LA
GRANDE ENCYCLOPÉDIE

INVENTAIRE RAISONNÉ
DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES ARTS

PAR UNE

SOCIÉTÉ DE SAVANTS ET DE GENS DE LETTRES

SOUS LA DIRECTION DE

MM. BERTHELOT, sénateur, membre de l'Institut.
Hartwig DERENBOURG, membre de l'Institut, professeur à l'École spéciale des langues orientales vivantes et à l'École des hautes études.
A. GIRY, membre de l'Institut, professeur à l'École des chartes et à l'École des hautes études.
E. GLASSON, membre de l'Institut, doyen de la Faculté de droit de Paris.
Dr L. HAHN, bibliothécaire en chef de la Faculté de médecine de Paris.
C.-A. LAISANT, docteur ès sciences mathématiques, examinateur à l'École polytechnique.
MM. Ch.-V. LANGLOIS, professeur adjoint à la Faculté des lettres de Paris.
H. LAURENT, docteur ès sciences mathématiques, examinateur à l'École polytechnique.
E. LEVASSEUR, membre de l'Institut, professeur au Collège de France et au Conservatoire des arts et métiers.
G. LYON, maître de conférences à l'École normale supérieure.
H. MARION, professeur à la Faculté des lettres de Paris.
E. MÜNTZ, membre de l'Institut, conservateur des collections de l'École nationale des beaux-arts.

Secrétaire général: André BERTHELOT, député de la Seine.

TOME VINGT-NEUVIÈME

ACCOMPAGNÉ DE DIX CARTES EN COULEURS, HORS TEXTE

(SAONE [Haute-], SAONE-ET-LOIRE, SARTHE, SAVOIE, SAVOIE [Haute-],
SCANDINAVIE, SEINE-ET-MARNE, SEINE-ET-OISE, SEINE-INFÉRIEURE, SÈVRES [Deux-]).

SAAVEDRA — SIGILLAIRES



PARIS
SOCIÉTÉ ANONYME DE LA GRANDE ENCYCLOPÉDIE
61, RUE DE RENNES, 61

Tous droits réservés.

EFERUS - Recherche & Classification numérique

LA GRANDE ENCYCLOPÉDIE

S

SAAVEDRA (Duc Rivas), poète du XIXe siècle (V. Rivas).

SAAVEDRA Fajardo (Diego de), homme d'Etat et écrivain espagnol, né à Algezares (Murcie) le 6 mai 1584, mort à Madrid le 24 août 1648. Il fit à Salamanque ses études de jurisprudence et de théologie. Secrétaire du cardinal Borja, ambassadeur d'Espagne, Saavedra travailla dans les conclaves réunis pour l'élection des papes Grégoire XV et Urbain VIII (1621 et 1623). Bien que nommé chanoine à Santiago, il ne dépassa pas dans la carrière ecclésiastique la simple tonsure. En 1638, il fit un voyage dans le comté de Bourgogne, et, plus tard, il fut honoré d'autres missions diplomatiques en Bavière, à Vienne, à Naples, etc. A la diète de Ratisbonne, réunie pour l'élection de l'empereur Ferdinand III, Saavedra représenta Philippe IV. En 1643, il fut envoyé au congrès de Munster, où il se fit remarquer par ses talents diplomatiques. C'est grâce à lui, sans doute, que la paix fut signée entre l'Espagne et les Etats-Généraux, et on arriva au traité avec les villes hanséatiques en sept. 1647. Rentré à Madrid, Saavedra servit encore quelque temps dans divers postes officiels, tels que le Conseil des Indes, et, peu avant sa mort, il se retira dans le couvent des *Recoletos*.

Aussi bien que par ses talents politiques, Saavedra se signala par ses écrits qui l'ont fait considérer comme le plus grand prosateur de l'époque de Philippe IV. Il se montra exempt des vices littéraires si fréquents chez ses contemporains, tels que l'obscurité du style ou « gongorisme ». Les œuvres principales de Saavedra sont : un traité d'éducation politique, intitulé *Empresas politicas oidea de un principe cristiano*, qui fut très en faveur en Europe ; *La Republica literaria*, recueil allégorique de critiques sur des ouvrages et auteurs de son temps, publié pour la première fois en 1665 et, plus tard, dans une édition plus complète ; *Locuras de Europa, Diálogos entre Mercurio y Luciano ; Corona gótica, castellana y austriaca, politicamente ilustrada*, collection de biographies critiques des rois d'Espagne depuis Pelayo, qui vaut plus par la forme littéraire que par la rigueur historique : *Politica y razon de Estado del rey don Fernando el Católico*. On a imprimé à diverses reprises les écrits de Saavedra. Les deux dernières éditions complètes sont celles de Madrid (1789-90, 11 vol.) et 1853 (vol. XXV de la *Bibliotheca* de Rivadeneira). Dans les volumes XXXII et XLII de la même bibliothèque, on trouvera aussi des ouvrages de Saavedra. Les *Empresas* ont été bien des fois imprimées à part. R. A.

Bibl. : Capmany, *Epitome de las vidas de varones ilustres*. — F. Corradi, *Saavedra Fajardo*, dans *Memorias de la Acad. de la Historia*. — Conde de Roche et J. Rio Tejera, *Saavedra Fajardo ;* Madrid, 1884. — Préface du vol. XXV de *Rivadeneira*. — Gallardo, *Ensayo de una bibl. de libros raros curiosos*, vol. IV. — Puibusque, *Hist. comp. des littér. espagnole et française*.

SAAVEDRA y Moragas (Eduardo), un des hommes les plus savants et les plus érudits de l'Espagne contemporaine, à la fois ingénieur, architecte, archéologue et arabisant, né à Tarragone le 27 février 1829. Il a participé, comme ingénieur, à des entreprises très importantes, qu'il serait trop long d'énumérer ici ; il est actuellement (1900) président du Conseil des Ponts et chaussées et sénateur. On lui doit des ouvrages de mécanique ou de construction fort réputés. Comme architecte, il s'est également distingué. (Signalons, à ce propos, que tous les articles contenus dans le *Diccionario enciclopédico hispano-americano ;* Barcelone, 1887 et suiv., ont été rédigés par lui.) Comme archéologue, il a pris un assez grand nombre d'estampages d'inscriptions destinés au *Corpus inscriptionum latinarum*, et il a publié plusieurs travaux, en particulier son discours de réception à l'Académie de l'histoire, qui avait pour thème : *Obras públicas en los antiguos tiempos. Caminos romanos* (28 déc. 1862). Comme arabisant, enfin, il a écrit une remarquable étude sur l'invasion des Arabes en Espagne, *Estudio sobre la invasión de los Arabes en España ;* (Madrid, 1892, in-8), des notes sur la géographie d'Edrisi (*la Geografía de España de Edrisi*, dans le *Boletin de la Sociedad Geográfica de Madrid*, 1890), des préfaces très intéressantes, entre autres au livre de D. Mariano de Pano : *Puey Monsón. Viage á la Meca de un morisco aragonés en el siglo XVI* (*Colección de Estudios árabes*, t. I), et à celui de D. Joáquin de González : *Fatho-l-Andalusi. Historia de la conquista de España, códice arábigo del siglo XII*, etc. (Alger, 1889, in-8). Il a aussi collaboré au *Boletin de la Real Academia de la Historia*. Citons, en dernier lieu, son discours de réception à l'Académie espagnole, dans lequel il a traité d'une manière magistrale de la littérature *aljamiada* (1863).

SAAZ. Ville de Bohême (Autriche), sur la rive droite de l'Eger que traverse un pont de fer récent (1895) ; 13.234 hab. Point de jonction des lignes Pilsen-Dun et Prague-Eger. Eglise de 1383, hôtel de ville de 1559.

EFERUS - Recherche & Classification numérique

Monument élevé à Joseph II. Culture et important commerce de houblon. Le houblon de Saaz (distingué en houblon de la ville, du district et du cercle) est célèbre dans le monde entier. Culture de légumes, brasserie, meunerie ; fabrication de machines ; commerce de cuir, cartonnages, sucre, conserves. — D'origine très ancienne, la ville a résisté en 1421 à l'armée allemande comme forteresse des Hussites ; elle a été germanisée après la bataille de la Montagne Blanche. Au S.-E. le village de Dobritschan, avec un château et des sources minérales.

Bibl. : Schlesinger, *Urkundenbuch der Stadt Saaz bis 1526;* Prague, 1892.

SABA. Ile des Antilles, au S.-O. de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy, au N.-O. de Saint-Eustache. Saba est à l'extrémité N. de l'arc régulier des Petites-Antilles. C'est un rocher circulaire de 858 m. d'alt., assez difficilement accessible, sauf au S., et d'une superficie de 13 kil. q. On y trouve quelques champs d'indigo et de cotonniers ; mais la principale occupation des habitants est la construction des bateaux. Ils étaient au nombre de 2.153 en 1897. Ch.-l. Leverock. La langue usuelle est l'anglais. Autrefois possession danoise, Saba appartient maintenant à la Hollande et dépend du gouvernement de Curaçao. L. M.

SABA. Le nom de Saba (ou plus exactement *Scheba*) apparaît à trois reprises dans les listes généalogiques de la Genèse : le peuple de Scheba est tour à tour déclaré *petit-fils* de Kousch et arrière-petit-fils de *Cham* (x, 27), *fils* de Yoqtan, descendant de *Sem* (x, 28) et enfin petit-fils de Qetoura (xxv, 3). L'habitat de ces derniers est nettement défini par l'auteur qui nous dit qu'Abraham les envoya, pour les séparer d'Isaac, vers l' « Orient ». Il s'agit des régions situées à l'E. de la Palestine : c'est à une de leurs tribus que le livre de Job attribue une incursion dans l'Ausilide, voisine de l'Hermon. Ce sont aussi ces Sabéens septentrionaux qui apparaissent dans les textes assyriens : un de leurs chefs, Itamar (ce nom se retrouve dans l'épigraphie des Sabiens du Sud), paya tribut à Sargon II en 715.

Dans les Scheba kouschite et yoqtendde, il faut sans doute voir les Sabéens de l'Arabie du Sud et quelqu'une de leurs colonies ; les généalogistes bibliques, rencontrant trois groupes de Sabéens et ignorant leur origine véritable, les ont classés suivant leur localisation géographique (Sabéens).

Reine de Saba. — Le *Livre des Rois* (I, ch. x), et les *Chroniques* (II, ch. ix) racontent, en termes presque identiques, la visite que fit, à Salomon, une reine de Saba dont le nom n'est pas donné ; elle vint à Jérusalem, éprouva la sagesse du roi par des énigmes, échangea avec lui de riches cadeaux, puis repartit, charmée de la science de Salomon et du luxe de sa cour.

L'anecdote a sans doute un fonds historique ; mais il est impossible de déterminer quel est le pays de Saba dont il s'agit. Wahl et Basset, reculant devant l'idée de faire venir la reine du fond de l'Arabie, ont songé à un district de l'Idumée. Mais pour l'auteur des versets 11-12 du ch. x du premier *Livre des Rois* (qui constituent peut-être une interpolation, mais très ancienne), Saba paraît avoir été en quelque relation avec Ophir et le voyage de la flotte de Hiram, et par conséquent représenter plutôt le royaume de l'Arabie méridionale.

Quoi qu'il en soit, la légende reparaît déjà déformée, dans Josèphe (*Antiq. Jud.*, viii, 6,56-6), qui fait venir la reine, par lui appelée *Nicaulis*, de l'Égypte et de l'Ethiopie. Après Josèphe, le midrasch juif enrichit de broderies variées le canevas fourni par le récit biblique. On imagina qu'un oiseau merveilleux, le coq du désert (sans doute la huppe), au service de Salomon, découvrit la reine dans sa capitale de Qitor (la Ville des Parfums) et fut le messager qui noua les relations entre elle et le roi ; on donna la liste des énigmes proposées par l'une et résolues par l'autre ; la liaison du roi et de la reine perdit son caractère édifiant et prit une allure très profane. Un récit détaillé de l'aventure ainsi embellie nous est donné par le *Fargoum Scheni* (second *Fargoum* du livre d'Esther), composition sans doute de peu antérieure à l'Islam. Une variante de cette histoire parvint à la connaissance de Mahomet, qui en a donné, dans la sourate XXVII du Coran, une reproduction incohérente, dont la seule originalité est dans la profession de foi islamique mise dans la bouche de Salomon.

Les commentateurs du Coran amplifièrent encore le thème : le mariage du roi et de *Belkis* (nom qui dérive, par simple altération graphique, du mot Nicaulis cité plus haut) dura de l'an XIV de Salomon à l'an XXXIII, Salomon, faisant, chaque mois, le voyage du Yémen pour voir sa femme. Quand Belkis mourut, elle fut enterrée au milieu des murailles de Palmyre, où, dit-on, son tombeau fut découvert sous le khalifat de Walid.

Une dernière transformation attendait la légende. Nous avons vu que, pour Josèphe, Nicaulis était une reine d'Ethiopie. La tradition abyssine s'empara de cette localisation pour faire remonter à Salomon la dynastie royale d'Abyssinie. Le *Kebra nagascht* (*Gloire des Rois*) raconte le stratagème assez grossier employé par le roi d'Israël pour vaincre les résistances de *Makeda*. De leur liaison d'une nuit naquit un enfant qui reçut le nom de *Biana-el-Hakim* (= Ménélik), le *Fils du Sage*. Tout souverain légitime d'Abyssinie est censé descendre de Salomon. Isidore Lévy.

Bibl. : Schrader, *Keilinschr. u. das Alt. Testament;* Giessen, 1872 et 1883. — Delitzsch, *Wo lag das Paradies.* — Glaser, *Skizze der Geschichte u. Geogr. Arabiens.* — Halévy, *Recherches bibliques*, t. I.

Reine de saba. — Cassel, *Zwerites Targum zum Buch Esther*, dans *Aus Litteratur und Geschichte*, 1885. — Praetorius, *De regina Sabaca apud Æthiopes*, 1870. — Weil, *Biblische Legenden der Muselmänner*, 1865. — Rœsch, *Die Königin von Saba als Belkis*, 1880. — Basset, *Etudes sur l'histoire d'Ethiopie*, 1882. — Grünbaum, *Neue Beiträge zur semitischen Sagenkunde.* — Deramey, *la Reine de Saba*, dans *Revue de l'histoire des religions*, 1891, t. XXIX.

SABADEL. Com. du dép. du Lot, arr. de Figeac, cant. de Latronquière ; 440 hab.

SABADEL. Com. du dép. du Lot, arr. de Cahors, cant. de Lauzès ; 503 hab.

SABADILLA (Bot. et Thér.) (V. Cévadille).

SABADILLINE (Chim.). La sabadilline est un alcaloïde qui accompagne la vératrine, les acides vératrique et cévadique dans les graines de cévadille (*Veratrum sabadilla*). Elle a été découverte par Couerbe. On la retire des eaux mères de la *vératrine* (V. ce mot) à l'aide de l'alcool amylique qui s'empare de la sabadilline et d'un principe voisin, la *sabatrine;* l'éther permet de séparer ces deux dernières substances. La sabadilline aurait pour formule $C^{32}H^{66}Az^2O^{26}$; ses sels n'ont pu être obtenus cristallisés. Elle se dissout dans la benzine et cristallise par refroidissement. On a reconnu qu'elle accélérait les battements du cœur.

La sabatrine serait $C^{102}H^{86}Az^2O^{34}$, elle paraît posséder les mêmes propriétés chimiques et physiologiques que la sabadilline. L'étude de ces corps demanderait à être reprise. C. M.

Bibl. : Couerbe, *Annales de Chim. et de Phys.*, 2e série, t. LII, p. 352.

SABAILLAN. Com. du dép. du Gers, arr. et cant. de Lombez ; 341 hab.

SABAITES (V. Sabas).

SABAKI. Fleuve de l'Afrique orientale anglaise, part du pays des Massaï, sous le nom d'Athi ou Adhi, de la région S. des monts Aberdare, lesquelles unissent plus ou moins les deux géants de l'Afrique, le Kénia (5.600 m.) au N. et le Kilima-ndjaro (5.860 m.) au S. Il serpente dans les deux contrées dont se compose l'Oukamba ou Oukambani, dans l'Oulou au N., le Kikoumboulíou au S., reçoit à droite le Tsavo, descendu du Kiliman-djaro lui-même, serpente dans de larges plaines qui s'étendent jusqu'au Kiliman'djaro par les steppes de Kapiti et va se perdre dans la mer des Indes, à 6 kil. au midi de Mélinde, par-dessus une barre sablonneuse recouverte d'un mètre d'eau à peine en marée basse, par 3°,10′ de lat. S. Cours ap-

EFERUS - Recherche & Classification numérique

proximatif, 600 kil., sans les menus détours. Sa vallée supérieure est coupée, puis suivie de loin, à droite, par le chemin de fer de Mombaz au lac Victoria Nyanza.

SABAL (Bot.) (V. Palmier, t. XXV, p. 902).

SABALOS. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. de Tarbes, cant. de Pouyastruc ; 132 hab.

SABANILLA (Colombie). Port sur la mer des Antilles, à quelques kilomètres de l'embouchure du Magdalena. Point terminus du chemin de fer à Baranquilla (Baranquilla railway and Pier Cº). Important commerce de transit vers l'intérieur de la République.

SABARA. Ville du Brésil méridional, Etat de Minas Geraes, à 340 kil. N., un peu O. de Rio de Janeiro, au N.-E. et tout près de Bello Horizonte, qui est la nouvelle capitale du Minas Geraes, sur le Sabará, qui tombe immédiatement après dans la rive gauche du rio das Velhas, très considérable affluent droit du fleuve São Francisco ; à l'origine de la navigation du dit rio das Velhas, à 695 m. d'alt. ; 6.000 hab. : 78.000 dans le municipe, qui est très vaste, et l'un des plus peuplés de tout le Brésil. Fondée en 1700, pour l'exploitation de mines d'or, aujourd'hui à peu près épuisées, et avantageusement remplacées par la culture du sol et par des commencements d'industrie.

SABARAT. Com. du dép. de l'Ariège, arr. de Pamiers, cant. du Mas-d'Azil ; 558 hab.

SABARMATI. Rivière de l'Inde (V. Inde, t. XX, p. 671).

SABARRA (Josef), écrivain espagnol (V. Berekhia le Nakdan).

SABARROS. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. de Bagnères-de-Bigorre, cant. de Castelnau-Magnoac ; 110 hab.

SABAS (Saint) (439-531), solitaire byzantin. Il joua dans l'histoire religieuse et politique de la Palestine, aux Vº et VIº siècles, un rôle considérable. Fondateur du fameux couvent qui a gardé son nom (Mar-Sabba), restaurateur de la discipline monastique par sa règle ou *Typikon*, il acquit vite, par l'austérité de sa vie, sa sainteté, ses miracles, une grande influence sur les monastères qui s'étaient groupés autour de sa *lance* du Cédron et dans tout le monde monastique de l'empire. Défenseur fervent de l'orthodoxie, il lutta énergiquement pour le concile de Chalcédoine contre les monophysites, et ne craignit, ni de braver à Constantinople même l'empereur Anastase (511-512), ni de soulever à Jérusalem une véritable révolte de moines contre les volontés du basileus (514). Très considéré cependant par les souverains, il profita de sa faveur pour veiller aux intérêts de sa province, soit en obtenant d'Anastase la suppression de l'impôt du *chrysargyre*, soit en sollicitant des dégrèvements d'impôts des empereurs Justin et Justinien. Son dernier voyage à Constantinople fut un triomphe (529) ; peu après, Sabas mourut, âgé de plus de quatre-vingt-dix ans. Sa réputation de sainteté se répandit vite, et en Occident, même son *Typikon* devint la règle de beaucoup d'établissements monastiques. Dès le VIº siècle, Cyrille de Skythopolis écrivit sa biographie (Cotelerius, *Eccl. græcæ monumenta*, t. III). On a conservé des fragments importants de son *Typikon* (*Byz. Zeitschr.*, 1894, p. 167). Ch. Diehl.

SABATELLI (Luigi), peintre et graveur italien, né le 19 fév. 1772 à Florence, mort à Milan le 29 janv. 1850. Il vécut à Florence et cultiva avec quelque succès la peinture d'histoire. Professeur à l'Académie de Milan, il a laissé, dans cette ville, des fresques où il montre les qualités d'un dessinateur correct ; mais ses compositions ne sont point exemptes de lourdeur ni d'emphase. Comme graveur, il a fait preuve d'un certain mérite. G. C.

SABATIER (Raphaël-Bienvenu), chirurgien français, né à Paris le 11 oct. 1732, mort près de Paris le 18 juil. 1811. Il occupa dès 1752 la chaire d'anatomie à Saint-Côme, et en 1756 succéda à Morand comme chirurgien en chef des Invalides. Il entra à l'Académie des sciences en 1773. On le trouve plus tard à l'armée du Nord (1792), puis secrétaire perpétuel de l'Académie de chirurgie, inspecteur général du service de santé des armées, professeur de médecine opératoire à l'Ecole de santé, etc. — Ouvrages principaux : *Traité complet d'anatomie* (Paris, 1775, 2 vol. in-8 ; 1791, 3 vol. in-8, 3e édit.) ; *De la médecine opératoire...* (Paris, 1796-1810, 3 vol. in-8 ; 1822, 4 vol. in-8). Dr L. Hn.

SABATIER (Antoine), dit *Sabatier de Castres*, littérateur français, né à Castres le 13 avr. 1742, mort à Paris le 15 juin 1817. Elevé au séminaire, il quitta la carrière ecclésiastique pour se livrer à son aise à son goût pour la littérature. En 1761, il s'établit à Toulouse et publia un poème, *le Temple de la volupté*, des contes licencieux et une comédie : *les Eaux de Bagnères* (1763). Appelé à Paris par le philosophe Helvétius, qui lui fit une pension de 1.200 livres, il publia un recueil de vers : *les Quarts d'heure d'un joyeux solitaire*, puis se tourna contre les philosophes et fit un pamphlet violent contre Voltaire. La cour l'accueillit aussitôt, lui fit une grosse pension et le logea à Versailles. Il émigra dès le début de la Révolution et continua à vivre du métier de pamphlétaire à gages. Il ne put rentrer en France qu'au retour des Bourbons et reçut d'eux une pension. Son principal ouvrage est *Tableau de l'esprit de nos écrivains depuis François Ier jusqu'en 1772*, d'un goût et d'une critique assez fins. Il a publié des contes obscènes, édité le *Dictionnaire des passions* de Sticolte et traduit les *Contes de Boccace*, etc.

SABATIER (François), littérateur français, né à Montpellier le 2 juil. 1818, mort à Lunel le 1er déc. 1891. Epris de littérature et de peinture dès sa jeunesse, il vint en Italie dès 1838, épousa la cantatrice Karoline Unger (1841), qui avait quinze ans de plus que lui, et continua à voyager en Autriche, Allemagne, Grèce, Turquie, Asie Mineure. Il s'établit ensuite tantôt à Montpellier, tantôt à la villa Concezione à Florence. Il a publié un livre de remarquables critiques d'art, *le Salon de 1851*, des traductions françaises du *Tell* de Schiller et du *Faust* de Gœthe. Les Allemands jugent qu'il a pénétré profondément la poésie et l'esprit de ces œuvres ; mais ses traductions n'ont obtenu que peu de succès en France, car Sabatier a abandonné les principes de la poésie française pour la construction du vers et la rime.

SABATIER (Louis-Auguste), théologien français, né à Vallon (Ardèche) le 22 oct. 1839. Après avoir terminé ses études théologiques à la Faculté de Montauban (1863), il visita les principales universités allemandes et occupa en 1864 un poste de pasteur à Aubenas. En 1868, il fut chargé du cours de dogme réformé à la Faculté de théologie de Strasbourg. Reçu docteur en 1870, il quitta l'Alsace après l'annexion et fut, en 1877, nommé professeur titulaire à la Faculté de théologie de Paris et en devint doyen en 1895. — Dans ses ouvrages théologiques, il a cherché à appliquer la méthode scientifique la plus rigoureuse à l'objet de la foi chrétienne. Pour Sabatier, le christianisme est un état intérieur de l'âme créé par l'Evangile et l'esprit du Christ et se résume dans l'attitude humble et confiante de l'enfant à l'égard de son Père céleste. Tout le reste est expression, manifestation extérieure et changeante et ne peut être imposé au nom d'une autorité extérieure à la conscience chrétienne, affranchie depuis Luther de toute tradition humaine. Cette doctrine de l'évolution est développée avec une science profonde et une véritable éloquence dans l'*Esquisse d'une philosophie de la religion d'après la psychologie et l'histoire* (Paris, 1897, in-8). Parmi les nombreux ouvrages théologiques de Sabatier, nous citerons : *Essai sur les sources de la vie de Jésus* (Paris, 1866, in-8) ; *l'Apôtre Paul, esquisse d'une histoire de sa pensée* (Paris, 1895, in-8, 3e éd.) ; *la Notion hébraïque de l'Esprit* (Paris, 1879, in-8) ; *l'Origine du péché dans la théologie de l'apôtre Paul* (Paris, 1887, in-8) ; *les Origines littéraires et la composition de l'Apocalypse de saint Jean* (Paris, 1888, in-8) ; *De la Vie intime des dogmes et de leur puissance d'évolution* (Paris, 1890, in-12) ; *la Vie chrétienne et la Théologie scientifique* (1900, in-8).

EFERUS - Recherche & Classification numérique

Les conférences de Sabatier faites : à Strasbourg, sur *Guillaume le Taciturne* (1872), sur *l'Influence des femmes dans la littérature française* (1873) ; à Stockholm, au congrès des sciences religieuses, sur *la Religion et la Culture moderne* (1897) ; à Montpellier, sur *les Derniers Jours de la Faculté de théologie de Strasbourg* (1897), ont été très remarquées.

Sabatier est un journaliste de grand mérite ; principal rédacteur du *Temps*, il envoie chaque semaine, depuis 1875, une correspondance littéraire au *Journal de Genève*, qui a été réunie en volume sous le titre de : *Lettres du dimanche* (Paris, 1900, in-8). Il a collaboré à l'*Encyclopédie des sciences religieuses* et a, comme historien, publié une *Etude sur la révocation de l'édit de Nantes*.

Armand Lods.

SABATIER (Paul), chimiste français, né à Carcassonne (Aude) le 5 nov. 1854. Admis en même temps à l'Ecole polytechnique et à l'Ecole normale supérieure (1874), il opta pour cette dernière, alla, à sa sortie (1877), comme professeur de physique au lycée de Nîmes, puis fut, de 1878 à 1880, préparateur de Berthelot au Collège de France et, cette dernière année, se fit recevoir docteur ès sciences avec une thèse intitulée *Recherches thermiques sur les sulfures*. Peu après, il fut nommé maître de conférences à la Faculté des sciences de Bordeaux et, en 1882, passa comme chargé de cours de physique à la Faculté des sciences de Toulouse. Il y est titulaire, depuis 1884, de la chaire de chimie. Il est l'auteur d'importants travaux qui lui ont fait décerner en 1897, par l'Académie des sciences de Paris, le prix Lacaze (10.000 fr.). Ils ont porté plus spécialement sur la chimie minérale, et tout d'abord sur les sulfures alcalins et alcalino-terreux, dont il a donné, dès 1880, une étude d'ensemble. Il a ensuite étendu ses recherches aux sulfures de bore et de silicium, et, le premier, a obtenu, par distillation sous pression réduite, un persulfure d'hydrogène, se rapprochant, par sa composition, du bisulfure. Il a, d'autre part, défini la loi thermique qui régit la stabilité relative des hydrates de chlorures métalliques et a isolé le chlorhydrate ferrique, ainsi qu'un chlorhydrate cuprique rouge, bien cristallisé. Il a aussi repris l'étude de l'acide nitro-sodisulfonique bleu et a établi qu'il pouvait être préparé en solution sulfurique, ainsi que son sel cuprique bleu et son sel ferrique rose. A mentionner encore son étude physique des spectres d'absorption des chromates alcalins, qui l'ont conduit à poser la loi du partage d'une base entre deux acides dans le cas particulier de la seconde basicité de l'acide chromique, ses recherches sur la vitesse de transformation de l'acide métaphosphorique, sur les métaux nitrés (en collabor. avec Senderens), sur l'action des oxydes insolubles à l'égard des dissolutions salines, ses belles synthèses des pétroles, cuprène, etc. Outre une centaine de mémoires originaux, d'articles et de notes, parus depuis 1879 dans *les Comptes rendus de l'Académie des sciences de Paris*, *les Annales de chimie et de physique*, *le Bulletin de la société chimique*, il a publié : *Leçons élémentaires de chimie agricole* (Paris, 1889 ; 2e éd., 1900). Il a donné à l'*Encyclopédie chimique* de Frémy les art. *Zinc*, *Cadmium*, *Thallium*, etc. L. S.

SABATIER (Paul), théologien et historien français, né à Saint-Michel-de-Chabrillanoux (Ardèche) le 3 août 1858. Il fit ses études à la Faculté de théologie de Paris et fut successivement vicaire de la paroisse française de Saint-Nicolas à Strasbourg et pasteur de Saint-Cierge-la-Serre. Son état de santé l'ayant obligé à quitter le ministère, il se livra à des études historiques. Il a publié : *la Didaché ou l'enseignement des douze Apôtres, texte grec et commentaires* (Paris, 1885). Son ouvrage sur *la Vie de saint François d'Assise* (Paris, 1893, in-8), composé d'après des documents inédits découverts par lui dans les archives de différentes villes d'Italie, eut un immense succès ; il a été traduit en plusieurs langues. Sabatier a, en outre, donné des éditions savantes des ouvrages suivants : *Speculum Perfectionis seu Francisci Assisiensis Legenda antiquissima, auctore fratre Leone* (Paris, 1898, in-8) ; *Fratris Francisci Bartholi tractatus de indulgentia* (Paris, 1900).

Armand Lods.

SABATIER DE CABRE, diplomate français (V. CABRE).

SABATINI (Andrea), peintre italien, né à Salerne en 1480, mort en 1545. Venu à Naples pour étudier la peinture, il fut saisi d'enthousiasme à la vue de l'*Assomption* du Pérugin, lorsque ce chef-d'œuvre fut apporté dans la cathédrale de Naples, et il résolut d'aller demander des leçons au maître qui l'avait exécuté ; mais tandis qu'il se rendait à Pérouse, il apprit la gloire naissante de Raphaël, et il ne tarda pas à obtenir la faveur d'être admis dans son école. Revenu à Salerne, il peignit une *Vierge avec l'Enfant Jésus et deux saints* pour l'église des Bénédictins, et *un Saint François recevant l'indulgence de la Portiuncule*, pour celle des Franciscains. Puis il se rendit à Naples, où il avait débuté : les commandes lui arrivèrent en foule. Parmi les ouvrages qui datent de cette époque de sa vie, les fresques de la tribune de Santa-Maria delle Grazie méritent d'être citées au premier rang. Le musée de Naples possède également plusieurs tableaux d'Andrea Sabatini. Le dessin, chez lui, est ferme et correct ; les draperies sont bien traitées, les têtes sont belles. Les villes de Gaëte, de Nola, de Nocera confièrent de nombreux travaux de décoration à cet artiste, qui fut encore chargé, en 1535, d'orner de peintures l'arc de triomphe érigé à Naples pour l'entrée de Charles-Quint.

SABATINI (Lorenzo), peintre italien, né à Bologne en 1533, mort à Rome en 1577. Ami de Prospero Fontana, il fut, croit-on, son élève, et se fit de bonne heure une brillante réputation comme peintre de fresques. Le pape Grégoire XIII, l'ayant appelé à Rome, le nomma surintendant des travaux du Vatican. Parmi les principales compositions qu'il eut à exécuter par ordre du souverain pontife, il faut citer l'histoire de *Saint Paul apôtre* ; *le Combat d'Hercule contre Cerbère*, décorant la voûte de la chambre ducale ; et, dans la « sala Regia », *la Foi catholique* vêtue de blanc, embrassant la croix et brûlant le turban de Mahomet, tandis qu'un ange la couronne, et qu'à ses pieds se prosternent les infidèles. Il peignit également dans la chapelle Pauline les armes de Pie IV, d'où l'on doit conclure que l'artiste bolonais se trouvait à Rome en 1559, lors de l'exaltation de ce pape. Il faut citer encore, au nombre de ses bons ouvrages : *le Mariage mystique de sainte Catherine* (à Dresde) ; *le Christ au tombeau* et *la Vierge sur un trône* (à Berlin) ; *une Madone* (au Louvre), et *un Saint Michel pesant les âmes devant la Madone*, qui est à San Giaccomo Maggiore, de Bologne : Augustin Carrache a gravé ce dernier tableau. Sans avoir des qualités bien supérieures, Lorenzo Sabatini fut un des bons peintres de la seconde moitié du XVIe siècle. Son goût est délicat, sa manière sage et tempérée, et il s'est adonné avec intelligence à l'imitation de Raphaël et du Parmesan. G. C.

SABATRINE (Chim.) (V. SABADILLINE).

SABAZAN. Com. du dép. du Gers, arr. de Mirande, cant. d'Aignan ; 321 hab.

SABAZIES (Antiq. grec.) (V. PHRYGIE, t. XXVI, p. 804).

SABAZIOS (Mythol.) (V. PHRYGIE, t. XXVI, p. 804).

SABBAT (V. JUIF, t. XXI, p. 274, et SORCELLERIE).

SABBATAI Zwi, ou mieux SCHABTAÏ CEWI, juif turc, connu comme faux Messie, d'origine espagnole, né en 1626 à Smyrne, ville devenue alors le centre du commerce levantin par suite de la guerre entre la Turquie et Venise. Tout jeune, il se livra avec passion à l'étude de la Kabbale : il acquit ainsi le goût de ce qui est étrange et extraordinaire. Déjà son père Mardochée, venu très pauvre de la Morée et ayant acquis de la fortune, avait attribué sa réussite aux vertus et à la science spéciale de son fils. D'autre part, des chrétiens mystiques, à l'approche du règne millénaire (1666), croyaient voir arriver l'époque messianique dont il est question dans la vision de saint Jean.

EFERUS - Recherche & Classification numérique

Peu à peu, Sabbataï en vint à se demander s'il ne serait pas lui-même le Messie attendu, annoncé par le *Zohar*, cette bible de la Kabbale, pour l'an 1648 (en rétorquant certaine phrase). Aussi Sabbataï se révèle alors comme tel au groupe de disciples qui l'entouraient depuis l'âge de vingt ans.

Expulsé de Smyrne par le tribunal rabbinique vers 1651, il se réfugie à Salonique, puis à Alexandrie et au Caire ; mais, plus il est poursuivi, plus il inspire de la confiance à ses partisans qui le défendent et le soutiennent largement. Il se rend à Jérusalem, et, grâce au service financier qu'il peut rendre à la communauté juive de cette ville, il développe son prestige ; il professe librement et propage ses doctrines sans trouble ni opposition. Là, il apprend qu'une orpheline juive, élevée dans un couvent d'où elle a pu s'échapper, se dit promise au Messie. Il va au Caire l'épouser. A son retour en Palestine, à Gaza, il a désormais pour adjoint Nathan-Benjamin Lévi. Il poursuit sa marche en triomphateur, continue à augmenter le nombre de ses adhérents, tant à Alep que dans sa ville natale, où il se rend en pompe.

Cependant, sur la dénonciation d'un apostat, Néhémie Cohen, le faux Messie est traduit devant l'autorité turque, sous l'accusation de provoquer une agitation malsaine parmi les juifs. Amené devant le sultan Mohammed IV, Sabbataï est réduit, pour avoir la vie sauve, à adopter séance tenante l'islamisme, et il entraîne avec lui, dans cette nouvelle voie, un grand nombre de ses adeptes. Malgré cette conversion publique, beaucoup d'amis lui restent fidèles. Au sultan et au mufti, il déclare rester en relation avec les juifs pour les convaincre de devenir musulmans ; tandis qu'aux juifs, il dit s'être couvert du masque de l'islamisme pour mieux propager les idées juives. Cette duplicité finit par être percée à jour, et, sur l'ordre du grand vizir, Sabbataï fut exilé à Dulcigno, en Albanie, où il mourut isolé et obscurément en 1676. Les descendants de ses sectateurs vivent en grand nombre à Andrinople et à Salonique. Moïse Schwab.

Bibl. : Neh. Brüll, *Populär wissenschaftl. Monatsblätter*, XII, pp. 6, 25, 80 ; *Bet ha Midras*, I, 63, 100, 139 ; *Karmel*, 2e série, t. IV, p. 153. — Grätz, *Geschichte der Juden*, t. X, pp. 205 à 256 et Notes, pp. xxiii à liv ; traduction Moïse Bloch, t. V, pp. 194-210. — Schwab, *Hist. des israélites* (2e éd.), pp. 259-265. — Rabbin Abr. Danon, *Revue des études juives*, XXXV, 264, et XXXVII, 103.

SABBATAIRIENS ou **SABBATHAIRES.** Nom donné, en Angleterre et en Amérique, à des sectes qui professent l'obligation de continuer à observer la sanctification prescrite par le IVe commandement, le samedi, comme font les Israélites. Quelques-unes considèrent cette observance comme une des conditions du retour de Jésus-Christ sur la terre.

SABBATIA (*Sabbatia* Adans.). Genre de Gentianacées, formé de plantes herbacées, bisannuelles, à fleurs pédicellées, généralement roses, répandues dans l'Amérique du Nord, au nombre d'une dizaine d'espèces. Caractères principaux : calice gamosépale, 5-12-fide ; corolle gamopétale rotacée, 5-12-fide ; 5-12 étamines ; ovaire uniloculaire ; style divisé en 2 branches stigmatiques spiralées ; capsule bivalve, septicide, à placenta spongieux. L'espèce principale est le *S. angularis* Pursh (*Chironia angularis* L.), encore appelée *Centaurée*, jouissant de propriétés analogues à celles de la *Petite Centaurée* (V. Érythrée) et renfermant comme elle une certaine proportion d'érythrocentaurine (Méhu). Dr L. Hn.

SABBATION ou **SAMBATION.** Fleuve fabuleux qui, d'après la légende juive, observe le *sabbat*. Au dire de Josèphe (*Bel. jud.*, VII, 5, 1) il coule en Phénicie, entre Arcœa et Raphanœa ; pendant toute la semaine il est à sec et le samedi il reprend son cours (le texte est peu sûr). Pline (*Hist. nat.*, 31, 2) dit qu'en Judée il y a une rivière qui est à sec le samedi. Dans la littérature rabbinique, ce fleuve merveilleux sert de limite aux dix tribus d'Israël qui ne revinrent pas en Palestine (Talmud de Jérusalem, *Sanhédrin*, 29 *c.*, etc.), ou aux descendants de Moïse (Targoum palestinien sur Exode, 34, 10 ; Eldad Hadani, etc.). Vers 880, Eldad, voyageur qui prétendait être de ces Israélites, raconta aux gens de Cairouan que, les Chaldéens ayant demandé aux fils de Moïse de leur chanter des chants de Sion, ceux-ci se coupèrent les doigts avec leurs dents. Une nuée les emporta à Havila, et un fleuve qui roule des pierres et du sable se forma en cet endroit pour défendre l'entrée de leur pays. Ce fleuve de sable s'arrête tous les samedis, mais une nuée y descend dès le vendredi soir pour le cacher. Cette frontière ne peut être franchie ni par les autres Israélites ni par les fils de Moïse eux-mêmes (Eldad Hadani, éd. Epstein, pp. 27-28). L'histoire a passé aux Arabes (V. Kazwini, *Cosmographie*, p. 17 ; Massoudi, I, 369), qui appellent le Sabbation « rivière de sable » ; ils connaissent aussi un « fleuve du sabbat » qu'ils placent en Andalousie (Grunbaum, *Z. D. M. G.*, XXIII, 627 et suiv.). Dans l'histoire bien connue du prêtre Jean, le cours d'eau est devenu « mer de sable ». Comme il était naturel, le Sabbation est entré dans le roman — juif — d'Alexandre (V. le texte que nous avons publié dans *Festschrift... Moritz Steinschneider's*, part. hébr., p. 161). On a voulu donner une explication rationnelle de cette légende ; Robinson a identifié le fleuve nommé par Josèphe avec le Nahr al-Ams, qui coule maintenant tous les trois jours. Il paraît plus probable que c'est une invention des polémistes judéo-alexandrins — témoin la forme essentiellement *grecque* de ce mot hébreu — pour attester la sainteté du sabbat. Israël Lévi.

SABBATIQUE (Année) (V. Chronologie).

SABBE (Julius), littérateur belge, né à Gand en 1846. Il est professeur de littérature néerlandaise à l'Athénée royal de Bruges et a publié un grand nombre de poèmes lyriques qui ont obtenu un vif succès en Belgique et en Hollande. Les principaux sont : *la Sirène* (*De Meermin*) (Bruxelles, 1875, in-4) ; *la Cloche Roland* (*De Klokke Roeland* (Bruges, 1878, in-4) ; *Jean van Eyck* (*ibid.*), (1878, in-8).

Bibl. : P. Hamelius, *Histoire politique et littéraire du mouvement flamand ;* Bruxelles, 1894, in-8.

SABÉENS (V. Yémen, [§ *Histoire préislamique*]).

SABÉISME. Le nom des Sabiens (ou plutôt Çabiens ; la sifflante initiale est différente de celle du mot Sabéens) apparaît pour la première fois dans le Coran. « Les croyants, dit Mohammed dans la deuxième sourate, qu'ils soient juifs, chrétiens ou *Çabiens*, trouveront une récompense auprès de leur seigneur, pourvu qu'ils croient en Dieu et à la résurrection, et qu'ils fassent ce qui est juste. » Et la sourate XXII distingue entre les croyants, les juifs, les *Çabiens*, les chrétiens, d'une part, les mages et les polythéistes de l'autre.

Quels sont ces Çabiens que le fondateur de l'islamisme considère comme si proches parents des sectateurs des religions révélées ? On ne peut le déterminer que par conjecture. Le mot paraît dériver de la racine Çaba'a qui équivaudrait à Çaba'a) qui signifie « se plonger dans l'eau, se laver » ; il désignerait par conséquent une secte caractérisée par des rites lustratoires : tels étaient les Mandaïtes, les Elkesaïtes, les Hemerobaptistes. Il ne semble pourtant pas qu'il s'agisse de l'un de ces groupes. En effet, pour expliquer la place d'honneur attribuée par Mohammed aux Çabiens, il faut admettre qu'il leur a fait des emprunts comparables à ceux qu'il a faits au judaïsme et au christianisme, hypothèse qui s'impose d'autant plus que les contemporains du prophète découvraient, entre le çabisme et la foi nouvelle, des analogies si fortes que Mohammed et ses premiers sectateurs furent souvent qualifiés de Çabiens. Wellhausen a ingénieusement supposé que c'est au çabisme qu'ont été empruntées les lustrations qui précèdent chacune des prières journalières du musulman. Les lustrations n'affectant dans aucune des sectes énumérées la forme particulière qu'elles ont dans l'islam, il est à croire que les Çabiens du Coran constituaient une secte gnostique, distincte des précédentes, et par ailleurs inconnue.

La religion des Çabiens disparut de bonne heure, sans doute absorbée par l'islam. Le souvenir du sens précis du

EFERUS - Recherche & Classification numérique

mot se perdit, au point qu'une audacieuse supercherie put transporter le nom conservé par le Coran à la population d'une ville de la Mésopotamie septentrionale, Harran. On sait que le Coran accordait la tolérance aux « peuples du Livre » et ordonnait l'extermination des idolâtres.

En 830, le khalife El. Mamoun, s'approchant de Harran, constatant que les habitants n'étaient ni musulmans, ni juifs, ni chrétiens, les menaça des peines réservées aux païens; effrayés, ils s'adressèrent à un jurisconsulte musulman qui, en échange d'une somme d'argent, leur donna le conseil salutaire de se déclarer Çabiens, pour bénéficier de l'égalité de traitement établie par Mohammed entre cette secte, tombée dans l'oubli, et les juifs et chrétiens. Le subterfuge réussit. Bien que tous les contemporains ne fussent pas dupes, les Harraniens pratiquèrent deux siècles encore, sous le couvert de la dénomination usurpée, leur culte national. Ce fut même pour le harranisme (harraniya, comme l'appellent justement les auteurs arabes bien informés) une période de brillant développement intellectuel, sous la direction d'une remarquable école philosophique : établi à Harran et dans les localités voisines de Selemsin et de Tar'ouz, à Edesse, à Raqqah, peut-être à Ba'albek, il envoya à Bagdad une colonie qui fournit à la cour des khalifes des médecins et hommes d'Etat de talent. Désorganisé par le contact de l'islam, il disparut vers le milieu du XIe siècle.

L'étude de la religion aranienne (pseudo-çabienne) présente des difficultés particulières. Les ouvrages consacrés par les Harraniens à l'exposition de leurs doctrines et de leur culte ayant disparu, nous sommes réduits aux relations parfois contradictoires d'écrivains musulmans, juifs ou chrétiens, dont l'impartialité et la bonne information ne sont pas toujours au-dessus de tout doute. D'autre part, pour justifier leur « possession d'état » de çabisme, les Harraniens durent afficher les croyances inhérentes aux religions révélées; ils déclarèrent admettre un dieu unique, dont leurs dieux particuliers n'étaient que des créations; ils transformèrent en prophètes envoyés de Dieu, sous le nom de Seth et d'Idris, leur Agathodémon et leur Hermès, auxquels ils attribuèrent de prétendus livres révélés. Le livre capital de Chevolsohn a déterminé ces éléments adventices, en même temps qu'il a éliminé une autre série de renseignements; indépendamment de son usurpation par les gens de Harran, le mot de çabisme a en effet pris, sous la plume des écrivains arabes, une extension abusive, et s'est appliqué aux formes les plus diverses du paganisme; c'est ainsi qu'il en est venu à désigner, jusque chez les modernes, un prétendu culte des astres qui ne répond à aucune réalité historique définie. A ne considérer que les textes qui ont réellement en vue la religion particulière à Harran, on distingue dans celle-ci une métaphysique d'origine grecque (comme les savants arabes l'ont reconnu) et une religion populaire qui a conservé des éléments empruntés au vieux paganisme sémitique. Une heptade de Dieu présidait aux sept jours de la semaine : dans le *Fihrist-el-Ouloum* de Mohammed ibn Ishaq-en-Nedin ils portent les noms mi-partie helléniques et grecs de Ilios (Hélios), Sin, Ares, Nabûq, Bal, Balthi, Kronds, mais ils recevaient encore d'autres désignations; à côté d'eux on cite Schemal qui est vraisemblablement identique à Ilios, Haman, le père des dieux, le seigneur de la fortune, etc. Le culte de Taouz (?) était particulier aux femmes. Le culte comportait des prières journalières, au nombre de trois : des fêtes périodiques, marquées par des sacrifices; des jeûnes partiels, pendant lesquels on s'abstenait notamment d'aliments gras et de vin; des mystères. Parmi les rites, il faut indiquer celui signalé par les auteurs, avec un grand luxe de détails, du sacrifice humain en l'honneur de Schemal, exécuté dans un but communiel. Bien que l'existence d'une pareille cérémonie ne soit pas invraisemblable (le fait est attesté par des textes certains, pour la Syrie du Nord, postérieurement à l'ère chrétienne), on ne saurait la considérer comme établie : en effet, l'épisode raconté par la chronique syriaque attribuée à Denys de Tell-Mahré est une simple variante de la légende du meurtre rituel qu'Apion reproche aux juifs; et on doit se demander comment les Harraniens auraient pu être tolérés si longtemps, si la pratique, en abomination à l'islam, que leur reprochent leurs adversaires, avait été connue avec certitude. Les pratiques magiques et divinatoires jouaient un grand rôle. Les morts étaient honorés à la fois par un sacrifice annuel (comburation d'aliments destinés aux défunts) et par le procédé le plus récent de la prière.

A quelle date remonte la religion de Harran? Chevolsohn croyait y retrouver l'ancien paganisme sémitique, seulement influencé à la surface par l'hellénisme. Depuis que nous connaissons mieux les vieilles religions indigènes, il n'est plus possible de penser ainsi : le panthéon harranien que nous révèlent les textes arabes n'a rien, ou peut s'en faut, de commun avec les vieux dieux du pays qui nous apparaissent encore, au début du VIe siècle, dans Jacques de Saroug, sous les noms de Sin, Be'el-Schamin, Tar'ata et d'autres moins connus; le harranisme, avec son panthéon à caractère astral, ne s'est constitué, ou plutôt n'est devenu religion publique et officielle, que postérieurement à cette date; en effet, le catalogue des grands prêtres de Harran ne commence qu'à l'année 693, et Thabit ibn Ahousa, qui ouvre la liste, est appelé expressément le premier de la série! Epigone tard venu, comme le noçairisme qui lui est apparenté, le pseudo-çabisme de Harran est un des derniers fruits du mouvement philosophique et religieux d'où étaient sortis le gnosticisme, l'alexandrinisme et l'astrologie sémitico-hellénique. Isidore Lévy.

Bibl. : Sur les Çabiens du Coran. Welhausen, *Reste arabischen Heidenthums*; Berlin, 1897, pp. 236 et suiv., 2e éd. — Sur les Pseudo-Çabiens de Harran : Chevolsohn, *Die Ssabier und der Ssabismus;* Saint-Pétersbourg, 1856, 2 vol. — Dozy et de Gocje, *Mémoire... contenant de nouveaux documents pour l'étude de la religion des Harraniens* (actes du 6e Congrès international des orientalistes, 2e partie, section sémitique; Leyde, 1885). — Dussaud, *Histoire et religion des Nosairis;* Paris, 1900.

SABELLA (Annélides) (V. Sabelliens).

SABELLIANISME, SABELLIENS. Les chrétiens donnant au Christ le nom de Fils de Dieu, les païens étaient naturellement disposés à l'assimiler aux nombreux fils de leurs dieux. Il est vraisemblable que cette conception, qui était la forme primitive de leur pensée, subsista en partie chez eux, après leur conversion, et qu'un instinct héréditaire la transmit à leurs enfants. D'autre part, les gnostiques expliquaient la nature divine du Christ par leur théorie des émanations. Comme le contact des idées, même de celles que l'on combat, laisse toujours quelque impression, il est probable que l'idée gnostique de l'émanation exerça quelque influence sur la pensée chrétienne. Ces tendances provoquèrent chez certains chrétiens une réaction monothéiste, repoussant tout ce qui semblait altérer l'unité divine. Cette protestation aboutit à deux conséquences fort opposées, quoique toutes deux confinent foncièrement au *monarchisme*, puisqu'elles concluent pareillement à l'unité absolue de la divinité. L'une, que plusieurs théologiens appellent *doctrine adoptienne*, déniant au Christ une nature essentiellement divine, fait de lui un homme né ou placé dans des conditions spéciales, et dans lequel a opéré une force divine particulière (V. Aloges, Artemon, Ébionites, Paul de Samosate). L'autre, nommé parfois *doctrine modaliste*, affirme à l'inverse que les trois termes de la formule sacramentelle du baptême : Père, Fils et Saint-Esprit, ne correspondent point à des personnalités distinctes, mais seulement à trois extensions successives de la même unité, à trois modes de la même existence (V. Monarchiens, Noët, Praxéas). Ce qu'on appelle le Sabellianisme présente la forme la plus achevée et la plus ingénieuse de cette doctrine.

Les renseignements sur la personne de Sabellius sont fort incomplets et fort confus. Il paraît certain qu'il fut membre de l'Eglise de Rome. Peut-être était-il Italien.

EFERUS - Recherche & Classification numérique

Cependant les anciens auteurs qui parlent du lieu de sa naissance l'indiquent vaguement en Égypte ou en Afrique; mais ils écrivaient au IVe ou au Ve siècle, c.-à-d. longtemps après la mort de Sabellius. Autrefois, on plaçait la période de sa principale activité entre l'année 256 et l'année 270. La découverte des *Philosophoumena* (V. ce mot), attribués à Hippolyte, a fait reculer cette période jusqu'à la fin du IIe ou le commencement du IIIe siècle. Vers 215, Sabellius aurait adopté la doctrine du monarchisme patripassien professée par Noët de Smyrne et par Praxéas, qui s'étaient fait à Rome beaucoup de partisans, parmi lesquels se trouvèrent successivement deux papes, Zéphyrin et Calixte. Mais les développements qu'il donna à cette doctrine, ou peut-être des motifs de politique ou d'équilibre ecclésiastique, le firent excommunier par Calixte. Il se retira en Libye, où il devint presbytre à Ptolémaïs. Son enseignement obtint beaucoup d'adhérents en ce pays et en Égypte. Après avoir essayé de le réfuter dans des écrits dirigés contre les évêques Libyens Ammon et Euphranor, Denis, évêque d'Alexandrie, le fit condamner dans un concile (261.)

Il est vraisemblable que ce fut la notoriété résultant de cette condamnation qui fit donner en Orient le nom de sabellianisme, tant à la doctrine professée alors par Sabellius qu'aux extensions qu'elle reçut après lui et aux élaborations dont elle fut l'objet. En Occident, les adversaires continuèrent longtemps à l'appeler PATRIPASSISME, parce que, identifiant le Père et le Fils, elle associait le Père aux souffrances endurées par le Fils. Il est possible que Sabellius ait composé des ouvrages pour exposer ses idées. Non seulement ils ne nous sont point parvenus, mais on ne trouve nulle part mention du titre d'aucun d'eux. C'est pourquoi il nous semble que les citations faites par les anciens auteurs, longtemps après sa mort, présentent, non ce que Sabellius a dit ou écrit, mais ce que ses adversaires imaginaient qu'il aurait pu dire ou écrire. Il est assez probable qu'ils ont pris de divers côtés tous les éléments qui leur paraissaient devoir entrer dans un corps de doctrine sabellienne. Les anciens ont été fort dépassés par les modernes dans ce travail de conjectures. Nous nous sommes souvent et vainement demandé sur quelles indications authentiques plusieurs théologiens modernes se sont fondés pour attribuer à Sabellius personnellement les systèmes si bien coordonnés qu'ils produisent sous le nom de sabellianisme. Parmi ces conjectures, voici celle qui, peut-être, se rapproche le plus de la doctrine professée par Sabellius : confondant des termes qui ont été distingués plus tard : substance, essence (οὐσία), hypostase (ὑπόστασις) il affirme qu'il n'existe en Dieu qu'une unique substance ou une unique hypostase, et que cette unité (μονάς), cette monade, constitue l'être absolu de Dieu. Lorsque l'essence divine sortit de son silence et de son inactivité, pour se manifester et agir, elle s'appela le VERBE (λόγος). C'est comme Verbe qu'elle a créé le monde; et c'est encore comme Verbe qu'elle a entrepris de sauver l'humanité. Pour cette œuvre, elle a pris successivement trois modes d'existence différentes : trois visages (πρόσωπα), trois dénominations (ὀνόματα), correspondant aux trois économies qui se succèdent dans l'ordre du salut : PÈRE, FILS et SAINT-ESPRIT. Sous le nom de Père, elle a légiféré dans l'Ancienne Alliance; sous le nom de fils, elle s'est incarnée dans la Nouvelle Alliance; sous le nom de Saint-Esprit, elle a illuminé les Apôtres, et elle continue à éclairer et à sanctifier les fidèles. En conséquence de ce développement (διάλεξις), de cette extension (ἔκτασις πλατυσμός), la monade devint triade. Mais ces trois modes d'existence sont transitoires et accidentels. Chacun d'eux doit cesser en même temps que l'objet qui l'a nécessité. Ainsi, les trois extensions successives de la monade doivent aboutir à trois contractions (συστολαί) de la triade revenant à l'unité primitive : « comme un rayon échappé du soleil revient se perdre en lui ». Le Fils y est déjà rentré. Quand la sanctification de l'Eglise sera accomplie, quand l'homme sera redevenu ce qu'il était avant le péché, le Saint-Esprit, qui avait opéré jusqu'alors, rentrera à son tour dans l'être absolu de Dieu, et l'unité divine sera reconstituée.

L'orthodoxie nicéenne édictant l'*homoousie*, c.-à-d. l'identité de substances chez le Père et le Fils, confinait au sabellianisme. Dans l'ardeur de leur luttte contre l'arianisme, ses plus ardents défenseurs furent entraînés au delà des limites, plus ou moins artificielles, qui devaient séparer les deux doctrines. Quelques-uns les franchirent manifestement. *Marcel* d'Ancyre (V. ce nom), combattant les ariens et le subordinatisme d'Origène, se servit d'expressions et d'arguments impliquant la négation de la personnalité distincte du Père et du Fils. Il fut accusé de sabellianisme et condamné. Son disciple, Photin, prit la défense de sa doctrine et en déduisit hardiment les conséquences. La controverse dura pendant toute la dernière partie du IVe siècle. Epiphane (*Hæres.*, LXII) rapporte que de son temps les sabelliens étaient encore nombreux à Rome et en Mésopotamie. Il ajoute à cette indication une particularité intéressante, en prétendant que la source du sabellianisme aurait été un livre apocryphe, appelé l'*Evangile des Egyptiens*, où il était dit que Jésus avait enseigné à ses disciples, comme un mystère, l'identité du Père, du Fils et du Saint-Esprit. En 381, le VIIe canon du deuxième concile œcuménique, tenu à Constantinople, déclara nul le baptême administré par les sabelliens, reconnaissant qu'ils étaient encore nombreux en Galatie. Cette disposition fut renouvelée par le concile Quinisexte (691), soit à cause de la persistance de la secte, soit pour confirmation, plus ou moins motivée, des canons antérieurs. E.-H. VOLLET.

SABELLICUS (Marcantonio Coccio, dit), érudit italien, né à Vicovaro, bourg de la Campagne romaine, en 1436, mort à Venise le 18 avr. 1506. Il étudia à Rome, où il s'attacha à Pomponius Lætus et laissa son nom de Coccio pour celui de Sabellicus en entrant dans l'Académie fondée par Pomponius. Il professa l'éloquence à Udine (1475), où il écrivit son histoire du Frioul : *De vetustate Aquilejæ*, puis à Venise (1484), où il commença son *Histoire de Venise* (*Rerum venetarum historiæ*), qu'il termina à Vérone l'année suivante et qui lui valut une pension de 200 sequins et la charge de bibliothécaire de Saint-Marc. Il est, en outre, l'auteur de deux petits poèmes (*De Venetæ urbis situ*), d'un dialogue (*De Venetis magistratibus*), de commentaires sur quelques auteurs latins (*Annotationes in Plinium, Livium*, etc.) et enfin, en 1503, d'une histoire générale depuis la création du monde (*Rhapsodiæ historiarum*), qui eut un grand succès malgré le peu de solidité de sa critique et l'inélégance de son style. Ses œuvres ont été réunies par Curion en 4 vol. in-fol. (Bâle, 1560). A. JEANROY.

BIBL.: TIRABOSCHI, *Storia della Lett. ital.*, VII, 698. — A. ZENO, *Hist. de Venise;* éd. 1718, t. XXIX. — GINGUENÉ, *Hist litt. de l'Italie*, t. X. — VALENTINELLI, *Bib. Friuli* (1861), pp. 88 et 173.

SABELLIENS. I. GÉOGRAPHIE ANCIENNE (V. ITALIE, t. XX, p. 1062).

II. HISTOIRE RELIGIEUSE (V. SABELLIANISME).

SABELLIENS (Vers). Groupe d'Annélides-Chétopodes, de l'ordre des Polychètes-Tubicoles, caractérisé par le corps vermiforme, à anneaux brefs, partagé en deux régions distinctes, de largeur à peu près égale; le lobe céphalique est confondu avec l'anneau buccal qui est muni d'une collerette; les filaments branchiaux, insérés sur les lames droite et gauche, spiralées, de la bouche, portent une ou deux rangées de filaments secondaires ou cirres; un sillon cilié médian, généralement situé sur la face ventrale, part de l'anus et conduit les excréments au dehors du tube membraneux, à aspect de cuir, où vivent ces Annélides. Les Sabelliens se creusent assez souvent des galeries dans les rochers. Le genre type, *Sabella* L., se distingue par les branchies égales disposées en demi-cercle, par deux cirres tentaculaires. Les espèces principales sont : *S. magnifica* Gr., de la mer des Antilles; *S. Köllikeri* Clap., de la Méditerranée; *S. penicillus* L. et *S. vesiculosa* Mont., des mers de l'Europe. Les larves des *Sa-*

EFERUS - Recherche & Classification numérique

bella sont monotroques; les genres *Potamilla* Malmgr., *Dasychone* Sars, *Chone* Kr., *Euchone* Malmgr. se rapprochent beaucoup des Sabella. Le genre *Spirographis* Viv. s'en distingue surtout par les branchies très inégales, le genre *Amphiglena* Clap. par l'absence de collier cervical ainsi que le genre *Fabricia* Blainv. Dr L. Hn.

SABELLIQUE (Linguist.). On donne le nom d'écriture sabellique à une forme d'écriture dérivée de l'alphabet étrusque, et en usage chez les populations sabelliennes (V. Italie, t. XX, p. 1062); elle est encore imparfaitement connue, n'étant représentée que par les deux inscriptions de Crecchio et de Cupra Maritima. L'alphabet sabellique n'est autre que l'alphabet ombrien, retourné pour écrire de gauche à droite; mais il renferme trois signes nouveaux, imaginés pour représenter des sons inconnus à l'ombrien. Ce sont l'*i* pointé, I·, son intermédiaire entre *i* et *e*, que Lucilius appelle *i pinguius;* le *v* pointé, ∨, représentant le son *o;* et le caractère R, exprimant l'articulation *d;* le D ombrien était passé chez les Sabelliens avec sa valeur de *r*, et l'on fut amené ainsi à créer un nouveau signe. Mondry Beaudouin.

SABELLIUS (V. Sabellianisme).

SABI. Fleuve de la côte orientale d'Afrique, dans la colonie portugaise de l'Est africain (anciennement dénommée colonie de Mozambique) et la Rhodésia britannique. Le Sabi prend sa source sur le versant oriental des montagnes qui forment la ligne de partage des eaux entre le bassin du Zambèze et celui des fleuves côtiers qui se rendent à l'Océan Indien. Sa source est dans la Rhodésia britannique, au pays des Machonas, son cours est d'abord N.-S. sur un parcours de 200 kil.; puis, après avoir reçu le Loundi, il pénètre sur le territoire portugais où il prend une direction O.-E. jusqu'au point où il va se jeter dans l'Océan Indien au S. de Sofala, par un vaste delta marécageux. L'étendue de son parcours est d'environ 800 kil.; puissant cours d'eau pendant les crues à tel point que les bateaux ne peuvent le remonter, le fleuve baisse dans la saison au point de n'avoir pas plus d'un demi-mètre de profondeur.

SABINE. I. Botanique. — La sabine ou savinier est une espèce de genévrier (*Juniperus Sabina* L., *Sabina officinalis* Garcke), répandu dans les hautes vallées des Alpes, des Pyrénées et d'autres montagnes de l'Europe centrale et méridionale, du Caucase, de la Sibérie et peut-être de l'Amérique du Nord. Elle forme, à l'état sauvage, des arbustes qui, par la culture, peuvent devenir arborescents. Toutes les parties de la plante exhalent une odeur forte, désagréable et très caractéristique.

II. Thérapeutique et Toxicologie. — La sabine est officinale; on en distingue deux variétés, l'une la *Sabine à feuille de cyprès*, improprement appelée *Sabine mâle*, haute de 3 à 4 m., l'autre la *Sabine à feuille de tamaris* (S. commune, stérile), improprement appelée *Sabine femelle*. On emploie en médecine les sommités, c.-à-d. les jeunes rameaux feuillus. Les feuilles dégagent, surtout quand on les froisse, une odeur térébinthacée pénétrante, plus ou moins fétide, et possédant une saveur résineuse, âcre et amère; elles perdent de leur odeur par la dessiccation. Elles renferment une huile volatile (*essence de sabine*), isomérique avec l'essence de térébenthine, de la résine, de l'acide gallique, de la cellulose, des matières extractives, des sels calcaires et de la chlorophylle. C'est à son essence que la sabine doit ses propriétés stimulantes, emménagogues et abortives, ainsi que son action antimétrorragique, antirhumatismale et antigoutteuse, vermifuge, etc. Dioscoride et Pline les premiers parlent de ses propriétés; les poètes latins parlent de son emploi à titre d'encens. A haute dose, la sabine est toxique : elle produit de la gastro-entérite, avec douleur abdominale vive, vomissements bilieux et selles souvent sanguinolentes, de l'hypercrinie salivaire, biliaire et urinaire, des congestions viscérales, des hémorragies par divers organes, de la fièvre, de l'accélération du pouls et de la respiration, puis de l'insensibilité, de la paralysie, et la mort se produit au bout de cinq à huit jours, soit dans le collapsus, soit au milieu de convulsions tétaniques. Il ne faut pas oublier que *la sabine n'est abortive qu'à doses élevées*, de sorte que l'avortement est toujours accompagné de phénomènes d'intoxication grave, souvent mortelle. La sabine s'emploie sous forme de poudre (0,25 à 0,50 centigr. deux ou trois fois par jour), d'infusion et de décoction (1 à 5 °/₀) de teinture, etc. L'onguent ou cérat de sabine est utilisé comme irritant local. La poudre et l'infusion servent au pansement des ulcères de mauvaise nature, pour combattre la teigne, etc. La thérapeutique utilise, en outre, l'essence de sabine à la dose de 2 à 5 gouttes à l'intérieur et localement pour combattre l'alopécie à la dose de 5 à 10 gouttes dissoutes dans 30 gr. d'alcool. Enfin la sabine entre dans l'eau hystérique, les trochisques hystériques, le sirop d'armoise composé, l'onguent martial, le liniment de Hecker, etc. Dr L. Hn.

III. Pharmacie. — La sabine s'emploie sous forme de poudre (contusion au mortier de fer, tamisage au tamis de crin n°1) ou d'extrait alcoolique obtenu par déplacement. On en prépare une poudre escharotique par mélange avec deux parties d'alun.

SABINE. Fleuve de l'Amérique du Nord. Né dans la partie N.-E. du Texas, dans le comté de Hunt, il forme un peu plus loin la frontière entre le Texas à (l'O.) et la Louisiane à (l'E.), se jette dans la mer du Mexique, après avoir traversé la lagune de Sabine Lake, et forme une barre entre le fort Sabine et le Brant Point. Son cours de 800 kil. n'est navigable que pour de petits bateaux. La Sabine ne traverse qu'une ville un peu importante, Orange, chef-lieu de comté; elle ne reçoit que des affluents insignifiants, car son bassin est étroitement resserré par les montagnes.

SABINE. Région de l'Italie antique, au N. de Rome, entre le Tibre, l'Anio et l'Apennin; c'était la région comprise entre le Latium et l'Ombrie, renfermant les villes d'Amiternum, Reate, Nursia, Cutiliæ, Cures, et aux limites du Latium, Nomentum. Les Sabins ont eu une grande importance à cause du rôle que les anciens leur attribuèrent comme nation mère des peuples sabelliens (V. Italie, pp. 1062 et 1065), et comme fondateurs de l'Etat romain avec les Latins (V. Rome, Quirinal, Quirinus). Le rôle des Sabins, à ce point de vue, a donné lieu à des controverses interminables : cela tient en partie de ce que Varron, l'auteur principal de qui nous tenons les renseignements, était d'origine sabine. A l'époque historique, les Sabins figurent rarement, ils acceptèrent aisément la domination romaine, qui fut définitivement établie en 290, et reçurent le droit de Coere (le droit de cité sans suffrage). Ils participèrent à la ruine générale des populations agricoles de l'Italie, incapables de résister à la concurrence de la Sicile, de l'Egypte et de l'Afrique, et épuisées d'hommes par les grandes guerres romaines. A l'époque de Strabon, les Sabins avaient à peu près disparu. Le nom même de Sabine s'est conservé dans la nomenclature ecclésiastique : en 1870, elle formait une province des Etats de l'Eglise, avec Rieti pour chef-lieu. — On nomme montagnes de la Sabine une chaîne de hauteurs disposées en hémicycle, qui forment le magnifique horizon de la Campagne romaine : elles s'étendent sur la rive droite de l'Anio; le point culminant est le mont Gennaro (1.269 m.).

SABINE (Sainte), *martyre*. Fête, le 29 août. Sa légende la présente comme une femme de haute condition. Après la mort de son mari, elle fut convertie par Sérapie, chrétienne d'Antioche, amenée jeune en Italie. Sérapie subit le martyre le 3 sept. 125, avec une constance qui affermit la foi de Sabine. Arrêtée l'année suivante, Sabine confessa vaillamment sa foi et fut mise à mort le 29 août. Leurs corps furent réunis dans le tombeau de Sabine, *Juxta arcam Vindiciani, in oppido Vindinensi*, et leurs martyres furent relatés dans les mêmes actes. Tillemont (*Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique*, II, pp. 246, 597) conteste l'authenticité de ces actes. Au contraire, Leblant (*Actes des martyrs*, pp. 63,

EFERUS - Recherche & Classification numérique

117, 140, 239) s'en sert pour décrire la procédure criminelle des Romains. — En 430, fut construite à Rome une église de Sainte-Sabine, qui devint le lieu de station pour la procession du jour des Cendres.

SABINE (Julia Sabina), impératrice romaine, femme d'Adrien, morte en 138 après J.-C. Fille de Matidia, nièce de Trajan, elle fut mariée à Adrien par l'impératrice Plotine qui favorisait celui-ci et voulait lui assurer l'Empire. Adrien négligea sa femme dont la vertu et l'élévation de caractère ne se démentirent pas : elle se réjouissait de ne pas avoir donné d'enfant au tyran ; elle fut déclarée *auguste* la douzième année du règne d'Adrien. Quand celui-ci se sentit atteint par la mort, il obligea Sabine à se donner la mort.

SABINE (Sir Edward), physicien anglais, né à Dublin le 14 oct. 1788, mort à Richmond le 26 juin 1883. Entré à quinze ans comme second lieutenant dans l'artillerie et promu capitaine à vingt-quatre ans, il prit part, l'année suivante, en 1814, à la campagne des Etats-Unis, puis en 1818 et en 1819, aux expéditions de John *Ross* et de *Parry* (V. ces noms) pour la découverte d'un passage N.-O. De bonne heure, il avait consacré ses loisirs à l'étude des sciences, principalement du magnétisme terrestre. Il profita de ces deux derniers voyages pour faire de nombreuses et intéressantes observations sur les variations de l'aiguille aimantée et la longueur du pendule, et, en vue de les compléter, entreprit lui-même, en 1822, sur le *Griger*, mis à sa disposition par le gouvernement anglais, une série de nouveaux voyages, qui embrassèrent tout l'espace compris entre l'équateur et le cercle arctique, en commençant par la côte de Sierra-Leone, pour se continuer par celles des Etats-Unis et du Canada et se terminer, en 1823, par celles du Spitzberg et du Groënland. Il s'occupa ensuite de faire établir dans les colonies anglaises tout un système d'observations magnéto-météorologiques, qui furent placées sous sa direction immédiate. Toutes ces recherches le conduisirent à d'importantes découvertes, qui sont venues confirmer l'hypothèse de Gauss et qui ont exercé sur les progrès du magnétisme terrestre une influence capitale. Il fut comblé, du reste, de distinctions et d'honneurs. Membre de la Société royale de Londres depuis 1818, il en devint vice-président en 1850 et président en 1861. En 1853, il présida la British Association, dont il avait été l'un des fondateurs et dont il resta le secrétaire général. En 1869, il fut créé baronnet. En 1875, il fut élu correspondant de l'Académie des sciences de Paris. Il avait, d'autre part, été successivement élevé aux grades de major général (1837) et de lieutenant général (1865). Ses écrits comprennent, outre un nombre considérable de mémoires et de notes insérés dans les *Philosophical Transactions*, dans le *Philosophical Magazine* et dans les *Reports of the British Association*, les ouvrages suivants, publiés à part : *A pendulum expedition* (Londres, 1825), où se trouvent relatés les résultats de ses voyages d'observations ; *Report on the variations of the magnetic intensity observed at different points of the earth's surface* (Londres, 1838), où il rend compte notamment des recherches d'Erman et de Hansteen ; *Observations on the days of unusual magnetic disturbances made at the british colonial magnetic observatories* (Londres, 1843-51, 2 part.) ; *On the cosmical features of terrestrial magnetism* (Londres, 1862), etc. De son côté, sa femme, qui fut souvent son collaborateur, a traduit en anglais *le Voyage en Sibérie* de Wrangell (Londres. 1844, 2 vol.), *le Cosmos* et *les Vues sur la nature* de Humboldt. L. S.

SABINIEN, 67e pape, né à Volaterra (Toscane), élu le 13 sept. (?) 604, pour succéder à Grégoire le Grand, après une vacance du siège qui avait duré plus de cinq mois ; mort le 22 févr. 606. Onuphrius Panvinus lui attribue l'introduction de sonner les cloches aux heures canoniales et pour la célébration de l'Eucharistie.

SABINIENS. Secte ou école de jurisconsultes, rivale de la secte des proculiens (V. Proculiens, Proculus). Son nom lui vient de son premier chef, Massurius Sabinus (V. Sabinus). La liste des chefs successifs de cette école donnée par Pomponius (2, § 47, Dig., *De orig. jur.*, I, 2) contient les noms suivants : Massurius Sabinus, Cassius, Cælius Sabinus, Javolenus, Valens, Tuscianus, Julianus.

Bibl. : Krueger, *Hist. des sources du droit romain* (trad. Brissaud) ; Paris, 1894, pp. 195-199, in-8. — V. Jurisconsultes, Cassiens.

SABINUS (Julius), guerrier gaulois du pays des Lingons, qui, sous Vespasien, chercha, avec Civilis, à affranchir la Gaule de la domination romaine (70 av. J.-C.), se vantant de descendre de César ; il souleva les Gaulois tandis que Civilis appelait les guerriers aux armes. Mais après quelques succès il fut battu par les Séquanes restés fidèles à Rome et se retira dans une grotte après avoir fait courir le bruit de sa mort. Sa femme Eponine vint partager sa prison pendant neuf années ; au bout de ce temps, Sabinus fut trahi et livré à Vespasien qui le fit mettre à mort. Eponine ne voulut pas lui survivre.

SABINUS (Flavius) (V. Flavia [Famille]).

SABINUS (Massurius), jurisconsulte romain. A vécu sous Tibère, écrivait encore sous Néron. Il a donné son nom à l'école sabinienne (V. Proculiens, Sabiniens). Le plus connu de ses écrits est un traité de droit civil en trois livres, *Libri tres juris civilis*. Il ne nous a pas été conservé. Mais les jurisconsultes postérieurs l'ont tenu en grande estime, car ils l'ont suivi dans leurs commentaires sur le *jus civile* qu'ils intitulent, à cause de cela, *Libri ad Sabinum* (Pomponius, Ulpien, Paul). Les extraits de ces commentaires conservés au Digeste permettent de connaître tout au moins le plan de l'ouvrage original. Massurius Sabinus est encore l'auteur d'autres écrits juridiques de moindre importance. G. M.

Bibl. : Krueger, *Histoire des sources du droit romain* (trad. Brissaud) ; Paris, 1894, pp. 199-202, in-8. — Dans O. Lenel, *Palingenesia*, Leipzig, 1889, t. II. 187 et suiv., on trouvera les fragments rassemblés de l'œuvre de Sabinus qui nous sont parvenus, et aussi dans Bremer, *Jurispr. antehadrian quæ supers.* ; Leipzig, 1899, *pars alt.*, pp. 313-582, in-12. — L'ouvrage spécial de O. Lenel, *Das Sabinus System*, dans *Festgabe R. von Ihering*, Strasbourg, 1892, pp. 3-104, est consacré à l'étude du plan et des idées des *Libri juris civilis*.

SABINUS (Georg Schuler, dit), poète et érudit allemand, né à Brandebourg le 29 avr. 1508, mort à Francfort-sur-l'Oder le 2 déc. 1560. Il étudia l'ancien droit et la littérature, en particulier la poésie latine à Wittemberg, épousa en 1536 Anna, fille de Mélanchton, dont il était l'élève favori, et fut en 1538 nommé professeur de poésie et d'éloquence à Francfort. En 1644, il fut appelé comme recteur de la nouvelle Université de Kœnigsberg, mais revint à Francfort-sur-l'Oder. Conseiller de l'électeur Joachim II, il fut envoyé à diverses reprises par celui-ci en ambassade en Pologne et en Italie. Son talent pour la poésie latine l'avait rendu célèbre. Le plus connu et le meilleur de ses ouvrages est le *Poemata* (Leipzig, 1558), vers dans la manière d'Ovide, en particulier les six livres d'élégies.

Bibl. : Toeppen, *Gründung der Universitaet zu Kœnigsberg und Leben ihres Rektors Georg Sabinus* ; Kœnigsberg, 1844. — Muther, *Anna Sabinus* ; Erlangen, 1866.

SABINUS Cælius, dont le nom complet est *Arulenus Cælius Sabinus*, jurisconsulte romain de l'époque de Vespasien. A succédé à Cassius comme chef de la secte sabinienne (V. Sabiniens). Il fut consul en 69. On cite de lui un commentaire sur l'*Edit des Ediles*.

Bibl. : Krueger, *Histoire des sources du droit romain* (trad. Brissaud) ; Paris. 1894, p. 207. — Les extraits de ses œuvres utilisés par les compilateurs du Digeste sont dans O. Lenel, *Palingenesia* ; Leipzig, 1889, t. I, pp. 78-82, 2 vol. in-f.

SABIRES (V. Huns, t. XX, p. 409).

SABLE. I. Géologie. — Le sable est le produit de la désagrégation lente des roches sous l'action d'agents naturels, tels que l'air, la pluie, les marées, etc. Sa constitution est, du reste, presque exclusivement siliceuse. Il ne peut renfermer, en tout cas, des matières susceptibles de se délayer dans l'eau, comme les calcaires, celles-ci formant, non du sable, mais des argiles ou des limons. Les

EFERUS - Recherche & Classification numérique

particules dont il se compose sont quelquefois anguleuses, mais le plus souvent arrondies, transportées et roulées qu'elles ont été par les eaux. Elles ont, en outre, dans une même couche, une constitution et des dimensions en général peu différentes, l'agent naturel qui les a amenées les ayant déposées dans un ordre déterminé par leur densité et par sa vitesse (V. Alluvion). Lorsque leur diamètre dépasse 2 ou 3 millim., on n'a plus de sable, mais du gravier, des cailloux roulés, des galets. Le sable le plus fin s'appelle *sablon*. Les sables sont très abondants autour de nous, tantôt dans le sol, en couches nombreuses et parfois d'une grande puissance, tantôt aussi à sa surface, sous forme de dunes, tantôt enfin le long de nos plages maritimes, dont ils constituent les grèves. Suivant les gisements d'où ils proviennent ou leur mode de formation, on en distingue plusieurs sortes. Les *sables de rivière* sont ceux que charrient les cours d'eau. On les trouve sur les rives et au fond des lits. Les *sables de carrière* ont la même origine, mais ils ont été charriés à une époque ancienne. On les rencontre dans toutes les alluvions des dépôts pléistocènes. Assez fins, ils sont pourvus d'un grain très net, avec de nombreuses veines de cailloux. Au-dessous existe une nappe plus ou moins épaisse de gros gravier ou gravier de fond, et par-dessus, les recouvrant, du *sable gras* ou alluvion de rive, de consistance limoneuse. Les *sables de mer* empruntent à la fois leurs éléments aux apports des fleuves et à la désagrégation du rivage. La plus grande portion reste en avant de la plage, où elle forme une zone de dépôts littoraux, de plus en plus mélangés d'argile à mesure qu'on s'éloigne de la côte. Si celle-ci est plate, il s'établit à l'extrême limite du flot de grande marée, des levées capables de dépasser de 4 à 5 m. le niveau de la haute mer : c'est l'*appareil littoral*, composé de sables et de galets (V. Appareil, t. III, p. 390). Lorsque enfin le sable, poussé par le vent, vient à s'amonceler, au delà du rivage, en monticules vallonnés, il forme des *dunes* (V. ce mot). Les sables de mer sont, au surplus, toujours imprégnés de sels déliquescents, ce qui les rend impropres, d'ordinaire, aux travaux de maçonnerie, mais ils sont chargés de matières organiques, ce qui en fait, une fois débarrassés de leur sel, de bons engrais. Les *sables vierges* résultent de la décomposition spontanée des roches. Ils n'ont pas été roulés, lavés par les eaux, et sont presque toujours mélangés d'argile. Il s'en rencontre des dépôts, sous le nom d'arènes, en Bourgogne et dans le Morbihan. La même origine spontanée semble également appartenir aux dunes sableuses qui couvrent les steppes de la Pologne, les déserts de la Syrie, de l'Arabie, le grand désert de Gobi et le Sahara d'Afrique (V. Sahara). Des fragments extrêmement petits de cristaux de quartz ou de minéraux silicatés en sont l'élément essentiel. Signalons encore, pour compléter cette énumération : les *sables verts*, qui doivent leur couleur à des grains de glauconie et qui affleurent, dans la région parisienne, sous forme d'une bande continue, depuis les Ardennes jusqu'à la Loire, séparés du grand système crayeux par l'argile compacte et imperméable du *gault* (V. ce mot) ; les *sables volcaniques*, qui résultent non seulement de projections verticales, mais aussi de véritables coulées (*ruisseaux de sable*) et qui renferment, en général, des myriades de petits cristaux d'augite ; les *sables coralliens*, spéciaux aux régions qui entourent les îles de polypiers. Enfin, mentionnons les dénominations toutes géologiques de *sables inférieurs*, *sables supérieurs* et *sables moyens* ou *sables de Beauchamp*, données par d'Archiac, la première aux diverses assises de sables subordonnées à l'argile plastique, la seconde aux sables de Fontainebleau, la troisième à une assise du bassin de Paris, jetée par la mer, au début du bartonien, sur les caillasses et remarquable par sa faune. Quant aux *sables mécaniques*, ils s'obtiennent par le broyage au moyen d'appareils mécaniques tels que le broyeur Loizeau, le broyeur Caur, le concasseur Blake, et fournissent des sables siliceux purs pour certaines industries spéciales, comme la verrerie

II. Technologie. — Les sables se distinguent, sous le rapport de leur grosseur, en *grains fins*, passant au trou d'un demi-millimètre de diamètre, *grains moyens*, passant au trou de 2 millim. et retenus à celui d'un demi-millimètre, et *gros grains* retenus au trou de 2 millim.

Ils sont employés à divers usages dans l'industrie et la construction. En construction, ils servent, en premier lieu, à la confection du *mortier* (V. ce mot). S'ils proviennent du sable de mer, on peut les utiliser tels quels pour les travaux maritimes sans qu'il en résulte d'inconvénients sérieux, mais si on veut les faire entrer dans les mortiers aériens, il faut préalablement les laisser exposés pendant un temps assez long à la pluie, étendus en couches minces sur un sol incliné, de façon à les débarrasser des sels déliquescents qu'ils renferment. Les sables composés entièrement de grains fins (sables de dunes, par exemple) donnent des mortiers de qualité tout à fait inférieure et doivent être proscrits pour cet usage. Les sables *bruts*, c.-à-d. ceux composés en proportion variable de grains de différentes grosseurs et même de graviers, donnent des mortiers dont la résistance est supérieure à celle des mortiers des mêmes sables tamisés de même dosage. Les sables employés à la fabrication des mortiers ne doivent être ni terreux, ni argileux, car l'argile adhère à la chaux et nuit, par conséquent, à la cohésion du mortier. Un bon sable doit être rude au toucher, crier quand on le serre dans la main et ne pas tacher la peau. On reconnaît si un sable est bien propre, en le remuant dans l'eau qui reste limpide si le sable est pur et qui se trouble, au contraire, lorsqu'il est terreux ou argileux. Dans ce dernier cas, on doit lui faire subir un lavage méthodique qui consiste à le jeter à la pelle dans une eau courante et à l'y agiter avec des râteaux : les parties argileuses et ténues restent en suspension et sont entraînées par le courant; les grains de sable se déposent. S'il s'agit de grandes quantités, l'installation peut être faite sur le côté d'une rivière, le sable jeté dans l'eau est ensuite dragué. A part quelques arènes, tous les sables sont inertes et n'exercent, du moins pendant un grand nombre d'années et sans intervention de principes étrangers, aucune action chimique sur la chaux avec laquelle on les mélange; mais les sables anguleux exercent une action favorable à la cohésion des mortiers par leurs aspérités mêmes, propriété que ne possèdent pas, à un même degré, les sables à grains polis et arrondis.

On emploie également, sous le nom de *ballast*, le sable ou plutôt le gravier pour recouvrir la plate-forme des *chemins de fer* (V. ce mot) dans le but de donner une certaine stabilité et de l'élasticité à la voie et d'en permettre le relevage facile. Il est utilisé, dans le même but, pour constituer l'aire des pavages, des sols bitumés, etc.

En raison de sa faible compressibilité et de la propriété qu'il tient de sa quasi-fluidité de pouvoir répartir également, d'une manière parfaite, la charge qu'il supporte, on l'emploie encore, en construction, dans certaines circonstances, pour constituer la plate-forme des *fondations* (V. Fondation). Ce système est appliqué avantageusement et économiquement lorsque le terrain n'est pas trop mou pour que le sable ne s'y enfonce pas. On l'emploie en *couches* pilonnées, lorsque le terrain solide est à peu de profondeur, sur lesquelles on élève les murs de maçonnerie, ou en *piles* dans le système de fondation en pilotis de sable (V. Pilotis) lorsque le bon sol est assez profond.

Sa propriété de laisser passer les eaux en retenant les matières qu'elles peuvent retenir en suspension le fait employer pour constituer les *filtres* et notamment les grands bassins filtrants pour l'eau d'alimentation des agglomérations urbaines.

L'industrie emploie aussi beaucoup le sable. Les sables fins sont utilisés en *fonderie* (V. ce mot) pour le *moulage* (V. ce mot) des pièces métalliques; ils subissent habituellement un certain nombre d'opérations avant leur emploi : ils sont séchés, broyés, passés au tamis, puis mouillés et

EFERUS - Recherche & Classification numérique

passés au rouleau sur une table. La *céramique*, la *poterie*, la *verrerie* (V. ces mots) l'emploient pour constituer l'un des éléments de la pâte. E. Laye.

III. Agriculture (V. Silice).

IV. Art héraldique. — Ce mot vient du mot *sable*, terre, même si l'on admet avec la plupart des auteurs qu'il a pour origine la martre zibeline, en latin *sabulina* ou *sabellina*, puisque ces bêtes ont été ainsi nommées à cause de leur teinte foncée comme de la terre ou du sable. C'est la couleur noire en blason. Moins usitée que l'azur ou le gueules, cette couleur se rencontre plus fréquemment que le sinople et surtout que le pourpre. Elle représente la tristesse, la constance dans le malheur, la prudence. On la représente en gravure par des hachures verticales et horizontales.

SABLE. Ile de l'océan Atlantique, à 167 kil. du rivage de la Nouvelle-Ecosse, sur la route des vaisseaux du Canada en Europe. Elle forme un grand arc de 55 kil., mais subit des modifications constantes; les deux phares établis à l'E. et à l'O. ont disparu par suite de l'affaissement du sol; on en a rebâti un autre sur la partie la plus large de l'île, ainsi qu'une station de sauvetage; une grande ligne de brisants indique l'île par le beau temps; mais les brouillards fréquents de cette région y causent de nombreux sinistres. Dunes de 24 m. où paissent quelques chevaux sauvages et bœufs abandonnés à eux-mêmes.

SABLÉ (Verrerie) (V. Verre).

SABLÉ. Ch.-l. de cant. du dép. de la Sarthe, arr. de La Flèche, sur les deux rives de la Sarthe (bassin de la Loire par la Maine); la rivière reçoit à Sablé, sur sa rive droite l'Erve et la Vaige. La ville est située à 35 m. de hauteur sur la rive gauche et à 50 m. sur la rive droite, où sont le château et la gare (cinq lignes des chemins de fer de l'Ouest et de l'Orléans sur Le Mans, Angers, Château-Gontier, Sillé-le-Guillaume et La Flèche); 5.458 hab. Belle église moderne; on a conservé les magnifiques verrières (XVIe siècle) de l'ancienne église. Château bâti en 1720, pour J.-B. Colbert de Torcy, neveu de Colbert, qui avait acheté le marquisat de Sablé (1711) aux héritiers de Abel Servien: la porte ogivale, encadrée de deux tours rondes, rappelle la forteresse du moyen âge, siège d'une des plus puissantes baronies du Maine, qui se rendit à Henri IV (1595). Concession d'anthracite de Fercé; marbrerie considérable, scieries de marbre noir; huileries, minoteries; moulins, ateliers pour les constructions mécaniques; grand commerce de bestiaux. — Le 20 août 1488, traité entre Charles VIII et le duc de Bretagne François Ier, suivi du mariage du roi avec la duchesse Anne et de la réunion de la Bretagne à la France. Urbain Grandier, né à Sablé, fut brûlé vif en 1634, après un procès de sorcellerie.

SABLÉ (Antoine de La), poète macaronique français, plus connu sous le nom de *Arena*, né à Souliers, près de Toulon, vers la fin du XVe siècle, mort en 1544. Il composa, à l'imitation de Folengo, plusieurs poèmes en latin burlesque, qui lui ont valu de son temps une assez grande réputation. Le plus curieux est une description satirique de l'expédition de Charles-Quint en Provence (*Meygra entreprisa catholiqui imperatoris quando anno 1536 veniebat per Provensam bene carrossatus in postam prendere Fransam cum villis de Provensa, propter grossas et menutas gentes rejohire;* Avignon, 1536). Un autre est une sorte d'art de danser. Ses œuvres ont été publiées plusieurs fois au XVIe siècle et depuis (*Arena Antonius.... ad suos compagnones studientes qui sunt de persona friantes bassas dansas in gallanti stilo bisognatas, cum guerra romana et cum guerra napolitana et cum revoluta genuensi et guerra avenionensi*, etc., 1519, 1524, 1529, 1670, 1758, etc.).

Bibl.: Bouche, *Histoire des hommes illustres de Provence.* — Aug. Fabre, *Ant. Arena, Notice historique et littéraire;* Marseille, 1860.

SABLÉ (Marquis de) (V. Laval [Urbain de]).

SABLÉ (Madeleine de Souvré, marquise de), écrivain français, née à en 1599, d'après le *Nécrologe de Port-Royal*, et non en 1608, comme on l'a cru, morte le 16 janv. 1678. Elle était l'un des sept enfants de Gilles de Souvré, marquis de Courtenvaux (1542-1626), gouverneur de Louis XIII, maréchal de France, et de Françoise de Bailleul, dame de Renouard. Elevée dans les beaux sentiments de galanterie polie de l'*Astrée* (1610), avec de la beauté, de la grâce et de l'esprit, elle épousa, le 9 janv. 1614, Philippe-Emmanuel de Laval, marquis de Sablé, fils du maréchal de Bois-Dauphin, de la grande maison de Montmorency, branche de Laval. L'époux était fort riche, mais d'esprit bizarre, de mœurs médiocres, et, après s'être montré fort épris, négligea sa femme et lui donna d'indignes rivales, sans qu'elle paraisse s'être vengée en accueillant l'amour très vif que lui témoigna le duc de Montmorency, la future victime de Richelieu. A l'hôtel de Rambouillet, où elle brillait d'un vif éclat, elle eut aussi pour soupirant le galant, mais peu dangereux Voiture. Quand son mari lui eut donné des rivales, elle se retira quelque temps à Sablé, pour remettre sa santé que le chagrin avait compromise, et ne reparut guère dans le monde qu'après la mort de cet époux, frappé d'apoplexie le 4 juin 1640. Sa fortune se trouvant alors très compromise, et obligée de vendre Sablé (1648), acheté par son ami le président de Longueil, d'où il passa successivement à Abel Servien, à Torcy et finalement aux Rougé qui le possèdent aujourd'hui, elle quitta son hôtel du faubourg Saint-Honoré pour prendre avec sa grande amie, la comtesse de Maure, un simple appartement place Royale. La mort de son fils, maréchal de camp, tué au siège de Dunkerque (1er oct. 1646), et qui fut pleuré de Condé, avait été pour elle la plus cruelle des épreuves. Son salon, que fréquentaient, entre autres, Costar et La Ménardière, devint cependant, de 1648 à 1655, un second hôtel Rambouillet, où, sous son inspiration, naquit ce genre littéraire des *Maximes*, dans lequel elle s'exerça elle-même, avant La Rochefoucault, bien que l'ouvrage n'ait paru qu'après sa mort sous ce titre : *Maximes de Mme la marquise de Sablé. Pensées diverses de M. L. D.* [l'abbé d'Ailly] (Paris, 1678, in-12). Ses jugements littéraires étaient accueillis comme des oracles. Restée, pendant la Fronde, fidèle à Mazarin et à la reine, malgré son amitié pour Mme de Longueville et la comtesse de Maure, grandes frondeuses, elle chercha à rapprocher les partis et contribua même au mariage du prince de Conti avec une nièce de Mazarin (22 févr. 1654), ce qui ne l'empêchait pas de fréquenter le salon de Mlle de Montpensier, qui, mettant à la mode le portrait, fit elle-même celui de Mme de Sablé, dans la *Princesse de Paphlagonie* (1659), sous le nom de *Parthénie*. Cependant, sous l'influence d'Arnauld d'Andilly et de ses sœurs, elle avait commencé, dès 1652, à faire quelques retraites à Port-Royal, et, s'étant même, en 1655, fait construire une aile près du chœur de l'église du couvent, elle alla s'y installer définitivement à cette époque, et y attira avec elle la comtesse de Maure. N'étant pas cloîtrée, elle continua à recevoir, et l'on voyait chez elle, à côté des grands noms de la cour, les abbés Testu, de la Victoire, d'Ailly, Esprit, puis Nicole, Domat, Pascal et sa sœur Mme Périer; Mmes d'Aiguillon, de La Fayette, de Guéménée, de Hautefort, de Liancourt, de Montausier, la duchesse de Longueville et la princesse de Conti. Tout en prenant la défense des jansénistes persécutés, elle le fit avec une modération habile. Obligée, en 1661, de quitter Port-Royal fermé, elle habita quelque temps Auteuil, puis, après la paix religieuse de 1669, à laquelle elle avait contribué, elle revint à Port-Royal de la rue Saint-Jacques, où elle finit ses jours dans une paix et une dignité qui ne s'étaient jamais démenties. Il existe beaucoup de ses lettres à la Bibliothèque nationale et à celle de l'Arsenal (recueil Conrart), lesquelles ont été mises en œuvre par V. Cousin, qui a signalé d'elle un petit traité sur l'*Education des enfants*, dont le texte est perdu, et un autre, très court, sur l'*Amitié*, qu'il a reproduit, ainsi

EFERUS - Recherche & Classification numérique

que le texte original de l'article d'elle sur les *Maximes de La Rochefoucauld* (paru dans le *Journal des savants* de 1665, p. 116). Mais il reste encore à donner une édition complète et annotée de ses *Lettres*. On trouve d'elle des portraits littéraires dans le *Grand Cyrus*, de Mlle de Scudéry, sous le nom de *Parthénie*, et dans le *Dictionnaire des précieuses*, de Saumaise. En 1838, il existait encore au château de Nangis un portrait peint de Mme de Sablé. De son mariage, elle avait eu quatre enfants : *Henri*, mort en 1693, évêque de La Rochelle ; *Urbain*, marquis de Bois-Dauphin, mort en 1661 ; *Guy*, mort en 1646, et Marie, religieuse à Saint-Amand de Rouen. Elle avait pour frères Jean, marquis de Souvré, mort en 1656, gouverneur de Touraine ; Jacques, commandeur de l'ordre de Malte, mort en 1670, et pour sœur, la comtesse de Lansac, gouvernante des enfants de France de 1628 à 1643. Eugène Asse.

Bibl. : Tallemant des Réaux, *Historiettes*, II, 276, 320, 325. — Mme de Motteville, *Mém.*, 1720, I, 12, 385 ; IV, 24, 88, 137. — Mlle de Scudéry, *le Grand Cyrus*, t. VI, l. I, pp. 113, 138 ; *Lettres ;* Paris, 1645. — Arnauld d'Andilly, *Journal*, éd. Halphen ; Paris, 1857, p. 3, in-8. — Voiture, *Œuvres*, 1745, II, 30, 35, 37, 202. — Saumaise, *le Grand Dict. des Précieuses.* — Costar, *Lettres ;* Paris, 1658 et 1659. — Victor Cousin, *Madame de Sablé*, dont la 2e éd. in-8 donne un portrait gravé de Mme de Sablé ; et *la Société française au* XVIIe *siècle*, t. II, 1.

SABLES. Com. du dép. de la Sarthe, arr. de Mamers, cant. de Bonnétable ; 103 hab.

SABLES-D'OLONNE (Les). Ville du dép. de la Vendée, ch.-l. d'arr., à 34 kil. O.-S.-O. de La Roche-sur-Yon, sur l'Océan ; terminus du chem. de fer de Thouars aux Sables ; 11.826 hab. Petit séminaire, ateliers de constructions navales, préparation de conserves et de sardines à l'huile, huitrières, pépinières, usine à briquettes pour le chauffage. Les Sables sont une ville double : la ville proprement dite, allongée de l'E. à l'O. sur la rade, et le faubourg de la Chaume, qui en est séparé par le chenal du port. L'église, qui date de 1647, a été construite dans le style gothique, avec quelques détails de la Renaissance (les portes et de beaux vitraux). La chapelle de Notre-Dame de Bonne-Espérance est un lieu de pèlerinage pour les marins. Le faubourg de la Chaume, à l'O. du port, protégé par les dunes de la Pointe de l'Aiguille contre les vents du large, est peuplé de vrais Olonnais, population composée de Basques et d'Espagnols : leurs maisons basses, ne prenant jour que sur les cours intérieures, possèdent des jardins fertiles.

Le port, autrefois important, qui armait pour la pêche à la baleine et à la morue, n'a plus que 400 bateaux pêcheurs de sardines et ne peut recevoir que des navires de 300 à 400 tonneaux. Ceux-ci lui apportent des bois du Nord, des charbons anglais et des vins de Bordeaux, ils remportent des sardines, des huitres, des grains, du sel et des conserves alimentaires, etc. Le port, bien abrité des vents d'O., occupe une sorte d'estuaire, et comprend un bassin à flot. Le fort Saint-Nicolas le défend ; deux phares l'éclairent : celui de la Tour de l'Arondelle ou d'Arundel, sur les ruines du château du même nom, et, au large, le phare des Barges, construit de 1851 à 1861. Les Olonnais ont, autrefois, rivalisé comme corsaires avec les Malouins et les Dunkerquois, mais la ville fut bombardée et en partie ruinée par les Anglais en 1696 ; elle souffrit plus tard de terribles ouragans en 1747, 1750 et 1751.

Une certaine importance lui a été rendue par son admirable plage, une des plus belles de l'Océan en France. Longue de 1.500 m., formée de sable fin, descendant en pente douce, bordée d'un quai-terrasse appelé le « Remblai », elle attire une quantité considérable de baigneurs. Au S.-E., le puits d'Enfer est un groupe de rochers, où la mer fait rage à marée haute. Patrie de Jean Nau l'Olonnais, corsaire († 1671). J. Kergomard

SABLET. Com. du dép. de Vaucluse, arr. d'Orange, cant. de Beaumes ; 968 hab.

SABLIA (Le). Montagne de Russie (V. Oural, t. XXV, p. 695).

SABLIER. I. Chronométrie. — Le sablier se compose d'un double récipient : généralement une double ampoule de verre. Une ouverture étroite réunit les deux cavités superposées et livre passage aux grains d'un sable fin qui passe de l'une en l'autre. Lorsque le transvasement s'est opéré, il suffit de retourner le sablier pour recommencer l'opération. Celle-ci a pour but de mesurer le temps : la dose de sable bien homogène et la dimension de l'ouverture sont calculées de façon que le sable s'écoule en un temps donné ; de plus, des divisions graduées peuvent être gravées sur les parois de l'ampoule de verre.

Aujourd'hui le sablier est encore employé dans certains examens, dans certaines ventes aux enchères et dans les cuisines, mais il a connu de meilleurs jours. C'est, avec le *cadran solaire*, les *chandelles graduées* et la *clepsydre* (V. ces mots), un des plus anciens types d'horloge que l'on connaisse. Il a persisté jusqu'à la Renaissance. L'église d'Ammerbach, près Iéna, conserve une belle horloge à sable du XVIe siècle qui est une véritable œuvre d'art : cet objet se compose de quatre sabliers de verre juxtaposés sertis dans une élégante monture de fer forgé. C. E.

II. Chemin de fer (V. Boite a sable, t. VII, p. 174).

SABLIER (*Hura* L.). Genre d'Euphorbiacées-Excœcariées, composé de deux ou trois arbres de l'Amérique et de l'Afrique tropicales, à suc laiteux, à bois mou, à feuilles alternes stipulées, à inflorescences mâles spiciformes entourées d'une grande bractée, à fleurs femelles axillaires et solitaires, uniovulées. Fleurs monoïques et apétales, étamines centrales et monadelphes ; ovaire à 5-20 loges ; fruit sec, pluricoque, s'ouvrant avec élasticité en produisant un grand bruit et en projetant les débris de ses coques

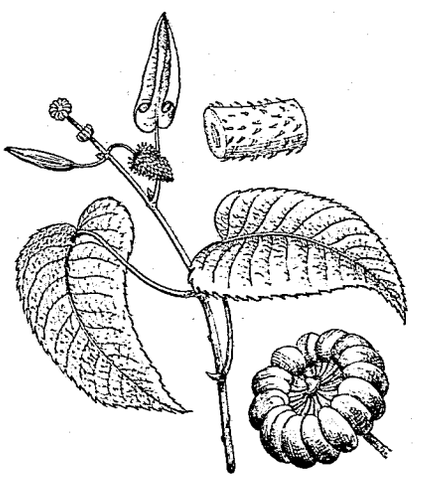

Sommité fleurie et fruit du sablier (*Hura crepitans*).

en tous sens ; graine comprimée, rappelant celle de la noix vomique. L'espèce principale, *H. crepitans* L. ou *Sablier élastique*, est d'origine américaine et son latex est très âcre et très irritant, et riche en caoutchouc. Appliqué sur la peau, ce suc produit un violent érythème et une éruption pustuleuse ; au contact de l'œil, il provoque de la conjonctivite. Les semences constituent un éméto-cathartique violent, dangereux à hautes doses. On en extrait une huile purgative employée dans les coliques saturnines. Le *H. brasiliensis* W., l'*Assaca* des indigènes du Brésil, sert dans le psoriasis, la lèpre, la syphilis cutanée ; c'est surtout la décoction de la racine qui est employée.

SABLIÈRE (Charp.). Pièce de bois placée horizontalement à la partie inférieure ou à la partie supérieure d'un pan de bois ou d'une jouée de lucarne en charpente pour recevoir les assemblages de toutes les autres pièces, poteaux verticaux, décharges, tournisses, etc., entrant dans la composition du pan de bois ou de la jouée de lucarne. On appelle *sablière basse* la sablière qui repose à rez-

EFERUS - Recherche & Classification numérique

de-chaussée, le plus souvent sur un cours de parpaings, et *sablières hautes* celles qui, placées à la partie supérieure de chaque étage du pan de bois, recoivent les abouts des solives du plancher haut de l'étage, tandis qu'on appelle *sablière de chambrée* la sablière qui, placée à chaque nouvel étage au-dessus des abouts des solives du plancher de l'étage inférieur, joue le rôle de sablière basse pour le nouvel étage. On appelle encore sablières les pièces de bois posées le long d'un mur sur des corbeaux ou accolées à des poutres auxquelles elles sont reliées par des étriers en fer et qui reçoivent les abouts des solives d'un plancher afin de ne pas faire d'encastrement dans le mur ou d'entailles dans les poutres. Dans un comble, on donne ce même nom de sablières aux cours de plate-forme posées sur les murs et recevant les pieds des chevrons du comble. Dans les charpentes apparentes des XVe XVIe siècles, les sablières ont été souvent ornées de sculptures et d'inscriptions. On y trouve parfois la date de construction des églises (Violaines, dans le Pas-de-Calais, ancienne église du Merville, dans le Nord, etc.). Ch. Lucas.

SABLIÈRE (Antoine Rambouillet, sieur de La), poète et financier français, né à Paris en 1624, mort à Paris en 1679. Fils du riche financier Rambouillet, il devint un des régisseurs des domaines de la couronne, après avoir acheté une charge des finances. Riche, aimable et distingué, il épousa Marguerite Hessein (1654) qui était aussi jolie que gracieuse : les deux époux ne se gardèrent pas la fidélité jurée, mais vécurent en bonne intelligence ; la société la plus choisie se réunissait dans leur magnifique hôtel du faubourg Saint-Antoine où La Fontaine reçut la plus généreuse hospitalité. Auteur de madrigaux bien tournés, La Sablière a exposé ses principes de galanterie dans deux petits vers :

Il faut des charmes pour me prendre
Et des faveurs pour me garder.

Il s'éprit à la fin de sa vie de la fille d'un Hollandais, Mlle Manon van Ghangel et ne se consola pas de sa mort subite ; c'est pour elle qu'il a composé presque tous ses madrigaux dont le naturel et la finesse plurent à Voltaire. Son fils, *Nicolas* Rambouillet de La Sablière, a publié en 1689 ces madrigaux qui ont été réédités en 1828 par Ch. Nodier dans la *Collection des petits classiques français*. Ph. B.

SABLIÈRE (Marguerite Hessein, de La), femme du précédent, née à Paris en 1636, morte en 1693. La Fontaine lui a dédié ses plus belles fables et vécut chez elle pendant vingt ans. Sœur d'un ami de Boileau et de Racine qui n'épargnait pas à ceux-ci des sarcasmes qu'ils redoutaient beaucoup, elle se prit de goût pour l'étude ; elle savait le latin ; Sauveur et Roberval lui apprirent les mathématiques, la physique, l'astronomie ; c'est pour elle que Bernier écrivit l'excellent abrégé du système de Gassendi. Boileau railla ce zèle dans sa célèbre satire contre les femmes, où il explique sa mauvaise mine d'un jour :

Un astrolabe en main, elle a dans sa gouttière
A suivre Jupiter passé la nuit entière.

Le salon de Mme de La Sablière réunit ce qu'il y avait de plus brillant et d'illustre à Paris et à l'étranger ; toute la haute société galante de l'époque, Lauzun, Rochefort, Brancas, Chaulieu, La Fare, etc., fréquentaient chez elle où ils retrouvaient les plus jolies femmes du temps. Mme de La Sablière, par son esprit et sa courtoisie exquise, était l'âme de ce cercle choisi ; après avoir beaucoup aimé sans suite, elle s'attacha au marquis de La Fare avec une tendre fidélité partagée ; pendant deux ans la cour libertine de Louis XIV cria au miracle ; mais au bout de deux ans le marquis de La Fare alla chez la Champmeslé ; cet abandon décida à la retraite Mme de La Sablière qui se retira aux Incurables et se livra à la dévotion. Ph. B.

SABLIÈRES. Com. du dép. de l'Ardèche, arr. de Largentière, cant. de Joyeuse ; 945 hab.

SABLIÈRES (Jean de Granouilhet, sieur de), musicien français du XVIIe siècle, dont la vie comme les œuvres sont très mal connues. Nous savons seulement qu'il occupa la charge d'intendant de la musique de Monsieur, duc d'Orléans, frère de Louis XIV. Mais on ignore à quelle époque il prit possession de ces fonctions, à quelle époque il les abandonna, aussi bien que la date de sa naissance et celle de sa mort. Nous savons également d'autre part qu'il avait composé quelques opéras, un notamment joué en 1671 à Versailles, un autre l'année suivante qui peut-être ne fut pas représenté, et un troisième à Montpellier, en 1679, à l'occasion de la paix d'Espagne. Lully dut en conséquence voir en lui un rival dangereux dont il fallait se défier et il employa sans doute tout son crédit à lui fermer la scène quand il en fut le maître. La liaison du sieur de Sablières avec plusieurs ennemis avérés du Florentin rend cette hypothèse tout à fait vraisemblable.

SABLINE (Bot.) (V. Spergularia).

SABLONCEAU ou **SABLONCEAUX.** Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de Saintes, cant. de Saujon ; 815 hab. Restes d'une abbaye fondée en 1136 par Guillaume X, duc d'Aquitaine ; église romane à coupoles, qui faisait partie de cette abbaye.

Bibl : De la Sauvagère, *Notice sur l'abbaye de Sablonceaux*, 1766, in-8.

SABLONNE. Rivière du dép. du *Jura* (V. ce mot, t. XXI, p. 314).

SABLONNIÈRES. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Coulommiers, cant. de Rebais ; 600 hab.

SABLONS (Plaine des). On désigne ainsi une plaine au sol pierreux et calcaire qui s'étendait au N.-O. de Paris entre Neuilly et les Ternes. Elle est appelée la Croix des Sablons sur la carte des environs de Paris, dressée par l'Académie des Sciences en 1674. A partir de Louis XV, elle servait annuellement pour les revues des régiments des gardes du roi, et c'est là que la Convention fit établir, en 1794, le camp entièrement clos qui fut connu sous le nom d'Ecole de Mars et fut levé quatre mois après. Le jardin public qu'on voulut y établir ensuite et où l'on donnait surtout des courses de chars et des joutes ne réussit pas. Ce lieu ne devint un joli faubourg de Neuilly que vers 1820, lorsqu'il se peupla et que s'y forma le quartier de Sablonville. L'ancienne mairie de Neuilly (aujourd'hui justice de paix) y était située. C'est aussi dans cette plaine que Louis XVI avait encouragé Parmentier à faire des expériences décisives sur la culture de la pomme de terre. Aussi la statue de cet agronome s'y trouve-t-elle placée. M. Barroux.

Bibl. : P.-N. Quillet, *Chroniques de Passy ;* Paris, 1836, t. II, pp. 245-47, in-8. — F. Bournon, *Rectifications et additions à l'abbé Lebeuf ;* Paris, 1895, pp. 512-514, in-8. — L. R. [*le Nom de la rue des Sablons*], dans *Bull. de la Soc. hist. d'Auteuil et de Passy*, 1897, p. 233. — A. Chuquet, *l'Ecole de Mars ;* Paris, 1899, particulièrement ch. IV, in-12.

SABLONS. Com. du dép. de la Gironde, arr. de Libourne, cant. de Guitres ; 833 hab.

SABLONS. Com. du dép. de l'Isère, arr. de Vienne, cant. de Roussillon ; 696 hab.

SABLONVILLE (V. Neuilly-sur-Seine).

SABOLY (Nicolas), poète et musicien provençal, né à Carpentras en 1614, mort à Avignon en 1675. Après avoir étudié chez les jésuites d'Avignon et de Carpentras, il devint bénéficiaire d'une chapellenie de la cathédrale de Carpentras et maître de chapelle à Saint-Pierre d'Avignon. Il a composé un recueil de 80 *Noëls* provençaux, gracieux et naïfs sans trop de mièvrerie, dont il écrivit lui-même les mélodies (souvent arrangées d'après d'anciens airs populaires). Ces *Noëls*, d'abord publiés en six recueils séparés, à Avignon (sans nom d'auteur) de 1669 à 1674, ont été souvent réimprimés depuis (Avignon, 1699, 1724, etc.). La plus récente et la meilleure édition est celle de Seguin : *Recueil de Noëls... publiés pour la première fois avec les avis notés recueillis pour le piano et l'orgue* (Avignon, 1856). A. Jeanroy.

SABONÈRES. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Muret, cant. de Rieumes ; 350 hab.

EFERUS - Recherche & Classification numérique

SABOR (V. Croatie, t. XIII, p. 433).

SABOR. Rivière du *Portugal* (V. ce mot, t. XXVII, p. 379).

SABORD (Mar.). On donne plus particulièrement ce nom aux ouvertures quadrangulaires pratiquées dans la muraille des bâtiments de guerre et donnant passage à la volée des bouches à feu. Une porte fixée par des gonds au côté supérieur permet de les fermer lorsque les pièces ne tirent pas. Pour la solidité du navire, il y a intérêt à ce que les sabords d'un côté soient exactement opposés à ceux de l'autre et qu'au cas de plusieurs batteries superposées, chaque sabord de la rangée supérieure se trouve placé juste au-dessus de l'intervalle qui sépare deux sabords de la rangée inférieure. La fermeture en doit être bien hermétique, afin que l'eau de mer ne pénètre pas dans la coque, et, en dehors du tir, on ne les ouvre guère que par beau temps, pour aérer. Suivant leurs position, ils reçoivent des appellations différentes. Les *sabords de chasse*, destinés au tir en chasse, sont percés à l'avant, près du bossoir. Les *sabords de retraite* le sont à l'arrière, dans la poupe. Dans la marine moderne, où le nombre des pièces est relativement restreint et où les plus grosses sont placées, d'ordinaire, sur le pont, les sabords ne couvrent plus, comme autrefois, en rangées symétriques, toute la partie émergée de la carène. Ils livrent surtout passage aux pièces de petit calibre et à tir rapide. — On appelle également sabords ou mieux *sabords de charge* de grandes ouvertures ménagées, près de la flottaison, à l'avant et à l'arrière des bâtiments marchands qui chargent des fardeaux trop lourds pour pouvoir entrer par les écoutilles, comme les mâtures ou les pièces de bois. — On désigne enfin souvent sous le nom de *sabords de nage* les trous pratiqués dans les parois des embarcations pour donner passage aux avirons. — Quant aux *faux sabords*, imitation extérieure en peinture des vrais sabords, qui permettaient jadis aux navires marchands de se faire passer à distance pour des bâtiments de guerre, ils n'ont plus de raison d'être, aujourd'hui que ces deux catégories de bâtiments se distinguent complètement par leurs formes générales.

SABORIUS, usurpateur byzantin (VIIe s.). En 668 il commandait le corps d'armée des Arméniaques, lorsque l'absence de l'empereur Constant II, alors en Italie, lui sembla une occasion favorable de révolte. Il entra en négociations avec les Arabes, et, malgré les efforts de la diplomatie impériale, il obtint le concours armé du khalife, et les hostilités allaient s'engager, lorsque l'usurpateur mourut d'un accident de cheval.

SABOT. I. Technologie. — L'origine du mot sabot est controversée; on le rattache au mot « savate ». C'est une chaussure formée d'un seul morceau de bois creusé en forme de pied. On le fabriquait autrefois à la main; maintenant, depuis la machine imaginée en 1841 par Durod, on les fait à la mécanique pour la plus grande part. On se sert en général d'une mèche, d'une forme déterminée, qui coupe en même temps par le bout et sur les côtés et est animée d'un rapide mouvement de rotation. La même machine qui dégrossit le sabot suffit pour le finir, grâce à un instrument assez semblable à un pantographe, qui est susceptible de prendre toutes les positions et permet de faire arriver la mèche dans toutes les directions, à l'intérieur de même qu'à l'extérieur du sabot.

II. Construction. — Pièce de métal de forme conique avec, au pourtour de sa base, trois ou quatre bandes de fer méplat d'environ $0^m,50$ à $0^m,60$ de longueur et servant, en enveloppant le pied d'un pilot, à l'armer afin de faciliter l'enfoncement de ce pilot dans un terrain résistant. — Dans un comble en charpente de bois ou de fer, on désigne sous ce même terme de sabot toute garniture de métal dont on enveloppe le pied d'un arbalétrier ou qui reçoit et sert à assembler les extrémités supérieures de deux arbalétriers. — Dans un escalier, on appelle sabot la partie saillante de la marche palière recevant l'assemblage des deux limons, et les maçons donnent aussi ce nom de sabot au morceau de bois dans lequel est encastré un calibre servant à traîner une moulure en plâtre. Ch. Lucas.

III. Artillerie (V. Frein).

IV. Zoologie. — On désigne sous ce nom l'ongle des Mammifères ongulés par opposition à celui des Mammifères onguiculés. Chez les Ongulés, l'ongle se développe de manière à recouvrir complètement la dernière phalange du doigt comme d'un dé à coudre, et l'animal n'appuie sur le sol que cette partie cornée qui protège parfaitement les régions palmaire et plantaire de l'extrémité des membres. Il n'y a d'exception que chez les *Tylopodes* (Chameaux et Lamas) où les sabots ne protègent que la région antérieure des phalanges : la région moyenne et postérieure de celles-ci forme une *sole* élargie et calleuse qui appuie sur le sol comme chez les Onguiculés, de telle sorte qu'au sens propre du mot, les Camélidés ne seraient pas de véritables *Ongulés* (V. ce mot). E. Trouessart.

V. Ichtyologie. — Synonyme de *Chabot* (V. ce mot).

VI. Malacologie (V. Turbo).

VII. Jeu. — Jouet d'enfant de forme conique en bas et cylindrique en haut. On le lance soit avec la main, en lui donnant un mouvement de rotation, soit comme la toupie en l'enroulant dans la lanière d'un fouet; puis on le fait tourner, activant sa rotation en le frappant avec un fouet. Quand le sabot reste sur place, tournant si rapidement qu'il paraît immobile, on dit qu'il « dort ».

SABOTAGE (Ch. de fer) (V. Chemin de fer, t. X, p. 1033).

SABOTTERIE (La). Com. du dép. des Ardennes, arr. de Vouziers, cant. de Tourteron; 266 hab.

SABRAN. Com. du dép. du Gard, arr. d'Uzès, cant. de Bagnols-sur-Cèze; 1.183 hab. Ruines d'un château, berceau de la baronnie de Sabran. Le pays environnant, entre la vallée de la Cèze au N., celle de la Tave au S. et le Rhône, a longtemps porté le nom de *Sabranenque*, peu usité aujourd'hui.

SABRAN. Illustre famille du Languedoc, qui doit son nom à la seigneurie de ce nom, et a donné naissance aux seigneurs de Châteauneuf, aux barons d'Ausouïs, aux comtes d'Arian, de Beaudinard, d'Aiguine, de Chantereine, du Biosc, de Saleperrine, de Sardon; aujourd'hui ducs de Sabran-Pontevès. Armes : *De gueules à un lion d'argent.*

SABRATA. Ville antique située sur le rivage de la Tripolitaine et dont les ruines portent aujourd'hui le nom de Zouaghay ech Cherkita. Fondée suivant toute apparence par les Phéniciens, Sabrata, que plusieurs auteurs, entre autres Pline et Strabon, nomment Abrotonum, fut une des cités les plus prospères de la côte des Syrtes. Les tribus libyennes y venaient, comme à Leptis Magna, apporter les produits du désert et de l'Ethiopie ou Afrique centrale; ils échangeaient ces produits contre le blé et l'huile que Sabrata récoltait ou qu'elle recevait d'ailleurs. Pendant la guerre de Jugurtha, la colonie phénicienne rechercha l'alliance de Rome. Elle garda, au moins jusqu'au début de l'Empire, une certaine indépendance; elle frappait encore sous Auguste des monnaies à légende punique. Plus tard, elle devint colonie romaine. Elle paraît avoir été très riche aux premiers siècles de l'ère chrétienne. Les ruines que n'a pas ensevelies le sable du désert témoignent aujourd'hui encore de sa prospérité passée. Le voyageur Barth a reconnu sur l'emplacement de la ville antique un amphithéâtre, une jetée qui limitait le port, et une plateforme faite de blocs énormes. Avec Oea (auj. Tripoli) et Leptis Magna (auj. Lebda), Sabrata forma la *Tripolis Syrtica*, plus tard la *provincia Tripolitana* du Bas-Empire. Justinien releva ses murs, détruits sans doute par les barbares du désert, après la chute de l'empire romain d'Occident; il construisit dans la ville une très belle basilique. Encore au moyen âge, Sabrata fut un marché actif; les géographes arabes la citent comme une ville impor-

EFERUS - Recherche & Classification numérique

tante. De nos jours, elle est tombée dans une décadence profonde. Zouaghay ech Cherkita, que l'on appelle quelquefois le Vieux-Tripoli, n'est qu'un bourg médiocre et pauvre. J. Toutain.

SABRE. I Archéologie. — Arme de main, propre à l'estoc et à la taille et différant, en principe, de l'épée, par la courbure de sa lame. Le mot *sabre* est assez moderne, il n'apparait, en France, que dans la seconde moitié du XVIIe siècle. C'est en 1676 qu'on le trouve mentionné pour la première fois, et dans le *Traité d'armes* de Gaya, et dans le règlement du 9 mars 1676, aux termes duquel il devait avoir 2 pieds 9 pouces de longueur de lame. Ce sabre réglementaire primitif serait l'ancêtre du *bancal* moderne, comme l'ancien *estramaçon* (V. ce mot) serait, avec l'épée wallonne (V. Epée), l'ancêtre des *lattes;* mais les sabres ou *briquets* des fantassins auraient une origine plus ancienne qu'il faut rechercher dans les coutelas du moyen âge. Les lexicographes du XVIe siècle, continuant une tradition ininterrompue, donnaient à l'arme courbe une origine orientale. Quand il appelle le cimeterre *gladius hunistus*. Nicot réédite une opinion qui était courante depuis longtemps, et qui faisait remonter à l'invasion des Huns l'apparition des armes courbes. Le moyen âge a connu ces cimeterres : on les désignait alors sous le nom de *badelaires, coutelas, malchus*. Quant au fauchon, c'est un coutelas particulier, dont l'histoire est encore à écrire, et qui paraît avoir surtout servi comme arme rituelle, destinée aux cérémonies d'investiture (V. Fauchon). — Au XIVe siècle, les gens de guerre portaient couramment le *coustiau de Turquie*, c.-à-d. le badelaire. Le badelaire était un cimeterre à lame large, large surtout vers l'extrémité recourbée et entaillée, et dont la pointe rejoignait le dos concave, en continuant le tranchant convexe. Ce type de lame comportait de grandes différences de longueur : certaines ne dépassaient pas un pied. En Italie, on appelait *storta* le cimeterre, et *stortetta*, son diminutif ; les différences entre ces deux armes étaient à peu près celles qui existaient entre l'épée et la dague. On a dit, avec assez de raison, que ces coutelas servaient surtout aux gens de mer ; longtemps ils furent en usage à bord des navires et galères, c'étaient les *tarrobats* de nos vieux gabiers, et le sabre d'abordage moderne en dérive. Des effigies du XIVe siècle montrent des hommes d'armes ayant au côté un court et large coutelas qui était, à peu près, en tout semblable au tarrobat dont on se servait pour travailler dans la mâture et aussi, sans doute, dans les combats d'abordage. Les tapisseries, les miniatures figurent, à partir de cette époque, des cimeterres ou coutelas de toutes sortes ; certains sont, par leurs dimensions, de véritables sabres. Au XVIe siècle, l'usage en est courant, même en France. Ainsi Montluc dit que l'homme d'armes doit porter un grand coutelas pour couper les manches de mailles; les gravures de Périssin et Tortorel, entre autres documents, représentent ces armes dont la mode devient de plus en plus générale. Bientôt, sous Louis XIII, on porte des cimeterres même avec le costume de ville ; puis les portraits de Largillière, de Rigaud représentent des officiers généraux avec ces coutelas qui s'appellent alors des *sabres de tranchée*, tandis que les fantassins en sont armés, au lieu et place de l'épée. Celle-ci disparaît de l'équipement du piéton avec les ordonnances de Louvois, et bientôt la cavalerie elle-même ne sera plus armée que du sabre courbe ou bancal. Telle est, sommairement esquissée, l'histoire du sabre, en tant qu'origines; faudrait-il, toutefois, pour la compléter, parler de tous les coutelas anciens, parmi lesquels, le *düsak* allemand, fait d'une seule pièce, lame et poignée, mériterait une mention spéciale. Mais il conviendrait alors d'étudier toutes les armes courbes orientales et aussi certains scramasax francs, les *kopis* antiques et tous les types indo-malais et indo-chinois. Le jour où l'on entreprendra un pareil travail, on pourra ramener les diverses formes à quelques types fondamentaux. On peut affirmer, dès aujourd'hui, que l'origine en est touranienne.

Le sabre proprement dit est bien une arme turque, toutes les formes usitées depuis trois cents ans sont des variantes du cimeterre. Nous ne connaissons guère, parmi les badelaires anciens, de fabrication européenne, que des armes de luxe datant de la Renaissance. Leur garde à deux quillons, ordinairement chevauchés, c.-à-d. opposés comme courbure, ne comporte ni anneaux ni pas d'âne, à de rares exceptions près. La fusée est assez courte ; le pommeau comprimé, très souvent asymétrique, est le plus souvent modelé en tête de bête ou en face humaine. Les sabres du règne de Louis XIV rentrent, par leur architecture, dans la tradition moderne. Leur garde rappelle le type des épées wallonnes où une plaque plus ou moins emboutie en coquille se joint à des branches et à un arc de jointure ; il n'y a jamais de pas d'âne ; mais les sabres allemands possèdent un anneau de pouce. Bientôt on peut distinguer deux modèles fondamentaux bien distincts. L'un se caractérise par la simplicité de sa garde dite en *étrier* où il n'existe plus qu'un arc de jointure et une amorce de quillon, c'est le vrai sabre à la turque ; l'autre possède une garde complète avec garde-main relevé et branches nombreuses. Tous deux n'ont pas de pommeau, mais une simple *capule* (V. Pommeau). Ils demeurèrent en honneur jusque sous Louis-Philippe, mais aujourd'hui le dernier modèle a seul survécu, encore que son garde-main ait été réduit à trois ou quatre branches.

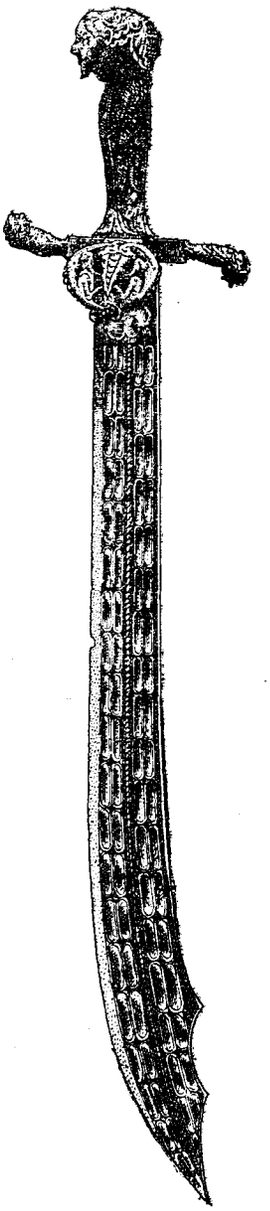

Badelaire italien du XVe siècle.

La longueur et la largeur des lames ont varié et varient encore à l'infini. Suivant que prévalaient les théories que seule la pointe est bonne ou que seul le tranchant est efficace, on changeait la courbure et la longueur de la lame. Au point de vue strict de l'histoire archéologique des armes, on doit dire que l'intrusion du sabre chez les Occidentaux a marqué l'ère de la décadence absolue de l'arme blanche. En obligeant des races, en tout étrangères à l'Orient, à adopter une arme qui n'était ni dans leurs traditions ni dans leurs dispositions ethniques, on a détruit en elles le goût de manier l'épée qui est une arme plus rationnelle que le sabre. Les arguments qui ont été produits en faveur de la supériorité du tranchant courbe sur le tranchant droit sont autant de sophismes, car ils ne tiennent pas compte des habitudes ethniques. Un Oriental maniera toujours

EFERUS - Recherche & Classification numérique

mieux le sabre que l'épée, parce que, de toute antiquité, le Hun et le Turc ont eu le cimeterre pour arme nationale (V. Schiavone). Maurice Maindron.

II. Art militaire. — Le combat à pied est, pour la cavalerie, une nécessité de la guerre moderne, et l'arme du cavalier à pied est la carabine. Les armes blanches ne sont donc plus appelées à jouer qu'un rôle très secondaire. Elles demeurent cependant l'arme essentielle du cavalier à cheval, la seule dont il doive encore faire usage dans les engagements de cavalerie contre cavalerie ou dans les corps à corps isolés, et bien que la lance ait été, en ces derniers temps, partiellement remise au service dans quelques-uns de nos régiments, bien que toute la cavalerie allemande en soit pourvue, la suprématie semble rester définitivement au sabre, qui, d'ailleurs, bénéficie, à l'heure actuelle, chez nos voisins, d'un mouvement de revirement très prononcé. Seule, une grosse question continue à diviser notre cavalerie, et si le règlement l'a momentanément tranchée, elle est loin, en fait, d'être vidée : nous voulons parler de la forme de la lame. En faveur de la lame droite, on fait valoir que les seuls coups qui tuent sont les coups de pointe, que les coups de taille ne font que blesser légèrement et, conséquemment, sont inutiles : « Le coup de pointe, disait le général de Galliffet, a toujours été le coup favori de la cavalerie française ». Les partisans de la lame courbe font, de leur côté, observer qu'il est de l'instinct de l'homme de se défendre en frappant à la fois d'estoc et de taille. « Cet instinct, disent-ils, l'éducation militaire peut bien, jusqu'à un certain point, le discipliner ; mais il reprend ses droits au moment de la lutte individuelle et surtout de la lutte d'un seul contre plusieurs. On diminuerait donc la confiance de l'homme en le privant de ce moyen de défense ». Le débat est vieux, d'ailleurs, de plusieurs siècles : il remonte aux croisades. Les hommes d'armes répugnaient à emprunter quoi que ce fût à leurs ennemis religieux, aux Turcs, et ils considérèrent l'épée droite comme l'arme noble, laissant les lames courbes aux gens de pied. Il en fut ainsi jusqu'à la Révolution. Mais il y eut alors une réaction, et les armées républicaines, pour prendre le contre-pied des anciens gentilshommes, donnèrent la préférence aux lames cintrées. Avec la Restauration, la question se posa à nouveau et, commencée en 1816, la discussion s'est, nous l'avons dit, perpétuée jusqu'à nos jours, avec des temps d'arrêt, où l'une des lames est arrivée à supplanter complètement l'autre : lame courbe en 1822 ; lame droite en 1882 et en 1898. L'uniformité n'a jamais été, d'ailleurs, de bien longue durée, et, par suite, elle n'a jamais été pratiquement réalisée, l'épuisement des anciens modèles n'étant jamais complètement achevé avant qu'on en revint au système mixte qui a, en général, prévalu : lame droite pour la cavalerie de ligne ; lame courbe pour la cavalerie légère, l'artillerie et le train des équipages. Présentement, toute la cavalerie se trouve *réglementairement* dotée par les décisions ministérielles des 23 déc. 1896 et 11 oct. 1898 du sabre à lame droite mod. 1896 (fig. 3). Il est à un seul tranchant, avec deux pans creux à fond plat, un sur chaque face ; la pointe est dans l'axe de la lame ; le dos, prolongé jusqu'à la pointe, est rendu coupant dans le voisinage de celle-ci par une gouttière de dos ; la garde, de forme symétrique et à cinq branches, comporte une large coquille, de manière à bien protéger la main ; les pièces métalliques de la monture sont en laiton ; la poignée est en bois dur, à cordons, recouverte d'une basane en cuir vert, maintenue par un filigrane. Il y a deux tailles : le sabre long de 95 centim. pour les cuirassiers et les dragons, qui pèse, fourreau compris, 1kg,870 et le sabre court, de 90 centim., pour la cavalerie légère, un peu plus léger. Un important progrès a été réalisé, d'autre part, dans la fabrication même de la nouvelle arme. Sa lame et toutes ses autres parties autres que la garde sont, par une extension de ce qui existait déjà pour les sabres-baïonnettes, établies mécaniquement, et le travail de la meule, en particulier, qui était si meurtrier pour les ouvriers, a pu être supprimé. La substitution, au surplus, demandera de nombreuses années, car la production de la manufacture de Châtellerault est, pour des raisons diverses, très lente, et, longtemps encore, les sabres en service dans la cavalerie seront : pour la cavalerie légère et l'artillerie, le sabre, légèrement courbe, « à la Montmorency » mod. 1822 (fig. 1), de 92 centim. de longueur et de 0m,038 de flèche, avec garde à trois branches et du poids, fourreau compris, de 2kg,100 ; pour la cavalerie de ligne, le sabre droit mod. 1882 (fig. 2), de 0m,95 de longueur, avec garde à trois branches et du poids, fourreau compris, de 1kg,850. Il existe également encore en service, dans la cavalerie de ligne, quelques sabres droits mod. 1854 transformés. Quant aux officiers de cavalerie, ils sont armés d'un sabre mod. 1896 analogue à celui de la troupe, mais plus léger et en trois longueurs, suivant

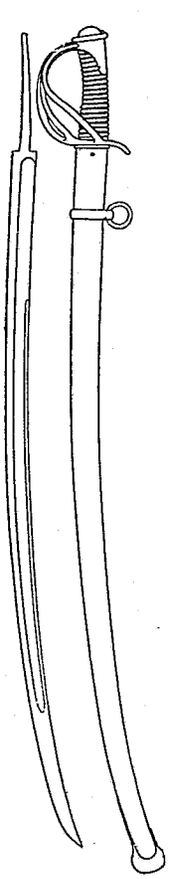

Fig. 1. — Sabre courbe mod. 1822 (cavalerie légère).

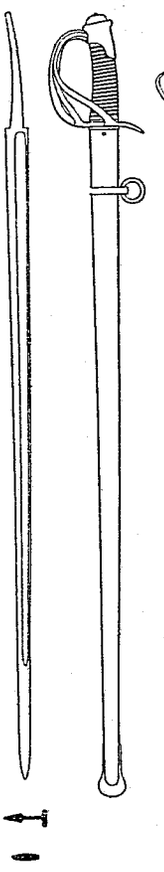

Fig. 2. — Sabre droit mod. 1882 (cavalerie légère).

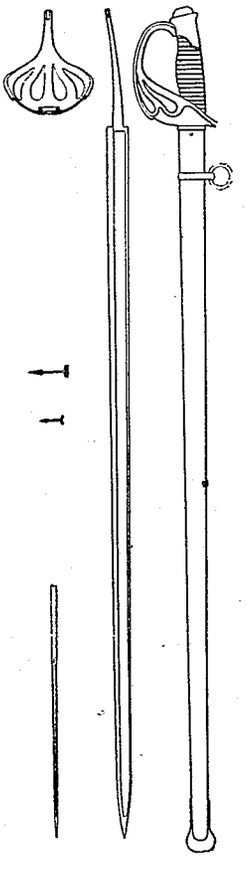

Fig. 3. — Nouveau sabre mod. 1896 (cavalerie de ligne).

EFERUS - Recherche & Classification numérique

la taille du cavalier : 95 centim. (1kg,550), 90 centim. (1kg,538), 85 centim. (1kg,525). La monture de la garde, établie par le sculpteur Falguière, est en laiton (fig. 4 et 5). Signalons enfin le sabre Dérué, dont il a été, à une

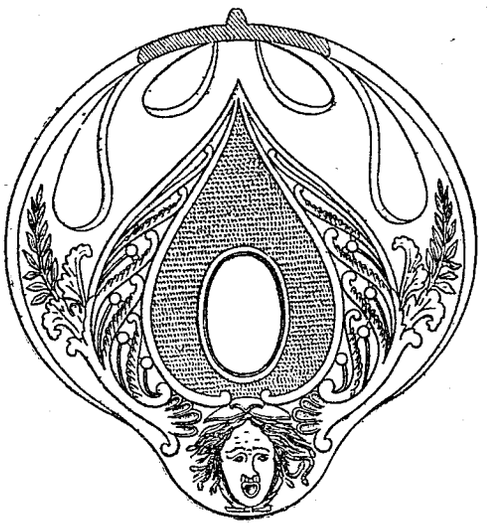

Fig. 4. — Sabre d'officier de cavalerie mod. 1896. Intérieur de la coquille.

époque, beaucoup question. Il avait une lame absolument semblable, aux dimensions près, à celle de l'épée-baïonnette mod. 1874, mais outre divers inconvénients inhérents à son double biseau très long, le poids en était élevé,

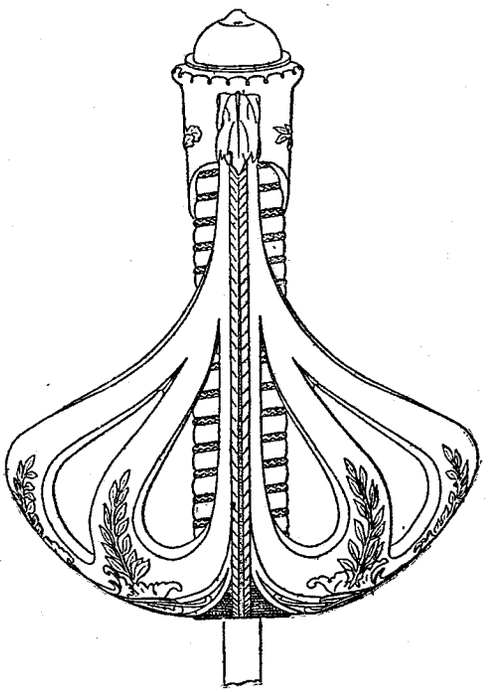

Fig. 5. — Sabre d'officier de cavalerie mod. 1896. Vue de profil.

et, en 1892, le Comité de cavalerie auquel il avait été présenté le rejeta.

Dans les armées étrangères, la question de la lame droite et de la lame courbe est aussi, depuis longtemps, à l'ordre du jour, et, à peu près partout, c'est le compromis qui triomphe. Ainsi en Allemagne et en Autriche, les deux formes de sabres vivent côte à côte. En Russie, on a adopté un sabre courbe de modèle unique, mais il n'en faudrait pas conclure que la théorie de la supériorité du coup de taille l'emporte. Bien au contraire, la lame actuelle, beaucoup moins recourbée que celle de l'ancien sabre, est un acheminement vers la lame droite, qu'on n'a osé imposer sans transition à la cavalerie cosaque.

SABRE-BAÏONNETTE (V. BAÏONNETTE).

BIBL. : ART MILITAIRE. — CAP. V. L., *Sabre droit et sabre courbe ;* Paris, 1898. — V. aussi EPÉE.

SABRES. Ch.-l. de cant. du dép. des Landes, arr. de Mont-de-Marsan ; 2.510 hab. Stat. du chem. de fer du Midi. Résines, essences.

SABRETACHE. C'est un petit sac plat, de forme généralement carrée ou trapézoïdale, que les hussards et quelques autres cavaliers portaient suspendu à gauche au ceinturon du sabre et qui leur tenait lieu de poche. L'usage en vient des Orientaux (*djboin* des Kabyles), et ce furent les Hongrois qui l'introduisirent en Occident, vraisemblablement dans la première moitié du XVIIIe siècle. C'était d'ailleurs, à l'époque, pour les hussards, un objet d'absolue nécessité, car leurs vêtements étaient très collants et la mode voulait qu'ils n'eussent point de poches. On ne trouve pourtant le mot, pour la première fois, que dans l'ordonnance du 25 avr. 1767 : il était alors masculin. Depuis, la sabretache, outre qu'elle est devenue du genre féminin, a fréquemment varié, non seulement comme forme, mais aussi comme matière. L'intérieur a toujours été une poche de cuir. Le recouvrement, au contraire, d'abord en drap, avec galons et broderies, fut ensuite en vache vernissée, avec écusson et armoiries de cuivre. Les hussards français laissaient traîner la sabretache presque à terre. Les dragons anglais la portaient à la hauteur de la hanche. Elle a complètement disparu dans notre armée et, à l'étranger, elle n'a guère été conservée qu'à quelques corps de parade.

SABURRE (Pathol.). Le mot saburre, presque entièrement tombé en désuétude, sert à désigner des matières visqueuses, blanchâtres ou grisâtres, s'accumulant dans l'estomac et qui proviendraient soit d'une perversion de la sécrétion gastrique normale, soit de résidus d'aliments mal digérés. L'*état saburral* de la langue est caractérisé par l'accumulation de la muqueuse linguale d'enduits visqueux, blancs ou gris, dont l'origine doit être cherchée dans une desquamation anormale de la muqueuse linguale, à laquelle se joint le produit des glandes muqueuses sécrétant à l'excès. Cet état saburral de la langue est caractéristique surtout de l'*embarras gastrique*. Il n'est que le reflet des altérations morbides de l'estomac et de l'intestin. Il s'accompagne de mauvais goût dans la bouche et souvent d'un état nauséeux. Certains auteurs distinguent l'état saburral de l'état bilieux dans lequel la langue est jaune. C'est là une distinction un peu subtile. L'état saburral de la langue ne comporte pas d'autre indication que le traitement de l'embarras gastrique dont il est un symptôme. Cet embarras gastrique qui peut exister à l'état isolé, accompagne souvent les diverses fièvres. Les lavages de la bouche à l'eau de Vichy rendront des services lorsque persiste l'état saburral de la langue.

SAC. I. Technologie. — On désigne sous le nom de *sac* un récipient cylindrique en étoffe, en cuir, en papier, ouvert par le haut et fermé par le bas. Les sacs en papier surtout sont d'un grand usage dans le commerce qui les emploie pour la vente au détail. La grande consommation de ces sacs a donné naissance à une industrie spéciale ayant pour but leur fabrication ; elle s'opère le plus généralement à la main, mais divers inventeurs se sont ingéniés à réaliser à l'aide de machines les diverses opérations du travail à la main : ces machines donnent plus ou moins de bons résultats suivant la qualité du papier que l'on emploie à la confection des sacs. Leur usage n'est pas très répandu. E. L.

EFERUS - Recherche & Classification numérique

II. Equipement militaire. — Les sacs en usage dans l'armée sont, outre le sac du soldat ou *havresac* (V. ce mot) : le *sac à avoine*, distribué à chaque cavalier ou à chaque homme des corps de troupe à pied chargé du pansage des chevaux ; le *sac à charge* ou *gargousse* (V. ce mot) ; le *sac à distribution*, qui reçoit le pain et les denrées de l'ordinaire autres que la viande ; le *sac d'ambulance*, analogue au havresac et renfermant divers médicaments et instruments en vue des premiers secours à donner aux blessés, aux malades et aux asphyxiés ; le *sac de couchage*, qui tient lieu de draps de lit dans la demi-fourniture auxiliaire de campement (V. Fourniture) ; *le sac de petite monture*, où chaque homme place, en temps de paix, ses brosses, martinet, patience, boîte d'armes, trousse, etc.

III. Génie militaire. — Sac à terre. — Sac en forte toile de lin ou de chanvre bien serrée et sulfatisée. Ces sacs remplis de terre et ligaturés servent à couronner des revêtements, à faire des masques, des embrasures et quelquefois, mais plus rarement, à faire des épaulements entiers. Ils sont utilement employés à boucher les dégâts qu'a produits le feu dans un épaulement. Les sacs pleins et empilés ont les dimensions suivantes : $0^m,50$ de long, $0^m,25$ de large, $0^m,18$ d'épaisseur. Il en faut une soixantaine pour faire 1 m. cube.

IV. Anatomie. — Sac lacrymal (V. Œil, t. XXV, p. 264).

V. Botanique (V. Fécondation, Ovule, Reproduction).

VI. Hydrographie. — Sac d'eau (V. Grue).

SACCARDO (Pietro-Andrea), naturaliste italien contemporain, né à Trévise le 23 avr. 1845. Assistant à la chaire de botanique de l'Université de Padoue de 1866 à 1872, il est actuellement (1900) professeur à cette même Université. Il est l'auteur d'un grand nombre d'ouvrages, dont le principal est : *Sylloge fungorum omnium hucusque cognitorum* (Padoue, 1882-90, 8 vol.) où il décrit 32.000 espèces de champignons de tout l'Univers. D. L. Hn.

SACCARELLO (Mont) (V. Porto-Maurizio, t. XXVII, p. 373).

SACCHARATE (Chim.). On désigne sous le nom de saccharates deux classes de composés distincts : 1° les sels de l'acide *saccharique* (V. ce mot) ; 2° les combinaisons formées par le sucre de canne avec les bases. Pour éviter la confusion qui résulte de ce fait, on appelle aussi *saccharosides* ou *sucrates* les saccharates dérivés du sucre de canne.

La propriété pour le sucre de canne de posséder plusieurs fonctions alcooliques lui permet de s'unir aux bases pour engendrer des alcoolates, analogues par exemple à l'alcoolate de baryte. Les alcalis et les autres bases puissantes n'altèrent pas le sucre au-dessous de 200°. On précipite les combinaisons du sucre avec les alcalis sous forme huileuse en ajoutant à leur solution aqueuse concentrée de l'alcool éthéré ; après dessiccation, on obtient des poudres mal définies et mal étudiées. Les combinaisons avec les bases alcalino-terreuses sont beaucoup plus intéressantes, elles interviennent d'ailleurs dans l'extraction du sucre.

Saccharates calciques. L'eau sucrée dissout abondamment la chaux en formant des composés d'addition, mais ceux-ci se décomposent par l'ébullition de la dissolution pour engendrer un composé à excès de sucre d'une part et un composé à excès d'alcali d'autre part. Ce dernier, presque insoluble, est le saccharate hexacalcique, $C^{24}H^{16}Ca^6O^{22}6H^2O^2$, qui se prend en masse quand la liqueur est un peu concentrée. Par refroidissement, la réaction inverse peut se produire, et le précipité formé à chaud se redissout à nouveau. On utilise ce saccharate pour retirer le sucre des mélasses incristallisables. L'alcool ajouté à une solution de chaux dans l'eau sucrée donne suivant les proportions de chaux un saccharate tétracalcique, $C^{24}H^{18}Ca^4O^{22}4H^2O^2$, ou un saccharate dicalcique, $C^{24}H^{20}Ca^2O^{22}H^2O^2$.

Saccharate barytique, $C^{24}H^{20}Ba^2O^{22}.H^2O$. On le prépare comme le saccharate hexacalcique ; sa solubilité ne varie pas avec la température, on l'a appliqué également à l'extraction du sucre des mélasses, mais il est peu recommandable parce que les sels de baryte sont toxiques, et à cause des difficultés qu'on éprouve à régénérer le baryte de ces combinaisons.

Saccharate strontianique, $C^{24}H^{18}Sr^4O^{22}2H^2O^2$. Il sert de base au procédé de traitement des mélasses, dit à la strontiane. On fait bouillir la mélasse un peu étendue avec un excès d'hydrate de strontiane, le saccharate se précipite ; celui-ci, soluble dans l'eau chaude, est insoluble dans une solution chaude de strontiane, on le lave avec une solution froide de strontiane, puis on le met dans l'eau qui sépare la plus grande partie de la strontiane, tandis que le sucre passe en solution. Un courant de gaz carbonique achève de précipiter la base.

Saccharate plombique, $C^{24}H^{18}Pb^4O^{22}$. Il dépose quand on ajoute de l'acétate de plomb ammoniacal à une solution concentrée de sucre. — A l'existence des saccharates se rattache la propriété du sucre d'empêcher les sels de sesquioxyde de fer, de chrome et ceux de cuivre d'être précipités par les alcalis. C. Matignon.

Bibl. : Peligot, *Annales de chim. et de phys.*, 2e série, t. LXVII, p. 113 ; t. LXXIII, p. 103 ; 3e série, t. LIV, p. 377. — Berthelot, Même recueil, 3e série, t. XLVI, p. 173.

SACCHARIDE (Chim.). Les saccharides sont les produits de condensation des sucres avec élimination d'eau, condensation qui engendre des hydrates de carbone. Un glucose, $C^{12}H^{12}O^{12}$, qui possède cinq fois la fonction alcoolique peut se combiner avec une deuxième molécule du même glucose pour engendrer un véritable éther-oxyde par suite de la condensation de deux fonctions alcooliques avec élimination d'eau :

$$2C^{12}H^{12}O^{12} = C^{24}H^{22}O^{22} + H^2O^2.$$

La condensation peut se faire entre les molécules de deux glucoses différents :

$$C^{12}H^{12}O^{12} + C^{12}H^{12}O^{12} = C^{24}H^{22}O^{22} + H^2O^2.$$

Le saccharide résultant ainsi de l'élimination d'une molécule d'eau entre deux glucoses et qui possède, par conséquent encore, huit fois la fonction alcoolique, est dit un *disaccharide de première espèce*. Dans ce composé, deux autres fonctions alcooliques peuvent encore s'éthérifier :

$$C^{24}H^{22}O^{22} = H^2O^2 + C^{24}H^{20}O^{20}.$$

On obtient alors un *disaccharide de deuxième espèce* possédant deux fois la fonction éther et six fois la fonction alcoolique. On conçoit, au moins théoriquement, la possibilité d'éthérification plus avancée et par suite la production de *disaccharides* d'espèces d'un ordre plus élevé

Le disacharide de première espèce, par exemple, peut éliminer une molécule d'eau par une de ses fonctions alcooliques avec une fonction alcoolique d'un glucose et engendrer un nouveau saccharide :

$$C^{24}H^{22}O^{22} + C^{12}H^{12}O^{12} = C^{36}H^{32}O^{32} + H^2O^2.$$

Ce saccharide est appelé un *trisaccharide de deuxième espèce*, car il a pour régénérateurs trois molécules de glucoses condensés avec élimination de deux molécules d'eau. La même genèse, effectuée à partir d'un disacharide de seconde espèce, engendrera un *trisaccharide de troisième espèce :*

$$C^{24}H^{20}O^{20} + C^{12}H^{12}O^{12} = C^{36}H^{30}O^{30} + H^2O^2.$$

On peut ainsi concevoir par l'élimination d'eau entre un premier saccharide et un glucose ou entre deux saccharides des hydrates de carbone de plus en plus complexes où le nombre des fonctions alcooliques diminue en même temps qu'augmente celui des fonctions éther-oxydes. On aura ainsi : tétrasaccharides de troisième espèce :

$$(C^{12}H^{12}O^{12})^4 - 3H^2O^2 = C^{48}H^{42}O^{42} ;$$

tétrasaccharides de quatrième espèce :

$$(C^{12}H^{12}O^{12})^4 - 4H^2O^2 = C^{48}H^{40}O^{40}, \text{ etc.}$$

EFERUS - Recherche & Classification numérique

Inversement le mécanisme de la génération de ces hydrates de carbone permet de prévoir leur mode de dédoublement. Un tétrasaccharide, par exemple, pourra engendrer, en prenant de l'eau d'abord, un glucose, puis un trisaccharide, lequel fournira ensuite un glucose et un disaccharide, enfin ce dernier donnera lui-même deux glucoses. Ou bien le tétrasaccharide se dédoublera d'abord en deux disaccharides susceptibles eux-mêmes de fournir chacun deux glucoses identiques ou distincts par une action prolongée des agents hydratants.

Tous les hydrates de carbone ne sont pas nécessairement produits par le mécanisme précédent ; on conçoit, en effet, que les fonctions acétonique et aldéhydique que possèdent les glucoses interviennent aussi dans la condensation et que la liaison de deux molécules ne se produise pas seulement par un phénomène d'éthérification entre deux fonctions alcooliques. C. MATIGNON.

BIBL. : BERTHELOT, *Chimie organique fondée sur la synthèse.*

SACCHARIFICATION (Physiol.) (V. GLYCOGÉNIE).

SACCHARIMÈTRE, SACCHARIMÉTRIE (Phys.). Les saccharimètres sont des polarimètres destinés spécialement à mesurer la quantité de matière sucrée contenue dans une liqueur, mais ils peuvent être employés aussi pour déterminer le pouvoir rotatoire des corps. Il y en a de plusieurs sortes. Ils se composent : 1° d'un appareil polarisant transformant en lumière polarisée rectilignement la lumière naturelle de la source, lampe à gaz, à pétrole, lumière solaire ou lumière monochromatique jaune de la flamme du sodium ; 2° d'un tube destiné à contenir la solution sucrée à examiner ; en traversant ce tube le plan de la polarisation a tourné d'un certain angle ; 3° d'un compensateur destiné à neutraliser celle de la solution sucrée par une rotation inverse, égale à la première en valeur absolue et facilement mesurable ; 4° d'un analyseur permettant de constater que le compensateur a exactement détruit l'effet de la matière sucrée. Dans ce cas, la rotation produite par cette dernière a pour mesure la rotation inverse du compensateur directement donnée par la lecture de l'échelle graduée qu'il porte. Parfois le compensateur est supprimé ; il faut alors, pour neutraliser l'effet de la solution sucrée, tourner l'analyseur d'un angle que l'on mesure sur un arc gradué qui indique directement la rotation produite par le sucre.

Les divisions du compensateur ou celles de l'arc gradué doivent être, pour que leur usage soit commode, exprimées en des unités telles qu'elles suppriment le plus possible tout calcul et donnent directement, par une simple lecture, la richesse en centièmes du sucre analysé. Ce résultat serait facilement atteint si un même appareil devait servir uniquement à doser une matière sucrée toujours la même, le glucose par exemple. C'est ce qui arrive pour les saccharimètres destinés à doser le glucose dans les urines ; ces appareils, appelés parfois diabétomètres, portent des divisions qui indiquent immédiatement le nombre de grammes de glucose par litre que renferment les liquides examinés. Mais comme les diverses matières sucrées ont des pouvoirs rotatoires très différents, les uns à droite comme le sucre de canne (+ 66°,5), le glucose (+ 47°,7), les autres à gauche comme le lévulose (— 100°) ou le sucre interverti (— 27°,9) on s'est arrêté pour pouvoir doser toutes ces matières le plus simplement possible à la solution suivante : on compare les rotations à mesurer à celles du quartz taillé perpendiculairement à l'axe : on sait qu'une lame de quartz de 1 millim. d'épaisseur fait tourner la lumière jaune du sodium d'un angle égal à 21°,40. En mettant un pareil quartz à la place de la solution sucrée, il faudra manœuvrer le compensateur ou tourner l'analyseur de façon à détruire l'effet produit : en regard de la position donnée à l'index du compensateur ou de l'analyseur on marquera 100 et l'on divisera en 100 parties égales l'espace compris entre les deux positions du compensateur, ou de l'analyseur, quand on place ou non une lame de quartz de 1 millim. d'épaisseur sur le trajet de la lumière. Ces divisions se nomment des degrés saccharimétriques ; ils représentent, en centièmes de millimètres, l'épaisseur d'une lame de quartz qui produirait le même effet que la solution sucrée analysée. Ceci posé, il sera facile de déterminer avec un appareil ainsi gradué, et sans aucun calcul, la proportion d'un sucre quelconque contenu dans une matière solide donnée. Supposons par exemple qu'on veuille doser du saccharose ou sucre de canne dans une matière qui ne renferme pas d'autre substance ayant une action sur la lumière polarisée. On a déterminé (de Luynes et Girard) qu'un poids de saccharose absolument pur, égal à 16^{gr},19, dissous dans 100 cent. c. d'eau, donne une dissolution qui, regardée sous une épaisseur de 20 centim., produit exactement le même effet que 1 millim. de quartz. Pour déterminer le poids de saccharose contenu dans une matière, on dissoudra donc toujours ce poids 16^{gr},19 de matière dans 100 centim. c. d'eau. Si la rotation produite, donnée par le compensateur ou l'analyseur est 100, cela indique que, comme dans les expériences de Luynes et Girard, la matière contient 100 centièmes de saccharose pur, mais si la division trouvée est n, il n'y a que n centièmes de saccharose immédiatement dans la substance. La lecture de la division n donne donc dans la substance, sans aucun calcul, la richesse du sucre en centièmes.

S'il s'agit d'ailleurs d'une autre matière sucrée que le saccharose, on arrivera à un résultat tout aussi simple, en modifiant seulement le poids de la prise d'essai, suivant le pouvoir rotatoire du sucre, ce poids étant d'autant plus faible que le pouvoir rotatoire est plus considérable.

Pour les matières sucrées qui ne sont pas solides mais bien en solution, jus sucré, urines, etc., la même graduation pourra, par une simple multiplication, donner le poids de ces divers sucres contenus dans un litre de liquide. Ainsi, à chaque degré saccharimétrique correspondront 1^{gr},619 de saccharose par litre ou 2^{gr},25 de glucose par litre ou 4^{gr},15 de lactose par litre, etc. Il suffira donc de multiplier les degrés saccharimétriques trouvés n par les divers coefficients 1,619 ou 2,25 ou 4,15 pour avoir, en grammes par litre, les poids de saccharose, de glucose ou de lactose contenus dans les liquides analysés.

Voici maintenant les divers instruments que l'on emploie pour faire ces déterminations :

Saccharimètre Soleil. Cet instrument (fig. 1) se compose de deux systèmes optiques fixés à un même support qui permet d'intercaler entre les deux le tube T dans lequel on place la dissolution sucrée. La source de lumière peut être une lampe ou la lumière du jour ; du côté de cette source l'appareil porte un polariseur P à une seule image, un nicol par exemple, et une plaque de quartz Q, à deux rotations ; cette plaque se compose de deux demi-disques de quartz ayant exactement la même épaisseur, mais l'un est un quartz déviant à droite et l'autre un quartz déviant à gauche ; cette disposition permet de déterminer avec une grande précision la position exacte du plan de polarisation, comme nous le verrons plus loin : l'autre système optique, celui qui est situé du côté de l'œil, comprend une lame de quartz q, puis un compensateur C formé de deux lames de quartz droit taillées en coin de façon à ce qu'elles puissent glisser l'une sur l'autre en formant une sorte de lame unique d'épaisseur variable à volonté et enfin un analyseur A muni d'une lunette de Galilée L. Souvent aussi on intercale en q' une lame de quartz et en N un nicol dont nous verrons le rôle plus loin. Une double crémaillère permet de déplacer simultanément, en sens inverse, les deux quartz du compensateur : l'un porte une division de 0 à 150 dans les deux sens et l'autre un trait de repère avec un vernier. Lorsque le zéro est en regard du trait de repère, le compensateur a une épaisseur exactement égale à celle de q, et par suite, détruit exactement

EFERUS - Recherche & Classification numérique

l'effet de cette lame. Lorsque le trait de repère est en face du point 100, le compensateur a exactement 1 millim. d'épaisseur de plus que q. Lorsqu'on introduit dans le tube T un liquide ayant un pouvoir rotatoire gauche, il faudra augmenter l'épaisseur du compensateur de quartz droit pour neutraliser l'effet du liquide sucré; l'augmentation de cette épaisseur sera donnée par l'indication du compensateur qui marquait d'abord o et qui marque ensuite n, ce qui indique qu'il faut n centièmes de millimètres de quartz droit pour détruire l'effet de la solution sucrée. Si celle-ci avait donné une rotation à gauche, il aurait fallu *diminuer* l'épaisseur du compensateur de n centièmes de millimètre.

Pour se servir de cet instrument, on dirige l'appareil vers une source de lumière, on emplit d'eau pure le tube T, on ferme ses deux extrémités par des plaques de verre v maintenues par une garniture qui se visse sur les extrémités du tube et l'on règle la lunette L, de façon que les deux couleurs que présente le champ soient séparées par une ligne qui apparaisse bien nette; ces deux

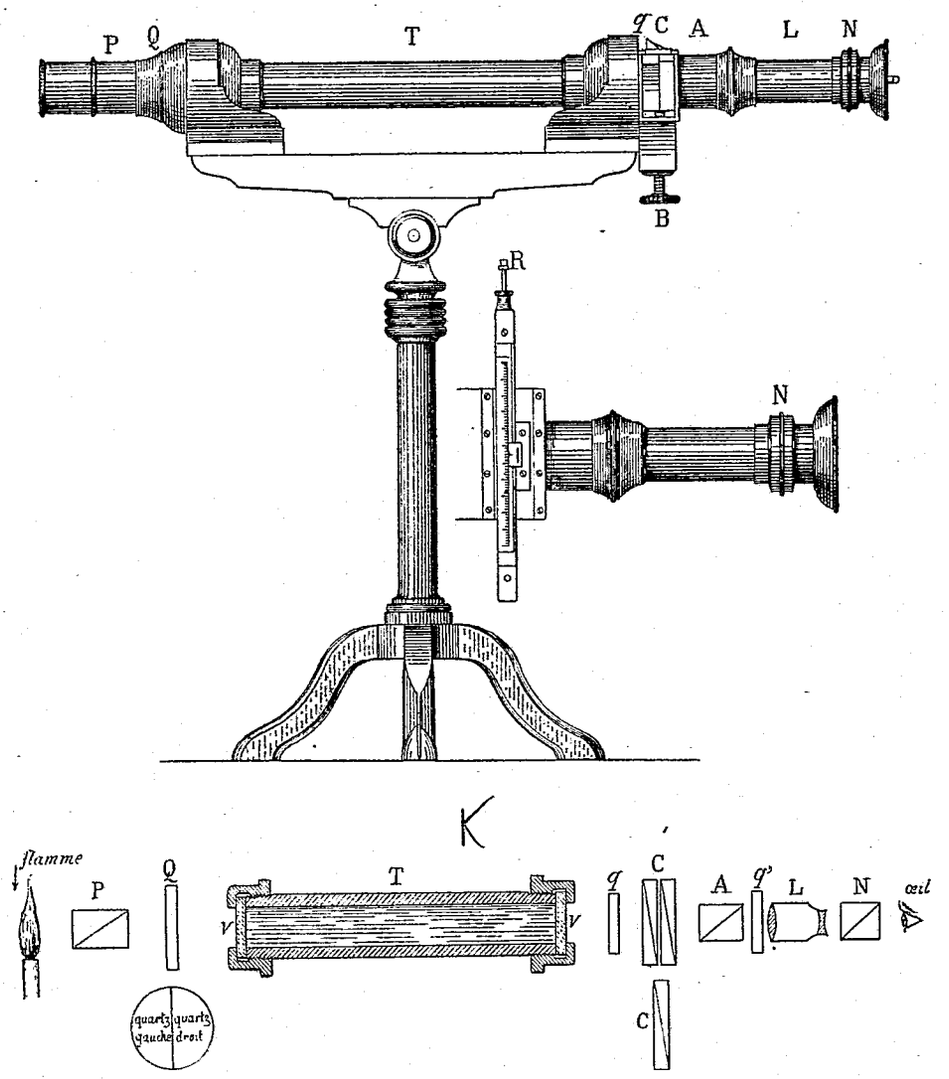

Fig. 1. — Saccharimètre Soleil.

couleurs sont produites par le biquartz Q (V. Polarisation chromatique). On tourne alors le bouton B qui actionne le régulateur jusqu'à rendre ces deux couleurs absolument identiques. La précision avec laquelle on juge de l'égalité des deux couleurs dépend de ces couleurs; pour le plus grand nombre de personnes la sensibilité est maxima pour une teinte bleue violacée (bleu de la fleur de lin) que l'on appelle teinte sensible; mais comme cette teinte n'est pas pour tout le monde la plus sensible, il est bon de pouvoir la changer; on y arrive facilement en tournant le nicol N à l'aide de l'anneau moleté qui le supporte, on voit alors le champ de l'instrument passer par toutes les couleurs. Si, pendant ces changements, les deux moitiés du champ continuent à ne pas se distinguer l'une de l'autre, c'est que l'on avait bien réglé leur égalité de teinte pour la nuance la plus sensible; mais si, dans le rose par exemple, on aperçoit une légère différence, c'est que le rose est plus favorable que la teinte sensible ordinaire pour l'observateur qui opère, et il aura intérêt à observer toujours dans le rose. Lorsque l'égalité du champ est ainsi obtenue, on manœuvre la vis de réglage R du compensateur de façon à amener le zéro de la règle en regard du zéro du vernier. L'instrument est alors réglé et prêt à fonctionner : on retire l'eau pure et on la remplace

EFERUS - Recherche & Classification numérique

par la dissolution à analyser; en regardant dans la lunette, on constate que les deux moitiés du champ n'ont plus la même teinte, mais en agissant sur le bouton B on rétablit l'égalité de couleur; le zéro du vernier est alors en regard de la division n qui donne le nombre de degrés saccharimétriques. Si le liquide examiné a une couleur propre, celle-ci modifie la couleur du champ, mais en tournant encore l'anneau moleté N, on peut ramener cette couleur à être celle de la teinte sensible.

Les saccharimètres sont en général munis de deux tubes : l'un de 20 centim., dont nous venons de voir l'emploi; l'autre de 22 centim., qui sert lorsqu'on est obligé d'ajouter aux liquides à analyser des réactifs pour les décolorer ou les déféquer, par exemple de l'acétate de plomb. Comme on emploie aussi pour cela des sels de mercure, il est bon que les tubes employés soient garnis intérieurement de verre au lieu d'être en cuivre comme autrefois : le cuivre serait amalgamé et détruit au bout de quelque temps. Quand on emploie ces réactifs, on en ajoute toujours à la solution 1/10 du volume de celle-ci, aussi se trouve-t-elle étendue dans cette proportion de 1/10 ; mais comme on la regarde sous une épaisseur de 22 centim. au lieu de 20, c.-à-d. sous une épaisseur de 1/10 plus grande, l'effet produit est le même et il n'y a pas lieu de corriger les indications des compensateurs ; il faudrait, au contraire, augmenter celles-ci de 1/10 si l'on continuait à employer un tube de 20 centim. On a fait de grands saccharimètres où le tube a 50 centim. de long, mais l'absorption de lumière est très grande, ce qui limite les usages de ces grands instruments.

Saccharimètre à pénombre. Cet instrument, imaginé par Cornu et Duboscq, se compose d'un nicol coupé comme polariseur, d'un analyseur ordinaire, muni d'une petite lunette et d'un tube qu'on place entre le polariseur et l'analyseur; ce dernier peut tourner, et sa position est déterminée par un index à vernier qui se déplace sur un limbe divisé en degrés ordinaires ou en degrés saccharimétriques (100° saccharimétriques correspondent à 21°,40'). Le nicol coupé ou nicol de Jellet (fig. 2) se compose d'un nicol ordinaire ABCD dont on a supprimé la partie ombrée et que l'on a recollé ensuite dC contre bC. Lorsque la section principale de l'analyseur et la droite AC sont

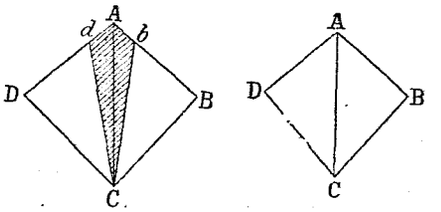

Fig. 2.

parallèles, on aperçoit dans l'appareil un champ uniformément éclairé (l'intensité de l'éclairage dépend de l'angle dCb). Si on déplace alors très légèrement la section principale de l'analyseur, l'une des moitiés du champ devient plus foncée, car l'angle de la section principale de l'analyseur avec celle d'une moitié du nicol coupé augmente, tandis que l'autre moitié du champ devient plus claire parce que l'angle correspondant diminue au contraire. Cette double cause augmente le contraste présenté par les deux moitiés. On éclaire l'instrument avec une flamme monochromatique (alcool salé ou gaz d'éclairage dans la flamme duquel on introduit un morceau de chlorure de sodium). On peut épurer ensuite la lumière produite en la faisant traverser une petite auge contenant une solution de bichromate de potassium. Comme on le voit, cet appareil est d'une construction plus simple que le précédent et presque aussi sensible. Pour se servir de cet instrument, on vérifie d'abord que le champ est uniforme avant l'introduction de la liqueur à analyser; s'il ne l'était pas, on le rendrait uniforme en déplaçant légèrement le polariseur, l'analyseur étant au zéro. On place ensuite le tube de 20 centim. plein de liqueur sucrée et en tournant l'analyseur on ramène les intensités des deux moitiés du champ à être les mêmes. On lit alors la division marquée par l'index qui donne en degrés ordinaires ou en degrés saccharimétriques l'angle dont il a fallu tourner l'analyseur pour détruire la rotation due au liquide sucré.

Saccharimètre Laurent. C'est une variante perfectionnée de l'appareil précédent ; au lieu d'un nicol coupé on met un polariseur dont on ne conserve que le faisceau ordinaire et une lame de quartz parallèle à l'axe qui ne recouvre que la moitié du diaphragme de l'appareil ; en regardant dans l'appareil on aperçoit le champ divisé en deux parties dont on peut rendre l'éclairement égal par la rotation de l'analyseur, comme précédemment, mais, de plus, on peut, en faisant varier la position de la lame de quartz, rendre cet éclairement égal plus ou moins intense, ce qui permet d'opérer sur des liquides très inégalement colorés ; avec le modèle précédent, la clarté dépend au contraire de l'angle dCb qui a été adopté par le constructeur comme étant le meilleur pour les conditions ordinaires ; avec les liquides trop foncés, la sensibilité n'est plus suffisante.

Polarimètre à franges. Au lieu d'apprécier la direction du plan de polarisation de la lumière qui a traversé le liquide sucré par l'égalité de deux teintes ou de deux pénombres, on peut utiliser, comme l'a proposé Wild, le phénomène des franges que fournit le polariscope de Savart (V. Polariscope). Cet instrument se compose d'une lame de quartz taillé parallèlement à l'une des faces des pyramides hexagonales qui terminent ces cristaux. Cette lame a été ensuite coupée et les deux morceaux recollés après que l'un a été tourné de 90°. Devant cette double lame, on met un nicol qui sert d'analyseur. Le polariseur peut tourner, et un cercle divisé permet de mesurer les rotations qu'on lui imprime. En regardant dans le champ, on aperçoit des franges en général, mais on peut les faire disparaître en tournant le polariseur ; l'index doit être alors au zéro. On interpose le liquide sucré, les franges réapparaissent, et il faut, pour les faire disparaître de nouveau, tourner le polariseur d'un angle égal à la rotation du liquide. On a donc cet angle en regardant la position de l'index sur le limbe.

A. Joannis.

SACCHARINE (Chim.). Nom donné à deux substances de composition chimique absolument différente : l'une, dérivée des sucres, mais de saveur amère, découverte en 1878 par Péligot; l'autre, dérivée du goudron de houille, mais de saveur sucrée, découverte en 1879 par Fahlberg et Remsen.

I. La *saccharine* de Péligot a pour formule $C^{12}H^{10}O^{10}$ en équivalents et $\dot{C}^{6}H^{10}\dot{O}^{5}$ dans la notation atomique. Péligot l'a découverte parmi les produits de l'action de la chaux sur une solution bouillante de glucose ou de lévulose. Elle a été rencontrée ensuite par Lippmann dans des sucres de diffusion, puis étudiée par Scheibler et Kiliani. On la prépare de deux façons. Dans le procédé Péligot, modifié par Scheibler, on fait bouillir 1 kilogr. de glucose, de lévulose ou de sucre interverti dans 7 à 8 lit. d'eau, on ajoute à la dissolution un grand excès de chaux récemment éteinte, on continue de faire bouillir jusqu'à ce que le précipité floconneux brun qui se forme ait cessé d'augmenter, puis on laisse refroidir, on décante, on traite par un courant de gaz carbonique, on filtre, on achève de précipiter la chaux encore dissoute par l'acide oxalique, enfin on filtre de nouveau et on concentre au bain-marie la liqueur, qui prend la consistance d'un sirop et, au bout de quelques jours, se dépose sous forme d'un magna, recristallisé dans l'eau bouillante. Dans le procédé Kiliani, on substitue à l'ébullition, d'abord un premier excès de chaux éteinte de 100 gr., puis, au bout de quinze jours de digestion dans un vase renfermé, une seconde dose de 400 gr.; après un nouveau délai d'un à deux mois, on

EFERUS - Recherche & Classification numérique

filtre et on traite le liquide, comme dans le procédé précédent, par le gaz carbonique et l'acide oxalique.

La saccharine de Péligot est incolore. Elle cristallise dans le système orthorhombique, fond à 160° et possède un pouvoir rotatoire à droite. A 150°, elle se dissout dans huit fois environ son volume d'eau; dans l'eau bouillante, elle est très soluble. Sa saveur est légèrement amère. Elle ne réduit pas le tartrate cupropotassique. Comme constitution, c'est un alcool primaire correspondant à la *saccharone*, $C^{12}H^{8}O^{12}$, acide monobasique, qu'on obtient en traitant la saccharine par l'acide nitrique très concentré et qui se présente en prismes orthorhombiques, d'une saveur analogue à celle de l'acide citrique et possédant un pouvoir rotatoire à gauche. La saccharone fonctionne, d'ailleurs, aussi comme lactone de l'*acide saccharonique*, $C^{12}H^{10}O^{14}$, et elle fournit, par l'action des alcalis, d'abord des sels monométalliques, qui lui correspondent directement, puis des sels bimétalliques, qui dérivent de ce dernier acide.

Si l'on fait agir de la chaux sur la maltose ou sur du sucre de lait, il se forme, en même temps que de l'*isosaccharine*, de la *métasaccharine*, toutes deux isomères de la saccharine et ayant, par conséquent, comme elle, pour formule, $C^{12}H^{10}O^{10}$. La première, fusible à 95° et soluble dans la glycérine, l'éther, l'alcool, l'alcool méthylique, est dextrogyre. La seconde, lévogyre, se ramollit à 135° et fond à 142°.

II. La *saccharine* de Falberg et Remsen, ou *anhydride orthosulfonamidobenzoïque*, ou *sulfinide benzoïque*, ou *imide orthosulfobenzoïque*, a pour formule $C^{12}H^{4}\begin{cases}C^{2}O^{2}\\S^{2}O^{4}\end{cases}$AzH en équivalents, ou $C^{6}H^{4}\begin{cases}Co\\SO^{2}\end{cases}$AzH dans la notation atomique. Elle a été trouvée par Fahlberg et Remsen, en même temps que l'acide benzoïque-orthosulfonique, dans les produits de l'oxydation au bain-marie de l'orthocrésylsulfonamide par le permanganate de potassium. Elle cristallise en prismes courts, agglomérés, et fond avec décomposition partielle, vers 220°. Elle est sublimable, très peu soluble dans l'eau froide (0gr,241 % à + 15°), mais très soluble dans l'eau bouillante, dans l'alcool (3 % dans l'alcool à 90°), l'éther et la glycérine. Elle donne, fondue avec de la potasse, de l'acide salicylique et, chauffée avec de l'acide chlorhydrique, se dédouble à 150° en ammoniaque et en acide benzoïque orthosulfonique. Elle ne réduit pas la liqueur de Fehling, mais, chauffée avec de l'acide sulfurique, trouble cette liqueur, puis en précipite de l'oxydule cuivreux. Elle n'a, du reste, malgré sa dénomination assez heureuse, rien de commun, au point de vue chimique, avec les sucres, mais elle possède une saveur très sucrée, qui a fait penser tout de suite à la substituer, comme édulcorant, au sucre ordinaire. Dès 1886, Fahlberg lui-même, son inventeur, fondait, à cet effet, avec List, une société pour sa fabrication en grand, en partant du *toluène* (V. ce mot), qu'il transformait tour à tour, par une série de traitements trop longs à décrire, en acide sulfoné, en sels calcique et sodique, en sulfochlorure, en orthosulfamide, en sulfobenzaminate, en saccharine. L'opération est d'ailleurs demeurée fort dispendieuse et, aujourd'hui encore, le prix de vente de la saccharine se tient, suivant sa pureté, entre 85 et 130 fr. le kilogr. Mais elle sucre, lorsqu'elle est de première qualité, 450 à 500 fois plus que le sucre ordinaire. Aussi l'emploie-t-on depuis une dizaine d'années sur une assez grande échelle, principalement en Allemagne, dans la fabrication des sirops, des liqueurs, des bières, des limonades, des conserves de fruits, de la pâtisserie, etc., d'autant qu'elle jouit de propriétés antifermentescibles, favorables à la conservation de ces substances. Malheureusement, elle n'a aucune qualité nutritive, est difficilement assimilable, et ne va pas, au point de vue digestif, sans inconvénients. Son usage, outre qu'il constitue, lorsqu'il n'est pas révélé, une falsification, peut donc être nuisible. On a, pour sa recherche, indiqué plusieurs procédés, l'homme, différent en cela des insectes, la distinguant difficilement du sucre à la saveur, malgré un léger arrière-goût d'âcreté (V. Sucre). Comme, d'autre part, son emploi est susceptible de porter à l'industrie sucrière un grave préjudice, elle se trouve frappée, dans beaucoup de pays, de droits de douane très élevés.

Bibl. : Stutzer, *Das Fahlbergsche Saccharin;* Brunswick, 1890.

SACCHARIQUE (Ac.). Form. $\left\{\begin{array}{ll}\text{Equiv...} & C^{12}H^{10}O^{16}\\ \text{Atom...} & C^{6}H^{10}O^{8}.\end{array}\right.$

L'acide saccharique appelé autrefois acide *oxalhydrique* est l'acide *tétraoxyadipique*.

Acide adipique $C^{12}H^{10}(O^{4})^{2}$.
Acide saccharique $C^{12}H^{2}(H^{2}O^{2})^{4}(O^{4})^{2}$.

Il a été découvert par Scheele qui le confondit avec l'acide malique et caractérisé seulement par Guérin-Varigny. Il est isomère avec les acides mannosaccharique, mucique et isosaccharique. Cet acide se produit dans l'action de l'acide nitrique sur un grand nombre d'hydrates de carbone, tels que le sucre, le glucose, le lévulose, la mannite, l'amidon, etc.

On le prépare en traitant 2 parties de sucre par 7 parties d'acide nitrique de densité 1,27. Après refroidissement et dépôt de l'acide oxalique formé, on partage la liqueur en deux parties égales, et on neutralise l'une d'elles, on mêle ensuite les deux solutions ; au bout d'un certain temps, le saccharate acide de potasse peu soluble se dépose. L'acide saccharique forme un sirop qui se solidifie peu à peu en se transformant en lactone, $C^{12}H^{8}O^{14}$, cristallisée et fondant à 132° :

$$\underset{\text{Ac. saccharique}}{C^{12}H^{10}O^{16}} = \underset{\text{Lactone}}{C^{12}H^{8}O^{14}} + H^{2}O^{2}.$$

Cette lactone, très soluble dans l'alcool et dans l'éther, agit sur la lumière polarisée qu'elle dévie à droite et n'agit pas sur la liqueur de Fehling. Le chlorure acétique transforme cet acide en diacétyldilactone, en fondant à 188°. Aux trois glucoses *d*, *l* et *i*, obtenus synthétiquement par E. Fischer, correspondent trois acides sacchariques. L'acide saccharique précédent le plus anciennement connu correspond au *d*-glucose, on le désigne sous le nom d'acide *d*-saccharique. L'acide *l*-saccharique possède des propriétés identiques au précédent, mais un pouvoir rotatoire égal et de signe contraire. Enfin l'union des deux engendre l'acide *i*-saccharique qui n'a pas de pouvoir rotatoire.

Les acides sacchariques sont caractérisés par leurs sels acides de potassium $C^{12}H^{9}O^{16}K$, qui exigent pour se dissoudre 89 parties et 70 parties d'eau froide, suivant qu'il s'agit des acides *d* ou *l*. On a préparé et étudié les éthers de l'acide *d*-saccharique. C. M.

Bibl. : Scheele, *Opuscula*, t. II, p. 203. — Guérin-Varigny, *Annales de Chimie et de Physique*, 2e série, t. XLIX, p. 280, t. LII, p. 318 et t. LXV, p. 332. — E. Fischer, *Berichte der deutsch. Chem. Geschells.*, t. XXIII, p. 2621 et t. XXIV, p. 534.

SACCHAROLÉ (Pharm.). Médicaments caractérisés par la présence d'une forte quantité de sucre parmi les substances qui les composent. Le sucre y joue un double rôle : masquer la saveur désagréable de certaines bases médicamenteuses, et empêcher ou retarder les fermentations. Il y a des saccharolés liquides : par exemple, les sirops, les mellites et les oxymellites; et des saccharolés solides; tels sont les pastilles, les tablettes, les pâtes, les saccharures et oléosaccharures, les gelées. V. H.

SACCHAROMYCÈTES (Bot.). Famille de Champignons Discomycètes, de la tribu des Exoascées, formant un type très inférieur, constitué par un thalle à cellules ovales ou ovoïdes plus ou moins allongées, disposées par bourgeonnement en chapelets variables selon les espèces, ou en associations dichotomes, chaque bourgeon donnant dans un liquide sucré une cellule semblable à lui-même. Dans un milieu moins nutritif, la cellule, au lieu de bourgeonner, peut se convertir en un asque contenant dans son intérieur trois à quatre cellules arrondies. Les Saccharomycètes comprennent une dizaine d'espèces qu'on ren-

EFERUS - Recherche & Classification numérique

contre sur le vin, le moût de bière, les fruits durcis, la pâte de farine en fermentation, sur l'huile qu'ils saponifient en la dédoublant en glycérine et en acides gras (*S. olei*), à l'état de parasites des muqueuses (*S. albicans* du *muguet*). Ces Champignons sont les agents ordinaires de la fermentation alcoolique et on les comprend plus habituellement sous le nom générique de levures. Ce qu'on appelle vulgairement fleurs du vin, du cidre, de la bière, est constitué par le *S. mycoderma* dont le thalle se développe rapidement au point de se rider en surface, gêné qu'il est dans son expansion par les bords du vase qui renferme le contenu nutritif. Il absorbe à cet état beaucoup d'oxygène, émet de l'acide carbonique et de la vapeur d'eau et dégage une grande quantité de chaleur. En présence de l'air, il consomme le glucose dissous dans le liquide sans déterminer la *fermentation alcoolique* (V. ce mot, t. XVII, p. 283). Mais, à l'abri de l'oxygène, il dédouble ce glucose en alcool et en acide carbonique. Dans cet ordre de Saccharomycètes, on peut ranger le *S. cerevisiæ*, ou levure de bière, avec ses deux variétés *haute* et *basse* (V. Bière), les *S. apiculatus*, *S. ellipsoïdes*, *S. conglomeratus*, *S. Pastorianus*, qu'on rencontre aux diverses périodes de fermentation du raisin (V. Vin). Dans la nature, les levures se développent à la surface des fruits charnus et sucrés, au cours de l'été (cerises, groseilles, prunes, *S. apiculatus*). On les rencontre en abondance dans l'air pendant la saison chaude. Elles disparaissent l'hiver, au cours duquel elles sommeillent jusqu'à la saison suivante. Dr Henri Fournier.

SACCHARONE (Chim.) (V. Saccharine).

SACCHAROSE. Berthelot, en 1860, a rangé à côté du sucre de canne, ou saccharose proprement dit, un certain nombre de substance sucrées isomériques et constitue ainsi un groupe nouveau, le groupe des saccharoses. Leur formule générale est $C^{24}H^{22}O^{22}$ en équivalents ou $C^{12}H^{22}O^{12}$ dans la notation atomique. On les appelle aussi *disaccharides*, car ils peuvent être considérés comme résultant de l'union de deux molécules de glucose avec élimination d'une molécule d'eau :

$$\underset{\text{Glucose}}{C^{12}H^{12}O^{12}} + C^{12}H^{12}O^{12} = \underset{\text{Saccharose}}{C^{24}H^{22}O^{22}} + H^2O^2.$$

Enfin E. Fischer, qui a réalisé dans ces dernières années des travaux synthétiques importants dans le groupe des sucres, les a appelés également des *hexobioses*, car ils renferment dans leur molécule douze atomes de carbone et peuvent être engendrés, au moins théoriquement, par la condensation de douze molécules d'aldéhyde formique avec élimination d'eau :

$$12\ C^2H^2O^2 = C^{24}H^{22}O^{22} + H^2O^2.$$

Les principaux termes de ce groupe sont le *sucre* ordinaire, le *lactose* ou sucre de lait, le *maltose*, le *mélébose* ou *cricaline*, l'*isomaltose*, le *tréhalose*, le *turanose*. Berthelot avait également compris dans ce groupe le *mélitose* et le *méléxitose*, mais des études plus récentes ont montré que ces deux sucres devaient être considérés comme des trisaccharides de formule générale $C^{36}H^{32}O^{32}$ $= 3C^{12}H^{12}O^{12} - 2H^2O^2$.

Tous ces principes existent dans la nature ou résultent du dédoublement partiel de produits naturels.

Leur réaction fondamentale est le dédoublement qu'ils éprouvent sous l'influence des acides minéraux très étendus ; à chaud, ils prennent une molécule d'eau et donnent naissance à deux molécules de *glucoses* ou *hexoses* identiques ou distincts. Par exemple, le maltose se décompose alors en deux molécules de *d*-glucose :

$$\underset{\text{Maltose}}{C^{24}H^{22}O^{22}} + H^2O^2 = \underset{d\text{-Glucose}}{2C^{12}H^{12}O^{12}}.$$

Le saccharose, le sucre ordinaire se dédouble en deux glucoses distincts, le *d*-glucose et le *d*-lévulose :

$$\underset{\text{Sucre}}{C^{24}H^{22}O^{22}} + H^2O^2 = \underset{d\text{-Glucose}}{C^{12}H^{12}O^{12}} + \underset{d\text{-Lévulose}}{C^{12}H^{12}O^{12}}.$$

La décomposition du sucre de canne, étudiée la première, se produit avec un changement désigné du pouvoir rotatoire de la solution, de là le nom d'*inversion* donné à cette réaction et de *sucre interverti* au produit de la réaction. On a généralisé, depuis, ces expressions et on les a étendues au dédoublement de toutes les matières sucrées. L'inversion des saccharoses se produit avec des doses extrêmement faibles d'acide, ainsi 80 parties de sucre dissoutes dans 20 parties d'eau sont complètement interverties après une heure d'ébullition avec 5/100.000 de leurs poids en acide chlorhydrique. Avec les acides un peu concentrés ou employés en quantité un peu notable, il se produit des réactions secondaires, les produits de dédoublement s'unissent entre eux avec élimination d'eau pour engendrer des hydrates de carbone plus ou moins compliqués, on dit alors qu'il y a *réversion*.

Certaines diastases sont susceptibles de produire à froid le même dédoublement ; l'*invertine* ou *invertase* dédouble à froid le sucre de canne en glucose et lévulose, le maltose est dédoublé par l'*amylose* ou diastase proprement dite, etc. La levure de bière ne les fait généralement pas fermenter, à moins qu'elle soit susceptible de leur faire éprouver d'abord le dédoublement en glucoses, c'est ce qui se produit avec le maltose, le sucre, la levure de bière produisant elle-même la diastase d'inversion.

Inversement les glucoses de dédoublement placés dans des conditions convenables doivent pouvoir s'unir entre eux avec élimination d'eau et engendrer de nouveau des saccharoses ; c'est ainsi que E. Fischer a pu produire un saccharose, l'isomaltose, en faisant agir à 10-15° de l'acide chlorhydrique fumant sur le *d*-glucose.

$$\underset{d\text{-Glucose}}{2C^{12}H^{12}O^{12}} = \underset{\text{Isomaltose}}{C^{24}H^{22}O^{22}} + H^2O^2.$$

A côté de l'isomaltose, il se forme des produits de condensation encore plus complexes. Berthelot et Borignet ont montré que de telles synthèses paraissent s'accomplir dans les végétaux. Les oranges cueillies un peu avant leur maturation complète et abandonnées à elles-mêmes deviennent de plus en plus sucrées ; on constate que l'augmentation du saccharose est simultanée avec la diminution de sucre interverti.

Les saccharoses se partagent en deux groupes au point de vue de leurs propriétés réductrices et de leur façon de se comporter vis-à-vis la phénylhydrazine. Le sucre de canne, par exemple, n'agit point sur la liqueur de Fehling, et reste indifférent vis-à-vis la phénylhydrazine, il ne conserve donc ni la fonction acétonique, ni la fonction aldéhydique qui existent dans ses deux générateurs. D'autres saccharoses au contraire, comme le maltose, manifestent nettement les propriétés aldéhydiques, ils réduisent la liqueur de Fehling, se colorent facilement par les alcalis, agissent sur la phénylhydrazine et donnent des osazones de formule $C^{48}H^{32}Az^4O^{18}$, très solubles dans l'eau, tandis que les glucosazones sont insolubles. Oxydés avec ces soins, ces saccharoses engendrent un acide $C^{24}H^{22}O^{20}(O^4)$ dérivé de la fonction aldéhydique.

Le turanose, produit de dédoublement partiel du mélézitose, fond vers 70° et possède un pouvoir rotatoire à droite. Les autres saccharoses ont été étudiés en leur place. C. Matignon.

Bibl. : Berthelot, *Chimie organique fondée sur la synthèse*.

SACCHAROSIDE. On désigne sous le nom de saccharosides les combinaisons du sucre de canne avec les alcalis, appelés aussi *sucrates*, *saccharates*, et ses éthers (V. Saccharose).

SACCHARUM (Bot.) (V. Canne a sucre, t. IX, p. 45).

SACCHARURE (Pharm.). Médicament pulvérulent obtenu en mélangeant du sucre avec une substance médicamenteuse en solution, en évaporant le dissolvant, et en pulvérisant après dessiccation. Les saccharures diffèrent des oleosaccharures qui sont des mélanges de sucre et d'une huile volatile. Autrefois très employés, ils avaient

EFERUS - Recherche & Classification numérique

pour base des teintures alcooliques et se rapprochaient des *abstraits*, usités aux Etats-Unis, et qui ne sont que des saccharures d'extraits alcooliques. Deux saccharures seulement sont inscrits dans la pharmacopée française : le saccharure de lichen et celui de carragaheen ; ils se préparent suivant le même procédé. On lave les plantes à l'eau froide, puis, par ébullition, on en extrait le mucilage ; la solution mucilagineuse, mise à déposer à chaud, est décantée, et mélangée au sucre ; on évapore au bain-marie, puis à l'étuve, et on pulvérise. Ces produits, sortes de gelées sèches, peuvent servir à préparer extemporanément les tisanes et gelées de lichen et de carragaheen. Aux saccharures peuvent être joints les *granulés* d'extraits, sucre granulé, imprégné de solutions d'extraits et desséché ensuite. V. H.

SACCHERI (Girolamo), mathématicien italien, né à San Remo le 5 sept. 1667, mort à Milan le 25 oct. 1733. Entré en 1685 dans la Société de Jésus, il professa dans différents collèges de cette compagnie et occupa, quelque temps, la chaire de mathématiques de l'Université de Pavie. Dans un ouvrage exhumé en quelque sorte par Beltrami en 1889 : *Euclides ab omni nævo vindicatus* (Milan, 1733), il a développé la plupart des principes qui servent aujourd'hui de base à la géométrie non-euclidienne, tout en proclamant la géométrie euclidienne la seule probante. Stäckel et Engel en ont donné une traduction à peu près complète dans leur *Theorieder Parallellinien von Euklid bis auf Gauss* (Leipzig, 1895). On doit encore à Saccheri : *Quæsiba geometrica* (Milan, 1693) ; *Logica demonstrativa* (Pavie, 1701) ; *Neostatica* (Milan, 1708), et divers écrits théologiques. C'était enfin un joueur d'échecs émérite, et il est le premier, dit-on, qui ait su mener de front trois parties les yeux fermés. L. S.

SACCHETTI (Francesco), conteur et poète italien, né à Florence vers 1330, mort après 1399. Issu d'une noble famille guelfe, il se livra d'abord au commerce et fit de longs voyages, puis il entra dans l'administration publique : il fut ambassadeur à Bologne en 1376, prieur en 1382, puis podestat à Bibbiena (1386), San Miniato (1392) et Faenza (1395), et enfin capitaine de la Romagne florentine (1398). Son œuvre la plus importante est un recueil de nouvelles, primitivement composé de 300 morceaux, dont il ne reste que 223. Ces nouvelles sont moins variées et moins artistement développées que celles de Boccace ; ce sont plutôt des anecdotes (que nous ne jugeons pas toujours très piquantes), recueillies par lui au cours de ses pérégrinations. Il les écrivit pour distraire ses contemporains des fléaux de la peste et de la guerre et aussi pour leur enseignement ; il prétend en effet tirer des faits qu'il raconte une leçon morale ; cette préoccupation s'accuse de plus en plus à mesure que l'on avance dans le recueil. La narration est vive, rapide, sans aucun apprêt littéraire ; c'est la langue populaire prise sur le vif. La peinture des mœurs paraît aussi très fidèle : il n'y a pas de tableau plus exact de la vie florentine au XIVe siècle. Ces nouvelles sont une œuvre de vieillesse (diverses allusions permettent de les dater de 1392-95). Antérieurement, Sacchetti avait beaucoup écrit, notamment des chansons à danser, *Ballate, madrigali, caccie*, etc. ; quelques-uns de ces morceaux sont charmants de grâce et de printanière fraîcheur. Ses chansons historiques et morales ne sont pas sans importance pour l'histoire de son temps ; enfin ses chansons nous le montrent en rapport avec les principaux poètes de son époque. Son œuvre poétique la moins réussie est une *Battaglia delle belle donne di Firenze con le vecchie*, poème énumératif en quatre chants dans le cadre factice de nos vieux *tournoiements*. Enfin il a laissé 49 *Sermoni evangelici*, commentaires entremêlés d'anecdotes de divers passages de l'Ecriture. — La meilleure édition des *Novelle* est celle de O. Gigli (Florence, 1860) ; les *Sermoni* ont été publiés par le même éditeur (Florence, 1857) ; les poésies avaient été imprimées à Lucques par Franchi et Majonchi en 1853, la *Battaglia* par L. Rigoli, à Florence, en 1823. Les pièces les plus intéressantes ont été reproduites par G. Carducci (dans *Rime di Cino da Pistoia*, etc., Florence, 1862 et dans *Cantilene e Ballate* ; Pise, 1871).

A. JEANROY.

BIBL. : C. GIGLI, *Discorso* en tête de l'édition des *Sermoni*. — GASPARY, *Storia della lett. ital.*, t. XI, chap. XVI. — G. VOLPI, *Il trecento ;* Milan, 1899.

SACCHI (Bartolomeo, dit *Platina*), historien italien (V. PLATINA).

SACCHI (Pier-Francesco), peintre italien (XVe-XVIe siècle). Originaire de Pavie, il florissait de 1512 à 1526, et l'on sait qu'il vécut longtemps à Gênes, où il fut (1520) un des huit conseillers adjoints de la corporation des peintres. On voit d'assez nombreux tableaux de lui dans plusieurs villes d'Italie, et surtout à Milan. D'autre part, le musée du Louvre possède un chef-d'œuvre signé du nom de Pier-Francesco Sacchi : il représente *les Docteurs de l'Eglise avec les symboles des Evangélistes*, groupés autour d'une table, dans un édicule de style renaissance : saint Augustin et saint Ambroise, saint Grégoire le Grand et saint Jérôme ont des physionomies, d'une singulière intensité d'expression, qui, à l'individualité et à la réalité de portraits peints d'après nature, joignent la beauté et la dignité de figures idéales. La force et la solidité de la couleur, la fermeté du dessin et du modelé, l'étonnante précision des accessoires font de cette peinture un ouvrage comparable à ceux des meilleurs maîtres flamands. On a rapproché aussi la manière de Pier-Francesco Sacchi de celle de Mantegna ; et c'est parfois, en effet, la même netteté et la même sûreté dans la touche, la même vigueur de coloris. G. C.

SACCHI (Andrea), peintre italien, né à Rome en 1598, mort en 1661. Placé de bonne heure sous la conduite de l'Albane, il apprit de son maître une sorte d'éclectisme aimable et facile qui lui valut de grands succès. Son premier ouvrage remarqué fut une *Sainte Famille* qu'il eut occasion de peindre sur la porte d'une maison pieuse contiguë au monastère de Santa Chiara alla Ciambella ; elle a disparu, ainsi qu'une *Sainte Thérèse*, exécutée vers la même époque. Puis Andrea, qui commençait à se faire connaître, se vit confier quelques travaux par le cardinal del Monte, qui l'introduisit dans la maison Barberini et le fit admettre auprès du pape Urbain VIII. Un tableau, qu'il fit alors pour la basilique de Saint-Pierre, se distingue par des qualités estimables et solides. Pour le cardinal, il eut encore à décorer la voûte d'une petite chambre, dans le palais Sforza : l'artiste y peignit *la Sagesse divine*, environnée de onze Vertus, représentées par des figures allégoriques. Le meilleur des ouvrages d'Andrea Sacchi, c'est la *Vision de saint Romuald*, qui fut enlevé du Louvre en 1815 : composition grave, simple, sans recherche, sans affectation, peu originale, essentiellement académique. Il était parvenu à toute la maturité de son talent, lorsqu'il entreprit de voyager en Italie, tant pour son plaisir que pour le service du cardinal. Il visita Bologne, Venise, Mantoue, Milan, Parme, Plaisance, Modène, et fut profondément frappé par les œuvres du Corrège ; mais il resta surtout fidèle à l'admiration que Raphaël lui avait inspirée. Il faut encore mentionner au nombre de ses toiles les plus remarquables : la *Mort de sainte Anne*, à Saint-Charles de Catarini ; *Saint André*, au Quirinal ; *Saint Antoine* et *la Vierge et saint Bonaventure*, à l'église des Capucins ; le *Sommeil de Noé, Junon sur son char* (musée de Vienne) ; *Noé et ses fils* (musée de Berlin), etc. — Carle Maratte fut le plus illustre des élèves d'Andrea Sacchi. G. C.

SACCHINI (Antonio-Mario-Gaspare), compositeur italien, né à Pouzzoles (prov. de Naples) le 23 juil. 1734, mort à Paris le 7 oct. 1786. Fils d'un simple pêcheur, il fut remarqué par Durante, qui dirigea son éducation musicale et le tenait pour son meilleur élève. A la mort de Durante (1755), Sacchini ne tarda pas à quitter le Con-

EFERUS - Recherche & Classification numérique

servatoire Santo Onofrio où il avait fait ses études. Il se livra quelque temps à l'enseignement du chant, tout en écrivant de petits opéras pour les théâtres de second ordre. Ces ouvrages eurent assez de succès pour lui faire une certaine réputation, de telle sorte qu'en 1762 on lui demandait d'écrire un opéra pour le théâtre *Argentina* à Rome. Il y reçut un si bon accueil qu'il s'y fixa pour plusieurs années, travaillant pour le même théâtre, sans s'interdire cependant de donner de sa musique aux autres scènes d'Italie. C'est ainsi que son *Alessandro nell' Indie*, dont le succès fut immense, avait été joué à Venise, où Sacchini alla s'établir à cette occasion en qualité de directeur du conservatoire de l'*Ospedaletto*.

Vers 1771, Sacchini fit un voyage en Allemagne où il était apprécié. Il avait déjà écrit une quarantaine d'opéras sérieux et une infinité d'autres musiques. Après avoir composé deux pièces pour Munich et Stuttgart, il passa en Angleterre. C'est en ce pays qu'il écrivit les plus connus de ses ouvrages italiens : *il Cid* (1773); *Tamerlano* (1773); *Lucio Vero* (*ibid.*); *Perseo* (1774); *Montesuma*, *il Creso* (1775), etc. Malgré la faveur qui accueillait les œuvres sorties de sa plume, Sacchini avait en Angleterre assez d'ennemis. Le désordre de sa vie lui aliénait beaucoup de ceux qui eussent pu s'intéresser à lui. Finalement, en 1782, le musicien, perdu de dettes, était forcé de s'éloigner de Londres en toute hâte. Il se rendit en France où la seconde partie de sa carrière allait commencer. Paris, tout entier aux querelles des gluckistes et des piccinnistes, fit tout d'abord peu d'attention à l'arrivée de Sacchini. Cependant, l'empereur Joseph II, alors de passage à la cour, le recommanda à la reine Marie-Antoinette, sa sœur, dont la protection lui permit de faire représenter ses œuvres à l'Opéra. Il commença par adapter quelques-unes de ses productions italiennes : *Rinaldo*, par exemple, sous le titre de *Renaud* (févr. 1783); *Chimène*, traduction du *Cid* (*ibid.*). Mais ces essais furent assez froidement accueillis. *Dardanus*, composé sur l'ancien livret français, plut davantage. Encouragé, le maître écrivit alors *Œdipe à Colone*, son chef-d'œuvre, mais il n'eut pas la joie d'assister à son triomphe. Berton, qui fut quelque temps l'élève de Sacchini, nous a laissé le récit des incidents fâcheux qui en empêchèrent la représentation immédiate (*Gazette musicale de Paris*, 1835). On trouvait que la reine favorisait trop les musiciens étrangers au détriment des nationaux. Sacchini, arrivant après Gluck et Piccini, fut donc sacrifié. Un opéra de Lemoine fut préféré à son *Œdipe*, et cette disgrâce affecta si fort le compositeur qu'il se crut ruiné sans retour dans la faveur de Marie-Antoinette. L'émotion qu'il en ressentit influa fâcheusement sur sa santé et, moins de trois mois après, il mourait à l'âge de cinquante-deux ans. A peine avait-il rendu le dernier soupir que tout le monde s'empressait à célébrer son mérite. *Œdipe à Colone*, joué en févr. 1787, remporta un succès durable, que mérite, au reste, ce bel opéra, et une autre œuvre posthume du maître, *Arvire et Evelina*, n'était pas moins bien reçue du public et des artistes.

Sacchini, sans être un maître de premier ordre, est d'ailleurs un artiste de haute valeur. Ses opéras italiens se ressentent sans doute des conditions où il les écrivit, mais dans presque tous cependant on trouve des mélodies d'une rare beauté. Nul compositeur n'a été plus heureusement inspiré sous ce rapport. Aussi quand il eut le temps de composer à loisir, ainsi qu'il le fit en France, il s'élève sans peine à une très grande hauteur. *Œdipe à Colone* peut supporter la comparaison avec les grands drames de Gluck, sans être écrasé par ce voisinage redoutable. C'est le plus bel éloge que l'auteur puisse recevoir. H. Quittard.

SACCHIS (De), peintre italien (V. Pordenone [Giovanni-Antonio da]).

SACCOMYS (Zool.). F. Cuvier, en 1823, a appliqué ce nom à une espèce de Rongeurs de l'Amérique du Nord (*Saccomys anthophibus*) que les naturalistes modernes n'ont pu identifier exactement. Il s'agit, vraisemblablement, d'une espèce du genre *Heteromys* (V. ce mot).

SACCOPHORE (*Saccophorus*). Synonyme de *Geomys* (V. ce mot).

SACCOPTERYX (Zool.). Genre de Mammifères Chiroptères, voisin des *Emballonures* (V. ce mot) et remarquable par la présence d'une poche assez spacieuse qui s'ouvre à la face supérieure de la membrane de l'aile, près de l'avant-bras. Les anciens naturalistes ont supposé que cette poche pouvait se gonfler d'air. On sait aujourd'hui que c'est une glande odorante, bien développée seulement chez le mâle et qui sécrète une substance rouge et onctueuse à odeur ammoniacale. Toutes les espèces sont de l'Amérique chaude : le *Saccopteryx lepturus*, type du genre, habite la Guyane. E. Trt.

SACCOSTOMUS (Zool.) (V. Rat, t. XXVIII, p. 165).

SACCOURVIELLE. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Saint-Gaudens, cant. de Bagnères-de-Luchon ; 76 hab.

SACCULE (Anat.) (V. Oreille, t. XXV, p. 515).

SACÉ. Com. du dép. de la Mayenne, arr. et cant. (E.) de Mayenne ; 471 hab.

SACELLAIRE (Adm. byz.). Ce titre, de signification assez obscure, semble avoir désigné d'abord des agents de finance de rang assez élevé, au reste, chargés d'administrer la caisse militaire et de payer la solde des troupes. Au-dessus d'eux, on rencontre, à partir de la fin du VIe siècle, le *grand Sacellaire* ou *grand chartulaire du Sacellum*, qui réside à Constantinople et est le grand trésorier de l'empire (τῶν βασιλικῶν χρημάτων ταμίας). On a voulu voir dans ce personnage l'ancien *comes sacri patrimonii*, administrateur de la fortune personnelle du prince, et en effet, il a la surveillance des monastères impériaux ; mais il est certain qu'au Xe siècle, il avait sous ses ordres les *protonotaires des thèmes*, chefs de toute l'administration financière dans les provinces. Le titre de *sacellaire* se rencontre également dans la hiérarchie ecclésiastique, à Byzance comme à Rome, et désigne un trésorier du patriarche. Ch. Diehl.

SACERDOCE. I. Antiquité (V. Prêtre).

II. Théologie. — *Sacerdoce chez les catholiques.* Au mot Prêtre (t. XXVII, pp. 619-21), nous avons résumé, d'après les documents contenus dans le *Nouveau Testament*, l'histoire des origines de la hiérarchie dans l'Eglise, et nous avons indiqué les causes qui, dès l'âge apostolique, devaient induire les chrétiens à ajouter aux attributions primitivement administratives et disciplinaires de leurs *Anciens* des attributions d'ordre liturgique et doctrinal, et finalement aboutir à la constitution d'un régime sacerdotal, dont les Evêques devinrent les ministres supérieurs. L'idée du sacerdoce catholique, fondée sur une distinction essentielle entre le clergé et les laïques, est exprimée avec une netteté caractéristique et avec ses principales conséquences dans les écrits de Cyprien. Le clergé y est présenté comme revêtu de la double fonction de juge et de médiateur : juge de la foi et de la vie chrétienne ; médiateur entre Dieu et les hommes, au nom du Christ, opérant par des rites dont le ministère lui est spécialement attribué, et exclusivement muni des clefs qui ouvrent et qui ferment les portes du ciel. Avant lui, Tertullien (*De Exhort., Cast.*, c. VII) avait déjà mentionné le résultat de l'évolution accomplie dans l'Eglise, et il l'avait désigné sous le nom de Ordo : *Differentiam inter ordinem et plebem constituit Ecclesiæ auctoritas.* Le mot *ordo*, emprunté au langage juridique des Romains et vraisemblablement avec un sens analogue, désigne ici un corps gouvernant. Tertullien l'emploie aussi au pluriel : *ordines*, en y ajoutant les qualifications *ecclesiastici* ou *sacri*. Cette dernière forme a prévalu dans l'usage.

L'Eglise catholique rattache toutes ces choses à l'institution de deux sacrements : le sacrement de l'*Eucharistie* (V. ce nom) et un sacrement spécifique, qu'elle appelle sacrement de l'Ordre. Voici, d'après le concile de Trente,

EFERUS - Recherche & Classification numérique

sa doctrine sur cette matière (ses. XXIII, *De Reform.*, c. I) : « Le *sacrifice* et le *sacerdoce* sont tellement joints et liés ensemble par la disposition et l'établissement de Dieu, que l'un et l'autre se sont rencontrés dans toute la loi. Comme donc, dans le Nouveau Testament, l'Eglise catholique a reçu de l'institution de Notre Seigneur le *sacrifice visible de la sainte Eucharistie*, aussi faut-il reconnaître que dans la même Eglise, il y a un *nouveau sacerdoce visible et extérieur*, dans lequel l'ancien a été transféré. Les Saintes-Lettres font voir, comme la Tradition de l'Eglise catholique l'a aussi enseigné, que *ce sacerdoce a été institué par notre même Seigneur et Sauveur, et qu'il a donné aux Apôtres et à leurs successeurs dans le sacerdoce, la puissance de consacrer, offrir et administrer son corps et son sang, ainsi que de remettre et de retenir les péchés* ». — Dans le chapitre suivant, le concile enseigne que, pour que la fonction du sacerdoce pût être exercée avec plus de dignité, il était convenable qu'il y eût *plusieurs et divers ordres de ministères desservant par office le sacerdoce*, et distribués de manière que ceux qui ont été marqués de la *tonsure cléricale* pussent monter ensuite des *ordres mineurs* aux *ordres majeurs*. Les ordres MAJEURS, appelés aussi SACRÉS, comprennent les *prêtres*, les *diacres*, mentionnés dans les Saintes-Lettres, et les *sous-diacres* élevés à ce rang, par les Pères et par les conciles. Aux ordres MINEURS appartiennent les offices d'*acolyte*, d'*exorciste*, de *lecteur* et de *portier*. — « Comme du témoignage de l'Ecriture, de la Tradition apostolique et du consentement unanime des Pères, il appert manifestement que la sainte ordination, *laquelle est accomplie par des paroles et des signes extérieurs*, confère la grâce, personne ne doit douter que l'*Ordre* ne soit vraiment et proprement *un des sept sacrements de la sainte Eglise* (ch. III). Ainsi que le baptême et la confirmation, ce sacrement imprime un *caractère* (V. ce mot) qui ne peut être ni effacé ni ôté (ch. IV). — La doctrine que nous venons de résumer est sanctionnée par les anathèmes des canons I, II, III, IV et V de la même session.

A l'égard du sacrifice, c.-à-d. du SACERDOCE proprement dit, les *prêtres* possèdent la plénitude des grâces et des pouvoirs conférés par le sacrement de l'Ordre. Il en est autrement à l'égard de la JURIDICTION et de la HIÉRARCHIE. Au-dessus d'eux et au-dessus de tous les grades ecclésiastiques, le concile de Trente déclare placés les ÉVÊQUES, qui tiennent le rang des Apôtres dans l'ordre hiérarchique. Ils ont été établis par le Saint-Esprit pour gouverner l'Eglise. Supérieurs aux prêtres, ils administrent le sacrement de la Confirmation, ordonnent les ministres de l'Eglise et exercent plusieurs fonctions interdites aux clercs d'un ordre inférieur. — Pour la promotion des évêques, des prêtres et des autres ordres, l'intervention ou le consentement de l'autorité, soit du peuple, soit des magistrats, soit de quelque autre puissance séculière, ne sont point tellement nécessaires que leur défaut annule l'ordination. Anathème est édicté contre quiconque dit que les évêques choisis par le pape ne sont point vrais et légitimes évêques (V. ch. IV ; canons VI, VII et VIII). — En réalité, l'*épiscopat* est devenu un ordre distingué des autres ; car, si on ne compte que sept ordres dans l'Eglise, c'est parce que l'épiscopat est regardé comme le complément et la perfection du sacerdoce. Non seulement un prêtre consacré évêque tient un rang plus élevé, non seulement son pouvoir est supérieur à celui des autres prêtres ; mais l'épiscopat est un ordre proprement dit, distingué de la prêtrise, parce qu'on y reçoit un pouvoir spécial d'administrer certains sacrements que les autres ministres ne peuvent administrer utilement. De ce pouvoir, qui n'est conféré que par la consécration, et du caractère que la consécration imprime, on a conclu que *l'épiscopat est un véritable sacrement ;* car il est, suivant les théologiens catholiques, *d'institution divine*, et, de plus, l'évêque consécrateur et ses assistants imposent les mains sur celui qu'ils consacrent, en disant : *Accipe Sanctum spiritum*, ce qui constitue le *signe sensible* nécessaire à tout sacrement. Par cette consécration, les évêques reçoivent la double puissance d'*ordre* et de *juridiction*. C'est par eux qu'elle est communiquée partiellement aux ministres inférieurs. Dans l'ancienne Eglise de France, on affirmait hautement que leur juridiction est *de droit divin*, et qu'elle n'emprunte rien du pape. En effet, les Apôtres, dont ils sont les successeurs, ont tous été institués, au même titre, par Jésus-Christ. C'est en son nom et comme investis de son autorité que les évêques gouvernent l'Eglise. Cependant, après avoir ainsi réservé le droit divin des évêques, les théologiens gallicans reconnaissent que le pape est le chef et le supérieur des évêques, parce que Jésus-Christ a établi saint Pierre sur le collège des Apôtres. Comme, suivant la tradition romaine, il est indubitable que l'évêque de Rome est le successeur de saint Pierre, il est à l'égard de tous les évêques ce que saint Pierre était à l'égard des Apôtres. — Les fonctions des évêques sont marquées dans le *Pontifical :* « Il faut que vous sachiez, dit l'évêque consécrateur à celui qui va être sacré, qu'il est du devoir d'un évêque de juger, d'interpréter, de consacrer, d'ordonner, d'offrir, de baptiser et de confirmer, *judicare, interpretari, consecrare, ordinare, offerre, baptisare et confirmare* ». Le concile de Trente a, en outre, déclaré que la prédication est le devoir principal des évêques (sess. V, ch. II). — Pour notions complémentaires, V. ARCHEVÊQUE, PRIMAT, PATRIARCHE, CARDINAL, PAPE, ELECTION (Droit canon), NOMINATION DES ÉVÊQUES, EGLISE CATHOLIQUE ROMAINE, GALLICANISME, VATICAN (Concile du).

Le MINISTRE *nécessaire* de toutes les ordinations est *un* évêque ; le MINISTRE *légitime* est le *propre* évêque, c.-à-d. l'évêque du lieu où l'on est né ou du lieu où l'on possède un bénéfice (pour les exceptions, V. DIMISSOIRES). A cause du caractère ineffaçable imprimé par le sacrement, un évêque tombé dans le schisme, l'hérésie ou l'excommunication, peut conférer validement le sacrement de l'Ordre. Pareille validité est reconnue à tous les actes appartenant à leur ordre, pour les prêtres tombés dans les mêmes cas. LA MATIÈRE et la FORME du sacrement varient, pour chaque ordre, suivant les fonctions qui lui sont attribuées. Des notices spéciales, indiquant, avec les développements nécessaires, l'origine et la transformation de leurs fonctions, ainsi que la matière et les formes de leur ordination, ont été affectées ailleurs aux DIACRES (V. ce mot, t. XIV, p. 51), aux *acolytes* (V. ce mot, t. I, p. 424), aux *exorcistes* (V. OBSESSION, POSSESSION, t. XXV, p. 192), aux *lecteurs* (V. ce mot, t. XXI, p. 1115), aux PORTIERS (V. ce mot, t. XXVII, p. 367). Il suffit de les compléter par quelques notions relatives aux PRÊTRES et aux SOUS-DIACRES.

L'ordination des PRÊTRES se fait avec beaucoup de cérémonie. Après avoir récité les litanies et d'autres prières, l'évêque met ses deux mains sur la tête de l'ordinand, et tous les prêtres présents en font autant, sans prononcer aucune formule. Mais immédiatement après, pendant que tous tiennent les mains étendues sur l'ordinand, l'évêque prononce une prière par laquelle il demande à Dieu, pour lui, le Saint-Esprit et la grâce du sacerdoce ; et il supplie Dieu de le consacrer lui-même au ministère des autels. Puis, il fait aux mains de l'ordinand l'*onction du saint-chrême*, avec une prière relative à cette action. Ensuite, il lui présente et lui fait toucher la patène et le calice, en disant : *Reçois le pouvoir d'offrir le sacrifice à Dieu, et de célébrer des messes pour les vivants et pour les morts, au nom du Seigneur*. En conséquence du pouvoir qui vient de lui être ainsi conféré, l'ordinand récite avec l'évêque les prières du canon, et il consacre avec lui. Après la messe, l'évêque lui impose de nouveau les mains, en disant : *Reçois le Saint-Esprit. Les péchés seront remis à ceux à qui tu les remettras*. Le *Pontifical* énumère les autres fonctions des prêtres, et l'évêque les

EFERUS - Recherche & Classification numérique

explique à celui qui est ordonné : *bénir, présider, prêcher et baptiser*. — Les théologiens ne s'accordent point pour déterminer quelles sont la MATIÈRE et la FORME ESSENTIELLES de ce sacrement. Tous conviennent que l'*imposition des mains* est absolument nécessaire, et aussi la *prière*. Mais la formule de cette prière n'a été fixée ni par l'Ecriture sainte, ni par aucun monument des premiers siècles. Elle n'est pas la même dans l'Eglise latine et chez les Orientaux. La question la plus débattue est de savoir si la *porrection des instruments*, usitée chez les Latins, est aussi essentielle que l'imposition des mains. Mais en fait, on peut dire que la question a été résolue par l'acquiescement même des Latins. La porrection des instruments n'a pas lieu dans les Eglises orientales ; cependant leurs ordinations ont toujours été regardées comme valides. De même qu'un prêtre latin a toujours été reçu comme tel dans l'Eglise grecque, ainsi un prêtre grec, syrien, égyptien, arménien, éthiopien, passe dans l'Eglise romaine comme valablement ordonné.

La dénomination de SOUS-DIACRE ne se trouve nulle part dans l'Eglise d'Occident, avant le IIIe siècle ; ni dans l'Eglise d'Orient, avant le IVe siècle. Les fonctions de ceux qu'on appelait ainsi consistaient primitivement à aider les diacres dans la partie matérielle de leur service, et spécialement à apporter l'eau avec laquelle le prêtre devait se laver les mains, à se tenir près de la porte par laquelle les femmes entraient, tandis que le diacre se tenait du côté des hommes, afin d'empêcher les fidèles de sortir pendant la partie solennelle de l'office ; plus tard, à veiller d'une manière générale au bon ordre des entrées et sorties. Pour cela, ils devaient rester constamment près de la porte ; il ne leur était point permis de la quitter, pour se joindre aux saints mystères. Le concile de Laodicée leur recommande d'avoir pour le diacre le même respect que le diacre pour le prêtre ; il leur interdit de toucher aux vases sacrés. Plus tard encore, on les voit chargés du soin de faire sortir les catéchumènes et les pénitents, lorsque commençait le culte réservé aux fidèles ; d'apporter au diacre la patène, et de garder le pain des oblations et le calice. On ne peut faire descendre plus bas qu'au VIIIe siècle, l'usage de leur faire lire l'Epître. Il est fort difficile de préciser le moment où le célibat leur fut imposé. En somme, le sous-diaconat est peut-être le plus ancien des ordres mineurs, mais il ne fut élevé au rang d'ordre majeur qu'à une époque relativement récente. On dit que ce fut au temps de Innocent III, vers la fin du XIIe siècle. Ce pape permit de les élire évêques sans dispense. — Les fonctions actuelles des sous-diacres sont ainsi indiquées dans le *Pontifical* : 1° avoir soin des vases et des vaisseaux sacrés qui servent au saint sacrifice ; 2° verser l'eau sur le vin, dans le calice ; 3° chanter l'Epître aux grandes messes ; 4° soutenir le livre de l'Evangile au diacre, le présenter à baiser aux prêtres ; 5° porter la croix aux processions ; 6° recevoir les offrandes du peuple, donner à laver au prêtre et servir le diacre en toutes ses fonctions. — MATIÈRE de cet ordre : la patène vide et le calice vide, que l'évêque fait toucher aux ordinands ; les burettes pleines, le bassin, le linge. FORME : les paroles que l'évêque prononce, lorsqu'il leur fait toucher le calice et la patène : « *Videte cujus ministerium vobis traditur, ideo vos admoneo ut ita vos exhibeatis, ut Deo placere possitis*. Après que l'évêque a revêtu le sous-diacre des ornements sacrés, il lui donne le livre des Epîtres, et lui dit : *Accipe librum Epistolarum cum potestate legendi in Ecclesia Dei, tum pro vivis quam pro defunctis*.

E.-H. VOLLET.

SACERDOS, grammairien latin du Ve ou VIe siècle ap. J.-C. (V. PLOTIUS).

SACES. Peuple de l'Asie anc. (V. SCYTHES).

SACEY. Com. du dép. de la Manche, arr. d'Avranches, cant. de Pontorson ; 1.041 hab. Eglise des XIe-XVIIe siècles. Ruines du fort de Chéruel (XIe s.).

SACHAU (Karl-Eduard), orientaliste allemand, né à Neumünster (Holstein) en 1845. Il étudia à Kiel et à Leipzig les langues classiques et orientales, fut nommé en 1869 professeur extraordinaire et professeur ordinaire en 1872 à Vienne, fut appelé à Berlin en 1876 comme professeur de langues orientales. Il fut chargé de l'organisation du séminaire des langues orientales de l'Université de Berlin qui ouvrit en oct. 1887. La série des *Lehrbücher* du séminaire (18 vol.) paraît sous sa direction depuis 1890 et se double des *Mittheilungen* depuis 1898. Entre temps, ce savant a entrepris d'importants voyages : en 1873, à Constantinople et en Asie Mineure ; en 1879-80, en Syrie, Mésopotamie et Kurdistan (*Reise in Syrien und Mesopotamien ;* Leipzig, 1893) ; en 1896, en Egypte et Palestine ; en 1897-98, en Babylonie, Assyrie, Mésopotamie et Syrie (*Am Euphrat und Tigris ;* Leipzig, 1900). Ce dernier voyage décida des fouilles allemandes qui s'exécutent aujourd'hui à Babylone. Les précédentes avaient fourni une riche moisson de manuscrits. Eduard Sachau, un des fondateurs de l'Orient-Comité pour les fouilles de Sindjirli, a publié les inscriptions araméennes découvertes. Il est membre de l'Académie des sciences de Berlin depuis 1887, des Académies de Vienne, Saint Pétersbourg, membre d'honneur de la Royal Asiatic Society et de l'American Oriental Society. Son œuvre est considérable : outre de nombreux travaux épigraphiques, citons parmi ses publications arabes : *Al-Mouarrab* de Djawaliki (Leipzig, 1867) ; *Chronologie Orientalischer Völker* d'Alberouni (Leipzig, 1878 et trad. angl. ; Londres, 1879) ; *Alberuni's India* (Londres, 1887 et trad. angl. en 2 vol. ; Londres, 1888) : principale source sur l'Inde du moyen âge ; *Indo-Arabische Studien* (Berlin, 1888) ; *Arabische Volkslieder aus Mesopotamien* (Berlin, 1889) ; *Muhammedanisches Recht nach Schafiitischer Lehre* (Berlin, 1897), etc. En syriaque : *Theodori Mopsuesteni Fragmenta syriaca* (Leipzig, 1869) ; *Inedita syriaca* (Vienne, 1870) ; *Syrisch-Römisches Rechtsbuch aus dem V. Jahrhundert*, avec Bruns (Leipzig, 1880) ; *Skizze des Fellichi-Dialekts von Mosul* (néo-syriaque ; Berlin, 1895) ; *Verzeichniss der Syrischen Handschriften der königlichen Bibliothek zu Berlin* (Berlin, 1899, 2 vol.), etc. En persan : *Contributions to the Knowledge of Parsee literature* (Londres, 1869) ; *Neue Beiträge zur Kenntniss der Zoroastrischen Litteratur* (Vienne, 1875) ; *Catalogue of the Persian manuscripts of the Bodleian Library* (Oxford, 1889), avec Ethé, etc. René DUSSAUD.

SACHÉ. Com. du dép. d'Indre-et-Loire, arr. de Chinon, cant. d'Azay-le-Rideau ; 749 hab.

SACHER-MASOCH (Leopold de), littérateur allemand, né à Lemberg le 27 janv. 1835, mort à Lindheim (Hesse) le 9 mars 1895. Il fit ses études de droit aux universités de Prague et Graz où il passa son agrégation d'histoire (1855) ; après avoir publié quelques ouvrages historiques, il se consacra à la littérature. Les ouvrages historiques de Sacher-Masoch sont : *Der Aufstand in Gent unter Kaiser Karl V* (1857) ; *Ungarns Untergang und Maria von Oesterreich* (1861). Il a publié aussi un écrit polémique sur la valeur de la critique : *Ueber den Werth der Kritik* (1873). Depuis cette époque, il habita diverses villes d'Autriche et, en 1882, s'établit à Leipzig où il fonda, en 1885, la revue internationale *Auf der Hoehe*, avec R. Armand, publication sympathique à la France. Il se rendit ensuite à Paris et y écrivit dans diverses revues françaises. Il finit par aller vivre à Lindheim où il resta. Sacher-Masoch a publié de nombreux romans et nouvelles d'un talent indiscutable, mais il témoigne d'un réalisme de tendance dangereuse. Il a été un des initiateurs de cet érotisme maladif, appelé, d'après lui, *masochisme*, dans lequel l'homme éprouve une volupté à être frappé par la femme qu'il aime. Ses livres les plus caractéristiques et qui ont obtenu le plus de succès sont : *Das Vermœchtnis des Kain* (I, *Die Liebe*, 1870 ; II, *Das Eigentum*, 1877) ; *Falscher Hermelin*, scènes de la vie de théâtre (1873) ; *Liebes Geschichten aus verschiede-*

EFERUS - Recherche & Classification numérique

nen Jahrhunderten (1874). Parmi ses autres œuvres, citons : *Kaunitz*, roman (1865), remarquable tableau de la civilisation en Autriche au XVIIIe siècle ; *Der neue Hiob* (1878) ; *Die Ideale unsrer Zeit* (1876), ouvrage que signalent des tendances antiallemandes ; *Galizische Geschichten* (1876-81) ; *Judengeschichten* (1878), contes juifs et petits-russiens ; *Die Schlange im Paradies* (1890) ; *Die Einsamen* (1891) ; *Im Reich der Tœne* (1891) ; *Zu spæt ; Die Kartenschlægerin* (1891) ; *Lustige Geschichten aus dem Osten* (1893) ; *Die Satten und die Hungrigen* (1894). — En 1873, Sacher-Masoch a épousé *Aurora de Rümelin* (née à Graz en 1846), qui a publié divers romans sous le pseudonyme de *Wanda de Dunaiev ;* elle vit à Paris. On a d'elle : *Roman einer tugendhaften Frau* (1873) ; *Echter Hermelin* (1879) ; *Die Damen in Pelz* (1881), etc.

SACHET. I. Parfumerie. — Dès le commencement du XVe siècle, l'usage s'était introduit de placer entre deux feuilles de ouate ou de coton cardé des poudres de senteur et d'en faire de petits coussins odorants qu'on mettait dans le linge. Au XVIIe siècle, les parfums, auxquels on reprochait de monter au cerveau, ayant perdu tout crédit, il devint de bon ton de porter des petits sachets d'herbes et de fleurs desséchées, dénommés *sachets à la royale*, et c'est, dit le *Dictionnaire critique et pittoresque*, « ne connaitre ni les modes, ni le bel air, de n'en pas avoir ses armoires et ses poches remplies ». Au siècle dernier, d'ailleurs, on se servait déjà des sachets, non seulement pour parfumer le linge et les habits, mais aussi pour combattre les ravages des insectes. On les utilisait déjà également comme moyens thérapeutiques : sachets antigalactiques, pour faire passer le lait des nouvelles accouchées, sachets antiapoplectiques, etc. De nos jours, les sachets odorants ont pour base, comme au XVIIe et au XVIIIe siècle des substances végétales séchées avec grand soin, puis pulvérisées et mêlées les unes aux autres. Elles peuvent varier à l'infini. Nous nous bornerons à signaler quelques-uns des mélanges les plus employés. I. Poudre d'iris et sommités de fleurs de cassis pulvérisées, en quantités égales. — II. Patchouli pulvérisé, 100 gr. ; essence de patchouli, 3 gr. — III. Fleurs de lavande pulvérisées, 500 gr. ; benjoin en poudre, 125 gr. ; essence de lavande, 7 gr. — IV. Bois de rose, bois de cèdre et bois de santal, en poudre, 333 gr. de chaque ; musc, 2 gr. ; essence de bois de rose, 4 gouttes.

II. Pharmacie. — Sac de toile, piqué en losange, contenant des substances médicinales pulvérisées, et destiné à être appliqué sur différentes parties du corps, ou dans certaines cavités naturelles ou accidentelles. On s'en sert peu actuellement ; autrefois, on faisait des sachets antirhumatismaux, résolutifs, stomachiques, etc.

III. Artillerie (V. Gargousse).

SACHEVERELL (Henry), célèbre prédicateur anglais, né à Marlborough (Wiltshire) vers 1674, mort le 5 juin 1724. Fils d'un petit pasteur chargé de famille, il fut élevé par les soins de son grand-père maternel et fit de bonnes études à Oxford et à Cambridge. De bonne heure il s'attacha au parti de la haute Eglise et en politique au torysme le plus renforcé et se mit à publier des brochures et à prononcer des sermons, aussi violents les uns que les autres, contre les whigs et les latitudinariens. Il en fit tant qu'il fut arrêté et traduit en 1710 devant la Chambre des lords. Le peuple prit parti pour lui. Des séditions éclatèrent, les maisons des principaux whigs furent assiégées. Sacheverell fut condamné à la privation de prêcher pendant trois ans. Cette sentence fort douce fut un triomphe pour les tories et pour la haute Eglise. On institua des réjouissances publiques à Londres, à Oxford, en d'autres grandes villes. Le ministère libéral tomba peu après. Sacheverell fit une rentrée triomphale en chaire en 1713 et fut pourvu de la riche paroisse de Saint-André d'Holborn. Il n'a dû sa célébrité qu'à sa grossièreté et à son impudence. On a publié une bibliographie fort complète de ses écrits (Oxford, 1887, in-8).

SACHIN. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Saint-Pol, cant. d'Heuchin ; 192 hab.

SACHS (Hans), célèbre *maître chanteur*, né le 5 nov. 1494 à Nuremberg, où il suivit les cours de l'école latine et fit son apprentissage de cordonnier, mort à Nuremberg le 19 janv. 1576. Il parcourut comme compagnon toute l'Allemagne du Sud jusqu'aux Alpes et au Rhin, puis fut reçu maître peu après son retour (1516). Il rapportait de son voyage une ample moisson d'expérience et de savoir ainsi qu'un goût très vif pour la poésie qu'avaient développé chez lui les lectures et la fréquentation des sociétés de chant qui florissaient à cette époque dans plusieurs des villes qu'il avait traversées. Il s'intéressa bientôt à celles de sa ville natale, prit part à leurs exercices et composa pour elles, parfois sur des rythmes de son invention, d'abord des *Chants religieux*, puis des œuvres profanes, inspirées de Boccace, qu'il avait lu dans la traduction populaire de *Steinhöwel* (V. ce nom), et déjà des *Fastnachtspiele* (*Jeux de carnaval* : *Das Hofgesinde der Venus* (*la Cour de Vénus*, 1517), etc., un genre où il devait bientôt exceller.

Dans une seconde période de sa vie (1520-27), Hans Sachs mit tout ce qu'il avait de talent et d'énergie au service de la Réforme, à laquelle il avait adhéré après une lecture attentive des œuvres de Luther et en particulier de la traduction de la Bible. Il écrivit des œuvres de polémique, dont la plus célèbre, *le Rossignol de Wittenberg* (1523), eut un grand retentissement et lui valut les attaques du clergé auxquelles il riposta par des dialogues : *Disputation zwischen einem chorherrn und Schuhmacher*, *Ein gesprech von den scheinwerken der gaystlichen und jren gelübdten*, etc., que Lessing et Herder proclameront plus tard des monuments de la langue allemande. Après une *Prophétie sur la papauté* (1527), le Conseil de Nuremberg, qui exerçait un droit de censure, interdit à Hans Sachs de publier d'autres œuvres, et, en bon citoyen, il se soumit et cessa d'écrire jusqu'au jour où le Conseil lui-même fit acte d'adhésion à la Réforme. A partir de 1530, sa verve ne tarit pas ; il publia un nombre incalculable de *Meistergesänge*, de *Spruchgedichte*, de forme plus raffinée, plus artistique, des tragédies, dont les sujets étaient empruntés à l'antiquité, mais dont les mœurs étaient celles des bourgeois de Nuremberg, des mystères, des comédies, des facéties, des narrations, des chroniques, des psaumes, des fables, etc.

La matière de cette production énorme lui était fournie tantôt par l'histoire allemande ancienne ou contemporaine (il prit, par exemple, la défense de sa ville natale, à laquelle il était fidèlement attaché, contre un seigneur remuant du voisinage ; il avertit l'Allemagne du péril turc, etc.), tantôt par ses lectures qui, en dehors de la Bible, sa principale source d'inspiration, étaient : Homère, Ovide et Tite-Live, Bocacce et les conteurs allemands (*les Aventures de Till Eulenspiegel*, etc.). La forme chez H. Sachs est rude, la tendance didactique et morale. Ses *Jeux de carnaval* sont aujourd'hui son principal titre de gloire ; d'ordinaire, en un acte, elles doivent à leur concision même des qualités de forme qu'on chercherait vainement dans les œuvres de plus grande envergure, le trait y est net, le dialogue vif et aisé et, si l'action y est insignifiante, les caractères y prennent, en revanche, un relief vigoureux. Ces pièces font de H. Sachs le premier auteur dramatique du XVIe siècle et le régénérateur du théâtre allemand, voué jusqu'alors à la farce la plus grossière. Le maître chanteur de Nuremberg a compté Gœthe parmi ses admirateurs les plus convaincus. Vers 1558, H. Sachs, devenu riche, avait renoncé à sa profession de cordonnier pour se consacrer entièrement à la poésie. Il s'était marié une première fois en 1519, puis en 1561,

H. Laudenbach.

Bibl. : Ch. Schweitzer, *Etude sur la vie et les œuvres de H. Sachs*, 1889. — Une édition moderne des *Œuvres* de H. Sachs est en voie de publication par les soins du *Litter. Verein de Stuttgart*. L'édition originale en 5 vol. in-fol.

EFERUS - Recherche & Classification numérique

avait paru : le 1er en 1558, le 2e en 1560, le 3e en 1561 ; le 4e, écrit en 1562, l'année même où Nuremberg fut ravagé de la peste, fut publié avec le 5e après sa mort, en 1579.

SACHS (Julius de), botaniste allemand, né à Breslau le 2 oct. 1832, mort à Wurtzbourg le 29 mai 1897. Il étudia à Prague, y fut l'assistant privé de Purkinye, se fit recevoir privat-dozent de physiologie végétale, et, après avoir rempli différentes fonctions à Tharandt et à Poppelsdorf, passa en 1867 comme professeur à l'Université de Fribourg et en 1868 à Wurtzbourg où il créa un institut de physiologie végétale. Il est l'auteur de travaux très remarquables sur l'influence des agents cosmiques sur le développement et la croissance des plantes et a fait beaucoup progresser la physiologie expérimentale des plantes. Ouvrages principaux : *Handbuch der Experimentalphysiologie der Pflanzen* (Leipzig, 1866, in-8) ; *Lehrbuch der Botanik* (Leipzig, 1868, in-8 ; 1874, 4e éd. ; trad. fr. Paris, 1873-74, in-8) ; *Graudzüge der Pflanzenphysiologie* (Leipzig, 1873, in-8 ; trad. fr., Genève, in-8) ; *Vorlesungen über Pflanzenphysiologie* (Leipzig, 1882, in-8 ; 1887, 2e éd.) ; *Geschichte der Botanik*... (Munich, 1875, in-8). Dr L. Hn.

SACHSENSPIEGEL. Le *Sachsenspiegel* ou *Miroir de Saxe* est un recueil de droit saxon du XIIIe siècle, qui occupe sans contredit la première place, tant au point de vue de l'ancienneté que du mérite, parmi les ouvrages juridiques allemands du moyen âge.

En plus de divers prologues, dont l'un est rimé, ce recueil comprend deux parties : la première est consacrée à l'exposé du droit provincial (*Landrechtsbuch*), la seconde à celui du droit féodal (*Lehnrechtsbuch*). Le *Landrechtsbuch* a été composé dans la partie orientale de la Saxe, exactement dans la partie S. du comté de Billingshohe, par un juge-échevin du pays, Eike de Repgau ou Repkow (nombreuses variantes de ce nom). La date de sa composition se place entre 1215 et 1235, plus probablement entre 1224 et 1232. Le livre paraît bien avoir été d'abord écrit en latin : mais ce texte ne nous est pas parvenu. Sur la demande du comte Hoyer de Falkenstein, le livre aurait ensuite été traduit en allemand (dialecte bas-saxon) par l'auteur même, lequel revisa encore une fois son œuvre avant 1242. — Quant au *Lehnrechtsbuch*, cette partie est postérieure à la précédente, et se présente comme son complément : le droit provincial étant le droit commun, et le droit féodal la règle exceptionnelle. Une étroite parenté unit ces deux parties du *Sachsenspiegel*, surtout dans les plus anciens manuscrits. Tout le monde est d'accord pour les attribuer au même auteur. Ce *Lehnrechtsbuch* n'est que la traduction libre et augmentée d'un traité latin versifié, qui nous est parvenu sous le nom d'*Auctor vetus de beneficiis*. Les uns y voient la première rédaction latine du livre ; les autres, une œuvre du début du XIIIe siècle utilisée par Eike.

Sauf ce point douteux, Eike ne paraît pas avoir eu d'autre modèle que le livre des *Origines* d'Isidore de Séville, si répandu au moyen âge. Il ne connaît, en particulier, le droit romain que par ouï-dire. Son œuvre a donc un caractère profondément original. Le plan en était vaste. En lui donnant le nom de *Miroir de Saxe*, l'auteur indiquait son intention d'exposer le droit commun de ce pays tout entier. Aussi ne donne-t-il que de rares indications sur les usages locaux. Mais il ne faut pas s'y tromper : le droit qui nous est décrit est celui de la Saxe orientale, abstraction faite des particularités multiples qui en distinguaient le droit de la Saxe occidentale. Il y a plus : la personnalité de l'auteur se manifeste à maint endroit, tantôt par le maintien d'une règle vieillie de son temps, tantôt par quelques innovations hardies. De nombreux travaux critiques, entrepris dans ces vingt dernières années sur le *Sachsenspiegel*, nous ont révélé Eike comme un remarquable constructeur de théories. Parmi celles qui lui appartiennent en propre, citons : en matière d'état des personnes, la création de la classe des « susceptibles d'être échevins » (*Schöffenbarfreien*) ; en matière de droit public, la théorie des élections à l'empire et celle de la juridiction du comte palatin et des princes sur la personne du roi. La fortune de ces conceptions a été diverse. Le *Sachsenspiegel* ne doit donc pas être consulté sans quelque critique. Mais, sous le bénéfice de ces réserves, il demeure une œuvre de premier ordre, bien supérieure aux recueils du même siècle, qu'il a d'ailleurs inspirés.

Sa vogue a été immense ; elle a pu créer, chez quelques historiens modernes, l'illusion d'un droit commun allemand antérieur au XIIIe siècle. Dès le XIIIe siècle, nous voyons l'ouvrage traduit en haut allemand et en latin. Au XIVe siècle, il fait loi dans toute l'Allemagne du Nord, où on donne le *Landrechtsbuch* comme une loi concédée aux Saxons par Charlemagne, et le *Lehnrechtsbuch* comme un édit émané de Frédéric Ier. De l'Allemagne du Nord, le *Sachsenspiegel* se répand jusque dans les pays slaves, pour lesquels on en fait deux traductions en latin et une en polonais. Il est non seulement traduit, mais encore glosé : le *Landrechtsbuch* d'abord, en bas allemand ; le *Lehnrechtsbuch* plus tard, en haut saxon. La glose du *Landrechtsbuch* par Jean de Buch a une importance particulière : elle essaie de mettre l'ouvrage en harmonie avec les principes romains et canoniques. C'est d'elle que date la subdivision, conservée de nos jours, de cette première partie du *Sachsenspiegel* en trois livres. Jusque-là on ne s'était servi que de la division en paragraphes, qui est commune aux deux parties. D'autres commentaires du *Sachsenspiegel* ont encore été faits au XVe siècle. En 1374, une bulle du pape Grégoire XI avait condamné quatorze articles du *Sachsenspiegel* relatifs à la question du pouvoir temporel : ces paragraphes ont disparu de plusieurs manuscrits ultérieurs à cette date. — Dans l'Allemagne du Sud, le *Sachsenspiegel*, sans avoir force de loi, exerça une influence considérable. De lui sont inspirés, en grande partie, les deux principaux recueils de l'époque : le *Deutschenspiegel* et le *Schwabenspiegel*.

La meilleure édition du *Sachsenspiegel* a été donnée par Homeyer (Berlin, 1842 et 1861). Elle reproduit également l'*Auctor vetus de beneficiis*. A. Lefas.

Bibl. : Homeyer, *Des Sachsenspiegels*. — Schröder, *Lehrbuch der deutschen Rechtsgeschichte*.— De Schulte, *Hist. du droit et des inst. de l'Allemagne* (trad. M. Fournier) : bibliographie étendue du sujet. — Stobbe, *Geschichte der deutschen Rechtsquellen*, I.

SACHTLEVEN (V. Saftleven).

SACHY. Com. du dép. des Ardennes, arr. de Sedan, cant. de Carignan ; 195 hab. Stat. du chem. de fer de l'Est.

SACI ou **SACY** (Isaac-Louis Le Maistre de) (V. Le Maistre).

SACIERGES-Saint-Martin. Com. du dép. de l'Indre, arr. du Blanc, cant. de Saint-Benoit-du-Sault ; 1.055 hab.

SACKEN. Famille poméranienne (V. Osten-Sacken).

SACKVILLE. Ancienne famille anglaise, apparentée à Anne Boleyn. Ses principaux membres sont : *Richard*, mort le 21 avr. 1566, membre du Parlement à partir de 1554 et qui remplit de hauts emplois à la trésorerie. — *Thomas*, premier comte de Dorset et baron Buckhurst, né en 1536, mort à Whitehall le 19 avr. 1608, fils du précédent. Fort lettré, il conçut le plan en 1557 d'une sorte de poème historique, dans la forme d'une descente aux enfers, comme en ont tant suscités celles de Virgile et de Dante, mais il n'en écrivit que l'introduction en stances d'une belle venue ; l'ouvrage fut achevé par Richard Baldwin et George Ferrers. C'est le fameux *Mirror for magistrates* (1559 et 1563, 2 vol.) qui marque une époque littéraire et qui a eu d'innombrables rééditions. Sackville donna ensuite la première tragédie anglaise composée en vers blancs, *The Tragedy of Gorboduc* (1561), et un certain nombre de poésies sans importance. La poésie ne l'occupait pas tout entier. En 1561, il est élu grand maître des francs-maçons, et c'est dans la politique qu'il trouva sa voie. Membre du Parlement, à partir de 1558,

EFERUS - Recherche & Classification numérique

grand favori de la reine, il était élevé à la pairie avec le titre de lord Buckhurst en 1567; en 1568 et 1570, il est chargé d'importantes négociations diplomatiques en France; à partir de 1572, il joue un rôle considérable dans l'organisation des procès d'Etat, et c'est lui qui annonce à Marie Stuart sa condamnation à mort; en 1586, il est chargé d'enquêter sur la conduite de Leicester aux Pays-Bas, et il fut même un moment disgracié pour avoir suivi trop à la lettre les ordres d'Elisabeth qui aimait qu'on lût entre les lignes. En 1589, il négocie aux Pays-Bas, en 1591 en France, en 1598 en Espagne; en 1599, il succède à Burghley dans les fonctions de trésorier; en 1601, il est nommé grand intendant et préside au procès du comte d'Essex. Jacques Ier lui maintint la faveur dont sa mère l'avait honoré. Sackville, créé comte de Dorset, négocia en 1604 le traité de paix avec l'Espagne et continua jusqu'à sa mort à tenir de hauts emplois, entre autres ceux de lord lieutenant de Sussex et de chancelier de l'Université d'Oxford. — *Robert*, 2e comte de Dorset, né en 1561, mort le 27 févr. 1609, un an seulement après la mort de son père, fut complètement éclipsé par lui et ne fut qu'un membre obscur de la Chambre des communes. — *Richard*, 3e comte, né en 1590, mort en 1624, fils du précédent, ne laissa pas non plus de trace. — *Edward*, 4e comte de Dorset, frère du précédent, né en 1591, mort en 1652, un des plus jolis hommes de son temps, tua en duel, en 1613, Edward Bruce, lord Kinloss, pour les beaux yeux de Venetia Stanley. Membre du Parlement en 1614 et 1621, il fut un des leaders du parti populaire. En 1620, il prit part à l'expédition de Bohême et combattit à Prague. En 1621, il fut chargé d'une ambassade auprès de Louis XIII et fut de nouveau ambassadeur en France en 1623. Très actif, il s'occupait encore d'affaires coloniales et obtenait des concessions aux Bermudes et en Virginie. Devenu comte de Dorset à la mort de son père (1624), il prit une grande influence à la cour, fut nommé chambellan de la reine en 1628, fit partie du conseil de régence de 1640 à 1641, négocia le mariage de la princesse Marie avec le prince d'Orange. Dorset prit le parti du roi contre les parlementaires qui pillèrent sa maison. Il combatit à Edgehill, devint chambellan de la maison royale en 1644 et fut chargé du sceau privé et de la présidence du Conseil. Il était grand partisan de la paix et s'entremit à diverses reprises pour la faire aboutir : il signa la capitulation d'Oxford de 1646. Les parlementaires, après leur triomphe, ne l'inquiétèrent pas et, après l'exécution du roi, il s'enferma jusqu'à sa mort dans une retraite absolue. — *Richard*, 5e comte de Dorset, né le 16 sept. 1622, mort le 27 août 1677, fils du précédent, membre des Communes depuis 1640, fut un des partisans les plus fidèles de Strafford et fut emprisonné en 1642 par les parlementaires. Il ne prit aucune part à la guerre civile et à la Restauration, devint lord lieutenant de Middlesex et remplit à la cour diverses charges honorifiques. — *Charles*, 6e comte de Dorset et comte de Middlesex, né le 24 janv. 1638, mort à Bath le 29 janv. 1706, fils du précédent, s'occupa peu de politique. Très lettré, très spirituel, il eut une jeunesse fort dissipée et compta parmi ses maîtresses la fameuse Nelly Gwyn que Charles II lui enleva. Sackville, ami de Dryden, de Butler, de Wycherley, avait une haute renommée dans le monde littéraire et protégeait les écrivains et les artistes. Créé en 1675 baron Cranfield et comte de Middlesex, il entra après la mort de Charles dans le parti de Guillaume d'Orange qui, après son avènement, le nomma lord chambellan de sa maison (1689). Dorset a composé des poésies, vives, enjouées, spirituelles qui lui valent une place parmi les meilleurs lyriques de la Restauration. Elles ont été réunies avec celles de Charles Sedley dans *A new miscellany* (1701) et dans *The Works of the most celebrated minor poets* (1749). — *Lionel Cranfield*, 1er duc de Dorset, né le 18 janv. 1688, mort le 9 oct. 1765, fils du précédent. En 1706 et en 1714, il accomplit des missions diplomatiques en Hanovre et il remplit à la cour de George Ier et à la cour de George II les plus hautes fonctions honorifiques. Créé duc de Dorset en 1720, il fut lord-lieutenant d'Irlande de 1730 à 1737, devint président du Conseil en 1745, et fut de nouveau vice-roi d'Irlande en 1750. Il eut à lutter contre la première opposition parlementaire sérieuse qui ait été organisée en Irlande; il voulut la briser et se montra si autoritaire que des troubles éclatèrent et qu'on dut le rappeler en 1755. — *Charles*, 2e duc de Dorset, né le 6 févr. 1711, mort à Londres le 5 janv. 1769, fils du précédent, ami du prince de Galles, eut avec son père les plus vifs démêlés politiques. Il lui fit toute l'opposition électorale qu'il put et entra au Parlement en 1734. Lord de la Trésorerie dans le cabinet Pelham (1743-47), il occupa à la cour de hautes charges honorifiques, mais joua un rôle politique presque nul. Il avait des mœurs dissolues et une telle passion pour le théâtre qu'il dépensa une grande partie de sa fortune à monter et à diriger lui-même des opéras. — *John-Frederick*, 3e duc de Dorset, né le 24 mars 1745, mort le 19 juil. 1799, neveu du précédent, entra à la Chambre des communes en 1768, et à la Chambre des lords en 1769, son oncle étant mort sans enfants. Ambassadeur en France de 1783 à 1789, il remplit sans éclat toutes sortes de hautes fonctions. — Son neveu *Charles Sackville Germain*, né en 1767, mort en 1843, fut le 5e et dernier duc de Dorset. Le nom et les armes des Sackville passèrent en 1843 à *George John* West, 5e comte de la Warr, qui avait épousé Elisabeth, fille du 3e duc de Dorset. Leur fils *Lionel* Sackville West, né le 19 juil. 1827 à Bourn Hall (Cambridgeshire) est le représentant actuel de la pairie. Il est entré dans la diplomatie et a occupé, entre autres postes, celui de ministre plénipotentiaire aux Etats-Unis (1881-89). Il a négocié en cette qualité d'importants traités de commerce. R. S.

Bibl. : R.-W. Sackville-West, *Mémoire biographique*, en tête des *Œuvres* de Thomas Sackville; Londres, 1859. — Du même, *Historical Notices of Withyham*. — Bellamé, *Hommes de lettres en Angleterre*; Paris, 1883. — Hamilton, *Mémoires de Gramont*. — Nichols, *Illustrations of Literary History*, t. III. — Collins, *Peerage of England*, t. II.

SACKVILLE (George, vicomte de), homme d'Etat anglais (V. Germain [Lord]).

SACLAS. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. d'Étampes, cant. de Méréville; 734 hab.

SACLAY. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Versailles, cant. de Palaiseau; 485 hab. Etangs dont les eaux alimentent le parc de Versailles.

SACONIN-ET-BREUIL. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Soissons, cant. de Vic-sur-Aisne; 289 hab.

SACONNEX-LE-PETIT ou PETIT-SACONNEX. Faubourg occidental de Genève; 5.000 hab. Musée Ariana. Asile cantonal des vieillards.

SACOUÉ. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. de Bagnères-de-Bigorre, cant. de Mauléon-Barousse; 291 hab.

SACQ (Le). Com. du dép. de l'Eure, arr. d'Evreux, cant. de Damville; 164 hab.

SACQUENAY. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Dijon, cant. de Selongey; 570 hab.

SACQUENVILLE. Com. du dép. de l'Eure, arr. et cant. (N.) d'Evreux; 361 hab.

SACRAMENTAIRE. I. Paléographie. — Manuscrit liturgique contenant le service de la messe (V. Messe et Office divin). C'est la plus ancienne forme du *missel* (V. ce mot). A l'origine, le sacramentaire était distinct du graduel, de l'évangéliaire et de l'épistolier, avec lesquels il fut ensuite fondu, pour former le missel proprement dit, à partir du XIe siècle. Les plus anciens sacramentaires, qui n'ont pas été conservés sous leur forme primitive, avaient été composés par Paulin de Nole (v. 410), Musæus, prêtre de Marseille (v. 458), Voconius ou Buconius, évêque africain (v. 460), Sidoine Apollinaire (v. 472), etc. Les deux sacramentaires les plus en usage jusqu'au XIe siècle furent le sacramentaire *gélasien*, composé par le pape Gélase

EFERUS - Recherche & Classification numérique

(v. 494) et le sacramentaire *grégorien*, qui a pour auteur le pape saint Grégoire le Grand (590-604), qui modifia et compléta le précédent et introduisit notamment dans le canon de la messe les mots *Diesque nostros in tua pace disponas*. Le sacramentaire gélasien et le sacramentaire grégorien furent simultanément en usage aux VIIe, VIIIe et IXe siècles, principalement en France. Certains manuscrits contiennent une forme résultant de la combinaison de ces deux liturgies et dont la rédaction a été attribuée à Alcuin. Les sacramentaires contiennent généralement, outre le service ordinaire de la messe, différentes sortes d'offices et prières, tels que bénédictions, prières pour les ordinations des prêtres et diacres, formules de conjuration, litanies, listes d'évêques, de bienfaiteurs et de fidèles, etc. L'attribution de ces manuscrits à une église ou à un diocèse déterminé peut se faire par le moyen des noms des saints locaux qui y sont mentionnés : c'est ainsi que saint Arnoul indique Metz, saint Nazaire Autun, saint Cybar Angoulême, etc. Toutes les églises possédaient un sacramentaire. On en a conservé plus de 120 antérieurs au XIIe siècle. Les plus anciens remontent au VIIe et au VIIIe siècles. Le plus ancien sacramentaire paraît être celui qui est conservé à la bibliothèque de la cathédrale de Vérone (VIIe siècle). Viennent ensuite trois sacramentaires mérovingiens, conservés au Vatican (VIIe ou VIIIe siècles), le sacramentaire d'Autun, en onciale, conservé au Vatican (VIIe-VIIIe siècle), celui de l'abbaye de Bobbio, découvert par Mabillon en Italie, donné à Saint-Germain-des-Prés et aujourd'hui à la Bibliothèque nationale (VIIe siècle), celui de l'abbaye de Gellone (seconde moitié du VIIIe siècle), le sacramentaire de Drogon, fils de Charlemagne et archevêque de Metz de 826 à 855 (Biblioth. nation.), le sacramentaire de l'abbaye de Marmoutier, transporté à Autun pendant les invasions des Normands et approprié à l'usage de ce diocèse, conservé aujourd'hui au séminaire d'Autun (milieu du IXe siècle), le sacramentaire de l'abbaye de Corbie, écrit peu après 853 par Rodradus, etc. Les sacramentaires sont précieux au point de vue artistique, car ils contiennent généralement des miniatures, comme le sacramentaire de Gellone, le sacramentaire de Drogon (V. De Bastard, *Peintures et ornements des manuscrits*), celui d'Autun, du IXe siècle, etc. Plusieurs de ces manuscrits appartiennent à l'école calligraphique de Reims ; d'autres proviennent de la grande école calligraphique de Tours, comme le sacramentaire de la bibliothèque du séminaire d'Autun. Les miniatures sont placées aux principaux paragraphes de la messe et notamment au commencement du *Te igitur*. Le nom de sacramentaire fut repris, au commencement de la Révolution française, par un membre du clergé constitutionnel, Poinsignon, prêtre du Doubs, qui publia un *Sacramentaire français* (1797), contenant un office simplifié et rédigé en langue française. E.-D. GRAND.

II. HISTOIRE RELIGIEUSE. — Sous ce titre, nous présentons les notions complémentaires annoncées au mot EUCHARISTIE. — Au XVIe siècle, les réformateurs se trouvèrent d'accord, pour protester contre le sacrifice de la messe et contre la transsubstantiation, et pour rétablir la communion sous deux espèces. Mais leurs opinions sur l'essence et le caractère de la sainte cène présentent des différences considérables, résultant, vraisemblablement des effets produits sur leur sentiment et sur leur pensée, par les croyances catholiques inculquées à la première partie de leur vie. — En 1519, dans son *Sermon vom hochwürdigen Sacrement*, LUTHER employait encore le terme du *transsubstantiation*. Lors même qu'il recula devant ce terme, il resta passionnément attaché à l'interprétation littérale des paroles de l'institution du sacrement ; il n'alla jamais au delà de la *consubstantiation*, affirmant une *présence réelle du corps du Christ* dans le pain, analogue à celle de l'épée dans le fourreau. Dans l'usage du sacrement, ce corps est rompu, broyé par les dents et mangé, *propter unionem sacramentalem*. Dans ses derniers écrits, pour défendre cette doctrine, il imagina une présence universelle du corps du Christ, *ubiquitas*, et la communication des attributs de sa nature divine aux propriétés de la nature humaine (V. COMMUNICATION DES IDIOMES, t. XII). Le corps du Christ devant être présent dans chaque hostie, il semblait nécessaire, pour Luther, de lui reconnaître une ubiquité, en vertu de laquelle il communique sa vraie chair et son vrai sang *dans*, *avec* et *sous* les éléments extérieurs. Ces éléments ne sont point des symboles, des *signes*, mais des *véhicules*, des moyens de communication, offerts indistinctement à tous les communiants : aux fidèles, *pour le pardon des péchés ;* aux infidèles, *pour la damnation*. La doctrine de Luther, quelque peu adoucie, a été adoptée par l'Eglise luthérienne, qui l'a expurgée de la manducation corporelle, qui digère le corps du Christ comme les autres aliments, *manducatio capernaïtica*, la remplaçant par une *manducatio vera sed supernaturalis*. Ce mystère, que la raison ne peut comprendre, mais auquel la foi doit se soumettre, a été exposé par les théologiens luthériens avec un prodigieux déploiement de subtilités scolastiques, et une large prodigalité d'injures contre les contradicteurs.

Pour CALVIN et pour les Eglises constituées suivant son enseignement, le repas eucharistique n'est pas seulement un *simple signe*, une *commémoration subjective ;* elle est aussi et surtout un *gage*, un *sceau de la grâce divine* communiquée *aux croyants*. Eux seuls s'unissent, par ce sacrement, à Jésus-Christ, dont le corps demeure dans le ciel, d'où il agit sur l'âme des croyants, d'une manière miraculeuse, avec la force qui lui est propre. Ces âmes sont ainsi nourries de la chair et du sang de Jésus-Christ, tout comme la vie du corps est entretenue par le pain et par le vin. La vieille *Confession de foi des Eglises réformées de France* s'exprime ainsi : « Nous confessons que la sainte-cène, qui est le second sacrement, nous est témoignage de l'unité que nous avons avec Jésus-Christ ; d'autant qu'il n'est pas une seule fois mort et ressuscité pour nous, mais aussi nous repaît et nous nourrit vraiment de sa chair et de son sang, à ce que nous soyons avec lui, et que sa vie nous soit commune. Or, combien qu'il soit au ciel jusqu'à ce qu'il revienne pour juger tout le monde, toutefois nous croyons que, par la vertu secrète et incompréhensible de son esprit, il nous nourrit et nous vivifie de la substance de son corps et de son sang. Nous tenons bien que cela se fait spirituellement, non pas pour mettre au lieu de l'effet et de la vérité imagination ni pensée ; mais d'autant que ce mystère surmonte en sa hautesse la mesure de notre sens et tout ordre de nature : bref, parce qu'il est céleste et ne peut être appréhendé que par foi (art. XXXVI). « Nous croyons (ainsi qu'il a été dit) que, tant en la cène qu'au baptême, Dieu nous donne réellement par effet ce qu'il y figure. Et pourtant nous conjoignons avec les signes la vraie possession et jouissance de ce qui nous est là présenté. Et par ainsi, tous ceux qui apportent à la table sacrée de Christ, comme un vaisseau, une pure foi, reçoivent vraiment ce que les signes y testifient : c'est que le corps et le sang de Jésus-Christ ne servent pas moins de manger et de boire à l'âme, que le pain et le vin sont au corps (art. XXXVII XXVII). « Ainsi, nous tenons que l'eau, étant un élément caduc, ne laisse pas de nous testifier en vérité le lavement intérieur de notre âme au sang de Jésus-Christ, par l'efficacité de son esprit ; et que le pain et le vin, nous étant donnés en la cène, nous servent vraiment de nourriture spirituelle ; d'autant qu'ils nous montrent, comme à l'œil, la chair de Jésus-Christ, être notre viande, et son sang notre breuvage. Et rejetons les fantastiques et *sacramentaires*, qui ne veulent recevoir tels signes et marques, vu que notre Seigneur Jésus-Christ prononce : Ceci est mon corps, et ce calice est mon sang (art. XXXVIII). » Pour l'intelligence de ce texte, il convient de noter que le mot *pourtant*, qui y est employé, signifie *pour cela*, *c'est pourquoi*, *à cause de cela*, *par conséquent*.

En opposition plus direct encore avec le dogme catho-

EFERUS - Recherche & Classification numérique

lique, Zwingle insiste sur l'idée, que le pain et le vin ne sont que des *signes*, des *symboles* du corps et du sang de Jésus-Christ, et que le repas eucharistique est un mémorial, *ritus mnemonicus*. Suivant lui, dans la formule : « Ceci est mon corps », le mot *est* doit être traduit par les mots *représente* ou bien *signifie*. En effet, on dit que les mots *signifier*, *représenter* ne se trouvent point dans la langue hébraïque, qu'ils y sont remplacés par le mot *être;* et on cite de très nombreux textes de l'Ancien Testament et du Nouveau, comme exemples de cette équivalence. Au moment où la sainte cène fut instituée, Jésus ne pouvait offrir à ses disciples ni son corps terrestre ni son corps glorifié. C'est pourquoi ses disciples ne purent se méprendre au sens de ses paroles. D'ailleurs, ils étaient habitués aux formes allégoriques du langage de celui qui leur avait dit auparavant : *Je suis la porte, Je suis le cep, Je suis le pain vivant*, etc. Même à l'égard du corps glorifié, Zwingle ne pouvait concevoir l'action de ce corps sur l'âme. C'est la foi en Jésus-Christ qui sauve les chrétiens, non une manducation corporelle. Néanmoins, sa doctrine reconnaît à la sainte cène une haute valeur mystique. Dans de nombreux passages, il l'appelle la nourriture présentée à l'âme chrétienne, par Jésus-Christ, son hôte ; ce repas fait passer la vie du Christ dans celle des croyants. De plus, Zwingle fait vigoureusement ressortir un caractère de ce sacrement, méconnu ou laissé dans l'ombre par la plupart des autres théologiens : il a été institué moins pour l'individu que pour l'Eglise ; et il doit être pour elle un gage, un monument permanent des bienfaits que le Christ lui a assurés par sa mort rédemptrice. — Lorsqu'on lit toutes les relations du dernier souper de Jésus-Christ, sans parti pris, en les prenant dans leur ensemble, et en se représentant les circonstances dans lesquelles ont été prononcées les paroles auxquelles on a attribué l'institution de l'Eucharistie, il semble bien que l'interprétation de Zwingle, la plus éloignée du sens littéral, est peut-être la plus rapprochée du sens réel. En effet, toute parole devant être interprétée dans le sens où ont dû l'entendre ceux à qui elle a été adressée, il est invraisemblable que, lorsque le pain et la coupe leur furent offerts, les Apôtres aient pu croire qu'ils mangeaient réellement le corps et le sang de Jésus de Nazareth, leur maître, vivant et là présent, qui présidait le repas pascal au milieu d'eux. Cette idée, si elle s'est produite en la première génération chrétienne, n'a pu se produire qu'après la crucifixion et la mort de Jésus. L'application *littérale* de ses paroles était *absolument impossible* au moment où il parlait : son corps n'avait point encore été cloué sur la croix, ni son sang répandu. Jésus appelle *pâque* ce qu'ils font ensemble (*Saint Luc*, XXII, 15-16) ; et en parlant du vin, qu'il leur donne, il l'appelle encore le *fruit de la vigne* (*Saint Matthieu*, XXVI, 27-29). Ce qu'il institue, c'est la pâque des disciples, destinée à perpétuer le souvenir et, par la foi, les bienfaits de sa mort, comme la pâque des israélites perpétuait le souvenir de la sortie d'Egypte, et consacrait la délivrance qui en était résultée. Comme la pâque des israélites, la pâque des disciples devait avoir la forme d'un repas. D'où, la nécessité de prendre dans les éléments de ce repas les objets constituant le mémorial de la mort de Jésus-Christ. Cette mort est caractérisée par le corps cloué et par le sang répandu sur la croix. Le corps sera rappelé par le pain, et le sang par le vin.

Quelques théologiens catholiques avaient appelé SACRAMENTAIRES ceux qui nient la transsubstantiation. En ce sens, l'appellation était applicable aux luthériens, aussi bien qu'aux calvinistes et aux zwingliens. Les luthériens l'appliquèrent à ceux qui niaient la présence réelle, telle qu'ils la conçoivent, par conséquent aux calvinistes et aux zwingliens. Les calvinistes la rejetèrent sur les zwingliens. Dans la bouche et sous la plume de tous les théologiens, ce mot avait la signification ordinairement donnée par eux, aux qualifications qu'ils jettent à leurs adversaires. Mais dans la bouche et sous la plume des luthériens, il devint particulièrement une formule de mépris et de haine. On dit que dans la bouche du peuple, le nom de *sacramentaire* est resté une grosse injure, en certaines contrées de l'Allemagne.

E.-H. VOLLET.

BIBL. : PALÉOGRAPHIE. — L. DELISLE, *Mémoire sur d'anciens sacramentaires*, dans *Mémoires de l'Acad. des inscript.*, 1886, t. XXXII, 1re part., pp. 57-424, in-4. — Du même, *le Sacramentaire d'Autun*, dans *Gazette archéologique*, ann. 1884, pp. 153-63, av. 4 pl. de fac-sim. in-4 (sacramentaire de la biblioth. du séminaire d'Autun). — Du même, *le Cabinet des manuscrits de la Biblioth. nation.*, t. III, p. 221, 224, 257, 262, etc. — P. GUÉRANGER, *Institutions liturgiques;* Paris et Le Mans, 1878-85, t. I et III, 4 vol. in-8, 2e éd. — P. BATIFFOL, *Histoire du bréviaire romain;* Paris, 1893, in-8, 2e éd. — J.-M. TOMMASI, *Codices sacramentorum ;* Rome, 1680, in-4. — MABILLON, *De liturgia gallicana*, p. 174. — MURATORI, *Liturgia romana vetus*. — NEALE et FORBES, *The ancient liturgies of the Gallican Church*; Burntisland, 1855, in-8. — PELLECHET, *Notes sur les livres liturgiques des diocèses d'Autun, Chalon et Mâcon;* Paris, 1883, in-8.

SACRAMENTAUX. On appelle ainsi certains objets bénits, certaines prières, certaines cérémonies qui effacent les péchés véniels, et produisent une grâce particulière en faveur de ceux qui en font usage avec foi et surtout avec une douleur sincère de leurs péchés. Ils sont de la même nature que les sacrements, comprenant comme eux une opération extérieure et visible, destinée à signifier et à produire une opération intérieure et invisible de la grâce. Ils en diffèrent : — 1° sous le rapport de l'*autorité* qui les a établis ; car les sacrements ont été établis par Jésus-Christ, d'autorité divine ; les sacramentaux, au contraire, ont été institués par l'Eglise et ne doivent leur origine qu'à une autorité humaine. — 2° Sous le rapport de l'*efficacité :* les sacrements opèrent la grâce, par eux-mêmes et immédiatement, *ex opere operato ;* tandis que les sacramentaux n'ont de vertu qu'autant que Dieu leur en accorde, en considération de l'Eglise, qui les a établis et qui les pratique, et des bonnes dispositions de ceux qui y participent. Ainsi, ils n'ont point le pouvoir naturel d'opérer la grâce, mais seulement celui de l'obtenir de la bonté divine.

E.-H. V.

SACRAMENTO. I. Fleuve de l'Etat de Californie (Amérique du Nord). Né au mont Chasta, il se grossit près de son embouchure du *San Joaquim* (V. ce mot), avec lequel il se partage la grande plaine californienne, et se jette après un cours de 120 kil. dans la baie de Suisum qui communique par le détroit de Carquinez avec la baie presque circulaire de San Pablo, partie N. de la baie de San Francisco. Le fleuve est navigable pour les gros navires pendant 75 kil. (jusqu'à la ville de Sacramento), et pour la petite navigation pendant 280 kil., à partir de son embouchure jusqu'à Red Bluff. Ses affluents principaux sont le Pitt, qui sort du lac Goose (et que l'on considère parfois comme la source du Sacramento, avec ses 360 kil. de cours), le Cottonwood, le Feather, l'American et le Mokelumna, qui se jettent sur la rive gauche.

II. Capitale de l'Etat de Californie (Amérique du Nord), située au confluent de l'American River, dans le Sacramento, sur la rive gauche de celui-ci, à 145 kil. au N.-E. de San Francisco, 25 m. d'alt. ; 26.386 hab. dont 1.733 chinois et 473 nègres. Stat. du Pacific-Central et de la ligne de Portland vers le N. et du côté du S. de Los Angeles pour Santa Fé et la Nouvelle-Orléans. C'est la tête de ligne de la navigation à vapeur vers San Francisco. Des digues et des travaux d'art ont élevé le sol pour protéger la ville contre les inondations. La ville de Sacramento est bâtie comme un damier : les rues parallèles au fleuve et orientées du N. au S. sont numérotées et celles qui les coupent à angle droit ou de l'O. à l'E. sont désignées par des lettres dans l'ordre alphabétique. Les maisons de commerce sont en briques, les maisons d'habitation en bois et entourées de jardins ; la ville a 5 kil. d'étendue le long du fleuve. Le Capitole est le seul bel édifice (biblioth. de 90.000 volumes) ; il est situé au milieu de jardins magnifiques, toujours fleuris, grâce au climat tropical. L'industrie et

EFERUS - Recherche & Classification numérique

importante. Bibliothèque publique (18.000 volumes), cathédrale catholique ; collection et École des beaux-arts ; grande salle d'exposition de la Société d'agriculture (10.424.582 dollars pour l'ensemble de la production en 1890) : minoterie, tissages d'étoffes de laine, fonderies de fer, fabrique de sucre de betterave ; 1.500 ouvriers sont employés aux ateliers de construction du chemin de fer Central-Pacific. Sacramento est l'entrepôt de la riche région du Nord pour l'exportation et l'importation. — Sacramento est situé à la place où, en 1839, le Suisse Sutter a fondé la colonie New Helvetia ; en 1849, l'exploitation des placers aurifères de la plaine riveraine a développé la ville. On a dû exhausser de 3 m. le niveau du sol pour la mettre à l'abri des crues et des inondations désastreuses comme celle de 1861-62.

SACRAMENTUM (Dr. rom.) (V. Legis actiones, t. XXI, p. 1152, et Prædes, t. XXVII, p. 535).

SACRARIUM (Antiq. rom.). D'une manière générale, on désignait sous ce nom tout local servant à abriter et à conserver les objets consacrés au culte. Un temple avait son *sacrarium*, où se gardaient les vases, les couteaux, etc. On y déposait aussi des objets précieux, comme les boucliers (*ancilla*) des prêtres de Mars, etc. Par extension, on donna quelquefois ce nom au temple lui-même. Les maisons particulières avaient aussi leur *sacrarium*, où avec les objets du culte étaient les images des dieux pénates et souvent l'autel sur lequel on leur sacrifiait. Sous l'empire, on appela parfois *sacrarium* un lieu où se trouvait une statue de l'empereur et, par flatterie, l'appartement même du prince. A. Baudrillart.

SACRATI (Francesco-Paolo), compositeur italien, né à Parme dans les premières années du XVIIe siècle, mort à Modène le 20 mai 1650. On connaît peu de chose de la vie de ce musicien, si ce n'est qu'il fut, à partir du 3 juin 1649, maître de chapelle du duc François Ier de Modène. On a conservé les titres, sinon la musique, de plusieurs de ses opéras. L'un d'eux mérite une mention : c'est la *Finta pazza*, représenté à Venise en 1641 avec un succès éclatant. Peu de temps après cette représentation, le cardinal Mazarin, soucieux de donner à la cour de France le goût des comédies en musique qu'elle ne connaissait pas encore, faisait venir de Venise une troupe de chanteurs italiens. Le 23 févr. 1645, ces artistes exécutaient au Petit-Bourbon une *Finta pazza*, qui était très certainement l'œuvre de Sacrati, alors dans toute sa gloire. Le premier opéra représenté en France serait donc l'ouvrage de ce compositeur qui, par ce fait, tient sa place dans l'histoire de notre musique dramatique. H. Quittard.

SACRE. I. Histoire. — Le mot sacre était appliqué à l'ensemble des cérémonies par lesquelles l'autorité suprême était conférée au souverain dans les pays monarchiques. Le couronnement était la partie principale de ces cérémonies (V. Couronnement, t. XIII, pp. 128-129). Le sacre est aussi ancien que la royauté. On le retrouve en Orient, chez les Hébreux, en Grèce et à Rome (V. Empire, t. XV, p. 963). Les ornements royaux se retrouvent presque les mêmes chez tous les peuples : le diadème était le principal insigne de la royauté en Grèce, le sceptre et la robe de pourpre chez les Romains. C'est principalement en France, depuis Charlemagne, que le protocole des solennités du sacre se constitua sous ses formes essentielles, qui sont les mêmes chez toutes les nations de l'Europe. Le cérémonial du sacre ne reçut presque aucune modification en France depuis le XIIIe siècle jusqu'à la Révolution. Les cérémonies du sacre peuvent se décomposer en différentes parties successives. Chez toutes les nations, le clergé et la noblesse prennent part au sacre du roi. Le cérémonial usité en France et surtout en Allemagne montre que la présence des pairs ecclésiastiques et des pairs laïques était un reste traditionnel de l'époque où la royauté était personnelle et élective. En France, il y avait six pairs ecclésiastiques et six pairs laïques, qui étaient originairement les grands feudataires, prenant part au sacre (V. Pair, t. XXV, pp. 806-807). Après l'époque féodale, les grands feudataires furent remplacés par des princes du sang. Par exemple, au sacre de Louis XVI (1774), le duc de Bourgogne était remplacé par le frère du roi (*Monsieur*), le duc de Normandie par le comte d'Artois, le duc d'Aquitaine par le duc d'Orléans, le comte de Toulouse par le duc de Chartres, le comte de Flandre par le prince de Condé, le comte de Champagne par le duc de Bourbon. Au XVIIe et au XVIIIe siècle, il y eut fréquemment des disputes d'étiquette sur la présence au sacre entre les grandes familles françaises qui y assistaient. En Allemagne, les *électeurs* avaient le même rôle que les pairs (V. Bulle d'or, t. VIII, p. 417, et Electeurs). A l'époque carolingienne, les empereurs d'Allemagne repoussèrent plusieurs fois le concours du clergé et refusèrent d'être sacrés par l'archevêque de Cologne ou l'archevêque de Mayence, comme Henri Ier (919). Par une fiction qui se conserva jusqu'à la fin de l'ancienne monarchie, le roi était censé être invité au sacre par les pairs, après un choix préalable. Pendant la nuit qui précédait le sacre, le roi venait prier, avant les matines, devant l'église où le sacre devait avoir lieu (cathédrale de Reims). Dès le point du jour, le roi envoyait ses principaux barons chercher la sainte ampoule à l'abbaye de Saint-Rémi de Reims. L'abbé de Saint-Rémi lui-même l'apportait solennellement à la cathédrale et la rapportait ensuite à l'abbaye.

Chez certains monarques d'Orient, le cérémonial était d'un esprit tout différent : les anciens souverains de la Perse ou *sofis* entraient dans leur capitale par une brèche faite au mur de la ville. A la fin de l'ancienne monarchie française, le roi était conduit à la cathédrale avec le cérémonial suivant. Deux pairs ecclésiastiques, accompagnés des chanoines de Reims, allaient frapper à la porte de la chambre du roi. Le grand chambellan leur disait : « Que demandez-vous ? — Nous demandons le roi », répondaient-ils. — « Le roi dort », répondait le grand chambellan. Ce cérémonial était répété trois fois de suite, et, à la troisième fois, la demande des pairs ecclésiastiques était : « Nous demandons Louis XVI, que Dieu nous a donné pour roi. » La chambre royale leur était ouverte, et ils conduisaient le roi à la cathédrale, après lui avoir fait revêtir le costume du sacre. — Vient ensuite la cérémonie du couronnement proprement dit, entièrement religieuse (V. l'art. Couronnement et les indications du § *Liturgie* de l'art. Sacre). — Le roi était conduit au trône ou *intronisé*. L'élévation sur un bouclier fut en usage chez les Romains, lorsque les empereurs étaient élus par les prétoriens. Cette cérémonie se transmit aux Byzantins, chez lesquels le patriarche de Constantinople et les princes de la famille impériale soulevaient à une certaine hauteur au-dessus du sol le nouvel empereur, placé sur un bouclier. On sait que les Francs avaient également adopté l'élévation sur le pavois. — Le roi prononçait un serment solennel dans lequel il promettait de respecter les privilèges de l'Eglise, de maintenir les droits de la royauté, de rendre bonne justice à ses sujets et d'extirper l'hérésie. Quand, après la Révolution française, le cérémonial du sacre eût été rétabli par Napoléon Ier (1804), la formule du serment fut modifiée de la manière suivante : « Je jure de maintenir l'intégrité du territoire de la République, de respecter et de faire respecter les lois du Concordat et la liberté des cultes ; de respecter et faire respecter l'égalité des droits, la liberté politique et civile, l'inviolabilité des ventes des biens nationaux ; de ne lever aucun impôt, de n'établir aucune taxe qu'en vertu d'une loi ; de maintenir l'institution de la Légion d'honneur et de gouverner dans la seule vue de l'intérêt, du bonheur et de la gloire du peuple français. » — Le peuple était facilement admis à assister aux cérémonies du sacre. Vers la fin de la cérémonie, les portes de la cathédrale étaient ouvertes, et chacun pouvait entrer librement. Au couronnement de Charlemagne, à Rome, le peuple

EFERUS - Recherche & Classification numérique

romain cria : « A Charles, auguste, couronné de Dieu, grand et pacifique, empereur des Romains, vie et victoire ! » (801). L'accès de la salle du banquet, qui suivait le sacre, n'était guère moins difficile et, s'il faut en croire la description du sacre de Henri V d'Angleterre à Paris (1415), on s'en rapportait surtout à la discrétion des bourgeois et du peuple, qui auraient pu facilement envahir le palais du roi et y porter le désordre, comme ils le firent, à cette date, pour manifester leur mécontentement contre le monarque anglais (*Journal d'un bourgeois de Paris*). En Allemagne, le peuple était admis, dans la cathédrale d'Aix-la-Chapelle, devant le trône, ainsi qu'au grand festin qui suivait le sacre (936). A Reims, une multitude de petits oiseaux étaient lâchés dans l'intérieur de la cathédrale, après le couronnement du roi. — La décoration de la cathédrale était l'occasion d'un grand déploiement de luxe. Devant le chœur, on dressait un échafaudage élevé, haut de 6 à 8 m., formé de plusieurs rangées de gradins, qui étaient recouverts de riches tapisseries et sur lesquels prenaient place les pairs et les grands seigneurs du royaume. A la cathédrale de Paris, où eut lieu le sacre de Henri V d'Angleterre (16 déc. 1415), cet échafaudage s'appuyait contre le jubé qui se trouvait autrefois à l'entrée du chœur. Le trône du roi, abrité sous un dais, était placé au milieu du chœur. Les rues de la ville étaient pavoisées et ornées de tentures (*encourtinées*). Un tapis était placé sur le sol sur tout le parcours du cortège royal : à Francfort-sur-le-Main, ce tapis était abandonné au peuple, aussitôt après le passage de l'empereur.

Les insignes du sacre consistaient en vêtements spéciaux, généralement renouvelés à chaque sacre, et en ornements (couronne, épée, sceptre, main de justice, etc.), qui étaient transmis traditionnellement dans la famille régnante et faisaient partie du trésor royal. Pour le roi de France, les vêtements consistaient essentiellement dans les pièces suivantes : la chemise, avec ouvertures aux endroits où devaient être faites les onctions, la tunique bleue fleurdelisée, le manteau bleu en forme de chape, la toque de velours noir ornée d'une aigrette blanche, les chausses ou « bottines » de soie bleue semée de fleurs de lis d'or. — Les ornements royaux étaient, en France, au nombre de sept principaux : 1° la *couronne* (V. ce mot); 2° l'*épée*, nommée *Joyeuse*, donnée par Léon III à Charlemagne et placée dans un fourreau de velours violet; 3° le *sceptre* (V. ce mot); 4° la *main* ou *verge de justice*, bâton entouré de trois cercles de pierres précieuses et terminé par une main d'ivoire; 5° les *éperons* d'or, ornés de pierres précieuses; 6° l'*agrafe* du manteau royal, en or et en forme de losange; 7° le *livre d'heures*, recouvert d'une reliure en argent. Pour les empereurs d'Allemagne, il y avait en plus une étole, placée en croix sur la poitrine, la lance, la bannière et le globe impérial. En Turquie, le sultan ceignait l'épée d'Othman, fondateur de la dynastie ottomane. Les ornements du sacre étaient déposés en France à l'abbaye de Saint-Denis, depuis le règne de saint Louis. En Allemagne, ils étaient gardés au *Rœmer* de Francfort-sur-le-Main. Les ornements du sacre furent modifiés par Napoléon Ier : la couronne fut composée de feuilles de laurier, le sceptre surmonté d'un aigle, la tunique fut en soie blanche brodée d'or et le manteau de velours pourpre semé d'abeilles d'or.

Le sacre était toujours suivi de fêtes magnifiques, qui duraient plusieurs jours. Un grand festin avait lieu le jour même du sacre. On y mangeait les mets favoris des gens du moyen âge et principalement les rôtis de poules, de paons et de grues. Beaucoup de souverains donnaient l'hospitalité à tout venant pendant la durée des fêtes. Les fêtes du sacre d'Edouard Ier d'Angleterre durèrent quinze jours : le roi d'Angleterre fit construire tout autour du palais de Westminster des baraquements en bois pour loger ses hôtes et distribua 300 tonneaux de vin de Bordeaux, dont 116 furent consommés le jour du sacre, d'après les comptes de l'architecte, maître Robert, qui nous sont parvenus (1273). De grandes largesses ou *livrées*, consistant en présents de toutes sortes et notamment en vêtements de luxe, étaient faites par le roi à ses principaux vassaux et sujets. En Allemagne, les empereurs donnaient au peuple un banquet public où il y avait des fontaines pleines de vin, un bœuf rôti, farci à l'intérieur avec d'autres animaux plus petits, et une distribution gratuite d'avoine en monceaux. Ces fêtes donnaient toujours lieu à des tumultes qui ont été encore vus et décrits par Gœthe. — Les dépenses occasionnées par les sacres étaient considérables. Le sacre de saint Louis coûta 4.333 liv. 14 sols, soit environ 1.300.000 fr., celui de Philippe le Hardi occasionna plus de 12.000 liv. de frais, celui de Philippe le Long exigea 7.385 liv. de dépenses (pour les vêtements, étoffes et tapis seulement), celui d'Edouard Ier d'Angleterre coûta environ 3.300 liv. L'opinion publique fut toujours vivement frappée par les cérémonies des sacres au moyen âge. Les trouvères les décrivent assez souvent dans leurs poèmes, par exemple Benoît de Sainte-More (sacre de Guillaume le Conquérant), Wace, dans le *Roman de Brut* (v. 10609 et suiv.) (sacre du roi Arthur, dans la légende de la *Table ronde*), Guillaume Le Breton, dans sa *Philippide* en vers latins (sacre de Philippe-Auguste), etc. Après l'invention de l'imprimerie, on publiait, à chaque sacre, une petite plaquette commémorative qui en contenait la description, sous le titre de *Ordre et forme tenus au sacre*, *Relation de la cérémonie du sacre*, etc. Les principaux sacres donnèrent aussi lieu à des publications de luxe, de format in-folio et accompagnées de gravures sur cuivre. — Le lieu du sacre était, pour le roi de France, la ville de Reims, et pour l'empereur d'Allemagne, celle de Francfort. Reims ne fut définitivement choisi qu'au XIIIe siècle. Pépin le Bref fut sacré à Soissons (752). Le roi Robert et Louis VI furent sacrés à Orléans. Depuis le XIIIe siècle, le sacre des rois de France n'eut lieu ailleurs qu'à Reims que tout à fait exceptionnellement, comme pour celui de Henri V d'Angleterre, qui eut lieu à Paris, et celui de Henri IV, qui eut lieu à Chartres. Napoléon Ier se fit sacrer à l'église Notre-Dame à Paris. Charles X fut de nouveau sacré à Reims (1825). Le sacre des empereurs d'Allemagne avait lieu généralement à Aix-la-Chapelle et quelquefois à Mayence, jusqu'au XIVe siècle. Il eut ensuite lieu à Francfort-sur-le-Main. — La reine ou l'impératrice était presque toujours sacrée en même temps que le roi ou l'empereur, mais avec un cérémonial un peu moins solennel. — Le cérémonial du sacre fut adopté, à l'époque de la constitution de la féodalité, par les grands feudataires et notamment par le duc de Normandie, le duc d'Aquitaine et le duc de Bretagne. Le duc de Normandie était sacré par l'archevêque de Rouen, recevait la couronne et l'épée et prêtait un serment analogue à celui du roi de France. Le duc d'Aquitaine avait aussi comme insignes une bannière et une verge de justice. E.-D. GRAND.

II. LITURGIE (V. AMPOULE, t. II, p. 858; BÉNÉDICTION, t. VI; CONSÉCRATION, t. XII, p. 464; SACERDOCE, t. XXVIII).

BIBL. : HISTOIRE. — V. la bibl. de l'art. COURONNEMENT. — Les cérémoniaux du sacre sont très anciens. On les appelait *ordines* (*Ordo ad benedicendum regem*, *Ordo ad consecrandum et coronandum regem*, etc.). Les plus anciens qui soient authentiques remontent au XIIIe siècle pour la France et au XIe siècle pour l'Allemagne. En France, ils furent codifiés par Charles V en 1365 (*Ordo ad inungendum et coronandum regem*). Un *Libellus de sacra regum Galliæ unctione* a été attribué à Guillaume de Nangis. Pour les empereurs d'Allemagne couronnés à Rome comme Rois des Romains, le cérémonial s'appelait *Ordo romanus ad benedicendum imperatorem*. Ces cérémoniaux étaient souvent rédigés en latin et en français et écrits en grosse écriture gothique : la bibliothèque des rois de France en possédait plusieurs au XIVe siècle et l'un d'eux, qui était intitulé sur l'ancien catalogue *ordonnance à enoindre et couronner le roi*, est actuellement au Musée britannique (V. DELISLE, *Cabinet des manuscrits de la Biblioth. nation.*, t. III, p. 126, et fac-

EFERUS - Recherche & Classification numérique

sim. dans *Palæographical Society*, 2e série). Après l'invention de l'imprimerie, les cérémoniaux furent publiés : *Consecratio et coronatio regis Franciæ ;* Paris, 1510, in-12, etc. Les représentations graphiques des sacres, reproduites par la gravure, devinrent nombreuses à partir du XVIIe siècle. Le Cabinet des estampes de la Bibliothèque nationale en possède un certain nombre, notamment la *Décoration du sacre de Louis XVI, roi de France et de Navarre, à Rheims, le 11 juin 1775*, par MOREAU le jeune ; Paris, 1779.

FRANCE : *Collection* FONTANIEU (Biblioth. nation.), portef. 812-815, in-4. — VIOLLET-LE-DUC, *Dictionnaire raisonné du mobilier français, de l'époque carlovingienne à la Renaissance ;* Paris, 1868, t. I, pp. 301-311, 2e éd. (*cérémonies, sacres, couronnements*). — MILLIN, *Dictionnaire des Beaux-arts ;* Paris, 1806, t. III, pp. 460-467, 3 vol. in-8. — CHÉRUEL, *Dictionnaire des institutions, mœurs et coutumes de la France ;* Paris, 1865, t. II, pp. 1115-1122, 2e éd. — DOUËT D'ARCQ, *Comptes de l'argenterie des rois de France au XIVe siècle ;* Paris, 1851, in-8 (sacre de Philippe le Long). — A. DU CHESNE, *les Antiquitez et recherches de la grandeur et majesté des roys de France ;* Paris, 1609, t. II, in-8 (*avènements royaux, sacres, couronnements*, etc.). — DU TILLET, *Recueil des rois de France* ; Paris, 1610, p. 279, in-4. — MENIN, *Traité historique et chronologique du sacre et couronnement des rois et des reines de France depuis Clovis Ier jusqu'à présent et de tous les princes souverains de l'Europe ;* Paris, 1723, in-12. — ALLETZ, *Cérémonial du sacre des rois de France ;* Paris, 1775, in-12.

ALLEMAGNE : W. MAURENBRECHER, *Geschichte der deutschen Königswahlen vom X bis zur Mitte des XIII Jahrhunderts ;* Leipzig, 1889, pp. 46, 56, 70, 94, 124, 186, in-8. — G. WAITZ, *Die Formeln der deutschen Königs- und der römischen Kaiser-Krönung vom X bis zum XII Jahrhundert ;* Göttingen, 1873, in-4, dans *Gesellschaft der Wissenschaften*, t. XVIII. — SCHREIBER, *De ceremoniis condicionibusque, quibus in imperatoribus coronandis pontifex maximus populusque romanus inde a Carolo magno usque ad Fridericum III usi sunt ;* Halle, 1871, in-8. — P. MEINHOLD, *Forschungen zur Geschichte der Lombardischen Krönung der Deutschen Kaiser und Könige, besonders im XII, XIII und XIV Jahrhundert ;* Halle, 1883, in-8. — J.-P. LUDEWIG, *Noriberga insignium imperialium tutelaris ;* Halle, 1713, in-4. — A.-F. de ZENTHIER, *Clenodiographia imperialis ;* Wittemberg, 1724, in-8 (description des joyaux de la couronne). — ROEDER, *Commentatio historica de fatis klinodiorum imperialium Norimbergæ asservatorum ;* Francfort, 1766, in-4 (suivi d'une dissertation par VON SENKENBERG sur la lance, la bannière et l'anneau). — ROEDER et C.-Th. von MURR, *Codex historicus testimoniorum locupletissimorum de fatis klinodiorum augustalium, Norimbergæ adservatorum ;* Francfort et Leipzig, 1789, in-8. — C.-Th. von MURR, *Description des ornemens impériaux et des reliques du Saint Empire romain, gardées à Nuremberg et à Aix-la-Chapelle* ; Nuremberg, 1790, in-8. — HARENBERGER, *De globi crucigeri imperialis origine et fatis præcipuis*, 1721, in-4. — G.-S. TREUER, *Historia globi crucigeri ;* Brunswick, 1728, in-8. — H.-W. EBNER VON ESCHENBACH, *Vera delineatio atque descriptio globi imperialis ;* Francfort et Leipzig, 1730, in-fol. — C.-Th. von MURR, *Inscriptio arabica literis cuficis auro textili picta in infima fimbria pallii imperialis, Panormi A.-C. 1133 confecti ;* Nuremberg, 1790, in-8. — Anonyme, *le Couronnement des empereurs à Francfort, récit d'un cuisinier* (Tassin, en 1742), dans *Magasin pittoresque*, 1869, t. XXXVII, pp. 315-319, gr. in-8.

ANGLETERRE : T.-H. TURNER, *Domestic Architect ;* Oxford, 1851, t. I, p. 64, in-8 (sacre d'Édouard Ier). — LELONG, *Biblioth. hist. de la France*, t. II, pp. 703-712. — F. DENIS, PINÇON et De MARTONNE, *Nouv. Manuel de bibliographie universelle*, 1857, t. III, pp. 77-79. — DAHLMANN-WAITZ, *Quellenkunde der deutschen Geschichte*, 1894, pp. 257-259, 6e éd. — CHEVALIER, *Topo-Bibliographie*, aux mots *Cérémonial* et *Couronnement*. — VINET, *Bibl. des Beaux-arts*, 1re partie.

SACRE (Ornith.) (V. FAUCON, t. XVII, p. 46).

SACRÉ. *Artère sacrée moyenne.* Branche qui naît de l'extrémité de l'aorte. C'est une véritable artère caudale.

Artères sacrées latérales. Elles naissent tantôt de l'ilio-lombaire, tantôt de la fessière, d'autres fois de l'hypogastrique. Elles descendent au-devant des trous sacrés antérieurs et s'anastomosent avec la sacrée moyenne.

Canal sacré. C'est la fin du canal vertébral.

Nerfs sacrés. Au nombre de cinq à six, ils naissent de la fin de la moelle épinière, et les quatre premiers forment avec le nerf lombo-sacré le *plexus sacré*, d'où viennent les nerfs fessiers, du périnée et sciatique (V. SCIATIQUE).

Trous sacrés. Ce sont les trous du sacrum (V. BASSIN).

SACRÉ CŒUR. I. Culte du Sacré-Cœur. — Nous reportons aux mots VŒU NATIONAL tout ce qui concerne cette énorme évolution du catholicisme contemporain : histoire, doctrine, institutions, congrégations.

II. Eglise du Sacré Cœur. — Nom religieux et usuel de la basilique parisienne du *vœu national*, qui s'élève sur la butte *Montmartre* (V. ce mot et CORDICOLES).

BIBL. : V. le catalogue de la Bibliothèque nationale, *Histoire de France, Supplément*, LK7 (nos 17211, 17940, 17667, 17125, 18436, 18510, 18511.

SACRÉ-COLLÈGE. Titre officiel du collège des cardinaux. Tout ce qui concerne les attributions des cardinaux est exposé aux mots CARDINAL, CONGRÉGATIONS ROMAINES OU CARDINALICES, CONSISTOIRE, CURIE, PAPE [Elections des] t. XXV, pp. 976 et suiv.

SACRÉE (Voie) (Antiq. rom.) (V. ROME).

SACRÉE CONGRÉGATION (V. CONGRÉGATION).

SACREMENT. Ce mot ne se trouve dans aucun des écrits qui forment le *Nouveau Testament*, ni dans aucun de ceux de l'âge apostolique, ni dans aucun des documents provenant de l'époque qui suivit immédiatement cet âge. En effet, il appartient à la langue latine, où il désignait spécialement le *serment militaire*. Or, le latin n'était point la langue de l'Eglise aux temps primitifs. Dans les traductions faites pour ceux qui parlaient latin, *sacramentum* fut employé comme équivalent du grec μυστήριον, et avec toutes les significations que nous avons relatées en l'art. MYSTÈRE (t. XXIV, pp. 669-70), comprenant à peu près tous les faits, tous les objets et tous les rites de la religion chrétienne. — Pendant les huit premiers siècles, il est fort difficile de trouver des indices précis d'efforts faits pour limiter l'usage du nom. Cependant, Augustin (*contra Faustum*, XIX, 13) avait déjà déclaré que les sacrements étaient peu nombreux : *Virtute majora, numero pauciora*. Plus tard, Isidore de Séville (*Origines*, VI, 19) avait indiqué le caractère commun que doivent présenter les objets auxquels ce nom est donné : signe visible d'une chose qui doit être reçue saintement (*Sacramentum est in aliqua celebratione, cum res gesta ita fit ut aliquid significare intelligatur quod sancte accipiendum est*). Chez les Grecs, Jean Damascène, en son *Exposition de la foi orthodoxe*, ne traite que du Baptême et de la sainte Cène. A mesure que la notion de sacrement se précisa, on sentit le besoin de fixer le nombre. Damien (XIe siècle) comptait *douze* sacrements ; Hildebert de Tours (XIIe siècle) *neuf* ; mais Bernard de Clairvaux en admettait encore un *nombre indéfini*. On dit que Othon, évêque de Bamberg, est le premier qui ait porté ce nombre à *sept*. Quoi qu'il en soit, l'autorité de Pierre Lombard (*Sentent.* IV, dist. 2) fit adopter généralement ce nombre, qu'on était, d'ailleurs, prédisposé à accepter comme essentiellement sacré. Il comprenait le BAPTÊME, la CONFIRMATION, la PÉNITENCE, l'EUCHARISTIE, l'EXTRÊME-ONCTION, l'ORDRE et le MARIAGE. La *doctrine des sept sacrements*, élaborée par Thomas d'Aquin (*Summa*, pars III, quæst. 60-150), fut confirmée par le concile de Florence (1429). L'expression officielle de cette doctrine a été complétée par les décrets et les anathèmes du concile de Trente (VIIe session, décret I, canons I-XIII).

Un décret du pape Eugène IV (*concile de Florence*) reconnaît dans l'Ancienne Alliance des sacrements, qui étaient des signes sacrés, destinés à annoncer la grâce qui devait être communiquée aux hommes, par la passion de Jésus-Christ. Mais ces SACREMENTS DE L'ANCIENNE LOI, qui n'étaient que l'image et l'ombre des SACREMENTS DE LA NOUVELLE LOI, n'avaient point la vertu de conférer la grâce. Ils consistaient en certaines ablutions et en certaines pratiques ou cérémonies, imposées jusqu'à ce que la loi ancienne fût corrigée par la nouvelle. — Le *Catéchisme du concile de Trente* donne des sacrements de la Nouvelle Loi la définition suivante, qu'il prétend empruntée à saint Augustin : « signe visible d'une grâce invisible, institué pour notre justification ». Le concile avait décrété que par eux toute vraie justification ou bien commence, ou bien s'augmente lorsqu'elle a commencé, ou bien se répare lorsqu'elle a été perdue. Les canons I, II, IV, V, VI prononcent l'anathème contre quiconque dit : 1° que les

EFERUS - Recherche & Classification numérique

sacrements de la Nouvelle Loi n'ont pas tous été institués par Jésus-Christ; qu'il y en a plus ou moins de sept, ou que quelqu'un de ces sept n'est point proprement et véritablement un sacrement; — 2° que ces sacrements ne sont différents de ceux de l'Ancienne Loi qu'en ce que les cérémonies et les pratiques extérieures sont différentes; — 3° qu'ils ne sont point nécessaires au salut, et que sans eux ou sans le désir de les recevoir, les hommes peuvent obtenir, par la foi seule, la grâce de la justification; — 4° qu'ils n'ont été institués que pour entretenir seulement la foi; — 5° qu'ils ne confèrent point la grâce dont ils sont le signe, ou qu'ils ne confèrent point cette grâce à ceux qui n'y mettent point d'obstacle, comme s'ils étaient seulement des signes extérieurs de la justice ou de la grâce qui a été reçue par la foi, ou de simples moyens de distinction des religions, par lesquels on reconnaît dans le monde les fidèles parmi les infidèles.

La CAUSE PRINCIPALE de l'effet intérieur des sacrements, c'est Jésus-Christ *comme Dieu*, par sa puissance souveraine; la CAUSE MÉRITOIRE ET EFFICIENTE, c'est Jésus-Christ, *comme homme*, par le mérite de sa passion, qui est la CAUSE MÉRITOIRE ET INSTRUMENTELLE de notre justification. En effet, les mérites de la passion du Fils de Dieu agissent dans les sacrements; les sacrements sont célébrés par l'invocation de son nom, et ils ont reçu leur vertu de l'institution qu'il en a faite. — Quoique les sept sacrements aient pour FIN COMMUNE la justification des hommes, et que l'Eglise catholique prétende qu'ils ont tous été institués par Jésus-Christ, le concile de Trente a marqué entre eux des différences établissant des *degrés de supériorité ou d'infériorité*. Son canon III édicte l'anathème contre ceux qui disent que les sept sacrements sont tellement égaux qu'il n'y en a aucun plus digne que l'autre, en quelque manière que ce soit. Ils ont été ainsi classés selon l'ordre de leur excellence : 1° l'*Eucharistie*, parce qu'elle contient le corps et le sang de Jésus-Christ; 2° le *Baptême*, parce qu'il est le sacrement le plus nécessaire; 3° l'*Ordre* et la *Confirmation*, à cause de la perfection où ils portent les hommes; 4° la *Pénitence* et l'*Extrême-Onction*. Le *Mariage*, qui doit, sous peine d'excommunication, être considéré comme inférieur au célibat, est naturellement le dernier, puisqu'il a pour effet de faire descendre d'un degré supérieur à un degré inférieur. Aucun d'eux n'est superflu; tous sont nécessaires pour les situations qu'ils regardent; mais ils ne sont pas tous également nécessaires, et tous ne concernent point toutes les personnes. Cela appert manifestement de la doctrine ecclésiastique sur l'Ordre et sur le Mariage. — La MATIÈRE des sacrements est la chose sensible qui y est employée : eau, huile, chrême, pain, vin, mains. Ces objets constituent la *matière éloignée*. La *matière prochaine* résulte de leur application ou de l'action qui se fait lorsque le ministre confère le sacrement. La FORME est produite par les paroles jointes aux choses sensibles qui font la matière du sacrement. Le changement introduit par le ministre dans la matière ou dans la forme rend le sacrement nul, si ce changement est *substantiel;* mais non, s'il n'est qu'*accidentel*, c.-à-d. n'altérant pas ce qui est essentiel dans la matière ou dans la forme.

A l'exception du baptême, qui peut en cas d'urgence être administré par des laïques, les sacrements ne sont valablement conférés que par les MINISTRES qui ont été ordonnés pour exercer cette fonction. Il faut de plus que ces ministres, lorsqu'ils font ou confèrent les sacrements, aient l'intention de faire ce que l'Eglise fait. Mais lorsqu'ils ont observé toutes les choses essentielles qui regardent la confection ou la collation, le sacrement produit son effet, alors même que le ministre se trouve en état de péché mortel. Les canons X, XI et XIII prononcent l'anathème contre ceux qui contestent ces maximes. — Les sacrements confèrent la grâce *sanctifiante*, que les théologiens divisent en grâce *justifiante* et en grâce *sacramentelle*. La grâce *sacramentelle* renferme des secours particuliers, qui disposent les fidèles à parvenir à la fin spéciale du sacrement qu'ils reçoivent. Le canon VII affirme que cet EFFET est produit par la vertu et la force que contiennent les sacrements de la Nouvelle Loi; les théologiens disent : *ex opere operato* ou *per opus operatum*, c.-à-d. par la vertu de l'action qui se fait, laquelle consiste dans l'application de la forme à la matière (adjonction des paroles aux éléments sensibles) et dans l'application de la forme et de la matière à celui qui reçoit le sacrement. Il suffit que celui-ci n'y mette point obstacle, car les sacrements ne sont pas seulement des signes extérieurs de la justice ou de la grâce qui a été reçue par la foi (canon VI). Les pères ne se sont jamais servis de cette expression : *Opus operatum*. Albert le Grand (lib. IV, dist. 26, art. 14) paraît être le premier qui l'ait employée. En son commentaire du ch. VI de l'*Evangile selon saint Jean*, il la définit ainsi : *Opus operatum est perfectio externi operis, sine motu interno*, c.-à-d. l'effet parfait produit par l'œuvre externe, indépendamment du mouvement intérieur. D'après lui, cinq sacrements agissent *ex opere operato;* les deux autres, Pénitence et Mariage, ont besoin de l'*opus operans* de ceux qui les reçoivent. Duns Scot (lib. IV, dist. I, quæst. 6) est un de ceux qui ont formulé cette doctrine avec le plus de précision : « Le sacrement confère la grâce par la vertu de l'œuvre opérée, de sorte que n'est point requis ici un bon mouvement intérieur qui puisse mériter la grâce, mais qu'il suffit que celui qui reçoit le sacrement n'oppose point d'obstacle ». Des canons que nous avons cités, il semble bien résulter que le concile de Trente a approuvé presque littéralement cette doctrine.

Les CARACTÈRES imprimés par les sacrements du *Baptême*, de la *Confirmation* et de l'*Ordre*, ont été décrits dans une notice spéciale (t. IX, p. 270, 2e col.). — Les particularités relatives à l'*institution*, à la *fin*, à la *matière*, à la *forme*, au *ministre*, et aux *effets* des divers sacrements, sont indiquées, avec les développements nécessaires, dans les articles affectés à chacun deux.

La plupart des ÉGLISES PROTESTANTES ne reconnaissent que deux sacrements : le *Baptême* et la *sainte Cène*, parce que ce sont les seuls dont en puisse, avec certitude, faire remonter l'institution à Jésus-Christ. — Luther considérait les sacrements comme communiquant réellement la grâce. Dans ses deux *Catéchismes*, il affirma le caractère objectif des sacrements, lequel résulte de l'union de l'élément matériel avec la parole; mais il insistait avec non moins de force sur la nécessité de la foi; et il combattit toujours la doctrine scolastique de l'*Opus operatum*. La CONFESSION D'AUGSBOURG contient l'expression officielle de l'enseignement des Eglises luthériennes sur cette matière : « Quant au *Baptême*, on enseigne qu'il est nécessaire au salut, et que par ce moyen, la grâce de Dieu nous est offerte (art. 9). » « Pour ce qui est de la *Cène du Seigneur*, on enseigne que le vrai corps et le vrai sang de Christ sont réellement présents, sous les espèces du pain et du vin, et qu'ils y sont distribués et reçus par les communiants (art. 10). » « Touchant l'*usage des sacrements*, on enseigne qu'ils ont été institués, non seulement pour être des signes auxquels on reconnaît extérieurement les vrais chrétiens, mais aussi pour être des signes et un témoignage de la volonté de Dieu envers nous, pour exciter, fortifier et confirmer notre foi. On en fait un usage salutaire, quand on les reçoit avec foi, et que par eux on est affermi dans la foi (art. 13). » — Pour ce qui concerne les Eglises formées à l'école de Calvin, voici les art. 34 et 35 de la vieille CONFESSION DE FOI des Eglises réformées de France : « Nous croyons que les sacrements sont adjoustés à la parole, pour plus ample confirmation, afin de nous estre gages et marreaux de la grâce de Dieu, et par ce moyen aider et soulager notre foy, à cause de l'infirmité et rudesse qui est en nous; et qu'ils sont tellement signes extérieurs que Dieu besongne par iceux en la vertu de son Esprit, afin de nous y rien signifier en vain ». Tou-

EFERUS - Recherche & Classification numérique

tefois, nous tenons que toute leur substance et vérité est en Jésus-Christ : et si on les sépare, ce n'est plus rien qu'ombrage et fumée. » — « Nous en confessons seulement deux communs à toute l'Eglise : desquels le premier, qui est le Baptesme, nous est donné pour tesmoignage d'adoption : pour ce que là nous sommes entés au corps du Christ, afin d'être lavés et nettoyés par son sang, et puis renouvelés en saincteté de vie par son sainct Esprit. Nous tenons aussi, combien que nous ne soyons baptisés qu'une fois, que le profit qui nous est là signifié s'étend à la vie et à la mort, afin que nous ayons une signature permanente, que Jésus-Christ nous sera toujours justice et sanctification. » Les articles relatifs à la *sainte Cène* sont cités au mot SACRAMENTAIRES. E.-H. VOLLET.

Sacrement de la pénitence. — Nous avons cru devoir placer ici cette notice, parce que plusieurs des choses qui y sont contenues ne peuvent être bien comprises qu'en étant rapprochées de la doctrine générale des SACREMENTS, résumée dans l'article précédent. — Suivant notre coutume, nous commençons par les documents de l'âge apostolique. On lit dans l'Epître de saint Jacques : « Confessez vos fautes *les uns aux autres*, et priez les uns pour les autres, afin que vous soyez guéris ; car la prière du juste faite avec ardeur a une grande puissance (VI, 16). On a souvent cité ce texte comme se rapportant à la pratique primitive de la *confession sacramentelle*. Pour quiconque sait un peu lire et penser, il contient précisément une indication contraire. Si la confession, telle qu'elle est prescrite aujourd'hui, avait été instituée alors, l'apôtre aurait dit : « Confessez vos fautes aux anciens, aux prêtres, πρεσβυτέροις ; ils vous les remettront, en vertu du pouvoir des clefs, dont ils ont été investis. » Dans les lignes qui précèdent immédiatement, l'apôtre avait indiqué pour l'*onction* le ministère spécial de ces anciens. Ici, au contraire, c'est à *tous les chrétiens indistinctement* qu'il recommande de se confesser *les uns aux autres ;* et c'est à *leur prière commune* qu'il attribue l'effet salutaire promis par lui. — Lorsqu'il s'agit de prendre part à l'Eucharistie, un acte de préparation aujourd'hui nécessaire est de se confesser à un prêtre, afin d'obtenir de lui l'absolution des péchés confessés. Dans ses instructions aux Corinthiens « qui s'assemblent pour manger la *cène du Seigneur* », saint Paul ne mentionne rien de pareil ; il assigne à *chaque chrétien individuellement* le soin et la responsabilité de toute cette préparation : « *Que chacun s'éprouve soi-même*, et qu'ainsi il mange de ce pain et boive de cette coupe » (I, *Cor.*, XI, 28). — Non seulement on ne trouve dans aucune partie du *Nouveau Testament* aucune ordonnance prescrivant aux chrétiens de confesser leurs péchés aux Apôtres ou aux conducteurs des Eglises, afin d'être absous par eux, en vertu d'un pouvoir à eux spécialement conféré ; mais on n'y trouve nulle part, l'indice d'un rite ou d'un usage de ce genre ; nulle part, non plus, aucune parole énonçant une prétention des Apôtres à l'exercice de ce ministère.

Suivant les plus anciens auteurs ecclésiastiques, la rémission complète des péchés résulte du baptême. La prédication ou l'instruction qui mène au baptême et l'administration de ce sacrement constituent l'exercice le plus manifeste du pouvoir de lier et de délier, de remettre ou de retenir les péchés. Pour les péchés commis après le baptême, il reste à l'homme la REPENTANCE pour se réconcilier avec Dieu ; mais l'effet de ce moyen n'est jamais aussi instantané ni, en aucun cas, aussi certain que l'effet du baptême. Les anciens auteurs dont nous résumons les écrits sur cette matière faisaient une grande différence entre la rémission des péchés résultant du baptême et la rémission qui résulte de la repentance venant ensuite. A propos des psaumes 32 et 85, Origène écrivait : « Par le baptême, les péchés sont complètement effacés ; l'effet de la repentance est seulement de les couvrir et de les faire oublier ». — Quant à la nature de la repentance (μετανοία, traduit en latin par *pœnitentia*, et de plus en plus éloigné, sous cette forme, de sa signification primitive), les écrivains de cette époque enseignent qu'elle consiste principalement dans la douleur que fait éprouver au pécheur la conscience de ses péchés. Clément d'Alexandrie et Origène insistaient sur ce sentiment ; mais on exigeait aussi que la souffrance ressentie par l'âme se manifestât extérieurement par des castigations : jeûnes, abstinences, pleurs, gémissements, prosternations, signes de deuil, aveux publics. Les docteurs de l'Eglise d'Occident attachaient à ces faits extérieurs une importance considérable. Cyprien estimait que la pénitence est d'autant plus salutaire qu'elle s'inflige des expiations plus douloureuses.

Comme personne n'est pur de péché, tous les hommes ont besoin de faire pénitence. Pour les péchés communs, on laissait à chacun le soin de se châtier lui-même, et de déterminer les actes qui devaient manifester sa repentance. Cette faculté constituait ce qu'on pourrait appeler le régime de la PÉNITENCE PRIVÉE, lequel correspondait à la situation générale des fidèles. Il en était autrement pour les fautes dont la gravité devait faire exclure de l'Eglise ceux qui les avaient commises. S'ils voulaient participer de nouveau à toutes les grâces dont l'Eglise possède le dépôt, ils devaient obtenir d'y rentrer. Dans ce cas, c'était l'Eglise qui réglementait la pénitence nécessaire. Nous en avons indiqué les conditions et les formes à l'art. PÉNITENCE PUBLIQUE, t. XXVI, pp. 295-97. Pour en préciser le caractère et les effets, nous croyons devoir rappeler que lorsque toutes les conditions de la pénitence publique avaient été dûment remplies, le pénitent devait être rétabli dans la situation que son péché lui avait fait perdre. Les théologiens appellent ordinairement cette réintégration *Réconciliation des pénitents ;* mais elle est mentionnée par Tertullien, par Cyprien et dans les canons des conciles, sous plusieurs autres noms, parmi lesquels on ne trouve jamais le mot *absolution*. Il était admis que lorsqu'un pénitent avait été réconcilié, ses péchés avaient été pardonnés. Sa pénitence avait été une longue imploration du pardon divin, imploration à laquelle l'Eglise s'était jointe. En lui rendant sa place dans l'Eglise, on présupposait que Dieu lui avait accordé son pardon. Le ministère de l'évêque et des prêtres en ces actes était considéré uniquement comme un *ministère d'intercession*. La réconciliation ne pouvait être réitérée ; car ceux qui, après l'avoir obtenue, retombaient dans leurs péchés, n'étaient plus admis à la pénitence. Ce n'était point parce qu'on les jugeait définitivement impardonnables ; mais parce que de la nécessité où ils se trouvaient de se présenter de nouveau à la pénitence, on pouvait induire que leurs péchés n'avaient point été remis la première fois. En leur refusant son intercession, l'Eglise les abandonnait à Dieu.

Dès que l'ordre sacerdotal (V. PRÊTRE, SACERDOCE) commença à se constituer, il est vraisemblable que le clergé entreprit de s'immiscer dans la *pénitence privée*. Il devait y être sollicité, non seulement par le désir fort naturel d'affirmer son autorité et d'étendre sa puissance, mais aussi par les incitations des fidèles pressés par le remords de leurs péchés et la crainte de la damnation, et désireux d'être instruits et guidés pour tout ce qui était nécessaire à l'efficacité de leur pénitence. Cette immixtion supposait des confidences et des aveux, probablement aussi des prières d'intercession, ressemblant beaucoup à ce que l'on a appelé plus tard la CONFESSION AURICULAIRE. Néanmoins, les auteurs qui sont les plus enclins à rattacher cette confession à une institution primitive n'ont pu en retrouver, parmi les documents des trois premiers siècles, que des indices fort contestables et aucune mention de son caractère obligatoire. Ils attribuent ce silence à l'effet des persécutions et à la *discipline du secret* (V. CATÉCHÈSE, t. IX, p. 822, 1re col.) : discipline dont la découverte, relativement récente et fort discutable, permet de supposer l'antiquité dans l'Eglise de beaucoup de choses dont l'histoire ne parle pas. En réalité, le développement cano-

EFERUS - Recherche & Classification numérique

nique de la confession auriculaire semble résulter d'une évolution qui ne s'accomplit que dans un espace de plusieurs siècles. Dès le milieu du IIIe siècle, Cyprien († 258) ce promoteur si ardent de l'autorité sacerdotale, la recommandait, mais sans l'ordonner. Vers la fin du IVe siècle, cette recommandation fut renouvelée par deux propagateurs fort zélés du régime monastique : Basile († 379) et son frère, Grégoire de Nysse († 394), et par d'autres. Mais Chrysostome († 407) déclarait formellement que la confession faite à Dieu suffit. « Je ne dis pas que tu doives découvrir publiquement ton intérieur, ni que tu t'accuses ou que tu t'avoues coupable devant une personne en particulier. Suis donc l'exhortation du prophète qui dit (psaume XXVII) : Remets ta voie à l'Eternel. C'est pourquoi, confesse tes péchés au Seigneur, ton Dieu, en lui adressant ta prière; car c'est lui qui est le véritable juge. » « Ce n'est pas de la langue que tu dois déclarer tes péchés, mais c'est dans ta conscience. » — Dans la dernière moitié du Ve siècle, Léon Ier († 461) estimait, à l'égard de la pénitence *ecclésiastique*, c.-à-d. infligée d'office par l'Eglise, que le pardon de Dieu ne peut être obtenu que par la supplication sacerdotale; et il donnait en conséquence des directions relatives à la réception des pénitents (Ep. CXVIII, 2; CLXVII, 2, 7-14). Pour la pénitence demandée par les fidèles, *De pœnitentia quæ a fidelibus postulatur*, il veut qu'une confession *privée*, adressée d'abord à Dieu puis au prêtre, soit substituée à la confession publique, parce que le scandale que celle-ci comporte est de nature à détourner le peuple de toute espèce de pénitence (Ep. CLVIII). Cette dernière disposition nous paraît avoir été mal interprétée par ceux qui en ont déduit l'obligation générale de la confession aux prêtres. Elle ne concerne que des cas appartenant précédemment à la pénitence publique. Elle remplace la confession publique par la confession auriculaire, en faveur de ceux qui se soumettaient *volontairement* à la pénitence publique. Elle n'implique nullement la prescription de se confesser aux prêtres, pour les autres personnes et dans les autres cas. Dans le même ordre d'idées, il est intéressant de constater que les sermons prononcés par ce célèbre pape, dans la saison des pénitences, affirment l'unité de l'œuvre de l'Eglise et la coopération de tous ses membres dans la discipline pénitentielle et les prières : « L'absolution la plus complète des péchés est obtenue lorsque l'Eglise s'unit pour une seule prière et une seule confession » (serm. LXXXVIII, 3). Dans ses sermons pour la préparation à la fête de Pâques (I, 1-2; LXXXVIII, 3; XLI, 1; XLIII, 3), il ne fait aucune allusion à la confession dans le sens sacramentel, ni dans aucun autre sens; mais il insiste sur l'examen que chacun doit faire de sa conscience, sur les actes de pénitence, sur les jeûnes, sur les prières, sur les bonnes œuvres et sur la discipline morale exercée sur soi-même.

Nous venons d'indiquer un changement important dans la pénitence publique, prescrit par Léon Ier. Avant lui, dès le commencement du Ve siècle, il avait été introduit dans le régime pénitentiel de l'Eglise grecque une série de modifications, d'atténuations et d'altérations, qui aboutit, vers la fin du VIIe siècle, à la suppression de la pénitence publique. Il en fut, à peu près, de même dans l'Eglise latine, quoique le maintien éventuel de cette pénitence y soit resté constamment affirmé, pour les péchés publics. — Cette suppression ne pouvait avoir pour objet ni pour effet d'abolir la confession, et de livrer au libre arbitre de la pénitence purement privée l'emploi des moyens destinés à la rémission de péchés pour lesquels l'intervention et l'intercession de l'Eglise étaient auparavant nécessaires. Au contraire, en renvoyant aux prêtres ceux qui s'en étaient rendus coupables, on légalisait la pratique de la confession secrète et le ministère des prêtres en cette confession. De plus, le recours, primitivement facultatif, à ce ministère fut peu à peu considéré comme indiqué pour les autres cas, puisque désormais il n'y avait plus de distinction apparente entre les péchés, relativement aux formes de la pénitence. Il advint ainsi que la confession aux prêtres fut tenue par tous comme étant pour le moins un excellent exercice de pénitence. Naturellement, le clergé ne négligea rien de ce qui pouvait développer et renforcer cette croyance, sur laquelle devait se fonder et s'élever son *tribunal de la pénitence*. Il fut puissamment aidé en cette œuvre par l'état des âmes, à une époque où la peur du Diable tenait dans la religion une part infiniment plus grande que l'amour de Dieu, et où le principal effet de la foi était la terreur des châtiments éternels; aidé aussi par l'action que l'exemple de la discipline monastique exerçait sur les esprits; par la part qui lui était attribuée alors dans les pouvoirs de l'Etat, et par la juridiction dont il fut spécialement investi pour la recherche et le châtiment des péchés, dans les *assises épiscopales* instituées par Charlemagne.

Dès lors, l'administration de la pénitence devint une partie importante de l'œuvre du clergé; et de nombreux ouvrages furent composés pour le guider en cette administration. On leur donne ordinairement le nom de LIVRES PÉNITENTIELS. Ce sont des recueils de règles prescrivant les pénitences à imposer dans tous les cas qui pouvaient être prévus. Quelques-uns contiennent les canons de conciles ayant prononcé des peines contre certains péchés; d'autres, des indications sur les moyens d'extirper les racines des péchés. Mais la plupart se bornent à donner des listes de pénalités, analogues aux tarifs de compositions des Germains. Ils offrent aux canonistes et aux historiens des renseignements précieux sur l'histoire des mœurs et de la civilisation, sur la discipline de l'Eglise et sur les conceptions morales du clergé. Ceux qui concernent l'Occident ont été, en notre temps, l'objet de travaux fort intéressants. Le plus important est l'œuvre magistrale de Wasserschleben (*Die Bussordnungen der abendländischen Kirche;* Halle, 1851). Les plus anciens pénitentiels datent du VIe siècle. Suivant Wasserschleben, ils appartiennent aux Eglises d'Irlande et d'Angleterre. Ils furent suivis de beaucoup d'autres, dont on trouvera l'énumération et l'analyse chez Wasserschleben. La valeur de ces traités et, par conséquent, de l'usage qui en était fait, c.-à-d. des confessions qu'ils guidaient, est sévèrement jugée par plusieurs conciles tenus au IXe siècle : « Le mode de la pénitence pour ceux qui confessent leurs péchés doit être imposé, soit d'après les institutions des anciens, soit d'après l'autorité des saintes Ecritures, soit d'après la coutume ecclésiastique. Il faut répudier et entièrement éliminer les livres qu'on appelle *pénitentiels* : leurs erreurs sont certaines; et leurs auteurs, incertains » (*Concile de Châlons*, année 813, canon 38). Au concile tenu à Paris en 829, il fut ordonné aux évêques de brûler les pénitentiels, partout où ils les trouveraient, afin que des prêtres ignorants ne s'en servissent plus pour décevoir les hommes : *Ne per eos ulterius sacerdotes imperiti homines decipiant* (can. 32). Vers 830, Ebbon, évêque de Reims, écrivait à Haltigar, évêque de Cambrai : « Voici ce qui m'inquiète fort en cela, c'est que les jugements des pénitents contenus dans les petits traités de nos prêtres sont tellement divers et contradictoires, et tellement dépourvus d'autorité, qu'il est difficile de les discerner, à cause de leur dissonance. Ce qui fait que ceux qui concourent au remède de la pénitence n'en tirent aucune valeur, tant à raison de la confusion de leurs livres, qu'à raison de l'insuffisance de leur intelligence ».

Nous avons cité le 38e canon d'un concile tenu à Châlons en 813, condamnant les *livres pénitentiels*. Cette assemblée fut le dernier des cinq grands conciles que Charlemagne fit tenir pour la réforme de l'Eglise et principalement pour le clergé. Le 33e de ses canons, qui semble bien représenter l'état de l'opinion des représentants les plus autorisés de l'Eglise franque à cette époque, s'exprime ainsi sur la *confession* elle-même : « Les uns disent qu'il ne faut confesser ses péchés qu'à Dieu; d'autres

EFERUS - Recherche & Classification numérique

assurent qu'il les faut confesser aux prêtres. L'un et l'autre se font avec un grand fruit dans l'Eglise. De cette manière, nous confessons nos péchés à Dieu, *qui est celui qui les remet;* et selon l'institution de l'apôtre, nous nous confessons les uns aux autres, afin d'être sauvés. Ainsi, la confession qui est faite à Dieu *purge les péchés;* celle qui est faite aux prêtres *fait connaître de quelle manière on les doit purger*. Car c'est Dieu qui est l'auteur de notre salut et qui nous l'accorde, tantôt d'une manière invisible, par sa toute-puissance, tantôt par l'opération des médecins (Mansi, XIV, p. 100). Ce canon assimile la confession faite aux prêtres à la confession des chrétiens les uns aux autres et à leurs prières les uns pour les autres. C'est à ce titre qu'il la recommande comme conforme à l'institution de saint Jacques; et il attribue à la fonction des prêtres en la confession un ministère *d'enseignement* et de *médication*. Tout en la présentant comme très utile, il ne la juge point indispensable, puisqu'il rapporte, sans la condamner, l'opinion de ceux qui disent qu'il ne faut se confesser qu'à Dieu. De plus, il déclare formellement que c'est Dieu qui remet les péchés, et que c'est la confession faite à Dieu qui les purge. — Cette doctrine fut conservée, dans ses traits principaux, jusque vers la fin du XIIe siècle, quoique la pratique de la confession aux prêtres se fût de plus en plus généralisée. On n'attribuait point encore aux prêtres le pouvoir de pardonner les péchés et d'absoudre les pécheurs, mais on comptait sur leur intercession auprès de Dieu. Cela résulte des formules qui restèrent usitées dans la confession jusqu'au XIIIe siècle. Celui qui se confessait priait le prêtre d'intercéder pour lui et pour ses péchés, auprès de Dieu : et les paroles dont le prêtre se servait pour accomplir ses fonctions étaient ainsi conçues : *Misereatur tibi omnipotens Deus et dimittat tibi omnia peccata et perducat te ad vitam æternam.* « Que Dieu tout puissant ait pitié de toi, et qu'il te remette tes péchés et qu'il te conduise à la vie éternelle. » La majorité des scolastiques admettait encore que la confession orale, *confessio oris*, n'est point une condition indispensable à la rémission des péchés, quoiqu'elle soit très utile et très salutaire. Les deux docteurs les plus influents de cette époque, Pierre Lombard († 1160), le Maître des Sentences, et Gratien, le célèbre canoniste, se prononçaient encore en ce sens. Comparant la rémission des péchés à la guérison du lépreux (*Ev. s. Matth.*, VIII, 2), Gratien enseigne qu'elle ne dépend pas du jugement du prêtre, mais de la grâce divine : elle est obtenue *per contritionem cordis*, « par la contrition du cœur », avant qu'on se soit présenté au prêtre. Suivant Pierre Lombard, on doit, avant tout, se confesser à Dieu, puis au prêtre, si l'on en a l'occasion. Le prêtre n'a point lui-même le pouvoir de lier ou de délier; il peut seulement déclarer que certains hommes sont liés ou déliés. Enfin, on reconnaissait encore unanimement que la confession faite par les chrétiens les uns aux autres possède une vertu particulière.

Toutefois, en ce même temps, commençait à se propager une doctrine absolument contraire, laquelle est devenue la doctrine officielle de l'Eglise romaine. Comme une sorte de fatalité attache un faux à l'histoire des principaux développements de la puissance de cette Eglise (V. DÉCRÉTALE, t. XIII; DONATION DE CONSTANTIN, t. XIX, p. 890), cette doctrine apparut d'abord sous le couvert d'une fausse autorité, étant exposée dans un traité *De vera et falsa pœnitentia*, faussement attribué à saint Augustin. Il y est enseigné que le pouvoir de délier a été donné, par Dieu, aux prêtres; que Dieu absout ceux que les prêtres absolvent; que la confession aux prêtres est l'unique moyen d'être purifié des péchés mortels. L'absolution prononcée par le prêtre transmute les péchés mortels en péchés véniels, qui peuvent être expiés ici-bas par des pénitences et des bonnes œuvres, ou dans le purgatoire, après la mort. — En 1215, au IVe concile général de Latran, Innocent III promulgua le célèbre canon (XXIe) *Omnis utriusque sexus fidelis*, ordonnant, sous peine d'excommunication et de privation de sépulture ecclésiastique, à tout fidèle de l'un et l'autre sexe, parvenu à l'âge de raison, de se confesser, au moins une fois l'an, à son propre prêtre, et de recevoir la sainte Eucharistie, au moins à Pâques. Ainsi furent institués le IIIe et le IVe des *commandements de l'Eglise* (V. ce mot).

La question de discipline se trouvait dès lors résolue ; mais il restait à fixer divers points relativement au dogme qu'elle implique. Hugues de saint Victor († 1141) avait déclaré absurde et abominable l'opinion, précédemment relatée, de Pierre Lombard : mais il avait soutenu que c'est seulement à l'égard de la *punition* que les prêtres ont le pouvoir d'absoudre, attendu que Dieu seul peut abolir la *coulpe*, au moyen de la grâce qu'il accorde au pécheur. Thomas d'Aquin († 1274) enseigna, au contraire, que le pouvoir des clefs (*virtus clavium*) opère dans le sacrement de la Pénitence comme l'eau dans le baptême. De même que celle-ci produit l'abolition de la coulpe, de même l'absolution prononcée par le prêtre. Ni l'une ni l'autre n'agissent directement comme cause première, *agens principale ;* elles opèrent indirectement comme instruments, *instrumentum :* elles ne confèrent point directement la rémission des péchés et la grâce; mais elles les font nécessairement obtenir, Dieu agissant par leur moyen. En conséquence de cette doctrine, l'ancienne formule déprécative *Misereatur* fut remplacée par une formule d'absolution immédiate : *Ego te absolvo* « Je t'absous » ; ce qui semble impliquer l'aveu d'une nouveauté dans les conceptions. — L'usage de la confession aux laïques tomba peu à peu. Albert le Grand († 1280) la tenait encore comme sacramentelle. C'était, à peu près, l'opinion de Thomas d'Aquin, qui y voyait une sorte de sacrement, *Quodammodo sacramentalis*, estimant qu'en cette confession le prêtre absent est remplacé par le Christ, souverain pontife. Mais Duns Scot († 1308) nie qu'une pareille confession soit un sacrement, il la désapprouve. — Quoi qu'il en soit, il est intéressant de constater que la confession réciproque est restée consacrée dans l'*Ordinaire de la messe*, où le *Confiteor* et le *Misereatur* sont alternativement prononcés par le prêtre et par les assistants.

La doctrine définitive de l'Eglise latine a été formulée par le concile de Trente (Sess. XIV, *De reform.*, cap. I–IX; can. I–XV). Nous la résumons aussi brièvement et aussi littéralement qu'il nous est possible, sans la discuter en aucune manière. Mais nous croyons devoir confesser humblement que la plupart des affirmations et des arguments que le concile prétend tirer de l'histoire s'écartent énormément de l'exposé des faits que nous avons présenté précédemment, avec un très sincère effort d'exactitude. Le concile déduit l'institution du sacrement de la Pénitence de l'acte et des paroles de Jésus-Christ, soufflant sur ses disciples et leur disant : « Recevez le Saint-Esprit. Les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez ; et ils seront retenus à ceux à qui vous les retiendrez ». En conséquence, il condamne ceux qui restreignent l'application de ces paroles au pouvoir de prêcher et d'annoncer l'Evangile. Ce sacrement n'existe point pour ceux qui n'ont point reçu le baptême; mais le baptême soumet ceux qui l'ont reçu au droit de jugement attribué à l'Eglise sur les chrétiens qui ont péché. Cette juridiction est exercée par les prêtres, dans le tribunal de la Pénitence. — La FORME de ce sacrement, en laquelle résident principalement sa force et sa vertu, consiste en ces paroles prononcées par celui qui l'administre : *Ego te absolvo* « Je t'absous. — Les actes du pénitent, c.-à-d. la *contrition*, la *confession* et la *satisfaction*, sont comme la MATIÈRE de ce sacrement. Ces actes, requis pour l'intégrité du sacrement et pour la rémission complète et entière des péchés, sont dits aussi *parties de la pénitence*. — Quant à l'EFFET de ce sacrement, en ce qui regarde sa vertu et son efficacité, il se produit en la *réconciliation avec Dieu*. — Le MINISTRE ordinaire et nécessaire, c'est le prêtre. L'état de péché du ministre n'invalide point

EFERUS - Recherche & Classification numérique

l'absolution qu'il donne. Mais comme il exerce une fonction judiciaire, et qu'il agit en qualité de juge prononçant une sentence, l'absolution est nulle lorsqu'elle est prononcée pour une personne sur laquelle le prêtre qui la prononce n'a point de juridiction ordinaire ou subdéléguée. Il doit refuser son ministère dans les CAS RÉSERVÉS (V. ce mot) si le pénitent n'est point à l'article de la mort. Le concile condamne tous ceux qui prétendent que les paroles de Jésus-Christ relatives au pouvoir de lier et de délier, de remettre et de retenir les péchés, sont adressées à tous les fidèles indistinctement, et que par conséquent les péchés publics sont remis par la répréhension, si celui qui est repris, écoute et se rend; et les péchés secrets, par la confession volontaire, faite à un chrétien quelconque. — Quinze canons lancent quinze anathèmes contre quinze erreurs ou quinze opinions contraires aux doctrines du concile sur la pénitence.

A l'égard des PARTIES DE LA PÉNITENCE, nous réservons à la *satisfaction* une notice spéciale, qu'on trouvera, sous ce nom, dans la série alphabétique de notre *Encyclopédie*. Nous avons traité ailleurs (t. XII) de la *contrition*. Au mot PÉCHÉ, nous avons présenté la plus importante partie de ce qui concerne la matière de la *confession*. Nous renvoyons à ces articles ceux que ces questions intéressent. Il nous paraît suffisant de noter ici que toute transgression consciente de la loi divine est un péché. Le péché est commis par *action*, lorsqu'on fait ce que Dieu défend; il est commis par *omission*, lorsqu'on ne fait pas ce qu'il commande. Le péché par action résulte, non seulement des faits manifestes, actes proprement dits, paroles, lectures, mais aussi des projets, des désirs et des regrets, des espérances et des craintes, contraires à la volonté de Dieu; même des regards, des pensées, des souvenirs arrêtés complaisamment sur des objets prohibés (*delectatio morosa*); même des rêves pendant le sommeil. Rien ne doit échapper à la confession, parce que rien n'échappe au péché. L'ignorance n'est une excuse que lorsqu'elle n'est imputable à aucune négligence. Le confesseur a le devoir d'instruire le pénitent sur tous les points où il est exposé à pécher par ignorance. La répétition peut rendre mortels des péchés véniels; de même, les circonstances : elles peuvent rendre mortels des péchés qui, dans d'autres conditions, ne seraient que véniels. Il faut donc que le pénitent énonce et que le confesseur se fasse indiquer *toutes* les circonstances qui tantôt atténuent, et tantôt aggravent le péché : elles sont indiquées dans ce vers technique :

Quis, quid, ubi, quibus auxiliis, cur, quomodo, quando.

Cela met souvent en cause, non seulement le pénitent et ses péchés, mais aussi les personnes qui y ont été plus ou moins associées. En outre, le ministère du confesseur comprend en même temps qu'un office *judiciaire*, relatif à l'absolution, un office *médical*, destiné à guérir ou à préserver du péché, c.-à-d. à indiquer tous les dangers qui peuvent y faire tomber ou retomber. De sorte que la confession ne comporte pas seulement une *enquête précise sur toute la vie passée;* elle comporte, avec une précision analogue, la *direction de toute la vie future*. — Il faudrait une immense bibliothèque pour contenir tous les livres qui ont été composés sur ces matières, qui offrent à la *casuistique* un aliment inépuisable (V. CASUISTIQUE, PROBABILISME, PÉCHÉ CONTRA NATURAM).

Il suffit de réfléchir quelque peu sur ces choses et sur leurs conséquences, en se dégageant des obscurcissements produits par l'accoutumance, pour apercevoir que de toutes les questions qui se rapportent aux destinées des nations catholiques, celles qui concernent la confession sacramentelle et auriculaire sont les plus intéressantes; et quelle place elles tiennent dans la formation de la mentalité et du caractère des individus et du peuple, dans les conditions de la famille et même dans le gouvernement de l'Etat. En effet, cette confession révèle au prêtre toutes les manifestations de l'être humain et elle lui en attribue le jugement ou la direction. Elle dresse les fidèles, dès l'âge du discernement, à s'agenouiller devant le prêtre, comme devant celui qui est investi du pouvoir divin de lier ou de délier. Même en dehors du confessionnal, elle inflige aux pénitents, vis-à-vis du prêtre qui les a confessés, l'attitude qui résulte nécessairement du fait qu'ils se sentent en présence d'un homme qui connaît tous leurs côtés malades, faibles ou obscurs. Elle lève des voiles qui, dans les autres religions, restent baissés par la pudeur. Elle réglemente les rapports des époux. Elle place les enfants sous une direction supérieure à celle de leurs parents; la femme sous une direction autre que celle qui résulte de l'accord avec son mari; le mari comme la femme, sous une direction indiscutable. Quand il s'agit de l'éducation des enfants ou du régime de la famille, le dernier mot, le mot décisif, est prononcé dans le confessionnal, parce que le prêtre y parle au nom de Dieu, avec puissance d'ouvrir et de fermer, avec promesse du paradis ou avec menace de l'enfer. Il en est de même pour les vrais fidèles, à l'égard de leur participation aux affaires publiques, de leurs actes comme magistrats, de leurs votes comme citoyens. Car tout ce qui peut receler un péché appartient au confessionnal; et il y a un péché partout où se produit un acte en désaccord avec les lois, l'esprit ou les intérêts de l'Eglise. Ces observations, auxquelles il serait facile d'ajouter beaucoup d'autres, font apparaître la confession comme l'agent le plus subtil, le plus pénétrant et le plus énergique de la puissance cléricale, et comme la clef de voûte du superbe édifice de l'Eglise romaine.

L'EGLISE GRECQUE ORTHODOXE enseigne que la Pénitence, qu'elle appelle le *second baptême*, le *baptême des larmes*, est une condition nécessaire du pardon; et elle tient la *confession* comme un acte *essentiel* de la Pénitence. La confession est précédée chez elle des « prières de repentance ». L'*absolution* a gardé l'ancienne forme dépréciative; elle ne contient rien d'analogue à la formule judiciaire : *Ego te absolvo*, introduite dans l'Eglise latine, vers la fin du XIIIe siècle. Lorsqu'il la prononce, le prêtre place sur la tête du pénitent l'extrémité de son étole. Cependant cette Eglise n'a jamais fait de l'obligation de se confesser l'objet d'un commandement formel. Elle ne possède point de confessionnaux et peu ou point de casuistes; et il est rare qu'on s'y confesse, sinon pour se préparer à la communion. — Dans l'EGLISE LUTHÉRIENNE, l'art. XXV de la *Confession d'Augsbourg* rappelait la déclaration de Chrysostome, affirmant que la confession à Dieu suffit. Elle reconnaissait, en outre, que la confession n'a point été commandée dans les Ecritures, mais qu'elle a été introduite par l'Eglise. Mais elle constatait que les prédicateurs luthériens *n'avaient point aboli la confession;* et que c'était dans leur Eglise un usage constant de n'administrer le saint sacrement qu'à ceux dont on avait entendu auparavant la confession, et qui avaient reçu l'absolution. Elle enseignait que la parole de l'absolution est consolante, et que l'*absolution est en elle-même une grâce estimable et précieuse;* car ce n'est pas la parole ou la voix de l'homme, mais celle de Dieu, qui pardonne les péchés, l'absolution étant donnée par le commandement de Dieu et en son nom. Pour la confession, elle n'exigeait pas l'énonciation détaillée des péchés, chacun en son nom. Malgré cet amendement, la confession individuelle et auriculaire tomba bientôt en désuétude chez les luthériens. Elle est aujourd'hui remplacée, dans leur *liturgie de la communion*, par la *confession publique* prononcée par le célébrant, et par l'*absolution collective* donnée ou plutôt annoncée à tous ceux qui se sont associés à ses paroles, avec une foi et une repentance sincères. — Les ÉGLISES RÉFORMÉES supprimèrent radicalement la confession. L'art. XXIV de la vieille *confession de foi des Eglises de France* s'exprime ainsi : «... Nous rejettons aussi tous autres moyens que les hommes presument avoir pour se

EFERUS - Recherche & Classification numérique

racheter envers Dieu, comme dérogeans au sacrifice de la mort et passion de Jésus-Christ. Finalement nous tenons le purgatoire comme illusion procedee de ceste mesme boutique, de laquelle sont aussi procedés les vœux monastiques, pelerinages, defenses du mariage et de l'usage des viandes, l'observation cérémonieuse des jours, la *confession auriculaire*, les indulgences, et toutes autres choses, par lesquelles on pense mériter grace et salut : lesquelles choses nous rejettons, non seulement par la fausse opinion du mérite qui y est attachée ; mais aussi parce que ce sont inventions humaines qui imposent joug aux consciences. » La *confession helvétique* (I, ch. XIV) est conçue dans des termes moins violents ; elle déclare que la confession que l'on fait à Dieu, soit dans son particulier, soit au temple, lorsqu'on récite la confession publique, est suffisante. Elle ne condamne pas ceux qui confessent leurs péchés à un ami ou à un pasteur, pour trouver auprès de lui encouragement et consolation ; mais elle ne recommande pas non plus cette pratique ; c'était aussi le sentiment de Calvin, qui conseille, le cas échéant, de s'adresser de préférence à un pasteur (*Inst. christ., lib. III, cap.* III, *18 ; cap.* IV, *12-14*). E.-H. VOLLET.

Culte et Fête du Saint-Sacrement (V. SAINT-SACREMENT).

SACREMORE (Le Capitaine) (V. BIRAGUE [Charles de]).

SACRIFICE. I. ANTIQUITÉ. — Dans presque toutes les religions aujourd'hui connues, le sacrifice est l'acte essentiel du culte. On le trouve, avec ce caractère, chez les peuples de l'antiquité classique, Aryens et Sémites ; en Chine, dans l'Amérique précolombienne et chez toutes ces tribus sauvages de l'Afrique et de l'Océanie, que l'on a coutume de grouper sous le vocable de non civilisés. Les Hindous, les Grecs, les Latins polythéistes ont sacrifié ; les Hébreux monothéistes ont sacrifié ; les indigènes du nouveau monde, adorateurs des esprits, les sauvages de l'Afrique, qui vénèrent des fétiches, ont sacrifié ou sacrifient encore à leurs dieux. Seules les grandes religions universalistes du monde moderne, le christianisme, l'islamisme, le bouddhisme, le judaïsme, ignorent la pratique du sacrifice, au sens strict du mot.

Le sacrifice doit être distingué de l'offrande. Sans doute, le fidèle, au nom duquel le sacrifice est accompli, offre quelque chose à la divinité ; mais, tandis que l'offrande est simplement placée dans le sanctuaire qu'elle contribue à orner, ce que l'on sacrifie est, pour ainsi dire, envoyé directement à la divinité elle-même, afin qu'elle s'en serve, qu'elle en jouisse, qu'elle en tire profit, plaisir ou satisfaction. Ainsi les Grecs précipitaient vivants dans les flots les animaux qu'ils sacrifiaient aux divinités des eaux ; ils enfouissaient sous terre le sang et les cendres des victimes immolées en l'honneur des divinités souterraines. Chez les Sémites, les bétyles ou pierres sacrées, dans lesquelles on croyait que les dieux résidaient, étaient ointes de l'huile, du lait, du sang des victimes offertes à la divinité ; ou encore les fruits de la terre étaient déposés sur le sol du sanctuaire, afin que la divinité qui habitait le sanctuaire pût s'en saisir. A Rome, ce que l'on sacrifiait aux dieux domestiques était jeté dans la flamme du foyer, considéré comme la demeure des lares et des pénates. Il n'est donc pas douteux que dans le sacrifice, l'une des idées fondamentales fût de faire parvenir à la divinité elle-même, sous une forme ou sous une autre, les objets que l'on sacrifiait en son honneur. Ces objets étaient en général des aliments, liquides ou solides, végétaux ou animaux. Les liquides, lait, huile, vin, soma des Hindous, haoma des Iraniens, étaient soit versés dans la flamme qui brûlait sur l'autel, soit répandus autour de l'autel ou sur les bétyles : c'était là proprement le rite de la libation. Un sacrifice pouvait ne se composer que de libations, mais le plus souvent les libations ne formaient qu'une partie du sacrifice. Les fruits de la terre offerts en sacrifice étaient ceux qui nourrissaient l'homme : en première ligne, les céréales, soit en grains, soit sous forme de gâteaux, puis les fruits des arbres et les légumes ; en Chine, le riz. Les animaux présentaient le même caractère ; c'étaient, en général, ceux dont la chair nourrit l'homme ; parmi les animaux domestiques, les bœufs, les moutons, les porcs, les volailles diverses ; parmi les animaux sauvages, le gibier (chez les Chinois, par exemple, cerfs, daims, antilopes, sangliers, lièvres, cailles, faisans, tourterelles). Il faut pourtant citer les sacrifices de chèvres et de chevaux, fréquents dans les religions de la Grèce, de l'Inde, de la Chine. Enfin, il semble bien que beaucoup de religions aient connu la sanglante pratique des sacrifices humains : des victimes humaines furent sacrifiées chez les Sémites (Phéniciens, Hébreux), chez les Grecs, à Rome, en Gaule, dans toute l'Amérique précolombienne et dans beaucoup de tribus sauvages. Ces victimes étaient tantôt des enfants, comme en Palestine et en Phénicie, tantôt des captifs pris à la guerre, tantôt des criminels déjà condamnés, tantôt des malheureux désignés par le sort ou par les prêtres, tantôt enfin des hommes qui s'offraient volontairement à la mort. A mesure que les mœurs s'adoucirent, la plupart des peuples substituèrent aux victimes humaines soit des animaux, soit même des poupées ou des mannequins ; mais la diffusion des sacrifices humains ne peut être mise en doute, et des traces nombreuses en ont subsisté fort tard dans l'histoire ancienne. En Amérique, ils ont été pratiqués avec une ferveur inouïe par les Mexicains jusqu'à la conquête espagnole. — Outre les matières, les objets et les êtres sacrifiés, un autre élément jouait dans le sacrifice un rôle important : c'est le feu. Les libations étaient le plus souvent versées dans la flamme qui brûlait sur l'autel ; les chairs des victimes étaient totalement ou en partie consumées par le feu ; les parfums, qui accompagnaient jusqu'à la demeure des dieux célestes, le fumet des viandes grillées, étaient également jetés dans la flamme.

Tels sont les traits généraux du sacrifice ; ceux-là se retrouvent à peu près partout, tandis que d'autres sont particuliers à telle ou telle religion. Tous les sacrifices n'étaient pas accomplis dans la même intention ; il est nécessaire d'en distinguer trois catégories principales. La plus générale était celle des sacrifices que l'on peut appeler sacrifices propitiatoires et d'actions de grâces, parce qu'en les offrant les hommes demandaient à la divinité de se montrer propice ou la remerciaient des bienfaits qu'elle leur avait déjà accordés. A cette catégorie appartiennent les sacrifices modestes et quotidiens offerts par le père de famille sur l'autel domestique, dans l'Inde védique, en Grèce, à Rome, en Chine, ailleurs encore ; l'offrande des prémices de la terre et le sacrifice des premiers-nés des troupeaux, qui caractérisent, par exemple, le culte de Jéhovah chez les Hébreux ; les sacrifices célébrés aux dates les plus importantes de la vie pastorale, agricole, sociale, pour attirer sur les troupeaux, sur les champs, sur la famille, sur la cité, la protection divine. — En second lieu, nous citerons les sacrifices expiatoires et purificatoires. Lorsqu'un individu ou un groupe d'individus (famille, tribu, cité) avait commis soit un crime, soit une offense grave envers la divinité, il fallait, pour expier le crime ou l'offense, célébrer un sacrifice ; il en était de même quand une maison ou une cité se trouvaient souillées par quelque forfait ; un sacrifice seul, accompli suivant certains rites, pouvait effacer la souillure et purifier la maison ou la cité. Les sacrifices expiatoires et purificatoires différaient des autres sacrifices. La victime choisie était, pour ainsi dire, chargée de tous les crimes, de toutes les offenses qu'il fallait expier, de toutes les souillures qu'il s'agissait d'effacer ; elle devenait le bouc émissaire, dont la mort, pensait-on, apaiserait les dieux. Souvent cette victime était un être humain. C'était le cas, par exemple, lorsqu'un fléau cruel, épidémie, peste, inondation, dévastait un pays ou lorsque la défaite s'acharnait sur un peuple ; on supposait que ces malheurs étaient envoyés par une divinité irritée, et pour l'apaiser on lui sacrifiait une ou plusieurs vies humaines. Les sacrifices d'enfants, chez les Hébreux

EFERUS - Recherche & Classification numérique

et chez les Phéniciens, ont eu sans doute ce caractère exceptionnel. Ce fut aussi au prix d'un sacrifice humain qu'Athènes fut purifiée par Epiménide. En Egypte, si nous en croyons Hérodote, on chargeait de toutes sortes d'imprécations les têtes des victimes que l'on sacrifiait, en priant les dieux de détourner les malheurs qui menaçaient les fidèles et de les faire retomber sur ces têtes. — Enfin, il convient de distinguer les sacrifices mystiques, c.-à-d. ceux qui étaient censés procurer aux fidèles qui les offraient une sorte d'initiation à des croyances mystérieuses, ou encore une communion au moins momentanée avec la divinité. Tels étaient par exemple les sacrifices d'Eleusis, de Samothrace; tels étaient ceux que l'on célébrait dans les cultes de la grande Mère des Dieux, d'Isis, de Mithra; et tel paraît bien avoir été aussi le caractère des sacrifices humains accomplis au Mexique, et de l'anthropophagie rituelle qui les accompagnait.

Dans toutes les religions et en tout lieu, les sacrifices ont dû s'accomplir suivant des rites déterminés. Certains cultes, par exemple le culte romain et le culte chinois, se distinguent par la minutie et la rigueur du rituel; tous les gestes, toutes les paroles, tout ce qui doit être dit et fait avant, pendant et après le sacrifice, est fixé dans le plus petit détail; le moindre manquement à la règle exige une expiation ou annule la cérémonie. Sans être partout aussi excessive, la réglementation du sacrifice n'en fut pas moins une coutume commune à tous les cultes. Nous ne pouvons pas entrer ici dans le détail des prescriptions qui devaient être observées chez les différents peuples; indiquons seulement à quoi se rapportaient ces prescriptions. Elles concernaient les époques du jour, de la semaine, du mois ou de l'année auxquelles devaient être célébrées tels ou tels sacrifices; les lieux qu'il convenait de choisir; l'espèce, l'âge, le sexe, quelquefois la couleur de la victime, quand il s'agissait d'un animal; la composition de telle ou telle libation (le soma, le haoma), de tel ou tel gâteau sacré (la *mola salsa*, les différentes espèces de *liba*); l'état physique et moral dans lequel devaient se trouver les prêtres et tous les assistants; la méthode qu'il fallait employer pour immoler la victime; l'usage qu'il fallait faire, pendant le sacrifice et après le sacrifice, des diverses offrandes dont il se composait; les prières et les hymnes, qu'il fallait chanter pendant la cérémonie; les pratiques divinatoires nécessaires pour constater si la divinité acceptait le sacrifice que l'on accomplissait en son honneur, etc. Il est probable que partout le rituel fut d'abord très simple; il se compliqua de plus en plus, et dans certaines religions, à Rome par exemple, la connaissance des rites devint une véritable science.

A l'origine, les sacrifices étaient accomplis soit par les pères de famille, soit par les magistrats publics ou les chefs de tribus, soit par des prêtres. Les rites du sacrifice étaient alors très simples, les règles à observer peu nombreuses, et le rôle des prêtres était effacé; mais à mesure que le rituel devint plus minutieux et plus complexe, le corps sacerdotal acquit une importance de plus en plus grande, et bientôt les sacrifices, au moins les sacrifices publics, durent être célébrés, soit par un prêtre, soit avec l'assistance d'un prêtre; il se créa dans maints pays des castes sacerdotales fermées et puissantes, comme les brahmanes de l'Inde, les mages de l'Iran, les aaronides et les lévites chez les Hébreux, etc. Il n'en fut pas de même en Grèce et à Rome, où toujours la plupart des sacrifices purent être célébrés, soit par des particuliers, soit par des magistrats de la cité, et où jamais les prêtres ne formèrent de caste sociale.

Plusieurs savants et historiens modernes ont cherché quelle était l'origine de la vraie signification du sacrifice. W.-R. Smith a été surtout frappé de ce fait que dans la plupart des sacrifices les adorateurs de la divinité prennent leur part des aliments sacrifiés, et il en a conclu que, exception faite des sacrifices expiatoires, le sacrifice a d'abord été un banquet commun à la divinité et aux hommes; il a même étendu cette explication à quelques sacrifices humains, qu'il considère comme des souvenirs de l'époque où les hommes, s'adonnant au cannibalisme, mangeaient leurs ennemis captifs. C'est en combinant cette idée avec la notion des totems que le même auteur explique pourquoi certains animaux sont préférés comme victimes par les divers peuples et pourquoi d'autres sont, au contraire, exclus du sacrifice. « En principe, dit-il, on ne pouvait offrir que les mets de prédilection de l'animal divin, qui, plus tard, est devenu le symbole sacré du dieu anthropomorphisé; et, d'autre part, on devait s'abstenir de manger la chair de tout animal qui ne devait pas être offert à la divinité. » (Art. *Sacrifice*, dans l'*Encyclopædia Britannica*). De là les préférences et les exclusions que nous font connaître les rituels et l'histoire religieuse des divers peuples. Cette théorie rend compte, sans doute, de nombreux rites; mais elle est impuissante à expliquer les sacrifices expiatoires.

Aussi A. Lang a-t-il reconnu au sacrifice une double origine : « Il y a, dit-il, d'une part des sacrifices honorifiques, dans lesquels on offre au dieu ou à l'animal divin la nourriture qu'on croit qu'il préfère; il y a, d'autre part, des sacrifices expiatoires où l'adorateur s'impose à lui-même le châtiment d'offrir au dieu un enfant, un bœuf ou quelque autre chose qu'il possède » (A. Lang, *Mythes, cultes et religion*). C'est plutôt là une constatation qu'une explication. A. Lang distingue bien les deux principales catégories de sacrifices, mais il n'explique pas pourquoi l'homme a été amené à célébrer de telles cérémonies en l'honneur des divinités qu'il adorait. Et c'est la même objection que nous adresserons à la théorie de A. Réville : « Le sacrifice, l'offrande alimentaire, qui est, dans toute la force du terme, un tribut ou un cadeau fait aux dieux, est universel et partout constitue l'acte religieux par excellence... Ce qui l'inspire, c'est le sentiment que ce qui fait plaisir à l'homme le fait aussi aux dieux » (A. Réville, *les Religions des peuples non civilisés*). Nous croyons que A. Réville, comme A. Lang, a moins expliqué le sacrifice que constaté ce dont il se compose.

Bouché-Leclercq nous paraît avoir serré de plus près la question. « Les dieux... n'étaient pour la plupart ni bons, ni généreux, mais plutôt irascibles, vindicatifs, perfides, sanguinaires, étrangers pour mieux dire à la distinction du bien et du mal... Il fallait inventer des moyens d'apaiser et surtout de prévenir leurs fureurs inexpliquées. Le plus sûr en somme était de leur accorder par avance le genre de satisfactions qu'ils paraissaient rechercher, moins amples sans doute, mais présentées avec une déférence qui pût les déterminer à ne pas exiger davantage. De là la nécessité du sacrifice, qui est l'acte essentiel et fondamental du culte. Le croyant sacrifiera une part des produits de son labeur pour jouir en paix du reste; une société se croira le droit et le devoir de sacrifier quelqu'un de ses membres pour racheter la vie du plus grand nombre... Le sacrifice suppose que la divinité peut se laisser fléchir, en raison des satisfactions qui lui sont offertes » (A. Bouché-Leclercq, *Leçons d'histoire grecque* : I. *Du fonds commun des religions antiques*). En cherchant et en trouvant ainsi dans l'homme lui-même, dans les sentiments inspirés à l'homme par le spectacle et l'expérience des forces répandues dans la nature tout autour de lui, l'origine et la raison d'être du sacrifice, Bouché-Leclercq nous paraît avoir appliqué une bonne méthode et approché de très près la vérité. Mais pourquoi n'attribue-t-il à l'homme que des sentiments de peur? Pourquoi suppose-t-il que l'homme a été influencé uniquement par les fléaux inattendus, les catastrophes inexpliquées, les malheurs injustes? « N'était-ce pas chose commune, écrit-il, que de voir la tempête surprendre et couler la barque confiée à une mer calme, le fleuve débordé ravager les plaines les plus fertiles, le feu du ciel frapper souvent les têtes les plus innocentes, les épidémies moissonner la jeunesse en sa fleur? » A notre tour, nous

EFERUS - Recherche & Classification numérique

lui demanderons : « N'était-ce pas chose plus commune encore de voir chaque année le printemps revenir, la moisson confiée au sol s'épanouir en beaux épis dorés ou en pampres gonflés de vin, l'enfant grandir, devenir robuste et vigoureux, l'homme trouver dans la chasse, dans la pêche, dans l'agriculture et l'élevage des troupeaux tous les aliments et toutes les ressources nécessaires à sa vie? » Ce n'était pas seulement de puissances hostiles ou malfaisantes que l'homme se sentait entouré, c'était aussi de puissances favorables et bienfaisantes. Le ciel, l'eau, la terre, le feu étaient à la fois utiles et nuisibles à l'homme. Donc, outre la peur, il faut attribuer à l'homme d'autres sentiments, entre autres la reconnaissance à l'égard des puissances bienfaisantes : qui pourra dire si l'offrande des prémices était destinée à apaiser les divinités irascibles, par un don spontané, ou à remercier les divinités favorables, qui avaient présidé à la croissance et à la maturité des fruits de la terre? N'enfermons donc pas dans un seul sentiment l'origine du sacrifice. Disons que l'homme a voulu, par le sacrifice, par un don destiné à la divinité, exprimer tous les sentiments que lui inspirait la divinité, aussi bien la reconnaissance que la peur; il a voulu sans doute « apaiser et surtout prévenir des fureurs inexpliquées »; mais il a voulu aussi solliciter la bienveillance et la protection des divinités qu'il pensait être bienfaisantes. Qu'il y eût dans cette idée comme un contrat, un marché entre l'homme et la divinité : le fait paraît évident. Mais il semble aussi que l'idée du sacrifice se soit, au moins dans certaines religions, épurée, élevée peu à peu à une conception plus morale. Il est devenu un acte de déférence et d'hommage. Chez les Hébreux, des prophètes diront que l'obéissance à Jéhovah et l'observation de la loi qu'il a donnée à son peuple sont choses plus importantes et plus essentielles que l'acte même du sacrifice; enfin, dans les sacrifices mystiques, malgré le caractère sensuel et orgiastique qu'ils ont trop souvent revêtu, apparaît une idée, qui atteindra son plein développement dans le christianisme, l'idée d'une initiation, d'une sorte d'union avec la divinité. « Acte essentiel et fondamental du culte », dont nous croyons trouver l'origine dans l'homme et dans ses sentiments, le sacrifice s'est modifié en même temps que le culte et en même temps que l'homme lui-même (V. Religion, § *Evolution du sacrifice et de la prière*).

J. Toutain.

II. Liturgie catholique (V. ci-dessus, § II, et Messe, t. XXIII, p. 749, Sacerdoce).

Bibl. : Antiquité. — A. Lang, *Mythes, cultes et religion*, trad. franç.; Paris, 1896. — A. Réville, *les Religions des peuples non civilisés*. — Du même, *les Religions du Mexique, de l'Amérique centrale, du Pérou*. — Du même, *la Religion chinoise*; Paris, 1885 et suiv. — A. Bouché-Leclercq, *Leçons d'histoire grecque (I, Du fonds commun des religions antiques)*; Paris, 1900. — A. Bergaigne, *la Religion védique*; Paris, 1877. — P. Regnaud, *les Premières Formes de la religion et de la tradition*; Paris, 1894. — Schoemann, *Antiquités grecques*, trad. fr.; Paris, 1887. — Marquardt et Mommsen, *Manuel des antiquités romaines*, trad. fr.; Paris, 1890, t. XII, XIII. — Tiele, *Histoire comparée des anciennes religions de l'Egypte et des peuples sémitiques*, trad. fr.; Paris, 1881. — M. Vernes, *Du Prétendu Polythéisme des Hébreux*, 1re partie; Paris, 1891.

SACRILÈGE. Il y a sacrilège toutes les fois qu'il y a profanation des choses saintes ou consacrées à Dieu. Il peut y avoir ou non vol. Le sacrilège en est indépendant. Le culte catholique étant le culte de l'Etat dans l'ancien droit, la législation civile sanctionna la législation ecclésiastique du sacrilège et y ajouta des peines très fortes. Nous allons voir rapidement quels sont les cas où l'on considère qu'il y a sacrilège, quelles sont les peines du sacrilège et enfin quelle est la juridiction compétente pour la répression du sacrilège.

I. Suivant le droit canon, il y a sacrilège dans trois cas principaux : 1° quand on vole une chose sacrée dans un lieu sacré; 2° quand on vole une chose sacrée dans un lieu qui n'est pas sacré; 3° quand on vole dans un lieu sacré une chose profane, telle qu'un tronc, des chandeliers, des cierges.

C'est cette définition qu'imite Beaumanoir : « ci fet sacrilège qui emble chose sacrée en lieu saint ou hors le lieu saint, ou qui emble chose qui n'est pas sacrée en lieu saint » (Beaumanoir, § 326). Le premier cas peut être considéré comme le cas type du sacrilège, les deux autres n'en sont que des démembrements, pour ainsi parler. Cette classification du droit canon a le tort d'introduire l'idée de vol et de permettre difficilement l'introduction de l'idée du sacrilège commis par l'insulte aux personnes, le mépris et la profanation. Cela s'explique par ce fait que ces derniers sacrilèges ne se produisirent guère qu'à une époque où la religion catholique fut directement attaquée en elle-même, c.-à-d. lors de la réforme, à un moment où les notions du droit canonique étaient déjà solidifiées.

On entend par choses saintes ou consacrées à Dieu : 1° les lieux saints, églises, monastères, chapelles, cimetières; 2° les sacrements, les cérémonies de l'Eglise, les vases sacrés, et tout ce qui sert au culte divin; 3° les personnes ecclésiastiques ou religieuses. Les actes violents ou méprisants, ou dérisoires, commis à l'encontre de ces choses saintes, sont des sacrilèges. Il faudra compter parmi ceux-ci non seulement les vols et délits, et les actes violents, tels que ceux de brûler ou détruire les temples, les images ou les autels et même le fait de s'emparer des biens de l'Eglise, mais en même temps les impuretés : les prêtres et autres ecclésiastiques qui abusaient de leurs fonctions pour séduire une pénitente, pareillement les relations charnelles avec une religieuse, étaient des sacrilèges. La falsification des lettres de prêtrise permettant de célébrer la messe sans avoir la dignité sacerdotale requise, l'insulte aux personnes consacrées à Dieu, telles que prêtres et religieux, les irrévérences commises dans les églises étaient autant de sacrilèges. L'on s'était particulièrement attaché à ces derniers points, lors de la surveillance que l'on fit des nouveaux convertis à l'époque de la révocation de l'édit de Nantes : beaucoup de ces conversions étant simulées, il en résulta un nombre incalculable de sacrilèges que l'on s'efforça vainement d'empêcher par les lois et les peines les plus sévères contre le sacrilège, lois qui subsistent jusqu'à la fin de l'ancien régime. Ceci nous amène à examiner les peines du sacrilège.

II. Les peines du sacrilège variaient suivant les circonstances du crime, du lieu, du temps et de la qualité de l'accusé. Ce qu'on exprimait en disant que la peine du sacrilège était arbitraire. Elle était soumise à l'appréciation du juge. « En règle générale, dit Denizart, les sacrilèges sont condamnés à faire amende honorable, à avoir le poing coupé, et ensuite à être pendus et leur corps brûlé. » Cela se produisait quand le sacrilège était au premier chef : que l'on abusait des hosties par exemple, qu'on les foulait aux pieds, qu'on profanait les vases sacrés. Suivant l'art. 1er de la déclaration du 4 mai 1724, ceux qui se trouvaient convaincus de vols et larcins faits dans les églises, ensemble leurs complices et suppôts, devaient être condamnés, savoir : les hommes, aux galères à temps ou à perpétuité; les femmes, à être flétries d'une marque en forme de la lettre V, et renfermées à temps ou pour leur vie dans une maison de force, le tout sans préjudice de la peine de mort, suivant l'exigence des cas. Depuis la déclaration du 21 mars 1671, il était permis aux juges, dans le cas de sacrilège, de prononcer des condamnations d'aumônes pour employer en œuvres pies.

III. Quant à la juridiction compétente pour punir le sacrilège, ce pouvait être aux xie et xiie siècles aussi bien la juridiction ecclésiastique que la juridiction séculière. Il y avait là souvent une question de fait, quand les peines ecclésiastiques paraissaient suffisantes pour réprimer le sacrilège, l'église s'emparait des coupables et prononçait l'anathème. Quand il semblait qu'une peine corporelle était nécessaire, l'on renvoyait devant le juge séculier dont l'intervention se produisait *in favorem ecclesiæ*.

Beaumanoir règle la répartition entre les deux juridictions de la façon suivante : il y a vol ou mort d'homme,

EFERUS - Recherche & Classification numérique

« la justice en apartient au seigneur lai en quel justice li lieus sains siet », sinon « l'amende du mesfait est au prélat en quel juridiction li lieu saint est » (Beaumanoir, 326). Les sacrilèges ne pouvaient arguer du droit d'asile (Beaumanoir, 329).

Avec la Réforme et la multiplication des sacrilèges, la compétence pour ceux-ci fut attribuée aux prévôts des maréchaux dans le cas de sacrilège avec fracture, concurremment avec les baillis, sénéchaux et juges présidiaux, par l'art. 1er de l'ordon. du 3 fév. 1549 (Isambert, *Anc. Lois franç.*, XIII, pp. 144 et suiv.) et par l'art. 12 de l'ordonn. criminelle de 1670 (Isambert, XVIII, p. 374). Pour les sacrilèges ordinaires, la justice compétente fut considérée étant toujours la laïque quand le sacrilège était un laïque; c'était la justice ecclésiastique lorsque le sacrilège était commis par un ecclésiastique. Quant au sacrilège simple, le délit commun était, suivant certaines circonstances particulières, puni par la législation ecclésiastique ; l'on renvoyait devant la séculière pour le cas privilégié.

Le sacrilège est un cas royal dont les juges des seigneurs ne peuvent pas connaître. Ernest CHAMPEAUX.

BIBL. : DENIZART, *Collect.*, v° *Sacrilège*. — FERRIÈRE, *Dictionnaire de dr.*, v° *Sacrilège*. — GUYOT, *Repert.*, v° *Sacrilège*. — Faustin HÉLIE, *Traité de l'instruct. crim.*, 2e éd., 1866, t. I, p. 239. — HÉRICOURT, *les Lois ecclésiastiques*, pp. 380, 12 et 165, XLI. — IMBERT, *Institutiones forenses*, t. IV, pp. 95-106. — MERLIN, *Répertoire*, v° *Sacrilège*. — WAZUKŒNIG et STEIN, *Francz. St. und Rech. Gesc.*, III, 335, 353, 505, 621 et suiv.

SACRISTAIN, SACRISTIE. Le SACRISTAIN est un officier ecclésiastique, commis à la garde des vaisseaux et des ornements sacrés, et même généralement de tous les objets mobiliers affectés au culte. La SACRISTIE, *sacrarium*, est une salle destinée à recevoir la plupart de ces objets ; elle fait partie de l'église ou y est attenante. Sous l'ancien régime, son entretien était à la charge des gros-décimateurs lorsqu'elle était située dans l'enceinte de l'église ; sinon, il était à la charge des habitants qui, dans tous les cas, devaient pourvoir aux dépenses relatives aux vases et ornements et au mobilier paroissial. En plusieurs abbayes, la fonction de sacristain formait un *Office claustral* (V. ce mot). L'art. 30 du *décret du 30 décembre 1809* attribue au curé, dans les paroisses où il est établi, la nomination du sacristain-prêtre. Dans les paroisses rurales, cette nomination est faite aujourd'hui par le curé desservant ou vicaire (*ordonnance du 12 janvier 1825*). L'entretien du sacristain, les frais de sacristie, et généralement toutes les dépenses nécessitées par la célébration du culte, sont à la charge de la fabrique. E.-H. V.

SACRISTE. Le sacristain en chef de la chapelle pontificale porte le titre officiel de *sacrarii apostolici Præfectus*. Vulgairement, il est appelé Mgr SACRISTE. Cette fonction est réservée à un religieux des Ermites de saint Augustin ; et le titre d'évêque *in partibus* de Porphyre est attaché à cette dignité. C'est ce prélat qui fait l'épreuve du pain et du vin, lorsque le pape célèbre. Le cardinal qui sert de diacre présente trois hosties au sacriste, qui en mange deux; il lui fait ensuite goûter, dans une tasse de vermeil, l'eau et le vin des burettes. Il est en outre chargé d'entretenir et de renouveler, tous les septièmes jours, une grande hostie consacrée, pour la donner au pape, à l'article de la mort. Pendant les conclaves, il célèbre la messe devant le Sacré Collège et il administre les sacrements à tous les conclavistes. — Le sacriste habite le palais apostolique; il est le propre pasteur, le curé de tous ceux qui y demeurent. Quand le pape voyage, Mgr Sacriste exerce une espèce de juridiction sur tous ceux qui accompagnent le pape. Pour insigne de sa juridiction, il tient un bâton à la main. E.-H. V.

SACRISTIE (Archit.). Salle contiguë à une église et servant à renfermer les ornements sacerdotaux et objets précieux non exposés. Dans les églises anciennes, ce service a reçu des dispositions variées.

Les basiliques primitives avaient de nombreuses annexes, dont quelques-unes servirent de vestiaire et de salle de trésor. Deux salles carrées accostent l'abside de beaucoup de basiliques, spécialement en Syrie et en Afrique, et ont servi à cet usage. Le plan de Saint-Gall (IXe siècle) montre en outre une salle de réception des prêtres. Les premières absidioles élevées à droite et à gauche de l'abside principale semblent avoir été des sacristies destinées au dépôt des vases sacrés et des offrandes. Au moyen âge, beaucoup d'églises n'eurent pas de sacristie, mais de simples armoires bien fermées à clef (XIIe siècle, Obazine [Corrèze]; XIVe siècle, Noyon, Souvigny [Allier]), placées dans le sanctuaire : le prêtre y prenait et y déposait ostensiblement les vases sacrés et les ornements sacerdotaux dont il se revêtait devant l'assistance, mais, dans les églises dont le clergé était nombreux, le *vestiaire* prenait de vastes proportions. A Notre-Dame de Saint-Omer, c'est une tour octogone à deux étages voûtés, de la fin du XIIe siècle. Ces *vestiaires*, comme les *salles de trésors*, ont généralement un étage supérieur et un rez-de-chaussée (XIIIe siècle, cath. de Noyon, Sainte-Chapelle de Paris, cath. de Nicosie ; XVe siècle, Saint-Etienne de Beauvais, Uzeste [Gironde]). Quelquefois il n'existe qu'un étage supérieur (XIIe siècle, Saint-Leu-d'Esserent, au-dessus du porche ; XIIIe siècle, Lapaïs de Chypre, au-dessus d'un bas côté; XVe siècle, Saint-Germain-l'Auxerrois, sur le porche; Rue en Ponthieu, etc.). Ces salles possédaient de grandes armoires ornées (XIIIe siècle, cath. de Bayeux; XVe siècle, cath. de Noyon, Saint-Germain-l'Auxerrois, Rue, etc.). C. E.

SACRO BOSCO ou SACRO BUSTO (John HOLYWOOD ou HALIFAX, plus connu sous le nom latinisé de Johannes), mathématicien et astronome anglais du XIIIe siècle. Il naquit probablement à Halifax (Yorkshire), vint à Paris vers 1230, y professa les mathématiques et l'astronomie à l'Université et y mourut en 1256 (ou en 1244, d'après quelques-uns, qui traduisent en ce sens un vers de son épitaphe). Il est connu surtout par son *Tractatus de sphæra mundi*, sorte d'abrégé, en quatre chapitres, de l'*Almageste* et de ses commentaires arabes, qui eut du XVe au XVIIe siècle plus de 70 éditions latines (la première, Ferrare, 1472, in-4, est très rare; la dernière paraît être celle de Leyde, 1647) et qui, traduit et commenté dans toutes les langues, jouit dans les écoles du moyen âge d'une vogue incroyable. On a encore de Sacro Bosco un *De arte numerandi* (s. l., s. d. [Paris, 1498 ?], in-4), qui contribua à la propagation de la doctrine algorithmique, et de petits traités sur le comput ecclésiastique, sur l'astrolabe, etc. Les Anglais lui ont attribué à tort l'introduction des chiffres arabes. L. S.

BIBL.: R. CHAMBERS, *Biogr. diction. of eminent Scotsmen*, édit., 1885, t. III. — J.-G.-T. GRÆSSE, *Trésor des livres rares*; Dresde, 1867, t. VI, pp. 209-11.

SACRO-COCCYGIEN. *Articulation sacro-coccygienne.* Celle qui a lieu entre le sommet du sacrum et la base du coccyx ; elle est maintenue par les *ligaments sacro-coccygiens* antérieurs et postérieurs.

Muscle sacro-coccygien. Le muscle sacro-coccygien antérieur est fléchisseur et le muscle sacro-coccygien postérieur extenseur du coccyx.

SACRO-COXALGIE. Bien qu'on ait étendu quelquefois ce nom aux déterminations du rhumatisme, de la blennorragie, de la puerpéralité, etc., sur l'articulation sacro-iliaque nous limiterons notre étude à la tuberculose de cette articulation. L'article sacro-iliaque ne présentant une activité formatrice considérable que de quinze à trente ans, c'est surtout dans cette période de la vie qu'on observe cette maladie, rare dans l'enfance, exceptionnelle dans l'âge adulte et la vieillesse. Elle reconnaît habituellement pour cause le traumatisme et, en raison des modifications que subissent alors les articulations du bassin, la grossesse. Ainsi est fixée la tuberculose que favorisent toutes les causes débilitantes de l'organisme. Très ordinairement unilatérale, elle est exceptionnellement primitive, et le plus souvent, au contraire, consécutive à une ostéite de la

EFERUS - Recherche & Classification numérique

facette auriculaire de l'os coxal ou du sacrum ; ostéite de forme ulcéro-tuberculeuse qui progresse lentement. L'organisme s'efforce à une défense énergique, enserrant les parties malades par la condensation de l'os et la production d'ostéophytes plus ou moins étendues autour du foyer tuberculeux, de sorte qu'on peut trouver une soudure partielle des surfaces articulaires entourant une caverne osseuse remplie de pus et de fongosité ; ce sont-là les sacro-coxalgies partielles dont Pierre Delbet a montré tout l'intérêt. On comprend dès lors tous les accidents qui peuvent être observés : mobilité anormale de l'article sacro-iliaque en cas de destruction des ligaments, surtout de l'antérieur et de l'interosseux ; pachyméningite tuberculeuse par extension du mal au canal sacré ; névrite des nerfs traversant les abcès froids qui viennent pointer en arrière ou en avant dans le petit bassin, abcès qui ont une tendance migratrice considérable, les postérieurs pouvant venir s'étaler à la fesse, les antérieurs suivant la gaine du psoas pouvant même de proche en proche pénétrer dans l'articulation coxo-fémorale et provoquer une coxalgie. D'autres fois, les abcès remontent jusqu'aux insertions supérieures du psoas, ou vont s'étaler autour du rectum ou, après perforation du releveur de l'anus, se montrent au périnée. Le péritoine voisin de l'article peut être envahi, et l'on peut observer une péritonite tuberculeuse qui ne tarde pas à se généraliser.

Le début de la maladie est d'ordinaire fort obscur. La douleur, bien que le premier symptôme et le plus fréquent, peut manquer ou être extrêmement atténuée. Elle prend souvent la forme névralgique de la sciatique, probablement en raison du voisinage des racines de ce nerf avec les lésions du sacrum. Elle est réveillée par la marche, la pression, les mouvements imprimés à l'os coxal, les chocs, en particulier en se laissant choir un peu brusquement dans l'action de s'asseoir ; le repos en décubitus dorsal la calme habituellement.

Les fourmillements, les engourdissements du membre inférieur sont rares, et la claudication qui semble devoir être un signe précoce et important manque souvent. Dans la suite, la douleur s'accentue, empêche la marche et le sommeil, et des paralysies se montrent par suite des compressions nerveuses qui se produisent. Plus tard, la production d'abcès permettant de sentir des tumeurs allongées vers la fesse ou dans le bassin aide au diagnostic ; mais on est souvent surpris par la production inopinée de ces abcès qui attirent alors l'attention sur l'article sacro-iliaque dont le toucher rectal permet de saisir les lésions plus ou moins étendues. Ces abcès, abcès froids tuberculeux migrateurs, suivent la marche que nous leur avons tracée ou s'ouvrent dans un des organes creux du bassin (vessie, rectum, vagin) ou dans le canal sacré, provoquant une méningite mortelle, ou amènent l'ulcération de quelque vaisseau important, mais le plus souvent tuent le malade par hecticité ou généralisation tuberculeuse. Le pronostic de la sacro-coxalgie est grave, bien que cependant il doit s'atténuer lorsqu'il s'agit de ces sacro-coxalgies à foyer limité par les réactions de défense de l'organisme.

Cette affection se distingue : des névralgies avec lesquelles on peut la confondre parce que la douleur dans ces affections ne se calme pas par le repos et le décubitus ; de la tuberculose lombaire, par le siège du mal et l'absence de douleur, dans ce dernier cas, dans les mouvements provoqués du coxal ; de la coxalgie, parce que celle-ci est une maladie de l'enfance, que sa douleur siège surtout dans l'aine et est provoquée par les mouvements de la cuisse avec immobilisation du bassin. L'étude des antécédents pourra seule mettre sur la voie de la nature de l'arthrite observée, difficile à établir, bien que la tuberculose soit la cause la plus fréquente et que, plus que les autres, elle donne lieu à une chronicité remarquable de l'affection.

Traitement. En raison de sa nature, le traitement général antituberculeux (bonne hygiène, séjour à la mer, etc.) sera de mise. L'immobilisation avec extension donnera quelques résultats surtout en permettant au malade de se lever, si on emploie les appareils ambulatoires de Soyre. Les abcès seront ouverts largement, et on ne craindra pas d'enlever les parties osseuses malades par de larges résections qui, d'ailleurs, permettront d'atteindre et de vider les poches intra-pelviennes et d'assurer après grattage un drainage large. On aidera à l'action de ces interventions par des attouchements d'éther iodoformé, de chlorure de zinc dont l'emploi en injections dans les cavités ou autour des lésions suivant la méthode de Lannelongue a pu amener des guérisons. Dr S. Morer.

SACRO-ILIAQUE (Anat.) (V. Bassin).

SACRO-LOMBAIRE. Muscle étendu de la face postérieure du sacrum et de la partie correspondante de la crête iliaque au sommet des apophyses transverses des vertèbres lombaires, à l'angle des onze dernières côtes et aux apophyses transverses des cinq dernières vertèbres cervicales.

SACROVIR (Julius), jeune Eduen, chef du soulèvement des gardes sous Tibère, mort en 21 ap. J.-C. Pour Michelet, il personnifie la lutte du druidisme contre la domination romaine. Sacrovir s'empara d'Augustodunum, dont les écoles étaient réputées et qui était considérée comme la capitale des Gaules ; mais son armée fut détruite dans la plaine de Saint-Smilaud par les légions de C. Silius (21) et il se donna la mort.

SACRUM (Anat.) (V. Bassin).

SACY. Com. du dép. de la Marne, arr. de Reims, cant. de Ville-en-Tardenois ; 408 hab.

SACY. Com. du dép. de l'Yonne, arr. d'Auxerre, cant. de Vermenton ; 573 hab.

SACY-LE-GRAND. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Clermont, cant. de Liancourt ; 786 hab.

SACY-LE-PETIT. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Clermont, cant. de Liancourt ; 275 hab.

SACY ou **SACI** (Isaac-Louis Le Maistre de) (V. Le Maistre).

SACY (Antoine-Isaac, baron Silvestre de), orientaliste français, né à Paris en 1758, mort à Paris en 1838. Il s'éprit de bonne heure des études orientales et, conseillé par le bénédictin dom Berthereau, il mena de front l'étude si difficile alors des langues sémitiques, l'étude du droit, de l'allemand, de l'anglais, de l'espagnol et de l'italien. En 1781, S. de Sacy était nommé conseiller à la cour des monnaies. En 1785, il était appelé à l'une des huit places d'académiciens libres résidants de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, à laquelle il devait appartenir avec tant d'éclat pendant cinquante-trois ans. Il se retira en 1792 dans un petit village de la Brie, ce qui lui permit de publier en 1793 ses *Mémoires sur les antiquités de la Perse*. Le 30 mars 1795, la Convention nationale ayant créé une école publique destinée à l'enseignement des langues orientales vivantes, S. de Sacy y occupa la chaire d'arabe, sans cependant en être titulaire, car il refusa de prêter le serment politique. Les résultats de son enseignement se traduisirent par la publication, en 1810, de sa *Grammaire arabe, à l'usage des élèves de l'Ecole spéciale des langues orientales* (2 vol. ; 2e éd. 1831). Quatre ans auparavant avait paru sa *Chrestomathie arabe*, vaste collection de textes traduits et annotés en 3 vol. (2e éd., 1827). En 1812, un décret impérial lui octroya le droit de faire imprimer *à ses frais*, à l'imprimerie Impériale, les *Séances de Hariri*. En 1829, par la publication de l'*Anthologie grammaticale arabe*, S. de Sacy complétait un merveilleux outillage d'enseignement qu'il avait créé de toutes pièces. En 1806, il avait été nommé professeur de langue persane au Collège de France ; en 1808, il entra au Corps législatif comme représentant de la Seine et, en 1814, fut promu baron. S. de Sacy accueillit avec joie la Restauration. Il devint censeur royal en 1814, puis recteur de l'Université de Paris en 1815. Les *Notices et Extraits des manuscrits*, le *Journal des savants* qui re-

EFERUS - Recherche & Classification numérique

parut en 1816, le *Journal asiatique*, organe de la Société asiatique qu'il fonda, en 1822, avec Abel Rémusat, publiaient ses travaux d'une érudition consommée. En 1823, il devint administrateur du Collège de France et, l'année suivante, de l'Ecole spéciale des langues orientales. Louis-Philippe, en 1832, l'éleva à la pairie et, l'année suivante, il fut nommé conservateur des manuscrits orientaux de la Bibliothèque royale, inspecteur des types orientaux de l'Imprimerie royale et secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Presque toutes les sociétés savantes étrangères le comptaient comme membre ou correspondant.

On ne s'étonnera pas si une vie si bien remplie était réglée dans ses moindres détails avec une précision rigoureuse. La matinée de ce janséniste libéral débutait par la charité et se terminait par la messe qu'il entendait chaque jour. Il était particulièrement serviable pour les jeunes savants qu'attirait son enseignement, et il fit ainsi de Paris le centre des études arabes. Il nous faut citer encore parmi ses œuvres : *Relation de l'Egypte*, trad. de l'arabe d'Abdallatif ; l'édition de *Calila et Dimna* (1816) ; l'édition et la traduction du *Pend Namèh* (1819) ; l'*Exposé de la Religion des Druses* (1838, 2 vol.) ; une traduction de l'*Histoire des Sassanides* de Mirkhond, 1793.

René Dussaud.

Bibl. : Hartwig Derenbourg, *Silvestre de Sacy ;* Leipzig, 1886 ; Paris, 1892 et 1895.

SACY (Samuel-Ustazade Silvestre de), journaliste français, né à Paris le 17 oct. 1801, mort à Paris le 14 févr. 1879, fils du précédent. Il fit ses études de droit et plaida pendant quelques années, puis se consacra au journalisme et à la littérature. Il entra au *Journal des Débats* dont il devint bientôt un des plus remarquables collaborateurs ; il s'y fit une réputation avant d'avoir composé aucun ouvrage et y écrivit depuis 1828, fournissant pendant plus de vingt ans plus des deux tiers des articles politiques. Après le coup d'Etat du 2 déc. 1852, il ne signa plus que des articles littéraires. En 1836, il devint conservateur de la bibliothèque Mazarine, et, en 1848, administrateur. En 1854, il succéda à Jay à l'Académie française ; il fut appelé au Sénat par décret le 26 déc. 1865. Il s'est occupé activement des questions d'instruction publique et fut appelé en 1864 au conseil de l'instruction publique, où il appuya le ministre Duruy. Il a publié un recueil de ses meilleurs articles sous le titre de *Variétés littéraires, morales et historiques* (1861), où il se montre un excellent prosateur ; il a collaboré avec Th. Gautier, P. Féval et Ed. Thierry au Rapport sur le progrès des lettres et des sciences publié après l'Exposition universelle de 1868. De Sacy a édité l'*Introduction à la vie dévote de Fr. de Sales* (1855), les *Lettres spirituelles* de Fénelon (1856) et les *Lettres de Mme de Sévigné* (1864).

SÁ DA BANDEIRA (Bernardo de Sá Nogueira, marquis de), homme d'Etat portugais, né à Santarem le 26 sept. 1795, mort le 6 janv. 1876. Après avoir, en 1820, embrassé le parti de la Révolution libérale, lors de la réaction absolutiste, en 1823, il fut exilé et ne rentra en Espagne qu'après la promulgation de la charte de dom Pedro en 1826. Il fut une première fois ministre de la marine de nov. 1832 à mai 1833. Il combattit les miguelistes en 1833 et devint une seconde fois ministre de la marine de nov. 1835 à avr. 1836, puis une troisième fois après la révolution de sept. 1836. En 1846, il se mit à la tête de l'insurrection dirigée contre le duc de Saldanha. Dépouillé de ses charges, mais presque aussitôt amnistié, il ne revint aux affaires qu'en 1856, où il occupa dans le cabinet Loulé les ministères de la marine et des colonies, puis de la guerre. Le cabinet Loulé se retira en mars 1859. De déc. 1859 au commencement de 1864, puis du 22 juil. 1868 au 2 janv. 1869, le marquis de Sá da Bandeira redevint ministre de la guerre, et, dans la seconde période, il occupa en même temps la présidence du Conseil. Après la chute du ministère Saldanha, il fut appelé de nouveau à la présidence du Conseil, avec le portefeuille des affaires étrangères (31 août 1870-11 sept. 1871).

H. Léonardon.

SADDLE (Ilot) (V. Orcades du Sud, t. XXV, p. 488).

SADDUCÉENS (en hébreu *Saddoukim*). Nom du parti juif opposé à celui des Pharisiens. Ce titre dérive vraisemblablement de *Sadoc* (V. ce nom), ancêtre des prêtres auxquels Ezéchiel, dans sa description idéale de la théocratie, réserve les fonctions sacerdotales. Les fragments hébreux de l'*Ecclésiastique*, récemment découverts, contiennent un cantique où Dieu est loué pour avoir choisi comme pontifes les fils de Sadoc ; or l'auteur, Jésus fils de Sira, est un apologiste des prêtres de son temps (av. 175). C'était essentiellement un parti aristocratique, composé des grands et des fonctionnaires, et qui avait pour noyau la cour des grands prêtres, administrateurs du pays. Les Macchabées s'étant substitués à ces derniers, les Sadducéens, qui n'étaient peut-être pas encore ainsi dénommés, se rallièrent à la nouvelle dynastie, dès que celle-ci eut établi solidement son pouvoir sous Jean Hyrcan Ier. (C'est probablement à cette circonstance qu'ils doivent leur nom : on les appelait ainsi ironiquement ; aussi bien, cette épithète n'est-elle jamais employée que par leurs adversaires.) En tant que bénéficiaires de privilèges que leur assurait la loi théocratique, ils en étaient les défenseurs intransigeants ; aussi étaient-ils ennemis de toute nouveauté, croyances ou rites non reconnus par le *Pentateuque*. Certaines conceptions, comme la croyance à une autre vie, aux esprits, certains usages, comme le puisement de l'eau à la fête de l'automne, *adoptés* par les Pharisiens, parti démocratique, parce qu'ils étaient en honneur dans le peuple, étaient rejetés par eux. En cette qualité de conservateurs aussi, ils repoussèrent la dialectique de leurs adversaires, trop libérale et partant révolutionnaire, pour s'attacher étroitement à la lettre du texte, comme, par exemple, pour l'interprétation de la loi du talion. Longtemps ce furent eux qui dirigèrent le Sanhédrin ; ils en avaient encore la présidence au temps de Jésus. Les Pharisiens, qui avaient avec eux le peuple, finirent par leur imposer leurs nouveautés ; ainsi l'institution de la *synagogue*, véritable concurrence au temple, pénétra jusque dans le temple ; ils furent obligés d'accepter les rites pharisaïques, comme la cérémonie du puisement de l'eau, dont nous avons parlé tout à l'heure, et leurs adversaires firent célébrer ces cérémonies avec éclat pour souligner leur triomphe. Les Sadducéens cessèrent de former un parti après la destruction de Jérusalem. Ils n'ont laissé aucune trace de leur activité intellectuelle : on sait seulement qu'ils composèrent un recueil de lois, circonstance qui s'accorde très bien avec leurs principes ; le jour où fut aboli ce code, renommé pour sa sévérité, fut célébré par les Pharisiens et le peuple comme jour de fête.

Bibl. : Outre les travaux mentionnés à l'art. Pharisiens, il faut signaler : E. Schürer, *Geschichte des jüdischen Volkes im Zeitalter Jesu Christi*, 1898, 3e éd., t. II (le meilleur résumé). — Albert Réville, *Jésus de Nazareth*, t. I. — Wellhausen, *Israël. u. jüdische Geschichte*, 3e éd. — Büchler, *Die Priester u. der Cultus im letzten Jahrzehnt des jerus. Tempels.*

SADE. Illustre maison de Provence, tirant son nom du petit village de Saze, près d'Avignon, qui a donné naissance aux seigneurs de Saumane, du Poil, d'Aiguières, de Mozan, de Romanil, de la Goy, de Goult, de Bracies, de Beauchamps, de Vauredonne, dont une branche titrée marquis et comtes de Sade. On compte parmi ses membres : Hugues, époux présumé de la fameuse Laure de Noves (1308-48), immortalisée par Pétrarque dans ses sonnets, des évêques de Marseille (1404), de Vaison, de Cavaillon, un premier président du Parlement d'Aix (1415), un maréchal de camp (1748), un chef d'escadre (1776), un ambassadeur à Cologne (1745), un historien de Pétrarque, et le trop fameux romancier. — Armes : *De gueules à une étoile d'or, chargé d'un aigle de sable becqué et couronné de gueules.*

EFERUS - Recherche & Classification numérique

SADE (Donatien-Alphonse-François, comte, connu sous le nom de marquis de), fameux romancier français, né à Paris le 2 juin 1740, mort à Charenton le 2 déc. 1814. Fils d'un diplomate, Jean-Baptiste-François-Joseph de Sade, il naquit dans l'hôtel de la princesse de Condé, dont la comtesse de Sade, sa mère, était dame d'honneur. Elevé à l'abbaye d'Ebreuil, puis au collège Louis-le-Grand, il entra dans les chevau-légers à l'âge de quatorze ans. Il devint successivement sous-lieutenant au régiment du roi, lieutenant dans les carabiniers, capitaine dans la cavalerie et combattit dans les armées françaises pendant la guerre de Sept ans. En 1766, revenu à Paris, il épousa la fille du président Montreuil, aussi douce et vertueuse que jolie, et qui lui témoigna un long attachement. Quant à lui, il commença dès son mariage à se livrer à une vie de débauche. En 1767, il avait succédé à son père comme lieutenant général de Bresse, Bugey et Valromey. Le 3 avr. 1768, il fut le héros d'un scandale public dans sa petite maison d'Arcueil : une malheureuse femme qui s'était laissée entraîner par lui et qu'il avait violentée s'échappa au matin toute sanglante : de Sade fut arrêté, et la chambre de la Tournelle commençait à instruire l'affaire quand Louis XV fit cesser les poursuites. Le marquis continua sa vie scandaleuse : il séduisit la sœur de sa femme et l'emmena en Italie : elle mourut peu après. En juin 1772, il se trouva impliqué à Marseille dans une nouvelle affaire très grave : à la suite d'une orgie en compagnie de filles publiques auxquelles il avait fait prendre des mouches cantharides, deux d'entre elles moururent ; le Parlement d'Aix condamna à mort par contumace pour « crime de sodomie et d'empoisonnement », le 11 sept. 1772, le marquis de Sade et son domestique ; il avait cependant gagné Gênes, puis Chambéry ; mais là il fut arrêté par le roi de Sardaigne et emprisonné ; sa femme le fit évader et il continua à vivre se tenant caché, tantôt en France, tantôt en Italie. En 1777, il fut arrêté à Paris et transféré à Aix pour recommencer son procès : l'arrêt de 1772 fut cassé le 30 juin 1778, et de Sade se vit condamner simplement pour fait de « débauche outrée » à une admonestation du premier président, à l'éloignement de Marseille pendant trois ans et à 50 livres d'amende au profit de l'œuvre des prisons ; pourtant il ne fut pas remis en liberté ; grâce à sa femme, il parvint à s'échapper de nouveau en août 1778, mais, arrêté peu de jours après, il fut enfermé à Vincennes et transféré en 1784 à la Bastille. Pendant toute cette période, sa femme ne cessa de s'occuper de lui. C'est dans sa prison qu'il se mit à écrire des pièces de théâtre et commença les romans obscènes et sanguinaires avec extravagance qui ont rendu son nom célèbre. En 1789, de Sade se querella avec le gouverneur de la Bastille, Launay, qui le fit enfermer à l'hospice des fous de Charenton. A la suite du décret de l'Assemblée constituante (17 mars 1790) sur la mise en liberté des détenus en vertu d'une lettre de cachet, il sortit de Charenton le 29 mars : sa femme, qui s'était retirée dans le couvent de Sainte-Aure, refusa alors de le revoir et obtint du Châtelet la séparation de corps et de biens. Le marquis de Sade ne fit d'abord pas parler de lui : il fit représenter des pièces de théâtre avec quelque succès et fit paraître anonymement, en 1791, la première édition de *Justine* ou *les Malheurs de la vertu* (2 vol.). En même temps il prenait part à la Révolution : nommé après le 10 août 1792 secrétaire de la Société de la section des Piques, il fit relâcher ses beaux-parents ; arrêté en déc. 1793, par ordre du comité de Sûreté générale, il fut enfermé aux Madelonnettes, aux Carmes, à Picpus, et relâché en oct. 1793. La réaction et la licence qui suivirent le 9 thermidor réveillèrent la passion érotique du romancier. Il publia en 1797 une réédition de *Justine* qui se vendit publiquement, embellie de nouveaux épisodes et accompagnée de gravures, et fit parvenir son livre aux cinq membres du Directoire. En 1798, il fit paraître *Juliette*, en 6 vol., livre plus obscène encore que le premier, et fit hommage de ses deux livres à Bonaparte qui, dit la tradition, les jeta au feu avec dégoût. En 1801, on saisit une nouvelle édition de *Justine et Juliette* en 10 vol. avec 100 gravures. Le 5 mars 1801, de Sade fut arrêté de nouveau (peut-être pour un pamphlet, contre Joséphine, qu'on lui attribua), enfermé à Sainte-Pélagie et transféré le 9 mars 1803 à Charenton, comme fou incurable. On nous a laissé l'image du fameux marquis chez les fous parmi lesquels il passa la fin de sa vie, sa voix très douce et ses beaux cheveux blancs ; son exquise politesse ne se démentait que pour exprimer par un mot ou un geste le trouble graveleux de son cerveau ; robuste et sans infirmités, il vécut ainsi pendant onze années, faisant représenter des pièces de sa façon sur un théâtre qu'il avait monté dans l'hospice pour la distraction des fous. On détruisait les manuscrits obscènes qui sortaient continuellement de sa plume.

La littérature du marquis de Sade est tout à fait extravagante ; c'est une imagination en délire qui ne représente que des cadavres sanglants, des enfants arrachés aux bras de leurs mères, des jeunes femmes égorgées à la fin d'une orgie, des coupes remplies de sang et de vin, des tortures effroyables ; l'analyse d'un de ses livres présente une accumulation de crimes, de viols, d'incestes ; à chaque page, on dresse des chevalets, on brise des crânes, on dépouille des hommes de leur peau fumante, on blasphème, on s'arrache le cœur de la poitrine. La plupart de ces ouvrages sont illisibles ; on peut citer encore, dans le même ordre que *Justine* et *Juliette* : la célèbre *Philosophie dans le boudoir* (1793, 2 vol.) ; *les Crimes de l'Amour* (1800, 4 vol.) ; *la Marquise de Ganges* (1813, 3 vol.). De Sade a beaucoup écrit ; dans *Aline et Valcourt* ou *le Roman philosophique* (1795), il s'est représenté *Pauline et Belval* ou *les victimes d'un amour criminel*, 1798. On a joué de lui : *Oxtiern* ou *les Malheurs du libertinage* (au théâtre de Molière, 1791). D'autres œuvres sont restées manuscrites : *le Misanthrope par amour*, comédie en cinq actes et en vers (1790) ; *le Prévaricateur* ou *le Magistrat du temps passé*, cinq actes, en vers ; *le Suborneur ;* des drames comme *Henriette et Saint-Clair* ou *la Force du Sang, Fanny* ou *les Effets du désespoir ;* un opéra-comique en un acte, *la Tour mystérieuse ;* un vaudeville en un acte, *l'Hommage de la reconnaissance ;* deux romans historiques : *Isabelle de Bavière, reine de France ; Adélaïde de Brunswick, princesse de Saxe ;* enfin, un *Journal*, où il raconte sa vie et ses pensées de 1777 à 1790, et des cahiers de notes pendant sa longue détention à Charenton. C'est de son nom que vient le terme de sadisme qui a passé dans la langue. Ph. B.

BIBL. : JANIN, *le Marquis de Sade*, 1835. — UZANNE, *Notes et documents*, parus à la suite de l'édition des *Idées sur les romans* du marquis de Sade publiée en 1878.

SADEILLAN, Com. du dép. du Gers, arr. de Mirande, cant. de Miélan ; 202 hab.

SADELER. Famille de graveurs flamands. Citons : *Johann* Sadeler, né à Bruxelles vers 1550, mort à Venise entre 1600 et 1610. Cet artiste fut d'abord, comme son père, damasquineur. A vingt ans il se consacra à la gravure et exerça son art à Amsterdam, puis à Munich où le duc de Bavière, en 1588, le prit à son service. Il a gravé des œuvres de Viani, M. de Vos et s'était fait une spécialité de l'illustration des livres de piété.

Raphaël Sadeler, son frère cadet (1555-1628), graveur comme son aîné, l'accompagna dans ses voyages. Il se fixa à Munich où le prince électoral Maximilien l'avait chargé, en 1604, d'illustrer la *Bavaria pia et sancta*, œuvre monumentale du jésuite Raderus.

Egidius Sadeler, le mieux doué de la famille, était neveu des précédents. Né à Anvers en 1570, il fut d'abord peintre. Appelé à Prague par l'empereur Rodolphe II, il s'y établit et y mourut en 1629, laissant une œuvre remarquable par son élégance et sa délicatesse, et composée surtout de paysages et de portraits. Ses gravures d'après

EFERUS - Recherche & Classification numérique

Paul Bril, Savery et Breughel sont les plus appréciées.

SA DE MIRANDA (Francisco de), poète portugais et espagnol (V. Saa).

SADI, poète persan (V. Saadi).

SADILLAC. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Bergerac, cant. d'Eymet; 156 hab. Belle église romane.

SADIRAC. Com. du dép. de la Gironde, arr. de Bordeaux, cant. de Créon ; 984 hab.

SADJOUR. Nom d'une grande rivière de Syrie (Turquie d'Asie), affluent de l'Euphrate. Elle traverse les deux districts d'Alep et d'Ourfa (Edesse), et la direction générale de son cours est de l'E. au S.-E. La ville d'Aïntab (la bonne source) se trouve non loin de cette rivière, à environ 30 kil. de sa source ; c'est la plus importante de toutes celles que l'on trouve dans le bassin de cette rivière. Un peu au S.-E. d'Aïntab, le Sadjour se bifurque et donne naissance à un canal artificiel qui se continue par un tunnel de 250 m. et qui va rejoindre les sources du Queuk-Sou, qui descend au S. vers Alep. Ce canal a été exécuté au XIIIe siècle, mais on a dû le restaurer presque entièrement vers la fin du XIXe ; il met en communication le bassin de l'Euphrate avec la dépression dans laquelle est bâtie Alep. Le bassin du Sadjour est couvert de ruines romaines ; cette rivière forme aujourd'hui la ligne de démarcation entre le pays de langue arabe au S. et le pays de langue turque au N. E. Blochet.

SADLER (Michael-Ernest), administrateur anglais, né à Barnsley le 3 juil. 1861. Après de très brillantes études à Oxford, il se donna tout entier au mouvement en faveur de la réforme de l'enseignement. Le gouvernement l'a mis à la tête d'une institution nouvellement créée, la direction des enquêtes et rapports au ministère de l'instruction publique. Il a commencé en 1837 la publication de Rapports, extrêmement bien faits, dont le premier notamment est un exposé consciencieux des divers systèmes d'enseignement primaire appliqués en France, en Belgique, en Prusse, en Danemark, etc. Sadler est membre de la sous-commission de l'éducation à l'Exposition universelle de 1900. R. S.

SADO. Fleuve du *Portugal* (V. ce mot, t. XXVII, p. 379).

SADO. Ile et province du Japon, au N.-O. de la ville de Niigata, appartenant au ken de Niigata ; 869 kil. q. ; 105.495 hab. Elle est traversée par deux chaînes de montagnes dont le Kinmosukan (1.370 m.) est le point culminant. Aikava, qui a 11.431 hab., est la ville principale. La pauvreté est grande dans l'île. Mines d'or et d'argent, exploitées à perte, par suite de la mauvaise administration. Belles baies de Yebisou et de Sava-Oumi.

SADOC. Nom du beau-frère du roi Osias, de plusieurs personnages bibliques (dans les livres d'Esdras, de Néhémie et des Chroniques), et principalement d'un prêtre célèbre, partisan de David. Ses descendants exercèrent les fonctions sacerdotales à Jérusalem pendant tout le temps de la durée du premier temple. Pour leur donner plus de prestige, le livre des *Chroniques*, ouvrage clérical (I, v, 4-8, 50-53), fait remonter leur origine à Eléazar, fils d'Aaron. C'est à cette famille que se rattachaient les grands prêtres qui administrèrent la Judée sous la domination des Perses, des Ptolémées et des Séleucides. C'est à elle aussi qu'Ezéchiel réservait le pontificat dans le temple idéal qu'il construit (ch. XL et suiv.).

SADOLETO (Jacopo), cardinal et homme politique italien, né à Modène le 12 juil. 1477, mort à Rome le 18 oct. 1547. Issu d'une famille noble, il suivit à l'Université de Ferrare les cours de Nicoló Leoniceus. Après avoir terminé ses études de droit, il alla à Rome et reçut un accueil favorable du cardinal Oliviero Caraffa qui lui fit obtenir la charge de chanoine de Saint-Laurent de Damas. Il entra alors en relation avec Bembo, Scipione Fortiguerri et d'autres écrivains de la cour pontificale. Léon X, élevé à la papauté en 1513, lui donna le titre de secrétaire pontifical, qu'il partagea avec Bembo, et le nomma, quatre ans après, évêque de Carpentras, siège dont il ne prit possession qu'en 1523, sous le pontificat d'Adrien VI. Clément VII le rappela à Rome (1524) pour y reprendre ses fonctions de secrétaire, mais il eut à y souffrir de nombreuses inimitiés. Il venait de regagner son évêché quand eut lieu le célèbre sac de Rome, durant lequel sa maison fut pillée. Il se consacra alors tout entier aux soins de son ministère et ne revint à Rome que pour y recevoir la pourpre des mains de Paul III (26 déc. 1536). Il accompagna le pontife dans ses voyages à Modène, Parme et Florence et, quoique âgé et maladif, il alla en France en qualité de légat apostolique pour ménager la paix entre le roi et l'empereur. Après s'être acquitté de plusieurs autres missions de ce genre, il retourna à Carpentras, mais en fut bientôt rappelé par le pape (1545). Miné par une fièvre lente, il ne tarda pas à succomber et fut enterré dans l'église de Saint-Pierre ès Liens. Nous avons de lui : *Illustrium Imagines* (Rome, 1517) ; *In Psalmum IV. Interpretatio* (*ibid.*, 1525) ; *In Psalmum XCIII Interpretatio* (Lyon, 1530) ; *De liberis recte instituendis Liber* (Venise, 1533) ; *Commentarius in Epistolam ad Romanos* (Lyon, 1535) ; *De Laudibus Philosophiæ Libri duo* (*ibid.*, 1538) ; *Epistolarum Libri XVI* (*ibid.*, 1550), etc. M. Menghini.

Bibl. : Tiraboschi, *Biblioteca modenese*, vol. IV.

SADOURNIN. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. de Tarbes, cant. de Trie ; 394 hab.

SADOWA. Village de Bohême (Autriche), district de Kœniggraetz, faisant partie de la com. de Sowetitz, sur la Bistritza. Station des lignes Kœniggraetz-Wostromar et Sadowa-Dohalitz-Smiritz ; 205 hab. tchèques. Château du comte Harrach. Fabrique de sucre, brasserie. — Sadowa a été le 3 juil. 1866 le théâtre, avec le Holawald situé un peu plus au S., d'un violent engagement du 2e corps prussien et de la 8e division de Horn contre les Autrichiens. Les Anglais et les Français donnent le nom de Sadowa à toute la bataille.

Bataille de Sadowa. — Grande bataille qui eut lieu le 3 juil. 1866 entre l'armée prussienne et l'armée autrichienne ; le nom de Sadowa qu'on lui donne fréquemment, en particulier en France, ne répond pas à la réalité, car Sadowa n'a été ni le quartier général du vainqueur, ni le point décisif du combat. Il serait plus logique d'attacher le nom de cette bataille au village de Chlum autour duquel elle se livra. Les Allemands l'appellent bataille de Kœniggraetz. Les Autrichiens s'étaient proposés de concentrer leur armée sur l'Elbe supérieure, au plateau de Dubenetz, pour livrer la bataille décisive ; mais, prévenus par la rapidité des Prussiens qui, avant que le mouvement ne fût accompli, avaient traversé les passes de la Bohême, ils ne surent opposer à l'ennemi que des corps d'armée isolés chargés de protéger la concentration : ces corps d'armée furent repoussés et rejetés avec pertes sur l'armée autrichienne dans une série de brillants combats livrés dans les derniers jours de juin. Le maréchal Benedek, dont l'armée se trouvait déjà affaiblie et ébranlée par ces premiers échecs et incapable dès lors de prendre l'offensive, se replia vers Kœniggraetz et prit une forte position défensive le 1er juillet. Entre la rive droite de l'Elbe et la Bistritz, des deux côtés de la voie qui conduit de Horitz à Kœniggraetz, le terrain est formé « de hauteurs nombreuses, séparées par des vallées, couvertes de bois et de villages, et qui ont pour point culminant Chlum qui domine toute la contrée. L'artillerie autrichienne fut établie dans des positions excellentes, et les officiers étudièrent soigneusement les distances au-devant des pièces ; l'infanterie, de son côté, fut soigneusement abritée et protégée en outre par des abatis d'arbres. Mais d'une manière générale, la position autrichienne de Sadowa jusqu'aux deux ailes, sur l'Elbe d'un côté, derrière la petite rivière de Trotina, de l'autre jusqu'à Kuklena, se trouvait trop étendue et repliée, et facilitait par là une attaque ennemie sur les flancs ; en outre, c'était un grand désavantage de s'adosser à l'Elbe et d'avoir la rivière à dos. Au centre, à Lipa, se trouvaient le 3e et le 10e corps ;

EFERUS - Recherche & Classification numérique

le 1er et le 6e corps étaient en réserve. Les ailes étaient formées, à droite, par le 4e et le 2e corps, et, à gauche, par les Saxons et le 8e corps (soit en tout 220.000 hommes et 500 canons). C'est dans cette position que Benedek attendit l'attaque le 1er juil.; mais son découragement était déjà si complet qu'il eût voulu se replier plus loin encore et ne pas accepter la bataille en Bohême; le 2 juil., il télégraphia à l'empereur de conclure la paix avant l'irréparable catastrophe. L'armée prussienne comprenait la 1re armée (2e, 3e et 4e corps), à Horitz; l'armée de l'Elbe (7e et 8e corps), à Smidar, la 2e armée (garde, 1er, 5e et 6e corps), à Kœniginhof (soit en tout 240.000 hommes). Les Prussiens s'attendaient à rencontrer les Autrichiens de l'autre côté de l'Elbe pour livrer la bataille, et le roi Guillaume, arrivé le 2 juil. à Jicin pour prendre le commandement en chef, décida en conséquence, après une conversation avec le prince Frédéric-Charles, que les troupes qui étaient très fatiguées prendraient quelques jours de repos; en même temps, le roi se proposait d'aller le 3 juil. à Kœniginhof retrouver le prince héritier. Mais, dans la journée et la soirée du 2 juil., les avant-postes de la première armée annoncèrent que de nombreuses troupes ennemies étaient établies derrière la Bistritz; le roi Guillaume, à la suite d'un conseil de guerre,

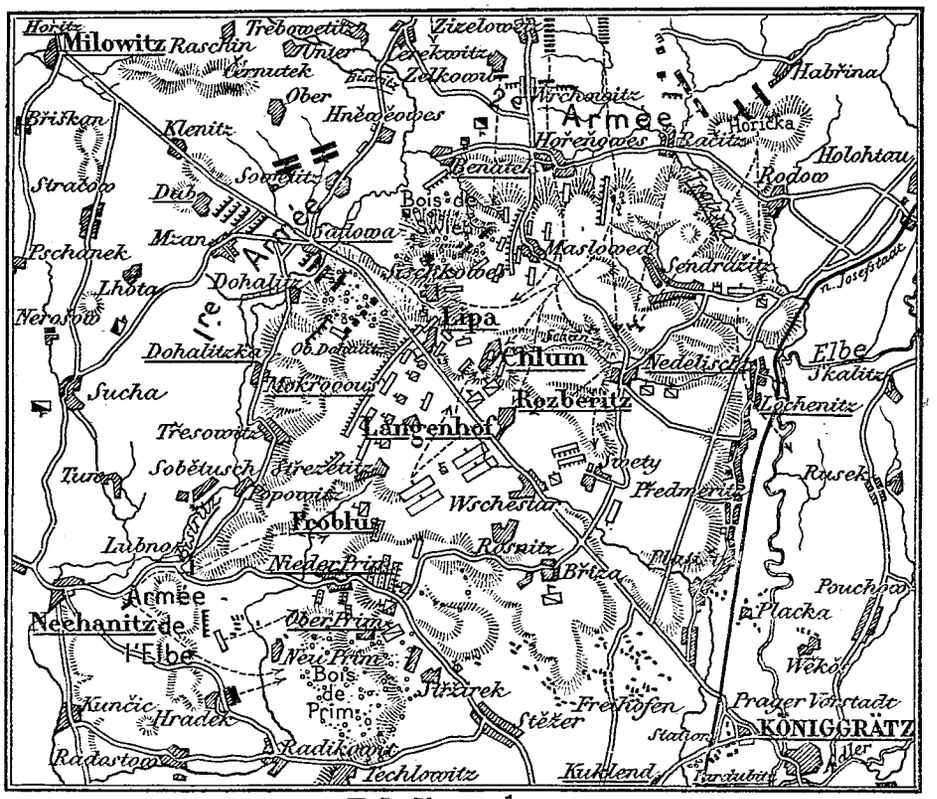

Plan de la bataille de Sadowa.

décida aussitôt l'attaque. La 1re armée et l'armée de l'Elbe devaient attaquer de front pendant que la 2e armée, quittant Kœniginhof, arriverait le plus vite possible pour attaquer par le N. le flanc droit de l'ennemi. Le prince Frédéric-Charles, qui pensait ne trouver devant lui que trois corps d'armée autrichiens et les Saxons, résolut de franchir la Bistritz à Sadowa, de prendre d'assaut les hauteurs de Lipa et d'écraser le centre de l'armée ennemie, pendant que l'armée de l'Elbe, partant de Nechanitz, attaquerait vigoureusement l'aile gauche de l'ennemi. Le 3 juil., à 8 heures du matin, la bataille s'engagea, conduite par le roi Guillaume établi sur la hauteur de Dub; les premiers résultats répondirent exactement aux espérances des Prussiens. La 1re armée, laissant le 3e corps en réserve, força la Bistritz, marchant en trois colonnes; l'aile droite (3e division) occupa Dohalitka et Mokrovous; le centre (4e et 8e division) occupa Sadowa et le bois qui l'entoure; l'aile gauche (7e division) marcha sur Benatek. Pendant ce temps, l'armée de l'Elbe s'emparait de Nechanitz. A 10 heures, ces différents avantages étaient acquis. Mais les attaques énergiques faites ensuite par la 1re armée sur Lipa et par l'armée de l'Elbe sur Problus furent repoussées : l'ennemi occupait ces positions en forces beaucoup plus considérables que l'on ne pensait, et son artillerie était très solidement placée pour la défense : les 200 canons établis à Lipa avaient ouvert un feu terrible et efficace sur les points préalablement mesurés, tandis que l'artillerie allemande qui était inférieure en qualité, traversait la Bistritz et ne pouvait utilement riposter faute de connaître exactement les distances et de reconnaître les positions ennemies au milieu de la pluie et du brouillard. L'infanterie prussienne, exposée à un feu violent, souffrait beaucoup : la 7e division, en particulier, commandée par le général Fransecky, se trouvait dans le Schwiebwald en dangereuse

EFERUS - Recherche & Classification numérique

posture. De son côté, l'armée de l'Elbe éprouvait les mêmes difficultés et n'avait pu emporter d'assaut les villages de Problus et de Prim occupés par les Saxons ; elle repoussa cependant les attaques de ces derniers. Les Autrichiens remarquèrent la position dangereuse dans laquelle se trouvait la 1re armée, que sa dernière réserve (le 3e corps) tardait à appuyer : ils résolurent aussitôt d'achever d'écraser son aile gauche, qui se trouvait fort embarrassée dans le Schwiebwald, et de prendre le centre de l'armée prussienne en flanc; ils employèrent à cette attaque presque toute l'aile droite de leur armée (4e et 2e corps) et firent subir des pertes très considérables à la 7e division qui se trouvait, malgré la plus courageuse défense, dans une situation désespérée, lorsque la 2e armée, commandée par le prince héritier, arriva sur le champ de bataille, exécutant l'ordre qu'elle avait reçu de se porter en hâte de Kœniginhof sur le flanc droit de l'ennemi; la 7e armée prussienne arrivait dans l'ordre suivant : la garde au centre, le 6e corps à gauche, le 1er à droite, et le 5e formant la réserve. Il était 11 heures du matin. La bataille changea aussitôt de face: à 1 heure de l'après-midi, les positions avancées des Autrichiens étaient prises; le 6e corps prussien s'était avancé sur l'Elbe jusqu'à Nedelischt et Lochenitz; la 1re division de la garde s'empara à 3 heures de la clef de la position, Chlum, presque complètement dégarnie de troupes par les Autrichiens pour attaquer le Schwiebwald, et occupa aussi Rosberitz, pendant que la 2e division de la garde s'emparait de Lipa et de Langenhof dans les mêmes conditions. Le 2e corps autrichien se replia alors sur l'Elbe, pendant que le 4e corps était presque anéanti : les deux corps autrichiens de réserve (6e et 1er) firent alors un vigoureux effort pour tenter de reprendre les positions perdues qui commandaient le champ de bataille et réoccupèrent à un moment Rosberitz : mais la garde se maintint à Chlum et reprit bientôt Rosberitz avec l'appui des 6e et 1er corps. Au même moment, le roi Guillaume commanda à toute la ligne de bataille d'avancer, et l'infanterie autrichienne décimée par le fusil à aiguille prussien, bien supérieur au sien, se mit en pleine déroute et se rejeta sur l'Elbe. L'artillerie autrichienne continua cependant à maintenir toutes ses positions et, se sacrifiant avec un courage admirable, couvrit la retraite de l'armée. La cavalerie se montra aussi à la hauteur de la situation et tint tête avec succès autour de Langenhof à la cavalerie prussienne : mais rien ne pouvait plus changer le sort de la bataille, et ces efforts ne parvinrent qu'à la prolonger un peu. La retraite se changea bien vite en une déroute complète, et si la cavalerie prussienne avait été en mesure de poursuivre l'ennemi aussitôt, il n'aurait pas pu se reformer. Mais l'armée de l'Elbe se trouvait trop faible, et la retraite des Autrichiens jusqu'à Pardubitz ne fut pas empêchée. L'armée prussienne bivouaqua sur le champ de bataille. Les Autrichiens avaient perdu 5 drapeaux, 160 canons, 22.000 prisonniers et 20.900 tués ou blessés, dont 500 officiers. Les Prussiens n'avaient eu que 8.794 hommes tués ou blessés, dont 359 officiers. L'impression de cette écrasante victoire fut immense en Europe ; à la cour de Napoléon III, elle provoqua ce que l'on a appelé « les angoisses patriotiques de Sadowa ». Ph. B.

Bibl. : Jachns, *Die Schlacht von Kœniggraetz;* Leipzig, 1876. — De Schleinitz, *Vergleichende Betrachtungen ueber die Schlachten von Belle-Alliance und Kœniggraetz;* Berlin, 1876.

SADROC. Com. du dép. de la Corrèze, arr. de Brive, cant. de Donzenac ; 1.157 hab.

SADUCÉEN (Hist. relig.) (V. Sadducéen).

SADYK Pacha (V. Czajkowski [Michel]).

SÆMUND Sigfússon, surnommé *le Sage*, poète et prêtre islandais, né en Islande vers le milieu du XIIe siècle, mort en 1133. Après de longs voyages en Danemark, en France et peut-être en Italie, pendant lesquels il étudia toutes les sciences et principalement les sciences occultes, il revint s'établir à Odde, en Islande, et se fit consacrer prêtre. Il acquit bientôt une grande réputation de sagesse dans toute l'île, mais c'est à tort qu'en 1663, l'évêque Sveinsson lui attribua l'*ancienne Edda* ou *Edda poétique* (V. ce nom). Th. Cart.

SAENREDAM (Jean), graveur hollandais, né à Zaandam en 1565, mort à Assendelft en 1607. Il fut élève de Gheyn et de H. Goltzius. Son œuvre compte 125 pièces.

Bibl. : Bartsch, *le Peintre graveur*, t. III.

SAENREDAM (Pieter-Jansz), peintre hollandais, né à Assendelft en 1597, mort à Assendelft en 1665. Fils du graveur *Jean*, il fut l'élève de Frans Pietersz de Grebber ; il entra dans la gilde des peintres de Haarlem en 1623. Il a peint avec fermeté et pittoresque des vues de villes et surtout des intérieurs d'églises. Œuvres aux musées d'Amsterdam, Turin, etc. E. D.-G.

SÆNTIS (Le). Massif des Alpes suisses, dans le cant. d'Appenzell, formé de trois hautes parois de rochers séparées par de profondes fissures. Le point culminant a 2.504 m. d'alt. C'est une des cimes les plus belles et les plus populaires de la Suisse. On y jouit d'une vue magnifique, remarquable par son étendue et sa diversité. La Confédération a installé sur le sommet une station météréologique, dont le gardien est privé de toutes communications avec le monde pendant la saison des grandes neiges qui dure plusieurs mois.

SAENZ-Peña (Luis), président de la République Argentine, né à Buenos Aires en 1823. Docteur en droit et avocat, Saenz Peña a rempli les fonctions de membre de justice de la cour fédérale. Il a été maire de Buenos Aires et vice-gouverneur de la province. Député en 1860, sénateur de la province de Buenos Aires en 1870, président du congrès en 1874, il est devenu, le 12 oct. 1892, par l'union des partisans de Mitre et de Roca, président de la République, et a donné sa démission, sur une question d'amnistie politique, le 22 janv. 1895.

SAENZ-Peña (Roque), homme politique argentin, né en 1852, fils du précédent. Il passa son doctorat en droit à Buenos Aires en 1874; il combattit les mitristes, fut nommé lieutenant-colonel, et, comme membre du parti national, président du Congrès de Buenos Aires (1878). Il combattit dans les rangs péruviens contre le Chili, fut blessé et fait prisonnier à Arica. Après sa mise en liberté, il devint sous-secrétaire d'Etat du ministre des affaires étrangères. Il s'attacha à Juarez Celman qui le nomma ministre à Montevideo, et, en 1890, peu avant sa chute, ministre des affaires étrangères.

SÆTHERBERG (Carl-Herman), médecin et poète suédois, né près de Tumba en 1812, mort à Stockholm en 1897. Après avoir étudié à Upsal, il fit son doctorat en médecine à Lund et fut nommé en 1847 professeur (*magister*) de chirurgie à Stockholm. De 1847 à 1879, il dirigea l'institut orthopédique de cette ville et lui donna une réputation européenne. Ses travaux sur l'orthopédie et sur la gymnastique médicale sont très nombreux et ont contribué pour beaucoup au développement de ces sciences nouvelles. A ses heures, Sætherberg était poète, et poète de mérite : *le Repos du chasseur* (1838); *les Fleurs au bord du chemin* (1841-46, 4 vol.); *les Roses des Alpes, Souvenir d'un voyage d'été en Suisse* (1855); *Naïma*, poème dramatique (1870); *le Roi des fleurs, tableaux de la vie de Linné* (25 chants, 1879, etc.). Th. Cart.

SAFA (Es-). Massif volcanique situé sur la lisière du grand désert de Syrie, à trois journées de marche au S.-E. de Damas. Les crevasses de la masse basaltique et les cuvettes réservées par les coulées de lave constituent des réserves d'eau qui retiennent dans cette région désolée les tribus arabes à demi sédentaires des Ghayâth et des Chtayé. Une petite plaine, la Rouhbé, qui devient un lac lors de la saison des pluies, offre au printemps le plus merveilleux champ de culture de toute la Syrie. En été, ces populations emmènent leurs troupeaux de moutons et de chèvres, leurs chameaux et leurs chevaux, sur le versant oriental du Djebel ed-Drûz ou montagne des Druses pour y chercher des pâturages. Ces Arabes sont ainsi dans la dépendance des Druzes

EFERUS - Recherche & Classification numérique

de la montagne. A l'époque romaine, pour défendre contre les incursions des nomades les Bédouins du Safa, les gouverneurs de la province d'Arabie avaient installé des garnisons aux alentours du Safa. L'une d'elles occupait un camp fortifié qui subsiste encore, le Qasr el-Abyad dont les éléments décoratifs sont d'un grand intérêt. Le Ledja et le Safa forment ce que les anciens appelaient les deux Trachons.

Vers le temps où était élevé le Qasr el-Abyad, au IIIe ou IVe siècle de notre ère, le Safa, la Rouhbé et la région environnante, le Harra, étaient occupés par une population qui a gravé sur les innombrables rochers de basalte des graffites très curieux : figures, scènes de chasse et surtout inscriptions que Joseph Halévy (*Journal asiatique*, 1877-82) est parvenu à déchiffrer. Elles nous ont révélé une écriture spéciale (V. Ecriture, p. 525) et un dialecte proto-arabe particulier. Alors que toutes les populations de Syrie et du N. de l'Arabie avaient adopté l'alphabet araméen et beaucoup même la langue araméenne, les populations du Safa conservaient une écriture dérivant assez directement de l'alphabet phénicien. L'alphabet safaïtique forme avec l'alphabet libyanique un groupe qui permet d'expliquer dans le détail la transformation de l'alphabet phénicien en alphabet himyarite. René Dussaud.

Bibl. : Wetzstein, *Reisebericht über Hauran und die Trachonen;* Berlin, 1860. — De Vogüé, *Syrie centrale, Inscriptions sémitiques;* Paris, 1868-77. — R. Dussaud et F. Macler, *Voyage archéologique au Safa et dans le Djebel ed-Drûz;* Paris, 1900.

SAFARIK (Pavel-Josef), érudit tchèque, né à Kobeljarovo, en Hongrie, le 13 mai 1795, mort à Prague le 26 juin 1681. Son père, prêtre évangélique, lui avait fait donner une instruction soignée dans les écoles supérieures de Hongrie; en 1817, Safarik se rendit à Iéna où il obtint le grade de docteur en philosophie. En 1819, il revint à Presbourg où il fit connaissance de Palkovitch et des autres patriotes tchèques de cette époque; cette même année, il fut appelé à Novi Sad (Neusatz, Hongrie), où il devint professeur au lycée serbe de cette ville. En 1833, il donna sa démission et se rendit à Prague pour se consacrer tout à fait à l'étude des antiquités slaves, qu'il avait commencée avec succès comme professeur de lycée. Parmi ses travaux de cette époque, il faut citer surtout : *Geschichte der slavischen Sprache und Literatur nach allen Mundarten* (Pest, 1826, in-8); *Ueber die Abkunft des Slaven nach Lorenz Surowiecki* (Pest, 1828). A Prague, il publia en 1837 son œuvre capitale, *Antiquités slaves* (en tchèque), où il exposa l'histoire des peuples slaves depuis les temps les plus reculés jusqu'à leur conversion au christianisme (le second volume ne fut publié qu'après sa mort, en 1863). Cet ouvrage avait consacré sa réputation d'historien slave, il fut bientôt traduit en allemand, en russe et en polonais. En 1848, Safarik fut nommé bibliothécaire de l'Université, place qu'il occupa jusqu'en 1860. Parmi ses nombreux ouvrages sur l'histoire et les littératures slaves, il faut citer : *Die ältesten Denkmäler der böhmischen Sprache* (Prague, 1840, in-4); *Monumenta (Památky) de l'ancienne littérature des Slaves du Sud* (textes serbes, dissertations et titre en tchèque; Prague, 1856, in-8); *Monumenta (Památky) de l'écriture glagolitique* (Prague, 1853, in-8), etc. J. Jirecek, son gendre, a publié en 1864 et 1865 un important ouvrage de Safarik : *Geschichte der südslavischen Literatur*, en trois parties. Il a commencé la publication restée inachevée, de 1861 à 1864, en 4 vol., des « Œuvres réunies » de Safarik. Sa biographie a été écrite par Joseph Jirecek, dans *Œsterreichischen Revue*, et par son fils Bojtech Safarik, professeur de chimie à l'Université tchèque de Prague, dans *Seovnik naucný*. M. G.

SAFED ou SAFET. Ville de Palestine, à 838 m. d'alt., comptant 25.000 hab., dont 11.000 musulmans, 700 Grecs, quelques protestants et le reste juifs. Ceux-ci considèrent Safed comme une de leurs villes saintes, car le Messie doit y apparaître. L'histoire de cette ville nous est surtout connue à l'époque des croisades. En 1140, Foulques y construisit un château fort. Saladin ne s'en empara qu'avec peine en 1189. En 1220, la forteresse fut rasée, mais les Templiers la reconstruisirent en 1240. Bibars la força à capituler en 1266. Safed devint le chef-lieu d'une province. Un tremblement de terre, en 1837, fit périr plus de 5.000 hab. La colonie juive de cette ville date du commencement du XVIe siècle et fut fondée par des juifs espagnols. Il s'y forma une école de rabbins célèbre. De nos jours, la plupart des juifs de Safed sont Polonais. R. Dd.

SAFED-Koh (Mont) (V. Inde, t. XX, p. 670).

SAFET. Déesse égyptienne des Livres et de l'Histoire. Elle est fréquemment représentée tenant de la main gauche une branche de palmier avec les signes de périodes de temps innombrables, et de la main droite écrivant des noms sur les branches d'un arbre.

SAFFAIS. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Nancy, cant. de Saint-Nicolas-du-Port; 127 hab.

SAFFARIDES. Dynastie persane (V. Perse, t. XXVI, p. 461).

SAFFI (Aurelio), homme politique et écrivain italien, né à Forli le 13 oct. 1819, mort à San Varano, près de Forli, le 10 avr. 1890. Docteur en droit en 1840, il vint à Rome, soi-disant pour y faire son stage d'avocat, mais en réalité il participa aux réunions des libéraux qui préparaient les jeunes gens à secouer le joug du gouvernement pontifical. En 1844, il revint à Forli et, l'année suivante, pour protester contre la mauvaise administration des légats pontificaux, il écrivit clandestinement la *Rimostranza* aux commissaires du pape dans les légations de Forli et de Ravenne. Cette *Rimostranza* fut insérée dans le *Blue Book* de 1846 (I, p. 3). Par commission du marquis d'Azeglio, il se mit en relation avec les patriotes de Bologne et les aida à imprimer à leurs mouvements un caractère national. A l'avènement de Pie IX, il commença à prendre part à l'administration de sa ville natale. En 1847 il lut un discours sur le *Lavoro nei suoi rapporti coi progressi della civiltà e colla coltura morale delle classi operaie*. L'année suivante, il entra en relation avec Mazzini. Elu en 1849 député de Forli à la Constituante romaine, il fut bientôt choisi par le Triumvirat comme ministre de l'intérieur et sut assurer la tranquillité du pays. Il entra avec Mazzini et Armellini dans le deuxième triumvirat, qui eut à s'occuper de la défense de la ville et qui assista à sa chute. Il partit alors pour l'exil. A Genève, il collabora avec Mazzini à la rédaction de l'*Italia del popolo* et à la direction du parti républicain italien. Forcé, ainsi que les autres, d'abandonner la Suisse, il se réfugia à Londres (1851). Après le 2 déc. et les cruelles sentences de tribunaux spéciaux de la Lombardie-Vénétie et de la Romagne, il vint aux frontières du Piémont et de la Lombardie pour recueillir des fonds en vue du mouvement que les exilés projetaient. Cette insurrection échoua, et Saffi, à Londres, écrivit, pour vivre, dans les revues anglaises. En oct. 1853, la *Westminster Review* publia son important article, intitulé *Religion in Italy*. Il commença alors aussi à faire des lectures sur la question italienne et sur la littérature de son pays. A l'annexion de la Romagne, Aurelio Saffi revint dans sa patrie (juin 1860), mais refusa la prodictature de la Sicile que voulait lui confier Garibaldi. Député jusqu'en 1863, il renonça au mandat législatif après l'expédition d'Aspromonte; et il se retira de la vie politique tout en restant le grand collaborateur de Mazzini, et après lui le chef du parti républicain en Italie. Après l'été de 1865, il se fixa aux environs de Forli, qu'il ne quitta plus; il fut nommé président de la *Deputazione di storia patria della Romagna*, qu'on venait de fonder. La mort de Mazzini (10 mars 1872) l'abattit; mais, chef de son parti, il se remit bientôt pour s'opposer aux excès des internationalistes. En 1878, il fit à l'Université de Bologne trois lectures sur l'histoire du droit public et sur Alberico Gentili dont on préparait alors le monument. En même temps, il recueillit, illustra et publia les œuvres de Mazzini qu'il

EFERUS - Recherche & Classification numérique

fit précéder de *Cenni biografici e storici a commento del testo*. Toujours sur la brèche, il s'efforça de répandre les idées démocratiques, et jusqu'à la fin il ne cessa de s'en occuper, soit dans les écrits qu'il inséra dans une foule de journaux, soit dans les congrès innombrables qu'il présida. E. Casanova.

Bibl. : Leone Carpi, *Il Risorgimento italiano ;* Milan, 1884, vol. I. pp. 382 et suiv. — C. Albicini, *Aurelio Saffi*, dans *Nuova Antologia*, 1890. — Brini, *Commemorazione di Aurelio Saffi*, dans *Anuario* de l'Université de Bologne, 1892-93. — L. Rossi, *Aurelio Saffi, ricordi e impressioni*, dans *Rassegna di scienze sociali e politiche*, 1892.

SAFFRE (Blas.). Sorte d'aigle de mer, qui se représente de profil, les ailes soulevées.

SAFLOR (Chim. ind.) (V. Carthame, § *Industrie*).

SAFFLOZ. Com. du dép. du Jura, arr. de Lons-le-Saunier, cant. de Clairvaux ; 158 hab.

SAFFRÉ. Com. du dép. de la Loire-Inférieure, arr. de Châteaubriant, cant. de Nozay ; 3.670 hab.

SAFFRES. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Semur, cant. de Vitteaux ; 411 hab.

SAFFRON-WALDEN. Ville de Grande-Bretagne, comté d'Essex, sur la Cam, à 20 kil. au S. de Cambridge ; 6.404 hab. Belle église, château en ruines ; nombreuses maisons anciennes ; musée. Commerce actif. Dans le voisinage, Audley End, magnifique résidence (XVIIe siècle) de lord Braybrook.

SAFI, SAFFI. Ville maritime du Maroc occidental (V. Asfi).

SAFRAN. I. Botanique (V. Crocus).

Safran bâtard, Safran d'Allemagne, Faux Safran (V. Carthame et Colchique).

Safran des Indes (V. Curcuma et Jaune).

II. Agriculture. — La culture du safran est très ancienne, elle se pratiquait, dans l'antiquité, en Cilicie, en Lycie, en Barbarie, en Sicile et en Styrie ; Homère, Virgile, Pline, Quinte-Curce, en font mention ; Ebn-el-Avam (XIIe siècle), de Cressens (1373), Heresbach (1573), Quiquerau (1551) et Olivier de Serres (1606) l'ont décrite ; Justin pense qu'elle fut introduite en Provence par les Phocéens. Au XVIe siècle, elle était pratiquée en grand dans le Sud-Est, dans l'Albigeois, le Lauraguais et l'Angoumois ; la récolte de l'Angoumois, évaluée à plus de 120.000 livres, suffisait alors pour toute la France et pour une grande partie de l'Allemagne ; au XVIIe siècle, le Comtat-Venaissin et surtout le Gâtinais, dont les safrans pouvaient rivaliser avec ceux de l'Asie et même avec ceux du mont Liban, devinrent de grands centres de production ; la petite ville de Boynes (Loiret) vendait, à elle seule, annuellement, pour plus de 300.000 livres de safran à la Hollande et à l'Allemagne. Au commencement du siècle dernier, la culture du safran avait encore une grande importance en France, nos récoltes étaient expédiées jusque dans les Indes ; dans la première partie de ce siècle, elle se pratiquait dans le Gâtinais, le Vaucluse, le Languedoc, le Quercy et la Normandie (plaine de Caen). Actuellement, on ne la rencontre plus que dans le Gâtinais et sur quelques points isolés de Seine-et-Marne, du Vaucluse et de la Charente ; en 1892, elle n'occupait que 477 hect. (Gâtinais, 472 hect., Seine-et-Marne, 5 hect.) dont la production totale était estimée à 1.039.520 fr. Les principaux centres de culture à l'étranger se trouvent en Espagne (Alicante, Barcelone, Valence, Almeria) ; en Angleterre (comtés de Cambridge, de Suffolk et de Hereford) ; en Autriche (Moelk), etc. Nos importations proviennent presque entièrement d'Espagne, elles ne dépassent guère, en moyenne, le chiffre de 45.000 kilogr., la moyenne de nos exportations est voisine de 26.000 kilogr.

Culture. — Le safran préfère les climats tempérés, il supporte facilement les chaleurs et les fortes sécheresses ; par contre, il redoute beaucoup les hivers rigoureux ; son bulbe se fend à — 10° C. dans un milieu humide et pourrit bientôt après ; une température sèche et chaude en été, douce et fraîche en automne, lui est surtout favorable, les fortes pluies et une humidité froide lui sont très nuisibles. Il préfère les sols profonds, sains et de consistance moyenne, riches en calcaire, et en *vieille force*, tels que les bonnes terres à froment ; les situations découvertes, plates et exposées au soleil, sont surtout à rechercher ; il paraîtrait encore que la couleur du sol a une certaine influence dans cette culture : la couleur blanche n'est pas favorable ; sur un sol brunâtre ou rougeâtre, au contraire, les feuilles sont plus belles, et le coloris des stigmates est plus franc et plus accentué. Le terrain doit être parfaitement défoncé et ameubli ; en général, on donne un labour de 20 à 30 centim. à l'automne, un labour moyen en mars et en avril, et un labour léger en mai, on nivelle aussi la surface et on épierre s'il y a lieu. Le safran est planté rarement sur une fumure directe, il semble redouter le fumier frais, et on le fait venir ordinairement après une céréale qui a succédé elle-même à une prairie artificielle (Gâtinais) ; il y aurait souvent avantage, croyons-nous, à appliquer, avant le labour d'automne, une dose assez forte d'engrais phosphatés, tels que les scories de déphosphoration, et, dans les sols siliceux et calcaires, un engrais potassique (sulfate de potasse ou chlorure de potassium) ; l'emploi de ces engrais en plein est toujours le plus recommandable. La multiplication se fait par bulbes que l'on plante en juillet et en août ; les bulbes doivent être fermes, saines, bien arrondies, et avoir au plus 2^cent,5 de diamètre ; on les débarrasse de leurs tuniques et on les expose pendant quelques jours au soleil. La plantation se fait en lignes écartées de 15 à 17 centim. et à 5 centim en moyenne sur les lignes ; les rayons sont ouverts à la bêche ou à la houe sur une profondeur de 20 centim. environ ; la terre provenant du second rayon sert à combler le premier, et ainsi de suite jusqu'à l'achèvement de la plantation ; un ouvrier rayonneur (*marreur*, Gâtinais) et une femme chargée de la mise en terre des bulbes plantent de 8 à 15 ares par jour. Vers la fin d'août, on donne un râtelage, et, si la terre est sèche, un binage. — Les pucerons et les limaces causent quelquefois des dégâts dans les safranières : des arrosages au jus de tabac, dans le premier cas, et des épandages de chaux, de cendre ou de sciure de bois phéniquée, dans le second cas, sont recommandables ; les rats et surtout les mulots déchirent souvent les bulbes, il faut alors recourir à l'emploi des divers procédés préconisés contre ces rongeurs ; les lièvres et les lapins sont aussi très friands des fleurs et des feuilles de safran ; s'ils sont nombreux, il faut protéger les plantations au moyen de grillages. — Les affections d'origine cryptogamique appelées *mort du safran* (Gâtinais) et *tacon* sont encore plus dangereuses ; la première est due au *Rhizoctonia violacea* (*R. Crocorum*) (V. Rhizoctonia) ; la seconde, peut-être plus commune encore, semble occasionnée par une bactérie, elle apparaît surtout dans les terrains argileux et humides, lorsque le printemps est froid et pluvieux ; les bulbes attaqués présentent d'abord une teinte rouge ou jaune brunâtre, puis noire, et ils se désorganisent peu à peu ; il faut arracher les souches attaquées et éliminer soigneusement tous les bulbes altérés lors de la sélection faite en vue d'une nouvelle plantation.

Récolte. — Les premières fleurs apparaissent du 15 sept. au 15 oct., suivant les régions, et la floraison se prolonge pendant deux ou trois semaines. Il faut commencer la récolte avant que les fleurs soient complètement ouvertes et opérer de préférence le matin ou le soir lorsque les corolles sont fermées et fraîches ; la cueillette doit se faire avec la plus grande diligence, tous les jours, pendant la première semaine de la floraison, et tous les deux jours pendant la seconde si le temps est beau ; on la confie généralement à des femmes ou à des enfants ; les fleurs, coupées à l'ongle et en détachant le tube de la corolle, sont ramassées au fur et à mesure dans des paniers, puis transportées à la ferme dans des hottes ou

EFERUS - Recherche & Classification numérique

dans des tonneaux dans lesquels il faut éviter de les presser. L'épluchage se fait le jour même; le pistil est détaché avec le plus grand soin, après avoir ouvert la fleur, et recueilli dans une écuelle ou dans une assiette ; une femme exercée épluche par heure 50 à 60 gr. de safran vert. Le rendement par hectare est assez variable; Heuzé indique les chiffres suivants : première année, 12 à 13 kilogr.; deuxième et troisième années, 40 à 50 kilogr.; soit, en moyenne, 17 à 21 kilogr. par année; le prix de revient du kilogramme oscille ordinairement entre 30 et 45 fr., laissant un bénéfice moyen de 20 à 25 fr. par kilogr. Le capital nécessaire pour cette culture est très élevé : on l'estime entre 1.600 et 3.000 fr. par hect. pour deux ou trois années. Les plantations se renouvellent tous les trois ou quatre ans; les lignes sont d'abord découvertes à la *marre* ou à la binette, puis on extirpe les bulbes à la bêche ; les produits sont triés et mis en tas sur les chaintres ou *foirières;* on les replante au bout de trois à cinq semaines; une bonne safranière fournit assez de plants pour 1 hect. 1/2 à 2 hect. de nouvelles plantations. — Les feuilles fournissent un produit accessoire utilisé pour l'alimentation des bêtes bovines ; elles apparaissent aussitôt après la floraison, et on les arrache à la main ou on les fauche, en avril ou en mai, au moment où elles se dessèchent; un hectare en fournit, en première année, 600 à 700 kilogr., et, en seconde année, 1.000 à 1.700 kilogr. — La safranière demande peu de soins d'entretien : un labourage ou un binage après la cueillette des fleurs, un binage en juin après l'enlèvement des feuilles et un second triage ou un labour un mois environ avant la floraison sont les façons les plus courantes ; il faut les exécuter avec beaucoup d'attention afin de ne pas attaquer les lignes. J. Troude.

III. Thérapeutique. — On emploie en médecine les styles et les stigmates, après dessiccation rapide sur des tamis de crin modérément chauffés : le safran se présente dans le commerce sous forme de filaments flexueux, rouge foncé, d'odeur aromatique pénétrante, de saveur chaude amère, colorant la salive en jaune ; une faible quantité colore en beau jaune doré une grande masse d'eau. Le safran renferme de la gomme, de l'albumine, une matière colorante, la *safranine*, *crocine*, ou *polychroïte*, et une essence âcre et brûlante. Dans les préparations culinaires on l'emploie comme condiment ou pour colorer certains mets, des sauces, des pâtes d'Italie, etc. Les émanations de safran déterminent de la céphalalgie et de la prostration, parfois même un état apoplectique, qui peut devenir mortel. Ingéré, il colore en jaune les matières fécales et les diverses sécrétions. Il était employé jadis comme stimulant, tonique, carminatif, sédatif et emménagogue. On peut le prescrire en poudre ou en pilules à la dose de 20 à 50 centigr. comme tonique de l'estomac, à la dose de 50 centigr. à 2 gr. comme emménagogue ; il s'emploie également en infusion à 2 °/₀₀ et en teinture à 1/5 à la dose de 5 à 10 gr.

IV. Pharmacie. — Les formes pharmaceutiques du safran sont : la poudre de safran, préparée par contusion du safran desséché à 25° et tamisage au tamis de soie n° 100; la teinture alcoolique; le sirop, obtenu par solution du sucre dans un vin de safran par macération; l'extrait alcoolique préparé par évaporation d'une double macération alcoolique ; la tisane par infusion à 2 gr. °/₀₀ d'eau. Il rentre dans l'électuaire de safran composé (confection d'hyacinthe), l'emplâtre mercuriel, la thériaque, les pilules de cynoglosse, etc.

SAFRAN (Mar.) (V. Taquet).

SAFRAN D'ANTIMOINE (Chim.) (V. Oxysulfure, t. XXIV, p. 753).

SAFRANUM (Bot.) (V. Carthame).

SAFRE (Chim. ind.) (V. Cobalt, t. XI, p. 744).

SAF-SAF (Vallée du) (V. Constantine, t. XII, p. 595).

SAFTLEVEN (Cornelis), peintre et graveur hollandais, né à Rotterdam en 1606, mort à Rotterdam en 1681. Fils du paysagiste *Herman* Saftleven le Vieux et sans doute élève de son père et de Ryckaert, il imita surtout Brouwer, mais avec une bien moindre largeur dans le modelé des figures. Il traita les scènes paysannes, les intérieurs rustiques avec natures mortes, et surtout le paysage avec des animaux. La galerie de Dresde possède quelques-unes de ses toiles les plus caractéristiques. — Son frère, *Herman* Saftleven le Jeune, né à Rotterdam en 1610, mort à Utrecht le 5 janv. 1685, aborda les mêmes sujets que lui et fit des paysages à la Van Goyen. Ses tableaux sont traités avec la finesse la plus minutieuse ; ils représentent pour la plupart des paysages rhénans et se distinguent par leur tonalité vaporeuse et bleuâtre. Les meilleurs tableaux de ces deux peintres ont été vendus pour des Brouwer. Œuvres dans les musées d'Amsterdam, Prague, Madrid (galerie communale), etc. E. D.-G.

SAFVET Pacha (Méhémet), homme d'Etat ottoman, né à Constantinople vers 1815, mort à Constantinople le 17 nov. 1883. Il entra de bonne heure au service de la Porte ; il fut successivement chef du bureau des traductions (1837), secrétaire du palais (1847), membre du conseil du Tanzimat (1854), sous-secrétaire d'Etat au ministère des affaires étrangères, ministre du commerce (1861), président du conseil d'Etat, ambassadeur à Paris (1865-66), ministre de la justice, puis des affaires étrangères (1872). Il représenta la Porte en cette qualité à la conférence de Constantinople, quitta le cabinet (juil. 1877) pour y rentrer au moment de la crise provoquée par les succès des Russes (févr. 1878) et signa en la même qualité la paix de San Stefano (3 mars) ; nommé grand vizir (4 juin), il se retira bientôt pour raisons de santé (4 déc.). En 1879, il occupa quelque temps la place d'ambassadeur à Paris, puis rentra en Turquie comme ministre des affaires étrangères et en remplit les fonctions jusqu'en 1882. C. Huart.

SAGA (all. *Sage*). Nom d'une déesse de la sagesse dans la mythologie scandinave. La tradition en parle rarement, et on ne sait d'elle guère autre chose, si ce n'est qu'elle résidait à Sœkkvabekkr, où elle buvait avec Odind dans une coupe d'or. Elle n'est sans doute qu'une hypostase de Frigg; Mullenhoff la considère comme l'image du soleil se reflétant dans l'eau; on en fait parfois aussi une déesse de l'histoire. — Le mot saga (qui n'est pas le nom de la déesse ci-dessus), signifie, dans les langues scandinaves, tradition, légende, et s'applique aussi bien aux légendes religieuses et historiques qu'aux légendes héroïques et aux légendes des cycles breton (*Artursaga*) ou carolingien, par exemple, qu'aux légendes scandinaves anciennes et modernes. Les vieilles sagas de l'Islande sont en prose, par opposition aux poèmes des Skaldes ; dans aucun pays germanique, les sagas ne sont aussi nombreuses que là, ni conservées sous une forme aussi pure. On peut diviser les sagas islandaises des XIIe, XIIIe et XIVe siècles, selon les matières : en sagas proprement islandaises, telles que l'*Egilssaga*, la *Lexdielasaga*, la *Gunnlaugssaga*, la *Nialsaga*, la *Sturlungasaga*, la *Kristnisaga* (sur l'introduction du christianisme en Islande), etc.; en sagas historiques, traitant de pays autres que l'Islande, telles que l'*Olafssaga Tryggvasonar*, qui contient le récit d'une expédition en Grœnland, la *Faregingasaga*, sur les îles Feroë, la *Sverrissaga*, histoire du roi Sverrir (ou Sverre) de Norvège, la *Heimskringla*, etc.; en sagas mythologiques et héroïques, telles que la *Vœlsungasaga*, la *Fritjofsaga*, ou encore la *Karlamagnussaga*, la *Barlaamssaga*, la *Tristamsaga*, la *Parœvalssaga*, empruntées à des littératures étrangères. Th. Cart.

Bibl. : Mogk, *Norwegisch-Isländische Literatur*, dans *Paul's Grundriss der germ. Philologie*, II, 1. — P.-E. Müller, *Sagabiblioteh ;* Copenhague, 1817-20, 3 vol. — Th. Möbius, *Uber die ältere isländische Saga ;* Leipzig, 1852. — G. Cederschiœld, H. Gering et E. Mogk ont publié un recueil des Sagas les plus importantes, sous le titre de *Altnordische Sagabiblioteh ;* Halle, 1891-1896.

EFERUS - Recherche & Classification numérique

SAGA. Ville du Japon, prov. de Hizen, dans la partie N.-O. de l'île Kious siou, située dans une plaine fertile; 25.622 hab. Ancienne résidence des princes de Hizen.

SAGAIE (Archéol. et Ethnogr.). La sagaie, javelot des primitifs et des sauvages, est une arme de jet, intermédiaire à la lance et à la flèche. Elle dérive de la lance, une des armes encore les plus employées, et on reconnaît son introduction dans l'usage, par l'apparition de pointes en silex plus pointues, plus minces, plus soigneusement retaillées au pourtour et plus légères, comme les pointes de Solutré, et par celle de fortes pointes en os, communes à l'époque de la Madeleine. La sagaie était donc employée dès le milieu de l'époque quaternaire et surtout à la fin. D'après les pièces recueillies, ce devait être la seule arme de jet de cette époque avec le harpon. On ne connaissait pas encore l'arc permettant de lancer à de grandes distances de fines pointes aiguës. Au contraire, à l'époque néolithique, les pointes de flèches abondent, elles sont de toutes formes, et celles en silex, très finement travaillées, restent en usage jusque dans les temps historiques.

Des populations sont restées dans l'ignorance de l'arc jusqu'à nos jours. Et alors, à part les rares peuples possédant la sarbacane (V. SAKAÏ), ils ont conservé l'usage de la sagaie et de la lance. En Afrique, certains peuples n'ont même pas encore d'armes de jet, ils se servent de la lance et du casse-tête. L'arc est inconnu de beaucoup. Mais tous ou presque tous se servent de la sagaie. Plusieurs ont, en outre, comme arme de jet dont le maniement est comparable à celui de la sagaie, des serpes à deux tranchants ou des couteaux à plusieurs lames courbes très dangereux (Bornouans, Foundjès, Niams-Niams, N'Gapous, etc.). Les Australiens, ignorant aussi l'arc, ont le boomerang, et une sagaie très légère et très longue qu'ils lancent avec la main armée d'un bâton (la *wummera*), lequel, poussant encore la sagaie, par son extrémité, alors que la main l'a abandonnée, ajoute à la force de propulsion directe de celle-ci. Maniée ainsi, cette sagaie leur permet de tuer des oiseaux à d'assez grandes distances. Ils poursuivaient avec elle, même le poisson. Bien que cette arme ait cédé la place partout où l'arc a été introduit, elle ne sera abandonnée complètement que lorsque tous les peuples pourront se procurer le fusil européen. ZABOROWSKI.

SAGALLO. Petite ville de la colonie française de la côte des Somalis; sur le côté N. de la baie de Tadjoura; mauvais mouillage bien approvisionné d'eau douce. Blokhaus construit par les Egyptiens, et occupé par une petite garnison française. Point de départ des caravanes vers le Choa. — Sagallo a été cédé à la France, grâce à Soleillet, à qui le sultan de Tadjoura, Hamed Loïta, donna (juil. 1882) le port et la rade; et la donation fut confirmée par Ménélik II, roi de Choa et suzerain de Loïta, en mars 1883. L'aventurier cosaque Atchinov ayant voulu s'y installer malgré la France, il fallut un simulacre de bombardement pour le contraindre à se soumettre.

SAGAN. I. Principauté héréditaire prussienne et seigneurie de Basse-Silésie, comportant une voix au landtag provincial de Silésie. La principauté a autrefois fait partie du duché de Glogau; mais à l'époque du partage de l'héritage des fils du duc Henri VIII (1397), la principauté de Sagan fut séparée du duché de Glogau et appartint à des princes particuliers. En 1475, elle passa à la Saxe; en 1549, à la Bohême; en 1627, l'empereur Ferdinand II la vendit à Wallenstein; après la mort violente de celui-ci, elle fut vendue, en 1646, au prince Lobkowitz, et après lui fut achetée par le duc Pierre de Courlande. A la mort de ce dernier (1800), elle passa à sa fille, la princesse Catherine Wilhelmine de Biron-Sagan, mariée en dernier lieu au comte Charles-Rodolphe de Schulenburg; à la mort de la princesse, en 1839, la principauté passa à sa sœur Pauline, princesse de Hohenzollern-Hechingen, qui la laissa après elle, en 1845, à son autre sœur Dorothée, duchesse de Talleyrand-Périgord. Celle-ci, à sa mort (19 sept. 1862), laissa la principauté, qui, en 1845, avait été élevée au rang de duché, à son fils le prince Louis, né le 12 mars 1811, qui, depuis 1872, est aussi duc de Talleyrand-Périgord. A la mort du prince Louis (21 mars 1898), la principauté est revenue à Charles-Guillaume-Frédéric Boson de Talleyrand-Périgord, 4e duc de Talleyrand, duc de Sagan, né à Paris le 7 mai 1832, du duc Louis et de sa première femme Alix, des ducs de Montmorency (née le 13 oct. 1810, morte le 13 sept. 1858). Connu à Paris sous le nom de *prince de Sagan* jusqu'à l'époque où il hérita de son père, le chef actuel de la principauté de Sagan a épousé, le 2 sept. 1858, Jeanne-Marguerite, des barons Seillière (née à Paris le 20 avr. 1839). La principauté de Sagan a une superficie de 1.211 kil. q. et 65.000 hab., et forme à peu près le cercle du même nom du district prussien de Liegnitz.

II. Ville de Silésie (Prusse). Capitale du cercle et de la principauté de Sagan, sur la Bober (affl. g. de l'Oder), point de jonction des lignes Sommerfeld-Breslau, Sagan-Kottbus, Hissa-Hansford et Neusalz-Sagan. 114 m. d'alt; 13.187 hab. Eglise évangélique, 3 églises catholiques, synagogue; collège catholique, fondé en 1628 par Wallenstein; beau château séjour de Wallenstein (de 1627 à 1634) qui y reçut Kepler de 1629 à 1630, avec jardins, serres et bois, et de nombreux tableaux et sculptures. Importantes filatures de laine et de chanvre; fabriques de drap et lainages, d'huile, de papier d'emballage, de cigares; teinturerie, brasserie, commerce considérable.

BIBL.: LEIPELT, *Geschichte und der Herzogtums Sagan* Sorau, 1854.

SAGAN (Dorothée de COURLANDE, princesse de) (V. DINO [Duchesse de]).

SAGANI (Ahmed-ben Mohammed As-), mathématicien arabe, originaire du bourg de Sagan, voisin de Merv, mort à Bagdad en févr. 990. Il s'était établi à Bagdad, où il se livrait à la fabrication des astrolabes et autres instruments d'astronomie; il avait même formé une collection d'anciens instruments de ce genre. Lorsque le prince bouide Chéref-ed-daula s'empara de cette ville, il travailla à des observations astronomiques et surtout astrologiques dans l'observatoire que ce prince avait fait élever dans la capitale des khalifes abbasides. Il était profondément versé dans la mécanique, et c'est à lui que sont attribués les grands et magnifiques instruments mentionnés par les auteurs arabes, tels qu'un quart de cercle de 15 coudées de rayon. C. HUART.

BIBL.: CASIRI, *Bibliotheca hispano-arabica Escurialensis*, t. Ier, p. 410. — L.-P.-E.-A. SÉDILLOT, *Prolégomènes des tables astronomiques d'Oloug-beg;* Paris, 1847, introd. p. lvj, note I.

SAGAPÉNUM (Pharmacol. et Thérap.). Cette gommerésine, encore connue sous le nom de *gomme séraphique*, que l'on suppose provenir du *Ferula persica* Wildenow et du *F. szowitziana*, plantes de la famille des Ombellifères, originaires de la Perse, nous arrive ordinairement en masses molles, irrégulières, semi-transparentes, mêlées d'impuretés. Elle contient, suivant l'analyse de Brandes, de la gomme, des matières résinoïdes, et une huile essentielle d'un jaune pâle et fluide. Par ses propriétés, le sagapénum se rapproche de l'*Asa fœtida* et du *Galbanum;* sa saveur et son odeur, à la fois aromatiques et alliacées, sont moins prononcées que celles de l'*Asa fœtida*, mais il ne se colore pas comme elle en rouge au contact de l'air et de la lumière. C'est un léger stimulant, rarement prescrit à l'intérieur, à la dose de 10 centigr. à 1 gr., sous forme de pilules ou d'émulsion, contre les dyspepsies avec constipation, l'hystérie et le catarrhe des muqueuses. Il entre dans la composition de plusieurs emplâtres, employés dans le traitement des ulcères indolents; il sert à préparer le diachylon gommé et la thériaque. Mais il est souvent falsifié. Dr V.-Lucien HAHN.

SAGAR. I. Ile deltaïque du groupe (Inde), à l'embouchure de l'Hougli, entre le petit bras (Bara Talla) et le

EFERUS - Recherche & Classification numérique

grand bras (Bara Mantresvar), longue de 37 kil., large de 4 kil. au N. et 12 kil. au S. Elle fait partie du district des 24 Payanas de la prov. de Calcutta du Bengale. Elle passe pour avoir eu une population considérable (plus de 200.000 âmes) qui aurait été submergée; en 1864, elle avait encore 5.600 hab. dont les deux tiers furent détruits par un cyclone; elle n'a plus aujourd'hui que quelques habitants. Au milieu de janvier, il y vient près de 200.000 pèlerins : pendant les fêtes, on offre à la mer des noix de coco, des fruits, des fleurs, une perle, un diamant, une émeraude, une topaze et un bijou de corail. Pendant les quelques semaines où demeurent les baigneurs, Sagar devient un marché considérable de nattes, de poteries, etc. L'île est aussi le point terminus du pèlerinage de six ans (pradakchina) des sources aux bouches du Gange et retour. Couverte d'une jungle épaisse infestée de grands fauves, elle a été partiellement défrichée en 1875-77. A l'angle S.-O. un phare, une station de télégraphe et un observatoire, à Middleton Point. Digues élevées contre les inondations. Sagar, qui est à l'O. du delta, fait pendant à Sandrip.

II. Ville de la prov. de Djabalpour (Central Provinces, Inde centrale), ch.-l. de district, sur le versant septentrional des Vindhyas et sur le bord d'un lac artificiel qui s'écoule dans un affluent du Dhessan, 591 m. d'alt.; 44.415 hab., dont 9.000 mahométans. La ville est large et bien bâtie; le lac, œuvre des Bandjaras (qui ont construit la vieille ville dont les ruines existent à 8 kil. de là), a 6 kil. 1/2 de tour et est bordé de quais pour les baigneurs, et de beaux temples. Un fort maharate élevé sur la hauteur, occupé par une forte garnison, commande la ville de ses vingt tours rondes de 6 à 12 m. de haut. Prison datant de 1846, à quelque distance, pour 500 détenus. Sagar fait un grand commerce de sel avec Minapour et en reçoit du sucre, de l'épicerie et des étoffes anglaises: c'était autrefois le grand entrepôt de sel du Radjpoutana. — La ville date de 1660; cédée par testament au Peïchva en 1735, elle a été cédée par lui aux Anglais en 1818. En 1857, la garnison européenne a été bloquée pendant huit mois par les révoltés.

III. District des Central Provinces (Inde), borné au N. par celui de Lalitpour, par les principautés de Bidjava, Panna, Tcharkari; au S. par le district de Narsinghpour et la principauté de Bhopal; à l'O. par les principautés de Bhopal et de Scindia; à l'E. par Panna et le district de Damoh. 10.372 kil. q.; 564.950 hab. Divisé en 4 districts : Banga, Sagar, Rehli, Deori. Cinq villes principales ; Sagar (44.415 hab.), Garhakota (11.415 hab.), Deori (7.415 hab.), Komaï (5.370 hab.) et Rehli (5.230 hab.). Toutes les plaines cultivées sont coupées par des collines et des plateaux arides ou couverts de jungles. Les eaux vont toutes à la Djemma du Gange. Forêts de tek et sâdj à Ramna (13 kil. q.). Minerai de fer excellent, près de Hirapour au N.-E. Plus du tiers du district est cultivé en blé principalement, riz, orge, millet, etc. 289.380 taureaux, buffles et vaches, 4.635 chevaux, 14.025 ponies, 3.085 ânes, 29.900 moutons et chèvres, 5.500 cochons. La principale exportation consiste en grains. Chemin de fer qui relie Goualior à Itarsi et passe dans le N.-O. du district.

IV. Village de l'île de Rügen (prov. de Poméranie, Prusse), presqu'île de Jasmund; 1.626 hab. Dans les environs, restes de l'époque païenne, *Dubbervorth*, considéré comme un tombeau de géants, le plus grand tumulus de Rügen.

SAGASIK (V. Zagasik).

SAGASTA (D. Práxedes Mateo), homme politique espagnol, né à Torrecilla de Cameros (Logroño) le 21 juil. 1828. Voué aux études mathématiques, il exerça pendant quelque temps la profession d'ingénieur, et fut un certain temps professeur à l'Ecole de Madrid; mais la politique l'emporta de bonne heure. Rallié au parti radical (progressiste), il figure déjà en 1854 dans le comité révolutionnaire de Zamora, formé à la suite du mouvement de juillet. Nommé député pour la première fois, la même année, il se signala dans ses discours politiques et dans ses articles du journal *La Iberia*, par une tendance libérale très accentuée, qu'il souligna encore par ses attaques contre *O'Donnell* (V. ce nom). Celui-ci ayant triomphé et dissous les Cortès à coups de canon (1846), Sagasta se réfugia en France, mais rentra bientôt en Espagne, en profitant d'une amnistie. Envoyé de nouveau aux Cortès en 1859 par le parti progressiste, il continua là et dans les journaux sa vive opposition au parti d'O'Donnell. En 1863, les progressistes, convaincus de l'inutilité de leurs efforts dans la voie légale, ne s'occupèrent plus que de préparer des mesures révolutionnaires. Ce fut Sagasta qui rédigea le manifeste *A la Nation*. Avec *Prim* (V. ce nom), il seconda le soulèvement de Villarejo (1866), et, avec lui, se réfugia en Portugal, puis à Londres. Le *pronunciamiento* des artilleurs de Madrid (juin 1866) fut dirigé par Sagasta, qui, condamné à mort, eut de la peine à se sauver en France. Exilé jusqu'en 1868, il accentua sa politique dans un sens franchement contraire à la dynastie bourbonnienne et à la personnne de la reine Isabelle II. Il fut alors sollicité par les carlistes, mais il n'accepta pas l'alliance proposée. Débarqué à Cadix en sept. 1868 avec Serrano, Topete et d'autres chefs, il commença la Révolution qui triompha à Alcolea. Il fut alors ministre pour la première fois, avec le maréchal Serrano, et continua à l'être pour le département de l'intérieur (Gobernacion) jusqu'en 1870. Dans ce poste et aux Cortès de 1869, Sagasta dessina nettement les principes qui devaient caractériser sa politique pendant la période révolutionnaire. Partisan du suffrage universel et d'autres institutions démocratiques, il était pourtant monarchiste à outrance et persécuta furieusement, d'accord avec Prim, les républicains; il limita les libertés d'association et de réunion qu'il avait réclamées jadis. En 1870, Sagasta vota pour la candidature du roi Amédée de Savoie et continua à combattre les idées radicales des républicains et des démocrates, tels que Ruiz Zorrilla, qui était pourtant monarchiste. En 1871, Sagasta cessa d'être ministre, le roi ayant nommé un nouveau gouvernement sous la présidence de Zorrilla; mais, celui-ci vaincu dans les Cortès, Sagasta fut, de nouveau, chef du cabinet. A son tour, il fut renversé par les Cortès nouvelles de 1872, à cause de la dépense irrégulière de deux millions de réaux que le président avait pris sur la caisse d'outre-mer pour les appliquer — d'après son aveu — aux élections législatives et aux menées de la police contre les révolutionnaires, républicains et carlistes. Ce fut son ennemi politique Zorrilla qui empêcha, dans les dernières Cortès de la même année, l'accusation de Sagasta comme malversateur des fonds publics. Après la période républicaine de 1873-74, Sagasta fut de nouveau ministre avec Serrano et, peu après, président du ministère (4 août). Le 29 déc., le maréchal Martinez Campos, avec ses troupes, se révoltait à Sagunto, en proclamant le roi Alphonse XII. Le gouvernement qualifia durement dans le journal officiel (*Gaceta*) cet acte, mais ne fit rien pour en empêcher les conséquences. Sagasta abdiqua ses pouvoirs entre les mains du capitaine général de Madrid, le maréchal Primo de Rivera, qui était acquis au mouvement de la restauration bourbonnienne. Peu de mois après, en juin 1875, Sagasta se déclarait franchement alphonsiste; il organisa le parti constitutionnel, formé par divers éléments libéraux et dont le programme était la Constitution de 1869: Aux Cortès, il combattit les promoteurs d'une nouvelle constitution, celle de 1876. En 1879, Sagasta s'allia à Martinez Campos et à Alonso Martinez; le parti constitutionnel se nomma désormais *fusioniste*, en acceptant la constitution de 1876, interprétée dans le sens de celle de 1869. Cette première concession devait en amener d'autres. En 1881, Sagasta était chef du gouvernement d'Alphonse XII et disait dans les Cortès que « le suffrage universel signifiait le triomphe

EFERUS - Recherche & Classification numérique

de l'ignorance », de même que, pendant ses luttes contre les républicains, il avait qualifié les droits individuels d' « insupportables ». Cependant, le cabinet Sagasta rectifia beaucoup des mesures réactionnaires du cabinet Canovas, qui avait gouverné depuis 1875. C'est lui qui réintégra dans leurs chaires plusieurs professeurs qui avaient été chassés de l'Université à cause de leurs idées libérales, et qui donna plus d'ampleur à quelques lois politiques, telles que la liberté de la presse, le droit de réunion, etc., mais il combattit le programme plus démocratique du parti de la gauche (*izquierdista*). A la suite d'un soulèvement républicain (1883), Sagasta tomba. A la mort du roi (nov. 1885), il fut de nouveau appelé au gouvernement. Ce fut la période la plus féconde de sa vie politique. On accorda alors le suffrage universel, le jury et autres réformes démocratiques. Mais, en 1895, quelques sous-officiers de la garnison de Madrid ayant attaqué les rédactions de deux journaux pour venger des offenses supposées à l'armée, le gouvernement s'efforça de châtier cet acte anarchique; il se heurta à l'opposition des officiers supérieurs, qui approuvaient la conduite de leurs subalternes et qui demandaient, de plus, de nouvelles lois répressives de la liberté de la presse. Canovas, appuyé par Martinez Campos, remplaça Sagasta. Le meurtre de Canovas, au mois d'août 1897, décomposa le parti conservateur et, à la suite d'un cabinet Azcarraga qui ne dura que quelques mois, Sagasta fut appelé de nouveau au gouvernement. Cette dernière étape de sa carrière fut la plus malheureuse de toutes. La guerre de Cuba se compliquait de plus en plus : l'intervention des Etats-Unis, précipitée par les faiblesses de Canovas, était devenue inévitable. Sagasta, d'accord avec son ministre des colonies Moret, accorda aux Antilles l'autonomie, mais il était trop tard pour que cette réforme, demandée depuis longtemps par toute l'opinion libérale et même par des militaires comme le maréchal Martinez Campos, eût pour résultat l'apaisement des esprits. Sagasta n'eut pas le courage de sacrifier sa personne et son parti au salut de sa patrie, en s'opposant au courant d'une partie de l'opinion qui demandait la guerre à outrance. Il fortifia même ce courant en dissimulant la vérité sur la désorganisation de l'armée et de la marine. La débâcle arriva bientôt, et le cabinet Sagasta, qui n'avait pas voulu convoquer les Cortès lors de la déclaration de la guerre, se vit forcé de signer le malheureux traité de Paris de 1898 ; il tomba peu après, à l'occasion de la discussion, au Sénat, de l'approbation de la cession des Philippines aux Etats-Unis. Depuis lors, Sagasta a vécu dans une sorte de retraite, tandis que son parti se voyait considérablement diminué par la sécession d'importants éléments qui en faisaient partie depuis plusieurs années. — Sagasta appartient à l'Académie des sciences exactes, dont il a été élu membre en 1883.

R. Altamira.

SAGE (René-André Le), dit *Le Sage de Montménil*, fils aîné du grand romancier *Le Sage* (V. ce nom), né à Paris le 31 juil. 1695, mort à La Villette (près Paris) le 8 sept. 1743. Destiné par son père à l'état ecclésiastique, il porta d'abord le costume d'abbé, mais se sentit entraîné par la vocation du théâtre ; il débuta le 28 mai 1726 au Théâtre-Français, mais eut peu de succès et alla se former en province. Il revint ensuite à Paris où il triompha dans les rôles comiques de valets, de paysans, spécialement dans l'*Avocat Patelin* et *Turcaret*. Son père, qui détestait les acteurs, ne lui pardonna, dit-on, d'avoir choisi cette vocation qu'en lui voyant jouer *Turcaret*. La mort subite de son fils fut pour lui un très grand chagrin. — Le Sage de Montménil eut deux frères : *Julien-François* (né à Paris en 1698, mort à Boulogne en 1762), qui fut pourvu d'un canonicat à Boulogne où il donna asile à toute sa famille ; *Le Sage de Pitténec* (né à Paris en 1700, mort en 1765), comédien obscur, et une sœur, *Marie-Elisabeth*, née en 1702, qui survécut à toute sa famille et mourut à l'hôpital de Boulogne.

SAGE (Balthazar-Georges), minéralogiste français, né à Paris le 7 mai 1740, mort à Paris le 9 sept. 1824. Fils d'un apothicaire, il fit ses études au collège des Quatre-Nations, puis fut l'élève de Nollet et de Rouelle et, à dix-neuf ans, ouvrit des cours publics et gratuits de chimie, qui obtinrent un grand succès. Quelques années après, il fut nommé apothicaire à l'hôtel des Invalides, succéda, en 1771, à Rouelle comme membre de l'Académie des sciences, et, en 1778, fut pourvu, à la Monnaie, d'une chaire de minéralogie expérimentale créée pour lui. En 1783, il fit fonder, grâce à son crédit auprès du ministre Calonne, l'Ecole des mines, et y fut appelé comme directeur. Malheureusement, il était et devait demeurer attaché jusqu'à la fin aux vieilles doctrines chimiques, et ses travaux, tout en ayant contribué, pour une part considérable, aux progrès faits à la fin du XVIIIe siècle par la minéralogie, s'en sont nécessairement ressentis. Il montra, d'autre part, une aversion non moins grande pour la Révolution. Privé de tous ses emplois et même un instant emprisonné, il recouvra sous le Directoire sa situation à la Monnaie et fut compris dans la réorganisation de l'Institut. Mais on dut le tenir écarté de l'École des mines, car les théories de Haüy n'avaient pas plus trouvé grâce à ses yeux que celles de Lavoisier. Le nombre de ses ouvrages est très grand. Nous citerons seulement : *Examen chimique des différentes substances minérales* (Paris, 1769 ; trad. allem., 1772) ; *Eléments de minéralogie docimasique* (Paris, 1772 ; 2e éd., 1777 ; trad. allem. et ital.) ; *Expériences relatives à l'alcali volatil fluor* (Paris, 1777 ; 3e éd., 1778 ; trad. allem., angl., espagn.) ; *Description méthodique du cabinet de l'Ecole royale des mines* (Paris, 1784 ; suppl. 1787) ; *Analyse chimique et concordance des trois règnes de la nature* (Paris, 1786, 3 vol.) ; *Institutions de physique* (Paris, 1811, 3 vol. ; supp., 1812). Il a publié, en outre, toute une longue série de mémoires originaux, d'articles et de notes dans les *Comptes rendus de l'Académie des sciences de Paris* (ann. 1766 à 1790 et dans le *Journal de physique* (ann. 1778 à 1808).

Bibl. : B.-G. Sage, *Exposé sommaire des principales découvertes faites par B.-G. Sage, dans l'espace de 54 années ;* Paris, 1813. — Du même, *Enumération des découvertes faites pendant l'espace de 60 années ;* Paris, 1819. — Du même, *Notice biographique ;* Paris, 1824.

SAGE-FEMME. On trouvera aux art. Accouchement et Accoucheur tout ce qui concerne l'historique de l'art des accouchements et des personnes qui font profession de cet art. D'autre part, l'on trouvera à l'art. Maternité des renseignements sur la plus ancienne et la plus réputée de nos écoles de sages-femmes. Nous nous bornerons à exposer ici quels sont les règlements qui régissent les sages-femmes pendant le cours de leurs études et dans l'exercice de leur profession. Les sages-femmes ne peuvent pratiquer l'art des accouchements et s'exposent à des poursuites pour exercice illégal de la médecine si elles ne sont pourvues d'un diplôme. Ce diplôme leur donne le droit de pratiquer les accouchements, de vacciner et de prescrire certaines préparations antiseptiques désignées par l'Académie de médecine. Elles ne doivent pas user d'instruments dans la pratique de leur art et sont tenues d'appeler un médecin en cas d'accouchement laborieux.

Il existe deux classes de sages-femmes. Les sages-femmes qui aspirent au diplôme de la 1re classe doivent être, à l'heure actuelle, pourvues du brevet de capacité élémentaire de l'enseignement primaire, ou du certificat d'études secondaires. Les aspirantes au diplôme de 2e classe doivent subir, devant les Facultés, un examen préparatoire comprenant une dictée, une composition de calcul portant sur les quatre règles et le système métrique, une lecture expliquée et des interrogations sur le calcul élémentaire. L'élève sage-femme doit être âgée au minimum de dix-neuf ans. Les élèves sont inscrites sur un registre d'immatriculation et payent pour cela un droit de 30 fr. chaque année. Les épreuves durent deux ans tant pour la

EFERUS - Recherche & Classification numérique

1re classe que pour la 2e. Les aspirantes subissent un examen à la fin de chaque année. Les élèves de la 1re classe aussi bien que celles de la 2e peuvent faire leur première année d'études dans une Ecole ou Faculté de médecine quelle qu'elle soit. Les élèves sages-femmes de 1re classe doivent accomplir leur seconde année d'études, de toute nécessité, dans une Faculté ou dans une école de plein exercice. Les maternités, dans les villes où il existe une Faculté ou une école de plein exercice, peuvent préparer des élèves aux deux classes de diplôme. Ces élèves passent alors leurs examens devant un jury présidé par un professeur de Faculté.

Le premier examen porte sur l'anatomie, la physiologie et la pathologie élémentaire. Le second examen porte sur la théorie et la pratique de l'art des accouchements. Les aspirantes sages-femmes sont, en outre, astreintes à des exercices pratiques et à un stage dans des services d'accouchements désignés à l'avance. Le total des droits d'examen pour la 1re classe s'élève à 130 fr. Il est de 80 fr. seulement pour la 2e classe. Le diplôme de 1re classe donne le droit d'exercer dans toute la France. Le diplôme de 2e classe ne donne que le droit d'exercer dans un certain nombre de départements formant une zone commandée par l'Ecole ou la Faculté devant laquelle l'examen a été subi. Les sages-femmes diplômées de la 2e classe peuvent, en remplissant certaines formalités et en passant, dans de nouvelles conditions, le second examen, se faire transférer dans la 1re classe. Dr M. Potel.

SAGELAT. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Sarlat, cant. de Belvès; 409 hab.

SAGERETIA (Bot.) (V. Nerprun).

SAGES (Sept) (Hist.) (V. Sept-Sages).

SAGESSE ou **SAPIENCE** de Salomon. Traité de philosophie morale qui a été rangé dans les livres deutéro-canoniques de la Bible (Ancien Testament). Conformément à une pratique très répandue aux environs de l'ère chrétienne, son auteur — selon toutes les vraisemblances, un juif vivant dans le milieu si suggestif d'Alexandrie — s'est dissimulé sous le nom illustre du roi Salomon, patron de la littérature morale dans le judaïsme. L'œuvre, écrite et conservée en grec, rédigée avec un sens de la langue qui se trouve rarement chez les auteurs similaires, reste flottante entre les deux dates extrêmes de 200 av. J.-C. à 100 ap. J.-C.; les exégètes les plus prudents l'assignent au 1er siècle avant notre ère. Quelques-uns ont proposé d'y voir une composition d'origine chrétienne, vue qui se justifiait par des rapprochements avec les livres du Nouveau Testament; mais, à la réflexion, on se convainc que cette parenté d'idées n'est que la confirmation d'un fait, désormais acquis à l'histoire religieuse, à savoir que le christianisme n'est que le développement et, si l'on peut s'exprimer ainsi, la « fixation » des théories élaborées par le judaïsme de la dernière époque. « Dans l'ancienne Eglise, remarque Reuss, ce livre a joui d'une grande faveur. En Orient, c'étaient surtout les Pères alexandrins qui en faisaient grand cas. Dans les Bibles complètes, il était joint, avec l'*Ecclésiastique*, aux trois autres écrits de Salomon, supposés authentiques... L'Eglise latine ne changea rien à cet état de choses. A vrai dire, ce ne furent que les écoles protestantes du xviie siècle qui, dans l'ardeur polémique avec laquelle elles critiquaient les décrets du concile de Trente sur le canon des Ecritures, tombèrent dans l'extrême opposé en s'ingéniant à trouver tous les défauts imaginables à notre livre, comme, en général, à tout ce qui n'était pas compris dans la Bible hébraïque. » — « Notre époque, conclut l'éminent exégète protestant, doit s'appliquer à plus d'impartialité. Au gré de la science moderne, la *Sapience* sera toujours un document précieux pour l'histoire des idées philosophiques. Elle y constate la persistance des principes de la foi religieuse nationale dans un siècle où les penseurs juifs commençaient à trouver du goût à ce que la civilisation étrangère pouvait leur offrir de plus élevé et de plus attrayant. » La critique indépendante ne peut que s'associer à ce jugement, en notant que l'influence de l'hellénisme se traduit ici tout particulièrement par l'affirmation nette de l' « immortalité de l'âme » et de la « Sagesse » considérée comme une hypostase distincte de la divinité en soi, acheminement visible à la doctrine du *Logos*.

Il nous reste à indiquer brièvement, dans la mesure où sa forme discursive le permet, le contenu du livre. — L'auteur — le prétendu Salomon — débute par une allocution à ceux qui gouvernent la terre; il leur recommande expressément de subordonner leur conduite à la justice, justice qui ne peut être que l'effet de la sagesse, laquelle, à son tour, émane de Dieu et est la source de tout bien (chap. 1er). — L'écrivain passe ensuite à la caractéristique des deux classes d'hommes que l'on rencontre dans le monde, ceux qui se laissent guider par l'esprit de Dieu et ceux qui le repoussent pour rechercher les jouissances de la vie matérielle, sans scrupule au sujet des moyens employés à la satisfaction de leurs désirs. Les uns et les autres sont dépeints, tour à tour, dans leur condition actuelle et relativement à la perspective finale qui s'ouvre devant eux (chap. ii à v). — Dans les chap. vi à ix, l'auteur — le prétendu Salomon — après un nouvel éloge de la Sagesse, dans lequel il en expose la nature et l'objet, raconte comment il est parvenu à la posséder lui-même, quels avantages il en a retirés, et fait ressortir, par son propre exemple, combien elle est désirable. — La portion la plus considérable de l'ouvrage comprend le groupe des chap. ix à xix. L'écrivain s'applique à mettre en relief l'action bienfaisante et salutaire de la Sagesse dans l'ancien Israël. Cet exposé commence par l'histoire du premier homme, qui est représenté comme sauvé par elle après sa transgression; il résume ensuite rapidement les principaux faits consignés dans la Genèse, pour s'arrêter plus longuement à l'histoire de Moïse. Les principaux incidents de cette mémorable époque sont mis ingénieusement en lumière, de manière à faire ressortir le contraste des destinées des bons et des méchants, des fidèles et des rebelles. On notera l'opposition entre le traitement des Egyptiens et des Israélites et la critique mordante des pratiques de l'idolâtrie.

Maurice Vernes.

Bibl.: A consulter les *Introductions* à la Bible (livres deutéro-canoniques) et spécialement Ed. Reuss, *Philosophie religieuse et morale des Hébreux*, dans la Bible (Ancien Testament), 6e partie; Paris, 1878, pp. 501-560.

SAGESSE (Filles de la). Congrégation fondée en 1703 par Marie-Louise Trichet, en religion sœur Marie-Louise de Jésus, sous l'inspiration de Louis-Marie Grignon de Montfort, prêtre missionnaire apostolique, qui donna des règles à l'institut. Ces règles furent approuvées par le Saint-Siège en 1853. — Les *supérieurs généraux* de cette congrégation sont toujours ceux des Missionnaires de la Compagnie de Marie (V. ce nom, t. XXIII, p. 1028), compagnie peu nombreuse (une soixantaine de membres à peu près), mais qui, au moyen des religieuses ainsi soumises à ses chefs, gouverne un champ de travail très considérable. Une *supérieure générale*, élue en chapitre général pour neuf années, mais rééligible, administre sous la direction du supérieur général. — En 1853, époque de l'approbation de ses statuts par le Saint-Siège, cette congrégation comptait 2.150 membres, formant 200 maisons en 29 diocèses de France et de Belgique. Chacune de ces maisons comprenait plusieurs œuvres. Le tableau suivant indiquera la nature de ces œuvres, en même temps qu'il fournira un terme de comparaison permettant de mesurer le développement de l'institut depuis 1853 : 60 asiles de l'enfance, 200 écoles primaires, 20 pensionnats, 9 écoles normales ou classes d'adultes, 7 écoles de sourdes-muettes ou d'aveugles, 40 ouvroirs ou orphelinats, 6 maisons de retraites spirituelles, 5 maisons de grandes pensionnaires, 4 crèches, 3 maisons de maternité, 78 hôpitaux civils, maritimes ou militaires, 15 bagnes, maisons centrales ou maisons d'arrêt, 8 asiles publics d'aliénés, 30 bureaux de bienfaisance. A 60 autres mai-

EFERUS - Recherche & Classification numérique

sons étaient attachées des sœurs chargées de secourir les pauvres à domicile. — En ce qui concerne la France seulement, le *recensement officiel de 1861* reconnaissait aux Filles de la Sagesse 177 maisons comprenant 2.137 religieuses. *Maison-mère* à Saint-Laurent-sur-Sèvre (Vendée). — Suivant l'annuaire *le Clergé français*, elles possédaient, en 1899, 351 établissements en France et 43 à l'étranger, desservis par 4.630 religieuses et donnant l'instruction à environ 70.000 élèves, dont 4.600 dans le diocèse de Luçon. — *Etablissements dans les pays étrangers :* Amérique, Haïti : *Port-au-Prince ;* hôpital Saint-François de Salles, pensionnat de Saint-Joseph, asile français, communauté Saint-Louis de Gonzague ; *Léogar :* pensionnat (200 élèves) ; *Petit-Goave :* pensionnat (200 élèves) ; *Mirogyom ;* pensionnat (150 élèves) ; *Anse-à-Veau* ; pensionnat (192 élèves) ; Jérémie : pensionnat (500 élèves) ; *Petit-Trou-de-Nippe :* pensionnat (192 élèves) ; *Saint-Louis-du-Nord :* pensionnat ; *Cap-Haïtien :* hôpital ; *Le Borgne :* pensionnat (192 élèves) ; *Port-de-Paix :* pensionnat (330 élèves) ; *Les Caves :* hospice ; *Le Limbé* (pensionnat). — Nous avons cru devoir donner tous ces détails, à raison de leur signification générale, et comme spécimen des études que nous avons résumées en notre *Encyclopédie*. Ils présentent, parmi tant d'autres, un exemple caractéristique du merveilleux développement des congrégations religieuses depuis un demi-siècle, et aussi pour l'observateur impartial, un témoignage précis de l'action exercée par elles, pour conserver ou étendre l'influence de la France dans les pays étrangers.

E.-H. Vollet.

SAGINAW, Baie du lac Huron (N. des Etats-Unis), sur sa rive occidentale. 46 kil. à l'entrée, de la pointe Ottawa à la pointe aux Barques. Longueur moyenne de 40 kil. ; elle s'avance du N.-E. au S.-O., à 75 kil. dans la presqu'île du Michigan. Très poissonneuse, semée d'îles boisées.

SAGINAW, Ch.-l. de comté de l'Etat de Michigan (N. des Etats-Unis), sur la rive gauche du Saginaw, à 47 kil. de son embouchure dans la baie de Saginaw ; point de jonction des grandes lignes de Ludington, Grand Haven, Lansing, Détroit, Port-Huron, Bay City ; 10.900 hab. et 30.915 avec East-Saginaw, dont beaucoup de Canadiens français. 19 églises, 5 bibliothèques. Commerce et industrie très actifs ; scieries à vapeur, fabriques de bardeaux, tanneries, salineries, laminoirs, construction de machines, carrosserie, fonderies, minoteries.

SAGITTA (Vers) (V. Chætognatha).

SAGITTAIRE. I. Antiquité romaine. — Les *sagittarii* constituèrent toujours, dans l'armée romaine, une troupe auxiliaire ; ils ne faisaient point partie de la légion. Ce fut peut-être au début des guerres puniques que les Romains recrutèrent des archers, en même temps que des frondeurs (*funditores*), pour se défendre plus efficacement contre les archers et les frondeurs des armées carthaginoises. Les *sagittarii* étaient surtout des fantassins ; sous l'empire, on trouve pourtant des corps d'archers montés. Rome les recruta principalement en Numidie et en Maurétanie, en Crète, en Asie Mineure et en Syrie. Les archers formaient des cohortes auxiliaires ; ils gardaient leurs armes nationales. Les documents épigraphiques de l'époque impériale nous ont fait connaître plusieurs cohortes d'archers, entre autres une cohorte d'archers apaméniens, une cohorte d'archers chalcidiens, une cohorte d'archers thraces ; la ville d'Emèse fournissait, sous les Gordiens, une cohorte d'archers montés ; des archers thraces constituaient une aile de cavalerie. — Au Bas-Empire, on trouve des archers parmi les troupes du palais impérial. — On donnait aussi, chez les Romains, le nom de *sagittarii* aux ouvriers militaires qui fabriquaient les flèches.

J. Toutain.

II. Astronomie. — Constellation de l'hémisphère austral, qui comprend, d'après Gould, 298 étoiles jusqu'à la septième grandeur, dont deux de seconde grandeur, une étoile triple, une étoile quadruple et plusieurs étoiles changeantes. Son nom lui vient, d'après les uns, du Centaure Chiron, d'après les autres, de Croton, fils de Pan, et on la représente sous la figure d'un Centaure tendant un arc. Elle correspondait autrefois au neuvième signe du zodiaque, qui semble parcouru par le soleil, du 20 nov. au 20 déc. Il en a gardé le nom et on le représente, en outre, par une flèche (V. Zodiaque).

III. Botanique. — (*Sagittaria* L.). Genre d'Alismacées, formé de plantes aquatiques, généralement acaules, à feuilles allongées, lancéolées ou sagittées, à fleurs monoïques, réunies en grappes ou épis composés : périanthe à 6 divisions, dont les 3 internes pétaloïdes ; étamines nombreuses, à anthères extrorses ; carpelles libres en nombre indéfini, rapprochés en tête, uniloculaires, ovule ascendant à micropyle antérieur ; fruit formé d'un nombre indéfini d'akènes. L'espèce type, le *S. sagittifolia* L., encore appelée *Fléchière* ou *Flèche d'eau*, à feuilles radicales longuement pétiolées, sagittées, est très répandue en Europe, dans le N. de l'Asie et dans le N. de l'Amérique ; on la rencontre dans les lieux marécageux et sur le bord des rivières. Les rhizomes du bulbe, gorgés de fécule,

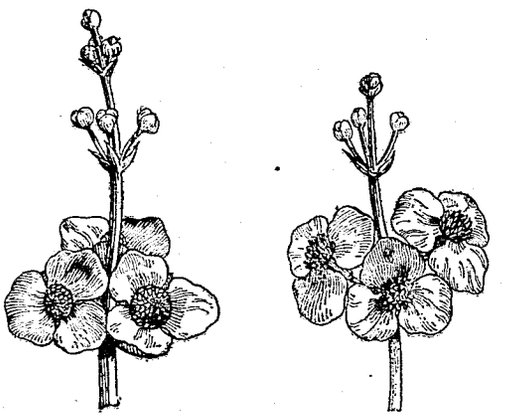

Inflorescences femelle et mâle du Sagittaire.

âcres à l'état frais, deviennent comestibles par la dessiccation, et servent à l'alimentation, en particulier des Kalmouks du bassin du Volga. En Chine et au Japon, on mange les bulbes du *S. chinensis* Smiss., en Pennsylvanie et en Virginie, ceux du *S. obtusa* Mich. Les propriétés antiphtisiques des Sagittaires sont très problématiques. Aux environs de Bordeaux, on a naturalisé de belles espèces américaines.

SAGITTAL (Anat.) (V. Crâne et Pariétal).

SAGLIO (Edmond), archéologue français, né à Paris en 1828. Après avoir rempli les fonctions de conservateur du département de la sculpture moderne et des objets d'art du moyen âge et de la Renaissance, au musée du Louvre, il fut nommé, en 1893, conservateur du musée de Cluny où il succéda à Alfred Darcel. Il fut élu membre libre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres en 1887, en remplacement d'Alex. Germain. Edmond Saglio a publié un certain nombre de dissertations scientifiques sur des sujets d'archéologie antique : *les bracæ et les hosæ* (Paris, 1888, in-8) ; *Polyphème* (Paris, 1887, in-4) ; *Sur un denier d'Hostilius Saserna et sur le culte primitif de Diane en Italie* (Paris, 1891, in-8). On lui doit aussi plusieurs rapports de missions officielles dont il fut chargé à l'effet d'étudier les institutions d'enseignement artistique et industriel à l'étranger (1890 et 1894). Mais la grande œuvre d'Ed. Saglio est le *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines, d'après les textes et les monuments* (gr. in-4, à deux colonnes), publication qu'il entreprit avec A. Daremberg, en 1873, et qu'il continue seul à diriger, son collaborateur étant mort avant l'apparition du premier fascicule.

EFERUS - Recherche & Classification numérique

Cette vaste encyclopédie archéologique de l'antiquité classique en est aujourd'hui à son 28e fascicule, avec la lettre L.

SAGNES-ET-GOUDOULET. Com. du dép. de l'Ardèche, arr. de Largentière, cant. de Burzet; 747 hab.

SAGONNE. Com. du dép. du Cher, arr. de Saint-Amand-Mont-Rond, cant. de Sancoins; 636 hab. Restes d'un château qui fut la propriété de Jules Hardouin-Mansart.

SAGONTE (V. SAGUNTUM).

SAGOSKIN (Michaël Nikolaievitch), écrivain russe, né dans le gouv. de Pensa le 25 juil. 1789, mort à Moscou le 5 juil. 1852. En 1812, il fit partie de la landwehr comme officier et assista au siège de Dantzig comme adjudant du général Lewis. Il se consacra ensuite à la littérature, se fit connaître par des pièces de théâtre et fut nommé en 1817 dans l'administration des théâtres impériaux, en 1820 au théâtre de Moscou. Ses romans ont eu également du succès, surtout *Jurii Miloslavski*, ou *les Russes en l'année 1612* (2 vol., 1829, rééd. en 1886). En 1831, Sagoskin devint directeur du théâtre de la cour à Moscou avec le rang de conseiller d'Etat. Ses œuvres sont pleines de bonne humeur et font une peinture très fidèle des mœurs russes, mais elles n'ont pas grande portée et manquent de profondeur.

SAGOU. I. BOTANIQUE. — Fécule alimentaire qui est importée spécialement des Moluques, des Philippines, de la Nouvelle-Guinée, de l'Inde et des Maldives; elle est formée par les Sagoutiers de l'ancien genre *Sagus* L., divisé depuis en plusieurs genres, *Metroxylon*, *Raphia*, etc., par d'autres Palmiers, tels que *Phœnix farinifera* Roxb., *Arenga farinifera* Labill., *Areca oleracea* L., etc., et les *Cycas circinalis* L. et *C. revoluta* Thunb. (V. CYCAS). Le Sagou se présente sous forme de grains généralement arrondis, du volume d'une grosse tête d'épingle, blanchâtres, grisâtres ou rougeâtres, durs, élastiques, semi-transparents, inodores et de saveur fade. La variété la plus estimée est le *Sagou-tapioka*, *Sagou blanc* ou *Sagou perlé*, préparés à Sumatra, en Chine et aux Moluques.

Dr L. HN.

II. CULTURE ET INDUSTRIE. — Le *Sagou*, ou mieux, le *Palmier sagou* ne croît à l'état sauvage ou cultivé que dans les îles orientales de l'archipel Malais, dans les lagunes du littoral et dans quelques vallées de l'intérieur; il se multiplie par semis des fruits ou par plantation de jeunes rejets et pousse rapidement; son exploitation a lieu entre huit et seize ans; l'âge de quinze ans, époque de la première floraison, est ordinairement celui auquel correspond la plus grande richesse de la moelle en matière amylacée. L'arbre est abattu et privé de sa tête feuillue, puis découpé en tronces que l'on ouvre en deux et dont on retire la moelle; celle-ci est pétrie, lavée et malaxée dans l'eau; quand l'opération est assez avancée, l'eau est passée sur un tamis qui retient les fibres, et la farine se dépose peu à peu. La farine grossière sert pour la consommation locale, la farine fine est seule exportée; en Europe, on l'estime pour l'alimentation des personnes à estomac délicat, en raison de sa facile digestion; un grand nombre de fabriques la soumettent à une préparation qui l'agglomère en petits grains globuleux de volume uniforme : le produit porte alors la désignation commerciale de *Sagou perlé;* après son ébullition, les grains se gonflent et deviennent mous, gélatineux et transparents. Cuit dans du lait, du bouillon ou de l'eau, le Sagou fournit des gelées ou des potages très utiles pour les convalescents. On le falsifie quelquefois avec de la fécule de pomme de terre; le microscope décèle facilement cette supercherie, en laissant voir des grains à hile punctiforme, excentrique, sans facettes, à la place de grains ovales munis de facettes résultant de la juxtaposition primitive de ces grains. L'*Arenga saccharifera*, palmier de l'Inde, connu sous le nom de *Gomuti*, et le *Nipa*, plante à port de palmier croissant dans les terrains vaseux de l'Asie méridionale, donnent aussi du sagou de bonne qualité, mais certainement inférieur à celui du Palmier sagou, et, surtout, à celui que l'on retire des fruits si abondants de plusieurs *Cycas* et, particulièrement, du *Cycas neo-caledonica*. J. T.

SAGOUIN (Zool.). Nom vulgaire des Singes américains du genre *Callitriche* (V. ce mot).

SAGOUTIER (Bot.) (V. SAGOU).

SAGRA (La). Massif d'Espagne (V. ESPAGNE, t. XVI, p. 307).

SAGRAS (Bataille de) (Antiq. grecq.) (V. LOCRES).

SAGREDO (Giovanni), historien et homme politique italien, né à Venise en 1616, mort en 1691. Il succéda en 1676 à son frère, Niccola, comme doge de la république de Venise; mais ses ennemis firent annuler son élection par le peuple. Il se retira de la vie politique et se mit à écrire une histoire des Turcs qui parut sous le titre de *Memorie istoriche dei monarchi ottomani de 1300 à 1646* (Venise, 1677; traduite aussi en français). Le doge François Morosini le fit sortir de sa retraite et le nomma en 1691 *provveditore generale dei mari di Levante*, charge qu'il ne put occuper longtemps, à cause de son âge. On lui doit aussi un *Trattato dello Stato e del governo di Venezia*.

SAGRES. Ville de Portugal, distr. et à 91 kil. O. de Faro (Algarve), concelho de Villa do Bispo, sur l'Océan Atlantique, à 4 kil. E. du cap Saint-Vincent; 480 hab. Cette ville est une des plus petites et la plus pauvre du Portugal, dans une région aride, où ne poussent que quelques genévriers. Sa baie, ou Enseñada de Sagres, est peu profonde, et le port, sablonneux, n'a d'autre avantage que d'être protégé contre les vents de l'O. et du N. Elle a pris le nom du Promontorium Sacrum des Romains, actuellement appelé cap Saint-Vincent. Elle fut fondée en 1416, sous le nom de Tercena Naval, puis Dom Henri le Navigateur lui donna le nom de Villa do Infante et s'y installa souvent pour poursuivre ses études géographiques et, dit-on, pour être le premier à voir revenir les expéditions maritimes qu'il envoyait à la découverte. Il y fonda une école de navigation (1438). Une table de marbre y a été placée, en 1839, pour rappeler ce souvenir. Elle fut brûlée en 1597 par l'amiral anglais Drake, puis détruite par le tremblement de terre de Lisbonne en 1755.

SAGUA LA GRANDE. Ville de l'île de Cuba, sur le fleuve Sagua, au-dessus de son embouchure dans la mer, sur la ligne qui va à Cienfuegos et Santa Clara; le chemin de fer la relie au port de Concha; 18.330 hab. Exportation de sucre.

SAGUENAY. Rivière du Canada, prov. de Québec, affl. gauche du Saint-Laurent. Elle sort du grand lac Saint-Jean (922 kil. q.) alimenté par les grandes rivières de Chamouchouan, Mistassini et Péribonka. Le Saguenay se divise d'abord en Grande Décharge et Petite-Décharge qui se réunissent après la belle chute de Vache-Caille et forment une rivière de 500 à 1.000 m. de large, brisée par de longs rapides (Germain, grand remous qui a 60 kil. de long); il devient navigable à Terre Rompue, passe à Sainte-Anne, Chicontimi, reçoit le Chicontimi (émissaire du lac Kinogami), devient très large et très profond, forme la baie de Ha! Ha! célèbre par sa beauté, puis, devenu large comme un bras de mer, coule dans une cassure du sol, entre d'austères promontoires de roches dures et nues qui le surplombent de 200 à 800 m. et lui donnent un aspect sinistre, presque nocturne, augmenté encore par ses eaux sombres, chargées d'humus : les Indiens l'appellent fleuve de la mort; sa profondeur extraordinaire atteint jusqu'à 240 m. près du bord; il ressemble à un fjord sans glaciers; il a 269 m. de profondeur à quelques kilomètres de son embouchure dans le Saint-Laurent. Cette nature si sombre prend un caractère extraordinaire au cap Tableau, roche absolument rase, au cap Eternité, couvert de sapins, haut de 549 m. De nombreux touristes canadiens et yankees viennent visiter ces sites splendides : les villages sont très peu nombreux et petits, sur les bords, à l'embouchure des rivières. Le Saguenay se jette dans le Saint-Laurent à Tadonssac, ville de bains; il a 198 kil. (plus les 460 kil. du Chamouchouan). L'examen géologique donne à croire

EFERUS - Recherche & Classification numérique

que le Saint-Jean s'étendait autrefois jusqu'aux montagnes et se jetait dans deux failles dont l'une (lac Kinogami) est comblée : les deux fissures séparées par l'estuaire du Saint-Laurent sont peut-être deux moitiés d'une cassure terrestre en partie comblée. Il n'y a jamais eu en hiver de glace ferme à Tadonssac où le fleuve n'a que 12 m. à 20 m. de profondeur, passant sur un seuil.

SAGUIET-EL-HAMRA, c.-à-d. la Coulée rouge, le Ravin rouge, fleuve du Sahara occidental, mais fleuve sans eau, tout au moins fleuve où il y a rarement de l'eau et qui coule (quand il coule) dans la région où le Maroc se sépare de la pauvre colonie espagnole du Rio de Oro. La Saguiet-el-Hamra, dont on connaît peu le bassin, le cours, aurait 450 kil. de développement, dans une contrée éminemment sèche. Elle arrive dans l'Océan Atlantique à 45 kil. S.-O. du cap Juby, à près de 200 au N.-E. du cap Bojador, sur un littoral à dunes, par une sorte de delta dont le fleuve, en temps de grandes crues, vivifie les canaux. A une vingtaine de kilomètres en amont de son embouchure, c'est, en temps sec, un lit de 1 m. à peine de largeur, au fond d'une rainure où les grands orages peuvent élever ses eaux à 30 ou 35 m. de hauteur, contre des parois de 50 m. de surrection. On considère sa vallée comme étant le terme extrême des prétentions du sultan du Maroc vers le Sud, « en même temps que la borne méridionale des terres cultivables du N. de l'Afrique » (V. MAROC, t. XXIII, p. 251).

SAGUM (V. COSTUME, t. XII, p. 1156).

SAGUNTO (autrefois *Murviedro*). Ville d'Espagne, prov. de Valence, sur la rive droite de la Palancia ; 6.466 hab. Stat. de la ligne Valence-Barcelone. Vieux château, port (le Grao situé à 5 kil. E. de la ville, à l'embouchure de la Palencia, dans la Méditerranée) : l'ensablement de ce port, qui ne peut plus recevoir que de petits navires, a amené la décadence complète de la ville. Vignobles. Commerce de vins et d'eau-de-vie. — Sagunto a été construit par les Maures sur les ruines de l'ancienne *Saguntum* (V. ci-dessous) ; il reste encore un grand nombre de ruines grecques et romaines, en particulier des temples de Diane et de Bacchus ; un théâtre de l'ordre toscan, dont les 33 gradins pouvaient contenir 1.200 spectateurs. Ruinée par les Goths, elle fut prise par les Arabes qui y ont élevé des fortifications dont trois portes subsistent. Sagunto se rendit aux Français du maréchal Suchet le 26 oct. 1811, après un long siège.

SAGUNTUM. Ville de l'antiquité qui faisait partie de l'*Hispania Terraconensis*, territoire des Edetéens, sur le fleuve Palantia, non loin de la côte. La ville, située dans une riche contrée, avait été fondée par les Grecs de Zacynthe. Saguntum avait un commerce très florissant et atteignit un haut degré de prospérité. Alliée à Rome qui croyait qu'il y avait eu une colonie de Zacynthe à Ardée et considérait les Saguntins comme issus d'une origine commune, la ville fut attaquée et prise par Annibal après une défense héroïque (218 av. J.-C.). Les Romains reprirent Saguntum aux Carthaginois huit ans plus tard et en firent une colonie. Les ruines de la ville antique subsistent dans la ville moderne de Sagunto.

SAGY (*Sagiacus*). Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Louhans, cant. de Beaurepaire, sur la Vallière ; 2.515 hab. Moulins, tuileries et poteries. Sépultures antiques au lieu dit *les Tueries*, près du hameau de Chartondu. Ce bourg était le siège d'une châtellenie qui fut cédée en 1289, avec celle de Cuisery, par le comte de Savoie, Amédée V, au duc de Bourgogne, Robert II, en échange du Revermont et de Coligny, réunis dès lors à la Bresse. Le roi l'aliéna en faveur de Guy Blondeau en 1598, et elle passa ensuite aux Guyet, marquis de Bantanges, et aux Gagne, comtes de Perrigny. Le château, très fort au moyen âge, est ruiné depuis longtemps : il fut assiégé pendant les guerres de Louis XI et de Charles le Téméraire, et occupé, sous Louis XIII, par le célèbre capitaine franc-comtois Lacuson. Ruines d'autres châteaux féodaux au lieu dit *la Tour* et au hameau de Véage. Les habitants ont été affranchis en 1266 par le comte Amédée. Sagy a été chef-lieu de canton pendant la Révolution. LEX.

SAGY. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Pontoise, cant. de Marines ; 483 hab.

SAHADÉVA, héros de la mythologie indienne (V. PANDAVA).

SAHAG LE GRAND, *Isaac le Parthe*, catholicos de l'Eglise de la Grande-Arménie. Il appartenait à la famille des fondateurs de cette Eglise, descendant en ligne directe de Grégoire l'Illuminateur. La durée de son pontificat est diversement rapportée : 40 années, suivant quelques historiens ; 51 années, suivant d'autres (390-441). On dit qu'il mourut à l'âge de cent dix ans. Jusqu'en 428, la chronologie de l'histoire de l'Eglise arménienne est fort confuse. — Les faits principaux advenus pendant ce long pontificat sont : l'invention des caractères de l'écriture des Arméniens, attribuée à une révélation divine ; la traduction en leur langage des Saintes-Ecritures ; la revision de leur liturgie, primitivement traduite du grec par Grégoire ; la perte de l'indépendance de la nation, qui depuis lors fut successivement soumise aux Perses, aux Sarrasins, aux Turcs et aux Russes. Les difficultés résultant de cet asservissement rendirent fort pénible l'exercice du pouvoir pontifical de Sahag. E.-H. V.

SAHAGUN. Ville d'Espagne, prov. de Léon, sur la r. g. de la Cea. Stat. de la ligne Palencia-Coruna ; 2.755 hab. Restes d'anciennes murailles, ruines d'un château et d'une célèbre abbaye de bénédictins. Eglise gothique du XIIe siècle. Vignoble et cultures de fruits (noix principalement).

SAHAPTIN ou NEZ PERCÉS. Tribu indienne qui habitait avec les Wallawalla et Kliketat le bassin moyen et supérieur du fleuve Columbia. Ils servaient d'intermédiaires pour le commerce de la côte avec l'intérieur. Les Nez Percés vivent maintenant (1900) en deux groupes, dans les territoires d'Idaho et de Washington, au nombre de 1.863.

SAHAPTIN (dit aussi *Lewis-Forke*, *Snake's river*, *Shoshonee*). Grande rivière du N.-O. des Etats-Unis, affluent gauche de la Columbia (versant de l'Océan Pacifique). Le Sahaptin ou Snakes' river ou rivière des Serpents a ses sources à 2.350 m. d'alt., dans le Parc National, sur le faite même, entre les deux océans. Il appartient d'abord au territoire de Wyoming, parcourt le territoire d'Idaho dont il recueille les eaux et qu'il sépare de l'Etat d'Orégon pendant 260 kil., coule pendant 200 kil. sur le territoire de Washington et atteint la Columbia à 137 m. d'alt. Il a environ 1.500 kil. de cours et est presque aussi grand que la Columbia, avec un bassin de 270.000 kil. q. ; son cours décrit un S retourné, son bassin n'a pas de ceinture et les rivières des bassins voisins s'enchevêtrent avec celles qui lui envoient leurs eaux. Le lac Shoshonee est le berceau le plus reculé du Sahaptin (18 kil. sur 12) ; il s'écoule et forme le lac Lewis, d'où sort la grande rivière, qui traverse ensuite le lac Jackson, reçoit de gros torrents, longe la base orientale de la chaîne des Trois-Tetons qui projettent à 2.000 m. leurs âpres aiguilles gothiques ; après le confluent de Henry's Fork, qui lui apporte les eaux du lac du même nom, le Sahaptin traverse la grande plaine volcanique de l'Idaho, champ stérile et nu de basaltes, de laves et de cendres, habité par les Indiens-Serpents et où l'armoise seule fleurit sous une forme arborescente de 5 m. de haut ; la rivière n'a pas de vallée dans cette plaine volcanique ; elle passe à l'E. des Trois-Buttes, forme des chutes puissantes (le Saut américain, mur de basalte de 10 m., et surtout le Shoshonee Fall, où la rivière, après un cours absolument uni, saute dans un précipice de 60 m. sur une largeur de 212 m.). En entrant sur le territoire de Washington, le Sahaptin, plus profond et moins troublé, devient navigable à l'époque des crues jusqu'à la Columbia. Les affluents gauches sont nombreux et assez importants ; ceux de droite, du côté du

EFERUS - Recherche & Classification numérique

désert, sont pauvres et rares. Les régions traversées par la rivière, longtemps connues d'une manière imparfaite, commencent à être abordées par des lignes de chemins de fer et leurs embranchements.

SAHARA. Immense région désertique de l'Afrique septentrionale, caractérisée par la rareté des pluies, sinon même par leur absence totale pendant un laps de temps qui peut durer des années. Il va de l'Atlantique jusqu'à la vallée du Nil; plus exactement jusqu'à la mer Rouge, car le val du Nil, d'ailleurs fort étroit, ne doit la vie qu'à un fleuve né dans un autre climat; et, pour serrer encore de plus près la vérité, jusqu'à bien au delà de la mer Rouge jusqu'au golfe Persique, par-dessus la « saharienne » Arabie; donc du S. du Maroc ou du N. du Sénégal jusqu'à la presqu'île du Gange. Pour s'en tenir à l'Afrique, c'est le pays plus que sec qui va des terres riveraines de la Méditerranée, du Maroc, de l'Algérie, de la Tunisie, de la Tripolitaine, au Soudan soit occidental, soit central, soit oriental, qui, lui, est une contrée de pluies tropicales.

L'origine du nom n'est pas définitivement fixée, et les arabisants et berbérisants en discutent: on hésite notamment entre : plaine vaste et déserte (d'après Henri Duveyrier) et sol dur (d'après le géologue Pomel); et ces deux étymologies répondent à la réalité des faits, car le Sahara est vaste et désert, et les hamada qui font la plus grande part de son étendue sont des plateaux de roche, fort supérieurs en surface (neuf fois, dit-on) aux sables mouvants dont on croyait jadis qu'ils couvraient tout le « Grand Désert », pour l'ensevelissement des caravanes.

ETENDUE. — Quelle en est exactement la grandeur et où en sont les limites précises? Questions présentement difficiles à résoudre, parce que la nature désertique ne succède pas partout brusquement (à vrai dire, presque nulle part) à la nature que nous appellerons antidésertique : tant du côté des pays de l'Atlas et de la Tripolitaine au N. que des pays du Soudan au S., il y a des terres de transition et, pour ainsi dire des demi-Saharas, des trois quarts de Sahara qu'on ne sait s'il faut réunir au Sahara véritable, ou s'il faut les en distraire : à tel degré que Elisée Reclus, lui enlevant en foule des steppes au septentrion comme au midi, ne lui attribue que 6.700.000 kil. q., tandis que Zittel, membre de la « Commission du désert libyque » l'étend de la mer Rouge à l'Atlantique et considère comme saharien tout ce qui n'appartient pas absolument à la zone des pluies soit à peu près régulières, soit franchement tropicales, et qu'il le distend à 11 millions de kil. q. au moins. Un peu moins généreux, le Dr Chavanne ne lui donne que 9.950.000 kil. q. Dans le premier cas, le Sahara répond aux 22 ou 23 centièmes de la partie du monde; dans le second, aux 38 centièmes. Il semble que l'aire acceptée par E. Reclus est trop faible : en donnant au « Désert » une longueur de 5.000 kil. du Nil à l'Océan, avec une largeur moyenne de 1.500 kil. du N. au S., ce qui répond à peu près à la réalité des faits, on arrive à une surface de 7.500.000 kil. q., soit approximativement le quart de l'Afrique, et le dix-huitième des terres sans les mers. Telle est l'immense étendue de cette région déshéritée, qui fait partie du désert majeur de la Planète, celui qui, long de 12.500 kil., commence sur la plage de l'Atlantique au banc d'Arguin et se poursuit jusqu'au voisinage du Pacifique sino-japonais à travers toute l'Afrique du Nord, l'Arabie, la Syrie sèche, la Perse, les Turkestans et la Mongolie.

CAUSES DE LA SÉCHERESSE DU SAHARA. — Le Sahara n'est Sahara qu'en vertu du manque d'eau, et il ne manque d'eau que par suite de l'extraordinaire rareté des pluies, et il ne manque de pluies qu'à cause de la difficulté de la condensation d'humidité par suite du régime des vents. Le *Sahara* de H. Schirmer est le meilleur résumé qu'il y ait encore sur tout ce qui concerne le Grand Désert, et nous ne pouvons mieux faire que de lui emprunter ce qu'il dit des causes de la sécheresse du Sahara : « En ce qui concerne l'hiver, ces causes sont faciles à concevoir : une aire de haute pression barométrique qui s'établit sur un continent est accompagnée d'un ciel serein... Le Sahara, siège de maxima relatifs et de vents très faibles qui prennent généralement naissance dans le désert, est dans le cas des autres centres de haute pression continentale, Afrique australe, Turkestan oriental, Inde, Australie, où l'air est sec et le ciel pur. Il ne peut donc y avoir de pluie en hiver que si ces hautes pressions font place à des cyclones. En été, les vents marins affluent au contraire de tous côtés vers le désert, et la vapeur d'eau ne manque pas jusqu'au centre du Sahara... Il y a toujours un peu d'humidité dans l'air saharien, mais pour qu'elle eût une valeur climatique, il faudrait qu'elle quittât sa forme gazeuse. Qu'importe la quantité d'eau vaporisée dans l'atmosphère si elle ne se résout jamais en pluie bienfaisante? Il y a, en été, jusqu'à 26 millim. de vapeur d'eau en suspens au-dessus de la mer Rouge, plus qu'il n'y en a jamais dans l'air de Paris — mais comme l'air surchauffé pourrait en contenir davantage, la mer Rouge ne reçoit pas de pluie. Ce qui importe, c'est l'humidité relative, c'est la question de savoir si la vapeur en fusion est plus ou moins près de saturer l'air. Or, les moussons qui soufflent du N. vers les continents en été diminuent invariablement l'humidité relative; s'échauffant sans cesse au contact de régions plus chaudes, ces vents s'éloignent sans cesse de leur point de saturation, et loin de déverser sur le sol la vapeur d'eau qu'ils emportent, ils deviennent capables d'en absorber des quantités nouvelles... Combien la condensation devient alors difficile! Les 8, les 11 millim. de vapeur qu'on a trouvés à Koufra, au centre du désert Libyque, et qui sont beaucoup pour l'air relativement frais de l'Europe, deviennent bien peu de chose dans l'air brûlant du Sahara... Rarement on y voit de véritables nuages... Les nuits y sont d'une pureté plus merveilleuse encore que les jours, et même la rosée, cette conséquence si fréquente des nuits claires, se dépose rarement sur le sol refroidi... Le brouillard, cette forme visible que prend l'air saturé de vapeur, est naturellement plus rare encore..., tant l'humidité du Sahara reste faible d'ordinaire par suite de la prépondérance des souffles du N. La mousson du S. est pluvieuse, au contraire; c'est elle qui fertilise chaque année le Soudan. Elle aussi souffle de la mer vers un continent plus chaud, mais ici la différence de température est bien moins grande... Ainsi la sécheresse de l'Afrique septentrionale, en été, est due, en somme, à la prédominance des moussons du N. sur les moussons équatoriales. Ces dernières n'atteignent que le Soudan et le Sahara méridional, tandis que les autres envahissent tout le N. du continent... L'aspiration du Sahara est faible du côté du Soudan... L'appel d'air est autrement fort vers l'Europe, et ce sont surtout les courants énergiques du N. qui comblent la dépression barométrique du désert. Si donc on voulait résumer d'un mot les causes complexes qui condamnent le Sahara à la sécheresse, l'auteur responsable de ce méfait gigantesque serait, en définitive, la Méditerranée. C'est elle qui, en été, renforce l'alizé en créant une zone d'air frais au N de l'Afrique et recule ainsi vers le S. la frontière des moussons pluvieuses ».

A cette grande cause cosmique de sécheresse s'ajoutent au moins deux causes secondaires. L'une plus générale que l'autre, c'est, sur les trois côtés maritimes, O., E. et N., la présence de montagnes voisines du rivage et qui, condensant en pluie les vapeurs de la mer, en font tomber une bonne part sur leur versant océanique : à l'O., le massif du Fouta-Djallon et des monts et plateaux de la Guinée; à l'E., la haute barrière des monts abyssins; au N., l'Atlas de Tripolitaine, de Tunisie, d'Algérie, et surtout le véritable Atlas, l'Adrar du Maroc. La cause moins agissante, ou qui n'agit que sur une portion restreinte du Sahara, sur son littoral d'occident, c'est le courant relativement froid qui suit la rive de l'Atlantique : « Tandis que la température moyenne de la mer est de 27° au N. du tropique vers les Antilles, elle tombe à 20° sous la même latitude,

EFERUS - Recherche & Classification numérique

près du Rio de Oro, à 17° près du cap Juby. La moyenne de l'été au Rio de Oro ne semble pas dépasser 20°. Des observations de deux ans faites à la station du cap Juby donnent une moyenne de 16° en janvier, 20°,4 en septembre, 18° à 19° pour l'année entière. Ainsi l'air de la côte saharienne aurait à peu près la température d'Alger, serait moins chaud qu'à Chypre, plus frais en juillet qu'à Lisbonne et à Lyon, et cela sous la latitude du Touat et du golfe Persique. Il n'est donc pas téméraire de penser que les eaux froides de ces parages (étant relativement pauvres en vapeur d'eau) diminuent les chances de pluie sur la côte saharienne, déjà sèche par suite de la prédominance des souffles du N. »

La pluie en Sahara. Le climat saharien. — Quand on dit qu'il ne pleut pas en Sahara, on se sert d'une formule absolue, donc fausse : il y pleut, mais il n'y pleut guère, et surtout le régime des pluies y est des plus fantasques, ou plutôt il n'y a pas ici de régime des pluies. Tantôt de longues et formidables averses, évoquant des lacs, des fleuves d'une heure ou d'un jour, peut-être d'une semaine ; puis pas une goutte d'eau pendant des années, voire des dizaines d'ans ; et, sur une zone tellement immense, l'année de la plus effroyable sécheresse en tel district peut, à quelques centaines de lieues de là, être celle d'un maximum de précipitation. D'ailleurs certaines régions y sont plus sèches que d'autres : la palme de l' « aridité des cieux » y revient incontestablement au désert Libyque, à l'O. de l'Egypte, entre les oasis de Dakhel et de Koufra, au plus près des pluies méditerranéennes, mais aussi au plus loin des pluies tropicales et dans la région la plus basse et sans doute la plus sablonneuse de tout le Sahara.

La montagne appelant la nue et condensant la vapeur d'eau, c'est naturellement dans les montagnes qu'il tombe le plus du bienfaisant trésor des airs. Tous les ans, il pleut dans l'Ahaggar, soit en hiver, soit en été, ou dans les deux saisons, ou même en toute saison ; et il y neige ; et cette neige resterait, entre temps, jusqu'à trois mois sur le haut des montagnes : d'où quelques ruisseaux d'eau courante. Pluies également tous les ans, et ici en participation avec la mousson du Soudan — ce qui n'est le cas que pour le Ahaggar — pluies chaque année, en septembre, avec empiétement sur août et sur octobre, dans les monts de l'Aïr, dans ceux du Tibesti, de l'Ouanyanga, de l'Ennedi, et, d'après les dires des Arabes et des Touaregs, dans l'Ahenet, au S. d'Insalah, et surtout dans l'Adrar des Aouellimiden, en tirant sur le grand coude du Niger. Quant aux parties basses du désert, le refroidissement de la vapeur d'eau, par conséquent la pluie y est beaucoup plus rare, et il n'y a quelque précipitation plus ou moins régulière que dans le Sahara méridional, toujours en vertu de la mousson du Soudan. Partout ailleurs, il ne pleut que très « à l'aventure », au hasard d'un cyclone : « Pas de pluies d'été ; les rares averses tombent entre avril et octobre et semblent dues aux mêmes causes que les pluies de la Méditerranée..., à l'époque où les dépressions barométriques envahissent le continent. C'est sans doute au fait de se trouver plus rarement sur le passage de ces dépressions que le Sahara oriental doit son aridité plus grande. Le Sahara algérien est mieux arrosé que le désert Libyque, bien que l'air soit peut-être moins humide derrière la barrière de l'Atlas. Tant il est vrai que la fréquence des pluies ne tient pas à la quantité plus ou moins grande de vapeur, mais aux causes de refroidissement de l'air ».

Conformément à la sécheresse de l'air, le climat du Sahara ne peut pas ne pas être extrême, puisque tout pays où la nuée visible ou invisible, où la vapeur d'eau contenue dans l'atmosphère « ne s'intercale » pas, le jour, entre les rayons solaires et le sol, pour diminuer la « torréfaction », et la nuit, entre la terre et l'espace, pour atténuer le rayonnement vers le ciel de la chaleur contractée pendant la journée, tout pays ainsi fait se caractérise par de très grandes différences de température entre jour et nuit, entre heures et heures, et se montre tantôt froid, tantôt extraordinairement chaud. Malheureusement, on ne saurait encore donner la mesure exacte des maxima, minima et moyennes de ce climat excessif, par la raison que les observations manquent, faute d'observatoires, à l'exception de quelques stations météorologiques dans l'extrême Nord, à la bordure du désert, en Algérie et Tunisie ; et même là, ces observations portent sur un nombre d'années trop court. Partout ailleurs, rien que ce qu'ont noté, en passant fugitivement, les voyageurs, explorateurs du Sahara, souvent avec des instruments, soit médiocres, soit détraqués. La main mise de la France sur presque tout le Sahara, de Tombouctou à Gabès, de Saint-Louis du Sénégal à l'Ennedi, va changer cette pénurie de renseignements en suffisante abondance.

Du peu qu'on sait on déduit positivement ce qui suit : d'abord le maximum de la chaleur peut être énorme, et il n'est pas contre-balancé par des froids abaissant le mercure à 20°, 30°, 40° au-dessous de zéro, comme par exemple, en Asie centrale. G. Rohlfs en signale un de 53°, dans l'oasis de Kaouar, à Chimmedrou, soit à 500 kil. droit au N. du lac Tchad ; mais cette observation et nombre d'autres doivent être considérées comme dépassant la réalité parce que, faites dans de mauvaises conditions, notamment sous la tente, « et que des thermomètres exposés sous la tente ouverte ou à l'ombre d'un rocher, ne sont jamais complètement préservés de la radiation directe ou réfléchie du soleil. On n'a donc pas encore observé au Sahara, à l'ombre, de maximum authentique de plus de 50° » ; le maximum contraire, qui est le minimum, est inférieur à zéro, malgré la qualité de fournaise éternelle que l'imagination populaire attribue au Sahara. Un peu partout les explorateurs y ont constaté des températures « négatives », jusqu'à — 8°, et, tout récemment, pendant l'exploration Foureau-Lamy, de Biskra au Congo, jusqu'à — 11°, sinon — 13° dans le haut du Ahaggar, sur le faîte entre l'Igharghar et le Niger. On a relevé jusqu'à vingt-quatre jours où l'eau a gelé en hiver, à Mourzouk, en Fezzan, et, dans sa mémorable expédition, Henri Duveyrier a trouvé l'eau gelée onze fois entre le premier de l'an et le 12 mars. La publication prochaine des résultats définifs du fameux voyage Foureau-Lamy ne pourra manquer d'ajouter beaucoup à nos connaissances sur la météorologie du Sahara.

De — 8°, 11° ou 13°, à + 50°, l'écart entre les extrêmes observés jusqu'à ce jour a donc été de 63°, beaucoup moins que sur certains plateaux d'Asie, parce que, comme il a été dit plus haut, ces plateaux-là, soumis en saison chaude à des excès à peu près comparables à ceux de l'été saharien, subissent des froids intolérables où le mercure descend presque aussi bas dans le thermomètre qu'il monte dans la saison torride.

Comme écart annuel, autrement dit comme distance de température entre le mois le plus chaud et le mois le plus froid de l'an (chaleur moyenne, déduite de toutes les observations du mois), on n'arrive qu'à un résultat provisoire, basé sur un nombre infiniment trop petit de mesures de chaleur, et qui ne concerne encore que la bordure saharienne de l'Algérie : 25°,5 de différence à Ghardaïa dans le Mzab, contre 13°,6 seulement sur la côte de l'Algérie, contre 6°,5 seulement au large (et bien au large) du Sahara, dans l'île de Madère, à Funchal. « Aucun pays, sauf peut-être les déserts de l'Afrique australe et de l'Australie intérieure, ne présente, sous ces latitudes, de semblables écarts... pas même la Mésopotamie, et le Pendjab, malgré leur climat extrême. »

Comme variation diurne, on a observé que la moyenne des écarts de tous les jours de l'année est de 14°,9 à la lisière N. du Sahara d'Algérie (Biskra, Laghouat, Géryville), tandis qu'elle n'est que de 8° pour les villes de la côte algérienne. On a, d'ailleurs, d'après trop peu de documents : 15°,4 à l'Oued Rir ; 21°,5 dans le désert Lybique, oasis de Koufra ; 25° dans le Borkou. Et si l'on sort des moyennes pour considérer chaque jour en particulier, on

EFERUS - Recherche & Classification numérique

trouve des écarts de 30°, 35°, « ou même plus : là encore on ne trouve mieux » que sur les hauts plateaux, les Tibet et les Pamirs de l'Asie centrale.

« De fortes variations journalières ont toujours pour conséquence d'abaisser la température moyenne de l'année. De là vient que le Sahara, malgré ses journées brûlantes, n'est pas, à considérer la moyenne annuelle, un des pays les plus chauds de la terre. L'année, dans son ensemble, est plus fraîche dans le Sahara algérien qu'en certains districts de l'Inde, ou au bord de la mer Rouge ; avec des maxima de température beaucoup plus élevés, le Tibesti et le Borkou ne sont pas, en moyenne, aussi chauds que les bords du Tchad ; enfin nulle part la température saharienne n'approche de l'effrayante moyenne de Massaouah (30°,2). C'est qu'au désert, la fraîcheur des nuits compense l'ardeur torride des jours. Pareil phénomène s'observe dans les déserts de l'Afrique australe. A mesure que les observations se multiplient sur ces plateaux stériles, la moyenne supposée de leur température annuelle s'abaisse, et les isothermes, sur les cartes, s'infléchissent davantage vers le Sud » (Schirmer).

Ce terrible climat a singulièrement dégradé le Sahara, il continue à le dégrader sous nos yeux, même par les crues soudaines de ses torrents, méfaits dont on ne soupçonnerait point ces oueds qui restent des années et des années sans une goutte d'eau : mais il leur arrive quelquefois de tout balayer dans leurs ravines, argiles, sables et galets, de ronger leurs berges ; bref, comme c'est leur fonction, d'apporter, d'emporter, de détruire.

Mais ce sont surtout les excès du climat qui « mangent » le désert : après la chaleur torride, telle qu'il lui arrive de dépasser 70° ou 71° au soleil de midi, et de brûler si fort le roc « que Rohlfs et Nachtigal ont dû munir leurs chiens de sandales ou les faire voyager à dos de chameau », la nuit descend et refroidit la pierre : dilatation et contraction ne cessent de « travailler » la roche qui, à la fin, se brise ; même elle éclate parfois soudain, au lieu de se fendre silencieusement. Puis ces éclats, ces blocs, ces galets se fendent ou se brisent à leur tour, et d'amenuisement en amenuisement, ils deviennent des sables.

De ces sables le vent s'empare, il les avance et les recule, il les entasse en dunes ou il éparpille ces dunes, dont beaucoup, énormes collines, presque montagnes, s'élèvent à 100, 200, on dit même 300 m. Elles couvrent des espaces immenses ; toutefois, on ne leur attribue, avons-nous dit plus hauts, que le neuvième du Sahara.

Et rien pour arrêter la désagrégation, la ruine. Pas de forêt pour contenir ces dunes, pas de cultures, de bois, de gazon pour protéger le squelette de la terre. Partout le soleil qui dévore, et le vent qui dissémine. Chaque siècle se lève sur un Sahara plus délabré.

Configuration générale. Constitution géologique. — On a renoncé, sauf quelques savants attardés, à l'idée, longtemps considérée comme indiscutable, que le Sahara est un ancien lit de mer ; idée qui d'ailleurs ne s'appliquait pas seulement au Sahara, mais en général aux grandes solitudes de même nature, en Afrique australe, en Asie centrale, et qui se trouve résumé dans quelques lignes de l'auteur *du Spitzberg au Sahara*, Martins : « Les mers ont leurs conditions d'existence comme les êtres organisés. Qu'elles viennent à être supprimées, la plante ou l'animal meurt, ou la mer s'évapore et le désert la remplace ». Comme le dit un ancien adepte de cette opinion par lui reconnue fausse aujourd'hui, Zittel : « aucune ligne de rivages, aucun banc de coquilles n'indique un retour des eaux après l'époque tertiaire. Tous mes efforts sont restés vains pour découvrir les traces d'une mer diluvienne dans le désert Libyque (et, ajoutons-nous, ceci s'applique à tout le Sahara). Ni le sol pierreux des plateaux calcaires, ni les dépressions des oasis, ni la région du grès nubien, ni celle des dunes ne fournissent le moindre indice à ce sujet. La configuration du sol ne présente également aucun des caractères d'un fond de mer laissé à sec. J'ai renoncé à regret à cette conception de la mer saharienne qui m'avait accompagné dans mon voyage comme un axiome scientifique ; mais, après examen, il m'est impossible d'admettre la submersion récente du Sahara ». Il ne faut donc pas, comme l'ingénieur Ville, attribuer à des dépôts de la mer les vastes dunes (quelques-unes extraordinairement hautes) et les immenses nappes quaternaires qui remplissent, autour de plateaux calcaires d'une ère plus ancienne, certaines dépressions du désert, par exemple au S. de l'Atlas, dans notre Sahara d'Algérie.

Revenons-en à Henri Schirmer : « La plupart des géologues en sont arrivés à des conclusions opposées à celles de Ville. L'altitude considérable d'une grande partie des dépôts alluvionnaires (environ 375 m. dans la plaine de Timassinin, 850 à 900 m. dans le Sud Oranais), jointe à ce fait qu'il n'y a pas trace d'une émersion correspondante des côtes, car, dit le géologue Pomel, un cordon presque continu de dépôts côtiers marins, étendu sur presque tout le littoral atlantique et méditerranéen, prouve qu'à l'époque quaternaire, ce rivage était peu différent de ce qu'il est aujourd'hui ; l'absence presque générale de stratification qui fait croire que ces matières ne se sont pas déposées dans une nappe d'eau tranquille ; la composition du sel des Chotts, qui ne répond pas à celle des résidus d'eau de mer ; enfin, la faune fossile des terrains en question, où dominent les coquilles fluviatiles d'eau douce, associées à des *Cardium* d'eau saumâtre, tout semble exclure l'hypothèse d'une mer quaternaire. Il ne pourrait y avoir de doutes que pour les environs des Chotts, où Desor a trouvé, près du Souf, deux coquilles marines dans un terrain stratifié : découverte dont la valeur a d'ailleurs été contestée (par Pomel). Dans le reste du Sahara, deux régions seulement prêtent à controverse. Une série de dépressions peu étendues, mais profondes (10 à 70 m. au-dessous du niveau de la mer) au lac Sittrah, dans l'oasis de Siout, à Aradj), s'étend au S. des plateaux de Barka et de la Marmarique, qu'elle limite nettement comme un fossé : cette côte négative et la salure du sol ne seraient pas un argument si la présence d'un poisson méditerranéen vivant (*Cyprinodon dispar*) et d'un mollusque également méditerranéen dans les étangs salés de Siouah et de Garah ne constituait une présomption sérieuse. D'autre part, Quiroga a traversé dans le Sahara occidental, un peu à l'E. du Rio de Oro, une zone de calcaires et de marnes à *Helix* dans lesquels il a cru reconnaître une formation quaternaire marine. Mais de toutes façons il ne s'agit là que de portions bien restreintes de l'immense Sahara... Cela suffit pour montrer combien l'idée traditionnelle qu'on se faisait du Désert était fausse. Au lieu d'alluvions récemment abandonnées par les flots, nous trouvons des terrains de tout âge, quelques-uns aussi vieux que les plus vieux continents du globe ; au lieu de l'uniformité supposée, une structure géologique simple, mais pourtant variée. Le Sahara a des granits comme la Bretagne, des grès dévoniens comme l'Angleterre, des calcaires crétacés comme la Champagne, des calcaires éocènes comme le bassin de Londres, des terrains volcaniques comme l'Auvergne. Il ne diffère donc pas géologiquement des autres parties du globe. On y rencontre également toutes les formes du relief... Les formations des différents âges s'y montrent en couches régulières, sur d'énormes distances, et les géologues ont pu, sans trop s'aventurer, combler provisoirement les lacunes laissées par les mailles trop larges des itinéraires .. Comme terrains primitifs et paléozoïques, le Tibesti, l'Aïr, l'Ahaggar, du moins à en juger par sa bordure, et, dans l'O., les régions granitiques d'El-Eglab, du Noun et du Tiris... Autour de ces roches cristallines, anciennes ébauches du continent futur, les sédiments des mers paléozoïques, silurien, dévonien, carbonifère, semblent occuper une surface immense : grès sombres du Tibesti, du Borkou, du Kaouar, du plateau de Toummo ; plateaux encadrant au N. l'Ahaggar et l'Aïr : divers recoins du Fezzan..., et sur les routes

EFERUS - Recherche & Classification numérique

de Tombouctou, et jusqu'à l'O. de l'Adrar occidental. En somme, les terrains primitifs et primaires occupent une grande place dans l'O. et le S. du désert. Les premiers sédiments de l'époque secondaire, trias et jurassique, n'ont pas été observés à la surface du Sahara, mais ceux de l'âge crétacé y ont pris un développement prodigieux... dans tout le désert Libyque, depuis le Kordofan jusqu'à la latitude de Koufra et de Dakhel. Au N. les couches de la craie moyenne et de la craie supérieure forment pour ainsi dire l'ossature de tout le Sahara algérien et tripolitain... et se prolongent en mince bande, à travers le désert Libyque, jusqu'au Nil, par Dakhel et Khargèh. Une large zone de calcaires nummulitiques à l'angle N.-E. du désert et un plateau de molasse miocène marine (Barka et Marmarique) complètent au N. le Sahara oriental. »

Ainsi possesseur de presque tous les terrains, comme de presque toutes les espèces de relief, le Sahara est si peu ce qu'on se figurait quand on rêvait de mers sahariennes à l'E. comme à l'O., que c'est tout contrairement une protubérance énorme, avec quelques bas-fonds inférieurs au niveau de la mer, dans le Sahara algérien et dans le désert Lybique. Ainsi qu'on l'a fort bien dit : d'aucun côté l'on y descend, de tout côté l'on n'y monte.

Monts, Plateaux, Dunes, Oasis. — Le Sahara se présente à nous sous quatre formes : montagnes, plateaux, dunes, oasis.

L'Ahaggar et l'Aïr se dressent sur la route de l'Algérie au Niger et au Tchad, ainsi que l'Adrar Ahenet et l'Adrar des Aouellimiden, encore à peu près inconnus, entre les oasis du Touat et le coude du Niger. Le Tibesti et, dans le même ensemble de reliefs que lui, l'Ounyanga, le Borkou, l'Ennedi, montent au N. et au N.-E. du Tchad, au S.-O. du désert Libyque.

L'Ahaggar ou Hoggar se bombe à peu près à égale distance d'Alger, d'Oran ou de Gabès et du lac Tchad, d'une part, de Tombouctou, de l'autre, et plus ou moins au centre du Sahara français. Assez exactement au midi d'Alger, sous le tropique du Cancer, on lui donne 600 kil. de tour, sans le connaître encore suffisamment, mais nous sommes à la veille d'être instruits définitivement sur son compte, dès qu'aura été publiée la relation de l'audacieux, de l'heureux voyage de Foureau et Lamy entre l'Algérie et le Tchad. Ces explorateurs y ont franchi, à un col de 1.362 m. d'alt., la ligne de partage entre le Niger et la Méditerranée par l'Igharghar, dans le massif du mont Ahoréné; avant d'arriver à ce faîte, ils avaient passé par des plateaux de 1.400 m., au milieu de roches de grès, dans le Tassili ou plateau des Azdjer, à l'O. d'un massif puissant et élevé dont on n'avait jamais signalé « l'existence, et que dominent des pics assez hauts, entre autres le Télout ou Télit, roc volcanique de 1.800 m. environ ». L'un des deux chefs de l'expédition, car c'est Foureau qui parle, ajoute : « La région montagneuse où nous avons traversé le col, c'est l'Anahef, dont les chaînes étranges, parfois très élevées, sont rugueuses, arides, masses composées de granit, de gneiss et de schiste ainsi que de quartz à la base... Nous y avons marché dix jours sans eau. » Quelle est l'altitude du massif suprême, de l'Atakor n'Ahaggar ou Faîte de l'Ahaggar? » Dépasse-t-il 2.000, 2.500 m. même, comme on le croit, et est-ce bien, tous les ans, ou à de rares intervalles, un séjour de neiges hivernales ? Nous ne tarderons guère à le savoir.

A 500 kil. environ, au S.-S.-E. de l'Ahaggar, à 650 au N.-O. du Tchad, à près de 800 au N.-E. du Niger à Say, l'Aïr, dit aussi l'Asben, reçoit annuellement, mais trop peu, la visite des ondées tropicales, ce qui tient à sa proximité du Soudan, entre 17° et 19° 20′ de lat. N. On lui suppose une aire de 15.000 kil. q. et des pics d'au moins 1.500 m., peut-être 2.000, dominant des plaines ayant de 500 à 600 m. au-dessus du niveau général des mers : « hautes coupoles et pics aux contours bizarres dont le pied se perd dans la verdure; de grands arbres, sous lesquels les chameaux cheminent, couvrent le fond des vallées, et les buissons de toutes sortes forment des fourrés épais sous lesquels il faut se servir de la hache pour se frayer un passage. Lorsque Barth, venant du Nord, aperçut ces sites d'une beauté singulière, il crut d'abord avoir atteint le Soudan ». Telle est l'effet des ondées de fin d'août, de septembre, des débuts d'octobre; mais l'Aïr ne reste pas aussi « idyllique pendant tout l'an ; lui aussi souffre de la dure sécheresse ». Nous apprendrons bientôt la vérité vraie sur ce massif par Foureau, qui l'a traversé d'outre en outre après l'Ahaggar; ce qu'on peut prévoir, c'est qu'il l'emporte en valeur, quoique d'altitude moindre, sur ledit Ahaggar à cause de la régularité de son peu de pluie et de la possibilité d'y réserver l'eau des averses derrière des barrages.

Le Tibesti, à 800 kil. E.-N.-E. de l'Aïr, à 650 N.-N.-E. du Tchad, à 1.100 ou 1.200 S. de la Grande Syrte, golfe de la Méditerranée, mérite parfaitement son nom indigène de Tou, c.-à-d. les Rochers : en effet, masse immense de roches, sans doute rattachée dans le lointain N.-O. à celle du Ahaggar par une arête et constituant avec lui l'axe orographique du Grand Désert, orienté N.-O.-S.-E. 2.500 m., 2.700 même, ce serait l'alt. de ses pics volcaniques, levés au-dessus d'un monde « hagard » de pierres prodigieusement bouleversées, « solitude glabre et nue, sans un bruissement d'arbre, un murmure d'onde, une voix d'oiseau », a dit Nachtigal, le seul Européen qui nous en ait encore apporté des nouvelles. Devenu français comme Aïr, Ahaggar et nombre d'autres Adrars, il nous sera plus familier dans quelques années, et l'on saura quelles sont ses ressources, ou plutôt ses absences de ressources : cependant, sa haute montagne attire tous les ans, ou presque, de fortes ondées vivifiantes, grâce auxquelles on ne peut pas le ranger tout à fait parmi les régions mortes. Tibesti, Borkou septentrional, contreforts, avant-monts compris, on octroie à ce renflement 260.000 kil. q., presque la moitié de la France.

Quant au Ahenet, dont on ne sait que ce qu'en ont conté les Arabes du désert, il sera débrouillé dès demain, vu son proche voisinage du Touat, enfin conquis. De même l'Adrar des Aouellimiden, proche de Tombouctou, encore plus du grand coude du Niger et par conséquent, dès maintenant accessible. Il y aurait dans l'Ahenet un torrent d'eau courante appelé l'oued Massin, et suivant ce qu'ont dit à Sabatier, « fabuleusement » peut-être, des noirs asservis aux Touaregs, on trouve dans l'Adrar des Aouellimiden tout ce qui fait le charme et la richesse d'une contrée, « une rivière d'eau courante qui conserve des flaques d'eau pendant la saison sèche », des herbes de pâture, des bois et forêts avec éléphants, tout cela parce que les pluies de la mousson soudanienne arrivent jusque-là.

Ces montagnes n'ont donc rien de bien séduisant; les plateaux, les hamadas sont absolument affreux, nus, vides, impraticables et, à ce qu'il semble, à jamais inutiles; où qu'ils soient et quels qu'ils soient, chez le Tripolitain, l'Algérien, le Saharien du Centre, ils consternent par leur aridité, leurs roches nues, les galets, blocs, éclats de roche ou de basalte qui blessent les pieds du chameau. C'est essentiellement la région de la solitude infinie, du nu pierreux, sans aucun sourire de la terre, mais avec toutes les splendeurs du jour et de la nuit scintillante; dans les profondes ravines qui les taillent à vif et de plus en plus les divisent en sous-hamadas, il y a des rus souterrains, des puits, des pâtures, des arbres et arbustes, des sites grandioses, et quelquefois charmants, surtout par comparaison.

Les dunes, qu'une idée fausse condamne comme le plus stérile du Sahara, en sont au contraire l'une des régions les plus avantageuses en ce que la moindre pluie y fait naître la vie des herbes, des plantes, tandis que les plus puissants orages glissent sans profit sur les hamadas; c'est dans leurs entre-deux, leurs bas-fonds que le chameau trouve à pâturer, là aussi que les caravaniers remplissent

EFERUS - Recherche & Classification numérique

leurs outres dans les puits, souvent abondants, que pourvoit la filtration des eaux météoriques dans le sable. Là où les sables s'entassent en amas immenses, en véritables provinces, ils offrent un des spectacles les plus impressionnants qu'il y ait sur terre : « Les dunes du Sahara, dit éloquemment Schirmer, sont la preuve saisissante de ce que peut le vent dans une contrée où il est le maître. Qu'on imagine un chaos d'arêtes vives, de pics aigus, de croupes de toute forme allongées ou courbées en croissant; une ondulation sans fin de grandes vagues de sable, aux flancs admirablement lisses, aux reflets orangés ou roses, coupées de ravins profonds dans lesquels l'homme étouffe, perdu entre ces murailles mouvantes; tout cela silencieux, immobile comme une mer furieuse soudain solidifiée, mais noyé dans un tel flot de lumière, tellement allumé par la flamme du soleil, qu'on croit voir non du sable jaune, mais des amas de poussière d'or, et l'on n'aura qu'une faible idée de ce paysage indescriptible. Les dunes occupent environ un neuvième de l'immense Sahara. Elles forment des mers de sable, nommées *Erg* en arabe, *Iguidi* ou *Edeyen* dans les dialectes berbères, et dont on ne connaît encore que fort mal les dimensions et les contours. »

Les erg les plus vastes du désert sont, avant tout, celui du désert Libyque, en Tripolitaine et en Egypte; puis au S. de l'Algérie, l'erg Oriental et l'erg Occidental; enfin, dans le Sahara de l'ouest, l'erg ech Chech, le Djouf et l'Iguidi.

La mer de sable du désert Libyque, sans doute la plus grande au monde, est, par cela même, encore presque inconnue : s'il n'y a pas de larges lacunes de hamadas dans son sein, ce qu'on ignore aujourd'hui, elle s'étend, d'un bloc, sur 1.500 ou 1.600 kil. de longueur, du voisinage de la Méditerranée (250 kil. à peine) jusqu'au pied des monts du Darfour, avec ampleurs de 400 au N. et au S., de 600 à 800 au centre, des environs du Nil à ceux du Tibesti : il y aurait là de 800.000 à 900.000 kil. q., sinon même 1 million.

L'erg Oriental, à l'E. du Mzab, occupe, au S. de la dépression des lagunes constantino-tunisiennes, le midi de la Tunisie et de la province de Constantine : c'est dans sa masse « fluide » que l'on reconnaît encore (pas partout aisément) le val de l'antique fleuve Igharghar. L'erg Occidental, à l'O. de ce même Mzab, plateau de roches déchirées, couvre le midi de l'Oranie, d'El Goléa au sillon de la rivière du Touat, l'oued Saoura, descendu de l'Atlas marocain. Ces deux grands erg forment ensemble l'areg (pluriel de l'arabe erg : de *argu*, grande dune).

L'Iguidi du Sahara occidental, autrement dit la dune (par excellence), puisque le mot signifie *dune*, continue exactement l'erg Occidental par delà le sillon de l'oued Saoura, avec la direction du S.-O., jusqu'auprès de l'Océan Atlantique dans la région du Cap Blanc et du banc d'Arguin. Lui aussi est un « sable » formidable, à peu près aussi long que l'écharpe aréneuse du désert Libyque, mais bien moins large, entre 200 et 450 kil. seulement.

Le contraste entre l'horreur des hamadas et des areg, leur solitude, leur silence, leur nudité, leur torridité, leur sécheresse, et la vie, la verdure, la fraicheur, l'onde qui coule, a fait du nom d'oasis un mot de prestige mystérieux. Telles sont-elles d'ailleurs, non pas de ce seul contraste, mais aussi de leurs arbres, de leurs dattiers, de leur ruissellement d'eau courante, et souvent aussi de leur site entre des roches ardentes, farouches. Leur principe de vie, source, puits ou mare, c'est l'eau, rien que l'eau, ce qui a pu se sauver de l'évaporation saharienne sous les roches, encore mieux sous les sables, et qui arrive de lui-même au jour par siphonnement, ou qu'on va chercher sous la terre où elle dort, non sans se manifester parfois sur terre par les gazons, les arbustes, les plantes qu'évoque sa fraîcheur cachée; sans ce manteau de protection, roche, terre, sable, qui garde des rayons incendiaires le menu ruisseau « d'en dessous », il n'y aurait pas une goutte d'humidité dans le Sahara, dès qu'a passé le torrent fait de l'orage.

La plus anciennement fameuse de toutes les oasis fut longtemps celle de Siouah (1.500 hect.), à cause de son temple de Jupiter Ammon; très belle d'ailleurs, mais sa célébrité lui venait aussi de ce qu'elle n'était pas loin des terres civilisées, Egypte et Grèce, tandis que la plupart des autres « jardins du désert » étaient à peine connus de nom, ou même parfaitement inconnus. Celles du S. de la Tunisie et de la province de Constantine, dans le Bled-el-Djerid, les Ziban, l'oued-Rir, Nefta et Tozer, Biskra, Ouargla, sont magnifiques, mais, bien que désertiques, elles appartiennent à la bordure du désert plutôt qu'au grand désert lui-même. En plein Sahara il faut citer principalement celles de Koufra, de Kaouar, du Touat. L'oasis de Koufra, dans le désert Libyque, à la bordure occidentale de l'erg immense, à un peu plus de 500 kil. de la Méditerranée, n'a pas moins de 360 kil. de long, de 17.824 kil. q. de surface (?). Ses eaux souterraines lui viendraient de 500 ou 600 kil. au S.-O., des monts du Ouanyanga, qui touchent à ceux du Tibesti. L'oasis de Kaouar, entre Fezzan au N., Tchad au S., Tibesti à l'E. Aïr à l'O., passe pour occuper 2.750 kil. q. Le Touat, au midi de l'erg Occidental, sur la route normale de l'Algérie à Tombouctou, et dont l'extrémité méridionale est à égale distance d'Alger et du Niger, l'emporte à tous égards sur les autres oasis; il comprend des dizaines de milliers de kil. q., des dizaines, on a même dit des centaines de milliers d'habitants et des millions de palmiers, 6, 8, 10 millions peut-être quand on additionne toutes ses oasis partielles, tous les bourgs de ses trois pays de Gourara, de Touat, de Tidikelt, et toutes ses forêts, tous ses bosquets de dattier. Nous serons fixés avant longtemps sur les nombres exacts, dont nous n'avons guère l'idée, tous ceux que nous tenons du ouï-dire oscillant entre des maxima et des minima extrêmement éloignés : c'est une affaire de quelques mois, les Français ayant fait main basse en 1899-1900 sur ce plus grand des semis d'oasis.

Produits, Cultures, Avenir possible. — On connaît la saillie de lord Salisbury, ministre anglais. Parlant de la convention de 1890, où l'Angleterre nous reconnaissait beaucoup de Sahara, en échange de beaucoup de Soudan que nous lui reconnaissions : « Le coq gaulois, dit-il, aime à gratter le sable ». Il entendait par là qu'il s'était joué de nous, et que, de deux parts, il avait pris la meilleure. C'est ce dont il n'y a pas à douter. Mais on doit espérer que le Sahara vaut mieux que sa renommée ne le dit et que son premier aspect ne le montre. Il a d'abord ses oasis, dont il semble démontré d'avance que les Européens doubleront, tripleront, décupleront, on ne sait encore, l'étendue et la production par les recherches d'eau, les puits artésiens, les barrages-réservoirs au débouché des ravines de la montagne. Là, près de la source ou des puits, culmine la richesse saharienne; là pousse le dattier qui, suivant le proverbe, doit avoir la tête au soleil et les pieds dans l'eau; et, à l'ombre du dattier, les arbres fruitiers; et sous ceux-ci, entre ceux-ci, les cultures du jardin clos de murs de terre ou de haie épineuse, les légumes de toute espèce, des céréales, telles que l'orge, le mil, et les ceps de la vigne. Sans l'arbre providentiel qui leur sert d'écran, et qui, tout heureux de la chaleur, peut braver le zéro du thermomètre, et jusqu'à — 7°, l'oasis ne serait plus l'oasis, elle ne supporterait que les arbustes désertiques. Le palmier-datier est si bien fait pour le Sahara qu'il disparaît avec lui, tout au moins avec les steppes et demi-déserts de la bordure méridionale, dès que s'établit la zone des pluies tropicales : c'est que l'humidité de l'air lui est très préjudiciable.

Malheureusement, les oasis n'occupent que très peu, trop peu de Sahara, certainement pas plus du cinquantième, ou peut-être moins encore, et le reste ne vaut guère. Sur les hamadas, rien, sinon, de çà, de là, « quelques plantes rabougries, des spécimens nains et clairsemés de salsolées et d'hélianthèmes », mais la dune est opulente, disons : bien moins indigente, dans ses bas-fonds

EFERUS - Recherche & Classification numérique

plus ou moins humides, où vivent un grand nombre de plantes très résistantes à la sécheresse, et en même temps capables de supporter la très vive fraîcheur ou le froid vif des nuits. La montagne ne s'élève pas, par infortune, assez haut pour que la végétation du désert y fasse franchement place à celles de la zone tempérée ou de la zone fraîche ; elles ne sont, au point de vue de la flore (et de la faune), qu'un désert mitigé, où, dit Schirmer, les espèces atteignent, grâce aux pluies, un développement inusité, où les acacias rabougris deviennent des arbres de haute futaie, où des arbrisseaux, tels que le jujubier sauvage, forment des fourrés de plusieurs mètres de hauteur. Il se peut que l'Ahaggar nous offre quelques surprises heureuses : on y connaît déjà le laurier-rose, le thuya, le myrte, la vigne et le figuier. En somme, 1.000 espèces peut-être dans tout le Sahara, près de 500 dans le seul Sahara d'Algérie, 300 dans le plus infécond du désert, dans le sable et la pierre de Libey. Comme seuls arbres atteignant une hauteur plus qu'arbustive, tamaris de 8 m., acacias qui en ont 10, gommiers qui montent jusqu'à 15, avec 2 m. de tour, dans le Madèr ou Maader, au N. du Tademaït, au-dessus des oasis touatiennes. A noter que si le Sahara d'orient, le libyque, est le plus sec et le plus stérile, celui d'occident, en bordure de l'Atlantique, étant relativement plus humide, est aussi moins désertique, moins dénué de verdure, de végétation, et qu'à mesure qu'il se rapproche du Niger d'en amont de Tombouctou, surtout du Sénégal, il devient le Sahel, terre de steppe et de pâture où vivent de nombreuses tribus araho-berbères, donnant quelque vie à la nouvelle province française de la Mauritanie occidentale.

Pauvre en espèces végétales, le Sahara ne l'est pas moins en espèces animales. La bête ne vit pas de l'air du temps, il lui faut de l'herbe, de l'eau, et, si elle est carnivore, il lui faut d'autres bêtes à manger. Le désert manquant presque partout d'eau comme de végétation, la vie animale n'a pas pu s'y développer en grand, et elle a dû s'adapter, sous peine de destruction, à l'extrême dureté de ce climat à la fois si torride et si frais, presque froid à quelques jours, même à quelques heures de distance. Le « lion du désert », si célèbre dans les romances, fait défaut au désert proprement dit, mais il habite la montagne, tout au moins l'Aïr ; cela se comprend, il vit de bétail, et c'est un grand mangeur, puis il aime la fraîcheur et l'ombre ; il est ici de l'espèce des lions sans crinière. On rencontre aussi quelquefois son cousin le léopard, et aussi des loups, quelques hyènes, des chacals, des singes, des onagres, des zèbres : tout cela bien entendu, non pas dans le Sahara, mais dans les monts sahariens et surtout à la bordure du désert, principalement dans le demi-désert de la lisière : en un mot là où l'eau n'est pas trop rare et où il y a quelque végétation ; des crocodiles rampent autour des mares dans la montagne des Azdjer, en Ahaggar. Des antilopes et des gazelles, vivant on ne sait trop comment, des autruches de plus en plus rares, des renards des sables, et le « vaisseau du désert », le chameau, aussi nécessaire, indispensable, sahariennement parlant, que le dattier, c'est là la grande vie, la grande animalité des sables et des hamadas : le chameau surtout, qui est en réalité un dromadaire, et sans lequel il n'y aurait sans doute aucunes relations possibles entre les oasis séparées les unes des autres par de vastes aregs ou de vastes plateaux. Comme il est dit ci-dessus, et en faisant une transposition de la plante à l'animal, il vaut le dattier, l'arbre universel dont le Saharien fait tout ; de même il sert à tout : il porte, il combat, il donne le lait de la chamelle, il fournit la chair, le cuir, le poil des habits et des tentes. Sous le nom spécial de méhari, et sous une forme plus effilée, plus élégante, c'est une bête de course extraordinairement rapide autant qu'endurante. Si bien qu'il se comporte dans le désert, si gaillardement qu'il y vive au milieu des privations (et il dépérit ailleurs, dès qu'il arrive dans les pays de l'eau courante et de l'abondance en toute chose), il n'est point originaire du Sahara ; il est probablement l'Arabie pour patrie première. En dehors des mammifères, il y a des reptiles en grand nombre, difficiles à discerner sur le sol où ils se trouvent, car ils ont fini par prendre la couleur gris jaunâtre particulière à l'ensemble du désert. Le vol des oiseaux surprend rarement les caravaniers, les empennés ne se voient guère qu'au voisinage des marais, flaques d'eau, fonds boisés, qui sont eux-mêmes une très grande rareté.

Dans les oasis, la vie animale est plus grouillante, toujours à cause de la présence de l'eau, des plantes (et des hommes) ; là vivent toutes les bêtes domestiques possibles : chiens et chats, bœufs petits, maigrichons, le cheval, l'âne, les chèvres, les moutons, ici débarrassés de leur laine, qui, sous ce climat, les entourerait d'une chaleur intolérable, et que remplace un long poil plus fin que celui de la chèvre.

Habitants. — Certes, le Sahara ne se distingue pas par la densité de sa population, quelques centaines de milliers d'habitants, un million peut-être en lui attribuant sa double lisière du Nord et du Sud, mais c'est presque un miracle qu'il ait des habitants. Les anciens, très peu soucieux d'ethnographie, nous ont si mal renseignés sur leurs Libyens, Garamantes, Ethiopiens, que nous ignorons réellement ce que furent ces peuples désertiques, s'ils étaient blancs, ou noirs, ou cuivrés, issus des Numides (nos Berbères) ou des Nègres, ou de la rencontre des uns et des autres. Très vraisemblablement il y eut toujours ici un compromis entre l'Afrique Mineure, en bordure sur cette Méditerranée autour de laquelle se rencontrent trois parties du monde, et le Soudan, qui est un grand réservoir d'hommes ; compromis dans lequel l'influence majeure revint naturellement à la race des Berbères, intellectuellement mieux douée que les races du Soudan.

Avec la période d'expansion de l'Islam commence un « processus » nouveau : les Arabes envahissent, d'abord infinitésimalement le Sahara, puis en plus grand nombre ; ils entrent en lutte d'influence avec les Berbères, et c'est longtemps un flux et un reflux continuels ; enfin, dans ce combat toujours renouvelé, la victoire demeure indécise : le triomphe ethnique reste aux Berbères, qui sont bien toujours le peuple dominant du Sahara, mais le triomphe social est aux Arabes, dont la langue, la religion, les idées et institutions l'emportent décidément. Dans son livre remarquable : *l'Islam dans l'Afrique occidentale*, A. Le Chatelier a très brièvement résumé cette longue et confuse histoire ;

« L'occupation arabe du Sahara, dit-il, offre des caractères divers. Cependant, ses traits essentiels ne se trouvent pas altérés par la forme locale qu'elle a pu revêtir. Au début, elle s'est effectuée par une infiltration lente. Les représentants de la race arabe, jusqu'au ve siècle de l'hégire, ont été surtout des missionnaires de l'Islam. A peine ont-ils formé de petites colonies dans quelques centres. Interrompu par le soulèvement des Berbères du Maghreb et les conquêtes des Almoravides, le mouvement commencé a repris avec une intensité nouvelle, et sous forme d'invasion, par l'exode des tribus hymiarites d'Egypte au xie siècle. Lancées par les khalifes fatimites contre leurs sujets révoltés de l'Afrique du Nord, elles s'y dispersèrent. Celles qui occupent aujourd'hui le Sahara y étaient arrivées pour la plupart dès le xiiie siècle. Elles eurent à soutenir des luttes souvent acharnées pour s'imposer aux autochtones, mais, le prestige de la race aidant, l'élément qu'elles représentaient a fini par dominer presque partout. En se mélangeant aux peuplades berbères, dont quelques-unes à peine ont conservé leur indépendance, elles ont formé une population nouvelle essentiellement métisse, mais dans laquelle le premier rang appartient, sous le rapport politique, aux fractions dont la descendance arabe s'est maintenue la plus intacte. A côté des tribus ainsi constituées, et où les

EFERUS - Recherche & Classification numérique

familles dites Hassan, de sang pur, dominent les fractions plus mélangées, vivent, sur un pied d'égalité, quelques groupes berbères, descendants directs des anciennes branches souveraines des Sanhadja sahariens ou des premiers Morabethyn (Almoravides). Les autres rameaux de la population primitive, restés indemnes de tout métissage, forment une caste vassale de la première, les Hassan. En outre, contemporaine de l'invasion arabe, il s'est produit, du XIe au XIIIe siècle, une immigration de Berbères fixés d'abord sur la limite septentrionale du Sahara. Quelques fractions maraboutiques ont gardé leur autonomie pendant que les autres se métissaient ou subissaient à leur tour la suprématie des maîtres du pays. Tels sont les éléments constitutifs de la population actuelle du Sahara. Mais, indépendamment de quelques migrations temporaires ou récentes qui, aux XVIIe et XVIIIe siècles, ont légèrement accru l'importance numérique de l'élément arabe, il y a lieu de faire la part d'un courant de relations très suivies, établies pendant la même période entre le Maroc et la vallée du Niger septentrional. La conquête de Rouma, faite au nom et pour le compte des sultans de Fez, n'a pas eu d'influence durable sur les destinées politiques de la région. Mais si momentanée qu'ait été l'occupation marocaine, elle n'en a pas moins suffi pour déterminer des rapports suivis entre le Maroc et la zone frontière du Soudan : ces rapports, qu'ont resserrés encore les alliances contractées par les soldats de Djodar et leurs descendants, se sont maintenus jusqu'à ce jour. Ils sont assez importants pour donner droit de cité aux Chorfa de Fez, dans tout le moyen Niger. »

Pendant que le Sahara devenait un champ clos entre l'élément arabe et l'élément berbère, et que les uns et les autres agissaient dans le Soudan septentrional, tant comme guerriers que missionnaires de l'Islam, et y répandaient peu à peu le domaine de la religion musulmane et celui de l'idiome arabe, les Soudaniens envahissaient, eux aussi, de temps en temps, le Sahara. De grands empires nègres ont dominé certaines parties du désert : l'empire de Ghana, fondé par les nègres Soninké ou Asouanek, domina de vastes régions du Soudan occidental. Plus tard, les Mandé (Mandingues, Malinkés), non moins noirs, étendirent, au XIIIe siècle, leur pouvoir sur le désert, de Tombouctou jusqu'au Touat. Après quoi, les Songhaï, Nègres nigériens ayant leur capitale à Gogo, riveraine du fleuve, annexèrent aussi de grands morceaux du Sahara, jusqu'à toucher le Maroc et l'Algérie. Ces invasions n'allèrent pas sans dépôts de sang noir dans les oasis sahariennes, et surtout la traite des esclaves y fixa de plus en plus des Soudaniens jusqu'à l'ère tout à fait contemporaine, jusqu'à l'arrivée des Français en Sahara, et même les Français n'y étant pas encore partout les maîtres, l'importation du « bois d'ébène » n'a pas encore cessé partout.

De tout ceci résulte que les Sahariens appartiennent à deux grandes races, à la blanche, à la noire ; à trois si l'on partage les blancs en Berbères et en Arabes.

Les Touaregs (au singulier *Targui*) représentent le plus pur de l'élément berbère, en ce qu'ils ont, la plupart, conservé leur antique langue numide ; mais s'ils sont restés peu mêlés de sang étranger dans leurs parages du Nord, en pays d'Ahaggar, ils se sont fort adultérés de nègre dans l'Aïr et dans la région du Niger. On les évalue à 200.000, dont 30.000 à peine pour les Touaregs du Nord (Azdjer et Ahaggâr) ; 60.000 pour ceux de l'Aïr, les Kel-Aïr ou Kel-Oui ; 120.000 pour les Aouellimiden qui vivent dans la région tirant sur le Niger, et au bord même de ce grand fleuve, dans le pays au S. de Tombouctou et jusque fort loin en aval du grand coude de Bouroum ; leur nombre est naturellement en relation intime avec la nature plus ou moins désertique de leur aire d'habitation.

Les Maures ne sont point des Maures, mais des Arabo-Berbères mélangés de l'un et de l'autre élément à tous les degrés possibles, avec fractions de tribus restées, d'un côté comme de l'autre, comparativement intègres. Ils errent avec leurs troupeaux à la rive droite du Sénégal et dans les steppes voisins de la rive gauche du Niger en amont de Tombouctou et dans tout le Sahara occidental et dans le protectorat espagnol du Rio de Oro et jusqu'au Maroc. Le jour approche où nous connaîtrons leur nombre à peu près exact dans notre nouveau territoire de la Mauritanie occidentale : il est d'environ 600.000 ; pour les autres pays de leur habitat, l'indécision sera plus longue. On suppose un total de plusieurs centaines de mille, mais les évaluations basées sur les rapports des Arabes se sont presque toujours signalées par leur exagération.

Dans le Touat, on estime diversement la population à 100.000, 120.000, 144.000 hab., et aussi beaucoup moins que le moindre de ces nombres, ou beaucoup plus que le plus grand ; ces habitants sont Arabes ou Berbères ou Nègres purs ou métis nègres du nom de Harratins ; nous en aurons sous peu une évaluation serrant de près la vérité.

Dans le Tibesti et les pays d'alentour règne la race des Têdas, Toubous, sur une aire de peut-être 500.000 kil. q., presque la surface de la France. Au nombre de combien ? Barth parle d'un million d'hommes de cette nation, de cette langue, du Tchad à Tripoli ; c'était sans doute plus de dix fois trop ; en tout cas, on n'en compte guère qu'une douzaine de mille dans le Tibesti, leur forteresse. Ils proviennent d'un mélange de Berbères avec les nègres du Bornou, et leur langue est proche parente de celle de ce même Bornou.

Quelles que soient leurs origines, les Sahariens ont dû s'accommoder au Sahara ; ils l'ont fait et, en dehors des oasis, séjour peu salubre à cause de l'excès de chaleur, de la moindre activité des vents, de l'émanation des canaux d'irrigation, des marais qu'on laisse naître et croître çà et là ; en dehors des oasis, la race est superbement résistante. Solidement trempés dans l'air vif du désert, bronzés par le soleil, mais nullement amollis dans leurs fibres par l'humidité, les Sahariens sont un peuple de bonne santé, qui craint peu les microbes, avant tout, parce qu'il n'y en a que fort peu dans leur contrée : « Le Sahara, ce grand déshérité, est sous ce rapport un des pays les plus sains de la terre : la sécheresse, la lumière et la chaleur intenses arrêtent le développement des germes ou les tuent. Déjà Lyon avait observé le cas de cadavres qui se dessèchent et tombent en poussière sans se corrompre ; cinquante ans avant les recherches de Downes et de Blunt, la preuve que les germes de putréfaction ne résistent pas à une radiation intense a ainsi été fournie par le soleil du désert. Le microbe malarien, ce fléau qui imprègne le sol vierge de l'Afrique tropicale, qui empoisonne l'eau de ses marais et de ses fleuves, et même la brise qui lèche leur surface, disparaît lorsque l'humidité cesse de s'allier à la chaleur. Au Mzab, à Ghadamès, à Djofra, dans l'Aïr, à Agadès, il n'y a pas de fièvres endémiques. Le Tibesti, ce pays désolé, possède « un des cli- « mats les plus salubres de la terre » : la fièvre, la dysenterie, l'hépatite, le ver de Guinée, la lèpre, tous ces maux africains y sont pour ainsi dire inconnus. Au Souf, où il n'y a ni eaux stagnantes, ni décomposition d'aucune sorte, les seuls cas de maladie sont des récidives de fièvres contractées ailleurs » (H. Schirmer). « Dans sa région desséchée, presque sans ombrage, exposée aux ardeurs d'un soleil de feu dont les rayons sont réfléchis en tous sens par les dunes, le Soûfi, débilité et anémié, reste indemne de fièvre véritable » (Dr Escard).

Les seules affections contre lesquelles aient à lutter les Sahariens, ce sont : les ophtalmies, menant souvent fois jusqu'à la cécité, que provoquent la réverbération du soleil et les poussières de l'air ; des éruptions de la peau, des pneumonies, des bronchites qui ont leur cause dans le brusque passage de la torridité du jour à la fraîcheur

EFERUS - Recherche & Classification numérique

de la nuit ; les rhumatismes divers, dont la cause est la même ; les affections de l'estomac et des entrailles provenant de la nocuité de la plupart des sources trop salées, magnésiennes, séléniteuses et souvent pourries par la décomposition de substances organiques. Tout balancé, les Sahariens sont très bien portants, ils vivent très longtemps et jamais l'obésité ne les incommode. Ne pas oublier cependant la division essentielle entre les nomades et les sédentaires des oasis : ce sont les nomades qui jouissent d'une santé pleine et entière.

Histoire, Exploration, Conquête par la France. — Nous entendons ici par histoire la relation, d'ailleurs très brève, des faits contemporains, et comment le Sahara est devenu presque en entier terre française, car, de son histoire ancienne, on ne sait à peu près rien, et, de tout son moyen âge, il n'y a guère à retenir que ce qui a été dit plus haut de la lutte entre Berbères et Arabes, de l'islamisation du pays et des vagues et contrevagues de l'élément blanc et de l'élément noir.

Prenons le Sahara avec l'an 1800. Il était alors bien inconnu : on parlait de ses immenses sablons, et les géographies scolaires ne lui consacraient guère, vers 1850, que ces quelques mots « insuffisants » : le Sahara, capitale Agably.

Les premiers explorateurs plus ou moins scientifiques, mandataires de l'Association africaine de Londres, avaient été deux Anglais, Ledyard et Lucas, en 1788 ; envoyés pour traverser le continent en écharpe, de Tripoli et du Caire à la rive guinéenne, ils moururent tous deux au seuil même du voyage. En 1800, un Hanovrien, Horneman, délégué de cette même petite société, faillit réussir dans sa tâche : parti de Mourzouk en Fezzan avec la caravane annuelle du Bornou, il succomba à la maladie dans le pays de Noupé, sur le bas du Niger. En 1817, deux autres envoyés de cette même et persévérante société, deux Anglais, Ritchie et Lyon, acceptèrent la mission de traverser le Sahara central, de Tripoli au Bornou ; la mort arrêta Ritchie à Mourzouk, et Lyon dut s'arrêter dans le Fezzan méridional. En 1822, encore des Anglais, chargés de la même mission par l'Association africaine, Oudney, Denham et Clapperton : Oudney laissa sa vie dans le Bornou ; Clapperton et Denham visitèrent le Bornou, le Tchad, le Sokoto, et, partis de Tripoli, revinrent par les mêmes sentiers ; ils avaient ainsi soulevé un coin du voile mystérieux. En 1826, un nouvel Anglais, Laing, également parti de Tripoli, parvint à Tombouctou ; il revit le fleuve qu'avait descendu l'Anglais Mungo Park, mort en 1806 dans sa descente des rapides ; lui-même il fut assassiné dans son voyage de retour.

Voici enfin un Français, le fameux René Caillé, qui réussit en 1827-28 à gagner le Niger en partant de la côte de Guinée, à descendre le fleuve jusqu'à Tombouctou, puis à traverser le Sahara d'occident et à franchir le haut Atlas : de Konakry à Tanger, son voyage avait duré 505 jours. En 1836, assassinat d'un Anglais, Davidson, sur la route du Maroc à Tombouctou. En 1850, traversée du Sahara d'occident, de Saint-Louis à Mogador, par un Français du Sénégal, Léopold Panet.

De 1850 à 1855, exploration fameuse d'Henri Barth, savant Allemand, délégué par l'Angleterre avec son compatriote Overweg, sous les ordres de l'Anglais Richardson ; ses deux compagnons étant morts, c'est Barth qui eut presque toutes les fatigues et tout l'honneur de cette expédition dans le Sahara et le Soudan septentrional. Un troisième Allemand, Vogel, envoyé pour remplacer Richardson, fut assassiné dans le Ouadaï en 1856. Les ouvrages publiés par Barth sur son voyage et sur la géographie, l'ethnographie, la linguistique, l'histoire des pays parcourus par lui, sont un des beaux monuments de la science.

Désormais, les Français prennent une grande part à l'exploration du Sahara, surtout et presque exclusivement du Sahara d'occident, ce qui est bien naturel, puisque ce Sahara-là se trouve sur la route de leur Algérie à leur Niger et à leur Sénégal. Le capitaine d'état-major Vincent explore l'Adrar en 1860, jusqu'à moitié chemin du Maroc, et son voyage est continué en 1861, jusque dans l'empire des chérifs, par un noir de Saint-Louis, Bou-el-Moghdad. A la même époque se rapportent, avec point de départ en Algérie, non plus en Sénégal, les courses de Henri Duveyrier (1859-61) dans la région septentrionale du Sahara d'Algérie, et à leur suite, la publication de ses beaux travaux sur le Sahara des Touaregs et ces Touaregs eux-mêmes.

A noter ensuite, par ordre de date : le voyage de l'Allemand Beuermann, parti de Benghazi, et tué dans le Kanem au N.-E. du Tchad (1862-63) ; le voyage d'un autre et très éminent voyageur allemand, Gerhard Rohlfs, de Mourzouk à Kouka, par l'oasis de Kaouar ; le voyage d'une Hollandaise, Mlle Tinné, mise à mort par ses guides, sur la route de Rhat ; le voyage de l'Allemand Nachtigal dans le Tibesti, que n'avait encore vu aucun Européen (1869), immédiatement suivi d'une autre et immense course de plus de quatre ans (1870-74) à travers Sahara et Soudan, par l'oasis de Kaouar, Kouka, le Tchad, le Ouadaï, le Darfour, le Kordofan, Khartoum ; les voyages de Rohlfs dans le terrible désert Libyque, en 1869, en 1873-74, en 1879 (à l'oasis de Koufra).

Cependant les Français visaient Tombouctou, sur une route de malheur, d'embûches, d'assassinats : échec de Paul Soleillet qui arrive jusque devant In-Salah, en Touat, et est aussitôt obligé de fuir (1873-74) ; assassinat de Dournaux-Duperré et de Joubert, près de Ghadamès (1874) ; tentative avortée de Victor Largeau, qui ne dépasse pas Ghadamès, en 1874, puis une seconde fois, en 1875 ; échec du lieutenant de vaisseau Louis Say, dans sa tentative de reconnaître le Ahaggar (1877) ; troisième échec de Largeau, sur la route d'In-Salah (1877) ; assassinat de l'Allemand Erwin von Bary dans le pays des Touaregs (1877) ; voyage de l'Autrichien Oscar Lenz, du Maroc au Sénégal par Tombouctou (1880). Pendant ces expéditions, dont une seule, cette dernière, réussit, l'idée d'un chemin de fer français à travers le Sahara faisait peu à peu son chemin, depuis la publication du livre retentissant de l'ingénieur Duponchel : *le Chemin de fer transsaharien ; jonction entre l'Algérie et le Soudan* (1878). Poussé par l'opinion publique, le gouvernement se décida à lancer sur la route de l'Algérie au Soudan central, dans la direction du Ahaggâr, puis des pays de Niger et Tchad, une expédition armée pour reconnaître la contrée et déterminer, dans la mesure du possible, et tout à fait par à peu près, le tracé du futur chemin de fer. Malheureusement, il ne donna pas à cette reconnaissance une force suffisante en Européens et en indigènes pour qu'elle pût traverser sans encombres la zone dangereuse infestée par les Touaregs.

Sous les ordres du colonel Flatters, une mission partit de Biskra au début de 1880 ; elle ne put dépasser le lac Menkhough. Elle fut suivie aussitôt d'une seconde, aux ordres du même colonel ; on en connaît le sort tragique : sortie d'Ouargla le 4 déc. 1880, elle comprenait 97 hommes ; elle remonta l'oued Mia jusqu'à Hassi-Inifel, passa par Messeguem, par Amguid en Ahaggâr, par la sebkha d'Amaghdor et, faute d'assez de méfiance, fut massacrée le 16 févr. 1881, à Tadjenout (et non à Bir-el-Gharama, comme on l'a cru longtemps), sur le versant S.-E. du Ahaggâr, à peu près sous le tropique du Cancer.

Il était de toute nécessité de venger immédiatement la destruction de la seconde mission Flatters par les Touaregs, et, si on l'eût fait, nous posséderions probablement plus de Soudan que nous n'en avons. Malheureusement, on se tint coi, et les Touaregs ne se firent pas faute d'assassiner d'autres explorateurs : les missionnaires Richard, Morat, Pouplard, sur le chemin de Ghadamès à Rhat ; le lieutenant Marcel Palat, sur le chemin de Tombouctou. dans le Touat (1886) ; Camille Douls (1889).

En 1890, une convention avec l'Angleterre, qui aurait

EFERUS - Recherche & Classification numérique

été bien meilleure si d'autres expéditions, plus fortes, avaient succédé à celle de Flatters et si la France avait montré plus d'énergie et moins de foi dans les affirmations anglaises, une convention avec l'Angleterre, disons-nous, reconnut aux Français la possession du Sahara entre l'Algérie-Tunisie d'une part, le Niger et le lac Tchad, d'autre part; dès lors, et avec plus d'esprit de suite qu'auparavant, la France s'occupa d'entrer réellement en possession des territoires venus dans sa sphère de domination en Sahara et en Soudan. Ses tentatives, presque toutes heureuses, eurent pour lieux de départ, au N. l'Algérie, au S.-O. le Sénégal, au S. le Congo; les expéditions visant plus spécialement le grand désert s'organisèrent naturellement en Algérie.

Tout d'abord, on avança vers le S. la ligne des postes du Sahara d'Algérie, qui, de l'E. à l'O., étaient: El-Oued, dans le Souf; Biskra, dans les Ziban; Touggourt, dans l'Oued-Rir; Ghardaïa, dans le pays des Béni-Mzab; Ouargla, dans la dépression où s'unissent les bas-fonds de l'oued Mia et de la chebka du Mzab; Laghouat, en arrière de Ghardaia; El-Goléa, en avant d'Ouargla, sur le chemin du Touat; Géryville et Aïn-Sefra, au versant méridional de l'Atlas du Sud Oranais. El-Goléa, que nous n'avions jamais occupé à demeure, devint un poste réel, avec profusion d'eau, même avec un lac, depuis le forage de puits artésiens donnant ensemble 107 à 108 lit. par seconde (1891). Le poste de Hassi-Inifel, à 100 kil. en droite ligne au S.-S.-E. d'El-Goléa, fut installé dans le val de l'oued Mia, comme une précaution contre les Touatiens du Tidikelt, avant de devenir une menace (1892). De même, et la même année, comme garantie et menace contre les Touatiens du Gourara, installation du poste de Mac-Mahon, à 180 kil. S.-O. d'El-Goléa. En 1893, création du fort de Hassi-Mey, près de Berresof, en Sahara de Tunisie; en 1894, fondation du fort Miribel, à 140 kil. S. un peu O. d'El-Goléa, à l'E.-S.-E. du fort Mac-Mahon, route du Touat; en 1894 également, le fort Lallemand s'élève dans le sillon de l'Igharghar, au S de Touggourt, au S.-O. d'Ouargla. Mais, semble-t-il, c'était une démonstration, par une sorte d'ostentation, plutôt qu'une préparation réelle, puisque aucun départ de troupes pour l'archipel touatien ne suivit l'établissement de ces forts sahariens; or, à mesure que la France avait l'air de renoncer à ces précieuses oasis, l'empereur du Maroc les revendiquait plus que jamais.

Dans le Sahara central, un homme seul, de persévérance infatigable, Fernand Foureau, multipliait ses dangereuses explorations dans le pays des Touaregs, commencées dès 1883 par un voyage à la mare d'Aïn-Taïba, lieu d'eau pérenne, à l'O. de l'Igharghar, à 175 kil. S. d'Ouargla. Sept fois, il essaie de traverser le cordon « sanitaire » que les Touaregs tendent devant lui (1890-97), sept fois il doit reculer, devant leur ruse, leurs menaces, leur ordre formel; et toujours seul, ou à peu près, il « capitule », les dents serrées. Deux autres voyageurs échouent comme lui, Méry en 1892, Bernard d'Attanoux en 1894: les trop nombreux théoriciens qui croient qu'on a raison des musulmans autrement que par la force, qui recommandent en conséquence les explorations strictement pacifiques, faites par un seul homme, messager de bienveillance, de tolérance, en même temps que pionnier du commerce, avaient décidément tort; les apôtres de cette idée, Duveyrier, Soleillet, et, à part ces voyageurs et nombre d'autres, presque tous les géographes et les publicistes, se voyaient démentis par les faits; la dernière victime de cette « philosophie » a été le marquis de Morès, assassiné par les Touaregs en 1896, dès ses premiers pas dans le Sahara tunisien: il n'y en eut pas de plus confiante et de plus vite désabusée.

Avec l'autorité qui s'attache à tout ce que dit Foureau, le voyageur le plus instruit des choses du Sahara qu'il y ait eu jusqu'à ce jour: « On ne pourra jamais traverser régulièrement et avec quelque sécurité le pays des Touaregs qu'en s'appuyant sur la force et en établissant, sur tout le parcours de la voie choisie, des postes solidement occupés, dont les garnisons armées se chargeront de faire la police le long des routes: cela, bien entendu, si l'on veut établir un courant suivi entre le Soudan et l'Algérie ».

Mais la France faisait des progrès immenses dans la région soudanienne voisine du Sahara méridional et dans ce Sahara lui-même. Elle avait lentement, mais très sûrement, établi son influence sur les Maures de la rive droite du Sénégal, indomptables jusque-là, et, fait bien autrement grave dans l'histoire de l'Afrique, pris Tombouctou, le 10 janv. 1893: Tombouctou, l'une des places fortes des Touaregs et la plus grande porte du désert; en vain les Touaregs massacrèrent-ils avec son état-major le colonel Bonnier, qui venait de conquérir la célèbre ville commune au Sahara et au Soudan, elle resta française, et de là se soumirent peu à peu les Maures et Touaregs du moyen Niger. En 1896, le commandant Hourst descendit le Niger jusqu'à son embouchure, et en route il obtint des Aouellimiden la reconnaissance du protectorat de la France.

L'intrépide Foureau convertit enfin le gouvernement à ses idées de pénétration « en force », et il se mit en route en 1898 avec une escorte de 340 hommes et deux canons aux ordres du commandant Lamy. Les Touaregs rôdèrent autour de lui, mais ne le brusquèrent point d'abord; il franchit le Ahaggâr, se reposa dans l'Aïr où il repoussa de haute lutte une attaque en force des traîtres Touaregs, et finit par arriver dans le Damerghou, à Zinder, où il se rencontra avec la mission Joalland-Meynier, venue du Niger, et continua sa marche vers le lac Tchad et le Chari; là il a revu le drapeau français, hissé sur ce fleuve par des expéditions venues du Congo, là aussi, son héroïque compagnon, le commandant Lamy, a été tué dans une lutte victorieuse contre le sultan Rabah. Ainsi s'est réalisée la jonction des trois grands tronçons de l'empire français d'Afrique (Madagascar à part): Algérie-Tunisie et Sahara, Sénégal et Niger, Congo-Oubangui et Tchad: le désert a été vaincu.

Pendant que la mission Foureau-Lamy traversait ainsi le Sahara, une convention nouvelle avec l'Angleterre complétait celle du 5 août 1890. Elle est à la date du 20 mars 1899. Elle délimite notre frontière saharienne comme suit: à l'E., la limite orientale de notre « désert » part de la frontière tripolitaine (Fezzan) au point de rencontre du 13° 40′ long. E. avec le tropique du Cancer; elle se dirige au S.-E. jusqu'au 21° 40′ de long., puis suit ce méridien vers le S. jusque vers le 15° parallèle N., d'où, longeant vers l'O. la frontière du Darfour, elle va rejoindre la limite à déterminer (de 18° 40′ à 20° 40′ E.) entre cette province « égyptienne » et le Ouadaï, reconnu français. Par ce dernier arrangement, nous entrons en possession du Tibesti, de l'Ouanyanga, de l'Ennedi, du Borkou, du Kanem, de l'Ouadaï, soit de tous les pays à l'E., au N.-E., au N. du lac Tchad.

Enfin, et c'est avec la prise de Tombouctou "événement le plus marquant de la main-mise sur le Sahara, les Français sont entrés à In-Salah le 29 déc. 1899, par le fait de la mission Flamand: mission pacifique, mais accompagnée de 140 hommes commandés par le capitaine Pein, Saharien éprouvé. Depuis, le Touat entier, Tidikelt, Touat proprement dit, Gourara, a fait sa soumission.

L'œuvre de l'avenir s'annonce clairement; elle est double: explorer le Grand Désert pour savoir ce qu'il vaut et ce qu'on en pourra faire, le traverser par un chemin de fer qui sera le lien du grand empire d'Afrique.

O. Reclus.

SAHARANPOUR. Ch.-l. de distr. de la prov. de Mirat (North-West Prov., Inde sept.), sur le canal Est Diemna et sur le Damaôla (affl. dr. du Hindan); 59.195 hab., dont 32.450 mahométans. La ville n'est plus malsaine depuis le desséchement des marais. Belle mosquée sur la place

EFERUS - Recherche & Classification numérique

Djaura Masdjed de Delhi. Eglise Saint-Thomas (1858). Jardin botanique de 56 hect. (1817), avec exposition agricole lors de la foire annuelle. Stat. du service trigonométrique. Hodgson et Herbert y ont commencé la mensuration de l'Himalaya ; point de départ du sanatorium himalayen de Massomi. Point de jonction d'importantes voies ferrées. Commerce actif. La ville, fondée en 1340, prit le nom du saint Chah Haran Christi dont elle a les reliques. Saccagée par Timour ; séjour d'été des grands de la cour pendant l'ère mongole. En 1754, elle fut donnée par Ahmed-Chah Dourani aux Rohillas, toujours en guerre avec les Sikhs. En 1788, le Maharate Scindia s'en empara, et l'occupa jusqu'en 1803, date de la conquête anglaise. Le district de Saharanpour a 5.735 kil. q. et 979.544 hab., dont le tiers de mahométans, répartis en 1,605 villages ; villes principales : Déoband (22.115 hab.), le chef-lieu ; Rourki (15.955 hab.), Djavalapour (15.195 hab.), Gangoh (12.090), Rampour, Ambehta, Kankhul. Au N. de la plaine du Doab, les Sivalik, traversés par des cols tels que celui de Mohan, dressent leurs cimes dentelées aux formes les plus singulières. Les deux grandes rivières de l'Est, Djemna et Gange, ont rendu le pays très florissant, l'agriculture y est très développée. La pente générale est de 200 m. pour 70 kil., de Mohand (454 m.) à Deoband (254 m.). Etoffes communes, joaillerie, bois ciselé, cuirs travaillés, confitures réputées. Grande fonderie à Rourki.

SAHARI (Djebel). Massif d'Algérie, prov. d'Alger ; le mont le plus élevé est le Senalba (1570 m.). Il rattache le djebel Amour au Bou-Kahil. Il se dresse au-dessus de la vallée de l'Oued-Mélah où s'élève Djelfa. Les craies perméables qui le composent donnent naissance à des sources abondantes qui alimentent l'oued Hadjia et l'oued Mélah, et vont se perdre dans les Zahrez oriental et occidental, lacs sans écoulement. Le djebel Sahari envoie aussi ses eaux dans la rivière de Bou-Sâda, tributaire du lac Hodna ; il partage ses eaux entre le Sahara et le steppe. On n'y trouve plus de fauves, mais des gazelles et des sangliers. Gîte de sel à Aïn-Hadjera (N.-E. de Charef) avec le célèbre rocher de Sel. Plateaux calcaires, surmontés de chapiteaux qui ont l'aspect de fortifications.

SAHARI. Tribu d'Algérie, prov. d'Alger, de langue arabe, qui doit descendre d'ancêtres berbères. Ils se divisent en Sahari-Ouled-Brahim (1.760 hab.), vivant à 120 kil. S.-E. de Médéa, les Sahari-Khobeïzet, les Sahari-el-Attuyo (897 hab.), à 20 kil. N. de Djelfa, les Sahari-Tcherga, les Sahari-Titteri (1.558 hab.), dans l'ancien pays de Titteri, sur des plateaux ondulés.

SAHARIEN (Géol.). Le nom d'étage saharien a été donné par quelques géologues à une époque qui se placerait à la limite entre le pliocène et le quaternaire, et qu'on a cru correspondre à une submersion plus ou moins partielle du Sahara, mais qui a été seulement caractérisée, de l'avis de G. Rolland, par un régime de pluies abondantes, plus précoces qu'en Europe. Seguenza a, d'autre part, décrit sous le même nom, en Calabre, un dépôt qui atteint, près de Reggio, 830 m. d'alt. et qui comprend, sur 300 mollusques, 9 espèces septentrionales.

SAHATVAR ou MAHATVAR-KHAS. Ville de l'Inde, prov. de Bénarès, distr. de Ghazipour, à 10 kil. E. du lac Saraha, entre le Gogra et le Gange ; 8.975 hab.

SAHEL. Vaste région du Sahara français, qui vient d'être exactement délimitée du côté des possessions espagnoles du protectorat du Rio de Oro : les deux nations, France et Espagne, n'étaient aucunement d'accord sur le partage de l'occident du Grand Désert, surtout de l'Adrar, qui semblait pourtant chose française plutôt qu'espagnole, par son voisinage du fleuve Sénégal, et sa situation en arrière d'un littoral qui ne nous est pas contesté, mais les détenteurs du Rio de Oro prétendaient en avoir obtenu le protectorat avant nous.

Le traité, ou, puisqu'il n'y a pas eu de guerre, la convention de 1900 a réglé définitivement la contestation entre les deux peuples, et la France a obtenu à peu près tout ce qu'elle désirait, notamment l'Adrar et les importantes salines de Tichit, tandis que l'Espagne s'est vu octroyer, en compensation, bien au sud du Sahara, en plein pays des Noirs, au long de l'Atlantique, dans notre Congo, un assez vaste territoire auquel il semble qu'elle n'avait que des droits un peu hypothétiques.

Sahel, mot arabe, signifie le *Rivage* : ici le rivage de l'Atlantique ; et ce nom s'est étendu à toute une région à la fois saharienne et demi-saharienne, steppe autant que désert : région qui suit la rive droite du Sénégal, puis, au delà des pays accidentés du Kaarta et du Bakhounou, la rive gauche du Niger (à quelque distance, le val du fleuve étant une admirable zone de culture), et va s'achever sur les grands lacs du pays de Tombouctou, qui sont des expansions du fleuve des Noirs, en ses immenses crues annuelles. Provisoirement, on estime que la partie organisée de cette nouvelle « colonie » comprend 250.000 hab., plus 350.000 pour les tribus non encore administrées, soit 600.000, en tout.

La prise de possession de ce vaste territoire a été fort rapide. Pendant des siècles, la France, installée sur le Sénégal, ne fit rien pour soumettre les Maures turbulents du fleuve, gens de langue arabe provenant d'un long mélange de sang arabe et de sang berbère ; au contraire, elle payait à leurs chefs, sous le nom de « coutumes », une espèce de tribut déguisé sous une apparence de cadeau. Et comme tout bon musulman, ces chefs, ces rois, ces roitelets plutôt, nous en méprisaient et nous en haïssaient d'autant plus, car le mahométan ne respecte, n'aime que les forts, ceux à qui Allah a donné la puissance.

Cela dura jusqu'en 1854, à l'arrivée du général Faidherbe. Ce grand homme commença contre les Braknas, les Trarzas, les Douaïchs, puis contre les fondateurs de grandes dominations nègres, une guerre qui, se développant, en même temps que les explorations, sur d'immenses domaines, vient de se conclure avant la fin du siècle, par l'instauration du grand empire français d'Afrique. Il ne voulait d'abord qu'empêcher les chefs maures de piller régulièrement les noirs de la rive gauche du Sénégal : ce à quoi il aboutit assez vite.

Dans ces dernières années, après que la vieille colonie du Sénégal eut débordé sur le Niger, on s'occupa d'entraîner tous les Maures du Sahel dans l'orbite de la France. Dès 1891, la prise de Nioro par Archinard, sur Ahmadou, sultan de Ségou, nous valut la soumission du Sahel méridional, là où, fertile et peuplé, il se rattache au Soudan plutôt qu'au désert. Puis, dès que nous fûmes installés à Tombouctou, la débâcle devint générale, et en quelques années tout ce qui allait devenir Mauritanie occidentale entra de fait ou de nom dans la sphère française ; les dernières tribus ont fait acte d'adhésion en 1899.

Le Sahel comprend deux natures de pays, et deux espèces d'hommes le peuplent : une région fertile et une inféconde : des peuplades noires et des tribus blanches. Les terres fécondes, suffisamment arrosées, sont, dans le pays, appelées Kaarta, à l'O. d'une ligne imaginaire qui partirait de Lankamané, bourg à 100 kil. environ au N. du Bakhoy, l'une des deux branches mères du Sénégal, et se dirigerait au septentrion vers la ville de Nioro. C'est là une région quelque peu accidentée, avec collines plus ou moins élevées — collines seulement et pas montagnes — les unes terminées en pics, les autres en plateaux et tables. Parmi elles, celles du Diombokko continuent vers le N. la chaîne que le Bafing ou Sénégal supérieur coupe aux chutes de Gouina et du Félon. Les eaux de la contrée vont à la rive droite du Sénégal, à Kayes, par le Kolimbiné, long cours d'eau venu du pays de Nioro, et à peu près permanent, parce que des lagunes le régularisent : telles le Magni ou Fara, beau lac pendant l'hivernage et marais pendant la saison sèche (30 kil. sur 8), et les marais de Toya. A l'E. de la ligne Lankamané-Nioro, en tirant sur le Niger, le pays est plus plat, plus sec, avec

EFERUS - Recherche & Classification numérique

pluies moindres pendant l'hivernage, mais l'eau souterraine y est assez abondante. Au N. de Nioro et d'un parallèle passant à peu près par cette ville, c'est la plaine à perte de vue, c'est le Sahara, et c'est aussi le Sahara à petite distance de la rive droite du Sénégal, jusqu'à la rive de l'Atlantique.

D'après le commandant de Lartigue, qui a gouverné le pays, la population sédentaire du Sahel, divisé en trois cercles, est de 250.000 hab., dont 120.000 pour le cercle de Nioro, 90.000 pour celui de Goumbou, 40.000 pour celui de Sokolo, ces trois cercles rangés de l'O. à l'E. Et la population maure de la zone d'influence serait de 350.000 : en tout, 600.000 âmes. La capitale du premier cercle et de tout le Sahel, Nioro, est une ville de 6.000 âmes, dont 1.000 de population flottante, en un pays riche, si bien qu'il y a 40.000 personnes dans un rayon de 10 à 12 kil. autour du chef-lieu. Goumbou fit à Archinard l'effet d'une ville de 10.000 à 12.000 âmes, sur les bords d'un « véritable petit lac : en réalité, c'est une agglomération de villages séparés les uns des autres par des espaces de plusieurs centaines de mètres, entourés chacun de leur tata (mur de défense) particulier ; l'ensemble ne donne que 6.500 hab. » (commandant de Lartigue) ; Sokolo compte 3.000 âmes.

Le cercle de Nioro fournit au budget local 400.000 fr., celui de Goumbou 280.000, celui de Sokolo 140.000. Au total, 820.000 fr. par an.

La population des trois cercles est faite de Saracolets, de Bambaras, de Peuls, de Toucouleurs, de Kassonkés, etc., tous hommes noirs ou mêlés de noirs, avec quelques Maures. Dans la région absolument saharienne, il n'y a que des Maures : Maures de l'Adrar, Trarzas, Braknas, Douaïchs, Tadjakants, Kountas de l'Ouest et de l'Est, Sidi-Mahmoud, Ouled-Mbarek, Ouled-Nacer, Mehsdoufs, Ouled-Mahmoud, Ouled-Daoud ou Allouchs, Berabichs, Lakkla, Tanouzits : en tout, quinze grandes tribus qui commercent avec le Sénégal ou avec le Soudan; plus une douzaine de petites tribus. Le commandant de Lartigue estime : les Maures de l'Adrar à 15.000 ; les Trarzas à 12.000 ; les Braknas aussi à 12.000 ; les Douaïchs à 38.000, et deux tribus ennemies, les Chrattits et les Abakaks, les Tadjakants, « qui viennent commercer chez nous par caravanes de 3.000 ou 4.000 chameaux », à 41.000 ; les Kountas à 5.000 ou 7.000 ; les Sidi-Mahmoud à près de 40.000 ; les Ouled-Mbarek à 7.500 ; les Ouled-Nacer, très remuants, très insolents et pillards, très détestés des autres Maures, à 10.000 ; les Mehsdoufs à 60.000, dont 15.000 pour les Hammonats, tribu dissidente ; les Ouled-Mahmoud à 10.000 au moins ; il ne donne pas le nombre des Ouled-Daoud, devenus à peu près sédentaires, ni celui des Tanouzits ; les Bérabichs sont près de 9.000, les Lakhla 10.000 à 12.000. Avec les petites tribus, il arrive aux 350.000 Maures « de la zone d'influence indiqués ci-dessus ». Ce nombre indique, à n'en pas douter, que cette portion du Sahara occidental n'est pas sans valeur, au moins comme pays de pâture. Les Maures ne sont pas sans avoir quelque chose à démêler avec le fisc : ils paient à la France le droit l' « oussourou », sorte de patente qui leur permet de commercer avec nos sédentaires, et le droit de pacage sur les chèvres et les moutons qui pâturent, au nombre de 500.000 à 600.000 dans les cercles de Nioro, Goumbou, Sokolo, sans préjudice d'environ 20.000 bœufs, 20.000 chameaux, 1.500 ânes, 500 chevaux qui ne paient pas.

Le Sahel se développe dans son humble sphère. « On y fait des recherches pour trouver la gutta-percha, dit le commandant de Lartigue ; elles semblent devoir réussir ; des essais d'envoi de bétail de boucherie en France ont été tentés, des centres commerciaux créés à Goumbou et à Sokolo ; des dépôts d'étalons organisés à Goumbou et à Nioro permettront d'améliorer l'espèce chevaline dans ce pays où il se fait un grand élevage. O. Reclus.

SAHEL (Oued). Fleuve d'Algérie (V. Constantine, t. XII, p. 592).

SAHÉLIEN (Géol.). Nom donné par Pomel à des couches marines du tertiaire d'Algérie qui paraissent constituer l'équivalent des couches pontiennes d'Europe et qui forment le passage du miocène au pliocène (V. Miocène).

SAKET-Mahet. Grandes ruines de la célèbre ville ancienne de Sravasti, dans la prov. d'Aoudh (Inde), près du fleuve Rapti. Sravasti datait de la période bouddhique et a été florissante au IIe siècle.

SAHO ou **SCHOHO**. Peuple et langue de la branche des Hamites en Abyssinie, au S.-O. de Massaoua.

Bibl. : Reinisch, *Das Sahovolk*, dans *Œsterreichische Monatschrift fur den Orient* ; Vienne, 1877. — Du même, *Die Saho Sprache* ; Vienne, 1889.

SAHORRE. Com. du dép. des Pyrénées-Orientales, arr. de Prades, cant. d'Olette ; 593 hab. Tour féodale et vieux château restauré de Torren (alt., 944 m.).

SAHUGUET d'Amarzit (Jean-Baptiste-Joseh), baron d'Espagnac, général français (V. Espagnac).

SAHUNE. Com. du dép. de la Drôme, arr. de Nyons, cant. de Rémuzat ; 559 hab.

SAHURS. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Rouen, cant. de Grand-Couronne ; 550 hab.

SAHYADRI (Monts). Nom des Ghats occidentales (V. Inde, t. XX, p. 670).

SAI. Com. du dép. de l'Orne, arr. et cant. d'Argentan; 190 hab.

SAÏ (Zool.) (V. Sajou).

SAÏ, SAY. Ville du Soudan français, rattachée depuis 1899 au Dahomey, chef-lieu du cercle le plus septentrional de la colonie telle que l'a faite la dislocation du Soudan ; à 750 kil. N. de Porto-Novo, la capitale du Dahomey, à 665 S.-E. de Tombouctou, à 900 en suivant le Niger ; sous 13° 4' 42" latit. N. et 0° 48' 40" longit. E. ; sur la rive droite du Niger, qui a ici 1.100 à 1.200 m. seulement de largeur, en un seul bras, contre son habitude, mais que les crues annuelles font déborder au loin sur la plaine basse. C'est moins une ville de quelques milliers d'âmes qu'un ensemble de hameaux, de huttes en roseaux, sur 2 kil. en suivant le fleuve et sur autant de profondeur ; des palmiers doûm l'ombragent. Son importance lui vient de ce qu'on y traverse assez commodément le Niger sur l'une des routes du Sokoto au Mossi, au Macina, à Tombouctou ; toutefois, le commerce y a peu d'activité ; mais la vallée de la grande rivière du Soudan y est de la plus heureuse fécondité. « Comme le dit le commandant Toutée (*Dahomey, Niger, Touareg*) : c'est le pays le plus peuplé, le plus animé, le plus riche, en un mot que j'aie rencontré depuis la côte... La vallée en amont de Say est une petite Egypte. La seule erreur que je puisse commettre, c'est de dire : *petite* ». Vue par Mungo Park (1806), qui n'en a point rapporté la description, s'étant noyé peu après dans les rapides du Niger ; par Barth en 1853 et 1854 ; par le colonel Monteil en 1891 ; par la mission Decœur et Baud en 1895 : cette mission fit confirmer par le roitelet de Saï le traité de protectorat déjà obtenu par Monteil ; l'occupation définitive par les Français date de 1897.

SAIAN ou **SAYANSK** (Monts) (V. Asie, t. IV, p. 99).

SAÏD Ibn-Batrik, patriarche d'Alexandrie (V. Eutychius).

SAÏD Pacha (Mohammed), vice-roi d'Egypte, quatrième fils de Méhémet-Ali, né en 1822 d'une Circassienne très intelligente, mort à Alexandrie le 18 janv. 1863. Élevé par un Français, Kœnig Bey, professeur au Caire, il entra à dix-huit ans dans le service de la marine. La mort de son neveu, Abbas Pacha, l'appela à régner le 13 juil. 1854. Il eut à réprimer dès le début quelques tentatives de révolte dirigées par le vieux Kiaya Elfy Bey, chef du parti rétrograde. Saïd Pacha envoya un contingent de 10.000 hom. en Crimée, interdit l'introduction des esclaves (1854), libéra ceux qui restaient dans les chaînes (1856), abolit les monopoles, affranchit les fel-

EFERUS - Recherche & Classification numérique

lahs de l'obligation de la résidence forcée dans leurs villages, transforma l'impôt en nature en contributions perçues en argent et développa l'agriculture. Il continua les travaux de barrage du Nil et acheva la construction du réseau des chemins de fer. Il créa un conseil chargé de diriger les écoles primaires, réorganisa l'Ecole de médecine et fonda le musée des antiquités égyptiennes de Boulak, dirigé par un Français, Mariette Bey, plus tard pacha. En dehors de la participation de l'Egypte à la guerre d'Orient pour soutenir l'empire ottoman, son suzerain, Saïd, envoya au Soudan, en mars 1857, une expédition composée de 5.000 hommes. En 1862, il visita la France et l'Angleterre. Son principal titre de gloire est d'avoir autorisé la construction du canal de Suez et d'y avoir contribué par son soutien moral et effectif. C'est lui qui, en 1874, accorda à Ferdinand de Lesseps la concession du canal des Deux-Mers, lui fournit, au début des travaux (1859), la main d'œuvre nécessaire au moyen de la corvée appliquée aux fellahs et soutint l'entreprise du percement malgré les difficultés que suscitait l'opposition de l'Angleterre. Aussi la ville bâtie dans les sables du lac Menzaleh, à l'embouchure N. du canal sur la Méditerranée, porte-t-elle, à juste titre, le nom de Port-Saïd. C. Huart.

Bibl.: Baron de Fircks, *Ægypten 1894;* Berlin, 1895, t. I, pp. 14-15.

SAID Pacha (Méhémet), homme d'Etat ottoman, surnommé *Kutchuk* (petit), à cause de sa taille moyenne, né en 1835. Il commença sa carrière politique comme adjoint à la mission chargée de pacifier la Syrie et présidée par Fuad Pacha, fut ensuite gouverneur général des provinces des îles de l'Archipel et de Chypre. Au début de la guerre russo-turque (1877), il administrait le sandjak de Toultcha et de Tirnova, lorsque, bien qu'appartenant à une carrière civile, il fut chargé de commander le corps d'Osman-bazar. A la paix, il fut secrétaire du sultan et membre de la commission des réformes, et visita en cette qualité l'Asie Mineure avec Baker Pacha. Choisi comme premier ministre en 1879, il eut avec l'Angleterre des difficultés qui amenèrent sa retraite (1880); mais il fut rappelé au bout de trois mois. Renvoyé le 2 mai 1882, rappelé en juil. de la même année, il reprit l'ancien titre de grand vizir en décembre et conserva ce poste jusqu'à l'automne de 1885, où il rentra définitivement dans la retraite. Il est néanmoins resté un des conseillers officieux de S. M. Abdul-Hamid et se voit appelé fréquemment au palais. C. Huart.

SAÏDA (Oued). Rivière du dép. d'*Oran* (V. ce mot, t. XXV, p. 456).

SAÏDA (Anciennement *Sidon* [V. ce mot]). Ville de la Turquie d'Asie, sur la Méditerranée, côte de Syrie (Vilayet de Beyrouth), au pied du Liban, entourée de magnifiques jardins où se cultivent principalement orangers et citronniers dont on exporte les fruits. Cette ville compte 15.000 hab. dont 10.000 musulmans et de nombreuses écoles de tout rite : 9 mosquées (jadis églises chrétiennes), 1 cloître latin avec église, une église maronite, 7 écoles chrétiennes, 6 grands khans, citadelle du côté de la tour, port protégé par des écueils, et un second port plus au sud. Le commerce est actif; en 1898 l'exportation a consisté en figues (2 millions de kil.), olives, huile d'olive, 145.000 caisses d'oranges, 5.000 caisses de mandarines, 85.000 caisses de citrons, 2.000 sacs de tabac, 120.000 kil. de coton; l'importation se chiffre par 25.000 caisses de pétrole (Russie), 650.000 kil. de sucre, 2 millions de kil. de sel, planches, bois et sacs de chanvre. Il y a eu un mouvement de navires de 232 vapeurs (31.396 tonnes) et 892 voiliers (11.989 tonnes) : le pavillon anglais a représenté à lui seul 20 vapeurs (16.972 tonnes). La France y possède un grand khan où résidait son consul avant que celui-ci n'ait été transféré à Beyrouth. La petite île réunie à la côte par un pont de neuf arches ogivales, le Kalaat-el-Bahr ou château de la mer, renferme les ruines d'un château franc du XIIIe siècle. Dans le voisinage, nécropole phénicienne ancienne; sur une hauteur, chapelle Mar Elias, sur l'emplacement d'un temple phénicien. La ville fut prise, une première fois par les croisés en 1110. Saladin s'en empara en 1187. Reprise par les croisés en 1197, puis en 1228, elle fut de nouveau fortifiée par saint Louis en 1253. Elle retomba définitivement entre les mains des musulmans en 1291, après avoir été détruite par les Mongols en 1260. La plupart de ses ouvrages furent rasés. Saïda revit une époque brillante au XVIIe siècle, avec Fakhr-eddin, émir des Druses, qui attira les Européens en protégeant le commerce de la soie. La ville servait de port à Damas et devint le centre du commerce de la soie. L'oppression de Djezzar Pacha mit fin à cette prospérité, ainsi que la concurrence de Beyrouth. Le 26 sept. 1840, les flottes alliées turque, autrichienne et anglaise, commandées par Napier, bombardèrent la forteresse du port; en 1860, les chrétiens y furent persécutés.

SAIDAPET. Ch.-l. du district de Tschingupat, présid. de Madras (Inde), à 8 kil. de Madras. Station des chemins de fer sud-indiens; 5.702 hab. Ferme-modèle et école d'agriculture. Laboratoire de chimie et hôpital.

SAIE (V. Costume, t. XII, p. 1158).

SAIGEY (Jacques-Frédéric), mathématicien et écrivain scientifique français, né à Montbéliard le 17 janv. 1797, mort à Paris le 22 mai 1871. Reçu en 1821 à l'Ecole normale supérieure, il fut licencié, l'année suivante, avec tous ses camarades, devint en 1823 le secrétaire de Cousin qu'il aida dans la préparation du tome V des *Œuvres de Descartes*, puis entra au *Bulletin des sciences mathématiques* (1825) de Férussac, dont il fut pendant quatre ans l'un des principaux rédacteurs et, en 1829, fonda, avec F.-V. Raspail, les *Annales des sciences d'observation*. On lui doit d'intéressants travaux sur les mathématiques et sur les étoiles filantes, ces derniers en collaboration avec Coulvier-Gravier. Il a publié, outre des mémoires originaux et des notes épars dans divers recueils, de nombreux ouvrages : *Physique du globe* (1832); *Traité de métrologie ancienne et moderne* (1834); *Recherches sur les étoiles filantes* (1847); *Eléments des sciences physiques et naturelles* (1861), etc. Il est aussi l'auteur de petits traités élémentaires et de mémentos classiques plusieurs fois réédités.

SAIGNÉE (Méd.). Opération qui consiste à soustraire une certaine quantité de sang dans un but thérapeutique. Le terme de *saignée* s'applique aussi au sang même que l'on a retiré des vaisseaux. On pratique les émissions sanguines au moyen des *saignées locales* ou *capillaires*, ou bien par la *saignée générale*. La saignée *locale* est celle qui enlève une petite quantité du sang des vaisseaux capillaires au niveau de la région engorgée ou douloureuse. Elle s'effectue au moyen des *mouchetures*, des *scarifications*, des *ventouses* ou des *sangsues* (V. ces mots), suivant les indications à remplir. — La saignée *générale*, dont nous nous occuperons plus spécialement ici, se pratique par l'*artériotomie* sur les artères de petit calibre ou, plus ordinairement, par la *phlébotomie* sur les veines. Elle a pour but de dégorger tout le système circulatoire. On l'exécute avec une lancette à grain d'orge ou à grain d'avoine ou avec un phlébotome. Presque toutes les veines un peu superficielles ont été ainsi ouvertes, plus particulièrement celles du bras (céphalique, basilique, médianes céphalique ou basilique, cubitale antérieure), du pied (saphène interne près de la malléole ou saphène externe), plus rarement la jugulaire externe, la frontale, les veines ranines. La saignée du bras, la plus commune, se pratique ordinairement sur les veines du pli du coude, de préférence la *médiane céphalique*, avec laquelle on s'expose moins à blesser une artère ou un filet nerveux. Elle est rendue plus volumineuse et saillante en comprimant le bras, au-dessus de la veine, à l'aide d'un bandage circulaire modérément serré. Le chirurgien sectionne le vaisseau avec la pointe de la lancette, qu'il relève ensuite par un léger mouvement de bascule, de façon à agrandir l'ou-

EFERUS - Recherche & Classification numérique

verture en retirant son instrument. Le sang évacué est recueilli dans un vase gradué ; son écoulement est accéléré à l'aide de contractions musculaires provoquées sur l'avant-bras. Dès que l'on a retiré une quantité de sang suffisante, on enlève la bande à ligature du bras, on rapproche les lèvres de la plaie, on applique un pansement, et l'hémorragie s'arrête spontanément. Pour de nouvelles saignées on incise au-dessous des cicatrices.

La saignée est dite *spoliative* lorsqu'elle a pour but de diminuer la partie solide du sang ; *déplétive*, lorsqu'elle doit diminuer la quantité de sang qui surcharge le système circulatoire, en particulier chez les pléthoriques. Cette méthode antiphlogistique était extrêmement employée autrefois ; on en a même abusé, et sa valeur thérapeutique a été très discutée en ces dernières années. Elle diminue la tension vasculaire, abaisse momentanément la température. Le sérum sanguin se répare assez rapidement grâce à l'affluence des lymphatiques ; néanmoins, il existe pendant un certain temps de l'hydrémie et de l'oligoglobulie. Les indications de la saignée sont encore assez nombreuses, notamment dans les cas de pléthore sanguine avec ou sans anémie globulaire et accompagnée d'accidents congestifs, dans certaines phlegmasies viscérales, dans l'urémie et dans les cas d'hémorrhagie interne où il s'agit de diminuer la congestion locale et de favoriser la coagulation du sang au niveau du vaisseau lésé. Mais les effets de cette opération sont momentanés, et l'on est parfois obligé de recourir à de trop fréquentes saignées à des intervalles trop rapprochés. D'autre part, elle est contre-indiquée chez les individus anémiés ou débilités, chez les enfants et chez les vieillards. Enfin, elle expose à certains accidents immédiats, tels que la lésion de l'artère humérale ou du nerf musculo-cutané, la syncope qui détermine aussi l'arrêt du sang ; ou une *saignée blanche*, lorsque le sang ne jaillit pas de suite après la ponction, soit que la veine n'ait pas été ouverte, soit que la ligature trop serrée empêche le sang artériel de parvenir à l'avant-bras ; ou à des accidents consécutifs, comme l'ecchymose, le thrombus, l'embolie, l'érysipèle, l'inflammation de la plaie, ou même la phlébite parfois mortelle. Ces accidents pourront être évités grâce à des précautions spéciales.

Dr V. Lucien Hahn.

SAIGNEMENT DE NEZ (Pathol.) (V. Epistaxis).

SAIGNES. Ch.-l. de cant. du dép. du Cantal, arr. de Mauriac ; 615 hab. Stat. du chem. de fer d'Orléans. Eaux minérales chlorurées sodiques froides. Ruines d'un château fort.

SAIGNEVILLE. Com. du dép. de la Somme, arr. d'Abbeville, cant. de Saint-Valéry-sur-Somme ; 607 hab.

SAIGNON. Com. du dép. de Vaucluse, arr. et cant. d'Apt ; 665 hab. Stat. du chem. de fer de Lyon. Gisements de soufre. Ancienne abbaye de Saint-Eusèbe, convertie en ferme.

SAIGO Kichinoswke Takamori, homme d'Etat japonais, né à Kagoshima en 1826, mort en sept. 1877. Fils d'un samuraï, il fut de bonne heure un partisan déterminé du mikado, à cause de sa haine contre le shôgoun de Yédo et les étrangers. Shimadzu Sabura lui donna l'administration du district de Satsuma. Il commandait les soldats de Satsuma à la bataille de Fushimi (28 janv. 1868) contre le shôgoun. Il contribua à la prise de Yédo, mais ne partagea pas les principes de gouvernement du nouveau chef, bien qu'il fît partie du conseil d'Etat. Commandant en chef de l'armée, il mena avec énergie la guerre contre la Corée ; après l'échec de celle-ci en 1873, il résigna ses fonctions et se retire à Satsuma. Là il s'adonna avec une grande activité à l'instruction militaire des samurais pour les préparer au soulèvement contre les nouveautés et les réformes du gouvernement. Au début de 1877, l'insurrection éclata, et Saigo se mit à la tête du mouvement ; mais l'armée de l'empereur resta fidèle, et les samuraïs des autres contrées ne suivirent pas Saigo. Celui-ci, battu le 20 mars 1877, se retira à Kiou-siou, et, après l'anéantissement de ses dernières troupes, se fit trancher la tête par un de ses amis.

SAÏGO Yorimichi (Comte, puis marquis), homme d'Etat et feld-maréchal japonais, né à Satsuma en 1843, frère puîné de Saïgo Takamori. Il prit une part importante avec son frère au renversement du shôgounat (1868) et fut nommé après la guerre général et commandant de la garnison de Tokio. En 1873, au moment où se posa la question de la guerre de Corée, les deux frères prirent une attitude différente ; tandis que Takamori quittait le gouvernement avec Sœjima, Gôtô, Itagaki et Etô, à cause de l'attitude des autres membres du cabinet qui se prononçaient contre la guerre, Yorimichi demeura en qualité de vice-ministre de la guerre. Il dirigea en 1874 l'expédition de Formose et fut nommé, après le succès de ses armes, lieutenant général. Pendant le soulèvement de Satsuma dirigé par son frère en 1877, Saïgo Yorimichi remplaça Yamagata au ministère de la guerre, puis fut nommé ministre de l'instruction publique et un peu plus tard ministre de la guerre (1879). En 1880, il remit à Oyama le portefeuille de la guerre et succéda à Kuroda comme chef du ministère des colonies (*Kaitakushi*). En 1894, il fut nommé comte, et en 1885 devint ministre de la marine ; en 1890, il changea ce portefeuille contre celui de l'intérieur qu'il résigna en juin 1891 après l'attentat contre le prince héritier de Russie. Mais dès l'année suivante, il fit partie du ministère Ito avec le portefeuille de la marine (1892) qu'il conserva dix années, durant la période qui vit la puissante extension maritime du Japon. Il a été élevé au marquisat en août 1895. Il a pris le portefeuille de l'intérieur dans le ministère du comte Yamagata.

SAÏGON (Annamite *Gia-Dinh-Thânh*). Capitale de la Cochinchine et siège du gouvernement général de l'Indo-Chine française. Située entre 10° 47′ de lat. N. et 106° 42 de longit. E., sur la rive droite de la rivière de Saïgon (affluent gauche du Donnai), située dans un carré formé par le fleuve, l'arroyo de l'Avalanche, l'arroyo Chinois et le canal de jonction entre ces deux arroyos, à 45 kil. à vol d'oiseau (55 kil. en comptant les détours du fleuve) de l'embouchure du fleuve qui forme le large estuaire de Soïrap dans la mer de Chine. 80.000 hab. (en y comprenant les villages séparés de la ville même dont ils sont les faubourgs par les cours d'eau, ainsi que Cholon, autre gros faubourg de la ville, distant de 7 kil. au S.-O. et relié à Saïgon par un tramway et des vapeurs). La ville a en outre 1.200 hommes de garnison. Parmi les 1.800 Européens, 1.750 sont Français ; il y a en outre un certain nombre d'Annamites, Chinois, Malais, Indiens, etc. La température moyenne de Saïgon est de 26°,5 ; pendant la saison chaude la moyenne atteint 29° et, pendant les mois froids, elle est de 25°. Il tombe annuellement 1m,3 d'eau ; ces différentes conditions rendent le climat difficile à supporter pour les Européens. La ville a des conduites d'eau de source et une canalisation qui ont amélioré les conditions sanitaires. La ville (405 hect.) est élégante ; les rues larges, rectilignes et propres, les maisons basses entourées de jardins. Les principaux édifices sont : le beau palais du gouverneur, avec un parc, les casernes, un palais de justice, deux hôpitaux, une cathédrale, deux mosquées, une pagode, un temple brahmanique, les bâtiments des missions, une loge maçonnique, un observatoire, un muséum zoologique avec jardin botanique, bibliothèque publique, théâtre, grand arsenal qui occupe plusieurs centaines de travailleurs annamites, des docks, une vaste citadelle construite en 1799, par des officiers français pour le roi d'Annam, Gialong, et qui a été très agrandie, une prison centrale, une bouillerie d'opium, l'imprimerie gouvernementale, l'hôpital indigène de Choquan, un séminaire de prêtres, deux collèges, diverses écoles européennes et chinoises, un orphelinat, une société savante pour les études indo-chinoises, une société de courses, six journaux et revues ; chambre de commerce allemande. L'exportation consiste en riz pour les quatre cinquièmes : 11 millions de pikuls en 1893, puis en pois-

EFERUS - Recherche & Classification numérique

son salé, épices, coton, bourre de soie, poivre noir, gomme, peaux, cornes, fèves, noix de bétel, graisse de porc. L'importation consiste en étoffes de coton et de soie, tissus de laine, métaux, machines, produits chimiques, drogues, laque, articles de Chine, articles de bois et de bambou, pétrole, papeterie, librairie, vivres divers, opium, thé, vins. En 1893, on a compté à l'entrée 575 navires (dont 20 seulement à voile), représentant 701.083 tonnes, sur lesquels 214 étaient allemands (213.464 t.) : si l'on ne compte pas les vapeurs des lignes subventionnées (Compagnie Nationale de navigation, Compagnie des Messageries maritimes), l'Allemagne tient maintenant le premier rang dans le commerce de Saïgon. La ville est sillonnée par des tramways et reliée à Mytho (qui est à 77 kil.) par un chemin de fer. Depuis 1862, Saïgon appartient à la France et, depuis 1887, c'est la résidence du gouverneur général de l'Indo-Chine. Avant la prise de possession par la France, la ville était la capitale des six provinces annamites de la Basse-Cochinchine : elle se composait de la ville royale entourée d'une enceinte fortifiée élevée par le colonel français Ollivier et d'une ceinture de faubourgs bordant le fleuve d'après un plan dressé par l'ingénieur français Brun en 1795 (V. Annam, Cambodge, Cochinchine).

Bibl. : L. Bastide, *Saïgon pittoresque*, dans *Rev. de Géog.*, 1882. — A. Petiton, *la Cochinchine française, la vie à Saïgon*, 1883. — Truong-Vinh-Ky, *Souvenirs historiques sur Saïgon et ses environs* ; Saïgon, 1885. — *Etat de la Cochinchine française en 1887* ; Saïgon, 1889. — *Annuaire de l'Indo-Chine française*, 1889 et suiv. — Boilloux, *Plan cadastral de la ville de Saïgon* ; Saïgon, 1882.

SAIGUÈDE. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Muret, cant. de Saint-Lys ; 341 hab.

SAÏKIO (V. Kioto).

SAIL-LES-BAINS. Com. du dép. de la Loire, arr. de Roanne, cant. de La Pacaudière, sur la branche gauche de l'Urbise (affl. g. de la Loire) ; 320 m. d'alt. ; 715 hab. Etablissement thermal aux six sources bicarbonatées ferrugineuses ou sulfureuses et silicatées de 34° à 10°. Au N., à quelque distance, beau château de Châteaumorand, de la Renaissance.

Eaux minérales. — Ces eaux athermales, bicarbonatées sodiques moyennes (0,5 à 1,95 °/₀₀), ferrugineuses faibles, carboniques fortes, avec traces de lithine et d'arsenic, ont une action diurétique, facilitent la digestion et diminuent les battements du cœur. On les emploie en boisson, bains d'eau et de vapeur, inhalations, dans la chloro-anémie, la dyspepsie, les gastralgies, les hypertrophies viscérales d'origine paludique, la gravelle, etc. Contre-indications : les dispositions à la congestion pulmonaire et cérébrale.

SAIL-SOUS-COUZAN (*Saltus Cosani*). Com. du dép. de la Loire, arr. de Montbrison, cant. de Saint-Georges-en-Couzan ; 1.263 hab. Ruines du château de Couzan (XIIe et XVIe s.). Sur son territoire, à la Baume, *grotte des Fées* où l'on a fait des découvertes archéologiques.

SAILER (Johann-Michael), né à Aresing (évêché d'Augsbourg) le 17 nov. 1751, mort le 20 mai 1832 Dès l'âge de dix ans, il fut envoyé à Munich, où il étudia pendant six ans et demi. En 1770, il entra comme novice chez les jésuites de Landsberg ; et l'ordre ayant été dissous en 1773, il reprit sa liberté, étudia la philosophie et la théologie à Ingolstadt jusqu'en 1777, et fut ordonné prêtre. La même année, il fut nommé, dans cette même ville, répétiteur public de philosophie et de théologie ; en 1780, professeur de dogmatique à l'Université ; en 1784, professeur de théologie pastorale à l'Université de Dillingen. Lié avec beaucoup de protestants de marque et très tolérant envers eux, il fut accusé de vouloir se faire protestant, et, en 1794, il fut subitement privé de sa chaire. En 1799, il reprit sa chaire à l'Université d'Ingolstadt, laquelle fut, l'année suivante, transférée à Landshut, où il resta jusqu'en 1821. En 1818, il refusa l'archevêché de Cologne. En 1819, le roi de Bavière le nomma à l'évêché d'Augsbourg, mais Rome, qui soupçonnait en lui des tendances protestantes, lui refusa son approbation. En nov. 1820, il publia une Déclaration où il se montrait soumis, comme Fénelon, à l'Eglise romaine et au jugement du pape. Dans l'automne de 1821, il fut nommé chanoine capitulaire de Ratisbonne, et dans l'automne de 1822, vicaire général et coadjuteur de l'évêque octogénaire, Népomucène Von Wolf, et évêque *in partibus* de Germanikopolis ; en 1829, il devint évêque en titre de Ratisbonne (après l'avoir été de fait pendant sept ans). Il se faisait gloire d'être d'une orthodoxie large (*Milde Orthodoxie*), qui lui a attiré beaucoup de disciples parmi les catholiques allemands. Mais les intransigéants ne manquèrent pas de l'accuser de laxisme dans ses croyances ; aussi fut-il délaissé plus tard par le parti ultramontain. Son plus illustre disciple fut Melchior Diepenbrock, qu'il gagna à l'Eglise et qui devint prince-évêque de Breslau en 1845 et cardinal en 1850. Ses œuvres ascétiques, pastorales, religieuso-philosophiques et pédagogiques ont été publiées par Widmer (1830-1842, en 40 vol., Sulzbach), sous le titre *Saemtlichen Werken*. E. Michaud.

Bibl. : Bodemann (Gotha, 1856), Aichinger (Fribourg, 1865), Mesomer (Mannheim, 1876) ont écrit la biographie de *Sailer*.

SAILHAN. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. de Bagnères-de-Bigorre, cant. de Vielle-Aure ; 250 hab.

SAILHET. Ville de l'Inde (V. Sylhet).

SAILLAC. Com. du dép. de la Corrèze, arr. de Brive, cant. de Meyssac ; 405 hab.

SAILLAC. Com. du dép. du Lot, arr. de Cahors, cant. de Limogne ; 574 hab.

SAILLAGOUSE. Ch.-l. de cant. du dép. des Pyrénées-Orientales, arr. de Prades ; 521 hab. Eaux ferrugineuses. Eglise romane.

SAILLANS. Ch.-l. de cant. du dép. de la Drôme, arr. de Die ; 1.663 hab. Stat. du chem. de fer de Lyon. Filat. de coton, filage de soie.

SAILLANS. Com. du dép. de la Gironde, arr. de Libourne, cant. de Fronsac ; 400 hab.

SAILLANS (Le marquis de) (V. Estaing).

SAILLANT. I. Fortification (V. Angle, t. II, p. 1115).

II. Art héraldique. — S'applique, au lieu de *rampant*, à quelques animaux, tels que le bélier, la licorne, qui sont représentés dressés sur leurs pattes de derrière et comme s'ils allaient sauter.

SAILLANT. Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. d'Ambert, cant. de Viverols ; 942 hab.

SAILLANT (Du) (V. Lasteyrie du Saillant).

SAILLENARD. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Louhans, cant. de Beaurepaire ; 1.443 hab.

SAILLIE (Archit.). La saillie se dit, en architecture, de l'avance que font, sur le nu d'un mur, tous les membres ou toutes les parties de construction ou de décoration d'une façade, soit qu'il n'y ait pas encorbellement, comme pour les pilastres, les colonnes engagées, les chambranles des baies, les plinthes, les impostes, les archivoltes, etc., soit qu'il y ait encorbellement, comme pour les trompes, les balcons, les corniches, les frontons, les fermes de pignons, etc. Les saillies, par l'ombre qu'elles projettent sur les murs de face, contribuent puissamment à l'effet des motifs d'architecture. Dès actes d'autorité publique (*Décret* du chef de l'Etat contresigné par le ministre de l'intérieur, *Arrêté* du préfet de la Seine et *Ordonnance* du préfet de police) ont depuis longtemps, à Paris, réglementé les saillies sur la voie publique et fixé les sommes à payer pour être autorisé à établir ces saillies. Les plus importants de ces documents administratifs relatifs à Paris sont l'*Ordonnance de police* concernant la sûreté, la liberté et la commodité de la circulation (25 juil. 1862), le *Décret* portant règlement des saillies sur la voie publique dans la ville de Paris, et, en *annexe*, *les Conditions générales* insérées aux permissions de saillies sur la voie publique (22 juil. 1882) ; enfin, le *Décret* portant règlement sur les hauteurs des maisons, les combles

EFERUS - Recherche & Classification numérique

et les lucarnes dans la ville de Paris, et les *annexes* à ce décret, tous actes ayant inspiré des réglementations analogues dans les grandes villes de France. Il faut ajouter à ce qui précède que le Conseil municipal de Paris étudiant une nouvelle réglementation des prescriptions ci-dessus énoncées, certaines d'entre elles sont tombées quelque peu en désuétude, ce qui a permis à des constructeurs parisiens d'établir, depuis quelques années, sous forme de *bow-window*, des saillies plus importantes que celles jusqu'ici autorisées. Charles Lucas.

Bibl. : *Manuel des lois du bâtiment* de la Société centrale des architectes français; Paris, 1900, 3 vol. in-8 et fig., 3e éd.

SAILLY. Com. du dép. des Ardennes, arr. de Sedan, cant. de Carignan; 388 hab.

SAILLY. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Wassy, cant. de Poissons; 196 hab.

SAILLY. Com. du dép. du Nord, arr. et cant. (O.) de Cambrai; 662 hab.

SAILLY. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Mâcon, cant. de Saint-Gengoux-le-National; 319 hab.

SAILLY. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Mantes, cant. de Limay; 151 hab.

SAILLY-AU-BOIS. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. d'Arras, cant. de Pas; 644 hab.

SAILLY-EN-OSTREVENT. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. d'Arras, cant. de Vitry-en-Artois; 718 hab.

SAILLY-LABOURSE. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Béthune, cant. de Cambrin; 1.062 hab,

SAILLY-LAURETTE. Com. du dép. de la Somme, arr. de Péronne, cant. de Bray-sur-Somme; 435 hab.

SAILLY-LE-SEC. Com. du dép. de la Somme, arr. de Péronne, cant. de Bray-sur-Somme; 435 hab.

SAILLY-LE-SEC. Com. du dép. de la Somme, arr. d'Abbeville, cant. de Nouvion; 906 hab.

SAILLY-LÈS-LANNOY. Com. du dép. du Nord, arr. de Lille, cant. de Lannoy; 942 hab.

SAILLY-SAILLISEL. Com. du dép. de la Somme, arr. de Péronne, cant. de Combles; 812 hab.

SAILLY-SUR-LA-LYS. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Béthune, cant. de Laventie; 2.407 hab. Stat. du chem. de fer du Nord. Blanchisserie de toile.

SAILLY, sculpteur et graveur français (V. Saly).

SAIMA. Lac de Finlande (Russie) qui se déverse dans le lac Ladoga par le Vuoxen. Situé à 78 m. d'alt., il a 64 kil. de long et 32 de large et se partage entre les prov. de Saint-Michel et de Viborg; sa superficie est de 1.760 kil. q.; il est, dans sa forme très tourmentée, le lac le plus vaste de la Finlande. On donne souvent son nom au système entier de bassins lacustres de l'E. de la Finlande méridionale, qui occupe une superficie de 7.762 kil. q., et, si l'on y comprend le Vuoxen et ses affluents, le bassin a 64.172 kil. q. Le lac de Saïma, chanté par les poètes finlandais, est très pittoresque : ses belles îles boisées, ses côtes découpées, ses charmants petits archipels de rochers, lui donnent une physionomie originale et attrayante. Les îles du lac de Saïma (qui veut dire lac des mille îles) couvrent une superficie de 549 kil. q. Le lac s'écoule dans le Vuoxen qui forme la magnifique cascade de Imatra et se jette dans le lac Ladoga. Le canal du Saïma relie le lac à la baie de Viborg : il a 59 kil. de long et 12 de large; 28 écluses longues de 40 m. chacune et larges de 8 m. compensent la différence du niveau du lac et du golfe de Finlande. Un superbe canal a été construit de 1845 à 1856 par l'ingénieur suédois Ericsson; il a coûté 12 millions.

SAÏMIRI (Zool.). Genre de Singes américains désigné dans les catalogues systématiques sous les noms de *Chrysothrix* (Kaup, 1835), *Pithesciurus* (Lesson, 1842) et Saimiris (Is. Geoffroy, 1844). On les appelle aussi *Singes-Ecureuils* à cause de leur petite taille et de la vivacité de leurs mouvements. Leur tête est allongée avec les orbites grands et rapprochés; la queue n'est pas préhensile, mais poilue et peu touffue; les canines sont fortes; la dentition est celle de tous les *Cébiens* (V. ce mot). Le cerveau est relativement grand, mais dépourvu de circonvolutions, et c'est surtout la partie postérieure de cet organe qui est développée, tandis que les lobes frontaux sont très réduits. Il en résulte que ces petits Singes, élégants et gracieux, n'ont pas une grande intelligence, mais témoignent une grande affection pour leurs petits et même pour les personnes qui prennent soin d'eux en captivité. Ils se nourrissent de fruits et d'insectes, même d'araignées, qu'ils saisissent avec adresse. Le Saïmiri sciurin (*Chrys. sciurea*) a de grands yeux, un pelage agréablement varié de roux vif, de gris olivâtre et de noir. Il habite la Guyane, la Colombie et le N. du Brésil. Le Saïmiri entomophage (*Ch. entomophaga*) est du haut Amazone, du Pérou et de la Bolivie. Le Saïmiri d'Œrsted (*Ch. Œrstedi*) est du Guatemala et de Panama. Le S. à dos brûlé (*Ch. usta*) n'est qu'une variété du Sciurin.

SAIN (Edouard-Alexandre), peintre français, né à Cluny (Saône-et-Loire) en 1830. D'abord élève de l'Académie de Valenciennes, il reçut ensuite, à Paris, les leçons de Picot, puis il entra à l'Ecole des beaux-arts. Son début, qui date de 1853, fut une toile représentant *Vénus et l'Amour;* mais c'est dans la peinture de genre que Sain a rencontré ses meilleurs succès. Des épisodes familiers, agréablement présentés, des scènes enfantines, d'aimables anecdoctes, lui ont fourni le thème de la plupart de ses ouvrages. Il faut surtout citer : *le Cabaret de Ramponneau sous Louis XV, la Poupée, les Petits Poulets, Ramoneur lisant, la Soupe, la Réveuse, le Ruisseau, le Cheval de bois, le Départ pour l'école, le Départ pour la messe, le Lever*, etc. D'autre part, un voyage que fit l'artiste en Italie, vers 1863, nous a valu une intéressante série de petits tableaux dont les sujets sont empruntés principalement à Naples et à l'île de Capri : *une Fileuse à Capri* (1865); *Kiarella; les Fouilles à Pompéi* (1866); *Jeune fille de l'île de Capri; la Récolte des oranges à Capri* (1869); *la Marina, Maccaroni di Sposalizio* (1875); *Bénédiction paternelle avant le mariage* (1882); *Pensierosa* (1887); *Nannina* (1889). D'estimables portraits complètent l'œuvre de cet artiste habile et distingué. G. C.

SAIN-BEL. Com. du dép. du Rhône, arr. de Lyon, cant. de L'Arbresle; 1.809 hab. Stat. du chem. de fer de Lyon. Fabr. de soieries.

SAIN DE BOIS-LE-COMTE (André-Olivier-Ernest), (V. Bois-le-Comte).

SAINBOIS (Bot. et Thérap.) (V. Daphné).

SAINBRIS (Antonin Guillot de) (V. Guillot de Sainbris).

SAINCAIZE-MEAUCE. Com. du dép. de la Nièvre, arr. et cant. de Nevers; 420 hab. Stat. du chem. de fer de Lyon et d'Orléans.

SAINCTELETTE (Charles-Xavier), jurisconsulte et homme politique belge, né à Bruxelles le 7 janv. 1825, mort à Ixelles, près de Bruxelles, le 17 avr. 1898. D'abord avocat à Mons, puis à Bruxelles, il siégea de 1869 à 1894 à la Chambre des représentants comme député de la première de ces villes et fut ministre des travaux publics et des postes de 1878 à 1882. Il a attaché tout particulièrement son nom à la législation des accidents du travail et a été l'un des protagonistes de la thèse dite de l'*interversion de la preuve*. Comme économiste, il appartenait à l'école antiinterventionniste. Comme administrateur, il réalisa, durant son passage aux affaires, d'importantes réformes : organisation des colis postaux, création de timbres d'épargne, etc. Ses écrits sont nombreux. Ils comprennent notamment toute une série d'ouvrages sur les rapports des patrons et des ouvriers : *Responsabilité et garantie* (Bruxelles, 1884), etc.

EFERUS - Recherche & Classification numérique

SAINCTONGE (Louise-Geneviève Gillot, dame de), femme de lettres française, née en 1750, morte le 24 mars 1718. Elle a laissé une tragédie lyrique, *Circé* (1694), divers romans et des *Poésies diverses* (Dijon, 1744, 2 vol. in-12). — Son nom s'écrit aussi Saintonge : on ne sait rien de sa vie que son mariage.

SAINDOUX (V. Axonge).

SAINE (La). Rivière du dép. du *Jura* (V. ce mot, t. XXI, p. 313).

SAINFOIN. I. Botanique. — On donne le nom de *Sainfoin* à plusieurs plantes de la famille des Papilionacées appartenant à deux genres différents : 1° Genre *Hedysarum* (Sainfoin, *Sanum fœnum*) : fleurs irrégulières et résupinées, calice tubuleux à 5 divisions en alène, presque égales; ailes très courtes et auriculées; carène obliquement tronquée; 10 étamines diadelphes à anthères uniformes; ovaire sessile pluriovulé; fleurs purpurines ou blanchâtres, en épis ou en panicules axillaires ou terminales; gousse lisse, allongée, tuberculeuse ou épineuse, à plusieurs articles indéhiscents, orbiculaires et monospermes. Feuilles imparipennées avec des stipules scarieuses. Plantes herbacées vivaces ou sous-abrisseaux.



Hedysarum coronarium.

2° Genre *Onobrychis* (Esparcette), caractérisé par sa gousse rugueuse, ailée ou muriquée, à un seul article monosperme indéhiscent, arqué seulement sur la suture externe; fleurs en grappes axillaires. Feuilles imparipennées avec stipules soudées en une seule. Plantes herbacées vivaces.



Onobrychis sativa.

II. Agriculture. — 1° Le genre *Hedysarum* comprend une cinquantaine d'espèces appartenant toutes au bassin méditerranéen; nos espèces indigènes (Sainfoin en tête, S. obscur, S. humble, etc.) sont de très petite taille et sans importance au point de vue agricole. L'espèce *H. coronarium* (sainfoin couronné, S. d'Espagne, *Sulla*, Italie), originaire de l'Europe méridionale et du N. de l'Afrique, est seule cultivée en grand comme plante fourragère et comme plante d'ornement; on a tenté inutilement de l'introduire dans le midi de la France, mais elle rend de grands services en Italie, en Sicile, dans les îles Baléares, où on l'exploite depuis le XVIIIe siècle, et en Algérie où elle réussit parfaitement. Trois variétés principales sont en usage : *Sulla à fleurs rouges*, qui est le plus répandu; *Sulla d'Algérie*, très voisin du précédent, mais donnant de meilleurs résultats; *Sulla vivace à fleurs blanches*, utilisé pour les prairies permanentes. La graine germe difficilement et doit être ébouillantée ou décortiquée avant le semis; on la sème au commencement de l'été avec une céréale et à raison de 100 à 120 kilogr. par hectare; on peut faucher dès le mois de mars suivant pour avoir du fourrage vert; la coupe pour le séchage se fait à la fin de mai; souvent on obtient une seconde coupe à la fin de l'été. La valeur nutritive du sulla est voisine de celle de la luzerne et, cette plante est très recherchée par les animaux, surtout par les chevaux et les mulets. — Pour la culture d'ornement (arbustes et plates bandes), on sème au printemps sur un terreau léger et on met en place quand les premières feuilles sont développées. 2° Toutes les espèces d'*Onobrychis* (espèces indigènes : Esparcette des rochers, E. couchée, E. tête-de-coq, E. crête-de-coq, etc.), peuvent être consommées par le bétail, mais une seule mérite d'être exploitée, l'*O. sativa*, *E. cultivée* (vulg. sainfoin, Bourgogne, foin de Bourgogne, fenasse, chèpre, herbe éternelle, pela-grass, pellagra, etc.); elle croît spontanément dans les régions tempérées de l'Europe, mais sa culture semble avoir pris naissance dans le midi de la France, peut-être vers le XVe siècle (de Candolle); elle est aujourd'hui très importante en France, et nous ne lui consacrons pas moins de 700.000 à 750.000 hect., le quart environ de nos terres labourables réservées aux prairies artificielles; les principaux départements producteurs sont l'Eure-et-Loir, l'Yonne, l'Aube, la Vienne, le Calvados, la Marne; la production totale annuelle, au rendement moyen de 30^{qx},7 par hectare, a été évaluée, par la statistique de 1892, à plus de 180 millions de fr. Le sainfoin possède une racine très pivotante s'enfonçant profondément en terre; il est encore relativement peu exigeant en principes fertilisants : il doit certainement à ces deux circonstances de réussir, mieux que toute autre légumineuse fourragère, dans les terrains profonds, calcaires, même un peu maigres; s'ils sont frais, il y donne toujours une récolte abondante et excellente; les terres par trop compactes, dépourvues de calcaire, humides et à sous-sol perméable, tourbeuses ou marécageuses lui sont défavorables. La graine est semée dans sa gousse, presque toujours au printemps, et rarement dans une céréale; on herse énergiquement et on roule après le semis. L'ensemencement en association avec d'autres plantes fourragères, trèfle, luzerne, chicorée sauvage, minette, pimprenelle, etc., est courant dans quelques contrées, il est cependant rarement avantageux. Deux variétés, dites *Sainfoin simple* ou à *une coupe* (120 à 150 kilogr. de semence par hectare) et *Sainfoin double* ou à *deux coupes* ou *Sainfoin chaud* [*O. s. biferum*] (150 à 180 kilogr. de semence par hectare), sont employées; la seconde est plus rustique et plus vigoureuse; elle peut fournir deux coupes dans les sols qui lui sont très propices, mais elle est aussi beaucoup plus épuisante que le sainfoin simple; l'une et l'autre donnent une première coupe dès la première année; le fort rendement n'est atteint qu'en seconde et même en troisième année; on a rarement, en pratique, avantage à conserver le sainfoin au delà de quatre ans. Les soins d'entretien consistent surtout en plâtrages exécutés au printemps et en hersages destinés à prévenir l'envahissement de la prairie par les herbes adventives : brome doux, chiendent, pimprenelle, etc.; ces herbes sont très nuisibles à la légumineuse, beaucoup moins cependant que le *Rhizoctone* dont elle a à souffrir dans quelques régions et contre lequel nous avons peu d'action. La récolte se fait rarement en vert; il est aussi très prudent de ne pas faire pâturer le sainfoin, car les animaux, en coupant les bourgeons, détruisent un grand nombre de plantes et empêchent le repoussage. Le fauchage se fait au moment même de la floraison, c.-à-d. dans nos régions fin mai ou commencement de juin pour la première coupe, et septembre pour la seconde coupe; le produit des deux coupes ne dépasse guère, en moyenne, 8.000 à 12.000 kilogr. par hectare. Le

EFERUS - Recherche & Classification numérique

foin sec est l'un des meilleurs pour tous les animaux domestiques et surtout pour le cheval, il est très appétissant et très nutritif. La coupe en vue de l'obtention des semences se fait lorsque les gousses ont une teinte jaunâtre et non noirâtre ou verdâtre ; après un jour ou deux de séchage en andains, on bat au fléau ou à la fourche sur une bâche, ou encore à la batteuse mécanique ; le rendement en graines peut atteindre 30 hectol. (poids moyen : sainfoin simple, 28 à 32 kilogr. ; sainfoin double, 30 à 33 kilogr. par hectolitre), J. TROUDE.

SAINGHIN-EN-MÉLANTOIS. Com. du dép. du Nord, arr. de Lille, cant. de Cysoing ; 1.757 hab.

SAINGHIN-EN-WEPPES. Com. du dép. du Nord, arr. de Lille, cant. de La Bassée ; 2.837 hab.

SAINMORE (BLIN de) (V. BLIN DE SAINMORE).

SAINNEVILLE. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. du Havre, cant. de Saint-Romain-de-Colbosc ; 511 hab.

SAINNEVILLE (Sébastien-Claude SALICON, dit *Charrier de*), né à Grenoble le 12 févr. 1768. Maître des requêtes, et lieutenant de police à Lyon sous la Restauration (1816-18), il appuya dans une brochure : *Compte rendu des événements qui se sont passés à Lyon depuis le 5 sept. 1816 jusqu'à la fin d'oct. 1817* (Paris, 1818, in-8), les véridiques dénonciations du colonel *Fabvier* (V. ce nom), contre les principales autorités du dép. du Rhône, et fut condamné à Paris en première instance et en appel. H. M.

BIBL. : V. CANUEL, COURVOISIER, FABVIER, LYON.

SAIN-NOÏNA. Ville et province de la Mongolie (V. MONGOLIE, t. XXIV, p. 65).

SAINPUITZ. Com. du dép. de l'Yonne, arr. d'Auxerre, cant. de Saint-Sauveur ; 701 hab.

SAINS. Com. du dép. d'Ille-et-Vilaine, arr. de Saint-Malo, cant. de Pleine-Fougères ; 795 hab.

SAINS ou SAINS-DU-NORD. Com. du dép. du Nord, arr. et cant. (S.) d'Avesnes ; 3.886 hab. Stat. du chem. de fer du Nord. Filat. et tissage de laine. Château de *Pont-de-Sains*, qui fut habité et en partie reconstruit par Talleyrand.

SAINS ou SAINS-EN-AMIÉNOIS. Com. du dép. de la Somme, arr. d'Amiens, cant. de Boves ; 633 hab. Dans l'église, tombeau (mon. hist.) des saints Fuscien, Victoric et Gentien.

SAINS-EN-GOHELLE. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Béthune, cant. d'Houdain ; 915 hab. Stat. du chem. de fer du Nord.

SAINS-LÈS-FRESSIN. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Montreuil, cant. de Fruges ; 196 hab.

SAINS-LÈS-MARQUION. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. d'Arras, cant. de Marquion ; 451 hab.

SAINS-LÈS-PERNES. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Saint-Pol, cant. d'Heuchin ; 326 hab.

SAINS-MORAINVILLERS. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Clermont, cant. de Maignelay ; 378 hab.

SAINS-RICHAUMONT. Ch.-l. de cant. du dép. de l'Aisne, arr. de Vervins ; 2.073 hab. Stat. du chem. de fer du Nord. Filat. et tissage de laine.

SAINT. I. THÉOLOGIE et LITURGIE (V. SAINTS [Culte des]).

II. GÉNÉRALITÉS. — *Géographie.* Le titre de saint, conféré par l'Eglise catholique aux personnages qu'elle juge dignes d'être honorés d'un culte public, précède le nom propre et dans l'usage s'y lie. Le titre et le nom ainsi réunis ont passé dans le glossaire toponymique des pays chrétiens et servent à désigner une ou plusieurs localités. Le Canada (pays d'origine française) et la France sont les contrées où le nom d'un saint s'est appliqué le plus souvent à des villes ou villages et aussi à des montagnes, cours d'eau, etc. Sur les 36.170 communes de France, 4.450 portent le nom d'un saint précédé du préfixe, c.-à-d. environ 12 %. Ces communes sont réparties très inégalement en France : dans le Nord et le Nord-Est on en trouve une faible proportion, tandis qu'en Vendée le quart des communes est formé d'un nom de saint ; en Ardèche, la moyenne atteint son maximum, 30,5 %. Dans la Creuse, le Rhône, la Haute-Vienne, la Lozère, la Dordogne, la proportion est presque aussi forte, entre 27 et 30 %. Au contraire, dans la Haute-Marne (2,5 %), le Doubs (2,7 %), la Somme (2,8 %), la Meuse (3,2 %), la proportion est très faible. La Bretagne ne représente qu'une moyenne de 16,5 %, chiffre qui surprend d'abord, étant donné le nombre exceptionnel de saints légendaires, traditionnels ou historiques que l'on honore dans ses annales du ve au VIIIe siècle, ainsi que l'ancienneté et la popularité du culte qui leur est rendu : cette anomalie n'est qu'apparente et s'explique par l'usage qui s'y est répandu de joindre, comme nous le verrons, le nom du saint à un radical tel que *ker*, *plou*, etc. (par exemple dans *Kermaria* et *Plougastel*) en supprimant le titre même de « saint ». Si l'on comptait tous ces noms, la proportion serait très élevée.

Les noms des divers saints sont employés plus ou moins fréquemment pour désigner des communes, selon qu'ils ont eu un rôle plus ou moins important durant leur vie, selon aussi la variété des lieux où ils ont vécu et l'extension donnée à leur culte. On comprend que le nom de *saint Martin*, *saint Pierre*, *saint Jean* ait servi à désigner de très nombreuses communes, tandis que les *saint Adjutor*, *saint Martory*, *saint Pabu* ne pouvaient prétendre à dénommer que de rares localités. Une statistique dressée à ce point de vue donne les chiffres suivants :

649	noms	ne se trouvent que dans.....	1	commune
138	—	appartiennent à.....	2	communes
68	—	....	3	—
27	—	.....	4	—
21	—	.....	5	—
19	—	.....	6	—
11	—	....	7	—
9	—	.....	8	—
4	—	.....	9	—
5	—	.....	10	—
2	—	(Saint-Marc, Sainte-Radegonde).	11	—
4	—	(Saint-Brice, Saint-Clair, Saint-Jacques, Sainte-Marguerite).	12	—
1	—	(Saint-Hippolyte)	13	—
7	—	(Saint-Antoine, Sainte-Eulalie, Sainte-Gemme, Saint-Genis, Saint-Mars, Saint-Saturnin, Saint-Vaast)	14	—
2	—	(Saint-Nazaire, Saint-Gilles)...	15	—
4	—	(Saint-Alban, Saint-Avit, Saint-Barthélemy, Sainte-Foy)....	16	—
1	—	(Saint-Benoît)	17	—
1		(Saint-Pardoux)	18	—
2	—	(Saint-Félix, Saint-Gervais)...	19	—
2	—	(Saint-Amand, Saint-Martial)...	20	—
1	—	(Saint-Priest).....	21	—
2	—	(Saint-Clément, Sainte-Croix)..	23	—
4	—	(Saint-Didier, Saint-Marcel, Saint-Symphorien, Saint-Victor).....	27	—
1	—	(Sainte-Colombe).....	28	—
1	—	(Saint-Aignan).....	29	—
2	—	(Saint-Just, Saint-Loup)	31	—
2	—	(Saint-Nicolas, Saint-Quentin)..	34	—
2	—	(Saint-Médard, Saint-Romain)..	35	—
1	—	(Saint-Cyr).....	38	—
1	—	(Saint-Bonnet)	39	—
1	—	(Saint-Ouen)	40	—
2	—	(Saint-Christophe, Saint-Sulpice).....	41	—
1	—	(Saint-Sauveur).....	42	—
2	—	(Sainte-Marie, Saint-Vincent)..	44	—
1	—	(Saint-Remi).....	46	—
1	—	(Saint-Denis).....	52	—

EFERUS - Recherche & Classification numérique

1 nom (Saint-Léger) appartient à.....	55	communes
1 — (Saint-Paul).....	56	—
1 — (Saint-Maurice)	62	—
1 — (Saint-Michel).....	63	—
1 — (Saint-Etienne)	70	—
1 — (Saint-André).....	73	—
1 — (Saint-Aubin)	75	—
1 — (Saint-Georges).....	77	—
1 — (Saint-Hilaire)	80	—
1 — (Saint-Julien).....	91	—
1 — (Saint-Laurent)	94	—
1 — (Saint-Germain).....	127	—
1 — (Saint-Pierre)	162	—
1 — (Saint-Jean).....	171	—
1 — (Saint-Martin)	238	—

Il importe de remarquer que les noms des personnages ainsi attribués à des localités sont fréquemment défigurés et présentent des variantes qui augmenteraient notablement la moyenne de quelques-uns d'entre eux ; Saint-Médard a été défiguré fréquemment en *Méard* et *Merd;* Saint-Bénigne en *Barain, Broing ;* Saint-Cyr a subi plus de quinze variantes analogues. D'autre part, les homonymes ont servi à désigner des localités différentes : et il y a parfois jusqu'à cinq ou six personnages différents portant le même nom qui sont appliqués à des communes diverses : tel est le cas pour *Saint-Jean, Saint-Germain, Saint-Georges, Saint-Julien, Saint-Didier, Saint-Amand, Saint-Loup, Saint-Victor*, etc. Pour ceux de ses personnages dont on pourra établir la part respective, on indiquera en tête des groupes principaux les observations utiles.

Un nom précédé du préfixe *saint* n'indique pas seulement des personnages sanctifiés ; il s'applique parfois au Christ (par exemple : *Sainte-Croix, Saint-Nom, Saint-Sauveur*), ou désigne un lieu sanctifié (par exemple : *Saint-Mont* et *Saint-Puy* dans le Gers, *Saint-Champ* dans l'Ain, *Sainte-Terre* dans la Gironde). On trouve dans l'Yonne le village de *Sainte-Vertu* et dans la Manche celui de *Sainte-Mère-Eglise*. Les communes du nom de *Saint-Ange, Angel, Angeau* sont nombreuses aussi, en dehors des localités rappelant les noms des trois archanges : *Saint-Michel, Saint-Gabriel, Saint-Raphaël.*

Il est intéressant de remarquer que, malgré le culte exceptionnel rendu à la Vierge dans toute la France, son nom n'a pas été donné aussi souvent qu'on pourrait le croire : il n'y a que 43 *Sainte-Marie* et 50 *Notre-Dame*. Les saints et la mère du Christ figurent encore sous d'autres formes dans le nom des villages : on trouve fréquemment le préfixe *Dom* ou *Dam* (répondant à *Dominus* ou *Domina*) lié au nom des communes (particulièrement dans l'Ile-de-France, en Picardie, en Champagne, en Bourgogne, en Lorraine). C'est ainsi que l'on peut citer : *Dammarie* (Eure-et-Loir, Loiret, Meuse, Seine-et-Marne), *Dannemarie* (Doubs, Seine-et-Oise), *Dommarie* (Meurthe-et-Moselle), *Donnemarie* (Haute-Marne, Seine-et-Marne), tous noms employés pour Sainte-Marie. De même *Domblain* (Haute-Marne) pour *Saint-Blain* qui est une variante de *Saint-Bénigne, Domfront* (Oise, Orne) pour *Saint-Front; Danjoutin* (territoire de Belfort) pour *Saint-Justin* ; *Domptail* (Meurthe-et-Moselle, Vosges) pour *Saint-Stail*, variante de *Saint-Etienne ; Dammartin* (Doubs, Jura, Haute-Marne, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise) pour *Saint-Martin; Dampierre* (Calvados, Charente-Inférieure, Côte-d'Or, Saône-et-Loire, Seine-et-Oise) et *Dompierre* (Allier, Jura, Ille-et-Vilaine, Nord, Haute-Vienne) pour *Saint-Pierre.*

On trouve encore une combinaison fréquente dans laquelle le nom du saint, avec ou sans préfixe, est joint à un autre nom : *Blazimont* (Gironde), *Montmartin* (Aube, Manche, Oise), *Pontivy* (Morbihan), *La Chapelle-Laurent* (Cantal), *Bourg-Saint-Andéol* (Ardèche), *La Chapelle-Saint-Florent* (Maine-et-Loire), *La Chapelle-Saint-Mesmin* (Loiret), *La Croix-Saint-André* (Isère), *La Croix-Saint-Ouen* (Oise), *Lay-Saint-Remy* (Meurthe-et-Moselle), *Le Mesnil-Saint-Denis* (Oise, Seine-et-Oise), *Mont-Saint-Eloi* (Pas-de-Calais), *Mont-Saint-Jean* (Côte-d'Or), *Mont-Saint-Martin* (Aisne, Ardennes, Isère), *Mont-Saint-Michel* (Manche), *Montgru-Saint-Hilaire* (Aisne), *Pont-Saint-Vincent* (Meurthe-et-Moselle) (*Port-Saint-Père* (Loire-Inférieure), *La Roche-Saint-Secret* (Drôme), *La Roque-Sainte-Marguerite* (Aveyron), *Villar-Saint-Pancrace* (Hautes-Alpes), *Villers-Saint-Paul* (Oise). Il existe en Bretagne une méthode spéciale pour lier les saints du pays au glossaire géographique : le nom du saint est uni aux radicaux *ker, lan, loc, pen, plé, plou, tré* (signifiant demeure, terre, lieu, tête, peuple, paroisse). Ainsi on trouve *Kermaria* (Morbihan) pour Sainte-Marie, *Lampaul* (Finistère) pour Saint-Paul, *Landerneau* (Finistère) pour Saint-Ernec, *Lanloup* (Côtes-du-Nord) pour Saint-Loup, *Landudec* (Finistère) pour Saint-Tudec, *Locronan* (Finistère) pour Saint-Renan, *Loctudy* (Finistère) pour Saint-Tudy, *Paimpol* (Côtes-du-Nord) pour Saint-Pol, *Planguenoual* (Côtes-du-Nord) pour Saint-Guénolé, *Pléguien* (Côtes-du-Nord) pour Sainte-Guen ou Sainte-Blanche, *Pleucadeuc* (Morbihan), pour Saint-Cado, *Ploërmel* (Morbihan) pour Saint-Armel, *Plumélian* (Morbihan) pour Saint-Mélian, *Trébabu* (Finistère) pour Saint-Pabu, *Tréfléan* (Morbihan) pour Saint-Léon.

Un cas spécial et fort rare nous présente le nom du saint sans préfixe : *Alban* (Tarn), *Paulin* (Tarn), *Firmi* (Aveyron), *Florentin* (Aveyron), *Paule* (Côtes-du-Nord), *Tudy* (Finistère), *Vénérand* (Charente-Inférieure). Il importe encore de mentionner les noms de saints qui ne correspondent qu'à une mauvaise orthographe : *Saint-Boing* (Meurthe-et-Moselle) qui est là pour Cemboing, *Saint-Boès* (Basses-Pyrénées) pour Semboès, *Saint-Saud* (Dordogne) pour Sensaut. En revanche, certaines localités ont perdu le nom de leur saint par suite d'une modification orthographique : *Cinq-Mars* (Indre-et-Loire) représente en réalité Saint-Mars-la-Pile ; de même que *Sanary* (Var) a été substitué à Saint-Nazaire, et *Xaintrailles* (Lot-et-Garonne) à Saint-Araille.

La question de l'origine et des transformations des vocables est fort intéressante aussi au point de vue philologique et historique. D'une manière générale, on accepte comme normale la forme des noms contenus dans le calendrier et acceptés pour le baptême, forme qui diffère souvent plus ou moins de la forme latine : *Allyre* est plus éloigné d'*Illidius* que *Illide* que l'on considère pourtant comme une variante. Les variantes sont souvent plus employées pour les noms de villages que la forme considérée comme normale ; c'est ce qui arrive pour *Saint-Baudile, Saint-Médard, Saint-Bénigne, Saint-Saturnin*. Les variantes dans le nom d'un saint proviennent, ou de plusieurs formes différentes de francisation du nom latin, ou d'une mauvaise prononciation, ou de traduction dans les patois locaux : on constate des écarts surprenants entre la forme d'un même nom : par exemple *Bénigne* est devenu *Blin* et *Bois, Cyr* a pour variantes *Cergues, Geyrac* et *Chartres, Etienne* se modifie en *Ail* et *Stail, Pancrace* en *Blancard, Romain* en *Armou*, etc. Le patron de certaines localités reste parfois introuvable quand on ne possède plus les vieilles chartes qui portent le nom latin. Quand *Saint-Médard* prend la forme *mons*, on peut le confondre avec *Saint-Marc* ou *Saint-Mart;* de même *Bauzile* peut venir de *Saint-Baudile* ou de *Saint-Basile*. Dans certaines localités, les traditions du lieu ont été oubliées, et l'on a sacrifié le saint du pays pour le remplacer par un saint plus connu dans l'Eglise, mais étranger : dans les Côtes-du-Nord, *Saint-Guéganton* est devenu *Saint-Agathon* (pape) et *Saint-Dieuzy* est rattaché à l'évêque d'Orient Eusèbe de Samosate, au lieu de rester disciple de saint Gildas. La méconnaissance des traditions a été jusqu'à faire, dans beaucoup d'endroits,

EFERUS - Recherche & Classification numérique

substituer le sexe masculin au sexe féminin. C'est ainsi que *Sainte-Eulalie* est devenue *Saint-Aulaire* (Corrèze), *Saint-Aulais* (Charente), *Saint-Aulaye* (Dordogne), *Saint-Eloi* (Ain). En Morbihan, *Saint-Avé* a remplacé *Sainte-Eve*. Inversement, *Sainte-Olive* (Ain) a pris la place de *Saint-Olive* (pour *Saint-Allyre* ou *Illide*), *Saint-Uze* (Drôme) celle de *Saint-Eustache*. Parfois, quelques lettres seulement ont été modifiées : S a été fréquemment remplacé par C, et inversement (on écrit *Civrai* au lieu de *Sivrai* qui vient de *Severiacum*, *Cernay* au lieu de *Sernay* qui vient de *Sernaium*, *Sceaux* au lieu de *Ceaux* et de même *Cernin* pour *Sernin* ou *Saturnin*, *Cydroine* pour *Sidoine*). Ch est aussi souvent ajouté au nom (dans *Chamond*, *Chamant* pour *Annemond*, *Amant*).

La presque totalité des noms de communes avec le préfixe saint date du moyen âge : le culte des saints s'est appliqué d'abord aux martyrs ; on a mis sous leur invocation les églises, cathédrales et paroisses, et, à partir du IVe siècle, les églises monastiques. Les groupes d'habitations qui entouraient les chapelles ou les églises en prirent fréquemment le nom, vers la fin du VIe siècle. Les paroisses se multiplièrent dans les Gaules évangélisées aux Ve, VIe et VIIe siècles et converties au catholicisme par les grands évêques saint Hilaire de Poitiers, saint Martin de Tours, saint Remi de Reims, saint Exupère de Toulouse, saint Germain d'Auxerre. En même temps, d'innombrables saints locaux, évêques, vierges, ermites, laïques pieux vinrent enrichir l'hagiographie chrétienne : jusqu'au XIIe siècle, la canonisation resta facile et sans grand contrôle. Ce n'est qu'en 1170 que le pape Alexandre III, en présence des noms suspects qui s'introduisaient dans les canons, défendit de rendre un culte sans l'autorisation de Rome ; son ordonnance ne prévalut pas sans résistance, et un grand nombre de saints jusqu'au XVe siècle ne reçurent pas la ratification pontificale. Le nombre des saints de l'antiquité et du moyen âge était suffisant à remplir le vocabulaire géographique ; mais il se produisit une sorte de choix, par la force des choses : certains saints furent négligés ; d'autres, très populaires ou qui avaient beaucoup voyagé comme saint Martin, ont été honorés dans beaucoup de localités qui ont adopté leur nom. Les reliques du corps des saints dispersées dans plusieurs paroisses apportèrent le nom avec elles. Des ordres monastiques répandirent le nom de leur patron ; saint Denis, apôtre de Paris, se trouve ainsi jusque dans le Languedoc et en Gascogne ; le nom de saint Martin et celui de saint Remi sont honorés presque partout en France. De même, les noms de saint Pierre, saint André son frère, saint Benoît ont été répandus par les bénédictins, et celui de saint Antoine par les antonins.

Grégoire de Tours, vers 595, signale pour la première fois cette application d'un nom de saint à une localité : il désigne le *Vicus Sancti Georgii* et le *Vicus Sancti Nazarii* (ville actuelle de Saint-Nazaire). Au VIIe siècle, les exemples deviennent plus fréquents et, de siècle en siècle, se multiplient jusqu'au XIIIe. Le nom sacré supplanta souvent le nom profane ancien de la localité ; parfois ils coexistèrent (*Saint-Jean d'Angély* en Charente-Inférieure, *Saint-Martin-de-Boscherville* en Seine-Inférieure). Quelquefois même, le nom primitif prévalut peu à peu et finit par évincer le nom du saint. Un tableau est nécessaire pour indiquer les localités les plus intéressantes où le nom du saint a remplacé le nom primitif :

Saint-Amand (Nord) s'est appelé d'abord	Elnon.
Saint-Antoine-du-Rocher (Indre-et-Loire) s'est appelé d'abord	*Bella Vallis*, puis Saint-Pierre.
Saint-Avertin (Indre-et-Loire)	Vençay.
Saint-Benoît-de-Quinçay (Vienne)	*Quinciacum*, puis Saint-André.
Saint-Benoît-sur-Loire (Loire)	Fleury.
Saint-Benoît-sur-Seine (Aube) s'est appelé d'abord	Thurey.
Saint-Benoît-sur-Vanne (Aube)	Cormorin.
Saint-Bertrand (Haute-Garonne)	*Lugdunum Convenarum*, puis Comminges.
Saint-Calais (Sarthe)	*Anisolu.*
Saint-Chinian (Hérault)	*Halatianum*, ou *Vernodubrus.*
Saint-Claude (Jura)	Condate, puis St-Oyand.
Saint-Cloud (Seine-et-Oise)	*Novigentum.*
Saint-Denis (Seine)	*Catulliacum.*
Saint-Dié (Vosges)	Galilée.
Saint-Dizier (Haute-Marne)	Olonne.
Saint-Donat (Drôme)	*Jovinziacum.*
Saint-Florent-le-Vieil (Maine-et-Loire)	Glonne, ou Montglonne.
Saint-Florentin (Yonne)	*Castrodunum.*
Saint-Flour (Cantal)	Indiciat.
Saint-Gilles (Gard)	*Vallis Flaviana.*
Saint-Jean-d'Angély (Charente-Inférieure)	*Angeriacum.*
Saint-Jouin (Deux-Sèvres)	Ansion.
Saint-Junien (Haute-Vienne)	*Comodoliacum.*
Saint-Léonard (Haute-Vienne)	Noblac.
Saint-Lizier (Ariège)	*Lugdunum Consoranorum*, puis Couserans.
Saint-Lucipin (Jura)	*Laucona.*
Saint-Lô (Manche)	*Briovera.*
Saint-Lothain (Jura)	*Saletia.*
Saint-Macaire (Gironde)	*Ligena.*
Saint-Maixent (Deux-Sèvres)	Vauclair.
Saint-Malo (Ille-et-Vilaine)	Aaron.
Saint-Martin-de-Boscherville (Seine-Inférieure)	Boscherville.
Saint-Michel-en-l'Herm (Vendée)	Vieux-Condat.
Saint-Menoux (Allier)	Mailly-sur-Rose.
Saint-Omer (Pas-de-Calais)	Sithiu.
Saint-Paul-Trois-Châteaux (Drôme)	*Augusta Tricastinorum.*
Saint-Philbert-de-Grand-Lieu (Loire-Inférieure)	*Deas.*
Saint-Quentin (Aisne)	*Augusta Veromanduorum.*
Saint-Rambert (Loire)	*Occiacum.*
Saint-Remy (Bouches-du-Rhône)	*Glanum.*
Saint-Riquier (Somme)	Centule.
Saint-Savin (Vienne)	*Cerisius.*
Saint-Thibery (Hérault)	*Cessero.*
Saint-Valery-sur-Somme (Somme)	*Leucona.*
Saint-Wandrille (Seine-Inférieure)	Fontenelle.
Saint-Yrieix (Haute-Vienne)	*Attanum.*
Sainte-Maure (Indre-et-Loire)	*Arciacum.*

Les noms primitifs n'ont pas toujours complètement disparu ; quelques-uns ont subsisté pour désigner par exemple des ruisseaux : l'Anille désigne le ruisseau qui passe à Saint-Calais, l'Elnon rejoint l'Escaut à Saint-Amand, la Fontenelle arrose Saint-Wandrille. Bien que la plupart du temps le nom des localités se soit fixé aux XIIe et XIIIe siècles, on trouve des exceptions telles que *Sainte-Avoye* (Morbihan) qui a gardé jusqu'à la fin du XVIIe siècle le nom de *Lotivy*. Au XIXe siècle même, on peut citer le village de *Pouy* (Landes) qui, en vertu d'un décret, a pris le nom de *Saint-Vincent-de-Paul*. Une autre particularité est présentée par les villages qui ont porté successivement des noms de saints différents : par exemple *Saint-Antoine-du-Rocher* qui s'est appelé Saint-Pierre, *Saint-Benoît-de-Quinçay* qui a porté auparavant le nom de Saint-André.

La Révolution interdit dans le nom des communes l'em-

EFERUS - Recherche & Classification numérique

ploi du préfixe *saint*, soit que le nom fût respecté par elle, soit qu'elle l'altérât, y ajoutât un préfixe ou un suffixe nouveau, soit encore qu'elle fit un jeu de mots sur le nom du saint ou le traduisit en style mythologique. Dans un certain nombre de cas, la première République créa un nom nouveau, tiré de la topographie, des productions ou de l'histoire de la localité ; quelquefois le nom fut destiné à commémorer un fait d'histoire romaine ou grecque, le nom d'un homme célèbre de l'époque révolutionnaire, ou bien un nom du calendrier républicain, une idée morale ou patriotique. Le tableau suivant présente le type de ces divers cas :

Saint-Anthot (Côte-d'Or) est devenu	Anthot-la-Montagne.
Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord) ...	Port-Brieuc.
Saint-Hilaire-Saint-Florent (Maine-et-Loire).....	Hilaire-près-Florent.
Saint-Hippolyte (Gard).....	Mont-Polite.
Saint-Malo (Ille-et-Vilaine).....	Port-Malo.
Saint-Nazaire-en-Royans (Drôme).	Nazaire.
Saint-Symphorien (Deux-Sèvres)..	Phorien-sur-Sèvre.
Saint-Bonnet (Charente).....	Bonnet-Rouge.
Saint-Christophe-en-Bresse (Saône-et-Loire).....	Hercule.
Saint-Cyr-du-Gault (Loir-et-Cher)	Cinq-Bougies.
Sainte-Maur-les-Fossés (Seine)...	Vivant-sur-Marne.
Sainte-Pience (Manche).....	Sapience.
Saint-Amand (Nord).....	Elnon-Libre.
Saint-Claude (Jura).....	Condat-Montagne.
Saint-Donat (Drôme).....	Jovinzieux.
Saint-Florent-le-Vieil (Maine-et-Loire).....	Mont-Glonne.
Saint-Flour-du-Pompidou (Lozère)	Le Pompidou.
Saint-Maixent (Deux-Sèvres)....	Vauclair.
Saint-Sulpice-de-Favières (Seine-et-Oise).....	Favières-Défanatisé.
Saint-Tropez (Var).....	Héraclée.
Saint-Ambroix (Gard).....	Pont-Cèze.
Saint-Dié (Vosges).....	Ormont.
Saint-Flour (Cantal).....	Fort-Libre.
Saint-Georges-sur-Loire (Maine-et-Loire).....	Beau-Site.
Saint-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise).....	Montagne-du-Bon-Air.
Saint-Palais (Basses-Pyrénées)...	Mont-Bidouze.
Sainte-Assise (Seine-et-Marne)...	Seine-Assise.
Sainte-Sévère (Indre).....	Indre-Source.
Saint-Etienne (Loire).....	Commune-d'Armes.
Saint-Gervais (Loir-et-Cher)	Bonne-Crême.
Sainte-Lizaigne (Indre).....	Vin-Bon.
Saint-Jean-de-Losne (Côte-d'Or).	Belle-Défense.
Saint-Omer (Pas-de-Calais).....	Morin-la-Montagne.
Saint-Caprais (Allier).....	Thémistocle.
Saint-Maximin (Var).....	Marathon.
Saint-Marcellin (Isère) et Saint-Etienne-de-Baigorry (Basses-Pyrénées).....	Les Thermopyles.
Saint-Pierre-le-Moutier (Nièvre)..	Brutus-le-Magnanime.
Saint-Gildas-de-Ruis (Morbihan)..	Abélard.
Saint-Laurent (Landes).....	Barra.
Saint-Loup-sur-Thouet (Deux-Sèvres).....	Voltaire-sur-le-Thouet
Saint-Marien (Creuse).....	Marat.
Saint-Vivien (Charente-Inférieure).	Franklin
Saint-Denis (Seine).....	Franciade.
Saint-Georges-de-Longuepierre (Charente-Inférieure)	Indivisibilité.
Saint-Remi-au-Bois (Pas-de-Calais)	L'Ami-de-la-Vertu.
Saint-Bon (Savoie).....	Prairial.
Saint-Héric (Charente-Inférieure).	Décadi.
Saint-Léonard (Orne).....	Herbidor.
Sainte-Marie-la-Robert (Orne)...	Pommidor-sur-le-Don.
Sainte-Valière (Aude).....	Mont-Floréal.

Les noms donnés par la Révolution ne passèrent en général pas dans l'usage et ne figurèrent que dans les actes officiels ; il n'en est guère qui se soient maintenus, même jusqu'à l'Empire. On peut citer pourtant quelques exemples : *Seine-Port* (Seine-et-Marne) qui avait remplacé *Saint-Port* et L'*Union* (Haute-Garonne) à la place de *Saint-Jean-de-Kyrie-Eleison*.

Dans la liste des communes précédées des mots *saint, sainte, saintes*, l'ordre alphabétique rigoureux a été maintenu (il n'y a pas de commune portant le préfixe *saints*, au pluriel).

SAINT (Le). Com. du dép. du Morbihan, arr. de Pontivy, cant. de Gourin ; 1.820 hab.

SAINT-AARON. Com. du dép. des Côtes-du-Nord, arr. de Saint-Brieuc, cant. de Lamballe ; 1.107 hab.

SAINT-ABIT. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. de Pau, cant. (O.) de *Nay* ; 224 hab.

SAINT-ABRAHAM. Com. du dép. du Morbihan, arr. de Ploërmel, cant. de Malestroit ; 375 hab.

SAINT-ACHEUL. Com. du dép. de la Somme, arr. de Doullens, cant. de Bernaville ; 70 hab.

SAINT-ACHEUL (*S. Acheolus*). Village de France dépendant de la com. d'Amiens, sur un plateau à l'entrée du faubourg de Noyon ; 216 hab. — L'église, fondée au IVe siècle par saint Firmin, évêque d'Amiens, sur le tombeau d'un autre saint Firmin, martyr et premier évêque de la même ville au commencement du IIIe siècle, servit de cathédrale jusqu'au temps de saint Sauve (v. 600). En 1085, l'évêque Roric y établit des chanoines réguliers ; ce monastère fut érigé en abbaye en 1145 ; en 1674, il fut uni à la congrégation de Sainte-Geneviève. L'église actuelle, devenue paroissiale, est un édifice du XVIIIe siècle ; dans un caveau sous le chœur, plusieurs sarcophages de pierre. — Les jésuites ont eu à Saint-Acheul, sous la Restauration, un célèbre noviciat qui demeure une de leurs maisons d'éducation. — Célèbres sablières ouvertes dans des alluvions quaternaires où se rencontrent de nombreux objets en silex sur lesquels Boucher de Perthes attira l'attention des savants en 1835 ; ces instruments, de forme amygdaloïde, et taillés sur les deux faces, appartiennent, pour la plupart, à l'époque chelléenne qu'on a parfois nommée acheuléenne en prenant les outils de Saint-Acheul comme types dans la classification des objets préhistoriques ; on les trouve mêlés à des ossements d'*elephas antiquus et primigenius*, de rhinocéros, de bœuf et de cheval, comme l'a remarqué pour la première fois le Dr Rigollot en 1854. En 1861, on a découvert au même lieu des tombeaux des époques romaine, mérovingienne et carolingienne. Dans un caveau, sous l'église, sarcophages en pierre. M. Prou.



Type d'un outil de silex.

Bibl. : *Gallia christiana*, t. X, col. 1325. — Boucher de Perthes, *Antiquités celtiques et antédiluviennes*, 1847, in-8. — Rigollot, *Mémoire sur les instruments en silex trouvés à Saint-Acheul ;* Amiens, 1855, in-8. — *Dictionnaire archéologique de la Gaule*, 1875, t. I, p. 55, in-4.

SAINT-ADJUTORY. Com. du dép. de la Charente, arr. de Confolens, arr. de Montembœuf ; 650 hab.

SAINT-ADRIEN. Com. du dép. des Côtes-du-Nord, arr. de Guingamp, cant. de Bourbriac ; 647 hab.

SAINT-AFFRIQUE. Ch.-l. d'arr. du dép. de l'Aveyron, sur la rive dr. de la Sorgues ; 7.026 hab. (4.727 aggl.). Stat. du chem. de fer du Midi. Située à 325 m. d'alt. dans une vallée que dominent de tous côtés des collines de 600 à 700 m., la com. de Saint-Affrique s'étend sur 16 kil.

EFERUS - Recherche & Classification numérique

et a 11 kil. de largeur : elle renferme sept villages, dont un, le Cambon-de-Vabres, a une curieuse petite église du XIIe siècle. Source minérale froide à Vailhauzy, carrières de plâtre, gisements de cuivre. Vins. Commerce important de laines qui approvisionne les fabriques de Castres, Mazamet et Carcassonne. Fromages de Roquefort. Fabriques de draps, de cadis, de molletons, de couvertures de laine, scieries mécaniques, filatures de coton. Eglise du XVe siècle et de la Renaissance. Pont gothique. Monuments mégalithiques aux environs (dolmen de Tiergues). A l'E. de la ville, le beau rocher de Caylus (620 m.), qui a porté autrefois un château fort et a lui-même l'aspect d'une forteresse. — Saint-Affrique date du VIe siècle et s'est formé autour du tombeau de saint Africain, évêque de Comminges, qui, après avoir été chassé par les Visigoths (530), est venu mourir là. La forteresse du XIe siècle, sur le rocher de Caylus, augmenta l'importance de la ville en en faisant une place de guerre qui fut disputée vivement au XVIe siècle. Les huguenots, après avoir résisté au siège du prince de Condé en 1628, furent chassés en 1629 par une armée royale (commandée par Louis XIII) qui démantela le château. La décadence de la ville de Vabres, qui vit en 1790 son évêché supprimé, a favorisé le développement de Saint-Affrique.

BIBL. : Th. NAYRAL, *Aperçus historiques sur Saint-Affrique et sur l'évêché de Vabres*, 1878.

SAINT-AFFRIQUE. Com. du dép. du Tarn, arr. de Castres, cant. de Labruguière ; 518 hab.

SAINT-AGATHON. Com. du dép. des Côtes-du-Nord, arr. et cant. de Guingamp ; 1.121 hab.

SAINT-AGIL. Com. du dép. de Loir-et-Cher, arr. de

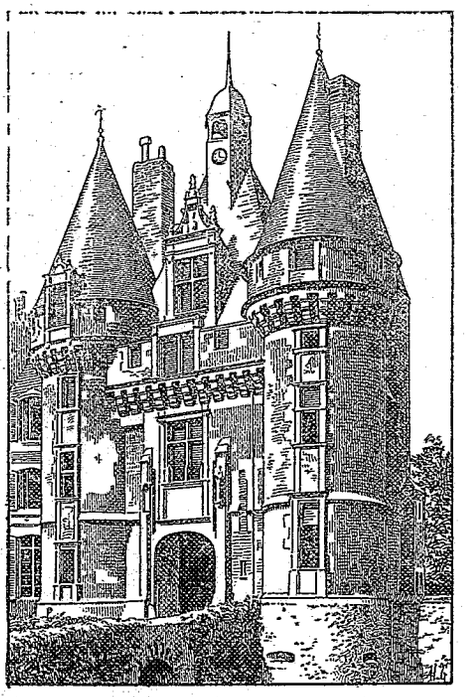

Château de Saint-Agil.

Vendôme, cant. de Mondoubleau ; 618 hab. Beau château du XVe siècle.

SAINT-AGNAN. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Château-Thierry, cant. de Condé-en-Brie ; 182 hab.

SAINT-AGNAN. Com. du dép. de la Nièvre, arr. de Château-Chinon, cant. de Montsauche ; 579 hab.

SAINT-AGNAN. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Charolles, cant. de Digoin ; 1.286 hab. Stat. du chem. de fer de Lyon. Houillères. Sur le penchant d'un coteau et sur le bord de la petite rivière de Blandenon, au hameau d'Issouglis, existait un prieuré de l'ordre de Grammont, fondé par les sires de Bourbon.

SAINT-AGNAN. Com. du dép. du Tarn, arr. et cant. de Lavaur ; 241 hab.

SAINT-AGNAN. Com. du dép. de l'Yonne, arr. de Sens, cant. de Pont-sur-Yonne ; 269 hab.

SAINT-AGNAN-DE-CERNIÈRES. Com. du dép. de l'Eure, arr. de Bernay, cant. de Broglie ; 202 hab.

SAINT-AGNAN-EN-VERCORS. Com. du dép. de la Drôme, arr. de Die, cant. de La Chapelle-en-Vercors ; 816 hab. Fromages dits *de Sassenage*.

SAINT-AGNAN-LE-MALHERBE. Com. du dép. du Calvados, arr. de Caen, cant. de Villers-Bocage ; 180 hab.

SAINT-AGNAN-SUR-ERRE. Com. du dép. de l'Orne, arr. de Mortagne, cant. du Theil ; 387 hab.

SAINT-AGNAN-SUR-SARTHE. Com. du dép. de l'Orne, arr. d'Alençon ; cant. de Courtomer ; 204 hab.

SAINT-AGNANT. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Commercy, cant. de Saint-Mihiel, sur la Woëvre, au pied des collines de la forêt d'Apremont ; 284 hab. Eglise construite pendant les XIe et XIIe siècles, rappelant l'aspect d'une forteresse.

SAINT-AGNANT-DE-VERSILLAT. Com. du dép. de la Creuse, arr. de Guéret, cant. de La Souterraine ; 2.074 hab. Lanterne des morts (fin du XIIe siècle) dans le cimetière. Eglise du XIIIe siècle.

SAINT-AGNANT-LES-MARAIS. Ch.-l. de cant. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de Marennes ; 1.233 hab. Stat. du chem. de fer de l'Etat. A 3 kil. S.-E., fontaine de *Charlemagne*, où, suivant la tradition, Charlemagne battit les Sarrasins.

SAINT-AGNANT-PRÈS-CROCQ. Com. du dép. de la Creuse, arr. d'Aubusson, cant. de Crocq ; 1.090 hab.

SAINT-AGNET. Com. du dép. des Landes, arr. de Saint-Sever, cant. d'Aire-sur-Adour ; 305 hab. Pèlerinage à la chapelle et source de Sainte-Anne.

SAINT-AGNIN. Com. du dép. de l'Isère, arr. de Vienne, cant. de Saint-Jean-de-Bournay ; 514 hab.

SAINT-AGOULIN. Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. de Riom, cant. d'Aigueperse ; 520 hab.

SAINT-AGRÈVE. Ch.-l. de cant. du dép. de l'Ardèche, arr. de Tournon ; 3.187 hab. Son nom lui vient de Saint-Agrippan (vulgairement Agrève ou Egiène, évêque du Puy), qui y mourut dans la seconde moitié du VIIe siècle. Restes d'un château du Xe siècle, démantelé, en 1580, par les catholiques lors des guerres de religion.

SAINT-AIGNAN. Com. du dép. des Ardennes, arr. et cant. (S.) de Sedan ; 267 hab.

SAINT-AIGNAN. Com. du dép. de la Gironde, arr. de Libourne, cant. de Fronsac ; 284 hab.

SAINT-AIGNAN ou SAINT-AIGNAN-SUR-CHER. Ch.-l. de cant. du dép. de Loir-et-Cher, arr. de Blois, sur un coteau de la rive g. du Cher ; 3.300 hab. (2.418 aggl.). Stat. du chem. de fer d'Orléans. Pierre à chaux hydraulique, pierres de taille (à la Rochette), pierre à fusil. Commerce de chevaux, porcs, volailles. Beurre. Fabriques de chandelle, résines, corderies, cordonneries, distilleries, huileries. Fabrique de lingerie, bonneterie tricotée, de sabots. Papier à cigarette. Scieries mécaniques. Grand moulin. Belle église du style roman fleuri, bâtie à mi-côte sur une terrasse (restaurée, avec voûte du XIIe siècle et chapelle du XVe ; la crypte avec fresques du XIIIe siècle appartient à un particulier). Un escalier de 144 marches conduit du porche de l'église au château, bel édifice de la Renaissance, reconstruit de nos jours par le dernier prince de Chalais (magnifique escalier avec sculptures ; sarcophage grec dans le vestibule) ; contre le château, ruines de la forteresse du moyen âge dominée par la tour d'Agar (restaurée après sa chute en 1825). Curieuses maisons en pierre des XIIIe et XIVe siècles et de la Renaissance ; maisons en bois du XVe siècle. Sur la rive droite du Cher, cha-

EFERUS - Recherche & Classification numérique

pelle du XIIe siècle, jadis léproserie. — Au XVIIe siècle, Saint-Aignan appartenait à la famille de Beauvilliers et fut érigé en duché-pairie en 1663. De 1679 à 1714, le titre fut porté par le célèbre précepteur des ducs d'Anjou et de Bourgogne, Paul de Beauvilliers.

Bibl. : P. Delorme, *Hist. de la ville de Saint-Aignan*, 1846.

SAINT-AIGNAN. Com. du dép. de la Loire-Inférieure, arr. de Nantes, cant. de Bouaye; 1.333 hab.

SAINT-AIGNAN. Com. du dép. du Morbihan, arr. de Pontivy, cant. de Cléguérec; 1.345 hab.

SAINT-AIGNAN. Com. du dép. de la Sarthe, arr. de Mamers, cant. de Marolle-les-Braults; 705 hab.

SAINT-AIGNAN. Com. du dép. de Tarn-et-Garonne, arr. de Castelsarrasin, cant. de Saint-Nicolas-de-la-Grave; 333 hab.

SAINT-AIGNAN-DE-CRAMESNIL. Com. du dép. du Calvados, arr. de Caen, cant. de Bourguébus; 391 hab.

SAINT-AIGNAN-DES-GUÉS. Com. du dép. du Loiret, arr. d'Orléans, cant. de Châteauneuf-sur-Loire; 186 hab. Stat. du chem. de fer d'Orléans.

SAINT-AIGNAN-DES-NOYERS. Com. du dép. du Cher, arr. de Saint-Amand-Mont-Rond, cant. de Sancoins; 257 hab.

SAINT-AIGNAN-EN-LISSAY. Com. du dép. de la Mayenne, arr. de Mayenne, cant. de Couptrain; 895 hab. Stat. du chem. de fer de l'Ouest. Blanchisseries de cire.

SAINT-AIGNAN-LE-JAILLARD. Com. du dép. du Loiret, arr. de Gien, cant. de Sully; 642 hab. Carrières de marne. Église du XIIe siècle.

SAINT-AIGNAN-SUR-ROË OU EN-CRAONNAIS. Ch.-l. de cant. du dép. de la Mayenne, arr. de Château-Gontier; 984 hab. Ateliers de construction mécanique. Ardoisières.

SAINT-AIGNAN-SUR-RY. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Rouen, cant. de Buchy; 239 hab.

SAINT-AIGNAN (Le duc de) (V. Beauvillier).

SAINT-AIGNE. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Bergerac, cant. de Lalinde; 276 hab. Stat. du chem. de fer du Midi.

SAINT-AIGNY. Com. du dép. de l'Indre, arr. et cant. du Blanc; 378 hab. Stat. du chem. de fer d'Orléans.

SAINT-AIGULIN. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de Jonzac, cant. de Montguyon; 1.597 hab. Stat. du chem. de fer d'Orléans. Distilleries, moulins, vinaigreries.

SAINT-AIL. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. et cant. de Briey; 138 hab.

SAINT-AIMÉ ou LA DJEDDIONÏA. Com. du dép. d'Oran (Algérie), arr. de Mostaganem, dans la vallée du Chéliff, au débouché dans la plaine de la rivière Djeddionïa; 1.103 hab. Stat. du chem. de fer d'Alger à Oran. Terres fertiles arrosées par un barrage. Créé en 1872, Saint-Aimé devient de plus en plus important. Usine à bitume.

SAINT-ALBAIN (*Sanctus Albanus*). Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Mâcon, cant. de Lugny, sur la Saône; 524 hab. Carrières de pierre à bâtir et de pierre à chaux. Traces de voie antique. Trouvaille de sépultures gallo-romaines faite lors de la construction du chemin de fer de Paris à Lyon en 1853. Le château de Saint-Albain, qui appartenait au chanoine terrier du chapitre de Saint-Vincent de Mâcon, fut assiégé, pris et repris plusieurs fois au cours des guerres de religion, notamment en 1562 et en 1594. Celui de Choiseau a été construit par Pierre Desbois en 1655. Jolie petite église du XIIIe siècle qui marque la transition du style roman au style gothique dans l'architecture religieuse du Mâconnais. Lex.

SAINT-ALBAN. Com. du dép. de l'Ain, arr. de Nantua, cant. de Poncin; 331 hab.

SAINT-ALBAN. Com. du dép. des Côtes-du-Nord, arr. de Saint-Brieuc, cant. de Pléneuf; 1.722 hab.

SAINT-ALBAN. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. et cant. (N.) de Toulouse; 269 hab.

SAINT-ALBAN. Com. du dép. de la Loire, arr. de Roanne, cant. de Saint-Haon-le-Châtel, au pied des monts de la Madeleine, à l'origine du ru de Saint-Alban, 450 m. d'altitude; 1.012 hab. Elle fut créée en 1866 avec le territoire de l'ancienne Montousse et des parcelles détachées des communes voisines, sur un territoire riche en débris gallo-romains. Grand établissement thermal où sont utilisées 4 sources froides à 17°, ferrugineuses, bicarbonatées et gazeuses, connues des Romains. On exporte en grande quantité les eaux de Saint-Alban. — Au S.-E. du village, la belle vallée du Désert, dont la cascade, les rochers pittoresques et les frais ombrages sont très fréquentés.

SAINT-ALBAN. Com. du dép. de la Savoie, arr. et cant. (N.) de Chambéry; 1.187 hab.

SAINT-ALBAN-D'AY. Com. du dép. de l'Ardèche, arr. de Tournon, cant. de Satillieu; 1.218 hab.

SAINT-ALBAN-DE-MONTBEL. Com. du dép. de la Savoie, arr. de Chambéry, cant. de Pont-de-Beauvoisin; 229 hab.

SAINT-ALBAN-DE-ROCHE. Com. du dép. de l'Isère, arr. de Vienne, cant. de La Verpillière; 1.127 hab. Stat. du chem. de fer de Lyon. Filat. de coton. Ruines du château de Grammont.

SAINT-ALBAN-DES-HURTIÈRES. Com. du dép. de la Savoie, arr. de Saint-Jean-de-Maurienne, cant. d'Aiguebelle; 1.181 hab. Minerais de plomb, de fer et de cuivre.

SAINT-ALBAN-DES-VILLARDS. Com. du dép. de la Savoie, arr. de Saint-Jean-de-Maurienne, cant. de La Chambre; 837 hab. Fromages estimés, connus sous le nom de *gratterons des Villards*.

SAINT-ALBAN-DU-RHÔNE. Com. du dép. de l'Isère, arr. de Vienne, cant. de Roussillon; 251 hab.

SAINT-ALBAN-EN-MONTAGNE. Com. du dép. de l'Ardèche, arr. de Largentière, cant. de Saint-Étienne-de-Lugdarès; 369 hab.

SAINT-ALBAN-SOUS-SAMPZONS. Com. du dép. de l'Ardèche, arr. de Largentière, cant. de Joyeuse; 640 hab.

SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE. Ch.-l. de cant. du dép. de la Lozère, arr. de Marvejols; 2.519 hab. Ancien château du XVe siècle, servant d'asile d'aliénés.

SAINT-ALBAN (Vicomte de) (V. Bacon [François]).

SAINT-ALBANS. Ville d'Angleterre, comté de Hertford, sur le Verlain (affl. du Colne, bassin de la Tamise), au sommet d'une colline pittoresque, à 25 kil. N.-O. de Londres; 12.898 hab. Stat. du chem. de fer de Londres à Bedfort. Tressage de paille, soieries, brasseries. Cathédrale imposante (avec tour de 44 m., et des échantillons de tous les styles, depuis le temps des Normands jusqu'à l'époque d'Edouard Ier), ancienne église abbatiale. Église de Saint-Michel avec statue de Bacon, baron de Verulam, qui habitait une maison de campagne voisine, à Gorhambury. La ville romaine de Verulanium (la plus populeuse de l'Angleterre) s'élevait en face de la colline qui porte Saint-Albans, sur l'autre rive du Verlain. Le nom de Saint-Albans vient d'Alban, premier martyr chrétien de la Grande-Bretagne : un monastère fut élevé à sa mémoire par Offa, roi de Mercie (793), et l'abbé de Saint-Albans avait depuis le XIIe siècle la préséance sur tous les abbés anglais. La ville passe pour avoir été fondée en 948 par un abbé de Saint-Alban. Pendant la guerre des Deux-Roses, le parti d'York gagna, le 21 mai 1455, une bataille à Saint-Albans et fit prisonnier Henri VI, et celui de Lancastre une autre bataille le 17 févr. 1461 (où Marguerite d'Anjou délivra son mari Henri VI des mains de Norfolk et Warwick).

SAINT-ALBANS. Le titre de comte ou de duc de Saint-Albans a été porté en Angleterre par Henry *Jermyn* (V. ce nom). Celui-ci étant mort en 1684 sans laisser d'héritier mâle, ses biens passèrent à son neveu Henry, mais non son titre. *Henry* fut créé lord Dover (1684), le titre de duc de Saint-Albans ayant été donné à Charles Beauclerk, le fils de Charles II et de Nelly Gwynn (10 janv. 1684). — *Charles*, né le 8 mai 1670, mort en 1726, reçut les titres de baron Heddington et de comte

EFERUS - Recherche & Classification numérique

de Durford à la fin de 1670. Il servit en 1688 dans l'armée des impériaux contre les Turcs et assista à la prise de Belgrade. En 1691, il siégea à la Chambre des lords. Il servit sous Guillaume III en Flandre en 1693 et 1694, et de nouveau en 1697, et acquit le renom d'un bon capitaine. De son mariage avec lady Diana de Vere (1694), une des plus jolies femmes du temps, il avait eu huit fils dont l'aîné succéda à son titre et mourut le 27 juil. 1751. — Le titre passa par la suite aux de Vere, et il est porté actuellement par le onzième duc, *Charles-Victor-Albert* Aubrey de Vere Beauclerk, né en 1870, grand fauconnier et officier de cavalerie. — Une des duchesses de Saint-Albans a eu une renommée et des aventures singulières, c'est Harriott Mellon, née à Londres le 11 nov. 1777, morte le 6 août 1837. De très basse origine, elle débuta au théâtre en 1787 et, douée d'une voix très pure et d'une beauté très grande, elle ne tarda pas à faire fortune. Elle joua surtout à Drury Lane et prit sa retraite

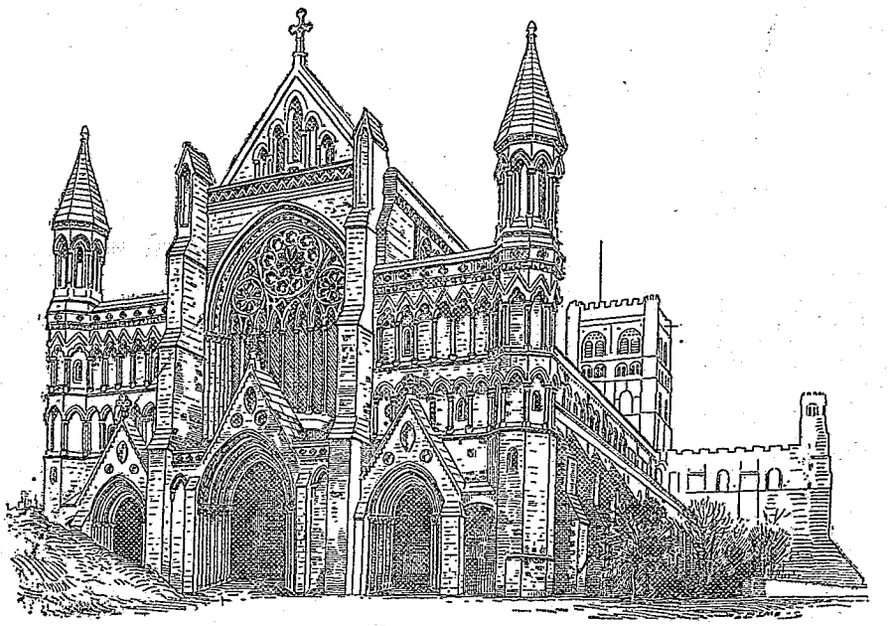

Cathédrale de Saint-Albans.

en 1815. Maîtresse du fameux banquier Thomas Coutts, elle se fit épouser en 1815. Coutts, qui avait quatre-vingts ans, mourut en 1822, laissant la plus grosse fortune de Londres à sa femme. Le 16 juin 1827, celle-ci se remariait au neuvième duc de Saint-Albans. On a publié sur elle les plus infâmes pamphlets (entre autres *The Secret memoirs of Harriott Pumpkin*), principalement dans un but de chantage. R. S.

BIBL.: MRS CORNWELL HARRIES, *Memoir of Mrs Mellon;* Londres, 1839, 2 vol. in-8.

SAINT-ALBERT-DU-NORD-OUEST. Village du Canada, prov. d'Alberta, sur l'Esturgeon (affl. g. de la Saskatchewan (N.) et sur le Grand-Lac, 600 m. d'alt.; 1.200 hab Evêché catholique suffragant de l'archevêché de Saint-Boniface. Fondé en 1863, dans une région fertile mais trop élevée, le village, a été habité d'abord par des Bois-Brûlés, métis Français catholiques, qui préféraient la pêche et la chasse au bison à la culture du sol. Les Canadiens français, venus du Canada, des Etats-Unis et surtout du Manitoba, augmentent chaque jour en nombre et font de Saint-Albert un centre français.

SAINT-ALBIN-DE-VAULSERRE. Com. du dép. de l'Isère, arr. de La Tour-du-Pin, cant. de Pont-de-Beauvoisin; 470 hab.

SAINT-ALBIN (Alexandre-Charles-Omer ROUSSELIN DE CORBEAU, comte de), né en mars 1773, mort à Paris le 15 juin 1847. Fils d'un lieutenant-colonel d'artillerie, il adopta avec enthousiasme les principes de la Révolution et se lia avec Camille Desmoulins. Le comité de Salut public l'envoya en qualité de commissaire civil national à Troyes; arrêté et accusé de modérantisme, il fut acquitté le 2 thermidor an II, mais arrêté de nouveau ensuite et délivré le 9 thermidor. En 1794, il était chef de division au ministère de l'intérieur. En 1798, Bernadotte le prit comme commissaire civil au ministère de la Guerre; le 18 brumaire le mécontenta; il fut cependant nommé consul en Egypte en 1804 (poste qu'il ne put rejoindre) par l'influence de Joséphine à qui il avait restitué sa correspondance avec Hoche. Persécuté sous l'Empire, il se retira en Provence. Le 20 mars 1815, il se rallia à Napoléon et entra au ministère de l'intérieur. Il trouva le nom du *Constitutionnel* dont il fut un des fondateurs et le rédacteur le plus régulier, de 1816 à 1838. A l'avènement de Louis-Philippe, avec lequel il était lié, Saint-Albin vit ses amis arriver au pouvoir, mais il refusa les postes qui lui étaient offerts. Il vendit en 1838 sa part de propriété du *Constitutionnel* à Véron. Il a laissé inédits de nombreux mémoires sur les personnages de la Révolution, et chargea son fils de publier les *Mémoires de Barras*. On lui doit une *Vie de Lazare Hoche* (1798) et une *Notice sur le général Marbot* (1800). Il s'essaya aussi aux vers et réussit dans les épigrammes; il est l'auteur d'un chant patriotique, *la Lyonnaise*, exécuté pendant les Cent-Jours. De sa première femme, Clémentine de Montpezat (morte en 1816), il a eu deux fils, *Hortensius* et *Philippe* (bibliothécaire de l'impératrice Eugénie). De sa seconde femme, Mlle Marc, il a eu une fille, *Hortense*, qui a épousé Jubinal.

SAINT-ALBIN (Marie-Philibert-Hortensius ROUSSELIN DE CORBEAU, comte de), né à Sainte-Foy-lès-Lyon le 8 déc. 1805, mort au château de Chevain (Sarthe) le 25 févr. 1878, fils aîné du précédent. Juge suppléant au tribunal de la Seine après la Révolution de Juillet, juge titulaire en 1837, député de la Sarthe la même année, il fut réélu jusqu'à la fin du régime de Juillet, et siégea constamment à gauche : il prit part aux principaux votes de l'opposi-

EFERUS - Recherche & Classification numérique

tion dynastique. Nommé conseiller à la cour d'appel par le gouvernement de Février, et élu par la Sarthe à la Constituante, il fut de ceux qui se prononcèrent pour une république « sage, honnête et modérée ». Il ne se présenta pas à la Législative, et prit sa retraite comme magistrat en 1876 : il n'avait pas cessé d'ailleurs de représenter la Sarthe au Conseil général depuis 1833. Il a laissé quelques écrits : *Logique judiciaire* (1841, in-18) ; *Tablettes d'un rimeur* (1862, in-18).

SAINT-ALEXANDRE-NEWSKI (Ordre de). Cet ordre fut institué en 1722 par le tsar Pierre le Grand en l'honneur de son prédécesseur Alexandre Ier, prince de Novogorod, grand-duc de Vladimir, surnommé *Newski* à cause de sa victoire sur les Suédois, en 1240, au bord de la Néva, et qui fut canonisé après sa mort. Mais Pierre Ier ne se hâta pas de le conférer, et ce fut Catherine II qui fit la première promotion le 8 avr. 1725. Il est là à fois civil et militaire, mais il faut, pour y être admis, avoir un rang égal à celui de général-major. Le souverain est grand maître de l'ordre qui ne comprend qu'une seule classe de chevaliers. Ruban rouge ponceau passé en sautoir de gauche à droite ; plaque d'argent sur le côté gauche. Croix pattée rouge ponceau, bordée d'or, cantonnée de quatre aigles à deux têtes sommées de la couronne impériale, brochant sur la croix. Au centre, un médaillon représentant un cavalier galopant sur un tertre vert, une église au fond à dextre et un dextrochère mouvant du chef.

SAINT-ALEXANDRE. Com. du dép. du Gard, arr. d'Uzès, cant. de Pont-Saint-Esprit ; 604 hab.

SAINT-ALGIS. Com. du dép. de l'Aisne, arr. et cant. de Vervins ; 345 hab.

SAINT-ALLAIS (Nicolas VITON DE), écrivain et généalogiste français, né à Langres le 6 avr. 1773, mort en fév. 1842. Fils d'un épicier appelé Viton. Après avoir fait ses études à Langres, il vint à Paris, s'y montra ardent partisan des idées nouvelles et s'enrôla, en 1792, au moment où la patrie était déclarée en danger. Il ne resta que deux ou trois ans sous les drapeaux, puis rentra dans la vie civile et se mit à s'occuper de travaux historiques. Ce n'est qu'à dater de 1808 qu'on le voit se parer du nom de Saint-Allais pour lequel, dès la Restauration, il abandonna même son nom véritable. Comme la plupart des ouvrages sur la noblesse, ceux de Viton de Saint-Allais ne doivent être consultés qu'avec une certaine précaution, mais ils témoignent d'une grande érudition et fournissent souvent de précieux renseignements. L'important cabinet généalogique qu'il avait réuni fut vendu alors 47.000 fr. Remis en vente en 1815, il ne trouva plus acquéreur qu'à 5.000 fr. Voici la liste des ouvrages de cet auteur :

La Vérité rendue sensible au peuple français sur l'administration du premier Consul (Paris, 1803, in-8) ; *Etat actuel des maisons souveraines, des princes et princesses de l'Europe* (Paris, 1805, in-18) ; *Histoire de la maison de Bade et des princes de Neuchâtel* (Paris, 1807, 2 vol. in-8) ; *Histoire de la maison de Wurtemberg* (Paris, 1808, 2 vol. in-12) ; *Tableaux chronologiques, généalogiques, historiques et statistiques des maisons souveraines de l'Europe* (Paris, 1809, in-fol.) ; *Histoire générale des ordres de chevalerie* (Paris, 1810, gr. in-4), dont une seule livraison sur la Légion d'honneur a paru ; *la France militaire sous les quatre dynasties* (Paris, 1812, 2 vol. in-18) ; *Histoire généalogique des maisons souveraines de l'Europe* (Paris, 1812, 2 vol. in-8 et atlas), ouvrage inachevé : les deux premiers volumes traitent des maisons d'Alsace et de Lorraine ; *Tablettes des maisons souveraines de l'Europe* (Paris, 1812, in-8) ; *la France législative, ministérielle, judiciaire et administrative sous les quatre dynasties* (Paris, 1813, 4 vol. in-18) ; *le Correcteur de l'Atlas généalogique de Le Sage* (Paris, 1813, in-8) ; *Almanach législatif* (Paris, 1814, in-18) ; *Almanach ministériel* (Paris, 1814, in-18) ; *Almanach administratif ou Chronologie des maîtres des requêtes, intendants, préfets, etc.* (Paris, 1814, in-18) ; *Nobiliaire universel de France* (Paris, 1814-1841, 21 vol. in-8), dont les tomes XVII et XVIII sont de M. de Courcelles ; table générale au tome XX ; *les Sièges, Batailles et Combats mémorables de l'histoire ancienne et romaine* (Paris, 1815, in-8) ; *Dictionnaire encyclopédique de la noblesse de France* (Paris, 1816, 2 vol. in-8), excellent travail sur tout ce qui concerne la noblesse ; *Etat actuel de la noblesse de France* (Paris, 1816, in-16) ; *Armorial des familles nobles de France* (Paris, 1817, in-8), dont une seule livraison a paru ; *Martyrologe universel, trad. du Martyrologe romain... rédigé sur l'ouvrage de l'abbé Chastelain et augmenté* (Paris, 1823, in-8) ; *Album historique des gens du monde* (Paris, 1824, 3 vol. in-18), reproduit la même année, sans nom d'auteur, sous le titre de *Tableaux historiques et chronologiques des monarchies anciennes ; De l'ancienne France, contenant l'origine de la royauté, de la nation et de ses classes* (Paris, 1833-34, 2 vol. in-8) ; *Annuaire de l'ancienne noblesse de France* (Paris, 1835-36, 2 vol. in-8) ; *Ma première lettre au Corinthien, ou Réponse au Grec Raxis, se disant comte de Flassan* (Paris, 1836, in-8) ; *Précis historique sur les comtes de Périgord* (Paris, 1836, in-4) ; *l'Ordre de Malte* (Paris, 1839, in-8) ; *Fastes de l'Afrique française* (Paris, 1845, in-8), publication posthume. Saint-Allais avait en outre publié une réimpression de *l'Art de vérifier les dates*, augmentée des corrections de dom Clément (Paris, 1818-20, 6 vol. in-4 et 23 in-8) et le prospectus d'un *Dictionnaire chronologique, généalogique et historique de la noblesse et de l'empire* (Paris, 1808, in-4) qui n'eut pas de suite. V. D'A.

SAINT-ALLOUESTRE. Com. du dép. du Morbihan, arr. de Ploërmel, cant. de Saint-Jean-Brévelay ; 1.003 hab.

SAINT-ALLYRE. Nom d'un évêque d'Auvergne célèbre du IVe siècle, auquel était dédiée une abbaye près de Clermont. Dans les deux communes du Puy-de-Dôme qui portent le nom de ce saint, on écrit officiellement *Alyre*.

SAINT-ALPINIEN. Com. du dép. de la Creuse, arr. et cant. d'Aubusson ; 797 hab.

SAINT-ALVÈRE ou SAINTE-ALVÈRE. Ch.-l. de cant. du dép. de la Dordogne, arr. de Bergerac ; 1.578 hab.

SAINT-ALYRE (Source) (V. CLERMONT-FERRAND).

SAINT-ALYRE. Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. d'Ambert, cant. d'Arlanc, sur un affluent dr. de la Dore et dominant de belles gorges, 880 m. d'alt. ; 989 hab. Gisement de lignites et de schistes carbonifères à Boutaresse, au S. de la commune. Scierie mécanique. Curieuse église romane.

SAINT-ALYRE-ÈS-MONTAGNE. Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. d'Issoire, cant. d'Ardes-sur-Couze ; 740 hab. Elle est formée de hameaux disséminés sur la colline (1.282 m.), qui domine les belles gorges de la rive g. de la Couze d'Ardes. Lanterne des morts.

SAINT-AMABLE (BONAVENTURE DE) (V. BONAVENTURE DE SAINT-AMABLE).

SAINT-AMADOU. Com. du dép. de l'Ariège, arr. et cant. de Pamiers ; 470 hab.

SAINT-AMANCET ou SAINT-AMANCET-MONTMOURE. Com. du dép. du Tarn, arr. de Castres, cant. de Dourgne ; 337 hab. Château de Saint-Chameaux (XIVe ou XVe s.).

SAINT-AMAND. Localité de Belgique, prov. d'Anvers, arr. de Malines, sur l'Escaut, à 29 kil. S.-S.-O. d'Anvers ; 3.500 hab. Stat. du chem. de fer de Malines à Terneuzen. Teintureries et blanchisseries de toiles.

SAINT-AMAND. Com. du dép. de la Creuse, arr. et cant. d'Aubusson ; 403 hab.

SAINT-AMAND. Com. du dép. de la Manche, arr. de Saint-Lô, cant. de Torigni-sur-Vire ; 1.144 hab.

SAINT-AMAND ou SAINT-AMAND-SUR-FION. Com. du dép. de la Marne, arr. et cant. de Vitry-le-François ; 991 hab. Eaux minérales.

EFERUS - Recherche & Classification numérique

SAINT-AMAND. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Bar-le-Duc, cant. de Ligny-en-Barrois ; 188 hab.

SAINT-AMAND. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. d'Arras, cant. de Pas ; 315 hab.

SAINT-AMAND-DE-BELVÈS. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Sarlat, cant de Belvès ; 232 hab.

SAINT-AMAND-DE-COLY. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Sarlat, cant. de Montignac ; 794 hab. Ruines d'une abbaye d'augustines et d'une église (mon. hist.).

SAINT-AMAND-DES-HAUTES-TERRES. Com. du dép. de l'Eure, arr. de Louviers, cant. d'Amfreville-la-Campagne ; 243 hab.

SAINT-AMAND-DE-VENDÔME. Ch.-l. de cant. du dép. du Loir-et-Cher, arr. de Vendôme ; 806 hab. Stat. du chem. de fer d'Orléans.

SAINT-AMAND-DE-VERGT. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Périgueux, cant. de Vergt ; 441 hab.

SAINT-AMAND-EN-PUISAYE. Ch.-l. de cant. du dép. de la Nièvre, arr. de Cosne ; 2.261 hab. Château de la Renaissance bâti, de 1530 à 1540, par Catherine de Faudoas, veuve d'Antoine de Rochechouart.

SAINT-AMAND-JARTOUDEIX. Com. du dép. de la Creuse, arr. et cant. de Bourgneuf ; 755 hab.

SAINT-AMAND-LE-PETIT. Com. du dép. de la Haute-Vienne, arr. de Limoges, cant. d'Eymoutiers ; 623 hab.

SAINT-AMAND-LES-EAUX. Ch.-l. de deux cantons (canton rive droite, canton rive gauche) du dép. du Nord, arr. de Valenciennes, au confluent de la Scarpe et de l'Elnon, sur les deux rives de la Scarpe canalisée, au N. des forêts de Raismes et de Vicoigne ; 13.038 hab. Stat. du chem. de fer du Nord ; gare importante de la ligne de Valenciennes à Lille, avec embranchement sur la Belgique par Maulde-Mortagne au N., par Blanc-Misseron, à l'E. Bibliothèque renfermant 3.500 vol. Gisement de houille de la concession Vicoigne. Commerce de bois à brûler, charbon, bois de construction, chanvre. Forges et laminoirs, fonderies, clouteries, couteaux, chaînes, ateliers de construction pour matériel de mines, grandes manufactures de porcelaines et faïences, fabriques de carreaux céramiques, briqueteries, brasseries, distilleries de grain et genièvre, vinaigreries, vanneries, tanneries, moulins. Fabrication importante de bonneterie, filatures de laine. A 3 kil., à l'E., établissement thermal avec 5 sources sulfatées calciques (source Fontaine-Bouillon) de 19° à 25°, connues des Romains, délaissées au moyen âge, captées en 1697 sur l'initiative du maréchal de Boufflers et de Vauban : on trouva alors dans le gouffre plus de 200 statues colossales mutilées qui n'ont pu être conservées. Eglise paroissiale de 1785. Ancienne abbaye bénédictine, dont il subsiste un pavillon (qui sert d'hôtel de ville, avec salle en rotonde peinte par Louis Watteau en 1782), et une façade monumentale, de la plus riche architecture, avec coupole, élevée de 80 m., œuvre de mauvais goût, parade à l'espagnole, sur les plans de Dubois, abbé de Saint-Amand (1632-40), et qui masque une petite église. — L'antique forêt d'Elnon, qui subsistait encore au temps où saint Amand, apôtre des Flandres, évêque de Tongres et de Maastricht, l'ami de Dagobert, fonda le monastère (647) qui a donné son nom (XIe siècle) à la localité portant auparavant le nom d'Elnon, n'est plus représentée que par les bouquets de bois des forêts de Raismes et de Vicoigne. La ville fut d'abord une place forte, prise et reprise, qui souffrit beaucoup des guerres internationales au XVIe siècle et eut ses remparts détruits par les Français au XVIIe siècle (1667) : ses eaux lui ont amené une prospérité constante depuis lors.

EAUX MINÉRALES. — Ce sont des eaux protothermales ou hypothermales, sulfatées calciques faibles, sulfureuses faibles (traces d'hydrogène sulfuré et de sulfure de sodium), qui s'emploient concurremment avec une boue végéto-animo-minérale contenant du fer, du soufre, de la silice en abondance, de l'hydrogène sulfuré et de l'acide carbonique ; cette boue, chaude, est même l'agent curatif principal, associé à l'usage interne et externe de l'eau, dans les affections rhumatismales et névralgiques, la goutte, les entorses, les suites de fractures et de luxations, l'eczéma, le pityriasis, la gravelle rénale et hépatique, la scrofule, la coxalgie, la syphilis constitutionnelle, les métrites chroniques, etc. Contre-indication dans les maladies aiguës ou subaiguës de l'estomac et de l'intestin, les affections cardiaques et les névroses. Dr L. Hn.

BIBL. : V. DE COURMACEUL, *Hist. de la ville et de l'abbaye de Saint-Amand*, 1866.

SAINT-AMAND-MAGNAZEIX. Com. du dép. de la Haute-Vienne, arr. de Bellac, cant. de Châteauponsac ; 1.494 hab.

SAINT-AMAND-MONT-ROND. Ch.-l. d'arr. du dép. du Cher, sur la rive dr. du Cher, en face d'Orval, à l'embouchure de la Marmande et dans le canal de Berry, au pied de la colline isolée de Mont-Rond (196 m.). Stat. du chem. de fer d'Orléans et de La Guerche à Châteaumeillant ; 8.475 hab. Carrière de pavés. Manufactures de biscuits, croquets, pain d'épice. Carrosserie, cordonnerie, corderie, brasserie, distillerie de liqueurs et parfums. Pépinières, scieries mécaniques, fabriques d'huile de noix, filatures. Eglise des XIIe et XIIIe siècles : porte en plein cintre du XIIIe siècle. Ancien couvent des carmes. Maisons du XVe au XVIIe siècle. Sur la colline, ruines informes du château de Mont-Rond, forteresse puissante, à laquelle la ville doit son origine et qui jusqu'à la Fronde a gardé son importance. Ce château, fondé au Xe siècle par un seigneur de Charenton, appartint à Sully qui s'y retira sous la régence de Marie de Médicis. Le grand Condé y séjourna pendant son enfance et s'y appuya dans sa révolte ; prise en 1652 par les troupes royales, la forteresse fut démantelée. A 4 kil. E.-N.-E., sur une crête boisée, à droite de la Marmande, tour Malakoff, élevée en souvenir de la guerre de Crimée, considérée comme le centre géométrique de la France avant l'annexion de la Savoie et la perte de l'Alsace.

BIBL. : F. DUMONTEIL, *Une Ville seigneuriale en 1789 : Saint-Amand-Mont-Rond*, 1887.

SAINT-AMAND-SUR-SÈVRE. Com. du dép. des Deux-Sèvres, arr. de Bressuire, cant. de Châtillon-sur-Sèvre ; 1.977 hab.

SAINT-AMAND (Jean de), médecin français du XIIIe siècle, contemporain de Gauthier de Sainte-Croix, évêque de Tournai, qui fut nommé évêque en 1251. Il traduisit l'*Antidotarium* de Nicolas Myrepse, le fit adopter par la Faculté de médecine de Paris, qui l'imposa à tous les apothicaires du royaume ; c'est le premier codex pharmaceutique connu en France, et il ne fut abandonné qu'en 1649. Il écrivit, en outre, des ouvrages compilés de Galien et divers commentaires sur l'*Antidotarium*. Il était clerc du roi et a sans doute donné ses soins au roi saint Louis.

SAINT-AMAND (Jean-Amand LACOSTE, connu sous le nom de), auteur dramatique français, né à Paris le 1er nov. 1797, mort à Paris le 14 janv. 1885. D'une quarantaine de pièces de théâtre qui portaient le nom de cet écrivain, on n'en connaît que bien peu qui n'aientpas été écrites en collaboration, ce sont : *le Marchand forain* ou *le Val des Loups*, mélodrame en deux actes (1829) ; *la Paix ou la Guerre*, comédie en un acte (1841) ; *Moellon*, ou *l'Enfant du bonheur*, tableau populaire (1845). Parmi ses autres pièces où il eut pour collaborateurs : J. Dulong, L. Montigny, H. Villemot, Overnay, Payn, Villeran, Rougemont, Chandezon, Jouslin de La Salle, S. Devaux, Valory, Dupeuty, Coimon, Grangé, Labre, H. Lefebvre, H. Alix, T. Nezel, nous citerons : *Peblo*, ou *le Jardinier de Valence*, mélodrame (1830) ; *la Villa des roses*, id. (1830) ; *Marie-Rose ou la Nuit de Noël* (1833) ; *le Trombone du régiment*, vaudeville ; *Philippe II, les Deux Sergents*. Mais ce qui a valu presque la gloire à son nom et à ses collaborateurs, ce sont deux pièces qui firent événement en leur temps : *l'Auberge des Adrets*, mélodrame en trois actes, à grand spectacle, avec B. Antier et Polyanthe, représenté à l'Ambigu le 2 juil. 1823, tombé

EFERUS - Recherche & Classification numérique

le premier soir, mais qui se releva dès le second, grâce au jeu et aux changements introduits par Frédérick-Lemaître dans son rôle, repris le 28 janv. 1832, avec un succès plus grand encore ; et *Robert Macaire*, pièce en quatre actes et six tableaux, avec B. Antier et Frédérick-Lemaître, représenté aux Folies-Dramatiques, en 1834. Saint-Amand avait cessé d'écrire vers 1845. Eug. Asse.

SAINT-AMANDIN. Com. du dép. du Cantal, arr. de Murat, cant. de Marcenat ; 909 hab.

SAINT-AMANS. Com. du dép. de l'Ariège, arr. et cant. de Pamiers ; 149 hab.

SAINT-AMANS. Com. du dép. de l'Aude, arr. de Castelnaudary, cant. de Belpech ; 294 hab.

SAINT-AMANS. Ch.-l. de cant. du dép. de l'Aveyron, arr. d'Espalion ; 1.186 hab. Fabr. d'instruments agric.

SAINT-AMANS. Ch.-l. de cant. du dép. de la Lozère, arr. de Mende ; 1.359 hab. Eaux minérales.

SAINT-AMANS-DE-MONTAIGU. Com. du dép. du Tarn-et-Garonne, arr. de Moissac, cant. de Montaigu-de-Quercy ; 370 hab. Prunes et pruneaux.

SAINT-AMANS-DE-PELLAGAL. Com. du dép. du Tarn-et-Garonne, arr. de Moissac, cant. de Lauzerte ; 517 hab.

SAINT-AMANS-SOULT. Ch.-l. de cant. du dép. du Tarn, arr. de Castres ; 2.602 hab. Stat. du chem. de fer du Midi. Filat. de laine. Eglise moderne renfermant le tombeau du maréchal Soult. Château de Soult-Berg bâti par le maréchal Soult.

SAINT-AMANS-VALTORET. Com. du dép. du Tarn, arr. de Castres, cant. de Saint-Amans-Soult ; 1.676 hab. Filat. de laine.

SAINT-AMANS (Jean-Florimond BOUDON DE), naturaliste et archéologue français, né à Agen le 24 juin 1748, mort le 28 oct. 1831. Après avoir servi comme lieutenant au régiment de Vermandois, il voyagea dans les Antilles françaises, d'où il revint en 1773. Il fut membre de la commission royale chargée, en 1790, d'organiser le dép. du Lot-et-Garonne, et, plus tard, à partir de 1800 jusqu'à sa mort, il présida le conseil général de ce département. Ses occupations administratives ne l'empêchèrent pas de se livrer à des recherches de botanique, d'entomologie et d'archéologie. Il fut l'un des fondateurs de la Société des sciences d'Agen et professa l'histoire naturelle à l'Ecole centrale de cette ville. Ses principales publications sont les suivantes : *Cours élémentaire de botanique* (Agen, 1785, in-8) ; *Voyage sentimental et pittoresque dans les Pyrénées* (Metz, 1789, in-8) ; *Traité sur les plantes les plus propres à la formation des prairies artificielles* (Agen, 1797, in-8) ; *Philosophie entomologique* (Agen, 1799, in-8) ; *Description du département de Lot-et-Garonne* (Agen, 1800, in-8 ; 2e éd. augm. en 1828) ; *Voyage dans les Landes, le Lot-et-Garonne et la Gironde* (Agen, 1818, in-8) ; *Flore agenoise* (Agen, 1820, in-8) ; *Notice sur le chevalier François de Vivens* (Agen, 1829, in-8) ; *Essai sur les antiquités de Lot-et-Garonne* (mémoire manuscrit couronné par l'Académie des inscriptions et belles-lettres). Saint-Amans a en outre collaboré au *Journal de physique* de l'abbé Rozier et aux *Mémoires* de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen.

BIBL. : CHANDRUC DE CRAZANNES, *Notice sur la vie et les ouvrages de B. de Saint-Amans ;* Agen, 1832, in-8.

SAINT-AMANT ou SAINT-AIMAND-DE-MONTMOREAU. Com. du dép. de la Charente, arr. de Barbezieux, cant. de Montmoreau ; 872 hab.

SAINT-AMANT-DE-BOIXE. Ch.-l. de cant. du dép. de la Charente, arr. d'Angoulême ; 1.035 hab. Stat. du chem. de fer d'Orléans. Eglise romane du XIIe siècle (mon. hist.).

SAINT-AMANT-DE-BONNIEURE. Com. du dép. de la Charente, arr. de Ruffec, cant. de Mansle ; 651 hab.

SAINT-AMANT-DE-GRAVES. Com. du dép. de la Charente, arr. de Cognac, cant. de Châteauneuf-sur-Charente ; 250 hab.

SAINT-AMANT-DE-NOUÈRE. Com. du dép. de la Charente, arr. d'Angoulême, cant. d'Hiersac ; 400 hab.

SAINT-AMANT-ROCHE-SAVINE. Ch.-l. de cant. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. d'Ambert ; 1.518 hab. Eaux minérales. Fabr. de fromages de Roquefort.

SAINT-AMANT-TALLENDE. Ch.-l. de cant. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. de Clermont ; 1.542 hab. Fabr. de papiers d'emballage. Minoteries.

SAINT-AMANT (Antoine GIRARD, sieur de), né en 1594 (baptisé à Quevilly, près Rouen, le 30 sept.), mort à Paris probablement le 29 déc. 1661. Son père, mort en 1624 à soixante-treize ans, était un marchand, peut-être armateur et corsaire ; s'il faut en croire Saint-Amant, ce marchand de Rouen aurait commandé pendant vingt-deux ans une escadre anglaise sous Elisabeth. Les Girard étaient protestants : c'est au temple calviniste que le jeune Antoine fut baptisé. Elevé au collège de La Marche, il ne sut jamais beaucoup de grec ni de latin ; mais il apprit plus tard l'italien, l'espagnol et l'anglais. Il étudia la musique et jouait du luth. Il s'entendait aussi à la peinture. De bonne heure insinué dans la familiarité des grands seigneurs, qui goûtent sa gaieté libertine, il suit en 1617 le duc de Retz à Belle-Isle-en-Mer ; c'est là qu'il compose sa fameuse ode à la *Solitude*. Pendant plusieurs années, il vit tantôt en Bretagne, et tantôt à Paris dans la maison du duc, dont la protection le fait, en 1619, commissaire de l'artillerie. Il s'est lié à Paris avec Faret « chère rime de cabaret », Michel de Marolles, Malleville, Boisrobert, Molière d'Essartines, et avec le gros comte d'Harcourt dont il partage les joyeuses orgies. C'est alors qu'il écrit ses *Visions*, *la Gazette du Pont-Neuf*, *la Pluie*, *la Vigne*. A la mort de son père, il se fit concéder le brevet d'une verrerie que celui-ci avait relevée avec son gendre d'Azémar : d'où procès avec le beau-frère, qui ne se termina qu'en 1638. Notre poète resta en possession de la verrerie. Par une transformation dont il y eut plus d'un exemple, Antoine Girard, fils d'un marchand, était devenu Marc-Antoine de Girard, sieur de Saint-Amant, écuyer, bon gentilhomme. Ajoutons que le huguenot s'était fait catholique, grâce à Cospean, avant 1627 (cf. le *Contemplateur*). On le voit à l'hôtel de Rambouillet et à l'hôtel de Liancourt, et dans les cabarets, tour à tour précieux et débauché. De cette époque sont le fameux sonnet des *Goinfres* et l'étonnante pièce du *Melon*. Puis il court le monde : on a peine à le suivre, au siège de La Rochelle, en Espagne, en Dauphiné, en Angleterre. Il accompagne à Rome en 1633 le maréchal de Créqui, chargé de demander au pape l'annulation du mariage de la princesse de Lorraine avec Gaston d'Orléans. Il y écrit sa *Rome ridicule*. De retour à Paris, il est un des premiers membres de l'Académie française. En 1636-37, il suit le comte d'Harcourt dans son heureuse expédition maritime qui se termine par la prise des îles de Lérins : de là date le *Caprice héroï-comique* du *Passage de Gibraltar*. Après quelque séjour à Rouen et à Paris, il retourne en Italie avec le comte d'Harcourt qui va secourir Casal (1639), il va avec lui à Rome (1643) et l'accompagne encore dans son ambassade en Angleterre (1643-44) : il écrit contre les Anglais un *Caprice héroï-comique*, l'*Albion*, Lorsque Marie de Gonzague épouse le roi de Pologne, Ladislas VII, elle nomme Saint-Amant gentilhomme de sa chambre, avec 3.000 livres de pension (1645). Nous le trouvons en 1647 à Collioure en Roussillon ; il a suivi le comte d'Harcourt dans son expédition de Catalogne. Il va ensuite en Bretagne, à Prinçay, chez le duc de Retz ; à l'armée de Flandre en 1649, à la suite des Espagnols. Prisonnier un moment des Espagnols à Saint-Omer, il est relâché et se décide à porter son *Moïse sauvé* à la reine de Pologne. Il part d'Amsterdam le 1er févr. 1650, et arrive à Varsovie en mars (cf. ses pièces *la Polonaise*, *Epître à Théandre*). Il revient par Stockholm (cf. *Epître à la Vistule sollicitée*), passe l'hiver à la cour de la reine Christine, et rentre en France au printemps de 1651. Il passa ses dix

EFERUS - Recherche & Classification numérique

dernières années paisiblement à Rouen et à Paris, faisant des vers, parfois des vers pieux ; et il mourut déjà à demi oublié, à une date qui n'est pas très certaine ; le témoignage le plus sûr est celui de Colletet le fils, qui donne la date du 29 déc. 1661.

Saint-Amant est un des plus curieux esprits et des meilleurs poètes du temps ; il y avait vraiment quelque chose en lui. De culture peu classique, peu superstitieux des anciens, indépendant de Malherbe, admirateur de Rabelais, Marot et du Bartas, il connaît Bacon, il aime le *Don Quichotte*, *Lazarille de Tormes*, subit peut-être l'influence de Gongora et sûrement celle de Marini. C'est un précieux, qui se plaît aux pointes et aux concetti. Mais il est un des créateurs du burlesque : en lui se manifeste la parenté étroite du burlesque et du précieux, deux déformations de la nature par l'esprit. Par le précieux et le burlesque s'enveloppe et se gâte trop souvent sa vraie et excellente originalité, qui était de voir et de peindre la nature. Saint-Amant serait un réaliste puissant, s'il n'avait la manie, que lui impose la mode, de tout dire finement ou comiquement. Il a un sentiment vif de la nature ; c'est un grand peintre de paysages, qui note les impressions de l'air et de la lumière avec une délicate justesse ; je ne sais s'il n'a pas un mérite unique au XVIIe siècle, il a vu et senti la mer. Il sait voir et rendre les réalités quotidiennes ou vulgaires de la vie, scènes de cabaret, intérieurs, pêche à la ligne, natation. Il a le sens des différences, il a appris à voir dans ses voyages les aspects singuliers des pays exotiques : le *mob* anglais, une hôtellerie romaine, une armée polonaise et tartare, tout cela est noté avec une remarquable précision. Peu lyrique, point épique, point religieux, il n'a su mettre dans son *Idylle héroïque* de *Moïse sauvé* que des descriptions de paysages, des impressions de la vie et de la réalité communes ; et par là ce mauvais poème contient des vers et des couplets de premier ordre. Parfois, il met dans le pittoresque trivial une largeur de style, une richesse de couleur qui font penser à Rubens ou du moins à Jordaens. En un autre temps, il serait sorti un grand poète. Saint-Amant a publié ses *Œuvres poétiques* en trois parties (1629, in-4, et une suite en 1631 ; 1643, in-4 ; 1649, in-4) : il ajouta en 1658 un *Dernier recueil*, in-4. Furent édités à part : *le Passage de Gibraltar* (s. d. [1640], in-4) ; *Rome ridicule* (s. d., in-4 ; 1643, in-8) ; *Moïse sauvé* (1653, in-4) ; *la Seine extravagante* (S. l. n. d., in-4 [Paris, 1656]) ; *la Généreuse* (1658, in-4) ; *Poème fait pour l'année 1659 sur la suspension d'armes* (1660). Livet a donné une édition de Saint-Amant dans la *Bibliothèque elzévirienne* (1855, 2 vol. in-16). C'est là que l'*Albion* a paru pour la première fois. G. LANSON.

BIBL. : TALLEMANT DES RÉAUX, *Historiettes*, t. IV. — CHAPELAIN, *Lettres*, t. I, pp. 81, 237, 353 ; t. II, p. 217. — PELLISSON et D'OLIVET, *Histoire de l'Académie*, éd. Livet. — SAINTE-BEUVE, *Causeries du lundi*, t. XII. — Th. GAUTIER, *les Grotesques*. — P. SCHÖNHEN, *Saint-Amant, sein Leben und Werke* ; Oppeln, 1888. — P. BRUN, dans *la Revue d'histoire littéraire*, 15 oct. 1897. — P. DURAND-LAPIE, *Saint-Amant, son temps, sa vie, ses poésies* ; Paris, 1898, in-8.

SAINT-AMANT (Pierre-Charles FOURNIER DE), joueur d'échecs français, né au château de Latour, près Montflanquin, le 12 sept. 1800, mort à Alger le 29 oct. 1872. Après la mort de Labourdonnais, il fut le plus célèbre joueur d'échecs de France et du monde (jusqu'à sa défaite par Howard Staunton). En 1848, il sauva, en qualité de capitaine de la garde nationale, les Tuileries de l'incendie et du pillage. Il se retira à Alger en 1861.

SAINT-AMBREUIL (*Sanctus Ambrosius*, *Sanctus Ambreolus*). Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Chalon-sur-Saône, cant. de Sennecey-le-Grand, près de la Grosne ; 398 hab. Moulin. Ancienne abbaye de Notre-Dame de La Ferté (*Firmitas*) de l'ordre de Cîteaux, fondée par les comtes de Chalon en 1153, supprimée en 1790. Sa belle église, du XIIIe siècle, a été démolie et il ne reste plus des bâtiments que le palais abbatial (XVIIe et XVIIIe siècles). L'église de Saint-Ambreuil a été brûlée pendant les guerres de religion en 1570. Les habitants ont été affranchis par l'abbé en 1446. LEX.

BIBL. : J.-L. BAZIN, *Notice historique sur l'abbaye de La Ferté-sur-Grosne, première fille de Cîteaux*, dans les *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône*, 1895, t. VIII, 1re partie, in-4.

SAINT-AMBROIX. Com. du dép. du Cher, arr. de Bourges, cant. de Charost ; 848 hab.

SAINT-AMBROIX. Ch.-l. de cant. du dép. du Gard, arr. d'Alais ; 3.307 hab. Stat. du chem. de fer de Lyon. Filat. de soie.

SAINT-AMÉ. Com. du dép. des Vosges, arr. et cant. de Remiremont ; 1.215 hab. Filat. et tissage de coton.

SAINT-AMOUR. Ch.-l. de cant. du dép. du Jura, arr. de Lons-le-Saunier, sur le Besançon, au pied du premier massif O. du Jura, à la limite des dép. de l'Ain et de Saône-et-Loire, 269 m. d'alt. ; 2.283 hab. (1.796 aggl.). Chem. de fer de Lyon, embranchement sur Louhans, Lons-le-Saunier, Bourg. Carrière de marbres divers pour l'architecture et la statuaire. Pierre à bâtir. Bons vins. Fromages de gruyère (77.000 kilogr.). Construction de machines à vapeur. — Aux époques romaine et mérovingienne, existait à la place de la localité actuelle la bourgade de Vincia. Le nom de Saint-Amour vient de Saint-Amateur, martyr de la légion thébaine dont les reliques y furent apportées avec celles de saint Viateur, son compagnon, au VIe siècle. La ville devint un but de pèlerinage et prospéra ; en 1272, elle obtint une charte communale, mais le siège de 1637 la mit au pouvoir des troupes du duc de Longueville, et son industrie fut détruite lors de la première invasion de la Franche-Comté sous Louis XIV.

BIBL. : Corneille, SAINT-MARC, *Tablettes historiques de la ville de Saint-Amour*, 1868.

SAINT-AMOUR. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Mâurs, cant. de La Chapelle-de-Guinchay ; 757 hab.

SAINT-AMOUR (Guillaume de), théologien et polémiste, originaire de Saint-Amour en Franche-Comté. La grande querelle qui s'émut au milieu du XIIIe siècle, dans l'Université de Paris, entre les docteurs séculiers de la Faculté de théologie et l'Ordre de Saint-Dominique, mit en lumière, du côté des séculiers, plusieurs personnages : Chrétien de Beauvais, Nicolas de Bar-sur-Aube et surtout Guillaume de Saint-Amour. Le 27 nov. 1238, Grégoire IX, s'adressant à maître Guillaume de Saint-Amour, chanoine de Beauvais, recteur de l'église de *Guervilla*, le félicitait d'avoir obtenu des succès dans les Facultés des Arts et de Décret, à Paris, et l'autorisait à accepter un nouveau bénéfice. Le 22 août 1247, Innocent IV renouvelait cette autorisation, à la prière du comte Thomas de Savoie et de l'élu de Tarentaise. Guillaume porta, en outre, le titre de chapelain du pape. C'était, de toutes manières, un homme considérable : il passait pour très savant ; il avait une réputation d'orateur. L'Université crut faire choix d'un ambassadeur qui serait agréable lorsqu'elle l'envoya près du pape Innocent IV, en 1254, pour plaider sa cause contre les dominicains. On le voit, en effet, le 15 juil. de cette année, dans la ville d'Anagni, bien traité par le pape, qui lui fait prêter, pour acquitter les frais de la justice pontificale, 300 livres tournois remboursables par l'Université. Mais en décembre, Innocent mourut. Son successeur, Alexandre IV, était un partisan déclaré des dominicains, dont il avait porté la robe. Il donna raison aux Mendiants, sans réserves (par la bulle *Quasi lignum vitæ*, 14 avr. 1255). Guillaume de Saint-Amour et ses amis, ayant refusé d'obtempérer à la bulle du 14 avr., furent déclarés rebelles. Les esprits s'échauffant toujours, des deux côtés, Alexandre IV le dépossédа de tous ses bénéfices, et même de son titre de maître, le 17 juin 1256. Le 27 du même mois, le pape demanda à Louis IX d'expulser de son royaume ce fléau de l'Eglise et de le mettre provisoirement en prison. Guillaume, avec quelques acolytes, se rendit en cour de Rome, mais ce fut pour entendre condamner son livre *De periculis novissimorum tem-*

EFERUS - Recherche & Classification numérique

porum, pour assister à la soumission de quelques-uns de ses compagnons et pour se voir interdire de résider désormais à Paris (9 août 1257); le pape pria Louis IX de tenir la main à ce dernier article (11 août 1257). Mais tout ne fut pas terminé par là : le 5 avr. 1259, Alexandre IV écrit à l'évêque de Paris que Guillaume de Saint-Amour, trop doucement puni par une simple sentence d'exil, a encore des partisans à Paris, qui réclament son retour; le 20 juin, il se plaint que les partisans de l'exilé correspondent « fréquemment » avec lui; le 3 déc. 1260, il parle des clercs de Paris qui avaient été excommuniés pour avoir fait circuler les livres prohibés de maître Guillaume. Alexandre IV mourut enfin le 25 mai 1261. Cet événement permit-il au condamné de rentrer à Paris? On l'a répété (Lenain de Tillemont, *Vie de saint Louis*, VI, p. 222; *Journal des savants*, 1890, p. 198), mais, comme dit Tillemont, « sans marquer sur quoi cela est fondé ». On sait seulement que Clément IV lui accusa réception, non sans bienveillance, d'un nouvel ouvrage (18 oct. 1266), et que, en 1270-71, maître Nicolas de Lisieux lui écrivait encore comme à un exilé : il semble même que tout commerce épistolaire avec ses amis de Paris lui fût toujours interdit à cette date. Guillaume (dont le testament a été conservé) mourut, d'après son épitaphe, en 1272. — Ses principaux ouvrages sont : le *Tractatus brevis de periculis novissimorum temporum* (1255), le *Liber de Antechristo et ejusdem ministris*, et peut-être les *Collectiones cathol. et canon. scripturæ*. Ce sont des pamphlets très âpres contre les Ordres Mendiants; le venin n'en paraissait pas encore éventé trois cents ans après la mort de l'auteur, car l'édition des *Œuvres* de Guillaume de Saint-Amour fut supprimée sous Louis XIII, à la requête des réguliers.

Ch.-V. L.

Bibl. : Le Nain de Tillemont, *Histoire de Guillaume de Saint-Amour*, dans la *Vie de Saint Louis*, VI, p. 135. — Denifle et Châtelain, *Chartularium Universitatis Parisiensis*, t. Ier (textes et bibliographie). — Il n'existe pas encore de bonne monographie sur G. de Saint-Amour, « le Pascal du XIIIe siècle ».

SAINT-ANASTAISE. Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. d'Issoire, cant. de Besse; 334 hab.

SAINT-ANASTASE (Comte de) (V. Ferri-Pisani).

SAINT-ANDELAIN. Com. du dép. de la Nièvre, arr. de Cosne, cant. de Pouilly-sur-Loire; 959 hab.

SAINT-ANDÉOL. Lac du départ. de la *Lozère* (V. ce mot, t. XXII, p. 708).

SAINT-ANDÉOL. Com. du dép. de la Drôme, arr. et cant. de Die; 152 hab.

SAINT-ANDÉOL. Com. du dép. de l'Isère, arr. de Grenoble, cant. de Monestier-de-Clermont; 180 hab.

SAINT-ANDÉOL-DE-BERG. Com. du dép. de l'Ardèche, arr. de Privas, cant. de Villeneuve-de-Berg; 272 hab.

SAINT-ANDÉOL-DE-BOURLENC. Com. du dép. de l'Ardèche, arr. de Privas, cant. d'Antraigues; 1.536 hab. Eaux minérales bicarbonatées sodiques froides.

SAINT-ANDÉOL-DE-CLERGUEMORT. Com. du dép. de la Lozère, arr. de Florac, cant. du Pont-de-Montvert; 299 hab.

SAINT-ANDÉOL-DE-FOURCHADES. Com. du dép. de l'Ardèche, arr. de Tournon, cant. du Cheylard; 1.156 hab.

SAINT-ANDÉOL-LE-CHÂTEAU. Com. du dép. du Rhône, arr. de Lyon, cant. de Givors; 566 hab. Houillères.

SAINT-ANDEUX. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Semur, cant. de Saulieu; 344 hab. Carrières de grès exploitées dès l'époque romaine.

SAINT-ANDIOL. Com. du dép. des Bouches-du-Rhône, arr. d'Arles, cant. d'Orgon; 1.252 hab. Vignobles. Restes de fortifications. Château du XVIIe siècle.

SAINT-ANDOCHE (*Sanctus Andochius*). Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Gray, cant. de Champlitte, sur le Vanon; 126 hab. Scieries. Traces de la voie romaine de Besançon à Langres. Découvertes de débris antiques au N.-E. du village. Eglise moderne (tombe du XVe siècle). Le bourg a été détruit par les Français en 1636. La terre appartenait, à la fin de l'ancien régime, à la maison de La Tour-du-Pin.

Lex.

SAINT-ANDRÉ (Ordre de). I. Angleterre (V. Chardon [Ordre du]).

II. Russie. — Cet ordre, le premier de Russie, fut fondé le 11 déc. 1698 par le tsar Pierre le Grand. Sa collation, qui n'est soumise à aucune condition et dépend de la volonté absolue du souverain, confère en même temps les autres ordres russes et le rang de lieutenant général. Il n'est donné qu'aux membres de la famille impériale, aux chefs d'Etats étrangers et aux très hauts personnages. Le 30 nov., jour de la fête de saint André, une brillante cérémonie réunit les chevaliers présents à Saint-Pétersbourg. Une seule classe. Le ruban est bleu et se porte en sautoir, de droite à gauche, avec une plaque d'argent sur le côté gauche. La croix est d'azur, en forme d'X et posée sur une aigle d'or à deux têtes, sommée de la couronne impériale. Devise : *Pour la foi et la fidélité*. V. d'A.

SAINT-ANDRÉ. Com. du dép. des Alpes-Maritimes, arr. et cant. de Nice; 651 hab.

SAINT-ANDRÉ ou SAINT-ANDRÉ-LÈS-TROYES. Com. du dép. de l'Aube, arr. et cant. (3e) de Troyes; 1.665 hab. Bonneterie. Eglise du XVe siècle (mon. hist.).

SAINT-ANDRÉ ou SAINT-ANDRÉ-LA-FEUILLADE. Com. du dép. de l'Aveyron, arr. de Villefranche, cant. de Najac; 1.416 hab. Carrières d'ardoises.

SAINT-ANDRÉ ou SAINT-ANDRÉ-DES-COMBES. Com. du dép. de la Charente, arr. et cant. de Cognac; 268 hab.

SAINT-ANDRÉ. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Saint-Gaudens, cant. d'Aurignac; 474 hab.

SAINT-ANDRÉ. Com. du dép. du Gers, arr. de Lombez, cant. de Samatan; 166 hab.

SAINT-ANDRÉ. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Verdun, cant. de Souilly; 169 hab.

SAINT-ANDRÉ ou SAINT-ANDRÉ-LÈS-LILLE. Com. du dép. du Nord, arr. et cant. (O.) de Lille; 2.769 hab. Stat. du chem. de fer du Nord. Fabrique de produits chimiques.

SAINT-ANDRÉ ou SAINT-ANDRÉ-DE-SORÈDE. Com. du dép. des Pyrénées-Orientales, arr. de Céret, cant. d'Argelès-sur-Mer; 843 hab.

SAINT-ANDRÉ. Com. du dép. de la Savoie, arr. de Saint-Jean-de-Maurienne, cant. de Modane; 954 hab. Stat. du chem. de fer de Lyon. Fabr. de savon.

SAINT-ANDRÉ ou SAINT-ANDRÉ-DE-RUMILLY. Com. du dép. de la Haute-Savoie, arr. d'Annecy, cant. de Rumilly; 263 hab. Eaux minérales sulfureuses froides.

SAINT-ANDRÉ ou SAINT-ANDRÉ-DE-BOËGE. Com. du dép. de la Haute-Savoie, arr. de Thouars, cant. de Boëge; 657 hab.

SAINT-ANDRÉ ou SAINT-ANDRÉ-D'ALBAN. Com. du dép. du Tarn, arr. d'Albi, cant. d'Alban; 482 hab.

SAINT-ANDRÉ ou SAINT-ANDRÉ-EN-TERRE-PLEINE. Com. du dép. de l'Yonne, arr. d'Avallon, cant. de Guillon; 378 hab. Stat. du chem. de fer de Lyon.

SAINT-ANDRÉ-CAPCÈZE. Com. du dép. de la Lozère, arr. de Mende, cant. de Villefort; 295 hab.

SAINT-ANDRÉ-D'ALAS. Com. du dép. de la Dordogne, arr. et cant. de Sarlat; 759 hab.

SAINT-ANDRÉ-D'APCHON (*Sanctus Andreas. Sanctus Andrée de Renoison*). Com. du dép. de la Loire, arr. de Roanne, cant. de Saint-Haon-le-Châtel; 1.672 hab. Elle tire son nom d'Arthaud, baron d'Apchon, qui avait succédé dans ces seigneuries aux d'Albon et aux Lespinasse, qui en furent ses premiers possesseurs. Le nom de Saint-André a été illustré par Jean d'Albon et par Jacques d'Albon, maréchal de Saint-André. Après eux, la seigneurie passa aux mains des Saint-Georges. Saint-André possède les restes du riche château des d'Apchon, à la façade décorée de médaillons Renaissance; l'église a de beaux vitraux du XVIe siècle, où figurent Guichard et Jean d'Albon. — Saint-André est bâti à flanc de colline, au milieu de vignobles dont fait partie le fameux cru de Boutéran.

EFERUS - Recherche & Classification numérique

SAINT-ANDRÉ-DE-BÂGÉ. Com. du dép. de l'Ain, arr. de Bourg, cant. de Bâgé-le-Châtel ; 174 hab. Eglise (mon. hist.) avec belle tour octogonale du XIe siècle.

SAINT-ANDRÉ-DE-BOHON. Com. du dép. de la Manche, arr. de Saint-Lô, cant. de Carentan ; 611 hab.

SAINT-ANDRÉ-DE-BRIOUZE. Com. du dép. de l'Orne, arr. d'Argentan, cant. de Briouze ; 408 hab.

SAINT-ANDRÉ-DE-BUÈGES. Com. du dép. de l'Hérault, arr. de Montpellier, cant. de Saint-Martin-de-Londres ; 109 hab.

SAINT-ANDRÉ-DE-CHALENÇON. Com. du dép. de la Haute-Loire, arr. d'Yssingeaux, cant. de Bas ; 1.056 hab.

SAINT-ANDRÉ-DE-CORCY. Com. du dép. de l'Ain, arr. et cant. de Trévoux ; 710 hab. Stat. du chem. de fer de Lyon. Châteaux de Montribloud (XIVe et XVIe s.) et de Sure (XVIIe s.).

SAINT-ANDRÉ-DE-CRUZIÈRES. Com. du dép. de l'Ardèche, arr. de Largentière, cant. des Vans ; 1.016 hab. Filat. de soie.

SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC. Ch.-l. de cant. du dép. de la Gironde, arr. de Bordeaux près de la rive dr. de la Dordogne ; 3.916 hab. Stat. du chem. de fer de l'Etat, avec embranchements sur Bordeaux, Jonzac, Saintes, Blaye. Vignobles importants produisant des vins rouges de bonne qualité. Les navires remontant la Dordogne peuvent mouiller devant Saint-André-de-Cubzac, par des fonds de 4 m. en marée basse. Eglise du XIe siècle ; château moderne ; collège ecclésiastique. Fabrication de machines. Une petite ligne de 560 m. conduit au village de Cubzac-les-Ponts, situé à 3 kil. au snd, et au pont sur la Dordogne.

SAINT-ANDRÉ-DE-FONTENAY. Com. du dép. du Calvados, arr. de Caen, cant. de Bourguébus, sur la rive dr. de l'Orne. Stat. (Feuguerolles Saint-André) du chem. de fer de Caen à Laval ; 404 hab. Minerai de fer. Minoterie. Eglise des XIIe, XIIIe et XIVe siècles. De l'abbaye bénédictine de Fontenay-le-Tesson (XIe siècle), il ne reste qu'un bâtiment voûté à deux nefs, du XIIIe siècle.

SAINT-ANDRÉ-DE-DOUBLE. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Ribérac, cant. de Neuvic ; 404 hab.

SAINT-ANDRÉ-DE-LA-MARCHE. Com. du dép. de Maine-et-Loire, arr. de Cholet, cant. de Montfaucon ; 1.605 hab.

SAINT-ANDRÉ-DE-LANCIZE. Com. du dép. de la Lozère, arr. de Florac, cant. de Saint-Germain-de-Calberte ; 492 hab.

SAINT-ANDRÉ-DE-L'EPINE. Com. du dép. de la Manche, arr. de Saint-Lô, cant. de Saint-Clair ; 322 hab.

SAINT-ANDRÉ-DE-L'EURE OU SAINT-ANDRÉ-LA-MARCHE. Ch.-l. de cant. du dép. de l'Eure, arr. d'Evreux ; 1.551 hab. Stat. du chem. de fer de l'Ouest. Fabr. d'instruments agricoles. Motte féodale.

SAINT-ANDRÉ-DE-LIDON. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de Saintes, cant. de Gémozac ; 1.184 hab. Stat. du chem. de fer de l'Etat.

SAINT-ANDRÉ-DE-MAJENCOULES. Com. du dép. du Gard, arr. du Vigan, cant. de Valleraugue ; 1.468 hab. Stat. du chem. de fer de Lyon. Moulineries de soie.

SAINT-ANDRÉ-D'EMBRUN. Com. du dép. des Hautes-Alpes, arr. et cant. d'Embrun ; 697 hab.

SAINT-ANDRÉ-DE-MÉOUILLES OU SAINT-ANDRÉ-LES-ALPES. Ch.-l. de cant. du dép. des Basses-Alpes, arr. de Castellane ; 667 hab. Stat. du chem. de fer du Sud de la France. Carrières de marbre ; établissement de pisciculture.

SAINT-ANDRÉ-DE-MESSEI. Com. du dép. de l'Orne, arr. de Domfront, cant. de Messei ; 458 hab.

SAINT-ANDRÉ-DE-ROQUELONGUE. Com. du dép. de l'Aude, arr. de Narbonne, cant. de Lézignan ; 1.190 hab.

SAINT-ANDRÉ-DE-ROQUEPERTUIS. Com. du dép. du Gard, arr. d'Uzès, cant. de Pont-Saint-Esprit ; 587 hab. Vers à soie ; filat. de cocons.

SAINT-ANDRÉ-DE-ROSANS. Com. du dép. des Hautes-Alpes, arr. de Gap, cant. de Rosans ; 502 hab.

SAINT-ANDRÉ-DE-SANGONIS. Com. du dép. de l'Hérault, arr. de Lodève, cant. de Gignac ; 2.805 hab. Stat. du chem. de fer de Montpellier à Rabieux. Produits chimiques.

SAINT-ANDRÉ-DES-EAUX. Com. du dép. des Côtes-du-Nord, arr. de Dinan, cant. d'Evran ; 475 hab. Stat. du chem. de fer de l'Ouest.

SAINT-ANDRÉ-DES-EAUX. Com. du dép de la Loire-Inférieure, arr. de Saint-Nazaire, cant. de Guérande ; 1.692 hab. Stat. du chem. de fer d'Orléans.

SAINT-ANDRÉ-DES-EFFANGEAS. Com. du dép. de l'Ardèche, arr. de Tournon, cant. de Saint-Agrève ; 1.102 hab.

SAINT-ANDRÉ-DE-SEIGNAUX. Com. du dép. des Landes, arr. de Dax, cant. de Saint-Martin-de-Seignaux ; 943 hab.

SAINT-ANDRÉ-DE-VALBORGNE. Ch.-l. de cant. du dép. du Gard, arr. de Nîmes ; 1.587 hab. Elevage de vers à soie.

SAINT-ANDRÉ-DE-VÉZINES. Com. du dép. de l'Aveyron, arr. de Millau, cant. de Peyreleau ; 429 hab.

SAINT-ANDRÉ-D'HÉBERTOT. Com. du dép. du Calvados, arr. de Pont-l'Evêque, cant. de Blangy ; 491 hab.

SAINT-ANDRÉ-D'HUIRIAT. Com. du dép. de l'Ain, arr. de Bourg, cant. de Pont-de-Veyle ; 554 hab.

SAINT-ANDRÉ-D'OLÉRARGUES. Com. du dép. du Gard, arr. d'Uzès, cant. de Lussan ; 343 hab.

SAINT-ANDRÉ-D'ORNAY. Com. du dép. de la Vendée, arr. et cant. de La Roche-sur-Yon ; 1.221 hab.

SAINT-ANDRÉ-DU-BOIS. Com. du dép. de la Gironde, arr. de La Réole, cant. de Saint-Macaire ; 603 hab.

SAINT-ANDRÉ-DU-GARN. Com. du dép. de la Gironde, arr. et cant. de La Réole ; 177 hab.

SAINT-ANDRÉ-EN-BRESSE. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Louhans, cant. de Montret ; 204 hab.

SAINT-ANDRÉ-EN-MORVAN. Com. du dép. de la Nièvre, arr. de Clamecy, cant. de Lormes ; 1.060 hab.

SAINT-ANDRÉ-EN-ROYANS. Com. du dép. de l'Isère, arr. de Saint-Marcellin, cant. de Pont-en-Royans ; 546 hab.

SAINT-ANDRÉ-ET-APPELLES. Com. du dép. de la Gironde, arr. de Libourne, cant. de Sainte-Foy-la-Grande ; 570 hab.

SAINT-ANDRÉ-FARIVILLERS. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Clermont, cant. de Froissy ; 173 hab.

SAINT-ANDRÉ-GOULEDOIE. Com. du dép. de la Vendée, arr. de La Roche-sur-Yon, cant. de Saint-Fulgent ; 1.666 hab.

SAINT-ANDRÉ-LA-CHAMP. Com. du dép. de l'Ardèche, arr. de Largentière, cant. de Joyeuse ; 550 hab.

SAINT-ANDRÉ-LA-CÔTE. Com. du dép. du Rhône, arr. de Lyon, cant. de Mornant ; 266 hab.

SAINT-ANDRÉ-LE-BOUCHOUX. Com. du dép. de l'Ain, arr. de Trévoux, cant. de Châtillon-sur-Chalaronne ; 239 hab.

SAINT-ANDRÉ-LE-COQ. Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. de Riom, cant. de Randan ; 884 hab.

SAINT-ANDRÉ-LE-DÉSERT (*Sanctus Andreas ad Desertum*). Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Mâcon, cant. de Cluny ; 834 hab. Trouvailles d'outils préhistoriques et de sépultures gallo-romaines Cette commune fut, au moyen âge, le siège d'une prévôté royale et d'un prieuré bénédictin. Château ancien (XVe siècle) du Gros-Chigy ayant appartenu aux de Rougemont, de l'Aubépin, de Rabutin, de Champier, de Valadoux et Ducrest. Château moderne (1690) de Rabutin. LEX.

SAINT-ANDRÉ-LE-GAZ OU LE GUA. Com. du dép. de l'Isère, arr. de La Tour-de-Pin, cant. du Pont-de-Beauvoisin ; 1.327 hab. Stat. du chem. de Lyon.

SAINT-ANDRÉ-LE-PANOUX. Com. du dép. de l'Ain, arr. et cant. de Bourg-en-Bresse ; 786 hab.

SAINT-ANDRÉ-LE-PUY OU LE PUITS (*Puteus*). Com. du dép. de la Loire, arr. de Montbrison, cant. de Saint-Galmier ; 447 hab.

EFERUS - Recherche & Classification numérique

SAINT-ANDRÉ-SUR-CAILLY. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Rouen, cant. de Cailly; 462 hab.

SAINT-ANDRÉ-SUR-SÈVRE. Com. du dép. des Deux-Sèvres, arr. de Bressuire, cant. de Cerisay; 1.165 hab.

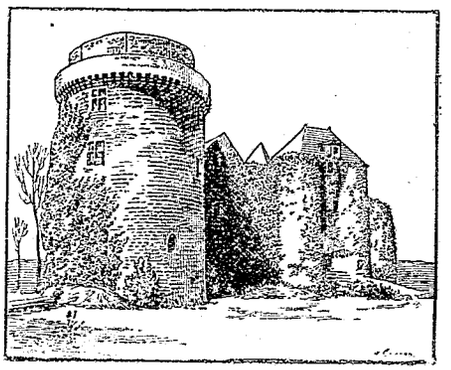

Château de Saint-Mesmin, à Saint-André-sur-Sèvre.

Château de Saint-Mesmin (XIVe-XVe siècle), en partie ruiné, construit par les seigneurs de Montfaucon. Donjon cylindrique remarquable.

SAINT-ANDRÉ-TREIZE-VOIES. Com. du dép. de la Vendée. arr. de La Roche-sur-Yon, cant. de Rocheservière; 1.214 hab.

SAINT-ANDRÉ (Jacques d'ALBON, seigneur de), maréchal de France, né vers 1505, tué près de Dreux en 1562. Il se fit remarquer à la cour de François Ier par ses aventures et sa bravoure; le dauphin le prit en amitié et l'attacha à sa maison en 1536. En 1544, Saint-André se distingua dans la campagne d'Italie et à Cérisoles. Le dauphin, sur qui il avait la plus grande influence, étant devenu roi sous le nom de Henri II (1547), combla d'honneurs et d'argent Saint-André qu'il nomma maréchal de France et auquel il donna le gouvernement de Lyon. Le maréchal de Saint-André commanda une armée contre Charles-Quint (1552), se fit encore remarquer par son intrépidité; il fut pris avec Montmorency à la bataille de Saint-Quentin (1557). Après la mort de Henri II, craignant d'être poursuivi pour ses énormes dilapidations, il forma, avec le duc de Guise et le connétable de Montmorency, une ligue (6 avr. 1561), sous prétexte d'éteindre l'hérésie protestante, et refusa d'obéir à Catherine de Médicis qui lui donnait l'ordre de retourner à Lyon. A la bataille de Dreux, Saint-André fut fait prisonnier par les calvinistes et tué d'un coup de pistolet par une catholique dont il avait fait confisquer les biens. Sa femme, *Marguerite de Lustrac*, dame de Fronsac, s'éprit passionnément du prince de Condé et tenta de l'épouser; en 1568, elle se remaria avec Geoffroy de Caumont, ex-abbé de Clérac et d'Uzerche.

SAINT-ANDRÉ (Carlo-Emmanuele THAON, marquis de REVEL, comte de), général italien, né à Nice en 1725, mort à Cagliari en 1807. Après s'être distingué dans la guerre de la succession d'Autriche, comme major général, en 1780 il fut nommé commandant de la ville et du comté de Nice; en 1887, lieutenant général, vice-roi de Sardaigne; en 1790, gouverneur de Tortone, puis d'Asti. A l'invasion du comté de Nice par les Français, en 1792, il fut nommé lieutenant général du duc d'Aoste qui commandait l'armée des Alpes-Maritimes, puis commandant lui-même de cette armée, dont il sut rehausser le moral. Il transforma tellement ses hommes qu'il put tenir tête victorieusement aux généraux de la Révolution, parmi lesquels alors commençait à se placer Bonaparte. La belle défense des Alpes le couvrit de gloire. Général d'infanterie en 1796, gouverneur de Turin en 1797, après le départ du roi en 1798, il se rendit au camp de Souvarov qui se servit beaucoup de lui dans son invasion du Piémont. Après Marengo, il suivit le roi en Sardaigne, où en 1806 il fut nommé grand maître de l'artillerie. E. CASANOVA.

BIBL.: THAON DE REVEL, *Mémoires sur la guerre des Alpes.* — André GUISEPPE, *Nizza*, 1797-1814.

SAINT-ANDRÉ (André JEANBON, dit), conventionnel français, né à Montauban le 25 févr. 1749, mort à Mayence le 10 déc. 1813. De famille protestante, fils d'un foulon, il fut élevé avec soin chez les jésuites de Marseille et se destina d'abord au commerce, puis entra dans les ordres: ministre évangélique à Castres, puis à Montauban (1788), il adopta avec enthousiasme la Révolution qui proclamait la liberté des cultes. Député du Lot à la Convention nationale, il n'hésita pas à se joindre à la Montagne, et à combattre les demi-mesures des Girondins. Homme juste et humain, mais persuadé qu'il fallait renverser les obstacles qui s'opposaient à la régénération de la France, il vota la mort du roi, s'opposa à la punition des auteurs des massacres de Septembre, fit décréter d'accusation les fournisseurs de l'armée oublieux de leurs engagements et obtint l'abolition de la contrainte par corps. Du 12 au 25 juil., il présida la Convention (il était entré le 10 juil. au comité de Salut public). Le 1er août, il fut envoyé avec Prieur en mission aux armées de l'Est. Il s'occupa ensuite spécialement de la réorganisation indispensable de la marine, alors en plein désarroi et insubordonnée. Au plus fort de la Terreur, il remplit cette difficile et patriotique mission; le 20 sept. 1793, il avait obtenu un crédit de 100 millions et des mesures spéciales pour faciliter la construction. De sept. 1793 à janv. 1794, il réorganisa Brest, avec l'aide de Prieur, puis en partie Cherbourg. En mai 1794, il s'embarqua sur la flotte commandée par Villaret-Joyeuse et prit part le 1er juin à un combat glorieux contre les Anglais. De juil. 1794 à mars 1795, il remplit une nouvelle mission dans les départements maritimes du Midi (spécialement à Toulon) et y montra les mêmes qualités d'organisation et de modération. Laissé libre de se dévouer à sa mission, il fut cependant arrêté le 28 mai 1795 après la réaction qui suivit l'insurrection de prairial; le 26 oct., il fut remis en liberté lors de l'amnistie. Le Directoire le nomma alors consul à Alger, puis à Smyrne (1798); arrêté sur les ordres de la Turquie qui rompit alors avec la France, il passa trois ans en captivité et ne fut remis en liberté que le 15 sept. 1801. Bonaparte le nomma préfet du Mont-Tonnerre (20 déc. 1801), et jusqu'en sept. 1802, commissaire général des trois départements de la rive gauche du Rhin. Saint-André fut un des administrateurs les plus habiles et les plus sages de la période révolutionnaire. Il mourut d'une maladie contagieuse en soignant les malades de la campagne de Russie.

BIBL.: NICOLAS, *Jeanbon Saint-André, sa vie et ses écrits;* Montauban, 1848.

SAINT-ANDREWS. Ville maritime du comté de Fife (Ecosse), dans une situation très pittoresque, sur la baie de Saint-Andrews, point terminus d'un embranchement du chemin de fer d'Edimbourg à Dundee; 6.853 hab. — L'Université est la plus ancienne d'Ecosse et l'une des plus anciennes du N. de l'Europe, elle date de 1411: elle comprend deux collèges consacrés aux lettres et aux sciences, et le collège de Saint-Mary consacré à la théologie; bibliothèque de 100.000 volumes; 15 professeurs et 197 étudiants. L'Université de Dundee est subordonnée à celle de Saint-Andrews depuis 1890. Collège Madras, école secondaire modèle, fondée en 1833 par le Dr Bell et très fréquentée. Ruines d'une cathédrale (bâtie de 1160 à 1318), démolie après une prédication fanatique de John Knox (1559) dans l'église de l'Université (Collège Church fondé en 1458). Ruines de la chapelle de Saint-Regulus (1127-44), avec une tour de 33 m., l'un des plus anciens édifices religieux d'Ecosse. Ruines d'un château du XIIIe siècle dominant la mer. Petit port fréquenté par les pêcheurs locaux et phare. — Saint-Andrews a une très ancienne origine: c'est la ville de Mukrots, puis de Kilrule (IVe s.); elle a pris son

EFERUS - Recherche & Classification numérique

nom actuel en mémoire du saint dont elle possède les reliques (apportées au IXe siècle par saint Regulus) et a été longtemps métropole ecclésiastique de l'Ecosse. Son caractère de sainteté la fit beaucoup souffrir des guerres de religion : les réformateurs écossais Patrick Hamilton († 1527) et Wyshart (1545) y périrent. A partir du XVIIe siècle, sa décadence a commencé, mais, au milieu du XIXe siècle, elle est devenue ville de bains de mer assez recherchée.

Université de Saint-Andrews. — Jusqu'au commencement du XVe siècle, il n'y eut à Saint-Andrews qu'une école de grammaire et de logique établie dans la cathédrale pour l'instruction des jeunes gens qui n'avaient pas les moyens d'aller étudier dans les grandes Universités. En 1411, l'évêque de Saint-Andrews, Henry Wardlaw, fut l'instigateur de la fondation de l'Université, destinée à être placée sous le patronage de l'antipape Pierre de Luna, alors reconnu par l'Ecosse et par l'Espagne. Le Parlement du royaume d'Ecosse approuva la création d'une Université à Saint-Andrews. L'Université fut fondée sous le pape Benoît XIII : l'évêque de Saint-Andrews en était le chancelier, l'évêque de Brechin et les archidiacres de Glasgow et de Saint-Andrews avaient le titre de conservateurs apostoliques de l'Université (1413). Le roi d'Ecosse Jacques Ier ne confirma la fondation de l'Université qu'en 1432, car il était auparavant prisonnier du roi d'Angleterre. L'Université comprit quatre *nations :* Fife, Lothian, Angus, Bretagne (*Britain*). Chaque nation était composée des étudiants et des maîtres et avait un *proctor*. Le *recteur* de l'université, qui venait immédiatement au-dessous du chancelier et devait être gradué et avoir reçu les ordres, était nommé primitivement au moyen d'une élection faite par les quatre nations, mais il fut de bonne heure élu presque exclusivement par les principaux professeurs (*primarii magistri*). Le vote des étudiants fut de très bonne heure réduit à une simple fiction. Néanmoins, il y avait encore, en 1642, un professeur public qui était éligible. Comme dans toutes les universités du moyen âge, le recteur avait une juridiction étendue sur les étudiants, mais l'on pouvait appeler à l'évêque de toutes les sentences rendues par le recteur. Le recteur et les professeurs formaient le *senatus academicus*. L'Université se composa, au point de vue de l'enseignement, d'une faculté de théologie et d'une faculté de droit canonique, qui n'eurent que peu de développement, et d'une faculté des arts, qui eut plus d'importance. Cette organisation était inspirée de celle des petites universités françaises, telles que Orléans et Angers (V. l'art. UNIVERSITÉ). Dès ses origines, l'Université eut comme annexe un *pædagogium* ou collège administré directement par la faculté des arts, organisé sur le modèle de ceux des universités allemandes et qui subsista jusqu'au milieu du XVIe siècle. Il y avait aussi des écoles privées, dirigées par des maîtres de l'Université, et qui furent supprimées et rétablies plusieurs fois dans le courant du XVe siècle. Les collèges proprement dits furent le collège de Saint-Sauveur (*Salvator*), fondé par l'évêque James Kennedy en 1450 (confirmation en 1458), le collège de Saint-Léonard, fondé par le prieur John Hepburn et par l'archevêque Alexandre Stuart (1512), le collège de Sainte-Marie ou Nouveau-Collège, fondé par l'archevêque James Beaton (1537). Les collèges de Saint-Sauveur et de Saint-Léonard furent ensuite réunis, sous le nom de *United College* (1747). Depuis le milieu du XVIIIe siècle, la résidence dans les collèges cessa d'être obligatoire pour les étudiants, par suite du manque de place dans les édifices universitaires. Les étudiants non résidants reçurent des bourses et s'appelèrent *bursars*. Dans les collèges, l'ancien système des tables communes subsista, tel qu'il était au moyen âge, jusqu'en 1820. Comme dans les collèges allemands, les dotations faites à ces collèges étaient destinées aux professeurs plutôt qu'aux étudiants : le collège Saint-Sauveur comprenait un prévôt, deux professeurs (un licencié et un bachelier en théologie), quatre régents maîtres ès arts et quatre étudiants seulement. Depuis 1468, les étudiants eurent le privilège de subir les examens dans leurs propres collèges. La bibliothèque de l'Université se composa, depuis le milieu du XVIIe siècle, des bibliothèques des anciens collèges ; elle fut rebâtie en 1764 et restaurée en 1829. E.-D. GRAND.

BIBL. : A. LANG, *Saint-Andrews ;* Londres, 1893.
UNIVERSITÉ. — MSS. des *Acta Facultatis Artium* (dep. le com. du XVe siècle) et des *Acta Rectorum* (dep. 1470) (Biblioth. de l'université de Saint-Andrews). — H. RASHDALL, *The Universities of Europe in the middle ages ;* Oxford, 1895, t. II, p. 295, 2 vol. en 3 t. in-8. — J.-M. ANDERSON, *The University of Saint-Andrews ;* Cupar, 1878-83, in-8. — LYON, *History of Saint-Andrews ;* Edimbourg, 1843, in-8. — *Encyclopædia britannica*, 1886, t. XXI.

SAINT-ANDRONY. Com. du dép. de la Gironde, arr. et cant. de Blaye ; 846 hab.

SAINT-ANGE (Château) (V. ROME, t. XXVIII, p. 873).

SAINT-ANGE-ET-TORÇAY, Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. de Dreux, cant. de Châteauneuf ; 326 hab.

SAINT-ANGE-LE-VIEIL. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Fontainebleau, cant. de Lorrez-le-Bocage ; 131 hab.

SAINT-ANGE (Marquis de) (V. CAUMARTIN [Louis-Urbain LE FÈVRE DE]).

SAINT-ANGE (Ange-François FARIAU DE), poète français, né à Blois le 13 oct. 1747, mort à Paris le 8 déc. 1810. Fils de Fariau de Coulomiers, conseiller du roi, de l'élection de Blois, il commença ses études chez les jésuites de cette ville et les acheva à Paris, au collège Sainte-Barbe, et il y était encore quand, en 1768, il adressa une *Ode* au roi de Danemark, qui visitait alors la capitale de la France. Peu après, il publia dans le *Mercure* de déc. 1771 deux remarquables traductions en vers d'Ovide : *Vertumne et Pomone*, et les *Amours de Biblis*. Leur succès, auquel contribuèrent les éloges de La Harpe, décida de toute sa carrière ; comme poète, il sera toujours le traducteur d'Ovide, et c'est comme tel que son nom vit encore. Protégé dès lors par Turgot, qui fut aussi le protecteur de Roucher, il lui dut une place qui, en lui assurant l'existence, lui permit de suivre son goût pour la poésie. Il publia d'abord une *Epître à Daphné* (Paris, 1774, in-8), puis le *Commencement de l'Iliade*, en vers (Paris, 1876, in-8), ces deux pièces présentées à des concours de l'Académie française ; et de 1778 à 1789 les six premiers livres des *Métamorphoses* d'Ovide. Ce sera là son œuvre principale. Dans l'intervalle avaient paru de lui *l'Ecole des Pères ou l'Heureux Echange*, comédie en cinq actes, en vers (Paris, 1782, in-8), et l'*Epître à un philosophe sur l'alliance de la poésie et de la philosophie* (1787, in-8). Privé de son emploi par la Révolution, il ne fut tiré d'une existence assez malheureuse que par des amis, comme Ginguené et Fontanes, qui lui procurèrent d'abord un humble emploi en 1794 dans l'Agence de l'habillement des troupes, puis une chaire de grammaire à l'Ecole centrale de la rue Saint-Antoine, et enfin (juil. 1809), celle d'éloquence latine à la Faculté des lettres de Paris. Cependant, les *Métamorphoses* avaient paru complètes (1801, 2 vol. in-8 avec fig.) ; puis les *Fastes* (Paris, 1804, 2 vol. in-8) ; l'*Art d'aimer* (Paris, 1807, in-12) ; le *Remède d'amour* (Paris, 1811, in-12). Le 4 juil. 1810, il avait été admis à l'Académie française en remplacement de Domergue, mais il était presque mourant quand il prononça son discours : cinq mois après, il avait cessé de vivre. J. Chénier a dit de sa traduction des *Métamorphoses :* « Elle vient immédiatement après les belles traductions de Delille ; elle en approche et restera un des bons ouvrages poétiques de la fin du XVIIIe siècle. » Outre les ouvrages précédents, Saint-Ange a encore publié : *Mélanges de poésies* (Paris, an X [1802], in-12) et réédités sous ce titre : *Poésies diverses* (Paris, 1823, in-12) ; deux romans anglais traduits de Mackenzie, *l'Homme sensible* (1775, in-12) et *l'Homme du monde* (1776, in-12). Très lié avec Chabanon, il s'est fait l'éditeur d'une sorte d'autobiographie laissée par celui-ci :

EFERUS - Recherche & Classification numérique

Tableau de quelques circonstances de ma vie (1795, in-8). On a ses *Œuvres complètes* (on y a joint pour compléter son *Ovide* des traductions de Boisgelin, *les Héroïdes;* de Pirault des Chaumes, *les Amours* (Paris, 9 vol. in-12). Eugène Asse.

Bibl.: Ginguené, *Dieu de philos.*, janv. 1804, avr. 1806. — Notice, dans les *Œuvres complètes.* — G. Merlet. *Tableau de la littér. franç. de 1800 à 1815;* Paris, 1877-84, 3 vol. in-8. — B. Jullien, *Hist. de la poésie franç. à l'époque impériale;* Paris, 1884, 2 vol. in-12. — M.-J. Chénier, *Tableau de la litt. franç.;* Paris, 1824, in-8.

SAINT-ANGEAU. Com. du dép. de la Charente, arr. de Ruffec. cant. de Mansle; 764 hab.

SAINT-ANGEL. Com. du dép. de la Corrèze, arr. et cant. (E.) de Montluçon; 778 hab.

SAINT-ANGEL. Com. du dép. de l'Allier, arr. et cant. d'Ussel; 1.438 hab. Belle église romane du XIIe siècle, avec parties du XIVe et du XVIe siècle. Restes des bâtiments d'un prieuré qui, fondé au VIIIe siècle, reconstruit au XVe siècle, demeura sous la suzeraineté de l'abbaye de Charroux jusqu'au XVIIe siècle.

Bibl. : Champeval, *le Bas-Limousin*, t. II.

SAINT-ANGEL. Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. de Riom, cant. de Manzat; 928 hab.

SAINT-ANTHÈME. Ch.-l. de cant. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. d'Ambert; 3.100 hab. Filatures de laines. Ruines du château de la Roue.

SAINT-ANTHOT. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Dijon, cant. de Sombernon; 175 hab.

SAINT-ANTOINE (Ordre de). I. Ethiopie. — Le roi Jean d'Ethiopie créa cet ordre en 1370, comme une milice sacrée à opposer aux infidèles. Il fut approuvé par les papes Léon X et Pie V. Ses membres étaient soumis à la règle de Saint-Basile et se divisaient en trois classes : commandeurs, frères servants et religieux.

II. Pays-Bas. — Cet ordre fut créé en 1382 par Albert de Bavière, comte de Hainaut, de Hollande et de Zélande, à l'occasion de l'épidémie, dite feu de Saint-Antoine, qui sévissait alors dans ses domaines et des guérisons miraculeuses attribuées à ce saint. Il en fit une milice, choisie dans la noblesse, destinée à la défense de la religion catholique. L'ordre ne survécut pas à son fondateur, mort en 1404.

SAINT-ANTOINE de Vienne (Ordre de). Cet ordre, fondé en Allemagne en 1095, disparut peu après sa création.

SAINT-ANTOINE. I. Abbaye et faubourg Saint-Antoine. — L'abbaye Saint-Antoine-des-Champs-lez-Paris, autour de laquelle s'est développé le faubourg, date de la fin du XIIe siècle. Une vague tradition lui attribue comme fondateur Foulques, curé de Neuilly-sur-Marne, qui en aurait fait un asile pour des femmes ou filles repenties. Dès 1191, il est certain qu'une communauté de femmes existait dans cette région. Au siècle suivant, l'évêque de Paris, Eudes de Sully, en autorisa l'agrégation à l'ordre de Citeaux. Elle participa aux privilèges et immunités de cet ordre, et reçut de nombreux legs et donations. Le cartulaire du XIIIe siècle conservé aux Archives nationales (L. L., 1595), a permis aux continuateurs de l'abbé Lebeuf (Cocheris, H. Bonnardot, F. Bournon) de réunir de curieuses mentions de noms de rues, clos, marchés, etc., dont plusieurs s'identifient avec les désignations actuelles. Sur le même alignement que les bâtiments anciens s'éleva la chapelle Saint-Pierre, pour les stations de cortèges, enterrements royaux, etc., qui ne pouvaient avoir lieu à l'intérieur de l'abbaye : mais le desservant n'avait d'autre office curial que d'administrer les derniers sacrements. Même après la création de Sainte-Marguerite (vers 1625), le faubourg dépendit encore jusqu'en 1712 de la paroisse Saint-Paul. Sous la monarchie absolue, l'abbaye était devenue royale, et les abbesses, commendataires. Le *Gallia christiana* (t. VII) donne une liste de quarante et une abbesses, parmi lesquelles (à partir du XVIe siècle), Anne de Thou, Madeleine Brûlart de La Borde, Jeanne du Puy, Marie Bouthillier, Madeleine, puis Françoise Molé (filles de Mathieu *Molé* [V. ce nom]), Madeleine de Mornay-Montchevreuil, Eléonore de Bourbon-Condé (fille de Louis III de Bourbon). La dernière abbesse nommée (28 sept. 1760) fut Gabrielle-Charlotte de Beauvau-Craon. Le nombre des religieuses a beaucoup varié (24 en 1647, 50 en 1700, 40 en 1770, époque où les recettes du monastère sont évaluées à 73.400 livres, les dépenses à 64,329 livres). Lenoir restaura l'abbaye vers la même époque. Après la suppression des vœux monastiques, l'abbaye devint un hôpital (déc. de la Convention, 17 janv. 1795), considérablement agrandi de nos jours (V. l'art. ci-après).

Quant au faubourg, il se rapporte (XIVe siècle) au deuxième quartier municipal (place Royale), en 1701 au quartier Saint-Paul, en 1789 aux districts des Enfants-Trouvés, de Sainte-Marguerite, et de la Madeleine du Traisnel, en 1790 aux sections des Quinze-Vingts, de Montreuil, de Popincourt, puis au huitième des douze anciens arrondissements, enfin au douzième et au onzième des arrondissements actuels. Le faubourg n'ayant pas été, même lors de l'établissement du mur d'octroi sous Louis XVI, astreint aux règlements des *corporations* (V. ce mot) parisiennes d'arts et métiers, devint le centre du travail libre, individuel, fantaisiste même, et en même temps le premier foyer de la grande industrie parisienne, qui a débuté par des manufactures royales privilégiées (c.-à-d. soustraites au régime corporatif). Plus que partout ailleurs, cette population ouvrière subit le contre-coup des disettes, des chômages, et des commotions politiques. Si elle assiste tranquillement à la défaite des troupes royales en 1652 (V. Fronde), et avec enthousiasme à l'entrée royale de Louis XIV par la place « du Trône », on sait quelle part elle prit aux journées de la Révolution (V. Réveillon, Juin [Journée du 20], Santerre), aux journées de juil. 1830, de juin 1848. Toutefois, plus occupée de solutions sociales que de doctrines politiques, elle ne protesta ni contre le 18 brumaire an VIII, ni contre le 2 déc. 1851. La percée du boulevard du Prince-Eugène (aujourd'hui : Voltaire), de l'avenue Parmentier, de la rue Richard-Lenoir, etc. l'annexion de 1860, l'extension du régime capitaliste, ont évidemment modifié le tempérament du « faubourg ». Mais c'est toujours une des régions parisiennes où l'on travaille le plus volontiers « pour son compte » et le plus librement, principalement dans l'ébénisterie. La fabrication du papier peint est sans rivale en Europe; la vieille rue de Lappe a la spécialité de la ferraille. La brosserie, la fonderie, les tissus, l'étamage des glaces, la briqueterie, la marbrerie funéraire, etc., sont largement représentés (V. Paris, t. XXV, p. 1075). H. Monin.

II. Hôpital Saint-Antoine. — Un décret de la Convention du 17 janv. 1795 ordonna la transformation de l'ancienne abbaye de Saint-Antoine en un hôpital, l'*hôpital de l'abbaye Antoine* ou, plus exactement, l'*hospice de l'Est*, qui devait contenir 160 lits. Il comprend actuellement, par suite de transformations successives, deux parties distinctes : le vieil hôpital ou *bâtiment de la communauté* (ancien bâtiment abbatial) occupé par des magasins, la salle de garde des internes en pharmacie, les archives, la bibliothèque des malades, la chapelle, le logement du directeur, etc.; le bâtiment central ou *bâtiment de l'Horloge*, où se trouvent, outre la tisanerie, la lingerie et la pharmacie, les salles de médecine et de chirurgie, et, dans les combles, le dortoir des infirmiers. A signaler également, à l'E. du bâtiment central, la salle Andral ou *Sénat*, occupée jadis par des vieillards. D'autre part, on a construit, en 1861 et 1863, deux ailes symétriques, qui, partant des extrémités du bâtiment, se dirigent du N. au S. Ces deux pavillons forment, avec le bâtiment central, une sorte de fer à cheval, ouvert au S., et constituant le préau des malades, coupé en deux par la *chaussée Moïana*. A droite de celle-ci se trouvent les *pavillons Lorain*, *Damaschino* et *Littré*. Ce sont des baraques mobiles et démontables du système Poitri-

EFERUS - Recherche & Classification numérique

neau. Elles contiennent chacune 20 lits. Enfin, on voit encore dans des terrains, situés à l'extrémité méridionale de l'hôpital, les baraques de la guerre. Ce sont les *baraques noires* du service d'isolement, où nul n'est autorisé à entrer, en dehors des médecins chargés d'y donner des soins. On y recueille les contagieux, les malades atteints de rougeole, d'érysipèle ou de scarlatine. Elles doivent disparaître prochainement, ainsi que les masures qui les entourent.

Bibl. : H. Bonnardot, *l'Abbaye royale de Saint-Antoine-des-Champs de l'ordre de Cîteaux, étude topographique et historique ;* Paris, 1882, in-fol. — *Plan de la censive de l'abbaye de Saint-Antoine*, publication de la *Société de l'histoire de Paris et de l'Ile de France*, 1879. — A.-S.-M. Bonneville, *le Faubourg Saint-Antoine.., ;* Paris, 1834, in-8. — J. Nostag, *Histoire populaire des faubourgs de Paris : le faubourg Saint-Antoine ;* Paris, 1868, in-8. — Abbé Lebeuf, *Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris ;* V. la *Table analytique* de Augier et Bournon, 1893, p. 375, et surtout les *Rectifications et additions* [à l'ouvrage de Lebeuf], par F. Bournon (ville de Paris et ancienne banlieue) ; Paris, 1890, pp. 363 à 366. — H. Monin, *Etat de Paris en 1789 ;* Paris, 1889, pp. 110, 103, 352, 452-3, 482. — Al. Martin, *Paris, promenades dans les vingt arrondissements ;* Paris, 1890, pp. 218 et suiv. — V. Paris.

SAINT-ANTOINE (Hospitaliers de l'ordre de) (V. Antoine, t. III, p, 249).

SAINT-ANTOINE (Chanoines réguliers de) (V. Antoine, t. III, p. 249).

SAINT-ANTOINE. Com. du dép. du Cantal, arr. d'Aurillac, cant. de Maurs ; 240 hab.

SAINT-ANTOINE. Com. du dép. du Doubs, arr. de Pontarlier, cant. de Mouthe ; 308 hab.

SAINT-ANTOINE. Com. du dép. du Gers, arr. de Lectoure, cant. de Miradoux ; 296 hab.

SAINT-ANTOINE ou **SAINT-ANTOINE-D'ARTIGUE-LONGUE.** Com. du dép. de la Gironde, arr. de Bordeaux, cant. de Saint-André-de-Cubzac ; 151 hab.

SAINT-ANTOINE. Com. du dép. de Lot-et-Garonne, arr. et cant. de Villeneuve-sur-Lot ; 452 hab.

SAINT-ANTOINE-D'AUBEROCHE. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Périgueux, cant. de Saint-Pierre-de-Chignac ; 198 hab.

SAINT-ANTOINE-DE-BREUILH. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Bergerac, cant. de Vélines ; 1.319 hab. Stat. du chem. de fer d'Orléans.

SAINT-ANTOINE-DE-L'ISLE. Com. du dép. de la Gironde, arr. de Libourne, cant. de Coutras ; 528 hab.

SAINT-ANTOINE-DE-VIENNOIS. Com. du dép. de l'Isère, arr. et cant. de Saint-Marcellin, sur le Furand (affl. dr. de l'Isère), à 385 m. d'alt. ; 1.570 hab. Lignite de la concession Dionay. Moulinage et tissage de la soie. Distillerie de liqueur, « la Maltine », dans les bâtiments de l'abbaye. Maisons des XVe, XVIe et XVIIe siècles. Vaste église gothique, la plus belle du Dauphiné (avec la cathédrale de Vienne), du style le plus pur. Élevée sur l'emplacement d'un édifice roman consacré par le pape Calixte II (1119), elle a été commencée en 1297 et terminée au XVe siècle seulement : elle est bâtie en molasse peu solide. La façade, qui date du XVe siècle, est percée de trois portes monumentales ornées de statues, de sujets en ronde bosse et de moulures et pinacles finement travaillés ; le chœur a été construit dès le début. On remarque dans l'église : des vitraux du XVIIe siècle ; des fresques des XVIe et XVIIe siècles ; des tableaux des XVIIe et XVIIIe siècles ; des tapisseries d'Aubusson de 1623 d'après d'anciennes peintures ; de belles statues de Hanard (sculpteur lyonnais sous Louis XIII) ; un maître-autel de bronze et marbre noir de 1667 par Mimerel (sculpteur lyonnais sous Louis XIV) ; deux chaires en bois de la fin du XVIe siècle ; des reliquaires, dont le plus riche contient quelques ossements de l'ermite saint Antoine. L'église dépendait, lors de la Révolution, d'une puissante abbaye, chef-lieu de l'ordre des antonins (fondé en 1070 par Gaston, gentilhomme viennois, d'une branche de l'ordre de Saint-Augustin, et réuni en 1778 à l'ordre de Malte).

SAINT-ANTOINE-DU-QUEYRET. Com. du dép. de la Gironde, arr. de La Réole, cant. de Pellegrue ; 184 hab.

SAINT-ANTOINE-DU-ROCHER. Com. du dép. d'Indre-et-Loire, arr. de Tours, cant. de Neuillé-Pont-Pierre ; 762 hab. Stat. du chem. de fer d'Orléans. Dolmen (mon. hist.) dit de *Mettray*.

SAINT-ANTOINE-LA-FORÊT. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. du Havre, cant. de Lillebonne ; 506 hab.

SAINT-ANTONIN. Com. du dép. des Alpes-Maritimes, arr. de Puget-Théniers, cant. de Roquestéron ; 112 hab.

SAINT-ANTONIN. Com. du dép. des Bouches-du-Rhône, arr. d'Aix, cant. de Trets ; 81 hab.

SAINT-ANTONIN. Com. du dép. du Gers, arr. de Lectoure, cant. de Mauvezin ; 324 hab.

SAINT-ANTONIN. Ch.-l. de cant. du dép. de Tarn-et-Garonne, arr. de Montauban, au confluent de la Bonnette avec l'Aveyron (r. dr.) ; 4.033 hab. Stat. du chem. de fer d'Orléans (de Lexos à Montauban). Sources ferrugineuses. Carrières importantes de phosphates, de pierres granito-schisteuses et de pierres de taille. Vins réputés. Commerce de truffes, gibiers, fruits secs, grains, laines. Fabrique de serges, burats et cadis et filatures de laine, papiers et cartons. Tanneries, teintureries nombreuses, brasserie, surfaix, tuilerie, briqueterie. La ville est dans une situation très pittoresque au pied de hauts plateaux de rochers ; sur la rive gauche de l'Aveyron, en face de la ville, magnifiques escarpements des rochers d'Anglards. Pont du XIIIe siècle (élargi de nos jours). Saint-Antonin est curieux au point de vue archéologique : nombreuses maisons des XIIIe et XIVe siècles ; ruines romanes de l'abbaye. L'hôtel de ville, le seul qui existe de style roman (tour carrée, mal restaurée par Viollet-Le-Duc, et deux étages de fenêtres à colonnettes, avec sujets bibliques, du début du XIIe siècle), n'a pas été cependant construit pour être palais municipal : c'est l'ancienne demeure d'un riche damoiseau de la ville, Archambault, édifiée après la première croisade et achetée seulement en 1269 par les consuls au nom de la commune. Aux environs, dix dolmens, grotte du Capucin, ruines du château de La Valette où naquit en 1484 le célèbre Jean Parisot de La Valette, grand maître de Malte ; source intermittente du Bonnet. — Le pays a été évangélisé au IIIe siècle par saint Antonin de Pamiers, apôtre du Rouergue. Saint-Antonin a été élevé sur l'emplacement du Nobleval mérovingien : en 763, Pépin le Bref y avait fondé un monastère autour duquel la ville s'était formée ; elle échappa bientôt à la juridiction du monastère et, dès le Xe siècle, elle eut ses vicomtes (parmi eux Raymond Jourdain, célèbre troubadour du XIIIe siècle). Depuis 1163, la ville avait sa charte communale ; à la fin du XIIIe siècle, elle passa à la couronne de France. Saint-Antonin, au pouvoir des huguenots, fut prise et démantelée par Louis XIII en 1621.

Bibl. : V. Lafon, *Hist. de l'abbaye de Saint-Antonin en Rouergue*, 1880.

SAINT-ANTONIN-DE-LACALM. Com. du dép. du Tarn, arr. d'Albi, cant. de Réalmont ; 813 hab. Ruines du château de *Larroque* avec donjon du XIIe ou du XIIIe siècle.

SAINT-ANTONIN-DE-SOMMAIRE. Com. du dép. de l'Eure, arr. d'Evreux, cant. de Rugles ; 230 hab.

SAINT-AOUSTRILLE. Com. du dép. de l'Indre, arr. et cant. (N.) d'Issoudun ; 226 hab.

SAINT-AOÛT. Com. du dép. de l'Indre, arr. et cant. de La Châtre ; 1.637 hab.

SAINT-APOLLINAIRE. Com. du dép. des Hautes-Alpes, arr. d'Embrun, cant. de Savines ; 139 hab.

SAINT-APOLLINAIRE. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. et cant. de Dijon ; 291 hab.

SAINT-APOLLINAIRE. Com. du dép. du Rhône, arr. de Villefranche, cant. de Tarare ; 379 hab.

SAINT-APOLLINAIRE-DE-RIAS. Com. du dép. de l'Ardèche, arr. de Tournon, cant. de Vernoux ; 609 hab.

SAINT-APPOLINARD. Com. du dép. de l'Isère, arr. et cant. de Saint-Marcellin ; 510 hab.

EFERUS - Recherche & Classification numérique

SAINT-APPOLINARD. Com. du dép. de la Loire, arr. de Saint-Etienne, cant. de Pélussin; 714 hab. Elle domine la vallée du Rhône.

SAINT-AQUILIN. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Ribérac, cant. de Neuvic; 823 hab. A 3 kil. N.-O., dolmen de *Seyssac* (mon. hist.).

SAINT-AQUILIN-D'AUGERONS. Com. du dép. de l'Eure, arr. de Bernay, cant. de Broglie; 142 hab.

SAINT-AQUILIN-DE-CORBION. Com. du dép. de l'Orne, arr. de Mortagne, cant. de Moulins-la-Marche; 231 hab.

SAINT-AQUILIN-DE-PACY. Com. du dép. de l'Eure, arr. d'Evreux, cant. de Pacy-sur-Eure; 452 hab.

SAINT-ARAILLE. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Muret, cant. de Fousseret; 236 hab.

SAINT-ARAILLES. Com. du dép. du Gers, arr. d'Auch, cant. de Vic-Fezensac; 333 hab.

SAINT-ARCONS-D'ALLIER. Com. du dép. de la Haute-Loire, arr. de Brioude, cant. de Langeac; 552 hab.

SAINT-ARCONS-DE-BARGES. Com. du dép. de la Haute-Loire, arr. du Puy, cant. de Pradelles; 770 hab.

SAINT-AREY. Com. du dép. de l'Isère, arr. de Grenoble, cant. de La Mure; 131 hab.

SAINT-ARMEL. Com. du dép. d'Ille-et-Vilaine, arr. de Rennes, cant. de Châteaugiron; 576 hab. Stat. du chem. de fer de l'Ouest. Eglise des XVIe-XVIIe siècles, renfermant le tombeau de saint Armel et une cloche de 1426.

SAINT-ARMEL. Com. du dép. du Morbihan, arr. de Vannes, cant. de Sarzeau, au fond et à l'E. du golfe du Morbihan, à l'entrée de la presqu'île de Rhuis; 575 hab. Petit port: 368 navires à l'entrée et 367 à la sortie (1896). Etablissement important d'ostréiculture de Ludré.

SAINT-ARMOU. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. de Pau, cant. de Morlaàs; 524 hab.

SAINT-ARNAC. Com. du dép. des Pyrénées-Orientales, arr. de Perpignan, cant. de Saint-Paul-de-Fenouillet; 118 hab.

SAINT-ARNAUD (Armand-Jacques LEROY DE), maréchal de France, né à Paris le 20 août 1801, mort en mer, à bord du *Berthollet*, le 29 sept. 1854. Fils d'un ancien avocat au Parlement de Paris, devenu préfet de l'Empire, il perdit son père en 1809, et, deux ans après, sa mère se remaria avec Forcade de La Roquette. En 1817, il s'engagea dans les gardes du corps, fit des dettes, fut envoyé dans la légion corse, puis au 49e de ligne. En 1827, il n'était encore que sous-lieutenant; il quitta l'armée pour une vie de voyages et d'aventures au cours de laquelle il fut commis voyageur, comédien, prévôt d'armes. Réintégré dans les cadres le 22 févr. 1831, lieutenant à la fin de la même année, il participa en Vendée à la répression du mouvement royaliste, puis, comme officier d'ordonnance de Bugeaud, à la surveillance de la duchesse de Berry, emprisonnée à Blaye. Une vie privée peu régulière, de graves difficultés d'argent l'engagèrent à quitter la France pour l'Algérie, où il devint capitaine de la légion étrangère. Il se signala dès lors par son entrain et sa bravoure aux sièges de Constantine, de Djidjelli, au col de la Mouzaia, etc. En 1844, il était colonel, commandant la subdivision d'Orléansville: il soumit le Dahra, fit prisonnier le « prophète » Bou-Maza, et fut promu au grade de maréchal de camp. En févr. 1848, il se trouvait en congé à Paris. Bugeaud lui donna une brigade à commander; il balaya la rue Richelieu et vint occuper la préfecture de police, le 24 févr.: mais là, il reçut l'ordre de ne pas tirer sur le peuple et dut assister, en frémissant, à la capitulation de la garde municipale. Il eut la triste mission de conduire à Vincennes, au milieu des gardes nationaux impuissants à les protéger, les soldats qui ne s'étaient rendus que par esprit de discipline. L'insurrection dispersa et décima la colonne à la hauteur du quai de Gesvres, et Saint-Arnaud dut se réfugier dans l'hôtel de ville. De retour en Afrique, il reçut en 1849 la subdivision d'Alger. Fleury, qui cherchait alors des complices pour Louis-Napoléon-Bonaparte, fut bientôt convaincu de la bonne volonté comme du caractère de Saint-Arnaud. C'est pour avoir un motif de le nommer général de division (10 juil. 1851), et de le rappeler à Paris (26 juil.), que fut décidée l'expédition de la Petite-Kabylie, qui fut pour lui l'occasion de succès sans doute méritoires et disputés, mais exagérés à dessein dans le *Moniteur* et la presse bonapartiste; Saint-Arnaud se refusa d'ailleurs à faire le coup d'Etat projeté pendant les vacances de l'Assemblée législative. Il fit comprendre aussi au président de la République qu'il n'entendait pas agir en sous-ordre, et qu'il lui fallait le ministère de la guerre: le 27 oct., il y remplaçait Magnan, non moins bonapartiste que lui, mais moins décidé. L'ordre du jour par lequel il rappelait à l'armée qu'elle ne dépendait que du pouvoir exécutif (en dépit du décret du 11 mai 1848, qu'il fit arracher des murs des casernes, et d'un article de la Constitution), la discussion relative à la proposition, qui aurait donné formellement à l'assemblée le droit de requérir la force armée, retardèrent encore de quelques jours, non sans le préparer et l'annoncer toutefois, le coup d'Etat du *Deux Décembre* (V. ce mot.), pour lequel Saint-Arnaud avait pris toutes ses dispositions. Un an après (2 déc. 1852), il fut nommé maréchal de France. Il fut aussi sénateur, grand écuyer, et garda le portefeuille de la guerre jusqu'au 12 mars 1854. Il reçut alors le commandement de l'expédition d'Orient et, après les lenteurs et les déboires de la Dobrudja, débarqua en Crimée, remporta, avec les Anglais, la victoire de l'Alma (20 sept.), sur la route de Sébastopol. Usé et malade, il s'était héroïquement surmené. Il dut remettre l'armée à la direction de Canrobert, et se rembarquer; il mourut en route; ses restes furent ensevelis aux Invalides. H. MONIN.

BIBL.: *Lettres du maréchal de Saint-Arnaud;* Paris, 1855, 2 vol. in-8. — La deuxième édition (1858) est ornée d'un portrait et précédée d'une notice par SAINTE-BEUVE. — Général comte FLEURY, *Souvenirs*, 1877-78, in-8. — Colonel CHARRAS, *les Aides de camp du 2 Décembre;* Amsterdam, 1852, in-8. — V. CHANGARNIER, *Deux Décembre* (Coup d'Etat du). — CABROL, *le Maréchal de Saint-Arnaud-en-Aimée*, Paris, 1825.

SAINT-ARNOULT. Com. du dép. du Calvados, arr. de Pont-l'Evêque, cant. de Trouville, sur un petit affl. g. et à 1 kil. de la Touques, au pied du mont Canisy (92 m.); 106 hab. Eglise pittoresque demi-ruinée, des XIe et XIIe siècles, due à des religieux de Longpont (près Montlhéry): sous le chœur, crypte remarquable renfermant de vieux tombeaux. Dans le voisinage, au N.-O., sur une colline, restes du château de Lassay que le marquis de Lassay bâtit en trois mois (sous Louis XIV) pour y recevoir Mlle de Montpensier qu'il avait invitée à venir prendre des bains de mer. Mlle de Montpensier y séjourna, mais refusa d'épouser le marquis, car elle aimait le duc de Lauzun.

SAINT-ARNOULT. Com. du dép. de Loir-et-Cher, arr. de Vendôme, cant. de Montoire; 522 hab.

SAINT-ARNOULT. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Beauvais, cant. de Formerie; 310 hab.

SAINT-ARNOULT. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. d'Yvetot, cant. de Caudebec; 732 hab. Ruines du château et grottes de La Pommeraye.

SAINT-ARNOULT-DES-BOIS. Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. de Chartres, cant. de Courville; 700 hab.

SAINT-ARNOULT-EN-YVELINES. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Rambouillet, cant. (S.) de Dourdan, à 130 m. d'alt. au-dessus de la Remarde (affl. gauche de l'Orge), entre le bois de Rochefort (N.) et la forêt de Dourdan (S.), restes de la forêt d'Yvelines; 1.167 hab. Commerce de porcs et important commerce de bois. Scierie mécanique, mégisserie, moulins. Pépinière; fabriques de tissus de crin, de poterie pour jardinage. Restes des fortifications. Eglise des XIe et XVIe siècles (crypte romane, vitraux du XVIe siècle). Façade curieuse d'une maison de la Renaissance (1523, restaurée en 1770). — Le nom de la commune vient d'Arnoult, solitaire de la forêt d'Yveline, lapidé en 530.

SAINT-ARROMAN. Com. du dép. du Gers, arr. de Mirande, cant. de Masseube; 274 hab.

EFERUS - Recherche & Classification numérique

SAINT-ARROMAN. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. de Bagnères-de-Bigorre, cant. de Labarthe-de-Neste ; 263 hab.

SAINT-ARROUMEX. Com. du dép. de Tarn-et-Garonne, arr. de Castelsarrasin, cant. de Saint-Nicolas-de-la-Grave ; 295 hab.

SAINT-ASAPH (ancien *Llanelwy*). Commune (ville jusqu'en 1888) d'Angleterre, moitié dans le comté de Flint, moitié dans le comté de Denbigh (pays de Galles), sur une éminence qui domine la jolie vallée de la Clwyd, à 8 kil. au-dessus de son embouchure, non loin du confluent de l'Elwy ; 3.091 hab. Stat. du chem. de fer de Rhyl à Denbigh. Cathédrale de la fin du XVe siècle (1480), la plus petite de la Grande-Bretagne. Saint Mungo fonda, dit-on, le siège épiscopal, et saint Asaph lui succéda. Collège catholique de Saint-Bengo. Environs pittoresques.

SAINT-ASTIER. Ch.-l. de cant. du dép. de la Dordogne, arr. de Périgueux, sur la rive dr. de l'Isle ; 3.073 hab. Stat. du chem. de fer d'Orléans (de Périgueux à Coutras). Gypse. Fabriques de chaux hydraulique très réputée. Scieries mécaniques, fonderie de plomb. Culture du tabac. Clouterie, distillerie, teinturerie. Belle église des XIIIe et XVe siècles, avec débris de murs et sculptures de l'époque romane encastrées dans le portail ; cette église dépendait d'une abbaye (IXe s.) devenue collégiale (XIIe s.), qui desservait le tombeau de l'ermite Astier du VIe siècle. A 1 kil. O., château de Puyferrat (XVe s.) ; à 2 kil. N.-E., château de Puy-Saint-Astier (XVe et XVIe s.).

SAINT-ASTIER. Com. du dép. de Lot-et-Garonne, arr. de Marmande, cant. de Duras ; 324 hab.

SAINT-AUBAIN (Andréas-Nicolaï de), connu sous le pseudonyme de *Karl Bernhard*, nouvelliste danois, né à Copenhague le 18 nov. 1798, mort à Copenhague le 25 nov. 1865. Neveu de la femme de lettres Gyllembourg et cousin de Heiberg, il fit paraître, à partir de 1828, des nouvelles dans la *Fliegender Post*, puis une série d'autres, relatant la vie des hautes classes de la société danoise et qui obtinrent un très grand succès. Ses principales œuvres sont : *Lykkens Yndling* (le Favori du bonheur), *To Venner* (Deux Amis), *Gamle Minder* (Souvenirs de l'ancien temps), roman historique du temps de Struensee et de la reine Caroline-Mathilde. On cite aussi de lui ses belles *Kröniker fra Christians II Tid* (1846), et *Kröniker fra Erik af Pommerns Tid* (1850). Après sa mort, on a publié : *For og imod*, recueil de pensées avec un fragment d'autobiographie. Son talent est marqué par une habile exposition de l'antique et par un caractère très vivant et plein de goût. Ses œuvres ont paru en 14 vol. à Copenhague (1869-71).

SAINT-AUBAN. Ch.-l. de cant. du dép. des Alpes-Maritimes, arr. et cant. de Grasse ; 511 hab. Beaux défilés, dits *Clus de Saint-Auban*, arrosée par l'Estéron, Donjon des XIIe et XIIIe siècles.

SAINT-AUBAN ou **SAINT-AUBAN-SUR-L'OUVÈZE.** Com. du dép. de la Drôme, arr. de Nyons, cant. de Buis-les-Baronnies ; 426 hab.

SAINT-AUBAN-D'OZE. Com. du dép. des Hautes-Alpes, arr. de Gap, cant. de Veynes ; 111 hab.

SAINT-AUBERT. Com. du dép. du Nord, arr. de Cambrai, cant. de Carnières ; 2.493 hab.

SAINT-AUBERT-SUR-ORNE. Com. du dép. de l'Orne, arr. d'Argentan, cant. de Putanges ; 323 hab.

SAINT-AUBIN. Ville de l'île de Jersey (îles Normandes), paroisse de Saint-Brelade, sur la côte O. de la baie de Saint-Aubin, à 6 kil. O. de Saint-Hélier. Stat. du chem. de fer de Saint-Hélier à La Corbière. Jadis capitale de l'île, elle a été supplantée par Saint-Hélier ; son commerce est insignifiant (blés, pommes de terre), mais elle reste une jolie ville de bains de mer. Sur un récif, à 200 m. à l'E., accessible à marée basse, tour de Saint-Aubin, vieille forteresse, où mouillent les gros navires qui ne peuvent entrer dans le port de Saint-Hélier.

SAINT-AUBIN. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Laon, cant. de Coucy-le-Château ; 282 hab.

SAINT-AUBIN. Com. du dép. de l'Allier, arr. de Moulins, cant. de Bourbon-l'Archambault ; 787 hab.

SAINT-AUBIN. Com. du dép. de l'Aube, arr. et cant. de Nogent-sur-Seine ; 468 hab.

SAINT-AUBIN. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Beaune, cant. de Nolay ; 648 hab.

SAINT-AUBIN. Com. du dép. de la Gironde, arr. de Bordeaux, cant. de Blanquefort ; 380 hab.

SAINT-AUBIN. Com. du dép. de l'Indre, arr. et cant. (S.) d'Issoudun ; 930 hab.

SAINT-AUBIN. Com. du dép. d'Indre-et-Loire, arr. de Tours, cant. de Neuvy-le-Roi ; 513 hab.

SAINT-AUBIN. Com. du dép. du Jura, arr. de Dole, cant. de Chemin ; 1.405 hab.

SAINT-AUBIN. Com. du dép. des Landes, arr. de Saint-Sever, cant. de Mugron ; 728 hab.

SAINT-AUBIN. Com. du dép. de Lot-et-Garonne, arr. de Villeneuve-sur-Lot, cant. de Montflanquin ; 581 hab.

SAINT-AUBIN. Com. du dép. du Nord, arr. et cant. (N.) d'Avesnes ; 430 hab.

SAINT-AUBIN. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. et cant. de Montreuil-sur-Mer ; 158 hab.

SAINT-AUBIN. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Versailles, cant. de Palaiseau ; 129 hab.

SAINT-AUBIN-CELLOVILLE. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de Rouen, cant. de Boos ; 431 hab.

SAINT-AUBIN-CHÂTEAUNEUF. Com. du dép. de l'Yonne, arr. de Joigny, cant. d'Aillant ; 992 hab.

SAINT-AUBIN-D'APPENAL. Com. du dép. de l'Orne, arr. d'Alençon, cant. du Mêle-sur-Sarthe ; 489 hab.

SAINT-AUBIN-D'ARQUENAY. Com. du dép. du Calvados, arr. de Caen, cant. de Douvres ; 231 hab.

SAINT-AUBIN-D'AUBIGNÉ. Ch.-l. de cant. du dép. d'Ille-et-Vilaine, arr. de Rennes ; 1.755 hab. A 3 kil. S.-E., près du château de La Morlais (XVIIe s.), amas de roches que surmonte un bloc d'origine mégalithique appelé le *Palet de Gargantua*.

SAINT-AUBIN-DE-BAUBIGNÉ. Com. du dép. des Deux-Sèvres, arr. de Bressuire, cant. de Châtillon-sur-Sèvre ; 1.755 hab. Stat. du chem. de fer de l'Etat.

SAINT-AUBIN-DE-BLAIGNAC. Com. du dép. de la Gironde, arr. de Libourne, cant. de Branne ; 279 hab.

SAINT-AUBIN-DE-BLAYE. Com. du dép. de la Gironde, arr. de Blaye, cant. de Saint-Ciers-Lalande ; 930 hab.

SAINT-AUBIN-DE-BONNEVAL. Com. du dép. de l'Orne, arr. d'Argentan, cant. de Vimoutiers ; 383 hab.

SAINT-AUBIN-DE-CADELECH. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Bergerac, cant. d'Eymet ; 587 hab.

SAINT-AUBIN-DE-COURTERAIE. Com. du dép. de l'Orne, arr. de Mortagne, cant. de Bazoches-sur-Hoëne ; 324 hab.

SAINT-AUBIN-DE-CRÉTOT. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. d'Yvetot, cant. de Caudebec ; 306 hab.

SAINT-AUBIN-D'ESCROSVILLE. Com. du dép. de l'Eure, arr. de Louviers, cant. du Neubourg ; 657 hab. Dans l'église, tableau en relief de 1546 qui représente quatorze scènes de la Passion ; moulins ; tissage de toiles. Importante fabrique de pièces d'anatomie. Patrie du docteur AUZOUX (V. ce nom) ; un buste lui a été élevé en 1890.

SAINT-AUBIN-DE-LANQUAIS. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Bergerac, cant. d'Issigeac ; 514 hab.

SAINT-AUBIN-DE-LOCQUENAY. Com. du dép. de la Sarthe, arr. de Mamers, cant. de Fresnay-sur-Sarthe ; 801 hab.

SAINT-AUBIN-DE-LUIGNÉ. Com. du dép. de Maine-et-Loire, arr. d'Angers, cant. de Chalonnes-sur-Loire ; 1.029 hab. Stat. du chem. de fer de l'Etat.

SAINT-AUBIN-DE-NABIRAT. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Sarlat, cant. de Domme ; 875 hab.

EFERUS - Recherche & Classification numérique

SAINT-AUBIN-DES-BOIS. Com. du dép. du Calvados, arr. de Vire, cant. de Saint-Sever ; 510 hab. Stat. du chem. de fer de l'Ouest.

SAINT-AUBIN-DES-BOIS. Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. et cant. (N.) de Chartres ; 497 hab. Stat. du chem. de fer de l'Ouest.

SAINT-AUBIN-DE-SCELLON. Com. du dép. de l'Eure, arr. de Bernay, cant. de Thiberville ; 705 hab.

SAINT-AUBIN-DES-CHATEAUX. Com. du dép. de la Loire-Inférieure, arr. et cant. de Châteaubriant ; 2.476 hab.

SAINT-AUBIN-DES-CHAUMES. Com. du dép. de la Nièvre arr. de Clamecy, cant. de Tannay ; 422 hab.

SAINT-AUBIN-DES-COUDRAIS. Com. du dép. de la Sarthe, arr. de Mamers, cant. de La Ferté-Bernard ; 1.046 hab.

SAINT-AUBIN-DES-GROIS. Com. du dép. de l'Orne, arr. de Mortagne, cant. de Nocé ; 172 hab.

SAINT-AUBIN-DES-HAYES. Com. du dép. de l'Eure, arr. de Bernay, cant. de Beaumesnil ; 191 hab.

SAINT-AUBIN-DES-LANDES. Com. du dép. d'Ille-et-Vilaine, arr. et cant. O. de Vitré ; 522 hab.

SAINT-AUBIN-DES-ORMEAUX. Com. du dép. de la Vendée, arr. de La Roche-sur-Yon, cant. de Mortagne-sur-Sèvre ; 875 hab.

SAINT-AUBIN-DES-PRÉAUX. Com. du dép. de la Manche, arr. d'Avranches, cant. de Granville ; 411 hab.

SAINT-AUBIN-DE-TERREGATTE. Com. du dép. de la Manche, arr. d'Avranches, cant. de Saint-James ; 1.393 hab.

SAINT-AUBIN-DÉ-THENNEY. Com. du dép. de l'Eure, arr. de Bernay, cant. de Broglie ; 538 hab.

SAINT-AUBIN-DU-CORMIER. Ch.-l. de cant. du dép. d'Ille-et-Vilaine, arr. de Fougères, sur une colline entre l'Ille et le Couesnon, à la source d'un petit affl. g. du Couesnon (tribut. de la baie du mont Saint-Michel), située entre les quelques restes d'une immense forêt ; 1.986 hab. Stat. du chem. de fer de Rennes à Fougères. Source ferrugineuse dans la forêt de Haute-Sève. Commerce de bestiaux. Église gothique des XIVe et XVIe siècles. Ruines imposantes du château féodal avec énorme donjon bâti par Pierre de Dreux, duc de Bretagne, en 1223, démantelé par ordre de Charles VIII. Vieilles maisons en bois. Six menhirs groupés, dits les Roches-Piquées, dans les bois voisins. A l'E., rocher de Bécherel, avec pierre branlante. — Pierre de Dreux fonda sans doute la ville en même temps que le château. Charles de Blois la brûla en 1341. Le 28 juil. 1488, fameuse bataille de Saint-Aubin-du-Cormier, à l'O. de la ville, près de la ferme de Moronval, la dernière livrée entre les Bretons (commandés par François II, duc de Bretagne, par le duc d'Orléans, qui devint Louis XII, et par le prince d'Orange) et les Français (commandés par La Trémoille) : les Bretons perdirent 6.000 hommes et la plupart de leurs chefs, faits prisonniers ; ces derniers furent massacrés après avoir été admis à la table du vainqueur : le duc d'Orléans et le prince d'Orange furent seuls épargnés.

SAINT-AUBIN-DU-DÉSERT. Com. du dép. de la Mayenne, arr. de Mayenne, cant. de Villaines-la-Juhel ; 838 hab.

SAINT-AUBIN-DU-PAVAIL. Com. du dép. d'Ille-et-Vilaine, arr. de Rennes, cant. de Châteaugiron ; 403 hab.

SAINT-AUBIN-DU-PERRON. Com. du dép. de la Manche, arr. de Coutances, cant. de Saint-Sauveur-Lendelin ; 425 hab.

SAINT-AUBIN-DU-PLAIN. Com. du dép. des Deux-Sèvres, arr. de Bressuire, cant. d'Argenton-Château ; 496 hab.

SAINT-AUBIN-EN-BRAY. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Beauvais, cant. du Coudray-Saint-Germer ; 508 hab.

SAINT-AUBIN-EN-CHAROLAIS (*Sanctus Albinus*). Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Charolles, cant. de Palinges, sur le Florentin et le Repentir ; 811 hab. Carrières de pierre. Moulin. Tuilerie et four à chaux ; poterie. Traces de voie antique et découvertes d'objets gallo-romains (vases, monnaies, débris divers). La seigneurie appartenait à la maison de Digoine. LEX.

SAINT-AUBIN-EPINAY. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Rouen, cant. de Boos ; 496 hab.

SAINT-AUBIN-FOSSE-LOUVAIN. Com. du dép. de la Mayenne, arr. de Mayenne, cant. de Gorron ; 805 hab.

SAINT-AUBIN-JOUXTE-BOULLENG. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Rouen, cant. d'Elbeuf ; située en face d'Elbeuf, à 1 kil. N. au-dessus de la rive droite de la Seine ; 3.343 hab. Stat. du chem. de l'Ouest. Filat. de laine, de bourre de soie, savonnerie, fabr. de bougies. Clocher du XVIe s. Restes du prieuré de Saint-Gilles (XIIIe et XVIe s.). Maison mère et vaste pensionnat des sœurs du Sacré-Cœur, dites de Saint-Aubin. Le surnom de *Jouxte-Boulleng* (près de Boulleng) indique le voisinage d'une localité importante du moyen âge, dont le surnom ne s'est pas conservé.

SAINT-AUBIN-LA-PLAINE. Com. du dép. de la Vendée, arr. de Fontenay, cant. de Sainte-Hermine ; 312 hab.

SAINT-AUBIN-LÉBIZAY. Com. du dép. du Calvados, arr. de Pont-l'Evêque, cant. de Cambremer ; 200 hab.

SAINT-AUBIN-LE-CAUF. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Dieppe, cant. d'Envermeu ; 641 hab. Ruines d'un château du XVIe siècle.

SAINT-AUBIN-LE-CLOUD. Com. du dép. des Deux-Sèvres, arr. de Parthenay, cant. de Secondigny ; 1.840 hab.

SAINT-AUBIN-LE-GUICHARD. Com. du dép. de l'Eure, arr. de Bernay, cant. de Beaumesnil ; 913 hab.

SAINT-AUBIN-LES-FORGES. Com. du dép. de la Nièvre, arr. de Cosne, cant. de La Charité ; 913 hab.

SAINT-AUBIN-LE-VERTUEUX. Com. du dép. de l'Eure, arr. et cant. de Bernay ; 517 hab.

SAINT-AUBIN-MONTENOY. Com. du dép. de la Somme, arr. d'Amiens, cant. de Molliens-Vidame ; 265 hab.

SAINT-AUBIN-RIVIÈRE. Com. du dép. de la Somme, arr. d'Amiens, cant. d'Oisemont ; 182 hab.

SAINT-AUBIN-ROUTOT. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. du Havre, cant. de Saint-Romain-de-Colbosc ; 651 hab.

SAINT-AUBIN-SOUS-ERQUERY. Com. du dép. de l'Oise, arr. et cant. de Clermont ; 231 hab.

SAINT-AUBIN-SUR-AIRE. Com. du dép. de la Meuse, arr. et cant. de Commercy ; 302 hab.

SAINT-AUBIN-SUR-ALGOT. Com. du dép. du Calvados, arr. de Lisieux, cant. de Mézidon ; 249 hab.

SAINT-AUBIN-SUR-GAILLON. Com. du dép. de l'Eure, arr. de Louviers, cant. de Gaillon ; 746 hab.

SAINT-AUBIN-SUR-LOIRE. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Charolles, cant. de Bourbon-Lancy ; 560 hab. Stat. du chem. de fer de Lyon.

SAINT-AUBIN-SUR-MER. Com. du dép. du Calvados, arr. de Caen, cant. de Douvres ; 736 hab. Stat. du chem. de fer de Caen à la mer. Station balnéaire.

SAINT-AUBIN-SUR-MER. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. d'Yvetot, cant. de Fontaine-le-Dun ; 215 hab.

SAINT-AUBIN-SUR-QUILLEBEUF. Com. du dép. de l'Eure, arr. de Pont-Audemer, cant. de Quillebeuf ; 344 hab.

SAINT-AUBIN-SUR-SCIE. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Dieppe, cant. d'Offranville ; 716 hab. Stat. du chem. de fer de l'Ouest.

SAINT-AUBIN-SUR-YONNE. Com. du dép. de l'Yonne, arr. et cant. de Joigny ; 285 hab.

SAINT-AUBIN (Gabriel-Jacques de), peintre, dessinateur et graveur français, né à Paris en 1724, mort à Paris en 1783. Après avoir reçu des leçons de divers maîtres, de Boucher entre autres, et étudié sérieusement d'après nature à l'Académie royale où il obtenait plusieurs médailles, il se présenta pour le grand prix de peinture. Mais froissé de n'avoir obtenu que le deuxième prix, il rompit avec l'Académie et toutes les traditions classiques, pour vivre et travailler suivant ses propres goûts. A cette époque, l'Académie de Saint-Luc, la rivale séculaire de l'Académie royale, organisait de temps en temps des expositions. De Saint-Aubin s'attacha à cette Académie.

EFERUS - Recherche & Classification numérique

de 1751 à 1774, il ne manqua pas d'y exposer ses œuvres par dizaines : paysages, esquisses, compositions, portraits, etc. Il dessinait, en effet, avec passion, en tous temps et toutes circonstances, c'était sa vie ; la rue, le peuple avec ses bals, ses fêtes, ses divertissements, c'était son domaine. Aussi les dessins de cet artiste sont-ils l'expression même de l'animation et de la vie. L'eau-forte surtout le passionnait. Il s'attaqua donc au cuivre, et trouva d'un coup son effet : clairs-obscurs, oppositions d'ombre, tapage des tons et des couleurs, pétillement de la composition, voilà sa signature. Primesautier et original, G.-J. de Saint-Aubin, qui avait vécu exclusivement au milieu du peuple (bien qu'il ait retracé, une fois, sur le cuivre, la vie du beau monde, aux Tuileries), est resté le type du travailleur désintéressé.

Charles-Germain de Saint-Aubin, né à Paris en 1721, mort à Paris en 1786, frère du précédent. Ce fut un modeste dessinateur de fleurs et d'ornements. De tous ses frères, il s'éloigna le moins du métier paternel, bornant son ambition à savoir charger de broderies les habits des riches seigneurs. Mais ce qui le signale à l'attention des artistes, c'est son *Essay de papillonneries humaines* où il s'est réellement montré digne du nom d'artiste. C'est une composition pyramidale dans laquelle s'échafaudent une masse de sujets mythologiques et burlesques dans un décor de fleurs, d'animaux et de jouets, en une sorte de mascarade sautillante, satire contre l'ambition humaine. Dans cette œuvre, de Saint-Aubin, laissant jouer l'ironie qui était le fond de sa nature, s'est véritablement révélé poète.

Augustin de Saint-Aubin, né à Paris le 3 janv. 1736, mort à Paris le 9 nov. 1807, frère du précédent. Tout jeune, il montra un goût prononcé pour les arts, vivant du reste, aux côtés de son frère Gabriel qui le fit dessiner sans relâche. Désirant faire de la gravure d'histoire, il entra dans l'atelier de Fessard d'où il s'empressa de sortir en 1755, pour retourner à son travail de prédilection, l'imagerie, l'ornementation, la décoration fleurie et animée. A cette époque florissait l'art gracieux des Moreau, des Cochin, des Choffart : de Saint-Aubin se mit avec eux et conquit d'un coup sa place. Passé maître vignettiste, il n'en était pas moins peintre observateur : tous ses portraits de femmes évoquent, avec une rare finesse, la véritable physionomie féminine du XVIIIe siècle. En 1759, de Saint-Aubin lança une série de six dessins gravés par Duclos : *C'est ici les différents jeux des petits polissons de Paris*. L'année suivante, autre série : *Mes gens, ou les commissionnaires ultra-montains*. Il publie ensuite *la Promenade des remparts de Paris* et *les Portraits à la mode*, qui sont accueillis avec applaudissements. Enfin, avec *le Concert* et *le Bal paré*, de Saint-Aubin est reconnu peintre et historien de son époque. Dans la suite, il entreprit cette galerie d'hommes illustres, d'Homère à Necker, restée si justement célèbre. La Révolution éclata : de Saint-Aubin dut se mettre au service des novateurs, dessinant tout ce que l'on voulait pour pouvoir gagner quelque argent. Chassé du logement qu'il occupait comme dessinateur et graveur à la bibliothèque devenue nationale, il se trouva sans asile et termina sa vie laborieuse dans une profonde détresse.

BIBL. : Edmond et Jules de GONCOURT, *l'Art au XVIIIe siècle (les Saint-Aubin)* ; Paris, 1880. — Adrien MOUREAU, *les Saint-Aubin* ; Paris, 1894. — Victor ADVIELLE, *Renseignements intimes sur les Saint-Aubin* ; Paris, 1896.

SAINT-AUBIN (Stéphanie du CREST DE), auteur dramatique français (V. GENLIS [Mme de]).

SAINT-AUBIN (Anne-Cécile-Dorsile d'HERBEZ, dite), dite aussi Mme *Duret*, cantatrice française (V. DURET).

SAINT-AUGUSTIN. Rivière du Canada, prov. de Québec, comté de Saguenay. Venue de l'intérieur à travers une vallée inhabitée et très froide, elle se perd dans le golfe du Saint-Laurent, près de l'entrée du détroit de Belle-Isle, dans la baie de Saint-Augustin. Son cours a 250 kil. : pour les Indiens montagnais, c'est la grande route du golfe du Saint-Laurent à la baie d'Hamilton ; le Saint-Augustin naît, en effet, sur le même plateau de lacs et de marais que le Kénamon qui se jette dans la baie d'Hamilton.

SAINT-AUGUSTIN. Baie de la côte S.-O. de Madagascar, qui s'étend de l'embouchure du fleuve Onilahy, connu autrefois sous le nom de « rivière Saint-Augustin », jusqu'à la localité de Tulléar. Elle offre un bon mouillage qu'on appelle le port de *Salar*.

SAINT-AUGUSTIN. Com du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de Marennes, cant. de La Tremblade ; 469 hab.

SAINT-AUGUSTIN. Com. du dép. de la Corrèze, arr. de Tulle, cant. de Corrèze ; 1.403 hab.

SAINT-AUGUSTIN. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. et cant. de Coulommiers ; 985 hab.

SAINT-AUGUSTIN-DES-BOIS. Com. du dép. de Maine-et-Loire, arr. d'Angers, cant. du Louroux-Béconnais ; 838 hab.

SAINT-AUGUSTINE. Ville et port de la Floride (Etats-Unis), ch.-l. du comté de Saint-Johns, au fond du Matanzas Sound de l'Atlantique, à 3 kil. de la haute mer, dont il est séparé par une presqu'île de 11 kil. de long (formée par les fleuves Matanza et Saint-Sebastian) prolongée par l'île d'Anastasia (21 kil.), point terminus du chemin de fer de Jacksonville ; 4.742 hab. Saint-Augustine est construit sur l'emplacement du fort Caroline (bâti par les huguenots français munis d'une charte de Charles IX) : c'est le plus ancien établissement européen des Etats-Unis. La ville a été fondée par Philippe II pour détruire l'établissement huguenot de 1564 ; les huguenots furent massacrés trois fois par l'Espagnol Menendez de Avila. En 1574, un huguenot massacra à son tour les Espagnols. Après ces sanglants débuts, la ville ne cessa d'être prise, reprise, saccagée et pillée par les Espagnols, les Anglais (en 1586 par Drake, en 1665 par Davis), les Américains, les Indiens, pendant deux siècles. En 1763, elle passa avec la Floride à l'Angleterre et, en 1821, aux Etats-Unis. Elle est protégée par le puissant fort Marion, terminé en 1756 et considéré comme imprenable. La ville, qui s'étend sur 1.500 m., parallèlement au rivage, a gardé son caractère espagnol : belle église gothique, casernes superbes dans un ancien cloître. Exportation considérable des fibres de palmite. Climat tempéré excellent, comparable aux belles stations du S. de la France, qui attire 5 à 6.000 personnes délicates pendant l'hiver.

SAINT-AULAIRE. Com. du dép. de la Corrèze, arr. de Brive, cant. d'Ayen ; 1.193 hab.

SAINT-AULAIS-LA-CHAPELLE. Com. du dép. de la Charente, arr. et cant. de Barbezieux ; 424 hab.

SAINT-AULAYE. Ch.-l. de cant. du dép. de la Dordogne, arr. de Ribérac ; 1.531 hab. Château de la Renaissance.

SAINT-AUNÈS. Com. du dép. de l'Hérault, arr. de Montpellier, cant. de Mauguio ; 422 hab.

SAINT-AUNIX-LENGROS. Com. du dép. du Gers, arr. de Mirande, cant. de Plaisance ; 245 hab.

SAINT-AUPRE. Com. du dép. de l'Isère, arr. de Grenoble, cant. de Voiron ; 848 hab.

SAINT-AUSTREMOINE. Com. du dép. de la Haute-Loire, arr. de Brioude, cant. de Lavoûte-Chilhac ; 334 hab.

SAINT-AUVENT. Com. du dép. de la Haute-Vienne, arr. de Rochechouart, cant. de Saint-Laurent-sur-Gorre ; 1.833 hab. Stat. du chem. de fer d'Orléans. Château des XIIe et XVe siècles. Mégalithes.

SAINT-AVAUGOURD-DES-LANDES. Com. du dép. de la Vendée, arr. des Sables-d'Olonne, cant. de Moûtiers-les-Mauxfaits ; 880 hab.

SAINT-AVÉ. Com. du dép. du Morbihan, arr. et cant. (E.) de Vannes ; 2.427 hab.

SAINT-AVENTIN. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Saint-Gaudens, cant. de Bagnères-de-Luchon, dans la vallée de Larboust, au-dessus du confluent de deux des Nestes de Larboust et d'Oueil (qui forment l'Onne) ; 900 m. d'alt. ; 284 hab. Importantes carrières de pierres calcaires exploitées depuis 1900. Commerce de bois. Belle église

EFERUS - Recherche & Classification numérique

romane à deux clochers carrés, bâtie sur le tombeau de saint Aventin (héros des légendes larboustoises, tué au VIIIe siècle par les Maures); le style roman commingeois, dérivé du roman toulousain, est marqué dans les chapiteaux et les sculptures de la porte qui retracent des scènes de la vie de saint Aventin; retable du XVIIe siècle; dans le mur de l'église sont encastrés trois autels votifs, dont deux sont consacrés à Abellion, le génie local antique. Peintures du XVe siècle, tableau sur bois du XVIIe siècle, grille et bénitier du XIIe siècle.

SAINT-AVERTIN (ancien *Ventiacum*). Com. du dép. d'Indre-et-Loire, arr. de Tours, cant. S. de Tours, à 4 kil. S.-E. de cette ville, sur un coteau (60 m.) qui domine le Cher et la plaine de la rive gauche de la Loire; 1.723 hab. Vins rouges estimés. Carrières de pierres dures de l'Ecorchereau, exploitée au moyen âge pour construire la cathédrale de Tours. Commerce de bois. Fabrique de rillettes de Tours. Eglise du XIe et de la fin du XVe siècle, avec reliques de saint Avertin (saint écossais du clergé de Cantorbéry, qui vint se retirer près de Tours, après l'assassinat de l'archevêque Thomas Becket en 1170, et mourut à Vençay en 1180). Le village a pris son nom dès le XIIIe siècle. En 1514, le célèbre imprimeur Plantin est né à Saint-Avertin (il est mort en 1590 à Anvers où il exerçait sa profession depuis 1549, et où l'on conserve précieusement sa maison avec un musée typographique). — A l'E., joli château de Cangé (fin du XVe siècle).

BIBL. : A. ROULLIET, *Saint-Avertin;* Tours, 1881.

SAINT-AVID-DE-SOULÈGE. Com. du dép. de la Gironde, arr. de Libourne, cant. de Sainte-Foy-la-Grande; 138 hab.

SAINT-AVID-DU-MOISON. Com. du dép. de la Gironde, arr. de Libourne, cant. de Sainte-Foy-la-Grande; 865 hab.

SAINT-AVIT. Com. du dép. de la Charente, arr. de Barbezieux, cant. de Chalais; 251 hab.

SAINT-AVIT. Com. du dép. de la Drôme, arr. de Valence, cant. de Saint-Vallier; 477 hab.

SAINT-AVIT. Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. de Châteaudun, cant. de Brou; 490 hab. A 2 kil. S.-E., dolmen. (mon. histor.).

SAINT-AVIT. Com. du dép. des Landes, arr. et cant. de Mont-de-Marsan; 572 hab.

SAINT-AVIT. Com. du dép. de Loir-et-Cher, arr. de Vendôme, cant. de Mondoubleau; 453 hab.

SAINT-AVIT. Com. du dép. de Lot-et-Garonne, arr. de Marmande, cant. de Seyches; 274 hab.

SAINT-AVIT. Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. de Riom, cant. de Pontaumur; 777 hab.

SAINT-AVIT. Com. du dép. du Tarn, arr. de Castres, cant. de Dourgne; 229 hab.

SAINT-AVIT-DE-TARDES. Com. du dép. de la Creuse; arr. et cant. d'Aubusson; 646 hab.

SAINT-AVIT-DE-VIALARD. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Sarlat, cant. du Bugue; 169 hab.

SAINT-AVIT-FRANDAT. Com. du dép. du Gers, arr. et cant. de Lectoure; 212 hab.

SAINT-AVIT-LE-PAUVRE. Com. du dép. de la Creuse, arr. d'Aubusson, cant. de Saint-Sulpice-les-Champs; 258 hab.

SAINT-AVIT-RIVIÈRE. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Bergerac, cant. de Montpazier; 340 hab.

SAINT-AVIT-SÉNIEUR (ancien *Ruffiacum*). Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Bergerac, cant. de Beaumont, sur un petit affluent et près de la rive droite de la Couze, 160 m. d'alt.; 1.009 hab. Curieuse église du XIIe siècle, type des églises périgourdines et angoumoises à nombreuses coupoles (exécutées au XIIIe siècle dans la forme des voûtes à ogives, dites *dominicales* de l'Anjou); l'église dépendait d'une abbaye fondée au XIe siècle sur le tombeau de l'ermite Avit, mort en 570.

SAINT-AVOLD (ancienne ville du dép. de la Moselle). Ville d'Alsace-Lorraine, cercle de Forbach, sur la Rosselle, affl. g. de la Sarre, 235 m. d'alt.; 2.945 hab. Stat. du chem. de fer de Remilly à Sarrebruck. Manufacture de cuirs, fabriques de produits chimiques, gélatine, engrais. Ateliers de construction mécanique, scierie mécanique. Au N., forêt de Saint-Avold (2.544 hect.). — Le nom de Saint-Avold est une conception de Saint-Nabor; le nom primitif est *Hilariacum* ou *Novacella*, que la ville porta jusqu'en 790 depuis le VIe siècle, date de la fondation de l'abbaye, dont il reste une église gothique et qui reçut la réforme de Saint-Vanne.

SAINT-AVRE. Com. du dép. de la Savoie, arr. de Saint-Jean-de-Maurienne, cant. de La Chambre; 300 hab. Stat. du chem. de fer de Lyon.

SAINT-AY. Com. du dép. du Loiret, arr. d'Orléans, cant. de Meung; 1.020 hab. Stat. du chem. de fer d'Orléans. Sur l'emplacement d'une ancienne abbaye de cisterciennes, château moderne de Voisins.

SAINT-AYBERT. Com. du dép. du Nord, arr. de Valenciennes, cant. de Condé-sur-l'Escaut; 398 hab.

SAINT-BABEL. Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. et cant. d'Issoire; 1.346 hab.

SAINT-BADOPH. Com. du dép. de la Savoie, arr. et cant. (S.) de Chambéry; 680 hab.

SAINT-BALMON (La dame de), femme de lettres française (V. ERNECOURT [Albert-Barbe, d']).

SAINT-BANDRY. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Soissons, cant. de Vic-sur-Aisne; 323 hab.

SAINT-BARAING. Com. du dép. du Jura, arr. de Dole, cant. de Chaussin; 271 hab.

SAINT-BARBANT. Com. du dép. de la Haute-Vienne, arr. de Bellac, cant. de Mézières-sur-Issoire; 1.414 hab. Lanterne des morts datant du XIIIe siècle.

SAINT-BARD. Com. du dép. de la Creuse, arr. d'Aubusson, cant. de Crocq; 462 hab.

SAINT-BARDOUX. Com. du dép. de la Drôme, arr. de Valence, cant. de Romans; 502 hab.

SAINT-BARNABÉ. Com. du dép. des Côtes-du-Nord, arr. de Loudéac, cant. de La Chèze; 1.083 hab.

SAINT-BARNARD-DE-ROMANS (Abbaye de). (V. SAINT-BERNARD [Ain]).

SAINT-BARTHÉLEMY. On donne ce nom au massacre des huguenots qui commença à Paris le jour de Saint-Barthélemy (24 août 1572). Après la paix de Saint-Germain (8 août 1570), les huguenots étaient entrés fort avant dans la faveur royale. Coligny avait fait agréer à Charles IX le noble projet de détourner vers la Flandre et contre l'Espagne l'ardeur belliqueuse des deux partis. Le mariage de Marguerite de Valois avec Henri de Navarre (V. HENRI IV) devait être le sceau de cette nouvelle politique. Le départ de La Noue puis de Genlis pour la Flandre en était l'inauguration. Mais les Guises ne pouvaient pardonner à celui qu'ils considéraient comme l'assassin de leur père (V. POLTROT). Catherine, jalouse de l'influence qu'elle exerçait sur son fils, sentait en Coligny un rival qui pouvait lui enlever le pouvoir; son autre fils, le duc d'Anjou, se coalisait avec elle. Enfin, dès 1569, le pape Pie V avait appelé Coligny : « cet homme exécrable et détestable, si même il doit être appelé un homme »; il avait écrit à la reine qu'il fallait combattre les hérétiques « jusqu'à la mort (*ad internecionem usque*) et les supprimer tous (*deletis omnibus hæreticis*) » et au duc d'Anjou qu'il devait « se montrer inexorable ». Il avait violemment condamné l'édit de tolérance. Aussi régnait-il à Paris une vague inquiétude. La mort de Jeanne d'Albret passa, à tort, pour un empoisonnement (9 juin 1572). La défaite de Genlis (11 juil.) rendit courage à Catherine. Elle laissa faire cependant le mariage de sa fille (18 août), mais ces noces devaient être des *noces vermeilles*. Le 21 août, *Coligny* (V. ce nom) fut blessé en sortant du Louvre. S'il avait été tué, il est possible que Catherine n'eût pas demandé d'autres victimes. Mais il vivait, il pouvait dénoncer ses meurtriers, les huguenots s'agitaient, ils avaient encore le roi pour eux, il fallait les faire taire en les supprimant. Catherine tint conseil avec Guise, Mme de Nemours, Anjou, Gondi. Elle se décida à tout avouer à son fils;

EFERUS - Recherche & Classification numérique

le 23 au soir, elle lui arracha l'autorisation du massacre. Charles IX, affolé par la peur, fit venir le prévôt des marchands et donna l'ordre de déchaîner contre les huguenots la populace catholique. Dans la nuit, à une heure et demie, la cloche de Saint-Germain-l'Auxerrois donna le signal des *matines parisiennes*. L'exécution commença par le meurtre de Coligny, puis s'étendit à la Ville, à la Cité, à l'Université ; les assassins pénétrèrent jusque dans la chambre de Marguerite. Il ne paraît pas exact que Charles IX ait lui-même arquebusé des fugitifs d'une fenêtre du Louvre. Le massacre se transformant en pillage, il voulut l'arrêter, mais on tua jusqu'au 17 sept. Une aubépine ayant refleuri au cimetière des Innocents, ce *miracle* avait excité de nouveau les massacreurs.

De Paris, le massacre s'étendit en province. Le roi avait d'abord désavoué les *matines*, et tout rejeté sur les Guises. Puis, changeant de système, il déclara que Coligny et les huguenots avaient préparé une conspiration et qu'il avait fallu les tuer. Dès le 25, le massacre eut lieu à Meaux, le 26 à La Charité, à Orléans le 27, à Lyon le 30, à Rouen le 17 sept., à Bordeaux le 3 oct. Il n'y eut pas de Saint-Barthélemy à Dijon, à Limoges. Plusieurs gouverneurs refusèrent d'autoriser le massacre. En général, on désarmait les huguenots, on les enfermait dans les prisons, où la populace allait ensuite les massacrer. Le 30 sept., le roi ordonna de ne plus tuer, mais de destituer les officiers huguenots, même s'ils abjuraient, et d'interdire les prêches et assemblées. Il est très difficile d'évaluer, même approximativement, le chiffre des victimes. Pour Paris, La Popelinière parle de 1.000, Davila de 10.000. Le chiffre donné par Brantôme, pour les seuls cadavres jetés à la Seine, près de 4.000, est assez vraisemblable. Quelques-unes de ces victimes, et aussi de celles que la Saint-Barthélemy frappa sans les tuer, sont illustres (V. Téligny, de La Rochefoucauld, Ramée [Pierre de La], Hospital [Michel de l']). Hotman, on ne sait sur quelles bases, évalue à 50.000 le nombre des massacrés dans la France entière. Une abjuration apparente sauva seule Henri de Navarre. Charles IX paraît avoir conservé toute sa vie l'horreur de ces journées et s'être repenti à son lit de mort du rôle que sa mère lui avait fait jouer.

Le résultat de la Saint-Barthélemy fut tout autre que celui qu'on attendait (V. Religion, § *Guerres de religion*). Les huguenots se soulevèrent et forcèrent, d'accord avec le nouveau parti des *politiques*, le roi à leur donner la paix (6 juil. 1573). Au dehors, le massacre fut bien accueilli à Rome : le pape Grégoire XIII fit célébrer un *Te Deum*, une procession, une cérémonie à Saint Louis des Français (*per la felicissima nova della destruttione della setta Ugonotana*), frapper une médaille avec cette devise : *Ugonotorum strages*. Partout ailleurs, et jusqu'en Orient, la Saint-Barthélemy fut considérée comme une victoire de l'Espagne, un coup très grave porté à l'influence française. L'Angleterre faillit rompre avec nous, de même que les princes allemands protestants. Il fallut toute l'habileté des Noailles et des Monluc pour réparer, au point de vue diplomatique, cette criminelle folie et pour mener à bien l'élection du duc d'Anjou au trône de Pologne (V. Henri III).

Deux questions se posent au sujet de la Saint-Barthélemy : (*a*) Fut-elle préméditée ? Non, si l'on entend par là que dès l'entrevue de Bayonne, par exemple, Catherine aurait projeté d'exterminer les huguenots ; ou même qu'elle ne les attirait aux noces de sa fille que pour mieux les étouffer. Cette théorie, mise en avant, non pas tout d'abord par les protestants, mais par les catholiques pontificaux (comme Capilupi) qui voulait faire à Charles IX l'honneur d'avoir préparé ce coup d'Etat, n'est pas soutenable. Mais dès longtemps Catherine, l'auteur vraiment responsable de la Saint-Barthélemy, rêvait de tuer l'amiral et ne répugnait pas à l'idée du massacre des principaux d'entre les huguenots. (*b*) Eut-elle des causes religieuses ou simplement politiques ? Evidemment, elle est d'abord une revanche de la reine, de Monsieur et des Guises sur le parti de Coligny, revanche de la politique espagnole sur la politique nationale de la guerre de Flandre. Mais elle n'a été rendue possible que par l'état religieux de l'époque, elle a été une explosion de fanatisme populaire, elle a été conseillée, presque ordonnée par un pape, sanctifiée par un autre. Elle est encore aujourd'hui souvent célébrée comme une victoire de l'Eglise sur l'hérésie.

Il est impossible de donner ici le catalogue des œuvres littéraires, dramatiques, musicales, artistiques, inspirées par la Saint-Barthélemy. Il n'entre pas non plus dans notre plan de suivre l'influence de cet événement sur le développement ultérieur de l'histoire de France et des idées françaises. H. Hauser.

Bibl. : Les sources et la bibliographie antérieure dans H. Baumgarten, *Vor der Bartholomäusnacht;* Strasbourg, 1882, in-8. — Du même, *Nachtrag z. Gesch. der B.*, dans *Hist. Zeitschrift*, t. XIV. — Stern, *Der Ursprung der B.*, 1883. — H. de La Ferrière, *la Saint-Barthélemy, la veille, le jour, le lendemain*, 1892, in-8. — Louis Brochet, *la Saint-Barthélemy en Bas-Poitou;* Vannes, 1892, in-8. — V. aussi à Catherine, Coligny, Charles IX, Orte (d'), Religion (Guerres de), et *Bulletin du protest. franç.*, notamment t. XXXIV, XLIII-XLVI.

SAINT-BARTHÉLEMY. Ile des Petites-Antilles françaises, à 20 kil. au S. de Saint-Martin et à 197 kil. au N.-O. de la Guadeloupe, dont elle est séparée par les îles anglaises de Saint-Christophe et d'Antigua. Elle n'a pas plus de 10 kil. dans sa plus grande largeur ; terminée au S. par la pointe *Nègre*, elle est ouverte au N. par la baie *Saint-Jean*. Son point culminant atteint 306 m., et sa superficie est de 21 kil. q. L'île est entourée de quelques îlots. Elle compte 2.600 hab. et forme une commune de la colonie de la Guadeloupe. Saint-Barthélemy jouit d'un climat très sain ; mais elle manque de sources, et les habitants se servent de citernes ou de l'eau qu'ils vont chercher à Saint-Christophe. Les deux agglomérations principales sont *Lorient* et le ch.-l. *Gustavia*, (1.000 hab.) qui possède un bon port (Carenage) accessible en tout temps aux navires calant jusqu'à 3 m., quoique le goulet d'entrée soit étroit ; on parle anglais à Gustavia et français à Lorient. Saint-Barthélemy produit du sucre, du coton, un peu de cacao, du manioc, du tabac, etc. Découverte au début du XVIe s. et colonisée sans beaucoup de succès par les Français en 1648, Saint-Barthélemy fut cédée à l'ordre de Malte de 1651 à 1659, elle fit retour à la France. La Société française des Indes occidentales la vendit à la Suède en 1785. Elle fut rétrocédée à la France le 10 août 1877. L. Marchand.

Bibl. : Hœgstroem, *S. Barthelemy under svenskt vselde;* Upsala, 1888.

SAINT-BARTHÉLEMY. Massif des *Pyrénées* (V. ce mot, t. XXVII, p. 1018).

SAINT-BARTHÉLEMY. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Nontron, cant. de Bussières-Badil ; 815 hab.

SAINT-BARTHÉLEMY. Com. du dép. de l'Isère, arr. de Vienne, cant. de Beaurepaire ; 648 hab.

SAINT-BARTHÉLEMY. Com. du dép. des Landes, arr. de Dax, cant. de Saint-Martin-de-Seignaux ; 281 hab.

SAINT-BARTHÉLEMY. Com. du dép. de Lot-et-Garonne, arr. de Marmande, cant. de Seyches ; 938 hab.

SAINT-BARTHÉLEMY. Com. du dép. de Maine-et-Loire, arr. et cant. (N.-E.) d'Angers. Stat. du chem. de fer d'Orléans. Château de Pignerolles (XVIIIe s.) ; 1.267 hab.

SAINT-BARTHÉLEMY. Com. du dép. de la Manche, arr. et cant. de Mortain ; 389 hab.

SAINT-BARTHÉLEMY. Com. du dép. du Morbihan, arr. de Pontivy, cant. de Baud ; 1.801 hab.

SAINT-BARTHÉLEMY (*Sanctus Bartholomeus*). Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Lure, cant. de Melisey, sur l'Ognon ; 967 hab. Fonderie de cuivre. Lieu dit *la Pierre*, monument mégalithique, appelé *la Pierre du Sarrasin*. Derrière le village et non loin de l'Ognon, ruines d'un château ayant appartenu aux Chalonvillars, aux Faucogney, aux Grammont et aux Bauffremont,

EFERUS - Recherche & Classification numérique

assiégé, pris et rasé par Turenne en 1644, et sur l'emplacement duquel on a trouvé des armes, des boulets, etc. Eglise moderne (boiseries anciennes dans la chapelle de la Vierge). LEX.

SAINT-BARTHÉLEMY. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Coulommiers, cant. de La Ferté-Gaucher; 417 hab.

SAINT-BARTHÉLEMY-DE-DOUBLE. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Ribérac, cant. de Monpont; 854 hab.

SAINT-BARTHÉLEMY-DE-SÉCHILIENNE. Com. du dép. de l'Isère, arr. de Grenoble, cant. de Vizille; 596 hab.

SAINT-BARTHÉLEMY-DE-VALS. Com. du dép. de la Drôme, arr. de Valence, cant. de Saint-Vallier; 1.546 hab.

SAINT-BARTHÉLEMY-LE-MEIL. Com. du dép. de l'Ardèche, arr. de Tournon, cant. du Cheylard; 742 hab.

SAINT-BARTHÉLEMY-LE-PIN. Com. du dép. de l'Ardèche, arr. de Tournon, cant. de Lamastre; 1.170 hab.

SAINT-BARTHÉLEMY-LE-PLEIN. Com. du dép. de l'Ardèche, arr. et cant. de Tournon; 1.079 hab. Mine de plomb argentifère.

SAINT-BARTHÉLEMY-LESTRA (*de Strata*). Com. du dép. de la Loire, arr. de Montbrison, cant. de Feurs: 846 hab., près de la limite du Forez et du Lyonnais, et sur l'antique chemin qui menait de la Loire au Rhône.

SAINT-BASILE. Com. du dép. de l'Ardèche, arr. de Tournon, cant. de Lamastre; 1.319 hab.

SAINT-BASLEMONT. Com. du dép. des Vosges, arr. de Mirecourt, cant. de Darney; 294 hab.

SAINT-BAUDEL. Com. du dép. du Cher, arr. de Saint-Amand-Mont-Rond, cant. de Lignières; 926 hab.

SAINT-BAUDELLE. Com. du dép. de la Mayenne, arr. et cant. (O.) de Mayenne; 739 hab.

SAINT-BAUDILLE. Com. du dép. de l'Isère, arr. de



Château de Brotel, à Saint-Baudille.

La Tour-du-Pin, cant. de Crémieu; 810 hab. Ruines du château féodal de Brotel, sur un rocher pittoresque.

SAINT-BAUDILLE-ET-PIPET. Com. du dép. de l'Isère, arr. de Grenoble, cant. de Mens; 507 hab.

SAINT-BAULD. Com. du dép. d'Indre-et-Loire, arr. et cant. de Loches; 190 hab.

SAINT-BAUSSANT. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Toul, cant. de Thiaucourt; 198 hab.

SAINT-BAUZEIL. Com. du dép. de l'Ariège, arr. de Pamiers, cant. de Varilhes; 124 hab.

SAINT-BAUZÉLY. Com. du dép. du Gard, arr. de Nîmes, cant. de Saint-Mamert-du-Gard; 191 hab.

SAINT-BAUZILE. Com. du dép. de l'Ardèche, arr. de Privas, cant. de Chomérac; 222 hab.

SAINT-BAUZILE. Com. du dép. de la Lozère, arr. et cant. de Mende; 496 hab. Chapelle Saint-Alban, but de pèlerinage, sur le Causse de Balduc (1.109 m. d'alt.).

SAINT-BAUZILLE-DE-LA-SILVE. Com. du dép. de l'Hérault, arr. de Lodève, cant. de Gignac; 520 hab.

SAINT-BAUZILLE-DE-MONTMEL. Com. du dép. de l'Hérault, arr. de Montpellier, cant. des Matelles; 283 hab.

SAINT-BAUZILLE-DE-PUTOIS. Com. du dép. de l'Hérault, arr. de Montpellier, cant. de Ganges; 1.030 hab. Filat. de soie, distilleries d'essences.

SAINT-BAZILE. Com. du dép. de la Haute-Vienne, arr. de Rochechouart, cant. d'Oradour-sur-Vayres; 528 hab.

SAINT-BAZILE-DE-LA-ROCHE. Com. du dép. de la Corrèze, arr. de Tulle, cant. de La Roche-Canillac; 527 hab.

SAINT-BAZILE-DE-MEYSSAC. Com. du dép. de la Corrèze, arr. de Brive, cant. de Meyssac; 379 hab.

SAINT-BÉAT. Ch.-l. de cant. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Saint-Gaudens, sur les deux rives de la Garonne, entre le cap dit Cap det Mount (1.250 m.), sur la rive droite, et le cap d'Arie, contrefort N. du Pales de Burat, sur la rive gauche, à 525 m. d'alt., dans un défilé où le soleil ne pénètre l'hiver que deux heures par jour; 920 hab. Carrières de marbre blanc célèbres au flanc des deux montagnes qui entourent la ville : les carrières du cap d'Arie, plus riches et plus belles, ont été exploitées presque sans interruption depuis les Romains; le marbre de Saint-Béat est presque aussi beau que les marbres grecs, bien que plus compact que le Carrare; la colonne Trajane vient de Saint-Béat; au moyen âge ce marbre servit pour les cloîtres et les portails romans; Mansart s'en fit venir pour les bassins de Versailles. Mines de zinc; plomb argentifère. Fabriques de chaux. Pont en marbre sur la Garonne. Maisons en pierre et marbre du XVIe et du XVIIe siècle. Sur une terrasse du Cap det Mount, ruines d'un château fort sur un roc isolé : en 1860, une statue colossale de la Vierge a été érigée dans la première enceinte. — Le nom de Saint-Béat vient d'un anachorète qui y vécut au VIe siècle. Jusqu'au XIVe siècle la ville s'est appelée *Pas-de-Loup* : à l'époque carolingienne, le bourg construit autour du prieuré dépendant de l'abbaye de Lézat portait le surnom de Clef-de-France à cause de sa position stratégique vers l'Espagne. Le patron de l'église est Cyriaque, martyr espagnol très vénéré dans la région.

SAINT-BEAULIZE. Com. du dép. de l'Aveyron, arr. de Saint-Affrique, cant. de Cornus; 356 hab.

SAINT-BEAUZEIL. Com. du dép. de Tarn-et-Garonne, arr. de Moissa, cant. de Montaïgu-de-Quercy; 856 hab.

SAINT-BEAUZÉLY. Ch.-l. de cant. du dép. de l'Aveyron, arr. et cant. de Millau; 856 hab.

SAINT-BEAUZILE. Com. du dép. du Tarn, arr. de Gaillac, cant. de Castelnau-de-Montmiral; 283 hab.

SAINT-BEAUZIRE. Com. du dép. de la Haute-Loire, arr. et cant. de Brioude; 557 hab.

SAINT-BEAUZIRE. Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. de Riom, cant. d'Ennezat; 1.356 hab.

SAINT-BEES. Village d'Angleterre, comté de Cumberland, près de Saint-Bees Head; 1.041 hab. Ancienne église, autrefois abbaye; séminaire anglican (depuis 1816); école latine.

SAINT-BÉNÉZET. Com. du dép. du Gard, arr. d'Alais, cant. de Lédignan; 154 hab.

SAINT-BÉNIGNE. Com. du dép. de l'Ain, arr. de Bourg, cant. de Pont-de-Vaux; 1.072 hab.

SAINT-BENIN. Com. du dép. du Nord, arr. de Cambrai, cant. du Cateau; 821 hab.

SAINT-BENIN-D'AZY. Ch.-l. de cant. du dép. de la Vienne, arr. de Nevers, à 1 kil. de l'Ixeure (affl. dr. de la Loire; 1.893 hab. Ruines d'un château, avec donjon du XIIIe siècle. Au S.-E., château moderne d'Azy.

SAINT-BENIN-DES-BOIS. Com. du dép. de la Nièvre, arr. de Nevers, cant. de Saint-Saulge; 734 hab.

SAINT-BENOIST-SUR-MER. Com. du dép. de la Vendée, arr. des Sables-d'Olonne, cant. des Moûtiers-les-Mauxfaits; 658 hab.

SAINT-BENOÎT-D'AVIZ (Ordre de) (V. AVIZ [Ordre d']).

EFERUS - Recherche & Classification numérique

SAINT-BENOÎT. Com. du dép. de l'Ain, arr. de Belley, cant. de Lhuis ; 974 hab.

SAINT-BENOÎT. Com. du dép. des Basses-Alpes, arr. de Castellane, cant. d'Annot ; 379 hab.

SAINT-BENOÎT. Com. du dép. de l'Aude, arr. de Limoux, cant. de Chalabre ; 246 hab.

SAINT-BENOÎT. Com. du dép. de la Drôme, arr. de Die, cant. de Saillans ; 104 hab.

SAINT-BENOÎT. Com. du dép. d'Indre-et-Loire, arr. de Chinon, cant. et à 10 kil. S.-O. d'Azay-le-Rideau, au centre de la forêt de Chinon, à la source d'un petit affluent de la rive gauche de l'Indre, alt. 80 m. ; 449 hab. Halte du chem. de fer de Tours aux Sables-d'Olonne. L'église, récente, est bâtie dans le style du XIe siècle, mais a conservé comme sacristie le sanctuaire de l'ancienne église du XIIe siècle. On voit encore les ruines du prieuré de Grammont, fondé par Henri II d'Angleterre en 1177, de l'abbaye de Notre-Dame de Turpenay, qui appartenait aux bénédictins de Saint-Maur, et un camp antique. Saint-Benoît était appelé au moyen âge *Sanctus Benedictus de Morte*.

SAINT-BENOÎT. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Commercy, cant. de Vigneulles-lès-Hattonchel ; 139 hab.

SAINT-BENOÎT. Com. du dép. des Vosges, arr. d'Epinal, cant. de Rambervillers ; 761 hab.

SAINT-BENOÎT-DE-CARMAUX. Com. du dép. du Tarn, arr. d'Albi, cant. de Carmaux ; 1.329 hab.

SAINT-BENOÎT-DES-OMBRES. Com. du dép. de l'Eure, arr. de Pont-Audemer, cant. de Saint-Georges-du-Vièvre ; 120 hab.

SAINT-BENOÎT-DES-ONDES. Com. du dép. d'Ille-et-Vilaine, arr. de Saint-Malo, cant. de Cancale ; 803 hab.

SAINT-BENOÎT-D'HÉBERTOT. Com. du dép. du Calvados, arr. et cant. de Pont-l'Evêque ; 383 hab.

SAINT-BENOÎT-DE-QUINÇAY. Com. du dép. de la Vienne, arr. de Poitiers, cant. S. de Poitiers, à 4 kil. au S. de Poitiers, sur le Miosson (affl. dr. du Clain), dans un très joli vallon ; 1.194 hab. Stat. des chem. de fer d'Orléans et de l'Etat ; embranchement sur Niort, Poitiers, Le Blanc, Saint-Saviol. Minoterie. Eglise des XIe, XIIe et XVe siècles, reste d'une grande abbaye : flèche en pierre (43 m.) du clocher et clochetons du XIIIe siècle. Les vallées voisines du Miosson et du Clain (éloigné seulement de 400 m.) sont très pittoresques : rochers de Passe-Lourdin percés de quatre grottes (que cite Rabelais). Au N.-O., restes de l'aqueduc romain de Parigné. — L'abbaye de Saint-Benoît-de-Quinçay fut fondée au VIIe siècle par le moine saint Aicaire et porta le nom de Saint-André jusqu'au IXe siècle où le corps de saint Benoît y fut apporté ; l'abbaye a existé jusqu'en 1790.

SAINT-BENOÎT-DU-SAULT. Ch.-l. de cant. du dép. de l'Indre, arr. du Blanc, bâtie en amphithéâtre à 200 m. d'alt. au-dessus du Portefeuille, sur une colline granitique ; 1.008 hab. Fabrique de drap, lingerie. Huilerie ; fabrique de sabots. Eglise des XIe, XIIe et XIVe siècles. Restes des remparts et porte fortifiée du XIVe siècle. Vieilles maisons.

SAINT-BENOÎT-SUR-LOIRE. Com. du dép. du Loiret, arr. de Gien, cant. et à 14 kil. O.-N.-O. d'Ouzouer-sur-Loire, sur la rive dr. de la Loire ; alt. 105 m. ; 1.485 hab. Stat. du chem. de fer d'Orléans à Gien. Le village actuel de Saint-Benoît n'est que le vestige d'une ville qui aurait compté jusqu'à 18.000 hab. C'était le siège d'une grande abbaye bénédictine fondée en 620 et dont les écoles, au XIe siècle, recevaient 5.000 étudiants. Il n'en reste plus qu'une admirable église, ancienne abbatiale, un des plus beaux monuments romans de France. Commencée en 1026, consacrée en 1031, par le pape Innocent II, elle fut complètement achevée en 1218. Elle a la forme d'une croix archiépiscopale (à doubles transepts) ; ses trois nefs sont soutenues par des colonnes dont les chapiteaux à feuillages, imitant le corinthien, sont des plus remarquables. On attribue à un sculpteur nommé Umbert les sculptures qui représentent des scènes de l'Apocalypse et de la Genèse. Une tour seulement subsiste sur quatre qui existaient autrefois. Des stalles du XIVe siècle, un buffet d'orgue du XVIIIe, le tombeau du roi Philippe Ier (XIIe s.) y sont admirés.

L'abbaye et le village s'appelèrent, jusqu'au Xe siècle, Fleury-sur-Loire. En 634, saint Mammole y apporta les cendres de saint Benoît ; aussitôt les pèlerins y affluèrent, des écoles s'y fondèrent, la ville prit une grande importance. Mais le XVIe siècle amena la ruine de l'abbaye ; elle soutint un siège contre le cardinal Duprat ; le cardinal Odet de Châtillon, frère de Coligny, la dépouilla de ses richesses ; Condé, en 1562, la pilla et la brûla. Richelieu essaya de la restaurer, mais il n'en reste plus aujourd'hui, outre l'église, qu'une maison du XIIIe siècle, qui faisait partie des écoles.

BIBL. : MARCHAND, *Souven. histor. sur l'anc. abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire*, 1838, in-8. — Du même, *Notice hist. sur l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire et sur les églises de Saint-Germigny des Prés et de Saint-Gondon*, 1842, in-18. — VERGNAUD-ROMAGNÉSI, *Notice hist. sur l'anc. monast. de Fleury-Saint-Benoît*, 1842, in-12. — Ed. FOURNIER. *Album architect. de l'église abbat. de Saint-Benoît-sur-Loire*, 1851, in-4.

SAINT-BENOÎT-SUR-SEINE. Com. du dép. de l'Aube, arr. et cant. (1er) de Troyes ; 1.178 hab.

SAINT-BENOÎT-SUR-VANNE. Com. du dép. de l'Aube, arr. de Troyes, cant. d'Aix-en-Othe, sur la Vanne. Stat. du chem. de fer de l'Est. Tuilerie ; moulin. Voie romaine. Château des XVIe et XVIIe siècles, donjon et fossés profonds. Dans les prairies voisines de la Vanne jaillissent les belles sources d'Armentières et commence l'aqueduc de la Vanne à Paris. — Cette localité s'appelait Courmorin avant le XIIe siècle ; son nom lui vient de l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire qui possédait l'église depuis 1075.

SAINT-BÉRAIN. Com. du dép. de la Haute-Loire, arr. de Brioude, cant. de Langeac ; sur une coulée de droite de la Seine à 1 heure 1/2 du fleuve qui est doublé d'un canal navigable ; 256 hab. ; fabr. de charrues. Restes de la voie Rhège du moyen âge qui allait de Troyes à Soissons. — Le village s'appelait autrefois Thurey (*Thuriacum*) jusqu'au XIIe s. Son nom lui est venu de l'abbaye Saint-Benoît-sur-Loire à qui Hugues, évêque de Troyes, donna l'église de la paroisse en 1705.

SAINT-BERAIN-SOUS-SANVIGNES. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. d'Autun, cant. de Montcenis ; 1.088 hab.

SAINT-BERAIN-SUR-DHEUNE. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Chalon, cant. de Givry ; 1.117 hab. Stat du chem. de fer de Lyon. Houillères.

SAINT-BERNARD. Dépendance de la commune belge d'Hemixem, prov. d'Anvers. L'abbaye cistercienne de Saint-Bernard date du XIIIe siècle. Depuis 1559, l'évêque d'Anvers était toujours abbé de Saint-Bernard. Incendiée au cours des guerres civiles et religieuses en 1588, elle fut reconstruite en 1616 et devint une seconde fois la proie des flammes en 1672. Réédifiée en 1726, elle redevint florissante jusqu'à l'annexion française qui dispersa ses moines. Les immenses bâtiments du monastère sont aujourd'hui occupés par des dépôts d'infanterie de l'armée belge.

SAINT-BERNARD (Grand). Col célèbre des Alpes Pennines, entre les massifs du Grand-Combin à l'E. et du Mont-Blanc à l'O. Ouvert à 2.472 m. d'alt., entre les deux cimes du mont Vélan (3.765 m.) et du Grand-Golliaz (3.240 m.), il fait communiquer les vallées suisses du Rhône (Martigny) et d'Entremont (Orsières, Liddes, Bourg-Saint-Pierre), avec les vallées italiennes des Bosses (Saint-Rhemy, Gignod) et de la Dora Baltea (Aoste). Historiquement, c'est le plus ancien de tous les passages des Alpes (*Mons Jovis* de l'antiquité). Du temps de César déjà, Martigny et Aoste en surveillaient les débouchés, et il servit à toutes les guerres et invasions jusqu'à la fameuse traversée de l'armée de Bonaparte (avant Marengo) du 15 au 21 mai 1800. Au col même, l'hospice des Bernardins, si renommé pour ses sauvetages de voyageurs égarés, a été fondé en 962 par saint Bernard de Menthon. Refait au XVIe siècle et agrandi en 1822, il rend toujours les plus grands services pendant la mauvaise saison aux

EFERUS - Recherche & Classification numérique

15.000 à 25.000 personnes qui le traversent, d'autant plus que, pour des raisons d'ordre stratégique, l'Italie n'a pas encore consenti à rendre carrossable la seule section du trajet (du col à Saint-Rhemy), qui ne reste accessible qu'aux bêtes de somme. La fameuse race de chiens du Saint-Bernard a disparu et est remplacée aujourd'hui par une autre espèce de chiens montagnards, plus résistante au climat et guère moins apte aux services que rendent ces dévoués auxiliaires des religieux.

BIBL.: UMLAUFT, *Die Alpen ;* Vienne, 1887, p. 133, avec bibliographie, in-8.

SAINT-BERNARD (Petit). Col des Alpes Graies, entre le massif du Mont-Blanc au N. et celui du Ruitor au S. A 2.188 m. d'alt., une bonne route de voiture, terminée en 1870, y fait communiquer la haute vallée de l'Isère ou Tarentaise (Bourg-Saint-Maurice) avec celle d'Aoste (à Pré-Saint-Didier). Un hospice, jadis succursale du grand Saint) Bernard, continue à offrir quelques ressources (payantes aux voyageurs. C'est au petit Saint-Bernard que l'historien Mommsen place le passage des Alpes par Annibal, indiqué par d'autres, soit au Mont-Genis, soit au Mont Genèvre.

SAINT-BERNARD ou **SAINT-BERNARD-DE-ROMANS.** Com. du dép. de l'Ain, arr. et cant. de Trévoux, sur une colline de la rive g. de la Saône, en face de l'embouchure de de l'Azergue et de la ville d'Anse ; 190 m. d'alt. ; 290 hab. Restes des remparts. Vieux château restauré. Au N. du village, plateau des Bruyères où se livra la bataille où César défit les Tigurins (58 av. J.-C.). — Saint-Bernard appartenait autrefois à l'abbaye de Saint-Barnard-de-Romans ; avant le XIe siècle, cette localité, fondée par les Romains, portait le nom de Spinosa.

SAINT-BERNARD ou **SAINT-BERNARD-LES-CITEAUX.**

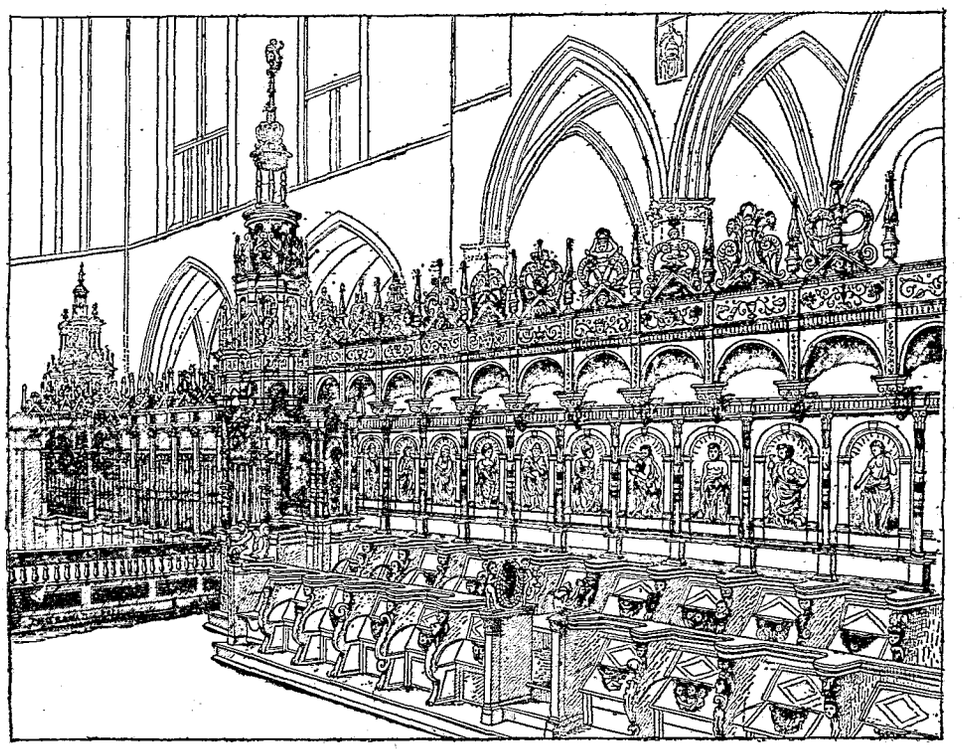

Stalles dans l'église de Saint-Bertrand-de-Comminges.

Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Beaune, cant. de Nuits ; 126 hab.

SAINT-BERNARD. Com. du dép. de l'Isère, arr. de Grenoble, cant. du Touvet ; 401 hab.

SAINT-BERON. Com. du dép. de la Savoie, arr. de Chambéry, cant. du Pont-de-Beauvoisin ; 969 hab. Stat. du chem. de fer de Lyon.

SAINT-BERTHEVIN. Com. du dép. de la Mayenne, arr. et cant. (O.) de Laval ; 1.717 hab. Stat. du chem. de l'Ouest. Rocher dit de *Saint Berthevin*, où suivant une tradition locale, le saint missionnaire aurait prêché la foi chrétienne aux populations environnantes.

SAINT-BERTHEVIN-LA-TANNIÈRE. Com. du dép. de la Mayenne, arr. de Mayenne, cant. de Landivy ; 939 hab.

SAINT-BERTRAND-DE-COMMINGES. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Saint-Gaudens, cant. de Barbazan, sur un rocher isolé au-dessus de la vallée de la rive gauche de la Garonne, 515 m. d'alt ; 584 hab. Source ferrugineuse. Marbre noir. Saint-Bertrand est une des régions les plus curieuses et pittoresques de la région pyrénéenne ; à ses pieds, la Garonne coule dans les défilés de Tibiran ; au-dessus d'elle, derrière des ravins solitaires qui l'isolent, s'élèvent des collines boisées de 1.050 m. de haut. La petite ville est resserrée étroitement au pied de la cathédrale qui occupe le point culminant du rocher ; les maisons s'étagent en amphithéâtre, entourées et comme retenues par un vieux mur d'enceinte ; au bas du rocher s'étend le faubourg du Plan, bien plus peuplé que la ville qui est presque déserte et ne vit que des pèlerinages et des visites des touristes à ses richesses artistiques. On monte à la cathédrale par deux routes : l'une qui aboutit à la porte N.-E. de la ville, la porte Cabirole ; l'autre va à la porte O., la porte Majou, restaurée au XVe siècle avec de curieux bas-reliefs et inscriptions. Vieilles maisons (1549), et maison Bridaut (1440), vieux bâtiment à trois fenêtres romanes appelé palais de Saint-Bertrand. Devant la cathédrale, fontaine à vasque du XVIIIe siècle. Cathédrale Notre-Dame, la plus belle des Pyrénées avec celle de Bayonne ; elle comprend deux parties inégales, un vestibule intérieur formé de la première travée d'une église

EFERUS - Recherche & Classification numérique

romane avec façade, tour, bas-côtés, et un vaisseau gothique avec abside et chapelle dont la largeur répond à celle des trois nefs qu'il remplace; sous la tour carrée qui est au milieu de la façade et ressemble à un donjon avec les « hourds » en bois qui la couronnent, un perron de vingt marches conduit à la porte de la cathédrale, dont le tympan est orné de bas-reliefs représentant les douze apôtres, une Adoration des Mages et plusieurs figures énigmatiques; une coupole de forme insolite s'appuie au mur de façade; au-dessus est bâti le clocher. L'église primitive, dont il ne subsiste que ces restes, a dû être commencée par saint Bertrand vers 1120, et terminée vers 1140; le vaisseau gothique, commencé en 1384, ne fut



Cloître de Saint-Bertrand-de-Comminges.

achevé qu'au milieu du XIVe siècle; la maîtresse voûte, jetée à 25 m. de hauteur, est du XIVe siècle; l'abside est entourée de cinq chapelles polygonales; une tourelle polygonale renferme la sacristie, à la naissance de l'abside, à droite; les fenêtres principales, étroites et longues, sont presque toutes murées ou remplies par des débris de verrières de la Renaissance, dues à Jean de Mauléon, qui fit aussi exécuter les grandes voûtes et les célèbres boiseries du chœur et de l'orgue (inaugurée la nuit de Noël 1535); la disposition intérieure de l'église forme un ensemble unique du style Renaissance le plus original et le plus élégant. Il y a 66 stalles dont les hauts dossiers sont ornés de panneaux avec effigies en haut-relief de personnages bibliques, saints, sibylles, pontifes, abrités par un dais continu; sous le jubé est un arbre de Jessé du travail le plus délicat; derrière le maître-autel, surmonté d'un retable du même style que les boiseries, mausolée de saint Bertrand (XVe siècle) avec grilles du temps et panneaux ornés au XVIe siècle de peintures sur bois. Magnifique tombeau en marbre blanc de l'évêque Hugues de Châtillon, mort en 1352, dans une chapelle de gauche; la statue couchée de l'évêque est d'un travail et d'un fini remarquables. D'autres tombeaux moins beaux, tels que celui de l'évêque Donadieu de Griet (1637). Le trésor de la sacristie est précieux : crosse de saint Bertrand, dont la hampe d'une seule pièce d'ivoire en défense de narval; mitre et sandale du XIIIe siècle, attribuées cependant aussi par la tradition au saint; coffret en cuivre repoussé de la fin du XIIIe siècle; deux belles chapes, ornements sacerdotaux, etc. Au mur intérieur de la façade, une carapace de crocodille. Au S. de la cathédrale, dans un escarpement de la colline s'élève un cloître à trois galeries romanes du XIIe siècle, bien que différentes de style (la quatrième galerie a été reconstruite au XVe siècle); la galerie de l'O. a des chapiteaux historiés remarquables, dont le plus volumineux est soutenu par quatre statues d'évangélistes; sous la galerie gothique, tombeaux des XIIe, XIIIe et XIVe siècles en forme de sarcophages. On a relevé dans un certain nombre de places de l'église et du cloître des inscriptions romaines et du moyen âge fort curieuses. Ruines de remparts romains près de la porte Majou. A l'E., église romane de Saint-Just. La date précise de la fondation de Saint-Bertrand, ville d'origine gauloise, est connue par un passage de saint Jérôme qui dit qu'elle fut bâtie en 72 av. J.-C., par des brigands (montagnards) du versant S. des Pyrénées, partisans de Sectorius, chassés par Pompée et réfugiés dans le bassin supérieur de la Garonne, qui porta alors le nom de pays des Convènes, ou encore pays de Commènes ou de Comminges; la capitale de ce peuple prit le nom de *Lugdunum Convenarum* et s'établit dans la plaine, sur la rive gauche du fleuve; un grand temple s'éleva sur la colline; à la fin du IVe siècle on entoura la colline d'une fortification de remparts derrière lesquels s'établirent peu à peu les habitants, tandis que la ville de la plaine devenait un faubourg. Les Vandales, au Ve siècle, achevèrent la décadence de la cité; mais celle-ci, capitale nominale des Convènes, devint ville épiscopale lors de l'organisation de l'Eglise catholique en Gaule. En 586, la cité joua un rôle historique à son détriment; l'un des épisodes les plus considérables et les plus dramatiques de l'histoire mérovingienne y eut son dénouement, Gondowald proclamé roi d'Aquitaine mais battu par Gontran, roi de Bourgogne, se réfugia dans la ville forte de Convènes; attiré hors des murs par trahison, il fut précipité du haut de la roche Matacan (assomme-chien), tandis que la ville était pillée et ses habitants massacrés jusqu'au dernier par les soldats de Gontran. La colline resta déserte 500 ans, et les évêques de Comminges (dont le premier cité l'est par Sidoine Apollinaire comme martyr de la persécution d'Enric en 466) présentent une lacune de deux siècles, de 587 à 788. En 1073, l'évêque Bertrand de l'Isle Jourdain fonda la cathédrale romane, se bâtit un palais et s'y établit avec ses chanoines constitués en communauté. Une nouvelle ville ne tarda pas à se grouper autour de lui. Plus tard, Bertrand de Got, devenu le pape Clément V et qui avait été évêque de Comminges (1295-99) se souvint de la ville de Saint-Bertrand; il se chargea des frais de la cathédrale gothique et institua un grand pardon que l'on célèbre encore tous les ans où la fête de l'Invention de la Sainte-Croix (3 mai) tombe un vendredi. Il faut en excepter Jean de Mauléon qui dota la cathédrale de ses admirables boiseries (1523-51). Les évêques de Comminges n'habitèrent plus la ville à partir du XIVe siècle et résidaient dans leur château d'Alan ou à Saint-Gaudens. Urbain de Saint-Gelais, l'un d'eux, ne vint à Saint-Bertrand que pour chasser les huguenots qui ravagèrent trois fois la cité de 1569 à 1593. La ville de Saint-Bertrand ne fut jamais la capitale effective du comté de *Comminges* (V. ce mot), mais celle du diocèse. Les comtes de Comminges avaient choisi Muret comme capitale. Saint-Bertrand perdit son évêché lors de la Révolution, mais devint chef-lieu de canton, titre qui lui a été enlevé en 1888 pour passer à Barbazan.

Bibl. : Armand Marrast, *Histoire de Comminges, de Saint-Bertrand et de Saint-Gaudens*, 1847, rééd. en 1889

EFERUS - Recherche & Classification numérique

SAINT-BEURY. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Semur, cant. de Vitteaux ; à 1 kil. 1/2 de la rive dr. de l'Armançon ; 371 hab. Stat. du chem. de fer de Lyon. Moulin. Château ruiné. Saint-Beury a pris, depuis 1890, le nom officiel de *Beurizot*.

SAINT-BIEZ-EN-BELIN. Com. du dép. de la Sarthe, arr. du Mans, cant. d'Ecommoy ; 665 hab.

SAINT-BIHY. Com. du dép. des Côtes-du-Nord, ar. de Saint-Brieuc, cant. de Quintin ; 3.404 hab.

SAINT-BLAISE (Ordre de). Cet ordre naquit en Arménie, au XIIe siècle, et prit son nom de saint Blaise, martyr, évêque de Sébaste, patron du royaume. Il était divisé en religieux, prenant soin du service divin et missionnaire auprès des infidèles, et en combattants, qui défendaient le pays contre les attaques des musulmans. Il rendit de grands services pendant un siècle et ne disparut que le jour où l'Arménie eut été conquise par les Turcs.

SAINT-BLAISE. Com. du dép. des Alpes-Maritimes, arr. de Nice, cant. de Levens ; 243 hab.

SAINT-BLAISE. Com. du dép. de la Haute-Savoie, arr. de Saint-Julien-en-Genevois, cant. de Cruseilles ; 171 hab.

SAINT-BLAISE-DU-BUIS. Com. du dép. de l'Isère, arr. de Saint-Marcellin, cant. de Rives ; 532 hab.

SAINT-BLANCARD. Com. du dép. du Gers, arr. de Mirande, cant. de Masseube ; 506 hab.

SAINT-BLIMONT. Com. du dép. de la Somme, arr. d'Abbeville, cant. de Saint-Valéry-sur-Somme ; 1.202 hab.

SAINT-BLIN. Ch.-l. de cant. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Chaumont ; 502 hab. Stat. du chem. de fer de l'Est. Machines agricoles.

SAINT-BOÈS. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. et cant. d'Orthez ; 409 hab.

SAINT-BOHAIRE. Com. du dép. de Loir-et-Cher, arr. et cant. (O.) de Blois ; 393 hab.

SAINT-BOIL. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Chalon, cant. de Buxy ; 813 hab. Stat. du chem. de fer de Lyon. Beau viaduc.

SAINT-BOINGT. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Lunéville, cant. de Bayon ; 204 hab.

SAINT-BOIS. Com. du dép. de l'Ain, arr. et cant. de Belley ; 323 hab.

SAINT-BOMER. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. et cant. de Belley ; 323 hab.

SAINT-BOMER-LES-FORGES. Com. du dép. de l'Orne, arr. et cant. de Domfront ; 1.493 hab. Stat. du chem. de fer de l'Ouest.

SAINT-BON. Com. du dép. de la Marne, arr. d'Epernay, cant. d'Esternay ; 195 hab.

SAINT-BON. Com. du dép. de la Savoie, arr. de Moûtiers, cant. de Bozel ; 591 hab.

SAINT-BON, amiral italien (V. SAN-BON).

SAINT-BONNET. Ch.-l. de cant. du dép. des Hautes-Alpes, arr. de Gap ; 1.665 hab.

SAINT-BONNET. Com. du dép. du Cantal, arr. de Murat, cant. de Marcenat ; 741 hab.

SAINT-BONNET ou **SAINT-BONNET-DE-SALERS.** Com. du dép. du Cantal, arr. de Mauriac, cant. de Salers ; 1.022 hab.

SAINT-BONNET. Com. du dép. de la Charente, arr. et cant. de Barbezieux ; 516 hab.

SAINT-BONNET ou **SAINT-BONNET-DE-MIRAMBEAU.** Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de Jonzac, cant. de Mirambeau ; 1.437 hab. Stat. du chem. de fer de Saintes à Pont-Maubert.

SAINT-BONNET. Com. du dép. du Gard, arr. de Nîmes, cant. d'Aramon ; 364 hab.

SAINT-BONNET ou **SAINT-BONNET-DE-SALENDRINQUE.** Com. du dép. du Gard, arr. du Vigan, cant. de Lasalle ; 107 hab.

SAINT-BONNET. Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. et cant. (E.) de Riom ; 1.329 hab.

SAINT-BONNET-AVALOUZE. Com. du dép. de la Corrèze, arr. et cant. (S.) de Tulle ; 278 hab.

SAINT-BONNET-DE-BELLAC. Com. du dép. de la Haute-Vienne, arr. et cant. de Bellac ; 1.502 hab.

SAINT-BONNET-DE-CHAVAGNE. Com. du dép. de l'Isère, arr. et cant. de Saint-Marcellin ; 725 hab.

SAINT-BONNET-DE-CHIRAC. Com. du dép. de la Lozère, arr. et cant. de Marvejols ; 140 hab.

SAINT-BONNET-DE-CRAY (*Sanctus Bonitus de Croyo*). Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Charolles, cant. de Semur-en-Brionnais, sur le Souplain ; 1.064 hab. Moulins. Eglise en partie romane.

SAINT-BONNET-DE-FOUR. Com. du dép. de l'Allier, arr. de Montluçon, cant. de Montmarault ; 809 hab.

SAINT-BONNET-DE-JOUX (*Sanctus Bonitus de Jugo*). Ch.-l. de cant. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Charolles ; 1.546 hab. Stat. des lignes de chem. de fer de Mâcon à Moulins et de Saint-Bonnet-Beaubery à Montceau-les-Mines. Carrières de pierre. Moulin, huileries. Il y a ou il y avait plusieurs châteaux sur le territoire de cette commune : celui de Chaumont, très important et intéressant, assiégé en 1434, reconstruit au commencement du XVIe siècle et au milieu du XVIIe, propriété des Chaumont, des Laguiche et des Rohan ; celui d'Availly, aux Maritain ; celui de la Saule, aux Bullion ; celui de la Valette, aux Cypierre ; celui des Hauts ; celui de Croze ; etc.

SAINT-BONNET-DE-MONTAUROUX. Com. du dép. de la Lozère, arr. de Mende, cant. de Grandrieu ; 596 hab. Stat. du chem. de fer de Lyon.

SAINT-BONNET-DE-MURE. Com. du dép. de l'Isère, arr. de Vienne, cant. d'Heyrieux ; 767 hab.

SAINT-BONNET-DE-ROCHEFORT. Com. du dép. de l'Allier, arr. et cant. de Gannat ; 1.265 hab. Stat. du chem. de fer d'Orléans. Beau viaduc sur la Sioule.

SAINT-BONNET-DES-BRUYÈRES. Com. du dép. du Rhône, arr. de Villefranche, cant. de Monsols ; 1.076 hab.

SAINT-BONNET-DES-QUARTS ou MIEUX DES CARNS (*Sanctus Bonitus de Caris, des Carres*). Com. du dép. de la Loire, arr. de Roanne, cant. de La Pacaudière ; 1.253 hab. Sur la limite de l'Auvergne et du Forez, centre d'anciennes fortifications en pierres brutes, d'où son nom. Appartint sous l'ancien régime à la famille de Damas-Thianges.

SAINT-BONNET-DE-VALCLÉRIEUX. Com. du dép. de la Drôme, arr. de Valence, cant. du Grand-Serre ; 525 hab.

SAINT-BONNET-DE-VIEILLE-VIGNE. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Charolles, cant. de Palinges ; 650 hab.

SAINT-BONNET-ELVERT. Com. du dép. de la Corrèze, arr. de Tulle, cant. d'Argentat ; 981 hab.

SAINT-BONNET-EN-BRESSE (*Sanctus Bonitus*). Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Louhans, cant. de Pierre-en-Bresse, sur la Guyotte ; 1.219 hab. Stat. des lignes de chem. de fer de Dijon à Saint-Amour et de Dole à Chagny. Moulin, huileries. Traces de la voie antique appelée *la Vie gravée*. Découverte, en 1828, de monnaies romaines et d'un bouclier en bronze et en argent (*Annuaire du département pour 1843*). La seigneurie aappartenu successivement aux Sennecey, aux Bouton, aux Saubiez, aux Gontier, aux Legouz et aux Parabère. LEX.

SAINT-BONNET-LA-RIVIÈRE. Com. du dép. de la Corrèze, arr. de Brive, cant. de Juillac ; 861 hab. Eglise (mon hist.) du XIIe siècle.

SAINT-BONNET-LA-RIVIÈRE. Com. du dép. de la Haute-Vienne, arr. de Limoges, cant. de Pierrebuffière ; 1.394 hab.

SAINT-BONNET-LE-BOURG. Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. d'Ambert, cant. de Saint-Germain-l'Herm ; 747 hab.

SAINT-BONNET-LE-CHASTEL. Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. d'Ambert, cant. de Saint-Germain-l'Herm ; 1.352 hab.

SAINT-BONNET-LE-CHÂTEAU (*Sanctus Bonitus Castri*). Ch.-l. de cant. du dép. de la Loire, arr. de Montbrison, sur le grand chemin d'Auvergne ; 2.351 hab. Possédée par les seigneurs de Saint-Bonnet du XIIe au

EFERUS - Recherche & Classification numérique

XIIIe siècle, famille dont était issue Sibylle de Saint-Bonnet, femme d'Aimé V de Savoie, puis par les comtes de Forez, cette localité fut, sous l'ancien régime, le siège du bailliage du Chauffour. Ses seigneurs donnèrent, en 1223, à la ville une charte de franchises, confirmée en 1270 et en 1272, dont les textes que nous possédons, écrits en langue vulgaire, sont les plus anciens monuments de l'idiome local. L'église est remarquable par d'admirables fresques du XVe siècle, attribuées à Louis Vobis, peintes sur les murs de la crypte; la fabrique possède une bibliothèque riche en incunables et en manuscrits, et la ville offre de nombreuses maisons du XVIe siècle, d'un fort beau style. Saint-Bonnet est le centre d'une importante industrie de serrurerie, qui s'exerce à domicile. M. DUMOULIN.

BIBL. : Abbé LANGLOIS et CONDAMIN, *Histoire de Saint-Bonnet-le-Château*, 2 vol in-4. — J. DECHELETTE et E. BRASSART, *Peintures murales du Forez;* Montbrison, 1900, in-fol., héliogr.

SAINT-BONNET-LE-COURREAU (*Sanctus Bonitus de Kadrellis*). Com. du dép. de la Loire, arr. de Montbrison, cant. de Saint-Georges-en-Couzan; 1.865 hab.

SAINT-BONNET-LE-FROID. Com. du dép. de la Haute-Loire, arr. d'Yssingeaux, cant. de Montfaucon; 734 hab.

SAINT-BONNET-L'ENFANTIER. Com. du dép. de la Corrèze, arr. de Brive, cant. de Vigeois; 669 hab.

SAINT-BONNET-LE-PAUVRE. Com. du dép. de la Corrèze, arr. de Tulle, cant. de Mercœur; 219 hab.

SAINT-BONNET-LES-OULES (*Sanctus Bonitus Ollarum, Saint-Bonnet-les-Ollières*). Com. du dép. de la Loire, arr. de Montbrison, cant. de Saint-Galmier; 832 hab. Les comtes de Forez y possédèrent un château jusqu'au XIIIe siècle, et la famille d'Angérieu leur succéda.

SAINT-BONNET-LE-TRONCY. Com. du dép. du Rhône, arr. de Villefranche, cant. de Lamure; 992 hab.

SAINT-BONNET-PRÈS-BORT. Com. du dép. de la Corrèze, arr. d'Ussel, cant. de Bort; 577 hab.

SAINT-BONNET-PRÈS-CHAURIAT. Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. de Clermont, cant. de Vertaizon; 184 hab.

SAINT-BONNET-PRÈS-ORCIVAL. Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. de Clermont, cant. de Rochefort; 791 hab.

SAINT-BONNET-TRONÇAIS. Com. du dép. de l'Allier, arr. de Montluçon, cant. de Cérilly. 1.403 hab. Tréfilerie et câblerie.

SAINT-BONNOT. Com. du dép. de la Nièvre, arr. de Cosne, cant. de Prémery; 352 hab.

SAINT-BOUIZE. Com. du dép. du Cher, arr. et cant. de Sancerre; 823 hab.

SAINT-BRANCHER. Com. du dép. de l'Yonne, arr. d'Avallon, cant. de Quarré-les-Tombes; 874 hab.

SAINT-BRANCHS. Com. du dép. d'Indre-et-Loire, arr. de Tours, cant. de Montbazon; 1.610 hab.

SAINT-BRANDAN. Com. du dép. des Côtes-du-Nord, arr. de Saint-Brieuc, cant. de Quintin; 2.466 hab.

SAINT-BRÈS. Com. du dép. du Gard, arr. d'Alais, cant. de Saint-Ambroix; 640 hab.

SAINT-BRÈS. Com. du dép. du Gers, arr. de Lectoure, cant. de Mauvezin; 282 hab.

SAINT-BRÈS. Com. du dép. de l'Hérault, arr. de Montpellier, cant. de Castries; 388 hab. Stat. du chem. de fer de Lyon.

SAINT-BRESSON. Com. du dép. du Gard, arr. du Vigan, cant. de Sumène; 229 hab.

SAINT-BRESSON. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Lure, cant. de Faucogney; 1.436 hab. Papeterie et filature de coton.

SAINT-BRESSOU. Com. du dép. du Lot, arr. de Figeac, cant. de Lacapelle-Marival; 358 hab.

SAINT-BRÉVIN-LES-BOIS. Com. du dép. de la Loire-Inférieure, arr. et cant. de Paimbœuf; 1.566 hab.

SAINT-BRIAC. Com. du dép. d'Ille-et-Vilaine, arr. de Saint-Malo, cant. de Dinard-Saint-Enogat; 2.168 hab.

SAINT-BRICE. Com. du dép. de la Charente, arr. et cant. de Cognac, sur la rive dr. de la Charente ; 625 hab. Huilerie, fabrique de chaux. Dolmens dont celui dit de la Pierre de la Vache. Eglise du XIIe siècle avec coupole. Beau château du XIVe siècle restauré, avec un appartement où Henri de Navarre eut une entrevue avec Catherine de Médicis (25 sept. 1586). A 2 kil. N.-E., église abbatiale de Châtres (qui dépendait d'une abbaye d'augustins de Châtres de 1077), belle église angoumoise voûtée en série de coupoles : la façade du XIIe siècle est d'une admirable finesse et merveilleusement conservée, une des plus complètes de l'époque romane. A l'E., château du XVIIe siècle dit de Garde-Epée.

SAINT-BRICE. Com. du dép. de la Gironde, arr. de La Réole, cant. de Sauveterre; 295 hab.

SAINT-BRICE. Com. du dép. de La Manche; arr. et cant. d'Avranches; 139 hab.

SAINT-BRICE. Com. du dép. de la Mayenne, arr. de Château-Gontier, cant. de Grez-en-Bouère; 750 hab.

SAINT-BRICE. Com. du dép. de l'Orne, arr. et cant. de Domfront; 257 hab.

SAINT-BRICE. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. et cant. de Provins; 350 hab.

SAINT-BRICE. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Pontoise, cant. d'Ecouen; 1.233. Stat. du chem. de fer du Nord. Culture maraîchère et fruitière.

SAINT-BRICE. Com. du dép. de la Haute-Vienne, arr. de Rochechouart, cant. de Saint-Junien; 1.519 hab. Porcelainerie.

SAINT-BRICE-DE-LANDELLE. Com. du dép. de la Manche, arr. de Mortain, cant. de Saint-Hilaire-du-Harcouët; 930 hab.

SAINT-BRICE-EN-COGLÈS. Ch.-l. de cant. du dép. d'Ille-et-Vilaine, arr. de Fougères; 1.960 hab. Stat. du chem. de fer de l'Ouest. Château des XVe-XVIe siècles.

SAINT-BRICE-ET-COURCELLES. Com. du dép. de la Marne, arr. et cant. (4e) de Reims; 939 hab.

SAINT-BRICE-SOUS-RÂNES. Com. du dép. de l'Orne, arr. d'Argentan, cant. d'Ecouché; 321 hab.

SAINT-BRIDE. Baie du pays de Galles (V. PEMBROKE, t. XXVI, p. 284).

SAINT-BRIEUC (*Sanctus-Briochus*, d'où le nom de *Briochins* donné aux habitants). Ch.-l. du dép. des Côtes-du-Nord, et de deux cantons N. et S.; 21.665 hab. Sur un plateau (88 m.), à 1 kil. du Gouet, entre la rive dr. de cette rivière et la rive g. de son affluent le Gouëdic, et à 3 kil. de l'embouchure, du port à la Pointe de Cesson, dans l'anse d'Yffiniac, au fond de la baie de Saint-Brieuc (Manche). Stat. du chem. de fer de Paris (476 kil.) à Brest, viaduc de 134 m. et de 39 m. de hauteur, sur le ruisseau du Gouëdic, au S.-E. de la ville; embranchements de Saint-Brieuc à Pontivy; de Saint-Brieuc au port de Légué (2 kil.). Ville maritime, son port a des quais sur la rive dr., mais principalement sur la rive g., au hameau du Légué, com. de *Plérin*. Evêché suffragant de Rennes. Quartier maritime du sous-arr. de Saint-Servan. Bains de mer.

Exploitation de belles carrières d'un granit gris bleu, aux environs de Saint-Brieuc. Culture maraîchère sur le territoire de Saint-Brieuc, céréales, nombreuses pépinières aux abords de la ville. Fonderies de fer et de cuivre, fabriques d'instruments aratoires et d'agrès, minoteries; teillage de lin; usine de conserves; briqueterie ; brasseries ; corderie ; scieries mécaniques ; chantiers de construction de navires (au Légué, à Saint-Brieuc) ; filature et teinture de laine ; tanneries; papeteries ; imprimeries ; chiffonneries. Elève du cheval (1807). — Commerce de fil, beurre renommé, œufs, cidre, sel, légumes, grains, lin, chanvre, miel, etc. Importation de houille, fer, planches, bois du Nord. Armements pour la pêche de Terre-Neuve et d'Islande, pour la mer du Sud et des Antilles. Le port du Légué-Saint-Brieuc (V. *Tableau des douanes*, 1899, t. II; *Navigation*, Notice et statistique) est relié à la mer par un chenal de 1.400 m. de longueur ; port d'échouage. Le mouvement commercial et maritime du port avec les pays étrangers se fait principalement avec l'Angleterre, et en

EFERUS - Recherche & Classification numérique

particulier avec les îles anglaises voisines du littoral, avec les pays scandinaves, la Russie (Finlande), la Belgique, le Portugal et le Canada. — Comme cabotage, le Légué a des relations suivies avec Dunkerque et Boulogne, le Havre, Cherbourg, etc. — Le Légué charge pour ces différents ports des grains, des pommes de terre, des porcs, veaux et moutons vivants, du miel, des bois, des papiers, de la brosserie. Les trois compagnies qui desservent le port sont les suivantes : 1° *Le Gualès de Mézaubron;* 2° *Rouxel ;* 3° *Anglo-French Steamship C° limited. Recettes* en douanes : 1898, 438.523 fr. (en 1897, 331.181 fr.).

Le *mouvement* général *de la navigation* a été pour le port du Légué-Saint-Brieuc, en 1898 : entrée, 737 nav. (52.304 t.) ; sortie, 736 (52.004 t.) ; entrée et sortie réunies, 1.473 (104.308 t.). Le résumé général du *mouvement maritime commercial* fut : commerce extérieur, importations, 52.393 t. ; exportations, 13.462 t. ; les deux, 65.865 t. ; cabotage et mutations d'entrepôts par mer, 32.508 t.) entrée et sortie) ; commerce extérieur et cabotages : tonnage effectif, 98.363 t.

La ville de Saint-Brieuc est agréablement située dans la vallée du Gouet, entre deux collines ; le pays est pittoresque, sillonné de vallées profondes, il est boisé et cultivé. La ville, tout en étant une cité maritime, est bourgeoise et champêtre : ses habitants ont conservé les vieux usages ; elle est ancienne et irrégulièrement bâtie, avec des rues tortueuses et montantes, et des maisons du moyen âge ainsi que de nombreux édifices historiques. Les édifices religieux sont nombreux. La cathédrale (mon. hist.), dédiée à Saint-Etienne, s'élève sur l'emplacement de la chapelle du monastère de Saint-Brieuc, convertie en église épiscopale au IXe siècle. Sa reconstruction, entreprise au XIIIe par l'évêque saint Guillaume Pinchon, fut continuée durant les siècles suivants jusqu'au XVIIIe où elle fut enfin

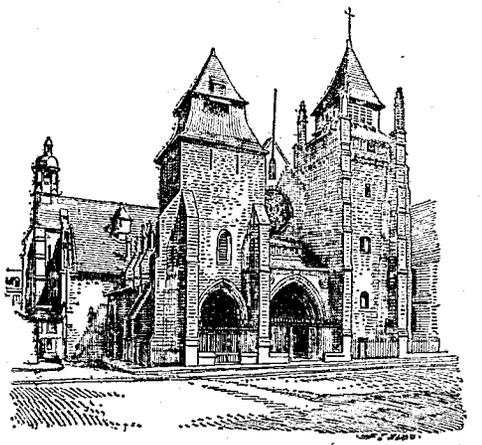

Cathédrale de Saint-Brieuc.

terminée ; anciennes tapisseries, magnifique autel en chêne sculpté du Saint-Sacrement, et un buffet d'orgues de 1540, couvert d'arabesques dans le style de la Renaissance, avec détails d'une grande délicatesse. La grande nef fut reconstruite au XVIIIe siècle, et des travaux importants furent exécutés avec goût de nos jours. Eglise paroissiale de Saint-Michel, reconstruite en 1498, démolie en 1837. Oratoire de Notre-Dame de la Fontaine, au-dessus de la fontaine de Port-Aurèle ou *de Saint-Brieuc* (1420). Eglise Saint-Guillaume (1240).

Les édifices civils sont : Hôtel de la préfecture. Près de là se trouvent le nouveau bâtiment des *Archives* et la maison dite du *Saint-Esprit*, ancienne prébende canoniale, ornée d'une tourelle du XVe siècle. Palais épiscopal, il est établi dans le manoir de Quiquengrogne ou Hôtel de Maillé (XVIe siècle). Hôtel de ville, occupe l'hôtel Trégomar, reconstruit en 1867 ; il renferme le Musée, où l'on remarque, en outre des tableaux et des collections d'histoire naturelles, la statue de Gilles de Bretagne, sculptée dans un bloc de chêne, et plusieurs curiosités archéologiques. Plusieurs maisons anciennes, surtout dans les rues avoisinant la cathédrale, vers le centre de la ville, la plupart en bois ornées de sculptures curieuses, souvent grotesques ; maison dite *hôtel des ducs de Bretagne*, mais commencée seulement en 1577, et où logea, dit-on, Jacques II d'Angleterre ; elle est élégante et de style Renaissance ; hôtel de Rohan, somptueuse habitation du XVe siècle. Tous deux sont classés comme monuments historiques. Au sommet du tertre *Bué*, statue colossale *de la Vierge*, et vue admirable sur la ville et la vallée ; à l'entour se tenait l'ancienne foire Fontaine, aujourd'hui reportée sur le boulevard Du Guesclin. Statues de Du Guesclin, de Poulain-Corbion, *monument aux enfants de Saint-Brieuc* morts pour la patrie en 1870-71. Les excursions aux environs sont pittoresques : ravin du Gouëdic ; vallée du Gouet. Sur le promontoire, à 4 kil., tour de Cesson, donjon (mon. hist.) bâti à la fin du XIVe siècle par le duc Jean V, démoli par Henri IV, et dont il reste une moitié verticale à convexité tournée vers la mer, après qu'il eut été partagé et fendu par la mine dans le sens de sa hauteur qui est de 20 m. Des fouilles ont montré que la forteresse du moyen âge avait remplacé un établissement romain. Cette tour se dresse au centre d'une enceinte creusée dans le roc.

Au nombre des émigrés bretons insulaires qui fuyaient en Armorique les Saxons envahisseurs de la Grande-Bretagne, au Ve siècle, un saint apôtre vint, avec ses disciples, aborder à l'embouchure du Gouet. Briomach (Brieuc) trouva dans ce pays le seigneur Rigwal, réfugié comme lui et son parent, qui lui concéda un terrain pour bâtir un monastère. Le territoire s'agrandit durant la vie du saint et, après sa mort, des droits et des privilèges furent concédés au monastère par les seigneurs du pays et par le roi des Francs, Childebert Ier (VIe siècle), et un centre de population se forma, qui devint la ville de Saint-Brieuc. Son origine remonte à la seconde moitié du Ve siècle. En 848, le monastère de saint Brieuc, qui avait été seulement abbé-évêque, fut érigé en siège épiscopal par le roi des Bretons, Noménoë. Les évêques y furent des seigneurs puissants, suzerains d'un fief ecclésiastique comprenant les paroisses voisines, et l'administration cléricale ne devait prendre fin qu'en 1729 : à cette date, la communauté de la ville fut séparée du général de la paroisse. Déjà, au commencement du XVIIe siècle, les réunions eurent lieu, non plus à l'église paroissiale, mais dans un hôtel de ville. Il faut observer, d'autre part, qu'au-dessus de ces seigneurs-évêques s'éleva la puissante maison de *Penthièvre* (V. ce mot).

La cathédrale, fortifiée, servit plus d'une fois de citadelle. On mentionne le siège de 1375 contre le duc Jean V, aidé d'un corps d'Anglais, qui se retirèrent ; elle était défendue par Olivier de Clisson. En 1394, celui-ci vint à son tour l'assiéger ; et, après l'avoir forcée malgré une résistance opiniâtre, il livra la ville au pillage. Puis elle jouit durant le XVe siècle jusqu'à la fin du XVIe d'une période de tranquillité et de prospérité. Mais alors elle souffrit des guerres de la Ligue ; en 1592, elle fut pillée par l'armée des Espagnols ; à la paix, en 1598, la tour de Cesson fut démantelée. En 1601, une peste dévasta Saint-Brieuc. Depuis 1602, les Etats de Bretagne s'y assemblèrent très souvent, jusqu'en 1768. En 1628, la cité s'entoura de murailles dont il ne reste que des débris. En 1691, un siège royal de l'amirauté y fut créé. En 1795, pendant la Terreur, il y eut autour de Saint-Brieuc, dit alors *Port-Brieuc*, la guerre civile des *Chouans*, accompagnée de meurtres particuliers, et une entreprise de ceux-ci contre la ville (1799).

Evêques. — Le dép. des Côtes-du-Nord forme le diocèse dit de Saint-Brieuc et Tréguier. D'abord suffragant

EFERUS - Recherche & Classification numérique

de Dol, il a appartenu à la province de Tours, puis à la métropole de Rennes. Ses titulaires ne sont connus qu'à partir du XIe siècle.

Adam, 1032; Hamon, vers 1077-88; Guillaume Ier, 1092; Robert, vers 1100; Jean Ier, 1109 et 1138; Rolland, vers 1140-5 oct. 1147; Jossius ou Joscionus, 1150-57; Judicael, vers 1155-61; Olivier Ier du Tillay, 1162; Geoffroy Ier, 1164 et 1169; Josselin, vers 1199-1206; Guillaume II, 1206; Pierre Ier, 1208-24 août 1212; Sylvestre, 1213-20; Saint-Guillaume III Pinchon, 1220-29-juil. 1224; Philippe, 1234-vers 1249; André Ier, vers 1250-vers 1256; Raoul Ier, vers 1257-59; Simon, vers 1260-71; Pierre II de Vannes, 1271; Guillaume IV Guégen; Geoffroi II, 1301 et 1308; Alain Ier, de Lamballe, 1316; Jean II, d'Avaugour, 1320-28; Matthieu, 1328; Raoul II, de la Flèche, 1329-35; Gui de Montfort, 1355-57; Hugues de Monstrelet, 1358-71; Geoffroi III, Rohan, 1371-74; Laurent de La Faye, 1375-79; Guillaume V, 1379-85; Guillaume VI, Anger, 1385-vers 1404; Etienne Ier, Cœuvert, 1404-vers 1405 ou 1406; Jean III de Malestroit, 1406-24 août 1419; Alain II de La Rue, 18 sept. 1419-4 juin 1424; Guillaume VII Brillet, 24 juin 1424-26 sept. 1427; Guillaume VIII Eder, 15 mars 1428-déc. 1430; Hervé Huguet, 29 janv. 1431-mars 1436; Olivier II, du Tillay, 4 juil. 1436-38 ou 1439; Jean IVl'Espervier, 27 févr. 1439-15 juil. 1450; Jean V Régent, 29 avr. 1450-72; Pierre III de Laval, 28 févr. 1472-77; Christophe de Penmarch, 14 janv. 1477-28 déc. 1505; Olivier III du Châtel, 9 mars 1506-16 mai 1525; Jean VI de Rieux, 6 sept. 1525-44; François Ier de Mauny, 20 sept. 1544-53; Jean VII du Tillay, 13 sept. 1553-64; Nicolas Langelier, 5 août 1564-24 sept. 1595; Melchior de Marconnay, 1601-7 mars 1618; André II le Porc de la Porte, juin 1618-22 juin 1631; Etienne II de Villazel, sept. 1631-1er juin 1641; Denis de La Barde, juin 1641-22 mai 1675; Hardouin Fortin de La Hoguette, sept. 1675-janv. 1680; Louis-Marcel de Coëtlogon, sept. 1680-11 avr. 1705; Louis de Frétat de Boissieux, 1705-31 oct. 1720; Pierre-Guillaume de La Vieuville, 8 janv. 1721-4 sept. 1727; Louis-François de Vivet de Montelus, 1727-13 sept. 1744; Henri-Nicolas Thépault du Beignon, 7 mars 1745-26 janv. 1766; François II Barreau de Girac, 31 août 1766-69; Jules-Bazile Féron de La Ferronnays, 24 déc. 1769-74; Hugues-François Regnault de Bellescize, 23 juin 1778-90; Jean-Marie Jacob, évêque constitutionnel, 1er mai 1791-93; Jean-Baptiste-Marie Caffarelli, 1er mai 1802-11 janv. 1815; Mathias Legroing de La Romagère, 17 oct. 1819-41; Jacques-Jean-Pierre Le Mée, 28 mars 1841-58; Guillaume-Elizée Martial, 3 août 1858-61; Augustin David, 14 janv. 1862. Etait encore évêque en 1873; Pierre-Marie-Frédéric Fallières, nommé le 28 août 1889. Occupe encore le siège (1900).



Armes de Saint-Brieuc.

Les armes de Saint-Brieuc sont: *D'azur au griffon d'or.* Ch. DELAVAUD.

BIBL.: L'abbé RUFFELET, *Annales briochines*, 1771. — GESLIN DE BOURGOGNE et de BARTHÉLÉMY, *les Anciens Evêchés de Bretagne, histoire et monuments*, 1865 et 1866. — PELAUD, *Notice sur le port du Légué-Saint-Brieuc*, dans *Ports maritimes de France*, 1878, t. III. — GARIN DE LAMORFLAN, *Saint-Brieuc et ses plages*, 1886. — *Mémoires* de la Soc. historiq. et archéol. et de la Soc. d'émulat. de Saint-Brieuc. — Ad. JOANNE, *Itinér. en Bretagne*. — BROSSARD, *Géog. pitt. et monument. de la France*, en cours de publication.

SAINT-BRIEUC-DE-MAURON. Com. du dép. du Morbihan, arr. de Ploërmel, cant. de Mauron; 863, hab.

SAINT-BRIEUC-DES-IFFS. Com. du dép. d'Ille-et-Vilaine, arr. de Montfort, cant. de Bécherel; 504 hab.

SAINT-BRIS. Com. du dép. de l'Yonne, arr. et cant. d'Auxerre, sur un petit affl. d. de l'Yonne, située au milieu d'un cirque de collines élevées au-dessus de lui de 150 m.; 1.489 hab. Carrière de pierre (à Bailly). Eglise des XIIe et XIIIe siècles de la Renaissance (belles verrières de cette dernière époque, arbre de Jessé de 8 m., peint sur une paroi du chœur, chaire en bois admirablement sculptée), sarcophage du VIIe siècle contenant le corps de saint Cot (IIe s.). Maison des templiers à fenêtres romanes. Maison de la Renaissance. A l'O., dans le bois de Senoy, château du XIIIe siècle ruiné, auquel des légendes locales nombreuses sont attachées. Bris devrait s'écrire Prix (de Priscus, patron de l'église en même temps que saint Cot).

SAINT-BRIS-DES-BOIS. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de Saintes, cant. de Burie; 375 hab.

SAINT-BRIS (Marquis de) (V. LAMBERT [DE]).

SAINT-BRISSON. Com. du dép. du Loiret, arr. et cant. de Gien; 1.106 hab. Eglise du XIe siècle (mon. hist.), restaurée au XIXe siècle. Château en hexagone (XIIIe-XVe s.), flanqué de six tours de 30 m. de haut., siège de la première baronnie du Berry. Restes d'un prieuré.

SAINT-BRISSON. Com. du dép. de la Nièvre, arr. de Château-Chinon, cant. de Montsauche; 1.004 hab. Eglise des XIIe-XVIe siècles. Ruines d'un château du XIIe. Dolmen dit le *Fort Chevresse*.

SAINT-BROING. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. et cant. de Gray; 227 hab.

SAINT-BROING-LES-MOINES. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Châtillon, cant. de Recey-sur-Ource; 294 hab.

SAINT-BROINGT-LE-BOIS. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Langres, cant. de Longeau; 206 hab.

SAINT-BROINGT-LES-FOSSES. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Langres, cant. de Prauthoy; 338 hab.

SAINT-BROLADRE. Com. du dép. d'Ille-et-Vilaine, arr. de Saint-Malo, cant. de Pleine-Fougères; 1.987 hab.

SAINT-BUEIL. Com. du dép. de l'Isère, arr. de La Tour-du-Pin, cant. de Saint-Geoire; 734 hab.

SAINT-CALAIS. Ch.-l. d'arr. du dép. de la Sarthe, sur l'Anille (affl. d. de la Braye). 3.627 hab. Stat. du chem. de fer de l'Etat et de Mamers à Saint-Calais; embranchement sur Connerré, Thorigné, Bessé-sur-Braye, Fonderies de fer et de cuivre, tanneries, corroiries; ateliers de constructions et de serrurerie mécaniques; fabriques de chaussures, de chaux, chaudronnerie, de machines agricoles, bonneterie, corsets. Pépinières. Commerce de grains, trèfle, vins, bois, volailles, bestiaux. Belle église des XIVe, XVIe et XVIIe siècles, reste d'un monastère; clocher avec une belle flèche gothique de 1823; portail très original de la Renaissance (1540). Ruines d'un château du XIe siècle. L'abbaye de Saint-Calais, fondée sous le nom d'Anisola au VIe siècle, prit au XIIe siècle le nom de son fondateur Caislefus (Saint-Calais), moine d'Auvergne; en 1425, les Anglais détruisirent l'abbaye (en même temps que la ville); elle fut réédifiée par Jean de Ronsard, père du poète. Saint-Calais a été plus tard le siège d'une seigneurie rattachée au Vendômois, et dont Louis XVIII fut possesseur lorsqu'il était comte de Provence.

BIBL.: VOISIN, *Hist. de Saint-Calais et de ses environs*, 1850.

SAINT-CALAIS-DU-DÉSERT. Com. du dép. de la Mayenne, arr. de Mayenne, cant. de Couptrain; 931 hab.

SAINT-CALEZ-EN-SAOSNOIS. Com. du dép. de la Sarthe, arr. et cant. de Mamers; 360 hab.

SAINT-CANNAT. Com. du dép. des Bouches-du-Rhône, arr. d'Aix, cant. de Lambesc; 1.212 hab.

SAINT-CAPRAIS. Com. du dép. de l'Allier, arr. de Montluçon, cant. de Hérisson; 503 hab.

SAINT-CAPRAIS. Com. du dép. du Cher, arr. de Bourges, cant. de Levet; 417 hab.

EFERUS - Recherche & Classification numérique

SAINT-CAPRAIS. Com. du dép. de la Gironde, arr. de Blaye, cant. de Saint-Ciers-Lalande; 508 hab.

SAINT-CAPRAIS. Com. du dép. de la Gironde, arr. de Bordeaux, cant. de Créon ; 765 hab.

SAINT-CAPRAIS. Com. du dép. du Lot, arr. de Cahors, cant. de Cazals ; 261 hab.

SAINT-CAPRAIS-DE-LERM. Com. du dép. de Lot-et-Garonne, arr. d'Agen, cant. de Puymirol ; 513 hab.

SAINT-CAPRAISE-DE-LALINDE. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Bergerac, cant. de Lalinde; 289 hab. Stat. du chem. de fer d'Orléans. Culture de tabac.

SAINT-CAPRAISE-D'EYMET. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Bergerac, cant. d'Eymet ; 344 hab.

SAINT-CARADEC. Com. du dép. des Côtes-du-Nord, arr. et cant. de Loudéac ; 1.508 hab.

SAINT-CARADEC-TRÉGOMEL. Com. du dép. du Morbihan, arr. de Pontivy, cant. de Guémené ; 1.572 hab.

SAINT-CARNÉ. Com. du dép. des Côtes-du-Nord, arr. et cant. de Dinan ; 776 hab.

SAINT-CARREUC. Com. du dép. des Côtes-du-Nord, arr. de Saint-Brieuc, cant. de Montcontour ; 1.213 hab.

SAINT-CASSIEN. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Bergerac, cant. de Monpazier ; 130 hab.

SAINT-CASSIEN. Com. du dép. de l'Isère, arr. de Saint-Marcellin, cant. de Rives ; 666 hab.

SAINT-CASSIEN. Com. du dép. de la Vienne, arr. de Loudun, cant. de Moncontour ; 150 hab.

SAINT-CASSIN. Com. du dép. de la Savoie, arr. et cant. (S.) de Chambéry ; 509 hab.

SAINT-CAST. Com. du dép. des Côtes-du-Nord, arr. de Dinan, cant. de Matignon ; 1.717 hab. Colonne commémorative d'une défaite infligée le 11 sept. 1758, par les milices bretonnes, à une armée anglaise débarquée au cap Fréhel.

SAINT-CASTIN. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. de Pau, cant. de Morlaàs ; 272 hab.

SAINT-CATHERINE'S. Ville du Canada, prov. d'Ontario, ch.-l. du comté de Lincoln, sur le canal Welland (qui relie les lacs Erié et Ontario en évitant la chute du Niagara) ; 9.170 hab. Stat. du chem. de fer de Clifton à Hamilton et tête de ligne du chemin de fer Welland au lac Ontario à Port Colborne. Collège Ridley. Sources minérales salines, très visitées pendant l'été. Fabriques de machines agricoles ; chantiers de construction.

SAINT-CÉLERIN. Com. du dép. de la Sarthe, arr. du Mans, cant. de Montfort-le-Rotrou ; 778 hab.

SAINT-CÉNERÉ. Com. du dép. de la Mayenne, arr. de Laval, cant. de Montsûrs ; 728 hab.

SAINT-CÉNERI-LE-GÉREI. Com. du dép. de l'Orne, arr. et cant. d'Alençon, sur un promontoire qui domine la Sarthe, près de l'embouchure du Sarthon ; 242 hab. Eglise romane curieuse avec une fresque du XIIe siècle. Grande pierre plate dans le lit de la Sarthe, qui passe pour le tombeau de saint Céneri. Motte ou tombelle. Saint Céneri (du latin *Serenicus*) et son frère saint Cénéré (*Serenedus* étaient deux jeunes gens de Spolète (Ombrie), qui se firent ermites dans le N.-O. de la Gaule ; saint Céneri mourut le 7 mai 669 dans cette localité, et le village se forma autour de son tombeau ; ce bourg féodal appartient aux XIe et XVe siècles à la puissante famille normande des Giroie.

BIBL. : L'abbé P., *Saint-Céneri-le-Géréi, ses souvenirs et ses monuments*, 1865.

SAINT-CÉOLS. Com. du dép. du Cher, arr. de Bourges, cant. des Aix-d'Angillon ; 26 hab.

SAINT-CÉRÉ. Ch.-l. de cant. du dép. du Lot, arr. de Figeac, sur la Bave (affl. g. de la Dordogne), au pied de la colline de Saint-Laurent-les-Tours ; 3.383 hab. Fabrique de pressoirs, vannoirs, sommiers, soufflets ; carderies de laine ; fabriques de meubles, spécialement de chaises ; distilleries, huileries. Monument du maréchal Canrobert (de Lenoir, 1897). Eglise avec modillons du XIIe siècle et belle chapelle de la Renaissance. Maisons des XVe et XVIe siècles. A 1.500 m. à l'O. de la ville, sur un coteau, ruines du château de Montal, jolie construction de la Renaissance morcelée et vendue par pièces depuis 1878 par le propriétaire (2 médaillons du plus beau style ont été acquis par le Louvre) ; à quelque distance, oppidum gaulois (camp des Césarines) avec murs en pierres sèches. — Le nom de Saint-Céré vient de sainte Exupérie, vierge chrétienne martyrisée à Cahors au IIIe siècle. La ville s'est formée à partir du Xe siècle autour d'une chapelle qui avait été élevée à la sainte.

SAINT-CERGUES. Col du Jura, dans le cant. de Vaud, en Suisse, à 1.000 m. d'alt., entre le Noirmont et la Dole avec un village de 366 hab. Une bonne route traverse ce passage qui était autrefois très important. Il y avait là un fort dont on voit encore les ruines.

SAINT-CERGUES. Com. du dép. de la Haute-Savoie, arr. de Saint-Julien, cant. d'Annemasse ; 1.217 hab. Stat. du chem. de fer de Lyon. Dolmen de la Chambre aux fées (mon. hist.).

SAINT-CERNIN. Ch.-l. de cant. du dép. du Cantal, arr. d'Aurillac ; 2.157 hab. Eglise romane du XIIIe siècle ; stalles et boiseries (mon. hist.).

SAINT-CERNIN. Com. du dép. du Lot, arr. de Cahors, cant. de Lauzès ; 699 hab.

SAINT-CERNIN-DE-LABARDE. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Bergerac, cant. d'Issigeac ; 413 hab.

SAINT-CERNIN-DE-LARCHE. Com. du dép. de la Corrèze, arr. de Brive, cant. de Larche ; 514 hab.

SAINT-CERNIN-DE-L'HERM. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Sarlat, cant. de Villefranche-du-Périgord ; 571 hab.

SAINT-CERNIN-DE-REILLAC. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Sarlat, cant. du Bugue ; 311 hab.

SAINT-CESAIRE. Ville du Canada, prov. de Québec, comté de Rouville, sur la Yamaska ; 5.200 hab. (presque tous Franco-Canadiens). Stat. de la ligne de Saint-Paul d'Albostford à Maireville. Nombreuses usines. Fonderie de fer, instruments d'agriculteur, scieries, cordonneries, moulins. Commerce de chevaux, bestiaux, graisse, farine. Observatoire. Musée zoologique.

SAINT-CÉSAIRE. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de Saintes, cant. de Burie ; 582 hab.

SAINT-CÉSAIRE-DE-GAUZIGNAN. Com. du dép. du Gard, arr. d'Alais, cant. de Vézénobres ; 278 hab.

SAINT-CÉZAIRE. Com. du dép. des Alpes-Maritimes, arr. de Grasse, cant. de Saint-Vallier ; sur le bord d'un plateau qui domine les gorges profondes où coule la Siagne ; 1.208 hab. Ancien bourg fortifié. Eglise romane. Les rues ont gardé l'aspect des cités féodales de la Provence ; sur le plateau, dolmens remarquables. Grottes de Saint-Cézaire dans les gorges de la Siagnole ; source abondante de la Foux, sortie d'une autre grotte ; on a trouvé de nombreuses traces des hommes de l'époque, de la pierre polie et du bronze, dans les différentes grottes.

SAINT-CÉZERT. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Toulouse, cant. de Grenade ; 327 hab.

SAINT-CHABRAIS. Com. du dép. de la Creuse, arr. d'Aubusson, cant. de Chénérailles ; 1.062 hab. Filat. de laine ; fabr. de drap.

SAINT-CHAFFREY. Com. du dép. des Hautes-Alpes, arr. de Briançon, cant. du Monêtier-les-Bains ; 1.188 hab.

SAINT-CHAMANT. Com. du dép. du Cantal, arr. de Mauriac, cant. de Salers ; 676 hab. Donjon féodal (XIIIe-XIVe siècle).

SAINT-CHAMAND. Com. du dép. de la Corrèze, arr. de Tulle, cant. d'Argentat ; 1.133 hab.

SAINT-CHAMARAND. Com. du dép. du Lot, arr. de Gourdon, cant. de Saint-Germain ; 588 hab.

SAINT-CHAMAS. Com. du dép. des Bouches-du-Rhône, arr. d'Aix, cant. d'Istres, sur une anse N. de l'étang de Berre ; 2.237 hab. Stat. du chem. de fer de Paris à Marseille. Petit port sur l'étang de Berre. Poudrerie de l'Etat, la plus importante de France, datant de 1670 (1 million

EFERUS - Recherche & Classification numérique

de kilogr. de poudre par an). Huileries importantes, pépinières, fonderie de fonte, filature de cocons; olives préparées. Grottes encore habitées, dans les roches qui dominent la ville à l'E. Porte fortifiée du XVe siècle. La ville est divisée en deux par une colline qu'un tunnel de 60 m. (appelé lou Partus) perce de part en part. Chapelle de Saint Chamas (XIIe siècle) sur la colline. Au milieu de la plaine, à 1.500 m. au S.-E., sur la Touloubre, le célèbre pont Flavien, construit par les Romains (une seule arche à plein cintre, 21m,40 de long, 6m,20 de large, 7 m. de haut); le pont porte à chaque bout un arc de triomphe à colonnes corinthiennes indiquant le nom des architectes (Donnius Vena et Attius Rufus, exécuteurs testamentaires de Donnius Flavus, prêtre de Rome, et d'Auguste qui fit élever le pont à ses frais); le pont Flavien passe pour avoir été construit au Ier siècle: ce serait donc le plus ancien de France; la voie d'Aix à Fos passait là. A 800 m. de là le chemin de fer de Marseille traverse la vallée de la Touloubre sur un beau viaduc à cintres entre-croisés (49 arches, 385 m. de long). Jean Surian, évêque de Vence, un des plus célèbres prédicateurs du XVIIIe siècle (Louis XV), est né à Saint-Chamas.

SAINT-CHAMASSY. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Sarlat, cant. de Saint-Cyprien; 807 hab.

SAINT-CHAMOND (*Sanctus Annemundus, San Chamon*). Ch.-l. de cant. du dép. de la Loire, arr. de Saint-Etienne; 14.463 hab. Placée au point d'intersection de plusieurs voies antiques, traversée par l'aqueduc qui conduisait à Lyon les eaux du Gier, Saint-Chamond fut occupée pendant l'époque de la domination romaine. Jusqu'au XIe siècle elle fut possédée par les comtes de Forez; Guy II en 1173 céda à l'archevêque de Lyon, Guichard, la suzeraineté des deux châteaux de Saint-Chamond, que possédait la maison de Jarez et qu'elle conserva jusqu'en 1344. Gui ou Guigue Ier de Jarez donna, le 11 nov. 1224, une charte de franchise aux habitants de Saint-Chamond. A la maison de Jarez succédèrent celle des Durgel-Saint-Priest, par le mariage de Matalone de Jarez avec Josserand Durgel, puis, au XVIe siècle, celle des Mitte de Chevrières, par le mariage de Jacques Mitte avec Gabriel Durgel de Saint-Chamond, en 1577; au XVIIe siècle, les La Vieuville, dont l'un, Charles-Emmanuel, épousa, en 1684, Marie-Anne Mitte de Chevrières, et enfin au XVIIIe siècle, les Mondragon qui, en 1768, acquirent des La Vieuville la terre de Saint-Chamond. Cette seigneurie, qui portait le titre de première baronnie du Lyonnais, avait été érigée en marquisat en 1616. Sous la Révolution, Saint-Chamond porta, pendant quelque temps le nom de Sain-Chamond et Vallée-Rousseau.

Située au confluent du Gier et du Janon, Saint-Chamond fut, dès le XVIe siècle, un centre industriel. La houille y est abondante et le district houiller, comprenant les com. de Saint-Chamond, de Saint-Julien-en-Jarez, de Saint-Martin-Acoallieu et d'Isieu, occupe une superficie de 3.542 hect. Des forges, des fonderies et des hauts fourneaux s'y sont développés (clouterie forgée Neyrand, fondée en 1740; forge Germain Morel; fonderies et forges de l'Horme; compagnie des hauts fourneaux, forges et aciéries de la marine et des chemins de fer, ayant pour origine une succursale de la maison Petin-Gaudet de Rive de-Gier et, depuis 1874, sous la direction de A. de Montgolfier; forges et aciéries de Saint-Chamond, fondées en 1843). Très anciennement, l'industrie de la soie se développa à Saint-Chamond. Gayotti, au début du XVIe siècle, y apporta ses moulins à la bolonaise et, vers 1700, Jean-François Palerme y introduisit les procédés de fabrication en usage à Bâle; de 1700 date l'importation des métiers à la zurichoise; elle y fut très florissante jusqu'au dernier tiers du XIXe siècle; actuellement la rubanerie a quelque peu déserté Saint-Chamond pour se concentrer à Saint-Etienne. Une autre industrie, celle des lacets, y est restée prospère. Elle est due à Jean-François Richard et, aujourd'hui, les fabriques de lacets comptent 40 établissements, occupant de 5.000 à 6.000 ouvriers. Saint-Chamand possède, en outre, des teintureries. Elle est la patrie de *Dugas-Montbel* (V. ce nom), et ses papiers sont conservés à la bibliothèque de la ville. Les armes de Saint-Chamond sont : *parti au 1er d'argent à la fasce d'gueules, au 2 d'azur.* Maurice Dumoulin.

Bibl. : J. Condamin, *Hist. de Saint-Chamond;* Paris, 1890, in-4, pl. et grav. — Maurice de Boissieu, *Généalogie de la maison de Saint-Chamond*, ap. *Mém. de la Diane*, t. IX.

SAINT-CHAMOND ou SAINT-CHAUMONT (Melchior Mitte de Chevrières-Miolans, marquis de), général et diplomate français, né vers 1586, mort le 10 sept. 1649. Il était fils de Jacques Mitte, comte de Miolans, seigneur de Chevrières, lieutenant général au gouvernement du Lyonnais, conseiller d'Etat, et de Gabrielle de Saint-Chamond. Après avoir débuté comme officier au régiment de Picardie, il fut nommé, le 4 mai 1612, lieutenant général en Lyonnais, Forez et Beaujolais, servit à la tête d'un régiment de son nom à l'armée de Bourbonnais en 1617, puis comme maréchal de camp à l'armée de Dauphiné (1621-23); il fut chargé, en 1625, d'une mission à Rome au sujet de la Valteline et fut envoyé, en 1627, comme ambassadeur extraordinaire à Turin et à Mantoue où il amena Vincent Gonzague, duc de Mantoue, à reconnaître le duc de Nevers pour son héritier. Blessé au siège de La Rochelle en 1628, il commanda dans l'île de Ré en 1628-29. Lieutenant général des armées du roi le 4 déc. 1630, il exerça ces fonctions en Provence, puis en Champagne (1630-31) et fut nommé, en mai 1632, gouverneur de Calais. La même année, il fut envoyé en Angleterre pour négocier la ratification d'un traité de commerce, et un accord entre les deux couronnes contre les Espagnols dans l'affaire du Palatinat. Chargé du commandement de l'armée de Champagne en 1633, il reprit les places de Reving, Fumay et Freidenburg appartenant à l'électeur de Trèves et qui étaient alors occupées par les Espagnols et investit Nancy en 1634. Envoyé en 1635 en Suède, avec charge d'attacher cette puissance à la France dans les affaires d'Allemagne, il conclut avec le chancelier Oxenstierna le traité de Wismar (20 mars 1636), puis signa en qualité d'ambassadeur extraordinaire près les princes d'Allemagne, le 21 oct. 1636, un traité par lequel le landgrave de Hesse s'unissait à la France et à la Suède contre l'empereur. Il était chevalier des ordres du roi du 31 déc. 1619, et avait été élevé à la dignité du ministre d'Etat le 10 févr. 1633.

Une partie de la correspondance diplomatique du marquis de Saint-Chamond se trouve conservée aux archives des affaires étrangères (Corr. Mantoue, t. I; Suède, t. III et IV; Allemagne, t. XII et XIV). H. de B.

Bibl. : Pinard, *Chron. militaire*, t. I, p. 123. — Levassor, *Hist. de Louis XIII*; Paris, 1757, t. II, pp. 609, 736; t. III, pp. 128 et suiv.; t. IV, pp. 122, 342, 800; t. V, pp. 121 et suiv. — Avenel, *Lettres et papiers d'Etat du cardinal de Riche, lieu*, t. I, p. 338; t. II, p. 336; t. IV, p. 300; t. V, pp. 759. 927; t. VII, pp. 605, 758-759, 946, 1022; t. VIII, pp. 86 et 309. — Comte Horric de Beaucaire, *Recueil des instructions aux ambassadeurs de France, Savoie, Sardaigne et Mantoue*; Paris, 1899, t. II, p. 125.

SAINT-CHAMP. Com. du dép. de l'Ain, arr. et cant. de Belley; 299 hab.

SAINT-CHAPTES. Ch.-l. de cant. du dép. du Gard, arr. d'Uzès; 815 hab. Stat. du chem. de fer de Lyon.

SAINT-CHARLES (Ordre de). I. Monaco. — Créé le 15 mars 1858 par le prince Charles III de Monaco, renouvelé et modifié le 10 janv. 1863, cet ordre est destiné à reconnaître les services rendus à la principauté ou au prince. Cinq classes : grands-croix, grands officiers, commandeurs, officiers et chevaliers. Un temps réglementaire est nécessaire pour passer d'une classe à la supérieure, sauf pour les membres de la famille princière et les étrangers. Ruban blanc à deux larges bordures rouges.

II. Mexique. — Maximilien, empereur du Mexique, avait fondé cet ordre le 10 août 1865, pour récompenser la piété, l'humilité et la charité des dames. L'impératrice le conférait conjointement avec lui. Ruban rouge.

EFERUS - Recherche & Classification numérique

SAINT-CHARLES. Rivière du Canada, prov. de Québec, affl. g. du Saint-Laurent. Elle naît dans le comté de Montmorency, près de Saint-Adolphe, descend vers le S. sous le nom de rivière des Hurons, traverse le lac Saint-Charles (célèbre par la beauté de ses rives), forme les jolies chutes de Lorette et se jette à Québec dans le Saint-Laurent.

SAINT-CHARLES. V. des Etats-Unis, Etat de Missouri, ch.-l. du comté de Saint-Charles, sur la rive g. du bas Missouri, au N.-O. et à 27 kil. de Saint-Louis; 6.161 hab. (en grande parti Allemands). Stat. du chem. de fer de Kansas-City à Saint-Louis. La ville administrative et bourgeoise occupe une colline qui domine la rivière et la plaine, tandis que la cité commerçante s'étend le long du Missouri, que traverse un pont de chemin de fer de 1.993 m. Ateliers de construction de wagons, filatures de laine, fonderies, abattoirs et préparation de viandes de conserve, brasseries, amidonneries réputées dans le monde entier (six moulins à vapeur préparent pour les amidons la fleur du célèbre froment blanc de Saint-Charles). La ville est, avec Sainte-Geneviève et Saint-Louis, une des trois plus anciennes villes de l'Etat : elle a été fondée, en 1769, par un Français, Louis Blanchette.

SAINT-CHARLES. Com. du dép. de la Mayenne, arr. de Château-Gontier, cant. de Grez-en-Bouëre; 340 hab.

SAINT-CHARLES-DE-PERCY. Com. du dép. du Calvados, arr. de Vire, cant. de Vassy; 361 hab.

SAINT-CHARTIER (*Vicus Lucaniacus*). Com. du dép. de l'Indre, arr. et cant. de La Châtre; 1.093 hab. Château du XVe siècle, restauré en 1860.

SAINT-CHARTRES. Com. du dép. de la Vienne, arr. de Loudun, cant. de Moncontour; 355 hab.

SAINT-CHEF. Com. du dép. de l'Isère, arr. de La Tour-du-Pin, cant. de Bourgoin, sur une colline qui sépare deux affl. dr de la Bourbre, 400 m. d'alt.; 2.859 hab. Fabriques de vins champagnisés ; filature de soie; fabrique de sabots. Château de la Renaissance avec une tour du XVe siècle. Belle église du XIIe siècle, reste de l'importante abbaye bénédictine fondée par saint Theudère (Théodore) en 567 ; elle prit le nom de Saint-Chef lorsqu'elle reçut à la fin du Xe siècle la tête de saint Thibaut, archevêque de Vienne.

SAINT-CHELS. Com. du dép. du Lot, arr. de Figeac, cant. de Cajarc ; 411 hab.

SAINT-CHÉLY. Ch.-l. de cant. du dép. de l'Aveyron, arr. d'Espalion ; 1.590 hab.

SAINT-CHELY-D'APCHER. Ch.-l. de cant. du dép. de la Lozère, arr. de Marvejols ; 1.942 hab. Stat. du chem. de fer de Lyon. Fabrique de serges et de toiles. Ancienne église des Cordeliers.

SAINT-CHÉLY-DU-TARN. Com. du dép. de la Lozère, arr. de Florac, cant. de Sainte-Enimie; 516 hab.

SAINT-CHÉRON. Com. du dép. de la Marne, arr. de Vitry-le-François, cant. de Saint-Rémy-en-Bouzemont; 140 hab.

SAINT-CHÉRON. Com. du dép. de Seine-Oise, arr. de Rambouillet, cant. (N.) de Dourdan ; 1.854 hab. Stat. du chem. de fer d'Orléans. Château de Bâville (XVIIe s.).

SAINT-CHÉRON-DES-CHAMPS. Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. de Dreux, cant. de Châteauneuf ; 148 hab.

SAINT-CHINIAN. Ch.-l. de cant. du dép. de l'Hérault, arr. de Saint-Pons, sur la Vernazoubres ; 3.112 hab. Stat. du chem. de fer de Béziers à Saint-Pons. Usine à soufre et à tourteaux, filature de laine ; fabriques de drap importantes. A 6 kil., sur le bord de la Vernazoubres, la source de Cauduro et, tout près, grotte, rochers et cascades pittoresques. A 2 kil. de la ville, grotte ou baume de Notre-Dame. — Le bourg porta d'abord le nom de Holatianus ; en 828, une abbaye bénédictine y fut fondée en l'honneur de saint Aignan et donna son nom à la localité . Saint-Chinian a été dévasté en 1875 par une inondation qui fit de nombreuses victimes.

SAINT-CHRIST-BRIOST. Com. du dép. de la Somme, arr. de Péronne, cant. de Nesle; 527 hab.

SAINT-CHRISTAU. Hameau de la com. de Lurbe (Basses-Pyrénées), dans un site charmant, à l'endroit où la vallée d'Aspe débouche dans les plaines de Pau. Eaux minérales exploitées dans deux établissements thermaux et employées dans le traitement de certaines affections générales, telles que la chlorose, l'anémie et diverses névroses.

SAINT-CHRISTAUD. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Muret, cant. de Montesquieu-Volvestre ; 438 hab.

SAINT-CHRISTAUD. Com. du dép. du Gers, arr. de Mirande, cant. de Montesquiou ; 233 hab.

SAINT-CHRISTO-EN-JARRET. Com. du dép. de la Loire, arr. de Saint-Etienne, cant. de Saint-Héand ; 1.284 hab.

SAINT-CHRISTOL. Com. du dép. de l'Ardèche, arr. de Tournon, cant. du Cheylard ; 857 hab.

SAINT-CHRISTOL. Com. du dép. du Gard, arr. et cant. d'Alais ; 1.371 hab.

SAINT-CHRISTOL. Com. du dép. de l'Hérault, arr. de Montpellier, cant. de Lunel ; 796 hab. Stat. du chem. de fer de Lyon.

SAINT-CHRISTOL. Com. du dép. de Vaucluse, arr. de Carpentras, cant. de Sault ; 491 hab.

SAINT-CHRISTOL-DE-RODIÈRES. Com. du dép. du Gard, arr. d'Uzès, cant. de Pont-Saint-Esprit ; 251 hab.

SAINT-CHRISTOLY. Com. du dép. de la Gironde, arr. de Blaye, cant. de Saint-Savin . 1.785 hab. Stat. du chem. de fer de l'Etat.

SAINT-CHRISTOLY-MÉDOC. Com. du dép. de la Gironde, arr. et cant. de Lesparre ; 808 hab.

SAINT-CHRISTOPHE. (anglais *Saint-Christopher* et vulgairement *Saint-Kitts*). L'une des Leeward Islands, ou îles Sous-le-Vent anglaises, dans la chaîne des Petites-Antilles. Elle a une superficie de 176 kil. q. et une longueur de 36 kil. Sa largeur, qui est de 10 kil. au N., se rétrécit vers le S.-E. à partir de Basse-Terre, jusqu'à devenir une langue de terre, puis s'élargit de nouveau assez pour contenir un lac circulaire. D'origine volcanique, l'île a pour point culminant le *Mont Misère* (1.300 m.) volcan éteint qui a encore des fumerolles et sources chaudes sulfureuses. Le pourtour de l'île n'offre pas de ports; les ouragans sont fréquents, les sécheresses prolongées et les inondations fréquentes pendant la saison des pluies, qui donnent une hauteur annuelle de 1^m^,292 (30 ans d'observations). La température moyenne est de 30° en août et de 27° en février — L'île comptait 30.876 hab. en 1891. La capitale est *Basse-Terre* (7.097 hab.), qui n'a qu'une rade foraine ; on trouve encore, sur la côte N., le village de *Dieppe*, au centre des cultures de canne à sucre. L'île de Saint-Christophe exporte du sucre, de la mélasse, des patates, du tabac, du rhum et du sel. En 1898, ses importations, jointes à celles de la petite île voisine de Nevis, ont atteint 3.074.200 fr., et ses exportations 3.455.550 fr. — Elle est administrée par un gouverneur et un conseil de dix membres. Découverte en 1493 par Christophe Colomb, elle fut occupée par les Anglais en 1623, par les Français en 1625 et reprise par les Espagnols en 1629. Les traités d'Utrecht la donnèrent à l'Angleterre qui l'a conservée depuis ce temps, sauf pendant quelques mois, en 1782, où elle fut occupée par les Français. L. MARCHAND.

SAINT-CHRISTOPHE. Com. du dép. de l'Allier, arr. et cant. de La Palisse; 922 hab.

SAINT-CHRISTOPHE. Com. du dép. de l'Aube, arr. de Bar-le-Duc, cant. de Brienne-le-Château ; 52 hab.

SAINT-CHRISTOPHE. Com. du dép. du Cantal, arr. de Mauriac, cant. de Pleaux ; 963 hab. Stat. du chem. de fer d'Orléans.

SAINT-CHRISTOPHE. Com. du dép. de la Charente, arr. de Barbezieux, cant. de Chalais ; 763 hab.

SAINT-CHRISTOPHE. Com. du dép. de la Charente, arr. et cant. (S.) de Confolens ; 1.075 hab.

SAINT-CHRISTOPHE. Com. du dép. de la Charente-

EFERUS - Recherche & Classification numérique

Inférieure, arr. de La Rochelle, cant. de La Jarrie ; 654 hab.

SAINT-CHRISTOPHE. Com. du dép. de la Creuse, arr. et cant. de Guéret ; 300 hab.

SAINT-CHRISTOPHE. Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. et cant. de Châteaudun ; 242 hab.

SAINT-CHRISTOPHE. Com. du dép. d'Indre-et-Loire, arr. de Tours, cant. de Neuvy-le-Roi ; 1.103 hab.

SAINT-CHRISTOPHE. Com. du dép. de l'Isère, arr. de Grenoble, cant. du Bourg-d'Oisans ; 492 hab.

SAINT-CHRISTOPHE. Com. du dép. du Rhône, arr. de Villefranche, cant. de Monsols ; 712 hab.

SAINT-CHRISTOPHE. Com. du dép. de la Savoie, arr. de Chambéry, cant. des Echelles ; 419 hab.

SAINT-CHRISTOPHE. Com. du dép. du Tarn, arr. d'Albi, cant. de Monestiès ; 505 hab.

SAINT-CHRISTOPHE. Com. du dép. de la Vienne, arr. de Châtellerault, cant. de Leigné-sur-Usseau ; 512 hab.

SAINT-CHRISTOPHE-A-BERRY. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Soissons, cant. de Vic-sur-Aisne ; 425 hab. Stat. du chem. de fer du Nord.

SAINT-CHRISTOPHE-D'ALLIER. Com. du dép. de la Haute-Loire, arr. du Puy, cant. de Saugues ; 515 hab.

SAINT-CHRISTOPHE-DE-CHAULIEU. Com. du dép. de l'Orne, arr. de Domfront, cant. de Tinchebray ; 262 hab.

SAINT-CHRISTOPHE-DE-DOUBLE. Com. du dép. de la Gironde, arr. de Libourne, cant. de Coutras ; 1.122 hab.

SAINT-CHRISTOPHE-DES-BARDES. Com. du dép. de la Gironde, arr. de Libourne, cant. de Lussac ; 736 hab.

SAINT-CHRISTOPHE-DES-BOIS. Com. du dép. d'Ille-et-Vilaine, arr. et cant. de Vitré ; 544 hab.

SAINT-CHRISTOPHE-DE-VALAINS. Com. du dép. d'Ille-et-Vilaine, arr. de Fougères, cant. de Saint-Aubin-du-Cormier ; 291 hab.

SAINT-CHRISTOPHE-DU-BOIS. Com. du dép. de Maine-et-Loire, arr. et cant. de Cholet ; 937 hab.

SAINT-CHRISTOPHE-DU-FOC. Com. du dép. de la Manche, arr. de Cherbourg, cant. des Pieux ; 191 hab.

SAINT-CHRISTOPHE-DU-JAMBET. Com. du dép. de la Sarthe, arr. de Mamers, cant. de Beaumont-sur-Sarthe ; 516 hab. Stat. du chem. de fer de l'Ouest.

SAINT-CHRISTOPHE-DE-LIGNERON. Com. du dép. de la Vendée, arr. des Sables-d'Olonne, cant. de Palluau ; 2.039 hab.

SAINT-CHRISTOPHE-DU-LUAT. Com. du dép. de la Mayenne, arr. de Laval, cant. d'Evron ; 911 hab.

SAINT-CHRISTOPHE-EN-BAZELLE. Ch.-l. de cant. du dép. de l'Indre, arr. d'Issoudun ; 773 hab. Château du XVe siècle.

SAINT-CHRISTOPHE-EN-BOUCHERIE. Com. du dép. de l'Indre, arr. et cant. de La Châtre ; 848 hab.

SAINT-CHRISTOPHE-EN-BRESSE (*Sanctus Christophorus in Brixia*). Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Chalon-sur-Saône, cant. de Saint-Germain-du-Plain ; 952 hab. Moulin. Eglise romane. Seigneurie anciennement aux Prisque, puis aux Perreney et enfin aux Truchis.

SAINT-CHRISTOPHE-EN-BRIONNAIS. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Charolles, cant. de Semur-en-Brionnais ; 1.153 hab.

SAINT-CHRISTOPHE-EN-CHAMPAGNE. Com. du dép. de la Sarthe, arr. de La Flèche, cant. de Brûlon ; 345 hab.

SAINT-CHRISTOPHE-EN-HALATTE (V. FLEURINES).

SAINT-CHRISTOPHE-EN-OISANS. Com. du dép. de l'Isère, arr. de Grenoble, cant. de Bourg-d'Oisans, au-dessus du Vénéon (affl. g. de la Romanche), à 1.470 m. d'alt., dans une magnifique vallée dominée par les beaux glaciers des plus hautes montagnes du Dauphiné ; 535 hab. Centre d'excursions et d'ascensions très recherché des touristes, ainsi que le hameau de la Bérarde qui en dépend et est situé à 9 kil. dans un cirque superbe. Le Club alpin a fondé un chalet à la Bérarde d'où l'on part pour escalader la célèbre Barre des Ecrins (4.103 m.), point culminant du Pelvoux. La com. de Saint-Christophe-en-Oisans est, après celle d'Arles, O. et E., la plus grande de France (24.286 hect.).

SAINT-CHRISTOPHE-ENTRE-DEUX-GUIERS. Com. du dép. de l'Isère, arr. de Grenoble, cant. de Saint-Laurent-du-Pont ; 767 hab.

SAINT-CHRISTOPHE-ET-LE-LARIS. Com. du dép. de la Drôme, arr. de Valence, cant. du Grand-Serre ; 593 hab.

SAINT-CHRISTOPHE-LA-COUPERIE. Com. du dép. de Maine-et-Loire, arr. de Cholet, cant. de Champtoceaux ; 556 hab.

SAINT-CHRISTOPHE-LE-CHAUDRY. Com. du dép. du Cher, arr. de Saint-Amand-Mont-Rond, cant. de Châteaumeillant ; 390 hab.

SAINT-CHRISTOPHE-LE-JAJOLET. Com. du dép. de l'Orne, arr. d'Argentan, cant. de Mortrée, sur la Baize (affl. g. de l'Orne) ; 335 hab. A 4 kil. S., château de Sacy, datant de Louis XIII, sur la lisière du Bois de l'Evêque. Restes d'un monastère.

SAINT-CHRISTOPHE-SUR-AVRE. Com. du dép. de l'Eure, arr. d'Evreux, cant. de Verneuil ; 240 hab.

SAINT-CHRISTOPHE-SUR-CONDÉ. Com. du dép. de l'Eure, arr. de Pont-Audemer, cant. de Saint-Georges-du-Vièvre ; 486 hab.

SAINT-CHRISTOPHE-SUR-DOLAISON. Com. du dép. de la Haute-Loire, arr. du Puy, cant. de Solignac-sur-Loire ; 1.001 hab.

SAINT-CHRISTOPHE-SUR-ROC. Com. du dép. des Deux-Sèvres, arr. de Niort, cant. de Champdeniers ; 808 hab. Croix du XIIIe s. (mon. hist.).

SAINT-CHRISTOPHE-VALLON. Com. du dép. de l'Aveyron, arr. de Rodez, cant. de Rignac ; 973 hab. Stat. du chem. de fer d'Orléans.

SAINT-CHRISTOPHE (Mlle de), cantatrice française du XVIIIe siècle. Elle fit partie de la musique du roi et se distingua, dans la première moitié du siècle, aux représentations des ballets et divertissements qui tenaient alors la place que prit plus tard l'Opéra. Sa réputation était grande à la cour. Aussi quand Lully eut fondé l'Académie royale de musique, songea-t-il à s'assurer le concours de cette artiste. Mlle de Saint-Christophe débuta en 1675 dans *Thésée* et demeura à l'Opéra, en possession des premiers rôles, jusqu'en 1682 où elle demanda son congé. Elle se retira dans un couvent où elle ne tarda pas à prendre le voile. Ce fut là qu'elle acheva sa vie à une date qui, comme celle de sa naissance, ne nous est point connue.

SAINT-CIBARD. Com. du dép. de la Gironde, arr. de Libourne, cant. de Lussac ; 254 hab.

SAINT-CIERGE-LA-SERRE. Com. du dép. de l'Ardèche, arr. de Privas, cant. de La Voulte-sur-le-Rhône ; 709 hab.

SAINT-CIERGE-SOUS-LE-CHEYLARD. Com. du dép. de l'Ardèche, arr. de Tournon, cant. du Cheylard ; 383 hab.

SAINT-CIERGUE (Baron de) (V. BOHIER [Thomas]).

SAINT-CIERGUES. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. et cant. de Langres ; 299 hab.

SAINT-CIERS. Com. du dép. de la Charente, arr. de Ruffec, cant. de Mansle ; 479 hab.

SAINT-CIERS-CHAMPAGNE. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de Jonzac, cant. d'Archiac ; 649 hab.

SAINT-CIERS-D'ABZAC. Com. du dép. de la Gironde, arr. de Libourne, cant. de Guîtres ; 588 hab.

SAINT-CIERS-DE-CANESSE. Com. du dép. de la Gironde, arr. de Blaye, cant. de Bourg ; 723 hab.

SAINT-CIERS-DU-TAILLON. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de Jonzac, cant. de Mirambeau ; 1.001 hab.

SAINT-CIERS-LALANDE. Ch.-l. de cant. du dép. de la Gironde, arr. de Blaye ; 2.700 hab.

SAINT-CIRGUE. Com. du dép. du Tarn, arr. d'Albi, cant. de Valence-d'Albigeois ; 743 hab.

EFERUS - Recherche & Classification numérique

SAINT-CIRGUES. Com. du dép. de la Corrèze, arr. de Tulle, cant. de Saint-Privat ; 766 hab.

SAINT-CIRGUES. Com. du dép. de la Haute-Loire, arr. de Brioude, cant. de Lavoûte-Chilhac ; 510 hab.

SAINT-CIRGUES. Com. du dép. du Lot, arr. de Figeac, cant. de Latronquière ; 1.246 hab.

SAINT-CIRGUES. Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. d'Issoire, cant. de Champeix ; 234 hab. Croix (mon. hist.) aux armes de Thomas *Bohier* (V. ce nom).

SAINT-CIRGUES-DE-JORDANNE. Com. du dép. du Cantal, arr. et cant. d'Aurillac ; 566 hab.

SAINT-CIRGUES-DE-MALBERT. Com. du dép. du Cantal, arr. d'Aurillac, cant. de Saint-Cernin ; 905 hab.

SAINT-CIRGUES-DE-PRADES. Com. du dép. de l'Ardèche, arr. de Largentière, cant. de Thueyts ; 487 hab.

SAINT-CIRGUES-EN-MONTAGNE. Com. du dép. de l'Ardèche, arr. de Largentière, cant. de Montpezat ; 1.103 hab.

SAINT-CIRICE. Com. du dép. de Tarn-et-Garonne, arr. de Moissac, cant. d'Auvillars ; 256 hab.

SAINT-CIRQ. Com. du dép. de l'Aveyron, arr. de Rodez, cant. de Requista ; 956 hab.

SAINT-CIRQ. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Sarlat, cant. du Bugue ; 234 hab.

SAINT-CIRQ ou COLAYRAC-SAINT-CIRQ. Com. du dép. du Lot-et-Garonne, arr. et cant. d'Agen ; 1.518 hab. Stat. du chem. de fer du Midi.

SAINT-CIRQ. Com. du dép. de Tarn-et-Garonne, arr. de Montauban, cant. de Caussade ; 533 hab.

SAINT-CIRQ-LAPOPIE. Com. du dép. du Lot, arr. de Cahors, cant. de Saint-Géry ; 1.172 hab. Stat. du chem. de fer d'Orléans.

SAINT-CIRQ-MADELON. Com. du dép. du Lot, arr. et cant. de Gourdon ; 273 hab.

SAINT-CIVRAN. Com. du dép. de l'Indre, arr. du Blanc, cant. de Saint-Benoît-du-Sault ; 509 hab.

SAINT-CLAIR. Lac du Canada situé sur la frontière de la prov. d'Ontario et de l'Etat de Michigan ; 48 kil. de long, 32 kil. de large (19 seulement au milieu), 6 m. de profondeur, 932 kil. q. de superficie ; relié par le Saint-Clair River (80 kil. de long) au lac Huron, il s'écoule par le fleuve Détroit (35 kil.) dans le lac Erié ; un tunnel de 2 kil. conduit de Sarnia (rive canadienne), à Port Huron (rive américaine).

SAINT-CLAIR (Mont). (V. HÉRAULT, t. XIX, p. 1138).

SAINT-CLAIR. Com. du dép. de l'Ardèche, arr. de Tournon, cant. d'Annonay ; 339 hab.

SAINT-CLAIR. Com. du dép. de l'Isère, arr. de Saint-Marcellin, cant. de Roybon ; 427 hab.

SAINT-CLAIR. Com. du dép. de l'Isère, arr. de Vienne, cant. de Roussillon ; 536 hab.

SAINT-CLAIR. Com, du dép. du Lot, arr. et cant. de Gourdon ; 431 hab. Stat. du chem. de fer d'Orléans.

SAINT-CLAIR. Ch.-l. de cant. du dép. de la Manche, arr. de Saint-Lô ; 563 hab.

SAINT-CLAIR. Com. du dép. de Tarn-et-Garonne, arr. de Moissac, cant. de Valence ; 257 hab.

SAINT-CLAIR. Com. du dép. de la Vienne, arr. de Loudun, cant. de Moncontour ; 528 hab.

SAINT-CLAIR-D'ARCEY. Com. du dép. de l'Eure, arr. et cant. de Bernay ; 350 hab.

SAINT-CLAIR-DE-HALOUZE. Com. du dép. de l'Orne, arr. et cant. de Domfront ; 701 hab.

SAINT-CLAIR-DE-LA-TOUR. Com. du dép. de l'Isère, arr. et cant. de La Tour-du-Pin ; 1.108 hab.

SAINT-CLAIR-SUR-EPTE. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Mantes, cant. de Magny, sur l'Epte (affl. dr. de la Seine) ; 545 hab. Stat. (Bordeaux-Saint-Clair) du chem. de fer de Vernon à Gisors. Grande papeterie de Bordeaux. Ruines du château bâti en 1175 par Henri II d'Angleterre, sur l'emplacement de la villa carlovingienne où fut signé en 911, entre Rollon et Charles le Simple, le traité cédant au chef normand à titre de duché ce qui devint la Normandie

SAINT-CLAIR-SUR-LES-MONTS. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. et cant. d'Yvetot ; 392 hab. Stat. du chem. de fer de l'Ouest.

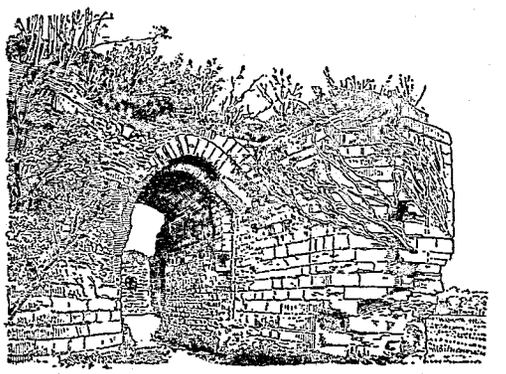

Ruines du château, à Saint-Clair-sur-Epte.

SAINT-CLAIR (Sir James) (V. ERSKINE).

SAINT-CLAR. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. et cant. de Muret ; 443 hab.

SAINT-CLAR. Ch.-l. de cant. du dép. du Gers, arr. de Lectoure ; sur une colline qui domine deux affluents de la Garonne, l'Auroue et l'Arrats ; 1.530 hab. Atelier de constructions mécaniques.

SAINT-CLAUD. Ch.-l. de cant. du dép de la Charente, arr. de Confolens, sur une colline au-dessus du Son (affl. g. de la Charente) ; 630 hab. Forge. Eglise du XVe siècle, dont la crypte très ancienne renferme, dans un tombeau sculpté du XIVe siècle, les restes d'un ermite du VIe siècle, Claud. Fontaine de Saint-Eutrope, lieu de pèlerinage voisin d'une chapelle en ruines.

SAINT-CLAUDE. Ch-l. d'arr. du dép. du Jura, à 48 kil. S.-E. Lons-le-Saunier, sur les terrasses du Mont-Bayard, au-dessus du confluent de la Bienne et du Tacon ; 390 m. d'alt. ; 10.146 hab. Point terminus d'un embranchement de la ligne de Bourg à Bellegarde ; Importante et ancienne fabrication (depuis le moyen âge) d'objets de tabletterie, et d'ouvrages au tour (cornes, os, écaille, buis, etc.) ; boîtes, coffrets, tabatières, mètres et mesures linéaires, dits articles de Saint-Claude. Tailleries de pierres fines et de diamants qui se développe beaucoup depuis 1870. Saint-Claude est une des villes de montagne les plus pittoresques de France ; étagée sur divers plateaux, elle présente un pont suspendu très hardi, d'une portée de 148 m., jeté sur le Tacon (en 1845), et un pont de pierre sur la Bienne, à 30 m. de haut (en 1862). La ville, qui a beaucoup souffert de nombreux incendies (surtout de celui du 19 juin 1799), n'a pas de maisons anciennes ; un cyclone du 19 août 1890 l'a ravagée. L'extérieur de la cathédrale Saint-Pierre (bâtie de 1340 à 1726) n'a qu'un intérêt de singularité à cause des échanguettes couronnées de flèches qui flanquent les angles ; à l'intérieur, trente-huit superbes stalles à sujets historiés (datant de 1449 à 1465 et dues au Génevois Jean de Vitry) et beau retable. Les célèbres reliques de saint Claude ont été détruites en 1794. Statue de Voltaire (1887), sur la promenade. — A l'époque gauloise, la localité portait le nom de Condate ; sur les ruines de la bourgade celtique, les frères Romains et Lupicin fondèrent en 450 une communauté religieuse qui prit le nom d'un de ses abbés, et pendant cinq siècles Saint-Oyand-de-Joux. Le nom actuel vient d'un évêque de Besançon (VIIe s.), qui vint mourir en pénitent parmi les moines. Les reliques et les pieux souvenirs attachés à Saint-Claude valurent à l'abbaye d'immenses richesses et une grande influence politique conservée avec les droits de justice jusqu'à la Révo-

EFERUS - Recherche & Classification numérique

lution. L'abbaye fut érigée en évêché en 1742, et les moines conservèrent parmi leurs serfs qu'ils n'avaient pas affranchi la détestable coutume de la main-morte. Voltaire fit en vain une campagne acharnée ; Louis XVI et un évêque même de Saint-Claude ne purent rien obtenir des moines qui gagnèrent leur cause, parchemins en main, devant le Parlement de Besançon. La Révolution seule put rendre à la liberté les tenanciers de Saint-Claude.

Bibl. : E. Girod, *Notice historique sur la main morte dans la terre de la grande Judicature de Saint-Claude*, 1881. — Etallon, *Esquisse d'une description géologique des environs de Saint-Claude*, 1886. — De Feroul-Montgaillard, *Histoire de l'abbaye de Saint-Claude jusqu'à son érection en évêché*, 1888.

SAINT-CLAUDE-DE-DIRAY. Com. du dép. du Loir-et-Cher, arr. et cant (E.) de Blois ; 1.090 hab. Stat. du chem. de fer d'Orléans. Beau viaduc sur la vallée de la Loire.

SAINT-CLÉMENT. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Vervins, cant. d'Aubenton ; 130 hab.

SAINT-CLÉMENT. Com. du dép. de l'Allier, arr. de La Palisse, cant. de Mayet-de-Montagne ; 1.441 hab.

SAINT-CLÉMENT. Com. du dép. des Hautes-Alpes, arr. d'Embrun, cant. de Guillestre ; 545 hab. Stat. du chem. de fer de Lyon.

SAINT-CLÉMENT. Com. du dép. de l'Ardèche, arr. de Tournon, cant. de Saint-Martin-de-Valamas ; 777 hab.

SAINT-CLÉMENT. Com. du dép. des Ardennes, arr. de Vouziers, cant. de Machault ; 214 hab.

SAINT-CLÉMENT. Com. du dép. du Cantal, arr. d'Aurillac, cant. de Vic-sur-Cère ; 420 hab.

SAINT-CLÉMENT. Com. de la Charente-Inférieure, arr. de Rochefort, cant. de Tonnay-Charente ; 878 hab. Stat. du chem. de fer de l'Etat.

SAINT-CLÉMENT. Com. du dép. de la Corrèze, arr. de Tulle, cant. de Seilhac ; 1.696 hab.

SAINT-CLÉMENT. Com. du dép. du Gard, arr. de Nîmes, cant. de Sommières ; 120 hab.

SAINT-CLÉMENT. Com. du dép. de l'Hérault, arr. de Montpellier, cant. des Matelles ; 211 hab.

SAINT-CLÉMENT. Com. du dép. de la Manche, arr. et cant. de Mortain ; 883 hab.

SAINT-CLÉMENT. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. et cant. (S.-E.) de Lunéville ; 814 hab. Stat. du chem. de fer de l'Est.

SAINT-CLÉMENT. Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. d'Ambert, cant. de Saint-Anthême ; 620 hab.

SAINT-CLÉMENT. Com. du dép. de l'Yonne, arr. et cant. (N.) de Sens ; 700 hab.

SAINT-CLÉMENT-DE-LA-PLACE. Com. du dép. de Maine-et-Loire, arr. d'Angers, cant. du Louroux-Béconnais ; 1.257 hab.

SAINT-CLÉMENT-DE-RÉGNAT. Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. de Riom, cant. de Randan ; 812 hab.

SAINT-CLÉMENT-DES-LEVÉES. Com. du dép. de Maine-et-Loire, arr. et cant. (N.-O.) de Saumur ; 1.021 hab. Stat. du chem. de fer d'Orléans.

SAINT-CLÉMENT-DE-VERS. Com. du dép. du Rhône, arr. de Villefranche, cant. de Monsols ; 473 hab.

SAINT-CLÉMENT-LES-BALEINES. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de La Rochelle, cant. d'Ars ; 866 hab.

SAINT-CLÉMENT-LES-PLACES. Com. du dép. du Rhône, arr. de Lyon, cant. de Saint-Laurent-de-Chamousset ; 780 hab.

SAINT-CLÉMENT-SUR-GUYE (*Sanctus Clemens ad Guyam*). Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Chalon-sur-Saône, cant. de Mont-Saint-Vincent, sur la Guye ; 342 hab. Carrières de pierre. Plâtrière. Découverte d'un cimetière antique sur le versant de la montagne au midi. La terre faisait partie de la baronnie de Joncy. Le petit fief de Molleron, nom aujourd'hui disparu, appartenait aux de Thésut, aux Aumônier de Chalenforge et aux de Rains. Lex.

SAINT-CLÉMENT-SUR-VALSONNE. Com. du dép. du Rhône, arr. de Villefranche, cant. de Tarare ; 907 hab.

SAINT-CLÉMENTIN. Com. du dép. des Deux-Sèvres, arr. de Bressuire, cant. d'Argenton-Château ; 850 hab.

SAINT-CLET. Com. du dép. des Côtes-du-Nord, arr. de Guingamp, cant. de Pontrieux ; 1.475 hab.

SAINT-CLOUD. Ville des Etats-Unis, Etat de Minnesota, ch.-l. du comté de Stearns, sur la rive dr. du Haut-Mississipi, à 3 kil. du confluent du Sauk, sur une falaise escarpée ; 7.686 hab. (Canadiens Français en grande partie). Stat. du chem. de fer de Saint-Paul à Brainord, avec bifurcation sur le Manitoba. Entrepôt du commerce du N. du Minnesota. Scieries de planches et poutres ; minoteries, fonderies.

SAINT-CLOUD. Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. et cant. de Châteaudun ; 316 hab.

SAINT-CLOUD. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Versailles, cant. de Sèvres, sur la r. g. de la Seine ; 6.374 hab. Stat. du chem. de fer de Paris à Versailles (r. dr.), de Paris à Saint-Germain par Marly-le-Roi et de Paris au Champ-de-Mars par les Moulineaux ; du tramway Louvre-Saint-Cloud ; du bateau des Tuileries à Suresnes. — Clodoald, fils de Clodomir, ayant failli être tué comme ses frères, se fit prêtre. Il se retira à *Novigentum* et s'y fit construire un monastère, où, plus tard, on l'inhuma. Sur sa tombe, des miracles se produisirent, et peu à peu l'église, jusqu'alors vouée à saint Martin, s'appela Saint-Cloud. Ce nom s'étendit au village qui se forma autour d'elle, et *Novigentum Clodoaldum* est appelé Saint-Cloud ou Saint-Floud dès 765. Si les invasions normandes paraissent avoir épargné ce lieu, il n'en fut pas ainsi pendant la guerre de Cent ans : Saint-Cloud fut dévasté par les Anglais en 1358, et plusieurs fois pris et repris sous Charles VI. Sa proximité de Paris et le charme de son paysage lui valurent de bonne heure d'être choisi comme résidence par plusieurs grands personnages : Catherine de Courtenay, impératrice de Constantinople, Jean, duc de Berry et d'Auvergne, l'archevêque de Rouen, Jean de La Rochetaillée, le trop célèbre évêque de Beauvais, Pierre Cauchon, Henri II, y eurent des maisons de plaisance. Mais la principale appartenait aux Gondi ; située sur la hauteur, elle dominait toutes les autres. C'est là que, le 1er août 1588, Henri III fut assassiné ; son cœur fut déposé dans une chapelle de l'église, probablement au-dessous d'une colonne en marbre rouge, élevée, en souvenir de cet événement, par les soins du duc d'Epernon. La maison de plaisance des Gondi fut l'origine du château dont nous voyons encore les vestiges, le château de Saint-Cloud proprement dit : soit, en effet, que cette habitation ait été achetée, en 1658, par Louis XIV pour Monsieur, soit que celui-ci ait fait construire le château sur un terrain primitivement occupé par trois propriétés appartenant à d'Hervart, à Fouquet et à Nonerot. L'on peut supposer que le domaine du duc d'Orléans embrassait à la fois, et ces trois derniers, et celui des Gondi. Quoi qu'il en soit, Philippe, duc d'Orléans, confia aux premiers artistes de son temps le soin d'embellir sa résidence. Lepautre, Girard et Mansart se chargèrent de l'architecture, Le Nôtre des jardins. Le château resta dans la famille d'Orléans jusqu'en 1682, où Marie-Antoinette en fit l'acquisition : de son temps datent plusieurs réparations et agrandissements. — Survint la Révolution qui fit du château une propriété nationale ; le décret de 1793 ordonne que Saint-Cloud et d'autres maisons royales (V. Raincy [Le]) seraient « conservés et entretenus aux dépens de la République, pour servir aux jouissances du peuple, et former des établissements utiles à l'agriculture et aux arts ». C'est là que s'accomplit la révolution du 18 brumaire an VIII (9 et 10 nov. 1799) : à cette date, le Conseil des anciens, en majorité favorable aux projets de Bonaparte, décrétait que « le Corps législatif serait transféré dans la commune de Saint-Cloud » ; le lendemain, ce même Conseil se réunit dans la grande galerie du château, peinte par Mignard ; la séance du Conseil des Cinq-Cents se tint dans l'oran-

EFERUS - Recherche & Classification numérique

gerie, et se termina par le coup de force de Bonaparte. Peut-être faut-il voir dans le succès de cette entreprise la secrète raison de la préférence que Napoléon témoigna pour Saint-Cloud. C'est là aussi qu'il proclama l'Empire le 18 mai 1804. Il en fit sa résidence favorite et lui donna sa dernière parure. Le parc (de 392 hectares) était public depuis le régent, et n'avait pas cessé de l'être; il le demeura sous Napoléon, qui se conserva seulement, comme Marie-Antoinette avait fait elle-même, la jouissance du petit parc. Louis XVIII, Charles X, Louis-Philippe résidèrent à Saint-Cloud; Charles X y signa, le 25 juil. 1830, les ordonnances qui entraînèrent sa chute. La description de toutes les magnificences du château de Saint-Cloud n'a plus aujourd'hui qu'un intérêt rétrospectif et ne présente guère que d'attristants souvenirs : occupé le 30 mars 1814 par l'avant-garde du général russe Langeron, dévasté par les Prussiens le 2 juil. 1815, Saint-Cloud, où Napoléon III avait signé la déclaration de guerre à la Prusse en juillet 1870, connut, en 1870-71, les horreurs de l'invasion allemande; le 13 oct., le château et les richesses artistiques (toutes celles du moins qu'on n'avait pas eu le temps de déménager) étaient la proie des flammes; le 19 janv. avait lieu l'engagement de Montretout (V. Buzenval), qui nous coûta près de 3.000 hommes tués ou blessés; un monument commémoratif a été élevé dans le cimetière. — Du château subsiste seul le pavillon de Valois, où est installée une Ecole normale supérieure d'enseignement primaire.

L'église de Saint-Cloud, dont nous avons déjà dit un mot, tombait en ruines lorsque Marie-Antoinette ordonna sa démolition et son remplacement par un nouvel édifice que 1789 trouva inachevé. La paroisse fut, après la tourmente révolutionnaire, transportée dans l'église du couvent des Ursulines (établies à Saint-Cloud depuis environ 1660), puis, en 1806, cette église elle-même menaçant ruine, dans la chapelle (fondée en 1787 par Marie-Antoinette) de l'*hôpital*, qui, lui-même, date du XVIIe siècle. L'église actuelle a été construite en 1865, en style roman, par Delarue, près d'un vieil arc ogival, reste de la primitive église où reposait le corps de saint Cloud.

Saint-Cloud communique avec Boulogne par un pont qui existait déjà en 841 et demeura longtemps couvert de moulins. Reconstruit au XIVe siècle, mais encore en bois, il fut bâti de pierre en 1556. Henri IV s'en étant emparé en 1590, les ligueurs firent sauter les deux arches du milieu : elles furent rétablies en bois et servirent longtemps à attacher les « filets de Saint-Cloud », jadis célèbres, qui, tendus jour et nuit, arrêtaient les objets entraînés par le fleuve et recueillaient les noyés. Enfin, en 1810, deux arches furent reconstruites en pierre, et le pont réparé en son entier.

La foire de Saint-Cloud (du 7 au 22 sept.) est, depuis longtemps, la plus courue de toutes celles des environs de Paris. Jadis, au XVIIIe siècle, on y allait par la « galiote » ou les « bachots » et, à la nuit close, on en revenait par le bois de Boulogne. Cet itinéraire est plaisamment décrit dans le burlesque *Voyage à Saint-Cloud par mer et par terre*, de L.-B. Néel (1748). F. Bournon.

Abbaye de Saint-Cloud (V. Longchamp).

Porcelaine de Saint-Cloud (V. Porcelaine, § *Histoire*).

Bibl. : Lebeuf, *Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris*, éd. de 1883, t. III, pp. 20 à 40. — *Curiosités du château de Saint-Cloud;* Paris, 1783, in-8. — J.-P. C***, *Curiosités de Saint-Cloud;* Saint-Cloud, 1815, in-12. — P. St.-A..., *Dictionnaire... de tous les environs de Paris*, art. *Cloud (Saint-);* Paris, s. d. [1816], pp. 183 à 321, in-16. — M. Vachon, *le Château de Saint-Cloud : son incendie en 1871. Inventaire des œuvres d'art détruites ou sauvées;* Paris, 1880, in-8.

SAINT-COLOMB. Com. du dép. du Lot-et-Garonne, arr. de Marmande, cant. de Lauzun; 708 hab.

SAINT-COLOMBAN-DES-VILLARDS. Com. du dép. de la Savoie, arr. de Saint-Jean-de-Maurienne, cant. de La Chambre; 1.192 hab.

SAINT-COLOMBIN. Com. du dép. de la Loire-Inférieure, arr. de Nantes, cant. de Saint-Philibert-de-Grand-Lieu; 2.281 hab.

SAINT-CÔME. Com. du dép. de l'Aveyron, arr. et cant. d'Espalion; 1.812 hab.

SAINT-CÔME. Com. du dép. de la Gironde, arr. et cant. de Bazas; 397 hab.

SAINT-CÔME-DE-FRESNE. Com. du dép. du Calvados, arr. de Bayeux, cant. de Ryes; 186 hab.

SAINT-COME-DU-MONT. Com. du dép. de la Manche, arr. de Saint-Lô, cant. de Carentan; 688 hab.

SAINT-CÔME-ET-MARUÉJOLS. Com. du dép. du Gard, arr. de Nîmes, cant. de Saint-Mamert-du-Gard; 355 hab.

SAINT-CONGARD. Com. du dép. du Morbihan, arr. de Vannes, cant. de Rochefort; 854 hab.

SAINT-CONNAN. Com. du dép. des Côtes-du-Nord, arr. de Guingamp, cant. de Saint-Nicolas-du-Pélem; 944 hab.

SAINT-CONNEC. Com. du dép. des Côtes-du-Nord, arr. de Loudéac, cant. de Mûr; 632 hab.

SAINT-CONSTANT. Com. du dép. du Cantal, arr. d'Aurillac, cant. de Maurs; 978 hab.

SAINT-CONTEST. Com. du dép. du Calvados, arr. et cant. (E.) de Caen; 567 hab.

SAINT-CONTEST (Dominique Claude Barberie de), magistrat et diplomate français, né en 1668, mort à Paris le 22 juin 1730. Issu d'une famille de Normandie, successivement conseiller au Châtelet (1687), puis au Parlement (1689), maître des requêtes (1696), il occupa ensuite les intendances de Metz en 1700, des armées de la Moselle en 1703, d'Allemagne en 1708, puis encore de la Moselle en 1713, et s'y distingua par sa prévoyance et son activité. Envoyé en 1714, avec le comte du Luc, au congrès de Bade, en Argovie, comme second plénipotentiaire, il prépara le traité de paix que vinrent, pour la pompe, signer le maréchal de Villars, pour la France, et le prince Eugène, pour l'Empire. A son retour, nommé (1715), par le régent, membre du conseil de guerre nouvellement créé, conseiller d'Etat en 1716, il fut chargé de faire le rapport dans la fameuse affaire des princes légitimés et conclut (1er juil. 1717) à la déchéance du droit de succession à la couronne que Louis XIV leur avait conféré par l'édit de juil. 1714; conclusions que confirma un édit, mais en leur laissant le titre de princes du sang. Il négocia ensuite avec d'Ormesson le traité du 21 janv. 1718, réglant les difficultés pendantes entre la France et le duc de Lorraine, qui obtint le titre d'*Altesse royale;* il fut nommé, le 30 nov. 1720, conseiller au conseil du commerce, et conseiller d'Etat en 1724. Il fut encore, dans l'intervalle, chargé de deux importantes missions diplomatiques auprès des Etats généraux des Provinces-Unies, avec le comte de Morville, et avec le comte de Rottenbourg au congrès de Cambrai qui s'était ouvert, le 1er avr. 1724, pour régler les différends entre l'empereur Charles VI et Philippe V d'Espagne, et qui se tourna contre les médiateurs eux-mêmes, la France et l'Angleterre. Ce fut la dernière mission de Saint-Contest. Il fut inhumé aux Blancs-Manteaux. Sous des dehors lourds et bourrus, c'était un homme habile et avisé. — Son frère, *Jacques* Barberie, marquis de Courteille, intendant de Berri, mort en 1731, a formé la branche des Barberie de Courteille. — Armes : *D'azur, à trois têtes d'aigles d'or, arrachées.*

Eug. Asse.

Bibl. : Saint-Simon, *Mémoires*, 1881, t. IX, 6; X, 144, 184; XII, 237, 255, 259; XIII, 191, 253, 414, 422; XIV, 340; XVII, 162, 213.

SAINT-CONTEST (François-Dominique Barberie de), homme d'Etat, seigneur de la Châteigneraye, fils du précédent et de Marie-Françoise Le Maistre, né à Paris le 26 juin 1707, mort à Versailles le 24 juil. 1754. Sa jeunesse fut studieuse et, en 1724, il fit partie de ce club de l'*Entresol*, tenu chez l'abbé Alary, où il fut chargé d'une histoire depuis la paix de Ryswick. Ce qu'il en lut même

EFERUS - Recherche & Classification numérique

« promettait beaucoup », dit d'Argenson. D'abord avocat au Châtelet en 1721, ensuite conseiller au Parlement (29 déc. 1724), maître des requêtes (24 déc. 1728), intendant de Pau (1737), de Caen, de Bourgogne (1740). Chargé, le 15 juil. 1749, de régler avec la république de Genève la question des territoires réclamés par celle-ci dans le pays de Gex, il passa de là à La Haye comme ambassadeur (sept. 1750), et le 11 sept. 1751 succéda au marquis de Puisieux, comme secrétaire d'Etat des affaires étrangères, où il fut l'expression de la politique de Mme de Pompadour et de l'abbé de Bernis. Il mourut dans ces fonctions, d'une maladie de poitrine, au moment où les affaires d'Amérique allaient amener une nouvelle guerre européenne. D'Argenson, qu'il faut contrôler, a dit de lui, comme ministre : « Il a peu d'usage du monde, mais un esprit naturel qui l'exemptera d'être trouvé sot... Ce n'est qu'un pédant, manquant d'idées. Nulle règle dans le travail ; il ne saurait se commander douze lignes d'écriture par delà le goût qu'il a d'en écrire les premières lignes. Rempli des préjugés de la plus vieille politique, ce n'est qu'un nouvelliste et non un homme d'Etat... C'est un homme médiocre et tranquille ». — Son frère, *Henri-Louis*, fut intendant de Limoges (1743) et de Champagne (1750). — De son mariage (27 sept. 1735), avec Jeanne-Monique des Vieux, fille d'un fermier général, morte le 1er janv. 1746, il ne laissa qu'une fille, Marguerite, mariée, le 6 juin 1753, à Louis du Plessis-Châtillon, et en secondes noces (18 mai 1756) à Charles de Canonville, marquis de Raffetot, morte le 26 juin 1771. Eug. Asse.

Bibl. : D'Argenson, *Journal*, éd. Janet, t. I, 941, II, 45. — De Luynes, *Journal*, passim.

SAINT-CORNEILLE. Com. du dép. de la Sarthe, arr. du Mans, cant. de Montfort ; 743 hab.

SAINT-CORNIER-DES-LANDES. Com. du dép. de l'Orne, arr. de Domfront, cant. de Tinchebray ; 1.433 hab.

SAINT-COSME et Saint-Damien (Ordre de) ou **ORDRE DES MARTYRS.** Ce fut d'abord une institution charitable destinée à soulager les pèlerins qui se rendaient en Palestine et tenant un hôpital à leur disposition. Le pape Jean XX en fit, en 1312, un ordre religieux, militaire et hospitalier sous la règle de Saint-Basile. Il ne tarda pas à disparaître.

SAINT-COSME-DE-VAIR. Com. du dép. de la Sarthe, arr. et cant. de Mamers ; 1.245 hab.

SAINT-COUAT-D'AUDE. Com. du dép de l'Aude, arr. de Carcassonne, cant. de Capendu ; 555 hab.

SAINT-COUAT-DU-RAZÈS. Com. du dép. de l'Aude, arr. de Limoux, cant. de Chalabre ; 132 hab.

SAINT-COULITZ. Com. du dép. du Finistère, arr. et cant. de Châteaulin ; 571 hab.

SAINT-COULOMB. Com. du dép. d'Ille-et-Vilaine, arr. de Saint-Malo, cant. de Cancale ; 2.008 hab.

SAINT-COUTANT. Com. du dép. de la Charente, arr. de Confolens, cant. de Champagne-Mouton ; 623 hab.

SAINT-COUTANT. Com. du dép. des Deux-Sèvres, arr. de Melle, cant. de Lezay ; 737 hab.

SAINT-COUTANT-LE-GRAND. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de Rochefort, cant. de Tonnay-Charente ; 439 hab.

SAINT-CRÉAC. Com. du dép. du Gers, arr. de Lectoure, cant. de Saint-Clar ; 230 hab.

SAINT-CRÉAC. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. d'Argelès, cant. de Lourdes ; 205 hab. Ardoisières.

SAINT-CREPIN. Com. du dép. des Hautes-Alpes, arr. d'Embrun, cant. de Guillestre ; 1.041 hab. Stat. du chem. de fer de Lyon.

SAINT-CRÉPIN. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de Rochefort, cant. de Tonnay-Charente ; 386 hab.

SAINT-CRÉPIN. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Périgueux, cant. de Saint-Pierre-de-Chignac ; 353 hab.

SAINT-CRÉPIN-AUX-BOIS. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Compiègne, cant. d'Attichy ; 313 hab.

SAINT-CRÉPIN-DE-RICHEMONT. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Nontron, cant. de Mareuil-sur-Belle ; 672 hab.

SAINT-CRÉPIN-ET-CARLUCET. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Sarlat, cant. de Salignac ; 691 hab.

SAINT-CRÉPIN-IBOUVILLERS. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Beauvais, cant. de Méru ; 698 hab.

SAINT-CRESPIN. Com. du dép. du Calvados, arr. de Lisieux, cant. de Mézidon ; 134 hab.

SAINT-CRESPIN. Com. du dép. de Maine-et-Loire, arr. de Cholet, cant. de Montfaucon ; 1.156 hab.

SAINT-CRESPIN. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Dieppe, cant. de Longueville ; 179 hab.

SAINT-CRICQ. Com. du dép. du Gers, arr. de Lombez, cant. de Cologne ; 192 hab.

SAINT-CRICQ-CHALOSSE. Com. du dép. des Landes, arr. de Saint-Sever, cant. de Hagetmau ; 934 hab.

SAINT-CRICQ-DU-GAVE. Com. du dép. des Landes, arr. de Dax, cant. de Peyrehorade ; 509 hab.

SAINT-CRICQ-VILLENEUVE. Com. du dép. des Landes, arr. de Mont-de-Marsan, cant. de Villeneuve-de-Marsan ; 583 hab.

SAINT-CROIX. Fleuve de l'Amérique du Nord, né dans le lac Saint-Croix, à 117 m. d'alt. Il forme la frontière entre les Etats de New-Brunswick, et Maine traverse le lac Chiputnaticook et se jette, après un cours de 153 kil., dans la baie de Passamaquoddy, à Saint-Andrews.

SAINT-CROIX. Rivière des Etats-Unis, affl. permanent g. du Mississipi et temporaire du Saint-Laurent par le lac Supérieur. Emissaire de plusieurs lacs, cette rivière, née à 201 m. de haut, au N.-O. de l'Etat de Wisconsin, après avoir reçu le Namekagon, sert de limite aux Etats de Minnesota à dr. et Wisconsin à gauche et se termine après un cours de 320 kil., dont 100 kil. navigables, coupé de nombreuses cascades (en particulier de Taylors Fall), dans le Mississipi, entre Prescott et Douglas, presque en face de Hastings, à l'issue d'un lac d'expansion de 58 kil. que déterminent les amoncellements de sable du Mississipi.

SAINT-CULMER (Puy). Sommet du dép. du *Puy-de-Dôme* (V. ce mot, t. XXVII, p. 982).

SAINT-CYBARD. Com. du dép. de la Charente, arr. de Barbezieux, cant. de Montmoreau ; 327 hab.

SAINT-CYBARDEAUX. Com. du dép de la Charente, arr. d'Angoulême, cant. de Rouillac, sur la Nouère (affl. dr. de la Charente) ; 935 hab. Stat. du chem. de fer d'Angoulême à Matha ; belle église des XIe et XVe siècles. A 2 kil. N.-E., hameau des Bouchauds, avec un édifice nommé Château des Fées (XIVe s.) et les ruines d'un théâtre et de bains romains ; à 200 m. de là, hameau de Cougoussac, sur l'emplacement d'un amphithéâtre. Enfin à 1 kil., hameau de Puy-Romain : ces différents noms et restes indiquent qu'il a dû exister autrefois une ville gallo-romaine importante.

SAINT-CYBRANET. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Sarlat, cant. de Domme ; 441 hab.

SAINT-CYPRIEN. Faubourg de *Toulouse* (V. ce mot).

SAINT-CYPRIEN. Com. du dép. de la Corrèze, arr. de Brive, cant. d'Ayen ; 503 hab.

SAINT-CYPRIEN. Ch.-l. de cant. du dép. de la Dordogne, arr. de Sarlat, à 2 kil. de la r. dr. de la Dordogne ; 2.064 hab. Stat. du chem. de fer d'Orléans (de Saint-Denis au Buisson). Vignobles. Fabriques de tuiles, briques, sabots ; distillerie, ateliers de serrurerie. A 3 kil. S.-E., source minérale de Panassou, utilisée en bains de boue. Curieuse église du XIIe siècle, reste d'un prieuré relevant de Saint-Sernin de Toulouse. A 1 kil. N., château de Fages (XIVe et XVIe s.) ; au N.-O., à quelque distance, restes du prieuré bénédictin de Reignac.

SAINT-CYPRIEN. Com. du dép. de la Loire, arr. de Montbrison, cant. de Saint-Rambert ; 506 hab.

SAINT-CYPRIEN. Com. du dép. du Lot, arr. de Cahors, cant. de Montcuq ; 518 hab.

EFERUS - Recherche & Classification numérique

SAINT-CYPRIEN. Com. du dép. des Pyrénées-Orientales, arr. et cant. (E.) de Perpignan ; 884 hab.

SAINT-CYPRIEN-SUR-DOURDOU. Com. du dép. de l'Aveyron, arr. de Rodez, cant. de Conques ; 1.648 hab.

SAINT-CYR. Com. du dép. de l'Ardèche, arr. de Tournon, cant. d'Annonay ; 474 hab.

SAINT-CYR. Com. du dép. du Jura, arr. de Poligny, cant. d'Arbois ; 193 hab.

SAINT-CYR. Com. du dép. de la Manche, arr. de Valognes, cant. de Montebourg ; 204 hab.

SAINT-CYR. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Chalon, cant. de Sennecey-le-Grand ; 601 hab.

SAINT-CYR. Com. du dép. de la Vienne, arr. de Poitiers, cant. de Saint-Georges ; 621 hab.

SAINT-CYR. Com. du dép. de la Haute-Vienne, arr. de Rochechouart, cant. de Saint-Laurent-sur-Gorre ; 1.286 hab.

SAINT-CYR-AU-MONT-D'OR. Com. du dép. du Rhône, arr. de Lyon, cant. de Limonest ; 1.802 hab.

SAINT-CYR-DE-FAVIÈRES (*Sanctus Ciricius de Faveriis*). Com. du dép. de la Loire, arr. de Roanne, cant. de Saint-Symphorien-de-Lay ; 662 hab. Dans cette commune se trouve l'ancien fief de Cucurieux.

SAINT-CYR-DE-PROVENCE. Com. du dép. du Var, arr. de Toulon, cant du Beausset, à 2 kil. de la plage des Lèques (à l'E. de la baie de la Ciotat) ; 1.831 hab. Station du chem. de fer de Marseille à Toulon. Vins estimés. Sur la plage des Lèques, ruines de Tauroentum recouvertes par la mer, grand port de la côte ligure durant l'antiquité, fondé par des Phocéens détachés de l'expédition qui colonisa Marseille : la ville prospéra pendant dix siècles et fut détruite vers 700 par les Sarrasins. En l'an 49 av. J.-C., elle fut assiégée et prise par Trébonius, et la flotte de Pompée fut détruite par Brutus qui commandait les vaisseaux de César. Les ruines de Tauroentum ont été retrouvées par l'érudit provençal Marin (1781) et explorées par l'abbé Magloire Giraud qui a reconstitué le plan de la cité antique de 1852 à 1861.

SAINT-CYR-DE-SALERNE. Com. du dép. de l'Eure, arr. de Bernay, cant. de Brionne ; 341 hab.

SAINT-CYR-DES-GÂTS. Com. du dép. de la Vendée, arr. de Fontenay-le-Comte, cant. de L'Hermenault ; 911 hab.

SAINT-CYR-DE-VALORGES. Com. du dép. de la Loire, arr. de Roanne, cant. de Néronde ; 731 hab.

SAINT-CYR-DU-BAILLEUL. Com. du dép. de la Manche, arr. de Mortain, cant. de Barenton ; 1.440 hab.

SAINT-CYR-DU-DORET. Com. de la Charente-Inférieure, arr. de La Rochelle, cant. de Courçon ; 483 hab.

SAINT-CYR-DU-GAULT. Com. du dép. du Loir-et-Cher, arr. de Blois, cant. d'Herbault ; 564 hab.

SAINT-CYR-DU-RONCERAY. Com. du dép. du Calvados, arr. de Lisieux, cant. d'Orbec ; 190 hab.

SAINT-CYR-DU-VAUDREUIL. Com. du dép. de l'Eure, arr. de Louviers, cant. de Pont-de-l'Arche ; 900 hab.

SAINT-CYR-EN-ARTHIES. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Mantes, cant. de Magny ; 175 hab.

SAINT-CYR-EN-BOURG. Com. du dép. de Maine-et-Loire, arr. de Saumur, cant. de Montreuil-Bellay ; 735 hab.

SAINT-CYR-EN-PAIL. Com. du dép. de la Mayenne, arr. de Mayenne, cant. de Pré-en-Pail ; 1.050 hab.

SAINT-CYR-EN-TALMONDAIS. Com. du dép. de la Vendée, arr. des Sables-d'Olonne, cant. de Moûtiers-les-Mauxfaits ; 552 hab. Joli château Renaissance de la Court-d'Aron, avec collections d'antiquités. Fontaine de Valenson, but de pèlerinage.

SAINT-CYR-EN-VAL. Com. du dép. du Loiret, arr. et cant. S. et à 9 kil. S.-S.-E. d'Orléans, sur la Dhuys, affl. du Loiret, au bord du Val de Loire ; alt., 98 m. ; 1.027 hab. Stat. du chem. de fer d'Orléans à Vierzon. Ce village n'a d'autre importance que celle que lui donnent les nombreux habitants d'Orléans qui y résident en été. A 3 kil. S.-S.-O., le château des Cormes date du XVIe siècle ; celui de la Source (XVIIIe) fut habité par lord Bolingbroke ; Voltaire y termina la *Henriade*. Dans le parc est le « Bouillon », source du Loiret.

SAINT-CYR-LA-CAMPAGNE. Com. du dép. de l'Eure, arr. de Louviers, cant. d'Amfreville-la-Campagne ; 309 hab.

SAINT-CYR-LA-LANDE. Com. du dép. des Deux-Sèvres, arr. de Bressuire, cant. de Thouars ; 473 hab.

SAINT-CYR-LA-RIVIÈRE. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. d'Etampes, cant. de Méréville ; 296 hab.

SAINT-CYR-LA-ROCHE. Com. du dép. de la Corrèze, arr. de Brive, cant. de Juillac ; 639 hab.

SAINT-CYR-LA-ROSIÈRE. Com. du dép. de l'Orne, arr. de Mortagne, cant. de Nocé, au-dessus de la Rosière (affl. g. de la Même) ; 840 hab. Ruines d'un château. Eglise avec un joli porche roman, un retable, un saint-sépulcre du XVIe siècle. Au S., un pèlerinage a lieu à la chapelle de Notre-Dame de Clémence (XVe s.). A une heure et demie, village de Sainte-Gauburge avec ruines d'un prieuré (XIIIe au XVIe s.), avec une jolie église. Camp romain au mont Saléon et dolmen de la *Pierre-Pleureuse*.

SAINT-CYR-LE-CHATOUX. Com. du dép. du Rhône, arr. et cant. de Villefranche ; 141 hab.

SAINT-CYR-L'ECOLE. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. et cant. (O.) de Versailles ; 4.205 hab. Stat. du chem de fer de l'Ouest et de Grande Ceinture, et du tramway de Versailles à Saint-Cyr. — L'origine traditionnelle de ce nom remonte au martyre d'un enfant du nom de Cyrus, qui, ayant, dans les premiers temps du christianisme, refusé de devenir païen, fut précipité du haut d'un rocher. Plus tard, on le vénéra comme martyr, et, au lieu présumé de sa mort, on commença d'élever quelques maisons qui finirent par former un village, lequel dépendit du diocèse de Chartres. De bonne heure, il s'y fonda un monastère de femmes, de l'ordre de Saint-Benoît, l'abbaye de Notre-Dame des Anges ; l'époque exacte en est difficile à fixer : les religieuses prétendaient remonter à un certain Bartholomeus Pilosus, qui vivait avant le VIIIe siècle, mais les frères de Sainte-Marthe soutenaient que leur abbaye n'avait été établie qu'au XIIe, par Robert III, évêque de Chartres : et cette dernière assertion paraît bien être la plus probable. La plus illustre des abbesses qui se succédèrent à Notre-Dame des Anges fut, de 1599 à 1609 environ, Jeanne Arnauld, qui se démit de ses fonctions pour se retirer à Port-Royal où elle prit le nom de mère Agnès. Supprimée en 1793, l'abbaye passa aux mains de divers propriétaires jusqu'à ce que, le 28 avr. 1882, le domaine ait été acquis, moyennant 130.000 fr., par le dép. de Seine-et-Oise, pour y établir un asile de l'enfance.

Mais le village de Saint-Cyr doit son surnom de « l'Ecole » et sa célébrité à une institution plus connue. Mme de Maintenon avait établi ses protégées, les élèves de Mme de Brinon, à Rueil (1682), puis au château de Noisy-le-Roi (1684) (V. RUEIL). Bientôt, la même pensée d'où était sortie la création de l'Hôtel des Invalides et des compagnies de Cadets, à savoir le souci de venir en aide à la noblesse besoigneuse, décida Louis XIV à accepter la proposition, que lui faisait Mme de Maintenon, de fonder, pour les jeunes filles nobles peu fortunées, une maison d'éducation modèle. Saint-Cyr fut choisi pour cet établissement ; les religieuses de Notre-Dame des Anges ayant refusé de céder leur monastère, le roi fit l'acquisition du domaine du marquis de Brinon (9 avr. 1685). En quinze mois, sous la direction de Mansart, s'élevaient les bâtiments de la « Maison royale de Saint-Louis », que le roi en personne vint inaugurer le 29 août 1686. Les jeunes filles y étaient élevées selon les usages du monde, sans « rien qui sentît le monastère » et « sans austérités », mais « chrétiennement, raisonnablement et noblement ». Elles s'exercèrent à jouer la comédie, et Racine, dont elles avaient déclamé l'*Andromaque* avec trop de flamme, écrivit pour elles une tragédie d'où l'amour était sévèrement banni : ce fut *Esther*, dont cinq représentations furent données, devant le roi et la cour, les 26 janv., 3, 5, 15 et 19 févr. 1689 Deux ans après (5 avr. 1691), ce fut le tour d'*Athalie*

EFERUS - Recherche & Classification numérique

Mais alors on s'avisa que les applaudissements de tant de gens de qualité et le grisant plaisir du théâtre détournaient l'esprit des élèves des pratiques pieuses et des qualités de modestie et de simplicité qu'elles eussent dû observer. L'opinion s'émut, et Mme de Maintenon résolut de transformer Saint-Cyr dans le sens d'une plus grande sévérité. Le 1er déc. 1692, la maison de Saint-Louis était convertie en monastère religieux de l'ordre de Saint-Augustin. Mais, disent les *Mémoires des Dames de Saint-Cyr*, « l'intention de Mme de Maintenon n'était pas qu'on tînt toujours les demoiselles dans ce grand abaissement, et elle prit ensuite le milieu entre donner trop de matière à l'orgueil et les laisser dans la grande ignorance où sont les filles qui n'ont rien vu qu'un couvent, ou rien entendu que des leçons de catéchisme ou la *Vie des Saints* ». Et Mme de Maintenon elle-même écrivait : « Il faut nous jeter dans l'extrémité pour nous retrouver dans le milieu ». Peu à peu, en effet, on reprit les exercices littéraires et la récitation des tragédies; les meilleures diseuses allèrent à la cour jouer *Esther* et *Athalie*.

La communauté comprenait 86 personnes dont 40 sœurs converses, et 40 dames, professes ou novices, choisies parmi les anciennes élèves. Il y avait les *grandes charges* auxquelles on était élu, au scrutin secret, pour trois ans; et les *petites charges*, qui étaient à la nomination de la supérieure. Celle-ci soumettait les affaires intérieures au *conseil du dedans;* l'évêque de Chartres et un conseiller nommé par le roi formaient le *conseil du dehors*. Deux cent cinquante jeunes filles, âgées de sept à dix ans, et pouvant prouver trois races et cent ans de noblesse, recevaient une bourse et demeuraient à Saint-Cyr jusqu'à leur vingtième année. Elles « étaient séparées, suivant leur âge, en quatre classes, distinguées par la couleur d'un ruban attaché sur la robe uniforme, qui était noire. La classe *rouge* comprenait 56 élèves au-dessous de 10 ans; la classe *verte*, 56 de onze à treize ans; la classe *jaune*, 65 de quatorze à seize; la classe *bleue*, 73 de dix-sept à vingt. Chaque classe était partagée en cinq ou six *bandes* ou *familles* de huit ou dix élèves, groupées d'après le degré de leur instruction. A la tête de chaque bande était un chef ou *mère de famille*, assisté d'une aide ou suppléante. Les deux grandes classes fournissaient huit ou dix élèves qui servaient de monitrices dans les deux petites et dont l'insigne était le ruban *couleur de feu*. Vingt autres remplissaient le même office dans toutes les classes et portaient le ruban *noir*. — L'emploi du temps journalier et le programme annuel des études étaient réglés avec une grande précision. A six heures, lever et soins de ménage; à huit heures, messe; de huit heures et demie à midi, classes et études; à midi, dîner, puis récréation jusqu'à deux heures; de deux à six heures, classes et études; ensuite récréation, souper et coucher à neuf heures. — Le programme de l'enseignement comprenait : dans la classe *rouge*, la lecture, l'écriture, le calcul, les éléments de la grammaire, le catéchisme et l'histoire sainte; dans la classe *verte*, les mêmes matières, plus la musique et des notions d'histoire, de géographie et de mythologie; dans la classe *jaune*, les mêmes matières, avec des développements étendus pour la langue française, la religion et la musique, plus le dessin et la danse; enfin la classe *bleue* était consacrée surtout aux exercices de langue et d'éducation morale; les travaux manuels y occupaient aussi une place essentielle » (Gréard). A leur sortie, les élèves recevaient une dot de 3.000 livres, qui leur servait à entrer au couvent ou à se marier.

Mme de Maintenon, qui s'était retirée à Saint-Cyr en 1715, y mourut le 25 avr. 1719. L'école survécut. Marie Leczinska y eut un appartement et fit, en 1731, représenter *Esther*. Les autres faits saillants de l'histoire de Saint-Cyr sont les divertissements donnés, en 1743, à l'occasion de la visite du dauphin et de la dauphine, et, en 1750, de Mme de Pompadour; en 1756, nouvelles représentations d'*Esther* et d'*Athalie;* puis ce sont les visites d'Horace Walpole (1769), du comte et de la comtesse de Provence (1771) et du comte et de la comtesse d'Artois (1773), et, en 1786, les fêtes du centenaire. Enfin, le 26 mars 1790, une première atteinte était portée à Saint-Cyr, par l'abolition des règlements qui exigeaient des postulantes leurs preuves de noblesse. La maison fut supprimée par un décret de la Convention (16 mars 1793), qui ordonna (13 brumaire an II) son aménagement en hôpital militaire. Pendant les travaux (janv. 1794), les ouvriers brisèrent la tombe de Mme de Maintenon, enlevèrent le corps et le jetèrent dans une fosse du cimetière; exhumé en 1802, le cadavre fut ramené à Saint-Cyr; de nouveau profané en 1805, il fut mis dans un coffre à bois. Ce n'est qu'en 1836 que ses débris furent déposés dans la chapelle, à l'abri d'un mausolée en marbre noir surmonté d'une croix et placé sur un socle en marbre blanc. Entre temps, l'hôpital militaire était devenu un hôtel d'invalides (an VI), un collège appelé *Prytanée français* (1800), et, sous ce dernier nom, une école militaire (1805). On sait qu'il a conservé cette dernière affectation (V. Ecole, t. XV, p. 410).

Bibl. : A. Dutilleux, *l'Asile départemental de l'enfance et l'abbaye de Notre-Dame-de-Gallie;* Versailles, 1884, in-8. — Th. Lavallée, *Histoire de la maison royale de Saint-Cyr (1686-1793);* Paris, 1853, gr. in-8. — A. Taphanel, *le Théâtre de Saint-Cyr (1689-1792), d'après les documents inédits;* Versailles et Paris, 1876, in-8. — Du même, *La Beaumelle et Saint-Cyr;* Paris, 1898, in-8.

SAINT-CYR-LE-GRAVELAIS. Com. du dép. de la Mayenne, arr. de Laval, cant. de Loiron; 615 hab.

SAINT-CYR-LÈS-CHAMPAGNES. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Nontron, cant. de Lanouaille; 855 hab.

SAINT-CYR-LES-COLONS. Com. du dép. de l'Yonne, arr. d'Auxerre, cant. de Chablis; 683 hab.

SAINT-CYR-LES-VIGNES. Com. du dép. de la Loire, arr. de Montbrison, cant. de Feurs; 1.053 hab.

SAINT-CYR-SOUS-DOURDAN. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Rambouillet, cant. (N.) de Dourdan; 560 hab.

SAINT-CYR-SUR-LE-RHÔNE. Com. du dép. du Rhône, arr. de Lyon, cant. de Condrieu; 245 hab.

SAINT-CYR-SUR-LOIRE. Com. du dép. d'Indre-et-Loire, arr. et cant. (N.) de Tours; 2.539 hab. Stat. du chem. de fer d'Orléans.

SAINT-CYR-SUR-MENTHON. Com. du dép. de l'Ain, arr. de Bourg, cant. de Pont-de-Veyle; 1.124 hab.

SAINT-CYR-SUR-MORIN. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Coulommiers, cant. de Rebais; 1.351 hab.

SAINT-CYR (Carra) (V. Carra-Saint-Cyr [Comte]).

SAINT-CYRAN-DU-JAMBOT. Com. du dép. de l'Indre, arr. de Châteauroux, cant. de Châtillon-sur-Indre; 395 hab.

SAINT-CYRAN (V. Du Vergier de Hauranne [Abbé de]).

SAINT-CYRAN (Jean-Baptiste-Léonard Daligé de Fontenay de) (V. Fontenay).

SAINT-CYRICE. Com. du dép. des Hautes-Alpes, arr. de Gap, cant. d'Orpierre; 69 hab.

SAINT-DALMAS-LE-SELVAGE. Com. du dép. des Alpes-Maritimes, arr. de Puget-Théniers, cant. de Saint-Etienne-de-Tinée; 277 hab.

SAINT-DAUNÈS. Com. du dép. du Lot, arr. de Cahors, cant. de Montcuq; 407 hab.

SAINT-DAVID. Fort en ruines de l'Inde, à 2 kil. de Cuddalore, district de South-Arcot (Madras), sur le golfe du Bengale, près de l'embouchure rive gauche de Gaddilam, et à 1 kil. S. de l'embouchure du bras droit du Pennar du Sud. Il s'appelait Tegnapatham chez les indigènes; la Compagnie des Indes l'acheta en 1690 aux Mahrates; il fut de 1746 à 1752 le ch.-l. des colonies anglaises de la côte de Coromandel. Les Français de Lally le prirent en 1758 et le fortifièrent pour repousser le général Stuart en 1783.

SAINT-DAVIDS (Ancien Messapia). Ville d'Angleterre, comté de Pembroke (Galles-du-Sud), à 1 kil. et demi de la baie de Saint-Bride, sur la péninsule terminée par Saint-

EFERUS - Recherche & Classification numérique

Davids Head; 1.816 hab. La ville, qui est maintenant tombée, a été autrefois très célèbre : saint David, patron du pays de Galles, y mourut en 601, et ses reliques attirèrent au moyen âge d'innombrables pèlerins; une grande muraille de 1.108 m. entourait la cathédrale et les principaux monuments aujourd'hui en ruines; la cathédrale de style gothique (du XVIIIe s.) a été restaurée de 1862 à 1873; elle a une tour de 35 m.

SAINT-DENIS. Village de Belgique, prov. du Hainaut, arr. de Soignies; 968 hab. Grande filature de coton. — Jadis siège d'une riche abbaye bénédictine fondée en 1081. Le 16 août 1678, défaite des Français sous le maréchal de Luxembourg par les Hollandais commandés par le prince d'Orange.

SAINT-DENIS. Com. du dép. de l'Ain, arr. et cant. de Bourg; 1.050 hab.

SAINT-DENIS. Com. du dép. de l'Aude, arr. de Carcassonne, cant. de Saissac; 444 hab.

SAINT-DENIS ou SAINT-DENIS D'OLÉRON. Com. de la Charente-Inférieure, arr. de Marennes, cant. de Saint-Pierre, à 1.500 m. de la pointe N. O. de l'île d'Oléron; 1.320 hab. Petit pont du côté du Pertuis d'Antioche. Eglise des XIIe-XVIIe s., dont la fondation est attribuée à Eléonore d'Aquitaine. A la pointe de l'île, beau phare portant à 18 kilom., appelé tour de Chassiron.

SAINT-DENIS. Com. du dép. du Gard, arr. d'Alais, cant. de Saint-Ambroix; 329 hab.

SAINT-DENIS. Com. du dép. de Loir-et-Cher, arr. et cant. (E.) de Blois; 458 hab.

SAINT-DENIS. Com. du dép. de la Lozère, arr. de Mende, cant. de Saint-Amans; 865 hab.

SAINT-DENIS. Ch.-l. d'arr. du dép. de la Seine, à 9 kil. au N. de Paris (dont elle est séparée par la plaine Saint-Denis), sur la rive droite de la Seine, d'où se détache à cette place le canal de Saint-Denis, qui conduit au canal de l'Ourcq; à l'embouchure du Rouillon et du Crould; 54.432 hab. Gare importante du chem. de fer du Nord, avec embranchements sur Beauvais, Le Tréport et Dieppe; relié à Paris par trois lignes de tramways. Le principal monument de Saint-Denis est son abbaye,

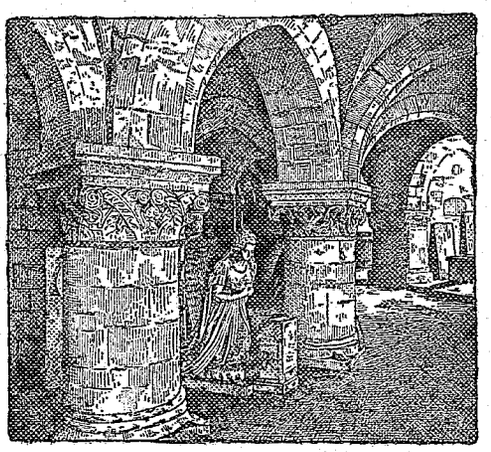

Crypte de la basilique de Saint-Denis.

en style gothique primitif. Fondée en 630 par Dagobert, réédifiée en 1144 par l'abbé Suger, elle a été restaurée par Viollet-Le-Duc en 1869. C'est un édifice très intéressant au point de vue historique plus encore qu'artistique. Le plan et les dispositions générales de la basilique ne diffèrent guère des premières cathédrales gothiques : la façade actuelle (reproduction incomplète de l'ancienne) présente trois portails à vantaux de bronze, des parapets crénelés, une tour romane à double étage, à droite (qui correspond à une tour bien plus belle, qui avait, avec sa flèche, 86 m. et qui dut être démolie à la suite d'une restauration maladroite, sous Louis-Philippe); la nef n'a de chapelles qu'à droite; quatre tours inachevées s'élèvent au transept dont le portail N., à statues et statuettes, est surmonté d'une rose admirable; le rond-point est entouré de sept chapelles. L'intérieur est éclairé largement par des fenêtres hautes et sans triforium, mais les vitraux

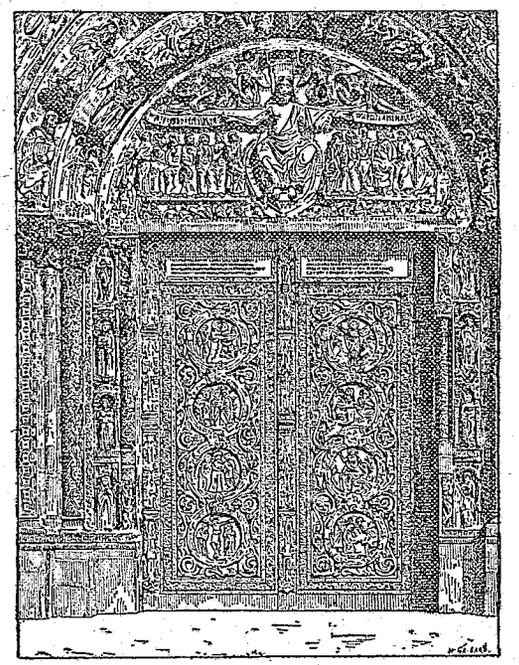

Porte centrale de la basilique de Saint-Denis.

sont modernes et médiocres; quelques vitraux anciens subsistent aux chapelles du rond-point (en particulier, trois vitraux du XIIe s.). La longueur de l'église est de 108 m., sa hauteur sous voûte de 29 m.; sous le chœur règne une crypte dont l'hémicycle central est carolingien. Pendant douze siècles, la basilique de Saint-Denis a été la nécropole des rois de France; les mausolées vides de leurs cendres sont pour la plupart sans authenticité; quelques-uns cependant subsistent et sont très intéressants pour l'art (le mausolée de Dagobert avec ses statues et bas-reliefs du XIIIe siècle : la statue de la reine Mathilde est une des plus belles parmi celles qui nous restent du moyen âge; le mausolée de Louis XII et d'Anne de Bretagne, œuvre des Juste, sculpteurs florentins, de 1517 à 1531 : vingt statues y représentent les vertus cardinales, les apôtres et les défunts; le tombeau de Henri II et de Catherine de Médicis, de Pierre Lescot et de Germain Pilon; enfin le mausolée de François Ier, de Philibert Delorme et Pierre Bontemps, une des plus belles productions de la Renaissance; un certain nombre de mausolées provenant d'autres églises ont été envoyés à Saint-Denis au cours du XIXe siècle. Le trésor de la basilique, dispersé en 1793, a été à peu près reconstitué (il contient des objets liturgiques, des couronnes royales, un retable en cuivre ciselé du temps de Suger). Au S. de la basilique sont attenants les bâtiments de l'abbaye renouvelés au XVIIIe siècle et occupés par le pensionnat de la Légion d'honneur. Les autres monuments principaux sont : l'église paroissiale Saint-Denis-de-l'Estrée, œuvre de Viollet-le-Duc (1864-67), qui participe du style roman et du style ogival primitif, et la petite paroisse, ancienne chapelle d'un couvent de carmélites (1773) et paroisse de Saint-Denis en 1793, et de l'an X à 1867, l'ancienne abbaye devenue depuis 1809 la maison d'édu-

EFERUS - Recherche & Classification numérique

cation de jeunes filles de la Légion d'honneur (V. Légion d'honneur), l'hôtel de ville reconstruit en 1883 dans le style de la Renaissance, et qui renferme une assez riche bibliothèque, l'hôpital-hospice (1880), etc. L'orphelinat municipal occupe le bâtiment construit en 1857 pour servir d'hôtel de la sous-préfecture. Statues de Vercingétorix et du chimiste Nic. Leblanc. Un pont suspendu met Saint-Denis en communication avec le village de l'Ile-Saint-Denis, situé dans une longue île de la Seine (2.268 hab.) et relié à la rive gauche du fleuve. Saint-Denis est très prospère. Deux petits cours d'eau, le Rouillon et le Crould, y font marcher de nombreuses usines, et le canal de Saint-Denis donne lieu à un mouvement de navigation considérable. On y trouve surtout des ateliers de métallurgie, des fabriques de produits chimiques, des distilleries, des minoteries; ateliers de construction; fabriques de machines, vagons, bateaux à vapeur; pianos, verrerie; cultures maraîchère et fruitière, commerce de vins, farine, bois, laines, etc. — Saint-Denis doit son nom au martyre qui y fut enterré et n'a vraiment existé qu'après la fondation par Dagobert de l'*abbaye de Saint-Denis* (V. ci-dessous). La ville avait été ravagée par les Normands en 857 et 865, lorsqu'en 869 Charles le Chauve fit élever sa première enceinte. Ses habitants furent les serfs ou les vassaux de l'abbaye, elle-même vassale du roi. En 1237, une violente épidémie décima la population. Après qu'en 1346 le roi fut venu prendre dans l'abbaye l'oriflamme, au moment de partir pour la guerre, suivant une coutume qui remontait au XIIe siècle, une période commença, celle de la guerre de Cent ans, pendant laquelle Saint-Denis eut beaucoup à souffrir, particulièrement en 1358 et 1406; étant par sa situation la clef de Paris du côté septentrional, il était pris tour à tour par les adversaires en présence et ne fut définitivement reconquis par le roi qu'en 1436. En 1378, il avait reçu la visite de l'empereur Charles IV; il eut, en 1540, celle de Charles-Quint. C'était le quartier général de l'armée protestante, quand eut lieu le combat dit de Saint-Denis (1567), sanglante bataille où le connétable de Montmorency, vainqueur des calvinistes, périt dans son triomphe. Les fortifications furent refaites peu après, en 1575. Assiégé par Henri IV, Saint-Denis dut à sa belle résistance d'obtenir une capitulation des plus honorables, et le roi s'y installa jusqu'à la levée du siège de Paris (1590). C'est à Saint-Denis que, lors de sa conversion, il entendit sa première messe (1593). Occupée par l'armée de Condé en 1652, reprise par le roi, la ville eut le tiers de sa population enlevée cette même année par une épidémie. Chef-lieu de district à la Révolution, Saint-Denis eut son nom changé en celui de Franciade, de 1793 à 1800, année où il devint le siège d'une sous-préfecture qui devait être supprimée en 1880. Une émeute causée par la famine se produisit en 1795. C'est au XIXe siècle que le commerce et l'industrie s'y développèrent. En 1813, le terrain des anciens remparts fut converti en boulevards. La ville n'ouvrit ses portes aux Russes, en mars 1814, qu'après une glorieuse défense de trois jours. Les épidémies de choléra de 1832 et 1849 y furent terribles. A partir de 1840, Saint-Denis a été compris dans les fortifications de Paris et entouré des forts de la Briche au N. O., de la Double Couronne du Nord, au N., et de l'Est, au S. E. Saint-Denis fut encore très éprouvé par la guerre de 1870; longtemps assiégé, bombardé pendant huit jours (21-26 janv. 1871), il fut occupé par les Allemands jusqu'en oct. 1871 et n'échappa que très difficilement au paiement d'une contribution de guerre de 800.000 fr. L'acteur Samson et l'historien Dezobry sont nés dans la ville qui a pour armoiries : *L'ancien écu de France semé de fleurs de lis sans nombre, surmonté d'une couronne fleurdelisée ouverte et, au-dessous, entre la couronne et l'écu, une banderole portant les mots : Mont-Joye-Saint-Denys.*

Abbaye de Saint-Denis. — Le nom de l'abbaye de Saint-Denis se rattache, selon les uns, à Denis l'Aréopagite (que l'on considère alors comme identique à Saint-Denis de Paris) et daterait du Ier siècle, soit au Denis martyrisé pendant la persécution de l'empereur Dèce au IIIe siècle. L'église et l'ancienne abbaye (V. fig. art. Abbaye, t. I, p. 38) se sont élevées sur le terrain d'une villa nommée *Catulliacum*, du nom de la famille et de la femme qui la possédait : Catulla, étant parvenu à se procurer le corps de saint Denis et de ses diacres Rustique et Eleuthère décapités en 273 sur la colline de Montmartre, les ensevelit dans son jardin et bâtit un oratoire sur leur sépulture. A la fin du Ve siècle, sainte Geneviève fit, selon la tradition, élever une première basilique sur cet emplacement, et une communauté de prêtres se forma autour du sanctuaire qui ne tarda pas à grouper les habitants d'un bourg : le premier abbé mentionné est Dodon (627). Dagobert est le véritable créateur de Saint-Denis : il dota richement l'abbaye (630) et fit reconstruire l'église avec toute la magnificence possible à cette époque de l'art mérovingien et décida que ses successeurs y seraient inhumés; il y fit ensevelir un fils de Chilpéric et y fut lui-même inhumé en 638. Un certain nombre de souverains n'ont pas reposé à Saint-Denis (Childéric II inhumé à Saint-Germain-des-Prés, Charlemagne à Aix-la-Chapelle, Louis le Débonnaire à Saint-Arnould-de-Metz, les successeurs de Charles le Chauve jusqu'à la fin de la dynastie carlovingienne, Philippe Ier, Louis VII, Louis IX à Cléry, Louis XVI dont les restes furent brûlés dans la chaux vive, Napoléon Ier aux Invalides); d'autre part, un certain nombre de grands capitaines ont eu les honneurs de la sépulture à Saint-Denis (Du Guesclin, Louis de Sancerre, Arnaud Guillem de Barbazan et Turenne). Pépin le Bref commença une troisième basilique monumentale (754) qui fut terminée et consacrée par Charlemagne (775). La prospérité de l'abbaye était considérable dès cette époque : le monastère avait des possessions dans toutes les parties de la France, en Italie, en Alsace, en Flandre, en Angleterre. Dagobert avait institué dans la ville une foire, et Charles le Chauve y ajouta la foire célèbre appelée *Indictum*, d'où le nom de *Landit* (V. ce mot). Saint-Denis eut deux grands bienfaiteurs : Suger et saint Louis. Suger devint en 1122 abbé de Saint-Denis et ne cessa d'accroître ses prérogatives et ses domaines pendant vingt-neuf ans; de 1132 à 1144, il fit reconstruire les travées inférieures de l'église avec un triple portail et développa dans tous les sens le chœur qui fut doté d'un rond-point et de chapelles rayonnantes, le transept fut refait et la nef surélevée : ces constructions magnifiques ont permis de dire que Suger fut un des fondateurs de l'art gothique. La basilique due à l'abbé Suger, le premier en date des édifices gothiques, fut encore une fois remaniée (de 1231 à 1281) avec la légèreté et les ressources de l'art ogival parvenu à son épanouissement; saint Louis favorisa cette reconstruction et fit élever à ses prédécesseurs des mausolées dignes de la sculpture du XIIIe siècle (par exemple celui de Dagobert); il combla l'abbaye de donations, et bientôt elle devint si riche et si florissante que plusieurs rois de France portèrent le titre d'abbé de Saint-Denis. C'est depuis saint Louis que l'église est devenue définitivement la sépulture des rois de France. Depuis le roi Louis-Philippe, la bannière rouge, oriflamme de Saint-Denis, devint la bannière des rois de France qui allaient la chercher à Saint-Denis avant de partir à la guerre : elle figura en dernier lieu à Azincourt (V. Bannière). La prospérité de Saint-Denis se maintint pendant la Renaissance. Sous Charles VIII, le sculpteur italien Paganino exécuta un tombeau en cuivre où le roi était représenté à genoux; les mausolées de Louis d'Orléans et de Valentine de Milan, de Louis XII, de François Ier, par leurs grandes dimensions, occupèrent bientôt toute la place; Catherine de Médicis fit alors construire par Pierre Lescot, en dehors de l'église et contre le croisillon nord, une vaste rotonde pour le mausolée d'Henri II qui ne fut pas achevée par les Bourbons et que le régent eut le van-

EFERUS - Recherche & Classification numérique

dalisme de faire détruire en 1719 (on a recueilli au Louvre quelques-unes des magnifiques sculptures intérieures de Germain Pilon). Henri IV abjura dans la basilique le 25 juil. 1593, et Marie de Médicis y fut couronnée le 12 mai 1610, mais ils ne prirent pas de disposition pour leur sépulture. Louis XIV, hostile à l'abbaye, supprima le titre d'abbé et les revenus qui y étaient attachés en 1686, au profit de la maison d'éducation de Saint-Cyr qu'il dota de la sorte. Sous Louis XV, l'abbaye commença à être mutilée : la rotonde des Vallois fut détruite; les bâtiments conventuels du XIIIe siècle furent lourdement reconstruits par Robert de Cotte dans un goût détestable, les portails de l'église furent mutilés par le même architecte. Louis XVI autorisa la destruction des tombeaux que les religieux trouvaient gênants pour la circulation (c.-à-d. du plus grand nombre). La Révolution acheva la destruction : les tombeaux et objets d'art de Saint-Denis qui en faisaient depuis six siècles un musée d'architecture, de sculpture et de ciselure furent pillés ou brisés, les cendres des rois jetées au vent, les magnifiques verrières de saint Louis brisées. Le musée des Petits-Augustins, formé par Alexandre Lenoir, a sauvé un certain nombre de pièces. Napoléon Ier et surtout les Bourbons s'occupèrent de la Restauration de Saint-Denis, mais les mausolées entassés dans la crypte furent reconstitués au hasard; l'architecte Debret restaura la nef dans un mauvais gothique, abîma la façade et reconstruisit la flèche si mal qu'il fallut détruire la tour. Sous Napoléon III, la restauration de Viollet-le-Duc a rétabli dans une certaine mesure l'église et les tombeaux.

Bibl. : F. Bournon, *Histoire de la ville et du cant. de Saint-Denis;* Paris, 1892, in-16. — *Préfecture de la Seine. Inventaire général des œuvres d'art du département. Arrondissement de Saint-Denis*, 1879, pp. 15, 45, 46, 371 et 379, gr. in-8. — Mad. d'Ayrac, *Histoire de l'abbaye de Saint-Denis*, Paris, 1861. — D'Heilly, *Les Tombes royales de Saint-Denis*, 1872.

SAINT-DENIS. Com. du dép. des Deux-Sèvres arr., de Niort, cant. de Champdeniers; 274 hab.

SAINT-DENIS. Com. du dép. de l'Yonne, arr. et cant. (S.) de Sens; 213 hab.

SAINT-DENIS-Catus. Com. du dép. du Lot, arr. de Cahors, cant. de Catus; 452 hab. Stat. du chem. de fer d'Orléans.

SAINT-DENIS-Combarnazat. Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. de Riom, cant. de Randan; 473 hab.

SAINT-DENIS-d'Aclon. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Dieppe, cant. d'Offranville; 168 hab.

SAINT-DENIS-d'Anjou. Com. du dép. de la Mayenne, arr. de Château-Gontier, cant. de Bierné; 2.305 hab. Atelier de construction mécanique, huileries. A 3 kil. S.-O., grand hameau de Saint-Martin-de-Ville-Anglose.

Bibl. : Joubert, *Histoire de Saint-Denis-d'Anjou*, 1836.

SAINT-DENIS-d'Augerons. Com. du dép. de l'Eure, arr. de Bernay, cant. de Broglie; 109 hab.

SAINT-DENIS-d'Authou. Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. de Nogent-le-Rotrou, cant. de Thiron; 868 hab.

SAINT-DENIS-de-Cabane (*Sanctus Dionysius de Cabanis*). Com. du dép. de la Loire, arr. de Roanne, cant. de Charlieu; 1.529 hab. Tissages de soie. Près du village se trouve le château de Gâtelier, où se voient de magnifiques tentures de Beauvais signées de Boucher et datées de 1736.

SAINT-DENIS-de-Gastines. Com. du dép. de la Mayenne, arr. de Mayenne, cant. d'Ernée; 2..883 hab Stat. du chem. de fer de l'Ouest.

SAINT-DENIS-de-Jouhet. Com. du dép. de l'Indre, arr. de La Châtre, cant. d'Aigurande; 2.116 hab.

SAINT-DENIS de La Réunion. Capitale de l'île française de La Réunion, située à l'embouchure de la rivière Saint-Denis. Sa population est de 36.000 âmes d'après le recensement de 1894. Elle s'élève au bord de la mer, le long d'une plaine doucement inclinée, peu étendue, et bornée à l'E. par des hauteurs formées de grandes masses de lave qui atteignent 1.000 m. On y voit de nombreux monuments : hôtel de ville, palais du gouverneur, cathédrale, musée, lycée, grandes écoles, etc. La rade de Saint-Denis jouit d'une mauvaise réputation : exposée aux vents de l'E. et du S.-E., elle est constamment menacée par les cyclones, et dès que l'ouragan s'annonce les navires doivent fuir vers la haute mer. Jusqu'en ces derniers temps, Saint-Denis n'avait qu'un petit port protégé par une solide jetée, mais de grands travaux ont été entrepris, et un nouveau port appelé la Pointe des Galets a été créé. Dr Rouire.

SAINT-DENIS-de-l'Hôtel. Com. du dép. du Loiret, arr. d'Orléans, cant. de Châteauneuf-sur-Loire; 1.007 hab. Stat. du chem. de fer d'Orléans.

SAINT-DENIS-de-Mailloc. Com. du dép. du Calvados, arr. de Lisieux, cant. d'Orbec; 123 hab.

SAINT-DENIS-de-Méré. Com. du dép. du Calvados, arr. de Falaise, cant. de Thury-Harcourt; 747 hab.

SAINT-DENIS-de-Moronval. Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. et cant. de Dreux, sur un coteau qui domine la rive dr. de l'Eure; 342 hab. A 2 kil. N.-E., sur le bord de l'Eure, hameau de Sainte-Gemme, siège d'une abbaye de femmes (du XIIIe au XVe s.), avec église paroissiale à clocher roman. Sur un coteau qui domine Dreux et Saint-Denis, plateau dit Friche de Moronval, d'où le roi d'Angleterre, Henri V, attaqua Dreux en 1421.

SAINT-DENIS-de-Palin. Com. du dép. du Cher, arr. de Saint-Amand-Mont-Rond, cant. de Dun-sur-Auron; 535 hab.

SAINT-DENIS-de-Pile. Com. du dép. de la Gironde, arr. de Libourne, cant. de Guîtres; 2.569 hab.

SAINT-DENIS-des-Coudrais. Com. du dép. de la Sarthe, arr. de Mamers, cant. de Tuffé; 474 hab.

SAINT-DENIS-des-Monts. Com. du dép. de l'Eure, arr. de Pont-Audemer, cant. de Bourgtheroulde; 217 hab.

SAINT-DENIS-des-Murs. Com. de la Haute-Vienne, arr. de Limoges, cant. de Saint-Léonard, sur des hauteurs dominant le confluent de la Vienne et de la Comtade, 371 m. d'alt.; 1.118 hab. Stat. du chem. de fer d'Orléans. A 3 kil. N. O., au confluent de la Vienne et de la Maulde, dans un site très pittoresque, belles gorges, rochers escarpés et vieux pont, curieuses ruines du monastère de Lartige, fondé par un pèlerin italien, Marc, dont le tombeau est resté un but de pèlerinage.

SAINT-DENIS-des-Puits. Com. du dép. d'Eure-et-Loire, arr. de Nogent-le-Rotrou, cant. de La Loupe; 227 hab. Dans le cimetière, puits consacré à saint Denis, but de pèlerinage; à 2 kil., énorme chêne dont le tronc creux pourrait contenir 32 personnes. Ancienne voie romaine dite Chemin ferré.

SAINT-DENIS-de-Vaux. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Châlon-sur-Saône, cant. de Givry; 375 hab.

SAINT-DENIS-de-Villenette. Com. du dép. de l'Orne, arr. de Domfront, cant. de Juvigny-sous-Andaine; 350 hab.

SAINT-DENIS-d'Héricourt (V. Héricourt-en-Caux).

SAINT-DENIS-d'Orques. Com. du dép. de la Sarthe, arr. du Mans, cant de Loué; 1.735 hab.

SAINT-DENIS-du-Béhélan. Com. du dép. de l'Eure, arr. d'Evreux, cant. de Breteuil; 158 hab.

SAINT-DENIS-du-Maine. Com. du dép. de la Mayenne, arr. de Laval, cant. de Meslay; 431 hab.

SAINT-DENIS-du-Payré. Com. du dép. de la Vendée, arr. de Fontenay-le-Comte, cant. de Luçon; 673 hab.

SAINT-DENIS-du-Sig. Ville d'Algérie, ch.-l. de canton des dép. et arr. d'Oran, au pied de l'Atlas, sur la rive dr. du Sig; 7.235 hab. Stat. du chem. de fer d'Oran à Alger. La ville date de 1845; elle a succédé à un camp établi dans la plaine; le territoire de la commune est très fertile, grâce au barrage du Sig et aux canaux qui en dérivent (haut de 25 m., épais de 10 m., long. de 102 m.), qui fait refluer le Sig à 4 kil. en amont. Cultures industrielles et maraîchères : tabac, coton. A 3 kil.,

EFERUS - Recherche & Classification numérique

l'*Union du Sig*, ferme coopérative fondée par l'économiste Jules Duval.

SAINT-DENIS-EN-BUGEY. Com. du dép. de l'Ain, arr. de Belley, cant. d'Ambérieu, sur l'Albarine (affl. g. de l'Ain); 870 hab. Sur un promontoire de 100 m. au-dessus du village, tour féodale, reste d'un grand château détruit en 1595 par le maréchal de Biron.

SAINT-DENIS-EN-VAL. Com. du dép. du Loiret, arr. et cant. (S.) d'Orléans ; 1.093 hab.

SAINT-DENIS-HORS. Com. du dép. d'Indre-et-Loire, arr. de Tours, cant. et à 1 kil. S.-O. d'Amboise, sur le versant et au pied du plateau de la riv. g. de la Loire; alt. de 70 à 110 m. ; 1.551 hab. Saint-Denis-Hors est un simple faubourg d'Amboise, sans qu'aucune séparation visible existe. L'église paroissiale (à Amboise) date du commencement du XIIe siècle, mais les voûtes en ont été refaites à la fin de ce même siècle dans le style gothique angevin; on y admire un Saint-Sépulcre unique en son genre : il a été sculpté pour le tombeau de Philibert Babon de la Bourdaisière, surintendant des finances, mort en 1557. Tous les personnages sont des portraits de personnes de la cour de l'époque. La commune comprend une partie de la forêt d'Amboise ; on y voyait autrefois le superbe château de Chanteloup, bâti par la princesse des Ursins, acheté par Choiseul en 1760; il appartint ensuite au chimiste Chaptal, qui le vendit en 1823 à la bande noire, et fut détruit. Il n'en reste que la curieuse « Pagode », tour haute de 40 m. et composée d'étages circulaires en retrait les uns sur les autres. Dans une autre partie de la commune, il reste quelques vestiges du manoir du Clos Lucé, donné par François Ier à Léonard de Vinci qui y mourut. Dans le cimetière est le tombeau de Choiseul, détruit lors de la Révolution, rétabli en 1802.

SAINT-DENIS-LA-CHEVASSE. Com. du dép. de la Vendée, arr. de La Roche-sur-Yon, cant. du Poiré-sur-Vie; 1.878 hab. Stat. du chem. de fer de l'Etat.

SAINT-DENIS-LE-FERMENT. Com. du dép. de l'Eure, arr. des Andelys, cant. de Gisors; 326 hab.

SAINT-DENIS-LE-GAST. Com. du dép. de la Manche, arr. de Coutances, cant. de Gavray ; 1.103 hab.

SAINT-DENIS-LES-MARTEL. Com. du dép. du Lot, arr. de Gourdon, cant. de Martel; 820 hab. Stat. du chem. de fer d'Orléans.

SAINT-DENIS-LES-PONTS. Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. et cant. de Châteaudun ; 816 hab. Stat. du chem. de fer de l'Etat.

SAINT-DENIS-LÈS-REBAIX. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Coulommiers, cant. de Rebais ; 579 hab.

SAINT-DENIS-LE-THIBOULT. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Rouen, cant. de Darnétal; 363 hab.

SAINT-DENIS-LE-VÊTU. Com. du dép. de la Manche, arr. de Coutances, cant. de Cerisy-la-Salle ; 1.018 hab.

SAINT-DENIS-MAISONCELLES. Com. du dép. du Calvados, arr. de Vire, cant. du Bény-Bocage; 195 hab.

SAINT-DENIS-SUR-COISE. Com. du dép. de la Loire, arr. de Montbrison, cant. de Saint-Galmier; 659 hab.

SAINT-DENIS-SUR-HUISNE. Com. du dép. de l'Orne, arr. et cant. de Mortagne ; 170 hab.

SAINT-DENIS-SUR-OUANNE. Com. du dép. de l'Yonne, arr. de Joigny, cant. de Charny ; 293 hab. Stat. du chem. de fer de Lyon.

SAINT-DENIS-SUR-SARTHON. Com. du dép. de l'Orne, arr. et cant. (O.) d'Alençon ; 1.013 hab. Stat. du chem. de fer de l'Ouest. Eglise romane avec curieux chapiteaux du XIe siècle et débris de verrières de la Renaissance. Il y existait avant la Révolution une faïencerie réputée.

SAINT-DENIS-SUR-SCIE. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Dieppe, cant. de Tôtes ; 362 hab.

SAINT-DENISCOURT. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Beauvais, cant. de Songeons ; 120 hab.

SAINT-DENŒUX. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Montreuil, cant. de Campagne-lès-Hesdin; 279 hab.

SAINT-DENOUAL. Com. du dép. des Côtes-du-Nord, arr. de Dinan, cant. de Matignon ; 541 hab.

SAINT-DERRIEN. Com. du dép. du Finistère, arr. de Morlaix, cant. de Landivisiau ; 945 hab.

SAINT-DÉSERT. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Chalon-sur-Saône, cant. de Givry; 997 hab. Stat. du chem. de fer de Lyon.

SAINT-DESERT (*Sanctus Isidorus*). Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Chalon-sur-Saône, cant. de Givry; 997 hab. Stat. de la ligne du chem. de fer de Chalon à Roanne. Carrières de pierre. Moulins. Découverte, en 1769, de sarcophages antiques au hameau de Montbogre. Eglise fortifiée, brûlée en 1570 par l'amiral Coligny et saccagée par les Ligueurs en 1594. Fief du Treuil ayant appartenu aux de Mucie, aux Chandelux et aux Lantin de Montcoy. LEX.

BIBL. : E. DEMAIZIÈRE, *Notice historique sur Saint-Desert et ses hameaux*; Mâcon, 1896, in-8.

SAINT-DÉSÉRY. Com. du dép. de la Corrèze, arr. et cant. d'Ussel 185 hab. A 1.500 m. à l'E., dans un vallon pittoresque ruines de l'abbaye cistercienne de *Bonnaigue* (1142).

SAINT-DÉSIR. Com. du dép. du Calvados, arr. et cant. (2e) de Lisieux ; 1.057 hab.

SAINT-DÉSIRAT. Com. du dép. de l'Ardèche, arr. de Tournon, cant. de Serrières ; 847 hab.

SAINT-DÉSIRÉ. Com. du dép. de l'Allier, arr. de Montluçon, cant. d'Huriel ; 1.401 hab. Stat. du chem. de fer d'Orléans. Ancienne église édifiée sur une crypte et renfermant de belles peintures murales du XVe s.

SAINT-DÉZÉRY. Com. du dép. du Gard, arr. d'Uzès, cant. de Saint-Chaptes ; 215 hab.

SAINT-DIDIER. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Semur-en-Auxois, cant. de Saulieu ; 685 hab. Stat. du chem. de fer de Lyon.

SAINT-DIDIER. Com. du dép. d'Ille-et-Vilaine, arr. de Vitré, cant. de Châteaubourg ; 815 hab.

SAINT-DIDIER. Com. du dép. du Jura, arr. et cant. de Lons-le-Saunier ; 207 hab.

SAINT-DIDIER. Com. du dép. de la Nièvre, arr. de Clamecy, cant. de Tannay ; 81 hab.

SAINT-DIDIER. Com. du dép. de la Haute-Savoie, arr. de Thonon-les-Bains, cant. de Douvaine; 602 hab.

SAINT-DIDIER. Com. du dép. de Vaucluse, arr. de Carpentras, cant. de Pernes ; 777 hab. Château du XVIe siècle, aujourd'hui transformé en établissement hydrothérapique. Dans le voisinage, petit séminaire de Sainte-Barbe. — Gisements de houille dans les environs.

SAINT-DIDIER-AU-MONT-D'OR. Com. du dép. du Rhône, arr. de Lyon, cant. de Limonest; 2.566 hab.

SAINT-DIDIER-D'ALLIER. Com. du dép. de la Haute-Loire, arr. du Puy, cant. de Cayres; 247 hab.

SAINT-DIDIER-D'AUSSIAT. Com. du dép. de l'Ain, arr. de Bourg, cant. de Montrevel ; 977 hab.

SAINT-DIDIER-DE-BIZONNES. Com. du dép. de l'Isère, arr. de La Tour-du-Pin, cant. du Grand-Lemps; 316 hab.

SAINT-DIDIER-DE-FORMANS. Com. du dép. de l'Ain, arr. et cant. de Trévoux ; 507 hab.

SAINT-DIDIER-DE-LA-TOUR. Com. du dép. de l'Isère, arr. et cant. de La Tour-du-Pin ; 1.243 hab.

SAINT-DIDIER-DES-BOIS. Com. du dép. de l'Eure, arr. de Louviers, cant. d'Amfreville-la-Campagne ; 413 hab.

SAINT-DIDIER-EN-BRESSE. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Chalon-sur-Saône, cant. de Saint-Martin-en-Bresse ; 420 hab.

SAINT-DIDIER-EN-BRIONNAIS. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Charolles, cant. de Semur-en-Brionnais ; 370 hab.

SAINT-DIDIER-EN-DONJON. Com. du dép. de l'Allier, arr. de Lapalisse, cant. du Donjon ; 821 hab.

SAINT-DIDIER-EN-ROLLAT. Com. du dép. de l'Allier, arr. de Gannat, cant. d'Escurolles ; 754 hab.

EFERUS - Recherche & Classification numérique

SAINT-DIDIER-LA-SÉAUVE. Ch.-l. de cant. du dép. de la Haute-Loire, arr. d'Yssingeaux, à 835 m. d'alt.; 5.105 hab. Stat. du chem. de fer de Lyon. Fabrique de papiers et cartons, de tissus en caoutchouc, de soie, teintureries. Eglise des XIIIe et XIVe s., avec curieux chapiteaux romans. La commune comprend le hameau important de *La Séauve*. A 3 kil. O., restes de l'abbaye cistercienne de La Séauve, fondée en 1228.

SAINT-DIDIER-SOUS-AUBENAS. Com. du dép. de l'Ardèche, arr. de Privas, cant. d'Aubenas; 387 hab.

SAINT-DIDIER-SOUS-ÉCOUVES. Com. du dép. de l'Orne, arr. d'Alençon, cant. de Carrouges; 330 hab.

SAINT-DIDIER-SOUS-RIVERIE. Com. du dép. du Rhône, arr. de Lyon, cant. de Mornant; 1.227 hab.

SAINT-DIDIER-SUR-ARROUX (*Sanctus Desiderius*). Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. d'Autun, cant. de Saint-Léger-sous-Beuvray, sur l'Arroux; 1.021 hab. Stat. du chem. de fer de Nevers à Chagny. Moulins. Fief de Charency qui a donné son nom à la famille Berger. Saint-Didier-sur-Arroux a été chef-lieu de canton sous la Révolution.

SAINT-DIDIER-SUR-BEAUJEU. Com. du dép. du Rhône, arr. de Villefranche, cant. de Beaujeu; 703 hab.

SAINT-DIDIER-SUR-CHALARONNE. Com. du dép. de l'Ain, arr. de Trévoux, cant. de Thoissey; 2.267 hab.

SAINT-DIDIER-SUR-DOULON. Com. du dép. de la Haute-Loire, arr. de Brioude, cant. de Paulhaguet; 1.394 hab.

SAINT-DIDIER-SUR-ROCHEFORT (*Sanctus Desiderius supra Rupemfartom*). Com. du dép. de la Loire, arr. de Montbrison, cant. de Noirétable; 1.527 hab.

SAINT-DIÉ. Ch.-l. d'arr. du dép. des Vosges, dans la vallée supérieure de la Meurthe, au point de convergence des grandes routes transvosgiennes reliant Saint-Dié à Schirmeck par la dépression de Saales, à Schlestadt par le col de Sainte-Marie, à Colmar par le col du Bonhomme. Stat. sur la voie ferrée de Nancy à Fraize. Filatures et tissages de coton, fonderies, ateliers de construction métallique, féculerie et siège de la 82e brigade d'infanterie (41e division, 7e corps d'armée); 19.619 hab.; 21.396 avec la garnison. Saint-Dié (*Sanctus Deodatus*) a pour origine un monastère fondé au VIIe siècle par saint Déodat, évêque de Nevers, dans la vallée supérieure de la Meurthe (*val de Galilée*), au pied de la montagne du Kamberg, au lieu dit *les Jointures*, point de jonction de deux voies romaines au confluent de la Meurthe et du ruisseau le Robach. Au Xe siècle, le monastère de Saint-Dié fut rattaché au diocèse de Toul (974); les moines bénédictins furent remplacés par des chanoines; au XIe, les ducs de Lorraine sont les seigneurs de l'abbaye de Saint-Dié; au XIIe siècle (1157), l'empereur Frédéric Barberousse accorda de nombreux privilèges à l'église de Saint-Dié et prit sous sa protection les chanoines et leurs biens. Fortifié au moyen âge, Saint-Dié fut démantelé par ordre de Louis XIII, en 1641. Le 17 juil. 1757, la ville fut en grande partie détruite par un incendie. Depuis 1751, Saint-Dié fut le siège d'un bailliage, transformé en siège présidial en 1772; depuis 1747 il possédait une importante maîtrise des eaux et forêts; en 1777 un siège épiscopal fut érigé à Saint-Dié; le premier évêque fut Chaumont de la Galaizière. La ville se divise en trois parties: 1° la ville canoniale, qui entoure la cathédrale et remonte au VIIe siècle; 2° la ville ancienne, bâtie et fortifiée au XIIIe siècle, sur la rive droite de la Meurthe; 3° le faubourg sur la rive gauche. La plupart des anciens monuments ont disparu; ceux qui subsistent ou qui sont de fondation plus ou moins récente sont: l'église Notre-Dame dont les parties essentielles datent du XIe siècle; la cathédrale contient des parties du XIe siècle; le chœur et les deux transepts remontent au XIIIe et au XIVe siècle; le grand portail fut édifié en 1711; l'église Notre-Dame est reliée à la cathédrale par le cloître, vaste préau bordé de galeries ogivales; l'évêché, construit par l'évêque Chaumont de la Galaizière, englobe plusieurs anciens hôtels canoniaux ainsi que le château de la Grande-Prévôté; de l'ancienne citadelle qui enveloppait le monticule des Jointures, il ne subsiste que des vestiges informes. La Salle des fêtes (théâtre), construite en 1878, contient le musée fondé par la Société philomatique des Vosges et la bibliothèque (14.000 vol.) enrichie des dépouilles provenant des abbayes d'Etival, de Moyenmoutiers, de Senones et de Saint-Dié. Mentionnons encore le beau monument élevé à la mémoire de Jules Ferry, œuvre du sculpteur Mercié. — Armoiries: *D'azur à une croix de Lorraine d'or, cotoyée d'un S et d'un D de même, lies d'un ruban de gueules brochant sur le tout.* E. CHANTRIOT.

BIBL.: GRAVIER, *Histoire de la ville épiscopale et de l'arr. de Saint-Dié;* Saint-Dié, 1836, in-8. — CHANZY, *Précis chronologique de l'histoire de Saint-Dié;* Saint-Dié, 1853, in-8. — Abbé LHOTE: *Notre-Dame de Saint-Dié;* Saint-Dié, 1894, in-8. — Henri BARDY, *Saint-Dié en 1853;* Saint-Dié, 1896, in-8. — Gaston SAVE, *Antiquités de Saint-Dié;* Nancy, 1896, in-8. — STEGMÜLLER, *Saint-Dié et ses environs*, 1897 (guide). — Henri BARDY, *Saint-Dié pendant la Révolution et pendant la Restauration* (Bullet. Soc. philom. vosgienne, t. XXIV et XXV).

SAINT-DIER. Ch.-l. de cant. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. de Clermont-Ferrand; 1.386 hab.

SAINT-DIÉRY. Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. d'Issoire, cant. de Besse; 707 hab.

SAINT-DIONISY. Com. du dép. du Gard, arr. de Nîmes, cant. de Sommières; 203 hab.

SAINT-DISANT-DU-BOIS. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de Jonzac, cant. de Mirambeau; 224 hab.

SAINT-DISDIER. Com. du dép. des Hautes-Alpes, arr. de Gap, cant. de Saint-Etienne-en-Dévoluy; 515 hab.

SAINT-DIVY. Com. du dép. du Finistère, arr. de Brest, cant. de Landerneau; 635 hab.

SAINT-DIZANT-DU-GUA. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de Jonzac, cant. de Saint-Genis-de-Saintonge; 1.184 hab.

SAINT-DIZIER. Com. du territ. de Belfort, arr. de Belfort, cant. de Delle; 613 hab.

SAINT-DIZIER. Com. du dép. de la Creuse, arr. et cant. de Bourganeuf; 2.429 hab. Stat. du chem. de fer d'Orléans.

SAINT-DIZIER. Com. du dép. de la Drôme, arr. de Die, cant. de La Motte-Chalançon; 175 hab.

SAINT-DIZIER. Ch.-l. de cant. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Wassy; 13.947 hab. Stat. du chem. de fer de l'Est, sur la ligne de Paris à Chaumont. Forges et hauts fourneaux, fonderies de fer et de cuivre, fabriques de ferronnerie, clouterie, quincaillerie, serrurerie, etc. — Cette ville, très industrielle et la plus peuplée du département, est agréablement située sur la rive droite de la Marne, entre cette rivière et le canal de la Haute-Marne, à l'embouchure de la petite rivière de l'Ornel. Saint-Dizier semble tirer son origine d'une forteresse construite par les Romains sur le territoire du village d'*Olonne* (aujourd'hui Lanoue). La translation momentanée des reliques de saint Didier dans ce château, après la destruction de Langres par les Germains, en 264, attira bientôt de nombreux fidèles autour du tombeau de l'évêque martyr, dont le nom, légèrement défiguré dans la prononciation populaire, finit par prévaloir, vers le XIe siècle, et désigna la nouvelle cité qui prospéra rapidement sous ses seigneurs. En 1228, Guillaume de Dampierre lui donna une charte d'affranchissement conservée aujourd'hui dans les archives municipales. Pendant la guerre de Cent ans, la ville fut prise et reprise par les Anglais. Assiégée en juil. 1544 par les troupes de Charles-Quint, elle soutint un siège mémorable, avec sa garnison de 2.000 hommes commandée par le comte de Sancerre et le sieur de Lalande, contre une armée de 100.000 hommes sous les ordres de l'empereur. Grâce aux belles fortifications dont l'avait munie l'ingénieur bolonais Jérôme Marin, la place résista à tous les assauts et ne capitula que par une ruse de l'ennemi, qui fit parvenir au gouverneur Sancerre de fausses

EFERUS - Recherche & Classification numérique

dépêches où le duc de Guise ordonnait à la ville de se rendre. La garnison sortit avec les honneurs de la guerre, « la lance sur la cuisse, tambourins sonnants et enseignes déployées ». En récompense de cette défense héroïque, François Ier donna à la ville pour armoiries, au lieu de celles de ses seigneurs : *D'azur au château sommé de trois tours d'argent maçonnées de sable, avec la devise :* « *Regnum sustinent* ». En 1560, la châtellenie de Saint-Dizier fut comprise dans le douaire de Marie Stuart, veuve de François II, et ne revint à la couronne qu'après sa mort. Un incendie, dans la nuit du 19 au 20 août 1775, détruisit une grande partie de la ville : l'église, le château, la halle et plus de quatre-vingts maisons. Lors de l'invasion étrangère, les habitants de Saint-Dizier, fidèles à leurs traditions de patriotisme, secondèrent courageusement l'effort de nos troupes, et Napoléon livra sous les murs de la ville, les 27 janv. et 26 mars 1814, contre les alliés, deux combats heureux. — L'église paroissiale, reconstruite au XVIIIe siècle, après l'incendie, n'a gardé qu'une belle façade gothique à trois portails ; l'église Saint-Martin, au faubourg de Gigny, restaurée de nos jours, possède encore une chapelle romane. Une vaste place réunit l'hôtel de ville (1824), la halle au blé et le théâtre, édifices peu intéressants ; un collège ecclésiastique est établi dans l'ancien couvent des capucins (XVIIe siècle). Près de la promenade du Jard se trouve l'asile des aliénés, où sont admis les malades des dép. de l'Aube, de la Seine, de la Marne et de la Haute-Marne. Saint-Dizier, dominé de tous côtés par de fumantes cheminées d'usines, est un des principaux marchés de la métallurgie française.

A. T.-R.

SAINT-DIZIER-LA-TOUR. Com. du dép. de la Creuse, arr. d'Aubusson, cant. de Chénerailles ; 644 hab.

SAINT-DIZIER-LES-DOMAINES. Com. du dép. de la Creuse, arr. de Boussac, cant. de Chatelus-Malvaleix ; 846 hab.

SAINT-DOLAY. Com. du dép. du Morbihan, arr. de Vannes, cant. de La Roche-Bernard ; 2.897 hab.

SAINT-DOMET. Com. du dép. de la Creuse, arr. d'Aubusson, cant. de Bellegarde-en-Marche ; 785 hab.

SAINT-DOMINEUC. Com. du dép. d'Ille-et-Vilaine, arr. de Saint-Malo, cant. de Tinténiac ; 1.608 hab.

SAINT-DOMINGUE (Antilles) (V. HAÏTI).

Compagnie de Saint-Domingue (V. COMPAGNIE, t. XII, p. 162).

SAINT-DONAN. Com. du dép. des Côtes-du-Nord, arr. et cant. (S.) de Saint-Brieuc ; 1.524 hab.

SAINT-DONAT. Ch.-l. de cant. du dép. de la Drôme, arr. de Valence, sur un petit affl. dr. de l'Herbasse ; 2.620 hab. Organsinage de soies. Eglise jadis collégiale (Xe, XIIe et XVIe s.) attenant à une galerie d'un cloître roman, à une chapelle romane (oratoire particulier des évêques de Grenoble) et à un vieux bâtiment, type très ancien et curieux de l'architecture civile française ; jadis hôtel des monnaies des rois de Bourgogne cisjurane (de 879 à 993). Après l'occupation de Grenoble par les Maures en 888, les évêques s'établirent dans la localité (qui s'appelait *Jovinciacum*), près de cet hôtel, avec les reliques de Donat (solitaire du VIe siècle des montagnes de Lure) ; en 993, l'évêque Isam reprit Grenoble, mais l'Eglise de Donat, qui avait servi de cathédrale pendant cent ans, garda son chapitre ; le palais des évêques, ancien hôtel des monnaies, a appartenu aux dauphins de Viennois après le Xe siècle.

BIBL. : MARTIN, *Histoire de Jovingien*, 1810. — F. de SAINT-ANDRÉOL, *Etude archéologique sur Saint-Donat*, 1862.

SAINT-DONAT. Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. d'Issoire, cant. de Latour ; 1.313 hab.

SAINT-DOS. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. d'Orthez, cant. de Salies ; 250 hab.

SAINT-DOULCHARD. Com. du dép. du Cher, arr. de Bourges, cant. de Mehun-sur-Yèvre ; 1.379 hab.

SAINT-DRÉZERY. Com. du dép. de l'Hérault, arr. de Montpellier, cant. de Castries ; 556 hab.

SAINT-DYÉ. Com. du dép. du Loir-et-Cher, arr. de Blois, cant. de Bracieux ; 761 hab.

SAINTE-ADRESSE. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. et cant. (6e) du Havre et à 2 kil N. O. de cette ville ; 2.651 hab. Composée principalement de villas construites sur le versant de la Hève et dans le fond d'un vallon qui débouche au S. sur la mer, la commune est rattachée au Havre par une ligne ininterrompue de maisons ; elle est dominée par un grand fort. Etablissements de bains de mer, casino, parc aux huîtres. A l'O., à 1 kil., pointent les deux phares de la Hève. Le nom primitif de Sainte-Adresse fut *Quief de Caux* jusqu'à Louis XIV où elle prit celui de *Saint-André*, qui se changea bientôt en *Sainte-Adresse*. Près des phares, chapelle de Notre-Dame des Flots et cénotaphe en forme de cône, élevé par la veuve du général Lefebvre-Desnoëttes à sa mémoire.

SAINTE-AGATHE. Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. de Thiers, cant. de Courpière ; 783 hab.

SAINTE-AGATHE-D'ALIERMONT. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Neufchâtel, cant. de Londinières ; 293 hab.

SAINTE-AGATHE-EN-DONZY. Com. du dép. de la Loire, arr. de Roanne, cant. de Néronde ; 289 hab.

SAINTE-AGATHE-LA-BOUTERESSE (*Sancta Agatha*, nom vulg. *Sainti Guetha*). Com. du dép de la Loire, arr. de Montbrison, cant. de Boën ; 567 hab. Formée de la réunion de Sainte-Agathe, seigneurie possédée par les de Barges, puis par les de Mars, et vendue en 1554 à Claude d'Urfé et de La Bouteresse (*Boteressia*). Sur le territoire de la commune, *Bonlieu*, où fut une abbaye cistercienne de filles fondée vers 1200 par Wilhelmine, femme du comte Gui II ; il en reste une curieuse église du XIVe siècle.

M. DUMOULIN.

SAINTE-AGNÈS. Com. du dép. des Alpes-Maritimes, arr. de Nice, cant. de Menton ; 525 hab.

SAINTE-AGNÈS. Com. du dép. de l'Isère, arr. de Grenoble, cant. de Domène ; 607 hab.

SAINTE-AGNÈS. Com. du dép. du Jura, arr. de Lons-le-Saunier, cant. de Beaufort ; 409 hab. Stat. du chem. de fer de Lyon.

SAINTE-ALAUZIE. Com. du dép. du Lot, arr. de Cahors, cant. de Castelnau ; 392 hab.

SAINTE-ALDEGONDE (Philippe MARNIX DE (V. MARNIX [Philippe de]).

SAINTE-ALLIANCE (V. ALLIANCE, t. II, p. 372).

SAINTE-AMPOULE (Hist. relig.) (V. AMPOULE, t. II, p. 858).

Ordre de la Sainte-Ampoule ou **Ordre de Saint-Remi.** — Il n'est nullement vraisemblable que Clovis ait fondé un ordre de chevalerie en l'honneur de la Sainte-Ampoule, apportée du ciel par une colombe, le jour de son baptême, à Reims ; et il vaut mieux ranger cette institution dans le domaine des fables. Cela n'empêchait pas les seigneurs du Terrier, de Bellestre, de Sonastre et de Louvercy de s'en prétendre décorés héréditairement ; comme successeurs des quatre compagnons de Clovis, possesseurs de ces terres, à qui seuls le roi l'aurait conféré. Le ruban était noir, la croix émaillée de blanc, chargée de la colombe tenant en son bec la fiole miraculeuse.

SAINTE-ANASTASIE. Com. du dép. du Cantal, arr. de Murat, cant. d'Allanche, à 825 m. d'alt. ; 559 hab. Belle gorge où coulent le torrent d'Allanche et un de ses affluents. Au S.-E., rocher de Cuze dans lequel s'ouvre une grotte qui fut fortifiée au moyen âge ; non loin, un ermitage creusé dans le roc, et une cascade. Au S.-O., antique château de Dienne.

SAINTE-ANASTASIE. Com. du dép. du Gard, arr. d'Uzès, cant. de Saint-Chaptes ; 879 hab. La commune se compose d'une série de villages disséminés sur la rive g. du Gard qui entre dans les magnifiques gorges dont il sort, au Pont-du-Gard. Les principaux hameaux sont :

EFERUS - Recherche & Classification numérique

Russan, centre municipal (où sont plus de la moitié des habitants de la commune); *Vic*, ancienne bourgade romaine; *Saint-Nicolas-de-Campagnac*, jadis riche prieuré de génovéfains; près de la chapelle romane en ruines, pont de neuf arches en plein cintre bien conservé (XIIIe s.), dû aux moines de Saint-Nicolas; le bourg même de Sainte-Anastasie, d'où vient le nom de la commune, n'existe plus; il a été détruit lors des guerres de religion; il subsiste les ruines du château qui en faisait une des forteresses du Languedoc.

SAINTE-ANASTASIE. Com. du dép. du Var, arr. de Brignoles, cant. de La Roquebrussanne; 407 hab. Stat. du chem. de fer de Lyon.

SAINTE-ANNE (Ordre de). I. HAÏTI. — Cet ordre fut créé en 1856 par Soulouque, empereur d'Haïti, sous le nom de Faustin Ier. Il disparut avec son fondateur.

II. RUSSIE. — Cet ordre fut fondé à Kiel, le 14 févr. 1735, par le duc Charles-Frédéric de Holstein-Gottorp, en l'honneur de l'impératrice de Russie, Anne Ivanovna, et de sa femme la duchesse Anne Petrovna, fille de Pierre le Grand. Il passa en Russie avec le fils du fondateur, qui devint empereur sous le nom de Pierre III, et fut la tige de la famille impériale russe de Holstein-Gottorp. Ce ne fut toutefois que Paul Ier qui le déclara ordre russe. D'abord réduit à une seule classe, il fut divisé par Alexandre Ier en quatre classes, la première n'étant accessible qu'au grade de général-major, la dernière réservée à l'armée qui l'émaille sur le pommeau de l'épée. W. Maigne, dans son *Dictionnaire encyclopédique des ordres de chevalerie*, considère comme une cinquième classe de cet ordre une médaille de cuivre jaune, créée par Nicolas Ier pour les sous-officiers et soldats. Ruban rouge bordé de jaune. Devise : *Amabitur in pietatem, justitiam et fidem.*

SAINTE-ANNE DU COUVENT DES DAMES DE MUNICH (Ordre de). C'est à plus proprement parler un chapitre de dames chanoinesses, qui fut fondé le 6 déc. 1784 par l'électrice de Bavière Anne-Marie-Sophie. Les dames qui en font partie doivent appartenir à la noblesse. Ruban bleu-clair à deux raies blanche et jaune sur chaque bord.

SAINTE-ANNE DU COUVENT DES DAMES DE WURZBOURG (Ordre de). Comme celui de Sainte-Anne du couvent des dames de Munich, cet ordre est plutôt un chapitre de dames chanoinesses. Il fut fondé en 1714 par la comtesse Anne-Marie de Dernbach et restauré par l'électeur Ferdinand, le 22 janv. 1841. Il n'est composé que de dames de la noblesse. Ruban violet, avec deux raies blanches sur chaque bord.

SAINTE-ANNE. Com. du dép. du Doubs, arr. de Besançon, cant. d'Amancey; 85 hab.

SAINTE-ANNE. Com. du dép. du Gers, arr. de Lombez, cant. de Cologne; 193 hab.

SAINTE-ANNE. Com. du dép. d'Ille-et-Vilaine, arr. de Redon, cant. de Fougeray; 1.451 hab.

SAINTE-ANNE. Com. du dép. de la Loire-Inférieure, arr. de Saint-Nazaire, cant. de Savénay; 1.573 hab.

SAINTE-ANNE. Com. du dép. de Loir-et-Cher, arr. et cant. de Vendôme; 170 hab.

SAINTE-ANNE-D'AURAY (Morbihan) (V. PLUNERET).

SAINTE-ANNE-D'ESTRABLIN. Com. du dép. de l'Isère, arr. de Vienne, cant. de Saint-Jean-de-Bournay; 448 hab.

SAINTE-ANNE-SAINT-PRIEST. Com. du dép. de la Haute-Vienne, arr. de Limoges, cant. d'Eymoutiers; 623 hab.

SAINTE-APOLLINE. Ancien nom de l'île de La Réunion (V. RÉUNION [LA], t. XXVII, p. 512).

SAINTE-AULAIRE. Seigneurie de Poitou, à laquelle étaient unies celles de Ternac, de la Grennerie, de Mansac et de Gironde, passée au XVe siècle, par voie d'acquisition, de l'ancienne famille de ce nom, à la famille de Beaupoil, et qui est devenue le titre d'une de ses branches en la personne de Jean de Beaupoil, premier échanson du comte d'Armagnac (1467), avec titre de marquis et de comtes de Saint-Aulaire. La branche aînée des marquis s'est fondue dans la maison d'Harcourt-Beuvron, par le mariage de Thérèse-Eulibe de Beaupoil de Sainte-Aulaire avec le marquis de Beuvron, depuis duc d'Harcourt (1725). Celle des comtes, qui a produit un poète et un historien, subsiste encore. Armes : *De gueules à trois accouples de chiens d'argent en pal. 2 et 1.*

BIBL. : Le P. ANSELME, *Hist. généal. des gr. off.*, V, 857.

SAINTE-AULAIRE (Louis-Clair BEAUPOIL, comte de), diplomate français, né à Saint-Méard-de-Dromme le 9 av. 1778, mort à Paris le 12 nov. 1854. Entré en 1811 comme chambellan dans la maison de Napoléon Ier, il fut nommé préfet en 1812, mais résigna cette fonction lors du retour de Napoléon. Nommé député lors de la seconde Restauration, il se rangea dans le parti des doctrinaires, mais se rallia au ministère en 1818, car il était beau-père du duc Decazes. En 1831, Louis-Philippe le nomma envoyé extraordinaire à Rome; en 1833, il fut élevé à la pairie. Ambassadeur à Vienne, puis à Londres de 1840 à 1848, il quitta ce poste lors de la révolution de Février. Il a écrit une *Histoire de la Fronde* (1827), qui le fit entrer à l'Académie française (1841).

SAINTE-AULDE. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Meaux, cant. de La Ferté-sous-Jouarre; 313 hab.

SAINTE-AURENCE-CAZAUX. Com. du dép. du Gers, arr. de Mirande, cant. de Miélan; 365 hab.

SAINTE-AUSTREBERTHE. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Montreuil, cant. de Hesdin; 295 hab.

SAINTE-AUSTREBERTHE. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Rouen, cant. de Pavilly; 413 hab.

SAINTE-BARBE (Mar.) (V. BARBE, t. V, p. 356).

SAINTE-BARBE (Collège de). Etablissement libre d'instruction situé à Paris, place du Panthéon, entre le lycée Louis-le-Grand et la bibliothèque Sainte-Geneviève. Il a été fondé en 1460 sur ce même emplacement, dans l'hôtel de Chalon, par un professeur de l'Université de Paris, Geoffroi Lenormant, qui fit choix pour ce collège du nom de Sainte-Barbe, vierge savante. Avec six cents élèves, quatorze classes, Sainte-Barbe devint vite fameuse par son enseignement et en particulier par la culture du grec. La bataille que livrèrent les Barbistes une nuit de l'année 1522 à leurs rivaux du collège de Montaigu a été chantée dans un poème intitulé *la Barbaromachie.* Deux autres événements à citer pour toute cette période sont postérieurs de quelques années : une révolte des élèves et un grand combat qu'il eurent avec les ouvriers du faubourg Saint-Marceau. Mais la prospérité de Sainte-Barbe déclinait. En 1553, le collège fut complètement réparé, puis réorganisé sous le principalat de Robert Dugast, qui lui assura en 1556, ce dont il n'avait pas encore joui, une dotation; il reçut en même temps une constitution. Les difficultés avec le collège de Montaigu recommencèrent à l'occasion de l'achat d'un terrain qui était utilisé comme jardin par ce collège et se trouvait enclavé dans Sainte-Barbe. En 1594, Sainte-Barbe eut à loger des lansquenets. Le début du XVIIe siècle apporta dans la situation de cet établissement une modification de quelque importance: par la réorganisation de l'Université il fut réduit au rôle de petit collège. C'est là que se retira Mézeray pour travailler au commencement de son histoire de France (1637). Après que le projet avait été formé de réunir Sainte-Barbe à l'Ecole de droit, la moitié du collège fut vendue à l'Université en 1683; à partir de 1690 les bâtiments, reconstruits par celle-ci, servirent d'ailleurs de locaux au pensionnat qui fut célèbre sous le nom de communauté de Sainte-Barbe. Le collège n'avait presque plus d'importance, lorsqu'en 1763 il fut réuni à Louis-le-Grand, autrement dit supprimé, de même que plusieurs autres collèges. Quant à la communauté, d'abord janséniste, elle fut persécutée, comme Port-Royal, en 1730. A sa disparition en 1791, c'était la seule institution de ce genre qui fût prospère.

En 1798, le pensionnat fut reconstitué dans les anciens

EFERUS - Recherche & Classification numérique

locaux du collège par de Lanneau avec la dénomination de Collège des sciences et des arts; en 1802, il reprit le nom de Sainte-Barbe et reçut le titre d'école secondaire; il comptait alors plus de 300 pensionnaires. Cependant en droit, à la création de l'Université, il ne fut plus qu'une institution (1809). En même temps il se voyait contester son nom. Une école de la rue des Postes qui s'était fait appeler Sainte-Barbe par deux fois, en 1808 et 1818, mais avait dû renoncer à sa prétention, obtint en 1821 d'être transformée en un collège qui prit le titre de Sainte-Barbe; six ans après, cet établissement était acheté par la ville de Paris et devenait en 1830 le collège Rollin. En 1835, une école préparatoire aux grandes écoles scientifiques fut inaugurée par la direction de Sainte-Barbe dans un bâtiment annexe qu'on acheta. Tout l'édifice occupé par l'institution fut d'ailleurs agrandi de 1840 à 1853. L'école préparatoire qui donne sur la rue Valette a été reconstruite de 1882 à 1884. Les bâtiments de Sainte-Barbe ont été achetés par l'Etat en 1896, et il a été convenu en même temps que ses professeurs seraient considérés comme étant au service de l'Etat. C'est à Sainte-Barbe que fut installée en 1848 la nouvelle école d'administration. Sainte-Barbe-des-Champs ou le petit collège de Sainte-Barbe, sis à Fontenay-aux-Roses et fondé par Labrouste, date de 1852. Le collège de Sainte-Barbe tient depuis longtemps une place assez considérable par son ancienneté, par ses méthodes, par la célébrité de ses professeurs, les Buchanan, les Turnèbe, les Laromiguière, comme par le nombre de ses élèves, dont beaucoup ont été remarquables : Ignace de Loyola, Saint-François-Xavier, Santeul, Villemain, Scribe, Jules Quicherat, Corvisart, l'abbé Lebeuf, Delille, Montgolfier, Lekain, Chauveau-Lagarde ont été élèves de la communauté, et c'est du collège parbiste, établi à Bordeaux au XVIe siècle, que sont sortis Montaigne, La Boëtie, Joseph Scaliger.

Marius Barroux.

Bibl. : J. Quicherat, *Histoire de Sainte-Barbe, collège, communauté, institution;* Paris, 1860-64, 3 vol. in-8. — M. Célestin, *Sainte-Barbe et les Barbistes;* Paris, 1863, in-12. — V. Chauvin, *Histoire des lycées et collèges de Paris...*; Paris, 1866, pp. 175-183, in-12. — Berty, Tisserand et Platon, *Topographie historique du vieux Paris. Région centrale de l'Université*; Paris, 1897, pp. 63-70 et 440-443, in-4. — Cl. Lamarre, *Histoire de Sainte-Barbe,.., de 1860 à 1900 ;* Paris, 1900, in-8.

SAINTE-BARBE. Com. du dép. des Vosges, arr. d'Epinal, cant. de Rambervillers; 599 hab.

SAINTE-BARBE-SUR-GAILLON. Com. du dép. de l'Eure, arr. de Louviers, cant. de Gaillon; 226 hab.

SAINTE-BAUME. Chaîne de montagne des dép. du Var et des Bouches-du-Rhône; sa plus grande hauteur est de 1.154m. Grotte célèbre où la légende populaire veut que sainte Madeleine ait passé ses derniers jours. C'est un lieu de pèlerinage très fréquenté, surtout le 22 juil. (V. Bouches-du-Rhône, § *Relief du sol*, et Var [Dép. du]).

SAINTE-BAZEILLE. Com. du dép. de Lot-et-Garonne, arr. et cant. de Marmande; 2.079 hab. Stat. du chem. de fer du Midi.

SAINTE-BEUVE-EN-RIVIÈRE. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. et cant. de Neufchâtel; 357 hab.

SAINTE-BEUVE (Jacques de), théologien français, né rue Pavée-Saint-André-des Arcs, à Paris, le 26 avr. 1613, mort à Paris le 15 déc. 1677. Il était fils de Pierre de Sainte-Beuve (mort le 17 févr. 1636), huissier au Parlement, et de Catherine Le Tellier, fille d'un greffier au Parlement, et appartenait à une famille normande originaire de Neuchâtel-en-Bray. Sous l'influence d'André du Saussay, alors curé de Saint-Leu, plus tard évêque de Toul, il se destina à l'Eglise, passa sa licence en théologie avec éclat, et fut reçu en 1628 docteur et membre de la « maison et Société de Sorbonne ». En 1640, à l'occasion de l'*Imitation de Jésus-Christ*, qu'allait publier l'Imprimerie royale nouvellement créée, la question de son auteur s'étant renouvelée, Sainte-Beuve fut nommé avec Sirmond, Petau, Hallier et Guillaume Du Val, l'un des cinq commissaires ; pressé de donner son avis, il se prononça pour Gerson. Richelieu trancha la question, en ordonnant de ne pas mettre sur le livre le nom de l'auteur. Chargé en 1641, par l'assemblée du clergé, de travailler à une *Théologie morale;* élu, en 1662, professeur royal de théologie au Collège de France (en Sorbonne), à la place de Hallier, loué à cette occasion par G. Du Val, aimé des étudiants qui pendant onze ans suivirent son cours, Sainte-Beuve avait encore heureusement débuté l'année précédente à Rouen comme prédicateur. Sa jeune réputation le fit choisir vers la fin de 1643, par l'archevêque de Paris (J.-F. de Gondi) pour publier la première bulle papale provoquée par l'*Augustinus*, et pour rédiger le mandement qui devait accompagner cette publication. Ce mandement parut le 11 déc.; mais Sainte-Beuve avait été chargé également de faire recevoir la bulle par la Faculté de théologie, et, le 15 janv. 1645, celle-ci refusa. On sait mal au fond quelle fut la conduite de Sainte-Beuve en ces deux circonstances : il semble qu'il eût été peu disposé à agir contre les jansénistes : « Je différai, a-t-il écrit, dans l'appréhension que j'avais que le Parlement en fît du bruit ». Mais plus tard son opinion s'accentua par son refus (31 janv. 1656) de souscrire à la censure portée par la Sorbonne contre deux propositions d'Arnauld. Le roi lui ordonna alors par lettre de se démettre de sa chaire (1er mars), et, le 7 mars, on lui choisit pour successeur Guillaume Lestoc, un de ses adversaires. Redevenu simple prêtre, même avec défense de prêcher, Sainte-Beuve ne fit cependant aucun éclat et se retira chez sa mère, rue Pavée, travaillant à des traités théologiques et ne contestant pas le formulaire prescrit *le 15 févr. 1665* par Alexandre VII. En réalité, Sainte-Beuve formait un tiers parti, de sagesse et de modération. Il signa même celui du 15 févr. 1665, qui avait résolu certaines difficultés de procédure. Choisi alors comme théologien du clergé de France, avec un traitement de 1.000 livres, il passa ses dernières années dans des travaux de casuistique qui devinrent célèbres et mourut d'apoplexie. Son tombeau existait aux Grands-Augustins. C'est son frère *Jérôme* (1626-1711), prieur de Saint-Jean-de-Montauriol, qui publia après sa mort ses écrits : *De Confirmatione* (Paris, 1686, in-4); *De Extrema unctione* (1686, in-4), et *Décisions de cas de conscience* (Paris, 1686, 3 vol. in-4 et in-8).

Eugène Asse.

Bibl. : *Jacques de Sainte-Beuve, étude d'histoire privée, par S.-B.*; Paris, 1865, in-8. — Du Pin, *Nouvelle Bibliothèque des auteurs ecclésiastiques ;* Paris, 1693, 15 vol. in-12. — Sainte-Beuve, *Port-Royal.*

SAINTE-BEUVE (Charles-François de), né à Boulogne-sur-Mer le 23 déc. 1804, mort à Paris le 13 oct. 1869. Sa famille était originaire de Mareuil en Picardie. Sa mère était veuve depuis deux mois et demi quand il vint au monde : il attribuait à ce deuil maternel sa disposition mélancolique. De son père, il prétendait tenir ses goûts de lettré. Il fit ses études à Boulogne-sur-Mer, à la pension Blériot, et vint en 1808 les terminer à Paris, à la pension Landry, suivant les cours du collège Charlemagne et du collège Bourbon. Il eut pour maître de philosophie Damiron, un cousinien : mais ce fut l'idéologie avec Tracy et Daunou, et ce furent les sciences physiques et naturelles avec Lamarck, et avec Magendie, Blainville et Robiquet dont il allait suivre les cours à l'Athénée de la rue de Valois, qui lui donnèrent sa première philosophie, conforme à l'orientation naturelle de son esprit. En 1823, il suivit les cours de l'Ecole de médecine, qui l'affermirent dans le goût de la philosophie expérimentale, et qui l'habituèrent à ne jamais isoler l'esprit du corps et des organes : de là cette physiologie qui se mêle toujours dans sa psychologie et sa critique. En 1824, son ancien professeur de rhétorique, Dubois, le fit entrer au *Globe* : il y signait des initiales S. B. Il y publia en janv. 1827 un article sur les *Odes* de Victor Hugo (éd. de 1826) : ce fut le point de départ de leur étroite liaison, dont l'œuvre de Victor Hugo (cf. *Feuilles d'Automne*, 27 et 28, *A mes*

EFERUS - Recherche & Classification numérique

amis S. B. et *L. B.*) porte plus d'un témoignage. Libéral et classique d'éducation, Sainte-Beuve fut initié au romantisme par V. Hugo, qui, dit-il, lui *ouvrit des jours sur l'art* et lui *révéla les secrets du métier*. Un sujet mis au concours par l'Académie française lui donna occasion d'écrire son *Tableau de la poésie au* XVIe *siècle*, ouvrage tout plein de la pensée du présent, où il s'efforçait, en réhabilitant Ronsard, de donner au romantisme ce qui lui manquait, une tradition, et de faire apparaître la révolution littéraire comme un retour à l'art du XVIe siècle. Il publia en 1829 un petit volume in-16, intitulé *Vie, poésies et pensées de Joseph Delorme*. A travers les exagérations de sentiment et de couleur que lui imposait le parti pris romantique, sous l'étalage des misères pathologiques et morales de son héros phtisique et ennuyé, un goût original de réalité bourgeoise et humble se faisait jour dans ce recueil : paysages de banlieue, scènes de faubourg, détails vulgaires et domestiques, sentiments sans grandeur et comme rapetissés à la mesure de la vie. Les *Pensées* de *Joseph Delorme* ne valaient pas moins que ses vers : le critique s'y révélait, dans une apologie adroite et vigoureuse du romantisme, qu'il s'efforçait de rattacher à André Chénier comme à un précurseur. En 1830 paraissent les *Consolations*, toutes pleines d'un catholicisme romantique que Victor Hugo lui a inspiré : il répudie le rationalisme, veut s'élever « au seuil du sanctuaire éternel » sur « des ailes d'ange », et déclare qu'il « accepte Dieu et toutes ses conséquences ». Toute cette religiosité était plaquée sur sa véritable nature, et ne devait pas tarder à s'écailler.

Cependant son universelle curiosité lui faisait visiter les mondes les plus divers. Il *traversa* ou plutôt côtoya le saint-simonisme. Il connut le Père Enfantin, et assista plus d'une fois aux séances de la rue Taitbout. Il disait plus tard qu'il lui avait semblé « observer une religion sous cloche », qu'il avait pris là l'idée de la façon dont une religion se fonde. D'Enfantin il passa à Lamennais : il en fut séduit, et il le séduisit au point que Lamennais voulut l'emmener à Rome en 1831. Il fut en relations en même temps avec l'abbé Gerbet, Hippolyte de La Morvonnais, Lacordaire, qui lui fournira des notes sur le séminaire de Saint-Sulpice pour les dernières pages du roman de *Volupté*. Cependant il était resté au *Globe*, journal libéral et philosophe : il y fit des articles politiques assez vifs et avancés pour le temps. Il se brouilla pourtant avec Dubois, un peu après 1830, et eut même avec lui un duel qui resta fameux. Il collabora aussi avec Armand Carrel, au *National*. Vers 1835, il prit nettement conscience de l'impossibilité où il était de croire : « J'ai le sentiment de ces choses, écrivait-il, mais je n'ai pas ces choses mêmes ». Ses liaisons avec les catholiques se dénouèrent peu à peu; et sa rupture avec V. Hugo le détacha des romantiques. Il avait aimé Mme V. Hugo que son mari délaissait : s'est-il vanté d'un bonheur qu'il n'eut pas? ou trahit-il réellement son ami? Toujours est-il que leur amitié, froissée dès 1831, finit tristement en 1834.

Le roman de *Volupté* parut en 1834 : Sainte-Beuve s'y racontait, il analysait cette curiosité aiguë qui le portait dans tous les mondes et à travers tous les sentiments, sans se fixer nulle part, et pour tout connaître. Le dénouement, emprunté de la vie de Lacordaire, est factice : Amaury n'est pas fait pour la prêtrise, il est fait pour la critique. C'est la voie où Saint-Beuve va entrer. Il assiste curieusement, en ami officieux et comme en confesseur, aux convulsions de la passion chez George Sand et Musset; il conseille et contemple George Sand dans les multiples expériences où son tempérament ingrat et fougueux l'entraîne. Il renonce à être créateur en art : son dernier recueil de vers, *Pensées d'août*, qui paraît en 1837, teinté encore d'émotion religieuse, ne contient plus guère de confidences lyriques; ce sont des études analytiques, des imitations de poètes étrangers, des causeries lettrées et critiques, où se révèle surtout l'âme d'un curieux. A partir de ce moment, l'histoire et la critique vont absorber Sainte-Beuve. Déjà *Volupté* le montrait préoccupé du jansénisme. En 1837, il va faire à Lausanne un cours sur Port-Royal, et, se livrant pour attirer, à son ordinaire, il donne un instant au monde protestant l'espérance de le gagner. Quelque guéri qu'il fût au fond de la religion, son imagination en gardait encore l'empreinte; il avait le goût des émotions religieuses, il s'y attardait et s'en imprégnait encore volontiers : le premier volume de Port-Royal imprimé en 1840 s'en ressent. Aussi Sainte-Beuve donne-t-il cette année 1840, en un article sur *La Rochefoucauld*, qu'il publia alors, comme marquant sa rupture avec le christianisme, et son retour à la philosophie expérimentale et positive.

Jusque-là il vivait dans un hôtel garni du passage du Commerce, l'hôtel de Rouen, où il occupait deux chambres pour 25 fr. par mois. En 1840, Cousin le nomma bibliothécaire à la Mazarine, et il alla loger dans les dépendances de l'Institut. En 1844, il entra à l'Académie française, en remplacement de Casimir Delavigne : il fut reçu par Victor Hugo; tout se passa décemment et froidement. Sainte-Beuve fréquentait chez Mme Récamier, où il connut Chateaubriand; il allait aussi chez Mme de Broglie, chez Mme de Boigne. Il était surtout lié avec Molé, chez qui il allait souvent passer l'été à la campagne. La nièce de Molé, Mme d'Arbouville, lui inspira un assez vif amour, qui se changea après en une fidèle amitié (cf. *le Clou d'or*). Malgré ses relations dans le monde orléaniste, il n'avait point d'attachement pour la dynastie d'Orléans : l'indifférence de Louis-Philippe aux lettres, et à sa personne, l'avait piqué assez profondément. Et il voyait clairement les fautes et les insuffisances du régime. Il vit sans regret, et, quoi qu'on ait dit, sans peur, la Révolution de 1848. Un dégoût qu'il eut lui fit donner sa démission de bibliothécaire; un journal avait publié son nom dans une liste de gens ayant eu part aux fonds secrets sous la royauté déchue, et il ne trouva pas que le ministère l'eût assez vite et assez chaudement défendu contre cette ridicule accusation. Il quitta donc son emploi, et s'en alla en oct. 1848 professer à Liège : du cours qu'il y fit, en 1848-49, sortira le livre sur *Chateaubriand et son groupe littéraire* (1860), étude aiguë et pénétrante, où il y a peut-être peu de sympathie et quelque malignité, mais aussi peu de disposition à se laisser duper, à admirer des apparences, et à prendre des sentiments pour des raisons, étude enfin très solide et fouillée, abondante en documents nouveaux, en révélations et, si l'on veut, en indiscrétions qui font connaître l'homme et comprendre l'œuvre.

Févr. 1848 ne l'avait guère inquiété; juin 1848 lui fit horreur; il prit peur, non pour lui, mais pour la civilisation, pour les lettres, pour la société, pour toutes les choses délicates que ce voluptueux de corps et d'esprit aimait, et dont il ne pouvait se passer. Puis il avait quarante-quatre ans : le goût de la paix, de l'ordre à tout prix, le désir d'une place sûre où il pût vieillir sans souci, firent de lui dès la première heure un partisan du prince Louis-Napoléon. Entre le coup d'Etat et la proclamation de l'Empire, il écrivit cet article des *Regrets* (23 août 1852), qui fit scandale : il y sommait un peu cavalièrement ses anciens amis orléanistes de se rallier au régime nouveau, garant de l'ordre, sauveur de la société, conservateur de la propriété. Le bonapartisme de Sainte-Beuve le mit en assez mauvais renom parmi la jeunesse libérale. Lorsqu'il fut nommé professeur de poésie latine au Collège de France, des manifestations hostiles troublèrent sa leçon d'ouverture (9 mars 1855) : la seconde séance fut plus orageuse encore, et Sainte-Beuve ne remonta jamais dans sa chaire. Il imprima le cours sur *Virgile* qu'il avait préparé et qu'il ne fit pas. Pour le consoler de cette disgrâce, on le nomma professeur de littérature française à l'Ecole normale, où il passa quatre années paisibles (1857-61). Enfin, en avr. 1865, après avoir beaucoup attendu et beaucoup désiré, il fut nommé sénateur de l'Empire.

EFERUS - Recherche & Classification numérique

Depuis 1849, ses *Lundis* étaient la principale affaire de sa vie. Sous la Restauration il avait écrit au *Globe* et dans la *Revue de Paris;* sous Louis-Philippe, au *National*, et surtout à la *Revue des Deux Mondes*. En 1849, à son retour de Liège, il accepta de faire paraître chaque lundi une étude littéraire dans le *Constitutionnel :* il commença le 1er oct. 1849. Il passa au *Moniteur* en déc. 1852, retourna en 1861 au *Constitutionel*, qu'il quitta encore une fois pour le *Moniteur*. Cependant il se détachait de l'Empire. Il lui aurait passé le despotisme politique, la suppression des libertés parlementaires ; il ne put supporter le despotisme intellectuel, les atteintes à la liberté de penser et d'écrire, les concessions au parti clérical et à l'Eglise. Il devenait lui-même de plus en plus hostile à la religion, que la science lui paraissait ruiner ; il se pénétrait de plus en plus de cette idée que la valeur de la pensée humaine est peut-être moins dans la certitude de résultats que dans la sincérité de la recherche ; il faisait passer la méthode avant la doctrine, et repoussait comme une absurde tyrannie l'autorité qui impose à l'esprit une vérité qu'il n'a pas librement créée. Il se fit au Sénat le protecteur de la *libre pensée :* cela n'alla pas sans orages. Un jour (le 29 mars 1867), il y défendait Renan qu'on y flétrissait comme fauteur d'athéisme. Un autre jour, il y combattait une pétition de cent deux citoyens de Saint-Etienne, qui voulaient chasser des bibliothèques populaires Voltaire, Rousseau, Proudhon, Renan, Sand, Balzac, Lanfrey, et jusqu'à Jean Raynaud. Le 7 mai 1868, sous prétexte de défendre une loi sur la presse assez rigoureuse, il exposait son idéal de liberté illimitée. Le 19 mai, il combattait la pétition Giraud en faveur de la liberté de l'enseignement supérieur : il y voyait une duperie, un piège, qui livrerait l'enseignement supérieur au clergé toujours privilégié. Cette attitude donna à Sainte-Beuve une grande popularité parmi la jeunesse. Des députations lui furent envoyées à sa petite maison de la rue Montparnasse : les étudiants en médecine l'acclamèrent. L'Ecole normale lui adressa une lettre collective, pour laquelle un des élèves, Lallier, fut exclu.

Même au temps de sa ferveur bonapartiste, Sainte-Beuve n'avait guère approché l'empereur. La société de l'impératrice lui fut toujours fermée. Il n'allait pas à Compiègne. De la famille impériale il ne connut guère intimement que le prince Napoléon, libéral, démocrate et libre penseur, et sa sœur la princesse Mathilde, intelligente, lettrée et artiste. Il allait assez souvent visiter la princesse à Saint-Gratien ; il était en correspondance assez suivie avec elle. Il recevait quelquefois le prince Napoléon chez lui : un dîner qu'il lui donna le vendredi saint de 1868, et où il fit servir de la viande, fit scandale : on voulut y voir une attaque insultante à la religion. Peu après éclata la rupture de Sainte-Beuve avec l'Empire. Le *Journal officiel* fut fondé en 1868 : on offrit à Sainte-Beuve d'y écrire. Il préféra rester au *Moniteur*, espérant y être plus libre, puisque le journal perdait tout caractère officiel. Il arriva que dans ce *Moniteur* redevenu indépendant, son premier article fut censuré par le directeur qui voulut y faire une coupure. Sainte-Beuve refusa et porta sa prose au *Temps*, journal d'opposition. On l'accusa de trahir l'Empire, et la princesse Mathilde même se brouilla avec lui.

Il vivait rue Montparnasse dans une maison qu'il avait achetée, travaillant durement, esclave de ses *Lundis* dont la préparation occupait toute sa semaine. Il avait des secrétaires, Octave Lacroix, puis (de 1855 à 1859) Jules Levallois, puis Pons, puis (de 1861 à 1869) Jules Troubat, qui faisaient des recherches aux bibliothèques, écrivaient sous sa dictée et copiaient les articles. Il garda jusqu'à la fin le goût des femmes ou des filles : les mœurs sont le côté faible de Sainte-Beuve. Il partageait ses heures de loisir entre les distractions sensuelles dont il ne savait pas se passer, et quelques amis qu'il avait choisis parmi les plus grands et plus libres esprits du temps. Il avait fondé avec Gavarni un dîner de quinzaine, qui avait lieu le lundi chez le restaurateur Magny, rue Contrescarpe-Dauphine ; les habitués étaient Théophile Gautier, Paul de Saint-Victor, les deux frères de Goncourt, Nefftzer, Schérer, Taine, Robin, Berthelot, Flaubert. George Sand y venait, lorsqu'elle était à Paris. Il mourut de la pierre le 13 oct. 1869 : il se fit enterrer civilement, ce qui fit alors scandale. Un seul mot, selon sa volonté, fut dit sur sa tombe : « Adieu ».

Voici la liste des écrits de Sainte-Beuve, dont une partie n'a été recueillie ou publiée qu'après sa mort : *Tableau historique et critique de la poésie française au* XVIe *siècle* (1828 ; réédité avec une préface nouvelle en 1842). L'Académie avait proposé en 1826 pour le prix d'éloquence le sujet suivant : *Discours sur l'histoire de la langue et de la littérature française depuis le commencement du* XVIe *siècle jusqu'en 1610* ; une partie de l'étude parut dans le *Globe* (à partir du 7 juil. 1827) ; *Vie, poésies et pensées de Joseph Delorme* (1829) ; *Consolations*, poésies, dédiées à Victor Hugo (1830) ; *Volupté*, roman (1834) ; *Pensées d'août*, poésies (1837). En 1840, Sainte-Beuve réunit ses *Poésies* complètes. *Port-Royal* (1840-48, 5 vol. in-8, 3e éd., revue et complétée, 1866 ; 5e éd., 7 vol. in-16, avec *table*, 1888-91) ; *Portraits de femmes* (1844) ; *Portraits littéraires* (1844, 3 vol. in-12). Ces deux recueils sont une distribution remaniée des cinq volumes de *Critiques et portraits littéraires* qui avaient paru de 1832 à 1839. *Portraits contemporains* (1846). « En 1831, dit Sainte-Beuve, et pendant près de dix-sept ans, je fais ma critique de la *Revue des Deux Mondes*... les *Portraits littéraires*, pour la plupart, et les *Portraits contemporains* en sont sortis. *Causeries du lundi* (1851-62, 15 vol. Une *Table* a été dressée en 1881 par Pierret). *Etude sur Virgile* (1857) ; *Chateaubriand et son groupe littéraire sous l'Empire* (1860, 2 vol. in-8) ; *Nouveaux Lundis* (1863-72, 13 vol. in-12) ; *Notice sur M. Littré* (1863) ; trois discours au Sénat : *A propos des bibliothèques populaires* (1867) ; *De la Loi sur la presse* (1868) ; *De la Liberté de l'enseignement* (1868) ; *le Comte de Clermont et sa cour* (1868) ; *le Général Jomini* (1869) ; *Mme Desbordes-Valmore* (1870) ; *M. de Talleyrand* (1870) ; *P.-J. Proudhon, sa vie et sa correspondance* (1872). Cette biographie intime, très pénétrante, documentée surtout par les lettres de Proudhon, avait paru dans la *Revue contemporaine* en 1860. *Souvenirs et Indiscrétions* (1872) ; *Lettres à la Princesse* (1873) ; *Premiers Lundis* (1875, 3 vol. in-18). Ce sont des articles de la jeunesse de Sainte-Beuve, auxquels ce titre de *Lundis* a été inexactement donné. *Chroniques parisiennes* (1876) ; *les Cahiers de Sainte-Beuve* (1876) ; *Correspondance* (1877-78, 2 vol. in-18), et *Nouvelle Correspondance* (1880) ; *le Clou d'or*, nouvelle suivie de lettres à Mme d'Arbouville, et de l'esquisse d'une autre nouvelle, *la Pendule* (1880) ; *Lettres au professeur Gaullieur*, publiées par Eug. Ritter (1895 ; extrait du *Bulletin de l'Institut national de Genève*). La plupart de ces ouvrages sont actuellement édités par des librairies de Paris,

Sainte-Beuve a tenté successivement la poésie, le roman et la critique. Il s'est rendu compte lui-même qu'il n'avait pas réussi auprès du public dans la poésie et dans le roman, et il en a souffert. Ce dédain du public, en effet, n'allait pas sans injustice. Il y avait dans *Joseph Delorme* un talent véritable ; et au milieu des outrances truculentes, de l'exotisme enluminé de l'art romantique, le réalisme familier et bourgeois de Sainte-Beuve avait une originalité assez hardie. Mais *Volupté* surtout méritait un meilleur accueil : c'est une œuvre supérieure. Toute la puissance d'analyse, la pénétration psychologique, que Sainte-Beuve éparpillera dans ses 30 ou 40 volumes de critique, s'y concentre sur un cas curieux et vrai, qui est son cas. La forme est originale et fait contraste encore avec les procédés usités en ce temps-là ; c'est un art contourné, entortillé, mais étonnamment souple, fin et nuancé

EFERUS - Recherche & Classification numérique

tout en reflets et en demi-teintes, en notes assoupies et voilées : l'œuvre est lente, peu animée, mais vraiment riche, suggestive et neuve.

Cependant la vocation de Sainte-Beuve était la critique, et c'est là qu'il a donné sa mesure. Dans la première moitié de sa carrière, il a mêlé la polémique à la critique, il a défendu un certain idéal d'art et de goût. Dans la seconde, à partir de 1849, il a entendu la critique en historien, ne se proposant plus que de connaître et de faire connaître. Et dans sa période polémique, deux directions se laissent aisément constater. Il a noté lui-même que ses premières campagnes de 1828 et 1829 ont été romantiques. Même jusqu'en 1835, avec un refroidissement sensible vers la fin, il fait de la critique romantique : il essaie de tirer au clair, de filtrer les idées de l'école, de mettre du jugement et de la raison dans les théories, de rattacher les novateurs à une tradition : avec beaucoup de louanges, il donne des conseils. Il essaie d'amener ses amis à prendre une conscience nette de leur œuvre, du bon et du mauvais, du possible et de l'impossible. Il tâche de diriger en encensant. Puis, après 1835 et jusqu'en 1849, il parut surtout occupé de liquider le romantisme, d'en éliminer les extravagances et d'en arrêter les avortements; il cherchait à réconcilier romantisme et classicisme et montrait des tendances au fond conservatrices. Quoiqu'il eût déjà comparé la critique à une rivière qui réfléchit tout indifféremment, il concevait encore qu'il lui appartient de diriger la littérature, d'aider les jeunes talents à triompher des obstacles, à se garder des défauts, de les servir et de les avertir; il n'avait pas de système, haïssait les formules, mais il suivait encore une certaine direction, et y poussait les autres. Enfin, à partir de 1849, dans toute la suite des *Lundis*, il ne chercha plus qu'à comprendre et à expliquer. Il ne prétend plus à être directeur, mais témoin. Il a renoncé à imposer à la littérature ses tendances personnelles : il ne travaille plus à déterminer, mais seulement à constater le mouvement littéraire. Il devient purement historien.

Il s'était déjà essayé dans ce rôle par ses deux grands travaux sur *Port-Royal* et sur *Chateaubriand*. *Port-Royal* est le chef-d'œuvre de Sainte-Beuve et l'une des plus grandes et fortes œuvres du siècle. Une curiosité et une patience infatigables, pour ramasser tous les documents imprimés ou inédits, une attention minutieuse, une sagacité pénétrante pour les étudier, les contrôler, leur faire rendre tout ce qu'ils contiennent de vérité; une défiance aiguë des documents qui peuvent tromper, et de lui-même qui peut se tromper, si bien qu'il n'a jamais assez de preuves et d'évidence, et qu'une perpétuelle inquiétude de ne pas tenir le vrai le tourmente; une recherche de la note précise, de la nuance exacte, qui lui fait multiplier les atténuations, les correctifs, les contre-poids, jusqu'à simuler l'inconsistance et le tortillement; un désir profond, loyal, infini de la vérité, qui l'élève à une haute impartialité, donnent à l'histoire de Port-Royal une solidité que les découvertes d'un demi-siècle et des rectifications de détail n'ont pas entamée. Sainte-Beuve étudie avec une clairvoyance psychologique égale à son érudition le phénomène du jansénisme; il suit la modification de la doctrine dans la diversité des âmes individuelles, analyse tous ses effets sur les tempéraments où elle pénètre, et toutes les couleurs qu'elle y prend : chacune des figures qu'il dessine a sa physionomie, et l'air janséniste se retrouve dans toutes. Jamais historien n'était entré avec cette profondeur dans la vie morale des hommes; jamais une plus riche galerie de portraits et de biographies psychologiques n'avait été réunie. Il y a sans doute un peu de surabondance; le domaine du jansénisme n'est pas très vigoureusement délimité, et le peintre saisit un peu trop volontiers l'occasion d'arrêter devant lui, sous prétexte de jansénisme, toutes les figures intéressantes du temps. Il y a, dans l'exécution, les qualités et la manière de *Volupté*, le *pointillé*, es reprises, les hachures, la perpétuelle brisure des lignes, un entassement de détails et de petits traits qui enlèvent la perception des contours, une oscillation du *oui* au *non* qui dérobe parfois la vue de la direction principale : mais ici encore, la souplesse, la finesse, l'agilité, l'expression qui travaille à tout dire, à embrasser la complexité et l'instabilité de la vie, et qui, somme toute, y arrive.

L'essai sur *Chateaubriand* a choqué bien des gens, précisément par les mêmes qualités. Sainte-Beuve n'a pas voulu recevoir l'image de Chateaubriand que Chateaubriand avait préparée pour la postérité ; mais en disant tout ce qu'il avait découvert, et qui pouvait diminuer le grand homme, il a publié sans hésitation ce qui l'honorait, comme cette lettre à Fontanes d'où ressort la sincérité du *Génie du christianisme*. Il a peut-être un peu de joie à constater les faiblesses et les torts de Chateaubriand. C'est le petit côté de Sainte-Beuve : ses échecs de poète et de romancier lui ont laissé de l'aigreur au cœur, et un peu de désir inconscient de trouver de petits hommes dans les très grands génies. Cette malignité, cette « jalousie », si l'on veut employer ce mot, il l'a eue à l'égard de Vigny comme de Chateaubriand. Il avait la dent mauvaise, on le voit par ses notes intimes. Il n'a pas rendu une pleine justice, ni de cœur joyeux, à Hugo, à Lamartine, à Balzac. Cependant il faut reconnaître que son goût, au fond classique et latin, devait lui grossir certains défauts de ces écrivains de génie et lui voiler quelques-unes de leurs beautés. Et il faut reconnaître que ses aigreurs et sa malveillance ont pu lui faire enregistrer le mal avec un plaisir trop évident, mais ne l'ont pas mené à le supposer à la légère ni à chercher moins patiemment la vérité.

Ce goût à dénoncer les faiblesses et les revers du génie, et une pointe de zèle excessif pour l'Empire entre 1852 et 1860, mettent quelques endroits fâcheux dans les *Lundis*. Au reste, il n'y a presque qu'à admirer. Il poursuit obstinément le vrai, n'admettant pas qu'on puisse le dissimuler, le voiler, pour quelque raison que ce soit : respect filial ou attachement de famille, passion politique, amitié personnelle. Quand il ne peut pas dire la vérité, il se tait : ainsi sur l'*Histoire de César* de Napoléon III. Il publie tout ce qu'il a, jusqu'à se faire taxer d'indiscrétion; il maintient son droit critique, en face de la comtesse de Fontanes, des d'Argenson et des de Broglie. Il n'admet pas de scrupule littéraire, qui oblige à idéaliser les peintures (lettre à Bersot du 9 mai 1863) : « Si j'avais une devise, écrit-il (*Corresp.*, II, 41), ce serait le *vrai*, le *vrai* seul : et que le *beau* et le *bien* s'en tirent ensuite comme ils peuvent ». Il rejetait toute doctrine, toute formule d'art, toute idée générale, esthétique, philosophique ou morale, qui peuvent imposer un parti pris et fausser l'observation. Aussi la forme des *Lundis* le mit-elle à l'aise : il put prendre les individus pour objet d'étude, et les regarder au microscope sans autre souci que de voir l'individu. Chaque article se suffisait à lui-même ; dans chaque article, une figure était dessinée. D'un article à l'autre, aucun lien n'apparaissait. Sainte-Beuve se donnait pour tâche de faire l'*Histoire naturelle des esprits*, et il collectionnait des échantillons curieux de types intellectuels et moraux, sans tenter de généralisations. Il faisait, comme a dit Taine, un *herbier*. Cette préoccupation donne à Sainte-Beuve une place à part dans l'évolution de la critique : tandis que Villemain, avant lui, s'efforçait de rattacher, un peu librement, la littérature à la société, dont elle est l'expression, tandis que Taine, après lui, avec vigueur, déterminait l'œuvre littéraire par le milieu, tandis qu'on s'attachait autour de lui à suivre dans la littérature les grands courants d'idées et de civilisation, il s'appliquait, lui, à relier l'œuvre à l'individu, à trouver dans un tempérament, une éducation, une biographie, les origines et les causes des caractères littéraires. En un mot, tandis que la critique se faisait philosophique, il la faisait psychologique et physiologique. Cela le conduisit même souvent hors de la littérature : si dans l'œuvre littéraire ce qui était intéressant, c'était le tempérament individuel dont

EFERUS - Recherche & Classification numérique

elle était l'indice, pourquoi s'en tenir aux écrits littéraires? pourquoi ne pas faire la même recherche sur toute sorte d'écrits ? Et ainsi Sainte-Beuve n'opérait plus seulement sur des romans et des poèmes, mais sur des récits de voyages, sur des mémoires, sur des lettres. Aux écrivains il ajoutait des femmes du monde, des savants, des généraux. Il ne s'inquiétait plus de la manifestation littéraire : il était tout à l'observation des esprits : il était purement historien, biographe, psychologue. C'était la vie qu'il cherchait, non plus l'art. En somme, Sainte-Beuve a fourni l'une des trois grandes méthodes qui doivent concourir à l'étude et à l'explication des œuvres littéraires : les deux autres ont été définies par Taine et par Brunetière.

Gustave LANSON.

BIBL. : Pour la biographie : *les Poésies, Volupté; les Pensées* (fin du t. III des *Portraits littéraires*), *les Notes et Pensées* (*Lundis*, t. XI), *les Notes et Remarques* (*Lundis*, t. XV) ; *le Clou d'or, les Souvenirs et Indiscrétions, les Cahiers, la Correspondance, la Nouvelle Correspondance et les Lettres à la princesse;* et en outre : A.-J. PONS, *Sainte-Beuve et ses inconnues*, 1879. — L. NICOLARDOT, *la Confession de Sainte-Beuve* (œuvre de malignité sans critique), 1882. — Jules TROUBAT, *Souvenirs du dernier secrétaire de Sainte-Beuve*, 1890. — Victor HUGO, *Correspondance*, 1896, t. I ; — G. SAND, *Lettres à Sainte-Beuve*, 1897. Sur l'écrivain et le critique : G. PLANCHE, *Portraits littéraires*, 1849, t. I; *Nouv. Portr. litt.*, 1854, t. I. — J. LEVALLOIS, *Sainte-Beuve*, 1872. — D'HAUSSONVILLE, *Sainte-Beuve, sa vie et ses œuvres*, 1875. — F. BRUNETIÈRE, *l'Evolution des genres*, 1890; *l'Evolution de la poésie lyrique*, 1895. — MORAND, *les Jeunes Années de Sainte-Beuve*, 1895. — E. FAGUET, *Politiques et Moralistes*, 3e série, 1900.

SAINTE-BLANDINE. Com. du dép. de l'Isère, arr. et cant. de La Tour-du-Pin; 733 hab.

SAINTE-BLANDINE. Com. du dép. des Deux-Sèvres, arr. de Melle, cant. de Celles-sur-Belle ; 774 hab.

SAINT-ÉBLE. Com. du dép. de la Haute-Loire, arr. de Brioude, cant. de Langeac; 629 hab.

SAINT-ÉBRÉMOND-DE-BONFOSSÉ. Com. du dép. de la Manche, arr. de Saint-Lô, cant. de Canisy; 687 hab. Stat. du chem. de fer de Lyon.

SAINTE-BRIGITTE (Ordre de) (V. BRIGITTE).

SAINTE-BRIGITTE. Com. du dép. du Morbihan, arr. de Pontivy, cant. de Cléguérec; 637 hab.

SAINTE-CAMELLE. Com. du dép. de l'Aude, arr. de Castelnaudary, cant. de Salles-sur-l'Hers; 244 hab.

SAINTE-CAROLINE DE JÉRUSALEM (Ordre de). On nomme aussi *ordre du Saint-Sépulcre* cet ordre fondé le 20 oct. 1816 par Caroline-Amélie-Elisabeth de Brunswick-Wolfenbuttel, reine d'Angleterre, femme du roi Georges IV. Elle en avait nommé grand maître son ancien courrier Bergami, devenu son chambellan et baron, puis comte de Francini, et l'avait investi de ce titre sur le tombeau du Christ. Il ne formait qu'une seule classe de chevaliers sans nombre déterminé. Son existence dura peu.

SAINTE-CATHERINE (Ordre de). Cet ordre fut fondé par le tsar Pierre le Grand, le 6 déc. 1714, en l'honneur de l'impératrice Catherine, sa femme, et pour rappeler les services qu'elle lui avait rendus en 1711, pendant la campagne du Pruth, contre les Turcs. L'impératrice en est la grande maîtresse. Depuis 1797, les membres sont divisés en deux classes, la première portant le ruban en écharpe de droite à gauche, avec plaque d'argent, la deuxième sur le sein gauche, sans plaque. Ruban rouge à un liséré d'argent sur chaque bord. — La devise signifie : *Pour l'amour et la fidélité envers la patrie.*

SAINTE-CATHERINE DU MONT SINAÏ (Ordre de). On n'a que peu de renseignements sur cet ordre, militaire et religieux, qui aurait eu pour mission de protéger les pèlerins se rendant au tombeau de sainte Catherine, élevé par l'empereur Justinien sur le mont Sinaï. Les chevaliers suivaient la règle de Saint-Basile.

SAINTE-CATHERINE (Mont) (V. JAMAÏQUE, t. XX, p. 1191).

SAINTE-CATHERINE. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. et cant. (N.) d'Arras; 856 hab.

SAINTE-CATHERINE. Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. d'Ambert, cant. de Saint-Germain-l'Herm; 386 hab.

SAINTE-CATHERINE. Com. du dép. du Rhône, arr. de Lyon, cant. de Mornant ; 813 hab.

SAINTE-CATHERINE-DE-CABEDELLO. Ancienne forteresse du Brésil, près de l'embouchure et sur la rive dr. du Parahyba do Norte, construite en 1585 par Christovam Lintz, officier allemand au service des Portugais. En 1597, elle fut assiégée et attaquée sans succès par les Français et les Indiens; en 1631 (5-14 déc.) et en 1634 (févr.), par les Hollandais, dirigés la première fois par Callenfels, la seconde par l'amiral Lichtart et le général von Schkoppe. Le commandant de Cabedello, lors des attaques des Hollandais, était Matlos Cardoso. Lichtart et Schkoppe l'attaquèrent de nouveau au mois de déc. 1634, cette fois avec succès. Le gouverneur capitula lorsque le fort ne fut plus qu'une ruine. Reconstruit et augmenté par les Hollandais (1636-37), qui lui donnèrent le nom de Fort-Marguerite, il fut remis aux Brésiliens en 1654 en vertu d'une clause de la capitulation de Recife de Pernambuco. Aujourd'hui, le Cabedello n'a plus d'importance.

SAINTE-CATHERINE-DE-FIERBOIS. Com. du dép. d'Indre-et-Loire, arr. de Chinon, cant. de Sainte-Maure; 570 hab. Eglise très simple et d'un style très pur, bâtie par Charles VIII sur l'emplacement de l'église où Jeanne d'Arc alla chercher l'épée, sur l'ordre de ses voix. C'était un lieu de pèlerinage depuis l'époque mérovingienne, et Charles Martel y avait, selon la tradition, déposé son épée après avoir vaincu les Sarrasins. Bel autel en bois de la fin du XVe siècle. A 1 kil. S.-E., château moderne de Comacre meublé dans le style des manoirs anglais du XIVe siècle.

BIBL. : J.-B. FOURAULT, *Sainte-Catherine-de-Fierbois*, 1887.

SAINTE-CÉCILE. Com. du dép. de l'Indre, arr. d'Issoudun, cant. de Saint-Christophe-en-Bazelle; 313 hab.

SAINTE-CÉCILE. Com. du dép. de la Manche, arr. d'Avranches, cant. de Villedieu; 612 hab.

SAINTE-CÉCILE (*Sancta Cecilia*). Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Mâcon, cant. de Cluny, près de la Grosne et du Valouzin; 389 hab. Stat. de la ligne du chem. de fer de Mâcon à Moulins et de Chalon-sur-Saône à Roanne. Moulin. Traces de voie antique. Découverte, en 1840, de ruines gallo-romaines. Eglise romane (fonts gothiques).

SAINTE-CÉCILE. Com. du dép. du Vaucluse, arr. d'Orange, cant. de Bollène ; 1.626 hab.

SAINTE-CÉCILE-D'ANDORGE. Com. du dép. du Gard, arr. d'Alais, cant. de La Grand'Combe; 1.186 hab. Stat. du chem. de fer de Lyon.

SAINTE-CÉCILE-DU-CAYROU. Com. du dép. du Tarn, arr. de Gaillac, cant. de Castelnau-de-Montmirail; 252 hab.

SAINTE-CÉRONNE-LÈS-MORTAGNE. Com. du dép. de l'Orne, arr. de Mortagne, cant. de Bazoches-sur-Hoëne, sur l'Hoëne, affl. g. de la Sarthe; 450 hab. Eglise romaine construit sur le tombeau de sainte Céronne, religieuse qui, au VIe s., vint d'Aquitaine et apporta la foi dans la bourgade gallo-romaine située en cet endroit, au pied du mont Cacone.

SAINTE-CEROTTE. Com. du dép. de la Sarthe, arr. et cant. de Saint-Calais ; 458 hab.

SAINTE-CHAPELLE (Eglise de la) (V. CHAPELLE, t. X, p. 558).

SAINTE-CHRISTIE. Com. du dép. du Gers, arr. et cant. (N.) d'Auch ; 407 hab. Stat. du chem. de fer du Midi.

SAINTE-CHRISTIE-D'ARMAGNAC. Com. du dép. du Gers, arr. de Condom, cant. de Nogaro; 753 hab.

SAINTE-CHRISTINE. Com. du dép. de Maine-et-Loire, arr. de Cholet, cant. de Chemillé; 661 hab.

SAINTE-CHRISTINE. Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. de Riom, cant. de Saint-Gervais; 468 hab.

EFERUS - Recherche & Classification numérique

SAINTE-CHRISTINE. Com. du dép. de la Vendée, arr. de Fontenay-le-Comte, cant. de Maillezais ; 525 hab.

SAINTE-CLAIRE-DEVILLE (Charles), géologue et météorologiste français, né à Saint-Thomas (Antilles) le 26 févr. 1814, mort à Paris le 10 oct. 1876. Il vint très jeune à Paris, y suivit, en qualité d'élève externe, les cours de l'Ecole des mines, puis entreprit, à ses frais, un long voyage scientifique aux Antilles, à Ténériffe et aux îles du Cap-Vert (1839-43), s'attachant plus particulièrement à l'étude des phénomènes volcaniques. Il visita ensuite en détail la Guadeloupe et, en 1855, se rendit en talie, où il assista à l'éruption du Vésuve. Il suppléait, dès cette époque, dans la chaire de géologie du Collège de France, Elie de Beaumont, auquel il ne devait succéder, comme professeur titulaire, qu'à la fin de 1874. En 1857, il fut élu membre de l'Académie des sciences de Paris, en remplacement de Dufrénoy. Il fit élever en France et en Algérie un grand nombre d'observatoires et de stations météorologiques, notamment l'observatoire de Montsouris, dont il fut le premier directeur, et, en 1872, fut nommé inspecteur général du service météorologique. On lui doit d'importants travaux, non seulement en géologie, mais aussi en chimie, entre autres, de nombreuses analyses de substances minérales, d'intéressantes recherches sur les variations de densité qu'éprouve un corps en changeant d'état moléculaire, et la découverte du *soufre insoluble*. Il est aussi bien connu par sa théorie des éruptions volcaniques. Elles seraient provoquées, d'après lui, par des fissures souterraines qui amèneraient l'eau de mer au contact des masses sans cesse en ignition à ces grandes profondeurs, et le fait que la plupart des volcans en activité sont proches du littoral semble confirmer cette hypothèse. Outre des mémoires et notes insérés dans les *Comptes rendus de l'Académie des sciences de Paris*, dans les *Annales de chimie et de physique* et dans plusieurs autres recueils, Charles Sainte-Claire-Deville a publié : *Voyage géologique aux Antilles et aux îles de Ténériffe et de Fogo* (Paris, 1847) ; *Lettres à M. Elie de Beaumont sur les éruptions du Vésuve* (Paris, 1855) : *Eruptions actuelles du volcan de Stromboli* (Paris, 1858) ; *Recherches sur les principaux phénomènes de météorologie et de physique terrestre aux Antilles* (Paris, 1861) ; *Sur les variations périodiques de la température* (Paris, 1866) ; *Coup d'œil historique sur la géologie et sur les travaux d'Elie de Beaumont* (Paris, 1878, posth.), etc.

SAINTE-CLAIRE-DEVILLE (Henri-Etienne), chimiste français, né à Saint-Thomas (Antilles) le 11 mars 1818, mort à Boulogne-sur-Seine (Seine) le 1er juil. 1881, frère du précédent. Il vint terminer ses études classiques à Paris et, à peine sorti du collège, se fit construire, à ses frais, un laboratoire de chimie, où, pendant huit ans, il travailla seul, sans maître et sans élèves. Plusieurs découvertes importantes lui avaient conquis, dès cette époque, une grande notoriété, et en 1844, lors de la création de la Faculté des sciences de Besançon, l'organisation lui en fut confiée par le gouvernement. De 1845 à 1851, il y fut professeur de chimie en même temps que doyen. En 1851, il fut appelé à Paris comme maître de conférences à l'Ecole normale supérieure, en remplacement de Balard, et, en 1853, suppléa, à la Sorbonne, Dumas, auquel il succéda en 1859. En 1861, il fut élu membre de l'Académie des sciences de Paris. Ses travaux, qui le classent parmi les plus illustres chimistes de la seconde moitié du XIXe siècle, ont plus spécialement porté sur la chimie minérale. Sa découverte de la dissociation, si féconde en résultats, remonte, comme idée première, à 1857. Il sut, par une série de recherches ultérieures, la dégager peu à peu dans toute son étendue (V. CHIMIE, t. XI, p. 69, et DISSOCIATION, t. XIV, p. 683). Il convient de signaler aussi, de façon toute particulière, ses belles études sur l'acide azotique anhydre, qu'il découvrit en 1849 et dont il fit connaître les propriétés ; sur l'aluminium, qu'il parvint, le premier, à préparer industriellement, en 1854, à l'usine de Javel, en chauffant au rouge un mélange de chlorure double d'aluminium et de sodium ; sur l'alumine pure et divers aluminates, employés dans les arts ; sur le sodium, dont il indiqua, comme pour l'aluminium, le premier procédé de préparation industrielle, sur le silicium, qu'il obtint à l'état cristallin en faisant fondre du silicium amorphe dans un creuset de platine, garni de chaux caustique ; sur le bore adamantin, qu'il découvrit, avec Wöhler, en 1857 ; sur le platine, dont il améliora, avec Debray, la métallurgie ; sur la magnésie, dont il indiqua les propriétés hydrauliques ; sur l'utilisation du pétrole et des huiles lourdes comme combustibles, etc. On lui doit aussi une méthode nouvelle d'analyse minérale dite par *voie moyenne*. Outre un nombre considérable de mémoires et de notes parus dans les *Comptes rendus de l'Académie des sciences de Paris*, dans les *Annales de chimie et de physique* et dans quelques autres recueils, il a publié : *De l'Aluminium, ses propriétés, sa fabrication* (Paris, 1859) ; *Métallurgie du platine et des métaux qui l'accompagnent* (Paris, 1863, 2 vol.), etc.

L. S.

BIBL. : GAY, *Henri Sainte-Claire-Deville, sa vie et ses travaux* ; Paris, 1889.

SAINTE-COLOMBE. Com. du dép. des Hautes-Alpes, arr. de Gap, cant. d'Orpierre ; 268 hab.

SAINTE-COLOMBE. Com. du dép. de la Charente, arr. de Ruffec, cant. de Mansle ; 409 hab.

SAINTE-COLOMBE. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de Jonzac, cant. de Montlieu ; 189 hab.

SAINTE-COLOMBE. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Semur-en-Auxois, cant. de Vitteaux ; 167 hab.

SAINTE-COLOMBE. Com. du dép. du Doubs, arr. et cant. de Pontarlier ; 274 hab. Stat. du chem. de fer de Lyon.

SAINTE-COLOMBE. Com. du dép. de la Gironde, arr. de Libourne, cant. de Castillon ; 272 hab.

SAINTE-COLOMBE. Com. du dép. d'Ille-et-Vilaine, arr. de Vitré, cant. de Retiers ; 478 hab.

SAINTE-COLOMBE. Com. du dép. des Landes, arr. de Saint-Sever, cant. d'Hagetmau ; 601 hab.

SAINTE-COLOMBE (*Sancta Columba*). Com. du dép. de la Loire, arr. de Roanne, cant. de Néronde ; 1.179 hab. Ancienne seigneurie possédée par la famille de Sainte-Colombe depuis le XIIIe siècle jusqu'à nos jours et dont les armes sont : *Ecartelé d'argent et d'azur*.

SAINTE-COLOMBE. Com. du dép. du Lot, arr. de Figeac, cant. de Lacapelle-Marival ; 575 hab.

SAINTE-COLOMBE. Com. du dép. de Lot-et-Garonne, arr. d'Agen, cant. de Laplume ; 845 hab.

SAINTE-COLOMBE. Com. du dép. de la Manche, arr. de Valognes, cant. de-Sauveur-le-Vicomte ; 257 hab.

SAINTE-COLOMBE. Com. du dép. de la Nièvre, arr. de Cosne, cant. de Donzy, sur le Cottin ; 483 hab. Grande usine métallurgique. Eglise des XIIe et XVe s. A 3 kil. au S., dans la forêt de Bellary, restes de la Chartreuse de Bellary (XIIIe s.).

SAINTE-COLOMBE. Com. du dép. des Pyrénées-Orientales, arr. de Perpignan, cant. de Thuir ; 65 hab.

SAINTE-COLOMBE. Com. du dép. du Rhône, arr. de Lyon, cant. de Condrieu, sur la rive droite du Rhône, en face de Vienne (Isère). Stat. du chem. de fer de Lyon à Nîmes ; 150 m. d'altitude ; 1.192 hab. Fabrique de pâtes alimentaires. Restes d'une belle tour que Philippe de Valois bâtit pour défendre le Lyonnais (la rive g. du Rhône était terre d'Empire) : jusqu'au XVIIe s., cette tour a été l'une des têtes du pont romain ancien de Vienne, remplacé de nos jours par un pont suspendu. Débris romains encastrés dans les murs des maisons. Mosaïques superbes retrouvées dans les substructions du Palais du Miroir (résidence des gouverneurs de la Viennoise). Avant le IVe s., un faubourg de Vienne s'étalait sur la rive dr. du Rhône.

EFERUS - Recherche & Classification numérique

SAINTE-COLOMBE. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. et cant. de Provins; 587 hab.

SAINTE-COLOMBE. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. d'Yvetot, cant. de Saint-Valéry-en-Caux; 375 hab.

SAINTE-COLOMBE. Com. du dép. de l'Yonne, arr. d'Auxerre, cant. de Saint-Sauveur; 621 hab.

SAINTE-COLOMBE. Com. du dép. de l'Yonne, arr. d'Avallon, cant. de l'Isle-sur-Serein; 420 hab.

SAINTE-COLOMBE-DE-DURAS. Com. du dép. de Lot-et-Garonne, arr. de Marmande, cant. de Duras; 238 hab.

SAINTE-COLOMBE-DE-MONTAUROUX. Com. du dép. de la Lozère, arr. de Mende, cant. de Grandrieu; 343 hab.

SAINTE-COLOMBE-DE-PEYRE. Com. du dép. de la Lozère, arr. de Marvejols, cant. d'Aumont; 519 hab.

SAINTE-COLOMBE-DE-VILLENEUVE. Com. du dép. de Lot-et-Garonne, arr. et cant. de Villeneuve-sur-Lot; 540 hab.

SAINTE-COLOMBE-LA-CAMPAGNE. Com. du dép. de l'Eure, arr. et cant. (N.) d'Evreux; 408 hab. Stat. du chem. de fer de l'Ouest.

SAINTE-COLOMBE-PRÈS-VERNON. Com. du dép. de l'Eure, arr. d'Evreux, cant. de Vernon; 147 hab.

SAINTE-COLOMBE-SUR-GUETTE. Com. du dép. de l'Aude, arr. de Limoux, cant. d'Axat; 284 hab.

SAINTE-COLOMBE-SUR-L'HERS. Com. du dép. de l'Aude, arr. de Limoux, cant. de Chalabre; 1.227 hab.

SAINTE-COLOMBE-SUR-SEINE. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. et cant. de Châtillon-sur-Seine; 1.218 hab. Stat. du chem. de fer de l'Est.

SAINTE-COLOME. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. d'Oloron-Sainte-Marie, cant. d'Arudy, sur un plateau boisé que termine un rocher qui domine la rive dr. du gave d'Ossau, 365 m. d'altitude; 543 hab. Eglise du XVe s. Petit château du XIIe s. Grottes dans le rocher.

SAINTE-CONSORCE. Com. du dép. du Rhône, arr. de Lyon, cant. de Vaugneray; 442 hab.

SAINTE-CROIX (Religieux de) (V. CROIX, t. XIII, p. 467).

SAINTE-CROIX, SANTA CRUZ. La plus grande des Antilles danoises, dans le groupe des îles Vierges. De forme triangulaire, elle a 40 kil. de long sur 10 de large. La superficie est de 218 kil. q. Le point culminant est le mont *Aigle* (335 m.). Les moyennes de température sont, à Cristiansted, 26°,7 pour l'ensemble de l'année, 28°,3 en août-septembre, 24°,8 en février; les pluies atteignent une épaisseur de 1.183 millim. avec deux maxima en juin et en novembre, et un minimum en mars (15 ans d'observations). Assez bien arrosée, l'île est cultivée et a de bonnes routes. Les deux ports sont *Frederiksted* (3.400 hab.) et *Christiansted* (4.800 hab.), la capitale des Antilles danoises. La population, composée de nègres et de métis parlant anglais, est en voie de décroissance; elle était de 18.430 hab. en 1888 (dernier recensement publié par Supan et Wagner). — Découverte pendant le second voyage de Colomb, elle fut occupée en 1650 par des boucaniers français qui la vendirent aux chevaliers de Malte. Elle fut cédée au Danemark en 1733.

SAINTE-CROIX. Village de Suisse, dans le cant. de Vaud; 6.009 hab. Située sur un plateau du Jura, à proximité de la frontière française, cette grande localité dont les habitants ne trouveraient pas une occupation suffisante dans l'agriculture, à cause du peu de fertilité du sol, s'adonnent à l'industrie. La fabrication de la montre et de la boîte à musique a pris dans ce village une grande importance et lui a procuré une aisance remarquable. On trouve dans le sol du fer, de la tourbe et beaucoup de pétrifications. Les mines de fer étaient précédemment exploitées. Un chemin de fer, dont le service est arrêté le dimanche, relie Sainte-Croix à Yverdon.

SAINTE-CROIX. Com. du dép. de l'Ain, arr. de Trévoux, cant. de Montluel; 408 hab.

SAINTE-CROIX. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Laon, cant. de Craonne; 201 hab.

SAINTE-CROIX. Ch.-l. de cant. du dép. de l'Ariège, arr. de Saint-Girons; 1.578 hab.

SAINTE-CROIX. Com. du dép. de l'Aveyron, arr. de Villefranche, cant. de Villeneuve; 1.206 hab.

SAINTE-CROIX. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Bergerac, cant. de Beaumont; 420 hab.

SAINTE-CROIX. Com. du dép. de la Drôme, arr. et cant. de Die; 265 hab.

SAINTE-CROIX. Com. du dép. de la Loire, arr. de Saint-Etienne, cant. de Rive-de-Gier; 491 hab.

SAINTE-CROIX. Com. du dép. du Lot, arr. de Cahors, cant. de Montcuq; 233 hab.

SAINTE-CROIX. Com. du dép. de la Lozère, arr. de Florac, cant. de Barre, sur le Gardon de Mialet; 635 hab. Eglise romane. Ancien château. Patrie du bibliophile Plantavit de la Pause († 1681).

SAINTE-CROIX (*Sancta Crux*). Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Louhans, cant. de Montpont, sur le Solnan; 1.244 hab. Stat. de la ligne du chem. de fer de Dijon à Saint-Amour. Moulins, tuilerie. Traces de voie romaine. L'ancien château a été pris et saccagé, ainsi que le bourg, par le marquis de Treffort et le baron de Thianges en 1591. Dans l'église, tombe d'Etienne de Sainte-Croix, écolâtre de Chalon, monument historique (XIVe siècle). La baronnie a successivement appartenu aux de Vienne, de Hochberg, de Neuchâtel, de Longueville, de Nemours, de Rohan, de Champlecy, de Damas, d'Artagnan, de Venant et de Fleury; elle a été érigée en marquisat en 1744 pour un de Venant d'Ivergny. LEX.

SAINTE-CROIX-À-LAUZE. Com. du dép. des Basses-Alpes, arr. de Forcalquier, cant. de Reillanne; 136 hab.

SAINTE-CROIX-AUX-MINES (ancienne ville du dép. du Haut-Rhin). Ville d'Alsace-Lorraine, distr. de Haute-Alsace, cercle de Rappoltsweiler, cant. de Markich, sur la Leber; 345 m. d'alt.; 3.474 hab. Stat. de la ligne Schlettstadt-Markich; Filatures, tissages mécaniques de coton, fabriques de bonneterie, tabac, kirsch. Au N.-O., ruines du château d'Echery.

SAINTE-CROIX-DE-CADERLE. Com. du dép. du Gard, arr. du Vigan, cant. de Lasalle; 182 hab.

SAINTE-CROIX-DE-MAREUIL. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Nontron, cant. de Mareuil; 332 hab. Remarquable église du XIIe s.

SAINTE-CROIX-DE-QUINTILLARGUES. Com. du dép. de l'Hérault, arr. de Montpellier, cant. des Matelles; 134 hab.

SAINTE-CROIX-DE-SAINT-LÔ. Com. du dép. de la Manche, arr. et cant. de Saint-Lô; 682 hab.

SAINTE-CROIX-DE-VERDON. Com. du dép. des Basses-Alpes, arr. de Digne, cant. de Riez; 311 hab.

SAINTE-CROIX-DU-MONT. Com. du dép. de la Gironde, arr. de Bordeaux, cant. de Cadillac; 1.048 hab. Eglise avec magnifique portail roman.

SAINTE-CROIX-GRAND'TONNE. Com. du dép. du Calvados, arr. de Caen, cant. de Tilly-sur-Seulles; 355 hab.

SAINTE-CROIX-HAGUE. Com. du dép. de la Manche, arr. de Cherbourg, cant. de Beaumont; 448 hab.

SAINTE-CROIX-SUR-AIZIER. Com. du dép. de l'Eure, arr. de Pont-Audemer, cant. de Quillebeuf; 362 hab.

SAINTE-CROIX-SUR-BUCHY. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Rouen, cant. de Buchy; 564 hab.

SAINTE-CROIX-SUR-MER. Com. du dép. du Calvados, arr. de Bayeux, cant. de Ryes; 228 hab.

SAINTE-CROIX-SUR-ORNE. Com. du dép. de l'Orne, arr. d'Argentan, cant. de Putanges; 148 hab.

SAINTE-CROIX, célèbre empoisonneur de la fin du XVIIe siècle (V. BRINVILLIERS).

SAINTE-CROIX (Carloman-Louis-François-Félix RENOUARD, marquis de), voyageur français, né à Besançon en 1707, mort à Paris en 1840. Officier de dragons, il émigra en 1791 et servit dans l'armée de Condé. Il revint en France et dut servir, en 1797, à l'armée du Rhin. Etant

EFERUS - Recherche & Classification numérique

devenu chef d'un comptoir dans l'Inde, il fut fait prisonnier par les Anglais à Pondichéry. Il sortit de prison en 1804, passa à Manille où il organisa les troupes espagnoles, puis à Macao, en Cochinchine, aux États-Unis (1807). Chargé de missions aux Etats-Unis en 1813, il revint en France en 1817. En 1831, il se rendit en Algérie, pour tenter d'établir des relations de commerce avec l'Afrique centrale. On a de lui : *Voyage aux Indes orientales, aux îles Philippines et à la Chine* (1808); *Lois fondamentales du code pénal de la Chine* (1812); *Statistique de la Martinique* (1822), etc.

SAINTE-CROIX (Guillaume-Emmanuel-Joseph GUILHEM DE CLERMONT-LODÈVE, baron de), antiquaire français, né le 5 janv. 1746, mort à Paris le 11 mars 1809. Destiné à la carrière militaire, il quitta le service en 1770 pour se livrer à son goût pour l'étude, se maria et s'établit à Avignon : il publia d'abord un *Examen critique des historiens d'Alexandre* (1772), qui fut remarqué. A la suite de démêlés avec l'administration pontificale, il fut obligé de quitter le Comtat-Venaissin (1784). Il s'associa au mouvement d'idées de 1789, mais fut victime en 1791 des troubles du Comtat-Venaissin ; il s'enfuit à Paris et passa le temps de la Terreur dans un village voisin. En 1803, il entra à l'Institut, lors de sa réorganisation. Ses ouvrages sont nombreux. On peut citer : *Recherches sur les mystères du paganisme* (1817).

SAINTE-CROIX (Claude-Louis BIGOT DE) (V. BIGOT DE SAINTE-CROIX).

SAINTE-CROIX (Marquis de) (V. DESCORCHES DE SAINTE-CROIX).

SAINT-EDME (Edme-Théodore BOURG, dit), polygraphe et littérateur français, né à Paris le 31 oct. 1785, mort à Paris le 26 mars 1852. Il fit les campagnes de l'Empire comme commissaire des guerres, fut secrétaire du maréchal Berthier et, à la chute de Napoléon, devint homme de lettres ; il fit une campagne incessante contre la Restauration, au nom des idées impériales ; après 1830, il continua à attaquer la royauté et commença une *Biographie des hommes du jour* très tendancieuse. La révolution de 1848 ne lui profita pas, et, fatigué de son activité fébrile et inutile, Saint-Edme se pendit aux rayons de sa bibliothèque. Il a consigné ses impressions, avant de mourir, dans un journal que publia la *Presse*.

SAINTE-DODE. Com. du dép. du Gers, arr. de Mirande, cant. de Miélan ; 551 hab. Restes d'une abbaye de femmes, fondée au VIIe s. par sainte Dode. — Le langage des habitants de ce village est différent de celui de la région voisine : on a remarqué avec curiosité cette singularité phonétique.

SAINTE-EANNE. Com. du dép. des Deux-Sèvres, arr. de Niort, cant. (2e) de Saint-Maixent ; 774 hab.

SAINTE-ÉLISABETH (Ordre de). I. BAVIÈRE. — C'est une institution, primitivement charitable, fondée le 13 oct. 1766 par Elisabeth-Augusta, électrice de Bavière. Elle fut confirmée par le pape Clément XIII. Cet ordre ne se compose que de douze dames de la maison de Bavière et trente-deux autres dames, catholiques, devant justifier de seize quartiers de noblesse. La décoration s'attache sur le sein gauche, suspendue à un ruban bleu d'azur, bordé de rouge.

II. PORTUGAL. — Cet ordre fut fondé le 4 nov. 1801 par le prince régent Jean de Portugal, qui fut plus tard le roi Jean VI. Il autorisa sa femme, l'infante Charlotte-Joachime d'Espagne, à en préparer les statuts, qui furent promulgués le 25 avr. 1804. La reine est grande maîtresse. L'ordre comprend seulement vingt-six dames de la plus haute noblesse d'au moins vingt-six ans. Dans ce nombre ne sont pas comprises les princesses de maisons souveraines. Elles sont tenues de visiter au moins une fois l'an l'hospice des orphelins. Le ruban se porte sur la poitrine et est formé de quatre rayures verticales alternativement roses et blanches. Devise : *Pauperum solatio*.

SAINTE-ENFANCE (Œuvre de la) (V. MISSION, t. XXIII, p. 1.119).

SAINTE-ENGRACE. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. de Mauléon-Licharre, cant. de Tardets-Sorholus ; 931 hab. Le village est situé au pied des montagnes que couvrent les forêts d'Isseaux et d'Holçarté, à 581 m. d'alt. Fabr. de fromages. Eglise romane, avec une grosse tour féodale, renfermant un retable en bois (XVIIe s.) avec des peintures espagnoles sur la légende de sainte Grace. L'église relevait au moyen âge, avec un hôpital, de l'abbaye navarraise, de Leïria. Le nom primitif du village était *Urdaix*.

SAINTE-ÉNIMIE. Ch.-l. de cant. du dép. de la Lozère, arr. de Florac ; dans une partie très pittoresque des gorges du Tarn, à 480 m. d'alt. entre les falaises des Causses de Sauveterre et Méjean ; 1.044 hab. Bons vins, fruits recherchés ; dolmen et cromlech. Eglise gothique avec deux tours et une salle capitulaire romane ; restes d'un prieuré qui remplaça, au IXe s., une abbaye de femmes du VIIe s., due à la princesse mérovingienne Enimie. A l'O., ermitage creusé dans le roc. Belles sources de Coussac et de Burle, au pied du Causse de Sauveterre.

SAINTE-ESCOBILLE. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Rambouillet, cant. (S.) de Dourdan ; 334 hab.

SAINTE-EUGÉNIE (Hôpital) (V. TROUSSEAU [Hôpital]).

SAINTE-EUGÉNIE-DE-VILLENEUVE. Com. du dép. de la Haute-Loire, arr de Brioude, cant. de Paulhaguet ; 297 hab.

SAINTE-EUGIENNE. Com. du dép. de la Manche, arr. d'Avranches ; cant. de Brécey ; 104 hab.

SAINTE-EULALIE. Com. du dép. de l'Ardèche, arr. de Largentière, cant. de Burzet ; 680 hab.

SAINTE-EULALIE. Com. du dép. de l'Aude, arr. de Carcassonne, cant. d'Alzonne ; 388 hab.

SAINTE-EULALIE. Com. du dép. de l'Aveyron, arr. d'Espalion, cant. de Saint-Geniez ; 905 hab.

SAINTE-EULALIE. Com. du dép. du Cantal, arr. de Mauriac, cant. de Pleaux ; 834 hab.

SAINTE-EULALIE. Com. du dép. de la Drôme, arr. de Valence, cant. de Saint-Jean-en-Royans ; 301 hab.

SAINTE-EULALIE. Com. du dép. de la Gironde, arr. de Bordeaux, cant. de Carbon-Blanc ; 695 hab. Stat. du chem. de fer de l'Etat.

SAINTE-EULALIE. Com. du dép. de la Lozère, arr. de Marvejols, cant. de Serverette ; 289 hab.

SAINTE-EULALIE-D'ANS. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Périgueux, cant. de Hautefort ; 698 hab.

SAINTE-EULALIE-DE-CERNON. Com. du dép. de l'Aveyron, arr. de Saint-Affrique, cant. de Cornus ; 805 hab. Stat. du chem. de fer du Midi.

SAINTE-EULALIE-D'EYMET. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Bergerac, cant. d'Eymet ; 149 hab. Source abondante. Ancienne bastide anglaise fondée par Henri III en 1265.

SAINTE-EULALIE-EN-BORN. Com. du dép. des Landes, arr. de Mont-de-Marsan, cant. de Parentis-en-Born ; 754 hab.

SAINTE-EUPHÉMIE. Com. du dép. de l'Ain, arr. et cant. de Trévoux ; 357 hab.

SAINTE-EUPHÉMIE. Com. du dép. de la Drôme, arr. de Nyons, cant. de Buis-les-Baronnies ; 254 hab.

SAINTE-EUPHRAISE-ET-CLAIRIZET. Com. du dép. de la Marne, arr. de Reims, cant. de Ville-en-Tardennois ; 162 hab.

SAINTE-EUSOYE. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Clermont, cant. de Froissy ; 225 hab.

SAINTE FAMILLE. I. HISTOIRE RELIGIEUSE (V. FAMILLE).

II. BEAUX-ARTS. — C'est peut-être le sujet que l'on rencontre le plus fréquemment dans l'œuvre des artistes chrétiens, surtout des artistes modernes. Les trois personnages principaux de la *Sainte Famille* sont, naturellement : la Vierge mère, l'Enfant Jésus et Joseph, le père

EFERUS - Recherche & Classification numérique

nourricier; d'autres personnages accessoires sont parfois groupés autour d'eux : le petit saint Jean dans les bras de sa mère, sainte Elisabeth, sainte Anne, la mère de la Vierge et d'autres saints et aussi des anges. Il est à remarquer que, jusqu'au XVe siècle, les *Saintes Familles* ne sont pas très nombreuses dans l'iconographie chrétienne; elles apparaissent, en revanche, très fréquemment, à partir de la Renaissance et principalement dans l'école italienne. Tantôt, comme chez *André del Sarte* (V. SARTE), la Vierge, assise, tient le *Bambino* dans ses bras et le présente au petit saint Jean, debout, devant Elisabeth agenouillée, tandis que deux anges, les ailes déployées, sont en extase; tantôt, comme dans la grande *Sainte Famille* dite *de François Ier*, l'Enfant s'élance radieux de son berceau dans les bras de sa mère; sa tête est renversée en arrière et sa poitrine comme jetée en avant, ses reins sont souples et cambrés, toute sa jeune musculature est en jeu. La Vierge, en face de son fils, tend vers lui ses bras, s'incline et se trouve presque agenouillée devant lui. Ses traits recueillis expriment le respect et une tendresse qui n'est pas exempte d'appréhension. « Que mettre, a écrit Charles Blanc, au-dessus d'une peinture aussi belle, aussi pénétrante? Il semble qu'après l'avoir contemplée, on voudrait y jeter des fleurs, comme font ces deux anges qui sont venus, sans étonner personne, dans la maison du Seigneur, et dont la seule présence nous fait voir tout à coup une famille divine dans cette famille humaine. » Léonard de Vinci, Le Pérugin, Le Corrège, Michel-Ange, Jules Romain, Le Titien, Véronèse, les Carrache, et une foules d'autres maîtres ont peint également des *Saintes Familles*.

Dans l'école espagnole, Murillo a maintes fois traité ce beau sujet. En Allemagne, c'est surtout la gravure qui s'en est emparée. Dans les Pays-Bas, il est familier aux plus grands maîtres : qu'il suffise de rappeler les noms de Lucas de Leyde et de Van Dyck, de Rubens et de Rembrandt. Enfin, les *Saintes Familles* françaises abondent également, depuis le XVIIe siècle jusqu'à nos jours. G. C.

SAINTE-FAUSTE. Com. du dép. de l'Indre, arr. et cant. (S.) d'Issoudun; 445 hab. Mines de fer. Châteaux féodaux. Pèlerinage de Mardelle-Sainte, à l'excavation habitée, selon la tradition, par sainte Fauste, recluse du VIe siècle.

SAINTE-FEYRE. Com. du dép. de la Creuse, arr. et cant. de Guéret; 1.619 hab. Stat. du chem. de fer d'Orléans. Château féodal. A 2 kil. O.-N.-O., oppidum celtique. Donjon ruiné de Las Peyras.

SAINTE-FEYRE-LA-MONTAGNE. Com. du dép. de la Creuse, arr. d'Aubusson, cant. de Felletin; 262 hab.

SAINTE-FLAIVE-DES-LOUPS. Com. du dép. de la Vendée, arr. des Sables-d'Olonne, cant. de La Motte-Achard; 1.672 hab.

SAINTE-FLORENCE. Com. du dép. de la Gironde, arr. de Libourne, cant. de Pujols; 141 hab.

SAINTE-FLORENCE. Com. du dép. de la Vendée, arr. de La Roche-sur-Yon, cant. des Essarts; 835 hab.

SAINTE-FLORINE. Com. du dép. de la Haute-Loire, arr. de Brioude, cant. d'Auzon, à 450 m. d'alt.; 3.079 hab. Centre d'exploitation du bassin houiller de Brassac (3.500 hect.). Fabrique de passementerie; atelier de constructions mécaniques. A 2 kil. S., *Mégecoste*, verrerie importante. Plus près, à Fondary, usine métallurgique.

SAINTE-FOI. Com. du dép. de l'Ariège, arr. de Pamiers, cant. de Mirepoix; 48 hab.

SAINTE-FOI. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Dieppe, cant. de Longueville; 359 hab.

SAINTE-FORTUNADE. Com. du dép. de la Corrèze, arr. et cant. (S.) de Tulle; 2.131 hab. A 465 m. d'alt. Forges et hauts fourneaux de Mialet. Reliquaires émaillés du XIIIe s., dans l'église.

SAINTE-FOY (Assemblée de) (V. NANTES [Edit de], t. XXIV, p. 734).

SAINTE-FOY. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Muret, cant. de Saint-Lys; 1.176 hab.

SAINTE-FOY. Com. du dép. des Landes, arr. de Mont-de-Marsan, cant. de Villeneuve-de-Marsan; 211 hab.

SAINTE-FOY. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Charolles, cant. de Semur-en-Brionnais; 376 hab.

SAINTE-FOY. Com. du dép. de la Vendée, arr. et cant. des Sables-d'Olonne; 628 hab.

SAINTE-FOY-D'AIGREFEUILLE. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Villefranche, cant. de Lanta; 308 hab.

SAINTE-FOY-DE-BELVÈS. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Sarlat, cant. de Belvès; 223 hab.

SAINTE-FOY-DE-LONGAS. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Bergerac, cant. de Saint-Alvère; 524 hab.

SAINTE-FOIX-DE-MONTGOMMERY. Com. du dép. du Calvados, arrr. de Lisieux, cant. de Livarot; 157 hab. Stat. du chem. de fer de l'Ouest.

SAINTE-FOY-LA-GRANDE. Ch.-l. de cant. du dép. de la Gironde, arr. de Libourne; 3.277 hab. Stat. du chem. de fer de Lisbonne à Saint-Denis-près-Martel. Consistoire protestant. Chapellerie, fabrication de toiles de chanvre et coton (du nom de toile grisette). Vignobles réputés, produisant des vins blancs. Bastide créée par Henri III d'Angleterre avec charte de 1256. Il reste de curieuses maisons des XIV, XV et XVIIe s.; reste d'une tour de la commanderie des Templiers; église gothique reconstruite de nos jours avec flèche en pierre. Patrie de Paul Broca.

SAINTE-FOY-LA-LONGUE. Com. du dép. de la Gironde, arr. de La Réole, cant. de Saint-Macaire; 148 hab.

SAINTE-FOY-L'ARGENTIÈRE. Com. du dép. du Rhône, arr. de Lyon, cant. de Saint-Laurent-de-Chamousset, sur la Brevenne, 432 m. d'alt.; 1.221 hab. Stat. du chem. de fer de Lyon. Houille exploitée; importante manufacture de porcelaine et produits céramiques; tuilerie.

SAINTE-FOY-LÈS-LYON. Com. du dép. du Rhône, arr. de Lyon, cant. de Saint-Genis-Laval; 2.914 hab.

SAINTE-FOY-SAINT-SULPICE. Com. du dép. de la Loire, arr. de Montbrison, cant. de Boën; 537 hab.

SAINTE-FOY-TARENTAISE. Com. du dép. de la Savoie, arr. de Moûtiers, cant. de Bourg-Saint-Maurice, dans le val de Tignes, au-dessus de la source de l'Isère, au pied de la pointe d'Archeboc (3.283 m.) et du mont Pourri, sur la frontière, à 1.051 m. d'alt.; 1.002 hab. Belle cascade.

SAINTE-FOY (Philippe-Auguste de), littérateur français (V. ARCQ [Chevalier d']).

SAINTE-GAUBURGE-SAINTE-COLOMBE. Com. du dép. de l'Orne, arr. d'Argentan, cant. du Merlerault; 1.252 hab. Stat. du chem. de fer de l'Ouest.

SAINTE-GEMME. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de Saintes, cant. de Saint-Porchaire; 1.093 hab.

SAINTE-GEMME. Com. du dép. du Cher, arr. de Sancerre, cant. de Léré; 824 hab.

SAINTE-GEMME. Com. du dép. du Gers, arr. de Lectoure, cant. de Mauvezin; 306 hab.

SAINTE-GEMME. Com. du dép. de la Gironde, arr. de La Réole, cant. de Monségur; 322 hab.

SAINTE-GEMME. Com. du dép. de l'Indre, arr. du Blanc, cant. de Mézières-en-Brenne; 604 hab.

SAINTE-GEMME. Com. du dép. de la Marne, arr. de Reims, cant. de Châtillon-sur-Marne; 259 hab.

SAINTE-GEMME. Com. du dép. des Deux-Sèvres, arr. de Bressuire, cant. de Saint-Varent; 322 hab.

SAINTE-GEMME. Com. du dép. du Tarn, arr. d'Albi, cant. de Pampelonne; 1.104 hab.

SAINTE-GEMME-LA-PLAINE. Com. du dép. de la Vendée, arr. de Fontenay-le-Comte, cant. de Luçon; 1.492 hab. Belle église du XIIIe s., avec crédence sculptée (XVe s.). A l'O., château de la Popelinière. La Noue vainquit les catholiques en cet endroit en 1570, et Condé les battit en 1585. C'est aussi sur le territoire de la commune que la grande armée vendéenne de Charette et d'Elbée fut vaincue par les républicains le 1er oct. 1793

EFERUS - Recherche & Classification numérique

SAINTE-GEMME-MARTAILLAC. Com. du dép. de Lot-et-Garonne, arr. de Marmande, cant. de Bouglon; 473 hab.

SAINTE-GEMMES. Com. du dép. du Loir-et-Cher, arr. de Vendôme, cant. de Selommes; 227 hab.

SAINTE-GEMMES-D'ANDIGNÉ. Com. du dép. de Maine-et-Loire, arr. et cant. de Segré; 1.286 hab. A 1 kil. S., château de Dieusie (XVIIIe s.) bâti sur les ruines d'un château fort. A 3 kil. O., château de Blancheraye (XVe et XVIIIe s.).

SAINTE-GEMMES-LE-ROBERT. Com. du dép. de la Mayenne, arr. de Laval, cant. d'Evron; 1.728 hab.

SAINTE-GEMMES-SUR-LOIRE. Com. du dép. de Maine-et-Loire, arr. d'Angers, cant. des Ponts-de-Cé, sur la rive d. de la Loire, au bord S. de la presqu'île que forme le confluent de la Maine avec la Loire; 1.984 hab. Asile d'aliénés dans un château du XVIIe s. A 1 kil. O. manoir de la Tremblaye (XVIe et XVIIe s.) Au confluent même des deux rivières, village d'Empiré, où l'on trouve des traces de l'ancienne voie romaine empierrée. Au N.-O. célèbre camp romain de Frémur et ruines de bains romains.

SAINTE-GENEVIÈVE (Chanoines de): GÉNOVÉFAINS. Noms vulgairement donnés aux *chanoines réguliers de la Congrégation de France*. — En 1060, Anne de Russie, femme de Henri Ier, roi de France, fonda à Senlis l'abbaye de Saint-Vincent. Elle y mit des chanoines réguliers, qui se firent un tel renom de sainteté qu'on choisit leur abbaye pour tenir en France la première assemblée chargée de recevoir la règle universelle dressée par Benoît XII, afin de ramener les chanoines réguliers aux mêmes observances. Mais cette abbaye finit par tomber elle-même dans le relâchement. Vers 1615, le cardinal de La Rochefoucauld, évêque de Senlis, résolut d'y rétablir la discipline. Il chargea de cette réforme le P. Charles Faure, qui fut secondé, avec un grand zèle, par les PP. Baudoin et Branche. Ils obtinrent un tel succès qu'on vint près d'eux, de divers côtés: les uns, pour mener la vie religieuse sous leur discipline; les autres, pour trouver le modèle de réformations analogues, qui furent bientôt entreprises ailleurs. En 1619, le cardinal de La Rochefoucauld fut nommé abbé de Sainte-Geneviève du Mont, à Paris. Il obligea quelques religieux de cette abbaye de se rendre à Saint-Vincent de Senlis, pour s'exercer à la vie régulière. En 1622, le roi Louis XIII obtint du pape Grégoire XV un bref instituant le cardinal comme son commissaire apostolique pour la réformation des ordres de Saint-Benoît et de Cîteaux et des chanoines réguliers. En 1624, le cardinal fit venir à Sainte-Geneviève douze religieux de Senlis, et parmi eux le P. Faure, qu'il nomma supérieur et directeur de tout le spirituel, tant des religieux de l'ancienne observance que de ceux de la réforme. La congrégation fut confirmée en 1634, et le P. Faure fut élu canoniquement abbé coadjuteur et supérieur général de toute la congrégation. — Elle s'étendit rapidement. Vers la fin du XVIIIe siècle, elle possédait en France 67 abbayes, 28 prieurés conventuels, 2 prévôtés et 3 hôpitaux. On comptait 1.300 génovéfains environ. Les uns étaient employés à la célébration de l'office divin; les autres à l'administration des hôpitaux; d'autres à l'instruction des ecclésiastiques et de la jeunesse, dans les séminaires.

E.-H. VOLLET.

SAINTE-GENEVIÈVE (Filles de) (V. GÉNOVÉFAINS).

SAINTE-GENEVIÈVE. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Laon, cant. de Rozoy-sur-Serre; 122 hab.

SAINTE-GENEVIÈVE. Ch.-l. de cant. du dép. de l'Aveyron, arr. d'Espalion; 1.667 hab.

SAINTE-GENEVIÈVE. Com. du dép. de la Manche, arr. de Valognes, cant. de Quettehou; 408 hab.

SAINTE-GENEVIÈVE. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Nancy, cant. de Pont-à-Mousson; 350 hab.

SAINTE-GENEVIÈVE. Com. du dép. de l'Oise, arr de Beauvais, cant. de Noailles; 1.546 hab. Fabr. d'articles de tabletterie (os, bois d'éventail, etc.).

SAINTE-GENEVIÈVE. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Dieppe, cant. de Tôtes; 367 hab.

SAINTE-GENEVIÈVE. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Neufchâtel, cant. de Saint-Saëns; 517 hab.

SAINTE-GENEVIÈVE-DES-BOIS. Com. du dép. du Loiret, arr. de Montargis, cant. de Châtillon-Coligny; 1.200 hab.

SAINTE-GENEVIÈVE-DES-BOIS. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Corbeil, cant. de Longjumeau; 681 hab.

SAINTE-GENEVIÈVE-LÈS-GASNY. Com. du dép. de l'Eure, arr. des Andelys, cant. d'Ecos; 126 hab. Stat. du chem. de fer de l'Ouest.

SAINTE-GERMAINE. Com. de la Haute-Garonne (V. PIBRAC).

SAINT-ÉGRÈVE. Com. du dép. de l'Isère, arr. et cant. (N.) de Grenoble; 2.575 hab. A 210 m. au-dessus d'un affl. dr. de l'Isère, au pied du rocher de Chalve. Stat. du chem. de fer de Lyon à Grenoble. Pépinière; papeterie; sable réfractaire. Maison où fut arrêté le conventionnel Barnave. Eglise avec portail roman. Au S.-O., asile d'aliénés de *Saint-Robert*, dans un prieuré. Source jaillissante de la montagne de Chalves.

SAINTE-HÉLÈNE. I. ILE. — Ile anglaise de l'océan Atlantique du Sud, située entre 15° 54′ et 16° 1′ 16″ lat. S. — 7° 57′ 38″ et 8° 6′ 40″ long. O; éloignée de 3.562 kil. E. des côtes du Brésil et de 1.863 kil. O. des côtes d'Afrique. Allongée du N.-O. au S.-O., l'île a 17 kil. de long et 14 kil. au point le plus large; sa superficie est de 123 kil. q. et elle compte 44 kil. de tour.

L'île est rongée par les vagues et a beaucoup diminué depuis les époques géologiques reculées; ses falaises à pic (de 180 à 300 m. et jusqu'à 600 m. en certains points) sont entourées d'une banquette sous-marine de près d'une lieue, sous 100 m. d'eau; la mer environnant l'île a près de 4.000 m. de profondeur. L'île est volcanique et repose sur des roches basaltiques; au S., dans la baie de Sandy, il reste des traces d'un ancien cratère volcanique d'un diamètre de 7 kil., dans lequel pénètrent les vagues; les plus hauts pitons de l'île s'y rattachent; quelques-uns (comme ceux appelés Loth et la Femme de Loth) se dressent comme des colonnes à 80 m. de haut. Le point culminant de l'île, le pic de Diane, au centre, dépasse 700 m. Sainte-Hélène est très accidentée. L'île, autrefois boisée, est maintenant extrêmement aride: Darwin a établi que la ruine de toute culture provient des chèvres introduites en 1502 et qui se multiplièrent et détruisirent tous les jeunes arbres; en 1725, les vieux arbres arrivés au terme de leur développement tombèrent, et les forêts disparurent, ne laissant subsister que des herbes touffues. Les chèvres furent détruites, mais trop tard (1731). Une trentaine de torrents arrosent l'île.

Sainte-Hélène jouit d'un climat doux et agréable: en été, la température moyenne est de 29° et en hiver de 12°. Les pluies sont abondantes (0m,68 dans le port de Jamestown, de 1m,20 dans les montagnes de Longwood); les orages sont presque inconnus; au début de l'hiver austral, en mars et avril, il y a de fréquentes averses. De même que l'atmosphère est tranquille, la situation de l'île entre l'Atlantique du Nord et celui du Sud lui permet de n'avoir qu'une faible marée; en janvier et février, il y a cependant des raz de marée sur les rivages du Nord-Ouest.

Loin des continents, l'île avait une flore spéciale qui a disparu; on l'a remplacée par des plantations provenant des pays les plus divers: des chênes, pins, cyprès qui ont bien réussi, ainsi que le café et la canne à sucre, le bananier, les pommiers, poiriers et les légumes d'Europe, la pomme de terre, la patate, l'igname, etc. La faune primitive a été de même remplacée par les animaux domestiques d'Europe. Un oiseau terrestre spécial, le *Charadrius pecuarius*, existe à Sainte-Hélène; il y a

EFERUS - Recherche & Classification numérique

96 espèces de papillons, dont la moitié sont autochtones.

La population comprend des éléments divers : les premiers colons furent des soldats portugais, mutilés pour crime de désertion par ordre d'Albuquerque (1513) et abandonnés dans l'île avec des esclaves nègres ; des Hollandais s'établirent ensuite ; puis des Anglais, dont plusieurs familles ruinées par le grand incendie de Londres (1666). Un peu plus tard, des cultivateurs chinois et malais furent introduits à leur tour dans l'île. La beauté des habitants est remarquable. La population, qui consiste aujourd'hui surtout en nègres, atteignait, en 1861, 6.860 âmes ; elle a diminué à cause de l'émigration vers le Cap ; elle ne dépasse pas actuellement 3.814 hab.

Le chef-lieu de Sainte-Hélène est Jamestown (sur la côte N.-O., au bord de la baie de James, seul point abordable de l'île, dans une échancrure triangulaire de la falaise) ; la situation de la ville n'est pas sans risques ; ainsi, le 1er mai 1890, un énorme rocher s'est détaché de la falaise et a écrasé dix personnes. A l'O. de Jamestown, s'élève le Ladder Hill (mont de l'Echelle, 183 m.), escarpement que couronnent des ouvrages militaires d'où l'on descend par un escalier de 700 marches au bord de la mer. Une route conduit dans l'intérieur de Sainte-Hélène sur le plateau (600 m.) de Rupert's Hill, à la petite maison de Longwood où vécut Napoléon ; en 1857 la reine Victoria a fait cadeau de cette maison à Napoléon III et l'a envoyée à Paris : une restitution fidèle de l'ancienne demeure a été faite à Sainte-Hélène ; entre la ville et le plateau s'étend la vallée du Tombeau où le corps de l'empereur reposa sous un groupe de saules.

Sainte-Hélène est une colonie de la couronne d'Angleterre ; un administrateur civil, assisté d'un conseil exécutif, gouverne l'île ; une compagnie d'infanterie et une batterie d'artillerie forment la garnison. Il y a 4 écoles publiques et 7 écoles particulières.

L'agriculture est insignifiante ; le pays, entre les mains de quelques grands propriétaires, s'occupe surtout d'élevage des bestiaux ; l'industrie est presque nulle et consiste uniquement en exportation de cuir et peaux. La pêche des baleines produit annuellement 20.000 l. st. L'importation s'exerce sur les denrées alimentaires. La décadence de l'île n'a fait qu'augmenter chaque année depuis le remplacement, par des vapeurs, des voiliers qui, autrefois, relâchaient et s'approvisionnaient dans l'île ; l'ouverture du canal de Suez a détourné aussi la navigation du cap de Bonne-Espérance. En 1894, l'importation a enregistré 31.777 et l'exportation 14.717 l. st. ; le mouvement des navires a représenté 81.161 tonnes.

L'île de Sainte-Hélène a été découverte par le navigateur portugais João de Nova Castella le 21 mai 1502 (la mappemonde de Juan de la Cosa figurait dès 1500 une terre dans ces parages). Les Portugais déserteurs, déposés dans l'île en 1513, ont été signalés en 1519 par la *Victoire* qui y passa dans un voyage de circumnavigation. En 1600, les Hollandais détruisirent la petite église bâtie par les Portugais et en 1651 occupèrent l'île abandonnée et oubliée par les Portugais. En 1650, la Compagnie anglaise des Indes obtient Sainte-Hélène des Hollandais en échange du cap de Bonne-Espérance, la colonisa et y bâtit le fort Saint-James (1660). Le 1er avril 1815, le gouvernement anglais assuma l'administration de l'île. Après sa défaite, Napoléon Ier y fut interné par les Anglais, et y résida du 17 oct. 1815 au 5 mai 1821, date de sa mort ; le 15 déc. 1840, ses restes ont été rapportés en France et déposés aux Invalides. En 1900, les Anglais ont interné à Sainte-Hélène les prisonniers Boers faits pendant la guerre contre les deux républiques du Transvaal et d'Orange.

II. Baie. — Baie d'Afrique, sur la côte O. de la colonie du Cap, à 125 kil. N.-N.-O. de Capetown, à 15° 40′ long. E., 32° 18-32° 42′ lat. S., s'ouvrant sur l'Atlantique entre la pointe Désirée (*Descada*) ou des Babouins (côte de la Grande terre) et, au S., la pointe Pater noster et le cap Castle (à l'extrémité N.-O. de la péninsule qui la sépare de la baie Saldanha). Elle est ouverte au N.-O. et elle est spacieuse. Au fond, le Great Berg vient y déboucher et sépare les comtés de Malmesbury, au S., et de Piquitberg, au N., tous deux riverains de la baie. Celle-ci est abritée au S.-O. par les montagnes septentrionales de la petite péninsule (271 m.), à l'E. par la chaîne de l'Olifant du Piquitberg (867 m.) ; elle est exposée aux vents du N.-O. Les navires n'y sont pas en sûreté, malgré la profondeur d'eau et les fonds excellents, et elle n'est pas, par suite, utilisée.

Bibl. : W. Koeppen, *Ueber das Klima von Sankt Helena*, 1879. — J.-C. Beer, *Die Insel Sankt Helena*, 1879. — B. Grant. *A few notes on Saint Helena and descriptive Guide*, 1883. — Brousmich, *Sainte-Hélène, topographie médicale et nationale*, 1887. — Melliss, *Saint Hélena, a physical, historical and topographical description*, 1875.

SAINTE-HÉLÈNE. Com. du dép. de la Gironde, arr. de Bordeaux, cant. de Castelnau ; 1.135 hab.

SAINTE-HÉLÈNE. Com. du dép. de la Lozère, arr. de Mende, cant. du Bleymard ; 234 hab.

SAINTE-HÉLÈNE. Com. du dép. du Morbihan, arr. de Lorient, cant. de Port-Louis ; 725 hab.

SAINTE-HÉLÈNE. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Chalon-sur-Saône, cant. de Buxy ; 552 hab.

SAINTE-HÉLÈNE. Com. du dép. des Vosges, arr. d'Epinal, cant. de Bruyères ; 580 hab.

SAINTE-HÉLÈNE-BONDEVILLE. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. d'Yvetot, cant. de Valmont ; 673 hab.

SAINTE-HÉLÈNE-DU-LAC. Com. du dép. de la Savoie, arr. de Chambéry, cant. de Montmélian ; 680 hab. Stat. du chem. de fer de Lyon.

SAINTE-HÉLÈNE-SUR-ISÈRE. Com. du dép. de la Savoie, arr. d'Albertville, cant. de Grésy-sur-Isère ; 1.162 hab.

SAINTE-HÉLÈNE (Comte de), diplomate français (V. Baschi [François de]).

SAINTE-HÉLÈNE (Baron de), diplomate français (V. Fitzherbert [Alleyne]).

SAINTE-HERMINE. Ch.-l. de cant. du dép. de la Vendée arr. de Fontenay-le-Comte ; 1.962 hab.

SAINTE-HONORINE-DE-DUCY. Com. du dép. du Calvados, arr. de Bayeux, cant. de Caumont ; 234 hab.

SAINTE-HONORINE-DES-PERTES. Com. du dép. du Calvados, arr. de Bayeux, cant. de Trévières ; 465 hab.

SAINTE-HONORINE-DU-FAY. Com. du dép. du Calvados, arr. de Caen, cant. d'Evrecy ; 623 hab.

SAINTE-HONORINE-LA-CHARDONNE. Com. du dép. de l'Orne, arr. de Domfront, cant. d'Athis ; 1.191 hab.

SAINTE-HONORINE-LA-GUILLAUME. Com. du dép. de l'Orne, arr. d'Argentan, cant. de Putanges ; 811 hab.

SAINTE-IMOGE. Com. du dép. de la Marne, arr. de Reims, cant. d'Ay ; 229 hab.

SAINTE-INNOCENCE. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Bergerac, cant. d'Eymet ; 213 hab.

SAINTE-ISABELLE (Ordre de) (V. Sainte-Elisabeth [Ordre de], § *Portugal*).

SAINTE-JALLE. Com. du dép. de la Drôme, arr. de Nyons, cant. de Buis-les-Baronnies ; 512 hab.

SAINTE-JAMME-SUR-SARTHE. Com. du dép. de la Sarthe, arr. du Mans, cant. de Ballon ; 1.015 hab.

SAINTE-JULIETTE. Com. du dép. de l'Aveyron, arr. de Rodez, cant. de Cassagnes-Bégonhès ; 1.025 hab.

SAINTE-JULIETTE. Com. du dép. de Tarn-et-Garonne, arr. de Moissac, cant. de Lauzerte ; 217 hab.

SAINTE-LÉOCADIE. Com. du dép. des Pyrénées-Orientales, arr. de Prades, cant. de Saillagouse ; 110 hab.

SAINTE-L'HEURINE. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de Jonzac, cant. d'Archiac ; 551 hab.

SAINT-ELIAS ou SAINT-ELIE. Montagne du territoire d'Alaska (Etats-Unis), qui passe pour la plus haute de l'Amérique du Nord (son altitude n'est pas absolument fixée : on varie entre 4.500 et 5.800 m.) ; elle s'élève

EFERUS - Recherche & Classification numérique

en pyramide aiguë régulière ; c'est la montagne du monde qui offre la plus longue nappe de neige et de glace à grain entre la cime et la limite inférieure du névé (900 m. de haut environ) ; tous les environs ne sont qu'un immense champ de glace, et le plateau de Malaspina, au S.-E. du Saint-Elias, forme un glacier qui s'étend sur 100 kil. dans l'intérieur et borde pendant 130 kil. la côte du Pacifique. W. William et Harold Topham ont tenté en 1888 l'ascension du Saint-Elias et n'ont pu monter qu'à 3.496 m., au bord d'un enfoncement cratériforme (mais qui n'est pas certainement d'origine volcanique). Au S. du Saint-Elias, lac Castani, sujet à des variations de niveau de 30 m., qui s'écoule par le Yahtsé Tah, petit fleuve côtier qui se termine en delta marécageux. En 1889, il y eut une vive discussion (où l'avantage paraît rester aux Américains), pour savoir si le Saint-Élias est sur le territoire britannique ou sur celui des Etats-Unis.

SAINT-ELIER. Com. du dép. de l'Eure, arr. d'Evreux, cant. de Conches ; 82 hab.

SAINTE-LIGUE (V. Ligue).

SAINT-ELIPH. Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. de Nogent-le-Rotrou, cant. de La Loupe ; 777 hab. 228 m, d'altitude. Ancienne ville forte d'une population assez nombreuse au XVIIe siècle (2.000 hab.) ; elle doit son origine à un monastère (VIe s.) La famine de 1709 et 1710 amena sa décadence.

SAINTE-LIVIÈRE. Com. du dép. de la Marne, arr. de Vitry-le-François, cant. de Saint-Remy-en-Bouzemont ; 246 hab.

SAINTE-LIVRADE. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Toulouse, cant. de Léguevin ; 260 hab.

SAINTE-LIVRADE. Ch.-l. de cant. du dép. de Lot-et-Garonne, arr. de Villeneuve-sur-Lot, sur la rive g. du Lot ; 2.565 hab. Stat. du chem. du fer d'Orléans. Grand commerce de prunes d'ente. Eglise romane. Château du XVe siècle.

SAINT-ELIX. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Muret, cant. de Fousseret ; 675 hab. Remarquable château de la Renaissance souvent attribué à François Ier, sur la route de Toulouse à Bagnères de Luchon. Obélisque du XVIIIe siècle, marquant la limite ancienne de la Gascogne et du Languedoc.

SAINT-ELIX. Com. du dép. du Gers, arr. et cant. de Lombez ; 326 hab.

SAINT-ELIX-SEGLAN. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Saint-Gaudens, cant. d'Aurignac ; 182 hab. Pierre de taille réputée de Séglan.

SAINT-ELIX-THEUX. Com. du dép. du Gers, arr. et cant. de Mirande ; 305 hab.

SAINTE-LIZAIGNE. Com. du dép. de l'Indre, arr. et cant. (N.) d'Issoudun ; 1.076 hab. Station du chemin de fer de Paris à Toulouse. Huileries, Minoteries.

SAINT-ELLIER. Com. du dép. de Maine-et-Loire, arr. d'Angers, cant. de Thouarcé ; 209 hab.

SAINT-ELLIER. Com. du dép. de la Mayenne, arr. de Mayenne, cant. de Landivy ; 908 hab.

SAINT-ELLIER-LES-BOIS. Com. du dép. de l'Orne, arr. d'Alençon, cant. de Carrouges ; 573 hab.

SAINT-ELME (Aselina VANAYL de YONGH, dite *Ida* de), aventurière française, qui s'est fait connaître comme femme de lettres sous le nom de *Contemporaine*, née à Valambrose en 1778, morte en 1845 à Bruxelles. Elle fut aimée de plusieurs des généraux de Napoléon et fut surnommée pour ses aventures « Veuve de la grande armée ». En 1829 et 1830, elle voyagea en Orient, s'établit à Londres, où elle vécut après la révolution de Juillet, et mourut dans une grande misère à l'hôpital des Ursulines de Bruxelles. Ses *Mémoires d'une contemporaine* (1827, rééd. en 1833), récits souvent scandaleux et immoraux, eurent un grand retentissement et excitèrent une vive curiosité par les détails donnés sur les personnages les plus importants de la Révolution et de l'Empire. Elle a publié encore : *les Soirées d'automne* (1827), *la Contemporaine en Egypte* (1831) et *Mille et une Causeries* (1833).

SAINT-ÉLOI. Com. du dép. de l'Ain, arr. de Trévoux, cant. de Meximieux ; 343 hab.

SAINT-ÉLOI. Com. du dép. de la Creuse, arr. de Bourganeuf, cant. de Pontarion ; 530 m. d'altitude ; 728 hab. Châteaux ruines de Chézeau et la Vaublanche. Bloc de granit dit la pierre Tantine qui résonne comme du bronze. A 2 kil. O., hameau de Drouilhe, chef-lieu d'une châtellenie du moyen âge. A 2 kil. N.-O., camp antique de Montpigeaud.

SAINT-ÉLOI. Com. du dép. de la Nièvre, arr. et cant. de Nevers ; 770 hab. Sur une colline dominant la rive dr. de la Loire. Eglise du XIIIe siècle. Chapelle romane, reste de la maladrerie de Saint-Lazare. Au N.-E., dans les bois, ruines du prieuré de Faye. Au S., forges d'Arlot qui datent du XVIe siècle et sont arrêtées depuis 1870.

SAINT-ÉLOI-DE-FOURQUES. Com. du dép. de l'Eure, arr. de Bernay, cant. de Brionne ; 361 hab.

SAINT-ÉLOPHE. Com. du dép. des Vosges, arr. de Neufchâteau, cant. de Coussey ; 90 hab. Eglise du XVIe siècle avec un clocher du XIIIe dans le cimetière, tombeau (XIVe s.) de saint Eloph, martyr local (VIe s.) ; dans une grotte, croix de l'époque mérovingienne.

SAINT-ÉLOY. Com. du dép. de la Corrèze, arr. de Brive, cant. de Lubersac ; 365 hab.

SAINT-ÉLOY. Com. du dép. du Finistère, arr. de Brest, cant. de Daoulas ; 520 hab.

SAINT-ÉLOY. Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. d'Ambert, cant. de Saint-Amant-Roche-Savine ; 363 hab. Stat. du chem. de fer d'Orléans.

SAINT-ÉLOY. Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. de Riom, cant. de Montaigut ; 4.508 hab. Mines de fer et de houille importantes (gisements de la Roche et de la Vernade) : 30.000 tonnes extraites par an.

SAINT-ÉLOY-DE-GY. Com. du dép. du Cher, arr. de Bourges, cant. de Saint-Martin-d'Auxigny ; 1.309 hab. Mines de fer exploitées. A 4 kil. N.-O., château de Dame bâti pour Agnès Sorel par Charles VII. A 5 kil. N., restes du monastère de Bléron.

SAINTE-LUCE. Com. du dép. de l'Isère, arr. de Grenoble, cant. de Corps ; 192 hab.

SAINTE-LUCE. Com. du dép. de la Loire-Inférieure, arr. de Nantes, cant. de Carquefou ; 1.144 hab. Château de Chassay (XVIIe s.) où résidaient les évêques de Nantes,

SAINTE-LUCIE. Baie de la côte S.-E. d'Afrique, pays des Zoulous, à 20 kil. N. du cap Lucie ; elle pénètre dans les terres et forme comme l'estuaire du fleuve Oumvolosi ; elle communique au N. avec une lagune appelée lac de Sainte-Lucie (long. 90 kil., larg. 16 kil.). La baie de Sainte-Lucie a été contestée avant d'être annexée par l'Angleterre. En nov. 1884, Einwald, un voyageur allemand, se fit céder par un chef zoulou 400 kil. q. autour de la baie ; les Anglais de la colonie de Natal invoquèrent aussitôt un traité de 1843, et un navire de guerre vint, le 18 déc., arborer le pavillon anglais dans la baie : les Allemands se décidèrent à renoncer à tout protectorat de la côte africaine entre le Natal et la baie de Delagoa. Mais les Boers ne voulurent pas abandonner leur seul port, invoquèrent un traité de 1840 et protestèrent le 16 févr. 1885 ; les Anglais ne tinrent aucun compte de cette protestation et proclamèrent, le 28 juil. 1885, l'annexion de la baie de Sainte-Lucie.

SAINTE-LUNAISE. Com. du dép. du Cher, arr. de Bourges, cant. de Levet ; 81 hab.

SAINTE-MADELEINE (Ordre de), ou plus justement **ORDRE DE LA MADELEINE.** Un gentilhomme breton, Jean Chenel, sieur de La Chappronnaye, s'avisa, au commencement du règne de Louis XIII, pour faire cesser les duels, d'établir un ordre de chevalerie pour combattre les duellistes. Louis XIII en approuva le principe. La Chappronnaye raconte même qu'il avait été titré par le roi, verbalement, *chevalier de la Madeleine*, avec autorisation de porter

EFERUS - Recherche & Classification numérique

une croix d'or, émaillée de rouge, représentant, d'un côté, saint Louis, de l'autre, sainte Madeleine, avec cette devise : *L'Amour de Dieu est pacifique.* Toujours est-il que la fondation de l'ordre n'aboutit pas et que son seul chevalier se retira dans la forêt de Fontainebleau, sous le nom d'*Ermite pacifique de la Madeleine*, et passa le reste de ses jours dans des exercices de piété.

BIBL. : J. CHENEL, sieur de LA CHAPPRONNAYE, *Révélations de l'ermite solitaire sur l'état de la France (avec la règle et constitution des chevaliers de l'ordre de la Magdeleine)*; Paris, 1617, in-8.

SAINTE-MAGNANCE. Com. du dép. de l'Yonne, arr. d'Avallon, cant. de Quarré-les-Tombes ; 862 hab. L'Eglise contient un beau sarcophage sculpté (XIIe s.) avec les restes de sainte Magnance, dame romaine. Manoirs de Château-Jacquot (XIVe s.) et Château-Gaillard (époque de la Renaissance).

SAINT-EMAN. Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. de Chartres, cant. d'Illiers ; 96 hab.

SAINTE-MARGUERITE. Rivière du Canada, prov. de Québec, comté de Chicontimi, affl. g. du Saguenay (bassin du Saint-Laurent). Torrent rapide, renommé pour ses saumons que de nombreux Américains viennent prendre pendant l'été. Ils les tuent à coups de fusil. Elle sort du lac Sainte-Marguerite, forme une série de cascades de 25 m. de haut, coule dans une vallée âpre et profonde et se jette dans le Saguenay à 30 kil. au-dessus de Tadoussac.

SAINTE-MARGUERITE (V. LÉRINS [Iles)].

SAINTE-MARGUERITE. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Dieppe, cant. d'Offranville, sur une falaise qui domine la Manche ; 383 hab. Eglise des XIIe et XVe siècles. Autel roman à colonnettes. Colombier du XVIe siècle, au chateau de la Tour. A quelque distance, le beau phare d'Ailly qui se voit à 44 kil. Dans le voisinage, restes d'une ville romaine (belle mosaïque).

SAINTE-MARGUERITE. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Neufchâtel, cant. d'Aumale ; 527 hab. Pèlerinage à la chapelle des Cardonnoy (XIIIe s.). Restes de l'abbaye d'Auchy (Xe s.).

SAINTE-MARGUERITE. Com. du dép. des Vosges, arr. et cant. de Saint-Dié, sur la rive dr. de la Meurthe, dans une plaine de 370 m. d'altitude, dominée par des montagnes boisées de 900 m. ; 597 hab. Minoterie importante. Scierie et râperie mécanique. Cloche (XIIIe s.).

SAINTE-MARGUERITE-DE-CARROUGES. Com. du dép. de l'Orne, arr. d'Alençon, cant. de Carrouges ; 569 hab.

SAINTE-MARGUERITE-DE-L'AUTEL. Com. du dép. de l'Eure, arr. d'Evreux, cant. de Breteuil ; 536 hab.

SAINTE-MARGUERITE-D'ELLE. Com. du dép. du Calvados, arr. de Bayeux, cant. d'Isigny ; 638 hab.

SAINTE-MARGUERITE-DES-LOGES. Com. du dép. du Calvados, arr. de Lisieux, cant. de Livarot ; 329 hab.

SAINTE-MARGUERITE-DE-VIETTE. Com. du dép. du Calvados, arr. de Lisieux, cant. de Saint-Pierre-sur-Dives ; 639 hab.

SAINTE-MARGUERITE-EN-OUCHE. Com. du dép. de l'Eure, arr. de Bernay, cant. de Beaumesnil ; 128 hab.

SAINTE-MARGUERITE-LAFIGÈRE. Com. du dép. de l'Ardèche, arr. de Largentière, cant. des Vans ; 559 hab.

SAINTE-MARGUERITE-SUR-DUCLAIR. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Rouen, cant. de Duclair ; 771 hab. Eglise des XVe et XVIe siècles, avec belles verrières et statues (XIIIe s.). Manoir fortifié (XVIe s.).

SAINTE-MARGUERITE-SUR-FAUVILLE. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. d'Yvetot, cant. de Fauville ; 289 hab.

SAINTE-MARIE (Ordre de). Les querelles continuelles des guelfes et des gibelins qui ensanglantaient l'Italie donnèrent l'idée à un moine de Vicence, Barthélemy, qui devint par la suite évêque de cette ville, de fonder une association religieuse et militaire dont le but serait de réprimer les désordres et de maintenir la paix publique. L'institution fut approuvée par le pape Martin IV qui donna aux nouveaux chevaliers la règle de Saint-Augustin. Sous le nom d'*ordre de Sainte-Marie* ou de *Notre-Dame de gloire*, ou encore de *Chevaliers de la Mère de Dieu*, ils rendirent d'abord de réels services ; mais peu à peu la corruption se glissa dans leurs mœurs, et leur genre de vie les fit, à la fin, surnommer les *Frères de la Jubilation*. En 1559, Sixte-Quint supprima l'ordre et donna ses biens au collège de Montalte. Une commanderie pourtant fut exceptée, et les membres de l'ancienne confrérie s'y maintinrent quelque temps sous le nom d'*ordre de Sainte-Marie de la Tour*, qui ne tarda pas lui-même à disparaître.

SAINTE-MARIE DE MERCEDE (Ordre de). Cet ordre fut fondé vers 1232 par le roi d'Aragon Jacques ou Jaime Ier. Sa mission était le rachat des chrétiens captifs des infidèles. Il a depuis longtemps cessé d'exister.

SAINTE-MARIE D'EVOROC (Ordre de) (V. AVIZ).

SAINTE-MARIE-MADELEINE (Ordre de). Cet ordre fut fondé en 1856 par Soulouque, empereur d'Haïti sous le nom de Faustin Ier. Il disparut avec lui.

SAINTE-MARIE (*Nossi Borrah* des indigènes, appelé *Nossi-Brahim* par les anciens géographes). Ile située en face de la côte orientale de Madagascar dont elle n'est séparée que par un canal qui mesure 7 kil. dans sa partie la plus étroite et 30 kil. dans sa partie la plus large. Elle a 55 kil. de longueur et 3 kil. de largeur en moyenne et compte 165 kil. q. On y trouve de bons mouillages, notamment dans la baie de Lokensi, qui peut recevoir les plus grands navires, et dans celle de Port-Louis, excellent port naturel, parfaitement protégé, accessible par tous les temps. Le climat de Sainte-Marie est très humide et malsain. Il n'y existe que deux saisons : l'hiver qui commence au mois d'avril et l'été au mois d'octobre. Dans les mois les plus chauds, qui sont février et mars, les écarts thermométriques varient entre 37° pendant le jour et 24° la nuit. L'île Sainte-Marie, rattachée jadis à Madagascar, présente les mêmes caractères géologiques ; sa faune et sa flore ne diffèrent pas essentiellement de celle de « la Grande-Terre ». La population de Sainte-Marie est de 7.670 hab. (1889), presque tous indigènes de la tribu des Betsimisarakas (81 Européens). Cannes à sucre, café, vanille, noix de coco. La ville principale, Sainte-Marie, située sur la côte occidentale, s'élève en amphithéâtre au fond de la baie de Port-Louis. Elle s'étend à la fois sur la côte et sur un petit îlot, l'îlot Madame, relié à Sainte-Marie par deux ponts sur pilotis. L'île Sainte-Marie appartient à la France depuis 1750. Rattachée d'abord administrativement à la Réunion, elle est, depuis l'annexion de Madagascar, sous la dépendance administrative de la Grande-Ile. Dr ROUIRE.

SAINTE-MARIE. Com. du dép. des Hautes-Alpes, arr. de Gap, cant. de Rosans ; 148 hab.

SAINTE-MARIE. Com. du dép. des Ardennes, arr. et cant. de Vouziers ; 195 hab.

SAINTE-MARIE. Com. du dép. du Cantal, arr. de Saint-Flour, cant. de Pierrefort ; 427 hab.

SAINTE-MARIE. Com. du dép. de la Charente, arr. de Barbezieux, cant. de Chalais ; 385 hab.

SAINTE-MARIE. Com. du dép. du Doubs, arr. et cant. de Montbéliard ; 284 hab.

SAINTE-MARIE. Com. du dép. du Gers, arr. d'Auch, cant. de Gimont ; 603 hab.

SAINTE-MARIE. Com. du dép. d'Ille-et-Vilaine, arr. et cant. de Redon ; 1.997 hab.

SAINTE-MARIE. Com. du dép. de la Loire-Inférieure, arr. de Paimbœuf, cant. de Pornic ; 1.837 hab.

SAINTE-MARIE. Com. du dép. de la Nièvre, arr. de Nevers, cant. de Saint-Saulge ; 432 hab.

SAINTE-MARIE. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. de Bagnères-de-Bigorre, cant. de Mauléon-Barousse ; 48 hab. Etablissement d'eaux froides sulfatées calciques ; 3 sources, exploitées depuis 1811.

SAINTE-MARIE. Com. du dép. des Pyrénées-Orientales, arr. et cant. (O.) de Perpignan ; 652 hab.

EFERUS - Recherche & Classification numérique

. SAINTE-MARIE-À-PY. Com. du dép. de la Marne, arr. de Sainte-Menehould, cant. de Ville-sur-Tourbe; 424 hab. Stat. du chem. de fer de l'Est.

SAINTE-MARIE-AU-BOSC. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. du Havre, cant. de Criquetot-l'Esneval; 145 hab.

SAINTE-MARIE-AUX-ANGLAIS. Com. du dép. du Calvados, arr. de Lisieux, cant. de Mézidon; 321 hab. Eglise du XIIe siècle (fresques du XIIIe s. et belles statues tombales). Manoir du XVe siècle (peintures Louis XV).

SAINTE-MARIE-AUX-CHÊNES. Village d'Alsace-Lorraine (autrefois du dép. de la Moselle), distr. de Lorraine, cercle de Metz au N. de Gravelotte; 275 m. d'altitude; 300 hab. Eglise du XIIe siècle. Maisons anciennes. Monument élevé en souvenir des soldats tués à la bataille de Gravelotte (18 août 1870).

SAINTE-MARIE-AUX-MINES (*Markirch*, en allemand). Ancienne ville du dép. du Haut-Rhin, aujourd'hui ville d'Alsace-Lorraine, district de Haute-Alsace, cercle de Ribeauvillé, sur la Liepvrette (affl. S. de l'Ile par la Giessen), située dans un joli vallon boisé des Vosges, à 400 m. d'alt.; 11.870 hab. Terminus de l'embranchement de Schlestadt (chem. de fer de Strasbourg à Bâle). Mines d'argent, de cuivre, de cobalt, d'arsenic. Les mines d'argent étaient célèbres dès le moyen âge; découvertes au XIIe siècle par les moines d'Eschery, elles étaient exploitées à Fertrupt, gros bourg devenu très prospère au XVIe siècle (il y avait 35 mines exploitées alors sur le territoire de Sainte-Marie). Pendant la guerre de Trente ans, les mines furent abandonnées, puis reprises ensuite; en 1826, l'exploitation cessa de nouveau. En 1882, on a recommencé, mais les mines sont en partie épuisées. De nos jours, Sainte-Marie est un centre important de fabrication cotonnière et lainière (qui occupe plus de 35.000 personnes) : l'industrie textile date de 1755 et fut introduite par les manufacturiers J.-G. Reber et Oberlin. — Au XIIe siècle, Sainte-Marie-aux-Mines était un fief de l'abbaye de Saint-Denis; les ducs de Lorraine se partagèrent la ville avec les comtes de Ribeaupierre et, jusqu'en 1790, la moitié des habitants resta lorraine, française et catholique, et l'autre partie, soumise à une juridiction différente, demeura protestante et germaine dans la partie alsacienne. On n'a pu effacer complètement cette division si prolongée.

BIBL. : D. RISLER, *Histoire de la vallée de Sainte-Marie-aux-Mines*, 1873.

SAINTE-MARIE-CAPPEL. Com. du dép. du Nord, arr. d'Hazebrouck, cant. de Cassel; 635 hab.

SAINTE-MARIE-D'ALLOIX. Com. du dép. de l'Isère, arr. de Grenoble, cant. du Touvet; 254 hab.

SAINTE-MARIE-D'ALVEY. Com. du dép. de la Savoie, arr. de Chambéry, cant. de Saint-Genix; 223 hab.

SAINTE-MARIE-DE-BATHURST (V. BATHURST).

SAINTE-MARIE-DE-CHIGNAC. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Périgueux, cant. de Saint-Pierre-de-Chignac; 485 hab.

SAINTE-MARIE-DE-CUINES. Com. du dép. de la Savoie, arr. de Saint-Jean-de-Maurienne, cant. de La Chambre; 698 hab.

SAINTE-MARIE-DE-GOSSE. Com. du dép. des Landes, arr. de Dax, cant. de Saint-Vincent-de-Tyrosse; 1.462 hab.

SAINTE-MARIE-DE-MADAGASCAR (V. MADAGASCAR, t. XXII, p. 914).

SAINTE-MARIE-DE-RÉ. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de La Rochelle, cant. de Saint-Martin; 2.608 hab.

SAINTE-MARIE-DES-CHAMPS. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. et cant. d'Yvetot; 587 hab.

SAINTE-MARIE-DES-CHAZES. Com. du dép. de la Haute-Loire, arr. de Brioude, cant. de Langeac; 421 hab.

SAINTE-MARIE-DE-VATIMESNIL. Com. du dép. de l'Eure, arr. des Andelys, cant. d'Etrepagny; 257 hab.

SAINTE-MARIE-DE-VAUX. Com. du dép. de la Haute-Vienne, arr. de Rochechouart, cant. de Saint-Laurent-sur-Gorre; 373 hab.

SAINTE-MARIE-DE-BOIS. Com. du dép. de la Manche, arr. de Mortain, cant. du Teilleul; 227 hab.

SAINTE-MARIE-DU-BOIS. Com. du dép. de la Mayenne, arr. de Mayenne, cant. de Lassay; 811 hab.

SAINTE-MARIE-DU-MONT. Com. du dép. de l'Isère, arr. de Grenoble, cant. du Thouvet; 207 hab.

SAINTE-MARIE-DU-MONT. Com. du dép de la Manche, arr. de Valognes, cant. de Sainte-Mère-l'Eglise; 1.318 hab.

SAINTE-MARIE-EN-CHANOIS. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Lure, cant. de Faucogney; 273 hab.

SAINTE-MARIE-EN-CHAUX. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Lure, cant. de Luxeuil; 184 hab.

SAINTE-MARIE-KERQUE. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Saint-Omer, cant. d'Audruicq; 1.643 hab. Sucrerie importante. Il ne reste rien du château fort de Bonhem, sur les bords de l'Aa, démantelé par Philippe-Auguste (1209), non plus que de l'abbaye de Bonhem (fondée en 1224, détruite au XIVe s. par les Anglais).

SAINTE-MARIE-LA-BLANCHE. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. et cant. (S.) de Beaune; 471 hab. Stat. du chem. de fer de Lyon.

SAINTE-MARIE-LAPANOUZE. Com. du dép. de la Corrèze, arr. d'Ussel, cant. de Neuvic; 311 hab. A 3 kil. S.-E., sur un promontoire qui domine les belles gorges de la Dordogne, château d'Anglards.

SAINTE-MARIE-LA-ROBERT. Com. du dép. de l'Orne, arr. d'Alençon, cant. de Carrouges; 218 hab.

SAINTE-MARIE-LAUMONT. Com. du dép. du Calvados, arr. de Vire, cant. du Bény-Boccage; 901 hab.

SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU. Com. du dép. du Calvados, arr. de Vire, cant. de Saint-Sever-Calvados; 268 hab.

SAINTE-MARTHE. Com. du dép. de l'Eure, arr. d'Evreux, cant. de Conches; 370 hab.

SAINTE-MARTHE. Com. du dép. de Lot-et-Garonne, arr. de Marmande, cant. du Mas-d'Agenais; 571 hab.

SAINTE-MARTHE (De). Famille française de la noblesse des XVIe et XVIIe siècles, divisée en deux branches : celle de Sainte-Marthe et celle de Champdoiseau. Les principaux membres de cette famille sont les suivants : *Charles*, poète français, né à Fontevrault en 1512, mort à Alençon en 1555, second fils de Gaucher Ier de Sainte-Marthe, médecin ordinaire de François Ier. Il professa d'abord la théologie, mais s'attira la haine du clergé qui le fit jeter en prison en 1541 comme hérétique et luthérien. Remis en liberté, il se réfugia à Lyon, où il acquit une grande réputation d'érudition; Marguerite de Valois le fit venir à Alençon et le combla d'honneurs. Ses *Poésies françaises* (épigrammes, rondeaux, ballades, épîtres et élégies; Lyon, 1540) sont dédiées à sa protectrice : Charles de Sainte-Marthe se glorifiait d'être disciple de Marot. — *Gaucher II, dit Scévola*, poète et administrateur français, né à Londres en 1526, mort à Londres en 1623. Trésorier de France à Poitiers (1579), il montra beaucoup d'intégrité; député aux Etats de Blois (1588), il combattit les Ligueurs, se retira momentanément à Tours et contribua, en 1594, à la soumission de Poitiers. Il mourut à Loudun à quatre-vingt-sept ans, et son oraison funèbre fut prononcée par Théophraste Renaudot, médecin du roi, et par Urbain Grandier. Ses *Œuvres* (sylves, élégies, épigrammes, métamorphoses) ont été publiées à Paris en 1569 et 1579 avec un grand succès. Son poème sur l'allaitement des enfants, *Pædotrophiæ*, a été maintes fois réimprimé. — *Gaucher III*, dit *Scévola II*, et *Louis Ier* de Sainte-Marthe (en latin *Sammarthani*), historiens, frères jumeaux, fils du précédent, nés à Londres en 1572, morts à Paris, le premier en 1650, le second en 1656. En 1620, ils furent nommés historiographes du roi. Ils se marièrent tous deux, mais Louis se sépara de sa femme, entra dans les ordres et devint prieur de Claunay. Ils ont publié : *Histoire généalogique de la maison de France* (1619); *Histoire généalogique de la maison*

EFERUS - Recherche & Classification numérique

de Beauvais (1626); et *Gallia christiana* (1656), ouvrage qui consacra leur réputation. Ils ont édité pour la première fois, en 1651, les *Epîtres* de Rabelais. Dom Denis de Sainte-Marthe, bénédictin de Saint-Germain des Prés, qui procura l'édition définitive du *Gallia christiana* était de la même famille.

Bibl. : Dreux du Radier, *Bibliothèque du Poitou*, t. V, — Lelong, *Bibliothèque historique de la France*, t. V, pp. 705-706; — et les répertoires de Nicéron, La Croix du Maine et du Vérdier, Goujet, Quérard. — L. Feugère, *Etude sur Scévole de Sainte-Marthe;* Paris, 1853, in-12.

SAINTE-MARTHE (Boyer de), dominicain français (V. Boyer).

SAINTE-MAURE (Ile) (V. Leucade).

SAINTE-MAURE (Plateau de) (V. Indre-et-Loire, t. XX, p. 739).

SAINTE-MAURE. Com. du dép. de l'Aube, arr. et cant. (1er) de Troyes; 518 hab.

SAINTE-MAURE. Ch.-l. de cant. du dép. d'Indre-et-Loire, arr. de Chinon, sur la Maure (affl. dr. de la Vienne); 2.474 hab. Stat. du chem. de fer de Paris à Bordeaux. Vins réputés. Carrières de pierre de taille d'où l'on a extrait les belles pierres de la cathédrale de Tours et de l'abbaye de Marmoutier; scieries, huileries, chanvre. Ruines d'un puissant château du moyen âge, dont il reste la chapelle, église de style angevin (XIIe siècle) complétée par une nef moderne; crypte de pur style roman, avec tombeaux des Rohan-Guéméné. Hôtel de ville moderne. Chapelle romane de Saint-Mesmin. Chapelle de Courtineau, à 3 kil. N., creusée dans le roc. Au S. dolmen de Bommiers. A l'E., plateau de Sainte-Maure, entre l'Indre et la Vienne, où l'on a retrouvé un curieux dépôt géologique (les *falunières*, amas de polypiers, mollusques et coquilles, qui atteint par endroit 20 m. d'épaisseur et s'étend sur 20 kil. de long sur 8 de large). On se sert de ce dépôt comme engrais. — Appelée d'abord *Arciacum*, la ville prit son nom quand elle devint la sépulture des martyrs Maure et Brigide (Ve siècle). Sainte-Maure a été une ville féodale et a appartenu à la maison de Rohan.

SAINTE-MAURE-DE-PEYRIAC. Com. du dép. de Lot-et-Garonne, arr. de Nérac, cant. de Mézin; 726 hab.

SAINTE-MAURE (Charles de) (V. Montausier, t. XXIV, p. 205).

SAINTE-MÊME. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de Saint-Jean-d'Angély, cant. de Saint-Hilaire; 302 hab.

SAINTE-MENEHOULD. Ch.-l. d'arr. du dép. de la Marne; 6.000 hab. Stat. du chem. de fer de l'Est. La ville, en partie construite sur un rocher dominant le confluent de l'Auve et de l'Aisne, se groupa primitivement autour d'une forteresse gallo-romaine et porta d'abord le nom de *Castrum Conthense*. C'est vers le milieu du XIIe siècle que la cité tira son appellation actuelle de Menehilde ou Menehould (*Manechildis*), vierge du pays perthois, morte en odeur de sainteté dans le Ve siècle, et dont les reliques furent déposées sous Henri le Libéral, comte de Champagne, dans la chapelle castrale.

Un échange entre Thibauld III et Hugues, comte de Rethel, fit entrer, en sept. 1200, le fief de Sainte-Menehould dans le comté de Champagne. Blanche de Navarre, veuve de Thibauld III, et comtesse régente pendant la minorité de Thibauld IV, aimait ce domaine; elle donna, en 1202, une charte de commune à Sainte-Menehould, fortifia le château en 1204, y résida en 1208 et 1212.

La place eut fréquemment à souffrir des guerres à travers les âges. Les Anglais s'en emparèrent par surprise le 14 oct. 1423. François Ier la visita en sept. 1543 et en nov. 1546. Vainement assiégée par Antoine de Croy, prince de Porcien, en août 1562, par le duc Charles III de Lorraine, en oct. 1590, elle demeura fidèle au roi malgré les protestants et malgré la Ligue. Henri IV y vint en mars 1603 et marqua son passage par des bons mots demeurés célèbres dans le pays. Le 4 mai 1614, les troupes de Condé occupèrent Sainte-Menehould par surprise; mais un accord intervenu le 15 mai entre les princes rebelles et les commissaires du roi rendit la ville à l'obéissance royale. La peste y sévit cruellement en juil. 1632. Louis XIII y séjourna avec sa cour en déc. 1631, en févr. et juin 1632, et reconnut le dévouement des habitants en leur accordant, par lettres de mars 1633, le conseil de ville qu'ils réclamaient depuis 1615. L'année suivante, le roi rachetait le comté de Sainte-Menehould, entré depuis 1597 dans la maison de Nevers. Il s'arrêta encore dans la ville en août 1639.

Le domaine, aliéné en 1644, revint définitivement à la couronne en vertu d'un arrêt du 10 févr. 1667. Pendant la Fronde, Sainte-Menehould capitula devant le grand Condé, après un siège héroïque, le 13 nov. 1652. Louis XIV en personne et Mazarin la reprirent le 25 nov. de l'année suivante, après trente-quatre jours de siège. Le 7 août 1719, un violent incendie dévora la ville entière, ne laissant debout que huit maisons et une vingtaine de chaumières. Enfin, c'est en traversant Sainte-Menehould, le 21 juin 1791, pour gagner Montmédy, que Louis XVI fut reconnu par Drouet, fils du maître de poste, qui courut à Varennes pour mettre obstacle au départ du roi.

Monuments. — L'église, située au sommet du rocher qui portait naguère le château, a été reconstruite de 1280 à 1350; elle se compose de cinq nefs, avec chœur, transept, et quelques chapelles des XIVe et XVe siècles ornées de clefs de voûtes armoriées. Dans le transept, on remarque, sous une élégante arcature gothique trilobée, un beau bas-relief représentant le *Trépassement de la Vierge*. Les chapiteaux du chœur et des nefs offrent des ornements très variés. L'un d'eux, particulièrement curieux, montre trois porcs conduits par un paysan à la glandée; la chapelle où il se trouve, affectée, au XVe siècle, à la corporation des vignerons, est dénommée *chapelle des cochons* dans les anciens actes. Dans une autre chapelle, un tableau du XVIIe siècle représente la ville sous la protection de sa patronne, qui la recommande à deux personnages où l'on croit voir Louis XIII et Richelieu; ailleurs se rencontrent encore des toiles de la même époque et des tombes gravées des XVe, XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles. Dans la maçonnerie de l'abside sont engagés divers débris de sculptures assez fines des XIVe et XVe siècles.

Sainte-Menehould est la patrie du bénédictin dom Pierre Pérignon (1638-1715), qui découvrit vers 1698 le secret de rendre mousseux le vin de Champagne; de Pierre-Nicolas Berryer (1757-1841), avocat, père du célèbre orateur; et du conventionnel Drouet (1763-1824), qui fit arrêter Louis XVI à Varennes. — Sainte-Menehould exporte des pieds de cochon renommés. A. T.-R.

Bibl. : Cl. Buirette, *Histoire de Sainte-Menehould;* Sainte-Menehould, 1837, in-8, avec pl. — *Annales de la ville de Sainte-Menehould.* — Ed. de Barthélemy, *Statistique monumentale de l'arrondissement de Sainte-Menehould;* Châlons, 1852, in-8.

SAINTE-MÈRE. Com. du dép. du Gers, arr. de Lectoure, cant. de Miradoux; 300 hab.

SAINTE-MÈRE-EGLISE. Ch.-l. de cant. du dép. de la Manche, arr. de Valognes; 1.310 hab.

SAINTE-MESME. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Rambouillet, cant. (S.) de Dourdan; 503 hab.

SAINT-ÉMILAND (*Sanctus Emilianus*). Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. d'Autun, cant. de Couches-les-Mines; 829 hab. Carrières de pierre. Moulins. Traces de voies et de constructions romaines. Découvertes fréquentes de sarcophages antiques. Eglise romane. Dans le cimetière, oratoire de saint Emiland. Château d'Epiry (XVIe-XVIIIe siècle) où est né Bussy-Rabutin en 1618 et qui a ensuite appartenu aux La Magdeleine de Ragny.

SAINT-ÉMILION. Com. du dép. de la Gironde, arr. et cant. de Libourne, située en partie sur un plateau qui domine la rive dr. de la Dordogne, et en partie sur un ravin; 3.442 hab. Stat. du chem. de fer d'Orléans. Pierres de taille, macarons réputés. Fonderie de cloches. Foires

EFERUS - Recherche & Classification numérique

aux bestiaux. Vignobles célèbres, qui occupent 2.000 hect., sur cinq communes; les vignes occupent le coteau de l'O. à l'E. sur 8 kil. et ont une largeur de 3 kil. Le Saint-Emilion est un des meilleurs vins de côtes; il a un bouquet très reconnaissable et passe pour être parfait avec vingt ans de bouteille; on le divise en trois classes : Bel-Air, Béauséjour, Canon et Fontplégade sont les plus célèbres domaines où on le récolte. Saint-Emilion est une des plus belles localités du Bordelais et de la Guyenne. Vaste chapelle à trois nefs creusée tout entière dans le roc, éclairée par trois fenêtres gothiques maçonnées et appelée *église monolithe:* sa porte gothique, maçonnée, est un des plus beaux modèles de l'art du XIIIe siècle dans le Bordelais; saint Emilion, ermite du VIIIe siècle, passe pour avoir été enseveli dans cette chapelle. Sur les voûtes de la chapelle et en porte à faux est élevé un magnifique clocher paroissial dont la base est de style roman, tandis que l'étage supérieur et la flèche dentelée sont de style gothique ; le clocher est séparé de l'église paroissiale à laquelle il appartient. Celle-ci, jadis collégiale, et voûtée autrefois en série de coupoles, comme la cathédrale d'Angoulême, a de belles parties des XIIe et XIIIe siècles, deux vitraux du XVe siècle, des stalles sculptées, des fresques, le cloître attenant à des tombeaux gothiques. Cellule et oratoire de saint Emilion taillés dans le roc, dominés par une élégante chapelle du XIIIe siècle. Ruines d'une église du XVe siècle. Porte féodale jetée sur une rue basse; donjon carré bâti par Louis VIII; restes des remparts; ruines du palais Cardinal (XIIIe siècle). Immenses grottes artificielles, en partie habitées, sous une partie de la ville. La collégiale, fondée par les disciples de saint Emilion, a été l'origine de la ville qui, au moyen âge, était surtout monastique; en 1199, elle obtint des libertés communales; en 1224, Louis VIII s'en empara et la fortifia, mais elle fut rendue par saint Louis; en 1272, elle s'associa à la commune de Bordeaux; mais la prospérité de Libourne accéléra sa décadence, au XIVe siècle.

Bibl.: S. Guadet, *Saint-Emilion, son histoire et ses monuments*, 1841. — Léo Drouyn, *Guide du voyageur à Saint-Emilion*, 1859.

SAINTE-MONDANE. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Sarlat, cant. de Carlux; 467 hab.

SAINTE-MONTAINE. Com. du dép. du Cher, arr. de Sancerre, cant. d'Aubigny; 659 hab.

SAINT-EMPIRE ROMAIN GERMANIQUE (Hist.). Dans son acception la plus étendue, ce terme désigna l'Empire d'Occident, restauré par Charlemagne, sanctionné par la papauté et transmis aux empereurs d'Allemagne, successeurs de Charlemagne. Dans une acception plus restreinte, il désigna souvent la suzeraineté de l'Allemagne et de l'Italie seulement, en tant que dévolue à un prince germanique. — L'histoire du Saint-Empire est liée à l'histoire générale de l'Europe et a ses origines dans l'histoire de l'antiquité classique (V. Empire). Elle peut se diviser en plusieurs grandes périodes. De 476 à 800, la notion de l'Empire romain subsista en se modifiant. L'idée d'un Empire romain unique et universel, ayant son siège à Rome, persista traditionnellement en Italie. D'autre part, l'Empire d'Orient, transporté à Constantinople par Constantin, fut la continuation légale de l'Empire romain, puisque l'Empire d'Occident ne s'était pas maintenu dans l'Europe occidentale. Après les grandes invasions arabes du VIIIe siècle, les théories sur l'existence, en Europe, d'un pouvoir central fortement organisé, dont la nécessité se faisait de plus en plus sentir, prirent corps dans la reconstitution de l'Empire par Charlemagne (800). Au IXe et au Xe siècle, l'organisation du Saint-Empire se précisa et se formula définitivement, sous les règnes des empereurs d'Allemagne Otton Ier, Otton II et Otton III. On fait même quelquefois dater le Saint-Empire romain germanique seulement de l'année 962. C'est à la même époque que le clergé entra dans la vie féodale par ses possessions temporelles (V. Etats de l'Eglise). Du XIe siècle au XIIIe siècle, la féodalité ecclésiastique, ayant à sa tête le pape, engagea une lutte acharnée avec la féodalité laïque, représentée par l'empereur, et occasionna la « querelle des investitures » (V. Investiture, t. XX, pp. 922-23). Le Saint-Empire eut généralement le dessous dans cette lutte contre le Saint-Siège, notamment sous les empereurs *Henri IV* (V. ce nom), qui rendit à Grégoire VII l'hommage humiliant de Canossa (V. t. XIX, p. 1081), *Henri V*, qui conclut le compromis du concordat de Worms (V. t. XIX, p. 1084), *Frédéric Ier Barberousse*, au XIIe siècle, et *Frédéric II* au XIIIe siècle (V. ces noms). Au XIVe et au XVe siècle, le Saint-Empire et le Saint-Siège entrèrent chacun dans une période de troubles et de décadence, qui fut surtout nuisible au Saint-Empire romain germanique. De Charles-Quint aux traités de Westphalie, les dissensions religieuses et les troubles intérieurs de l'Allemagne contribuèrent encore à affaiblir l'organisation du Saint-Empire. Depuis 1648 jusqu'au commencement du XIXe siècle, le Saint-Empire, sans rapports définis avec le Saint-Siège et sans force intérieure, faisait dire à Voltaire qu'il n'était ni saint, ni romain, ni germanique. Au commencement du XIXe siècle. Napoléon Ier, se posant en héritier de Charlemagne, rétablit le Saint-Empire à son profit (1806). Dans la seconde moitié du XIXe siècle, le Saint-Empire ressuscita, sous une forme inattendue et nouvelle, par la création de l'Empire allemand, à l'époque de la prépondérance de la Prusse (1870). L' « empereur allemand » d'aujourd'hui n'est plus le chef laïque du catholicisme, mais le champion des nations protestantes; il n'est plus le vassal de Rome, mais l'allié politique du royaume d'Italie.

L'un des faits les plus curieux de l'histoire du Saint-Empire romain germanique est la persistance de la tradition antique. Les contemporains de Charlemagne et des empereurs carolingiens appelaient la création de l'Empire d'Occident le rétablissement de l'Empire romain, *renovatio imperii romani*, ainsi qu'on le voit sur les légendes des monnaies du IXe et du Xe siècle. Tous les anciens titres de la hiérarchie de Rome impériale étaient remis en usage. *Imperator augustus* est le titre ordinaire que prennent les empereurs d'Allemagne. On vit même reparaître les titres grecs, comme celui de *basileus* (βασιλευς), que prirent quelquefois les rois saxons de l'Angleterre. Charlemagne et Otton III firent revivre également le titre de *consul*. La qualification de *patricius* fut conférée par le pape aux premiers rois carolingiens, avec une signification analogue à celle de *princeps*, c.-à-d. chef des citoyens, venant immédiatement après empereur et consul. Frédéric II rétablissait les honneurs divins pour la famille impériale en faisant appeler sa mère *Diva* et son fils « progéniture divine ». Les empereurs se proposaient de rendre au monde la paix romaine, *pax romana*. Charlemagne était considéré comme le successeur de Justinien, et Grégoire IX prétendait être le « Justinien de l'Eglise ». L'un des plus forts raisonnements des théoriciens du moyen âge était celui-ci : puisque le Christ est né au moment où Rome dominait le monde et où l'Empire florissait avec Auguste, Dieu a reconnu et confirmé ainsi la puissance éternelle de l'Empire et de Rome (saint Thomas d'Aquin). Dante, l'un des défenseurs les plus éloquents du Saint-Empire, remonte à Numa Pompilius et à Enée pour ajouter l'Asie et l'Afrique aux possessions européennes de l'Empire. On sait que les papes faisaient remonter la donation du patrimoine de saint Pierre jusqu'au premier empereur chrétien, Constantin. Dans les formules de chancellerie, les empereurs carolingiens imitèrent les formes solennelles et l'écriture large et majestueuse des rescrits impériaux, notamment dans les premières lignes des diplômes, toujours écrites en « écriture allongée ». Les annalistes de l'époque carolingienne font commencer la série des empereurs à l'époque de Jésus-Christ. Otton Ier était compté pour Otton II parce qu'il venait après Othon, successeur de Galba. Cet usage se conserva jusqu'à la fin

EFERUS - Recherche & Classification numérique

du Saint-Empire. François II était le cent vingtième empereur romain germanique depuis Auguste.

La théorie du Saint-Empire romain germanique au moyen âge se forma depuis l'époque de la Renaissance carolingienne jusqu'au XIIIe siècle. La philosophie scolastique mit toutes les ressources de sa dialectique au service de la cause de l'empereur ou de celle du pape. Les raisonnements compliqués et spécieux des politiciens du moyen âge étaient facilités par le système d'allégories et d'abstractions auquel toutes les choses étaient soumises : on traitait comme deux entités pures l'Empire (*Imperium*) et la papauté (*Sacerdotium*) et l'on effectuait sur ces entités toutes sortes d'opérations algébriques, conduisant souvent à des résultats très extraordinaires, dont Dante a donné des spécimens dans son traité *De monarchia universali*. Tous les grands théologiens, comme saint Thomas d'Aquin, par exemple, ne manquent jamais de traiter dans leurs ouvrages la question de l'Empire et de la papauté. Depuis le milieu du XIIe siècle jusqu'à la fin du moyen âge, on demandait très souvent des consultations juridiques aux grandes Universités sur les questions de politique générale. Frédéric Barberousse consulta ainsi l'Université de Bologne en 1158 (V. t. XVIII, p. 87). — La Bible, à laquelle tout, au moyen âge, devait être ramené, fournissait la base la plus solide du droit divin des rois et donnait les antécédents de l'alliance étroite de l'empereur et de la papauté : le grand prêtre Samuel avait consacré David roi à la place de Saül, qu'il avait déposé. Saint Paul reconnaissait l'Empire quand il appelait à César. L'Empire se retrouvait également dans les prophéties : on l'assimilait à la quatrième bête de la vision de Daniel, etc., et il devait être le dernier de la terre. Parmi les « signes de la fin du monde », sur lesquels il existe de nombreux traités, on rangeait la formation du Saint-Empire : l'empereur devait reparaître, au moment de la fin du monde, conquérir l'univers entier et aller en faire hommage au Christ à Jérusalem (Adson de Montier-en-Der, *Vita Antichristi*) ; les royaumes de la terre devaient finalement se séparer de l'Empire, l'Eglise du Saint-Siège et les fidèles de la foi apostolique, par une sorte de triple sécession ou *discessio* (Engelbert, saint Thomas d'Aquin). Quand les querelles suscitées par la question du Saint-Empire atteignirent leur période la plus aiguë, l'empereur ou le pape furent, suivant les polémistes, assimilés à l'Antéchrist : au XIIIe siècle, c'était tantôt Frédéric II et tantôt Innocent IV qui étaient traités de cette façon.

L'empereur et le pape s'attribuèrent, chacun de leur côté, presque les mêmes titres. Le principal de ces titres était celui de *saint* (*sacer*, *sanctus*, *sanctissimus*), transmis par l'étiquette des empereurs romains. Ce fut l'un des premiers pris par les empereurs d'Allemagne. Dans l'histoire de la Germanie, la tradition de la divinisation des familles royales existait : les Agilolfinges de la Bavière, les Æthelings de l'Angleterre, les Ynglings de le Suède étaient tous descendants directs des dieux. Les empereurs d'Orient prenaient ce titre et appelaient leurs territoires « notre Saint-Empire ». Otton Ier s'intitulait *sanctus* ou *sanctissimus*, *pius* et *augustus*. On représentait quelquefois l'empereur comme on représentait la divinité elle-même, sur des triptyques pareils à ceux qui étaient en usage dans le culte catholique : on en possède un bel exemple, relativement moderne et du temps de Charles-Quint, qui voulait restaurer le Saint-Empire (musée du Louvre). *Sacrosanctus* fut une épithète que les empereurs osèrent moins appliquer à eux-mêmes qu'à l'Empire, dans la seconde moitié du moyen âge (*sacrosanctum imperium*). Le titre de saint fut de bonne heure réservé à l'empereur seulement, parmi les souverains laïques ; néanmoins, on voit que le roi Robert, en France, était quelquefois appelé *sanctus pater*. La désobéissance ou la résistance à l'empereur recevait une sanction religieuse et était considérée comme un péché mortel. Le caractère sacré s'étendait à la personne des sept électeurs, comme à celle de l'empereur lui-même. On sait que le titre de saint s'applique encore aujourd'hui à la *sainte* Russie, dont le tsar est en même temps le chef religieux des nations slaves. Le titre de *majesté* était pris par l'empereur, qui prétendait, même encore aux traités de Westphalie, en avoir le privilège exclusif ; mais cette prétention ne fut jamais reconnue. Le monopole du titre d'*empereur* fut laissé à l'empereur d'Allemagne dès le XIIe siècle. Le titre d'*apostolique* ne fut pas gardé par l'empereur, mais on le vit adopté par le roi de Hongrie dès la création de ce pays (*Sa Majesté Apostolique*) et il a été repris de nos jours par l'Autriche. L'empereur prétendait avoir le droit de convoquer et de présider les conciles œcuméniques, comme l'empereur Sigismond au concile de Constance. A la fin de l'existence du Saint-Empire, les titres conservés par l'empereur Joseph II étaient les suivants : chef de l'armée de la chrétienté, avoué de l'Eglise chrétienne, vicaire du Christ, chef temporel des fidèles, protecteur de la Palestine, des conciles généraux et de la foi catholique. Le titre d'*empereur allemand* (*Deutscher Kaiser*), qui date de l'époque de la Renaissance seulement et qui était rarement employé, a été le seul qui ait été repris par l'empereur d'Allemagne à la reconstitution de l'empire allemand d'aujourd'hui. — De son côté, le pape était le vicaire de Jésus-Christ, le successeur de saint Pierre et le père des fidèles. Il s'attribua exclusivement le titre de *pape* (V. ce mot). Il disputa à l'empereur, ainsi qu'aux simples évêques, le titre de *saint*, qui finit par lui appartenir en propre depuis le XIVe siècle (*notre très saint père le pape*). Le pape avait également la *majesté apostolique* et la *grandeur*.

L'existence, au sein de la chrétienté, de deux pouvoirs aussi fortement constitués que l'Empire et la papauté, quoique la force de l'un fût toute matérielle et celle de l'autre entièrement spirituelle, devait produire, pour la solution politique dont la recherche s'imposait, la théorie de l'accord des deux pouvoirs, constituant le Saint-Empire romain sous sa forme idéale. Jusqu'à l'époque de la querelle des investitures, c'est la seule théorie mise en pratique. Des abus de part et d'autre conduisirent ensuite à l'antagonisme des deux pouvoirs et à la théorie de la prépondérance de l'un ou de l'autre. — Le pape était le chef de la société religieuse, l'empereur était le chef de la société civile. C'était une union internationale de l'Eglise et de l'Etat. Le caractère d'infaillibilité était donné à ce double gouvernement. De même qu'il y avait une trinité mystique en tête des dogmes religieux, de même, il y avait une sorte d'unité mystique dans le dualisme de l'Empire et de la papauté au sommet de la chrétienté. Les théoriciens du moyen âge ont répété cette idée sous une multitude de formes différentes, qu'il est curieux de voir dans leurs termes mêmes. L'empereur est le pape séculier et le pape est l'empereur spirituel. Avec l'Eglise terrestre et visible doit exister un seul état temporel et chrétien, sous le gouvernement d'un seul chef. Le pape s'occupe des intérêts spirituels des hommes, l'empereur de leurs intérêts matériels. Tous les chrétiens sont sujets de l'empereur en matière temporelle, comme tous les chrétiens sont sujets du pape en matière spirituelle. Dieu, empereur du ciel, a pour représentant sur la terre le chef du Saint-Empire romain germanique, qui est vice-roi temporel du monde. Le serment des électeurs de l'Empire était : *Ego N... volo regem Romanorum, in Cæsarem promovendum, temporale caput populo christiano eligere* (je veux élire le roi des Romains, notre empereur futur, comme chef temporel de la chrétienté). Alcuin appelait l'empire de Charlemagne *imperium christianum*. Le pape Sylvestre II (Gerbert) projetait, d'accord avec l'empereur germanique, une restauration complète de l'Empire romain (V. t. XXV, p. 675). Le corporel et le temporel devaient dépendre du spirituel comme l'opération du corps dépend de la force de l'âme (saint Thomas d'Aquin). Les deux épées mystiques avaient été données, l'une à saint Pierre et au pape, l'autre

EFERUS - Recherche & Classification numérique

à saint Jean et à l'empereur (*Sachsenspiegel*). Les premiers ouvrages d'histoire générale écrits au moyen âge sont des « chroniques parallèles des empereurs et des papes » où l'histoire ecclésiastique et l'histoire féodale se déroulent en regard l'une de l'autre. Les représentations graphiques de l'Empire et de la papauté, telles qu'on les trouve dans les miniatures des manuscrits et sur les fresques murales, représentent allégoriquement l'alliance de l'Empire et de la papauté : les plus célèbres sont celle de la mosaïque de Saint-Jean-de-Latran à Rome (IXe siècle), et celle de Santa-Maria-Novella à Florence (v. 1350) : dans la première, on voit le pape et l'empereur agenouillés de chaque côté du Christ ; dans la seconde, grand tableau symbolique de la vie terrestre, du ciel et de l'enfer, on voit le pape et l'empereur siégeant l'un à côté de l'autre, au-dessus des autres rois et princes de la terre.

La papauté ne se contenta pas de la supériorité religieuse qu'elle avait sur l'Empire et de la suzeraineté spirituelle qu'elle exerçait à l'égard de celui-ci. Depuis le IXe et le Xe siècle, le clergé fut prépondérant dans la direction des affaires politiques de chaque pays. Les principaux conseillers des rois étaient des prélats ou des moines en France, en Angleterre, en Allemagne, etc. Avec la constitution des nationalités et les dissensions qui se produisirent dans le monde féodal, la papauté apparut comme le seul pouvoir prépondérant exerçant une surveillance générale et elle eut pour elle toute la force que lui donnait la cohésion et l'unité de sa hiérarchie, vis-à-vis de la hiérarchie du système féodal, soumise à des fluctuations incessantes. Comme l'empereur, dans ses rapports avec le pape, avait l'attitude d'un véritable vassal en face de son suzerain, la papauté voulut que ce formalisme répondît à une réalité : à son couronnement à Rome, l'empereur recevait l'ordre ecclésiastique de sous-diacre, il était desservant à la célébration de la messe dite par le pape, et il était nommé chanoine de Saint-Pierre ou de Saint-Jean-de-Latran. Le pape se considéra comme le seul représentant de la divinité sur la terre et prétendit que l'Empire devait relever du Saint-Siège à titre de fief. Grégoire VII affranchit la papauté de la confirmation des élections pontificales, faite par l'empereur depuis Otton le Grand. Les successeurs de Grégoire VII allèrent encore plus loin et émirent la prétention de contrôler l'élection des empereurs (*Décrétales* de Grégoire IX, liv. I, ch. XXIV). L'opinion publique fut favorable à la papauté dès le IXe siècle. A l'époque carolingienne, le pape était considéré comme le gardien et le dépositaire de l'autorité impériale (Annales de Lorsch). Certaines particularités du culte des reliques, qui est d'une importance si considérable au moyen âge, étaient faites pour appuyer cette manière de voir : puisque Rome possédait le corps de saint Pierre, prince des apôtres, elle avait le droit d'élire le prince de toute la terre ; au nombre des *inventions* de reliques, se trouve la découverte de la crosse de saint Pierre sur les bords du Rhin, comme un signe palpable indiquant que la volonté de Dieu assujettissait l'Empire au Saint-Siège. Au XIe siècle, les deux partis *guelfe* et *gibelin* (V. GIBELINS, t. XVIII) étaient constitués. Les Guelfes furent surtout puissants dans l'Italie, qui sentait que l'Italie ne devait qu'à Rome seule de pouvoir jouer un rôle politique dans le monde. Plusieurs papes remarquables mirent leurs talents au service de la cause pontificale. Grégoire VII formula très nettement la théorie de la suprématie du Saint-Siège (V. t. XIX, p. 360). C'est à lui qu'on doit la célèbre comparaison du soleil (puissance ecclésiastique) et de la lune (puissance impériale), qui donna beaucoup de mal aux dialecticiens gibelins pour la réfuter et qui est très bizarrement discutée par Dante dans le *De Monarchia*. L'office de l'empereur devait être de tirer le glaive matériel sur un signe du vicaire du Christ (Nicolas III). Boniface VIII fut le pape qui poussa le plus loin les prétentions pontificales : « L'Eglise, une et unique, n'a qu'un seul corps, disait-il, elle a une tête et non deux têtes, comme un monstre ». Les récits qui lui font s'écrier, au jubilé de 1300 : « C'est moi qui suis l'empereur ! » tandis qu'il était assis sur le trône pontifical et ceint de l'épée temporelle, montrent quelle réputation il s'était faite parmi ses contemporains. L'intolérance de la papauté à l'égard du pouvoir laïque amena une réaction non moins violente de la part de celui-ci, et produisit la théorie de la suprématie de l'Empire, qui eut pour principal champion l'empereur *Frédéric II* (V. ce nom). Il se proposait la restauration de l'Empire romain en devenant lui-même le chef politique et religieux de la chrétienté. Il appelait sa ville natale, dont le nom était Jési, « le Bethléem où César a vu le jour ». Il se prétendit qualifié pour convoquer les conciles généraux. Il réclama une autorité directe sur la ville de Rome. Il ravalait le pape au rang d'un simple évêque accomplissant la cérémonie du sacre pour l'empereur. Il confondit entièrement la cause de l'Empire avec celle des adversaires des prétentions du clergé. Dante déclare avec lyrisme que le *monarque* (empereur) est l'image de l'unité divine, que la monarchie (universelle) est le seul gouvernement légitime et que la paix universelle n'est possible qu'avec le monarque. — Les résultats de la grande lutte de l'empereur et du pape restèrent indécis et ne furent profitables ni au Saint-Empire romain germanique ni au Saint-Siège. La papauté perdit toute sa force en se déplaçant, pendant son séjour à Avignon, puis en se brisant, pendant le Grand Schisme. L'Empire se localisa en Autriche, et l'ancienne idée de son universalité s'affaiblit, malgré les efforts des empereurs du XVIe siècle. Diminués l'un et l'autre, le Saint-Siège et l'Empire restèrent isolés. Frédéric III fut le dernier empereur d'Allemagne couronné à Rome. Charles-Quint, qui prenait encore le titre de *chef de la chrétienté*, ne se fit couronner qu'à Bologne seulement.

Au point de vue du droit féodal, le Saint-Empire romain germanique occupait une place théorique très importante dans le « droit public ». Il constituait ce qu'on appelait le *corps germanique*. On peut s'étonner de ce qu'une question aussi importante que celle de la prédominance d'un Etat sur les autres n'ait jamais reçu de solutions plus claires que celles qui furent débattues au moyen âge et jusque dans les temps modernes. L'isolement et l'éloignement des pays les uns des autres, la difficulté des communications, les résultats peu décisifs atteints par les grandes guerres européennes et la persistance des subtilités scolastiques dans les négociations diplomatiques furent cause que jamais la question du Saint-Empire ne fut résolue d'une façon absolue, positive ou négative, comme elle le serait aujourd'hui à bref délai, si elle venait de nouveau à se poser par la diplomatie ou par la guerre. La situation légale à laquelle l'Empire prétendait en Europe ne fut jamais ni complètement niée ni complètement acceptée. Les feudistes admirent en principe l'existence du Saint-Empire, car, la féodalité devant former un tout parfaitement homogène et nulle terre ne pouvant demeurer sans seigneur, il fallait nécessairement, de vassal en vassal, remonter à un suzerain suprême, qui se trouvait dans la personne de l'empereur. L'empereur était le monarque suprême et le premier des rois (Boniface VIII). Quand la féodalité reçut son organisation définitive, le titre d'empereur, pris d'abord un peu au hasard par différents souverains, fut réservé, d'un accord unanime, à l'empereur de Germanie, successeur de Charlemagne, et fut considéré comme le degré le plus élevé de toute la hiérarchie féodale. Les rois de France ne prirent que très rarement le titre d'*imperator* au XIe siècle et l'abandonnèrent complètement au XIIe siècle. Quelques rois d'Espagne, qui s'intitulaient *imperatores Hispaniæ*, renoncèrent à ce titre, mais beaucoup plus tard que les rois de France. La dignité d'empereur était primitivement élective et personnelle, comme celle du pape. En fait, le titre impérial fut conservé par les mêmes familles aussi longtemps que possible et devint légalement héréditaire au XIVe siècle.

EFERUS - Recherche & Classification numérique

Néanmoins, depuis le XVIe siècle, l'empereur reprenait encore officiellement le titre d'*imperator electus*. Les autres souverains lui donnaient seulement le titre d'*empereur*. De même que presque tous les papes furent Italiens, parce que Rome était en Italie, presque tous les empereurs furent Allemands, parce que les premiers successeurs de Charlemagne, qui continuèrent à briguer l'Empire, appartenaient à la Germanie. Il y eut quelques candidats anglais (Richard de Cornouailles, Henri VIII), français (Charles de Valois, François Ier), espagnols (Alphonse de Castille), etc. En 1658, on projeta encore d'offrir la couronne impériale au jeune Louis XIV. La position féodale de l'empire vis-à-vis du Saint-Siège était celle de l'*avoué*. Le fils aîné de l'empereur était *roi des Romains*. En reconstituant l'Empire, Napoléon Ier reprit ce titre pour son fils, qui s'appela le *roi de Rome*. Les vassaux de l'Empire étaient les princes, ducs, comtes, etc., ainsi que les villes libres, appartenant au « corps germanique ». Il y avait des fiefs et des arrière-fiefs (V. MÉDIATISATION, t. XXIII). L'organisation du corps germanique ne fut complétée qu'à l'époque de sa décadence, d'une façon plus théorique que réelle, par *Maximilien Ier* (V. ce nom, t. XXIII, pp. 441-42), qui créa la *chambre impériale*, le *conseil aulique* et l'*impôt général*. La *Diète impériale* formait un parlement périodique, auquel assistaient ou députaient les électeurs, les princes et les villes. Les grands ordres de chevalerie, comme la Toison d'or, etc., qui étaient des institutions internationales, ne relevaient que de l'empereur et du pape.

Les pays sur lesquels l'Empire exerçait sa suzeraineté, avec le plus d'apparence de réalité, étaient ceux qui se trouvaient géographiquement les moins éloignés de l'Allemagne et de Rome. L'Allemagne et l'Italie du Nord (Lombardie) furent les seuls à reconnaître, d'une façon à peu près suivie, l'autorité des empereurs. Le royaume d'Arles cessa d'exister après le XVe siècle (V. ARLES [Royaume d']). Le Danemark, la Pologne, la Bohême et la Hongrie n'admirent leur dépendance du Saint-Empire que d'une façon très intermittente. Dans ses relations extérieures, le Saint-Empire romain germanique n'abandonna jamais ses prétentions et revendiqua ses droits théoriques auprès de tous les souverains de l'Europe. Les empereurs de Byzance ne reconnurent jamais aux empereurs d'Allemagne le titre d'empereur d'Occident. Au Xe siècle, les papes appelaient l'empereur d'Orient *imperator Græcorum* et les villes de l'Italie méridionale l'appelaient *imperator Constantinopolitanus*. Au XIIe siècle, le pape Adrien IV menaça Frédéric Barberousse de transférer la couronne impériale à l'empereur d'Orient. La principale tentative de rapprochement des empereurs d'Allemagne avec l'Empire d'Orient fut celle d'Otton le Grand, qui fit conclure le mariage d'Otton II avec la princesse byzantine Théophano (V. t. XXV, p. 673). C'est dans leurs rapports avec la France que les empereurs d'Allemagne mirent le plus d'obstination à revendiquer les droits de Saint-Empire, comme s'ils avaient été désireux de reconstruire à leur profit l'unité du royaume franc sous Charlemagne. L'archevêque de Trèves était officiellement *archichancelier pour la Gaule et le royaume d'Arles*, et il garda ce titre longtemps après la fin de la domination impériale dans le royaume d'Arles. Du Xe au XIIIe siècle, les empereurs d'Allemagne conduisirent personnellement quatre grandes expéditions contre la France, en 946 (V. OTTON I, t. XXV, p. 670), en 978 (V. OTTON II, t. XXV, p. 673), en 1124 (V. LOUIS VI, t. XXII, p. 620) et en 1214 (V. OTTON IV, t. XXV, p. 676). En 1378, pendant le voyage de l'empereur Charles IV en France, le souvenir des prétentions impériales était encore tellement présent à tous les esprits que le roi Charles V prenait des précautions infinies pour éviter la moindre apparence d'un acte de vassalité vis-à-vis de l'empereur : il interdisait de sonner les cloches aux entrées de l'empereur dans les villes françaises et, dans les cortèges, il réservait les chevaux blancs pour lui et faisait monter l'empereur sur des chevaux noirs, parce que l'empereur, en Allemagne, ne montait que sur des chevaux blancs. A l'égard de l'Angleterre, les prétentions des empereurs d'Allemagne étaient moins continues. Henri VI investit Richard Cœur de Lion du royaume d'Arles. L'Irlande, suivant certaines traditions populaires, admettait la suzeraineté du Saint-Empire, avant la conquête par les Normands. Au commencement du XVe siècle, Sigismond fit un voyage en Angleterre et, à son arrivée, le duc de Gloucester lui fit prendre l'engagement de ne rien entreprendre contre l'autorité du roi d'Angleterre. Par suite de la création de l'électorat de Hanovre au XVIIe siècle (1692), le roi d'Angleterre participa, au siècle suivant, à l'élection de l'empereur d'Allemagne. L'Espagne, qui n'eut jamais occasion, au moyen âge, d'entrer en rapports directs avec le Saint-Empire, en fit partie au XVIe siècle seulement, avec Charles-Quint.

E.-D. GRAND.

BIBL. : V. ALLEMAGNE, FRÉDÉRIC Ier, GRÉGOIRE VII, etc. — Ouvrages de polémique et dissertations, du XIe au XVIIIe siècle : dans *Libelli de lite imperatorum et pontificum sæculis XI et XII conscripti* (dans la coll. des *Monumenta Germaniæ historica*) ; Hanovre, 1891-92, 2 vol. in-4 (traités de Pierre DAMIEN, card. HUMBERT, Anselme de LUCQUES, card. DEUSDEDIT, card. BENON, SIGEBERT de GEMBLOURS, Hugues de FLEURY, etc.). — DANTE, *De Monarchia universali*. — ENGELBERT D'ADMONT, *De ortu, progressu et fine Romani Imperii*. — MARSILE DE PADOUE, *Defensor pacis* et *De translatione Imperii*. — Guillaume D'OCCAM, *Dialogus*. — Lupold VON BEBENBURG, *De juribus regni et imperii Romanorum*. — Pierre D'ANDLO, *De Imperio Romano*. — LANDOLPHE COLONNA, *De translatione Imperii Romani*. — ÆneasSylvius PICCOLOMINI, *De ortu et authoritate Imperii Romani*. — BELLARMIN, *De translatione Imperii Romani, adversus Illyricum*. — ALCIAT, *De formula Romani Imperii*. — ZOANNÉTUS, *De Imperio romano atque ejus jurisdictione*. — BŒCLERUS, *De sacro Imperio Romano*. — DE VAGEDES, *De ludibriis aulæ romanæ in transferendo Imperio Romano*. — SPANHEIM, *De ficta translatione Imperii*. — MOSER, *Römische Kayser*. — STENCHUS, *De Imperio Romano*. — PÜTTER, *De instauratione Imperii Romani*. — GEWOLDUS, *De septemviratu Imperii Romani*. Hippolytus A LAPIDE (Ph.-C. CHEMNITZ), *De ratione status in Imperio nostro Romano Germanico*. — CONRING, *De Imperio Romano Germanico*. — VOLTAIRE, *Histoire des empereurs*.

Anciens traités et monographies diverses : GOLDAST-*Monarchia Romani Imperii* ; Hanovre et Francfort, 1611, 13, in-fol. — J.-D. VON OLENSCHLAGER, *Erläuterte Staatsgeschichte des Römischen Kayserthums in der ersten Helfte des vierzehenden Jahrhunderts* ; Francfort, 1755, in-4. — B. NIEHNES, *Geschichte des Verhältnisses zwischen Kaiserthum und Papstthum im Mittelalter* ; Münster, 1863-87, 2 vol. in-8 (nouv. éd. partielle). — J. VON DÖLLINGER, *Das Kaiserthum Karls des Grossen und seiner Nachfolger* ; Munich, 1864, in-8. — B. MALFATTI, *Imperatori e papi ai tempi della signoria dei Franchi in Italia* ; Milan, 1876, 2 vol. in-8. — H. DOPPFEL, *Kaisertum und Papstwechsel* ; Fribourg-en-Brisgau, 1889, in-8. — H. VON SYBEL, *Die Deutsche Nation und das Kaiserreich* ; Düsseldorf, 1862, in-8. — C.-A.-G. VON ZEZSCHWITZ, *Der Kaisertraum des Mittelalters in seinen religiösen Motiven* ; Leipzig, 1877, in-8. — G. VOIGT, *Die deutsche Kaisersage*, dans *Historische Zeitschrift*, t. XXVI.

Principaux ouvrages contemporains : J. BRYCE, *le Saint-Empire romain germanique et l'Empire actuel d'Allemagne*, traduit par E. DOMERGUE, av. préface par E. LAVISSE ; Paris, 1890, in-8. — G. WAITZ, *Deutsche Verfassungsgeschichte* ; Kiel, 1844-80, 8 vol. in-8 (nouv. éd. partielle), t. III. — J. FICKER, *Forschungen zur Reichs- und Rechtsgeschichte Italiens* ; Innsbrück, 1868-74, 4 vol. in-8. — Du même, *Deutches Königthum und Kaiserthum* ; Innsbrück, 1862, in-8. — W. VON GIESEBRECHT, *Geschichte der Deutschen Kaiserzeit* ; Brunswick, 1877-90, 5 vol. in-8, 5e éd. — L. VON RANKE, *Weltgeschichte* ; Leipzig, 1886, VIe et VIIe part., in-8. — J. GRIMM, *Deutsche Rechtsalterthümer* ; Gœttingue, 1881, in-8, 3e éd.

Relations extérieures du Saint-Empire : O. HARNACK, *Das Karolingische und das Byzantinische Reich in ihren wechselseitigen politischen Beziehungen* ; Gœttingue, 1880, in-8. — J. MOLTMANN, *Theophano, die Gemahlin Ottos II, in ihrer Bedeutung für die Politik Ottos I und Ottos II* ; Gœttingue, 1878, in-8. — B.-A. MYSTAKIDIS, *Byzantinisch-Deutsche Beziehungen zur Zeit der Ottonen* ; Tübingue, 1892, in-8. — J.-G. MEYNDT, *Beiträge zur Geschichte der älteren Beziehungen zwischen Deutschland und Ungarn* ; Leipzig, 1870, in-8. — F. WISSOWA, *Politische Beziehungen zwischen England und Deutschland bis zum Untergang der Staufer* ; Breslau, 1889, in-8.

SAINTE-NATHALÈNE. Com. du dép. de la Dordogne, arr. et cant. de Sarlat ; 562 hab.

EFERUS - Recherche & Classification numérique

SAINTE-NÉOMAYE. Com. du dép. des Deux-Sèvres, arr. de Niort, cant. (2e) de Saint-Maixent; 772 hab.

SAINT-ENNEMOND. Com. du dép. de l'Allier, arr. et cant. (E.) de Moulins, à la lisière de la forêt de Munet, sur l'Abron; 1.075 hab. Eglise du XIIe s.

SAINT-ENOGAT. Bourg du dép. d'Ille-et-Vilaine, arr. de Saint-Malo, cant. et com. de Dinard, à 1 kil. N.-O. de cette ville, sur une plage de la Manche, terminus de l'embranchement de Dinan de la ligne Lison à Lamballe. Avant 1884, Saint-Enogat était le chef-lieu de la commune; 1.100 hab. Station de bains de mer fréquentée.

SAINT-ENY. Com. du dép. de la Manche, arr. de Saint-Lô, cant. de Carentan; 1.375 hab.

SAINTE-ODILE. Le mont Sainte-Odile est, non seulement un sanctuaire religieux des Vosges, mais comme le sanctuaire historique de toute l'Alsace. C'est un plateau en forme de promontoire sur le versant alsacien des Vosges, dominant la plaine du Rhin; il se développe sur une longueur de 48 kil., le point le plus élevé, le Mennelstein, est à 819 m.; le promontoire qui porte le monastère de Sainte-Odile, patronne de l'Alsace, est à 753 m.; le point le moins élevé, le Hagelschloss, est à 593 m. Le Sainte-Odile est compris entre Rosheim, Molsheim et Barr, à l'E. de la vallée de la Brüche.

A l'époque gauloise (entre 250 et 100 av. J.-C), les Médiomatrices, maîtres de la Basse-Alsace, y possédaient un oppidum. Au VIIIe siècle apr. J.-C (probablement avant 722), le duc d'Alsace Adalric bâtit au sommet du Sainte-Odile, désigné alors sous le nom de *Hohenburg*, un couvent de femmes dont sa fille Odile fut la première abbesse. Ce couvent, placé sous le vocable de Notre-Dame et de Saint-Pierre, reçut de Charlemagne un diplôme d'immunité; Louis le Pieux renouvela l'octroi de ce privilège et prit l'abbaye sous son mundebourg. A cette époque, on commence à parler des miracles accomplis par l'abbesse Odile; on vante la vertu de ses reliques conservées dans l'église de l'abbaye devenue rapidement un lieu de pèlerinage; une légende se crée autour du nom d'Odile. Le fond de la légende d'Odile, telle que nous la rapportent les auteurs de la *Vita Hidulphi* (Xe siècle), est emprunté à la biographie d'une autre abbesse qui avait fondé à Laon le monastère de Saint-Jean : sainte Salaberge. Nous retrouvons la légende amplifiée dans un manuscrit du IXe siècle conservé à la bibliothèque de Berne, puis dans une *Vita Otiliæ*, publiée par Mabillon, document qui paraît avoir été composé entre les années 900 et 950 par un prêtre employé à Hohenburg. Nous suivons la légende plus ou moins défigurée dans la continuation de la *Chronique* du moine anglais Florent de Worchester (XIIe siècle), dans la *Chronique d'Ebersheim* (XIIe siècle), dans la *Vita Erhardi*, du moine bavarois Paul, dans la *Chronique* de Richer de Senones (XIIIe siècle); plus tard la légende de sainte Odile fut même attribuée à sainte Adèle d'Orp-le-Grand et transportée tout entière d'Alsace en Brabant, du diocèse de Strasbourg en celui de Liège. Dès la fin du XIVe siècle, la légende d'Odile est copiée dans de nombreux missels, dans les bréviaires, mise en vers et en rythmes, enfin traduite dans toutes les langues et sans cesse remaniée. En 1521, Jérôme Gebwiler publiait à Strasbourg une *Vie de sainte Odile;* en 1649, l'oratorien Jérôme Viguier inventait une *Vie d'Odile* qu'il faisait remonter faussement à l'époque même de la sainte; en 1699, le père Hugues Peltre, qui fut prieur du monastère de sainte Odile en 1684 et 1698, apportait une nouvelle contribution à la légende dans sa *Vie de sainte Odile*, publiée en français. Au XIe siècle, l'évêque de Toul, Brunon, devenu le pape Léon IX, visita l'abbaye et souscrivit une bulle en sa faveur (17 déc. 1050). Aux XIe et XIIe siècles, les religieuses du Sainte-Odile eurent de fréquents démêlés avec leurs sœurs du monastère de *Niedermunster*, situé au pied du Hohenburg, et avec les moines d'Ebersheim. Au XIIe siècle, Frédéric II, le Borgne, duc de Souabe dont relevait l'Alsace, mit le couvent sous sa dépendance. En 1178, l'abbesse Herrade de Landsberg cédait aux Prémontrés d'Etival le territoire de Saint-Gorgon situé dans la petite vallée entre le Saint-Odile et l'Elzberg, pour qu'ils y établissent un prieuré; quelques années plus tard, la même abbesse fondait un nouveau monastère au pied du Sainte-Odile, celui de *Truttenhausen*. En 1354, l'empereur Charles IV, venu en pèlerinage au Hohenburg, fit ouvrir le tombeau d'Odile et une relique de la sainte fut transportée à Prague. En 1473, le couvent fut détruit en grande partie par un incendie; en 1525, des bandes de paysans brigands brûlèrent Truttenhausen et Niedermunster, les religieuses du Hohenburg durent se disperser et l'abbesse Agnès de Zuckmantel alla se réfugier à Strasbourg. En 1546, à la suite d'un nouvel incendie, les religieuses quittèrent pour toujours la montagne, et les revenus des deux abbayes du Hohenburg et de Niedermunster furent unis à la mense épiscopale de Strasbourg. Après bien des tentatives de reconstruction contrariées par les armées allemandes et suédoises pendant la guerre de Trente ans, le monastère du Sainte-Odile ressuscita et devint un prieuré de Prémontrés (1661). Ceux-ci ne quittèrent le Hohenburg qu'à l'époque de la Révolution. C'est alors qu'un chanoine de Saint-Pierre-le-Vieux, Louis Rumpler, qui se rendit acquéreur du couvent, essaya de restaurer les bâtiments et de réorganiser, par une propagande active, l'antique pèlerinage. A sa mort, en 1806, le monastère, qui fut vendu, passa de main en main, appartenant tantôt à des religieux, tantôt à des laïques, voire même à des protestants. En 1853, le monastère fut racheté par souscription et offert à l'évêché de Strasbourg. Des sœurs du tiers-ordre de Saint-François, dont la maison mère est à Rheinacker, près de Saverne, vinrent se fixer au Hohenburg; pèlerins et touristes affluèrent de nouveau; un musée a été installé dans le couvent. Le promontoire du Sainte-Odile et les deux plateaux voisins de la Bloss et de l'Elzberg ont conservé de nombreux monuments antiques : 1° des monuments dits mégalithiques (dolmens, abris sous roche, pierres à bassin), qui témoignent que la montagne a été de toute antiquité un lieu de culte, peut-être un sanctuaire de la déesse gauloise Rosmerte, remplacée par la Notre-Dame chrétienne; 2° une muraille d'enceinte, qu'on nomme le mur païen, et qui était vraisemblablement un lieu de refuge, un oppidum gaulois semblable à ceux que César nous décrit; 3° des vestiges d'une ancienne fortification à l'endroit où se dresse le couvent actuel, qu'il faut rapporter à un castellum romain où aboutissaient deux routes.

Emile CHANTRIOT.

BIBL.: Charles PFISTER, *le Duché mérovingien d'Alsace et la Légende de sainte Odile, suivis d'une étude sur les anciens monuments de Sainte-Odile*; Nancy, 1892, in-8 (abondante et très complète bibliographie). — Dr R. FORRER, I. *Die Heidenmauer von Sankt-Odilien, ihre prähistorischen Steinbrüche und Besiedelungsreste*, 47 p. in-fol. et pl. II. *Der Odilienberg, seine vorgeschichtlichen Denkmäler und Mittelaltertlichen Baureste, seine Geschichte und seine Legenden*; Strasbourg, 1899. — REISHARD, *le Mont Sainte-Odile*, 1781, rééd. en 1888. — KARTH, *Der Odilienberg und seine Umgebungen*, 1825. — REY, *Notice historique sur la montagne de Sainte-Odile*, 1842. — L'abbé SCHIZ, *le Guide du pèlerin au mont Sainte-Odile*, 1885. — MAMPELL, *Die Heiden mauer auf dem Ottilienberg*, 1886.

SAINTE-OPPORTUNE. Com. du dép. de l'Orne, arr. de Domfront, cant. d'Athis; 535 hab.

SAINTE-OPPORTUNE-DU-BOSC. Com. du dép. de l'Eure, arr. de Bernay, cant. de Beaumont-le-Roger; 221 hab.

SAINTE-OPPORTUNE-PRÈS-VIEUX-PORT. Com. du dép. de l'Eure, arr. de Pont-Audemer, cant. de Quillebeuf; 338 hab.

SAINTE-ORSE. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Périgueux, cant. de Thenon; 1.043 hab.

SAINTE-OSMANE. Com. du dép. de la Sarthe, arr. et cant. de Saint-Calais; 395 hab.

SAINTE-OUENNE. Com. du dép. des Deux-Sèvres, arr. de Niort, cant. de Champdeniers; 614 hab.

EFERUS - Recherche & Classification numérique

SAINT-EPAIN. Com. du dép. d'Indre-et-Loire, arr. de Chinon, cant. de Sainte-Maure; 1.890 hab. Eglise des XIe, XIVe et XVIIe s. (porte féodale du XVe s.); deux maisons à tourelles (XVe s. et Renaissance). A 2 kil. E., château de Montgauju, siège du duché de Praslin au XVIIIe s. — Saint-Epain (*Hispanus*), qui est le patron du bourg, fut, selon la tradition, compagnon des saintes Maure et Brigide (martyres en Touraine).

SAINTE-PALAYE (L. de), érudit français (V. LACURNE DE SAINTE-PALAYE).

SAINTE-PALLAYE. Com. du dép. de l'Yonne, arr. d'Auxerre, cant. de Vermenton; 239 hab.

SAINTE-PAULE. Com. du dép. du Rhône, arr. de Villefranche, cant. du Bois-d'Oingt; 420 hab.

SAINTE-PAZANNE. Com. du dép. de la Loire-Inférieure, arr. de Paimbœuf, cant. du Pellerin. Stat. du chem. de fer de Nantes à la Roche, avec embranchement sur Paimbœuf et Pornic; 2.687 hab. Beau dolmen de la Salle des Fées.

SAINTE-PÉREUSE. Com. du dép. de la Vienne, arr. et cant. de Château-Chinon; 930 hab.

SAINTE-PÉRINE (Institution). Maison de retraite fondée en 1806 par deux particuliers, Duchayla et Gloux, avec la protection de l'impératrice Joséphine, qui leur fit allouer sur la liste civile une subvention de 224.640 fr., et primitivement installée dans les bâtiments de l'ancien couvent de Sainte-Périne, rue de Chaillot. Elle pouvait recevoir 130 pensionnaires. Un décret du 10 nov. 1807 confia sa gestion à l'administration des hospices civils de Paris et, en 1861, elle fut reconstruite sur son emplacement actuel, rue Chardon-Lagache, à Auteuil. Elle s'élève au milieu d'un parc de 7 hect. Le rez-de-chaussée des pavillons est occupé par des salons de conversation et de réunion. Les chambres, toutes particulières, occupent les divers étages. L'institution est destinée à venir en aide aux anciens fonctionnaires et à leurs veuves, ainsi qu'aux personnes ayant occupé une certaine situation sociale et déchues de leur position. L'âge minimum d'admission est fixé, pour les deux sexes, à soixante ans révolus. Certaines conditions de résidence dans le dép. de la Seine doivent, en outre, être remplies. Le prix de la pension est, par an, de 1.400 fr., auxquels il convient d'ajouter 600 fr. environ de dépenses personnelles (habillement, chauffage, éclairage, etc.). Il y a place pour 270 personnes. Dans la même rue, au n° 1, est la *maison Chardon Lagache* (150 lits), dépendance administrative de la précédente, mais moins chère (500 à 800 fr.). Enfin dans l'enclos même de Sainte-Périne est la *fondation Rossini*, pour les chanteurs français et italiens, avec entrée spéciale rue Mirabeau.

SAINTE-PEXINE. Com. du dép. de la Vendée, arr. de La Roche-sur-Yon, cant. de Mareuil; 474 hab.

SAINTE-PÉZENNE. Com. du dép. des Deux-Sèvres, arr. et cant. (1er) de Niort; 1.752 hab.

SAINTE-PIENCE. Com. du dép. de la Manche, arr. d'Avranches, cant. de La Haye-Pesnel; 527 hab.

SAINTE-PREUVE. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Laon, cant. de Sissonne; 220 hab.

SAINTE-PREUVE (François-Charles BINET DE), savant français, né à Londres le 15 sept. 1800, mort à Paris le 2 avr. 1873. Elève distingué de l'Ecole normale, il professa les sciences physiques aux lycées Charlemagne et Saint-Louis, et s'est fait connaître par d'excellents livres élémentaires: *Notions de physique et de chimie applicables aux usages de la vie* (Paris, 1838, in-12), qui n'eurent pas moins de sept éditions; *Leçons élémentaires d'astronomie; Notions de cosmologie* (Paris, 1857, in-12). Bien qu'on lui ait quelquefois donné le nom de littérateur, il n'a, du moins sous son nom, publié aucun ouvrage de cette nature. Peut-être est-ce là une erreur due à ce qu'il fut rédacteur en chef du *Magasin universel*, et à sa collaboration à la *Biographie universelle et portative des contemporains* (Paris, 1836, 5 vol. in-8). Il collabora aussi au *Dictionnaire de l'industrie manufacturière, commerciale et agricole* (Paris, 1833 et an. suiv.).

SAINTE-RADEGONDE. Com. du dép. de l'Aveyron, arr. et cant. de Rodez; 551 hab.

SAINTE-RADEGONDE. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de Saintes, cant. de Saint-Porchaire; 285 hab.

SAINTE-RADEGONDE. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Bergerac, cant. d'Issigeac; 210 hab.

SAINTE-RADEGONDE. Com. du dép. du Gers, arr. de Lectoure, cant. de Fleurance; 270 hab.

SAINTE-RADEGONDE. Com. du dép. de la Gironde, arr. de Libourne, cant. de Pujols; 594 hab.

SAINTE-RADEGONDE. Com. du dép. d'Indre-et-Loire, arr. et cant. (N.) de Tours, à 2 kil. de cette ville, dont elle est un faubourg; au pied des rochers qui dominent la rive droite de la Loire; 678 hab. Eglise romane avec une chapelle creusée dans le roc, sculptures et tableaux qui proviennent de l'abbaye de Marmoutiers; saint Gatien, premier évêque de Tours a, selon la tradition, habité la grotte.

SAINTE-RADEGONDE. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. d'Autun, cant. d'Issy-l'Evêque; 557 hab.

SAINTE-RADEGONDE. Com. du dép. des Deux-Sèvres, arr. de Bressuire, cant. de Thouars; 654 hab.

SAINTE-RADEGONDE. Com. du dép. de la Somme, arr. et cant. de Péronne; 322 hab.

SAINTE-RADEGONDE. Com. du dép. de la Vienne, arr. de Montmorillon, cant. de Chauvigny; 294 hab.

SAINTE-RADEGONDE-DES-NOYERS. Com. de la Vendée, arr. de Fontenay-le-Comte, cant. de Chaillé-les-Marais; 1.000 hab.

SAINTE-RAMÉE. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de Jonzac, cant. de Mirambeau; 303 hab.

SAINT-ERBLON. Com. du dép. d'Ille-et-Vilaine, arr. et cant. (S.-O.) de Rennes, à 10 kil. au S. de cette ville; 1.885 hab. A 4 kil. à l'O., mines de zinc et de plomb argentifère de Pont-Péan; ateliers de construction mécanique.

SAINT-ERBLON. Com. du dép. de la Mayenne, arr. de Château-Gontier, cant. de Saint-Aignan-sur-Roë; 251 hab.

SAINTE-REINE. Com. du dép. de la Loire-Inférieure. arr. de Saint-Nazaire, cant. de Pont-Château; 1.099 hab.

SAINTE-REINE. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Gray, cant. de Fresne-Saint-Mamès; 88 hab.

SAINTE-REINE. Com. du dép. de la Savoie, arr. de Chambéry, cant. du Châtelard; 504 hab.

SAINT-ERME-OUTRE-ET-RAMECOURT. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Laon, cant. de Sissonne, sur la colline du vieux Laon, dominant une grande plaine; 1.396 hab. Stat. du chem. de fer de l'Est. Sucrerie.

SAINTES (Les). Petit archipel français, à 10 kil. au S. de la Guadeloupe, d'une superficie totale de 1.422 hect. et formé de deux îles principales, la *Terre d'en Bas* et la *Terre d'en Haut*, de quatre îlots : le *Grand Ilet*, la *Coche*, les *Augustins*, l'*ilet à Cabrit*, qui forme avec la Terre d'en Haut un port naturel, enfin de deux rochers : la *Redonde* et le *Pâté*. Le pays est sain, par l'absence de marécages, mais il y a peu de terre végétale et pas d'eau de source. Les 2.000 hab. de la Terre d'en Haut, de la Terre d'en Bas et de l'ilet à Cabrit forment deux communes de l'arr. de Basse-Terre.

SAINTES. Ch.-l. d'arr. du dép. de la Charente-Inférieure, à 61 kil. S.-E. de La Rochelle, sur la Charente, qui sépare la ville proprement dite (rive g.), du Faubourg des Dames (rive dr.); alt., 28 m. Stat. de chem. de fer, au croisement des lignes de Paris à Bordeaux par Saumur et d'Angoulême à Rochefort; 20.285 hab. (15.485 aggl.). Petit port, sensible à la marée; tribunal de commerce; siège de la cour d'assises; collège communal; bibliothèque de 30.000 vol. avec de très précieux

EFERUS - Recherche & Classification numérique

manuscrits ; beau musée d'antiquités ; trois sociétés savantes ; hôpital de la marine et hôpital Saint-Louis ; haras, etc. Peu d'industrie, cependant des fabriques d'instruments agricoles et des mégisseries dont les produits sont estimés, des fabriques de poteries et faïences communes ; commerce important d'eaux-de-vie, dites « Cognac ».

Saintes, d'abord appelée *Mediolanum Santonum*, prit, après la conquête romaine, ainsi que beaucoup d'autres villes, le nom du peuple dont elle était la capitale ; ce fut une des cités les plus florissantes de l'Aquitaine ; au moyen âge, elle fut le centre du fief de Saintonge ; saint Louis y remporta une grande victoire sur les Anglais en 1242, puis elle fut détruite en 1330 par Charles d'Alençon. Son évêché fut supprimé en 1790, et le siège en fut transféré à la Rochelle, mais elle resta le chef-lieu du département jusqu'en 1810. — Elle a conservé de l'antiquité et du moyen âge de précieux souvenirs. A l'époque romaine se rattache l'arc de triomphe dit de Germanicus, dont l'inscription est également en l'honneur de Tibère et de Drusus. Construit d'abord au milieu du pont de pierre qui traversait la Charente, il en a été déplacé quand on a détruit le pont, puis rebâti sur le quai de la rive droite. Il se compose de deux passages de 38 pieds de haut, accostés de colonnes corinthiennes, surmontées d'une attique qui porte les inscriptions dédicatoires. Malheureusement, cette reconstruction a été dénaturée par un mélange maladroit de pierres neuves aux matériaux anciens. L'amphithéâtre romain, au S. de la ville, plus vaste que celui de Nîmes, ne le cédait qu'au Colisée (133 m. sur 108 ;

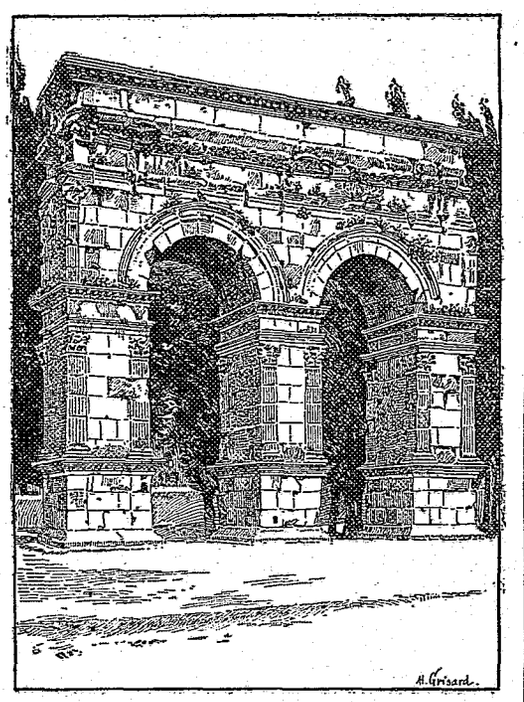

Arc de triomphe de Germanicus, à Saintes.

surface de l'arène, 3.632 m. q. ; 20.000 places). Il comprenait un pourtour de 74 arcades, dont 9 sont encore debout, un seul étage de voutes inclinées vers l'arène et une précinction divisée en 9 rangées de gradins circulaires. A l'intérieur se trouve la fontaine baptisée du nom de Sainte-Eustelle, fille du gouverneur de Saintes, que saint Eutrope, d'après la légende, convertit au catholicisme. Elle jouit d'une grande vogue populaire. Le 21 mai, fête de la Sainte, les jeunes filles en quête d'époux viennent le matin y prier et y jeter deux épingles. Si ces épingles tombent au fond, en croix, c'est le présage d'un mariage certain dans l'année. On a encore trouvé, de l'époque romaine, des restes de canalisations qui distribuaient l'eau amenée par un aqueduc de plus de 12 kil. Du moyen âge datent plusieurs églises. La cathédrale Saint-Pierre, construite de 1127 à 1137 dans le style roman de la cathédrale d'Angoulême, fut presque complètement détruite par les calvinistes en 1568 et restaurée maladroitement au XVIIe siècle ; il ne reste de l'église primitive que la tour du clocher, assez lourde avec sa coupole octogonale et ses nombreux clochetons, une partie du transept, etc. L'église Saint-Eutrope est beaucoup plus

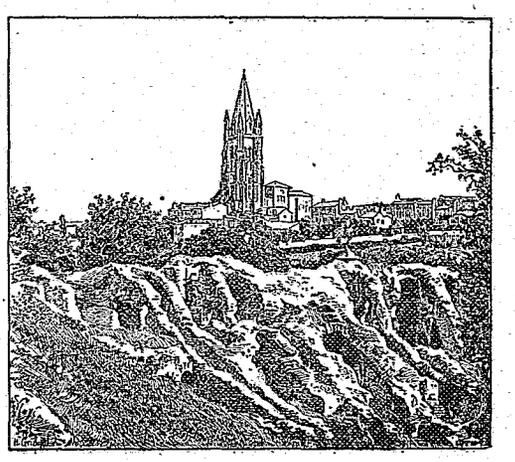

Arènes de Saintes et église Saint-Eutrope.

remarquable ; c'est une splendide église romane sur une des plus belles et des plus vastes cryptes de France. La nef, détruite par les huguenots, n'a pas été reconstruite. La crypte, du XIe et du XIIe siècle, richement sculptée, contient les tombeaux de saint Eutrope (IVe ou Ve s.) et de sainte Eustelle. La tour et la flèche (58 m.) datent du XVe siècle. L'église des Dames, désaffectée, est un des plus beaux spécimens de l'art roman-saintongeais du XIIe siècle avec sa façade abondamment sculptée, son portail curieusement fouillé, sa tour cylindrique terminée par un clocher en pomme de pin (V. Architecture, fig. 4, t. III, p. 725).

Saintes dispute à Agen l'honneur d'avoir vu naître Bernard Palissy, auquel elle a élevé une statue en 1868. Elle est la patrie du conventionnel Bernard (1750-1819) et de Castagnary (1830-1888).

Bibl. : Bernard Palissy, *Remarques sur la ville de Saintes*, 1564, in-4. — Elie Vinet, *l'Antiquité de Saintes et de Barbezieux*, 1571, in-4, 2e éd. en 1584. — De La Sauvagère, *Rech. sur les ruines romaines de Saintes et de ses environs*, 1770, in-4. — Bourignon, *Recherches topographiques*; Saintes, an IX, in-8. — Chaudruc de Crazannes, *Antiq. de la ville de Saintes et du dép. de la Charente-Inférieure*, 1820, in-4. — Louis Audiat, *Saint-Pierre de Saintes*, 1871, in-8. — Du même, *Saint Eutrope et son prieuré*, 1877, in-8. — Du même, *l'Abbaye de Notre-Dame de Saintes*, 1884, in-8. — Du même, *Saintes et ses monuments*, in-18, nombr. éd. — Echasseriaux, *Et., docum. et extraits relatifs à la ville de Saintes*; Paris, 1877, in-8.

SAINTE-SABINE. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Beaune, cant. de Pouilly-en-Auxois, à 365 m. d'alt., au pied d'une belle colline boisée ; 462 hab. Belle église des XIIIe et XIVe s.

SAINTE-SABINE. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Bergerac, cant. de Beaumont ; 617 hab.

SAINTE-SABINE. Com. du dép. de la Sarthe, arr. du Mans, cant. de Conlie ; 639 hab.

SAINTE-SAVINE. Com. du dép. de l'Aube, arr. et cant. (2e) de Troyes, à 1 kil. E. de cette ville ; 5.815 hab. Fabrique d'aiguilles ; manufactures de bonneterie. Eglise du XVIe s. avec peintures et vitrail de l'époque (tombeau

EFERUS - Recherche & Classification numérique

de Ragnégisile, évêque de Troyes du VIIe s., recouvert d'une superbe boiserie de l'époque de Louis XII).

SAINTE-SCOLASSE-SUR-SARTHE. Com. du dép. de l'Orne, arr. d'Alençon, cant. de Courtomer; 633 hab. Carrières de pierre. Ancienne ville minée dominée au XIe s. par un des plus forts châteaux fortifiés de Normandie.

SAINTE-SEGRÉE. Com. du dép. de la Somme, arr. d'Amiens, cant. de Poix; 102 hab. Église du XVIe s. (belle corniche intérieure en bois).

SAINTE-SÈVE. Com. du dép. du Finistère, arr. et cant. de Morlaix; 623 hab.

SAINTE-SÉVÈRE. Com. du dép. de la Charente, arr. de Cognac, cant. de Jarnac; 772 hab. Située sur le parcours d'une ancienne voie romaine qui allait des villes actuelles de Saintes à Saint-Cybardeaux. Camp antique dont les retranchements subsistent.

SAINTE-SÉVÈRE-SUR-INDRE. Ch.-l. de cant. du dép. de l'Indre, arr. de La Châtre; 1.352 hab. A 320 m. d'alt., dans une situation pittoresque, dominant la vallée de l'Indre. Ateliers de constructions mécaniques. Croix sculptée (Renaissance). Porte des anciens remparts. Sur un rocher qui domine l'Indre, beau donjon cylindrique (XXIIe s.) détruit en grande partie par la sape en 1372 (prise du château par Du Guesclin qui en délogea les Anglais).

SAINTE-SIGOLÈNE. Com. du dép. de la Haute-Loire, arr. d'Yssingeaux, cant. de Monistrol-sur-Loire; 4.463 hab. Rouenneries et toiles. A 3 kil. S., dominant la vallée de la Dussières, ancien château de La Tour, patrimoine de la famille de Latour-Mantony.

SAINTES-MARIES (Les). Ch.-l. de cant. du dép. des Bouches-du-Rhône, arr. d'Arles; 1.446 hab. Pittoresquement situées à l'extrémité S.-O. du delta du Rhône, un peu à l'E. de l'embouchure du Petit-Rhône, les Saintes-Maries étaient connues au moyen âge sous le nom de *Villa de la Mar* (Ville de la Mer). La petite bourgade avait reçu, à cette époque, d'abord des comtes de Provence, puis de la reine Jeanne, des privilèges précieux : il était défendu, par exemple, aux collecteurs d'impôts de saisir les vêtements, les armes, les meubles ou le bétail des habitants; le juge de Tarascon devait aller en personne rendre la justice aux habitants de la Ville de la Mer, pour leur épargner des déplacements coûteux; les comtes devaient y entretenir à leurs frais une garde pour surveiller les vaisseaux ennemis. — La célèbre église dédiée aux Saintes-Maries (Marie, mère de saint Jacques le Mineur, et Marie Salomé) qui est restée le centre d'un pèlerinage très fréquenté, date du XIIe siècle et a été restaurée en 1864 (mon. hist.); à la porte principal sont sculptés grossièrement deux lions comme en maint portail roman de la Provence. Elle a gardé l'aspect d'une forteresse avec son puits intérieur, ses murailles épaisses, couronnées d'un chemin de ronde et de mâchicoulis du XIIIe s., terminées par des créneaux et dominées aux angles par des tourelles et au centre par la tour du clocher. L'intérieur forme une seule nef très élevée et construite en ogive; les chapiteaux des huit colonnes du chœur sont gothiques et portent pour ornements des têtes de satyres, des béliers, des vieillards et autres figures du travail le plus recherché. Le chœur de l'église est bâti sur une crypte et sous une petite salle supérieure contenant les tombeaux qui attirent les pèlerins de tout le midi de la France. — L'aspect de la ville s'est très modernisé; mais le port n'a pas beaucoup d'activité. Un chemin de fer de 38 kil. de longueur réunit les Saintes-Maries à Arles, en traversant l'île de la Camargue. J. M.

SAINTE-SOLANGE. Com. du dép. du Cher, arr. de Bourges, cant. des Aix-d'Angillon; 872 hab. Chapelle moderne, but d'un pèlerinage fréquenté, à la place où reposa la bergère Solange, martyrisée au temps de Charles-le-Chauve, et patronne de tout le Berry. — Le village s'appela d'abord Saint-Martin-Ducrot.

SAINTE-SOLINE. Com. du dép. des Deux-Sèvres, arr. de Melle, cant. de Lezay; 1.014 hab.

SAINTE-SOULINE. Com. du dép. de la Charente, arr. de Barbezieux, cant. de Brossac; 252 hab.

SAINTE-SOULLE. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de La Rochelle, cant. de La Jarrie; 1.488 hab.

SAINT-ESPRIT. I. Théologie (V. ESPRIT, t. XVI, pp. 373-74 et TRINITÉ).

DONS DU SAINT-ESPRIT (V. DON, t. XIV, p. 882).

II. Histoire religieuse. — CONGRÉGATION ECCLÉSIASTIQUE DU SAINT-ESPRIT (ESPRIT, t. XVI, p. 374).

ORDRE HOSPITALIER DU SAINT-ESPRIT (V. ESPRIT, t. XVI, pp. 374-75).

RELIGIEUSES DU SAINT-ESPRIT (V. ESPRIT, t. XVI, p. 375).

SŒURS DU SAINT-ESPRIT (V. ESPRIT, t. XVI, p. 375).

FILLES DU SAINT-ESPRIT (V. ESPRIT, t. XVI, p. 375).

SAINT-ESPRIT ou **SANTO** (Iles) (NOUVELLES-HÉBRIDES, t. XXV, p. 110).

SAINT-ESPRIT. Faubourg de *Bayonne* (V. ce mot).

SAINT-ESTEBEN. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. de Bayonne, cant. de Hasparren; 552 hab.

SAINT-ESTÈPHE. Com. du dép. de la Charente, arr. et cant. (1er) d'Angoulême; 554 hab. Eglise des XIIe-XIIIe siècles. Manoir de Fontfroide (cheminée curieuse).

SAINT-ESTÈPHE. Com. du dép. de la Dordogne, arr. et cant. de Nontron; 1.191 hab. Pittoresque rocher branlant. Beau lac de Badeix (30 hectares) que la Doue traverse; restes du prieuré de Badeix (ordre de Grandmont), sur les bords du lac.

SAINT-ESTÈPHE. Com. du dép. de la Gironde, arr. de Lesparre, cant. de Pauillac; 3.137 hab., dans le Médoc, à 1 kil. rive g. de la Garonne, avec petit pont sur le fleuve; station du chemin de fer de Bordeaux à Verdon. Vins réputés : les vignobles de Montrose et cos d'Estournel se classent parmi les deuxièmes grands crus du Médoc; les crus « bourgeois » ont une grande valeur. Les vignobles occupent 1.500 hectares et produisent 4.500 tonneaux en moyenne.

SAINT-ESTÈVE. Com. du dép. des Basses-Alpes, arr. et cant. de Digne; 99 hab.

SAINT-ESTÈVE. Com. du dép. des Pyrénées-Orientales, arr. et cant. (O.) de Perpignan; 1.409 hab.

SAINT-ESTÈVE-JANSON. Com. du dép. des Bouches-du-Rhône, arr. d'Aix, cant. de Lambesc; 105 hab.

SAINTE-SUZANNE. Com. du dép. du Doubs, arr. et cant. de Montbéliard; 905 hab. Fabr. d'horlogerie et de boîtes à musique.

SAINTE-SUZANNE. Com. du dép. de la Manche, arr. de Coutances, cant. de Périers; 156 hab.

SAINTE-SUZANNE. Ch.-l. de cant. du dép. de la Mayenne, arr. de Laval; 1.448 hab. Située sur une colline pittoresque qui domine l'Erve, la ville était très forte au moyen âge et résista énergiquement aux Anglais à plusieurs reprises. Restes de l'enceinte refaite au XIVe s. sur d'anciens murs pétrifiés qui ont disparu après la maladroite restauration de 1862. Donjon rectangulaire du XIIe s., haut de 40 m., attenant au château reconstruit sous Louis XIII. A 2 kil. N.-E., hameau de Erves, avec deux camps retranchés dus aux Anglais; beaux dolmens.

SAINTE-SUZANNE. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. et cant. d'Orthez; 565 hab.

SAINTE-SUZANNE-SUR-VIRE. Com. du dép. de la Manche, arr. et cant. de Saint-Lô; 341 hab.

SAINTE-SUZANNE (Gilbert-Joseph-Martin de BRUNETEAU, comte de), général français (V. BRUNETEAU).

SAINTE-SUZANNE (BOYER DE), administrateur français (V. BOYER).

SAINTETÉ. (V. CANONISATION, et SAINTS [Culte des]).

SAINTE-TERRE. Com. du dép. de la Gironde, arr. de Libourne, cant. de Castillon; 1.711 hab.

SAINTE-THÉRENCE. Com. du dép. de l'Allier, arr. de Montluçon, cant. de Marcillat; 538 hab.

EFERUS - Recherche & Classification numérique

SAINTE-THORETTE. Com. du dép. du Cher, arr. de Bourges, cant. de Mehun-sur-Yèvre; 606 hab.

SAINT-ÉTIENNE (Ordre de) (Toscane). Le créateur de cet ordre fut Cosme Ier, duc de Toscane, qui l'institua en 1562, pour perpétuer le souvenir de sa victoire de Marciano remportée sur les Français commandés par Pierre Strozzi, en 1554, le 2 août, jour de la Saint-Etienne. Le pape Pie IV donna aux nouveaux chevaliers la règle de Saint-Benoît et reconnut le duc de Toscane pour grand maître. L'ordre de *Saint-Etienne* était destiné à soutenir la lutte contre les infidèles, et pendant longtemps il justifia sa fondation contre les musulmans d'Afrique. Supprimé pendant les guerres de la Révolution, il fut rétabli le 22 déc. 1817 sous une forme plus en rapport avec les idées modernes et ne cessa d'exister qu'en 1861, lorsque la Toscane fut réunie au royaume d'Italie. Ruban rouge feu.

SAINT-ÉTIENNE (Ordre de), ou **ORDRE** DU SAINT ET APOSTOLIQUE ROI ETIENNE. Cet ordre fut créé par l'impératrice Marie-Thérèse, reine de Hongrie, le 5 août 1764, à l'occasion du couronnement de son fils comme roi des Romains et en souvenir de saint Etienne, premier roi chrétien de Hongrie. La fête de l'ordre se célèbre le jour consacré à ce saint. Il comprend trois classes : grands-croix, commandeurs, petites croix ou chevaliers. Pour les deux premières, il faut être de très ancienne noblesse ; pour la troisième, il suffit de quatre générations. Les chevaliers n'ont qu'à en faire la demande pour obtenir le titre de baron ou même de comte. — Ruban rouge, liséré de vert. Devise : *Publicum meritorum præmium.*

SAINT-ETIENNE. Rivière de l'île de la *Réunion* (V. ce mot, t. XXVIII, p. 514).

SAINT-ÉTIENNE. Ch.-l. de cant. du dép. des Basses-Alpes, arr. de Forcalquier, au point de jonction des vallées qui se terminent à des cols faisant communiquer le dép. des Alpes-Maritimes avec le Piémont et les Basses-Alpes ; 833 hab. Mines de plomb et de cuivre.

SAINT-ÉTIENNE. Com. du dép. de l'Aube, arr. et cant. d'Arcis-sur-Aube ; 145 hab. Stat. du chem. de fer de l'Est.

SAINT-ÉTIENNE. Com. du dép. du Cantal, arr. de Mauriac, cant. de Riom-ès-Montagne ; 1.035 hab.

SAINT-ÉTIENNE (*Sanctus Stephanus de Furanis-Santièvе* en patois). Ch.-l. du dép. de la Loire, sur le Furens ; 136.030 hab. (V. le plan, carte du dép. de la Loire, t. XXII). C'est une ville d'origine relativement récente. Son nom n'apparaît dans l'histoire que par un acte de 1195 ; durant tout le moyen âge, ce n'est qu'une simple bourgade faisant partie des fiefs des Durgel, seigneurs de Saint-Priest, qui, en 1477, ajoutent, et de Saint-Étienne. Au début du XVe siècle, Charles VII permit au village ravagé pendant la guerre de Cent ans de se clore de murs. Au XVIe siècle, Pierre de Saint-Priest confirme le droit de nommer les consuls chaque année, pouvant s'assembler « à leur gré, dans la maison de ville, pour la chose publique » (1534). En 1641, Saint-Etienne passa de la maison des Durgel à celle des Chalus, branche apparentée ; en janv. 1723, François de Chalus vendit la seigneurie de Saint-Priest et de Saint-Etienne à Abraham Peirenc de Moras, qui mourut sans postérité, au prix de 400.000 livres. Gilbert des Voisins la vendit à son tour à Louis XVI le 2 févr. 1787, pour la somme de 1 million 335.935 livres. Pendant la Révolution, Saint-Etienne devint un chef-lieu de district du dép. de Rhône-et-Loire d'abord, puis de celui de la Loire ; elle fut terrorisée par Javogue et ses lieutenants. En 1855, elle devint le chef-lieu du département.

C'est la présence de la houille, et, dit-on, la qualité des eaux du Furan, qui l'arrose, pour la trempe de l'acier, qui ont fait sa prospérité. (V. BASSIN, t. V, p. 637 et LOIRE [Dép. de la]). Aujourd'hui Saint-Etienne est une puissante ville industrielle. La houille qui s'y présente en bancs affleurant le sol est exploitée depuis le XVIe siècle, et des transactions parlent de *pereriæ de carbone* et de *charboteriæ carbonis lapidei ;* les seigneurs en vendaient le droit d'extraction ou aliénaient la couche carbonifère. Peu à peu s'établit le droit régalien ; l'exploitation fut déclarée libre par édits de 1601 et de 1691, sauf le droit de dixième à payer au roi. Les monopoles de transport accordés à certains privilégiés firent émettre par les habitants de Saint-Etienne la crainte de voir diminuer le combustible vendu sur leur marché, ce qui amena la constitution d'une réserve par arrêt du 9 déc. 1724 défendant d'enlever du charbon dans le périmètre de 2 lieues autour de la ville, sauf pour le conduire dans Saint-Etienne ; interdiction fréquemment violée, et qui fut cause en 1763, de la réduction du périmètre de réserve à 2.000 toises. A partir de 1791, le régime de l'exploitation dans le bassin de Saint-Etienne fut celui des concessions. La réserve fut supprimée en 1824 ; à la même époque le bassin fut divisé en périmètres, concédés à divers exploiteurs. En 1845, toutes les concessions furent fondues en deux sociétés : la Compagnie des houillères de Saint-Etienne » et la « Société des mines réunies de Saint-Etienne » qui s'unirent aux compagnies de Rive-de-Gier en une seule association sous le nom de « Compagnie des Mines de la Loire ». En vertu du décret du 23 oct. 1852, cette association fut dissoute et remplacée, d'après le décret du 17 oct. 1854, par quatre sociétés anonymes.

La rubanerie, ancienne à Saint-Etienne, y comptait 4.500 ouvriers en 1684 et 25.000 en 1800 ; sa production, qui était de 17 millions à cette époque, s'élevait à 40 millions en 1834 ; elle est aujourd'hui de 100 millions.

Une des plus anciennes industries de Saint-Etienne est l'armurerie ; au XVIe siècle, elle est célèbre en Europe et ne cessa depuis de grandir par l'incessant travail des maîtres armuriers et atteint aujourd'hui une production de 60,000 à 80.000 armes par an. A la fabrication des armes de chasse se joint, dès le XVIe siècle, celle des armes de guerre que le pouvoir royal demande à l'industrie privée, et qui est surveillée à partir du XVIIIe siècle par des inspecteurs permanents. En 1764, la production des armes de guerre pour le compte de l'Etat est monopolisée entre les mains d'un entrepreneur, sous la surveillance d'agents du pouvoir central, assistés d'une commission technique jusqu'en 1822, où un règlement, tout en laissant subsister le système de l'entreprise, plaça la manufacture d'armes sous l'autorité d'officiers portant le titre de directeur et sous-directeur et d'un certain nombre de capitaines. Ce n'est qu'en 1886 qu'on renonça à l'entreprise et que tout fut fait à la manufacture par des ouvriers d'Etat sous la direction et le contrôle d'officiers.

Saint-Etienne possède de nombreuses écoles industrielles : l'Ecole des mines, datant de 1816 et d'où est sorti le chimiste Boussingault (V. ECOLE, t. XV, p. 457) ; l'Ecole régionale des arts industriels ; des écoles pratiques de commerce et d'industrie. Elle a, en outre, trois musées : un musée des beaux-arts, un musée de fabrique et un musée d'armes, une bibliothèque assez riche, deux lycées et de nombreuses écoles publiques. Trois graveurs en médailles, Dumarest, Galle et Dupré y sont nés, ainsi que Claude Fauriel, Jules Janin, J. Massenet et Francis Garnier.

Les habitants de Saint-Etienne s'appellent les *Gagats ;* les armes de la ville sont : *D'azur à deux palmes de sinople posées en sautoir, cantonnées d'une couronne d'or fermée en chef et de 3 croisettes d'argent, pierrées d'or, posées 2 et 1.*

Maurice DUMOULIN.

BIBL. : Isidore HEDDE, *Saint-Etienne anc. et moderne*, 1841. — Eug. BONNEFOUS, *Hist. de Saint-Etienne et ses environs* 1847, in-8. — C.-P. TESTENOIRE-LAFAYETTE, *Hist. de l'abbaye de Valbenoîte de l'ordre de Cîteaux, à Saint-Etienne de Foran en Forez* (1184-1791). Ap. t. X. *Mém. de la Diana*, in-8, pl. — Du même, *Saint-Etienne dans le Forez ;* Lyon, 1889, pp. 35-67, in-fol.. — Vict. JANNESSON, *Hist. de la ville de Saint-Etienne depuis ses origines jusqu'à nos jours*, 1892, in-8. — *Saint-Étienne* (XXVIe session de l'Association française pour l'avancement des sciences, publica

EFERUS - Recherche & Classification numérique

tion municipale) ; Saint-Etienne, 1897, 3 vol. in-4, pl. et grav. — Et. Brossard, *Etudes hist. sur la propriété, l'exploitation et l'établissement des concessions des mines de houille dans le dép. de la Loire;* Saint-Etienne, 1887, in-8, carte. — Aug. Callet, *la Légende des Gagats;* Paris, 1886, in-8. — P. Duplay, *Lou pare Barounta, La cla do parlà gaga ;* Saint-Etienne, 1890, in-8.

SAINT-ÉTIENNE. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Compiègne, cant. d'Attichy ; 271 hab. Eglise des XIe et XIIe siècles avec chœur romain (très rare en Picardie). Dans la forêt (qui se rattache à celle de Compiègne) retranchements appelés : Ville des Gaules,

SAINT-ÉTIENNE. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Boulogne, cant. de Samer ; 1.596 hab.

SAINT-ÉTIENNE. Com. du dép. des Vosges, arr. et cant. de Remiremont, à 2 kil. E. et en face de cette ville, au-dessus de la rive dr. de la Moselle, au pied du Saint-Mont et de la forêt du Fossard ; 3.156 hab. Filature et tissage de coton, féculeries, carrières de granit. Commerce de fromages des Vosges. Menhirs de grès rouge appelés, l'un *Pierre Kerlinkin* (haut., 6 m.), et l'autre *Fardeau de Saint-Christophe.* Construction informe en pierres sèches appelée Pont des Fées. Groupe pittoresque de rochers naturels dits Roche du Thym.

SAINT-ÉTIENNE-À-ARNES. Com. du dép. des Ardennes, arr. de Vouziers, cant. de Machault ; 437 hab.

SAINT-ÉTIENNE-AU-TEMPLE. Com. du dép. de la Marne, arr. et cant. de Châlons-sur-Marne ; 211 hab.

SAINT-ÉTIENNE-AUX-CLOS. Com. du dép. de la Corrèze, arr. et cant. d'Ussel ; 821 hab.

SAINT-ÉTIENNE-CANTALÈS. Com. du dép. du Cantal, arr. d'Aurillac, cant. de Laroquebrou ; 222 hab.

SAINT-ÉTIENNE-D'ALBAGNAN. Com. du dép. de l'Hérault, arr. de Saint-Pons, cant. d'Olargues ; 767 hab. Stat. du chem. de fer du Midi.

SAINT-ÉTIENNE-D'AVANÇON. Com. des Hautes-Alpes, arr. du Gap, cant. de La Bâtie-Neuve, sur une hauteur dominant l'Arance ; 240 hab. A 3 kil. N., pèlerinage très fréquenté qui date du XVIIe s. à la chapelle du Laus, à la place où une bergère, Benoîte Rencurel, avait eu des apparitions de la Vierge.

SAINT-ÉTIENNE-DE-BAIGORRY. Ch.-l. de cant. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. de Mauléon ; 2.280 hab. Stat. du chem. de fer du Midi. Située sur la rive des Aldudes, à 240 m. d'altitude. Gisements de cuivre et plomb et mine de fer d'Usteleguy, celle-ci seule exploitée. Le hameau de Baïgorry, qui donne son nom à la vallée et fut le chef-lieu au moyen-âge, est à peu de distance sur la même petite rivière. Château d'Etchaux, manoir à tourelles.

SAINT-ÉTIENNE-DE-BOULOGNE. Com. du dép. de l'Ardèche, arr. de Privas, cant. d'Aubenas ; 802 hab. Bois de châtaigniers et prairies. Belles ruines de l'ancien château de Boulogne. Cette seigneurie, qui est mentionnée dans un hommage d'Aymar de Poitiers au comte de Toulouse en 1239, fut vendue en 1384 par les comtes de Valentinois aux Lestrange venus du Limousin. Elle comprenait les communes modernes de Saint-Etienne et Saint-Michel-de Boulogne, Vesseaux, Gourdon et Saint-Andéol-de-Bourlenc et formait une des dix baronnies de tour du Vivarais, laquelle fut éteinte en 1632, à la suite de la participation du vicomte de Lestrange à la révolte de Montmorency. Cette seigneurie appartenait avant la Révolution aux Fay de Latour-Maubourg. A. Mazon.

Bibl. : Lascombes, *Notice sur la baronnie de Boulogne,* 1884. — *Revue du Vivarais,* 1893.

SAINT-ÉTIENNE-DE-BRILLOUET. Com. du dép. de la Vendée, arr. de Fontenay-le-Comte, cant. de Sainte-Hermine ; 574 hab. A 3 kil. S. Charmante chapelle de Féolette, reste d'une commanderie avec d'anciennes fresques (XII, XIV et XVe s.).

SAINT-ÉTIENNE-DE-CARLAT. Com. du dép. du Cantal, arr. d'Aurillac, cant. de Vic-sur-Cère ; 271 hab.

SAINT-ÉTIENNE-DE-CHIGNY. Com. du dép. d'Indre-et-Loire, arr. et cant. (N.) de Tours ; 860 hab. Magnifique verrière du XVIe siècle et fonts baptismaux sculptés dans l'église.

SAINT-ÉTIENNE-DE-CORCOUÉ. Com. du dép. de la Loire-Inférieure, arr. de Nantes, cant. de Legé ; 1.385 hab.

SAINT-ÉTIENNE-DE-CROSSEY. Com. du dép. de l'Isère, arr. de Grenoble, cant. de Voiron ; 1.452 hab.

SAINT-ÉTIENNE-DE-CUINES. Com. du dép de la Savoie, arr. de Saint-Jean-de-Maurienne, cant. de La Chambre ; 550 m. d'altitude, au pied du Frêne (2.808 m.) ; 1.084 hab. Fabr. de pâtes alimentaires.

SAINT-ETIENNE-DE-FONTBELLON. Com. du dép. de l'Ardèche, arr. de Privas, cant. d'Aubenas ; 1.201 hab.

SAINT-ÉTIENNE-DE-FOUGÈRES. Com. du dép. du Lot-et-Garonne, arr. de Villeneuve-sur-Lot, cant. de Monclar ; 557 hab.

SAINT-ÉTIENNE-DE-FURSAC. Com. du dép. de la Creuse, arr. de Guéret, cant. du Grand-Bourg ; à 822 m. d'altitude ; 2.343 hab.

SAINT-ÉTIENNE-DE-GOURGAS. Com. du dép. de l'Hérault, arr. et cant. de Lodève, sur la Brèze, à 300 m. d'altitude ; 363 hab. Effilochage de laine. Beau site de la Fin-du-Monde au hameau de Gourgas ; vieux château de La Roque.

SAINT-ÉTIENNE-DE-LISSE. Com. du dép. de la Gironde, arr. de Libourne, cant. de Castillon, sur la pente du coteau qui domine la plaine de la rive dr. de la Dordogne ; 498 hab. Stat. du chem. de fer d'Orléans. Vignobles produisant les vins connus sous le nom de *Saint-Estèphe-Saint-Emilion.*

SAINT-ÉTIENNE-DE-LOLM. Com. du dép. du Gard, arr. d'Alais, cant. de Vézenobres ; 168 hab.

SAINT-ÉTIENNE-DE-LUGDARÈS. Ch.-l. de cant. du dép. de l'Ardèche, arr. de Largentière ; 1.328 hab. ; à 1.075 m. d'altitude. Culture de vers à soie ; gisements de kaolin.

SAINT-ÉTIENNE-DE-MAURS. Com. du dép. du Cantal, arr. d'Aurillac, cant. de Maurs ; 702 hab. Château de Senergues (XVIIe s.).

SAINT-ÉTIENNE-DE-MER-MORTE. Com. du dép. de la Loire-Inférieure, arr. de Nantes, cant. de Machecoul ; 1.438 hab.

SAINT-ÉTIENNE-DE-MONTLUC. Ch.-l. de cant. du dép. de la Loire-Inférieure, arr. de Saint-Nazaire ; 4.314 hab. Stat. du chem. de fer d'Orléans, ligne de Tours à Nantes et Saint-Nazaire, et de l'Ouest, ligne de Paris à Brest, Angers et La Roche-sur-Yon. Elevage de chevaux et bestiaux.

Bibl. : Dubois de La Patellière, *Saint-Etienne-de-Montluc avant la Révolution,* 1886, in-8.

SAINT-ÉTIENNE-DE-PUYCORBIER. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Ribérac, cant. de Mussidan ; 251 hab.

SAINT-ÉTIENNE-DE-SAINT-GEOIRS. Ch.-l. de cant. du dép. de l'Isère, arr. de Saint-Marcellin ; 1.562 hab. Stat. du chem. de fer de Lyon. Château du XVIe siècle. Donjon de *Saint-Cierge* (XIIIe ou XIVe s.). Patrie de *Mandrin* (V. ce nom).

SAINT-ÉTIENNE-DES-CHAMPS. Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. de Riom, cant. de Pontaumur ; 504 hab.

SAINT-ÉTIENNE-DE-SERRES. Com. du dép. de l'Ardèche, arr. de Privas, cant. de Saint-Pierreville ; 869 hab.

SAINT-ÉTIENNE-DES-GUÉRETS. Com. du dép. de Loir-et-Cher, arr. de Blois, cant. d'Herbault ; 219 hab.

SAINT-ÉTIENNE-DES-LANDES. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Sarlat, cant. de Villefranche-du-Périgord ; 63 hab.

SAINT-ÉTIENNE-DES-OULLIÈRES. Com. du dép. du Rhône, arr. de Villefranche, cant. de Belleville ; 1.162 hab. Château de Milly (XVIIe s.).

SAINT-ÉTIENNE-DES-SORTS. Com. du dép. du Gard, arr. d'Uzès, cant. de Bagnols-sur-Cèze ; 546 hab.

SAINT-ÉTIENNE-DE-TINÉE. Ch.-l. de cant. du dép. des Alpes-Maritimes, arr. de Puget-Théniers ; 1.858 hab.

EFERUS - Recherche & Classification numérique

SAINT-ÉTIENNE-DE-TULMONT. Com. du dép. de Tarn-et-Garonne, arr. de Montauban, cant. de Négrepelisse ; 859 hab. Stat. du chem. de fer d'Orléans. A 2 kil. N.-O. hameau de Tauge, bastide du XIIIe siècle.

SAINT-ÉTIENNE-DE-VALOUX. Com. du dép. de l'Ardèche, arr. de Tournon, cant. de Serrières ; 304 hab.

SAINT-ÉTIENNE-DE-VICQ. Com. du dép. de l'Allier, arr. et cant. de Lapalisse ; 672 hab.

SAINT-ÉTIENNE-DE-VILLERÉAL. Com. du dép. du Lot-et-Garonne, arr. de Villeneuve-sur-Lot, cant. de Villeréal ; 424 hab.

SAINT-ÉTIENNE-D'ORTHE. Com. du dép. des Landes, arr. de Dax, cant. de Peyrehorade ; 801 hab.

SAINT-ÉTIENNE-DU-BOIS. Com. du dép. de l'Ain, arr. de Bourg, cant. de Treffort ; 1.528 hab. Stat. du chem. de fer de Lyon.

SAINT-ÉTIENNE-DU-BOIS. Com. du dép. de la Vendée, arr. des Sables-d'Olonne, cant. de Palluau ; 2.484 hab.

SAINT-ÉTIENNE-DU-GUÉ-DE-L'ISLE. Com. du dép. des Côtes-du-Nord, arr. de Loudéac, cant. de La Chèze ; 774 hab.

SAINT-ÉTIENNE-DU-ROUVRAY. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Rouen, cant. de Sotteville-lès-Rouen ; 3.995 hab. Stat. du chem. de fer de l'Ouest. Asile départemental d'aliénées (à Saint-Yon). Filature et tissage de coton. Eglise de la Renaissance, avec tableaux du XVIIe siècle. Monuments mégalithiques.

BIBL. : J. RONDEAUX, *Histoire de Saint-Etienne-du-Rouvray*, manuscrit (aux Archives de Rouen) non publié et rédigé vers 1860.

SAINT-ÉTIENNE-DU-VALDONNEZ. Com. du dép. de la Lozère, arr. et cant. de Mende ; 1.138 hab.

SAINT-ÉTIENNE-DU-VAUVRAY. Com. du dép. de l'Eure, arr. et cant. de Louviers ; 541 hab. Chardons et gaudes pour draps et nouveautés.

SAINT-ÉTIENNE-DU-VIGAN. Com. du dép. de la Haute-Loire, arr. du Puy, cant. de Pradelles ; 508 hab.

SAINT-ÉTIENNE-EN-BRESSE. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Louhans, cant. de Montret ; 1.140 hab. Stat. du chem. de fer de Lyon.

SAINT-ÉTIENNE-EN-COGLÈS. Com. du dép. d'Ille-et-Vilaine, arr. de Fougères, cant. de Saint-Brice-en-Coglès ; 1.900 hab. Stat. du chem. de fer de l'Ouest.

SAINT-ÉTIENNE-EN-DÉVOLUY. Ch.-l. de cant. du dép. des Hautes-Alpes, arr. de Gap ; 749 hab. Ruines du château de Malemort.

SAINT-ÉTIENNE-LA-CIGOGNE. Com. du dép. des Deux-Sèvres, arr. de Niort, cant. de Beauvoir-sur-Niort ; 176 hab.

SAINT-ÉTIENNE-LA-GENESTE. Com. du dép. de la Corrèze, arr. d'Ussel, cant. de Neuvic ; 272 hab.

SAINT-ÉTIENNE-L'ALLIER. Com. du dép. de l'Eure, arr. de Pont-Audemer, cant. de Saint-Georges-du-Vièvre ; 583 hab.

SAINT-ÉTIENNE-LARDEYROL. Com. du dép. de la Haute-Loire, arr. du Puy, cant. de Saint-Julien-Chapteuil ; 1.018 hab.

SAINT-ETIENNE-LA-THILLAYE. Com. du dép. du Calvados, arr. et cant. de Pont-l'Evêque ; 443 hab. Eglise des XIIIe, XVe et XIVe siècles (beau tombeau et magnifiques verrières du XVIe s.).

SAINT-ÉTIENNE-LA-VARENNE. Com. du dép. du Rhône, arr. de Villefranche, cant. de Belleville ; 688 hab.

SAINT-ÉTIENNE-LE-MOLARD. Com. du dép. de la Loire, arr. de Montbrison, cant. de Boën ; 886 hab. Château de la Bâtie, habité par les d'Urfé qui le firent reconstruire vers 1550 dans le style le plus fin de la Renaissance. En 1875, on a vendu les détails de sculpture et d'architecture.

SAINT-ÉTIENNE-LES-ORGUES. Ch.-l. de cant. du dép. des Basses-Alpes, arr. de Forcalquier ; 833 hab. ; à 687 m. d'altitude. Fabrique de drap. A 6 kil. N, dans une gorge sauvage, pèlerinage de Notre-Dame de Lure, fondé par saint Donat en 522 : selon la tradition, c'est l'hermite lui même qui a sculpté la statue, but de pèlerinage. Ce sanctuaire a été longtemps une abbaye ; la chapelle date du XVIIe siècle.

BIBL. : A. REYNIER-VIGNE, *Notre-Dame de Lure, son abbaye et son pèlerinage*, 1886.

SAINT-ÉTIENNE-PRÈS-ALLÈGRE. Com. du dép. de la Haute-Loire, arr. de Brioude, cant. de Paulhague ; 170 hab.

SAINT-ÉTIENNE-SOUS-BAILLEUL. Com. du dép. de l'Eure, arr. de Louviers, cant. de Gaillon ; 123 hab.

SAINT-ÉTIENNE-SUR-BLESLE. Com. du dép. de la Haute-Loire, arr. de Brioude, cant. de Blesle ; 286 hab.

SAINT-ÉTIENNE-SUR-CHALARONNE. Com. du dép. de l'Ain, arr. de Trévoux, cant. de Thoissey ; 1.346 hab. Château de Chazelles (XVe-XVIIe s.).

SAINT-ÉTIENNE-SUR-REYSSOUZE. Com. du dép. de l'Ain, arr. de Bourg, cant. de Pont-de-Vaux ; 796 hab.

SAINT-ÉTIENNE-SUR-SUIPPES. Com. du dép. de la Marne, arr. de Reims, cant. de Bourgogne ; 200 hab.

SAINT-ÉTIENNE-SUR-USSON. Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. d'Issoire, cant. de Sauxillanges ; 943 hab.

SAINT-ÉTIENNE-VALLÉE-FRANÇAISE. Com. du dép. de la Lozère, arr. de Florac, cant. de Saint-Germain-de-Colberte ; 1.333 hab. Mines d'antimoine. Filatures de soie. Restes d'un château féodal. Château de *Cambières* flanqué de quatre tours.

SAINTE-TRÉPHINE. Com. du dép. des Côtes-du-Nord, arr. de Guingamp, cant. de Saint-Nicolas-du-Pélem ; 720 hab. Ardoisières en exploitation. Eglise du XVe siècle avec les reliques de sainte Tréphine, épouse de Comorre le Maudit (VIe s.).

SAINTE-TRIE. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Périgueux, cant. d'Excideuil ; 348 hab. A 4 kil. S.-E., église ruinée (XIIe s.) et restes de l'abbaye bénédictine de Dalon (de 1114).

SAINTE-TULLE. Com. du dép. des Basses-Alpes, arr. de Forcalquier, cant. de Manosque ; 624 hab. Stat. du chem. de fer de Grenoble à Marseille. Magnanerie. Au bord du torrent de Chaffère, chapelle moderne construite sur une crypte du XIe siècle. Sainte Tulle, fille de saint Eucher, archevêque de Lyon, y vécut sous Clovis.

SAINT-EUGÈNE. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Château-Thierry, cant. de Condé-en-Brie ; 223 hab.

SAINT-EUGÈNE. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de Jonzac, cant. d'Archiac ; 393 hab. Eglise des XIe-XVe siècles, avec fonts baptismaux remarquables.

SAINT-EUGÈNE. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. d'Autun, cant. de Mesvres ; 685 hab.

SAINT-EULIEN. Com. du dép. de la Marne, arr. de Vitry-le-François, cant. de Thiéblemont-Farémont ; 108 hab. Stat. du chem. de fer de l'Est.

SAINT-EUPHRONE. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. et cant. de Semur-en-Auxois ; 215 hab.

SAINT-EUSÈBE. Com. du dép. des Hautes-Alpes, arr. de Gap, cant. de Saint-Bonnet ; 528 hab.

SAINT-EUSÈBE. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Châlon-sur-Saône, cant. du Mont-Saint-Vincent ; 1.002 hab.

SAINT-EUSÈBE. Com. du dép. de la Haute-Savoie, arr. d'Annecy, cant. de Rumilly ; 545 hab.

SAINT-EUSTACHE. Com. du dép. de la Haute-Savoie, arr. et cant. (S.) d'Annecy ; 406 hab.

SAINT-EUSTACHE (hollandais *Sint-Eustatius*). Une des Petites Antilles hollandaises, dans la chaîne des Iles sous le Vent. Longue de 8 kil., large de 4 kil., avec une alt. maxima de 594 m., elle a une superficie de 21 kil. q. Volcanique, elle est dominée par le *Punch Bowl*, cratère profond de 300 m., éteint depuis un siècle et couvert de végétation. On n'y trouve pas de sources. La ville, appelée *Saint-Eustache* ou *Ville d'Orange*, n'a pour port qu'une rade ouverte. La population était de 1.440 hab. en 1897. L'île produit du tabac et de la canne à sucre. — Plusieurs fois conquise et reconquise par les

EFERUS - Recherche & Classification numérique

Français, les Anglais et les Hollandais, elle appartient à ceux-ci depuis 1814 et fait partie du gouvernement de Curaçao. L. M.

SAINT-EUSTACHE-LA-FORÊT. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. du Havre, cant. de Saint-Romain-de-Colbosc; 876 hab. Eglise des XVe et XVIe siècles, lieu de pèlerinage. Ancien château du *Val d'Arques*.

SAINT-EUTROPE. Com. du dép. de la Charente, arr. de Barbezieux, cant. de Montmoreau; 202 hab; à 182 m. d'alt., au point culminant d'un chainon qui sépare l'Arce de la Tude. Eglise romane très ancienne. Les habitants parlent un dialecte limousin différant de la langue d'oil parlée dans le Limousin.

SAINT-EUTROPE-DE-BORN. Com. du dép. du Lot-et-Garonne, arr. de Villeneuve-sur-Lot, cant. de Villeréal; 1.150 hab.

SAINTE-VALIÈRE. Com. du dép. de l'Aude, arr. de Narbonne, cant. de Ginestas; 470 hab.

SAINT-EVARZEC. Com. du dép. du Finistère, arr. de Quimper, cant. de Fouesnant; 1.549 hab.; sur un plateau, formant presqu'île entre les deux branches d'un affl. g. de l'Odet. Monuments mégalithiques.

SAINTE-VAUBOURG. Com. du dép. des Ardennes, arr. de Vouziers, cant. d'Attigny; 215 hab.

SAINT-ÈVE (Jean-Marie), graveur français, né à Lyon en 1810, mort à Lyon en 1856. Il commença ses études artistiques sous la direction de son compatriote, Victor Orsel, et entra en 1839 à l'Ecole des beaux-arts, où il remporta, l'année d'après, le grand prix de gravure. Pendant son séjour en Italie, il exécuta au musée du Vatican, d'après les maîtres, plusieurs dessins qu'il exposa en 1847 : *la Madone de Florence*, d'après André del Sarte; *la Madone de Foligno*, *Sainte Cécile* et une *Jeune Fille* (au musée de Bologne), d'après Raphaël. Le *Portrait d'André del Sarte* et plusieurs ouvrages gravés, d'après des tableaux de Ingres et d'Ary Scheffer, valurent à cet artiste une certaine renommée. G. C.

SAINTE-VÉRÉNE. Ermitage célèbre, dans le cant. de Soleure, en Suisse. On voit, pratiquées dans un rocher élevé, plusieurs grottes, dans lesquelles se trouvent la demeure de l'ermite, des chapelles, des statues de saintes, un relief de la ville de Jérusalem, etc. La situation de cet ermitage est des plus pittoresques; c'est une gorge étroite, formée par deux gigantesques parois de rochers qui surplombent et qui semblent s'ouvrir comme la porte monumentale de l'ermitage.

SAINTE-VERGE. Com. du dép. des Deux-Sèvres, arr. de Bressuire, cant. de Thouars; 875 hab.

SAINTE-VERTU. Com. du dép. de l'Yonne, arr. de Tonnerre, cant. de Noyers; 240 hab.

SAINTE-VICTOIRE (Chaîne) (V. BOUCHES-DU-RHÔNE, § *Relief du sol*).

SAINT-EVREMOND (Charles de MARGUETEL DE SAINT-DENIS, seigneur de), né au château de Saint-Denis-le-Guast (près Coutances) le 1er avr. 1610, et non 1613, mort à Londres le 29 sept. 1703. Il était le troisième des sept enfants de Charles, baron de Saint-Denis, commandant des gendarmes de Henri de Bourbon, duc de Montpensier, gouverneur de Normandie, et de Charlotte de Rouville, sœur du surintendant des finances, et petite-fille du comte de Tillières, maréchal de France. Destiné, comme cadet, à la magistrature, il fut, en 1619, envoyé faire ses études à Paris, au collège de Clermont (Louis-le-Grand), et eut en rhétorique pour professeur le P. Canaye (1623). Après avoir étudié la philosophie partie à Caen, partie à Paris, au collège d'Harcourt, il commença vers 1628 l'étude du droit, mais l'abandonna au bout d'un an pour le métier des armes. Enrôlé, comme enseigne, dans les troupes commandées par le maréchal de Bassompierre, beau-frère du comte de Tillières, il assista à l'affaire du Pas de Suse (6 mars 1629), et revint d'Italie avec le grade de lieutenant, après le traité de Chérasque (30 mai 1631). Employé de 1632 à 1636 sur le Rhin et dans les Pays-Pas, sous le cardinal de La Valette, il se lia avec Turenne, le duc de Candale, le comte de Guiche; se fit remarquer au siège de Trèves (1632), à la prise de Landrecies (26 juil. 1637), après laquelle il obtint une compagnie; ce qui ne l'empêchait pas de satisfaire son goût pour les lettres en lisant beaucoup Montaigne, en entretenant des relations avec Gassendi (1639), et étudiant l'espagnol et l'italien. Maniant la plume aussi bien que l'épée, tandis qu'il établit sa réputation militaire au siège d'Arras (18 juin-10 août 1640), qu'il devient lieutenant des gardes du prince de Condé (1642), qu'il est un des plus brillants lieutenants du jeune duc d'Enghien à Rocroy (19 mai 1643), dans le corps de Gassion, à Fribourg (3-9 mai 1644), à Nordlingue (3 août 1645), où il est blessé aux côtés de Condé, à Dunkerque (10 août 1646), à Lérida (17 juin 1647), il compose cette *Comédie des académiciens* qui eut tant de succès dans l'hiver de 1642 à 1643, et où il se raillait des travers académiques tout en louant l'institution, et un certain nombre de *Maximes*, émules de celles de Mme de Sablé (1647). Mais la prudence n'était pas son fort, quelques railleries sur Condé, son ami cependant, lui firent perdre sa lieutenance aux gardes (1648); et si sa fidélité à la cause royale pendant la Fronde et son pamphlet sur la *Retraite de Mme de Longueville en Normandie* (1649) lui valurent le grade de maréchal de camp (1652), une lettre au maréchal de Créqui, où il critiquait le traité des Pyrénées (nov. 1659), le mit si mal en cour que, renonçant à toute ambition en France, il se retira à l'étranger, un instant en Hollande, puis en Angleterre (1661), où il s'établit si bien dans la faveur de Charles II et de ses deux successeurs qu'en 1688 il ne profita pas de la liberté que les démarches de ses amis lui avaient obtenue de rentrer en France. Très lié avec la belle duchesse de Mazarin (*Hortense Mancini*), qui vient bientôt aussi se fixer en Angleterre (1670), il resta le plus fidèle de ses amis, et sa mort (1699) fut l'épreuve la plus cruelle de son exil. Sauf la *Comédie des académiciens*, dont, au dire de Quérard, il existerait une édition de 1646, mais dont la 1re édition certaine est de 1650 (Brunet), et les quatre *Maximes* de 1647, toutes les œuvres de Saint-Evremond coururent de son vivant sous le manteau. Les premières éditions en furent données, après sa mort, par son ami Des Maizeaux, qui les avait préparées avec lui, sous ce titre : *les Œuvres de M. de Saint-Evremond, publiées sur les manuscrits de l'auteur* (Londres, 1705, 3 vol. in-4; et 1708, 7 vol. in-12); depuis, ont paru d'autres éditions : Amsterdam, 1727, 7 vol. in-12; Paris, 1740, 10 vol. in-12, et 1753, 12 vol. in-12). Plus récemment ont paru les *Œuvres choisies*, par Hippeau (Paris, 1852); par M. Giraud (Paris, 1865, 3 vol. in-12, celle-ci très correcte, et de belle exécution typographique. Parmi les écrits qui les composent, on doit surtout signaler : *la Conversation du maréchal d'Hocquincourt avec le P. Canaye* (éd. séparée, donnée par Louis Lacour, Paris, 1665, in-32); *Réflexions sur les divers génies du peuple romain*, où Saint-Evremond est le précurseur de Montesquieu; *Réflexions sur la tragédie ancienne et moderne*, où il se montre partisan des modernes; *Observations sur Plutarque, Salluste, Tacite*. Son portrait a été gravé en tête de ses *Œuvres*. Eug. ASSE.

BIBL. : *Notices* par DES MAIZEAUX, L. LACOUR, HIPPEAU, et surtout celle très étendue de Ch. GEAND. — SAINTE-BEUVE, *Causeries du lundi*, t. IV. — G. MERLET, *Etudes hist., mor., littér.*; Paris, 1869, in-12. — GILBERT et GIDEL, *Eloges de Saint-Evremond*; Paris, 1866. — V. FOURNEL, *Littérature indépend.*; Paris, 1862, in-12, — RIGAULT, *Querelles des Anciens et des Modernes*, 1858, in-8.

SAINT-EVROULT-DE-MONTFORT. Com. du dép. de l'Orne, arr. d'Argentan, cant. de Gacé; 562 hab. Eglise du XIIe siècle, avec fonts baptismaux de la même époque.

SAINT-EVROULT-NOTRE-DAME-DU-BOIS. Com. du dép. de l'Orne, arr. d'Argentan, cant. de La Ferté-Frênel; 795 hab. Stat. du chem. de fer de l'Ouest. Tré

EFERUS - Recherche & Classification numérique

filerie ; verrerie. Ruines d'une abbaye bénédictine célèbre, fondée par saint Eberulfe (593). Beaux bas-reliefs sur bois de la Renaissance, et châsse émaillée du XIIIe s. A 3 kil. S.-O., fontaine ferrugineuse, lieu de pèlerinage.

SAINT-EXUPÉRY. Com. du dép. de la Corrèze, arr. et cant. d'Ussel ; 1.107 hab.

SAINT-EXUPÉRY. Com. du dép. de la Gironde, arr. et cant. de La Réole ; 185 hab.

SAINT-FARGEAU. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. et cant. (S.) de Melun ; 1.200 hab. Fabr. de produits chimiques ; sucrerie.

SAINT-FARGEAU. Ch.-l. de cant. du dép. de l'Yonne, arr. de Joigny ; 2.579 hab. Stat. du chem. de fer de Lyon. Belle église (XIIIe s.). Restes d'un château fort, siége d'une baronnie (XIIe s.) et d'un duché pairie (1575) exerçant sa suzeraineté sur la Puisaye.

BIBL. : DÉY, *Hist. de la ville et du comté de Saint-Fargeau*, 1836.

SAINT-FARGEOL. Com. du dép. de l'Allier, arr. de Montluçon, cant. de Marcillat ; 716 hab.

SAINT-FAUST. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. et cant. (O.) de Pau ; 716 hab.

SAINT-FÉLICIEN. Ch.-l. de cant. du dép. de l'Ardèche, arr. de Tournon ; 2.184 hab.

SAINT-FÉLIU-D'AMONT. Com. du dép. des Pyrénées-Orientales, arr. de Perpignan, cant. de Millas ; 466 hab. Stat. du chem. de fer du Midi.

SAINT-FÉLIU-D'AVALL. Com. du dép. des Pyrénées-Orientales, arr. de Perpignan, cant. de Millas ; 1.414 hab. Stat. du chem. de fer du Midi.

SAINT-FÉLIX. Com. du dép. de l'Allier, arr. de Lapalisse, cant. de Varennes-sur-Allier ; 282 hab.

SAINT-FÉLIX. Com. du dép. de la Charente, arr. de Barbezieux, cant. de Brossac ; 277 hab.

SAINT-FÉLIX. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de Saint-Jean-d'Angély, cant. de Loulay ; 411 hab. Motte féodale. Eglise des XIe-XVIe siècles.

SAINT-FÉLIX. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Villefranche, cant. de Revel ; 2.049 hab. Stat. du chem. de fer du Midi. Château du XIVe siècle ayant appartenu aux ducs de Montmorency. Patrie de Guillaume de *Nogaret* (V. ce nom).

En 1167, les cathares tinrent à Saint-Félix, *in Castro Sancti Felicii*, une assemblée où se réunirent un grand nombre d'hommes et de femmes de toutes conditions. Elle avait été convoquée par leur chef suprême. Des députés de leurs églises de Toulouse, d'Albi, de la vallée d'Aure et de Carcassonne s'y rendirent. On y nomma des évêques pour les églises de Toulouse, de Carcassonne et d'Albi, qui n'en avaient point, et on détermina les limites de leurs évêchés. Les élus reçurent le *consolamentum* (V. CATHARES).

SAINT-FÉLIX. Com. du dép. de la Haute-Savoie, arr. d'Annecy, cant. d'Albi ; 901 hab. Patrie de l'évêque *Dupanloup* (V. ce nom).

SAINT-FÉLIX. Com. du dép. du Lot, arr. et cant. (E.) de Figeac ; 914 hab.

SAINT-FÉLIX. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Clermont, cant. de Mouy ; 260 hab.

SAINT-FÉLIX-DE-BOURDEILLES. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Nontron, cant. de Mareuil ; 183 hab.

SAINT-FÉLIX-DE-CHÂTEAUNEUF. Com. du dép. de l'Ardèche, arr. de Tournon, cant. de Vernoux ; 448 hab.

SAINT-FÉLIX-DE-FONCAUDE. Com. du dép. de la Gironde, arr. de La Réole, cant. de Sauveterre-de-Guyenne ; 351 hab. Carrière de pierre tendre ; vins de coupage ; source minérale. Restes d'un château du XIVe s.

SAINT-FÉLIX-DE-L'HÉRAS. Com. du dép. de l'Hérault, arr. de Lodève, cant. du Caylar ; 84 hab. ; 700 m. d'altitude, sur le plateau du Larzac, dans un vallon où passe la Lergue. Ruines du château de l'Héras (jadis forteresse de Lerate) qui appartenait, au XIIe s., à un prince de Laraze, célèbre d'abord par ses brigandages, puis par sa pénitence qui lui mérita d'être honoré comme bienheureux.

SAINT-FÉLIX-DE-LODEZ. Com. du dép. de l'Hérault, arr. de Lodève, cant. de Clermont-l'Hérault ; 522 hab.

SAINT-FÉLIX-DE-LUNEL. Com. du dép. de l'Aveyron, arr. de Rodez, cant. de Conques ; 856 hab.

SAINT-FÉLIX-DE-PALLIÈRES. Com. du dép. du Gard, arr. du Vigan, cant. de Lasalle ; 313 hab.

SAINT-FÉLIX-DE-REILLAC-ET-MORTEMART. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Sarlat, cant. du Bugue ; 502 hab.

SAINT-FÉLIX-DE-RIEUTORT. Com. du dép. de l'Ariège, arr. de Pamiers, cant. de Varilhes ; 173 hab.

SAINT-FÉLIX-DE-SORGUES. Com. du dép. de l'Aveyron, arr. de Saint-Affrique, cant. de Camarès ; 605 hab.

SAINT-FÉLIX-DE-TOURNÉGAT. Com. du dép. de l'Ariège, arr. de Pamiers, cant. de Mirepoix ; 285 hab.

SAINT-FÉLIX-DE-VILADEIX. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Bergerac, cant. de Lalinde ; 539 hab.

SAINT-FÉLIX (Armand-Philippe-Germain, marquis de), marin français, né au château de Cordes (Tarn) le 20 sept. 1737, mort à Paris le 10 août 1819. Quinzième enfant d'une famille très ancienne originaire de Normandie, transférée en Languedoc, mais pauvre, il était fils d'Armand, comte de Carjac. Reçu en 1751 page de la comtesse de Charolais, il entra dans la marine quatre ans après (11 déc. 1755). Lieutenant de vaisseau en 1772, il démontra l'inexistence de la prétendue île de San-Juan de Lisboa, fut chargé de transporter à Madagascar Beniowski le transfuge russe (1774), défendit Mazulipatnam (1775), et, pendant la guerre de l'indépendance américaine, se distingua au combat d'Ouessant, sous d'Orvilliers (27 juil. 1778). Nommé capitaine de vaisseau le 5 mars 1781, il prit part, dans l'escadre de Suffren, aux combats de Provedien (12 avr. 1782) ; de Trinquebar où il empêcha notre ligne d'être coupée ; de Trinquemale (18 août 1782) où il dégagea le vaisseau de Suffren lui-même ; de Gondelour (20 juin 1783) où il fut blessé, et s'empara à la fin de cette glorieuse campagne du vaisseau anglais *le Flamand*. Nommé chef de la station du Levant, il rendit de nombreux services à la Porte, notre alliée, en guerre alors avec la Russie. Passé de là à la division des Indes orientales (1791), il fut nommé chef d'escadre en 1792. Un des rares marins qui n'émigrèrent pas alors, et promu en 1793 au grade de vice-amiral, il fut cependant sous la Terreur emprisonné dix-huit mois à l'Ile de France. Retraité en 1810, il obtint en 1816 la grand-croix de Saint-Louis.

SAINT-FERDINAND (Ordre de). Cet ordre fut créé par les Cortès d'Espagne, le 21 août 1811, en vue d'exalter le zèle et de récompenser les services des partisans de Ferdinand VII contre l'occupation française. Rentré à Madrid, ce roi le conserva en lui donnant de nouveaux statuts le 19 janv. 1815. Exclusivement militaire, il se compose de quatre classes de chevaliers et d'une de grands-croix. Ruban rouge ponceau à liséré orange. Devise : *Il rey y la patria.*

SAINT-FERDINAND ET DU MÉRITE (Ordre de). Cet ordre fut créé par Ferdinand IV, roi des Deux-Siciles, le 1er avr. 1800, dans l'année qui suivit sa première rentrée à Naples et en mémoire de cet heureux événement qu'il pouvait croire alors définitif. Mais son opposition à Napoléon Ier lui ayant fait perdre de nouveau son royaume de terre ferme, l'ordre ne subsista plus qu'en Sicile, qu'il conservait sous la protection de la flotte anglaise. C'est là qu'en 1810 Ferdinand en modifia les statuts. Purement militaire, il n'était conféré qu'aux officiers et comprenait trois classes : grands-croix, commandeurs et chevaliers ou petites croix. Les deux premières étaient réservées aux généraux. Cet ordre disparut lors de la fondation du royaume d'Italie, en 1861. Ruban bleu bordé de rouge ponceau. Devise : *Fidei et merito.*

SAINT-FERGEUX. Com. du dép. des Ardennes, arr. de Rethel, cant. de Château-Porcien ; 493 hab.

SAINT-FERGEUX (Marne) (V. GIONGES).

EFERUS - Recherche & Classification numérique

SAINT-FERJEUX. Village du Doubs, banlieue de Besançon, à 3 kil. O.-S.-O. de cette ville, au pied de la colline fortifiée de Rosemont qui sépare le village de la rive dr. du Doubs ; 775 hab. Crypte romane de l'église où ont été enterrés les premiers apôtres de Besançon, saint Ferjeux et saint Ferréol ; en 1890, on a commencé à bâtir sur cette crypte une église monumentale.

SAINT-FERME. Com. du dép. de la Gironde, arr. de La Réole, cant. de Pellegrue ; 633 hab. Eglise romane (XIIe s.), reste d'une abbaye de bénédictins. Vins blancs estimés.

SAINT-FERRÉOL. Com. du dép. de la Drôme, arr. et cant. de Nyons ; 296 hab.

SAINT-FERRÉOL. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Saint-Gaudens, cant. de Boulogne ; 190 hab.

SAINT-FERRÉOL. Com. du dép. de la Haute-Savoie, arr. d'Annecy, cant. de Faverges ; 673 hab.

SAINT-FERRÉOL-D'AUROURE. Com. du dép. de la Haute-Loire, arr. d'Yssingeaux, cant. de Saint-Didier-la-Séauve ; 894 hab.

SAINT-FERRÉOL-DES-CÔTES. Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. et cant. d'Ambert ; 959 hab. Importantes féculeries.

SAINT-FERRIOL. Com. du dép. de l'Aude, arr. de Limoux, cant. de Quillan ; 264 hab.

SAINT-FIACRE. Com. du dép. des Côtes-du-Nord, arr. de Guingamp, cant. de Plouagat ; 605 hab.

SAINT-FIACRE. Com. du dép. de la Loire-Inférieure, arr. de Nantes, cant. de Vertou ; 516 hab.

SAINT-FIACRE. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Meaux, cant. de Crécy-en-Brie ; 209 hab.

SAINT-FIEL. Com. du dép. de la Creuse, arr. et cant. de Guéret ; 677 hab.

SAINT-FIRMIN. Ch.-l. de cant. du dép. des Hautes-Alpes, arr. de Gap ; 1.067 hab. Ruines d'un château du XVe siècle.

SAINT-FIRMIN. Com. du dép. de Loir-et-Cher, arr. de Vendôme, cant. de Morée ; 543 hab.

SAINT-FIRMIN. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Nancy, cant. d'Haroué ; 397 hab. Stat. du chem. de fer de l'Est.

SAINT-FIRMIN. Com. du dép. de la Nièvre, arr. de Nevers, cant. de Saint-Benin-d'Azy ; 302 hab.

SAINT-FIRMIN (La Fontaine-Saint-Firmin). Com. du dép. de l'Oise, arr. et cant. de Senlis ; 1.060 hab. Stat. du chem. de fer du Nord. La seigneurie de ce lieu appartint dès l'année 570 à l'abbaye de Saint-Denis, puis elle fut comprise dans la châtellenie de Chantilly dont elle n'est pour ainsi dire qu'une annexe. Une partie du parc actuel est située sur son territoire. L'église, qui contient de nombreuses pierres tombales, appartient aux dernières années du style ogival. Les fenêtres du chœur sont garnies de beaux vitraux de la Renaissance bien conservés et classés comme monuments historiques : on y lit les dates de 1542 et 1543 ; plusieurs de ces vitraux furent donnés à l'église par le cardinal de Boissy, grand aumônier de France, fils de Guillaume Bouffier et de Philippe de Montmorency.

SAINT-FIRMIN. Com. du dép. de la Saône-et-Loire, arr. d'Autun, cant. du Creusot ; 810 hab. Eglise romane ; chapelle du XVe s., renfermant le tombeau de saint Firmin, et près de laquelle se trouve une fontaine dite miraculeuse.

SAINT-FIRMIN-DES-BOIS. Com. du dép. du Loiret, arr. de Montargis, cant. de Châteaurenard ; 518 hab.

SAINT-FLAIVE-DES-LOUPS. Com. du dép. de la Vendée, arr. des Sables-d'Olonne, cant. de La-Mothe-Achard ; 1.650 hab. Stat. du chem. de fer de l'Etat.

SAINT-FIRMIN-SUR-LOIRE. Com. du dép. du Loiret, arr. de Gien, cant. de Châtillon-sur-Loire ; 875 hab.

SAINT-FLAVY. Com. du dép. de l'Aube, arr. de Nogent-sur-Seine, cant. de Marcilly-le-Hayer ; 232 hab.

SAINT-FLORENT. Ch.-l. de cant. du dép. de la Corse, arr. de Bastia ; 680 hab. Situé sur un admirable golfe, où une flotte entière pourrait trouver place, s'il était aménagé. L'ancien port a du reste été envahi et transformé par les sables en une plaine marécageuse. La ville même s'est déplacée ; autrefois située sur les bords de l'Aliso, elle est maintenant assise sur un promontoire, à droite de cette rivière. Saint-Florent a d'ailleurs joué dans l'histoire de la Corse un rôle important. Fondée en 1440, la ville fut prise par le maréchal de Thermes en 1553 et reprise, l'année suivante, par André Doria. En 1739, les patriotes Gaffori et Ceccaldi s'en rendirent maîtres ; en 1794, les Français y soutinrent un siège héroïque contre les Anglais alliés au patriote Pascal Paoli. Elle a peu d'importance économique. J. M.

SAINT-FLORENT ou SAINT-FLORENT-SUR-AUZONNET. Com. du dép. du Gard, arr. d'Alais, cant de Saint-Ambroix ; 3.165 hab. Stat. du chem. de fer de Lyon. Mines de fer et de charbon. Extraction et trituration de baryte.

SAINT-FLORENT. Com. du dép. du Loiret, arr. de Gien, cant. de Sully-sur-Loire ; 627 hab.

SAINT-FLORENT. Com. du dép. des Deux-Sèvres, arr. et cant. (2e) de Niort ; 1.700 hab.

SAINT-FLORENT-DES-BOIS. Com. du dép. de la Vendée, arr. et cant. de La Roche-sur-Yon ; 2.016 hab.

SAINT-FLORENT-LES-SAUMUR (V. SAINT-HILAIRE-SAINT-FLORENT).

SAINT-FLORENT-LE-VIEIL. Ch.-l. de cant. du dép. de Maine-et-Loire, arr. et à 35 kil. N.-N.-O. de Cholet, dans une charmante situation sur le penchant et au sommet de la colline qui domine la rive gauche de la Loire ; alt., 10-55 m. ; 1.096 hab. Pont suspendu sur la Loire, pépinières, vinaigreries, huileries. L'église, située au sommet de la colline, date du XIIIe siècle et a été remaniée au XVIIIe. Elle contient le tombeau du chef vendéen Bonchamps, un des chefs-d'œuvre de David d'Angers. C'est le reste d'un prieuré qui avait remplacé une très vieille et très célèbre abbaye fondée au IVe siècle par saint Florent, disciple de saint Martin. A la suite de nombreux pillages par Noménoé et par les Normands, les moines s'enfuirent et, après plusieurs établissements, s'installèrent, en 940, dans un faubourg de Saumur (V. SAINT-HILAIRE-SAINT-FLORENT). Au cimetière sont les restes d'une jolie chapelle du XVIe siècle ; au S.-E., près du hameau de Rielle, est le cromlech de Botz. Le soulèvement de la Vendée s'organisa à Saint-Florent le 12 mars 1793.

BIBL. : ROBIN, *le Mont Glonne, ou Rech. hist. sur l'orig. des Angevins et sur la retraite du premier solitaire des Gaules*, 1774, 2 vol. in-12.

SAINT-FLORENT-SUR-CHER. Com. du dép. du Cher, arr. de Bourges, cant. de Châtost ; 3.539 hab. Minerai de fer ; carrières de pierre à bâtir. Ateliers de chaudronnerie et constructions mécaniques. Forges et fonderies. Château du XVIe siècle.

SAINT-FLORENTIN. Com. du dép. de l'Indre, arr. d'Issoudun, cant. de Vatan : 565 hab.

SAINT-FLORENTIN. Ch.-l. de cant. du dép. de l'Yonne, arr. d'Auxerre, sur une colline au pied de laquelle se réunissent l'Armance et l'Armançon ; 2.721 hab. Stat. du chem. de fer de Lyon, avec embranchement sur Troyes. Cette ville tire son nom d'un ancien monastère bénédictin, fondé au IXe siècle, et dont l'église fut dédiée par saint Andry, archevêque de Sens, le 8 mai 836 ; il fut donné vers 1038 par Thibaut Ier, comte de Champagne, à l'abbaye de Saint-Germain d'Auxerre, dont il devint un prieuré. L'église paroissiale est un monument gothique du XVIe siècle, complété dans ce siècle ; des deux portails latéraux, l'un est daté de 1611, l'autre de 1632 ; le portail occidental et la nef ont été reconstruits en 1861 ; l'église renferme de nombreux morceaux de sculpture de la Renaissance et du XVIIe siècle, spécialement un saint-sépulcre, un jubé et de beaux vitraux, aux fenêtres des bas côtés du chœur, datés de 1525, 1528, 1529, 1548.

BIBL. : TARBÉ, *Notice*, dans l'*Almanach de Sens*, années

EFERUS - Recherche & Classification numérique

1806, 1807 et 1808. — Pigeory, *Histoire de la ville de Saint-Florentin ;* Paris, 1850, in-12. (cf. un compte rendu dans *Bibliothèque de l'Ecole des chartes*, t. XII, p. 82). — Salomon, *les Eglises de la ville de Saint-Florentin ;* Auxerre, 1860, in-8. — Ch. Moiset, *l'Ancienne maladrerie de Saint-Florentin*, dans *Annuaire de l'Yonne*, 1875, 3e part., pp. 191-198. — Salomon, *Verrières de l'église de Saint-Florentin ;* Auxerre, 1866, in-8.

SAINT-FLORENTIN, duc de La Vrillière (Louis Phelypeaux, comte de), homme d'Etat français, né le 18 avr. 1705, mort à Paris le 27 févr. 1777. Successivement secrétaire d'Etat (1725), chancelier de la reine (1743), ministre de la maison du roi (1749), chargé du département de Paris (1757), il fut remplacé par Malesherbes en 1775. Son nom est resté attaché au régime des lettres de cachet, mais ce qui en a été dit est exagéré. Il a été démontré, entre autres, que Saint-Florentin n'avait jamais délivré de lettre de cachet en blanc. Il a été connu jusqu'en 1770 sous le nom de comte de Saint-Florentin, il prit alors le titre de duc de La Vrillière, sa terre ayant été érigée en duché. Il appartenait à la grande famille des Phelypeaux. On lui fit, en conséquence, cette épitaphe :

Ci-gît un petit homme à l'air assez commun
Ayant porté trois noms et n'en laissant aucun.

Frantz Funck-Brentano.

SAINT-FLORET. Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. d'Issoire, cant. de Champeix ; 557 hab.

SAINT-FLORIS. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Béthune, cant. de Lillers ; 466 hab.

SAINT-FLOUR. Ch.-l. d'arr. du dép. du Cantal, sur un plateau basaltique, à 883 m. d'alt. ; 5.605 hab. Stat. du chem. de fer de Neussargues à Béziers. Appelée jadis *Mons Indiciacus*, à cause d'un phare servant de guide aux voyageurs, et *Fanum Santi Flori*, à cause de saint Flour, l'apôtre de l'Auvergne, qui y aurait séjourné. Grand commerce de bestiaux, de chevaux, de grains et de cuirs. Fabriques de petites étoffes, de colles fortes, de couleurs et de poteries. La cathédrale, bâtie, dit-on, sur l'emplacement de l'ermitage de saint Flour, qui avait été remplacé en 996 par un prieuré de Cluny, est du XIVe siècle ; elle est flanquée de deux tours carrées, dont une était appelée tour des Anglais. Sur la façade, un écusson porte trois lettres gothiques, où l'on a voulu découvrir le mot Arabia, patrie de saint Flour, et d'où, selon d'autres, serait venue la locution de *charabia* pour désigner le langage des Auvergnats. L'église de Saint-Vincent est du XVe siècle. L'église de Notre-Dame est devenue la halle aux blés. Le palais épiscopal est du XVIIe siècle ; mais l'évêché, créé par Jean XXII, remonte à 1317. Charles V accorda, en 1372, une charte de franchises communales aux habitants. La ville comprend deux cantons. Elle est reliée au faubourg, placé au pied du plateau, par une route pratiquée dans des escarpements basaltiques, d'un effet très pittoresque. C'est à un de ses évêques du XVIIe siècle, Paul de Ribeyre, que Saint-Flour doit ses principaux monuments, notamment l'hôpital et le séminaire, ainsi qu'il résulte de l'inscription suivante gravée sur un portique où la municipalité fit aussi graver les armes du prélat :

De Ribeyre en ces lieux tu vois le moindre ouvrage.
Compter nos monuments, c'est compter ses bienfaits.
De l'Eglise et du pauvre il accroit l'héritage
Et lègue à ses parents les heureux qu'il a faits.

Ces vers sont du poète de *Belloy* qui était de Saint-Flour. Cette ville est aussi la patrie de l'abbé *Migne*. Elle a été considérablement embellie dans ces dernières années et possède de très belles promenades plantées d'arbres. Le palais de justice et les prisons sont de construction moderne. Dans les environs se trouvent les ruines du château du Rochain et le château de la Chaumette (XVIe siècle). A. M.

SAINT-FLOUR. Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. de Clermont-Ferrand, cant. de Saint-Dier ; 710 hab.

SAINT-FLOUR-DE-MERCOIRE. Com. du dép. de la Lozère, arr. de Mende, cant. de Langogne ; 342 hab.

SAINT-FLOVIER. Com. du dép. d'Indre-et-Loire, arr. de Loches, cant. du Grand-Pressigny ; 1.216 hab.

SAINT-FLOXEL. Com. du dép. de la Manche, arr. de Valognes, cant. de Montebourg ; 507 hab.

SAINT-FOIX (Germain-François Poullain de), littérateur français, né à Rennes le 5 févr. 1698, mort à Paris le 25 août 1776. Fils du jurisconsulte Poullain de Bel-Air, il a publié, sous le titre de comédies, de petits tableaux de féerie ou de mythologie plus agréables qu'émouvants et surtout que comiques : *l'Oracle* (1740) ; *le Sylphe* (1743) ; *les Grâces* (1744) ; — des *Lettres turques* (1750) ; *une Histoire de l'ordre du Saint-Esprit* (1767), dont il était l'historiographe en titre. On peut encore consulter, surtout au point de vue des mœurs et usages, ses *Essais historiques sur Paris* (1754-57, 5 vol. in-12), souvent réédités. H. Monin.

Bibl. : *Éloge historique*, en tête de l'édition posthume des *Œuvres complètes ;* Paris, 1778, in-8 (avec portrait).

SAINT-FOLQUIN. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Saint-Omer, cant. d'Audruicq ; 1.356 hab. Le curieux hameau de Monnequebeure fait partie de la commune.

SAINT-FOND (Barthélemy Faujas de), géologue français (V. Faujas de Saint-Fond).

SAINT-FONS ou **SAINT-FONDS.** Com. du dép. du Rhône, arr. de Lyon, cant. de Villeurbanne ; 4.160 hab. Stat. du chemin de fer de Lyon. Fabriques de produits chimiques et de matières colorantes, de colle et gélatine, d'engrais chimiques, de vinaigre.

SAINT-FORGEOT. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. et cant. d'Autun ; 531 hab. Boghead et huiles minérales. Ancien château des *Mottes*.

SAINT-FORGET. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Rambouillet, cant. de Chevreuse ; 338 hab.

SAINT-FORGEUX. Com. du dép. du Rhône, arr. de Villefranche, cant. de Tarare ; 1.837 hab.

SAINT-FORGEUX-L'ESPINASSE. Com. du dép. de la Loire, arr. de Roanne, cant. de La Pacaudière ; 667 hab.

SAINT-FORT. Com. du dép. de la Charente, arr. de Cognac, cant. de Segonzac ; 486 hab. Eglise des XIe-XVIe siècles. Dolmen dont la table a plus de 10 m. de long.

SAINT-FORT. Com. du dép. de la Mayenne, arr. et cant. de Château-Gontier ; 486 hab.

SAINT-FORT-SUR-GIRONDE. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de Jonzac, cant. de Saint-Genis-de-Saintonge ; 1.933 hab.

SAINT-FORTUNAT. Com. du dép. de l'Ardèche, arr. de Privas, cant. de La Voulte-sur-Rhône ; 1.197 hab. Eaux minérales gazeuses, ferrugineuses, lithinées. Filat. et moulinage de soie. Patrie du général *Rampon* (V. ce nom).

SAINT-FRAIGNE. Com. du dép. de la Charente, arr. de Ruffec, cant. d'Aigre ; 734 hab. Eglise du XIIe siècle et château du XVe.

SAINT-FRAIMBAULT-DE-PRIÈRES. Com. du dép. de la Mayenne, arr. et cant. (E.) de Mayenne ; 977 hab. Stat. du chem. de fer de l'Ouest.

SAINT-FRAIMBAULT-SUR-PISSE. Com du dép. de l'Orne, arr. de Domfront, cant. de Passais ; 2.173 hab.

SAINT-FRAJOU. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Saint-Gaudens, cant. de l'Isle-en-Dodon ; 592 hab.

SAINT-FRANC. Com. du dép. de la Savoie, arr. de Chambéry, cant. des Echelles ; 277 hab.

SAINT-FRANCHY. Com. du dép. de la Nièvre, arr. de Nevers, cant. de Saint-Saulge ; 469 hab.

SAINT-FRANCIS. Rivière des Etats-Unis, Etats de Missouri et d'Arkansas, affluent droit du Mississipi. Né sur les Iron Mountains, dans le comté de Saint-François, il coule vers le S., aborde l'Etat d'Arkansas, traverse la Sunk Country, bouleversée par les tremblements de terre de 1811, reçoit le Little River, et, après avoir suivi un affaissement de terrain produit par ces cataclysmes, se jette dans le Mississipi près de Helena, après un cours très

EFERUS - Recherche & Classification numérique

serpentueux de 640 kil. ; il reçoit peu auparavant son principal affluent l'Anquille ; il n'est navigable que pendant 130 kil.

SAINT-FRANÇOIS. Rivière du Canada, prov. de Québec, affl. dr. du Saint-Laurent, le plus considérable. Elle sort du lac Saint-François, coule au S.-O., traverse le lac Aylmer, la ville industrieuse de Sherbrooke, la plus importante des cantons de l'Est, où il reçoit la rivière Magog, tourne vers le N.-O., forme les chutes de Brompton, Windsor, arrose Richemond, Melbourne et se jette par un delta dans le lac Saint-Pierre (expansion du Saint-Laurent), après un cours de 300 kil. La navigation est difficile à cause des nombreuses chutes d'eau, utilisées par l'industrie.

SAINT-FRANÇOIS-DE-SALES. Com. du dép. de la Savoie, arr. de Chambéry, cant. du Châtelard ; 667 hab.

SAINT-FRÉGANT. Com. du dép. du Finistère, arr. de Brest, cant. de Lannilis ; 750 hab.

SAINT-FRÉJOUX ou SAINT-FRÉJOUX-LE-MAJEUR. Com. du dép. de la Corrèze, arr. et cant. d'Ussel ; 563 hab. Fabr. d'instruments aratoires et de pesage. Château du XVe siècle.

SAINT-FRÉZAL-D'ALBUGES. Com. du dép. de la Lozère, arr. de Mende, cant. du Bleymard ; 320 hab.

SAINT-FRÉZAL-DE-VENTALON. Com. du dép. de la Lozère, arr. de Florac, cant. de Pont-de-Montvert ; 412 hab.

SAINT-FRICHOUX. Com. du dép. de l'Aude, arr. de Carcassonne, cant. de Peyriac-Minervois ; 267 hab.

SAINT-FRION. Com. du dép. de la Creuse, arr. d'Aubusson, cant. de Felletin ; 703 hab. Jolie église du XVe s., reste d'une commanderie de Saint-Antoine.

SAINT-FROMOND. Com. du dép. de la Manche, arr. de Saint-Lô, cant. de Saint-Jean-de-Daye ; 774 hab.

SAINT-FRONT (Lac) (V. LOIRE [HAUTE-], t. XXII, p. 449).

SAINT-FRONT. Com. du dép. de la Charente, arr. de Ruffec, cant. de Mansle ; 623 hab.

SAINT-FRONT. Com. du dép. de la Haute-Loire, arr. du Puy, cant. de Fay-le-Froid ; 2.516 hab. A 3 kil. O., les grottes artificielles de Bournac. A 2 kil. à l'E., lac de Saint-Front, avec beaucoup de tanches et de truites ; la Gagne en sort.

SAINT-FRONT. Com. du dép. du Lot-et-Garonne, arr. de Villeneuve-sur-Lot, cant. de Fumel ; 789 hab. Stat. du chem. de fer d'Orléans. Eglise des XIIe et XVe siècles. Ancien château de *Bagel*, avec tourelles.

SAINT-FRONT-D'ALEMPS. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Périgueux, cant. de Brantôme ; 603 hab. Stat. du chem. de fer de l'Ouest.

SAINT-FRONT-DE-CHAMPNIERS. Com. du dép. de la Dordogne, arr. et cant. de Nontron ; 322 hab.

SAINT-FRONT-DE-PRADOUX. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Ribérac, cant. de Mussidan ; 617 hab.

SAINT-FRONT-LA-RIVIÈRE. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Nontron, cant. de Saint-Pardoux-la-Rivière ; 864 hab.

SAINT-FROULT. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de Marennes, cant. de Saint-Agnant ; 229 hab.

SAINT-FULGENT. Ch.-l. de cant. du dép. de la Vendée, arr. de La Roche-sur-Yon ; 2.203 hab. Le 22 sept. 1793, les Vendéens y battirent l'armée de la République.

BIBL. : DÉSINY, *Atlas cantonal de la Vendée ; canton de Saint-Fulgent ;* Paris, 1883.

SAINT-FULGENT-DES-ORMES. Com. du dép. de l'Orne, arr. de Mortagne, cant. de Bellême ; 470 hab.

SAINT-FUSCIEN. Com. du dép. de la Somme, arr. d'Amiens, cant. de Boves ; 401 hab. Collège ecclésiastique occupant l'emplacement d'une abbaye bénédictine.

BIBL. : Ch. SALMON, *Abbaye et village de Saint-Fuscien-aux-Bois ;* Amiens, 1889, in-8.

SAINT-GABRIEL. Com. du dép. du Calvados, arr. de Caen, cant. de Creully ; 246 hab. Restes d'un prieuré de 1066 (chœur de l'église et entrée du monastère, tous deux de style roman ; donjon du monastère datant du XIVe s.).

SAINT-GAL. Com. du dép. de la Lozère, arr. de Mende, cant. de Saint-Amans ; 225 hab.

SAINT-GAL. Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. de Riom, cant. de Menat ; 659 hab.

SAINT-GALL. I. CANTON. — Canton suisse, dans la partie orientale de la Suisse, limité au N. par le cant. de Thurgovie et le lac de Constance, à l'E. par le Rhin, au S. par le cant. des Grisons, à l'O. par ceux de Glaris, Schwytz et Zurich. Sa superficie est de 2.019 kil. q., sa population de 229.367 hab. Le relief présente l'image d'un terrain coupé de vallées profondes, bordées de montagnes élevées. La partie méridionale est sillonnée par une chaîne appartenant aux contreforts des Alpes glaronnaises ; une autre chaîne sépare les bassins de la Linth et de la Thur ; entre cette dernière rivière et le Rhin s'élève l'Alpstein, système de montagnes à ramifications multiples, dont l'une est la Saentis. L'inclinaison du sol va du N.-O. au N., dans la direction du lac de Constance. Les principaux cours d'eau sont la Thur, la Sitter, la Linth et le Rhin. Ce fleuve, qui débordait souvent et convertissait en marécages de grandes étendues de pays, a été corrigé par le canton avec un important subside de la confédération. Les lacs de Constance et de Zurich appartiennent en petite partie, le premier du côté de Rorschach, le second à Rapperswil, au cant. de Saint-Gall. Celui de Wallenstadt est tout entier dans son territoire. De forme allongée, sa rive droite est bordée par les imposantes montagnes des Kurfirsten, qui descendent à pic sur le bord du lac. Les vallées principales sont celles du Rhin, de la Linth et du Toggenbourg, celle-ci arrosée par la Thur. Le chef-lieu du pays est *Saint-Gall* (V. ci-dessous). Les localités principales sont *Rorschach* (V. ce mot) sur le lac de Constance, Wyl, Rapperswil, Sargans, Ragatz, Altstetten. A cause de la nature montagneuse du pays, le sol ne se prête à la culture que dans les parties ouvertes. Les plateaux et les versants sont des pâturages, où la population se livre à l'élève du bétail. On cultive le maïs à Sargans et dans la vallée du Rhin, la vigne dans quelques parties bien exposées des vallées de la Linth et du Rhin. Il y a des eaux thermales renommées à Pfeffers, qui alimentent les bains importants de Ragatz. On trouve dans quelques montagnes de l'ardoise et des grès qui fournissent des meules de moulins réputées. L'industrie a pris une très grande extension. C'est d'abord la filature du coton et la fabrication ainsi que la teinturerie d'étoffes de coton, de jaconets, de mousseline, etc. Il y a des manufactures considérables qui occupent des milliers d'ouvriers et font un grand commerce d'exportation, notamment avec l'Orient. Puis on cultive sur une grande échelle l'industrie de la broderie qui a acquis une réputation universelle ; il y a la broderie à la machine et la broderie à la main, qui produit des ouvrages d'une finesse extrême. Les places principales de commerce sont Rorschach et Saint-Gall.

Le cant. de Saint-Gall compte 135.227 catholiques et 92.087 protestants. Sa constitution, qui date de 1890, est démocratique représentative. La souveraineté repose sur le peuple qui l'exerce par le grand conseil, autorité législative. La compétence de celle-ci est limitée par le referendum populaire facultatif ; lorsque 10.000 citoyens en font la demande, la loi doit être soumise au vote populaire. Le pouvoir exécutif est exercé par le conseil exécutif composé de sept membres, dont le président a le titre de landammann. Il y a comme autorité judiciaire supérieure une cour d'appel et de cassation. Le pays est divisé en 15 districts, à la tête de chacun desquels se trouve, comme représentant du gouvernement, un préfet. L'instruction publique est très développée ; le canton possède, outre les écoles communales, plusieurs écoles secondaires, une école cantonale (gymnase et école réale) et une académie de commerce, en outre une école normale pour

EFERUS - Recherche & Classification numérique

l'instruction professionnelle des instituteurs et un établissement d'éducation pour les sourds-muets. La fortune de l'Etat s'élève à 7.683.900 fr., non compris les fonds à destination particulière, qui montent à 12.333.597 fr. Le budget présente 4.317.913 fr. en recettes et 4 millions 18.457 fr. en dépenses.

Le territoire du cant. de Saint-Gall fit partie, à l'époque romaine, de la Rhétie, puis de l'Allemanie et du royaume franc. Après la dissolution de l'empire de Charlemagne, le pays se trouva divisé en plusieurs seigneuries dépendant du Saint-Empire; les plus importantes étaient l'abbaye de *Saint-Gall* (V. ci-dessous) et les comtés du Toggenbourg et de Werdenberg. La domination de l'abbé, qui portait le titre de prince, s'étendait sur la ville de Saint-Gall et sur la campagne qui forme aujourd'hui le cant. d'Appenzell; celle-ci se révolta (1400) contre son seigneur, secoua son joug et se joignit à la Confédération suisse. Quant à la ville, elle avait joui de tout temps de certaines franchises communales; elle finit également par s'émanciper complètement de sa sujétion envers l'abbé et se gouverna elle-même sous la protection des confédérés, dont elle était l'alliée. Les autres seigneurs disparurent également, et leurs territoires advinrent en partie aux Suisses, qui en firent des bailliages dépendant de la Confédération. En 1803, tous les pays Saint-Gallois furent réunis à la Suisse, dont ils formèrent le quatorzième canton. Dr Gobat.

II. Ville et Abbaye. — Le chef-lieu du canton suisse de ce nom est situé à 670 m. d'alt. dans une haute vallée, non loin du lac de Constance. Env. 35.000 hab. (14.200 seulement en 1860) dont deux cinquièmes catholiques. L'industrie de la broderie, dont elle est le centre, exporte dans le monde entier pour env. 80 millions; la broderie mécanique a presque entièrement remplacé le travail à la main. La bourse des broderies très animée se tient en plein air les mercredis et samedis. Nombreuses écoles professionnelles et industrielles. Principaux édifices: l'église du couvent bâtie de 1756 à 1765, l'ancienne abbaye restaurée au XVIIIe siècle et sécularisée en partie dès 1805 (V. Abbaye, t. I, p. 40). Il s'y trouve aujourd'hui l'évêché, le palais du gouvernement, la célèbre bibliothèque du couvent (1.558 incunables, 1.725 manuscrits de grande valeur), l'église Saint-Laurent, la bibliothèque Vadiane (500 manuscrits du temps de la Réforme), le musée.

L'origine et le nom même de la ville remontent au missionnaire irlandais Gall qui y fonda en 614 une communauté monastique. L'abbaye de bénédictins de Saint-Gall fut célèbre au moyen âge comme un des centres de la vie intellectuelle et scientifique. Son déclin commence vers le XIIe siècle. La ville s'était élevée peu à peu autour du monastère, et dès le Xe siècle elle put être entourée d'une enceinte fortifiée. Peu à peu elle s'émancipa de l'abbaye, obtint les franchises. Vers 1454, elle traite directement une alliance avec les cantons suisses. Dès lors l'abbaye et la ville constituent deux États souverains. La Réforme à laquelle la ville se rallia sous la conduite de Vadian accentua la séparation. Le couvent fut supprimé en 1798 à l'approche des Français. Après l'acte de médiation, en 1805, les biens de l'abbaye furent liquidés et sa fortune partagée entre le nouveau canton de Saint-Gall et la communauté catholique qui reçut, en outre, la cathédrale, la bibliothèque du couvent et les constructions les plus anciennes du couvent. Le reste des bâtiments devint le siège du gouvernement cantonal. E. Kuhne.

SAINT-GALMIER (*Sanctus Baldomerus, Saint-Garmier*). Ch.-l. de cant. du dép. de la Loire, arr. de Montbrison; 2.936 hab. Sur une colline au pied de laquelle coule la Coise. Siège d'une châtellenie comtale, puis royale, elle fut ravagée pendant les guerres de religion. Saint-Galmier possédait autrefois un couvent d'ursulines, où se retira et mourut Mme de Warens. Dans l'église se voit une remarquable vierge du XVIe siècle, dite la *Vierge du Pilier*. M. Dumoulin.

Eaux minérales. — Ces eaux athermales, bicarbonatées calciques moyennes, carboniques fortes (Rotureau), renferment, en outre, de la strontiane, du fer, du manganèse. Elles s'emploient en boisson comme antidyspeptiques, antirhumatismales, et dans l'anémie et la gravelle.

SAINT-GAND. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Gray, cant. de Fresne-Saint-Mamès; 179 hab.

SAINT-GANTON. Com. du dép. d'Ille-et-Vilaine, arr. de Redon, cant. de Pipriac; 694 hab.

SAINT-GATIEN. Com. du dép. du Calvados, arr. de Pont-l'Evêque, cant. de Honfleur; 1.020 hab.

SAINT-GAUDENS. Ch.-l. d'arr. du dép. de la Haute-Garonne, au rebord d'un plateau qui domine la rive g. de la Garonne; 404 m. d'alt. Stat. du chem. de fer de Toulouse à Bayonne; 6.600 hab. On jouit d'une vue superbe sur toute la chaîne centrale des Pyrénées. Eglise romane, autrefois collégiale, avec de beaux chapiteaux historiés et une salle capitulaire du début du XIIIe siècle, attenante au chœur. Chapelle Notre-Dame de Lacave où sont encastrés des débris architecturaux du moyen âge, lieu de pèlerinage. Fabriques d'étoffes et de draps; métiers à tricots. — Appelée d'abord le Mas-Saint-Pierre, cette localité prit le nom du jeune enfant Gaudentius, martyrisé au Ve siècle par les Visigoths; au moyen âge, elle fut capitale du Nébouzan et de la région nommée le Bourjac. Au XVIIe siècle, le grand séminaire du diocèse de Comminges s'y établit et y demeura au siècle suivant.

Bibl.: A. Marrast, *Histoire de Comminges, Saint-Bertrand et Saint-Gaudens*, 1889. — Dufor, *Saint-Gaudens et son collège*, 1885.

SAINT-GAUDENS. Com. du dép. de la Vienne, arr. et cant. de Civray; 412 hab.

SAINT-GAUDÉRIC. Com. du dép. de l'Aude, arr. de Castelnaudary, cant. de Fanjeaux; 222 hab.

SAINT-GAULT. Com. du dép. de la Mayenne, arr. et cant. de Château-Gontier; 315 hab.

SAINT-GAULTIER. Ch.-l. de cant. du dép. de l'Indre, arr. du Blanc; 2.303 hab. Stat. du chem. de fer d'Orléans. Exploitation de pierres de taille; fabrique de toile de chanvre et de lin. Eglise romane.

SAINT-GAUZENS. Com. du dép. du Tarn, arr. de Lavaur, cant. de Graulhet; 941 hab.

SAINT-GAYRAND. Com. du dép. de Lot-et-Garonne, arr. de Marmande, cant. de Castelmoron; 288 hab.

SAINT-GEIN. Com. du dép. des Landes, arr. de Mont-de-Marsan, cant. de Villeneuve-de-Marsan; 649 hab. Ancienne bastide fondée par Edouard Ier, roi d'Angleterre, en 1284.

SAINT-GELAIS. Com. du dép. des Deux-Sèvres, arr. et cant. (1er) de Niort; 791 hab. Château du XVIe s. Berceau d'une famille de poètes et gens de guerre du temps des Valois.

SAINT-GELAIS (Octavien, ou mieux Octovien de), poète français, né à Cognac en 1466, mort en 1502; évêque d'Angoulême depuis 1494. Ses poésies originales (publiées seulement après sa mort), sont médiocrement intéressantes: *la Chasse ou le Départ d'Amour*, qu'il signa avec Blaise d'Auriol (1509, in-8), n'est qu'un plagiat presque continuel des œuvres de Charles d'Orléans et des poètes de son groupe, Blosseville, de Garencières, etc.; dans *le Séjour d'honneur* (1524, in-4), qui contient aussi des œuvres de son ami André de la Vigne, il raconte sous forme allégorique les événements auxquels il a assisté et déplore les égarements de sa jeunesse. Ses traductions en vers (des *Héroïdes* d'Ovide, Paris, 1500; de l'*Enéide*, Paris, 1509) nous montrent en lui un des premiers précurseurs de la Renaissance. C'est dans celle des *Héroïdes* qu'apparaît pour la première fois l'alternance régulière des rimes masculines et féminines. A. J.

Bibl.: Lacroix du Maine, *Bibliothèque française* (éd. 1772), II, 199, V. 152. — Goujet, *Bibliothèque française*, X, 226. — A. Piaget, dans *Romania*, XXI, 584. — Cf. la Bibl. de l'article suivant.

SAINT-GELAIS (Mellin de), poète français, né à Angoulême en 1491, mort à Paris en oct. 1558, fils naturel

EFERUS - Recherche & Classification numérique

ou neveu du précédent. Il fit de fortes études de droit, d'abord à Poitiers, puis à Bologne et Padoue, et rapporta d'Italie un goût très vif non seulement pour la poésie, mais pour la philosophie, les mathématiques et l'astrologie, auxquelles il ne cessa de s'adonner dans la suite. Quand il revint en France, il trouva sur le trône son compatriote François Ier, qui lui fit le meilleur accueil et le combla de charges et de faveurs : il fut notamment (car il était d'église, pour la forme) aumônier du dauphin, puis, à la mort de celui-ci, du futur Henri II, abbé de Notre-Dame de Reclus et « garde des livres » du roi à Fontainebleau. Jusqu'à la mort de François Ier et même un peu au delà, il fut le poète attitré de la cour, jouissant d'une faveur bien supérieure même à Marot, avec lequel il était du reste en fort bons termes et qui se croyait obligé de le dire son égal. Quand parut Ronsard, son étoile pâlit. Du Bellay l'attaqua vivement, sans le nommer toutefois, dans la *Deffence et Illustration* (1548). Il eut l'imprudence de vouloir lutter et essaya un jour de discréditer Ronsard auprès du roi en lisant une de ses odes avec une emphase ridicule ; mais Marguerite, sœur de Henri II, lui arrachant le livre des mains, la relut avec tant d'art et de charme, qu'elle réussit à la faire applaudir ; Mellin dut s'excuser et Ronsard lui pardonna ; il alla même peu après jusqu'à lui dédier une ode (la 21e du livre IV). Du Bellay fut moins généreux et fit de lui, dans le *Poète courtisan*, un portrait d'une cruelle ressemblance. En 1554, il fit représenter à Blois, devant la jeune reine Catherine de Médicis, une traduction (en prose, avec « intermèdes » en vers) de la *Sophonisbe* du Trissin (qui fut imprimée en 1559). On a cru longtemps, sur la foi de Pasquier, que Saint-Gelais n'avait rien publié de son vivant. C'est une erreur ; il avait fait imprimer un mince recueil (*Saingelais : œuvres de luy, tant en composition qu'en translation ou allusion aux auteurs grecs et anciens*, Lyon, in-8 de 79 pages), dont il n'y a qu'un seul exemplaire connu. Quand ses œuvres parurent, en 1574, ce fut une déception générale, dont on trouve l'écho dans le jugement de Pasquier que citent tous les manuels et dictionnaires. Ce jugement, dans sa sévérité, est juste : Saint-Gelais n'est même pas un poète d'anthologie (car on trouverait difficilement dans son vaste recueil une pièce parfaite) ; c'est un poète d'occasion, dont le succès ne fut dû qu'à une exacte adaptation de son talent au milieu : les pensées sont banales, le style est lâche et diffus : la pointe même, que Marot aiguisait si bien, manque presque toujours. Ces défauts de forme sont aggravés par une obscénité raffinée et une impiété froide qui donnent une triste idée de la cour où il a été tant admiré. Si Saint-Gelais garde quelque importance dans l'histoire littéraire, c'est pour avoir été l'un des premiers imitateurs de la poésie italienne et notamment l'introducteur du sonnet (ceux de Marot en effet sont postérieurs aux siens). Ses œuvres, composées de chansons, rondeaux, mascarades, épigrammes, épitaphes et surtout de pièces fugitives destinées à accompagner des cadeaux, ont été publiées en 1574, 1582, 1656, 1719 et réimprimées de nos jours par P. Blanchemain (*Bibl. elzévirienne*, 1873, 3 vol.). A. Jeanroy.

Bibl. : E. Castaigne, *Notice historique sur les Saint-Gelais ;* Angoulême, 1836. — Gellibert des Seguins et E. Castaigne, *Vies d'Octovien de Saint-Gelais, Mellin de Saint-Gelais*, etc. *par G. Colletet ;* Paris, 1863. — Sainte-Beuve, *Tableau de la poésie française au* XVIe *siècle.* — P. Blanchemain, préface à l'édition citée. — E. W. Wagner, *Mellin de Saint-Gelais, eine Literatur und sprachgeschichtliche Untersuchung ;* Ludwigshafen, 1893 (*Habilitationsschrift* de Heidelberg).

SAINT-GELVEN. Com. du dép. des Côtes-du-Nord, arr. de Loudéac, cant. de Gouarec ; 923 hab. Ardoisières exploitées : celle du Liscuit fournit des ardoises de grande dimension. A 3 kil. S. O., au confluent du Blavet et du Doulas, ruines de l'abbaye cistercienne de Bonrepos qui date de 1184.

SAINT-GÉLY-DU-FESC. Com. du dép. de l'Hérault, arr. de Montpellier, cant. des Matelles ; 632 hab.

SAINT-GÉNARD. Com. du dép. des Deux-Sèvres, arr. et cant. de Melle ; 562 hab. Eglise à portail roman ; à 2 kil. S., église du grand monastère de Puy-Berland fondé sous Louis XIV et qui ne dura qu'un siècle.

SAINT-GENCE. Com. du dép. de la Haute-Vienne, arr. de Limoges, cant. de Nieul ; 1.083 hab.

SAINT-GÉNÉROUX. Com. du dép. des Deux-Sèvres, arr. de Parthenay, cant. d'Airvault ; 514 hab. Eglise des IXe-XIIe siècles, offrant dans les parties carlovingiennes (mur méridional de la nef) un très grand intérêt pour l'histoire de l'art.

SAINT-GENÈS. Com. du dép. de la Gironde, arr. et cant. de Blaye ; 607 hab.

SAINT-GENÈS. Com. du dép. de la Gironde, arr. de Libourne, cant. de Castillon ; 498 hab. Vins estimés. Belles pierres calcaires.

SAINT-GENÈS-CHAMPANELLE. Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. et cant. (S.-O.) de Clermont-Ferrand ; 1.760 hab. Etablissement de pisciculture. Eglise gothique. Menhirs.

SAINT-GENÈS-CHAMPESPE. Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. d'Issoire, cant de Latour ; 775 hab.

SAINT-GENÈS-DE-LOMBAUD. Com. du dép. de la Gironde, arr. de Bordeaux, cant. de Créon ; 194 hab.

SAINT-GENÈS-DE-QUEUIL. Com. du dép. de la Gironde, arr. de Libourne, cant. de Fronsac ; 335 hab.

SAINT-GENÈS-DU-RETZ. Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. de Riom, cant. d'Aigueperse ; 592 hab.

SAINT-GENÈS-LA-TOURETTE. Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. d'Issoire, cant. de Sauxillanges ; 1.066 hab.

SAINT-GENES-L'ENFANT. Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. et cant. (O.) de Riom ; 325 hab. Etablissement de pisciculture. Sources limpides captées par la ville de Riom.

SAINT-GENEST. Com. du dép. de l'Allier, arr. de Montluçon, cant. de Marcillat ; 487 hab. Ruines du château de l'*Ours*, dominées par un donjon du XIIIe siècle, dans un site pittoresque, au confluent du Cher et de l'Ours.

SAINT-GENEST. Com. du dép. de la Marne, arr. d'Epernay, cant. d'Esternay ; 94 hab.

SAINT-GENEST. Com. du dép. de la Vienne, arr. de Châtellerault, cant. de Lencloître ; 1.397 hab. Stat. du chem. de fer de l'Etat.

SAINT-GENEST. Com. du dép. de la Haute-Vienne, arr. de Limoges, cant. de Pierre-Buffière ; 681 hab.

SAINT-GENEST. Com. du dép. des Vosges, arr. d'Epinal, cant. de Rambervillers ; 235 hab. Source abondante visitée à Pâques par des pèlerins, en souvenir du martyr local, Genest.

SAINT-GENEST-DE-BEAUZON. Com. du dép. de l'Ardèche, arr. de Largentière, cant. de Joyeuse ; 430 hab.

SAINT-GENEST-DE-CONTEST. Com. du dép. du Tarn, arr. de Castres, cant. de Lautrec ; 513 hab.

SAINT-GENEST-LACHAMP. Com. du dép. de l'Ardèche, arr. de Tournon, cant. du Cheylard ; 1.135 hab.

SAINT-GENEST-LERPT. Com. du dép. de la Loire, arr. de Saint-Etienne, cant. du Chambon-Feugerolles ; 4.144 hab. Maison d'éducation et de correction. Houille. Fabriques de liqueurs. Clocher du XVe s.

SAINT-GENEST-MALIFAUX. Ch.-l. de cant. du dép. de la Loire, arr. de Saint-Etienne ; 2.572 hab. Eglise en partie du XIIe s.

SAINT-GENEST (Emmanuel-Arthur-Marie Burand de Bucheron, dit), journaliste français (V. Bucheron).

SAINT-GENEYS (Mont de) (V. Loire [Haute-]), t. XXII, p. 445).

SAINT-GENEYS-PRÈS-SAINT-PAULIEN. Com. du dép. de la Haute-Loire, arr. du Puy, cant. de Saint-Paulien ; 717 hab.

SAINT-GENGOULPH. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Château-Thierry, cant. de Neuilly-Saint-Front ; 158 h.

SAINT-GENGOUX-DE-SCISSÉ. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Mâcon, cant. de Lugny ; 687 hab.

EFERUS - Recherche & Classification numérique

SAINT-GENGOUX-LE-NATIONAL, anciennement **SAINT-GENGOUX-LE-ROYAL** (*Sanctus Gengulphus*). Ch.-l. de cant. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Mâcon, sur la Grosne ; 1.780 hab. Stat. de la ligne de chem. de fer de Chalon-sur-Saône à Pouilly-sous-Charlieu et Roanne. Carrières de pierre. Moulin, huilerie. Traces de voie antique. Découvertes de monnaies et de poteries romaines. Cette petite ville, fondée par les moines de Cluny, qui en avaient fait le siège d'un doyenné, fut donnée à Louis VII en 1166, par l'abbé Etienne. Les rois de France y installèrent d'abord une prévôté, puis une châtellenie et ensuite un bailliage. Ils l'entourèrent de murailles, ce qui ne l'empêcha pas d'être prise et saccagée plusieurs fois au cours du moyen âge, et finalement en 1562. Le château sert actuellement de presbytère. L'église est un monument assez intéressant (clocher roman, nef et chœur gothiques). Il y avait à Saint-Gengoux, avant la Révolution, un couvent d'ursulines, et un très ancien hôpital, rétabli de nos jours. Armes : *De gueules à la bande d'or chargée de trois alérions de sable et accompagnée de deux cors de chasse d'or.* LEX.

SAINT-GENIÈS. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Sarlat, cant. de Salignac ; 1.412 hab. Stat. du chem. de fer d'Orléans. Vieux château de *Pelvexis*, entouré d'ormes séculaires sous l'un desquels, d'après une tradition locale, saint Louis aurait rendu la justice.

SAINT-GENIÈS. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. et cant. (centre) de Toulouse ; 278 hab.

SAINT-GENIÈS-DE-COMOLAS. Com. du dép. du Gard, arr. d'Uzès, cant. de Roquemaure ; 703 hab. Stat. du chem. de fer de Lyon.

SAINT-GENIÈS-DE-DROMON. Com. du dép. des Basses-Alpes, arr. et cant. de Sisteron, à 150 m. d'alt. au-dessus du cours supérieur du Jabron (affl. g. de la Durance) ; 426 hab. Mines de plomb. A 3 kil. au S.-O., village de Chardavons, dans une situation pittoresque, dans un cirque de montagnes traversé par le Jabron. Sur un rocher, inscription romaine du temps d'Honorius. Restes d'un couvent d'augustins.

SAINT-GENIÈS-DE-MALGOIRÈS. Com. du dép. du Gard, arr. d'Uzès, cant. de Saint-Chaptes ; 1.023 hab. Stat. du chem. de fer de Lyon.

SAINT-GENIÈS-DES-MOURGUES. Com. du dép. de l'Hérault arr. de Montpellier, cant. de Castries ; 790 hab. Stat. du chem. de fer de Lyon. Carrières de pierre. Son nom (*Mourgues*, c'est-à-dire religieuses) vient de l'abbaye de bénédictines (1019 à 1779).

SAINT-GENIÈS-DE-VARENSAL. Com. du dép. de l'Hérault, arr. de Béziers, cant. de Saint-Gervais ; 256 hab. Houille ; fabrique de papiers. Superbe cirque de rochers de l'Olque.

SAINT-GENIÈS-LE-BAS. Com. du dép. de l'Hérault, arr. de Béziers, cant. de Murviel ; 1.076 hab.

SAINT-GENIÈS (BESOMBES DE) (V. BESOMBES DE SAINT-GENIÈS).

SAINT-GENIÈS (vicomte Jean-Edmond de L'ISLE DE FALCON de), connu sous le pseudonyme de *Richard O'Monroy*, littérateur français, né à Paris en 1849. Il débuta par la carrière militaire et devint capitaine au 10e cuirassiers ; il quitta le service et s'adonna à la littérature humoristique et gauloise. Collaborateur assidu du *Gil Blas* et de la *Vie Parisienne*, il a fait paraître de nombreux romans et recueils de nouvelles. Nous citerons : *Monsieur Mars* et *Madame Vénus* (1878) ; *les Femmes des autres* (1879) ; *A la Hussarde* (1884) ; *A grandes guides* (1885) ; *Un peu, beaucoup, passionnément* (1888), etc.

SAINT-GENIEZ (Basses-Alpes) (V. SAINT-GENIÈS-DE-DROMONT).

SAINT-GENIEZ-D'OLT. Ch.-l. de cant. du dép. de l'Aveyron, arr. d'Espalion ; 3.289 hab. Au fond d'un vallon fertile. Un pont de cinq arches, sur le Lot, met en communication les deux quartiers de cette ville, la plus industrieuse du département. C'est là que furent établies les premières manufactures de draps du Rouergue, au commencement du XVe siècle. Manufactures de cadis, flanelles, couvertures de laine et de coton. Teintureries et tanneries. Fabrication de fromage de Roquefort. Dans l'église, beau mausolée, élevé par le comte de Chambord à la mémoire de son précepteur, Mgr de Frayssinous. Restes d'un château que Louis XIII fit raser en 1620. Patrie du capucin Chabot, conventionnel, et de l'agronome Girou de Buzareingues.

SAINT-GENIEZ-O-MERLE. Com. du dép. de la Corrèze, arr. de Tulle, cant. de Saint-Privat ; 538 hab.

SAINT-GENIS. Com. du dép. des Hautes-Alpes, arr. de Gap, cant. de Serres ; 112 hab. Ruines féodales.

SAINT-GENIS. Com. du dép. de la Charente, arr. d'Angoulême, cant. de Blanzac ; 161 hab.

SAINT-GENIS. Com. du dép. de l'Isère, arr. de Grenoble, cant. de Mens ; 120 hab.

SAINT-GÉNIS. Com. du dép. des Pyrénées-Orientales, arr. de Céret, cant. d'Argelès-sur-Mer ; 730 hab.

SAINT-GENIS-DE-SAINTONGE. Ch.-l. de cant. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de Jonzac ; 1.260 hab. Stat. du chem. de fer d'Orléans. Colonie agricole de Saint-Antoine. A 3 kil. S.-O., manoir de Fonraud.

SAINT-GENIS-D'HIERSAC. Com. du dép. de la Charente, arr. d'Angoulême, cant. d'Hiersac ; 931 hab. Eglise du XIIIe s. ; château du XVIIe.

SAINT-GENIS-DU-BOIS. Com. du dép. de la Gironde, arr. de La Réole, cant. de Targon ; 108 hab.

SAINT-GENIS-L'ARGENTIÈRE. Com. du dép. du Rhône, arr. de Lyon, cant. de Saint-Laurent-de-Chamousset ; 978 hab. Tissage mécanique. Restes d'anciennes fortifications (XIIIe s.).

SAINT-GENIS-LAVAL. Ch.-l. de cant. du dép. du Rhône, arr. de Lyon, à 3 kil. de la r. dr. du Rhône ; 3.700 hab. Houille en exploitation. Vins de Barolles estimés ; pêche, huilerie, fabr. de moutarde. Au S., château de Beauregard (XVIe s.). Au N., château de Longchêne donné par l'impératrice Eugénie à la ville de Lyon qui en a fait l'asile Sainte-Eugénie.

SAINT-GENIS-LES-OLLIÈRES. Com. du dép. du Rhône, arr. de Lyon, cant. de Vaugneray ; 874 hab.

SAINT-GENIS-POUILLY. Com. du dép. de l'Ain, arr. de Gex, cant. de Ferney-Voltaire ; 720 hab.

SAINT-GENIS-TERRE-NOIRE. Com. du dép. de la Loire, arr. de Saint-Etienne, cant. de Rive-de-Gier ; 1.701 hab.

SAINT-GENIX. Ch.-l. de cant. du dép. de la Savoie, arr. de Chambéry ; 1.912 hab. Fabriques de tulle, de bandages ; tissage de soie. Eglise du XIIe s.

SAINT-GENIX-SUR-MENTHON. Com. du dép. de l'Ain, arr. de Bourg, cant. de Pont-de-Veyle ; 528 hab.

SAINT-GENOIS (François-Joseph, comte de), jurisconsulte et historien belge, né à Mons en 1749, mort à Bruxelles en 1816. Il fut, en 1775, député par la noblesse aux Etats du Hainaut, et s'y montra favorable aux tentatives de réforme de Joseph II. Mais, après la révolution brabançonne, il abandonna la politique et se consacra tout entier aux études historiques. Il publia plusieurs ouvrages où sont reproduits une foule de documents précieux, mais où l'ordre et la méthode font défaut. En voici les principaux : *Mémoires généalogiques pour servir à l'histoire des familles des Pays-Bas* (Amsterdam, 1780, 2 vol. in-8) ; *Dictionnaire onomastique des chartes du pays et du comté de Hainaut* (Mons, 1782, in-8) ; *Monuments anciens, essentiellement utiles à la France, aux provinces du Hainaut, etc., et autres pays limitrophes de l'empire* (Paris, 1782 à 1816, 34 cahiers in-fol.).

BIBL. : J. DELECOURT, *Notice sur la vie et les ouvrages du comte Joseph de Saint-Genois*, dans les *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. II.

SAINT-GENOIS DES MOTTES (Jules, baron de), littérateur et historien belge, né à Lennick-Saint-Quentin en

EFERUS - Recherche & Classification numérique

1813, mort à Roygem-lez-Gand en 1877. Il devint archiviste de la Flandre orientale et plus tard bibliothécaire de l'Université de Gand. Il publia d'abord une série de romans historiques écrits d'une manière très vivante : *Hembyse* (1835) ; *la Cour de Jean IV* (1837) ; *le Faux Baudoin* (1840) ; *les Mutinés du siège d'Ostende* (1846). Il écrivit aussi plusieurs ouvrages historiques très estimés, dont voici les plus importants : *Histoire des avoueries en Belgique* (Bruxelles, 1834) ; *les Voyageurs belges du* XIIIe *au* XVIIIe *siècle* (Bruxelles, 1852) ; *les Missions diplomatiques de Thomas Scepperus* (Bruxelles, 1857) ; *Antoine Sanderus et ses écrits* (Gand, 1861). Il rédigea aussi le *Catalogue des manuscrits de la bibliothèque de l'Université de Gand* (Gand, 1849). La liste complète de ses publications se trouve dans de Koninck (*Bibliographie nationale*, I, 522-524).

BIBL. : P. DE DECKER, *Notice nécrologique sur le baron de Saint-Genois des Mottes*, dans l'*Annuaire de l'Académie royale de Belgique*, 1869.

SAINT-GENOU. Com. du dép. de l'Indre, arr. de Châteauroux, cant. de Buzançais, sur la rive g. de l'Indre ; 1.379 hab. Stat. du chem. de fer d'Orléans. Cinq fabriques de porcelaine. Restes d'une belle église abbatiale (avec chœur et croisillons du XIe siècle et types remarquables de l'art roman du Berry) ; l'abbaye, fondée au Ve siècle par saint Genulphe, évêque de Cahors, est l'origine du bourg ; le monastère fut d'abord établi à Estrées, dans le voisinage (il existe encore une lanterne funéraire du XIIe siècle, dans le cimetière).

SAINT-GENOUPH. Com. du dép. d'Indre-et-Loire, arr. et cant. (S.) de Tours ; 373 hab. Stat. du chem. de fer d'Orléans.

SAINT-GEOIRE. Ch.-l. de cant. du dép. de l'Isère, arr. de La Tour-du-Pin ; 2.087 hab. Filature et tissage de soie. Eglise du XIe siècle ; ruines féodales.

SAINT-GEOIRS. Com. du dép. de l'Isère, arr. de Saint-Marcellin, cant. de Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs ; 509 hab. Ville importante au moyen âge, elle a décliné après les guerres de religion.

SAINT-GEORGES (Ordre de). I. ALLEMAGNE. — Cet ordre fut fondé en 1470 par Frédéric III, empereur d'Allemagne, archiduc d'Autriche, pour protéger les frontières orientales de ses domaines contre les Turcs. Les chevaliers portaient une croix rouge sur une cotte d'armes blanche. Leur grand maître était titré prince et ils possédaient, outre d'autres territoires, la place forte de Millstadt, en Carinthie, qui était le siège de l'ordre. Les richesses même dont ils étaient comblés ne tardèrent pas à les amollir. Maximilien tenta de les rénover, mais les guerres religieuses qui survinrent amenèrent la disparition de l'ordre.

II. BAVIÈRE. — Cet ordre aurait pris naissance en terre sainte, au XIIe siècle ; mais il est plus certain qu'il fut institué le 24 avr. 1729, jour de la Saint-Georges, par l'électeur de Bavière Charles-Albert, qui devint empereur sous le nom de Charles VII. Il fut d'abord appelé *ordre de Saint-Georges de l'Immaculée Conception*. Revisé en 1778 par l'électeur Charles-Théodore et en 1827 par le roi Louis Ier, il est le second des ordres bavarois. Ses membres doivent avoir prouvé seize quartiers de noblesse. Trois classes : grands commandeurs, commandeurs et chevaliers. Ruban bleu de ciel à deux raies, l'une blanche, l'autre noire, sur chaque bord.

III. HANOVRE. — Cet ordre fut créé, le 25 avr. 1839, par le roi de Hanovre Ernest-Auguste. Il fallait, pour y être admis, faire preuve de noblesse, avoir le rang de lieutenant général et être déjà reçu dans l'*ordre des Guelfes*. Une seule classe de chevaliers, au nombre de vingt-six au plus, non compris les princes de la maison royale. Il a cessé d'être conféré depuis la réunion du Hanovre à la Prusse, en 1866. Le ruban, rouge foncé, se portait de droite à gauche, avec plaque. Devise : *Numquam retrorsum*.

IV. RAVENNE. — Le pape Paul III établit sous ce nom à Ravenne un ordre religieux et militaire chargé de défendre la ville contre les incursions des pirates musulmans. Il cessa d'exister sous Grégoire XIII.

V. RUSSIE. — Catherine II, impératrice de Russie, fonda cet ordre en 1769 et le spécialisa aux services et aux actions d'éclat des officiers. Paul Ier, qui méditait de le réformer, ne le conféra pas ; mais, en 1801, Alexandre Ier le fit revivre. Les membres des deux premières classes ont rang de général-major, ceux des deux dernières celui de colonel. En 1807, Alexandre Ier créa une *croix d'argent de Saint-Georges* pour les sous-officiers et soldats, qui constitue une cinquième classe. Ruban orange, à trois raies noires. Devise : *Pour le mérite militaire et le courage*.

VI. SAINT-SIÈGE. — Ordre institué en 1498 par le pape Alexandre VI pour la défense de ses Etats. Les insignes étaient une croix d'or entourée d'un cercle d'or à fleurons.

SAINT-GEORGES D'ALFAMA (Ordre de). Créé en 1201 par Pierre II, roi d'Aragon, il était destiné à combattre les infidèles. Le nom d'Alfama lui venait du château fort où était son siège. Il fut réuni en 1399 à l'ordre de Notre-Dame de Montesa par l'antipape Benoît XIII (Pierre de Luna).

SAINT-GEORGES DE FRANCHE-COMTÉ (Ordre de). Le fondateur de cet ordre fut un chevalier franc-comtois, Philibert de Miolans, seigneur de Rougemont, écuyer du duc de Bourgogne, maître visiteur des arsenaux et artilleries des rois de France et d'Angleterre (Richard II d'Angleterre et ses successeurs), lequel, au retour d'un pèlerinage en Orient, avait rapporté des reliques de saint Georges. Pour les recevoir, il fit construire une chapelle sur sa terre de Rougemont, et, en 1390, invita tous les gentilshommes du voisinage à sa consécration solennelle et à la translation des reliques. Cette cérémonie, qui fut splendide, impressionna vivement les assistants qui ne se séparèrent qu'après s'être constitués en une confrérie d'où naquit, vers 1431, un ordre de chevalerie dans lequel n'étaient admis que des seigneurs d'excellente noblesse et, probablement, seulement des Francs-Comtois. Le P. Honoré de Sainte-Marie dit qu'ils juraient au chef de l'ordre, appelé dans le principe *bâtonnier*, de remettre entre ses mains leurs intérêts et, dans leurs différends, de se tenir à la décision de ceux qu'il aurait députés pour examiner l'affaire. Ils s'obligeaient les uns envers les autres à conserver entre eux l'union, la paix, sans prétendre d'autre rang ni prééminence que celle donnée par l'ordre de leur réception. Les bâtonniers, dont le premier fut Philibert de Miolans, avaient pour insigne un bâton d'argent surmonté de l'image de saint Georges. La décoration était un saint Georges à cheval, perçant le dragon de sa lance, le tout d'or, suspendu sur la poitrine par un ruban bleu ciel. Des dames l'obtinrent. A la Révolution, le nombre des chevaliers était d'une centaine. L'ordre fut supprimé par Louis XVIII le 16 avr. 1824. V. d'A.

BIBL. : Thomas VARIN, sieur D'ANDEUX, *Etat de l'illustre confrérie de Saint-Georges, autrement dite de Rougemont en Franche-Comté ;* Besançon, 1633, in-fol. — PONTHIER DE GONHILAND, *Statuts de l'ordre de Saint-Georges au comté de Bourgogne et la liste de tous MM. les chevaliers du dit ordre, l'an MCCCXC ;* Besançon, 1768, in-8 (très rare). — Comte de SAINT-MAURIS, *Aperçu succinct sur l'ordre des chevaliers de Saint-Georges du comté de Bourgogne ;* Vesoul, 1834, in-8.

SAINT-GEORGES DE LA RÉUNION (Ordre de). Cet ordre fut institué le 1er janv. 1819 par Ferdinand IV, roi des Deux-Siciles, en l'honneur de la réunion des deux parties, continentale et insulaire, dont se composaient ses Etats. Réservé aux officiers, il était divisé en grands croix, commandeurs, chevaliers de droit et chevaliers de faveur. Les trois premières classes étaient réservées aux actions d'éclat, la quatrième aux longs et loyaux services. Deux médailles, d'or et d'argent, récompensaient les faits d'armes ou les bons services des sous-officiers. Lors de

EFERUS - Recherche & Classification numérique

la formation du royaume d'Italie, cet ordre a cessé d'exister. Ruban bleu à liséré orange. Devise : *Virtuti*.

SAINT-GEORGES ET DU MÉRITE MILITAIRE (Ordre de). Institué le 1er juin 1833 par l'infant Charles-Louis de Bourbon, duc de Lucques, pour récompenser les services de ses officiers et de ses soldats, cet ordre fut réuni à la Toscane en 1847, en même temps que les domaines du fondateur. Il a cessé d'exister en 1861. Ruban rouge à raie blanche au milieu. Devise : *Au mérite militaire*.

SAINT-GEORGES (Canal de) (V. IRLANDE, t. XX, p. 944).

SAINT-GEORGES. Com. du dép. du Cantal, arr. et cant. (N.) de Saint-Flour; 944 hab. Châteaux gothiques de Chassagne et de La Varcillette.

SAINT-GEORGES. Com. du dép. de la Charente, arr. et cant. de Ruffec; 140 hab.

SAINT-GEORGES. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de Marennes, cant. de Saint-Pierre (île d'Oléron); 4.125 hab. Station balnéaire. Vignobles.

SAINT-GEORGES. Com. du dép. du Doubs, arr. de Baume-les-Dames, cant. de Clerval; 132 hab.

SAINT-GEORGES. Com. du dép. du Gers, arr. de Lombez, cant. de Cologne; 460 hab.

SAINT-GEORGES. Com. du dép. de l'Indre, arr. et cant. (N.) d'Issoudun; 562 hab.

SAINT-GEORGES. Com. du dép. du Nord, arr. de Dunkerque, cant. de Gravelines; 395 hab.

SAINT-GEORGES. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Saint-Pol, cant. du Parcq; 341 hab.

SAINT-GEORGES. Com. du dép. du Tarn-et-Garonne, arr. de Montauban, cant. de Caussade; 313 hab.

SAINT-GEORGES. Ch.-l. de cant. du dép. de la Vienne, arr. et cant. de Poitiers; 1.381 hab. Église des XIIe-XVIe siècles. Château de Vaires (XVIe s.). Dolmen dit *Pierre Levée*. Dans les bois, gouffre de Soubise.

SAINT-GEORGES. Com. du dép. de l'Yonne, arr. et cant. (O.) d'Auxerre; 558 hab.

SAINT-GEORGES-BLANCANEIX. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Bergerac, cant. de Laforce; 272 hab.

SAINT-GEORGES-BUTTAVENT. Com. du dép. de la Mayenne, arr. et cant. (O.) de Mayenne; 1.965 hab. Stat. du chem. de fer de l'Ouest.

SAINT-GEORGES-CHÂTELAISON. Com. du dép. de Maine-et-Loire, arr. de Saumur, cant. de Doué; 862 hab. Stat. du chem. de fer de l'Etat. Anciennes mines de houille aujourd'hui abandonnées. Bons vins blancs. Pépinières. Clocher roman avec flèche du XIIe s.

SAINT-GEORGES-D'ANNEBEC. Com. du dép. de l'Orne, arr. d'Argentan, cant. de Briouze; 411 hab.

SAINT-GEORGES-D'AUNAY. Com. du dép. du Calvados, arr. de Vire, cant. d'Aunay-sur-Odon; 1.077 hab.

SAINT-GEORGES-D'AURAC. Com. du dép. de la Haute-Loire, arr. de Brioude, cant. de Paulhaguet; 924 hab. Stat. du chem. de fer de Lyon.

SAINT-GEORGES-DE-BAROILLE. Com. du dép. de la Loire, arr. de Roanne, cant. de Saint-Germain-Laval; 601 hab.

SAINT-GEORGES-DE-BOHON. Com. du dép. de la Manche, arr. de Saint-Lô, cant. de Carentan; 570 hab.

SAINT-GEORGES-DE-CHESNÉ. Com. du dép. d'Ille-et-Vilaine, arr. de Fougères, cant. de Saint-Aubin-du-Cormier; 760 hab.

SAINT-GEORGES-DE-COMMIERS. Com. du dép. de l'Isère, arr. de Grenoble, cant. de Vizille; 710 hab. Stat. du chemin de fer de Lyon. Tour féodale. Sur la hauteur, église romane et restes du prieuré de Saint-Michel-de-Conex.

SAINT-GEORGES-DE-CUBILLAC. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de Jonzac, cant. de Saint-Genis-de-Saintonge; 380 hab.

SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de Saintes, cant. de Saujon; 1.355 hab. Petit port avec bains de mer et environs pittoresques.

SAINT-GEORGES-DE-GREHAIGNE. Com. du dép. d'Ille-et-Vilaine, arr. de Saint-Malo, cant. de Pleine-Fougères; 692 hab.

SAINT-GEORGES-DE-LA-COUÉE. Com. du dép. de la Sarthe, arr. de Saint-Calais, cant. du Grand-Lucé; 595 hab.

SAINT-GEORGES-DE-LA-RIVIÈRE. Com. du dép. de la Manche, arr. de Valognes, cant. de Barneville; 263 hab. Stat. du chem. de fer de l'Ouest.

SAINT-GEORGES-DE-LÉVEJAC. Com. du dép. de la Lozère, arr. de Florac, cant. du Massegros; 677 hab.

SAINT-GEORGES-DE-LIVOYE. Com. du dép. de la Manche, arr. d'Avranches, cant. de Brécey; 371 hab.

SAINT-GEORGES-D'ELLE. Com. du dép. de la Manche, arr. de Saint-Lô, cant. de Saint-Clair-sur-l'Elle; 564 hab.

SAINT-GEORGES-DE-LONGUE-PIERRE. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de Saint-Jean-d'Angély, cant. d'Aulnay; 357 hab.

SAINT-GEORGES-DE-LUZENÇON. Com. du dép. de l'Aveyron, arr. et cant. de Millau; 1.426 hab. Stat. de chem. de fer du Midi.

SAINT-GEORGES-DE-MONS. Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. de Riom, cant. de Manzat; 1.507 hab.

SAINT-GEORGES-DE-MONTAGNE. Com. du dép. de la Gironde, arr. de Libourne, cant. de Lussac; 303 hab. Vignobles réputés qui se rattachent à ceux de Saint-Emilion. Vieux château,

SAINT-GEORGES-DE-MONTAIGU. Com. du dép. de la Vendée, arr. de La Roche-sur-Yon, cant. de Montaigu; 2.368 hab.

SAINT-GEORGES-DE-MONTCLAR OU DE-MONTCLARD. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Bergerac, cant. de Villamblard; 531 hab. Forges; filature et fabrique de draps et d'étoffes communes. Ruines d'un vieux château.

SAINT-GEORGES-DE-NÉHOU. Com. du dép de la Manche, arr. de Valognes, cant. de Saint-Sauveur-le-Vicomte; 1.430 hab. Stat. du chem. de fer de l'Ouest.

SAINT-GEORGES-DE-NOISNÉ. Com. du dép. des Deux-Sèvres, arr. de Parthenay, cant. de Mazières-en-Gâtine; 1.549 hab. Eglise des XIIe et XVIe s.

SAINT-GEORGES-DE-POINTINDOUX. Com. du dép. de la Vendée, arr. des Sables-d'Olonne, cant. de La Mothe-Achard; 1.130 hab.

SAINT-GEORGES-DE-POISIEUX. Com. du dép. du Cher, arr. de Saint-Amand-Mont-Rond, cant. de Saulzais-le-Potier; 435 hab.

SAINT-GEORGES-DE-REINTEMBAULT. Com. du dép. d'Ille-et-Vilaine, arr. de Fougères, cant. de Louvigné-du-Désert; 2.664 hab.

SAINT-GEORGES-DE-RENEINS. Com. du dép. du Rhône, arr. de Villefranche, cant. de Belleville; 2.620 hab. Stat. du chem. de fer de Lyon. Le maréchal Augereau y fut battu par les Autrichiens en 1814.

SAINT-GEORGES-DE-REX. Com. du dép. des Deux-Sèvres, arr. de Niort, cant. de Mauzé; 467 hab.

SAINT-GEORGES-DE-ROUELLEY. Com. du dép. de la Manche, arr. de Mortain, cant. de Barenton; 1.270 hab.

SAINT-GEORGES-DES-AGOUTS. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de Jonzac, cant. de Mirambeau; 510 hab.

SAINT-GEORGES-DES-COTEAUX. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. et cant. (S.) de Saintes; 970 hab.

SAINT-GEORGES-DES-GROSEILLERS. Com. du dép. de l'Orne, arr. de Domfront, cant. de Flers; 2.344 hab. Blanchisseries et teintureries de toiles et de fils. Tissage.

SAINT-GEORGES-DES-HURTIÈRES. Com. du dép. de la Savoie, arr. de Saint-Jean-de-Maurienne, cant. d'Aiguebelle; 1.123 hab. Mines de fer et de plomb argentifère exploitées par le Creusot (700 ouvriers).

SAINT-GEORGES-D'ESPÉRANCHE. Com. du dép. de l'Isère, arr. de Vienne, cant. d'Heyrieux; 1.688 hab. Manufacture de chapeaux de paille.

EFERUS - Recherche & Classification numérique

SAINT-GEORGES-DES-SEPT-VOIES. Com. du dép. du Maine-et-Loire, arr. de Saumur, cant. de Gennes; 800 hab. Vins estimés. Clocher roman. Orme de Sully (10 m. de circonférence) près de l'église. Le surnom de sept-voies est une corruption du nom primitif : *Savoie* (XIIIe).

SAINT-GEORGES-D'ORQUES. Com. du dép. de l'Hérault, arr. et cant. (3e) de Montpellier; 1.082 hab.

SAINT-GEORGES-DU-BOIS. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de Rochefort, cant. de Surgères; 1.503 hab. Stat. du chem. de fer de l'Etat. Fabrication d'eaux-de-vie.

SAINT-GEORGES-DU-BOIS. Com. du dép. de Maine-et-Loire, arr. de Baugé, cant. de Beaufort; 538 hab. Eglise avec belles parties romanes. Au N. E., beau manoir de la Roche-Abilen (XVIe s.) Au N., caves de Saint-Sicot, avec chapelle.

SAINT-GEORGES-DU-BOIS. Com. du dép. de la Sarthe, arr. et cant. (2e) du Mans; 501 hab.

SAINT-GEORGES-DU-MESNIL. Com. du dép. de l'Eure, arr. de Pont-Audemer, cant. de S int-Georges-du-Vièvre; 199 hab.

SAINT-GEORGES-DU-PUY-DE-LA-GARDE. Com. du dép. de Maine-et-Loire, arr. de Cholet, cant. de Chemillé; 851 hab.

SAINT-GEORGES-DU-ROSAY. Com. du dép. de la Sarthe, arr. de Mamers, cant. de Bonnétable; 897 hab.

SAINT-GEORGES-DU-VIÈVRE. Ch.-l. de cant. du dép. de l'Eure, arr. de Pont-Audemer; 749 hab.

SAINT-GEORGES-EN-AUGE. Com. du dép. du Calvados, arr. de Lisieux, cant. de Saint-Pierre-sur-Dive; 214 hab.

SAINT-GEORGES-EN-COUSAN (*Sanctus Georgius supra Cosanum*). Ch.-l. de cant. du dép. de la Loire, arr de Montbrison; 1.200 hab. Dépendait, sous l'ancien régime, de la baronnie de Cousan.

SAINT-GEORGES-HAUTE-VILLE. Com. du dép. de la Loire, arr. de Montbrison, cant. de Saint-Jean-Soleymieux; 705 hab.

SAINT-GEORGES-LAGRICOL. Com. du dép. de la Haute-Loire, arr. du Puy, cant. de Craponne-sur-Arzon; 918 hab.

SAINT-GEORGES-LA-POUGE. Com. du dép. de la Creuse, arr. de Bourganeuf, cant. de Pontarion; 1.192 hab. Ruines féodales de Château-Lavaud. Dolmen.

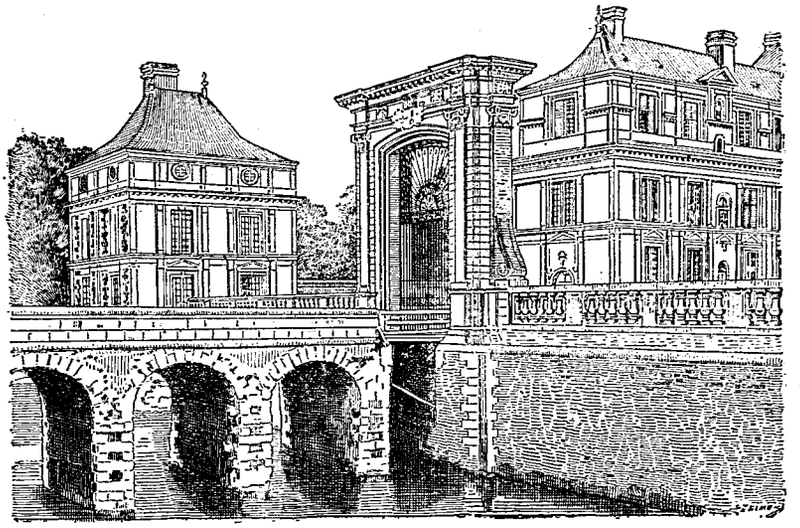

Château de Serrant, à Saint-Georges-sur-Loire.

SAINT-GEORGES-LE-FLÉCHARD. Com. du dép. de la Mayenne, arr. de Laval, cant. de Meslay; 327 hab.

SAINT-GEORGES-LE-GAULTIER. Com. du dép. de la Sarthe, arr. de Mamers, cant. de Fresnay-sur-Sarthe; 1.188 hab.

SAINT-GEORGES-LES-BAINS. Com. du dép. de l'Ardèche, arr. de Privas, cant. de La Voulte-sur-Rhône; 766 hab. Eaux minérales alcalines et ferrugineuses.

SAINT-GEORGES-LES-LANDES. Com. du dép. de la Haute-Vienne, arr. de Bellac, cant. de Saint-Sulpice-les-Feuilles; 673 hab. L'église renferme un reliquaire du XIIIe siècle, en cristal de roche, provenant de l'abbaye de Grandmont.

SAINT-GEORGES-MONTCOQ. Com. du dép. de la Manche, arr. et cant. de Saint-Lô; 550 hab.

SAINT-GEORGES-MOTEL. Com. du dép. de l'Eure, arr. d'Evreux, cant. de Nonancourt; 416 hab. Stat. du chem. de fer de l'Ouest.

SAINT-GEORGES-NIGREMONT. Com. du dép. de la Creuse, arr. d'Aubusson, cant. de Crocq; 716 hab. A l'époque mérovingienne, chef-lieu du pays de Nigremont: Charibert et Gontran, fils de Clotaire, y combattirent en 556 leur frère révolté Chramne.

SAINT-GEORGES-SUR-ALLIER. Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. de Clermont-Ferrand, cant. de Vic-le-Comte; 832 hab. Eglise du XIIIe s. (porche à statuettes et vantaux à ferrures du XIIIe s.).

SAINT-GEORGES-SUR-CHER. Com. du dép. de Loir-et-Cher, arr. de Blois, cant. de Montrichard; 2.244 hab.

SAINT-GEORGES-SUR-ERVE. Com. du dép. de la Mayenne, arr. de Laval, cant. d'Evron; 1.079 hab. Fabrication de chaux. Château de Foultorte (1570) à 3 kil.

SAINT-GEORGES-SUR-EURE. Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. de Chartres, cant. de Courville; 815 hab. Stat. (à La Taye) du chem. de fer de l'Etat. Eglise romane, avec fonts baptismaux et verrière du XVe siècle.

SAINT-GEORGES-SUR-FONTAINE. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Rouen, cant. de Clères; 481 hab.

SAINT-GEORGES-SUR-LA-PRÉE. Com du dép. du Cher, arr. de Bourges, cant. de Graçay; 711 hab. Au S., restes d'une abbaye cistercienne,

SAINT-GEORGES-SUR-LOIRE. Ch.-l. de cant. du dép. de Maine-et-Loire, arr. et à 17 kil. S.-O. d'Angers, à 4 kil. de la rive dr. de la Loire, sur un plateau; alt., 50 m. Stat. du chem. de fer de Tours à Nantes; 2.354 hab. Des mines de houille, autrefois exploitées, sont maintenant abandonnées; vins estimés, minoteries. On y remarque les restes d'une abbaye de génovéfains (XIIe, XVIe et XVIIe siècles), les châteaux de l'Epinay, du XIVe siècle, remanié au XVIe,

EFERUS - Recherche & Classification numérique

de Chevigné auquel aurait travaillé François Mansart (XVIIe s.), enfin et surtout celui de Serrant. Situé au milieu de vastes vignobles donnant un des vins les plus estimés du pays, il a été construit, dans le plus beau style de la Renaissance, par Charles de Brie, sous les règnes de François Ier et de Henri II. La chapelle, bâtie plus tard par François Mansart, contient le mausolée du marquis de Vaubrun, chef-d'œuvre de Coysevox.

BIBL. : BORDIER-LANGLOIS, *Essai sur le château de Serrant*, 1823, broch. in-8.

SAINT-GEORGES-SUR-MOULON. Com. du dép. du Cher, arr. de Bourges, cant. de Saint-Martin-d'Auxigny; 425 hab. Menhir dit la *Pierre à la Femme*.

SAINT-GEORGES-SUR-RENON. Com. du dép. de l'Ain, arr. de Trévoux, cant. de Châtillon-sur-Chalaronne; 234 hab.

SAINT-GEORGES (Jean-Antoine de), communément appelé *præpositus*, canoniste, né à Plaisance, mort en 1509. Il fut successivement professeur à Pavie, prévôt de Saint-Ambroise de Milan, évêque d'Alexandrie (1483), cardinal (1493), patriarche de Jérusalem, évêque de Tusculum et de Sabine. Il a commenté le *Décret* et les *Décrétales*.

SAINT-GEORGES (Georges GUILLET de), littérateur français (V. GUILLET).

SAINT-GEORGES (Georges-Henri VERNOY DE), auteur dramatique, né à Paris le 7 nov. 1799, mort à Paris le 23 déc. 1875. Très bien doué pour le théâtre, il donna sa première pièce en 1823, et pendant cinquante-trois ans ne cessa de travailler pour le public, soit seul, soit en collaboration avec ANT. Béraud, Carmouche, de Leuven, de Courcy, Halévy, Scribe, Rougemont. Très remarquable librettiste, il fut aussi le plus fécond, ce qui le conduisit à diriger quelque temps le théâtre de l'Opéra-Comique (1829). Sa première pièce fut un vaudeville, *la Saint-Louis* ou *les Deux Dîners* (1823), avec Tardif, et avait été précédée d'un roman : *les Nuits terribles* (Paris, 1821); et il débuta comme librettiste, à l'occasion du sacre de Charles X, par *Louis XII, ou la Route de Reims*, opéra-comique (1825), que suivirent *le Petit Monstre et l'Escamoteur*, folie-parade (1826), et les opéras-comiques : *l'Artisan* et *le Roi et le Batelier* (1827); *Jenny*, et *Pierre et Catherine* (1829); *l'Aumônier*, *la Sentinelle perdue*, *la Marquise* (1835); *le Luthier de Vienne* (1836). Dans l'intervalle, il s'était essayé dans la comédie par *l'Aumônier du régiment* et *Farinelli* (1835); était revenu au vaudeville avec *Laurette*, *le Bal des Variétés* (1835); *Leona* (1836). Nous ne le suivrons pas dans cette triple carrière : il suffira de mentionner ses plus grands succès. Il fournit à la musique d'Halévy *la Reine de Chypre* (1841), *l'Eclair*, *les Mousquetaires de la Reine* (1846), son chef-d'œuvre; *le Val d'Andorre* (1848), *la Fée aux Roses* (1849); à Clapisson, *la Fanchonnette* (1856), *Margot* (1857); à Flotow, *l'Ame en peine* (1846), *Martha* (1865); à A. Adam, *le Corsaire* (1856); à Donizetti, *la Fille du Régiment* (1840); à Auber, *l'Ambassadrice* (1837), *les Diamants de la couronne* (1841), avec Scribe; à Grisar, *le Carillonneur de Bruges* (1852); à Bizet, *la Jolie Fille de Perth* (1867). Ajoutons à ces pièces deux gros drames : *le Prêteur sur gage*, avec Béraud (1829), et *l'Espion du grand monde* (1856). Comme romancier, il a publié : *le Livre d'heures* (Paris, 1840, in-8); *un Mariage de prince* (Paris, 1849, 2 vol. in-8); *l'Espion du grand monde* (Paris, 1851, 7 vol. in-8, et 1863, 2 vol. in-18). Eug. ASSE.

SAINT-GEORGES DELLA MINA (V. ELMINA).

SAINT-GEOSMES. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. et cant. de Langres; 681 hab. Crypte antérieure au Xe siècle, sur laquelle fut bâtie au XIIe siècle une belle église : dans la crypte reposaient les saints jumeaux Speusippe, Eleusippe et Mélasippe, martyrisés au IIe siècle; le village s'appelait autrefois *Urbatum*.

SAINT-GEOURS-D'AUMBAT. Com. du dép. des Landes, arr. de Dax, cant. de Montfort; 377 hab.

SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE. Com. du dép. des Landes, arr. de Dax, cant. de Soustons; 1.581 hab. Stat. du chem. de fer du Midi. Entrepôt des produits résineux et métallurgiques et du liège de la Maremne.

SAINT-GÉRAND. Com. du dép. du Morbihan, arr. et cant. de Pontivy; 928 hab. Stat. du chem. de fer de l'Ouest. Chapelle de Saint-Dedreno (XVIe s.) (vitraux et bois sculptés).

SAINT-GÉRAND-DE-VAUX. Com. du dép. de l'Allier, arr. de Moulins, cant. de Neuilly-le-Réal; 1.213 hab. Restes d'un château (XIIIe-XVIIIe s.), siège d'une seigneurie ayant appartenu à Jacques Cœur. Eglise des XIIe-XVe siècles.

BIBL. : *Esquisse historique et archéologique sur le château de Saint-Gérand*; Moulins, 1862, in-4.

SAINT-GÉRAND-LE-PUY. Com. du dép. de l'Allier, arr. de Lapalisse, cant. de Varennes-sur-Allier; 1.791 hab. Stat. du chem. de fer de Lyon. Eglise du XIIe s. (peintures murales). Toiles et cotonnades.

SAINT-GÉRAUD. Com. du dép. du Lot-et-Garonne, arr. de Marmande, cant. de Seyches; 141 hab.

SAINT-GÉRAUD-DE-CORPS. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Bergerac, cant. de Villefranche-de-Longchapt; 364 hab.

SAINT-GÉRÉON (Ordre de). L'existence de cet ordre est douteuse. Il aurait été fondé par Frédéric Barberousse ou par son petit-fils Frédéric II, aussi empereur d'Allemagne, probablement pour récompenser la valeur des chevaliers croisés allemands en Terre Sainte.

SAINT-GÉRÉON. Com. du dép. de la Loire-Inférieure, arr. et cant. d'Ancenis; 1.011 hab.

SAINT-GERMAIN. Com. du dép. de l'Ardèche, arr. de Privas, cant. de Villeneuve-de-Berg; 428 hab. Carrières de pierres de taille et de marbre.

SAINT-GERMAIN. Com. du dép. de l'Aube, arr. et cant. (3e) de Troyes; 457 hab. Eglise des XVe et XVIe s. (peintures sur bois et vitraux).

SAINT-GERMAIN. Com. du territ. de Belfort, arr. de Belfort, cant. de Fontaine; 336 hab.

SAINT-GERMAIN. Com. du dép. de la Charente, arr. d'Angoulême, cant. de Montbron; 552 hab.

SAINT-GERMAIN. Com. du dép. de la Charente, arr. et cant. (S.) de Confolens, dans une situation très pittoresque sur un promontoire qui domine le confluent de la Vienne et de l'Issoire; 350 hab. Tanneries et cuirs réputés. Eglise romane à coupoles byzantines et crypte. Restes d'un beau château des XIIIe et XVe s. Pont du moyen âge (XIVe s.) sur la Vienne. Curieux dolmen de la pierre de Sainte-Madeleine (dans une île de la Vienne) : cinq colonnes romanes soutiennent la table qui abrite un autel roman; ce dolmen a été consacré au XIe s. par le culte catholique.

SAINT-GERMAIN. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Sarlat, cant. de Belvès; 357 hab.

SAINT-GERMAIN. Ch.-l. de cant. du dép. du Lot, arr. de Gourdon; 954 hab.

SAINT-GERMAIN. Com. du dép. de Maine-et-Loire, arr. de Cholet, cant. de Montfaucon; 1.395 hab. Source ferrugineuse. Monuments mégalithiques.

SAINT-GERMAIN. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Lunéville, cant. de Bayon; 263 hab. Stat. du chem. de fer de l'Est.

SAINT-GERMAIN. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Commercy, cant. de Vaucouleurs; 377 hab.

SAINT-GERMAIN. Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. de Clermont-Ferrand, cant. de Herment; 256 hab.

SAINT-GERMAIN (*Sanctus Germanus*). Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. et cant. de Lure, près l'Ognon : 1.075 hab. Carrières de pierre. Féculerie. Traces de la voie antique appelée la *Route des Romains*. La seigneurie a successivement appartenu aux Parisot de Courbes-saint, aux de Blicterswick et aux de Bauffremont.

SAINT-GERMAIN. Com. du dép. de la Savoie, arr. de Chambéry, cant. d'Albens; 664 hab.

EFERUS - Recherche & Classification numérique

SAINT-GERMAIN. Com. du dép. de la Vienne, arr. de Montmorillon, cant. de Saint-Savin ; 812 hab. Stat. du chem. de fer de Lyon.

SAINT-GERMAIN-AU-MONT-D'OR. Com. du dép. du Rhône, arr. de Lyon, cant. de Neuville-sur-Saône ; 890 hab. Stat. du chem. de fer de Lyon. Fromages dits du Mont-d'Or.

SAINT-GERMAIN-BEAUPRÉ. Com. du dép. de la Creuse, arr. de Guéret, cant. de La Souterraine ; 846 hab. Restes d'un château du XVIIe siècle, qui fut habité par Mlle de Montpensier lors de son exil.

SAINT-GERMAIN-CHASSENAY. Com. du dép. de la Nièvre, arr. de Nevers, cant. de Decize ; 611 hab. Beaux châteaux de Beauvoir (XVIIIe s.) et de Saint-Loup (1845) dans la vallée de l'Abron.

SAINT-GERMAIN-D'ANXURE. Com. du dép. de la Mayenne, arr. et cant. (O.) de Mayenne ; 521 hab.

SAINT-GERMAIN-D'ARCÉ. Com. du dép. de la Sarthe, arr. de La Flèche, cant. du Lude ; 716 hab.

SAINT-GERMAIN-D'AUNAY. Com. du dép. de l'Orne, arr. d'Argentan, cant. de Vimoutiers ; 256 hab.

SAINT-GERMAIN-DE-CALBERTE. Ch.-l. de cant. du dép. de la Lozère, arr. de Florac ; 1.259 hab. Importantes mines d'antimoine et de plomb argentifère.

SAINT-GERMAIN-DE-CLAIREFEUILLE. Com. du dép. de l'Orne, arr. d'Argentan, cant. du Merlerault ; 296 hab. Elevage de chevaux. Eglise des XIVe et XVe s. (superbes boiseries gothiques du XVIe s.)

SAINT-GERMAIN-DE-COULAMER. Com. du dép. de la Mayenne, arr. de Mayenne, cant. de Villaines-la-Juhel ; 1.157 hab.

SAINT-GERMAIN-D'ECTOT. Com. du dép. du Calvados, arr. de Bayeux, cant. de Caumont ; 349 hab.

SAINT-GERMAIN-DE-FRESNEY. Com. du dép. de l'Eure, arr. d'Evreux, cant. de Saint-André-de-l'Eure ; 151 hab.

SAINT-GERMAIN-DE-GRAVE. Com. du dép. de la Gironde, arr. de La Réole, cant. de Saint-Macaire ; 266 hab.

SAINT-GERMAIN-DE-JOUX. Com. du dép. de l'Ain, arr. de Nantua, cant. de Châtillon-de-Michaille ; 783 hab. Stat. du chem. de fer de Lyon.

SAINT-GERMAIN-DE-LA-COUDRE. Com. du dép. de l'Orne, arr. de Mortagne, cant. du Theil ; 1.489 hab. Eglise des Xe et XIIe s.

SAINT-GERMAIN-DE-LA-COUDRE. Com. du dép. de la Sarthe. arr. de Mamers, cant. de Beaumont-sur-Sarthe ; 693 hab.

SAINT-GERMAIN-DE-LA-GRANGE. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Rambouillet, cant. de Montfort-l'Amaury ; 165 hab.

SAINT-GERMAIN-DE-LA-RIVIÈRE. Com. du dép. de la Gironde, arr. de Libourne, cant. de Fronsac ; 430 hab. Bons vins rouges. Ermitage creusé dans le roc (Xe s.).

SAINT-GERMAIN-DE-LIVET. Com. du dép. du Calvados, arr. et cant. (2e) de Lisieux ; 671 hab. Filature de lin. Château des XVe-XVIe siècles, avec beau pavillon d'entrée de style Renaissance.

SAINT-GERMAIN-D'ELLE. Com. du dép de la Manche, arr. de Saint-Lô, cant. de Saint-Clair-sur-l'Elle ; 448 hab.

SAINT-GERMAIN-DE-LONGUE-CHAUME. Com. du dép. des Deux-Sèvres, arr. et cant. de Parthenay ; 600 hab.

SAINT-GERMAIN-DE-LUSIGNAN. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. et cant. de Jonzac ; 734 hab.

SAINT-GERMAIN-DE-MARENCENNES. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de Rochefort, cant. de Surgères ; 967 hab.

SAINT-GERMAIN-DE-MARTIGNY. Com. du dép. de l'Orne, arr. de Mortagne, cant. de Bazoches-sur-Hoëne ; 168 hab.

SAINT-GERMAIN-DE-MODÉON. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Semur-en-Auxois, cant. de Saulieu ; 503 hab.

SAINT-GERMAIN-DE-MONTGOMMERY. Com. du dép. du Calvados, arr. de Lisieux, cant. de Livarot ; 217 hab.

SAINT-GERMAIN-DE-PASQUIER. Com. du dép. de l'Eure, arr. de Louviers, cant. d'Amfreville ; 56 hab. Stat. du chem. de fer de l'Ouest.

SAINT-GERMAIN-DE-SALLES. Com. du dép. de l'Allier, arr. de Gannat, cant. de Chantelle ; 788 hab.

SAINT-GERMAIN-DES-ANGLES. Com. du dép. de l'Eure, arr. et cant. (N.) d'Evreux ; 90 hab.

SAINT-GERMAIN-DES-BOIS. Com. du dép. du Cher, arr. de Saint-Amand-Mont-Rond, cant. de Dun-sur-Auron ; 1.010 hab.

SAINT-GERMAIN-DES-BOIS. Com. du dép. de la Nièvre, arr. de Clamecy, cant. de Tannay ; 372 hab.

SAINT-GERMAIN-DES-BOIS (*Sanctus Germanus de Boscis*). Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Charolles, cant. de La Clayette ; 309 hab. Carrières de pierre. Moulins. Eglise romane, dans laquelle on remarque la statue gisante de Sibille de Luzy, dame de Dyo et de Sigy (1298). Prieuré fondé vers 1095 par les seigneurs de Dyo, saccagé pendant les guerres de religion et uni ensuite à celui de Saint-Sernin-du-Bois.

SAINT-GERMAIN-DES-CHAMPS. Com. du dép. de l'Yonne, arr. d'Avallon, cant. de Quarré-les-Tombes ; 1.227 hab.

SAINT-GERMAIN-DES-ESSOURS. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Rouen, cant. de Buchy ; 294 hab.

SAINT-GERMAIN-DES-GROIS. Com. du dép. de l'Orne, arr. de Mortagne, cant. de Rémalard ; 515 hab.

SAINT-GERMAIN DES PRÉS (Abbaye de). Abbaye fondée à Paris, en dehors de l'enceinte de la cité, sur la rive gauche de la Seine, par le roi Childebert Ier, vers 543, sous le vocable de Saint-Vincent et de Sainte-Croix. L'évêque de Paris, saint Germain, y ayant été enterré en 576, son tombeau devint un lieu de pèlerinage ; d'où le nom de Saint-Germain ajouté à celui de Saint-Vincent, au moins dès 690, et qui, par la suite, resta le seul nom sous lequel fut désigné le monastère (V. fig. art. ABBAYE, t. I, p. 37).

Les moines observèrent d'abord la règle de Saint-Antoine et de Saint-Basile qu'ils abandonnèrent avant la fin du VIIe siècle pour adopter celle de Saint-Benoît. Les rois mérovingiens comblèrent l'abbaye de leurs bienfaits, et plusieurs d'entre eux choisirent l'église pour leur lieu de sépulture. Childebert et sa femme Ultrogothe y furent enterrés, et aussi Caribert, Chilpéric Ier, Childéric II, Clotaire II, Frédégonde. La dalle tumulaire de Frédégonde, refaite en mosaïque au XIIe siècle, a été transportée dans la basilique de Saint-Denis. Dès le commencement du IXe siècle, le monastère de Saint-Germain avait des biens considérables. Entre 811 et 826, l'abbé Irminon fit dresser un état de ses terres et revenus, qui étaient répartis entre vingt-quatre fisc ou domaines, sans compter les terres données en bénéfices ; la plupart étaient sis dans le Parisis, mais les moines en possédaient d'autres dans les diocèses de Chartres, de Séez, de Rouen, de Sens et de Bourges. Le livre rédigé par ordre d'Irminon est connu sous le nom de *Polyptyque*. Le monastère de Saint-Germain fut ravagé par les Normands en 847, 857 et 861. Le 19 juil. 863, les moines y rapportèrent le corps de saint Germain qu'ils en avaient tiré pour le mettre en sûreté. Lors du siège de Paris par les Normands en 885-86, l'abbaye eut encore à souffrir de leurs attaques ; un moine de Saint-Germain, Abbon, qui a écrit en vers un récit de ce siège, rapporte que les Normands avaient transformé les bâtiments de l'abbaye en étables pour leurs troupeaux. L'abbaye devint au Xe siècle la possession des comtes de Paris. Mais en 979, Hugues Capet se démit de son titre d'abbé, et, d'accord avec le roi Lothaire, plaça Gualon à la tête du monastère avec mission de le réformer. L'un de ses successeurs, l'abbé Morard, élu en 990 et mort en 1014, restaura les bâtiments et entreprit la réédification de l'église ; celle-ci ne fut achevée qu'au milieu du XIIe siècle et consacrée le 21 avr. 1163 par le pape Alexandre III. En 1513, Guillaume Briçonnet, abbé, appela à Saint-Germain des religieux de la congrégation de

EFERUS - Recherche & Classification numérique

Chezal-Benoît, nouvellement instituée, pour réformer le monastère. Cette abbaye était d'ancienneté exempte de l'ordinaire. Elle avait la seigneurie de tout le faubourg Saint-Germain ; elle y exerça la justice jusqu'à ce que, par édit de févr. 1674, la haute et moyenne justice fût réunie au Châtelet de Paris, l'abbaye ne conservant que la basse justice foncière. L'abbaye avait le droit de marché ; une foire annuelle, ouvrant quinze jours après Pâques, se tenait non loin de son enceinte ; les religieux en abandonnèrent la moitié des revenus au roi Louis VII, et l'autre moitié, plus tard, à Philippe III. Mais la foire fut rétablie par Louis XI en mars 1482, et sa date fixée au 1er oct. pour se terminer le 8 ; sur les instances des moines de Saint-Denis, dont la foire se tenait le 9 oct., elle fut reportée au 3 févr. En 1614, la princesse de Conti, qui jouissait des revenus de l'abbaye, aliéna les revenus de la foire à une société de marchands pour le prix de 30.000 livres ; l'abbé cardinal de Furstemberg prétendit rentrer en possession de la foire ; un arrêt du Parlement de 1698 maintint les marchands dans leur possession, ne laissant au domaine de Saint-Germain que le préau de la foire.

En 1631, le monastère de Saint-Germain fut uni à la congrégation de Saint-Maur ; et le supérieur général y établit sa résidence. C'est là que les bénédictins de Saint-Maur élaborèrent leurs grands travaux d'érudition. Le supérieur général dom Grégoire Tarisse institua des cours de philosophie, de théologie, de langues grecque et hébraïque. Dom Luc d'Achery fut chargé de dresser un programme d'études, qui, présenté au chapitre général le 20 mai 1648, fut le germe d'où sont sorties les éditions des pères de l'Eglise, les *Annales de l'ordre de Saint-Benoît*, le *Traité de diplomatique*, le *Gallia christiana*, l'*Art de vérifier les dates*, etc. C'est à Saint-Germain que furent concentrés tous les matériaux nécessaires à la rédaction de ces immenses recueils auxquels travaillèrent sans relâche jusqu'à la Révolution, Mabillon, Montfaucon, Ruinart, Martène, Durand, Bouquet et tant d'autres. Ces savants dirigeaient les recherches et les travaux poursuivis dans les autres maisons de la congrégation.

Les religieux formèrent à Saint-Germain une bibliothèque qu'ils ouvrirent au public, et qui depuis 1636, qu'elle reçut les restes de la bibliothèque de Corbie, ne cessa de s'enrichir par des legs et des donations. Elle reçut successivement les livres imprimés et manuscrits du jurisconsulte Jean Dartis, en 1651 ; du médecin Noël Vaillant, en 1685 ; du géographe Michel-Antoine Baudrand, en 1700 ; de l'archevêque Jean d'Estrées, en 1718 ; d'Eusèbe Renaudot, en 1720 ; de l'évêque de Coislin, en 1732 ; du cardinal Potier de Gesvres, en 1744 ; de Harlay, en 1762. Les plus célèbres bibliothécaires furent D'Achery et dom Bouquet. A la Révolution, la bibliothèque ne fut pas fermée. Dom Liéble en conserva la direction, avec dom Poirier, qui, après la dispersion de l'ordre, n'avait pas voulu quitter le monastère. Le 19 août 1794, un incendie éclata dans un magasin de salpêtre, établi dans l'ancien réfectoire et sous la bibliothèque ; une partie des imprimés brûla ; les manuscrits, au nombre de 7.072, furent épargnés, et peu après, de déc. 1795 à févr. 1796, transportés, par les soins de dom Poirier et de Silvestre de Sacy, à la Bibliothèque nationale. L'inventaire des manuscrits latins (aujourd'hui mss. lat. 11504 à 13140) a été publié par Delisle, dans la *Bibliothèque de l'Ecole des chartes* (t. XXVI, p. 185, t. XXVIII, pp. 343 et 528, t. XXIX, p. 343, 528). Les manuscrits français sont compris à la Bibliothèque nationale sous les nos 15370 à 20064 du fonds français ; deux volumes du catalogue ont été publiés par Auvray et Omont dans le *Catalogue général des manuscrits français* (Paris, 1898, in-8). Les anciennes archives de l'abbaye sont conservées aux Archives nationales.

En 1790, les revenus du monastère s'élevaient à 360.326 livres 2 sols. L'église fut érigée en paroisse le 4 févr. 1791. L'abbaye fut supprimée le 13 févr. 1792, et l'église fermée. Une partie des bâtiments fut convertie en prison.

L'enclos de l'abbaye formait un quadrilatère compris entre les rues actuelles de Saint-Benoît, Jacob (anciennement du Colombier), de l'Echaudé, et le boulevard Saint-Germain. L'enceinte, fortifiée, entourée d'un fossé, fut réparée en 1368 sur l'ordre du roi ; on commença de la démolir sous Louis XIII. La porte principale était située derrière le chevet de l'église, sur la rue de l'Echaudé. L'un des édifices les plus remarquables était la chapelle de la Vierge, isolée, au N. de la principale église, commencée en 1245 sur les plans de l'architecte Pierre de Montreuil ; la porte a été transportée à Saint-Denis. Des anciens bâtiments, il ne reste que le palais abbatial et l'église. Le palais abbatial, construit en 1586 par le cardinal de Bourbon, est un édifice de pierres et briques ; c'est aujourd'hui la maison n° 3 de la rue de l'Abbaye. L'église comprend : une nef de cinq travées, avec bas côtés, précédée d'un porche au-dessus duquel s'élève une tour carrée ; un transept ; un chœur de quatre travées terminé en hémicycle, avec déambulatoire, sur lequel s'ouvrent des chapelles, dont quatre, au chevet, en hémicycle, et la cinquième terminale, en fer à cheval, construite sous Napoléon Ier. Deux tours, démolies en 1822, étaient adossées aux croisillons du transept et au chœur, tours dont les bases seules subsistent. Le porche et la tour sont les restes de l'église construite par l'abbé Morard entre 990 et 1014 ; l'étage supérieur de la tour ne remonte qu'à la fin du XIe siècle. La baie du portail, du XIIe siècle, était décorée de huit grandes statues représentant saint Germain, des rois et des reines ; elles ont été brisées à la Révolution. La nef et le transept sont de la fin du XIe siècle. La nef est éclairée par des fenêtres en plein cintre élargies au XVIIe siècle, à la même époque où l'on voûta la nef jusqu'alors couverte d'une charpente ; cette voûte a été refaite au XIXe siècle, ainsi que les chapiteaux des grandes arcades. Le chœur ne fut construit qu'à la fin du XIIe siècle, et peut-être n'était-il pas achevé lors de la consécration de l'église en 1163 ; au-dessus des grandes arcades règne un triforium, aujourd'hui amorti par une architrave soutenue par des colonnettes qui recevaient jadis les retombées d'arcatures détruites, lorsqu'au XVIIe siècle on allongea les fenêtres hautes ; celles-ci sont en arc brisé ; les colonnettes en marbre proviennent probablement de l'église mérovingienne ; quelques-uns des chapiteaux, à figures, du chœur sont remarquables. La nef et le chœur sont décorées de peintures exécutées à la cire par Hippolyte Flandrin, de 1854 à 1863. Le même artiste a fourni les cartons des vitraux de l'abside. On remarque en outre, dans l'église, une chapelle entre la nef et le croisillon S. consacrée en 1619 par saint François de Sales ; le tombeau d'Olivier et de Louis de Castellan, tués en 1644 et 1669, par Girardon ; le tombeau du roi de Pologne, Jean-Casimir, qui finit sa vie comme abbé de Saint-Germain en 1672 ; le tombeau de Jacques Douglas, mort en 1645 ; les épitaphes de Descartes, Boileau, Mabillon et Montfaucon, composées en 1819 par l'Académie des inscriptions ; le monument d'Hippolyte Flandrin.

Les armoiries de l'abbaye de Saint-Germain étaient : *D'azur à trois fleurs de lys d'or, avec un écu, en abîme, de sable à trois besants d'argent.* M. Prou.

Bibl. : D. Jacques Bouillart, *Histoire de l'abbaye royale de Saint-Germain des Prez* ; Paris, 1724, in-fol. — *Gallia christiana*, t. VII, p. 416. — Abbé Lebeuf, *Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris*, éd. Cocheris, t. III. — J. Quicherat, *Critique des plus anciennes chartes de Saint-Germain des Prés*, dans *Bibliothèque de l'Ecole des chartes*, t. XXVI, p. 513. — B. Guérard, *Polyptique de l'abbé Irminon* ; Paris, 1836-44, 3 vol. in-4. — *Polyptyque de l'abbaye de Saint-Germain des Prés rédigé au temps de l'abbé Irminon et publ. par* A. Longnon ; Paris, 1886-96, 2 vol. in-8. — Berty et Tisserand, *Topographie histor. du Vieux-Paris. Région du bourg Saint-Germain* et *Région du faubourg Saint-Germain* ; Paris, 1876. 1882, 2 vol. in-4 (*Histoire générale de Paris*). — F. de Guilhermy, *Itinéraire archéologique de Paris* ; Paris, 1855, in-12, pp. 125-140. — Gilbert, *Mémoire sur les anciennes et nouvelles réparations de l'église de l'abbaye de Saint-Germain des*

EFERUS - Recherche & Classification numérique

Prés, dans *Revue archéologique*, t. XI, p. 531. — *Magasin pittoresque*, t. IV, p. 109 ; t. VII, pp. 198, 259 ; t. VIII, p. 165 ; t. XI, p. 92. — Dom TASSIN, *Histoire littéraire de la congrégation de Saint-Maur* ; Bruxelles, 1770, in-4. — E. DE BROGLIE, *Mabillon et la Société de Saint-Germain des Prés* ; Paris, 1888, 2 vol. in-16. — A. FRANKLIN, *les Anciennes Bibliothèques de Paris*, t. I, pp. 107-134.

SAINT-GERMAIN-DES-PRÉS. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Périgueux, cant. d'Excideuil ; 954 hab. Stat. du chemin de fer d'Orléans.

SAINT-GERMAIN-DES-PRÉS. Com. du dép. du Loiret, arr. de Montargis, cant. de Châteaurenard ; 1.235 hab. Stat. du chem. de fer de Lyon.

SAINT-GERMAIN-DES-PRÉS. Com. du dép. de Maine-et-Loire, arr. d'Angers, cant. de Saint-Georges-sur-Loire ; 1.215 hab. Houille en exploitation. Commerce de bestiaux et d'oies grasses.

SAINT-GERMAIN-DES-PRÉS. Com. du dép. du Tarn, arr. de Lavaur, cant. de Puylaurens ; 743 hab.

SAINT-GERMAIN-DES-RIVES. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Charolles, cant. de Digoin ; 294 hab.

SAINT-GERMAIN-D'ESTEUIL. Com. du dép. de la Gironde, arr. et cant. de Lesparre ; 1.314 hab. Pierres de taille. Vins classés parmi les crus du Haut-Médoc (crus de Castéra, Bricaillou, Livran).

SAINT-GERMAIN-DES-VAUX. Com. du dép. de la Manche, arr. de Cherbourg, cant. de Beaumont ; 525 hab.

SAINT-GERMAIN-D'ETABLES. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Dieppe, cant. de Longueville ; 231 hab.

SAINT-GERMAIN-DE-TALLEVENDE. Com. du dép. du Calvados, arr. et cant. de Vire ; 539 hab.

SAINT-GERMAIN-DE-TOURNEBUT. Com. du dép. de la Manche, arr. de Valognes, cant. de Montebourg ; 535 hab.

SAINT-GERMAIN-DE-VARREVILLE. Com. du dép. de la Manche, arr. de Valognes, cant. de Sainte-Mère-Eglise ; 255 hab.

SAINT-GERMAIN-DE-VIBRAC. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de Jonzac, cant. d'Archiac : 356 hab.

SAINT-GERMAIN-DU-BOIS. Ch.-l. de cant. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Louhans ; 2.654 hab. Stat. du chem. de fer de Lyon.

SAINT-GERMAIN-DU-CORBÉIS. Com. du dép. de l'Orne, arr. et cant. (O.) d'Alençon ; 644 hab.

SAINT-GERMAIN-DU-CRIOULT. Com. du dép. du Calvados, arr. de Vire, cant. de Condé-sur-Noireau ; 1.057 hab.

SAINT-GERMAIN-DU-PINEL. Com. du dép. d'Ille-et-Vilaine, arr. de Vitré, cant. d'Argentré-du-Plessis ; 811 hab. Stat. du chem. de fer de l'Ouest.

SAINT-GERMAIN-DU-PLAIN. Ch.-l. de cant. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Chalon-sur-Saône ; 1.584 hab. Tour féodale du XVe siècle ; église du XVIIIe.

SAINT-GERMAIN-DU-PORT. Com. du dép. du Calvados, arr. de Bayeux, cant d'Isigny ; 261 hab.

SAINT-GERMAIN-DU-PUCH. Com. du dép. de la Gironde, arr. de Libourne, cant. de Branne ; 1.196 hab. Stat. du chem. de fer d'Orléans. Carrières de pierre tendre. Vins blancs estimés. Distillerie de sève de pins.

SAINT-GERMAIN-DU-PUY. Com. du dép. du Cher, arr. de Bourges, cant. des Aix-d'Angillon ; 1.120 hab. Colonie agricole de Val d'Yèvre ; au S., château de Villemenard. Au N., à 3 kil., château de Turly (maison de campagne des archevêques de Bourges et rebâtie sous Louis XII). Restes d'une voie romaine de Bourges à Cosne.

SAINT-GERMAIN-DU-SALEMBRE. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Ribérac, cant. de Neuvic ; 692 hab.

SAINT-GERMAIN-DU-SEUDRE. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de Jonzac, cant. de Saint-Genis-de-Saintonge ; 667 hab. Eglise du XIIe s. Sur la Seudre, à l'O., restes du monastère de Cormeilles.

SAINT-GERMAIN-DU-TEIL. Ch.-l. de cant. du dép. de la Lozère, arr. de Marvejols ; 1.226 hab.

SAINT-GERMAIN-DU-VAL. Com. du dép. de la Sarthe, arr. et cant. de La Flèche ; 957 hab. Château d'Yvandeau (salle de spectacle creusée dans le roc).

SAINT-GERMAIN-EN-COGLÈS. Com. du dép. d'Ille-et-Vilaine, arr. de Fougères, cant. de Saint-Brice-en-Coglès ; 2.467 hab. Stat. du chem. de fer de l'Ouest. Ancien château de Marigny. Monuments mégalithiques et allées couvertes.

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE. Ch.-l. de cant. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Versailles ; 16.489 hab. Stat. du ch. de fer de Paris à Saint-Germain par Rueil et de Paris à Saint-Germain par Marly-le-Roi ; du chem. de fer de Grande Ceinture, du tramway de Paris à Saint-Germain, et du tramway de Poissy à Saint-Germain. La forêt de Laye (*Lida*, *Lia*, *Lea*, *Laie*, ou *Laye*) faisait partie de cette immense zone de bois dont les forêts d'Orléans, de Montargis de Fontainebleau, de Rambouillet sont également des vestiges. Si l'étymologie du nom de Laye est inconnue, du moins l'on s'accorde à faire remonter l'origine de la ville à un prieuré que fit construire le roi Robert sur la montagne dominant le Pecq. La chapelle en était dédiée à *saint Germain* et à saint Vincent. Un diplôme de Louis le Gros montre que ce roi possédait à Saint-Germain (*apud sanctum Germanum*) une maison qualifiée palais. Après lui y résidèrent Louis le Jeune, Philippe-Auguste, saint Louis ; c'est de ce dernier que date la chapelle actuelle du château : c'en est la partie la plus ancienne. Ville et château furent pris et pillés par les Anglais en 1346, puis en 1419. Entre temps, Charles V « moult fit réédifier notablement le chastel », dit Christine de Pisan : alors furent creusés les fossés et élevé le donjon. L'ensemble du château, tel que nous l'admirons aujourd'hui, est sorti des grands travaux entrepris par François Ier. — Henri III fit commencer, à quelques mètres du château, une habitation qui fut, sous Henri IV, achevée à l'intention de la belle Gabrielle : on l'appela le *château-neuf*. C'est là, dans un pavillon qui subsiste encore (le *pavillon Henri IV* [mon. hist.]), que naquit, le 5 sept. 1638, Louis XIV. De son règne date la célèbre *terrasse*, longue de 2.400 m. et d'où l'on découvre, sur la vallée de la Seine, un des plus beaux panoramas des environs de Paris ; elle a été construite par Le Nôtre en 1672, et c'est aussi sur ses dessins que fut, en 1674, replanté le *parterre*. Mais le grand roi défigura le château en flanquant les encoignures de cinq pavillons massifs, dont le dernier n'a été que tout récemment démoli, au cours des travaux de restauration entrepris en 1862 par l'architecte Eugène Millet. Lorsque Louis XIV quitta Saint-Germain pour Versailles, il donna le château à Mme de La Vallière. Après elle, Jacques II, roi d'Angleterre, s'y réfugia de 1689 à sa mort (1701) ; sa fille, Marie Stuart, et sa femme, Joseph-Marie d'Este, y moururent aussi (1712-18). Ce furent les derniers personnages royaux qui habitèrent le château. Logement du gouverneur sous Louis XV et Louis XVI, il devint caserne sous la Révolution ; Napoléon Ier y établit une école de cavalerie, que Louis XVIII supprima en 1814 et remplaça par une caserne des gardes du corps. Il servait, enfin, de pénitencier, lorsque l'on conçut l'heureux projet de sauver d'une destruction probable ce bel édifice : un décret du 8 nov. 1862 l'affecta à un *Musée gallo-romain*, nom qui fut, dans la suite, remplacé par celui de *Musée des antiquités nationales*.

L'église, monument disgracieux dont la première pierre a été posée le 20 nov. 1766, et qui n'a été achevée qu'en 1825, est au moins la quatrième qui ait été édifiée à Saint-Germain. La première, dont on ignore la date de construction, dut être brûlée en 1346. On en bâtit une nouvelle, qui, plusieurs fois réparée, fut, en 1681, l'objet de travaux d'agrandissement au cours desquels elle s'écroula (12 sept.). Mansart dessina les plans de la nouvelle église, dont la première pierre fut posée au mois de mars 1682 ; consacrée le 10 avr. 1683, elle était, dit Lebeuf, « un peu basse et massive ». Elle a été remplacée par l'église actuelle.

Parmi tous les événements dont Saint-Germain a été le

EFERUS - Recherche & Classification numérique

théâtre, il faut noter que Charles IX y établit la première fabrique de glaces de Venise qui ait existé en France. Sous l'Empire, Saint-Germain fut pris le 31 mars 1814 et le 3 juil. 1815; il a souffert surtout de cette seconde invasion. C'est, enfin, dans cette ville que sont nés Henri II (1519), Charles IX (1550) et Louis XIV (1638); que sont morts, en 1720, Hamilton (l'auteur des fameux *Mémoires de Gramont*) et, en 1877, au pavillon Henri IV, Adolphe Thiers.

F. Bournon.

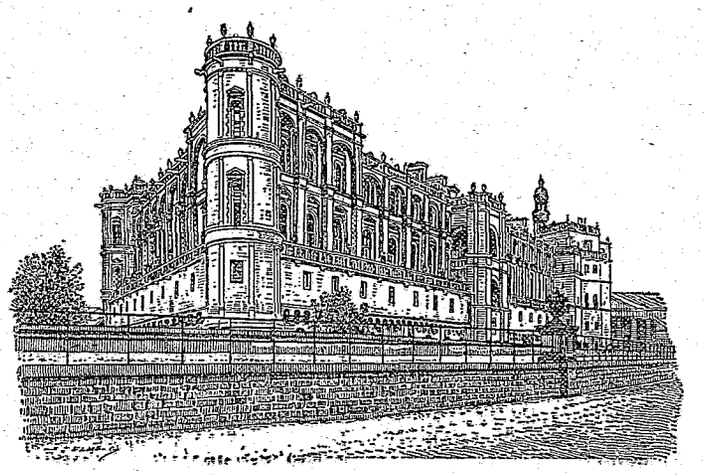

Château de Saint-Germain-en-Laye.

Musée de Saint-Germain. — Le Musée des antiquités nationales, installé dans le château de Saint-Germain, a été fondé par Napoléon III en 1862 et inauguré en 1867. Sous la Restauration, le duc d'Angoulême avait conçu le projet d'un musée gallo-romain, qu'il songeait à loger au palais des Thermes; Quatremère de Quincy rédigea un rapport à ce sujet en 1819, et Auguis fut nommé conservateur. Toutefois, on ne fit rien de sérieux jusqu'en 1834, époque où le palais des Thermes fut acquis par la ville de Paris et devint une annexe du musée de Cluny. Ce musée comprenait un grand nombre d'objets préhistoriques, celtiques, gallo-romains et francs, que l'exiguïté des locaux n'a jamais permis d'exposer d'une façon méthodique; la plupart ont été déposés, en 1887, au musée de Saint-Germain; les autres y sont représentés par des moulages. — Les recherches opérées sur plusieurs points de la Gaule, au moment où Napoléon III travaillait à son *Histoire de César*, suggérèrent la création d'un musée spécial pour les antiquités celtiques et gallo-romaines; on reconnut bientôt que les antiquités préhistoriques, révélées par les fouilles de Boucher de Perthes et de Lartet, devaient aussi y prendre place et que les antiquités de l'époque mérovingienne ne pouvaient être séparées de celles de l'époque gallo-romaine. Un rapport adressé par le surintendant des beaux-arts, comte de Nieuwerkerke, au ministre de la maison de l'empereur, le 14 juin 1863, précisa dans ce sens le but du nouveau musée: il s'agissait de réunir « les pièces justificatives de notre histoire nationale » depuis les temps les plus reculés jusqu'à Charlemagne. Ce programme a encore été élargi par la formation de *séries de comparaison*, destinées à faire ressortir les analogies des antiquités de la Gaule avec celles des autres pays, en particulier de l'Italie, de l'Allemagne et de l'Europe du Nord.

L'organisation du musée a été l'œuvre, depuis 1867, d'Alexandre Bertrand, assisté de G. de Mortillet (pour les séries préhistoriques) et d'Abel Maître, directeur de l'atelier de moulage. Cet atelier joua, dès le début, un rôle important, car, à l'exemple du musée de Mayence, celui de Saint-Germain s'ouvrit largement aux reproductions en plâtre peint et ne se borna point à recueillir des documents originaux. C'est à l'atelier de Saint-Germain que sont dûs, entre autres travaux considérables, le moulage du mausolée de saint Remy et celui de l'arc d'Orange. Le personnel de cet atelier a également pratiqué des fouilles au profit du musée, notamment dans la Côte-d'Or et dans la Marne.

A l'heure actuelle (1900), le Musée des antiquités nationales occupe une quarantaine de salles, et le nombre des objets inventoriés dépasse 45.000. Le budget des acquisitions s'élève à 10.000 fr. par an, mais peut être accru, en vue d'achats exceptionnels, par des prélèvements sur les fonds de la caisse des musées. Ainsi la collection Baudot a été acquise pour 19.000 fr., celle de Frédéric Moreau pour 25.000 fr., etc. D'autre part, l'atelier de Saint-Germain accepte des commandes de moulages et de galvanoplasties dont le produit est versé à la caisse des musées, à moins qu'on ne préfère recevoir en échange d'autres moulages ou des objets originaux.

Nous allons donner une idée sommaire des séries de monuments exposés au musée de Saint-Germain, en signalant au passage les donations et acquisitions importantes qui l'ont enrichi depuis trente ans.

L'époque de la pierre éclatée comprend la collection Boucher de Perthes, donnée en 1867, la moitié de la collection Christy (le reste est au British Museum) et la collection E. d'Acy, acquise, en 1900, au prix de 10.000 fr. Les séries paléolithiques sont les plus complètes qui existent; toutefois, la sculpture de l'âge du renne est surtout représentée par des moulages. — L'époque de la pierre polie (camps, dolmens, stations lacustres) est très bien représentée: le musée possède, en moulage, la série complète des pierres gravées de Gavr' inis (Morbihan) et des modèles au vingtième d'une série de monuments mégalithiques. Les haches en jadéite, en néphrite et en chloromélanite forment une collection qui rivalise avec celle de Yannes. — La salle de l'âge du bronze comprend, outre une série unique de poignards et d'épées, la grande *cachette* de Larnaud (Jura). Le musée est relativement pauvre en objets du premier âge du fer; on y voit cependant les produits des fouilles exécutées par A. Maître et Flouest dans les tumulus de la Côte-d'Or. — Le second âge du fer (marnien, époque de La Tène) est, en revanche, admirablement représenté, surtout depuis l'acquisition des collections Fourdrignier et Counhaye; la grande tombe à char découverte à La Gorge-Meillet (Marne) a été reconstituée dans l'état même où elle se trouvait au moment de la fouille. Une salle entière est consacrée à la Gaule contemporaine de la conquête de César; on y voit les produits des fouilles exécutées à Alesia, au mont Beuvray (Bibracte) et dans divers *oppida* gaulois du 1er siècle. Un magnifique plan en relief d'Alise-Sainte-Reine en occupe le centre; c'est là aussi qu'a pris place le célèbre modèle de légionnaire romain, exécuté pour Napoléon III par Bartholdi. — L'époque gallo-romaine peut être étudiée à Saint-Germain mieux que partout ailleurs; l'art et l'industrie de nos ancêtres y sont représentés par des milliers de monuments. Voici les subdivisions principales: *Grands monuments* (moulages de l'arc d'Orange et du mausolée de saint Remy; peintures reproduisant les monuments d'Arles, de Nîmes, etc.). *Mythologie gallo-romaine* (statues, bas-reliefs, inscriptions). *Légions romaines* (bas-reliefs funéraires de légionnaires et d'auxiliaires romains). *Vie politique et municipale* (inscriptions relatives aux empereurs, aux magistrats municipaux, lois,

EFERUS - Recherche & Classification numérique

bornes milliaires). *Arts et métiers* (bas-reliefs représentant des ouvriers, industries de transport, systèmes de construction). *Nécropoles* (tombes de types divers, sarcophages, épitaphes). *Terres cuites* (collection de figurines de l'Allier formée par Esmonnot). *Vases et verreries* (collections Plicque, Bianchon, etc.). *Bronzes* (série unique de figurines représentant des divinités gauloises). *Mosaïques* (la mosaïque de Bellérophon découverte à Autun). — Une section spéciale, le musée chrétien, comprend une collection de sarcophages et de bas-reliefs datant des premiers siècles du christianisme en Gaule; elle doit être installée prochainement dans la chapelle du château.

La salle dite *du Trésor* renferme des objets d'or et d'argent (vases d'Alésia, d'Aigueblanche), le riche médaillier et les séries mérovingiennes; ces dernières sont d'une importance exceptionnelle, grâce surtout à l'acquisition de la collection Baudot de Dijon. La collection Moreau (antiquités gauloises et de l'époque des invasions, verreries romaines et franques) a été léguée au musée en 1898, à la condition qu'une somme de 25.000 fr. fût consacrée par l'Etat à la restauration du clocher de Fère-en-Tardenois. Elle est exposée dans une salle spéciale.

Les séries étrangères ou de comparaison sont surtout riches en silex du Danemark (don du roi Frédéric VII), en fibules italiennes, en bronzes du Caucase (mission Chantre), de Perse et d'Arménie (mission J. de Morgan), en vases chypriotes, en pierres dures de Java. Presque tous les pays du globe y figurent par des objets typiques, originaux ou moulages; il y a aussi quelques spécimens d'ethnographie moderne, mais la plupart de ceux que possédait le musée ont été cédés, en 1879, au musée du Trocadéro.

Les moulages de la colonne Trajane et de l'arc de Constantin à Rome sont conservés dans les fossés et au rez-de-chaussée du musée; bien que ne se rapportant pas directement à l'archéologie nationale, ils sont instructifs à titre de documents sur l'armée romaine et sur les Barbares riverains du Danube, qui offrent beaucoup d'analogies avec les Celtes.

Le musée possède, outre un atelier de moulage et de galvanoplastie, une bibliothèque d'environ 12.000 volumes, accessible seulement aux travailleurs munis d'une autorisation.

Plusieurs catalogues ont été publiés par l'auteur du présent article, qui a remplacé, en 1885, G. de Mortillet, en qualité de conservateur adjoint: *Catalogue sommaire du Musée des antiquités nationales* (Paris, 1887; 3e éd. 1899); *Description raisonnée du musée de Saint-Germain, Alluvions et Cavernes* (Paris, 1889); *Bronzes figurés de la Gaule romaine* (Paris, 1891); *Guide du Musée national* (Paris, 1899). Ces trois derniers ouvrages sont illustrés. Salomon Reinach.

Edit de Saint-Germain-en-Laye (V. Nantes [Edit de], t. XXIV, p. 732).

Bibl.: Abbé Lebeuf, *Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris*, éd. de 1883, t. III, pp. 132 à 145. — *Histoire de la ville et des antiquités de Saint-Germain-en-Laye;* Saint-Germain, 1815, in-8. — P. S.-A. *Dictionnaire... de tous les environs de Paris;* Paris, s. d. [1816], in-16, art. *Germain (Saint-)*, pp. 341 à 366. — P. Guégan *Nouveau Guide du promeneur à Saint-Germain-en-Laye;* Saint-Germain, 1879, in-16. — *Commission des antiquités et des arts de Seine-et-Oise*, passim (V. la table). — Lacombe, *Le château de Saint-Germain*, 1874. — Millet, *Monographie de la restauration du château de Saint-Germain*, 1893.

Saint-Germain-en-Montagne. Com. du dép. du Jura, arr. de Poligny, cant. de Champagnole; 205 hab. Fromageries. Ruines d'un oppidum gallo-romain dit de *Placentia*.

Saint-Germain-et-Mons. Com. du dép. de la Dordogne, arr. et cant. de Bergerac; 518 hab.

Saint-Germain-la-Blanche-Herbe. Com. du dép. du Calvados, arr. et cant. (O.) de Caen; 177 hab. Carrière de pierres. Au S.-E., maison centrale de Beaulieu (800 détenus), bâtie sur l'emplacement d'une léproserie due à Henri II d'Angleterre. Au N.-O., à 1 kil., église de l'abbaye d'Ardenne avec portes monumentales et salle voûtée (XIe et XIVe s.).

Saint-Germain-la-Campagne. Com. du dép. de l'Eure, arr. de Bernay, cant. de Thiberville; 891 hab. Eglise avec beaux vitraux du XVe s. Au S., belle fontaine de Goville.

Saint-Germain-la-Gâtine. Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. et cant. (N.) de Chartres; 112 hab.

Saint-Germain-l'Aiguiller. Com. du dép. de la Vendée, arr. de Fontenay-le-Comte, cant. de La Châtaigneraie; 389 hab.

Saint-Germain-la-Montagne. Com. du dép. de la Loire, arr. de Roanne, cant. de Belmont; 985 hab.

Saint-Germain-Langot. Com. du dép. du Calvados, arr. et cant. (N.) de Falaise; 439 hab.

Saint-Germain-la-Poterie. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Beauvais, cant. d'Auneuil; 287 hab.

Saint-Germain-la-Prade. Com. du dép. de la Haute-Loire, arr. et cant. (S.-E.) du Puy; 1.913 hab. A Blavozy, carrière de granit. Grottes pittoresques. A l'O., mont de Doue avec les ruines d'une abbaye de prémontrés.

Saint-Germain-Laval (*Sanctus Germanus vallis. San German*, pendant la Révolution *Mont-Purifié, Montchalier, Montchalier-Laval*). Ch.-l. de cant. du dép. de la Loire, arr. de Roanne; 2.167 hab. Appartint aux familles de Baffie et de Saint-Germain; en juin 1248, Guillaume de Baffie donna aux habitants une charte de franchises, et, en janv. 1250, Artaud de Saint-Germain accorda à ses sujets des franchises identiques, coutumes remarquables par la part importante qu'y tient la législation civile. En 1302, Jean Ier, comte de Forez, acquit la part d'Artaud le Jeune, et, en 1344, Guy VII acquit celle des Baffie, passée à la maison de Crussol. Ville fortifiée, Saint-Germain-Laval fut chaudement disputée pendant la guerre de Cent ans et au XVIe siècle; sous l'ancien régime, elle posséda un couvent de récollets. Saint-Germain-Laval est la patrie des érudits du XVIe siècle: Papire Masson et Antoine de Laval, et celle du sculpteur Guillaume Bonnet. Au pied de la ville, sur la rivière d'Aix, le sanctuaire de N.-D. de Laval, où une vierge du XIIIe siècle est l'objet d'un culte particulier. M. Dumoulin.

Bibl.: Vincent Durand, dans le *Bull. de la Diana*, t. X, pp. 293-383, pl.

Saint-Germain-Laval. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Fontainebleau, cant. de Montereau-Faut-Yonne; 505 hab. Argile exploitée pour faïences. Eglise des XIe et XIIIe s.

Saint-Germain-la-Ville. Com. du dép. de la Marne, arr. de Châlons, cant. de Marson; 437 hab. Craie et blanc d'Espagne. Eglise des XIIe et XIIIe s.

Saint-Germain-Lavolps. Com. du dép. de la Corrèze, arr. d'Ussel, cant. de Sornac; 540 hab.

Saint-Germain-Laxis. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. et cant. (N.) de Melun; 178 hab.

Saint-Germain-le-Fouilloux. Com. du dép. de la Mayenne, arr. et cant. (O.) de Laval; 835 hab.

Saint-Germain-le-Gaillard. Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. de Chartres, cant. de Courville; 280 hab.

Saint-Germain-le-Gaillard. Com. du dép. de la Manche, arr. de Cherbourg, cant. des Pieux; 656 hab.

Saint-Germain-le-Guillaume. Com. du dép. de la Mayenne, arr. de Laval, cant. de Chailland; 807 hab. Fabr. de produits céramiques. Minoterie.

Saint-Germain-Lemeron. Ch.-l. de cant. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. d'Issoire. Tire son nom d'une vieille abbaye appelée l'Ambron, dont il ne reste plus de trace; 2.174 hab. Fabriques d'huiles, de chandelles, de noir animal. Kaolin exploité. Sources minérales aux environs. A 4 kil., le *mons Cæsaris*, monticule dont le sommet est couvert de vieilles constructions de l'époque gallo-romaine ou du moyen âge, avec une tour au milieu.

Saint-Germain-le-Prinçay. Com. du dép. de la Vendée, arr. de La Roche-sur-Yon, cant. de Chanton-

EFERUS - Recherche & Classification numérique

nay; 1.204 hab. A 3 kil. N.-O., château des Roches-Baritaud (XVe s.).

SAINT-GERMAIN-LE-ROCHEUX. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Châtillon-sur-Seine, cant. d'Aignay-le-Duc; 222 hab.

SAINT-GERMAIN-LÈS-ARLAY. Com. du dép. du Jura, arr. de Lons-le-Saunier, cant. de Voiteur ; 388 hab.

SAINT-GERMAIN-LÈS-ARPAJON. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Corbeil, cant. d'Arpajon; 590 hab.

SAINT-GERMAIN-LES-BELLES. Ch.-l. de cant. du dép. de la Haute-Vienne, arr. de Saint-Yrieix ; 2.260 hab. Stat. du chem. de fer d'Orléans.

SAINT-GERMAIN-LÈS-BUXY. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Chalon-sur-Saône, cant. de Buxy ; 365 hab.

SAINT-GERMAIN-LÈS-COMPIÈGNE. Com. du dép. de l'Oise, arr. et cant. de Compiègne (dont il est un faubourg), sur la rive g. de l'Oise ; 1.000 hab. A la lisière de la forêt de Compiègne, restes de l'abbaye de Royal-Lieu, fondée par les bénédictins au XIIe siècle, près de la résidence royale qui disparut lors de la guerre de Cent ans.

SAINT-GERMAIN-LÈS-CORBEIL. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. et cant. de Corbeil ; 620 hab.

SAINT-GERMAIN-LÈS-COUILLY. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Meaux, cant. de Crécy-en-Brie ; 527 hab.

SAINT-GERMAIN-LES-PAROISSES. Com. du dép. de l'Ain, arr. et cant. de Belley ; 670 hab.

SAINT-GERMAIN-L'ESPINASSE. Com. du dép. de la Loire, arr. de Roanne, cant. de Saint-Haon-le-Châtel ; 1.129 hab. Stat. du chem. de fer de Lyon.

SAINT-GERMAIN-LÈS-SENAILLY. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Semur-en-Auxois, cant. de Montbard; 131 hab.

SAINT-GERMAIN-LES-VERGNES. Com. du dép. de la Corrèze, arr. et cant. (N.) de Tulle ; 1.325 hab.

SAINT-GERMAIN-LE-VASSON. Com. du dép. du Calvados, arr. de Falaise, cant. de Bretteville-sur-Laize ; 349 hab.

SAINT-GERMAIN-LE-VIEUX. Com. du dép. de l'Orne, arr. d'Alençon, cant. de Courtomer; 108 hab.

SAINT-GERMAIN-L'HERM. Ch.-l. de cant. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. d'Ambert; 1.653 hab. Fabrication de dentelles. Eglise du XIIIe siècle, fortifiée et restaurée au XVe. A 6 kil. de là, le château de La Fayette, en partie du XIIIe s., berceau de la famille célèbre des La Fayette. A 4 kil. le hameau de *Fangonnet* où naquit Anne du Bourg (pendu en 1559 pour avoir défendu les protestants).

SAINT-GERMAIN-SOURCE-SEINE, précédemment SAINT-GERMAIN-LA-FEUILLE. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Semur, cant. de Flavigny, sur une colline dominant la source de la Seine; 113 hab. En 1836, on découvrit près de la source du fleuve les substructions d'un temple et de nombreuses antiquités. En 1867, la ville de Paris a fait ériger une statue représentant une nymphe, due au ciseau du sculpteur Jouffroy. M. P.

BIBL. : BAUDOT, dans *Mémoires de la commission des Antiquités de la Côte-d'Or*, t. II, p. 95.

SAINT-GERMAIN-SOUS-CAILLY. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Rouen, cant de Clères; 163 hab.

SAINT-GERMAIN-SOUS-DOUE. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Coulommiers, cant. de Rebais; 358 hab.

SAINT-GERMAIN-SUR-AVRE. Com. du dép. de l'Eure, arr. d'Evreux, cant. de Nonancourt; 629 hab. Stat. du chem. de fer de l'Ouest.

SAINT-GERMAIN-SUR-AY. Com. du dép. de la Manche, arr. de Coutances, cant. de Lessay; 626 hab. Eglise du XIIe s. (beau chœur de l'époque).

SAINT-GERMAIN-SUR-BRESLE. Com. du dép. de la Somme, arr. d'Amiens, cant. de Hornoy; 159 hab.

SAINT-GERMAIN-SUR-EAULNE. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. et cant. de Neufchâtel; 222 hab. Eglise de la Renaissance, avec un portail roman ; retable du XVIIe siècle. Château du XVIIIe s.

SAINT-GERMAIN-SUR-ECOLE. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. et cant. (S.) de Melun; 161 hab.

SAINT-GERMAIN-SUR-ILLE. Com. du dép. d'Ille-et-Vilaine, arr. de Rennes, cant. de Saint-Aubin-d'Aubigné; 553 hab. Stat. du chem. de fer de l'Ouest. Monuments mégalithiques. Château du Verger-au-Coq (XVIe s.). Carrières de pierre à bâtir.

SAINT-GERMAIN-SUR-L'ARBRESLE. Com. du dép. du Rhône, arr. de Lyon, cant. de l'Arbresle; 776 hab.

SAINT-GERMAIN-SUR-RENON. Com. du dép. de l'Ain, arr. de Trévoux, cant. de Villars; 335 hab.

SAINT-GERMAIN-SUR-RHÔNE. Com. du dép. de la Haute-Savoie, arr. de Saint-Julien-en-Genevois, cant. de Seyssel; 300 hab.

SAINT-GERMAIN-SUR-SÈVES. Com. du dép. de la Manche, arr. de Coutances, cant. de Périers ; 417 hab.

SAINT-GERMAIN-SUR-VIENNE. Com. du dép. d'Indre-et-Loire, arr. et cant. de Chinon, sur la rive g. de la Vienne, au pied du plateau qui borde la forêt de Fontevrault; 588 hab. L'abbaye royale fondée en 450 n'a pas laissé de traces. Dans la forêt, restes de la station romaine de *Ad Fines*.

SAINT-GERMAIN-VILLAGE. Com. du dép. de l'Eure, arr. et cant. de Pont-Audemer; 766 hab.

SAINT-GERMAIN (Claude-Louis, comte de), homme de guerre et ministre français, né au château de Vertamboz le 15 avr. 1707, mort à Paris le 15 janv. 1778. Elevé par les jésuites et d'abord professeur de divers collèges de l'ordre, il abandonna le petit collet pour les armes et obtint une sous-lieutenance du roi Louis XV : les conséquences d'un duel l'auraient amené à passer en Allemagne, où il servit l'électeur palatin, Marie-Thérèse, l'électeur de Bavière, — mais jamais contre son pays natal. Par le maréchal Maurice de Saxe, il rentra dans notre armée comme maréchal de camp, se distingua à Lawfeld, Raucoux, Maastricht. Pendant la guerre de Sept ans, il n'épargna ni les conseils ni les moqueries aux tristes chefs de nos troupes, et publia en 1758 un remarquable *Mémoire sur les vices du système militaire français*. Comme il s'était mieux conduit que les Soubise et les Richelieu, il fut desservi par eux, et, bien que devenu lieutenant général, quitta encore la France pour aller, en 1760, réorganiser l'armée danoise; Frédéric V le fit feld-maréchal général. A la mort du roi de Danemark (1766), il se retira en Alsace, près Lauterbach, dans un petit domaine qu'il cultivait. Il fut ruiné par la faillite de son banquier ; mais Louis XV lui attribua une pension de 10.000 livres. Sur le conseil de Turgot et de Malesherbes, Louis XVI l'appela au ministère de la guerre (25 oct. 1775). Il s'agissait d'en extirper la vénalité des grades, la négligence dans le service, et les privilèges. Saint-Germain s'attaqua d'abord aux ruineuses compagnies de mousquetaires gris et noirs, et à celles des grenadiers à cheval. Il allait poursuivre par les chevau-légers, etc., quand le cauteleux Maurepas intervint et ameuta contre le ministre réformateur les « fainéants bien galonnés, bien chamarrés » (lettre de Frédéric II à Voltaire) qu'il voulait obliger à faire leur devoir et à apprendre leur métier. Saint-Germain n'eut plus personne pour lui lorsqu'il eut la maladresse de vouloir introduire chez nous la discipline prussienne, et en particulier les coups de plat de sabre. Il se retira en sept. 1777, et mourut quelques mois après, dans son appartement de l'Arsenal. — Les *Mémoires* publiés sous son nom en 1779 ont été rédigés ou par l'abbé de La Montagne, ou (d'après Grimm) par le baron de Wimpfen qui, l'année d'après, en donnait le commentaire. H. MONIN.

BIBL. : Général de GRIMOARD, *Vie du comte de Saint-Germain* (en tête de *la Correspondance du comte de Saint-Germain... avec M. Pâris-Duverney, conseiller d'Etat*; Londres. 1789, 2 vol. in-8).

SAINT-GERMAIN (Comte de), célèbre aventurier du XVIIIe siècle, mort à Eckernfoerde (duché de Slesvig) en 1784. Son nom et son origine véritables n'ont jamais été connus. Il était probablement d'origine juive portugaise,

EFERUS - Recherche & Classification numérique

selon le témoignage qu'en rendit un jour le duc de Choiseul dans une conversation ; on a voulu en faire un fils naturel de la veuve de Charles II d'Espagne (cette charmante et légère Marie-Anne de Spals-Neubourg, mariée en hâte à Charles II après la mort de sa première femme, et prise par V. Hugo comme héroïne de *Ruy Blas*), mais cette opinion ne repose sur rien de sérieux. Le comte de Saint-Germain eut à Paris un très grand succès de curiosité, de 1750 à 1760, à la cour comme à la ville : il avait été présenté par le maréchal de Belle-Isle qui s'était pris d'affection pour lui en Allemagne et l'amena à Mme de Pompadour. Il se présentait comme ayant vécu depuis très longtemps, des siècles peut-être, sans jamais vieillir ; dans Paris on croyait fermement qu'il avait 2000 ou 3000 ans et avait connu le Christ, les apôtres et même sainte Anne (cette croyance était venue d'une mystification de mauvais plaisants qui avaient présenté dans plusieurs maisons du Marais un certain Sauve, qui se grimait merveilleusement, sous le nom du comte de Saint-Germain). Les grandes manières, le savoir, la mémoire prodigieuse du comte, sa connaissance du monde et le charme extrême de sa conversation, le firent bien venir des plus grands personnages. Intime de Mme de Pompadour et de Louis XV, il sut gagner de même la faveur et la considération des princes partout où il passa en Europe sous les différents noms qu'il prenait; en Angleterre, en Italie, en Russie, en Allemagne, il fut un des familiers des princes Orlov, du margrave Charles-Alexandre d'Anspach, du landgrave Charles de Hesse, etc. Les grandes dépenses qu'il faisait sans que l'on pût rien savoir de l'origine de sa fortune le firent soupçonner parfois de se livrer à l'espionnage, et accréditèrent surtout l'opinion qu'il faisait de l'or et des diamants; il montrait des pierres admirables; il passait aussi pour posséder le secret de ne pas vieillir, et l'on racontait à ce sujet des histoires merveilleuses; sa parfaite connaissance de l'histoire lui permettait de parler des cours et des rois des siècles passés dans le plus minutieux détail du costume, du caractère, du logis, comme s'il les avait connus. On conçoit la curiosité qu'excitait le comte de Saint-Germain dans la société désœuvrée du XVIIIe siècle. Au milieu même de ses succès, il fut obligé de se réfugier en Angleterre (juin 1760) : le duc de Choiseul voulut le faire arrêter pour s'être mêlé d'une intrigue du roi et du maréchal de Belle-Isle qui voulaient traiter de la paix malgré le ministre des affaires étrangères et en dehors de lui. Partout le comte de Saint-Germain excita le même intérêt admiratif et crédule; il eut l'habileté de ne jamais se démasquer et de maintenir ainsi en éveil la curiosité du monde en conservant toute sa vie le mystère qui l'entourait. Il se trouvait en Russie lors de la révolution de 1762 et passa pour y avoir joué un rôle considérable. En dernier lieu, il s'établit en Allemagne où ses relations avec la franc-maçonnerie sont certaines; il dominait complètement le margrave d'Anspach qui l'emmenait partout avec lui; pris en affection plus tard par le landgrave Charles de Hesse, grand amateur de sciences hermétiques, il se fixa à sa cour où il mourut ; son protecteur brûla ses papiers et refusa de donner le moindre renseignement sur cet hôte mystérieux: Cagliostro se disait l'élève du comte de Saint-Germain.

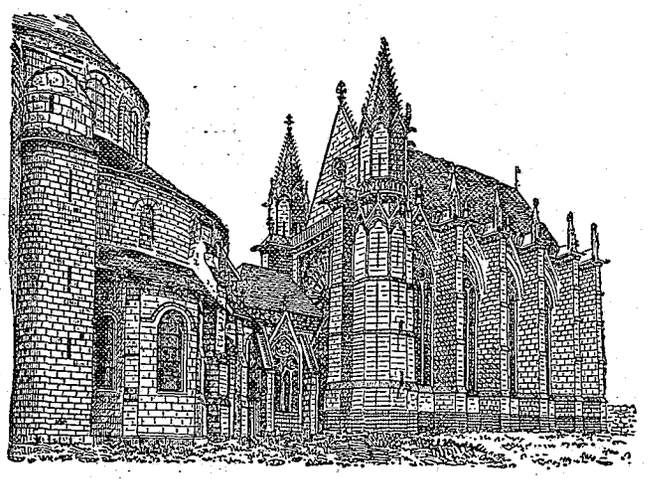

Abside de l'église et Sainte-Chapelle, à Saint-Germer-de-Fly.

Bibl. : Œttinger, *Graf Saint-Germain*, 1846. — Bulau, *Geheime Geschichten*, 1863.

SAINT-GERMAIN (Pierre-Marin), peintre et critique d'art français (V. Gault de Saint-Germain).

SAINT-GERMAIN (Marie-Louis-Stanislas Gaillard de), archéologue et compositeur français (V. Gaillard-de-Saint-Germain).

SAINT-GERMAIN (François-Victor-Arthur-Gilles de), acteur français, né à Paris le 11 janv. 1833. Elevé à l'École Turgot, il fut d'abord employé dans une librairie, puis montra pour le théâtre un goût prononcé (comme son père qui avait écrit des drames); il entra au Conservatoire et obtint, en 1852, un premier prix de comédie. Il joua en province, puis débuta à l'Odéon (17 sept. 1853) dans les *Jeux de l'amour et du hasard;* en 1854, il fut engagé au Théâtre-Français, mais n'y fut pas remarqué; en 1859, il entra au Vaudeville, et son succès ne se démentit pas pendant quinze ans. De 1876 à 1881, il joua au Gymnase où il se fit un nom populaire ; depuis cette époque, il a joué sur un grand nombre de scènes et toujours avec le plus vif succès. Sa diction naturelle, originale et aisée, ses gestes et ses allures qui font rire avant qu'il n'ait ouvert la bouche, sont soutenus par beaucoup d'esprit et de verve. Il a créé un grand nombre de rôles dans les pièces modernes (plus de 200). La bibliothèque dramatique qu'il a réunie est importante.

SAINT-GERMAIN-BEAUPRÉ (Louis de) (V. Foucault).

SAINT-GERMAINMONT. Com. du dép. des Ardennes, arr. de Rethel, cant. d'Asfeld; 945 hab. Sucrerie.

SAINT-GERMANS (Comtes de) (V. Eliot).

SAINT-GERME. Com. du dép. du Gers, arr. de Mirande, cant. de Riscle; 408 hab. Stat. du chem. de fer du Midi.

SAINT-GERMER-DE-FLY ou **DE FLAIX** (*Sanctus Geremarus de Flaviaco,* Saint-Germer-en-Bray). Com. du dép. de l'Oise, arr. de Beauvais, cant. du Coudray-Saint-Germer ; 1.082 hab. Stat. du chem. de fer du Nord. Ce lieu doit son existence et son nom à l'abbaye célèbre qui y fut fondée au VIIe siècle par saint Germer, qui, après avoir été au service de Dagobert Ier, renonça au monde, prit l'habit monastique des mains de saint Ouen, et, d'accord avec ce grand évêque, créa dans le désert de Fly le couvent dont il devint le premier abbé. Ravagé par les Normands en 850, puis en 902, le monastère ne fut rétabli que dans le courant du XIe siècle ; et c'est alors qu'y fut fondée l'école de théologie qui jeta un si grand éclat et dont l'historien Guibert de Nogent fut un des plus brillants élèves. Enrichi par les rois, les comtes de Clermont, les évêques de Beauvais et les seigneurs du voisinage, Saint-Germer fut mis en commende en 1537, réformé en 1644 et subsista jusqu'à la Révolution. Un collège y fut établi vers 1686 pour l'éducation gratuite des pauvres gentils-

EFERUS - Recherche & Classification numérique

hommes, et cet utile établissement dura jusqu'en 1776. Les possessions du monastère de Saint-Germer étaient considérables ; il reconnaissait le roi pour patron et avait une justice particulière composée d'un bailli, d'un lieutenant et d'autres officiers. Les bâtiments claustraux, la maison abbatiale conservée, l'église et les dépendances étaient enfermés dans

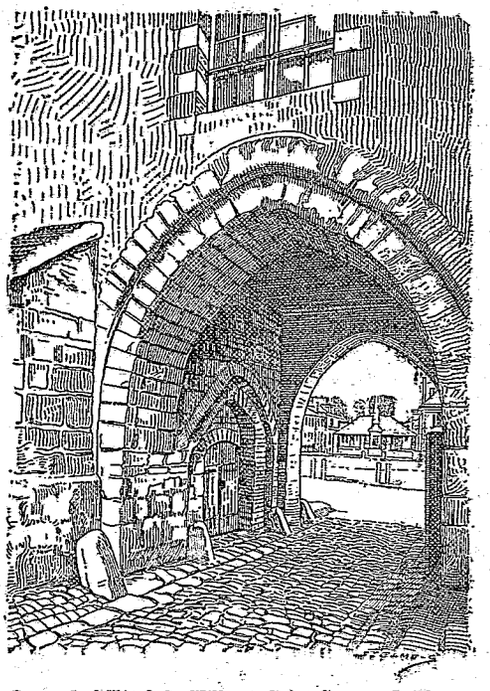

Porte de l'Hôtel de Ville, à Saint-Germer-de-Fly.

une vaste enceinte, dont une partie subsiste encore. L'église abbatiale (monument historique) est un bel édifice du XIe ou du XIIe siècle, en partie remanié à une époque plus récente ; elle comprend une nef, un chœur, des transepts et des latéraux continus ; la nef se compose de sept travées à arcades ogivales surmontées d'autres arcades bouchées en plein cintre surbaissé correspondant au triforium qui règne dans toute l'étendue de l'édifice. Les latéraux sont étroits et bas, mais leurs chapiteaux sont richement ornementés. Quatre piliers, qu'on voit encore dans la première travée, soutenaient deux clochers qui furent ruinés avec la façade au XIIIe siècle par les Bourguignons. Les transepts, comme la nef, sont ogivaux au rez-de-chaussée et romans dans les parties supérieures. Il en est de même dans le chœur, qui n'occupe que le cinquième de la longueur totale du monument. Le clocher est moderne. On voit dans cette église la pierre tombale de l'abbé Denis-Guy de Villiers de l'Isle-Adam, mort en 1537, plusieurs autres tombes des XIIIe et XIVe siècles, un bel autel et une grille du XIIe, des restes de pavés émaillés, et enfin de belles stalles datées de 1718. A cette église est reliée, par une galerie pratiquée aux dépens de l'arcade centrale de l'abside, une magnifique chapelle (mon. histor.) de 34 m. de longueur sur 9 de largeur. Cette charmante église appartient à la première moitié du XIIIe siècle et elle a une telle ressemblance avec la Sainte-Chapelle de Paris qu'on a agité la question de savoir lequel des deux édifices avait servi de modèle à l'autre. Elle est éclairée par quinze grandes fenêtres et par une magnifique rosace à seize feuilles. On y voit des restes de vitraux des XIIIe et XIVe siècles, représentant la passion et l'histoire de saint Germer. Des traces de peintures subsistent également sur les murailles. Au milieu de cette chapelle se trouve encore la pierre tombale de l'abbé Eustache III, mort en 1415. Une maison de bois du XVIe siècle existe, dans le village, sur la place de la Fontaine.

C. Sr.-A.

SAINT-GERMIER. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. et cant. de Villefranche ; 137 hab.

SAINT-GERMIER. Com. du dép. du Gers, arr. de Lombez, cant. de Cologne ; 221 hab.

SAINT-GERMIER. Com. du dép. des Deux-Sèvres, arr. de Parthenay, cant. de Ménigoute ; 610 hab.

SAINT-GERMIER. Com. du dép. du Tarn, arr. de Castres, cant. de Roquecourbe ; 159 hab. Commerce de graines. Château ancien du vicomte de Lautrec.

SAINT-GÉRON. Com. du dép. de la Haute-Loire, arr. et cant. de Brioude ; 322 hab.

SAINT-GÉRONS. Com. du dép. du Cantal, arr. d'Aurillac, cant. de Laroquebrou ; 372 hab.

SAINT-GERVAIS. Com. du dép. de la Charente, arr. et cant. de Ruffec ; 573 hab.

SAINT-GERVAIS. Com. du dép. de la Drôme, arr. de Montélimar, cant. de Marsanne ; 795 hab.

SAINT-GERVAIS. Com. du dép. du Gard, arr. d'Uzès, cant. de Bagnols-sur-Cèze ; 629 hab.

SAINT-GERVAIS. Com. du dép. de la Gironde, arr. de Bordeaux, cant. de Saint-André-de-Cubzac ; 770 hab.

SAINT-GERVAIS. Ch.-l. de cant. du dép. de l'Hérault, arr. de Béziers ; 1.690 hab. Mines de houille.

SAINT-GERVAIS. Com. du dép. de l'Isère, arr. de Saint-Marcellin, cant. de Vinay ; 399 hab. Une fonderie de canons, appartenant à l'Etat, y fut établie en 1619. Elle fut supprimée en 1871. Carrières du Lignet (pierre blanche estimée).

SAINT-GERVAIS. Com. du dép. du Loir-et-Cher, arr. et cant. (O). de Blois ; 571 hab. Crème renommée.

SAINT-GERVAIS. Ch.-l. de cant. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. de Riom ; 2,458 hab. Commerce de toiles et céréales.

SAINT-GERVAIS. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Mantes, cant. de Magny-en-Vexin ; 650 hab. Eglise des XIIe-XIVe s.), avec flèche romane et façade Renaissance.

SAINT-GERVAIS. Com. du dép. de la Vendée, arr. des Sables-d'Olonne, cant. de Beauvoir ; 2.017 hab.

SAINT-GERVAIS-DES-SABLONS. Com. du dép. de l'Orne, arr. d'Argentan, cant. de Trun ; 298 hab.

SAINT-GERVAIS-DE-VIC. Com. du dép. de la Sarthe, arr. et cant. de Saint-Calais ; 559 hab. Stat. du chem. de fer de l'Etat. Eglise des XIe-XVIe siècles.

SAINT-GERVAIS-DU-PERRON. Com. du dép. de l'Orne, arr. d'Argentan, cant. de Sées ; 314 hab.

SAINT-GERVAIS-EN-BELIN. Com. du dép. de la Sarthe, arr. du Mans, cant. d'Ecommoy ; 668 hab.

SAINT-GERVAIS-EN-VALLIÈRE. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Chalon-sur-Saône, cant. de Verdun-sur-le-Doubs ; 589 hab.

SAINT-GERVAIS-LES-BAINS. Ch.-l. de cant. du dép. de la Haute-Savoie, arr. de Bonneville ; à 817 m. au pied du Prarion (1.969 m.), côte qui se détache du massif du Mont-Blanc, au-dessus de la pittoresque vallée de Montjoie ; 1.928 hab. Importantes mines de plomb, fer, cuivre ; carrières de jaspe. La commune comprend *Saint-Gervais-les-Bains*, situé à 1 kil., au fond de la vallée de l'Arve, à 630 m. d'alt. Ce village est très fréquenté, en été, par les étrangers pour ses eaux thermales (connues depuis 1803) et pour les belles excursions à faire dans le voisinage : cascades du Bonnant et ponts du Diable jetés sur le torrent, à 44 et 66 m. au-dessus ; Cheminées des Fées, pyramides taillées dans une moraine près du col de la Forclaz (un des passages qui conduisent à Chamonix) ; une inscription romaine marquant la délimitation entre les Ceutrons et les Allobroges a été découverte aux Cheminées des Fées. De Saint-Gervais, on part pour faire l'ascension du Mont-Blanc par le glacier de Bionnassay, l'Aiguille et le Dôme du Goûter. Le 12 juil. 1892, Saint-Gervais a été détruit par la chute d'une avalanche du glacier de Bionnassay (V. GLACIER, t. XVIII, p. 1.026, fig. 2) et reconstruit dans une position plus abritée.

EFERUS - Recherche & Classification numérique

SAINT-GERVAIS-LES-TROIS-CLOCHERS. Com. du dép. de la Vienne, arr. de Châtellerault, cant. de Leigné-sur-Usseau ; 1.411 hab.

SAINT-GERVAIS-SOUS-MEYMONT. Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. d'Ambert, cant. d'Olliergues ; 979 hab.

SAINT-GERVAIS-SUR-COUCHES (*Sanctus Gervasius ad Colchas*). Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. d'Autun, cant. d'Epinac ; 829 hab. Belle église romane. La seigneurie a appartenu aux Blandin, aux Picornot, aux Lesage, aux Dupuis et aux Boyveau.

SAINT-GERVASY. Com. du dép. du Gard, arr. de Nîmes, cant. de Marguerittes ; 336 hab. Stat. du chem. de fer de Lyon. Huiles recherchées. Église moderne. Des cavités rocheuses du Fougue et du Fougueron sortent des masses d'eau abondantes pendant les deux tiers de l'année.

SAINT-GERVAZY. Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. d'Issoire, cant. de Saint-Germain-Lembron ; 641 hab.

SAINT-GÉRY. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Bergerac, cant. de Laforce ; 383 hab.

SAINT-GÉRY. Ch.-l. de cant. du dép. du Lot, arr. de Cahors ; 668 hab. Stat. du chemin de fer d'Orléans.

SAINT-GEYRAC. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Périgueux, cant. de Saint-Pierre-de-Chignac ; 587 hab. Le nom du village est une des quinze ou vingt variantes du nom de Saint-Cyr.

SAINT-GHISLAIN. Ville de Belgique, prov. de Hainaut, arr. de Mons, à 70 kil. de Mons, sur la Haine, affl. de l'Escaut, et le canal de Mons à Condé ; 4.000 hab. Stat. des chem. de fer de Mons à Valenciennes et de Tournai à Mons. Fabriques de produits réfractaires, de savon et de tabacs. Brasseries. Chantiers de construction de bateaux ; ateliers de constructions mécaniques. Grand commerce de charbons.

HISTOIRE. — Une célèbre abbaye bénédictine fut établie par saint Ghislain à l'endroit qui porte son nom, dans le cours du VIIe siècle, sous le règne de Dagobert Ier, roi d'Austrasie. Elle ne tarda pas à prendre un grand développement, et, en 1289, l'empereur Rodolphe conféra à l'abbé les titres de prince du Saint-Empire, prince de Wihéries, comte de Basècles. La seigneurie abbatiale s'étendait sur dix-sept villages. A certaines époques, elle compta jusque 300 moines ; elle fut supprimée en 1796. La ville fut assiégée en 1584 par le duc de Parme ; en 1655, par les maréchaux de Turenne et de La Ferté ; en 1657, par don Juan d'Autriche ; en 1689, par le maréchal d'Humières ; en 1709, par Marlborough, et en 1746 par le maréchal de Saxe.

Les armoiries de Saint-Ghislain sont : *De l'empire parti de France, surmontées de la mitre et de la crosse, et ayant pour support un aigle et une ourse.*

BIBL. : BAUDRY et DUROT, *Annales de l'abbaye de Saint-Ghislain*, Ire part. (liv. I-IX), publ. par DE REIFFENBERG, dans les *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, de Hainaut et de Luxembourg* ; Bruxelles, 1848, t. VIII. — 2e part. (liv. X-XI-XII) publ. par A. PONCELET, dans les *Annales du cercle archéologique de Mons*, 1897.

SAINT-GIBRIEN. Com. du dép. de la Marne, arr. et cant. de Châlons-sur-Marne ; 92 hab.

SAINT-GILDAS. Com. du dép. des Côtes-du-Nord, arr. de Saint-Brieuc, cant. de Quintin ; 702 hab.

SAINT-GILDAS-DES-RHUIS. Com. du dép. du Morbihan, arr. de Vannes, cant. de Sarzeau ; 1.284 hab. Stat. du chem. de fer de l'Ouest ; sémaphore à la pointe du Grand-Mont (1 kil.), sur un coteau dominant l'Océan, à 36 m. d'alt. — Bains de mer. Le pays est remarquable par la douceur de sa température en hiver comme en été (V. MORBIHAN). Ancienne église abbatiale (mon. hist.), aujourd'hui église paroissiale du XIIe siècle. La tour est du XVIIe, elle a remplacé une tour romane détruite par la foudre. A l'extérieur de la chapelle absidiale, bas-reliefs sculptés représentant des guerriers normands. Colonnade du chœur ; sculptures d'animaux à têtes bizarres. Maître-autel en marbre orné d'un retable de la Renaissance. Derrière le chœur, tombeau de saint Gildas, fondateur de l'abbaye ; dans le croisillon N., trois autres tombeaux, dont un de saint Gunstan ; pierres tombales anciennes, formant presque tout le pavé de l'église, et dont cinq recouvrent les sépultures de cinq membres de la maison de Bretagne (XIIIe et XIVe siècles). Le trésor de l'église possède plusieurs reliques importantes, telles que celles de saint Gildas, dans de précieux reliquaires du XVe siècle, et des objets d'art. Les religieuses de la Charité de Saint-Louis, qui occupent aujourd'hui le couvent de Saint-Gildas, dont les bâtiments ont été réédifiés, élèvent des jeunes filles ; elles y ont créé un établissement de bains ; dans le jardin de la communauté, se voit encore la porte par laquelle Abélard s'enfuit et gagna la mer, pour échapper à la férocité de ses moines. — Saint-Gildas-de-Rhuis doit son origine à un monastère fondé vers 520 par Gildas dit le Sage, émigrant de la Grande-Bretagne. Ce monastère, ravagé par les Normands du Xe siècle, fut relevé au XIe par saint Félix, abbé de Rhuis (mort en 1038). Au XIIe siècle (1125), Abélard gouverna cette maison, mais il fut en butte à la haine de ses moines, dont il prétendait réformer les mœurs grossières, et qui voulurent l'empoisonner et l'assassiner ; il fut obligé de quitter, en s'enfuyant, le monastère et ce pays. Ch. DEL.

BIBL. : A. DE K., *Guide à Saint-Gildas-de-Rhuiz et ses environs* ; Nantes, 1883.

SAINT-GILDAS-DES-BOIS. Ch.-l. de cant. du dép. de la Loire-Inférieure, arr. de Saint-Nazaire ; 2.677 hab. Stat. du chem. de fer d'Orléans. Eglise des XIIIe et XVe siècles. Restes d'une abbaye bénédictine de 1026.

SAINT-GILLES. Ch.-l. de cant. du dép. du Gard, arr. de Nîmes, au fond de la grande plaine cultivée qui continue la Camargue, sur le canal de Beaucaire à Aigues-Mortes, près du Petit-Rhône ; 6.110 hab. Stat. du chem. de fer de Lyon (d'Arles à Lunel). Pépinières, huileries, distilleries d'eaux-de-vie, grand commerce de vins. Vignobles célèbres (5.200 hect.) détruits par le phylloxera et reconstitués partiellement (3.200 hect.) depuis 1880 : les vins de cette région servent pour les coupages et sont recherchés pour les imitations de madère, porto, malaga. — Saint-Gilles (identifié parfois avec la cité gréco-phénicienne d'Héraclée) était autrefois un centre assez important du nom de *Vallis Flaviana* : l'ermite Ægidius ou Gilles vint d'Athènes s'établir sur son territoire, et le roi des Visigoths, Vamba, le protégea et l'aida à fonder une abbaye (685), qui attira de nombreux pèlerins après sa mort, et fut protégée par les comtes de Toulouse dont la branche de Saint-Gilles (1088-1249) a été aussi puissante que les rois de France pendant un temps. En 1116, les religieux commencèrent une église qui serait avec Saint-Sernin de Toulouse la plus belle basilique romane de la France méridionale, si elle avait été terminée ; mais il n'y eut d'exécuté que la grande crypte à trois nefs (50 m. de long), la partie inférieure de la façade et le rond-point ; les trois grandes portes (du bas de la façade) en plein cintre, que relie une colonnade qui continue l'ordonnance des jambages, sont la plus complète et la plus belle œuvre de l'école provençale au XIIe siècle ; en 1150, le chœur fut commencé dans le style ogival naissant ; il était flanqué de deux tours, et la célèbre vis de saint Gilles, qui est toujours debout (pèlerinage obligé des tailleurs de pierre) conduisait à l'une d'elles. La ville (qui avait plus de 30.000 hab.) et l'abbaye de Saint-Gilles ne furent jamais plus prospères qu'au milieu du XIIe siècle ; la décadence commença avec la fin du XIIe siècle. Le manichéisme, que Pierre de Bruys chercha à implanter à Saint-Gilles en 1147, n'eut pas de prise sur les habitants qui le brûlèrent, mais eut plus de succès auprès des comtes dont le zèle pour l'abbaye se refroidit : Raymond VI ne pardonnait pas aux moines la pénitence publique qui lui avait été imposée pour le meurtre du légat Pierre de Castelnau. La guerre des Albigeois fit cesser tout à fait les travaux ; en 1261, les religieux se décidèrent à bâtir la nef, qui fut exécutée par un maçon de village, Martin de Posquières, avec une

EFERUS - Recherche & Classification numérique

pauvreté d'art et de matériaux incroyable à côté des magnifiques constructions du XIIe siècle. Jules II pensa à terminer l'œuvre, mais sans le faire. Plus tard, les huguenots ravagèrent le monastère et firent régner la terreur sur Saint-Gilles jusqu'en 1625 ; en 1774, l'abbaye fut supprimée. Le premier grand prieuré de Saint-Jean-de-Jérusalem en France a été établi à Saint-Gilles au XIIe siècle. Le presbytère actuel de Saint-Gilles est installé dans une ancienne maison de style roman très remarquable, restaurée par la municipalité. — Saint-Gilles est le lieu de naissance de Guy Foulques, qui fut pape de 1265 à 1268 sous le nom de Clément IV.

CONCILES DE SAINT-GILLES. — 1042. Vingt-deux évêques y confirmèrent la trêve de Dieu. — 1209. Le comte de Toulouse, en chemise et nu jusqu'à la ceinture, y prêta un nouveau serment de réparer tous les maux qu'il avait causés ; en conséquence, il reçut l'absolution du légat Milon. — 1210. Il est de nouveau excommunié, pour n'avoir point tenu ses engagements.

BIBL. : GOIFFON, *Saint-Gilles, son abbaye, son grand prieuré, sa paroisse*, 1882. - H. RÉVOIL, *l'Architecture romane dans le midi de la France*, 1874. — J. QUICHERAT, *Revue des sociétés savantes*, 1878.

SAINT-GILLES. Com. du dép. d'Ille-et-Vilaine, arr. de Rennes, cant. de Mordelles ; 1.536 hab.

SAINT-GILLES. Com. du dép. de l'Indre, arr. du Blanc, cant. de Saint-Benoît-du-Sault ; 335 hab.

SAINT-GILLES. Com. du dép. de la Manche, arr. de Saint-Lô, cant. de Marigny ; 517 hab.

SAINT-GILLES. Com. du dép. de la Marne, arr. de Reims, cant. de Fismes ; 322 hab.

SAINT-GILLES. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Chalon-sur-Saône, cant. de Chagny ; 551 hab.

SAINT-GILLES-DE-CRÉTOT. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. d'Yvetot, cant. de Caudebec-en-Caux ; 239 hab.

SAINT-GILLES-DE-LA-NEUVILLE. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. du Havre, cant. de Saint-Romain-de-Colbosc ; 561 hab.

SAINT-GILLES-DES-MARAIS. Com. du dép. de l'Orne, arr. et cant. de Domfront ; 290 hab.

SAINT-GILLES-DU-MENÉ. Com. du dép. des Côtes-du-Nord, arr. de Loudéac, cant. de Collinée ; 753 hab.

SAINT-GILLES-LES-BOIS. Com. du dép. des Côtes-du-Nord, arr. de Guingamp, cant. de Pontrieux ; 827 hab.

SAINT-GILLES-LES-BRUXELLES. Ville. de Belgique, prov. de Brabant, sur la Senne, sous-affl. de l'Escaut ; 50.000 hab. Fabriques de produits chimiques, de savons, de parfumeries ; fonderies de cuivre et de bronze ; carrosseries. La commune possède huit écoles primaire, deux écoles moyennes, une de garçons et une de filles, une école ménagère, une académie de dessin, une école d'art industriel. On y remarque : la grande prison cellulaire, de style gothique anglais, qui peut contenir 600 détenus ; la gare terminus des lignes de chemin de fer de Bruxelles, Mons-Paris et Bruxelles-Lille-Calais ; l'hôtel des monnaies ; un magnifique parc public dû à la munificence du roi Léopold II.

HISTOIRE. — La com. de Saint-Gilles date du XIIIe siècle. Elle conserva son caractère rural jusque vers 1860. A cette époque, la suppression des octrois provoqua un développement extraordinaire des faubourgs de Bruxelles : en moins de dix ans, la population de Saint-Gilles s'éleva de 2.000 à 25.000 hab. Les armoiries de Saint-Gilles sont : *D'azur à un saint Egide, d'or.*

SAINT-GILLES-LES-FORÊTS. Com. du dép. de la Haute-Vienne, arr. de Limoges, cant. de Châteauneuf ; 249 hab.

SAINT-GILLES-PLIGEAUX. Com. du dép. des Côtes-du-Nord, arr. de Guingamp, cant. de Saint-Nicolas-du-Pélem ; 1.216 hab. Beau clocher de 1644 ; fontaine monumentale au S. de l'église ; dans le cimetière, la chapelle Saint-Laurent qui contient un beau saint sépulcre. A 2 kil. N. E., pèlerinage de Notre-Dame de la Clarté. A 2 kil. S. E., menhirs de Kergornec.

SAINT-GILLES-SUR-VIE. Ch.-l. de cant. du dép. de la Vendée, arr. et à 25 kil. N.-N.-O. des Sables-d'Olonne, à l'embouchure de la Vie et au confluent de celle-ci avec le Jaunay. Terminus (à Saint-Gilles-Croix-de-Vie) d'un embranchement se séparant à Commequiers du chem. de fer de Nantes à La Roche-sur-Yon ; 1.783 hab Petit port de pêche éclairé par un phare, accessible seulement à marée haute et d'où partent les bateaux desservant l'île d'Yeu. Bains de mer, salaison de sardines, conserves alimentaires. Défaite des Vendéens en 1815.

BIBL. : PONTDEVIE. *Saint-Gilles-sur-Vie, la Châtellenie et ses seigneurs*, 1886, in-8.

SAINT-GILLES-VIEUX-MARCHÉ. Com. du dép. des Côtes-du-Nord, arr. de Loudéac, cant. de Mûr ; 1.054 hab.

SAINT-GINEIS-EN-COIRON. Com. du dép. de l'Ardèche, arr. de Privas, cant. de Villeneuve-de-Berg, à 665 m. d'alt., sur les pentes des Coirons ; 343 hab. Au S., accidents naturels dénommés Rampes de Montbrun qui, taillées dans le sol couvert de laves, s'élèvent aux flancs de la montagne volcanique du même nom où se trouve un rocher à pic dans lequel ont été creusées une cinquantaine de grottes ; la lave poreuse se découpe en tours et bastions ; le précipice formé par le cratère volcanique a 150 m. de profondeur et 35 m. de diamètre ; sur l'une des saillies les plus élevées, ruines d'un château et d'une chapelle.

SAINT-GINGOLPH. Com. du dép. de la Haute-Savoie, arr. de Thonon-les-Bains, cant. d'Evian-les-Bains, sur la rive méridionale du lac de Genève et à l'embouchure de la Morge qui sépare la France de la Suisse et le village français du village valaisien de Saint-Gingolph ; 610 h.

SAINT-GIROD. Com. du dép. de la Savoie, arr. de Chambéry, cant. d'Albens ; 467 hab.

SAINT-GIRONS. Ch.-l. d'arr. du dép. de l'Ariège, au confluent du Salat, de son affl. g. le Lez et de son affl. dr. le Baup ; au pied septentrional des Pyrénées ; terminus de l'embranchement de Boussens du chem. de fer du Midi ; 5.460 hab. Filatures de laine, fabr. de papiers (à écrire et à cigarettes). Scieries mécaniques et de marbre. Commerce de laines et de mulets avec l'Espagne. Le Salat divise Saint-Girons en deux villes : Bourg-sous-Vic, où se trouvent les deux églises paroissiales, sur la r. dr., ancien village formé au Xe siècle après la décadence de Saint-Lizier ; Villefranche, sur la r. g., bastide créée au XIIIe siècle. Les clochers des deux églises de Bourg-sous-Vic (XIVe s.) se distinguent, l'un par sa flèche dentelée, l'autre par son aspect de clocher toulousain. Restes d'un couvent de dominicains, important à la fin du moyen âge. A 5 kil. E., établissement de bains d'Audinac, avec deux sources.

SAINT-GIRONS. Com. du dép. de la Gironde, arr. de Blaye, cant. de Saint-Savin ; 933 hab. Vignobles.

SAINT-GIRONS. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. et cant. d'Orthez ; 244 hab.

SAINT-GLADIE-ARRIVE-MUNEIN. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. d'Orthez, cant. de Sauveterre ; 361 hab.

SAINT-GLEN. Com. du dép. des Côtes-du-Nord, arr. de Saint-Brieuc, cant. de Moncontour ; 803 hab.

SAINT-GOAR (V. SANKT-GOAR).

SAINT-GOAZEC. Com. du dép. du Finistère, arr. de Châteaulin, cant. de Châteauneuf ; 1.555 hab.

SAINT-GOBAIN. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Laon, cant. de La Fère, situé dans la forêt de Saint-Gobain, auprès d'étangs ; 2.147 hab. Carrières de pierres de taille ; miroiterie. Fameuse manufacture de glaces qui date du XVIIe siècle ; Abraham Thevart la fonda en 1685 sur l'emplacement d'une verrerie créée sous Louis XII par Marie de Luxembourg (veuve de François de Bourbon-Vendôme et bisaïeule de Henri IV). La manufacture ne pouvait fabriquer que des glaces dépassant 60 pouces sur 40 ; en 1692, elle prit le titre de « Manufacture royale des

EFERUS - Recherche & Classification numérique

grandes glaces ». Le procédé du coulage universellement employé en France a été inventé à Saint-Gobain ; le polissage a lieu à Chauny où la Société a des ateliers et une fabrique de produits chimiques. La manufacture occupe environ 400 ouvriers qui fabriquent pour 2 millions et demi annuellement. Le nom de la commune vient d'un solitaire nommé Gobain, tué dans la région en 670. Le château remarquable, que le fameux Enguerrand III (qui a construit Coucy) avait élevé à Saint-Gobain au XIIIe siècle, existait encore à la fin du moyen âge. La forêt de Saint-Gobain (3.000 hect.) formait à l'époque gallo-romaine, avec la forêt de Coucy, la grande forêt de Voas (*Vedogia Silva*) qui occupait toute la contrée entre Laon et Noyon.

Bibl. : Adeni-Colombeau, *Hist. des village, château fort et forêt de Saint-Gobain*, 1842. — A. Cochin, *la Manufacture de glaces de Saint-Gobain*, 1866. — A. Davroux, *Hist. du bourg, du château fort et de la manufacture de Saint-Gobain*, 1880.

SAINT-GOBERT. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Vervins, cant. de Sains-Richaumont; 692 hab. Stat. du chem. de fer du Nord. Filature et tissage mécanique de laine.

SAINT-GOIN. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. et cant. (O.) d'Oloron-Sainte-Marie ; 233 hab.

SAINT-GONDON. Com. du dép. du Loiret, arr. et cant. de Gien, au dessus de la rive g. de la Loire; 1.041 hab. Eglise du XIe s., seul reste du monastère dont Louis d'Outremer fut abbé. Ruines d'un donjon heptagonal du XIIe s. Maisons du XVe s. Fontaine ferrugineuse qui s'exportait à Paris au XVIIIe s.

SAINT-GONDRAN. Com. du dép. d'Ille-et-Vilaine, arr. de Rennes, cant. de Hédé ; 383 hab. Eglise du XVIe s. (belle verrière du XVIe s. et reliquaires du XIIIe s.).

SAINT-GONLAY. Com. du dép. d'Ille-et-Vilaine, arr. et cant. de Montfort; 624 hab.

SAINT-GONNERY. Com. du dép. du Morbihan, arr. et cant. de Pontivy; 893 hab.

SAINT-GOR. Com. du dép. des Landes, arr. de Mont-de-Marsan, cant. de Roquefort; 539 hab.

SAINT-GORGON. Com. du dép. du Doubs, arr. de Pontarlier, cant. de Montbenoît; 270 hab.

SAINT-GORGON. Com. du dép. du Morbihan, arr. de Vannes, cant. d'Allaire; 357 hab.

SAINT-GORGON. Com. du dép. des Vosges, arr. d'Epinal, cant. de Rambervillers; 174 hab. Filature et tissage de laine.

SAINT-GOTHARD (Massif, col et tunnel du). Le massif du Saint-Gothard forme, au centre de la Suisse, l'un des nœuds orographiques principaux de toutes les Alpes; c'est même le plus important de tous, puisqu'il possède, en somme, les sources du Rhône, du Rhin et du Tessin, un des plus gros affluents du Pô. Cependant, bien qu'il soit le véritable *château d'eau* de l'Europe centrale, son altitude est relativement faible, n'atteignant nulle part 3.200 m., et de beaucoup inférieure par conséquent aux 4.000 à 4.800 m. où parviennent les trois grandes chaînes des Alpes Rhétiques, Bernoises et Pennines qui en divergent. On a l'habitude de comprendre sous le nom de massif du Saint-Gothard les montagnes limitées au S. par le haut Tessin (val Bedretto et val Leventina), à l'O. par le Nüfenen-Pass (2.440 m., vers les Alpes Lépontiennes), au N. par la Fürka-Pass (2.436 m., vers le massif du glacier du Rhône) et par l'Oberalp-Pass (2.048 m., vers le groupe du Tödi), à l'E. par le Lukmanier-Pass (1.917 m., vers les Alpes Rhétiques); il est séparé en deux parties par le col du Saint-Gothard: celle de l'O. avec le Pizzo-Rotondo, 3.197 m., point culminant du massif, la Punta di Pesciora, 3.123 m., et le Muttenhorn, 3.103 m., et celle de l'Est, avec le Pizzo Centrale (Tritthorn, 3.003 m.), le Piz-Blas, 3.023 m. et le Piz-Ganneretsch, 3.043 m. Le *col du Saint-Gothard* (2.114 m.), qui fait communiquer la vallée de la Reuss (Göschenen, Andermatt, Hospenthal) au N., avec celle du Tessin (Airolo, Biasca, Bellinzona) au S., paraît avoir été utilisé comme passage, pour la première fois, seulement en 568, par les Lombards descendant en Italie, puis lors des Croisades. Au XIVe siècle, un petit hospice y fut construit, plus tard agrandi, détruit par les avalanches et rebâti à diverses reprises. En 1353, le sentier de piétons fit place à un chemin de mulets, large de 4 m. Ce n'est que de 1820 à 1830 que les cant. d'Uri et du Tessin y firent établir (moyennant 1 million 750.000 fr.) d'Amsteg à Airolo une route carrossable, large de 6 m. avec des pentes de 6 à 10 °/o, réduisant de quatre jours, à 14 ou 15 heures, le trajet de Flüelen à Bellinzona. Les principales curiosités de la route (encore très fréquentée par les touristes) sont sur le versant N. (Gorges des Schöllenen, Pont du Diable, Trou d'Uri).

Le tunnel du Saint-Gothard, actuellement le plus long des Alpes (14.912 m.) (V. Air, t. I, p. 1048-1051), a été percé de sept. 1872 au 29 févr. 1880, en vertu des traités internationaux passés le 15 oct. 1869 entre la Suisse et l'Italie, et le 28 oct. 1871 avec l'Allemagne. Le premier train y est passé le 26 déc. 1881. Il commence à Göschenen (Uri) par 1.109 m. d'alt. et se termine à Airolo (Tessin) par 1.145 m. Son point culminant est à 1.155 m. et les pentes y atteignent 27 °/oo. Les travaux (61 millions) y ont rencontré les plus grandes difficultés à cause des irruptions d'eau intérieures (230 litres par seconde au lieu d'un litre au mont Cenis) et de la haute température (29 à 38° C.); aussi ont-ils coûté la vie à 600 ouvriers, et même à l'entrepreneur général, Mr Fabre.— Les luttes de Souvarov et de Lecourbe en sept. 1799 dans les défilés du Gothard sont dignes des âges héroïques; depuis quelques années, la Suisse a élevé des fortifications pour défendre ce passage.

Bibl. : Umlauft, *Die Alpen;* Vienne, 1887, avec bibliographie. — Von Süszmilch, *Alpentünnel und Alpen Uebergange;* Leipzig, 1882. — Brockeden. *Passes of the Alps;* Londres, 2 vol. in-4. — Bavier, *Die Strassen der Schweiz;* Zurich, 1878.

SAINT-GOUÉNO. Com. du dép. des Côtes-du-Nord, arr. de Loudéac, cant. de Collinée; 1.560 hab.

SAINT-GOURGON. Com. du dép. de Loir-et-Cher, arr. de Vendôme, cant. de Saint-Amand-de-Vendôme; 226 hab.

SAINT-GOURSON. Com. du dép. de la Charente, arr. et cant. de Ruffec; 462 hab.

SAINT-GOUSSAUD. Com. du dép. de la Creuse, arr. de Bourganeuf, cant. de Bénévent-l'Abbaye ; 1.089 hab. Cette localité, appelée au XIIe siècle *Podium Sancti Gonsaldi*, faisait partie du Poitou, mais relevait de la sénéchaussée de Guéret et de la généralité de Limoges. C'est aujourd'hui un lieu de pèlerinage célèbre pour la guérison des bestiaux. On y signale des débris romains sur le mont Jouer (*mons Juvis*) et une lanterne des morts du XIIIe siècle.

SAINT-GOUVRY. Com. du dép. du Morbihan, arr. de Ploërmel, cant. de Rohan ; 234 hab.

SAINT-GRATIEN. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Pontoise, cant. de Montmorency; 1.632 hab. Stat. du chem. de fer de Paris-Nord à Pontoise et de Paris-Nord à Paris-Saint-Lazare par Ermont-Eaubonne. C'est un joli village, situé dans la vallée de Montmorency, à l'extrémité S.-O. du lac d'Enghien. L'origine de ce lieu, désigné dès le XIIIe siècle sous le nom qu'il porte encore aujourd'hui, est inconnue. De tous les seigneurs de Saint-Gratien, le plus illustre est le maréchal Catinat, qui, après sa malheureuse campagne du Milanais, s'y retira, et y mourut en 1712. Son domaine fut acquis, en 1853, par la princesse Mathilde, qui y a formé un beau parc, où l'on voit, à côté du château de Catinat, le *château neuf*, construit au commencement du premier Empire par le comte de Luçay, et inauguré par une fête à laquelle assista Napoléon. — L'ancienne église (dédiée en 1555, et où Catinat avait été inhumé) a été remplacée, en 1859, par un édifice dû à l'architecte Léon Ohnet; les restes du maréchal y ont été transportés (1860) dans un tombeau orné de sa statue, sculptée par Nieuwerkerke. — La mairie (1861) occupe l'emplacement de l'ancienne église. D'autres personnages célèbres ont résidé à Saint-Gratien, et, no-

EFERUS - Recherche & Classification numérique

tamment, le marquis Adolphe de Custine, dont la propriété a été morcelée en 1860.

Bibl. : Abbé Lebeuf, *Hist. de la ville et de tout le diocèse de Paris*, éd. de 1883, t. I, pp. 628-630. — Lefeuve, *Saint-Gratien ;* Saint-Gratien, 1866, in-12 (réimpr. dans *la Vallée de Montmorency*). — Art. de E. de Girardin, dans *Enghien et ses environs* (s.-d., in-4), pp. 42 à 49.

SAINT-GRATIEN. Com. du dép. de la Somme, arr. d'Amiens, cant. de Villers-Bocage ; 411 hab. Noisettes renommées.

SAINT-GRATIEN-SAVIGNY. Com. du dép. de la Nièvre, arr. de Nevers, cant. de Fours ; 253 hab.

SAINT-GRAVÉ. Com. du dép. du Morbihan, arr. de Vannes, cant. de Rochefort-en-Terre ; 996 hab.

SAINT-GRÉGOIRE LE GRAND (Ordre de). Cet ordre fut institué le 1er sept. 1831 par le pape Grégoire XVI. Il se compose de trois classes : grands-croix, commandeurs et chevaliers. Les militaires qui en sont décorés surmontent la croix d'un trophée. Ruban rouge feu bordé de jaune orange.

SAINT-GRÉGOIRE. Com. du dép. d'Ille-et-Vilaine, arr. et cant. (N.-E.) de Rennes ; 1.274 hab.

SAINT-GRÉGOIRE. Com. du dép. du Tarn, arr. d'Albi, cant. de Valdériès ; 403 hab. Au N. O. près du hameau de Méout, source thermale acidulée Foun Tébézo. A 4 kil. S., coteaux de Cahuzaguet, sur la rive droite du Tarn ; un vignoble (642 hect.) donnant un vin aussi bon que le meilleur Bourgogne, mais intransportable et peu conservable. A 2 kil. S. E., tour de la Bastide (10 m.).

SAINT-GRÉGOIRE-D'ARDENNES. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de Jonzac, cant. de Saint-Genis-de Saintonge ; 194 hab.

SAINT-GRÉGOIRE-DU-VIÈVRE. Com. du dép. de l'Eure, arr. de Pont-Audemer, cant. de Saint-Georges-du-Vièvre ; 435 hab.

SAINT-GRIÈDE. Com. du dép. du Gers, arr. de Condom, cant. de Nogaro ; 192 hab.

SAINT-GROUX. Com. du dép. de la Charente, arr. de Ruffec, cant. de Mansle ; 190 hab.

SAINT-GUEN. Com. du dép. des Côtes-du-Nord, arr. de Loudéac, cant. de Mûr ; 1.009 hab.

SAINT-GUILHEM-LE-DÉSERT. Com. du dép. de l'Hérault, arr. de Montpellier, cant. d'Aniane, sur la rive dr. de l'Hérault, à l'embouchure du Verdus, dans les gorges splendides de Saint-Guilhem ; 582 hab. Commerce d'olives ; fabr. d'attelles. Saint-Guilhem est un des sites les plus singuliers du Languedoc : on y admire les immenses escarpements de rochers dolomitiques au pied desquels il est bâti, les gorges étroites du Verdus, celles beaucoup plus longues de l'Hérault, une petite gorge latérale dominée par la grotte de Brunan, hérissée de stalactites. Juste au-dessus de Saint-Guilhem, sur un pic de 275 m., se dressent un donjon cylindrique et les murs du « château de Don Juan », véritable nid d'aigle ; à mi-hauteur, la tour carrée dite *Cabinet du Géant*. Le bourg est lui-même très intéressant : abside romane de son église monumentale (bâtie au Xe siècle et remaniée très élégamment au XIIe siècle) ; célèbre abbaye de Saint-Guilhem, a laissé peu de restes. Jusqu'au XIIe siècle, la localité s'est appelée Gellone, puis a pris le nom de son fondateur Guillaume, duc d'Aquitaine, premier abbé de son monastère (804). Quelques maisons à façade romane, ruines des remparts et grosse tour féodale.

Bibl. : Renouvier, *Histoire, antiquités et architectonique de l'abbaye de Saint-Guilhem-le-Désert*, 1838. — L. Vinas, *Visite rétrospective à Saint-Guilhem-le-Désert*, 1875.

SAINT-GUILLAUME. Com. du dép. de l'Isère, arr. de Grenoble, cant. de Monestier-de-Clermont ; 337 hab.

SAINT-GUINOUX. Com. du dép. d'Ille-et-Vilaine, arr. de Saint-Malo, cant. de Châteauneuf-d'Ille-et-Vilaine ; 935 hab.

SAINT-GUIRAUD. Com. du dép. de l'Hérault, arr. de Lodève, cant. de Gignac ; 146 hab.

SAINT-GUYOMARD. Com. du dép. du Morbihan, arr. de Ploërmel, cant. de Malestroit ; 935 hab. Monuments mégalithiques. Château de Brignac (XVe s.).

SAINT-HAON. Com. du dép. de la Haute-Loire, arr. du Puy, cant. de Pradelles ; 1.566 hab.

SAINT-HAON-LE-CHATEL (*Sanctus Habundus castri, Saint-Han, Saint-An*. Pendant la Révolution : *Bel-Air*). Ch.-l. de cant. du dép. de la Loire, arr. de Roanne ; 674 hab. Au XIIe siècle, c'était la possession d'une maison seigneuriale dont Arthaud de Saint-Haon est le chef en 1115 ; de cette date à 1315, elle fournit une suite de seigneurs, dont plusieurs furent seigneurs du Roannais et dont les armes étaient : *d'argent au lion de gueules*. Renaud de Forez accorda en 1270 une charte de franchises aux habitants. Jacques Cœur acheta la seigneurie qui passa ensuite aux Gouffier ; toutefois, en 1476, Jean Pelletier, président de la chambre des comptes de Bourbonnais, obtint du duc Pierre de Bourbon de relever le nom et les armes de la famille de Saint-Haon. La châtellenie de Saint-Haon fut annexée, en 1668, au duché de Roannais. Cette petite ville prit part à la Praguerie ; elle fut assiégée et prise par Charles VII en 1440. — Jean, cardinal de Lagrange, est né à Saint-Haon.

Bibl. : Noëlas, *Dict. géogr. du canton de Saint-Haon-le-Châtel ;* Saint-Etienne, 1871, in-8. — Maurice Dumoulin, *En Pays roannais ;* Roanne, 1893, in-8.

SAINT-HAON-LE-VIEUX (*Sanctus Habundus vetus, Saint-Tant-le-Viel, Saint-Han-l'Eglise*). Com. du dép. de la Loire, arr. de Roanne, cant. de Saint-Haon-le-Châtel ; 1.085 hab. Dans un pays vignoble ; ancienne possession du prieuré d'Ambierle. Sur son territoire : Champagny, possession des Pierrefitte et des Nompère ; l'ancien fief et prévôté de La Chambre.

SAINT-HAOUEN (Baron de) (V. Lecoat).

SAINT-HÉAND. Ch.-l. de cant. du dép. de la Loire, arr. de Saint-Etienne ; 2.704 hab.

SAINT-HÉLEN. Com. du dép. des Côtes-du-Nord, arr. et cant. (E.) de Dinan ; 1.515 hab. Ruines du château de Coetquem berceau d'une célèbre famille bretonne.

SAINT-HELENA. Localité de Californie (Etats-Unis), près du mont Saint-Helena (1324), volcan éteint ; 1.705 h. Vignoble important. Etablissement de bains de White Sulphur Springs.

SAINT-HELENS. Ville et comté d'Angleterre N.-O., à 16 kil. de Liverpool ; 71.288 hab. La ville est mal bâtie. Fabr. d'alcali, usines métallurgiques, fonderie de cuivre, fabriques importantes de glaces (qui emploient 3.418 ouvriers), de produits chimiques (1.748 ouvriers). Bel hôtel de ville bâti en 1876. Le développement récent et rapide de la ville est dû à ses mines de houille (4.320 ouvriers), reliées au Mersey par canal et chemin de fer. Jusqu'en 1888, Saint-Helens a appartenu au comté de Lancastre.

SAINT-HELENS. Volcan de l'Etat de Washington (Etats-Unis), élevé de 3.250 m. ; en 1842, il a eu une éruption.

SAINT-HÉLIER. Ville anglaise des îles Normandes, capit. de Jersey, située au S. de l'île, sur la rive orientale de la baie de Saint-Aubin ; c'est de là que partent les deux chemins de fer de l'île (à la Corbière et à Gorey) ; 29.100 hab. (dont plus de la moitié sont Anglais ou étrangers). Sur les hauteurs du Mont-de-la-Ville qui dominent Saint-Hélier au S.-E., forteresse Regent (1807), bâtie sur un rocher à pic de trois côtés, dominant la rade et la ville. La ville s'étend dans une petite plaine entourée d'un amphithéâtre de collines (mont Patibulaire) couvertes de belles villas et de cottages élégants ; elle est protégée contre les vents du N. et de l'E. et jouit d'un climat doux, mais humide et brumeux. La ville se divise en : ancienne ville (à l'O. vers le port), quartier du commerce et de l'industrie, magasins, entrepôts et chantiers ; au centre, la ville des riches boutiquiers, habitée par un assez grand nombre de Français ; enfin, au N. et à l'E., les quartiers d'Almorah et Rouge-Bouillon, composés de villas. Les principaux monuments sont : l'église paroissiale (1341), l'église Saint-

EFERUS - Recherche & Classification numérique

Marc (1845) dans le style gothique ; la grande église catholique française Saint-Thomas (1885), le collège Victoria (fondé en 1852), la Cour Royale (1647, restaurée en 1864); bibliothèque publique fondée en 1737 par Ph. Falles (13.000 vol.). — Le vieux port ne date que de 1700 ; on l'a agrandi par les deux jetées : Victoria (S.), 833 m., et Albert (O.), 945 m. Le port actuel date de 1873. Saint-Hélier n'est accessible qu'à marée haute. Excellent entrepôt de transit entre la France et l'Angleterre, Saint-Hélier est relié par des services réguliers avec Granville, Saint-Malo, Saint-Brieuc, Guernesey, Southampton, Plymouth, Londres, etc. Commerce considérable de morue sèche avec Terre-Neuve (réexportée ensuite dans la Méditerranée et l'Amérique du Sud). Exportation de pommes de terre et de bétail. Mouvement : 2.675 nav. à l'entrée (351.342 tonnes) et 2.675 nav. à la sortie (345.329 tonnes). — Le nom de la ville vient de l'anachorète Hellerius qui s'était établi sur un rocher et fut, selon la légende, mis à mort par les Normands de Hastings en 856. La forteresse Elisabeth, qui défend la rade, fut construite sous le règne d'Elisabeth (commencée en 1551, elle ne fut terminée qu'en 1665, sous Charles II qui s'y réfugia à deux reprises pendant son exil). Clarendon y vécut deux ans et y écrivit l'histoire de la révolution anglaise de 1649 ; le château Elisabeth fut pris, en 1651, par les Parlementaires. La plupart des archives antérieures au XVIIe siècle ont disparu à la suite d'un autodafé de tous les vieux parchemins auxquels on attribua la peste de 1603. Le 5 janv. 1781, un Français, le baron de Rullecourt, tenta de s'emparer, par surprise, de Saint-Hélier : il réussit d'abord, mais le fort Elisabeth ferma ses portes, et les milices accablèrent les Français (V. JERSEY).

SAINT-HÉLIER. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Semur-en-Auxois, cant. de Vitteaux ; 1.467 hab.

SAINT-HELLIER. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Dieppe, cant. de Bellencombre ; 481 hab. Eglise du XIe siècle. Fontaine, but de pèlerinage. A Orival église Saint-Paër (XVIe siècle), avec statues de la même époque.

SAINT-HENRI (Ordre de). Frédéric-Auguste de Saxe, roi de Pologne sous le nom d'Auguste III, créa cet ordre le 7 oct. 1738, en l'honneur de Henri le Saint, de la maison de Saxe, empereur d'Allemagne de 1002 à 1024. En 1829, le roi de Saxe, Antoine Ier, en modifia les statuts. Il est réservé aux officiers et comprend quatre classes : grands-croix, commandeurs avec plaque, commandeurs et chevaliers. Le 9 déc. 1870, à l'occasion de la restauration de l'empire d'Allemagne au profit de la maison de Prusse, le roi Jean créa une forme de décoration spéciale pour l'empereur. Des médailles d'or et d'argent sont données aux sous-officiers et soldats. Ruban bleu bordé de jaune. Devise : *Virtuti in bello.*

SAINT-HERBLAIN. Com. du dép. de la Loire-Inférieure, arr. et cant. (6e) de Nantes ; 2.508 hab.

SAINT-HERBLON. Com. du dép. de la Loire-Inférieure, arr. et cant. d'Ancenis ; 2.692 hab.

SAINT-HERBOT. Pèlerinage célèbre de Bretagne, dép. du Finistère, arr. de Châteaulin, cant. de Pleyben, com. de Loqueffret, dans un vallon de l'Elé. Chapelle des XVe et XVIe siècles avec une tour, des verrières, un jubé de la Renaissance et le tombeau du saint. Ossuaire de 1558 dans le cimetière. Le pardon a lieu en mai : il dure trois jours et est fréquenté par les cultivateurs qui y demandent la guérison de leurs bestiaux. Au N., ruines du château de Rusquec. Chute de l'Elé (70 m. sur 200 m.).

SAINT-HÉRENT. Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. d'Issoire, cant. d'Ardes ; 364 hab.

SAINT-HERMÉNÉGILDE (Ordre de). Créé par Ferdinand VII, roi d'Espagne, le 28 nov. 1814, et placé sous l'invocation de saint Herménégilde, roi de Séville. Cette décoration est réservée aux longs services militaires. Elle comprend trois classes : grands-croix, commandeurs et chevaliers. La première n'est accessible qu'aux généraux comptant quarante ans de service comme officiers ; la seconde, aux autres officiers portant l'épée depuis le même temps ; pour la troisième, vingt-cinq ans de service suffisent, dont dix seulement comme officier. Ruban divisé en trois bandes égales, deux blanches et celle du milieu cramoisie. Devise : *Premio a la constancia militar.*

SAINT-HERNIN. Com. du dép. du Finistère, arr. de Châteaulin, cant. de Carhaix ; 1.653 hab.

SAINT-HERVÉ. Com. du dép. des Côtes-du-Nord, arr. de Loudéac, cant. d'Uzel ; 850 hab.

SAINT-HILAIRE. Com. du dép. de l'Allier, arr. de Moulins, cant. de Bourbon-l'Archambault ; 1.068 hab.

SAINT-HILAIRE. Com. du dép. de l'Aube, arr. de Nogent-sur-Seine, cant. de Romilly-sur-Seine ; 289 hab.

SAINT-HILAIRE. Ch.-l. de cant. du dép. de l'Aude, arr. de Limoux ; 885 hab. Fabrique de toiles fines. Vin réputé (Blanquette de Limoux). Eglise romane ogivale (XIVe s.) ; cloître avec réfectoire et chaire du XVe s. et logis abbatial du XVIe. Dans l'église, tombeau précieux (XIe s.) du fondateur de l'abbaye, saint Hilaire, évêque de Carcassonne (avec sculptures d'un puissant relief représentant des scènes de la vie de saint Saturnin).

SAINT-HILAIRE. Com. du dép. de la Charente, arr. et cant. de Barbezieux ; 408 hab.

SAINT-HILAIRE. Ch.-l. de cant. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de Saint-Jean-d'Angély ; 1.104 hab.

SAINT-HILAIRE. Com. du dép. du Doubs, arr. de Baume-les-Dames, cant. de Roulans ; 115 hab.

SAINT-HILAIRE. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. et cant. de Muret ; 254 hab.

SAINT-HILAIRE. Com. du dép. de l'Hérault, arr. de Montpellier, cant. de Castries ; 190 hab.

SAINT-HILAIRE. Com. du dép. de l'Indre, arr. du Blanc, cant. de Bélâbre ; 868 hab. Châteaux de Céré et d'Aigues-Joignant (XVIe s.). Grotte à stalactites dite de *Saint-Georges.*

SAINT-HILAIRE. Com. du dép. de l'Isère, arr. de Grenoble, cant. du Touvet ; 326 hab.

SAINT-HILAIRE. Com. du dép. de la Loire, arr. de Roanne, cant. de Charlieu ; 778 hab.

SAINT-HILAIRE. Com. du dép. de la Haute-Loire, arr. de Brioude, cant. d'Auzon ; 657 hab.

SAINT-HILAIRE. Com. du dép. du Lot, arr. de Figeac, cant. de Latronquière ; 624 hab.

SAINT-HILAIRE. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Verdun, cant. de Fresnes-en-Woëvre ; 204 hab.

SAINT-HILAIRE. Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. de Riom, cant. de Pionsat ; 928 hab.

SAINT-HILAIRE. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. et cant. d'Etampes ; 198 hab. Stat. du chem. de fer d'Orléans.

SAINT-HILAIRE-AU-TEMPLE. Com. du dép. de la Marne, arr. de Châlons-sur-Marne, cant. de Suippes ; 173 hab. Stat. du chem. de fer de l'Est.

SAINT-HILAIRE-BONNEVAL. Com. du dép. de la Haute-Vienne, arr. de Limoges, cant. de Pierre-Buffières ; 871 hab.

SAINT-HILAIRE-COTTES. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Béthune, cant. de Norrent-Fontes ; 831 hab. Fabrique importante de briques et de tuiles.

SAINT-HILAIRE-CUSSON-LA-VALMITTE. Com. du dép. de la Loire, arr. de Montbrison, cant. de Saint-Bonnet-le-Château ; 877 hab.

SAINT-HILAIRE-DE-BRENS. Com. du dép. de l'Isère, arr. de La Tour-du-Pin, cant. de Crémieu ; 422 hab.

SAINT-HILAIRE-DE-BRETHMAS. Com. du dép. du Gard, arr. et cant. (E.) d'Alais ; 966 hab. Stat. du chem. de fer de Lyon. A l'E., hameau de Vié-Cloutat, sur l'emplacement d'un oppidum gallo-romain (supposé *Vatrute.* Cité cliente de Nîmes).

SAINT-HILAIRE-DE-BRIOUZE. Com. du dép. de l'Orne, arr. d'Argentan, cant. de Briouze ; 542 hab.

SAINT-HILAIRE-DE-CHALÉONS. Com. du dép. de la

EFERUS - Recherche & Classification numérique

Loire-Inférieure, arr. de Paimbœuf, cant. de Bourgneuf-en-Retz ; 1.563 hab. Stat. du chem. de fer de l'Etat.

SAINT-HILAIRE-DE-COURT. Com. du dép. du Cher, arr. de Bourges, cant. de Vierzon-Ville ; 297 hab.

SAINT-HILAIRE-DE-CONDILLY. Com. du dép. du Cher, arr. de Saint-Amand-Mont-Rond, cant. de Nérondes ; 590 hab.

SAINT-HILAIRE-DE-LA-CÔTE. Com. du dép. de l'Isère, arr. de Vienne, cant. de La Côte-Saint-André ; 974 hab.

SAINT-HILAIRE-DE-LA-FORÊT. Com. du dép. de la Vendée, arr. des Sables-d'Olonne, cant. de Talmont ; 503 hab. Monuments mégalithiques.

SAINT-HILAIRE-DE-LA-NOAILLE. Com. du dép. de la Gironde, arr. et cant. de La Réole ; 342 hab.

SAINT-HILAIRE-DE-LAVIT. Com. du dép. de la Lozère, arr. de Florac, cant. de Saint-Germain-de-Calberte ; 321 hab.

SAINT-HILAIRE-DE-LOULAY. Com. du dép. de la Vendée, arr. de La Roche-sur-Yon, cant. de Montaigu ; 2.207 hab.

SAINT-HILAIRE-DE-MORTAGNE. Com. du dép. de la Vendée, arr. de La Roche-sur-Yon, cant. de Mortagne-sur-Sèvre ; 793 hab.

SAINT-HILAIRE-DE-RIEZ. Com. du dép. de la Vendée, arr. des Sables-d'Olonne, cant. de Saint-Gilles-sur-Vie ; 2.925 hab. Stat. du chem. de fer de l'Etat.

SAINT-HILAIRE-DES-LANDES. Com. du dép. d'Ille-et-Vilaine, arr. de Fougères, cant. de Saint-Brice-en-Coglès ; 1.455 hab.

SAINT-HILAIRE-DES-LANDES. Com. du dép. de la Mayenne, arr. de Laval, cant. de Chailland ; 1.308 hab.

SAINT-HILAIRE-DES-LOGES. Ch.-l. de cant. du dép. de la Vendée, arr. de Fontenay-le-Comte ; 2.532 hab.

SAINT-HILAIRE-D'ESTISSAC. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Bergerac, cant. de Villamblard ; 269 hab.

SAINT-HILAIRE-DE-TALMONT. Com. du dép. de la Vendée, arr. des Sables-d'Olonne, cant. de Talmont ; 2.932 hab. Château de Talmont (Renaissance).

SAINT-HILAIRE-DE-VOUST. Com. du dép. de la Vendée, arr. de Fontenay-le-Comte, cant. de La Châtaigneraie ; 1.201 hab.

SAINT-HILAIRE-D'OZILHAN. Com. du dép. du Gard, arr. d'Uzès, cant. de Remoulins ; 490 hab.

SAINT-HILAIRE-DU-BOIS. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de Jonzac, cant. de Mirambeau ; 192 hab.

SAINT-HILAIRE-DU-BOIS. Com. du dép. de la Gironde, arr. de La Réole, cant. de Sauveterre-de-Guyenne ; 143 hab.

SAINT-HILAIRE-DU-BOIS. Com. du dép. de Maine-et-Loire, arr. de Saumur, cant. et à 2 kil. S.-S.-O. de Vihiers, dominant la Lys, sous affl. de la Loire par le Layon ; alt., 120 m. ; 1.229 hab. Halte du chem. de fer de Saumur à Cholet. On y voit les belles ruines d'une église prieurale (1146) ; dans une chapelle, un admirable saint-sépulcre avec statues peintes du XVIe siècle. A peu de distance, au N.-O., le beau château ou plutôt les châteaux du Coudray-Montbault ; le premier, du XIIIe siècle, est en ruines, mais le second, des XVe et XVIe siècles, subsiste avec sa curieuse décoration en losanges de briques noires et rouges. Sur la Lys se trouve la « Grande-Motte », butte de 25 m. au sujet de laquelle courent de nombreuses légendes.

SAINT-HILAIRE-DU-BOIS. Com. du dép. de Maine-et-Loire, arr. de Saumur, cant. de Vihiers ; 1.229 hab.

SAINT-HILAIRE-DU-BOIS. Com. du dép. de la Vendée, arr de Fontenay-le-Comte, cant. de Sainte-Hermine ; 743 hab.

SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUËT. Ch.-l. de cant. du dép. de la Manche, arr. de Mortain, sur la Séluhe ; 3.836 hab. Stat. du chem. de fer de l'Ouest. Filatures de laines peignées et cardées. Distillerie. Fabrication de boutons. Église gothique moderne.

SAINT-HILAIRE-DU-ROSIER. Com. du dép. de l'Isère, arr. et cant. de Saint-Marcellin ; 966 hab. Stat. du chem. de fer de Lyon.

SAINT-HILAIRE-EN-CAMBRÉSIS. Com. du dép. du Nord, arr. de Cambrai, cant. de Carnières ; 2.355 hab. Fabriques de batistes et linons.

SAINT-HILAIRE-EN-LIGNIÈRES. Com. du dép. du Cher, arr. de Saint-Amand-Mont-Rond, cant. de Lignières ; 1.856 hab.

SAINT-HILAIRE-EN-MORVAND. Com. du dép. de la Nièvre, arr. et cant. de Château-Chinon ; 634 hab.

SAINT-HILAIRE-FOISSAC. Com. du dép. de la Corrèze, arr. de Tulle, cant. de Lapleau ; 1.043 hab.

SAINT-HILAIRE-FONTAINE. Com. du dép. de la Nièvre, arr. de Nevers, cant. de Fours ; 551 hab. Stat. du chem. de fer de Lyon.

SAINT-HILAIRE-LA-CROIX. Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. de Riom, cant. de Combronde ; 903 hab.

SAINT-HILAIRE-LA-FORÊT. Com. du dép. de la Vendée, arr. des Sables-d'Olonne, cant. de Talmont ; 503 hab.

SAINT-HILAIRE-LA-GÉRARD. Com. du dép. de l'Orne, arr. d'Alençon, cant. de Sées ; 190 hab.

SAINT-HILAIRE-LA-GRAVELLE. Com. du dép. de Loir-et-Cher, arr. de Vendôme, cant. de Morée ; 757 hab.

SAINT-HILAIRE-LA-PALLUD. Com. du dép. des Deux-Sèvres, arr. de Niort, cant. de Mauzé ; 1.898 hab.

SAINT-HILAIRE-LA-PLAINE. Com. du dép. de la Creuse, arr. de Guéret, cant. d'Ahun ; 491 hab.

SAINT-HILAIRE-LASTOURS. Com. du dép. de la Haute-Vienne, arr. de Saint-Yrieix, cant. de Nexon ; 1.163 hab.

SAINT-HILAIRE-LA-TREILLE. Com. du dép. de la Haute-Vienne, arr. de Bellac, cant. de Magnac-Laval ; 1.092 hab.

SAINT-HILAIRE-LE-CHÂTEAU. Com. du dép. de la Creuse, arr. de Bourganeuf, cant. de Pontarion ; 942 hab.

SAINT-HILAIRE-LE-GRAND. Com. du dép. de la Marne, arr. de Châlons-sur-Marne, cant. de Suippes ; 497 hab.

SAINT-HILAIRE-LE-LIERRU. Com. du dép. de la Sarthe, arr. de Mamers, cant. de Tuffé ; 232 hab.

SAINT-HILAIRE-LE-PETIT. Com. du dép. de la Marne, arr. de Reims, cant. de Beine ; 644 hab. Stat. du chem. de fer de l'Est.

SAINT-HILAIRE-LES-ANDRÉSIS. Com. du dép. du Loiret, arr. de Montargis, cant. de Courtenay ; 733 hab.

SAINT-HILAIRE-LES-COURBES. Com. du dép. de la Corrèze, arr. de Tulle, cant. de Treignac ; 977 hab. A kil. S., cascade du Saut de la Virole (15 m.) qui forme la Vezère.

SAINT-HILAIRE-LES-MONGES. Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. de Riom, cant. de Pontaumur ; 325 hab.

SAINT-HILAIRE-LÈS-MORTAGNE. Com. du dép. de l'Orne, arr. et cant. de Mortagne ; 760 hab.

SAINT-HILAIRE-LE-VOUHIS. Com. du dép. de la Vendée, arr. de La Roche-sur-Yon, cant. de Chantonnay ; 1.363 hab.

SAINT-HILAIRE-LEZ-CAMBRAI. Com. du dép du Nord, arr. de Cambrai, cant. de Carnières ; 2.355 hab.

SAINT-HILAIRE-LUC. Com. du dép. de la Corrèze, arr. d'Ussel, cant. de Neuvic ; 340 hab.

SAINT-HILAIRE-PETITVILLE. Com. du dép. de la Manche, arr. de Saint-Lô, cant. de Carentan ; 436 hab.

SAINT-HILAIRE-PEYROUX. Com. du dép. de la Corrèze, arr. et cant. (N.) de Tulle ; 1.534 hab.

SAINT-HILAIRE-SAINT-FLORENT. Com. du dép. de Maine-et-Loire, arr., cant. (S.) et à 3 kil. N.-O. de Saumur, au pied et sur le versant du coteau de la rive g. de la Loire, à une alt. de 72 m. ; 1.965 hab. Excellents vins, champagnisés ; fabrique de chapelets. La commune se compose de deux villages contigus : Saint-Florent-les-Saumur, le principal, qui est aussi le plus rapproché de Saumur, et Saint-Hilaire. Ce dernier n'a d'intéressant qu'une vieille église des XIIe et XIIIe siècles, dont une partie est creusée dans le roc. A Saint-Florent, la curieuse église Saint-Barthélemy, du XIIe et du XIIIe siècle, est un reste

EFERUS - Recherche & Classification numérique

de l'abbaye de Saint-Florent; elle est du style de transition entre le roman et le gothique angevin; elle possède une belle crypte; c'était une des plus considérables du centre de la France. L'abbaye fut fondée vers 940 par les moines du Mont-Glonne ou de Saint-Florent-le-Vieil fuyant devant les invasions. Elle fut incendiée en 1025 par Foulques Nerra qui voulut la transférer à Angers, mais on dit que le saint s'y refusa énergiquement. Sur le territoire de la commune, dolmen dit du *Bois-du-Feu*, manoir de la Tour-de-Ménive et grotte à stalactites avec une source incrustante dite du *Puits-Giraud*.

Bibl.: Dom Huynes, *Hist. de l'abb. de Saint-Florent*, ms. de 1647, aux archives de Maine-et-Loire.

SAINT-HILAIRE-Saint-Mesmin. Com. du dép. du Loiret, arr. et cant. (S.) d'Orléans; 1.114 hab.

SAINT-HILAIRE-sur-Erre. Com. du dép. de l'Orne, arr. de Mortagne, cant. du Theil; 628 hab.

SAINT-HILAIRE-sur-Garonne. Com. du dép. du Lot-et-Garonne, arr. et cant. (1er) d'Agen; 738 hab. Stat. du chem. de fer du Midi.

SAINT-HILAIRE-sur-Helpe. Com. du dép. du Nord, arr. et cant. (N.) d'Avesnes; 956 hab. Stat. du chem. de fer du Nord.

SAINT-HILAIRE-sur-Puiseaux. Com. du dép. du Loiret, arr. de Montargis, cant. de Lorris; 225 hab.

SAINT-HILAIRE-sur-Rille. Com. du dép. de l'Orne, arr. de Mortagne, cant. de Moulins-la-Marche; 355 hab. Stat. du chem. de fer de l'Ouest.

SAINT-HILAIRE-sur-Yerre. Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. de Châteaudun, cant. de Cloyes; 562 hab.

SAINT-HILAIRE-Taurieux. Com. du dép. de la Corrèze, arr. de Tulle, cant. d'Argentat; 325 hab.

SAINT-HILAIRE (Bon de), savant magistrat français (V. Bon de Saint-Hilaire [François-Xavier]).

SAINT-HILAIRE (Augustin-François-César, dit Auguste Prouvençal de), naturaliste et voyageur français, né à Orléans le 4 oct. 1779, mort à Orléans le 30 sept. 1853. D'abord destiné au commerce, il passa quelques années en Hollande et dans le Holstein, et, de retour en France, se mit à étudier la botanique. En 1816, il partit pour le Brésil, qu'il visita en détails, poussant ses explorations jusque dans des régions encore inconnues, et n'en revint qu'en 1822, avec de riches collections de quadrupèdes, d'oiseaux, de reptiles, de mollusques, d'insectes, et surtout de plantes. Dans l'intervalle, en 1819, il avait été nommé correspondant de l'Académie des sciences de Paris, et, en 1830, il en devint membre en remplacement de Lamarck. Il était professeur de botanique à la Faculté des sciences de Paris. Habile observateur, il a découvert plusieurs faits importants d'organographie et d'organogénie, notamment la direction de la radicule dans le sac embryonnaire, le double point d'attache de certains ovules, la différence de l'arille et de l'arillode. On lui doit également deux familles naturelles nouvelles, les Paronychiées et les Tamariscinées, ainsi qu'un grand nombre de genres et plus de mille espèces. Outre des mémoires insérés dans divers recueils, il a publié : *Flora Brasiliæ meridionalis* (en collab. avec A. de Jussieu et J. Cambessèdes; Paris, 1825, 3 vol.); *Voyage dans la province de Rio de Janeiro et Minas Geraes* (Paris, 1830, 2 vol.); *Voyage dans le district des diamants et sur le littoral du Brésil* (Paris, 1833, 2 vol.); *Leçons de botanique comprenant principalement la morphologie végétale* (Paris, 1840-41); *Voyage aux sources de San Francisco et dans la province de Goyaz* (Paris, 1847-48, 2 vol.). L. S.

SAINT-HILAIRE (Emile-Marc-Hilaire, dit *Marco de*), écrivain français, né à Versailles le 22 mai 1796, mort à Neuilly le 5 nov. 1887, connu surtout par ses récits napoléoniens. Page de Napoléon Ier, après la chute de celui-ci, il tira parti de sa plume en publiant de 1827 à 1830 une foule de petits livres, tels que l'*Art* de donner à dîner, de faire fortune, de fumer et de priser, de mettre sa cravate, d'obtenir des étrennes, de payer ses dettes, de réussir en amour; des *Biographies* des archevêques, des préfets, des artistes dramatiques, des nymphes du Palais-Royal, de la Dauphine, de la duchesse de Berry, du duc d'Orléans; des livres de recettes médicales et autres: *Remèdes de bonnes femmes*, *Traité de la toilette*; même des romans : *le Donneur d'eau bénite* (Paris, 1825, 2 vol. in-12); *Cazilda* (Paris, 1832, 5 vol. in-12). Il avait vingt-quatre ans, lorsqu'il publia les *Mémoires et Révélations d'un page à la cour impériale*, de 1802 à 1815 (Paris, 1830, 2 vol. in-8), dont le succès l'engagea définitivement dans cette voie d'historien anecdotier et un peu fantaisiste de l'époque impériale; mais toujours avec gaieté, entrain et une sorte d'enthousiasme. Ainsi parurent successivement : *les Petits Appartements des Tuileries, de Saint-Cloud et de la Malmaison* (Paris, 1831, 2 vol.); *Souvenirs de la vie privée de Napoléon* (1838, 2 vol. in-8); *Souvenirs intimes du temps de l'Empire* (1838-39, 6 vol. in-8); *Entretien sur la vie privée de Napoléon* (1839, 2 vol. in-18); *les Aides de camp de l'Empereur* (1841, 2 vol. in-8); *l'Hôtel des Invalides* (1841, 2 vol. in-8); *Histoire populaire de Napoléon et de la Grande Armée* (1842, in-8); *Napoléon au Conseil d'Etat* (1843, 2 vol. in-8); *Napoléon en campagne* (1844, 2 vol. in-8); *la Veuve de la Grande Armée* (1845, 2 vol. in-8); *Histoire anecdotique de la garde impériale* (1845-46, in-8); *Deux conspirations sous l'Empire* (1846, 2 vol. in-8); *Histoire de la campagne de Russie* 1846-48, 4 vol. in-8). Longtemps très populaire, il abusa de cette veine historique et littéraire, et tomba dans l'oubli à la fin de sa vie. En dehors de ce genre, il a publié encore: *Mémoires d'un forçat* ou *Vidoc dévoilé* (1828-29, 4 vol. in-8), avec Raban; *Mémoires d'un célèbre courtisan* (1833, in-8). Très bien accueilli par le second Empire, il a écrit une *Histoire de Napoléon III* (1853, in-8).

SAINT-HILAIRE (Auguste, marquis de Queux de), érudit français, né à Hazebrouck en 1837, mort le 1er décembre 1889. Versé également dans les langues vivantes et l'histoire littéraire du moyen âge, il est surtout connu par ses travaux sur le grec moderne et quelques éditions savantes d'anciens poètes français. On lui doit d'excellentes traductions du grec moderne: *Lettres inédites de Coray à Chardon de La Rochette* (1790-96) (Paris, 1877, in-8); *Lettres de Coray au protopsatte de Smyrne, Démétrios Lotos* (1782-93) (Paris, 1880, in-8), de *Louki Laras*, de D. Bikélas (Paris 1879, in-12); des *Nouvelles grecques*, de D. Bikélas (Paris, 1887, in-12); des *Poèmes inédits de Rizos Neroulos* (1880, in-12). Très versé aussi dans les textes et la littérature du moyen âge, il a donné, pour la Société des anciens textes français, une édition des *Œuvres complètes d'Eustache Deschamps* (Paris, 1878-90, 6 vol. in-8). Il a également édité : *les Fables du très ancien Esope*, mises au rythme français par Gilles Corrozet (Paris, 1882, in-16); *le Premier texte des lettres de Mme de Sévigné, réimpression de 1725* (Paris, 1880, in-16); *Mateo Falcone, publié d'après le manuscrit de l'auteur* (Mérimée) (Paris, 1876, pet. in-4). Pendant le siège de Paris, il avait commandé un bataillon de la garde nationale mobile. Eug. Asse.

Bibl.: Bikélas, *Notice sur le marquis de Queux-Saint-Hilaire*; Paris, 1890.

SAINT-HILARION. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. et cant. de Rambouillet; 535 hab.

SAINT-HILLIERS. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. et cant. de Provins; 641 hab.

SAINT-HIPPOLYTE (en allemand *Sankt-Pilt*). Ville d'Alsace (autrefois du dép. du Haut-Rhin), distr. de Haute-Alsace, cercle et cant. de Ribeauvillé (*Rappoltsweiler*), dans la plaine de la rive gauche de l'Ill, dans les Vosges; 1.774 hab. Stat. du chemin de fer de Strasbourg à Bâle. Vignobles. Restes de fortifications et château des ducs de Lorraine, occupé par le Collège ecclésiastique. Sur un

EFERUS - Recherche & Classification numérique

sommet vosgien qui domine la ville, ruines célèbres du Haut-Kœnigsbourg. — Saint-Hippolyte appartenait au VIIIe siècle à l'abbaye de Saint-Denis, puis aux ducs de Lorraine à la fin du moyen âge; ils perdirent la ville par le traité de Westphalie (1648) et la recouvrèrent au traité de Paris (1718).

SAINT-HIPPOLYTE. Com. du dép. de l'Aveyron, arr. d'Espalion, cant. d'Entraygues; 1.851 hab.

SAINT-HIPPOLYTE. Com. du dép. du Cantal, arr. de Mauriac, cant. de Riom-ès-Montagne; 598 hab. Eglise romane bien couronnée. Belle cascade formée par la Rue. Au S.-O., pèlerinage à la source de Font-Sainte.

SAINT-HIPPOLYTE. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de Rochefort, cant. de Tonnay-Charente; 1.001 hab. Stat. du chem. de fer de l'Etat.

SAINT-HIPPOLYTE. Com. du dép. de la Corrèze, arr. de Tulle, cant. d'Egletons; 553 hab.

SAINT-HIPPOLYTE. Ch.-l. de cant. du dép. du Doubs, arr. de Montbéliard, sur le Doubs; 1.069 hab. Stat. du chem. de fer de Lyon. Source salée. Usine métallurgique importante. Pilature de laine et coton. Fromages de gruyère. Eglise du XIVe siècle. Belle grotte reliée à l'ancien château de la Roche, résidence du comte de Saint-Hippolyte.

SAINT-HIPPOLYTE. Com. du dép. de la Gironde, arr. de Libourne, cant. de Castillon; 286 hab. Vins classés seconds crus de Saint-Emilion : ceux de Château-Ferrand sont les plus recherchés.

SAINT-HIPPOLYTE (V. CHAPELLE-SAINT-HIPPOLYTE [La]).

SAINT-HIPPOLYTE. Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. et cant. (E.) de Riom; 516 hab. Eau minérale bicarbonatée ferrugineuse.

SAINT-HIPPOLYTE. Com. du dép. des Pyrénées-Orientales, arr. de Perpignan, cant. de Rivesaltes; 1.282 hab. Colonne miliaire romaine dédiée à Constantin, dans l'église.

SAINT-HIPPOLYTE. Com. du dép. de Vaucluse, arr. et cant. (N.) de Carpentras; 141 hab.

SAINT-HIPPOLYTE-DE-CATON. Com. du dép. du Gard, arr. d'Alais, cant. de Vézénobres; 152 hab.

SAINT-HIPPOLYTE-DE-MONTAIGU. Com. du dép. du Gard, arr. et cant. d'Uzès; 119 hab.

SAINT-HIPPOLYTE-DU-FORT. Ch.-l. de cant. du dép. du Gard, arr. du Vigan, sur le Vidourle; 4.446 hab. Asile protestant pour aveugles et sourds-muets. Vignobles estimés. Filatures de soie, fabrique de bonneterie, ateliers de constructions mécaniques. Disparition sous terre et réapparition du Vidourle. Grottes dans lesquelles on a retrouvé des débris préhistoriques. A 1 kil. S., emplacement du bourg primitif; Louis XIV y fit bâtir une citadelle pour contenir les protestants, dont la révolte fut, dit-on, un des prétextes de la révocation de l'édit de Nantes.

SAINT-HONORAT. Une des îles *Lérins* (V. ce mot).

SAINT-HONORÉ. Com. du dép. de l'Isère, arr. de Grenoble, cant de La Mure; 498 hab.

SAINT-HONORÉ. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Dieppe, cant. de Longueville; 133 hab.

SAINT-HONORÉ-LES-BAINS. Com. du dép. de la Nièvre, arr. de Château-Chinon, cant. de Moulins-Engilbert, au pied des monts du Morvan. Stat. du chem. de fer P.-L.-M.; 1678 hab. Les eaux de Saint-Honoré, connues des Romains (*Aquæ Nisinei*), étaient restées inutilisées au moyen âge et jusqu'en 1820 où elles furent captées et isolées par les soins du marquis d'Espeuilles. Les fouilles firent découvrir des bassins de marbre, des statuettes en bronze, des poteries et de nombreuses monnaies romaines. Les eaux sulfurées et alcalines proviennent de cinq sources débitant 8.553 hectol. par jour; température, de 26° à 30°. Il y avait à Saint-Honoré un prieuré fondé en 1106 et dépendant de La Charité. Eglise romane, remaniée à la fin du XVe siècle, défigurée par une restauration récente. Au sommet de la Vieille-Montagne, château du XVIIIe siècle élevé sur l'emplacement d'un château fort. M. P.

EAUX MINÉRALES. — Les eaux mésothermales ou hypothermales sont sulfurées sodiques et renferment en faible quantité des bicarbonates alcalins, des silicates et des sulfates, de la lithine, du fer, de l'iode et des gaz sulfhydrique, carbonique, oxygène et azote. On les emploie en boisson, bains, douches, inhalations, etc., dans les affections catarrhales, l'asthme, la bronchite, les dyspepsies, la phtisie, la scrofule, les affections cutanées vésiculeuses et papuleuses, le rhumatisme, les syphilides larvées, etc. Il y a contre-indication dans les névralgies, la goutte, l'hémoptysie tuberculeuse. Dr L. HN.

BIBL. : VINET, *Etude clinique et climatologique sur Saint-Honoré-les-Bains*, 1881.

SAINT-HOSTIEN. Com. du dép. de la Haute-Loire, arr. du Puy, cant. de Saint-Julien-Chapteuil; 1.271 hab.

SAINT-HUBERT (Ordre de) ou **ORDRE DE LA GRANDE CHASSE, ou ORDRE DE L'AIGLE D'OR** (Wurttemberg). Il fut fondé en 1702 par Gerhard-Louis, duc de Wurttemberg, sous le nom d'*ordre de la Grande Chasse* et appelé aussi *ordre de Saint-Hubert*. Renouvelé en 1806 par le roi Frédéric Ier, il en reçut la dénomination d'*ordre de l'Aigle d'or*. Le 23 sept. 1818, le roi Guillaume Ier l'abolit pour le remplacer par celui *de la Couronne*.

SAINT-HUBERT (Ordre de) (Bavière). Cet ordre doit sa fondation à Gérard V, duc de Juliers, qui l'institua, en 1444, pour commémorer la victoire qu'il avait remportée, le jour de la Saint-Hubert, sur Arnold d'Egmont, duc de Gueldres. Rénové en 1709 par Jean-Guillaume, duc de Palatinat-Neubourg, à qui était échu le duché de Juliers, il fut définitivement réorganisé en 1800 par l'électeur Maximilien-Joseph, plus tard roi de Bavière, depuis lequel il est le premier de ce pays. Cet ordre a été aussi appelé *ordre du Cor*, à cause des cors de chasse répartis sur le collier. Ruban rouge ponceau, bordé de vert. Devise : *In Treu fest* (Ferme dans la foi).

SAINT-HUBERT DE LORRAINE ET DU BARROIS (Ordre de) ou **ORDRE DE LA FIDÉLITÉ, ou ORDRE DU LÈVRIER.** Le 31 mai 1416, quarante-sept gentilshommes du Barrois s'unirent pour une durée de cinq ans dans un but de concorde et de paix et afin que nulle dissension intestine ne les détournât du service de leur souverain, le cardinal Louis, duc de Bar, qui approuva leur association à cette même date. Cette union avait rendu de tels services qu'après les cinq ans écoulés, en 1422, il fut décidé qu'elle serait continuée toujours. Jusqu'alors elle avait porté le nom d'*ordre de la Fidélité* ou d'*ordre du Lévrier*, à cause du lévrier blanc qui en était l'insigne, avec cette devise : *Tout un*. Elle prit dès lors celui d'*ordre de Saint-Hubert*, et trente-deux quartiers de noblesse furent exigés pour en faire partie. L'ordre, né dans le Barrois, s'étendit à la Lorraine par suite de la réunion de ces deux pays et subsista même après qu'ils furent devenus français. Louis XIV, Louis XV et Louis XVI lui accordèrent divers privilèges. Supprimé par la Révolution, il reparut à la Restauration. Louis XVIII le reconnut d'abord; mais, ayant constaté que des abus s'y étaient introduits, il le supprima en 1824. Le ruban, d'abord ponceau liséré de vert, devint vert liséré de ponceau sous Louis XVI. La croix était d'or, émaillée de blanc, à quatre branches. Au centre, un médaillon entouré d'un cor de chasse représentait la conversion de saint Hubert; au revers, les armes du duché de Bar avec la légende : *Ordo nobilis sancti Huberti, institutus anno 1416.*

BIBL. : F.-F. STEENACKERS, *Histoire des ordres de chevalerie et des distinctions honorifiques en France;* Paris, 1867, in-4.

SAINT-HUBERT. Ville de Belgique, prov. de Luxembourg, arr. de Neufchâteau, à 60 kil. N.-O. d'Arlon; 3.000 hab. Stat. terminus du chem. de fer de Poix. Tanneries, brasseries, scieries, fonderies. L'église, très vaste, de style ogival tertiaire, date du XVIe siècle; elle contient le tombeau de saint Hubert que des milliers de pèlerins visitent chaque année. On invoque le saint contre la rage.

HISTOIRE. — La ville portait à l'origine le nom d'An-

EFERUS - Recherche & Classification numérique

dain. Une importante abbaye bénédictine y fut fondée au VIIe siècle et dura jusqu'en 1796. Elle avait été pillée en 880 par les Normands et en 954 par les Hongrois; elle fut incendiée en 1127 et en 1568. Les magnifiques bâtiments élevés au XVIIIe siècle servent aujourd'hui à une colonie pénitentiaire.

Bibl. : G. Kurth, *les Premiers Siècles de l'abbaye de Saint-Hubert*, dans *Bull. de la com. roy. d'hist. de Belgique*, 5e sér., VIII, 1898. — G. Kurth, *Cartulaire de Saint-Hubert* (en cours de publication).

SAINT-HUBERT. Port du dép. des Côtes-du-Nord (V, Plouër).

SAINT-HUBERTY (Anne-Antoinette-Cécile Clavel, dite), célèbre actrice de l'Opéra de Paris, née à Toul en 1756, morte assassinée près de Londres le 22 juil. 1812. Cette artiste était fille d'un ancien militaire, bon musicien, qui fut répétiteur d'une troupe d'opéra français au service de l'électeur palatin, à Manheim. Jusque vers 1770, la jeune fille demeura en cette ville, étudiant la musique sous la direction de son père. Quand celui-ci partit avec sa troupe pour Varsovie, avec un engagement au théâtre de la ville, elle l'y suivit et, après avoir travaillé un certain temps avec le compositeur Lemoyne, chef d'orchestre de la troupe, elle y débuta dans un petit opéra, *le Bouquet de Colette*, de la composition de ce musicien. Mlle Clavel passa ensuite à Berlin, où elle épousa un certain chevalier de Croisy, puis à Strasbourg, où elle chanta trois ans l'opéra. Appelée à Paris vers cette époque, elle y débuta, sous le nom de Saint-Huberty, dans un petit rôle de l'*Armide* de Gluck. Il ne paraît pas qu'elle ait fait sensation, et pendant plusieurs années elle se tint confinée dans les rôles secondaires. Gluck cependant avait su discerner, à travers ses défauts, les éléments d'un talent de premier ordre, et les conseils de ce grand artiste lui furent d'une grande utilité. Aussi ses progrès furent-ils constants. En 1780, elle était remarquée dans Angélique, de *Roland*. Le *Thésée* de Gossec lui fut encore un triomphe, ainsi que le personnage d'Armide dans le *Renaud* de Sacchini (1783). Le rôle de Didon, dans l'opéra de Piccini, acheva sa réputation et lui valut des éloges de tous les critiques. Il paraît que ce n'était point tant la perfection de son chant que la force et la beauté de sa déclamation, la vérité et l'émotion de son jeu, qui forçait en elle l'admiration. On peut voir dans Ginguené et dans les lettres de Grimm des témoignages non équivoques de la profonde sensation qu'elle faisait partout où elle paraissait sur la scène.

Vers 1789, blessée de se voir préférer certaines actrices qui ne la valaient pas et dégoûtée aussi du théâtre, elle abandonna l'Opéra. Elle était depuis longtemps la maîtresse du comte d'Entraigues, membre de l'Assemblée constituante. Elle émigra avec lui en 1790 et le suivit à Lausanne. Comme elle avait embrassé avec chaleur ses opinions politiques, elle lui montra en plus d'une occasion beaucoup de dévouement, notamment à Milan en 1797, où elle lui fournit les moyens de fuir la prison où le comte était retenu par les ordres du général Bonaparte. Le comte l'avait épousée dès 1790, mais le mariage ne fut déclaré qu'en 1797. Agent secret au service de la Russie, le comte d'Entraigues et sa femme séjournèrent à Vienne, à Grätz et en Angleterre. Ce fut là, dans une maison de campagne, près de Londres, que tous deux, le 22 juil. 1815, furent assassinés par un de leurs domestiques. La politique ne fut pas étrangère, sans doute, à cet attentat : le comte étant alors en Angleterre pour livrer au ministère anglais les articles secrets de la paix de Tilsitt. Toutefois, les motifs réels du crime n'ont jamais été bien clairement connus.

SAINT-HURUGE. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Mâcon, cant de Saint-Gengoux-le-National; 187 hab.

SAINT-HURUGE (Victor-Amédée La Fage, marquis de), révolutionnaire français, né dans le Mâconnais vers 1750, mort à Paris en 1810. Fils de famille, engagé à treize ans, caractère emporté, il fut victime d'une lettre de cachet que sa femme, ancienne actrice, avait obtenue contre lui, et fut enfermé de 1781 à 1784, année où il gagna l'Angleterre. Il prit une part violente aux émeutes populaires de 1789, et prépara, dès le 30 août, les journées d'octobre. Il ne quittait guère le Palais-Royal et en particulier le café de Foy. En août 1792, il déposa à la barre de la Législative contre le député Joaneau. Enfermé au Luxembourg après la mort de Danton, il en sortit après le 9 thermidor pour rentrer dans la vie privée. H. Monin.

SAINT-HYACINTHE. Ville du Canada, capitale du comté de Québec, sur le Yamaska (affl. du Saint-Laurent); 7.046 hab. Stat. du chemin de fer qui conduit du Saint-Laurent au lac Champlain. Evêché, cathédrale, collège français des jésuites. Industrie prospère (forges, laines, draperies, etc.) et commerce important. Les terres du pays sont extrêmement fertiles. Saint-Hyacinthe a été fondée en 1780.

SAINT-HYACINTHE (Hyacinthe Cordonnier, dit *le Chevalier de Thémisène*, dit), littérateur français, né à Orléans le 24 sept. 1684, mort à Genecken en 1746. Son père était « porte-manteau » de Monsieur, frère de Louis XIV, et employé dans sa musique. Officier de cavalerie, il fut pris à Hochstedt (1704); revenu à Troyes, il passa en Suède, puis en Hollande où sa bonne mine le fit accueillir particulièrement bien par la duchesse d'Ossone, femme de l'ambassadeur d'Espagne; obligé de quitter la Hollande quand cette intrigue se découvrit, il retourna à Troyes d'où une nouvelle aventure galante le fit expulser. Il se hâta de passer en Hollande, contribua à fonder le *Journal littéraire* (1713) et publia avec un grand succès le *Chef-d'œuvre d'un inconnu* sous le nom de Dr Chrysostomus Mathanasius; Saint-Hyacinthe vint alors à Paris, excita une nouvelle passion et enleva Suzanne de Marconay qu'il épousa à Londres (1722); il embrassa le protestantisme, religion de sa femme, et se lia avec Voltaire; mais il se brouilla bientôt avec lui et le critiqua très vivement dans la *Déification du docteur Aristarchus Masso*. Voltaire se vengea cruellement de lui, le poursuivit de ses sarcasmes et le fâcha avec les littérateurs ses amis. Saint-Hyacinthe qui, en 1734, avait essayé de s'établir à Paris, ne put y rester et se retira à Genecken, patrie de sa femme. Son écrit le plus original est le *Chef-d'œuvre d'un inconnu*, chanson populaire de 40 lignes, accompagnée de tant de commentaires, citations, préfaces, approbations, etc., qu'il en a fait un volume : c'est une vive satire du pédantisme de l'époque et du ridicule abus des citations à la mode. Les autres œuvres de Saint-Hyacinthe ont peu de valeur.

SAINT-HYMER. Com du dép. du Calvados, arr. et cant. de Pont-l'Evêque; 524 hab.

SAINT-HYMETIERE. Com. du dép. du Jura, arr. de Lons-le-Saunier, cant. d'Arinthod; 84 hab. Monuments mégalithiques. Eglise (XIe s.) et tombeau de saint Hymetière, moine du VIe siècle.

SAINTI (Mlle), actrice française (V. Moreau-Sainti, t. XXIV, p. 330).

SAINT-IGEAUX. Com. du dép. des Côtes-du-Nord, arr. de Loudéac, cant. de Gouarec; 696 hab.

SAINT-IGEST. Com. du dép. de l'Aveyron, arr. de Villefranche, cant. de Villeneuve; 548 hab.

SAINT-IGNAN. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. et cant. de Saint-Gaudens; 343 hab. Beau château moderne.

SAINT-IGNAT. Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. de Riom, cant. d'Ennezat; 1.533 hab.

SAINT-IGNEUC. Com. du dép. des Côtes-du-Nord, arr. de Dinan, cant. de Jugon; 654 hab.

SAINT-IGNY-DE-ROCHE. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Charolles, cant. de Chauffailles; 1.029 hab.

SAINT-IGNY-DE-VERS. Com. du dép. du Rhône, arr. de Villefranche, cant. de Monsols; 1.714 hab. Tissage de cotonnades.

SAINT-ILLIDE. Com. du dép. du Cantal, arr. d'Aurillac, cant. de Saint-Cernin; 1.605 hab. Stat. du chem. de fer d'Orléans. A 4 kil. S.-S. E., sur un plateau voisin, vieux château de Labontat.

EFERUS - Recherche & Classification numérique

SAINT-ILLIERS-LA-VILLE. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Mantes, cant. de Bonnières; 187 hab.

SAINT-ILLIERS-LE-BOIS. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Mantes, cant. de Bonnières; 326 hab.

SAINT-ILPIZE. Com. du dép. de la Haute-Loire, arr. de Brioude, cant. de Lavoute-Chilhac; 856 hab.

SAINT-IMIER. Village de Suisse, dans le cant. de Berne, partie française, cercle de Courtelary; 7.613 hab. Stat. du chemin de fer Jura-Simplon. Situé dans le vallon industriel du même nom, arrosé par la Suze, ce grand village est un centre de production horlogère. Il s'y trouve plusieurs importantes manufactures (10) et un grand nombre d'ateliers. Cette localité possède un hôpital, un asile de vieillards, une grande école secondaire, une école d'horlogerie et une école ménagère. Saint-Imier est un village bien construit et de belle apparence; on y remarque une vieille tour dont la fondation est attribuée à la reine Berthe de Bourgogne. Dans le voisinage, ruines du château d'Erguel. La vallée de Saint-Imier (qui compte maintenant 27.148 hab. en 19 communes) était complètement déserte lorsque le chevalier Imier y fonda au VIIe s. un ermitage.

SAINT-IMOGE. Com. du dép. de la Marne, arr. de Reims, cant. d'Ay; 229 hab.

SAINTIN (Jules-Emile), peintre français, né à Lémé (Aisne) en 1832. Venu à Paris pour y étudier la peinture, il fut l'élève de Drolling, de Picot et de Leboucher et donna d'abord quelques portraits au crayon, puis il entreprit un voyage aux États-Unis, où il demeura jusqu'en 1862. Dans l'intervalle, il avait envoyé un curieux tableau représentant des chiffonniers de New York, qu'il exposa (1859) sous ce titre : *Ray Pukers*. Depuis son retour, il n'a cessé de produire un grand nombre d'ouvrages : portraits, tableaux de genre, dessins et pastels. Parmi les portraits, ceux de *A. Leboucher*, de la *Princesse Mathilde*, de *Mlle Edile Riquier*, de *Mlle Jouassin*, de *Mlle Emilie Dubois*, de *Mme Provost-Ponsin*, furent particulièrement remarqués. Des qualités aimables d'ingéniosité et de facture recommandent ses toiles anecdotiques : *Femme de colon enlevée par les Indiens Peaux-Rouges*, *Fleurs de deuil*, *Fleurs de fête*, *A quoi rêvent les jeunes filles*, *Solitaire*, *Blanchisseuse de fin*, *la Toilette du rosier*, *Pomme d'api*, *la Soubrette indiscrète*, etc. G. C.

SAINTINE (Joseph-Xavier BONIFACE, dit), écrivain français, né à Paris le 10 juil. 1798, mort à Paris le 21 janv. 1865. Frère de l'écrivain pédagogique, son aîné de treize ans, il débuta dans les lettres, en 1817, par un poème, *le Bonheur de l'étude*, qui fut couronné par l'Académie française, ainsi que, deux ans plus tard, son discours en vers sur l'*Enseignement mutuel* (1820); et *la Renaissance des lettres et des arts sous François Ier* (1822). Ce n'est cependant ni sur ses poèmes couronnés, ni sur les 200 pièces de théâtre qu'il donna, soit seul, soit en collaboration, que repose sa réputation, mais sur un roman très simple, très touchant, *Picciola* (Paris, 1836, in-8), qui eut de nombreuses éditions, qu'on a comparé aux *Prisons* de Silvio Pellico et qui lui valut en 1837 le prix Montyon. Parmi ses autres romans, on peut cependant citer encore : *le Mutilé* (1834), dans le goût très romantique; *Une Maîtresse de Louis XIII* (1834), consciencieuse étude historique; *Histoire de la Belle Cadière* (1844), *les Métamorphoses de la femme* (1846, 3 vol. in-8). De ses pièces de théâtre qu'il signait seulement Xavier, et dont la plupart sont écrites en collaboration (avec Scribe, Bayard, Ancelot, Carmouche, Varin, Duvert, Lausanne, Mélesville, de Courcy, Désaugiers), nous citerons : *l'Ours et le Pacha* (1827), *le Bouffon des Princes* (1831), *les Cabinets particuliers* (1832), *les Deux Pigeons* (1838), *Riche d'amour* (1845), *Beauminet* (1855). Il a aussi collaboré aux *Revues de Paris*, et *Contemporaine*, au *Musée des Familles*, au *Journal pour tous*, au *Siècle*, au *Constitutionnel*. Ses poésies avaient été réunies par lui sous le titre : *Poèmes*, *Odes* et *Epîtres* (Paris, 1823, in-12). Eug. ASSE.

SAINTINES (*Sintinæ* en 1220, *Sanctinæ*). Com. du dép. de l'Oise, arr. de Senlis, cant. de Crépy; 641 hab. Stat. du chem. de fer du Nord. D'abord dépendance du palais royal de Verberie, Saintines appartint ensuite au comté de Crépy, dont il fut détaché pour former un fief de la maison de Nanteuil. Adam de Nanteuil y construisit un manoir entouré d'eau, vers le milieu du XIe siècle. Guy, l'un de ses descendants, fut grand bouteiller de France au XIIIe siècle. Renaud de Nanteuil, évêque de Beauvais en 1266, fit don de ce domaine au chapitre de sa cathédrale, lequel le céda en 1311 à un seigneur du Beauvaisis, Guillaume de Cuignières, en échange de la terre de Lieuvillers. A Guillaume, succéda, dans la seigneurie, son frère, le célèbre Pierre de *Cuignières* (V. CUGNIÈRES [Pierre de]), qui y fixa sa résidence habituelle, en reconstruisit le château et y mourut vers l'année 1355. Jean de Cuignières, son fils, céda Saintines à Marie de Sermoises, sa nièce, qui l'apporta en dot à Guillaume Le Bouteiller de Senlis, chambellan de Charles VI, des mains duquel il passa par héritage à la famille de Vaux; puis, vers 1552, à celle de Vieux-Pont. C'est à Jean II, baron de Vieux-Pont et seigneur de Saintines, que Henri IV fit cette répartie si connue, lorsque, lui rendant visite, Jean II l'avertissait de prendre garde en passant sur un pont délabré : « Je suis ferme sur ce vieux pont », paroles qui devinrent la devise de cette famille. Au XVIIIe siècle, Saintines revint à la famille Aubery de Vatan, puis à celle de Forbin-Janson. Saintines était une des quatre baronnies du duché de Valois; sa forteresse joua un rôle important pendant les guerres du moyen âge. Le château fut reconstruit en dernier lieu par Louis de Vaux en 1513; le curieux donjon de ce temps existe encore : c'est une tour carrée, isolée, couronnée de mâchicoulis d'une hauteur totale de 25 m. Près de l'église se voit une fontaine qui était à la Saint-Jean le but d'un des principaux pèlerinages de la contrée. Les feux de la Saint-Jean s'y brûlent encore avec de curieuses pratiques, ayant même donné lieu jusqu'à nos jours à des rixes meurtrières entre les gens de la vallée de l'Automne et ceux du plateau voisin de Néry, et l'autorité a dû souvent, depuis le XVIIe siècle jusqu'à nos jours, s'interposer pour interdire ou réglementer ces pratiques. L'église a deux nefs du XVIe et du XVIIe siècle et un clocher du XIIe siècle, dont les soubassements datent du XIe. Elle contient encore des pierres sépulcrales de la maison de Vieux-Pont. Elle possède un curieux bas-relief en bois doré représentant la vie de saint Jean-Baptiste, et une curieuse statuette-reliquaire d'argent doré représentant le même saint.

Parmi les hameaux de Saintines, le plus important était celui de Fay (*Fayacum*), où les religieux de Châlis eurent une communauté de douze membres. Le Fay a conservé son église ogivale, aujourd'hui transformée en grange. — Saintines possède d'importantes fabriques d'allumettes, avec des moulins, des carrières et des briqueteries.

SAINT-INGLEVERT. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Boulogne, cant. de Marquise; 324 hab.

SAINT-IRÉNÉE (V. LYON, t. XXII, p. 824).

SAINTIS (Auguste), compositeur et professeur français, né à Montauban (Tarn-et-Garonne) en 1820. Cet artiste a fait toutes ses études musicales dans sa ville natale, sous la direction d'un musicien instruit, organiste de la cathédrale. Il a consacré son talent à la composition de chœurs destinés aux sociétés chorales, et il a longtemps dirigé lui-même un orphéon remarquable. En dehors de quelques autres compositions de chambre ou d'église peu nombreuses, il s'est entièrement adonné à ce genre spécial et un peu secondaire.

SAINT-ISLE. Com. du dép. de la Mayenne, arr. de Laval, cant. de Loiron; 119 hab.

SAINTIVES. Ville maritime d'Angleterre, comté de Cornwall, sur la côte de l'Atlantique (baie de Saint-Ives);

EFERUS - Recherche & Classification numérique

6.094 hab. Pêcheries de sardines importantes. Le mouvement de la navigation est représenté par 48 navires (30.025 tonnes). Exportation de cuivre, étain, ardoises. La baie de Saint-Ives est dominée par des collines de sable et des falaises blanchâtres très pittoresques.

SAINT-ISMIER. Com. du dép. de l'Isère, arr. et cant. (E.) de Grenoble ; 1.145 hab.

SAINT-IVY. Com. du dép. du Finistère, arr. de Quimper, cant. de Rosporden ; 1.628 hab. Eglise avec un tombeau de la Renaissance et restes d'un calvaire. Enceinte de Pleuven, dans un bois voisin.

SAINT-IZAIRE. Com. du dép. de l'Aveyron, arr. et cant. de Saint-Affrique ; 1.173 hab. Chapelle des XIIe-XVIIe siècles, dite *Notre-Dame de Grâce*. Ruines d'un château ayant appartenu aux évêques de Vabres.

SAINT-JACQUES (Ordre de). Fondé en 1290 par Florent V, comte de Hollande, il était aussi appelé *ordre de la Coquille*, à cause des coquilles qui en ornaient le collier. Il disparut au moment où la Hollande abandonna le catholicisme.

SAINT-JACQUES DE L'EPÉE (Ordre de). Cet ordre célèbre prit son origine en Galicie vers l'an 1170. A cette époque, les Maures occupaient une grande partie de l'Espagne, et les pèlerins qui se rendaient à Saint-Jacques-de-Compostelle par le chemin appelé Voie-Française étaient souvent victimes de leurs incursions. Pour les abriter, des religieux avaient déjà bâti sur cette route des établissements qui tenaient de l'hôpital et de l'auberge, mais ces asiles contre la fatigue et la maladie n'étaient pas une défense contre les infidèles. Ce fut alors que treize gentilshommes s'unirent pour protéger de leur épée les chrétiens qui allaient honorer saint Jacques et rendirent de très grands services dans la mission qu'ils s'étaient donnée. L'ordre naissant fut approuvé par le pape Alexandre III en 1175 et par Innocent III en 1200. Les chevaliers suivaient la règle de Saint-Augustin, étaient vêtus de blanc et portaient comme insigne sur la poitrine une épée rouge à poignée en forme de croix fleuronnée chargée d'une coquille blanche sur la croisée. Dans la suite, il leur fut permis de se marier. En 1493, le pape Alexandre VI transporta la grande maîtrise à la couronne de Castille en la personne de Ferdinand le Catholique. Mais la péninsule était enfin purgée des Maures ; l'*ordre de Saint-Jacques de l'Epée* avait fini son œuvre ; il ne fut plus dès lors et n'est resté qu'une décoration qui, du moins en éclat et en honneur, ne le cède à aucune autre. Une seule classe de chevaliers qui portent l'insigne, une épée rouge dans un médaillon oval, suspendu à un ruban rouge passé en sautoir, et la même épée rouge brodée sur le côté gauche de l'habit. La devise de l'ordre est : *Rubet ensis sanguine arabum.* — L'ordre s'étant répandu sur toute la péninsule au temps de sa splendeur et de sa grande utilité, une partie est devenue portugaise. Elle a été confirmée en 1320 par le pape Jean XXII. L'ordre a été sécularisé en 1780 et est maintenant une décoration civile. Le ruban portugais est violet. — La branche portugaise a elle-même projeté un rameau en Amérique. Lorsque le Brésil se sépara du Portugal, il garda l'*ordre de Saint-Jacques de l'Epée* divisé en trois classes et borda de bleu le ruban violet. Il a cessé d'être conféré depuis la chute de l'empire du Brésil. V. d'A.

BIBL. : Ant. de MORALES, *La regla y ectablecimientos de la orden de la cavalleria de Santiago del Espada, con la historia del origen y principio della ;* Alcala de Henarez, 1565, in-fol. — D. Gregorio de TAPIA Y SALCEDO, *Memorial de la antiguedad de la sagrada orden de Santiago ;* Madrid, 1650, in-8.

SAINT-JACQUES DU MÉRITE SCIENTIFIQUE, LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE (Ordre de). C'est une branche de l'ordre portugais de *Saint-Jacques de l'Epée*, réservée aux savants, aux littérateurs et aux artistes. Ruban violet.

SAINT-JACQUES DU HAUT-PAS (Ordre hospitalier de). Cet ordre fut créé vers 1420 pour le service de l'hôpital de Saint-Jacques du Haut-Pas de Lucques, métropolitain de celui de Paris. C'était une association religieuse, chargée de rendre certains services aux pèlerins. Supprimé par le pape Pie II, il subsista en France jusqu'au règne de Louis XIV qui l'abolit en 1672.

SAINT-JACQUES (Cap). Cap de la côte S.-E. de la Basse-Cochinchine, prov. de Baria, à 65 kil. S.-E. de Saïgon. Elle forme une montagne granitique surmontée d'un phare de 50 kil. de portée et d'un sémaphore ; ses quatre sommets, bien séparés, sont visibles de loin. La presqu'île du Cap produit des cocotiers et forme la baie des Cocotiers à l'O. Le cap est défendu par un petit fort ; il présente une excellente place pour un sanatorium.

SAINT-JACQUES. Com. du dép. des Basses-Alpes, arr. de Digne, cant. de Barrême ; 100 hab.

SAINT-JACQUES. Com. du dép. des Hautes-Alpes, arr. de Gap, cant. de Saint-Firmin ; 1.067 hab.

SAINT-JACQUES. Com. du dép. du Calvados, arr. et cant. (2e sect.) de Lisieux, sur le plateau qui domine la Touques ; 1.213 hab. Filature de laine. Superbe église construite de 1496 à 1501 par l'architecte Guillemont de Samaison (verrières Louis XII), lambris Henri II (stalles sculptées de la Renaissance).

SAINT-JACQUES-D'ALIERMONT. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Dieppe, cant. d'Envermeu ; 248 hab.

SAINT-JACQUES-D'AMBUR. Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. de Riom, cant. de Pontgibaud ; 570 hab.

SAINT-JACQUES-D'ATTICIEUX. Com. du dép. de l'Ardèche, arr. de Tournon, cant. de Serrières ; 198 hab.

SAINT-JACQUES-DE-COMPOSTELLE (*Santiago de Compostela*). Ville d'Espagne, ch.-l. de distr., prov. et à 55 kil. de la Corogne (Galice), ancienne capitale de la Galice, à 227 m. d'alt., dans un site charmant, sur une colline au pied du Monte Pedroso (594 m.), près des sources du Saria, affl. de dr. de l'Ulla ; 24.000 hab. Terminus actuel du chemin de fer de Carril, qui sera prolongé sur le Ferrol. Archevêché dont le titulaire a le titre de premier chapelain de la couronne. Université, bibliothèque publique, hôtel des monnaies.

La ville de Santiago fut fondée au IXe siècle autour d'une chapelle élevée sur le point où l'on avait retrouvé le corps de saint Jacques le Majeur indiqué miraculeusement par une étoile (*Campus stellæ*). Ce fut pendant longtemps, jusqu'aux croisades et même depuis, un lieu de pèlerinage des plus fréquentés, « La Mecque de l'Occident ». Elle a un aspect triste, car elle est bâtie en granit sombre, ses rues sont étroites, mais bordées de quelques curieuses maisons, comme celle du Dean ; la calle del Villar a des arcades et contient les principaux magasins ; par contre, la calle Algaria de Arriba est une des plus étroites, mais aussi des plus curieuses. Elle a une magnifique cathédrale bâtie sur l'emplacement de l'ancienne chapelle de saint Jacques, détruite par les Arabes en 907. Commencée en 1082, elle a la forme d'une croix latine à 6 nefs et 25 chapelles de pourtour ; elle est constamment éclairée par 36 lampes d'argent. L'ancien sanctuaire est devenu une église souterraine. Le trésor ou chapelle des rois contient, outre des tombeaux de rois, les nombreux dons des rois d'Espagne et d'autres pays. La façade, couverte de statues et d'ornements de toute sorte, est dominée par deux tours en coupoles de 67 m. de hauteur. On remarque encore, dans la ville, des cloîtres du XVIe siècle, appartenant à un ancien couvent de bénédictins, le grand séminaire du XVIIIe siècle, les couvents de San Francisco et de San Agustin, l'église de San Félix de Solorio du XIVe siècle, le clocher de San Domingo, l'hospice de los Reyes, qui servait d'asile aux pèlerins, les belles promenades de l'Alameda et du monte Pedroso, d'où l'on jouit d'une vue superbe. Un peu en dehors de la ville, sur la route de Noya, l'église de Los Angeles, bâtie par les anges sur une poutre d'or enlevée à la charpente du ciel et qui se prolonge jusqu'au-dessous de la cathédrale. Santiago possède une Université, fondée en 1532 et qui a environ 800 étudiants. L'industrie et le commerce y sont peu développés :

EFERUS - Recherche & Classification numérique

on y fabrique des dentelles communes, du cuir, des rosaires, médaillons, des statuettes du saint. Aux environs sont des papeteries et la source minérale de Bar. Le climat est relativement modéré et oscille entre un maximum de 35° et un minimum de — 2°; les pluies sont abondantes (1m,084) et ont fait donner à Santiago le surnom de *Pot de chambre de l'Espagne*.

Elle a été, en même temps que capitale de la Galice, le centre de l'ordre de chevalerie célèbre de Santiago; les Cortès, convoquées par Charles-Quint, s'y réunirent en 1520; elle a été occupée par les Français de 1809 à 1814 J. KERGOMARD.

BIBL.: F. FITA et A.-F. GUERRA, *Recuerdos de un viaje a Santiago de Galicia;* Madrid, 1882, in-4.

SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE. Com. du dép. d'Ille-et-Vilaine, arr. et cant. (S.-O.) de Rennes; 1.125 hab. A 2 kil., château de la Maltière (XVIe s.).

SAINT-JACQUES-DE-NÉHOU. Com. du dép. de la Manche, arr. de Valognes, cant. de Saint-Sauveur-le-Vicomte; 2.647 hab. Stat. du chem. de fer de l'Ouest.

SAINT-JACQUES-DES-ARRÊTS. Com. du dép. du Rhône, arr. de Villefranche, cant. de Monsols; 372 hab.

SAINT-JACQUES-DES-BLATS. Com. du dép. du Cantal, arr. d'Aurillac, cant. de Vic-sur-Cère; 884 hab. Stat. du chem. de fer d'Orléans. Belles gorges de la Cère dites *Pas de Compaing*, avec précipices et cascades profondes de 100 m. On part du village pour faire l'ascension du Plomb du Cantal (1858 m.) qui le domine à l'E. Tunnels du Lioran, sur le territoire de la commune.

SAINT-JACQUES-DES-GUÉRETS. Com. du dép. de Loir-et-Cher, arr. de Vendôme, cant. de Montoire-sur-le-Loir; 132 hab. Petite église romane partiellement du xe s.

SAINT-JACQUES-DE-THOUARS. Com. du dép. des Deux-Sèvres, arr. de Bressuire, cant. de Thouars; 545 hab.

SAINT-JACQUES-SUR-DARNÉTAL. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr de Rouen, cant. de Darnétal; 1.076 hab.

SAINT-JACQUES-DE-SYLVABELLE (Guillaume de), mathématicien et astronome français, né à Marseille le 18 janv. 1722, mort à Marseille le 10 févr. 1801. Il fit ses études au collège de l'Oratoire, à Marseille, puis s'appliqua, sous la direction de quelques savants illustres habitant cette ville, à l'étude des mathématiques et, à vingt-deux ans, se trouva en état de résoudre plusieurs problèmes jusque-là déclarés insolubles, entre autres celui de la surface du cône oblique, celui du solide de la plus grande attraction, celui de la courbe de moindre résistance. En 1749, il s'attaqua à la question de la précession des équinoxes et proposa, pour sa solution, une méthode plus simple que celle de d'Alembert, ce qui l'engagea dans une longue polémique avec l'illustre mathématicien. La mécanique le passionna également, et on lui doit, dans cette branche, outre un mémoire sur l'échappement, qui est vraisemblablement le premier où le sujet ait été traité suivant des principes rigoureux, toute une série d'indications fort ingénieuses, tant pour la correction des irrégularités des oscillations des pendules, causées par le chaud et le froid, que pour la division des instruments. A mentionner encore ses importants travaux sur l'hydraulique et plus particulièrement sur l'écoulement de l'eau par un orifice et la cataracte de Newton. Il a imaginé enfin un grand nombre de machines. Il avait été nommé, en 1764, directeur de l'observatoire de Marseille. Ses écrits sont nombreux. Nous citerons seulement : *Mémoire sur le solide de la plus grande attraction* (*Mém. Sav. Etrang.*, I, 1750); *Mémoire sur le solide de la moindre résistance* (*ib.*, III, 1760); *On the procession of the Equinoxes* (*Philos. Transact.*, 1754); *Traité général des variations célestes et des inégalités des mouvements des planètes* (*Mém. Obs. Marseille*, I, 1755); *Traité abrégé de la perspective linéaire* (Paris, 1758).

SAINT-JACUT. Com. du dép. du Morbihan, arr. de Vannes, cant. d'Allaire; 1.437 hab. Stat. du chem. de fer d'Orléans.

SAINT-JACUT-DE-LA-MER. Com. du dép. des Côtes-du-Nord, arr. de Dinan, cant. de Ploubalay; 1.063 hab. Le village est situé à l'extrémité d'une presqu'île qui sépare deux profonds golfes de la Manche. Bains de mer et villas fréquentés. L'abbaye de Saint-Jacut, fondée au Ve siècle par le prince Jacut, fils de Fracan, et célèbre au moyen âge, a disparu. Les habitants de Saint-Jacut, les femmes surtout, ont conservé leurs costumes locaux; les hommes sont des marins excellents. A 1 kil. N., île des Ebihens, entourée d'écueils et surmontée d'une tour qui sert de phare et date de 1697.

SAINT-JACUT-DU-MENÉ. Com. du dép. des Côtes-du-Nord, arr. de Loudéac, cant. de Collinée; 1.345 hab. A l'O., vieille chapelle où a été enseveli Gilles de Bretagne.

SAINT-JAL. Com. du dép. de la Corrèze, arr. de Tulle, cant. de Seilhac; 1.616 hab.

SAINT-JAMES. Ch.-l. de cant. du dép. de la Manche, arr. d'Avranches, sur un promontoire formé par le Beuvron; 2.965 hab. Collège ecclésiastique. Carrières de granit. Filatures de laines. Eglise romane; cimetière avec un portail d'entrée du XIIIe s. Restes de l'ancienne forteresse bâtie par Guillaume le Bâtard, avant la conquête de l'Angleterre. A l'E., château de la Paluelle.

SAINT-JAMMES. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. de Pau, cant. de Morlaàs; 197 hab.

SAINT-JANS-CAPPEL. Com. du dép. du Nord, arr. d'Hazebrouck, cant. (N.-E.) de Bailleul; 1.317 hab.

SAINT-JANVIER (Ordre de). Cet ordre fut créé par le roi Charles des Deux-Siciles, le 6 juil. 1738, pour conserver la mémoire de son mariage avec la princesse Amélie de Saxe. C'était le premier du royaume. Il se composait de chevaliers de droit, devant prouver quatre quartiers de noblesse, et de chevaliers de faveur. Le ruban était rouge ponceau et se portait passé en écharpe. Supprimé par le roi Joseph et rétabli en 1815 par Ferdinand IV, il a cessé d'exister en 1861, lors de la fondation du royaume d'Italie. — Devise : *In sanguine fœdus*.

SAINT-JEAN (Ordre de). Après avoir aboli dans ses États l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, le 23 janv. 1811, le roi de Prusse, Frédéric-Guillaume III, fonda l'ordre évangélique prussien de *Saint-Jean* auquel il conserva la croix de Malte, mais anglée de quatre aigles noirs de Prusse, et le ruban noir. Il ne se composait d'abord que d'une seule classe de chevaliers. Depuis le 15 oct. 1852, il en compte trois : commandeurs, chevaliers de justice et chevaliers honoraires.

SAINT-JEAN (Feu de la). Coutume populaire qui subsiste encore dans nombre de villages et de faubourgs : la veille ou le jour même de la fête de saint Jean-Baptiste (23 ou 24 juin), on allume des feux autour desquels on danse, par-dessus lesquels on saute. C'est une transformation, tolérée par l'Eglise, du culte de Belen, dieu solaire gaulois ; la nativité de saint Jean, note saint Augustin, tombe à l'époque où le jour commence à décroître. A Paris, cette fête solstitiale était célébrée officiellement, place de Grève : le prévôt des marchands, les échevins et les conseillers, parés de « bandolières de fleurs », faisaient trois fois le tour d'un bûcher au milieu duquel était un arbre, puis allumaient eux-mêmes le feu. Cette cérémonie ne fut abolie qu'en 1768, mais pour être remplacée, jusqu'en 1774, par des boîtes d'artifice. H. MONIN.

BIBL. : *Archives nationales*, H. 1951; K. 1004, n° 8.

SAINT-JEAN-BAPTISTE ET SAINT-THOMAS (Ordre de) ou **ORDRE DE SAINT-THOMAS.** Fondé vers l'an 1205 en Palestine par des chevaliers croisés, il avait pour but la défense des pèlerins. C'était un ordre religieux et militaire dont les membres suivaient la règle de Saint-Augustin. Il fut approuvé par les papes Alexandre IV, Alexandre V et Jean XXII et rendit d'abord de grands services, au point que le roi de Castille, Alphonse IX le Noble, les appela à la défense de ses Etats. Puis des dissensions survinrent

EFERUS - Recherche & Classification numérique

entre les chevaliers : les uns se réunirent à l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem ; les autres tentèrent de continuer leur communauté rénovée sous le nom d'*ordre de Saint-Thomas*. Cette transformation elle-même ne tarda pas à disparaître.

SAINT-JEAN DE JÉRUSALEM (Ordre hospitalier de) (V. MALTE [Ordre hospitalier de]).

SAINT-JEAN DE JÉRUSALEM (Ordre de) (V. HÔPITAL [Ordre de l']).

SAINT-JEAN. Lac du Canada, prov. de Québec, comté de Chicoutimi, à 91 m. d'alt., 44 kil. de long, 32 kil., largeur maxima; 922 kil. q. de superficie. Il reçoit la Grande Péribonka, le Mistassini, émissaire du lac des Mistassins ; le Chamouchouane ; il forme la Petite et la Grande Décharge qui forment le Saguenay (puissant affluent g. du Saint-Laurent). Au printemps, le lac monte jusqu'à 9 m. au-dessus de son niveau d'hiver ; les plaines voisines sont basses et fertiles ; le lac est très peu profond sur ses rives (bien qu'il ait 62 m. au centre) et la navigation y est très dangereuse à cause des tempêtes. Il est pris en hiver. Depuis 1888, année de l'ouverture du chemin de fer de Québec au lac Saint-Jean, les environs se développent rapidement. La contrée est d'une salubrité absolue. Le lac Saint-Jean se vide par le Saguenay qui forme un véritable fiord.

SAINT-JEAN. Fleuve des Etats-Unis (Etat du Maine) et du Canada (Nouveau-Brunswick). Il naît dans la région septentrionale du Maine, dans ces vallées spacieuses, si peu séparées par les accidents du sol que les bassins des fleuves s'y confondent : la dureté du sol empêche les fleuves d'y pénétrer et facilite cette divagation des eaux. Le Saint-Jean porte d'abord le nom de branche du S.-O. et suit pendant 60 kil. la frontière entre le Maine et la province de Québec ; un peu plus loin, il reçoit l'Allaguash, qui forme des lacs d'expansion dans son cours. Le Saint-Jean traverse de riches forêts dans une région peu colonisée. Au confluent du Saint-François, le fleuve cesse d'appartenir uniquement aux Etats-Unis et sépare le Maine (rive dr.) du Nouveau-Brunswick (r. g.) ; il reçoit le Madawaska, forme les magnifiques cascades dites Grandes Chutes, traverse en formant des rapides une gorge profonde, passe sous un pont de 37 m. de haut et entre dans le Nouveau-Brunswick jusqu'à la mer. Il devient navigable à Woodstock, capitale de l'Etat, forme le lac de Long Reach, passe à la ville de Saint-John sous un pont hardi de 195 m. de long et 24 m. de haut et se jette à Saint-Jean, dans la baie de Fundy, dans l'océan Atlantique, au bout d'un étroit où ses eaux et celles de la marée se livrent une lutte curieuse. Son cours atteint 965 kil., son bassin 68.000 kil. q. De nombreuses scieries de bois (plusieurs centaines) utilisent ses eaux. — Découvert en 1604 par de Mons, le Saint-Jean s'appela d'abord Richelieu. Ses débâcles sont redoutables : en 1831, les glaces s'empilèrent dans les défilés de Frédéricton et firent dangereusement refluer l'eau sur la rive.

SAINT-JEAN (danois *Saint Jan*). Une des Petites Antilles danoises, dans le groupe des Iles Vierges. Elle a 16 kil. de long, 4 kil. de large et 54 kil. q. de superficie. Elle compte environ 900 hab. et n'a qu'un seul village aggloméré : *Cruz Bay*. Acquise par le Danemark en 1717, elle fut occupée par les Anglais de 1807 à 1815.

SAINT-JEAN. Village suisse, dans le cant. de Saint-Gall ; 1.482 hab. Situé dans la partie supérieure de la vallée du Toggenbourg, il communique avec la vallée du Rhin par une bonne route. Il y avait précédemment dans cette localité un couvent de bénédictins fondé en 1050.

SAINT-JEAN. Com. du dép. de l'Ariège, arr. de Saint-Girons, cant. de Castillon ; 207 hab.

SAINT-JEAN. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. et cant. (Centre) de Toulouse ; 320 hab.

SAINT-JEAN. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Briey, cant. de Longuyon ; 145 hab.

SAINT-JEAN-AUX-AMOGNES. Com. du dép. de la Nièvre, arr. de Nevers, cant. de Saint-Benin-d'Azy ; 546 hab.

SAINT-JEAN-AUX-BOIS. Com. du dép. des Ardennes, arr. de Rethel, cant. de Chaumont-Porcien ; 516 hab.

SAINT-JEAN-AUX-BOIS. Com. du dép. de l'Oise, arr. et cant. de Compiègne ; 378 hab. Situé au milieu de la forêt de Compiègne, Saint-Jean-aux-Bois occupe l'emplacement de la célèbre maison royale de Cuise, où les rois mérovingiens et carolingiens habitèrent si souvent. Clotaire Ier y contracta la maladie dont il mourut à la villa voisine de Choisy. Le roi Eudes y réunit, en 890, les évêques et les grands vassaux du royaume. En 1060, Philippe Ier fit don à la collégiale de Saint-Adrien de Béthisy, de la maison royale de Cuise, qui tombait déjà en ruines et qui perdit dès lors toute son importance. La reine Adélaïde, veuve de Louis le Gros, en étant devenue propriétaire en 1152, y installa une communauté de bénédictins, après avoir rebâti l'église et élevé un monastère. Après avoir eu trente-cinq abbesses, ce monastère fut transféré en 1634 à Royal-Lieu, tandis que les moines de Royal-Lieu allaient eux-mêmes s'installer à Saint-Jean. En 1760, ces moines furent transférés à Soissons, et Saint-Jean, à moitié détruit d'ailleurs en 1652 par les soldats de Turenne, devint un simple prieuré. On voit encore quelques restes du vieux château au S. du village ; l'église (monument historique), commencée vers 1152 par la reine Adélaïde, fut seulement achevée à la fin du XIIe siècle ou au commencement du XIIIe siècle. Son clocher n'existe plus. Elle a conservé quelques tombeaux et de beaux fragments de verrières et de grisailles du XIIIe siècle. Cette église est située au milieu de l'enceinte de l'ancien monastère, munie d'une muraille et d'un ossé circulaires. Hameaux : *Malassise*, *La Bréviaire* (Bruiera), où les rois eurent aussi un château ; *Sainte-Périne-aux-Bois*, ancien monastère réuni à Saint-Jean, puis à Marmoutiers ; *La Muette*, ancien rendez-vous de chasse, etc., etc. C. St-A.

SAINT-JEAN-BONNEFONDS. Com. du dép. de la Loire, arr. et cant. (N.-E.) de Saint-Etienne ; 4.031 hab. Mines de houille de la Chazotte. Fabr. d'ammoniaque et de produits chimiques.

SAINT-JEAN-BRÉVELAY. Ch.-l. de cant. du dép. du Morbihan, arr. de Ploërmel ; 2.032 hab. Monuments mégalithiques. Eglise du XVIe s. (bas-relief de l'époque et reliques de saint Jean-Brévelay, ancien archevêque d'York au VIIIe s. et maître de Bède. Pèlerinage à la chapelle de N.-D. de Perdroguen, à 5 kil. S.-O.

SAINT-JEAN-CHAMBRE. Com. du dép. de l'Ardèche, arr. de Tournon, cant. de Vernoux ; 958 hab. Patrie de *Boissy-d'Anglas* (V. ce nom).

SAINT-JEAN-CHAZORNE. Com. du dép. de la Lozère, arr. de Mende, cant. de Villefort ; 259 hab.

SAINT-JEAN-D'ACRE (V. ACRE).

SAINT-JEAN-D'AIGUES-VIVES. Com. du dép. de l'Ariège, arr. de Foix, cant. de Lavelanet ; 136 hab.

SAINT-JEAN-D'ALCAPIÈS. Com. du dép. de l'Aveyron, arr. et cant. de Saint-Affrique ; 341 hab.

SAINT-JEAN-D'ANGÉLY. Ch.-l. d'arr. du dép. de la Charente-Inférieure, sur la Boutonne, affl. dr. de la Charente ; 7.245 hab. Stat. du chem. de fer de l'Etat, ligne de Paris à Bordeaux. Société historique et scientifique ; collège ecclésiastique. Minoteries importantes, filatures de laine. Grand commerce de vin ; petit port auquel accèdent les bateaux de 50 tonnes. Restes de l'ancienne église abbatiale (XIIIe s.), la plus belle de l'Aunis et de la Saintonge ; au XVIIe siècle, on a commencé une église, mais les deux clochers et la façade seule ont été terminés à cette époque. Intéressante fontaine de la Renaissance. Tour à mâchicoulis du XVe siècle (Tour-du-gros-Horloge) sur une rue de la ville. Statue du maréchal Regnauld de Saint-Jean-d'Angély qui n'y est pas né, mais y a habité. — La ville a été d'abord monastique, formée au XIe siècle autour d'une abbaye (réorganisée par Pépin, roi d'Aquitaine, au IXe siècle, à la place d'Angeriacum, résidence détruite des ducs d'Aquitaine et enrichie du chef de Saint-Jean-Bap-

EFERUS - Recherche & Classification numérique

tiste) : l'affluence des pèlerins donna une grande prospérité à la ville et, en 1204, Philippe-Auguste lui accorda les privilèges municipaux. Saint-Jean-d'Angély se montra toujours hostile aux Anglais ; prise en 1568 par les protestants qui ravagèrent l'abbaye, la ville fut reprise en 1569 par le duc d'Anjou. A la suite d'un siège prolongé, Louis XIII prit Saint-Jean-d'Angély en 1621, lui retira ses franchises et lui donna le nom de Bourg-Louis, qui n'a pas prévalu. Le nom d'Angely vient d'*Angeriacum*, forêt de chasse des rois mérovingiens.

Bibl. : Sandau, *Saint-Jean-d'Angély, d'après les archives*, 1886.

SAINT-JEAN-D'ANGLE. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de Marennes, cant. de Saint-Agnant ; 539 hab. Ruines d'un château (XIIe s.) et de l'église Saint-Fort, dont une chapelle, encore debout, renferme des sépultures de membres de la famille de *Comminges* (V. ce nom).

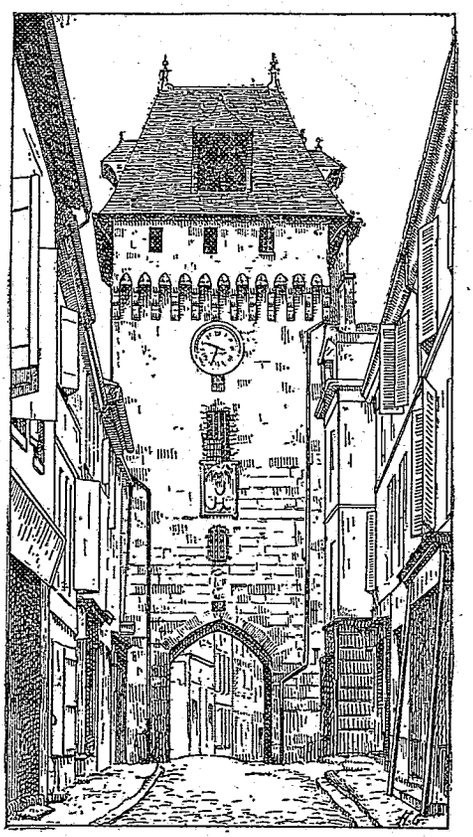

Tour du Gros-Horloge, à Saint-Jean-d'Angély.

SAINT-JEAN-D'ARDIÈRE. Com. du dép. du Rhône, arr. de Villefranche, cant. de Belleville ; 1.226 hab. Bons vignobles et grand commerce de vins du Beaujolais.

SAINT-JEAN-D'ARVES. Com. du dép. de la Savoie, arr. et cant. de Saint-Jean-de-Maurienne ; 1.354 hab. Composée de hameaux aitués à une altitude de 1550 m. et dominés par les glaciers des Grandes-Rousses et les Trois-Aiguilles d'Arves, sur les plus belles montagnes des Alpes. Ancien château des évêques de Mauriennes. Mulets.

SAINT-JEAN-D'ARVEY. Com. du dép. de la Savoie, arr. et cant. (N.) de Chambéry ; 892 hab. Vieux château de *Chaffardon* dominant le village.

SAINT-JEAN-D'ASSÉ. Com. du dép. de la Sarthe, arr. du Mans, cant. de Ballon ; 1.578 hab.

SAINT-JEAN-D'ATAUX. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Ribérac, cant. de Neuvic ; 231 hab. Station météorologique.

SAINT-JEAN-D'AUBRIGOUX. Com. du dép. de la Haute-Loire, arr. du Puy, cant. de Craponne-sur-Arzon ; 744 hab.

SAINT-JEAN-D'AULPH. Com. du dép. de la Haute-Savoie, arr. de Thonon-les-Bains, cant. du Biot ; 1.576 hab. Ruines de l'abbaye d'Aulph fondée au XIIe siècle. Source sulfureuse. Fabriques de toiles. Fromageries.

SAINT-JEAN-D'AVELANNE. Com. du dép. de l'Isère, arr. de La Tour-du-Pin, cant. du Pont-de-Beauvoisin ; 639 hab.

SAINT-JEAN-DE-BARROU. Com. du dép. de l'Aude, arr. de Narbonne, cant. de Durban ; 541 hab.

SAINT-JEAN-DE-BEAUREGARD. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Rambouillet, cant. de Limours ; 227 hab.

SAINT-JEAN-DE-BELLEVILLE. Com. du dép. de la Savoie, arr. et cant. de Moûtiers ; 960 hab. Pèlerinage de N.-D. des Grâces.

SAINT-JEAN-DE-BEUGNÉ. Com. du dép. de la Vendée, arr. de Fontenay-le-Comte, cant. de Sainte-Hermine ; 570 hab.

SAINT-JEAN-DE-BLAIGNAC. Com. du dép. de la Gironde, arr. de Libourne, cant. de Pujols ; 453 hab.

SAINT-JEAN-DE-BŒUF. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Dijon, cant. de Sombernon ; 221 hab.

SAINT-JEAN-DE-BOISEAU. Com. du dép. de la Loire-Inférieure, arr. de Paimbœuf, cant. du Pellerin ; 1.970 hab. Pèlerinage à la chapelle de Bethléem. Beau château d'Aux, en face d'Indret.

SAINT-JEAN-DE-BONNEVAL. Com. du dép. de l'Aube, arr. de Troyes, cant. de Bouilly ; 289 hab.

SAINT-JEAN-DE-BOURNAY. Ch.-l. de cant. du dép. de l'Isère, arr. de Vienne ; 3.308 hab. Filat. de laines, fabr. de passementeries or, de soieries.

SAINT-JEAN-DE-BRAYE. Com. du dép. du Loiret, arr. et cant. (N.-E.) d'Orléans ; 1.985 hab. Stat. du chem. de fer d'Orléans. Fonderie de cloches. Produits chimiques.

Bibl. : Patron, *Recherches historiques sur Saint-Jean-de-Braye ;* Orléans, 1864, in-8.

SAINT-JEAN-DE-BUÈGES. Com. du dép. de l'Hérault, arr. de Montpellier, cant. de Saint-Martin-de-Londres ; 562 hab.

SAINT-JEAN-DE-CEYRARGUES. Com. du dép. du Gard, arr. d'Alais, cant. de Vézénobres ; 180 hab.

SAINT-JEAN-DE-CHEVELU. Com. du dép. de la Savoie, arr. de Chambéry, cant. de Yenne ; 726 hab.

SAINT-JEAN-DE-CÔLE. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Nontron, cant. de Thiviers ; 751 hab. Stat. du chem. de fer d'Orléans. Rochers pittoresques. Belle église du XIIe s. (chœur bâti sur une coupole byzantine et tombeau d'un évêque d'Amiens, mort en 1617) ; elle dépendait d'un prieuré augustin. Château de la Marthonie (XVe et XVIIIe s.).

SAINT-JEAN-DE-CORCOUÉ. Com. du dép. de la Loire-Inférieure, arr. de Nantes, cant. de Legé ; 1.439 hab.

SAINT-JEAN-DE-CORNIES. Com. du dép. de l'Hérault, arr. de Montpellier, cant. de Castries ; 104 hab.

SAINT-JEAN-DE-COUZ. Com. du dép. de la Savoie, arr. de Chambéry, cant. des Echelles : 299 hab.

SAINT-JEAN-DE-CRIEULON. Com. du dép. du Gard, arr. du Vigan, cant. de Sauve ; 142 hab.

SAINT-JEAN-DE-CUCULLES. Com. du dép. de l'Hérault, arr. de Montpellier, cant. des Matelles ; 176 hab.

SAINT-JEAN-DE-DAYE. Ch.-l. de cant. du dép. de la Manche, arr. de Saint-Lô ; 343 hab.

SAINT-JEAN-DE-DURAS. Com. du dép. de Lot-et-Garonne, arr. de Marmande, cant. de Duras ; 429 hab.

SAINT-JEAN-DE-FOLLEVILLE. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. du Havre, cant. de Lillebonne ; 490 hab.

SAINT-JEAN-DE-FOS. Com. du dép. de l'Hérault, arr. de Lodève, cant. de Gignac ; 1.175 hab.

SAINT-JEAN-DE-GONVILLE. Com. du dép. de l'Ain, arr. de Gex, cant. de Collonges ; 686 hab. Stat. du chem. de fer de Lyon.

EFERUS - Recherche & Classification numérique

SAINT-JEAN-DE-LA-BLAQUIÈRE. Com. du dép. de l'Hérault, arr. et cant. de Lodève; 344 hab.

SAINT-JEAN DE LA CASTELLE (Abbaye de) (V. CASTELLE [La]).

SAINT-JEAN-DE-LA-CROIX. Com. du dép. de Maine-et-Loire, arr. d'Angers, cant. des Ponts-de-Cé; 244 hab.

SAINT-JEAN-DE-LA-FORÊT. Com. du dép. de l'Orne, arr. de Mortagne, cant. de Nocé; 345 hab.

SAINT-JEAN-DE-LA-HAIZE. Com. du dép. de la Manche, arr. et cant. d'Avranches; 577 hab. Eglise des XI-XVIIIe siècles, avec un vitrail du XVIIe et de belles crédences.

SAINT-JEAN-DE-LA-LÉQUERAYE. Com. du dép. de l'Eure, arr. de Pont-Audemer, cant. de Saint-Georges-du-Vièvre; 156 hab.

SAINT-JEAN-DE-LA-MOTTE. Com. du dép. de la Sarthe, arr. de La Flèche, cant. de Pontvallain; 1.417 hab. Eglise du XIIIe s.

SAINT-JEAN-DE-LA-NEUVILLE. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. du Havre, cant. de Bolbec; 528 hab.

SAINT-JEAN-DE-LA-PORTE. Com. du dép. de la Savoie, arr. de Chambéry, cant. de Saint-Pierre-d'Albigny; 988 hab. Bons vins. Carrières de marbre noir et gris.

SAINT-JEAN-DE-LA-RIVIÈRE. Com. du dép. de la Manche, arr. de Valognes, cant. de Barneville; 214 hab.

SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE. Com. du dép. du Loiret, arr. et cant. (N.-O.) d'Orléans; 1.366 hab. Fonderies de suif. Fabr. d'engrais et de produits chimiques. Vinaigreries.

SAINT-JEAN-DE-LAUR. Com. du dép. du Lot, arr. de Figeac, cant. de Cajarc; 579 hab. A 3 kil. N.-E., gouffre de la Marmite dont les eaux rejoignent le gouffre de Lantouy.

SAINT-JEAN-DE-LIER. Com. du dép. des Landes, arr. de Dax, cant. de Montfort; 518 hab.

SAINT-JEAN-DE-LINIÈRES. Com. du dép. de Maine-et-Loire, arr. d'Angers, cant. de Saint-Georges-sur-Loire; 336 hab.

SAINT-JEAN-DE-LIVERSAY. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de La Rochelle, cant. de Courçon; 1.951 hab.

SAINT-JEAN-DE-LIVET. Com. du dép. du Calvados, arr. et cant. (2e sect.) de Lisieux; 135 hab.

SAINT-JEAN-DELNOUS. Com. du dép. de l'Aveyron, arr. de Rodez, cant. de Requista; 767 hab.

SAINT-JEAN-DE-LOSNE (*Latona*). Ch.-l. de cant. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Beaune, sur la rive droite de la Saône, au point de jonction du canal de Bourgogne et près de l'embouchure du canal du Rhône au Rhin; 1.520 hab. Stat. du chem. de fer P.-L.-M. Distilleries; commerce de bois. En 1256, le duc de Bourgogne, Hugues IV, accorda une charte de commune aux habitants. Cette ville soutint plusieurs sièges, notamment en 1273, contre les Francs-Comtois; puis, en 1636, contre l'armée de Galas qui dut se retirer au bout de neuf jours; pour reconnaître cette résistance, Louis XIII exempta la ville de tailles et lui accorda le surnom de *Belle-Défense*. M. P.

BIBL. : COURTÉPÉE, *Description générale et particul. du duché de Bourgogne*, éd. 1847, t. II, p. 448.

SAINT-JEAN-DE-LUZ. Ch.-l. de cant. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. de Bayonne, à l'embouchure de la Nivelle, dans le golfe de Gascogne, au fond d'une petite baie battue par une mer très dangereuse; 3.856 hab. Stat. du chem. de fer du Sud, ligne de Bayonne-Irun. Petit port de commerce. Bains de mer très fréquentés (hiver comme été) avec un casino. Fabrication de chocolat, préparation de poissons conservés. C'est une ville très pittoresque et jolie : la rade est terminée au N. par les rochers de Sainte-Barbe, au S. par la tour, le phare, le port nouveau et les jetées de Socoa; le paysage est formé devant la ville de l'azur sombre, infini, de l'Atlantique qui commence sur le sable de la baie d'une superbe courbe; les Pyrénées françaises et espagnoles (monts de Rhune, 900 m.), ferment l'horizon. Eglise paroissiale du XIIIe siècle (tribunes disposées autour de la nef selon les usages basques), belles maisons monumentales du temps de Louis XIII. — Au moyen âge, Saint-Jean-de-Luz fut la première ville d'où partirent (1520) les pêcheurs de morue de Terre-Neuve, de même que les pêcheurs de baleine. Sous François Ier et Henri II, elle forma des corsaires redoutables qui firent la chasse aux Espagnols; mais ceux-ci, en 1558, brûlèrent la ville. Le 7 juin 1660, le mariage de Louis XIV et de l'infante Marie-Thérèse d'Espagne y fut célébré, après la signature du traité des Pyrénées. Saint-Jean-de-Luz comptait alors 15.000 hab. Elle a décliné à la suite des guerres maritimes de Louis XIV, de la perte des colonies sous Louis XV et des tempêtes qui ont obstrué son port. C'est la patrie de Floquet (mort en 1896). Sur la rive gauche de la Nivelle, le petit port de pêcheurs de Ciboure (2.165 hab.).

SAINT-JEAN-DE-MARCEL. Com. du dép. du Tarn, arr. d'Albi, cant. de Valderiès; 808 hab.

SAINT-JEAN-DE-MARSACQ. Com. du dép. des Landes, arr. de Dax, cant. de Saint-Vincent-de-Tyrosse; 1.113 hab.

SAINT-JEAN-DE-MARUÉJOLS-ET-AVEJAN. Com. du dép. du Gard, arr. d'Alais, cant. de Barjac; 1.149 hab.

SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE. Ch.-l. d'arr. du dép. de la Savoie, près de la jonction de l'Arvan et de l'Arc, entre des monts de 2.500 m. d'alt., à 573 m.; 3.414 hab. Stat. du chem. de fer de Paris à Turin, par Modane. Evêché, grand et petit séminaire. Société d'histoire et d'archéologie; petit musée d'antiquités. Carrières de plâtre; ardoisières; mines de plomb de Rocheray, abandonnées. Elevage de bétail, fromagerie. Vignobles de Princens, les meilleurs de la Savoie. Sur la rive droite de l'Arc, petit établissement d'eaux thermales de l'Echaillon. Cathédrale du XIIe et du XVe siècle (avec de beaux tombeaux, des boiseries, des peintures du moyen âge et de la Renaissance : crypte du XIe siècle; superbe cloître en marbre blanc de 1452). Eglise des XIIe, XIIIe, XVe siècles. Restes du palais épiscopal avec une tour du XIVe siècle. Débris grandioses des remparts du XVe siècle. Monument du médecin Fodéré (mort en 1835). La ville était jadis capitale de la Maurienne.

SAINT-JEAN-DE-MOIRANS. Com. du dép. de l'Isère, arr. de Saint-Marcellin, cant. de Rives; 1.266 hab. Stat. du chem. de Lyon. Tissage de soie.

SAINT-JEAN-DE-MONTS. Ch.-l. de cant. du dép. de la Vendée, arr. des Sables-d'Olonne; 4.251 hab. Stat. balnéaire, plage appuyée à de vastes forêts de pins. Ruines de l'abbaye d'*Orouet*.

SAINT-JEAN-DE-MUZOLS. Com. du dép. de l'Ardèche, arr. et cant. de Tournon; 1.062 hab. Ruines d'un pont romain sur le Doux.

SAINT-JEAN-DE-NAY. Com. du dép. de la Haute-Loire, arr. du Puy, cant. de Loudes; 1.511 hab.

SAINT-JEAN-DE-NIOST. Com. du dép. de l'Ain, arr. de Trévoux, cant. de Meximieux; 575 hab.

SAINT-JEAN-DE-PARACOL. Com. du dép. de l'Aude, arr. de Limoux, cant de Chalabre; 253 hab.

SAINT-JEAN-DE-POURCHARESSSE. Com. du dép. de l'Ardèche, arr. de Largentière, cant. des Vans; 358 hab.

SAINT-JEAN-DE-REBERVILLIERS. Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. de Dreux, cant. de Châteauneuf; 257 hab.

SAINT-JEAN-DE-RIVES. Com. du dép. du Tarn, arr. et cant. de Lavaur; 307 hab. Stat. du chem de fer du Midi. Bastide fondée en 1341 sous le nom de Pierre-Scise.

SAINT-JEAN-DE-SAUVES. Com. du dép. de la Vienne, arr. de Loudun, cant. de Moncontour; 1.411 hab. Stat. du chem. de fer de l'Etat.

SAINT-JEAN-DE-SAVIGNY. Com. du dép. de la Manche, arr. de Saint-Lô, cant. de Saint-Clair-sur-l'Elle; 502 hab.

SAINT-JEAN-DES-BAISANTS. Com. du dép. de la Manche, arr. de Saint-Lô, cant. de Torigni-sur-Vire; 917 hab.

SAINT-JEAN-DES-BOIS. Com. du dép. de l'Orne, arr. de Domfront, cant. de Tinchebray; 550 hab.

EFERUS - Recherche & Classification numérique

SAINT-JEAN-DES-CHAMPS. Com. du dép. de la Manche, arr. d'Avranches, cant. de La Haye-Pesnel; 653 hab. Eglise des XIIe et XIVe siècles. Château.

SAINT-JEAN-DES-CHOUX. Village d'Alsace (autrefois du dép. du Bas-Rhin), cercle et cant. de Saverne, au pied des Vosges; 775 hab. Carrières de pierre; fonderie de cuivre. Eglise romane intéressante (1127); cloître gothique, restes d'une abbaye de religieuses bénédictines de 1125. Pèlerinage à la chapelle Saint-Michel, près d'une grotte, sur la hauteur.

SAINT-JEAN-DES-ECHELLES. Com. du dép. de la Sarthe, arr. de Mamers, cant. de Montmirail; 399 hab.

SAINT-JEAN-DE-SERRES. Com. du dép. du Gard, arr. d'Alais, cant. de Lédignan; 314 hab.

SAINT-JEAN-DES-ESSARTIERS. Com. du dép. du Calvados, arr. de Vire, cant. d'Aunay-sur-Odon; 370 hab.

SAINT-JEAN-DE-SIXT. Com. du dép. de la Haute-Savoie, arr. d'Annecy, cant. de Thônes; 517 hab.

SAINT-JEAN-DES-MAUVRETS. Com. du dép. de Maine-et-Loire, arr. d'Angers, cant. des Ponts-de-Cé; 886 hab. Stat. du chem. de fer de l'Etat.

SAINT-JEAN-DES-OLLIÈRES. Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. de Clermont-Ferrand, cant. de Saint-Dier; 1.724 hab.

SAINT-JEAN-DE-SOUDAIN. Com. du dép. de l'Isère, arr. et cant. de La Tour-du-Pin; 687 hab.

SAINT-JEAN-D'ESTAMPE (Ruisseau de) (V. GIRONDE, t. XVIII, p. 982).

SAINT-JEAN-D'ESTISSAC. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Bergerac, cant. de Villamblard; 340 hab.

SAINT-JEAN-DES-VIGNES. Com. du dép. du Rhône, arr. de Villefranche, cant. d'Anse; 197 hab. Croix du XVIe siècle, au cimetière.

SAINT-JEAN-DES-VIGNES. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. et cant. (N.) de Chalon-sur-Saône; 1.785 hab.

SAINT-JEAN-DE-THOLOME. Com. du dép. de la Haute-Savoie, arr. de Bonneville, cant. de Saint-Jeoire; 1.022 hab.

SAINT-JEAN-DE-THOUARS. Com. du dép. des Deux-Sèvres, arr. de Bressuire, cant. de Thouars; 545 hab. Stat. du chem. de fer de l'Etat. Siège d'une abbaye bénédictine, fondée au Xe siècle et disparue depuis la Révolution.

SAINT-JEAN-DE-THURAC. Com. du dép. de Lot-et-Garonne, arr. d'Agen, cant. de Puymirol; 425 hab.

SAINT-JEAN-DE-THURIGNEUX. Com. du dép. de l'Ain, arr. et cant. de Trévoux; 374 hab.

SAINT-JEAN-DE-TOUSLAS. Com. du dép. du Rhône, arr. de Lyon, cant. de Givors; 416 hab.

SAINT-JEAN-D'ETREUX. Com. du dép. du Jura, arr. de Lons-le-Saunier, cant. de Saint-Amour; 252 hab. Eglise des XIIe et XIVe s.

SAINT-JEAN-DE-TRÉZY. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. d'Autun, cant. de Couches-les-Mines; 620 hab.

SAINT-JEAN-DE-VALÉRISCLE. Com. du dép. du Gard, arr. d'Alais, cant. de Saint-Ambroix; 978 hab. Stat. du chem. de fer de Lyon. Vieux château des princes de Conti.

SAINT-JEAN-DE-VALS. Com. du dép. du Tarn, arr. de Castres, cant. de Roquecourbe; 80 hab.

SAINT-JEAN-DEVANT-POSSESSE. Com. du dép. de la Marne, arr. de Vitry-le-François, cant de Heiltz-le-Maurupt; 87 hab.

SAINT-JEAN-DE-VAUX. Com. du dép. de l'Isère, arr. de Grenoble, cant. de Vizille; 400 hab.

SAINT-JEAN-DE-VAUX. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Chalon-sur-Saône, cant. de Givry; 486 hab. Vins estimés.

SAINT-JEAN-DE-VÉDAS. Com. du dép. de l'Hérault, arr. et cant. (3e) de Montpellier; 883 hab. Stat. du chem. de fer du Midi. A 1 kil. N., restes du château du Terral, chef-lieu du pays de Marquerose.

SAINT-JEAN-DE-VERGES. Com. du dép. de l'Ariège, arr. et cant. de Foix sur l'Ariège; 555 hab. Stat. du chem. de fer du Midi. Eglise du XIIe s. où le comte de Foix abjura en 1229 l'hérésie albigeoise. Débris romain de la colline d'Opio.

SAINT-JEAN-D'EYRAUD. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Bergerac, cant. de Villamblard; 422 hab.

SAINT-JEAN-D'HÉRANS. Com. du dép. de l'Isère, arr. de Grenoble, cant. de Mens; 530 hab.

SAINT-JEAN-D'HEURS. Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. de Thiers, cant. de Lezoux; 450 hab.

SAINT-JEAN-D'ORMONT. Com. du dép. des Vosges, arr. de Saint-Dié, cant. de Senones; 244 hab.

SAINT-JEAN-DU-BOIS. Com. du dép. de la Sarthe, arr. de La Flèche, cant. de Malicorne; 527 hab.

SAINT-JEAN-DU-BOUZET. Com. du dép. de Tarn-et-Garonne, arr. de Castelsarrasin, cant. de Lavit; 214 hab.

SAINT-JEAN-DU-BRUEL. Com. du dép. de l'Aveyron, arr. de Millau, cant. de Nant; 2.229 hab.

SAINT-JEAN-DU-CARDONNAY. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Rouen, cant. de Maromme; 750 hab.

SAINT-JEAN-DU-CORAIL. Com. du dép. de la Manche, arr. d'Avranches, cant. de Brécey; 149 hab.

SAINT-JEAN-DU-CORAIL. Com. du dép. de la Manche, arr. et cant. de Mortain; 580 hab.

SAINT-JEAN-DU-DOIGT. Com. du dép. du Finistère, arr. de Morlaix, cant. de Lanmeur; 1.172 hab. Belle église gothique (1513), pèlerinage célèbre en Bretagne, qui, selon

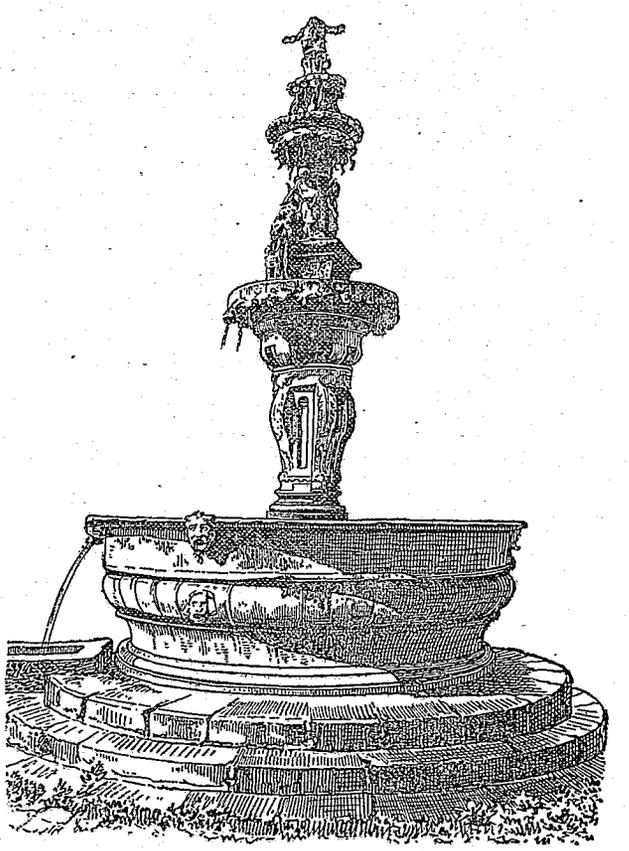

Fontaine de la Renaissance, à Saint-Jean-du-Doigt.

la tradition, possède un doigt de saint Jean-Baptiste, renfermé dans un magnifique étui d'or et d'argent émaillé de 1429; le trésor possède d'autres richesses : une croix processionnelle du XVIe siècle, un admirable calice en vermeil avec ornements de la Renaissance; le pardon se tient les 23 et 24 juin. Dans le cimetière, chapelle funéraire de la Renaissance (1577), et fontaine remarquable de la Re-

EFERUS - Recherche & Classification numérique

naissance à vasques superposées, exécutée par un artiste italien et donnée par Anne de Bretagne : les figures sont en plomb.

SAINT-JEAN-DU-FALGA. Com. du dép. de l'Ariège, arr. et cant. de Pamiers ; 426 hab.

SAINT-JEAN-DU-GARD. Ch.-l. de cant. du dép. du Gard, arr. d'Alais ; 3.290 hab. Fabrique de bonneterie de soie et de coton. Filature de soies grèges. Tour du XIIe s. Vieux pont sur le Gardon.

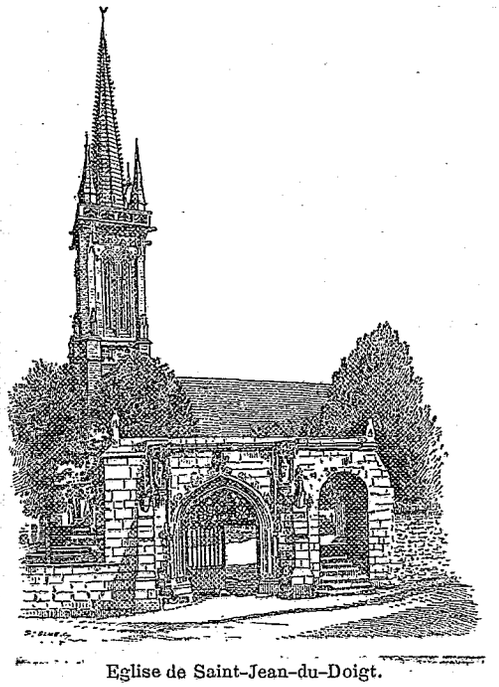

Eglise de Saint-Jean-du-Doigt.

SAINT-JEAN-DU-MARCHÉ. Com. du dép. des Vosges, arr. d'Epinal, cant. de Bruyères ; 153 hab.

SAINT-JEAN-DU-PIN. Com. du dép. du Gard, arr. et cant. (O.) d'Alais ; 555 hab. Exploitation de houille, zinc, plomb.

SAINT-JEAN-DU-THENNEY. Com. du dép. de l'Eure, arr. de Bernay, cant. de Broglie ; 239 hab.

SAINT-JEAN-EN-ROYANS. Ch.-l. de cant. du dép. de la Drôme, arr. de Valence, dans la vallée de la Lyonne ; 2.888 hab. Moulinages et tissages de soie ; scieries mécaniques. Le prieuré, fondé au XIe siècle, fut uni, au XVIe siècle, au couvent des Minimes de Bourg-du-Péage. Fontaine ombragée par un superbe peuplier planté en 1790.

SAINT-JEAN-EN-VAL. Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. d'Issoire, cant. de Sauxillanges ; 567 hab.

SAINT-JEAN-ET-SAINT-PAUL. Com. du dép. de l'Aveyron, arr. de Saint-Affrique, cant. de Cornus ; 694 hab. Stat. du chem. de fer du Midi. Composée de 3 villages : *Saint-Jean-d'Alcas*, à 620 m. d'alt. ; *Saint-des-Fonts*, au pied du Larjac à 600 m. d'alt. ; *Massergues*, à la source d'un affl. de la Sorgues, comme le précédent, à 544 m. de haut.

SAINT-JEAN-FROIDMENTEL. Com. du dép. de Loir-et-Cher, arr. de Vendôme, cant. de Morée ; 819 hab. Stat. du chem. de fer d'Orléans. Verrerie de Rougemont.

SAINT-JEAN-KERDANIEL. Com. du dép. des Côtes-du-Nord, arr. de Guingamp, cant de Plouagat ; 750 hab.

SAINT-JEAN-LA-BUSSIÈRE. Com. du dép. du Rhône, arr. de Villefranche, cant. de Thizy ; 1.284 hab. Filature de coton.

SAINT-JEAN-LA-CHALM. Com. du dép. de la Haute-Loire, arr. du Puy, cant. de Cayres ; 1.040 hab. Fabrique de fleurs artificielles. Marais salants.

SAINT-JEAN-LA-FOUILLOUSE. Com. du dép. de la Lozère, arr. de Mende, cant. de Châteauneuf-de-Randon ; 635 h.

SAINT-JEAN-LA-POTERIE. Com. du dép. du Morbihan, arr. de Vannes, cant. d'Allaire ; 1.357 hab.

SAINT-JEAN-LASSEILLE. Com. du dép. des Pyrénées-Orientales, arr. de Perpignan, cant. de Thuir ; 218 hab.

SAINT-JEAN-LA-VÊTRE. Com. du dép. de la Loire, arr. de Montbrison, cant. de Noirétable ; 750 hab.

SAINT-JEAN-LE-BLANC. Com. du dép. du Calvados, arr. de Vire, cant. de Condé-sur-Noireau ; 709 hab. Eglise du XIIIe siècle, avec statues et restes de vitraux du XVe siècle.

SAINT-JEAN-LE-BLANC. Com. du dép. du Loiret, arr. et cant. (S.) d'Orléans ; 1.533 hab.

SAINT-JEAN-LE-CENTENIER. Com. du dép. de l'Ardèche, arr. de Privas, cant. de Villeneuve-de-Berg ; 784 hab. Stat. du chem. de fer de Lyon. Le village est bâti entièrement en lave et en basalte, ce qui lui a mérité le nom de *Saint-Jean-le-Noir*.

SAINT-JEAN-LE-COMTAL. Com. du dép. du Gers, arr. et cant. (S.) d'Auch ; 416 hab. Stat. du chem. de fer du Midi.

SAINT-JEAN-LE-PRICHE. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de cant. (N.) de Mâcon ; 166 hab.

SAINT-JEAN-LE-PUY. Com. du dép. de la Loire, arr. et cant. de Roanne ; 709 hab.

SAINT-JEAN-LÈS-BUZY. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Verdun-sur-Meuse, cant. d'Etain ; 357 hab.

SAINT-JEAN-LES-DEUX-JUMEAUX. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Meaux, cant. de La Ferté-sous-Jouarre ; 603 hab.

SAINT-JEAN-LESPINASSE. Com. du dép. du Lot, arr. de Figeac, cant. de Saint-Céré ; 451 hab.

SAINT-JEAN-LE-THOMAS. Com. du dép. de la Manche, arr. d'Avranches, cant. de Sartilly ; 229 hab. Eglises des XIIe et XVIe s. Restes d'un château normand du XIIe s.

SAINT-JEAN-LE-VIEUX. Com. du dép. de l'Ain, arr. de Nantua, cant. de Poncin ; 1.413 hab. Eglise des XIIe-XVIIe siècles. Château féodal de *Varey* où se livra en 1325 une sanglante bataille entre Guigues V et le comte de Savoie Edouard.

SAINT-JEAN-LE-VIEUX. Com. du dép. de l'Isère, arr. de Grenoble, cant. de Domène ; 202 hab.

SAINT-JEAN-LE-VIEUX. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. de Mauléon-Licharre, cant. de Saint-Jean-Pied-de-Port ; 890 hab.

SAINT-JEAN-LHERM. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Toulouse, cant. de Montastruc-la-Conseillère ; 264 hab.

SAINT-JEAN-LIGOURE. Com. du dép. de la Haute-Vienne, arr. de Limoges, cant. de Pierrebuffière ; 1.071 hab. Château moderne dont la jumenterie était fort renommée il y a une cinquantaine d'années. A 5 kil. N., sur une presqu'île formée par le confluent de la Briance et de la Ligoure, restes du château de *Chalusset*, les plus belles ruines féodales du Limousin, composées de deux châteaux du XIIe et du XIIIe s., le second dominant le premier qui est moins considérable ; le style, la magnificence, les dispositions stratégiques du grand château, permettent de l'attribuer à Gérald de Maumont, archidiacre de Limoges, du temps de Philippe-le-Bel ; sous Henri II, cette redoutable forteresse fut démantelée ; elle présente cependant encore un donjon carré roman, une barbacane, cinq grosses tours rondes, etc.

BIBL. : Louis GUIBERT, *Château de Chalucet*, 1887.

SAINT-JEAN-PIED-DE-PORT. Ch.-l. de cant. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. de Mauléon, sur la Nive ; 1.545 hab. Fabriques de couvertures et de gros draps ; commerce de laine. Restes des remparts du XVe siècle ; église de la même époque ; maison en granit rouge (Renaissance). — Cette localité, fondée en 716, a appartenu à l'Espagne jusqu'au traité des Pyrénées ; de 1650 à la Révolution, elle a

EFERUS - Recherche & Classification numérique

été la capitale de la Navarre française; en 1668, on y bâtit une citadelle : placée à la rencontre de quatre vallées, elle est importante comme place de guerre (forteresse de 3e classe avec une citadelle); elle commande le passage de Roncevaux, dans les Pyrénées.

SAINT-JEAN-PIERRE-FIXTE. Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. et cant. de Nogent-le-Rotrou; 224 hab. Monument mégalithique, objet d'un culte sous les Gaulois; aujourd'hui le pèlerinage s'est attaché à la fontaine limpide de Saint-Jean qui coule au pied de l'église. A 2 kil. S., château du XVIe s. de Grand-Prainville.

SAINT-JEAN-PLA-DE-CORTS. Com. du dép. des Pyrénées-Orientales, arr. et cant. de Céret; 639 hab. Château de 1188.

SAINT-JEAN-POUDGE. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. de Pau, cant. de Garlin; 136 hab.

SAINT-JEAN-POUTGE. Com. du dép. du Gers, arr. d'Auch, cant. de Vic-Fezensac; 386 hab

SAINT-JEAN-ROURE. Com. du dép. de l'Ardèche, arr. de Tournon, cant. de Saint-Martin-de-Valamas; 848 hab.

SAINT-JEAN-SAINT-GERMAIN. Com. du dép. d'Indre-et-Loire, arr. et cant. de Loches; 722 hab., composée de deux villages : *Saint-Jean-sur-Indre*, sur la rive droite de l'Indre, et *Saint-Germain-sur-Indre*, sur la rive gauche.

SAINT-JEAN-SAINT-GERVAIS. Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. d'Issoire, cant. de Jumeaux; 526 hab.

SAINT-JEAN-SAINT-NICOLAS. Com. du dép. des Hautes Alpes, arr. d'Embrun, cant. d'Orcières; 814 hab. Belles ruines féodales de Mont-Sorcier.

SAINT-JEAN-SOLEYMIEUX. Ch.-l. de cant. du dép. de la Loire, arr. de Montbrison; 1.163 hab. Remarquable par sa curieuse crypte du XIIe siècle, dite *Notre-Dame-sous-Terre*, sur laquelle est bâtie l'église du XVe.

SAINT-JEAN-SUR-COUESNON. Com. du dép. d'Ille-et-Vilaine, arr. de Fougères, cant. de Saint-Aubin-du-Cormier; 1.249 hab. Eglise du XIIe siècle. Château (style Renaissance) de la Dobiais.

SAINT-JEAN-SUR-ERVE. Com. du dép. de la Mayenne, arr. de Laval, cant. de Sainte-Suzanne; 932 hab.

SAINT-JEAN-SUR-MAYENNE. Com. du dép. de la Mayenne, arr. et cant. (O.) de Laval; 931 hab.

SAINT-JEAN-SUR-MOIVRE. Com. du dép. de la Marne, arr. de Châlons-sur-Marne, cant. de Marson; 166 hab.

SAINT-JEAN-SUR-REYSSOUZE. Com. du dép. de l'Ain, arr. de Bourg, cant. de Saint-Trivier-de-Courtes; 1.423 h.

SAINT-JEAN-SUR-TOURBE. Com. du dép. de la Marne, arr. et cant. de Sainte-Menehould; 235 hab.

SAINT-JEAN-SUR-VEYLE. Com. du dép. de l'Ain, arr. de Bourg, cant. de Pont-de-Veyle; 881 hab.

SAINT-JEAN-SUR-VILAINE. Com. du dép. d'Ille-et-Vilaine, arr. de Vitré, cant. de Châteaubourg; 709 hab.

SAINT-JEAN-TROLIMON. Com. du dép. du Finistère, arr. de Quimper, cant. de Pont-l'Abbé; 1.032 hab.

SAINT-JEAN (Gérard de), peintre hollandais (V. HAARLEM [Gerrit van]).

SAINT-JEAN (Simon), peintre de fleurs français, né à Lyon en 1812, mort en 1860. Il eut pour maître un Lyonnais, François Lepage, et, dès 1834, époque de son premier envoi au Salon, se consacra exclusivement à la spécialité des fleurs et de la « nature morte ». Son habileté à varier la disposition des *Corbeilles* et des *Bouquets* qu'il ne cessa de produire en très grand nombre, et les heureuses qualités de coloriste dont il fit preuve valurent à cet artiste une brillante réputation. Le *Bouquet* sur une tombe, inspiré d'une stance des *Harmonies poétiques* (1835), *la Compagnie de perdrix rouges*, *le Panier de fraises* (1841), *la Guirlande de fleurs autour d'une niche gothique de la Vierge*, *le Bouquet dans une grotte*, *les Jeunes Filles portant des fleurs*, puis ses divers envois à l'Exposition universelle de 1855 : *la Récolte*, *les Raisins*, *Fleurs dans des ruines*, *Fleurs et fruits*, *Fleurs des tombeaux*, *Notre-Dame des Roses*, furent très justement remarqués et appréciés par le public et la critique. Il exposa encore des *Fruits* en 1857 et une *Vierge à la chaise*, un de ses meilleurs morceaux, en 1859. Il mourut l'année suivante, dans toute la force de son talent. Saint-Jean, à part ses voyages à Paris, à l'époque des Salons, n'avait pas cessé d'habiter Lyon. Ce qui le distingue surtout et lui assure une place particulièrement éminente parmi les peintres de fleurs, c'est qu'avec un sentiment exquis de la lumière et de la couleur, il possède le don d'éveiller la pensée et d'émouvoir le cœur par l'intention de ses tableaux. Il y réussit le plus souvent sans tomber dans la recherche ni dans l'affectation. G. COUGNY.

SAINT-JEANNET. Com. du dép. des Alpes-Maritimes, arr. de Grasse, cant. de Vence; 1.061 hab.

SAINT-JEANNET. Com. du dép. des Basses-Alpes, arr. de Digne, cant. de Mezel; 201 hab.

SAINT-JEANVRIN. Com. du dép. du Cher, arr. de Saint-Amand-Mont-Rond, cant. de Châteaumeillant; 580 hab.

SAINT-JEOIRE. Com. du dép. de la Savoie, arr. et cant. (S.) de Chambéry; 510 hab. Source sulfureuse froide de *la Boisserette*.

SAINT-JEOIRE. Ch.-l. de cant. du dép. de la Haute-Savoie, arr. de Bonneville; 1.515 hab.

SAINT-JÉRÔME. Ville du Canada, prov. de Québec, ch.-l. du comté de Terrebonne, sur la rivière du Nord (affl. g. de l'Ottawa); 4.600 hab. (Franco-Canadiens en majorité). Terminus du chem. de fer de Montréal et tête de l'embranchement sur le lac Temiskaming. Force motrice puissante due aux rapides de la rivière du Nord (belles chutes de Sanderson), et utilisée par des moulins, des scieries, des manufactures, une des plus grandes papeteries du Canada. Mines de fer aux environs. — Fondée en 1840 sous le nom de Dumontville, ville depuis 1840, elle a beaucoup d'avenir.

SAINT-JEURE-D'ANDAURE. Com. du dép. de l'Ardèche, arr. de Tournon, cant. de Saint-Agrève; 1.037 hab.

SAINT-JEURE-D'AY. Com. du dép. de l'Ardèche, arr. de Tournon, cant. de Satillieu; 489 hab.

SAINT-JEURES. Com. du dép. de la Haute-Loire, arr. d'Yssingeaux, cant. de Tence; 2.672 hab. Trois vieux châteaux.

SAINT-JOACHIM (Ordre de). Le 20 juin 1755, quatorze seigneurs allemands s'unirent dans un but d'assistance mutuelle et de bienfaisance en général. Le duc de Saxe-Cobourg-Saalfeld fut le premier grand maître du nouvel ordre dont les membres faisaient vœu, entre autres serments, de tolérance religieuse et de secours aux militaires indigents, aux pauvres, aux veuves, aux orphelins. Ils se divisaient en trois classes : grands commandeurs, commandeurs et chevaliers, qui pouvaient être ou titulaires ou honoraires. Pour le titulariat, il fallait justifier de deux degrés de noblesse en lignes paternelle et maternelle. Les Français décorés de la Légion d'honneur étaient dispensés de ces preuves. L'ordre a cessé d'exister vers 1840. — Ruban vert. Devise : *Deo*, *principi*, *legi*.

SAINT-JOACHIM. Com. du dép. de la Loire-Inférieure, arr. de Saint-Nazaire, cant. de Pontchâteau; 4.863 hab.

SAINT-JODARD. Com. du dép. de la Loire, arr. de Roanne, cant. de Néronde; 779 hab. Stat. du chem. de fer de Lyon.

SAINT JOHN. Fleuve du Canada et des Etats-Unis (V. SAINT-JEAN).

SAINT JOHN. Fleuve des Etats-Unis; Etat de Floride, naît au S. du lac Washington, traverse les lacs Monroe, George, s'élargit en forme de lac, reçoit l'Oclawaha, qui lui apporte les eaux du lac Apopka, et se jette dans la mer, à 40 kil. au-dessous de Jacksonville, après un cours de 720 kil., sous 30° 21′ lat. N. Il est navigable pour les gros navires jusqu'à Palatka et pour les plus petits encore plus haut. Le fleuve est rendu dangereux par ses alligators; les habitants de ses rives font un commerce de coton, sucre, oranges.

EFERUS - Recherche & Classification numérique

SAINT JOHN ou SAINT-JEAN. Ville du Canada, la plus importante de la prov. du Nouveau-Brunswick, située sur une presqu'île rocheuse, à l'embouchure du Saint-Jean, dans le port de Saint-Jean, qui est relié à la baie de Fundy; 39.179 hab. (avec le faubourg de Portland). Cathédrale catholique, église de la Trinité; tour de Reed sur le mont Pleasant. Un pont suspendu et un pont de chemin de fer relient la ville à son faubourg de Carleton. Industrie active : construction de locomotives, machines agricoles, fabrication de laine et coton, papier et savon. Le port ne gèle jamais : à ses 494 navires représentant 110.654 tonnes s'ajoutent 3.869 navires de 1.116.336 tonnes qui la visitent. Importation (1893) : 3.596.969 dollars; exportation : 3.943.867 dollars (bois de construction, fourrures, céréales, fruits, poissons). — La ville de Saint-Jean, fondée en 1635 par les Français, appartient aux Anglais depuis 1754.

SAINT-JOHN (Oliver), magistrat anglais, né vers 1598, mort le 31 déc. 1673. Inscrit au barreau de Londres en 1626, il fut poursuivi en 1629 et comparut devant la Chambre étoilée pour avoir fait de la propagande pour le fameux pamphlet de R. Dudley : *Proposition for his majety's service to bridle the impertinence of Parliaments*. Saint-John, qui avait épousé une cousine de Cromwell, qui était lié avec le comte de Warwick, John Pym, lord Saye, commença à jouer un rôle politique fort important. Mis en lumière par sa plaidoirie dans le procès d'Hampden auquel il avait conseillé de refuser l'impôt pour la flotte, il fut élu en 1640 au Court Parlement, et c'est lui et Pym qui mirent en mouvement la fameuse pétition des douze pairs qui amena la convocation du Long Parlement. Membre de cette assemblée, il en fut un des principaux leaders. Le gouvernement crut le gagner en le nommant solicitor general (1640). Mais Saint-John continua son opposition froide et tenace, joua un rôle prépondérant dans le procès de Strafford, et, en 1641, il proposait d'exclure les évêques du vote au Parlement. Le roi furieux lui retira ses fonctions. Les Communes le désignèrent d'office pour remplir celles d'attorney general (1644). Saint-John prit la tête des Indépendants. Il dénonça le complot de Brook, créa avec Vane le Comité des deux Royaumes, adhéra au parti de l'armée et marcha toujours d'accord avec Cromwell qui suivait ses conseils. Cependant, fait assez remarquable, il refusa de prendre aucune part au procès du roi. Il avait été nommé le 12 oct. 1648 chief justice des plaids communs. Il s'occupa de diplomatie, négocia au sujet des affaires d'Ecosse. En 1651, il fut envoyé en ambassade à La Haye pour négocier une alliance entre l'Angleterre et les Provinces-Unies. Il y fut fort mal accueilli et n'obtint aucun résultat. Il fut ensuite chargé de réorganiser le gouvernement civil de l'Ecosse et de préparer l'union avec l'Angleterre. On ne sait au juste quelle part il prit à l'établissement du Protectorat de Cromwell. Il semble même avoir été mécontent de cette forme de gouvernement et refusa de siéger au Conseil d'Etat. Il garda la même réserve pendant le protectorat de Richard Cromwell. Cependant les royalistes l'accusent de n'avoir jamais cessé d'être le conseiller secret et du père et du fils. Au retour du Long Parlement, Saint-John fut élu membre du Conseil d'Etat (1659). Il paraît s'être entendu avec Monk, mais dès la Restauration il se retira dans ses terres de Longthorpe et, ne s'y trouvant pas en sûreté, il passa sur le continent en 1662 et vécut à Bâle et à Augsbourg. Il avait écrit son apologie, *The Case of Oliver Saint-John* (Londres, 1660, in-4), qui est fort curieuse pour l'histoire du temps.

BIBL. : Lord CAMPBELL, *Lives of the chief justice of England;* Londres, 1849, t. Ier. — FOSS, *Judges of England;* Londres, 1857. — *Les Histoires du Protectorat.*

SAINT-JOHN (Henry), philosophe et homme d'Etat anglais (V. BOLINGBROKE).

SAINT-JOHN (James-Augustus), littérateur anglais, né dans le comté de Carmarthen le 24 sept. 1801, mort à Londres en sept. 1875. Il débuta à seize ans dans le journalisme, devint en 1824 rédacteur en chef adjoint de l'*Oriental Herald*, fonda la *Weekly Review* en 1827. Il s'établit ensuite en France et publia un fort intéressant *Journal of a residence in Normandy* (1826), passa en Suisse et parcourut l'Egypte, fit un voyage artistique en Italie et en Europe dont il donna les résultats sous le titre de *There and back again in search of Beauty* (1853, 2 vol.). Il a laissé un assez grand nombre d'ouvrages parmi lesquels nous citerons : *Anatomy of Society* (Londres, 1831) ; *Lives of celebrated travellers* (1831, 3 vol.); *Egypt and Mohammed Ali* (1834) ; *Margaret Ravenscroft* (1835, 3 vol.); *Tales of the Ramad'han* (1835, 3 vol.) ; *Egypt and Nubia* (1845) ; *Isis* (1853, 2 vol.) ; *Nemesis of power* (1854) ; *Louis-Napoléon* (1857) ; *History of the four conquests of England* (1862, 2 vol.) ; *Weighed in the Balance* (1864, 3 vol.) ; *Life of sir Walter Raleigh* (1868-69, 3 vol.), etc. R. S.

SAINT-JOHN (Percy BOLINGBROKE), publiciste anglais, né à Camden Town en 1821, mort à Londres le 15 mars 1889, fils du précédent. Il travailla avec son père, collabora à de nombreux journaux et revues, donna des traductions du français, entre autres des romans de Gustave Aimard. Il a laissé, en outre, un assez grand nombre d'ouvrages, entre autres : *Young naturalist's Book of Birds* (Londres, 1838) ; *Trapper's Bride* (1845) ; *Paul Peabody* (1853) ; *Our holiday : a week in Paris* (1854) ; *Quadroona or the Slave mother* (1861) ; *The red Queen* (1863) ; *Snow Ship* (1867) ; *The North Pole* (1875), etc.

SAINT-JOHN (Sir Spencer), diplomate et littérateur anglais, frère du précédent, né le 22 déc. 1826. Consul général à Bornéo pendant de longues années, puis chargé d'affaires à Haïti, ministre à Lima, puis à Mexico, il fut ensuite nommé en la même qualité à Stockholm. Il a publié : *Life in the forests of the far East* (1862) ; *The life of sir James Brooke, Rajah of Sarawak* (1879) ; *Hayti or the black Republic* (1884).

SAINT-JOHN (Horace-Stebbing ROSCOE), littérateur anglais, né en 1832, mort à Sydenham Place (Surrey) le 29 févr. 1888, frère du précédent. Il débuta très jeune dans le journalisme, collabora au *Sunday Times*, créa avec ses frères l'*Utopia* (1854) et fut pendant de longues années le rédacteur politique du *Daily Telegraph*. Outre sa collaboration à d'autres journaux et revues, il a laissé : *A life of Christopher Colombus* (Londres, 1850) ; *History of the British Conquests in India* (1852, 2 vol.) ; *The Indian archipelago* (1853, 2 vol.). — Sa femme, née ROSCOE, a écrit : *Audubon, his adventures and discoveries* (1856) ; *Englishwomen and the Age* (1860) ; *Masaniello of Naples* (1865) ; *The Court of Anna Carafa* (1872). R. S.

SAINT-JOHN-DE-CRÈVECŒUR (Hector), écrivain franco-américain (V. CRÈVECŒUR).

SAINT JOHN'S. Capitale de l'île anglaise de Terre-Neuve, située sur la côte E., dans la presqu'île d'Avalon, à 107 kil. au N.-E. du cap Race; 29.007 hab. La ville n'est pas au bord de l'Atlantique; située dans une vaste anse intérieure, elle n'est pas visible de la mer : on y arrive par une passe dite des Narrows de 600 m. de long, large de 420 m., dominée par des parois de granit de 150 m., fermée autrefois par une chaîne de fer. Le port a 1.600 m. de long et 800 m. de large, des docks, une cale sèche et est protégé par des fortifications. La ville n'est pas belle : les riches ont de massives maisons de pierres, les pauvres (Irlandais) de misérables masures en bois. Les monuments sont : le palais du gouverneur, l'évêché, la cathédrale anglicane, le cloître avec un collège, la Chambre, la douane, la banque, le musée géologique. La ville vit de la pêche, et il y règne en tout temps une très forte odeur de morue; fabrication d'huile de poisson; construction de machine, fabrication de tabac, cuir, etc. — Elle date des premiers temps de la découverte; dès

EFERUS - Recherche & Classification numérique

le XVIe siècle, la pêche y florissait : les Français et les Anglais se la sont disputée avec acharnement.

SAINT JOHNS. Ville des Indes britanniques, capitale de l'île d'Antigua ; 8.515 hab. Située au fond d'une baie de 3 kil., elle est reliée par une jetée à l'île de Rat Island (42 m. d'alt.), qui porte un fort.

SAINT JOHNSBURY. Ville de l'Etat de Vermont (Etats-Unis), sur le fleuve Passumpsic ; 6.567 hab. Musée et bibliothèque (12.000 vol.). Fabrication réputée de voitures (*Fairbanks standard scales*) et de machines agricoles.

SAINT JOHN'S WOOD. Faubourg de Londres, avec de nombreux jardins, au N.-O. de Regents Park ; 132.101 hab. Terrain de cricket du Marylebone-Club, séminaire des Indépendants et casernes.

SAINT-JOIRE. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Commercy, cant. de Gondrecourt ; 592 hab. Exploitation de carrières de pierre de taille. Eau minérale sulfurée froide (source de la Boisserelle), utilisée dans le traitement de la bronchite chronique.

SAINT-JORÉS. Com. du dép. de la Manche, arr. de Coutances, cant. de Périers ; 742 hab.

SAINT-JORGE (Ile) (V. AÇORES).

SAINT-JORIOZ. Com. du dép. de la Haute-Savoie, arr. et cant. (S.) d'Annecy ; 1.051 hab.

SAINT-JORRY (Pierre du FAUR DE) (V. FABER [Pétrus]).

SAINT-JORY. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Toulouse, cant. de Fronton ; 1.025 hab. Stat. du chem. de fer du Midi.

SAINT-JORY-DE-CHALAIS. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Nontron, cant. de Jumillac-le-Grand ; 1.536 hab.

SAINT-JORY-LAS-BLOUX. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Périgueux, cant d'Excideuil ; 503 hab.

SAINT-JOSEPH (Hôpital). Institution privée, fondée en 1884 et occupant une partie de la rue Pierre-Larousse, à Plaisance. On y est admis sur la recommandation d'un médecin et d'un bienfaiteur de l'établissement. Les maladies aiguës y sont seules traitées. Les soins sont, en principe, gratuits, mais une somme de 3 fr. par jour, pour la salle commune et de 5 fr. pour les chambres particulières est exigée des personnes possédant des ressources. Le service est assuré par trois médecins, deux chirurgiens, un oculiste, un laryngologiste, un spécialiste des voies urinaires et un dentiste. Les infirmières sont des sœurs de Saint-Vincent de Paul. Inachevé, l'hôpital Saint-Joseph doit avoir 500 lits et une maternité. Tel qu'il est, il constitue, à tous les points de vue, un modèle d'hôpital à pavillons séparés.

SAINT-JOSEPH (Ordre de). Cet ordre fut créé le 9 mars 1807 par l'archiduc d'Autriche Ferdinand, Ferdinand III de Toscane, alors grand-duc de Wurzbourg. Redevenu grand-duc de la Toscane, dont il avait été primitivement dépossédé, il y transféra sa nouvelle institution le 19 mars 1817. Trois classes : grands-croix, commandeurs, chevaliers ou petites croix. Les deux premières étaient presque absolument réservées à la noblesse ; les roturiers qui, par exception, en étaient décorés, devenaient nobles de ce fait. L'ordre disparut lors de la formation du royaume d'Italie, en 1861. Ruban rouge à liséré blanc. Devise : *Ubique similis*.

SAINT-JOSEPH. Ville des Etats-Unis, Etat de Missouri, capitale du comté de Buchanan, sur la rive dr. du Missouri ; reliée à neuf lignes de chem. de fer ; 52.324 hab. Magnifique palais de justice, théâtre, asile de fous, exposition industrielle, cinq bibliothèques publiques. L'industrie est très prospère : en 1890, les productions de la ville ont atteint 11.916.141 dollars. Abattoirs, scieries mécaniques, moulins, minoteries, chausonnerie, fonderie, carrosserie, tabac, raffinerie de sucre. Commerce important de céréales, bestiaux, etc. — La ville a été fondée en 1843 par le Français Joseph Robidoux ; en 1846, elle ne comptait que 600 hab ; la découverte des champs d'or de l'Ouest lui donna un puissant essor dès 1849 : les émigrants pour le Far West s'y approvisionnaient et y organisaient leurs caravanes ; les chemins de fer franchissent le Missouri sur un pont en fer construit en 1873 et objet de vives critiques, car on craignait de voir les émigrants ne plus s'arrêter à Saint-Joseph : les facilités de transit ont grandement compensé cet inconvénient.

SAINT-JOSEPH. Com. du dép. de la Loire, arr. de Saint-Etienne, cant. de Rive-de-Gier ; 735 hab.

SAINT-JOSEPH-DE-RIVIÈRE. Com. du dép. de l'Isère, arr. de Grenoble, cant. de Saint-Laurent-du-Pont ; 803 hab.

SAINT-JOSEPH-DES-BANCS. Com. du dép. de l'Ardèche, arr. de Privas, cant. d'Antraigues ; 616 hab.

SAINT-JOSEPH (Pierre de), bernardin du XVIIe siècle (V. PIERRE DE SAINT-JOSEPH).

SAINT-JOSSE. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. et cant. de Montreuil ; 749 hab. Stat. du chem. de fer du Nord.

SAINT-JOSSE-TEN-NOODE-LEZ-BRUXELLES. Com. de Belgique, prov. de Brabant, arr. de Bruxelles ; 35.000 hab. Fabriques de savons, marbreries, établissements d'horticulture. Ecole moyenne pour garçons et école moyenne pour filles. On y voit la gare du Nord, point terminus des lignes de chemin de fer de Bruxelles-Ostende, Bruxelles-Cologne et Bruxelles-Anvers-Rotterdam.

HISTOIRE. — Au moyen âge, Saint-Josse-ten-Noode était un petit hameau planté de vignobles. Au XVe siècle, les ducs de Bourgogne y avaient un château. Granvelle y résida dans le cours du siècle suivant ; une tour de son habitation subsiste encore.

BIBL. : A.-G. SCHAYES, *Notice historique sur la commune de Saint-Josse-ten-Noode ;* Gand, 1838, in-8.

SAINT-JOUAN-DE-L'ISLE. Com. du dép. des Côtes-du-Nord, arr. de Dinan, cant. de Caulnes ; 709 hab.

SAINT-JOUAN-DES-GUÉRETS. Com. du dép. d'Ille-et-Vilaine, arr. de Saint-Malo, cant. de Saint-Servan ; 1.237 hab.

SAINT-JOUIN. Com. du dép. du Calvados, arr. de Pont-l'Evêque, cant. de Dozulé ; 213 hab.

SAINT-JOUIN (Ille-et-Vilaine) (V. LALLEU).

SAINT-JOUIN. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. du Havre, cant. de Criquetot-l'Esneval ; 1.263 hab.

SAINT-JOUIN-DE-BLAVOU. Com. du dép. de l'Orne, arr. de Mortagne, cant. de Pervenchères ; 632 hab.

SAINT-JOUIN-DE-MARNES. Com. du dép. des Deux-

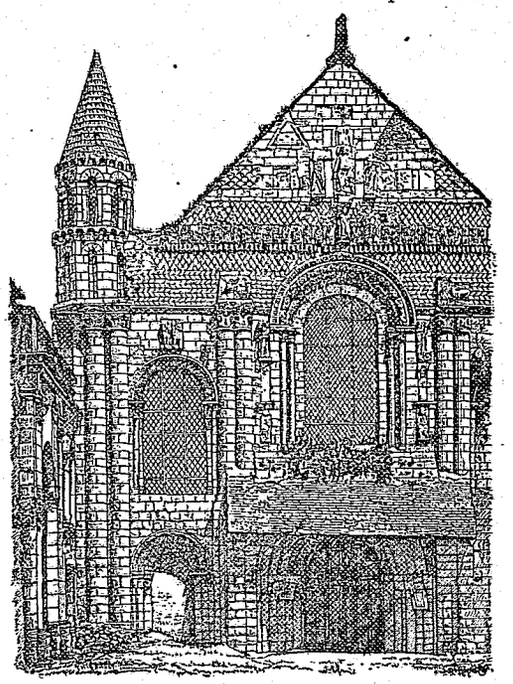

Façade de l'église de Saint-Jouin-de-Marnes.

Sèvres, arr. de Parthenay, cant. d'Airvault ; 1.115 hab.

EFERUS - Recherche & Classification numérique

Stat. du chem. de fer de l'Etat. Eglise des XIe et XIIe siècles, fortifiée au XVe, avec une belle façade romane. Mutilée lors des guerres de religion, cette église fut restaurée au XVIIe siècle. Siège d'une puissante abbaye, fondée au IVe siècle. Sur le territoire de cette commune se livra la bataille dite de *Moncontour* (V. ce mot).

BIBL. : Bélisaire LEDAIN, *Notice historique et archéologique sur l'abbaye de Saint-Jouin-les-Marnes;* Poitiers, 1885, in-8. — J. BERTHELÉ, *l'Eglise de Saint-Jouin-les-Marnes;* Caen, 1885, in-8. — *Paysages et monuments du Poitou*, 1887, fasc. XX et XXI.

SAINT-JOUIN-DE-MILLY. Com. du dép. des Deux-Sèvres, arr. de Bressuire, cant. de Cerizay ; 472 hab.

SAINT-JOUIN-SOUS-CHÂTILLON. Com. du dép. des Deux-Sèvres, arr. de Bressuire, cant. de Châtillon-sur-Sèvre ; 1.146 hab. Fabrique de noir animal.

SAINT-JOUVENT. Com. du dép. de la Haute-Vienne, arr. de Limoges, cant. de Nieul ; 1.336 hab.

SAINT-JUAN. Com. du dép. du Doubs, arr. et cant. de Baume-les-Dames ; 346 hab.

SAINT-JUDOCE. Com. du dép. des Côtes-du-Nord, arr. de Dinan, cant. d'Evran ; 722 hab.

SAINT-JUÉRY. Com. du dép. de l'Aveyron, arr. de Saint-Affrique, cant. de Saint-Sernin-sur-Rance ; 900 hab.

SAINT-JUÉRY. Com. du dép. de la Lozère, arr. de Marvejols, cant. de Fournels ; 176 hab.

SAINT-JUÉRY. Com. du dép. du Tarn, arr. d'Albi, cant. de Villefranche-d'Albigeois ; 2.167 hab. Hauts fourneaux, forges et aciéries, près du Saut du Tarn (V. ARTHÈS).

SAINT-JUIRE-CHAMPGILLON. Com. du dép. de la Vendée, arr. de Fontenay-le-Comte, cant. de Sainte-Hermine ; 875 hab.

SAINT-JUIRS. Pseudonyme de René *Delorme* (V. ce nom, t. XIV, p. 5).

SAINT-JULIA. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Villefranche, cant. de Revel ; 753 hab.

SAINT-JULIA-DE-BEC. Com. du dép. de l'Aude, arr. de Limoux, cant. de Quillan ; 261 hab.

SAINT-JULIEN DU POIRIER (Ordre de) (V. ALCANTARA [Ordre d']).

SAINT-JULIEN (Etang de) (V. LANDES, t. XXI, p. 868).

SAINT-JULIEN. Com. du dép. des Basses-Alpes, arr. et cant. de Castellane ; 131 hab.

SAINT-JULIEN. Com. du dép. de l'Aube, arr. et cant. (3e) de Troyes ; 1.281 hab. Stat. du chem. de fer de l'Est. Beau château des Cours (époque de Louis XIV).

SAINT-JULIEN. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. et cant. (E.) de Dijon ; 454 hab. Stat. du chem. de fer de l'Est.

SAINT-JULIEN. Com. du dép. du Doubs, arr. et cant. de Montbéliard ; 134 hab.

SAINT-JULIEN. Com. du dép. du Doubs, arr. de Montbéliard, cant. du Russey ; 243 hab.

SAINT-JULIEN. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Muret, cant. de Rieux ; 441 hab. Stat. du chem. de fer du Midi. Eau minérale bicarbonatée froide, employée dans le traitement de la chloro-anémie. Le château, résidence des comtes de Comminges du IXe s. à la fin du XIIe s., a disparu.

SAINT-JULIEN. Com. du dép. de la Gironde, arr. de Lesparre, cant. de Pauliac, près de la rive g. de la Gironde ; 1.967 hab. Les vignobles de cette commune fournissent le plus de vins de Médoc classés (six deuxièmes grands crus : *Gruaud-Larose*, le plus réputé en Angleterre, *Beaucaillon*, *Léoville-Lascases*, *Léoville-Poyférè*, *Lagrange et Langoa*. Le cru de *Beychevelle* est aussi très réputé). La commune a deux centres : Saint-Julien, au N., et Beychevelle, à 2 kil au S.

SAINT-JULIEN. Com. du dép. de l'Hérault, arr. de Saint-Pons, cant. d'Olargues ; 459 hab.

SAINT-JULIEN. Ch.-l. de cant. du dép. du Jura, arr. de Lons-le-Saunier ; 720 hab. Carrières de pierre, fromageries.

SAINT-JULIEN. Com. du dép. du Rhône, arr. et cant. de Villefranche ; 666 hab.

SAINT-JULIEN. Com. du dép. de la Meuse, arr. et cant. de Commercy ; 222 hab.

SAINT-JULIEN (*Sanctus Julianus*). Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Vesoul, cant. de Vitrey ; 189 hab. Carrières de pierre. Le château féodal a été détruit au cours des guerres antérieurement au XVIe siècle. Quant au village, il fut ruiné pendant la guerre de Dix ans. La seigneurie a successivement appartenu aux Saint-Julien, aux Vergy, aux Châtillon, aux Montfaucon, aux Marmier, aux Oiselay, aux Morvillers et aux Coquelin. LEX.

SAINT-JULIEN ou **SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS.** Ch.-l. d'arr. du dép. de la Haute-Savoie, à la frontière de la Suisse, sur l'Aire. Stat. du chem. de fer de Lyon, reliée à Genève par des tramways à vapeur ; 1.524 hab. Chambre d'agriculture, ruines du château de Ternier. Appelée autrefois *Saint-Julien-en-Carouge*, cette localité était la capitale du petit pays de Carouge, subdivision du Genevois.

SAINT-JULIEN. Com. du dép. de la Savoie, arr. et cant. de Saint-Jean-de-Maurienne ; 1.286 hab. Ardoisières. Donjon ruiné du XIIe s.

SAINT-JULIEN. Com. du dép. du Var, arr. de Brignoles, cant. de Rians ; 1.004 hab.

SAINT-JULIEN. Com. du dép. des Vosges, arr. de Neufchâteau, cant. de Lamarche ; 373 hab. Eglise des XIIe et XVIe s. (vitraux du XVIe s.).

SAINT-JULIEN-AUX-BOIS. Com. du dép. de la Corrèze, arr. de Tulle, cant. de Saint-Privat ; 1.156 hab.

SAINT-JULIEN-BOUTIÈRES. Com. du dép. de l'Ardèche, arr. de Tournon, cant. de Saint-Martin-de-Valamas ; 1.493 hab.

SAINT-JULIEN-CHAPTEUIL. Ch.-l. de cant. du dép. de la Haute-Loire, arr. du Puy ; 3.310 hab. Porte féodale. A 1 kil. S. E., sur un rocher de 1.035 m., ruines du château de Chapteuil (XIIIe s.).

SAINT-JULIEN-D'ANCE. Com. du dép. de la Haute-Loire, arr. du Puy, cant. de Craponne-sur-Arzon ; 879 hab.

SAINT-JULIEN-D'ARPAON. Com. du dép. de la Lozère, arr. de Florac, cant. de Barre ; 422 hab. Belles ruines d'un château du XVe siècle.

SAINT-JULIEN-D'ASSE. Com. du dép. des Basses-Alpes, arr. de Digne, cant. de Mezel ; 226 hab.

SAINT-JULIEN-DE-BOURDEILLES. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Périgueux, cant. de Brantôme ; 201 hab.

SAINT-JULIEN-DE-BRIOLA. Com. du dép. de l'Aude, arr. de Castelnaudary, cant. de Fanjeaux ; 165 hab.

SAINT-JULIEN-DE-CASSAGNAS. Com. du dép. du Gard, arr. d'Alais, cant. de Saint-Ambroix ; 346 hab. Stat. du chem. de fer de Lyon.

SAINT-JULIEN-DE-CHEDON. Com. du dép. de Loir-et-Cher, arr. de Blois, cant. de Montrichard ; 563 hab.

SAINT-JULIEN-DE-CIVRY. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. et cant. de Charolles ; 1.231 hab.

SAINT-JULIEN-DE-CONCELLES. Com. du dép. de la Loire-Inférieure, arr. de Nantes, cant. du Loroux-Bottereau ; 3.555 hab.

SAINT-JULIEN-DE COPPEL. Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. de Clermont-Ferrand, cant. de Billom ; 1.505 h. Chapelle romane dans les ruines du château de Roche.

SAINT-JULIEN-DE-CREMPSE. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Bergerac, cant. de Villamblard ; 373 hab.

SAINT-JULIEN-DE-GRAS-CAPOU. Com. du dép. de l'Ariège arr. de Pamiers, cant. de Mirepoix ; 94 hab.

SAINT-JULIEN-DE-JONZY. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Charolles, cant. de Semur-en-Brionnais ; 843 hab.

SAINT-JULIEN-DE-JORDANNE. Com. du dép. du Cantal, arr. et cant. (N.) d'Aurillac ; 507 hab.

SAINT-JULIEN-DE-LA-LIÈGUE. Com. du dép de l'Eure, arr. de Louviers, cant. de Gaillon ; 167 hab.

SAINT-JULIEN-DE-LAMPON. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Sarlat, cant. de Carlux ; 910 hab.

SAINT-JULIEN-DE-LA-NEF. Com. du dép. du Gard, arr. du Vigan, cant. de Sumène ; 250 hab.

EFERUS - Recherche & Classification numérique

SAINT-JULIEN-DE-L'ESCAP. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. et cant. de Saint-Jean-d'Angély; 472 hab.

SAINT-JULIEN-DE-L'HERMS. Com. du dép. de l'Isère, arr. de Vienne, cant. de Beaurepaire; 281 hab.

SAINT-JULIEN-DE-MAILLOC. Com. du dép. du Calvados, arr. de Lisieux, cant. d'Orbec; 353 hab.

SAINT-JULIEN-DE-PEYROLAS. Com. du dép. du Gard, arr. d'Uzès, cant. de Pont-Saint-Esprit; 836 hab.

SAINT-JULIEN-DE-RAZ. Com. du dép. de l'Isère, arr. de Grenoble, cant. de Voiron; 250 hab. Au S. O., joli lac et ruines du château de la Perrière (XIIIe s.) sur ses bords. Au N., beau défilé de Crossey entre les vallées de la Morge et de l'Hérétang. Au S. O., magnifique défilé de Bret, entre les montagnes de Saint-Julien et du Ratz.

SAINT-JULIEN-DES-CHAZES. Com. du dép. de la Haute-Loire, arr. de Brioude, cant. de Langeac; 505 hab.

SAINT-JULIEN-DES-LANDES. Com. du dép. de la Vendée, arr. des Sables-d'Olonne, cant. de La Mothe-Achard; 1.134 hab.

SAINT-JULIEN-DES-POINTS. Com. du dép. de la Lozère, arr. de Florac, cant. de Saint-Germain-de-Calberte; 141 hab.

SAINT-JULIEN-DE-TOURSAC. Com. du dép. du Cantal, arr. d'Aurillac, cant. de Maurs; 405 hab.

SAINT-JULIEN-DE-VALGAGUES. Com. du dép. du Gard, arr. et cant. (E.) d'Alais; 955 hab. Mines de pyrites de de fer exploitées.

SAINT-JULIEN-DE-VOUVANTES. Ch.-l. de cant. du dép. de la Loire-Inférieure, arr. de Châteaubriant; 1.724 hab. Grandes carrières de marbre exploitées pour la fabrication de la chaux. Eglise et vitraux du XVe s.

SAINT-JULIEN-D'EYMET. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Bergerac, cant. d'Eymet; 180 hab.

SAINT-JULIEN-D'ODDES. Com. du dép. de la Loire, arr. de Roanne, cant. de Saint-Germain-Laval; 438 hab.

SAINT-JULIEN-DU-GUA. Com. du dép. de l'Ardèche, arr. de Privas, cant. de Saint-Pierreville; 834 hab.

SAINT-JULIEN-DU-PINET. Com. du dép. de la Haute-Loire, arr. et cant. d'Yssingeaux; 1.015 hab.

SAINT-JULIEN-DU-PUY. Com. du dép. du Tarn, arr. de Castres, cant. de Lautrec; 611 hab.

SAINT-JULIEN-DU-SAULT. Ch.-l. de cant. du dép. de l'Yonne, arr. de Joigny. Stat. du chem. de fer P.-L.-M.; 1.805 hab. La terre de Saint-Julien appartenait à l'archevêché de Sens. L'archevêque Gui de Noyers établit en 1172, dans l'église Saint-Pierre, un collège de chanoines, supprimé en 1773. En 1259, l'archevêque de Sens, Guillaume de Brosse, accorda à ses bourgeois de Saint-Julien une charte de coutumes dont plusieurs articles sont empruntés à la charte de Lorris. L'église Saint-Pierre est un monument gothique remarquable, et de grandes dimensions; il comprend une nef avec bas côtés, un transept, un chœur avec déambulatoires et chapelles; l'ensemble est du XIIIe siècle; le chœur a été reconstruit au XVIe siècle; belles verrières du XIIIe siècle. Sur la colline qui domine la ville, ruines de la chapelle de l'ancien château, de la fin du XIIe siècle. M. P.

BIBL. : TARBÉ, *Recherches historiques sur le dép. de l'Yonne;* Sens, 1848, in-12, p. 361. — VIGNON. *Notice sur l'église de Saint-Julien-du-Sault,* dans *Bulletin de la Soc. archéol. de Sens,* t. I, pp. 73-77. — PROU, *la Charte de coutumes de Saint-Julien-du-Sault,* dans *Nouvelle Revue historique de droit français,* t. XXI (1897), pp. 600-620. — CRÉDÉ, *les Ecoles de Saint-Julien-du-Sault;* Sens, 1899, in-8.

SAINT-JULIEN-DU-SERRE. Com. du dép. de l'Ardèche, arr. de Privas, cant. d'Aubenas; 683 hab.

SAINT-JULIEN-DU-TERROUX. Com. du dép. de la Mayenne, arr de Mayenne, cant. de Lassay; 392 hab.

SAINT-JULIEN-DU-TOURNEL. Com. du dép. de la Lozère, arr. de Mende, cant. du Bleymard; 634 hab. Sur une colline à l'E., belles ruines du château du Tournel.

SAINT-JULIEN-EN-BEAUCHÊNE. Com. du dép. des Haute-Alpes, arr. de Gap, cant. d'Aspres-sur-Buëch; 452 hab. Carrières de marbre rouge. Scieries de bois. Dans le voisinage, forêt de Durbon, avec les ruines de la Chartreuse de Durbon (1116).

SAINT-JULIEN-EN-BORN. Com. du dép. des Landes, arr. de Dax, cant. de Castets; 1.635 hab. Etang de Lit et de San-Julien dont l'eau est portée à l'Océan par le Courant de Contis; à l'embouchure, bains de mer de Contis et phare (43 kil.).

SAINT-JULIEN-EN-CHAMPSAUR. Com. du dép. des Hautes-Alpes, arr. de Gap, cant. de Saint-Bonnet; 544 hab.

SAINT-JULIEN-EN-JARRET (*Sanctus Julianus in Jaresio*). Com. du dép. de la Loire, arr. de Saint-Etienne, cant. de Saint-Chamond; 6.488 hab. Faubourg de Saint-Chamond qu'elle continue en aval du Gier, et dont elle partage l'activité industrielle. Prieuré de l'abbaye d'Ainay, dont les droits temporels passèrent, en 1575, au seigneur de Saint-Chamond, et qui fut uni spirituellement aux jésuites du collège de la Trinité de Lyon, au XVIIe siècle.

BIBL. : A. VACHEZ, *l'Ancien pays de Jarez.*

SAINT-JULIEN-EN-QUINT. Com. du dép. de la Drôme, arr. et cant. de Die; 409 hab.

SAINT-JULIEN-EN-SAINT-ALBAN. Com. du dép. de l'Ardèche, arr. de Privas, cant. de Chomérac; 724 hab. Soies grèges et organsins.

SAINT-JULIEN-EN-VERCORS. Com. du dép. de la Drôme, arr. de Die, cant. de La Chapelle-en-Vercors; 439 hab.

SAINT-JULIEN-GABARRET. Com. du dép. des Landes, arr. de Mont-de-Marsan, cant. de Gabarret; 397 hab.

SAINT-JULIEN-GAULÈNE. Com. du dép. du Tarn, arr. d'Albi, cant. de Valence-d'Albigeois; 530 hab.

SAINT-JULIEN-LABROUSSE. Com. du dép. de l'Ardèche, arr. de Tournon, cant. du Cheylard; 1.295 hab.

SAINT-JULIEN-LA-GENESTE. Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. de Riom, cant. de Saint-Gervais; 480 hab.

SAINT-JULIEN-LA-GENÊTE. Com. du dép. de la Creuse, arr. d'Aubusson, cant. d'Evaux; 574 hab.

SAINT-JULIEN-LARS. Ch.-l. de cant. du dép. de la Vienne, arr. de Poitiers; 1.183 hab. Stat. du chem. de fer d'Orléans. Château des XVe et XIXe s. bâti sur des substructions romaines. *Lars* veut dire brûlé.

SAINT-JULIEN-LA-VÊTRE. Com. du dép. de la Loire, arr. de Montbrison, cant. de Noirétable; 750 hab. Stat. du chem. de fer de Lyon. Carderies et filatures de laine. Fabr. de broderies pour l'armée.

SAINT-JULIEN-LE-CHATEL. Com. du dép. de la Creuse, arr. de Boussac, cant. de Chambon-sur-Voueize; 513 hab. Ancien château féodal dont les bâtiments d'habitation ont été reconstruits au commencement du XVIIe siècle.

SAINT-JULIEN-LE-FAUCON. Com. du dép. du Calvados, arr. de Lisieux, cant. de Mézidon; 428 hab. Stat. du chem. de fer de l'Ouest.

SAINT-JULIEN-LE-PÈLERIN. Com. du dép. de la Corrèze, arr. de Tulle, cant. de Mercœur; 414 hab.

SAINT-JULIEN-LE-PETIT. Com. du dép. de la Haute-Vienne, arr. de Limoges, cant. d'Eymoutiers; 1.660 hab.

SAINT-JULIEN-LE-ROUX. Com. du dép. de l'Ardèche, arr. de Tournon, cant. de Vernoux; 413 hab.

SAINT-JULIEN-LÈS-GORZE. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Briey, cant. de Chambley; 316 hab.

SAINT-JULIEN-LE-VENDÔMOIS. Com, du dép. de la Corrèze, arr. de Brive, cant. de Lubersac; 866 hab.

SAINT-JULIEN-MAUMONT. Com. du dép. de la Corrèze, arr. de Brive, cant. de Meyssac; 377 hab.

SAINT-JULIEN-MOLHESABATE. Com. du dép. de la Haute-Loire, arr. d'Yssingeaux, cant. de Montfaucon; 1.019 hab.

SAINT-JULIEN-MOLIN-MOLETTE. Com. du dép, de la Loire, arr. de Saint-Etienne, cant. de Bourg-Argental; 2.244 hab. Moulinage et tissage de soies (crêpes et foulards).

SAINT-JULIEN-PRÈS-BORT. Com. du dép. de la Corrèze, arr. d'Ussel, cant. de Bort; 1.519 hab.

EFERUS - Recherche & Classification numérique

SAINT-JULIEN-Puy-Lavèze. Com. du dép. du Puy-de Dôme, arr. de Clermont-Ferrand, cant. de Bourg-Lastic; 730 hab.

SAINT-JULIEN-sur-Bibost. Com. du dép. du Rhône, arr. de Lyon, cant. de L'Arbresle; 662 hab.

SAINT-JULIEN-sur-Calonne. Com. du dép. du Calvados, arr. et cant. de Pont-l'Evêque; 281 hab. Eglise du XVIe s. (qui a conservé son mobilier liturgique, objets d'art des XVIe et XVIIe s.).

SAINT-JULIEN-sur-Cher. Com. du dép. de Loir-et-Cher, arr. de Romorantin, cant. de Mennetou-sur-Cher; 529 hab.

SAINT-JULIEN-sur-Dheune. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. d'Antun, cant. de Couches-les-Mines; 323 hab.

SAINT-JULIEN-sur-Reyssouze. Com. du dép. de l'Ain, arr. de Bourg, cant. de Saint-Trivier-de-Courtes; 881 hab. Stat. du chem. de fer de Lyon.

SAINT-JULIEN-sur-Sarthe. Com. du dép. de l'Orne, arr. de Mortagne, cant. de Pervenchères; 1.003 hab.

SAINT-JULIEN-sur-Veyle. Com du dép. de l'Ain, arr. de Trévoux, cant. de Châtillon-sur-Chalaronne; 667 hab.

SAINT-JULIEN-Vocance. Com. du dép. de l'Ardèche, arr. de Tournon, cant. d'Annonay; 1.192 hab.

SAINT-JULIEN (Pierre de), érudit français, né au château de Balleures (Saône-et-Loire) vers 1520, mort à Chalon-sur-Saône le 20 mars 1593. Issu de famille noble et l'aîné de seize enfants, il fut élevé à l'abbaye de Tournus où il contracta de bonne heure le goût des études historiques ; pour s'y consacrer entièrement, il résolut d'embrasser l'état ecclésiastique. A peine arrivé à la prêtrise, le jeune homme fut pourvu du titre de protonotaire apostolique, ainsi que de riches bénéfices dans sa province. Il obtint notamment la sécularisation du prieuré de Saint-Pierre de Mâcon, dont il devint, en 1557, le premier chanoine, et se fit attribuer successivement les quatre archidiaconés de Mâcon et celui de Tournus en Chalonnais. Dès lors, Saint-Julien mena la vie fastueuse et libertine que menaient la plupart des prélats et hauts dignitaires de l'Eglise; il parcourut la France et l'Italie où ses théories paradoxales et son extrême vanité lui suscitèrent des ennemis qui le criblèrent de mordantes épigrammes. Violent adversaire de la Réforme, il embrassa le parti de la Ligue avec ardeur. On lui doit plusieurs traités ou dissertations historiques plus ou moins rares et curieuses : *De l'origine des Bourguignons et antiquités des Etats de Bourgogne; plus des antiquités d'Autun, de Chalon, de Mâcon et de Tournus* (Paris, 1581, in-fol.). On y trouve cette étymologie bizarre, qui fait sortir les Bourguignons d'un prétendu *bourg d'Ogne* que Dijon aurait remplacé. — *Gemelles ou Pareilles, recueillies de divers auteurs, tant grecs, latins que françois* (Lyon, 1584, in-8), recueil de cent histoires singulières. — *Discours et paradoxe de l'origine de Capet, extrait des différends entre Louis II, comte de Flandre, et Marguerite de Bourgogne* (Paris, 1585 et 1588, in-8). L'auteur s'efforce de rattacher Hugues Capet à la descendance de Charlemagne. — *Mélanges historiques ou Recueil de diverses matières, la plupart paradoxales et néanmoins vraies* (Lyon, 1589, in-8). On y trouve au milieu de beaucoup de fatras quelques faits intéressants. — Saint-Julien a traduit trois opuscules de Plutarque (Lyon, 1546, in-8), et le *Discours par lequel il apparoîtra que le royaume de France est électif* (Paris, 1591, in-8) lui est également attribué. On conserve à la Bibliothèque nationale plusieurs manuscrits de Saint-Julien. A. T.-R.

SAINT-JUNIEN. Ch.-l. de cant. du dép. de la Haute-Vienne, arr. de Rochechouart, sur la rive droite de la Vienne et le chemin de fer de Limoges à Angoulême ; 9.674 hab. — Tanneries et mégisseries connues depuis le moyen âge. Fabriques de gants et de papier de paille. La ville est enceinte d'un large boulevard sur l'emplacement des anciennes murailles. L'aspect intérieur est, à beaucoup d'égards, celui d'une ville du XVIe siècle. Eglise romane des XIe et XIIe siècles (mon. hist.), avec parties plus modernes; tombeau de saint Junien, du XIIe siècle; autel provenant de l'abbaye de Grandmont; mise au tombeau du XIVe siècle. Placée d'abord sous le vocable de saint André, cette église collégiale prit en 1488 celui de saint Junien. De l'ancien cloître, il ne subsiste que le réfectoire qui sert aujourd'hui de salle de spectacle. Il y avait avant la Révolution deux églises paroissiales, Saint-Pierre et Notre-Dame du Moûtier, et huit petites chapelles, entre autres celle de Notre-Dame du Pont, bâtie de 1451 à 1454, qui sert encore de but de pèlerinage. Pont du XIIIe siècle, maisons des XIIIe et XIVe siècles. Les cordeliers (ou franciscains) s'y établirent en 1252, les dominicains en 1293, les récollets en 1598, les Filles de Notre-Dame en 1660, les pénitents bleus et gris dans le premier tiers du XVIIe siècle. L'hôpital, fondé au XIIIe siècle, subsiste toujours. De sept en sept ans depuis 1504 on célèbre à Saint-Junien des ostensions fameuses dans toute la contrée.

Cette localité, qui s'appelait primitivement *Comodoliacum*, s'est développée autour du tombeau de saint Junien, (VIe s.), dont elle a pris le nom. Le monastère, d'abord soumis à Saint-Martial de Limoges, s'en affranchit dès 848. Les chanoines séculiers se firent alors moines réguliers, puis redevinrent chanoines séculiers en 943. D'abord sujets de l'abbé, puis de l'évêque de Limoges qui y avait un château fort, les bourgeois de Saint-Junien se donnèrent, dans la seconde moitié du XIIe siècle, une organisation municipale. Leurs libertés, reconnues par Louis VIII, en 1224, furent souvent confirmées dans la suite. Les vicissitudes de l'histoire interne de cette petite ville ne sont pas aussi bien connues qu'à Saint-Léonard. Elles semblent avoir été moins troublées.

En 1526, François Ier accorda trois foires à Saint-Junien. Quoique située en Limousin, cette ville était de très vieille date le chef-lieu d'un archiprêtré appelé de la Marche. Sous la Révolution, elle fut le chef-lieu d'un district, bien que le tribunal de première instance eût été attribué à *Rochechouart* (V. ce mot). Saint-Junien est la patrie d'Aimeric Guerrut, archevêque de Lyon († 1257), et du chroniqueur Etienne Maleu († 1322). Alf. Leroux.

Bibl. : Maleu, *Chron. Comodoliacense*, jusqu'en 1316 (dans le t. XXI de *l'Hist. de France*) — ***, *Chronique du chapitre de Saint-Junien*, publié par A. Leroux, 1886. — Arbellot, *Notice sur le tombeau de saint Junien*, dans *Bull. Soc. arch. du Limousin*, II. — Du même, *Doc. hist. sur la ville de Saint-Junien*, 1847. — Du même, *Notice hist. et descr. de l'église de Saint-Junien*, dans *Bull. Soc. arch. du Limousin*, XVII. — A. Leroux, *Invent. des arch. comm. de Saint-Junien*, 1889.

SAINT-JUNIEN-la-Bregère. Com. du dép. de la Creuse, arr. de Bourganeuf, cant. de Royère; 905 hab. Mines de houille. Ancien château de la Grillière.

SAINT-JUNIEN-les-Combes. Com. du dép. de la Haute-Vienne, arr. et cant. de Bellac; 598 hab.

SAINT-JURS. Com. du dép. des Basses-Alpes, arr. de Digne, cant. de Moustiers-Sainte-Marie; 358 hab.

SAINT-JURSON. Com. du dép. des Basses-Alpes, arr. de Digne, cant. de Mezel; 37 hab.

SAINT-JUST. Com. du dép. de l'Ain, arr. et cant. de Bourg; 311 hab.

SAINT-JUST. Com. du dép. de l'Ardèche, arr. de Privas, cant. de Bourg-Saint-Andéol; 900 hab.

SAINT-JUST. Com. du dép. de l'Aveyron, arr. de Rodez, cant. de Naucelle; 1.570 hab.

SAINT-JUST. Com. du dép. du Cantal, arr. de Saint-Flour, cant. de Ruines; 558 hab.

SAINT-JUST. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. et cant. de Marennes; 1.689 hab. Stat. du chem. de fer de l'Etat. Eglise du XVe s. Ruines d'un monastère.

SAINT-JUST. Com. du dép. du Cher, arr. de Bourges, cant. de Levet; 626 hab.

EFERUS - Recherche & Classification numérique

SAINT-JUST. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Ribérac, cant. de Montagrier; 399 hab.

SAINT-JUST. Com. du dép. de l'Eure, arr. d'Evreux, cant. de Vernon; 292 hab.

SAINT-JUST. Com. du dép. de l'Hérault, arr. de Montpellier, cant. de Lunel; 500 hab.

SAINT-JUST. Com. du dép. d'Ille-et-Vilaine, arr. de Redon, cant. de Pipriac; 1.698 hab. Cette localité est une des plus riches de Bretagne en monuments mégalithiques; ils sont levés ou couchés, suivant une ligne de l'E. à l'O., se prolongent jusqu'à la commune de Sixt et entrent dans le Morbihan. On les divise en 4 groupes : La Roche-Mathelin, la grée de Cojoux (la plus intéressante et la plus fournie), la Grée de Bocadève et la Grée de Tréal (magnifique allée couverte de 15 m.).

Bibl. : A. Bézier, *Inventaire des monuments mégalithiques d'Ille-et-Vilaine*, 1883. — A. Ramé, *Le champ funéraire de Cojoux*, dans *Rev. archéologique*, 1864.

SAINT-JUST. Com. du dép. de la Marne, arr. d'Epernay, cant. d'Anglure; 1.334 hab. Le cimetière renferme le tombeau du maréchal Brune. Eglise du XVe (belle porte sculptée).

SAINT-JUST. Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. d'Ambert, cant. de Viverols; 932 hab.

SAINT-JUST. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Provins, cant. de Nangis; 169 hab.

SAINT-JUST. Com. du dép. de la Haute-Vienne, arr. et cant. (S.) de Limoges; 1.407 hab.

SAINT-JUST-Chaleyssin. Com. du dép. de l'Isère, arr. de Vienne, cant. d'Heyrieux; 675 hab.

SAINT-JUST-d'Avray. Com. du dép. du Rhône, arr. de Villefranche, cant. du Bois-d'Oingt; 1.396 hab. Stat. du chem. de fer de Lyon. Sur un massif de collines s'étend le beau bois des Mollières.

SAINT-JUST-de-Bélengard. Com. du dép. de l'Aude, arr. de Limoux, cant. d'Alaigne; 148 hab.

SAINT-JUST-de-Claix. Com. du dép. de l'Isère, arr. de Saint-Marcellin, cant. de Pont-en-Royans; 746 hab.

SAINT-JUST-des-Marais. Com. du dép. de l'Oise, arr. et cant. N.-E. de Beauvais; 1.254 hab. Stat. du chem. de fer du Nord.

SAINT-JUST-en-Bas. Com. du dép. de la Loire, arr. de Montbrison, cant. de Saint-Georges-en-Couzan; 1.009 hab.

SAINT-JUST-en-Chaussée (*Saint-Just-en-Beauvaisis, Saint-Just-l'Abbayé*). Ch.-l. de cant. du dép. de l'Oise, arr. de Clermont; 2.376 hab. Stat. du chem. de fer du Nord. Ce lieu tire son nom du martyre de saint Just, qui eut lieu, d'après les hagiographes, au commencement du Ve siècle. Il est situé à l'intersection de deux chaussées romaines, et on y a trouvé de nombreuses antiquités. Au Xe siècle, c'était une châtellenie du comté de Beauvais, et les évêques en devinrent définitivement seigneurs au commencement du XIe siècle. Cette châtellerie fut vendue, en 1628, par Augustin Potier, à la maison de Bussy-Lameth, d'où elle passa à la maison de Courtenay, puis à diverses autres familles. Une commune y avait été instituée au XIIe siècle, mais n'y eut qu'une existence éphémère. Vers la même époque, un monastère en l'honneur de saint Just y fut fondé par les châtelains dans le voisinage de leur manoir. L'église abbatiale fut dédiée en 1179, mais elle fut incendiée et ruinée, ainsi que le château, pendant les guerres du XVe siècle. L'abbaye, reconstruite, fut de nouveau brûlée en 1503, puis en 1707. Une série de procès avec les seigneurs de la maison de Lameth et leurs successeurs acheva la ruine de l'abbaye, qui n'avait plus que dix religieux au moment de sa suppression à la Révolution. Saint-Just possédait depuis le XIe siècle un Hôtel-Dieu et une maladrerie. En dehors de la châtellenie, on y voyait plusieurs fiefs, dont certains sont devenus des hameaux de la commune actuelle. Il ne reste plus rien de l'ancien château ni de l'église abbatiale. L'église actuelle contient des fonts baptismaux du XIIe siècle. On voit dans le bourg une maison du XVIe siècle. Saint Just a donné naissance à René-Just *Haüy* (V. ce nom), le minéralogiste, et à son frère, Valentin Haüy, le fondateur de la maison des Aveugles. Ce bourg possède des moulins, des tuileries, des fabriques de bas, de gants de filoselle, etc.

Bibl. : Pihan, *Hist. de Saint-Just-en-Chaussée*, 1885.

SAINT-JUST-en-Chevalet (*Sanctus Justus in Chavaleto, in Chivaleto*). Ch.-l. de cant. du dép. de la Loire, arr. de Roanne; 2.566 hab. Dans une région montagneuse dominée par le Montoncel, marche proche de l'Auvergne, que les comtes de Forez possédèrent jusqu'au XVIe siècle, époque à laquelle le connétable de Bourbon la vendit aux d'Urfé, dont le château d'origine est non loin. La seigneurie passa, en 1776, aux de Simiane et ensuite aux de Meaux. M. Dumoulin.

Bibl. : Abbé Prajoux, *le Canton de Saint-Just-en-Chevalet*; Roanne, 1892, in-12.

SAINT-JUST-et-le-Bézu. Com. du dép. de l'Aude, arr. de Limoux, cant. de Quillan; 228 hab.

SAINT-JUST-et-Vacquières. Com. du dép. du Gard, arr. d'Alais, cant. de Vézénobres; 452 hab. Stat. du chem. de fer de Lyon.

SAINT-JUST-Ibarre. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. de Mauléon-Licharre, cant. de Iholdy; 545 hab.

SAINT JUST-in-Penwith. Ville d'Angleterre, comté de Cornwall, à 11 kil. O. de Penzance; 6.119 hab. Eglise gothique du XVIe siècle. Mines de cuivre et d'étain, dont l'exploitation occupe la majeure partie des habitants. Restes d'un amphithéâtre où l'on joua autrefois des miracles. A 2 kil. N., promontoire du cap Cornwall (80 m.), avec une vue magnifique. A 3 kil. N.-O., sont les célèbres mines de cuivre de Botallach, dont les galeries plongent sous la mer à 130 m. de profondeur, et jusqu'à 360 m. au large. Sur certains points, les mineurs ont poursuivi la veine de métal si près de la mer que celle-ci a envahi la mine, mais on a pu boucher cette entrée avec une plateforme de bois gazonnée et chargée de pierres.

SAINT-JUST-la-Pendue. Com. du dép. de la Loire, arr. de Roanne, cant de Saint-Symphorien-de-Lay; 2.628 hab. Fabr. de mouselines.

SAINT-JUST-Malmont. Com. du dép. de la Haute-Loire, arr. d'Yssingeaux, cant. de Saint-Didier-la-Séauve; 3.203 hab. Fabr. de rubans de soie.

Bibl. : *Notice historique sur la paroisse de Saint-Just-Malmont*, 1869, in-8.

SAINT-JUST-près-Brioude. Com. du dép. de la Haute-Loire, arr. et cant. de Brioude; 1.211 hab.

SAINT-JUST-Sauvage. Com. du dép. de la Marne, arr. d'Epernay, cant. d'Anglure; 1.334 hab.

SAINT-JUST-sur-Dive. Com. du dép. de Maine-et-Loire, arr. de Saumur, cant. de Montreuil-Bellay; 360 hab. Au confluent du Thouet et de la Dive, débris d'une ville romaine (Onacedo) où exista un atelier monétaire et qui fut détruite lors des invasions normandes.

SAINT-JUST-sur-Loire. Com. du dép. de la Loire, arr. de Montbrison, cant. de Saint-Rambert; 2.685 hab. Stat. du chem. de fer de Lyon. Taillanderies; verreries et vitres de couleurs.

SAINT-JUST (Emmanuel-Marie-Michel-Philippe de), homme politique français (V. Fréteau).

SAINT-JUST (Antoine-Louis-Léon de), homme politique français, né à Decize le 25 août 1767, exécuté à Paris le 10 thermidor an II (28 juil. 1794). Fils d'un chevalier de Saint-Louis, capitaine de cavalerie, il venait de terminer ses études au collège de Soissons lorsque éclata la Révolution : en 1789, il publia, sans le signer, un poème en vingt chants, *Organt, au Vatican* (Paris, 2 vol. in-18), dont la licence n'a d'excuse que dans la jeunesse de l'auteur et dans le goût du temps. Mais les idées sérieuses — romaines, spartiates, stoïques, comme il se les figurait — l'eurent bientôt pris tout entier : non qu'il faille nier son ambition, mais elle ne se développa qu'à mesure qu'il prit conscience de sa valeur personnelle, et surtout du don de commandement qui était en lui. Il fut d'abord élu adju-

EFERUS - Recherche & Classification numérique

dant-major dans une légion de la garde nationale de l'Aisne, puis (5 sept. 1792) député de l'Aisne à la Convention. Il prit place à la Montagne, et ne se sépara jamais de Robespierre, l'incorruptible. Dans le procès de *Louis XVI* (V. ce nom), il se plaça au point de vue, non du droit civil et de la Constitution de 1791 (qu'il avait d'ailleurs critiquée dans une brochure : *Esprit de la Révolution et de la Constitution de France* (Paris, 1791, in-8), mais à celui du droit des gens et du salut public (*Opinion concernant le jugement de Louis XVI, prononcée le 13 nov. 1792*, in-8). Il vota pour la mort, sans appel au peuple, et contre le sursis, « Louis ayant été l'ennemi du peuple, de sa liberté et de son bonheur ». Orateur précis et informé, volontiers laconique, il comprend dès le début que la République ne pourra ni s'organiser, ni se défendre, si la Convention ne concentre pas dans son sein tous les pouvoirs, si elle n'élimine pas, même par la violence, tous les éléments de division : qu'il s'agisse des subsistances (disc. du 29 sept. 1792), des assignats, de la future constitution, de la Commune de Paris, des municipalités, en toutes choses il est préoccupé de l'unité d'impulsion, de l'indivisibilité du territoire, de l'anéantissement des sectes et des partis. Dès le 28 janv. 1793, il invite ses collègues à surveiller par eux-mêmes les opérations des armées, et du moins à s'en faire rendre un compte direct ; le 15 mai, à supprimer les administrations départementales, gagnées par le mouvement girondin ; le 23, à n'admettre dans chaque ville, qu'elle qu'en soit la population, qu'un corps de municipalité. C'est lui qui fut chargé du rapport sur les représentants décrétés d'arrestation après le 2 juin (V. Girondins). Membre du comité de Salut public, il fit décréter que toutes les administrations obéiraient à cet organe central. Les mesures violentes prises contre les étrangers « hôtes de la France », et dont les pays étaient en guerre avec la France, sont dues à son initiative (arrestations, biens mis sous séquestre). Sa mission d'Alsace, avec Lebas, est demeurée célèbre. Il assura le service des subsistances militaires en faisant la « guerre aux fripons », suivant la devise du cachet dont il se servait alors ; il dirigea sur Paris, pour les faire juger par le tribunal révolutionnaire, « les aristocrates judiciaires, militaires, municipaux » (disc. de Robespierre, 23 nov.) y compris l'accusateur public du Bas-Rhin, Schneider, qui avait abusé de ses pouvoirs. Il ordonna aux habitants, aux femmes même, de porter le costume français, « puisque leur cœur était français ». Les lignes de Wissembourg furent reprises, Landau délivré, et l'Allemagne entamée. Saint-Just fut, à son retour, appelé à la présidence de l'Assemblée. Sa théorie politique était celle de Robespierre, avec plus de précision dans les formules : fonder la République sur la vertu, abaisser les puissants et élever les humbles, enlever aux ennemis du peuple leur influence avec leur richesse, niveler les conditions. Ses soupçons vrais ou simulés, ses attaques s'étendent à tous ceux qui paraissent un obstacle à la tyrannie de la vertu, à *Hébert*, puis à *Danton* (V. ces noms). C'est lui qui fit, après les rapports des 8, 18 et 23 ventôse an II sur les personnes incarcérées et sur les factions de l'étranger, celui du 11 germinal « sur la conjuration ourdie par les factions criminelles pour absorber la révolution française dans un changement de dynastie, et contre Fabre d'Églantine, Danton, Philippeaux, Lacroix et Camille Desmoulins, prévenus de complicité dans ces factions », puis celui du 26 germinal « sur la justice, le commerce, la législation et les crimes des factions ». En floréal (mai 1794), représentant en mission à l'armée de Sambre-et-Meuse, il sut en imposer aux généraux et enlever les troupes, aux journées de Charleroi et de *Wattignies* (V. ce mot). Lorsque Robespierre se sentit de plus en plus isolé et menacé, il fit rappeler son ami. Saint-Just, dans la nuit du 8 au 9 thermidor, écrivit un discours où il s'efforçait d'atténuer le mauvais effet qu'avaient produit les vagues et terribles menaces de Robespierre contre les intrigants, les traîtres et les faux patriotes. Mais à la tribune, dès la troisième phrase, il fut interrompu par Tallien, Billaud-Varennes, etc., et par les cris de fureur de la majorité. Il déposa son manuscrit sur le bureau. Mis hors la loi avec ses amis, il ne tenta ni de se tuer, ni de se défendre. Aussi ferme sur l'échafaud que sur le champ de bataille, et sans qu'un mot sortît de sa bouche, il fut immolé le lendemain, place de la Révolution. — Le 30 thermidor, un décret de la Convention ordonna l'impression du discours qu'il avait commencé le 9. Il laissait des notes manuscrites qui ont paru sous le titre de *Fragments sur les institutions républicaines* (Paris, in-12). Ses *Œuvres* politiques ont été réunies en un volume (Paris, 1833-34) (V. Thermidor [Journées des 9 et 10]).

H. Monin.

Bibl. : *Œuvres de Saint-Just... précédées d'une notice historique sur sa vie, et ornées de son portrait ;* Paris, 1833-34, in-8. — Edouard Fleury, *Etudes révolutionnaires : Saint-Just ;* Paris, 1851, 2 vol. in-18. — Ernest Hamel, *Histoire de Saint-Just ;* Paris, 1859, in-8. — Du même, *Saint-Just (Louis-Antoine de Richebourg de), extrait de la Biographie universelle ;* Paris, 1863, gr. in-8. — Charles Nodier, dans la préface d'une édition des *Fragments*, 1831, in-8, Cuvillier-Fleury, dans ses *Portraits*, Sainte-Beuve, dans ses *Causeries du Lundi*, ont consacré à Saint-Just des études d'un caractère plutôt moral et littéraire. — Quérard considère à tort comme un deuxième ouvrage en vers de Saint-Just : *Mes passe-temps, ou le Nouvel Organt, par un député à la Convention nationale ;* Paris, 1792, 2 vol. in-12. C'est une réimpression d'*Organt* faite sans l'aveu de l'auteur et pour déconsidérer son caractère. — V. Robespierre, Thermidor, an II.

SAINT-JUSTIN. Com. du dép. du Gers, arr. de Mirande, cant. de Marciac ; 379 hab.

SAINT-JUSTIN. Com. du dép. des Landes, arr. de Mont-de-Marsan, cant. de Roquefort ; 1.605 hab.

SAINT-JUVAT. Com. du dép. des Côtes-du-Nord, arr. de Dinan, cant. d'Evran ; 1.328 hab.

SAINT-JUVIN. Com. du dép. des Ardennes, arr. de Vouziers, cant. de Grandpré ; 349 hab.

SAINT KILDA. Ile isolée, au large des Hébrides (Ecosse), à 50 kil. O. de l'île Lewis ; c'est la plus grande île de l'archipel de Hirt ou Hirst ; elle atteint 372 m. de haut, 11 kil. de circonférence et a 71 hab. On ne pénètre dans l'île que par une seule brèche, dans des falaises à pic. Les habitants parlent le gaélique ; ils n'ont qu'un livre, la Bible. Ils sont tout à la fois cordonniers, tailleurs, tisserands et fabriquent leurs étoffes. L'île n'a pas d'arbre. Les habitants ne sont en rapport avec le monde extérieur que pendant les trois mois d'été, et les rares navires qui y abordent amènent avec eux une sorte de maladie appelée rhume des étrangers ; la mortalité est de cinq enfants sur neuf, mais la natalité est considérable. Saint Kilda appartient à un Ecossais, Mac Leod, qui l'a achetée 3.000 liv. st. en 1872.

Bibl. : Sands, *Out of the world, or Life in Saint Kilda*, 1877. — Connell. *Saint-Kilda and the Saint Kildians*, 1887. — *L'Ile de Saint-Kilda et ses habitants* (*Soc. de géographie*, 1880).

SAINT-LACTENCIN. Com. du dép. de l'Indre, arr. de Châteauroux, cant. de Buzançais ; 618 hab. Ruines de l'abbaye cistercienne de Beaugerais (XIIe s.).

SAINT-LAGER. Com. du dép. du Rhône, arr. de Villefranche, cant. de Belleville ; 1.054 hab. Vieux châteaux des sires de Beaujeu.

SAINT-LAGER-BRESSAC. Com. du dép. de l'Ardèche, arr. de Privas, cant. de Chomérac ; 689 hab. Stat. du chem. de fer de Lyon.

SAINT-LAMAIN. Com. du dép. du Jura, arr. de Lons-le-Saunier, cant. de Sellières ; 195 hab.

SAINT-LAMBERT. Com. du dép. du Calvados, arr. de Falaise, cant. de Thury-Harcourt ; 427 hab.

SAINT-LAMBERT. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Rambouillet, cant. de Chevreuse ; 258 hab.

SAINT-LAMBERT-DES-LEVÉES. Com. du dép. de Maine-et-Loire, arr. et cant. (N.-O.) de Saumur ; 2.200 hab.

SAINT-LAMBERT-DU-LATTAY. Com. du dép. de Maine-et-Loire, arr. d'Angers, cant. de Thouarcé ; 1.271 hab.

EFERUS - Recherche & Classification numérique

SAINT-LAMBERT-ET-MONT-DE-JEUX. Com. du dép. des Ardennes, arr. de Vouziers, cant. d'Attigny, sur la rivière d'Aisne ; 419 hab. — L'église, construite en 1876, a conservé la tombe en marbre noir d'Antoine de Joyeuse, baron de Saint-Lambert, gouverneur de Mézières, mort en 1601. A. T.-R.

BIBL. : Dr H. VINCENT, *Inscriptions anciennes de l'arr. de Vouziers ;* Reims, 1892, gr. in-8, av. pl. — Albert MEYRAU, *Géographie illustrée des Ardennes ;* Charleville, 1900. gr. in-8 avec pl. et cartes.

SAINT-LAMBERT-LA-POTHERIE. Com. du dép. de Maine-et-Loire, arr. et cant. (N.-O.) d'Angers ; 475 hab. Château de la Colleterie (XVIIIe s.), avec chapelle moderne renfermant les vitraux du XVIe siècle. Dolmen dit *Château des Fées*.

SAINT LAMBERT-SUR-DIVE. Com. du dép. de l'Orne, arr. d'Argentan, cant. de Trun ; 208 hab.

SAINT-LAMBERT (Jean-François de), poète français, né à Nancy et non à Vézelise le 26 déc. 1716, mort à Paris le 9 févr. 1803. D'une famille noble, mais pauvre, élevé chez les jésuites de Pont-à-Mousson, il entra très jeune dans la carrière militaire, devint, à l'avènement de Stanislas comme souverain de la Lorraine (3 avr. 1737), exempt de ses gardes du corps, puis grand maître de sa garde-robe. Très bien accueilli à la petite cour de Lunéville, lié avec la marquise de Boufflers, maîtresse du roi, qu'il célébrait dans des vers sous le nom de *Doris* et de *Thémire*, et à son frère le prince de Beauvais, il venait de publier une *Epître à Chloé*, très remarquée, lorsque Voltaire vint s'établir en 1748 à Lunéville avec son amie la marquise du Châtelet. Si les vers de Saint-Lambert plurent à Voltaire, qui les loua avec exagération, leur auteur plut encore davantage à Mme du Châtelet, et quand Voltaire, le 15 sept. 1748, revint de Paris, où il était allé assister à la première représentation de *Sémiramis* (29 août), il trouva sa place prise dans le cœur de son amie par Saint-Lambert, dont les trente-deux ans avaient plu victorieusement aux quarante-deux ans de la marquise. L'aventure qui eut une suite fatale, la mort en couche de Mme du Châtelet (10 sept. 1749), ne nuisit pas d'ailleurs à ses succès futurs comme poète et comme homme. Six ans plus tard, à trente-huit ans, il inspira à Mme d'Houdetot une grande passion, qui dura autant que sa vie. Après avoir pris part, dans l'armée du maréchal de Contades, à la campagne de Hanovre (1756-57), il renonça au service, et se consacra exclusivement aux lettres. Ses premiers vers avaient été très religieux, *Ode sur l'Eucharistie* (1732) ; mais désormais ils seront très philosophiques, quand ils ne seront pas didactiques. Après avoir donné les *Fêtes de l'amour et de l'Hymen*, comédie-ballet (1756), froidement accueillies, il publia un *Recueil de poésies*, peut-être son œuvre la meilleure. Un *Essai sur le luxe* (1764), écrit pour l'*Encyclopédie*, ne réussit pas, mais il trouva la même année un vrai succès avec *le Matin et le Soir* (1764), que confirma *Sara Th...*, (1765, in-8), malgré l'étrangeté du sujet. Les *Saisons* (Paris, 1769, in-8, avec fig.), poème didactique en quatre chants, précédé d'un *Discours sur la poésie*, qu'il revit et augmenta dans l'édition de 1771, in-8, le rendit tout à fait célèbre, malgré les critiques de Fréron, de Clément et de Palissot, et le fit entrer à l'Académie, en remplacement de l'abbé Trublet (23 juin 1770). *Abenaki et Ziméo*, contes en prose (1769, in-8), et des *Fables orientales* (Paris, 1772, in-8), soutinrent sa réputation.

Fixé exclusivement à Paris, après la mort de Stanislas (13 févr. 1766), il habita pendant la Révolution à Eaux-Bonnes, près de la propriété de Mme d'Houdetot, qui lui survécut jusqu'en 1813. Saint-Lambert, qui avait fait des vers et des nouvelles philosophiques, aspira aussi à devenir un philosophe doctrinal. Il aurait, a-t-il dit lui-même, travaillé quarante-cinq ans à développer le plan d'une grande œuvre philosophique conçue par lui dès 1755, par conséquent contemporaine de son poème des *Saisons*, sinon même antérieure. D'Alembert, dans ses *Eléments de philosophie* (1753), avait exprimé le désir qu'il existât un « catéchisme de morale pour les enfants ». C'est ce qu'aujourd'hui on appelle la « morale laïque », enseignée dans beaucoup de livres élémentaires à l'usage des écoles primaires. Saint-Lambert le premier réalisa cette idée dans cet ouvrage qui parut sous le titre de : *Principes des mœurs chez toutes les nations ou Catéchisme universel* (Paris, 1798, 3 vol. in-8). Ce catéchisme, composé de 6 dialogues et de 11 chapitres sur les *préceptes*, et d'un douzième, *De l'examen de soi-même*, ne forme que 120 p. ; mais il est suivi d'un *Commentaire* qui n'a pas moins de 471 p. : l'accessoire est plus volumineux que le principal. C'est là un grand défaut ; quant au fond, Saint-Lambert reproduit les doctrines sensualistes d'Helvétius et d'Holbach. Il enseigne aux enfants que « l'homme est une masse organisée et sensible qui reçoit de tout ce qui l'environne et de ses besoins cet esprit dont il est si fier ». Son activité, née de la sensation, prend les deux formes de l'idée et de la passion : son but unique est le bonheur, « qui tient à la satisfaction des trois sens, le goût, le toucher, et le *sixième sens* ». Il voudrait qu'on créât « des officiers de morale », ayant pour mission d'expliquer la morale et d'éveiller la conscience. Contre l'excès de l'infortune et de la souffrance, il admet le suicide. Deux ans avant sa mort, il réunit tout ce qu'il avait écrit en ce genre sous le titre d'*Œuvres philosophiques de Saint-Lambert* (Paris, an IX [1801], 5 vol. in-8). Elles se répartissent ainsi : t. Ier, *Analyse de l'homme et de la femme; De la Raison ou Ponthiamas* ; II, *Catéchisme universel et Commentaire;* III, suite du *Commentaire; Analyse de la Société;* IV, fin de l'*Analyse ;* V, *Essais sur la vie de Bolingbroke* et sur celle d'*Helvétius ; les Deux Amis*, conte iroquois. Eugène ASSE.

BIBL. : GRIMM, *Corresp.*, passim. — DU DEFFAND, *Lettres*, passim. — VILLEMAIN, *Tabl. de la Littér. au XVIIIe siècle ;* Pau, 1873, II, 171. — SAINTE-BEUVE, *Lundis*, XI. — DAMIRON, *Mémoires pour servir à l'hist. de la phil. au XVIIIe siècle ;* Paris, 1858, in-8. — BERSOT, *Etudes sur le XVIIIe siècle ;* Paris, 1865, in-18. — BARNI, *la Morale au XVIIIe siècle*, 1872, in-12. — Th. de PUYMAIGRE, *Poètes et Romanciers de la Lorraine*.

SAINT-LANGIS-LÈS-MORTAGNE. Com. du dép. de l'Orne, arr. et cant. de Mortagne ; 522 hab. A 2 kil. S.-S.-O., château du XVIIIe s. de Pruslai.

SAINT-LANNE. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. de Tarbes, cant. de Castelnau-Rivière-Basse ; 418 hab

SAINT-LAON. Com. du dép. de la Vienne, arr. et cant. de Loudun ; 257 hab. Eglise fortifiée (XVe s.). Monuments mégalithiques.

SAINT-LARY. Com. du dép. de l'Ariège, arr. de Saint-Girons, cant. de Castillon ; 1.103 hab.

SAINT-LARY. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Saint-Gaudens, cant. de Boulogne ; 332 hab. C'est de là qu'est sortie une grande famille féodale qui a produit les Bellegarde, Termes, Xaintrailles, Comminges (qui possèdent encore le château).

SAINT-LARY. Com. du dép. du Gers, arr. d'Auch, cant. de Jegun ; 262 hab. Pile romaine, la plus belle après la pile de Cinq-Mars.

SAINT-LARY. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. de Bagnères-de-Bigorre, cant. de Vielle-Aure ; 235 hab.

SAINT-LARY (Famille de) (V. BELLEGARDE [Famille de]).

SAINT-LATTIER. Com. du dép. de l'Isère, arr. et cant. de Saint-Marcellin ; 1.473 hab.

SAINT-LAUNEUC. Com. du dép. des Côtes-du-Nord, arr. de Loudéac, cant. de Merdrignac ; 575 hab. Au S.-E. forêt de la Hardouinaye, et restes du château du même nom où fut enfermé et étouffé (1450) Gilles de Bretagne, frère du duc François Ier.

SAINT-LAURE. Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. de Riom, cant. d'Ennezat ; 492 hab.

SAINT-LAURENS-DE-LÉVÉZOU. Com. du dép. de l'Aveyron, arr. de Millau, cant. de Vezins ; 430 hab.

EFERUS - Recherche & Classification numérique

SAINT-LAURENT. Fleuve de l'Amérique du Nord et l'un des plus puissants du monde. Son bassin occupe 1.465.000 kil. q., dont une moitié à peu près appartient au Canada et l'autre moitié aux Etats-Unis. Le Saint-Laurent sort du lac Supérieur (le bassin d'eau douce le plus considérable de la terre : 83.630 kil. q.), à 180 m. d'alt., sous le nom de Sainte-Marie ; le lac Supérieur reçoit de très nombreux torrents, dont le plus important est la rivière Nipigon qui lui amène les eaux du grand (7.500 kil. q.) et profond (165 m.) lac Nipigon, situé à 261 m. au-dessus des mers ; le lac Supérieur reçoit aussi la longue (320 kil.) rivière de Saint-Louis que les Américains considèrent comme l'origine du Saint-Laurent, ses sources étant les plus reculées de tout le bassin. D'une manière générale, les tributaires canadiens du lac Supérieur sont beaucoup plus importants que ceux fournis par les Etats-Unis, et l'on peut faire la même remarque à propos de tous les lacs traversés par le Saint-Laurent, car le versant américain est, sur tout son cours, bien plus étroit que le versant canadien.

A sa sortie du lac Supérieur, le Saint-Laurent roule des eaux limpides, qui écument sur le seuil de pierre du lac, sous le nom de *Sainte-Marie*, descendent de près de 6 m. sur 1.200 m. en formant une sorte de long rapide, le « Sault » fameux, découvert en 1641 par les missionnaires Raimbault et Jogues (cet obstacle qui a arrêté longtemps la navigation est tourné aujourd'hui depuis un demi-siècle). Après les rapides, la Sainte-Marie se ramifie en mille canaux qui serpentent en formant des îles basses couvertes de saules (la plus grande de ces îles s'appelle Saint-Joseph et appartient au Canada, tandis que Sugar et Neebish Island appartiennent aux Etats-Unis). La Sainte-Marie, qui a 101 kil. de long, sépare deux villes, appelées toutes deux Sault-Sainte-Marie et pourvues chacune d'un canal de grande navigation qui permet d'éviter les rapides et de communiquer avec le lac Supérieur. La Sainte-Marie débouche dans le lac Huron qui lui-même communique, par le détroit de Mackinac (profond de 77 m., large de 6 kil.), avec le lac Michigan (52.000 kil. q.) qui est compris tout entier dans le territoire des Etats-Unis (entre les Etats de Michigan, Wisconsin, Illinois, Indiana) : le lac Michigan a la plus grande partie de ses rives dans l'Etat du même nom ; il atteint des profondeurs de 297 m., soit 124 m. en contre-bas du niveau marin ; il reçoit deux grands affluents, le Manistique et le Menominee. Le lac Huron (57.600 kil. q.) est divisé en deux bassins par la grande île Manitoulin et la Péninsule indienne : il reçoit des eaux très abondantes de la prov. d'Ontario (Canada) et du Michigan (Etats-Unis), par le Mississagua (200 kil.), le Spanish River (300 kil.), la Severn, etc. C'est à l'extrémité méridionale du lac Huron, sur une barre sablonneuse, que le fleuve sort sous le nom de rivière *Sainte-Claire*, large, suffisamment profonde pour la navigation et régulière ; la rivière Sainte-Claire, après un cours de 53 kil. du N. au S., se divise en chenaux qui entourent des îles basses et entre dans le lac Saint-Clair (930 kil. q.) qui reçoit le Thames (250 kil.) et rapproche au bout de 40 kil. ses rives pour former une rivière, le Détroit, qui passe devant la grande ville américaine de Détroit et, après un cours de 29 kil., s'élargit pour former le grand lac Erié (25.000 kil. q.) : ce lac, le moins creux des cinq grands lacs, appartient par sa rive N.-N.-O. au Canada (prov. d'Ontario) et par sa rive S.-S.-E. aux Etats-Unis (Etats d'Ohio, de Pennsylvanie, de New York). La déversion du lac Erié est le *Niagara* qui forme la cascade célèbre du même nom (V. NIAGARA). Le Niagara a 60 kil. de long du lac Erié au lac Ontario, mais la différence de niveau entre ces deux lacs est de 101 m., dont la gigantesque cataracte franchit près de la moitié (47 m.) d'un seul bond : les anciens documents prêtaient à cette chute une hauteur bien plus considérable, le fleuve l'ayant transformée en rapides sur une moitié de la hauteur primitive ; avant d'arriver à la cataracte, le Niagara, large de 500 m., se divise en deux bras d'aspect lacustre qui entourent la grande île (20 kil.) dite Grand Island ; au confluent de la Chippewa, le lit commence à s'incliner et se divise en deux rapides écumeux autour de Goat Island (l'île de la Chèvre) qui domine de sa falaise extrême les deux chutes : l'américaine beaucoup plus faible, et la canadienne qui se développe en demi-cercle et par laquelle s'écroule presque toute la masse du Niagara ; depuis 1678, date à laquelle le missionnaire Hennepin dessina la cataracte, elle a beaucoup changé et reculé vers l'amont par suite de l'usure des rochers. Le Niagara coule ensuite, profond de 50 m., entre deux falaises verticales de 60 m., formant de terribles tourbillons, tandis que cet énorme fossé ne se voit pas dans la plaine riante couverte de jardins et de prairies ; bientôt les falaises s'abaissent et le fleuve s'élargit pour entrer dans le lac Ontario, le plus petit des cinq grands lacs (19.823 kil. q.), mais l'un des plus creux ; il reçoit le Trent (300 kil.) dont le bassin est un véritable dédale de lacs (dans la prov. d'Ontario), la Genesee (Etat de New York), la rivière de Rochester, célèbre par ses cataractes, l'Oswego, etc. Le lac Ontario est le dernier des cinq grands lacs qui ont jadis couvert toute la partie centrale de l'Amérique du Nord ; en face de la ville de Kingston (qui est réunie à la capitale Ottawa par le canal du Rideau), deux larges chenaux qui forment les deux têtes du Saint-Laurent entourent l'île du Loup (Wolf island) ; cette extrémité du lac Ontario se rétrécit et entoure dans ses bras innombrables 1.692 îles, formant la région (64 kil. de long, de 6 à 12 kil. de large) si pittoresque des Mille Iles, dont les unes contiennent des forêts, tandis que d'autres ne forment que des bouquets de bois, séjours de plaisance des riches Américains ; après être sorti de cet archipel, le Saint-Laurent (qui y a reçu la rivière Gananoque) s'écoule en large fleuve vers le N.-E. ; la rive gauche appartient au Canada (comtés de Leeds, Grenville, Dundas, Stormont) et la rive droite aux Etats-Unis (Etat de New York) ; il passe à Prescott, à Ogdensburg où il reçoit l'Oswegatchi (225 kil.), puis forme les rapides des Galops (qu'un canal permet d'éviter ainsi que les rapides suivants), de Plat et du Long Sault (long de 14 kil.) ; c'est là que le Saint-Laurent quitte les Etats-Unis pour le Canada à la rencontre du 45e parallèle (Cornwall). Le fleuve reçoit ensuite le Salmon, forme le lac Saint-François (350 kil. q.) où sa rive gauche abandonne la prov. d'Ontario pour celle de Québec, ensuite, nouveaux rapides, puis formation du calme lac Saint-Louis, où il reçoit sur sa rive gauche une partie de l'Ottawa (1.375 kil.) qui lui apporte le reste de ses eaux de l'autre côté de l'île de Montréal. Cette île, qui a 500 kil. q., forme avec les îles Jésus (220 kil. q.), Bizard et Perrot un archipel fluvial très peuplé, car la grande ville de Montréal y est établie (à 688 kil. de l'embouchure). Le Saint-Laurent reçoit sur la rive droite le Châteaugay et sort du lac Saint-Louis par le formidable Saut de Lachine (évité par le canal du même nom), le plus court (4kil,800) et en même temps le plus pittoresque de tous. Devant Montréal, le pont fameux de Victoria (25 travées et 2.637 m.) franchit le fleuve ainsi que trois autres ponts moins considérables. Large de 3 kil., le Saint-Laurent porte les plus gros vaisseaux de ce point jusqu'à la mer ; il arrose la vallée du Canada, colonisée d'abord par les Français, la « Nouvelle France », longe de vastes campagnes basses et humides où les villages et les bourgades se touchent presque, reçoit le Richelieu (dont la vallée avec son lac Champlain est la route normale entre Montréal et le port de New York). Le Saint-Laurent forme de ses alluvions de nombreuses îles basses, puis atteint le lac Saint-Pierre (long de 48 kil. et large de 20 kil.), jusqu'où vient la marée (à 148 kil. de Québec) ; c'est le commencement véritable du delta du Saint-Laurent, qui reçoit peu après le Yamaska et la puissante rivière de Saint-François, puis, sur la rive gauche, à Trois-Rivières, le fougueux Saint-Maurice (long de 600 kil. dans un bassin de 56.000 kil. q.) ; ensuite se présente l'étroit Cap-Rouge (800 m. de large et 90 m. de

EFERUS - Recherche & Classification numérique

profondeur) où l'on a proposé de bâtir un pont de 136 m. de haut, dont la travée centrale aurait 446 m.) pour réunir les réseaux de chemins de fer des deux rives du Saint-Laurent ; le fleuve reçoit un peu plus loin la Chaudière (250 kil.) et arrive à l'étranglement de Québec, où se dressent la pittoresque falaise de Diamond Sant sur laquelle repose Québec, la ville historique de l'Amérique du Nord (1.200 m. de largeur entre Québec et Léris). Aussitôt après commence l'immense estuaire du Saint-Laurent qui devient une véritable mer (100 kil.) entre la péninsule de Gaspé, le Labrador et Terre-Neuve lorsqu'il mêle ses eaux à celles de l'Atlantique. De Québec à la mer s'ouvre la plus grande porte marine et la plus grandiose avenue pour pénétrer en Amérique. Le fleuve entoure à Québec l'île d'Orléans (longueur 33 kil., largeur 8 kil.), son bras gauche reçoit le Montmorency, la Sainte-Anne, passe devant le pèlerinage révéré de Sainte-Anne de la Côte de Beaupré et coule au pied des magnifiques promontoires du cap Tourmente (586 m.) et du mont des Eboulements (776 m.). Le Saint-Laurent prend 16, puis 25 kil. de largeur, reçoit à gauche les eaux sombres du Saguenay, véritable fiord, déversoir magnifique du lac Saint-Jean, forme les derniers rapides de Richelieu (à 150 kil. de Québec) et devient salé (à Paschal) ; il reçoit encore d'innombrables torrents labradoriens, véritables « laurentides », contraste perpétuel de lacs et de cascades. Parmi les grands fleuves du monde, le Saint-Laurent est un des moins avancés dans sa période de formation : le cours d'eau régulier n'existe que sur un septième de la longueur du bassin d'écoulement : la partie haute du bassin est occupée par les grands lacs, et l'embouchure du fleuve est un véritable estuaire marin ; le Saint-Laurent est de formation récente si on le compare au Nil. L'embouchure du Saint-Laurent, dans le golfe du même nom, est fixée par les uns à Point-des-Monts (où il a 45 kil. de large) et par les autres entre les îles Mingau au N. et le cap Rosier au S. (entre lesquels repose l'île d'Anticosti).

L'estuaire du Saint-Laurent, large de 180 kil. à l'entrée, est coupé en deux grandes branches entre les côtes du Labrador et de la Gaspésie par la glaciale île d'Anticosti (220 kil. de long) ; le golfe du Saint-Laurent n'a qu'une faible profondeur (290 m. en moyenne) ; entre la Gaspésie et l'île du Cap-Breton, elle ne dépasse pas 100 m., tandis qu'au grand détroit de Cabo, ouvert au S. de Terre-Neuve, les fonds atteignent 460 m. ; le golfe du Saint-Laurent communique avec l'Atlantique par deux autres passes : le détroit de Belle-Isle et le détroit de Canso (ou Gut), ce dernier, très important pour le cabotage, une marine de 28 kil. de long, entre la Nouvelle-Écosse et l'île de Cap-Breton ; une branche du courant polaire passe par le détroit de Belle-Isle (formé par une île ovale dont les rochers se dressent sur l'Atlantique) qu'il encombre fréquemment de glaçons ; à l'O. du détroit, de petits fiords pénètrent dans le Labrador (par exemple le golfe serpentin de Bradore). Le courant qui pénètre dans le golfe du Saint-Laurent par la porte ouverte au S. de Terre-Neuve vient heurter le courant qui pénètre par le détroit de Belle-Isle et forme un vaste remous dont la puissance arrondit les côtes et les îles. Le golfe est peu salé.

Le Saint-Laurent a 2.000 kil. à vol d'oiseau et 3.620 kil. en tenant compte des détours de son cours, des sources du Saint-Louis à Gaspé ; le fleuve proprement dit (du lac Ontario à Québec) a 698 kil. ; le bassin compte 1.378.000 kil. q. ; le débit approximatif du fleuve varie selon les estimations de 25.000 à 32.000 m. c. La navigation totale (lacs, fleuves, estuaires) atteint 3.957 kil. ; les navires de $7^{m},9$ peuvent remonter jusqu'à Montréal, et la navigation est possible jusqu'à Duluth (lac Supérieur). La navigation maritime (de Montréal à Belle-Isle) représente 1.825 kil. Le Saint-Laurent est gelé au-dessus de Québec de décembre à avril (141 jours environ) ; la partie inférieure du fleuve ne gèle pas, mais la navigation est presque impossible au printemps à cause des glaçons. Le nom du fleuve lui a été donné à son second voyage par le Malouin Jacques Cartier, le 10 août 1535, en l'honneur du saint du calendrier.

Bibl. : Damee, Logan, Selwyn, dans les publications du *Geological Survey of Canada*. — Documents précieux dans : *United States Census*, 1880. — *Supplément au rapport du ministre des travaux publics* pour 1886-87 (*navigation intérieure du Canada*). — Carte de Bayfield, de l'*amirauté anglaise*. — *Saint-Laurence Pilot, containing sailing directions for the Gulf and River Saint-Laurence*, 1840 ; 5e éd., 1882. — Carte du bureau hydrographique de Washington, *Gulf of Saint-Laurence*, no 1013, 1888.

SAINT-LAURENT (anglais *Saint-Lawrence*, russe *Sviatago Lavrentiia*, *Liverien* dans la langue indigène). Île de la mer de Béring, dépend de l'Alaska. Longue de 150 kil., elle a une largeur de 55 à 60 kil. à ses deux extrémités, alors que le milieu, très bas, n'a que 14 kil. de large. C'est ce qui explique la méprise de Cook qui crut y voir, en 1778, deux îlots séparés ; elle avait été découverte en 1728 par Béring. On y trouve, à l'E., quelques collines de granit assez élevées ; elle n'a pour végétation que des broussailles et des plantes polaires : mais elle est peuplée d'oiseaux et habitée par des Esquimaux, chasseurs de baleines et de morse. On trouve aussi un peu d'ambre sur les côtes. L. Marchand.

SAINT-LAURENT. Centre le plus important de la Guyane française après Cayenne ; sa population, qui se compose à peu près exclusivement de condamnés, de libérés et de fonctionnaires, présente une moyenne d'environ 1.000 hab. Le pénitencier de Saint-Laurent fut fondé en 1858 ; sa position à 20 kil. de l'embouchure du Maroni, en un point où la rive droite présente, presque à quai, des fonds suffisants pour les petits bâtiments, en même temps qu'une bonne rade sur le fleuve, procura bientôt à Saint-Laurent un assez haut degré de prospérité, ce qui amena l'administration à en faire le chef-lieu d'un district spécial, le territoire pénitentiaire du Maroni. Saint-Laurent, qui forme aujourd'hui une commune pénitentiaire spéciale constituée par décret, est un véritable bourg suffisamment coquet, aux rues larges et bien tracées, avec une centaine de maisons, une église, un hôpital, une justice de paix, deux écoles, deux casernes, un abattoir, plusieurs maisons de commerce, dont quelques-unes établies par des transportés libérés. Saint-Laurent est relié télégraphiquement par voie de terre à Cayenne ; de plus, une ligne subventionnée de bateaux à vapeur le met deux fois par mois en communication avec le chef-lieu de la colonie ; enfin un chemin de fer à voie étroite est commencé entre Saint-Laurent et Saint-Jean. H. Coudreau.

SAINT-LAURENT, Com. du dép. des Basses-Alpes, arr. de Digne, cant. de Riez ; 114 hab.

SAINT-LAURENT, Com. du dép. des Ardennes, arr. et cant. de Mézières ; 541 hab.

SAINT-LAURENT. Com. du dép. de la Charente, arr. de Barbezieux, cant. de Montmoreau ; 375 hab.

SAINT-LAURENT, Com. du dép. de la Charente, arr. et cant. de Cognac ; 767 hab.

SAINT-LAURENT. Com. du dép. du Cher, arr. de Bourges, cant. de Mehun-sur-Yèvre ; 573 hab.

SAINT-LAURENT. Com. du dép. des Côtes-du-Nord, arr. de Guingamp, cant. de Bégard ; 775 hab.

SAINT-LAURENT. Com. du dép. de la Creuse, arr. et cant. de Guéret ; 661 hab.

SAINT-LAURENT. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Saint-Gaudens, cant. d'Isle-en-Dodon ; 448 hab.

SAINT-LAURENT. Com. du dép. des Landes, arr. de Dax, cant. de Saint-Martin-de-Seignanx ; 701 hab.

SAINT-LAURENT, Com. du dép. du Lot, arr. de Cahors, cant. de Montcuq ; 450 hab.

SAINT-LAURENT. Com. du dép. de Lot-et-Garonne, arr. de Nérac, cant. de Lavardac ; 603 hab.

SAINT-LAURENT. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Montmédy, cant. de Spincourt ; 707 hab.

EFERUS - Recherche & Classification numérique

SAINT-LAURENT. Com. du dép. du Morbihan, arr. de Vannes, cant. de Rochefort-en-Terre; 254 hab.

SAINT-LAURENT. Com. du dép. de la Nièvre, arr. de Cosne, cant. de Pouilly; 437 hab. Stat. du chem. de fer de Lyon. Vignobles. Restes de l'église des XIe, XIIe et XIIIe siècles. Ruines d'une abbaye augustine du VIIe siècle, dont les belles parties romanes sont analogues à la basilique de La Charité-sur-Loire.

SAINT-LAURENT. Ch.-l. de cant. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. de Bagnères-de-Bigorre; 1.327 hab. Stat. du chem. de fer du Midi.

SAINT-LAURENT. Com. du dép. de la Haute-Savoie, arr. de Bonneville, cant. de La Roche; 619 hab. Stat. du chem. de fer de Lyon.

SAINT-LAURENT. Com. du dép. des Vosges, arr. et cant. d'Epinal; 2.371 hab. Tissage mécanique. Chapelle du XIIe siècle.

SAINT-LAURENT-BLANGY. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. et cant. (N.) d'Arras; 1.915 hab. Huileries. Fabrique de grosse chaudronnerie, de machines agricoles.

SAINT-LAURENT-BRETAGNE. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. de Pau, cant. de Morlaàs; 454 hab.

SAINT-LAURENT-CHABREUGES. Com. du dép. de la Haute-Loire, arr. et cant. de Brioude; 194 hab.

SAINT-LAURENT-D'AGNY. Com. du dép. du Rhône, arr. de Lyon, cant. de Mornant; 1.022 hab.

SAINT-LAURENT-D'AIGOUZE. Com. du dép. du Gard, arr. de Nîmes, cant. d'Aiguesmortes; 2.067 hab. Stat. du chem. de fer de Lyon. Bons vins. Vieux château de Calvières qui appartenait aux comtes de Toulouse. Restes de l'abbaye de Psalmodi (VIe s. à 1694).

SAINT-LAURENT-D'ANDENAY. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Chalon-sur-Saône, cant. de Buxy; 471 hab. Stat. du chem. de fer de Lyon.

SAINT-LAURENT-D'ARCE. Com. du dép. de la Gironde, arr. de Bordeaux, cant. de Saint-André-de-Cubzac; 886 hab.

SAINT-LAURENT-DE-BRÈVEDENT. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. du Havre, cant. de Saint-Romain-de-Colbosc; 642 hab. Clocher du XIIe siècle.

SAINT-LAURENT-DE-CARNOLS. Com. du dép. du Gard, arr. d'Uzès, cant. de Pont-Saint-Esprit; 317 hab.

SAINT-LAURENT-DE-CASTELNAUD. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Sarlat, cant. de Domme; 686 hab.

SAINT-LAURENT-DE-CERDANS. Com. du dép. des Pyrénées-Orientales, arr. de Céret, cant. de Prats-de-Mollo; 2.803 hab. Fabrique d'espadrilles. Bois et cercles pour tonnellerie.

SAINT-LAURENT-DE-CÉRIS. Com. du dép. de la Charente, arr. de Confolens, cant. de Saint-Claud; 1.327 hab.

SAINT-LAURENT-DE-CHAMOUSSET. Ch.-l. de cant. du dép. du Rhône, arr. de Lyon; 1.642 hab. Fromageries. Fabriques de galoches, filature de soie. Château, dit de *Chamousset* (XIVe-XIXe s.), renfermant une collection d'armes et armures du moyen âge.

SAINT-LAURENT-DE-CONDEL. Com. du dép. du Calvados, arr. de Falaise, cant. de Bretteville-sur-Laize; 390 hab.

SAINT-LAURENT-DE-CUVES. Com. du dép. de la Manche, arr. de Mortain, cant. de Saint-Pois; 1.024 hab.

SAINT-LAURENT-DE-JOURDES. Com. du dép. de la Vienne, arr. de Montmorillon, cant. de Lussac-les-Châteaux; 296 hab.

SAINT-LAURENT-DE-LA-BARRIÈRE. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de Saint-Jean-d'Angély, cant. de Tonnay-Boutonne; 136 hab.

SAINT-LAURENT-DE-LA-CABRERISSE. Com. du dép de l'Aude, arr. de Narbonne, cant. de Durban; 1.044 hab. Fabrique de briques fines.

SAINT-LAURENT-DE-LA-CÔTE. Com. du dép. de la Savoie, arr. et cant. de Moutiers; 232 hab.

SAINT-LAURENT-DE-L'AIN, ou SAINT-LAURENT-LEZ-MÂCON. Com. du dép. de l'Ain, arr. de Bourg, cant. de Bâgé-le-Châtel; 1.661 hab. Commerce important de salaisons. Construction de bateaux et fabriques de cordages.

SAINT-LAURENT-DE-LA-PLAINE. Com. du dép. de Maine-et-Loire, arr. de Cholet, cant. de Saint-Florent-le-Vieil; 1.038 hab. Chapelle de Notre-Dame de la Plaine, lieu de pèlerinage.

SAINT-LAURENT-DE-LA-PRÉE. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. et cant. (S.) de Rochefort; 831 hab. Stat. du chem. de fer de l'Etat. Eglise des XIe-XVe siècles. Dolmens dits les *Pierres couvertes de Charras*.

SAINT-LAURENT DE LA SALANQUE (*de Salanca*, de *sal*, sel). Com. du dép. des Pyrénées-Orientales, cant. de Rivesaltes, arr. de Perpignan, sur la rive gauche de l'Agly; 4.434 hab. Elle est une des huit communes de la *Salanque*, région comprise entre la Méditerranée, l'étang de Salses, la route nationale n° 9 et la Têt. S'est appelée *Sentinelle-de-l'Agly* à l'époque révolutionnaire. La production du sol est surtout viticole; salines, pêches, céréales. A 4 kil., au N.-E. de Saint-Laurent, se trouve le petit port de pêche du *Barcarès*, avec bains de mer.

SAINT-LAURENT-DE-LA-SALLE. Com. du dép. de la Vendée, arr. de Fontenay-le-Comte, cant. de L'Hermenault; 783 hab.

SAINT-LAURENT-DE-LIN. Com. du dép. d'Indre-et-Loire, arr. de Tours, cant. de Château-la-Vallière; 428 hab.

SAINT-LAURENT-DE-MÉDOC. Ch.-l. de cant. du dép. de la Gironde, arr. de Lesparre, dans une région très boisée du Médoc; stat. du chem. de fer de Bordeaux au Verdon, 3.028 hab. Trois sources minérales. Vignobles réputés (celui de la Tour-Carnet, dont le château appartenait au XVe s. à un seigneur de la famille de Foix).

SAINT-LAURENT-DE-MURE. Com. du dép. de l'Isère, arr. de Vienne, cant. d'Heyrieux; 1.006 hab.

SAINT-LAURENT-DE-MURET. Com. du dép. de la Lozère, arr. et cant. de Marvejols; 597 hab.

SAINT-LAURENT-DES-ARBRES. Com. du dép. du Gard, arr. d'Uzès, cant. de Roquemaure; 691 hab. Restes d'anciens remparts. Eglise fortifiée (XIIe-XVe s.).

SAINT-LAURENT-DES-AUTELS. Com. du dép. de Maine-et-Loire, arr. de Cholet, cant. de Champtoceaux; 1.360 hab.

SAINT-LAURENT-DES-BÂTONS. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Bergerac, cant. de Saint-Alvère; 524 hab.

SAINT-LAURENT-DES-BOIS. Com. du dép. de l'Eure, arr. d'Evreux, cant. de Saint-André-de-l'Eure; 100 hab.

SAINT-LAURENT-DES-BOIS. Com. du dép. de Loir-et-Cher, arr. de Blois, cant. de Marchenoir; 574 hab.

SAINT-LAURENT-DES-COMBES. Com. du dép. de la Charente, arr. de Barbezieux, cant. de Brossac; 264 hab.

SAINT-LAURENT-DES-COMBES. Com. du dép. de la Gironde, arr. de Libourne, cant. de Castillon; 448 hab. Stat. du chem. de fer d'Orléans. Vignobles classés parmi les deuxièmes crus de Saint-Emilion.

SAINT-LAURENT-DES-EAUX. Com. du dép. de Loir-et-Cher, arr. de Blois, cant. de Bracieux; 1.422 hab.

SAINT-LAURENT-DES-HOMMES. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Ribérac, cant. de Mussidan; 1.149 hab. A 2 kil. S., sur l'Isle, hameau de Bénévent, bastide créée en 1270 et appartenant aux Talleyrand.

SAINT-LAURENT-DES-MORTIERS. Com. du dép. de la Mayenne, arr. de Château-Gontier, cant. de Bierné; 466 hab. Ancien château de Noirieux.

BIBL.: André JOUBERT, *le Château seigneurial de Saint Laurent-des-Mortiers;* Mamers, 1884, in-8.

SAINT-LAURENT-DES-VIGNES. Com. du dép. de la Dordogne, arr. et cant. de Bergerac; 422 hab.

SAINT-LAURENT-DE-TERREGATTE. Com. du dép. de la Manche, arr. d'Avranches, cant. de Saint-James; 1.006 hab.

SAINT-LAURENT-DE-TRÈVES. Com. du dép. de la Lozère, arr. et cant. de Florac; 350 hab. Débris de la

EFERUS - Recherche & Classification numérique

villa de Trévidon, résidence du préfet des gaules, Tonnantius Ferreolus, qui organisa la résistance à Attila.

SAINT-LAURENT-DE-VAUX. Com. du dép. du Rhône, arr. de Lyon, cant. de Vaugneray; 107 hab.

SAINT-LAURENT-DE VEYRÈS. Com. du dép. de la Lozère, arr. de Marvejols, cant. de Fournels; 171 hab.

SAINT-LAURENT-D'OINGT. Com. du dép. du Rhône, arr. de Villefranche, cant. du Bois-d'Oingt; 795 hab. Stat. du chem. de fer de Lyon.

SAINT-LAURENT-D'OLT. Com. du dép. de l'Aveyron, arr. de Millau, cant. de Campagnac; 1.771 hab. Stat. du chem. de fer du Midi. Le cardinal Lavigerie y a fondé un séminaire arabe qui forme des prêtres pour l'Algérie, la Tunisie et les missions africaines.

SAINT-LAURENT-DU-BOIS. Com. du dép. de la Gironde, arr. de La Réole, cant. de Saint-Macaire; 2.283 hab.

SAINT-LAURENT-DU-CROS. Com. du dép. des Hautes-Alpes, arr. de Gap, cant. de Saint-Bonnet; 903 hab.

SAINT-LAURENT-DU-JURA ou SAINT-LAURENT-DE-CLAIRVAUX. Ch.-l. de cant. du dép. du Jura, arr. de Saint-Claude; 1.175 hab. Stat. du chem. de fer de Lyon, terminus de la ligne venant d'Andelot. Horlogerie. Fabrique de fromages de gruyère. Belles ruines d'une église (XIIe–XVIIe s.) et d'une importante abbaye bénédictine fondée au XIe siècle.

SAINT-LAURENT-DU-MANOIR. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Périgueux, cant. de Saint-Pierre-de-Chignac; 453 hab. Source minérale de Fontaine-Cordelière, exploitée sous les Romains.

SAINT-LAURENT DU-MONT. Com. du dép. du Calvados, arr. de Lisieux, cant. de Mézidon; 141 hab.

SAINT-LAURENT-DU-MOTTAY. Com. du dép. de Maine-et-Loire, arr. de Cholet, cant. de Saint-Florent-le-Vieil; 1.003 hab.

SAINT-LAURENT-DU-PAPE. Com. du dép. de l'Ardèche, arr. de Privas, cant. de La Voulte-sur-Rhône; 1.325 hab. Filature de soie, minoterie.

SAINT-LAURENT-DU-PLAN. Com. du dép. de la Gironde, arr. de La Réole, cant. de Saint-Macaire; 117 hab.

SAINT-LAURENT-DU-PONT. Ch.-l. de cant. du dép. de l'Isère, arr. de Grenoble; 2.627 hab. Au pied de la Grande-Chartreuse, sur le Guiers Mort; exploitation de pierres à ciment. Fabrique importante de vannerie, fabrique d'outils, distillerie. A 2 kil. N.-O., village de Villette, avec carrières de marbre rose. A 2 kil. en amont, Fourvoirie où se fabrique la liqueur de la Grande-Chartreuse. Au S., couvent de Curière, infirmerie des Chartreux, avec institution de sourds-muets.

SAINT-LAURENT-DU-TENCEMENT. Com. du dép. de l'Eure, arr. de Bernay, cant. de Broglie; 86 hab.

SAINT-LAURENT-DU-VAR. Com. du dép. des Alpes-Maritimes, arr. de Grasse, cant. de Cagnes; 1.366 hab. Stat. du chem. de fer de Lyon.

SAINT-LAURENT-EN-BEAUMONT. Com. du dép. de l'Isère, arr. de Grenoble, cant. de Corps; 668 hab.

SAINT-LAURENT-EN-BRIONNAIS (*Sanctus Laurentius Briennensis*). Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Charolles, cant. de La Clayette; 994 hab. Moulin, tuilerie, four à chaux. Le chœur et le clocher de l'église sont de l'époque romane (mon. hist.). Ancien prieuré. La terre faisait partie jadis de la baronnie de La Clayette.

SAINT-LAURENT-EN-CAUX. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. d'Yvetot, cant. de Doudeville; 890 hab. Belle croix de cimetière (XVIe s.).

SAINT-LAURENT-EN-GÂTINES. Com. du dép. d'Indre-et-Loire, arr. de Tours, cant. de Châteaurenault; 841 hab.

SAINT-LAURENT-EN-ROYANS. Com. du dép. de la Drôme, arr. de Valence, cant. de Saint-Jean-en-Royans; 1.122 hab. Etablissement de sourds-muets (filles et garçons). Moulinage de la soie.

SAINT-LAURENT-ET-BENON. Ch.-l. de cant. du dép. de la Gironde, arr. de Lesparre; 3.028 hab.

SAINT-LAURENT-LA-CONCHE. Com. du dép. de la Loire, arr. de Montbrison, cant. de Feurs; 562 hab.

SAINT-LAURENT-LA-GÂTINE. Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. de Dreux, cant. de Nogent-le-Roi; 350 hab.

SAINT-LAURENT-LA-ROCHE. Com. du dép. du Jura, arr. de Lons-le-Saunier, cant. de Beaufort; 419 hab. Vins recherchés. Sites pittoresques. Eglise du XIVe siècle. Un des principaux châteaux de la Franche-Comté y a existé, mais il fut démantelé par ordre de Louis XI et détruit en 1668, sous Louis XIV.

SAINT-LAURENT-LA-VERNÈDE. Com. du dép. du Gard, arr. d'Uzès, cant. de Lussan; 459 hab. Houille; craie minérale. Eglise du XVe et clocher du XIIe siècle.

SAINT-LAURENT-LE-MINIER. Com. du dép. du Gard, arr. du Vigan, cant. de Sumène; 1.228 hab. Exploitation de minerais de zinc et de plomb argentifère (au XIIIe s. mine d'or et d'argent). Grotte d'Anjeau.

SAINT-LAURENT-LES-BAINS. Com. du dép. de l'Ardèche, arr. de Largentière, cant. de Saint-Étienne-de-Ludgarès; 697 hab. Eau minérale carbonatée, sulfatée et chlorurée sodique, à faible minéralisation, employée dans le traitement des rhumatismes, névralgies, paralysies.

SAINT-LAURENT-LES-EGLISES. Com. du dép. de la Haute-Vienne, arr. de Limoges, cant. d'Ambazac; 1.539 hab.

SAINT-LAURENT-LES-TOURS. Com. du dép. du Lot, arr. de Figeac, cant. de Saint-Céré; 478 hab. Sur le sommet d'une colline dominant la Bave (alt. 250 m.), deux donjons rectangulaires à contreforts du XIIIe siècle.

SAINT-LAURENT-ROCHEFORT ou EN SOLORE (*Sanctus Laurentius in Solodro, sanctus Laurentius subtus Rupemfortem;* vulg. *Saint-Lurent*). Com. du dép. de la Loire, arr. de Montbrison, cant. de Boën; 781 hab. Au centre du territoire de l'*ager Solobrensis*, dont le nom subsiste encore dans celui du château en ruines de Solore; fut possédé par la famille de Rochefort jusque vers la fin du XIVe siècle, puis passa aux mains des Talaru-Chalmazel et des d'Urfé; acquise ensuite par les de Simiane, la seigneurie fut vendue à la fin de l'ancien régime aux Montagne de Poncins. M. DUMOULIN.

SAINT-LAURENT-SOUS-COIRON. Com. du dép. de l'Ardèche, arr. de Privas, cant. de Villeneuve-de-Berg; 458 hab.

SAINT-LAURENT-SUR-GORRE. Ch.-l. de cant. du dép. de la Haute-Vienne, arr. de Rochechouart; 2.680 hab.

SAINT-LAURENT-SUR-MER. Com. du dép. du Calvados, arr. de Périgueux, cant. de Trévières; 239 hab. Eglise des XIIe et XIIIe s. Bains de mer.

SAINT-LAURENT-SUR-SÈVRE. Com. du dép. de la Vendée, arr. de La Roche-sur-Yon, cant. de Mortagne; 2.906 hab.

SAINT-LAURENT (CORNEILLE DE), poète belge (V. CORNEILLE DE SAINT-LAURENT).

SAINT-LAURENT, auteur dramatique français (V. NOMBRET [De]).

SAINT-LAURENT (Henri-Léonard GRIMARD DE), écrivain d'art français (V. GRIMOUARD).

SAINT-LAURENT (Comte de), archéologue français (V. BAYE [Baron de]).

SAINT-LAURS. Com. du dép. des Deux-Sèvres, arr. de Niort, cant. de Coulonges-sur-l'Autize; 1.228 hab. Stat. du chem. de fer de l'Etat. Houille; fabr. de chaux pour l'apiculture.

SAINT-LAZARE DE JÉRUSALEM (Ordre hospitalier et militaire de). Cet ordre prit naissance en Palestine à la fin du XIe siècle. Comme les autres ordres hospitaliers et militaires, il était destiné à secourir et à protéger les chrétiens en Orient. Plus spécialement, il avait la mission de soigner les lépreux. On a prétendu, à tort, que le grand maître devait lui-même être un lépreux et que, la lèpre tendant à disparaître, Innocent IV dut abolir cette condi-

EFERUS - Recherche & Classification numérique

tion. Mais il eût été impossible à un homme atteint de cette maladie hideuse et si redoutée d'être un grand et puissant personnage, et l'authenticité de la bulle dont il s'agit est justement contestée. Louis VII, à son retour de la croisade, ramena en France une partie des chevaliers de Saint-Lazare et leur fit don, en 1154, du château de Boigny, près d'Orléans. Le reste de l'ordre vint aussi en France, en 1254, avec Louis IX qui les avait hautement appréciés en Orient. Il leur confia la garde de la ville d'Aigues-Mortes et, plus tard, leur donna une maison à Paris, près de l'église Saint-Jacques-la-Boucherie. Ce fut vers la même époque qu'ils quittèrent la règle de Saint-Basile pour celle de Saint-Augustin. L'ordre se répandit de France en Europe, et ses richesses ne tardèrent pas à devenir considérables. Au XIVe siècle, il possédait trois cents établissements. Il semblerait qu'il eut à redouter le sort de l'ordre du Temple après l'abolition de celui-ci. Il fut même supprimé en 1490, par Innocent VIII, bien qu'il ait continué à subsister en France. Puis il fut rétabli en 1565 par Pie IV, qui lui rendit ses anciens privilèges. Mais peu après, en 1608, il fut réuni, en France, à l'ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel, avec lequel il disparut en 1789, et, en Savoie, à l'ordre de Saint-Maurice. C'est sous cette seule forme qu'il existe encore aujourd'hui au royaume d'Italie. La croix d'or émaillée de sinople à huit pointes était, en France, anglée de quatre fleurs de lis d'or. Ruban vert. V. d'A.

BIBL. : Eugène VIGNAT, *les Lépreux et les Chevaliers de Saint-Lazare de Jérusalem et de N.-D. du Mont-Carmel;* Orléans, 1881, in-8. — *Mémoires en forme d'abrégé historique de l'institution, progrès et privilèges de l'ordre royal des chevaliers hospitaliers de N.-D. du Mont-Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem. Seconde édition revue et augmentée par le P.* Toussainct de SAINT-LUC ; Paris, 1666, in-12. — GAUTIER DE SIBERT, *Histoire des ordres royaux hospitaliers-militaires de N.-D. du Mont-Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem ;* Paris, 1772, in-4. — *Code des lois, statuts et règlements des ordres royaux, militaires et hospitaliers de Saint-Lazare de Jérusalem et de N.-D. du Mont-Carmel ;* Paris, 1783, in-4.

SAINT-LAZARE (Prison de). Située rue du Faubourg-Saint-Denis, 107, à Paris, c'était jadis, ainsi que son nom l'indique, une léproserie, construite à la fin du XIe siècle ou au commencement du XIIe, sur l'emplacement d'une vieille basilique dédiée à saint Laurent. Les rois la dotèrent de nombreux privilèges. Louis le Gros, notamment, établit en sa faveur la foire de Saint-Ladre, qui se tenait devant l'hôpital, à la Toussaint, et elle devint ainsi rapidement, avec son vaste enclos, qui rejoignait le faubourg Poissonnière, l'une des plus importantes de la région parisienne. En 1147, au moment de son départ pour la croisade, Louis VII la visita en allant prendre à Saint-Denis l'oriflamme ; Philippe le Hardi y fit, à son tour, sa première halte lorsqu'il sortit de Paris, pieds nus, portant sur ses épaules, de Notre-Dame à Saint-Denis, le cercueil de saint Louis, et une tour à quatre faces, de style gothique, surmontée d'une croix et ornée des statues de saint Louis, de Philippe III, du comte de Nevers et du comte de Clermont, fut élevée devant la porte pour commémorer cet événement : elle a subsisté jusqu'à la Révolution. A partir de 1515 et jusqu'au XVIIe siècle, la léproserie fut desservie par des chanoines réguliers de Saint-Victor qui s'y établirent et, en 1632, la lèpre ayant à peu près complètement disparu de nos contrées, son prieur, André Le Bon, la céda à saint Vincent de Paul, qui y installa, sous le nom de congrégation de Saint-Lazare, un couvent de prêtres de la mission, et qui y mourut. Ses successeurs négligèrent son œuvre et, à la fin du XVIIe siècle, une partie du couvent fut transformée en maison de correction pour les jeunes gens « de mœurs déréglées », dont les familles avaient obtenu la claustration par lettre de cachet, et pour les prêtres « insubordonnés ». Le 13 juil. 1789, le peuple de Paris affamé pilla les nombreux approvisionnements qu'y recélaient les lazaristes et délivra, du même coup, les quarante prisonniers qui s'y trouvaient enfermés. Quatre ans après, la Terreur en fit l'une des salles d'attente de la guillotine ; André Chénier et Antoine Roucher y vécurent leurs dernières années, et le tableau célèbre de Muller, l'*Appel des condamnés*, représente l'une des salles du rez-de-chaussée de la lugubre geôle. Morcelés et vendus en détail comme biens nationaux, les immenses terrains du couvent se couvrirent, après la Révolution, de constructions. Quant aux bâtiments, le Consulat leur conserva leur dernière affectation, celle de prison, mais le sexe des prisonniers changea, et, tout récemment encore, Saint-Lazare était une maison d'arrêt et de correction où l'on enfermait, outre les prostituées, toutes autres femmes ou jeunes filles prévenues ou condamnées à des peines relativement courtes. Des quartiers distincts recevaient ces dernières, et une partie spéciale était réservée aux filles insoumises atteintes de maladies contagieuses, détenues administrativement ou envoyées par le dispensaire (V. PROSTITUTION). Actuellement, les jeunes filles, mises, pour des motifs divers, en état d'arrestation, sont provisoirement enfermées à la Conciergerie, en attendant qu'il soit statué sur leur sort, puis dirigées, s'il y a lieu, sur la prison de Nanterre. Les femmes condamnées sont placées, suivant la durée de leur peine, dans la prison cellulaire contiguë au dépôt de mendicité de Nanterre ou dans un quartier spécial de la maison centrale de Doullens. Il ne reste donc plus à Saint-Lazare, en dehors de prévenues qui y occupent un quartier isolé, que des femmes de mauvaises mœurs. Les bâtiments, demeurés tels qu'ils étaient au XVIIe siècle, comprennent cinq corps de logis, aux murs décrépits et à l'aspect sinistre, qui entourent trois grandes cours intérieures plantées d'arbres ; 1.200 détenues peuvent y trouver place. Elles vivent en commun dans de grands dortoirs et portent un uniforme spécial. Les malades occupent 21 vastes salles d'infirmerie. Trois chirurgiens et quatre médecins nommés au concours sont attachés à l'établissement. La surveillance est confiée à des sœurs de Marie-Joseph.

SAINT-LAZARE. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Sarlat, cant. de Terrasson ; 563 hab. Stat. du chem. de fer de l'Etat. Grotte de Badejol.

SAINT-LÉGER (Sport) (V. COURSE, t. XIII, p. 153).

SAINT-LÉGER. Com. du dép. des Hautes-Alpes, arr. de Gap, cant. de Saint-Bonnet ; 247 hab.

SAINT-LÉGER. Com. du dép. des Alpes-Maritimes, arr. et cant. de Puget-Théniers ; 116 hab.

SAINT-LÉGER. Com. du dép. de la Charente, arr. d'Angoulême, cant. de Blanzac ; 177 hab.

SAINT-LÉGER. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de Saintes, cant. de Pons ; 585 hab.

SAINT-LÉGER. Com. du dép. de la Gironde, arr. de Bazas, cant. de Saint-Symphorien ; 392 hab. Sources ferrugineuses. A 2 kil. N.-E., ruines féodales de Castelnau-de-Cernès.

SAINT-LÉGER. Com. du dép. d'Ille-et-Vilaine, arr. de Saint-Malo, cant. de Combourg ; 485 hab.

SAINT-LÉGER. Com. du dép. de la Loire-Inférieure, arr. de Nantes, cant. de Bouaye ; 548 hab.

SAINT-LÉGER. Com. du dép. de Lot-et-Garonne, arr. de Nérac, cant. de Damazan ; 324 hab. Château de Longueville où mourut (1621) le connétable de Luynes.

SAINT-LÉGER. Com. du dèp. de la Manche, arr. d'Avranches, cant. de La Haye-Pesnel ; 134 hab.

SAINT-LÉGER. Com. du dép. de la Mayenne, arr. de Laval, cant. de Sainte-Suzanne ; 503 hab.

SAINT-LEGER. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. d'Arras, cant. de Croisilles ; 784 hab.

SAINT-LÉGER. Com. du dép. de la Savoie, arr. de Saint-Jean-de-Maurienne, cant. d'Aiguebelle ; 486 hab.

SAINT-LÉGER. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Coulommiers, cant. de Rebais ; 233 hab.

SAINT-LÉGER. Com. du dép. de Vaucluse, arr. d'Orange, cant. de Malaucène ; 118 hab.

EFERUS - Recherche & Classification numérique

SAINT-LÉGER-AUX-BOIS. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Compiègne, cant. de Ribécourt; 568 hab. Fabr. de jouets d'enfants. Intéressante église du XIe s.

SAINT-LÉGER-AUX-BOIS. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Neufchâtel, cant. de Blangy; 590 hab. Eglise gothique (XVIe s.). Tour féodale des Mailly (XVe s.).

SAINT-LÉGER-BRIDEREIX. Com. du dép. de la Creuse, arr. de Guéret, cant. de La Souterraine; 385 hab.

SAINT-LÉGER-DE-FOUGERET. Com. du dép. de la Nièvre, arr. et cant. de Château-Chinon; 1.368 hab.

SAINT-LÉGER-DE-FOURCHES. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Semur-en-Auxois, cant. de Saulieu; 950 hab.

SAINT-LÉGER-DE-MONTERILLAIS. Com. du dép. de la Vienne, arr. de Loudun, cant. des Trois-Moûtiers; 773 hab. Stat. du chem. de fer de l'Etat. Eglise romane (flèche du XIIe s.). Allée couverte.

SAINT-LÉGER-DE-MONTBRUN. Com. du dép. des Deux-Sèvres, arr. de Bressuire, cant. de Thouars; 922 hab.

SAINT-LÉGER-DE-PEYRE. Com. du dép. de la Lozère, arr. et cant. de Marvejols; 611 hab. Mines argentifères. Ruines du château de Peyre pris par le duc de Joyeuse aux calvinistes en 1586.

SAINT-LÉGER-DE-RÔTES. Com. du dép. de l'Eure, arr. et cant. de Bernay; 347 hab.

SAINT-LÉGER-DES-AUBÉES. Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. de Chartres, cant. d'Auneau; 372 hab.

SAINT-LÉGER-DES-BOIS. Com. du dép. de Maine-et-Loire, arr. d'Angers, cant. de Saint-Georges-sur-Loire; 622 hab.

SAINT-LÉGER-DES-BRUYÈRES. Com. du dép. de l'Allier, arr. de Lapalisse, cant. du Donjon; 562 hab.

SAINT-LÉGER-DES-VIGNES. Com. du dép. de la Nièvre, arr. de Nevers, cant. de Decize; 1.845 hab. Importante verrerie à bouteilles dite *de Decize*. Gisements de plâtre et de kaolin

SAINT-LÉGER-DE-VIGNAGUE. Com. du dép. de la Gironde, arr. de La Réole, cant. de Sauveterre-de-Guyenne; 455 hab.

SAINT-LÉGER-DU-BOIS. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. d'Autun, cant. d'Epinac; 1.042 hab.

SAINT-LÉGER-DUBOSQ. Com. du dép. du Calvados, arr. de Pont-l'Evêque, cant. de Dozulé; 197 hab.

SAINT-LÉGER-DU-BOURG-DENIS. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Rouen, cant. de Darnétal; 1.339 hab. Fabr. de produits chimiques et pharmaceutiques. Filature de coton. Ruines d'un château bâti par Rollon. Eglise du XVIe siècle.

BIBL. : ROUSSIGNOL, *Notice sur Saint-Léger-du-Bourg-Denis;* Rouen, 1859, in-8.

SAINT-LÉGER-DU-GENNETEY. Com. du dép. de l'Eure, arr. de Pont-Audemer, cant. de Bourgtheroulde; 88 hab.

SAINT-LÉGER-DU-MALZIEU. Com. du dép. de la Lozère, arr. de Marvejols, cant. du Malzieu-Ville; 558 hab.

SAINT-LÉGER-EN-BRAY. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Beauvais, cant. d'Auneuil; 227 hab. Stat. du chem. de fer du Nord.

SAINT-LÉGER-EN-YVELINES. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. et cant. de Rambouillet; 691 hab. Dolmen de la Pierre Ardroue. L'origine de cette localité est une maison de chasse des rois mérovingiens, puis un château fort.

SAINT-LÉGER-LA-MONTAGNE. Com. du dép. de la Haute-Vienne, arr. de Limoges, cant. de Laurière; 1.129 hab. A 2 kil. S.-S.-E., village de Sauvagnac avec son église des XIIe et XVe s., qui est un but de pèlerinage.

SAINT-LÉGER-LE-GUÉRÉTOIS. Com. du dép. de la Creuse, arr. de Guéret, cant. de Saint-Vaury; 599 hab.

SAINT-LÉGER-LE-PAUVRE. Com. du dép. de la Somme, arr. d'Amiens, cant. d'Oisemont; 62 hab.

SAINT-LÉGER-LE-PETIT. Com. du dép. du Cher, arr. de Sancerre, cant. de Sancergues; 698 hab.

SAINT-LÉGER-LÈS-AUTHIES. Com. du dép. de la Somme, arr. de Doullens, cant. d'Acheux; 167 hab.

SAINT-LÉGER-LÈS-DOMART. Com. du dép. de la Somme, arr. de Doullens, cant. de Domart; 1.716 hab. Stat. du chem. de fer du Nord.

SAINT-LÉGER-LÈS-MELLE. Com. du dép. des Deux-Sèvres, arr. et cant. de Melle; 816 hab.

SAINT-LÉGER-LÈS-PARAY. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Charolles, cant. de Paray-le-Monial; 313 hab.

SAINT-LÉGER-MAGNAZEIX. Com. du dép. de la Haute-Vienne, arr. de Bellac, cant. de Magnac-Laval; 1.864 hab.

SAINT-LÉGER-PRÈS-TROYES. Com. du dép. de l'Aube, arr. de Troyes, cant. de Bouilly; 268 hab. Stat. du chem. de fer de l'Est.

SAINT-LÉGER-SOUS-BEUVRAY (*Sanctus Leodegarius sub Biffracto*). Ch.-l. de cant. du dép. de Saône-et-Loire, arr. d'Autun; 1.788 hab. Moulins. Découvertes d'antiquités romaines. Nombreux fiefs : Corlon, Lavaux, La Boutière, Le Vivier, Mellet, Montaugé, etc. Le mont Beuvray (V. BIBRACTE) domine le village.

SAINT-LÉGER-SOUS-BRIENNE. Com. du dép. de l'Aube, arr. de Bar-sur-Aube, cant. de Brienne-le-Château; 313 hab.

SAINT-LÉGER SOUS-CHOLET. Com. du dép. de Maine-et-Loire, arr. de Cholet, cant. de Beaupréau; 620 hab.

SAINT-LÉGER-SOUS-LA-BUSSIÈRE. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Mâcon, cant. de Tramayes; 592 hab.

SAINT-LÉGER-SOUS-MARGERIE. Com. du dép. de l'Aube, arr. d'Arcis-sur-Aube, cant. de Chavanges; 179 hab.

SAINT-LÉGER-SUR-BONNEVILLE. Com. du dép. de l'Eure, arr. de Pont-Audemer, cant. de Beuzeville; 140 hab.

SAINT-LÉGER-SUR-DHEUNE (*Sanctus Leodegarius ad Dehunam*). Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Chalon-sur-Saône, cant. de Chagny, sur la Dheune et le canal du Centre; 2.162 hab. Station de chem. de fer de la ligne de Nevers à Chagny. Carrières de pierre. Moulins, tuileries, plâtreries, fours à chaux, scierie. Traces de voie romaine. Eglise de différents styles (flèche ancienne en pierre; triptyque de 1552 à l'intérieur). Ce bourg a été chef-lieu de canton pendant la Révolution. LEX.

SAINT-LÉGER-SUR-SARTHE. Com. du dép. de l'Orne, arr. d'Alençon, cant. du Mêle-sur-Sarthe; 400 hab.

SAINT-LÉGER-TRIEY. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Dijon, cant. de Pontailler-sur-Saône; 145 hab.

SAINT-LÉGER-VAUBAN ou DE-FOUCHERET. Com. du dép. de l'Yonne, arr. d'Avallon, cant. de Quarré-les-Tombes, sur une colline dominant le cours du Trinquelin; 1.276 hab. Eglise : chœur du XVe siècle; nef et tour reconstruites en 1856. Lieu de naissance de Vauban, dont on voit encore la maison, défigurée.

SAINT-LÉOMER. Com. du dép. de la Vienne, arr. de Montmorillon, cant. de La Trimouille; 541 hab.

SAINT-LÉON. Com. du dép. de l'Allier, arr. de Lapalisse, cant. de Jaligny; 1.426 hab.

SAINT-LÉON. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Sarlat, cant. de Montignac; 700 hab.

SAINT-LÉON. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Villefranche, cant. de Nailloux; 967 hab.

SAINT-LÉON. Com. du dép. de la Gironde, arr. de Bordeaux, cant. de Créon; 170 hab.

SAINT-LÉON. Com. du dép. de Lot-et-Garonne, arr. de Nérac, cant. de Damazan; 371 hab.

SAINT-LÉON-D'ISSIGEAC. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Bergerac, cant. d'Issigeac; 263 hab.

SAINT-LÉON-SUR-L'ISLE. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Périgueux, cant. de Saint-Astier; 897 hab.

SAINT-LÉON (Charles-Victor-Arthur MICHEL, dit), chorégraphe et musicien français, né à Paris en 1821, mort dans la même ville en 1870. Cet artiste, après avoir fait en France son éducation chorégraphique, fut attaché en qualité de danseur et de maître de ballet à plusieurs théâtres

EFERUS - Recherche & Classification numérique

étrangers. Il fit notamment à Londres un long séjour où sa réputation commença à se répandre. Ce fut là qu'il épousa la célèbre danseuse Fanny Cerrito. Peu de temps après, en 1846, il créait à l'Opéra de Paris, avec elle, le ballet des *Filles de marbre* dont il était l'auteur pour la partie chorégraphique. Il fit encore plusieus autres créations importantes sur la même scène et voyagea à diverses reprises à l'étranger, notamment en Allemagne, où il fit apprécier, en outre, son talent de violoniste qui, sans être très classique, n'en était pas moins réel. Il prit quelque temps, en 1855, la direction de la danse au théâtre royal de Lisbonne. Puis de retour à Paris, il partagea désormais son temps entre l'Opéra et les théâtres impériaux de Saint-Pétersbourg auxquels il donnait tous ses soins et sur lesquels il a fait représenter la majeure part de ses créations ingénieuses. Outre son talent personnel de danseur, il a excellé en effet dans la composition des pas de ballet qu'il a contribué à rendre moins solennels peut-être, mais plus vivants et plus pittoresques qu'ils ne l'étaient avant lui. H. Q.

SAINT-LÉONARD. Com. du dép. du Gers, arr. de Lectoure, cant. de Saint-Clar; 381 hab.

SAINT-LÉONARD. Com. du dép. de Loir-et-Cher, arr. de Blois, cant. de Marchenoir; 1.111 hab.

SAINT-LÉONARD. Com. du dép. de la Marne, arr. et cant. (3e) de Reims; 63 hab.

SAINT-LÉONARD. Com. du dép. de l'Oise, arr. et cant. de Senlis; 547 hab.

SAINT-LÉONARD. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Boulogne, cant. de Samer; 305 hab.

SAINT-LÉONARD. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. du Havre, cant. de Fécamp; 978 hab.

SAINT-LÉONARD. Com. du dép. des Vosges, arr. de Saint-Dié, cant. de Fraize, vallée supér. de la Meurthe; 1.142 hab. Stat. sur la voie ferrée de Saint-Dié à Fraize avec embranchement sur Laveline. Centre d'industrie cotonnière, ancien bailliage de Saint-Dié.

SAINT-LÉONARD-DE-NOBLAT. Ch.-l. de cant. du dép. de la Haute-Vienne, arr. de Limoges, sur la rive droite de la Vienne et le chemin de fer de Limoges à Clermont; 5.630 hab. L'industrie de la tannerie exercée depuis le XIIIe siècle subsiste toujours; celle de la chaudronnerie, non moins ancienne, est complètement tombée; celle du papier de paille est représentée par le moulin de Farebout. Des deux manufactures de porcelaine qu'a possédées cette ville, il n'en subsiste qu'une. Eglise romane du XIe siècle (mon. hist.), avec quelques parties du XIIe et du XIIIe; les stalles sont du XVe siècle; le chœur a été restauré en 1603; le clocher si remarquable l'a été de nos jours. Pont du XIIIe siècle, maisons des XIIIe et XIVe siècles. D'un donjon appelé le château de Noblat, mentionné dès le XIe siècle et qui fut souvent assiégé au cours du moyen âge, il ne subsiste que les ruines. Des églises Notre-Dame, Saint-Etienne et Saint-Michel, il n'y a plus trace. L'église de Pont-de-Noblat date de notre siècle. L'hôpital, fondé en 1191, reconstruit en 1695, subsiste toujours. Une maladrerie, qui remontait peut-être au XIIe siècle, existait encore au commencement du XVIIe. Les récollets s'établirent à Saint-Léonard en 1594, les Filles de Notre-Dame en 1652, les pénitents bleus, blancs et feuille-morte dans le premier tiers du XVIIe siècle. Il s'est tenu à Saint-Léonard, en 1290, un concile provincial présidé par l'archevêque de Bourges. Les Etats provinciaux du Haut-Limousin s'y réunirent en 1428 (?) et 1441. En 1634, Saint-Léonard devint le siège d'une petite sénéchaussée bientôt supprimée, et en 1790, le chef-lieu d'un district du département.

Cette localité appelée d'abord Noblac (*Nobiliacum*) s'est développée autour du tombeau de saint Léonard (VIe s.), dont elle a fini par porter le nom. Depuis le VIIIe siècle au moins, ce tombeau devint un lieu de pèlerinage très fréquenté, sous la garde d'un prieuré de chanoines réguliers (IXe s.), qui devint chapitre de chanoines séculiers en 1691. A partir du XIe siècle sinon plus tôt, l'évêque de Limoges en fut le principal seigneur. Mais les Brun, les Noblat, les Vigier, les Royère, les Marchès exercèrent aussi sur quelques parties de la ville des droits de seigneurie que les évêques de Limoges rachetèrent presque tous au cours des XIIIe et XIVe siècles.

Entouré d'une enceinte à six portes construite vers la fin du XIIe siècle, Saint-Léonard a joué un rôle assez important dans l'histoire politique et militaire du Limousin. Les bourgeois du lieu, enrichis par le commerce, s'étaient donné, dans la seconde moitié du XIIe siècle, une organisation municipale que l'évêque fut bien obligé de reconnaître. Tout comme à Limoges, leurs magistrats, appelés d'abord prud'hommes, portèrent ensuite le nom de consuls. Au nombre de huit, ils étaient assistés d'un conseil de ville sur lequel on n'a que peu d'indications. Ils prêtèrent serment à la royauté pour la première fois en 1212. Outre les attributions d'ordre militaire qu'ils possédèrent de bonne heure, ils acquirent aussi des droits de justice qui leur furent plus d'une fois contestés. La lutte avec l'évêque de Limoges commença en 1226 et dura plus d'un siècle. Elle fut marquée par divers incidents qui rendent fort instructive l'histoire de cette commune. Les arrêts du Parlement de Paris de 1285 et 1286 ne réussirent pas à ramener la paix. Pour mieux avoir raison des bourgeois insoumis, l'évêque de Limoges conclut avec Philippe le Bel, en 1307, un traité de pariage par lequel il associait le roi de France à tous ses droits de seigneurie sur Saint-Léonard. Les bourgeois tentèrent de résister aux officiers du pariage. Ils durent se soumettre au bout de quelques années et se résigner à la perte de leurs droits de juridiction criminelle.

Sur le territoire de cette commune se voient les ruines d'un important prieuré du XIIe siècle, l'Artige, qui, ayant dans sa dépendance un assez grand nombre d'autres prieurés, se disait chef d'ordre.

Saint-Léonard est la patrie de l'historien Oroux et du chimiste Gay-Lussac auquel on a élevé un buste en 1891. Alf. Leroux.

Bibl.: Anonyme, *Petite Chronique du chapitre de Saint-Léonard* (1467-68), publ. par l'abbé Lecler. — Anonyme, *Chronique moderne* (1548-1604), publ. par A. Leroux. — Arbellot, *Privilèges de la ville de Saint-Léonard*, dans *Bull. Soc. arch. du Limousin*, t. XIV. — De Verneilh, *l'Eglise romane de Saint-Léonard*, dans *Congrès scient. de Limoges*, 1859. — L. Guibert, *la Commune de Saint-Léonard-de-Noblat au XIIIe siècle*, dans *Bull. Soc. arch. du Limousin*, t. XXXVII et XXXVIII.

SAINT-LÉONARD-DES-BOIS. Com. du dép. de la Sarthe, arr. de Mamers, cant. de Fresnay-sur-Sarthe; 1.212 hab. Eglise du XIIIe siècle. Dolmen dit le *Lit de saint Léonard*, sur le bord de la Sarthe.

Bibl.: Paul Delamolle, *Excursions à Saint-Léonard-des-Bois et à Saint-Cénery-le-Céré*, 1847, in-12. — P. Moulard, *Recherches historiques sur Saint-Léonard-des-Bois et Saint-Paul-le-Gaultier*, 1888, in-8.

SAINT-LÉONARD-DES-PARCS. Com. du dép. de l'Orne, arr. d'Alençon, cant. de Courtomer; 158 hab.

SAINT-LÉONARD (Angleterre) (V. Hastings).

SAINT-LEONARDS (Edward-Burtenshaw Sugden, baron de), homme d'Etat anglais, né à Westminster le 12 févr. 1781, mort le 29 janv. 1875. Fils d'un coiffeur, il fit de bonnes études, se fit inscrire au barreau de Londres en 1807 et gagna une réputation considérable par la publication d'ouvrages sur les transferts de propriétés: *Practical treatise of the law of vendors and purchasers of Estates* (Londres, 1805, in-8); *Practical treatise of Powers* (Londres, 1808, in-8). Membre du Parlement pour Weymouth en 1828, il s'y occupa des lois d'affaires, devint solicitor general, en 1829. Il eut les piques les plus vives, soit à la barre, soit au Parlement avec Brougham, et, après avoir échangé les méchancetés les plus noires, ils finirent par s'accorder très bien. Sugden obtint le grand sceau d'Irlande dans le ministère de Robert Peel (1834) et de nouveau en 1841, et devint grand chancelier le 27 févr. 1852, à la suite de l'avène-

EFERUS - Recherche & Classification numérique

ment au pouvoir de lord Derby. Il fut créé à cette occasion baron Saint-Léonards (1er mars). Il tomba avec le ministère le 20 déc. suivant et refusa de reprendre ces hautes fonctions en 1858. Il ne s'occupa plus que de réformes législatives et fit passer des mesures excellentes, notamment en matière de testaments et de législation des aliénés. Il rendait de véritables oracles juridiques, et à la Chambre des lords il passait pour infaillible. Citons encore de lui : *A series of letters to a man of Property* (Londres, 1809) ; *Considerations on the rate of interest and on redeemable annuities* (1816, in-8) ; *Treatise on the law of Property* (1849, in-8) ; *Baronies by tenure* (1861, in-8). R. S.

SAINT-LÉONS. Com. du dép. de l'Aveyron, arr. de Millau, cant. de Vezins ; 567 hab.

SAINT-LÉOPARDIN-D'AUGY. Com. du dép. de l'Allier, arr. de Moulins, cant. de Lurcy-Lévy ; 1.075 hab.

SAINT-LÉRY. Com. du dép. du Morbihan, arr. de Ploërmel, cant. de Mauron ; 265 hab.

SAINT-LEU-D'ESSERENT (*Saint-Leu-sur-Oise*). Com. du dép. de l'Oise, arr. de Senlis, cant. de Creil ; 1.571 hab. Stat. du chem. de fer du Nord. Ce lieu possédait un monastère fondé à la fin du XIe siècle par Hugues, comte de Dammartin, seigneur d'Esserent. Guy, évêque de Beauvais, y plaça des clunisiens. Enrichi par les comtes de

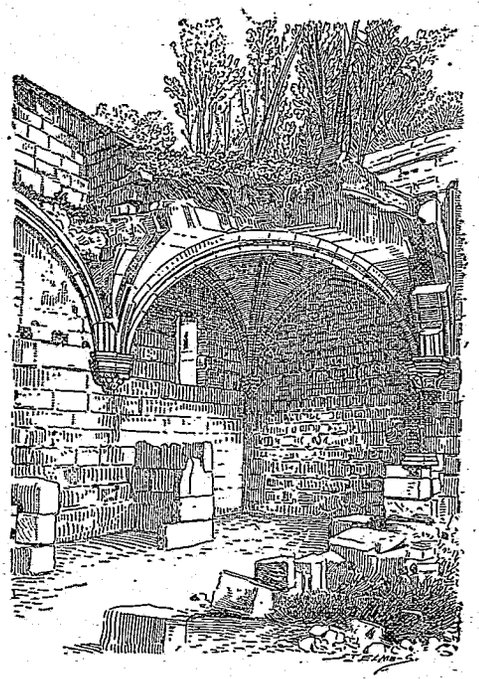

Partie du cloître, à Saint-Leu-d'Esserent.

Clermont et par les seigneurs du voisinage, le prieuré de Saint-Leu devait avoir vingt-cinq religieux. L'église conventuelle (mon. hist.), qui s'élève encore aujourd'hui majestueusement sur une terrasse au-dessus de la rivière d'Oise, est un des édifices les plus remarquables de l'Ile-de-France. Elle appartient à l'époque de transition ; sa longueur est de 71 m., sa largeur de 21m,33, sa hauteur sous voûte de 27 m. Elle se compose d'une nef de six travées avec bas côtés, d'un chœur de trois travées et d'un rond-point de sept travées, dont les grands arcs retombent en général sur des piliers monocylindriques d'une étonnante légèreté. Le portail est formé d'une grande ogive romane ornée de trois rangs de zigzags ; derrière ce portail est un porche profond de 6 m., supportant une grande salle voûtée et ornée de beaux chapiteaux sculptés, qui servait de bibliothèque aux moines. A droite de ce portail est un élégant clocher à deux rangs superposés d'arcades romanes surmontées d'une flèche octogone en écailles de poisson, dont la hauteur totale est d'environ 50 m. Parallèlement au sanctuaire s'élève, sur chaque bas côté du chœur, une tour romane, carrée et sans flèche. Des arcs-boutants et des contreforts soutiennent extérieurement les voûtes de l'édifice. Près de l'église se voient des restes de bâtiments conventuels, une partie de cloître et quelques ruines du château appartenant à la même époque que l'église. De nombreuses carrières situées sur le territoire de cette commune, dont quelques-unes ont plusieurs kilomètres de profondeur, on extrait la pierre à bâtir si connue sous le nom de pierre de Saint-Leu. Une sucrerie a été construite sur les bords de l'Oise. Fabriques de colle forte et de crics ; dentelles, féculerie, etc.

SAINT-LEU-TAVERNY (*Sanctus lupus juxta Taberniacum, de Taverneyo*). Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Pontoise, cant. de Montmorency ; 2.906 hab. Stat. du chem. de fer du Nord. Situé non loin de la lisière S. de la forêt de Montmorency, au pied de la colline de Saint-Prix, ce que l'on sait de plus ancien sur ce village est que, dès le XIIe siècle, il s'y trouvait une église, dédiée à saint Loup, évêque de Sens. Les seigneurs de Montmorency étaient propriétaires du lieu, qui passa plus tard dans la seigneurie de la maison de Condé. Au XVIIIe siècle, le duc d'Orléans y possédait un château, où séjournèrent ses enfants et leur institutrice, Mme de Genlis ; non loin, sur la hauteur, se dressait l'ancien château du connétable Mathieu de Montmorency. Ce dernier fut démoli par Louis Bonaparte, roi de Hollande, qui réunit les deux domaines ; sa femme, la reine Hortense, devint, après sa séparation, duchesse de Saint-Leu. Sous la seconde Restauration, le château fut acquis par le dernier des Condé, qui, le 27 août 1830, y fut trouvé pendu à l'espagnolette d'une fenêtre (V. CONDÉ, t. XII, p. 341). Son tombeau s'élève, au N. du village, sur la droite de l'avenue de cyprès qui mène à la forêt, à l'endroit même où le corps du prince avait été découvert : car le château, qu'il avait légué à Mme de Feuchères, a été démoli en 1835, et le parc morcelé. — L'église actuelle (qui remplace un monument dédié le 7 nov. 1690) a été commencée en 1852 : elle n'est remarquable que par le monument élevé au roi Louis par le sculpteur Petitot, et par les tombes de la maréchale Ney, de Charles Bonaparte, de Louis Bonaparte et de deux de ses fils. Saint-Leu-Taverny s'est appelé un moment, sous la Révolution, Claire-Fontaine, et, pendant le second Empire, Napoléon-Saint-Leu.

BIBL. : L'abbé LEBEUF, *Hist. de la ville et de tout le diocèse de Paris*, éd. de 1883, t. II, pp. 67 à 72.

SAINT-LEZER. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. de Tarbes, cant. de Vic-en-Bigorre ; 347 hab.

SAINT-LEZIN. Com. du dép. de Maine-et-Loire, arr. de Cholet, cant. de Chemillé ; 803 hab.

SAINT-LIEUX-LAFENASSE. Com. du dép. du Tarn, arr. d'Albi, cant. de Réalmont ; 712 hab.

SAINT-LIEUX-LÈS-LAVAUR. Com. du dép. du Tarn, arr. et cant. de Lavaur ; 540 hab.

SAINT-LIGUAIRE. Com. du dép. des Deux-Sèvres, arr. et cant. (2e) de Niort ; 1.424 hab. Stat. du chem. de fer de l'Etat. Restes d'une abbaye bénédictine (xe s.).

SAINT-LIN. Com. du dép. des Deux-Sèvres, arr. de Parthenay, cant. de Mazières-en-Gâtine ; 566 hab.

SAINT-LIONS. Com. du dép. des Basses-Alpes, arr. de Digne, cant. de Barrême ; 112 hab.

SAINT-LIZIER. Ch.-l. de cant. du dép. de l'Ariège, arr. de Saint-Girons, à 460 m. d'alt., sur une colline de la rive dr. du Salat ; 1.376 hab. Asile d'aliénés (autrefois évêché). Papeteries et moulins à huile. Un des sites les plus intéressants de la région des Pyrénées au point de vue de l'archéologie ; il a une enceinte gallo-romaine parfaitement conservée (264 m. de long sur 150), flanquée de 12 tours rondes qui constituait l'acropole de la ville.

EFERUS - Recherche & Classification numérique

Un donjon rectangulaire du XIIe siècle la domine et repose sur une treizième tour romaine qui n'est pas en saillie sur l'enceinte : trois des tours supportent la façade du palais épiscopal du XVIIe siècle qui tient à la cathédrale Sainte-Marie (édifice gothique du XIVe siècle avec belles boiseries du XVIIIe siècle) : la salle capitulaire des chanoines est du style roman le plus pur. L'enceinte gallo-romaine était complétée par deux murailles qui fermaient la ville inférieure, étagée sur la colline : deux tours de défense flanquant une porte de la ville subsistent dans les deux absides secondaires de la cathédrale Saint-Lizier bâtie à mi-côte du Xe au XIIe siècle ; sur le transept s'élève une tour crénelée de style toulousain (XIVe s.). Sainte-Marie et Saint-Lizier ont été toutes deux cathédrales ensemble jusqu'au XVIIe siècle, puis, à partir de cette date, Sainte-Marie seule jusqu'à la révolution ; cependant Saint-Lizier est plus vaste

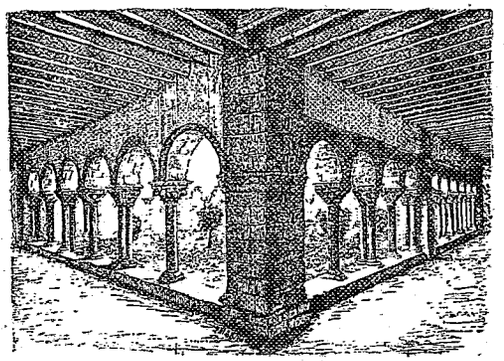

Cloître de Saint-Lizier.

et possédait un cloître superbe qui est intact et dont on admire les belles arcades romanes au rez-de-chaussée, la galerie de briques au premier étage et les deux tombeaux d'évêque du XIVe siècle ; le trésor de l'église possède : une crosse d'ivoire et une mitre du XIIIe siècle et un beau buste en argent de 1520 sous les reliques de saint Lizier. Pont sur le Salat avec trois arches du VIIe siècle, une inscription romaine, une inscription avignonnaise qui porte le nom de Belésama, déesse gauloise que l'on identifie avec Minerve : une tour du XIIe siècle qui protégeait le moulin du seigneur s'élève près du pont. — La localité est l'ancienne *Lugdunum Consoranorum ;* sous la domination romaine, l'acropole s'appelait *Austria ;* le nom présent vient du plus célèbre des évêques de la ville, Lycerius ou Lizier, qui la sauva des Visigoths en 650 ; en 736, les Sarrasins ravagèrent la ville ; en 1130, Bernard III, comte de Comminges en lutte avec l'évêque, ruina la ville qui fut abandonnée par les habitants et ne s'est jamais relevée de ce désastre ; la prospérité de Saint-Girons lui fit aussi beaucoup de tort. Mais les évêques n'ont jamais abandonné Saint-Lizier ; le diocèse fut supprimé en 1790.

Bibl. : L. Manaud de Boissé, *Panorama historique de Conserans et Saint-Lizier*, 1887. — Anthyme Saint-Paul, *Notice historique et monumentale sur Saint-Lizier*, 1863. — *Congrès archéologique de Foix*, 1884.

SAINT-LIZIER-DU-PLANTÉ. Com. du dép. du Gers, arr. et cant. de Lombez ; 347 hab.

SAINT-LÔ. Ch.-l. d'arr. du dép. de la Manche, sur une colline rocheuse qui domine la rive dr. de la Vire ; 11.445 hab. Stat. du chem. de fer de l'Ouest (de Lison à Lamballe). Dépôt d'étalons ; école normale d'instituteurs, petit séminaire, musée, bibliothèque de 12.000 volumes, succursale de la Banque de France, sociétés d'agriculture, d'archéologie, d'histoire naturelle. Fabr. de draps (droguets de Saint-Lô), de coutils (de Canisy), de flanelles, calicots ; papeterie importante ; filatures de laine ; fabr. de coffres-forts, fonderie de fonte et cuivre. Monument du publiciste Havin. Eglise Notre-Dame (bâtie du XIIIe au XVIe s.) avec deux belles tours à flèches, hautes de 75 m. : magnifique chaire extérieure en pierre sculptée du XVe siècle. Eglise Sainte-Croix, avec un portail roman (XIe s.). A l'hôtel de ville on conserve le piédestal célèbre d'une statue romaine de 238 dite marbre de Thorigny. — La localité s'est appelée *Briovera*, puis Pont-sur-Vire ; elle doit son nom à Lô ou Laud, évêque de Coutances (368) ; la ville a subi douze sièges désastreux de 1141 à 1574 ; en 1800, on y a transféré la préfecture de la Manche. Le romancier Octave Feuillet et l'astronome Le Verrier sont originaires de Saint-Lô.

SAINT-LON. Com. du dép. des Landes, arr. de Dax, cant. de Peyrehorade ; 1.091 hab.

SAINT-LONGIS. Com. du dép. de la Sarthe, arr. et cant. de Mamers ; 287 hab.

SAINT-LORMEL. Com. du dép. des Côtes-du-Nord, arr. de Dinan, cant. de Plancoët ; 901 hab.

SAINT-LOTHAIN. Com. du dép. du Jura, arr. de Lons-le-Saunier, cant. de Sellières ; 973 hab. Stat. du chem. de fer de Lyon. Carrières de marbre noir, abandonnées. Vignobles. Eglise des XIe et XVIe s. sur crypte romane, qui dépendait d'un prieuré fondé au VIe s. par saint Lothain, moine d'Autun. La localité s'appelait autrefois *Salièze*.

SAINT-LOUBE. Com. du dép. du Gers, arr. et cant. de Lombez ; 231 hab.

SAINT-LOUBERT. Com. du dép. de la Gironde, arr. de Bazas, cant. de Langon ; 144 hab.

SAINT-LOUBÈS. Com. du dép. de la Gironde, arr. de Bordeaux, cant. de Carbon-Blanc ; 2.729 hab. Stat. du chem. de fer d'Orléans. Vignobles. Eglise fortifiée (XIIe-XVe s.). Croix sculptée (XVe s.), dans le cimetière.

Bibl. : Al. Cornet, *Monographie de la commune de Saint-Loubès*, 1869, in-8.

SAINT-LOUBOUER. Com. du dép. des Landes, arr. de Saint-Sever, cant. d'Aire ; 707 hab. Eau minérale sulfurée calcique, froide, employée dans le traitement des rhumatismes, des affections de la peau et des organes respiratoires.

SAINT-LOUET-SUR-SEULLES. Com. du dép. du Calvados, arr. de Caen, cant. de Villers-Bocage ; 174 hab.

SAINT-LOUET-SUR-VIRE. Com. du dép. de la Manche, arr. de Saint-Lô, cant. de Tessy-sur-Vire ; 307 hab.

SAINT-LOUIS (Ordre royal et militaire de). Cet ordre fut créé le 5 avr. 1693 par Louis XIV, roi de France, pour récompenser les services et la valeur militaires de ses officiers de terre et de mer. Le roi en était grand maître. Trois classes : grands-croix, commandeurs et chevaliers, auxquelles étaient affectées des pensions variant entre 300 et 6.000 livres. Les deux premières classes avaient un nombre limité de titulaires, qui varia : depuis 1779, il y eut quarante grands-croix et quatre-vingts commandeurs. Pour être admis dans l'ordre, dix ans, puis jusqu'à vingt-huit ans de services comme officier étaient exigés, ainsi que le culte catholique ; mais il n'était pas besoin de preuves de noblesse. La décoration consistait en une croix d'or, bordée d'émail blanc, à quatre branches formant huit pointes pommetées, anglées de quatre fleurs de lis d'or. Au centre, un médaillon présentant l'image de saint Louis, cerclée des mots : *Ludovicus magnus instituit, 1693 ;* de l'autre côté, une épée flamboyante en pal passée dans une couronne de lauriers, entourée de la devise : *Bellicæ virtutis præmium.* Ruban rouge feu. Les grands-croix étaient dits *Cordons rouges* par rapport aux chevaliers du Saint-Esprit surnommés *Cordons bleus.* Louis XV avait créé pour les sous-officiers des médailles qui donnaient droit à une haute paye. Aboli le 25 oct. 1793, il fut rétabli par la Restauration qui l'opposait timidement à la Légion d'honneur. Depuis 1830, il a cessé d'être conféré. V. d'A.

Bibl. : Alex. Mazas, *Histoire de l'ordre militaire de Saint-Louis ;* Paris, 1860, in-8. — Merle, *Histoire de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis ;* Paris, 1815, in-12. — J.-F.-L. comte d'Hozier, *Recueil de tous les membres*

EFERUS - Recherche & Classification numérique

composant l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, depuis l'année 1693 ; Paris, 1817-18, 2 vol. in-8.

SAINT-LOUIS (Ordre de) (*Parme*). Sous cette dénomination fut reconstitué au duché de Parme, le 11 août 1849, par le duc Charles III, l'*ordre de Saint-Louis* du Mérite civil créé dans le duché de Lucques, le 22 déc. 1836, par le duc Charles-Louis. Aux trois classes primitives en furent subtituées cinq : grands-croix, commandeurs, chevaliers de 1re et de 2e classe, et décorés. Les deux premières conféraient la noblesse héréditaire. Cet ordre cessa d'exister lors de la formation du royaume d'Italie, en 1861. Ruban bleu liséré de jaune.

SAINT-LOUIS DU MÉRITE CIVIL (Ordre de) (V. ci-dessus SAINT-LOUIS [Ordre], *Parme*).

SAINT-LOUIS (Hôpital). Edifié en 1607 par Claude Vellefaux, sur les dessins de Claude Chastillon, pour le traitement de la peste, qui faisait alors, à Paris, de fréquentes apparitions, il se montre encore aujourd'hui tel quel à nos yeux, à l'E. du canal Saint-Martin, avec ses pignons pointus et tout un ensemble d'architecture bien caractéristique de l'époque. Saint Louis, mort de la peste à Tunis, lui fut donné comme patron. La construction, qui coûta près de 700.000 livres, fut terminée en quatre ans, mais les premiers malades ne purent être admis qu'en 1619. Pendant la plus grande partie du XVIIe siècle on y reçut les pestiférés qu'y envoyait l'Hôtel-Dieu, dont il n'était qu'une dépendance. Le service y était fait du reste par les médecins et les religieuses de cet hôpital, et, dans l'intervalle des épidémies, on le fermait. Puis, lorsque la peste eut à peu près complètement disparu, on y logea les convalescents, qu'on y envoyait comme à la campagne, et aussi parfois des malades atteints de scorbut et évacués de la Salpêtrière et de Bicêtre. De 1694 à 1709, pendant les grandes disettes, on y emmagasina des blés et on y logea les mendiants. Les portes de l'hôpital Saint-Louis demeurèrent ensuite closes pendant vingt ans ; et il fut même un instant question d'y installer la Monnaie. Mais en 1729, on y admit à nouveau des malades. De 1754 à 1772, seconde et dernière fermeture.

Un violent incendie ayant détruit, cette dernière année, une grande partie de l'Hôtel-Dieu, Saint-Louis en devint, non plus comme autrefois, une succursale intermittente, mais une véritable annexe. Sous la Révolution, il prit le nom d'*hospice du Nord* et, en 1793, il donnait asile d'une façon permanente à 800 ou 900 malades attaqués « de maladies de peau et d'autres maux dégoûtants, qu'il est indispensable de séquestrer et de traiter à part : cancers, ulcères, plaies provenant d'un sang vicié, scrofuleux ou appauvri, scorbut, etc. ». En 1801 et 1802, d'importantes réparations furent entreprises, 700 lits furent affectés aux galeux, et 200 aux scrofuleux, teigneux et fiévreux. Un pavillon spécial, avec 150 lits, avait été assigné aux soldats de la garde de Paris, et un autre pavillon, appelé du nom d'un petit bois, qui y était attenant et dont Henri IV avait fait don à sa maîtresse, *pavillon Gabrielle*, fut réservé aux malades pouvant acquitter les frais de leur traitement, soit 3 à 6 fr. par jour. Il a encore cette destination, de même que le pavillon Émery, occupé exclusivement par des femmes. L'hôpital continue d'ailleurs à traiter spécialement les maladies de la peau et les maladies syphilitiques. Il contient 1.300 lits (hommes, 697 ; femmes, 551, berceaux, 56). Il a, depuis 1886, une école pour les enfants teigneux. Il possède un *établissement hydrothérapique* datant de 1846, qui est un modèle du genre. Les bains externes sont à l'entrée, de manière à ne laisser aucune communication entre les baigneurs du dehors et les malades du dedans. Les bains internes ont été presque entièrement reconstruits en 1861. Le *musée dermatologique* est aussi une des attractions de l'hôpital. On y voit la plus remarquable collection de moulages coloriés qui existe en Europe. Elle est due tout entière à Baretta, qui l'a commencée en 1869 et l'a régulièrement augmentée par la suite, chaque année. La collection particulière du Dr Fournier, plus spécialement consacrée à la syphilographie et à la vénéréologie, est venue s'y ajouter, ainsi qu'une collection de dessins, commencée il y a peu de temps avec une première série de 400 aquarelles exécutées de 1850 à 1859 par le peintre A. Bion, pour Bazin. L'hôpital Saint-Louis donne enfin l'hospitalité depuis 1888 à l'œuvre intéressante des *ambulances urbaines* qui y remise ses voitures. Il est relié à cet effet, par le téléphone, avec trente postes avertisseurs, installés dans des postes de police et des pharmacies.

SAINT-LOUIS. Rivière des États-Unis, État de Minnesota, comté de Saint-Louis, considérée souvent comme la branche mère du Saint-Laurent (qui paraît plutôt être le Nipigon), née sur le versant S. des hauteurs de Missabey, dans une série de petits lacs ; divisée en deux branches qui se réunissent au confluent du Cedar, elle reçoit l'Otter River, passe dans le lac des Cygnes et tourne au S., traverse une région tourmentée en formant des rapides et des petites cascades, côtoie la Réserve des Indiens, reçoit à gauche son principal affluent, le Cloquet, entre en Wiscousin, prend la direction du N.-E., se divise en plusieurs bras qui forment un estuaire et entre à Duluth, dans le lac Supérieur, à la pointe S.-O. Le Saint-Louis, qui a un cours de 320 kil. et écoule une cinquantaine de petits lacs, n'est pas navigable à cause des rapides.

SAINT-LOUIS. Ville de la côte occidentale d'Afrique, chef-lieu de la colonie du Sénégal. Saint-Louis est situé dans une île sablonneuse de 2kil,3 de long et de 200 m. seulement de large, formée par le fleuve du Sénégal, à 18 kil. de son embouchure dans l'Atlantique. L'île est à peine élevée au-dessus du niveau des plus hautes marées et formée d'alluvions récentes déposées par les eaux du fleuve. Les principaux édifices sont : l'hôtel du gouvernement, l'hôpital militaire, l'église catholique, la mosquée, les casernes, les ateliers de la marine. La population est de 19.413 hab. (dont 10.535 femmes) dans l'île et de 54.000 hab. pour la banlieue. Cette population se compose : de la garnison (troupes européennes et tirailleurs sénégalais), des employés, des commerçants européens et des indigènes. La température est de 24°,7 (20° en janv. et 28° en sept.) ; les lagunes rendent la ville insalubre ; elle l'était beaucoup plus encore avant la construction de l'aqueduc de 25 kil. Un pont de bateaux de 650 m. conduit à l'E. aux faubourgs de Sor et Bouetville, construits sur des îles : le dernier a la gare du chemin de fer sur Dakar (264 kil.) ; trois ponts conduisent à l'O. sur la langue de terre de Barbaise à trois faubourgs habités presque exclusivement par des nègres : magnifique allée de cocotiers ; un de ces faubourgs, Guet-Adar, est habité principalement par des pêcheurs. Les nègres sont disposés en groupes distincts, suivant leur nationalité (Oudafs, Foulahs, Toucouleurs, Saukolès). La barre de 2 1/2 à 4 m. qui ferme l'entrée du Sénégal protège la ville du côté de la mer où elle se trouverait sans défense ; de petits forts protègent Saint-Louis du côté de la terre. La ville est le siège d'un commerce d'importation et d'exportation fort actif avec tous les pays arrosés par le fleuve ; les transactions portent spécialement sur les tissus, les armes, le riz et les matériaux de construction. Mais le commerce maritime, par suite de l'impossibilité pour les navires de passer la barre du fleuve sans pilote, n'a pu prendre le développement qu'on pouvait espérer et s'est porté, depuis l'achèvement du chemin de fer de Dakar à Saint-Louis (1885), en majeure partie, vers le port plus facilement accessible de Dakar-Gorée. Dr ROUIRE.

SAINT-LOUIS. Ville du Missouri (Etats-Unis) qui bien que la plus grande et la plus importante de l'État n'en est pas la capitale ; par sa population, son commerce et son industrie, elle est la cinquième ville de l'Union. Située sur la rive droite du Mississipi, à 32 kil. au-dessous de l'embouchure du Missouri, elle a plus de 600.000 hab. (y compris le faubourg de Carondolet avec ses manufactures de fer et de zinc : la ville compte 66.000 Allemands,

EFERUS - Recherche & Classification numérique

25.000 nègres et plus de 7.000 juifs. En 1799, il n'y avait que 925 hab.; en 1830, on en comptait 5.864; en 1860, déjà 185.587 et en 1890, 451.770). La température moyenne est de 12°,8, mais en été, on a constaté des températures extrêmes de 37 à 40° de chaleur et en hiver de 20 à 30° de froid : de novembre à mars, il neige à Saint-Louis; la pluie représente 434 millim. en juin et 119 millim. en janvier. La ville est étagée sur trois terrasses successives dont la plus élevée domine le fleuve de 60 m.; bâtie avec une régularité presque mathématique, elle présente des rues droites, de beaux parcs et jardins : le magnifique parc Lafayette qui a 12 hect., et dans lequel s'élève la statue de Washington, le parc Tower growe de 112 hect., le parc Missouri, jardin botanique de 30 hect., le parc Nord, qui a 73 hect., le parc Forest de 547 hect., situé en dehors de la ville à laquelle il est relié par le boulevard Lindell de 58 m. de large, le parc Carondolet de 73 hect., le parc O'Fallon de 63 hect.; près de ce dernier s'étend, sur 140 hect., le grand et beau cimetière de Belle Fontaine et le Calvary Cemetery. Au N. de la ville, les « Fair grounds » contiennent dans leurs 56 hect. le champ de courses, un cirque, etc. : pendant la semaine de la foire, il y a des jours comme le « Big Thursday » où près de 150.000 personnes s'y assemblent. Le Mississipi est traversé par un pont monumental à deux étages de 680 m. de long, avec trois arches dont la médiane a 158 m. et les autres 153 m., élevé de 16m,7 au-dessus de l'eau, bâti par B. Eads de 1869 à 1874 et qui conduit à East Saint-Louis par l'autre rive du Mississipi. La vallée du Mill Creek, traversée par sept ponts, divise la ville de Saint-Louis en deux parties, N. et S. Les différents quartiers sont occupés par différentes industries : Broadway est la principale rue des boutiques de luxe, Fourth Street celle des banques, Olive Street la rue du petit commerce, l'avenue Washington celle du grand commerce, Third Street celle des maisons d'annonce, First et Second Street, sur le fleuve, le centre des maisons de commission. Les principaux édifices, de caractère monumental, bâtis dans le style classique ou dans le goût de la Renaissance française, sont le palais de justice (coupole de 90 m. de haut), la Bourse (qui a une salle de 67 m. de long), la bourse des cotons, le nouvel hôtel de ville, les Four Courts avec la prison, les cathédrales protestante, catholique, les églises presbytériennes, le temple juif et le temple Israël. Les institutions de charité et les écoles sont très nombreuses : 2 maisons d'aliénés, 3 hôpitaux, maisons pour les sourds-muets, les aveugles, les pauvres, etc.; il est à remarquer que Saint-Louis est un des centres des jésuites en Amérique et que beaucoup de ces maisons de secours et d'éducation sont dirigées par les sœurs et les jésuites. Les principales universités sont : celle de Saint-Louis, fondée en 1829 (bibliothèque de 42.700 vol.; muséum, 296 étudiants), l'Université Washington, fondée en 1835 (qui comprend des écoles des beaux-arts, d'arts et métiers, des écoles primaires, pour filles et garçons, avec 1.686 auditeurs, etc.), le College of the Christian Brothers, catholique, le Concordia college, protestant et allemand, le Saint-Louis Medical College, la High School, etc. Les principales sociétés savantes sont l'Académie des sciences, qui date de 1856, et la Missouri Historical Society fondée en 1865. Les bibliothèques les plus importantes sont la Mercantile Library (80.000 vol. et un musée), la Public School Library (65 000 vol.), la bibliothèque de la ville (70.000 vol.). Le musée le plus riche en tableaux et collections artistiques est le Museum of Fine Arts. Société d'agriculture très importante qui possède de grandioses installations à peu de distance de la ville. Les théâtres sont au nombre de huit; les principaux clubs sont appelés Germania et University. L'industrie de Saint-Louis est dans un état de prospérité extraordinaire; en 1890, elle comptait 6.148 établissements employant 94.051 ouvriers, avec des marchandises représentant une valeur de 229.157.343 dollars, et l'on estime que depuis dix ans ces chiffres ont plus que doublé. La production des 8 brasseries s'élevait à 16.185.560 doll., des 368 fabriques de tabac et cigares à 15.912.566 doll., des moulins à grains à 12.641.800 doll., des 60 établissements pour la préparation des conserves de viande à 12.047.316 doll., des 103 fonderies à 11.945.493 doll., des 348 fabriques de vêtements à 9.630.688 doll., des 14 établissements pour la construction des wagons de chemins de fer à 5.641.252 doll.; les autres industries principales sont la minoterie, la cordonnerie, les fabriques de voitures, de poêles, la tannerie, la sellerie, la cordonnerie, etc. Les fabriques de tabac et les brasseries de Saint-Louis sont les plus grandes du monde entier, ainsi que son marché de bestiaux. La situation exceptionnelle de cette ville et la richesse de ses ressources agricoles, les inépuisables trésors des mines de houille de plomb, de fer, tendent à en faire de plus en plus la métropole centrale des Etats-Unis; placée presque au confluent du Missouri avec le Mississipi, traversée par 35 lignes de chemins de fer (sans compter les quelques lignes locales) qui sillonnent la ville de tous les côtés, elle est devenue le grand chantier de l'Ouest; ses lignes de bateaux à vapeur rayonnent vers tous les points du Mississipi, du Missouri, de l'Ohio, etc. Dans l'intérieur même de Saint-Louis, la circulation est assurée par d'innombrables tramways à chevaux, électriques, funiculaires (ensemble, 202 kil. de développement). Le commerce n'est pas moins prospère que l'industrie : le coton seul représente annuellement 600.000 balles, viandes, tabacs, bestiaux, bois, céréales, laine, fourrures, sucre, café, etc. Il y a 13 banques d'Etat, 6 banques nationales, 4 banques d'épargne. Sur la rive gauche du Mississipi, en face de Saint-Louis, s'élève East Saint-Louis, ville de 10.000 hab., qui, bien que située dans un Etat voisin, n'est qu'un faubourg de Saint-Louis. — La ville de Saint-Louis a été fondée par le Français Pierre Laclède qui, le 15 févr. 1764, y bâtit sa hutte, autour de laquelle vinrent se grouper quelques autres habitations; en l'honneur de Louis XV, la ville reçut le nom de Saint-Louis, mais pendant longtemps, elle ne fut qu'un comptoir pour le commerce des pelleteries, petite place isolée qui n'était habitée que par des créoles français. En 1768, après qu'un certain nombre de trappeurs, qui chassaient les bisons, les ours et les castors dans les solitudes de l'Ouest, s'y furent installés, la France abandonna Saint-Louis à l'Espagne en même temps que le reste de la Louisiane à laquelle le Missouri appartenait alors. En 1800, le territoire rentra en possession de la France; mais en 1803, Bonaparte la céda aux Etats-Unis. C'est de cette époque que date la prospérité de Saint-Louis qui reçut en 1822 le titre de cité.

BIBL. : SCHARF, *History of Saint-Louis city and County*; Philadelphie, 1883, 3 vol.

SAINT-LOUIS. Ville de l'île française de la Réunion, arr. de Sous-le-Vent, sur la côte S.-O. et sur la rive dr. de la rivière Saint-Etienne, près de l'embouchure; 18.145 hab. Stat. du chem. de fer de Saint-Denis à Saint-Pierre.

SAINT-LOUIS (allem. *Münzthal*). Com. de la Lorraine allemande, arr. de Sarreguemines, cant. de Bitche; 750 hab. Importante verrerie fondée en 1767 et transformée en 1787 en une cristallerie qui est encore très florissante. Tête de ligne du chem. de fer qui, à Wingen, se détache de la ligne de Strasbourg-Obermodern-Sarreguemines. Saint-Louis, autrefois, faisait partie du duché de Lorraine, bailliage de Bitche.

SAINT-LOUIS. Ville du dép. des Bouches-du-Rhône, com. d'Arles, sur la rive g. du Grand-Rhône, à 7 kil. de l'embouchure, reliée au golfe de Fos par un canal navigable; terminus de l'embranchement d'Arles; 1.300 hab. Fabrique de produits chimiques, raffinerie de pétrole. La ville est de fondation récente (1860); elle a été créée sur l'emplacement d'une tour de défense datant de 1737, pour permettre d'établir un port d'où les marchandises remon-

EFERUS - Recherche & Classification numérique

tent à Arles en évitant l'embouchure du Rhône ; de 1863 à 1871, on a creusé un canal de 4 kil. de Saint-Louis au golfe de Fos, avec un port à chaque bout ; depuis 1882, Saint-Louis est devenu très prospère : le mouvement total du commerce s'élève à 438.950 tonnes.

Bibl. : E. Barthelet, *Port-Saint-Louis du Rhône*, 1889. — De Laire de La Brosse, *le Nouveau port de Saint-Louis-du-Port*, 1889.

SAINT-LOUIS-DE-MONTFERRAND. Com. du dép. de la Gironde, arr. de Bordeaux, cant. de Carbon-Blanc ; 871 hab. Bons vins rouges, les meilleurs vins ordinaires de l'Entre-Deux-Mers.

SAINT-LOUIS-EN-L'ISLE. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Ribérac, cant. de Mussidan ; 245 hab. Stat. du chem. de fer d'Orléans. — Bastide fondée en 1308 par les moines de Charroux et dotée de la belle église qui existe encore.

SAINT-LOUIS-ET-PARAHOU. Com. du dép. de l'Aude, arr. de Limoux, cant. de Quillan ; 250 hab.

SAINT-LOUIS (Jean-Louis Barthélemy, en religion le P. Pierre de), poète français, né à Valréas (Vaucluse) le 5 févr. 1626, mort au couvent de Pineti (Alpes) vers 1684. Confié par son père à un religieux carme, qui, indépendamment des langues anciennes, lui apprit à faire des rébus, des anagrammes et autres jeux d'esprit analogues, il s'éprit violemment à l'âge de vingt ans d'une jeune fille, nommée Magdeleine, et allait l'épouser, lorsqu'elle fut enlevée par la variole (1651). Le désespoir le poussa à se faire religieux chez les carmes de la ville d'Aix, où il prit le nom de *Pierre de Saint-Louis*. Le souvenir de celle qu'il avait perdue lui inspira un récit étrange : *la Magdeleine au désert de la Sainte-Baume, en Provence, poème spirituel et chrétien*, qu'il composa pendant ses séjours au couvent des Argalades, près de Marseille, et au collège de Saint-Marcellin, qui parut vers 1668, mais dont on ne connaît que les éditions de Lyon (1684, 1694 et 1700, in-12). Ce poème n'est pas moins singulier par l'exaltation des pensées et du sentiment que par le style, qui n'est souvent qu'un pur galimatias. Assez mal accueilli d'abord par la société de Marseille, auquel il avait été communiqué par Balthazar de Vias, ce poème eut cependant une vogue qu'on ne s'explique que par son étrangeté même. L'auteur travaillait depuis huit ans à achever un autre poème, *l'Eliade*, en l'honneur du prophète Elie, considéré comme le fondateur de son ordre, lorsque quelques anagrammes, blessantes pour ses confrères, entre autres celle de *crabro* (frelon) pour l'un deux, le firent exiler au couvent solitaire de Pineti où il mourut d'hydropisie, à cinquante-huit ans. La *Magdeleine* a été insérée par La Monnoye dans son *Recueil de pièces choisies* (La Haye, 1714, 2 vol. in-12). Son ordre s'était opposé à la publication posthume de l'*Eliade*, mais il en a été donné une édition au XIXe siècle : l'*Eliade* (Aix, 1827, in-8). Il serait aussi l'auteur de la *Muse bouquetière de N.-D. de Lorette*, d'après le P. de Villiers (*Bibliotheca Carmelitana*, II, 581), mais on n'en connaît aucun exemplaire. Eug. Asse.

Bibl. : L'abbé Follard, *Mercure*, juil. 1750. — Barjavel, *Dict. hist. de Vaucluse*.

SAINT-LOUP (Pic de) (V. Hérault, t. XIX, p. 1138).

SAINT-LOUP. Com. du dép. de l'Allier, arr. de Moulins, cant. de Neuilly-le-Réal ; 509 hab.

SAINT-LOUP. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de Saint-Jean-d'Angély, cant. de Tonnay-Boutonne ; 572 hab.

SAINT-LOUP (Côtes-du-Nord) (V. Lanloup).

SAINT-LOUP. Com. du dép. de la Creuse, arr. de Boussac, cant. de Chambon-sur-Voueize ; 728 hab.

SAINT-LOUP. Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. de Chartres, cant. d'Illiers ; 421 hab.

SAINT-LOUP. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Saint-Gaudens, cant. de Boulogne ; 147 hab.

SAINT-LOUP. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. et cant. (Centre) de Toulouse ; 190 hab.

SAINT-LOUP. Com. du dép. du Jura, arr. de Dole, cant. de Chemin ; 360 hab.

SAINT-LOUP. Com. du dép. de Loir-et-Cher, arr. de Romorantin, cant. de Mennetou-sur-Cher ; 365 hab.

SAINT-LOUP. Com. du dép. de la Manche, arr. et cant. d'Avranches ; 452 hab.

SAINT-LOUP. Com. du dép. de la Marne, arr. d'Epernay, cant. de Sézanne ; 126 hab.

SAINT-LOUP. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Langres, cant. d'Auberive ; 287 hab.

SAINT-LOUP. Com. du dép. de la Nièvre, arr. et cant. de Cosne ; 853 hab.

SAINT-LOUP. Com. du dép. du Rhône, arr. de Villefranche, cant. de Tarare ; 535 hab.

SAINT-LOUP. Com. du dép. de Tarn-et-Garonne, arr. de Moissac, cant. d'Auvillars ; 636 hab.

SAINT-LOUP-CHAMPAGNÉ. Com. du dép. des Ardennes, arr. de Rethel, cant. de Château-Porcien ; 325 hab.

SAINT-LOUP-DE-BUFFIGNY. Com. du dép. de l'Aube, arr. de Nogent-sur-Seine, cant. de Romilly-sur-Seine ; 213 hab.

SAINT-LOUP-DE-FRIBOIS. Com. du dép. du Calvados, arr. de Lisieux, cant. de Mézidon ; 177 hab.

SAINT-LOUP-DE-GONOIS. Com. du dép. du Loiret, arr. de Montargis, cant. de Courtenay ; 169 hab.

SAINT-LOUP-DE-LA-SALLE (*Sanctus Lupus de Sala*). Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Chalon-sur-Saône, cant. de Verdun-sur-le-Doubs, sur la Dheune ; 924 hab. Stat. de la ligne du chem. de fer de Chagny à Dole. Moulins. Découvertes d'antiquités romaines aux hameaux de Millore et de la Forge. Eglise du XIIe siècle (épitaphe d'un évêque de Chalon, du XVe). La Salle, autrefois baronnie et château des évêques de Chalon. Maizières, abbaye de l'ordre de Cîteaux, fondée en 1113, supprimée en 1790. Lex.

SAINT-LOUP-DE-NAUD. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. et cant. de Provins ; 524 hab. Eglise romane. Restes d'un prieuré du IXe siècle. Tour carrée des XIVe et XVe siècles.

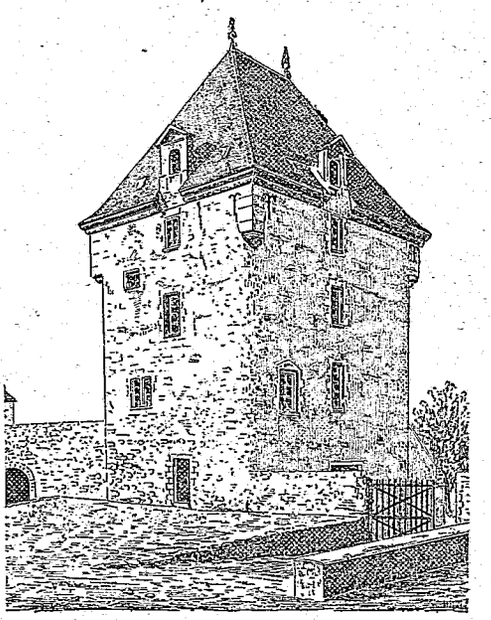

Tour carrée (XVe s.), à Saint-Loup-de-Naud.

Bibl. : F. Bourquelot, *Notice sur le prieuré de Saint-Loup-de-Naud*, dans Bibl. de l'Ecole des Chartes.

EFERUS - Recherche & Classification numérique

SAINT-LOUP-DES-CHAUMES. Com. du dép. du Cher, arr. de Saint-Amand-Mont-Rond, cant. de Châteauneuf-sur-Cher ; 456 hab.

SAINT-LOUP-DES-VIGNES. Com. du dép. du Loiret, arr. de Pithiviers, cant. de Beaune-la-Rolande ; 588 hab. Stat. du chem. de fer d'Orléans.

SAINT-LOUP-DE-VARENNE (*Sanctus Lupus de Varennis*). Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. et cant. (S.) de Chalon-sur-Saône ; 533 hab. Traces de voie antique. Découverte, lieu dit *la Fosse aux Romains*, de monnaies romaines et d'un sarcophage à inscription conservé au musée de Chalon. La seigneurie a appartenu aux Rochechouart, aux Le Tellier, aux Crussol d'Uzès et aux Rohan-Chabot. LEX.

SAINT-LOUP-D'ORDON. Com. du dép. de l'Yonne, arr de Joigny, cant. de Saint-Julien-du-Sault ; 508 hab.

SAINT-LOUP-DU-DORAT. Com. du dép. de la Mayenne, arr. de Château-Gontier, cant. de Grez-en-Bouère ; 403 hab.

SAINT-LOUP-DU-GAST. Com. du dép. de la Mayenne, arr. de Mayenne, cant. d'Ambrières ; 788 hab. Stat. du chem. de fer de l'Ouest.

SAINT-LOUP-HORS. Com. du dép. du Calvados, arr. et cant. de Bayeux ; 267 hab. Eglise des XIe-XIIIe siècles, avec fonts baptismaux romans.

SAINT-LOUP-LÈS-GRAY. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. et cant. de Gray ; 165 hab.

SAINT-LOUP-SUR-SEMOUSE (*Sanctus Lupus*). Ch.-l. de cant. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Lure, sur la Semouse ; 3.656 hab. Stat. de la ligne du chem. de fer de Nancy à Epinal et Vesoul. Moulins, filatures, distilleries, huilerie, tanneries, cordonneries, chaiseries. Ce bourg, qu'on croit être l'antique *Grannum*, a été ruiné par les Huns en 451, par les Sarrasins en 725, par les Bourguignons en 1342, en 1440 et en 1475, et par la peste en 1635. La baronnie, qui a appartenu au moyen âge à une branche cadette de la maison de Faucogney (XIVe-XVIe siècle), passa ensuite aux d'Anglure, de Poitiers, de Coublans et de Lorges. C'était une terre dite de sur-séance, et, par suite, indépendante de sa province ; aussi ne fut-elle cédée à la France, par le duc de Lorraine Léopold, qu'en 1704. LEX.

SAINT-LOUP-SUR-THOUET. Ch.-l. de cant. du dép. des Deux-Sèvres, arr. de Parthenay ; 1.354 hab. Stat. du chem. de fer de l'Etat. Vignobles estimés. Château bâti par Claude Gouffier en 1610, et, auprès, église ruinée du XIIe s., donjon du XVe s. Maisons du XVe s. — La famille de Voltaire était originaire de Saint-Loup : un de ses ancêtres, René Arouet, y était tabellion sous Louis XI et Charles VIII ; le père même de Voltaire y était né.

SAINT-LOUP-TERRIER. Com. du dép. des Ardennes, arr. de Vouziers, cant. de Tourteron ; 490 hab.

SAINT-LOYER-DES-CHAMPS. Com. du dép. de l'Orne, arr. d'Argentan, cant. de Mortrée ; 235 hab. Tombeau du XIIIe s. avec les restes de saint Lothaire.

SAINT-LUBIN-DE-CRAVANT. Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. de Dreux, cant. de Brezolles ; 99 hab.

SAINT-LUBIN-DE-LA-HAYE. Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. de Dreux, cant. d'Anet ; 616 hab.

SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS. Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. de Dreux, cant. de Brezolles ; 1.818 hab. Tissage de coton, fabr. de lacets. Eglise des XIe, XVe et XVIe s. (beaux vitraux).

SAINT-LUBIN-EN-VERGONNAIS. Com. du dép. de Loir-et-Cher, arr. et cant. (O.) de Blois ; 539 hab.

SAINT-LUC. Com. du dép. de l'Eure, arr. et cant. (S.) d'Evreux ; 108 hab.

SAINT-LUC (Comtes de) (V. CONEN DE SAINT-LUC).

SAINT-LUC. Famille française (V. ESPINAY-SAINT-LUC).

SAINT-LUCIEN (Abbaye de). L'église construite près du tombeau de saint Lucien, martyr, premier apôtre du Beauvaisis, sur le territoire de la commune de *Notre-Dame-du-Thil* (V. ce mot), devint plus tard une célèbre abbaye bénédictine à laquelle nos premiers rois, et notamment Childebert Ier, attribuèrent des biens considérables. Ruiné peu après par les Barbares, ce monastère fut restauré par Chilpéric Ier en 583, puis dévasté de nouveau par les Normands en 845. Mais il fut bientôt relevé et, dès les premières années du XIIe siècle, fut commencée l'église abbatiale, important monument qui ne fut détruit qu'à la Révolution de 1789. On compte 44 abbés depuis la fondation jusqu'à l'établissement de la commende. Sous Jean de Boran, Edouard, roi d'Angleterre, incendia l'abbaye en 1346, de dépit de n'avoir pu surprendre Beauvais ; elle fut de nouveau pillée et brûlée par les Bourguignons lors du siège de 1472. Le premier abbé commendataire fut Antoine Dubois, évêque de Béziers, nommé en 1492 ; parmi ses successeurs, on peut citer le cardinal de Châtillon, le roi de la Ligue, Charles, cardinal de Bourbon, le cardinal de Bérulle, le cardinal de Richelieu, le cardinal Mazarin, et enfin Bossuet. Saint-Lucien était fort riche ; tous les bâtiments qui en dépendaient ont disparu, à l'exception d'une tour de défense et d'une portion de mur d'enceinte du XVIe siècle.

L'église actuelle de Notre-Dame-du-Thil, construite, dit-on, sur le tombeau de saint Lucien, a des parties romanes très anciennes, peut-être du Xe siècle, et a été remaniée d'abord au XIIIe siècle, puis au XIVe. Autour de cette église, on a trouvé de nombreux sarcophages et des antiquités de l'époque gallo-romaine.

SAINT-LUCIEN. Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. de Dreux, cant. de Nogent-le-Roi ; 284 hab.

SAINT-LUCIEN. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Neufchâtel, cant. d'Argueil ; 225 hab.

SAINT-LUMIER-EN-CHAMPAGNE. Com. du dép. de la Marne, arr. et cant. de Vitry-le-François ; 309 hab. Eglise des XIIe et XIIIe s.

SAINT-LUMIER-LA-POPULEUSE. Com. du dép. de la Marne, arr. de Vitry-le-François, cant. de Thiéblemont-Farimond ; 88 hab.

SAINT-LUMINE-DE-CLISSON. Com. du dép. de la Loire-Inférieure, arr. de Nantes, cant. de Clisson ; 1.446 hab.

SAINT-LUMINE-DE-COUTAIS. Com. du dép. de la Loire-Inférieure, arr. de Nantes, cant. de Saint-Philibert-de-Grand-Lieu ; 1.282 hab.

SAINT-LUNAIRE. Com. du dép. d'Ille-et-Vilaine, arr. de Saint-Malo, cant. de Dinard-Saint-Enogat, sur la Manche ; 1.413 hab. Au large de Saint-Lunaire, groupe d'îlots et de rochers que le passage du Décollé sépare de la terre.

SAINT-LUPERCE. Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. de Chartres, cant. de Courville ; 530 hab.

SAINT-LUPICIN. Com. du dép. du Jura, arr. et cant. de Saint-Claude ; 803 hab. Fromageries. Sucreries. Eglise curieuse du XVe s. avec une belle chaire en pierre (1634) et le tombeau de saint Lupicin qui fonda, en 475, le prieuré fortifié dont subsiste la maison du prieur. En 1673, les habitants résistèrent avec acharnement aux troupes de Louis XIV.

SAINT-LUPIEN ou SOMME-FONTAINE. Com. du dép. de l'Aube, arr. de Nogent-sur-Seine, cant. de Marcilly-le-Hayer ; 222 hab. L'église renferme un retable peint du XVIe siècle et un très vieux sarcophage ayant contenu le corps de saint Lupien.

BIBL. : COFFINET, *Saint Lupien, abbé du monastère de Saint-Privat, et tombeau de ce martyr conservé dans l'église de Somme-Fontaine ;* Troyes, 1874, in-8.

SAINT-LYÉ. Com. du dép. de l'Aube, arr. et cant. de Troyes ; 992 hab. Autrefois nommée Mantenay (*Mantiniacum*), cette localité possédait une abbaye fondée en 530 par saint Romain, successeur de saint Remi au siège épiscopal de Reims, et qui fut détruite par les Normands. Les rois de France construisirent sur ses ruines un château, dans la chapelle duquel fut célébré en 1315 le mariage de Louis X avec Clémence de Hongrie. Louis XI y séjourna en 1474 et Charles IX en 1564. L'église

EFERUS - Recherche & Classification numérique

placée sous le vocable de saint Lyé, second abbé de Mantenay, est un intéressant édifice des XIe, XIIe, XIIIe et XVIe siècles. La base de la tour est consolidée extérieurement avec des fragments de sarcophages carlovingiens ; à l'intérieur se voient : un beau chapiteau sculpté du XIIIe siècle, servant de bénitier ; la châsse de saint Lyé, en cuivre repoussé (XVe et XVIe siècles) ; un curieux bas-relief en pierre de la Renaissance, représentant des scènes de la vie de la *Vierge ;* un retable du XVIIe siècle et des dalles tumulaires des XIIIe, XVIe et XVIIe siècles. — Du château, donné par Louis VII à Mathieu, évêque de Troyes, et possédé par ses successeurs, il ne reste plus que les communs (XVIIe siècle) et un gigantesque colombier en forme de tour cylindrique, surmontée d'un campanile, aux armes d'Odard Hennequin, évêque de Troyes de 1527 à 1544. On remarque encore sur le territoire de Saint-Lyé le château de Riancey, élégant manoir des XVIe et XVIIe siècles. A. T.-R.

Bibl. : Ch. Fichot, *Statistique monumentale de l'Aube;* Troyes, 1884, t. I, gr. in-8, av. pl.

SAINT-LYÉ. Com. du dép. du Loiret, arr. d'Orléans, cant. de Neuville-aux-Bois ; 701 hab.

SAINT-LYPHARD. Com. du dép. de la Loire-Inférieure, arr. de Saint-Nazaire, cant. d'Herbignac ; 2.011 hab.

SAINT-LYS. Ch.-l. de cant. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Muret ; 1.245 hab. De son vrai nom Saint-Louis, cette localité est une bastide fondée en 1280 par les moines de Gémont.

SAINT-MACAIRE. Ch.-l. de cant. du dép. de la Gironde, arr. de La Réole, sur la rive dr. de la Garonne ; 2.283 hab. Stat. du chem. de fer du Midi. Petit port ; extraction de pierres dures. Scieries mécaniques. La ville se divise en ville basse (ou neuve) et ville haute qui garde l'aspect du moyen âge, avec ses vieux remparts (XIIIe s.) formant deux enceintes irrégulières auxquelles on accède par des portes surmontées de tours ; ses maisons du XIVe siècle à fenêtres gothiques ; une église du XIIe s., remarquable par son portail ogival, ses parties romanes, son plan qui présente des croisillons arrondis (comme dans les églises rhénanes et orientales) et son clocher de forme hexagonale. — Saint-Macaire, appelé autrefois *Ligena*, fut une place importante au moyen âge ; elle fut pillée par le duc d'Epernon, sous la Fronde.

Bibl. : Léo Drouyn, *Saint-Macaire et ses monuments;* Caen, 1861.

SAINT-MACAIRE. Com. du dép. de Maine-et-Loire, arr. de Cholet, cant. de Montfaucon ; 2.097 hab. Menhir de la Bretelière (haut. de 7 m.).

SAINT-MACAIRE-DU-BOIS. Com. du dép. de Maine-et-Loire, arr. de Saumur, cant. de Montreuil-Bellay ; 568 hab. Eglise du XIIe s. A la lisière de la forêt de Brignon, emplacement de l'ancienne abbaye bénédictine de Brignon.

SAINT-MACLOU. Com. du dép. de l'Eure, arr. de Pont-Audemer, cant. de Beuzeville ; 424 hab. Stat. du chem. de fer de l'Ouest.

SAINT-MACLOU-DE-FOLLEVILLE. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Dieppe, cant. de Tôtes ; 611 hab. Eglise des XIIIe-XVIIIe siècles, avec chaire sculptée et boiseries de la Renaissance.

SAINT-MACLOU-LA-BRIÈRE. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. du Havre, cant. de Goderville ; 480 hab.

SAINT-MACOUX. Com. du dép. de la Vienne, arr. et cant. de Civray, sur la rive dr. de la Charente ; 727 hab. Source abondante au pied de l'église. Belle salle voûtée qui a appartenu au château de Comporté (XVIe s.).

SAINT-MADEN. Com. du dép. des Côtes-du-Nord, arr. de Dinan, cant. de Caulnes ; 498 hab. Au S., château de Lattay (XIIe s.) ayant appartenu à Bertrand de Saint-Pern, parrain de Du Guesclin, et à l'E., vieux château de la Houssaye.

SAINT-MAGNE. Com. du dép. de la Gironde, arr. de Bordeaux, cant. de Belin ; 808 hab.

SAINT-MAGNE. Com. du dép. de la Gironde, arr. de Libourne, cant. de Castillon ; 1.404 hab.

SAINT-MAIGNER. Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. de Riom, cant. de Pionsat ; 772 hab.

SAINT-MAIGRIN. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de Jonzac, cant. et à 12 kil. S. d'Archiac, sur un coteau dominant le Tâtre, tribut. de la Charente par le Trèfle et la Seugne, alt. 80 m. ; 815 hab. Au S.-E., étang très poissonneux. Le fort château du marquis de Saint-Maigrin (mignon de Henri III, assassiné en 1578) n'existe plus.

SAINT-MAIME. Com. du dép. des Basses-Alpes, arr. et cant. de Forcalquier ; 369 hab. Stat. du chem. de fer de Lyon. Exploitation de bitume.

SAINT-MAIME-DE-PEREYROL. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Périgueux, cant. de Vergt ; 449 hab.

SAINT-MAIXANT. Com. du dép. de la Creuse, arr. et cant. d'Aubusson ; 539 hab.

SAINT-MAIXANT. Com. du dép. de la Gironde, arr. de La Réole, cant. de Saint-Macaire ; 851 hab.

SAINT-MAIXENT. Com. du dép. de la Sarthe, arr. de Mamers, cant. de Montmirail ; 1.361 hab.

SAINT-MAIXENT. Ch.-l. de cant. du dép. des Deux-Sèvres, arr. de Niort, sur la Sèvre Niortaise ; 5.036 hab. Stat. du chem. de fer de l'Etat, ligne de Poitiers à Niort. Consistoire protestant, collège, école militaire d'infanterie créée en 1874 et préparant les sous-officiers d'infanterie au grade de sous-lieutenant. École de dressage et chevaux de courses. Filature de laine, fabrique de tricots et bonneterie, de moutarde, etc. Superbe église, autrefois abbatiale (XIIe-XVIe s.), une des plus grandes églises romanes de France ; la nef de cette époque subsiste seule ; le chœur a été refait à la fin du XIIe siècle dans le style angevin ; le clocher date du XVe siècle. Les constructions actuelles ont été faites sous Louis XIV, car en 1568, les huguenots détruisaient l'église qui fut reconstruite, à la fin du XVIIe siècle, dans le style gothique par l'architecte Leduc de Toscane. Une rotonde romane, creusée sous le chœur, contient les sarcophages de saint Maixent, abbé du monastère au VIe siècle, et de saint Léger, le fameux évêque d'Autun du VIIe siècle ; ces deux tombes ont été violées par les protestants ; les restes de saint Léger ont d'abord été déposés dans l'église qui lui est dédiée (aujourd'hui temple protestant) et qui possède une crypte remarquable du VIIIe siècle. — La localité s'appela d'abord *Vauclair* et resta une cité monastique depuis 460, date de la fondation de l'abbaye, jusqu'au XVIe siècle où les protestants lui donnèrent une grande prospérité commerciale ; sous Louis XIV, Saint-Maixent avait 12.000 hab. Patrie du colonel Denfert-Rochereau (mort en 1878).

École de Saint-Maixent (V. École, t. XV, p. 419).

SAINT-MAIXENT-DE-BEUGNÉ. Com. du dép. des Deux-Sèvres, arr. de Niort, cant. de Coulonges-sur-l'Autize ; 640 hab.

SAINT-MAIXENT-SUR-VIE. Com. du dép. de la Vendée, arr. des Sables-d'Olonne, cant. de Saint-Gilles-sur-Vie ; 415 hab. Stat. du chem. de fer de l'Etat.

SAINT-MAIXME-HAUTERIVE. Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. de Dreux, cant. de Châteauneuf ; 506 hab. A 3 kil. N.-E., château bâti des débris de l'abbaye augustine de Saint-Vincent-aux-Bois (XIe s.). Au S.-E., hameau de Brouvilliers qui, sous le nom d'Abron, fut à l'époque gallo-romaine une cité importante. Restes d'un grand camp retranché dans le bois de la Féronière.

SAINT-MALO. Ch.-l. d'arr. du dép. d'Ille-et-Vilaine, dans une situation pittoresque, sur un rocher de granit, sorte de presqu'île rocheuse, qui s'avance à l'O. dans l'estuaire de la Rance et est relié à la terre par une étroite langue de terre appelée le Sillon. La ville est protégée par un groupe d'îlots ; 11.896 hab. Terminus de l'embranchement de Rennes, de la ligne de Paris à Brest. Le port, séparé de la Manche par le Sillon et relié par un avant-port à l'embouchure de la Rance,

EFERUS - Recherche & Classification numérique

comprend trois bassins à flot, dont l'un au N. pour Saint-Malo (17 hect.), un autre au S. pour Saint-Servan et un intermédiaire (de 14 hect.) ; l'ensemble du port a 42 hect. de superficie, 7 m. de profondeur et un développement de quais de 4.800 m. Saint-Malo est séparé de Saint-Servan par l'anse des Sablons, asséchée à marée basse, mais les quais des deux villes communiquent par un pont roulant, dont les rails sont immergés, et qui circule entre les deux côtés du canal qui fait communiquer les deux avant-ports avec la Rance. La ville forme avec Saint-Servan une fortification de second ordre, protégée par plusieurs forts (sur les îlots). Saint-Malo est entouré d'une ceinture de remparts du XVIe siècle, muraille épaisse, flanquée de tours et munie de mâchicoulis, qui n'est pas assez haute pour cacher la ligne continue de façades des hôtels de style uniforme des armateurs malouins du XVIIIe siècle. La ville s'étage, et l'ensemble de ses maisons est couronné par le joli clocher de l'ancienne cathédrale. Les rues sont étroites et tortueuses ; les monuments remarquables sont : l'église gothique Saint-Vincent (XIIe s , avec un élégant clocher), le château du XVe siècle (occupé par une caserne) qui occupe avec ses quatre tours l'extrémité O. de la jetée, l'hôtel de ville. Sur la jetée sont installés un casino avec établissement de bains de mer et le monument de Chateaubriand (de Millet). Saint-Malo possède aussi un monument de Duguay-Trouin. Les remparts servent de promenade. A 1 kil. et demi à l'E., faubourg de Rocabey, avec la station du chemin de fer de l'Ouest (Saint-Malo-Saint-Servan). L'industrie principale consiste dans la construction de navires, fabrique de cordages, chaînes ; les femmes fabriquent des dentelles dites bretonnes ; les aptitudes industrielles des habitants sont limitées à ce qui concerne la pêche, l'armement au long cours et le cabotage. Le mouvement du port, en 1894, a été de 964 navires de 222.374 tonnes à l'entrée et de 1.407 navires de 164.679 t. à la sortie. L'échange de marchandises a comporté 307.455 t. Les principaux articles d'importation sont : charbons, bois de construction, morue, sel, phosphate, vin, eau-de-vie ; l'exportation consiste en bestiaux, volailles, œufs, beurre, céréales, fruits, cidre, tabac. 314 transports sont employés pour la pêche, et 5.232 marins y sont occupés ; le produit atteint environ 2.300.000 fr. En 1894, la pêche de la morue à Terre-Neuve, à laquelle 38 bateaux malouins de 4.621 t. ont pris part, a rapporté 765.000 kilogr. Saint-Maló a une école hydrographique, une bibliothèque de 10.000 volumes, un musée, un théâtre, une chambre d'agriculture et une chambre de commerce. Des tramways à vapeur conduisent à Saint-Servan et à Paramé (bains de mer, casino, belles villas ; 1.906 hab.) situé à 3 kil. au N.-E. ; des omnibus relient Saint-Malo à Cancale ; des services de navigation, à Dinard (de l'autre côté de l'embouchure de la Rance), Dinan, Jersey et Southampton. — L'île de Saint-Malo, qui s'appelait d'abord l'île d'Aaron, était inhabitée avant l'époque des invasions normandes ; les habitants d'Aletum (Saint-Servan), ruinés par les pirates, s'y réfugièrent avec leur évêque qui apportait les reliques d'un de ses prédécesseurs Malo ou Maclou, dont le nom fut donné à la nouvelle ville. Ce n'est qu'au XIIe siècle que la cathédrale fut bâtie et que la ville prit tout à fait corps autour du premier noyau. Saint-Malo ne resta pas ville ecclésiastique, et les libertés municipales y furent solidement établies dès le XIIIe siècle. Pendant les troubles de la Ligue, elle ne prit pas part et s'administra comme une république. C'est du XVe siècle que date sa prospérité, lors de la découverte des nouveaux continents. L'humeur aventureuse des Malouins, l'intrépidité fameuse de ses marins se donna carrière à la fois dans les longues explorations et dans les attaques contre les Anglais ; ceux-ci, en nov. 1693, bombardèrent la ville et lui firent beaucoup de mal ; en 1758, Marlborough fit subir encore aux habitants des pertes de plus de 12 millions ; mais la même année une nouvelle expédition des Anglais se termina pour eux par la désastreuse défaite de Saint-Cast. Saint-Malo fut le siège de la Compagnie française des Indes, ce qui fut une des sources de sa prospérité. Saint-Malo est le lieu de naissance de nombreux héros et hommes célèbres ; Jacques Cartier (qui découvrit le Canada), Porcon de la Barbinais, Duguay-Trouin, Alain Porée, Mahé de la Bourdonnais, Robert Surcouf, Maupertuis, Lamothe, Lamennais, Broussais et Chateaubriand (enterré, selon son désir, à la pointe de l'îlot du Grand Bé.

BIBL. : MANET, *Biographie des Malouins célèbres*, 1824. — Gaston ROBERT DE SALLES, *Histoire pittoresque de Saint-Malo, de Saint-Servan et de leurs environs*, 1859. — *Le Golfe de Saint-Malo ; Guide du touriste de Cancale au cap Fréhel*, 1882. — POULAIN, *Histoire de Saint-Malo, la cité corsaire*, 1886.

SAINT-MALO, Com. du dép. de la Nièvre, arr. de Cosne, cant. de Donzy ; 565 hab. Restes de l'abbaye cistercienne de *Bourras*, fondée au commencement du XIIe siècle.

SAINT-MALO-DE-BEIGNON. Com. du dép. du Morbihan, arr. de Ploërmel, cant. de Guer ; 193 hab. Ancien château des évêques de Saint-Malo. Chapelle de Sainte-Reine, près d'une source.

SAINT-MALO-DE-LA-LANDE. Ch.-l. de cant. du dép. de la Manche, arr. de Coutances ; 316 hab.

SAINT-MALO-DE-PHILY. Com. du dép. d'Ille-et-Vilaine, arr. de Redon, cant de Pipriac ; 1.055 hab. Ancien château de la Driennaye ; chapelle de Montserrat, but de pèlerinage.

SAINT-MALO-DES-TROIS-FONTAINES. Com. du dép. du Morbihan, arr. de Ploërmel, cant. de la Trinité-Porhoët ; 776 hab.

SAINT-MALÔ-DU-BOIS. Com. du dép. de la Vendée, arr. de La Roche-sur-Yon, cant. de Mortagne ; 1.018 hab.

SAINT-MALON. Com. du dép. d'Ille-et-Vilaine, arr. de Montfort, cant. de Saint-Méen ; 1.042 hab.

SAINT-MAMERT. Com. du dép. du Rhône, arr. de Villefranche, cant. de Monsols ; 176 hab.

SAINT-MAMERT-DU-GARD. Ch.-l. de cant. du dép. du Gard, arr. de Nîmes ; 439 hab.

SAINT-MAMET. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Saint-Gaudens, cant. de Bagnères-de-Luchon ; 507 hab.

SAINT-MAMET-LA-SALVETAT. Ch.-l. de cant. du dép. du Cantal, arr. d'Aurillac ; 1.905 hab.

SAIMT-MAMMÈS. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Fontainebleau, cant. de Moret, sur la r. g. de la Seine, à son confluent avec le Loing ; 1.102 hab. Stat. du chem. de fer de Lyon.

SAINT-MANDÉ. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de Saint-Jean-d'Angély, cant. d'Aulnay ; 559 hab.

SAINT-MANDÉ. Com. du dép. de la Seine, arr. de Sceaux, cant. de Vincennes ; 13.371 hab. Elle tire son nom d'un prieuré dédié en ce lieu à saint Mandé et qu'on trouve mentionné pour la première fois en 1203. Le territoire de la seigneurie de Saint-Mandé, qui existait au moins depuis le commencement du XIIIe siècle, fut beaucoup diminué par suite des agrandissements que Philippe le Hardi fit au parc de Vincennes. Une charte royale de 1376 concéda aux habitants de Saint-Mandé les mêmes privilèges qu'à ceux de cette dernière ville. Au XVIe siècle, la seigneurie appartenait aux d'Orgemont. A la fin du XVIIe siècle, l'archevêque de Paris prétendait en être seul seigneur ; elle fut possédée en dernier lieu, à la veille de la Révolution, par la famille de Bérulle. Il faut rappeler que Fouquet avait fait bâtir à Saint-Mandé un château avec souterrains qui lui servit de « petite maison » et dans lequel il avait constitué une importante bibliothèque ; ce château fut occupé ensuite au XVIIIe siècle par les religieuses hospitalières de Gentilly, venues s'installer à Saint-Mandé, après les Annonciades de Melun et les religieuses de la Saulsaye, dont le séjour ne fut que provisoire ; un des prieurs a été Furetière. Sur ce territoire a été installée aussi, du XIIe siècle à 1706, la ménagerie royale du châ-

EFERUS - Recherche & Classification numérique

teau de Vincennes. Village de moins de 200 hab., Saint-Mandé fut, en 1790, érigé en commune du district de Bourg-la-Reine, malgré Charenton-Saint-Maurice. L'agrandissement de Paris en 1860 eut pour effet d'enlever à Saint-Mandé une partie de son territoire, mais à la même époque l'inauguration de la ligne du chemin de fer de Vincennes et l'embellissement du bois de Vincennes également venaient lui apporter la prospérité. La paroisse n'y date que de 1802, les habitants ayant été jusqu'alors paroissiens de Saint-Maurice ; l'église actuelle a été construite en 1883-85. C'est dans cette commune que sont situés l'hôpital militaire de Vincennes et l'école Braille ou école départementale d'aveugles. Elle possède, de plus, deux hospices, l'hospice Boulard ou Saint-Michel et l'hospice Lenoir-Jousserand. Vidocq a demeuré à Saint-Mandé. Deux journées sont à rappeler dans l'histoire de cette localité : celle des obsèques d'Armand Carrel dont on voit la statue par David d'Angers, sur sa tombe, dans le cimetière (25 juil. 1836), et celle de l'accident de chemin de fer dit de *Saint-Mandé* (26 juillet 1891). Le commerce et l'industrie y sont très peu développés ; c'est avant tout une ville bourgeoise. On y remarque de nombreux pensionnats. A l'E., dans le bois de Vincennes, le petit lac de Saint-Mandé. M. Barroux.

Bibl. : Ul. Robert, *Notes historiques sur Saint-Mandé;* Saint-Mandé, 1889, in-12. — Abbé V. Dufour, *la Ménagerie royale du château de Vincennes*, dans *Bull. de la Soc. de l'hist. de Paris*, 1890, pp. 55-63.

SAINT-MANVIEU. Com. du dép. du Calvados, arr. de Caen, cant. de Tilly-sur-Seules ; 522 hab. Eglise des XIIIe-XVIIe s.). Grand château Louis XIII, avec un très beau pavillon d'entrée.

SAINT-MANVIEU. Com. du dép. du Calvados, arr. de Vire, cant. de Saint-Sever-Calvados ; 633 hab.

SAINT-MARC. Ville maritime de l'île d'Haïti (Grandes Antilles), ch.-l. d'arr. de l'Artibonite, au fond de la baie de Saint-Marc ; 20.000 hab. Café très réputé. Cascades dites Ruisseaux de Corbé. La baie de Saint-Marc (large de 17 kil.) s'étend entre la pointe du Diable au N. et le cap Saint-Marc au S.

SAINT-MARC. Com. du dép. des Bouches-du-Rhône, arr. et cant. (N.) d'Aix ; 108 hab.

SAINT-MARC. Com. du dép. du Cantal, arr. de Saint-Flour, cant. de Ruines ; 274 hab.

SAINT-MARC. Com. du dép. du Finistère, arr. et cant. (2e) de Brest ; 3.409 hab.

SAINT-MARC-À-FRONGIER. Com. du dép. de la Creuse, arr. et cant. d'Aubusson ; 774 hab.

SAINT-MARC-À-LOUBAUD. Com. du dép. de la Creuse, arr. d'Aubusson, cant. de Gentioux ; 602 hab.

SAINT-MARC-D'OUILLY. Com. du dép. du Calvados, arr. de Falaise, cant. de Thury-Harcourt ; 759 hab.

SAINT-MARC-DU-COR. Com. du dép. de Loir-et-Cher, arr. de Vendôme, cant. de Montdoubleau ; 423 hab. Eglise du XIe s. A 1 kil. S.-O., ruines pittoresques du prieuré de Beaufeu (chapelle romane).

SAINT-MARC-LA-LANDE. Com. du dép. des Deux-Sèvres, arr. de Parthenay, cant. de Mazières-en-Gâtine ; 568 hab.

SAINT-MARC-LE-BLANC. Com. du dép. d'Ille-et-Vilaine, arr. de Fougères, cant. de Saint-Brice-en-Coglès ; 1.584 hab.

SAINT-MARC-SUR-COUESNON. Com. du dép. d'Ille-et-Vilaine, arr. de Fougères, cant. de Saint-Aubin-du-Cormier ; 832 hab.

SAINT-MARC-SUR-SEINE. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Châtillon-sur-Seine, cant. de Baigneux-les-Juifs ; 361 hab.

SAINT-MARC-GIRARDIN (Marc Girardin, dit), littérateur et homme politique français, né à Paris le 22 févr. 1801, mort à Morsang-sur-Seine (Seine-et-Oise) le 1er avr. 1873. Universitaire distingué, il débuta en 1827, dans le journalisme, par un article publié dans les *Débats*, et qui le mit immédiatement en lumière. Libéral ardent, il poussa autant qu'il put, dans sa sphère, à la révolution de Juillet. Le gouvernement de Louis-Philippe lui donna la suppléance de Guizot dans la chaire d'histoire de la Sorbonne, le nomma maître des requêtes au conseil d'Etat, puis (1834), professeur de poésie française à la Faculté des lettres de Paris. Entre temps (1833), il avait été chargé d'une mission d'étude sur l'organisation des « gymnases » de l'Allemagne du Sud. Il en publia les résultats dans un rapport intitulé *De l'instruction intermédiaire et de son état dans le midi de l'Allemagne* (Paris, 1835-38, 2 vol. in-8). Ses conclusions, bien en avance sur les idées de son temps, valent d'être rappelées. Il démontrait que le système d'éducation qu'on s'obstine à suivre en France ne répond plus aux nécessités de la vie moderne, qu'il fallait songer, bon gré, mal gré, à former chez nous, comme on le fait chez nos voisins, des marchands, des industriels, des agriculteurs, à instituer enfin « quelque chose de plus que l'éducation primaire, et quelque chose pourtant qui ne fût pas l'éducation classique ». Le 21 juin 1834, Saint-Marc-Girardin fut élu député de Saint-Yrieix. Membre influent du centre, il fut chargé de rapporter l'important projet sur l'enseignement secondaire, et il prit une part considérable à la discussion de cette loi, qui n'aboutit d'ailleurs pas (14-29 mars 1837). Son rapport, travail fort intéressant, est du 14 juin 1836. Saint-Marc-Girardin fut réélu député le 4 nov. 1837, et devint membre du Conseil royal de l'instruction publique. Réélu encore en 1842 et 1846, il parut renoncer à la politique à la chute de la monarchie de Juillet. Mais en 1863, il se représentait, dans la Haute-Vienne, contre le candidat officiel qui l'emporta sur lui. Il fut plus heureux aux élections pour l'Assemblée nationale (8 févr. 1871), où il joua un rôle des plus actifs. Siégeant au centre droit, il fut bientôt nommé vice-président de l'Assemblée et contribua plus que personne au renversement de Thiers. Comme il avait dirigé la manifestation du 20 juin 1872, qui était une sommation à Thiers d'avoir à suivre une politique conforme aux vues de la droite, et que cette manifestation fut qualifiée « manifestation des bonnets à poil » par le *Journal des Débats*, dont il était toujours collaborateur, Saint-Marc-Girardin, fort vexé, démissionna brusquement et passa au *Journal de Paris* (28 juin). Il mourut d'une attaque d'apoplexie au début de l'année suivante. Son œuvre littéraire est considérable. Toute sa vie, il a enseigné, il a été un pédagogue, dans la plus haute acception du mot. Dans la chaire de la Sorbonne où il professa quarante ans, il eut une influence marquée sur le développement intellectuel de la jeunesse à deux époques historiquement et moralement assez distinctes : la monarchie de Juillet et le second Empire. Il fut un critique spirituel, fin, ingénieux, assez bien informé, très habile dans l'art de renouveler les sujets par la variété et l'inattendu de ses comparaisons, par la fécondité de ses aperçus, mais un peu superficiel. Ses cours étaient très suivis : sa gaieté, sa vivacité les rendaient très amusants. Saint-Marc-Girardin avait été élu membre de l'Académie française en 1844. Outre sa collaboration au *Journal des Débats*, au *Journal des savants*, à la *Revue des Deux Mondes*, au *Journal de Paris*, etc., il a laissé : *Eloge de Lesage* (Paris, 1822, in-8) ; *Eloge de Bossuet* (Paris, 1827, in-4) ; *Tableau de la marche et des progrès de la littérature française au XVIe siècle* (Paris, 1828, in-4) ; *Notices politiques et littéraires sur l'Allemagne* (1834, in-8) ; *Cours de littérature dramatique ou de l'usage des passions dans le drame* (1843, in-12 ; 1868, 5 vol. in-12) ; *Essais de littérature et de morale* (1845, 2 vol. in-12) ; *De l'Instruction intermédiaire et de ses rapports avec l'instruction secondaire* (1847, in-8) ; *Souvenirs de voyages et d'études* (1852-53, 2 vol. in-12) ; *Souvenirs et réflexions politiques d'un journaliste* (1859, in-8) ; *la Syrie en 1861* (1862, in-12) ; *La Fontaine et les Fabulistes* (1867, 2 vol. in-8) ; *De la Formation du public en France* (1869, in-12) ; *la Chute du second Empire*

EFERUS - Recherche & Classification numérique

(1874, in-4) ; *J.-J. Rousseau, sa vie et ses ouvrages* (1875, 2 vol. in-12), et quelques brochures politiques.

Bibl. : Labitte, *Saint-Marc-Girardin*, dans *Revue des Deux Mondes*, févr. 1845. — T. Froment, *Saint-Marc-Girardin pédagogue. Saint-Marc-Girardin conteur et romancier*, dans *Correspondant*, t. CXXVI et CXXX, nouv. série. — Spuller, *Figures disparues*, 1re série ; Paris, 1886, in-12. — Tamisier, *Saint-Marc-Girardin, étude littéraire*. Marseille, 1876. — Hatzfeld et Meunier, *les Critiques littéraires du XIXe siècle;* Paris, 1894, in-12.

SAINT-MARCAN. Com. du dép. d'Ille-et-Vilaine, arr. de Saint-Malo, cant. de Pleine-Fougères ; 851 hab.

SAINT-MARCEAU. Com. du dép. des Ardennes, arr. de Mézières, cant. de Flize, sur une colline (236 m.) ; 357 hab. Clouteries, carrières de pierre de taille. Dans le voisinage se trouve la manufacture nationale de poudre de Saint-Ponce.

SAINT-MARCEAU. Com. du dép, de la Sarthe, arr. de Mamers, cant. de Beaumont-sur-Sarthe ; 618 hab. Chapelle Saint-Julien (beaux vitraux et peintures sur émail du XVIe s.).

SAINT-MARCEAUX (Charles-René de), sculpteur français, né à Reims en 1845. Il fut destiné par sa famille à la carrière du commerce, et, ses études classiques terminées, passa quelque temps à Francfort ; mais son goût pour les beaux-arts le ramena vite à Paris, où il reçut les leçons du statuaire Jouffroy et fut élève de l'Ecole des Beaux-Arts (1863). On remarqua beaucoup au Salon de 1868 son premier ouvrage, une statue de marbre, *la Jeunesse de Dante* (au Luxembourg), puis la statue en bronze de l'*Abbé Miroy*, fusillé à Reims par les Prussiens, que des motifs politiques firent écarter du Salon de 1872, statue qui fut payée par une souscription publique et érigée sur la tombe de l'abbé dans un cimetière de Reims. Depuis lors, les productions de Saint-Marceaux ne manquèrent jamais d'exciter au plus haut point l'attention du public, séduit par leur originalité piquante et leur caractère expressif. Son *Forgeron florentin* (1875), d'une énergie singulière, son portrait, si fin et si vivant, de *Mme Blanche Baretta*, enfin la belle figure décorative que possède le musée du Luxembourg et qui représente le *Génie gardant le secret de la tombe* (1879), ont mis le sceau à sa réputation. La célèbre statue d'*Arlequin*, à l'allure sardonique et hautaine, qui fut un des plus brillants succès de l'Exposition de 1882, le buste en bronze d'*Ernest Renan* (1883), celui de *Meissonier*, *la Danseuse arabe* (1886), *Mousse de champagne*, une statue de marbre du président *Bailly*, à Versailles, *la Dame de Pique*, statue polychrôme (1890), comptent au premier rang parmi les ouvrages les plus intéressants de la sculpture contemporaine. La hardiesse des attitudes, l'énergie du mouvement, la souplesse et l'ampleur du geste sont les principaux mérites que la critique est unanime à reconnaître et à louer chez de Saint-Marceaux.



L'*Arlequin*, de Saint-Marceaux.

SAINT-MARCEL. Com. du dép. de l'Ain, arr. et cant. de Trévoux ; 333 hab. Stat. du chem. de fer de Lyon.

SAINT-MARCEL. Com. du dép, des Ardennes, arr. de Mézières, cant. de Renwez ; 1.372 hab.

SAINT-MARCEL. Com. du dép. de l'Aude, arr. de Narbonne, cant. de Ginestas ; 327 hab.

SAINT-MARCEL. Hameau de la com. de Marseille, dép. des Bouches-du-Rhône. Stat. du chem. de fer de Marseille à Nice. — Ruines du *Castellum Massiliense*. Chapelle de Notre-Dame de Nazareth, restaurée en 1874. Beau château moderne construit en 1865 dans le style de la Renaissance.

SAINT-MARCEL. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Bergerac, cant. de Lalinde ; 347 hab.

SAINT-MARCEL. Com. du dép. de l'Eure, arr. d'Evreux, cant. de Vernon ; 723 hab. Fabrication de produits chimiques. Distillerie de benzine.

SAINT-MARCEL. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Toulouse, cant. de Verfeil ; 263 hab.

SAINT-MARCEL. Com. du dép. de l'Indre, arr. de Châteauroux, cant. d'Argenton, sur la rive dr. de la Creuse ; 2.455 hab. Curieuse église des XIIe et XIVe s., type du style roman berrichon. A 2 kil. N. O., prieuré de Saint-Martin. Vestiges d'un théâtre romain. Saint-Marcel est probablement sur l'emplacement de la ville romaine d'*Argentomagus*. A 3 kil. N., sur la Bouzanne, grand hameau de Chabenet, station du chem. de fer de Paris à Toulouse (carrières de pierres de taille). Château fort du XVe s. Viaduc hardi sur le chemin de fer. Vallée très pittoresque. Chapelle de Pont-Chrétien du XVe s.

SAINT-MARCEL. Com. du dép. de l'Isère, arr. de La Tour-du-Pin, cant. de Bourgoin ; 780 hab.

SAINT-MARCEL. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Briey, cant. de Conflans ; 185 hab.

SAINT-MARCEL. Com. du dép. du Morbihan, arr. de Ploërmel, cant. de Malestroit ; 508 hab.

SAINT-MARCEL (*Sanctus Marcellus*). Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Vesoul, cant. de Vitrey ; 260 hab. Carrières de pierre. Débris gallo-romains sur le coteau, qui est à 400 m. à l'O. du village. Prieuré bénédictin fondé en 1003 sous le vocable de saint Marcel (d'où le nom actuel du village, qui auparavant s'appelait *Albiniacus*) et supprimé en 1790. Lex.

SAINT-MARCEL. Com. du dép. de la Savoie, arr. et cant. de Moûtiers ; 382 hab.

SAINT-MARCEL. Com. du dép. du Tarn, arr. de Gaillac, cant. de Cordes ; 332 hab. Manganèse exploité ; scieries mécaniques. — Avant la guerre des Albigeois Saint-Marcel était une place forte que prit Simon de Montfort

EFERUS - Recherche & Classification numérique

en 1212. Les habitants revinrent en 1222, mais ne s'y rétablirent pas.

SAINT-MARCEL-D'ARDÈCHE. Com. du dép. de l'Ardèche, arr. de Privas, cant. du Bourg-Saint-Andéol; 1.640 hab. A 2 kil. de la station de Saint-Just (chem. de fer de Lyon à Nîmes). Vignes et mûriers. Filatures et moulinages de soie. Lignite exploité. L'église, nouvellement rebâtie, a conservé son portail roman du XIIe siècle; le clocher est du XVe s. Mentionnée dans le Pouillé de Viviers antérieur au IXe siècle, elle fut donnée à l'évêque de Viviers par Charles le Chauve en 897. En 1241, la seigneurie de Saint-Marcel était partagée entre quarante-neuf coseigneurs, mais l'évêque en avait le dixième. On décida alors que la justice serait exercée par trois consuls, dont un nommé par l'évêque. Le château, où est né le cardinal de Bernis, est bien conservé. Les de Pierre de Bernis, venus du bas Languedoc, devinrent, par un mariage, seigneurs dominants de Saint-Marcel en 1380. Cette terre fut érigée en marquisat en 1751, mais il en résulta un procès qui durait encore à la Révolution. Le bourg fut pris par le fameux baron d'Acier (Jacques de Crussol) en 1567; il y eut deux cents catholiques massacrés. A. M.

Grotte de Saint-Marcel-d'Ardèche. — Une des plus jolies cavernes de France, presque au débouché du cañon de l'Ardèche, en amont de Saint-Martin-d'Ardèche et de Pont-Saint-Esprit. Au lieu des 7 kil. d'étendue qu'on lui attribuait jadis, elle n'a que 2.260 m. de développement accessible, dont 2.070 pour la galerie principale qui la constitue : c'est, en somme, le lit d'une ancienne rivière souterraine aujourd'hui desséchée, qui remonte d'environ 75 m. vers le N., depuis l'entrée (ancienne issue de la rivière) jusqu'au fond, actuellement obstrué par une stalagmite; derrière ce bouchon accidentel, la galerie se prolonge très probablement vers l'abîme ou puits naturel de Fontlongue, à 1.600 m. au N.-O. Cet *aven*, obstrué à 85 m. de profondeur par un éboulis de pierres, paraît avoir été le point d'engouffrement des masses d'eau qui, jadis, en s'écoulant sous la terre, ont peu à peu formé et agrandi la grotte de Saint-Marcel. La communication d'autrefois entre le gouffre et la caverne est à peu certaine. La grotte renferme d'admirables rideaux de stalactites et colonnades ou bassins de stalagmites. A. MARTEL.

BIBL. : Dr FRANCUS, *Voyage le long de la rivière d'Ardèche*, 1885.

GROTTE DE SAINT-MARCEL : E.-A. MARTEL, *les Abîmes*; Paris, 1894, ch. III et V, in-4.

SAINT-MARCEL-DE-CAREIRET. Com. du dép. du Gard, arr. d'Uzès, cant. de Lussan; 505 hab.

SAINT-MARCEL-DE-FÉLINES (*Sanctus Marcellus de Cis* et *Figlinæ*). Com. du dép. de la Loire, arr. de Roanne, cant. de Néronde ; 826 hab. Possédé au XIIe siècle par la famille de Guerric, passa ensuite aux Tholigny ou Tolognieu, puis aux de Mars de Luxembourg et, en 1568, aux Talaru. Aux environs, oppidum gallo-romain du Crêt Châtelard, dont les puits, nullement funéraires, fouillés à intervalles irréguliers, ont amené de curieuses découvertes. M. D.

BIBL. : *Bulletin de la Diana*, t. XI, 1900, p. 335-397.

SAINT-MARCEL-DE-FONTFOUILLOUSE. Com. du dép. du Gard (V. PLANTIERS [Les]).

SAINT-MARCEL-D'URFÉ. Com. du dép. de la Loire, arr. de Roanne, cant. de Saint-Just-en-Chevalet; 631 h.

SAINT-MARCEL-EN-MARCILLAT. Com. du dép. de l'Allier, arr. de Montluçon, cant. de Marcillat; 532 hab.

SAINT-MARCEL-EN-MURAT. Com. du dép. de l'Allier, arr. de Montluçon, cant. de Montmarault ; 402 hab.

SAINT-MARCEL-L'ÉCLAIRÉ. Com. du dép. du Rhône, arr. de Villefranche, cant. de Tarare ; 619 hab.

SAINT-MARCEL-LÈS-ANNONAY. Com. du dép. de l'Ardèche, arr. de Tournon, cant. d'Annonay ; 1.105 hab. Stat. du chem. de fer de Lyon. Papeteries de Montgolfier. Bassin formé par le barrage du Ternay et servant à l'approvisionnement des usines d'Annonay. Sa contenance est d'environ 3 millions de mètres cubes. Il fut inauguré en 1867.

SAINT-MARCEL-LÈS-CHALON (*Sanctus Marcellus*, anciennement *Ubiliacus*). Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. et cant. (S.) de Chalon-sur-Saône; 1.186 hab. Stat. de la ligne du chem. de fer de Chalon à Bourg. Moulin. Découverte, en 1805, de colonnes romaines (dont l'une est encore dressée devant l'église) et de sarcophages antiques. Lieu présumé du martyre de saint Marcel, apôtre du Chalonnais, à la fin du IIe siècle. Abbaye de bénédictins, fondée en 577, transformée en prieuré au Xe siècle et supprimée à la Révolution, où est mort Abélard, et qui fut pillée par les Sarrasins en 731, par les Hongrois en 963 et par les réformés en 1562. L'église, ancienne église du prieuré, est classée comme monument historique. Ce bourg a été chef-lieu de canton pendant la Révolution.

SAINT-MARCEL-LÈS-SAUZET. Com. du dép. de la Drôme, arr. de Montélimar, cant. de Marsanne; 300 hab. Ruines romaines. Eglise du XIe siècle.

SAINT-MARCEL-LÈS-VALENCE. Com. du dép. de la Drôme, arr. et cant. de Valence; 1.005 hab. Stat. du chem. de fer de Lyon.

SAINT-MARCELLIN-DE-CRAY. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Charolles, cant. de La Guiche ; 567 hab. Stat. du chem. de fer de Lyon.

SAINT-MARCELLIN. Ch.-l. d'arr. du dép. de l'Isère, sur la Cumane ; 3.395 hab. Vins estimés ; fromages dits « Chevrières de Saint-Marcellin ». Ruines de remparts. — La localité date du XIIIe s., et ses habitants étaient régis par une coutume spéciale.

SAINT-MARCELLIN. Com. du dép. de la Loire, arr. de Montbrison, cant. de Saint-Rambert ; 1.936 hab. Possession du chapitre de Lyon, qui l'échangea avec les comtes de Forez.

SAINT-MARCELLIN. Com. du dép. de Vaucluse, arr. d'Orange, cant. de Vaison ; 106 hab.

SAINT-MARCET. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. et cant. de Saint-Gaudens ; 657 hab. Clocher octogonal en pierre du XIVe s. Sur la colline, ruines d'un château du XIIIe s.

SAINT-MARCORY. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Bergerac, cant. de Monpazier ; 133 hab.

SAINT-MARCOUF. Com. du dép. du Calvados, arr. de Bayeux, cant. d'Isigny ; 198 hab.

SAINT-MARCOUF. Com. du dép. de la Manche, arr. de Valognes, cant. de Montebourg, sur un coteau, à 3 kil. de la Manche ; 644 hab. Eglise des XIIe au XVe s. A 9 kil. au large, ilôts de Saint-Marcouf avec un phare et une prison.

SAINT-MARD. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Soissons, cant. de Braisne; 196 hab.

SAINT-MARD. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de Rochefort, cant. de Surgères ; 1.181 hab.

SAINT-MARD. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle arr. de Lunéville, cant. de Bayon ; 114 hab.

SAINT-MARD. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Meaux, cant. de Dammartin-en-Goële ; 602 hab.

SAINT-MARD. Com. du dép. de la Somme, arr. de Montdidier, cant. de Roye ; 187 hab. Eau minérale bicarbonatée ferrugineuse employée dans le traitement de la dyspepsie et de la chlorose.

SAINT-MARD-DE-RÉNO. Com. du dép. de l'Orne, arr. et cant. de Mortagne ; 920 hab.

SAINT-MARD-DE-VAUX. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Chalon-sur-Saône, cant. de Givry ; 340 hab.

SAINT-MARD-LÈS-ROUFFY. Com. du dép. de la Marne, arr. de Châlons, cant. de Vertus ; 150 hab.

SAINT-MARD-SUR-AUVE. Com. du dép. de la Marne, arr. de Sainte-Menehould, cant. de Dommartin-sur-Yèvre ; 137 hab.

SAINT-MARD-SUR-LE-MONT. Com. du dép. de la Marne, arr. de Sainte-Menehould, cant. de Dommartin-sur-Yèvre ; 446 hab.

SAINT-MARDS. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Dieppe, cant. de Bacqueville ; 372 hab.

SAINT-MARDS-DE-BLACARVILLE. Com. du dép. de

EFERUS - Recherche & Classification numérique

l'Eure, arr. et cant. de Pont-Audemer ; 513 hab. Beau clocher roman.

SAINT-MARDS-DE-FRESNE. Com. du dép. de l'Eure, arr. de Bernay, cant. de Thiberville ; 536 hab. Stat. du chem. de fer de l'Ouest.

SAINT-MARDS-EN-OTHE. Com. du dép. de l'Aube, arr. de Troyes, cant. d'Aix-en-Othe ; 1.271 hab.

SAINT-MARIEN. Com. du dép. de la Creuse, arr. et cant. de Boussac ; 537 hab. Stat. du chem. de fer d'Orléans.

SAINT-MARIENS. Com. du dép. de la Gironde, arr. de Blaye, cant. de Saint-Savin ; 842 hab. Stat. du chem. de fer de l'Etat.

SAINT-MARIN (*San Marino* en italien). République de l'Italie centrale, le plus petit Etat d'Europe, d'une superficie de 59 kil. q., située sur les flancs d'un rameau oriental des Apennins Etrusques (mont Titano, 738 m.) qui se détache de l'Alpe della Cuna et aboutit à la mer Adriatique, au S.-S.-O. de Rimini, entre les prov. Pesaro e Urbino et Forti ; 8.200 hab. La République de Saint-Marin est arrosée par les petits fleuves côtiers Ansa et Marano et le petit fleuve San Marino qui se jette dans la Marecchia, tributaire de l'Adriatique. Le sol n'est pas fertile, et une partie des habitants émigre temporairement à certaines époques de l'année pour trouver du travail ; les principaux produits de l'Etat sont des céréales, du vin (assez estimé), des châtaignes, des fruits et de la soie, du bois, des plantes fourragères et des pierres à bâtir (d'excellente qualité). Les habitants s'occupent surtout d'agriculture et d'élevage du bétail ; l'industrie est insignifiante. Au pied du mont Titano, près de l'abbaye de Sant Anastasio, jaillissent trois sources d'eau minérale sulfurée, chlorurée et bicarbonatée. Une bonne route carrossable de 15 kil. va de San Marino, la capitale, à Rimini ; les autres routes ne sont pas toutes carrossables.

L'administration de Saint-Marin est exercée par un grand conseil souverain (*Generale Consiglio principe*) qui exerce le pouvoir législatif ; il comprend 60 membres nommés à vie, appartenant pour un tiers aux nobles, un tiers aux bourgeois, un tiers aux habitants de la campagne ; les places vacantes sont remplies par le choix du Conseil lui-même. Le gouvernement de la République est confié à deux capitaines-régents (*Capitani reggenti*), élus parmi ses membres par le grand Conseil (le premier choisi parmi les nobles, le second parmi les bourgeois ou les campagnards) ; chacun reste six mois en exercice. Le Conseil des Douze, élu par le Conseil général parmi ses membres, représente le tribunal civil jugeant en troisième instance et sert d'intermédiaire entre le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif. L'administration même est partagée entre deux secrétaires d'Etat à côté desquels existe un trésorier général, un commandant supérieur de la milice et deux juges étrangers (un pour le civil, un pour le criminel) nommés pour trois ans, et qui exercent l'administration de la justice. La force armée de la République est constituée par la milice (9 compagnies, 38 officiers, 950 soldats), composée de tous les citoyens aptes au service entre dix-huit et soixante ans ; il existe aussi une garde du Conseil général, un corps de gendarmerie et un corps de musique. Au point de vue financier, le budget de la République, de 1887 à 1892, a représenté annuellement 227.269 fr. pour recettes et 226.236 pour les dépenses ; il n'existe pas de dette de l'Etat. En vertu d'une convention du 22 mars 1862, renouvelée le 27 mars 1872 avec l'Italie, la République est placée sous la protection du royaume d'Italie qui assume l'administration de la douane, des postes et des télégraphes. Au point de vue religieux, la République appartient au diocèse de Montefeltre. Il existe depuis 1859 un ordre de Saint-Marin (avec cinq grades comme la Légion d'honneur). Les armes de la République sont sur l'écu bleu trois tours d'argent garnies de plumes d'argent et dressées sur un rocher. Les couleurs de Saint-Marin sont le bleu et le blanc.

La capitale est San Marino, au sommet du mont Titano, située à 20 kil. S.-O. de Rimini ; la ville est entourée d'une enceinte de murailles et de tours d'où l'on a une vue magnifique, des rues étroites et escarpées, 5 églises, une forteresse (Rocca) qui domine la ville ; sur la place du Pianello, le palais du Conseil, un lycée, le palais du célèbre archéologue Borghesi avec un musée, un lycée (fréquenté par de nombreux élèves des provinces italiennes voisines), une caisse d'épargne, un hôpital et 1.600 hab. Au-dessous de la ville s'élève le faubourg de Borgo di San Marino aux deux places entourées d'arcades, 3 églises et 400 hab. Les autres paroisses sont Serravalle (la ville la plus importante après la capitale, sur la route de Rimini), Faetano, Mongiardine, Acquaviva, San Giovanni Chiesanuova, Domagnano, Fiorentino, qui forment autant de communes. L'origine de Saint-Marin remonte, selon la légende, à un saint ermite du nom de Marino, tailleur de pierre originaire de Dalmatie qui, au IVe siècle, aurait quitté Rimini où il travaillait pour s'installer sur le mont Titano où il se fit apôtre de la religion chrétienne ; une communauté religieuse se forma autour de son ermitage, un château fort fut construit, puis une cité et une république : on montre à Saint-Marin le jardin de l'ermite et son lit creusé dans le roc. La République appartint à l'exarchat de Ravenne, puis au royaume franco-lombard ; au moyen âge, elle acquit ses libertés municipales et conclut vers le milieu du XIIIe siècle une alliance amicale avec les comtes de Monfeltro et Urbino : c'est à cette circonstance que la République a dû de conserver son existence indépendante. Lorsque le pape Urbain III prit possession, en 1631, du duché d'Urbino et l'incorpora aux Etats de l'Eglise, il reconnut l'indépendance de la République de Saint-Marin et lui accorda la liberté douanière pour l'importation dans ses Etats. En 1779, le cardinal Alberoni menaça l'existence de la petite République qui se défendit avec énergie. En 1797, Bonaparte se prit d'intérêt pour Saint-Marin et lui offrit un agrandissement territorial qu'elle eut la sagesse de refuser ; plus tard, Napoléon, quand il réorganisa l'Italie, refusa de détruire le petit Etat et dit : « Gardons-la comme un modèle de république ». Après la Restauration, Saint-Marin resta un Etat libre sous la protection de la papauté. En 1849, Garibaldi se réfugia à Saint-Marin avec le reste de son armée ; d'autres réfugiés politiques des Etats de l'Eglise s'y mirent aussi à l'abri et le gouvernement papal ne put en obtenir l'extradition. Aussi en juin 1851, 800 Autrichiens et 200 gendarmes du pape entrèrent-ils sur le territoire de la République. Depuis cette époque, Saint-Marin n'a plus fait parler de lui : en 1859 et 1860, il garda une neutralité absolue dans les affaires italiennes ; aussi son indépendance et ses institu-

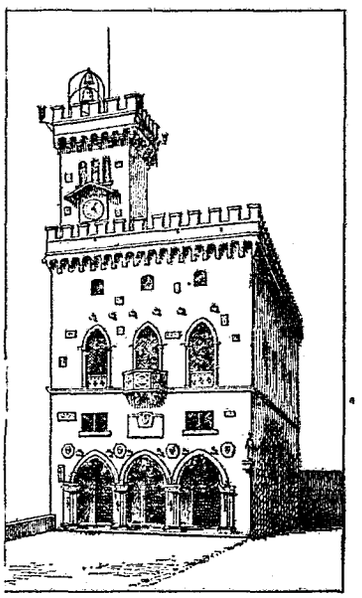

Palais du Conseil souverain de la République de Saint-Marin.

EFERUS - Recherche & Classification numérique

tions républicaines ne furent-elles pas contestées. Des spéculateurs étrangers ont offert d'établir sur son territoire une maison de jeu, mais les autorités de la République ont eu la fermeté de refuser.

Ordre de Saint-Marin. — Cet ordre fut créé le 13 août 1859 par le conseil souverain de la république de Saint-Marin, qui s'en est réservé la collation, pour récompenser les services rendus à cet Etat minuscule. Il est divisé en cinq classes : grands-croix, grands officiers, officiers majors, officiers et chevaliers. Sous une couronne d'or, la croix émaillée de blanc, à quatre branches recourbées d'une façon spéciale et pommetées, est anglée de quatre tours d'or ; elle porte au centre l'effigie de saint Marc entourée des mots : *San Marino protettore*. Ruban bleu à trois raies blanches.

Bibl. : Delfico, *Memorie della repubblica di San Marino;* Milan, 1804, Florence, 1843. — Comte Bruc, *Saint-Marin, ses institutions, son histoire ;* Paris, 1876. — Bent, *A freak of freedom, or the republic of Saint-Marin ;* Londres, 1879. — Jonas, *Studie ueber die Republik San Marino ;* Vienne, 1878. — Cazeneuve, *San Marino ;* Paris, 1887. — L. Dieu, *la République de Saint-Marin ;* Paris, 1887. — Hauttecour, *la République de Saint-Marin ;* Bruxelles, 1894. — Franciosi, *San Marino, Kurze geographische und geschichtliche Childerung ;* Vienne, 1894.

SAINT-MARS. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Coulommiers, cant. de La Ferté-Gaucher ; 237 hab.

SAINT-MARS-DE-COUTAIS. Com. du dép. de la Loire-Inférieure, arr. de Nantes, cant. de Machecoul ; 1.655 hab.

SAINT-MARS-D'EGRENNE. Com. du dép. de l'Orne, arr. de Domfront, cant. de Passais ; 1.635 hab.

SAINT-MARS-DE-LOCQUENAY. Com. du dép. de la Sarthe, arr. de Saint-Calais, cant. de Bouloire ; 813 hab. Monuments mégalithiques.

SAINT-MARS-DES-PRÉS. Com. du dép. de la Vendée, arr. de La Roche-sur-Yon, cant. de Chantonnay ; 587 hab.

SAINT-MARS-D'OUTILLÉ. Com. du dép. de la Sarthe, arr. du Mans, cant. d'Ecommoy ; 1.915 hab.

SAINT-MARS-DU-DÉSERT. Com. du dép. de la Loire-Inférieure, arr. de Châteaubriant, cant. de Nort-sur-Erdre ; 1.900 hab. Stat. du chem. de fer de l'Ouest.

SAINT-MARS-DU-DÉSERT. Com. du dép. de la Mayenne, arr. de Mayenne, cant. de Villaines-la-Juhel ; 669 hab.

SAINT-MARS-LA-BRIÈRE. Com. du dép. de la Sarthe, arr. du Mans, cant. de Montfort-le-Rotrou ; 1.297 hab. Stat. du chem. de fer de l'Ouest.

SAINT-MARS-LA-JAILLE. Ch.-l. de cant. du dép. de la Loire-Inférieure, arr. d'Ancenis ; 1.845 hab. Stat. du chem. de fer de l'Ouest.

SAINT-MARS-LA-RÉORTHE. Com. du dép. de la Vendée, arr. de La Roche-sur-Yon, cant. des Herbiers ; 834 hab.

SAINT-MARS-SOUS-BALLON. Com. du dép. de la Sarthe, arr. du Mans, cant. de Ballon ; 1.124 hab.

SAINT-MARS-SUR-COLMONT. Com. du dép. de la Mayenne, arr. de Mayenne, cant. de Gorron ; 1.199 hab.

SAINT-MARS-SUR-LA-FUTAIE. Com. du dép. de la Mayenne, arr. de Mayenne, cant. de Landivy ; 1.305 hab.

SAINT-MARS (Vicomtesse de) (V. Dash [Comtesse]).

SAINT-MARSAL. Com. du dép. des Pyrénées-Orientales, arr. de Céret, cant. d'Arles-sur-Tech ; 439 hab. Pépinière de châtaigniers.

Bibl. : Alart, *Notices historiques sur les communes du Roussillon.*

SAINT-MARSAN (Antoine-Marie-Philippe Asinari, marquis de), diplomate et homme d'Etat, né à Turin en 1761, mort près d'Asti le 15 juil. 1828. Il appartenait à une famille de bonne noblesse, et son père était gouverneur de Turin. Destiné à la carrière diplomatique, il entra dans les bureaux des affaires étrangères et, s'élevant rapidement aux premiers emplois, fut quelque temps après nommé ministre de la guerre. Lors de la réunion du Piémont à la France, Saint-Marsan s'attacha à la fortune de Napoléon qui le fit conseiller d'Etat, puis l'envoya comme ministre plénipotentiaire en Prusse (18 sept. 1808) où il résidait encore en 1813. Rappelé à Paris par les progrès des armées alliées, il devint membre du Sénat conservateur, et fit partie de la commission des Cinq. Après l'envahissement de la France par les troupes étrangères, il retourna à Turin, où il occupa la place de président du conseil de régence jusqu'au retour de Victor-Emmanuel dans ses Etats. Ce prince le nomma son ministre de la guerre, et le chargea de se rendre au congrès de Vienne pour y réclamer les portions de la Savoie qui, par suite du traité de Paris du 30 mai 1814, avaient été restituées à la Sardaigne. Après la dissolution du Congrès, Saint-Marsan, de retour dans sa patrie, reçut le portefeuille des affaires étrangères. Ce fut le couronnement de sa carrière.

SAINT-MARSAULT. Com. du dép. des Deux-Sèvres, arr. de Bressuire, cant. de Cerizay ; 874 hab.

SAINT-MARTIAL. Com. du dép. de l'Ardèche, arr. de Tournon, cant. de Saint-Martin-de-Valamas ; 1.859 hab. Ancien château du Chambon. A 15 kil. S.-O., source de la Loire et belle montagne du Gerbier-des-Joncs.

SAINT-MARTIAL. Com. du dép. du Cantal, arr. de Saint-Flour, cant. de Chaudesaigues ; 220 hab.

SAINT-MARTIAL. Com. du dép. de la Charente, arr. de Barbezieux, cant. de Montmoreau ; 354 hab.

SAINT-MARTIAL. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de Saint-Jean-d'Angély, cant. de Loulay ; 224 hab.

SAINT-MARTIAL. Com. du dép. du Gard, arr. du Vigan, cant. de Sumène ; 689 hab.

SAINT-MARTIAL. Com. du dép. de la Gironde, arr. de La Réole, cant. de Saint-Macaire ; 240 hab.

SAINT-MARTIAL. Com. du dép. de la Vienne, arr. de Montmorillon, cant. de Chauvigny ; 449 hab.

SAINT-MARTIAL. Com. du dép. de la Haute-Vienne, arr. de Bellac, cant. de Mézières-sur-Issoire ; 637 hab.

SAINT-MARTIAL-D'ALBARÈDE. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Périgueux, cant. d'Excideuil ; 635 hab.

SAINT-MARTIAL-D'ARTENSET. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Ribérac, cant. de Monpont ; 1.116 hab.

SAINT-MARTIAL-DE-COCULET. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de Jonzac, cant. d'Archiac ; 519 hab.

SAINT-MARTIAL-DE-GIMEL. Com. du dép. de la Corrèze, arr. et cant. (S.) de Tulle ; 1.232 hab.

SAINT-MARTIAL-DE-MIRAMBEAU. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de Jonzac, cant. de Mirambeau ; 453 hab.

SAINT-MARTIAL-DE-NABIRAT. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Sarlat, cant. de Domme ; 915 hab.

SAINT-MARTIAL-DE-VALETTE. Com. du dép. de la Dordogne, arr. et cant. de Nontron ; 954 hab.

SAINT-MARTIAL-DE-VITATERNE. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. et cant. de Jonzac ; 185 hab.

SAINT-MARTIAL-ENTRAYGUES. Com. du dép. de la Corrèze, arr. de Tulle, cant. d'Argentat ; 426 hab.

SAINT-MARTIAL-LE-MONT. Com. du dép. de la Creuse, arr. d'Aubusson, cant. de Saint-Sulpice-les-Champs ; 876 hab. Stat. du chem. de fer d'Orléans.

SAINT-MARTIAL-LE-VIEUX. Com. du dép. de la Creuse, arr. d'Aubusson, cant. de La Courtine ; 604 hab.

SAINT-MARTIAL-VIVEYROL. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Ribérac, cant. de Verteillac ; 532 hab.

SAINT-MARTIN. Ile des Petites-Antilles. De forme triangulaire, elle se termine par les pointes *Basse-Terre*, *Blanche* et *Nord*. On trouve à l'intérieur plusieurs lacs, et le point culminant est le *Paradis* (415 m.) ; la superficie est de 99 kil. q., dont 52 appartiennent à la France, dans le N. et l'O, et 47 à la Hollande, dans le S. Le sol est sableux, le climat salubre ; mais l'eau est rare. — La France en prit possession en 1639, mais sans y envoyer de colons. En 1648, débarquèrent à la fois des Hollandais et des Français qui se jurèrent une amitié, jamais troublée depuis. La partie hollandaise, qui

EFERUS - Recherche & Classification numérique

dépend du gouvernement de Curaçao, comptait, en 1897, 3.984 hab. et a pour capitale *Philipsburg*. La partie française forme une commune de la Guadeloupe, arr. de La Basse-Terre ; le ch.-l. est *Le Marigot ;* la population totale est de 3.400 hab. L. Marchand.

SAINT-MARTIN. Com. du dép. du Gers, arr. et cant. de Lombez ; 264 hab.

SAINT-MARTIN. Com. du dép. du Gers, arr. et cant. de Mirande ; 288 hab.

SAINT-MARTIN. Com. du dép. de la Gironde, arr. et cant. de Blaye ; 892 hab.

SAINT-MARTIN. Com. du dép. de Lot-et-Garonne, arr. d'Agen, cant. de Beauville ; 306 hab.

SAINT-MARTIN. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Chaumont, cant. de Juzennecourt ; 228 hab.

SAINT-MARTIN. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. et cant. de Langres ; 117 hab.

SAINT-MARTIN. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Lunéville, cant. de Blâmont ; 210 hab.

SAINT-MARTIN. Com. du dép. du Morbihan, arr. de Vannes, cant. de La Gacilly ; 1.662 hab.

SAINT-MARTIN. Com. du dép. du Nord, arr. de Cambrai, cant. de Solesmes ; 581 hab.

SAINT-MARTIN. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. de Bayonne, cant. de Hasparren ; 507 hab.

SAINT-MARTIN. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. et cant. (S.) de Tarbes ; 307 hab. Bastide royale fondée en 1328, mais que la fondation de Montgaillard en 1321 a empêché de prospérer.

SAINT-MARTIN. Com. du dép. des Pyrénées-Orientales, arr. de Perpignan, cant. de Saint-Paul ; 183 hab.

SAINT-MARTIN. Com. du dép. de la Haute-Savoie, arr. et cant. (N.) d'Annecy ; 514 hab. Stat. du chem. de fer de Lyon.

SAINT-MARTIN. Com. du dép. de la Haute-Savoie, arr. de Bonneville, cant. de Sallanches ; 327 hab.

SAINT-MARTIN. Com. du dép. du Var, arr. de Brignoles, cant. de Barjols ; 228 hab.

SAINT-MARTIN. Com. du dép. de l'Yonne, arr. de Tonnerre, cant. de Cruzy-le-Châtel ; 263 hab.

SAINT-MARTIN. Ville de Jersey (Iles Normandes), à 5 kil. N.-E. de Saint-Hélier ; 2.915 hab. Service de navigation avec Portbail (Manche). Eglise du XIIe s. restaurée. Château de Montorgueil qui domine la baie et le port de Gorey, sombre forteresse féodale du XIIIe s. avec ses hautes tours crénelées et ses vieilles murailles couvertes de lierre ; une partie du castel et un puits datent des Romains (fort César) ; le château actuel date de Henri II, mais de maladroits aménagements pour la garnison anglaise lui ont enlevé une partie de son caractère. Les îlots des Ecrehous, situés dans la Manche, entre Jersey et le Cotentin, dépendent de la paroisse de Saint-Martin (bien que dans la zone neutre, ils ont été réunis aux possessions britanniques en 1883, comme dépendance de Jersey).

SAINT-MARTIN-AU-BOSC. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Neufchâtel, cant. de Blangy ; 280 hab.

SAINT-MARTIN-AU-LAËRT. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. et cant. (N.) de Saint-Omer ; 1.216 hab.

SAINT-MARTIN-AUX-ARBRES. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. d'Yvetot, cant. d'Yerville ; 344 hab.

SAINT-MARTIN-AUX-BOIS (*Saint-Martin-de-Ruricourt*). Com. du dép. de l'Oise, arr. de Clermont, cant. de Maignelay ; 349 hab. Cette commune, primitivement appelée *Ruricourt*, a pris son nom actuel, à la fin du XIIIe siècle, d'une abbaye de génovéfains, créée à la fin du XIe siècle. L'église abbatiale, aujourd'hui paroisse (mon. hist.), est un vaste édifice de la fin du XIIIe siècle, dont les deux tours carrées, du XVe siècle, qui flanquent le portail, dominent le pays à plusieurs lieues à la ronde. La nef ogivale a cinq travées avec bas côtés ; le chœur, que l'on a comparé, à cause de sa légèreté et de la délicatesse de ses ornements, à celui de la cathédrale de Beauvais, est éclairé par sept longues fenêtres à ogive et possède de beaux vitraux à grisailles du XIIIe siècle ; il est orné de très belles stalles du XVe siècle et conserve une statue équestre en marbre de saint Martin et une Vierge du XVe siècle. La sacristie est du XVIe siècle. Autour de l'église se voient encore des bâtiments monastiques, aujourd'hui transformés en fermes et dont une grange peut remonter au XIIe siècle. — Le hameau de *Vaumont* (Goualmont, Gaumont), situé sur une voie romaine, est peut-être le lieu nommé Walmonen Villa, donné par Childebert, en 705, à l'abbaye de Saint-Vandrille. Il possédait un prieuré dépendant de l'abbaye de Saint-Martin, auquel il fut réuni en 779. L'église, aujourd'hui convertie en bergerie, avait été bâtie à la fin du XVIe siècle. — Carrières et sablonnières.



Statue de la Vierge (Eglise de Saint-Martin-aux-Bois).

SAINT-MARTIN-AUX-BUNEAUX. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. d'Yvetot, cant. de Cany-Barville ; 1.229 hab. Bains de mer très fréquentés aux *Petites-Dallés*. Eglise (XVe et XVIe s.) dans une situation pittoresque (beau bénitier de la Renaissance), un escalier taillé dans le roc et passant sous une voûte naturelle mène au bas de la falaise à une petite plage que dominent des roches tourmentées.

SAINT-MARTIN-AUX-CHAMPS. Com. du dép. de la Marne, arr. de Châlons-sur-Marne, cant. d'Ecury-sur-Coole ; 171 hab.

SAINT-MARTIN-AUX-CHARTRAINS. Com. du dép. du Calvados, arr. et cant. de Pont-l'Evêque ; 270 hab.

SAINT-MARTIN-BELLE-ROCHE. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. et cant. (N.) de Mâcon ; 626 hab.

SAINT-MARTIN-BOULOGNE. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. et cant. (S.) de Boulogne ; 4.995 hab.

SAINT-MARTIN-CANTALÈS. Com. du dép. du Cantal, arr. de Mauriac, cant. de Pleaux ; 712 hab.

SAINT-MARTIN-CHÂTEAU. Com. du dép. de la Creuse, arr. de Bourganeuf, cant. de Royère ; 1.290 hab.

SAINT-MARTIN-CHENNETRON. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Provins, cant. de Villiers-Saint-Georges ; 222 hab.

SAINT-MARTIN-CHOQUEL. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Boulogne, cant. de Desvres ; 284 hab.

SAINT-MARTIN-CURTON. Com. du dép. de Lot-et-Garonne, arr. de Nérac, cant. de Casteljaloux ; 794 hab.

SAINT-MARTIN-D'ABBAT. Com. du dép. du Loiret, arr. d'Orléans, cant. de Châteauneuf-sur-Loire ; 963 hab. Stat. du chem. de fer d'Orléans.

EFERUS - Recherche & Classification numérique

SAINT-MARTIN-D'AOÛT. Com. du dép. de la Drôme, arr. de Valence, cant. de Saint-Vallier; 450 hab.

SAINT-MARTIN-D'ARC. Com. du dép. de la Savoie, arr. de Saint-Jean-de-Maurienne, cant. de Saint-Michel 217 hab.

SAINT-MARTIN-D'ARCÉ. Com. du dép. de Maine-et-Loire, arr. et cant. de Baugé; 312 hab.

SAINT-MARTIN-D'ARDÈCHE. Com. du dép. de l'Ardèche, arr. de Privas, cant. de Bourg-Saint-Andéol; 511 hab. Situation pittoresque sur l'Ardèche, qui sort de ses gorges. Beaux rochers et grottes.

SAINT-MARTIN-D'ARMAGNAC. Com. du dép. du Gers, arr. de Condom, cant. de Nogaro; 351 hab.

SAINT-MARTIN-D'ARY. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de Montguyon; 350 hab. Eglise romane. A 2 kil. S., ruines du château de la Madeleine (XIIIe s.).

SAINT-MARTIN-D'ASPRES. Com. du dép. de l'Orne, arr. de Mortagne, cant de Moulins-la-Marche; 360 hab.

SAINT-MARTIN-D'AUBIGNY. Com. du dép. de la Manche, arr. de Coutances, cant. de Périers; 555 hab.

SAINT-MARTIN-D'AUDOUVILLE. Com. du dép. de la Manche, arr. de Valognes, cant. de Montebourg; 251 hab.

SAINT-MARTIN-D'AUGÉ. Com. du dép. des Deux-Sèvres, arr. de Niort, cant. de Beauvoir-sur-Niort; 107 hab.

SAINT-MARTIN-D'AUXIGNY. Ch.-l. de cant. du dép. du Cher, arr. de Bourges; 2.584 hab. Filature de laine; drap. Camp romain de Haute-Brune. A l'O. du village, forêt d'Allogny (2.204 hect.). A 1 kil. S.-O., ruines du château de la Salle-le-Roi, résidence royale de Louis VII à Louis XI, habité surtout par Charles VII qui y établit une garnison d'Ecossais, laquelle a fait souche dans le pays.

SAINT-MARTIN-D'AUXY. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Chalon-sur-Saône, cant. de Buxy; 173 hab.

SAINT-MARTIN-DE-BAVEL. Com. du dép. de l'Ain, arr. de Belley, cant. de Virieu-le-Grand; 617 hab.

SAINT-MARTIN-DE-BELLEVILLE. Com. du dép. de la Savoie, arr. et cant. de Moûtiers; 1.423 hab. Anthracite. Menhirs. Pèlerinage de Notre-Dame de Vie (XVIe s.).

SAINT-MARTIN-DE-BERNEGOUE. Com. du dép. des Deux-Sèvres, arr. de Niort, cant. de Prahecq; 411 hab.

SAINT-MARTIN-DE-BIENFAITE. Com. du dép. du Calvados, arr. de Lisieux, cant. d'Orbec; 450 hab. Stat. du chem. de fer de l'Ouest. Filat. de laine. Eglise du XVe siècle avec retable du XVIIIe.

SAINT-MARTIN-DE-BLAGNY. Com. du dép. du Calvados, arr de Bayeux, cant. de Balleroy; 274 hab.

SAINT-MARTIN-DE-BONFOSSÉ. Com. du dép. de la Manche, arr. de Saint-Lô, cant. de Canisy; 684 hab.

SAINT-MARTIN-DE-BOSCHERVILLE. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Rouen, cant. de Duclair; 644 hab. Sur un coteau de la rive dr. de la Seine, dans une presqu'île que couvre la forêt de Roumare. Eglise Saint-Georges, bâtie de 1050 à 1066, un des types les plus purs et les plus complets du style roman normand : une tour carrée de 60 m. de haut surmonte le transept; à gauche de l'église, la salle capitulaire, chapelle rectangulaire datant de Philippe-Auguste, un des plus parfaits modèles du style ogival primitif. A 1 kil. S.-S.-E., ferme du Genétay (XIIIe s.), avec la chapelle Saint-Gorgon, but de pèlerinage.

BIBL. : J.-A. DEVILLE, *Essai historique et descriptif de l'abbaye de Saint-Georges-de-Boscherville.*

SAINT-MARTIN-DE-BOSSENAY. Com. du dép. de l'Aube, arr. de Nogent-sur-Seine, cant. de Romilly-sur-Seine; 392 hab. Eglise des XVe et XVIe siècles. Monuments mégalithiques.

SAINT-MARTIN-DE-BOUBAUX. Com. du dép. de la Lozère, arr. de Florac, cant. de Saint-Germain-de-Calberte; 626 hab.

SAINT-MARTIN-DE-BREM. Com. du dép. de la Vendée, arr. des Sables-d'Olonne, cant. de Saint-Gilles-sur-Vie; 798 hab.

SAINT-MARTIN-DE-BRETENCOURT. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Rambouillet, cant. (S.) de Dourdan; 604 hab.

SAINT-MARTIN-DE-BROMES. Com. du dép. des Basses-Alpes, arr. de Digne, cant. de Valensole; 406 hab.

SAINT-MARTIN-DE-CARALP. Com. du dép. de l'Ariège, arr. et cant. de Foix; 567 hab.

SAINT-MARTIN-DE-CANIGOU (Abbaye de). L'abbaye bénédictine de Saint-Martin (sur le territoire de la com. de Casteil [Pyrénées-Orientales] fut fondée au commencement du XIe siècle par le comte Guifred de Cerdagne; une légende, que le poète catalan Verdaguer a prise pour thème de son épopée, *Canigó*, raconte que Guifred aurait construit le monastère afin d'expier le meurtre de son neveu. L'église fut consacrée en 1009 par l'évêque d'Elne, Oliba. En 1011, le pape Serge IV confirma la fondation et la dotation de l'abbaye. Etabli sur une montagne rocheuse, en face du Canigou, Saint-Martin est dans l'un des sites les plus grandioses et les plus sauvages de la contrée. L'église est à trois nefs, très pauvre comme construction et de dimensions restreintes (9 m. de longueur dans œuvre). En avant de la façade O. subsistent les traces d'un porche. Au-dessous s'étend une crypte, plus longue de deux travées que l'église, basse de voûte, avec des piliers trapus et des colonnes qui présentent cette particularité que l'astragale fait corps avec le fût. Sur la face N. s'élève le clocher, massif, carré, servant de tour de défense, et sous lequel on passait pour entrer dans l'abbaye. C'est près du clocher que l'on aperçoit, taillé dans le roc, un tombeau que la tradition prétend être le tombeau de Guifred, qui l'aurait creusé de ses mains. L'aspect du monastère de Saint-Martin est barbare, tant à cause des matériaux employés dans la maçonnerie que par suite des procédés primitifs au moyen desquels on les a combinés. L'emplacement du monastère ne se prêtait pas à son développement, aussi le personnel paraît-il avoir été toujours peu nombreux et le couvent assez pauvre. En 1203, il était dans un état voisin de la ruine; en 1428, un tremblement de terre avait démoli une partie de l'église et des dépendances et le clocher, ce qui explique peut-être les reprises qu'on aperçoit dans sa construction. Les moines de Saint-Martin vivaient, à certaines époques, dans un isolement absolu, presque en sauvages. Cependant les religieux recevaient parfois les députations des villes du Roussillon, qui venaient, en temps de sécheresse, leur demander les reliques de saint Gandérique; on emportait alors la châsse dans la plaine, on la conduisait processionnellement sur les bords de la Tet ou sur les plages voisines de Perpignan, et on la plongeait dans l'eau. En 1779, le chapitre de Saint-Martin demanda, dans le cas où le monastère devait être sécularisé, qu'il le fût au plus tôt; à la suite des bulles de janv. 1781, des lettres patentes d'avr. 1782, du décret de sécularisation donné par l'archevêque de Narbonne en oct. 1782, le Conseil souverain de Roussillon rendit, en avr. 1785, un arrêt pour la suppression de l'abbaye. Une partie des reliques fut distribuée aux églises voisines; la châsse de saint Gandérique fut portée à Perpignan; les précieux volumes de la bibliothèque furent dispersés et perdus. Ces manuscrits faisaient grand honneur à l'école de calligraphie qui exista, semble-t-il, au monastère vers l'an 1200.

BIBL. : Pierre PUIGIGARI, *Notices sur l'ancienne abbaye de Saint-Martin de Canigo*, dans *Bulletin de la Société des Pyrénées-Orientales*, VII, 119-176. Ce travail, contenant une liste des abbés, est accompagné de plans avec une légende explicative très précieuse.

SAINT-MARTIN-DE-CASTILLON. Com. du dép. du Vaucluse, arr. et cant. d'Apt; 1.011 hab. Stat. du chem. de fer de Lyon.

SAINT-MARTIN-DE-CENILLY. Com. du dép. de la Manche, arr. de Coutances, cant. de Cerisy-la-Salle; 434 hab.

EFERUS - Recherche & Classification numérique

SAINT-MARTIN-DE-CHAULIEU. Com. du dép. de la Manche, arr. de Mortain, cant. de Sourdeval; 438 hab.

SAINT-MARTIN-DE-CLELLES. Com. du dép. de l'Isère, arr. de Grenoble, cant. de Clelles; 201 hab.

SAINT-MARTIN-DE-COMBES. Com. du dép. de l'Hérault, arr. de Lodève, cant. de Lunas; 37 hab.

SAINT-MARTIN-DE-COMMUNE (*Sanctus Martinus*). Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. d'Autun, cant. de Couches-les-Mines; 383 hab. Découvertes de ruines et d'objets antiques aux hameaux de Sauturne et de Quincy. Château de Digoine ayant appartenu aux Malain, aux Lesage, aux Chandieu et aux Falletans. Fief de Commune possédé par les Damas, les Villers-la-Faye, les Truchis et les Musy.

SAINT-MARTIN-DE-CONNÉE. Com. du dép. de la Mayenne, arr. de Mayenne, cant. de Bais; 1.567 hab.

SAINT-MARTIN-DE-CORNAS. Com. du dép. du Rhône, arr. de Lyon, cant de Givors; 107 hab.

SAINT-MARTIN-DE-COUX. Com. de la Charente-Inférieure, arr. de Jonzac, cant. de Montguyon; 748 hab.

SAINT-MARTIN-D'ÉCUBLEI. Com. du dép. de l'Orne, arr. de Mortagne, cant. de Laigle; 383 hab. Source sulfureuse de Saint-Santin. Importante fabrique d'aiguilles à tricoter, à Grandrilliers.

SAINT-MARTIN-DE-FONTENAY. Com. du dép. du Calvados, arr. de Caen, cant. de Bourguébus; 410 hab.

SAINT-MARTIN-DE-FRAIGNEAU. Com. du dép. de la Vendée, arr. de Fontenay-le-Comte, cant. de Saint-Hilaire-des-Loges; 529 hab. Stat. du chem. de fer de l'Etat.

SAINT-MARTIN-DE-FRESNAY. Com. du dép. du Calvados, arr. de Lisieux, cant. de Saint-Pierre-sur-Dives; 258 hab.

SAINT-MARTIN-DE-FRESSENGEAS. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Nontron, cant. de Thiviers; 983 hab.

SAINT-MARTIN-DE-FUGÈRES. Com. du dép. de la Haute-Loire, arr. du Puy, cant. de Monastier; 1.186 hab.

SAINT-MARTIN-DE-GOYNE. Com. du dép. du Gers, arr. et cant. de Lectoure; 205 hab.

SAINT-MARTIN-DE-GURSON. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Bergerac, cant. de Villefranche-de-Longchapt; 718 hab.

SAINT-MARTIN-DE-HINX. Com. du dép. des Landes, arr. de Dax, cant. de Saint-Vincent-de-Tyrosse; 1.309 hab.

SAINT-MARTIN-DE-JUILLERS. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de Saint-Jean-d'Angély, cant. d'Aulnay; 329 hab.

SAINT-MARTIN-DE-JUSSAC. Com. du dép. de la Haute-Vienne, arr. de Rochechouart, cant. de Saint-Junien; 606 hab.

SAINT-MARTIN-DE-LA-BRASQUE. Com. du dép. du Vaucluse, arr. d'Apt, cant. de Pertuis; 324 hab.

SAINT-MARTIN-DE-LA COUDRE. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de Saint-Jean-d'Angély, cant. de Loulay; 275 hab.

SAINT-MARTIN-DE-LA-LIEUE. Com. du dép. du Calvados, arr. et cant. (2e section) de Lisieux; 532 hab.

SAINT-MARTIN-DE-LA-MER. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Beaune, cant. de Liernais; 733 hab.

SAINT-MARTIN-DE-LAMPS. Com. du dép. de l'Indre, arr. de Châteauroux, cant. de Levroux; 440 hab.

SAINT-MARTIN-DE-LANDELLE. Com. du dép. de la Manche, arr. de Mortain, cant. de Saint-Hilaire-du-Harcouët; 1.588 hab.

SAINT-MARTIN-DE-LANSUSCLE. Com. du dép. de la Lozère, arr. de Florac, cant. de Saint-Germain-de-Calberte; 461 hab.

SAINT-MARTIN-DE-LA-PLACE. Com. du dép. de Maine-et-Loire, arr. et cant. (N.-O.) de Saumur, sur la rive dr. de la Loire; 918 hab. Stat. du chem. de fer d'Orléans, Clocher de style roman, bâti en 1634 (flèche en pierre). A 2 kil. S.-E., château de Boumois (XVIe et XVIIe s.), avec une chapelle du XVe s. qui contient trois superbes verrières de la Renaissance. Dupetit-Thouars est né dans ce château.

SAINT-MARTIN-DE-LA-PORTE. Com. du dép. de la Savoie, arr. de Saint-Jean-de-Maurienne, cant. de Saint-Michel; 748 hab.

SAINT-MARTIN-DE-L'ARÇON. Com. du dép. de l'Hérault, arr. de Saint-Pons, cant. d'Olargues; 300 hab.

SAINT-MARTIN-DE-LAYÉ. Com. du dép. de la Gironde, arr. de Libourne, cant. de Guitres; 431 hab.

SAINT-MARTIN-DE-LENNES. Com. du dép. de l'Aveyron, arr. de Millau, cant. de Campagnac; 505 hab.

SAINT-MARTIN-DE-LERM. Com. du dép. de la Gironde, arr. de La Réole, cant de Sauveterre-de-Guyenne; 300 hab.

SAINT-MARTIN-DE-LIXY (*Sanctus Martinus*). Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Charolles, cant. de Chauffailles, près du Sornin; 211 hab. Eglise ancienne. Château important de Barnay, ayant successivement appartenu aux de Charlieu, de La Palud, de Damas et de Drée.

SAINT-MARTIN-DE-LONDRES. Ch.-l. de cant. du dép. de l'Hérault, arr. de Montpellier; 825 hab. Distilleries de plantes aromatiques. Eglise du XIIe siècle. Ruines du château de *la Roquette*.

SAINT-MARTIN-DE-MÂCON. Com. du dép. des Deux-Sèvres, arr. de Bressuire, cant. de Thouars; 436 hab.

SAINT-MARTIN-DE-MAILLOC. Com. du dép. du Calvados, arr. de Lisieux, cant. d'Orbec; 416 hab. Stat. du chem. de fer de l'Ouest.

SAINT-MARTIN-DE-MELLE. Com. du dép. des Deux-Sèvres, arr. et cant. de Melle; 530 hab.

SAINT-MARTIN-DE-MIEUX. Com. du dép. du Calvados, arr. et cant. (N.) de Falaise; 320 hab. Stat. du chem. de fer de l'Ouest.

SAINT-MARTIN-DE-NIGELLES. Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. de Dreux, cant. de Nogent-le-Rotrou; 612 hab.

SAINT-MARTIN-D'ENTRAIGUES. Com. du dép. des Deux-Sèvres, arr. de Melle, cant. de Chef-Boutonne; 277 hab.

SAINT-MARTIN-D'ENTRAUNES. Com. du dép. des Alpes-Maritimes, arr. de Puget-Théniers, cant. de Guillaumes; 486 hab.

SAINT-MARTIN-DE-QUEYRIÈRES. Com. du dép. des Hautes-Alpes, arr. de Briançon, cant. de L'Argentière; 1.312 hab. Exploitation de mines d'anthracite. Au hameau de Prelles (stat. du chem. de fer de Lyon), pont d'une seule arche sur la Durance. Eglise et deux chapelles isolées du XVe siècle.

SAINT-MARTIN-DE-RÉ. Ch.-l. de cant. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. et à 18 kil. O.-N.-O. de La Rochelle, sur la rive N.-E. de l'île de Ré; 2.608 hab. Place forte construite par Vauban, citadelle servant de dépôt de forçats. Tribunal de commerce. L'industrie est assez active dans toutes les branches de la navigation : constructions navales et mécaniques, voilerie, corderie L'église, des XIIIe et XIVe siècles, construite sur une crypte antérieure, a été remaniée aux deux derniers siècles. Elle renferme des tombeaux, dont celui du baron de Chantal, père de Mme de Sévigné. Plusieurs maisons intéressantes du XIVe siècle.

SAINT-MARTIN-DE-RIBÉRAC. Com. du dép. de la Dordogne, arr. et cant. de Ribérac; 906 hab.

SAINT-MARTIN-DE-SAINT-MAIXENT. Com. du dép. des Deux-Sèvres, arr. de Niort, cant. (2e) de Saint-Maixent; 1.042 hab.

SAINT-MARTIN-DE-SALLEN. Com. du dép. du Calvados, arr. de Caen, cant. d'Evrecy; 923 hab.

SAINT-MARTIN-DE-SANZAY. Com. du dép. des Deux-Sèvres, arr. de Bressuire, cant. de Thouars; 1.226 hab.

SAINT-MARTIN-DES-BESACES. Com. du dép. du Calvados, arr. de Vire, cant. de Bény-Bocage; 1.264 hab.

SAINT-MARTIN-DES-BOIS. Com. du dép. de Loir-et-Cher, arr. de Vendôme, cant. et à 4 kil. S.-S.-O. de Montoire,

EFERUS - Recherche & Classification numérique

au-dessus d'un tout petit affluent de g. du Loir, alt. 140 m.; 992 hab. Deux églises des XIe, XIIe et XIIIe siècles. Restes remarquables de l'abbaye de Saint-Georges-des-Bois, datant du XIe siècle, reconstruite au XIe par Geofroy Martel, comte d'Anjou. Deux dolmens.

SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS. Com. du dép. du Cher, arr. de Sancerre, cant. de Sancergues; 782 hab.

SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS. Com. du dép. du Finistère, arr. et cant. de Morlaix; 1.842 hab. Fonderie de fer et fabriques de savons et de bougies. Eglise dite de *Cuburien* (XVe s.) et vieux château de Pennelé.

SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS. Com. du dép. de la Manche, arr. et cant. d'Avranches; 515 hab.

SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Coulommiers, cant. de La Ferté-Gaucher; 377 hab. Stat. du chem. de fer de l'Est.

SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Mantes, cant. de Houdan; 220 hab.

SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS. Com. du dép. de l'Yonne, arr. de Joigny, cant. de Saint-Fargeau: 591 hab.

SAINT-MARTIN-DES-COMBES. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Bergerac, cant. de Villamblard; 427 hab.

SAINT-MARTIN-DE-SEIGNAUX. Ch.-l. de cant. du dép. des Landes, arr. de Dax; 2.548 hab.

SAINT-MARTIN-DES-ENTRÉES. Com. du dép. du Calvados, arr. et cant. de Bayeux; 347 hab.

SAINT-MARTIN-DE-SESCAS. Com. du dép. de la Gironde, arr. de La Réole, cant. de Saint-Macaire; 555 hab. Eglise du XIIe s., avec magnifique portail roman.

SAINT-MARTIN-DES-FONTAINES. Com. du dép. de la Vendée, arr. de Fontenay-le-Comte, cant. de L'Hermenault; 284 hab.

SAINT-MARTIN-DES-LAIS. Com. du dép. de l'Allier, arr. de Moulins, cant. de Chevagnes; 367 hab.

SAINT-MARTIN-DES-LANDES. Com. du dép. de l'Orne, arr. d'Alençon, cant. de Carrouges; 274 hab.

SAINT-MARTIN-DES-MONTS. Com. du dép. de la Sarthe, arr. de Mamers, cant. de La Ferté-Bernard; 240 hab.

SAINT-MARTIN-DES-NOYERS. Com. du dép. de la Vendée, arr. de La Roche-sur-Yon, cant. des Essarts; 2.305 hab.

SAINT-MARTIN-DES-OLMES. Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. et cant. d'Ambert; 1.077 hab.

SAINT-MARTIN-DES-PÉZERITS. Com. du dép. de l'Orne, arr. de Mortagne, cant. de Moulins-la-Marche; 230 hab.

SAINT-MARTIN-DES-PLAINS. Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. d'Issoire, cant. de Sauxillanges; 228 hab.

SAINT-MARTIN-DES-PRÉS. Com. du dép. des Côtes-du-Nord, arr. de Loudéac, cant. de Corlay; 1.172 hab.

SAINT-MARTIN-DES-PUITS. Com. du dép. de l'Aude, arr. de Carcassonne, cant. de Lagrasse; 55 hab.

SAINT-MARTIN-D'ESTRÉAUX (*Sanctus Martinus de Strata, de Trabis* et *des Traux*). Com. du dép. de la Loire, arr. de Roanne, cant. de La Pacaudière; 1.797 hab. Dépendait des seigneurs de Châtelus et de Châteaumorand; sa situation sur une route très fréquentée fit autrefois la prospérité de ce village.

BIBL.: REURE, dans *Bull. de la Diana*, t. VIII.

SAINT-MARTIN-DE-TALLEVENDE. Com. du dép. du Calvados, arr. et cant. de Vire; 539 hab. Fabr. de draps. Eglise du XIIIe s., avec une belle chaire du milieu du XVIIIe siècle.

SAINT-MARTIN-DE-VALAMAS. Ch.-l. de cant. du dép. de l'Ardèche, arr. de Tournon; 2.521 hab. Moulinages et tissages de soie. Châtaigniers et pâturages. Sources minérales. Ruines du château de Rochebonne, dans un site sauvage. Ancien prieuré de Saint-Chaffre. Les prieurs avaient obtenu l'autorisation de se fortifier, mais ils payaient pour cela à leur seigneur, le baron de Brion, puis à ses successeurs, les Châteauneuf de Rochebonne, une redevance annuelle de 25 perdrix et 3 muids de vin.

BIBL.: Dr FRANCUS, *Notice sur Saint-Martin-de-Valamas*; Annonay, 1896.

SAINT-MARTIN-DE-VALGALGUES. Com. du dép. du Gard, arr. et cant. (E.) d'Alais; 1.666 hab. Mines de zinc, de plomb, de cuivre. Eglise du XIe s.

SAINT-MARTIN-DE-VARREVILLE. Com. du dép. de la Manche, arr. de Valognes, cant. de Sainte-Mère-Eglise; 332 hab.

SAINT-MARTIN-DE-VAULSERRE. Com. du dép. de l'Isère arr. de La Tour-du-Pin, cant. du Pont-de-Beauvoisin; 304 hab.

SAINT-MARTIN-DE-VERS. Com. du dép. du Lot, arr. de Cahors, cant. de Lauzès; 506 hab.

SAINT-MARTIN-DE-VILLENEUVE. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de La Rochelle, cant. de Courçon; 649 hab.

SAINT-MARTIN-DE-VILLERÉAL. Com. du dép. de Lot-et-Garonne, arr. de Villeneuve-sur-Lot, cant. de Villeréal; 262 hab.

SAINT-MARTIN-DE-VILLEREGLAN. Com. du dép. de l'Aude, arr. et cant. de Limoux; 310 hab. Stat. du chem. de fer du Midi.

SAINT-MARTIN-D'HARDINGHEM. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Saint-Omer, cant. de Fauquembergues; 447 hab. Eglise des XIIe et XVe s. Château d'Hervarre (XVe s.), ancienne résidence des évêques de Saint-Omer.

SAINT-MARTIN-D'HÈRES. Com. du dép. de l'Isère, arr. et cant. (S.) de Grenoble; 1.781 hab.

SAINT-MARTIN-D'HEUILLE. Com. du dép. de la Nièvre, arr. de Nevers, cant. de Pougues-les-Eaux; 410 hab.

SAINT-MARTIN-D'OLLIÈRES. Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. d'Issoire, cant. de Jumeaux; 648 hab.

SAINT-MARTIN-DON. Com. du dép. du Calvados, arr. de Vire, cant. du Bény-Bocage; 480 hab.

SAINT-MARTIN-D'ONEY. Com. du dép. des Landes, arr. et cant. de Mont-de-Marsan; 1.025 hab.

SAINT-MARTIN-D'ORDON. Com. du dép. de l'Yonne, arr. de Joigny, cant. de Saint-Julien-du-Sault; 457 hab.

SAINT-MARTIN-D'OYDES. Com. du dép. de l'Ariège, arr. et cant. de Pamiers; 594 hab. Eglise romaine fortifiée. Le centre communal est compris dans une enceinte elliptique du XIVe s., à laquelle une seule porte donne accès.

SAINT-MARTIN-DU-BEC. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. du Havre, cant. de Criquetot-l'Esneval; 370 hab. Cuve baptismale du XIIe s. et mausolée du temps d'Henri IV.

SAINT-MARTIN-DU-BOIS. Com. du dép. de la Gironde, arr. de Libourne, cant. de Guîtres; 608 hab.

SAINT-MARTIN-DU-BOIS. Com. du dép. de Maine-et-Loire, arr. et cant. de Segré; 1.045 hab. Manoir du Percher (du temps de Louis XII).

SAINT-MARTIN-DU-BOSCHET. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Provins, cant. de Villiers-Saint-Georges; 320 hab.

SAINT-MARTIN-DU-CLOCHER. Com. du dép. de la Charente, arr. de Ruffec, cant. de Villefagnan; 299 hab.

SAINT-MARTIN-DU-FOUILLOUX. Com. du dép. de Maine-et-Loire, arr. d'Angers, cant. de Saint-Georges-sur-Loire; 769 hab.

SAINT-MARTIN-DU-FOUILLOUX. Com. du dép. des Deux-Sèvres, arr. de Parthenay, cant. de Ménigoute; 706 hab. Ruines du château de Jacques du Fouilloux, auteur de la *Vénerie* (XVIe s.).

SAINT-MARTIN-DU-FRÊNE. Com. du dép. de l'Ain, arr. et cant. de Nantua; 777 hab. Tour d'un château démantelé par le maréchal de Biron en 1595.

SAINT-MARTIN-DU-LAC (*Sanctus Martinus de Lacu*). Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Charolles, cant. de Marcigny, près de la Loire; 428 hab. Moulin, filature. Eglise romane. Ancien château de Champseau, ayant appartenu aux Chandon, aux Patural, aux Dupuy, aux Molins et aux Quarré de Verneuil, pris par le sieur de Thianges au commencement de 1594, assiégé, repris et rasé quelques mois après par le sieur de la Nocle. LEX.

EFERUS - Recherche & Classification numérique

SAINT-MARTIN-DU-LIMET. Com. du dép. de la Mayenne, arr. de Château-Gontier, cant. de Craon; 681 hab.

SAINT-MARTIN-DU-MANOIR. Com. du dép. de la Seine-Inférieure arr. du Havre, cant. de Montivilliers; 504 hab.

SAINT-MARTIN-DU-MESNIL-OURY. Com. du dép. du Calvados, arr. de Lisieux, cant. de Livarot; 138 hab.

SAINT-MARTIN-DU-MONT. Com. du dép. de l'Ain, arr. de Bourg, cant. de Pont-d'Ain; 1.497 hab. Stat. du chem. de fer de Lyon. Vin blanc mousseux de Gravelle; grotte préhistorique de Châteauvieux.

SAINT-MARTIN-DU-MONT. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Dijon, cant. de Saint-Seine-l'Abbaye; 465 hab.

SAINT-MARTIN-DU-MONT. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Louhans, cant. de Beaurepaire; 211 hab.

SAINT-MARTIN-DU-PUY. Com. du dép. de la Gironde, arr. de La Réole, cant. de Sauveterre-de-Guyenne; 393 hab. Stat. du chem. de fer d'Orléans.

SAINT-MARTIN-DU-PUY. Com. du dép. de la Nièvre, arr. de Clamecy, cant. de Lormes; 1.109 hab. Au N., château de Vésigneux (XVIe s.) qui appartint au grand Condé.

SAINT-MARTIN-D'URIAGE. Com. du dép. de l'Isère, arr. de Grenoble, cant. de Domène; 1.917 hab.

SAINT-MARTIN-DU-TARTRE. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Chalon-sur-Saône, cant. de Buxy; 413 hab.

SAINT-MARTIN-DU-TERTRE. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Pontoise, cant. de Luzarches; 676 hab. Passementerie. Château moderne de Franconville-sous-Bois.

SAINT-MARTIN-DU-TERTRE. Com. du dép. de l'Yonne, arr. et cant. (S.) de Sens; 496 hab.

SAINT-MARTIN-DU-TILLEUL. Com. du dép. de l'Eure, arr. et cant. de Bernay; 127 hab. Deux églises du début et de la fin du XIIIe siècle.

SAINT-MARTIN-DU-TRONSEC. Com. du dép. de la Nièvre, arr. de Cosne, cant. de Pouilly; 772 hab.

SAINT-MARTIN-DU-VAR. Com. du dép. des Alpes-Maritimes, arr. de Nice, cant. de Levens; 447 hab. Stat. du chem. de fer de Nice à Puget-Théniers.

SAINT-MARTIN-DU-VIEUX-BELLÊME. Com. du dép. de l'Orne, arr. de Mortagne, cant. de Bellême; 820 hab. Fabrication importante de sabots de hêtre. Eglise du XVe siècle. Manoir à tourelles du XVIIe siècle. Ruines d'un prieuré du Xe siècle.

SAINT-MARTIN-DU-VIVIER. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Rouen, cant. de Darnétal; 405 hab. Stat. du chem. de fer du Nord. Filatures de coton; fabr. de machines agricoles.

SAINT-MARTIN-EN-BIÈRE. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. et cant. (S.) de Melun; 384 hab. Eglise du XIVe s. (peinture à fresque, sculpture sur bois du XVe s.).

SAINT-MARTIN-EN-BRESSE. Ch.-l. de cant. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Chalon-sur-Saône; 2.027 hab.

SAINT-MARTIN-EN-CAMPAGNE. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Dieppe, cant. d'Envermeu; 353 hab.

SAINT-MARTIN-EN-COAILLEUX. Com. du dép. de la Loire, arr. de Saint-Etienne, cant. de Saint-Chamond; 2.978 hab. Ateliers de grosse chaudronnerie; fabrique de lacets de soie et coton.

SAINT-MARTIN-EN-GÂTINOIS. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Chalon-sur-Saône, cant. de Verdun-sur-le-Doubs; 362 hab.

SAINT-MARTIN-EN-HAUT. Com. du dép. du Rhône, arr. de Lyon, cant. de Saint-Symphorien-sur-Coise; 2.459 hab.

SAINT-MARTIN-EN-VERCORS. Com. du dép. de la Drôme, arr. de Die, cant. de La Chapelle-en-Vercors; 809 hab. Fromages réputés. Maisons de la Renaissance. Grotte de Sinelle.

SAINT-MARTIN-LABOUVAL. Com. du dép. du Lot, arr. de Cahors, cant. de Limogne; 621 hab. Stat. du chem. de fer d'Orléans. Filatures de laine.

SAINT-MARTIN-LA-CAMPAGNE. Com. du dép. de l'Eure, arr. et cant. (N.) d'Evreux; 70 hab.

SAINT-MARTIN-LA-GARENNE. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Mantes, cant. de Limay; 475 hab.

SAINT-MARTIN-LAGUÉPIE. Com. du dép. du Tarn, arr. de Gaillac, cant. de Cordes; 910 hab. Tissage et filature de laine. Ruines d'un château de la Renaissance.

SAINT-MARTIN-L'AIGUILLON. Com. du dép. de l'Orne, arr. d'Alençon, cant. de Carrouges; 510 hab.

SAINT-MARTIN-LA-LANDE. Com. du dép. de l'Aude, arr. et cant. (S.) de Castelnaudary; 632 hab.

SAINT-MARTIN-LA-MÉANNE. Com. du dép. de la Corrèze, arr. de Tulle, cant. de La Roche-Canillac; 1.305 h.

SAINT-MARTIN-LANTOSQUE. Ch.-l. de cant. du dép. des Alpes-Maritimes, arr. de Nice, sur un promontoire entre deux branches de la Vésubie (affl. g. du Var), à 950 m. d'alt.; 1.970 hab. Mines de fer, carrières de granit blanc. Source sulfurée alcaline. Les riches pâturages que possède la commune sont en partie sur le territoire italien; la beauté des environs, la douceur du climat y attirent de nombreux touristes.

BIBL.: RAIBERTI, *Guide de Saint-Martin-Lantosque, de ses environs et de ses montagnes;* Nice, 1878.

SAINT-MARTIN-LA-PATROUILLE. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Charolles, cant. de La Guiche; 196 hab.

SAINT-MARTIN-LA-PLAINE. Com. du dép. de la Loire, arr. de Saint-Etienne, cant. de Rive-de-Gier; 1.684 hab. Ateliers de grosse quincaillerie; fabrication d'espagnolettes, de boutons et chaînes.

SAINT-MARTIN-LA-RIVIÈRE. Com. du dép. de la Vienne, arr. de Montmorillon, cant. de Chauvigny; 1.069 h. Eglise des XIIIe et XVe siècle (flèche en pierre). Sources.

SAINT-MARTIN-LARS. Com. du dép. de la Vienne, arr. de Civray, cant. et à 14 kil. N.-O. d'Availles-Limouzine, sur le Clain, affl. g. de la Vienne; alt. 140 m. Stat. du chem. de fer de Saint-Saviol à Lussac-les-Châteaux, bifurc. vers Poitiers; 1.149 hab. Fabrique d'instruments agricoles. On remarque sur le territoire de la commune plusieurs monuments très antiques: deux dolmens et une tombelle, des restes de murs en pierres sèches, peut-être gaulois, un camp romain; les ruines de l'abbaye bénédictine de la Reau, fondée sous Philippe-Auguste, présentent une très intéressante cuisine et une salle capitulaire du XIIIe siècle. Près du château de Combe (XVIe s.), on admire un chêne de 48 m. de hauteur, ayant 13 m. de circonférence à la base.

SAINT-MARTIN-LARS-EN-SAINTE-HERMINE. Com. du dép. de la Vendée, arr. de Fontenay-le-Comte, cant. de Sainte-Hermine; 817 hab.

SAINT-MARTIN-LARS-EN-TIFFAUGES. Com. du dép. de la Vendée, arr. de La Roche-sur-Yon, cant. de Mortagne; 736 hab.

SAINT-MARTIN-LA-SAUVETÉ. Com. du dép. de la Loire, arr. de Roanne, cant. de Saint-Germain-Laval; 1.659 hab. Mine de plomb (11.300 hect.).

SAINT-MARTIN-L'ASTIER. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Ribérac, cant. de Mussidan; 199 hab.

SAINT-MARTIN-LE-BEAU. Com. du dép. d'Indre-et-Loire, arr. de Tours, cant. et à 9 kil. d'Amboise, près de la rive dr. du Cher; 1.288 hab. Stat. du chem. de fer de Tours à Vierzon. Eglise des XIe-XVIe siècles, avec beau portail roman. En 1044, victoire de Geoffroi Martel, comte d'Anjou, sur Thibaut III, comte de Blois.

SAINT-MARTIN-LE-BOUILLANT. Com. du dép. de la Manche, arr. de Mortain, cant. de Saint-Pois; 578 hab.

SAINT-MARTIN-LE-CHÂTEL. Com. du dép. de l'Ain, arr. de Bourg, cant. de Montrevel; 835 hab.

SAINT-MARTIN-LE-COLONEL. Com. du dép. de la Drôme, arr. de Valence, cant. de Saint-Jean-en-Royans; 220 hab. A 4 kil S.-E., ruines de la Chartreuse de Val-Sainte-Marie, au fond d'un cirque des montagnes de Royan.

EFERUS - Recherche & Classification numérique

SAINT-MARTIN-LE-GAILLARD. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Dieppe, cant. d'Eu; 458 hab. Eglise des XIIIe et XVIe s.

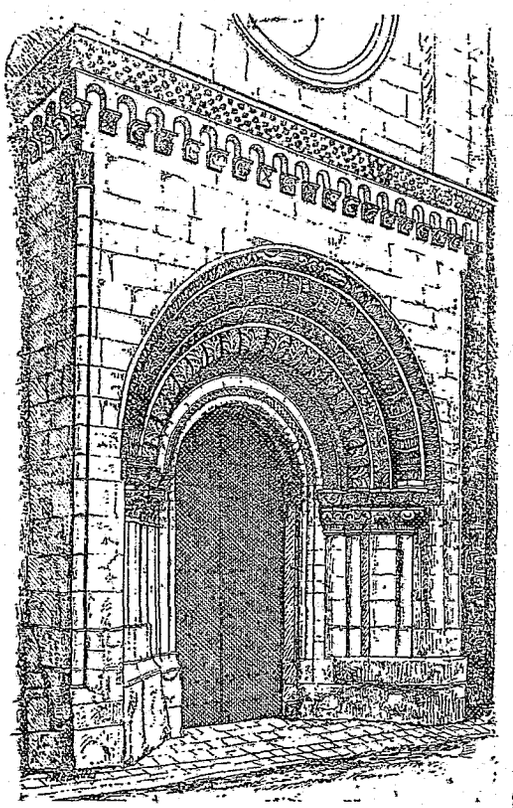

Portail occidental de l'église de Saint-Martin-le-Beau.

SAINT-MARTIN-LE-GRÉARD. Com. du dép. de la Manche, arr. de Cherbourg, cant. d'Octeville; 205 hab.

SAINT-MARTIN-LE-HÉBERT. Com. du dép. de la Manche, arr. de Valognes, cant de Bricquebec; 171 hab.

SAINT-MARTIN-LE-MAULT. Com. du dép. de la Haute-Vienne, arr. de Bellac, cant. de Saint-Sulpice-les-Feuilles; 430 hab.

SAINT-MARTIN-LE-NŒUD. Com. du dép. de l'Oise, arr. et cant. (S.-O.) de Beauvais; 748 hab.

SAINT-MARTIN-LE-PIN. Com. du dép. de la Dordogne, arr. et cant. de Nontron; 600 hab. Stat. du chem. de fer d'Orléans. Manganèse.

SAINT-MARTIN-LE-REDON. Com. du dép. du Lot, arr. de Cahors, cant. de Puy-l'Evêque; 420 hab.

SAINT-MARTIN-LES-EAUX. Com. du dép. des Basses-Alpes, arr. de Forcalquier, cant. de Reillanne; 191 hab.

SAINT-MARTIN-LÈS-SEYNE. Com. du dép. des Basses Alpes, arr. de Digne, cant. de Seyne; 113 hab.

SAINT-MARTIN-LESTRA. Com. du dép. de la Loire, arr. de Montbrison, cant. de Feurs; 1.234 hab.

SAINT-MARTIN-LE-SUPÉRIEUR. Com. du dép. de l'Ardèche, arr. de Privas, cant. de Rochemaure; 556 hab. Beaux rochers. Un pic de 330 m. porte les ruines du château de Pampelonne, dominé par une colline de 600 m. surmontée par les retranchements d'un oppidum gaulois.

SAINT-MARTIN-LE-VIEIL. Com. du dép. de l'Aude, arr. de Carcassonne, cant. d'Alzonne; 366 hab.

SAINT-MARTIN-LE-VIEUX. Com. du dép. de la Haute-Vienne, arr. de Limoges, cant. d'Aixe-sur-Vienne; 339 hab.

SAINT-MARTIN-LE-VINOUX. Com. du dép. de l'Isère, arr. et cant. (N.) de Grenoble; 946 hab. Belle grotte. Maison du XVe s. du jurisconsulte Gui Pape.

SAINT-MARTIN-L'HEUREUX. Com. du dép. de la Marne, arr. de Reims, cant. de Beine; 134 hab. Fabr. de tissus, mérinos.

SAINT-MARTIN-L'HORTIER. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. et cant. de Neufchâtel; 203 hab.

SAINT-MARTIN-L'INFÉRIEUR. Com. du dép. de l'Ardèche, arr. de Privas, cant. de Rochemaure; 323 hab. Moulineries de soie.

SAINT-MARTIN-LONGUEAU. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Clermont, cant. de Liancourt; 339 hab.

SAINT-MARTIN-LYS. Com. du dép. de l'Aude, arr. de Limoux, cant. de Quillan; 448 hab.

SAINT-MARTIN-OMONVILLE. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Neufchâtel, cant. de Saint-Saëns; 870 hab. Eglise du XIIe s.

SAINT-MARTIN-PETIT. Com. du dép. de Lot-et-Garonne, arr. de Marmande, cant. de Seyches; 329 hab.

SAINT-MARTIN-RIVIÈRE. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Vervins, cant. de Wassigny; 329 hab.

SAINT-MARTIN-SAINTE-CATHERINE. Com. du dép. de la Creuse, arr. et cant. de Bourganeuf; 1.397 hab. Dans l'église, fresques du temps de Louis XII.

SAINT-MARTIN-SAINT-FIRMIN. Com. du dép. de l'Eure, arr. de Pont-Audemer, cant. de Saint-Georges-du-Vièvre; 310 hab.

SAINT-MARTIN-SEPERT. Com. du dép. de la Corrèze, arr. de Brive, cant. de Lubersac; 911 hab.

SAINT-MARTIN-SOUS-MONTAIGU. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Chalon-sur-Saône, cant. de Givry; 280 hab.

SAINT-MARTIN-SOUS-MOUZEUIL. Com. du dép. de la Vendée, arr. de Fontenay-le-Comte, cant. de L'Hermenault; 511 hab.

SAINT-MARTIN-SOUS-VIGOUROUX. Com. du dép. du Cantal, arr. de Saint-Flour, cant. de Pierrefort; 598 hab.

SAINT-MARTIN-SUR-COJEUL. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. d'Arras, cant. de Croisilles; 189 hab.

SAINT-MARTIN-SUR-LE-PRÉ. Com. du dép. de la Marne, arr. et cant. de Châlons-sur-Marne; 203 hab.

SAINT-MARTIN-SUR-OCRE. Com. du dép. du Loiret, arr. et cant. de Gien; 701 hab.

SAINT-MARTIN-SUR-OCRE. Com. du dép. de l'Yonne, arr. de Joigny, cant. d'Aillant; 81 hab.

SAINT-MARTIN-SUR-OREUSE. Com. du dép. de l'Yonne, arr. de Sens, cant. de Sergines; 521 hab. Eglise du XVIe s. : beaux vitraux. Restes de la commanderie de Launay.

SAINT-MARTIN-SUR-OUANNE. Com. du dép. de l'Yonne, arr. de Joigny, cant. de Charny; 776 hab. Stat. du chem. de fer de Lyon. Moulins; distilleries. Eglise de la Renaissance. Chapelle N.-D. de Pitié (frise en bois remarquable du XVIe s.).

SAINT-MARTIN-TERRESSUS. Com. du dép. de la Haute-Vienne, arr. de Limoges, cant. de Saint-Léonard; 1.006 hab. Fabr. de papier paille.

SAINT-MARTIN-VALMEROUX. Com. du dép. du Cantal, arr. de Maurlac, cant. de Salers; 1.277 hab. Eau minérale bicarbonatée ferrugineuse, froide, employée en boisson dans le traitement de la dyspepsie et de la chlorose. Anciennes maisons à tourelles. Eglise du XIVe siècle. Ruines du château de Crèvecœur.

SAINT-MARTIN-VÉSUBIE. Ch.-l. de cant. du dép. des Alpes-Maritimes, arr. de Nice; 1.720 hab.

SAINT-MARTIN (Laurent de) (V. BIRAGUE [Charles de]).

SAINT-MARTIN (Louis-Claude de), théosophe, surnommé *le Philosophe inconnu*, né à Amboise en 1743,

EFERUS - Recherche & Classification numérique

mort en 1803. Il était avocat à Tours, lorsqu'il se décida à suivre la carrière militaire. Il entra dans le régiment de Foix, qui tenait garnison à Bordeaux. *Martinez Pasqualis* (V. ce nom) avait introduit dans la loge maçonnique de cette ville un rite des *Elus* dits *Cohens;* Saint-Martin s'y fit initier. Puis trouvant la discipline de Martinez trop matérialisée en ses pratiques théurgiques, il s'en dégagea, n'en gardant que la doctrine relative aux *lois des nombres*, desquelles il résulte que l'homme est indestructible, parce que son principe générateur, émanant de l'*unité*, est l'unité même; tandis que la matière doit être détruite, parce qu'elle n'est que le produit d'un principe secondaire. D'ailleurs, la nature indique qu'il n'y a que *trois éléments :* la terre, l'eau, le feu; dans les corps, *trois dimensions* seulement; dans la géométrie, *trois figures;* dans l'être, *trois facultés innées;* pour l'homme, *trois modes d'expiation*. En un mot, dans les choses créées il n'y a rien au-dessus du nombre *trois*. Voilà pourquoi le monde doit périr. Au lieu du ternaire, la perfection serait dans le quaternaire universel. Si les corps étaient formés de quatre éléments, ils seraient indestructibles, et le monde serait éternel. Pour le reste, Saint-Martin se sentit attiré vers les révélations de Swedenborg, qui lui montraient un monde *sentimental;* et il travailla à s'élever lui-même jusqu'au degré qu'il appelait le SPIRITUALISME. — Il avait quitté le service militaire en 1771. Son premier livre fut imprimé en 1775, sous le titre : *Des Erreurs et de la Vérité ou les hommes rappelés au principe de la science* (Edimbourg, in-8). Il présente déjà les traits principaux de la doctrine de Saint-Martin : la source d'où découlent perpétuellement les erreurs, c'est le MATÉRIALISME, qui s'efforce de s'élever à la connaissance de Dieu par l'étude des choses sensibles; effort qui fait perdre le contact avec ce qui, par son essence, échappe nécessairement au domaine des sens. En effet, on ne peut point trouver la réalité dans l'apparence, ni l'immatérialité dans des corps. Le principe universel de la connaissance qui doit relever de leur déchéance la nature et l'homme, c'est Dieu. Malgré leur déchéance, l'homme et la nature ont conservé leur unité originelle, l'homme pouvant toujours contempler en lui-même son principe divin. Il doit donc chercher la raison des choses sensibles dans le principe, et non le principe dans les choses sensibles. A cet ordre d'idées appartiennent encore les ouvrages suivants : *Tableau naturel des rapports qui existent entre Dieu, l'homme et l'univers* (1782); *l'Homme du désir* (1790). — Dès 1788, Saint-Martin avait appris l'allemand, pour lire *Bœhme* (V. ce nom). Il finit par s'éprendre des idées de ce mystique visionnaire, dont il traduisit plusieurs ouvrages. Son *Nouvel Homme* (1792) atteste cette évolution. Sa doctrine avait trouvé des disciples zélés parmi plusieurs membres de la haute aristocratie : les dames de Lusignan, de Noailles, le prince de Galitzin et d'autres. Arrêté comme aristocrate, il fut sauvé par le mouvement du 9 thermidor. On l'envoya à Amboise cataloguer les bibliothèques du couvent. — Outre les œuvres de Saint-Martin déjà citées, nous croyons devoir rappeler quelques autres : *Lettres à un ami* ou *Considérations politiques, philosophiques et religieuses sur la Révolution française* (1795, in-8); *Ecce Homo*, contre la superstition; *l'Esprit des choses* (1800); *Ministère de l'homme-Esprit* (1802); *Œuvres posthumes* (Tours, 1807); *Correspondance* (Paris, 1862, 2 vol. in-8). E.-H. VOLLET.

BIBL. : GENCE, *Notice biographique sur Louis-Claude de Saint-Martin ou le Philosophe inconnu ;* Paris, 1824. — L. MOREAU, *Réflexions sur les idées de L.-C. de Saint-Martin le théosophe, suivies des fragments d'une correspondance entre Saint-Martin et Kirchenberger;* Paris, 1850. — SAINTE-BEUVE, *Causeries du lundi*, t X. — CARO, *Essai sur la vie et la doctrine de Saint-Martin;* Paris, 1852, in-8. — SCHAUER, *Correspondance inédite de Saint-Martin;* Paris, 1862. — MATTER, *Saint-Martin, le Philosophe inconnu;* Paris, 1862.

SAINT-MARTIN (Michel de), né à Saint-Lô le 1er mars 1614, mort à Caen, le 14 nov. 1687. Ecrivain bizarre et personnage plus bizarre encore, il était fils d'un marchand enrichi dans le commerce du Canada, où il avait, paraît-il, acheté un marquisat de Miskou, et d'une demoiselle de Caen. Revenu d'un voyage à Rome, avec le titre de protonotaire, il se fixa à Caen, et y étala sans doute quelques ridicules, comme, lorsqu'il fut devenu abbé de Saint-Martin et recteur de l'Université, d'imposer des robes grises et des toques à tous les étudiants, de porter lui-même d'étranges costumes; mais il fut aussi le fondateur de très utiles établissements et l'auteur de nombreux embellissements dans cette ville. C'est ainsi qu'il réédifia à ses frais l'école de théologie et la croix abattues par les huguenots, créa une chaire de théologie au collège des jésuites, orna les places publiques de plusieurs statues. Lié avec Segrais, il se piquait de littérature et de protection pour les gens de lettres. Mais ses écrits ne répondaient pas à son ambition littéraire, et on en souriait plus qu'on ne les louait. Il avait écrit, en Italie, son livre *le Gouvernement de Rome, où il est traité de la religion, de la justice et de la police* (Caen, 1652, in-8); il donna encore : *Voyage fait au mont Saint-Michel* (1654); *le Bon et libéral officier ou la mort de Jean du Bois* (1655-58, in-12); *Relation d'un voyage fait en Flandre en 1661* (Caen, 1667); *Traité des images... à Caen* (1658); *Description de Saint-Lô* (1680); *Portrait et éloge de Ch. de Lorme, médecin* (1682), dans lequel il prouve que la célèbre Marion de Lorme était sa fille naturelle. En résumé, c'était ce qu'on appelle un curieux, un antiquaire, mais avec beaucoup de bizarreries. Elles ne méritèrent pas cependant les mystifications dont on usa à son égard, telles que celle de lui faire accroire que le roi de Siam l'avait nommé mandarin; et de le faire le triste héros d'une cérémonie burlesque, prise par lui au sérieux, où il fut solennellement coiffé du bonnet de mandarin (1685) : Segrais, le marquis de Coigny, un échevin et tous les étudiants, avaient pris part à cette bouffonnerie. EUG. ASSE.

BIBL.: PORCÉ, *la Mandarinade ;* La Haye, 1738, 3 vol. in-12. — HUET, *Origine de Caen;* Rouen, 1706, in-8. — VIGNEUL-MARVILLE, *Mélanges*, 1725, 3 vol. in-12. — BONNEVILLE, *Hist. de la Bastille;* Amsterdam, 1724, 5 vol. in-12.

SAINT-MARTIN (Antoine-Jean), orientaliste français, né à Paris le 17 janv. 1791, mort à Paris le 20 juillet 1832. Il fut élève de Sylvestre de Sacy; en 1820 il fut nommé membre de l'Académie des Inscriptions et en 1824 bibliothécaire du roi et inspecteur de la partie orientale de l'exposition royale. Lors de la Révolution de juillet, il fut obligé de quitter ses deux fonctions et mourut dans la misère. Ses principaux travaux sont : *Notice sur l'Egypte sous les Pharaons* (1811); *Mémoires historiques et géographiques sur l'Arménie* (1818-1822); *Recherches sur l'époque de la mort d'Alexandre* (1820). Après sa mort on publia : *Fragments d'une histoire des Arsacides* (1850).

SAINT-MARTIN (François GRENIER de), peintre français (V. GRENIER DE SAINT-MARTIN).

SAINT-MARTIN-VÂLOGNE (Charles VAISSIÈRE DE), homme politique français, né au château de Combret (Aveyron) le 9 oct. 1750, mort à Milhau le 26 sept. 1807. Fils d'un capitaine au régiment de Vermandois, il était conseiller à la cour des comptes de Montpellier quand éclata la Révolution; il fut élu maire de Milhau en 1791, puis député de l'Aveyron à la Convention. Ses votes furent modérés à l'occasion du procès de Louis XVI; membre de la commission girondine des Douze, il fut arrêté au 2 juin 1793, mais, grâce à Legendre et malgré la haine que lui portait Chabot, échappa à la proscription. Il fut au nombre de ceux que la Convention élut pour faire partie du conseil des Cinq-Cents (4 brumaire an IV), dont il sortit au renouvellement de l'an V. De 1799 à sa mort, il exerça les fonctions de receveur des finances à Avignon. — Son petit-fils, *Etienne-Marie-Aimé*, né à Guéret le 14 sept. 1831, maire de Cluys en 1864, révoqué par le gouvernement du 4 sept. qu'il avait déclaré « un gouvernement

EFERUS - Recherche & Classification numérique

d'aventure et d'aventuriers », fut élu, comme conservateur, député de l'arr. de La Châtre, le 20 févr. 1876. Il a depuis représenté cet arrondissement (ou le dép. de l'Indre), et s'est généralement associé aux votes de la droite.

SAINT-MARTINIEN. Com. du dép. de l'Allier, arr. de Montluçon, cant. d'Huriel ; 926 hab.

SAINT-MARTORY. Ch.-l. de cant. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Saint-Gaudens ; 1.013 hab. Stat. du chem. de fer du Midi, sur la Garonne, à l'entrée du canal d'irrigation de Saint-Martory. Papeteries. Eglise avec clocher du XVIe siècle, et porte romane (provenant de l'abbaye de Bonnefont). Caserne de gendarmerie construite avec des débris romans du même monastère. Pont du XVIIIe siècle précédé d'un arc de triomphe en forme de porte. Croix sculptée (XVe siècle). Château seigneurial du XVe siècle, sur les bords de la Garonne. Ruines du pont, que la voie romaine de Toulouse à Comminges traversait. Rochers de l'Escalère sur la rive g. de la Garonne. A 2 kil. N.-E., sur une colline, ruines du château de Montpezat (XIIIe s.), à deux donjons, qui fait face aux ruines de Roquefort, à 4 kil. Au pied du château de Montpezat, un défilé qui conduisait à Comminges était défendu par une porte à herse de fer et une tour du XIVe siècle dont parle Froissart. A 5 kil. à l'O. de la ville, dans une situation pittoresque, ruines de l'abbaye cistercienne de Bonnefont (1136), où étaient ensevelis les comtes de Comminges. Les beaux matériaux de style roman et ogival, des XIIe et XIIIe siècles, qui ont servi à construire l'abbaye ont été emportés depuis la Révolution dans tous les environs ; il ne subsiste que la grande muraille de clôture avec une porte du XVe siècle. Les moines de Bonnefont sont les principaux introducteurs du style gothique dans la région centrale des Pyrénées.

Bibl. : Th. Marty, *Recherches historiques sur Montpezat et Roquefort ;* Toulouse, 1889.

SAINT-MARTYRE (Chapelle du). La chapelle du Saint-Martyre, consacrée à saint Denis et élevée à *Montmartre* (V. ce mot) sur la place où l'on supposait qu'avait eu lieu son supplice, occupait, à peu près à mi-côte, la pente méridionale de la butte, à l'endroit où se voit encore un couvent, rue Antoinette, 9 ; ayant été sans doute la paroisse primitive des habitants de la colline, elle existait peut-être déjà vers l'an 700, en tout cas, bien avant l'année 1096, où les laïques qui la possédaient la cédèrent aux moines de Saint-Martin des Champs. Elle fut acquise en 1133 par Louis le Gros qui la fit rebâtir. On la trouve ensuite passée sous la dépendance de l'abbaye de Montmartre. Les papes attachèrent à ce lieu de pèlerinage de nombreuses indulgences. Un deuxième autel avait été construit au-dessus du premier, un peu enfoncé en terre, et, au XVe siècle, la chapelle basse était devenue celle de la confrérie des orfèvres de Paris. Les fidèles affluèrent dans la chapelle du Martyre, notamment à la nouvelle de la captivité de François Ier (1525), et Henri IV s'y rendit solennellement après son abjuration (1593). Elle jouit d'une grande faveur auprès des jésuites. Tombant en ruines après le XVIe siècle, elle fut réparée en 1611 et agrandie si bien que ce fut désormais une véritable église. C'est à l'occasion de ces travaux que l'on découvrit là toute une crypte oubliée depuis des siècles et qui attira une foule immense et la reine elle-même. Saint Vincent de Paul, saint François de Sales, Olier, fréquentèrent cette chapelle, auprès de laquelle s'était formée une seconde communauté de bénédictines sous le nom de Maison des Martyrs et qui fut érigée en prieuré par l'évêque de Paris en 1622, puis réunie à l'abbaye en 1681. La chapelle du Martyre fut vendue comme bien national et démolie en 1793. La Mole et Coconas passent pour y avoir été enterrés. M. Barroux.

Bibl. : F. de Guilhermiy, *Mém. sur la chapelle des Martyrs*, dans *Mém. de l'Acad. des Inscrip., Antiq. de la France*, 1843, t. I, pp. 198-205. — L.-A. Bertrand, [*la*] *Chapelle des Martyrs*, dans *Bull. de la Société le Vieux-Montmartre*, 1895, pp. 27-30. — F. Bournon, *Rectific. et Add. à l'abbé Lebeuf ;* Paris, 1895, pp. 523-530, in-8.

SAINT-MARY. Ile de Gambie (V. Bathurst).

SAINT MARY. Fleuve des Etats-Unis, limitrophe entre les Etats de Georgie (sur la rive g.) et de Floride (rive dr.) ; il nait dans le vaste marécage de l'Okefinokee (100 kil. sur 40), en sort sur le bord méridional, descend au S., puis tourne brusquement à l'E. et au N., puis à l'E., et se jette, entre les ports de Saint Mary's (Georgie) et Fernandina (Floride), dans l'océan Atlantique. Il a 170 kil., dont une très grande partie navigable.

SAINT-MARY. Com. du dép. de la Charente, arr. de Confolens, cant. de Saint-Claud ; 710 hab.

SAINT-MARY-LE-PLAIN. Com. du dép. du Cantal, arr. de Saint-Flour, cant. de Massiac ; 586 hab. Exploitation de mines d'antimoine.

SAINT MARYS. La plus grande des îles Scilly (Angleterre), avec la ville de Hugh Town.

SAINT MARY'S RIVER. Canal de communication entre le lac Supérieur et le lac Huron, dans le N. de l'Amérique. Il forme, à 2 kil. du lac Supérieur, les chutes Saint-Mary's, que tourne un canal (1853-1855) navigables pour les grands vapeurs.

SAINT-MASMES. Com. du dép. de la Marne, arr. de Reims, cant. de Beine ; 503 hab. Stat. du chem. de fer de l'Est.

SAINT-MATHIEU (Pointe de) (V. Finistère, t. XVII, p. 489).

SAINT-MATHIEU. Ch.-l. de cant. du dép. de la Haute-Vienne, arr. de Rochechouart ; 2.526 hab. Fabrique de papier-paille. Eglise des XIIe-XVe siècles.

Bibl. : A. Lecler, *Monographie du cant. de Saint-Mathieu ;* Limoges, 1878, in-8.

SAINT-MATHIEU-DE-TRÉVIERS. Com. du dép. de l'Hérault, arr. de Montpellier, cant. des Matelles ; 428 hab. Distillation de plantes aromatiques. Ruines du château de Montferrand, sur un rocher de 469 m. d'alt.

SAINT-MATHURIN. Com. du dép. de Maine-et-Loire, arr. d'Angers, cant. des Ponts-de-Cé ; 2.070 hab. Stat. du chem. de fer d'Orléans. Construction ds bateaux. Commerce de graines fourragères.

SAINT-MATHURIN. Com. du dép. de la Vendée, arr. des Sables-d'Olonne, cant. de La Mothe-Achard ; 899 hab.

SAINT-MATHURIN-LÉOBAZEL. Com. du dép. de la Corrèze, arr. de Tulle, cant. de Mercœur ; 180 hab.

SAINT-MATRÉ. Com. du dép. du Lot, arr. de Cahors, cant. de Montcuq ; 246 hab.

SAINT-MAUDAN. Com. du dép. des Côtes-du-Nord, arr. et cant. de Loudéac ; 391 hab.

SAINT-MAUDEZ. Com. du dép. des Côtes-du-Nord, arr. de Dinan, cant. de Plélan-le-Petit ; 380 hab.

SAINT-MAUGAN. Com. du dép. d'Ille-et-Vilaine, arr. de Montfort, cant. de Saint-Méen ; 609 hab.

SAINT-MAULVIS. Com. du dép. de la Somme, arr. d'Amiens, cant. d'Oisemont ; 483 hab.

SAINT-MAUR. Com. du dép. du Cher, arr. de Saint-Amand-Mont-Rond, cant. de Châteaumeillant ; 792 hab. Dolmen dit la *Pierre des Fées*.

SAINT-MAUR. Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. de Châteaudun, cant. de Bonneval ; 535 hab. Monuments mégalithiques. Ancienne enceinte fortifiée appelée *Fort-Lamotte*. Château de *Mémillon* (XVe s.).

SAINT-MAUR. Com. du dép. du Gers, arr. et cant. de Mirande ; 252 hab.

SAINT-MAUR. Com. du dép. de l'Indre, arr. et cant. de Châteauroux ; 1.495 hab.

SAINT-MAUR. Com. du dép. du Jura, arr. de Lons-le-Saunier, cant. de Conliège ; 300 hab. Eglise du XIIe s.

SAINT-MAUR. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Beauvais, cant. de Granvilliers ; 342 hab.

SAINT-MAUR-DES-BOIS. Com. du dép. de la Manche, arr. de Mortain, cant. de Saint-Pois ; 273 hab.

SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS. Ch.-l. de cant. du dép. de la Seine, arr. de Sceaux, sur une colline qui est l'isthme d'une

EFERUS - Recherche & Classification numérique

grande boucle de la Marne ; 20.503 hab. Cette commune a été formée des territoires de deux paroisses : Saint-Nicolas-de-Saint-Maur et Saint-Hilaire-de-la-Varenne. Une chapelle placée sous l'invocation de saint Nicolas fut transformée en paroisse au XIIIe siècle pour l'agglomération qui s'était formée autour de l'abbaye de *Saint-Maur* (V. ci-dessous) ; le bâtiment en partie du XIIe siècle a été terminé vers 1400 et remanié en partie au XVIIe siècle. Saint-Maur a été célèbre par son château en même temps que par son abbaye. L'un des évêques de Paris, qui étaient depuis 1533 seigneurs de Saint-Maur, fit élever ce château par Philibert Delorme, puis le céda en 1563 à Catherine de Médicis avec la seigneurie. La terre et baronnie de Saint-Maur ayant passé ensuite dans la maison des princes de Condé, le château devint un des plus beaux des environs de Paris. Il n'en reste depuis la Révolution que les communs encore connus sous le nom de Petit-Bourbon. On doit rappeler aussi que la société appelée confrerie de la Passion se forma sous Charles V dans cette paroisse. On continue à y célébrer chaque année la fête de Notre-Dame des Miracles. C'est en 1693 qu'un groupe d'habitations dénommé Pont-de-Saint-Maur et précédemment Pont-Olins ou Pont-des-Fossés fut rattaché à Saint-Maur et non plus à Fontenay, mais ce territoire fut érigé en commune en 1790 (V. JOINVILLE-LE-PONT). Quant à la paroisse Saint-Hilaire-de-la-Varenne, elle a existé au moins dès le Xe siècle, et le territoire de Saint-Maur en dépendit jusqu'au XIIIe siècle. A cette époque les habitants de la Varenne firent établir un fossé pour distinguer leur village qu'on appela, non plus *Varenna*, mais *Clausa Varenna*. L'église a été reconstruite sur un autre emplacement au XVIIIe siècle. En 1792, la Varenne fut réunie à Saint-Maur pour former une seule commune qui porta momentanément le nom de Vivant-sur-Marne (1793), et c'est en vain qu'elle a tenté plusieurs fois de reprendre son indépendance. La dénomination de Varenne-Saint-Maur appliquée autrefois à son territoire n'est plus attribuée qu'à la partie qui touche à l'ancien Saint-Maur, la Varenne-Saint-Hilaire dé ignant la région voisine de Chennevières et de Bonneuil. Aujourd'hui la partie la plus importante de la com. de Saint-Maur est Adamville ; Adamville et le parc de Saint-Maur sont couverts de villas de construction récente. La mairie a été bâtie par Ratouin à la suite d'un concours ouvert en 1873. Le canal long de 1.115 m. qui passe sous la colline de Saint-Maur est dit canal de Saint-Maur et jusqu'en 1871 on a donné le nom de camp de Saint-Maur au champ de manœuvres de Vincennes.

Abbaye de Saint-Maur-des-Fossés. — L'abbaye fondée sur le territoire de la com. de Saint-Maur-des-Fossés (Seine) entre 639 et 641 par saint Babolein, moine de Luxeuil, fut d'abord appelée monastère des Fossés, à cause sans doute d'un canal de jonction des eaux de la Marne auquel aboutissaient peut-être d'autres fossés. Elle occupait l'emplacement d'un ancien camp des Bagaudes. Comme elle était placée sous l'invocation de la Vierge, de saint Pierre et saint Paul, on l'appelait souvent Saint-Pierre-les-Fossés, lorsqu'y fut apporté le corps de saint Maur, en 868 : c'est l'origine de son nom de Saint-Maur, mais elle ne le prit guère cependant qu'à partir du XIe siècle. Unie ainsi au IXe siècle au prieuré, puis abbaye de *Glanfeuil*, elle voulut ensuite vainement revendiquer des droits sur cette maison religieuse Réédifié dans les premières années du IXe siècle, Saint-Maur-les-Fossés dut l'être encore vers 920, après les dévastations des Normands. A la fin du Xe siècle, il fut réorganisé par le propagateur de la réforme clunisienne, saint Mayeul, et l'on en commença la reconstruction. Dès cette époque et même dès le début du IXe siècle, sous l'impulsion de l'abbé Benoît, on y pratiquait les travaux intellectuels qui devaient rendre cette abbaye célèbre. Sa réputation devint grande surtout au XIVe siècle. Comme on y conservait toute espèce de reliques, c'était un lieu de pèlerinage. Une chapelle y était dite Notre-Dame des Miracles. En 1533, le vieux monastère bénédictin, dont les évêques de Paris étaient alors abbés, fut rattaché complètement à l'évêché et transformé en chapitre. C'est là que Rabelais aurait écrit son *Pantagruel*. En 1735, la fête appelée, Cours de Saint-Maur qui avait lieu à la Saint-Jean dans l'église même de l'abbaye et qui attirait de nombreux malades venus pour implorer saint Maur, fut supprimée ou du moins ramenée à de justes proportions à cause de tous les désordres qu'elle entraînait. Quelques années après, en 1750, les chanoines ayant été réunis à ceux de Saint-Louis et Saint-Thomas du Louvre, on procéda au commencement de la démolition de l'abbaye qui fut achevée sous la Révolution. D'après une opinion récente, Gui d'Arezzo aurait été d'abord moine à Saint-Maur-les-Fossés. Des conférences pour la paix y furent tenues en sept. 1418, et un traité y fut signé le 29 oct. 1465. M. BARROUX.

Edit de Saint-Maur-des-Fossés (V. NANTES [Edit de], t. XXIV, p. 732).

BIBL.: E. LAMBIN, *Origines de Saint-Maur-des-Fossés ;* Paris, 1873. in-12. — Z.-J. PIÉRART, *Histoire de Saint-Maur-des-Fossés, de son abbaye, de sa péninsule ;* Paris, 1886, 2 vol. in-8.

ABBAYE. — Abbé LEBEUF, *Hist. de la ville et de tout le diocèse de Paris*, éd. de 1883. t. II, pp. 418-63. — H. TRAVERS, *Recherches sur l'histoire de l'abbaye de Saint-Maur-des-Fossés jusqu'à la réunion du prieuré de Saint-Eloi* (639-1108), dans *Positions des thèses de l'Ec. des chartes*, 1890, pp. 159-66. — L. AUVRAY, *Documents parisiens tirés de la Bibl. du Vatican*, dans *Mém. de la Soc. de l'Hist. de Paris*, 1892, pp. 2-17. — Ch. BOUREL DE LA RONCIÈRE, *Introd. à la vie de Bouchard le Vénérable par Eudes de Saint-Maur ;* Paris, 1892, in-8.

SAINT-MAUR-SUR-LOIRE. Hameau de la com. du Thoureil, dép. de Maine-et-Loire, arr. de Saumur, cant. et à 7 kil. N.-O. de Gennes, sur la rive g. de la Loire ; alt. 22 m. L'abbaye de Saint-Maur-sur-Loire ou de Glanfeuil est la première abbaye bénédictine fondée en France. La tradition (très douteuse) veut qu'elle l'ait été par saint Maur, disciple de saint Benoît, qui en aurait été le premier abbé de 543 à 580. Il reste de l'abbaye, outre des bâtiments des XVIIe et XVIIIe siècles, encore habités par des moines, une porte romane et un oratoire du XIIIe siècle.

BIBL.: ANSART, *Hist. de Saint-Maur ;* Paris, 1772, in-12. — JANSIONS, *Saint-Maur et le Sanctuaire de Glanfeuil ;* Angers, 1868, in-12.

SAINT-MAURICE. Rivière du Canada, prov. de Québec, affl. g. de Saint-Laurent, né à 400 m. d'alt. à la Hauteur des Terres ; son cours supérieur n'est qu'une succession de lacs, ensuite il forme de nombreux rapides, reçoit le Manouan qui est issu d'un fouillis de grands lacs, le Mantawa, le plus long de ses affluents, arrive aux Grandes Piles où commencent une série de cascades et de rapides redoutables ; la chute de Schaouinigan est une des plus grandioses de l'Amérique du Nord ; le Saint-Maurice y saute de 45 m. en deux bras qui s'unissent au fond d'un gouffre, le Remous du Diable, d'où il sort par un goulet de 28 m. de large seulement, malgré la masse des eaux. Le Saint-Maurice s'épanouit ensuite et rejoint le Saint-Laurent à Trois-Rivières après un cours de 480 kil. Il n'est navigable que pendant 62 kil. jusqu'à la chute de Schaouinigan. Le fleuve doit son nom à Maurice Poulain de La Fontaine, seigneur de Saint-Maurice qui s'établit en 1650 dans la Nouvelle-France.

SAINT-MAURICE (Mont) (V. LOIRE [HAUTE-], t. XXII, p. 445).

SAINT-MAURICE. Ville de Suisse, dans le cant. du Valais ; 1.666 hab. Elle est située sur le Rhône, à l'entrée d'un défilé de la vallée, au pied des ramifications abruptes du massif de la Dent du Midi. Cette localité a pris une certaine importance par suite de la construction de forts sur une montagne située vis-à-vis de Saint-Maurice, sur la rive droite du Rhône. Saint-Maurice possède une abbaye qui peut remonter au IVe siècle et qui jouit d'une grande considération, parce que la légende place dans cet endroit le supplice de la légion thébaine et le martyr de leur chef, le capitaine Maurice. Elle fut plusieurs fois

EFERUS - Recherche & Classification numérique

pillée et détruite. L'importance de l'abbaye date des rois de Bourgogne, notamment de ceux de la Transjurane. Le fondateur de ce royaume, Rodolphe Ier, y fut couronné. Le trésor contient, outre une collection de reliques très riche, quelques restes fort remarquables de l'ancienne splendeur de cet établissement, entre autres des vases d'agate, présent de Charlemagne. L'abbaye de Saint-Maurice est une institution de chanoines de l'ordre des augustins ; elle entretient un collège très fréquenté. L'abbé est crossé et mitré.

SAINT-MAURICE (Abbaye de) (V. Carnoët [Abbaye de]).

SAINT-MAURICE. Com. du dép. des Hautes-Alpes, arr. de Gap, cant. de Saint-Firmin ; 362 hab.

SAINT-MAURICE. Com. du dép. de la Charente, arr. et cant. (S.) de Confolens ; 1.903 hab.

SAINT-MAURICE. Com. du dép. de la Creuse, arr. d'Aubusson, cant. de Crocq ; 645 hab.

SAINT-MAURICE. Com. du dép. de la Creuse, arr. de Guéret, cant. de La Souterraine ; 1.942 hab. Dolmen ; église du XIIIe siècle.

SAINT-MAURICE. Com. du dép. du Doubs, arr. de Montbéliard, cant. de Pont-de-Roide ; 404 hab. Stat. du chem. de fer de Lyon.

SAINT-MAURICE. Com. du dép. de la Drôme, arr. et cant. de Nyons ; 504 hab.

SAINT-MAURICE. Com. du dép. de l'Hérault, arr. de Lodève, cant. du Caylar ; 532 hab. Dolmens près de l'ancien château de la Prunarède transformé en ferme.

SAINT-MAURICE. Com. du dép. du Jura, arr. de Saint-Claude, cant. de Saint-Laurent ; 333 hab.

SAINT-MAURICE. Com. du dép. des Landes, arr. et cant. de Saint-Sever ; 375 hab.

SAINT-MAURICE. Com. du dép. du Lot, arr. de Figeac, cant. de Lacapelle-Marival ; 615 hab.

SAINT-MAURICE. Com. du dép. de Lot-et-Garonne, arr. de Villeneuve-sur-Lot, cant. de Cancon ; 219 hab.

SAINT-MAURICE. Com. du dép. de la Manche, arr. de Valognes, cant. de Barneville ; 358 hab.

SAINT-MAURICE. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. et cant. de Langres ; 76 hab.

SAINT-MAURICE. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Lunéville, cant. de Badonviller ; 157 hab.

SAINT-MAURICE. Com. du dép. de la Nièvre, arr. de Nevers, cant. de Saint-Saulge ; 253 hab.

SAINT-MAURICE. Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. de Clermont-Ferrand, cant. de Vic-le-Comte ; 935 hab.

SAINT-MAURICE. Com. du dép. de la Haute-Savoie, arr. de Bonneville, cant. de La Roche ; 415 hab.

SAINT-MAURICE. Com. du dép. de la Seine, arr. de Sceaux, cant. de Charenton ; 6.927 hab. Cette localité est fort ancienne ; son église existait déjà au XIe siècle. Mais ce n'était encore au XVIIIe siècle qu'un village beaucoup moins peuplé que Charenton (le bourg de Charenton ; V. Charenton-le-Pont) et qu'on appelait Charenton-Saint-Maurice ou parfois le Petit-Charenton. Saint-Maurice est le nom de la paroisse ; il est aussi celui de la commune depuis l'ordonnance royale du 25 déc. 1842. Au XIIe siècle, l'église appartenait au chapitre de Saint-Marcel de Paris. Au XIVe siècle, il y avait dans la paroisse une autre église, une chapelle de Sainte-Catherine, plus connue sous le nom de chapelle de l'Hôtel-Dieu de Charenton. Quant au fief de Charenton-Saint-Maurice, il était de la mouvance de l'abbaye de Saint-Denis. Le principal souvenir qui se rattache à Saint-Maurice a trait à l'histoire des protestants. Ceux-ci en effet s'y réunirent à partir de 1606. Leur oratoire ayant été incendié, ils y firent construire par J. Debrosse un temple de proportions modestes, quoi qu'on en ait dit, où furent tenus trois synodes, en 1623, 1631 et 1643. Lorsqu'en 1685 le temple eut été rasé en cinq jours, le terrain et quelques bâtiments laissés debout furent remis à la maison des Nouvelles-Catholiques de la rue Sainte-Anne à Paris, qui rachetèrent la part attribuée à l'Hôpital-Général, mais vendirent le tout en 1700 ; un couvent de bénédictines transférées du prieuré du Val-d'Osne s'éleva sur l'emplacement qu'elles occupaient (1701) et ce fut dans une pensée de purification du lieu qu'on fit choix de religieuses vouées à l'adoration perpétuelle du Saint-Sacrement. L'établissement des frères de la Charité à Saint-Maurice, origine du célèbre hospice d'aliénés appelé maison de Charenton, date de 1645. C'est aussi sur ce territoire que sont situés l'asile national, dit *de Vincennes*, du style Louis XIII, fondé en 1855 pour 500 ouvriers convalescents, et l'asile national Vacassy (nom du fondateur) destiné à recevoir les victimes d'accidents ayant eu lieu dans Paris (1889). L'église paroissiale, très simple, est un bâtiment de la fin du XVIIe siècle. On peut signaler à Saint-Maurice des fabriques de porcelaine et des moulins. Le peintre Eugène Delacroix y est né. M. Barroux.

Bibl. : Abbé Lebeuf, *Hist. de la ville et de tout le diocèse de Paris*, éd. de 1883, t. II, pp. 373-383. — Ch. Marty-Laveaux, *Charenton au XVIIe siècle*, extr. du *Moniteur universel*, 1853, in-8. — [Ch. Read], *les Deux temples de l'Eglise réformée de Paris*, dans *Bull. de l'hist. du protest. fr.*, 1853-55. — A. Coquerel, *Histoire de l'Eglise réformée de Paris*, *ibid.*, 1867, pp. 97, 353, 417 et 577, et 1868, p. 65. — O. Douen, *Destruction du temple de Charenton*, *ibid.*, 1885, pp. 388-401 (extr. de la *Révocation de l'Edit de Nantes à Paris*) ; cf. 1876, pp. 381-81. — Z.-J. Piérart, *Hist. de Saint-Maurice-des-Fossés.....* ; Paris, 1886, t. I, pp. 281-95, in-8.

SAINT-MAURICE. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Rambouillet, cant. (N.) de Dourdan ; 328 hab.

SAINT-MAURICE. Com. du dép. de la Vienne, arr. de Civray, cant. de Gençay ; 1.165 hab.

SAINT-MAURICE. Com. du dép. des Vosges, arr. d'Epinal, cant. de Rambervillers, vallée de la Mortagne (r. g.) ; 229 hab. Ancien bailliage de Lunéville (1751).

SAINT-MAURICE-AUX-RICHES-HOMMES. Com. du dép. de l'Yonne, arr. de Sens, cant. de Sergines ; 802 hab. Fabr. de bonneteries, tissus.

SAINT-MAURICE-D'ARDÈCHE. Com. du dép. de l'Ardèche, arr. de Privas, cant. de Villeneuve-de-Berg ; 255 hab.

SAINT-MAURICE-DE-BEYNOST. Com. du dép. de l'Ain, arr. de Trévoux, cant. de Montluel ; 289 hab. Stat. du chem. de fer de Lyon.

SAINT-MAURICE-DE-CAZEVIEILLE. Com. du dép. du Gard, arr. d'Alais, cant. de Vézénobres ; 507 hab. Stat. du chem. de fer de Lyon. Ruines du château de Cazevieille, qui a appartenu aux Templiers.

SAINT-MAURICE-D'ECHAZEAUX. Com. du dép. de l'Ain, arr. de Bourg, cant. de Treffort ; 124 hab.

SAINT-MAURICE-DE-GOURDANS. Com. du dép. de l'Ain, arr. de Trévoux, cant. de Meximieux ; 1.065 hab.

SAINT-MAURICE-DE-LAURANÇANNE. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de Jonzac, cant. de Montendre ; 140 hab. Stat. du chem. de fer de l'Etat.

SAINT-MAURICE-DE-LIGNON. Com. du dép. de la Haute-Loire, arr. d'Yssingeaux, cant. de Monistrol-sur-Loire ; 2.183 hab. Ferme modèle. A 2 kil. N.-E. dans un site pittoresque au-dessus des gorges du Lignon, château de Lignon (XVe et XVIIIe s.). A 2 kil. S. ruines du château de Maubourg.

SAINT-MAURICE-DE-RÉMENS. Com. du dép. de l'Ain, arr. de Belley, cant. d'Ambérieu ; 476 hab.

SAINT-MAURICE-DE-ROTHERENS. Com. du dép. de la Savoie, arr. de Chambéry, cant. de Saint-Genix ; 305 hab.

SAINT-MAURICE-DE-SATONNAY. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Macon, cant. de Lugny ; 391 hab.

SAINT-MAURICE-DES-CHAMPS. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Chalon-sur-Saône, cant. de Buxy ; 186 hab.

SAINT-MAURICE-DES-NOUES. Com. du dép. de la Ven-

EFERUS - Recherche & Classification numérique

dée, arr. de Fontenay-le-Comte, cant. de La Châtaigneraie ; 1.122 hab.

SAINT-MAURICE-DE-TAVERNOLLE. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. et cant. de Jonzac ; 192 hab.

SAINT-MAURICE-D'ETELAN. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. du Havre, cant. de Lillebonne ; 353 hab. Eglise des XVe et XVIe s. (flèche en pierre et vitraux). A 1 kil. N.-E., joli château d'*Etelan* bâti sous Louis XII, dans le style du Palais de Justice de Rouen (peintures et tapisseries du XVIIe s., la chapelle et tout ce qu'elle contient sont du début du XVIe s.).

SAINT-MAURICE-DE-VENTALON. Com. du dép. de la Lozère, arr. de Florac, cant. du Pont-de-Montvert ; 331 hab. A l'O., montagne de Saint-Maurice (1.354 m.).

SAINT-MAURICE-DE-VENTALON (Signal de). Mont de la *Lozère* (V. ce mot, t. XXII, p. 707).

SAINT-MAURICE-D'IBIE. Com. du dép. de l'Ardèche, arr. de Privas, cant. de Villeneuve-de-Berg ; 527 hab.

SAINT-MAURICE-DU-DÉSERT. Com. du dép. de l'Orne, arr. de Domfront, cant. de La Ferté-Macé ; 678 hab.

SAINT-MAURICE-EN-CHALENÇON. Com. du dép. de l'Ardèche, arr. de Tournon, cant. de Vernoux ; 550 hab.

SAINT-MAURICE-EN-GOURGOIS. Com. du dép. de la Loire, arr. de Montbrison, cant. de Saint-Bonnet-le-Château ; 1.889 hab.

SAINT-MAURICE-EN-RIVIÈRE. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Chalon-sur-Saône, cant. de Saint-Martin-en-Bresse ; 842 hab.

SAINT-MAURICE-EN-TRIÈVES. Com. du dép. de l'Isère, arr. de Grenoble, cant. de Clelles ; 330 hab. Stat. du chem. de fer de Lyon.

SAINT-MAURICE-LA-FOUGEREUSE. Com. du dép. des Deux-Sèvres, arr. de Bressuire, cant. d'Argenton-Château ; 981 hab.

SAINT-MAURICE-LE-GIRARD. Com. du dép. de la Vendée, arr. de Fontenay-le-Comte, cant. de La Châtaigneraie ; 767 hab.

SAINT-MAURICE-LES-BROUSSES. Com. du dép. de la Haute-Vienne, arr. de Limoges, cant. de Pierre-Buffière ; 546 hab.

SAINT-MAURICE-LES-CHÂTEAUNEUF (*Sanctus Mauricius*). Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Charolles, cant. de Chauffailles, près du Sornin ; 271 hab. Stat. de la ligne du chem. de fer de Chalon-sur-Saône à Pouilly-sous-Charlieu et Roanne. Importantes carrières de pierre (150 ouvriers). Moulins. Tuileries, fours à chaux. Tissage de soie (300 ouvriers). Ancienne église de l'époque romane.

SAINT-MAURICE-LES-CHÉRENCEI. Com. du dép. de l'Orne, arr. de Mortagne, cant. de Tourouvre ; 548 hab.

SAINT-MAURICE-LÈS-COUCHES. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. d'Autun, cant. de Couches-les-Mines ; 423 hab.

SAINT-MAURICE-LE-VIEIL. Com. du dép. de l'Yonne, arr. de Joigny, cant. d'Aillant ; 504 hab.

SAINT-MAURICE-L'EXIL. Com. du dép. de l'Isère, arr. de Vienne, cant. de Roussillon ; 1.121 hab.

SAINT-MAURICE-PRÈS-PIONSAT. Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. de Riom, cant. de Pionsat ; 1.640 hab.

SAINT-MAURICE-SAINT-GERMAIN. Com. du dép. d'Eure-et-Loire, arr. de Nogent-le-Rotrou, cant. de La Loupe ; 381 hab.

SAINT-MAURICE-SOUS-LES-CÔTES. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Commercy, cant. de Vigneulles-lès-Hattonchâtel ; 732 hab.

SAINT-MAURICE-SUR-AVEYRON. Com. du dép. du Loiret, arrr. de Montargis, cant. de Châtillon-Coligny ; 1.611 hab.

SAINT-MAURICE-SUR-DARGOIRE. Com. du dép. du Rhône, arr. de Lyon, cant. de Mornant ; 1.185 hab.

SAINT-MAURICE-SUR-FESSARD. Com. du dép. du Loiret, arr. et cant. de Montargis ; 870 hab. Stat. du chem. de fer d'Orléans.

SAINT-MAURICE-SUR-HUINE. Com. du dép. de l'Orne, arr. de Mortagne, cant. de Nocé ; 280 hab.

SAINT-MAURICE-SUR-LOIRE. Com. du dép. de la Loire, arr. et cant. de Roanne ; 622 hab.

SAINT-MAURICE-SUR-MORTAGNE. Com. du dép. des Vosges, arr. d'Epinal, cant. de Rambervillers ; 229 hab. Stat. du chem. de fer de l'Est.

SAINT-MAURICE-SUR-MOSELLE. Com. du dép. des Vosges, arr. de Remiremont, cant. du Thillot, à la jonction des vallées des Charbonniers et de Presle avec celle de la Moselle, au pied de la route qui monte au ballon d'Alsace (1.244 m.) ; 2.790 hab. Stat. sur la voie ferrée de Remiremont à Bussang. Ban de Ramonchamp (1594) ; prévôté d'Arches ; bailliage de Voge ; bailliage de Remiremont (1751). Autrefois chef-lieu du *Vicentin* ou *Vissandine*, nom donné à la vallée supérieure de la Moselle.

SAINT-MAURICE-SUR-VINGEANNE. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Dijon, cant. de Fontaine-Française ; 352 hab.

SAINT-MAURICE-THIZOUAILLE. Com. du dép. de l'Yonne, arr. de Joigny, cant. d'Aillant ; 310 hab.

SAINT-MAURIN. Com. du dép. de Lot-et-Garonne, arr. d'Agen, cant. de Beauville ; 991 hab. Eglise ogivale (XVIe s.). Restes d'une abbaye bénédictine du XIe s. A 2 kil. S.-O., dans la vallée de la Grande Séoune, ancien château de *Férussac*.

SAINT-MAURICE (Charles-R.-E. de), écrivain français, né en 1796, mort vers 1865. Après avoir débuté dans les lettres en 1820, il écrivit une *Epître sur le suicide*, couronnée par l'Académie de Toulouse, des pièces de théâtre : *Marthe ou le crime d'une mère*, mélodrame (1823) ; *l'Ecole du scandale* (1825), avec Crosnier ; *le Contumace*, mélodrame, et *le Caissier*, drame, tous deux en 1826, avec Jouslin de la Salle. En 1829, il publia : *Rome, Londres et Paris* (Paris, in-8). Comme romancier, il donna ensuite : *Gilbert, chronique de l'Hôtel-Dieu* (Paris, 1832, 2 vol. in-8) ; *le Comte d'Entraigues* (1841, 2 vol. in-8) ; *Tahlen* (1842, 2 vol. in-8) ; *l'Elève de Saint-Cyr* (1851, 2 vol. in-8). Quant à ses œuvres historiques, nous citerons seulement ses *Résumés de l'histoire des croisades* (1824), des *Guerres de religion* (1825), des *Campagnes d'Allemagne et de Prusse* (1826), un *Eloge* de Vauban (1821), une *Notice* sur Galland (1824). On a encore de lui *Tacite, ode* (1824). Eug. ASSE.

SAINT-MAURIS (A.-M.-L. de), général et homme politique français (V. MONTBARREY).

SAINT-MAX. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. et cant. (S.) de Nancy ; 1.904 hab.

SAINT-MAXENT. Com. du dép. de la Somme, arr. d'Abbeville, cant. de Moyenneville ; 682 hab. Verrerie.

SAINT-MAXIME. Com. du dép. du Var, arr. de Draguignan, cant. de Grimaud ; 1.020 hab.

SAINT-MAXIME-DE-BEAUFORT (Savoie) (V. BEAUFORT).

SAINT-MAXIMIN. Com. du dép. du Gard, arr. et cant. d'Uzès ; 392 hab. Eglise du XIe s. Gouffre et cascade de Berd-Nègre.

SAINT-MAXIMIN. Com. du dép. de l'Isère, arr. de Grenoble, cant. de Goncelin ; 676 hab.

SAINT-MAXIMIN. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Senlis, cant. de Creil ; 1.297 hab. Stat. du chem. de fer du Nord. L'église, dont le curé était à la nomination du prieur de Saint-Leu-d'Esserent, a encore un portail et un clocher romans du XIIe siècle, et un cœur gothique. Le hameau le plus considérable est *Trossy*, dans le vallon de ce nom, qui descend jusqu'à l'Oise. Le château de *Laversine* dépend de cette commune ; ancien domaine de l'abbaye de Saint-Denis, Laversine était devenu rendez-vous de chasse, puis fut converti en maison de plaisance par François Ier qui le donna à la comtesse de Suze ; passé depuis à la maison de Condé, il fut démoli au XVIIIe siècle et

EFERUS - Recherche & Classification numérique

rebâti de nos jours par un membre de la famille de Rothschild. Les carrières de Saint-Maximin sont très connues; chaux hydraulique, etc. C. Sr-A.

SAINT-MAXIMIN. Ch.-l. de cant. du dép. du Var, arr. de Brignoles; 2.419 hab. Stat. du chem. de fer d'Aix à Carnoules. La ville doit son origine à un couvent de bénédictins remplacés plus tard par des dominicains. L'église (mon. hist.) date des XIIIe, XIVe et XVe siècles. C'est le plus bel édifice gothique du Midi. Le vaisseau est très simple et d'une étonnante légèreté de formes. Le maître-autel jaspé est enrichi de figures et de médaillons de bronze et surmonté d'une admirable urne de porphyre (1683); le retable est du XVIe siècle; les stalles du chœur, au nombre de quatre-vingt-quatorze (1692), offrent de nombreuses et très délicates sculptures. Une chaire monumentale (2m,20 de haut sur 1 m. de largeur à la base) renferme, d'après la légende, le chef de sainte Madeleine. Le trésor de l'église est également très riche. La crypte, plus ancienne que l'église, renferme des tombeaux remarquables, qui datent des premiers siècles de l'ère chrétienne. Derrière l'hôtel de ville est l'ancien couvent des dominicains avec un cloître des XIIIe et XIVe siècles. Saint-Maximin possède encore des vestiges de ses anciens remparts. Son principal commerce est aujourd'hui celui des vins. J. M.

SAINT-MAXIRE. Com. du dép. des Deux-Sèvres, arr. et cant. (1er) de Niort; 797 hab.

SAINT-MAY. Com. du dép. de la Drôme, arr. de Nyons, cant. de Rémuzat; 138 hab. Le nom original est Saint-Mary et vient de l'ermite Marius qui, au VIe s., se retira sur la colline Saint-Laurent (695 m.), où l'on a fondé l'abbaye de Bodon.

SAINT-MAYEUX. Com. du dép. des Côtes-du-Nord, arr. de Loudéac, cant. de Corlay; 1.585 hab. Belle tour qui en 1780 était le clocher de Bonrepos et d'où elle a été transportée en 1835.

SAINT-MÉARD. Com. du dép. de la Haute-Vienne, arr. de Limoges, cant. de Châteauneuf; 1.114 hab.

SAINT-MÉARD-DE-DRÔN. Com. du dép. de la Dordogne, arr. et cant. de Ribérac; 583 hab. Stat. du chem. de fer du Nord.

SAINT-MÉARD-DE-GURSON. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Bergerac, cant. de Villefranche-de-Longchapt; 1.231 hab.

SAINT-MÉDARD. Com. du dép. de la Charente, arr. d'Angoulême, cant. de Rouillac; 343 hab.

SAINT-MÉDARD. Com. du dép. de la Charente, arr. et cant. de Barbezieux; 294 hab. Stat. du chem. de fer d'Orléans.

SAINT-MÉDARD. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. et cant. de Jonzac; 155 hab.

SAINT-MÉDARD. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de La Rochelle, cant. de la Jarrie; 1.082 hab.

SAINT-MÉDARD (Saint-Méard et Saint-Merd, dans quelques textes anciens). Com. du dép. de la Creuse, arr. d'Aubusson, cant. de Chénerailles, sur le chem. de fer de Guéret à Aubusson; 1.249 hab. — Eglise romane du XIe siècle, avec de très anciens tombeaux; restes d'inscriptions romaines.

SAINT-MÉDARD. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Périgueux, cant. d'Excideuil; 968 hab. Fonderie.

SAINT-MÉDARD. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Saint-Gaudens, cant. de Saint-Martory; 206 hab.

SAINT-MÉDARD. Com. du dép. du Gers, arr. et cant. de Mirande; 588 hab.

SAINT-MÉDARD. Com. du dép. de l'Indre, arr. de Châteauroux, cant. de Châtillon-sur-Indre; 211 hab.

SAINT-MÉDARD. Com. du dép. de la Loire, arr. de Montbrison, cant. de Saint-Galmier; 703 hab.

SAINT-MÉDARD. Com. du dép. du Lot, arr. de Cahors, cant. de Catus; 401 hab.

SAINT-MÉDARD. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. d'Orthez, cant. d'Arthez; 1.213 hab.

SAINT-MÉDARD. Com. du dép. des Deux-Sèvres, arr. de Melle, cant. de Celles-sur-Belle; 172 hab.

SAINT-MÉDARD-DE-GUIZIÈRES. Com. du dép. de la Gironde, arr. de Libourne, cant. de Coutras; 1.317 hab. Stat. du chem. de fer d'Orléans.

SAINT-MÉDARD-DE-MUSSIDAN. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Ribérac, cant. de Mussidan; 1.019 hab.

SAINT-MÉDARD-DE-PRESQUE. Com. du dép. du Lot, arr. de Figeac, cant. de Saint-Céré; 650 hab.

SAINT-MÉDARD-DES-PRÉS. Com. du dép. de la Vendée, arr. et cant. de Fontenay-le-Comte; 624 hab. Ruines gallo-romaines.

BIBL.: B. FILLON, *Description de la villa gallo-romaine de Saint-Médard-des-Prés;* Fontenay, 1854, in-4.

SAINT-MÉDARD-D'EYRANS. Com. du dép. de la Gironde, arr. de Bordeaux, cant. de Labrède; 622 hab.

SAINT-MÉDARD-EN-JALLES. Com. du dép. de la Gironde, arr. de Bordeaux, cant. de Blanquefort; 3.890 hab. Stat. du chem. de fer économique de Bordeaux-Saint-Louis à Lacanau. Poudrerie nationale. Fabr. de chocolat. Château du XVe siècle.

SAINT-MÉDARD-NICOURBY. Com. du dép. du Lot, arr. de Figeac, cant. de Latronquière; 243 hab.

SAINT-MÉDARD-SUR-ILLE. Com. du dép. d'Ille-et-Vilaine, arr. de Rennes, cant. de Saint-Aubin-d'Aubigné; 1.031 hab. Stat. du chem. de fer de l'Ouest. Menhir de la Roche au Diable. Château du Bois-Geoffroy (XVIIe s.).

SAINT-MÉEN. Com. du dép. du Finistère, arr. de Brest, cant. de Lesneven; 615 hab.

SAINT-MÉEN. Ch.-l. de cant. du dép. d'Ille-et-Vilaine, arr. de Montfort; 3.403 hab. Petrt séminaire établi dans les bâtiments d'une abbaye fondée sous Clotaire II, et dont il subsiste une salle capitulaire du XIIe s. et l'église avec le tombeau de saint Méen.

SAINT-MÉGRIN (Paul DE STUER DE CAUSSADE, comte de), de la famillle bretonne de Quélen, mort à Paris le 22 juil. 1578. Il était l'un des *mignons* de Henri III, qui le nomma premier gentilhomme de la chambre, gouverneur de Saintonge et d'Aunis, capitaine de cent hommes d'armes et mestre de camp. Il était célèbre par ses duels (V. MAUGIRON et QUÉLUS) et ses aventures galantes. Ayant compromis Mme de Guise, dont il était l'amant, il fut assailli rue Saint-Honoré, en sortant du Louvre, par une vingtaine d'hommes apostés par Guise. Il reçut trente-quatre coups d'épée, et mourut le lendemain. Les Guise firent abandonner l'enquête judiciaire qu'on avait ouverte sur sa mort. Le tombeau que Henri III lui avait fait élever à Saint-Paul fut détruit, comme celui des autres mignons, pendant la Ligue.

BIBL.: *Mémoires-journaux* de PIERRE DE L'ESTOILE.

SAINT-MÉLAINE. Com. du dép. d'Ille-et-Vilaine, arr. de Vitré, cant. de Châteaubourg; 296 hab.

SAINT-MÉLAINE. Com. du dép. de Maine-et-Loire, arr. d'Angers, cant. des Ponts-de-Cés; 402 hab.

SAINT-MÉLANY. Com. du dép. de l'Ardèche, arr. de Largentière, cant. de Valgorge; 609 hab. Eaux minérales sulfureuses. Mines de plomb argentifère.

SAINT-MÉLOIR. Com. du dép. des Côtes-du-Nord, arr. de Dinan, cant. de Plélan-le-Petit; 378 hab.

SAINT-MÉLOIR-DES-ONDES. Com. du dép. d'Ille-et-Vilaine, arr. de Saint-Malo, cant. de Cancale; 2.884 hab. Ruines du château de Richeux, sur le bord de la mer. Vestiges d'un prieuré.

SAINT-MÊME. Com. du dép. de la Charente, arr. de Cognac, cant. et à 7 kil. N.-E. de Segonzac, près de la rive g. de la Charente; alt. 65 m.; 1.541 hab. Stat. du chem. de fer d'Angoulême à Saintes. Saint-Même a des carrières d'une excellente pierre à bâtir, facile à tailler, durcissant à l'air, et que l'on exporte en grande quantité

EFERUS - Recherche & Classification numérique

par la Charente. Belle église romane du XIIe siècle, bâtie sur une crypte; ruines d'un château fort; aux environs, châteaux d'Argueville et de Bois-Charente, de la Renaissance.

SAINT-MÊME. Com. du dép. de la Loire-Inférieure, arr. de Nantes, cant. de Machecoul; 1.067 hab.

SAINT-MEMMIE. Com. du dép. de la Marne, arr. et cant. de Châlons-sur-Marne; 1.017 hab. Fabr. de pains d'épice; fromagerie. Eglise moderne avec le château de Saint-Memmie le premier évêque de Châlons au IIIe s. (auprès duquel avait été élevée au VIIe s. une abbaye).

SAINT-MENGE. Com. du dép. des Vosges, arr. et cant. de Mirecourt, sur la rive droite de la Vraine (affl. de la Meuse, rive dr.); 244 hab. L'ancien château a été rasé en 1635. La baronnie de Saint-Menge fut érigée en marquisat le 8 nov. 1719 en faveur de Jean-Claude de Bassompierre; le village porta le nom de Bassompierre, de 1766 jusqu'à la Révolution.

SAINT-MENGES. Com. du dép. des Ardennes, arr. et cant. (N.) de Sedan; 1.696 hab. Filat. de laine; fabr. de draps.

SAINT-MÉNOUX. Com. du dép. de l'Allier, arr. de Moulins, cant. de Souvigny; 1.492 hab. Carrières de pierres calcaires avec des fossiles. Belle église du XIe au XVe s. Restes d'une abbaye de bénédictins, magnifique clocher du XIIIe s. Restes mutilés de la porte romane et du mausolée de saint Menulphe (XIe s.).

SAINT-MER-LA-BREUILLE. Com. du dép. de la Creuse, arr. d'Aubusson, cant. de La Courtine; 1.128 hab. Stat. du chem. de fer d'Orléans.

SAINT-MERD-DE-LAPLEAU. Com. du dép. de la Corrèze, arr. de Tulle, cant. de Lapleau; 950 hab.

SAINT-MERD-LES-OUSSINES. Com. du dép. de la Corrèze, arr. d'Ussel, cant. de Bugeat, sur le versant S. du plateau de Millevaches; 849 hab. Ruines d'une construction gallo-romaine appelée château des Cars, et d'un château féodal appelé Les Oussines.

BIBL.: CHAMPEVAL, *le Bas-Limousin*, t. II.

SAINT-MÉRY. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Melun, cant. de Mormant; 408 hab.

SAINT-MESLAIN-DU-BOSC. Com. du dép. de l'Eure, arr. de Louviers, cant. d'Amfreville-la-Campagne; 71 hab.

SAINT-MESME. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Rambouillet, cant. (S.) de Dourdan; 503 hab.

SAINT-MESMES. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Meaux, cant. de Claye-Souilly; 194 hab.

SAINT-MESMIN (Abbaye de) (V. SAINT-PRYVÉ).

SAINT-MESMIN. Com. du dép. de l'Aube, arr. d'Arcis-sur-Aube, cant. de Méry-sur-Seine; 518 hab. Stat. du chem. de fer de l'Est.

SAINT-MESMIN. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Semur-en-Auxois, cant. de Vitteaux; 352 hab.

SAINT-MESMIN. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Périgueux, cant. d'Excideuil; 1.122 hab.

SAINT-MESMIN. Com. du dép. de la Vendée, arr. de Fontenay-le-Comte, cant. de Pouzauges; 1.872 hab. Stat. du chem. de fer de l'Etat. Monuments mégalithiques.

SAINT-MESMIN (FÉVRET de) (V. FÉVRET DE SAINT-MESMIN).

SAINT-MEXANT. Com. du dép. de la Corrèze, arr. et cant. (N.) de Tulle; 1.063 hab.

SAINT-MÉZARD. Com. du dép. du Gers, arr. et cant. de Lectoure; 464 hab. Chapelle Notre-Dame d'Esclaux, but de pèlerinage.

SAINT-M'HERVÉ. Com. du dép. d'Ille-et-Vilaine, arr. et cant. (E.) de Vitré; 1.661 hab. Mottes féodales, entourées de fossés.

SAINT-M'HERVON. Com. du dép. d'Ille-et-Vilaine, arr. de Montfort, cant. de Montauban; 229 hab.

SAINT-MICAUD. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Chalon-sur-Saône, cant. de Mont-Saint-Vincent; 476 hab.

SAINT-MICHAELS-MOUNT. Petit île des côtes d'Angleterre, au S.-O. du comté de Cornwall; 70 m. d'alt.; reliée à la terre par une chaussée de 360 m. que la marée recouvre. Au sommet, château de Lord Saint-Levan. L'île a été autrefois le but d'un pèlerinage fréquenté.

SAINT-MICHEL (Ordre de) (V. MICHEL, t. XXIII, p. 911).

SAINT-MICHEL ET SAINT-GEORGES (Ordre de) (V. MICHEL, t. XXIII, p. 911).

SAINT-MICHEL (Hospice) (V. BOULARD).

SAINT-MICHEL (Baie du Mont). Baie de la rive méridionale de la Manche dans l'angle formé par les presqu'îles de Cotentin et de Bretagne et les dép. d'Ille-et-Vilaine et de la Manche. Elle s'ouvre à la pointe du Grouin et est large de 38 kil. jusqu'à l'embouchure de la Sélune; elle a 13 kil. du N. au S. Elle reçoit le Guioult, le Couesnon (riv. bretonnes), la Sélune et la Sée (riv. normandes). Cancale et Avranches sont aux deux extrémités de la baie. Le golfe est presque tout entier à sec à la mer basse, mais la marée montante, qui franchit la pente insensible avec une vitesse extrême, couvre ses 10 kil. de 700 à 1.400 millions de mètres cubes d'eau. Au milieu de la baie se dresse le noir rocher granitique de Saint-Michel (V. MONT SAINT-MICHEL) à la fois abbaye, cloître, forteresse et prison.

SAINT-MICHEL (Ile) (V. AÇORES).

SAINT-MICHEL (Pic) (V. ISÈRE, t. XX, p. 989).

SAINT-MICHEL (Mont) (V. MONT SAINT-MICHEL).

SAINT-MICHEL. Com. du dép. des Basses-Alpes, arr. et cant. de Forcalquier; 713 hab. Restes des remparts et du château.

SAINT-MICHEL. Com. du dép. de l'Ariège, arr. et cant. de Pamiers; 215 hab.

SAINT-MICHEL. Com. du dép. de la Charente, arr. et cant. (1er) d'Angoulême; 1.311 hab. Stat. du chem. de fer de l'Etat. Papeterie; fabrique de pâte de bois; tréfilerie. Eglise romane avec huit absides (1137).

SAINT-MICHEL. Com. du dép. de la Drôme, arr. de Valence, cant. de Romans; 632 hab.

SAINT-MICHEL. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Muret, cant. de Cazères, à 514 m. d'altitude; 538 hab.

SAINT-MICHEL. Com. du dép. du Gers, arr. et cant. de Mirande; 613 hab.

SAINT-MICHEL. Com. du dép. de la Gironde, arr. et cant. de La Réole; 360 hab.

SAINT-MICHEL. Com. du dép. de l'Hérault, arr. de Lodève, cant. du Caylar; 205 hab. Vieux château. Beau dolmen. Débris d'un temple de Jupiter.

SAINT-MICHEL. Com. du dép. de l'Indre, arr. du Blanc, cant. de Mézières-en-Brenne; 700 hab. Tombelle gauloise, non loin de Saint-Cyran, qui est le centre de la commune et qui doit son nom à l'abbaye fondée en 641 par un parent de Dagobert, Sigérannus, sur l'emplacement de la villa royale de Longeretum; elle fut supprimée et détruite en 1739.

SAINT-MICHEL. Com. du dép. d'Indre-et-Loire, arr. de Chinon, cant. de Langeais; 699 hab.

SAINT-MICHEL. Com. du dép. de la Loire, arr. de Saint-Etienne, cant. de Pélussin; 453 hab.

SAINT-MICHEL. Com. du dép. du Loiret, arr. de Pithiviers, cant. de Beaune-la-Rolande; 250 hab.

SAINT-MICHEL. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Langres, cant. de Longeau; 201 hab.

SAINT-MICHEL. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Montreuil, cant. de Hucqueliers; 171 hab.

SAINT-MICHEL. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. et cant. de Saint-Pol; 408 hab.

SAINT-MICHEL. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. de Mauléon-Licharre, cant. de Saint-Jean-Pied-de-Port; 493 hab.

EFERUS - Recherche & Classification numérique

SAINT-MICHEL. Ch.-l. de cant. du dép. de la Savoie; arr. de Saint-Jean-de-Maurienne; 2.017 hab. Stat. du chem. de fer de Lyon. Exploitation d'anthracite. Fabrique de pâtes alimentaires. Tour féodale.

SAINT-MICHEL. Com. du dép. de Tarn-et-Garonne, arr. de Moissac, cant. d'Auvillar; 538 hab.

SAINT-MICHEL-CHEF-CHEF. Com. du dép. de la Loire-Inférieure, arr. de Paimbœuf, cant. de Pornic; 1.173 hab. Station balnéaire.

SAINT-MICHEL-D'AURANCE. Com. du dép. de l'Ardèche, arr. de Tournon, cant. du Cheylard; 487 hab.

SAINT-MICHEL-DE-BANNIÈRES. Com. du dép. du Lot, arr. de Gourdon, cant. de Vayrac; 523 hab.

SAINT-MICHEL-DE-BOULOGNE. Com. du dép. de l'Ardèche, arr. de Privas, cant. d'Aubenas; 416 hab.

SAINT-MICHEL-DE-CASTELNAU. Com. du dép. de la Gironde, arr. de Bazas, cant. de Captieux; 683 hab. Fabr. de papier-paille et de produits résineux. Scieries mécaniques.

SAINT-MICHEL-DE-CHABILLANOUX. Com. du dép. de l'Ardèche, arr. de Privas, cant. de La Voulte-sur-Rhône; 896 hab.

SAINT-MICHEL-DE-CHAILLOL. Com. du dép. des Hautes-Alpes, arr. de Gap, cant. de Saint-Bonnet; 420 hab.

SAINT-MICHEL-DE-CHAVAIGNES. Com. du dép. de la Sarthe, arr. de Saint-Calais, cant. de Bouloire; 1.276 hab. Ancien château de la Couture.

SAINT-MICHEL-DE-CUXA. Hameau du dép. des Pyrénées-Orientales, entre Codalet et Taurinya, arr. et cant. de Prades, au sommet d'une petite colline baignée par la *Ribereta*, aux pieds du Canigou. Sur son emplacement s'élevait une ancienne et célèbre abbaye de bénédictins, où vécurent saint Romuald et l'ex-doge de Venise, Pierre Orseolo, mais dont il ne reste plus que des ruines. L'église, probablement celle qui fut consacrée en 974 par l'abbé Garin, sert aujourd'hui de grenier à foin. Le cloître a été démoli, une partie en est encore visible à l'établissement de bains de Prades. Le monastère fut vendu nationalement, le 28 mai 1791, pour le prix de 17.287 livres.

BIBL.: Abbé FONT, *Hist. de l'abbaye royale de Saint-Michel de Cuxa;* Perpignan, 1882, in-8.

SAINT-MICHEL-DE-DÈZE. Com. du dép. de la Lozère, arr. de Florac, cant. de Saint-Germain-de-Calberte; 433 hab. Gisements d'antimoine et de plomb sulfuré.

SAINT-MICHEL-DE-DOUBLE. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Ribérac, cant. de Mussidan; 686 hab.

SAINT-MICHEL-DE-FEINS. Com. du dép. de la Mayenne, arr. de Château-Gontier, cant. de Bierné; 307 hab.

SAINT-MICHEL-DE-FRONSAC. Com. du dép. de la Gironde, arr. de Libourne, cant. de Fronsac; près de la rive dr. de la Dordogne; 622 hab. Excellents vignobles dits *Canon-Fronsac.*

SAINT-MICHEL-DE-LANÈS. Com. du dép. de l'Aude, arr. de Castelnaudary, cant. de Salles-sur-l'Hers; 618 hab.

SAINT-MICHEL-DE-LA-PIERRE. Com. du dép. de la Manche, arr. de Coutances, cant. de Saint-Sauveur-Lendelin; 263 hab.

SAINT-MICHEL-DE-LIVET. Com. du dép. du Calvados, arr. de Lisieux, cant. de Livarot; 220 hab.

SAINT-MICHEL-DE-LLOTES. Com. du dép. des Pyrénées-Orientales, arr. de Prades, cant. de Vinça; 285 hab.

SAINT-MICHEL-DE-PLÉLAN. Com. du dép. des Côtes-du-Nord, arr. de Dinan, cant. de Plélan-le-Petit; 297 hab.

SAINT-MICHEL-DE-RIEUFRET. Com. du dép. de la Gironde, arr. de Bordeaux, cant. de Podensac; 227 hab.

SAINT-MICHEL-DE-RIVIÈRE. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Ribérac, cant. de Saint-Aulaye; 646 hab.

SAINT-MICHEL-DE-SAINT-GEOIRS. Com. du dép. de l'Isère, arr. de Saint-Marcellin, cant. de Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs; 446 hab.

SAINT-MICHEL-DES-ANDAINES. Com. du dép. de l'Orne, arr. de Domfront, cant. de La Ferté-Macé; 508 hab.

SAINT-MICHEL-DES-LOUPS. Com. du dép. de la Manche, arr. d'Avranches, cant. de Sartilly; 503 hab.

SAINT-MICHEL-D'EUZET. Com. du dép. du Gard, arr. d'Uzès, cant. de Bagnols-sur-Cèze; 510 hab.

SAINT-MICHEL-DE-VAX. Com. du dép. du Tarn, arr. de Gaillac, cant. de Vaour; 268 hab.

SAINT-MICHEL-DE-VEISSE. Com. du dép. de la Creuse, arr. d'Aubusson, cant. de Saint-Sulpice-les-Champs; 559 hab.

SAINT-MICHEL-DE-VILLADEIX. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Périgueux, cant. de Vergt; 480 hab.

SAINT-MICHEL-DE-VOLANGIS. Com. du dép. du Cher, arr. de Bourges, cant. des Aix-d'Angillon; 276 hab.

SAINT-MICHEL-D'HALESCOURT. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Neufchâtel, cant. de Forges-les-Eaux; 248 hab.

SAINT-MICHEL-EN-BEAUMONT. Com. du dép. de l'Isère, arr. de Grenoble, cant. de Corps; 254 hab.

SAINT-MICHEL-EN-GRÈVE. Com. du dép. des Côtes-du-Nord, arr. de Lannion, cant. de Plestin-les-Grèves; 510 hab.

SAINT-MICHEL-EN-L'HERM. Com. du dép. de la Vendée, arr. de Fontenay-le-Comte, cant. et à 13 kil. S.-O. de Luçon, en plein marais poitevin; alt., 8 m.; 2,866 hab. On y remarque les restes d'une abbaye du VIIe siècle, appelée Vieux-Condat; elle fut reconstruite en 1700 et renferme de belles sculptures attribuées à Michel Colomb. A quelque distance du village, situé à plus de 6 kil. de la côte actuelle, s'étendent de grands bancs de coquilles d'huîtres; on les a crues longtemps fossiles, mais il semble démontré maintenant qu'elles ont été amassées de main d'homme et formaient peut-être une digue pour un port d'où la mer s'est retirée en même temps que de tout l'ancien golfe de Luçon.

BIBL.: A. RIVIÈRE, *Notice sur les terrains d'atterrissement et en particulier sur les buttes coquillières de Saint-Michel-en-l'Herm,* 1838, in-8.

SAINT-MICHEL-EN-THIÉRACHE ou **SAINT-MICHEL-ROCHEFORT.** Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Vervins, cant. d'Hirson; 4.874 hab. Stat. du chem. de fer de l'Est. Forges et fonderies, fabriques de chaussures, d'ouate; filatures de laines. Ce bourg s'est élevé autour d'une abbaye de bénédictins fondée en 945 par Herbert, comte de Vermandois, sur l'emplacement d'un oratoire bâti en 700 par saint Ursmar. Plusieurs fois ravagée au cours des siècles par les Anglais et les Impériaux, entièrement reconstruite en 1715 à la suite d'un incendie, elle fut supprimée à la Révolution. Les importants bâtiments qui subsistent sont occupés aujourd'hui par un établissement industriel. L'église, devenue paroissiale, est un grand et bel édifice des XIIe et XVIe siècles. Outre un élégant portail de la Renaissance, on y remarque des dalles tumulaires, un vitrail armorié et un beau buffet d'orgues. A. T.-R.

SAINT-MICHEL-ESCALUS. Com. du dép. des Landes, arr. de Dax, cant. de Castets; 235 hab.

SAINT-MICHEL-ET-BONNEFARE. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Bergerac, cant. de Vélines; 431 hab.

SAINT-MICHEL-ET-CHANVEAUX. Com. du dép. de Maine-et-Loire, arr. de Segré, cant. de Pouancé; 816 hab.

SAINT-MICHEL-LABADIÉ. Com. du dép. du Tarn, arr. d'Albi, cant. de Valence-d'Albigeois; 297 hab.

SAINT-MICHEL-LA-FORÊT. Com. du dép. de l'Orne, arr. de Mortagne, cant. de Laigle; 233 hab. Stat. du chem. de fer de l'Ouest.

SAINT-MICHEL-LA-ROË. Com. du dép. de la Mayenne, arr. de Château-Gontier, cant. de Saint-Aignan-sur-Roë; 636 hab.

SAINT-MICHEL-LE-CLOUCQ. Com. du dép. de la Vendée, arr. de Fontenay-le-Comte, cant. de Saint-Hilaire-des-Loges; 1.156 hab. Anciens châteaux du Mazeau et de la Baugisière.

EFERUS - Recherche & Classification numérique

SAINT-MICHEL-L'ECLUSE-ET-LÉPARON. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Ribérac, cant. de Saint-Aulaye; 1.286 hab.

SAINT-MICHEL-LES-PORTES. Com. du dép. de l'Isère, arr. de Grenoble, cant. de Clelles; 369 hab. Stat. du chem. de fer de Lyon. Beau viaduc de 45 m. de haut, au-dessus des gorges du Pellas.

SAINT-MICHEL-LOUBÉJOU. Com. du dép. du Lot, arr. de Figeac, cant. de Bretenoux; 404 hab,

SAINT-MICHEL-MONT-MERCURE. Com. du dép. de la Vendée, arr. de Fontenay-le-Comte, cant. et à 6 kil. N.-O. de Pouzauges, dans une superbe situation, au point culminant du Bocage vendéen (Mont-Mercure 285 m.); 1.666 hab. La vue en est superbe. Mines d'antimoine. Menhir de la Bonnelière.

SAINT-MICHEL-SUR-MEURTHE. Com. du dép. des Vosges, arr. et cant. de Saint-Dié; 1.223 hab. Stat. du chem. de fer de l'Est. Tissage mécanique.

SAINT-MICHEL-SUR-ORGE. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Corbeil, cant. d'Arpajon; 953 hab. Stat. du chem. de fer d'Orléans.

SAINT-MIHIEL. Ch.-l. de cant. du dép. de la Meuse, arr. de Commercy, sur les bords de la Meuse navigable (canal de l'Est); 9.260 hab. Stat. sur la voie ferrée de Lérouville à Sedan. Quartier général de la 40e division d'infanterie (6e corps d'armée); forts du camp des Romains, des Paroches, de Troyon, dans les environs; scieries mécaniques, minoterie, tannerie. Situé dans le voisinage d'un camp romain qui dominait la vallée de la Meuse, Saint-Mihiel doit son existence et son nom à une abbaye bénédictine de la congrégation de Saint-Vanne, fondée en 709 par Wulfoade, et placée sous l'invocation de saint Michel (*Sanctus Michaelis*). Placée par Pépin le Bref sous la dépendance des moines de Saint-Denis (756), l'abbaye ne recouvra son autonomie qu'en 772. Vers 970, le comte de Bar, Frédéric Ier, eut une résidence à Saint-Mihiel. A la fin du XIe siècle, un château fut construit à Saint-Mihiel; au XIIe siècle, les évêques de Verdun disputèrent au comte de Bar la possession de Saint-Mihiel. Au XVIe siècle, la Réforme eut à Saint-Mihiel ses adeptes et ses martyrs. En 1635, au cours d'une querelle entre le duc de Lorraine Charles IV et le roi de France Louis XIII, Saint-Mihiel soutint un siège et fut emporté par les troupes royales; les murailles et le château furent rasés; Louis XIII occupa Saint-Mihiel jusqu'au traité de Paris (21 mars 1641), lequel rétablissait le duc Charles IV dans la possession de la plus grande partie de ses Etats. Saint-Mihiel eut au moyen âge son tribunal des Hauts-Jours, remplacé en 1571 par une cour souveraine créée par le duc de Lorraine Charles III, laquelle fut réunie en 1667 à la cour souveraine de Nancy. Le bailliage de Saint-Mihiel, le plus ancien du duché de Bar, fut démembré en 1751. En 1789, Saint-Mihiel, qui comptait neuf abbayes d'hommes ou de femmes, était le siège d'un bailliage royal et d'une prévôté, d'une Chambre des comptes, d'un hôtel des monnaies, d'une maîtrise des eaux et forêts; il ressortissait au présidial de Toul. Ses armoiries étaient: *D'azur à trois rochers d'argent, posés, deux en chef et un en pointe, avec la devise: « donec moveantur »*; supports: *deux aigles couronnés de la couronne ducale et portant à un collier la croix de Lorraine.* Les principaux monuments de Saint-Mihiel sont: l'église Saint-Michel, autrefois abbatiale, qui contient sur un autel, au fond du chœur, un groupe de la Vierge de Saint-Jean, œuvre du célèbre statuaire Ligier-Richier; l'église Saint-Etienne avec son sépulcre, chef-d'œuvre de Ligier-Richier. E. CHANTRIOT.

BIBL.: DUMONT, *Histoire de Saint-Mihiel;* Nancy, 1860-62, 4 vol. in-8. — Du même, *Nobiliaire de Saint-Mihiel;* Nancy, 1864-65, 2 vol. in-8. — Léon GERMAIN, *Monuments funéraires de l'église Saint-Michel de Saint-Mihiel,* dans *Mém. Soc. des lettres de Bar-le-Duc,* 2e série, t. V (1886). — Du même, *Armorial des écuyers du bailliage de Saint-Mihiel,* dans *Mém. Soc. lettres de Bar-le-Duc,* 3e série, t. VII (1898). — BONNABELLE, *Notice sur Saint-Mihiel, son abbaye, ses dépendances et son canton;* Bar-le-Duc, 1889, in-8. — DANNREUTHER, *Ligier-Richier et la Réforme à Saint-Mihiel,* dans *Mém. Soc. lettres Bar-le-Duc,* 2e série, t. II (1883). — L. LAURENS, *les Rochers, l'Abbaye, le Sépulcre de Saint-Mihiel;* Nancy, 1894, in-8.

SAINT-MITRE. Com. du dép. des Bouches-du-Rhône, arr. d'Aix, cant. d'Istres; 489 hab. Situé non loin de l'étang de Berre, Saint-Mitre possède sur son territoire les ruines de l'ancienne ville *Maritima Avaticorum.* On y voit, en outre, des remparts du XVe siècle.

SAINT-MOLF. Com. du dép. de la Loire-Inférieure, arr. de Saint-Nazaire, cant. de Guérande; 1.282 hab.

SAINT-MOMELIN. Com. du dép. du Nord, arr. de Dunkerque, cant. de Bourbourg; 299 hab. Eglise moderne contenant des tableaux anciens et une belle châsse en argent du XVIe siècle renfermant les reliques de saint Momelin.

SAINT-MONT. Com. du dép. du Gers, arr. de Mirande, cant. de Riscle; 568 hab.

SAINT-MONTANT. Com. du dép. de l'Ardèche, arr. de Privas, cant. de Bourg-Saint-Andéol; 1.168 hab. Stat. du chem. de fer de Lyon.

SAINT-MORÉ. Com. du dép. de l'Yonne, arr. d'Avallon, cant. de Vézelay; 299 hab.

SAINT-MOREIL. Com. du dép. de la Creuse, arr. de Bourganeuf, cant. de Royère; 1.325 hab.

SAINT-MOREL. Com. du dép. des Ardennes, arr. de Vouziers, cant. de Monthois; 373 hab. Stat. du chem. de fer de l'Est.

SAINT-MORILLON. Com. du dép. de la Gironde, arr. de Bordeaux, cant. de Labrède; 742 hab.

SAINT-MORITZ. Village suisse, dans le cant. des Grisons; 821 hab. Situé dans la partie supérieure de la vallée de l'*Engadine* (V. ce mot), au bord d'un joli petit lac, entouré de plusieurs cimes des Alpes grisonnes, pourvu de sources ferrugineuses appréciées, jouissant d'un air très pur et fortifiant, Saint-Moritz est une station climatérique de premier ordre. Pendant la bonne saison qui est courte, le site étant à 1.600 m. d'alt., les étrangers affluent à Saint-Moritz, dont la population se trouve alors portée à plusieurs milliers d'habitants.

SAINT-MORYS (Etienne BOURGELIN-VIALART, comte de), littérateur français, né à Paris en 1772, mort à Paris le 21 juil. 1827. Fils d'un conseiller au Parlement, il émigra avec son père en 1790 et ne revint d'Angleterre qu'en 1803. Il devint maréchal de camp sous la Restauration et fut tué en duel. — Il a publié des mémoires archéologiques et un *Tableau littéraire de la France au XVIIIe siècle* (Paris, 1809, in-8).

BIBL.: QUÉRARD, *la France littéraire,* t. VIII, p. 359.

SAINT-MURY-MONTEYMOND. Com. du dép. de l'Isère, arr. de Grenoble, cant. de Domène; 302 hab.

SAINT-MYON. Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. de Riom, cant. de Combronde; 686 hab. Eaux minérales bicarbonatées sodiques, légèrement ferrugineuses, employées en boissons et en bains dans le traitement de la dyspepsie, de la chlorose, du lymphatisme. Eglise romane.

SAINT-NABORD. Com. du dép. de l'Aube, arr. d'Arcis-sur-Aube, cant. de Ramerupt; 228 hab.

SAINT-NABORD. Com. du dép. des Vosges, arr. et cant. de Remiremont; 1.845 hab. Stat. du chem. de fer de l'Est. Fabriques de navettes, de rouleaux de tissage. Tissage mécanique de coton.

SAINT-NAIXENT. Com. du dép. de la Dordogne, arr. et cant. de Bergerac; 535 hab. Stat. du chem. de fer d'Orléans. Souterrains-refuges; restes d'une abbaye cistercienne, dite de *Bonrepaux.*

SAINT-NAUPHARY. Com. du dép. de Tarn-et-Garonne, arr. de Montauban, cant. de Villebrumier; 851 hab.

SAINT-NAZAIRE. Com. du dép. de l'Aude, arr. de Narbonne, cant. de Ginestas; 1.042 hab.

SAINT-NAZAIRE. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de Marennes, cant. de Saint-Agnant; 1.371 hab.

EFERUS - Recherche & Classification numérique

A l'embouchure de la Charente est le port des Basques, avec deux phares et des chantiers de constructions navales ; la fontaine Lupin, abondante, est la source d'approvisionnement en eau douce de la marine. Le rocher fortifié de l'île Madame en dépend.

SAINT-NAZAIRE. Com. du dép. du Gard, arr. d'Uzès, cant. de Bagnols-sur-Cèze ; 301 hab.

SAINT-NAZAIRE. Com. du dép. de la Gironde, arr. de Libourne, cant. de Sainte-Foy-la-Grande ; 112 hab.

SAINT-NAZAIRE. Com. du dép. de l'Hérault, arr. de Montpellier, cant. de Lunel ; 170 hab.

SAINT-NAZAIRE. Com. du dép. de l'Isère, arr. et cant. (E.) de Grenoble ; 462 hab.

SAINT-NAZAIRE. Ch.-l. d'arr. du dép. de la Loire-Inférieure, sur la rive dr. de l'estuaire de la Loire qui n'a que 3 kil., en face du fort Mindin ; 30.935 hab. Stat. du chem. de fer d'Orléans, lignes de Nantes au Croisic, et du chem. de fer de l'Ouest, ligne de Saint-Nazaire à Châteaubriant. Eglise gothique moderne, théâtre, bains de mer, casino, tribunal et chambre de commerce, collège, école d'hydrographie. Le port de commerce est très important ; son établissement a coûté 70 millions ; il se compose : 1° d'un port d'échouage de petite dimension ; 2° d'un bassin à flot (10 hect. 1/2) qui peut contenir 200 navires et où les transatlantiques et les frégates entrent aisément ; 3° du bassin de Penhouët affecté à la marine de l'Etat (22 hect. 1/2) ; les deux bassins communiquent au moyen d'une écluse ; un navire calant 7 m. peut entrer à toute heure de la marée ; les quais et cales sèches ont 4.378 m. de développement. Saint-Nazaire est l'avant-port de Nantes, le point de départ des lignes de vapeurs transatlantiques et l'entrepôt du bassin de la Loire. En 1894, il y a eu à l'entrée 1.518 navires de 660.485 tonnes et à la sortie 753 navires de 235.659 t. Le commerce, qui a lieu principalement avec l'Angleterre, l'Espagne et l'Amérique du Sud, a représenté à l'entrée et à la sortie 720.319 t. ; le commerce avec les côtes 175.825 t. Le mouvement des marchandises transportées par la navigation s'est élevé à 1.200.876. t. La valeur des marchandises à l'importation a dépassé 52 millions, et à l'exportation 82 millions. L'importation porte principalement sur le charbon, les céréales, le riz, le fer, l'acier, le bois, le tabac, le café, le coton ; l'exportation consiste en vin, eau-de-vie, cognac, sardines marinées et à l'huile, œufs, beurre, coton, laine, habits, linge. L'industrie de Saint-Nazaire est assez active, sans égaler cependant son commerce ; les hauts fourneaux, les forges pour la marine, les aciéries, les ateliers de construction de navires en sont les principaux organes. Il y a encore des fabriques de voiles, scieries mécaniques, briqueteries. Des lignes postales régulières desservent les Antilles, le Mexique, la côte française, New Haven, Southampton. Au S.-O., plage de Ville-ès-Martin avec bains de mer.

Une des curiosités de Saint-Nazaire consiste dans deux beaux dolmens, dont l'un est au milieu d'une place de la ville, et l'autre à côté du village de Dissignac, à 6 kil. O. On a retrouvé des restes de murs antiques et soutenu parfois que la ville occupe l'emplacement de *Corbilo*, la ville maritime la plus importante de la Gaule sur l'Océan. Au VIe siècle, la ville avait une église et portait le nom actuel. Au XIVe siècle, il y avait un pont qui défendait un château fort du duc de Bretagne. La difficulté croissante que présente la navigation dans la Loire, l'impossibilité pour les navires d'atteindre Nantes ont fait la fortune de Saint-Nazaire. En 1801, la ville n'avait que 3.500 hab. ; en 1855, elle avait peu grandi. Les travaux du port ont déterminé une prospérité croissante ; en 1885, il y a eu un temps d'arrêt dans l'augmentation de la population.

Bibl. G. Bastard, *Saint-Nazaire, son histoire;* Nantes, 1881.

SAINT-NAZAIRE. Com. du dép. de Lot-et-Garonne, arr. de Marmande, cant. de Lauzun ; 369 hab.

SAINT-NAZAIRE. Com. du dép. des Pyrénées-Orientales, arr. et cant. (E.) de Perpignan ; 498 hab.

SAINT-NAZAIRE. Com. du dép. de Tarn-et-Garonne, arr. de Moissac, cant. de Bourg-de-Visa ; 680 hab.

SAINT-NAZAIRE-DE-LADAREZ. Com. du dép. de l'Hérault, arr. de Béziers, cant. de Murviel ; 718 hab. Marbres rouges. Eau-de-vie.

SAINT-NAZAIRE-DES-GARDIES. Com. du dép. du Gard, arr. du Vigan, cant. de Sauve ; 125 hab. Vieux château escarpé des Gardies, au S.-O.

SAINT-NAZAIRE-EN-ROYANS. Com. du dép. de la Drôme, arr. de Valence, cant. de Bourg-de-Péage ; 719 hab.

SAINT-NAZAIRE-LE-DÉSERT. Com. du dép. de la Drôme, arr. de Die, cant. de La Motte-Chalançon ; 685 hab.

SAINT-NECTAIRE. Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. d'Issoire, cant. de Champeix ; 1.239 hab. Ce lieu est formé de deux villages : Saint-Nectaire-le-Bas, sur le Fredet, à 700 m. d'alt., et Saint-Nectaire-le-Haut ou Mont-Cornadore, où est l'église, à 800 m. d'alt. Trois établissements de bains (le plus important à Mont-Cornadore) exploitent ensemble dix sources. Des débris de piscine indiquent une ancienne station thermale abandonnée, comme tant d'autres, au moyen âge. Ces eaux n'ont repris quelque vogue que depuis 1815. Comme bon nombre sont incrustantes, il se fait à Saint-Nectaire et aux environs un assez grand commerce d'objets incrustés. L'église, type de l'architecture romane auvergnate, avec trois tours, est du XIe siècle (mon. hist.). Ruines d'un château. Beau dolmen de Saint-Nectaire-le-Bas. Cascade de Saillans.

Eaux minérales. — Les eaux hypothermales ou hyperthermales, polymétallites fortes, carboniques moyennes ou fortes, émergent par de nombreuses sources. On les emploie en boisson, inhalations gazeuses, bains, douches d'eau et d'acide carbonique, dans les maladies de l'intestin et du foie, les dyspepsies, la scrofule, le rhumatisme, la goutte, le diabète, les états congestifs de la tête, etc. ; en injections vaginales associées à l'usage interne et externe, dans les maladies de l'utérus et de ses annexes. On fait encore, à Saint-Nectaire, la cure de petit-lait. Les eaux de cette localité sont, de plus, renommées pour leurs propriétés incrustantes. Dr L. Hn.

Bibl. : Forestier, *Notice sur l'église et la paroisse de Saint-Nectaire*, 1879. — Nombreuses notices sur les eaux de Saint-Nectaire, par : Rigal (1843) ; Basset (1858) ; Thibaud (1868) ; Dumas-Aubergier (1869).

SAINT-NIC. Com. du dép. du Finistère, arr. et cant. de Châteaulin ; 1.128 hab. Monuments mégalithiques.

SAINT-NICODÈME. Com. du dép. des Côtes-du-Nord, arr. de Guingamp, cant. de Callac ; 604 hab.

SAINT-NICOLAS. Com. du dép. de l'Aube, arr. et cant. de Nogent-sur-Seine ; 142 hab.

SAINT-NICOLAS. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. et cant. (N.) d'Arras ; 1.285 hab.

SAINT-NICOLAS. Com. du dép. de la Haute-Vienne, arr. de Saint-Yrieix, cant. de Châlus : 414 hab. Sur le territoire de cette commune s'élèvent les ruines du château de Courbefy, démoli en 1669 comme étant devenu un repaire de brigands. Il avait été bâti au XIe siècle sur l'emplacement d'un oppidum gaulois.

SAINT-NICOLAS-AUX-BOIS. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Laon, cant. de La Fère ; 220 hab. A 1 kil. S.-E., ruines d'une abbaye du XIe s. A 2 kil. N., étang de Saint-Nicolas et bâtiments monastiques du XIVe s. appelés le Tortoir.

SAINT-NICOLAS-D'ALIERMONT. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Dieppe, cant. d'Envermeu ; 2.208 hab. Sur une rue d'une longueur totale de près de 16 kil. Fabrique de baromètres et de thermomètres, de lampes électriques ; fonderie de cuivre. De nombreux ateliers d'horlogerie existent à Saint-Nicolas où cette industrie vint s'établir dès le commencement du XVIe siècle. Eglise des XIIIe-XVe siècles.

SAINT-NICOLAS-D'ATTEZ. Com. du dép. de l'Eure, arr. d'Evreux, cant. de Breteuil ; 140 hab.

EFERUS - Recherche & Classification numérique

SAINT-NICOLAS-DE-BLIQUETUIT. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. d'Yvetot, cant. de Caudebec-en-Caux ; 278 hab.

SAINT-NICOLAS-DE-BOURGUEIL. Com. du dép. d'Indre-et-Loire, arr. de Chinon, cant. de Bourgueil ; 1.658 hab. Vins estimés.

SAINT-NICOLAS-DE-BREM. Com. du dép. de la Vendée arr. des Sables-d'Olonne, cant. de Saint-Gilles-sur-Vie ; 138 hab. Tumulus de 20 m. de haut. Eglise des XIe et XIIe s.

SAINT-NICOLAS-DE-COUTANCES. Com. du dép. de la Manche, arr. et cant. de Coutances ; 722 hab.

SAINT-NICOLAS-DE-LA-BALERME. Com. du dép. de Lot-et-Garonne, arr. d'Agen, cant. d'Astaffort ; 360 hab. Stat. du chem. de fer du Midi.

SAINT-NICOLAS-DE-LA-GRAVE. Ch.-l. de cant. du dép de Tarn-et-Garonne, arr. de Castelsarrasin ; 2.530 hab. Pont suspendu sur la Garonne et son canal latéral. Eglise des XIIIe-XIVe siècles. Gaufres renommées.

SAINT-NICOLAS-DE-LA-HAYE. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. d'Yvetot, cant. de Caudebec-en-Caux ; 198 hab.

SAINT-NICOLAS-DE-LA-TAILLE. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. du Havre, cant. de Lillebonne ; 794 hab.

SAINT-NICOLAS-DE-MACHERIN. Com. du dép. de l'Isère, arr. de Grenoble, cant. de Voiron ; 586 hab. Tissage mécanique de soie. Eglise des XIe-XIIIe siècles. Restes de remparts.

SAINT-NICOLAS-DE-PIERREPONT. Com. du dép. de la Manche, arr. de Coutances, cant. de La Haye-du-Puits ; 577 hab. Pépinière ; houblon ; teillage de lin. Eglise fortifiée (XIVe s.).

SAINT-NICOLAS-DE-PONT-SAINT-PIERRE. Com. du dép. de l'Eure, arr. des Andelys, cant. de Fleury-sur-Andelle ; 915 hab.

SAINT-NICOLAS-DE-REDON. Ch.-l. de cant. du dép. de la Loire-Inférieure, arr. de Saint-Nazaire, sur le canal de Nantes à Brest ; 2.348 hab. Petit port sur le canal.

SAINT-NICOLAS-DES-BIEFS. Com. du dép. de l'Allier, arr. de Lapalisse, cant. du Mayet-de-Montagne ; 1.002 hab.

SAINT-NICOLAS-DES-BOIS. Com. du dép. de la Manche, arr. d'Avranches, cant. de Brécey ; 254 hab.

SAINT-NICOLAS-DES-BOIS. Com. du dép. de l'Orne, arr. et cant. (O.) d'Alençon ; 336 hab.

SAINT-NICOLAS-DES-LAITIERS. Com. du dép. de l'Orne, arr. d'Argentan, cant. de La Ferté-Frênel ; 183 hab.

SAINT-NICOLAS-DES-MOTETS. Com. du dép. d'Indre-et-Loire, arr. de Tours, cant. de Châteaurenault ; 314 hab.

SAINT-NICOLAS-DE-SOMMAIRE. Com. du dép. de l'Orne, arr d'Argentan, cant. de La Ferté-Frênel ; 345 hab.

SAINT-NICOLAS-DE-VÉROCE. Com. du dép. de la Haute-Savoie, arr. de Bonneville, cant. de Saint-Gervais-les-Bains ; 503 hab.

SAINT-NICOLAS-DU-BOSC. Com. du dép. de l'Eure, arr. de Louviers, cant. d'Amfreville-la-Campagne ; 213 hab.

SAINT-NICOLAS-DU-BOSC-L'ABBÉ. Com. du dép. de l'Eure, arr. et cant. de Bernay ; 220 hab.

SAINT-NICOLAS-DU-PÉLEM. Ch.l. de cant. du dép. des Côtes-du-Nord, arr. de Guingamp ; 2.929 hab. Eglise du XVe s. (magnifique vitrail du XVIe s.). A 3 kil. N., église de Bothoa, ancien centre paroissial (jusqu'en 1860).

SAINT-NICOLAS-DU-PORT. Ch.-l. de cant. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Nancy, sur la riv. g. de la Meurthe, en face des salines et soudières de Varangéville ; 5.940 hab. Stat. sur la voie ferrée de Nancy à Strasbourg ; port sur le canal de la Marne au Rhin, à Varangéville. Fonderie de métaux, filatures de laine et de coton, tannerie, etc. Saint-Nicolas a pour origine une chapelle contenant des reliques de saint Nicolas, apportées en Lorraine vers 1087 et vénérées par de nombreux pèlerins. Ces pèlerinages attiraient jadis de nombreux marchands ; de là des foires importantes protégées et comblées de privilèges par les ducs de Lorraine. En 1256, le duc Ferri III accorda à Saint-Nicolas la charte de Beaumont. A la fin du XVe siècle, fut commencée l'église paroissiale, monument remarquable de l'art ogival, dont la construction, encouragée par les ducs René II et Antoine, ne fut achevée que vers 1544. Saint-Nicolas, chef-lieu d'une prévôté du bailliage de Nancy, fut presque entièrement ruiné par les Suédois pendant la guerre de Trente ans (1635). Le roi Stanislas tenta vainement de restaurer les anciennes foires. Armoiries : *Un champ d'or, à un navire maillé, hune, cordé de sable, flottant sur des ondes d'azur et d'argent, à cinq pièces, au chef de gueule, à l'alérion d'argent.* E. CHANTRIOT.

BIBL. : MAIRE, *Histoire de la ville de Saint-Nicolas-du-Port ;* Saint-Nicolas, 1816, in-8. — Aug. DIGOT, *Notice sur l'église de Saint-Nicolas-du-Port ;* Nancy, 1848, in-8. — MUNIER-JOLAIN, *l'Ancien Régime dans une bourgeoisie lorraine (Saint-Nicolas-du-Port) ;* Paris, 1885, in-8. — BADEL, *l'Eglise de Saint-Nicolas ;* Nancy, 1892, gr. in-8. — Du même, *le Musée de Saint-Nicolas ;* Nancy, 1896. in-8.

SAINT-NICOLAS-DU-TERTRE. Com. du dép. du Morbihan, arr. de Ploërmel, cant. de Malestroit ; 677 hab. Stat. du chem. de fer d'Orléans.

SAINT-NICOLAS-LA-CHAPELLE. Com. du dép. de la Savoie, arr. d'Albertville, cant. d'Ugines ; 794 hab.

SAINT-NICOLAS-LÈS CÎTEAUX. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Beaune, cant. de Nuits-Saint-Georges ; 780 hab

SAINT-NICOLAS-LEZ-LIÉGE. Localité de Belgique, prov. et arr. de Liège ; 7.500 hab. Centre de vastes exploitations charbonnières.

SAINT-NICOLAS-PRÈS-GRANVILLE. Com. du dép. de la Manche, arr. d'Avranches, cant. de Granville ; 1.209 hab.

SAINT-NICOLAS-WAES. Ville de Belgique, ch.-l. d'arr. administratif de la Flandre orientale, arr. judiciaire de Termonde, à 35 kil. E.-N.-E. de Gand ; 29.000 hab. Stat. des chem. de fer de Malines à Terneuzen et de Gand à Anvers. Filatures de laine et de coton, fabriques d'objets de mercerie, de dentelles, d'épingles, poteries, tuileries, briqueteries, teintureries. Saint-Nicolas est le siège d'une école moyenne de l'Etat pour garçons, d'un petit séminaire, d'une académie de dessin, d'une école industrielle, d'une école de musique. L'hôtel de ville, de style ogival, est un monument moderne très remarquable. L'église de Saint-Nicolas date du XVIIe siècle. L'église de Notre-Dame de Bon-Secours, de style byzantin, a été construite en 1844 ; elle est ornée de magnifiques peintures murales, œuvres de Guffens et Swerts. Le *Cercle archéologique du pays de Waes*, établi à Saint-Nicolas, a publié 18 vol. d'*Annales* (t. XVIII, 1898) et organisé un musée intéressant.

SAINT-NIZIER-D'AZERGUES. Com. du dép. du Rhône, arr. de Villefranche, cant. de Lamure-sur-Azergues ; 2.563 hab.

SAINT-NIZIER-DE-FORNAS. Com. du dép. de la Loire, arr. de Montbrison, cant. de Saint-Bonnet-le-Château ; 1.071 hab.

SAINT-NIZIER-LE-BOUCHOUX. Com. du dép. de l'Ain, arr. de Bourg, cant. de Saint-Trivier-de-Courtes ; 1.673 hab.

SAINT-NIZIER-LE-DÉSERT. Com. du dép. de l'Ain, arr. de Trévoux, cant. de Chalamont ; 610 hab.

SAINT-NIZIER-SOUS-CHARLIEU (*Sanctus Nicetius prope Caricolum*). Com. du dép. de la Loire, cant. de Charlieu, arr. de Roanne ; 1.842 hab. C'est sur son territoire, quoique à la porte du chef-lieu de canton, que se trouve le cloître des Cordeliers datant du XIVe siècle, édifié par Hugues de Châtelus et dans un parfait état de conservation.

EFERUS - Recherche & Classification numérique

SAINT-NIZIER-SOUS-CHARMOY. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. d'Autun, cant. de Montcenis ; 505 hab.

SAINT-NIZIER-SUR-ARROUX. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. d'Autun, cant. de Mesvres ; 270 hab.

SAINT-NOLFF ou LIZIER (Le). Ruisseau du dép. du *Morbihan* (V. ce mot, t. XXIV, p. 311).

SAINT-NOLFF. Com. du dép. du Morbihan, arr. de Vannes, cant. d'Elven ; 1.315 hab.

SAINT-NOM-LA-BRETÈCHE. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Versailles, cant. de Marly-le-Roi ; 707 hab. Stat. du chem. de fer de l'Ouest.

SAINT-NON (Jean-Claude-Richard, abbé de), antiquaire et graveur français, né à Paris en 1727, mort à Paris en 1791. Il reçut le sous-diaconat et acheta une charge de conseiller clerc. En 1752, il fut exilé à Poitiers avec la plus grande partie du Parlement pour son opposition à la bulle *Unigenitus*. Son goût pour les arts lui fit vendre sa charge en 1757 ; ayant obtenu l'abbaye de Poultières en commende, deux années après il voyagea en Angleterre et en Italie et publia, avec l'aide de nombreux artistes (tels que Fragonard, Hubert) et littérateurs, un magnifique *Voyage pittoresque dans les royaumes de Naples et de Sicile* (1781-86, 5 vol. avec 417 planches des plus beaux sites et monuments artistiques, réed. en 1828). Saint-Non partageait les idées des philosophes et, au début de la Révolution, offrit à la nation la moitié des revenus de son abbaye.

SAINT-OFFENGE-DESSOUS. Com. du dép. de la Savoie, arr. de Chambéry, cant. d'Aix-les-Bains ; 541 hab.

SAINT-OFFENGE-DESSUS. Com. du dép. de la Savoie, arr. de Chambéry, cant. d'Aix-les-Bains ; 432 hab.

SAINT-OFFICE. L'INQUISITION AU MOYEN ÂGE. — L'Eglise a toujours considéré comme un de ses devoirs essentiels la répression de l'hérésie. Mais, jusqu'au XIIIe siècle, il n'y eut point d'institution spéciale et permanente pour la recherche, la correction et la punition ou la réconciliation des hérétiques. Chaque évêque, dans son diocèse, était chargé, en principe, de combattre l'hérésie ; et des décrétales (comme celle de Lucius III en 1184), avaient essayé d'organiser une sorte d' « inquisition épiscopale » en invitant tous les évêques à visiter ou à faire visiter, une ou deux fois par an, les paroisses de leurs circonscriptions qui passaient pour contenir des hérétiques, et en déterminant la procédure à suivre au cours de ces visites. Mais ces décrétales étaient restées sans effet : à l'exception de quelques-uns, particulièrement zélés, les évêques étaient absorbés par trop d'affaires pour atteindre les hérétiques obscurs, prudents, masqués d'orthodoxie ; la plupart n'avaient pas plus le goût que le loisir d'organiser une police à cet effet ; ils se contentaient de frapper les hérésiarques notoires, ceux qui faisaient étalage de leurs opinions subversives. Encore avaient-ils parfois de la peine à les convaincre, faute d'expérience ou d'ardeur. Convaincus, ces hérétiques notoires n'étaient pas tous traités de la même manière : les uns l'étaient avec rigueur, les autres avec indulgence, suivant les temps, les lieux, les circonstances et le caractère des Ordinaires appelés à sévir contre eux. Toutefois, au milieu de ce désordre, des usages s'étaient introduits. L'usage s'était introduit que les hérétiques, reconnus comme tels par l'autorité compétente, fussent, s'ils s'obstinaient dans leurs erreurs, « livrés au bras séculier » : d'après les canons, les gens d'Eglise ne pouvaient prononcer eux-mêmes aucune sentence de mort (*Ecclesia abhorret a sanguine*) ; mais il était entendu que l'autorité laïque n'avait pas le droit de se refuser, sous peine de commettre elle-même un crime aussi grave que l'hérésie, à punir condignement les personnes que l'Eglise lui « livrait ». D'autre part, l'usage s'était introduit que le bras séculier fît périr les hérétiques par le feu, sur le bûcher : la peine du bûcher était très usitée au moyen âge, pour toutes sortes de délits (notamment pour les infractions les plus légères en matière de faux monnayage) ; *Priscillien* (V. ce nom) avait été brûlé, dès le IVe siècle, à la requête de deux évêques d'Espagne ; en 1184, Lucius III, citant saint Jean l'Evangéliste (XV, 6), dit que c'est le supplice qui convient par excellence aux hérétiques « suivant les lois divines et humaines et la coutume universelle ». Frédéric II ne fit donc que consacrer des doctrines déjà reçues lorsqu'il publia, de 1220 à 1239, les fameuses constitutions, qui ont pris place dans le corps du droit public médiéval, par lesquelles il reconnaît solennellement les devoirs du « bras séculier » en ce qui touche l'extirpation de l'hérésie, et décide que les hérétiques seront mis à mort par le feu.

D'après une tradition très répandue, saint Dominique, le fondateur de l'un des deux grands Ordres Mendiants, aurait été aussi le fondateur de l'Inquisition et le premier des « inquisiteurs généraux ». Mais la vérité est que l'Inquisition, en tant qu'institution régulière, est postérieure de plusieurs années à la mort de saint Dominique.

De bonne heure, les papes, effrayés par le flot montant des hérésies, avaient essayé de secouer l'apathie de l'inquisition épiscopale, négligente, nullement uniforme d'un diocèse à l'autre, manifestement inefficace : les légats d'Innocent III, de ses prédécesseurs et de ses successeurs immédiats ont fréquemment stimulé la persécution languissante. Mais, aussi bien et plus encore que les évêques eux-mêmes, les légats avaient trop d'affaires à traiter pour donner à celle-là l'attention qu'elle réclamait. Il est naturel que le Saint-Siège ait pensé à envoyer dans les diocèses des commissaires spéciaux — des spécialistes — pour s'occuper des questions d'hérésie, et qu'il ait choisi ces commissaires parmi les membres des deux fidèles milices internationales, les Ordres de saint Dominique et de saint François, qui s'étaient donné comme fonctions de prêcher, de convertir, et d'être en tous lieux les instruments de la volonté pontificale.

Grégoire IX a confié des mandats d' « inquisition » à des dominicains. En avr. 1233, il écrit, s'adressant aux évêques : « Sachant le poids de vos inquiétudes, nous croyons utile de diviser votre fardeau... Nous envoyons donc des Frères Prêcheurs contre les hérétiques de France et des provinces voisines ; nous vous supplions de les recevoir amicalement et de les seconder dans leurs travaux... » Les premiers personnages qui ont porté le titre d' « inquisiteurs » par l'autorité apostolique ont donc été des dominicains. Mais, comme dit H.-C. Lea, « Rome n'a pas confié formellement les fonctions d'*inquisiteurs* aux dominicains, comme tels, et il n'y a jamais eu non plus, à proprement parler, de décision établissant l'Inquisition : à une certaine date, les dominicains ont été les instruments les plus promptement disponibles pour la recherche des hérétiques, voilà tout... L'expérience, tentée d'abord à Florence (où Grégoire IX commissionna dès 1227 le prieur de la maison dominicaine de Santa Maria Novella dans une affaire d'hérésie), fut reprise en Aragon, en Languedoc et en Allemagne ; c'est le succès de ces expériences qui amena, par une conséquence naturelle, l'établissement d'un système régulier et général d'Inquisition ».

L'Inquisition permanente est sortie des commissions temporaires d'inquisition confiées par le Saint-Siège à des spécialistes, soit dominicains (le plus souvent), soit franciscains, soit même séculiers (car il y a quelques exemples de clercs séculiers qui ont exercé les fonctions et porté le de titre d'inquisiteurs pontificaux). Mais cette évolution ne s'accomplit pas uniformément, ni à la même époque, dans toute la chrétienté occidentale.

Le grand obstacle à l'établissement de l'Inquisition pontificale était l'existence théorique dans chaque diocèse, de la vieille juridiction épiscopale en matière d'hérésie. Comment les évêques accueilleraient-ils les moines, porteurs de commissions du Saint-Siège ? Dans les pays, comme l'Italie, où l'indépendance épiscopale avait été complètement brisée, et dans ceux, comme le Languedoc, où l'hérésie était si redoutable que les évêques sentaient véritablement le besoin d'auxiliaires expérimentés, la lutte ne fut pas très sérieuse ; mais, partout ailleurs, les conflits

EFERUS - Recherche & Classification numérique

entre l'autorité ecclésiastique ordinaire et les inquisiteurs en titre d'office étaient inévitables. Ajoutez à cette difficulté celles qui pouvaient résulter des rapports entre les inquisiteurs et les autorités laïques, et entre les inquisiteurs appartenant à des Ordres rivaux.

La célèbre bulle *Ad extirpanda* d'Innocent IV (15 mai 1252) contient un système complet d'organisation inquisitoriale; elle « établit la persécution systématique de l'hérésie comme un élément essentiel de l'édifice social dans chaque Etat et dans chaque ville ». Le magistrat temporel, en entrant en fonctions, devait désigner, d'après les indications de l'évêque et de deux moines de chacun des Ordres Mendiants, douze personnes, assistées de notaires et de familiers payés par le Trésor public, appointées pour six mois et rééligibles, dont la tâche consisterait à découvrir les hérétiques, à les livrer et à confisquer leurs biens. « Quand les inquisiteurs visitaient une partie du territoire soumis à leur juridiction, ils devaient être accompagnés d'un délégué du souverain, dont l'office était de contraindre, sous serment, les habitants de chaque village où la commission se transportait, à dénoncer les hérétiques et à signaler leurs biens. L'Etat était tenu d'arrêter tous les suspects, de les garder en prison, de les remettre sous bonne escorte à l'évêque ou à l'inquisition, et d'exécuter dans les quinze jours, conformément aux édits de Frédéric, toute sentence prononcée pour fait d'hérésie. En outre, on exigeait du pouvoir séculier qu'il fît infliger à toute réquisition la torture à ceux qui refuseraient de dénoncer les hérétiques de leur connaissance. Les produits des amendes, commutations de peines et confiscations étaient divisés en trois parts, l'une pour la ville, la seconde pour les fonctionnaires préposés aux enquêtes, la troisième pour l'évêque et les inquisiteurs qui devaient l'employer à la défense de la foi. » Cette bulle devait être transcrite à perpétuité dans tous les recueils de statuts locaux. — On voit que les attributions respectives de l'évêque et des moines sont assez mal délimitées dans ce système, qui n'est très précis qu'en ce qui concerne les obligations des pouvoirs temporels. La bulle d'Innocent IV, rééditée par Alexandre IV (1259), et par Clément IV (avec quelques variantes, 1265), demeura insérée au nombre des statuts municipaux de Florence jusqu'au milieu du XIVe siècle. Mais elle ne parait pas avoir été acceptée en dehors de l'Italie.

Hors d'Italie, le Saint-Siège n'essaya pas d'imposer une organisation aussi régulière. — Dans les contestations entre évêques et inquisiteurs qui surgirent fréquemment, on le voit donner raison, tantôt aux uns, tantôt aux autres, sans jamais nier, ni définir exactement, le droit d'intervention des premiers. En 1255, Innocent IV ordonna que l'évêque et l'inquisiteur interprétassent ensemble les points obscurs des lois contre l'hérésie. Alexandre IV, protecteur déclaré des Ordres, annula, il est vrai, cette reconnaissance de la juridiction épiscopale; mais Urbain IV, Clément IV, Grégoire X, posèrent de nouveau le principe traditionnel du concert entre l'évêque et l'inquisiteur pontifical : il fut déclaré que les tribunaux épiscopaux et ceux de l'Inquisition pourraient examiner simultanément et indépendamment une même cause; pour le jugement final, il fallait une délibération commune; en cas de désaccord, la décision appartiendrait au pape; mais, alors même qu'il prononçait seul, en vertu de son autorité ordinaire, l'évêque était tenu de s'assurer le concours d'un inquisiteur pour le prononcé de la sentence; la question de savoir si l'un des deux pouvait rendre sans le concours, de l'autre, une sentence valable d'absolution ne fut pas tranchée : elle a beaucoup exercé les canonistes postérieurs. Boniface VIII et Clément V ont tous deux travaillé à remettre en vigueur les juridictions épiscopales, faible recours, mais cependant garantie contre l'arbitraire de l'omnipotente Inquisition; et, sous l'influence de leur législation, il y eut au XIVe siècle une certaine renaissance de l'inquisition épiscopale. Toutefois, dans la pratique, un *modus vivendi* s'établit ordinairement : Eymerich, écrivant vers 1375, recommande l'accord de l'évêque et de l'inquisiteur; et c'est aussi la thèse de Sprenger, au siècle suivant. — En Languedoc, les évêques se montrèrent de bonne heure plus disposés que dans les pays où l'hérésie était moins commune à se relâcher de leurs attributions traditionnelles, non sans se réserver cependant le produit pécuniaire des opérations inquisitoriales; en 1244, le concile des trois provinces de Narbonne, d'Arles et d'Aix écrivait à « nos chers fils en Jésus-Christ, les frères prêcheurs et inquisiteurs » : « Nous ne désirons pas limiter la liberté accordée à votre discrétion par le Saint-Siège; nous désirons vous aider, mais vous devez vous abstenir de tirer parti des pénitences pécuniaires et des amendes, tant pour l'honneur de votre Ordre que parce que vous êtes déjà assez occupés sans cela ». — En Allemagne, au contraire, la résistance fut très vive. Jean XXII ayant nommé Nicolas de Strasbourg, professeur chez les dominicains de Cologne, inquisiteur de la province de Germanie, Nicolas acquitta le célèbre dominicain Eckhart, que l'archevêque de Cologne considérait comme suspect d'hérésie (juil. 1326); et, après de longs débats, le pape fut amené à donner raison à l'archevêque (27 mars 1329). — Des centaines de cas pourraient être cités, dans tous les pays, de conflits plus ou moins aigus entre les deux juridictions parallèles, jusqu'au XVe siècle.

Quant à l'appui du bras séculier, il fut assuré d'abord non seulement en Italie, mais dans certaines régions d'Occident, par la condescendance des rois et le zèle conservateur des autorités laïques. En Languedoc, aux termes du traité de Paris (1229), tous les officiers publics étaient tenus de prêter main-forte aux inquisiteurs. En France et en Aragon, les inquisiteurs étaient munis de lettres royales qui leur assuraient le concours de la force armée : il fallait que les abus de l'Inquisition fussent singulièrement éclatants pour provoquer des mesures restrictives dans le genre de celles qui furent prises, pendant quelque temps, en France, sous Philippe le Bel. Mais, dans les royaumes du Nord, les princes et les peuples se refusèrent à appuyer ou à subir l'inquisition pontificale. Ni en Angleterre, ni en Danemark, ni en Suède, les constitutions de Frédéric II n'ont été reçues au XIIIe siècle, ni plus tard; sans doute, à partir de l'avènement de la dynastie de Lancastre, beaucoup d'hérétiques ont été brûlés en Angleterre, en vertu du statut *De hæretico comburendo*, mais toujours par les soins de l'inquisition épiscopale, sans l'intervention d'aucun moine commissionné par le Saint-Siège. En revanche, l'Inquisition pontificale prit pied aisément en Asie et en Afrique, où les missions étaient entre les mains de dominicains et de franciscains : « Un inquisiteur semble avoir été considéré, au XIVe siècle, comme un membre indispensable de toute mission religieuse ».

Là où l'Inquisition pontificale s'implanta, elle fut quelquefois affaiblie par des querelles entre les inquisiteurs dominicains et franciscains. Les inquisiteurs de chaque Ordre défendaient avec énergie leurs confrères contre ceux de l'Ordre adverse. Mais tous étaient généralement d'accord contre les laïques et les clercs qui n'étaient ni dominicains ni franciscains.

La puissance des inquisiteurs était presque sans limites dans leur sphère. On se demandait au XIIIe siècle s'ils étaient soumis ou non à la surveillance des légats du pape et des supérieurs de leurs propres Ordres, amovibles ou inamovibles, perpétuels ou non. — En 1237, les inquisiteurs de Toulouse agissaient encore comme sous-délégués du légat Jean de Vienne; mais il fut reconnu très tôt que les légats n'avaient pas à se mêler des affaires de l'Inquisition; en 1257, les inquisiteurs d'Avignon s'étant plaints du zèle inquisitorial du légat Zoen, évêque d'Avignon, Alexandre IV déclara que Zoen n'avait aucun pouvoir pour agir en matière d'hérésie, hors du diocèse d'Avignon. — Grégoire IX avait adopté, pour la désignation des inquisiteurs, la méthode de s'adresser aux prieurs provinciaux

EFERUS - Recherche & Classification numérique

des Ordres Mendiants ; par exemple, le provincial des dominicains de Toulouse fut chargé, après 1233, de choisir parmi ses subordonnés les sujets les mieux entraînés à la recherche et à l'examen des hérétiques, les plus dignes, par conséquent, d'être investis d'une mission pontificale. Le droit de désignation, confié aux provinciaux, n'entraînait-il pas naturellement celui de révocation? On le crut d'abord : Innocent IV, en 1244, déclara que les provinciaux et les généraux des Ordres Mendiants avaient pleins pouvoirs pour déplacer et remplacer ceux de leurs Ordres qui servaient comme inquisiteurs ; mais Alexandre IV et ses successeurs vacillèrent sur ce point. Boniface VIII en revint au décret d'Innocent IV ; mais les inquisiteurs obtinrent alors que les provinciaux ne seraient autorisés à les déplacer qu'après une procédure régulière. De leur côté, les supérieurs de l'Ordre de Saint François essayèrent de limiter la toute-puissance de leurs frères inquisiteurs par un autre moyen, en ne les nommant que pour cinq ans (1320). Malheureusement, tous ces freins étaient, en pratique, peu efficaces, vu que l'intervention directe du pape pouvait toujours les supprimer en faveur des inquisiteurs menacés, qui se réclamaient de lui : par exemple, Jean XXII donna en 1323 à fra Piero de Pérouse, inquisiteur d'Assise, des lettres qui le protégeaient à l'avance contre toute suspension. Eymerich va jusqu'à dire qu'un inquisiteur ne doit pas se faire scrupule de poursuivre son supérieur, s'il est suspect d'hérésie. Gêner l'exercice de l'Inquisition équivalait, en principe, à professer l'hérésie ; un provincial qui « gênait » un inquisiteur, soit en le réprimandant personnellement, soit en frappant ses familiers, gênait l'Inquisition ; il était donc suspect. On voit jusqu'où pouvait aller l'indépendance des commissaires pontificaux sur le fait de l'hérésie. Ils pouvaient frapper tout le monde sous l'inculpation du crime mal défini qui consistait à « mettre obstacle au Saint-Office ».

L'organisation de l'Inquisition fut toujours très simple, sans apparat. Les circonscriptions inquisitoriales, qui comprenaient chacune plusieurs évêchés, se confondaient avec les « provinces » des Ordres Mendiants, très généralement chargés de l'Inquisition. L'inquisiteur, qui ne portait aucun insigne, résidait, au cours de ses tournées, dans les couvents de son Ordre ou empruntait, pour y installer son tribunal, un édifice public. L'inquisiteur (qui, depuis la réforme de Clément V, devait avoir dépassé la quarantaine) procédait seul, ou assisté d'un confrère, d'auxiliaires qui instruisaient la cause et dirigeaient les premiers interrogatoires, et enfin de « conseillers » versés dans la science du droit ; il était toujours accompagné de notaires et d'appariteurs, et il était autorisé à réquisitionner des « témoins impartiaux » pour assister aux actes oraux de la procédure (qui n'étaient jamais publics) ; les témoins devaient contresigner avec le notaire tous les procès-verbaux. Ces procès-verbaux étaient conservés, indexés, et formaient des archives de police, d'une sûreté qui, plus d'une fois, fut fatale aux justiciables. L'inquisiteur Bernard Gui, protestant contre la réforme clémentine, fait ressortir le contraste entre la France, où les inquisiteurs sont obligés d'avoir recours aux officiers royaux pour se procurer une escorte armée, et l'Italie, où l'Inquisition indépendante (grâce à sa part dans les amendes et les confiscations), entretient des bandes à elle de « familiers » et de *bravi*. — A l'origine, les sentences étaient rendues au fur et à mesure de l'examen des affaires, tous les jours. Mais bientôt on laissa s'accumuler les cas, pour avoir, de temps en temps, l'occasion de solennités émouvantes où paraissaient simultanément une foule de condamnés. Le jour de cette solennité (*sermo generalis*, autodafé), qui était toujours un dimanche, à l'église, en présence du peuple, les justiciables de l'Inquisition étaient conduits sur une estrade. L'inquisiteur prêchait ; les officiers laïques prêtaient le serment d'obédience ; lecture était donnée des confessions, en langue vulgaire ; on demandait aux pénitents (à ceux qui en avaient manifesté l'intention) d'abjurer ; les autres, les obstinés, étaient livrés au bras séculier. L'exécution avait lieu le lendemain.

L'Inquisition pontificale n'a pas toujours eu de chef unique ; il n'y a pas toujours eu d'*inquisiteur général*, préposé par le pape à la direction de l'immense machine inquisitoriale. Urbain IV ordonna en 1262 à tous les inquisiteurs d'adresser leurs rapports au cardinal de Saint-Nicolas *in carcere Tulliano*. Ce cardinal (Caietano Orsini) qui fut plus tard Nicolas IV, a été véritablement le premier des inquisiteurs généraux. A son avènement au Saint-Siège, il se nomma comme successeur son neveu, doyen du Sacré Collège. Boniface VIII abolit la fonction, qui resta vacante jusqu'au moment où Clément VI la ressuscita momentanément en faveur du cardinal de Saint-Etienne *in Monte Cœlio*.

L'histoire de la *procédure inquisitoriale* est un vaste sujet qui ne saurait être traité ici en détail. Mais ce qui caractérisait hautement cette procédure, c'était l'arbitraire : « Elle était éminemment dangereuse, dit H.-C. Lea (*Histoire de l'Inquisition au moyen âge*, I, 456), parce que l'accusateur s'y confondait avec le juge, qui, souvent, était personnellement un fanatique. Cependant l'Eglise professait la théorie que l'inquisiteur était un père spirituel, impartial, dont les fonctions, ayant pour objet le salut des âmes, ne devaient être entravées par aucune règle. Toutes les garanties dont l'expérience des hommes avait reconnu la nécessité dans les procédures judiciaires les plus triviales étaient donc supprimées. L'inquisiteur était exhorté à procéder sommairement, à ne pas s'inquiéter des formes, à rejeter tous les appels et exceptions dilatoires... Si la procédure avait été publique, l'infamie de ce système aurait été atténuée ; mais l'Inquisition s'enveloppait d'un profond mystère jusqu'après le prononcé de la sentence ». Un individu était-il signalé comme suspect d'hérésie, l'Inquisition faisait procéder à une enquête secrète ; puis, il était cité secrètement devant l'inquisiteur ; s'il était cité, c'est qu'il était jugé coupable : il était donc condamné dès le jour de la citation ; il fallait qu'il avouât et acceptât sa pénitence ; s'il n'avouait pas, c'est qu'il s'obstinait, et son cas devenait par là même passible du bûcher. Dénégation est signe d'endurcissement, dans la pratique inquisitoriale. Il y avait avantage, toutefois, à obtenir des aveux formels, car ceux qui confessaient étaient invités à prouver leur sincérité en dénonçant leurs complices. Aussi les futurs inquisiteurs étaient-ils dressés par leurs anciens à en arracher : ils suivaient, à cet effet, de véritables cours de psychologie, dont on possède un spécimen dans la *Practica* de Bernard Gui ; quand l'habileté de l'interrogateur échouait, on avait recours à la torture sous toutes les formes, lente ou proprement dite. C'est une chose singulière que l'Eglise qui, jusque-là, avait toujours désapprouvé la torture et interdit absolument aux clercs l'effusion, et même la simple vue de l'effusion du sang, ait renoncé à ce préjugé séculaire en faveur de l'Inquisition. A l'origine, il semble que les inquisiteurs aient fait procéder à la torture, comme à l'exécution des obstinés, par le bras séculier ; mais c'était une complication gênante. Alexandre IV autorisa, en 1256, les inquisiteurs et leurs aides à s'accorder mutuellement des dispenses pour des « irrégularités ». Dès lors, l'inquisiteur et ses familiers, sous le couvert de la dispense accordée par un collègue, procédèrent directement aux opérations de la torture, mais en la passant sous silence dans les procès-verbaux d'aveux. L'abus fut tel que, dès la fin du XIIIe siècle, le gouvernement de Philippe le Bel protesta contre la méthode nouvelle (que lui-même employa si copieusement plus tard), et que Clément V prépara un projet d'après lequel la torture ne serait administrée qu'avec le consentement de l'évêque, si celui-ci pouvait être consulté dans les huit jours. A la grande indignation de Bernard Gui, cette restriction fut adoptée par le Concile de Vienne et promulguée par Jean XXII en oct. 1317. Mais Clément n'avait parlé que des « accusés » ; la torture des « témoins » resta permise sans

EFERUS - Recherche & Classification numérique

autorisation préalable. La règle avait été posée qu'un accusé ou un témoin ne pouvait être torturé qu'une fois; aussi, quand on torturait pour la seconde ou la troisième fois le même individu, prenait-on la précaution de déclarer que l'on procédait, non pas à la réitération, mais à la continuation du supplice. Toute confession faite à la suite d'une torture proprement dite devait être renouvelée postérieurement, « sans contrainte »; mais toute rétractation d'une confession faite était considérée comme un parjure, attestant que l'hérétique était non seulement impénitent, mais relaps; et les relaps étaient livrés sans délai au bras séculier. Ainsi aucun accusé ne pouvait échapper lorsque le juge était décidé à condamner. Bernard Gui avait bien raison de dire, en comparant la procédure inquisitoriale à celle des autres cours d'Eglise, qui fonctionnaient conformément au droit romain, que « notre justice (celle des inquisiteurs) n'est pas la même que la leur »: « Il y a beaucoup de choses qui sont particulières à l'Inquisition. » Une de ces choses était que les inculpés traduits devant l'Inquisition n'avaient jamais connaissance des noms des témoins qui les chargeaient. Cette règle extraordinaire avait été posée d'abord « par crainte des représailles » contre les dénonciateurs; mais c'est en vain que Boniface VIII, lorsqu'il l'inséra dans le Corps du droit canonique, exhorta expressément évêques et inquisiteurs à n'agir ainsi qu'en cas de péril, avec des intentions pures; la dissimulation des noms des témoins resta une pratique générale : « Rien n'est plus rare, dit Eymerich, que le cas où il n'y a pas de péril pour les témoins ». On en arriva enfin à cacher aux accusés non seulement les noms des témoins, mais encore les témoignages qui déterminaient la conviction du juge; l'accusé, que l'on exhortait à avouer, pouvait ignorer pendant des années les charges qui pesaient sur lui: « Notre justice, dit Bernard Gui, n'est pas la même que la vôtre ». — En fait, on échappait rarement à l'Inquisition, lorsqu'on lui était dénoncé. Sans doute, il y a des exemples de grands seigneurs qui, ayant appelé du Saint-Office au pape, ont été acquittés (le sire de Parthenai sous Charles IV) et d'individus riches qui achetèrent leur liberté en cour de Rome, mais aucun espoir n'était laissé aux gens du commun, qui n'avaient pas de protecteurs puissants et qui tombaient sous la griffe d'inquisiteurs inintelligents ou passionnés, sans parler des inquisiteurs, flétris par Clément V, qui agissaient sous l'impulsion de rancunes personnelles.

Les peines infligées par l'Inquisition avaient pour objet « le remède de l'âme », le salut éternel des coupables, non la vengeance, ni l'exemple. Elle imposait des pénitences. Mais le crime d'hérésie était si grave que les pénitences étaient, pour la plupart, très sévères; il ne pouvait être racheté par le simple repentir et le retour dans les voies droites : il y fallait les pèlerinages, la flagellation, l'amende dans les cas bénins, le port de croix jaunes et le « mur » (la prison) dans les autres cas. La croix jaune était une punition très rude, car elle désignait le porteur à l'animadversion publique, comme on le voit par les nombreuses proclamations faites précisément pour réagir contre les persécutions infligées aux « pénitents » par les dévots : « Le *sanbenito* de l'Inquisition-espagnole dérive du scapulaire avec croix de couleur safran qui était porté par les condamnés à la prison lorsque, à certaines fêtes, ils étaient exposés aux portes des églises, afin que leur humiliation servit d'avertissement au peuple » (Lea, I, 531). D'ailleurs, toutes les pénalités mineures étaient, en pratique, rachetables, au moyen de pots-de-vin, à la discrétion de ceux qui les avaient prononcées; si le condamné mourait avant d'avoir accompli sa pénitence, ses héritiers étaient souvent invités à financer à sa place, pour éviter que le *de cujus* fût déclaré mort en état d'hérésie, et que sa succession fut exposée, par conséquent, à la confiscation. « Si l'on considère que toute personne, âgée de plus de sept ans était sujette à la suspicion d'hérésie, on comprendra quel vaste champ était ouvert à la cupidité de l'Inquisition, de ses espions et de ses familiers. » Boniface VIII, Clément V ont reconnu à plusieurs reprises que certains inquisiteurs se livraient à d'odieuses extorsions (en faisant chanter des innocents et en délivrant des coupables à prix d'argent) et vainement essayé d'y mettre un terme; il y eut encore des émeutes, à ce sujet, au XVIe siècle. — Le châtiment le plus fort que les inquisiteurs pouvaient infliger était la prison perpétuelle, moyen sûr de faire accomplir aux coupables, confès et repentis, une pénitence de nature à racheter leurs erreurs. On distinguait le régime strict (*murus strictus*) et le régime indulgent (*murus largus*) : dans tous les deux, le prisonnier était nourri au pain et à l'eau (mais il était permis de recevoir d'autres aliments du dehors); les condamnés au mur strict étaient, en outre, reclus et enchaînés. On sait, d'ailleurs, que les prisons du moyen âge étaient des lieux horribles : il y régnait, cependant, un certain laisser-aller, qui tournait parfois au profit de l'humanité, quand les prisonniers avaient de quoi faire des cadeaux aux geôliers. Les évasions étaient assez fréquentes. Sur 636 sentences prononcées de 1308 à 1322 d'après l'inquisiteur Bernard Gui, il y a 16 condamnations à des pèlerinages, 138 au port de la croix jaune, 300 à la prison, 21 à l'exhumation d'ossements de personnes qui auraient été condamnées à la prison; 40 obstinés seulement furent livrés au bras séculier. Encore faudrait-il savoir combien de condamnés à la prison perpétuelle virent leur peine commuée en pénalités plus douces. Les commutations de peine étaient fréquentes, vu l'encombrement des geôles. Mais on peut se demander « si le destin des libérés, qui restaient soumis à la police inquisitoriale, dont la vie se trainait désormais au milieu d'une anxiété incessante, était moins lamentable que celui des victimes de la prison et du bûcher ». — Les 21 condamnations de Bernard Gui contre les ossements d'hérétiques décédés s'explique par ce fait connu que l'Inquisition n'était nullement désarmée par la mort de ses justiciables. Le crime d'hérésie entachait, du reste, la descendance du coupable jusqu'à la troisième génération; Boniface VIII fut considéré comme ayant atouci, sur ce point, la rigueur des constitutions de Frédéric, parce qu'il supprima l'incapacité pour les petits-enfants de la ligne maternelle.

Les biens des hérétiques frappés d'emprisonnement (et quelquefois même de peines moindres) par l'Inquisition étaient, *ipso facto*, confisqués. L'importance de ce détail est capitale, car il explique la faveur dont l'établissement inquisitorial fut l'objet de la part des princes temporels : « Sans le stimulant du pillage qui rendit si attrayante la poursuite de l'hérésie, l'Inquisition n'aurait pas survécu à la poussée du fanatisme qui lui donna naissance au commencement du XIIIe siècle. » En effet, d'après les lois romaines, les biens confisqués des criminels, et notamment des hérétiques, revenaient au fisc, *à dater du jour où le crime avait été commis*. Dès qu'un individu suspect d'hérésie était arrêté, ses biens étaient séquestrés et ses débiteurs avertis; confès et repentant, l'hérétique réconcilié, ou ses héritiers, ne pouvaient plus recouvrer lesdits biens que par une mesure gracieuse qui équivalait à un don. Mais qui représentait, au XIIIe siècle, le fisc romain? Nous avons vu que, aux termes de la bulle *Ad extirpanda* d'Innocent IV les dépouilles étaient partagées, en Italie, entre les autorités locales, les fonctionnaires de l'Inquisition et l'évêque; toutefois, dans le Patrimoine de Saint-Pierre, la Chambre apostolique percevait, dès le pontificat d'Alexandre IV, la plus grosse part des confiscations; finalement l'usage s'établit, dans l'Italie tout entière, à l'exception de Venise, du Piémont et des Deux-Siciles, de répartir le bénéfice entre les municipes, l'Inquisition et la Chambre apostolique : c'est au XVe siècle seulement qu'Eugène IV restitua aux évêques la part (qui n'était plus considérable) revenant à la Chambre pontificale, afin d'encourager d'autant leur zèle contre l'hérésie. A Naples, les rois angevins ont toujours réclamé et obtenu, pour leur

EFERUS - Recherche & Classification numérique

fisc, tout ou partie des « encours » (confiscations) ; les encours furent partagés en Piémont entre l'Etat et l'Inquisition jusqu'à ce que, au XVe siècle, Amédée IX revendiquât le tout pour son fisc ; Venise ne consentit, en 1289, à l'introduction de l'Inquisition dans ses domaines qu'à la condition (entre autres) de percevoir toutes les recettes du Saint-Office. En Espagne, l'Eglise gardait les biens confisqués si l'hérétique était un clerc ou un vassal de l'Eglise ; autrement, ils revenaient au seigneur temporel. En France, la couronne se réserva de bonne heure les confiscations pour cause d'hérésie ; au retour de sa première croisade, Louis IX, prêtant l'oreille aux réclamations de l'épiscopat à ce sujet, accepta un compromis en vertu duquel les fiefs de la mouvance d'un évêché qui viendraient à être confisqués, seraient divisés en deux parties égales, les évêques intéressés ayant le droit de racheter la part royale, dans le délai de deux mois ; passé ce délai, le roi restait obligé de céder ces territoires à une personne de condition analogue, soumise aux mêmes obligations que le précédent possesseur ; les meubles restaient à la couronne ; par exception, dans le diocèse d'Albi, les encours étaient partagés entre l'évêque et le roi. — Particulièrement atroces étaient les procédures en vigueur en matière de confiscation ; la brutalité des officiers royaux, dont on a tant d'autres preuves, s'y donnait pleine carrière. D'abord, comme s'ils étaient persuadés que l'Inquisition n'acquittait jamais, les officiers royaux confisquaient préventivement les biens des accusés. Louis IX dut leur ordonner, en 1259, d'admettre les accusés non condamnés à la prison, ou leurs héritiers, à revendiquer leurs biens séquestrés ; Boniface VIII s'est aussi élevé contre cet abus, mais en vain. En second lieu, comme on le voit par le Registre des encours de Carcassonne pour les années 1302-1313, les plus faibles créances des hérétiques condamnés au mur étaient énergiquement recouvrées ; mais leurs dettes n'étaient point payées, sous prétexte qu'un hérétique n'avait pas pu s'engager valablement. En vertu du même principe, les aliénations consenties par les condamnés étaient considérées comme nulles, et les détenteurs de bonne foi des biens aliénés étaient recherchés, forcés à se dessaisir, sans indemnité aucune. Enfin le séquestre des biens meubles des accusés était si complet que leur famille, enfants, femmes et vieillards, demeurait souvent privée de tout, jetée sur le pavé, réduite à la mendicité, du jour au lendemain. — Les princes besogneux du moyen âge trouvaient donc dans les encours une source de recettes qui n'était pas négligeable, quoiqu'elle eut sa contre-partie, car ils devaient contribuer aux dépenses de l'Inquisition : Louis IX, s'est chargé des frais afférents aux prisons où les justiciables des inquisiteurs étaient reçus. Mais l'opération ne laissait pas de se solder en bénéfice. — Il est remarquable que l'Inquisition n'ait été tout à fait prospère que dans les pays où il y avait beaucoup d'hérétiques riches. Au commencement du XIVe siècle, les seigneurs et les marchands languedociens ayant été dépouillés, il n'y eut plus guère d'autres hérétiques à poursuivre que les Spirituels, les Dolcinistes, les Fraticelles, qui avaient la propriété en horreur et qui ne possédaient rien. C'est alors que le déclin de l'institution inquisitoriale commença. Du reste, quelques princes temporels résistèrent à l'appât grossier des dépouilles ; et, à la fin du XIVe siècle, l'empereur Charles IV, que cet appât tenta beaucoup, ne réussit pas à vaincre, d'une manière durable, la répugnance des seigneurs et des villes d'Allemagne.

L'Inquisition ne prononçait jamais elle-même une sentence de mort, non plus qu'une confiscation, mais elle livrait les obstinés (et, à partir du milieu du XIIIe siècle, les relaps) au bras séculier, ce qui revenait au même. Les penseurs de l'Ordre dominicain ont abondamment justifié cette pratique. Elle était si invétérée que l'un des griefs qui déchaîna le plus d'indignation contre Jean Huss, au concile de Constance, fut la proposition contraire, soutenue par l'hérésiarque. Au reste, il ne faut pas croire, comme on l'a cru, que les inquisiteurs se soient principalement appliqués à envoyer des gens au bûcher. Les exécutions par le feu étaient relativement rares, et employées seulement à la dernière extrémité. « Les véritables armes du Saint-Office, ses armes efficaces, comme aussi les pires fléaux qu'il déchaîna, furent les geôles infectes, les confiscations en masse, les pénitences humiliantes, enfin la police invisible par laquelle il paralysait l'esprit et le cœur de tout homme assez infortuné pour avoir affaire à lui. »

L'influence de l'Inquisition sur la société du moyen âge en général, particulièrement en France, ne saurait être exagérée. C'est sa procédure qui popularisa partout l'usage de la torture. Ce sont ses méthodes qui furent adoptées par les papes et par les rois pour satisfaire leur avidité ou leurs vengeances particulières : l'Ordre des Templiers et Jeanne d'Arc en sont les plus illustres exemples. Geôles infectes, confiscations en masse, police invisible, le gouvernement de *Philippe le Bel* (V. ce nom), dirigé par des hommes du Midi, qui avaient vu de près le fonctionnement de l'institution inquisitoriale, a emprunté tout cela, et d'autres choses encore, à l'Inquisition languedocienne. « L'influence de l'Inquisition, dit très bien M. Lea, s'est produite à une époque où les vieux usages des barbares tombaient en désuétude en faveur du progrès général des intelligences, où un droit nouveau s'élaborait sous l'influence des lois romaines retrouvées, où la juridiction du seigneur féodal était rapidement absorbée par celle de la royauté. Tout le système judiciaire des monarchies européennes était en voie de transformation. Si, dans cette réorganisation, les pires errements de la jurisprudence impériale ont été adoptés, si les garanties par lesquelles Rome en avait restreint l'abus ont été négligées, alors qu'on en exagérait à plaisir la malice ; si, enfin, ces usages révoltants devinrent et restèrent, pendant cinq siècles, les caractères essentiels de la jurisprudence criminelle de l'Europe, — il faut sans hésiter attribuer ce scandale au fait que les pratiques en question avaient reçu la sanction de l'Eglise. Protégées par cette haute recommandation, elles pénétrèrent partout où pénétra l'Inquisition elle-même. »

Il faudrait étudier maintenant l'histoire de l'Inquisition dans chacun des pays où elle s'est implantée : France, Espagne, Italie, Slavie du Sud, Allemagne, Bohême. On se bornera ici à des renseignements très sommaires.

Languedoc. — Dans cette province infestée d'hérésie, les deux premiers inquisiteurs commissionnés par le pape furent deux dominicains, à Toulouse, en 1233. De concert avec les dignitaires de leur Ordre et les évêques, ils commencèrent aussitôt la lutte avec une violence extrême. Le comte Raymond obtint, il est vrai, de Grégoire IX qu'il suspendit leur activité, qui causait partout des troubles effroyables (13 mai 1238), et la suspension dura jusqu'en 1241. Mais, à cette date, elle recommença, à cause, dit-on, de l'insolence croissante des hérétiques, et, sans doute, de la rébellion de Trencavel, vicomte de Béziers. Au printemps de 1242, les inquisiteurs de Languedoc, en tournée à Avignonet, furent assassinés par les hérétiques de Montségur : ils ont été béatifiés, comme martyrs, six cents ans après, par Pie IX. Cet incident coïncida avec une dernière révolte du comte Raymond contre l'autorité royale. L'horreur qu'il inspira et la défaite définitive de Raymond eurent pour effet un redoublement de la persécution inquisitoriale. C'est alors qu'entra en fonctions le célèbre frère Bernard de Caux, surnommé « le marteau des hérétiques ». Pendant les dix années qui suivirent, l'organisation se perfectionna : les dominicains eurent des tribunaux réguliers d'inquisition à Toulouse, Narbonne, Carcassonne ; les franciscains, à Marseille. Vers la fin du siècle, les hérétiques avaient presque complètement disparu, soit qu'ils eussent fui en Lombardie, soit qu'ils eussent été domptés ou exterminés. Mais les catholiques eux-mêmes, en proie à une intolérable police, commençaient à murmurer. Ils s'adressèrent d'abord au roi. Philippe le Bel écrivit au sé-

EFERUS - Recherche & Classification numérique

néchal de Carcassonne de veiller à ce qu'aucun abus ne se produisit au préjudice des sujets, par le fait des inquisiteurs. Cependant l'inquisiteur de Carcassonne, Nicolas d'Abbeville, et Foulques de Saint-Georges, prieur des dominicains d'Albi, avaient suscité contre eux des haines très vives. Lorsque éclata le différend entre Philippe et le Saint-Siège (V. PHILIPPE IV), le moment parut favorable aux Méridionaux pour mener contre ces « tyrans » une campagne énergique. Leur *leader* fut, en cette occasion, un lecteur du couvent des franciscains de Carcassonne, Bernard Délicieux, dont nous n'avons pas à raconter ici la carrière romanesque. Qu'il suffise de rappeler que Bernard réussit à persuader de la justice de la cause dont il était le tribun les commissaires envoyés par le roi, mais qu'il échoua finalement. Aussi bien Clément V, auquel les excès des inquisiteurs dominicains furent aussi dénoncés dès son avènement, prit à son tour en main la réforme de l'institution : en avr. 1306, une commission de cardinaux fit enquête, à Carcassonne, sur les griefs des populations ; mais cette enquête n'aboutit qu'à la réforme dite clémentine, adoptée par le concile de Vienne : réforme anodine, comme on l'a vu plus haut, et qui resta lettre morte. Jean XXII, successeur de Clément V, fut, au contraire, quoiqu'il ait publié les *Clémentines*, un protecteur zélé des inquisiteurs : il sacrifia Bernard Délicieux ; l'Inquisition reprit triomphalement le cours de ses travaux ; Bernard Gui, inquisiteur de Toulouse depuis 1306, dit qu'en quatorze ans, de 1301 à 1315, on découvrit plus de mille cas. C'est lui qui procura la capture et l'exécution du dernier ministre cathare, Pierre Autier, et de ses derniers fidèles : il n'y eut plus de patarins, après 1315, dans le midi de la France. Le rôle de l'Inquisition languedocienne était terminé, ou à peu près : elle avait très réellement extirpé l'hérésie et contribué, pour une large part, par les confiscations immenses que ses condamnations entraînèrent, à déposséder de ses terres l'ancienne aristocratie autochtone, au profit de la couronne capétienne.

France du Nord. — C'est aussi en 1233 qu'apparaît dans la France du Nord le premier inquisiteur pontifical, le dominicain Robert le Bougre, un fanatique de la pire espèce. Avec la protection de Louis IX, Robert le Bougre parcourut pendant plusieurs années la Flandre, la Champagne et la Bourgogne, multipliant les holocaustes ; à la fin, Grégoire IX fut obligé de lui retirer sa commission, car sa folie meurtrière était devenue manifeste, et il disparut. Il eut des successeurs dont ni les noms ni l'activité ne sont connus, mais dont on sait que les dépenses étaient défrayées par le roi. En 1253, Innocent IV nomma le provincial des dominicains à Paris comme chef des inquisiteurs de France ; ceux-ci, en 1273, étaient au nombre de six (y compris ceux du Languedoc) ; en 1290, Nicolas IV rattacha la Lorraine, la Suisse française et la Franche-Comté à l'Inquisition de France. Le plus ancien autodafé, célébré à Paris, qui soit connu, est celui d'une certaine Marguerite Porete, qui professait des doctrines quiétistes (31 mai 1310). Comme tous les documents inquisitoriaux du XIVe siècle sont perdus, on ne sait rien de ce que les inquisiteurs de France firent à cette époque ; l'oubli a recouvert totalement la mémoire des bourreaux et des victimes. Nul doute, cependant, qu'il y ait eu des victimes. En 1372, une sainte femme de la secte des « turlupins » fut brûlée au marché aux pourceaux de la porte Saint-Honoré ; cinq autres turlupins furent brûlés à Douai en mai 1421 ; le cas de Hugues *Aubriot* (V. ce nom) et l'histoire des *Vaudois* (V. ce mot) fourniraient aussi, s'il en était besoin, la preuve que l'Inquisition ne chôma pas. Il n'en est pas moins certain que l'institution était en complète décadence au commencement du XVe siècle. Déjà, sous Philippe de Valois, la juridiction inquisitoriale était considérée comme une juridiction « royale » et soumise, à ce titre, à la surveillance du Parlement. Le Parlement, l'Université de Paris se substituèrent peu à peu à l'Inquisition et la suppléèrent. Elle se survécut néanmoins, quoique déconsidérée ; il y eut en France des inquisiteurs en titre d'office jusqu'à la fin du moyen âge.

Espagne. — Le royaume d'Aragon, dont la population était assez analogue à celle du Languedoc, n'a reçu de Grégoire IX l'inquisition dominicaine qu'en 1237-38. Les inquisiteurs éprouvèrent d'abord, dans ce pays, de grandes difficultés : l'un d'eux, fray Pons de Espira, fut tué. En 1252, Urbain IV rédigea des instructions détaillées pour l'Inquisition d'Espagne, mais l'institution continua de végéter jusqu'à la fin du XIIIe siècle. En 1327, les Cortès, avec l'assentiment du roi Jayme II, prohibèrent l'usage de la procédure inquisitoriale (notamment de la torture) comme contraire aux *fueros;* mais cette prohibition ne fut pas respectée. L'homme le plus connu de l'Inquisition aragonaise, pendant la seconde moitié du XIVe siècle, est sans contredit Nicolas Eymerich, l'auteur du *Directorium Inquisitorum*, base de toutes les compilations postérieures du même genre ; mais il vivait dans un royaume où le Saint-Office n'avait jamais été fort prospère et dans un temps où, n'ayant affaire qu'à des hérétiques très pauvres, fraticelles et vaudois, il mourait, pour ainsi dire, d'inanition. La renaissance, qui fut éclatante, se fit attendre encore un siècle après Eymerich : elle s'opéra par les soins de Ferdinand le Catholique, roi de Castille (1474) et d'Aragon (1479). V. plus bas, p. 241. — Quant au royaume de Castille et de Léon, avant Ferdinand le Catholique, l'Inquisition des Grégoire IX, des Innocent IV, des Alexandre IV et des Urbain IV y resta complètement inconnue : dans ce royaume, très indépendant de Rome, la répression de l'hérésie fut, au moyen âge, affaire d'Etat et procurée directement par la couronne, sur l'avis de l'Eglise séculière. En Portugal, Alfonse II refusa nettement d'admettre l'Inquisition pontificale, lorsque l'Ordre dominicain s'introduisit dans ses Etats : la prohibition dura cent cinquante ans. Le premier inquisiteur en Portugal fut un franciscain, appointé, en 1376, par l'évêque de Lisbonne. Mais l'Inquisition portugaise resta sans importance jusqu'en 1531, date où Jean III la réorganisa sur le modèle de la nouvelle Inquisition d'Espagne.

Italie. — Pour beaucoup de raisons, l'hérésie n'était nulle part plus répandue qu'en Italie au commencement du XIIIe siècle. Les rudes travaux, couronnés de succès, des dominicains de Florence contre les hérétiques de cette ville persuadèrent Grégoire IX, nous l'avons vu, d'utiliser désormais, pour les opérations de ce genre, les milices des Ordres Mendiants. Dès 1232, fra Alberico exerça les fonctions d'inquisiteur en Lombardie ; en 1233, fra Rolando de Crémone (le célèbre professeur de Paris et de Toulouse) à Plaisance, Pierre de Vérone (saint Pierre Martyr) à Florence, à Crémone, à Milan, etc. Pierre Martyr fut assassiné le 7 avr. 1252 : cet événement (comme celui d'Avignonet) fut très bien exploité par Rome, pour sanctifier aux yeux du peuple la cause de tous les inquisiteurs en général : il n'y a pas de personnage qui ait été canonisé plus vite ni dont le culte ait été plus chaudement recommandé par le Saint-Siège que celui de Pierre de Vérone, qui fut bientôt égalé à saint Dominique lui-même et qui devint dans toute l'Italie le patron des associations piétistes de *Crocesignati*, espions, familiers et gardes du corps de l'Inquisition romaine. D'ailleurs, l'Inquisition se transforma promptement, en Italie, en un instrument de règne pour le Saint-Siège, en une arme au service du parti guelfe, les princes gibelins étant les protecteurs d'hérétiques avérés. Une confusion s'établit ainsi entre la foi et la politique. Les destinées de l'Inquisition furent, dès lors, liées à celles du parti guelfe et oscillèrent en même temps. La conquête du royaume de Naples par Charles d'Anjou, champion du pape, et l'écrasement des gibelins, qui en fut la conséquence, la fit fleurir dans presque toute la péninsule, en particulier à Naples et en Sicile, où elle était auparavant inconnue. A Venise seulement, l'Inquisition pontificale n'eut jamais les coudées franches, et resta soumise à la

EFERUS - Recherche & Classification numérique

surveillance des autorités laïques. Ajoutons que, comme en France, l'histoire de l'Inquisition en Italie, à partir du XIVe siècle, est celle d'une décadence (sauf en Savoie et dans la Haute-Italie, à cause des Vaudois), qui s'accentua continuellement jusqu'à ce que la Réforme obligeât l'Eglise à restaurer, là comme ailleurs, sa machine à persécutions.

Slavie du Sud. — La dangereuse hérésie des Cathares avait eu son berceau chez les Slaves de l'Adriatique, et l'attention du Saint-Siège avait été attirée de bonne heure du côté de ce foyer brûlant d'hétérodoxie, qui s'étendait de la Bulgarie et de la Bosnie à Spalato. Les Cumans et les Bosniaques martyrisèrent de nombreux dominicains au temps de Grégoire IX. En 1298, Boniface VIII fit de la « Slavonie » (du Danube à la Macédoine), une province franciscaine de l'Inquisition. L'invasion des Turcs mit fin, au XVe siècle, à l'activité inquisitoriale de ce côté.

Allemagne. — Au commencement du XIIIe siècle, les nombreux hérétiques d'Allemagne avaient trouvé un adversaire impitoyable en la personne d'un prêtre séculier, à moitié fou, Conrad de Marburg, le directeur de sainte Elisabeth de Thuringe. C'est à lui que Grégoire IX s'adressa dès 1227 : il fut armé par le pape de pouvoirs quasi-illimités comme inquisiteur et réformateur général des églises d'Allemagne. Des dominicains (Conrad Tors, etc.) lui furent adjoints en 1231-32. La persécution, d'une brutalité incroyable, fit rage, jusqu'à ce que, comme elle atteignait des personnages considérables, Conrad de Marburg fût tué (31 juil. 1233), les archevêques et les évêques de l'Empire protestâssent et une réaction se déclarât contre les persécuteurs en général. L'horreur excitée par Conrad et ses acolytes aida beaucoup l'épiscopat allemand à maintenir ses droits et à repousser l'Inquisition pontificale. Après 1233, on n'entendit plus parler d'inquisiteurs en Allemagne pendant longtemps; une tentative d'Innocent IV pour en installer dans la Franche-Comté (qui dépendait de l'Empire) échoua ; les seules régions de l'Empire où il y ait eu des « inquisiteurs » proprement dits, au commencement du XIVe siècle, sont celles où prédominait l'influence du royaume voisin de France (V. plus haut); partout ailleurs, l'inquisition diocésaine suffit. Mais, Innocent VI (1352) et Urbain V (1367) reprirent avec énergie la pensée de Grégoire IX. En 1367, Urbain V nomma deux inquisiteurs dominicains en Allemagne pour détruire les beghards, les flagellants, les frères et les sœurs du Libre Esprit, etc. : l'un d'eux, frère Walter Kerlinger, était chapelain de l'empereur Charles IV. Charles, en excellents termes avec Rome, prit de tout son pouvoir des mesures pour acclimater dans l'Empire l'institution inquisitoriale, sous sa forme italienne. Elle prospéra, en effet, jusqu'à la mort de Charles IV et le commencement du grand schisme; mais, privée par ces deux événements de ses puissants protecteurs, elle ne put se maintenir contre l'hostilité des évêques et la réprobation des peuples : elle ne disparut pas, mais resta, comme ailleurs à la même époque, sans importance ni efficacité. Elle se montra tout à fait impuissante à lutter contre les précurseurs de Luther.

Bohême. — Le roi de Bohême, Ottokar II, pria le pape Alexandre IV, en 1257, de l'aider à supprimer l'hérésie dans ses Etats; deux inquisiteurs franciscains lui furent envoyés. Mais c'est en 1318 seulement que l'on voit des inquisiteurs pontificaux, commissionnés par Jean XXII, agir énergiquement en Bohême et en Pologne. Puis le silence se fait de nouveau. Les précurseurs de Jean Huss à l'Université de Prague ne furent pas molestés. *Huss* (V. ce nom) lui-même fut livré, comme on sait, par le concile de Constance à la justice inquisitoriale. Le procès de Jean Huss est un des plus célèbres exemples des procédés de cette justice, non pas, comme on le crut en Allemagne, où elle était peu connue, dans ce qu'elle avait de plus rigoureux, mais sous une forme atténuée et relativement bénigne.

Avec le procès de Jean Huss et la suppression du catharisme en Languedoc, les plus grandes affaires où l'Inquisition du moyen âge ait eu un rôle éclatant sont : les persécutions contre les franciscains *Spirituels*, les *Dolcinistes*, les *Fraticelles*, les *Vaudois* (V. ces noms).

Il faut mettre à part les affaires de *Savonarole*, des *Templiers* et de *Jeanne d'Arc* (V. ces noms). En effet, l'hérésie ne fut, en ces trois cas, qu'un prétexte pour débarrasser commodément l'autorité d'individus qui la gênaient. — Tout ennemi du pape était ennemi de l'Eglise; tout ennemi de l'Eglise était ennemi de Dieu. C'est en vertu de ce raisonnement que les papes du XIIIe siècle ont fait prêcher des croisades contre leurs adversaires temporels : Grégoire IX contre les gens de Viterbe en 1238, Innocent IV contre Frédéric II et le gibelin Ezzelino, Martin IV contre le roi d'Aragon, ennemi des Angevins de Naples et protecteur des gibelins, Boniface contre les Colonna, etc. L'Inquisition leur servit naturellement, de même, à supprimer ceux qu'il leur importait de supprimer, sa procédure étant discrète et infaillible, ses agents sûrs et inviolables. Tous ceux qui contrecarrèrent en Italie les desseins de Jean XXII, les Visconti, Castruccio de Lucques, etc., furent accusés d'hérésie devant les inquisiteurs. Cola di Rienzo fut accusé d'hérésie quand il s'éleva contre le pouvoir temporel des papes d'Avignon à Rome. Savonarole fut accusé d'hérésie quand son activité politique effraya les conseillers du Saint-Siège. — D'autre part, il était inévitable que les potentats laïques imitassent à cet égard la conduite de la cour romaine : comment la terrible accusation d'hérésie, qui perdait à coup sûr, n'aurait-elle pas été dirigée contre ceux que les rois des pays d'Inquisition voulaient perdre? Nul n'a usé davantage de cet artifice si commode que le roi de France Philippe le Bel, entouré de conseillers languedociens et toscans; il s'en est efficacement servi ou il a essayé de s'en servir, non seulement contre les Templiers, mais contre plusieurs évêques, et, chose admirable, contre un pape (Boniface VIII). Ainsi l'instrument inquisitorial s'est retourné, au moins une fois, contre la puissance qui l'avait forgé.

La plupart des victimes de l'Inquisition au moyen âge ont été, dans tous les pays, de petites gens, et surtout, — en dehors des sectaires dont on eut toujours raison assez promptement par une persécution méthodique — des sorciers et des sorcières, c.-à-d. des aliénés. Aux termes d'une bulle d'Alexandre IV (*Quod super nonnullis*, 1257), les inquisiteurs ne devaient connaître les affaires de sorcellerie que dans les cas où la foi était en jeu; mais toute sorcellerie, étant un appel au démon, rentrait ou pouvait rentrer dans la définition de l'hérésie. L'Inquisition, qui, comme toutes les juridictions, tendait à élargir sa compétence s'en empara vers la fin du XIIIe siècle et ne cessa plus d'en élargir la notion. Nul doute qu'en s'occupant ainsi des sorciers, elle n'ait considérablement contribué à en augmenter le nombre. C'est à partir de cette époque que les histoires de succubes, d'envoûtements, de philtres magiques, etc., commencent à foisonner dans les annales judiciaires et politiques de la France et des pays voisins. La publicité de la persécution créa de véritables épidémies de folie démoniaque : c'est par milliers que les sorciers et les sorcières ont été brûlés, au XVe et au XVIe siècles, par les inquisiteurs et les évêques, que les réformateurs protestants se sont, du reste, empressés d'imiter à cet égard. Le *Malleus maleficarum* de Jacob *Sprenger* (V. ce nom) est célèbre.

B. L'INQUISITION DANS LES TEMPS MODERNES. — L'histoire de l'Inquisition dans les temps modernes n'a pas encore été exposée dans son ensemble, comme l'histoire de l'Inquisition au moyen âge l'a été par Lea. Nous serons donc bref. Elle se divise en deux sections d'importance très inégale.

I. L'Inquisition dégénérée eut un regain d'activité au XVIe siècle, à cause des progrès inouïs de l'hérésie en ce temps-là. Mais, hors de la péninsule hispanique, ce ne fut guère qu'un feu de paille. Le cardinal Caraffa, qui fut Paul IV, contribua beaucoup, sous Paul III, à organiser la « Sacrée Congrégation » cardinalice « de l'Inquisition romaine et universelle » (V. ci-dessus, t. XII, p. 423),

EFERUS - Recherche & Classification numérique

à laquelle Sixte-Quint, par la bulle *Immensa æterni Dei*, donna sa physionomie définitive sous le nom de Saint-Office. Le ressort de la « Sacrée Congrégation » s'étendait à toute la chrétienté (à l'exception de Venise, de l'Espagne et du Portugal, dont les « Inquisitions » restèrent indépendantes) ; cependant son activité s'exerça surtout en Italie. En France, l'organisation de l'Inquisition fut remaniée, avec la permission de Henri II, par Paul IV (25 avr. 1557) ; mais elle resta sans racines, et François II restitua le jugement des hérétiques aux Chambres ardentes des Parlements dès 1559 ; au XVIIe siècle, des tribunaux permanents d'Inquisition existaient encore à Toulouse et à Carcassonne ; ces derniers vestiges furent supprimés à la requête du Parlement de Toulouse, en 1722. Du reste, ce qui subsistait des tribunaux d'Inquisition fut aboli, presque partout, au XVIIIe siècle : par Marie-Thérèse dans les Etats héréditaires de la maison de Lorraine-Habsbourg, en Sicile et en Toscane (1782). Dans le Patrimoine de saint Pierre, l'Inquisition, supprimée en 1808, fut réinstallée en 1815 ; c'est en 1848 seulement qu'elle fut définitivement balayée dans les Etats du Saint-Siège et en Sardaigne.

II. L'introduction de l'Inquisition en Espagne à partir de la fin du XVe siècle s'explique par l'inefficacité des vieilles inquisitions épiscopales de Castille (V. plus haut), qui devint manifeste lorsque, au temps de Ferdinand le Catholique, les conquêtes sous les Mores et les conversions forcées de musulmans et de juifs, eurent multiplié dans les Etats de la couronne d'Espagne les « nouveaux chrétiens » de foi douteuse et de doctrines suspectes. Sixte IV sanctionna, le 1er nov. 1478, l'organisation de la nouvelle Inquisition d'Espagne, avec des traits caractéristiques, qui, depuis, n'ont pas été altérés. C'est une institution royale : le roi est autorisé à en choisir les fonctionnaires et il pourvoit à son entretien ; c'est au profit de son trésor que les biens des condamnés sont confisqués. A la direction de la machine, un chef à vie (inquisiteur général), président d'un tribunal supérieur, où siègent quelques laïques et qui soumet les évêques eux-mêmes à sa juridiction de fer ; des tribunaux inférieurs dans toutes les grandes villes (notamment à Séville et à Valladolid) ; la procédure de toutes ces cours fut déterminé par la célèbre instruction du 29 sept. 1484. Le premier inquisiteur général, désigné par la couronne de Castille, fut Thomas de *Torquemada* (V. ce nom), prieur des dominicains de Ségovie ; en cinq ans, il présida à la condamnation de 100.000 individus, qui furent décimés par le feu. La maison de Castille essaya d'acclimater des établissements analogues dans tous les pays que la guerre ou des alliances lui valurent successivement : en Aragon (1482), dans les Baléares (1490), en Sardaigne (1492), en Sicile (1503). Philippe II a porté aussi l'Inquisition à l'espagnole en Lombardie, à Naples, dans les Pays-Bas, pour combattre à la fois l'hérésie et les rebellions politiques, les doctrines évangéliques et les franchises municipales, bref l'esprit de liberté et la liberté de l'esprit sous toutes les formes. Mais, partout, à Milan et à Naples comme en Brabant et en Hollande, des insurrections éclatèrent contre l'abominable tyrannie. La politique inquisitoriale du duc d'Albe coûta les Pays-Bas à l'Espagne. En Espagne même, l'institution ne s'était pas implantée sans efforts : les Cortès d'Aragon avaient longtemps protesté ; mais enfin le silence s'était fait : le « succès avait dépassé les espérances » ; à la fin du XVIIe siècle, l'Inquisition nationale était encore considérée comme le palladium de la monarchie, quoiqu'on ne l'employât plus guère (car il n'y avait plus d'hérétiques) que contre les bigames, les blasphémateurs, voire les contrebandiers. La première atteinte aux privilèges exorbitants de l'Inquisition espagnole date de 1770, époque où le ministre d'Aranda prit quelques mesures pour garantir contre son arbitraire les officiers de la couronne et les nobles. La suppression totale de l'Inquisition en Espagne, décrétée par l'usurpateur Bonaparte en 1808, fut confirmée par les Cortès de Cadix en déc. 1813 ; Ferdinand VII la rétablit (21 juil. 1814) ; mais en l'énervant, car il eut la faiblesse de faire aux idées du siècle la concession d'abandonner l'usage traditionnel de la torture proprement dite : toutes les personnes désagréables au parti ultra-réactionnaire firent connaissance, pendant les premières années de la restauration bourbonnienne, avec les cachots du Saint-Office. Les prisons du Saint-Office de Madrid furent, il est vrai, saccagées en 1820 par les libéraux exaspérés ; mais l'armée française ayant rendu le pouvoir à Ferdinand, l' « institution nationale » fut sauvée encore une fois (sous réserve de quelques modifications). C'est en 1834 seulement que l'Inquisition d'Espagne fut abolie ; ses biens furent attribués au trésor public deux ans après. Il y eut des retours offensifs et des tentatives de résurrection jusqu'en 1868.

Le Portugal, inondé de juifs après l'expulsion générale de 1492 en Andalousie, fut amené à imiter l'institution de Ferdinand le Catholique. Jean III, comme Ferdinand, fit du Saint-Office une administration de l'Etat et se réserva d'en nommer le chef, le grand inquisiteur en résidence à Lisbonne. Lorsque le Portugal fut annexé aux domaines de la maison de Castille (de 1581 à 1640), le pur régime castillan y fonctionna naturellement. La fin du XVIIe et le XVIIIe siècle furent marqués par des luttes acharnées entre le Saint-Office devenu trop puissant, — au point de gêner l'autorité monarchique elle-même, et de se soustraire fréquemment à la surveillance du Saint-Siège, — et tout ce qui n'était pas dominicain ou jésuite. Le marquis de *Pombal* (V. ce nom) remporta en 1767 une victoire décisive sur le Saint-Office portugais ; mais cette victoire ne fut complétée, par la destruction définitive de l'établissement tout entier, que sous Jean VI, en 1820. C'est en vain que les partisans de don Miguel, comme ceux de don Carlos, firent de sa restauration un article de leur programme.

Par les atrocités commises en Espagne et en Portugal au nom de l'Inquisition, il est facile de deviner ce qui se passa dans les colonies espagnoles et portugaises, à Mexico, à Lima, à Carthagène, à Goa, au Brésil. Dans tous les pays de l'Amérique du Sud, l'abolition de l'Inquisition a coïncidé avec le succès des guerres de l'Indépendance.

Sacrée Congrégation du Saint-Office (V. CONGRÉGATIONS ROMAINES et HÉRÉSIE). L.

BIBL. : Une histoire de l'historiographie de l'Inquisition, par P. FRÉDÉRICQ, se trouve, sous forme d'introduction historique, en tête du t. Ier de la traduction française du grand ouvrage de H.-C. LEA (*Histoire de l'Inquisition au moyen âge* ; Paris, 1900, in-12). — La plus ancienne histoire scientifique de l'Inquisition est l'*Historia Inquisitionis, cui subjungitur « Liber sententiarum inquisitionis Tholose ab anno 1307 ad annum 1323 »* de Ph. LIMBORCH (1692) ; elle a été utilisée par l'abbé J. MARSOLLIER (*Histoire de l'Inquisition*, 1693), par l'abbé GOUJET (*Discours sur quelques auteurs qui ont traité du tribunal de l'Inquisition*, 1769), par dom VAISSETE (dans l'*Histoire de Languedoc*). La seconde est l'*Histoire critique de l'Inquisition d'Espagne*, de J.-A. LLORENTE, chanoine de Tolède, ancien secrétaire du Saint-Office (Paris, 1817), auquel Joseph de MAISTRE essaya de répondre (*Lettres à un gentilhomme russe sur l'Inquisition espagnole* ; Paris, 1822). Cf. F.-I.-G. RODRIGO, *Historia verdadera de la Inquisicion* (Madrid, 1876-77, 3 vol. in-8).

De nos jours, l'ouvrage capital est celui de H.-C. LEA, *A History of the Inquisition of the middle ages* (New York, 1888, 3 vol. in-8) dont une traduction française (par S. Reinach), revue par l'auteur, suggérée par l'affaire Dreyfus, est en cours de publication depuis oct. 1900. C'est un chef-d'œuvre de recherches, qui atteste de la force et de la rectitude d'esprit, mais sans mérites littéraires, un peu confus et chargé de redites, assez difficile à lire. M. C. Lea prépare depuis longtemps une histoire de l'Inquisition espagnole qui sera le complément de son grand ouvrage

Quantité de monographies préparatoires ont été publiées dans tous les pays un peu avant ou depuis la publication du grand ouvrage général de H.-C. LEA. Voici les principales : Ch. MOLINIER, *l'Inquisition dans le midi de la France aux XIIIe et XIVe siècles* ; Paris, 1880, in-8. — Du même, *Etudes sur quelques manuscrits des bibliothèques d'Italie concernant l'Inquisition et les croyances hérétiques du XIIe au XVIIe siècle* ; Paris, 1887, in-8. — J. HAVET. *l'Hérésie et le Bras séculier au moyen*

EFERUS - Recherche & Classification numérique

âge jusqu'au XIIIe *siècle* (dans la *Bibliothèque de l'Ecole des chartes*, 1880). — J. FICKER, *Die gesetzliche Einführung der Todesstrafe für Ketzerei* (dans les *Mitth. des Inst. für œsterr. Geschichtsforschung*, t. Ier, 1889). — MENENDEZ Y PELAYO, *Heterodoxos españoles*; Madrid, 1880, in-8. — L. TANON, *Histoire des tribunaux de l'Inquisition en France*; Paris, 1893, in-8. — H. FINKE, *Studien zur Inquisitionsgeschichte* (dans la *Römische Quartalschrift*, 1893. — P. FREDÉRICQ, *Corpus documentorum Inquisitionis neerlandicæ*; Gand, 1889-1900, t. I-IV. — Du même, *De Geschiedenis der Inquisitie in de Nederlanden*; Gand, 1892-96, 2 vol. in-8. — L. AMABILE, *Il Santo Officio della Inquisizione in Napoli*; Naples, 1892, 2 vol. in-8. — J.-T. MEDINA, *Historia del tribunal del Santo Officio de la Inquisicion de Cartagena de las Indias*; Santiago, 1899, in-8. — H.-C. LEA, *Chapters from the religious history of Spain connected with the Inquisition*; Philadelphie, 1890, in-8. — Un recueil de documents sur l'Inquisition d'Allemagne est en préparation par les soins de J. HANSEN.

SAINT-OLAÜS (Ordre de) (V. OLAF [Ordre de]).

SAINT-OMER. Com. du dép. du Calvados, arr. de Falaise, cant. de Thury-Harcourt; 298 hab. A 3 kil. E., source minérale de Saint-Clair. Au N.-E., ruines de l'abbaye augustine du Val (XIIe s.).

SAINT-OMER. Ch.-l. d'arr. du dép. du Pas-de-Calais, sur l'Aa (tributaire de la mer du Nord), à l'embouchure du canal de Neuffossé; 21.661 hab. Stat. du chem. de fer du Nord, ligne de Paris à Calais par Arras, avec embranchement sur Boulogne, sur Bourbourg et sur Berguette. L'industrie est importante: fabriques de sucre, raffineries de sel, distilleries, huileries, savonnerie, grande fabrique de pipes. Le commerce consiste en céréales, farine et bestiaux. Cour d'assises, tribunal civil et de commerce, chambre de commerce, société d'agriculture, arsenal, hôpital militaire; lycée, collège ecclésiastique Saint-Bertin, musée, bibliothèque (25.000 vol.), écoles de musique et

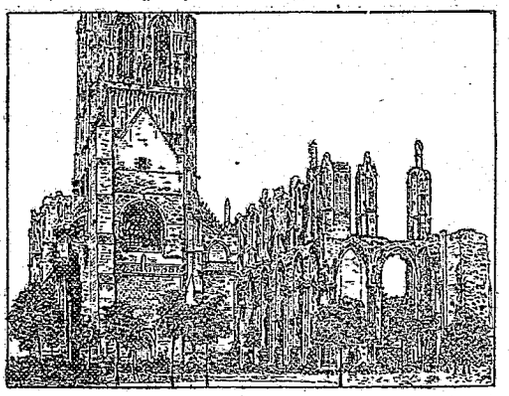

Ruines de l'église abbatiale de Saint-Bertin.

de dessin, Société des antiquaires de Morinie (1831). Belle église Notre-Dame, ancienne cathédrale (de la fin du XIIe au XVe siècle) avec de belles œuvres d'art du moyen âge et de la Renaissance (sculpture du XIIIe siècle appelée le Grand Dieu), des tombeaux remarquables (celui de saint Erkembode du VIIe siècle, très vénéré, celui de saint Omer refait au XIIIe siècle, celui du chanoine Sidrach de Lalaing de 1554, avec de curieux détails de la Renaissance), une madone en bois du XIIe siècle, but d'un pèlerinage qui a contribué à la prospérité de la ville, une croix-reliquaire du XIIe siècle, d'un admirable travail, etc. Eglise du Saint-Sépulcre (XIIIe au XIVe siècle), avec un tableau de Gaspard de Crayer et une belle flèche du XVe siècle. Eglise Saint-Denis avec de belles peintures murales anciennes. Restes de l'ancienne abbaye de Saint-Bertin dont l'église, autrefois le plus bel édifice religieux de l'Artois (XIVe et XVe siècle), est en ruines; chapelle des jésuites (1636) bâtie pour leur collège; palais épiscopal sur dessins de H. Mansart, converti en palais de justice; hôtel de ville, théâtre, maisons du XVIIe siècle. A 3 kil. S.-E., près d'Arques, sur le canal de Neuffossé, écluse hydraulique de Fontinettes (terminée en 1887) qui élève les navires de 13 m.

Saint-Omer s'est fondée autour de l'abbaye de Sithiu (Saint-Bertin) et prit au Xe siècle le nom de son fondateur, évêque de Thérouanne; elle s'appelait alors *Audomari fanum*. Le monastère de Saint-Bertin, qui occupait l'emplacement de la bourgade antique, était l'un des plus puissants de la Neustrie dès l'époque mérovingienne: le dernier descendant de Clovis, Chilpéric III, y échangea en 752 la couronne contre la tonsure; des deux autres monastères fondés en même temps par saint Omer, un seul, celui de Saint-Omer ou Notre-Dame, dura au moyen âge, et de 1559 à 1790 porta le titre d'évêché. En 1071, le comte Arnulf III de Flandre et le roi Pierre Ier de France furent défaits à Saint-Omer par Robert le Frison. En 1127, la ville obtint une charte communale de Guillaume Cliton, comte de Flandre; dès le XIIIe siècle, elle eut d'importantes manufactures de drap. Elle appartint au comte d'Artois et avec celui-ci à la Bourgogne, puis à partir de 1493 aux Pays-Bas. En 1629, les Français l'assiégèrent sans succès; mais en 1677 le duc d'Orléans s'en empara et, au traité de Nimègue elle fut réunie à la France. Le siège de 1710 par les Impériaux (commandés par le prince Eugène et Marlborough) est resté célèbre: selon la tradition, une femme du peuple, Jacqueline Robin, sauva la ville en réussissant à la ravitailler; une statue a été érigée en 1884 à l'héroïne. Saint-Omer fut évêché jusqu'en 1789: c'est à la suite de la destruction de Thérouanne par Charles-Quint que le siège épiscopal de la Morénie aurait été transféré à Saint-Omer. En 1892, ses fortifications ont été déclassées.

Les habitants de Saint-Omer sont appelés Audomarois; ceux des faubourgs de Hautpont et de Lyzel s'appellent Hautponnais et Lyzelards et se distinguent par un langage et des mœurs qui les rapprochent des Flamands.

BIBL.: P. COLLET, *Notice historique sur Saint-Omer*, 1834. — EUDES, *Recherches étymologiques, ethnographiques et historiques sur la ville de Saint-Omer*, 1834. — E. WALLET, *Description de l'ancienne abbaye de Saint-Bertin*, 1834. — DERHEIMS, *Histoire de Saint-Omer*, 1843. — COURTOIS, *Dictionnaire géographique de l'arr. de Saint-Omer avant 1789*, 1869. — GIRY, *Histoire de la ville de Saint-Omer et de ses institutions jusqu'au* XIVe *siècle*, 1877. — D. HAIGNERÉ, *les Chartes de Saint-Bertin*, 1885-86. — P. MARMOTTAN, *les Peintres de Saint-Omer depuis le moyen âge jusqu'à nos jours*, 1888. — *Dictionnaire historique et archéologique du Pas-de-Calais*, 1877-81. — DESCHAMPS DE PAS, *Histoire de la ville de Saint-Omer*, 1891.

SAINT-OMER-CAPELLE. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Saint-Omer, cant. d'Audruicq; 683 hab.

SAINT-OMER-EN-CHAUSSÉE. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Beauvais, cant. de Marseille; 471 hab. Stat. du chem. de fer du Nord.

SAINT-ONDRAS. Com. du dép. de l'Isère, arr. de La Tour-du-Pin, cant. de Virieu; 610 hab.

SAINT-ONEN. Com. du dép. d'Ille-et-Vilaine, arr. de Montfort, cant. de Saint-Méen; 1.322 hab.

SAINTONGE. Ancienne province de France qui formait, avec l'Angoumois, un des 33 gouvernements. Cap. Saintes. Bornée au N. par le Poitou, à l'E. par l'Angoumois, au S. par la Guyenne et la Gironde, à l'O. par l'Océan (où elle se prolonge par l'île d'Oléron) et par l'Aunis, elle a formé la plus grande partie du dép. de la Charente-Inférieure (sauf l'arr. de La Rochelle et la moitié occidentale de celui de Rochefort aux portes de laquelle s'arrêtait la Saintonge); le dép. de la Charente lui a pris trois de ses cantons (dans l'arr. de Barbezieux). Sup., 5.230 kil. q.

La Saintonge est une province peu accidentée, le point le plus élevé ne dépasse pas 160 à 170 m., dans des terrains jurassiques au N. et crétacés au S. Le littoral, peu développé, est bordé par les marais salants malsains de Marennes et de la Tremblade et par les dunes de la péninsule d'Arvert. Le climat, maritime par excellence, est doux et humide; les eaux, abondantes, vont pour les trois quarts à la Charente et à la Seudre, pour un quart à la Gironde.

Les ressources naturelles sont médiocres; le sol, d'une fertilité très variable, produisait surtout des vins qui, brûlés, donnaient des eaux-de-vie vendues sous le nom de

EFERUS - Recherche & Classification numérique

cognac, mais le phylloxera a presque complètement détruit cette source de revenus : les céréales, les prairies ne l'ont pas complètement remplacée. L'industrie est peu développée : les marais salants et la pêche sur le littoral, ainsi que l'élève des huitres ; la fabrication des alcools, l'extraction des pierres à bâtir d'excellente qualité, quelques fonderies et verreries, la fabrication de tout ce qui est nécessaire à la navigation, telles sont les principales industries du pays dont le commerce se fait presque tout entier par les rivières et les ports. La population saintongeaise diffère peu de ses voisines, le patois ressemble au poitevin avec l'adjonction de formes particulières gasconnes, anglaises et peut-être celtiques ; une partie de la population, les Gavaches, ont émigré vers les bords de la Garonne et de la Dordogne.

La Saintonge n'a presque jamais joué de rôle personnel, mais, par suite de sa position intermédiaire entre le N. et le Midi de la France, elle a subi le contre-coup de presque tous les événements de l'histoire de France.

Elle tire son nom de la population gauloise des Santones, qui est citée par César comme une des plus puissantes de la Gaule ; elle ne semble pas avoir beaucoup résisté aux envahisseurs romains, mais envoya un contingent de 12.000 hommes au secours d'Alésia. Plus tard, elle fit partie de la prov. d'Aquitaine IIe. La capitale, *Mediolanum Santonum*, puis *Santones*, fut une ville importante, si l'on en juge par les nombreux monuments romains qui y subsistent (V. Saintes). Evangélisée sans doute au IIIe siècle, elle eut beaucoup à souffrir des invasions : les Alains et Vandales la pillèrent en 406, les Visigoths s'y installèrent dès 419, mais Clovis la prit à la suite de la bataille de Vouillé (507). Disputée entre les successeurs de Clovis, elle fit partie successivement du royaume d'Aquitaine après Dagobert, puis du duché d'Aquitaine. Envahie par les Arabes, sauvée par la victoire de Charles-Martel à Poitiers (732), elle fut conquise par Pépin le Bref sur Waïfre. Pépin s'empara de la famille de Waïfre à Saintes, mais y contracta les germes de la maladie qui devait l'enlever. Elle fut ensuite une des parties du royaume d'Aquitaine de Louis le Débonnaire, puis fut envahie à plusieurs reprises par les Normands qui brûlèrent Saintes en 847. Pendant la période féodale, elle fut divisée en un grand nombre de fiefs dépendant soit du Poitou, soit de l'Aquitaine, dont elle suivit les destinées : française lors du mariage d'Aliénor d'Aquitaine avec Louis VII, angevine, puis anglaise par le second mariage d'Aliénor avec Henri Plantagenet. Aliénor fit rédiger, dit-on, les rôles ou lois d'Oléron sorte de code nautique célèbre. Jean sans Terre perdit le N. de la Saintonge, ainsi que ses autres possessions continentales entre 1204 et 1210, mais garda la région au S. de la Charente. Lors de la guerre de 1242, Louis IX, résolu à en finir avec les révoltes du comte de la Marche et du roi d'Angleterre, y remporta les deux victoires du pont de Taillebourg et de Saintes (20 juil. 1242), mais, par le traité de 1258, il rendit à Henri III la partie méridionale de la Saintonge.

Elle souffrit beaucoup de la guerre de Cent ans, fut cédée aux Anglais par le traité de Brétigny (1360), mais fut reconquise par Du Guesclin en 1371. Elle prit part à la révolte des Gabelles (1547), si cruellement réprimée, et obtint, en 1568, de racheter la gabelle, moyennant une somme considérable.

Les guerres de religion y furent cruelles ; huguenots et ligueurs y étaient également acharnés et se combattirent avec ardeur, mais la religion protestante continua à y être suivie par un grand nombre d'habitants. Réunie à l'Angoumois par Henri IV, qui forma le gouvernement de Saintonge et Angoumois, elle fut, en 1694, rattachée, au point de vue financier, à l'Aunis dans la généralité de La Rochelle. Elle était divisée, par la Charente, en Haute-Saintonge, cap. Saintes, avec Marennes, Saujon, Royan, Pons, Barbezieux, et Basse-Saintonge, cap. Saint-Jean-d'Angély, avec Tonnay-Charente et Taillebourg. J. Kergomard.

Bibl. : Nicolas Allain, *De Santonum regione et illustribus familiis ;* Saintes, 1598, in-4, réimpr. à Bordeaux, 1889, in-16. — Arnaud Maichin, *Hist. de la Saintonge, de l'Aunis, du Poitou et de l'Angoumois*, 1671, in-fol. — Beaupied-Duménil, *Mém. sur les marais salants des prov. d'Aunis et Saintonge*, 1764, in-12. — Bourignon, *Rech. top., histor., milit., critiques sur les antig. gaul. et rom. de Saintonge ;* Saintes, 1801, in-4. — J.-H. Cahuac, *Tabl. statist. de Saintonge*, 1832, in-8. — Daniel Massion, *Hist. pol., civ. et relig. de Saintonge et Aunis*, 1836-40, 6 vol. in-8. — Briaud, *Hist. de l'église santone et aunisienne*, 1843, 2 vol. in-8. — Lesson, *Lettres hist. et archéol. sur la Saintonge et l'Aunis*, 1843, in-8. — Du même, *l'Ere celtique en Saintonge*, 1846, in-8. — H. d'Aussy, *le Christianisme saintongeais et aunisien*, 1857, in-8. — A. Boucherie, *Patois de Saintonge ;* Angoulême, 1864, in-8. — P. Jonaire, *Dict. du patois saintongeais ;* Niort, 1869, in-8. — L. Audiat, *Epigraphie santone et aunisienne ;* Niort, 1871, in-8. — Julien Laferrière, *l'Art en Saintonge et Aunis*, livraisons depuis 1879. — A. Eveillé, *Glossaire saintongeais ;* Bordeaux, 1887, in-8. — *Revue poitevine et saintongeaise*, mensuelle, à Niort depuis 1884.

SAINT-ORADOUX-DE-CHIROUZE. Com. du dép. de la Creuse, arr. d'Aubusson, cant. de La Courtine ; 703 hab.

SAINT-ORADOUX-PRÈS-CROCQ. Com. du dép. de la Creuse, arr. d'Aubusson, cant. de Crocq ; 391 hab.

SAINT-ORDRE (Ordre du). Créé au royaume de Siam, le 16 nov. 1773, cet ordre n'est conféré qu'aux membres de la famille royale.

SAINT-ORENS. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Toulouse, cant. de Castanet ; 609 hab. Eglise romane, consacrée en 1122, en présence de saint Bertrand, évêque de Comminges.

Bibl. : F.-C. Laffon. *Histoire de la commune de Saint-Orens-de-Ganneville ;* Toulouse, 1890, in-16.

SAINT-ORENS. Com. du dép. du Gers, arr. de Lectoure, cant. de Mauvezin ; 125 hab.

SAINT-ORENS-POUY-PETIT. Com. du dép. du Gers, arr. de Condom, cant. de Valence ; 399 hab.

SAINT-OST. Com. du dép. du Gers, arr. et cant. de Mirande ; 230 hab.

SAINT-OSVIN. Com. du dép. de la Manche, arr. et cant. d'Avranches ; 758 hab.

SAINT-OUEN. Bourg de Jersey (îles Normandes), à 9 kil. N.-O. de Saint-Hélier, sur les bords désolés de la baie de Saint-Ouen ; 2.265 hab. Eglise à trois nefs, en forme de croix latine (1130) ; le clocher a un pignon quadrangulaire. Manoir de Saint-Ouen, entouré d'une futaie de chênes séculaires, autrefois résidence de la famille des Carteret).

SAINT-OUEN. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de La Rochelle, cant. de Marans ; 318 hab.

SAINT-OUEN. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de Saint-Jean-d'Angély, cant. de Matha ; 307 hab.

SAINT-OUEN. Com. du dép. d'Indre-et-Loire, arr. de Tours, cant. d'Amboise ; 760 hab. Au hameau du Pin, fabrique de ciment. Eglise du XIe au XVIe siècle.

SAINT-OUEN. Com. du dép. de Loir-et-Cher, arr. et cant. de Vendôme ; 612 hab.

SAINT-OUEN. Com. du dép. de la Nièvre, arr. de Nevers, cant. de Decize ; 514 hab.

SAINT-OUEN. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Melun, cant. de Mornant ; 282 hab.

SAINT-OUEN. Com. du dép. de la Somme, arr. de Doullens, cant. de Domart ; 2.762 hab. Filat. de lin et de chanvre.

SAINT-OUEN. Com. du dép. de la Haute-Vienne, arr. de Bellac, cant. du Dorat ; 618 hab.

SAINT-OUEN-D'ATTEZ. Com. du dép. de l'Eure, arr. d'Evreux, cant. de Breteuil ; 242 hab.

SAINT-OUËN-DE-LA-COUR. Com. du dép. de l'Orne, arr. de Mortagne, cant. de Bellême ; 150 hab.

SAINT-OUËN-DE-LA-ROUERIE. Com. du dép. d'Ille-et-Vilaine, arr. de Fougères, cant. d'Antrain ; 1.670 hab.

SAINT-OUEN-DE-MIMBRÉ. Com. du dép. de la Sarthe, arr. de Mamers, cant. de Fresnay-sur-Sarthe ; 702 hab.

SAINT-OUEN-DE-PONCHEUIL. Com. du dép. de l'Eure, arr. de Louviers, cant. d'Amfreville-la-Campagne ; 77 hab.

EFERUS - Recherche & Classification numérique

SAINT-OUEN-DES-ALLEUX. Com. du dép. d'Ille-et-Vilaine, arr. de Fougères, cant. de Saint-Aubin-du-Cormier; 1.393 hab.

SAINT-OUEN-DES-BESACES. Com. du dép. du Calvados, arr. de Vire, cant. du Bény-Bocage; 460 hab.

SAINT-OUEN DES-CHAMPS. Com. du dép. de l'Eure, arr. de Pont-Audemer, cant. de Quillebœuf; 216 hab.

SAINT-OUEN-DE-SÉCHEROUVRE. Com. du dép. de l'Orne, arr. de Mortagne, cant. de Bazoche-sur-Hoëne; 396 hab.

SAINT-OUEN-DES-TOITS. Com. du dép. de la Mayenne, arr. de Laval, cant. de Loiron; 1.227 hab. Fours à chaux pour l'agriculture. Au N.-O., closerie des Poiriers, lieu d'origine des quatre frères Cottereau, organisateurs de la chouannerie.

SAINT-OUEN-DES-VALLONS. Com. du dép. de la Mayenne, arr. de Laval, cant. de Montsûrs; 309 hab.

SAINT-OUEN-DE-THOUBERVILLE. Com. du dép. de l'Eure, arr. de Pont-Audemer, cant. de Routot; 764 hab.

SAINT-OUEN-DU-BREUIL. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Rouen, cant. de Pavilly; 341 hab. Stat. du chem. de fer de l'Ouest.

SAINT-OUEN-DU-MESNIL-OGER. Com. du dép. du Calvados, arr. de Caen, cant. de Troarn; 129 hab.

SAINT-OUEN-DU-TILLEUL. Com. du dép. de l'Eure, arr. de Pont-Audemer, cant. de Bourgtheroulde; 467 hab.

SAINT-OUEN-EN-BELIN. Com. du dép. de la Sarthe, arr. du Mans, cant. d'Ecommoy; 1.101 hab. Ruines du château de Belin (XIIIe s.).

SAINT-OUEN-EN-CHAMPAGNE. Com. du dép. de la Sarthe, arr. de La Flèche, cant. de Brûlon; 522 hab.

SAINT-OUEN-ET-DOMPROT. Com. du dép. de la Marne, arr. de Vitry-le-François, cant. de Sompuis; 364 hab.

SAINT-OUEN-L'AUMÔNE (*S. Audoenus juxta Pontisaram, Eleemosyna*). Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. et cant. de Pontoise; 2.535 hab. Stat. du chem. de fer de Paris à Pontoise par Achères, et de Paris à Pontoise par

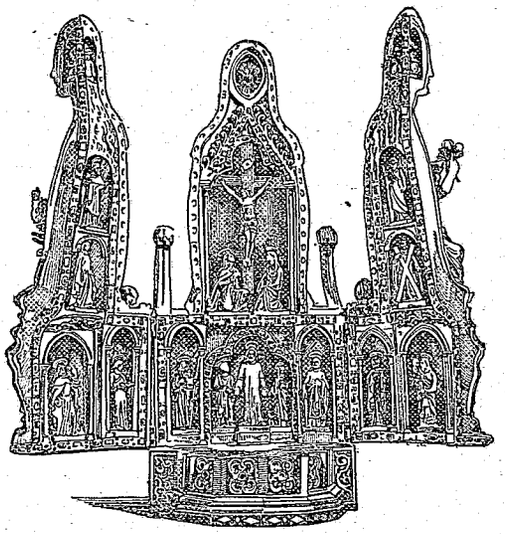

Vierge ouvrante (Eglise de Saint-Ouen-l'Aumône).

Argenteuil. Ce n'est guère qu'un faubourg de Pontoise, situé sur la rive gauche de l'Oise, et des deux côtés de la route qui mène au pont de pierre. Son nom lui vient, sans doute, d'une chapelle érigée sur la route que suivit le cortège de saint Ouen, mort à Clichy, et ramené dans sa ville épiscopale de Rouen. Quant au surnom de l'*Aumône*, on ignore s'il vient d'un certain Odo de Eleemosyna qui signa, au XIIe siècle, une charte de l'abbaye de Saint-Martin de Pontoise, ou s'il a pour origine une maison où Louis IX faisait distribuer des aumônes. L'église, construite sur la fin du XIe siècle, n'a, de cette époque, conservé que le petit portail; de nombreuses restaurations ont altéré le caractère, du reste. Elle renferme une vierge du XIIIe siècle. Le *château* est entouré d'un parc dessiné par Le Nôtre. Sur le territoire de la commune, est situé l'abbaye de *Maubuisson* (V. ce mot).

BIBL.: Abbé LEBEUF, *Hist. de la ville et de tout le diocèse de Paris*, éd. de 1883, t. II, pp. 112 à 123. — *Mémoires de la Société historique et archéologique de l'arr. de Pontoise et du Vexin* et *Commission des antiquités et des arts de Seine-et-Oise*, passim (V. les tables).

SAINT-OUEN-LE-BRISOULT. Com. du dép. de l'Orne, arr. d'Alençon, cant. de Carrouges; 417 hab.

SAINT-OUEN-LE-HOUX. Com. du dép. du Calvados, arr. de Lisieux, cant. de Livarot; 144 hab.

SAINT-OUEN-LE-MAUGER. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Dieppe, cant. de Bacqueville; 248 hab.

SAINT-OUEN-LE-PIN. Com. du dép. du Calvados, arr. de Pont-l'Evêque, cant. de Cambremer; 262 hab. L'église contient des meubles liturgiques et des objets d'art de l'abbaye cistercienne du Val-Richer (1167), transformée par Guizot en une habitation agricole où il mourut.

SAINT-OUEN-LÈS-PAREY Com. du dép. des Vosges, arr. de Neufchâteau, cant. de Bulgnéville, dans la vallée de l'Anger, affl. de la Meuse; 964 hab. Parey et Saint-Ouen, séparés par un petit ruisseau, n'ont été réunis en une seule commune qu'en 1833. Bailliage de Bassigny; prévôté de Bourmont; bailliage de Bourmont (1751).

SAINT-OUEN-MARCHEFROY. Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. de Dreux, cant. d'Anet; 325 hab.

SAINT-OUEN-SOUS-BAILLY. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Dieppe, cant. d'Envermeu; 206 hab.

SAINT-OUEN-SUR-ITON. Com. du dép. de l'Orne, arr. de Mortagne, cant. de Laigle; 461 hab. Stat. du chem. de fer de l'Ouest.

SAINT-OUEN-SUR-MAIRE. Com. du dép. de l'Orne, arr. d'Argentan, cant. d'Ecouché; 113 hab.

SAINT-OUEN-SUR-MORIN. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Coulommiers, cant. de Rebais; 243 hab.

SAINT-OUEN-SUR-SEINE. Ch.-l. de cant. du dép. de la Seine, sur la rive droite de la Seine; 30.715 hab. La villa mérovingienne appelée *Chippiacum* et où était situé un palais de Dagobert Ier doit être fort probablement identifiée avec Saint-Ouen (et non avec Clichy). Un concile fut tenu à Saint-Ouen en 635 ou 636. De cette époque à 741, les différentes parties de son territoire furent concédées à l'abbaye de Saint-Denis par la royauté. Dès le VIIIe siècle, le siège même du palais mérovingien était sans doute déjà occupé par une chapelle dédiée à saint Ouen et qui donna son nom au village environnant. Possédée au commencement du XIe siècle par l'abbaye de Marmoutier, l'église de Saint-Ouen passa dans le courant de ce siècle aux moines de Saint-Benoît de Paris. Reconstruite à partir du début du XIIe siècle, elle était, un siècle après, devenue paroisse; elle fut terminée sous Henri IV. Acquéreur d'une belle propriété sise à Saint-Ouen, Charles de Valois en fit dans les premières années du XIVe siècle une magnifique demeure. Philippe le Bel en data deux ordonnances importantes, et elle fut la résidence affectionnée des premiers princes de la maison de Valois; c'est là que le roi Jean donna la fête de l'institution de l'ordre de l'Etoile. Peut-être ce manoir, appelé dès lors la Noble-Maison, fut-il réparé par Charles V. Quant au village, il fut presque anéanti par les flammes pendant les événements de la seconde moitié du XIVe siècle. Sous Charles VI, il continua à jouir de la faveur du roi, et il jouit pareillement de celle de la reine Isabeau qui même y posséda des propriétés particulières, mais il fut alors de nouveau ruiné, comme aussi sous Charles VII. Deux grandes joutes y eurent lieu en 1414 et 1415. La Noble-Maison fut donnée à l'abbaye de Saint-Denis (1482). Elle était complètement détruite à l'époque de Louis XIV. Ce fut, en réalité, un autre château, celui que bâtit Lepautre en 1660 pour un particulier, que Mme de Pompadour acheta en 1745 et d'où Louis XVIII lança sa fameuse déclaration du 2 mai 1814; refait par

EFERUS - Recherche & Classification numérique

Louis XVIII de 1817 à 1823 et redevenu propriété privée, il est entouré d'un beau parc dans lequel les propriétaires ont autorisé l'établissement d'un champ de courses (1884). Le premier document qui fasse mention de maires de Saint-Ouen est de 1498. Il est vraisemblable qu'au moyen âge tout au moins Saint-Ouen n'avait ni autonomie municipale ni administration qui lui fût propre, dépendant tout entier des censives qu'on y trouvait. La ville a pris pour blason le blason même des chevaliers de la Noble-Maison : *un semé d'étoiles*, avec, pour devise : *Monstrant regibus astra viam.* — Saint-Ouen possède un port très actif et de nombreux docks établis le long d'un canal de 600 m. (1864). L'industrie y est très développée, particulièrement celle des savons et des pâtes alimentaires. Le cimetière dont la ville de Paris est propriétaire, à Saint-Ouen, est situé en partie sur le territoire de la com. de Saint-Denis. M. BARROUX.

BIBL. : P.-N. QUILLET, *Chroniques de Passy;* Paris, 1836, t. II, pp. 231-34, in-8. — L. PANNIER, *la Noble-Maison de Saint-Ouen.....;* Paris, 1872, in-8. — F. BOURNON, *Histoire de la ville et du canton de Saint-Denis;* Paris, 1892, pp. 141-42, in-12.

SAINT-OUEN (Laure de BOEN, dame de), historien et écrivain pédagogique, né à Lyon en 1784. Fixée à Nancy, par son mariage avec M. de Saint-Ouen et mère de plusieurs enfants, elle prit goût auprès d'eux aux choses pédagogiques. Mettant en 1822 à profit son expérience personnelle, elle développa, dans cinq tableaux mnémoniques de l'histoire de France et un vol. in-12 de texte explicatif, une nouvelle méthode de mnémonique, consistant dans une galerie de portraits des souverains — système d'ailleurs déjà employé par Le Ragois — auxquels s'ajoutèrent des emblèmes représentant les principaux événements du règne. Le livre eut du succès, et elle le fit suivre de nombreux volumes analogues : *Histoire d'Angleterre* (1825, 1 vol. et 5 tableaux) ; *Histoire ancienne élémentaire, avec tableaux* (1833-34, in-18); *Histoire romaine mnémonique, avec emblèmes et portraits* (1837, in-12); *Histoire de France élémentaire de 1789 à 1830* (1838, in-18) ; *Histoire sainte élémentaire, avec tableaux chronologiques* (1845, in-18). Comme historien, Mme de Saint-Ouen a aussi publié : *Notice sur la vie de Stanislas, roi de Pologne*, en tête d'une édition des *Œuvres choisies* de ce prince (1825, in-8); *Histoire de Napoléon* (1832). Nous ignorons l'époque de sa mort.

SAINT-OUENNE. Com. du dép. des Deux-Sèvres, arr. de Niort, cant. de Champdeniers ; 614 hab.

SAINT-OULPH. Com. du dép. de l'Aube, arr. d'Arcis-sur-Aube, cant. de Méry-sur-Seine ; 257 hab.

SAINT-OURS. Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. de Riom, cant. de Pontgibaud ; 1.788 hab. Stat. du chem. de fer d'Orléans.

SAINT-OURS. Com. du dép. de la Savoie, arr. de Chambéry, cant. d'Albens ; 524 hab.

SAINT-OURS (Jean-Pierre de), peintre suisse, né à Genève en 1752, mort en 1809. Il fut élève de Vien, et remporta, en 1780, par son tableau *l'Enlèvement des Sabines*, le prix de Rome ; mais sa qualité d'étranger l'empêchait de profiter de la pension : il dut donc se rendre à ses frais en Italie. En 1792, il se fixa définitivement dans sa ville natale. Il a laissé de nombreux tableaux dans le style académique, inspirés par la mythologie ou par l'histoire : *Funérailles de Philopœmen ; l'Amour et Psyché ; les Jeux olympiques ; Homère chantant ses poésies* dont il existe plusieurs copies de sa main ; *Scène du tremblement de terre de la Calabre.* Il fit aussi de nombreux portraits de personnalités genevoises : *de Saussure, Du Pan-Sarasin*, etc... On voit une grande partie de ses œuvres au musée Rath à Genève. Il mourut, laissant inachevé un ouvrage sur l'*Utilité politique de quelques-uns des beaux-arts chez les différents peuples.*

BIBL. : DE MONTET, *Dictionnaire biographique des Genevois et des Vaudois;* Lausanne 1878. — RIGAUD, *Des beaux-arts à Genève. — Catalogue du musée Rath.*

SAINT-OUTRILLE. Com. du dép. du Cher, arr. de Bourges, cant. de Graçay ; 462 hab.

SAINT-OYEN. Com. du dép. de la Savoie, arr. et cant. de Moûtiers ; 188 hab.

SAINT-PABU. Com. du dép du Finistère, arr. de Brest, cant. de Ploudalmézeau ; 1.226 hab.

SAINT-PAER. Com. du dép. de l'Eure, arr. des Andelys, cant. de Gisors ; 91 hab.

SAINT-PAËR. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Rouen, cant. de Duclair ; 997 hab. Filat. de coton, fabr. de ouate. Eglise des XIIIe-XVe siècles.

SAINT-PAIR. Com. du dép. du Calvados, arr. de Caen, cant. de Troarn ; 99 hab.

SAINT-PAIR. Com. du dép. de la Manche, arr. d'Avranches, cant. de Granville ; 1.368 hab. Stat. balnéaire. Eglise des XIIe-XVe siècles. Ruines d'un ancien château. Chapelle Sainte-Anne, auprès de laquelle se trouve une source réputée miraculeuse.

BIBL. : PIGAULT, *Saint-Pair et ses alentours ;* Avranches, 1861, in-12. — A. et J. TARDIFF, *Saint-Pair-sur-Mer et les saints vénérés dans cette paroisse ;* 1888, in-18.

SAINT-PAIR-DU-MONT. Com. du dép. du Calvados, arr. de Lisieux, cant. de Mézidon ; 143 hab.

SAINT-PAIR (V. GUILLAUME DE SAINT-PAIR).

SAINT-PAL-DE-CHALENÇON. Com. du dép. de la Haute-Loire, arr. d'Yssingeaux, cant. de Bas ; 2.322 hab.

SAINT-PAL-DE-MONS. Com. du dép. de la Haute-Loire, arr. d'Yssingeaux, cant. de Saint-Didier-la-Séauve ; 2.376 hab.

SAINT-PAL-DE-MURS. Com. du dép. de la Haute-Loire, arr. de Brioude, cant. de La Chaise-Dieu ; 677 hab. Stat. du chem. de fer de Lyon.

SAINT-PALAIS. Com. du dép. de l'Allier, arr. de Montluçon, cant. d'Huriel ; 901 hab.

SAINT-PALAIS. Com. du dép. du Cher, arr. de Bourges, cant. de Saint-Martin-d'Auxigny ; 928 hab.

SAINT-PALAIS. Com. du dép. de la Gironde, arr. de Blaye, cant. de Saint-Ciers-Lalande ; 2.700 hab.

SAINT-PALAIS. Ch.-l. de cant. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. de Mauléon-Licharre ; 1.949 hab. Stat. du chem. de fer du Midi. Scieries mécaniques ; fabr. de chocolat. Avant 1620, Saint-Palais a été le siège de la cour souveraine de Navarre.

SAINT-PALAIS-DE-NÉGRIGNAC. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de Jonzac, cant. de Montlieu ; 671 hab.

SAINT-PALAIS-DE-PHIOLIN. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de Jonzac, cant. de Saint-Genis-de Saintonge ; 345 hab.

SAINT-PALAIS-DU-NÉ. Com. du dép. de la Charente, arr. et cant. de Barbezieux ; 449 hab.

SAINT-PALAIS-SUR-MER. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de Marennes, cant. de Royan ; 820 hab.

SAINT-PANCRACE. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Nontron, cant. de Champagnac-de-Bélair ; 265 hab.

SAINT-PANCRACE. Com. du dép. de la Savoie, arr. et cant. de Saint-Jean-de-Maurienne ; 372 hab.

SAINT-PANCRASSE. Com. du dép. de l'Isère, arr. de Grenoble, cant. du Touvet ; 261 hab.

SAINT-PANCRÉ. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. et cant. de Longuyon ; 528 hab.

SAINT-PANDELON. Com. du dép. des Landes, arr. et cant. de Dax ; 612 hab. Sources salines.

SAINT-PANTALÉON. Com. du dép. de la Drôme, arr. de Montélimar, cant. de Grignan ; 298 hab. Bons vins. Ruines romaines.

BIBL. : BARTHÉLEMY, *Notice historique sur Saint-Pantaléon*, 1862.

SAINT-PANTALÉON. Com. du dép. du Lot, arr. de Cahors, cant. de Montcuq ; 544 hab.

SAINT-PANTALÉON. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. et cant. d'Autun ; 1.313 hab.

EFERUS - Recherche & Classification numérique

SAINT-PANTALÉON. Com. du dép. de Vaucluse, arr. d'Apt, cant. de Gordes; 86 hab. Eglise du IXe siècle avec des sarcophages taillés dans le roc.

SAINT-PANTALÉON-DE-LAPLEAU. Com. du dép. de la Corrèze, arr. de Tulle, cant. de Lapleau; 262 hab.

SAINT-PANTALÉON-DE-LARCHE. Com. du dép. de la Corrèze, arr. de Brive, cant. de Larche; 1.383 hab.

SAINT-PANTALY-D'ANS. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Périgueux, cant. de Savignac-les-Eglises; 416 h.

SAINT-PANTALY-D'EXCIDEUIL. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Périgueux, cant. d'Excideuil; 374 hab. Château moderne du maréchal Bujeaud.

SAINT-PAPOUL. Com. du dép. de l'Aude, arr. et

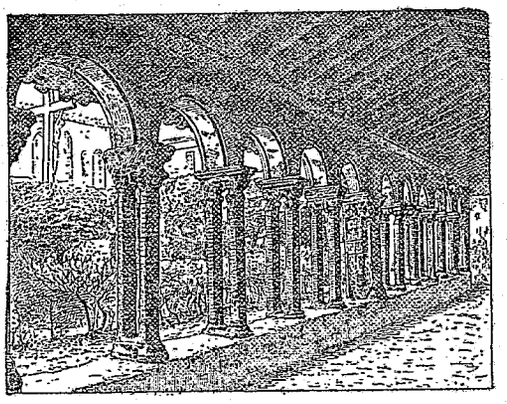

Cloître de Saint-Papoul.

cant. (N.) de Castelnaudary; 934 hab. Eglise des XIIe-XIVe siècles. Cloître élégant (XIVe s.).

BIBL.: A. DU MÈGE, *Archéologie de Saint-Papoul*, 1836, in-8.

SAINT-PARDON. Com. du dép. de la Gironde, arr. de Bazas, cant. de Langon; 336 hab.

SAINT-PARDOULT. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. et cant. de Saint-Jean-d'Angély; 293 h.

SAINT-PARDOUX. Hameau de la commune de *Theneuille* (Allier). Eaux minérales athermales, bicarbonatées, ferrugineuses faibles, carboniques fortes employées exclusivement en boisson dans la chlorose, l'anémie, les catarrhes des voies aériennes ou urinaires, les débilités, et en gargarisme pour les ulcérations d'apparence scorbutique des gencives.

SAINT-PARDOUX. Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. de Riom, cant. de Menat; 996 hab. Tour penchée de Montespedon, reste d'un ancien château.

SAINT-PARDOUX. Com. du dép. des Deux-Sèvres, arr. de Parthenay, cant. de Mazières-en-Gâtine; 2.128 hab. Stat. du chem. de fer de l'Etat.

SAINT-PARDOUX. Com. du dép. de la Haute-Vienne, arr. de Bellac, cant. de Bessines; 1.112 hab.

SAINT-PARDOUX-CORBIER. Com. du dép. de la Corrèze, arr. de Brive, cant. de Lubersac; 1.104 hab.

SAINT-PARDOUX-D'ARNET. Com. du dép. de la Creuse, arr. d'Aubusson, cant. de Crocq; 670 hab.

SAINT-PARDOUX-DE-DRÔNE. Com. du dép. de la Dordogne, arr. et cant. de Ribérac; 366 hab.

SAINT-PARDOUX-DU-BREUIL. Com. du dép. de Lot-et-Garonne, arr. et cant. de Marmande; 379 hab.

SAINT-PARDOUX-ET-VIELVIC. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Sarlat, cant. de Belvès; 303 hab.

SAINT-PARDOUX-ISAAC. Com. du dép. de Lot-et-Garonne, arr. de Marmande, cant. de Lauzun; 351 hab.

SAINT-PARDOUX-LA-CROISILLE. Com. du dép. de la Corrèze, arr. de Tulle, cant. de La Roche-Canillac; 639 hab.

SAINT-PARDOUX-LA-RIVIÈRE. Ch.-l. de cant. du dép. de la Dordogne, arr. de Nontron; 1.761 hab. Stat. du chem. de fer d'Orléans. Manganèse. Minoterie. Cascade du Chalard formée par la Dronne, amont du village.

SAINT-PARDOUX-LAVAUD. Com. du dép. de la Creuse, arr. de Bourganeuf, cant. de Royère; 868 hab.

SAINT-PARDOUX-LE-NEUF. Com. du dép. de la Corrèze, arr. d'Ussel, cant. d'Eygurande; 256 hab.

SAINT-PARDOUX-LE-NEUF. Com. du dép. de la Creuse, arr. et cant. d'Aubusson; 431 hab.

SAINT-PARDOUX-LES-CARDS. Com. du dép. de la Creuse, arr. d'Aubusson, cant. de Chénérailles; 1.252 hab. Château de Villemonteix (XVe s.).

SAINT-PARDOUX-LE-VIEUX. Com. du dép. de la Corrèze, arr. et cant. d'Ussel; 421 hab.

SAINT-PARDOUX-L'ORTIGIER. Com. du dép. de la Corrèze, arr. de Brive, cant. de Donzenac; 807 hab.

SAINT-PARGOIRE. Com. du dép. de l'Hérault, arr. de Lodève, cant. de Gignac; 1.524 hab. Stat. du chem. de fer du Midi.

SAINT-PARIZE-EN-VIRY. Com. du dép. de la Nièvre, arr. de Nevers, cant. de Dornes; 357 hab.

SAINT-PARIZE-LE-CHÂTEL. Com. du dép. de la Nièvre, arr. de Nevers, cant. de Saint-Pierre-le-Moûtier; 1.548 hab. Mine de fer. Ce village tire son nom du vocable de l'ancienne abbaye de *Sanctus Patricius*. Traces d'une voie romaine. Eglise du XIIe siècle: nef plafonnée, chœur terminé par une abside voûtée en cul-de-four; restes de peintures du XVIe siècle; crypte sous le chœur et l'abside, partagée en trois nefs; chapiteaux à figures. Ancien château de Villars, du XIVe siècle. A Lange, restes d'un ancien château. Château de Tâches, du XVIe siècle.

SAINT-PARRES-AUX-TERTRES. Com. du dép. de l'Aube, arr. et cant. (1er) de Troyes; 649 hab. Eglise du XVIe siècle, avec vitraux de cette époque.

SAINT-PARRES-LÈS-VAUDES. Com. du dép. de l'Aube, arr. et cant. de Bar-sur-Seine; 497 hab. Stat. du chem. de fer de l'Est.

SAINT-PARTHEM. Com. du dép. de l'Aveyron, arr. de Villefranche, cant. de Decazeville; 1.029 hab.

SAINT-PASTOUR. Com. du dép. de Lot-et-Garonne, arr. de Villeneuve-sur-Lot, cant. de Monclar; 640 hab. Commerce de pruneaux. Eglise du XIe siècle.

SAINT-PASTOUS. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. et cant. d'Argelès-Gazost; 359 hab.

SAINT-PATERNE. Com. du dép. d'Indre-et-Loire, arr. de Tours, cant. et à 8 kil. O. de Neuvy-le-Roi, sur l'Escotais; 1.771 hab. Stat. du chem. de fer de Tours au Mans. L'industrie est assez active (tanneries, fours à chaux, tuileries, briqueteries, importantes carrières de pierre). L'église possède de précieuses et très belles statues en terre cuite du XVIe et du XVIIe siècle provenant de l'abbaye cistercienne de La Clarté-Dieu, dont les ruines subsistent à 2 kil. O. A 2 kil. S.-O. est le château de La Roche-Racan où vécut le poète Racan et qu'il a en grande partie reconstruit.

SAINT-PATERNE. Ch.-l. de cant. du dép. de la Sarthe, arr. de Mamers; 464 hab.

SAINT-PATHUS. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Meaux, cant. de Dammartin-en-Goële; 251 hab.

SAINT-PATRICE (Ordre de). Cet ordre a été créé le 5 févr. 1783 par Georges III, roi d'Angleterre, d'Ecosse et d'Irlande, pour récompenser les services rendus par la noblesse de ce dernier pays. Il est placé sous l'invocation de saint Patrice, patron de l'Irlande. Outre le souverain, le prince de Galles et le vice-roi d'Irlande, grand maître, il ne comprend que vingt-deux chevaliers. Ruban bleu ciel. Devise: *Quis separabit?*

SAINT-PATRICE. Com. du dép. d'Indre-et-Loire, arr. de Chinon, cant. de Langeais; 1.179 hab. Stat. du chem. de fer d'Orléans. Château de Rochecotte (XVIIe siècle) renfermant une belle collection artistique.

SAINT-PATRICE-DE-CLAIDS. Com. du dép. de la Manche, arr. de Coutances, cant. de Lessay; 307 hab.

EFERUS - Recherche & Classification numérique

SAINT-PATRICE-DU-DÉSERT. Com. du dép. de l'Orne, arr. d'Alençon, cant. de Carrouges ; 520 hab.

SAINT-PAUL. Ile de l'océan Indien, à 60 kil. de la Nouvelle-Amsterdam, longue de 5 kil., large de 3 kil. C'est un cratère volcanique dont le côté N.-E. s'est effondré et a livré passage à la mer ; à l'intérieur se trouve ainsi une lagune profonde de 69 m., mais dont la communication avec la mer est gênée par deux flèches de débris mobiles. A l'intérieur du cratère sont encore des sources thermales et des fumerolles, quoique le volcan paraisse se refroidir depuis un siècle. Il n'y a pas d'arbres, mais seulement des mousses et des herbes ; les plantes maraîchères que l'on y a plantées se sont maintenues, mais chétives, à l'exception du chou, qui a prospéré. On y trouve quelques papillons et même une espèce d'abeille. Les cochons introduits n'ont vécu que peu d'années ; seuls les chats, les souris et les rats ont persisté, et, réunis par la misère, vivent en bonne intelligence dans les cavernes. La flore et la faune ont quelque affinité avec celles de l'Afrique du Sud, mais aucune avec celles des Mascareignes. Le climat est inégal, les tempêtes fréquentes et les ressources nulles, sauf en poisson. Aussi Saint-Paul est-elle inhabitée. Découverte en 1617-19 par des Hollandais, elle fut revue et baptisée en 1633 par van Diémen. Réclamée par l'Angleterre, elle appartient à la France, et les colons de la Réunion y ont fait quelques tentatives d'établissement, infructueuses il est vrai.

SAINT PAUL. Capitale de l'Etat de Minnesota (Etats-Unis) sur les deux rives du Mississipi qui est navigable jusqu'à ce point (3.540 kil. en amont de l'embouchure), à 14 kil. des chutes de Saint-Antoine, 224 m. d'alt. ; la ville est presque réunie maintenant à Minneapolis, située un peu plus à l'O. ; elle est le point de jonction de onze voies ferrées, ce qui explique son développement prodigieusement rapide (fondée en 1838, Saint Paul avait en 1860 : 10.400 hab. ; en 1880 : 41.475 hab. ; en 1890 : 133.150 hab. ; et en 1900, elle dépasse 200.000 hab.). On compte 16.250 Allemands et 16.750 Scandinaves dans sa population : les Scandinaves, qui ont été parmi les premiers habitants, ont épousé fréquemment des Indiennes et produit une race mélangée estimée aux Etats-Unis. La ville est établie sur une grande superficie, bâtie sur une falaise de pierre bleue, évidée en terrasses successives sur le fleuve : les plus belles constructions de Saint Paul s'élèvent sur la deuxième et la troisième terrasse ; la quatrième terrasse est au niveau d'une grande plaine (27 m. au-dessus du Mississipi) qui entoure la ville dont les rues sont larges et régulières ; les conditions hygiéniques sont excellentes. Trois grands ponts traversent le Mississipi, outre un pont de chemin de fer ; on trouve dans Saint-Paul de beaux parcs, de magnifiques édifices dans la Summit Avenue, le Capitole avec la bibliothèque de la Société historique (20.000 vol.), l'hôtel de ville avec la bibliothèque publique, la cathédrale catholique, l'édifice à treize étages du Pioneer Press Office, la Société d'assurances sur la vie New York et Germania, la banque de Minnesota, l'arsenal, le club de l'Athenæum, 3 hospices et 3 refuges, des maisons de correction, des établissements d'instruction nombreux (Macalester College, Saint-Joseph Academy), deux importantes écoles de filles, un grand séminaire catholique). L'industrie représente une production annuelle de 33.035.073 dollars (1890). Scieries, minoteries, brasseries, cordonneries, constructions de machines, boucheries, etc. Le grand et le petit commerce sont beaucoup plus considérables que l'industrie, grâce à l'énorme développement du réseau ferré et au service des 90 vapeurs et 100 bateaux de transport sur le Mississipi, qui pendant sept mois et demi est libre des glaces. Les banques nationales et d'Etat ont un capital de plus de 7 millions de dollars. La ville est fournie d'eau par une conduite qui lui amène l'eau des lacs de la plaine supérieure ; un réseau de tramways électriques de 31 kil. la parcourt dans tous les sens. — Saint Paul a été fondé en 1838 par le Canadien Parrant, sur la rive gauche du Mississipi, entre l'embouchure du Minnesota et celle de la rivière Sainte-Croix ; jusqu'en 1847, elle n'a été qu'un hameau sous le nom de Pig's Eye ; en 1849, la ville se développa et prit le nom de sa cathédrale Saint-Paul. L'accroissement si rapide de la population (qui a été dépassé cependant par celui de Minneapolis : 203.405 hab. en 1890) montre l'excellence de la situation.

SAINT-PAUL. Ville maritime de l'île française de la Réunion, dans l'océan Indien, sur la côte O., au bord de la baie qui s'étend de la Pointe des Galets à la Pointe des Aigrettes ; 25.575 hab. Située sur une terre basse, bordée par une lagune marécageuse, la ville est exposée à un alizé violent ; le commerce y est peu facile et développé. Un chemin de fer relie Saint-Paul au port de la Pointe des Galets et à Saint-Denis (24 kil. N.-E.). Rade, caserne, hôpital, collège ecclésiastique, fonderie pour la marine. L'importation représente 670.000 fr. et l'exportation 2.753.000 fr. — C'est à Saint-Paul que les pionniers de Fort-Dauphin (Madagascar), débarqués en 1655, s'établirent d'abord ; dès 1665, le gouverneur s'y établit.

SAINT-PAUL. Ch.-l. de cant. du dép. des Basses-Alpes, arr. de Barcelonnette, à 1.470 m. d'alt. ; 1.060 hab. Eglise du XVe s. Source sulfureuse dans les environs ; à 10 kil. N.-E., carrières de Maurin (marbre vert des Alpes). La commune est une des plus vastes de France (20.554 hect.) et s'étend jusqu'à frontière italienne (col de Stroppia, 3.000 m.) : on y monte par la courbe de Fouillouse (beau village avec une vielle église gothique). Au N.-N.-E. du village, le hameau de Maurin avec une église du XIIe et XIVe s., puis à 3 kil., le lac de Paroird. A 5 kil. S., le fort Tournoux, au sommet d'un rocher, sur l'emplacement d'un castellum romain.

SAINT-PAUL. Com. du dép. des Alpes-Maritimes, arr. de Grasse, cant. de Cagnes ; 766 hab.

SAINT-PAUL. Com. du dép. du Cantal, arr. de Mauriac, cant. de Salers ; 816 hab.

SAINT-PAUL. Com. du dép. de la Corrèze, arr. de Tulle, cant. de La Roche-Canillac ; 665 hab.

SAINT-PAUL. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Toulouse, cant. de Grenade ; 320 hab.

SAINT-PAUL. Com. du dép. de la Gironde, arr. et cant. de Blaye ; 932 hab.

SAINT-PAUL (*Saint-Paul-les-Nonains*). Com. du dép. de l'Oise, arr. de Beauvais, cant. d'Auneuil ; 636 hab. Stat. du chem. de fer du Nord. Cette commune tire son nom d'une abbaye bénédictine qui fut créée entre les années 1032 et 1040, et réformée en 1482. L'église abbatiale et la plupart des bâtiments claustraux ont été démolis ; ce qui en reste a été transformé en faïencerie. L'église paroissiale montre encore quelques parties romanes. Sarcophages et antiquités romaines trouvés sur le chemin de Sorcy. Carrières, fours à chaux, moulins, faïencerie, manufacture de couperose, etc. Source ferrugineuse. C. St-A.

SAINT-PAUL. Com. du dép. de l'Orne, arr. de Domfront, cant. de Flers ; 1.013 hab.

SAINT-PAUL. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. de Bagnères-de-Bigorre, cant. de Saint-Laurent ; 431 hab.

SAINT-PAUL. Com. du dép. de la Savoie, arr. et cant. d'Albertville ; 602 hab.

SAINT-PAUL. Com. du dép. de la Savoie, arr. de Chambéry, cant. de Yenne ; 575 hab.

SAINT-PAUL. Com. du dép. de la Haute-Savoie, arr. de Thonon-les-Bains, cant. d'Évian-les-Bains ; 1.372 hab.

SAINT-PAUL. Com. du dép. du Var, arr. de Draguignan, cant. de Fayence ; 345 hab.

SAINT-PAUL. Com. du dép. de la Haute-Vienne, arr. de Limoges, cant. de Pierre-Buffière ; 1.906 hab.

SAINT-PAUL. Com. du dép. des Vosges, arr. de Neufchâteau, cant. de Châtenois ; 185 hab.

SAINT-PAUL-AUX-BOIS. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Laon, cant. de Coucy-le Château ; 635 hab.

SAINT-PAUL-CAP-DE-JOUX. Ch.-l. de cant. du dép.

EFERUS - Recherche & Classification numérique

du Tarn, arr. de Lavaur; 1.057 hab. Stat. du chem. de fer du Midi.

SAINT-PAUL-DE-BAÏSE. Com. du dép. du Gers, arr. de Condom, cant. de Valence; 303 hab.

SAINT-PAUL-DE-COURTONNE. Com. du dép. du Calvados, arr. de Lisieux, cant. d'Orbec; 244 hab.

SAINT-PAUL-DE-FENOUILLET. Ch.-l. de cant. du dép. des Pyrénées-Orientales, arr. de Perpignan; 2.004 hab. Capitale des anciens comté et vicomté de Fenouillèdes, Saint-Paul fut possédé par les comtes de Bésalu, puis légué à Raymond-Bérenger III, comte de Barcelone (1111), et cédé à la France par le traité de Corbeil (1258). Ancienne abbaye, unie en l'an 1000 à celle de Saint-Michel de Cuxa, puis sécularisée et convertie en collégiale (1317) par le pape Jean XXII. L'église paroissiale, sous le vocable de Saint-Pierre, commencée en 1313, fut incendiée en 1543, lors du sac de la ville par les Espagnols. A signaler dans les environs, comme curiosités naturelles, la gorge de Galamus, à l'entrée de laquelle se trouve l'ermitage de Saint-Antoine et la gorge de la Fou.

SAINT-PAUL-DE-FOURQUES. Com. du dép. de l'Eure, arr. de Bernay, cant. de Brionne; 185 hab.

SAINT-PAUL-DE-JARRAT. Com. du dép. de l'Ariège, arr. et cant. de Foix; 1.132 hab. Stat. du chem. de fer du Midi. Fabrique de drap. Usine métallurgique.

SAINT-PAUL-DE-SERRE. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Périgueux, cant. de Vergt; 483 hab.

SAINT-PAUL-DES-LANDES. Com. du dép. du Cantal, arr. et cant. (S.) d'Aurillac; 634 hab.

SAINT-PAUL-D'ESPIS. Com. du dép. de Tarn-et-Garonne, arr. et cant. de Moissac; 966 hab. Eglise du XIIe au XVe s. A 3 kil. E., église gothique Saint-Jean-de-Cornac (tombeaux de la famille de Gontaut-Biron).

SAINT-PAUL-DE-TARTAS. Com. du dép. de la Haute-Loire, arr. du Puy, cant. de Pradelles; 1.216 hab., à 1.175 m. d'altitude, sur un plateau couvert de cônes volcaniques, au près du mont Tartas.

SAINT-PAUL-DE-VARAX. Com. du dép. de l'Ain, arr. de Trévoux, cant. de Villars; 814 hab. Stat. du chem. de fer de Lyon.

SAINT-PAUL-DE-VARCES. Com. du dép. de l'Isère, arr. de Grenoble, cant. de Vif; 546 hab.

SAINT-PAUL-DE-VERN. Com. du dép. du Lot, arr. de Figeac, cant. de Saint-Céré; 506 hab.

SAINT-PAUL-DE-VÉZELIN. Com. de la Loire, arr. de Roanne, cant. de Saint-Germain-Laval; 705 hab.

SAINT-PAUL-D'IZEAUX. Com. du dép. de l'Isère, arr. de Saint-Marcellin, cant. de Tullins; 407 hab.

SAINT-PAUL-D'OUEIL. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Saint-Gaudens, cant. de Bagnères-de-Luchon; 212 hab.

SAINT-PAUL-DU-BOIS. Com. du dép. de Maine-et-Loire, arr. de Saumur, cant. de Vihiers; 1.071 hab.

SAINT-PAUL-DU-VERNAY. Com. du dép. du Calvados, arr. de Bayeux, cant. de Balleroy; 959 hab.

SAINT-PAUL-D'UZORE (*Sanctus Paulus d'Isoro*). Com. du dép. de la Loire, arr. et cant. de Montbrison; 226 hab. Sur un dyke basaltique de la plaine du Forez, ruines d'une église jadis décorée de fresques.

SAINT-PAUL-EN-BORN. Com. du dép. des Landes, arr. de Mont-de-Marsan, cant. de Mimizan; 975 hab. Stat. du chem. de fer du Midi.

SAINT-PAUL-EN-CORNILLON. Com. du dép. de la Loire, arr. de Saint-Etienne, cant. du Chambon; 607 hab. Primitivement prieuré bénédictin, relevant de l'abbaye de l'île Barbe et réuni, en 1453, au prieuré de Firminy.

SAINT-PAUL-EN-GÂTINE. Com. du dép. des Deux-Sèvres, arr. de Parthenay, cant. de Moncoutant; 1.232 hab.

SAINT-PAUL-EN-JARRET. Com. du dép. de la Loire, arr. de Saint-Etienne, cant. de Rive-de-Gier; 3.568 hab. Exploitation de houille. Fabr. de jouets, de lacets, de porte-plume et porte-mine, de carton-bois; moulinage de soie. Patrie du chirurgien *Lisfranc* (V. ce nom).

SAINT-PAUL-EN-PAREDS. Com. du dép. de la Vendée, arr. de La Roche-sur-Yon, cant. des Herbiers; 761 hab.

SAINT-PAUL-ET-VALMALLE. Com. du dép. de l'Hérault, arr. de Montpellier, cant. d'Aniane; 317 hab.

SAINT-PAUL-LABOUFFIE. Com. du dép. du Lot, arr. de Cahors, cant. de Castelnau; 560 hab.

SAINT-PAUL-LA-COSTE. Com. du dép. du Gard, arr. et cant. (O.) d'Alais; 612 hab. Filature et moulinage de soie. Ancien château de Mandajors.

SAINT-PAUL-LA-ROCHE. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Nontron, cant. de Jumilhac-le-Grand; 1.818 hab.

SAINT-PAUL-LE-FROID. Com. du dép. de la Lozère, arr. de Mende, cant. de Grandrieu; 786 hab.

SAINT-PAUL-LE-GAULTIER. Com. du dép. de la Sarthe, arr. de Mamers, cant. de Fresnay-sur-Sarthe; 852 hab.

SAINT-PAUL-LE-JEUNE. Com. du dép. de l'Ardèche, arr. de Largentière, cant. des Vans; 1.172 hab. Stat. du chem. de fer de Lyon.

SAINT-PAUL-LÈS-DAX. Com. du dép. des Landes, arr. et cant. de Dax; 3.642 hab. Forges et hauts fourneaux; tanneries et corroiries. Eglise des XIe-XVe siècles, avec chœur roman offrant à l'extérieur des arcades à chapiteaux historiés, surmontées d'une frise à bas-reliefs qui remontent aux premiers siècles du christianisme.

SAINT-PAUL-LÈS-MONESTIER. Com. du dép. de l'Isère, arr. de Grenoble, cant. de Monestier-de-Clermont; 198 hab.

SAINT-PAUL-LÈS-ROMANS. Com. du dép. de la Drôme, arr. de Valence, cant. de Romans; 937 hab. Stat. du chem. de fer de Lyon.

SAINT-PAUL-LEZ-DURANCE. Com. du dép. des Bouches-du-Rhône, arr. d'Aix, cant. de Peyrolles, sur la rive g. de la Durance; 342 hab. Eglise (XVe et XVIIIe s.) construite sur des grottes à pétrifications.

SAINT-PAUL-LIGONNE. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Ribérac, cant. de Verteillac; 678 hab.

SAINT-PAUL-MONT-PENIT. Com. du dép. de la Vendée, arr. des Sables-d'Olonne, cant. de Palluau; 761 hab.

SAINT-PAUL-SUR-RISLE. Com. du dép. de l'Eure, arr. et cant. de Pont-Audemer; 437 hab.

SAINT-PAUL-TROIS-CHÂTEAUX (*Augusta Tricastinorum*, Pline). Ch.-l. de cant. du dép. de la Drôme, arr. de Montélimar; 2.557 hab. Stat. de l'embranchement de Pierrelatte à Nyons. Vignes et mûriers. Poteries, chaux, filatures de soie. Carrière de pierres blanches. Phosphates fossiles pour engrais. Restes d'antiquités romaines. La ville fut fondée par les Tricastins, après qu'Auguste les eut séparés des Cavares. La tradition veut que saint Restitut, l'aveugle-né de l'Evangile, en ait été le premier évêque, mais l'histoire ne connaît pas d'évêque de Saint-Paul avant saint Sulpice (280). La cathédrale est le type de l'architecture romane provençale. L'archéologue dauphinois, Fernand de Saint-Andéol, la fait remonter à la fin du VIIIe siècle (vers 792), en indiquant les modifications qui y furent apportées du XIe au XIIIe siècle. En 1408, l'évêque de Saint-Paul fit un pariage avec le roi dauphin, par lequel il lui transportait la plus grande partie de ses droits de souveraineté. Patrie de Sibour, évêque de Paris.

BIBL.: BOYER DE SAINTE-MARTHE, *Histoire de l'église cathédrale de Saint-Paul-Trois-Châteaux*, 1710. — *Histoire des églises de Saint-Paul-Trois-Châteaux et de Vaison*, 1731. — JOUVE, *Notice historique sur l'ancienne cathédrale de Saint-Paul-Trois-Châteaux*; Caen, 1865. — FERNAND DE SAINT-ANDÉOL, *l'Eglise cathédrale de Notre-Dame de Saint-Paul-Trois-Châteaux*, 1869.

SAINT-PAUL (François-Paul BARLETTI DE), grammairien et pédagogue français, né à Paris en 1734, mort à Paris en 1809. D'abord instituteur des enfants de France, il fut obligé de s'exiler à la suite d'une querelle; revenu à Paris, il fit paraître le prospectus de son *Encyclopédie élémentaire*; l'ouvrage ayant été blâmé, il se défendit avec violence et fut mis à la Bastille. Réfugié ensuite en Espagne, il ne revint en France qu'à la Révolution; il obtint alors les fonctions de professeur de grammaire générale au collège des Quatre-Nations, puis à l'école cen-

EFERUS - Recherche & Classification numérique

trale de Fontainebleau. Il s'occupait activement de l'instruction des enfants. Ses principaux ouvrages sont : *Essai sur une introduction générale et raisonnée à l'étude des langues* (Paris, 1756) ; *Moyen de se préserver des erreurs de l'usage dans l'instruction de la jeunesse* (Paris, 1781) ; *Plan d'une maison d'éducation nationale* (Rennes, 1784) ; *Encyclopédie élémentaire* (Paris, 1788) ; *Vues relatives au but et aux moyens de l'instruction du peuple* (Paris, 1793).

SAINT-PAULET. Com. du dép. de l'Aude, arr. et cant. (N.) de Castelnaudary ; 306 hab.

SAINT-PAULET-DE-CAISSON. Com. du dép. du Gard, arr. d'Uzès, cant. de Pont-Saint-Esprit ; 1.119 hab. A 4 kil. S.-O., ancien couvent de Valbonne, fondé par les chartreux en 1204, reconstruit au XVIIe s.

SAINT-PAULIEN. Ch.-l. de cant. du dép. de la Haute-Loire, arr. du Puy ; 2.717 hab, Ferme-école de Nolhac (à 3 kil. S.). Eglise du XIe s., à 3 nefs, agrandie au XIIe s. L'abside est entourée de quatre chapelles romanes, la tour gothique a une flèche dentelée. Porte romane de style bourguignon à l'entrée de l'hospice. — Saint-Paulien est l'ancien *Ruessium*, cap. des Vellaves, abandonnée du IVe au VIIe s. par les évêques qui s'établirent à *Anicium* (aujourd'hui Le Puy) pour y combattre le paganisme. — A 2 kil. S.-O., château escarpé et pittoresque de la Roche-Lambert (XVe s.). Patrie du sculpteur Pierre Julien (mort en 1804).

SAINT-PAVACE. Com. du dép. de la Sarthe, arr. et cant. (1er) du Mans ; 351 hab.

SAINT-PAVIN (Denis SANGUIN DE), poète français, né à Paris vers 1600, mort le 8 avr. 1670. Issu d'une famille ancienne dans la robe et dans l'Eglise, il était fils de Christophe Sanguin, président aux requêtes, prévôt des marchands, et d'Isabelle Séguier, fille de Nicolas, seigneur de Saint-Cyr, cousine du chancelier Séguier. Engagé, malgré son goût, dans l'état ecclésiastique, on a dit qu'il avait été pourvu de l'abbaye de Livry-en-Launoy, près Paris, localité dont la seigneurie appartenait à sa famille, pour qui elle fut érigée en marquisat (1688). Mais outre que son nom ne figure pas parmi la suite des abbés dans le *Gallia Christiana*, il est certain qu'à l'époque indiquée cette abbaye fut possédée par l'oncle de Mme de Sévigné, Christophe de Coulange. On l'a confondu sans doute avec un parent de son nom qui succéda à celui-ci. Quoi qu'il en soit, il commença cette lignée d'ecclésiastiques peu canoniques, comme Chaulieu, qui ont mieux mérité des lettres que de l'Eglise. Il fut même si bien connu pour ce qu'on appelait alors un libertin, c'est-à-dire un libre penseur, que son nom seul passa en proverbe, comme en témoignent ces vers de Boileau :

> Avant qu'un tel dessein entre dans ma pensée,
> On pourra voir la Seine à la Saint-Jean glacée...
> Saint-Sorlin janséniste et Saint-Pavin bigot.

Il ne s'en cachait pas plus que de ses mœurs épicuriennes, disant de lui-même :

> De force choses je me moque,
> Et, sans contraindre mes désirs,
> Je me donne entier aux plaisirs.

Des sonnets à Iris, des madrigaux, des épigrammes, en vers faciles, négligés, mais toujours spirituels, furent le fruit de loisirs qu'il partageait entre la muse et l'amitié. Parmi ses amis, on rencontre Des Barreaux, le poète, le grand Condé — fort *libertin* en ses jeunes ans. — Il correspondait avec Mme de Sévigné, qu'il avait rencontrée chez Christophe de Coulange, l'abbé de Livry, voisin des Sanguin. Un peu contrefait de taille, il faisait oublier cette disgrâce de la nature par sa gaieté, la finesse de son esprit. Il compte aussi parmi les goutteux célèbres, que cette infirmité n'assombrit pas. Ramené vers la fin de ses jours à une vie plus ecclésiastique par Claude Joly, depuis évêque d'Agen, il légua aux pauvres une partie de ses biens. Il fut un des derniers poètes qui ont pratiqué le sonnet, et il y excellait. Fontenelle, qui le place entre Charleval et Voiture, le goûtait beaucoup, et Sainte-Beuve a dit de lui : « Ses vers sont très soignés, le sonnet a fini avec lui : dans ses mains la pointe ne s'en est pas émoussée ». D'abord ses vers furent publiés dans les recueils de Sercy, *Poésies choisies de MM. Corneille*, etc. (1655, 2 vol. in-12), et de Barbin, *Recueil des plus belles pièces*, etc. (1692, 5 vol. in-12) ; puis réunis par Saint-Marc, avec ceux de Charleval (Amsterdam [Paris], 1759, in-12), et de nos jours dans : *Recueil complet des poésies* de Saint-Pavin (Paris, 1861). Eug. ASSE.

BIBL. : Guy PATIN, *Lettres-Valesiana*. — SAINTE-BEUVE, *Portraits de femmes* ; éd. Paris, 1884, p. 361. — CREPET, *les Poètes français*, t. II. — PERRENS, *les Libertins au XVIIe siècle* ; Paris, 1899, in-12.

SAINT-PÉ. Ch.-l. de cant. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. d'Argelès-Gazost ; 2.178 hab. Stat. du chem. de fer du Midi. Ardoisières ; carrières de marbre ; scieries mécaniques ; fabriques de toile ; clouterie. Eglise romane restaurée, dépendant, ainsi que le séminaire, d'une abbaye bénédictine.

BIBL. : BASCLE DE LAGRÈZE, *Monographie de Saint-Pé* ; Paris, 1850, in-8.

SAINT-PÉ-D'ARDET. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Saint-Gaudens, cant. de Barbazan ; 403 hab. Fabr. de toiles. Eglise romane, comprise dans une enceinte fortifiée, souvenir de la déesse pyrénéenne d'*Artehe*.

SAINT-PÉ-DELBOSC. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Saint-Gaudens, cant. de Boulogne ; 245 hab. Pèlerinage de N.-D. d'Avezac, sur l'emplacement d'un temple de Jupiter.

SAINT-PÉ-SAINT-SIMON. Com. du dép. de Lot-et-Garonne, arr. de Nérac, cant. de Mézin ; 556 hab. Stat. du chem. de fer du Midi.

SAINT-PÉE. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. de Bayonne, cant. d'Ustarits ; 2.375 hab.

SAINT-PELLERIN. Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. de Châteaudun, cant. de Cloyes ; 502 hab. Stat. du chem. de fer de l'Etat.

SAINT-PELLERIN. Com. du dép. de la Manche, arr. de Saint-Lô, cant. de Carentan ; 408 hab.

SAINT-PÉRAN. Com. du dép. d'Ille-et-Vilaine, arr. de Montfort, cant. de Plélan ; 329 hab.

SAINT-PÉRAVY-EPREUX. Com. du dép. du Loiret, arr. de Pithiviers, cant. d'Outarville ; 386 hab.

SAINT-PÉRAVY-LA-COLOMBE. Com. du dép. du Loiret, arr. d'Orléans, cant. de Patay ; 656 hab.

SAINT-PÉRAVY (GUÉRINEAU de) (V. GUÉRINEAU).

SAINT-PÉRAY (*Sanctus Petrus Ay*, 1264). Ch.-l. de cant. du dép. de l'Ardèche, arr. de Tournon, à 4 kil. de Valence, situé en face, de l'autre côté du Rhône ; 2.569 hab. Stat. du chem. de fer de Lyon. Vins blancs mousseux renommés. Ruines du château de Crussol (XIIe s.), berceau des ducs d'Uzès. Crussol était une des dix baronnies de tour du Vivarais. Les marbres de Crussol, fort estimés dans la région, ont servi à de grands travaux de maçonnerie ou d'architecture dans les départements environnants. Au pied de la montagne, le château de Beauregard, ancienne prison d'Etat. A. M.

SAINT-PERDON. Com. du dép. des Landes, arr. et cant. de Mont-de-Marsan ; 814 hab.

SAINT-PERDOUX. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Bergerac, cant. d'Issigeac ; 204 hab.

SAINT-PERDOUX. Com. du dép. du Lot, arr. et cant. (E.) de Figeac ; 537 hab.

SAINT-PÈRE. Com. du dép. d'Ille-et-Vilaine, arr. de Saint-Malo, cant. de Châteauneuf-d'Ille-et-Vilaine ; 1.622 hab. Stat. du chem. de fer de l'Ouest.

SAINT-PÈRE. Com. du dép. du Loiret, arr. de Gien, cant. de Sully-sur-Loire ; 394 hab.

SAINT-PÈRE. Com. du dép. de la Nièvre, arr. et cant. de Cosne ; 848 hab.

SAINT-PÈRE. Com. du dép. de l'Yonne, arr. d'Avallon, cant. de Vézelay ; 906 hab. C'est là que Gérard de Rous-

EFERUS - Recherche & Classification numérique

sillon et sa femme Berthe auraient fondé au IXe siècle un monastère de religieuses, bientôt après détruit par les Normands, et transféré sur la montagne voisine, à Vézelay. Eglise paroissiale du XIIIe siècle, édifice remarquable ; nef flanquée de bas côtés, chœur circulaire avec déambulatoire sur lequel s'ouvrent des chapelles de la fin du XIIIe siècle ; en avant de l'église, porche à trois ouvertures, du milieu du XIIIe siècle ; à gauche de la façade, tour carrée, le dernier étage, octogonal, surmonté d'un toit moderne ; bas-reliefs aux tympans des trois portes de l'église ; sous le porche, tombeau de la femme d'Hugues Gaudry Guibour (1258). M. P.

SAINT-PÈRE-EN-RETZ. Ch.-l. de cant. du dép. de la Loire-Inférieure, arr. de Paimbœuf ; 3.026 hab. Stat. du chem. de fer de l'Etat.

SAINT-PERN. Com. du dép. de l'Ile-et-Vilaine, arr. de Monfort, cant. de Bécherel ; 1.268 hab.

SAINT-PERN. Nom d'une vieille famille bretonne, à laquelle se rattachent les seigneurs de Ligouyer, de Champalaune et de La Tour.

SAINT-PERREUX. Com. du dép. du Morbihan, arr. de Vannes, cant. d'Allaire ; 574 hab.

SAINT-PÉTERSBOURG. Ville de Russie, capitale de l'empire, sur les bords de la Néva et à l'entrée de ce fleuve dans le golfe de Finlande ; 1.133.000 hab. (1.270.000 avec les faubourgs).

HISTORIQUE. — *Fondation.* Saint-Pétersbourg, la plus jeune des capitales de l'Europe, fut fondée par l'empereur Pierre le Grand en juin 1703, sur l'emplacement que la ville occupe encore de nos jours, *afin d'avoir* — comme l'a si bien dit le poète russe Pouchkine — *une fenêtre ouverte sur l'Europe.* Au moment de la fondation de Saint-Pétersbourg, les rives de la Néva étaient l'objet d'une dispute entre les deux nations, russe et suédoise. Un petit fortin fut élevé, le fort Petropavlovsk (Saint-Pierre et Saint-Paul), autour duquel l'armée russe disposait ses cabanes. Un petit bâtiment, conservé encore de nos jours, servit de résidence à l'empereur. Les prisonniers de guerre, les villageois des environs, furent requis pour construire des cases ou des campements, jusqu'au jour où la victoire de *Poltava* (V. ce mot) décida le souverain à conserver définitivement cette place pour sa future capitale. Heureux de ce fait d'armes, Pierre Ier écrivit le 27 juin 1709 : « Aujourd'hui, la pierre fondamentale de Pétersbourg a été définitivement posée avec l'aide de Dieu ». Au mois de novembre de la même année, furent jetés les fondements de l'église Saint-Samson. Un mois après, un décret ordonna l'envoi à Saint-Pétersbourg de 40.000 ouvriers de l'intérieur de l'empire. D'autres appels furent faits dans le courant des trois premières années de l'existence de la ville qui portèrent bientôt le chiffre de ses habitants à plus de 150.000 individus. Les terrains et le bois de construction furent accordés gratuitement aux gens du peuple en même temps que des ordonnances sévères enjoignaient aux nobles de venir s'installer dans la nouvelle cité. La ville de Saint-Pétersbourg — ou Sankt-Peterbourg (dans la langue courante : Peterbourg) dénommée d'après le patron de l'empereur, saint Pierre, et qui porte aussi, dans le langage populaire, le nom de Piter, était fondée, et lorsque, en 1713, le premier vaisseau hollandais chargé de marchandises s'approcha de la ville, la joie de l'empereur fut si grande qu'il servit lui-même de pilote au navire qu'il amena, incognito, aux quais de la cité naissante.

La fondation de la capitale nouvelle eut bientôt des échos à l'étranger. Un plan de Saint-Pétersbourg, dû à N. de Fer et édité à Paris en 1717, porte la légende suivante : « Peters-Bourg est une Ville Nouvelle située à 49. Degrez 10. Minutes de Longitude et à 58. Degrez 40. Minutes de Latitude septentrionale dans la mer Baltique, au golfe de Finlande à l'embouchure de la Riviere de Nieva. Bâtie au commencement de ce siècle par Pierre Alexowitz Czar et grand Duc de Moscovie apresent Regnant. On croit que le Dessein de ce Prince est de faire de cette Ville la Capitale de ses Etats, et le Lieu de sa Residence ordinaire, et comme elle est sa Ville Favorite, il en a rendu l'abord facile, tant par eau que par terre... Et comme il veut rendre cette Ville très puissante par le commerce il n'y épargne n'y soins n'y dépance, non seulement les Moscovites s'y sont venus établir mais encore un grand nombre d'étrangers, qui y trouvent son Port sur, Beau et Commode, les Ruës belles et droites... »

Aussi, dès l'année 1714, on comptait à Saint-Pétersbourg plus de 34.500 constructions, dont la majeure partie n'étaient d'ailleurs que de simples masures, chaumières ou baraquements. Vers 1723, le nombre des bâtiments étrangers était de 230, et le commerce de Saint-Pétersbourg se chiffrait par plus de 1.500.000 roubles, tant à l'entrée qu'à la sortie. A la mort du grand monarque (1725), la cour abandonna Saint-Pétersbourg pour retourner à Moscou. Elle fut suivie dans sa retraite par le Sénat, les collèges et par un grand nombre de seigneurs qui n'y étaient installés que contraints par ordre de l'empereur. Cette reculade ne dura toutefois que trois années et demi, et vers 1730 la cour revint à la nouvelle capitale, mais les puissants du pays se refusaient encore à reconnaître à la nouvelle cité ses droits politiques au détriment de la vieille Moscou. L'impératrice Anne fit des efforts considérables pour attirer à Saint-Pétersbourg l'élite de la nation. Après les incendies de 1736 et 1738, un plan général fut établi pour la reconstruction et l'agrandissement de diverses demeures. Le Palais d'Hiver fut désormais considéré comme le centre de la capitale. Mais ce fut surtout sous Catherine II que l'œuvre de Pierre le Grand reçut son entier développement. En 1750, la ville ne comptait encore que 80.000 hab. ; ce chiffre atteignait près de 220.000 en 1790, et plus de 300.000 à la mort de la grande souveraine (1796). Pétersbourg était sujet à de dangereuses inondations ; son sol, en effet, dépasse à peine de 2 ou 3 m. le niveau du fleuve. En 1824, une vaste inondation faillit anéantir une partie de la ville. A cet égard, une lettre de Pierre le Grand à Mentchikov, datée de son « Paradis », comme il se plaisait à dénommer sa nouvelle résidence, est assez curieuse. « Il y avait — dit-il dans cette lettre — dans mon appartement 21 pouces d'eau au-dessus du plancher, et dans le potager, ainsi que dans la rue, de l'autre côté de la maison, on circulait librement en bateau. Cependant cela ne dura que moins de trois heures, et il était extrêmement amusant de voir les gens perchés sur les toits et les arbres, comme du temps du déluge. Quoique l'eau eût été très haute, elle ne causa que peu de dégats... » Telles furent les débuts de la capitale actuelle de l'empire russe. Alexandre Ier entreprit le dessèchement de la cité et l'embellit de parcs, de ponts, de palais et d'églises.

ETAT MODERNE. — La ville de Saint-Pétersbourg, située par 50° 56′ lat. N. et 27° 58′ long. E. de Paris, s'étend en éventail le long des bras ramifiés de la Néva et recouvre six grandes îles naturelles, une centaine d'îlots et une île artificielle formée par les canaux. Les terres fermes occupent une surface d'environ 892 kil. q. Le principal bras du fleuve traverse la ville en diagonale de l'E. à l'O. Sa largeur, dans les limites de la cité, varie de 318 à 614 m. ; la profondeur de son chenal, de 5m,20 à 12m,20 ; la longueur totale des quais est d'environ 144 kil. Les différents quartiers sont reliés entre eux par 190 ponts ou passerelles dont 20 sont en pierre, 13 en fonte, 5 en fer, 2 ponts flottants, 2 ponts suspendus. La grande Néva est traversée par 2 ponts en fer sur culées de pierre : le pont Nicolas (300 m.), le pont Alexandre II (463 m.) ; 2 ponts flottants sur pontons, le pont du Palais (295 m.), le pont Troïtzky (de la Trinité) (631 m.). Un projet est actuellement à l'étude pour remplacer ce dernier par un pont en pierre.

Aspect. Vue des bords de la Néva, la ville présente un aspect des plus agréables. Les principaux édifices sont

EFERUS - Recherche & Classification numérique

groupés dans le quartier méridional sur la rive gauche du grand bras, traversé, dans sa partie supérieure, de l'O. à l'E., par la perspective Nevsky (de la Néva) à laquelle aboutissent, de droite ou de gauche, les voies les plus animées de la capitale : rue de Kazan (*Kazanskaya*), la grande et la petite *Morskaya* (de la mer), *Sadovaya* (des jardins), *Karavannaya* (des caravanes). La bordure N. de ce quartier est occupée par les aristocratiques quais

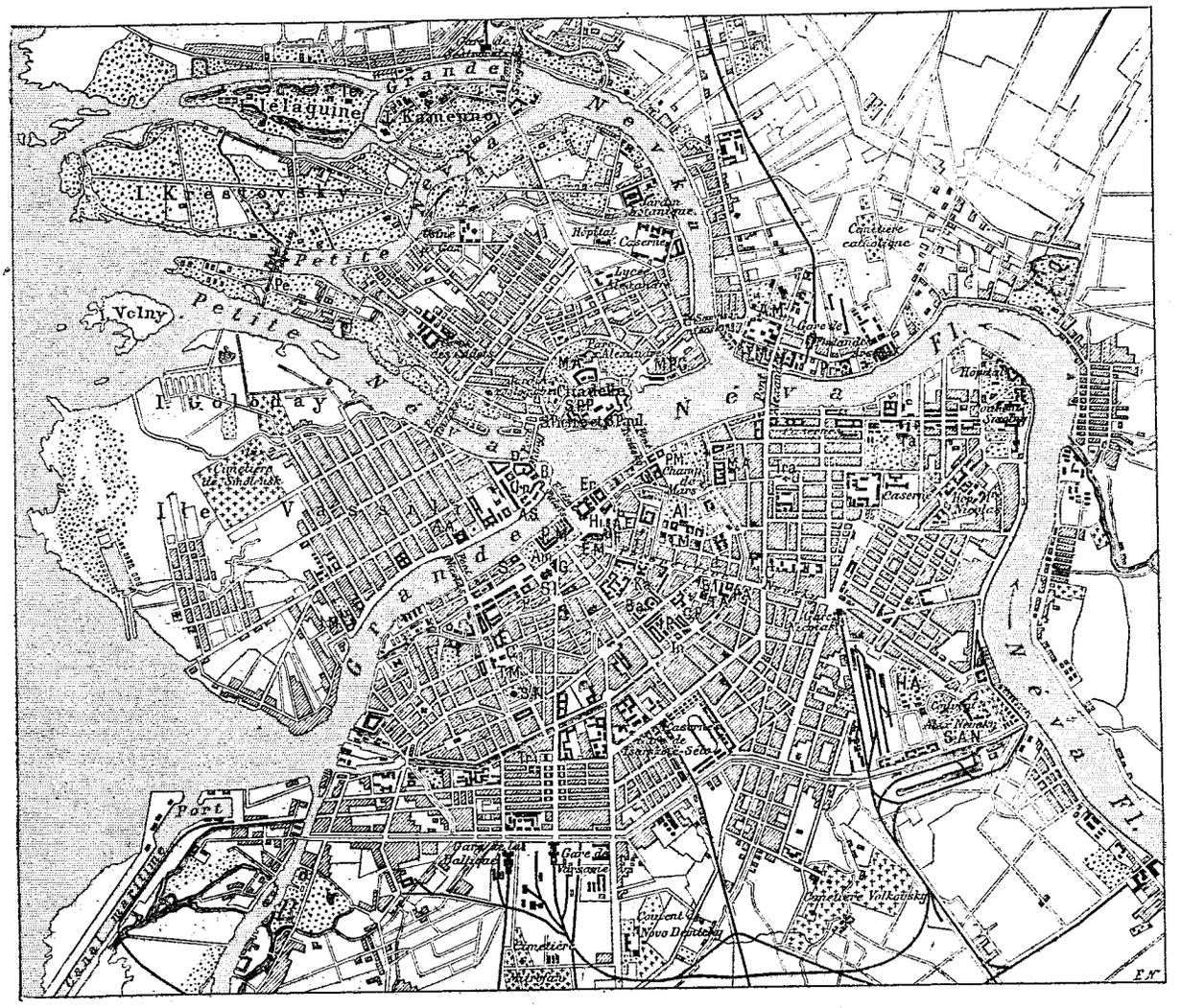

Plan de Saint-Pétersbourg, au 75.000e.

EGLISES

Ka. Cathédrale de Kazan.
S.I. — de Saint-Isaac.
S.A.N. — de St-Alex. Nevsky.
S.P.P. — de St-Pierre et St-Paul.
Tra. — de la Transfiguration.
Tri. — de la Trinité.
S.N. — Saint-Nicolas.

PALAIS

Hi. Palais d'hiver.
P.A. — Anitchkov.
P.T. — de Tauride.
P.P. — Pétrovsky.
P.I. — Iélaginsky.
P.m. — de marbre.
P.Mi. — Michel.
C.P. Hôtel du Corps des pages.
Sé. Palais du Sénat.

MINISTÈRES

Am. Amirauté.
G. Guerre.
A.E. Affaires étrangères.
F. Finances.
J. Justice.
I.P. Instruction publique.
I. Intérieur.
E.M. Etat-major.

MUSÉES

Al. Alexandre III.
A.A. Académie des Arts.
A.S. — des Sciences.
Er. Ermitage.
M.A. Musée agricole.
I.C. Institut Catherine.
B.I. Bibliothèque impériale.
Un. Université.

I.M. Institut des mines.
M.A. Musée d'artillerie.
A.M. Académie de médecine.

THÉATRES

Co. Conservatoire.
T.M. Michel.
T.A. Alexandre.
T.M. Marie.

HOPITAUX

H.O. Hôpital ophtalmique.
H.A. Hôpital Alexandre.
H.M. Hôpital militaire.

DIVERS

Ba. Banque.
P. Poste.
B. Bourse.
D. Douane.
Pr. Prison.

des Anglais et de l'Amirauté. C'est le quartier qui renferme aussi les principaux monuments et édifices de la capitale. Comme la plupart des villes neuves, les rues de Saint-Pétersbourg s'étendent en lignes droites. Elles sont généralement spacieuses et bien entretenues. Les principaux quais sont en granit. Les places publiques, au nombre de 80, et dont quelques-unes sont de dimensions démesurées, produisent souvent un effet de tristesse par leur

EFERUS - Recherche & Classification numérique

nudité. Les maisons d'habitation, dans les quartiers centraux de la ville, assez élevées, trois ou quatre étages, présentent le même aspect que dans les autres grandes villes de l'Europe. Saint-Pétersbourg est pourvu, d'autre part, de jardins et squares (au nombre d'environ 50), très fréquentés durant la belle saison. Les promenades les mieux entretenues sont les jardins d'Eté, de Tauride, d'Ekaterinhof, jardins botanique, zoologique ; parcs Krestovski, Elaguine, Petrovsk, etc.

Divisions administratives. Population. Au point de vue administratif, la ville de Saint-Pétersbourg est partagée en douze quartiers de police : Amirauté, Kazan, Spassk, Kolomna, Narva, Moscou, Alexandre Nevski, Rodjestvenniy (Nativité), Liteinaya (Monnaie), Vassiliev, Pétersbourg, Viborg. La population totale est, comme nous le savons déjà, de 1.270.000 hab. environ, y compris la population des quatre faubourgs : Schlusselbourg, Peterhof, Plustrov, Liesni. Comme la plupart des grandes villes d'Europe, la population de Saint-Pétersbourg ne cesse de progresser ; l'accroissement moyen annuel est d'environ 5.000, dû principalement à l'immigration : l'excédent des naissances sur les décès est relativement très faible, 4 °/₀₀. On compte aussi 26 °/₀₀ de naissances illégitimes. La plus forte proportion des décès est causée par la tuberculose (43,2 °/₀₀₀) ; viennent ensuite les maladies de l'appareil digestif (32,2 °/₀₀₀), les maladies des appareils respiratoires (30,4 °/₀₀₀), enfin les maladies de l'encéphale et du système nerveux en général (28,5 °/₀₀₀). Les mois où les décès sont les plus nombreux sont ceux de mars (9,8 °/₀), d'avril (9,7 °/₀), de janvier (9,3 °/₀). La mortalité la moins forte se produit en septembre (6,6 °/₀) et octobre (6,7 °/₀).

Hygiène. Climat. Au point de vue hygiénique, la capitale russe est donc moins bien favorisée. La moyenne annuelle de la température est de 3,7° C. Les moyennes mensuelles sont : janvier, — 9°,4 ; février, — 8° ; mars, — 4°,7 ; avril, + 2° ; mai, 8°,6 ; juin, 14° ; juillet, 17°,5 ; août, 15°,2 ; septembre, 10° ; octobre, 4°,3 ; novembre, 1°,9 ; décembre, — 6°,6. Grâce au voisinage de la mer, la température de Saint-Pétersbourg est moins froide que celle de Moscou, située à une latitude plus méridionale (moyenne de l'hiver à Saint-Pétersbourg, — 8°,1 ; à Moscou, — 9°,1). Mais ce qui rend particulièrement le séjour pénible à Saint-Pétersbourg, c'est la grande variation de la température dont les écarts atteignent parfois en toutes saisons et dans la même journée jusqu'à 15°. Le printemps commence généralement avec les premiers jours d'avril ; mais les froids, et quelquefois les neiges persistent même dans le courant de mai. Les journées claires et chaudes de l'été sont fréquemment interrompues par des rafales froides. La Néva, dans sa traversée de Saint-Pétersbourg est habituellement prise de glace dans les premiers jours de novembre, la débâcle a lieu dans les premiers jours d'avril. Les brouillards règnent de novembre à mars. Les longs crépuscules et les aurores hâtives suppriment souvent la nuit dans la saison d'été.

Monuments. Curiosités. Les édifices religieux présentent à Saint-Pétersbourg, comme à Moscou, les monuments les plus remarquables. La première capitale russe en renferme 230 (églises orthodoxes), plus une cinquantaine de chapelles disséminées sur divers points de la cité et ouvertes toute la journée à la dévotion des foules. Parmi ces édifices, les deux plus importants sont les cathédrales (*Sobors*) Saint-Isaac et de Kazan. La première, érigée en mémoire de Pierre le Grand en 1768 ne fut entièrement achevée qu'en 1858, sous la direction de l'architecte français, R. de Montferrand. Le plan du monument est la croix grecque. A l'extérieur, de magnifiques péristyles, des colonnes en porphyre rouge, une coupole centrale en cuivre doré et quatre coupoles latérales, des façades en granit blanc, ornées de bas-reliefs, des portes en bronze. A l'intérieur, des colonnes en malachite et en lapis-lazuli. L'ensemble est massif et sombre. L'érection de ce monument colossal, qui a coûté plus de 80 millions de fr., a nécessité en ces dernières années des dépenses supplémentaires considérables pour la construction d'un bâtiment destiné à contre-balancer, à une distance d'environ 300 m., le mouvement oscillatoire qu'on constatait dans l'édifice.

La cathédrale de Notre-Dame de Kazan (*Kazanski Sobor*), construite dans les années 1801-11, évoque le souvenir de Saint-Pierre de Rome. Un dôme haut de 20 m. domine la basilique. Le granit et le jaspe ornent la nef où sont déposés des trophées militaires ; l'argent ciselé et les pierres précieuses sont amoncelés pour parer l'iconostase et les cadres des icones. Une curiosité plus remarquable peut-être est la laure (monastère) d'Alexandre Nevski, véritable forteresse dont la première pierre a été posée par Pierre le Grand en 1712 et qui renferme dans l'une de ses cinq églises (cathédrale de la Trinité), les restes du saint vénéré ainsi que ceux de plusieurs membres de la famille impériale : la reine Praskovia, femme du tsar Ivan Alexiéevitch et de sa sœur, Nathalie ; de Pierre, fils de Pierre Ier, etc. Le cimetière attenant à ce couvent, le Père-Lachaise de Saint-Pétersbourg, renferme aussi la plupart des grands hommes de Russie, hommes politiques, guerriers, littérateurs (Schouvorov, Panine, Spéranski, Lomonossov, Von Vizn, Dostoievski, Gontcharov, Glinka, etc.).

Le noyau de la capitale russe, la citadelle de Petropavlosk, fut érigée, comme nous l'avons dit déjà, par Pierre le Grand, en 1703. Au début, les fortifications étaient en terre ; en 1706 seulement, on entreprit d'élever des fortifications en pierres et en briques telles qu'elles existent encore de nos jours. Elle occupe tout un îlot, relié à la ville par un grand pont. La citadelle proprement dite a eu des destinations diverses. Elle fut surtout pendant longtemps la grande prison politique de Saint-Pétersbourg ; ses casemates abritaient des condamnés dont quelques-uns, à en croire les rumeurs populaires, ne devaient jamais revoir le jour. Parmi les principaux hôtes de la forteresse, il faut mentionner le fils même de Pierre le Grand, Alexis, qui y mourut subitement, après une visite de son père. Alexis était le principal instrument des adversaires de Pierre, afin de contrecarrer les projets du grand réformateur. C'est là que furent aussi incarcérés les conspirateurs de 1825 et la plupart des nihilistes ; sous Alexandre II la citadelle recevait les condamnés à mort qu'elle gardait jusqu'à leur exécution. Bien que désaffectée depuis le règne d'Alexandre III, c.-à-d. depuis une vingtaine d'années, et, malgré les affirmations officielles maintes fois répétées qu'aucun détenu ne se trouve dans la forteresse, le peuple de Saint-Pétersbourg ne passe pas sans une certaine appréhension devant l'antique bastille russe et baisse ostensiblement la voix devant l'ancienne prison des nihilistes. Petropavlovsk est aussi le Saint-Denis des Russes, et sa cathédrale renferme les restes des souverains et des principaux membres de leurs familles (sauf l'empereur Pierre II enterré à Moscou) qui se sont succédé en Russie depuis Pierre le Grand. Le monument mesure 68 m. de long sur 33 de large ; sa hauteur est de 19 m. Une coupole blanche surmonte l'abside. Le temple a été plusieurs fois endommagé par la foudre. L'intérieur de l'église est orné de nombreux trophées militaires. Les tombeaux occupent, sans ordre ni symétrie, toute la nef. Quelques-uns portent des inscriptions ; pour d'autres, des plaques fixées au mur indiquent le rang du défunt. L'église est entourée, au dehors, d'un vaste jardin où sont enterrés tous les commandants de la forteresse. L'accès à la citadelle, comme à l'intérieur de l'église, est toujours libre.

Parmi les autres édifices religieux, il y a lieu de citer le couvent Novodievitchi (des Vierges), la cathédrale de la Trinité (1711), l'église Saint-Samson (1709-40), Saint-Vladimir, etc. Saint-Pétersbourg possède, en outre, 4 églises catholiques, autant de temples et chapelles pour le culte protestant, 2 synagogues, 3 mosquées. Les divers palais de la ville se distinguent par une grande ampleur des proportions ; la décoration extérieure est toutefois très

EFERUS - Recherche & Classification numérique

sobre. Le plus ancien est le Palais d'Eté, construit par Pierre le Grand déjà en 1712.

Le Palais d'Hiver, immense quadrilatère, muni à la façade de nombreuses colonnes, mais lourd et d'un aspect morne. L'intérieur, par contre, est d'une grande richesse. Viennent ensuite le palais Anitchkov, résidence modeste, habitée de préférence par les derniers monarques, le nouveau palais Mikhaïlov, diverses autres grandes constructions, demeures des membres de la famille impériale (grands-ducs Constantin, Vladimir, Alexis, grande-duchesse

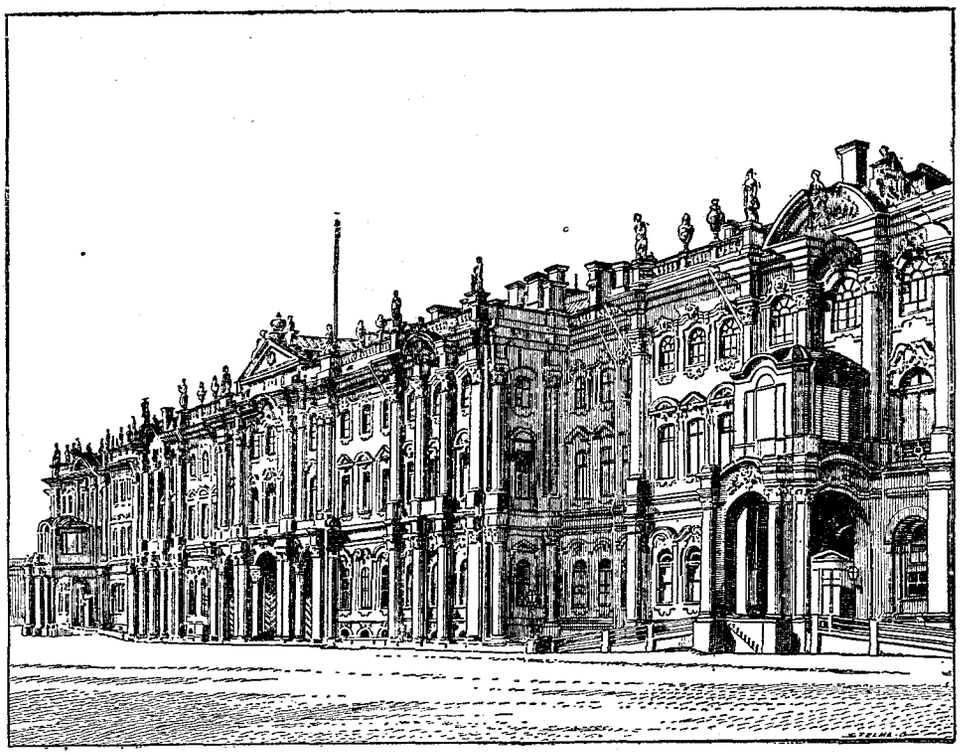

Palais d'hiver, à Saint-Pétersbourg.

Marie) ou de riches seigneurs, Strogonov, Scheremetiev. A citer aussi l'inévitable *goslini dvor* (littéralement : maison des Hôtes), qu'on trouve dans beaucoup d'autres villes importantes, sorte de Palais Royal, vaste bâtiment quadrilatère, à arcades, qui renferme les magasins les plus luxueux de la capitale.

Musées, bibliothèques. Les musées, les bibliothèques, les écoles, les institutions de bienfaisance que possède Saint-Pétersbourg sont dignes de la capitale d'un grand empire. Au premier rang se place le musée de l'*Ermitage* (V. ce mot) créé en 1768, les musées des diverses académies, musée minéralogique, botanique, de la marine, la Bibliothèque impériale. Les écoles publiques sont au nombre de plus de 860, dont 20 écoles supérieures : université, école de médecine militaire, séminaires orthodoxe et catholique romain, école technique, écoles des mines, des forêts, institut médical pour femmes, etc. Ecoles d'enseignement secondaire, 128, dont 66 pour garçons (13.000 élèves) et 62 pour filles, y compris les établissements dépendant de l'institution Impératrice Marie. Ecoles primaires, pour garçons, filles et mixtes, 715, avec environ 33.000 élèves (17.000 garçons, 16.000 filles).

Les sociétés de bienfaisance, les établissements hospitaliers, les œuvres de charité sont également fort nombreux et la ville compte 108 hôpitaux et hospices. Saint-Pétersbourg possède 13 théâtres et 1 cirque. Quelques-uns, dépendances de jardins publics, n'ouvrent toutefois que durant la saison d'été. Les trois établissements impériaux sont : le Théâtre impérial Marie, réservé aux œuvres (opéras) russes ; le théâtre Michel, qui joue des pièces françaises et russes ; le théâtre Alexandre — analogue à la Comédie-Française de Paris — qui représente des drames et des comédies. Divers clubs ou cercles contribuent puissamment à donner à la ville, durant la belle saison, c.-à-d. en hiver, une grande gaieté et de l'animation. C'est à cette époque de l'année, en effet, que les rues de Saint-Pétersbourg s'animent particulièrement, les diverses voies, rues ou bras du fleuve, sont sillonnés par les nombreux traîneaux ; les réceptions, soirées et bals très suivis battent leur plein. Durant l'été, la majeure partie des citadins aisés quittent la capitale pour se répandre aux environs (Schlusselbourg, Oranienbaum, Peterhof, Tzarskoé-Selo, Gatchino), ou à l'étranger.

Parmi les monuments décoratifs de la grande cité russe, nous devons citer les deux statues équestres de Pierre le Grand, dont la principale, érigée en 1782, est due au Français Falconet et à Mlle Callot. La statue repose sur un énorme rocher, monolithe amené de Finlande, et ne porte que cette inscription (sur une face en latin, sur l'autre, en russe) : A Pierre Ier, Catherine II ; une statue (1873) et un buste (1888) de l'impératrice Catherine II ; colonne d'Alexandre Ier, œuvre de l'architecte Montferrand (1834) ; statue équestre de Nicolas Ier ; arc de triomphe de Moscou, en souvenir des victoires de 1826-31 ; arc de triomphe de la Narva (souvenir de 1814) ; monument en mémoire de la guerre de 1877-78 ; statues de Joukovski, de Krylov, de Pouchkine, de l'explorateur Prjevalski, etc.

La *vie* à Saint-Pétersbourg, assez luxueuse, est relativement fort chère, et les dépenses journalières des classes moyennes, proportionnellement fort supérieures à celles

EFERUS - Recherche & Classification numérique

des autres capitales de l'Europe : Paris, Berlin, Vienne ou Londres. La cause en est surtout dans l'éloignement des centres de production des objets nécessaires à l'alimentation. Les loyers sont également — en comparaison avec les autres capitales de l'Europe — fort élevés. Les maisons d'habitation sont au nombre d'environ 23.000, dont la majeure partie (13.000) en maçonnerie ; le restant en bois.

La surveillance de police est très étroite ; tout changement de domicile doit être porté à la connaissance de la police du quartier. Les hôteliers ne peuvent accepter aucun individu sans papiers. Ces mesures vexatoires, pour ceux qui n'y sont pas habitués surtout, assurent toutefois une certaine sécurité aux habitants ; les délits les plus fréquents sont le vagabondage, l'ivresse et le vol. Les meurtres sont rares. — La moyenne des arrestations est de 340 individus par semaine, dont 240 hommes, 100 femmes.

Les étrangers proprement dits, habitant d'une manière permanente Saint-Pétersbourg, sont relativement peu nombreux, 25.000 environ, dont plus de la moitié (14.000) sujets allemands. Parmi les sujets des autres pays, on compte (en chiffres approximatifs) : Français, 2.200 ; Anglais, 2.000 ; Autrichiens, 1.400 ; Suisses, 1.300 ; Scandinaves, 1.200 ; Italiens, 500 ; d'autres nationalités (Danois, Hollandais, Turcs, Slaves du Sud, Asiatiques), 2.500.

Au point de vue de la profession, on distingue : professions industrielles et commerçants, 56 % de la population ; propriétaires et rentiers, 4 % ; retraités ou pensionnés par l'Etat ou par diverses institutions, 2,7 % ; administration, 6,7 % ; armées de terre et de mer, 4,2 % ; professions dites libérales (enseignement, artistes), 5,7 % ; concierges, gardiens, 3,7 % ; domestiques, 10 %. Ce taux élevé de la domesticité (près de 14 %, en comprenant dans cette catégorie les concierges et gardiens) n'est pas particulier à la capitale de Russie. C'est l'un des défauts primordiaux de la société russe, où la considération se taxe habituellement au chiffre des domestiques. Un ménage de petits bourgeois, jouissant d'un revenu de 2.000 ou 3.000 fr. par an se trouve déshonoré s'il n'a pas un ou deux domestiques à son service. Dans certaines familles seigneuriales, le nombre des domestiques est le double ou le triple de celui des membres de la famille. Les habitudes d'indolence contractées ou honorées durant l'époque du servage, semblent être les principales causes de cette disposition particulière d'esprit dans la société russe moderne.

Commerce. Navigation. Industrie. — Saint-Pétersbourg n'est pas seulement la première ville de l'empire russe au point de vue administratif ; elle occupe aussi la première place dans le mouvement commercial, et son port, malgré qu'il soit assez défectueux — aucune amélioration notable n'y a été apportée depuis son premier établissement — est aussi le plus fréquenté de tous les ports de l'empire. La durée de la navigation est d'environ deux cent vingt jours, des premiers jours de mai à décembre. Là encore, il y a lieu de distinguer le commerce intérieur qui se fait par le fleuve et par les voies ferrées. L'ensemble des marchandises importées à Saint-Pétersbourg est d'environ 304.000 pouds, dont un tiers environ amené par chemin de fer. Il en est exporté, pour l'intérieur, environ 40.000 pouds, dont une faible partie (6.000 p.) par la Néva. Les objets de consommation constituent naturellement la plus grande partie des articles introduits dans la ville : froment (160 pouds environ), seigle (6.300 p.), foin (38.000 p.), farine (20.000 p.), sucre, liqueurs, etc. Saint-Pétersbourg consomme aussi environ 180.000 têtes de bétail et 35.000 porcs. La ville reçoit environ 100.000 pouds de bois de chauffage, et 50.000 pouds de bois de construction. Les sorties portent principalement sur les objets manufacturés (objets en métal, 3.500 pouds), tissus, cotonnades (1.000 pouds chaque).

Pour le commerce maritime, extérieur, *Cronstadt* (V. ce mot) sert en quelque sorte d'avant-port à Saint-Pétersbourg. Les navires à fort tirant d'eau ne pouvaient approcher de la capitale. Un canal, long de 27 kil. et large de 70 à 90 m., a été établi en 1877-1885, dans la mer même, entre la capitale de la Russie et Cronstadt. La baie à Saint-Pétersbourg tend toutefois à s'ensabler, et nombre de capitaines préfèrent décharger leurs marchandises à Cronstadt pour être transportées sur des barques à la capitale. Les données recueillies par l'administration des douanes se reportent donc au mouvement général comprenant les deux ports. Ce mouvement, tant à l'entrée qu'à la sortie, est d'environ 2.100 bâtiments, avec un tonnage de près de 1.500.000 tonnes.

L'industrie sous toutes ses formes occupe un personnel de près de 230.000 individus, répartis dans plus de 500 usines, fabriques et ateliers et produisant pour une somme de près de 200 millions de roubles. Les petits industriels sont également assez nombreux (45.000 environ) et produisent pour près de 80 millions de roubles par an. Parmi les commerçants, on comptait, en 1896 : 1.215 de 1re guilde ; 7.541 de 2e guilde ; 15.000 autres patentés ; 2.500 commerçants avec patentes temporaires ou sans patentes, soit au total 26.272 négociants et commerçants.

Transports. Saint-Pétersbourg est relié avec l'intérieur du pays et avec sa banlieue par sept lignes de chemins de fer. Dans l'intérieur de la ville, la communication est assurée par les nombreuses voitures de louage, *drojki* ou traîneaux, d'un prix généralement très abordable (à débattre entre le voyageur et le cocher) et par des lignes de tramways, d'une longueur totale de 134 kil. En 1898, les tramways de Saint-Pétersbourg ont transporté 68.616.025 voyageurs. Un service de bateaux existe aussi sur la Néva pour le transport des voyageurs d'une rive à l'autre ou à l'un des faubourgs.

Comme les autres villes importantes de l'empire, Saint-Pétersbourg possède une administration municipale qui comprend la *douma* (conseil) et les divers *oupravа* (administrations exécutives de différents corps de professions ou de mètiers). Le préfet de police est chargé du maintien de l'ordre. Il donne audience, tous les jours, à certaines heures, à tous les solliciteurs. Le budget ordinaire de la ville est d'environ 14 millions de roubles par an, dont 3 millions de dépenses extraordinaires.

Le *gouvernement* de Saint-Pétersbourg, l'un des plus septentrionaux de la Russie d'Europe, occupe une superficie de 44.000 kil. q. (l'île Kotline avec Cronstadt non comprise, cette île étant soumise à un régime spécial). Région basse, marécageuse ; le sol argileux renferme aussi de grandes quantités de tourbe d'excellente qualité. En bordure sur le golfe de Finlande et des lacs Ladoga et Tchoud, la région est sillonnée, en outre, par de nombreux et importants cours d'eau : Néva, Tosna, Ijora, Volkhov, Tigoda, Narova, Louga, dont quelques-uns ont été rendus navigables sur de longs parcours. Grâce à l'importance politique et administrative de la contrée (voisinage de la capitale), de grands travaux d'assèchement de marais et de canalisation ont rendu la province plus ou moins habitable. Le climat est sévère, humide, très variable, mais généralement moins froid que dans le centre et dans l'E. de l'empire, ce qui permet d'y entretenir diverses plantes et arbustes destinés à l'usage privé et public de la capitale. La neuvième partie environ de toutes les terres est livrée à la culture ; un cinquième est occupé par les luzernes, un huitième est considéré comme impropre à toute culture ; le restant est couvert de forêts. La banlieue immédiate de la capitale (Peterhof, Schlusselbourg, Oranienbaum, Pavlovsk, etc.) renferme des sites fort pittoresques, très fréquentés durant la saison estivale. Les diverses constructions, pour la plupart en bois, qui bordent le golfe et les lacs et qui servent de villégiatures aux habitants de Saint-Pétersbourg, présentent souvent un ensemble très harmonieux et donnent

EFERUS - Recherche & Classification numérique

une haute idée de l'habileté de l'ouvrier russe pour le travail du bois.

Les mouvements industriels et commerciaux dans le gouvernement de Saint-Pétersbourg sont peu importants et limités aux produits qui trouvent leur écoulement dans la capitale (produits animaux, végétaux). On y compte environ 330 usines et fabriques diverses avec une production annuelle d'une vingtaine de millions de roubles.

P. LEMOSOF.

SAINT-PÉVER. Com. du dép. des Côtes-du-Nord, arr. de Guingamp, cant. de Plouagat; 715 hab. Chapelle d'Avaugour (XVe s.), avec retable du XVe. Siège d'une des premières baronnies de Bretagne.

SAINT-PÉXINE. Com. du dép. de la Vendée, arr. de La Roche-sur-Yon, cant. de Mareuil; 475 hab.

SAINT-PEY-D'ARMENS. Com. du dép. de la Gironde, arr. de Libourne, cant. de Castillon; 350 hab.

SAINT-PEY-DE-CASTETS. Com. du dép. de la Gironde, arr. de Libourne, cant. de Pujols; 751 hab.

SAINT-PHAL. Com. du dép. de l'Aube, arr. de Troyes, cant. d'Ervy; 564 hab. Eglise du XVIe s. dédiée à saint Phal (Fidolus, moine du VIe s.

SAINT-PHILBERT-DE-BOUAINE. Com. du dép. de la Vendée, arr. de La Roche-sur-Yon, cant. de Rocheservière; 2.323 hab.

SAINT-PHILBERT-DE-GRAND-LIEU. Ch.-l. de cant. du dép. de la Loire-Inférieure, arr. de Nantes, sur la Boulogne (tributaire du lac de Grand-Lieu); 3.975 hab. Eglise du XVIe s. bâtie sur une crypte du XIe s., avec le cercueil de saint Philibert (vide). — En 819 les moines de Noirmoutier fondèrent une abbaye à Déaz, puis, pour échapper aux Normands, s'enfuirent en 848 ne laissant subsister qu'un prieuré près du lac de Grand-Lieu.

SAINT-PHILBERT-DES-CHAMPS. Com. du dép. du Calvados, arr. de Pont-l'Evêque, cant. de Blangy-le-Château; 457 hab.

SAINT-PHILBERT-DU-PEUPLE. Com. du dép. de Maine-et-Loire, arr. de Baugé, cant. de Longué; 896 hab.

SAINT-PHILBERT-DU-PONT-CHARRAULT. Com. du dép. de la Vendée, arr. de La Roche-sur-Yon, cant. de Chantonnay; 1.506 hab. Monuments mégalithiques.

SAINT-PHILBERT-EN-MAUGES. Com. du dép. de Maine-et-Loire, arr. de Cholet, cant. de Beaupréau; 382 hab. Tissage mécanique. Château des XVe-XVIe siècles.

SAINT-PHILBERT-SUR-BOISSEY. Com. du dép. de l'Eure, arr. de Pont-Audemer, cant. de Bourgtheroulde; 88 hab.

SAINT-PHILBERT-SUR-ORNE. Com. du dép. de l'Orne, arr. d'Argentan, cant. de Putanges; 242 hab.

SAINT-PHILBERT-SUR-RISLE. Com. du dép. de l'Eure, arr. de Pont-Audemer, cant. de Montfort-sur-Risle; 1.099 hab.

SAINT-PHILIBERT. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Dijon, cant. de Gevrey-Chambertin; 133 hab.

SAINT-PHILIBERT. Com. du dép. du Morbihan, arr. de Lorient, cant. d'Auray; 657 hab.

SAINT-PHILIPPE-D'AIGUILLE. Com. du dép. de la Gironde, arr. de Libourne, cant. de Castillon; 494 hab. Carrières de pierre. Bons vins rouges et blancs (vignoble du château de l'Aiguille).

SAINT-PHILIPPE-DE-SEIGNAC. Com. du dép. de la Gironde, arr. de Libourne, cant. de Sainte-Foy-la-Grande; 248 hab. Château de Bourgognade, avec tours carrées (XVIe siècle), au pied d'une colline percée de grottes.

SAINT-PIAT. Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. de Chartres, cant. de Maintenon; 654 hab. Stat. du chem. de fer de l'Ouest. Curieux sarcophages du IVe siècle dans l'église. Au N., restes du château de Grogneul (donné à Mme de Maintenon par Louis XIV). Près de Changé, remarquable dolmen du *Berceau*.

SAINT-PIERRE ET SAINT-PAUL (Ordre de). L'ordre de Saint-Pierre avait été créé en 1520 par le pape Léon X, comme une milice destinée à protéger les côtes des Etats de l'Eglise contre les pirates musulmans. L'ordre de Saint-Paul eut pour fondateur le pape Paul III qui, en 1540, le réunit à celui de Saint-Pierre sous le vocable d'*ordre de Saint-Pierre et de Saint-Paul*. Il a depuis longtemps cessé d'exister.

SAINT-PIERRE (Montagne de) (V. PAYS-BAS, t. XXVI, p. 162).

SAINT-PIERRE (Ile de), dans le lac de Bienne, en Suisse. C'est une colline pittoresque dont le point culminant a une quarantaine de mètres d'alt. au-dessus du niveau du lac. Les plages S. et O. sont très riantes, couvertes de prairies et de vignes. Le sommet est occupé par une belle forêt dans laquelle se trouvent des chênes superbes. L'île appartient à l'hospice bourgeois de la ville de Berne. Le régisseur a organisé une pension à l'usage de ceux qui, pour se reposer, fuient le bruit et les foules. Jean-Jacques Rousseau, obligé dès 1764 d'errer d'exil en exil, se réfugia en 1765 à l'île de Saint-Pierre, où il ne demandait qu'à vivre tranquille et ignoré du monde. Il ne put y rester que quelques semaines; le gouvernement oligarchique de Berne l'en expulsa bientôt pour complaire à ses persécuteurs. On montre la chambre qu'il occupait.

SAINT-PIERRE. Ville maritime de l'île de la Réunion (océan Indien), ch.-l. de l'arr. de Sous-le-Vent, sur la côte méridionale, à l'embouchure de la Rivière d'Abord; 24.465 hab. Terminus du chemin de fer (124 kil.) qui fait le tour de l'île et passe par Saint-Denis et les villes du littoral. La ville est bâtie régulièrement, ombragée, pourvue d'eau et propre; elle possède le seul port sûr de l'île, construit en 1854 à l'embouchure de la Rivière d'Abord, et une passe naturelle de 15 m. de fond, entre les murs de bancs madréporiques. Le mouvement de la navigation a été, en 1887, de 160 navires, et le mouvement commercial atteint 26 millions 100.000 fr. pour l'importation et 4.850.000 fr. pour l'exportation.

SAINT-PIERRE. Ville maritime de la Martinique, ch.-l. d'arrondissement; 25.792 hab. A 22 kil. de Fort-de-France, sur une anse de la côte O. ouverte aux vents du N.-O., Saint-Pierre est pourtant la principale ville commerciale de la Martinique; possédant un dépôt de charbon, elle est visitée régulièrement par les transatlantiques français et anglais. Elle est en outre reliée à Fort-de-France par un service journalier de bateaux et par une ligne télégraphique; mais les mornes qui l'enserrent de tous côtés ont empêché l'établissement d'un chemin de fer. La rade est peu fortifiée et éclairée par trois phares. La ville est divisée en deux quartiers, le *Mouillage* et le *Fort;* le premier est peu salubre. Les rues sont pavées ou macadamisées; les maisons ont deux ou trois étages. L'eau est abondamment fournie par la rivière *Roxelane* et la source *Morestin*. Il pleut beaucoup à Saint-Pierre; les observations de cinquante ans donnent une moyenne annuelle de 2.399 millim. La ville possède un jardin des plantes destiné à l'acclimatation des végétaux étrangers et bien entretenu. L. M.

SAINT-PIERRE. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Vervins, cant. de Sains-Richaumont; 185 hab.

SAINT-PIERRE. Com. du dép. des Basses-Alpes, arr. de Castellane, cant. d'Entrevaux; 105 hab.

SAINT-PIERRE. Com. du dép. du Cantal, arr. de Mauriac, cant. de Saignes; 452 hab.

SAINT-PIERRE. Ch.-l. de cant. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de Marennes; 4.419 hab.

SAINT-PIERRE. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Toulouse, cant. de Verfeil; 206 hab.

SAINT-PIERRE. Com. du dép. du Jura, arr. de Saint-Claude, cant. de Saint-Laurent; 309 hab.

SAINT-PIERRE. Com. du dép. du Morbihan, arr. de Lorient, cant. de Quiberon; 1.885 hab. Stat. du chem. de fer d'Orléans. Fabr. de conserves alimentaires. Monuments mégalithiques.

EFERUS - Recherche & Classification numérique

SAINT-PIERRE-À-ARNES. Com. du dép. des Ardennes, arr. de Vouziers, cant. de Machault ; 114 hab.

SAINT-PIERRE-À-CHAMP. Com. du dép. des Deux-Sèvres, arr. de Bressuire, cant. d'Argenton-Château ; 496 hab.

SAINT-PIERRE-À-GOUY. Com. du dép. de la Somme, arr. d'Amiens, cant. de Picquigny ; 68 hab.

SAINT-PIERRE-AIGLE. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Soissons, cant. de Vic-sur-Aisne ; 497 hab.

SAINT-PIERRE-AUX-OIES. Com. du dép. de la Marne, arr. de Châlons-sur-Marne, cant. d'Ecury-sur-Coole ; 152 h.

SAINT-PIERRE-AVEZ. Com. du dép. des Hautes-Alpes, arr. de Gap, cant. de Ribiers ; 134 hab.

SAINT-PIERRE-AZIF. Com. du dép. du Calvados, arr. de Pont-l'Evêque, cant. de Dozulé ; 335 hab. Eglise (XVe au XVIIe s.) : vitraux, belle statue tombale du XIVe siècle. Source débitant un million de litres par jour qui a été captée pour alimenter Trouville.

SAINT-PIERRE-BÉNOUVILLE. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Dieppe, cant. de Tôtes ; 483 hab. Eglise de Dracqueville (XIIIe et XVe s. : bas-relief en bois).

SAINT-PIERRE-BROUCK. Com. du dép. du Nord, arr. de Dunkerque, cant. de Bourbourg ; 756 hab. Stat. du chem. de fer du Nord.

SAINT-PIERRE-CANIVET. Com. du dép. du Calvados, arr. et cant. (N.) de Falaise ; 320 hab.

SAINT-PIERRE-CHÉRIGNAT. Com. du dép. de la Creuse, arr. et cant. de Bourganeuf ; 705 hab.

SAINT-PIERRE-COLAMINE. Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. d'Issoire, cant. de Besse ; 559 hab. Au N., grottes de Jonas, village sous-terrain creusé dans le roc. Ancienne église romane.

SAINT-PIERRE-D'ALBIGNY. Ch.-l. de cant. du dép. de la Savoie, arr. de Chambéry au pied de la Dent d'Arclusaz (2046^m^), sur la rive dr. de l'Isère ; 2.931 hab. Stat. du chem. de fer de Lyon. Fabr. de soieries. Eglise romane. Au N.-E., ruines pittoresques du château de Miolans (qui fut une prison d'Etat).

SAINT-PIERRE-D'ALLEVARD. Com. du dép. de l'Isère, arr. de Grenoble, cant. d'Allevard ; 1.827 hab. Carrières d'albâtre abandonnées. Minerai de fer employé par le Creusot. Eglise romane. Ancien château de *Roche-Commiers* et vieille tour dite d'*Aquin*.

SAINT-PIERRE-D'ALVEY. Com. du dép. de la Savoie, arr. de Chambéry, cant. d'Yenne ; 415 hab.

SAINT-PIERRE-D'AMILLY. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de Rochefort, cant. de Surgères ; 549 hab.

SAINT-PIERRE-D'ARGENSON. Com. du dép. des Hautes-Alpes, arr. de Gap, cant. d'Aspres-sur-Buech ; 357 hab. Stat. du chem. de fer de Lyon. Eau minérale bicarbonatée ferrugineuse (dyspepsie, chlorose, etc.), fournie par la source dite *Fontaine vineuse*.

SAINT-PIERRE-D'ARTHÉGLISE. Com. du dép. de la Manche, arr. de Valognes, cant. de Barneville ; 278 hab.

SAINT-PIERRE-D'AUBEZIES. Com. du dép. du Gers, arr. de Mirande, cant. d'Aignan ; 185 hab.

SAINT-PIERRE-D'AURILLAC. Com du dép. de la Gironde, arr. de La Réole, cant. de Saint-Macaire ; 1.177 hab. Stat. du chem. de fer du Midi.

SAINT-PIERRE-D'AUTILS. Com. du dép. de l'Eure, arr. d'Evreux, cant. de Vernon ; 563 hab.

SAINT-PIERRE-DE-BAILLEUL. Com. du dép. de l'Eure, arr. de Louviers, cant. de Gaillon ; 488 hab.

SAINT-PIERRE-DE-BAT. Com. du dép. de la Gironde, arr. de La Réole, cant. de Targon ; 397 hab.

SAINT-PIERRE-DE-BELLEVILLE. Com. du dép. de la Savoie, arr. de Saint-Jean-de-Maurienne, cant. d'Aiguebelle ; 264 hab.

SAINT-PIERRE-DE-BŒUF. Com. du dép. de la Loire. arr. de Saint-Etienne, cant. de Pélussin ; 1.149 hab. Stat. du chem. de fer de Lyon. Fabr. de soieries. Petit port sur le Rhône.

SAINT-PIERRE-DE-BRESSIEUX. Com. du dép. de l'Isère, arr. de Saint-Marcellin, cant. de Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs ; 1.012 hab.

SAINT-PIERRE-DE-BUZET. Com. du dép. de Lot-et-Garonne, arr. de Nérac, cant. de Damazan ; 338 hab.

SAINT-PIERRE-DE-CERNIÈRES. Com. du dép. de l'Eure, arr. de Bernay, cant. de Broglie ; 400 hab.

SAINT-PIERRE-DE-CHANDIEU. Com. du dép. de l'Isère, arr. de Vienne, cant. d'Heyrieux ; 1.184 hab.

SAINT-PIERRE-DE-CHARTREUSE. Com. du dép. de l'Isère, arr. de Grenoble, cant. de Saint-Laurent-du-Pont ; 1.285 hab. A 849 m. d'altitude, source bicarbonatée sodique, près du col de la Saulce. Belle source de Guiers-Mort, à l'E., au-dessus du joli village de Perquelin. A 3 kil. N.-O., célèbre couvent de la Grande-Chartreuse.

SAINT-PIERRE-DE-CHERENNES. Com. du dép. de l'Isère, arr. de Saint-Marcellin, cant. de Pont-en-Royans ; 385 hab.

SAINT-PIERRE-DE-CHEVILLÉ. Com. du dép. de la Sarthe, arr. de Saint-Calais, cant. de Château-du-Loir ; 654 hab.

SAINT-PIERRE-DE-CHIGNAC. Ch.-l. de cant. du dép. de la Dordogne, arr. de Périgueux ; 952 hab. Stat. du chem. de fer d'Orléans.

SAINT-PIERRE-DE-CLAIRAC. Com. du dép. de Lot-et-Garonne, arr. d'Agen, cant. de Puymirol ; 620 hab.

SAINT-PIERRE-DE-CÔLE. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Nontron, cant. de Thiviers ; 995 hab.

SAINT-PIERRE-DE-COLOMBIER. Com. du dép. de l'Ardèche, arr. de Largentière, cant. de Burzet ; 932 hab. Moulinage de soie.

SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES. Com. du dép. de l'Eure, arr. de Pont-Audemer, cant. de Cormeilles ; 770 hab. Eglise (XIIIe et XIVe s.) : pannaux sculptés de la Renaissance. Château de Malou. L'ancienne abbaye bénédictine de Cormeilles (1055) n'a pas laissé de traces.

SAINT-PIERRE-DE-COUTANCES. Com. du dép. de la Manche, arr. et cant. de Coutances ; 212 hab.

SAINT-PIERRE-DE-CURTILLE. Com. du dép. de la Savoie, arr. de Chambéry, cant. de Ruffieux ; 398 hab.

SAINT-PIERRE-DE-FRANQUEVILLE. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Rouen, cant. de Boos ; 420 hab.

SAINT-PIERRE-DE-FRUGIE. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Nontron, cant. de Jumilhac-le-Grand ; 946 hab.

SAINT-PIERRE-DE-FURSAC. Com. du dép. de la Creuse, arr. de Guéret, cant. du Grand-Bourg ; 1.608 hab. Eglise des XIIe et XVe siècle. A 3 kil. N.-O., ruines du château de Chabannes, fief des comtes de Chabannes et de Dammartin, seigneurs de la Palisse.

SAINT-PIERRE-DE-GÉNEBROZ. Com. du dép. de la Savoie, arr. de Chambéry, cant. des Echelles ; 281 hab.

SAINT-PIERRE-DE-JARDS. Com. du dép. de l'Indre, arr. d'Issoudun, cant. de Vatan ; 481 hab.

SAINT-PIERRE-DE-JUILLIERS. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de Saint-Jean-d'Angély, cant. d'Aulnay ; 668 hab.

SAINT-PIERRE-DE-LA-FAGE. Com. du dép. de l'Hérault, arr. et cant. de Lodève ; 154 hab.

SAINT-PIERRE-DE-LAGES. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Villefranche, cant. de Lanta ; 259 hab.

SAINT-PIERRE-DE-LAMPS. Com. du dép. de l'Indre, arr. de Châteauroux, cant. de Levroux ; 193 hab.

SAINT-PIERRE-DE-LA-POINTE-AUX-ESQUIMAUX. Bourg du Canada (V. POINTE-AUX-ESQUIMAUX).

SAINT-PIERRE-DE-LÉVIGNAC. Com. du dép. de Lot-et-Garonne, arr. de Marmande, cant. de Seyches ; 385 h.

SAINT-PIERRE-DE-L'ILE. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de Saint-Jean-d'Angély, cant. de Loulay ; 465 hab.

SAINT-PIERRE-DELS-FORCATS. Com. du dép. des Pyrénées-Orientales, arr. de Prades, cant. de Mont-Louis ; 311 hab.

SAINT-PIERRE-DE-MAILLÉ. Com. du dép. de la Vienne, arr. de Montmorillon, cant. de Saint-Savin ; 1.879 hab.

EFERUS - Recherche & Classification numérique

SAINT-PIERRE-DE-MAILLOC. Com. du dép. du Calvados, arr. de Lisieux, cant. d'Orbec; 417 hab. Stat. du chem. de fer de l'Ouest. Important château de Mailloc (XVIe s.), entouré de larges fossés.

SAINT-PIERRE-DE-MANNEVILLE. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Rouen, cant. de Grand-Couronne; 462 hab.

SAINT-PIERRE-DE-MÉAROZ. Com. du dép. de l'Isère, arr. de Grenoble, cant. de Corps; 169 hab.

SAINT-PIERRE-DE-MÉSAGE. Com. du dép. de l'Isère, arr. de Grenoble, cant. de Vizille; 638 hab.

SAINT-PIERRE-DE-MONS. Com. du dép. de la Gironde, arr. de Bazas, cant. de Langon; 780 hab.

SAINT-PIERRE-DE-NOGARET. Com. du dép. de Lot-et-Garonne, arr. et cant. de Marmande; 740 hab.

SAINT-PIERRE-DE-NOGARET. Com. du dép. de la Lozère, arr. de Marvejols, cant. de Saint-Germain-du-Teil; 630 hab.

SAINT-PIERRE-D'ENTREMONT. Com. du dép. de l'Isère, arr. de Grenoble, cant. de Saint-Laurent-du-Pont; 1.023 hab.

SAINT-PIERRE-D'ENTREMONT. Com. du dép. de l'Orne, arr. de Domfront, cant. de Tinchebray; 740 hab.

SAINT-PIERRE-D'ENTREMONT. Com. du dép. de la Savoie, arr. de Chambéry, cant. des Echelles; 758 hab. A 2 kil. O., magnifique forêt des Eparres, et, sur la lisière, château de Saint-Pierre (XVIIe et XVIIIe s.). Sur le versant de l'Alpett,e à 4 kil. S.-E., belle grotte à stalactites d'où sort le Guiers-Vif qui forme de pittoresques cascades.

SAINT-PIERRE-DE-PLESGUEN. Com. du dép. d'Ille-et-Vilaine, arr. de Saint-Malo, cant. de Combourg; 2.605 h.

SAINT-PIERRE-DE-RIVIÈRE. Com. du dép. de l'Ariège, arr. et cant. de Foix; 415 hab. Aciéries.

SAINT-PIERRE-DE-RUMILLY. Com. du dép. de la Haute-Savoie, arr. de Bonneville, cant. de La Roche; 1.074hab. Stat. du chem. de fer de Lyon.

SAINT-PIERRE-DE-SALERNE. Com. du dép. de l'Eure, arr. de Bernay, cant. de Brionne; 282 hab.

SAINT-PIERRE-DES-BOIS. Com. du dép. de la Sarthe, arr. de La Flèche, cant. de Brûlon; 346 hab.

SAINT-PIERRE-DES-CERCUEILS. Com. du dép. de l'Eure, arr. de Louviers, cant. d'Amfreville-la-Campagne; 334 h.

SAINT-PIERRE-DES-CHAMPS. Com. du dép. de l'Aude, arr. de Carcassonne, cant. de Lagrasse; 312 hab. Stat. du chem. de fer d'Orléans et de l'État.

SAINT-PIERRE-DES-CORPS. Com. du dép. d'Indre-et-Loire, arr. et cant. (S.) de Tours; 2.327 hab. (981 aggl.). Gare de la ligne Paris-Bordeaux (Cie d'Orléans) qui dessert la ville de Tours, à laquelle aboutit un embranchement partant de Saint-Pierre-des-Corps.

SAINT-PIERRE-DES-ECHAUBROGNES. Com. du dép. des Deux-Sèvres, arr. de Bressuire, cant. de Châtillon-sur-Sèvre; 1.148 hab.

SAINT-PIERRE-DE-SEMILLY. Com. du dép. de la Manche, arr. de Saint-Lô, cant. de Saint-Clair-sur-l'Elle; 318 hab.

SAINT-PIERRE-DES-IFS. Com. du dép. du Calvados, arr. et cant. (2e) de Lisieux; 309 hab.

SAINT-PIERRE-DES-IFS. Com. du dép. de l'Eure, arr. de Pont-Audemer, cant. de Saint-Georges-du-Vièvre; 302 hab.

SAINT-PIERRE-DES-JONQUIÈRES. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Neufchâtel, cant. de Londinières; 197 hab.

SAINT-PIERRE-DES-LANDES. Com. du dép. de la Mayenne, arr. de Laval, cant. de Chailland; 1.901 hab. Stat. du chem. de fer de l'Ouest.

SAINT-PIERRE-DES-LOGES. Com. du dép. de l'Orne, arr de Mortagne, cant. de Moulins-la-Marche; 316 hab.

SAINT-PIERRE-DES-MACCHABÉES. Com. du dép. de l'Ardèche, arr. de Tournon, cant. de Satillieu; 843 hab

SAINT-PIERRE-DES-ORMES. Com. du dép. de la Sarthe, arr. et cant. de Mamers; 438 hab.

SAINT-PIERRE-DE-SOUCY. Com. du dép. de la Savoie, arr. de Chambéry, cant. de Montmélian; 641 hab.

SAINT-PIERRE-DES-TRIPIERS. Com. du dép. de la Lozère, arr. de Florac, cant. de Meyrueis; 391 hab.

SAINT-PIERRE-DE-TRIVISY. Com. du dép. du Tarn, arr. de Castres, cant. de Vabre; 1.340 hab.

SAINT-PIERRE-DE-VARENGEVILLE. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Rouen, cant. de Duclair; 1 374 hab.

SAINT-PIERRE-DE-VARENNES. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. d'Autun, cant. de Couches-les-Mines; 874 hab. Eglise du XIIe siècle. Ruines du château de Brandon.

SAINT-PIERRE-DE-VASSOLS. Com. du dép. de Vaucluse, arr. de Carpentras, cant. de Mormoiron; 333 hab.

SAINT-PIERRE-D'EXCIDEUIL. Com. du dép. de la Vienne, arr. et cant. de Civray; 706 hab.

SAINT-PIERRE-D'EYRAUD. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Bergerac, cant. de Laforce; 1.384 hab.

SAINT-PIERRE-D'IRUBE. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. et cant. (N.-E.) de Bayonne; 792 hab.

SAINT-PIERRE-D'OLÉRON. Ch.-l. de canton du dép. de la Charente-Inférieure, au milieu de l'île d'Oléron, arr. de Marennes; 4.419 hab. Tribunal de commerce, importation et commerce de bois du Nord, marais salants, vinaigreries. Saint-Pierre est une vraie ville, enrichie par les vignobles, qui, sous ce climat maritime, ne gèlent jamais; le sable où ils sont plantés a permis de les défendre facilement contre le phylloxera. Au cimetière, une lanterne des morts, appelée la Flèche, haute de 20 m., date du XIIIe siècle. Deux dolmens. A la pointe de Perrotine se trouve un phare.

SAINT-PIERRE-DU-BOSGUÉRARD. Com. du dép. de l'Eure, arr. de Louviers, cant. d'Amfreville-la-Campagne; 243 hab.

SAINT-PIERRE-DU-BÛ. Com. du dép. du Calvados, arr. et cant. (N.) de Falaise; 268 hab.

SAINT-PIERRE-DU-CHAMP. Com. du dép. de la Haute-Savoie, arr. du Puy, cant. de Vorey; 1.513 hab.

SAINT-PIERRE-DU-CHEMIN. Com. du dép. de la Vendée, arr. de Fontenay-le-Comte, cant. de La Châtaigneraie; 2.240 hab.

SAINT-PIERRE-DU-FRESNE. Com. du dép. du Calvados, arr. de Vire, cant. d'Aunay-sur-Odon; 272 hab.

SAINT-PIERRE-DU-JONQUET. Com. du dép. du Calvados, arr. de Caen, cant. de Troarn; 131 hab.

SAINT-PIERRE-DU-LOROUER. Com. du dép. de la Sarthe, arr. de Saint-Calais, cant. du Grand-Lucé; 603 hab.

SAINT-PIERRE-DU-MESNIL. Com. du dép. de l'Eure, arr. de Bernay, cant. de Beaumesnil; 176 hab.

SAINT-PIERRE-DU-MONT. Com. du dép. du Calvados, arr. de Bayeux, cant. d'Isigny; 228 hab.

SAINT-PIERRE-DU-MONT. Com. du dép. des Landes, arr. et cant. de Mont-de-Marsan; 954 hab.

SAINT-PIERRE-DU-MONT. Com. du dép. de la Nièvre, arr. de Clamecy, cant. de Varzy; 372 hab.

SAINT-PIERRE-DU-PALAIS. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de Jonzac, cant. de Montguyon; 430 hab.

SAINT-PIERRE-DU-PERRAY. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. et cant. de Corbeil; 444 hab.

SAINT-PIERRE-DU-REGARD. Com. du dép. de l'Orne, arr. de Domfront, cant. d'Athis; 1.886 hab. Filature et blanchisserie de coton. Fabrique de mèches pour lampes.

SAINT-PIERRE-DU-VAL. Com. du dép. de l'Eure, arr. de Pont-Audemer, cant. de Beuzeville; 534 hab.

SAINT-PIERRE-DU-VAUVRAY. Com. du dép. de l'Eure, arr. et cant. de Louviers; 685 hab.

SAINT-PIERRE-EGLISE. Ch.-l. de cant. du dép. de la Manche, arr. de Cherbourg; 1.884 hab. Stat. du chem. de fer de l'Ouest.

SAINT-PIERRE-EN-PORT. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. d'Yvetot, cant. de Valmont; 1.215 hab.

EFERUS - Recherche & Classification numérique

SAINT-PIERRE-EN-VAL. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Dieppe, cant. d'Eu; 581 hab.

SAINT-PIERRE-EN-VAUX. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Beaune, cant. d'Arnay-le-Duc; 361 hab.

SAINT-PIERRE-ÈS-CHAMPS. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Beauvais, cant. du Coudray-Saint-Germer; 403 hab.

SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON. Groupe d'îles appartenant à la France, à 20 kil. S. de Terre-Neuve. L'île Saint-Pierre, la plus petite, a 7kil,5 de long et 5kil,5 de large : elle a une superficie de 33 kil. q. avec les îlots qui en dépendent : *Ile aux Chiens*, du *Massacre*, *Colombier*, *aux Pigeons*, *Pelée*, *aux Vainqueurs*. Saint-Pierre est mamelonnée, couverte de petits étangs. Miquelon se compose de deux îlots autrefois séparés, réunis par une langue de sable en 1783 : la *Grande Miquelon* au N. et la *Petite Miquelon* ou *Langlade*. L'ensemble des deux groupes est formé de porphyres injectés de quartz avec quelques poudingues et des grès houillers; on y voit aussi des blocs erratiques apportés par les glaces flottantes. Les ports sont médiocres; la Petite Miquelon n'a que des mouillages accidentels, bons ou mauvais selon la direction du vent; la Grande Miquelon possède le vaste étang du *grand Barachois* qui est assez sûr, mais dont le goulet est étroit et peu profond. Enfin, le port de Saint-Pierre est également difficile à aborder. Il y a un phare à Saint-Pierre et deux à Miquelon, tous munis de sifflets de brume. — Les lacs de Saint-Pierre, peuplés d'anguilles et de truites saumonées, se déversent à la mer par des ruisseaux insignifiants. Langlade a un ruisseau assez important : la *Belle Rivière*. — Le climat est froid et brumeux; le groupe est situé sur l'isotherme annuelle de + 5° qui passe aux Fœroé. Par suite de la situation maritime, les étés sont sans chaleur et les hivers plus longs encore que rigoureux. Les plus basses températures sont de — 14° à — 16°. En février-mars, les îles sont souvent entourées d'une ceinture de glaces qu'on appelle *crémi* si elles restent disjointes. Le grand danger de ces parages est constitué par les brumes qui sont surtout intenses en juin et juillet. On les attribue, au moins en partie, à la rencontre du Gulf-Stream avec le courant froid venu du pôle.

Les productions minérales sont insignifiantes, quoiqu'il y ait à la Grande Miquelon des mines d'ocre jaune, des pyrites de fer et de cuivre, et à Langlade des schistes ardoisiers. Les ressources agricoles ne sont guère plus importantes; Saint-Pierre est un rocher sans terre végétale où il n'y a que des mornes, des fougères et des arbustes arctiques; c'est à grand'peine que l'on fait pousser quelques légumes autour des maisons. A Langlade, il y a treize fermes qui font l'élève du bétail. Ce qui fait toute l'importance de ces îlots, c'est qu'ils sont le centre de ravitaillement des pêcheurs français qui vont au banc de Terre-Neuve, et qui établissent leurs sécheries à Saint-Pierre et à Miquelon. En 1897, on y a préparé 18.500 tonnes de poisson. Les importations ont eu une valeur de 5.955.000 fr.; les exportations ont monté à 26.645.000 fr. dont 24.700.000 fr. de poisson, 1.030.000 fr. d'huile de poisson et 400.000 fr. de homards. Saint-Pierre est en communication par bateau avec Halifax et Saint-Jean de Terre-Neuve et avec Brest par un câble télégraphique. — En 1898, la population était de 6.250 hab. dont 5.700 pour Saint-Pierre. L'archipel est administré par un gouverneur et par un conseil général et des conseils municipaux élus. Le ch.-l., Saint-Pierre, a un collège de garçons et une école primaire supérieure de filles. L'instruction primaire est donnée dans six écoles et plusieurs asiles. — Les Basques prétendent avoir visité ces parages deux cents ans avant Cabot (1497) et Verazzani (1527). Dès 1504, les Bretons et les Normands venaient y pêcher; les premiers établissements fixes sont de 1604. Toujours prises par les Anglais dans les guerres de Sept ans, de l'Indépendance américaine, de la Révolution et de l'Empire, ces îles furent toujours rendues à la France aux traités de Paris, de Versailles, d'Amiens et de Vienne.

Ludovic MARCHAND.

SAINT-PIERRE-EYNAC. Com. du dép. de la Haute-Loire, arr. du Puy, cant. de Saint-Julien-Chapteuil; 1.699 hab. Au S.-O., sur la rive gauche de la Sumène, mont Peylenc (923 m.) avec grottes artificielles. Châteaux ruinés d'Eynac et de Lardeyrol.

SAINT-PIERRE-LA-BOURLHONNE. Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. d'Ambert, cant. d'Olliergues; 627 hab.

SAINT-PIERRE-LA-BRUYÈRE. Com. du dép. de l'Orne, arr. de Mortagne, cant. de Nocé; 314 hab.

SAINT-PIERRE-LA-COUR. Com. du dép. de la Mayenne, arr. de Laval, cant. de Loiron; 1.177 hab.

SAINT-PIERRE-LA-GARENNE. Com. du dép. de l'Eure, arr. de Louviers, cant. de Gaillon; 365 hab. Stat. du chem. de fer de l'Ouest.

SAINT-PIERRE-LANGERS. Com. du dép. de la Manche, arr. d'Avranches, cant. de Sartilly; 665 hab.

SAINT-PIERRE-LA-NOAILLE. Com. du dép. de la Loire, arr. de Roanne, cant. de Charlieu; 537 hab.

SAINT-PIERRE-LA-PALUD. Com. du dép. du Rhône, arr. de Lyon, cant. de L'Arbresle; 940 hab.

SAINT-PIERRE-LA-RIVIÈRE. Com. du dép. de l'Orne, arr. d'Argentan, cant. d'Exmes; 373 hab.

SAINT-PIERRE-LA-ROCHE. Com. du dép. de l'Ardèche, arr. de Privas, cant. de Rochemaure; 178 hab.

SAINT-PIERRE-LAVAL. Com. du dép. de l'Allier, arr. et cant. de Lapalisse; 888 hab.

SAINT-PIERRE-LA-VIEILLE. Com. du dép. du Calvados, arr. de Vire, cant. de Condé-sur-Noireau; 595 hab.

SAINT-PIERRE-LAVIS. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. d'Yvetot, cant. de Fauville; 199 hab.

SAINT-PIERRE-LE-BOST. Com. du dép. de la Creuse, arr. de Bourganeuf, cant de Royère; 1.073 hab.

SAINT-PIERRE-LE-BOST. Com. du dép. de la Creuse, arr. et cant. de Boussac; 553 hab.

SAINT-PIERRE-LE-CHASTEL. Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. de Riom, cant. de Pontgibaud; 767 hab. Gisement de galène argentifère. Colonnades basaltiques.

SAINT-PIERRE-LE-DÉCHAUSSELAT. Com. du dép. de l'Ardèche, arr. de Largentière, cant. des Vans; 376 hab.

SAINT-PIERRE-LE-MOÛTIER. Ch.-l de cant. du dép. de la Nièvre, arr. de Nevers, à 190 m. d'altitude, au-dessus de la rive dr. de l'Allier; 2.937 hab. Carrières de sables à faïence. Tuilerie. Huilerie. Curieuse église (XIIe et XIIIe s.) : remarquable portail celtique, et restes d'un prieuré de Cluny. Maisons anciennes. — Le village fut pris par Jeanne-d'Arc aux Anglais en 1429; il avait été au moyen âge une place forte. La Révolution changea son nom en celui de *Brutus-le-Magnanime*.

SAINT-PIERRE-LÈS-BITRY. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Compiègne, cant. d'Attichy; 146 hab. Fabrique d'instruments d'optique. Eglise du XIIIe siècle, avec fonts baptismaux de la même époque.

SAINT-PIERRE-LES-BOIS. Com. du dép. du Cher, arr. de Saint-Amand-Mont-Rond, cant. du Châtelet; 904 hab.

SAINT-PIERRE-LES-CALAIS (V. CALAIS).

SAINT-PIERRE-LES-EGLISES. Com. du dép. de la Vienne, arr. de Montmorillon, cant. de Chauvigny; 1.989 hab. Exploitation de carrières de pierre. Fabr. de poterie. Eglise romane, avec fresques du XVIe siècle. Ruines de deux anciens châteaux. Dolmen.

BIBL. : AUBER, *Histoire de Saint-Pierre-les-Eglises* Poitiers, 1852, in-8.

SAINT-PIERRE-LES-ELBŒUF. Com. du dép. de la Loire-Inférieure, arr. de Rouen, cant. d'Elbœuf; 3.417 hab. Stat. du chem. de fer de l'Ouest. Fabriques de draps, de rots et lames; filature de laines; tissage d'amiante.

SAINT-PIERRE-LES-ETIEUX. Com. du dép. du Cher, arr. de Saint-Amand-Mont-Rond, cant. de Charenton-sur-Cher; 1.308 hab.

SAINT-PIERRE-LÈS-NEMOURS. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Fontainebleau, cant. de Nemours;

EFERUS - Recherche & Classification numérique

897 hab. Eglise du XIIe s. Restes de l'abbaye de La Joie (religieuses cisterciennes du XIIIe s.). Au S., belle source de Chaintreauville captée pour Paris.

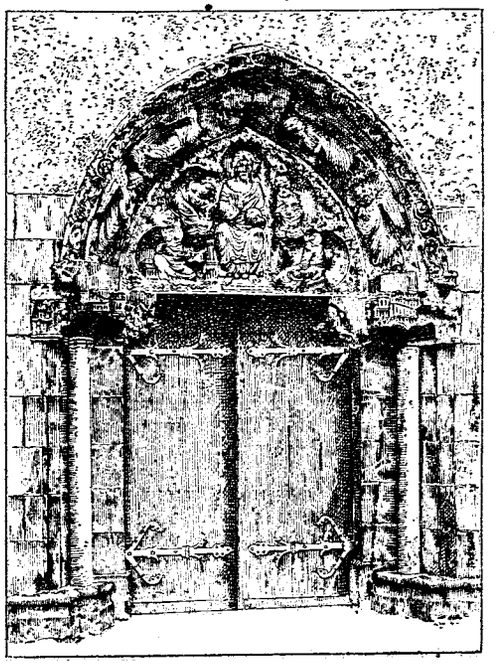

Portail de l'église de Saint-Pierre-le-Moutier.

SAINT-PIERRE-LE-VIEUX. Com. du dép. de la Lozère, arr. de Marvejols, cant. du Malzieu-Ville ; 516 hab.

SAINT-PIERRE-LE-VIEUX. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Mâcon, cant. de Tramayes ; 935 hab.

SAINT-PIERRE-LE-VIEUX. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. d'Yvetot, cant. de Fontaine-le-Dun ; 465 hab.

SAINT-PIERRE-LE-VIEUX. Com. du dép. de la Vendée, arr. de Fontenay-le-Comte, cant. de Maillezais ; 1.194 hab.

SAINT-PIERRE-LE-VIGER. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. d'Yvetot, cant. de Fontaine-le-Dun ; 520 hab. Stat. du chem. de fer de l'Ouest.

SAINT-PIERRE-MONTLIMART. Com. du dép. de Maine-et-Loire, arr. de Cholet, cant. de Montrevault ; 1.524 hab.

SAINT-PIERRE-PORT. Capitale de Guernesey (îles Normandes), située sur la côte orientale ; 17.645 hab. La ville est bâtie en amphithéâtre sur plusieurs collines : dans les vieux quartiers, les rues sont étroites et tortueuses, reliées par des escaliers très raides ; sur le bord de la mer, les quais se développent sur 2 kil. et contiennent les magasins, les entrepôts ; la grande rue, voisine du quai, est le centre des affaires. La partie supérieure de la ville est formée de charmantes villas blanches, au milieu des jardins, avec de belles terrasses. Le climat est très doux. Saint-Pierre-Port est le siège du gouvernement insulaire, des cours de justice et des Etats. Elle est reliée par un tramway à vapeur à Saint-Sampson (le plus grand port marchand de l'île) ; des lignes de navigation la font communiquer avec l'Angleterre (Jersey, Southampton, Plymouth, Londres) et la France (Saint-Brieuc, Saint-Malo, Granville, Cherbourg). Les principaux monuments sont l'église paroissiale gothique (bâtie en 1312, restaurée récemment), la cour royale (1799), la bibliothèque Guille-Allès (50.000 vol.), de beaux marchés nouveaux, une tour gothique en l'honneur de la reine Victoria, un monument du prince Albert, un théâtre, une école supérieure, Elizabeth College (1825, bâti sur l'emplacement de l'ancien collège Elisabeth de 1563), un musée, *Hauteville House*, la maison où Victor Hugo vécut en exil de 1856 à 1870 est une des curiosités de Saint-Pierre. Le port est protégé par une jetée de 630 m. de long, qui part du château Cornet (forteresse de 1672) qu'elle rattache à la terre ferme ; une autre jetée, celle de la Blanche Roche, de 500 m. de long, sert au débarquement ; en dehors du bassin, accessible à toute heure, formé par les deux jetées, le vieux port a trois bassins qui ne sont accessibles qu'à la marée ; deux passages semés d'écueils (Great Russel et Little Russel) conduisent au port ; celui-ci fait un commerce de primeurs (légumes, fruits et fleurs) avec l'Angleterre (2.181.600 fr.) ; il est un rendez-vous des yachts de plaisance. Pêche, exportation de bétail et de granit. Au S. de la ville s'élève le Fort George. — Au XVIIIe siècle, la ville, qui soutenait les Parlementaires, s'empara, après dix années de luttes, du château Cornet, resté fidèle à Charles Ier (10 déc. 1651).

SAINT-PIERRE-QUILBIGNON. Com. du dép. du Finistère, arr. et cant. (3e) de Brest ; 9.099 hab. Station balnéaire. Petit port de l'*Aiguade*.

SAINT-PIERRE-ROCHE. Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. de Clermont-Ferrand, cant. de Rochefort-Montagne ; 820 hab.

SAINT-PIERRE-SUR-DIVES. Ch.-l. de cant. du dép. du Calvados, arr. de Lisieux, sur la rive dr. de la Dives ;

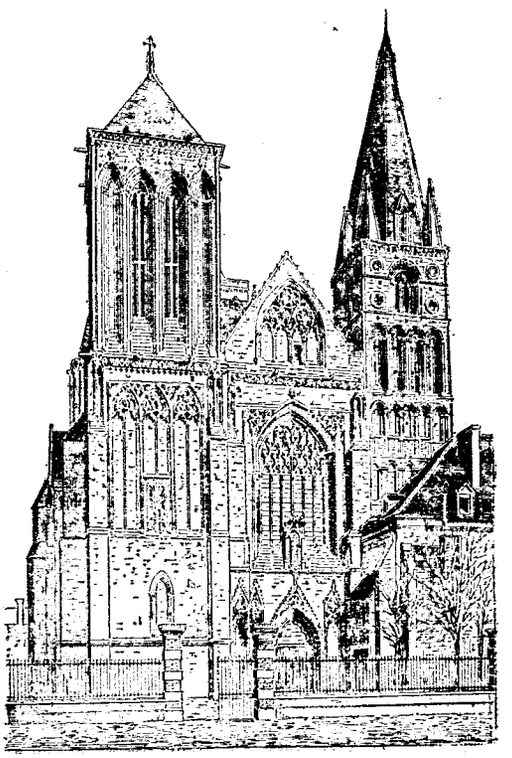

Eglise de Saint-Pierre-sur-Dives.

2.309 hab. Stat. du chem. de fer de l'Ouest. Ateliers de serrurerie mécanique. Tannerie. Eglise bâtie de 1140 à 1538, avec trois tours (dont l'une, romane, a été couronnée d'un étage gothique au XIIIe s.) et une jolie salle capitulaire du XIIIe siècle ; beau manoir du XVe siècle. L'église est le reste d'une abbaye de bénédictins fondée en 1700 et très puissante grâce aux dons de Guillaume le Conquérant.

BIBL. : F. RICHOMME, *Notice sur l'église et l'abbaye de Saint-Pierre-sur-Dives*, 1858. — DENIS, *Hist. de l'abbaye de Saint-Pierre-sur-Dives*, 1867. — DE CAUMONT, *Statistique monumentale du Calvados*.

EFERUS - Recherche & Classification numérique

SAINT-PIERRE-SUR-ERVE. Com. du dép. de la Mayenne, arr. de Laval, cant. de Sainte-Suzanne ; 330 hab.

SAINT-PIERRE-SUR-ORTHE. Com. du dép. de la Mayenne, arr. de Mayenne, cant. de Bais ; 1.716 hab.

SAINT-PIERRE-SUR-VENCE. Com. du dép. des Ardennes, arr. de Mézières, cant. de Flize ; 141 hab.

SAINT-PIERRE-TARENTAINE. Com. du dép. du Calvados, arr. de Vire, cant. du Bény-Bocage ; 522 hab.

SAINT-PIERRE-TOIRAC. Com. du dép. du Lot, arr. de Figeac, cant. de Cajarc ; 315 hab.

SAINT-PIERRE (Eustache de), bourgeois de Calais (V. EUSTACHE).

SAINT-PIERRE (Gaston-Casimir), peintre français, né à Nîmes en 1633. Il fut d'abord élève de Jalabert, puis il suivit les leçons de Léon Cogniet. En 1860, il fut appelé en Algérie et il donna à la cathédrale d'Oran diverses peintures qui attirèrent sur lui l'attention. Plusieurs tableaux d'histoire et de genre et quelques portraits qu'il exposa chaque année, à partir de 1861, lui valurent d'assez brillants succès : *Daphnis et Chloé* (1864); *Léda* (1865); *le Sommeil de la nymphe* (1866); *Marie la Savoyarde* (1867); *Cache-Cache* (1868); *Jeunesse* (1869); *Bacchante* (1872); *le Premier Pas* (1874); *Jeune Chasseresse, le Bonheur de Bébé* (1875); *Romance arabe* (1876); *Une Caresse inattendue, la Fortune* (1880); *l'Aurore* (1883); *Source charmeuse* (1884), etc., sont d'aimables fantaisies, d'une inspiration délicate et d'une heureuse exécution. Parmi les portraits dus au pinceau de cet artiste, il faut particulièrement rappeler ceux de la *Princesse Jeanne B...*, *Marquise de V...* (1889) et de *Mlle E. de Bornier*. G. C.

SAINT-PIERRE (Charles-Irénée CASTEL, abbé de), publiciste et philanthrope français, né au château de Saint-Pierre-Eglise (près Cherbourg) le 18 fév. 1658, mort le 29 avril 1743. Il vint faire ses études à Paris, se lia d'amitié avec Fontenelle et fut reçu à l'Académie française en 1695 sans avoir rien écrit ; la même année, il acheta la charge d'aumônier de Madame, la princesse Palatine ; il suivit plus tard (1712), comme secrétaire, l'abbé de Polignac, envoyé comme plénipotentiaire à Utrecht. Agé de plus de cinquante ans, il se mit à publier ses idées ; un passage du *Discours sur la Polysynodie*, où il disait que Louis XIV pourrait être surnommé le Puissant, le Redoutable, mais non le Grand, le fit exclure de l'Académie (1718) ; il publia alors ses *Mémoires sur l'Académie française*. Plus tard, il fonda une réunion d'études politiques, le club de l'Entresol, dont Fleury exigea la clôture en 1731. Il fut en relations avec Voltaire et Rousseau. Les écrits de l'abbé de Saint-Pierre sont très nombreux, mal écrits, remplis de répétitions, mais il s'y trouve quantité d'idées originales et ingénieuses. Le plus célèbre est le *Projet de paix perpétuelle*, paru en 1713, et suivi d'un *Abrégé* qui parut en 1728 ; l'auteur, invoquant le souvenir du « grand dessein » de Henri IV, veut une paix fondée sur les traités d'Utrecht, assurée par une confédération européenne qui nommera un conseil d'arbitrage permanent. Le *Discours sur la Polysynodie* (1718) confie l'administration française à des conseils tels que le régent les avait créés, mais en les faisant recruter par l'élection. Parmi ses autres écrits politiques, on peut citer les *Observations politiques sur le gouvernement des rois de France*, très sévères pour ces princes ; le *Projet pour perfectionner le gouvernement des Etats*, qui tend à la création d'une Académie politique ; le *Discours contre l'augmentation des monnaies*, etc. Il voulut aussi réduire le nombre des moines, critiqua le célibat des prêtres, demanda qu'on donnât des connaissances médicales au clergé de campagne, et proposa une réforme complète de l'éducation. Beaucoup des « utopies » qui étonnaient ses contemporains ont été mises en pratique plus tard. On a publié ses *Œuvres politiques et morales* à Rotterdam, en 10 vol. (1729) et en 16 vol. (1741) ; ses *Œuvres diverses*, à Paris, en 2 vol. (1729) ; et ses *Annales politiques de Louis XIV*, en 1757. G. W.

BIBL. : MOLINARI, *L'abbé de Saint-Pierre*, 1861. — Léonce de LAVERGNE, *les Economistes français du XVIIIe siècle*, 1870. — SIÉGLER-PASCAL, *les Projets de l'abbé de Saint-Pierre*, 1900.

SAINT-PIERRE (Jacques-Henri BERNARDIN DE), écrivain français, né au Havre le 19 janv. 1737, mort à Eragny (Seine-et-Oise) le 21 janv. 1814. Fils de Dominique Bernardin de Saint-Pierre, modeste directeur des Messageries du Havre, qui cependant, mais à tort, croit-on, prétendait descendre du héros de Calais, et de N. Godebout, il fut élevé dans la gêne et reçut une médiocre et intermittente instruction chez les jésuites de Caen, puis à Rouen où il la termina et obtint même en 1757 le prix de mathématiques. Le roman de *Robinson Crusoe* que lui donna, enfant, une comtesse de Bayard, à peu près ruinée, mais excellente femme, un voyage fait à La Martinique sur le vaisseau de son oncle Godebout, la lecture d'une *Vie des Saints* trouvée dans un grenier, les gâteries de sa mère et d'une excellente servante, Marie Talbot, de longues contemplations au bord de la mer, des courses vagabondes avec un capucin, le frère Paul, contribuèrent à faire de lui un enfant à la fois rêveur, exalté et passionné d'aventures. Privé vers 1755 de sa mère, à vingt ans il entra à l'Ecole des ponts et chaussées, fondée en 1757 par Trudaine, mais dont la fermeture, l'année suivante, le laissa sans titre suffisant. Alors commence pour lui une suite d'aventures qui durent plus de douze ans (1759-71) et où il cherche vainement à se créer une situation en France ou à l'étranger, et sur lesquelles planent encore bien des obscurités qu'il a, ce semble, contribué à épaissir lui-même. D'après lui, pourvu dès 1759, mais par suite d'un quiproquo entre lui et un autre candidat, d'un grade dans le corps du génie — dont d'ailleurs nulle trace n'a été retrouvée dans les archives de la guerre — il fait la campagne de Hesse de 1760, sous les ordres du comte de Saint-Germain, mais est suspendu de ses fonctions pour une querelle ; mal reçu au Havre par sa nouvelle belle-mère, il fait partie comme ingénieur géographe de l'expédition de Malte en 1761, mais sans brevet en règle, quitte son corps à la suite d'une nouvelle querelle, donne des leçons de mathématiques à Paris, assume un instant le titre de chevalier de Saint-Pierre, conçoit le projet d'une colonie agricole et égalitaire sur les bords du lac d'Aral, et, pourvu de quelques écus seulement, se met en route pour y intéresser le gouvernement russe. Par Amsterdam, où un journaliste français, Martel, veut vainement le fixer en lui offrant la main de sa sœur et un emploi, Lubeck, où le chevalier Chazot le secourt de sa bourse, Cronstadt, il arrive à Saint-Pétersbourg, puis, par la protection inattendue du maréchal de Munich et de deux Français, le général du Bosquet et M. de Villebois, reçoit à Moscou une sous-lieutenance dans le génie et bientôt même le grade de capitaine, devient peut-être l'amant de passage de Catherine II, par une intrigue de Villebois pour supplanter le comte Orlov, ne songe plus au lac Aral, mais obtient une mission en Finlande, ce qui lui permet d'étudier à fond la nature du pays. A son retour, il trouve ses protecteurs disgraciés, et, sous prétexte qu'on veut le « réduire à un métier de copiste », donne sa démission, part pour la Pologne, par Riga et Kœnigsberg, et arrive à Varsovie au commencement de 1764. Il y reste quinze mois, occupé autant de diplomatie secrète pour le compte de M. Hennin, le résident de France, que d'une passion partagée pour la jeune princesse Marie Miesnik, fait une course rapide à Vienne, se dégoûte de la Pologne comme de la Russie, et en part en avr. 1765. Après deux mois passés à Dresde, où il forme une liaison avec une courtisane par qui il se laissa obligeamment enlever, il passe à Berlin, où il dédaigne un brevet de capitaine du génie, qui lui est offert par le grand Frédéric, se fait un solide ami d'un excellent homme, Taubeiheim, conseiller du roi,

EFERUS - Recherche & Classification numérique

tout en déclinant un mariage avec sa fille, et rentre enfin à Paris en déc. 1765. Là, mis en possession par la mort de son père, survenue presque aussitôt, de quelque petite somme, et protégé par le baron de Breteuil, il sollicite, tout en mettant en ordre ses notes de voyage dans un séjour à Ville-d'Avray, un grade dans un régiment des colonies, et finit par obtenir celui de capitaine-ingénieur du roi, à l'Ile-de-France, avec un traitement de 2.400 fr. (févr. 1768). Il semblait enfin arrivé à une position stable. Il n'en fut rien. Après avoir essuyé un fort coup de vent au cap Finistère et une tempête par le travers de Madagascar, sa seule chance fut d'avoir échappé, par un heureux contre-ordre, à la destination secrète qui le concernait de surveiller le rétablissement du fort Dauphin dans cette dernière île. Mais affecté à un service presque civil et très inférieur à l'Ile-de-France, un voyage d'exploration (26 août-13 sept. 1769), qu'il avait proposé et qu'il exécuta autour de l'île, ne lui attira que du désagrément et même les reproches d'avoir maltraité des nègres porteurs, quoique lié avec l'intendant Poivre. Plus aigri encore que malade, il sollicita un congé de convalescence en France, après avoir vu s'évanouir l'espérance d'un riche mariage colonial. Embarqué le 21 déc. 1770 sur la flûte *la Digue*, après des escales au Cap, à l'Ascension, il arriva à Paris au mois de juin 1771. S'il réussit à faire prolonger ce congé accordé d'abord pour un an, il échoua dans ses démarches pour obtenir un meilleur emploi, perdit même l'amitié du baron de Breteuil, lassé par ses plaintes continuelles, et se résolut alors à « vivre des fruits de son jardin », c'est-à-dire de sa plume, qu'il exerçait depuis quelque temps à rédiger ses dernières notes. Cette fois, il avait trouvé sa véritable voie, et la fréquentation des gens de lettres, entre autres de J.-J. Rousseau (juin 1772), du salon de Mlle de Lespinasse, depuis son retour, la lui rendit plus facile. Au commencement de 1773, parut le *Voyage à l'Ile-de-France, par un officier du roi, de Bourbon au cap de Bonne-Espérance* (Amsterdam, et Paris, 2 vol. in-8, dessins de Moreau jeune), pour lequel d'Alembert lui avait procuré un éditeur. Abandonnant la méthode sèche et aride des voyageurs ordinaires, il avait comme inventé le voyage pittoresque, surtout le paysage pittoresque. Comparé à ses ouvrages postérieurs, son style, encore assez pâle, paraît étincelant auprès de celui des voyageurs français, ses prédécesseurs. Les descriptions de la ville de Lorient, de la tempête sont d'un style jusque-là inconnu. Le livre eut du succès, beaucoup parmi les femmes, peu parmi les savants. Chose étrange, celui qui jusqu'ici n'avait été guère que le prototype de Faublas, allait se révéler peintre de la nature, romancier de l'innocence, moraliste religieux, défenseur exalté des causes finales. L'archevêque d'Aix (Boisgelin) lui obtint une pension royale de 1.000 livres. Aussitôt il commença un nouvel ouvrage, *l'Arcadie*, qui devait être un poème épique en 12 livres, où seraient représentés les trois états successifs de l'humanité, celui de barbarie, de nature et de corruption. J.-J. Rousseau l'approuva, mais sous certaines réserves, et ce fut peut-être pourquoi il ne la finit jamais. Il entreprit alors un grand ouvrage, comme l'Histoire de la nature de Bacon, mais qu'il réduisit sagement à de moindres proportions. Ce furent les *Etudes de la nature*, qui parurent en déc. 1784 (Paris, dessins de Moreau jeune, 3 vol. in-12 ; 2e éd., 1786, 3 vol. in-12). Tout l'ouvrage était une preuve de l'existence de Dieu par les merveilles de la nature, déjà exposée par Fénelon, mais avec une nouvelle théorie philosophique, qui avait sa base dans le sentiment et substituait au principe de Descartes : *Je pense, donc je suis*, cet autre : *Je sens, donc je suis*. Aujourd'hui on peut y remarquer un système d'éducation pratique plus que littéraire et même scientifique, ce qu'on appelle actuellement les *leçons de choses*, et une haine anticipée pour ce qui est aujourd'hui le féminisme (V. aussi son *Discours* sur l'*Education des femmes ;* Paris, 1777). Pour Bernardin, la femme ne doit être qu'une excellente mère, une active et industrieuse ménagère. Mais ce qui décida surtout le succès des *Etudes*, ce fut une langue renouvelée par le pittoresque : l'émotion, la *sensibilité*, qui régnait dans tout l'ouvrage. L'auteur fut le vrai successeur de J.-J. Rousseau. Disons encore qu'il créa vraiment le dictionnaire du pittoresque, des paysages. Par là, Bernardin se rattache à l'école romantique. Autant il avait autrefois subi de refus, autant il fut presque accablé de grâces : pensions sur le Mercure de 600 livres, sur le duc d'Orléans de 800 livres, gratification sur le Contrôle général de 1.000 livres. Enfin, après ses dettes payées, il lui resta, sur la vente même des *Etudes*, une somme de 6.000 livres, avec laquelle il réalisa enfin son rêve d'être propriétaire d'une petite maison, avec un beau jardin (rue de la Reine-Blanche, quartier des Gobelins) où il passa les dix plus belles années de sa vie. Chez Mme Necker, il avait fait auparavant une lecture d'un épisode destiné aux *Etudes de la Nature*, c'était *Paul et Virginie ;* et elle avait été froidement accueillie. Il est vrai qu'ailleurs il avait eu l'approbation de Joseph Vernet et de la charmante comtesse d'Egmont. C'est à ces derniers que le public donna raison quand cet immortel chef-d'œuvre parut dans le quatrième volume des *Etudes* (Supplément ; Paris, 1789). Ce fut un engouement général. Les mères appelèrent leurs nouveau-nés Paul ou Virginie ; on en fit plus de 300 contrefaçons. Après s'être laissé un peu détourner par les utopies politiques dans les *Vœux d'un solitaire pour servir de suite aux Etudes de la Nature* (Paris, 1789, in-12), il revint à la nouvelle exotique et philosophique dans la *Chaumière indienne*, merveille à la fois de sentiment, de douce philosophie et de pittoresque, qui parut dans dans le cinquième volume des *Etudes de la Nature* (Paris 1791, in-12). Il était alors à l'apogée de sa gloire ; depuis il ne vécut plus que sur les souvenirs qui en restèrent. En 1791, son nom est sur la liste présentée par l'Assemblée législative des précepteurs du Dauphin. Le 15 juil. 1792, il est nommé par le roi, sur la proposition du ministre Tarrier de Monciels, intendant du Jardin des plantes, et quand cette place est supprimée (10 juin 1793), il reçoit une indemnité de 3.000 livres. Nommé en déc. 1794 professeur de morale à l'Ecole normale, qui, il est vrai, ne vécut guère, il entra à l'Institut lors de sa première création (25 oct. 1795). Trois ans auparavant, en 1792, il avait épousé, ayant cinquante-cinq ans, Mlle Félicité Didot, fille de son éditeur, véritablement éprise de lui et qui lui apporta 27.000 fr. de dot. Il la rendit peu heureuse, la confinant dans une île de la Seine, à Essonne, où il avait exigé que son beau-père lui construisit une maison. Très bien traité par l'Empire, il reçut une pension de 2.000 fr. et la croix. Quant à ses nouvelles œuvres, elles furent peu nombreuses, ce sont : *Invitation à la Concorde pour la fête de la Confédération* (14 juil. 1792) ; *De la Nature*, *De la Morale* (Paris an VI [1798] ; *Voyage en Silésie* (Paris, 1807, in-12) ; la *Mort de Socrate*, drame (Paris, 1808, in-18) ; *Essai sur les journaux* (1808) ; *Essai sur J.-J. Rousseau ; Récits de voyage*, etc. Sa première femme étant morte, à la fin de 1799, après sept ans de mariage, il épousa à peine un an plus tard, en nov. 1800, Mlle Désirée Pelleport, une jeune fille qu'il avait connue chez une amie, Mme de Maisonneuve, qui dirigeait une institution de jeunes filles. Il avait alors soixante-trois ans. Cette union fut sans nuages et pleine de tendresses de part et d'autre. Ses dernières années se partagèrent entre son logement de l'Institut et la propriété d'Eragny qu'il avait acquise. De son premier mariage, il avait eu un fils, *Paul*, qui mourut jeune, et *Virginie*, qui épousa le général Gazan. Après sa mort parurent les *Harmonies de la Nature* (Paris, 1815, 3 vol. in-8, avec portrait) : c'est une suite affaiblie des *Etudes* ou plutôt un assemblage des rognures et des additions que Bernardin en avait conservées. Après sa mort, sa veuve épousa *Aimé Martin* qui publia les *Œuvres*

EFERUS - Recherche & Classification numérique

complètes de Bernardin de Saint-Pierre (1818-1820, en 12 vol.); la *Correspondance* (1826, 4 vol.); les *Œuvres posthumes* (1833-36, 2 vol.) et les *Romans, Contes, Opuscules* (1834, 2 vol.). Eug. Asse.

Bibl. : Aimé Martin, *Essai sur la vie de B. de Saint-Pierre;* Paris, 1820, et *Supplément;* Paris, 1826, in-8. — Sainte-Beuve, *Causeries du Lundi;* Paris, t. VI, 438, in-12. — Prévost-Paradol, *Eloge de Bernardin de Saint-Pierre;* Paris, 1852. — Arvède Barine, *Bernardin de Saint-Pierre,* dans *les Grands écrivains français;* Paris, 1891, in-12. — Fernand Maury, *Etude sur la vie et les œuvres de B. de Saint-Pierre;* Paris, 1892, in-8. — De Lescure, *B. de Saint-Pierre;* Paris, 1892, in-8.

SAINT-PIERREMONT. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Laon, cant. de Marle; 208 hab,

SAINT-PIERREMONT. Com. du dép. des Ardennes, arr. de Vouziers, cant. de Busancy; 406 hab.

SAINT-PIERREMONT. Com. du dép. des Vosges, arr. d'Epinal, cant. de Rambervillers; 259 hab.

SAINT-PIERREVILLE. Ch.-l. de cant. du dép. de l'Ardèche, arr. de Privas; 1.863 hab. Consistoire protestant. Commerce de soies. A 3 kil. S.-O., ancien château de La Tour.

SAINT-PIERREVILLERS. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Montmédy, cant. de Spincourt; 279 hab.

SAINT-PLAISIR. Com. du dép. de l'Allier, arr. de Moulins, cant. de Bourbon-l'Archambault, sur la Bieudre (affluent g. de l'Allier); 1.454 hab.

SAINT-PLANCARD. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Saint-Gaudens, cant. de Montréjeau; 847 hab.

SAINT-PLANCHERS. Com. du dép. de la Manche, arr. d'Avranches, cant. de Granville; 820 hab. Stat. du chem. de fer de l'Ouest.

SAINT-PLANTAIRE. Com. du dép. de l'Indre, arr. de La Châtre, cant. d'Aigurande; 1.556 hab.

SAINT-POINT. Com. du dép. du Doubs, arr. et cant. de Pontarlier, sur la rive dr. du lac de Saint-Point, à 900 m. d'altitude; 93 hab. Le lac de Saint-Point (superficie : 5.800 hect.; long. : 6 kilomètres et demi du S.-O au N.-E., larg. 700 m.) est traversé par le Doubs qui reçoit les eaux du lac de Remoray (par le ruisseau de la Taverne) : les deux lacs communiquent par des prairies marécageuses. Le beau lac de Saint-Point, très poissonneux, profond au centre et couvert de roseaux sur ses bords, reçoit les jolies fontaines Bleue, de l'Oiseau, de Malpierre. Selon la légende, il aurait englouti autrefois la ville de Damvautier dont il portait le nom.

SAINT-POINT (*Sanctus Pontius*). Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Mâcon, cant. de Tramayes, sur le Valouzin; 664 hab. Eglise romane. Château ancien, assiégé et pris par les Français en 1471, saccagé par les paysans en 1789, ayant successivement appartenu, avec la seigneurie, aux Saint-Point (XI-XVIe siècles), aux La Tour de Saint-Vidal, aux Haut-Villard (XVIe-XVIIe siècles), aux Rochefort d'Ally (XVIIe siècle), aux Testu de Balincourt et aux Castellane (XVIIIe siècle), aux Lamartine et aux Montherot (XIXe siècle). Lex.

Bibl. : L. Lex, *Histoire de Saint-Point;* Mâcon, 1898, in-8.

SAINT-POIS. Ch.-l. de cant. du dép. de la Manche, arr. de Mortain; 768 hab.

SAINT-POIX. Com. du dép. de la Mayenne, arr. de Château-Gontier, cant. de Cossé-le-Vivien; 544 hab.

SAINT-POL (Rivière de) (V. Finistère, t. XVII, p. 489).

SAINT-POL ou **SAINT-POL-SUR-TERNOISE.** Ch.-l. d'arr. du dép. du Pas-de-Calais, à 32 kil. O.-N.-O. d'Arras, sur la Ternoise (affl. g. de la Canche); 3.705 hab. Stat. de croisement du chem. de fer du Nord avec embranchement sur Bully-Grenay, Abbeville, Calais. Tribunal civil, collège, musée, bibliothèque, chambre d'agriculture. Source ferrugineuse; brasserie, fabrique de draps; entrepôt de tabacs. Commerce actif de moutons, porcs, volailles, œufs, huiles. — Au moyen âge, Saint-Pol avait de puissants remparts et deux châteaux forts, dont il ne reste presque rien : c'était une des places de guerre du N. de la France et la capitale du grand comté de Saint-Pol constitué dès le règne du roi Robert; les duchés de Brabant et de Luxembourg lui ont été unis pendant quelque temps; entre 1433 et 1475, le célèbre connétable Louis de Luxembourg posséda le comté de Saint-Pol et fit de son donjon de Ham le rival de Coucy : Louis XI le fit décapiter pour ses intrigues avec l'Angleterre. Charles-Quint détruisit la ville (1537) et lui porta un coup dont elle ne s'est pas complètement relevée.

Bibl. : G.-E. Sauvage, *Histoire de Saint-Pol,* 1834.

SAINT-POL-DE-LÉON. Ch.-l. de cant. du dép. du Finistère, arr. de Morlaix, à 1 kil. de la Manche; 7.430 hab.

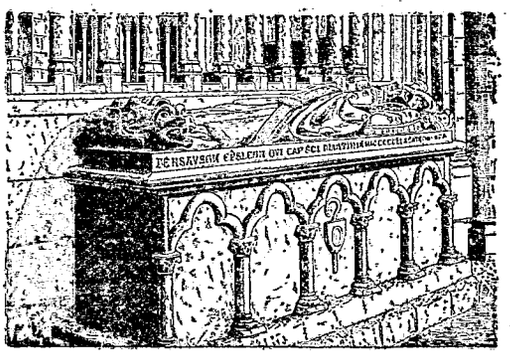

Tombeau du XIVe siècle, à Saint-Pol-de-Léon.

Stat. du chem. de fer de Morlaix à Roscoff. Collège communal ecclésiastique. Port (de commerce et de pêche) de

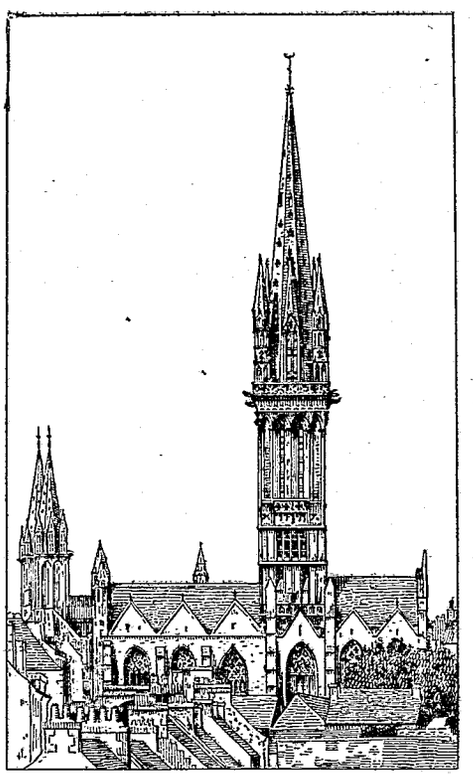

Le Kreizker.

Penpoul. Pépinière; usine pour le tissage du lin. Vieille cathédrale (XIIe au XVe siècle) qui représente en France la

EFERUS - Recherche & Classification numérique

seule cathédrale complète de l'époque ogivale. Petite, bien qu'elle possède trois clochers, elle est remarquable par l'originalité du chœur, la grâce de sa nef et la sveltesse de ses tours couronnées par des flèches à jour ; dans l'intérieur : deux verrières de 1560, soixante stalles de 1512, et beaux tombeaux depuis le XIVe siècle. Dans un quartier différent, la fameuse tour du Kreizker s'élève sur quatre piliers au-dessus d'une délicate église gothique ; cette tour, haute de 77 m. (avec sa flèche), est la plus curieuse de la Bretagne. Maisons du XIIIe siècle. Dans le cimetière, église de l'époque de Louis XII et ossuaires gothiques. Dans les environs de la ville allée couverte de 20 m. de long. La ville de Saint-Pol-de-Léon date probablement du VIe siècle, comme l'évêché : elle n'était, sans doute, que la capitale religieuse du pays de Léon (dont Landerneau était la capitale administrative). Patrie du poète chroniqueur Guillaume le Breton, mort peu après Philippe-Auguste dont il a écrit la vie, et de Michel Colomb, excellent sculpteur français de la Renaissance, mort en 1512.

BIBL. : POL DE COURCY, *Monographie de la cathédrale de Léon*, 1841. — Du même, *Notice historique sur la ville épiscopale de Saint-Pol-de-Léon*, 1841. — Du même, *Origine de la ville de Saint-Pol-de-Léon*, 1844.

SAINT-POL-SUR-MER. Com. du dép. du Nord, arr. et cant. (O.) de Dunkerque ; 7.492 hab. Sanatorium maritime. Filature et tissage de jute. Fabr. de chicorée et de produits chimiques.

SAINT-POL (Comte de) (V. BOURBON, t. VII, p. 721).

SAINT-PÔLE. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr de Lunéville, cant. de Badonviller ; 303 hab.

SAINT-POLGUES. Com. du dép. de la Loire, arr. de Roanne, cant. de Saint-Germain-Laval ; 441 hab.

SAINT-POLYCARPE. Com. du dép. de l'Aude, arr. de Limoux, cant. de Saint-Hilaire ; 247 hab. Mine de cuivre. Restes d'une ancienne abbaye fondée par Charlemagne et détruite au XVe siècle, lors des guerres religieuses.

BIBL. : REGNAULT, *Histoire de l'abbaye de Saint-Polycarpe*, 1759, in-8.

SAINT-POMPAIN. Com. du dép. des Deux-Sèvres, arr. de Niort, cant. de Coulonges-sur-l'Autize ; 1.091 hab. Stat. du chem. de fer de l'État.

SAINT-POMPONT. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Sarlat, cant. de Domme ; 1.130 hab.

SAINT-PONCY. Com. du dép. du Cantal, arr. de Saint-Flour, cant. de Massiac ; 934 hab.

SAINT-PONS. Com. du dép. des Basses-Alpes, arr. et cant. de Barcelonnette ; 348 hab.

SAINT-PONS. Com. du dép. de l'Ardèche, arr. de Privas, cant. de Villeneuve-de-Berg ; 601 hab.

SAINT-PONS ou SAINT-PONS-DE-THOMIÈRES. Ch.-l. d'arr. du dép. de l'Hérault, à 91 kil. de Montpellier, sur la rive g. du Jaur (affl. dr. de l'Orb), à 376 m. d'alt., au pied d'une chaîne dépendant des Cévennes, qui relie la Montagne-Noire et l'Espinouse ; 3.247 hab. Stat. du chem. de fer du Midi (ligne de Castres à Bédarieux, avec embranchement sur Béziers). Petit séminaire, tribunal civil, chambre de commerce. Mines de fer et carrières de marbre. Tanneries importantes, fabriques de draps, filatures de laine. Une belle source, qui jaillit dans la ville même, alimente le Jaur : à côté, chapelle du XIVe siècle et vieille tour crénelée. Belles promenades plantées de platanes. Près de la ville, grotte préhistorique des Pontils. Église romane, jadis cathédrale, avec les belles sculptures de l'ancienne façade. — Saint-Pons s'est formée autour d'une abbaye de bénédictins que le comte de Toulouse, Raymond Pons, a fondée en 936 ; en 1317, l'abbaye fut érigée en évêché qui disparut en 1790 ; depuis cette époque, le nombre des habitants a diminué de plus de moitié.

SAINT-PONS-DE-MAUCHIENS. Com. du dép. de l'Hérault, arr. de Béziers, cant. de Montagnac ; 704 hab.

SAINT-PONS-LA-CALM. Com. du dép. du Gard, arr. d'Uzès, cant. de Bagnols-sur-Cèze ; 416 hab. Stat. du chem. de fer de Lyon.

SAINT-PONT. Com. du dép. de l'Allier, arr. de Gannat, cant. d'Escurolles ; 736 hab.

SAINT-PORCHAIRE. Ch.-l. de cant. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de Saintes, à la naissance de la Tressange ; 1.148 hab. Eglise des XIIe et XIIIe siècles. A 2 kil. N., château de la Roche-Courbon, qui date de la Renaissance, et sous lequel s'ouvrent des grottes à stalactites.

SAINT-PORCHAIRE. Com. du dép. de Deux-Sèvres, arr. et cant. de Bressuire ; 942 hab. Fabr. de poterie commune, qui a remplacé les célèbres faïences artistiques des XVIe et XVIIe siècles, que les amateurs confondent souvent à tort avec les faïences d'Oiron.

SAINT-PORQUIER. Com. du dép. de Tarn-et-Garonne, arr. de Castelsarrasin, cant. de Montech ; 1.101 hab.

SAINT-POTAN. Com. du dép. des Côtes-du-Nord, arr. de Dinan, cant. de Matignon ; 1.200 hab.

SAINT-POUANGE. Com. du dép. de l'Aube, arr. de Troyes, cant. de Bouilly ; 148 hab.

SAINT-POUENGE (Marquis de) (V. COLBERT [Gilbert]).

SAINT-POURÇAIN-SUR-SIOULE. Ch.-l. de cant. du dép. de l'Allier, arr. de Gannat, sur la Sioule ; 5.001 hab. Stat. du chem. de fer local de Varennes à Marcillat. Ateliers de construction mécanique, distillerie d'eau-de-vie, huileries, minoteries. Vignoble autrefois très réputé : sous les Valois et Henri IV, ses vins étaient réservés pour la table royale. Eglise autrefois abbatiale (XIe s., gâtée par divers remaniements jusqu'au XVIIIe s). A côté, restes d'un cloître du XVe siècle dépendant, comme elle, de l'ancienne abbaye fondée par saint Portien au VIe siècle. Patrie du peintre verrier Jacques de Paroy (XVIIe s.).

SAINT-PRANCHER. Com. du dép. des Vosges, arr. et cant. de Mirecourt ; 200 hab.

SAINT-PRÉJET-ARMANDON. Com. du dép. de la Haute-Loire, arr. de Brioude, cant. de Paulhaguet ; 306 hab.

SAINT-PRÉJET-D'ALLIER. Com. du dép. de la Haute-Loire, arr. du Puy, cant. de Saugues ; 630 hab.

SAINT-PRÉJET-DU-TARN. Com. du dép. de la Lozère, arr. de Florac, cant. du Massegros, dans le profond (500 m.), cañon du Tarn qui sépare les causses du Méjean et de Sauveterre, au-dessous de la perte du Tarn au Pas de Souci. ; 324 hab. Sources abondantes. Grottes. Dolmen sur le Causse Méjean.

SAINT-PREST. Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. et cant. (N.) de Chartres, sur la rive g. de l'Eure ; 1.004 hab. Carrières de pierres. Eglise des XIIe et XVIe s.

SAINT-PREUIL. Com. du dép. de la Charente, arr. de Cognac, cant. de Châteauneuf-sur-Charente ; 432 hab. Distillerie d'eaux-de-vie.

SAINT-PREUIL (François JUSSAC D'EMBLEVILLE DE), homme de guerre français, originaire de Saintonge, né vers 1601, décapité à Amiens le 9 nov. 1641. Capitaine aux gardes, il fit prisonnier Montmorency à la bataille de Castelnaudary, dut, à la suite d'un duel, se réfugier en Belgique, rentra en 1636 pour défendre Corbie, devint gouverneur d'Arras ; son énergie lui avait valu le surnom de Tête de Fer. Son rival, le maréchal de la Meilleraye, réussit à le faire condamner à mort pour concussion et pour massacre d'Espagnols qui s'étaient rendus.

BIBL. : TALLEMANT DES RÉAUX, *Historiettes* (éd. Monmerqué et P. Paris), Paris, 1854-60, in-8 (V. la table).

SAINT-PRIEST. Com. du dép. de l'Ardèche, arr. et cant. de Privas ; 892 hab.

SAINT-PRIEST. Com. du dép. de la Creuse, arr. d'Aubusson, cant. d'Evaux ; 805 hab.

SAINT-PRIEST. Com. du dép. de l'Isère, arr. de Vienne, cant. de Saint-Symphorien-d'Ozon ; 2.584 hab. Stat. du chem. de fer de Lyon. Beau château (donjon du XIVe s. et belle façade du XVIe s.).

SAINT-PRIEST-BRAMEFANT. Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. de Riom, cant. de Randan ; 761 hab.

SAINT-PRIEST-D'ANDELOT. Com. du dép. de l'Allier, arr. et cant. de Gannat ; 356 hab.

EFERUS - Recherche & Classification numérique

SAINT-PRIEST-DE-GIMEL. Com. du dép. de la Corrèze, arr. et cant. (S.) de Tulle; 363 hab.

SAINT-PRIEST-DES-CHAMPS. Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. de Riom, cant. de Saint-Gervais; 1.797 hab. Sources ferrugineuses bicarbonatées froides.

SAINT-PRIEST-EN-JARRET. Com. du dép. de la Loire, arr. de Saint-Etienne. cant. de Saint-Héand; 1.632 hab.

SAINT-PRIEST-EN-MURAT. Com. du dép. de l'Allier, arr. de Montluçon, cant. de Montmarault; 818 hab.

SAINT-PRIEST-LA-FEUILLE. Com. du dép. de la Creuse, arr. de Guéret, cant. de La Souterraine; 1.425 hab. A 1 kil. N.-E., un des plus beaux dolmens du Limousin.

SAINT-PRIEST-LA-MARCHE. Com. du dép. du Cher, arr. de Saint-Amand-Mont-Rond, cant. de Châteaumeillant; 784 hab.

SAINT-PRIEST-LA-PLAINE. Com. du dép. de la Creuse, arr. de Guéret, cant. du Grand-Bourg; 887 hab.

SAINT-PRIEST-LA-PRUGNE. Com. du dép. de la Loire, arr. de Roanne, cant. de Saint-Just-en Chevalet; 1.035 h.

SAINT-PRIEST-LA-ROCHE. Com. du dép. de la Loire, arr. de Roanne, cant. de Saint-Symphorien-en-Lay; 586 hab. Eau minérale bicarbonatée ferrugineuse. Ancien château de La Roche, à 3 kil., sur un promontoire formé par la Loire et deux de ses affluents.

SAINT-PRIEST-LA-VÊTRE. Com. du dép. de la Loire, arr. de Montbrison, cant. de Noirétable; 370 hab.

SAINT-PRIEST-LE-BETOUX. Com. du dép. de la Haute-Vienne, arr. de Bellac, cant. de Châteauponsac; 247 hab.

SAINT-PRIEST-LES-FOUGÈRES. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Nontron, cant. de Jumilhac-le-Grand; 1.081 hab.

SAINT-PRIEST-LIGOURE. Com. du dép. de la Haute-Vienne, arr. de Saint-Yrieix, cant. de Nexon; 1.830 hab.

SAINT-PRIEST-PALUS. Com. du dép. de la Creuse, arr. et cant de Bourganeuf; 303 hab.

SAINT-PRIEST-SOUS-AIXE. Com. du dép. de la Haute-Vienne, arr. de Limoges, cant. d'Aixe-sur-Vienne; 1.275 hab. Foulage de draps. Extraction de terre à porcelaine.

SAINT-PRIEST-TAURION. Com. du dép. de la Haute-Vienne, arr. de Limoges, cant. d'Ambazac, sur le Taurion et le chem. de fer de Limoges à Clermont; 1.458 hab. — Eglise des XIIe et XVe siècles. Vieux pont du XIIIe siècle, dont on attribue la construction aux moines de Grandmont. Sur le territoire de cette commune s'élève le beau château de Bort, complètement restauré de nos jours.

BIBL. : DE VERNEILH, *le Château de Bort*, dans *Bull. Soc. arch. du Limousin*, t. XLV.

SAINT-PRIEST (Christophe de), seigneur de Saint-Chamond, fils de Jean de Saint-Priest et de Jeanne de Tournon, une des sœurs du cardinal. Il joua un rôle considérable, à la tête du parti catholique, dans les régions du Lyonnais, Forez, Vivarais et Dauphiné, pendant les premières guerres religieuses. On l'appelait le *Fléau des huguenots*. Au mois d'août 1562, il aidait le baron de Saint-Vidal, sénéchal du Puy, à reprendre La Chaise-Dieu dont Blacons s'était emparé. Au mois d'octobre suivant, il détruisit une bande de protestants d'Annonay qui, sous les ordres d'un lieutenant du baron des Adrets, avaient surpris et pillé Saint-Etienne, qui était une de ses seigneuries, et il fit ensuite expier cruellement aux Annonéens leur agression, en saccageant deux fois leur ville. En mai 1563, il était commissaire du roi en Vivarais pour l'exécution de l'Edit de pacification. Quant la guerre reprit en 1568, il était avec les troupes catholiques qui furent battues du côté de Gannat, en voulant barrer le passage aux protestants provençaux qui, sous les ordres de Mouvans, allèrent rejoindre Condé à Chartres. En 1574, il était gouverneur du Vivarais pour les catholiques, mais il donna sa démission l'année suivante. Il fut tué en 1580 au siège de La Mure en Dauphiné. Le fait suivant, rapporté par Le Laboureur (*Masures de l'isle Barbe*), montre que, malgré son zèle pour la cause catholique, il n'était pas d'un catholicisme fervent. Marié en premières noces avec Gasparde des Prez, fille du seigneur de Montpezat, maréchal de France, « il désespéra la mère et les enfants », tellement que ceux-ci, dont un fils, durent chercher un asile dans le cloître. Seulement un second mariage, contracté avec Louise d'Ancezune, ayant été stérile, Saint-Chamond voulut alors faire sortir son fils de l'abbaye de Saint-Antoine où il avait pris l'habit religieux, pour le marier, et, ce dernier s'y étant refusé, il contraignit sa fille ainée, qui était abbesse de Clavas et âgée de plus de trente ans, à quitter le voile, pour épouser, le 15 avr. 1577, Jacques Mitte de Chevrières, qui avait dix-huit ans. A. M.

SAINT-PRIEST (Jean de), frère puiné du précédent, élu archevêque d'Aix en 1551. Il versa dans la Réforme en 1562 et fut déposé par le pape en oct. 1563. Ayant épousé Claudine de Fay, fille de Noël de Fay, seigneur de Saint-Romain-Valmordane en Vivarais, il prit le nom de *Saint-Romain*, et c'est sous ce nom qu'il est connu dans les annales protestantes du Midi. En oct. 1567, il échoua dans une tentative concertée avec Mouvans pour s'emparer de Lyon. Peu après, il alla surprendre Vienne, dont il incendia les monuments. L'année suivante, il leva, de concert avec son oncle Vivien, un régiment en Dauphiné, que Vivien mena en Saintonge au secours de Condé, tandis qu'il restait lui-même en Languedoc pour y surveiller les intérêts de son parti. En 1569, après la surprise de Nimes, les protestants y mirent une garnison de 2.000 hommes qui fut placée sous ses ordres. En 1572, l'ex-archevêque, qui se trouvait à Paris lors de la Saint-Barthélemy, et avait été sauvé du massacre par le duc de Guise, fut élu chef des protestants de Nimes, des Cévennes et du Vivarais, et l'année d'après, général de tout le Bas-Languedoc. En 1574, il sauva d'un siège la ville de Privas, menacée par le dauphin d'Auvergne qui venait de s'emparer du Pouzin. Il correspondait avec Damville, quand celui-ci s'unit publiquement aux religionnaires et assista à la conférence de du Belloy, l'envoyé de la cour, avec le gouverneur du Languedoc; mais, en 1577, Damville, s'étant séparé de l'Union, Saint-Romain s'empara subitement d'Aiguesmortes dont un traité lui assura bientôt après le gouvernement avec une pension annuelle de 2.000 livres et, de plus, la jouissance des revenus de l'évêché de Béziers. La plupart de ces avantages lui furent confirmés dans les arrangements qui suivirent la paix de Bergerac, mais il n'en profita guère, car il mourut à Avignon le 25 juin 1578. A. M.

BIBL.: *Hist. gén. du Languedoc.* — AUBOIS, *Pièces fugitives.* — LE LABOUREUR, *Masures de l'isle Barbe.* — BRUN-DURAND, *Mémoires de Gamon* et d'*Eustache Piémond.*

SAINT-PRIEST (François-Emmanuel GUIGNARD, chevalier, puis comte de), diplomate et homme d'Etat français, né à Grenoble le 12 mars 1735, mort à Saint-Priest, près Lyon, le 26 févr. 1821. Sa famille, originaire d'Alsace, possédait depuis longtemps en Dauphiné la vicomté de Saint-Priest. Le père, Jean-Emmanuel Guignard, était conseiller au parlement de Grenoble; la mère se nommait Jacqueline-Sophie de Barral. Grâce à la protection du bailli de Tencin, son allié, le jeune François-Emmanuel, dès l'âge de quatre ans, fut reçu chevalier de Malte, et entra, en 1750, dans les mousquetaires gris pour y apprendre les armes. Vers sa dix-huitième année, en févr. 1753, le bailli l'emmena avec lui à Malte, d'où il fit plusieurs croisières sur les côtes de Sicile, de Sardaigne, d'Espagne et de Barbarie jusqu'à la fin de 1754. Rentré en France, le chevalier de Saint-Priest reprit son service dans la maison du roi (mars 1755). Il fit ensuite une brillante campagne en Allemagne sous le maréchal de Broglie, et, nommé colonel, passa dans l'armée de Portugal sous le prince de Beauvau. Après la paix, il revint à Paris (mars 1763) et partit le 1er nov. suivant pour Lisbonne en qualité de ministre plénipotentiaire; il y demeura jusqu'en 1767. L'année suivante, il alla remplacer de Vergennes comme ambassadeur à Constantinople. La Porte soutenait alors une guerre contre la Russie, et les divers Etats de l'Europe ne songeaient guère qu'à temporiser. L'affabilité de

EFERUS - Recherche & Classification numérique

Saint-Priest, la haute distinction de ses manières l'aidèrent puissamment dans le rôle difficile que les circonstances lui avaient créé. En oct. 1776, il revint en France pour exposer aux ministres l'état des affaires et en recevoir de nouvelles instructions. Il ramenait avec lui la femme qu'il avait épousée à Constantinople, Guillelmine-Constance de Ludolf, née dans cette ville, le 7 mai 1752, du comte Guglielmo de Ludolf, chargé d'affaires de Naples auprès de la Porte, et de Catherine Chabert, une Française. En 1778, Saint-Priest retourna en Turquie, concourut au traité d'Aïnali-Kavak, en vertu duquel la Russie prit possession de la Crimée (21 mars 1779) et ne rentra en France que le 1er janv. 1785. Il avait pris soin, avant son départ, de faire classer et relier les précieuses archives de l'ambassade, jusque-là demeurées à l'abandon, et il en rapportait les éléments d'un travail qui a mis près d'un siècle à voir le jour.

Nommé ambassadeur en Hollande le 1er sept. 1787, il n'y demeura que quelques mois, et en déc. 1788 entra au conseil avec le titre de ministre d'Etat sans portefeuille. Les Etats généraux venaient d'être convoqués. Saint-Priest, ami de Necker, partagea sa fortune; renvoyé avec lui le 12 juil. 1789, il revint avec lui aux affaires après la prise de la Bastille, et remplaça de Villedeuil comme secrétaire d'Etat de la maison du roi, à laquelle se rattachait alors l'administration intérieure. Mais sa fermeté le rendit bientôt impopulaire. On l'accusa d'avoir, dans les journées des 5 et 6 oct., conseillé au roi de repousser la force par la force. Mirabeau le dénonça à l'Assemblée comme ayant répondu aux femmes de Paris qui demandaient du pain : « Vous n'en manquiez pas quand vous n'aviez qu'un roi; allez en demander à vos douze cents souverains ». Il tint tête une année entière à ses adversaires politiques, et ne se retira qu'à la fin de déc. 1790, quand l'Assemblée eut annulé un des arrêts qu'il avait contresignés.

Saint-Priest émigra peu après et se rendit à Stockholm, où son beau-frère, M. de Ludolf, était ministre d'Autriche. Il sollicita successivement des souverains de Suède, de Russie, de Prusse, d'Autriche, de Saxe et de Danemark leur appui en faveur des Bourbons. En 1795, Louis XVIII l'appela à Vérone et lui donna le titre de ministre de sa maison. Saint-Priest le suivit à Blankenbourg et à Mittau, et, vers la fin de 1808, alla vivre en Suisse auprès d'une de ses filles. Ayant vainement demandé l'autorisation de rentrer en France, expulsé en 1811 du territoire helvétique, il se retira d'abord à Vienne, puis en Russie, où ses trois fils : *Guillaume*, *Armand* et *Louis*, avaient pris du service. Rentré à Paris le 11 août 1814, il obtint le grade de lieutenant général; passa, sans être inquiété, la période des Cent-Jours à Evreux, et à la seconde Restauration fut nommé pair de France (17 août 1815). Son grand âge et une surdité presque complète le décidèrent à se retirer dans sa terre du Dauphiné où il mourut plus qu'octogénaire. D'une haute stature, d'une physionomie expressive, Saint-Priest imposait le respect, en même temps que son caractère affable, sa conversation vive et spirituelle, les diverses langues qu'il parlait avec aisance, attiraient à lui la sympathie. — Sa correspondance avec Louis XVIII a paru en 1845. On a encore de lui : *Examen des assemblées provinciales* (Paris, 1787, in-8). Il rédigea, de 1776 à 1778, d'intéressants *Mémoires sur l'ambassade de France en Turquie et le commerce des Français dans le Levant*, qui ont été publiés par Charles Schéfer (Paris, 1877, in-8). Il a laissé, en outre, des *Mémoires* inédits qui sont conservés dans sa famille. A. Tausserat-Radel.

SAINT-PRIEST (Emmanuel-Louis-Marie Guignard, vicomte de), général et diplomate français, né à Paris le 6 déc. 1789, mort au château de Lamotte, près Chambord, le 27 oct. 1881. Troisième fils du ministre de Louis XVI, il fut tenu sur les fonts du baptême par ce prince et par Marie-Antoinette. Elevé à Saint-Pétersbourg pendant l'émigration, le jeune homme obtint à seize ans un brevet de sous-lieutenant dans la garde impériale russe, prit part à la bataille d'Austerlitz, fut blessé grièvement aux combats de Gullstadt (1807) et de Lutzen (1813) et venait d'être nommé colonel (1814) quand il fut fait prisonnier en Champagne par des partisans au moment où il se préparait à rejoindre son frère aîné qui commandait le 8e corps. Il aurait été fusillé à Sedan si l'ordre de Napoléon n'eût été intercepté par les Cosaques, et si le duc de Feltre n'en avait ajourné la réexpédition

Après la Restauration, attaché à la personne du duc d'Angoulême, Saint-Priest tenta, en 1815, de soulever le Dauphiné; mais, en apprenant la capitulation de La Palud, il licencia ses troupes et s'embarqua à Marseille pour rejoindre le prince en Espagne. Pris par un corsaire tunisien, il subit une captivité de quelques semaines et arriva ensuite à temps à Barcelone pour franchir la frontière avec le duc. Promu maréchal de camp (9 avr. 1815), il reçut en outre de Louis XVIII les charges de premier écuyer tranchant, de porte-cornette blanche, de gentilhomme d'honneur et de menin du duc d'Angoulême. Le 28 oct. 1817, Saint-Priest épousa Auguste-Charlotte-Louise, fille du marquis de Caraman, ambassadeur à Vienne. Commandant d'une brigade de l'armée de Catalogne en 1823, il fut chargé de poursuivre Mina qu'il atteignit le 14 juin dans la Cerdagne, où il lui fit 700 prisonniers. Ce fait d'armes lui valut le grade de lieutenant général (23 juin). Rentré en France après la reddition de Cadix, il fut nommé, le 3 juil. 1825, ministre à Berlin, et, le 26 août 1827, ambassadeur à Madrid. C'est lui qui négocia, l'année suivante, le traité en vertu duquel l'Espagne s'engageait à payer annuellement à la France une somme de 4 millions jusqu'à l'entière extinction de sa dette montant à 80 millions de fr. A cette occasion, Ferdinand VII lui conféra la grand' croix de l'ordre de Charles III (janv. 1829). Démissionnaire le 9 août 1830, il reçut du roi d'Espagne la grandesse et le titre de duc d'Almazan (30 sept. 1830). En quittant l'Espagne (mars 1831), Saint-Priest se rendit en Italie et revit pour la première fois à Naples la duchesse de Berry, auprès de laquelle il passa l'hiver à Massa. Au printemps de 1832, il fréta le *Carlo-Alberto*, qui amena en Provence la duchesse avec une suite assez nombreuse. Arrêté à La Ciotat avec une partie de l'équipage, il protesta contre cette violation du droit des gens et fut rendu à la liberté à la suite d'un procès retentissant, le 15 mars 1833, après une détention de dix mois. Il rejoignit alors la duchesse de Berry à Livourne, l'accompagna en Autriche auprès de Charles X, et obtint que la cour de Vienne mît à la disposition de cette princesse la résidence de Grætz, puis celle de Brandeis, à 12 kil. de Prague. De retour à Paris, Saint-Priest y vécut d'abord dans une retraite absolue; mais, après les événements de févr. 1848, il entretint avec le comte de Chambord une correspondance des plus actives, fut élu représentant de l'Hérault à l'Assemblée législative (mai 1849), et fut rendu à la vie privée par le coup d'Etat du 2 déc. 1851. A. Tausserat-Radel.

SAINT-PRIEST (Alexis Guignard, comte de), diplomate et écrivain français, né à Saint-Pétersbourg le 30 avr. 1805, mort à Moscou le 27 sept. 1851. Il était fils d'Armand de Saint-Priest et de la princesse Sophie Galitzine. Elevé au collège d'Odessa, alors sous la direction d'un émigré français, l'abbé Nicolle, le jeune homme vint à l'âge de dix-sept ans rejoindre à Paris son père qui venait d'être appelé à la Chambre des pairs. Il fit paraître peu de temps après, dans la collection des *Chefs-d'œuvre des théâtres étrangers*, un volume de théâtre russe accompagné de préfaces et de notices. Son esprit brillant, le charme de sa conversation, au témoignage de Barante, séduisirent d'autant plus ses contemporains que cet adolescent au langage et aux manières si raffinées arrivait des bords de la mer Noire, dans un pays que les révolutions avaient profondément bouleversé et modifié. A la suite de voyages à travers l'Italie et l'Espagne, il publia dans la *Revue française* une lettre sur l'état de la péninsule en 1829. Orienté d'instinct vers la littérature et le libéralisme,

EFERUS - Recherche & Classification numérique

Saint-Priest se tint soigneusement à l'écart des querelles politiques, mais vit avec satisfaction s'accomplir la révolution de 1830. Intimement lié avec le jeune duc d'Orléans, il reçut dans la famille royale un accueil si bienveillant qu'il songea bientôt à en profiter pour entrer dans la diplomatie. Chargé d'affaires à Parme le 14 mai 1831, ministre plénipotentiaire à Rio de Janeiro le 31 déc. 1832, il remplit successivement le même poste à Lisbonne (11 sept. 1835) et à Copenhague (18 juin 1838). Rappelé en France pour entrer à la Chambre des pairs le 25 déc. 1841, Saint-Priest poursuivit paisiblement le cours de ses études historiques et littéraires qui lui ouvrirent les portes de l'Académie française. Le 18 janv. 1849, élu au fauteuil de Vatout, il ne fut reçu que le 17 janv. 1850. En juil. 1851, il entreprit un voyage en Russie, où son père s'était fixé, et succomba deux mois après, atteint d'une fièvre typhoïde, à l'âge de quarante-six ans. De son mariage avec Mlle de La Guiche (1827) il laissait deux filles, mariées, l'une à M. de Clermont-Tonnerre, l'autre à M. d'Harcourt. On a de lui divers ouvrages, dont quelques-uns témoignent de beaucoup d'érudition et de sagacité, malgré l'exubérance du style et la hardiesse inconsidérée des assertions. Nous citerons, dans l'ordre chronologique : *les Ruines françaises, suivies du voyageur à la Trappe, essais poétiques* (Paris, 1823, in-8 de 24 p.) ; *Athénaïs, ou le souvenir d'une femme*, comédie en un acte, en prose (Paris, 1826, in-8) ; *le Présent et le Passé, épître* (Paris, 1828, in-8) ; *l'Espagne, fragment de voyage* (Paris, 1830, in-8) ; *Histoire de la royauté considérée dans ses origines jusqu'à la formation des principales monarchies de l'Europe* (Paris, 1842, 2 vol. in-8) ; *Histoire de la chute des jésuites au* XVIIIe *siècle* (Paris, 1844, in-8, réimprimé la même année, en in-18, avec des corrections et pièces justificatives) ; *la Perte de l'Inde sous Louis XV* (*Revue des Deux Mondes*, du 1er mai 1845) ; *Histoire de la Conquête de Naples par Charles d'Anjou, frère de saint Louis* (Paris, 1847-48, 4 vol. in-8) ; *Un mot sur le 24 février* (*Revue des Deux Mondes*, du 1er juin 1849). — Saint-Priest préparait une *Vie de Voltaire*, quand il fut terrassé par la maladie et la mort.

A. Tausserat-Radel.

SAINT-PRIM. Com. du dép. de l'Isère, arr. de Vienne, cant. de Roussillon ; 396 hab.

SAINT-PRIVAT. Com. du dép. de l'Ardèche, arr. de Privas, cant. d'Aubenas ; 923 hab. Moulineries de soie.

SAINT-PRIVAT. Ch.-l. de cant. du dép. de la Corrèze, arr. de Tulle ; 1.217 hab. A 3 kil. S., au-dessus d'un étang, ancien château de Malès.

SAINT-PRIVAT. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Ribérac, cant. de Saint-Aulaye ; 835 hab. Eglise des

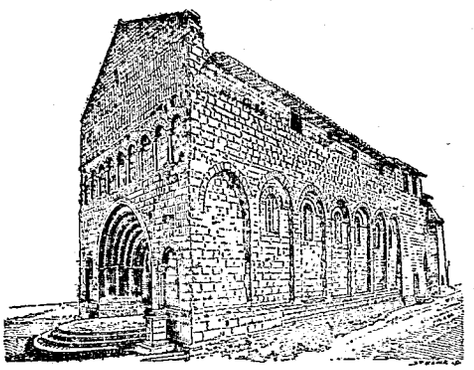

Eglise de Saint-Privat.

XIIe et XVe s. A 3 kil. S., beau château de la Meynardie, XVIIe et XIXe s.

SAINT-PRIVAT. Com. du dép. de l'Hérault, arr. et cant. de Lodève ; 389 hab. A 6 kil. S.-O. de Privat, abbaye de Saint-Michel-de-Grandmont.

SAINT-PRIVAT-D'ALLIER. Com. du dép. de la Haute-Loire, arr. du Puy, cant. de Loudes ; 1.571 hab. A 3 kil. O., sur un piton qui domine l'Allier de 500 m,. curieux donjon de Rochegude.

SAINT-PRIVAT-DE-CHAMPCLOS. Com. du dép. du Gard, arr. d'Alais, cant. de Barjac ; 403 hab. Ruines du château de Ferreyroles.

SAINT-PRIVAT-DES-VIEUX. Com. du dép. du Gard, arr. et cant. (E.) d'Alais ; 1.063 hab.

SAINT-PRIVAT-DE-VALLONGUE. Com. du dép. de la Lozère, arr. de Florac, cant. de Saint-Germain-de-Calberte ; 720 hab. Mines de plomb argentifère.

SAINT-PRIVAT-DU-DRAGON. Com. du dép. de la Haute-Loire, arr. de Brioude, cant. de Lavoûte-Chilhac ; 614 hab. A l'E., exploitation agricole et ferme modèle d'Alleret.

SAINT-PRIVAT-DU-FAU. Com. du dép. de la Lozère, arr. de Marvejols, cant. du Malzieu-Ville ; 591 hab.

SAINT-PRIVAT-LA-MONTAGNE. Village de Lorraine, cant. de Metz, com. de Montigny ; 506 hab. Ce fut, dans la bataille du 18 août 1870, le point stratégique le plus disputé (V. Franco-allemande [Guerre]). Un monument y a été érigé aux morts de la garde royale prussienne.

SAINT-PRIVÉ. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Chalon-sur-Saône, cant. de Buxy ; 182 hab.

SAINT-PRIVÉ. Com. du dép. de l'Yonne, arr. de Joigny, cant. de Bléneau ; 1.024 hab. Stat. du chem. de fer de Lyon.

SAINT-PRIX. Com. du dép. de l'Allier, arr. et cant. de Lapalisse ; 1.083 hab. Minoteries, carderies de laine.

SAINT-PRIX. Com. du dép. de l'Ardèche, arr. de Tournon, cant. de Lamastre ; 880 hab.

SAINT-PRIX. Com. du dép. de la Marne, arr. d'Epernay, cant. de Montmort ; 221 hab. A la lisière du marais desséché de Saint-Gond. A 2 kil. N.-O., restes de l'abbaye cistercienne du Reclus, due à Henri Ier, comte de Champagne (1142).

SAINT-PRIX. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. d'Autun, cant. de Saint-Léger-sous-Beuvray ; 1.054 hab.

SAINT-PRIX. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Pontoise, cant. de Montmorency ; 567 hab.

SAINT-PRIX-LÈS-ARNAY. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Beaune, cant. d'Arnay-le-Duc ; 417 hab.

SAINT-PROJET. Com. du dép. du Cantal, arr. de Mauriac, cant. de Salers ; 709 hab.

SAINT-PROJET. Com. du dép. du Lot, arr. et cant. de Gourdon ; 738 hab.

SAINT-PROJET. Com. du dép. de Tarn-et-Garonne, arr. de Montauban, cant. de Caylus ; 1.102 hab.

SAINT-PROJET-SAINT-CONSTANT. Com. du dép. de la Charente, arr. d'Angoulême, cant. de La Rochefoucauld ; 544 hab. Gouffres dans lesquels se perd le Bandiat. Eglise des XIIe et XIIIe s. Châteaux de la Renaissance des Ombrails et de Puyvidal.

SAINT-PROUANT. Com. du dép. de la Vendée, arr. de La Roche-sur-Yon, cant. de Chantonnay ; 884 hab.

SAINT-PRYVÉ-SAINT-MESMIN. Com. du dép. du Loiret, arr. et cant. (S.) et à 3 kil. S.-O. d'Orléans, sur la rive gauche de la Loire ; alt., 95 m. ; 776 hab. Moulins et fabriques de papier. La commune se compose de deux villages, Saint-Pryvé ou les Sablons, centre de la commune, et, à 2 kil. S.-O., Saint-Mesmin ou Saint-Nicolas, sur l'emplacement de l'ancienne abbaye de Saint-Mesmin ou de Micy (498).

SAINT-PUY. Com. du dép. du Gers, arr. de Condom, cant. de Valence ; 1.256 hab. Eglise romane.

Bibl. : Dulin, *Mémoire historique sur la ville de Saint-Puy*, 1847, in-8.

SAINT-PYTHON. Com. du dép. du Nord, arr. de Cambrai, cant. de Solesmes ; 1.693 hab. Fabr. de tissus.

EFERUS - Recherche & Classification numérique

SAINT-QUANTIN-DE-RANÇANNE. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de Saintes, cant. de Gémozac ; 510 hab.

SAINT-QUAY. Com. du dép. des Côtes-du-Nord, arr. de Lannion, cant. de Perros-Guirec ; 563 hab.

SAINT-QUAY. Com. du dép. des Côtes-du-Nord, arr. de Saint-Brieuc, cant. d'Etables ; 2.918 hab. La commune comprend Portrieux, à 2 kil. S.-E. Saint-Quay est une des localités les plus agréables de Bretagne ; station de bains de mer très fréquentée, à l'entrée de la baie de Saint-Brieuc ; ses grèves sont célèbres ; en face, l'île de Harbon avec un phare, et les pittoresques roches de Saint-Quay un peu plus loin en mer. Pèlerinages aux chapelles de la Garde et de la Ronce, dédiées à la Vierge. Au N.-O., près de Kertugalle, beau manoir du Tertre (Renaissance). — Le nom de la commune vient de saint Quay, évêque d'Irlande, qui évangélisa les côtes de Bretagne, au VIe s.

SAINT-QUENTIN. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Château-Thierry, cant. de Neuilly-Saint-Front ; 41 hab.

SAINT-QUENTIN. Ch.-l. d'arr. du dép. de l'Aisne, en amphithéâtre au-dessus de la vallée de la Somme. Saint-Quentin possède une gare importante où se croisent les voies ferrées de Paris à Bruxelles et à Liège, de Saint-Quentin à Caudry, de Saint-Quentin à Vélu, de Saint-Quentin à Guise ; il a un port sur le canal dit de Saint-Quentin qui unit les canaux de l'Oise et de la Somme à l'Escaut. Saint-Quentin, qui comptait à peine 10.000 hab. au début du XIXe siècle, a pris une extension rapide : 37.397 hab. en 1876, 48.868 hab. en 1900 ; il est devenu une ville de grande industrie, prolongeant en quelque sorte en pleine Picardie la région industrielle du Nord. Saint-Quentin possède des filatures de coton et de lin, des ateliers de blanchisserie et d'apprêt pour les tissus de coton, des fabriques de rideaux, de piqués, de broderies (établissements Cliff), de valenciennes ; un grand nombre de villages du Vermandois et du Cambrésis participent à l'activité industrielle de Saint-Quentin. Le mouvement annuel des affaires de la Banque de France à Saint-Quentin s'élève en moyenne à 100 millions de fr.

Saint-Quentin existait déjà à l'époque gauloise ; il était la capitale des *Veromandui*, peuple de la Belgique, mentionné par César. A l'époque de la domination romaine, l'ancien oppidum gaulois porte le nom d'*Augusta Veromanduorum ;* de grandes voies qu'y s'y croisaient mettaient la ville en relation avec Reims, Amiens, Cambrai, Arras, Thérouanne. Elle doit son nom actuel au tombeau, ou plutôt au sanctuaire, qui s'éleva sur le tombeau de l'apôtre du Vermandois, saint Quentin (IIIe siècle). Dans les premiers siècles du moyen âge, la dénomination était : *Vicus* ou *Castellum Sancti Quintini*. Un siège épiscopal fut fondé à Saint-Quentin dans le premier tiers du IVe siècle, mais, plus tard, l'évêque saint Médard transporta à Noyon le siège épiscopal du Vermandois. Sous les rois de la première race, Saint-Quentin fut le siège d'un atelier monétaire et le chef-lieu du *pagus Veromandensis*, portion de l'ancienne *civitas Veromanduorum ;* plus tard, il devint le chef-lieu du comté féodal de Vermandois. Au VIe siècle apparaît le premier monastère de Saint-Quentin ; au Xe siècle (963), un autre monastère de bénédictins fut fondé dans une île de la Somme ; en 1471, les moines de Saint-Prix vinrent se fixer dans la ville. En 1102, le comte Raoul de Vermandois avait accordé à Saint-Quentin sa première charte communale ; en 1195, le roi Philippe-Auguste souscrivit la charte ; en 1210, un prévôt royal fut installé dans la ville ; en 1214, Philippe-Auguste prit possession du Vermandois : à partir de cette époque, Saint-Quentin n'est plus que de nom la capitale du Vermandois ; c'est une simple prévôté dépendant du grand bailliage royal dont le siège est à Laon. Supprimée par Philippe V le Long (1317), la commune fut rétablie par Charles IV le Bel (1322), puis confirmée par Philippe VI (1346), mais, en 1362, le corps des échevins, anciens officiers des comtes, fut réuni au corps des jurés, officiers de la commune ; le mayeur restait le chef suprême des deux corps réunis ; en réalité, la commune n'existait plus que de nom.

En 1789, Saint-Quentin faisait partie du gouvernement de Picardie et de la généralité d'Amiens ; il était chef-lieu d'élection, siège d'un bailliage royal, d'un doyenné (diocèse de Noyon), d'un grenier à sel principal. Ses armoiries étaient : *D'azur à un chef de Saint-Quentin d'argent, accompagné de trois fleurs de lys d'or, posées deux en chef et une en pointe.*

Situé sur la route des invasions venues du Nord, Saint-Quentin a joué un rôle important dans l'histoire militaire de notre pays ; sa milice bourgeoise s'est distinguée dès le XIIIe siècle à la bataille de Bouvines. Mais le nom de Saint-Quentin évoque plutôt le souvenir des défaites de nos armées ; en 1557, une armée espagnole commandée par Philippe II, le duc Philibert de Savoie et le comte d'Egmont, vint assiéger Saint-Quentin ; l'amiral Coligny se jeta dans la place et la défendit héroïquement ; Montmorency, accouru pour le ravitailler, fut défait et fait prisonnier (10 août). Saint-Quentin s'est illustré le 8 oct. 1870 par sa belle défense organisée sous l'impulsion énergique du préfet, Anatole de La Forge ; le 19 janv. 1871, l'armée du Nord, commandée par Faidherbe, lutta glorieusement près de Saint-Quentin contre des forces trois fois supérieures.

La ville est environnée d'une enceinte de larges boulevards tracés sur l'emplacement des anciens remparts démolis en vertu d'un décret impérial du 28 avr. 1810. La place de l'Hôtel-de-Ville, à laquelle on accède par une rue montueuse, est le centre géométrique et le cœur même de la ville. L'hôtel de ville, avec son admirable façade gothique, est un des plus beaux monuments municipaux de France ; en face se dresse un monument de grande allure rappelant la *défense de Saint-Quentin en 1557* par l'amiral Coligny. L'église collégiale, dont l'abside est soutenue par d'élégants contreforts, possède une nef gothique dont les vastes proportions ne se retrouvent que dans nos plus grandes cathédrales ; l'ancienne halle aux blés, ornée de deux élégants pavillons, dans le style de la Renaissance, est devenue une salle des fêtes ; le musée, installé dans un bel hôtel, possède une belle collection de 87 pastels de Quentin-Delatour. Non loin de la gare, un monument, dû au ciseau de Barrias, rappelle l'*héroïque résistance de Saint-Quentin en 1870.*

Batailles de Saint-Quentin. — La bataille de Saint-Quentin, livrée le 10 août 1557, a été une victoire des troupes espagnoles de Philippe II sur l'armée française. Le 1er août 1557, le duc de Savoie, Philibert-Emmanuel, après avoir ravagé la Picardie, vint, à la tête d'une armée espagnole, forte de 56.000 hommes, mettre le siège devant Saint-Quentin. Gaspard de Coligny, amiral de France, réussit le 3 août, avec une poignée d'hommes, à se jeter dans la place, incapable alors d'opposer une sérieuse résistance, vu l'insuffisance de sa garnison et de ses approvisionnements, le délabrement de ses fortifications. Malgré les secours que lui amena son frère, le colonel général d'Andelot, Coligny fut bientôt étroitement bloqué. C'est alors que le connétable de Montmorency survint avec une armée forte de 25.000 hommes pour débloquer la place : le 10 août, il essuya une déroute complète dans la plaine d'Essigny-le-Grand au S. de Saint-Quentin. « Mon fils est-il à Paris? » s'écria l'empereur Charles-Quint, à la nouvelle de cette victoire. Le 27 août, Saint-Quentin fut prise d'assaut, pillée et incendiée, Coligny fait prisonnier. Pour perpétuer le souvenir de sa victoire de Saint-Quentin, Philippe II fit construire en Espagne le palais de l'Escurial qui a la forme d'un gril, en mémoire de l'instrument de supplice de saint Laurent, car la victoire avait été remportée le 10 août, jour de la fête de ce saint. On désigne parfois la bataille de Saint-Quentin sous le nom de bataille de Saint-Laurent.

EFERUS - Recherche & Classification numérique

La bataille de Saint-Quentin du 19 janv. 1871 a été traitée dans l'art. FRANCO-ALLEMANDE [Guerre]. E. CH.

BIBL. : Claude HÉMÉRÉ, *Saint-Quentin. Augusta Viromanduorum illustrata ;* Paris, 1643, in-8. — HORDRET, *Histoire des droits anciens et des prérogatives et franchises de la ville de Saint-Quentin ;* Paris, 1781, in-8. — QUENTIN DE LA FONS, *Histoire de Saint-Quentin.* — LEMAIRE, *Essai sur l'histoire de la ville de Saint-Quentin,* dans *Trav. Soc. Acad. de Saint-Quentin,* 4e série, t. I, II, VIII. — BERLEMONT, *Histoire de l'émancipation communale à Saint-Quentin et dans le Vermandois,* dans *Soc. Acad. de Saint-Quentin,* 3e série, t. X (1873). — ROUIT et MATTON, *le Commerce de Saint-Quentin pendant le siècle dernier,* dans *Soc. Acad. de Laon,* t. IV (1855). — GOMART, *Etudes Saint-Quentinoises* (1852-61). — LECOCQ, *les Gouverneurs de Saint-Quentin d'après les archives de la ville (de 1358 à 1731),* dans *Soc. Acad. de Saint-Quentin,* 3e série, t. XII (1875). — *Le Livre Rouge de l'hôtel de ville de Saint-Quentin ;* Saint-Quentin, 1881, in-4. — *Les Archives anciennes de Saint-Quentin (documents de 1076 à 1328);* Saint-Quentin, 1888, gr. in-4.

BATAILLE DE SAINT-QUENTIN. — Georges LECOCQ, *les Habitants de Saint-Quentin en 1557,* dans *Bulletin de la Société académique de Saint-Quentin,* 3e série, t. XII, 1873-74. — Henri STEIN, *la Bataille de Saint-Quentin et les Prisonniers français, ibid.,* 4e série, 1886-87). — *La Guerre de 1557 en Picardie,* publ. par la Soc. acad. de Saint-Quentin (abondante bibliographie (1896, in-4).

SAINT-QUENTIN. Com. du dép. de l'Ariège, arr. de Pamiers, cant. de Mirepoix ; 395 hab Restes des remparts. Château de la Tour. Au S.-E., église romane de Queilhe sur le Touyre.

SAINT-QUENTIN. Com. du dép. de la Charente, arr. de Barbezieux, cant. de Chalais ; 526 hab.

SAINT-QUENTIN. Com. du dép. de la Charente, arr. de Confolens, cant. de Chabanais ; 525 hab. Eglise du XIe siècle. Château renaissance de Pressac, à 2 kil. N.-N.-O.

SAINT-QUENTIN. Com. du dép. de la Creuse, arr. d'Aubusson, cant. de Felletin ; 1.136 hab. Menhir haut de 4 m., à 2 kil. O.

SAINT-QUENTIN. Com. du dép. d'Indre-et-Loire, arr. et cant. de Loches ; 558 hab.

SAINT-QUENTIN. Com. du dép. de Loir-et-Cher, arr. de Vendôme, cant. de Montoire-sur-le-Loir ; 294 hab.

SAINT-QUENTIN. Com. du dép. de Lot-et-Garonne, arr. de Villeneuve-sur-Lot, cant. de Castillonnès ; 364 hab.

SAINT-QUENTIN. Com. du dép. de la Manche, arr. d'Avranches, cant. de Ducey ; 1.172 hab.

SAINT-QUENTIN. Com. du dép. de la Mayenne, arr. de Château-Gontier, cant. de Craon ; 807 hab. A 1 kil. S.-E., château de Mortiercrolles bâti par le maréchal de Gié, sous Louis XII, et qui est une des plus remarquables constructions féodales de l'Anjou.

SAINT-QUENTIN. Com. du dép. de la Nièvre, arr. de Cosne, cant. de Pouilly ; 320 hab. Stat. du chem. de fer de Lyon.

SAINT-QUENTIN. Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. d'Issoire, cant. de Sauxillanges ; 419 hab.

SAINT-QUENTIN. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Dieppe, cant. d'Envermeu ; 130 hab. Stat. du chem. de fer de l'Ouest.

SAINT-QUENTIN-CHASPINHAC. Com. du dép. de la Haute-Loire, arr. et cant. (N.-O.) du Puy, sur une petite plate forme des superbes rochers de Peyredeyre qui dominent le confluent de la Loire et de la Sumène ; 710 hab.

SAINT-QUENTIN-DE-BARON. Com. du dép. de la Gironde, arr. de Libourne, cant. de Branne ; 644 hab. Carrière de pierre blanche très recherchée à Bordeaux. Eglise fortifiée (XIIIe et XVe s.).

SAINT-QUENTIN-DE-BLAVOU. Com. du dép. de l'Orne, arr. de Mortagne, cant. de Pervenchères ; 195 hab.

SAINT-QUENTIN-DE-CAPLONG. Com. du dép de la Gironde, arr. de Libourne, cant. de Sainte-Foy-la-Grande ; 472 hab.

SAINT-QUENTIN-DES-ISLES. Com. du dép. de l'Eure, arr. de Bernay, cant. de Broglie ; 262 hab. Stat. du chem. de fer de l'Ouest.

SAINT-QUENTIN-DES-PRÉS. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Beauvais, cant. de Songeons ; 343 hab.

SAINT-QUENTIN-EN-MAUGES. Com. du dép. de Maine-et-Loire, arr. de Cholet, cant. de Montrevault ; 1.136 hab.

SAINT-QUENTIN-EN-TOURMONT. Com. du dép. de la Somme, arr. d'Abbeville, cant. de Rue ; 460 hab.

SAINT-QUENTIN-FALLAVIER. Com. du dép. de l'Isère, arr. de Vienne, cant. de La Verpillière ; 1.467 hab. Stat. du chem. de fer de Lyon. Minoteries. Ruines du château de *Fallavier*, avec donjon cylindrique (XIIIe s.).

SAINT-MARTIN-LAMOTTE-CROIX-AU-BAILLY. Com. du dép. de la Somme, arr. d'Abbeville, cant. d'Ault ; 1.252 hab.

SAINT-QUENTIN-LA-POTERIE. Com. du dép. du Gard, arr. et cant. d'Uzès ; 2.009 hab. Fabrique de poterie commune. Belles ruines d'un ancien château ; à 2 kil. N., tour de Cantadure.

SAINT-QUENTIN-LE-PETIT. Com. du dép. des Ardennes, arr. de Rethel, cant. de Château-Porcien ; 282 hab.

SAINT-QUENTIN-LÈS-BEAUREPAIRE. Com. du dép. de Maine-et-Loire, arr. et cant. de Baugé ; 311 hab.

SAINT-QUENTIN-LES-CHARDONNETS. Com. du dép. de l'Orne, arr. de Domfront, cant. de Tinchebray ; 580 hab.

SAINT-QUENTIN-LES-MARAIS. Com. du dép. de la Marne, arr. et cant. de Vitry-le-François ; 124 hab.

SAINT-QUENTIN-LE-VERGER. Com. du dép. de la Marne, arr. d'Epernay, cant. d'Anglure ; 302 hab. Stat. du chem. de fer de l'Est.

SAINT-QUENTIN-SUR-COOLE. Com. du dép. de la Marne, arr. de Châlons-sur-Marne, cant. d'Ecury-sur-Coole ; 94 hab.

SAINT-QUENTIN-SUR-ISÈRE. Com. du dép. de l'Isère, arr. de Saint-Marcellin, cant. de Tullins ; 1.087 hab. Carrières de dolomie (à l'Echaillon). Ruines d'un château avec beau donjon (XIIIe s.).

SAINT-QUENTIN (Seigneurs de) (V. BEAUMONT, t. V, p. 1046).

SAINT-QUINTIN. Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. de Riom, cant. de Menat ; 954 hab.

SAINT-QUIRC. Com. du dép. de l'Ariège, arr. de Pamiers, cant. de Saverdun ; 369 hab.

SAINT-QUIRIN. Com. vosgienne de la Lorraine annexée, arr. de Sarrebourg, cant. de Lorquin ; 1.071 hab., faisait autrefois partie du comté de Dabo et doit son origine à un prieuré bénédictins, fondé vers 966 et dépendant à partir de 1050 de l'abbaye de Marmoutier. Commerce de broderies. La chapelle, dédiée à saint Quirin, en style roman du XIIIe siècle, attire beaucoup de pèlerins. — A proximité, village de Lettenbach, où se trouvait autrefois la verrerie fondée au XVe siècle par les religieux de Saint-Quirin.

BIBL.: Dag. FISCHER, *le Prieuré de Saint-Quirin;* Nancy, 1875. — Du même, *Saint-Quirin et ses verreries;* Nancy, 1875.

SAINT-RABIER. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Sarlat, cant. de Terrasson ; 925 hab.

SAINT-RACHO. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Charolles, cant. de La Clayette ; 572 hab. Moulin, scieries. Sur la montagne de Dun se trouvait l'antique bourg fort de Dun, *Dunum*, qui, dit-on, fut assiégé, pris et rasé en 1181 par Philippe-Auguste, lorsque ce roi vint réprimer les exactions des comtes de Mâcon. Il n'est resté debout, au milieu des ruines, que l'abside de l'église ; elle vient d'être restaurée dans son style roman primitif. Anciens châteaux : Chavanne, ayant appartenu aux Gachet, aux Naturel, aux Sermant, aux de L'Aube, aux de Brosses ; Collange, propriété des Babon, des Montchanin de La Garde-Marzac et des Foudras. LEX.

SAINTRAILLES, capitaine du XVe siècle (V. XAINTRAILLES).

SAINT-RAMBERT. Ch.-l. de cant. du dép. de l'Ain, arr. de Belley, sur la rive dr. de l'Alfarine (affl. g. de l'Ain) ; 4.113 hab. Stat. du chem. de fer de Lyon. Car-

EFERUS - Recherche & Classification numérique

dage et filature de bourres de soie. Scierie mécanique, papeterie. Ruines du château de *Cornillon*. Crypte du XIIe siècle, reste d'une abbaye bénédictine du Ve siècle appelé d'abord *Bebrona* (saint Rambert, assassiné par ordre d'Ebroïn, y avait été enseveli en 680).

BIBL. : LEYMARIE, *Notice historique et descriptive de la ville et de l'abbaye de Saint-Rambert-de-Joux ;* Lyon, 1853, in-4.

SAINT-RAMBERT (*Occiacus*). Ch.-l. de cant. du dép de la Loire, arr. de Montbrison, à 1 kil. rive g. de la Loire, à l'entrée de la plaine de Forez. Stat. du chem. de fer de Lyon ; 3.049 hab. Prit le nom de Saint-Rambert au XIe siècle, lorsqu'on y eut transporté les reliques de ce saint et celles de saint Domitien ; prieuré dépendant de l'île Barbe, puis du chapitre de Lyon. Son église est remarquable (romane, de construction grossière, bâtie avec des matériaux romains, elle est ornée d'une frise de chapitaux barbares). Maisons anciennes. M. D.

SAINT-RAMBERT-D'ALBON (*Sanctus Renebartus*, 1300). Com. du dép. de la Drôme, arr. de Valance, cant. de Saint-Vallier ; 2.005 hab. Stat. du chem. de fer de Lyon à Marseille ; embranchement sur Grenoble, d'un côté, et de l'autre, sur Saint-Etienne, par Annonay et Firminy. Fabr. de produits chimiques. Château ruiné. Saint-Rambert faisait partie du comté d'Albon, et il s'y leva un péage jusqu'à la fin du XVIIe siècle.

SAINT-RAMBERT-L'ILE-BARBE. Com. du dép. du Rhône, arr. de Lyon, cant. de Limonest sur la rive dr. de la Saône, en face de l'Ile Barbe (V. l'art. ILE-BARBE, t. XX, p. 553) ; 2.283 hab. Stat. du chem. de fer de Lyon. Chaudronnerie ; produits chimiques, vernis, sparterie. Eglise avec un portail et un autel romans.

BIBL. : L. NIEPCE, *L'île Barbe, son ancienne abbaye et le bourg de Saint-Rambert*, 1890.

SAINT-RAPHAËL. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Périgueux, cant. d'Excideuil ; 300 hab.

SAINT-RAPHAËL. Com. du dép. du Var, arr. de Draguignan, cant. de Fréjus ; 4.270 hab. Stat. du chem. de fer de Marseille à Nice et tête de ligne du chem. de fer du littoral d'Hyères à Saint-Raphaël. D'origine très ancienne, puisqu'on a trouvé sur son territoire des tombes et des sépultures de l'âge du bronze et du fer, des sarcophages gaulois et des débris d'habitations romaines, la ville de Saint-Raphaël ne s'est développée qu'à une époque très voisine de nous. Au moyen âge, ce fut l'une des stations les plus importantes des Templiers qui y avaient construit la vieille église et la tour actuelle. Les moines de Lérins et ceux de Saint-Victor la possédèrent tour à tour ; elle tomba ensuite dans le domaine des comtes de Provence. Bonaparte y débarqua en revenant d'Egypte, le 9 nov. 1799, et c'est encore là qu'il s'embarqua pour l'île d'Elbe, le 8 avr. 1814. La ville est aujourd'hui divisée en deux parties par la voie ferrée : l'ancienne ville qui comprend la plus grande partie de la population avec la vieille église du XIIe siècle ; la nouvelle ville qui borde le golfe et se compose de villas dont le nombre croît chaque jour. Ces villas se prolongent jusqu'à Valescure. Tout près, au large, sont les deux rochers appelés le Lion de Terre (vestiges d'un ancien phare) et le Lion de Mer. — Le port de Saint-Raphaël a un tonnage commercial assez important, à cause des bruyères et chênes-lièges de l'Esterel, des carrières de porphyre de Darmont, des porphyres graniteux employés pour le pavage des rues qui se trouvent dans le voisinage, etc. La pêche côtière donne également à la population une importante ressource. Enfin la culture des fleurs, des primeurs, de la vigne, ainsi que le produit des bois voisins et dont les principales essences sont le pin d'Alep et le pin maritime, les chênes-lièges et les chênes verts, contribuent encore à enrichir un pays où les villégiatures abondent et où les touristes et les baigneurs se rendent de plus en plus volontiers. J. M.

SAINT-RÉAL (César VISCHARD DE), historien français, né à Chambéry en 1639, mort à Chambéry en déc. 1692. Fils d'un magistrat de Savoie, élevé à Paris, il prit l'habit ecclésiastique et se fit appeler abbé, sans avoir jamais possédé de bénéfice. Curieux de recherches historiques, il apprit de *Varillas* (V. ce nom), avec lequel il ne tarda pas au reste à se brouiller, le secret « d'embellir l'histoire » en mêlant à cette science les descriptions romanesques et les maximes morales. Il publia en 1673 *Don Carlos*, que Schiller a su utiliser pour la scène ; en 1674, son meilleur ouvrage, *la Conjuration des Espagnols contre la République de Venise*, anecdote historique bien composée, avec des caractères artificiels toutefois et des discours imaginés par l'auteur. De retour à Chambéry, il devint l'ami et le lecteur d'Hortense *Mancini* (V. ce nom) duchesse de Mazarin ; une mission diplomatique que lui confia le duc de Savoie le ramena à Paris, où il publia : *Vie de Jésus* (1678, in-4) ; *Césarion* (1684, in-12) ; *De la critique* (1691, in-12). On a publié sous son nom, après sa mort, beaucoup d'écrits apocryphes. La meilleure édition de ses *Œuvres complètes* est celle de 1757 (Paris, 8 vol. petit in-12). H. MONIN.

BIBL. : DI BAROLO, *Memorie spettanti alla vita di Saint-Real ;* Turin, 1780, in-8.

SAINT-RÉGEANT (Pierre ROBINAULT DE), dit *le Chevalier Pierrot*, chef vendéen et conspirateur royaliste, né à Saint-Florent, vers 1768, exécuté à Paris le 21 avr. 1801. C'est un des signataires de la proclamation de Puisaye (26 juil. 1794) ; il commanda une des divisions de l'*armée rouge* (chouans) habillée et armée à *Quiberon* (V. ce mot) en juin 1795. Pendant le Directoire, il est à Londres avec *Cadoudal* (V. ce nom) qui le fait breveter lieutenant-colonel par Louis XVIII. Il revint en Vendée en 1799, puis passa en Bretagne où il prit part à la surprise de Saint-Brieuc (28 oct.). Après la pacification de 1800, Cadoudal l'envoya à Paris faire le « coup essentiel », c.-à-d. assassiner le premier consul. Il le manqua, non sans faire beaucoup de victimes (V. MACHINE INFERNALE), fut condamné à mort le 16 avr. 1801 et guillotiné cinq jours après, avec le « petit François ».

BIBL. : Ch.-L. CHASSIN, *Etudes documentaires sur la Vendée*... V. la *Table générale* (t. XI de l'ouvrage) ; Paris, 1900, p. 547.

SAINT-REGIS-DU-COIN. Com. du dép. de la Loire, arr. de Saint-Etienne, cant. de Saint-Genest-Malifaux ; 728 hab.

SAINT-RÈGLE. Com. du dép. d'Indre-et-Loire, arr. de Tours, cant. d'Amboise ; 318 hab.

SAINT-REMÈZE. Com. du dép. de l'Ardèche, arr. de Privas, cant. de Bourg-Saint-Andéol ; 925 hab. Fabr. de tissus.

SAINT-REMI-MAL-BÂTI. Com. du dép. du Nord, arr. d'Avesnes, cant. de Maubeuge ; 796 hab. Stat. du chem. de fer du Nord.

SAINT-REMIMONT. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Nancy, cant. d'Haroué ; 310 hab.

SAINT-REMIMONT. Com. du dép. des Vosges, arr. de Neufchâteau, cant. de Bulgnéville ; 210 hab.

SAINT-REMY. Com. du dép. de l'Ain, arr. et cant. de Bourg ; 322 hab.

SAINT-REMY. Com. du dép. de l'Aube, arr. et cant. d'Arcis-sur-Aube ; 198 hab.

SAINT-REMY. Com. du dép. de l'Aveyron, arr. de Villefranche, cant. de Villeneuve ; 354 hab.

SAINT-REMY. Ch.-l. de cant. du dép. des Bouches-du-Rhône, arr. d'Arles ; 5.976 hab. Stat. du chem. de fer de Tarascon à Orgon. La ville possède un musée lapidaire et plusieurs monuments remarquables, en particulier la maison du Planet (mon. hist.). On y montre la maison où naquit le célèbre Michel de Nostradamus. — Quant au mausolée et à l'arc de triomphe (V. ARC, t. III, p. 598), ils se trouvent à quelques minutes de la ville, sur le plateau des Antiquités, et sont les seuls restes de la ville antique de *Glanum*, détruite par les Visigoths, vers 480. — L'arc de triomphe (mon. hist.), dont les bas-reliefs sont mutilés, a 13m,40 de long, 5m,60 de profondeur et 9m,50 de haut. Le mausolée (mon. hist.) s'élève en forme de py-

EFERUS - Recherche & Classification numérique

ramide sur un socle carré, qui mesure 6m,50 sur chaque face. Il se compose de deux étages ornés de pilastres, de frises et de corniches, avec un couronnement de dix colonnes corinthiennes, dont l'entablement supporte une coupole. Au-dessus du piédestal règne une guirlande sou-

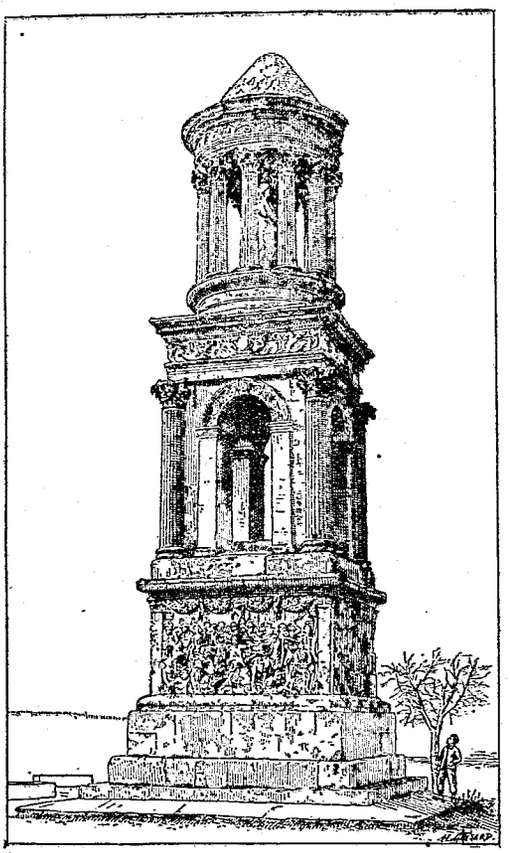

Le mausolée de Glanum.

tenue par trois génies. Le premier étage est décoré de quatre bas-reliefs frustes. Le deuxième étage est percé d'arcades. La frise offre des groupes de divinités ou de monstres marins, dont les ailes de chauves-souris sont remarquables. Dans la coupole sont placées deux statues. Une inscription règne sur l'architrave. Le mausolée est d'un caractère archaïque ; on le regarde pourtant comme moins ancien que l'arc de triomphe. Les bas-reliefs représentent divers sujets de guerre. A 500 m. est l'ancien prieuré de Saint-Paul-de-Mausole (xie s.), aujourd'hui asile d'aliénés. Saint-Remy est une ville active, commerçante, pratiquant surtout l'industrie de la tannerie et celle des chardons pour filatures. Patrie de Nostradamus, de l'abbé Expilly et de Roumanille. — Dans les environs, carrières de pierres renommées ; châteaux de *Lagoy*, érigé en marquisat en 1702, et de *Romanil*, siège de plusieurs cours d'amour de 1270 à 1382. J. M.

SAINT-RÉMY. Com. du dép. du Calvados, arr. de Falaise, cant. de Thury-Harcourt ; 824 hab. Stat. du chem. de fer de l'Ouest. Filat. de coton. Mines de fer (exploitées au moyen âge et depuis 1880).

SAINT-RÉMY. Com. du dép. du Cantal, arr. de Mauriac, cant. de Salers ; 415 hab.

SAINT-REMY. Com. du dép. du Cantal, arr. de Saint-Flour, cant. de Chaudesaigues ; 416 hab.

SAINT-RÉMY. Com. du dép. de la Corrèze, arr. d'Ussel, cant. de Sornac ; 777 hab.

SAINT-REMY. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Semur-en-Auxois, cant. de Montbard ; 564 hab.

SAINT-REMY. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Bergerac, cant. de Villefranche-de-Longchapt ; 547 hab.

SAINT-REMY. Com. du dép. de la Marne, arr. d'Epernay, cant. de Sézanne ; 87 hab.

SAINT-REMY. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Lunéville, cant. de Bayon ; 293 hab.

SAINT-REMY. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Verdun-sur-Meuse, cant. de Fresnes-en-Voëvre ; 226 hab.

SAINT-REMY. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Vesoul, cant. d'Amance ; 621 hab. Ecole pratique d'agriculture.

SAINT-REMY. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. et cant. (S.) de Chalon-sur-Saône ; 1.300 hab. Ateliers de grosse chaudronnerie, construction de bateaux, fabr. de produits chimiques. Tuileries. Ancien château de *Taizé*.

SAINT-RÉMY. Com. du dép. de la Savoie, arr. de Saint-Jean-de-Maurienne, cant. de La Chambre ; 906 hab.

SAINT-REMY. Com. du dép. des Deux-Sèvres, arr. et cant. (1er) de Niort ; 517 hab.

SAINT-REMY. Com. du dép. de la Vienne, arr. de Châtellerault, cant. de Dangé ; 475 hab.

SAINT-REMY. Com. du dép. de la Vienne, arr. et cant. de Montmorillon ; 839 hab.

SAINT-REMY. Com. du dép. des Vosges, arr. de Saint-Dié, cant. de Raon-l'Etape ; 544 hab.

SAINT-REMY-AU-BOIS. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Montreuil, cant. de Campagne-lès-Hesdin ; 171 hab.

SAINT-REMY-BLANZY. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Soissons, cant. d'Oulchy-le-Château ; 301 hab. Eglise des xve et xvie s. (boiseries sculptées de la Renaissance).

SAINT-REMY-BOSCROCOURT. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Dieppe, cant. d'Eu ; 540 hab. Stat. du chem. de fer du Nord.

SAINT-REMY-CHAUSSÉE. Com. du dép. du Nord, arr. d'Avesnes, cant. de Berlaimont ; 409 hab.

SAINT-RÉMY-DE-BLOT. Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. de Riom, cant. de Menat ; 746 hab.

SAINT-RÉMY-DE-CHARGNAT. Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. d'Issoire, cant. de Sauxillanges ; 694 hab.

SAINT-RÉMY-DE-SILLÉ. Com. du dép. de la Sarthe, arr. du Mans, cant. de Sillé-le-Guillaume ; 942 hab.

SAINT-REMY-DES-LANDES. Com. du dép. de la Manche, arr. de Coutances, cant. de La Haye-du-Puits ; 514 hab.

SAINT-RÉMY-DES-MONTS. Com. du dép. de la Sarthe, arr. et cant. de Mamers ; 806 hab. Stat. du chem. de fer de l'Ouest.

SAINT-RÉMY-DU-PLAIN. Com. du dép. de la Sarthe, arr. et cant. de Mamers ; 641 hab. Stat. du chem. de fer de l'Ouest.

SAINT-RÉMY-DU-PLEIN. Com. du dép. d'Ille-et-Vilaine, arr. de Fougères, cant. d'Antrain ; 825 hab. Patrie de la Dame de Villedieu, romancière et poète du xvne s., connue par ses aventures.

SAINT-REMY-EN-BOUZEMONT-SAINT-GENEST-ET-ISSON. Ch.-l. de cant. du dép. de la Marne, arr. de Vitry-le-François ; 727 hab.

SAINT-REMY-EN-L'EAU. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Clermont, cant. de Saint-Just-en-Chaussée ; 312 hab. Stat. du chem. de fer du Nord.

SAINT-RÉMY-EN-MAUGES. Com. du dép. de Maine-et-Loire, arr. de Cholet, cant. de Montrevault ; 1.303 hab.

SAINT-RÉMY-EN-ROLLAT. Com. du dép. de l'Allier, arr. de Gannat, cant. d'Escurolles ; 1.168 hab. Stat. du chem. de fer de Lyon. A l'O., près la forêt de Marcenat, ruines du château de *Rollat*.

SAINT-REMY-LA-VANNE. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Coulommiers, cant. de La Ferté-Gaucher ; 814 hab. Papeterie importante et fabr. de carton.

SAINT-RÉMY-LA-VARENNE. Com. du dép. de Maine-et-Loire, arr. d'Angers, cant. des Ponts-de-Cé ; 870 hab.

EFERUS - Recherche & Classification numérique

Jolie église des XIIe et XVIe s. ; restes d'un prieuré (Renaissance).

SAINT-REMY-LE-PETIT. Com. du dép. des Ardennes, arr. de Rethel, cant. d'Asfeld ; 85 hab.

SAINT-REMY-LÈS-CHEVREUSE. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Rambouillet, cant. de Chevreuse, sur l'Yvette ; 746 hab. Stat. du chem. de fer de Paris à Limours. Fabr. de laine dite renaissance.

SAINT-REMY-L'HONORÉ. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Rambouillet, cant. de Chevreuse, sur la Mauldre ; 369 hab. A 2 kil. ancien prieuré des Hautes-Bruyères.

SAINT-RÉMY-SUR-AVRE. Com. du dép. d'Eure-et-Loire, arr. de Dreux, cant. de Brezolles ; 1.849 hab. Filat. et tissage mécanique de coton. Eglise du XVIe siècle, avec vitraux de cette époque.

SAINT-REMY-SUR-BUSSY. Com. du dép. de la Marne, arr. de Sainte-Menehould, cant. de Dommartin-sur-Yèvre ; 346 hab.

SAINT-RÉMY-SUR-DUROLLE. Ch.-l. de cant. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. de Thiers ; 5.433 hab. Stat. du chem. de fer de Lyon.

SAINT-RENAN. Ch.-l. de cant. du dép. du Finistère, arr. de Brest, à 11 kil. N.-O. de Brest, sur l'Aber-Ildut qui se jette dans l'Océan ; 1.815 hab. Le nom du village est dû à un moine venu d'Irlande au VIIe s. Son tombeau est à Locronan.

SAINT-RENÉ-TAILLANDIER (René-Gaspard-Ernest), littérateur français (V. TAILLANDIER),

SAINT-RESTITUT. Com. du dép. de la Drôme, arr. de Montélimar, cant. de Saint-Paul-Trois-Châteaux ; 848 hab. Carrière de pierres blanches. Eglise gothique (mon. hist.) à laquelle est adossé le tombeau de saint Restitut, autre monument historique qui remonte à la fin du VIIIe siècle ou au commencement du IXe. Ces deux monuments sont ornés de sculptures dont le genre et la facture indiquent une haute antiquité. Saint Restitut, l'aveugle — né de l'évangile, passe pour avoir été le premier évêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux. A. M.

SAINT-RÉVÉREND. Com. du dép. de la Vendée, arr. des Sables-d'Olonne, cant. de Saint-Gilles-sur-Vie ; 712 h.

SAINT-RÉVÉRIEN. Com. du dép. de la Nièvre, arr. de Clamecy, cant. de Brinon ; 747 hab. Carrières de grès roux. Substructions d'un édifice romain, découvertes en 1841 : statues en pierre et statuettes en bronze. L'ancienne église d'un prieuré de Cluny, aujourd'hui paroissiale, du milieu du XIIe siècle, comprend une nef avec bas côtés et un chœur avec déambulatoire sur lequel s'ouvrent trois chapelle voûtées en cul-de-four ; la nef a été reconstruite en 1840. M. P.

BIBL. : BONIARD, dans *Annuaire de la Nièvre*, 1843 et 1841. — BARAT et DUVIVIER, *Mémoires sur les fouilles de Saint-Révérien ;* Autun, 1844, in-8, et *Rapport à M. le préfet de la Nièvre ;* Nevers, 1845, in-8.

SAINT-RIEUL. Com. du dép. des Côtes-du-Nord, arr. de Saint-Brieuc, cant. de Lamballe ; 415 hab.

SAINT-RIGAUD. Mont du dép. du *Rhône* (V. ce mot, t. XXVIII, p. 594).

SAINT-RIGOMER-DES-BOIS. Com. du dép. de la Sarthe, arr. de Mamers, cant. de La Fresnaye-sur-Chédouet ; 508 hab.

SAINT-RIMAY. Com. du dép. du Loir-et-Cher, arr. de Vendôme, cant. de Montoire-sur-le-Loir ; 397 hab. Stat. du chem. de fer de l'Etat. Chapelle du XIe s. Restes d'une maladrerie.

SAINT-RIQUIER. Com. du dép. de la Somme, arr. d'Abbeville, cant. d'Ailly-le-Haut-Clocher, sur une colline qui domine le Scardon (affl. dr. de la Somme) ; 1.536 hab. Stat. du chem. de fer du Nord. Petit séminaire. Superbe église gothique, jadis abbatiale, du XVe siècle, un des beaux types du style ogival flamboyant (longue de 104 m., haute sur voûtes de 25 m.) : la façade est gâtée par une tour assez lourde. L'église a été refaite sous Louis XII et François Ier par un maître maçon de la ville, Nicolas Léveillé ; elle renferme des peintures murales du XVIe siècle dans la salle de la Trésorerie, des stalles et des fonts baptismaux remarquables de la Renaissance, des reliquaires des XIIe et XIIIe siècles, une croix en cuivre attribuée à saint Eloi, des tableaux de Boullongne, Coypel, Jouvenet. Une châsse contient le chef de saint Riquier, qui a été pendant le

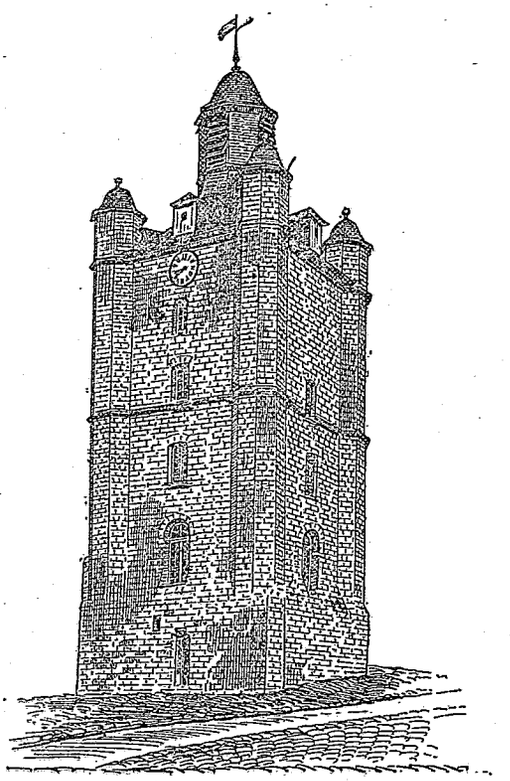

Beffroi, à Saint-Riquier.

moyen âge et est encore l'objet d'un culte en Flandre, Picardie et Artois. Sous Louis XV, les bâtiments conventuels (occupés aujourd'hui par le petit séminaire) ont été reconstruits. Beffroi municipal flanqué de tourelles (XIIIe et XIVe s.). — La localité sous le nom de *Centula* était, sous les Mérovingiens, la capitale du Ponthieu. Riquier, fils d'un gouverneur de la ville, en fit une cité monastique (625). Le roi Dagobert enrichit l'abbaye et lui donna ce qui est devenu Abbeville. Angilbert, gendre de Charlemagne, fit construire une église à trois tours, luxe extraordinaire pour l'époque (790). La ville avait alors 12,000 hab. ; au XIIe siècle, elle reçut sa charte communale. En 1536, les dames de Saint-Riquier se signalèrent en défendant la ville contre les Allemands, à côté de leurs maris, et furent félicitées par François Ier.

BIBL. : HÉNOCQUE, *Histoire de l'abbaye et de la ville de Saint-Riquier*, 1888.

SAINT-RIQUIER-EN-RIVIÈRE. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Neufchâtel, cant. de Blangy ; 353 hab. Verrerie qui date de 1745 et a été abandonnée au XVIIIe s. ; en 1816 elle a été reprise.

SAINT-RIQUIER-ÈS-PLAINS. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. d'Yvetot, cant. de Saint-Valery-en-Caux ; 629 hab.

SAINT-RIRAND. Com. du dép. de la Loire, arr. de Roanne, cant. de Saint-Haon-le-Châtel ; 555 hab.

SAINT-ROBERT. Com. du dép. de la Corrèze, arr. de Brive, cant. d'Agen ; 602 hab.

SAINT-ROBERT. Com. du dép. du Lot-et-Garonne, arr. d'Agen, cant. de Laroque-Timbaut ; 252 hab.

EFERUS - Recherche & Classification numérique

SAINT-ROCH. Com. du dép. de la Haute-Savoie, arr. de Bonneville, cant. de Sallanches ; 1.301 hab.

SAINT-ROCH. Com. du dép. d'Indre-et-Loire, arr. de Tours, cant. de Neuillé-Pont-Pierre ; 252 hab.

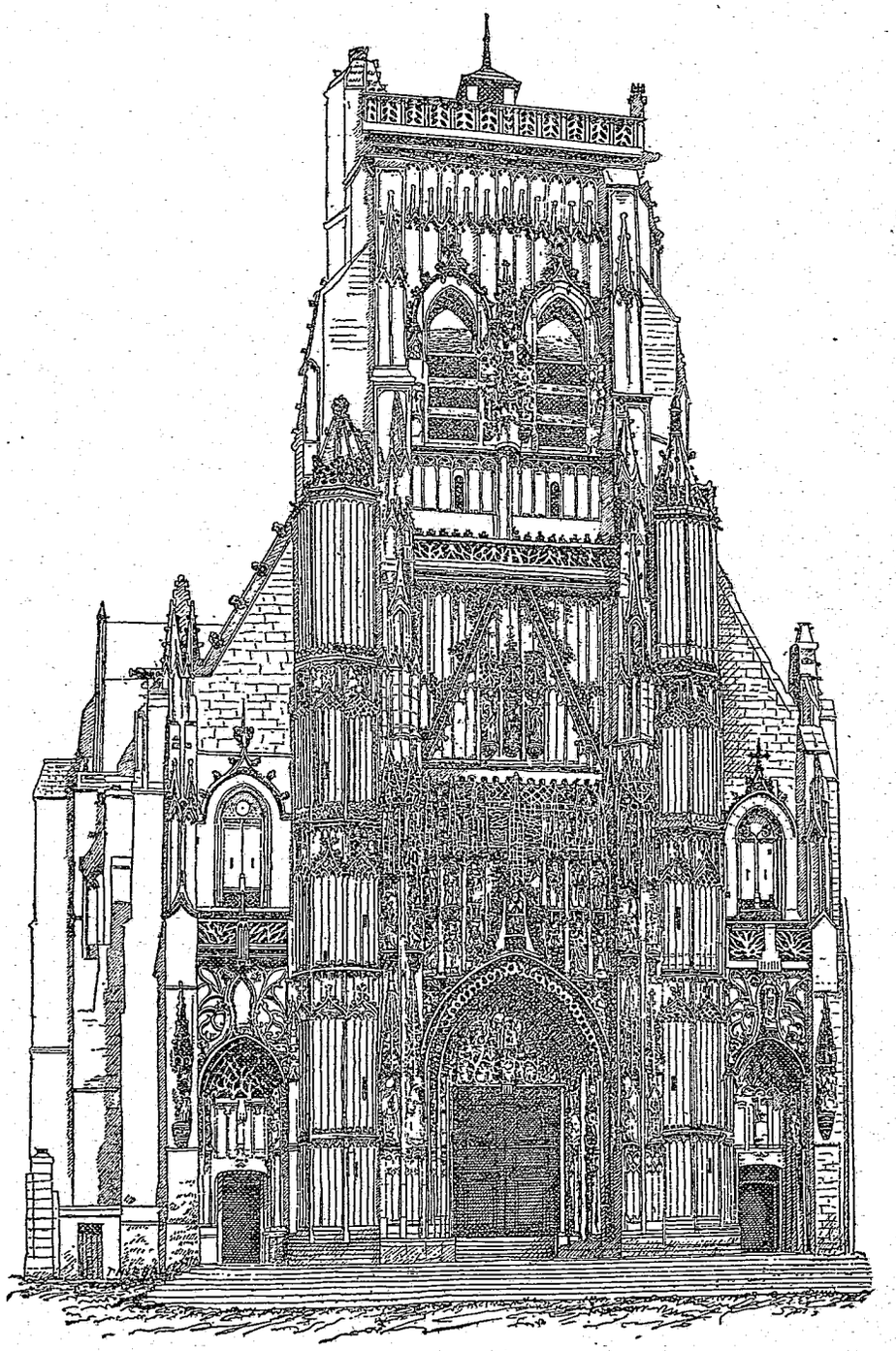

Façade ouest de l'église de Saint-Riquier.

SAINT-ROCH-SUR-EGRENNE. Com. du dép. de l'Orne, arr. de Domfront, cant. de Passais ; 642 hab. Stat. du chem. de fer de l'Ouest.

SAINT-ROGATIEN. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de La Rochelle, cant. de La Jarrie ; 375 hab.

SAINT-ROMAIN. Com. du dép. de la Charente, arr. de Barbezieux, cant. d'Aubeterre ; 721 hab.

SAINT-ROMAIN. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Beaune, cant. de Nolay ; 658 hab.

SAINT-ROMAIN. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Bergerac, cant. de Monpazier ; 220 hab.

SAINT-ROMAIN. Com. du dép. de l'Isère, arr. de La Tour-du-Pin, cant. de Crémieu ; 556 hab.

EFERUS - Recherche & Classification numérique

SAINT-ROMAIN. Com. du dép. de l'Isère, arr. de Vienne, cant. de Roussillon ; 230 hab.

SAINT-ROMAIN. Com. du dép. du Loir-et-Cher, arr. de Blois, cant. de Saint-Aignan ; 1.567 hab. Eglise (XIIe et XVIe s.). Vins teinturiers dits « de Gros-Noir ».

SAINT-ROMAIN. Com. du dép. du Lot-et-Garonne, arr. d'Agen, cant. de Puymirol ; 408 hab.

SAINT-ROMAIN. Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. d'Ambert, cant. de Saint-Anthême ; 966 hab.

SAINT-ROMAIN. Com. du dép. de la Somme, arr. d'Amiens, cant. de Poix ; 134 hab.

SAINT-ROMAIN. Com. du dép. de la Vienne, arr. de Châtellerault, cant. de Leigné-sur-Usseau ; 468 hab.

SAINT-ROMAIN. Com. du dép. de la Vienne, arr. de Civray, cant. de Charroux ; 1.172 hab.

SAINT-ROMAIN-AU-MONT-D'OR. Com. du dép. du Rhône, arr. de Lyon, cant. de Neuville-sur-Saône ; 232 hab.

SAINT-ROMAIN-D'AY. Com. du dép. de l'Ardèche, arr. de Tournon, cant. de Satillieu ; 647 hab. Pèlerinage à la Vierge noire (XIIe s.) renfermée dans l'église. A 2 kil. O., château du Plantier (XVIIe s.).

SAINT-ROMAIN-DE-BEAUMONT. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de Saintes, cant. de Cozes ; 95 hab.

SAINT-ROMAIN-DE-BENET. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de Saintes, cant. de Saujon ; 1.361 hab. Eglise du XIIe siècle. A 2 kil. S.-O., tour de Pirelonge, monument romain formant une petite tour carrée à masse pleine que termine une pyramide imbriquée : c'est probablement un édifice itinéraire voué à Mercure. A quelque distance, grand camp antique bien conservé.

SAINT-ROMAIN-DE-COLBOSC. Ch.-l. de cant. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. du Havre ; 1.878 hab. Stat. du chem. de fer de l'Ouest. Belle croix sculptée du XVIe s. dans le cimetière. Chapelle romane. restes d'une léproserie. Château de Grosménil, au S.-O.

SAINT-ROMAIN-DE-L'AIR. Com. du dép. de l'Ardèche, arr. de Tournon, cant. de Saint-Péray ; 594 hab.

SAINT-ROMAIN-DE-POPEY. Com. du dép. du Rhône, arr. de Villefranche, cant. de Tarare ; 1.424 hab. Stat. du chem. de fer de Lyon.

SAINT-ROMAIN-DES-ILES. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Mâcon, cant. de La Chapelle-de-Guinchay ; 380 hab. Port sur la Saône. Tuilerie.

SAINT-ROMAIN-DE-VIGNOGUE. Com. du dép. de la Gironde, arr. de La Réole, cant. de Sauveterre-de-Guyenne ; 505 hab.

SAINT-ROMAIN-D'URFÉ. Com. du dép. de la Loire, arr. de Roanne, cant. de Saint-Just-en-Chevalet ; 1.361 hab.

SAINT-ROMAIN-EN-GAL. Com. du dép. du Rhône, arr. de Lyon, cant. de Condrieu, sur la rive dr. du Rhône ; 752 hab. Ruines romaines, restes de l'antique vil'e de Vienne. Eglise du XIIe siècle.

SAINT-ROMAIN-EN-GIER. Com. du dép. du Rhône, arr. de Lyon, cant. de Givors ; 326 hab. Stat. du chem. de fer de Lyon.

SAINT-ROMAIN-EN-JARRET. Com. du dép. de la Loire, arr. de Saint-Etienne, cant. de Rive-de-Gier ; 990 hab. Porte féodale. A 3 kil. N.-E., ruines du château de Génevas (800 m. d'altitude).

SAINT-ROMAIN-EN-VIENNOIS. Com. du dép. de Vaucluse, arr. d'Orange, cant. de Vaison ; 406 hab.

SAINT-ROMAIN-ET-SAINT-CLÉMENT. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Nontron, cant. de Thiviers ; 588 hab.

SAINT-ROMAIN-LA-CHALM. Com. du dép. de la Haute-Loire, arr. d'Yssingeaux, cant. de Saint-Didier-la-Séauve ; 1.226 hab.

SAINT-ROMAIN-LA-MOTTE. Com. du dép. de la Loire, arr. de Roanne, cant. de Saint-Haon-le-Châtel ; 1.093 hab.

SAINT-ROMAIN-LA-VIRVÉE. Com. du dép. de la Gironde, arr. de Libourne, cant. de Fronsac ; 522 hab.

SAINT-ROMAIN-LE-DÉSERT. Com. du dép. de l'Ardèche, arr. de Tournon, cant. de Saint-Agrève ; 937 hab.

SAINT-ROMAIN-LE-PREUX. Com. du dép. de l'Yonne, arr. de Joigny, cant. de Saint-Julien-du-Sault ; 367 hab.

SAINT-ROMAIN-LE-PUY (*Sanctus Romanus de Podio*). Com. du dép. de la Loire, cant. de Saint-Rambert, arr. de Montbrison ; 1.030 hab. Possédée par indivis entre les comtes de Forez et un prieuré dépendant d'Ainay ; le prieuré date des premières années du XIe siècle. Il n'en reste que l'église, fort curieuse, et contenant encore des peintures murales. Des eaux minérales existent au pied de la butte basaltique et sont exploitées.

SAINT-ROMAIN-LES-ATHEUX. Com. du dép. de la Loire, arr. de Saint-Etienne, cant. de Saint-Genest-Malifaux ; 752 hab.

SAINT-ROMAIN-SOUS-GOURDON. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Chalon-sur-Saône, cant. de Mont-Saint-Vincent ; 525 hab.

SAINT-ROMAIN-SOUS-VERSIGNY. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Charolles, cant. de Toulon-sur-Arroux ; 287 hab.

SAINT-ROMAN. Com. du dép. de la Drôme, arr. de Die, cant. de Châtillon ; 182 hab.

SAINT-ROMAN-DE-CODIÈRES. Com. du dép. du Gard, arr. du Vigan, cant. de Sumène ; 545 hab. Tour féodale sur une montagne escarpée.

SAINT-ROMAN-DE-MALEGARDE. Com. du dép. de Vaucluse, arr. d'Orange, cant. de Vaison ; 325 hab.

SAINT-ROMANS. Com. du dép. de l'Isère, arr. de Saint-Marcellin, cant. de Pont-en-Royans ; 1.144 hab.

SAINT-ROMANS-DES-CHAMPS. Com. du dép. des Deux-Sèvres, arr. de Niort, cant. de Prahecq ; 244 hab.

SAINT-ROMANS-LÈS-MELLE. Com. du dép. des Deux-Sèvres, arr. et cant. de Melle ; 812 hab.

SAINT-ROME. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. et cant. de Villefranche ; 125 hab. Château moderne. Saint-Rome est très ancienne ; ses habitants ont formé, au XIIIe siècle, le noyau de la population de Villefranche.

SAINT-ROME-DE-CERNON. Com. du dép. de l'Aveyron, arr. et cant. de Saint-Affrique ; 1.095 hab. Stat. du chem. de fer du Midi.

SAINT-ROME-DE-DOLAN. Com. du dép. de la Lozère, arr. de Florac, cant. du Massegros ; 139 hab. Ruines du château de Dolan, au N.-E., sur un rocher, au-dessus de la rivière.

SAINT-ROME-DE-TARN. Ch.-l. de cant. du dép. de l'Aveyron, arr. de Saint-Affrique, sur la rive gauche du Tarn ; 1.512 hab. Fabr. de draps. Ganterie. Belles grottes. Pont du XIIIe siècle, sur le Tarn.

SAINT-ROMPHAIRE. Com. du dép. de la Manche, arr. de Saint-Lô, cant. de Canisy ; 683 hab.

SAINT-ROMUALD (Pierre de) (V. GUILLEBAUD [Pierre]).

SAINT-RUF (Ordre de). Fondé à Avignon en 1038 par quatre chanoines désireux de suivre plus strictement la règle de Saint-Augustin. L'évêque leur accorda l'église de Saint-Just où étaient conservées les reliques de saint Ruf, premier évêque d'Avignon. Par suite des dévastations des Albigeois, qui brûlèrent l'église et le monastère de Saint-Ruf à Avignon, l'ordre naissant alla s'établir à Valence (vers 1110), où l'évêque lui donna, en 1158, l'île d'Esparvière, et c'est là que fut établie la maison mère. En 1771, l'ordre fut sécularisé par un bref du pape, et ses biens furent donnés à l'ordre de Saint-Lazare. A. M.

SAINT-RUSTICE. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Toulouse, cant. de Fronton ; 234 hab.

SAINTRY. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. et cant. de Corbeil ; 648 hab.

SAINTS (Culte des). L'histoire de ce culte est inséparable de celle du culte des *Anges* (V. ce mot). Car ces deux cultes présentent, comme caractères communs, des invocations et des hommages religieux adressés à des créatures, et un office d'intercession attribué à elles. — Les anges tiennent une grande place dans l'*Ancien Testament*, comme messagers et ministres de la volonté di-

EFERUS - Recherche & Classification numérique

vine. On y trouve aussi des patriarches vénérés et des prophètes chargés des plus hautes missions, et investis du pouvoir d'accomplir des miracles qui asservissaient les éléments et qui ressuscitaient les morts. Néanmoins, il est impossible de découvrir dans les documents de l'Ancienne Alliance le moindre indice d'un culte affecté aux anges ou aux prophètes, ni d'invocations à eux adressées. Cela était incompatible avec les conceptions des Israélites sur la souveraineté de l'Eternel, « le Dieu fort et jaloux », et avec les hommages religieux qui n'appartiennent qu'à lui seul. Ces conceptions furent conservées dans leur tradition. On lit dans le *Talmud de Jérusalem* : « Si quelqu'un tombe dans l'adversité, qu'il ne crie point vers Michaël ou vers Gabriel ; mais qu'il crie vers moi, et je lui répondrai aussitôt ». — Le Christ étant venu, non pour abolir la Loi et la Prophétie, mais pour les accomplir (*S. Matth.*, v, 17-18), ces sentiments restèrent dominants dans l'Eglise primitive, issue du judaïsme. En ce qui concerne les Anges, placés pourtant auprès de Dieu, avant la création du monde, saint Paul écrivait aux *Colossiens* : « Que personne ne vous abuse, sous prétexte d'humilité, et par le culte des anges θρησκεία τῶν ἀγγέλων, s'ingérant dans les choses qu'il n'a point vues, étant témérairement enflé de son sens charnel (II, 18). La prohibition est plus formelle encore dans l'*Apocalypse*. L'ange qui guidait Jean lui avait fait voir et entendre des choses si merveilleuses que, cédant à un mouvement fort naturel chez un homme, Jean se jeta à ses pieds, pour l'adorer, προσκυνῆσαι ; mais l'ange lui dit : « Garde-toi de cela ; car je suis ton compagnon de service et celui de tes frères, les prophètes, et de tous ceux qui gardent les paroles de ce livre. Adore Dieu » (xix, 10 ; xxii, 8-9). — Nous croyons devoir reproduire dans cette notice les mots grecs employés dans les anciens documents, pour indiquer les actes présentés comme des hommages religieux. Nous le faisons à cause des distinctions nominales qu'on a imaginées plus tard entre les hommages religieux, suivant qu'ils s'adressent à Dieu ou à ses créatures : culte de *latrie*, culte de *dulie* (V. Adoration). — A l'égard des morts de la première génération chrétienne, le *Nouveau Testament* ne contient aucune mention d'invocations à eux adressées, ni d'une vertu quelconque attribuée à leurs restes, ni d'honneurs posthumes. Après la mort de Jean-Baptiste, il est dit tout simplement que ses disciples emportèrent son corps et l'ensevelirent dans un sépulcre (*S. Matth.*, xiv, 12 ; *S. Marc*, vi, 29). De même pour Etienne, le premier martyr : « Quelques hommes pieux l'emportèrent et firent une grande lamentation sur lui » (*Act. Ap.*, viii, 2). Il n'est pas même parlé de sépulture pour Jacques, frère de Jean, que Hérode avait fait mourir par l'épée (*Act. Ap.*, xii, 2). Pareil silence sur tous les disciples immédiats de Jésus-Christ.

Les premiers documents sérieux concernant les honneurs décernés aux reliques des martyrs se rapportent à Ignace et à Polycarpe. *Ignace* avait été livré aux bêtes (entre 107 et 115). Suivant les *Actes* de son martyre, ce que les lions avaient laissé de son corps fut recueilli par les chrétiens, et transporté de Rome à Antioche. *Polycarpe* avait été condamné à être brûlé (entre 155 et 169) ; mais les flammes opérant insuffisamment, il fut achevé d'un coup de poignard. Pour donner satisfaction aux craintes des juifs, son corps fut soumis de nouveau aux flammes. Les quelques ossements qui en restaient furent gardés par les chrétiens de Smyrne « comme un trésor plus précieux que les pierreries les plus coûteuses, et plus éprouvé que l'or ». Ils adressèrent à toutes les Eglises le récit de son martyre. Leur lettre indique clairement les sentiments qui les animaient : ils annoncent qu'ils se réuniront dans le lieu où les restes du martyr seront déposés, pour célébrer avec exultation et joie le jour de sa naissance à la vie éternelle (V. Natal, Natalice, t. XXIV, p. 821), tant en souvenir de ceux qui ont soutenu le combat, que pour exercer et préparer ceux qui viennent après eux. Parlant des juifs, qui avaient pressé le proconsul de ne point laisser les chrétiens emporter le corps de Polycarpe, de peur que, abandonnant le Crucifié, ils ne le révérassent, σέβεσθαι, ils disent : « Ces hommes ignoraient que nous ne pourrons jamais abandonner le Christ, ni révérer, σέβεσθαι, aucun autre. Nous adorons, προσκυνοῦμεν, le Christ comme le Fils de Dieu ; mais nous aimons, ἀγαπῶμεν, les martyrs, comme les disciples et les imitateurs du Seigneur, à cause de leur dévouement éminent à leur maître ». Ils déclarent en outre que des douze martyrs de Smyrne, Polycarpe est le seul qui soit célébré. Il s'agit donc uniquement ici de célébrer et de perpétuer le souvenir de la fidélité héroïque d'un martyr, et de consacrer à sa mémoire une sorte de monument, pour en faire une exhortation incessante à l'admiration et à l'imitation de ses vertus ; il n'est nullement question d'invocation ni d'intercession. Cela est si vrai qu'on a interpolé la lettre des chrétiens de Smyrne, précisément pour y introduire ces choses, dont ils ne parlent pas et auxquelles vraisemblablement ils ne pensaient pas.

Voici quelques témoignages des sentiments des docteurs à cette époque. Irénée (167) : « l'Eglise ne fait rien par l'invocation des anges..... Elle adresse directement ses prières au Seigneur, le créateur de toutes choses, et elle invoque le nom de Jésus-Christ » (*contra Hæreses*, ii, 52). Clément d'Alexandrie : « C'est une suprême folie de demander quelque chose à ceux qui ne sont point des dieux, comme s'ils étaient des dieux... C'est pourquoi, sachant que le bon Dieu est un, nous et les anges nous demandons à lui seul que certaines choses nous soient données, et que certaines choses nous soient assurées » (*Strom.*, vii, 7). — Au lieu de demander aux martyrs et aux saints d'intercéder pour les vivants, l'Eglise priait et offrait pour eux. Les formules de la plupart des anciennes liturgies attestent ce fait, qui persista même après l'évolution des croyances sur ce sujet. Il suffit de citer quelques-unes de ces formules. — Liturgie clémentine : « Nous t'offrons aussi pour les saints qui en tous les temps ont su te plaire, pour les patriarches, les prophètes, les justes, les apôtres, les martyrs, etc. » (*Const. apost.*, viii, 12). — Liturgie de saint Marc : « Accorde le repos aux âmes des pères et des frères qui se sont endormis dans la foi du Christ, te souvenant de nos ancêtres depuis le commencement, pères, patriarches, apôtres, martyrs, etc. ». — Liturgie de saint Chrysostôme : « Nous t'offrons ce sacrifice raisonnable pour ceux qui reposent dans la foi, ancêtres, pères, patriarches, prophètes, apôtres, prédicateurs, martyrs... Particulièrement pour la vierge Marie, pour saint Jean, le prophète précurseur, etc. ». — Liturgie mozarabique : « *Item pro spiritibus pausantium, Hilarii, Athanasii, Martini, Ambrosii, Augustini, Fulgentii, Leandri, Isidori*, etc. ».

Vers le milieu du iiie siècle, Cyprien écrivait à son clergé, au sujet des martyrs : « Annoncez-moi les jours où ils sont morts, afin que nous puissions célébrer leurs commémorations parmi les mémoires des martyrs... et que des oblations et des sacrifices soient célébrés ici, à cause de leurs commémorations » (*Epist.* 36). — Les fidèles passaient dans l'église qui contenait les restes des martyrs, la nuit qui précédait l'anniversaire de leur mort, changeant, comme dit Chrysostome, la nuit en jour, par ces saintes veillées (*Hom. de martyr*). On finit par interdire ces saintes veillées, à cause des désordres de tout genre, qui s'y introduisirent. Mais primitivement elles avaient dû surchauffer la ferveur des fidèles. Les plus dévots et surtout les plus dévotes allaient même, en temps ordinaire, prier près des reliques des martyrs, et porter des offrandes. Une pareille foi engendrait naturellement des visions, des songes et des miracles. Ces phénomènes étaient spécialement multipliés et intensifiés dans la multitude enthousiasmée, par l'excitation produite lors de la découverte ou de l'acquisition de corps qu'on prétendait appartenir à des martyrs. — Toutes ces choses tendaient à transformer la

EFERUS - Recherche & Classification numérique

vénération des souvenirs et des reliques en un véritable culte déféré aux martyrs et aux saints qui leur furent assimilés, et à les faire invoquer comme protecteurs et intercesseurs. Les chrétiens récemment sortis du paganisme y étaient particulièrement prédisposés, surtout depuis que la conversion de Constantin avait poussé dans l'Église des masses peu ou point converties. Ces hommes devaient se trouver fort décontenancés en face du Dieu de la Bible, dieu unique et pur esprit, sans autre médiateur que le Christ, le Verbe éternel. Non seulement leur ancienne religion multipliait les dieux et les demi-dieux, adaptant leurs figures et leurs fonctions à la plupart des besoins, des désirs et des curiosités des hommes ; non seulement elle avait ainsi doté tous les lieux, toutes les nations, toutes les cités, toutes les corporations, toutes les professions et toutes les situations, de génies tutélaires, de protecteurs et de patrons ; non seulement elle divinisait les héros ; mais elle attribuait aux mânes des morts une puissance bienfaisante ou malfaisante sur les vivants. — D'autres causes devaient agir dans le même sens, sur les véritables fidèles. Déjà, au temps des persécutions, l'idée avait commencé à se répandre parmi eux, que les martyrs peuvent, par leur intercession, faire remettre les péchés. Elle s'était vraisemblablement produite par analogie, résultant du fait que parfois des Églises avaient admis des apostats à la réconciliation, sur la recommandation des fidèles qui souffraient pour la foi. Tertullien avait réprouvé rigoureusement cette opinion en disant : « qui permet à un homme de donner ce qui doit être réservé à Dieu? Qu'il suffise au martyr de payer ses propres péchés » (*De pudicitia*, xxii). Une autre incitation provenait des spéculations des théologiens sur les sentiments des saints et des martyrs dans le ciel. Vers le milieu du IIIe siècle, Origène, tout en présentant son opinion comme une supposition, enseignait que les saints s'intéressent aux hommes vivants et prient pour eux ou plutôt avec eux. Toutefois, ce n'est point par des invocations que cette intercession est provoquée. « La faveur de tous les amis de Dieu, anges, âmes, esprits, est le reflet de la faveur que Dieu accorde à tous ceux qui la méritent par leur piété et leur vertu. » Ils entrent *en communion de sentiments* avec ceux qui sont dignes de la faveur divine ; non seulement ils sont bien disposés envers eux, mais ils collaborent avec eux, prient avec eux et se joignent à leurs instances. C'est pourquoi nous nous *aventurons* à dire que dix mille puissances sacrées, *sans être invoquées*, prient avec les hommes qui, dans leur cœur, ont choisi la bonne part, lorsqu'ils prient Dieu (*contra Celsum*, viii, 64).

Les conséquences du culte des reliques et des idées dont il incitait l'éclosion ou le développement éclatèrent dès le dernier quart du IVe siècle. — En Orient, Basile le Grand, Grégoire de Nysse, son frère, et Grégoire de Naziance, son ami, pratiquèrent et préconisèrent, avec un zèle ardent, la dévotion au culte des martyrs, exaltant les miracles opérés par eux, la puissance de leur protection et la vertu de leurs reliques. Ils furent dépassés, si possible, par Chrysostome : « Ce n'est pas seulement, disait-il, le jour de leur fête que nous devons adresser nos instances aux martyrs, c'est tous les jours qu'il faut les implorer, afin qu'ils deviennent nos patrons (*de SS. Bernice et Produce*, 7). « Les corps des saints protègent nos cités plus sûrement que les remparts de diamant et les murs infranchissables. Ils ne repoussent pas seulement les assauts de l'ennemi visible ; ils renversent aussi les plans des démons invisibles et de toutes les puissances du mal (*De Laud, martyr, ægypt.*). — En Occident, Ambroise écrivait (377) : « Nous devons adresser nos instances aux anges qui ont été préposés à notre garde ; nous devons aussi les adresser aux martyrs, dont le patronage nous semble garanti par un gage corporel (leurs reliques). Ils peuvent demander le pardon pour nos péchés, eux qui, s'ils ont commis des péchés, les ont lavés dans leur propre sang. Ils sont les martyrs de Dieu, nos chefs, les témoins de notre vie et de nos actions. N'ayons point honte de solliciter leur intercession pour nos infirmités, eux-mêmes ont fait l'expérience des infirmités du corps, quoiqu'ils les aient vaincues » (*De Viduis*, ix, 55). Après lui, Jérôme ; il loue (vers 390) une femme dévote, qui avait coutume de passer les nuits auprès du tombeau de saint Hilarion, et qui conversait avec lui, comme s'il était vivant. Enfin, Augustin. Vers 400, il écrivait : « Les chrétiens fréquentent les monuments des martyrs, avec une religieuse solennité, tant pour s'encourager à imiter leurs vertus que pour être associés à leurs mérites et être aidés par leurs prières (*contra Faustum*, xx, 21). Puis il s'éprit d'une naïve ferveur pour les miracles accomplis par les reliques : il en cite plusieurs exemples dans ses sermons. Cependant, ils s'abstenait personnellement d'adresser ou de faire adresser des prières aux martyrs. Lorsque des offrandes étaient placées sur leurs reliques, il tournait la difficulté, en priant soit pour lui-même, soit pour celui qui sollicitait l'intercession du martyr : « Nous avons Dieu lui-même ; demandons à lui-même. Et si nous ne nous sentons pas assez dignes, demandons par ses amis. Qu'ils prient pour nous, afin que Dieu donne aussi à nous » (*Serm.* 149, 6). Un mot d'un autre de ses sermons (60) précise bien le caractère de l'évolution ou plutôt de la révolution accomplie dans la foi et dans le culte de l'Église; « *Injuria pro martyre orare cujus debemus orationibus commendari.* Il est injuste (ou injurieux) de prier pour un martyr, puisque c'est par ses prières que nous devons être recommandés. » Primitivement, l'Église priait pour les martyrs ; elle leur faisait injustice ou injure ; désormais, ils prieront pour nous. — L'invasion de ce culte, avant même qu'elle fût parvenue jusqu'à l'invocation des saints, avait été signalée avec une vivacité mélangée de joie et de mépris, par les adversaires du christianisme : Libanius, vers 350 ; l'empereur Julien, vers 363. En fait, elle semblait bien leur permettre de retourner contre les chrétiens les reproches que leurs apologistes avaient adressés aux païens, lorsqu'ils prétendaient que leur religion, au lieu d'être le culte du Dieu vivant, n'était que le culte des hommes morts ; et que leurs temples n'étaient que de beaux sépulcres érigés par la superstition. « Au lieu de révérer plusieurs dieux, disait l'empereur Julien, les chrétiens révèrent, non seulement un seul mort, mais beaucoup de misérables défunts... A leur vieux mort, ils ajoutent tous les jours, dans leur culte, de nouveaux morts. »

Il est fort difficile de ne point diviniser ceux à qui on adresse des invocations et de qui on attend assistance, lorsqu'ils ne vivent plus sur la terre. A cette difficulté se rattachent les questions suivantes : *Comment les saints connaissent-ils les prières qui leur sont adressées ? — Comment se produisent les effets de leur intercession?* — On supposa généralement que cette intercession exerce une sorte d'action coercitive sur la volonté divine. Dès lors, les saints étant considérés comme prenant part au gouvernement de la toute-puissance de Dieu, apparurent au peuple comme aussi puissants que bons. Comme ils devaient unir à leur puissance une affection toute particulière pour la race humaine dont ils avaient fait partie, et vraisemblablement une sincère indulgence pour les faiblesses qu'ils avaient eux-mêmes éprouvées, il était naturel qu'on s'adressât à eux plus volontiers qu'à Dieu ; de sorte qu'ils devinrent de nouveaux médiateurs entre Dieu et les hommes, médiateurs auxquels on rendait un culte plus assidu et plus fervent qu'au Christ lui-même. Plus l'usage se répandait d'adresser des prières aux saints, plus le peuple admettait sans réserve qu'ils entendaient ces prières. Les *scolastiques* agitèrent souvent cette question. Hugues de Saint-Victor paraît être le seul qui ait reproduit les hésitations de saint Augustin sur ce sujet, demandant qu'on laissât la question indécise, comme ne présentant aucune importance pratique. Ainsi que saint Augustin, il faisait observer que, indépendamment de nos intercessions, les saints prient constamment pour nous. Or, *Dieu en-*

EFERUS - Recherche & Classification numérique

tend nos prières, il peut exaucer les intercessions des saints, qui s'accordent avec elles, quoique les *saints n'entendent rien de nos supplications*. Cette opinion, n'impliquant qu'une intercession générale, exclut l'idée d'un véritable patronage, c.-à-d. d'une relation individuelle et directe entre le saint et les fidèles qui l'invoquent. Elle ne concordait plus avec le développement qu'avait pris la foi en la puissance des saints, ni avec les caractères de la dévotion dont ils étaient devenus les objets. Tous les autres scolastiques admettaient qu'ils entendent les prières qui leur sont adressées. Quelques-uns même leur prêtaient une sorte d'ubiquité relative. Thomas d'Aquin était plus réservé. Voici comment il raisonne (*Summa*, *pars* III, *quæst.* 72, *art.* 1) : « C'est un élément essentiel de la parfaite félicité, que l'homme ne veuille rien de déraisonnable, et qu'il ait ce qu'il veut. Or, comme chacun connaît ce qui se rapporte à lui, les saints doivent connaître ce qui se rapporte à eux, par conséquent, les prières qui leur sont adressées. D'ailleurs, à raison de leur rapport avec l'essence divine, ils connaissent assez les autres êtres pour savoir ce qui doit servir à leur félicité. Donc, ils doivent avoir connaissance des prières qui leur sont adressées ». Il attribuait cette connaissance aux saints, sans leur attribuer l'omniscience : « Dieu seul, en vertu de sa science infinie, connaît les prières adressées aux saints; mais de ce qu'il connaît de l'univers, il leur communique tout ce qui est nécessaire à leur félicité. Ils connaissent cela uniquement en lui et par lui ».

Il nous semble inutile de décrire tous les développements et toutes les formes qu'a pris et que ne cesse de prendre le culte des saints, de leurs reliques et de leurs images, et les conséquences de ce culte sur les conceptions religieuses, partant sur les conceptions morales de ceux qui le pratiquent. Pour le passé, l'histoire est remplie de ces choses; pour le présent, il suffit d'un simple regard pour en constater l'abondante reflorаison. Au XVIe siècle, les superstitions, les falsifications, les fraudes, les abus et les désordres de divers genres, mêlés à ces dévotions, fournirent aux réformateurs des arguments très puissants; ils en fournissent encore aujourd'hui aux adversaires du catholicisme. — En sa *XXVe session*, par un décret intitulé *De invocatione, veneratione et reliquiis sanctorum et de sacris imaginibus*, le concile de Trente a résumé la doctrine de l'Église romaine sur ces matières. Il l'a fait dans des formules habilement combinées, pour mettre, autant que possible, sa doctrine à l'abri des attaques des réformateurs protestants, et pour décliner la responsabilité des abus dont la réprobation valait alors à ces réformateurs tant de disciples. Nous avons reproduit ailleurs la partie de ce décret qui se rapporte aux RELIQUES (V. ce mot, t. XXVIII). Voici celle qui concerne l'INVOCATION DES SAINTS : « Les saints qui règnent avec Jésus-Christ offrent à Dieu des prières pour les hommes. C'est une chose bonne et utile de les invoquer et supplier humblement, pour obtenir des grâces et des faveurs de Dieu, par son fils Jésus-Christ, qui est notre seul rédempteur et notre sauveur. Ceux qui nient qu'on doive invoquer les saints, qui jouissent dans le ciel d'une félicité éternelle; ceux qui soutiennent que les saints ne prient point Dieu pour les hommes; ou que c'est une idolâtrie de les invoquer afin qu'ils prient pour chacun de nous en particulier; ou que c'est une chose qui répugne à la parole de Dieu ou qui est contraire à l'honneur qu'on doit à Jésus-Christ, seul et unique médiateur entre Dieu et les hommes; ou que c'est une pure folie de prier, de parole ou de pensée, les saints qui règnent dans le ciel : *ont tous des sentiments contraires à la piété* ». — « Dans l'invocation des saints, la vénération des saintes reliques et le saint usage des images, on bannira toute espèce de superstition; on éloignera toute recherche de profit indigne et sordide, et on évitera enfin tout ce qui n'est pas conforme à l'honnêteté..... Qu'on n'abuse point de la solennité des fêtes des saints, ni des voyages entrepris afin d'honorer leurs reliques, pour se laisser aller aux excès et à l'ivrognerie, comme si l'honneur qu'on doit rendre aux saints aux jours de leurs fêtes consistait à les passer en débauches et en dérèglements. »

Le culte des saints, de leurs reliques et des images tient dans l'Église grecque une place plus grande encore que dans l'Église latine. — Parmi les adversaires notoires de ce culte, on trouve, dès le commencement, Vigilance (fin du IVe siècle); après lui, les iconoclastes grecs; Claude de Turin († 839); Guibert de Nogent (XIe siècle), avec son livre *De Pignoribus sanctorum;* les Cathares; Wiclef († 1384). Au XVIe siècle, toutes les Églises protestantes le rejetèrent. « La mémoire des saints peut être proposée, afin d'en tirer des motifs pour fortifier notre foi, par la considération des grâces qu'ils ont reçues et des délivrances accordées à leur foi; de plus, pour nous inciter à imiter leur foi et leurs bonnes œuvres, chacun suivant sa vocation..... Mais qu'il faille invoquer les saints, c'est ce qu'on ne peut démontrer par l'Écriture. Au contraire, il n'y a qu'un seul rédempteur, un seul médiateur entre Dieu et les hommes, savoir Jésus-Christ (*Confession d'Augsbourg*, art. 21). » Luther attribue à l'Antéchrist lui-même l'invocation des saints et les abus qui en sont résultés. Il attaque surtout les reliques, à cause des ossements de chiens et de chevaux qu'on trouva vénérés en cette qualité, lors des premiers mouvements de la Réformation et du bon rire que le Diable avait dû se faire de cette vénération (*Art. de Smalcade*, II, 2, 22). La *Confession helvétique* s'exprime ainsi : « Nous reconnaissons que les saints sont des membres vivants du Christ, des amis de Dieu, qui ont glorieusement vaincu la chair et le monde. Aimons-les donc comme des frères; honorons-les aussi, non cependant de quelque culte, mais de l'honorable estime que nous faisons d'eux. Imitons-les (II, c. V). » Avec sa rudesse habituelle, la vieille *Confession des Eglises de France*, dit : « Puisque Jésus-Christ nous est donné pour seul avocat, et qu'il nous commande de nous retirer privement en son nom vers son Père; et, puisque même il ne nous est pas licite de prier sinon en la forme que Dieu nous a dictée par sa Parole; nous croyons que tout ce que les hommes ont imaginé des saints trépassés n'est qu'abus et fallace de Satan, pour faire dévoyer les hommes de la forme de bien prier (art. 24) ». — Les défenseurs de la doctrine protestante prétendent que Jésus-Christ lui-même a formellement prohibé toute espèce de culte, d'hommage, de service religieux, attribuée à quiconque n'est pas Dieu, lorsqu'il répondait au Tentateur : « Il est écrit : Tu adoreras le Seigneur ton Dieu, et tu le serviras lui seul » (*Ev. s. Matth.*, IV, 10; *s. Luc*, IV, 8), ces paroles du *Deutéronome* (VI, 13; X, 20) devant avoir dans la bouche de Jésus le même sens que dans le livre auquel il les empruntait, et que dans l'entendement des Israélites, a qui elles avaient été primitivement adressées. Suivant ces théologiens, la différence alléguée par le IIe concile de Nicée (787), entre le culte de *latrie* (adoration) et le culte de *dulie* (service, hommage) est une distinction nominale, destinée à déguiser une infraction à la loi divine. Elle est démentie par les faits; car lorsque les hommes rendent un culte religieux aux créatures, ce culte finit ordinairement par obscurcir et éclipser le culte dû à Dieu : un regard porté sur les réalités suffit pour faire voir que le culte adressé aux saints et spécialement à la sainte Vierge contient généralement, de la part de ceux qui le pratiquent, plus de vœux, plus d'instances, plus de confiance, plus de ferveur et plus de dévotion, que celui qu'ils réservent à Dieu. Les mêmes théologiens affirment, en outre, et offrent de prouver que de toutes les littératures, celle où l'histoire relève le plus de fables, le plus de faux et le plus d'interpolations, c'est la littérature qui se compose des actes, des vies et des légendes des saints; et que de toutes les inventions et de toutes les supercheries, les plus audacieuses sont celles qui ont les reliques pour objet. — Pour notions complémentaires, outre les mots auxquels des ren-

EFERUS - Recherche & Classification numérique

vois ont été faits dans la présente notice, V. Angéliques, Bollandistes, Commémoration, Canonisation, Catacombes, Diptyque, Fêtes chrétiennes, Iconoclaste, Images, Marie, Martyrs, Martyrologe, Paganisme, Passional, Pèlerinage, Persécution, Toussaint. E.-H. Vollet.

SAINTS. Com. du dép. de l'Yonne, arr. d'Auxerre, cant. de Saint-Sauveur; 1.176 hab. Eglise du XVe siècle, sur le puits où furent jetés les ossements des martyrs chrétiens des IIe et IIIe siècles. Saints s'appelait autrefois *Cotiacum*.

SAINTS. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. et cant. de Coulommiers; 834 hab.

SAINT-SACREMENT. Au mot Elévation et, plus amplement, au mot Eucharistie (t. XVI, p. 720, 2e col.), nous avons indiqué l'origine et les principaux développements du culte du Saint-Sacrement. Parmi les formes de ce culte et les dévotions postérieures au temps où notre relation s'est arrêtée, se trouvent l'exposition et l'adoration temporaires, dont nous avons montré un spécimen aux mots Quarante heures (Prières des); et l'exposition et l'adoration perpétuelles, pour lesquelles ont été établies diverses institutions, dont les principales sont mentionnées ci-après.

Nous croyons devoir noter auparavant quelques autres institutions se rapportant au même objet, mais dont les noms ne peuvent être placés en la portion de la série alphabétique à laquelle nous sommes arrivés. — Gardiennes de l'Eucharistie : Congrégation fondée en 1853 par Mgr Dupanloup. Maison-mère à Orléans, trente maisons dans le diocèse et plusieurs autres dans les diocèses d'Amiens, de La Rochelle, de Lyon et de Tours. — Sœurs de l'Adoration perpétuelle de l'Eucharistie : maison à Dole (diocèse de Saint-Claude). — Petites dominicaines de l'Eucharistie. — Dames Zélatrices de l'Eucharistie. Cet institut, fondé en 1853, est une branche de la *Congrégation des Sacrés-cœurs de Jésus et de Marie* de Picpus. Il a pour objet l'éducation des jeunes filles riches et l'adoration du Saint-Sacrement. Maison-mère à Paris; maisons dans les diocèses de Bourges et d'Evreux. — Sœurs du verbe incarné : Maisons indépendantes dans les diocèses de Bourges, de Limoges et de Lyon. — Adoration de Jésus-Hostie : Maison à Lyon. — Sœurs de la bienheureuse Vierge Marie, *Adoratrices perpétuelles du Saint-Sacrement :* Maison-mère à Saint-Laurent-d'Ott (diocèse de Rodez), fondée en 1810. — Bernardines de l'Adoration perpétuelle du Saint-Sacrement : Communauté fondée en 1841. Maison-mère à Besançon; maison dans le diocèse de Dijon. — V. aussi Réparatrices (Œuvres).

Institut du Saint-Sacrement (V. Du Vergier de Hauranne).

Bénédictines du Saint-Sacrement. — Institut fondé en 1654. Maisons indépendantes dans les diocèses d'Arras, de Bayeux, de Bourges, de Laval, de Nancy, de Paris, de Rodez, de Rouen, de Saint-Dié, de Strasbourg et de Toulouse.

Prêtres du Très-Saint-Sacrement. — Congrégation fondée à Paris le 13 mai 1859, par le P. Eynard, prêtre du diocèse de Grenoble, approuvée temporairement par Pie IX, le 8 mai 1863, et *in perpetuum*, par Léon XIII. Outre l'adoration perpétuelle, elle a pour objet : les retraites de prêtres, les retraites de première communion, l'œuvre des premières communions des adultes et la prédication des Quarante heures. Elle admet des prêtres et des laïques vivant tous sous la même règle et avec des exercices communs. Ses membres se divisent en trois classes : 1° *religieux contemplatifs ;* 2° *religieux contemplatifs et actifs ;* 3° *agrégés*. Les agrégés qui ne peuvent point suivre toute la règle forment le tiers-ordre du Très Saint-Sacrement. Maison-mère à Paris, procure générale à Rome; maisons en Belgique et au Canada.

Religieuses du Saint-Sacrement. — Communauté hospitalière, indépendante. Maison-mère à Saint-Bonnet-le-Château (Loire).

Sœurs du Saint-Sacrement, dites **Sœurs de Mâcon.** — Congrégation enseignante et hospitalière, fondée en 1733, par le P. Agut, secrétaire du chapitre noble de la collégiale de Saint-Pierre, à Mâcon. Maison-mère à Autun; 53 établissements dans le diocèse; et plusieurs autres dans les diocèses de Clermont, de Dijon, de Grenoble, de Lyon, de Mende, de Nevers, de La Rochelle, de Rodez, de Saint-Claude et de Saint-Flour.

E.-H. Vollet.

SAINT-SAENS. Ch.-l. de cant. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Neufchâtel; 2.420 hab. Filat. de coton. Eglise des XIIe-XIVe siècles, avec tour romane et beaux vitraux des XIVe et XVIe siècles. Restes d'un prieuré fondé par saint Saens.

SAINT-SAËNS (Charles-Camille), musicien français contemporain, né à Paris le 9 oct. 1835. Appartenant à une famille dont les principaux membres professaient le culte de la musique, il manifesta de très bonne heure ses rares aptitudes. Dès l'âge de deux ans et demi, on commença à lui mettre les mains sur le clavier. A cinq ans, il s'essayait à composer de petites mélodies vocales avec accompagnement de piano. Un ami lui fit alors présent d'une partition d'orchestre du *Don Juan* de Mozart. « Quand j'y songe, a-t-il écrit lui-même, un tel présent à un enfant de cinq ans me semble une chose singulièrement hardie. Jamais idée, cependant, ne fut plus heureuse. Chaque jour, dans mon *Don Juan*, et sans y penser, avec cette prodigieuse facilité d'assimilation qui est la faculté maîtresse de l'enfance, je me nourrissais de la substance musicale... »

Lorsqu'il eut sept ans, son éducation, commencée dans la famille, fut continuée sous la direction de Stamaty, un bon maître classique, qui ne tarda pas à faire de lui un pianiste de premier ordre. Il travailla l'harmonie avec Maleden, puis suivit quelque temps la classe de composition d'Halévy, au Conservatoire; il y fut aussi élève de la classe d'orgue de Benoist, et obtint successivement le second, puis le premier prix de cet instrument, en 1849 et 1851.

Il donna son premier concert public à l'âge de dix ans et demi, le 6 mai 1846, à la salle Pleyel : il y joua un concerto pour piano de Mozart, des pages de Beethoven, Bach, Haendel, et la critique devina en lui autre chose que le banal petit prodige.

Déjà célèbre comme pianiste, il le devint bientôt comme compositeur. Son op. 1, une suite de morceaux pour harmonium, date de 1852. L'op. 2, de l'année suivante, fixa l'attention sur lui d'une façon peu ordinaire. Il y avait alors à Paris une société symphonique dite Société de Sainte-Cécile (dirigée par Seghers) qui, plusieurs années avant les concerts Pasdeloup, s'efforçait d'initier le public français aux beautés des grandes œuvres classiques ou modernes. Le jeune Saint-Saëns y joua du piano et y fit entendre ses premiers essais de compositeur. Il advint que, le 18 déc. 1853, le programme annonça une symphonie inédite d'un compositeur anonyme. La curiosité étant piquée, l'œuvre fut écoutée avec intérêt et obtint du succès : dès lors Saint-Saëns se fit connaître, et le public apprit avec étonnement que cette œuvre attestant une grande maturité de talent et de réflexion avait pour auteur un tout jeune musicien.

Elevé à l'école des grands classiques, non seulement Mozart et Beethoven, mais Hændel et Bach, alors parfaitement incompris en France, Saint-Saëns ne réussit pas tout d'abord à conquérir le suffrage des personnalités dirigeantes, qui n'admettaient pas que l'idéal du musicien français pût s'élever au delà du genre de l'opéra-comique. Deux fois, à de longs intervalles (1852 et 1864), il se présenta au concours de Rome, et deux fois il échoua contre des musiciens que la suite a montrés avoir été sans valeur. Il ne se découragea pas pour cela, et continua de

EFERUS - Recherche & Classification numérique

travailler avec courage et activité. On a de lui, de 1856 une *Messe* pour soli, chœur et orchestre (op. 4); de 1858, une *Tarentelle* pour flûte et clarinette, avec orchestre (op. 6); de la même année, l'*Oratorio de Noël* (op. 12), resté une de ses plus nobles compositions.

En même temps, il aborda le genre, encore si peu pratiqué en France, de la musique de chambre : son *Quintette* pour piano et instruments à cordes (op. 14) date de 1855; son 1er *Trio* (op. 18), de 1863; son 1er *Concerto* (en *ré majeur*) pour piano et orchestre (op. 17), de 1862.

Mais c'est surtout comme virtuose que, pendant cette période, il jouit de la plus grande notoriété. Organiste, il fut successivement titulaire de l'orgue de Saint-Merry et de celui de la Madeleine. Pianiste, il fut placé au rang le plus élevé dans l'estime des artistes et du public. Son aversion pour tout charlatanisme, son dédain des succès faciles et des attitudes à effet, lui attirèrent parfois le reproche de froideur; mais les vrais connaisseurs sentirent bien ce qu'il y avait de profondément musical et d'éminent dans son jeu tout classique. Les plus grands maîtres du temps lui manifestaient hautement leur estime. Il vivait dans l'intimité de Liszt, de Rubinstein, de Gounod, de Mme Viardot. Berlioz écrivait qu'il était « un grand musicien ».

Sa production de compositeur se ralentit alors pendant quelque temps. Puis il rentra dans l'arène en présentant au concours ouvert à l'occasion de l'Exposition universelle de 1867 la cantate des *Noces de Prométhée* (op. 19); cette œuvre obtint le prix et fut exécutée à l'Exposition de 1878. Dès lors sa personnalité s'affirma de plus en plus, et il redoubla d'activité. Ce fut peu de temps après qu'il commença la composition de l'œuvre qui a le plus contribué à l'éclat de sa renommée, l'opéra de *Samson et Dalila*, commencé en 1868, terminé seulement, après une longue interruption, en 1877. Des auditions privées de fragments de ce bel ouvrage eurent lieu d'abord chez Mme Viardot, qui fut ainsi la première interprète du principal personnage, et à qui la partition est dédiée; l'œuvre, traduite en allemand, fut donnée pour la première fois en son entier, le 2 déc. 1877, au théâtre de Weimar, sous la direction de Liszt; mais elle dut attendre longtemps avant d'être présentée au public parisien dans le cadre qui lui convenait : c'est seulement le 23 nov. 1892 que l'Opéra l'introduisit à son répertoire, d'où elle n'est plus sortie, ayant atteint en quelques années sa centième représentation.

Saint-Saëns fut un des plus actifs parmi les jeunes compositeurs qui, au lendemain de la guerre de 1870, se groupèrent pour fonder la « Société nationale de musique », association dont l'objet était de favoriser l'évolution de l'art français vers un but vraiment sérieux et élevé. Il se trouva là avec des hommes tels que César Franck, Edouard Lalo, Guiraud, de Castillon, et bien d'autres encore vivants, auxquels se joignirent peu à peu de plus jeunes artistes également épris d'idéal.

Il poursuivit la série de ses compositions instrumentales [vocales. A l'exemple de Liszt, il écrivit des poèmes symphoniques, genre encore nouveau dans la musique française, et qui lui valurent ses plus grands succès : *le Rouet d'Omphale* (1871); *Phaéton* (1873); *la Danse macabre* (1874); *la Jeunesse d'Hercule* (1877). A son 1er concerto pour piano et orchestre, déjà mentionné, il joignit d'abord trois autres : le 2e concerto, en *sol mineur* (1868); le 3e, en *mi bémol* (1869) et le 4e, en *ut mineur* (1875); plus tard, il en écrivit un 5e, en *fa majeur* (1896). Il a composé de même trois concertos pour violon (op. 20, 58 et 61) et un concerto pour violoncelle (op. 33).

Enumérons encore : comme musique de chambre, après le quintette et le trio déjà mentionnés parmi ses œuvres de jeunesse, un quatuor pour piano et instruments à cordes (op. 41), un septuor pour piano, trompette et instruments à cordes (op. 65), un second trio (op. 92), enfin, plus récemment, un quatuor pour instruments à cordes (op. 112, 1899). Sans parler de nombreux morceaux détachés et d'innombrables transcriptions.

Nous avons raconté le début de Saint-Saëns comme compositeur symphonique. Après sa première symphonie, il en composa plusieurs autres, qu'il ne trouva pas toutes dignes de la publicité : il a conservé seulement, parmi ses œuvres, une 2e symphonie, en *la mineur*, écrite en 1859, et qui ne fut publiée qu'en 1878 (dédiée à Pasdeloup). Mais la 3e symphonie, en *ut mineur*, op. 78 (à la mémoire de Franz Liszt), exécutée pour la première fois par la Société philharmonique de Londres en 1886, compte parmi les compositions les plus considérables et les plus belles qui aient été produites en ce genre à la fin du XIXe siècle.

Saint-Saëns a cultivé et remis en honneur un genre que des abus avaient quelque peu déconsidéré, mais qui jadis, avec Bach et Haendel, avait produit des chefs-d'œuvre : la cantate, moins développée que l'oratorio, dont elle est en quelque sorte une réduction, en différant encore parce qu'elle admet également les sujets profanes et les sujets religieux. Dans cet ordre d'idées, il a produit quelques-unes de ses pages les plus significatives : *le Déluge* (op. 45, 1875), tableau musical d'une grande puissance; *la Lyre et la Harpe* (op. 57, 1879), traduction éminemment lyrique d'une ode de Victor Hugo; enfin, plus récemment, une œuvre inspirée par un esprit très moderne, *le Feu céleste*, glorification de la science du XIXe siècle : cette dernière fut exécutée pour la première fois pour l'inauguration des concerts officiels de l'Exposition universelle de 1900.

Comme musique religieuse, nous avons cité déjà la *Messe*, op. 4, et l'*Oratorio de Noël*; complétons en ajoutant le psaume *Cœli enarrant*, datant de sa jeunesse, mais publié seulement en 1875; une *Messe de Requiem*, composée en 1878, op. 54, et de nombreux morceaux détachés.

Dans un autre ordre d'idées, il convient de mentionner la *Marche héroïque à la mémoire d'Henri Regnault* (1871, op. 34), et l'*Hymne à Victor Hugo*, pour orchestre et chœur, composé en 1881 et exécuté pour la première fois, en présence du grand poète, dans un concert du Trocadéro.

Au théâtre enfin, Saint-Saëns a donné plusieurs ouvrages, avec des succès divers. Nous avons parlé de son œuvre principale, *Samson et Dalila*. Bien que cet ouvrage fût déjà presque entièrement achevé, il dut cependant débuter à la scène par un simple petit acte : *la Princesse jaune*, donnée à l'Opéra-Comique le 12 juin 1872. Ensuite vint le *Timbre d'argent*, représenté au Théâtre-Lyrique le 23 févr. 1877; puis *Etienne Marcel* (théâtre de Lyon, 8 févr. 1879). Avec *Henri VIII*, le musicien fut enfin admis à pénétrer à l'Opéra de Paris : cette œuvre y fut représentée le 5 mars 1883; sept ans après, sur la même scène, ce fut le tour d'*Ascanio* (21 mars 1890). C'est deux ans plus tard, avons-nous dit, qu'y fut donné *Samson et Dalila*. Enfin, en 1895, Saint-Saëns mit la dernière main à *Frédégonde*, drame lyrique laissé inachevé par E. Guiraud, et qui fut représenté le 18 déc. de la même année. A l'Opéra-Comique, en outre de son œuvre de début, Saint-Saëns a donné *Proserpine* (16 mars 1887), *Phryné* (24 mai 1893), et le ballet de *Javotte* (23 oct. 1899, exécuté précédemment à Lyon).

Ajoutons à ces œuvres scéniques les chœurs d'*Antigone* (Comédie-Française, 1893), la musique de *Déjanire* (Béziers, 1898), une restauration de la musique originale composée par A. Charpentier pour les intermèdes du *Malade imaginaire*, de Molière, enfin l'édition d'*Armide*, *Orphée*, *Echo et Narcisse*, dans la grande collection des œuvres de Gluck entreprise par Mlle Pelletan, et continuée par Saint-Saëns (avec la collaboration de l'auteur de cet article pour les deux dernières partitions), et l'édition des œuvres de Rameau, entreprise sous sa direction.

EFERUS - Recherche & Classification numérique

Esprit ouvert à toutes les manifestations de la pensée, nature tout particulièrement combative, Saint-Saëns a pris part maintes fois à des polémiques musicales dans les journaux et les revues. Il fut quelque temps attaché en qualité de critique musical au journal *le Bon sens,* devenu plus tard *l'Estafette ;* il y écrivit notamment des comptes rendus pleins d'enthousiasme des premières représentations de la tétralogie : *l'Anneau du Nibelung*, de Richard Wagner, à Bayreuth, en 1876. Depuis lors, sans rien abdiquer de son admiration première, et par une évolution toute naturelle de sa pensée et des événements eux-mêmes, Saint-Saëns s'est plu à faire ressortir les dangers qu'il croit voir dans l'influence de l'art wagnérien en France. Ses principaux articles ont été réunis en plusieurs volumes dont les principaux sont : *Harmonie et Mélodie* (1885) ; *Charles Gounod et le Don Juan de Mozart* (1893) ; *Portraits et Souvenirs* (1900). Mentionnons encore : *Note sur les décors de théâtre dans l'antiquité romaine* (1886) ; *Problèmes et Mystères* (1894), et un petit volume de vers : *Rimes familières* (1891).

Camille Saint-Saëns est unanimement considéré aujourd'hui comme un des plus grands musiciens de l'Europe. Son œuvre est universellement connue, et il a contribué grandement, par son exemple, à répandre dans le monde l'opinion, difficilement admise à l'étranger, que les musiciens français sont capables d'atteindre aux plus hauts sommets de l'art.

Il a été élu, le 19 févr. 1881, membre de l'Académie des Beaux-Arts.

Habitant l'hiver les pays chauds, il a fait plusieurs lointains voyages (jusqu'en extrême Orient), desquels, avec la tournure particulière de son esprit, il a rapporté des impressions de musiques exotiques qui, volontairement, ont influé sur la composition de plusieurs de ses dernières œuvres : c'est à ces souvenirs que nous devons principalement la *Suite algérienne*, pour orchestre (op. 60), le *Caprice arabe*, la fantaisie *Africa*, pour piano, même une partie du 5e *Concerto pour piano et orchestre*, échos des rythmes et des sonorités propres à la musique des peuples de l'Orient. Aussi bien l'activité du compositeur ne se dément pas. En nov. 1900, il a atteint son op. 115, chiffre dans lequel ne sont pas comprises la plupart de ses œuvres théâtrales, non plus que de nombreux morceaux détachés, et il continue de produire sans relâche. Le *Catalogue général et thématique des œuvres de C. Saint-Saëns* a paru en 1897. Julien Tiersot.

SAINT-SAIRE. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. et cant. de Neufchâtel sur la Béthune ; 733 hab. Eglise (portail roman et verrières du XVIe s.) bâtie sur une crypte du XIe s. qui a renfermé les ossements de saint Saire, ermite du VIe s.

SAINT-SALVADOU. Com. du dép. de l'Aveyron, arr. de Villefranche, cant. de Rieupeyroux ; 1.118 hab.

SAINT-SALVADOUR. Com. du dép. de la Corrèze, arr. de Tulle, cant. de Seilhac ; 1.161 hab.

SAINT-SALVI-DE-CARCAVÈS. Com. du dép. du Tarn, arr. de Castres, cant. de Vabre ; 322 hab.

SAINT-SALVY. Com. du dép. de Lot-et-Garonne, arr. d'Agen, cant. de Port-Sainte-Marie ; 331 hab.

SAINT-SALVY-DE-LA-BALME. Com. du dép. du Tarn, arr. de Castres, cant. de Mazamet ; 757 hab.

SAINT-SAMBON DE CONSTANTINOPLE ET DE CORINTHE (Ordre de). C'était un ordre religieux et militaire que le pape Innocent III (1198-1216) avait placé sous la protection du Saint-Siège. Les détails manqent sur son histoire. Il fut réuni à l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, le 8 août 1308, par bulle du pape Clément V.

SAINT-SAMPSON. Ville de l'île de Guernesey (îles Normandes), à 3 kil. N.-N. de Saint-Pierre Port ; 3.625 hab. Important port marchand affecté à l'exportation du granit. Eglise du XIIe s., la plus ancienne de l'île. Ruines du château des Marais que la légende attribue à Robert le Diable.

SAINT-SAMSON. Com. du dép. du Calvados, arr. de Pont-l'Evêque, cant. de Dozulé ; 148 hab.

SAINT-SAMSON. Com. du dép. des Côtes-du-Nord, arr. et cant. (O.) de Dinan ; 591 hab. Stat. du chem. de fer de l'Ouest. Menhir de la Tremblaye (10 m. de haut).

SAINT-SAMSON. Com. du dép. de la Mayenne, arr. de Mayenne, cant. de Pré-en-Pail ; 760 hab.

SAINT-SAMSON. Com. du dép. du Morbihan, arr. de Ploërmel, cant. de Rohan ; 1.133 hab. Chapelle gothique de N.-D. de Bonne-Encontre (1510) bâtie par Jean II de Rohan, oncle d'Anne de Bretagne.

SAINT-SAMSON. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Beauvais, cant. de Formerie ; 423 hab. Fabr. d'instruments d'optique, de poterie et de tuyaux de drainage.

SAINT-SAMSON-DE-BONFOSSÉ. Com. du dép. de la Manche, arr. de Saint-Lô, cant. de Canisy ; 535 hab.

SAINT-SAMSON-DE-LA-ROQUE. Com. du dép. de l'Eure, arr. de Pont-Audemer, cant. de Quillebeuf, sur la Rille ; 375 hab. — Au moyen âge, la commune (avec celles de Conteville et du Marais-Vernier) appartenait aux évêques de Dol qui la tenaient de l'un d'eux, saint Samson, qui y avait fondé en 537 la belle abbaye de Pentale, détruite par les Normands en 840.

SAINT-SANDOUX. Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. de Clermont-Ferrand, cant. de Saint-Amant-Tallende ; 1.026 hab.

SAINT-SANTIN. Com. du dép. de l'Aveyron, arr. de Villefranche, cant. de Decazeville ; 1.066 hab.

SAINT-SANTIN-CANTALÈS. Com. du dép. du Cantal, arr. d'Aurillac, cant. de Laroquebrou ; 875 hab. A 2 kil. S., mine de plomb argentifère de Cazaret. Anciens châteaux restaurés de Vals, de la Barrière et de Pruns.

SAINT-SANTIN-DE-MAURS. Com. du dép. du Cantal, arr. d'Aurillac, cant. de Maurs ; 640 hab.

SAINT-SARDOS. Com. du dép. de Lot-et-Garonne, arr. d'Agen, cant. de Prayssas, sur une éminence qui domine la rive g. du Lot ; 558 hab. Eglise romane (sulptures curieuses), reste d'une vaste église détruite par les Anglais (1323) en même temps que la bastide de Saint-Sardos : ce fait amena une rupture entre la France et l'Angleterre.

SAINT-SARDOS. Com. du dép. de Tarn-et-Garonne, arr. de Castelsarrasin, cant. de Verdun-sur-Garonne ; 831 hab.

SAINT-SARDOS DE MONTAIGU (Jean, marquis de), économiste français (V. Mondénard).

SAINT-SATUR. Com. du dép. du Cher, arr. et cant. de Sancerre, sur la rive g. de la Loire ; 2.000 hab. Stat. du chem. de fer d'Orléans. Port de Saint-Thibaut (avec un commerce important de pierres de taille, ardoises, bois à brûler, vins du Sancerrois). Pépinières, scierie mécanique. L'abbaye de Saint-Satur, qui a duré de 1037 à 1775, n'a laissé comme trace qu'un vaste chœur (27 m.) avec déambulatoire et chapelles rayonnantes, datant de 1410, d'un style qui annonce l'art flamboyant.

Bibl. : Gemähling, *Monographie de l'abbaye de Saint-Satur*, 1867.

SAINT-SATURNIN. Com. du dép. de l'Aveyron, arr. de Millau, cant. de Campagnac. Eglise romane ; ruines du château de La Roque-Valzergues.

SAINT-SATURNIN. Com. du dép. du Cantal, arr. de Murat, cant. d'Allanche ; 1.202 hab.

SAINT-SATURNIN. Com. du dép. de la Charente, arr. d'Angoulême, cant. d'Hiersac ; 621 hab. Maison du XVIe s. A 2 kil. N.-E., restes du prieuré de Moulède. Château Renaissance de Mailloux.

SAINT-SATURNIN. Com. du dép. du Cher, arr. de Saint-Amand-Mont-Rond, cant. de Châteaumeillant ; 1.842 hab.

SAINT-SATURNIN. Com. du dép. de l'Hérault, arr. de Lodève, cant. de Gignac ; 277 hab. Au N.-N.-O., montagnes rocheuses des Deux-Vierges, avec chapelle et jadis un fort château où naquit saint Fulcran, évêque de Lodève (XIe s.).

EFERUS - Recherche & Classification numérique

SAINT-SATURNIN. Com. du dép. de la Lozère, arr. de Marvejols, cant. de La Camourgue; 218 hab.

SAINT-SATURNIN. Com. du dép. de Maine-et-Loire, arr. d'Angers, cant. des Ponts-de-Cé; 711 hab.

SAINT-SATURNIN. Com. du dép. de la Marne, arr d'Epernay, cant. d'Anglure; 164 hab.

SAINT-SATURNIN. Com. du dép. de la Mayenne, arr. de Château-Gontier, cant. de Saint-Aignan-sur-Roë; 789 hab. Stat. du chem. de fer de l'Ouest.

SAINT-SATURNIN. Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. de Clermont-Ferrand, cant. de Saint-Amant-Tallende; 1.106 hab. Belle église romane (flèche et clocher du XIIe s.). Restes d'un prieuré. Rempart du XVe s. Ruines d'un château fort des XIIIe et XVe s. Fontaine du XVIe.

SAINT-SATURNIN. Com. du dép. de la Sarthe, arr. et cant. (2e) du Mans; 467 hab.

SAINT-SATURNIN-D'APT. Com. du dép. de Vaucluse, arr. et cant. d'Apt; 1.625 hab.

SAINT-SATURNIN-DU-BOIS. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de Rochefort, cant. de Surgères; 869 hab.

SAINT-SATURNIN-LÈS-AVIGNON. Com. du dép. de Vaucluse, arr. d'Avignon, cant. de l'Isle-sur-la-Sorgue; 1.250 hab. Stat. du chem. de fer de Lyon.

SAINT-SAUD-LACOUSSIÈRE. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Nontron, cant. de Saint-Pardoux-la Rivière; 2.690 hab. Ruines de l'abbaye cistercienne de La Peyrouse, fondée en 1153.

SAINT-SAUFLIEU. Com. du dép. de la Somme, arr. d'Amiens, cant. de Boves; 816 hab.

SAINT-SAULGE. Ch.-l. de cant. du dép. de la Nièvre, arr. de Nevers; 2.230 hab. Teintureries de laine. Eglise du XVIe siècle, avec de belles verrières de l'époque.

BIBL. : JÉRÔME DE PARIS, *Mémoire sur la ville de Saint-Saulge*, 1718, in-8.

SAINT-SAULVE. Com. du dép. du Nord, arr. et cant. (N.) de Valenciennes; 3.126 hab. Stat. du chem. de fer du Nord. Houille du bassin d'Anzin. Pépinière, produits chimiques, fabr. de chicorée. Jusqu'au IXe s. la localité s'appela *Brenna*, puis prit le nom d'un évêque d'Angoulême (801); en 957 fut fondé un prieuré bénédictin érigé en abbaye au XVIIe s.

SAINT-SAURY. Com. du dép. du Cantal, arr. d'Aurillac, cant. de Saint-Mamet-la-Salvetat; 605 hab.

SAINT-SAUVANT. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de Saintes, cant. de Burie; 511 hab.

SAINT-SAUVANT. Com. du dép. de la Vienne, arr. de Poitiers, cant. de Lusignan; 2.567 hab.

SAINT-SAUVES. Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. d'Issoire, cant. de Tauves; 2.518 hab. Stat. du chem. de fer d'Orléans.

SAINT-SAUVEUR (Ordre du). Cet ordre, qui n'eut pas de durée, fut créé par le roi de Suède Eric XIV en 1561. Ce ne fut peut-être qu'un insigne commémoratif de son couronnement. Plusieurs écrivains en nient même l'existence.

SAINT-SAUVEUR DE MONTRÉAL (Ordre du). Après qu'il eut bâti, en 1121, la ville de Montréal, le roi de Castille et de Léon, Alphonse VII, en confia la garde aux chevaliers du Temple. Après la suppression de cet ordre, une milice fut créée pour le remplacer, en 1312, sous le règne du roi Alphonse XI, et reçut le nom de *Saint-Sauveur*. Sa règle était la même que celle de l'ordre du Temple, et sa mission de chasser les Maures de l'Espagne. Il disparut après leur expulsion.

SAINT-SAUVEUR. Lac de France (V. LOT, t. XXII, p. 577).

SAINT-SAUVEUR. Com. du dép. des Hautes-Alpes, arr. et cant. d'Embrun; 635 hab. Eglise de 1465 avec de belles boiseries sculptées.

SAINT-SAUVEUR. Ch.-l. de cant. du dép. des Alpes-Maritimes, arr. de Puget-Théniers; 697 hab.

SAINT-SAUVEUR. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Dijon, cant. de Pontailler-sur-Saône; 255 hab.

SAINT-SAUVEUR. Com. du dép. de la Dordogne, arr. et cant. de Bergerac; 336 hab.

SAINT-SAUVEUR. Com. du dép. de la Drôme, arr. de Die, cant. de Saillans; 131 hab.

SAINT-SAUVEUR. Com. du dép. de la Drôme, arr. de Nyons, cant. de Buis-les-Baronnies; 375 hab.

SAINT-SAUVEUR. Com. du dép. du Finistère, arr. de Morlaix, cant. de Sizun; 1.504 hab. Fabr. de brosses et de jouets. Eglise de la Renaissance.

SAINT-SAUVEUR. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Toulouse, cant. de Fronton; 341 hab.

SAINT-SAUVEUR. Com. du dép. de la Gironde, arr. de Lesparre, cant. de Pauillac; 1.009 hab.

SAINT-SAUVEUR. Com. du dép. de l'Isère, arr. et cant. de Saint-Marcellin; 893 hab.

SAINT-SAUVEUR. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Lunéville, cant. de Cirey; 195 hab. Restes de l'abbaye de Saint-Sauveur-de-Vosges (fondée en 670, transférée en 1559 à Domèvre).

SAINT-SAUVEUR. Com. du dép. de l'Oise, arr. et cant. de Compiègne; 931 hab.

SAINT-SAUVEUR. Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. d'Ambert, cant. d'Arlanc; 443 hab.

SAINT-SAUVEUR. Hameau du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. d'Argelès, cant. et com. de Luz, à 1 kil. S.-S.-O. de cette ville, 770 m. d'alt., sur la rive gauche du Gave de Pau, au pied du pic disloqué d'Ardiden (2.988 m.); 75 hab. Deux établissements thermaux, avec casino : les deux sources thermales sulfurées sodiques furent découvertes au XVIe siècle par un évêque de Tarbes; sous Louis XV, elles commencèrent à être goûtées; leur vogue date de la visite des duchesses d'Angoulême et de Berry, en 1820. Fontaine pétrifiante à quelque distance. La principale curiosité de Saint-Sauveur est le pont Napoléon, jeté sur le Gave de Pau, à 65 m. de haut : il se compose d'une arche unique de 47 m. de largeur; bâti de 1858 à 1860, il met en communication Saint-Sauveur avec la route de Gavarnie.

EAUX MINÉRALES. — Ces ont des eaux mésothermale sous-hypothermales, sulfurées sodiques, azotées faibles (Roturreau), qu'on utilise en boisson, bains, douches, injections vaginales, etc. Malgré leur degré de sulfuration très élevé, elles ne sont pas excitantes comme les Eaux-Bonnes et les eaux de Cauterets, mais exercent une action sédative très nette. Leur action est remarquable dans l'aménorrhée, la menstruation douloureuse, la pelvipéritonite chronique, l'ovarite chronique, les catarrhes muqueux, les gastralgies, les névralgies, les rhumatismes, etc.; la source de la Hontalade convient en particulier à la phtisie.

SAINT-SAUVEUR. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Lure, cant. de Luxeuil; 1.546 hab.

SAINT-SAUVEUR. Com. du dép. des Deux-Sèvres, arr. et cant. de Bressuire; 712 hab.

SAINT-SAUVEUR. Com. du dép. de la Somme, arr. et cant. (N.-O.) d'Amiens; 1.185 hab.

SAINT-SAUVEUR. Com. du dép. de la Vienne, arr. et cant. de Châtellerault; 737 hab.

SAINT-SAUVEUR. Ch.-l. de cant. du dép. de l'Yonne, arr. d'Auxerre, au-dessus du Loing; 1.845 hab. Asile de vieillards. Huilerie. Eglise (XIIe au XVIIe s.). Château du XVIIe s., habité par les comtes de Nevers et dominé par un donjon elliptique du XIe s.

SAINT-SAUVEUR-DE-CARROUGES. Com. du dép. de l'Orne, arr. d'Alençon, cant. de Carrouges; 685 hab.

SAINT-SAUVEUR-DE-CHAULIEU. Com. du dép. de la Manche, arr. de Mortain, cant. de Sourdeval; 174 hab.

SAINT-SAUVEUR-DE-CRUZIÈRES. Com. du dép. de l'Ardèche, arr. de Largentière, cant. des Vans; 823 hab.

SAINT-SAUVEUR-DE-FLÉE. Com. du dép. de Maine-et-Loire, arr. et cant. de Segré; 541 hab.

SAINT-SAUVEUR-DE-GINESTOUX. Com. du dép. de la

EFERUS - Recherche & Classification numérique

Lozère, arr. de Mende, cant. de Châteauneuf-de-Randon; 341 hab.

SAINT-SAUVEUR-DE-LANDEMONT. Com. du dép. de Maine-et-Loire, arr. de Cholet, cant. de Champtoceaux; 851 hab.

SAINT-SAUVEUR-D'EMALLEVILLE. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. du Havre, cant. de Goderville; 414 hab.

SAINT-SAUVEUR-DE-MEILHAN. Com. du dép. de Lot-et-Garonne, arr. de Marmande, cant. de Meilhan; 512 hab.

SAINT-SAUVEUR-DE-MONTAGUT. Com. du dép. de l'Ardèche, arr. de Privas, cant. de Saint-Pierreville; 1.266 hab.

SAINT-SAUVEUR-DE-NUAILLÉ. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de La Rochelle, cant. de Courçon; 1.062 hab.

SAINT-SAUVEUR-DE-PEYRE. Com. du dép. de la Lozère, arr. de Marvejols, cant. d'Aumont; 643 hab. Stat. du chem. de fer du Midi. Beau viaduc, d'une hauteur de 66 m., sur la Crueyze.

SAINT-SAUVEUR-DE-PIERREPONT (Le ru de) (V. MANCHE, t. XXII, p. 1.111).

SAINT-SAUVEUR-DE-PIERREPONT. Com. du dép. de la Manche, arr. de Coutances, cant. de La Haye-du-Puits; 384 hab. Stat. du chem. de fer de l'Ouest.

SAINT-SAUVEUR-DE-PUYNORMAND. Com. du dép. de la Gironde, arr. de Libourne, cant. de Lussac; 158 hab.

SAINT-SAUVEUR-DES-LANDES. Com. du dép. d'Ille-et-Vilaine, arr. et cant. (S.) de Fougères; 1.098 hab.

SAINT-SAUVEUR-DES-POURCILS. Com. du dép. du Gard, arr. du Vigan, cant. de Trèves, dans les Cévennes; 418 hab. Mines de plomb sulfuré argentifère et de cuivre pyriteux, exploités et broyés à l'usine de la Moline. Grotte de Bramabiaou où disparaissent les eaux du Bonheur pendant 700 m.; elles en sortent en formant une bruyante cascade. L'entrée du gouffre est précédée d'un beau tunnel de 80 m. de long et 10 m. de haut.

SAINT-SAUVEUR-LALANDE. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Ribérac, cant. de Montpont; 220 hab.

SAINT-SAUVEUR-LA-POMMERAYE. Com. du dép. de la Manche, arr. de Coutances, cant. de Bréhal; 524 hab.

SAINT-SAUVEUR-LA-VALLÉE. Com. du dép. du Lot, arr. de Gourdon, cant. de Labastide-Murat; 248 hab.

SAINT-SAUVEUR-LENDELIN. Ch.-l. de cant. du dép. de la Manche, arr. de Coutances; 1.460 hab. Stat. du chem. de fer de l'Ouest. Filature de laine. Eglise des XIIIe, XIVe et XIXe s. Patrie de Lebrun (mort en 1824).

SAINT-SAUVEUR-LÈS-BRAY. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Provins, cant. de Bray-sur-Seine; 165 hab.

SAINT-SAUVEUR-LEVASVILLE. Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. de Dreux, cant. de Châteauneuf; 322 hab. Stat. du chem. de fer de l'Ouest.

SAINT-SAUVEUR-LE-VICOMTE. Ch.-l. de cant. du dép. de la Manche, arr. de Valognes, sur l'Ouve; 2.647 hab. Stat. du chem. de fer de l'Ouest. Belles ruines d'un château du Xe s. Restes d'une abbaye bénédictine de 1080. Patrie de Barbey d'Aurevilly et de Léopold Delisle.

SAINT-SAUVEUR-SUR-ECOLE. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. et cant. (S.) de Melun; 372 hab.

SAINT-SAUVEUR-SUR-RUE. Com. du dép. de la Loire, arr. de Saint-Etienne, cant. de Bourg-Argental; 2.168 hab. Moulinerie et filature de soie. Eglise des XIIe, XVe et XVIe s. Château à tourelles de Bobigneux, sur la Déome, converti en ferme.

SAINT-SAUVIER. Com. du dép. de l'Allier, arr. de Montluçon, cant. d'Huriel; 1.300 hab.

SAINT-SAUVY. Com. du dép. du Gers, arr. d'Auch, cant. de Gimont; 577 hab.

SAINT-SAVA (Ordre de). Fondé par le roi de Serbie Milan Ier, il est destiné à récompenser les lettrés, les savants et les artistes. Cinq classes : grand'croix, commandeurs, grands officiers, officiers et chevaliers. Ruban blanc liséré de bleu.

SAINT-SAVIN. Ch.-l. de cant. du dép. de la Gironde, arr. de Blaye; 1.769 hab. Stat. du chem. de fer de l'Etat.

SAINT-SAVIN. Com. du dép. de l'Isère, arr. de La Tour-du-Pin, cant. de Bourgoin; 1.926 hab.

SAINT-SAVIN. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. et cant. d'Argelès-Gazost, sur une hauteur qui domine la rive g. du Gave de Pau; 511 hab. Curieuse église romane (clocher du XVIe s.). A 1 kil. S.-E., pittoresque chapelle de N.-D. de Pitié remaniée au XVIe s. Manoir de Miramont (XVIIIe s.) bâti par le poète Despourrins. L'abbaye de Saint-Savin date du VIe s., le village se forma autour d'elle et donna son nom à la vallée du Gave qui, du XIe au XVIIe s., a été une véritable république.

BIBL.: BASCLE DE LAGRÈZE, *Monographie de Saint-Savin-de-Lavedan*, 1850. — Ch. DURIER, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Savin de-Lavedan*, 1880.

SAINT-SAVIN (*Saint-Savin-le-Mont* ou *Saint-Savin-sur-Gartempe*). Ch.-l. de cant. du dép. de la Vienne, arr. et à 16 kil. N. de Montmorillon, sur la Gartempe (r. g.), affl. de gauche de la Creuse; alt., 85 m.; 1.623 hab. Stat. du chem. de fer de Poitiers au Blanc. L'église est à peu près tout ce qui reste d'une ancienne abbaye fondée par Charlemagne en 810; c'est le type le plus complet en France de l'art roman du XIe siècle. Elle possède deux tours, dont l'une, terminée au XIVe siècle, porte une superbe flèche en pierre de 93 m. de hauteur. Mais on y admire surtout de belles peintures murales du XIe siècle, les plus anciennes que l'on connaisse et qui garnissent la crypte, l'abside, une partie de la nef et le porche. Elles ont été décrites par Mérimée.

BIBL.: Prosper MÉRIMÉE, *Notes sur les peintures de Saint-Savin*; Paris, 1845, in-fol., avec planches coloriées. — LEBRUN, *l'Abbaye et l'Eglise de Saint-Savin*; Poitiers, 1888, in-18.

SAINT-SAVINIEN. Ch.-l. de cant. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. et à 14 kil. S.-O. de Saint-Jean-d'Angély, sur la Charente (rive dr.); alt., 18 m.; 2.945 hab. Stat. du chem. de fer de Saintes à Rochefort. Importantes carrières de pierre de taille, très estimée pour les constructions maritimes (digues et jetées); les galeries ont plus de 2 kil. de longueur. Le port est assez actif, le cours maritime de la Charente y commence, et des navires de 200 tonneaux y remontent, pour charger des vins, des eaux de-vie et des pierres. L'église date des XIIe et XVe siècles; on y voit les ruines d'un couvent et d'un château fort.

SAINT-SAVIOL. Com. du dép. de la Vienne, arr. et cant. de Civray; 567 hab. Stat. du chem. de fer d'Orléans.

SAINT-SAVOURNIN. Com. du dép. des Bouches-du-Rhône, arr. de Marseille, cant. de Roquevaire; 1.820 hab. Mines de charbon. Fabr. de ciment.

SAINTSBURY (George-Edward BATEMAN), littérateur anglais, né à Southampton le 23 oct. 1845. Après avoir occupé divers emplois secondaires dans l'instruction, il devint, en 1874, directeur de l'Elgin Educational Institute. En 1876, il quitta l'enseignement pour collaborer aux journaux et revues littéraires et politiques de Londres. Il a été nommé en 1895 professeur de rhétorique et de littérature anglaise à l'Université d'Edimbourg. Outre sa collaboration aux périodiques, à l'*Encyclopædia Britannica*, outre ses travaux d'édition des œuvres de Walter Scott, de Dryden, de Balzac (dont il a traduit les *Chouans*), outre une traduction excellente de l'*Heptameron* (1894), etc., il a donné des ouvrages de critique littéraire hautement estimés, dont beaucoup ont trait à des écrivains français. Citons: *A primer of French literature* (Londres, 1880); *Dryden* (1881); *French lyrics* (1882); *Specimens of french literature* (1885); *Marlborough* (1885); *Essays on english literature* (1890); *Essays on french novelists* (1891); *Seventeenth Century Lyrics* (1891); *Corrected impressions and essays in english literature* (1895); *Nineteenth Century literature* (1896); *The flourishing of romance and the rise of Allegory* (1897); *Sir Walter Scott* (1897); *A short history of english literature* (1898), etc. R. S.

EFERUS - Recherche & Classification numérique

SAINTS-COURONNÉS (Les Quatre) (V. Coronati).

SAINT-SÉBASTIEN (*San Sebastian*, ou, en basque, *Donestian*). Ville d'Espagne, ch.-l. de la prov. de Guipuzcoa, une des prov. basques, à 355 kil. N.-E. de Madrid, près de la frontière de France, sur le bord du golfe de Biscaye. Station du chem. de fer d'Irun à Madrid; 29.045 hab. Evêché, résidence du capitaine général des provinces basques.

Saint-Sébastien est admirablement située sur une étroite langue de terre, entre une baie appelée la Concha à l'O. et la rivière Urumea à l'E. La langue de terre se termine au N. par le Monte Orgullo (*Urgull* ou *Mota*), haut de 130 m. et couronné par une citadelle ; au S., un amphithéâtre de collines vertes entoure la baie, au milieu de laquelle est l'île Santa Clara. L'aspect est des plus charmants et explique la fortune de Saint-Sébastien comme station de bains de mer ; 50.000 baigneurs s'y rendent tous les ans en même temps que la cour. La ville se divise en plusieurs parties : au N., au pied de la citadelle, l'ancienne ville aux rues étroites, détruite par les Anglo-Portugais lors du siège de 1813 ; le centre en est la Plaza Nueva, entourée de portiques, qui abritent les boutiques, et d'élégantes maisons à balcons de fer; l'église Santa Maria est remarquable ; plus au S., la ville nouvelle, bâtie sur un plan géométrique, est peu intéressante; enfin un faubourg d'usines. Les promenades sont superbes, soit à la citadelle d'où l'on jouit d'une vue admirable sur les côtes d'Espagne et de France et sur les Pyrénées, soit sur les collines du pourtour. Mais ce qui attire surtout les étrangers, ce sont les courses de taureaux données dans les immenses arènes et qui jouissent d'une grande célébrité dans toute la région.

L'industrie est médiocre : on fabrique des cuirs, des toiles, des liqueurs estimées, de la verrerie, des papiers peints, des produits chimiques; mais le commerce est important. Le port, au N.-E. de la Concha, abrité du large par la Mota et par quatre jetées, est très sûr, mais a beaucoup perdu de son importance depuis que les colonies espagnoles avec lesquelles il était en relations se sont séparées. 700 à 800 navires y entrent chaque année, apportant des denrées coloniales, des produits manufacturés d'Angleterre et de France, et emportant des minerais de fer, cuivre, plomb, de l'asphalte et du ciment pour l'Allemagne, la France et l'Angleterre.

Appelée Izurun avant le IXe siècle, Saint-Sébastien fut prise par les Français en 1719 et en 1808 ; ils y subirent un long siège en 1813. En 1836, elle fut assiégée par les Carlistes. Ses remparts, détruits en 1864, ont cédé la place aux nouveaux quartiers.

Bibl. : A. Plantè, *San Sebastian, notes de voyage ;* Pau, 1886, in-12.

SAINT-SEBASTIEN. Com. du dép. de la Creuse, arr. de Guéret, cant. de Dun-le-Palleteau; 1.719 hab. Stat. du chem. de fer d'Orléans. Ancien château de Fauveau ; restes de l'abbaye cistercienne d'Aubignac.

SAINT-SÉBASTIEN. Com. du dép. du Gard, arr. d'Alais, cant. d'Anduze; 417 hab. Ruines du château d'Aigrefeuille. Tombeaux anciens creusés dans le roc.

SAINT-SÉBASTIEN. Com. du dép. de l'Isère, arr. de Grenoble, cant. de Mens; 400 hab.

SAINT-SÉBASTIEN. Com. du dép. de la Loire-Inférieure, arr. et cant. (4e) de Nantes; 2.497 hab. Stat. du chem. de fer de l'Etat.

SAINT-SÉBASTIEN-DE-MORSENT. Com. du dép. de l'Eure, arr. et cant. (S.) d'Evreux ; 251 hab.

SAINT-SÉBASTIEN-DE-RAIDS. Com. du dép. de la Manche, arr. de Coutances, cant. de Périers ; 367 hab.

SAINT-SECONDIN. Com. du dép. de Loir-et-Cher, arr. de Blois, cant. et à 6 kil. S.-E. d'Herbault, sur la Cisse, affl. de dr. de la Loire ; alt., 82 m. ; 558 hab. L'ensemble de la commune porte le nom de Saint-Secondin, mais l'agglomération principale, le chef-lieu, porte celui de Molineuf. L'église est en partie romane, elle a été bâtie par Florimond Robertet, surintendant des finances de Louis XII, qui s'était fait construire aussi le splendide château de Bury, à 2 kil. S.-S.-O. ; il avait commandé à Michel-Ange un superbe *David* en bronze. De toutes ces splendeurs, il ne reste plus que des ruines presque informes.

SAINT-SECONDIN. Com. du dép. de la Vienne, arr. de Civray, cant. de Gençay ; 1.134 hab. Eglise romane. Ancien château de La Boissière.

SAINT-SÉGAL. Com. du dép. du Finistère, arr. et cant. de Châteaulin ; 1.643 hab.

SAINT-SÉGLIN. Com. du dép. d'Ille-et-Vilaine, arr. de Redon, cant. de Maure ; 815 hab.

SAINT-SEINE. Com. du dép. de la Nièvre, arr. de Nevers, cant. de Fours, au-dessus de la Cressonne ; 756 hab. Eglise des XIIe et XVe siècles, avec un beau vitrail de la dernière époque.

SAINT-SEINE-EN-BÂCHE. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Beaune, cant. de Saint-Jean-de-Losne ; 344 hab.

SAINT-SEINE-L'ABBAYE. Ch.-l. de cant. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Dijon, sur un affluent de l'Ignon ; 515 hab. Stat. du chem. de fer de Lyon. Etablissement hydrothérapique établi, en 1846, dans les anciens bâtiments d'une abbaye (*Segestrense monasterium*), fondée au VIe siècle par saint Seine, fils du comte du *pagus* de Mémont. Eglise des XIIIe et XVe siècles ; sur la clôture du chœur, fresques du XVe siècle représentant les épisodes de la vie de saint Seine. Nombreuses fontaines, dont celle de la Samaritaine sur la place de l'Église. M. P.

Bibl. : Rossignol, *Notice*, dans *Mémoires de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or*, t. II, p. 193.

SAINT-SEINE-SUR-VINGEANNE. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Dijon, cant. de Fontaine-Française ; 781 hab. Forges, haut fourneau. Ruines du château de Rozières ; deux tours du XVe siècle. Château moderne.

SAINT-SELVE. Com. du dép. de la Gironde, arr. de Bordeaux, cant. de Labrède ; 986 hab.

SAINT-SENIER-DE-BEUVRON. Com. du dép. de la Manche, arr. d'Avranches, cant. de Saint-James ; 621 hab.

SAINT-SENIER-SOUS-AVRANCHES. Com. du dép. de la Manche, arr. et cant. d'Avranches ; 496 hab.

SAINT-SENOCH. Com. du dép. d'Indre-et-Loire, arr. de Loches, cant. de Ligueil; 636 hab.

SAINT-SENOUX. Com. du dép. d'Ille-et-Vilaine, arr. de Redon, cant. de Guichen ; 1.069 hab. A l'E., au-dessus de la Vilaine, château de la Molière (XVIIIe s.), avec belles peintures de l'époque.

SAINT-SÉPULCRE (Ordre hospitalier et militaire du). Si l'on en croyait la légende, cet ordre serait le plus ancien de tous, puisqu'il aurait été institué en l'an 69 par saint Jacques, premier évêque de Jérusalem, pour garder le tombeau de Jésus-Christ. Au commencement du IVe siècle, sainte Hélène, mère de Constantin, aurait complété cette institution. En tous cas, il n'est pas surprenant que Godefroy de Bouillon ait trouvé, après la prise de Jérusalem, une sorte de confrérie se donnant pour mission de veiller sur le sépulcre du Sauveur. Ce fut lui, en 1099, d'autres disent son frère et successeur Baudouin, en 1103, qui fonda *l'ordre hospitalier et militaire du Saint-Sépulcre*. Mais la Palestine fut définitivement reconquise par l'islamisme : l'ordre, réfugié en Italie, établi d'abord à Pérouse, fut supprimé pendant quelques années. Bientôt rétabli, en 1496, par Alexandre VI (Borgia), il ne cessa plus d'être sous le haut patronage des papes qui en laissèrent la disposition effective, d'abord au Père gardien du tombeau du Christ, puis, à partir de 1847, au patriarche de Jérusalem qui le confère encore aujourd'hui. L'insigne est une croix potencée d'or, émaillée de rouge, cantonnée de quatre croisettes semblables : elle se porte à la boutonnière, suspendue à un ruban noir. Les chevaliers qui ont fait le pèlerinage de Jérusalem portent en outre une plaque sur le côté gauche. Cette décoration n'est pas reconnue en France.

Il exista aussi une *Archiconfrérie du Saint-Sépulcre* qui, d'abord purement religieuse, dut son origine à vingt

EFERUS - Recherche & Classification numérique

membres de l'ordre ramenés en France par Louis VII et établis par ce roi à Saint-Samson d'Orléans, en 1149. Plus tard, saint Louis lui donna pour siège la Sainte-Chapelle, qu'il faisait bâtir à Paris. Supprimée par la Révolution, elle fut rétablie par Louis XVIII, mais, ses membres affectant de porter l'insigne de l'ordre hospitalier et militaire, ce même souverain se décida à la supprimer, à la suite d'une protestation du Père gardien du tombeau du Christ.

BIBL. : Comte ALLEMAND, *Précis historique de l'ordre du Saint-Sépulcre de Jérusalem;* Paris, 1815, in-12. — *Abrégé des règlements et titres authentiques de l'ordre royal et archiconfrérie du Saint-Sépulchre...;* Paris, 1771, in-8. — *Anciens statuts de l'ordre hospitalier et militaire du Saint-Sépulcre de Jérusalem;* Paris, 1776, in-8.

SAINT-SÉPULCRE (Ordre du). Avant de monter sur le trône, Henri II, roi d'Angleterre, au cours d'un pèlerinage à Jérusalem, avait été frappé des services rendus par l'ordre de ce nom, et s'était promis d'établir dans se États une institution similaire. Il mit son projet à exécution en 1174. Ce nouvel *ordre du Saint-Sépulcre* fut approuvé en 1199 par le pape Innocent III qui le soumit à la règle de Saint-Basile. Il disparut au moment où l'Angleterre rompit avec le catholicisme, et la plupart de ses membres entrèrent dans l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem.

SAINT-SÉRIÈS. Com. du dép. de l'Hérault, arr. de Montpellier, cant. de Lunel ; 224 hab.

SAINT-SERNIN. Com. du dép. de l'Ardèche, arr. de Privas, cant. d'Aubenas ; 640 hab. Stat. du chem. de fer de Lyon.

SAINT-SERNIN. Com. du dép. de l'Aude, arr. de Castelnaudary, cant. de Belpech ; 108 hab.

SAINT-SERNIN. Com. du dép. de Lot-et-Garonne, arr. de Marmande, cant. de Duras ; 647 hab.

SAINT-SERNIN-DU-BOIS (*Sanctus Saturninus de Bosco*). Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. d'Autun, cant. du Creusot ; 1.804 hab. Carrières de pierre. Traces de voie antique. Découverte d'une stèle, d'une colonne et d'autres débris gallo-romains. Ancien prieuré de chanoines réguliers de Saint-Augustin, fondé par les ducs de Bourgogne, supprimé à la Révolution, et des bâtiments duquel il reste une tour carrée qui paraît remonter au XIe siècle. LEX.

BIBL. : Abbé SEBILLE, *Saint-Sernin-du-Bois et son dernier prieur, J.-B.-A. de Salignac-Fénelon*, dans *Mémoires de la Société éduenne;* Autun, 1876, nouv. sér., t. IV, in-8.

SAINT-SERNIN-DU-PLAIN. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. d'Autun, cant. de Couches-les-Mines ; 1.769 hab. Carrières de pierre de taille ; plâtrières ; fer exploité (pour le Creusot). Sur le mont Rome-Château (547 m.) qui domine le village, retranchements antiques.

SAINT-SERNIN-LÈS-LAVAUR. Com. du dép. du Tarn, arr. de Lavaur, cant. de Puylaurens ; 161 hab.

SAINT-SERNIN-LÈS-MAILHOC. Com. du dép. du Tarn, arr. et cant. d'Albi ; 956 hab. A 6 kil. E.-S.-E., sanctuaire de N.-D. de la Drèche, avec une église bâtie de 1865 à 1880, desservi par la station de la Drèche (ligne d'Albi à Carmaux).

SAINT-SERNIN-SUR-RANCE. Ch.-l. de cant. du dép. de l'Aveyron, arr. de Saint-Affrique ; 1.110 hab. Fabr. de chaussures.

SAINT-SÉROTIN. Com. du dép. de l'Yonne, arr. de Sens, cant. de Pont-sur-Yonne ; 462 hab.

SAINT-SERVAIS. Com. du dép. des Côtes-du-Nord, arr. de Guingamp, cant. de Callac ; 1.337 hab.

SAINT-SERVAIS. Com. du dép. du Finistère, arr. de Morlaix, cant. de Landivisiau ; 723 hab.

SAINT-SERVAN. Ch.-l. de cant. du dép. d'Ille-et-Vilaine, arr. de Saint-Malo, sur la rive dr. de l'estuaire de la Rance, à 1 kil. S. de Saint-Malo ; 12.165 hab. La ville est bâtie entre le port militaire, très peu actif, sur la Rance, à l'O., et le port marchand au N., qui communique par des écluses avec le port de Saint-Malo : le port marchand a des chantiers de construction et 100 navires de pêche et cabotage ; les navires à l'entrée et à la sortie représentent 493 pour l'ensemble avec 24.000 tonnes. L'importation s'élève à 26.176 tonnes (houille et bois) ; l'exportation à 888 tonnes (pommes de terre, céréales, beurre, fruits). Saint-Servan a deux plages fréquentées, au N.-O. l'anse des Sablons avec un casino, au S. l'anse des Fours-à-Chaux. La ville possède le fort de la Cité, l'église de Sainte-Croix (XVIIIe siècle), hôtel de ville moderne, collège, etc. — Saint-Servan n'était avant 1792 qu'un faubourg de Saint-Malo ; son principal monument est la tour Solidor, donjon triangulaire aux angles flanqués de tours rondes, construit en 1375 par Jean de Montfort, duc de Bretagne, à l'embouchure de la Rance. La ville est élevée sur l'emplacement de la ville gallo-romaine d'Alethum, qui devint au Ve siècle capitale des Curiosolites et eut un évêché afin de détruire les pratiques, très tenaces, de l'ancien culte gaulois, qui résistaient aux prédications chrétiennes ; la ville romaine fut abandonnée du IXe au XIIe siècle pour l'île d'Aaron (où se dresse Saint-Malo).

BIBL. : CUNAT, *Histoire de la cité d'Aleth*, 1851.

SAINT-SERVANT. Com. du dép. du Morbihan, arr. de Ploërmel, cant. de Josselin ; 1.498 hab. Mines d'étain (17.500 hect.). Eglise des XIIe, XIVe, XVIe siècles.

SAINT-SETIERS. Com. du dép. de la Corrèze, arr. d'Ussel, cant. de Sornac ; 1.631 hab.

SAINT-SEURIN. Com. du dép. de la Gironde, arr. de Blaye, cant. de Bourg ; 379 hab.

SAINT-SEURIN-DE-CADOURNE. Com. du dép. de la Gironde, arr. et cant. de Lesparre, à 2 kil. rive g. de la Gironde ; 1.215 hab. Bons vins. A 3 kil. N., port de la Maréchale.

SAINT-SEURIN-DE-CURSAC. Com. du dép. de la Gironde, arr. et cant. de Blaye, sur la rive g. de la Gironde ; 394 hab.

SAINT-SEURIN-DE-PALENNE. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de Saintes, cant. de Pons ; 232 hab.

SAINT-SEURIN-DE-PRATS. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Bergerac, cant. de Vélines ; 605 hab.

SAINT-SEURIN-D'UZET. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de Saintes, cant. de Cozes ; 515 hab.

SAINT-SEURIN-SUR-L'ISLE. Com. du dép. de la Gironde, arr. de Libourne, cant. de Coutras, sur la rive g. de l'Isle ; 767 hab. Stat. du chem. de fer d'Orléans. Aciérie, aujourd'hui fermée ; minoterie.

SAINT-SÈVE. Com. du dép. de la Gironde, arr. et cant. de La Réole ; 208 hab.

SAINT-SEVER. Com. du dép. de l'Aveyron, arr. de Saint-Affrique, cant. de Belmont ; 1.025 hab.

SAINT-SEVER. Ch.-l. de cant. du dép. du Calvados, arr. de Vire, à la lisière de la forêt de Saint-Sever ; 1.338 hab. Stat. du chem. de fer de l'Ouest. Carrières de granit ; atelier de construction mécanique. Cœur et transept remarquables (XIIIe s.) d'une église abbatiale non terminée (admirables vitraux des XIIIe et XVe s., autel du XIIIe s., stalles sculptées). Clocher du XVIIIe siècle en avant de l'abbaye. A 2 kil. S., ruines d'un château du XIe siècle, bâti sur les restes d'une villa mérovingienne où saint Sever, selon la légende, aurait été domestique avant de fonder son monastère et d'être évêque d'Avranches (565). Forêt de Saint-Servan (1690 hect.), à l'Etat.

SAINT-SEVER. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de Saintes, cant. de Pons ; 604 hab.

SAINT-SEVER. Ch.-l. d'arr. du dép. des Landes, à 15 kil. S.-S.-O. de Mont-de-Marsan, sur le promontoire dit *cap de Gascogne* qui domine de 70 m. la rive g. de l'Adour, 100 m. d'alt. ; 4.677 hab. Stat. du chem. de fer du Midi. Le collège est une succursale du lycée de Mont-de-Marsan. Monument du général Lamarque ; promenade de la Morlanne dominant la ville (117 m. d'alt.) et d'où l'on a une vue magnifique. Chambre d'agriculture ; chaux ; commerce de volailles. Belle église romane, autrefois abbatiale, avec un curieux buffet d'orgues du XVIe siècle. La chapelle gothique du collège est le reste d'un couvent de dominicains. Tours des remparts. Mai-

EFERUS - Recherche & Classification numérique

sons du XVIIe siècle. La promenade occupe la place de l'ancien camp romain de Palestrion où saint Sever fut martyrisé par les Vandales au début du VIe siècle. L'abbaye qui a donné naissance à la ville a été fondée en 982 par Guillaume Sanche, duc de Gascogne. Jusqu'en 1790, Saint-Sever était la capitale de la Chalosse.

SAINT-SEVER. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. de Tarbes, cant. de Rabastens ; 408 hab.

SAINT-SEVER-DE-RUSTAN. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. de Tarbes, cant. de Rabastens ; 408 hab. Eglise romane et cloître de la fin du XIVe siècle, restes d'une abbaye de bénédictins. Dans le cloître, curieux chapiteaux historiés.

SAINT-SEVERIN. Com. du dép. de la Charente, arr. de Barbezieux, cant. d'Aubeterre ; 1.182 hab. Papeterie importante, sur la Lisonne. Eglise du XIIe siècle.

SAINT-SEVERIN. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de Saint-Jean-d'Angély, cant. de Loulay ; 327 hab. Restes d'une abbaye augustine, fondée par Guillaume VIII d'Aquitaine (1068).

SAINT-SEVERIN-D'ESTISSAC. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Ribérac, cant. de Neuvic ; 144 hab.

SAINT-SIÈGE (Etat du) (V. ETATS DE L'EGLISE, t. XVI, p. 527).

SAINT-SIFFRET. Com. du dép. du Gard, arr. et cant. d'Uzès ; 309 hab.

SAINT-SIGISMOND. Com. du dép. de la Haute-Savoie, arr. de Bonneville, cant. de Cluses ; 445 hab.

SAINT-SIGISMOND. Com. du dép. du Loiret, arr. d'Orléans, cant. de Patay ; 422 hab.

SAINT-SIGISMOND. Com. du dép. de Maine-et-Loire, arr. d'Angers, cant. du Louroux-Béconnais ; 593 hab.

SAINT-SIGISMOND. Com. du dép. de la Savoie, arr. et cant. d'Albertville ; 652 hab.

SAINT-SIGISMOND. Com. du dép. de la Vendée, arr. de Fontenay-le-Comte, cant. de Maillezais ; 792 hab.

SAINT-SIGISMOND-DE-CLERMONT. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de Jonzac, cant. de Saint-Genis ; 195 hab. Ruines de l'abbaye bénédictine de la Tenaille, fondée au XIIe siècle, et d'un château de la même époque.

SAINT-SILVAIN-BAS-LE-ROC. Com. du dép. de la Creuse, arr. et cant. de Boussac ; 665 hab.

SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE. Com. du dép. de la Creuse, arr. d'Aubusson, cant. de Bellegarde-en-Marche ; 879 h.

SAINT-SILVAIN-MONTAIGUT. Com. du dép. de la Creuse, arr. de Guéret, cant. de Saint-Vaury ; 604 hab.

SAINT-SILVAIN-SOUS-TOULX. Com. du dép. de la Creuse, arr. de Boussac, cant. de Jarnages ; 536 hab.

SAINT-SIMEON. Com. du dép. de l'Eure, arr. de Pont-Audemer, cant. de Cormeilles ; 288 hab.

SAINT-SIMÉON. Com. du dép. de l'Orne, arr. de Domfront, cant. de Passais ; 1.054 hab.

SAINT-SIMÉON. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Coulommiers, cant. de La Ferté-Gaucher ; 732 hab. Stat. du chem. de fer de l'Est. Sur la rive dr. du Grand-Morin, usine de la Vacherie (taillerie de cristal de roche et scierie de pierres fines).

SAINT-SIMÉON-DE-BRESSIEUX. Com. du dép. de l'Isère, arr. de Saint-Marcellin, cant. de Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs ; 2.310 hab.

SAINT-SIMEUX. Com. du dép. de la Charente, arr. de Cognac, cant. de Châteauneuf-sur-Charente ; 438 hab.

SAINT-SIMON. Ch.-l. de cant. du dép. de l'Aisne, arr. de Saint-Quentin ; 606 hab.

SAINT-SIMON. Com. du dép. du Cantal, arr. et cant. (N.) d'Aurillac ; 1.351 hab. A 3 kil. sur la rive g. de la Jordanne, beau château ruiné de la Force ; à 2 kil. 1/2, château d'Oyer (XVe s.) ; à 1 kil., hameau de Belliac, lieu de naissance du pape Sylvestre II (XIe s.).

SAINT-SIMON. Com. du dép. de la Charente, arr. de Cognac, cant. de Châteauneuf-sur-Charente ; 440 hab.

SAINT-SIMON. Com. du dép. du Lot, arr. de Figeac ; cant. de Livernon ; 405 hab.

SAINT-SIMON-DE-BORDES. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. et cant. de Jonzac ; 604 hab.

SAINT-SIMON-DE-PELLOUAILLE. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de Saintes, cant. de Gémozac ; 383 hab.

SAINT-SIMON. Seigneurie du Vermandois. Elle a donné son nom à une très ancienne famille française, qui, au XIe siècle, s'allia à Eudes de Vermandois, issu lui-même de Charlemagne au onzième degré, et dont les descendants jusqu'à Jacques Ier se dénommèrent seigneurs de Saint-Simon. Cette famille, quoi qu'en ait dit le duc de Saint-Simon, n'a aucun rapport avec les Rouvroy, ses ancêtres, dont la filiation la plus reculée qu'on connaisse remonte à Mathieu de Rouvroy, dit *le Borgne*, chevalier, seigneur du Plessis-sur-Saint-Just et de Coivrel, mort vers 1370, qui avait épousé Marguerite, dame de Saint-Simon, dont l'arrière-petit-fils, en raison de cette terre, se titra *seigneur de Saint-Simon*, nom qui dès lors s'adjoignit à celui de Rouvroy pour toute sa descendance. Cette maison de Rouvroy-Saint-Simon forma quatre branches : 1° les seigneurs de Saint-Simon, comtes de Vaux, comtes de Saint-Simon (1690), marquis de Saint-Simon, qui finit à la treizième génération, en la personne de *Blanche-Elisabeth*, née en 1737, qui épousa son parent Balthasar-Henri, comte de Saint-Simon-Sandricourt (1758) ; 2° les seigneurs de Rasse, détachés de l'aînée à la quatrième génération, en la personne de Gille, seigneur de Rasse, chambellan de Charles VI, mort en 1477, titrés ensuite, marquis de Saint-Simon, ducs de Saint-Simon (1635), marquis, puis ducs de Ruffec, grands d'Espagne, qui se sont éteints à la douzième génération en la personne de Marie-Christine-Chrétienne, née en 1728, morte en 1774, épouse de Charles de Grimaldi-Monaco, comte de Valentinois, petite-fille de l'auteur des *Mémoires ;* 3° celle des seigneurs de Grumesnil, détachée de l'aînée à la cinquième génération, en la personne d'Antoine, et qui s'est éteinte à la dixième génération avec Jacques, seigneur de Grumesnil, mort en 1665 ; 4° celle de Sandricourt, détachée du tronc à la septième génération en la personne de Jean, seigneur de Sandricourt, échanson de la reine Eléonore, mort vers 1542, titrée marquis de Sandricourt (1620), qui subsiste encore aujourd'hui en la personne de *E.-L. Adolphe*, comte de Saint-Simon, né le 5 juin 1854 ; 5° celle de Monbléru, détachée à la neuvième génération, avec Charles, seigneur de Monbléru, mort en 1639, titrée marquis de Saint-Simon, et qui subsiste encore aujourd'hui.

SAINT-SIMON (Claude DE ROUVROY, duc de), baptisé le 16 août 1607, mort le 3 mai 1693. Second fils de Louis II, seigneur du Plessis qui fut grand ligueur, et de Denise de La Fontaine d'Esches, il débuta avec son frère aîné comme page de la chambre de Louis XIII qui le distingua bientôt (1625) pour son habileté à lui présenter des chevaux de relais et à élever des oiseaux, et le 5 mars 1627 le nomma premier écuyer, à la place de Baradat, disgracié en déc. 1626. En moins de trois ans, il obtint les charges de capitaine du château de Saint-Germain et de Versailles, de grand louvetier, de premier gentilhomme de la chambre, de conseiller du roi en ses conseils d'Etat et privé, de gouverneur de Meulan et de Blaye (1630), sans compter des pensions et des dons nombreux en argent. En 1626, il suivit le roi au siège de La Rochelle, et, après la prise de cette ville (28 oct.), reçut tous les terrains des fortifications (150.000 toises environ, valant plus de 80.000 livres), plus tard érigés en comté sous le nom de Saint-Louis. Il était aux côtés du roi au Pas de Suze (6 mars 1629) et contribua à sauver Richelieu à la *Journée des dupes* (11 nov. 1630), ce qui ne nuisit pas à sa fortune. Cordon bleu en 1633, il obtint en janv. 1635 l'érection en duché-pairie de ses terres et seigneurie de Saint-Simon, en Vermandois, qu'il avait à cet effet rachetées à la branche aînée des Rouvroy-Saint-Simon. A la même époque, il achetait, moyennant 400.000 livres,

EFERUS - Recherche & Classification numérique

la terre de La Ferté-Vidame, saisie sur Préjan de La Fin de Maligny, dont la forêt n'avait pas moins de 4.000 hect., et donnait à son possesseur le titre de vidame de Chartres. Un instant disgracié après la prise du Catelet (15 août 1636) pour avoir pris la défense de son oncle, Saint-Simon, baron de Saint-Léger, il se retira à Blaye (octobre), d'où il ne revint à Paris qu'après la mort de Richelieu, et y fut même assez froidement reçu par le roi (18 févr. 1643). Dans l'intervalle, il n'avait pas cessé de servir aux armées : commandant la cavalerie au siège de Fontarabie, sous le prince de Condé, en 1638 ; et dans la campagne de Roussillon en 1639. Louis XIII, au lit de mort (14 mai 1643) le nomma-t-il grand écuyer ? Son fils l'a prétendu, mais rien ne le prouve, et ce fut sans doute comme premier écuyer qu'il remplit aux obsèques du roi (22 mai) les fonctions de cette charge qu'avait eue Cinq-Mars, et qui fut alors donnée au comte d'Harcourt (8 août). Le 8 août 1645, il vendit à Beringhem sa charge de premier écuyer. Depuis il ne reparut sur la scène politique que pendant la Fronde, où il fut du parti de Condé. De son premier mariage avec Diane de Budos de Portes (26 sept. 1644), cousine germaine de la princesse de Condé (Montmorency), morte le 2 déc. 1670, il avait eu trois enfants dont une fille, *Marguerite-Gabrielle-Louise*, née le 2 déc. 1646, morte le 28 févr. 1684, qui avait épousé le duc de Brissac (17 avr. 1663) ; remarié, étant âgé de soixante-cinq ans, à Charlotte de L'Aubespine de Châteauneuf d'Hauterive, âgée de trente et un ans (17 oct. 1672), il n'en eut qu'un fils. Eug. Asse.

Bibl. : Saint-Simon, *Mémoires*, éd. Boislisle, I, 21, 133, 166, 180, 186, 196, 211, 492, 496, et appendice, 428. — Tallemant des Réaux, *Historiettes* II, 22, 139 ; IV, 461-3 ; VII, 454. — Ch. Bernard, *Hist. de Louis XIII*. — *Mémoires* de Bassompierre, de Monglat, de Lenet, de Motteville, de Richelieu, de Mlle de Montpensier, de Retz, *Journal* d'Ol. d'Ormesson ; *Muse historique* de Loret.

SAINT-SIMON (Louis de Rouvroy, duc de), écrivain français, né le 5 janv. 1675, du second mariage de son père avec Charlotte de L'Aubespine, mort à Paris le 2 mars 1755, fils du précédent. Instruit avec soin par un gouverneur, homme sensé, René de Gogué, sieur de Saint-Jean, qui, dès l'âge de huit ans, l'engageait à modérer ses passions, et, en particulier, la colère à laquelle il était fort sujet ; élevé par son père, dans le grave hôtel de famille de la rue des Saints-Pères, n° 48, à vénérer la mémoire de Louis XIII, le fondateur de la grandeur de sa maison, et pour l'anniversaire funèbre (14 mai) duquel il ne manquait pas une année de se rendre à la basilique de Saint-Denis, mais aussi dans tout l'orgueil de ses prétentions de duc et pair, il annonçait déjà sa vocation de mémorialiste en écrivant un récit des obsèques de la Dauphine (24 avr. 1690), auxquelles il venait d'assister, avec toute la minutie d'un maître des cérémonies : il ne devait jamais se départir de cette exactitude. Il dut beaucoup aux soins de sa mère, qui surveilla son éducation. Il sut ainsi assez bien le latin, l'allemand, et beaucoup d'histoire. Petit, chétif, de médiocre santé, son père hésita d'abord, malgré l'usage et son ambition pour lui, à le destiner au métier des armes. Cependant à sa sortie de l'Académie des sieurs de Mesmont et Rochefort rue des Canettes, le 28 oct. 1691 il fut présenté au roi et enrôlé dans la première compagnie des mousquetaires, commandée par Maupertuis. Il portait alors le titre de vidame de Chartres, et, par émulation pour le duc de Chartres, avec lequel il avait été presque élevé et qui venait d'assister au siège de Mons (1691), autant que par désir d'avancer, il avait vivement désiré faire campagne. En effet, l'année suivante, pourvu d'un équipage de 35 chevaux et mulets, ce qui lui donnait grand air, il assista au siège de Namur (26 mai-2 juil. 1692), et revint avec le roi à Paris avant la fin de la campagne. Son année d'apprentissage finie aux mousquetaires, il reçut du roi, sans l'acheter, une compagnie dans le régiment de cavalerie *Royal-Roussillon*, dont le colonel était le marquis de Montfort (20 avr. 1693). Il n'avait pas à se plaindre du roi, qui, quelques jours plus tard, à la mort de son père, lui donna la survivance des gouvernements de Blaye et de Senlis et des capitaineries de Pont-Sainte-Maxence et de Fécamp, bien que le propre frère de Mme de Maintenon eût sollicité la première de ces charges (mai) ; le tout rapportait 29.000 livres par an, et même 34.000, d'après le duc de Luynes. Aussitôt après les obsèques, il rejoignit son régiment à Mons, puis, après le départ subit du roi à Gembloux, assista à la prise d'Huy et à la bataille de Nerwinde (27 juil.), où son régiment fournit cinq charges et perdit un de ses capitaines, mais où il eut seulement son habit déchiré. Ce ne fut pas cependant sans quelque dépit peut-être qu'il vit son régiment, vacant par la mort de Montfort, donné au marquis de Praslin. Après le siège et la prise de Charleroi (16 sept.-11 oct. 1693), il revint en hâte à Paris où il obtint l'agrément du roi pour acheter un des régiments vacants, celui du prince Paul de Lorraine, tué à Nerwinde, moyennant 26.000 livres. Ayant demandé, l'année suivante, à servir à l'armée d'Allemagne, il fit les deux campagnes de 1694 et de 1695 sous le maréchal de Lorges, et celles de 1696 et de 1697 sous le maréchal de Choiseul qui avait succédé à celui-ci. Dans l'intervalle, Saint-Simon, pour qui il avait déjà été question de mariage avec plusieurs héritières (Mlles de Beauvillier, de Guise-Armagnac, de La Trémoille, de Royan) épousa, le 8 avr. 1695, Marie-Gabrielle de Durfort, âgée de dix-sept ans, fille aînée du maréchal duc de Lorges et de Geneviève Frémont. Si la maladie qui força son beau-père à quitter, cette année même, le service actif, fut pour lui doublement fâcheuse, il retrouva un véritable ami dans le maréchal de Choiseul, avec lequel il fit la belle retraite de 1697 et dont il a loué les talents militaires et le noble caractère. Bien reçu par le roi à son retour, mais plus en considération de sa femme qui avait fort réussi à la cour que par lui-même, Louis XIV, cependant, lui garda rancune du mémoire que l'année précédente il avait présenté en faveur des ducs et pairs dans le procès du maréchal de Luxembourg. Malgré sa qualité, malgré la faveur du maréchal de Lorges, malgré ses six campagnes, Saint-Simon en 1702, âgé de vingt-sept ans, était toujours simple mestre de camp ; la réforme de son régiment (févr. 1698), après la paix de Ryswick, puis une promotion de brigadiers dans laquelle étaient compris plusieurs de ses cadets sans qu'il y fût (29 janv. 1702), le déterminèrent, sur l'avis même de son beau-père et du maréchal de Choiseul, à quitter le service, sous prétexte de mauvaise santé. Le roi, auquel il en écrivit (11 avr.), en fut fort irrité et le raya aussitôt de la liste des Marly. Il faut dire que, outre que dans ses sept campagnes Saint-Simon ne s'était distingué par aucun acte d'éclat et même à la fin de 1694 avait été réprimandé pour le mauvais état de son régiment, en 1696 il était revenu trop prématurément à Paris et qu'enfin, attaché après la réforme de son régiment à celui de Saint-Mauris, pendant trois ans il avait affecté de se rendre aux eaux de Plombières pour éviter le mois de service qu'il y devait faire chaque année. Enfin il avait fort irrité le maréchal de Luxembourg en demandant à ne pas servir sous lui en Flandre (1694) à cause de son procès avec les pairs. Désormais Saint-Simon se bornera à suivre assidûment la cour, à tout voir, à tout observer, à tout noter ; le roi s'adoucit en apparence à son égard, et en 1710 lui accorda un logement à Versailles ; à deux reprises, en 1705 et 1708, il fut même question pour lui d'une ambassade à Rome, mais la chose échoua, et on peut croire qu'au fond Louis XIV se méfiait irrémédiablement de lui. Saint-Simon, toujours si ferme contre les dégoûts de cour, semble avoir un moment faibli et songea à la retraite (1709), ce fut la duchesse qui lui fit renoncer à se confiner dans sa terre de La Ferté. Sa situation d'ailleurs auprès du roi s'améliora ; comme il avait contribué au mariage d'une fille du duc d'Orléans avec le duc

EFERUS - Recherche & Classification numérique

de Berry, petit-fils du roi (6 juil. 1710), sa femme fut nommée dame d'honneur de la nouvelle duchesse de Berry. Par les ducs de Beauvillier et de Chevreuse, ses grands amis, il était aussi entré dans l'intimité du jeune duc de Bourgogne et lui inculquait les idées de réformes politiques sur lesquelles depuis longtemps il méditait. Le plan de Saint-Simon consistait à rendre à la noblesse son influence politique, en l'introduisant dans des *conseils*, qui auraient remplacé les ministres. Aussi, après la mort du grand dauphin (14 avr. 1711), ce prince étant devenu le futur héritier de la couronne, tous les yeux se tournèrent sur Saint-Simon, qu'on supposait appelé à une grande fortune politique. Ce fut la période brillante de la vie de Saint-Simon : elle fut courte, et la mort foudroyante du duc de Bourgogne (18 févr. 1712) anéantit ses grandes espérances. La mort de Louis XIV (1er sept. 1715) en fit un des conseillers les plus écoutés du duc d'Orléans, dont il avait toujours été le défenseur et qui ne lui en voulait pas de l'avoir décidé à rompre avec sa maîtresse, Mme d'Argenton, pour plaire au roi. Saint-Simon aurait voulu qu'il convoquât les Etats généraux pour se faire décerner par eux la régence ; ce prince se contenta de demander au Parlement de casser le testament de Louis XIV. Mais il créa les conseils de gouvernement, préconisés par Saint-Simon, qui fut nommé membre du conseil de régence. Aimant peu l'action, il ne voulut être ni garde des sceaux, ni chef du conseil des finances. Il se contenta en 1721 de l'ambassade de Madrid, où il alla, non pas négocier la grande affaire du double mariage de Louis XV avec une infante et de Mlle d'Orléans avec Don Carlos, ce qui avait été l'œuvre de Dubois, mais simplement faire la demande officielle de la main de l'infante. Cette ambassade dura six mois et valut à Saint-Simon la Toison d'or pour son fils aîné, et la grandesse pour lui-même et pour son second fils. Très considéré par le régent, il fut peu écouté de lui. Cependant la mort de Dubois (10 août 1723) allait, selon toute apparence, lui donner une influence plus effective, lorsque le régent lui-même mourut (2 déc.) ce qui mit fin désormais pour lui à tout rôle politique. Bientôt même le cardinal Fleury lui donna à entendre qu'il devrait s'éloigner de la cour. Il n'avait pas besoin de cet avis. Le dégoût de ce qu'il voyait aurait suffi. Les trente-deux dernières années de la vie de Saint-Simon se passèrent dans la retraite, surtout dans son château de La Ferté, ne venant que trois ou quatre fois par an à Versailles, et furent assombries par la mort de sa femme qu'il aimait tendrement et dont il a fait souvent l'éloge dans ses *Mémoires* (1743), et par celle de ses deux fils, qui ne laissaient après eux aucune postérité mâle. Ainsi s'écroulait sa plus grande ambition, celle de transmettre sa duché-pairie et sa double grandesse d'Espagne. Sa grande occupation comme sa seule joie fut d'écrire ses mémoires. L'idée lui en était venue très jeune, en lisant ceux de Bassompierre, et il s'y mit presque dès son entrée à l'armée en 1691 ; il s'en ouvrit même peu après à l'abbé de Rancé au sujet de certains scrupules à cet égard. Il ne paraît pas qu'il en fit dès cette époque une rédaction suivie, se contentant de prendre des notes nombreuses, détaillées sur tout ce qu'il voyait. La communication qu'il eut en 1730 du *Journal* de Dangeau lui donna l'idée d'adopter la même forme sinon le même titre. Cette rédaction où il suivit l'ordre chronologique et pour laquelle il usa largement de Dangeau, qu'il copie même souvent, il la commença vers 1740, à soixante-cinq ans. Un premier point à constater, c'est donc que ses mémoires furent écrits longtemps après les événements qu'ils racontent, mais fondus avec les notes prises antérieurement et qu'il mit alors en ordre. L'*Histoire des grands officiers*, du P. Anselme, lui servit beaucoup aussi pour les détails généalogiques qui ont chez lui une si grande importance. Les remarques qu'il fit sur Dangeau — dont il s'était fait copier un exemplaire — furent comme un premier essai de mémoires. En réalité, ses mémoires sont comme un journal de Dangeau, mais auquel il ajoute des portraits, avec tout ce que lui suggère la volonté de dire aussi les causes, les effets, d'approfondir les dessous des événements, avec sur le tout un reflet de ses idées sur le gouvernement, de ses méfiances, de ses haines; car, comme Alceste, il a des *haines vigoureuses*. L'impartialité n'est pas sa qualité, il l'aurait estimée lui-même un défaut. Ceux qu'il hait, qu'il poursuit, c'est Mazarin, le duc de Noailles, Desmarets, le P. P. de Mesmes, Villars, Ponchartrain, mais avec moins de suite, le duc du Maine, tous les bâtards, Mme de Maintenon. Mais il sait aussi admirer ses héros, ce sont : les maréchaux de Lorges, son beau-père, de Choiseul, de Boufflers, Vauban, les ducs de Beauvillier et de Chevreuse, — Puységur, Chamlay, Luxembourg, Vendôme, il les méconnaît, quand il ne les invective pas. Chéruel et le P. Blear ont relevé, dans deux livres spéciaux, bien des erreurs de fait ; on en trouve la preuve encore dans les notes de M. de Boislisle. Ce grand peintre doit donc être contrôlé de près. Il faut aussi remarquer que Saint-Simon n'eut aucun rôle politique de 1691 à 1715, et même un très restreint sous la Régence. Il a vu l'extérieur des choses, et il a écouté pour le reste. Ajoutons qu'il savait habilement sonder les gens ; ainsi fit-il pour le marquis de Louville, Mme des Ursins, Chamillart, Torcy, la maréchale de Rochefort, Mme de Blansac, les filles de Chamillart, et même les valets comme Bontemps, les médecins comme Maréchal. La première édition de ses mémoires parut sous ce titre : *Mémoires sur le règne de Louis XIV et sur les premières époques des règnes suivants* (Marseille, 1788, 3 vol. in-8), auxquels s'ajouta l'année suivante *Supplément aux Memoires de Saint-Simon, sur le règne de Louis XIV* (Paris, 1789, 4 vol. in-8) ; cette publication était due à Soulavie. Deux ans plus tard parurent : *Œuvre complète de Louis de Saint-Simon pour servir à l'histoire des cours de Louis XIV* (Strasbourg et Paris, 1791, 13 vol. in-8). Mais ce n'était encore que des extraits tronqués, défigurés. Cependant J. Chénier disait plus tard de ces mémoires : « Ils se font remarquer par la franchise du style et par de curieux détails ». Deux autres éditions de même nature parurent en 1818 et 1826 (Paris, 6 vol. in-8). La première édition conforme aux manuscrits, fut donnée par le possesseur même de ceux-ci, le marquis de Saint-Simon : *Mémoires complets et authentiques sur le siècle de Louis XIV et la Régence, publiés pour la première fois sur le manuscrit original de la main de l'auteur* (Paris, 1829-30, 21 vol. in-8 ; reproduite en 1840-41, Paris, 40 vol. in-12, avec 38 portraits). Mais la véritable première édition scientifique est celle qui, vingt-six ans plus tard, fut donnée par Chéruel sous ce titre : *Mémoires de Saint-Simon, collationnés sur le manuscrit original*, précédés d'une notice par Sainte-Beuve (Paris, 1856-58, 20 vol. in-8, avec portrait authentique, et reproduits dans le format in-12 ; Paris, 1873-77, 22 vol.). Depuis il a été donné de ces mémoires, compris dans la belle collection des *Grands Ecrivains de la France*, une édition véritablement monumentale par A. de Boislisle, avec notes et commentaire perpétuel, adjonction des *Additions* de Saint-Simon au *Journal* de Dangeau (parues en 1854-58) et de très considérables appendices formés par des emprunts aux écrits inédits de Saint-Simon et des éclaircissements historiques sur d'importants passages des mémoires. Commencée en 1879 (Paris, in-8 et grand in-8 avec portraits), cette édition est parvenue (1900) à son treizième volume. Elle est la réalisation du vœu formé par Montalembert en 1862. En 1834 ont paru, dans la *Revue des Deux Mondes*, (15 nov.) *Louis XIII et Richelieu*, et, dans la *Revue rétrospective* (t. II, p. 44), deux *Mémoires* remis au Régent *pour le détourner de faire des ducs ;* et, en 1859, *Projets de gouvernement du duc de Bourgogne, dauphin. Mémoire attribué au duc de Saint-Simon et*

EFERUS - Recherche & Classification numérique

publié pour la première fois d'après le manuscrit de la Bib. Imp., par Mesnard (Paris, in-8). Depuis, il a été encore publié : *Lettres et dépêches sur l'ambassade d'Espagne. Tableau de la cour d'Espagne en 1721.* Introduction par Ed. Drumont (Paris, 1880, in-8) ; *Ecrits inédits de Saint-Simon publiés sur les manuscrits inédits des affaires étrangères*, par Paul Faugère (Paris, 1881-88, 7 vol. in-8 [I, *Parallèle des trois premiers rois Bourbons ;* II-IV, *Mélanges ;* V-VII, *Notes sur les duchés-pairies de 1500 à 1730*]).

De son mariage avec Gabrielle de Durfort, morte le 21 janv. 1743, il avait eu deux fils et une fille : 1° *Jacques-Louis*, duc de Ruffec, né le 29 mai 1698, brigadier, mort le 16 juil. 1746, qui, de son mariage (26 mars 1727) avec Catherine de Gramont, morte le 21 mars 1755, ne laissa qu'une fille, *Marie-Christine-Chrétienne*, née le 7 mai 1728, mariée (10 déc. 1749) à Ch.-Maur. de Grimaldi-Monaco, comte de Valentinois, morte le 4 juil. 1774, dernière héritière du duc de Saint-Simon, laquelle succéda à la grandesse à la mort de son oncle. — 2° *Armand-Jean*, marquis, puis du duc de Ruffec, né le 12 août 1699, maréchal de camp, mort le 20 mai 1754, sans laisser d'enfant de son mariage (22 janv. 1733) avec M.-J.-Louise Bauyer d'Angervilliers, morte le 7 sept. 1761. — *Charlotte*, née le 8 sept. 1696, mariée le 16 juin 1722 à Ch.-V. de Hennin, prince de Chimay, morte le 29 sept. 1763.

Eug. Asse.

Bibl. : Sainte-Beuve, *Causeries du lundi ;* Paris, 1852, in-12, t. III, 211 ; XV, 423 ; *Nouveaux lundis*, t. X, 256. — A. Lefèvre-Pontalis, *Disc. sur la vie et les œuvres ;* Paris, 1855, in-8. — E. Poitou, *Revue des Deux Mondes*, 1er sept. 1855. — Chéruel, *Saint-Simon considéré comme historien de Louis XIV ;* Paris, 1865, in-8. — A. Baschet, *le Duc de Saint-Simon, son cabinet et l'historique de ses manuscrits ;* Paris, 1874, in-8 ; *Saint-Simon et le nonce Gualterio*, 1875, in-8. — A. de Boislisle, *Lettres de Saint-Simon au cardinal Gualterio ;* Paris, 1889, in-8. — G. Picot, *les Papiers du duc de Saint-Simon aux archives des Aff. étrang. ;* Paris, 1880, in-8. — Cannam, *The duke of Saint-Simon ;* Londres, 1885. — Clozals, *Saint-Simon ;* Paris, 1891. — E. Faguet, *Dix-huitième siècle ;* Paris, 1892, in-12. — B.-J. Pichon, *Instruction sur le vidame de Chartres ;* dans les *Mélanges de la Soc. des Bibl. français ;* Paris, 1877, in-8. — G. Boissier, *Saint-Simon ;* Paris, 1893, in-12. — Le P. Bleard, *les Mém. de Saint-Simon et le P. Le Tellier ;* Paris, 1891, in-8. — H. Taine, *Essais de critique et d'histoire ;* Paris, 1874, in-12. — Montalembert, *le Correspondant*, 1862.

SAINT-SIMON (Maximilien-Henri, marquis de), littérateur, né le 15 nov. 1720, mort près d'Utrecht en 1799. Il appartenait à la branche des Saint-Simon-Sandricourt et était le fils aîné de Louis-François, lieutenant général, mort le 15 août 1751, et de Louise-Marie-Gabrielle de Gourgues. Aide de camp du prince de Conti qu'il suivit dans sa campagne d'Italie (1744), mais retiré du service en 1749, il fit pendant dix ans de nombreux voyages et se fixa enfin vers 1758 dans un domaine acquis par lui et s'y livra exclusivement à l'étude de l'histoire et à la culture des lettres et des sciences, particulièrement de la botanique. On a de lui : *Des Jacinthes* (Amsterdam, 1768, in-4, pl.) ; *Histoire de la guerre des Alpes*, ou *Campagne de 1744* (*id.*, 1769, in-fol. ; 1770 et 1787, in-4) ; *Histoire de la guerre des Bataves et des Romains* (*id.*, 1770, in-fol.) ; *Essai de traduction littérale et énergique* de l'*Essai sur l'homme*, de Pope (Haarlem, 1771, in-8) ; *Temora, poème épique d'Ossian* (Amsterdam, 1774, in-8) ; *Nyctologues de Platon* (Utrecht, 1784, in-4) ; *Absurdités spéculatives* (s. d., in-4, suite du précédent) ; *Mémoires sur les troubles actuels de la France* (Londres, 1788, in-8) ; *Essai sur le despotisme et les Révolutions de la Russie* ([1794], in-4). Il était oncle, à la mode de Bretagne, de Saint-Simon le philosophe. — De son mariage avec la comtesse d'Efferen, il eut neuf enfants.

SAINT-SIMON (Claude-Henry de Rouvroy, comte de), né à Paris le 17 oct. 1760, mort le 22 mai 1825. Il était le petit-cousin de l'auteur des *Mémoires*. Il fut d'abord soldat, et, en 1779, alla se battre pour l'indépendance des Etats-Unis d'Amérique. De retour en France, en 1783, il quitta l'armée et se mit à voyager. Pendant la période révolutionnaire, il ne fit pas de politique, mais il fit des affaires, spéculant sur les biens nationaux et gagnant une fortune. En 1797, il se remet à l'étude, ou plutôt à toutes les études à la fois, avec une sorte d'exaltation, sans méthode ; il s'occupe surtout de physique et de politique. Puis il recommence à voyager, à travers l'Angleterre, qu'il trouve impuissante et incapable d'idées nouvelles, et à travers l'Allemagne, qui lui apparaît embarrassée dans son mysticisme nuageux. Il revient en France, s'établit, se marie, mène une vie mondaine et fastueuse, et se ruine. Mais cette ruine est pour lui l'affranchissement, et l'heure lui semble venue de tenter l'édification de ses idées.

Il croit avoir un système, mais il n'en a encore que des fragments mal liés, en partie caducs, qu'il restaurera, complétera, agencera dans une série de travaux successifs et souvent insuffisamment conséquents, pour achever seulement le plan d'ensemble à la veille de mourir. En 1802, il écrit ses *Lettres d'un habitant de Genève à ses contemporains*, où apparaissent, sans assez de relief, les propositions capitales : que la société doit être et peut être étudiée scientifiquement ; que la société actuelle se compose de trois classes, les sages (artistes, libéraux), les conservateurs et possesseurs, les égalitaires (le peuple) ; qu'il faut créer un monde nouveau et une nouvelle religion ; que, dans cette organisation nouvelle, le pouvoir doit appartenir à l'esprit, c.-à-d. à la classe des sages. En 1807, à l'occasion d'une question posée par Napoléon à l'Institut, Saint-Simon écrit son *Introduction aux travaux scientifiques du* XIXe *siècle*, où il expose les mêmes idées ; il y insiste, en outre, sur la nécessité de remplacer le *déisme*, définitivement discrédité, par le *physicisme*, sorte de religion de la science, unifiée par la physique ; sur la possibilité de créer, en face du pouvoir temporel, réservé aux représentants des intérêts nationaux, c.-à-d. aux propriétaires et aux savants, un pouvoir spirituel, composé des membres les plus éminents de la science ; enfin sur le projet de substituer au principe moral négatif du christianisme : *Ne faites pas à autrui ce que vous ne voudriez pas qu'il vous fît ;* le principe positif et actif : *Tout homme doit travailler.*

Reprises en 1808, dans les *Lettres au Bureau des Longitudes*, ces idées passèrent complètement inaperçues. La même indifférence accueillit une série de travaux publiés de 1808 à 1811 : *Esquisse d'une nouvelle encyclopédie, ou Introduction à la philosophie du* XIXe *siècle ; Nouvelle encyclopédie, première livraison ; Histoire de l'homme, premier brouillon ; Mémoire sur la gravitation universelle ; Mémoire sur la science de l'homme ;* travaux riches et incomplets, enthousiastes et confus. Cependant, cet insuccès avait augmenté la détresse de Saint-Simon. Il avait dû, en 1811, prendre une place de scribe au Mont-de-Piété, à 1.000 fr. par an, pour neuf heures de dur travail journalier ; il n'y tint pas, tomba malade, fut recueilli par un de ses anciens serviteurs, Diard, et à la mort de Diard, en 1813, il se vit forcé d'accepter des secours charitables, pour échapper à la mort. Ces épreuves n'avaient point abattu son énergie intellectuelle. Il publia, en 1814, un mémoire sur la *Réorganisation de la société européenne*, où il proposait à l'Europe, reconstituée sous forme de confédération, l'établissement d'un « parlement général » chargé de décider « des intérêts communs de la société européenne ». Des brochures de politique intérieure et extérieure suivirent, pendant toute l'année 1815, et, en 1816, parut le premier cahier d'un périodique intitulé *l'Industrie*. Ce titre seul était un programme : Saint-Simon avait pour but d'opposer au *libéralisme*, qui est la force politique fondée sur le capital propriétaire et sur la classe des légistes, employés à en défendre les droits, l'*industrialisme*, puissance nouvelle en laquelle se combinent les énergies de la société active et productive, et qui doit triompher.

EFERUS - Recherche & Classification numérique

Enfin des disciples étaient venus : Augustin Thierry et Auguste Comte. Avec eux Saint-Simon décida la création d'un nouveau journal, *l'Organisateur*, dont la première livraison (1819) contenait la *Parabole* fameuse : Mieux vaudrait la disparition de la famille royale, de la haute noblesse, du haut clergé, de la haute bureaucratie, soit 3.000 individus, que celle des 3.000 plus grands savants et plus habiles ouvriers. Ce fut un éclat. Saint-Simon fut, de ce chef, poursuivi devant la cour d'assises et acquitté. Le silence se fit de nouveau autour de lui. Il ne put le rompre par une série de brochures, lettres, adresses, etc. En 1821 parut le premier volume du *Système industriel*. C'est une œuvre brève et très importante. Il y est dit, en substance, que la royauté française, au bénéfice de la classe la plus nombreuse et la plus pauvre, doit faire alliance avec l'industrie contre les puissances du passé, les légistes et les militaires ; le pouvoir temporel doit être confié aux industriels, le pouvoir spirituel aux savants, dont la tâche principale sera une tâche d'éducation morale et d'enseignement scientifique ; c'est par la prédication seule et par la propagande qu'il faut tenter cette organisation nouvelle, dont le but et la conséquence doit être l'établissement d'une vraie fraternité entre les hommes.

Le *Catéchisme des industriels* (1823-24) est le premier résumé de la doctrine : par définition, l'*industriel* est le travailleur qui produit, et l'*industrie* est l'ensemble des travailleurs ; cette classe, l'industrie, a eu jusqu'à présent le dernier rang dans une société restée féodale ; elle doit obtenir le premier, refoulant en arrière les militaires, les légistes et les rentiers. L'histoire de France, pendant quatorze siècles, explique l'état présent, et l'histoire des autres peuples, depuis le début du XIXe siècle, explique et prépare l'état futur, dont une œuvre savante d'éducation amènera l'avènement. Dans cet état futur, l'opposition entre les bourgeois oisifs et les industriels travailleurs sera abolie ; il y régnera une liberté et une égalité absolues. Au résumé fourni par le *Catéchisme* s'adjoint comme un complément nécessaire le *Nouveau Christianisme*, œuvre elle-même inachevée de construction religieuse. Le *Nouveau Christianisme* doit être, en principe, un retour au *vrai* christianisme, dont l'essence est la règle de fraternité entre les hommes. Cette règle a été corrompue par le clergé, qui a fait de la primitive religion divine une religion humaine, soucieuse avant tout des intérêts humains et matériels. Il faut revenir à la loi première, dont la formule moderne sera la suivante : « Améliorer le plus promptement et le plus complètement possible l'existence morale et physique de la classe la plus nombreuse ». Le nouveau christianisme ne sera pas catholique, parce que le catholicisme a démontré pour toujours qu'il était incapable de se détacher des préoccupations temporelles et de se défaire de son organisation très solidement matérielle ; il ne sera pas protestant, parce que le protestantisme a laissé voir son culte prosaïque, l'insuffisance de son dogme ; il sera une religion d'amour et de charité, une religion sociale. Ainsi s'achève, en des promesses de généreux mysticisme, le système morcelé de Saint-Simon.

Depuis 1823, l'auteur de ces larges programmes d'avenir était retombé dans la misère ; le succès, toujours espéré, ne lui était point venu ; il s'était découragé, avait tenté de se tuer d'un coup de pistolet (1823), et, une fois guéri de sa blessure, avait eu besoin de l'affection et de la piété de quelques disciples, enfin groupés autour de lui, pour se remettre au travail et former de nouveaux projets. Le plus important de ces projets concernait la création d'un journal, *le Producteur*, destiné à répandre et interpréter sa doctrine ; mais il mourut avant d'avoir pu tenter cette entreprise, réservée à d'autres, plus jeunes et plus heureux.

Il a fallu présenter historiquement l'œuvre de Saint-Simon. Cette œuvre se développe par succession, et s'enrichit en s'étendant ; elle ne saurait être concentrée. Néanmoins, il est utile et possible de grouper ici, pour l'intelligence de l'action qu'elle a eue sur les contemporains et pour l'estimation de sa valeur exacte dans l'ensemble des idées politiques et sociales du XIXe siècle, les principales propositions énoncées et affirmées par elle : 1° Désormais les règles de la *science* doivent être rigoureusement imposées à l'étude des *faits sociaux* comme à celle des faits de la nature physique, et les principes et les méthodes de la physique doivent être appliqués aux faits sociaux. 2° L'*industrie*, c.-à-d. l'ensemble des producteurs, devant constituer la plus grande force sociale du temps présent, doit hériter le *pouvoir politique* des militaires et des propriétaires qui l'ont jusqu'à présent retenu. 3° Aucun homme n'a le droit de se dérober à la loi du *travail*, loi positive qui remplacera les lois négatives de la morale chrétienne. 4° Tous les pouvoirs seront transmis aux travailleurs ; ceux qui relèvent du pouvoir temporel passeront entre les mains des *travailleurs industriels*, et ceux qui relèvent du pouvoir spirituel entre les mains des *travailleurs spirituels*, chargés d'assurer l'éducation des hommes, et de créer entre eux l'ordre et l'unité de pensée. 5° L'ancienne religion doit faire place à la *religion* nouvelle de *fraternité* et d'*amour*, qui seule permettra de réaliser la liberté et l'égalité vraies. — Parmi ces idées, les unes ont été incorporées au *positivisme* (V. ce mot), les autres ont été exploitées par le *socialisme humanitaire et sentimental*, les autres, enfin, complétées ou transformées, ont produit la doctrine du *saint-simonisme*.

Saint-simonisme. — Quand Saint-Simon mourut le 22 mai 1825, il laissait l'héritage de sa pensée à un groupe d'amis et de fidèles décidés à ne pas la laisser périr. C'était Olindes Rodrigues, Léon Halévy, le frère du musicien, Duvergier et Bailly. Une fois qu'à eux se furent joints *Enfantin*, puis *Bazard* (V. ces noms), l'école fut fondée. La création du *Producteur*, projetée par Saint-Simon, fut son premier acte (1825). Le *Producteur* (1825-26), auquel collaborèrent Adolphe Blanqui, Buchez et Auguste Comte, développa surtout les idées de Saint-Simon sur l'organisation de l'industrie et du pouvoir spirituel, dont il précisa la conception, en lui attribuant l'enseignement rationnel des vérités scientifiques par où peut se faire l'unité humaine. Le premier journal de l'école saint-simonienne cessa de paraître en 1826 ; mais l'école ne disparut pas avec lui : elle commença une expansion silencieuse qui dura deux ans, et qui lui attira de nombreux adeptes, parmi lesquels Jules Lechevalier, Abel Transon, Cazeaux, Laurent, Hippolyte Carnot, Michel Chevalier, Barrault. Alors elle crut le moment venu d'énoncer en un système les vérités qu'elle apportait au monde. Bazard organisa rue Taranne, à Paris, des conférences qui furent assidûment suivies, et dont la rédaction, confiée aux plus jeunes membres de l'école, devint l'*Exposition de la doctrine saint-simonienne* (1828-30).

L'œuvre est capitale : il s'y trouve presque tout ce que le saint-simonisme a conçu de plus ferme et de plus grand. Le système y est présenté dans son ensemble, l'ordre y est méthodique et l'analyse doit suivre cet ordre. La question générale à laquelle l'école saint-simonienne prétend donner réponse est tout d'abord posée : il s'agit de montrer, en premier lieu, comment a constamment décru, dans la société, l'influence des *militaires*, c.-à-d. l'*exploitation de l'homme par l'homme*, et, en second lieu, comment se font les progrès des *travailleurs* pacifiques et comment doit s'organiser « l'exploitation du globe par l'industrie ». L'état actuel de la société est mauvais ; mais la loi du développement historique de l'humanité, qui est la loi du progrès, nous permet et nous ordonne d'attendre une société meilleure. La société présente est une société d'isolement, de guerre et d'injustice ; la société future sera une société d'association, d'amour et d'équité. Mais une société ne peut être réorganisée qu'en subissant, dans son fondement même, un bouleversement total : le fondement de la société

EFERUS - Recherche & Classification numérique

actuelle, la *propriété héréditaire*, sera renversé. En même temps, comme toute transformation matérielle doit s'accompagner d'une transformation morale, l'éducation formera les esprits à la société nouvelle, et les élèvera jusqu'à une religion nouvelle, qui en exprimera la conscience et l'esprit. La société nouvelle sera un *ordre* et une *hiérarchie d'industriels, de savants et de prêtres*, dans laquelle sera universellement appliquée la grande règle : « A chacun selon sa capacité, à chaque capacité selon ses œuvres ».

Tel est le plan d'ensemble : il suppose démontrée la loi historique découverte par Saint-Simon, et commentée par ses continuateurs. La société humaine, dans son développement, présente une succession d'états *critiques* et d'états *organiques*. Dans l'état critique, toute unité de pensée et d'action cesse entre les hommes, et la société n'est plus qu'une agglomération d'individus isolés et hostiles; dans l'état organique, tous les faits de l'activité humaine se classent et s'ordonnent, le but de l'action sociale se définit, la société devient une. Quatre périodes se sont succédé jusqu'à présent dans l'histoire du monde occidental : deux périodes organiques marquées par la constitution du polythéisme grec et par celle de l'Eglise chrétienne, et deux périodes critiques marquées par la dissolution de ces deux forces, dont la première fut ruinée par la philosophie grecque, et la deuxième par les réformateurs des XVe et XVIe siècles. La société, au début du XIXe siècle, souffre du malaise qui annonce la fin d'une période critique. Cette période est caractérisée par les symptômes habituels : des efforts sont faits en tous sens, mais il n'y a pas d'action d'ensemble, pas d'organisation ; l'individualisme et la concurrence accumulent tous les maux du hasard et de l'intérêt personnel. Une doctrine sociale est nécessaire, qui élabore une conception générale de la société, qui la rende intelligible et qui l'organise, qui lui donne sa loi et lui impose sa forme.

A l'antagonisme universel doit succéder l'*association universelle ;* c'est le premier mot de la science sociale. L'antagonisme est le phénomène caractéristique du passé. L'esclave, puis le serf, ont été les victimes de l'antagonisme social. Le christianisme a été la première pacification de l'humanité : il faut qu'aujourd'hui cette pacification devienne complète. Dans le passé, les hommes ont été partagés en deux classes, les *exploitants* et les *exploités :* l'exploitation de l'homme par l'homme doit cesser. Les relations entre les sexes, les relations entre les propriétaires et les travailleurs, entre les maîtres et les salariés, par où s'accomplit cette exploitation, doivent être changées pour qu'elle s'abolisse. Or sa raison première, c'est « la constitution de la *propriété*, la transmission de la richesse par l'*héritage* dans le sein des familles ». La propriété n'est pas une institution immuable : elle est soumise, elle aussi, à la loi du progrès ; elle peut, à mesure que se fait le progrès, subir des révolutions dans sa conception et dans sa forme. Or la conceptios de la propriété individuelle héréditaire, contradictoire à celle du bonheur humain, est une conception illégitime ; et sa forme, qui perpétue l'exploitation de l'homme par l'homme, doit disparaître. Au reste, le droit de propriété, parvenu aujourd'hui à sa dernière transformation, subit de continuelles diminutions. Il demeure le privilège de lever une prime sur le travail d'autrui ; or cette prime, intérêt ou fermage, ne cesse de décroître : on doit prévoir et hâter le moment où elle sera réduite à rien. Les propriétaires ne sont que les dépositaires des instruments de travail, et, par suite, des biens produits par ces instruments de travail, qu'ils ont usurpés : la loi du progrès « tend à établir un état de choses dans lequel l'*Etat*, et non plus la famille, héritera des richesses accumulées, en tant qu'elles forment ce que les économistes appellent le *fonds de production* ». Attribuer à l'Etat, c.-à-d. à l'association des travailleurs, le droit d'héritage et de propriété, ce doit être le premier acte de la révolution sociale.

La révolution rendra possible une organisation économique de la société. Actuellement, il n'y a dans la société que désordre et incohérence ; nulle vue d'ensemble des ressources et des besoins ; la répartition et la production sont laissées au hasard. On objecte qu'elles n'ont jamais été organisées ; mais il y a eu des essais partiels d'organisation, dont les corporations, avec des défauts indéniables, ont été le plus important. Il s'agit de réaliser une organisation totale, par laquelle les instruments de travail seront répartis, d'une part, en raison des besoins de chaque localité et de chaque branche d'industrie, de l'autre, en raison des capacités individuelles, et la production réglée de telle manière qu'on n'ait à craindre ni disette ni encombrement. Une réforme générale des *banques* rendra possible l'exécution de ce plan. Les banques, qui ne sont aujourd'hui que les intermédiaires entre les travailleurs et les possesseurs des instruments de travail, recevront la haute fonction de *distribuer* méthodiquement les instruments de travail entre tous les travailleurs, dotés de l'usufruit universel, et sans aucun prélèvement, de tous les biens recouvrés par la communauté sur les anciens propriétaires. Une banque centrale sera dépositaire de cette propriété universelle et en dirigera l'exploitation pour les besoins généraux de l'industrie ; sous elle, les banques spéciales hiérarchisées organiseront localement et par catégories la production, économiquement et selon la justice la répartition.

Ces plans de réforme sociale sont en accord avec le progrès et les tendances de la société ; toutefois, ils ne sauraient être réalisés si la conscience publique n'était préparée, non seulement à les accepter, mais à les exécuter et à les conserver. Le rôle de l'*éducation* est de « familiariser la *conscience publique* avec le règlement d'ordre social reconnu *juste* et *utile* par les hommes les plus *moraux*, les plus *éclairés* et les plus *intéressés* aux progrès de la richesse sociale ». L'enseignement de l'avenir doit être *physique*, *intellectuel*, *moral*, c.-à-d. exercer l'*activité matérielle* de l'enfant pour l'industrie, sa *faculté rationnelle* pour la science, sa *sympathie* pour les beaux-arts. L'éducation morale est aujourd'hui entièrement négligée ; il n'y a pas lieu de s'en étonner, car cette éducation suppose défini, connu, aimé, le but de la société ; elle deviendra prépondérante dans l'ordre futur, qui rendra possible une *morale sociale*, destinée à mettre les sentiments, les raisonnements et les actes de chacun en harmonie avec les exigences sociales. L'éducation morale s'attachera particulièrement à développer le sentiment, car le sentiment est le ressort et l'aliment de la vie sociale. Les progrès que l'on peut attendre encore de la raison de l'homme ne feront jamais que l'*amour* cesse d'être nécessaire à la société. De même que les instruments du travail, l'éducation devra être accessible à tous et répartie en raison des vocations et des capacités individuelles. L'organisation et le fonctionnement des différentes catégories et spécialités d'enseignement seront à la charge de la prévoyance sociale.

Il importe maintenant de définir avec plus de précision cette morale sociale, qui doit être le principal objet de l'éducation, et dont la conception et la pratique exigent le plus haut effort des hommes. Cette définition suppose résolue une question préalable : « L'humanité a-t-elle un avenir religieux ? » Car, si l'humanité n'a qu'un avenir matériel ou scientifique, la morale sociale se réduit à la morale de l'intérêt collectif. Mais la science, dans ses progrès théoriques comme dans ses applications pratiques, ne fournit rien contre la religion ; elle laisse posé le problème de l'ordre et de la fin du monde et de l'humanité. A ce problème répondra une religion plus vaste et plus puissante que toutes les religions antérieures, une religion qui sera la synthèse de toutes les conceptions humaines et qui satisfera toutes les tendances de l'être humain, ses tendances sentimentales et son besoin de croire aussi bien que ses tendances rationnelles et son besoin de com-

EFERUS - Recherche & Classification numérique

prendre. Le christianisme, la plus perfectionnée des religions avant la religion saint-simonienne, avait prescrit la fraternité, et il impliquait l'association ; mais il était incomplet, car il admettait que cette fraternité et cette société ne devaient se réaliser, en leur plénitude, que dans le ciel, et, d'autre part, il frappait d'une absolue réprobation la matière, un des deux éléments de l'être humain. La religion future ne sera que la conscience morale de l'ordre social transformé, et son principe essentiel sera précisément la réhabilitation de cette matière par laquelle et pour laquelle se sont réalisés les progrès les plus nécessaires de l'humanité : toutes les parties de l'existence humaine sont harmoniques, et, en son développement matériel, l'humanité n'accomplit pas une œuvre moins religieuse qu'en son développement spirituel. La croyance en l'avenir de l'humanité, intégralement développée, constitue le premier article de foi de la religion future.

Seule, une société qui possède une religion et une foi peut être une société ordonnée, c.-à-d. une société véritable, car « toute *société* véritable est une *hiérarchie* ». Bien loin que l'action directrice doive se réduire de plus en plus dans la société, il faut qu'elle s'étende constamment, et ceux à qui revient la direction sociale sont les hommes qui ont la plus complète et la plus haute conception sociale, les dépositaires de la religion nouvelle, les prêtres. Tandis que les industriels seront chargés de l'exploitation du globe, et les savants de l'invention scientifique et de l'éducation, les prêtres, chefs de la société, présideront à leurs travaux, en ayant pour charge et pour règle de mettre en harmonie et de coordonner leurs efforts. Aussi peut-on dire que « c'est vers une *théocratie nouvelle* que l'humanité s'achemine ». A cette théocratie la science et l'industrie seront également soumises. La condition du développement et du perfectionnement de la science, c'est qu'elle soit organisée et hiérarchisée, en vue de la plus exacte division de son travail et de la plus puissante combinaison de ses forces : cette œuvre d'union et de gouvernement sera celle du *prêtre de la science*. De même, l'organisation de l'industrie sera faite par le *prêtre de l'industrie* : par lui les industriels seront « liés, associés, gouvernés » ; il aura la direction suprême de la production et de la répartition des biens. Au-dessus de ces deux fonctionnaires sacerdotaux, le *prêtre social* représentera la religion sociale au plus haut degré de la hiérarchie ; il aura le gouvernement suprême, il sera « source et sanction de l'ordre ».

Ainsi développée et devenue religion, il était inévitable, il fallait que la doctrine saint-simonienne se créât, pour son culte et son apostolat, une église. Enfantin fut l'âme du groupement qui, d'abord « collège », devint « église » dès la fin de 1829. Bazard et Enfantin furent nommés chefs de l'église saint-simonienne, *Pères* de la famille nouvelle. Presque aussitôt des églises se formèrent dans plusieurs villes du midi ; celle de Paris s'organisa fortement et établit son siège dans une maison de la rue Monsigny, où la prédication devint une institution permanente. Les adhérents affluèrent : Duveyrier, d'Eichtal, Fournel, Jean Reynaud. En juil. 1829, Laurent fonda l'*Organisateur*, dont le premier numéro parut le 15 août ; il contenait le début d'une nouvelle exposition de la doctrine. La révolution de 1830 surprit les saint-simoniens, qui s'y montrèrent indécis ; mais leurs prédications ne tardèrent pas à reprendre avec une nouvelle ardeur. De 1830 à 1832, Transon, Laurent, Charton, Barrault, Reynaud, d'autres encore firent des expositions publiques dans la salle de la rue Taitbout, à l'Athénée, puis dans les douze arrondissements de Paris. Ils s'efforcèrent d'atteindre et de gagner les ouvriers, mais ils y réussirent peu. La propagande était en même temps conduite en province, surtout dans le midi, et en Belgique. Le résultat ne répondit pas à l'effort. Cependant, en nov. 1830, le *Globe* était devenu saint-simonien ; son gérant, Pierre Leroux, adhéra à la doctrine, et donna au *Globe*, le 27 déc., le titre de *Journal de la doctrine de Saint-Simon*. Avec beaucoup d'audace et de talent, le *Globe* soutint les conclusions politiques et économiques de l'école ; il critiqua violemment le gouvernement de Louis-Philippe, et il déclara formellement la guerre à l'héritage et à la propriété.

Cependant, une crise latente menaçait le saint-simonisme. Non seulement l'exaltation religieuse et sentimentale de quelques-uns de ses membres tendait à les éloigner de ceux qui voulaient rester fidèles à la vraie doctrine dans son ensemble et dans son harmonie, mais une grave question, non résolue par Saint-Simon, se posa à l'école, qui n'avait point de réponse toute prête, et qui en chercha une au milieu de toutes les incertitudes ; la question de la femme, de son rôle dans la société, et de sa place dans l'Eglise saint-simonienne. Enfantin se prononça pour l'égalité sociale de l'homme et de la femme, et s'efforça de faire entrer dans l'église un grand nombre de femmes pour que cette égalité s'affirmât en se réalisant. L'opinion publique, aveugle ou maligne, commença à accuser les saint-simoniens d'être partisans de la communauté des femmes comme de la communauté des biens. A ces attaques, l'école tout entière riposta par une adresse à la Chambre des députés (1er oct. 1830), contenant un désaveu formel de cette doctrine. Enfantin signa l'adresse, mais, peu après, il déclara qu'elle n'était qu'une formule provisoire, et révéla la conception qu'il prétendait substituer à celle du passé : cette conception, entourée de rêveries mystiques, aboutissait à reconnaître dans la morale sexuelle le principe de mobilité et de changement. Contre les théories d'Enfantin, Bazard s'éleva énergiquement ; des controverses passionnées s'engagèrent ; après un moment de lassitude, Bazard se retira de la famille (11 nov. 1831) ; Carnot, Lechevalier, Pierre Leroux, Transon le suivirent ; Enfantin restait le seul « Père », le Père suprême, le *Pape* de la religion saint-simonienne.

Pour l'école, réduite et diminuée, commença alors une vie nouvelle, animée par les chaudes inspirations d'Enfantin, qui se laissait de plus en plus emporter par les écarts de sa métaphysique, tandis que Michel Chevalier, dans le *Système méditerranéen* (*Globe*, févr. 1832), dressait pour l'industrie un plan grandiose de travaux : chemins de fer, canaux, transports. On songea à réaliser des projets positifs. Le 28 nov. 1831 fut fondée une société en nom collectif ayant pour but des opérations de crédit ; un emprunt fut négocié et réussit. Mais, brusquement, Rodrigues, qui avait procuration de la société, en sortit, tardivement atteint par les scrupules qui avaient causé le premier schisme. L'école se désorganisait. Et c'est le moment que choisit le gouvernement pour la poursuivre, comme coupable de contravention à l'art. 291 du C. pén., interdisant les réunions de plus de vingt personnes. Le *Globe* cessa de paraître le 21 avr. 1832, et le même jour, toute la famille saint-simonienne se retira dans sa maison de Ménilmontant, pour y mener une vie de recueillement et d'exaltation, une vie apostolique et monacale. Le 27 août commença le procès des saint-simoniens, accusés de contravention à l'art. 291 du C. pén. et de délit à la morale publique. Ils comparurent avec hauteur et avec orgueil, sans rien désavouer de leurs théories, et furent condamnés, Enfantin, Duveyrier et Chevalier à un an de prison et 100 fr. d'amende, Rodrigues et Barrault à 50 fr. d'amende ; la société « dite » saint-simonienne fut dissoute. La famille rentra à la maison de Ménilmontant, et peu à peu, l'abandonnant, se dispersa. Quand Enfantin sortit de prison en 1833, l'école n'existait plus. Il rallia un petit nombre de disciples, mais c'était pour une œuvre nouvelle, pour l'exécution, sur le sol de l'Egypte, de ces grands travaux qui devaient préparer l'exploitation du globe par l'humanité : percement d'un canal entre la mer Rouge et la Méditerranée à Suez, ou seulement barrage du Nil, pour régler les inondations du fleuve. Ces projets échouèrent : Enfantin rentra en France en 1837 pour re-

EFERUS - Recherche & Classification numérique

partir en 1839 pour l'Algérie, où il conçut un plan complet de colonisation destiné à y être appliqué. En dépit de la vitalité de son chef, le saint-simonisme paraissait définitivement éteint; la révolution de 1848 le ranima pour quelque temps. Duvergier fonda un journal, *le Crédit*, auquel Enfantin collabora, et qui, après avoir passé presque inaperçu, cessa de paraître en 1850. Ce fut la dernière manifestation de la vie publique de l'école; sa vie morale se perpétua pendant plusieurs années encore dans quelques esprits isolés, qui ne surent se réunir et se relier.

L'importance du saint-simonisme, dans l'histoire du socialisme et dans l'histoire des idées au XIXe siècle, est capitale. En laissant tomber de cette grande doctrine ce qui est caduc et qui, d'ailleurs, se révéla rapidement comme tel, en la débarrassant de toutes les fantaisies poétiques ou sentimentales qu'elle a pu produire, il reste ceci : 1° Les progrès de l'humanité et ceux de la science permettent et demandent l'élaboration d'une *science sociale* fondée sur les mêmes principes positifs et objectifs que la science physique. 2° Cette science doit être science d'*observation* et science d'*organisation*. 3° De l'observation de la société actuelle, il résulte qu'elle est divisée en deux classes hostiles, la classe des *exploitants* et celle des *exploités*, la classe des propriétaires oisifs et celle des travailleurs productifs. 4° L'organisation de la société future doit avoir pour but l'établissement de la *justice* et le règne de l'*amour* sur la terre, devenue l'immense domaine d'exploitation de l'humanité associée. 5° Un changement dans l'organisation de la société n'est possible que par un changement dans le régime de la *propriété :* l'héritage doit être supprimé, et la propriété universelle des instruments de production doit revenir à la société sous forme de l'Etat, qui sera chargé d'assurer la répartition équitable des biens. 6° L'éducation, donnée par les savants doit faire comprendre et aimer l'ordre social nouveau, et le *pouvoir spirituel*, appartenant aux meilleurs, doit maintenir, au-dessus des intérêts des industriels et des conceptions des savants, la nouvelle religion de fraternité et d'amour. H. Bourgin.

Bibl. : V. la bibliographie des articles consacrés aux principaux saint-simoniens : Bazard, Enfantin, Barrault, d'Eichtal, Carnot, etc. — Fournel, *Bibliographie saint-simonienne;* Paris, 1833. — Saint-Simon, *Œuvres;* Paris, 1832, 2 vol. — *Œuvres;* Paris, 1841. — *Œuvres choisies*, par M. Lemonnier; Bruxelles, 1859, 3 vol. — *Œuvres de* Saint-Simon et d'Enfantin, publiées par les membres du conseil institué par Enfantin pour l'exécution de ses dernières volontés, et précédées de deux notices historiques; Paris, 1865-78, 47 vol. — *Exposition de la doctrine saint-simonienne;* Paris, 1830, 2 vol. — *Le Producteur*, journal de l'industrie, des sciences et des beaux-arts, 1825-26, 5 vol. — *L'Organisateur*, journal des progrès de la science générale, 15 août 1829-15 août 1831. — *Le Globe*, journal de la doctrine saint-simonienne, 7e et 8e années, 1831-32. — Fr. W. Carove, *Der Saint-Simonismus und die heutig französische Philosophie;* Leipzig, 1831. — L. Reybaud, *Etudes sur les réformateurs contemporains;* Paris, 1864. — L. Stein, *Der Sozialismus und Kommumismus des heutigen Franckreich;* Leipzig, 1842. — Du même, *Geschichte der Sozialem Bewegung in Frankreich*, 1856. — Hubbard, *Saint-Simon, sa vie et ses travaux;* Paris, 1857. — Paul Janet, *le Socialisme moderne ; l'École saint-simonienne, Bazard et Enfantin*, dans *Revue des Deux Mondes*, 1er oct. 1876; — *Saint-Simon et le Saint-Simonisme;* Paris, 1878. — O. Warschauer, *Saint-Simon und der Saint-Simonismus;* Leipzig, 1892. — G. Weill, *Un Précurseur du socialisme, Saint-Simon et son œuvre;* Paris, 1891; — *L'École saint-simonienne, son histoire, son influence jusqu'à nos jours;* Paris, 1896. — S. Charléty, *Histoire du Saint-Simonisme (1825-64);* Paris, 1896. — Weisengreen, *Die Sozialwissenschaftlichen Ideen Saint-Simon*, Bâle, 1896.

SAINT-SIMON (Henri-Jean-Victor, marquis de), général français, de la branche des Saint-Simon-Monbleru, né le 12 févr. 1782 au château des Doucets (Charente), mort en 1865. Il était fils de Louis-Charles, vicomte de Saint-Simon (1744-90), capitaine au régiment Royal-Picardie et d'Adélaïde-Blanche-Marie de Saint-Simon-Sandricourt, morte le 30 août 1820. Engagé en 1800, il fit, comme housard, la campagne de Moreau, en Allemagne ; sous-lieutenant de carabiniers en 1802, aide de camp de Ney en 1805, promu capitaine après Iéna (1806), chef d'escadrons en 1808, il prit part, de 1809 à la fin de l'Empire, à la guerre d'Espagne (fut à Vittoria, Sarragosse, Astorga, Lugo, la Corogne, Catalogne, Vich). Rallié en 1814 à Louis XVIII qu'il suivit à Gand, il fut nommé maréchal de camp en 1815, pair en 1819 avec le titre de marquis, ambassadeur à Lisbonne, à Copenhague (1820), d'où il ne fut rappelé qu'en 1833 ; gouverneur général des possessions françaises dans l'Inde (1834), lieutenant général en 1841, et par le second Empire sénateur (20 janv. 1852). En 1819, il avait, à la mort de son oncle, Claude-Anne, marquis puis duc de Saint-Simon, hérité du titre de duc et de la grandesse. Marié à Anne-Marie Segouin de Lasalle, il a eu des filles, mariées, Eugénie-Blanche au marquis d'Estourmel, Alix au vicomte d'Hédouville. C'est lui qui obtint de la Restauration la restitution des manuscrits des *Mémoires* de Saint-Simon et qui en donna l'édition de 1857. Eug. Asse.

Bibl. : De Courcelles, *Hist. généal. et héraldique des pairs de France*, VIII, 221.

SAINT-SIMON (Comtesse de), femme de lettres française (V. Bawr [Baronne de]).

SAINT-SIMONISME (V. Saint-Simon).

SAINT-SIMPHORIEN. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de Marennes, cant. de Saint-Agnant; 534 hab.

SAINTS-INNOCENTS (Église et charnier des). Église paroissiale et cimetière central de l'ancien Paris (XIIIe au XVIIIe siècle). L'église, qui n'avait rien de remarquable, fut bâtie sous Philippe-Auguste et reconstruite au XVe siècle. Elle était à l'angle N.-E. de la rue aux Fers, le chevet sur la rue Saint-Denis : l'entrée se trouvait dans un vaste cimetière (aujourd'hui square et rue des Innocents), qui remontait peut-être à l'époque romaine, et qui finit par servir à dix-sept paroises et trois hôpitaux, dont l'Hôtel-Dieu. Il fut entouré de murs en 1188, afin de l'isoler des halles. Ces murs furent plus tard garnis de galeries couvertes (charniers) où les ossements étaient entassés dans les « greniers » pour faire place à de nouvelles inhumations, et qui abritaient aussi des monuments funéraires (ceux de la femme de Nicolas *Flamel* (V. ce nom), de Jean Le Boulanger, de Nic. Lefèvre, de Mézeray, etc.). Dès le XIIIe siècle, les charniers devinrent un des centres du petit commerce (échoppes d'écrivains publics, de merciers, de lingères, de modistes, etc.). Il se tenait dans le cimetière des assemblées publiques, il s'y faisait des prédications en plein vent sur le thème familier de la mort égale pour tous, thème que commentait aux yeux la *Danse macabre* (V. Danse, § *Archéologie*), figurée le long des murs, ou même que des bateleurs représentaient sur des tréteaux. Les mendiants et les voleurs profanaient ou pillaient les tombeaux : « les guénaulx des Saints-Innocents, dit Rabelais, se chauffent des ossements des morts ». Vingt-cinq générations s'y entassèrent. Dès le milieu du XVe siècle, c'était un foyer d'infection : mais ni les préjugés populaires, ni surtout la nature des institutions féodales et ecclésiastiques fixées au sol ne permettaient alors à Paris de grandes améliorations. C'est seulement sous Louis XVI, à la suite d'accidents mortels dans les caves avoisinantes et grâce à l'initiative de la police et du Parlement (5 déc. 1780) qu'un arrêt du conseil (7 nov. 1785) prescrivit la destruction de l'église et la désaffectation du cimetière. Les savants Fourcroy et Thouret présidèrent à l'enlèvement des os et des terres putréfiées qui furent transportés dans les anciennes carrières du Sud (Catacombes). L'emplacement vacant fut transformé en marché aux fruits et aux légumes. Beaucoup d'antiquités qu'il eût été facile de conserver furent alors sacrifiées (chapelle d'Orgemont, tour Notre-Dame des Bois, croix de Gâtine, etc.). Toutefois, la fontaine construite en 1550 par Pierre Lescot, décorée par Jean Goujon et qui était primitivement adossée à l'angle méridional de la rue aux Fers, fut reconstruite de toutes pièces au milieu du marché, et prit la forme d'un pavillon carré, à quatre arcades ouvertes : Antoine Pajou compléta très heureusement la quatrième façade par trois nouvelles naïades, qui ne jurent pas avec l'ensemble. En 1856, sous la direction de Davioud, la

EFERUS - Recherche & Classification numérique

fontaine fut déplacée et modifiée de nouveau (soubassement pyramidal, six bassins étagés sur chaque côté, vasque de bronze au centre, coupole métallique imitant des écailles de poissons) : elle occupe le centre du square actuel des Innocents; l'œuvre de Pajou regarde le midi.

BIBL. : *Collection Lazare-Montassier* (aux archives de la Seine), carton 24. — H. MONIN, *Etat de Paris en 1789;* Paris, 1889, pp. 13, 106, 427 et suiv. in-8,

SAINT-SIXT. Com. du dép. de la Haute-Savoie, arr. de Bonneville, cant. de La Roche; 221 hab.

SAINT-SIXTE. Com. du dép. de la Loire, arr. de Montbrison, cant. de Boën; 1.002 hab.

SAINT-SIXTE. Com. du dép. de Lot-et-Garonne, arr. d'Agen, cant. d'Astaffort; 474 hab.

SAINTS-LIEUX. Cette notice ayant uniquement pour objet l'œuvre de l'Eglise latine, dans ces lieux, nous renvoyons, pour notions complémentaires, aux mots CROISADES, JÉRUSALEM, MISSIONS, PALESTINE, PÈLERINAGE. — Après les revers des croisades, les franciscains se trouvèrent investis de l'œuvre catholique des Lieux-Saints. Dès 1223, le sultan Bibart avait attribué aux « frères de la corde » certains privilèges pour la garde du Saint-Sépulcre et d'autres sanctuaires. En 1230, le pape Grégoire IX recommandait les Frères Mineurs aux patriarches et aux évêques d'Orient. En 1342, deux bulles de Clément VI reconnurent et sanctionnèrent leur possession des sanctuaires de la Palestine. Tous ces sanctuaires ont été acquis par eux. — Leur mission porte le nom de CUSTODIE FRANCISCAINE DE LA TERRE-SAINTE; elle s'étend sur la Palestine, la Syrie, la Basse-Arménie, la Basse-Egypte et l'île de Chypre. — Elle est gouvernée par un supérieur général appelé le *Reverendissime P. Custode de Terre-Sainte*, ayant le titre de *Gardien du Mont-Sion* et du *Saint-Sépulcre*. Ce custode est nommé pour six ans, par le général de l'ordre, moyennant confirmation de la Sacrée Congrégation de la Propagande. D'après la bulle *In Supremo* de Benoît XIV, ce doit toujours être un *Italien;* mais il est assisté par un vicaire custodial (toujours un *Français*), un procureur général (toujours un *Espagnol*) et par quatre discrets : un *Italien*, un *Français*, un *Espagnol* et un *Allemand*. D'autre part, le supérieur du Saint-Sépulcre, de Bethléem et de Nazareth est alternativement pris parmi les *Français*, les *Italiens* et les *Espagnols*. — En 1899, la Custodie franciscaine de Terre-Sainte comprenait 51 couvents ou résidences et 472 religieux, appartenant à 22 nations et parlant 11 langues différentes. Elle possédait 55 sanctuaires, dont 23 à Jérusalem et aux environs, 12 à Bethléem, 3 à Saint-Jean-*in-Montana*, 9 à Nazareth et aux environs, 1 à Jaffa, 1 à Emmaüs, 1 à Ramieh, 1 à Tibériade, 1 à Capharnaum, 1 à Damas, 2 à Cana, etc. Dans toute son étendue, elle desservait 46 paroisses ou succursales, avec 50.000 catholiques du rite latin, 2.500 d'autres rites; elle entretenait 9 hôtelleries pour pèlerins; elle avait organisé 10 ateliers et une imprimerie; elle élevait 505 orphelins; elle assistait 3.000 familles pauvres, ayant 15.000 membres. Ses 54 écoles étaient fréquentées par 4.224 enfants des deux sexes. — Indépendamment des frais de culte, de constructions et de réparations d'églises, l'ensemble des dépenses de la Custodie, pour les pèlerins, les pauvres, les orphelins, les écoles et les ateliers dépasse annuellement 500.000 fr. Afin de subvenir à ces dépenses, elle a pour principale, on dit même pour unique ressource, les produits de la quête du Vendredi-Saint, prescrite par plusieurs papes, et dernièrement recommandée par Léon XIII (bref *Salvatoris*, 26 déc. 1887).

A côté de l'œuvre des Franciscains, on trouve maintenant dans les Saints-Lieux l'œuvre du PATRIARCAT LATIN *de Jérusalem*. Ce patriarcat, tombé en 1391, fut relevé en 1847 par Pie IX. A l'époque de ce rétablissement, le nombre total des catholiques romains dans la Palestine était à peine de 4.000 répartis en 10 églises. De 1847 à 1887, la population catholique a été plus que doublée en ces églises (8.500). En outre, des stations missionnaires, desservies par les prêtres du patriarcat, ont été fondées dans une trentaine de localités. En 1887, on y comptait 4.646 catholiques romains. Les deux nombres réunis forment pour cette année-là un total de 13.516 catholiques du rite latin en Terre-Sainte. — De plus, entre le patriarcat et les Franciscains, un grand nombre de communautés ont institué des œuvres en Palestine. Nous ne mentionnerons que celles qui, par leur origine, appartiennent à la France : Missionnaires d'Alger (1878); — Frères des Ecoles chrétiennes (1878, 1883); Missionnaires du Sacré-Cœur de Bétharram (1879); — Frères de Saint-Jean-de-Dieu (1881); — Dominicains (1884); — Sœurs de Saint-Joseph-de-l'Apparition (1847, 1872, etc.); Dames de Nazareth (1855); — Carmélites (1873); Clarisses (1884); — Filles de la Charité (1886 et 1887). — Il est vraisemblable que depuis l'année où ont été rédigés les documents que nous résumons, le nombre de ces fondations a sensiblement augmenté.

Les personnes qui possèdent quelques croix ayant touché seulement les Lieux-Saints et les reliques de la Terre-Sainte peuvent gagner les indulgences attribuées aux objets bénits par le pape (V. ROSAIRE). E.-H. VOLLET.

SAINTS-MAURICE-ET-LAZARE (Ordre des). Ce fut d'abord, sous le nom d'*ordre de Saint-Maurice* seulement, une sorte de société monastique qu'avait fondée en 1434 Amédée VIII, premier duc de Savoie et ensuite pape sous le nom de Félix V, avant de se retirer avec les nouveaux chevaliers sur le bord du lac de Genève, dans son château de Ripaille, où la vie n'était sans doute pas trop ascétique, puisque c'est de là qu'est venue l'expression *faire ripaille*. Négligé par les premiers successeurs d'Amédée VIII, l'ordre reçut une vie nouvelle, en 1572, d'Emmanuel-Philibert, qui l'employa à combattre les projets du protestantisme. Ce fut à cette époque que le pape Grégoire XIII y adjoignit l'ordre de Saint-Lazare, d'où il prit dès lors la dénomination d'*ordre des Saints-Maurice et Lazare*. Supprimé en 1802, lors de la réunion de la Savoie à la France, il fut rétabli après la chute de Napoléon et reçut alors de Victor-Emmanuel Ier de nouveaux statuts.

Il se compose de cinq classes. La décoration est formée de la croix fleuronnée d'or, émaillée d'argent, de Saint-Maurice, entre les branches de laquelle s'étendent les quatre branches bifurquées vertes de la croix de Saint-Lazare de Jérusalem. Le ruban est vert. V. d'A.

BIBL. : L. CIBRARIO, *Précis historique des ordres religieux et militaires de Saint-Lazare et de Saint-Maurice, avant ou après leur réunion; trad. par Humbert Ferrand;* Lyon, 1860, in-8. — E. TRAVERS, *Une réception dans l'ordre religieux et militaire des Saints-Maurice-et-Lazare, au XVIIIe siècle*, 1873, in-8.

SAINT-SOLEN. Com. du dép. des Côtes-du-Nord, arr. et cant. (E.) de Dinan; 526 hab.

SAINT-SOLVE. Com. du dép. de la Corrèze, arr. de Brive, cant. de Juillac; 670 hab. Stat. du chem. de fer de Paris à Toulouse, dont le tunnel passe sous le village; superbes point de vue.

SAINT-SORLIN. Com. du dép. de l'Ain, arr. de Belley, cant. de Lagnieu; 666 hab. Stat. du chem. de fer de Lyon. Exploitation de fer. Sur les heaux rochers de Bramafam qui dominent le village, ruines des châteaux de Saint-Sorlin et de Cuchet, ayant appartenu à Coligny, et démantelés en 1595 par le maréchal de Biron.

SAINT-SORLIN. Com. du dép. de la Drôme, arr. de Valence, cant. du Grand-Serre; 1.705 hab.

SAINT-SORLIN. Com. du dép. de l'Isère, arr. de La Tour-du-Pin, cant. de Morestel; 831 hab.

SAINT-SORLIN. Com. du dép. de l'Isère, arr. et cant. (S.) de Vienne; 461 hab.

SAINT-SORLIN. Com. du dép. du Rhône, arr. de Lyon, cant. de Mornant; 508 hab.

SAINT-SORLIN. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. et cant. (N.) de Mâcon; 1.217 hab. Stat. du chem. de fer de Lyon. Carrières de kaolin.

EFERUS - Recherche & Classification numérique

SAINT-SORLIN-D'ARVES. Com. du dép. de la Savoie, arr. et cant. de Saint-Jean-de-Maurienne, au pied des Grandes-Rousses (3.473 m.) ; 774 hab.

SAINT-SORLIN-DE-CONAC. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de Jonzac, cant. de Mirambeau ; 465 hab.

SAINT-SORLIN (Le sieur de), littérateur français (V. DESMARETS [Jean]).

SAINT-SORNIN. Com. du dép. de l'Allier, arr. de Moulins, cant. du Montet; 534 hab.

SAINT-SORNIN. Com. du dép. de la Charente, arr. d'Angoulême, cant. de Montbron ; 806 hab. Sur un promontoire voisin, manoir fortifié de la Fenêtre.

SAINT-SORNIN. Com. du dép. de la Vendée, arr. des Sables-d'Olonne, cant. des Moûtiers-les-Mauxfaits ; 345 hab.

SAINT-SORNIN-LA-MARCHE. Com. du dép. de la Haute-Vienne, arr. de Bellac, cant. du Dorat ; 882 hab.

SAINT-SORNIN-LAVOLPS. Com. du dép. de la Corrèze, arr. de Brive, cant. de Lubersac ; 870 hab.

SAINT-SORNIN-LEULAC. Com. du dép. de la Haute-Vienne, arr. de Bellac, cant. de Châteauponsac; 1.267 hab.

SAINT-SOULAN. Com. du dép. du Gers, arr. et cant. de Lombez ; 407 hab.

SAINT-SOUPLET. Com. du dép. de la Marne, arr. de Reims, cant. de Beine; 405 hab. Stat. du chem. de fer de l'Est.

SAINT-SOUPLET. Com. du dép. du Nord, arr. de Cambrai, cant. du Cateau ; 2.340 hab. Stat. du chem. de fer du Nord.

SAINT-SOUPPLETS. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Meaux, cant. de Dammartin-en-Goële ; 706 hab.

SAINT-SOZY. Com. du dép. du Lot, arr. de Gourdon, cant. de Souillac ; 977 hab.

SAINT-STAIL. Com. du dép. des Vosges, arr. de Saint-Dié, cant. de Senones; 258 hab.

SAINT-STANISLAS (Ordre de). Cet ordre fut institué le 7 mai 1765 par Stanislas-Auguste Poniatowski, roi de Pologne. Supprimé lors du démembrement de ce pays, il fut de nouveau conféré par le roi Auguste de Saxe, agissant en qualité de grand-duc de Varsovie, puis, à partir de 1815, par l'empereur de Russie devenu roi de Pologne. Il est aujourd'hui destiné à récompenser les personnes ayant rendu des services à l'empire russe et prend rang après l'ordre de Sainte-Anne. Il confère la noblesse héréditaire. Trois classes : grand'croix et commandeurs de 1re et de 2e classe. Ruban rouge à bordure blanche. Devise : *Præmiando excitat.*

SAINT-SULIAC. Com. du dép. d'Ille-et-Vilaine, arr. de Saint-Malo, cant. de Châteauneuf, dans un site magnifique; 881 hab. Eglise des XIIIe-XIVe siècles. Menhir de *Chablé* (haut de 5 m.).

SAINT-SULPICE (Séminaire de) (V. SULPICIENS).

SAINT-SULPICE. Com. du dép. de l'Ain, arr. de Bourg, cant. de Bâgé-le-Chatel; 188 hab.

SAINT-SULPICE. Com. du dép. de la Charente, arr. et cant. de Cognac ; 1.570 hab. Distilleries et commerce d'eaux-de-vie. Eglise du XIe siècle.

SAINT-SULPICE. Com. du dép. de la Charente, arr. et cant. de Ruffec; 147 hab.

SAINT-SULPICE. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Muret, cant. de Carbonne ; 1.125 hab. Fondé en 1255 par les moines de Lézat, sur un plan régulier.

SAINT-SULPICE. Com. du dép. de Loir-et-Cher, arr. et cant. (O.) de Blois ; 256 hab.

SAINT-SULPICE. Com. du dép. du Lot, arr. de Figeac, cant. de Cajarc ; 342 hab. Ruines d'un beau château de la Renaissance.

SAINT-SULPICE. Com. du dép. de la Mayenne, arr. et cant. de Château-Gonthier ; 358 hab.

SAINT-SULPICE. Com. du dép. de la Nièvre, arr. de Nevers, cant. de Saint-Benin-d'Azy; 918 hab.

SAINT-SULPICE. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Beauvais, cant. de Noailles; 599 hab. Stat. du chem. de fer du Nord.

SAINT-SULPICE. Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. de Clermont-Ferrand, cant. de Bourg-Lastic; 339 hab.

SAINT-SULPICE. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Lure, cant. de Villersexel ; 210 hab. Carrières de marbre.

SAINT-SULPICE. Com. du dép. de la Savoie, arr. de Chambéry, cant. de La Motte-Servolex ; 471 hab. Marbre rose et jaune.

SAINT-SULPICE. Com. du dép. de la Somme, arr. de Péronne, cant. de Ham ; 750 hab. Fonderie de fer. Ateliers de grosse chaudronnerie.

SAINT-SULPICE. Com. du dép. du Tarn, arr. et cant. de Lavaur ; 2.454 hab. Stat. du chem. de fer d'Orléans.

SAINT-SULPICE-D'ARNOULT. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de Saintes, cant. de Saint-Porchaire ; 499 hab. A 2 kil. S.-E., donjon carré, à contreforts, dit de l'Islot (XIIe s.).

SAINT-SULPICE-DE-FALEYRENS. Com. du dép. de la Gironde, arr. et cant. de Libourne ; 1.112 hab. Stat. du chem. de fer d'Orléans. Bons vins dits sables de Saint-Emilion (avec les crus de Monthousquet, Lescours, Saint-Martial).

SAINT-SULPICE-DE-FAVIÈRES (*Faveriæ*). Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Rambouillet, cant. de Dourdan ; 220 hab. Le territoire de Favières releva de la châtellenie de Montlhéry jusque vers 1190 et fut alors usurpé par la prévôté d'Etampes ; au XVIIe siècle, il fut englobé dans le marquisat de Bâville et dépendit ainsi des Lamoignon. Favières jouit, dès le XIIIe siècle, d'une grande célébrité, qu'il devait à la possession des reliques de saint Sulpice, dont le vocable s'est ajouté au nom primitif. Pour mettre l'église en rapport avec l'importance du pèlerinage, on commença, vers 1250, d'élever l'édifice actuel (mon. hist.), « la plus belle église

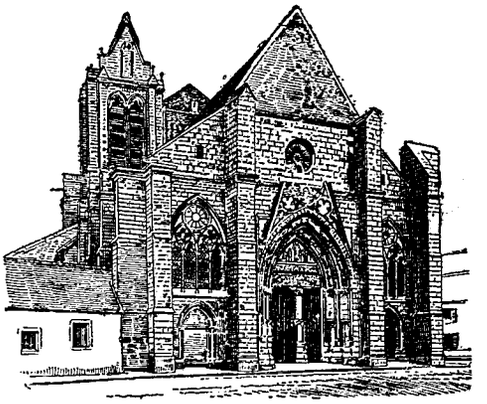

Eglise (ensemble ouest) de Saint-Sulpice de Favières.

de village du royaume », dit le chanoine Chastelain. Elle fut terminée vers 1335 : le portail remonte à cette époque. La nef (dont la voûte atteint 23 m.) a six travées et deux bas côtés, mais pas de transept, et se termine par un chœur pentagonal, où l'on remarque vingt-deux stalles en bois, dont vingt sculptées aux XIVe et XVe siècles. Quelques grisailles du XIVe siècle et deux verrières historiées de la fin du XIIIe ou du commencement du XIVe siècle sont également à citer, ainsi que plusieurs pierres tombales et inscriptions funéraires, dont la plus ancienne remonte à 1316 ; une croix de procession, en cuivre, du milieu du XVe siècle ; un lutrin en fer forgé et une statue de sainte Barbe en bois, de la fin du XVe siècle.

BIBL. : Abbé LEBEUF, *Hist. de la ville et de tout le diocèse de Paris*, éd. de 1883, t. IV, pp. 170 à 177. — P. SALIN, *l'Eglise de Saint-Sulpice-de-Favières* ; Paris, 1865, in-8. — Abbé AMAURY, *Notice sur l'église Saint-Sulpice-de-Favières*,

EFERUS - Recherche & Classification numérique

et son antique et célèbre pèlerinage; Paris, 1867, in-8. — Abbé Bouillet, *Monographie de Saint-Sulpice-de-Favières;* Paris, 1891, in-8. — Abbé Glimpier, *Saint-Sulpice-de-Favières;* Etampes, 1899, in-8. — M. Legrand, *Etampes pittoresque,* 2e partie : *l'arrondissement ;* Etampes, 1900, pp. 145 à 162, in-8.

SAINT-SULPICE-DE-GRAIMBOUVILLE. Com. du dép. de l'Eure, arr. de Pont-Audemer, cant. de Beuzeville ; 109 hab.

SAINT-SULPICE-DE-GUILLERAGUES. Com. du dép. de la Gironde, arr. de La Réole, cant. de Monségur; 341 hab. Châteaux de Caze et de Guilleragues.

SAINT-SULPICE-DE-LA-POINTE. Com. du dép. du Tarn, arr. et cant. de Lavaur; 2.454 hab. Stat. du chem. de fer d'Orléans. Fabriques d'arçons et de brosses. Belles ruines d'un château construit par Sicard *Alaman* (V. ce nom) au XIIIe siècle. Eglise du XIVe siècle avec clocher fortifié.

Bibl. : Du Bourg, *Saint-Sulpice-de-la-Pointe, notice historique;* Paris, 1888, in-8.

SAINT-SULPICE-DE-MAREUIL. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Nontron, cant. de Mareuil ; 407 hab.

SAINT-SULPICE-DE-POMMIERS. Com. du dép. de la Gironde, arr. de La Réole, cant. de Sauveterre-de-Guyenne ; 336 hab. Belle source de Michon.

SAINT-SULPICE-DE-ROUMAGNAC. Com. du dép. de la Dordogne, arr. et cant. de Ribérac; 492 hab.

SAINT-SULPICE-DE-ROYAN. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de Marennes, cant. de Royan ; 676 hab.

SAINT-SULPICE-DES-LANDES. Com. du dép. d'Ille-et-Vilaine, arr. de Redon, cant. de Fougeray ; 1.007 hab. Ancien château de La Roche-Giffard.

SAINT-SULPICE-DES-LANDES. Com. du dép. de la Loire-Inférieure, arr. d'Ancenis, cant. de Saint-Mars-la-Jaille ; 1.354 hab.

SAINT-SULPICE-DES-RIVOIRES. Com. du dép. de l'Isère, arr. de La Tour-du-Pin, cant. de Saint-Geoire; 455 hab.

SAINT-SULPICE-D'EXCIDEUIL. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Nontron, cant. de Lanouaille ; 1.141 hab.

SAINT-SULPICE-D'EYMET. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Bergerac, cant. d'Eymet; 133 hab.

SAINT-SULPICE-EN-PAREDS. Com. du dép. de la Vendée, arr. de Fontenay-le-Comte, cant. de La Châtaigneraie ; 758 hab.

SAINT-SULPICE-ET-CAMEYRAC. Com. du dép. de la Gironde, arr. de Bordeaux, cant. de Carbon-Blanc ; 1.062 hab.

SAINT-SULPICE-LA-FORÊT. Com. du dép. d'Ille-et-Vilaine, arr. de Rennes, cant. de Liffré ; 350 hab. Ruines intéressantes d'une abbaye bénédictine de 1112.

SAINT-SULPICE-LAURIÈRE. Com. du dép. de la Haute-Vienne, arr. de Limoges, cant. de Laurière ; 1.502 hab. Gare du chem. de fer d'Orléans, au point où se détachent de la ligne de Paris à Montauban, celles de Guéret et Montluçon d'une part, du Dorat et Poitiers d'autre part.

SAINT-SULPICE-LE-DONZEIL. Com. du dép. de la Creuse, arr. d'Aubusson, cant. de Saint-Sulpice-les-Champs ; 780 hab.

SAINT-SULPICE-LE-DUNOIS. Com. du dép. de la Creuse, arr. de Guéret, cant. de Dun-le-Palleteau ; 1.650 hab.

SAINT-SULPICE-LE-GUÉRÉTOIS. Com. du dép. de la Creuse, arr. de Guéret, cant. de Saint-Vaury ; 2.036 hab. Stat. du chem. de fer d'Orléans. Restes d'un aqueduc romain. Eglise du XIIe s.

SAINT-SULPICE-LES-BOIS. Com. du dép. de la Corrèze, arr.-d'Ussel, cant. de Meymac; 600 hab.

SAINT-SULPICE-LES-CHAMPS. Ch.-l. de cant. du dép. de la Creuse, arr. d'Aubusson ; 1.150 hab. Ruines d'une forteresse romaine sur l'emplacement d'un oppidum gaulois.

SAINT-SULPICE-LES-FEUILLES. Ch.-l. de cant. du dép. de la Haute-Vienne, arr. de Bellac; 2.008 hab. Monuments mégalithiques, parmi lesquels il faut citer le beau dolmen de Penchaud.

SAINT-SULPICE-LE-VERDON. Com. du dép. de la Vendée, arr. de La Roche-sur-Yon, cant. de Rocheservière ; 826 hab.

SAINT-SULPICE-SUR-LOIRE. Com. du dép. de Maine-et-Loire, arr. d'Angers, cant. et à 8 kil. S.-S.-E. des Ponts-de-Cé, au pied des coteaux de la rive g. de la Loire; alt., 25 m. ; 230 hab. Le château de Lambroise, des XVe, XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles, possède une belle chapelle de la Renaissance.

SAINT-SULPICE-SUR-RILLE. Com. du dép. de l'Orne, arr. de Mortagne, cant. de Laigle; 1.190 hab. Tréfileries, fabr. de boîtes d'horloge, d'anneaux. Eglise du XIIIe s. (vitraux et bois sculptés du XVe s.). Au S., dolmen et manoir du Jarrier.

SAINT-SUPPLET. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Briey, cant. d'Audun-le-Roman ; 306 hab.

SAINT-SYLVAIN. Com. du dép. du Calvados, arr. de Falaise, cant. de Bretteville-sur-Laize ; 755 hab.

SAINT-SYLVAIN. Com. du dép. de la Corrèze, arr. de Tulle, cant. d'Argentat ; 506 hab.

SAINT-SYLVAIN (*Saint-Silvin*). Com. du dép. de Maine-et-Loire, arr. et cant., et à 8 kil. N.-E. d'Angers, à 36 m. d'alt. ; 1.389 hab. Stat. du chem. de fer du Mans à Angers. A 3 kil. S., le château d'Echarbot, du XVIIIe siècle, possède une belle chapelle et un beau parc.

SAINT-SYLVAIN. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. d'Yvetot, cant. de Saint-Valery-en-Caux ; 234 hab.

SAINT-SYLVESTRE (Ordre de), ou **ORDRE DE L'EPERON D'OR RÉFORMÉ.** Cet ordre fut créé le 31 oct. 1841 par le pape GrégoireXVI, en remplacement de celui de l'Eperon d'or, qui était tombé dans un complet discrédit. Il ne comprend que deux classes : commandeurs et chevaliers. Le ruban est noir à trois raies rouges.

SAINT-SYLVESTRE. Com. du dép. de l'Ardèche, arr. de Tournon, cant. de Saint-Péray ; 818 hab.

SAINT-SYLVESTRE. Com. du dép. de Lot-et-Garonne, arr. de Villeneuve-sur-Lot, cant. de Penne; 1.262 hab

SAINT-SYLVESTRE. Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. de Riom, cant. de Randan ; 951 hab.

SAINT-SYLVESTRE. Com. du dép. de la Haute-Savoie, arr. d'Annecy, cant. d'Alby ; 634 hab.

SAINT-SYLVESTRE. Com. du dép. de la Haute-Vienne, arr. de Limoges, cant. de Laurière, dans les monts de la Marche ; 1.607 hab. — L'église paroissiale possède quelques belles parties du trésor de l'abbaye de *Grandmont* (V. ce mot), chef d'ordre, qui s'élevait jadis sur le territoire de cette commune, centre de la célèbre école d'orfévrerie limousine aux XIIe et XIIIe s.

SAINT-SYLVESTRE-CAPPEL. Com. du dép. du Nord, arr. d'Hazebrouck, cant. de Steenvoorde; 976 hab.

SAINT-SYLVESTRE-DE-CORMEILLES. Com. du dép. de l'Eure, arr. de Pont-Audemer, cant. de Cormeilles; 350 hab. Fromageries importantes et fabrique de tarares.

SAINT-SYMPHORIEN. Com. du dép. des Basses-Alpes, arr. et cant. de Sisteron ; 76 hab.

SAINT-SYMPHORIEN. Com. du dép. de l'Ardèche, arr. de Privas, cant. de Chomérac ; 466 hab.

SAINT-SYMPHORIEN. Com. du dép. de l'Aveyron, arr. d'Espalion, cant. de Saint-Amans; 790 hab.

SAINT-SYMPHORIEN. Com. du dép. du Cher, arr. de Saint-Amand-Mont-Rond, cant. de Châteauneuf-sur-Cher ; 322 hab.

SAINT-SYMPHORIEN. Com. du dép. de l'Eure, arr. et cant. de Pont-Audemer ; 298 hab.

SAINT-SYMPHORIEN. Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. de Chartres, cant. de Maintenon; 393 hab.

SAINT-SYMPHORIEN. Ch.-l. de cant. du dép. de la Gironde, arr. de Bazas; 1.996 hab. Scierie à vapeur. Belle église du XVIe s.

EFERUS - Recherche & Classification numérique

SAINT-SYMPHORIEN. Com. du dép. d'Ille-et-Vilaine, arr. de Rennes, cant. de Hédé; 563 hab.

SAINT-SYMPHORIEN. Village du dép. d'Indre-et-Loire, arr., cant. (N.) de Tours, dont il forme un faubourg. Saint-Symphorien est séparé de Tours par la Loire, que franchissent deux ponts, l'un en pierre, l'autre suspendu ; il monte le long des pentes très abruptes du plateau de Gâtine et en couronne le bord. De nombreuses et superbes villas appartenant à des habitants de Tours s'y groupent. Mais le village est divisé en deux parties : celle qui borde immédiatement la Loire fait partie, sous le nom de Saint-Symphorien-intra, de la com. de Tours ; elle comprend l'église, monument du XIIe siècle, avec un beau portail de la Renaissance, et l'École normale d'institutrices d'Indre-et-Loire, installée dans une superbe situation au bord du plateau. L'autre partie, la com. de Saint-Symphorien-extra (3.579 hab.), séparée de la première par une ligne d'octroi purement conventionnelle, n'a de remarquable que la superbe avenue ou rampe de la Tranchée par laquelle les routes de Paris et du Mans descendent au pont de Tours. C'est sur le territoire de cette commune que se trouvent les réservoirs de l'eau du Cher qui alimentent d'eau la ville de Tours : admirablement installés, ils pourraient rendre de très grands services si l'usine élévatoire de Rochepinard, à Tours, n'était absolument insuffisante ; le cimetière de Tours est, lui aussi, à Saint-Symphorien-extra, à une distance assez considérable de la ville, ce qui ne laisse pas que d'être assez gênant. Quelque industrie (fabriques de limes, de moutarde, d'huile de noix), mais surtout la culture très soignée des légumes et le commerce des vins du pays font vivre la commune. Saint-Symphorien est la patrie du chirurgien Heurteloup († 1812). Certains historiens voudraient y placer la ville gauloise qui a précédé *Cæsarodunum*, mais cette hypothèse est peu solide.

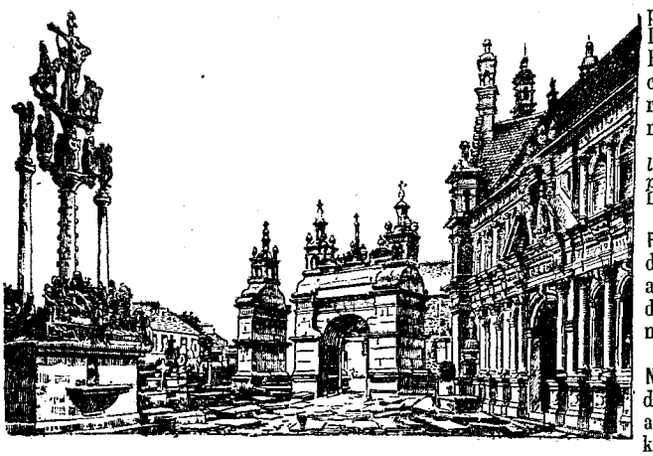

Ossuaire, calvaire et arc triomphal, à Saint-Thégonnec.

SAINT-SYMPHORIEN. Com. du dép. de la Lozère, arr. de Mende, cant. de Grandrieu ; 1.209 hab.

SAINT-SYMPHORIEN. Com. du dép. de la Manche, arr. de Coutances, cant. de La Haye-du-Puits ; 350 hab.

SAINT-SYMPHORIEN. Com. du dép. de la Manche, arr. de Mortain, cant. du Teilleul ; 438 hab.

SAINT-SYMPHORIEN. Com. du dép. de la Manche, arr. de Saint-Lô, cant. de Torigni-sur-Vire ; 166 hab.

SAINT-SYMPHORIEN. Com. du dép. de la Sarthe, arr. du Mans, cant. de Conlie ; 930 hab. Beau château de Sourches (XVIIIe siècle).

BIBL. : A. LEDRU, *le Château de Sourches et ses seigneurs* ; Paris, 1886, in-8.

SAINT-SYMPHORIEN. Com. du dép. des Deux-Sèvres, arr de Niort, cant. de Frontenay-Rohan-Rohan ; 862 hab.

SAINT-SYMPHORIEN. Com. du dép. de la Haute-Vienne, arr. de Bellac, cant. de Nantiat ; 750 hab.

SAINT-SYMPHORIEN-D'ANCELLES. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Mâcon, cant. de La Chapelle-de-Guinchay ; 665 hab.

SAINT-SYMPHORIEN-DE-LAY. Ch.-l. de cant. du dép. de la Loire, arr. de Roanne ; 2.559 hab. Doit son origine à un prieuré bénédictin de l'ordre de Cluny, devenu par la suite un fief possédé par la famille Fournillon. C'est sur son territoire qu'en 1814 une petite troupe de Roannais captura un bataillon autrichien, ce qui amena la prise de Roanne par le général Hardeg. Dans cette commune se trouvent : Ronfin (*Roofangus*), ancienne possession des Templiers, et Thélis, berceau d'une des plus importantes familles chevaleresques du Forez. Non loin, Lay, qui fut une des quatre châtellenies du Beaujolais et attribuée comme domaine aux veuves des comtes de Forez et des sires de Beaujeu aux XIIIe et XIVe siècles.

SAINT-SYMPHORIEN-DE-MAHUN. Com. du dép. de l'Ardèche, arr. de Tournon, cant. de Satillieu ; 919 hab.

SAINT-SYMPHORIEN-DE-MARMAGNE. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. d'Autun, cant. de Montcenis ; 1.260 hab.

SAINT-SYMPHORIEN-DES-BOIS. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Charolles, cant. de La Clayette ; 612 hab.

SAINT-SYMPHORIEN-DES-BRUYÈRES. Com. du dép. de l'Orne, arr. de Mortagne, cant. de Laigle ; 423 hab.

SAINT-SYMPHORIEN-D'OZON. Ch.-l. de cant. du dép. de l'Isère, arr. de Vienne ; 1.878 hab. Manufacture de chaussures ; fabrique de charrues ; filatures de laine. Ruines d'un ancien château.

SAINT-SYMPHORIEN-SUR-COISE, OU LE-CHÂTEAU. Ch.-l. de cant. du dép. du Rhône, arr. de Lyon ; 2.459 hab. Fabrique de chapeaux de paille, de chaussures. Eglise du XVe siècle. Ruines d'un château comtal, avec restes de remparts. Anciennes maisons.

BIBL. : L'abbé R. ; *l'Eglise de Saint-Symphorien-le-Château* ; Lyon, 1875, in-8.

SAINT-SYMPHORIEN-SUR-SAÔNE. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Beaune, cant. de Saint-Jean-de-Losne ; 338 hab.

SAINT-THÉGONNEC. Ch.-l. de cant. du dép. du Finistère, arr. de Morlaix, à 12 kil. S.-O. de cette ville ; 3.073 hab. Stat. du chem. de fer de l'Ouest. Grains et engrais ; meunerie. Eglise du XVIIe siècle, décorée avec trop de profusion ; chaire à jolies sculptures en bois. Arc triomphal de 1587, à l'entrée du cimetière ; ossuaire de 1677, avec crypte renfermant un groupe de personnages de grandeur naturelle (une mise au tombeau) de 1702 ; calvaire de 1610 à nombreuses statuettes de kersanton. Viaduc du chemin de fer sur la Penzé (au S.), 32 m. de hauteur, 8 arches. Ruines du château de Penhoet. Motte féodale de Kerfeulz. Le costume des paysans est caractéristique, entièrement noir, celui des femmes ressemble au costume des religieuses. Ch. D.

SAINT-THÉLO. Com. du dép. des Côtes-du-Nord, arr. de Loudéac, cant. d'Ussel ; 980 hab.

SAINT-THÉODORIT. Com. du dép. du Gard, arr. du Vigan, cant. de Quissac ; 223 hab.

SAINT-THÉOFFREY. Com. du dép. de l'Isère, arr. de Grenoble, cant. de La Mure ; 317 hab. Houille.

SAINT-THIBAUD. Com. du dép. de l'Aube, arr. de Troyes, cant. de Bouilly ; 323 hab. Stat. du chem. de fer de l'Est.

SAINT-THIBAUD-DE-COUZ. Com. du dép. de la Savoie, arr. de Chambéry, cant. des Echelles ; 802 hab.

SAINT-THIBAULT. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Semur, cant. de Vitteaux ; 407 hab. Stat. du chem. de fer de Lyon. Fabrique d'instruments agricoles. Eglise du XIIIe siècle, avec beau portail sculpté.

EFERUS - Recherche & Classification numérique

SAINT-THIBAULT. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Beauvais, cant. de Grandvilliers; 399 hab.

SAINT-THIBAULT-DES-VIGNES. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Meaux, cant. de Lagny; 307 hab.

SAINT-THIBAUT. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Soissons, cant. de Braisne; 101 hab.

SAINT-THIBÉRY. Com. du dép. de l'Hérault, arr. de Béziers, cant. de Pézenas, sur la rive dr. de l'Hérault, au confl. de la Tongue; 2.137 hab. Stat. du chem. de fer du Midi. Fabr. de crème de tertre; ateliers de serrurerie mécanique. Ruines d'un pont romain sur l'Hérault et restes de la ville antique de Cessero. Camp gaulois sur les collines. Restes d'une abbaye bénédictine fondée au IXe s., en souvenir du martyre de Tiberius (sous Dioclétien).

SAINT-THIÉBAUD. Com. du dép. du Jura, arr. de Poligny, cant. de Salins; 139 hab. Carrières de pierre. Ruines d'une puissante forteresse de Franche-Comté, sur le mont Poupet, avec une vue superbe. Source abondante : en 1793, le village reçut le nom de Fontenelle.

SAINT-THIÉBAULT. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Chaumont, cant. de Bourmont; 255 hab.

SAINT-THIERRY. Com. du dép. de la Marne, arr. de Reims, cant. de Bourgogne; 500 hab. Cette localité doit son origine à une célèbre abbaye bénédictine, fondée en un lieu dit *le Mont d'Or*, à 8 kil. de Reims, vers l'an 500, par saint Remi, évêque de cette ville. La légende veut qu'un ange, sous la forme d'un aigle, ait, en tournoyant, désigné la place et tracé le périmètre du nouveau monastère. Le premier abbé fut saint Thierry, disciple de saint Remi, mort le 1er juil. 533. Restaurée une première fois, vers 993, par Adalbéron, archevêque de Reims, l'église fut reconstruite au XIIIe siècle dans de plus grandes proportions. L'abbaye, très florissante, reçut souvent les visites royales. Louis XIII et Anne d'Autriche y demeurèrent quinze jours à la suite de leur sacre. Les bâtiments ayant été détruits en 1786, les religieux se transportèrent à Reims, emportant avec eux les reliques de leur patron. — Eglise remarquable, construite au XIIIe siècle, avec de belles stalles sculptées provenant de l'ancienne abbatiale. — Les archevêques de Reims avaient à Saint-Thierry leur résidence. Il ne reste plus qu'un pavillon de la belle demeure bâtie en 1777 par l'archevêque de Talleyrand-Périgord et démolie en 1793. A. T.-R.

SAINT-THOIS. Com. du dép. du Finistère, arr. de Châteaulin, cant. de Châteauneuf; 1.215 hab.

SAINT-THOMAS (Ordre de) (V. SAINT-JEAN-BAPTISTE ET SAINT-THOMAS [Ordre de]).

SAINT-THOMAS-BECKET (Ordre de). Cet ordre aurait été fondé en 1190 par Richard Cœur de Lion, roi d'Angleterre, sous l'invocation de l'ancien archevêque de Cantorbéry, assassiné peu d'années auparavant. Son existence n'est pas prouvée.

SAINT-THOMAS-DE-VILLENEUVE (Sœurs de) (V. AUGUSTINES).

SAINT-THOMAS. Ile d'Afrique (V. SÃO THOMÉ).

SAINT-THOMAS. Possession danoise des Petites Antilles, dans le groupe des îles Vierges. L'île a 21 kil. de long. 4 kil. de large et 86 kil. q. de superficie. Le point culminant est le *West-Mountain* (474 m.). La population totale est de 14.000 hab. dont 11.000 concentrés dans la ville de *Charlotte-Amalia* sur la côte S. L'île a peu de bois, pas de puits ni de sources. Il n'y tombe annuellement que 970 millim. de pluie. Ce qui a fait l'importance de Charlotte-Amalia, c'est qu'elle est restée port libre au moment où un protectionnisme intense fermait les colonies espagnoles et françaises au commerce étranger; Charlotte-Amalia était le centre de ravitaillement des contrebandiers. Ce commerce a décru, quoique Saint-Thomas soit resté port de relâche d'un grand nombre de paquebots. Sa ville est depuis 1871 le siège du gouvernement des Antilles danoises, qui comprend un gouverneur assisté d'un conseil colonial. — Découverte par Christophe Colomb (1493), l'île fut occupée par les Hollandais (1657), puis par la Cie danoise des Indes occidentales (1671), par celle du Brandebourg (1685), revendiquée en 1754 par le Danemark, qui y ouvrit, en 1764, son port franc. En 1870, un plébiscite consulta les habitants sur le rattachement de l'île aux Etats-Unis. La réponse fut unanimement favorable, et ce furent les Etats-Unis qui trouvèrent trop forte l'indemnité réclamée par le Danemark. L'opinion des habitants de Saint-Thomas paraît avoir changé, car, au commencement de 1900, ils ont protesté contre de nouveaux bruits de cession. — Saint-Thomas est la patrie des deux frères Charles et Henri de Sainte-Claire-Deville. L. MARCHAND.

SAINT-THOMAS. Ville du Canada, près d'Ontario, sur le Kittle Creek (qui se jette dans le lac Erié), reliée par des lignes de chemins de fer à Toronto, Buffalo et Toledo; 10.370 hab. Commerce très actif.

SAINT-THOMAS. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Laon, cant. de Craonne; 143 hab. Sur un promontoire (206 m.), retranchements antiques dits le Vieux-Laon, identifiés souvent avec les ruines de la place forte antique de Bibrax. Traces d'une voie romaine.

SAINT-THOMAS. Com. du dép. de la Drôme, arr. de Valence, cant. de Saint-Jean-en-Royans; 322 hab.

SAINT-THOMAS. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Muret, cant. de Saint-Jean-Lys; 489 hab.

SAINT-THOMAS. Com. du dép. de la Marne, arr. de Sainte-Menehoulde, cant. de Ville-sur-Tourbe; 135 hab.

SAINT-THOMAS-DE-CONAC. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de Jonzac, cant. de Mirambeau; 1.350 hab.

SAINT-THOMAS-DE-COURCERIERS. Com. du dép. de la Mayenne, arr. de Mayenne, cant. de Bais; 744 hab.

SAINT-THOMAS-DE-SAINT-LÔ. Com. du dép. de la Manche, arr. et cant. de Saint-Lô; 312 hab.

SAINT-THOMAS-LA-GARDE. Com. du dép. de la Loire, arr. de Montbrison, cant. de Saint-Jean-Soleymieux; 341 hab.

SAINT-THOMAS-MOUNT. Ville de la province anglo-indienne de Madras, district de Tchinglepat. Faubourg militaire de Madras; 13.137 hab. Forte garnison. Vieilles églises portugaises (1547) La ville a été construite sur l'emplacement où l'on a retrouvé une croix (avec inscription pehlvi du VIIe s.) de l'apôtre Thomas.

SAINT-THOMÉ. Com. du dép. de l'Ardèche, arr. de Privas, cant. de Viviers; 476 hab. Cloître gothique; vieux remparts. Châteaux ruinés.

SAINT-THONAN. Com. du dép. du Finistère, arr. de Brest, cant. de Landerneau; 672 hab.

SAINT-THUAL. Com. du dép. d'Ille-et-Vilaine, arr. de Saint-Malo, cant. de Tinténiac; 895 hab.

SAINT-THURIAL. Com. du dép. d'Ille-et-Vilaine, arr. de Montfort, cant. de Plélan; 1.020 hab.

SAINT-THURIAU. Com. du dép. du Morbihan, arr. et cant. de Pontivy; 1.309 hab. Eglise du XVIe siècle (vitraux anciens). Au-dessus du Blavet, dans les environs, chapelle gothique de Cohazé, avec une croix à personnages du XVIe siècle. On considère parfois cette chapelle comme église-mère de Pontivy.

SAINT-THURIEN. Com. du dép. de l'Eure, arr. de Pont-Audemer, cant. de Quillebeuf; 217 hab.

SAINT-THURIEN. Com. du dép. du Finistère, arr. de Quimperlé, cant. de Scaër; 1.656 hab.

SAINT-THURIN. Com. du dép. de la Loire, arr. de Roanne, cant. de Saint-Germain-Laval; 515 hab. Stat. du chem. de fer de Lyon.

SAINT-TRICAT. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Boulogne, cant. (N.-O.) de Calais; 358 hab.

SAINT-TRIE. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Périgueux, cant. d'Excideuil; 348 hab.

SAINT-TRIMOEL. Com. du dép. des Côtes-du-Nord, arr. de Saint-Brieuc, cant. de Moncontour; 586 hab.

EFERUS - Recherche & Classification numérique

SAINT-TRINIT. Com. du dép. de Vaucluse, arr. de Carpentras, cant. du Sault ; 213 hab.

SAINT-TRIVIER-DE-COURTES. Ch.-l. de cant. du dép. de l'Ain, arr. de Bourg ; 1.376 hab. Stat. du chem. de fer de Lyon.

SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS. Ch.-l. de cant. du dép. de l'Ain, arr. de Trévoux ; 1.535 hab.

SAINT-TROJAN. Com. du dép. de la Gironde, arr. de Blaye, cant. de Bourg ; 316 hab.

SAINT-TROJAN-LES-BAINS. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de Marennes, cant. du Château ; 1.161 hab. Vignobles. Station balnéaire à Belair.

SAINT-TROND. Ville de Belgique, prov. de Limbourg, arr. de Hasselt, à 16 kil. S.-O. de cette ville ; 13.500 hab. Stat. des chem. de fer de Tirlemont à Tongres et de Landen à Hasselt. Brasseries, fonderies de fer et de cuivre, sucreries, distilleries, tanneries, blanchisseries de toiles, grand commerce de fruits. Saint-Trond est le siège d'une école moyenne de l'Etat pour garçons, d'un petit séminaire et d'un collège patronné. L'église de Notre-Dame, de style ogival, date du XIe siècle ; elle fut détruite par un incendie en 1186 et reconstruite en 1205 ; le chœur date du XIVe siècle, et la nef du XVe. On y remarque un superbe lutrin en dinanderie, la châsse de saint Trudon et un beau tabernacle moderne. L'église romane de Saint-Pierre a été bien restaurée. L'église des Récollets, construite au XVIIIe siècle, en style grec, est de proportions grandioses.

HISTOIRE. — Saint-Trond, en flamand *Sint-Truiden*, en latin *Trudonopolis* ou *Fanum Sancti Trudonis*, doit son origine à la fondation d'un chapitre de clercs par Trudon, riche seigneur de Hesbaye, vers 655, dans le village de Sarchinium. On l'appela bientôt Saint-Trudon, par corruption Saint-Trond, du nom de son fondateur, mort en odeur de sainteté, et dont le tombeau attira les fidèles en grand nombre. Au VIIIe siècle, ce chapitre fit place à une abbaye de bénédictins, et, après avoir relevé de l'évêque de Metz, passa sous la juridiction du prince-évêque de Liège en 1227. L'abbé de Saint-Trond avait la dignité de prince de l'Empire et de seigneur temporel d'une partie de la ville. L'école bénédictine de Saint-Trond fut surtout célèbre au XIe siècle et ne disparut qu'après l'annexion des Pays-Bas à la France, en 1796. Pillée par les Normands en 882 et 891, la ville de Saint-Trond subit de nombreux sièges : en 1467, Charles le Téméraire, duc de Bourgogne, s'en empara ; en 1568, les troupes du prince d'Orange la dévastèrent complètement ; les Français la prirent en 1672, 1746, 1792 et 1794. Les armoiries de la ville de Saint-Trond sont : *De gueules, au perron de Liège d'or, posé sur trois marches soutenues par trois supports, surmonté d'une pomme de pin avec croix, accompagné des lettres S T d'or ; au chef d'or chargé d'une double aigle naissante de sable, becquée, languée, membrée et couronnée de gueules. L'écu timbré d'une couronne d'or.* Les archives communales sont très importantes ; un catalogue fort complet a été dressé par F. Straven (*Inventaire analytique et chronologique des archives de la ville de Saint-Trond ;* Saint-Trond, 1886-89, 6 vol. in-8).

BIBL. : COURTEJOIE, *Histoire de la ville de Saint-Trond ;* Saint-Trond, 1846, in-8. — C. PIOT, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Trond ;* Bruxelles, 1870-75, 2 vol. in-4. — H. PIRENNE, *le Livre de l'abbé Guillaume de Rychel, 1249-1272. Polyptique et comptes de l'abbaye de Saint-Trond ;* Gand, 1896, in-8. — A. HANSAY, *Etude sur la formation et l'organisation économique du domaine de l'abbaye de Saint-Trond ;* Gand, 1899, in-8.

SAINT-TROPEZ. Ch.-l. de cant. du dép. du Var, arr. de Draguignan ; 3.599 hab. Gare de chem. de fer. Saint-Tropez occupe l'emplacement de l'antique Athenopolis qui, sous la domination romaine, fut une ville importante. Elle fut détruite par les Sarrasins et presque abandonnée. Au XVe siècle, elle reçut une colonie de Génois, appelés par Jean de Cossa, baron de Grimaud, chancelier du roi René, et depuis lors jouit d'une certaine prospérité. Ses maisons, dont quelques-unes sont fort anciennes, bordent maintenant une anse extrêmement pittoresque et d'où l'on jouit, ainsi que des remparts de la citadelle, d'une perspective étendue. Le port est dans une position exceptionnelle, abrité contre les vents du S.-O., de l'E. et du midi, mais non contre le mistral. La pêche y est très abondante. Le commerce de Saint-Tropez est relativement important. Le tonnage du port s'élève à environ 28.000 tonnes par an. L'industrie consiste surtout

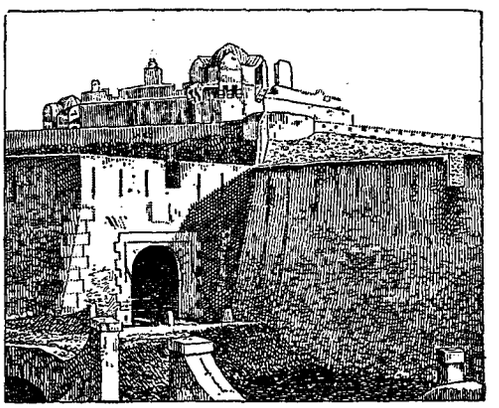

Citadelle de Saint-Tropez.

en fabriques de bouchons. L'agriculture, très développée sur tout le territoire, donne surtout des fruits et primeurs. L'olivier, la vigne, les orangers et les citronniers abondent partout dans les environs. J. M.

SAINT-TUGDUAL. Com. du dép. du Morbihan, arr. de Pontivy, cant. de Guémené ; 1.907 hab. A 3 kil. S.-O., chapelle de Saint-Guen (1540). A 5 kil. S.-O., à Croixty, chapelle gothique.

SAINT-TUGEAN. Com. du dép. du Finistère (V. PRIMELIN, t. XXVII, p. 656).

SAINT-ULPHACE. Com. du dép. de la Sarthe, arr. de Mamers, cant. de Montmirail ; 682 hab. Eglise avec belles verrières du XVIe siècle.

SAINT-UNIAC. Com. du dép. d'Ille-et-Vilaine, arr. de Montfort, cant. de Montauban ; 391 hab.

SAINT-URBAIN. Com. du dép. du Finistère, arr. de Brest, cant. de Daoulas ; 865 hab.

SAINT-URBAIN (anc. *Villars-en-Perthois*). Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Wassy, cant. de Doulaincourt ; 753 hab. Manufacture de machines à coudre. Ruines d'une abbaye bénédictine fondée au IXe siècle.

SAINT-URBAIN. Com. du dép. de la Vendée, arr. des Sables-d'Olonne, cant. de Beauvoir ; 858 hab.

SAINT-URCISSE. Com. du dép. de Lot-et-Garonne, arr. d'Agen, cant. de Puymirol ; 271 hab.

SAINT-URCISSE. Com. du dép. du Tarn, arr. de Gaillac, cant. de Salvagnac ; 501 hab. Carrières de marbre gris et blanc. Château du XIIe siècle.

SAINT-URCIZE. Com. du dép. du Cantal, arr. de Saint-Flour, cant. de Chaudesaigues ; 1.217 hab. Eglise romane. Belles cascades du Lhère.

SAINT-URSANNE. Ville de Suisse, dans le cant. de Berne, sur le Doubs ; 764 hab. Ancienne église, dont le portail est d'une architecture remarquable et à laquelle se rattachait, jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, un chapitre de chanoines. Dans une paroi de rochers qui domine cet édifice, la grotte du saint, patron de la ville, et au-dessus les ruines d'un château, qui dominent du haut de la colline rocailleuse toute la vallée.

SAINT-URSIN. Com. du dép. de la Manche, arr. d'Avranches, cant. de La Haye-Pesnel ; 224 hab.

EFERUS - Recherche & Classification numérique

SAINT-USAGE. Com. du dép. de l'Aube, arr. de Bar-sur-Seine, cant. d'Essoyes ; 228 hab.

SAINT-USAGE. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Beaune, cant. de Saint-Jean-de-Losne ; 789 hab. Stat. du chem. de fer de Lyon.

SAINT-USUGE. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. et cant. de Louhans ; 2.250 hab.

SAINT-UTIN. Com. du dép. de la Marne, arr. de Vitry-le-François, cant. de Sompuis ; 138 hab.

SAINT-UZE. Com. du dép. de la Drôme, arr. de Valence, cant. de Saint-Vallier ; 1.634 hab. Fonderie de fer et de bronze ; fabr. de porcelaine brune et de poterie fine.

SAINT-VAAST. Com. du dép. du Calvados, arr. de Caen, cant. de Tilly-sur-Seulles ; 167 hab.

SAINT-VAAST. Com. du dép. du Calvados, arr. de Pont-l'Evêque, cant. de Dozulé ; 111 hab. Stat. du chem. de fer de l'Ouest.

SAINT-VAAST. Com. du dép. du Nord, arr. d'Avesnes, cant. de Bavay ; 838 hab. Stat. du chem. de fer du Nord, Fabrique de céruse. Carrières de sable et de pierres de taille.

SAINT-VAAST. Com. du dép. du Nord, arr. de Cambrai, cant. de Solesmes ; 1.869 hab. Fabrique de batistes. Huilerie.

SAINT-VAAST-DE-LONGMONT (Saint-Vaast-les-Verberie). Com. du dép. de l'Oise, arr. de Senlis, cant. de Pont-Sainte-Maxence, sur la rivière d'Autonne ; 215 hab. Cette commune possède une église remarquable (mon. hist.) dont certaines parties paraissent remonter au xe siècle. Le portail est roman (XIIe s.) et le chœur en plein cintre ; le clocher carré est de même style et central, et très richement ornementé : sa pyramide hexagonale, flanquée de quatre clochetons, s'élève au-dessus d'une corniche à têtes grimaçantes. On voit dans le cimetière une vieille croix de pierre chargée d'ornements. Le château moderne de Capy occupe l'emplacement d'une ancienne seigneurie qui a appartenu depuis le commencement du XVIe siècle jusqu'à nos jours à la famille des Fossez. Au Petit-Cappy ou Hôtel-Saint-Jacques, remarquables souterrains voûtés en ogives. Au hameau de la Boissière existait au moyen âge une forteresse qui joua un rôle important dans les guerres des XIVe et XVe siècles et qui fut pris par Jeanne d'Arc en 1429. C. ST-A.

SAINT-VAAST-D'EQUIQUEVILLE. Com. du dép de la Seine-Inférieure, arr. de Dieppe, cant. d'Envermeu ; 547 hab. Stat. du chem. de fer de l'Ouest.

SAINT-VAAST-LA-HOUGUE. Com. du dép. de la Manche, arr. de Valognes, cant. de Quettehou, dans une situation très pittoresque, sur un promontoire à l'E. de la presqu'île du Cotentin que baigne la Manche ; 2.590 hab. Stat. de la ligne locale Valognes-Barfleur. Bon port de commerce et de pêche ; chantiers de constructions ; parc à huîtres. Bains de mer. Exportation de fromages, beurre, œufs. A 2 kil. E., en face de Saint-Vaast, la petite île fortifiée de Tatihou, avec une station zoologique (qui occupe le fort bâti sous Louis XIV) ; au S. s'étend le banc rocheux de la Hougue (avec le fort de la Hougue qui date du XVIIe s.), à côté duquel un brise-lames abrite la rade de la Hougue qui forme un excellent havre d'échouage. Saint-Vaast est en décadence : au milieu du siècle, il avait plus de 4.000 hab. — Le 29 mai 1692, Tourville, à la tête d'une flotte de 44 vaisseaux, fut écrasé à la Hougue par une flotte anglo-hollandaise double : il était chargé de faire une descente en Angleterre pour ramener Jacques II et avait l'ordre formel de Louis XIV de combattre. Ce désastre anéantit la force maritime française.

SAINT-VAAST-DIEPPEDALLE. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. d'Yvetot, cant. d'Ourville ; 703 hab.

SAINT-VAAST-DU-VAL. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Dieppe, cant. de Tôtes ; 350 hab.

SAINT-VAAST-LEZ-MELLO. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Senlis, cant. de Creil, sur le Thérain ; 801 hab. La seigneurie faisait partie de la baronnie de Mello. L'église est en grande partie du XIIe siècle et possède un portail curieux ; ses bas côtés sont plus modernes.

SAINT-VAIZE. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. et cant. (N.) de Saintes ; 350 hab.

SAINT-VALBERT (*Sanctus Valbertus*). Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Lure, cant. de Luxeuil ; 295 hab. Carrières de pierre. Eglise récente où l'on remarque des statues anciennes et une cloche datée de 1563. Près du village, ermitage de Saint-Valbert, abbé de Luxeuil au VIIe siècle, avec chapelle rebâtie au XVIIIe.

SAINT-VALENTIN. Com. du dép. de l'Indre, arr. et cant. (N.) d'Issoudun ; 414 hab.

SAINT-VALÉRIEN. Com. du dép. de la Vendée, arr. de Fontenay-le-Comte, cant. de L'Hermenault ; 641 hab.

SAINT-VALÉRIEN. Com. du dép. de l'Yonne, arr. de Sens, cant. de Chéroy ; 1.079 hab.

SAINT-VALÉRY. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Beauvais, cant. de Formerie ; 109 hab. Stat. du chem. de fer de l'Ouest.

SAINT-VALERY-EN-CAUX. Ch.-l. de cant. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. d'Yvetot, sur la Manche, entre deux falaises de 75 m. ; 3.912 hab. Stat. du chem. de fer de l'Ouest. Port de commerce et de pêche, dans un estuaire qui se forme au bout de la ville ; il est en décadence depuis 1886, époque où le mouvement maritime était trois fois plus considérable. Etablissement de bains de mer avec casino ; préparation de maquereaux et de harengs salés ; parc d'huîtres. Eglise paroissiale dans un vallon situé à 1 kil. de la ville, sur l'emplacement de la ville du moyen âge, rebâtie, sous Louis XII et François Ier, dans le style gothique. Belle maison de la Renaissance. A 8 kil. à l'O., bains de mer très fréquentés de Veules (964 hab.). — La ville actuelle s'est développée à partir du XIIIe siècle autour d'une chapelle de secours ; des pêcheurs de Veules, chassés de leur ville en 1612 par la misère et les guerres de la Ligue, vinrent donner une grande prospérité à Saint-Valery et agrandirent le port. Aux XVIIe et XVIIIe siècles, la ville était très importante au point de vue des armements pour la pêche et comme débouché commercial ou centre d'approvisionnement du pays de Caux ; les guerres de l'Empire la ruinèrent, et Fécamp a pris peu à peu la place dominante que Saint-Valery occupait jusque-là.

BIBL. : A. GUILMETH, *Notice historique sur la ville et les environs de Saint-Valery-en-Caux ;* Rouen, 1849.

SAINT-VALERY-SOUS-BURES. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Neufchâtel, cant. de Londinières ; 478 hab., composée de 3 centres sur les rives de la Béthune (Osmoy, Saint-Valery et Maintru). A Osmoy, curieuse église (XIIe, XIIIe et XVIe s.), avec des parties romanes très précieuses. Manoir fortifié de la Valouine (1602).

SAINT-VALÉRY-SUR-SOMME. Ch.-l. de cant. du dép. de la Somme, arr. d'Abbeville, sur la rive gauche de la baie de Somme que forme l'embouchure du fleuve, au débouché du canal du même nom ; 3.541 hab. Terminus de l'embranchement de Noyelles-Saint-Valéry-Cayeux, ligne qui traverse la Somme sur un viaduc en bois de 1.367 m., dit estacade de Saint-Valéry. Bains de mer, port de commerce et de pêche autrefois important, aujourd'hui en décadence ; les droits de douane s'élèvent à 55.279 fr. (1888). La ville se divise en deux parties : La *Ferté* ou la ville basse, plus moderne, et la ville haute entourée de remparts avec des rues tortueuses et étroites, un hôtel de ville du XVIe siècle et l'ancienne église gothique de Saint-Martin (XVe s.). Saint-Valéry s'est formée autour de l'abbaye de Leucona, fondée en 615, par Valérius, moine de Luxeuil ; deux portes d'enceinte dans la ville haute et des souterrains sont les seuls restes de l'abbaye. Dès le XIIe siècle, le port était prospère. En 1066, Guillaume le Conquérant, qui voulait passer en Angleterre, fut rejeté par le vent dans le port de Saint-Valéry, d'où

EFERUS - Recherche & Classification numérique

il partit définitivement le 29 sept. Les Anglais attaquèrent avec acharnement la ville de Saint-Valéry et ne réussirent pas à la ruiner. Sa décadence date du développement des ports de Boulogne et de Fécamp au XIXe siècle ; l'entrée de la baie de la Somme présente de grandes difficultés pour les gros navires. Jusqu'à la Révolution, Saint-Valéry fut capitale du Vimeu. Au N.-O. de la ville s'élève une chapelle isolée, fréquentée par les pèlerins et qui contient le tombeau du fondateur de l'abbaye. A quelque distance le cap Hornu avec les restes d'un camp romain. De l'autre côté de la baie s'étend la plage de bains de mer du Crotoy, en face de Saint-Valéry.

Bibl. : Fl. Lefils et H. Dusevel, *Histoire de Saint-Valéry et du comté de Vimeu*, 1858. — Bl. Blondin, *Mémoires pour l'histoire de Saint-Valéry-sur-Somme*, 1882. — P. Ravin, *Notice sur divers marins de Saint-Valéry-sur-Somme*, 1887.

SAINT-VALLERIN. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Chalon-sur-Saône, cant. de Buxy ; 437 hab.

SAINT-VALLIER. Ch.-l. de cant. du dép. des Alpes-Maritimes, arr. de Grasse ; 521 hab.

SAINT-VALLIER. Com. du dép. de la Charente, arr. de Barbezieux, cant. de Brossac ; 481 hab.

SAINT-VALLIER (*vicus Sancti Valerii*, 891). Ch.-l. de cant. du dép. de la Drôme, arr. de Valence, au confluent de la Galaure avec le Rhône ; 4.140 hab. Stat. du chem. de fer de Lyon à Marseille. Vignes et mûriers. Poteries de grès, porcelaines à feu et faïences. Fonderies de pièces mécaniques. Fabriques de tulle. Filatures et moulinages de soie. Le bourg occupe l'emplacement d'*Ursoli*, station de l'ancienne voie romaine. Les Dauphins donnèrent, en 1204, une charte de libertés municipales à ses habitants ; mais cette partie de leur héritage fut recueillie par la maison de Bourgogne qui en dota vers 1270 une de ses filles mariée au comte de Valentinois. Il y avait un prieuré d'augustins situé dans une île qui était entre Saint-Vallier et Sarras, et le tableau des cens et rentes, rédigé en langue vulgaire, que cet établissement percevait en Vivarais en 1282, a été publié par le *Bulletin d'archéologie religieuse* de Romans. Ce prieuré passa, en 1364, aux moines de Saint-Ruf. La terre de Saint-Vallier, qui était échue à la branche cadette des comtes de Valentinois, dite des Poitiers-Saint-Vallier, fut vendue, en 1584, par les héritiers de Diane de Poitiers aux La Croix-Chevrières. Il y avait un couvent de franciscains fondé au XVIIe siècle. L'hôpital date de 1696. Un beau pont suspendu sur le Rhône relie cette ville au bourg de Sarras (Ardèche).

Bibl. : Albert Caise, *Histoire de Saint-Vallier ;* Valence 1867. — *Cartulaire de Saint-Vallier*, 1870. — Fayard, *Notice historique sur Saint-Vallier*. Lyon, 1895.

SAINT-VALLIER. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. et cant. de Langres ; 174 hab.

SAINT-VALLIER. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Chalon-sur-Saône, cant. de Montceau-les-Mines ; 6.700 hab. Stat. du chem. de fer de Lyon. Mines de houille.

SAINT-VALLIER. Com. du dép. des Vosges, arr. de Mirecourt, cant. de Dompaire ; 116 hab. Eaux minérales.

SAINT-VALLIER (Charles-Raymond de La Croix de Chevrières, comte de), diplomate français, né à Coucy-les-Eppes (Aisne) le 12 sept. 1833, mort à Coucy-les-Eppes le 4 fév. 1886. Issu d'une famille dauphinoise, il embrassa la carrière diplomatique (1852), devint chef du cabinet du ministre des affaires étrangères (1866), ministre plénipotentiaire à Stuttgart (1868-70) ; il chercha à détourner le ministre Gramont de la guerre et exposa l'impossibilité de compter sur l'appui du sud de l'Allemagne. Après la paix de 1871, il fut nommé commissaire général auprès de l'armée allemande d'occupation et remplit sa mission au sujet du paiement d'indemnité de guerre avec beaucoup de diligence et d'habileté. Elu sénateur du dép. de l'Aisne (1876) et réélu en 1885, il siégeait au centre gauche. Dufaure l'appela à l'ambassade de Berlin (20 déc. 1877), fonctions qu'il conserva jusqu'au 27 déc. 1881. En juin 1878, il fut l'un des deux plénipotentiaires français au congrès de Berlin.

SAINT-VALRY (Adolphe Souillard de), poète français, né à Dreux, mort vers 1862. Fils d'un soldat de l'Empire, qui avait servi sous le général Hugo, il se trouva lié de bonne heure avec Victor Hugo et collabora au *Conservateur littéraire* et à la *Muse française*, fondés par celui-ci (1819-24). C'est dans les *Annales romantiques de* 1825 que parut un poème qui eut du succès et fut publié sous ce titre : *la Chapelle de Notre-Dame du Chêne ; les Ruines de Montfort-l'Amaury*, poèmes (Paris, 1826, in-8). Victor Hugo, qui partageait les sentiments royalistes de Saint-Valry, passa chez lui, à Dreux, quelques jours en 1822, et, en 1830, à Montfort-l'Amaury, les journées de Juillet ; mais, tandis que bientôt son ami se rapprochait de la monarchie de 1830, lui resta toujours fidèle à la branche aînée des Bourbons. Ce sont ces sentiments qu'on retrouve, sinon dans les *Fleurs* (Paris, 1829, in-8), couronnées par les Jeux floraux, mais très marqués dans *Fragments de poésie, dédiés à S. A. R. Madame, duchesse de Berry* (Paris, 1833, in-12). Peu après, il publia un roman : *Madame de Mably* (Paris, 1836, 2 vol. in-8), qui est son chef-d'œuvre. Il a paru de lui, dans la *Petite Revue* de 1866 (22 sept.), *Un Voyage sentimental*. Sa correspondance avec Victor Hugo, dont s'est servi Biré dans *Victor Hugo avant 1830* (Paris, 1883, in-12), serait, si elle était entièrement publiée, d'un haut intérêt. Il a eu pour fils *Gaston* de Saint-Valry, critique littéraire de la *Patrie* et du *Pays*, né à Châteaunenf-en-Thimerais le 5 nov. 1828, mort le 25 mai 1881. On a de lui un volume de vers, *les Napoleones* (1866) et *Souvenirs et Réflexions politiques* (1886). Eug. Asse.

Bibl. : Ed. Fournier, *Souvenirs poétiques de l'école romantique ;* Paris, 1880, in-12.

SAINT-VARENT. Ch.-l. de cant. du dép. des Deux-Sèvres, arr. de Bressuire ; 1.965 hab. Stat. du chem. de fer de l'Etat.

SAINT-VAST-EN-CHAUSSÉE. Com. du dép. de la Somme, arr. d'Amiens, cant. de Villers-Bocage ; 485 hab.

SAINT-VAURY. Ch.-l. de cant. du dép. de la Creuse, arr. de Guéret ; 2.727 hab. Scierie de bois pour placage. Eglise (châsse en argent du XVe s. et remarquable bas-relief figurant la passion du Christ). Ancienne abbaye de bénédictins transformée au XVIe siècle en collégiale.

SAINT-VENANT. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Béthune, cant. de Lillers ; 3.197 hab. Asile d'aliénés. Fabr. de chicorée. Ancienne place forte déclassée en 1866. Eglise moderne avec fonts baptismaux du XIIe siècle.

Bibl. : J. Lesage, *Histoire de la ville de Saint-Venant*, 1851, in-8. — Béghin, *Histoire de la ville de Saint-Venant*, 1876, in-8.

SAINT-VENANT (Mme de), femme auteur française, morte à Paris en 1815. Fort pauvre, elle composa, pour nourrir sa nombreuse famille, une quantité de romans douceâtres et larmoyants, à l'usage de la jeunesse. Certaines de ces productions ont eu une vogue imméritée. Citons : *Eugénie de Verseuil ou la Tour mystérieuse* (Paris, 1807, 2 vol. in-12) ; *Rose de Valdeuil ou les Ecueils de l'inexpérience* (1808, 5 vol. in-12) ; *Angélina Alsthertone ou le Déshonneur imaginaire* (1809, 2 vol. in-12) ; *l'Enfant de la caverne du bois ou les Mystères de la tonnelle du couvent de San Benedetto* (1822, 3 vol. in-12). R. S.

SAINT-VENANT (Jean Barré de), agronome français (V. Barré de Saint Venant).

SAINT-VENANT (Adhémar-Jean-Claude Barré de), mathématicien et ingénieur français, né à Villiers-en-Brie (Seine-et-Marne) le 23 août 1797, mort à Saint-Ouen (Loir-et-Cher) le 6 janv. 1886. Il fut élève de l'Ecole polytechnique, choisit, à sa sortie, en 1816, le service des poudres et salpêtres, passa quelques années après dans celui des ponts et chaussées et prit sa retraite en 1852

EFERUS - Recherche & Classification numérique

comme ingénieur en chef. Il put se consacrer dès lors entièrement aux mathématiques qui, de tout temps, l'avaient fort absorbé et produisit, sur la mécanique notamment, une série de remarquables travaux, qui le firent élire, en 1868, membre de l'Académie des sciences de Paris en remplacement du général Poncelet. Il s'occupa aussi tout spécialement d'agriculture et fit, à partir de 1848, un cours de génie rural à l'Institut agronomique de Versailles. Outre un grand nombre de mémoire originaux insérés dans les *Comptes rendus de l'Académie des sciences de Paris*, dans le *Journal de mathématiques* de Liouville et dans plusieurs autres recueils, il a fait paraître : *la Sologne, son amélioration, son assainissement* (Paris, 1844); *Mémoires sur la résistance des solides* (Paris, 1844); *Tableau de formules de la théorie des courbes dans l'espace* (Paris, 1846); *Des roulis sur mer houleuse* (Paris, 1871); *Sur les diverses manières de présenter la théorie des ondes lumineuses* (Paris, 1872). Il a d'autre part traduit de l'allemand, avec Flamant, la *Théorie de l'élasticité des corps solides*, de Clebsch (Paris, 1884). L. S.

Problème de Saint-Venant (V. Flexion, § *Mécanique*).

SAINT-VÉNÉRAND. Com. du dép. de la Haute-Loire, arr. du Puy, cant. de Saugues ; 295 hab.

SAINT-VÉRAIN. Com. du dép. de la Nièvre, arr. de Cosne, cant. de Saint-Amand-en-Puisaye ; 957 hab.

SAINT-VÉRAN. Com. du dép. des Hautes-Alpes, arr. de Briançon, cant. d'Aiguilles, sur les pentes du Beauregard (3.000 m.) à 2.009 m. d'altitude ; 598 hab. Commune la plus élevée de France : par le col Agnel, on passe en Italie dans la vallée de Varaita.

SAINT-VÉRAN (de), lieutenant général français (V. Montcalm [Louis-Joseph, marquis de]).

SAINT-VÉRAND. Com. du dép. de l'Isère, arr. et cant. de Saint-Marcellin ; 958 hab.

SAINT-VÉRAND. Com. du dép. du Rhône, arr. de Villefranche, cant. du Bois-d'Oingt; 1.163 hab.

SAINT-VÉRAND. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Mâcon, cant. de La Chapelle-Guinchay ; 231 hab.

SAINT-VERT. Com. du dép. de la Haute-Loire, arr. de Brioude, cant. d'Auzon ; 705 hab.

SAINT-VIANCE. Com. du dép. de la Corrèze, arr. de Brive, cant. de Donzenac ; 1.269 hab.

SAINT-VIÂTRE ou TREMBLEVIF. Com. du dép. de Loir-et-Cher, arr. de Romorantin, cant. et à 14 kil. N.-O. de Salbris, en pleins marais de la Sologne, près du Néant, affl. de gauche du Beuvron, trib. g. de la Loire, alt., 110 m. ; 1.841 hab. L'église, des XIe, XIIIe et XVe siècles, sur une crypte romane, renferme un tableau du XVIe siècle et une magnifique châsse moderne. Sur un des contreforts se trouve un petit tremble, qui aurait repoussé miraculeusement après avoir été coupé pour faire la bière de saint Viâtre. D'où le nom de Tremblevif donné à la commune. Sur un tumulus tronqué du village existe le curieux « reposoir de saint Viâtre », autel abrité par des arcades gothiques.

SAINT-VIAUD. Com. du dép. de la Loire-Inférieure, arr. de Paimbœuf, cant. de Saint-Père-en-Retz, sur une colline qui domine la rive g. de la Loire ; 1.672 hab. Stat. du chem. de fer de l'Etat. Eglise des XVIe et XIXe siècles construite sur la tombe de saint Vital, solitaire venu de Grande-Bretagne au VIIe siècle.

SAINT-VICTEUR. Com. du dép. de la Sarthe, arr. de Mamers, cant. de Fresnay-sur-Sarthe ; 384 hab.

SAINT-VICTOR (Abbaye de). Fondé en 1108 à Paris par Guillaume de *Champeaux* (V. ce nom), le monastère de Saint-Victor fut érigé en abbaye dès 1113 par Louis VI ; mais il existait peut-être en ce lieu depuis longtemps déjà une chapelle dédiée à Saint-Victor. Le premier abbé, Gilduin, qui construisit les bâtiments, dressa aussi les statuts de l'ordre des victorins ; bien que ces statuts fussent sévères, l'ordre comprit dans le premier tiers du XIIIe siècle quarante abbayes, entre autres celle de Sainte-Geneviève de Paris. Les études devinrent si florissantes à Saint-Victor que, peu de temps après sa fondation, l'abbaye était déjà célèbre. Toute son histoire est d'ailleurs une histoire littéraire, très brillante surtout jusqu'au XVe siècle. L'école mystique de Saint-Victor tient une grande place dans la philosophie du moyen âge. Les philosophes Hugues et Richard, les poètes Adam et Santeul sont les écrivains les plus réputés qui aient appartenu à cette abbaye. Sa bibliothèque, ouverte au public, était considérable, bien administrée (les manuscrits ont été recueillis presque tous par la Bibliothèque nationale de Paris), et ses religieux étaient agrégés à la Faculté de théologie de l'Université. Saint-Victor entretint toujours des relations très étroites avec la cathédrale ; au XIIIe siècle, les évêques de Paris y possédaient même un appartement. Par contre, le domaine des religieux étant resserré entre la Seine et les possessions de l'abbaye de Sainte-Geneviève qui l'entourait, il y eut entre les deux maisons des conflits perpétuels qui portèrent notamment sur la partie où a été élevé l'hôpital de la Pitié. Les bâtiments avaient été complètement remaniés au XVIe siècle sous François Ier, et la bibliothèque venait d'être fort agrandie, lorsque l'abbaye disparut avec la Révolution. Parmi tant de personnes marquantes, Pierre Comestor, Guillaume d'Auvergne, Hugues de Saint-Victor, Maurice de Sully, y étaient inhumés. L'église érigée en paroisse en 1791, fut supprimée deux ans après. La plus grande partie du terrain de l'abbaye a été affectée en 1811 à l'entrepôt des vins. M. Barroux.

Bibl.: A. Vétault, *l'Abbaye royale de Saint-Victor de Paris depuis sa fondation jusqu'au temps de saint Louis (1108-1229)*....., dans *Pos. des th. de l'Ec. des Chartes*, 1867, pp. 61-69. — Abbé Hugonin, *Essai sur la fondation de l'Ecole de Saint-Victor*, dans *Patrologie latine*, en tête du t. CLXXV ; Paris, 1879, in-4. — L. Tanon, *Histoire des anciennes justices..... de Paris* ; Paris, 1883, pp. 217-54, in-8. — Abbé Pérot, *l'Esprit chrétien. Discours..... précédé d'une notice sur le quartier et l'abbaye de Saint-Victor;* Paris et Lyon, 1886, in-8. — F. Bournon, *Rectifications et additions à l'abbé Lebeuf;* Paris, 1892, pp. 380-88, in-8. — A. Luchaire, *Les recueils épistolaires de l'abbaye de Saint-Victor*, dans *Université de Paris. Bibliothèque de la Faculté des lettres. VII. Etudes sur quelques manuscrits ;* Paris, 1899, pp. 31-173, in-8.

SAINT-VICTOR. Com. du dép. de l'Allier, arr. et cant. (E.) de Montluçon ; 792 hab.

SAINT-VICTOR. Com. du dép. de l'Ardèche, arr. de Tournon, cant. de Saint-Félicien ; 2.014 hab.

SAINT-VICTOR. Com. du dép. du Cantal, arr. d'Aurillac, cant. de Laroquebrou ; 451 hab.

SAINT-VICTOR. Com. du dép. de la Creuse, arr. et cant. de Guéret ; 922 hab.

SAINT-VICTOR. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Ribérac, cant. de Montagrier ; 274 hab.

SAINT-VICTOR. Com. du dép. de la Loire, arr. de Roanne, cant. de Saint-Symphorien-de-Lay ; 1.228 hab. Stat. du chem. de fer de Lyon.

SAINT-VICTOR. Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. d'Issoire, cant. de Besse ; 553 hab.

SAINT-VICTOR. Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. de Thiers, cant. de Saint-Remy-sur-Durolle ; 1.516 hab.

SAINT-VICTOR-DE-BUTHON. Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. de Nogent-le-Rotrou, cant. de La Loupe ; 853 hab. Eglise du XVIe s., avec beaux vitraux.

SAINT-VICTOR-DE-CESSIEU. Com. du dép. de l'Isère, arr. et cant. de La Tour-du-Pin ; 1.076 hab. Grande fabrication de papiers.

SAINT-VICTOR-DE-CHRÉTIENVILLE. Com. du dép. de l'Eure, arr. et cant. de Bernay ; 283 hab.

SAINT-VICTOR-DE-MALCAP. Com. du dép. du Gard, arr. d'Alais, cant. de Saint-Ambroix ; 668 hab.

SAINT-VICTOR-DE-MORESTEL. Com. du dép. de l'Isère, arr. de La Tour-du-Pin, cant. de Morestel ; 831 hab.

EFERUS - Recherche & Classification numérique

SAINT-VICTOR-D'EPINE. Com. du dép. de l'Eure, arr. de Bernay, cant. de Brionne ; 456 hab. Église des XIIe et XVIe siècles, avec un curieux portail roman.

SAINT-VICTOR-DE-RÉNO. Com. du dép. de l'Orne, arr. de Mortagne, cant. de Longny ; 506 hab. Eglise avec portail roman. Grande papeterie.

SAINT-VICTOR-DES-OULES. Com. du dép. du Gard, arr. et cant. d'Uzès ; 285 hab.

SAINT-VICTOR-ET-MELVIEU. Com. du dép. de l'Aveyron, arr. de Saint-Affrique, cant. de Saint-Rome-de-Tarn ; 805 hab.

SAINT-VICTOR-L'ABBAYE. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Dieppe, cant. de Tôtes ; 525 hab. Stat. du chem. de fer de l'Ouest. Restes d'un abbaye du XIe siècle, fondée par un seigneur de Mortemer : jolie salle capitulaire du XIIIe siècle ; statue de Guillaume le Conquérant, du XIIIe siècle, adossée au chœur de l'église.

SAINT-VICTOR-LA-COSTE. Com. du dép. du Gard, arr. d'Uzès, cant. de Roquemaure ; 904 hab. Houille et lignite. Ruines d'un château ; restes de fortification. Au N.-E., chapelle romane de N.-D. de Mayran.

SAINT-VICTOR-MALESCOURS. Com. du dép. de la Haute-Loire, arr. d'Yssingeaux, cant. de Saint-Didier-la-Séauve ; 891 hab. Grottes artificielles. Château de Malploton.

SAINT-VICTOR-ROUZAUD. Com. du dép. de l'Ariège, arr. et cant. de Pamiers ; 343 hab.

SAINT-VICTOR-SUR-ARLANC. Com. de la Haute-Loire, arr. de Brioude, cant. de La Chaise-Dieu ; 511 hab.

SAINT-VICTOR-SUR-AVRE. Com. du dép. de l'Eure, arr. d'Evreux, cant. de Verneuil ; 77 hab.

SAINT-VICTOR-SUR-LOIRE. Com. du dép. de la Loire, arr. de Saint-Etienne, cant. du Chambon-Feugerolles ; 1.280 hab.

SAINT-VICTOR-SUR-OUCHE. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Dijon, cant. de Sombernon ; 241 hab. Ruines du château de Marigny (XVe-XVIe siècles), siège de la quatrième baronnie du duché de Bourgogne.

SAINT-VICTOR (Richard de), théologien anglais (V. RICHARD de SAINT-VICTOR).

SAINT-VICTOR (Jacques-Benjamin-Maximilien BINS, comte de), écrivain français, né à Saint-Domingue le 14 janv. 1772, mort à Paris le 8 août 1858. Il fit ses études en France, à La Flèche, prit part à des complots royalistes sous l'Empire, fonda sous la Restauration avec Lamennais une librairie qui ne réussit pas (1820), émigra en Amérique, en 1830, et après son retour collabora, à Fribourg, au *Mémorial catholique*. Il a publié : *l'Espérance*, poème (1804, in-12) ; *Odes d'Anacréon* (1818, in-12) ; *Œuvres poétiques* (Paris, 1822, in-12) ; *les Grands Poètes malheureux* (Paris, 1802, in-12) ; *Tableaux historiques et pittoresques de Paris* (1808, 3 vol. in-4) ; *le Musée des antiques* (Paris, 1810, 3 vol. in-fol.), des *Etudes d'histoire universelle* (Paris, 1840, 6 vol. in-8). Au théâtre, il a donné : *l'Habit du chevalier de Gramont*, opéra-comique (1804) ; *le Chevalier d'industrie*, opéra-comique ; *Uthal*, opéra, musique de Méhul (1806). Mais c'est surtout par son excellente traduction en vers d'*Anacréon* et son poème de *l'Espérance*, que son nom échappera à l'oubli. Eug. ASSE.

SAINT-VICTOR (Paul BINS, comte de), connu sous le nom de *Paul de Saint-Victor*, fils du précédent et de N. de Tourmont, né à Paris le 11 juil. 1827, mort à Paris le 9 juil. 1881. Elevé à Fribourg, puis à Rome, au collège romain, il devint, en 1848, secrétaire de Lamartine, débuta dans les lettres par des articles de critique d'art au *Correspondant*, à la *Semaine*, fut chargé dès 1851 du feuilleton dramatique au *Pays*, passa, en 1855, à la *Presse*, où il remplaça Théophile Gautier pour la critique théâtrale et artistique ; il y publia également des articles *Variétés* très appréciés. Il quitta ce journal au mois de juin 1866 pour suivre Emile de Girardin à la *Liberté*, que celui-ci venait de fonder, et en 1869 entra au *Moniteur universel*, devenu journal libre, que Théophile Gautier venait d'abandonner pour le *Journal officiel*, nouvellement créé par Rouher. Par l'éclat de son style, la sûreté de son goût, ses connaissances étendues dans l'histoire de l'art et du théâtre, il avait une place très en vue dans le journalisme littéraire et artistique, et quand Gautier eut disparu, il occupa la première. Ses opinions le désignèrent aux faveurs de l'Empire libéral qui, sur la proposition de Maurice Richard, le nomma inspecteur général des beaux-arts. Il mourut prématurément, âgé de cinquante-quatre ans. Groupant avec habileté en volumes ses articles de journaux, il a publié successivement : *Hommes et Dieux* (Paris, 1868, in-8) ; *les Femmes de Gœthe* (Paris, 1869, in-fol.) ; *Barbares et Bandits* (Paris, 1871, in-8) ; *les Deux Masques* (Paris, 1886-83, 3 vol. in-8). Après sa mort, on a publié de lui, en recueillant ses articles : *Victor Hugo* (Paris, 1885, in-8) : *Anciens et Modernes* (Paris, 1886, in-8) ; *le Théâtre contemporain* (Paris, 1889, in-8), consacré à Augier et Dumas fils. Malgré les excellentes intentions des publications de ces volumes posthumes, il eût mieux valu reproduire simplement, dans leur ordre chronologique, ses articles de critique théâtrale que de leur donner ainsi une sorte d'unité factice qui a le grave inconvénient de leur enlever la valeur historique qu'ils auraient comme chronique théâtrale. On a encore de lui : *les Maîtresses de Louis XV*, Préface des *Dernières Amours de Mme du Barry* (Paris, 1862, in-12) ; *les Dieux et les Demi-Dieux de la peinture*, avec T. Gautier et Ars. Houssaye (Paris, 1863, in-8), et dans l'*Inventaire général des richesses d'art de la France*, publié par l'Etat : *Histoire et description de l'église Saint-Thomas d'Aquin et de l'église Saint-Germain des Prés* (1884, 2 vol. gr. in-8). Il n'a laissé qu'une fille. Il avait deux sœurs : *Alix*, dame du Sacré-Cœur, et *Eudoxie*, mariée au Dr Gavarret. Eug. ASSE.

BIBL. : DELJANT, *Paul de Saint-Victor*, Paris, 1887.

SAINT-VICTOR (CASTILLON DE), compositeur français (V. CASTILLON [Alexis, vicomte de]).

SAINT-VICTORET. Com. du dép. des Bouches-du-Rhône, arr. d'Aix, cant. de Martigues ; 531 hab.

SAINT-VICTOUR. Com. du dép. de la Corrèze, arr. d'Ussel, cant. de Bort ; 554 hab.

SAINT-VICTURNIEN. Com. du dép. de la Haute-Vienne, arr. de Rochechouart, cant. de Saint-Junien ; 1.470 hab. Eglise romane avec le tombeau de saint Victurnien, solitaire venu en Limousin au VIIe siècle, d'Ecosse. Lanterne des morts (XIIe s.).

SAINT-VIDAL. Com. du dép. de la Haute-Loire, arr. du Puy, cant. de Loudes ; 494 hab. Stat. du chem. de fer d'Orléans. Cascade de la Borne ; grottes, rochers pittoresques.

SAINT-VIDAL (Antoine de), baron de La Tour et de Senaret, né en 1540, mort à Saint-Agrève (Ardèche) le 25 janv. 1591. L'un des sept barons de la Tour de Gévaudan, chevalier de l'ordre, capitaine de 50 hommes, gouverneur des pays de Gévaudan et de Velay. Il fut mêlé à toutes les luttes contre les huguenots dont le Gévaudan, le Velay, le Vivarais, l'Auvergne, furent le théâtre. Il leur reprit Espaly, assiégea Ambert, Annonay, Saint-Agrève. Il servit sous Joyeuse et refusa de reconnaître le nouveau roi. Pendant les négociations, il prit part à un duel entre royalistes et ligueurs, et il y fut tué. Sa fille Claire épousa en 1582 Claude de Rochefort d'Ally, dont le troisième fils obtint par substitution les noms et titres des Saint-Vidal.

SAINT-VIGOR. Com. du dép. de l'Eure, arr. et cant. (S.) d'Evreux ; 146 hab.

SAINT-VIGOR-DES-MÉZERETS. Com. du dép. du Calvados, arr. de Vire, cant. de Condé-sur-Noireau ; 510 hab.

SAINT-VIGOR-DES-MONTS. Com. du dép. de la Manche, arr. de Saint-Lô, cant. de Tessy-sur-Vire ; 813 hab.

SAINT-VIGOR-D'YMONVILLE. Com. du dép. de la Seine-

EFERUS - Recherche & Classification numérique

Inférieure, arr. du Havre, cant. de Saint-Romain-de-Colbosc; 701 hab. Carrières de pierre de taille en exploitation dès le moyen âge. Eglise des XIIe et XVIe siècles.

SAINT-VIGOR-LE-GRAND. Com. du dép. du Calvados, arr. et cant. de Bayeux; 880 hab. Dans l'église, siège épiscopal en marbre du XIe siècle; entrée monumentale du XIIIe siècle; restes d'un important prieuré construit sur le tombeau de saint Vigor, évêque de Bayeux, sous Childebert.

BIBL. : FAUCON, *Essai historique sur le prieuré de Saint-Vigor-le-Grand;* Bayeux, 1861.

SAINT-VINCENS (FAURIS DE), archéologues français (V. FAURIS DE SAINT-VINCENS).

SAINT-VINCENT (Cap) (*Sâa Vincent*). Cap du Portugal, dans la prov. d'Algarve, au point où la côte, dirigée jusque-là du N. au S., tourne vers l'E. Lat. N., 37° 1′ 15″; long. O. de Paris, 11° 17′ 45″. C'est l'extrémité de l'Europe vers le S.-O., aussi les anciens lui avaient-ils donné le nom de *Promontorium Sacrum*, dont le nom se retrouve dans celui de la ville de Sagres. Il est redouté des marins, car les courants s'y croisent violemment. On y voit les ruines d'un couvent fortifié qui servit de résidence au grand maître de l'ordre du Christ. Plusieurs batailles navales se sont livrées près du cap : en 1693, Tourville y battit une flotte anglo-hollandaise; en 1797, l'amiral anglais Jervis y défit les Espagnols; en 1833, enfin, l'amiral anglais Napier y détruisit la flotte de dom Miguel.

BIBL. : Germond de LAVIGNE, *Une excursion au cap Saint-Vincent et au cap Sagres*, dans *Compt. rend. Soc. Géogr. de Paris*, 1886, n° 18, p. 559.

SAINT-VINCENT. Ile des Petites-Antilles; l'une des *Windward Islands* anglaises, ou *Iles du Vent;* complète l'arc formé par Grenade et les Grenadines. Longue de 25 kil., large de 17, elle a 381 kil. q. de superficie; elle comptait, en 1891, 41.054 hab. en grande majorité nègres. C'est une terre volcanique dont la dernière éruption est de 1812. Les montagnes sont couvertes d'arbres. Le point le plus élevé est le Morne à Garou (1580 m.), et le volcan de La Soufrière (1130 m.) qui possède un double cratère, dont l'un a 5 kil. de superficie et une profondeur de 150 m., et contient un lac, et dont l'autre, plus petit, a eu une éruption en 1812; il y a de nombreux ruisseaux; un tiers de la surface est cultivé; la crise de l'industrie sucrière n'a laissé subsister que trois ou quatre plantations de canne; on cultive aussi un peu de manioc, de muscade et de cacao. Les importations sont montées de 1.787.250 fr. en 1896 à 2.388.775 fr. en 1898; les exportations ont baissé de 1.684.800 fr. en 1896 à 1.116.650 fr. en 1898. Le mouvement de la navigation représente 274.132 tonnes. Les recettes s'élèvent à 27.914 l. st., les dépenses à 29.439 l. st. et la dette coloniale à 16.240 l. st. La capitale est *Kingston*. — Découverte par Colomb en 1498, elle fut colonisée par des négriers français, déclarée possession anglaise dès 1672, mais seulement cédée à l'Angleterre en 1763, reprise en 1779 et rendue en 1783.

SAINT-VINCENT. Com. du dép. des Basses-Alpes, arr. de Barcelonnette, cant. du Lauzet; 563 hab.

SAINT-VINCENT. Com. du dép. des Basses-Alpes, arr. de Sisteron, cant. de Noyers-sur-Jabron; 518 hab.

SAINT-VINCENT. Com. du dép. du Cantal, arr. de Mauriac, cant. de Salers; 556 hab.

SAINT-VINCENT. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. et cant. de Villefranche; 110 hab.

SAINT-VINCENT. Com. du dép. de l'Hérault, arr. de Saint-Pons; cant. d'Olargues; 740 hab.

SAINT-VINCENT. Com. du dép. de la Haute-Loire, arr. du Puy, cant. de Saint-Paulien; 1.307 hab. Stat. du chem. de fer de Lyon.

SAINT-VINCENT. Com. du dép. du Lot, arr. de Cahors, cant. de Luzech; 858 hab.

SAINT-VINCENT. Com. du dép. du Lot, arr. de Figeac, cant. de Saint-Céré; 505 hab.

SAINT-VINCENT. Com. du dép. du Morbihan, arr. de Vannes, cant. d'Allaire; 991 hab.

SAINT-VINCENT. Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. d'Issoire, cant. de Champeix; 414 hab.

SAINT-VINCENT. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. de Pau, cant. (E.) de Nay; 558 hab.

SAINT-VINCENT. Com. du dép. de Tarn-et-Garonne, arr. de Montauban, cant. de Caussade; 514 hab.

SAINT-VINCENT-CRAMESNIL. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. du Havre, cant. de Saint-Romain-de-Colbosc; 403 hab.

SAINT-VINCENT-DE-BARBEYRARGUES. Com. du dép. de l'Hérault, arr. de Montpellier, cant. des Matelles; 92 hab.

SAINT-VINCENT-DE-BARRÈS. Com. du dép. de l'Ardèche, arr. de Privas, cant. de Roquemaure; 802 hab.

SAINT-VINCENT-DE-BOISSET (*Sanctus Vincentius de Boisseto*). Com. du dép. de la Loire, arr. de Roanne, cant. de Perreux; 380 hab. Appartint aux d'Arcy et aux de Rébé.

SAINT-VINCENT-DE-CONNEZAC. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Ribérac, cant. de Neuvic; 733 hab. Stat. du chem. de fer d'Orléans.

SAINT-VINCENT-DE-COSSE. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Sarlat, cant. de Saint-Cyprien; 541 hab. Stat. du chem. de fer d'Orléans.

SAINT-VINCENT-DE-DURFORT. Com. du dép. de l'Ardèche, arr. et cant. de Privas; 587 hab.

SAINT-VINCENT-DE-LAMONTJOIE. Com. du dép. de Tarn-et-Garonne, arr. de Nérac, cant. de Francescas; 406 hab.

SAINT-VINCENT-DE-MERCUZÉ. Com. du dép. de l'Isère, arr. de Grenoble, cant. du Touvet; 651 hab.

SAINT-VINCENT-DE-PAUL. Com. du dép. de la Gironde, arr. de Bordeaux, cant. de Carbon-Blanc; 617 hab.

SAINT-VINCENT-DE-PAUL. Com. du dép. des Landes, arr. et cant. de Dax, sur la rive dr. de l'Adour; 1.729 hab. La commune se compose de trois centres (Saint-Vincent de Paul même, appelé autrefois Pouy; les établissements religieux de Saint-Vincent-de-Paul, à 2 kil. à l'O., et le village de Buglose, à 5 kil. N., avec des forges et hauts fournaux et une belle chapelle moderne de N.-D. de Buglose, sanctuaire vénéré avec une source miraculeuse, desservi par le chem. de fer à 2 kil. du village). — La commune possède la maison où est né, en 1576, saint Vincent de Paul; jusqu'au XIXe s. le hameau s'est appelé Ranquines. Les établissements religieux des lazaristes avec hôpital, orphelinat, collège et noviciat se sont formés autour.

SAINT-VINCENT-DE-PERTIGNAS. Com. du dép. de la Gironde, arr. de Libourne, cant. de Pujols; 573 hab. Châteaux des XVe et XVIe siècles.

BIBL. : L. DROUYN, *Etude historique et archéologique sur Saint-Vincent-de-Pertignas;* Caen, 1866, in-8.

SAINT-VINCENT-DE-REINS. Com. du dép. du Rhône, arr. de Villefranche, cant. d'Amplepuis; 1.996 hab. Moulinage de soie; tissage mécanique et filature de coton; fabrique de meubles.

SAINT-VINCENT-DES-BOIS. Com. du dép. de l'Eure, arr. d'Evreux, cant. de Vernon; 123 hab.

SAINT-VINCENT-DES-LANDES. Com. du dép. de la Loire-Inférieure, arr. de Châteaubriant, cant. de Derval; 2.082 hab. Stat. du chem. de fer de l'Ouest.

SAINT-VINCENT-DES-PRÉS. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Mâcon, cant. de Cluny; 321 hab.

SAINT-VINCENT-DES-PRÉS. Com. du dép. de la Sarthe, arr. et cant. de Mamers; 645 hab.

SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE. Ch.-l. de cant. du dép. des Landes, arr. de Dax; 1.554 hab. Stat. du chem. de fer du Midi.

EFERUS - Recherche & Classification numérique

SAINT-VINCENT-DU-BOULAY, Com. du dép. de l'Eure, arr. de Bernay, cant. de Thiberville ; 393 hab.

SAINT-VINCENT-DU-LOROUËR. Com. du dép. de la Sarthe, arr. de Saint-Calais, cant. du Grand-Lucé ; 603 hab.

SAINT-VINCENT-EN-BRESSE (*Sanctus Vincentius*). Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Louhans, cant. de Montret ; 904 hab. Moulins. Traces de voie antique Découverte, au hameau de Putigny, d'armes, de statuettes, de meules et d'objets divers de l'époque gallo-romaine. Motte féodale dans les bois. Eglise intéressante (fresques). La seigneurie, érigée en baronnie, puis en comté, a appartenu successivement aux Châtenay, aux Mercier et aux La Teyssonnière. LEX.

SAINT-VINCENT-JALMOUTIERS. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Ribérac, cant. de Saint-Aulaye ; 345 hab.

SAINT-VINCENT-LA-CHÂTRE. Com. du dép. des Deux-Sèvres, arr. et cant. de Melle ; 979 hab.

SAINT-VINCENT-LE-PALUEL. Com. du dép. de la Dordogne, arr. et cant. de Sarlat ; 312 hab.

SAINT-VINCENT-LÈS-BRAGNY. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Charolles, cant. de Palinges ; 817 hab.

SAINT-VINCENT-LESPINASSE. Com. du dép. de Tarn-et-Garonne, arr. et cant. de Moissac ; 318 hab.

SAINT-VINCENT-PUYMAUFRAIS. Com. du dép. de la Vendée, arr. de La Roche-sur-Yon, cant. de Chantonnay ; 989 hab.

SAINT-VINCENT-STERLANGE. Com. du dép. de la Vendée, arr. de La Roche-sur-Yon, cant. de Chantonnay ; 741 hab.

SAINT-VINCENT-SUR-GRAON. Com. du dép. de la Vendée, arr. des Sables-d'Olonne, cant. des Moûtiers-les-Mauxfaits ; 1.803 hab.

SAINT-VINCENT-SUR-JARD. Com. du dép. de la Vendée, arr. des Sables-d'Olonne, cant. de Talmont ; 494 hab. Monuments mégalithiques.

SAINT-VINCENT-SUR-L'ISLE. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Périgueux, cant. de Savignac-les-Eglises ; 287 hab.

SAINT-VINCENT (Le P. Grégoire de), géomètre flamand, né à Bruges le 8 sept. 1584, mort à Gand le 27 janv. 1667. Il entra à vingt ans dans la Société de Jésus et professa les mathématiques d'abord à Rome, puis à Prague, où tous ses manuscrits périrent lors du sac de la ville par les Suédois. Il était en dernier lieu bibliothécaire de la ville de Gand. L'un des géomètres les plus réputés de son temps, il avait reconnu, dès 1610, près d'un quart de siècle par conséquent avant Cavalieri, la symbolisation de la parabole avec la spirale. Il s'occupa aussi, de façon toute particulière, de la quadrature du cercle, et si la solution qu'il en proposa se trouva presque aussitôt réfutée par Descartes, le P. Mersenne, le P. Léotaud, du moins eut-il la satisfaction d'avoir fait, au cours de ses recherches, une ample moisson de découvertes aussi curieuses qu'importantes. A mentionner, entre autres, une multitude de propositions et de théorèmes nouveaux sur les propriétés du cercle et des sections coniques, sur celles de l'hyperbole, sur les moyens de carrer la parabole, etc. Il reste de lui : *Theses de cometis* (1619, in-4) ; *Theoremata mathematica scientiæ staticæ* (Louvain, 1624, in-4) ; *Opus geometricum quadraturæ circuli et sectionum coni* (Anvers, 1647, 2 vol. in-fol.). « vrai trésor », au dire de Montucla, qui renferme l'exposé de ses principaux travaux : *Opus geometricum ad mesolabum perrationum, proportionatitumque novas proprietates* (Gand, 1668, in-4, posth.). L. S.

BIBL. : MONTUCLA, *Histoire des mathématiques*, t. II, pp. 79-84. — QUETELET, *Notice sur le P. G. de Saint-Vincent*, dans les *Annales belges*, avr. 1821, p. 253.

SAINT-VINCENT (John JERVIS, comte de), marin anglais, né à Meaford (comté de Stafford) le 9 janv. 1735, mort le 14 mars 1823. Fils d'un homme d'affaires, il fut destiné à la carrière paternelle, mais il avait du goût pour la marine et il s'embarqua en 1749. Après avoir servi aux Indes, puis en Amérique sous Boscawen et Saunders, il rendit de grands services au Canada où il commanda le *Porc-épic* (1759). Il passa ensuite sous les ordres des amiraux les plus capables, de Rodney, entre autres. De 1769 à 1772, il commanda l'*Alarme*, puis il voyagea en France, en Russie, en Suède, en Danemark, en Hollande, mettant à profit ses loisirs pour étudier avec le plus grand soin les côtes de ces divers pays. En 1778, il fut attaché à la flotte de Keppel, et il prit son parti avec le plus grand zèle durant son procès. Durant une croisière sur les côtes de Bretagne en 1782, il s'empara du vaisseau français *le Pégase* (19 avr.). En 1784, il représenta Yarmouth à la Chambre des communes et vota avec les whigs. Promu contre-amiral en 1787, Jervis, réélu député par Wycombe (1790), puis nommé vice-amiral, fut chargé du commandement en chef d'une expédition aux Indes occidentales (1793). Il coopéra à la prise de La Martinique et de La Guadeloupe (1794). Amiral en 1795, il obtint le commandement en chef de la Méditerranée. Il s'établit sur les côtes de Corse, mais il dut se retirer devant les flottes franco-espagnoles, au grand effroi du public anglais. Jervis, posté au cap Saint-Vincent en 1797, résolut d'empêcher que la flotte de la Méditerranée fit sa jonction avec celle de Brest. Il réussit à mener à bien son dessein, surtout à cause de la faiblesse de la flotte espagnole, commandée par des officiers incapables, et montée par des équipages indisciplinés. Son succès, connu à Londres le 3 mars, fut accueilli par une explosion d'enthousiasme, tellement la crainte d'une invasion étrangère avait été forte. Jervis, solennellement remercié par les deux Chambres, reçut une pension annuelle de 3.000 livres sterling, le titre de lord Saint-Vincent et toutes sortes d'autres faveurs. Il reçut l'ordre de bloquer les Espagnols dans Cadix, mais il eut d'abord à réprimer la rébellion d'une partie de son équipage, ce qu'il fit avec une impitoyable sévérité. Il devint même si tyrannique que l'amirauté dut le blâmer. Surmené, il réclama lui-même son rappel en 1799. A peine guéri, il fut nommé commandant en chef de la flotte de la Manche, où certains symptômes de désordres s'étaient manifestés. Saint-Vincent se montra encore plus rude et plus autoritaire qu'auparavant. Il fut cordialement détesté, mais il réussit à imposer la plus exacte discipline. En 1801, il devint premier lord de l'amirauté dans le cabinet Addington, et, avec son implacable tempérament, il mit fin aux malversations qui se pratiquaient couramment dans les bureaux et les états-majors. Il se fit naturellement une légion d'ennemis. Pitt les appuya de sa parole et de son influence, et, après avoir renversé Addington, il essaya de ruiner Saint-Vincent. Mais Fox fit voter par les Communes une motion d'approbation complète pour l'administration du rude marin. Saint-Vincent, après la mort de Pitt, consentit à reprendre du service. Nommé amiral de la flotte (1806), il dirigea, d'Ouessant, toutes les opérations navales ; mais tombé malade, il fut relevé de son poste sur sa demande en 1807. Il ne reparut plus guère à la Chambre des lords et mourut après de longues souffrances. On lui a élevé, par souscription publique, un monument dans la cathédrale de Saint-Paul. Ses contemporains l'avaient admiré presque sans réserve ; la postérité a été moins enthousiaste, et les spécialistes ne reconnaissent plus à lord Saint-Vincent que des capacités médiocres. Ce dernier jugement peut sembler trop sévère, car Saint-Vincent a rendu à son pays des services inappréciables en maintenant la discipline à une des époques les plus critiques de l'histoire d'Angleterre. R. S.

BIBL. : PELHAM-BRENTON, *Life and Correspondence of the earl of Saint-Vincent ;* Londres, 1838, 2 vol. in-8. — J. Stephen TUCKER, *Memoirs of admiral earl of Saint-Vincent ;* Londres, 1844, 2 vol. in-8 (avec portraits). — *Naval anecdotes for the years during which the earl of Saint-Vincent presided at the board of Admiralty ;* Londres, 1805, in-8.

EFERUS - Recherche & Classification numérique

SAINT-VINCENT (Bory de), naturaliste français (V. Bory).

SAINT-VINNEMER. Com. du dép. de l'Yonne, arr. de Tonnerre, cant. de Cruzy; 506 hab. Carrières d'Angy (calcaire blanc employé pour la sculpture) et scieries de pierre.

SAINT-VIT. Com. du dép. du Doubs, arr. de Besançon, cant. de Boussières; 911 hab. Stat. du chem. de fer de Lyon.

SAINT-VITAL. Com. du dép. de la Savoie, arr. d'Albertville, cant. de Grésy-sur-Isère; 385 hab.

SAINT-VITE. Com. du dép. de Lot-et-Garonne, arr. de Villeneuve-sur-Lot, cant. de Tournon-d'Agenais; 1.013 hab.

SAINT-VITTE. Com. du dép. du Cher, arr. de Saint-Amand-Mont-Rond, cant. de Saulzais-le-Potier; 551 hab.

SAINT-VITTE. Com. du dép. de la Haute-Vienne, arr. de Saint-Yrieix, cant. de Saint-Germain-les-Belles; 1.037 hab.

SAINT-VIVIEN. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de La Rochelle, cant. de La Jarrie; 367 hab.

SAINT-VIVIEN. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Bergerac, cant. de Vélines; 350 hab.

SAINT-VIVIEN. Ch.-l. de cant. du dép. de la Gironde, arr. de Lesparre; 1.514 hab. Petit port communiquant par un chenal avec la Gironde qui est à 5 kil.

SAINT-VIVIEN. Com. du dép. de la Gironde, arr. de Blaye, cant. de Saint-Savin; 1.769 hab.

SAINT-VIVIEN. Com. du dép. de la Gironde, arr. de La Réole, cant. de Monségur; 582 hab.

SAINT-VLADIMIR (Ordre de). Cet ordre fut fondé le 3 oct. 1782 par l'impératrice Catherine II, le jour anniversaire de son couronnement, vingt ans auparavant, et en l'honneur de saint Vladimir, apôtre de la Russie. Son successeur Paul Ier ne le conféra pas; mais Alexandre Ier le remit en vigueur. A la fois civil et militaire, il comprend quatre classes, sans qu'il soit nécessaire de passer par les moindres; les généraux peuvent conférer la quatrième en temps de guerre. Ruban noir à une bande rouge au milieu. Devise : *Utilité, honneur, gloire.*

SAINT-VOIR. Com. du dép. de l'Allier, arr. de Moulins, cant. de Neuilly-le-Réal; 738 hab.

SAINT-VOUGAY. Com. du dép. du Finistère, arr. de Morlaix, cant. de Plouzévédé; 1.069 hab. A 2 kil. S.-S.-O., château de *Kerjean*, magnifique œuvre de la Renaissance, surnommé le « Versailles breton ». L'enceinte extérieure a 250 m. de long, 150 m. de large (mur de 6 m. d'épaisseur avec mâchicoulis, canonnières, deux portes à pont-levis). Le château, grandiose, couvre 1 hect. et demi; son entrée rappelle les arcs de triomphe des cimetières de Bretagne; la chapelle est couronnée par un joli campanile en encorbellement; dans la cour, on remarque un puits surmonté d'un dôme à lanterne que portent trois colonnes corinthiennes; sous le château, casemates disposées pour une garnison de 500 hommes. Le manoir a été bâti de 1560 à 1590 par Louis le Barbier, qui avait hérité une grosse fortune de son oncle, Hamon le Barbier, chanoine de Nantes et de Léon. Au XVIIe et au XVIIIe siècle, les seigneurs de Kerjean se firent redouter de tout le pays; la dernière châtelaine, Suzanne de Coatanscours, d'un orgueil extraordinaire, avait mis le château en plein état de défense; en 1794, elle fut amenée à Paris et condamnée à mort par le tribunal révolutionnaire. — Le nom du village vient de l'ermite Vouga qui, d'après la légende, passa la Manche à cheval sur un rocher flottant.

SAINT-VRAIN. Com. du dép. de la Marne, arr. de Vitry-le-François, cant. de Thiéblemont-Farémont; 234 hab.

SAINT-VRAIN. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Corbeil, cant. d'Arpajon; 826 hab.

SAINT-VRAN. Com. du dép. des Côtes-du-Nord, arr. de Loudéac, cant. de Merdrignac; 1.455 hab.

SAINT-VULBAS. Com. du dép. de l'Ain, arr. de Belley, cant. de Lagnieu; 483 hab. Au moyen âge, prieuré dépendant de l'abbaye de Saint-Claude, avec les reliques de saint Villebaud.

SAINT-WAAST. Com. du dép. du Nord, arr. d'Avesnes, cant. de Bavay; 838 hab.

SAINT-WANDRILLE-Rançon. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. d'Yvetot, cant. de Caudebec-en-Caux; 715 hab. Stat. du chem. de fer de l'Ouest. Tissage mécanique. Eglise de Saint-Saturnin (XIe et XIIIe siècles). Ruines de la fameuse abbaye bénédictine fondée par saint Wandrégisile, disciple de saint Colomban, en 645 : sous les Mérovingiens et du temps de Charlemagne, elle était très puissante et possédait Caudebec; détruit en 1250 par un incendie, le monastère fut reconstruit avec magnificence pendant les XIVe, XVe et XVIe siècles. Dans le cloître, gracieux lavabo de la Renaissance, à l'entrée du magnifique réfectoire. Les protestants ravagèrent l'abbaye. — Sur le bord de la Seine, hameau de Caudebecquet avec la grotte de saint Milon, ermite du XIe siècle.

Bibl. : H. Langlois, *Essai historique sur l'abbaye de Fontenelle-Saint-Wandrille*, 1827.

SAINT-WITZ. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Pontoise, cant. de Luzarches; 100 hab.

SAINT-XANDRE. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. et cant. (O.) de La Rochelle; 1.132 hab.

SAINT-YAGUEN. Com. du dép. des Landes, arr. de Saint-Sever, cant. (O.) de Tartas; 888 hab. Exploitation de pierres de taille; fabr. d'essence de térébenthine.

SAINT-YAN. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Charolles, cant. de Paray-le-Monial; 1.012 hab. Stat. du chem. de fer de Lyon.

SAINT-YBARD. Com. du dép. de la Corrèze, arr. de Tulle, cant. d'Uzerche; 1.571 hab.

SAINT-YBARS. Com. du dép. de l'Ariège, arr. de Pamiers, cant. du Fossat; 1.774 hab.

SAINT-YLIE. Com. du dép. du Jura, arr. et cant. de Dole; 1.108 hab. Asile départemental d'aliénés. Carrières de pierre.

SAINT-YON (Congrégation de) (V. Ecoles chrétiennes [Frères des]).

SAINT-YON. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Rambouillet, cant (N.) de Dourdan, sur la Renarde (affl de l'Orge); 219 hab. Carrière de pierre. Porte, reste d'une enceinte romaine ou d'un château de moyen âge. Points de vues superbes sur la vallée de l'Orge.

SAINT-YON. Famille célèbre de bouchers de Paris, des XIVe et XVe siècles. Les Saint-Yon se disaient d'origine noble. Ils se font déjà remarquer au XIVe siècle, mais c'est au XVe qu'ils jouent le rôle le plus important, surtout de 1408 à 1413, pendant les sanglantes querelles des Armagnacs et des Bourguignons. Parmi les bouchers de la Grande boucherie de Paris (V. t. VII, 547) les Saint-Yon étaient les plus riches et les plus puissants. Lors de la révolution cabochienne (1413) ils furent les principaux chefs de ces bouchers qui, avec les Le Goix et l'écorcheur *Caboche* (V. ce nom, t. VIII p. 641) soutenaient le duc de Bourgogne et terrorisaient la capitale. Chassés par les Armagnacs en 1413, ils reprirent leur influence après la rentrée des Bourguignons dans Paris (28 mai 1418) et durent encore s'enfuir en 1436, après le recouvrement de cette ville par le connétable de Richemont. Garnier de Saint-Yon fut échevin de Paris en 1413, de nouveau en 1419, puis élu sur le fait des aides pendant la domination anglaise. Son frère Jean était, en 1413, premier valet de chambre et « garde des coffres » du dauphin Louis, fils de Charles VI, puis il devint trésorier et « général gouverneur des finances du royaume de France » pour le roi d'Angleterre (1423). Après la réduction de Paris, il fut conseiller de Henri VI et « maitre en sa chambre des comptes » à Rouen, fonctions qu'il exerçait encore quand cette ville retomba au pouvoir des Français (1449).

Bibl. : Le Religieux de Saint-Denis, éd. Bellaguet

EFERUS - Recherche & Classification numérique

— Juvénal des Ursins, éd. du *Panthéon littér.* — A. Longnon, *Paris pendant la domination anglaise.* — Le Bourgeois de Paris, éd. Tuetey, p. 40, n. 1; p. 41, n. 2; p. 319, n. 2. — Monstrelet, éd. Douët d'Arcq, t. III, 48. — Le Fèvre de Saint-Remy, éd. F. Morand, t. I, 270. — *Journal* de Nic. de Baye, éd. A. Tuetey, t. II, 128. — Douët d'Arcq, *Choix de pièces inéd. du règne de Charles VI*, t. I, 267. — A. Coville, *les Cabochiens et l'ordonnance de 1413*, pp. 103, 108, 406. — *Pièces originales*, vol. 2781, nos 1-48; vol. 2782, nos 15 et suiv.; vol. 2783, nos 537 et suiv. (à la Bibliothèque nationale).

SAINT-YORRE. Com. du dép. de l'Allier, arr. de Lapalisse, cant. de Vichy; 734 hab. Stat. du chem. de fer de Lyon. Eaux minérales bicarbonatées sodiques connues de tout temps. Ces eaux sont hypothermales (de 12°,5 à 16°) et appartiennent au même régime que celles de Vichy dont elles ne sont distantes que de 8 kil. Titre hydrocalimétrique moyen, 5°,80. Elles ne sont pas consommées sur place; elles sont expédiées par millions de bouteilles, chaque année, en France et à l'étranger, où elles sont connues sous le nom d'*eaux minérales naturelles du bassin de Vichy*. Une verrerie fabriquant uniquement la bouteille verre noir, type Vichy, existe depuis peu à Saint-Yorre et occupe déjà un assez grand nombre d'ouvriers. A. Mallat.

SAINT-YRIEIX. Com. du dép. de la Charente, arr. et cant. (2e) d'Angoulême; 1.471 hab.

SAINT-YRIEIX-LA-MONTAGNE. Com. du dép. de la Creuse, arr. d'Aubusson, cant. de Felletin; 1.177 hab.

SAINT-YRIEIX-LA-PERCHE. Ch.-l. d'arr. du dép. de la Haute-Vienne, sur la Loue (affl. de l'Isle) et le chem. de fer de Limoges à Brive. Tête d'une ligne à voie étroite conduisant à Périgueux (1891); 8.467 hab. — Industrie des forges et de la tannerie depuis la fin du moyen âge; tissage, exploitation de carrières de kaolin. La découverte de ces carrières en 1768 eut pour conséquence la fondation d'une manufacture de porcelaine en 1775, sur l'emplacement d'une fabrique de faïence établie quelques années plus tôt. On conserve au musée céramique de Limoges plusieurs spécimens de la première porcelaine de Saint-Yrieix. A noter que les relations commerciales des Arédiens ont toujours été tournées vers Périgueux plutôt que vers Limoges. — Ancienne église collégiale appelée Le Moûtier (mon. hist.), dans le style ogival naissant (1181-83), avec additions plus modernes. Tour de défense du XIIe siècle appelée le Plot. Avant la Révolution, Saint-Yrieix comptait cinq églises paroissiales et plusieurs petites chapelles, dont il ne reste guère que des ruines. Les récollets s'y établirent en 1618, les clairettes en 1630, les pénitents bleus en 1663. Hôpital fondé au XIIIe siècle par la réunion de trois petits hôpitaux préexistants. Laïcisé vers 1567, il subsiste encore. Collège communal institué en 1860.

Appelée d'abord *Attanum*, la ville s'est développée autour d'une abbaye fondée vers 564 par saint Yrieix (*Aredius*), dont elle a pris le nom. Cette abbaye, qui relevait de Saint-Martin de Tours, fut transformée en chapitre de chanoines vers 1090. En 1221, son doyen fut autorisé à porter la crosse. Jusqu'au commencement du XIVe siècle, les habitants demeurèrent sous la sujétion directe des abbés, contestée pourtant par les vicomtes de Limoges, suzerains de la châtellenie de Saint-Yrieix, qui comptait six paroisses. La ville était murée. En 1307, la justice du roi y prit pied à la faveur d'un pariage conclu avec l'abbé. C'est le principal événement de l'histoire interne de Saint-Yrieix au moyen âge. En 1563, fatigués de l'autorité de leur seigneur ecclésiastique, les Arédiens obtinrent du roi l'autorisation de se constituer en commune autonome. Leurs consuls (ou échevins) ne possédèrent toutefois que des attributions administratives.

La Réforme s'introduisit à Saint-Yrieix avec la complicité des chanoines du lieu qui, en 1561, y célébrèrent la cène « à la mode de Genève ». L'église qu'ils fondèrent ne fut cependant jamais ni nombreuse ni vivante. Elle disparut dans la tourmente de 1628.

En 1594-95, Saint-Yrieix fut chef-lieu d'une élection de finances démembrée de celle de Limoges. En 1750, il devint le siège d'une sénéchaussée royale après la suppression de la cour d'appeaux de *Ségur* (V. ce mot). En 1790, il fut désigné pour chef-lieu de district.

Saint-Yrieix a vu naître Yrieix de Magonthier de Laubanie, connu par la défense de Landau († 1706); Achille Leymarie, historien et publiciste († 1864); de Loménie, membre de l'Académie française († 1878), et Edmond Gondinet, auteur dramatique († 1888). Alf. Leroux.

Bibl.: Pierre et Pardoux de Jarrige, *Journal historique*, 1560-91, publ. par M. de Montégut, 1867. — Raoul Mousnyer, *Hist. gén. de saint Martin de Tours* (vers 1666), ch. xx et xxi. — Alfred Leroux, *Chronologie de l'histoire de Saint-Yrieix*, dans *Bull. Soc. arch. du Limousin*, XL, pp. 562-643. — Du même, *Invent. des arch. hospit. de Saint-Yrieix*, 1887, et *Invent. des arch. de la sénéchaussée de Saint-Yrieix*, 1899. — Fray-Fournier, *Découverte du kaolin près de Saint-Yrieix*, dans *Bull. Soc. arch. du Limousin*, XL, 206. — *Bull. de la Soc. arch. du Limousin*, t. I, III, VI, XXIII, XXXVI, XXXVII et suiv.

SAINT-YRIEIX-LE-DÉJALAT. Com. du dép. de la Corrèze, arr. de Tulle, cant. d'Egletons; 1.359 hab.

SAINT-YRIEIX-LES-BOIS. Com. du dép. de la Creuse, arr. de Guéret, cant. d'Ahun; 906 hab.

SAINT-YRIEIX-SOUS-AIXE. Com. du dép. de la Haute-Vienne, arr. de Limoges, cant. d'Aixe-sur-Vienne; 593 hab.

SAINT-YTHAIRE. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Mâcon, cant. de Saint-Gengoux-le-National; 451 hab.

SAINT-YVES (Angleterre) (V. Saint-Ives).

SAINT-YVOINE. Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. et cant. d'Issoire, sur un plateau de 500 m. de haut, dominant de 150 m. la rive g. de l'Allier; 509 hab. Belles gorges de l'Allier, creusées dans le porphyre. Ruines du château de Pierre-Ancize, taillé dans le roc.

SAINT-YZAN-DE-SOUDIAC. Com. du dép. de la Gironde, arr. de Blaye, cant. de Saint-Savin; 1.769 hab.

SAINT-YZANS. Com. du dép. de la Gironde, arr. et cant. de Lesparre; 721 hab.

SAINT-ZACHARIE. Com. du dép. du Var, arr. de Brignoles, cant. de Saint-Maximin; 1.650 hab. Fabr. de produits céramiques; moulins à huile; ateliers de serrurerie mécanique.

SAINVILLE. Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. de Chartres, cant. d'Auneau; 674 hab.

SAÏRAM-NOR. Lac du S.-O. de la Dzoungarie (Chine), à 50 kil. de la frontière russe du Sémiriétchensk. Le lac s'étend pittoresquement entre des hauteurs boisées à 200 m. du col de Talki, à la base d'une colline qui suivait l'ancienne route impériale, abandonnée de nos jours, de Pékin à Kouldja. Sa superficie est de 750 kilomètres carrés, son pourtour de 100 kil., son altitude de 1800 m. Il est nommé le lac de la Fraîcheur, ou le lac de la Tranquillité par les Chinois; il doit être très profond, et découle souterrainement par les sources qui arrosent le pays de Kouldja. Dans le voisinage (monts Kouioukty), gisement de graphite.

SAIRE (La). Fleuve de France (V. Manche, t. XXII, p. 1111).

SAIRE. Com. du dép. de la Vienne, arr. de Loudun, cant. de Monts; 394 hab.

SAIRES-LA-VERRERIE. Com. du dép. de l'Orne, arr de Domfront, cant. de Messei; 517 hab.

SAÏSAN (Lac) (V. Dzaïzan).

SAISIE. I. Ancien droit. — L'histoire de la saisie dans l'ancien droit, c.-à-d. l'histoire de l'acte par lequel on dépouillait un propriétaire de la possession de ses biens pour l'obliger à payer son dû, suit celle de l'engagement lui-même (V. Gage). Après avoir donné en gage sa personne, puis son patrimoine mobilier, le débiteur vit l'engagement s'étendre au patrimoine immobilier. La saisie de tous les biens passa désormais avant la saisie du corps qui diminua d'importance. La procédure devint plus stric-

EFERUS - Recherche & Classification numérique

tement réglementée : le créancier fut obligé, dans tous les cas, de s'adresser à la justice ; en même temps elle s'affina. La saisie se ramifia en saisies nouvelles plus spéciales et plus délicates qui marquent chacune la naissance d'un nouveau pouvoir du créancier. La *saisie-exécution*, la *saisie-annotation*, la *saisie foraine*, la *saisie-gagerie*, la *saisie-arrêt*, la *saisie-revendication* concoururent, avec la *saisie réelle*, à faire obtenir son dû au créancier. Même d'anciens actes de droit, qui n'avaient à l'origine aucun rapport avec la saisie, se transformèrent eux-mêmes en saisies : ce fut le cas de l'importante *saisie féodale*. Nous en parlerons dans un appendice après avoir retracé la marche des autres saisies et vu comment se fit l'évolution de l'objet de celles-ci, comment le commerce s'y prit pour étendre la saisie jusqu'à la revendication, sans laisser admettre pourtant le principe de la revendication du meuble, comment les formalités de la saisie furent de plus en plus réglementées, et le pouvoir du saisissant limité par l'autorisation de la justice.

Nous essayerons de donner à toutes ces questions une réponse au fur et à mesure qu'elles se présenteront dans le cours de notre exposé qui examine successivement la saisie à l'époque franke, à l'époque féodale, et à l'époque royale, et conclut, comme nous l'avons dit, par un rapide exposé de l'extension du concept de saisie à la reprise du fief par le seigneur.

Epoque franke. — On peut retrouver dans les documents de l'époque germanique les traces d'une première exécution dirigée uniquement contre la personne. Le débiteur qui refusait de s'exécuter était mis hors la loi, tué ou exilé. Les biens du proscrit étaient confisqués et pouvaient être distribués par le chef aux créanciers. A l'époque des *leges*, ce n'est plus toutefois le droit général. L'exécution sur la personne tend à passer au second plan et à laisser au premier l'exécution sur les biens personnels du débiteur. Dans la saisie judiciaire (*Lex salica*, L. 2), comme dans la saisie extra-judiciaire (*Lex salica*, L. 1), le créancier ne s'empare que de biens personnels, les biens-fonds sont insaisissables ainsi que certains meubles que leur importance tend à faire ranger parmi les biens familiaux (V. Propres). C'est ainsi que chez les Lombards, la saisie des bœufs est interdite d'une façon absolue ; celle des autres animaux de trait chez le même peuple et celle de tous les animaux de trait, chez les Burgondes, n'est permise qu'avec une ordonnance royale. Chez les Alemans et les Bavarois, les mêmes exigences sont imposées en cas de saisie de troupeaux de chevaux ou de porcs. Quant aux immeubles, ils ne pouvaient être saisis directement. On en voit la preuve dans la rigoureuse exécution sur la personne du débiteur insolvable, exécution qui s'atténue toujours quand le patrimoine immobilier peut s'engager : le débiteur est exposé quatre fois au *mallus* avant d'être tué ou mis hors la loi, après une procédure compliquée qui rappelle, dans certains points, celle de la saisie immobilière qui aura lieu plus tard. On arriva même, dans un cas particulier, celui de contumace, à une sorte d'exécution des immeubles. Lorsque le défendeur était contumace après les proclamations d'usage, ses biens étaient séquestrés par le comte. Si après un an, le contumace persistait à ne point se présenter, son patrimoine entier, meubles et immeubles, était acquis au fisc. Celui-ci payait sur ces biens les créanciers du défaillant qui justifiaient de leur créance. Nous ne croyons pas avec Esmein (*Etudes sur les cont.*, pp. 157 et suiv.) que ce procédé ait été employé dans la procédure contradictoire. En tous cas, il faut repousser l'opinion de Darbois de Jubainville qui voyait une saisie immobilière dans la procédure suivie contre l'*homo migrans*, c'est à une simple procédure d'expulsion que nous avons affaire dans ce dernier cas. Cette saisie mobilière était-elle faite à l'origine par le créancier directement sans autorisation de justice ? En un mot, était-elle une saisie privée ? C'est l'opinion générale exposée en France par Glasson, Esmein, Declareuil, Collinet ; en Allemagne, elle a été contredite par Sohm qui voit dans la saisie de la loi salique, saisie exigeant l'intervention de justice, le type originaire de la saisie germanique. Cette saisie avait lieu comme exécution d'un contrat formé suivant les moyens employés communément à cette époque : la remise solennelle d'un objet, la *res prestita*, ou l'engagement solennel, la *fides facta*. Peut-être y avait-il à l'origine une façon plus solennelle d'engager directement la personne.

A la suite d'engagements ainsi conclus, il y avait lieu, disons-nous, à exécution et à saisie quand le débiteur ne payait pas. La loi salique nous retrace la procédure dans son ch. L (1-2). Le débiteur qui ne payait pas soixante nuits après le contrat était sommé de payer par le créancier acccompagné de trois témoins ou arbitres qui devaient déterminer la valeur des choses à donner en acquit. Si le débiteur persistait à ne pas payer, on le sommait de se présenter devant le mall. Là, le centenier donnait le droit de saisir au créancier qui l'en sommait : cette saisie était signifiée au débiteur, et trois nouvelles sommations étaient faites à ce débiteur qui ne pouvait plus disposer du gage. Enfin, avait lieu l'exécution, faite, tantôt par le créancier, tantôt par le comte qui mettait en possession définitive des biens saisis le créancier jusqu'à concurrence du montant de la dette qui lui était due.

On retrouve une procédure semblable dans les autres *Leges* des Ripuaires, des Burgondes, des Bavarois, des Frisons, des Lombards, des Anglo-Saxons. Quant aux documents du droit celtique que nous possédons, ils nous montrent un état social plus avancé, car ils nous parlent d'une saisie immobilière, saisie que les premiers coutumiers de l'époque féodale ne connaissent pas encore.

Epoque féodale. — Il semble que pendant les siècles obscurs qui s'étendent de la chute des Carolingiens au XIIe siècle, un travail mystérieux se soit fait en faveur de la coutume qui réapparaît aux XIIe et XIIIe siècles avec une physionomie plus accentuée que jamais et des caractères plus profondément marqués qu'à l'époque précédente. C'est ainsi que l'impossibilité ancienne de saisir les héritages est particulièrement rappelée dans les coutumes du Nord et de l'Est, et elle s'est même conservée dans toute sa plénitude dans quelques pays comme à Metz dans l'ordonnance des maiours. Toutefois, dès les XIIe et XIIIe siècles, ce droit tend à disparaître, l'on avait admis dans certains cas la possibilité pour le chef de famille de vendre l'héritage, on étendit ces cas, on lui permit même d'engager volontairement son héritage. Dès lors, l'objectif des créanciers fut tout tracé : forcer cette volonté à ce consentement. Ils y arrivèrent en faisant souscrire des clauses d'engagement ou *obligation*. Des clauses devinrent de style et l'on prit, par sous-entendu, dans toute obligation (V. Privilèges et Hypothèques) un engagement général de tous les biens (Sur toute cette évolution, V. Esmein, *Etudes*, pp. 168 et suiv.).

Les biens meubles et immeubles constituèrent le gage des créanciers. Il ne resta de l'ancienne impossibilité de saisir des meubles que la règle qu'en principe la saisie des immeubles et des biens familiaux n'a lieu qu'après celle des meubles. Cela nous est rappelé dans tous les coutumiers, en particulier dans l'art. 19 de l'ordonnance de 1319. On défend de saisir sur les nobles du Quercy : *Boves, et equi eorumdem, ad aratrum, vel ad quamcumque agriculturam terrarum, seu etiam vinearum parati, nec etiam arma, seu hernesia, aut vestes proprie corporum eorumdem, seu uxorum vel familiæ, nec ea quæ usui cotidiano eis necessaria esse noscuntur... dum tamen in aliis bonis ipsorum de facili fieri possint executiones predicti* (Isambert, III, 227). Dans les pays du Nord, on prohibait même toute saisie des lits, couvertures et vêtements du débiteur d'une façon absolue (Beaumanoir, § 1600). Les Etats généraux de 1483 firent aussi des remontrances pour que « toutes bestes ordonnées et députées pour le labour et cultivement de la

EFERUS - Recherche & Classification numérique

terre dont vivent et viennent des aliments de tous les trois estats, ensemble les instrumens et outils nécessaires audit labouraige ne se puissent doresnavant obliger, engaiger, ne prendre par exécutions quelconques, soit par des deniers du roy, des seigneurs directs ou utiles des marchands ou autres quelconques supposés, que lesdits laboureurs le voudroient ou consentiroient ». On voit déjà s'introduire la nouvelle tendance de considérer ces biens comme insaisissables, non plus dans l'intérêt des familles, mais dans l'intérêt de l'Etat.

A cette époque se pose aussi la question de savoir si la saisie privée existait d'une façon générale. C'est l'opinion commune (V. Collinet, *la Saisie privée*); toutefois, cette saisie se présente toujours dans les documents que nous possédons comme ayant un caractère exceptionnel, et étant accordée à titre de privilège dans certains cas, particulièrement sur des débiteurs forains, *saisie foraine*, et dans certaines coutumes : contre la caution. Dans les autres cas, l'on est obligé de s'adresser d'abord à la justice. On pourrait peut-être voir dans l'extension des rapports commerciaux incompatibles avec les lenteurs de l'ancienne procédure, un motif d'extension du mode de saisie privée, qui ne serait peut-être pas, dans les cas d'application que nous connaissons, aussi primitif qu'on le croit communément. Cela concorderait avec une évolution semblable que l'on remarque dans le titre en vertu duquel peut être faite la saisie. Généralement, l'on exige un titre exécutoire provenant de lettres obligatoires revêtues d'un sceau authentique ou de sentences des juges. Or, dans certaines circonstances, la saisie des débiteurs forains, la saisie des meubles du locataire et fermier, qui sont d'introduction récente, on permet l'exécution sans titre obligatoire. Pour les autres cas, il fallait un acte authentique, c.-à-d. un acte revêtu d'un sceau authentique ou une sentence des juges. L'acte revêtu du sceau d'une personne privée n'était pas par lui-même exécutoire et ne le devenait qu'autant que le débiteur avait reconnu son sceau. Cette nécessité de l'acte authentique pour l'exécution est bien mise en lumière dans les lettres royaux adressés par Charles V, le 6 mars 1380, au gouverneur de Dauphiné. Le gouverneur ne devra requérir aux réquisitions qu'on lui fait pour l'exécution *nisi primitus vobis facta fide de litteris originalibus obligatoriis, vigore quarum executionem petunt fieri, aut saltim de earum vidimus sub sigillo authentico casu quo propter viarum discrimina aut alia pericula non possent dicte originales litteræ transportari et vobis exhiberi* (Isambert, V, p. 526). Cette force obligatoire du sceau vient de ce que, dans chaque cas d'apposition de sceau, il y avait de la part du débiteur une reconnaissance en justice, une *confessio in jure*, et que la *confessio in jure* donnait l'exécution parée, c.-à-d. un droit d'exécution extrajudiciaire. Ce pouvoir d'exécution avait été, à l'origine, personnel; par la suite, l'on permit aux héritiers du poursuivant de continuer l'exécution commencée, d'où la maxime : *le mort exécute le vif*, mais, par contre, on ne permettait pas au créancier vivant d'exécuter sans autorisation de justice les héritiers de son débiteur mort, d'où la règle : *le vif n'exécute pas le mort* (Sur ce point V. Kohler, *Zeitschrift der S. st.*, 1887). Quant aux formalités employées à l'occasion de la saisie pour laquelle il fallait, avons-nous dit en général, un titre exécutoire, elles étaient différentes suivant que la saisie frappait des meubles ou immeubles.

A. Dans le cas de *saisies mobilières*, l'on s'adresse à des sergents ou huissiers. Les sergents se rendent sur les lieux et font commandement au débiteur de payer, puis le créancier va chez le débiteur et choisit un nombre de meubles suffisants pour sa dette; il ne doit pas prendre des choses nécessaires au débiteur, ni celui-ci l'obliger à prendre des choses encombrantes (Beaumanoir, § 1593). Le débiteur doit montrer tous ses biens, sinon « les clés le roi doivent être fetes », et le sergent doit briser ce que l'on tient fermé, prendre tout ce qu'il trouve, même le corps du débiteur. Le débiteur pouvait faire opposition à cette saisie, mais pour empêcher les oppositions vaines, l'on exigea par la suite qu'il garnît la main de justice de biens mobiliers suffisants; plus tard, avec l'ordonnance de 1539, on l'obligera même à payer au créancier saisissant; et ce sera le créancier qui donnera caution de rendre si l'opposition est jugée valable (V. Kohler, *loc. cit.*, pp. 120 et suiv.). Souvent pour conserver les biens se trouvant dans la maison, l'on établissait des gardes auxquels le débiteur devait donner le pain, le potage et le lit. Ces gardes devaient être de bonne renommée.

Ensuite avait lieu la vente des biens et le désintéressement des créanciers. Un point qu'il est très important de remarquer, c'est que cette vente avait lieu *sans décret :* « l'on n'a pas acoustume, ne ou ne le doit faire, dit Jean Desmares, de mettre décret à chose mouvable quant l'on la veut et pour ce qui vendroyt un moulin sus yaue que l'on a acoustume ou que l'on puet movoir de lieu en autre, non n'y devroit pas mettre decret » (§ 391). Si les meubles n'étaient pas suffisants, le débiteur était contraint par corps. C'est ce que nous disent les anciennes coutumes d'Anjou et du Maine : « et si justice ne povait autrement riens trouver de quoy faire satisfaction, l'on doit prendre le corps du débiteur si partie le requiert et ad ce soit obligé le corps et tenir en prison au pain et à l'eau aux dépens de la partie jusques à tant que satisfaction soit faite et y deust mourir; car il se doit regarder comme il prend autry si doit chascun » (Ed. Beautemps-Beaupré, II, p. 338). Aussi pour échapper à la contrainte par corps, le débiteur use fréquemment de la cession de biens. Cette contrainte par corps, qui était un moyen subsidiaire, devint de plus en plus rarement employée quand l'usage se fut introduit de l'engagement général des immeubles. Dès lors, le créancier eut à saisir les immeubles comme les meubles, et la saisie se compliqua d'un certain nombre de formalités destinées à faire disparaître de l'immeuble certains droits réels que la famille ou certains créanciers par *obligacion par espécial* (V. Privilèges et Hypothèques) auraient pu avoir sur ces biens.

B. La *saisie immobilière* débutait comme la mobilière. L'huissier ou le sergent faisait commandement au débiteur de payer, puis mettait les immeubles sous la main du roi et des hauts justiciers. Il spécifiait les immeubles par tenans et aboutissans. On mettait dans certains lieux un insigne sur l'immeuble saisi : à Paris, c'était un panonceau aux armes du roi que l'on plantait devant la maison saisie. On établissait ensuite sur les biens des commissaires comme pour les meubles, mais ici, ils n'avaient guère de raison d'être, on les chargeait de bailler les choses criées au plus offrant et dernier enchérisseur. Ensuite avaient lieu les *quatre criées* de quinzaine en quinzaine, ou de quarantaine en quarantaine. Originairement, on laissait passer un an et un jour pour éteindre les droits dus que d'autres personnes auraient pu avoir sur l'immeuble. Puis avaient lieu la vente et l'adjudication. Plus tard, on laissa passer l'an et jour à dater de l'adjudication (*Justice et Plet*, XVI, II, § 1). Dans toute cette période, la saisie quoique ramifiée présente encore une certaine simplicité; elle se compliquera de beaucoup à partir du XVIe siècle, avec la période royale proprement dite.

Epoque royale. — L'invasion du droit romain et la poussée du droit commercial amenèrent à l'époque royale un complet développement de la saisie mobilière et immobilière. — La *saisie mobilière* est distinguée en *saisie-exécution, saisie-gagerie, saisie-brandon, saisie-arrêt, saisie-annotation, saisie-revendication*. Quant à la *saisie immobilière* ou réelle, elle est étroitement réglementée par des ordonnances royales. Toutes ces saisies sont des développements des anciennes saisies et des anciens principes; nous les distinguerons d'une saisie qui provient d'une origine différente : la *saisie féodale*. Examinons d'abord les anciennes saisies mobilières.

EFERUS - Recherche & Classification numérique

A. *a. Saisies mobilières.* Le type normal de la saisie mobilière est la *saisie-exécution.* On nomme ainsi, dit Denizart, un exploit par lequel des meubles et effets mobiliers appartenant à un débiteur et trouvés en sa possession sont saisis à la requête de son créancier, pour être ensuite vendus et le prix lui en être délivré dans le temps et avec les formalités prescrites. Cette saisie fut règlementée par l'ordonnance de 1529 (Isambert, XII, p. 344) qui décida que la présence du débiteur à la saisie ne serait plus nécessaire, car il arrivait que le débiteur se cachait pour retarder l'exécution. Puis vinrent l'ordonnance de 1539 (Isambert, XII, p. 615) et surtout l'ordonnance de 1667 (Isambert, XVIII, p. 169) dont le titre XXXIII tout entier est consacré aux saisies mobilières. Les parties devaient être domiciliées et ne pouvaient procéder à la saisie que pour une dette certaine et liquide. L'ordonnance réglementait les formalités d'entrée dans la maison, la confection de l'inventaire des meubles saisis et l'établissement du gardien. Elle n'exigeait point les trois ou quatre criées, ce qui était inutile pour des meubles puisqu'ils ne sont point objet de purge. La vente avait lieu au prochain marché public, huit jours au moins après l'exécution. Ce n'est que pour les objets précieux que l'on exigeait trois expositions (art. 13). Enfin les choses étaient adjugées au plus offrant et dernier enchérisseur, et le prix donné au saisissant ou distribue par parties dans le cas d'opposition. Une modification fut apportée par l'édit de sept. 1674, qui se basait sur le peu d'honnêteté des séquestres pour se donner l'établissement de *bureaux publics* pour le dépôt des meubles saisis et déplacés faute de gardiens (Isambert, XIX, p. 146). Enfin un édit de mars 1704 décida la création d'un *commissaire aux saisies mobilières* dans chaque juridiction.

b. A côté de cette saisie-exécution qui est une exécution de la personne envisagée dans ses meubles, se place une seconde saisie, la *saisie-gagerie*, qui semble au début se confondre en quelque sorte avec la première, mais qui prit une existence distincte sous l'influence du droit des villes. Par cette saisie, le propriétaire maintient les meubles de son locataire dans la maison louée, ces meubles sont son gage, ils remplacent la récolte du champ (V. Rente). Ils ne peuvent être enlevés. La saisie-gagerie diffère donc de la saisie-exécution en ce qu'elle ne dépouille pas le propriétaire des meubles saisis et gagés, et en ce que le saisissant ne peut ni les faire enlever, ni les mettre en la garde d'un étranger, ni les faire vendre sans l'avoir ainsi fait ordonner avec le propriétaire (Paris, art. 86). Ce droit de saisir-gager appartient sans titre authentique : 1° au seigneur censier pour trois ans d'arrérages (Paris, 86); 2° au propriétaire d'une maison donnée à loyer même sur les biens des sous-locataires (Paris, 161 et 162); 3° au créancier d'une rente foncière sur une maison; 4° au loueur de chambres garnies. Cette saisie se fait comme la saisie-exécution avec cette différence que la vente des effets ne peut avoir lieu que lorsque la saisie est déclarée valable et la vente ordonnée par justice.

c. C'est aussi un but analogue à celui de la saisie-gagerie : fixer les biens et les rendre indisponibles, que se propose la *saisie-brandon.* Le brandon est un pieu fiché en terre ou un bouchon de paille mis au bout d'un bâton. La récolte saisie-brandonnée est désormais indisponible et sera vendue au profit du saisissant. A Paris, on permet au seigneur censier de faire saisir et brandonner les fruits des héritages relevant de lui faute du payement d'arrérages de cens.

d. Toutes les saisies dont nous avons parlé jusqu'ici ne frappent que les biens se trouvant dans la possession du débiteur, la *saisie-arrêt* va plus loin. Elle poursuit le bien du débiteur jusque dans les mains des tiers, elle se propose d'empêcher un tiers de payer ce qu'il doit au débiteur. Cette saisie ne peut avoir lieu qu'en vertu d'un titre exécutoire ou de l'ordonnance d'un juge compétent; elle est interdite à l'égard de certaines dettes. C'est ainsi que les pensions et gages dus par le roi aux officiers, les appointements des gouverneurs des places, les legs pour aliments, les honoraires des ecclésiastiques, les épices des avocats, etc., sont insaisissables.

Les deux autres saisies mobilières qui nous restent à voir ne sont pas véritablement des saisies, c.-à-d. des mainmises sur le bien d'autrui dans le but d'obtenir le paiement d'une dette. *e.* La première, la *saisie-annotation*, a lieu à l'égard du contumace décrété de prise de corps, lorsqu'on n'a pu l'arrêter; elle a pour but de l'obliger à se représenter et nullement le paiement d'une dette, elle n'occasionne qu'une privation de jouissance. Il ne sera procédé à la vente que s'il y a un jugement définitif entraînant confiscation. *f.* Quant à la seconde saisie, la *saisie-revendication*, elle a bien pour occasion le paiement d'une dette, mais elle a ceci de particulier que celui qui l'exerce est censé remettre la main, non sur la chose d'autrui, mais sur sa propre chose. C'est une véritable revendication de meubles qui s'opère : 1° quand la chose mobilière vendue sans terme n'a pas été payée (Paris, 176); 2° quand la chose vendue avec terme est saisie avant le terme par un autre créancier (Paris, 177); 3° quand le terme est passé; 4° quand le locataire enlève furtivement des meubles meublants. Dans tous ces cas, il faut que ces biens soient encore dans les mains du dépositaire ou de l'acheteur. C'est en cela que la revendication conserve le caractère personnel de la saisie; elle ne peut avoir lieu contre tous.

Il faudrait parler, pour être plus complet, des *saisies par contravention, saisies pour contributions directes*, mais nous croyons qu'il suffit ici de les mentionner en renvoyant pour les détails aux traités spéciaux.

B. *a. Saisie immobilière.* A toutes ces saisies mobilières, la *saisie immobilière* proprement dite continue à s'opposer, et même cette opposition s'accentue sous l'influence du fait qu'il est très fréquent maintenant qu'il y ait lieu directement à une exécution de l'immeuble par suite de l'obligation par espécial, sans passer par l'exécution du meuble, qui donnait un certain caractère personnel aux autres saisies immobilières. Comme aux périodes précédentes, certains biens restent insaisissables, mais c'est dans l'intérêt public et non plus dans celui de la famille que cette insaisissabilité est établie : on empêche de saisir sur les ecclésiastiques les meubles servant à l'office divin (V. art. 157 de l'ordonnance de 1560) (Isambert, XIV, p. 72); sous Louis XIV, Colbert fit interdir la saisie des métiers, des feuilles de mûrier, des outils industriels en même temps que d'autres ordonnances continuaient à protéger la charrue et la vache du laboureur (V. Denizart, au mot *Saisie*). Dans ces derniers cas, la préoccupation de l'intérêt public est évidente, on a conservé dans un nouveau but une ancienne pratique. On avait du reste conservé beaucoup d'anciennes pratiques : comme l'ancienne saisie, la nouvelle saisie réelle est précédée d'un commandement simple et d'un commandement recordé, l'huissier, déclare l'ordonnance de 1551, doit se rendre sur les lieux eux-mêmes et procéder à la saisie en présence de deux témoins qui signent son exploit avec lui. Il indiquait aussi, dans son exploit, qu'il saisissait la justice dans les lieux où elle était séparée du fief. Pour saisir le fief, il suffisait de saisir le principal manoir. Les rotures se désignaient par tenant et aboutissant. Les rentes foncières se saisissaient en mettant la main sur les biens qui les devaient et enfin les rentes constituées se saisissaient dans les mains du débiteur. La saisie-arrêt dut être à l'origine une saisie de rente constituée. A la suite de cette saisie avait lieu l'établissement des commissaires et des baux judiciaires pour garder les biens. Cette formalité empêchait la péremption de la saisie. Les ordonnances prennent beaucoup de soins à réglementer la situation de ces commissions. Celle de Blois, en 1579, dans son art 176, défend que nul laboureur ne soit établi commissaire des biens de son seigneur (Isambert, XIV, p. 422). Celles de 1551, de

EFERUS - Recherche & Classification numérique

1572 (Isambert, XIII, p. 217, et XIV, p. 247), défendent de les troubler et de les molester. Divers arrêts du Parlement de 1787 (Isambert, XXVIII, p. 377) sont encore dans le même sens. A la suite de cette saisie avait lieu l'*opposition* ou l'appel qui ne suspendait pas la saisie.

On avait pris quelques mesures pour empêcher les saisies inutiles : c'est ainsi qu'il avait été décidé que, dans certains lieux, celui qui avait acquis les héritages avant qu'ils ne fussent saisis et en avait employé le prix à payer des créanciers privilégiés ou premiers en hypothèque, pouvait avant la saisie demander le paiement des dettes par lui acquittées, antérieures à celle pour laquelle la saisie était acquise, ou tout au moins obliger le saisissant de bailler caution, de les faire porter en exemption de treizième et des frais du décret. Dans le cas où plusieurs créanciers faisaient saisir les biens du débiteur, on se reportait à la date des saisies réelles pour voir quel était celui qui l'emportait sur les suivants. Depuis l'établissement des commissaires aux saisies réelles, on regarda quel était celui qui avait fait le premier enregistrer la saisie réelle. Outre cet enregistrement au bureau des commissaires, il fallait un enregistrement au greffe de la production ; enfin, dans le cas de décret volontaire, un troisième enregistrement, au bureau des fermiers du domaine qui perçevaient certains droits attribués aux commissaires volontaires créés en janv. 1708. On dénonçait ensuite au saisi les criées et adjudications qui allaient se poursuivre contre lui et l'on procédait à la criée, qui restait toujours une proclamation publique faite par un huissier ou sergent pour avertir les intéressés que les immeubles allaient être vendus et adjugés par décret. Ces criées, qui étaient encore au nombre de quatre, avaient lieu le dimanche devant l'église paroissiale du lieu où le bien était situé. La question des criées fut particulièrement réglée par l'édit des criées de Henri II en 1551 (Isambert, XIII, p. 216). Les criées voulues ayant été accomplies et les oppositions aux criées jugées, l'on procédait à la vente par décret forcé, ou subhastation, au plus offrant et dernier enchérisseur. Cette question des *surenchères* donna lieu aussi à de nombreuses discussions dans lesquelles nous n'avons pas à entrer. Il suffit de rappeler que ces surenchères devinrent un moyen d'éterniser ces saisies, aussi les ordonnances prirent différents moyens pour obvier à ces inconvénients (Voir en particulier l'art. 49 de l'ordonnance de Moulins [Isambert, XIV, p. 202]). Pour remédier au même inconvénient, l'on eut recours à un moyen original dans quelques pays du Nord : on procédait à l'adjudication à la chandelle, les enchères étaient reçues tant que la chandelle brûlait, le dernier enchérisseur au moment où elle venait à s'éteindre devait demeurer adjudicataire. On arriva bien à empêcher les délations trop longues de la sorte, mais d'autres fraudes naquirent de la chandelle. Merlin nous apprend que certains adjudicataires peu scrupuleux en proposant leur prix toussaient très fort pour l'éteindre, que d'autres attendaient qu'elle fût presque éteinte pour porter leurs enchères, ce qui leur permettait d'obtenir des biens à un bon marché exagéré.

Une chose qu'il est important de remarquer est qu'en Hainaut et dans des pays de nantissement, en principe, la saisie réelle ne donnait que la régie des immeubles saisis ; pour en avoir la propriété, il fallait que le débiteur s'en déshéritât.

Ajoutons que le pouvoir royal, ici comme pour la saisie-exécution, établit un contrôle plus sévère. L'édit de 1639 portait création d'un commissaire receveur des saisies réelles en chaque juridiction (Isambert, XX, p. 86). Un autre édit de 1693 créa des rapporteurs, vérificateurs et certificateurs de saisies, criées et subhastations dans les présidiaux (Isambert, XX, p. 229). Enfin l'édit de 1775 supprima tous les offices de commissaire, receveur, contrôleur, payeur, greffier des saisies réelles et portait création d'un seul office de conseiller commissaire, receveur et contrôleur général des saisies réelles pour le parlement de Paris et les autres cours (Isambert, XXIII, p. 193).

Les effets du décret étaient de purger toutes les hypothèques et autres charges réelles qui pouvaient grever l'immeuble. Ceux qui voulaient conserver leur droit ou venir à une distribution par contribution sur le prix devaient faire opposition. Cet effet du décret, qui, nous l'avons dit, reposait en principe sur l'effet extinctif de la prescription d'an et jour que faisaient courir des criées, explique que l'on se soit servi du décret d'une façon indirecte pour purger l'immeuble des droits réels établis sur lui. Ce moyen, appelé *décret volontaire*, est l'origine de notre purge des hypothèques.

Saisie féodale. — Nous avons conservé, pour en traiter à part, une seconde espèce de saisie réelle, la saisie féodale, parce qu'elle ne provient pas, comme la saisie réelle, du développement de la saisie personnelle et du gage personnel étendu aux immeubles, mais d'une idée toute différente de la transformation de la propriété directe et de la propriété utile, transformation qui fit que l'on cessa de regarder le droit du seigneur concédant à la fin de la concession comme un droit de retour, mais qu'on y vit uniquement, en même temps, une sorte de droit de créance, donnant lieu à saisie.

L'on sait que la concession de la saisie d'un fonds à l'origine était une concession de possession légitime à temps ou à toujours, à terme ou sous condition (V. Propriété), moyennant un service d'épée, et alors l'on avait le fief, ou un service en nature, en espèces, argent ou denrées, et alors l'on avait la censive. Lorsque le seigneur n'était pas payé de son cens, il saisissait les meubles du débiteur et la récolte, c'était la *saisie censuelle et mobilière* où il saisissait le fonds lui-même, et c'était une véritable saisie, réelle avec cette différence que le seigneur reprenait son bien, non à la suite d'une vente, mais par l'effet d'un véritable droit de retour. Lorsque la propriété utile devint plus importante, cette seconde saisie se fondit avec la saisie réelle.

Au contraire, la *saisie féodale* resta toujours vivante et distincte. C'est celle que le seigneur suzerain fait faire d'un fief relevant de lui pour contraindre son vassal à lui porter la foi et l'hommage, à lui fournir l'aveu et dénombrement et à lui payer les droits dus. Cette saisie se produit à chaque mutation du fief. Toutefois, ces effets varient suivant les cas. Lorsque la saisie est faite *faute d'homme*, c.-à-d. faute de foi et d'hommage, elle opère le transfert de la saisine au profit du seigneur saisissant. Lorsqu'elle est faite, au contraire, faute de *dénombrement*, elle n'opère que le séquestre. Ce second effet est postérieur au premier. En pays de droit écrit, la saisie féodale n'opère jamais transfert des fruits.

Cette saisie devait être faite en principe quarante jours après la mutation, croyons-nous ; d'autres coutumes permettaient la saisie immédiate et laissaient au vassal quarante jours pour s'acquitter. Comme cette saisie est faite en vertu d'un droit direct du seigneur sur le fief et non en vertu d'un droit de créance, l'on décidait que la saisie devait s'opérer au fief même et non au domicile. Par contre, on avait fini par appliquer toutes les règles de la saisie réelle à la saisie féodale ; on avait décidé : *a*, que les saisies féodales devaient être recordées ; *b*, qu'il faudrait établir un gardien ou commissaire même dans le cas de saisie faute d'homme, ce qui cadrait mal avec l'institution ; *c*. les commissaires étaient nommés par l'huissier en vertu d'une ordonnance du juge.

La saisie féodale était *enregistrée* au greffe de la juridiction de laquelle ressortissait le fief saisi. Ce n'est que du jour de cet enregistrement que la saisie féodale emportait perte des fruits. On avait conservé toutefois, de l'origine première du retour féodal, un souvenir assez énergique qui contribuait à conserver à la saisie féodale une physionomie particulière ; ainsi c'était une saisie qui ne portait que sur le fonds et nullement sur les meubles, che-

EFERUS - Recherche & Classification numérique

vaux, bestiaux, troupeaux, harnais, etc. ; c'était une saisie qui opérait la réunion des deux domaines et qui, par conséquent, était préférable à toute autre saisie des créanciers du vassal comme provenant d'un droit préexistant. Pour le point de savoir comment se ferait la perception des fruits du fief, l'on décidait que les fruits naturels et les redevances ayant un caractère seigneurial seraient acquises par celui qui en ferait la perception à l'époque voulue ; quant aux fruits civils, ils étaient acquis jour par jour. Le seigneur saisissant devait percevoir ces fruits comme un bon père de famille et ne point modifier ni détruire le fonds. Cette saisie féodale dure tant que subsiste la cause qui l'a occasionnée. En Normandie, à Montargis et en Poitou, elle n'a d'effets que pendant un an ; à Paris, elle dure trente ans (Paris, 31). Passé ces délais, il faut la renouveler.

Telle se présenta la saisie dans notre ancien droit ; son histoire est expliquée par celle des relations du meuble avec la personne et l'extension du gage du créancier, en même temps que par les transformations profondes subies par la propriété, transformations qui ont contribué à lui donner cette physionomie particulière que l'on remarque encore en elle à l'époque actuelle. Ernest Champeaux.

II. Procédure civile, — Des saisies en général (art. 2204 et suiv., C. civ. ; 545 et suiv., C. procéd.). — Les saisies sont des procédures qui permettent aux créanciers de mettre tout ou partie des biens de leurs débiteurs sous la main de justice et de les vendre dans les formes déterminées par la loi pour être ensuite payés sur le prix. A raison même de la gravité de ces mesures, la loi veut qu'elles soient en général précédées d'un commandement par lequel le créancier met le débiteur en demeure d'acquitter son obligation. Ce commandement est rédigé et signifié par huissier, et c'est aussi cet officier ministériel qui procède à la saisie. Il n'a pas besoin d'un pouvoir spécial, sauf dans le cas de saisie immobilière. La simple remise du titre vaut mandat, et cette présomption de mandat ne tombe que devant l'action en désaveu. Tout créancier, chirographaire ou hypothécaire, peut pratiquer saisie sur les meubles comme sur les immeubles, comme sur les droits de son débiteur, pourvu que sa créance réunisse les conditions de fond et de forme prescrites par la loi. Toutefois, le créancier qui jouit d'une hypothèque ou d'un privilège spécial doit d'abord attaquer les immeubles grevés de cette hypothèque ou de ce privilège avant de s'en prendre aux autres immeubles. Il faut que la créance soit exigible et liquide. Un créancier à terme ou sous condition ne peut pas pratiquer saisie ni faire vendre tant que le terme ou la condition n'est pas arrivée. Si la créance est liquide mais non pas en argent, on peut commencer la procédure jusqu'à la saisie inclusivement, mais à ce moment il faut s'arrêter jusqu'au jour où la créance sera liquide en argent ; sous ce rapport l'art. 551 du C. de procéd. a abrogé l'art. 2213 du C. civ. Quant à la forme, il faut que la créance soit constatée par un acte portant la formule exécutoire. Les seuls actes revêtus de cette formule sont les actes notariés et les jugements ; la formule exécutoire est apposée sur les premiers par les notaires eux-mêmes et sur les seconds par les greffiers. Tout acte notarié et tout jugement sont exécutoires dans toute la France. Toutefois, l'acte notarié doit être légalisé par le président du tribunal ou par le juge de paix, s'il est exécuté en dehors du ressort de la cour d'appel ou en dehors du département du notaire, suivant que l'acte émane d'un notaire résidant au chef-lieu de la cour ou de tout autre notaire. Cette formalité de la légalisation n'est pas prescrite à peine de nullité des actes d'exécution. Un jugement étranger ne peut être exécuté en France qu'autant qu'il y a été revêtu de la formule exécutoire par un tribunal français. C'est une question encore aujourd'hui vivement agitée que celle de savoir quelle est la mission et quels sont les pouvoirs du tribunal français en pareil cas. Cette question ne se présente pas, bien entendu, s'il s'agit d'un jugement d'un tribunal d'un pays avec lequel la France a passé un traité diplomatique ; on applique alors le traité, et le rôle du tribunal français se réduit à apposer matériellement la formule exécutoire sur l'expédition du jugement étranger. A défaut de traité, quels sont les pouvoirs du tribunal français ? On a longtemps dit qu'en l'absence de texte précis dans nos codes sur ce point, il faut encore appliquer aujourd'hui l'art. 121 de l'ord. du 15 janv. 1629 qui permet au tribunal français de reviser l'affaire ou le lui interdit, selon que le jugement a été rendu au profit d'un étranger contre un Français ou au profit d'un Français contre un étranger. Les auteurs et la jurisprudence sont généralement d'accord aujourd'hui pour repousser cette solution. On fait remarquer que l'art. 121 de l'ord. de 1629 a été abrogé par le code civil et par la loi qui l'a mis en vigueur. Il n'est pas inutile d'ajouter que, déjà dans notre ancien droit, la force législative de cette ord. de 1629 était fort limitée ; un grand nombre de parlements avaient refusé d'enregistrer cette ordonnance. Suivant une seconde doctrine, le tribunal français chargé d'accorder ou de refuser l'*exequatur* n'a pas le droit de s'occuper du fond de l'affaire ; il doit limiter son examen à trois points : le tribunal étranger qui a rendu le jugement était-il compétent ? A-t-il observé les formes de procédure prescrites à peine de nullité par la loi de son pays ? Ne contient-il aucune disposition contraire à l'ordre public en France ? Dans une troisième opinion et en sens opposé, on donne au tribunal français les pouvoirs les plus étendus et on lui permet même de reviser l'affaire au fond comme le ferait un tribunal d'appel vis-à-vis d'un tribunal de première instance ; on en donne comme raison qu'aucune loi n'a limité les pouvoirs du tribunal français. Une dernière opinion, moins absolue que les deux précédentes, paraît l'emporter dans la jurisprudence : d'une part, on reconnaît que le tribunal français est obligé de rechercher si le tribunal étranger était compétent, s'il a observé les formes de sa procédure prescrites à peine de nullité, si le jugement ne contient aucune disposition contraire à l'ordre public en France ; d'autre part, le tribunal a le droit de prendre aussi connaissance du fond, mais il ne peut pas le modifier ; seulement s'il estime qu'on a mal jugé, il refusera la formule exécutoire.

Pour le recouvrement de ses créances, l'Etat n'est pas obligé de poursuivre les débiteurs devant les tribunaux : il peut, au moyen d'actes appelés contraintes, décernés par les administrations financières, procéder directement aux voies d'exécution (V. Contrainte, § *Administration et finances*, t. XII, p. 798).

Lorsqu'il s'agit d'exécuter un jugement, plusieurs conditions spéciales sont nécessaires avant que le créancier puisse recourir à la saisie. Il faut : que ce jugement ait été signifié ; que la huitaine dans laquelle il a été rendu soit expirée s'il est susceptible d'appel, ou la huitaine qui suit sa signification s'il est susceptible d'opposition ; qu'il n'y ait ni opposition ni appel, à moins que le jugement ne soit exécutoire par provision.

Le créancier peut, en principe, saisir tous les biens et droits de son débiteur. On a longtemps autorisé la clause de voie parée qui permettait au créancier, pour le cas où il ne serait pas payé à l'échéance, notamment au créancier hypothécaire, de vendre à l'amiable tel bien de son débiteur sans recourir par conséquent aux voies d'exécution forcée ; cette clause de voie parée est interdite depuis la loi du 2 juin 1841 dont le texte a passé dans l'art. 742 du C. de procéd. On reprochait à cette clause de donner au créancier un mandat irrévocable et de priver le débiteur des garanties des ventes judiciaires, notamment des garanties de la surenchère.

Il va sans dire que les biens inaliénables sont par cela même insaisissables puisque toute saisie tend à une aliénation. Tels sont les biens des majorats qui existent encore aujourd'hui. Quant à leurs revenus, ils ne sont saisissables que pour moitié et au profit de certains créanciers seule-

EFERUS - Recherche & Classification numérique

ment (décr. du 1er mars 1808, art. 40, 51, 52). Au contraire les biens des substitutions exceptionnellement permises peuvent être saisis entre les mains du grevé, sauf le droit de résolution des appelés. Sous le régime dotal, les biens dotaux sont insaisissables dans la mesure où ils sont inaliénables; mais sauf ce cas de régime dotal, il est généralement interdit de stipuler qu'un bien sera inaliénable. Cependant cette clause est valable lorsqu'elle a pour objet de réserver un droit au donateur ou un avantage légitimement conféré à un tiers, comme un droit d'usufruit, une rente viagère hypothéquée sur les biens donnés et alors la prohibition d'aliéner emporte aussi insaisissabilité. Certains droits sont tellement attachés à la personne, qu'ils sont inaliénables et par cela même insaisissables: tels sont le droit d'usage, le droit d'habitation, le droit de jouissance légale des père et mère sur les biens de leurs enfants mineurs de dix-huit ans. Les objets d'art, tableaux, sculptures et autres des artistes ne peuvent être saisis qu'autant qu'ils sont achevés. Auparavant ils forment de simples projets attachés à la personne de leurs auteurs. Il faut en dire autant des manuscrits. Un grand nombre de traitements ont été déclarés incessibles et insaisissables, en totalité ou pour partie, dans l'intérêt de ceux qui les touchent et le plus souvent à cause de leur caractère alimentaire. Sont complètement insaisissables : les pensions de la Légion d'honneur (avis du conseil d'Etat du 23 janv. et du 2 févr. 1808); les traitements ecclésiastiques (arrêté du 18 nivôse an II et du 15 germinal an XII); les traitements des agents diplomatiques dans l'intérêt de la représentation nationale (avis du conseil d'Etat du 25 nov. 1810); les rentes constituées à titre d'indemnité aux ouvriers victimes d'accidents du travail (loi du 9 avr. 1898). Les indemnités législatives des sénateurs et des députés sont entièrement saisissables (loi du 3 août 1875, art. 26, et loi du 31 déc. 1875, art. 17). Il faut en dire autant des indemnités que s'allouent, malgré le silence de la loi, le maire et les conseillers municipaux de certaines communes. Les traitements des fonctionnaires de l'Etat, leurs pensions civiles, les soldes des officiers et leurs pensions sont insaisissables pour partie seulement et dans la proportion déterminée par les lois qui les concernent. Jusque dans ces derniers temps il n'existait aucune disposition analogue pour les employés des particuliers ni pour les ouvriers. La jurisprudence avait toutefois comblé la lacune de la loi en décidant très justement que les traitements ou salaires de ces employés ou ouvriers étaient insaisissables dans la mesure où ils étaient alimentaires. Une loi du 12 janv. 1895 a tranché la question d'une manière plus absolue et, par cela même, peut-être moins heureuse; elle a décidé que les traitements inférieurs à 2.000 fr., que ce soient ceux d'employés de l'Etat ou d'employés de simples particuliers, et les salaires des ouvriers, quel que soit leur taux, ne pourront à l'avenir être saisis que pour un dixième.

Enfin il est un grand nombre de biens ou de droits qui, par des raisons très diverses, sont frappés d'insaisissabilité. Les rentes sur l'Etat ne peuvent pas être saisies (loi du 8 nivôse an VI, art 4 et loi du 22 floréal an VII, art. 7). On est loin de s'entendre sur le sens de cette disposition. Le conseil d'Etat interprète ces lois en ce sens que les rentes sur l'Etat ne font pas partie du gage des créanciers, lesquels ne peuvent s'en emparer sous aucune forme. On a voulu par là augmenter le crédit de l'Etat. La cour de cassation, frappée des abus et des fraudes qu'autorise cette première interprétation, en donne une toute autre : à son avis, les rentes sur l'Etat sont le gage des créanciers, et la loi a voulu seulement interdire la saisie-arrêt pour qu'elle ne vienne pas compromettre le jeu de la comptabilité publique, mais les créanciers peuvent par tous autres moyens mettre la main sur les rentes sur l'Etat de leurs débiteurs et les réaliser en argent. Un décret du 28 janv. 1852, art. 18, déclare aussi que les lettres de gage du Crédit foncier sont insaisissables; c'est un moyen de favoriser leur placement. — D'après l'art. 2205 du C. civ., les créanciers d'un cohéritier ne peuvent pas saisir la part indivise de ce cohéritier dans les immeubles de la succession, mais ils ont le droit de provoquer le partage. Cette disposition doit être étendue par voie d'analogie au cas de société ou de communauté. Dans l'intérêt du commerce maritime, la loi déclare insaisissables les navires en partance et leurs papiers de bord (art. 215, C. com.). Pour des raisons d'humanité faciles à comprendre, l'art 592 du C. de procédé déclare insaisissables un certain nombre d'objets nécessaires à la vie journalière. Sont encore insaisissables : les sommes dues à l'Etat, aux départements, aux communes, aux hospices, aux établissements de bienfaisance, aux fabriques et généralement à tous les établissements publics dont les dettes doivent être payées par règlement de l'autorité administrative (arrêté du 16 thermidor an X); les fonds destinés aux entrepreneurs et adjudicataires de travaux pour le compte de l'Etat (loi du 20 pluviôse an II, avis du conseil d'Etat du 12 févr. 1819, ordonn. du 13 mai 1829); le matériel des entrepreneurs de transports maritimes et les subventions qui leur sont allouées, par analogie de ce que la loi décidait autrefois pour le matériel des maîtres de poste (décr. du 24 juil. 1793, art. 76); les effets de commerce, sauf exception en cas de perte ou de faillite du porteur (art. 149, C. com.). Lorsqu'il s'agit d'immeubles et qu'ils sont tous dans le même arrondissement, le créancier peut, à son choix, les poursuivre à la fois ou successivement. S'ils sont dans des arrondissements différents, la saisie ne peut être poursuivie que successivement, sauf exception dans deux cas : d'abord lorsque ces immeubles, quoique situés dans des arrondissements différents, ne forment qu'une seule exploitation, ensuite et en second lieu lorsque la valeur totale de ces biens est inférieure au montant des sommes dues au saisissant et aux créanciers hypothécaires inscrits (art. 2210, C. civ. et loi des 14-24 nov. 1808).

Saisie-exécution (art. 583 et suiv., C. de procéd.). — La saisie-exécution est celle qui a pour objet de mettre sous la main de la justice tout ou partie des meubles corporels du débiteur. Elle se compose de quatre actes : commandement au débiteur de payer; procès-verbal de saisie; affiches, publications et insertions dans les journaux; vente. Elle peut être réalisée en une dizaine de jours, la loi n'imposant qu'un jour franc d'intervalle entre le commandement et la saisie et huit jours entre la saisie et la vente. Pour dresser son procès-verbal, l'huissier est assisté de deux recors réunissant les conditions de l'art. 585 du C. de procéd. Le saisissant ne doit pas être présent. L'huissier peut saisir aussi bien chez un tiers qu'au domicile du débiteur. Refuse-t-on de lui ouvrir les portes, il y met gardien et revient assisté du juge de paix; à son défaut, du maire ou du commissaire de police. La saisie consiste dans la rédaction d'un procès-verbal avec apposition des scellés sur les papiers du saisi s'il est absent ou en faillite. Jusqu'au jour de la vente les meubles sont confiés à un gardien choisi par le saisi ou, à son défaut, par l'huissier. Le saisi peut être constitué gardien avec le consentement du saisissant. La garde prend fin par le transport des objets dans le lieu où ils doivent être vendus, ou par la révocation du gardien, ou enfin par sa décharge qu'il a le droit de demander si la vente ne se fait pas au jour indiqué, quoiqu'il ne soit survenu aucun empêchement et lorsqu'il y a eu un empêchement si la vente se fait attendre plus de deux mois. La saisie a pour effet de rendre le saisi incapable de vendre les meubles saisis. Mais cette incapacité n'existe qu'au profit du saisissant, et vis-à-vis de toutes autres personnes, notamment vis-à-vis de l'acheteur, la vente est valable. Avant de procéder à l'adjudication, on remplit certaines formalités de publicité pour prévenir le public, apposition d'affiches, publications et insertions dans les journaux, et l'huissier dresse un procès-verbal de récolement pour constater que les meubles ont été fidèlement conservés par le gardien. La vente est faite par commissaire

EFERUS - Recherche & Classification numérique

priseur. Dans les lieux où ces officiers sont établis, ils exercent un monopole; partout ailleurs, ils concourent avec les notaires, huissiers, greffiers et courtiers suivant les distinctions établies par les lois (loi du 27 ventôse an IX, art. 1er; loi du 28 avr. 1816, art. 89; ordon. du 26 juil. 1816, art. 2 et 3).

Saisie-arrêt (art. 557 et suiv., C. de procéd.). — La saisie-arrêt est une procédure par laquelle un créancier défend d'abord au débiteur de son débiteur de s'acquitter entre les mains de celui-ci et demande ensuite au tribunal de lui attribuer la créance de son débiteur par un jugement de validité. Exemple : Primus est créancier de Secundus et Secundus est créancier de Tertius. Il y a donc dans le patrimoine de Secundus une créance qui rentre dans le gage général de ses créanciers, et que ceux-ci peuvent saisir. Primus, l'un de ces créanciers fait opposition entre les mains de Tertius afin que celui-ci ne paie pas Secundus et ensuite il demande au tribunal de lui transférer la créance de Secundus. Toute saisie-arrêt suppose donc deux créanciers et deux débiteurs en trois personnes parce qu'une de ces trois personnes est à la fois créancière et débitrice : c'est le saisi qui est débiteur du saisissant et créancier du tiers saisi. En tant que le saisissant défend au tiers saisi de payer le saisi, il fait un acte simplement conservatoire; en tant qu'il demande au tribunal par l'assignation en validité que la créance du saisi lui soit attribuée, il procède à une mesure d'exécution. Il y a donc également erreur de la part de ceux qui ne font de la saisie-arrêt qu'une mesure conservatoire et de la part de ceux qui la classent complètement parmi les voies d'exécution. La vérité est qu'elle est au début un acte conservatoire et qu'elle se transforme en un acte d'exécution à partir de l'assignation en validité. Pour pouvoir pratiquer une saisie-arrêt, il faut être créancier personnel du saisi. Ainsi le créancier hypothécaire, quoiqu'il ait action, à raison de son hypothèque, contre le tiers détenteur de l'immeuble hypothéqué, ne peut pourtant pas pratiquer saisie-arrêt entre les mains du débiteur de ce tiers détenteur, parce que ce créancier hypothécaire n'a pas le tiers détenteur pour débiteur. Il faut que la créance du saisissant soit exigible, tout au moins au moment où la saisie-arrêt devient une mesure d'exécution. Si cette créance n'est pas liquide, le saisissant fait procéder à une évaluation provisoire par le président du tribunal du domicile du saisi ou par celui du domicile du tiers saisi. Par dérogation au droit commun, la loi n'exige pas que le créancier soit muni d'un titre exécutoire; peu importe que la créance soit constatée par écrit authentique ou sous seing privé, ou même qu'il n'existe aucun écrit. Dans ce dernier cas, le saisissant doit obtenir la permission du président du tribunal par ordonnance sur requête. Cette ordonnance étant un acte de juridiction gracieuse n'est susceptible d'aucune voie de recours, mais comme le saisissant la demande et l'obtient sans avoir appelé ni le saisi ni le tiers saisi, le président, afin d'éviter d'être victime d'une surprise, se réserve de revenir sur son ordonnance pour le cas où son exécution se heurterait à un obstacle. Dans ce cas, on comparaît devant le président, mais cette fois les deux parties sont présentes ou doivent l'être, et la seconde ordonnance qui maintient ou rétracte la première étant un acte de juridiction contentieuse est susceptible d'opposition et d'appel. On a vu, à propos des saisies en général, quelles sont les créances qui ne peuvent pas être saisies-arrêtées. Le tiers saisi peut aussi être un tiers détenteur de meubles appartenant au saisi. Mais on ne saurait pratiquer saisie-arrêt entre les mains de l'agent du débiteur, par exemple du caissier d'un directeur de théâtre, car cet agent n'est que l'instrument du saisi. Au contraire, rien ne s'oppose à ce qu'on fasse saisie-arrêt entre les mains du mandataire du débiteur.

Le premier acte de la procédure de saisie-arrêt est un exploit d'huissier signifié au tiers saisi et par lequel le saisissant lui défend de payer le saisi. Cet acte contient les mentions suivantes : énonciation du titre de la créance; copie de l'ordonnance qui permet la saisie-arrêt s'il n'existe pas de titre écrit; énonciation de la cause de la saisie, c.-à-d. du montant de la créance du saisissant; élection de domicile dans le lieu où demeure le tiers saisi si le saisissant n'y est pas domicilié. L'huissier peut être tenu, si le tiers saisi le requiert, de justifier de l'existence du saisissant. Par l'effet de cet acte, la créance du saisi devient indisponible; le saisi est incapable de l'aliéner ou de recevoir paiement, mais cette indisponibilité, quoique totale, n'est pourtant que relative, c.-à-d. n'existe qu'au regard du créancier saisissant. De ces principes résultent les conséquences suivantes : si le tiers saisi paie le saisi, ce paiement n'est pas opposable au saisissant qui peut en demander un second jusqu'à concurrence de sa créance, mais comme dans cette mesure le tiers saisi fait l'affaire du saisi, il a un recours contre ce dernier. A partir de l'exploit de saisie-arrêt, aucune compensation ne peut plus s'opérer aux dépens du saisissant entre le saisi et le tiers saisi. Si le saisi cède sa créance, cette cession n'est pas opposable au saisissant. Mais d'ailleurs rien n'empêche le saisi de contracter de nouvelles dettes, et d'autres créanciers du saisi peuvent pratiquer à leur tour des saisies nouvelles qui viendront se joindre à la première. Ces saisies sont permises tant que la créance reste dans le patrimoine du saisi, et c'est ce qui a lieu, suivant les uns, jusqu'au jugement de validité et, suivant les autres, jusqu'à ce que ce jugement de validité soit passé en force de chose jugée.

La créance saisie-arrêtée est ainsi indisponible pour la totalité, même si elle excède considérablement la créance du saisissant. C'est seulement dans le cas de saisie-arrêt pratiquée aux mains des comptables de deniers publics que les effets de la saisie-arrêt se limitent à la somme due au saisissant (décr. du 18 août 1807, art. 4). Cette indisponibilité totale offre de sérieux inconvénients lorsque la créance du saisi est sensiblement supérieure à celle du saisissant. On y a remédié en pratique au moyen de ce que l'on appelle l'affectation spéciale. Les parties se rendent devant le juge des référés, lui demandent et obtiennent une ordonnance qui autorise le tiers saisi à verser entre les mains d'une personne déterminée, même du saisissant et à titre de paiement conditionnel ou de gage, somme suffisante pour satisfaire ce saisissant, et celui-ci étant sûr d'obtenir ce qui lui est dû, le surplus de la créance du saisi redevient disponible. Cette affectation spéciale exige le consentement des trois parties, mais elles ont toutes intérêt à le donner. Seulement, aujourd'hui, dans la pratique, certains magistrats éprouvent quelques scrupules à l'ordonner sous prétexte qu'elle crée un privilège au profit du saisissant. C'est là une erreur. L'opération se ramène à un acte du droit commun et est par cela même parfaitement licite. Elle consiste, suivant les circonstances et d'après la volonté des parties, le plus souvent en un paiement conditionnel, la condition étant que le saisissant obtiendra un jugement de validité; d'autres fois, il s'agira d'une simple mise en gage, autre opération conforme à la loi. L'indisponibilité de la créance du saisi et l'incapacité de celui-ci étant purement relatives et n'existant qu'au profit du saisissant, les autres créanciers antérieurs ou postérieurs à la saisie et qui veulent, eux aussi, profiter de la créance de leur débiteur commun, doivent, chacun pour soi, pratiquer d'autres saisies-arrêts entre les mains du tiers saisi. Celui-ci en avertira le premier saisissant qui a, en effet, la direction des poursuites, en vertu de la règle saisie : sur saisie ne vaut. Cette règle ne signifie pas, en effet, qu'il soit interdit de pratiquer plusieurs saisies sur le même bien ou sur la même créance du saisi, mais seulement qu'on ne peut pas suivre autant de procédures de saisies qu'il y a de créanciers saisissants. Il n'est fait qu'une seule procédure à laquelle viennent se joindre les saisissants postérieurs.

Tels sont les effets du premier acte de procédure de la saisie-arrêt, de l'exploit par lequel le saisissant fait dé-

EFERUS - Recherche & Classification numérique

fense au tiers saisi de payer le saisi. Le second et le troisième acte de cette procédure s'accomplissent entre le saisissant et le saisi. Dans la huitaine du jour où la saisie-arrêt a été faite, le saisissant doit, par exploit d'huissier, dénoncer la saisie-arrêt au saisi et dans le même délai assigner le saisi en validité devant le tribunal de son domicile sans préliminaire de conciliation. Ces deux actes peuvent être faits en même temps ou séparément, mais ils doivent avoir lieu dans la huitaine de la saisie, sous peine de nullité, de sorte que la créance du saisi cesserait d'être indisponible et que le tiers saisi recouvrerait le droit de payer le saisi.

Le quatrième et le cinquième acte de la procédure ont lieu entre le saisissant et le tiers saisi. Dans la huitaine de la demande en validité, plus un jour par 5 myriamètres à raison des distances, le saisissant doit, par exploit, faire contre-dénonciation au tiers saisi, c.-à-d. prévenir ce dernier que la saisie a été dénoncée au saisi et que le saisi a été assigné en validité. A défaut de contre-dénonciation dans le délai de la loi, la saisie n'en reste pas moins valable, mais à partir de l'expiration de ce délai le tiers saisi recouvre le droit de se libérer valablement entre les mains du saisi tant qu'il ne reçoit pas contre-dénonciation. En dernier lieu, le saisissant assigne le tiers saisi devant le tribunal du saisi en déclaration affirmative, c.-à-d. en reconnaissance de sa dette. Pour ce dernier acte, la loi ne lui impose pas de délai, mais elle veut que le tiers-saisi ne puisse pas être actionné en déclaration affirmative, tant que le saisi n'a pas un titre authentique. Dès lors de deux choses l'une : ou le saisissant possède dès le début un acte exécutoire, acte notarié ou jugement constatant sa créance, et rien ne s'oppose alors à ce qu'en même temps il fasse la contre-dénonciation au tiers saisi et à ce qu'il l'assigne en déclaration affirmative; ou la créance n'est pas constatée de cette manière, et alors le saisissant ne pourra agir en déclaration affirmative qu'après avoir obtenu le jugement de validité. Dans le premier cas, les deux procédures, celle en validité contre le saisi et celle en déclaration affirmative contre le tiers saisi, peuvent s'instruire en même temps, dans la forme ordinaire ou sommaire suivant le droit commun, tandis que, dans le second cas, elles se suivent nécessairement. Le tiers saisi est assigné devant le tribunal du saisi, mais s'il soutient qu'il n'est pas débiteur ou qu'il l'est autrement, il peut demander son renvoi devant ses juges naturels, c.-à-d. devant le tribunal civil de son domicile ou même devant le tribunal de commerce, si la dette est commerciale. Si le tiers saisi se trouve sur les lieux, il fait sa déclaration avec l'assistance d'un avoué au greffe du tribunal du saisi; s'il se trouve ailleurs, pour lui éviter un déplacement, on l'autorise à remplir cette formalité devant la justice de paix de son domicile. La déclaration doit énoncer le montant de sa dette et sa cause. Si la saisie porte sur des meubles corporels, le tiers saisi doit joindre à sa déclaration un état de ces effets. S'il existe déjà d'autres saisies-arrêts, il les déclare au saisissant. Lorsque le tiers saisi ne fait pas sa déclaration ou ne l'accompagne pas des justifications prescrites, il est déclaré débiteur pur et simple des causes de la saisie, c.-à-d. jusqu'à concurrence du montant de ce que le saisi doit au saisissant. L'instance en validité et l'instance en déclaration affirmative se terminent par un seul et même jugement si le tiers saisi reconnaît sa dette. S'il la conteste ou si le saisissant n'a pas titre exécutoire dès le début, il faut alors deux jugements distincts, l'un sur la demande en validité, l'autre sur la déclaration affirmative, et chacun de ses jugements est ou n'est pas susceptible d'appel, suivant que la créance sur laquelle il statue est ou non supérieure à 1.500 fr.

Saisie immobilière (art. 673 et suiv., C. proc.). La saisie immobilière est celle que la loi permet de pratiquer sur les immeubles corporels et sur les droits réels immobiliers susceptibles d'hypothèque. C'est la plus difficile à organiser : si l'on veut donner toute garantie au débiteur pour qu'il ne soit pas injustement privé de son bien dans certains cas, ou pour qu'il puisse se procurer les ressources nécessaires à l'effet de désintéresser son créancier, on risque de multiplier les frais et les lenteurs et de compromettre ainsi le gage des créanciers ; si l'on veut éviter les frais et les longueurs, on risque de causer tort au débiteur. Dans notre ancienne France, en l'absence de toute disposition contenue dans l'ordonnance de 1667, la procédure de saisie immobilière présentait des variétés suivant les parlements, bien qu'il y eût un ensemble de règles générales appliquées presque partout. Une loi du 9 messidor an III établit l'uniformité dans cette procédure, mais elle ne fut jamais appliquée. La loi du 11 brumaire an VII fit une tentative intéressante : elle essaya de réduire la procédure de saisie immobilière, ou, comme on disait encore, la procédure d'expropriation forcée, à sa plus simple expression : commandement au débiteur de payer dans les trente jours; affiches qui valent saisie; procès-verbaux constatant leur apposition; signification des procès-verbaux dans les cinq jours au saisi et aux créanciers hypothécaires inscrits; vingt jours après pour le moins et un mois au plus, adjudication au tribunal. On n'a jamais adressé de critique sérieuse contre cette loi et cependant, sous l'influence de l'esprit de réaction de l'époque, le code de procédure en est revenu à une saisie immobilière longue et coûteuse. Aussi, dès 1827, on en demanda la réforme, mais celle-ci n'a été réalisée que par la loi du 2 juin 1841 et d'une manière insuffisante. Une loi du 21 mai 1858, modificative des art. 692, 696, 717, a heureusement complété celle de 1841.

Les créanciers chirographaires peuvent, comme les créanciers hypothécaires, saisir les immeubles de leur débiteur, mais les créanciers chirographaires n'ont ce droit qu'autant que les immeubles se trouvent encore entre les mains du débiteur, tandis que les créanciers hypothécaires, en vertu même du droit de suite attaché à leurs hypothèques, peuvent saisir ces immeubles même entre les mains des tiers acquéreurs.

La procédure de saisie immobilière se divise en deux parties : la première a pour objet de mettre l'immeuble sous la main de la justice; la seconde, de préparer la vente aux enchères publiques. La première comprend : le commandement au débiteur de payer, le procès-verbal de saisie, la dénonciation de ce procès-verbal au saisi, la transcription du procès-verbal de saisie et celle de sa dénonciation au saisi. La seconde partie se ramène aux actes suivants : dépôt du cahier des charges au greffe, sommation au saisi et aux créanciers hypothécaires inscrits d'en prendre connaissance, mention de ces sommations en marge de ces transcriptions de la saisie, lecture du cahier des charges à l'audience du tribunal, apposition d'affiches et insertions dans les journaux, adjudications. La saisie d'un immeuble est une véritable instance en justice, qui se poursuit devant le tribunal de la situation de cet immeuble. Sont de droit parties à cette procédure le saisissant, le saisi et les créanciers hypothécaires inscrits.

Le commandement est un exploit d'huissier par lequel le créancier saisissant met le débiteur en demeure d'acquitter sa dette dans les trente jours. Il doit, en outre, contenir copie entière du titre de créance en vertu duquel la saisie est pratiquée, même si ce titre a été précédemment notifié, et élection de domicile dans le lieu où siège le tribunal si le créancier n'y est pas déjà domicilié, le tout à peine de nullité. La signification du commandement se fait à personne ou domicile du saisi, et, le jour même, l'huissier doit en faire viser l'original par le maire de la commune. Le commandement, d'ailleurs, ne commence pas la saisie, mais la précède. Aussi l'huissier n'a-t-il pas encore besoin d'un pouvoir spécial, et il n'est pas nécessaire que la créance soit déjà liquide, pourvu qu'elle le soit au moment du procès-verbal de saisie. En mettant le débiteur en demeure de payer, le commandement interrompt la prescription, mais il laisse au saisi la pleine liberté d'adminis-

EFERUS - Recherche & Classification numérique

trer et même d'aliéner son immeuble ou de le grever d'hypothèque ou de servitude. Toutefois, le saisissant, les créanciers hypothécaires et plus tard l'adjudicataire peuvent demander la nullité des baux qui n'ont pas encore date certaine au moment du commandement, mais le tribunal n'est pas obligé de la prononcer, et la loi lui accorde, au contraire, un pouvoir discrétionnaire. Lorsque la saisie est pratiquée par un créancier hypothécaire contre un tiers acquéreur de l'immeuble hypothéqué, il faut encore faire commandement au débiteur de payer et, en outre, une sommation au tiers acquéreur de payer ou de délaisser, et c'est seulement trente jours après le commandement que la saisie peut être pratiquée, comme dans le cas où l'immeuble est resté entre les mains du débiteur. Ces trente jours expirés, le créancier est tenu de pratiquer la saisie dans les soixante jours qui suivent. Au bout de ce temps, le commandement serait périmé et, si le créancier voulait encore faire saisie, il devrait renouveler ce commandement. Quant à la sommation faite au tiers acquéreur de payer ou de délaisser, elle ne se périme que par trois ans.

Après le commandement resté sans résultat au bout de trente jours, et dans les soixante jours suivants, l'huissier dresse sur les lieux le procès-verbal de saisie. Ce procès-verbal contient, outre les formalités communes à tous les exploits : 1° l'énonciation du titre exécutoire en vertu duquel la saisie est faite; 2° la mention du transport de l'huissier sur les biens saisis; 3° l'indication des biens saisis, savoir : si c'est une maison, l'arrondissement, la commune, la rue, le numéro s'il y en a et, dans le cas contraire, deux au moins des tenants et aboutissants; si ce sont des biens ruraux, la désignation des bâtiments, quand il y en aura, la nature et la contenance approximative de chaque pièce, le nom du fermier ou colon s'il y en a, l'arrondissement ou la commune où les biens sont situés; 4° la copie littérale de la matrice du rôle de la contribution foncière pour les articles saisis; 5° l'indication du tribunal où la saisie sera portée; 6° enfin constitution d'avoué chez lequel le domicile du saisissant sera élu de droit. Ce procès-verbal de saisie doit être, dans les quinze jours, dénoncé au saisi pour que celui-ci soit prévenu que la menace contenue dans le commandement s'est réalisée. En même temps, la constitution d'avoué de la part du saisissant ouvre une instance, et le domicile élu dans le commandement va être remplacé par celui qui est maintenant élu au domicile de l'avoué. Toutes ces formalités relatives au procès-verbal de saisie sont prescrites à peine de nullité.

Dans la quinzaine de la dénonciation au saisi, le saisissant requiert du conservateur des hypothèques la transcription de la saisie et de sa dénonciation, à l'effet de prévenir les tiers de l'incapacité qui grève maintenant le saisi relativement à l'immeuble. Si de nouvelles saisies se présentent dans la suite, le conservateur des hypothèques refuse de les transcrire à cause de la règle : saisie sur saisie ne vaut. Mais d'ailleurs ces nouveaux saisissants deviennent parties à la poursuite comme le sont déjà les créanciers hypothécaires inscrits. En outre, ces saisissants et les créanciers hypothécaires deviennent des tiers dans le sens de la loi du 23 mars 1855, ce qui élargit encore leur droit. Le saisissant et les créanciers hypothécaires peuvent d'abord demander la nullité des aliénations et constitutions de charges réelles et même des baux consentis par le saisi depuis la transcription. C'est la conséquence de ce que cette transcription a frappé le saisi d'incapacité. Mais cette incapacité est purement relative et n'existe qu'entre le saisi et les créanciers parties à la poursuite. Il en résulte qu'entre toutes autres personnes les actes passés par le saisi sont valables, et que dès lors ils pourront rester debout si le saisissant et les créanciers hypothécaires inscrits sont désintéressés autrement que par la vente de l'immeuble. Depuis la loi du 23 mars 1855, ces créanciers, parties à la poursuite, peuvent même demander la nullité des aliénations et constitutions de charges réelles consenties avant la transcription de la saisie et non encore transcrites à ce moment. De même les baux de dix-huit années ou plus ne seront opposables à ces créanciers que pour dix-huit ans, s'ils ne sont pas encore transcrits au moment de la transcription de la saisie et encore à la condition d'avoir acquis date certaine avant le commandement. Quand on dit que le saisissant et les créanciers inscrits peuvent demander la nullité des actes précédents, on emploie une formule un peu incorrecte quoique d'usage constant; à vrai dire, ces actes sont nuls de droit, de sorte qu'il n'est pas nécessaire d'en demander ni d'en faire prononcer la nullité; la loi a supprimé ces demandes pour éviter tout retard à la procédure de saisie.

La transcription de la saisie a aussi pour effet d'immobiliser les fruits naturels ou civils de l'immeuble, de sorte que la somme produite par ces fruits sera attribuée comme celle de l'immeuble par préférence aux créanciers hypothécaires. Si le débiteur jouissait lui-même de son immeuble, il peut être constitué séquestre judiciaire et comptable des fruits avec le consentement des créanciers; si ceux-ci n'ont pas confiance en lui, ils peuvent se faire autoriser par le président du tribunal à vendre eux-mêmes les fruits aux enchères. L'immeuble est-il donné à ferme ou à loyer, les créanciers font opposition entre les mains du fermier ou du locataire. A défaut de cette opposition, les paiements que ferait le fermier ou le locataire entre les mains du débiteur seraient valables, mais le débiteur en devrait compte à ses créanciers. Celui qui acquiert l'immeuble du saisi après la transcription de la saisie peut éviter la nullité de son acquisition à la condition de désintéresser les créanciers hypothécaires et le saisissant, même s'il est simple créancier chirographaire.

Dans les vingt jours de la transcription de la saisie, le saisissant, ou, pour parler plus exactement, son avoué, doit rédiger le cahier des charges, c.-à-d. l'acte qui contient les conditions de la vente et les mentions prescrites par l'art. 690 du C. de procéd., le tout à peine de nullité. Le poursuivant indique aussi la mise à prix et il y est fort intéressé, car si personne ne se présente au jour des enchères, il sera déclaré adjudicataire. Il est prudent aussi de fixer le minimum des enchères pour éviter qu'elles soient insignifiantes. Le cahier des charges est le premier acte de la procédure qui a pour objet de préparer la vente. Le saisissant n'est pas obligé de le signifier au saisi ni aux créanciers, il lui suffit de le déposer au greffe dans les vingt jours de la transcription de la saisie. Il doit ensuite, dans les huit jours du dépôt, plus un jour par 5 myriamètres entre le domicile du saisi et le lieu où siège le tribunal, faire sommation de prendre connaissance du cahier des charges, d'y faire, s'il y a lieu, des dires et observations, d'assister à la lecture qui aura lieu à l'audience du tribunal ainsi qu'à la fixation du jour de l'adjudication : au saisi, à son domicile réel ou élu; aux créanciers hypothécaires inscrits, aux domiciles qu'ils ont élus dans leurs inscriptions; aux précédents vendeurs non payés, avec mise en demeure à ces derniers de faire valoir leur droit de résolution avant l'adjudication, sous peine d'en être déchus; enfin aux créanciers à hypothèques légales dispensées d'inscription et non inscrites, avec invitation de s'inscrire avant la transcription du jugement d'adjudication. La loi n'exige pas que le saisissant fasse sommation aux créanciers chirographaires non saisissants ni aux créanciers hypothécaires non inscrits et qui devraient l'être. En outre, le saisissant n'est obligé de sommer les créanciers à hypothèques légales dispensées d'inscription et non inscrites, qu'autant que son titre de créance lui révèle leur existence. Le poursuivant doit aussi faire sommation au procureur de la République de la situation de l'immeuble, d'inscrire l'hypothèque de la femme ou du pupille du saisi sur l'immeuble poursuivi. Dans la huitaine du dernier exploit de sommation il est fait mention, à la requête du poursuivant, des sommations en marge de la transcription de la saisie, et à partir de ce moment la saisie ne peut plus être rayée que du consentement des

EFERUS - Recherche & Classification numérique

créanciers inscrits ou en vertu d'un jugement rendu contre eux. Cependant la saisie immobilière perdrait encore de plein droit tout effet si, dans les dix ans de la transcription, il n'était pas intervenu une adjudication (loi du 2 juin 1881). Les créanciers sommés et toutes autres personnes intéressées, comme le saisi, le locataire, le fermier, tout ceux qui ont un droit réel sur l'immeuble, peuvent formuler des dires et observations contre le cahier des charges, pourvu qu'ils le fassent trois jours au plus tard avant la lecture de ce cahier à l'audience du tribunal. Tout dire est rédigé par un avoué et remis au greffier qui l'insère au cahier des charges. Le tribunal statue au jour indiqué par les sommations, en même temps qu'il donne acte de la lecture du cahier des charges et qu'il fixe le jour de l'adjudication. Nous arrivons en effet aux trois dernières formalités, à celles qui ont pour objet d'entourer la vente de publicité. La première consiste à lire le cahier des charges à l'audience du tribunal, trente jours au plus tôt et quarante jours au plus tard après son dépôt au greffe. Cette formalité est illusoire et devrait être supprimée, car personne n'assiste à l'audience du tribunal. A cette même audience, le tribunal donne acte au poursuivant de ce que le cahier des charges a été lu, statue sur les dires et observations et fixe le jour de l'adjudication. L'insertion dans les journaux, quarante jours au plus tôt et vingt jours au plus tard avant l'adjudication, faite à la requête de l'avoué poursuivant, est une mesure de publicité sérieuse. D'après un décret du gouvernement de Tours, du 28 déc. 1870, l'avoué a le choix du journal pourvu qu'il se publie dans le département et en langue française. Ce décret abroge celui du 17 févr. 1852, aux termes duquel les journaux chargés des annonces judiciaires étaient désignés chaque année par le préfet du département; c'était une manière de subventionner les journaux qui étaient favorables au gouvernement. Ce décret de 1852 s'applique encore aujourd'hui à Paris, parce que le gouvernement de Tours n'exerçait pas, en 1870, sa souveraineté sur la capitale, alors assiégée et isolée du reste de la France. Les affiches apposées dans le même délai et dans les lieux indiqués par l'art. 699 préviennent aussi très efficacement le public. On a bien soin, dans les insertions des journaux et dans les placards, de mettre encore une fois en demeure les créanciers à hypothèques légales non inscrites et dispensées d'inscription ou leurs représentants, de s'inscrire avant l'adjudication.

Au jour fixé, l'adjudication a lieu à l'audience des saisies, à moins qu'une remise ne soit demandée par le poursuivant, par le saisi ou par l'un des créanciers et accordée par le tribunal. Cette remise ne peut être inférieure à quinze jours ni supérieure à soixante. Le tribunal est toujours libre d'accorder ou de refuser le sursis. Toutefois, le sursis est de droit dans les cas où les voies d'exécution doivent être suspendues, par exemple parce que le débiteur a obtenu un terme de grâce ou parce qu'il existe une inscription de faux contre le titre du créancier saisissant. Si des incidents contentieux sont en voie d'instruction, il faut encore surseoir ; de même si un vendeur non payé a formé une demande en résolution ; de même en cas d'offres réelles avec consignation, tant qu'il n'a pas été statué sur leur validité, et la saisie sera même arrêtée si les offres sont déclarées suffisantes pour désintéresser les créanciers parties à la poursuite.

Toute personne peut, en principe, prendre part aux enchères ; on appliquera aux incapables le droit commun, qu'ils soient représentés dans la vie civile par des mandataires légaux ou qu'ils agissent assistés d'autres personnes. Ainsi le tuteur se portera enchérisseur pour le compte du mineur ou de l'interdit. La femme mariée pourra faire une enchère avec l'autorisation de son mari, le mineur émancipé avec celle de son curateur, le pourvu d'un conseil judiciaire avec l'assistance de son conseil. La loi défend aux membres du tribunal où la vente se fait de prendre part aux enchères ainsi qu'à l'avoué poursuivant pour son compte personnel. Elle écarte également le saisi et les personnes notoirement insolvables. On ne peut se porter enchérisseur que par ministère d'avoué. Si le nombre des personnes qui se présentent est supérieur à celui des avoués, chaque avoué représente plusieurs enchérisseurs, et il est utile alors que ceux-ci soient présents à l'audience. La mise à prix sert de première base à la vente. Si aucune enchère ne se produit pendant la durée des trois premières bougies qu'on allume, le poursuivant devient adjudicataire pour la mise à prix. Une enchère se produit-elle, le poursuivant est dégagé, l'enchérisseur prend sa place et on allume successivement deux bougies. S'il ne se produit pas une seconde enchère, le premier enchérisseur devient adjudicataire. Dans le cas contraire, on allume encore successivement deux bougies et ainsi de suite jusqu'à ce que deux bougies s'éteignent sur une enchère. Celui qui a fait cette enchère devient adjudicataire. Le jugement d'adjudication est un acte purement gracieux de translation de propriété s'il ne s'est produit aucun incident contentieux au cours de la procédure ; aussi n'est-il pas nécessaire de le motiver et échappe-t-il à toute voie de recours. Il en est autrement s'il statue en même temps sur des incidents contentieux. L'adjudicataire ou, plus exactement, son avoué doit remplir plusieurs formalités. En premier lieu, il faut signifier le jugement d'adjudication au saisi, à personne ou domicile, pour qu'il sache à qui il doit remettre l'immeuble. Pour pouvoir faire cette signification, l'adjudicataire doit demander et obtenir expédition du jugement. Cette expédition n'est remise à l'adjudicataire qu'à charge par lui de rapporter au greffier quittance des frais ordinaires de poursuite et la preuve qu'il a satisfait aux conditions du cahier des charges qui doivent être exécutées avant cette délivrance. Faute par l'adjudicataire de justifier de l'exécution de ces charges, dans les vingt jours de l'adjudication, il y sera contraint par la voie de la folle enchère. La seconde formalité postérieure à l'adjudication et imposée à l'adjudicataire consiste dans la mention du jugement d'adjudication en marge de la transcription de la saisie. En troisième lieu, le jugement d'adjudication doit être transcrit au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble, dans les quarante-cinq jours de l'adjudication, sous peine de folle enchère. Enfin l'avoué de l'adjudicataire doit, dans les trois jours de l'adjudication, faire connaître le nom du véritable adjudicataire : c'est ce qu'on appelle, assez improprement d'ailleurs, la déclaration de command. Le jugement d'adjudication, dûment transcrit, transfère la propriété à l'adjudicataire, telle qu'elle se comportait entre les mains du saisi ; en d'autres termes, l'adjudicataire n'acquiert pas plus de droits que n'en avait le saisi. Ainsi l'adjudicataire doit respecter les charges réelles valablement constituées par le saisi et par les précédents propriétaires. De même, si le saisi n'était pas propriétaire, l'adjudicataire ne le devient pas non plus, mais le jugement est pour lui un juste titre qui lui permet de prescrire par dix à vingt ans s'il est de bonne foi ; s'il est évincé auparavant, il a recours contre le saisi qui a eu tort de laisser vendre l'immeuble en son nom et il peut aussi demander aux créanciers désintéressés les sommes qu'il leur a versées, car il a fait en réalité un paiement sans cause. Sous deux rapports cependant, l'adjudicataire acquiert plus de droits que n'en avait le saisi : d'une part, toutes les hypothèques nées du chef des précédents propriétaires sont purgées, c.-à-d. éteintes quant au droit de suite, même les hypothèques légales dispensées d'inscription et non inscrites, mais le droit de préférence subsiste et va s'exercer sur le prix dans la procédure d'ordre : d'autre part, les précédents vendeurs qui n'ont pas fait valoir leur droit de résolution avant l'adjudication en sont désormais définitivement privés. On a voulu, au moyen de ces deux faveurs, donner plus de sécurité à l'adjudicataire.

Incidents de la saisie immobilière (art. 719 et suiv., C. procéd.). Nous avons jusqu'à présent supposé que la

EFERUS - Recherche & Classification numérique

procédure de saisie immobilière se poursuit sans difficulté. Souvent il arrive qu'elle se complique par suite d'incidents ; les uns sont propres à la saisie immobilière elle-même ; les autres sont des incidents ordinaires qui peuvent se présenter aussi dans les autres instances. Parmi les premiers nous relevons d'abord le concours de deux ou plusieurs saisies. Le conservateur des hypothèques, dans ce cas, ne transcrit que la première. Lorsqu'on lui présente la seconde, il refuse de la transcrire, mais fait connaître la première, et le second saisissant devient partie à la procédure déjà engagée. La loi ne veut pas qu'il commence une seconde procédure, car ce serait multiplier inutilement les frais. Tel est encore une fois le sens de la règle : saisie sur saisie ne vaut. Lorsque la seconde saisie est plus ample que la première, c.-à-d. comprend des biens qui ne font pas partie de la première saisie, quoique situés dans le même arrondissement, alors la seconde saisie n'est transcrite que pour les immeubles qui ne sont pas compris dans la première. Elle est dénoncée par le second saisissant au premier, lequel doit les mettre au même point et ensuite les réunir en une seule procédure. Lorsque les deux saisies portent sur des immeubles différents, elles ne peuvent être réunies qu'autant que ces immeubles sont situés dans le même arrondissement et que le cahier des charges n'a pas encore été dressé ni pour l'une ni pour l'autre. Il semble bien qu'il faille aussi exiger le consentement du saisi. Le premier saisissant a seul, dans ces différents cas, le droit de poursuivre la procédure, mais il en a aussi le devoir, et s'il se montre négligent ou, à plus forte raison, s'il est coupable de fraude concertée avec le saisi, tout autre créancier partie à la poursuite peut exiger la subrogation, c.-à-d. demander au tribunal à être mis en ses lieu et place. Le premier saisissant est alors obligé de remettre toutes les pièces au subrogé qui continue la procédure ; c'est le second incident de la saisie immobilière. Le troisième consiste dans la radiation de la saisie. Celle-ci peut être faite du seul consentement du saisissant et du saisi jusqu'à la mention en marge de la transcription de la saisie de la sommation faite aux créanciers de prendre connaissance du cahier des charges ; après ce moment, la radiation exige le consentement du saisissant et celui de tous les créanciers parties à la poursuite ; enfin, lorsqu'il s'est écoulé dix ans depuis la transcription de la saisie sans qu'on soit arrivé à une adjudication, le saisi peut, à lui seul, requérir la radiation (loi du 2 juin 1841). Au lieu d'être amiable, la radiation peut être ordonnée par jugement, si un ou plusieurs créanciers résistent à la demande du débiteur. Tel est le cas où le saisi demande et obtient la radiation judiciaire en prouvant que la saisie est nulle pour vice de forme. L'incident de distraction de saisie est celui qui est soulevé par un tiers qui se prétend propriétaire lorsqu'on a pratiqué une saisie sur un immeuble qui n'appartient pas au débiteur. Cette demande en distraction est formée par le revendiquant contre le saisi, le saisissant et le premier créancier inscrit, lequel représente les autres, tandis que dans les autres incidents il suffit d'appeler le poursuivant et le saisi. La demande en distraction n'empêche pas de continuer les poursuites, mais il faut surseoir à l'adjudication jusqu'à ce que le jugement statuant sur la question de propriété soit passé en force de chose jugée. Les incidents les plus fréquents sont ceux de nullité ; ils peuvent être soulevés par le saisi, par les créanciers hypothécaires inscrits, par les créanciers chirographaires qui interviennent à la poursuite, mais la nullité ne peut pas être provoquée par celui qui en est l'auteur ni soulevée d'office par le tribunal, à moins que l'ordre public ne soit intéressé. Les nullités antérieures à la lecture du cahier des charges doivent être proposées au plus tard dans les trois jours qui précèdent cette lecture, sans qu'il y ait lieu de distinguer entre les nullités de forme et les nullités de fond. Nous citerons comme exemple de nullité de fond le cas où une des parties engagées dans la procédure serait incapable et celui où on aurait saisi un immeuble insaisissable. Après la lecture du cahier des charges, on ne peut plus proposer que des nullités pour vice de forme, et elles doivent l'être au plus tard trois jours avant l'adjudication. Le plus remarquable de ces incidents de la saisie immobilière est celui qu'on désigne sous le nom de conversion en vente volontaire. Cette vente sur conversion déroge à deux principes : à celui qui interdit aux créanciers de réaliser leur gage sous forme de vente amiable et à celui qui défend entre majeurs les ventes amiables en justice. Cette conversion n'évite pas des frais, comme on l'a dit parfois à tort, mais elle a l'avantage, par cela même qu'elle se fait avec le consentement du saisi, de permettre de dresser un état de propriété, c.-à-d. la liste de ceux qui ont possédé l'immeuble en qualité de propriétaires en remontant en arrière aussi loin que possible ; on donne ainsi plus de solidité à la vente et on obtient par cela même un prix plus élevé. La conversion a aussi pour effet de dégager le poursuivant de l'obligation qu'il a contractée de se porter adjudicataire pour le cas où personne ne se présenterait au jour des enchères. La conversion de la vente forcée en vente volontaire ne peut pas avoir lieu tant que la saisie n'est pas transcrite ; autrement on aurait couru le risque d'engager deux procédures, l'une sur conversion, l'autre sur saisie, et celle-ci aurait suivi son cours en même temps que celle-là, puisque l'auteur de la seconde saisie n'aurait pas connaissance de la première, si celle-ci pouvait être convertie en vente volontaire avant sa transcription. Cette conversion est un véritable contrat. Jusqu'aux sommations faites aux créanciers inscrits de prendre connaissance du cahier des charges, le consentement du saisissant et celui du saisi suffisent ; après cette sommation, il faut celui de tous les créanciers hypothécaires inscrits. La conversion suppose aussi un jugement du tribunal qui l'autorise et qui est rendu à la requête des intéressés. Ce jugement n'est pas susceptible d'opposition ni d'appel par cela même qu'il concerne un accord. La conversion ne supprime pas la saisie ni les effets qu'elle a produits jusqu'alors, et notamment les fruits continuent à être immobilisés ; le saisi reste incapable d'aliéner. Mais la procédure est désormais modifiée : la poursuite de la vente appartient à la personne désignée par les créanciers, et ceux-ci choisissent ordinairement le saisi lui-même. La vente ne se fera plus à l'audience des saisies immobilières, mais à l'audience des criées composée d'un seul juge ou devant notaire, et dans le premier cas on suit la même procédure que pour la vente des biens de mineur ; dans le second cas, le cahier des charges est dressé par le notaire. Si des incidents s'élevaient, le juge des criées ou le notaire devrait les renvoyer devant le tribunal. D'ailleurs, l'adjudication sur conversion opère purge des hypothèques quant au droit de suite, et extinction du droit de résolution du vendeur si elle a eu lieu du consentement de tous les créanciers parties à la poursuite, c.-à-d. après les sommations qui ont été faites aux créanciers inscrits de prendre connaissance du cahier des charges. Mais on a dit dans les travaux préparatoires de la loi de 1841 que le droit de résolution des précédents vendeurs ne serait jamais purgé, quel que soit le moment auquel se serait produite la conversion.

Tels sont les incidents de saisie immobilière prévus par la loi. En existe-t-il d'autres ou bien doit-on décider que tout incident non compris dans la précédente énumération a le caractère d'un incident ordinaire ? La question est importante, car les incidents de saisie immobilière sont soumis à des règles spéciales de procédure ainsi que les jugements qui les concernent, tandis que les incidents ordinaires et leurs jugements sont régis par le droit commun. On doit considérer comme incidents de la saisie toutes les contestations relatives aux formes de sa procédure et les difficultés de fond qui tendent à arrêter ou à suspendre la saisie. Sont, au contraire, incidents de droit commun ceux qu'on rencontre dans toutes les procédures, comme les interventions, et ceux qui naissent du commandement parce

EFERUS - Recherche & Classification numérique

que cet acte précède la procédure de saisie. Les incidents de saisie sont portés devant le tribunal où se poursuit cette saisie, par acte d'avoué à avoué. Il suffit en général à celui qui soulève l'incident de mettre en cause le saisissant et le saisi. Toutefois, nous avons vu que la demande en distraction doit aussi être dirigée contre le premier créancier hypothécaire inscrit, et qu'en matière de conversion la participation de tous les créanciers parties à la saisie est nécessaire si la conversion est demandée depuis les sommations faites aux créanciers de prendre connaissance du cahier des charges. L'incident s'instruit sommairement avec communication au ministère public. Le jugement n'est jamais susceptible d'opposition, et la loi refuse même l'appel pour les trois classes de jugement de l'art. 730 ainsi qu'en matière de demande en conversion, de demande de sursis à l'adjudication ou de folle enchère. Le délai d'appel est de dix jours et ne s'augmente pas à raison des distances. L'appel est suspensif suivant le droit commun.

L'adjudicataire, n'acquérant l'immeuble que dans les conditions où il se trouvait entre les mains du saisi, sauf exception pour les hypothèques qui sont purgées et pour les droits de résolution des précédents vendeurs, est menacé par les droits qu'on aurait pu invoquer contre le saisi et par exemple par l'action en résolution d'une donation pour cause de survenance d'enfant au donateur. Il peut encore être privé de l'immeuble, soit par une surenchère, soit par une folle enchère (V. Enchère).

Saisie-brandon (art. 626 et suiv., C. de procéd.) (V. Brandon [Saisie-]).

Saisie des rentes (art 637 et suiv., C. de procéd.). — La saisie des rentes constituées sur particulier est aujourd'hui très rare, tandis qu'elle était très fréquente dans notre ancien droit. Cette différence tient à ce qu'autrefois à raison de la prohibition du prêt à intérêt on aliénait volontiers ses biens, ou on plaçait son argent moyennant la constitution d'une rente perpétuelle; ajoutez à cela qu'il y avait nombre de rentes féodales. Pour les rentes qui étaient immobilières, notamment pour les rentes foncières et même dans certaines coutumes pour les rentes constituées, on appliquait la procédure longue et coûteuse de la saisie immobilière. Dans les coutumes qui considéraient les rentes constituées comme mobilières, il n'y avait pas de procédure uniforme, et la procédure de la saisie de ces rentes variait à l'infini. Aujourd'hui, toutes les rentes sont mobilières et on a créé à leur usage une procédure spéciale. On ne pouvait pas, en effet, leur appliquer la saisie-exécution puisqu'elles ne sont pas des meubles corporels, ni la saisie-arrêt qui tend à un paiement, tandis que la saisie des rentes a pour objet de les faire vendre. Les rentes constituées moyennant l'aliénation d'un immeuble ou d'un capital mobilier à titre perpétuel, ne sont plus usitées de nos jours, les capitalistes ayant à leur disposition un grand nombre d'autres moyens pour utiliser leur argent. Les rentes viagères sont, il est vrai, beaucoup plus fréquentes qu'autrefois, mais très souvent aussi elles sont insaisissables, soit à cause de leur caractère alimentaire, soit parce que l'acte de leur constitution contient stipulation de leur insaisissabilité. La saisie d'une rente importe défense au débirentier de payer les arrérages au crédirentier qui est le saisi et de lui rembourser le capital en supposant qu'on se trouve dans l'un des cas où, par exception, ce remboursement peut être exigé; en second lieu, la saisie de la rente a aussi pour objet de la vendre aux enchères à un adjudicataire. Par le premier côté, la saisie des rentes tient de la saisie-arrêt; par le second côté, de la saisie mobilière, bien qu'on préfère les formes de la saisie immobilière. La procédure de cette saisie se divise en deux parties : la première a pour objet de mettre la rente sous la main de la justice et la seconde de la vendre. Le crédirentier joue le rôle de saisi et le débirentier celui de tiers saisi. Pour mettre la rente sous la main de la justice, le créancier saisissant commence par faire commandement de payer à son débiteur qui est le crédirentier, puis fait dresser procès-verbal de saisie entre les mains du débirentier. Celui-ci doit déclarer s'il se reconnaît débiteur de la rente; autrement, on prendrait jugement contre lui. Enfin la saisie est dénoncée au crédirentier dans les trois jours du procès-verbal de saisie. Telles sont les formalités qui mettent la rente sous la main de la justice. A partir du procès-verbal de saisie, le crédirentier devient incapable de disposer de la rente et d'en toucher les revenus. La vente qu'il en ferait serait entachée d'une nullité relative qui pourrait être invoquée par le saisissant. La seconde partie de la procédure qui a pour objet de préparer la vente consiste dans la confection et le dépôt du cahier des charges au greffe du tribunal devant lequel la vente se poursuit, c.-à-d. du tribunal du domicile du crédirentier. Tout intéressé peut faire des dires sur le cahier des charges, et le tribunal y statue par le même jugement qui donne acte de la lecture du cahier des charges à l'audience. Cette lecture se fait dix jours au plus tôt et vingt jours au plus tard après le dépôt du cahier des charges. Puis viennent les placards et affiches ainsi que les insertions dans les journaux, huit jours au moins avant l'adjudication. Celle-ci se fait comme en matière immobilière et à l'audience des saisies. Le jugement d'adjudication est notifié au débirentier pour que celui-ci sache à qui il doit désormais payer les arrérages et même éventuellement rembourser le capital. Cette signification joue le rôle de notification de la cession volontaire prescrite par l'art. 1690, C. civ. La loi n'admet pas ici la surenchère, pas plus que dans les autres saisies de meubles; la surenchère n'est organisée qu'en matière immobilière. Mais, au contraire, la folle enchère est commune à toutes les ventes sur expropriation forcée.

Saisies conservatoires. — Nous arrivons à quatre saisies qu'on appelle volontiers, dans la pratique, des saisies conservatoires, et elles ont bien, en effet, ce caractère jusqu'au moment du jugement qui les déclare valables, mais, à ce moment aussi, on entre dans les voies d'exécution puisque le jugement de validité ordonne la vente ou la restitution des objets saisis. Ces saisies conservatoires présentent ces particularités de ne porter que sur des meubles, d'être le privilège de certaines personnes, de frapper souvent le débiteur à son insu, de pouvoir être pratiquées sans titre exécutoire, mais d'exiger aussi le plus souvent l'autorisation de la justice. Ces saisies d'ailleurs supposent des créances liquides et exigibles. Lorsque l'autorisation de justice est nécessaire, elle est, en principe, donnée par le président du tribunal; toutefois le juge de paix est aussi parfois compétent. L'ordonnance du président du tribunal ou du juge de paix autorisant ou refusant la saisie est, comme en matière de saisie-arrêt, de juridiction gracieuse et ne comporte à ce titre aucune voie de recours. Mais pour éviter toute surprise, le magistrat a le soin, ici aussi, d'insérer, dans son ordonnance, la clause *à charge d'en référer*, c.-à-d. de revenir devant lui en cas de difficulté; ce magistrat rend alors une seconde ordonnance, mais comme celle-ci statue sur un incident contentieux, elle est elle-même de juridiction contentieuse et peut dès lors être attaquée par la voie de l'opposition et de l'appel. Ces quatre saisies dites conservatoires sont : la saisie conservatoire commerciale, la saisie-gagerie, la saisie foraine et la saisie-revendication.

Saisie conservatoire commerciale (art. 417, C. de procéd.). La saisie conservatoire commerciale suppose un procès commercial qui requiert célérité; elle est réclamée par le demandeur et accordée par le président du tribunal de commerce saisi de l'affaire; elle porte sur les effets mobiliers du défendeur. Lorsque le président du tribunal a, par une ordonnance donnée en réponse à la requête, autorisé la saisie, celle-ci se fait sous forme de procès-verbal. Le demandeur a ensuite le choix entre deux partis. Il peut d'abord demander au tribunal civil de déclarer la saisie valable et sa conversion en saisie-exécution, mais le tribunal civil doit surseoir à statuer si le fond du droit est

EFERUS - Recherche & Classification numérique

contesté, jusqu'au jour où le tribunal de commerce aura rendu son jugememt sur le fond. Le demandeur peut, s'il le préfère, poursuivre uniquement le jugement du fond, et, lorsque ce jugement aura été rendu, il fera vendre en vertu de ce jugement qui est un acte exécutoire.

Saisie-gagerie (art. 819 et suiv., C. de procéd.). La saisie-gagerie est une faveur accordée à tout bailleur (qu'il soit propriétaire, usufruitier ou principal locataire, peu importe) de mettre la main sur les meubles de son locataire ou fermier qui garnissent la maison ou la ferme, pour se faire payer les loyers échus ou autres dettes liquides ou exigibles naissant du bail. C'est une faveur accordée au bailleur et qui tient à deux causes : aucune créance n'est plus certaine que celle résultant d'un bail ; les meubles du locataire ou fermier qui se trouvent dans l'immeuble forment un gage tout naturel au profit du bailleur. Celui-ci a droit à la saisie-gagerie sans qu'il y ait lieu de rechercher si son bail est authentique ou sous seing privé ou même sans écrit. Dans le premier cas, le bailleur a aussi à sa disposition la saisie-exécution, mais elle est beaucoup moins avantageuse parce qu'elle oblige le bailleur à prévenir à l'avance le locataire ou fermier et lui donne ainsi parfois le moyen de déménager furtivement. La saisie-gagerie peut être employée pour toute créance naissant du bail ; le plus souvent elle garantit le paiement des loyers échus. Le privilège sur les meubles garnissants est plus étendu (V. art. 2102, C. civ. ; loi du 12 févr. 1872 ; loi du 19 févr. 1889). Lorsqu'il y a à la fois locataire principal et sous-locataire, le premier, en tant que bailleur du sous-locataire, peut pratiquer saisie-gagerie sur les meubles de celui-ci. Mais le bailleur du locataire principal a, de son côté, droit de faire saisie-gagerie sur le locataire principal et sur le sous-locataire. Mais pour celui-ci seulement jusqu'à concurrence du prix de la sous-location. La saisie-gagerie doit être précédée d'une sommation vingt-quatre heures auparavant. Cette sommation ayant aussi l'inconvénient, comme le commandement dans la saisie-exécution, de prévenir le locataire et de lui permettre parfois de déménager furtivement, la loi ajoute que le bailleur peut, s'il le préfère, saisir sur-le-champ, sans sommation préalable, mais avec la permission du président du tribunal ou, si le bail n'excède pas 400 fr., avec celle du juge de paix (loi du 25 mai 1838, art. 10). La saisie-gagerie se ramène à un procès-verbal de saisie contenant nomination d'un gardien. Le bailleur doit ensuite assigner le locataire ou fermier en validité de la saisie devant la juridiction compétente, c.-à-d. devant le tribunal d'arrondissement du lieu où la saisie a été faite, ou devant le juge de paix du même lieu, suivant que le bail dépasse ou non 400 fr. La loi n'impose au bailleur aucun délai pour assigner en validité. Le même jugement qui déclare la saisie valable la convertit en saisie-exécution en ordonnant la vente des meubles saisis après affiches aux enchères publiques par un officier ministériel compétent comme en matière de saisie-exécution.

Saisie foraine (art. 822 et suiv., C. de procéd.). Le mécanisme de la saisie foraine est à peu près identique ; elle suppose le concours des circonstances suivantes : le débiteur possède des meubles dans la commune où est domicilié le créancier et où il n'a pas son domicile. La loi permet au créancier de profiter de cette circonstance pour recourir à la saisie foraine qu'il pratiquera sur ces meubles. Le débiteur forain est celui qui n'est pas domicilié dans la même commune que le créancier. Dans la pratique, on entend tout autrement le sens de ce mot, et pour, reconnaître à un débiteur la qualité de forain, on exige qu'il n'ait aucun domicile connu en France. C'est, à notre avis, une erreur, car la loi actuelle n'ayant pas défini le débiteur forain, et la saisie foraine ayant été empruntée purement et simplement à la coutume de Paris, il faut bien encore entendre aujourd'hui le forain comme sous l'empire de cette coutume. Cette saisie, comme on le voit, profitera surtout aux hôteliers et aubergistes, et portera sur les effets apportés par les voyageurs. Elle n'exige aucun titre écrit de la part du créancier ni sommation préalable, mais elle doit être autorisée par le président du tribunal ou par le juge de paix. Si les meubles sont entre les mains du créancier, par exemple de l'hôtelier, il est directement constitué gardien ; dans le cas contraire, il faut qu'il soit nommé un gardien. Il semble bien, malgré le silence de la loi, que le saisi ne puisse être choisi comme gardien, par cela même qu'il est forain. Le saisissant agit en validité devant le tribunal compétent qui est, comme en cas de saisie-gagerie, le tribunal du lieu où sont les meubles saisis. C'était la solution de l'ancien droit, et, dans le silence du code actuel, il faut admettre que celui-ci a voulu la maintenir. Si l'on donnait ici compétence au tribunal du domicile du défendeur par application de la règle générale, on compliquerait singulièrement la situation, car ce domicile peut être fort loin du lieu où se trouvent les meubles saisis, et le retard apporté au jugement de l'affaire serait d'autant plus grave que le plus souvent les procès de cette nature sont urgents. Le jugement de validité convertit aussi la saisie foraine en saisie-exécution. L'huissier signifie ce jugement avec indication du jour de la vente au saisi. Les mesures de publicité et la vente se font comme en matière de saisie-exécution.

Saisie-revendication (art. 826, C. de procéd.). La dernière saisie conservatoire est la saisie-revendication qui présente cette particularité remarquable de garantir, non plus un droit de créance comme toutes les autres saisies, mais le droit de propriété ou de gage d'un meuble. On sait qu'en général la règle : en fait de meubles, possession vaut titre, s'oppose à ce que le propriétaire ou le gagiste d'un meuble qui en a été dépossédé puisse le reprendre si ce meuble se trouve actuellement entre les mains d'un possesseur de bonne foi ; celui-ci est devenu propriétaire par le fait même de sa possession qui lui vaut titre de propriété. Mais cette faveur est réservée à celui qui réunit le double avantage d'être possesseur et d'être de bonne foi. Contre toute autre personne, contre le simple détenteur, par exemple le dépositaire, le locataire, comme aussi contre le possesseur de mauvaise foi, le propriétaire ou le gagiste dépossédé a le droit de revendication. Il peut même revendiquer contre le possesseur de bonne foi en cas de perte ou de vol, mais pendant trois ans seulement et à charge parfois de l'indemniser de son prix de vente (V. art. 2279 et 2280, C. civ., et loi du 11 juil. 1892). Dans les cas où le propriétaire peut ainsi revendiquer, il se gardera bien de prendre la voie de l'action en revendication qui permettrait au défendeur de faire disparaître le meuble ; il préférera la voie de la saisie-revendication qui met immédiatement ce meuble sous la main de la justice. La saisie-revendication n'est pas accordée seulement au propriétaire dépossédé dans le cas qu'on vient de faire connaître ; elle est encore, dans les même circonstances, admise au profit de l'usufruitier et du créancier gagiste parce qu'ils ont aussi des droits réels sur le meuble. Mais il existe quelques particularités pour le bailleur qui veut revendiquer les meubles enlevés de la maison ou de la ferme sans son consentement par le locataire ou le fermier. Son droit de revendication est limité à quinze jours ou à quarante jours, suivant qu'il s'agit d'une maison ou d'une ferme, tandis que le propriétaire, l'usufruitier et le gagiste ordinaire peuvent revendiquer pendant trente ans contre le possesseur de mauvaise foi ou le détenteur, et pendant trois ans, mais en cas de perte ou de vol seulement, contre le possesseur de bonne foi. La saisie-revendication est demandée par requête au président du tribunal du lieu où la saisie est faite, et ce magistrat l'autorise par ordonnance. Le saisi peut être constitué gardien par le procès-verbal de saisie. Le tribunal compétent est celui du domicile du saisi. Il statue à charge d'appel ou sans appel, suivant que la valeur de l'objet saisi est supérieur ou inférieur à 1.500 fr. Mais ici le jugement de validité, au lieu de convertir la saisie en voie d'exécution et d'ordonner la vente, prescrit la res-

EFERUS - Recherche & Classification numérique

titution de la chose au revendiquant si celui-ci a prouvé son droit.

Il y a encore un certain nombre d'autres saisies spéciales qui comportent quelques explications.

Saisie des navires (loi du 10 juil. 1885, art. 23 à 31). — La saisie et la vente forcée des navires sont aujourd'hui régies par les art. 23 à 32 de la loi du 10 juil. 1885 qui a abrogé les art. 201 à 207 du C. de com. En principe, tout navire peut être saisi, non seulement celui qui est amarré à quai, mais encore celui qui est en rade flottant sur ses ancres. Par exception, il n'est pas possible de saisir un navire en pleine mer, laquelle échappe à la souveraineté des Etats. Est également insaisissable le navire prêt à faire voile, et il en est ainsi lorsque le capitaine est muni de ses expéditions pour son voyage; les créanciers n'ont même pas le droit de former opposition à la délivrance des expéditions. L'insaisissabilité dure ensuite tant que le voyage n'est pas terminé, et le bénéfice de ce principe doit être reconnu aussi bien au profit des navires étrangers qu'au profit des navires français. Toutefois, l'insaisissabilité cesse au profit des créances contractées en vue du voyage que le navire va entreprendre. Mais on peut néanmoins maintenir l'insaisissabilité moyennant caution. Sauf ces exceptions, le navire peut toujours être saisi en totalité ou en partie. Les art. 198 et suiv. du C. de com. exposent les formes de cette saisie. Elle doit, suivant le droit commun, être précédée d'un commandement, et comme la loi n'a pas déterminé le délai dans lequel ce commandement se périme, il en résulte qu'il peut produire effet pendant trente ans. Le commandement est fait à la personne du propriétaire ou à son domicile, s'il s'agit d'une action générale à exercer contre lui, au capitaine si la créance est du nombre de celles qui peuvent être privilégiées sur le navire. Vingt-quatre heures après le commandement, le procès-verbal de saisie est dressé dans les formes prescrites par l'art. 200 du C. de com. Le saisissant doit, dans les trois jours, en signifier copie au propriétaire du navire qu'il cite en même temps devant le tribunal civil du lieu de la saisie pour y entendre dire qu'il sera procédé à la vente. C'est donc le tribunal civil qui est compétent, et non le tribunal de commerce, suivant la règle générale que les difficultés d'exécution étant purement civiles doivent aussi être réservées aux tribunaux civils. Lorsque le propriétaire d'un navire n'est pas domicilié dans le ressort du tribunal civil compétent, les significations sont faites au capitaine ou, en son absence, à celui qui représente le propriétaire ou le capitaine. Le procès-verbal de saisie doit être transcrit au bureau du receveur des douanes où le navire est en construction et de celui où il est immatriculé, de la manière et dans des délais fixés par l'art. 23 de la loi du 10 juil. 1885. Le tribunal rend un jugement qui fixe la mise à prix et les conditions de la vente en même temps qu'il indique le jour de l'adjudication. Si à ce jour personne ne se présente pour faire des offres, le tribunal rend un autre jugement qui baisse la mise à prix et fixe un nouveau jour pour l'adjudication. On sait qu'en matière immobilière la fixation de la mise à prix, au lieu d'être faite par le tribunal, l'est par le poursuivant qui s'engage à se porter adjudicataire moyennant cette mise à prix si personne ne se présente au jour des enchères. Le jugement du tribunal doit, suivant le droit commun et dans le silence de la loi, être signifié au saisi. La loi n'admet pas l'opposition, mais la voie de l'appel reste ouverte suivant le droit commun. La vente est précédée d'affiches apposées : au grand mât ou sur la partie la plus apparente du bâtiment; à la porte principale du tribunal; à la place publique du port; sur le quai où le bâtiment est amarré; à la bourse de commerce s'il en existe une. La vente se fait à l'audience des criées et aux enchères publiques. La loi admet la folle enchère, mais elle repousse la surenchère du sixième qui est, en effet, réservée aux ventes d'immeubles. Les créanciers sont invités à s'entendre sur la distribution du prix. S'ils ne parviennent pas à se mettre d'accord, il est dressé procès-verbal de leurs prétentions respectives par le juge et, dans la huitaine, chaque créancier doit, sans aucune mise en demeure, déposer au greffe sa demande de collocation contenant constitution d'avoué avec titres à l'appui. Le créancier le plus diligent cite ensuite devant le tribunal les autres créanciers, même ceux qui n'ont pas formé de demandes en collocation, pourvu qu'ils soient créanciers hypothécaires inscrits. Le délai de huitaine donné aux créanciers pour produire n'entraînant pas déchéance, il en résulte que tout créancier peut se présenter tant que le tribunal n'a pas statué sur la contestation. Le jugement du tribunal n'est pas susceptible d'opposition, mais on peut en appeler pendant dix jours à partir de sa signification. La loi n'exige pas que le saisi soit appelé en cause d'appel, mais il est toujours plus prudent de le faire venir. Celui qui succombe sur l'incident, contestant ou contesté, en paie les frais qui ne doivent pas être pris sur les deniers à répartir. Parfois un tiers se prétend propriétaire d'un objet compris dans la saisie du navire. Il doit former sa demande en distraction contre le saisissant et le saisi avant l'adjudication s'il veut reprendre sa chose en nature; après l'adjudication, il n'aurait plus que le droit de réclamer la portion du prix de vente correspondant à ce qui lui appartient dans le navire vendu. On paie successivement les créanciers privilégiés, les créanciers hypothécaires et les créanciers chirographaires; les premiers, d'après la cause de préférence de leurs privilèges; les seconds, dans l'ordre d'inscription de leurs hypothèques; les derniers, au marc le franc. Les créanciers sont colloqués à la fois pour le capital, les frais et les intérêts. Toutefois, les créanciers hypothécaires n'obtiennent au rang de leur capital et quant aux intérêts que l'année courante et deux autres années (loi du 10 juil. 1885, art. 13).

Saisie immobilière du Crédit foncier (décr. du 28 févr. 1852 et loi du 10 juin 1853). — Le décret du 28 févr. 1852 (art. 33 à 37) et la loi du 10 juin 1853 ont établi au profit du Crédit foncier de France une saisie immobilière simplifiée dont on a supprimé : le procès-verbal de saisie, le commandement en tenant lieu; la dénonciation de ce procès-verbal; sa transcription ainsi que celle de sa dénonciation; la lecture du cahier des charges. En outre, on a rapproché le jour de l'adjudication et écarté l'appel. La procédure se ramène ainsi aux actes suivants : 1° commandement de payer, lequel contient et vaut procès-verbal de saisie et devient le premier acte de la saisie; 2° transcription du commandement, laquelle produit les effets ordinairement attachés à la transcription du procès-verbal de saisie; 3° dépôt du cahier des charges; 4° fixation du jour de l'adjudication; 5° insertion dans les journaux et première apposition des placards; 6° dénonciation de cette apposition au débiteur et aux créanciers inscrits avec sommation de prendre communication du cahier des charges; 7° seconde apposition de placards; 8° dires et observations; 9° adjudication. On a beaucoup vanté cette procédure et proposé d'en faire le droit commun. Il faut cependant reconnaître qu'elle présente quelques inconvénients, et notamment que la suppression du procès-verbal de saisie a plus d'une fois causé des surprises désagréables à la société du Crédit foncier de France, qui aujourd'hui insère un véritable procès-verbal de saisie dans le commandement.

Il suffit de mentionner la loi du 23 oct. 1884 sur la saisie des immeubles dont la mise à prix ou le prix d'adjudication est inférieur à 1.000 ou à 2.000 fr., cette loi ne contenant que des réductions de frais ou d'impôts.

Saisie des salaires des ouvriers et petits traitements (L. du 12 janv. 1895). — La loi du 12 janv. 1895, relative à la saisie-arrêt des salaires des ouvriers, à quelque taux qu'ils s'élèvent et des traitements des employés qui ne dépassent pas 2.000 fr., est beaucoup plus importante. Cette loi ne permet de saisir les salaires et les petits trai-

EFERUS - Recherche & Classification numérique

tements que jusqu'à concurrence d'un dixième. Les neuf autres dixièmes sont donc insaisissables. En outre, c'est le juge de paix, et non plus le tribunal d'arrondissement, qui est compétent pour statuer. Si le créancier possède un titre écrit, il lui suffit de le faire viser par le greffier de la justice de paix du domicile du saisi ; à défaut de titre, la saisie-arrêt ne peut être pratiquée qu'avec l'autorisation du juge de paix du domicile du débiteur saisi. Mais ce magistrat, avant de l'accorder, peut, au préalable, appeler devant lui le créancier et le débiteur pour essayer de les concilier. S'il n'y parvient pas, il peut accorder ou refuser l'autorisation, et en même temps il évalue ou énonce la somme pour laquelle la saisie sera faite. S'il se présente de nouveaux créanciers saisissants après une première saisie, le greffier ou le juge de paix, suivant qu'il y a titre ou non, arrête ces nouvelles saisies, mais le greffier en donne avis dans les quarante-huit heures au débiteur saisi et au tiers saisi par lettres recommandées qui valent opposition. Tout créancier saisissant, le débiteur et le tiers saisi, peuvent requérir la convocation des intéressés devant le juge de paix du débiteur saisi. Dans les quarante-huit heures de cette réquisition, le greffier adresse au saisi, au tiers saisi, aux créanciers opposants, un avertissement, sous forme de lettre recommandée, à l'effet de comparaître devant le juge de paix à l'audience que celui-ci a fixée. A cette audience, le juge de paix statue sur la validité de la saisie et sur la déclaration affirmative du tiers saisi. Si le jugement est rendu par défaut, le greffier le fait connaître dans les cinq jours du prononcé au défaillant par lettre recommandée, et celui-ci peut faire opposition dans les huit jours de la date de la lettre. Sur cette opposition, le greffier appelle tous les intéressés par lettres recommandées pour la plus prochaine audience, et le jugement qui intervient alors est, dans tous les cas, réputé contradictoire. L'appel est admis pendant dix jours à partir du prononcé du jugement contradictoire, sans qu'il soit nécessaire de le signifier ; si le jugement est par défaut, le délai d'appel commence à courir à partir du jour où l'opposition n'est plus recevable. Le juge de paix peut surseoir à la convocation des intéressés toutes les fois que la somme n'est pas suffisante pour donner un dividende de 20 °/₀. D'ailleurs la saisie-arrêt et les oppositions qui s'y sont jointes produisent leur effet jusqu'à complète libération. Telles sont les principales dispositions d'une loi sur laquelle on avait fondé des espérances en faveur des ouvriers. L'expérience n'a pas tardé à prouver qu'on s'était singulièrement trompé. La loi s'est complètement retournée contre les ouvriers, par cela même qu'elle a rendu les saisies plus faciles. Celles-ci se sont multipliées sur les salaires des ouvriers, et les créanciers de sommes infériçures, de 3, 4 ou 5 fr. par exemple, qui n'auraient pas pu, autrefois, pratiquer saisie-arrêt à cause de l'importance des frais, n'hésitent pas maintenant à se servir de la loi nouvelle. Ce sont surtout les marchands de vin et les petits vendeurs à crédit pour la semaine qui ont profité de cette loi. Les patrons l'ont accueillie avec défaveur parce qu'elle les oblige à tenir une véritable comptabilité pour tout ouvrier dont le salaire est frappé de saisie-arrêt. De leur côté, les greffiers des justices de paix se sont plaints, non sans raison, qu'on leur imposait un travail considérable sans rémunération sérieuse. Aussi presque tous ceux qui sont intéressés à cette question sont-ils d'accord pour demander l'abrogation de cette loi, et nombre d'entre eux consentent même à accepter le principe de l'insaisissabilité absolue du salaire. Il y a là, à notre avis, une exagération. Il vaudrait mieux s'en rapporter sur ce point à l'équité du juge de paix. Celui-ci déciderait dans chaque affaire, suivant l'importance du salaire et les charges de famille de l'ouvrier, si son salaire doit être insaisissable pour le tout ou pour partie seulement. On comprend qu'un salaire de 2 à 3 fr. par jour doive être insaisissable pour le tout, car c'est à peine s'il suffit aux besoins journaliers de l'ouvrier, surtout si cet ouvrier est marié et père de famille ; mais certains ouvriers touchent des salaires beaucoup plus élevés, et alors il est de toute justice d'autoriser les créanciers, surtout ceux qui le sont pour cause d'aliments, à pratiquer saisie-arrêt sur ce qui excède les besoins de l'ouvrier. Certains créanciers sont, eux aussi, dans une situation très intéressante, et on risque de les mettre à leur tour dans l'embarras s'ils ne sont pas payés des petites sommes qui leur sont dues. E. Glasson.

Bibl. : Ancien droit. — d'Arbois de Jubainville, *la Saisie dans la loi salique et dans le droit irlandais*, dans *Nouvelle Rev. hist.*, 1888, p. 303. — Brunner, *Deutsche Rechtsgeschichte*, II, p. 445. — Buche, *Essai sur l'ancienne coutume de Paris*, dans *Nouv. Rev. hist.*, 1885, pp. 575 et suiv. — Collinet, *Etudes sur la saisie privée* ; thèse, Paris, 1893. — Denizart, *Collect.*, v° *Saisie*. — d'Epinay, *Un Document inédit sur la coutume de Paris*, dans *Nouv. Rev. hist.*, 1885, p. 170. — Esmein, *Etudes sur les contrats dans le très ancien dr. fr.*, pp. 151 et suiv. — Ferrière, *Dict.*, v° *Saisie*. — Glasson, *Inst. du dr. et inst. de la Fr.*, t. III, pp. 390 et suiv. ; t. VI, pp. 598 et suiv. — Guyot, *Répert.*, v° *Saisie*, — Heusler, *Die Gewere*, p. 489. — Isambert, *Anciennes lois Fr.* Tables, v° *Saisie*, etc. — Kohler, *Zur Geschichte der executorischen Urk. in Frank. Zeitschrift der Savignystiftung*, 1887, p. 120. — Merlin, *Répertoire*, v° *Saisie*. — Prost, *L'ordonnance des Maiours*, dans *Nouv. Rev. hist.*, 1878, pp. 227 et suiv. — Rousseau de Lacombe, *Jur.*, v° *Saisie*. — Sohm, *Procédure de la loi salique*, trad. Thévenin. — Warnkœnig et Stein, *Franz. st. und Rech. Gesch.*, II, pp. 375 et suiv.

Procédure civile. — Boitard, Colmet Daage et Glasson, *Leçons de procédure civile*, 15e éd., t. II, pp. 245 et suiv., nos 798 et suiv. — Garsonnet, *Traité théorique et pratique de procédure civile*, t. III, pp. 441 et suiv. ; t. IV, pp. 1 à 469 ; t. VI, pp. 120 à 157. — Dalloz, *Jurisprudence générale* et *Supplément à la jurisprudence générale*, ainsi que les dictionnaires de procédure de Bioche, de Rousseau et Laisney, aux mots *Saisie*, *Saisie-arrêt*, *Saisie conservatoire*, *Saisie des navires*, *Saisie-exécution*, *Saisie foraine*, *Saisie-gagerie*, *Saisie immobilière*, *Saisie des rentes*, *Saisie-revendication*.

SAISINE. I. Ancien droit. — La saisine fut considérée d'abord comme une *propriété* (V. ce mot) ; il est resté trace de cette première conception dans la saisine de certains héritiers. Elle fut ensuite considérée comme une possession particulière protégée par des actions possessoires (V. Possession). E. Champeaux.

II. Droit civil actuel. — La saisine est un fait essentiellement juridique. Dans son sens le plus large, il exprime l'investiture qui est, dans notre droit, la conséquence immédiate et virtuelle des actes ayant pour but la translation et l'acquisition de la propriété. Ce concept comprend des états de droit différents dont nous aurons à dire quelques mots : le plus important est la saisine héréditaire.

La saisine héréditaire a pour effet de faire passer instantanément, par la seule force de la loi mise en mouvement par le décès d'un individu, le patrimoine actif et passif, ou une quote-part du patrimoine, de la personne décédée à son *héritier* le plus proche. Par une fiction d'une énergie bien expressive, ce n'est pas l'héritier qui saisit le patrimoine, car cela peut se passer à son insu, c'est le patrimoine qui s'empare de sa personnalité juridique, s'incorpore à elle comme il était avant incorporé à celle du défunt ; ou encore, c'est le défunt lui-même qui, à l'instant suprême, transmet cette partie de lui-même à son héritier de façon qu'elle se continue sans interruption dans la personne de son héritier (V. Patrimoine, Personne). C'est ce qu'exprime avec force l'ancien adage : *Le mort saisit le vif, son hoir le plus proche habile à lui succéder*. La saisine est, en effet, d'institution coutumière. Les seigneurs, dans les parties du moins de la France où était en vigueur la maxime : « nulle terre sans seigneur », prétendaient être propriétaires de tous les biens situés dans leur seigneurie, et, quand ils transféraient à des tiers le domaine utile, ils en retenaient le domaine direct ; par ce moyen, lorsque le détenteur venait à mourir, sa propriété était censée tomber, et, pour la relever (V. Relief), les héritiers du défunt devaient payer au seigneur certains droits témoignant que la propriété était rentrée en ses mains. Ce système a été battu en brèche par les légistes, et c'est par leurs ef-

EFERUS - Recherche & Classification numérique

forts qu'aurait été introduite la règle : « le mort saisit le vif », qui écartait le seigneur de toute participation à la transmission de la propriété. En adoptant cette fiction, le code civil n'a appelé à en bénéficier que les *héritiers* légitimes qu'elle reconnaît seuls comme représentants légaux du défunt et continuant sa personne à l'exclusion des autres successeurs aux biens. C'est ce qu'expriment les art. 723 et 724 du C. civ. La saisine est la conséquence de la *dévolution* qui a pour objet d'appeler les héritiers les plus proches et de régler l'ordre des successibles. Si le plus proche héritier refuse la succession, celui qui le suit est à son tour saisi avec effet rétroactif au jour du décès, comme si le renonçant n'avait jamais existé. Il n'importe pas, d'ailleurs, que l'héritier soit majeur, mineur ou interdit ou qu'il ait connu l'ouverture de la succession. Mais lorsque plusieurs parents du défunt, ses enfants, par exemple, sont appelés à sa succession, la saisine leur appartient à tous collectivement et indivisément jusqu'au partage, et le droit de chacun d'eux porte sur l'universalité de la succession, de telle sorte que la part indivise de ceux qui y renoncent accroît celles des héritiers qui ont accepté (V. Accroissement).

Les effets de la saisine influent d'une façon importante sur la situation de l'héritier légitime et le distinguent, comme nous l'allons voir, du successeur irrégulier, au point de vue de la *possession* (V. ce mot). La possession ordinaire est un état de fait qui consiste dans la détention d'une chose avec volonté d'en être le maître, de l'avoir pour soi ; elle exige de sa part l'appréhension matérielle. Par la saisine héréditaire, au contraire, comme nous venons de le voir, l'héritier acquiert la possession de tout ce qui constitue la succession sans l'avoir appréhendée, sans s'être mis en rapport avec elle par un acte de sa volonté et même à son insu. C'est ainsi que si le défunt possédait un immeuble depuis vingt-neuf ans et si son héritier n'a appréhendé sa succession qu'un an après son décès, la saisine a conservé son droit et empêché la prescription courant à son profit d'être interrompue, quoiqu'en fait il n'ait pas possédé. Mais s'il veut bénéficier de sa qualité d'héritier et se mettre en rapport avec elle, étant saisi de plein droit de la possession civile des biens héréditaires, il peut les appréhender de sa propre autorité par une main mise matérielle, en joignant la possession de fait, qu'il n'avait pas encore, à la possession de droit que la loi lui avait conférée par la saisine.

La situation du successeur irrégulier est toute différente. Comme l'héritier légitime, il est bien saisi, dès l'ouverture de la succession, de tout ce qui la compose et par suite il est, comme lui, propriétaire, possesseur, créancier, débiteur de tout ce dont le défunt était propriétaire, possesseur, créancier ou débiteur, mais il n'est pas saisi, *ipso jure*, des actions du défunt, de l'exercice de ses droits actifs et passifs. Il ne peut pas prendre, de sa propre autorité, possession de l'hérédité, comme telle, et des choses qui la composent. Il l'a bien, elle est à lui, mais la loi lui interdit d'y toucher et lui enjoint de se faire autoriser à cet effet par justice à qui il appartient d'apprécier, suivant les circonstances, s'il doit être envoyé en possession. Pour lui la saisine n'est pas *légale*, mais *judiciaire*. C'est une garantie que la loi a voulu donner aux héritiers légitimes, au cas où il en existerait.

Ainsi, et pour résumer, les héritiers légitimes acquièrent par la saisine : 1° les droits actifs et passifs du défunt ; 2° l'exercice de ces droits. Le successeur irrégulier acquiert *ipso jure* les mêmes droits actifs et passifs, mais il n'acquiert pas l'exercice de ces droits qu'il ne peut obtenir que de l'autorité du juge.

Il existe deux autres formes de la saisine : 1° la saisine *possessoire*, qui a pour effet de faire présumer le détenteur d'un immeuble propriétaire de cet immeuble quand il l'a possédé pendant l'an et jour, saisine qui le protège contre les troubles de fait et de droit venant des tiers qui revendiqueraient la propriété de l'immeuble (V. Action § *Droit*, et Possession) ; 2° la saisine donnée à l'exécuteur testamentaire choisi par le testateur qui veut assurer l'exécution de ses volontés (V. Exécuteur testamentaire).

E. Dramard.

Bibl. : Droit civil actuel. — Hureaux, *Notions de l'hérédité et de la saisine des héritiers légitimes*, dans *Rev. crit.*, t. VIII, IX, XXIII à XXVI. — Rigaut, *De la saisine héréditaire d'après le droit civil français*, dans *Rev. Fœlix*, t. IX. — Simonet, *Histoire et théorie de la saisine héréditaire ;* Paris, 1851, in-8. — De Valroger, *De l'origine et de l'effet de la maxime : « le mort saisit le vif »*, dans *Rev. Fœlix*, t. XVII. — Goin, *De la Saisine héréditaire*, 1868. in-8. — Marseille, *De la Continuation de la personne du défunt*, 1873, in-8. — Pouzet, *De la Saisine héréditaire*, 1871, in-8.

SAISON. I. Astronomie et Météorologie. — On appelle saison le temps employé par le soleil pour passer d'un équinoxe à un solstice ou d'un solstice à un équinoxe. L'année est partagée en quatre saisons : le *printemps*, qui va de l'équinoxe de printemps au solstice d'été ; l'*été*, qui va du solstice d'été à l'équinoxe d'automne ; l'*automne*, qui va de l'équinoxe d'automne au solstice d'hiver ; l'*hiver*, qui va du solstice d'hiver à l'équinoxe de printemps. Ces dénominations ne sont pas, d'ailleurs, absolues. Pour des raisons sur lesquelles nous reviendrons, elles s'appliquent inversement dans les deux hémisphères terrestres : tandis que notre hémisphère boréal est en été, l'hémisphère austral est en hiver, et réciproquement. De même pour le printemps et l'automne. Il est donc préférable de dire, si l'on veut éviter les confusions, équinoxe de mars, de septembre, solstice de juin, de décembre, au lieu des appellations habituelles d'équinoxe de printemps, d'automne, de solstice d'été, d'hiver, qui correspondent, suivant les localités, à des époques différentes.

Toutes les saisons n'ont pas la même durée. D'une part, en effet, l'orbite terrestre a, on le sait, la forme, non d'un cercle, mais d'une ellipse, dont le soleil occupe un des foyers, et, comme conséquence de cette position excentrique du soleil, notre planète a un plus long trajet à parcourir pour aller de l'équinoxe de septembre à l'équinoxe de mars que pour aller de l'équinoxe de mars à l'équinoxe de septembre. Sa vitesse est, en outre, plus grande de l'aphélie au périhélie, c.-à-d. de juillet à janvier, que du périhélie à l'aphélie, c.-à-d. de janvier à juillet. Enfin, le mouvement lent, mais incessant, du point vernal ou équinoxe de printemps et du périhélie l'un vers l'autre, détermine dans la durée des saisons une troisième cause de variation, qui influe, celle-là, non seulement sur la durée respective des quatre saisons, mais encore sur la durée de chacune, d'une année à l'autre. Actuellement, le printemps dure, en moyenne, 92 j. 21 h., l'été 93 j. 14 h., l'automne 89 j. 19 h., l'hiver 89 jours. Vers l'an 1250 de notre ère, lorsque le périhélie et le solstice de décembre se confondaient, l'automne était égal à l'hiver, le printemps à l'été, et ces deux dernières saisons réunies donnaient déjà la somme de jours la plus élevée. Lorsque l'équinoxe de printemps et le périhélie se confondront, vers 6485, le printemps sera égal à l'hiver, l'été à l'automne, et ces deux dernières saisons seront les plus longues. Puis, vers le CXIX^{e} siècle, ce sera au tour du solstice de juin à être rejoint par le périhélie, et ainsi de suite, le mouvement de rapprochement étant de 61^{s},9 par an, correspondant à un cycle d'un peu moins de 21.000 ans, et l'ordre de longueur des saisons changeant à mesure. En 1900, les saisons ont commencé (temps civil moyen) : le printemps, le 21 mars à 1^{h},48 mat. ; l'été, le 21 juin à 9^{h},49 soir ; l'automne, le 23 sept. à 0^{h},29 soir ; l'hiver, le 22 déc. à 6^{h},51 mat.

Le soleil étant notre source de chaleur, il semblerait que la température dût être le plus élevée lorsqu'il est le plus près de la terre, c.-à-d. lorsque celle-ci passe au périhélie, le 1er janv. Or, dans nos régions, c'est justement l'époque de l'année la plus froide et pourtant la distance entre l'astre et sa planète n'est alors que de 145 millions 700.000 kil., alors qu'au 1er juil., au passage à l'aphélie,

EFERUS - Recherche & Classification numérique

elle est de 151.800.000 kil., soit 6.100.000 kil. en plus. La cause déterminante des saisons météorologiques réside ailleurs. C'est l'inclinaison de l'axe de la terre sur son orbite qui, en faisant varier, chaque jour, la hauteur méridienne du soleil et l'intervalle de son lever à son coucher, produit, entre l'été et l'hiver, les différences observées. Dans l'hémisphère boréal, par exemple, la hauteur méridienne du soleil va sans cesse en augmentant du solstice de décembre au solstice de juin, en même temps que la durée du jour surpasse de plus en plus la durée de la nuit. Les rayons solaires arrivent ainsi de plus en plus verticalement et pendant un temps de plus en plus long. Du solstice de juin au solstice d'été, l'inclinaison des rayons et le temps durant lequel ils frappent la terre vont au contraire sans cesse en diminuant et repassent, dans l'ordre inverse, par les mêmes valeurs. Il en résulte que notre hémisphère reçoit, de l'équinoxe de mars à l'équinoxe de septembre, une quantité de chaleur infiniment plus considérable que de l'équinoxe de septembre à l'équinoxe de mars : c'est l'été, et réciproquement, dans l'autre hémisphère, dans l'hémisphère austral, où les phénomènes sont d'ordre diamétralement opposé, l'hiver. De même, le printemps de l'un correspond à l'automne de l'autre. L'époque de la température la plus élevée ne coïncide pas, au surplus, exactement avec le solstice d'été (solstice de juin, dans l'hémisphère boréal, solstice de décembre, dans l'hémisphère austral). Tant que le soleil demeure relativement très haut et que les jours n'ont encore qu'insensiblement diminué, la quantité de chaleur quotidiennement reçue continue à être supérieure à celle perdue la nuit par rayonnement et la température monte de plus en plus. Aussi est-elle, en général, la plus élevée quelques semaines seulement après ce solstice, dans la seconde quinzaine de juillet. Elle est, de même, la plus basse vers le milieu ou la fin de janvier. Ajoutons que des circonstances diverses, les unes générales, les autres locales, mais toutes jusqu'ici indéterminées, peuvent faire varier ces dates, de façon considérable, d'un lieu ou d'une année à l'autre. Quant à la durée et à l'intensité respectives des saisons météorologiques, c'est suivant la latitude qu'elles varient. Dans les régions équatoriales, où les jours restent d'un bout de l'année à l'autre à peu près égaux aux nuits, ces saisons ne sont, en réalité, qu'au nombre de deux, l'été et l'hiver, différant bien peu et l'un et l'autre très chauds. Au delà des tropiques, et à mesure qu'on s'avance vers les pôles, l'été devient moins chaud, l'hiver plus froid, et deux saisons intermédiaires se dessinent, le printemps et l'automne. Plus haut encore, la saison d'hiver domine et l'été est réduit à quelques semaines (V. Climat). Enfin, et à situation analogue, la température moyenne est plus élevée dans l'hémisphère boréal que dans l'hémisphère austral. Cela tient partie à ce que la surface baignée par les mers est moins grande dans le premier que dans le second, partie à ce que le temps durant lequel le soleil reste dans le premier est plus long de huit jours, chaque année, que celui durant lequel il reste dans le second. On a vu, en effet, plus haut que de l'équinoxe de mars à l'équinoxe de septembre (printemps et été de notre hémisphère), il y a en tout 186 j. 11 h. et de l'équinoxe de septembre à celui de mars 178 j. 19 h. seulement. On a vu aussi que le rapport se trouvera, un jour, renversé.

Les anciens divisaient déjà l'année en saisons, d'après les variations de la température. Dans l'Inde, où cet usage semble avoir pris naissance, on n'en comptait que trois : le printemps, l'été, l'hiver. Les Grecs firent d'abord de même; puis ils ajoutèrent une quatrième saison, l'automne, et les Romains adoptèrent leur division. Dans le N. de l'Europe, et sauf peut-être chez les Germains, qui admettaient un printemps, on ne connaissait que l'été et l'hiver. Chez les Arabes, on suivait la division tripartite des Indous.

Les planètes autres que la Terre ont comme elle des saisons, car, comme elle, elles exécutent autour du soleil leur révolution suivant des orbites elliptiques et, comme elle aussi, elles ont leur axe de rotation plus ou moins incliné par rapport au plan de cet orbite. Sur celles où l'inclinaison est très grande, — sur Mercure et Vénus, par exemple, où elle est respectivement de 70° et de 55°, alors qu'elle n'atteint pour la Terre que 23° 27′, — les saisons ont une intensité relative très caractérisée, et on passe sans transition des ardeurs de l'été aux frimas de l'hiver. Elles sont, au contraire, à peine marquées sur Jupiter, où l'inclinaison est de 3° seulement. Sur Mars, où l'inclinaison est de 24° 52′, elles sont analogues aux nôtres. Toutefois, la durée astronomique en est beaucoup plus inégale en raison de l'allongement très grand de l'orbite; ainsi, l'année martienne étant de 668 jours, le printemps dure 191 jours, l'été 181 jours, l'automne 149 jours, l'hiver 147 jours. Quant à la lune, les conditions y sont tout autres. Comme Jupiter, elle n'a pas de saisons astronomiques marquées, son axe de rotation n'étant incliné que de 1° 30′ sur l'orbite. Par contre, elle a autant de saisons météorologiques que de jours et de nuits. Tournant en effet sur elle-même dans le même temps qu'elle effectue sa révolution autour du soleil, elle présente au soleil chacun de ses hémisphères pendant 354 heures consécutives (ou 15 de nos jours), auxquelles succèdent autant d'heures de nuit. Il y a ainsi tous les ans, sur notre satellite, 12 étés et 12 hivers, et de +260°C vers le milieu des premiers la température s'y abaisserait, d'après lord Rossy, vers le milieu des seconds, à — 30° C.

II. Thérapeutique (V. Climat, § *Thérapeutique*).

III. Mythologie (V. Heure, t. XX, p. 47).

SAISON. Rivière du dép. des *Basses-Pyrénées* (V. ce mot, t. XXVII, p. 1029).

SAISSAC. Ch.-l. de cant. du dép. de l'Aude, arr. de Carcassonne; 1.257 hab. Restes de remparts et d'un château fort.

SAISSET (Bernard). En juil. 1295, le pape Boniface VIII créa un évêché de Pamiers aux dépens de l'évêché de Toulouse. Il donna le gouvernement de cette Eglise nouvelle à Bernard Saisset, abbé de Saint-Antonin de Pamiers, qui se disait de la famille des vicomtes de Toulouse, et qui avait été chargé par le Saint-Siège d'une mission en Aragon après les Vêpres siciliennes. Ce personnage, d'un caractère très vif, était depuis longtemps en lutte ouverte avec Roger-Bernard, comte de Foix, au sujet de la seigneurie de la ville de Pamiers. Ces furieux différends prirent fin, par un accord, en 1300 : le 25 juin de cette année, dans le réfectoire des Frères Prêcheurs de Pamiers, le comte de Foix, agenouillé devant l'évêque, lui demanda l'absolution, et, le 27, il lui fit hommage pour le château de Pamiers, la moitié de la justice de cette ville, etc. On assure que, en 1301, l'évêque victorieux fut chargé par Boniface de réclamer au roi Philippe le Bel la délivrance du comte de Flandre, alors prisonnier en France, et que, à cette occasion, il soutint très hautement la doctrine de la suprématie pontificale. « Il est du moins certain, dit à ce propos dom Vaissete, l'historien du Languedoc, que si l'évêque de Pamiers ne tint pas ce discours au roi, il lui manqua de respect et de fidélité par diverses menées qu'il entreprit dans la province contre l'autorité royale. » Toutes ces affirmations, que les historiens modernes ont répétées, auraient besoin d'être critiquées. — Ce que l'on sait de source certaine, c'est qu'il fut dénoncé à la cour de France, très probablement par ses ennemis, le comte de Foix et l'évêque de Toulouse, comme coupable d'avoir tenu des discours injurieux contre l'honneur du roi et d'avoir communiqué avec des princes étrangers, notamment avec l'Aragon, en vue de soustraire le Languedoc à la domination des Français. Deux commissaires du roi, Richard Leneveu, archidiacre d'Auge dans l'Eglise de Lisieux, et Jean de Picquigni, vidame d'Amiens, furent désignés pour instruire cette affaire. En juillet, le

EFERUS - Recherche & Classification numérique

vidame, sachant que l'évêque se proposait d'aller à Rome, s'empara de sa personne. En octobre, Bernard comparut, à Senlis, devant le roi, en présence de prélats, de barons et d'autres personnes. Pierre Flote, chancelier, prononça un réquisitoire d'après les données de l'enquête. L'accusé nia. Des difficultés, qui donnèrent lieu à des scènes caractéristiques, s'élevèrent au sujet de la garde et du jugement du prisonnier, que l'archevêque métropolitain de Narbonne (Gilles Aicelin) réclamait au nom des privilèges ecclésiastiques, tandis que l'entourage laïque du roi n'était nullement disposé à respecter ces privilèges, l'affaire étant de haute trahison. Un mémoire, où l'on a cru reconnaître la griffe de Guillaume de *Nogaret* (V. ce nom), fut préparé, par un conseiller de Philippe, pour décider le pape à abandonner son protégé. Mais il n'eut aucun succès. Reste à savoir pourquoi Bernard Saisset obtint, dès la fin de l'hiver de 1301-2, la permission de se rendre à Rome, qui, d'abord, lui avait été refusée? C'est un point qui n'est pas éclairci. Mais il paraît certain que l'évêque fut sauvé par l'intervention de Boniface qui, en ordonnant sèchement au roi de délivrer son protégé, détourna sur lui-même la fureur de Nogaret et de ses émules. « Comme la dispute du roi et du pape touchant l'autorité temporelle, dit très bien dom Vaissete, s'échauffa dans la suite de plus en plus, le roi perdit de vue, en quelque manière, l'affaire de l'évêque de Pamiers, et le prélat demeura à Rome jusqu'à la fin de ces différends. » Bien plus, après sa victoire sur Boniface, en 1308, Philippe pardonna tout à fait : il accorda la mainlevée de la saisie du temporel de l'évêché de Pamiers et permit à l'évêque, « vieux et fragile », de rentrer dans son pays. Bernard Saisset et mourut en 1314. CH.-V. L.

BIBL. : *Histoire littéraire de la France*, XXVI, p. 540. — *Histoire générale de Languedoc*, IX, pp. 216-310. — G. DIGARD, *Philippe le Bel et le Saint-Siège* (sous presse). D'autres travaux sont en préparation.

SAISSET (Jean-Marie-Joseph-Théodore), amiral et homme politique français, né le 13 janv. 1810, mort à Paris le 25 mai 1879. Sorti de l'Ecole navale en 1827, lieutenant de vaisseau en 1840, capitaine de vaisseau en 1854, contre-amiral en 1863, il fut nommé, au mois d'août 1870, commandant supérieur des bataillons de matelots formés dans les cinq ports de guerre, puis envoyé, le mois suivant, à Paris, comme commandant du groupe des forts de l'Est et promu, le 29 nov., vice-amiral pour sa belle conduite dans l'affaire du plateau d'Avron. Le 8 fév. 1871, le dép. de la Seine l'envoya à l'Assemblée nationale le septième de la liste, et il fit partie de la commission qui accompagna à Versailles les négociateurs de la paix. Nommé, au lendemain du 18 mars, commandant des gardes nationales de la Seine en remplacement du général d'Aurelles de Paladine (V. COMMUNE, t. XII, p. 140), il tenta vainement, durant la semaine qui suivit, un rapprochement entre le gouvernement de Versailles et la population parisienne, qui l'avait en haute estime, et, à la fin de mars, se démit de son commandement. A l'Assemblée nationale, il vota d'abord avec le centre gauche, puis passa au centre droit, et, le 25 févr. 1875, se prononça contre la constitution républicaine.

SAISSET (Emile-Edmond), philosophe français, né à Montpellier le 16 sept. 1814, mort à Paris le 17 déc. 1863. Disciple de Cousin, il professa la philosophie en province, puis à l'Ecole normale (1842) et à la Sorbonne (1862). Parmi ses ouvrages, on peut citer : *Ænesidème* (1840, thèse); une traduction de Spinoza (1843, 2 vol. in-18); *le Scepticisme* (1865), etc.

SAISSEVAL. Com. du dép. de la Somme, arr. d'Amiens, cant. de Molliens-Vidame; 247 hab.

SAISY. Com. du dép. de la Nièvre, arr. de Clamecy, cant. de Tannay; 460 hab.

SAISY (Hervé-René-Marie-Elzéar de), homme politique français, né à Glomel (Côtes-du-Nord) le 5 avr. 1833. Il fut d'abord officier, fit les campagnes d'Italie, du Mexique et de France, fut élu député des Côtes-du-Nord à l'Assemblée nationale le 8 fév. 1871, prit rang dans le centre droit, vota les lois constitutionnelles et fut élu sénateur inamovible. Seul de la droite, il vota contre la dissolution de la Chambre en juin 1877.

SAIVRES. Com. du dép. des Deux-Sèvres, arr. de Niort, cant. (1er) de Saint-Maixent; 1.547 hab.

SAIX (Le). Com. du dép. des Hautes-Alpes, arr. de Gap, cant. de Veynes; 335 hab.

SAIX. Com. du dép. du Tarn, arr. et cant. de Castres; 1.112 hab. Ruines de la chartreuse de Saix (XIVe s.), fortifiée au XVe et prison d'Etat de 1790 à 1794.

SAIX. Com. du dép. de la Vienne, arr. de Loudun, cant. des Trois-Moutiers; 465 hab.

SAIZENAY. Com. du dép. du Jura, arr. de Poligny, cant. de Salins; 226 hab.

SAIZERAIS. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Toul, cant. de Domèvre; 707 hab.

SAIZY. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. d'Autun, cant. d'Epinac; 990 hab.

SAJAS. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Muret, cant. de Rieumes; 216 hab.

SAJNOVICS (Jean), astronome et linguiste hongrois, né en 1733, mort en 1785. Il fit ses études chez les jésuites à Nagy-Szombat (Tyrnavie), entra dans leur ordre et fut attaché à l'observatoire de Bude. En cette qualité, il accompagna Maximilien Hell en Norvège pour y observer le passage de Vénus devant le soleil. Il fit une excursion en Finlande et fut frappé de la ressemblance de la langue des Lapons avec celle de son pays. Il découvrit la parenté du finnois et du magyar, parenté établie de nos jours sur des bases scientifiques. En 1770, Sajnovics présenta à la Société savante du Danemark un mémoire intitulé *Demonstratio idioma Ungarorum et Lapponum idem esse* (Tyrnavie, 1772) et devint ainsi le fondateur de la philologie comparée magyare. J. KONT.

BIBL. : S. HAM, *la Vie et la Démonstration de Sajnovics*, dans *Magyar Sion*, 1889.

SAJÓ. Rivière de Hongrie, affluent droit de la Tisza. Elle prend sa source dans le comitat de Gömör, reçoit les eaux de la Rima et du Hernad et parcourt la vallée pittoresque des montagnes de Szepes-Gömör. C'est aux bords du Sajó, dans la puszta Muhi, qu'eut lieu en avr. 1241 la bataille décisive entre Hongrois et Mongols, qui finit par la défaite du roi Béla IV; 65 à 70.000 Magyars restèrent sur le champ de bataille, et les Mongols dévastèrent tout le pays.

SAJOU, SAÏ ou **SAPAJOU** (Zool.). Genre de Singes américains désigné en latin sous le nom de *Cebus* et devenu le type de la sous-famille des *Cébiens* (V. ce mot). La taille est moyenne, comparable à celle des *Guenons* (V. ce mot), les formes assez robustes, le pelage non laineux, le pouce bien développé; la queue, peu volubile, n'est pas dénudée à son extrémité. C'est, de tous les genres des Cébiens, le plus nombreux en espèces; on en distingue 15 à 18, répandues depuis le Nicaragua jusqu'au Paraguay. Ce sont des animaux lestes, mais peu turbulents, plus intelligents que la plupart des autres Cébiens, dociles et facilement éducables, ce qui les fait rechercher en captivité. Ils se nourrissent de fruits, de grains, d'œufs et d'insectes. Le SAJOU A GORGE BLANCHE (*C. hypoleucus*) est l'espèce qui s'avance le plus vers le N., puisqu'il habite le Nicaragua, Panama et la Colombie. Le SAJOU BRUN (*C. fatuellus* ou *apella*) est l'espèce la plus commune : il habite la Guyane, la Colombie et le Brésil N., d'où on l'amène souvent en Europe. Le SAJOU CAPUCIN (*C. capucinus*) s'étend de la Guyane et de la Colombie au Paraguay, et le SAJOU D'AZARA (*C. Azaræ*) est de la Bolivie, du Paraguay et même du N. de l'Argentine. Les autres espèces sont de la Colombie et du Brésil. Toutes sont très difficiles à distinguer entre elles en raison de leurs teintes uniformes et des variétés d'âge ou de sexe que l'on trouve dans une même espèce. La disposition des poils du front ou des joues est également

EFERUS - Recherche & Classification numérique

variable (*Cebus lunatus* du Brésil méridional, *C. niger* ou *cirrifer* du même pays, *C. vellerosus*, *C. subcristatus*, etc.). E. Trouessart.

SAKA. Peuple ancien (V. Bactriane, t. IV, p. 1.117).

SAKAI. Ville du Japon, ch.-l. de la prov. d'Idzoumi, sur la côte S. de Nippon, à l'embouchure du Iamato-Gava; 46.506 hab. (en 1892). C'est le port méridional d'Osaka; elle n'est plus comme jadis le principal port du Japon, mais conserve une certaine activité industrielle, fabriquant des poteries, des briques, des tapis, des fusils, etc. En 1868, y furent massacrés des matelots français que vengea l'amiral Dupetit-Thouars.

SAKAÏS. Peuplade malaise de la presqu'île de Malacca, dans la zone de protection et d'influence de l'Angleterre, sur le double versant des montagnes de cette péninsule effilée, tant du côté de la mer de Chine que de celui du détroit de Malacca. Divisés en tribus, qui, elles-mêmes, semblent former deux nations non absolument identiques, les Sakaïs proprement dits et les Sémangs, il sont de grandes ressemblances avec les Negritos ou Atas, Ætas, ces négroïdes qui sont plus ou moins les autochtones de l'archipel des Philippines. Suivant les expressions d'Errincton de la Croix (*les Orang Sakkayes*), à l'état de pureté, leur type peut être caractérisé ainsi : taille petite, corps bien musclé, tronc trapu ; couleur de la peau brune, teint chocolat ou sépia foncé ; cheveux frisés, tête arrondie, nez enfoncé, concave, assez large vers le bas, arcades sourcilières proéminentes, système pileux peu développé. La physionomie, quoique grave et triste, n'en est pas moins agréable, et certainement plus sympathique que celle des Malais.

Qu'il y ait ou non des différences notables entre les Sakaïs et les Sémangs, lesquels se distingueraient par leur chevelure raide, de la chevelure laineuse des Sakaïs, il est certain que de nombreux Sakaïs et Sémangs ont été plus ou moins transformés extérieurement par des alliances avec la race ici dominante, celle des Malais. En outre, les Sakaïs se divisent nettement en civilisés (plus ou moins) et en sauvages, ceux-ci presque nus, avec une sorte de pagne en écorce, la figure tatouée et parfois un os ou dard de porc-épic dans la cloison du nez ; ces pauvres gens ne sont guère agriculteurs ; tout ce qu'ils font, à part quelques petits champs de grains, de légumes, c'est de cueillir les fruits que leur tend une nature prodigue, de vendre à leurs frères policés et aux Malais ce qu'ils ont récolté dans la forêt, « le miel, l'ivoire, le caoutchouc, le camphre, les résines diverses », et surtout de chasser la bête et le volatile avec des sarbacanes de 2 m. de longueur, ou à l'arc, avec flèches empoisonnées, soit de sucs vénéneux, soit de venins de serpent, de scolopendre, de scorpion. Ils pêchent aussi. De mentalité peu développée, ils croient aux maléfices des esprits et s'en garantissent par des amulettes et talismans. Leur vie est la vie de famille et, en somme, la famille est toute leur constitution, toute leur administration, toute leur politique ; théoriquement polygames, ils ont rarement plus d'une épouse ; ils vivent dans des villages où l'ensemble des familles obéit à un panghalon, chef et juge, en temps de paix, général en temps de guerre. Ce sont de fort bonnes gens qui suivent les impulsions de la mère nature, mais qui ne sont ni cruels, ni dépravés.

Policés comme sauvages, les Sakaïs parlent une langue très nasale et d'une grande dureté, où, paraît-il, les noms de nombre ne dépassent pas le chiffre *3* ; à partir de *4*, inclusivement, les mots malais suppléent, chez les Sakaïs civilisés, à l'indigence de la numération.

De plus en plus mêlés aux Malais, et d'ailleurs en petit nombre, Sakaïs et Sémangs semblent voués à un anéantissement rapide. O. Reclus.

SAKALAVES. Peuplade de Madagascar (V. Madagascar).

SAKARIA, SAKKARIAS. Fleuve du versant septentrional de la Turquie d'Asie, sur le plateau d'Anatolie, se forme de torrents nés à une grande altitude, à peu près à égale distance de la mer Noire au N., de la Méditerranée au S. Ces torrents-là ne sont pas encore connus dans le détail, et l'on ne sait guère lequel d'entre eux est le vrai Sakaria supérieur ; d'après Cuinet, la branche mère est celle qui commence près de l'antique *Armorium* (aujourd'hui, Hadji Hamza), dans le vilayet d'Angora ; mais il semble bien que la branche la plus importante, en tout cas la plus longue, c'est le Saïd-Tchaï, qui commence dans le vilayet de Khodavindikiar (plus exactement : Hudavindighiar). En tout cas, il semble bien que le bassin supérieur du Sakaria fut beaucoup plus vaste et que ce fleuve emporta jadis à la mer Noire le tribut de plus de la moitié du grand plateau, aujourd'hui sans écoulement, de l'Anatolie centrale ; il dut notamment recevoir le déversoir du lac majeur de cette sorte de désert aux lagunes salées, le Touz-Gheul ou lac du Sel, qui couvre au moins 180.000 hect., d'ailleurs de 2 m. d'eau au plus.

Le Sakaria se grossit de la rivière de Kiutayeh, du Poursak, l'ancien *Thymbris*, qui est plus long, plus fort que lui. Après de nombreux circuits sur le plateau d'Angora, il serpente sur le territoire des vilayets de Khodavindikiar, d'Erthogroul, de Constantinople, perce en « derbent », c.-à-d. en gorge, une chaîne de montagnes qui, courant de l'E. à l'O., l'empêche de prendre la route du N., droit chemin de la mer Noire. Puis il recueille à gauche l'effluent du Sabandja, lac extrêmement curieux en ce qu'il est probablement « le reste d'une vallée d'érosion que s'était ouvert le flot de la mer Noire avant de percer plus à l'O. l'étroite cluse du Bosphore » ; il ne serait pas bien malaisé d'unir ladite mer Noire à la mer de Marmara par le Sakaria inférieur, le Sabandja et le golfe d'Ismid : entre ce golfe et le lac, le seuil n'a que 41 m. d'élévation. « Pline le Jeune avait proposé à Trajan cette œuvre de canalisation, et des traces que l'on voyait de son temps témoignaient que l'entreprise avait été commencée par Mithridate, Xerxès ou tout autre souverain. Ce projet fut repris à diverses époques, depuis le règne de Soliman le Magnifique, et les ingénieurs se mirent plus d'une fois à l'œuvre, mais sans résultat » (Elisée Reclus). Non moins avorté le projet de rendre le Sakaria navigable au moyen d'écluses sur ses 250 derniers kil. Il a son embouchure dans la mer Noire, à laquelle il apporte beaucoup d'alluvions, à 150 kil. à l'E. de Constantinople, par-dessus une barre qui ne donne entrée qu'aux petits bateaux. Cours, 650 kil., peut-être 700, pour 200 ou un peu plus entre la source et l'embouchure. C'est le *Sangarius* des anciens. O. Reclus.

SAKATA. Ville maritime du Japon, prov. d'Ougo, ken de Yamagata, au N. de Nippon ; 21.000 hab. Bon port, cabotage important.

SAKCINSKI, historien croate (V. Kukuljevic).

SAKHALINE. Ile de la mer d'Okhotsk (océan Pacifique) appartenant à la Russie d'Asie. Le nom de Sakhaline (Saghalien ou Sakhalien), abréviation de Sakhalan anga Khada, en chinois : *Rocher près de l'embouchure de l'Amour*, a été donné à l'île par le navigateur Kruzenstern, l'un des premiers explorateurs de la mer d'Okhotsk. Chez les Japonais, l'île était connue sous les noms de Karafouto et Tarakay.

Situation. Etendue. — L'île de Sakhaline forme une langue de terre profondément échancrée au S. et s'étendant, parallèlement à la côte orientale de l'Asie, presque en ligne droite, le long du 140e méridien de Paris, entre 45° 57′ et 54° 24′ 30″ lat. N. Sa longueur est de 451 kil. La plus grande ampleur, dans la partie médiane de l'île, est de 152 kil. (vers le 49e parall. N.). La largeur la plus faible est dans le S., vers le 148e parallèle. L'île est séparée du continent asiatique par le détroit de Tartarie, dont le passage le plus resserré au-dessus du 52e parallèle, entre le cap Lazavev, sur le continent, et le cap Pagbi, sur l'île, n'est que de 7.600 m. Le détroit de Lapérouse, qui sépare Sakhaline de l'île de Yeso (Japon), a une largeur d'environ 33 kil.

EFERUS - Recherche & Classification numérique

Constitution physique. Climat. — Géologiquement, l'île de Sakhaline semble être un prolongement du système montagneux sibérien. Une ligne de hauteurs, d'une élévation moyenne de 1.000 m., traverse, en effet, cette île, du N. au S., et la partage en deux parties presque égales. Les principaux pics sont : Lamanon, Mongez, Tiara, Pchangar ou Vakas. Quelques-uns, comme le Tiara, vers la lat. 50°, atteignent ou dépassent 1.500 m. d'élévation. Leurs sommets sont couverts de neige durant toutes les saisons de l'année. L'île se distingue, d'ailleurs, par l'extrême rigueur de son climat, surtout dans sa partie N. où le thermomètre descend parfois jusqu'à 50° au-dessous le zéro. Les jours de neige sont plus fréquents que les jours de pluie : 52 contre 48 °/₀. La côte O. bénéficie parfois d'un courant marin tiède ; à l'E., par contre, les courants amènent des glaces qui absorbent la chaleur de la terre ferme. L'humidité produite par l'évaporation dans l'intérieur du pays ou apportée par les vents du S. et du S.-E. se condense au contact avec l'air froid qui accompagne ces volumes d'eau glaciale et donne naissance à des brouillards aussi persistants qu'épais. La mer est couverte de glaces jusqu'au mois de juillet, alors même que la température des rivières, dans l'intérieur de l'île, est relativement élevée, 12° ou 15°. Les observations de la température du sol ont, en outre, révélé ce fait, que la terre reçoit une chaleur moindre que l'atmosphère, non seulement en hiver, mais aussi en été. Les variations journalières de la température, très considérables à la surface, cessent de se manifester à la profondeur d'un demi-mètre dans le sol, qui demeure gelé parfois sur 2m,50 d'épaisseur.

On conçoit que la culture, dans de telles conditions, soit très difficile, sinon impossible. Les neuf dixièmes de la surface entière de l'île sont couverts de forêts. Les principales essences forestières sont : l'érable, le frêne, quelques cèdres. Dans la partie méridionale de l'île et sur la côte O., plusieurs vallées se prêtent toutefois à la culture de certaines graminées, froment, orge, seigle, mais tout à fait insuffisantes pour les besoins de la population. Les pommes de terre trouvent également quelques terrains propices ; on en récolte jusqu'à 4.000 tonnes par an. A défaut de végétaux, la nature a, par contre, pourvu l'île de Sakhaline d'un règne animal fort imposant. On y rencontre le cerf, la chevrette, l'élan, le bœuf musqué, l'ours, le renard, l'écureuil, la zibeline, la loutre et le daim. Les ours sont de forte taille et fournissent une belle fourrure. La peau des renards rouges et des zibelines est préférable à celle des mêmes animaux originaires de l'Amour. Les animaux marins des côtes sont principalement les phoques, les lions marins ; les baleines s'y trouvent aussi en grande quantité. Les lacs et les rivières renferment des sardines et des saumons. Les sardines sont innombrables et couvrent toute la surface des baies. Les oiseaux sont également fort variés. On y rencontre des aigles d'une espèce particulière, très forts. A l'automne, l'île est visitée par de nombreuses bandes de cygnes, d'oies, de canards et de poules sauvages. Un autre produit semble destiné à compenser l'extrême aridité du sol ; la houille se trouve en abondance sur divers points de l'île, et son exploitation, bien que peu rationnelle et avec un outillage tout primitif, donne, dès à présent, des bénéfices considérables à l'une des principales Compagnies minières de Sibérie, la Compagnie *Sakhaline*.

Historique. État actuel. — Bien que fréquentée depuis longtemps par les Japonais qui possédaient des établissements dans la partie méridionale de l'île, et les Chinois, maîtres de la partie N., nos connaissances sur cette terre ne datent que depuis le voyage de Lapérouse, qui visita la côte occidentale de l'île en 1787. Le navigateur russe Kruzenstern donne, dans la relation de son voyage (1805), la description des côtes N. et E. Parmi les explorateurs plus modernes, Russes pour la plupart, il faut citer Schmidt et Glehn, qui ont visité l'île durant les années 1860-62, et Léopatine, qui a fait une reconnaissance fructueuse en 1867-68. La Russie est devenue maîtresse de l'île de Sakhaline par la convention d'Aigoun (1858), ratifiée par le traité de Pékin (1860) et qui cédait à cette puissance la province chinoise de l'Amour. Par un arrangement ultérieur avec le Japon (1876), la Russie obtint également la partie S. de l'île, en échange des Kouriles cédés aux Japonais. Dès cette époque, le gouvernement russe songea à transformer l'île en une colonie pénitentiaire, spécialement pour les condamnés aux travaux forcés. L'importance de Sakhaline comme lieu de déportation devint encore plus considérable depuis que la colonisation libre a pris une grande extension dans la Sibérie continentale. Actuellement, l'île de Sakhaline renferme deux éléments distincts d'habitants : les indigènes, Ghiliaks, Oroks, Aïnos, et des forçats russes. Les premiers s'occupent principalement de chasse et de pêche. La saison des pêches dure d'avril à août. La plus grande station de pêcheries se trouve dans la baie Patience, à la côte E. A certaines époques de l'année, des commerçants japonais, chinois ou russes viennent échanger les articles européens contre les produits de la pêche et de la chasse (peaux d'animaux). Diverses trouvailles archéologiques, faites récemment dans l'île par des savants russes, indiqueraient que les habitants accomplissaient naguère encore des sacrifices humains. La plupart des indigènes vivent à l'état presque sauvage. Seules quelques familles habitant dans le voisinage des principaux postes bénéficient de la charité des dames européennes (femmes de fonctionnaires), qui s'efforcent de répandre l'instruction parmi les enfants. L'autre catégorie, les forçats, sont pour la majeure partie employés aux travaux de mines. Leur sort n'est pas aussi pénible qu'on serait tenté de le supposer, comme c'est le cas d'ailleurs dans les autres bagnes de Russie, où les prisonniers sont traités d'une manière très humaine. A cet égard, le témoignage d'un médecin américain, B. Howard, qui a visité Sakhaline en 1897, est certainement le plus précieux. Les peines corporelles (flagellation), supprimées officiellement dans les prisons de Russie, sont encore tolérées dans les bagnes de Sakhaline, mais pour les cas de meurtre seulement. Le nombre de forçats dirigés annuellement sur la grande île sibérienne est de 1.100 à 1.200. On y compte actuellement (1900) environ 8.000 déportés simples et 7.000 condamnés aux travaux forcés. Les indigènes sont au nombre d'environ 5.000, ainsi répartis : Ghiliaks, pêcheurs et chasseurs, établis dans le N. de l'île, 2.000 individus ; Oroks, au nombre de quelques centaines, tous chasseurs et nomades ; Aïnos, environ 2.200, tous pêcheurs, habitant les côtes. Le restant de la population, évaluée au recensement de 1897 au chiffre de 28.200, se compose des troupes russes et fonctionnaires préposés à la surveillance des condamnés, de Japonais, de Chinois.

Au point de vue administratif, l'île de Sakhaline fait partie de la province *Primorskaya* ou du *Littoral* (V. Primorskaya), c'est-à-dire de la Sibérie. Elle a été divisée, en 1882, en trois cercles, dénommés d'après les trois principaux postes : Alexandrovsk, dans le N.-O. de l'île ; Tymovsk, dans le N.-E. ; Korsakovsk, dans le S. Doui ou Douai, poste fortifié sur la rive occidentale, centre administratif de l'île, compte 2.000 hab., considérablement augmentés (d'un millier environ) en été, à l'époque des travaux des mines. C'est autour de ce centre que se trouvent aussi les gisements houillers les plus importants. L'île entière compte environ 70 postes ou campements avec 3.000 constructions. P. Lemosof.

SAKHALIN-OULA-KHOTO. Ville de Mandchourie (V. Aïgoun).

SAKHRA (La). Célèbre rocher sacré, long de 17m,70 sur 13m,50 de large, du Haram ech-Chérif à Jérusalem. La tradition juive prétend qu'il servait aux sacrifices et qu'Abraham faillit le couvrir du sang d'Isaac. Il est probable que ce rocher muni d'une rigole nous con-

EFERUS - Recherche & Classification numérique

serve la place du grand autel des holocaustes (V. Palestine, t. XXV, p. 872).

Actuellement la Sakhra est recouverte d'une construction octogonale de 53 m. de diamètre, surmontée d'une coupole et servant de mosquée sous le nom de *Qoubbet-es-Sakhra*. Les croisés, pendant leur domination, la convertirent en église. De cette époque (fin du XIIe siècle) date la grande grille en fer forgé (travail français) de l'intérieur. La décoration extérieure est faite en carreaux de faïence (du XVIe siècle), de style persan, ornés de versets du Coran, et en plaques de marbre. Quatre portes donnent accès dans l'édifice, au-dessus desquelles règne une rangée de fenêtres ogivales. Cette forme est due à un remaniement du XVIe siècle; auparavant, chaque côté de l'octogone était muni de sept hautes fenêtres en plein cintre. L'intérieur est divisé en trois enceintes concentriques, par deux rangées de piliers et de colonnes dont les fûts et les chapitaux proviennent de monuments gréco-romains ou byzantins. Une inscription arabe permet de faire remonter cette construction à Ab dal-Malik, en 691 de notre ère. La décoration est plus moderne. Elle date du temps de Saladin qui rendit ce sanctuaire à la foi musulmane, mais surtout du temps de Soliman (XVIe siècle), à qui l'on doit en particulier la disposition des fenêtres en vitraux.

R. Dussaud.

Bibl. : M. de Vogüé, *le Temple de Jérusalem;* Paris, 1864, p. 80 et suiv. — Ch. Clermont-Ganneau, *Archæolog. Researches in Palestine;* Londres, 1899, t. I., p. 153 et suiv., 179 et suiv.

SAKI (Zool.). Genre de Singes américains désigné en latin sous le nom de *Pithecia*, et constituant, avec le genre voisin *Brachyurus*, un petit groupe caractérisé par une queue fortement touffue, ce qui leur a valu le nom de *Singes à queue de renard*. Leur formule dentaire est celle des *Cébiens* (V. ce mot), mais les incisives inférieures sont inclinées en avant. Les Sakis proprement dits ont une queue assez longue, et l'angle de la mandibule inférieure est très développé comme chez les *Hurleurs* (V. ce mot). Leur pelage est touffu, formant souvent une barbe ou une sorte de perruque. Le Saki moine (*P. monachus*) a la tête comme rasée sur le devant, mais garnie de longs poils en arrière; son pelage est noir, givré de blanc avec les mains blanches. Il est du N. du Brésil et du Pérou amazonien. Le Saki à tête blanche (*P. pithecia* ou *leucocephala*) est noir avec une perruque blanche. On le trouve à la Guyane et dans l'Amazonie. Le Saki satanique (*F. satanas*) est noir (roux chez la femelle) avec une chevelure et une longue barbe également noires. Il est du même pays que le précédent. Le *P. chrysocephala* a la tête d'un jaune d'ocre. Il habite aussi la Guyane et l'Amazonie. Les mœurs de ces Singes sont mal connues. — Le genre *Brachyurus* ou *Uacaria* comprend des espèces à queue si courte qu'elle en est presque globuleuse, et leur tête à poils ras paraît presque nue. Le Brachyure rubicond (*B. rubicundus*) est remarquable par sa face écarlate, ce qui lui donne l'air d'être sans cesse en colère; son pelage est long, d'un blanc argenté. Il habite l'Amazonie, vivant sur les arbres, dans les forêts inondées une grande partie de l'année, et ne descend jamais à terre. Les Indiens le tiennent souvent en captivité et l'appellent *Acari*. Son caractère est doux et timide : il se nourrit de fruits. Les *Br. melanocephalus* et *Br. calvus* sont du même pays et ont des mœurs analogues. E. Trouessart.

SAKKAR (angl. *Sukkur*). Ville de l'Inde, présidence de Bombay, prov. de Sindhi, sur la r. dr. de l'Indus, en face de Rohri; 27.390 hab. Commerce fluvial assez actif. On y remarque le minaret de Mir-Massoum-Chah (1600).

SAKKARAH. Bourg d'Egypte (V. Saqqarah).

SAKMARA (La). Rivière de Russie, affl. de l'*Oural* (V. ce mot, t. XXV, p, 694).

SAKOUNTALA (Litt. ind.) (V. Kalidasa).

SAKOURA. Ville du Japon, prov. de Simosa, ken de Tsiba, au S. du lac Imba; 7.000 hab. Forteresse féodale célèbre dans l'histoire et les légendes du Japon. — Ce nom est aussi celui d'une île du golfe de Kagosima dépendant de Satsouma, qui renferme le beau volcan de Mitaké.

SAKTISME (V. Hindouisme, t. XX, p. 100).

SÂKYAMOUNI (V. Bouddha, t. VII, p. 580).

SAKYEH (V. Egypte, t. XV, p. 652).

SAL (Léonard-Honoré-Léonce Chaverbière de), homme politique français, né à Salon-la-Tour (Corrèze) le 30 sept. 1833. Avocat à la cour d'appel de Paris, jurisconsulte distingué, il fut élu sénateur de la Corrèze le 27 juin 1886, réélu en 1894; républicain progressiste.

SALA. Ancienne ville de la Maurétanie Tingitane, la plus méridionale que les Romains aient occupée ; elle se trouvait au S. du fleuve Sala que l'on identifie avec le Bouragrag. Elle a été remplacée par *Chella* (V. ce mot).

SALA (Miguel), sculpteur espagnol, né à Cardona en 1627, mort à Barcelone en 1704. Élève de Francisco de Santa Cruz, il faisait d'abord si peu de progrès dans l'étude de son art que son maître le renvoya de son atelier; Sala retourna dans sa famille, emportant cependant quelques études et des modèles exécutés par son maître. Il s'appliqua avec énergie à les reproduire. Ces études solitaires durèrent cinq ans, au bout desquels il retourna auprès de Santa Cruz, qui l'accueillit de nouveau et l'accepta bientôt comme aide et collaborateur dans ses grands ouvrages. Après la mort de Santa Cruz, en 1658, Sala fut réputé le plus habile sculpteur qu'il y eût alors en Catalogne. Il reçut de nombreuses et importantes commandes, parmi lesquelles on note : la statue de *San Cayetano*, placée au-dessus du portail de l'église de ce nom ; les figures qui décorent le retable de l'église des Minimes ; le groupe de *la Vierge soutenant le corps du Christ*, derrière le chœur de l'église de Santa Maria del Mar; la statue de *Sainte Monique*, au portail des Augustins; enfin, à Barcelone et à Cardona, sa ville natale, toute la sculpture du grand retable de l'église paroissiale. P. L.

SALA (George-Augustus-Henry), publiciste anglais, né à Londres le 24 nov. 1828, mort à Brighton le 8 déc. 1895. D'une famille d'artistes, il montra une précocité remarquable, et, abandonné à ses propres forces à quinze ans, il gagna sa vie comme dessinateur et comme peintre de décors. Après avoir donné quelques essais dans un périodique *The Chat*, il fut accueilli par Dickens et, de 1851 à 1856, il collabora régulièrement au *Household Words*. Correspondant de ce journal en Russie à la fin de la guerre de Crimée, il écrivit des articles remarqués. Sala collabora à d'autres périodiques, entre autres : *All the year Round*, *The illustrated Times*, *The illustrated London News*, fonda et dirigea *The Temple Bar* (1860), et fit en partie la fortune du *Daily Telegraph*. Il fut correspondant de ce journal pendant la guerre civile d'Amérique, suivit Napoléon III en Algérie en 1866, l'armée de Garibaldi en Italie, les débuts de la guerre franco-allemande. Arrêté comme espion à Paris, en 1870, il fut bientôt relâché et passa en Suisse. Il était au couronnement d'Alphonse XII en 1875, à Saint-Pétersbourg et à Constantinople en 1876, à l'Exposition de Paris en 1878, au couronnement d'Alexandre III de Russie en 1883, en Australie en 1885, etc. La plupart de ses articles, bien informés, intéressants, spirituels, mais écrits avec trop de facilité, ont été réunis en volumes. R. S.

SALABERRY d'Irumberg (Charles-Marie, marquis de), homme politique français, né à Paris le 6 sept. 1766, mort à Fossé (Loir-et-Cher) le 7 janv. 1847. Fils d'un président à la Cour des comptes, il émigra dès 1790, fit dans l'armée de Condé la campagne de 1792 et participa aux guerres de Vendée comme capitaine de cavalerie noble dans « l'armée catholique et royale ». Après la pacification de 1800, il fut rayé de la liste des émigrés, mais tenu à résider dans sa terre de Fossé, sous la surveillance de la haute police. Commandant de la garde nationale du Loir-et-Cher sous la première Restauration, il prit une part active au dernier soulèvement de la Vendée pendant les Cent-Jours, et, pendant la seconde Restauration, repré-

EFERUS - Recherche & Classification numérique

senta à la Chambre des députés le dép. du Loir-et-Cher. Homme d'action et de représailles, exalté d'ailleurs par le souvenir toujours présent de la mort de son père, guillotiné en 1794, il parle et vote constamment dans le sens le plus violent et le plus impolitique : « ultra parmi les ultras », il demande en 1816 la peine de mort contre tout individu qui arborerait les trois couleurs; le 14 févr. 1827, il appelle les journaux « la seule plaie dont Moïse ait oublié de frapper l'Égypte ». Il trouvait Villèle beaucoup trop modéré. Malgré l'appui du ministère Polignac, il échoua le 19 juil. 1830 contre Oberlin et rentra dans la vie privée. — Il a publié : *Voyage à Constantinople* (Paris, an VII); *Histoire de l'empire ottoman jusqu'en 1792* (Paris, 1813-17, 4 vol.), où il exalte le despotisme théocratique; trois romans, en collaboration probable avec sa femme; dix pamphlets, intitulés *la Première, la Seconde*, etc., *Aux hommes de bien* (Paris, 1828-29), où il prône l'intolérance, l'obscurantisme et l'absolutisme; enfin ses principaux discours, opinions ou rapports à la Chambre des députés. H. Monin.

Bibl. : Quérard, *la France littéraire*, t. VIII, pp. 393-95.

SALABRE (Pêche). On donne ce nom, sur les côtes de Provence, à une espèce de truble à manche servant à recueillir le poisson dans les *bordigues* (V. ce mot). On désigne également sous le nom de *salabre de fond* une sorte de drague que l'on traîne avec des cordes et qui sert, par beau temps, au printemps, à prendre des coquillages vivant par fond de sable; l'engin consiste en un filet de 1 m. de profondeur monté sur une armature en fer.

SALACIA (*Salacia* L.). Genre de Célastracées-Hippocratées, composé de plus de 80 espèces propres aux régions tropicales du globe, voisin des *Hippocratea* (V. ce mot) et distingué par les tiges généralement dressées, les cymes florales contractées, souvent groupées sur des axes axillaires spéciaux, le fruit indéhiscent à une ou plusieurs graines non ailées (H. Baillon). Les baies des *Salacia* sont souvent comestibles; celles des *S. elliptica* Mart., *S. grandifolia* Mart., etc., du Brésil, sont douces et succulentes et portent le nom de *Sapata;* dans l'Inde, on mange celles des *S. viridiflora* Wight et *S. Roxburghii* Wall.; dans l'Ouest africain, celles des *S. piriformis* Walp. et *S. senegalensis* DC. Dr L. Hn.

SALADE. I. Archéologie. — Sous le terme de salade, on réunit aujourd'hui divers types de casques appartenant à des catégories très différentes, parmi lesquels toutes ces défenses de tête, complètement closes, plus généralement appelées armets dans l'archéologie courante. La salade des archéologues modernes est essentiellement le casque en coupole surbaissée (fig. 1) que l'on porta durant tout le XVe siècle

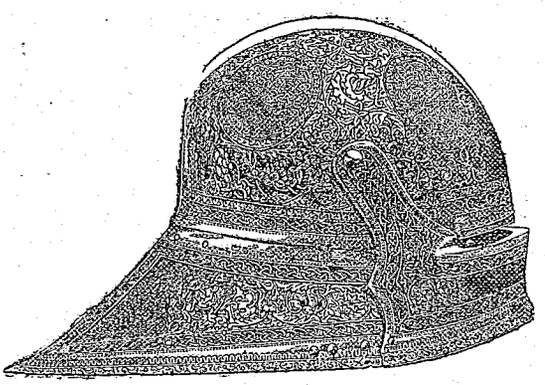

Fig. 1. — Grande salade à queue, milanaise, de la fin du XVe siècle, ayant appartenu à Philippe le Beau (Armeria de Madrid).

à la guerre, et dont l'usage dans les joutes et surtout dans les tournois se continue, notamment en Allemagne, jusqu'au commencement du XVIIe siècle. Dans les auteurs du XVIe siècle, le mot salade est toujours synonyme d'armet. Et, on employait aussi le mot pour désigner l'homme d'armes coiffé de cette sorte de casque. On disait une compagnie de cent salades pour une compagnie d'autant de gens d'armes. L'étymologie du mot semble être l'italien *celada* que l'on retrouve dans l'espagnol.

En bonne règle, l'histoire des salades ne doit être autre que l'histoire même des casques étudiés dans le temps et l'espace depuis l'antiquité classique jusqu'au règne de Louis XIV. Pendant une période de plus de vingt siècles, l'on peut suivre, pour ainsi dire pas à pas, les développements et les modifications des défenses de tête. Les plus simples se laissent ramener à trois types primordiaux et même à quatre : la cervelière, la barbute, la bourguignote et le chapeau de fer. Par l'adjonction d'une avance ou visière, d'un masque indépendant ou fixe, d'un couvre-nuque, de jouées (paragnathides, jugulaires, oreillons), ces divers types arrivent à constituer ces casques complètement clos, dont les principaux sont le heaume, le bassinet et l'armet. A vrai dire, le heaume représente un type spécial, dans lequel toutes les diverses pièces adjonctives se sont unies en une seule, pour former un véritable cylindre rivé ou soudé par son bord supérieur à une très large cervelière complètement plate ou emboutie en toit bombé, conique ou pointu. Le terme de heaume lui-même a une signification très élastique puisqu'on le trouve appliqué parfois, dans des ouvrages d'archéologie faisant autorité, à de grands casques de tournoi ou de champ clos, portés jusqu'au XVIIe siècle, et dont un spécimen de l'Armeria de Madrid, ayant appartenu à Charles-Quint (fig. 2), nous

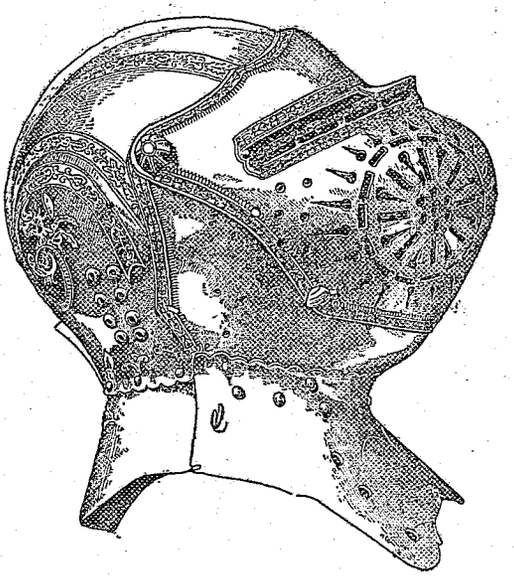

Fig. 2. — Grand heaume de champ clos, travail allemand du XVIe siècle, ayant appartenu à Charles-Quint (Armeria de Madrid).

fournit un magnifique exemple. Pris dans ce sens, le heaume ne pourrait se différencier du bassinet que d'une manière assez subtile : car tous les deux sont des casques très larges, s'appuyant sur le colletin de la cuirasse par toute la portée d'un vaste gorgerin réuni au couvre-nuque prolongé, ce qui permet à la tête du combattant de se mouvoir à l'aise et librement dans cette enveloppe d'acier, qui repose uniquement sur les épaules. Mais, de même que dans les heaumes l'on trouve tous les passages entre la simple cervelière formant cloche et les grands heaumes de joute, dits à *tête de crapaud*, dont on se servit même au XVIe siècle, on trouve tous les passages entre la barbute et le grand bassinet clos à timbre et à visière poin-

EFERUS - Recherche & Classification numérique

tus, coniques, qui demeura florissant jusqu'aux premières années du XVe siècle.

On sait que l'on entend couramment par barbute un type de casque très simple, laissant la face découverte, mais prolongé en arrière par un couvre-nuque vertical. La figure schématique de la barbute abstraite est, en somme, un manchon cylindroconique dans lequel on aurait fait une coupe de haut en bas, de manière à entailler le cylindre obliquement en se dirigeant vers la base. La cervelière n'eut qu'une simple calotte de fer moulant le sommet du crâne, plus ou moins plate, plus ou moins bombée, plus ou moins emboutie en coupole pointue, parfois taillée à pans. Son bord libre est souvent entouré d'un renfort, la calotte peut porter aussi des renforts convergeant vers son centre. La cervelière est plus que probablement un casque d'origine orientale, et qui se porte encore aujourd'hui en quelques régions de l'Asie centrale, dans l'Inde. Elle fut en usage dans nos pays pendant très longtemps. On peut dire que son origine se perd dans la nuit des temps, mais, dès l'époque du Bas-Empire, on la voit portée partout, et son usage dans l'Europe orientale, en Hongrie, par exemple, se conserve jusqu'au XVIIe siècle, et cela s'explique par l'usage que l'on faisait encore, en ces pays, de chemises et de camails de mailles. La cervelière, dans l'Europe occidentale, devient, à partir du XVe siècle, une calotte d'acier, une *secrète*, cachée sous un bonnet ou un chapeau. Comme telle elle subsiste jusqu'à la Révolution dans quelques coiffures de cavaliers. C'est que la cervelière ne pouvait guère tenir sur la tête qu'à la condition d'être rattachée au reste de l'armement d'une manière très solide. Aussi à son bord étaient ordinairement fixées les mailles d'un camail, où le tissu, le cuir, la peau d'une aumusse enveloppaient la tête et le cou et se rejoignaient à la broigne. Le célèbre émail du Mans, représentant Geoffroy Plantagenet, duc du Maine, fournit un bon exemple de ce système d'armement en honneur du Xe au XIIIe siècle. La cervelière fut munie de pièces battantes, plates, destinées à préserver la nuque et les oreilles contre les coups de taille. Une petite pièce verticale, parfois talutée longitudinalement en gouttière, descend du bord au droit du front pour protéger le nez, et constitue ce qu'on appelle le nasal. Que toutes ces pièces rapportées deviennent fixes, et l'on a une barbute à nasal. La cervelière cède le pas à la barbute vers 1300 environ. On la portait à la guerre, même à cheval, sous le grand heaume, car on ne coiffait celui-ci qu'au moment de charger. La barbute du type le plus simple, et que l'on portait aussi réunie au camail de mailles par des espèces de petits pitons creux appelés vervelles, caractérise le XIVe siècle. Comme la cervelière, elle se portait sous le grand heaume et aussi sous le grand bassinet. Mais les gens de pied en prolongèrent l'emploi jusqu'à la fin du XVe siècle, les francs-archers notamment. Un type de barbute plus complet fut de mode en Italie, surtout au XIVe siècle. C'est une défense de tête que l'on dirait copiée sur le casque béotien classique. Comme dans ce casque d'hoplite, les barbutes de ce modèle couvrent presque complètement la face. Les paragnathides, unies au couvre-nuque très long, se rejoignent presque en avant de la face, s'échancrant légèrement juste à hauteur des yeux, de telle sorte qu'entre elles et les côtés du nasal en feuille pointue, existe une sorte de fenêtre ronde dégageant l'œil.

Le bassinet primitif n'est lui-même qu'une barbute à laquelle on ajoutera un masque pointu, sorte d'entonnoir percé de trous ronds pour l'entrée de l'air, de deux fentes horizontales, à la partie supérieure, pour la vue, et parfois d'une autre fente transverse pour le vent de la bouche. Le menton, le cou sont protégés par un grand manchon tenant lieu de gorgerin, qu'un travail de forge plus fin modèlera bientôt en saillie au menton. Le masque conique, battu d'une seule pièce, se rattache sur les côtés par des charnières et un moraillon, c.-à-d. qu'il tourne d'un côté sur ses gonds comme le panneau d'une porte, et qu'on le ferme par une fiche fendue pour faire ressort. Les proportions de toutes les pièces du bassinet venant à se réduire, son timbre s'arrondissant pour mouler le crâne, on arrive à une autre forme, en usage surtout en Angleterre, et qui est le bicoquet. Dans ce bicoquet, les jouées, mobiles sur des charnières, sont deux coquilles qui protègent les côtés de la face, souvent elles s'unissent au droit du menton pour composer une mentonnière et se continuer en gorgerin. Le bicoquet, dont les modèles, variés à l'infini, ne sont guère connus que par les effigies funéraires, forme la transition entre le bassinet et la salade close ou armet dont le type le plus ancien semble être la forme dite *en bec de moineau* (fig. 3), qui fut en honneur de la seconde moitié du XVe siècle aux premières années du XVIe.

Mais les salades du XVe siècle appartiennent, en général, au moins pour les modèles portés par les gens de pied, à une catégorie dont le type est le chapeau de fer. La caractéristique essentielle du chapeau de fer, c'est qu'il possède des bords, droits ou rabattus plus ou moins obliquement,

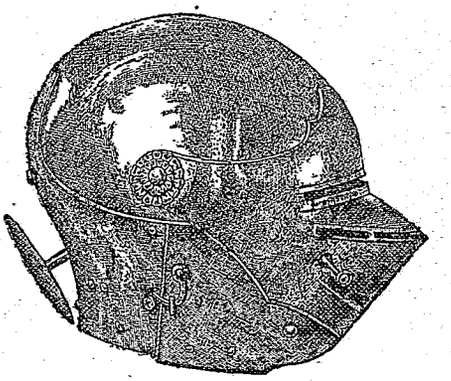

Fig. 3. — Armet du type *à bec de moineau*, vers 1515 (Musée d'artillerie de Paris).

Le chapeau de fer compte, avec la barbute, parmi les modèles primordiaux; il se rencontre dans l'armement gaulois, dans l'ajustement de certains gladiateurs, comme les Samnites et les Thraces. Souvent en forme de cloche, il présente parfois une ou plusieurs crêtes parallèles, sur son timbre. Au moyen âge, il est d'un usage courant, et ses dispositions varient extraordinairement. Sous le nom de chapeau de Montauban, il se porte, du XIIIe au XVe siècle, avec des bords plans et larges, ou rabattus, et souvent, à hauteur des yeux, deux fentes sont pratiquées pour voir, si on le porte enfoncé jusqu'à couvrir le nez. Les salades, dites *à vue coupée* du XVe siècle, ne sont que des chapeaux de fer ainsi construits, mais dont la partie des bords, regardant le derrière de la tête, est allongée en un couvre-nuque plus ou moins prolongé en talus déclive. Les autres modifications du chapeau de fer sont le morion et le cabasset, si en honneur du XVIe au XVIIe siècle. Les bords du morion coincés en avant et en arrière aux extrémités d'un même diamètre se relèvent en nacelle, ceux du cabasset sont plans ou déclives, toujours étroits. Le timbre du premier de ces deux casques porte une crête, plus ou moins haute, suivant les époques, ou un ergot incliné en arrière. Ils peuvent posséder des jouées, et on adjoignait parfois au cabasset un masque, y rattaché de diverses manières, qui défendait la face. Quant aux chapeaux de fer modelé sur les types du costume civil, ils restèrent en faveur jusque vers 1660.

Il faut maintenant parler des grandes salades à queue si remarquables par leur assiette horizontale, due au surbaissement de la forme et à l'allongement du couvre-nuque. Certaines rappellent assez par leur forme le pétase

EFERUS - Recherche & Classification numérique

grec pour qu'on puisse les en considérer comme une copie. Les unes sont à vue coupée, les autres ont, comme dans l'exemple ici figuré (fig. 1), une visière moulée sur deux tourillons qui lui permettent de se lever et de s'abaisser à volonté. Et pour compléter la défense de la face et du cou, un haut masque, appelé la bavière, était fixé à demeure sur le plastron de la cuirasse. Telle fut la salade des armures gothiques de la seconde moitié du XVe siècle. Il y eut des bavières de toutes sortes, les plus parfaites étant construites à lames imbriquées à queue d'écrevisse et permettant certains mouvements de flexion. Les plus anciennes bavières, bien antérieures à ces grandes salades à queue, ont été appelées barbières et gorgières. On les laçait, on les fixait avec des courroies ou des fiches et des anneaux. C'étaient toujours des masques mobiles sans charnières ni pivots pour les rattacher au casque. Dans les armures milanaises du commencement du XVIe siècle, voire un peu plus anciennes, on observe souvent un type de salade à visière pivotante, très longue, disposée en soufflet, avec fentes et trous, et qui remplaçait la bavière. Ces salades ont un long couvre-nuque serré et très rabattu comme celui des barbutes.

On entendit par bourguignote, du XVe au XVIIe siècle, une sorte de barbute caractérisée essentiellement par une avance, plus ou moins horizontale et de contour ogival, qui abritait le bas du front, tout ainsi que la visière d'une casquette. Le type le plus nettement défini auquel on puisse rattacher la bourguignote originelle est le casque du légionnaire romain. C'est le vrai casque à l'antique, c'est aussi le plus pratique; le *pickelhaube* actuel du fantassin allemand est une bourguignote sans crête ni jouées. La bourguignote a un timbre hémisphérique qui se prolonge en couvre-nuque, d'un côté, et en avance, de l'autre. Ses jouées plus ou moins larges peuvent aller jusqu'à se rejoindre au droit de la face et se continuer, inférieurement, en deux moitiés de gorgerin. On rattachait ces jouées sous le menton par des brides ou une courroie, cravate bouclée sous les mâchoires. Souvent complétait-on la défense par un masque d'une seule pièce, ou à lames imbriquées, qui se fixait, par des boutons tournants, sur chaque jouée, et s'attachait à la nuque par une courroie entourant le cou. Ainsi la bourguignote était-elle, sans son masque, un casque d'homme de pied, et, avec son masque, un casque de cavalier. En outre, sa forme élégante et solide la rendait propre à recevoir des motifs d'ornementation. Tous les beaux casques de parement, dits à l'antique, que l'on fabriqua, durant tout le XVIe siècle, en Italie et en Allemagne, rentrent dans la catégorie des bourguignotes, et aussi les casques grecs, dits *à la Minerve*, d'où dérivèrent les modèles de cuivre dont la tradition ne s'est pas perdue aujourd'hui, et qui apparurent au XVIIIe siècle.

Ces notions essentielles sont indispensables pour bien comprendre l'architecture de ces salades closes du XVIe siècle, qui représentent la perfection du genre comme solidité et confort, et qui, répétons-le, sont généralement, aujourd'hui, appelées armets. En prenant comme exemple de ces armets le type moyen, en usage vers 1540 (fig. 4), on voit que le corps du casque ou *timbre* A que certains appellent, je ne sais pourquoi, la bombe, est hémisphérique. Sa région postérieure ou *queue du timbre* D se continue avec le couvre-nuque F, ordinairement à lames imbriquées. La crête, très haute à cette époque, B, va de la queue du timbre, où sa racine disparaît, dans le porte-plumail E au droit du front, et c'est là que s'arrête le timbre, sans se redresser en avance. Que l'on prenne une barbute du type le plus simple et qu'on lui ajoute une crête, on a le timbre de l'armet. Voilà pour la protection du crâne. La face et les mâchoires, et aussi le cou sont défendus par un ensemble de pièces tournant — tout en restant indépendantes les unes des autres — sur deux pivots (un de chaque côté) P, placés à peu près à hauteur de l'oreille. La première partie de cet ensemble est le *mézail* qui se décompose en trois parties : la ventaille V avec ses trous pour le vent R, le nasal K, qui forme un bec avec la ventaille et s'emboîte dans son contour horizontalement réfléchi, la vue H avec ses fentes pour les

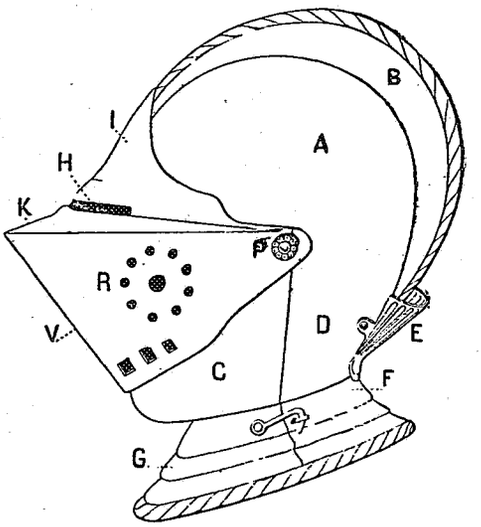

Fig. 4. — Salade close ou armet du XVIe siècle (type théorique). A, timbre; D, queue du timbre; E, porte-plumail; F, couvre-nuque; B, crête; G, gorgerin; I, frontal; H, vue; K, nasal; V, ventail; R, prise du vent; P, pivot; C, mentonnière.

yeux, et enfin le frontal I, pièce de renfort doublant l'épaisseur du timbre au droit du front. La vue et le nasal sont, en règle, soudés ensemble; et souvent aussi le frontal tient à la vue. La mentonnière C se continue avec le gorgerin lamé G, qui s'unit au couvre-nuque F par un crochet et un piton. Comme le mézail, la mentonnière, suivie de son gorgerin, tourne sur les pivots P, se relève et permet d'entrer la tête dans la salade. Une garniture intérieure de peau matelassée et de tissu habillait le timbre. Dans divers types d'armets, le gorgerin était remplacé par une grosse rainure ourlée d'une torsade et qui recevait le bord du colletin (fig. 5). Des boutons et des

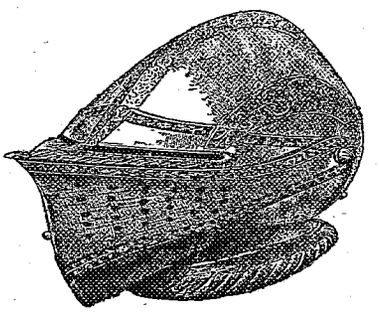

Fig. 5. — Armet à gorge, époque de François Ier, vers 1530 (Musée d'artillerie).

ressorts que l'on actionnait par pesée ou par la traction d'un cordon, pendant toujours à droite du mézail, permettaient de lever ou d'abaisser à volonté les diverses pièces de cette visière, et la maintenaient solidement fermée.

EFERUS - Recherche & Classification numérique

Telle peut être la description sommaire d'une salade ou armet du XVIe siècle telle que la portaient les gendarmes. Les types qui avaient précédé n'étaient pas aussi simples. Je ne pourrais ici les décrire tous. Aussi bien la forme, dite *en bec de moineau*, en donne-t-elle, pour ainsi dire, la synthèse. Dans cet armet, qui se porta du règne de Louis XI à celui de François Ier, sinon plus tard, la complication s'augmente par la division en deux battants de la partie postérieure du timbre. A vrai dire, celui-ci possède bien encore une queue, mais cette queue, très étroite, ne sert que de montant commun aux deux pièces qui s'ouvrent ou se ferment verticalement, et se rejoignent au droit du menton où elles s'unissent par un loqueteau en avant, tandis qu'elles se rejoignent, en arrière, sur l'étroite queue du timbre, où elles s'assurent par des yeux traversés par les loquets rivés à cette queue. Quand le mézail pivotant s'est rabattu sur elles à hauteur de la bouche, la fermeture est complète. Une courroie en collier assurait la solidité du tout, et une petite rondelle dont le pivot central était rivé à la queue du timbre, et qu'on appelait *rondelle de volet*, pouvait protéger cette courroie. Nous figurons ici (fig. 3) une forme intermédiaire entre ce dernier type et les armets plus parfaits, tel celui-ci à gorge (fig. 5) du Musée d'artillerie. Cette forme est aussi à bec de moineau par le bec court et pointu de son mézail qui est fait d'une seule pièce, mais une mentonnière se rattache par des crochets aux battants latéraux. Cet armet n'est pas ourlé à son bord libre inférieur, celui-ci pouvait rentrer dans une coulisse circulaire du colletin. Mais souvent ces armets portaient-ils une sorte de gorgière de mailles formant garde-cou. Celui-ci, comme on le remarquera, n'a presque pas de crête. C'est qu'il est dans la tradition archaïque. Dès 1515, on commence à porter des crêtes, et leur hauteur va toujours croissant pour atteindre jusqu'à 12 centim. sous le règne de Charles IX. Puis la mode vient de les diminuer et, lorsque l'armet disparaît, sous Louis XIII, vers 1630, la crête est extrêmement basse. Il en est de même du profil; plus la ventaille fuit en avant, plus le type est ancien; de François Ier à Charles IX, ce caractère va toujours s'accusant, mais, à partir de 1565 environ, ce profil devient de plus en plus camard. De même encore, les torsades de la crête, du gorgerin et du couvre-nuque, larges, espacées, saillantes, dans les objets anciens, vont en s'affinant, en se serrant de plus en plus, à mesure qu'on se rapproche du XVIIe siècle. De même enfin, l'épaisseur des parois, et, par conséquent, le poids des salades, vont toujours en augmentant. C'est qu'elles devaient être à l'épreuve des armes à feu, voire du mousquet. A la fin, on les renforça tellement qu'on ne put plus les porter.

On ne renforçait pas seulement les salades, on leur ajoutait des doublures ou pièces volantes suivant les chocs qu'elles auraient à supporter. Voici (fig. 6) un superbe armet de fabrication bavaroise, datant du milieu du XVIe siècle, et qui a appartenu à Philippe II, roi d'Espagne. Il est conservé avec une armure complète de ce prince à l'Armeria de Madrid. Une série de pièces en renforcent le timbre, le couvre-nuque et la ventaille, la plupart sont assurées en place par une courroie formant collier et bouclée sur le cou. Le renfort de ventaille est un demi-masque qui ne couvre que le côté gauche de la face, car c'était celui-là qui, lorsque le gendarme chargeait, la lance en arrêt, se présentait à l'attaque. Quand on courait dans les joutes, ce renfort était remplacé par un autre plus grand, fixé au plastron et qui s'appelait la haute pièce (V. Tournoi). La queue du timbre montre son porte-plumail tubuleux, et la crête porte un piton servant à assurer le grand panache dont la racine était fixée dans le porte-plumail.

L'histoire des casques orientaux nécessiterait une étude spéciale, et elle n'a point encore été écrite. Mais, ainsi que nous l'avons dit plus haut, elle ne serait qu'un développement de l'histoire de la cervelière. Le type de tous ces casques, déjà représenté sur les monuments assyriens, est une coupole plus ou moins pointue dont le cercle est parfois entaillé de deux arcades qui dégagent les yeux, comme dans le casque sarrasin du type le plus commun. Une garniture de mailles descend souvent de cette couronne et est disposée en un manchon complet, qui, en avant, sert de voile à la face. Le nasal de ces cervelières

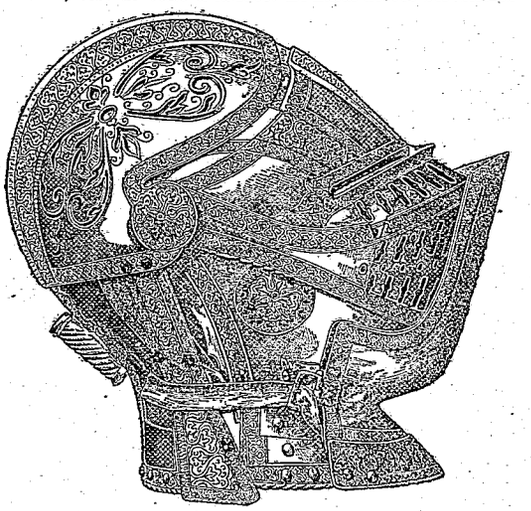

Fig. 6. — Armet en acier gravé et doré. Travail bavarois du XVIe siècle, avec ses pièces de renfort, ayant appartenu à Philippe II (Armeria de Madrid).

est ordinairement mobile. C'est une tringle d'acier courbe qui passe dans une bielle, ménagée au droit du front, et s'arrête à volonté par une vis. Ainsi peut-on le lever et le baisser à volonté jusqu'au menton. Les casques polonais et hongrois n'en sont que des modifications auxquelles s'ajoutent des jouées, une avance et un couvre-nuque. La défense de tête appelée *capeline* et qui fut portée partout, en Europe, au XVIIe siècle, rentre dans ces types; son couvre-nuque vaste, assez horizontal, lui donne quelque ressemblance avec les grandes salades à queue du XVe siècle; toujours elle est munie de son nasal mobile. Certaines capelines ainsi construites ont une sorte de masque formé par un large épanouissement cordiforme du nasal. Les casques japonais rentrent dans cette catégorie. Mais leur masque, ordinairement façonné en figure humaine, est mobile comme celui des bourguignotes du XVIe siècle. Au reste, ces casques japonais datent, en général, de cette dernière époque, et on a continué à les fabriquer pendant deux cents ans sur ce modèle.

Maurice Maindron.

II. Art héraldique. — Casque de forme antique dont le nom vient du latin *celare*, cacher.

Bibl.: Archéologie. — Pour la bibliographie des casques, aux ouvrages cités aux art. Harnois et Tournoi; ajouter : Von Vinkeroy, *Catalogue du musée d'armes;* Bruxelles, 1889, in-8. — Comte de Valencia, *Catalogue de l'Armeria de Madrid;* Madrid, 1899, in-4. — Maurice Maindron, *Notes sur l'Armeria de Madrid*, dans *Gazette des beaux-arts*, 1897. — Wendelin Boeheim, *Notices sur l'Arsenal de Vienne*, dans *Kaiserliche Jahrbücher*, 1895-1900. — Ch. Buttin, *Notices sur des bourguignotes* (Société Antiq. savoisiennes, 1897), etc.

SALADE. I. Botanique. — Salade de taupe (V. Pissenlit).

II. Art culinaire. — Les salades se composent de diverses plantes potagères crues : laitue, chicorée, barbe de capucin, mâche, céleri, assaisonnées d'huile, de vinaigre, de sel, de poivre et quelquefois de moutarde. On y ajoute souvent, afin d'en relever le goût, des herbes aromatiques : cerfeuil, estragon, ciboules, ail, échalotte, et aussi des câpres, des anchois, des œufs durs, de la betterave cuite, etc.

On prépare encore des salades avec du bœuf bouilli, de

EFERUS - Recherche & Classification numérique

la volaille ou du gibier, du poisson, des légumes frais ou secs (haricots, pommes de terre), que l'on assaisonne comme les autres salades, du cresson (n'assaisonner ce dernier qu'au dernier moment avec peu d'huile et de vinaigre, mais poivrer fortement).

La *salade russe* se prépare en faisant cuire à l'eau salée des légumes mélangés (le chou excepté). Après les avoir égouttés et assaisonnés dans le saladier, on les recouvre de sauce mayonnaise; on décore avec petits pois, œufs, betteraves, truffes, et on retourne le tout au moment de servir.

SALADERO. On donne ce nom, dans l'Amérique du Sud, à des établissements où l'on s'occupe exclusivement de l'abattage des animaux en vue de la fabrication de la viande sèche (*carne secca*) et du jus de viande concentré destiné à l'exportation (*extractum carnis*). L'Uruguay, principalement, possède un grand nombre de *saladeros*, et la moyenne annuelle des têtes abattues s'y est élevée, de 1895 à 1899, à près de 700.000. Les plus importants sont à Montevideo, au pied du Cerro. Il en existe également dans l'Etat de Rio Grande do Sul, au Brésil, et dans la République Argentine. Les animaux proviennent, soit, comme à l'usine Liebig, à Fray-Bentos, d'exploitations, d'*estancias*, attenantes au saladero, soit, comme à Montevideo, de marchés spéciaux (la *Tablada*), où viennent quotidiennement s'approvisionner les *saladeristes* (propriétaires des saladeros). Dans l'un et l'autre cas, les animaux, destinés à l'abattage sont conduits au *coral*, sorte d'enclos avoisinant l'établissement et se terminant par un chemin étroit, la *manga*, qui ne donne passage qu'à un seul animal à la fois. A l'extrémité sont des dalles inclinées et glissantes, puis une sorte de planche faisant bascule. En y arrivant, le bœuf auquel le terrain manque et qui sent le plancher remuer, baisse instinctivement la tête. Un coup de massue l'assomme, la bascule joue, rejettant le cadavre dans l'intérieur de l'établissement, des *desolladores* l'y reçoivent et enlèvent prestement la peau, tandis qu'il est encore chaud, puis d'autres ouvriers coupent la tête, les pattes, éventrent la bête, la vident et la dépècent en longues lanières, le tout successivement et avec une habileté et une rapidité prodigieuses. Viennent ensuite les diverses opérations qui ont pour but de tirer le meilleur parti possible de toutes les parties de l'animal et qui s'accomplissent dans autant de locaux distincts. Et d'abord, la *viande* découpée est passée au *seccador*, vaste enclos planté de piquets que rejoignent des claies verticales sur lesquelles elle est placée à cheval pour sécher sous l'action de l'air et du soleil. Une série d'expositions de ce genre, alternées avec l'empilage en couches superposées de viande et de gros sel blanc, arrivent à la faire ressembler, par l'aspect et la couleur, à de la morue desséchée. C'est la fameuse *carne secca*, dont il est consommé, chaque année, des milliers de quintaux au Brésil et aux Antilles, où elle fait le fond de l'alimentation du nègre. En Europe, au contraire, on n'exporte que l'*extrait de viande*. Il est obtenu, en général, avec les plus mauvais morceaux, qu'on débarrasse des os et de la graisse, et qu'on introduit dans un engin où ils sont hachés menus. On les porte de là dans des grandes chaudières, puis sous de fortes presses; le jus s'écoule, finement tamisé; on le fait bouillir pendant quelques heures, on le laisse congeler et on le renferme dans des boîtes de fer-blanc de dimensions diverses. Toute la partie musculaire d'un bœuf ne fournit guère, en moyenne, que 3 kilogr. d'extrait. Les *peaux* sont jetées dans un trou en ciment, la *pileta*, où elles mijotent un jour ou deux au milieu d'une préparation d'eau salée, la *salmuera*. Elles vont grossir ensuite la pile de salaison, sorte de grand carré, dont les côtés sont formés par des cuirs roulés et bourrés de sel, et qui comprend jusqu'à 2.000 peaux, en couches alternées de gros sel et de cuir. Au bout de huit à quinze jours, chaque pile, qui a été d'ordinaire l'objet d'une commande spéciale, est emportée par l'acheteur. Le *tête* est débarrassée du frontal et des cornes qu'on fait sécher. Au bout de quelques jours, les dernières se détachent et sont expédiées au Havre, à Anvers, etc. Le frontal et le cornillon, qui y reste adhérent, vont aussi en Europe, où ils sont pulvérisés et employés comme engrais. Le museau et les oreilles sont également séchés et expédiés en Europe, où on en fait de la colle à bon marché. La langue est vendue à des fabriques spéciales de conserves. Le *sang*, traité à la chaux et mis en sac, a la même destination que le frontal. Les *nerfs*, les *tendons*, la *queue* sont séchés, mis en balles et expédiés aux fabriques de gélatine. Les *intestins*, lavés, salés et séchés, sont convertis en conserves de tripes. Enfin les *os* principaux sont sciés aux deux bouts, vidés de leur moelle et vendus pour la tabletterie. Les plus petits et les débris sont brûlés et leurs cendres emportées par voiliers en Europe, avec les autres parties destinées aux fabriques d'engrais.

SALADIER (Archéol.). Le mot, qui signifiait au moyen âge fournisseur de légumes, ne s'est appliqué qu'à partir du XVIIe siècle à un objet de vaisselle; antérieurement, la salade se servait dans de grands plats émaillés, divisés en compartiments, qui recevaient des aliments variés. Les saladiers furent d'abord de deux sortes : *les saladiers à jour*, en vannerie, devenus les paniers à salade, et *les saladiers à manger de la salade*. Ces derniers n'étaient encore, au XVIIe siècle, que des vases assez grossiers, en porcelaine ou en faïence. Le XVIIIe siècle en fit un objet d'art, et on vit successivement des saladiers d'argent, puis des saladiers de porcelaine peinte, aux formes diverses. Ceux de Chine, du Japon, de Saxe furent tout particulièrement recherchés des amateurs, et les catalogues des collections en signalent un grand nombre, qui ont atteint, aux ventes, des prix très élevés.

SALADILLO. Ville de la République Argentine, fondée en 1863, prov. et à 182 kil. S. de Buenos Aires, 4.000 hab. — Le district de Saladillo est un centre important d'élevage.

On désigne également sous le nom de Saladillo diverses rivières situées dans les prov. de Buenos Aires; Santa-Fé, Tucumán, Córdoba, Jujuy, Mendoza; à signaler aussi un certain nombre de villages de ce nom dans ces mêmes provinces; tous tirent leur appellation du rio qui les arrose. Ch. LAROUSSIE.

SALADIN (en-Nasir Salah-eddin Yousouf), premier sultan ayyoubite d'Egypte, né à Tacrit (Mésopotamie) en 1137, mort à Damas en 1193. Ce Kurde, fils de Nadjm eddin Ayyoub, entra au service de l'atabek Nour-eddin dont il devait continuer les exploits. Quand le khalife fatimite d'Egypte el-Adid, pressé par les Francs, demanda secours à Nour-eddin, celui-ci lui dépêcha Chirkouh qui prit le titre de grand vizir et mourut peu après. Le neveu de Chirkouh, Saladin, qui l'avait suivi en Egypte, lui succéda, et, à la mort du khalife — dont on l'accusa — il supprima le khalifat du Caire, obéissant en cela aux ordres de Nour-eddin (1171). La mort de ce dernier, que les menées de son lieutenant commençaient à inquiéter, laissa le champ libre à Saladin. Peu à peu il soumit la Syrie et la Mésopotamie, s'empara de Damas (1174), Alep (1183) et assiégea Mossoul. Il fut reconnu comme sultan d'Egypte et de Syrie. En même temps, Saladin devait faire face aux croisés qui lui infligèrent un sanglant échec près de Ramlé (1177) et le harcelèrent de tous côtés. Une trêve fut conclue en 1179 qui permit au sultan de guerroyer dans la Syrie du Nord, puis une autre en 1184. Renaud de Châtillon, seigneur de Karak au delà du Jourdain, rompit la trêve en pillant une caravane musulmane dans laquelle était une sœur de Saladin. Le sultan saisit ce prétexte pour envahir le royaume de Jérusalem. En 1187, il remporta à Hattin, près de Tibériade, une victoire décisive, s'emparant de la sainte croix, faisant prisonnier Guy de Lusignan, roi de Jérusalem, les grands maîtres des ordres du Temple et de l'Hospital et une foule de chevaliers, dont Renaud de Châtillon, qu'il tua de sa main. A la

EFERUS - Recherche & Classification numérique

suite de ce succès, il entra à Jérusalem, enleva Ascalon, Saint-Jean-d'Acre, Saïda, Beyrouth et la majeure partie du N. de la Syrie. L'Occident s'émut et expédia la troisième croisade. Les troupes de Philippe-Auguste et de Richard Cœur de Lion reprirent Acre, Césarée et Jaffa. Une trêve fut conclue en 1192, et peu après mourait Saladin qui fut enterré à Damas. Ses fils se partagèrent son vaste royaume : el-Afdal régna à Damas, el-Aziz au Caire, ez-Zahir à Alep. Mais bientôt Saif-eddin al-Adil (le Safadin des croisés), frère de Saladin, qui dominait en Mésopotamie, supplanta ses neveux à Damas et au Caire. La valeur guerrière de Saladin unie à ses vertus de piété et de justice lui assurèrent jusque dans les pays chrétiens une éclatante renommée qui le rendit aussi populaire que son rival le plus redouté, Richard Cœur de Lion. Les récits fabuleux sur le destructeur du royaume de Jérusalem occupent une place importante à l'aurore de notre littérature. Les plus anciens sont empreints de malveillance : le fameux sultan aurait dû sa situation aux faveurs d'une femme de Nour-eddin. Mais bientôt la légende devient sympathique. On célèbre ses vertus, les prêtres vantent sa générosité, son admiration pour les croisés, ses adversaires ; on prétend qu'il se fit armer chevalier. A partir du XIIIe siècle, on explique très nettement que Saladin fut frappé de la beauté du culte chrétien et de l'excellence de la religion chrétienne, mais qu'il en fut détourné par le spectacle des mœurs des prêtres et particulièrement des prélats. « Les récits des visites de Saladin aux chrétiens, dit Gaston Paris, deviennent ainsi des espèces de *Lettres persanes*, où, tout en exaltant la religion chrétienne, on fait critiquer par le Sarrasin certains abus auxquels elle donne lieu ou certaines négligences de la part de ceux qui devraient le mieux la pratiquer. » Le héros Saladin — à qui l'on finit par trouver une origine française (la famille de Ponthieu) et que l'on fait même venir en France — fournit la matière d'une série de romans qui se poursuit du XIIIe au XVe siècle. Au XIIIe siècle, on appelait *Pas Salhadin* une peinture dont on ornait volontiers les « salles » des châteaux et qui représentait une douzaine de chevaliers dont Richard Cœur de Lion, arrêtant dans un défilé ou *pas* toute une armée sarrasine. R. Dussaud.

Bibl. : Baha-addin Ibn Chaddad, *Annawadir as-soultaniyya* (Anecdotes et beaux traits de la vie de Saladin), dans *Historiens orientaux des Croisades*, t. III. — Chihab addin, dit Abou Chama, *Kitab ar-raudatain* (Histoire de Nour-eddin et de Saladin), dans *Historiens orient. des Croisades*, t. IV. — Hartwig Derenbourg, *Vie d'Ousâma*, 1889-1893, ch. IX. — Gaston Paris, *la Légende de Saladin*, dans *Journal des Savants*, mai-août 1893.

SALADIN II (an-Nasir Salah-eddin Yousouf, dit), (1229-1260), arrière-petit-fils du précédent. Sultan d'Alep en 1236, il régna aussi à Damas à partir de 1250. Echoua dans ses tentatives pour reprendre l'Egypte et fut assassiné par des officiers tatares. Avec lui disparaît la dynastie ayyoubite. R. Dd.

SALADIN (Jean-Louis), diplomate et magistrat genevois, né à Genève en 1701, mort dans cette ville en 1783. Ses études historiques achevées, il s'établit en Angleterre. Georges II le remarqua et en fit son représentant à Versailles en sa qualité d'électeur du Hanovre (1731-34). Louis XV fit de lui un des cinq directeurs de la Compagnie des Indes, et il sut par son intervention à La Haye la sauver d'une catastrophe. Il n'accepta d'autre récompense de Louis XV que son portrait en pied. De 1746 à 1748, il représenta à Paris la république de Genève, puis revint à Genève, où il fut trois fois premier syndic et général d'artillerie de 1754 à 1759.

SALADIN (Jean-Baptiste-Michel), homme politique français, né à Amiens le 10 oct. 1752, mort à Conflans-Charenton le 1er juil. 1822. Fils d'un « procureur » (avoué), avocat au barreau d'Amiens, il fut élu par le dép. de la Somme à la Législative, puis à la Convention. Dans le procès de Louis XVI, il vota pour la réclusion pendant la guerre, pour le bannissement à la paix, pour l'appel au peuple, pour le sursis. Il protesta contre le 31 mai et fut au nombre des 73. Réintégré le 18 frimaire an III, il demanda, dans le rapport du 12 ventôse, des poursuites contre les membres des anciens comités de Salut public, de Sûreté générale, etc., qui avaient échappé à l'échafaud. Il fut chargé d'une mission en Franche-Comté (germinal an III), se prononça contre les décrets de fructidor qui perpétuaient dans les futurs Conseils les pouvoirs de 500 conventionnels et passa pour un des promoteurs de la journée du 13 *vendémiaire* an IV (V. ce mot). Elu par 39 départements au Conseil des Cinq-Cents, il manifesta de plus en plus hardiment son opinion royaliste et fut proscrit le 18 fructidor (V. Directoire, t. XIV, p. 654). Il se cacha ou s'enfuit et ne rentra dans la vie publique que sous l'Empire, comme avocat à la cour de cassation. H. Monin.

Bibl. : Réimp. du *Moniteur*, t. XXXI.

SALADINO, poète italien du XIIIe siècle. On ne sait sur quelle autorité s'est fondé Trucchi pour le dire originaire de Pavie. Il n'est pas certain qu'il faille l'identifier avec le personnage du même nom qui apparaît dans des documents de Pise et Acqui de 1270 et 1275. Il est l'auteur de quelques chansons et d'un curieux dialogue d'allure populaire entre deux amants forcés de se séparer. A. J.

Bibl. : Nannucci, *Manuale*, 1856, I, p. 134. — Monaci, *Crestomazia dei primi secoli*, I, p. 200.

SALADO. Rivière du dép. d'*Oran* (V. ce mot, t. XXV, p. 455).

SALADO (Rivière) (V. Navarre, t. XXIV, p. 856).

SALADO. I. Le fleuve le plus important de la prov. de Buenos Aires (République Argentine) (700 kil.). Il prend sa source dans la lagune du chañar, sur les confins S. de la prov. de Santa Fé, non loin de la colonie agricole Teodolina ; il coule du N.-O. au S.-E. et se jette au N. du golfe de Samborombon. A la suite de grandes pluies, il sort de son lit et fertilise les riches plaines qu'il traverse, au S. de Buenos Aires.

II. Rivière argentine, affluent du Parana. Elle prend sa source dans la prov. de Salta, sur le territoire de laquelle elle porte le nom de *rio Juramento* en souvenir du serment que prêtèrent sur ses bords les troupes du général Belgrano à la poursuite de l'armée espagnole mise en déroute à Tucumán ; elle traverse ensuite du N.-O. au S.-E. la prov. de Santiago del Estero ; elle prend alors la direction E.-S.-E. et descend vers le S. pour se jeter dans le Parana, en face de la ville du même nom, capitale de l'Entre-Rios. Entre San Miguel et Candelaria, sur une longueur d'environ 40 kil., les colons riverains ont exécuté de grands travaux d'irrigation. L'appellation de *salado* a été donnée à cette rivière à cause du goût salé de ses eaux pendant la saison sèche.

III. D'autres rivières de moins d'importance, torrents, districts, chef-lieux, bourgs et villages portent aussi le nom de Salado. Ch. Laroussie.

SALAGA. Ville de Guinée située dans la zone neutralisée au N. du 9e parallèle, entre la colonie anglaise de la Côte d'Or et la colonie allemande du Togo. La grande importance de cette ville est dans sa situation commerciale, à égale distance de tous les points de la grande courbe du Niger, et sur la route des caravanes qui se rendent à la côte. Cette situation rendait, il y a quelques années, son marché très animé, et l'on s'y rendait de tous les points de la courbe du Niger ; sa population était évaluée à 80.000 hab., mais aujourd'hui c'est à peine si, par suite des guerres intestines, la population est de 6.000 âmes.

SALAGNAC. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Périgueux, cant. d'Excideuil ; 330 hab.

SALAGON. Rivière du dép. de l'*Hérault* (V. ce mot, t. XIX, p. 1141).

SALAI ou SALAINO (Andrea), peintre italien, né à Milan vers 1480, disciple de Léonard de Vinci qu'il suivit à Rome. C'est un des plus fidèles imitateurs du maître, lequel aurait parfois retouché ses tableaux, de sorte qu'on a couramment attribué au Vinci des œuvres de Salaino

EFERUS - Recherche & Classification numérique

celui-ci a d'ailleurs souvent reproduit des œuvres de son maître; c'est à lui que sont dues notamment les copies de la *Vierge et Sainte Anne*, dont l'original est au Louvre, copie que l'on retrouve à Milan (San Eustorgio), Florence, Madrid, Vienne (galerie Leuchtenberg). De Salaino, le Louvre possède une *Adoration des Mages*, un portrait; Naples, un *Jésus et un Saint Jean;* l'Ambroisienne, un *Saint Jean dans le désert*, etc. Le dessin de Salaino est inférieur à celui du Vinci, ses ombres sont plus brunes, ses carnations plus roses.

SALAIRE et SALARIAT. I. Economie politique. — Le salaire peut se définir, au sens large, la rémunération à forfait d'un travail consenti pour autrui. L'avantage qui résulte du travail pour soi (travail du producteur autonome sans échanges ne s'appelle pas proprement salaire. Les avantages qui peuvent s'attacher à un travail contraint et non consenti, c.-à-d. à un travail esclave, ne se nomment pas exactement salaire. La rémunération aléatoire (et non forfaitaire) qui revient à certains travaux, même tendant à l'échange (travail du producteur autonome qui vend après exécution le produit de la façon, ou encore dans le régime de l'entreprise, travail du patron) n'est aussi parfois nommée salaire que par une extension impropre. — L'usage actuel donne des noms spéciaux à certaines sortes de salaire : la rémunération du service attaché à la personne ou attaché à l'exploitation familiale (domestiques personnels, domestiques agricoles) s'appelle de préférence *gages;* la rémunération des travaux non manuels ou non directement industriels s'appelle de noms divers, *traitement*, *appointements* pour l'employé ou le fonctionnaire, *honoraires* pour certaines professions libérales. Salaire, au sens étroit, qui est le plus ordinaire, est restreint à désigner la rémunération du travail manuel (au moins en partie) et appliqué à la production des biens matériels.

I. Modes du travail salarié. — La vie économique des sociétés connues, dans ses types ou dans ses survivances, nous offre divers modes de travail salarié. Tous paraissent jusqu'ici avoir pour concomitant le fait que les biens naturels et les moyens de production sont appropriés et que, étant d'ailleurs en quantité limitée, ils sont appropriés inégalement, abondants à la disposition de certains individus ou de certains groupes, en faibles quantités ou déficients à la disposition de certains autres. Trois modes principaux seront notés ici :

1° Dans l'*économie familiale* elle-même (qui produit directement ce qu'elle consomme et qui utilise ordinairement un travail esclave, ou au moins un travail familial dépendant), il arrive que, pour un travail spécial et par exception, il soit fait appel à une personne indépendante du groupe, personne dont ce travail spécial est, soit une occupation de circonstance, soit l'occupation principale, et qui reçoit une rémunération forfaitaire (par exemple le travail des métaux au feu, même dans un régime économique primitif, est souvent exclusif à certains individus ou à une certaine classe d'individus étrangers aux groupes patriarcaux ou tribaux, dont ils reçoivent un salaire en échange de leurs services : par exemple, il y a moins d'un siècle, chez nous, l'ouvrier tisseur autonome, chez qui le client portait le fil et dont il recevait la toile faite, moyennant un prix convenu; par exemple encore, en survivance parmi nous, le rémouleur ou le réparateur de porcelaines ambulant) ; le produit comme la matière première appartiennent au consommateur même qui fait travailler; quant à l'instrument, il est souvent la propriété de l'ouvrier.

2° Dans le système économique de l'*échange immédiat* (où la production d'un bien n'a plus lieu dans la même unité économique qui la consomme, mais où le producteur et le consommateur sont en relation immédiate), il arrive que le producteur emploie avec lui-même, à la production, un ou des travailleurs indépendants; ayant la propriété des matières premières, et souvent aussi celle de l'instrument, il se réserve à lui-même la propriété du produit et la cession du produit au client, et il assure une rémunération forfaitaire, indépendante des affaires avec la clientèle, à ceux dont il a utilisé le travail. Lorsque le *régime corporatif* et la *réglementation de l'industrie* existent dans ce système, les conditions de cet emploi ne sont pas laissées à l'accord individuel : de même que les maîtres entre eux, les ouvriers entre eux ne sont pas livrés à la concurrence. Si à cela s'ajoute la forme de la *petite production*, les relations entre le maître et le « compagnon », qui naissent d'un travail en commun, souvent d'une vie en commun (le compagnon étant souvent nourri et logé), en tout cas d'une condition sociale très voisine, d'intérêts personnels, concourant bien plus que divergeant entre eux, peuvent être aisées et cordiales; de plus, le rapport entre le nombre des ouvriers et celui des maîtres étant peu élevé et le capital nécessaire au patronat n'étant pas considérable, le compagnon ou ouvrier peut, assez normalement, sortir de la condition salariée et devenir maître à son tour.

3° Dans le système de l'*échange médiat* et indirect (où non seulement le producteur et le consommateur ne font pas partie d'une même unité économique, mais où ils ne sont en relation que médiatement, où la production se fait pour le marché) par la division des fonctions et du travail que ce système implique, l'individu dont le travail transforme ou contribue à transformer la matière première en produit, est de plus en plus éloigné du marché où s'échange le produit; c'est un autre qui assure cet échange, et, d'autre part, c'est souvent un autre qui est propriétaire de la matière première et aussi de l'instrument : dans le type d'organe producteur dominant sous ce système, dans le régime dit de l'*entreprise*, l'homme qui possède les matières premières et les instruments, le patron ou chef d'entreprise, prend pour lui le placement du produit sur le marché; la rémunération de l'ouvrier dont il utilise le travail dans la production est fixée à forfait, indépendamment du prix réalisé par le produit sur le marché (du prix réalisé, qui reste aléatoire : il ne faudrait pas dire du prix prévu ou attendu, lequel est un élément déterminé qui peut n'être pas indifférent à la fixation du salaire); de plus, le salaire est acquis aussitôt le travail fait, tandis que l'écoulement du produit et, par suite, la réalisation du prix, est souvent assez lointain. — Si dans ce système économique existent *la liberté de l'industrie et la libre concurrence*, qui donnent aux relations économiques la forme de conventions ou de contrats individuels, aussi affranchis que possible de prescriptions légales et d'astreintes collectives, le salaire devient le résultat d'une convention entre le patron et l'ouvrier : cette relation juridique, rapprochée du louage, est définie dans la législation comme un *louage d'ouvrage* ou de service ; et, en fait, pour ce contrat de salaire plus que pour tout autre, la législation correspondante au régime s'est abstenue d'imposer des règles générales aux parties (dans le code civil français, le contrat de louage d'ouvrage faisait l'objet de deux articles : la seule règle était l'interdiction du louage pour un temps indéfini ou une œuvre indéterminée, c.-à-d. l'interdiction du servage). — Si à ce régime se joint la *grande production*, le travail patronal est très différencié du travail ouvrier, la condition sociale du patron et celle de l'ouvrier sont très éloignées, les relations du chef d'entreprise et à plus forte raison du capitaliste avec le personnel ouvrier deviennent autoritaires et impersonnelles, et le nombre des entreprises étant bien inférieur au nombre des ouvriers, l'étant d'autant plus que l'industrie est plus concentrée, et, d'autre part, la forme de production exigeant un capital considérable, les ouvriers doivent en grande majorité désespérer d'être jamais patrons eux-mêmes; la condition de salarié devient permanente et normale pour une grande part de la population : il se constitue ainsi une *classe ouvrière* dont les intérêts sont différents et souvent con-

EFERUS - Recherche & Classification numérique

traires des intérêts patronaux. Enfin, la grande industrie, en régime de libre concurrence, aboutissant à une production irrégulière, aléatoire, chaotique, sujette à des crises, et les contrats individuels, multiples et indépendants, étant incapables de remédier aux conséquences de ces crises, l'emploi de son travail devient, pour l'ouvrier, incertain et instable. Et comme le développement du système ne fait qu'augmenter l'inégalité de répartition des biens naturels et des moyens de production et n'en laisse d'utiles et de fécondes que les parts importantes, peu nombreuses, il se constitue un *prolétariat*, c.-à-d. une classe d'individus juridiquement libres, qui n'ont pour ressource unique ou essentielle que le louage possible de leur puissance de travail aux propriétaires des moyens de production. — Ces circonstances, mode de propriété individuelle et capitaliste, système d'échange indirect, régime de l'entreprise, liberté de l'industrie et libre concurrence, grande production (servie encore par un développement exceptionnel du machinisme), se sont trouvées réunies dans la vie économique moderne et occidentale, dans ce siècle surtout, et en ont formé la caractéristique. Aussi est-ce spécialement du salaire dans l'économie moderne et occidentale qu'il est d'ordinaire traité dans les recherches actuelles, et qu'il va être traité sommairement ici.

II. Observation et statistique du salaire. — Une observation précise, telle qu'en suppose et qu'en demande une science économique positive, doit s'appliquer à obtenir méthodiquement le *taux du salaire*, c.-à-d. le salaire de l'unité de travail. Mais cette notion est pratiquement très difficile à déterminer; le travail est dans notre société très différencié selon la qualité : entre les diverses sortes de travail, quelle commune mesure trouver? Pour une qualité donnée, comment la définir aisément, sinon par le nom de l'industrie ou de la profession, lequel est souvent vague, et, selon les lieux et les temps, n'a pas le même sens? Puis, par quelle sorte de limitation constituer l'unité de travail? par un certain objet de travail (travail aux pièces) ou par le temps (travail au temps), la production aux pièces demandant en général, pour être comparable, à être convertie, au moins approximativement, en production au temps? La notion de taux de salaire déterminée, une observation grossière suffit à apprendre quelle diversité entre les salaires existe d'un endroit ou d'un temps à un autre, d'établissements à établissements, d'individus à individus. C'est évidemment l'élément commun à cette diversité s'il y en a un, et non un cas ou un autre cas de cette diversité qui importe à la science économique. Il s'agit donc d'obtenir un taux moyen dans certaines limites de temps et d'espace : les difficultés méthodiques sont ici encore très considérables et entraînent des exigences théoriques auxquelles l'observation pratiquement réalisée et communément employée satisfait rarement, et toujours avec peine. Puis les sources de renseignements demandent une critique sévère : par exemple, les déclarations des intéressés ou les constatations au jugé dont on se sert et dont on se contente souvent, n'ont qu'une valeur très contestable en elles-mêmes et sont très difficilement comparables. Les renseignements qu'utilisent les enquêtes scientifiquement conduites sont obtenus avec de tout autres garanties et sur des éléments moins arbitraires.

Le taux du salaire, qui, pour être précis, doit porter sur une unité de temps assez petite, ne suffit pas à caractériser le rôle du salaire, tant au point de vue de la production qu'à celui de la répartition; à cette notion doivent se joindre la durée de la journée de travail, le nombre des journées de travail dans l'année. Spécialement, pour l'appréciation de la condition ouvrière, c'est la connaissance d'un salaire moyen annuel qui importe : ici il faudrait tenir compte d'un élément très difficile à atteindre par une observation précise étendue, du chômage par non emploi, qui frappe plus ou moins l'ensemble de la classe ouvrière.

Le détail de toutes ces difficultés d'observation et des moyens employés à les tourner ne peut être rapporté ici; mais il en faut connaître l'existence et l'importance pour comprendre avec quelle réserve méthodique, avec quelle prudence critique doivent être considérées et maniées les données qui nous sont offertes, et pour ne pas s'étonner que les résultats scientifiquement établis par une élaboration positive rigoureuse soient encore aussi restreints et aussi modestes.

III. Etat et mouvement des salaires (en France). — Limité à ce siècle et à quelques pays, le rassemblement des données concernant le salaire serait encore énorme, et, de plus, il est loin d'être fait. Il y a lieu de se borner ici à signaler les résultats généraux les moins contestables et à les rapporter pour la France seulement, la place faisant défaut pour traiter avec quelque portée des autres pays. Quant à la qualité de ces résultats, il faut remarquer que des sources, douteuses dans le détail, peuvent n'être pas sans valeur pour fournir, avec certaines précautions, des données d'ensemble, et que des sources, ayant une faible valeur absolue, peuvent, au point de vue relatif, donner matière à une utilisation légitime et fondée.

Pour les ouvriers de l'*agriculture*, la statistique agricole décennale, qui rassemble les renseignements fournis par des commissions cantonales de statistique, donne depuis 1852 un chiffrage moyen des salaires quotidiens ordinairement obtenus par les journaliers et des gages annuels reçus par les domestiques de ferme.

Nous donnons, dans les tableaux ci-après, les chiffres fournis pour l'ensemble de la France (les chiffres relatifs indiquent, dans le premier, le rapport au salaire de 1892 égalé à 100).

SALAIRES ORDINAIRES PAR JOUR (FRANCE, AGRICULTURE)

JOURNALIERS AGRICOLES		1852	1862		1882		1892	
			avant et après la récolte ou la moisson	pendant la récolte ou la moisson	Hiver	Été	Hiver	Été
		francs	francs	francs	francs	francs	francs	francs
Homme non nourri.	Chiffres absolus....	1 41	1 85	2 77	2 22	3 11	2 04	2 94
	Chiffres relatifs....	*69*	*91*	*94*	*109*	*106*	*100*	*100*
Homme nourri.....	Chiffres absolus....	0 81	1 08	1 82	1 31	1 98	1 30	1 85
	Chiffres relatifs....	*62*	*83*	*98*	*101*	*107*	*100*	*100*
Femme non nourrie.	Chiffres absolus....	0 89	1 14	1 73	1 42	1 87	1 35	1 78
	Chiffres relatifs....	*66*	*84*	*97*	*105*	*105*	*100*	*100*
Femme nourrie.....	Chiffres absolus....	0 47	0 62	1 13	0 79	1 14	0 79	1 08
	Chiffres relatifs....	*60*	*78*	*105*	*100*	*106*	*100*	*100*

EFERUS - Recherche & Classification numérique

GAGES MOYENS ANNUELS (FRANCE, AGRIC.)

	1852	1862	1882	1892
	francs	francs	francs	francs
Servantes de fermes.	105	151	235	202
Maîtres-valets.....	»	397	465	493
Laboureurs..... ...	»	275	324	360
Charretiers.....	»	321		
Bouviers	»	242	289	322
Bergers.....	»	217	290	309
Fromagers.....	»	»	431	489
Autres domestiques mâles de plus de 16 ans.....	180	244	295	304
Domestiques mâles de moins de 16 ans.	»	»	140	151

Pour les salaires de la *grande industrie*, une enquête de 1891-93, exécutée par l'Office du travail avec une méthode rigoureuse et des procédés éprouvés, mais sur une base qui n'a pu être très étendue, fournit des notions définies, établies selon les multiples exigences d'une étude positive du salaire. Mais les renseignements sur les salaires, que présentent les enquêtes statistiques de 1840-45 et 1860-65 sur la grande industrie, sont loin d'avoir la même valeur et le même sens et ne peuvent être comparés qu'avec des réserves méthodiques et dans des termes très généraux. Il semble utile de reproduire ici en premier lieu le résumé des données élaborées dans l'enquête de 1891-93, par groupes d'industries, pour la Seine et pour la province.

On trouvera dans la publication de l'Office du travail l'étude de quelques questions à l'aide des éléments fournis par l'enquête (salaire suivant les régions, influence sur

MOYENNE DES SALAIRES PAR GROUPES D'INDUSTRIES

POUR LES ÉTABLISSEMENTS OBSERVÉS À L'ENQUÊTE DE 1891-93 DANS LA SEINE ET DANS LES AUTRES DÉPARTEMENTS

GROUPES D'INDUSTRIES	SALAIRES MOYENS habituellement observés par journée de travail				MOYENNE DES SALAIRES habituellement observés par unités d'effectif					
	DES OUVRIERS		DES OUVRIÈRES		PAR JOURNÉE de travail		PAR 10 HEURES de travail effectif		PENDANT L'ANNÉE	
	Seine	Autres départts	Seine	Autres départts	Seine	Autres départts	Seine	Autres départts	Seine	Autres départts
	f. c.	f. c.	f. c.	f. c.	f. c.	f. c.	f. c.	f. c.	fr.	fr.
II. A. Mines	»	4 15	»	1 65	»	4 00	»	4 30	»	1.160
II. B. Carrières	»	3 40	»	1 00	»	3 30	»	3 25	»	950
III. Produits alimentaires	5 75	3 65	2 90	2 00	4 95	3 40	4 55	3 15	1.490	930
IV. Industries chimiques	4 85	3 70	2 70	1 85	4 70	3 60	4 35	3 40	1.510	1.180
V.A. Fabrication du papier, du caoutchouc, etc.	5 40	3 55	2 90	1 70	4 45	2 90	4 25	2 65	1.310	920
V. B. Industries du livre	6 30	4 20	3 40	2 15	5 10	3 25	5 05	3 15	1.530	1.000
VI. Cuirs et peaux	5 90	3 70	3 15	2 10	4 75	3 30	4 55	3 05	1.390	970
VII. A. Industries textiles proprement dites	5 05	3 45	2 70	2 10	3 80	2 75	3 65	2 40	1.110	790
VII. B. Travail des tissus et étoffes	6 10	3 60	3 00	1 90	4 30	2 70	4 10	2 55	1.200	770
VIII_1. Gros ouvrages en bois	6 50	3 75	2 50	1 90	6 45	3 60	6 45	3 35	1.920	1.010
VIII_2. Ébénisterie, tabletterie	7 10	3 65	3 40	1 55	6 20	2 90	6 20	2 65	1.830	830
IX. A. Métallurgie	»	4 10	»	1 55	»	4 00	»	3 80	»	1.180
IX. B_1. Ferronnerie	6 25	4 15	3 00	1 95	6 00	3 80	5 70	3 45	1.800	1.050
IX B_2. Chaudronnerie, construction mécanique	6 60	4 25	3 05	1 90	6 35	4 10	5 90	3 90	1.760	1.240
IX. B_3. Travail des métaux communs	6 65	4 25	2 50	1 95	5 55	3 60	5 35	3 45	1.590	1.070
IX. C. Travail de métaux nobles	6 85	4 00	3 30	1 75	5 45	3 00	5 45	2 80	1.570	850
X. A. Taille des pierres précieuses	9 25	4 65	9 25	5 15	8 60	3 85	8 55	3 35	2.520	1.020
X. A_2. Taille des pierres	7 25	3 25	»	2 10		2 90		2 80		890
X. B_1. Distribution d'éclairage électrique	6 20	4 20	3 00	»	6 30	4 40	6 40	4 40	1.590	1.420
X. B_2. Construction en pierres		3 60	2 80	1 15	4 25	3 70	4 10	3 50	1.270	940
X. C. Travail des pierres et terres au feu	5 55	4 00	4 00	1 95	5 35	3 35	5 85	3 25	1.670	960
Ensemble des établissements de l'industrie privée	6 15	3 90	3 00	2 10	5 30	3 50	5 00	3 35	1.530	1.010
Établissements appartenant à l'État ou aux communes	6 30	3 90	3 45	2 40	4 85	3 30	4 85	3 20	1.400	950
Ensemble des établissements industriels proprement dits	»	3 90	»	2 15	»	3 45	»	3 30	»	1.000
Ensemble des établissements (manutention et transports compris)	6 20	»	3 15	»	5 25	»	5 00	»	1.510	»
Entreprise de transports par chemin de fer	»	4 50	»	»	»	»	»	»	»	»
RÉCAPITULATION (Seine et province)										
Ensemble des établissements de l'industrie privée	4 20		2 20		3 75		3 55		1.080	
Ensemble des établissements industriels proprement dits	4 20		2 30		3 65		3 50		1.060	
Ensemble des établissements (y compris les chemins de fer)	4 25		»		3 85		3 75		1.140	

EFERUS - Recherche & Classification numérique

les salaires de l'importance de l'établissement, mode de fixation du salaire, travail à domicile, etc.). On notera que le salaire annuel indiqué est un salaire calculé par unité d'effectif moyen observé dans les établissements : il n'est pas un salaire annuel par personne ouvrière, il ne tient pas compte du chômage professionnel, lequel n'a pu être atteint directement par l'enquête. — En second lieu, il semble bon de reproduire les résultats généraux de la comparaison que l'Office du travail a faite des données de 1891-93 avec celles des enquêtes antérieures.

SALAIRES PAR GROUPES D'INDUSTRIES EN 1840, 1860, 1891

DANS L'ENSEMBLE DES DÉPARTEMENTS, LA VILLE DE PARIS EXCEPTÉE

GROUPES D'INDUSTRIES	SALAIRE MOYEN OU ORDINAIRE (par jour) — DES OUVRIERS			DES OUVRIÈRES		
	Enquête 1840-45	Enquête 1861-65	Enquête 1891-93	Enquête 1840-45	Enquête 1861-65	Enquête 1891-93
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Industries extractives (mines et carrières)	1 95	2 30	4 10	0 85	1 10	1 60
Industries de l'alimentation	1 90	2 10	3 65	1 05	0 95	2 00
Industries chimiques	2 15	2 20	3 70	1 10	1 15	1 85
Industries du papier et du livre (sciences, lettres, arts)	2 05	2 50	4 00	1 00	1 10	2 10
Cuirs et peaux	2 00	2 20	3 70	1 00	1 10	2 10
Industries textiles	1 90	2 05	3 45	1 00	0 95	2 10
Vêtement (habillement et toilette)	»	2 25	3 60	»	1 10	1 90
Gros ouvrages en bois (industries du bois)	1 85	2 40	3 75	0 80	1 15	1 90
Ebénisterie (ameublement)	»	2 50	3 65	»	1 20	1 55
Travail des métaux	2 40	2 75	4 20	1 00	1 20	1 75
Construction en pierre (bâtiment)	2 00	2 05	3 60	0 85	1 10	1 15
Travail des pierres et terres au feu (céramique, verrerie)	1 90	2 15	4 00	0 90	1 05	1 95
Ensemble des industries atteintes par les enquêtes (non compris les transports)	2 07	2 76	4 00	1 02	1 30	2 20

Pour la Seine, les mêmes sources donnent pour l'ensemble des industries atteintes par les enquêtes comme salaire moyen ou ordinaire par jour :

	1840-45	1860-65		1891-93
	Banlieue	Banlieue	Paris	
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Ouvriers	3 50	4 00	4 50	6 15
Ouvrières	1 55	1 70	2 10	3 00

Pour la petite industrie, les renseignements sont trop incertains, et l'élaboration en doit être trop complexe pour qu'il soit possible de les rapporter ici. Il suffira que les meilleures données en soient comprises au point de vue relatif dans le tableau suivant par lequel l'Office du travail résume le mouvement probable des salaires en France dans la seconde partie de ce siècle, en groupant et en évaluant relativement au chiffre de 1891-93 égalé à 100 les données propres à être retenues, et en essayant d'en tirer un coefficient applicable à chaque époque.

Il ressort de ces résultats que les salaires par jour

MOUVEMENT GÉNÉRAL DES SALAIRES INDUSTRIELS EN FRANCE (d'après l'Office du travail)

SOURCE	DÉSIGNATION	1824-33	1840-45	1853	1860-65	1874	1883	1891-93
Enquêtes industrielles	Ensemble des ouvriers (grande industrie)	»	52	»	69	»	»	100
Statistique dite des maires.	Maçon (province)	46	»	52	»	78	91	100
Id.	Terrassier (province)	»	»	49	»	80	89	100
Id.	Charpentier (id.)	45	»	51	»	80	92	100
Id.	Peintre (id.)	»	»	52	»	76	90	100
Id.	Ensemble de neuf catégories d'ouvriers (province)	»	»	52	»	79	90	100
Statistique minérale	Ouvrier des mines de houille	»	50	52	62	85	91	100
Séries de prix	Profession du bâtiment à Paris	»	54	57	70	77	100	100
Evaluation des coefficients normaux applicables aux diverses époques		46	52	52	68	80	91	100

ont, dans la seconde moitié de ce siècle, augmenté notablement, qu'ils ont, en gros, à peu près doublé. La variation, toutefois, a été inégale aux divers moments de cette période : elle paraît avoir été la plus forte entre 1850 et 1860 et entre 1874 et 1880. Une comparaison qui eût un fondement valable n'a pu être instituée pour le salaire annuel.

Il y aurait lieu d'étudier les concomitants économiques et sociaux de cette variation dans le taux du salaire journalier, afin de rechercher par la voie positive les causes

EFERUS - Recherche & Classification numérique

et les effets possibles du niveau et du mouvement des salaires. Notamment, d'abord la relation du salaire avec la productivité du travail serait à déterminer : elle ne l'a pas été jusqu'ici d'une façon assez générale ou assez complète pour pouvoir être rapportée ici. Au point de vue de la répartition, d'autre part, la relation du taux en argent avec la condition ouvrière elle-même, c.-à-d. avec le genre d'existence qu'il rend possible, est également d'un grand intérêt. L'Office du travail y a consacré une étude qui va être brièvement résumée. Il a, d'une part, essayé de déterminer ce que coûtait, à différentes époques, un même genre de vie, c.-à-d. une satisfaction identique des mêmes besoins, en faisant l'hypothèse d'une certaine alimentation, d'une consommation de certaines quantités pour les diverses denrées et d'un certain logement, et en utilisant les prix payés par certains établissements publics :

DENRÉES	QUANTITÉS	PRIX UNITAIRES en 1849-53	PRIX UNITAIRES en 1893	DÉPENSE en 1849-53	DÉPENSE en 1893
Pain 1re qualité..	1.000	0.36	0.274	360	548
Pain 2e qualité..	1.000	0.30		300	
Bœuf.....	60	0.82	1.241	49	74
Mouton.....	15	0.88	1.313	13	20
Veau.....	20	0.86	1.313	17	26
Porc.....	40	1.00	1.429	40	57
Beurre.....	40	1.60	2.488	64	100
Œufs.....	60	0.47	0.853	28	51
Pommes de terre.	11	5.66	8.50	62	93
Vin.....	300	0.37	0.41	111	123
TOTAUX.....	»	»	»	1.044	1.092

Avec la dépense du logement, évaluée à 40 fr. vers 1850 et à 100 fr. vers 1889, la dépense totale pour le logement et diverses denrées alimentaires aurait été : en 1844-1853, de 1.084 fr.; en 1893, de 1.192 fr. L'augmentation serait de 10 °/₀ environ. Au cas où la consommation en pain serait moitié moindre que celle indiquée par l'hypothèse, l'augmentation atteindrait 20 °/₀; si enfin le logement, le pain et la viande étaient seuls considérés, l'augmentation serait de 35 °/₀. Des données groupées d'ailleurs, il résulte que, dans les années de cherté exceptionnelles, 1854-55, le logement et la nourriture coûtaient probablement presque autant qu'en 1893. A Paris, le coût d'un même genre de vie (logement, nourriture, éclairage, chauffage) peut être suivi par périodes :

Années	Nourriture Éclairage, Chauffage	Logement	Ensemble
1844-1853...	931	120	1.051
1854-1863...	1.052	170	1.222
1864-1873...	1.075	220	1.295
1874-1883....	1.093	270	1.313
1884-1893...	993	320	1.353

La dépense aurait, au total, augmenté de plus de 25 °/₀ entre 1844-53 et 1884-93. Mais l'on remarque que les dépenses d'habillement ont plutôt diminué avec la baisse de prix des objets manufacturés. L'Office du travail conclut : « Il est donc permis d'admettre que, de 1844 à 1893, le coût d'un genre de vie déterminé, défini par les consommations que nous avons prises pour type et également invariable au point de vue de la satisfaction des autres besoins, ne s'est pas accru de plus de 25 °/₀ ».

D'autre part, l'enquête s'est occupée aussi de considérer, non plus un même genre de vie *possible* à diverses époques, mais le genre de vie habituel effectif de l'ouvrier à ses diverses époques, c.-à-d. d'apprécier ce qu'en fait il dépensait pour la satisfaction des besoins élémentaires et ce qu'en fait il dépense aujourd'hui : à cet effet, elle a étudié, aux deux époques, les différences entre le salaire de l'ouvrier nourri et celui de l'ouvrier non nourri, c.-à-d. la somme qui est regardée à chaque époque comme équivalente à la dépense de nourriture. Or, de la période 1853-57 à 1891, cette somme a presque doublé (1 fr. 18 à 2 fr. 13). Ainsi, le coût de vie aurait crû beaucoup moins vite que le salaire (25 °/₀ au lieu de 100 °/₀), mais l'habitude de vie aurait crû exactement comme le salaire.

IV. THÉORIES DU SALAIRE. — Indépendamment des recherches positives, ou bien sur des données positives fragmentaires et imparfaites, une *loi des salaires* a été cherchée, présentée ou discutée par la plupart des économistes. Trois théories surtout sont à signaler :

La théorie du *coût de production du travail* fait dépendre le salaire du minimum de biens nécessaire à la vie de l'ouvrier et aussi à sa reproduction. Le travail est une marchandise, dont le prix, comme le prix des autres marchandises, tend sans cesse à se ramener au coût de production. Le coût de production du travail comprend la valeur des subsistances dont l'ouvrier a besoin pour pouvoir fournir le travail, et, de plus, une sorte de prime d'amortissement permettant de préparer un nouvel individu (d'élever un enfant) qui puisse remplacer le premier individu une fois usé et hors d'état de travailler. La démonstration grossière de cette théorie combine la prétendue loi de la population avec celle de l'offre et de la demande. Le salaire ne peut se maintenir longtemps au-dessous de ce niveau sans que la classe ouvrière ne diminue, et que, par suite, l'offre de travail se restreignant, le prix du travail ne se relève. Le salaire ne peut non plus s'élever durablement au-dessus de ce minimum, car, la reproduction s'accroissant avec le bien-être, l'offre de travail augmente et le salaire se rabaisse. — Cette théorie, qui, issue de l'école classique (Turgot, Ricardo), a servi ensuite aux socialistes sous le nom fameux de *loi d'airain* (Rodbertus, Lassalle), est aujourd'hui généralement abandonnée. Ou bien le minimum nécessaire est le minimum physiologique et matériel (d'ailleurs variable encore) et les faits en grand nombre contredisent manifestement la théorie ; ou bien ce minimum est le minimum selon l'opinion sociale et selon l'habitude ouvrière, lequel varie avec les époques, les lieux, les climats, les classes, les métiers, etc., et la loi ne signifie plus rien, sinon que les besoins de l'ouvrier règlent son salaire, ce que tous les faits ne confirment pas : suffirait-il donc à l'ouvrier d'accroître ses besoins pour élever son salaire ?

La théorie du *fonds des salaires* considère que le salaire est déterminé par le rapport entre l'offre de travail ou le nombre des ouvriers, et la demande, c.-à-d. le capital circulant cherchant à s'employer productivement, qui est la somme et la seule somme susceptible de constituer les salaires. Le salaire ne peut varier, dans cette théorie, que par une restriction du nombre des ouvriers, c.-à-d. par un malthusianisme méthodique, ou bien par une augmentation de la masse à partager, grâce à l'épargne. — Cette théorie, présentée surtout par les économistes anglais, est restée longtemps classique : elle arrivait à cette conclusion pratique que le salaire tendait à baisser ou tout au plus à rester identique, l'augmentation du capital étant vraisemblablement beaucoup plus lente et beaucoup plus difficile que celle de la population : l'augmentation de certains salaires n'était qu'apparente, car elle devait être compensée par la diminution de certains autres. Elle est aussi à peu près abandonnée. Il est fortement contesté que le salaire se paie sur le produit du travail passé et non pas sur le produit du travail futur ; et il est peu soutenable que la masse des sommes distribuées en salaires soit déterminée par la théorie, laquelle n'a dès lors plus de sens.

La théorie de la *productivité du travail* veut que le salaire se règle sur la productivité du travail de l'ouvrier. Le salaire est non pas sans doute égal au produit intégral du travail, mais il est ce qui reste de ce produit, les parts du patron et du capital une fois prélevées, et ces parts

EFERUS - Recherche & Classification numérique

étant définies. Le salaire a le principal bénéfice de la productivité accrue. — Cette théorie, présentée par divers économistes modernes (notamment F. Walker) et souvent soutenue aujourd'hui, se heurte à des objections de fait, lorsqu'elle veut être une explication totale.

Aucune de ces théories classiques n'étant satisfaisante, il s'est constitué un certain nombre de doctrines éclectiques qui renoncent à donner un déterminant unique et général du salaire, combinent les divers facteurs proposés, besoins de l'ouvrier, facultés du patron, productivité du travail, et s'efforcent d'en déterminer le rôle respectif et le jeu concourant. C'est sans doute dans cette voie que la théorie, s'appuyant sur l'analyse et l'interprétation des faits, excluant les explications simplistes, et respectant la complexité des données, devra chercher son progrès. François Simiand.

Fonds des Salaires (V. Fonds, t. XVII, p. 722).

II. Législation. — Le salaire est le prix dû en vertu du contrat de louage de services à l'ouvrier ou à l'employé qui loue ses services, par le patron, qui les emploie. Les diverses stipulations pouvant intervenir à l'occasion du salaire, relativement, soit à son montant, soit à son mode de paiement, font l'objet de la convention passée entre les parties à la suite d'un accord direct entre le patron et l'ouvrier, ou le plus souvent dans la grande industrie à la suite d'accords collectifs entre le chef d'entreprise et le syndicat professionnel traitant au nom des ouvriers syndiqués du métier; ordinairement les conditions essentielles de ces accords sont consignées dans les règlements d'atelier.

Le salaire consiste, en principe, en une somme d'argent payée à l'ouvrier, soit à raison de tant par heure de travail fourni, soit à raison de tant par pièce ou quantité d'ouvrage exécuté. Parfois aussi le paiement du salaire a lieu en nature, tantôt pour partie seulement et accessoirement à un paiement en argent, tantôt pour la totalité de la rémunération due; dans ce dernier cas, on se trouve en présence du *Truck System* (V. ce mot), qui a donné lieu à tant d'abus en Angleterre et en Belgique notamment : une loi anglaise du 15 oct. 1831, pour y mettre fin, a ordonné que le salaire soit payé en monnaie ayant cours légal, et décide qu'en cas de violation de cette prescription par le patron, l'ouvrier serait en droit de réclamer un second paiement régulier, sans qu'il y ait lieu de tenir compte de la valeur des marchandises fournies ; une loi du 16 sept. 1887 a chargé les inspecteurs des manufactures et des usines d'assurer l'observation de la loi de 1831. Les mêmes préoccupations ont inspiré la loi belge du 16 août 1887, la loi allemande du 1er juin 1891 (art. 115 et suiv.), la loi autrichienne du 8 mars 1885 (art. 78), la loi suisse du 23 mars 1877. En France, le législateur n'est pas intervenu dans la question.

De même en France, les parties fixent, comme elles l'entendent, l'époque et le lieu du paiement des salaires. Quelques dispositions réglementaires ont été prises, au contraire, en ce qui touche l'époque du paiement, par certaines lois des Etats-Unis (loi du 23 mai 1887 de Pennsylvanie), par la loi suisse du 23 mars 1877, par la loi belge du 18 août 1887, par la loi luxembourgeoise de 1895. A raison des abus qui s'étaient produits, diverses lois anglaises, dont la dernière est celle du 20 août 1883, prohibent, sous peine d'amende, le paiement des salaires dans les cabarets.

Il peut arriver que l'ouvrier ne reçoive pas intégralement la totalité du salaire qui lui est dû, par suite de retenues opérées sur son salaire. Ces retenues ont des causes diverses qu'on peut ramener à trois : 1° Nous supposons d'abord que le patron a fait des fournitures, telles que chauffage, outils, matières premières, aliments, vêtements, etc., à l'ouvrier, ou qu'il lui a avancé des sommes d'argent; pourra-t-il s'en rembourser en les imputant sur le salaire dû? La loi anglaise du 16 sept. 1887 répond négativement. Une loi française du 12 janv. 1895 est moins rigoureuse, et décide que si, en principe, aucune compensation ne s'opère au profit des patrons entre le montant des salaires dus par eux à leurs ouvriers et les sommes qui leur seraient dues à eux-mêmes pour fournitures diverses, quelle qu'en soit la nature, il en est pourtant autrement des outils ou instruments nécessaires au travail, des matières et matériaux dont l'ouvrier a la charge et l'usage, et des sommes avancées par le patron pour l'acquisition de ces mêmes objets ; si des avances en espèces ont été faites en dehors de cette dernière hypothèse, le patron ne pourra se rembourser qu'au moyen de retenues successives ne dépassant pas le dixième du montant des salaires exigibles. — 2° La jurisprudence française admet en second lieu que des retenues peuvent être opérées sur les salaires pour malfaçons dans l'ouvrage exécuté ou pour amendes résultant d'infractions aux règlements d'atelier (sur les règlements d'ateliers et les amendes, on trouve des dispositions intéressantes dans les lois suisse de 1877, anglaise du 14 août 1896, allemande du 1er juin 1891, belge du 15 juin 1896). — 3° En dernier lieu, les salaires peuvent subir encore des retenues en vue d'alimenter des caisses de secours ou de prévoyance en faveur des ouvriers. Nous renvoyons à ce qui a été dit précédemment sur la législation allemande si caractéristique à ce point de vue (V. Assurances). En France, le législateur est intervenu dans la question par les lois spéciales du 29 juin 1894 sur les caisses de secours et de retraite des ouvriers mineurs, et du 27 déc. 1895 concernant les caisses de retraite, de secours et de prévoyance fondées au profit des employés et ouvriers, que nous nous bornons à mentionner. En matière d'accidents du travail, il arrivait ordinairement que le patron, qui contractait une assurance collective au profit de ses ouvriers, faisait participer ceux-ci, dans une certaine mesure, au paiement des primes, au moyen de retenues sur leurs salaires ; depuis la loi du 9 avr. 1898, une telle pratique n'est plus licite, le risque d'accidents étant à la charge de l'entreprise.

Le législateur français a édicté quelques dispositions de lois, qui ont pour but de garantir au salarié le paiement de son salaire au regard des créanciers du patron. D'une part, l'art. 2101, § 4° du C. civ., décide que sont privilégiés sur l'universalité des meubles les salaires des gens de service pour l'année échue et ce qui est dû sur l'année courante ; mais ce privilège ne s'applique qu'aux personnes attachées à la personne du maître ou à sa propriété, tels que les domestiques, et ne protège pas les ouvriers proprement dits, ni les employés ; ceux-ci ne sont protégés qu'en cas de faillite ou de liquidation judiciaire du patron (art. 549, C. com.), le privilège de l'art. 2101 du C. civ. leur étant étendu en pareille circonstance pour le salaire des trois derniers mois, et, s'il s'agit de commis attachés à une maison de commerce, pour les salaires des six derniers mois. Cette matière est également réglementée à l'étranger par la loi belge du 16 déc. 1851, par la loi anglaise du 24 déc. 1888, par la loi suisse du 11 avr. 1889, etc.

Une hypothèse inverse se présente également : c'est celle où le salaire est compromis pour l'ouvrier par suite de la main mise des créanciers de ce dernier. Le législateur français a estimé qu'il fallait protéger au moins dans une certaine mesure, contre une telle éventualité, le salaire de l'ouvrier, et la loi du 12 janv. 1895 y a pourvu (V. Saisie, p. 319).

Ajoutons enfin qu'aux termes de l'art. 2271, C. civ., l'action en paiement du salaire au profit de l'ouvrier contre son patron se prescrit par six mois. M. Dufourmantelle.

Bibl. : Economie politique. — Office du travail, *Salaires et durée du travail dans l'industrie française;* Paris, 1893-97, 4 vol. in-8. — Du même, *la Petite Industrie* (salaires, durée de travail), t. I et II ; Paris, 1893-96. — *Statistique générale de la France;* Paris, 1840 et suiv. — Beauregard, *Essai sur la théorie du salaire;* Paris, 1887. — E. Chevallier, *les Salaires au XIXe siècle;* Paris, 1887. — Audiganne, *les Populations ouvrières et les industries de la France,* 2e édit.; Paris, 1860. — Barberet, *Monographies professionnelles* ; Paris, 1886 et suiv. — A. Bowley

EFERUS - Recherche & Classification numérique

Wages in the United Kingdom in the 19th Century; Cambridge, 1900. — G. Ricca-Saleron, *la Teoria del salario;* Palerme, 1900. — Voir pour une bibliographie de détail, qui ne saurait trouver place ici, les manuels d'économie politique, le *Handwörterbuch der Staatswissenschaften* (*Arbeitslhon*), et les ouvrages spéciaux.

Législation. — M. Lambert, *Essai sur la protection du salaire;* Paris, 1897. — Baudry-Lacantinerie et Wahl, *du Contrat de louage;* Paris, 1898, 2 vol. — Annuaires étrangers de la Société de législation comparée (*passim*).

SALAISE. Com. du dép. de l'Isère, arr. de Vienne, cant. de Roussillon; 937 hab.

SALAISON (Industrie et Écon. dom.) (V. Conserve et Saladero).

SALAISON (La). Rivière du dép. de l'*Hérault* (V. ce mot, t. XIX, p. 1140).

SALAK (Mont) (V. Java, t. XXI, p. 67).

SALÂM. Mot arabe fort voisin, comme sens, du mot français *salut* et qui a eu une fortune sensiblement analogue. Entrant dans les formules de politesse usitées par les musulmans, soit lorsqu'ils se rencontrent, soit lorsqu'ils s'écrivent, ce mot a fini par désigner dans leur langue courante l'acte de politesse lui-même: un verbe dénominatif *sallama* provenant du mot *salâm* correspond exactement au verbe français *saluer*. La formule par laquelle les croyants s'abordent est ainsi conçue : *Es-salâm aleïkoum*, « que le *salut* (la paix divine) soit sur vous ». Dans la réponse, il convient de renverser l'ordre des mots, et l'on réplique en ces termes : *Wa aleïkoum es-salâm*, « et que sur vous aussi soit le salut ». La formule *Es-sâlam aleïk*, « que le salut soit sur toi », avec emploi du singulier, est moins correcte, mais néanmoins fort usitée : c'est d'elle que provient le mot français *salamalec*. Le Coran lui-même recommande à tout musulman lorsqu'il entre dans une maison de saluer par cette formule pieuse ceux qui s'y trouvent (xxiv, 61); il prescrit aussi d'y répondre (iv, 88). Par ailleurs, le prophète, dans ses enseignements, a minutieusement prescrit les règles relatives à cet échange de politesses : l'homme à cheval doit donner le premier le *salâm* à l'homme à pied, celui qui passe à celui qui est assis, le plus jeune au plus âgé. Le *salâm* est une salutation réservée aux seuls musulmans; il ne convient de ne l'employer ni vis-à-vis des juifs, ni vis-à-vis des chrétiens; ce serait profaner une formule par laquelle les anges, suivant le Coran, accueilleront en paradis les vrais croyants (cf. Coran, s. vii, 44; s. xiii, 24; s. xiv, 28, etc.). — Le mot *salâm* est également l'eulogie dont on doit faire suivre les noms venant à être cités, des prophètes prédécesseurs de Mohammed, Noé, Abraham, Joseph, David, Salomon, Jésus. Le Coran donne l'exemple de cette pratique (s. xxxvii, 77, 109, 120, 130). Enfin il forme la seconde partie de l'eulogie spéciale réservée à Mohammed en personne (s. xii, titre xxxiii, 56), et, après controverse, il a été admis par l'orthodoxie musulmane que cette seconde partie est aussi essentielle que la première. — Mentionnons encore qu'un *salâm*, adressé à la généralité des assistants, termine chacune des cinq prières canoniques des musulmans. De ce fait, cette partie finale de la prière a pris elle-même le nom de *Salâm*. — Enfin, *Salâm* est un des quatre-vingt-dix-neuf noms de Dieu : Allah est en lui-même la *paix* et le *salut*. Le Coran le dit formellement (s. lix, 23) et un célèbre hadits est dans le même sens; les compagnons du prophète ayant ajouté à la fin de leur prière les mots *es-salâm ala Allah*, « que le salut soit sur Dieu », Mohammed leur interdit dans l'avenir cette pratique en leur faisant remarquer que Dieu était lui-même le *Salut*. C'est avec ce sens que le mot *Salâm* entre dans la composition d'un nom propre fort répandu parmi les musulmans, *Abd es-salâm*, « serviteur du salut ». On trouve les hadits du prophète relatifs au *salâm* ap. *Bokhari*, livre de *El Adab* (la Politesse). W. Marçais.

Bibl. : Hughues, *Dictionary of islam*, aux art. *Prayer, Salâm; Salutation;* Londres, 1885. — Lane, *Modern Egyptians*, Londres, 1871, p. 250 et suiv. — Goldziher, *Ueber die Eulogien der Mohammedaner*, ZDMG, L, pp. 97 et suiv.

SALAMA (Abou-Abdallah Mohammed ibn Salâma) écrivain arabe (V. Qodhaï).

SALAMANDRE. I. Zoologie. — Nom vulgaire du genre *Salamandra*, de l'ordre des *Batraciens Urodèles* et de la famille des *Salamandridæ*. Ce sont des animaux à corps lourd, trapu, à queue cylindrique; les doigts postérieurs sont au nombre de cinq; la langue, large, ovalaire, est libre sur ses bords, soudée dans le reste de son étendue au plancher de la bouche; le palais est garni sur la ligne médiane de deux séries longitudinales de petites dents plus ou moins arquées. Le type du genre et le plus connu est la *Salamandre terrestre*. Sa forme générale peut être comparée à celle d'un Lézard à peau lisse et nue; le museau est arrondi, la tête aplatie, les yeux saillants. Le corps est semé de pores arrondis formant autant de petits tubercules ou rugosités d'où s'échappe un liquide blanchâtre et visqueux quand on irrite l'animal. Il est d'un noir foncé avec des taches d'un jaune vif irrégulièrement distribuées et de formes variables. La Salamandre terrestre habite toute l'Europe, on la retrouve dans le Liban et dans le Taurus. Elle est commune en France; essentiellement terrestre, elle ne va à l'eau qu'au moment de la ponte, et se tient de préférence dans les lieux humides. Sa nourriture se compose d'Insectes et de Mollusques. Elle est ovovivipare. Cet animal inoffensif a été considéré par les anciens comme des plus funestes et capable d'occasionner les plus grandes calamités. Elle passait pour avoir le pouvoir d'éteindre le feu et même de vivre dans les flammes. On sait que François Ier l'avait placée dans ses armes avec cette devise : « *Nutrisco et extinguo*, Je me nourris du feu et je l'éteins ». Rocher.

II. Art héraldique. — Cet animal chimérique est toujours représenté au milieu des flammes, posé sur ses quatre pattes et la tête contournée. La salamandre existe dans les armoiries de plusieurs familles, mais est surtout célèbre pour avoir été adoptée comme emblème par Charles de Valois, comte d'Angoulême, et son fils François Ier, roi de France, qui s'en servit à profusion comme motif d'ornement.

Bibl. : Zoologie. — Duméril et Bibron, *Herpét. génér.* — Sauvage, dans Brehm, éd. fr.

SALAMANDRELLA (Zool.) (V. Salamandre).

SALAMANDRIDÉS (Zool.) (V. Salamandre).

SALAMANDRINE. Form. { Équiv. $C^{68}H^{60}Az^{2}O^{10}.2HCl$. Atom. $C^{34}H^{60}Az^{2}O^{5}.2HCl$.

La Salamandre (*Salamandra maculata*) produit une sécrétion vénéneuse renfermant un alcaloïde, la salamandrine. Sa présence a été signalée par Cloëz et Gratiolet en 1852, son isolement a été réalisé par Zalesky en 1866. On la prépare en traitant par l'acide phosphomolybdique la solution aqueuse de la sécrétion, le précipité formé est décomposé ensuite par l'eau de baryte. La salamandrine est amorphe, soluble dans l'eau et dans l'alcool, elle neutralise les acides en donnant des sels non cristallisés. C. M.

Bibl. : Zalesky, *Bulletin de la Société chimique*, 1866, t. VI, p. 344.

SALAMANQUE (*Salamanca*). **I. Ville.** — Ville d'Espagne, dans l'ancien royaume de Léon, ch.-l. de prov., à 178 kil. O.-N.-O. de Madrid, sur la rive dr. du Tormes, affl. de g. du Duero, à 800 m. d'alt., en face de la sierra de Gata; 17.740 hab. Stat. de chem. de fer de Médina del Campo à Coïmbre, en Portugal (grande ligne de Paris à Lisbonne). Evêché. Tout est vieux dans cette ville morte, le pont date de Trajan et d'Adrien; il a 400 m. en vingt-sept arches; les murailles, percées de neuf portes, sont du moyen âge; les maisons, de la même époque et de la Renaissance; l'ancienne cathédrale, du xiie siècle, est un charmant monument de style byzantin; elle a été remplacée par une somptueuse église des xvie et xviiie siècles; on voit encore plusieurs églises et vieux couvents, des rues offrant de curieux détails d'architecture et de sculpture; la Plaza Mayor, au centre de la ville, est entourée d'arcades anciennes. Cependant, le musée provincial, dans le bâtiment appelé Colejio Viejo, a été reconstruit en 1760; il contient des curiosités chinoises et des peintures

EFERUS - Recherche & Classification numérique

de Fernando Gallegos, appelé le *Van Dyck espagnol*; la Casa Municipal ou hôtel de ville date du XVIIIe siècle. Tous ces monuments ont beaucoup d'élégance et une sobriété relative, rare en Espagne.

Mais la célébrité de Salamanque lui vient de son Université, extrêmement brillante au moyen âge, et qui a fait donner à la ville les surnoms de « Mère des vertus, des sciences et des arts » et de « Petite Rome castillane ». Elle est installée dans deux édifices, les « Grandes » et les « Petites Ecoles », ornés de peintures remarquables. Actuellement, elle n'a plus aucune importance, et le proverbe espagnol a pu lui comparer les fleuves, « qui ont trois mois de cours et neuf mois de vacances ».

L'industrie et le commerce n'existent à peu près pas à Salamanque; quelques tanneries et poteries sont les seuls établissements industriels; on extrait des carrières des environs une pierre rose, fine, facile à tailler, durcissant à l'air et y prenant de beaux tons dorés.

L'origine de Salamanque est très antique; elle était déjà importante lorsque Annibal la prit aux Vettones en 222 av. J.-C. Les Romains l'appelèrent Salmantica et elle fut, sous leur domination, une station de la Via Lata; prise par les Goths et appelée Elmantica, elle devint évêché, puis elle fut rasée par les Arabes, réédifiée par Alphonse VI au XIIe siècle. Elle n'a plus d'histoire depuis. C'est cependant dans ses environs (à 6 kil. N.) que les Français perdirent la bataille des Arapiles (22 juil. 1810).

J.-G. Kergomard.

Université. — On ignore la date de sa fondation qui, d'après la tradition, remonterait à l'époque d'Alphonse IX de Léon (premières années du XIIIe siècle). Auparavant il existait déjà à Salamanque des écoles ecclésiastiques. Des documents de 1179 parlent du *Maestre-escuela*, maître des sciences ecclésiastiques. Ferdinand III, en 1243, confirma l'organisation des études générales, qui reçurent d'Alphonse X, en 1252, des réformes et ampliations, et du pape Alexandre IV (bulles de mars, avr. et sept. 1255) l'égalité de ses certificats avec ceux des universités de Paris et de Bologne. Les chaires instituées par Alphonse X étaient au nombre de treize, embrassant les langues classiques, la grammaire, l'arithmétique, la rhétorique, les mathématiques, le chant, la médecine, la chirurgie, la musique et la jurisprudence (romaine). Boniface VIII déclara l'Université pontificale. En 1394, le cardinal Pedro de Luna (qui fut Benoît XIII) créa à Salamanque trois chaires de théologie, mais cette nouveauté ne se réalisa qu'en 1411, en même temps que Luna donnait à l'Université des nouveaux statuts. C'est alors que l'édifice de l'Université fut bâti par le maître Alphonse Rodriguez, sous les auspices de Benoît XIII et de l'évêque Madrigal. En 1422, le pape Martin V dérogea à tous les règlements antérieurs et en donna de nouveaux. Eugène IV, en 1440, créa les chaires de droit canon (sextes, décrétales, clémentines). A la fin du XVe siècle, Salamanque était déjà une des plus importantes universités du monde, et comptait parmi ses professeurs et ses élèves des hommes éminents, tels que Anaya Maldonado, Arias Barbosa, Juan del Encina, Nebrija, Villalobos, Jimenez de Cisneros, Segovia, Dona Beatriz Galindo, Dona Francisca de Nebrija et bien d'autres. On a dit souvent que l'Université fut ennemie des projets de Colomb et l'accueillit très mal dans un certain conseil tenu par celui-ci avec les professeurs de Salamanque. Il est prouvé aujourd'hui que Colomb trouva, au contraire, à Salamanque des amis et protecteurs, tels que Fr. Fernando de Talavera, le cardinal Mendoza, Deza et autres qui appartenaient au cloître ou en avaient fait partie. Avec eux, Colomb tint de fréquentes conférences, non à l'Université, mais au couvent de Saint-Esteban et à Valcuebo, probablement en 1484. Le siècle le plus glorieux pour Salamanque fut le XVIe. Les hommes les plus illustres de l'histoire scientifique et de l'Espagne à cette époque lui appartiennent, notamment dans le domaine des études juridiques et littéraires. Il suffit de citer Antonio Agustin, Bartolomé de las Casas, Palacios Rubios, Fr. Luis de Léon, Malon de Chaide, Orozco, Soto, Vitoria, Melchor Cano, le Brocense, Vazquez Menchaca, Pedro Ciruelo, Pérez de Oliva, etc. L'Université avait, selon la coutume ancienne perpétuée aujourd'hui en Angleterre, des collèges annexes, dont le premier (le vieux collège de Saint-Bartolomé) date du XVe siècle. En 1500, 1517 et 1521 étaient créés trois nouveaux collèges « majeurs », auxquels suivirent d'autres « mineurs » au XVIe siècle. En 1538 furent réformés les statuts de l'Université dans le sens d'une large autonomie académique, et des nouvelles retouches furent faites en 1543, 1561 et 1570. La fondation de l'Université d'Alcalá et des nombreux collèges et séminaires de jésuites et autres, et l'influence de la décadence générale de l'Espagne et de son isolement sur la vie scientifique européenne, à laquelle elle avait participé largement jusque-là, expliquent la décadence de l'Université de Salamanque au XVIIIe siècle. En 1625, on comptait encore 6.160 élèves inscrits; à la fin du siècle, il n'y en avait plus que 2.076. Le XVIIe siècle est encore plus obscur pour l'Université. La scolastique dégénérée avait corrompu l'enseignement et l'empêchait de donner des fruits utiles. Des tentatives de réformes des ministres de Philippe V échouèrent contre la résistance des professeurs. Plus tard, en 1770, ce fut l'Université elle-même qui proposa sa réforme au conseil royal. On créa alors pour la première fois des chaires de droit espagnol. La guerre de l'Indépendance ouvre une courte parenthèse dans l'histoire académique. En 1813, on rédigeait un nouveau plan d'études, publié en 1820, et réformé en 1824. Par la loi générale sur l'instruction publique de 1857, l'Université de Salamanque reçut l'organisation commune dès lors à toutes les universités espagnoles. Ses collèges supprimés, une partie de leurs revenus ont été employés à la constitution de bourses d'étude et de voyage pour les élèves. Maintenant, l'Université est constituée par les facultés de philosophie et lettres, de droit et des sciences physico-chimiques, celle-ci à la charge de la députation provinciale, avec un total de 60 professeurs et 372 élèves. La bibliothèque de l'Université est remarquable: elle compte plus de 98.000 volumes, dont 1.038 manuscrits.

R. Altamira.

II. Province. — Division territoriale du N.-O. de l'Espagne, partie méridionale de l'ancien royaume de Léon, à l'extrémité S.-O. du plateau de Vieille-Castille. Bornée à l'O. par le Portugal, au N. par la prov. de Léon, au N.-E. par celle de Valladolid, à l'E. par celle d'Avila, au S. par celle de Cacérès, elle a une superficie de 12.510 kil. q. (elle est la 15e de l'Espagne à cet égard), une population totale de 314.472 hab. (25e du royaume) et une population spécifique de 25 par kil. q. (29e). La plus grande partie de sa superficie s'étend sur le plateau, mais la région méridionale s'élève dans les granites, les gneiss et les micaschistes de la sierra de Gata et de la Peña de Francia (1.737 m.) pendant qu'une petite portion de sa frontière S.-E. est longée par des contreforts de la sierra de Gredos. Le climat est rude et irrégulier dans cette région élevée: les vents, violents (gallego du N.-O., burgales ou cierzo du N., serrano du S.) sont brûlants en été, glacés en hiver. Les températures se répartissent de la façon suivante: moyenne annuelle, 12°,6; moyenne d'hiver, 4°,7; d'été, 21°,2; les extrêmes observés sont: — 10° et + 40°. Les pluies ne produisent qu'une tranche de 0m,281 ainsi répartie suivant les saisons: hiver, 72 millim.; printemps, 79; été, 34; automne, 96. Les fleuves ne sont pas abondants et ne rendent que peu de services à l'irrigation, car ils coulent dans de profondes fissures, à la navigation, car leur régime est brusque, leur pente excessive; presque toutes les eaux vont au Duero, qui sépare pendant quelque temps la province du Portugal, par le Tormès, le Yeltes et l'Agueda; une faible partie seulement se rend au Tage par l'Alagon.

La population, castillane d'origine, s'accroît assez rapi-

EFERUS - Recherche & Classification numérique

dement; la province est la quatrième d'Espagne à cet égard, avec un excédent de près de 3.000 par an; l'émigration et l'immigration, peu importantes, se balancent. Malgré la présence de l'Université de *Salamanque* (V. ci-dessus), l'instruction est très peu répandue; on cite même la région montagneuse des Batuecas, dont les habitants, véritables sauvages, ne connaîtraient pas les saisons et ignoreraient à quelle religion ils appartiennent (Elisée Reclus).

Au point de vue administratif, la province groupe ses 388 ayuntamientos ou communes dans les 8 partidos judiciales ou districts de Alba de Tormes, Bejar, Ciudad Rodrigo, Ledesma, Peñaranda de Bracamonte, Salamanca, Sequeros et Vitigudino.

La prov. de Salamanque est loin de compter parmi les plus riches de l'Espagne; outre les régions rocheuses ou couvertes des neiges de la haute montagne, 130.000 hect. sont couverts de bois ou plutôt de maquis, surtout dans les environs de Salvatierra et de Ciudad Rodrigo. Cependant, les districts de Salamanque, de Peñaranda et d'Alba de Tormes et surtout le cuarto de Armañas produisent des céréales en assez grande quantité. Le procédé de culture est celui de la jachère, un an sur trois. Les statistiques espagnoles reconnaissent un total de 832.000 hect. environ comme susceptibles de quelque utilisation; dans le nombre, 8.600 environ, irrigués ou de regadio; quant aux terres de secano ou non irriguées, elles couvrent 824.000 hect. dont près de 400.000 sont consacrés aux céréales, 13.000 à la vigne, 2.000 aux oliviers, 327.000 aux pâturages, etc. L'industrie est à peu près nulle, les voies de communication rares : les fleuves ne sont pas navigables, les routes sont peu développées et assez mal entretenues, les chemins de fer peu abondants (254 kil.). J.-G. Kergomard.

Bibl. : Université. — La Fuente, *Hist. de las Universidades*, vol. I, ch. IX, XIX, XX, XXII, XXX, XXXIII; vol. II, ch. IV, X, XV, XXI, XLV, XLVI, L, LII, LXI, LXXIII; vol. III, ch. I-IV, XIII-XV, XXI, XXXII, XXXV, XLI-IV; vol. IV, ch. XIII, XVIII, XXI, LXXI, XCIV. — Doncel y Ordaz, *la Univ. de Salamanca ante el tribunal de la Historia*, 1858. — Vidal, *Memoria histórica de la Univ. de Salamanca*. — Rezabal y Ugarte, *Bibl. de los escritores que han sido individuos de los seis Colegios mayores*, 1805. — *Historia de las Universidades* (3e année du *Boletin oficial de la Direccion gen. de Instruccion publica*), 1895, pp. 69-105. — *Anuario del cuerpo de Archiveros*, 1882, pp. 149-152. — La Torre y Velez, *Colón en Salamanca*, 1892.

Province.— Amalis Gil y Maestre, *Descripcion fisica, geologica y minera de la provincia de Salamanca*, avec une carte en couleurs au 1/400.000e, dans Mémoires de la carte géologique d'Espagne.

SALAMBRIA. Fleuve de Thessalie (V. Grèce, t. XIX, p. 278).

SALAMINE (auj. *Koulouri*). Ile de Grèce, le long de la côte S.-O. de l'Attique, dans le golfe Saronique, en face d'Eleusis, 100 kil. q.; 6.254 hab. (en 1889), presque tous Albanais. Séparée par d'étroits bras de mer des côtes d'Attique et de Mégaride, elle enferme une large baie intérieure qui la divise en deux presqu'îles. Son sol est rocheux (alt., 404 m.), mais assez fertile en vin et céréales. Les anciens vantaient son miel, ses volailles et son fromage. Le chef-lieu est le port de Salamine, sur la côte O. de l'isthme, qui soude les deux moitiés de l'île; c'est la ville moderne, d'abord appelée *Koulouri*. La Salamine antique était sur la côte S.; puis elle fut transférée sur la côte E, en face de l'Attique, et disparut au IIe siècle ap. J.-C.

Le nom de Salamine, dérivé de Baal Salam, le dieu de la paix des Phéniciens, atteste un vieil établissement de ceux-ci. Ils furent remplacés par des Grecs d'Egine, et, d'après l'*Iliade*, l'île appartenait à l'Eacide Ajax, fils de Télamon. Après de longues luttes contre Mégare et Athènes, elle fut successivement conquise par ces deux cités et, à partir de 598 av. J.-C., demeura athénienne. Elle fut immortalisée par la victoire décisive qu'y remporta le 20 sept. 480 la flotte hellénique sur celle de Xerxès. En 318, l'île fut conquise par les Macédoniens. En 232, Aratus la rendit aux Athéniens.

SALAMINE. Cité antique de l'île de Chypre, sur la côte E., au bord du Pediæos; d'origine phénicienne, elle fut de bonne heure grécisée. Son excellent port lui assura le premier rang dans l'île, qu'Evagoras, roi de Salamine (410-374), réunit tout entière sous sa domination. En 306, Demertius Poliorcète remporta à Salamine une grande victoire navale sur la flotte égyptienne. Ptolémée n'en finit pas moins par conquérir Salamine. Elle suivit les destinées de l'île de *Chypre* (V. ce mot), fut détruite par les rebelles juifs en 117 ap. J.-C., par des tremblements de terre entre 333 et 342, reconstruite par Constance II sous le nom de Constantia, ruinée par les Arabes en 647. Les ruines se voient à Hagios Sergios. Les anciens vantaient surtout son temple de Zeus.

Bibl. : Cesnola, *Salaminia*; 2e éd., Londres, 1881.

SALAMON (François), historien hongrois, né en 1825, mort en 1892. Il professa d'abord à Nagy-Körös, et se distingua bientôt par ses études littéraires sur Arany, Petöfi, Csokonai, Zrinyi, Shakespeare et Balzac. Après le dualisme, il s'adonna à l'histoire qu'il professa jusqu'à la fin de sa vie à l'Université de Budapest. Ses études sur l'*Etat de la Hongrie sous la domination turque* (*Magyarország a török hódítás korában*, trad. en allemand), sur *les Premiers Zrinyi*, sur *la Pragmatique sanction*, sur *la Guerre chez les anciens Magyars* et son *Histoire de Budapest* en 3 vol. (depuis les origines jusqu'à la bataille de Mohács, 1526), sont autant de chefs-d'œuvre, tant par la pureté du langage, assez rare chez les historiens magyars, que par une grande puissance d'évocation et beaucoup de sens critique dans l'appréciation des sources.

Bibl. : Nécrologie, dans *Bulletin de l'Académie hongroise*, 1895.

SALANGANE (Ornith.). Genre de Passereaux fissirostres appartenant à la famille des Martinets (*Cypselidæ*) et désigné scientifiquement sous le nom de *Collocalia*. Ces Oiseaux sont des Martinets en miniature caractérisés par un bec petit, bombé, à mandibule supérieure convexe, l'inférieure concave, les narines basales, percées à jour; les ailes aiguës, la queue presque carrée ou un peu échancrée; les tarses courts et robustes. Ils habitent la Malaisie et la Polynésie et sont célèbres par les nids qu'ils construisent d'une substance mucilagineuse, presque entièrement formée de leur salive et très recherchée comme aliment eupeptique par les Chinois. Au mot Nid (t. XXIV, p. 1073), nous avons décrit ce nid et indiqué la manière dont on fait cette récolte, dans les cavernes au bord de la mer où ces oiseaux se réunissent par milliers pour nicher. La Salangane de Linch (*Collocalia Linchi*) est l'espèce qui fournit presque exclusivement ces nids comestibles. C'est un oiseau gris à ventre blanchâtre qui habite Java, la presqu'île de Malacca et les îles Nicobar. Chaque nid renferme seulement deux œufs, mais il y a jusqu'à trois couvées par an. Le vol de la Salangane est très rapide, et, comme les autres Martinets, elle se nourrit exclusivement d'insectes. La *C. nidifica* habite les côtes de l'Inde, Ceylan, et de là s'étend jusqu'aux îles Mariannes. Son nid est mêlé de plantes aquatiques et, par suite, d'une qualité très inférieure au point de vue alimentaire et commercial. La *C. francica* se trouve à Madagascar et à l'Ile de France, et la *C. leucopygia*, souvent confondue avec *C. Linchi*, à la Nouvelle-Calédonie; enfin la *C. leucophæa* habite Tahiti. E. Trouessart.

SALANS. Com. du dép. du Jura, arr. de Dole, cant. de Dampierre; 420 hab.

SALANT (Marais) (V. Chlorure de sodium, t. XI, p. 178).

SALASC. Com. du dép. de l'Hérault, arr. de Lodève, cant. de Clermont; 243 hab.

SALASSI. Peuple alpin, d'origine incertaine, celtique d'après les uns, ligurienne d'après d'autres. Ils occupaient à l'E. des Alpes Grées et Pennines, au N. des *Taurini*, la vallée de la Dora Baltea (*Duria major*). Leur territoire faisait partie de la *Gallia Transpadana*. Les Salassi, qui occupaient les passages du Petit et Grand

EFERUS - Recherche & Classification numérique

Saint-Bernard, défendaient leur indépendance avec tant d'opiniâtreté que Octave, qui avait confié, en l'an 36 av. J.-C., à Antistius Verus, et deux ans après, à Valerius Messala, la mission de les soumettre, ne put briser leur résistance qu'en ordonnant à Terentius Varro de vendre comme esclaves les habitants de ce malheureux pays. D'après Strabon, le nombre de ceux que l'on vendit fut de 36.000, sans compter 8.000 personnes en état de porter les armes. Le même auteur assure qu'ils exploitaient des mines d'or, et Adrien de Longperrier leur attribue un certain nombre de curieuses monnaies en or, avec des légendes, dont les lettres ont une grande analogie avec les caractères étrusques. Les Romains fondèrent sur leur territoire, vers l'an 100 av. J.-C., la colonie d'*Eporedia* (Ivrée), et du temps d'Auguste, celle d'*Augusta Prætoria* (Aoste).

Bibl.: Th. Mommsen, *Corpus inscript. lat.*, I, pp. 750-60. — E. Aubert, *les Voies romaines de la vallée d'Aoste*, 1862. — A. de Longpérier, *Monnaies des Salasses*, dans *Rev. numism.* VI, pp. 333-47. — *Rev. celtique*, XI, pp. 161-63.

SALAT. Rivière du dép. de la Haute-Garonne (V. Garonne [Haute-], t. XVIII, p. 554).

SALAU. Village du dép. de l'Ariège, com. de *Couflens* (V. ce mot).

SALAUNES. Com. du dép. de la Gironde, arr. de Bordeaux, cant. de Castelnau-de-Médoc ; 317 hab.

SALAVAS. Com. du dép. de l'Ardèche, arr. de Largentière, cant. de Vallon ; 618 hab. Au bord de l'Ardèche et sur l'ancienne voie romaine de l'*Alba* des Helviens à Nîmes. Vignes et vers à soie. Argile réfractaire, dont la qualité supérieure est employée pour les hauts fourneaux et verreries, et l'inférieure pour la poterie. Position importante au XVIe siècle parce qu'elle ouvrait ou fermait le passage des troupes entre les Cévennes du Gard et le Vivarais. Son château fut pris et détruit par le duc de Rohan en avr. 1628. Beau pont suspendu sur l'Ardèche.

SALAVERRY. Port du Pérou (V. Trujetto).

SALAVRE. Com. du dép. de l'Ain, arr. de Bourg, cant. de Coligny ; 535 hab.

SALAZAC. Com. du dép. du Gard, arr. d'Uzès, cant. de Pont-Saint-Esprit ; 290 hab.

SALAZAR. Rivière d'Espagne (V. Navarre, t. XXIV, p. 856).

SALAZAR (Pedro de), historien espagnol, né à Grenade ou à Madrid, on ne sait à quelle date. Vers le milieu du XVIe siècle, il demeurait à Madrid. Il se qualifiait de capitaine. Ses ouvrages sont : *Crónica del emperador Carlos V, en la cual se trata la justisima guerra que Su Majestad movió contra los luterianos y los sucesos que tuvo* (Séville, 1552) ; *Historia en la cual se cuentan muchas guerras sucedidas entre Christianos e infieles... desde el año MDXLVI hasta el de MDLXV* (Medina del Campo, 1550) ; *Historia de la guerra y presa de Africa, con la destruccion de la villa de Monaster é isla del Gozo* (Naples, 1552). On lui attribue aussi un livre : *De la vida del corsario Dragut*. R. A.

SALAZARO (Demetrio), critique d'art italien, né à Reggio de Calabre le 18 oct. 1822, mort à Naples dans les premiers mois de 1882. Après avoir pris part au soulèvement contre le Bourbons en 1848, il émigra à Turin, puis à Paris. Arrêté après le coup d'Etat et forcé de partir pour Londres, il y entra en relation avec les principaux exilés italiens et en connut d'autres encore dans les fréquents voyages qu'il fit ensuite à Paris. Après la constitution du royaume d'Italie, il revint dans sa patrie, s'appliqua à l'histoire et à la critique d'art et devint sous-directeur du musée national de Naples. On a de lui : des *Cenni sulla rivoluzione del 1860 ;* des *Conclusioni sull' architettura classica e quella del medio evo ;* un discours ; *Sulla coltura artistica dell' Italia meridionale dal IV al XIII secolo*. Son ouvrage le plus important a pour titre : *Studii sui monumenti dell' Italia meridionale*. E. Casanova.

Bibl. : M. Mandalari, *Demetrio Salazaro*, dans *Archivio storico per le provincie napoletane*, 1882. — G. Minervini, *Commemorazione di Demetrio Salazaro*, dans Actes de l'*Accademia di archeologia, lettere, etc.* ; Naples, 1882-83.

SALAZIE. Ville de l'île de la Réunion, cant. de Saint-André, à 20 kil. S. de Saint-Denis, à l'entrée du cirque Salazie ; 5.000 hab. C'est le sanatorium de l'île, près des gorges pittoresques de la rivière du Mât, avec de belles sources thermales (alt., 872 m.) (V. Réunion [La]). En 1875, un effroyable éboulement ensevelit une partie du cirque de Salazie (V. Eboulement, t. XV, pp. 235 et suiv.).

SALAZIES (Chaîne des) (V. Réunion [Ile], t. XXVII, p. 512).

SALBERT. Com. du territ. de Belfort, cant. de Belfort ; 317 hab.

SALBRIS. Ch.-l. de cant. du dép. de Loir-et-Cher, arr. et à 25 kil. E.-N.-E. de Romorantin, en Sologne, sur la grande Sauldre, affl. de dr. du Cher ; alt., 110 m. ; 2.408 hab. Stat. du chem. de fer d'Orléans à Vierzon. L'église, des XIIe et XVe siècles, renferme de beaux vitraux. De grandes pépinières pour le boisement de la Sologne existent à Salbris ; un camp y fut organisé, après la première prise d'Orléans en 1870, pour reconstituer l'armée de la Loire

SALCES ou SALSES. Com. du dép. des Pyrénées-Orientales, arr. de Perpignan, cant. de Rivesaltes, près de l'étang de Leucate ou de Salses ; 2.054 hab. Stat. de chem. de fer. Sources salines. Bon vin blanc dit Macabeo. Citadelle de 1497 avec donjon cylindrique.

SALDANHA. Baie de la côte S.-O. de l'Afrique, entre la baie Sainte-Hélène et la baie de la Table, dans le comté de Malmesbury, colonie du Cap. Elle est située à environ 100 kil. au N. de Capetown ; c'est là que Vasco de Gama fut blessé par les Hottentots en 1497, et Francisco d'Almeïda tué en 1508. — La baie se compose d'une série de bassins naturels, parallèles à la côte, profonds et d'accès facile. Les Hollandais y avaient établi un port de refuge pour leurs vaisseaux de guerre ; mais le développement de Capetown a empêché l'établissement d'un autre port à proximité. Il n'y a aujourd'hui sur la baie de Saldanha que quelques cabanes de pêcheurs.

SALDANHA Oliveira e Daun (João Carlos, duc de), homme d'Etat portugais, né à Arinhaga le 17 nov. 1791, mort à Londres le 21 nov. 1876. Petit-fils de Pombal, Saldanha accepta en 1807 la domination française en Portugal. Pris en 1810 par les Anglais, réfugié au Brésil où il entra dans l'armée, il rentra en Portugal après la proclamation de la constitution de 1821. En 1825, il devint ministre des affaires étrangères de Jean VI. Gouverneur d'O'Porto sous la régence d'Isabelle (1826), il fut ministre de la guerre du 9 juin au 24 juil. 1827. Opposé au mouvement de réaction absolutiste de dom Miguel (il l'avait combattu en 1826), il se mit à la tête d'un mouvement insurrectionnel qui échoua (1828-29). En 1833, il se joignit à dom Pedro pour combattre les miguelistes, conduisit la campagne de l'Algarve qui aboutit à la prise de Lisbonne, et reçut à Evora (26 mai 1834) la capitulation de dom Miguel qui abdiqua. Promu maréchal, Saldanha devint président du Conseil avec le portefeuille de la guerre (27 mai-nov. 1835). A la suite de la révolution de sept. 1836, ayant pris parti pour les réactionnaires, il fut forcé de s'exiler et ne rentra en Portugal qu'en 1846, après la chute du tout-puissant ministre Costa-Cabral. Chef du cabinet du commencement de 1848 au mois de juin 1849, il se retira au retour de Costa-Cabral, mais dirigea contre lui un coup d'Etat (avr. 1851) qui réussit et lui assura le pouvoir jusqu'au 6 juin 1856. Il résigna alors le commandement en chef de l'armée pour se mettre à la tête de l'opposition constitutionnelle. Ambassadeur à Rome de 1862 à 1864 et de 1866 à 1869, il remplit quelque temps, en 1869, les fonctions d'ambassadeur à Paris. Rentré en Portugal au commencement de 1870, il y exécuta, le 19 mai, un nouveau coup d'Etat militaire qui le ramena au pou-

EFERUS - Recherche & Classification numérique

voir. Il ne put s'y maintenir que jusqu'au 30 août. En févr. 1871, il fut nommé ambassadeur à Londres.

H. Léonardon.

Bibl. : Conde da Carnota, *Memoirs of field-marshal the duke of Saldanha ;* Londres, 1880, 2 vol. in-8.

SALÉ (Grand lac) (V. Etats-Unis, t. XVI, p. 538, et Utah).

SALÉ. Ville maritime du Maroc occidental, sur la rive de l'océan Atlantique, sur la rive droite du Bou Regrag, qui la sépare de Rabat ou Rbat, cité deux à trois fois plus considérable, à 175 kil. E. de Fez, 230 S.-O. de Tanger, un peu plus de 300 N.-N.-E. de Maroc. On lui attribue 10.000 âmes. C'est une ville morte, tout le commerce s'étant réfugié à Rabat ; une soi-disant place forte qui, quoique bien entretenue (à la marocaine), ne résisterait pas une heure à des Européens pourvus de canons ; un embrouillamini de ruelles où les murs branlent, où les maisons croulent : sort de toutes les villes saintes, qui veulent rester saintes et où personne ne travaille et ne s'ingénie. Etant donc ville « sainte », Salé fourmille de mosquées, de chapelles, de zaouias ou écoles ; et c'est à peu près tout ce qu'on en peut dire. Ses habitants, dont beaucoup, sinon le plus grand nombre, ont pour ancêtres des « Andalous », c.-à-d. des Maures chassés d'Espagne, furent autrefois célèbres comme pirates dans toute la chrétienté ; ils n'ont de remarquable aujourd'hui que leur fanatisme : « Les vrais croyants seuls sont admis à y demeurer ; il n'y a pas longtemps encore, les chrétiens et les juifs s'abstenaient prudemment de la visiter, même de jour ». Autour de la ville, il y a quelques jardins arrosés. Salé rappelle par son nom l'antique *Sala*, colonie phénicienne qui devint colonie romaine puis nécropole musulmane sous le nom de *Chella ;* mais Sala comme Chella eurent leur site de l'autre côté du fleuve, dans l'immédiate banlieue de Rabat. O. Reclus.

SALE-BECQUE (La). Rivière du dép. du *Nord* (V. ce mot, t. XXV, p. 4).

SALÉCHAN. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. de Bagnères-de-Bigorre, cant. de Mauléon-Barousse ; 637 hab. Stat. du chem. de fer du Midi.

SALÉE (Rivière). Bras de mer (Antilles) (V. Guadeloupe).

SALEICH. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Saint-Gaudens, cant. de Salies-de-Béarn ; 680 hab.

SALEIGNES. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de Saint-Jean-d'Angély, cant. d'Aulnay ; 637 hab.

SALEINE. Rivière du dép. de la *Drôme* (V. ce mot, t. XIV, p. 1121).

SALEÏS. Rivière du dép. des Basses-Pyrénées (V. Pyrénées [Basses-], t. XXVII, p. 1029).

SALEIUS Bassus, poète latin (V. Bassus).

SALELLES (Les). Com. du dép. de la Lozère, arr. de Marvejols, cant. de Chanac ; 420 hab.

SALEM (*Salmannsweiler*). Ville d'Allemagne, grand-duché de Bade, cercle de Constance, à 11 kil. N. du lac et 445 m. d'alt. Ancienne abbaye cistercienne, fondée en 1137, sécularisée en 1802 (330 kil. q.). Il en subsiste une église gothique (1282-1311), de vastes salles refaites en partie en style rococo, etc.

SALEM (*Schelam*). Ville de l'Inde, ch.-l. d'un district de la présidence de Madras, entre Arcot et le Maïssour, sur le chem. de fer de Madras à Calicut ; 67.710 hab. (en 1891) dont 66.880 Hindous. Importants tissages, tapis renommés ; excellente coutellerie.

SALEM. Ville des Etats-Unis (Massachusetts), sur une presqu'île de la côte, à 22 kil. N.-E. de Boston ; 30.801 hab. (en 1890). La corroirie et la cordonnerie y sont très développées. Fondée en 1626, Salem est la métropole du Massachusetts (V. Etats-Unis, t. XVI) ; elle a conservé ses vieilles maisons de briques, plusieurs sociétés savantes. Patrie de Pickering, Putnam, Prescott et Nath. Hawthorne. — A 3 kil. S. est l'institut *Peabody*.

SALEM. Ville des Etats-Unis (Ohio) ; 5.780 hab. (en majorité quakers). Industries métallurgiques et textiles.

SALEM. Ville des Etats-Unis (New Jersey), sur le Salemcreek, près de la baie de Delaware ; 5.516 hab. (en 1890). Conserves de fruits.

SALEM. Ville des Etats-Unis, capitale de l'Etat d'Orégon, sur la r. g. du Willamette ; 4.515 hab. (en 1890). Université, minoterie.

SALEMBRE (La). Rivière du dép. de la *Dordogne* (V. ce mot, t. XIV, p. 924).

SALEMI. Ville de Sicile, prov. de Trapani, sur le chem. de fer Palerme à Trapani ; 12.000 hab. Château ruiné. Garibaldi y proclama le 13 mai 1860 l'occupation de la Sicile au nom de l'Italie. C'est l'antique *Halyciæ*.

SALENCY (*Salenciacus, Salenchy*). Com. du dép. de l'Oise, arr. de Compiègne, cant. de Noyon ; 721 hab. C'est à saint Médard lui-même, natif de Salency et évêque de Noyon, que la légende attribue la fondation de la fête de la *rosière* (V. ce mot). L'église de Salency est de plusieurs époques : le chœur est flamboyant, la façade de la Renaissance. Cette église contient un curieux baptistère, que quelques-uns font remonter jusqu'au XIIe siècle. Le château date en partie de la fin du XVIe siècle. La chapelle de Saint-Médard, où se fait le couronnement de la rosière, et occupant, d'après la tradition, l'emplacement de la maison où était né saint Médard, ne présente plus aucun intérêt archéologique, mais elle possède un vitrail daté de l'année 1351. Une autre chapelle, dite de la Prairie, est bâtie, dit-on, sur le lieu même d'un miracle du saint. On a trouvé, dans le cimetière, de nombreuses antiquités, et il existe une tombelle sur le territoire. L'ancienne com. de *Dominois*, aujourd'hui reliée sans discontinuité au chef-lieu, était une seigneurie distincte qui devait, selon la tradition, sa création à une maison de Templiers. C. St-A.

SALENTE. Cité antique de l'Italie, métropole des Salentins (*Sallentini*) qui occupaient la presqu'île dénommée aujourd'hui Terre d'Otrante. On en attribuait la fondation à Idoménée. Fénelon y conduit son *Télémaque* et a fait de Salente une sorte d'Etat idéal, bien et pacifiquement administré. Les Salentins furent le dernier peuple de la péninsule soumis par les Romains, en 266 av. J.-C.

SALÉON. Com. du dép des Hautes-Alpes, arr. de Gap, cant. d'Orpierre ; 124 hab.

SALEP (Bot. et Thérap.). Le salep est une substance fournie par les bulbes desséchés de plusieurs espèces d'Orchidées, principalement des *Orchis mascula*, *O. morio*, *O. latifolia*, *O. militaris*, *O. simia*, *O. fusca*, *O. maculata* et *Ophrys arachnites*, *O. apifera*, etc. On le prépare en Perse et en Asie Mineure, en Macédoine, dans le S. de l'Europe et le N. de l'Afrique. Les tubercules de nos Orchis indigènes, nettoyés et séchés au soleil, donnent un salep analogue à celui de l'Orient. Il est constitué par de petites masses ovoïdes, irrégulières, d'un gris jaunâtre, demi-transparentes, de cassure cornée, d'une odeur peu caractérisée et d'une saveur douce et légèrement salée. Il renferme notamment une matière mucilagineuse, analogue à la *bassorine*, hydrate de carbone ; il se gonfle beaucoup dans l'eau. En outre, il contient très peu d'amidon et d'albumine. On l'a longtemps considéré comme un excellent analeptique, mais on ne peut guère compter sur sa valeur nutritive, qui semble bien inférieure à celle d'autres substances amylacées comme le sagou et le tapioca. La poudre de salep humectée a été administrée en décoction ou en gelée à la dose de 3 gr. pour 300 gr. d'eau, en particulier dans l'entérite aiguë ou la fièvre typhoïde ; son absorption par l'intestin est douteuse. Rappelons encore son emploi comme aphrodisiaque en Orient.

SALÉRANS. Com. du dép. des Hautes-Alpes, arr. de Gap, cant. de Ribiers ; 218 hab.

SALERM. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Saint-Gaudens, cant. d'Isle-en-Dodon ; 215 hab.

EFERUS - Recherche & Classification numérique

SALERNE. Ville. — Ville d'Italie, ch-l. de la prov. de

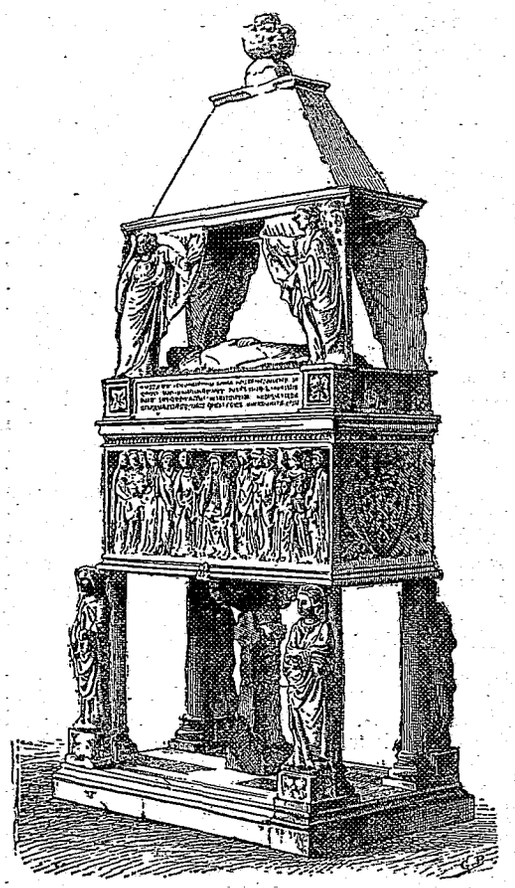

Tombeau de Marguerite de Durazzo, dans la cathédrale de Salerne.

ce nom, au N. du *golfe de Salerne*, sur la mer Tyrrhénienne ; golfe compris entre la presqu'île de Sorrente et le cap Licosa. Salerne compte 30.000 hab. La situation est très pittoresque, non seulement par sa situation, son beau boulevard Garibaldi, le long du rivage, mais par ses monuments. On y remarque la cathédrale San Matteo, bâtie par Robert Guiscard (1084) remaniée au XVIIIe siècle, un des édifices les plus curieux d'Italie, par la vaste cour qui le précède, cour décorée de colonnes apportées de Pæstum ; par son triple portail avec une porte centrale de bronze exécutée au XIe siècle à Constantinople, par ses deux ambons (V. Italie, t. XX, p. 1102), ses mosaïques arabesques, sa crypte, ses tombeaux de Grégoire VII, de Marguerite de Durazzo, par ses magnifiques tablettes d'ivoire, l'un des chefs-d'œuvre de l'art miédéval. Citons encore l'église San Domenico, et dominant, la ville, les ruines du château normand. — Le port de Salerne, qui s'ensable, n'a qu'un faible mouvement exportant 6 à 7.000 tonnes, en important 45.000. La principale industrie est celle des cotonnades. Salerne, qui est préfecture et archevêché, doit sa célébrité à son école de médecine fondée en 1150, abolie en 1817 (V. Médecine, t. XXIII, p. 531). La ville actuelle apparaît à l'époque gréco-romaine sous le nom *Sinus Pœstanus* ou *Salernum*, sur le territoires des Picentins ; elle fut conquise par les Samnites, puis devint, en 194 av. J.-C. colonie romaine (V. Colonie), et succéda à la cité détruite de Picentia. Son importance crut à l'époque lombarde où, soumise d'abord aux ducs de Bénévent, elle devint capitale d'une principauté (849), qui se soumit aux rois francs. Le prince Gisulf de Salerne, ayant pris pour gendre Robert Guiscard, fut par lui détrôné, et Salerne fit désormais partie des possessions normandes de l'Italie méridionale, et suivit la destinée du royaume de Sicile et de Naples.

Province. — La prov. de Salerne ou *Principauté citérieure* forme le S. de la Campanie, bornée au N. par les prov. de Naples, Caserte, Avellino, à l'E. par celle de Potenza, au S. et au S.-O. par la mer. Elle mesure 4.964 kil. q., et compte (à la fin de 1895) 575.226 hab., soit 116 hab. par kil. q. Sauf le littoral marécageux du golfe et le *val di Diano* (vallée du Tanagro), c'est un pays montagneux, où culminent les monts Polveracchio (1.790 m.), Alburno (1.742 m.), Cervati (1.899 m.), Sacro (1.704 m.) ; les ravins ou vallées des petits fleuves côtiers s'y creusent assez profondément. On la divise en 4 cercles : Campagna, Salla Consilina, Salerno, Valle della Lucania. — Les principaux produits sont le blé (292.640 hectol. en 1894), le maïs (244.860), les fruits agrumes (100 millions environ), le vin (413.000 hectol.), le tabac (3.745 quintaux), les châtaignes, etc. La province comptait en 1894 environ 35.000 bœufs, 17.000 ânes, 166.000 moutons, 806.000 chèvres. Elle produit 129.000 kilogr. de laine, 1.060.000 kilogr. de fromage, et 28.800 kilogr. de soie, de la chaux, du tuf, etc.

A.-M. B.

Ecole de médecine de Salerne (V. Médecine, t. XXIII, p. 531).

Bibl. : Schipa, *Storia del principato longobardo di Salerno ;* Naples, 1887.

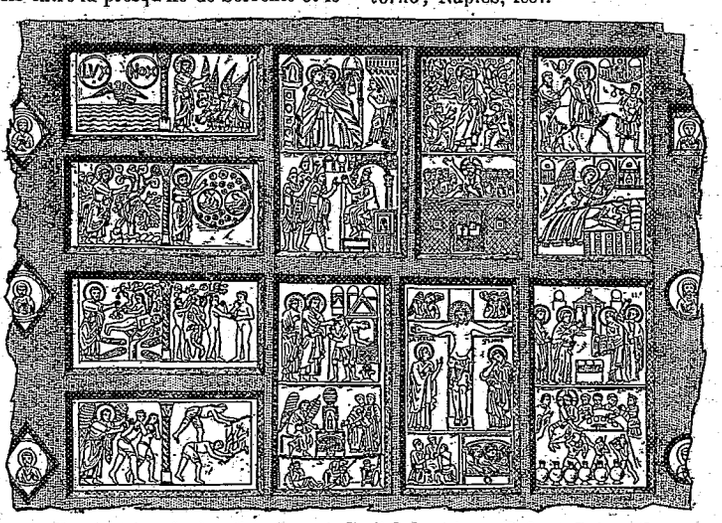

Fragment en ivoire d'un devant d'autel donné par Robert Guiscard, à la cathédrale de Salerne.

SALERNES. Ch.-l. de cant. du dép. du Var, arr. de Draguignan ; 2.713 h. Stat. du chem. de fer de Draguignan à Meyrargues. Pittoresquement situé au confluent de la Bresque et du torrent de la Brague. Ruines imposantes d'un château du XIIIe siècle. L'église date du XIVe siècle, et son érection est due, dit-on, à la reine Jeanne. Sur une place, on voit un ormeau qui date de 1683 et mesure 25 m. de circonférence. Dans les environs, chapelle de Saint-Loup, mur des Païens, chapelle de Saint-Barthélémy. Gisements houillers. Industrie as-

EFERUS - Recherche & Classification numérique

sez florissante : fabr. de chapeaux, de faïence et surtout de tomettes pour le carrelage des maisons (50 fabriques ; 100 millions de tomettes par an). — Salernes appartint successivement aux maisons de Castellane et de Pontevès et fut érigé en marquisat en 1653 en faveur de François de Galléan, seigneur des Issarts.

J. Marchand.

SALERS. Ch.-l. de cant. du dép. du Cantal, arr. de Mauriac ; 907 hab. Bâti à 918-950 m. d'alt. sur une terrasse de basalte, dans une position superbe, au-dessus de la vallée de la Maronne, en face du Puy-Violent (1.594 m.), dernière grande cime du puissant massif volcanique du Cantal. Salers, renommée, au point de vue agricole, par sa belle race de bœufs rouges et par ses grands fromages dits *cabécons*, mériterait une vraie célébrité pour ses vieilles constructions féodales, aussi bien conservées qu'à Nuremberg. C'est un ravissant décor des XVe et XVIe siècles, planté par l'art, respecté par le temps, dans un des plus beaux sites de la France. Ses vieilles maisons de basalte et de trachyte, noires et grises, aux fenêtres à meneaux, aux portails blasonnés et aux tourelles encorbellées, ses grandes tours de la Martille, de l'Horloge sont trop délaissées par les artistes, les archéologues et les touristes.

Bibl. : De Lanoye, *Voyage aux volcans de la France*, dans *Tour du monde*, 1866, 1er sem., pp. 79-82.

SALES. Com. du dép. de la Haute-Savoie, arr. d'Annecy, cant. de Rumilly ; 755 hab.

SALES (Saint François de) (V. François de Sales).

SALES (Louis, comte de), né au château de Brens, en Chablais, le 3 juil. 1577, mort au château de Brens en 1654. Il était le frère de saint François de Sales et de Jean-François, qui succéda comme évêque de Genève à saint François. Il fit ses études au collège d'Annecy, puis le président Antoine Favre l'emmena en Italie. Revenu en Savoie à la mort de son père (1600), il épousa Philiberte de Pingon. Lieutenant du duc de Savoie à Montmélian, il se démit de cette charge. Il préserva Annecy d'une invasion espagnole, puis la défendit avec honneur contre Louis XIII en 1630. Il rentra ensuite dans la retraite, et, en 1637, partagea ses biens entre ses fils pour ne plus songer qu'à son salut. Sa piété, la pureté de ses mœurs, sa droiture étaient renommées. Il avait un certain mérite comme poète français. — Son fils, *Charles-Auguste*, fut évêque de Genève. — Un autre, *Charles*, commandeur de Malte, fut gouverneur de Saint-Christophe aux Antilles, d'abord pour l'ordre, ensuite pour Louis XIV.

Bibl. : Abbé de Hauteville, *l'Origine et l'Histoire de la maison de Sales*. — Père Buffier, *Vie du comte de Sales* ; Paris, 1708 et 1773, in-12.

SALES (Jean-Claude Delisle de), polygraphe français (V. Delisle).

SALES (Paul-François, comte de), né à Annecy le 17 nov. 1778, mort à Thorens le 26 août 1850. Petit-neveu de saint François de Sales, il fut page à la cour de Victor-Amédée III, puis secrétaire intime de ce prince et de Charles-Emmanuel IV. Après l'abdication de ce dernier (1798), il se retira dans sa terre de Thorens. En 1814, il reprit du service comme capitaine dans l'armée sarde, puis comme major de cavalerie. A Vienne, il travailla à obtenir la reconstitution intégrale de la Savoie. Il était l'un des aides de camp de Wellington à Waterloo. Secrétaire d'ambassade à Paris, ministre à La Haye, à Berlin, à Saint-Pétersbourg, il revint à Thorens en 1829. Mais à la fin de cette même année, il fut envoyé comme ministre à Paris, où il fut très bien accueilli par la duchesse d'Orléans. Après 1830, il conseilla à son maître une alliance avec Louis-Philippe. Rentré définitivement à Thorens en 1836, il s'y donna tout entier au progrès de l'agriculture, qui l'avait toujours préoccupé, fit du bien autour de lui, restaura, en 1840, Sallanches détruite par un incendie. Il avait une piété ardente, héréditaire dans sa famille.

SALESCHES. Com. du dép. du Nord, arr. d'Avesnes, cant. E. du Quesnoy ; 576 hab. Stat. du chem. du fer du Nord.

SALÉSIENS d'Annecy (V. Missionnaires de Saint-François de Sales, t. XXIII, p. 1128).

SALETTE-Fallavaux (La). Com. du dép. de l'Isère, arr. de Grenoble, cant. de Corps ; 546 hab. Sa population se répartit entre trois villages ; la *Salette* (alt., 1.050 m.), délaissée avec son église paroissiale ; *Fallavaux* (alt., 1.160 m.), enfin *Notre-Dame de la Salette* à 1.804 m. d'alt. où le sanctuaire nouveau est devenu le vrai centre communal.

Apparition et pèlerinage. — La Salette-Fallavaux, tient une place considérable dans l'histoire des miracles contemporains, correspondant à un chapitre fort intéressant de l'histoire religieuse de notre génération et de notre pays. Le 19 sept. 1846, deux enfants de ce village, Mélanie Matthieu, âgée de quatorze ans, et Firmin Giraud, âgé de onze ans, qui se trouvaient sur les pentes de la montagne, aperçurent, s'avançant vers eux, une belle dame, vêtue d'une splendide robe jaune, où étaient brodés en noir les instruments de la Passion. Ses deux mains, ramenées à la hauteur de la ceinture, étaient couvertes, comme par un manchon, par la draperie repliée des larges manches de la robe. Sa tête était ornée d'un haut chapeau en forme de pain de sucre, dont la partie inférieure, garnie d'angles d'or ou dorés, fort aigus, figurait les rayons dressés d'une couronne. La Dame s'adressa aux deux enfants, parlant le patois du pays aussi facilement que le français, et elle leur dit beaucoup de choses. Voici les plus importantes : « La main de mon Fils est lourde ; et je n'ai plus la force de la retenir ; elle s'appesantira sur mon peuple... Ils vont à la boucherie comme des chiens ; ils jurent comme des charretiers... Quand les petits garçons vont à la messe, ils mettent des cailloux dans leurs poches, pour les jeter aux petites filles. Les filles se font porter à manger à la danse... Il va venir une grande famine ; mais avant que la famine vienne, les petits enfants seront pris de tremblement et mourront. Les pommes de terre pourriront, et tout le blé sera mangé par les bêtes. » Finalement, elle leur confia un message qui ne devait être remis qu'au pape.

Le récit des enfants ayant provoqué une vive émotion dans le pays, l'autorité ecclésiastique intervint. Mélanie et Firmin furent remis à sœur Thècle, supérieure du couvent de la Providence. L'abbé Rousselot, vicaire général du diocèse, fut chargé des informations. Il parvint à se faire confier ce qui était réservé au pape. Ce secret fut transmis à Rome, sur un papier soigneusement scellé ; il n'a jamais été publié. — Au mois de juil. 1847, Mgr Philibert de Bruillard, évêque de Grenoble, ordonna une enquête canonique, qui fut dirigée par l'abbé Rousselot. La notoriété de cette procédure mit en mouvement toutes les âmes prédisposées à l'attente des messages célestes. Chaque mois augmenta le nombre de ceux qui allaient visiter les lieux de l'apparition et puiser de l'eau à une source voisine, née des larmes de la Mère de Dieu. Il est vraisemblable que cette eau dut opérer des guérisons parmi les croyants. Le rapport sur l'enquête fut déposé en 1848. Il concluait à la réalité de l'apparition miraculeuse. L'année suivante, un mandement de l'évêque de Grenoble l'annonça officiellement. Dès lors, les pèlerins abondèrent.

Cependant cette foi rencontrait des contradicteurs, non seulement parmi les profanes, mais parmi les membres du clergé. On critiquait la manière dont l'enquête avait été conduite, et on contestait les conclusions auxquelles elle avait abouti. Des articles de journaux et des brochures saisirent le public de la question. L'abbé Rousselot répondit par un mémoire intitulé *Nouveaux documents sur le fait de la Salette*, où il relatait des miracles récemment opérés par l'eau de la source. Mais il ne parvint point à convertir les incrédules. Deux années après (1852), l'abbé Deléon, ancien curé de Villeurbanne, publia sous le pseu-

EFERUS - Recherche & Classification numérique

donyme de Donnadieu, et avec le titre de LA SALETTE-FALLAVAUX (*Falta vallis*), VALLÉE DU MENSONGE, un écrit où il prétendait réfuter les assertions du vicaire général. Il ne niait pas la réalité de l'apparition ; mais l'attribuait à un méfait, non à un miracle. Cet écrit fut condamné par l'évêque. L'abbé Deléon répliqua par la publication de la dernière partie de *La Salette-Fallavaux*. Il fut soutenu par plusieurs prêtres du diocèse, notamment par l'abbé Cartellier, curé de la paroisse Saint-Joseph à Grenoble. Finalement, les opposants portèrent ou feignirent de porter la cause devant la cour de Rome, par un mémoire intitulé *La Salette devant le pape*, PAR PLUSIEURS MEMBRES DU CLERGÉ DIOCÉSAIN. Mgr de Bonald, lui-même, archevêque de Lyon, avait publié un mandement défavorable à l'apparition.

Mgr Philibert de Bruillard était mort en 1853 ; il avait été remplacé par Mgr Ginoulhiac. Cet évêque crut devoir sévir contre les rebelles. Les abbés Deléon et Cartellier furent cités devant l'officialité. Deléon fut interdit ; Cartellier signa une rétractation avec « réserve de son opinion personnelle ». Les résultats de cette procédure furent annoncés par deux mandements (20 sept. et 4 nov. 1854).

Les écrits des abbés Deléon et Cartellier avaient attribué l'apparition à une fraude de Mlle Constance Saint-Ferréol de La Merlière, ancienne religieuse de la Providence, qui se serait travestie en Mère de Dieu, pour se présenter devant Mélanie et Firmin. — C'était notoirement une dévote agitée, coutumière d'extravagances pies, tourmentée du désir de jouer un rôle, et persuadée qu'elle était chargée d'une haute mission auprès des Français. Avant l'interdiction infligée à l'abbé Deléon et la rétractation, sous réserve d'opinion personnelle, de l'abbé Cartellier, elle n'avait jamais protesté juridiquement contre les imputations contenues dans leurs écrits. En 1855, elle intenta contre eux et leur imprimeur une action en dommages-intérêts, pour atteinte à sa réputation. La cause fut portée devant le tribunal civil de Grenoble. Quoique neuf années eussent passé sur les faits allégués par les défendeurs, il en avait été parlé si souvent que le souvenir en avait été conservé sans altération. Les défendeurs parvinrent donc à les prouver par des témoignages fort précis et fort concordants. En conséquence, le tribunal déclara (25 avr. 1855) l'action en dommages-intérêts mal fondée, et il condamna la demanderesse aux dépens. Les motifs énoncés dans ce jugement sont très significatifs : « Attendu qu'il faut reconnaître que les ouvrages écrits et publiés par les défendeurs sont l'examen critique d'un fait demeuré obscur jusqu'alors ; qu'il n'y a point eu de la part des auteurs intention de nuire ; que les faits sont accueillis *de bonne foi, après un examen réfléchi, sans imprudence ni légèreté, puisés dans des documents sérieux*, etc. — Sur l'appel de Mlle de La Merlière, la cour de Grenoble confirma purement et simplement le jugement du tribunal. Devant cette cour, la cause avait été plaidée par deux avocats célèbres : Jules Favre et Bethmont. Les débats, auxquels toute la France s'était intéressée, furent reproduits *in extenso*, d'après la sténographie, sous le titre *Affaire de la Salette* (Paris, 1855).

Pour les esprits habitués à examiner les objets proposés à leur foi, le jugement et l'arrêt de Grenoble attribuaient implicitement à une fraude pie l'apparition de la Salette, et ils condamnaient moralement tous ceux qui persisteraient à l'exploiter. Mais les patrons et la clientèle des pèlerinages ne se recrutent point parmi ceux qui cultivent le libre examen. Le clergé continua à préconiser le miracle, et les pèlerins continuèrent à abonder et à être miraculés. Même, le retentissement des débats opéra un redoublement de ferveur, par réaction, par besoin instinctif de protester contre les blasphèmes de l'incrédulité. Ce n'est donc point la contradiction qui a causé la décadence ou l'arrêt de développement des pèlerinages de la Salette. Cette décadence est due à l'effet d'une concurrence fort orthodoxe. Elle résulte d'un décret de la Reine des cieux, mystère devant lequel tous les croyants doivent s'incliner. En 1846, elle s'était présentée, une seule fois, sur les coteaux de la Salette, à Mélanie Matthieu et à Firmin Giraud, avec une splendide robe jaune, la tête ceinte d'un mitre rayonnante ; et elle leur avait annoncé la maladie des pommes de terre. En 1858, elle apparut dix-huit fois, dans la grotte de Massabielle, à Bernadette Soubirous, vêtue comme une idéale première communiante, d'un long voile descendant jusqu'aux pieds, d'une robe d'une suave blancheur, ornée à la taille d'une ceinture bleue, ruban du ciel, chaussée seulement d'une rose d'or sur chaque pied, et portant au bras droit un rosaire dont les grains étaient blancs comme du lait. Et elle dit à Bernadette : « Mange de l'herbe ». Finalement, elle lui révéla qu'elle était l'IMMACULÉE CONCEPTION. C'est pourquoi 400.000 pèlerins, qui vont à *Lourdes* (V. ce mot), ne vont pas à la Salette. — Néanmoins, la médiocrité relative de ce dernier pèlerinage peut encore être évaluée comme opulence. La dévotion des fidèles y a élevé une magnifique basilique, flanquée de deux corps de bâtiments pouvant loger jusqu'à 600 pèlerins. On en compte environ 30.000 par an. Les missionnaires donnent l'hospitalité aux hommes ; les religieuses Réparatrices aux femmes. — Pour détails accessoires, (V. MISSIONNAIRES DE LA SALETTE, t. XXIII, p. 1128 ; ARCHICONFRÉRIE DE NOTRE-DAME RÉCONCILIATRICE DE LA SALETTE, t. XXVIII, p. 430. E.-H. VOLLET.

SALETTE (JOUBERT DE LA), général français (V. JOUBERT DE LA SALETTE).

SALETTES. Com. du dép. de la Haute-Loire, arr. du Puy, cant. du Monastier ; 1.478 hab.

SALEUX. Com. du dép. de la Somme, arr. d'Amiens, cant. de Boves ; 1.451 hab. Stat. du chem. de fer du Nord et de l'Ouest. Filature et peignage de laine ; filature de laine, chanvres et étoupes.

SALÈVE. Montagne du dép. de la Haute-Savoie (V. Savoie [HAUTE-]).

SALEYER. Ile des Indes néerlandaises, annexe méridionale de Célèbes, dont la sépare un détroit qui n'a que 7.500 m. au plus fort de l'étranglement. Elle se lève dans la mer de Florès, comprise entre l'île de Célèbes au N., les îles de Florès et de Soumbava au S., entre 5° 48′30″ et 6° 28′ de lat. S., sous 118°5′ de longit. E. Ce nom de Saleyer est celui d'une espèce de poisson très long pour sa grosseur ; il lui a été donné parce qu'en effet, c'est une terre fort effilée ; il est tiré de la langue malaise ; dans la langue du pays, qui est le mangkassar, Saleyer s'appelle : Tuna Duvang ou pays des Crevettes, ou Limbouagang, où encore Silaraya, et en langue boughi : Siladja. Beaucoup de désignations pour une terre qui n'a que 635 kil. q. ; 635 y compris même les îlettes annexes. C'est en somme une arête de 75 kil. du N. au S., avec largeur ne dépassant pas 12 kil., une longue montagne de grès, de calcaire, qui culmine à 1.780 m. et qui s'abat, à l'O. sur une rive de sable, à l'E. sur des fonds de corail. Végétation tropicale, comme de juste, sous une latitude presque équatoriale, forêts superbes, fécondité magnifique dans l'humus des vallons ; stérilité là où domine le corail, qui est le substratum de Saleyer : riz, pommes de terre, tabac, indigo ; buffles de travail, chevaux renommés à Célèbes. Environ 60.000 hab., issus du mélange des Boughis et des Mangkassars, professant la religion musulmane, apportée par les Malais au commencement du XVIIIe siècle et parlant pour la plupart le mangkassar. Pour le rappeler en passant, Boughis et Mangkassars sont des autochtones comparativement aux Malais. Capitale, Saleyer, qui est un bon port. O. RECLUS.

SALFORD. Faubourg de *Manchester* (V. ce mot).

SALGÓ-TARJÁN. Ville de Hongrie, dans le comitat Nográd ; 9.478 hab. Ruines de l'ancien château Salgó, avec des chambres et des citernes taillées dans le roc. Centre des mines de charbon de Rima-Murány et de Salgó-Tarján qui produisent annuellement de 4 à 5 millions de quintaux de houille.

EFERUS - Recherche & Classification numérique

SALGUES (Jacques-Barthélemy), littérateur et journaliste français, né à Sens vers 1760, mort à Paris le 26 juil. 1830. Abbé et professeur d'éloquence au collège de Sens, il renonça en 1791 au ministère ecclésiastique et devint procureur-syndic de la commune de Sens. Il donna une traduction du *Paradis perdu* de Milton et fit divers ouvrages de rhétorique et de philosophie scolaire. Sous la Restauration, il publia : *Mémoires pour servir à l'histoire de France sous le gouvernement de Napoléon Buonaparte...* (Paris, 1814-28, 9 vol. in-8), dont la préface affecte une impartialité que dément l'ouvrage. Royaliste anticlérical, il prit une part assez active à la lutte contre la Société de Jésus, dans l'*Antidote de Montrouge* (Paris, 1827, in-8). Il dirigea un journal éphémère, *l'Oriflamme* (1824-25). Il a surtout attaché son nom à la réhabilitation de Joseph *Lesurques* (V. ce nom).

Bibl. : Méhée de La Touche, *Deux pièces importantes à joindre aux Mémoires et documents historiques sur la Révolution française ;* Paris, 1823, in-8. — *Précis pour M. Salgues contre le sieur Méhée de La Touche ;* Paris, 1824, in-8. — Quérard, *France littéraire*, t. VIII, p. 400.

SALIAS de Tournemir. Nom de deux écrivains russes : 1° la comtesse *Elisabeth Vasilievna* Salias de Tournemir (plus connue sous le pseudonyme *Evguénii Tour*), romancière, née à Moscou en 1815, morte à Varsovie en 1892. Elle était fille du général russe Soukhovo-Kobyline, et avait épousé en France le comte dont elle portait le nom. Elle écrivit un grand nombre de romans et de nouvelles sans caractère bien précis, qui parurent dans les revues entre 1848 et 1857 (*le Neveu*, *le Cercle enchanté*, *A la limite*, etc.). Elle s'occupa ensuite de journalisme, et dirigea quelque temps la revue *Rouskaia rietch* (1861-62). On lui doit aussi quelques romans pour la jeunesse. — 2° *Evguénii Andréévitch*, comte Salias de Tournemir, romancier russe, fils de la précédente, né en 1841. Elevé dans l'atmosphère littéraire et parmi le cercle d'écrivains où sa mère se complaisait, il se mit de bonne heure à écrire. Il a, depuis, cultivé surtout le roman historique ; sa meilleure production en ce genre porte le titre de *Pougatchevtsi* (les Partisans de Pougatchev) et parut en 1874. Citons encore : *le Poète Derjavine*, *les Frères Orlov*, *le Fils d'Arakchéiev*, etc., autant d'œuvres portant le cachet d'un nationalisme aveugle et monotone. J. Legras.

SALICAIRE (*Lythrum* L.). I. Botanique. — Genre de Lythrariacées, dont les représentants, propres aux régions tempérées de toutes les parties du monde, dans les localités marécageuses, sont des herbes ou des arbrisseaux glabres ou velus, à rameaux quadrangulaires, à feuilles opposées ou verticillées, rarement alternes, entières, sans stipules, à fleurs réunies en cymes (longues grappes terminales de cymes). Fleurs hermaphrodites à 4, 5 ou 6 parties, insérées sur des réceptacles en forme de tube allongé ; ovaire libre au fond du tube, biloculaire ; ovules nombreux, ascendants et anatropes ; capsule biloculaire ; embryon charnu à radicule infère. — L'espèce indigène la plus connue est le *L. Salicaria* L., la Lysimaque ou Lysimachie rouge des anciens auteurs, employée autrefois, grâce au tannin qu'elle renferme, comme astringente contre la diarrhée, la leucorrhée, l'hématurie, etc. Au Kamtchatka, les feuilles servent à préparer une infusion théiforme ; la moelle de la tige est comestible et, par fermentation, sert à préparer une sorte de vin. Le *L. hyssopifolium* L., beaucoup plus rare, a été préconisé dans le traitement des plaies, des contusions, et comme antiscorbutique. Aux Etats-Unis, le *L. alatum* Pursh est prescrit contre les plaies et les ulcères sous le nom de *Yerba del Cancer*. Dr L. Hn.

II. Horticulture. — Cette jolie plante croît spontanément dans les lieux ombragés et humides. On la trouve abondamment sur le bord des eaux, le long des fossés inondés. Elle est digne d'être employée à la décoration des bassins et des pièces d'eau, où on l'installe en sol recouvert de quelques centimètres d'eau seulement. Elle se développe d'ailleurs fort bien en sol inondé une partie de l'année et simplement humide pendant la floraison. La salicaire se multiplie de semis exécutés en terre mouillée, vers la fin de l'été et le commencement de l'automne, ou à la fin de l'hiver. On repique les jeunes plants en place dès qu'ils ont quelques feuilles. La multiplication se fait aussi par la division des touffes dont on plante les éclats au printemps. Les bestiaux et surtout les moutons mangent la salicaire commune avec plaisir ; néanmoins son importance en agriculture est faible. La salicaire à feuilles d'hysope, espèce des mêmes stations que la précédente et de plus petite taille, est broutée aussi par le bétail, mais son rôle agricole est plus faible encore.

SALICE. Ch.-l. de cant. du dép. de la Corse, arr. d'Ajaccio ; 605 hab.

SALICE-Contessa, écrivain allemand (V. Contessa).

SALICETI (Antoine-Christophe), homme politique français, né à Saliceto (Corse) le 26 août 1757, mort à Naples le 23 déc. 1809. Il appartenait à une famille gibeline de Plaisance, réfugiée en Corse. Avocat près le Conseil supérieur de Bastia, il fut élu aux Etats généraux de 1789, fit voter l'annexion définitive et l'assimilation de son île au territoire français (30 déc. 1789) et se sépara de Paoli dès que celui-ci méconnut ce que la Corse devait à la Révolution. Elu le premier de la liste à la Convention, il vota la mort de Louis XVI. Il reçut pleins pouvoirs de l'Assemblée pour lutter, avec Lacombe Saint-Michel, contre les intrigues anglaises et les menées des prêtres insermentés. Impuissant à enrayer, en 1793, le mouvement antirévolutionnaire de la Corse, il se retira en Provence, mais pour prendre part de sa personne aux opérations contre Marseille et Toulon révoltés. Attaché à Robespierre, il protégea les débuts de Bonaparte. Dénoncé par les thermidoriens, décrété d'accusation, il bénéficia de l'amnistie de brumaire an IV. Le Directoire l'envoya à l'armée d'Italie aux côtés de Bonaparte. Il organisa les deux dép. du Golo et du Liamone, entre lesquels la Corse avait été partagée. Député aux Cinq-Cents, il ne fut pas complice du 18 brumaire, mais il accepta diverses fonctions du Consulat, puis de l'Empire : la plus importante fut le ministère de la police et de la guerre du royaume de Naples, sous Joseph (1806-9). Murat le renvoya en France, à cause de l'impopularité que lui avait value son énergie. Mais l'empereur le nomma membre de la délégation qui devait administrer Rome. Une flotte anglaise ayant débarqué en Calabre, il accourut à Naples afin de réprimer un soulèvement de cette ville et y mourut subitement, après un dîner que lui avait offert son successeur au ministère de la police, Maghella. Fut-il empoisonné ? Ce point n'a pas été éclairci.

Bibl. : V. Corse, Napoléon Ier.

SALICETO. Com. du dép. de la Corse, arr. de Corte, cant. de Morosaglia ; 239 hab.

SALICINE. Form. { Equiv..... $C^{26}H^{18}O^{14}$. / Atom..... $C^{13}H^{18}O^{7}$.

Historique. La salicine est un principe amer et cristallisable contenu dans différentes espèces de saules, de trembles et de peupliers. Elle a été découverte en 1830 par Leroux qui la retira du *Salix helix*. Braconnot a reconnu sa présence dans le *Populus tremula*, le *Populus græca*, dans le *Salix fisse*, le *Salix amygdalina*, Wœhler l'a trouvé également dans le castoréum, et Peschier dans les bourgeons floraux de la Reine des prés (*Spiræa ulmaria*). Son étude est due surtout à Piria qui en a réalisé les transformations les plus remarquables et l'a classée comme un glucoside de la salagénine, $C^{14}H^{8}O^{4}$.

Préparation. On la prépare simplement en épuisant à l'eau bouillante l'écorce de saule, la salicine passe en solution. On effectue une purification de cette solution en la laissant digérer avec de la litharge ; après filtration, on concentre la liqueur qui laisse déposer par refroidissement la salicine cristallisée.

Propriétés physiques. La salicine incolore cristallise en aiguilles prismatiques brillantes dont la densité est 143, à 26°. Elle fond à 201° et ne se décompose qu'à une tem-

EFERUS - Recherche & Classification numérique

pérature plus élevée. L'eau bouillante la dissout en grande quantité, mais, à froid, 100 parties d'eau ne dissolvent que 5 parties du glucoside. Sa saveur est fort amère. Les solutions possèdent le pouvoir rotatoire à gauche $(\alpha)\ r = 55°8$.

Propriétés chimiques. La plus importante de ses réactions est le dédoublement que lui font éprouver les acides minéraux étendus et bouillants; il se forme, en effet, du glucose ordinaire et de la saligénine :

$$\underset{\text{Salicine}}{C^{12}H^{10}O^{10}\ (C^{14}H^{8}O^{4})} + H^{2}O^{2} = \underset{\text{Glucose}}{C^{12}H^{12}O^{12}} + \underset{\text{Saligénine}}{C^{14}H^{8}O^{4}}.$$

En réalité les acides minéraux agissent sur la saligénine et la transforment en grande partie en *salirétine* (V. ce mot). On obtient de meilleurs résultats en faisant agir des diastases convenables. L'émulsine produit exactement le dédoublement précédent; il en est de même de la diastase contenue dans la saline, la *ptyaline*.

La salicine, qui possède une fonction alcoolique, s'unit aux alcalis et aux bases à la façon des alcools. Elle forme en particulier un composé plombique quand on précipite sa solution par l'acétate de plomb ammoniacal. Les acides organiques engendrent des éthers quand on les chauffe à 100° avec la salicine. On peut remplacer dans cette réaction les acides par leurs chlorures.

Les halogènes produisent des dérivés de substitution qui se dédoublent comme la salicine elle-même.

Les agents oxydants produisent des actions variables avec chacun d'eux. L'acide nitrique dilué à froid change la salicine en hélicine, $C^{26}H^{16}O^{14}$:

$$\underset{\text{Salicine}}{C^{26}H^{18}O^{14}} + O^{2} = \underset{\text{Hélicine}}{C^{26}H^{16}O^{14}} + H^{2}O^{2}.$$

Réciproquement, l'hydrogène naissant ramène l'hélicine à l'état de salicine. Il est à remarquer que l'hélicine possède la propriété de se dédoubler comme la salicine, mais qu'elle engendre l'aldéhyde salicylique au lieu de l'alcool salicylique, la saligénine.

Le mélange de bichromate de potasse et d'acide sulfurique détruit la molécule de glucose et donne de l'aldéhyde salicylique à côté des acides formique et carbonique. Enfin l'acide nitrique concentré donne naissance à l'acide nitrosalicylique, $C^{14}H^{5}(AzO^{4})O^{6}$. On peut caractériser la salicine par une réaction très sensible : l'acide sulfurique concentré la colore en rouge sang, mais cette coloration disparaît par addition d'eau. C. M.

Bibl. : Leroux, *Annales de chim. et de phys.*, t. XLIII, p. 440. — Piria, même recueil, t. LXIX, p. 281 et 3e série, t. XIV, p. 257.

SALICINÉES (*Salicineæ* L.). (Bot.). Les Salicinées sont des arbres ou des arbrisseaux à rameaux cylindriques ou anguleux. Les feuilles, alternes, simples, ordinairement pétiolées, ont un limbe penninerve entier ou rarement lobé ; elles possèdent des stipules libres qui peuvent être écailleuses et caduques ou bien foliacées et persistantes. Les fleurs, unisexuées dioïques, sont réunies en châtons cylindriques ou oblongs pourvus ou non d'un pédicelle ; chaque fleur naît à l'aisselle d'une bractée membraneuse entière ou lobée. Les fleurs mâles et les fleurs femelles ne possèdent pas de périanthe ; les unes et les autres contiennent des nectaires qui, chez les *Salix*, sont réduits à 1-2 glandes, et, chez les *Populus* forment un disque cupuliforme entourant les organes sexuels. La fleur mâle comprend deux ou un plus grand nombre d'étamines à filets libres ou cohérents et à anthères extrorses munies de 4 sacs polliniques à déhiscence longitudinale. La fleur femelle est constituée par 2 carpelles concrescents en un ovaire 1-loculaire à 2 placentas pariétaux ; chaque placenta porte de nombreux ovules anatropes ascendants ; les styles, au nombre de 2, sont courts et fréquemment réunis ; les stigmates possèdent 2-3 lobes. Le fruit est une capsule qui s'ouvre du sommet à la base en deux valves qui s'enroulent en dehors. Les graines, nombreuses et très petites, portent de longs poils soyeux qui naissent du funicule et les enveloppent en entier ; elles contiennent un embryon droit avec albumen nul. La famille des Salicinées comprend les deux genres Saule (*Salix*) et Peuplier (*Populus*), avec 200 espèces.

Usages (V. Saule et Peuplier).

Distribution géographique. Les Salicinées vivent surtout dans les régions tempérées et froides de l'hémisphère boréal ; peu d'entre elles se rencontrent dans les régions tropicales et sub-tropicales. Dans l'hémisphère boréal on peut distinguer quatre centres de végétation : 1° région de la mer de Behring; 2° Europe centrale ; 3° Himalaya ; 4° versant américain du Pacifique. Certaines espèces sont communes aux régions arctiques et aux régions alpines des montagnes ; d'autres ne se trouvent qu'en Europe et en Sibérie ; quelques-unes sont exclusivement américaines. Dans l'hémisphère austral, les Salicinées s'observent au Cap, à Madagascar et dans l'Amérique du Sud.

W. Russell.

Bibl. : Van Tieghem, *Traité de botanique*, pp. 1550-1551. — Le Maout et Decaisne, *Traité de botanique*, pp. 533-534. — Engler et Prantl, *Pflanzenfamilien*, III, fasc. I, pp. 29-37.

SALICIS (Gustave-Adolphe), marin et pédagogue français, né à l'Ile d'Aix (Charente-Inférieure) le 17 juin 1818, mort à Paris le 1er nov. 1889. Sorti de l'Ecole polytechnique en 1840 comme aspirant de marine, lieutenant de vaisseau en 1848, il fut nommé en 1855 professeur d'architecture navale à l'Ecole du *Borda*, puis, en 1857, répétiteur d'astronomie et de géodésie à l'Ecole polytechnique. Il était, lors de la déclaration de guerre avec l'Allemagne, depuis sept ans capitaine de frégate et commanda en second, pendant le siège de Paris, le IXe secteur. Il se consacra par la suite à peu près exclusivement à l'organisation de l'enseignement manuel dans les écoles et fonda, au lendemain de la paix, la Société de l'orphelinat de la Seine, puis, en 1884, l'Ecole normale spéciale du travail manuel, qui n'eut qu'une durée éphémère. Il était en dernier lieu inspecteur général de l'instruction publique hors cadre. Il a publié : *Appareil de pointage pour les grandes portées* (Paris, 1872) ; *Enseignement primaire et apprentissage* (Paris, 1875). On lui doit aussi, dans un genre tout différent : *Contes de bêtes* (Paris, 1880). L. S.

SALICOQUES. On désigne parfois sous ce nom l'ensemble des espèces de Crustacés-Décapodes-Macroures qui forment la famille des Caridides, famille qui a pour types principaux le *Palémon*, l'*Alphée*, le *Crangon* (V. ces mots). On désigne plus spécialement sous le nom de Salicoques les Palémons.

SALICORNARIA (V. Bryozoaires [Paléont.]).

SALICORNE (*Salicornia* T.) (Bot.). Genre de Chénopodiacées ou Salsolacées, composé d'herbes ou de sous-arbrisseaux à rameaux opposés, articulés, privés de feuilles, à fleurs peu apparentes, hermaphrodites ou polygames. Calice utriculeux; 1-2 étamines à filets brefs, épais; ovaire supère avec style bifide; fruit comprimé monosperme; embryon central ou périphérique, semi-annulaire. Les Salicornes habitent les rivages maritimes et les terrains salés et renferment une quantité considérable de sels alcalins qu'on obtient en incinérant la plante et qu'on transforme en carbonate de soude par le charbon et la chaux. Les *S. herbacea* L. et *S. fruticosa* L. croissent abondamment sur les bords de l'Atlantique et de la Méditerranée; les jeunes pousses en sont mangées, surtout en Hollande, en guise de pourpier ; la décoction passe pour apéritive, diurétique et emménagogue ; les cendres ont été employées contre le prurigo, les dartres et la gale.

SALICYLAMIDE. Form. { Equiv..... $C^{14}H^{7}AzO^{4}$. Atom..... $C^{7}H^{7}AzO^{2}$.

La salicylamide est l'amide de l'acide *salicylique* (V. ce mot); elle possède par conséquent la fonction phénol, $C^{4}H^{5}AzO^{2}(H^{2}O^{2})$. Elle prend naissance dans l'action de l'ammoniaque sur l'éther méthylsalicylique (Cahours). C'est

EFERUS - Recherche & Classification numérique

un composé cristallisé, en paillettes jaunes, fusibles à 142°. On peut la sublimer sans décomposition. C. M.

SALICYLATE. I. Chimie. — Les salicylates sont les sels de l'acide *salicylique* (V. ce mot), mais on désigne communément dans le commerce, sous le nom de salicylate, le sel de sodium de l'acide salicylique, très employé en thérapeutique. Le salicylate de soude, $C^{14}H^5NaO^6$, est constitué par de fines aiguilles cristallines, solubles dans 10 parties d'eau froide. Il présente une saveur sucrée désagréable. C. M.

II. Thérapeutique. — Parmi les sels formés par l'acide salicylique, c'est le salicylate de soude que l'on emploie le plus souvent en médecine. On a essayé de lui substituer, sans grand résultat, le *salicylate d'ammoniaque*. De même, on a proposé de remplacer le sulfate d'atropine par le *salicylate d'atropine*, dont les solutions sont inaltérables, moins irritantes pour l'œil. Le *salicylate de bismuth* a été recommandé, comme antiputride et antithermique, dans la diarrhée et le catarrhe gastrique chez les enfants à la dose de 25 à 30 centigr., dans la fièvre typhoïde à la dose de 5 à 6 gr., en cachets ou en potion ; mais il est variable dans ses effets, et sa valeur est inférieure à celle du sous-nitrate de bismuth. Le *S. de chaux* est un succédané de l'acide salicylique, de même que le *S. de fer*, auquel on attribue aussi des propriétés astringentes, et le *S. de lithine* que l'on emploie assez souvent dans la diathèse urique, la lithiase urinaire et les affections goutteuses et rhumatismales, à la dose de 1 à 3 gr. Le *S. de phénol* n'est autre que le *salol* (V. ce mot). Le *S. de quinine* remplace parfois le sulfate, dont il a les propriétés antipyrétiques ; on l'administre à la dose de 50 centigr. à 1 gr., en pilules, cachets, potion alcoolisée, lavement, etc., dans les fièvres infectieuses et dans la goutte, le rhumatisme, les névralgies, où il agit encore comme sédatif vasculaire. Enfin le *S. de zinc* a été prescrit en solutions astringentes pour injections en collyres, dans la blennorragie, la cystite chronique, l'ophtalmie purulente. Nous arrivons au *salicylate de soude*, sel très soluble, dont l'absorption se fait rapidement, et qui jouit de propriétés analgésiques et antithermiques, sans être aussi énergique que l'acide salicylique, auquel on le préfère généralement. Parfois mal toléré par l'estomac, qu'il irrite, il détermine des nausées, des vomissements, de la diarrhée ; à des doses trop élevées, on observe de l'hypothermie, des frissons, des lipothymies, des troubles respiratoires, cardiaques, visuels et auditifs, de la courbature, des hallucinations, du délire, le ralentissement du pouls et le collapsus, bientôt suivi d'une réaction fébrile accentuée. Il s'élimine assez facilement par les reins ; on le retrouve dans l'urine qui se colore en rouge violet par addition de perchlorure de fer. Ce médicament a été considéré comme un spécifique du rhumatisme articulaire aigu. Il agit en effet souvent d'une façon très efficace, sauf dans quelques cas rebelles à son action, dans le traitement des affections rhumatismales ou goutteuses, en dégonflant les articulations atteintes et surtout en enrayant complètement la douleur. La fièvre disparaît rapidement ; les complications viscérales ne surviennent pas. Néanmoins, il est impuissant contre les manifestations cardiaques ou cérébrales et n'empêche pas les récidives. On l'a encore préconisé contre les névralgies, les céphalées, la migraine, les douleurs fulgurantes de l'ataxie locomotrice, et dans d'autres manifestations douloureuses. Dès que l'effet analgésique est obtenu, on doit en cesser l'emploi. On évitera aussi de le prescrire en cas de lésions rénales qui entraveraient son élimination rapide ; de même, au moment des règles ou pendant la grossesse, en raison de son action stimulante sur l'utérus. Comme hypothermique et antiseptique, on l'a encore recommandé dans la fièvre typhoïde, la scarlatine, la variole, l'érysipèle, les fièvres intermittentes, l'amygdalite, la coqueluche, etc. Dans tous les cas, on évitera de prolonger son administration, qui deviendrait dangereuse si l'on forçait les doses. — On le prescrit ordinairement en cachets, en potion, en solution dans de l'eau distillée, ou dans une tisane, bien dilué autant que possible, par doses fractionnées (1 gr. au plus) et au moment des repas, avec un peu d'eau de Vichy, s'il est mal toléré par l'estomac. La dose quotidienne est de 2 à 10 gr., suivant la tolérance des malades. On peut encore le donner en lavement, avec une décoction émolliente. Dr V.-L. Hahn.

SALICYLE (Chim.) On a donné le nom de salicyle au radical $C^{14}H^5O^4$ qui, dans la série salicylique, joue le même rôle que le radical benzoyle, $C^7H^5O^2$, dans la série benzoïque. Les aldéhyde et acide salicylique deviennent ainsi les hydrure et hydroxyde de salicyle.

Aldéhyde salicylique..... $C^{14}H^5O^4.H$.
Acide salicylique..... $C^{14}H^5O^4.O.HO$.

C. Matignon.

SALICYLIQUE (Acide). Form. { Equiv... $C^{14}H^6O^6$. Atom... $C^7H^6O^3$.

Historique. L'acide salicylique, découvert en 1838 par Piria, a été étudié surtout par Gerhardt et Cahours. Sa synthèse a été réalisée pour la première fois par Kolbe et Lautemann. Il constitue l'acide *orthoxybenzoïque* $C^{14}H^{14}(H^2O^2)(O^4)$, à la fois acide et phénol. Les deux isomères méta et para ont été étudiés à l'art. *Oxybenzoïque* (V. ce mot).

Formation. L'acide salicylique existe à l'état libre dans les fleurs de la Reine des prés (*Spiræa ulmaria*), sous forme d'éther méthylique dans l'essence de *Gaultheria procumbens* et dans celle de Wintergreen.

Il se forme dans les réactions suivantes :

1° L'alcool salicylique ou saligénine, $C^{14}H^8O^4$, et le glucose saligénique, la salicine et l'aldéhyde salicylique oxydés avec soin fournissent de l'acide salicylique :

$$\underset{\text{Saligénine}}{C^{14}H^8O^4} + 2O^2 = \underset{\text{Ac. salicylique}}{C^{14}H^6O^6} + H^2O^2.$$

$$\underset{\text{Al. salicylique}}{C^{14}H^6O^4} + O^2 = \underset{\text{Ac. salicylique}}{C^{14}H^6O^6}.$$

2° Le phénol sodé peut fixer de l'anhydride carbonique et engendrer le salicylate (Kolbe et Lautemann) :

$$C^{12}H^6O^2 + C^2O^4 = C^{14}H^6O^6.$$

3° On peut remplacer dans la réaction précédente l'anhydride carbonique par le perchlorure de carbone, C^2Cl^4 :

$$C^{12}H^6O^2 + C^2Cl^4 + 4KHO^2 = C^{14}H^6O^6 + 4KCl + 2H^2O^2.$$

4° L'acide anthranilique ou orthoamidobenzoïque traité par l'acide nitreux échange sa fonction amine avec la fonction phénol et produit l'acide salicylique :

$$\underset{\text{Ac. anthranilique}}{C^{14}H^7AzO^4} + AzO^4H = \underset{\text{Ac. salicylique}}{C^{14}H^6O^6} + H^2O^2 + 2Az.$$

5° Les monodérivés ortho de l'acide benzoïque permettent de faire la synthèse de l'acide orthoxybenzoïque. Par exemple les acides benzoïques, monochloré et monobromé, traités par la potasse fondante, engendrent le salicylate.

6° Un grand nombre de substances naturelles ou artificielles comme l'indigo, l'orthocrésylol, la coumarine, traités par la potasse fondante forment du salicylate.

Préparation. Deux méthodes sont employées concurremment pour la préparation industrielle de ce produit : elles reposent toutes deux sur la fixation de l'anhydride carbonique par le phénol sodé. Autrefois, on retirait l'acide salicylique de l'essence de *Gaultheria procumbens* en saponifiant l'éther méthylique qu'elle contient.

1° On chauffe à 180° dans une cornue de fonte le phénol additionné d'un peu d'eau et d'une quantité de soude équivalente. L'eau et le phénol que l'on met toujours en léger excès distillent, il reste dans la cornue le phénol monosodé, $C^{12}H^5O^2Na$. On maintient la température pendant qu'on laisse traverser la masse par un courant de gaz carbonique. Quand il commence à distiller du phénol, on élève la température peu à peu jusqu'à 235°. La réaction est

EFERUS - Recherche & Classification numérique

terminée quand cesse la distillation du phénol ; elle se passe suivant l'équation suivante :

$$\underset{\text{Phénol sodé}}{2C^{12}H^5NaO^2} + C^2O^4 = \underset{\text{Phénol}}{C^{12}H^6O^2} + \underset{\text{Salicylate de soude sodé}}{C^{14}H^4Na^2O^6}.$$

Le salicylate de soude sodé qui reste dans la cornue est mis en solution, puis décomposé par l'acide chlorhydrique, l'acide salicylique peu soluble se dépose sous la forme de fins cristaux. On purifie ces derniers en les distillant dans un courant de vapeur d'eau surchauffée (Kolbe). La même réaction effectuée avec la potasse donnerait, non pas l'acide salicylique, mais son isomère paraoxybenzoïque.

2° Dans la méthode précédente, la moitié du phénol est inutilisée ; la méthode de Schmidt, au contraire, transforme intégralement le phénol en acide salicylique. Le phénate de sodium préparé comme précédemment est soumis dans un autoclave à une forte pression de gaz carbonique ; celui-ci, fixé par le phénate, engendre le phénol-carbonate de sodium $C^{12}H^5NaO^2.C^2O^4$ qui, sous l'influence combinée d'une forte pression et d'une température de 120-130°, éprouve une modification moléculaire et donne naissance à son isomère le salicylate de soude $C^{14}H^3Na(\underline{H^2O^2})(O^4)$.

Propriétés physiques. L'acide salicylique cristallise dans l'eau chaude en longues aiguilles, dans l'alcool en prismes. Il fond à 155° et se sublime en aiguilles aplaties appartenant au système clinorhombique. Il se dissout dans 400 parties d'eau froide et dans 12 parties d'eau bouillante. L'éther, l'alcool et surtout le chloroforme en dissolvent de grandes quantités. Les solutions présentent une saveur sucrée et acidulée. Neutralisé par la soude, l'acide salicylique dégage $12^{cal},8$ avec le premier équivalent et $0^{cal},7$ seulement avec le second ; ceci distingue nettement cet acide de ses deux isomères méta et para qui dégagent dans les mêmes conditions $12^{cal},8$ et $8^{cal},7$.

Propriétés chimiques. L'acide salicylique chauffé lentement se sublime ; chauffé sans précaution, il se décompose en acide carbonique et phénol, réaction inverse de celle qui lui a donné naissance :

$$C^{14}H^6O^6 = C^2O^4 + C^{12}H^6O^2,$$

et surtout en *salol* (V. ce mot) ou salicylate de phényle :

$$2C^{14}H^4(\underline{H^2O^2})(O^4) = C^{14}H^4O^4(\underline{H^2O^2})(C^{12}H^4) + C^2O^4 + H^2O^2.$$

On peut revenir de l'acide salicylique à l'aldéhyde et à l'alcool correspondants au moyen de l'amalgame de sodium :

$$C^{14}H^4(\underline{H^2O^2})(O^4) + H^2 = C^4H^4(\underline{H^2O^2})[O^2(—)] + H^2O^2.$$

$$C^4H^4(\underline{H^2O^2})(O^4) + 2H^2 = C^4H^4(\underline{H^2O^2})(H^2O^2) + H^2O^2.$$

Le chlore, le brome et l'iode fournissent des dérivés substitués qui permettent d'introduire à nouveau des fonctions phénoliques dans la molécule d'acide salicylique. On les a utilisés en particulier pour faire synthétiquement les acides oxysalicylique, dioxysalicylique ou acide gallique.

Sels. Les alcalis peuvent neutraliser dans l'acide salicylique la fonction acide seulement ou les deux fonctions acide et phénol, de là deux séries de sels, les sels neutres monobasiques $C^{14}H^3M(\underline{H^2O^2})(O^4)$, et les sels basiques,

$$C^{14}H^3M(MHO^2)(O^4).$$

Le salicylate de soude (V. Salicylate) est très employé en thérapeutique. Le sel basique de chaux est très peu soluble ; il précipite par l'ébullition de l'acide salicylique avec l'eau de chaux, il est utilisé pour éliminer de l'acide salicylique ses deux isomères.

Ethers. La superposition des deux fonctions acide et phénol dans la molécule d'acide salicylique entraîne l'existence de trois classes d'éthers : 1° les éthers monoalcooliques neutres résultent de l'éthérification à l'aide d'un alcool de la fonction acide, tel est l'éther méthylsalicylique qui se rencontre dans le *Gaultheria procumbens* ; 2° les éthers résultant de l'éthérification de la fonction phénol à l'aide d'un acide ou d'un alcool ; 3° les éthers ou les deux fonctions alcoolique et phénylique sont toutes deux éthérifiées, tel est l'éther méthylsalicylique méthylé.

Dérivés acides. Le *chlorure salicylique*, $C^{14}H^3ClO^4$, n'est pas connu. Quand on fait agir le perchlorure de phosphore sur l'acide, il se produit une réaction violente qui donne naissance à des corps complexes comme l'ortho-chlorcarbonylphényl-orthophosphorique-dichlorure. La chloruration se fait très bien au contraire quand on a préalablement éthérifié la fonction phénolique ; les chlorures de méthylsalicyle, d'acétylsalicyle sont faciles à préparer ; ils bouillent à 254° et 135°.

Caractères. Les sels ferriques colorent en violet la solution aqueuse d'acide salicylique ; cette réaction très sensible permet de distinguer l'acide de ses deux isomères.

C. Matignon.

II. Thérapeutique. — L'acide salicylique jouit de propriétés antiputrides et antifermentescibles. Il conserve les matières organiques, comme la viande, et empêche toute espèce de fermentations de se développer. Son action antiseptique a été utilisée en chirurgie ; il tue les organismes inférieurs, de même que l'acide phénique. Dissous dans l'alcool, il est caustique comme le phénol, mais la sensation de brûlure qu'il provoque est plus superficielle et moins vive, bien que plus durable. Les solutions salicylées, les préparations de ouate salicylée, etc., ont en outre l'avantage d'être sans odeur. L'acide salicylique est ainsi un excellent topique pour les pansements externes ; il n'est pas trop irritant. On l'a utilisé en solution à 1 pour 500 pour la toilette des accouchées ; en gargarismes et collutoires contre les stomatites, les angines putrides, la diphtérie, l'ozène, les dermatoses parasitaires ; en injections intra-vésicales et intra-vaginales ou dans les trajets fistuleux, à la dose de 1 pour 300. — A l'intérieur, on l'a surtout prescrit dans les affections fébriles, dans la fièvre typhoïde, dans le rhumatisme articulaire aigu, dans la goutte, le diabète sucré, la gangrène pulmonaire. Il ralentit la respiration, abaisse la température, diminue le nombre des pulsations, mais ne modifie pas notablement la marche générale de la maladie. On lui préfère pour l'usage interne ses sels, en particulier les salicylates de soude ou de bismuth. A dose élevée, l'acide salicylique détermine un peu de congestion de la tête, des bourdonnements d'oreille, des vertiges, de la surdité, de la céphalée, parfois même des hallucinations ou du délire, des vomissements, des sueurs profuses et le collapsus. On a également observé des éruptions cutanées. Administré contre le rhumatisme ou la goutte, il calme les douleurs et la fièvre ; mais on n'obtient souvent de bons résultats qu'avec d'assez fortes doses, qui peuvent être nuisibles. On surveillera les urines, et on ne doit pas le prescrire au cours des affections rénales, en cas de dyspepsie, d'affections nerveuses, d'athérome, dans la vieillesse ou pendant la grossesse. Le salicylate de soude, très soluble, moins irritant et plus facilement absorbé, paraît mieux indiqué. A l'intérieur, l'acide salicylique se donne aux doses de 2 à 3 gr. par jour, en poudre dans du pain azyme, à prendre en plusieurs fois. Ajoutons que son emploi pour la conservation des substances alimentaires n'est pas toujours sans danger. Dr V.-L. Hahn.

Bibl. : Chimie. — Piria, *Ann. de chim. et de phys.*, t. LXIX, p. 298. — Cahours, Même recueil, 3e série, t. X, p. 337, et XIII, p. 90. — Kolbe et Lautemann, *Annalen der Chem. u. Pharm.*, t. CXV, p. 157.

SALICYLIQUE (Aldéhyde). Form. { Equiv. $C^{14}H^6O^4$. Atom. $\overline{C}^7H^6\overline{O}^2$.

L'aldéhyde salicylique a été découvert en 1835 par Pagenstecher dans l'essence de Reine des prés (*Spiræa ulmaria*). Piria en a fait la synthèse en 1838 en oxydant la salicine. L'essence de Reine de prés est constituée en grande partie par l'aldéhyde salicylique ; on le rencontre également dans les larves du *Chrysomela populi*. Cet aldéhyde, qui correspond à la saligénine et à l'acide sali-

EFERUS - Recherche & Classification numérique

cylique, est par conséquent l'aldéhyde orthoxybenzoïque :

Saligénine ..... $C^{14}H^4(\underline{H^2O^2})(H^2O^2)$.

Aldéhyde salicylique.. $C^{14}H^4(\underline{H^2O^2})[O^2(-)]$.

Acide salicylique..... $C^{42}H^2(\underline{H^2O^4})(O^4)$.

On l'appelle aussi acide salicyleux, salicylal, hydrure de salicyle.

Cet aldéhyde prend naissance : 1° Par oxydation de l'alcool salicylique ou saligénine :

$$C^{14}H^8O^4 + O^2 = C^{14}H^6O^4 + H^2O,$$

ou de son glucoside, la *salicine* (V. ce mot);

2° Par réduction de l'acide correspondant, ou mieux par distillation du salicylate et du formiate alcalins :

$$C^{14}H^5O^6 = O^2 + C^{14}H^6O^4.$$

On le prépare à l'aide de la réaction de Reimer en faisant agir le chloroforme sur le phénol en présence des alcalis. Il se forme en même temps son isomère, l'aldéhyde paraoxybenzoïque :

$$C^{12}H^6O^2 + 3NaO^2H + C^2HCl^3 . = C^{14}H^6O^4 + 3NaCl + 2H^2O^2.$$

En distillant avec de l'eau, l'aldéhyde orthooxybenzoïque est entraîné avec la vapeur d'eau, tandis que son isomère reste dans la cornue. On purifie l'aldéhyde en passant par l'intermédiaire de sa combinaison bisulfitique.

L'aldéhyde salicylique est un produit aromatique, très réfringent, dont la densité est 1,173 à 13°. On peut le faire cristalliser vers — 20° et le faire bouillir à 196°.

Les réducteurs ramènent l'aldéhyde à l'état d'alcool salicylique ou saligénine; au contraire, les oxydants le transforment en acide salicylique. Comme ce corps possède la fonction phénol, il donne des combinaisons avec les alcalis et les oxydes métalliques et peut même chasser l'anhydride carbonique des carbonates. Les solutions d'aldéhyde salicylique sont colorées en jaune par la potasse et en violet intense par le perchlorure de fer.

C. MATIGNON.

BIBL. : PAGENSTECHER, *Annales de chim. et de phys.*, t. LXIX, p. 331. — PIRIA. Même recueil, t. LXIX, p. 281.

SALIENS. Le nom de Saliens était porté à Rome par des prêtres, qui formaient un double collège. Il n'est point douteux que ce nom ne vienne du verbe *salire*, sauter, danser; c'étaient donc avant tout des prêtres danseurs, c.-à-d. dont la principale attribution était de se livrer à des danses sacrées en l'honneur du dieu dont ils célébraient le culte. Il n'y a aucun compte à tenir des étymologies fantaisistes données par quelques auteurs anciens, d'après lesquels le fondateur du Collège des Saliens aurait été un Grec nommé Salios, originaire de Samothrace ou de Mantinée. Nous connaissons surtout les Saliens de Rome; mais il y avait des prêtres du même nom dans d'autres villes d'Italie, en particulier à Tusculum et à Tibur; les Saliens de Tibur semblent avoir été des prêtres d'Hercule.

A Rome, il y avait deux collèges de Saliens, les Saliens du Palatin, *Salii Palatini*, et les Saliens du Quirinal, *Salii Collini*, appelés quelquefois aussi *Salii Agonenses* ou *Agonales*. La tradition romaine voyait dans Numa Pompilius le fondateur des *Salii Palatini*, dans Tullus Hostilius, le fondateur des *Salii Collini*. Les deux collèges célébraient le culte de la même divinité, Mars, que l'on invoquait sur le Palatin sous le nom de Mars Gradivus, et sur le Quirinal sous le nom de Quirinus. Suivant toute apparence, les Saliens du Palatin étaient d'origine latine, et les Saliens du Quirinal d'origine sabine. Les premiers représentaient la plus ancienne cité qui avait habité le Palatin; les seconds, la communauté sabine qui avait longtemps occupé le Quirinal et une partie du Capitole avant de contribuer à former la cité romaine. Chacun des deux collèges se composait de douze membres. Bien que les sources antiques nous renseignent presque uniquement sur les Saliens du Palatin, il est vraisemblable que les deux collèges avaient la même constitution et célébraient les mêmes cérémonies.

Les Saliens étaient recrutés exclusivement parmi les patriciens; lorsqu'une vacance se produisait parmi les douze membres du collège, le nouveau Salien était désigné par voie de cooptation; en général on le choisissait jeune; il fallait que son père et sa mère fussent encore vivants, qu'il fût *patrimus* et *matrimus*. La cérémonie par laquelle le nouveau Salien était investi de son sacerdoce, l'*inauguratio*, était célébrée par le chef (*magister*) du collège des Saliens. Ce sacerdoce était viager. Toutefois, lorsqu'un Salien devenait flamine, ou obtenait une magistrature jugée incompatible avec ses fonctions de Salien, par exemple la préture ou le consulat, il était tenu de renoncer à son sacerdoce; il en était pour ainsi dire déchargé par une cérémonie spéciale, l'*exauguratio*. Le collège avait à sa tête un chef ou président (*magister*), dont le rôle principal semble avoir été, outre l'*inauguratio* des nouveaux membres et l'*exauguratio* de ceux qui devaient quitter le collège, d'initier les jeunes Saliens à leurs fonctions essentielles qui était de porter les boucliers sacrés (*ancilia*); les deux autres dignitaires étaient le *præsul* ou directeur des danses sacrées et le *vates* chargé spécialement de réciter les formules et les chants sacrés. Antonin le Pieux fut successivement *præsul*, *vates* et *magister Saliorum*. Le local où se réunissaient d'habitude les Saliens du Palatin était situé sur le Palatin et portait le nom de *Curia Saliorum;* les Saliens du Quirinal se réunissaient dans un *sacrarium* situé sans doute sur le Quirinal; mais on n'en connaît pas le nom ni l'emplacement exacts. Les Saliens portaient un costume spécial, composé d'une tunique brodée (*tunica picta*, dans Tite-Live, I, 20), par-dessus laquelle était passé un large baudrier d'airain; ils étaient coiffés de l'*apex* (V. ce mot). Chacun d'eux avait une épée au côté, et tenait dans la main droite une lame ou un bâton.

Les Saliens avaient pour attribution essentielle la garde des boucliers sacrés nommé *ancilia* (V. ce mot) et la célébration des cérémonies dans lesquelles ces boucliers jouaient un rôle. L'origine des *ancilia* était légendaire : Plutarque la rapporte ainsi (*Vie de Numa*, § 13) : « La huitième année du règne de Numa, une peste, après avoir ravagé l'Italie, vint fondre sur Rome. Tout le monde était dans la consternation, lorsque tout à coup il tomba du ciel, entre les mains de Numa, un bouclier d'airain : le roi s'empressa de raconter sur ce prodige des choses merveilleuses qu'il disait tenir de la nymphe Égérie et des Muses; elles lui avaient dit que ce bouclier était envoyé du ciel pour le salut de la ville; qu'il fallait le garder avec soin, et en fabriquer onze autres exactement semblables par la forme et la grandeur, afin que ceux qui voudraient l'enlever ne pussent reconnaître le véritable. Comme la peste cessa alors subitement, on ajouta foi aux discours de Numa. Le roi manda sur le champ les plus habiles ouvriers et leur proposa de faire des boucliers absolument pareils à celui qu'il leur montrait. Ils y échouèrent tous, sauf Mamurius Veturius, un des ouvriers les plus intelligents de la cité, qui imita si bien la forme et le contour du bouclier miraculeux, et fit les onze autres si semblables, que Numa lui-même ne put le distinguer du premier ». D'après la critique moderne, le nom de Mamurius n'est qu'une forme archaïque du nom de Mars ou Mamers, et Mamurius Veturius serait l'équivalent de Mars Vetus, le Vieux Mars. Il est, en tout cas, certain que les Saliens étaient des prêtres de Mars. La légende tout entière semble avoir été imaginée pour rendre compte de leur fonction caractéristique, la garde des boucliers sacrés. Mais les Saliens ne se contentaient pas de *garder* les *ancilia*; ils prenaient part à de nombreuses fêtes et cérémonies, processions, danses, sacrifices, etc. Ces fêtes étaient célébrées en mars et en octobre. Les Saliens, pendant le mois de mars, exécutaient de nombreuses processions à travers la ville. C'est pendant ces processions qu'ils se livraient aux danses, d'où

EFERUS - Recherche & Classification numérique

sans doute ils ont tiré leur noms. Ces danses, d'après Plutarque, consistaient surtout en mouvements et en pas gracieusement rythmés, en tours et retours rapides et cadencés. Tout en dansant, les Saliens frappaient les boucliers sacrés qu'ils tenaient à leur bras gauche, avec les lances ou les bâtons qu'ils portaient de la main droite. L'itinéraire qu'ils suivaient à travers la ville n'est pas connu avec une entière précision. On sait seulement que, pendant le mois de mars, ils déposaient les *ancilia* chaque soir, dans certains endroits consacrés, appelés *Mansiones Saliorum*, et que, parmi les lieux où ils s'arrêtaient pour se livrer à leurs danses sacrées, il y avait le Comitium, la Regia, le Capitole, et le Pont Sublicius. Pendant la procession et pendant les danses, les Saliens chantaient une sorte de litanie ou de cantique, qui remontait à une antiquité fort reculée, le *Carmen Saliare*. Déjà, au temps de Varron et de Cicéron, ce carmen était inintelligible même pour les Saliens qui le chantaient. Il portait le nom, dont l'origine et le sens étaient également très obscurs, d'*Assamenta* ou *Axamenta*. Il célébrait les exploits de Mars-Mamurius; mais il contenait aussi l'éloge des autres grandes divinités romaines, Jupiter, Janus, Junon, Minerve, etc. Vénus seule en était exclue. Outre les processions et les danses qu'ils exécutaient eux-mêmes, les Saliens assistaient à la plupart des cérémonies religieuses du mois de mars, par exemple aux *Feriæ Martis* du premier jour du mois, aux *Equirria* du 14, à la fête de Mamurius ou *Mamuralia* du même jour, à la fête d'Anna Perenna du 15, aux *Quinquatrus* ou *Quinquatria* du 19, au *Tubilustrium* du 23. En octobre, les Saliens prenaient part à la fête de l'*Armilustrium*, qui avait lieu le 19 de ce mois.

Le double collège des Saliens était et resta toujours l'une des institutions religieuses les plus vénérées de Rome. Sous l'Empire, il joignit aux noms des divinités que célébrait le *Carmen Saliare* les noms de quelques empereurs ou membres de la famille impériale : Auguste, Germanicus, Drusus, Lucius Verus. Il subsista jusqu'au milieu du IVe siècle. Il semble que certaines villes d'Italie et même des provinces aient créé des collèges de Saliens, à l'imitation du double collège de Rome : tel nous paraît être le cas pour Vérone (C. I. L., V, 4492) et pour Sagonte (C. I. L., II, 3853, 3854, 3864, 3865). J. TOUTAIN.

BIBL. : MOMMSEN, *Manuel des antiquités romaines*, trad. fr., t. XIII (Le Culte chez les Romains); Paris, 1890. — PRELLER, *Römische Mythologie*, 3e éd.; Berlin, 1881-1883. — FOWLER. *The Roman festivals*; Londres, 1899.

SALIENS (Francs) (Hist.) (V. FRANCS, t. XVIII, p. 60).

SALIÈRE (Archéol.). Dès la plus haute antiquité, le sel a été d'un usage général comme condiment, et chez les Grecs aussi bien que chez les Romains, la salière avait sa place marquée sur toutes les tables. Dans les familles pauvres, c'était une simple coquille. Chez les gens aisés, au contraire, elle était d'argent, avec plateau de même métal, et on se la transmettait de père en fils comme un bijou de famille. Il s'y attachait, du reste, ainsi qu'au sel qu'elle contenait, un certain caractère religieux, et il était de mauvais augure ou d'oublier de la mettre sur la table, dont elle occupait d'ordinaire le milieu, ou de la renverser, ou de ne pas l'enlever aussitôt le repas fini. Au moyen âge, les salières continuèrent à être considérées comme des ustensiles de première nécessité. Dès cette époque, du reste, on en trouve de deux sortes. Les premières, d'une capacité assez grande, servaient à emmagasiner le sel à la cuisine. C'étaient nos *boîtes à sel*. Presque toujours en bois et de forme très simple, elles se composaient d'un récipient et d'un couvercle et étaient construites pour s'accrocher au mur. Quelquefois, mais rarement, on leur donnait une allure humoristique (fig. 1). Les salières de table étaient naturellement de dimensions moindres, du moins quant au *saleron*, c.-à-d. à la partie creuse où l'on mettait le sel; car, dans l'ensemble, elles affectaient, du moins chez les seigneurs et les riches bourgeois, une extraordinaire complication, qui s'explique par le rôle important qu'elles jouaient à l'époque et qui en augmentait considérablement la taille. On en confectionnait, par exemple, en forme de château, de cathédrale, de nef, de coquille, et on les décorait de personnages symboliques ou encore d'animaux : serpents, cerfs, paons, perdrix, singes, etc. Quant à leur métal il était des plus précieux : argent, vermeil, or même, et on le rehaussait de pierres et de perles fines. Leur nombre égalait d'ailleurs leur richesse et il n'est pas d'inventaire des XIVe, XVe et XVIe siècle qui n'en mentionne de longues séries, plus magnifiques les unes que les autres, et toutes minutieusement décrites. Celle que nous reproduisons (fig. 2) remonte au XVe siècle. Au siècle suivant, François Ier en fit exécuter une par Benvenetto Cellini, qui fait partie aujourd'hui du trésor de Vienne et qui est tout simplement une merveille (V. la fig. à l'art. CELLINI, t. IX, p. 1048). Ajoutons qu'à ces époques lointaines on *essayait* le sel, afin de déceler, le cas échéant, la présence de l'arsenic. On munissait aussi les salerons de petites serrures. Au XVIe siècle, les salières monumentales commencent à devenir plus rares. L'objet a beaucoup perdu de sa solennité ; avec les salières émaillées de Limoges et les délicieux petits édicules fabriqués à Oiron, il s'est fait sensiblement plus modeste, et, sous Louis XIV, il faut, pour retrouver quelques spécimens rivalisant, comme taille et comme somptuosité, avec les salières du XVe siècle, feuilleter l'*Inventaire de Mazarin* ou l'*Etat des meubles de la couronne*. Au XVIIIe siècle, enfin, le rôle décoratif joué par ces petits ustensiles s'amoindrit encore, ou, plus exactement, la gracieuse salière de porcelaine prend la place de sa sœur ainée, en orfèvrerie massive. Puis c'est Granchez, le bijoutier de Marie-Antoinette, qui met à la mode ces jolies petites salières doubles, en cristal bleu (fig. 3), si souvent reproduites de nos jours.



Fig. 1. — Salière de cuisine, en bois sculpté (XVe s.).



Fig. 2. — Petite salière en argent (XVe s.).

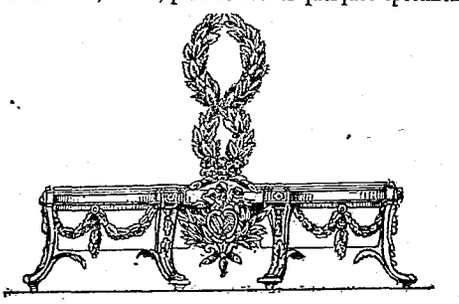

Fig. 3. — Salière en argent et cristal bleu (fin du XVIIIe s.).

EFERUS - Recherche & Classification numérique

SALIERI (Antonio), compositeur italien célèbre, né à Legnano, petit bourg fortifié de l'Etat de Venise, le 19 août 1750, mort à Vienne le 12 mai 1825. Le père de cet artiste était un négociant fort aisé qui lui fit apprendre de bonne heure la musique, le clavecin et le violon. Son frère aîné, Francesco Salieri, un des meilleurs élèves de Tartini, fut son maître pour ce dernier instrument. Salieri était âgé de quinze ans et possédait déjà un assez remarquable talent, quand des spéculations malheureuses ruinèrent complètement ses parents. Un des membres de l'illustre famille des Mocenigo devint son protecteur; il le fit admettre à la maîtrise de Saint-Marc, où il étudia quelque temps l'harmonie avec Giovanni Pescetti, second maître de cette église. Le maître de la chapelle impériale de Vienne, Gassmann, étant venu à Venise pour la représentation d'une de ses œuvres, l'accepta plus tard pour élève et l'emmena avec lui le 15 juin 1766. Sous la direction de cet artiste, à qui toute sa vie Salieri manifesta sa reconnaissance de la façon la plus noble, il fit de rapides progrès dans la composition. Quatre ans après son arrivée à Vienne, il écrivait son premier opéra: une pièce bouffe, *le Donne letterate*, représentée pendant le carnaval de 1770. A partir de cette œuvre qui fut bien accueillie, il fit preuve de la plus grande fécondité. Il faut citer, parmi ses opéras de cette époque, *Armida* (1771), le meilleur ouvrage de sa première manière, *la Secchia rapita* (1772) et *la Locandiera* (1773). Sa réputation était déjà assez grande pour qu'en 1774, à la mort de Gassmann, la place vacante de maître de chapelle de l'empereur lui fut offerte. Il accepta, et dès lors, sans renoncer au théâtre, Salieri écrivit pour l'église un grand nombre de cantates et de pièces religieuses de toute espèce, toujours avec la même facilité et le même bonheur.

Cependant, les œuvres de la nouvelle manière de Gluck commençaient à s'imposer à l'attention du public et des artistes. Cette révolution dans l'art, qui bouleversait si profondément les habitudes du théâtre italien, exerça sur Salieri une influence durable. Sa conception esthétique en fut changée du tout au tout. Il voulut recevoir les conseils de l'auteur d'*Alceste* et d'*Orphée*, dont il se mit à étudier les chefs-d'œuvre avec une application soutenue. S'il a réussi de la sorte à s'approprier beaucoup des formes de la belle déclamation de Gluck, son originalité subsiste néanmoins et se révèle dans la forme coulante de ses mélodies, toujours très italiennes malgré l'imitation du style du réformateur. L'évolution s'est d'ailleurs faite progressivement chez lui. On en peut suivre la marche et les progrès dans les divers opéras qu'il a composés de 1774 à 1780, pour les théâtres de Milan, de Venise et de Rome, pendant la durée d'un assez long congé qu'il avait sollicité. A la fin de 1780, Salieri se trouve à Vienne, pour reprendre ses fonctions à la chapelle de l'empereur Joseph II. Gluck revenait alors de Paris, d'où il rapportait le poème des *Danaïdes* que l'administration de l'Opéra lui avait confié. Affaibli par l'âge et sa mauvaise santé, il ne se sentit pas le courage d'entreprendre la composition de l'opéra, et sans en avertir qui que ce fût, il chargea Salieri d'en écrire la musique. Ce travail achevé, non sans peine, car le maître italien connaissait assez mal notre langue, Salieri, en 1784, partit pour Paris avec une lettre de Gluck qui le présentait au directeur de l'Académie royale de musique comme son élève, l'ayant aidé dans la composition de l'œuvre, et chargé d'en surveiller les études et l'exécution. Les *Danaïdes* furent jouées à la cour, d'abord, puis à Paris avec grand succès, et, après quelques représentations, les journaux publièrent une lettre de Gluck déclarant qu'il n'était pour rien dans la composition de cet opéra et que Salieri seul en était l'auteur. Ce subterfuge, que l'on peut juger assez peu délicat, ne nuisit en rien au jeune musicien. Comblé de faveurs et de gloire, il retourna à Vienne, emportant avec lui le livret d'une seconde tragédie lyrique, *les Horaces*, qu'on lui avait confié. Il ne resta que peu de temps au service de l'empereur. Rappelé à Paris en 1785 par la représentation, peu brillante d'ailleurs, des *Horaces*, il y donna l'année suivante, sur un livret de Beaumarchais, *Tarare*, un de ses meilleurs ouvrages. Le même opéra fut donné en 1788 à Vienne, sous un autre titre, et réussit tout aussi bien. Plusieurs autres partitions ne furent pas moins bien accueillies, et jusqu'à la mort de Joseph II, en 1789, Salieri remplit les théâtres de Vienne du bruit de son nom et de ses œuvres.

Cette grande activité se ralentit par la suite. Aussi bien, les événements étaient-ils peu favorables à la musique, et l'année 1802 semble marquer la fin de la carrière dramatique du musicien. Cependant, bien qu'accablé par l'âge et les infirmités, Salieri conserva ses fonctions à la cour jusqu'en 1821, où sa retraite lui fut accordée.

Le mérite de ce compositeur, bien qu'il soit assez oublié de nos jours, reste néanmoins considérable. Il faut lui savoir gré d'avoir, avec une intelligence singulière chez un Italien, si parfaitement compris l'importance de la réforme tentée par Gluck. Il s'est approprié les qualités les plus éminentes de ce grand musicien et, sans l'imiter servilement, a su profiter des découvertes qu'il avait faites. Il y a joint une rare intelligence de l'effet dramatique et, comme tous les maîtres de son pays, une remarquable entente des exigences de la voix. Aussi ses ouvrages ont-ils exercé, en Allemagne surtout, où ils étaient mieux connus qu'ailleurs, une très grande influence. Tous les musiciens dramatiques allemands de la fin du dernier siècle et du début de celui-ci se sont fait une loi de l'étudier et de rechercher ses conseils. Beethoven lui-même n'a pas dédaigné de s'inspirer de l'art de Salieri, et ce fait n'est pas un des moindres qu'on puisse alléguer en son honneur. H. QUITTARD.

SALIÈS. Com. du dép. du Tarn, arr. et cant. d'Albi; 154 hab.

SALIES-DE-BÉARN. Ch.-l. de cant. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. d'Orthez, sur le Saleis; 6.137 hab. (3.161 aggl.) Stat. balnéaire, fréquentée depuis le XIe siècle, mais surtout depuis l'édification des thermes (1857). Des milliers de baigneurs y affluent. Le débit est de 1.500 m. c. par jour. On en retire annuellement près de 5.000 tonnes de sel, et, depuis des siècles, les habitants de Salies en approvisionnent le Béarn.

EAUX MINÉRALES. — Les eaux sont chlorurées sodiques très fortes, ni sulfureuses, ni gazeuses, athermales (+15°), et s'emploient en boisson, bains, douches, bains de pied, etc., dans les manifestations lymphatiques et scrofuleuses, le rhumatisme, les engorgements chroniques, les affections osseuses, etc. Contre-indiquées dans les entérites, les maladies du cœur, la pléthore, les ulcères. Dr L. HN.

SALIES-SUR-SALAT. Ch.-l. de cant. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Saint-Gaudens; 1.040 hab. Stat. de chem. de fer du Midi.

SALIFÉRIEN (Géol.). Nom donné par d'Orbigny au keuper ou trias supérieur (V. TRIAS).

SALIGÉNINE (Chim.) (V. OXYBENZILIQUES [Alcools-phénols]).

SALIGNAC. Com. du dép. des Basses-Alpes, arr. de Sisteron, cant. de Volonne; 363 hab.

SALIGNAC. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de Jonzac, cant. de Mirambeau; 295 hab.

SALIGNAC. Ch.-l. de cant. du dép. de la Dordogne, arr. de Sarlat; 1.262 hab.

SALIGNAC. Com. du dép. de la Gironde, arr. de Bordeaux, cant. de Saint-André-de-Cubzac; 891 hab. Stat. du chem. de fer d'Orléans.

SALIGNAC-DE-PONS. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de Saintes, cant. de Pons; 731 hab.

SALIGNAC (Famille de) (V. FÉNELON).

SALIGNAC (Bernard de), mathématicien français du XVIe siècle, élève de Ramus. Il a publié des *Tractatus arithmetici, partium et alligationis* (Francfort, 1575, in-4).

SALIGNEY. Com. du dép. du Jura, arr. de Dole, cant. de Gendrey; 195 hab.

EFERUS - Recherche & Classification numérique

SALIGNY. Com. du dép. de l'Allier, arr. de Moulins, cant. de Dompierre-sur-Besbre; 1.849 hab.

SALIGNY. Com. du dép. de la Vendée, arr. de La Roche-sur-Yon, cant. de Poiré-sur-Vie; 1.218 hab.

SALIGNY. Com. du dép. de l'Yonne, arr. et cant. (N.) de Sens; 322 hab.

SALIGNY-LE-VIF. Com. du dép. du Cher, arr. de Bourges, cant. de Baugy; 425 hab.

SALIGOS. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. d'Argelès-Gazost, cant. de Luz; 200 hab.

SALIGOT (Bot.) (V. MACRE).

SALII ou SALIENS (V. SALIENS).

SALIMBENE (Ognibene de Guido d'Adamo, fra), né à Parme le 9 oct. 1221, mort à la fin du XIIIe siècle. Entré à l'âge de quinze ans dans l'ordre des Mineurs, où il prit le nom de fra Salimbene, il passa plusieurs années à Lucques, Sienne, Pise, Cremone, Parme, se rendit ensuite (1247) à Lyon, auprès d'Innocent IV; en 1248, il visita Paris où *multa vidi quæ placuerunt mihi*, écrit-il. Il s'arrêta enfin à Sens où il connut fra Giovanni da Carpi qui revenait de Tartarie et qui lui donna des renseignements sur ce pays. Malade, il passa au couvent d'Auxerre, dont il célèbre les vins. De retour à Sens, à la Pentecôte de la même année, il y vit venir en pèlerinage Louis IX, accompagné par ses frères Charles et Robert. Il retourne ensuite à Lyon, descend le Rhône jusqu'à Arles, où il fait la connaissance de maître Hugues de Digne, *unus de maioribus clericis de mundo*. En 1249, il reçoit les ordres à Gênes, d'où il retourne en France, à Lyon, à Arles, à Vienne. Le général de l'Ordre le force enfin à cesser ces continuels voyages et le fixe à Ferrare où il reste sept ans, tout occupé à écrire et à copier des chroniques et des traités dont il avait déjà composé bon nombre dès 1250. En 1256, il est nommé arbitre dans les différends entre Bologne et Reggio; en 1260, il guide à Modène les processions des flagellants de Sassuolo. En 1261, il passe à Ravenne; à Faenza, il assiste à la première trahison de Tebaldello degli Zambrasi. Il vécut ainsi, tantôt dans le cloître, tantôt dans le monde, toujours au milieu d'un tourbillon d'idées et de passions, de pénitences et de crimes, de liberté et de tyrannie, jusqu'après 1288, année où finit sa chronique, et même après 1290, s'il est l'auteur, comme on croit, du *Memoriale Potestatum Reginensium*. Sa soif de savoir, ses voyages innombrables, le temps où il vécut, le poussent à écrire ses mémoires; mais dès 1250, à Ferrare, il commence son œuvre principale, qui, presque seule, nous est parvenue de lui, sa *Chronique*, une des sources les plus importantes de l'histoire de la France et de l'Italie au XIIIe siècle. Il aime les digressions, et souvent un simple nom lui suffit pour rapporter un épisode assaisonné d'observations. Sa haine contre Frédéric II fausse quelquefois son jugement, comme sa sympathie pour l'abbé Joaquim; mais le plus souvent il est impartial. Sa chronique fut citée par Sigonio et Biondo. Muratori la crut perdue. Affo, Federici e Sarti la retrouvèrent et s'en servirent à peine. Tiraboschi conseillait de la publier, mais elle disparut de nouveau, jusqu'à ce que, retrouvée au Vatican, elle fut publiée, en 1857, à Parme dans les *Monumenta historica ad provincias parmensem et placentinam pertinentia*; depuis, elle a été l'objet de plusieurs études et traductions.

E. CASANOVA.

BIBL. : Marco TABARRINI, *Della Cronica di fra Salimbene*, dans *Archivio storico italiano* N. S. XVI, pp. 25 et suiv. ; XVIII, 2me partie, pp. 42 et suiv.

SALIMBENI (Arcangelo), peintre italien, né à Sienne, mort vers 1563. Il se rendit de bonne heure à Rome, où il connut Zuccaro; puis il revint dans sa ville natale, et il la dota de plusieurs ouvrages d'un goût sûr et d'une remarquable correction : un *Martyre de saint Pierre*, pour l'église Saint-Dominique; une *Nativité*, au couvent del Carmine, et une fresque, au-dessus de la porte de Saint-Nicolas, représentant la *Vierge entre deux saints*. D'autres tableaux, que l'on voit à Lucques et dans l'église de Lusignan, achèvent de donner une idée du mérite estimable de ce peintre, dont le style et la manière rappellent parfois le Pérugin.

G. C.

SALIMBENI (Ventura), peintre italien, fils du précédent, né à Sienne en 1557, mort à Sienne en 1613. Il eut pour maître son père Arcangelo, puis il parcourut la Lombardie pour y étudier les œuvres du Corrège. Sous le pontificat de Sixte-Quint, c.-à-d. entre 1585 et 1590, il demeura quelque temps à Rome, où il exécuta de nombreux travaux. De retour à Sienne, il fut chargé, pour des couvents et des églises, de divers travaux où l'on peut louer la facilité du faire, la grâce des figures et l'agrément du coloris ; mais l'accent personnel y fait généralement défaut. Salimbeni peignait vite, et sa manière est assez lâchée. Il travailla encore à Pise, à Lucques et à Pérouse : dans cette dernière ville, il avait été appelé par le cardinal Bevilacqua, qui lui avait décerné le titre de *cavaliere*, et l'avait autorisé à porter son nom. En effet, Ventura Salimbeni est souvent désigné sous l'appellation de « cavalier Bevilacqua ». De 1605 à 1608, il collabora avec Poccetti aux fresques du cloître de l'Annunziata. Enfin, il se rendit à Gênes, où il aida dans ses ouvrages de décoration Agostino Tassi ; puis il revint mourir à Sienne, après avoir achevé un *Christ portant la croix*, qui est une de ses peintures les plus originales.

G. C.

SALIN, SALINE (Techn.) (V. CHLORURE DE SODIUM).

SALINA. Une des îles *Lipari* (V. ce mot).

SALINAGE (Techn.) (V. CHLORURE DE SODIUM).

SALINAS. Baie de l'Amérique centrale (V. NICARAGUA).

SALINAS (Antonio), numismate et archéologue italien, né à Palerme en 1841. Il étudia à l'Université de Berlin, voyagea en Grèce, puis fut nommé, en 1865, professeur d'archéologie à l'Université de Palerme et directeur du musée archéologique de cette ville, fonction qu'il exerce encore actuellement. Il est correspondant étranger de l'Institut de France, pour l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Ses principaux ouvrages sont les suivants : *I monumenti sepolcrali scoperti presso la chiesa della Santa Trinità in Atene* (Turin, 1863) ; *Del Museo nazionale di Palermo e del suo avvenire* (Palerme, 1874) ; *Ricordi storici delle revoluzioni siciliane del secolo XIX°* (Palerme, 1886) ; *le Monete delle antiche citta di Sicilia* (Palerme, 1870 et suiv., in-4) ; ce grand ouvrage est encore en cours de publication. Salinas a donné en outre un certain nombre de dissertations relatives à la numismatique de la Sicile et de l'Italie dans la *Revue française de numismatique*, en 1864 et 1867, et dans le *Periodico*, puis dans la *Rivista italiana di numismatica*.

E. BABELON.

SALINATOR (Marcus Livius), général romain, consul en 219 av. J.-C., il coopéra avec son collègue L. Æmilius à la conquête de l'Illyrie, triompha avec lui, mais fut condamné par le peuple pour avoir privé les soldats de leur part de butin. Il se retira dans la solitude, fut rappelé par les censeurs, mais ne rompit son silence qu'en 208 ; il fut élu consul pour l'année suivante avec C. Claudius Nero, son ennemi personnel ; ils se réconcilièrent, et Livius marcha contre Asdrubal ; Claudius réussit à le rejoindre et ensemble ils écrasèrent le chef carthaginois sur les bords du Métaure, victoire décisive qui assura le succès de Rome dans la seconde guerre punique (207). Ils célébrèrent ensemble le triomphe, et Livius institua un temple et des jeux en l'honneur de Juventus. Proconsul en 206, 205 et 204, il arrêta Magon en Ligurie, puis fut élu censeur en 204 et s'acquit une fâcheuse célébrité par la création de la taxe du sel (d'où son surnom) et par ses querelles avec son collègue Claudius Nero, chacun d'eux dégradant l'autre et l'inscrivant au rang des *ærarii*.

SALINDRES. Com. du dép. du Gard, arr. et cant. (E.) d'Alais ; 2.562 hab. Stat. du chem. de fer de Lyon.

SALINELLES. Com. du dép. du Gard, arr. de Nîmes, cant. de Sommières ; 299 hab.

EFERUS - Recherche & Classification numérique

SALINIS (Louis-Antoine de), prélat français, né à Morlaàs le 6 juil. 1798, mort à Auch le 20 janv. 1861. Il a été professeur de dogme à la Faculté de théologie de Bordeaux, évêque d'Amiens et archevêque d'Auch. Il a publié : un *Précis de l'histoire de la philosophie* (1847, in-12) ; un recueil de *Mandements* (Amiens, 1856), et laissé un ouvrage qui a paru après sa mort : *la Divinité de l'Eglise* (4 vol. in-8).

SALINITÉ (V. Mer, t. XXIII, p. 679).

SALINON. Figure de géométrie grecque. Ce nom, conservé exclusivement par la tradition arabe, apparaît dans les *Lemmes* d'Archimède (prop. XIV) comme donné par le géomètre de Syracuse à une figure décrite ainsi que suit. Sur une droite AB, on prend entre A et B deux points, C et D, à égale distance du milieu $\left(AC > \frac{1}{2}AB\right)$, et on décrit des demi-cercles, d'un même côté, sur AB, AC et BD comme diamètre, et de l'autre côté sur CD comme diamètre. Le lemme relatif à cette figure concerne sa surface. On a proposé diverses étymologies pour le nom donné par Archimède. La plus probable (Heiberg) est que le mot grec est σέλινον (ache ou grand persil) ; l'emblème des monnaies de la ville sicilienne de Sélinonte représente au reste cette plante sous une forme très semblable à celle de la figure géométrique. Il faudrait donc plutôt dire *sélinon*. Paul Tannery.

SALINS. Com. du dép. du Cantal, arr. et cant. de Mauriac ; 462 hab. Stat. du chem. de fer d'Orléans.

SALINS (*Salinæ*). Ch.-l. de cant. du dép. du Jura, arr. de Poligny, dans une vallée encaissée, entre les forts Belin et Saint-André, sur la Furieuse ; 5.607 hab. Tête de ligne du chem. de fer de Mouchard à Salins.

Histoire. — Salins se divisait au moyen âge en deux bourgs : le Bourg-Dessus et le Bourg-Dessous. L'abbaye de Saint-Maurice en Valais a eu un droit de suzeraineté sur le Bourg-Dessus en vertu d'un acte de précaire par lequel Ménier, prévôt de ce monastère, transféra vers la moitié du Xe siècle la propriété de Bracon et de ses dépendances à Aubry, comte de Mâcon et sire de Salins, et à ses fils pour la durée de leurs vies. Soit que les sires de Salins aient abusé de la concession temporaire qui leur avait été faite, ou qu'un autre titre soit intervenu entre l'abbaye de Saint-Maurice et la maison de Salins, les sires de Salins restèrent possesseurs du Bourg-Dessus sous la suzeraineté de l'abbaye de Saint-Maurice jusqu'à l'extinction de leur race. Le Bourg-Dessus s'appelait encore Bourg-le-Sire, et fut aussi désigné sous le nom de Bourg commun ou communal, lorsque Jean de Chalon eut laissé à ses enfants, en indivis, cette partie de Salins. En 1249, Jean de Chalon l'Antique, sire de Salins, accorda des franchises au Bourg-Dessous. L'origine du Bourg-Dessous, appelé aussi Bourg-le-Comte, est plus obscure. Les systèmes mis en avant pour en expliquer la possession par les comtes de Bourgogne, que l'on constate au XIe siècle, ne reposent que sur des hypothèses généalogiques, et, en particulier, sur la généalogie des fils d'Aubry, qui est assez mal connue. En 1249, Jean de Chalon l'Antique, sire de Salins, accorda des franchises au Bourg-Dessus. Le Bourg-Dessous eut plus tard les siennes qui lui furent données en 1318 par Philippe le Long, roi de France, et Jeanne, comtesse de Bourgogne, sa femme. En 1480, Louis XI prononça l'union des deux bourgs, confirmée en 1490 par Charles VIII, remise en question à la fin de la domination française, elle fut enfin accordée définitivement par Philippe le Beau en 1497. Dans chacun des deux bourgs de Salins se trouvait une saline : la Grande-Saunerie dans le Bourg-Dessus, le Puits-à-Muire dans le Bourg-Dessous. La propriété de la Grande-Saunerie, qui fut appelée aussi le Puits du Bourg-le-Sire, suivit le sort de celle du château de Bracon dont elle dépendait. Quant à la saline dite du Puits-à-Muire, appelée aussi Puits du Bourg-le-Comte, Puits du Bourg-Dessous, après avoir vraisemblablement appartenu directement aux seigneurs du bourg où il se trouvait, elle passa en d'autres mains et devint la propriété d'une quantité de personnes tant d'église que laïques, tant nobles que roturières, désignées sous le nom de rentiers du Puits-à-Muire. Au XVIIe siècle, les deux salines étaient devenues la propriété du roi. Les Etats de la province s'assemblèrent plusieurs fois à Salins au XVe siècle. En 1480, ils demandèrent à Louis XI d'établir dans cette ville le Parlement de Franche-Comté ; le roi décida qu'un seul Parlement siégerait alternativement dans les deux Bourgognes, à Dijon et à Salins. Il ne se tint que quelques années dans cette dernière ville et fut transféré à Dole. Le Bourg-Dessous de Salins fut l'un des sièges de la justice du bailli de Bourgogne établie à la fin du XIIe siècle par le comte Othon Ier. Salins fut aussi l'un des sièges du bailliage d'Aval, lorsque Philippe le Bel eut divisé le comté en bailliages d'Amont et d'Aval. En 1696, un présidial y fut établi auquel fut incorporé le bailliage. Il y avait encore à Salins une maîtrise des eaux et forêts et une subdélégation. La ville possédait de nombreux établissements religieux : trois églises collégiales et paroissiales en même temps : Saint-Anatoile, fondée au XIe siècle par Hugues de Salins, Saint-Maurice, et deux autres églises paroissiales, plusieurs chapelles, une commanderie du Temple, fondée au XIIe siècle, des couvents d'hommes et de femmes, une maison d'oratoriens et une de jésuites, plusieurs hôpitaux. On signale à Salins en 1350 l'établissement d'un des premiers monts-de-piété. C'est à Salins que fut publié, vers 1480, le premier livre qui ait été imprimé en Franche-Comté : le bréviaire Bisontin, de Jean des Près. En 1668, Salins fut pris par le duc de Luxembourg, et en 1674 par le duc de La Feuillade.

Salins moderne. — Salins a été pendant quelques mois, en 1790, le chef-lieu d'un district qui fut ensuite transféré à Arbois. En 1815, la ville résista aux alliés ; en 1825, elle fut presque complètement détruite par un incendie. En janv. 1871, les Français soutinrent pendant plusieurs jours un combat contre les Allemands, qui voulaient couper la retraite à l'armée de Bourbaki. Le tribunal de commerce pour l'arr. de Poligny est établi à Salins, qui possède aussi un hôpital, un collège, une bibliothèque, un musée, où l'on remarque deux tapisseries de haute lisse exécutées à Bruges de 1502 à 1506 et représentant des épisodes de la vie de saint Anatoile. Un établissement de bains salins a été fondé en 1855 à Salins où existe encore une saline.

Salins a vu naître l'historien Girardot de Nozeroy, l'abbé d'Olivet, le général Cler, mort à Magenta, et auquel sa ville natale a érigé une statue, le jurisconsulte Valette, Victor Considérant, le sculpteur Max Claudet.

H. Libois.

Eaux minérales. — Ce sont des eaux chlorurées sodiques très fortes, un peu ferrugineuses, non gazeuses, athermales, administrées en boisson, bains (souvent additionnées d'eaux mères), douches variées, etc., dans le lymphatisme, la scrofule, l'anémie, les catarrhes bronchiques, la leucorrhée, la diarrhée chronique, les affections osseuses, etc. Elles sont contre-indiquées dans la phtisie et dans les états congestifs. Dr L. Hn.

Bibl. : *Histoire des sires de Salins*, par Guillaume. — *Recherches historiques sur la ville de Salins*, par Béchet, 1828, 2 vol. in-12. — Rousset, *Dictionnaire géographique, historique et statistique des communes de la Franche-Comté*, 1858, 5 vol. in-8. — Max Prinet, *l'Industrie du sel en Franche-Comté avant la conquête française*, dans *Mémoires de la Société d'émulation du Doubs*, 1896, 1897, 1898.

SALINS. Com. du dép. de la Savoie, arr. et cant. de Moûtiers ; 283 hab. Stat. du chem. de fer de Lyon. Ruines du château de Melphes.

Eaux minérales. — Les eaux de Salins sont chlorurées sodiques fortes, un peu ferrugineuses, chargées d'acide carbonique libre, hyperthermales, et s'emploient en boisson, bains, douches, bains de vapeur, applications de boues ferrugineuses, etc. Les indications et les contre-

EFERUS - Recherche & Classification numérique

indications sont les mêmes que pour les eaux de Salins du Jura. Dr L. Hn.

Bibl. : Trésal, *Salins, eaux de mer thermales*, 1854, in-12. — Laissus, *Notice sur les eaux de Salins*, 1869, in-8. — Gérard de Cailleux, *Etudes sur les eaux minérales de Salins-Moûtiers*, 1877, in-8.

SALINS. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Fontainebleau, cant. de Montereau-Faut-Yonne ; 509 h.

SALIQUE (Loi). La loi salique (*Lex Salica*) est la loi des Francs Saliens. Les nombreux manuscrits qui nous l'ont conservée fournissent des textes très différents les uns des autres et qui peuvent se répartir en quatre groupes : le premier et le second groupe comprennent les textes divisés en 65 titres, le second groupe se différenciant du premier par des additions qui témoignent d'une influence chrétienne ; le texte du troisième groupe est un texte, abrégé, en 99 titres, d'origine neustrienne ; le quatrième groupe est formé par les manuscrits de la *Lex emendata* en 70 titres. La loi salique est précédée d'un prologue variable, rappelant les circonstances de sa rédaction, et dont le plus célèbre se termine par un chant de triomphe en l'honneur des Francs ; elle est suivie d'épilogues. Les rois, depuis le VIe siècle, peut-être depuis Clovis, certainement depuis Clotaire Ier jusqu'à Louis le Pieux, y ont ajouté des capitulaires qui ont été insérés dans les diverses rédactions. Un certain nombre de mots de la langue francique, précédés de *malb.* ou *malberg.*, d'où le nom de gloses malbergiques, figurent à côté des mots latins en guise d'explication. Certains érudits ont pensé que c'étaient là les débris d'une rédaction primitive en langue francique, opinion aujourd'hui abandonnée. L'on considère le texte latin en 65 titres, appelé *Pactus*, comme très voisin d'un texte originel qui devait être aussi en latin. Le *Pactus* représente la mise par écrit de la coutume des Francs, sous Clovis, avant la conversion du peuple au christianisme, mais après l'occupation par les Francs des pays situés au S. de la Seine jusqu'à la Loire (486).

La loi salique n'est qu'un code de procédure et un code pénal ; elle consiste essentiellement en un tarif de compositions, c.-à-d. qu'elle détermine la somme due par un criminel à la victime ou à la famille de la victime, le *wergeld*. Elle y ajoute les règles de procédure permettant d'obtenir la condamnation du coupable et le paiement du wergeld. Le droit privé proprement dit n'est représenté que par 6 ou 7 articles sur 65, au nombre desquels le titre LIX, *De alodis*, c.-à-d. des successions, excluant les femmes, tant qu'il reste des parents mâles, de la succession à la terre, et qui fut appliquée au XIVe siècle à la succession au trône de France.

Voltaire écrivait : « La plupart des hommes qui n'ont pas eu le temps de s'instruire, les dames, les courtisans, les princesses mêmes, qui ne connaissent la loi salique que par les propos vagues du monde, s'imaginent que c'est une loi fondamentale par laquelle autrefois la nation française assemblée exclut à jamais les femmes du trône ». A la mort de Louis le Hutin, en 1316, la question du droit des femmes à la couronne de France se posa pour la première fois, mais l'on ne voit pas que les partisans de Philippe le Long aient invoqué la *loi salique*. C'est seulement à la fin du XIVe siècle que les juristes ont songé à fonder le droit exclusif des mâles sur le titre LIX de la loi salique. M. Prou.

Bibl. : Editions de la loi salique : Pardessus, *Loi salique ;* Paris, 1843, in-4. — Merkel, *Lex salica ;* Berlin, 1850, in-8. — Behrend, *Lex Salica nebst den Capitularien zu Lex Sal.. bearbeitet von Boretius*, 1874, in-8. — Hessels, *Lex Salica, the ten texts von with the glosses and the Lex emendata ;* Londres, 1880, in-4. — Holder. *Lex Salica mit der mallob. Glosse*, 1879-80, 6 fasc.

Dissertations : G. Waitz, *Das alte Recht der Salischen Franken ;* Kiel, 1846. — Thonissen, *l'Organisation judiciaire, le droit pénal et la procédure pénale de la loi salique ;* Bruxelles et Paris, 1882, in-8, 2e éd. — V. la bibliographie dans : P. Viollet, *Histoire du droit civil français*, p. 95, 2e éd. — H. Brunner, *Deutsche Rechtsgeschichte*, t. I, p. 293. — A. Esmein, *Cours élémentaire d'histoire du Droit français*, p. 99, 3e éd.

SALIRÉTINE. Form. { Equiv... $(C^{14}H^{6}O^{2})^{n}$. Atom... $(C^{7}H^{6}O)^{n}$.

La *saligénine* (V. ce mot), en présence des acides minéraux même étendus, éprouve un phénomène de déshydratation et se change en un composé polysaligénide résineux, insoluble et fixe, désigné sous le nom de salirétine :

$$nC^{14}H^{8}O^{4} = (C^{14}H^{6}O^{2})^{n} + nH^{2}O^{2}.$$

Saligénine — Salirétine

Quand on décompose la *salicine* (V. ce mot) sous l'influence des acides étendus, on n'obtient point la saligénine comme avec les ferments, mais la salirétine résultant d'une action secondaire des acides sur la saligénine.

SALIS (De). Famille patricienne des Grisons. Soglio, dans la vallée de Brigell, est le berceau de cette célèbre famille dont plusieurs branches comtales et « baroniales » sont fixées en Autriche, en Angleterre et ailleurs. Cette famille y possédait depuis 913 le château aujourd'hui en ruines de Castellatium. Elle a donné à la France une quantité d'officiers distingués. *Hercule*, colonel à Venise, ambassadeur des ligues grises auprès de Henri IV, puis en 1620 à Venise. — *Ulysse* (1595-1674), son fils, le Polybe des Grisons, servit à Vienne (1617-23), puis en France, où le premier de sa nation il est arrivé au grade de maréchal de camp (1641). Il a laissé d'intéressants *Mémoires*. Atteignent aussi ce grade : *Rodolphe* de Salis de Zizers, en 1688 ; *Jean-Henri-Antoine* de Salis de Zizers, en 1746 ; un baron de Salis de Meyenfeld, en 1761. Il y eut en France des régiments grisons de Salis-Soglio, de Salis-Samaden, etc. — *Charles-Ulysse*, historien et littérateur (1728-1800). Il fut activement mêlé aux luttes politiques austro-françaises de la fin du XVIIIe siècle. Il a laissé 16 volumes de voyages, de mémoires et d'histoire, entre autres l'*Histoire politique de la Valteline, des comtés de Chiavenna et de Bormio* (4 vol.). — *Rodolphe-Gustave-Hubert* (1732-1807) servit en France, maréchal de camp en 1780 à Naples où il organisa l'armée, puis dès 1799 en Angleterre. — *Raoul*, baron de Haldenstein (1750-81), auquel on doit une sorte d'Encyclopédie grisonne. — *Jean-Ulric* de Salis-Soglio (1790-1855) prit du service en France et en Hollande, dirigea l'armée du Sonderbund (1847). — *Louis-Rodolphe*, juriste, né le 28 mai 1863, professeur à Bâle, puis à Berne, auteur de plusieurs volumes de droit fédéral.

SALIS (Jean-Gaudence, baron de), poète suisse, né à Seewis (Grisons) en 1762, mort le 29 janv. 1834. Il fut au service de France jusqu'au licenciement des troupes suisses, puis passa dans les troupes de ligne. Démissionnaire, il revint en Suisse et fut, en 1798, inspecteur général des milices. Ses *Poésies*, d'un caractère élevé, ont paru en 1793 et ont été très souvent rééditées.

SALIS (Jacques-Michel), homme politique français, né à Cette le 21 mars 1848. Elu député de la 2e circonscription de Montpellier en 1881, réélu en 1885, 1889, 1893 et 1898, il appartient au parti radical-socialiste et a acquis une réelle influence grâce à son éloquence communicative, mise surtout au service des intérêts des viticulteurs du Midi (loi contre le mouillage, réforme de l'impôt des boissons, etc.).

SALIS (Louis-Rodolphe), commerçant français, né à Châtellerault en 1852, mort à Naintré le 20 mars 1897. Il fonda en 1882 avec l'aide de quelques bohèmes le plus brillant des cabarets artistiques de Montmartre à l'enseigne du *Chat Noir*, boulevard Rochechouart, puis rue de Laval. Les tableaux dont Willette l'avait décoré, la verve du « gentilhomme cabaretier » Salis, la société et surtout les chansons des jeunes littérateurs lui valurent une vogue grandissante. Il finit par se transformer en une sorte de petit théâtre fantaisiste où Maurice Donnay (*Phryné, Lysistrata*), Caran d'Ache, etc., obtinrent d'éclatants succès. Il fut fermé en 1897.

Bibl. : *Revue encyclopédique* du 16 janv. 1897.

SALISBURIÉES (Paléont. végétale). Représentées aujourd'hui par le seul *Gingko* (*Salisburia*) *biloba* Kæmpf. (V. Gingko), les Salisburiées ont été très abondantes aux époques géologiques anciennes, particulièrement à la période

EFERUS - Recherche & Classification numérique

jurassique ; on les a rapprochées des Taxinées, parmi les Conifères, mais la formation d'anthérozoïdes dans le tube

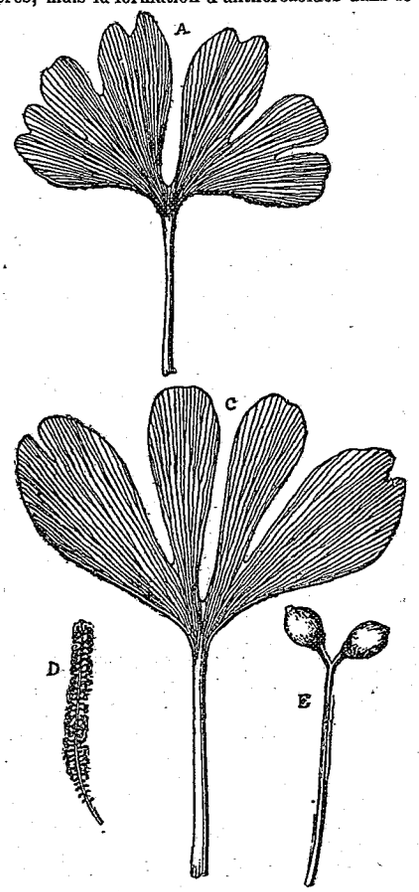

A. *Salisburia Huttoni* (Steenb.) Hr., de l'oolithe de Yorkshire. — C. *S. pseudo-Huttoni* (Hr.) Sap., de l'oolithe de la Sibérie orientale. — D. Chaton mâle de la même espèce. — E. Appareil de fructification avec deux graines

pollinique du Gingko, constatée par Hirasi, tend plutôt à les rapprocher des Cycadinées, du moins au point de vue des phénomènes de la fécondation. En résumé, les Salisburiées forment, parmi les Gymnospermes, une classe équivalente aux Cordaïtes, aux Cycadinées, aux Conifères, etc.

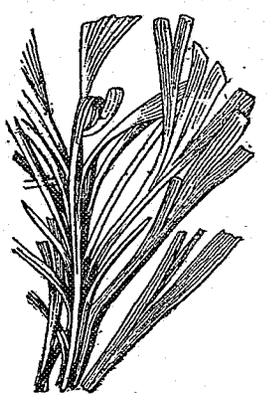

Ginkophyllum Grasseti Sap. — Fragment de rameau feuillé réduit à environ 1/2 de la grandeur naturelle (d'après Saporta).

Les espèces fossiles de *Gingko* Kæmpf. ou *Salisburia* Sm. sont assez nombreuses, ainsi que celles d'une série de genres voisins, tous se distinguant entre eux principalement par le mode de découpure des feuilles, plus ou moins profondément lobées, parfois divisées jusqu'à la base en lobes indépendants ou réduites à d'étroites lanières. — Les *Salisburia* font leur apparition dans le permien (Russie et Autun) et se multiplient dans le jurassique (Sibérie et Spitzberg), pour se poursuivre à travers le crétacé jusque dans le tertiaire (Grœnland, Angleterre, Italie) ; le *S. adiantoides* Ung ne peut guère être distingué du *G. biloba* actuel et est probablement de même espèce. A l'époque jurassique les *Salisburia* s'étendaient d'un pôle à l'autre. — Le genre *Saportea* Font. et Wh. du permien (Etats-Unis) et du westphalien supérieur (Canada) ne diffère des Salisburia que par la divergence plus accentuée des deux lobes principaux de la feuille plus grande d'ailleurs. — Dans le genre *Gingkodium* Yok., très voisin également, le limbe de la feuille est, au contraire, atténué vers le bas et à son sommet, tantôt à peine échancré, tantôt bilobé ; il n'a été rencontré que dans l'oolithe inférieure du Japon. — Le genre *Whittleseya* Newb., du centre des États-Unis, a également la feuille atténuée en bas, mais tronquée en arc de cercle au sommet et à bord denté. — Les feuilles, dans le genre *Rhipidopsis* Schmalh. (permotrias de l'Inde et de la République Argentine), sont orbiculaires ou ovales, à folioles cunéiformes rappelant celles des Salisburia jurassiques ; les *Psygmophyllum* Schimp. du permien de l'Oural ne paraissent guère en différer.

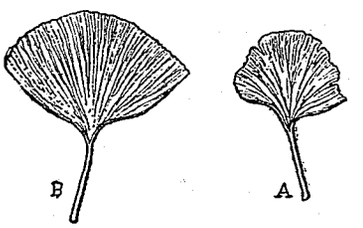

A. *Salisburia antarctica* Sap., du lias australien. — B. *S. intériuscula* Hr., du jurassique du cap Boheman (Spitzberg).

Saporta a donné le nom de *Gingkophyllum* à des Salisburiées à feuilles atténuées en long pétiole, mais à limbe cunéiforme entier ou lobé, qu'on trouve dans le westphalien d'Angleterre et le permien de Lodève. Les genres *Baiera* F. Br. et *Trichopitys* Sap. sont rapportés également aux Salisburiées, les *Dicranophyllum* Gr.-Eury le sont avec plus de doute (V. Baiera et Dicranophyllum).

Bibl. : Saporta et Marion, *l'Evolution du règne végétal. Phanérogames*, I. — Grand'Eury, *Mémoire sur la flore carbonifère*. — Zeiller, *Eléments de paléobotanique*, 1900.

SALISBURY. Ville d'Angleterre, ch.-l. du comté de Wilts, au confluent de la Bourne et de l'Avon ; 15.533

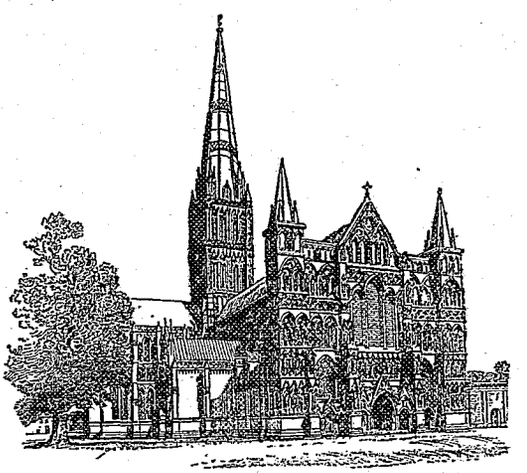

Cathédrale de Salisbury.

hab. (en 1891). Faubourg de Fisherton-Anger, sur la r. g. de l'Avon. Jolie ville régulièrement bâtie. Evêché. Magnifique cathédrale de style gothique, édifiée de 1219 à 1258 avec tour de 122 m., achevée en 1350 seulement (ainsi que la façade O.). Elle est construite en forme de double

EFERUS - Recherche & Classification numérique

croix (archiépiscopale) et mesure 144 m. de long sur 69m,7 de large. Malheureusement, les puritains ont brisé les sculptures que l'on a remplacées en 1863-70. On y signale les chapelles funéraires de l'évêque Audley et du comte Hungerford, un chemin de croix menant à la salle capitulaire (octogone). Citons encore les églises Saint-Thomas et Saint-Edmund, un musée riche en documents préhistoriques, une vieille prison, une croix du XIVe siècle sur le marché, etc. — Important commerce de bestiaux. La coutellerie, jadis réputée, n'est plus qu'un souvenir.

Salisbury a pris la place de la ville romaine de *Sorbiodunum*, devenue, sous le nom de *Sarum*, résidence des rois saxons. Les ruines d'*Old Sarum* (qui conserva deux députés au Parlement jusqu'en 1832) se voient à 3 kil. N. de la ville actuelle, *New-Sarum*, fondée au XIIe siècle. Au S., sont les ruines du château de *Clarendon;* à 15 kil. N., le fameux cercle de pierres levées de *Stonehenge.*

SALISBURY (Jean de), philosophe scolastique et érudit anglais (V. Jean de Salisbury).

SALISBURY (Comtes, ducs et marquis de). Le titre de comte de Salisbury appartint d'abord aux Longespée ou Lungespée. — *Guillaume* de Longespée, fils naturel de Henri II, épousa en 1198, Ela, comtesse de Salisbury, qui lui apporta ce titre. Guillaume, qui avait d'importants domaines en Normandie (notamment Pontorson), joua un très grand rôle à la cour d'Angleterre. Il détruisit en 1213 une partie de la flottille que Philippe de France avait rassemblée dans l'intention de tenter une invasion en Angleterre et l'obligea ainsi à renoncer à ce dessein. En 1216, il passa au service de la France qu'il abandonna bientôt (1217). Après avoir pris part à la croisade et au siège de Damiette (1219), où il accomplit des prodiges de valeur, après être intervenu dans les affaires du Poitou, après avoir accompagné Richard de Cornouailles dans son expédition en Gascogne (1225), il faillit périr au retour dans les parages de l'île de Ré, fut, dit la légende, miraculeusement sauvé par la Vierge à qui il avait une dévotion spéciale, mais mourut (7 mars 1226), peu après son arrivée, empoisonné, dit-on, par Robert de Burgh, qui ambitionnait la main de sa femme pour son neveu. — La comtesse Ela, qui mourut en 1261, entra en religion et passa le reste de sa vie à fonder des monastères. — Guillaume de Longespée, fils du précédent, né vers 1212, mort en 1250, accompagna lui aussi Richard de Cornouailles à la croisade (1240-42), puis Henry III en Gascogne, se croisa de nouveau en 1247, rejoignit Louis IX à Damiette en 1259 et accomplit force prouesses. Il se querella fort avec Robert d'Artois, et saint Louis n'ayant pu rétablir l'ordre, il se sépara de lui et se retira à Saint-Jean-d'Acre. Une réconciliation s'ensuivit, puis survinrent de nouvelles querelles. Guillaume périt bravement dans un combat contre les Sarrasins, près de Mansourah (V. les chroniques de M. Paris, de Joinville, etc.).

Le titre de comte de Salisbury passa, en 1337, à *William* (Guillaume) de Montacute, né en 1301, mort en 1344. Ce Montacute, grand favori d'Edouard III, participa à l'arrestation de Mortimer, qu'il saisit dans les appartements de la reine mère au château de Nottingham. Il guerroya en Ecosse, accomplit diverses missions diplomatiques dans le but de liguer les Etats d'Allemagne et des Pays-Bas contre la France (1337), se battit en Flandre et fut fait prisonnier à Lille en 1340. Remis en liberté après le siège de Tournai (1341), il revint en Angleterre, enleva l'île de Man aux Ecossais, fit une incursion en Bretagne, prit Vannes, assiégea Rennes, partit ensuite en ambassade en Castille et perdit la vie dans un tournoi. Quelques historiens ont prétendu qu'Edouard III était amoureux de la comtesse de Salisbury et que c'est pour elle qu'il fonda l'ordre de la Jarretière. — *William* Montacute, 2e comte, fils du précédent, né le 25 juin 1328, mort le 3 juin 1397, commanda une partie de l'armée du prince de Galles à la bataille de Poitiers (1356), combattit encore en France de 1357 à 1373 et ravitailla notamment Brest assiégée par Du Guesclin. Ambassadeur au congrès de Bruges (1375), il participa aux négociations de 1377 pour la paix avec la France et encore à celles de 1389 et 1392. — *John*, 3e comte, né vers 1350, mort en 1400, neveu du précédent, fut un des conseillers les plus écoutés de Richard III. Il eut une part importante aux négociations de la paix avec la France et du mariage du roi avec Isabelle. Par contre, il fut très impopulaire. Il contribua largement à la chute de Gloucester et de Warwick. Encore ambassadeur en France en 1399, il empêcha le mariage de Henry, duc de Hereford, avec la fille du duc de Berry. A l'avènement de Henri IV, il fut emprisonné à la Tour, mais fut relâché en 1397, malgré les clameurs des habitants de Londres qui réclamaient son exécution. Il prit aussitôt part à un complot contre le roi, mais avec Kent et Lumley il fut saisi par la foule à Cirencester et immédiatement décapité. Sa tête fut exposée sur le pont de Londres. Salisbury, fort attaché à Richard II, grand admirateur des écrivains français et porté vers nos raffinements de pensée et de mœurs, fut en horreur aux Anglais. Les historiens cléricaux l'ont peint sous les plus noires couleurs et l'appellent communément « le partisan des lollards, le contempteur des sacrements et de la religion ». — *Thomas*, 4e comte, fils du précédent, né en 1388, mort en 1428 (V. Montagu) eut une fille Alice, qui épousa Richard Neville auquel passa en 1428 le titre de comte de Salisbury (V. Neville et Warwick). Ce titre vint ensuite dans la famille Cecil, auquel il fut conféré en 1605 par Jacques Ier, en la personne de *Robert Cecil* (V. ce nom et Cecil [John], Cecil [James]).

Le premier marquis de Salisbury (créé le 18 août 1789) fut *James* Cecil, né le 14 sept. 1748, mort le 13 juin 1823. — Le 2e marquis fut *James* Brownlow William Gascoigne Cecil, né 17 avr. 1791, mort le 12 avr. 1868, garde du grand sceau dans le cabinet Derby de 1852 et président du conseil privé de 1858 à 1859. — *Robert-Arthur* Talbot Gascoigne Cecil, né le 3 févr. 1830, fils du précédent. Brillant élève d'Oxford, il fut élu membre de la Chambre des communes par Stamford en 1853. Il s'appelait alors lord Cecil, nom qu'il porta jusqu'en 1865, il prit ensuite et jusqu'à la mort de son père le titre de vicomte Cranborne. Conservateur décidé, collaborateur zélé des principaux périodiques, en particulier de la *Quarterly Review*, il ne tarda pas à se faire un nom par les consultations qu'il donna sur les grandes questions politiques du temps, surtout sur celles qui avaient trait aux intérêts de l'Eglise anglicane. En 1866, il fut nommé secrétaire d'Etat pour l'Inde dans le cabinet Derby. Démissionnaire le 2 mars 1867, parce qu'il ne pouvait s'associer aux vues de ses collègues sur la réforme parlementaire, il devint le 12 nov. 1869 chancelier de l'Université d'Oxford. Il reprit en 1874 les fonctions de secrétaire pour l'Inde dans le ministère Disraeli, puis fut désigné pour accomplir une ambassade spéciale en Turquie (1876), au moment où des complications se produisirent dans la question d'Orient. Salisbury dirigea les débats de la conférence de Constantinople (1877-78). A son retour, il fut nommé ministre des affaires étrangères (2 avr. 1878). Il représenta l'Angleterre au congrès de Berlin avec Beaconsfield qu'il remplaça après sa mort (9 mai 1881), comme leader des conservateurs à la Chambre des lords. Salisbury opposa la plus énergique résistance à la politique de Gladstone. Il combattit notamment l'Irish Land Act de 1881 et la politique suivie en Egypte. Après la chute de Gladstone (juin 1885), il devint premier ministre, et tomba en janv. 1886 sur la discussion de l'adresse. Mais les unionistes l'ayant emporté aux élections générales, Salisbury reprit le gouvernement. Il se rapprocha de la Triple Alliance et comprima avec une grande dureté l'agitation irlandaise. Parmi les mesures les plus importantes qu'il proposa, il convient de signaler le projet de réforme de la Chambre des lords (1888), et la création de la pairie à vie. Ses grandes qualités d'homme d'Etat étaient fort estimées,

EFERUS - Recherche & Classification numérique

même à l'étranger, et l'empereur d'Allemagne, pendant son séjour en Angleterre, lui fit une visite qui fut remarquée et commentée (1891). Après le succès éphémère des libéraux gladstoniens en 1892, il se retira le 13 août, mais les unionistes et les conservateurs reprirent le dessus aux élections d'oct. 1895, et lord Salisbury, appuyé sur une majorité imposante, constitua un nouveau cabinet dans lequel l'ancien radical Chamberlain, chargé des colonies, prit un rôle prépondérant. Les difficultés intérieures passèrent au second plan, et la politique étrangère occupa presque seule l'opinion publique. Salisbury se rapprocha des États-Unis à l'occasion de leur guerre contre l'Espagne. Dans le Levant, il s'associa à la politique expectante de la Russie lors des massacres d'Arménie et des affaires de Crète où l'attitude de l'Angleterre fut assez effacée. Mais il obligea la France à reculer dans l'affaire de Fachoda (1898) et à abandonner à l'Angleterre le bassin du Haut-Nil. Le fait capital de son ministère est la guerre de conquête entreprise contre les Boers du Transvaal et de l'État libre d'Orange (1899-1901). Malgré les échecs du début, l'opinion anglaise, gagnée aux idées « impérialistes », manifesta son approbation de la politique suivie, et aux élections générales d'oct. 1900, les conservateurs maintinrent exactement leurs positions, leur majorité demeurant de 130 voix environ. Lord Salisbury en profita pour remanier le cabinet en augmentant la part d'influence des conservateurs proprement dits, de manière à restreindre celle de Chamberlain, dont il ne semble pas approuver les exagérations. Lui-même abandonna le ministère des affaires étrangères à son ami lord Lansdowne pour se consacrer à la direction générale du ministère. Dans les affaires de Chine, l'Angleterre, paralysée par la guerre du Transvaal, eut un rôle secondaire. Après avoir revendiqué pour sa sphère d'influence le bassin du Yang-Tsé-Kong, elle y reconnut des droits égaux à l'Allemagne et dut se borner à soutenir sur le papier l'intégrité de l'Empire chinois. R. S.

Bibl. : R. Johnson, *Remembrance of the honors due to the life and death of R. earl of Salisbury*; Londres, 1612, in-4, av. portrait. — Kervyn de Lettenhove, *Froissart, Edouard III et le comte de Salisbury*; Bruxelles, 1853, in-8. — Pulling, *Marquis of Salisbury, life and speeches*; Londres, 1885, 2 vol. — *The Marquis of Salisbury*, dans *Fortnightly Review*, 1884, II. — Debarbieri, *Lord Salisbury*, dans *Rassegna di scienze sociale e politiche*, 1892, I.

SALISBURY (Comtesse de) (V. Pole [Margaret]).

SALITE (Minér.) (V. Pyroxène, t. XXVII, p. 1074).

SALIVE. I. Physiologie. — La salive est sécrétée par les glandes salivaires qui sont : les *parotides* (au nombre de deux), situées sur le côté de la mâchoire inférieure, près de l'oreille, et s'ouvrant par les conduits de Sténon au niveau des deux grosses molaires droite et gauche de la mâchoire supérieure ; les *sous-maxillaires*, plus petites, situées (deux également) au-dessous et en dedans du corps de la mâchoire inférieure, s'ouvrant par les canaux de Wharton, près du frein de la langue ; les *sublinguales*, plus petites encore (les deux sublinguales jointes aux deux sous-maxillaires ont un poids inférieur à une seule parotide), situées dans le plancher de la bouche, près du frein de la langue, où elles s'ouvrent par de nombreux (15-30) canalicules (conduits de Rivinus) ; et enfin une infinité de *glandules* disséminées dans les parois de la bouche, près des lèvres, dans le plancher de la bouche et près du palais, très petites et peu connues. Toutes sont des glandes en grappe, en forme de grappe de raisin, où le pédoncule représente le canal excréteur principal, les petits rameaux, les canaux secondaires, et où les grains représentent les *acini* ou culs-de-sac glandulaires pourvus de cellules sécrétoires. Toutes reçoivent des filets nerveux et des vaisseaux sanguins importants. Les canaux sécréteurs sont pourvus d'une couche de fibres musculaires lisses ; les cellules des acini sont généralement grosses, et Heidenhain en a distingué deux sortes : les cellules muqueuses claires, et renfermant de la mucine, disposées en couche unique, et çà et là séparées des parois de l'acinus par de petites cellules en forme de croissant (croissants de Gianuzzi) sans mucine ; les cellules séreuses ou albumineuses, grosses et granuleuses. Ces dernières se rencontrent seules dans la parotide ; les premières se voient seules dans la sous-maxillaire de l'homme. D'où la subdivision en glandes muqueuse, séreuse et mixte, selon la présence exclusive de l'un ou l'autre élément, ou leur mélange dans une glande donnée.

Le liquide alcalin mixte (600-1200 gr. chez l'homme, par jour) sécrété par l'ensemble de ces glandes porte le nom de salive. Celle-ci joue un rôle multiple : 1° elle aide à la mastication, en *humectant* les aliments secs. Aussi est-elle très abondante chez les herbivores nourris de foin (de 40 à 60 *litres* par jour), le cheval et le bœuf, et fait-elle défaut par contre chez les poissons ; en humectant les aliments, elle en fait une masse plus cohérente, et le rôle mécanique est, pour quelques auteurs, le rôle principal de ce liquide ; 2° elle exerce une action chimique, *digestive*, en dissolvant et transformant certains aliments, ce qui en permet l'absorption ; 3° elle sert d'*arme défensive*, par sa toxicité parfois considérable. Chez les serpents venimeux, ce rôle de la salive est en quelque sorte poussé à ses dernières limites ; 4° la salive joue un rôle *éliminatoire*. Beaucoup de substances s'éliminent par cette voie, l'iode, le brome, l'acide urique, les chlorates, certains poisons. Elle élimine aussi beaucoup d'eau, mais celle-ci peut rentrer dans l'organisme par l'estomac, chargée de principes alimentaires si la digestion est en cours ; la salive est donc une sécrétion excrémento-récrémentitielle.

La salive est surtout composée d'eau (995 °/₀₀) ; mais il s'y joint quelques matières organiques (3-5) et inorganiques (1-5).

Les substances inorganiques sont des chlorures et des phosphates surtout ; il y a encore du sulfocyanure de potassium, de l'urée (1 °/₀₀), de la graisse, de l'albumine et de la mucine, des gaz dissous (O, CO^2 et Az) et enfin une diastase, un ferment, qui est la *ptyaline* (découverte par Leuchs, 1831, et étudiée avec soin par Mialhe, 1838 et 1845). La ptyaline est une des nombreuses diastases de l'organisme, elle manque généralement chez le chien et le cheval. Comme la plupart des ferments organiques, la ptyaline a son maximum d'action à 40°, tandis qu'au-dessus et au-dessous elle agit moins, pour perdre toute aptitude diastasique à 60°.

La ptyaline opère, dans l'amidon et dans les féculents en général, une *transformation* en dextrine, laquelle, en s'hydratant, devient du *maltose*. Cette transformation n'est pas immédiate, il se fait des hydratations successives que l'on peut indiquer dans le schéma suivant :

$$\text{Amidon} < \begin{matrix}\text{Maltose}\\ \text{Erythrodextrine}\end{matrix} < \begin{matrix}\text{Maltose}\\ \text{Achroodextrine}\end{matrix} < \begin{matrix}\text{Maltose.}\\ \text{Maltose.}\end{matrix}$$

Cette *saccharification de l'amidon* est indispensable pour la digestion ; sans elle, il ne pourrait être absorbé. On peut se rendre compte de cette transformation chimique en mâchant quelque peu longuement une bouchée de pain ; celui-ci finit par présenter une légère saveur sucrée due au sucre formé. Si l'on avait dans la bouche de l'amidon cru, le phénomène ne se produirait que beaucoup plus tard, la saccharification de l'amidon cuit étant très rapide et celle de l'amidon cru très lente. En outre, les différents amidons se saccharifient dans un temps très variable selon leur provenance ; celui de la pomme de terre, par exemple, exige de deux à quatre heures (cru) alors que celui de maïs se contente de deux ou trois minutes (Hammarsten) ; mais la pulvérisation de l'amidon semble avoir pour résultat que la saccharification se fait dans un milieu neutre, ou alcalin, ou même un peu acide, mais un excès d'alcali ou d'acide l'arrête.

On ne sait pas encore quelle action la ptyaline exerce sur le sucre de canne ; peut-être contribue-t-elle à le changer en glucose, pour qu'il devienne absorbable ? La

EFERUS - Recherche & Classification numérique

ptyaline s'extrait aisément de la salive par l'alcool, ou encore, dans le procédé de Cohnheim, par l'acide phosphorique ordinaire et la chaux. L'action chimique de la salive, en ce qui concerne l'amidon, est toute due à la présence de la ptyaline. Aussi le rôle chimique de ce liquide est-il très faible chez les animaux qui, comme les carnivores, sont presque privés de cet élément, alors que la salive des herbivores, très riche en ptyaline, est très saccharifiante. Cl. Bernard tendait à faire du rôle mécanique de la salive le rôle principal, l'action chimique étant regardée comme secondaire, puisqu'elle manque totalement chez certains animaux. En tous cas, on a certainement exagéré le rôle chimique de la salive dans la digestion. Nous avons signalé la présence du sulfocyanure de potassium découvert par Tréviranus et Longet ; on ne sait quel rôle il peut bien jouer là. Il manque chez le chien et les herbivores.

Nous venons de considérer la salive mixte, celle qui s'écoule de la bouche ; mais chacune des glandes donne une salive différente et qui doit être étudiée séparément.

La salive *parotidienne*, très fluide et limpide, neutre dans l'abstinence, alcaline au moment des repas, et acide deux heures après ceux-ci (80-100 gr. par vingt-quatre heures) renferme la ptyaline et les différents éléments de la salive mixte, sauf la mucine. (Chez le chien un peu de mucine, pas de ptyaline). La salive *cérébrale* (V. plus loin), produite par excitation du glosso-pharyngien, est opalescente, au lieu de se prendre en gelée, par la chaleur, comme la salive produite par excitation du sympathique. La salive *sublinguale*, peu étudiée chez l'homme, car on n'en peut obtenir qu'une petite quantité, est *très visqueuse* chez les animaux, *très alcaline*, très riche en principes fixes (presque 10 °/₀) : c'est celle qui semble fournir le plus de ptyaline. La salive *sous-maxillaire*, enfin, limpide, filante, renferme de la mucine, et les sels sont abondants quand on considère la salive sécrétée sous l'influence d'une excitation de la corde du tympan, et celle-ci ne renferme pas d'éléments morphologiques, au lieu que ces éléments abondent quand elle est due à l'excitation du sympathique.

A en juger par les conditions qui, à l'état normal, provoquent l'hypersécrétion d'une glande plutôt que d'une autre, on peut penser que la salive parotidienne est surtout utile à la mastication, ce sont les mouvements des mâchoires qui en déterminent l'afflux ; la salive sous-maxillaire est surtout provoquée par les saveurs, tandis que l'épaisse salive sublinguale doit surtout servir à agglomérer les aliments mastiqués et à donner de la cohésion au bol alimentaire.

Au point de vue de l'action chimique sur l'amidon, c'est la salive parotidienne qui est la plus active chez l'homme et les rongeurs, elle est peu active chez les ruminants et herbivores, inactive chez les carnivores.

Sécrétion salivaire. La sécrétion salivaire est, comme toutes les sécrétions, sous la dépendance du système nerveux, mais il n'en est pas où cette dépendance peut être le mieux démontrée.

En adaptant une canule dans le canal de Wharton sur un chien curarisé et en excitant par un courant électrique le nerf lingual, on voit rapidement la salive de la glande sous-maxillaire couler à flot par la canule, puis l'écoulement cesser avec la fin de l'excitation. Telle est l'expérience fondamentale faite par Ludwig en 1851. Plus tard, Czermak constate que l'excitation des filets du sympathique qui se rendent à la glande arrête l'écoulement salivaire déterminé par l'excitation du lingual. Il y a donc des nerfs antagonistes, les uns excito-sécrétoires, les autres inhibito-sécrétoires.

La question s'est trouvée compliquée bientôt. Le lingual est une des branches du trijumeau, mais il reçoit une branche particulière venant du facial, et qui, par suite de ses rapports avec le tympan, a été décrite sous le nom de corde du tympan. Or Claude Bernard a montré que c'étaient les filets de la corde du tympan qui, après s'être accolés quelque temps au lingual et l'avoir quitté pour gagner la glande sous-maxillaire en traversant le ganglion sous-maxillaire, sont les véritables nerfs excito-sécrétoires. L'excitation du lingual avant son anastomose avec la corde ne produit rien ; il en est de même si on excite ce nerf plus bas, après avoir sectionné la corde quelques jours avant ; les filets anastomosés sont dégénérés, il n'y a plus sécrétion. La corde du tympan vient donc du facial et, en excitant ce nerf dans le crâne, on obtient une sécrétion abondante.

L'excitation du sympathique arrête la sécrétion abondante déterminée par l'excitation de la corde ; cependant ce nerf est excito-sécrétoire également, et ce qui le prouve, c'est que l'excitation simultanée du sympathique pendant l'excitation de la corde ne diminue pas la sécrétion salivaire, mais en modifie seulement le caractère (celle-ci est plus épaisse, ce qui tient à ce que l'excitation du sympathique provoque la vaso-constriction), en même temps qu'elle stimule l'activité glandulaire ; c'est encore, et ceci indique bien la nature du rôle du dilatateur, c'est qu'en excitant la corde *avant*, puis *après* excitation du sympathique, on a dans le premier cas une salive très aqueuse, dans le second une salive très épaisse.

Au total, la corde du tympan est vaso-dilatatrice et provoque surtout la sécrétion d'eau ; le sympathique est vaso-constricteur et provoque surtout la sécrétion de matières organiques.

La salive sécrétée sous l'influence de l'excitation du sympathique est filante, visqueuse, très opaque, elle renferme beaucoup d'éléments morphologiques et beaucoup de principes solides ; très alcaline, elle contient beaucoup de mucine, et sa sécrétion est de *très courte durée*, malgré la prolongation de l'excitation. On donne à la salive, ainsi produite, le nom de *salive sympathique*. La *salive paralytique* est celle qui se produit après section de la corde (deux ou trois jours après) du même côté, et aussi, chose singulière, après section de la corde du côté opposé seul. Elle s'écoule d'une façon continue, pour ne s'arrêter que lors de la dégénérescence des nerfs sectionnés, tandis que la glande diminue au point d'avoir perdu la moitié de son poids en un ou deux mois. La salive *tympanique* ou *cérébrale* enfin, est celle qui s'oppose naturellement à la salive sympathique : c'est celle qui résulte de l'excitation de la corde seule, elle est extrêmement liquide et diluée, et pauvre en matières organiques.

II. Pathologie. — Au point de vue pathologique, il y a peu à dire sur la salive. En 1830, Donné, dans son mémoire sur l'histoire physiologique et pathologique de la salive, avait cru pouvoir trouver dans l'étude de ce liquide « un caractère précis, matériel et facile à vérifier, propre à distinguer les affections gastriques, de nature inflammatoire, de celles qui reconnaissent une autre cause ». En 1870, Coutaret admettait que 10 °/₀ des troubles gastriques étaient dus à des modifications des propriétés digestives de la salive, et il se croyait autorisé à faire une classe à part des dyspepsies salivaires. En réalité, les seules modifications qui peuvent se produire est une diminution ou même une disparition complète du pouvoir saccharifiant de la salive. Le rôle digestif de la salive est normalement si faible que la diminution de son activité doit être peu sensible, et, suivant l'opinion de Robin (1900) d'accord en cela avec les auteurs les plus récents, on ne peut accorder de valeur aux variations du pouvoir diastasique de la salive dans la pathogénie d'une dyspepsie ; tout au plus doit-on admettre que dans le cas d'une suppression du flux salivaire, il peut y avoir dyspepsie, soit par la diminution corrélative de la mastication, soit encore par suppression de l'excitant réflexe qui, partant de la cavité buccale, provoque une sécrétion rapide du suc gastrique : sécrétion psychique de Pawlow. J.-P. Langlois.

SALIVES. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Dijon ; cant. de Grancey-le-Château ; 377 hab.

EFERUS - Recherche & Classification numérique

SALIVET (Louis-Georges-Isaac), fit paraître sous le pseudonyme de *Bergeron* un *Manuel du Tourneur* (1792-962, vol. in-4), dont le succès fut très vif. Son gendre, *Hamelin* Bergeron, le réédita en 1816.

SALLAERT (Antoine), peintre flamand, né probablement à Bruxelles vers 1590, mort après 1647. Apprenti à la gilde des peintres de Bruxelles, maître en 1613, puis quatre fois doyen, il a traité l'histoire et le genre et fait les cartons de vingt-quatre tentures pour les tapissiers bruxellois. On voit ses ouvrages dans les musées de Bruxelles (4), Gand, Madrid, Berlin, etc. Le plus remarquable est celui du musée de Turin, représentant une procession de plusieurs centaines de figures.

SALLAGRIFFON. Com du dép. des Alpes-Maritimes, arr. de Grasse, cant. de Saint-Auban ; 177 hab.

SALLANCHES. Ch.-l. de cant. du dép. de la Haute-Savoie, arr. de Bonneville, sur la r. g. de l'Arve ; 2.443 hab. Horlogerie, industries mécaniques, musée.

SALLANDROUZE DE LA MORNAIX (Jean), industriel français, né en 1762, mort en 1826. Il a relevé, sous le Consulat, la vieille manufacture des tapisseries d'Aubusson, et fondé celle de Felletin en 1802 (V. AUBUSSON). Son fils, *Charles-Jean*, né à Paris le 27 mars 1808, mort à Paris le 13 juin 1867, continua de diriger l'industrie de son père, fut député de droite de la Creuse depuis 1846 jusqu'à sa mort.

SALLAU. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Béthune, cant. de Lens ; 2.767 hab.

SALLE. I. Architecture. — Nom qui, indiquant en général une partie de la distribution intérieure d'un édifice public ou privé ou même d'un appartement, s'emploie surtout pour désigner, soit la pièce la plus grande ou une pièce d'une situation particulière, soit une pièce ayant reçu une destination spéciale ou encore une pièce construite ou décorée d'une façon qui la distingue des autres ; toutes distinctions et destinations ayant de tout temps fait donner aux différentes salles des noms qui les font reconnaître, ainsi : la *grand'salle*, la *salle haute*, la *salle du Trône*, la *salle hypostyle*, *la salle du plafond d'Homère*, etc. (V. ci-dessous). Les temples importants, chez les Egyptiens, et les palais royaux, chez les anciens Perses, comprenaient au moins une salle, plus grande que les autres, et dont le plafond, supporté par des colonnes, faisait donner à cette salle le nom de *salle hypostyle :* ainsi la salle hypostyle du grand temple de Karnak, construite sous la XIXe dynastie ; la salle hypostyle, en même temps la *salle du Trône* (*Apadana*), dans les palais élevés à Persépolis par les souverains Achéménides. Chez les Grecs, la plus grande salle de ce genre semble avoir été la grande salle (*Mégaron*) du Temple d'initiation, à Eleusis ; cette salle, un peu plus longue que large, était, de fait, divisée par quatre rangées de colonnes, en cinq nefs inégales, mais dont celle du milieu plus large que les autres. Vitruve donne (l. VI, c. 5) la description de salles diverses qui lui semblent convenir aux habitations des patriciens, et il faut recourir à son *Traité d'architecture* pour connaître les différences caractéristiques de ces salles ayant chacune un nom spécial tiré de leur construction, de leur exposition aux rayons solaires ou de l'ordre d'architecture qui les décorait, etc. Viollet-Le-Duc (*Dict. d'architecture*) fait observer que, si en France, pendant la période gallo-romaine, les riches habitations qui couvrirent le sol de la Gaule durent ressembler aux riches villas d'Italie, dès les premiers temps du moyen âge, les conquérants venus du Nord et de l'Est imposèrent vite leurs habitudes, et chaque habitation eut bientôt une *salle* qui fut « l'espace le plus spacieux » où la famille se réunissait, prenait ses repas et recevait les étrangers ; lorsque l'habitation avait quelque importance, maison de bourgeois dans les villes ou demeure seigneuriale fortifiée en dehors de l'enceinte, il y avait la *salle basse*, à rez-de-chaussée, pour les gens, les familiers, et la *salle haute*, au premier étage, pour le maître et les siens. A côté des hôtels de ville, qui avaient leur *salle commune*, les palais épiscopaux et les monastères avaient leur *salle capitulaire* où se réunissait le chapitre ; plus tard, les châteaux eurent, à rez-de-chaussée, de longues galeries où se tenaient les gardes, d'où le nom de *salles des gardes*, tandis que, au premier étage, ces galeries étaient affectées à la réception et aux fêtes, telles la *galerie dite de Henri II*, à Fontainebleau, la *galerie de marbre*, à Versailles. En outre, les chambres du Parlement, qui précédèrent nos palais de justice, eurent leurs *salles d'audience*, dont la plus vaste et la plus richement décorée était souvent appelée la *Grand'-Chambre*, salles auxquelles on accédait par une galerie, dont la *salle des pas perdus* au Palais de justice et dans tous les édifices de ce genre peut donner une juste idée. Dans les palais royaux et dans les musées, les diverses salles tirent surtout leur nom des œuvres d'art qui les décorent ou qui y sont exposées : ainsi, au musée du Louvre, la *galerie d'Apollon* doit son nom à la grande composition d'Eugène Delacroix, *Apollon vainqueur du serpent Python*, qui occupe la partie milieu de la voûte, tandis que, dans le musée Charles X, la *salle du plafond d'Homère* doit son nom à la copie de l'*Apothéose d'Homère* de Ingres. Tous les noms donnés aux salles proviennent, au reste, dans la plupart des cas, de l'attribution de ces salles : comme les salle à manger, salle d'armes, salle de bain, salle de bal, salle de billard, salle de concert ou de spectacle, salle de jeu, etc., ou quelquefois encore, comme il est dit plus haut, de leur décoration : ainsi les *salles de verdure*, formées par des arbres taillés en berceau, ou les *salles de rocaille*, le plus souvent des grottes décorées de petits matériaux laissés bruts et de coquilles. Ch. LUCAS.

SALLE DE CONCERT ET DE SPECTACLE (V. THÉÂTRE).

II. Escrime. — SALLE D'ARMES (V. MAÎTRE D'ARMES, t. XXII, p. 1022).

III. Législation militaire. — SALLE DE POLICE (V. PUNITION).

IV. Liturgie. — SALLE DES PAREMENTS (V. PAREMENTS, t. XXV, p. 1044).

SALLE (La). Ch.-l. de cant. du dép. du Gard (V. LASALLE).

SALLE (La). Com. du dép. de l'Isère, arr. de Grenoble, cant. de Corps ; 354 hab.

SALLE (La). Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Mâcon, cant. de Lagny ; 481 hab.

SALLE-DE-VIHIERS (La). Com. du dép. de Maine-et-Loire, arr. de Saumur, cant. de Vihiers ; 964 hab.

SALLE-ET-CHAPELLE-AUBRY (La). Com. du dép. de Maine-et-Loire, arr. de Cholet, cant. de Montrevault ; 885 hab.

SALLE-LES-ALPES. Com. du dép. des Hautes-Alpes, arr. de Briançon, cant. du Monétier ; 1.047 hab. Mines d'anthracite. Filat. de laine et fabrique de draps. Eglise du XVe siècle.

SALLE-PRUNET (La). Com. du dép. de la Lozère, arr. et cant. de Florac ; 384 hab.

SALLE (GADIFFER DE LA), navigateur français (V. GADIFFER DE LA SALLE).

SALLE (Antoine de LA), écrivain français, né en Provence vers 1388, mort après 1464. Il voyagea d'abord en Italie, d'où il rapporta une connaissance des nouvellistes qu'il devait utiliser plus tard ; en 1424, il était viguier d'Arles pour Louis III, duc d'Anjou et comte de Provence, qu'il accompagna à Naples en 1425 en qualité de secrétaire ; il remplit les mêmes fonctions auprès de René d'Anjou, frère du précédent, qui lui confia l'éducation de Jean, son fils aîné. Vers 1448, il s'attacha au connétable Louis de Luxembourg, comte de Saint-Pol, qui le fit précepteur de ses trois fils et l'introduisit à la cour de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, au service duquel nous le voyons à partir de 1458. — Antoine de La Salle est l'un des prosateurs les plus variés du XVe siècle et peut-être le plus remarquable de tous. Il écrivit d'abord deux longs ouvrages didactiques et pédagogiques, *la Sa-*

EFERUS - Recherche & Classification numérique

lade et *la Salle*. Le premier est ainsi appelé « parce qu'en la salade se mêlent plusieurs bonnes herbes » et par allusion à son nom; il est dédié à son premier élève, Jean de Calabre; c'est là que se trouve le récit de son curieux voyage au mont de la Sibylle (près de Norcia); le second, dont le titre fait aussi allusion à son nom, fut écrit en 1451 et dédié au comte de Saint-Pol. Mais sa véritable gloire est d'avoir introduit en France la « novelle » italienne et le roman de mœurs. Le style alerte et vif des trois ouvrages que nous allons citer fait un singulier contraste avec la lourde et pompeuse emphase des autres écrivains de l'école bourguignonne. L'*Histoire et plaisante chronique du petit Jehan de Saintré et de la jeune dame des Belles Cousines de France* (dédié à Jean de Calabre, 1459) est une sorte de roman historique à visées pédagogiques (le héros est un sénéchal d'Anjou qui combattit à Poitiers et mourut en 1368) : l'auteur se propose d'y tracer le portrait idéal du chevalier; les enseignements religieux, moraux et courtois, donnés au jeune écuyer par la dame des Belles Cousines, ainsi que les prouesses guerrières, y tiennent une grande place; mais toute cette partie paraît singulièrement froide et factice à côté de l'autre, toute ironique et réaliste, où sont dépeintes les faiblesses de la noble éducatrice du petit Jean (un prototype de Chérubin) et les ripailles de « dan Abbé » : ce *Télémaque* se termine en véritable fableau. Plus licencieux encore est le recueil des *Cent Nouvelles Nouvelles* qu'on a parfois attribué à Louis XI; il est tout entier d'Antoine de La Salle, qui le composa, comme l'ouvrage précédent, au château de Genappe (vers 1491) pour l'amusement de la cour de Bourgogne. C'est une libre imitation du *Décaméron*, où, à côté de nouvelles d'origine inconnue ou relatant des faits réels, l'auteur en a inséré quelques-unes empruntées aux conteurs italiens, notamment à Sacchetti. Ces nouvelles sont mises dans la bouche des principaux personnages de la cour, le comte de Saint-Pol, Philippe Pot, le comte de Charolais et le dauphin, qui devait bientôt être Louis XI (de là l'erreur signalée plus haut); l' « acteur » ou « rédacteur » est Antoine de La Salle lui-même. *Les Quinze Joyes de mariage* (antérieur à 1461) empruntent leur titre et leur cadre à une prière très répandue alors, les *Quinze Joies de Notre-Dame*. C'est une sorte de litanie sur les traças du ménage, où revient périodiquement le désespérant refrain : « Ainsi usera sa vie en languissant toujours et finira misérablement ses jours ». Ce livre est un chef-d'œuvre de bonhomie narquoise et de fine ironie; par la part de vérité générale et humaine qu'il contient et le naturel du style, il est vraiment classique. Antoine de La Salle ne s'y est pas nommé, mais il paraît bien se désigner dans l'acrostiche final. Génin a voulu voir dans Antoine de La Salle l'auteur de la farce de *Pathelin*, mais c'est une hyphothèse dénuée de tout fondement. La *Salade* a été imprimée au moins deux fois au XVIe siècle (Paris, 1521 et 1527, in-fol. goth.); la *Salle* est encore inédite, Legrand d'Aussy en a publié quelques extraits (dans *Notices et Extraits des manuscrits de la Bibliothèque nationale*, V, 392). Les trois autres ouvrages ont eu d'innombrables éditions. Les plus anciennes des *Quinze Joies du petit Jehan* et des *Cent Nouvelles* sont respectivement de 1480 (env.), 1517 et 1480. Les meilleures éditions modernes sont : pour le premier ouvrage, celles de Janet (*Bibl. elzév.* 1853); pour le second, de J.-M. Guichard (Paris, 1843); pour le troisième, de Th. Wright (*Bibl. elzév.*, 1858). A. JEANROY.

BIBL. : DU VERDIER, *Bibl. franç.*, III, 140. — MAGNIN, *Journal des savants*, 1855-6. — AUBRY, *Bulletin du bouquiniste*, 1859. — L. STERN, *Versuch über Antoine de La Salle*, dans *Archiv. für das Studium der neueren Sprachen*, t. XLVI. — W. SŒDERJHELM, *Antoine de La Salle et la légende de Tannhæuser*, dans *Mémoires de la Société néo-philologique d'Helsingfors*, 1897, t. II. — G. PARIS, dans *Revue de Paris*, 15 déc. 1897 et 15 mars 1898.

SALLE (CAVELIER DE LA), voyageur français (V. CAVELIER DE LA SALLE).

SALLÉ (Jean-Baptiste-Louis-Nicolas), comédien français, né à Troyes en 1669, mort à Paris en 1706. Fils d'un avocat, il joua à Rouen (1697), Varsovie (1698), à la Comédie-Française (1701), où son succès fut très vif dans les rôles les plus variés du répertoire tragique et comique.

Sa femme, née *Françoise Thoury*, morte à Saint-Germain-en-Laye en 1745, l'épousa en province où elle chantait l'opéra, et fut engagée à la Comédie-Française de 1704 à 1721.

SALLÉ, danseuse du XVIIIe siècle, protégée de Voltaire qui la fit engager à Londres (1730), puis à l'Opéra de Paris (1737) et lui fit une réputation considérable.

SALLÉ (Jacques-Antoine), jurisconsulte français, né à Paris le 4 juin 1712, mort à Paris le 14 oct. 1778. Il fut l'auteur de remarquables ouvrages : *Esprit des ordonnances de Louis XV* (1752, 3 vol. in-12) et *Esprit des ordonnances de Louis XIV* (1758, 2 vol. in-4), etc.

SALLE (Jean-Baptiste de LA) (V. ÉCOLES CHRÉTIENNES).

SALLE (Jean-Baptiste), homme politique français, né à Vézelize (Meurthe-et-Moselle) le 28 nov. 1759, exécuté à Bordeaux le 20 juin 1794. Fils d'un marchand, il exerçait la médecine lorsque commença la Révolution. Il fut élu député du tiers par le bailliage de Nancy. Il eut à soigner plusieurs de ses collègues blessés par la chute d'une tribune dans la salle de l'archevêché où la Constituante s'installa provisoirement après les journées d'octobre. Il parla contre le *veto* absolu, contre les partisans de deux Chambres, pour l'inviolabilité de la personne du roi. Pendant la session de la Législative, il fut un des administrateurs du dép. de la Meurthe. Élu le premier de la liste de ce département à la Convention, il se lia plus particulièrement avec Louvet et devint un des orateurs les plus écoutés du parti *girondin* (V. ce mot). C'est lui qui, dans le procès de Louis XVI, proposa l'expédient de l'appel au peuple (27 nov. 1792), qui échoua devant l'Assemblée. Il vota pour la détention du roi jusqu'à la paix. Décrété d'accusation après le 2 juin 1793, mis hors la loi le 28 juil., il tenta, de concert avec ses amis, de soulever la Normandie, puis se réfugia près Bordeaux, à Saint-Émilion, où le père de son collègue Guadet le cacha dans son grenier. Il y écrivit une tragédie, *Charlotte Corday*. Il fut découvert le 19 juin 1794, condamné à mort le jour même et guillotiné le lendemain. H. MONIN.

BIBL. : V. GIRONDIN, LOUVET.

SALLÉ DE CHOUX (Etienne-François-Xavier), homme politique français, né à Bourges le 13 mars 1754, mort à Bourges le 29 déc. 1832. Avocat au barreau de cette ville en 1789, il fut député aux Etats généraux par le tiers état du bailliage du Berry. Il signa la déclaration et le serment du Jeu de paume; il proposa (janv. 1790) de priver les moines des droits civiques; il défendit contre les rigueurs du ministre de la guerre La Tour du Pin les cavaliers du Royal-Champagne qui s'étaient, à Hesdin, mutinés contre leurs chefs. Il travailla surtout au Comité ecclésiastique. Il ne reparut dans la vie publique que sous le Consulat, comme président du tribunal d'appel de Bourges. Baron d'Empire en 1810, premier président à la cour impériale en 1811, il ne fut révoqué ou déplacé ni par la Restauration, ni par le gouvernement de Juillet.

SALLEBŒUF. Com. du dép. de la Gironde, arr. de Bordeaux, cant. de Créon; 639 hab.

SALLÈDES. Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. de Clermont-Ferrand, cant. de Vic-le-Comte; 1.035 hab.

SALLÈLES-CABARDÈS. Com. du dép. de l'Aude, arr. de Carcassonne, cant. de Conques; 152 hab.

SALLÈLES-D'AUDE. Com. du dép. de l'Aude, arr. de Narbonne, cant. de Ginestas; 2.265 hab. Stat. du chem. de fer du Midi. Raffinerie de soufre et fabr. de produits chimiques.

SALLELLES (Les). Com. du dép. de l'Ardèche, arr. de Largentière, cant. des Vans; 448 hab.

EFERUS - Recherche & Classification numérique

SALLEN. Com. du dép. du Calvados, arr. de Bayeux, cant. de Caumont; 575 hab.

SALLENELLES. Com. du dép. du Calvados, arr. de Caen, cant. de Troarn; 283 hab.

SALLENOVES. Com. du dép. de la Haute-Savoie, arr. et cant. d'Annecy (N.); 452 hab.

SALLERON. Rivière du dép. de l'*Indre* (V. ce mot, t. XX, p. 731).

SALLERTAINE. Com. du dép. de la Vendée, arr. des Sables-d'Olonne, cant. de Challans; 2.456 hab.

SALLES. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de La Rochelle, cant. de La Jarrie; 720 hab.

SALLES. Com. du dép. de la Drôme, arr. de Montélimar, cant. de Grignan; 302 hab.

SALLES. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Muret, cant. de Rieux; 268 hab.

SALLES. Com. du dép. du Gers, arr. de Condom, cant. de Nogaro; 273 hab.

SALLES (*Salomacum*). Com. du dép. de la Gironde, arr. de Bordeaux, cant. de Belin, sur la Leyre; 3.862 hab. (710 aggl.). Commerce de résine. Stat. de chem. de fer. Château du XVIe siècle.

SALLES (Les) (*Parrochia de Salis*). Com. du dép. de la Loire, cant. de Noirétable, arr. de Montbrison; 1.090 hab.

SALLES. Com. du dép. de Lot-et-Garonne, arr. de Villeneuve-sur-Lot, cant. de Montflanquin; 523 hab.

SALLES (Les). Com. du dép. du Rhône, arr. et cant. de Villefranche-sur-Saône; 400 hab.

SALLES. Com. du dép. des Deux-Sèvres, arr. de Melle, cant. de La Mothe-Saint-Héraye; 640 hab.

SALLES. Com. du dép. du Tarn, arr. d'Albi, cant. de Monestiés; 415 hab.

SALLES (Les). Com. du dép. du Var, arr. de Draguignan, cant. d'Aups; 421 hab.

SALLES-ADOUR. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. et cant de Tarbes (S.); 305 hab.

SALLES-ARGELÈS. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. et cant. d'Argelès; 475 hab.

SALLES-COURBATIÈS. Com. du dép. de l'Aveyron, arr. de Villefranche-de-Rouergue, cant. d'Asprières; 1.020 hab.

SALLES-CURAN. Ch.-l. de cant. du dép. de l'Aveyron, arr. de Millau; 2.546 hab.

SALLES-D'AUDE. Com. du dép. de l'Aude, arr. de Narbonne, cant. de Coursan; 1.762 hab.

SALLES-DE-BARBEZIEUX. Com. du dép. de la Charente, arr. et cant. de Barbezieux; 348 hab.

SALLES-DE-BELVÈS. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Sarlat, cant. de Belvès; 262 hab.

SALLES-DE-SEGONZAC. Com. du dép. de la Charente, arr. de Cognac, cant. de Segonzac; 895 hab.

SALLES-DE-VILLEFAGNAN. Com. du dép. de la Charente, arr. de Ruffec, cant. de Villefagnan; 1.416 hab.

SALLES-DU-GARDON (Les). Com. du dép. du Gard, arr. d'Alais, cant. de La Grand'Combe; 1.782 hab.

SALLES-EN-TOULON. Com. du dép. de la Vienne, arr. de Montmorillon, cant. de Lussac; 1.104 hab.

SALLES-ET-PRATVIEL. Com. de la Haute-Garonne, arr. de Saint-Gaudens, cant. de Bagnères-de-Luchon; 181 hab.

SALLES-LA-SOURCE (autrefois *Salles-Comteaux*). Com. du dép. de l'Aveyron, arr. de Rodez, cant. de Marcillac; 2.574 hab. Stat. du chem. de fer de Capdenac à Rodez. Vestiges de bains et de théâtre romains. Le lieu se compose de trois villages très rapprochés, chacun ayant son église : Salles, le Bourg et Saint-Laurent. Manufactures de drap et filatures de laine. Mines de fer à Solsac, Mandalazac et Caldayrac. A Pont-de-Congousse, à 2 kil., deux petits établissements exploitent des sources sulfureuses. Vastes caves souterraines pour la fabrication de fromages Roquefort. L'église paroissiale (Saint-Paul) est du XVe siècle. Deux autres églises (Saint-Loup et Saint-Laurent) plus anciennes. Ruines d'un château des comtes d'Armagnac. Ruines d'une léproserie. Nombreux tumuli sur la montagne. A. MAZON.

SALLES-LAVALETTE. Com. du dép. de la Charente, arr. de Barbezieux, cant. de Montmoreau; 863 hab.

SALLES-LAVAUGUYON (Les). Com. du dép. de la Haute-Vienne, arr. et cant. de Rochechouart; 780 hab. Eglise de la fin du XIe siécle, voûtée en berceaux perpendiculaires à l'axe; le sol s'élève de deux marches à chacune des travées. Mise au tombeau du XVe siècle. Cette localité fut donnée en 1075 au chapitre de Saint-Junien qui y établit un prieuré dépendant. Ruines du château de Lavauguyon.

BIBL. : A. MASFRAND, *Monographie du cant. de Rochechouart*, 1895. — DE VERNEILH, *l'Eglise des Salles*, dans *Bull. Soc. arch. du Limousin*, t. XLV.

SALLES-LES-AULNAY. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de Saint-Jean-d'Angély, cant. d'Aulnay; 173 hab.

SALLES-MONGISCARD. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. d'Orthez, cant. de Salies; 278 hab.

SALLES-SUR-L'HERS. Ch.-l. de cant. du dép. de l'Aude, arr. de Castelnaudary; 921 hab.

SALLESPISSE. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. et cant. d'Orthez; 652 hab.

SALLETTES. Com. du dép. de la Drôme, arr. de Montélimar, cant. de Dieulefit; 158 hab.

SALLO (Denis de), sieur de LA COUDRAYE, écrivain français, inventeur des journaux littéraires, né à Paris en 1626, mort à Paris le 14 mai 1669. Il était l'aîné des cinq fils de Jacques de Sallo, conseiller à la Grand-Chambre, fit ses études au collège des Grassins, où, en rhétorique, il obtint tous les prix, soutint brillamment ses thèses, étudia ensuite le droit et fut reçu conseiller à vingt-six ans (1652). Passionné à ce point pour l'érudition qu'il détruisit à jamais sa santé par ses excès de travail, il conçut en 1664 le projet d'un *Journal des savants*, auquel il s'était préparé de longue main par d'immenses lectures et des extraits qu'il avait recueillis méthodiquement dans toutes les sciences. Le premier numéro en parut le 5 févr. 1665; mais, d'un côté, l'indépendance de sa critique lui ayant attiré des ennemis (Ménage, Tannegui Le Fèvre, Grégoire Huret, Gui Patin), de l'autre, la défense qu'il prit de Baluze et de Launoy contre la cour de Rome lui en firent retirer le privilège après le treizième numéro (30 mars 1665). Il aurait pu le continuer, sous la surveillance d'un censeur, mais il refusa. Ce fut un autre, l'abbé Gallois, qui reprit l'entreprise (4 janv. 1666), continuée par l'abbé La Roque (1685), le président Cousin en 1687, et de 1702 à 1792 par une commission de gens de lettres. Interrompu de 1792 à 1815, il fut repris en 1816 sous les auspices de l'Institut. Resté l'ami et le protégé de Colbert malgré cet acte de rigueur, Sallo, dont la fortune s'était fort amoindrie, venait de recevoir un important emploi dans les finances, lorsqu'il mourut subitement d'apoplexie. Ses manuscrits ne formaient pas moins de 9 vol. in-fol. Les seuls de ses écrits qui aient été publiés sont : *Des Noms et surnoms* (recueil Granet, t. III); *Traité des légats*, à la suite de l'ouvrage de Peyrat, *Origine des cardinaux* (Cologne, 1665, in-12). De son mariage avec Elisabeth Menardeau, fille de Gratien, conseiller au Parlement, il eut un fils et quatre filles religieuses. — Sallo eut des imitateurs qui fondèrent : *les Nouvelles de la République des lettres*, *les Bibliothèques universelles et historiques*, *l'Histoire des ouvrages des savants*, *le Journal de Trévoux*. Eug. ASSE.

BIBL. : NICÉRON, *Mémoire*, IX et X. — VIGNEUIL-MASVILLE, *Mélanges*, 1725, t. I, 3 vol. in-12. — Ch. PERRAULT, *Mémoires*, 1759, in-12. — CAMUSAT, *Hist. crit. des journaux*, t. I.

SALLOT (Louis-Pierre), acteur français (V. LELOIR).

SALLUSTE, historien romain. De famille plébéienne, Salluste (*C. Sallustius Crispus*) naquit à Amiternum, en Sabine, l'année 86 av. J.-C. On ne sait rien de sa jeunesse. Il fut probablement questeur à vingt-sept ans, en 59. Sept ans plus tard, il fut tribun de la plèbe. Rom-

EFERUS - Recherche & Classification numérique

était alors en proie aux divisions les plus terribles. C'était le moment où Clodius et Milon se disputaient à main armée la possession du Forum. Salluste entra dans les rangs du parti démagogique et se déclara l'ennemi de Cicéron. En l'année 50, lorsque Pompée et ses partisans l'emportèrent dans Rome, Salluste fut rayé de la liste des sénateurs par les censeurs App. Claudius Pulcher et L. Calpurnius Piso ; on lui reprochait d'avoir eu des relations adultères avec Fausta, fille de Sylla et femme de Milon. En réalité, il subit dans cette circonstance la loi des partis. Ce fut pour son attitude politique, bien plutôt que pour la dépravation de ses mœurs, qu'il fut chassé de l'Assemblée sénatoriale. Mais, après la victoire de César sur Pompée, Salluste fut élu préteur et reprit son rang au Sénat. Il fut un des partisans les plus actifs du dictateur, qu'il accompagna en Afrique. Après avoir aidé César dans la campagne dirigée contre les Pompéiens, Salluste fut nommé gouverneur de la Numidie, enlevée au roi Juba Ier et réduite en province romaine. Il administra ce pays avec le titre de proconsul et se livra à toutes sortes d'exactions : « César, rapporte Dion Cassius, préposa Salluste de nom au gouvernement, en fait à la ruine du pays ». En effet, Salluste rapporta de Numidie d'immenses richesses, fruit de ses rapines, grâce auxquelles il se fit construire un superbe palais sur le Quirinal, au milieu de très beaux jardins qui furent longtemps célèbres sous le nom de Jardins de Salluste (*Horti Sallustiani*). Les habitants de sa province l'accusèrent à Rome, mais César intervint, et le procès que les Africains voulaient intenter à Salluste n'eut même pas lieu. Dès lors, Salluste ne joua plus aucun rôle politique. Retiré de la vie publique, il mena une vie somptueuse jusqu'en l'année 34, où il mourut.

Salluste est plus connu et mérite mieux de l'être comme historien que comme homme politique. Il a écrit plusieurs ouvrages historiques, dont deux nous sont parvenus complets, la *Conjuration de Catilina* et la *Guerre de Jugurtha*. Nous savons en outre qu'il avait écrit une *Histoire romaine* en cinq livres. Il ne nous en reste que des fragments. Dans l'antiquité, on attribuait en outre à Salluste deux *Lettres sur l'organisation de la République* (*Epistolæ de Republica ordinanda*) et une diatribe contre Cicéron (*Declamatio in Ciceronem*) ; mais la critique moderne n'admet pas l'authenticité de ces opuscules et refuse d'y reconnaître l'œuvre de Salluste. — On ne connaît pas avec précision la date à laquelle Salluste composa ses livres. Il est vraisemblable qu'il écrivit la *Conjuration de Catilina* (*Bellum Catilinarium sive de conjuratione Catilinæ*) pendant les deux années qui suivirent son expulsion du Sénat. Quant à la *Guerre de Jugurtha* (*Jugurtha seu Bellum Jugurthinum*), il paraît difficile qu'elle ait été composée avant le séjour de Salluste en Numidie ; Salluste raconte en effet (*Bell. Jugurth.*, 20) qu'il a consulté des livres puniques, qui passaient pour être de la main du roi numide Hiempsal ; suivant toute probabilité, ce fut pendant son gouvernement de Numidie qu'il se livra à ses recherches sur l'histoire de l'Afrique ; l'ouvrage fut donc composé entre les années 46 et 34. Quant à l'*Histoire romaine*, nous avons trop peu de renseignements sur cette œuvre pour pouvoir en fixer la date ; il est toutefois fort naturel de penser que Salluste s'y consacra pendant les loisirs de sa retraite. — Comme leurs titres l'indiquent, les deux livres de Salluste qui se sont conservés traitent : l'un, de la conjuration de Catilina ; l'autre, de la guerre que Jugurtha soutint contre le peuple romain. Chacun d'eux forme un tout, bien complet, indépendant ; ni l'un ni l'autre ne saurait être considéré comme un morceau détaché d'un grand ensemble. Quelques critiques ont supposé que l'*Histoire romaine* de Salluste, qui paraît avoir été consacrée surtout à la période intermédiaire entre la *Guerre de Jugurtha* et la *Conjuration de Catilina*, fut composée pour relier ensemble ces deux épisodes, dont l'un aurait formé l'introduction et l'autre la conclusion de cet ouvrage. Mais il est à remarquer que les anciens citent toujours le *Jugurtha* et le *Catilina* de Salluste comme des livres isolés, non comme les fragments d'une grande histoire. D'ailleurs, toutes les tentatives faites jusqu'à présent pour déterminer les limites de la période dont Salluste s'occupait dans les cinq livres de son *Histoire romaine* et pour reconstituer le plan du livre sont restées vaines, et rien ne prouve que cette histoire commençait précisément à la fin de la guerre de Jugurtha pour se terminer avec le début de la conjuration de Catilina.

Salluste est le premier en date des historiens romains qui soit en même temps un grand écrivain. Avant lui, Rome avait eu des annalistes, des chroniqueurs, des compilateurs d'histoire ; elle n'avait pas encore eu d'historien digne de prendre rang dans la littérature. Salluste est remarquable à la fois comme historien et comme écrivain. On a parfois mis en doute son impartialité ; on l'a accusé, par exemple, d'avoir beaucoup diminué le rôle joué par Cicéron au moment de la conjuration de Catilina, et d'avoir insisté, dans le *Jugurtha*, sur les vices et la corruption de l'oligarchie. Ces accusations ne semblent pas justifiées. Les livres de Salluste n'ont point l'allure ni la physionomie de pamphlets politiques ; ce ne sont point des œuvres de parti. L'auteur s'efforce, au contraire, de tenir la balance égale entre les diverses factions et de défendre la cause de la morale et de l'honnêteté. Il n'est pas plus indulgent pour Catilina et ses complices que pour les nobles romains que Jugurtha put acheter si facilement. Il n'est pas étonnant, d'autre part, que Salluste ait moins exalté Cicéron que Cicéron lui-même ne l'a fait. A l'impartialité, à la vérité historique, Salluste a ajouté la vie, ce que l'on pourrait appeler la vérité dramatique. Ses récits sont moins des narrations que des tableaux, tracés avec un art infini. Les principaux personnages, Catilina, Jugurtha, Marius, Metellus sont puissamment dessinés, avec un relief parfois saisissant ; les faits sont représentés en action, pour ainsi dire ; l'intérêt ne faiblit pas un instant. Les discours que Salluste a mis dans la bouche de plusieurs hommes politiques, Marius, Caton, César, ont été composés par lui ; souvent ils expriment les idées de l'auteur ; on y distingue quelquefois l'écho de ses passions politiques. Comme écrivain, Salluste serait un grand artiste, si toute rhétorique et toute affectation étaient bannies de son œuvre. On sent trop la main de l'ouvrier dans la concision voulue, souvent obscure, de la phrase, dans la recherche des mots et des tours archaïques. Il est possible que Salluste ait pris Thucydide pour modèle ; mais, comme il arrive fréquemment en pareil cas, ce sont les défauts du grand historien grec qu'il a surtout imités. D'autre part, le style de Salluste n'est pas exempt de toute déclamation ; cette tendance se marque en particulier dans les prologues du *Catilina* et du *Jugurtha*, prologues qui ne se rattachent pas étroitement au sujet, et dont on a pu dire, avec exagération peut-être, mais non sans vraisemblance au fond, que l'auteur, en écrivant ces tirades morales, avait voulu donner le change sur les exactions du gouverneur de Numidie. Salluste n'en est pas moins l'un des écrivains les plus remarquables de Rome ; il garde, à côté de Cicéron, de César, de Tite-Live, une physionomie très originale ; il occupe dans les lettres latines l'un des premiers rangs. — Les manuscrits de Salluste se divisent en deux familles, dont l'une est représentée par le *Vatic.* n. 3.864 et le *Paris.* Sorb. n. 500, et l'autre par le *Monac.* (XIe s.). L'*Editio princeps* fut publiée à Rome en 1470. Comme éditions importantes, il faut citer celles de Gerlach (Bâle, 1823-31), de Kritz (Leipzig, 1828-34), d'Orelli (Zurich, 1840), de R. Jacobs (Leipzig, 1852), de Eussner (coll. Teubner, Leipzig, 1874), de Jordan (Berlin, 1887). J. Toutain.

Bibl. : Gerlach, *Etudes sur Salluste ;* Bruxelles, 1847. — A. Laureck, *De Sallustii ingenio, arte rationeque dicendi ;* Ahrweiler, 1873. — Teuffel, *Histoire de la littérature romaine*, trad. franç. ; Paris, 1879 et suiv.

EFERUS - Recherche & Classification numérique

— Pichon, *Histoire de la littérature latine ;* Paris, 1897.

SALLUSTE, philosophe néo-platonicien du IVe siècle, né dans les Gaules, où il fut préfet sous Constance, ami de Julien qu'il suivit en Orient, consul en 563. Il refusa l'empire, à la mort de Julien, et fit nommer Valentinien par les soldats. Il vivait encore en 372. Disciple d'Édésius qui succéda à Jamblique, il exposa la théologie néo-platonicienne dans le Περὶ θεῶν καὶ κοσμοῦ (*Des Dieux et du Monde*), dont les principales divisions sont : *Rapports de la mythologie et de la philosophie ; Nature divine, monde, âme et intelligence, Providence, destin et hasard ; Distinction du vice et de la vertu ; la Meilleure forme de gouvernement; Origine et nature du mal; Culte et Sacrifices ; Rémunération des bonnes et des mauvaises actions ; Métempsychose et immortalité de l'âme.* Il soutient que la religion doit être enseignée par des symboles ou des mythes qu'il groupe, comme Olympiodore, en théologiques, physiques, psychiques, matériels et mixtes. Le culte et la prière nous purifient des souillures morales, les sacrifices de victimes vivantes surtout nous préparent à nous unir à Dieu, car une vie seule peut être un médiateur entre la vie humaine et la vie divine. F. Picavet.

Bibl. : L'ouvrage de Secundus Sallustius Promotius a été publié par Naudé, avec la traduction latine de Léon Allatius, Rome, 1638, in-8, réimprimé à Leyde, 1639, par Gale dans *Opuscula mythologica;* Cambridge, 1671; Amsterdam, 1688, in-8 ; Formey l'a traduit en français, Berlin, in-8, 1748, et repris dans le *Philosophe païen*, Berlin, 1759, 2 vol. in-12. — V. Chaignet, *Histoire de la psychologie*, V, 22. — Ed. Zeller, *Die Philosophie der Griechen*, V, 754. — Bouillet, *les Ennéades de Plotin*, I, 452 ; III, 455.

SALLUSTE le Cynique, né à Emèse en Syrie, étudia l'éloquence avec Eunoius, le droit, puis la philosophie à Athènes avec Proclus. Il vécut ensuite à Alexandrie en cynique, se faisant remarquer par son austérité et la hardiesse de ses critiques. Il nous est connu par Photius et Suidas. Ses discours sont perdus, et on ne sait rien de son enseignement philosophique. F. P.

SALLUSTE du Bartas (Guillaume de), poète français (V. Bartas [Du]).

SALLUVII, SALLYI, SALYES (Σάλυες). Peuple qui, à l'époque de la conquête romaine, occupait la plus grande partie de la région située au S. de la Durance, entre le Rhône et les Alpes, et avait comme clients les nombreux petits peuples liguriens, établis le long de la côte méditerranéenne ainsi que dans l'intérieur du pays. La plupart des auteurs anciens considèrent les *Salluvii* comme un peuple ligurien qui, de bonne heure, s'était mélangé aux Gaulois pour former avec eux le peuple mixte des Celto-Ligures (Κελτολίγυες). D'Arbois de Jubainville, se fondant sur des passages de Tite-Live et de Strabon, leur attribue au contraire une origine celtique. D'après ce savant, ils auraient conquis une partie de la vallée du Rhône, auraient étendu leur domination sur les peuples liguriens, établis dans le pays qui plus tard formera la Provence, et auraient été les premiers des Gaulois transalpins que les Romains aient subjugués (cf. *Rev. archéol.* 1875, pp. 375-77). La ville de Marseille, pour tenir en respect les *Salluvii* ainsi que les Ligures, leurs clients, fonda les colonies de *Tauroentum*, d'*Olbia*, d'*Antipolis* et de *Nicæa*. Le nom des *Salluvii* est inscrit dans les *Fastes triomphaux* qui, pour les années 123 et 124 av. J.-C, mentionnent les victoires du consul Fulvius Flaccus et du proconsul Sextius Calvinus (V. *Corpus inscript. lat.*, I, p. 460). Teutomalius, roi des *Salluvii*, battu et chassé par les Romains, se réfugia chez les Allobroges. Sextius Calvinus détruisit la métropole des *Salluvii* et fonda près de ses ruines un *castellum*, *Aquæ Sextiæ* (Aix), qui devint plus tard une ville et, après la mort de César, une colonie romaine. Les autres cités romaines fondées sur le territoire des *Salluvii* et de leurs clients furent : *Tarasco*, *Glanum* (Saint-Remy), *Arelate* (Arles) et *Ernaginum* (Saint-Gabriel). Parmi les nombreux peuples liguriens qu'on considère comme ayant été les clients des *Salluvii*, il faut mentionner : les *Avatici*, les *Commoni*, les *Segobrigii*, les *Tricores*, les *Camatullici*, les *Anatilii*, les *Cœnicenses*, les *Samnagenses*, les *Desuviates*, les *Cavares*, les *Tricolli*, les *Vocontii*, les *Segovellauni*, les *Sueltri*, les *Verrucini*, les *Oxybii*, les *Deciates*, les *Ligauni*, les *Quariates*, les *Adunicates*, et peut-être même les Allobroges. L. Will.

SALM. Principauté allemande empruntant son nom au château de Salm (auj. Vieil-Salm, dans l'Ardenne, au N. du Luxembourg belge, sur l'Amblève). Les princes de Salm, descendent d'un comte du Moselgau, Siegfried, mort en 998 ; en 1158, ils se divisèrent en lignée de Haut-Salm, dans le Wasgau dont héritèrent en 1475 les comtes de Wild ou rhingraves, et lignée de Bas-Salm éteinte en 1416. Un comte de Reifferscheid, près Coblentz, héritier de ces derniers, reprit le titre de comte de Salm. Actuellement, on compte six branches de ces deux familles de Salm : trois pour le Haut-Salm (Salm-Salm ; Salm-Kyrburg ; Salm-Horstmar) et trois pour le Salm-Reifferscheid (Krautheim, Raitz, Dyck). Toutes ont, depuis le XVIIIe siècle ou le début du XIXe, le titre de prince. On peut citer le botaniste Joseph de Salm-Reifferscheid-Dyck (1773-1861), dont on estime les *Observationes botanicæ* (1820-22, 3 vol.) et la *Monographia Aloum et Mesembryanthemi* (1836-63, 7 vol.) ; et Félix, prince de Salm-Salm (1828-70), qui épousa une Américaine, fut général au service des Fédéraux dans la guerre de Sécession, puis aide de camp de l'empereur du Mexique Maximilien, dont il a vu et raconté la fin (*Queretaro;* Stuttgart, 1868, 2 vol.), tué comme major prussien à la bataille de Saint-Privat. Sa veuve a publié d'intéressants mémoires (*Zehn Jahre aus meinem Leben 1862-72;* Stuttgart, 1875, 3 vol.).

SALM (A...), peintre hollandais du XVIIe siècle. Il imita parfois assez heureusement, avec correction, mais lourdeur, Willem van de Welde, dans des vues de mer et des ports.

SALMACIS, nymphe de la source du même nom, qui jaillissait dans la ville d'Halicarnasse en Carie, et à laquelle la superstition populaire attribuait le pouvoir d'inspirer, à tous ceux qui buvaient de son eau, un désir immodéré des jouissances de l'amour (Strabon, XIV, 2, §16; Festus, *De significatione verborum*, sub v. *Salmacis*).

SALMAGNE. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Bar-le-Duc, cant. de Ligny; 464 hab.

SALMAISE. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Semur, cant. de Flavigny; 356 hab. La seigneurie fut acquise par le duc de Bourgogne en 1331. Il y avait un prieuré sous le vocable de Saint-Bénigne, fondé en 1020, dépendant de l'abbaye du même nom à Dijon. Dans l'église, mausolée de Françoise d'Orléans, douairière de Condé, morte en 1583. Ruines d'un château fort. M. P.

SALMANASSAR (en assyrien *Sulmar-asarid*, « le dieu Sulman est le premier né ») est le nom de plusieurs rois ninivites.

Salmanassar Ier et II. Il est probable que le roi de ce nom qui, selon Assur-nasir-abal, bâtit le palais de Calach, n'est pas le même qui est cité par Sennachérib comme ayant existé 600 ans avant lui. Nous ne savons guère davantage sur ces deux monarques qui étendirent la puissance assyrienne alors fort restreinte.

Il en est autrement de *Salmanassar III* (906-861 av. J.-C.), fils d'Assur-nasir-abal. L'histoire de ce prince est très bien connue et éveilla l'attention des savants par la découverte faite par Layard d'un obélisque bien conservé, à Nimroud, en 1848. Hinckel appela le roi auteur de l'inscription très détaillée *Divaru bar*, Rawlinson *Femembar II*, jusqu'à ce qu'en 1853, Oppert y reconnut le nom de Salmanassar. L'obélisque et d'autre textes plus développés racontent les hauts faits de ce monarque valeureux qui, pendant trente

EFERUS - Recherche & Classification numérique

ans, porta ses armes à l'E., en Médie, soumit une partie de l'Arménie jusqu'au Pont-Euxin, ainsi que les pays orientaux de l'Asie Mineure. Comme ses prédécesseurs, la conquête de la Syrie le tenta dès sa sixième année, car le puissant roi de Damas, Hadad-ezer, le Ben-hadad de la Bible, avait réuni sous son égide douze princes de la Phénicie et de la Syrie, parmi lesquels le roi cite en toutes lettres Achab, roi d'Israël. Le monarque ninivite battit les alliés à Karkar, selon ce qu'il assure. Néanmoins, il ne s'aventura plus contre la Syrie, se contenta de harceler le successeur de Benhadad, Hazaël, et de se vanter des tributs et des cadeaux que l'usurpateur Jéhu d'Israël lui envoya pour s'affermir sur son trône nouvellement acquis (887). Immédiatement après cette prétendue victoire de Karkar, Salmanassar s'était tourné vers le N. de l'Arménie et raconte, dans le texte de l'obélisque, qu'il avait gravé aux sources du Tigre une grande inscription à côté de celles que son père et son grand-père y avaient laissées. Longtemps après la lecture du texte de Nimroud, le consul anglais Jones Taylor, visitant les sources du Tigre, y trouva les inscriptions du père et du grand-père de Salmanassar et rapporta à Londres la stèle même de ce dernier. Mais jamais le roi de Ninive n'eut raison des Babyloniens, il ne réussit qu'à favoriser les prétendants qui lui étaient agréables. Après avoir été en campagne pendant trente ans, il fêta une espèce de jubilé, mais il fut bientôt attaqué par son fils Asur-dannin-abal qui, pendant cinq ans et jusqu'à la mort de Salmanassar, se maintint à Ninive et dans les villes principales de l'Assyrie, jusqu'à ce qu'un autre fils du roi Samas-Adad s'arrogeât le pouvoir et succédât à son père (861). Moins atrocement cruel que son père, ce roi porta la dévastation dans tous les pays avoisinants, tandis qu'il fit beaucoup d'œuvres architecturales dans l'Assyrie même. Aussi ses inscriptions sont-elles très nombreuses et rendent-elles un compte exact et détaillé de ses exploits et de ses constructions. Au point de vue artistique, il faut surtout citer les ouvrages en cuivre des portes de Balavat.

Salmanassar IV, successeur et peut-être fils d'Adad-nirar III et, dans ce cas, l'arrière-petit-fils du précédent, régna sur l'Assyrie de 830 à 819 av. J.-C. Nous n'avons aucun texte de lui, mais nous savons, par la liste des éponymes, qu'il guerroya surtout en Arménie pendant plusieurs années et qu'il attaqua Hadrach et Damas en Syrie. Si nous avions des documents émanant de ce roi, nous aurions sans doute quelques renseignements sur Amasias de Judas et Jéroboam II d'Israël, ses contemporains.

Salmanassar V, d'une famille inconnue, succéda à Teglathphalasar III comme roi d'Assyrie, en 727 av. J.-C., et se maintint sur le trône jusqu'au mois de janv. 721. Il est le seul roi de ce nom qui soit cité dans la Bible, car il attaqua Hosée, roi d'Israël, et assiégea Samarie pendant trois ans. Il semble être mort avant que son successeur, qui peut-être fut rebelle, parvint au trône dix jours après sa disparition. C'est Sargon qui se vante d'avoir pris Samarie, tandis que la chronique babylonienne, hostile à Sargon et à sa race, attribue le fait à Salmanassar, comme du reste fait le texte des *Rois* (II), qu'il est impossible d'expliquer autrement. Tous les textes provenant de ce roi ont été systématiquement dénaturés, et si nous n'avions pas la liste des éponymes et le document dit *Chronique babylonienne*, on pourrait, comme l'ont fait avant ces découvertes, Hincks et Sayce, supposer que Salmanassar et Sargon étaient une même personne. Pendant les cinq années que Salmanassar régna en Assyrie, un nommé Ilulé, cité par le canon de Ptolémée, l'Ululai de la *Liste des rois de Babylone*, monta sur le trône à Babylone : il n'y a aucune raison, jusqu'à preuve directe du contraire, d'admettre l'identité de ces deux personnages ; il n'est pas probable que le canon de Ptolémée et la liste des rois aient substitué un nom obscur au nom illustre de Salmanassar, nommé toujours roi d'Assyrie. J. Oppert.

SALMEGGIA (Enea), peintre italien, né à Bergame, mort en 1626. Il fut l'élève de Campi et de Procaccini, puis il s'établit à Rome. Il s'y consacra, durant quatorze années, à l'étude approfondie de Raphaël, qu'il s'adonna dès lors à imiter, avec toutes les ressources d'une habileté rare. Son *Saint Victor*, au couvent des Olivétains de Milan, son *Jésus-Christ au jardin des Oliviers*, et sa *Flagellation*, à l'église de la Passion de la même ville, son *Jésus-Christ dans une gloire*, à Bergame, comptent parmi ses meilleures toiles. G. C.

SALMERON (Alphonse), jésuite, né à Tolède en 1515, mort en 1585. Il continuait à Paris les études qu'il avait commencées à l'Université d'Alcala-de-Hénarès, lorsque Ignace de Loyola lui inspira ses sentiments et l'associa à ses projets. Le 15 août 1534, dans la chapelle souterraine de Sainte-Marie, à Montmartre, ils firent avec Pierre Lefèvre, François Xavier, Jean Lainez, Nicolas-Alphonse, dit Bobadilla, et Simon Rodriguez, le vœu qui devait aboutir à la fondation de la Compagnie de Jésus. Une place considérable était réservée à Salmeron, dans les destinées de cette Compagnie. Dès 1541, une année précisément après la bulle *Regimini militantis Ecclesiæ*, qui en avait consacré l'institution, il fut envoyé en Irlande, par Paul III, avec Pasquier-Brouet, investis tous deux de toutes les prérogatives des nonciatures apostoliques. Ils partirent avec des instructions écrites par Ignace de Loyola, résumant merveilleusement les conseils de ténacité en la poursuite du but et de souplesse en l'emploi des moyens qui devaient caractériser l'histoire de la conduite de leur ordre. Cette mission, dirigée contre le schisme organisé par Henri VIII, n'eut pour résultat immédiat que d'empirer l'oppression des Irlandais, mais elle sema parmi eux, pour l'avenir, les germes de la résistance qui devait les inféoder à la haine de la Réformation et à l'obédience du Saint-Siège. — En 1543 et 1544, le pape employa Salmeron en Italie pour comprimer les levains d'hérésie qui y fermentaient, et pour redresser les mœurs du clergé, dont les désordres fournissaient aux réformateurs leurs plus puissants arguments. En 1545, Salmeron fut nommé, avec Lainez, théologien du Saint-Siège, attaché aux légats qui devaient siéger au concile de Trente. Il n'avait alors que trente et un ans ; Lainez, trente-quatre. Des instructions écrites d'Ignace de Loyola, très judicieuses, leur furent remises. En qualité d'orateurs du Saint-Siège, ils avaient le droit de prendre la parole les premiers. Après la mort de Paul III (10 nov. 1549), ils furent maintenus dans cette fonction par ses successeurs. Salmeron prit une part éminente aux travaux du concile jusqu'à sa clôture. Il y combattit la doctrine des réformateurs protestants et toutes les concessions proposées pour les gagner. Avec la même habileté, il défendit toutes les prétentions de la papauté, notamment la subordination des puissances temporelles à l'autorité spirituelle, même le droit de condamner à mort les mauvais princes. — Vers 1566, Pie V ayant institué un office de prédicateur du pape, Salmeron en fut le premier titulaire. Dans les dernières années de sa vie, retiré à Naples, comme provincial, il composa *sur le Nouveau Testament un commentaire* qui ne comprend pas moins de 16 vol. in-fol. (Madrid et Mantoue, 1597 ; Brixen, 1601). É.-H. Vollet.

Bibl. : Ribadeneira, *Vita Salmeronis ;* Madrid, 1592.

SALMERON Y ALONSO (Nicolas), homme politique et philosophe espagnol, né à Alhama la Seca (Almeria) le 10 avr. 1838. Il fit ses études à l'Université de Grenade, et se fit connaître bientôt à Madrid comme journaliste dans *la Discusión* et *la Democracia*, comme orateur à l'Ateneo, et comme philosophe dans l'entourage du célèbre professeur Sanz del Rio. Ses idées démocratiques l'avaient rendu suspect au gouvernement, et il fut mis en prison en 1867 comme membre d'un comité qui travaillait secrètement à Madrid. Auparavant, il était entré à l'Université comme professeur auxiliaire à la Faculté de philosophie et lettres. La révolution de 1868 trouva Salmeron à Almeria, à peine sorti d'une grave maladie. Rentré

EFERUS - Recherche & Classification numérique

à Madrid, il fut nommé membre du comité révolutionnaire. En 1871, il était élu pour la première fois député et déclara franchement aux Cortès sa préférence pour la République. Ce fut alors qu'il prononça son fameux discours en faveur, non des doctrines de l'Internationale, mais de l'existence légale de cette association. Ayant voté pour le gouvernement républicain à la suite de l'abdication du roi Amédée (11 févr. 1873), Salmeron fut nommé ministre de la justice dans le cabinet Figueras et se signala, dans les quatre mois de sa gestion ministérielle, comme un des politiques les plus respectueux de l'indépendance du pouvoir judiciaire, se refusant à se laisser guider, comme bien d'autres, par l'esprit de parti dans le choix du personnel. Salmeron fut élu président du Congrès (13 juin), et, dans son discours d'ouverture, il demanda aux députés de faire une république nationale (fédérative) pour tous les Espagnols, ménageant les intérêts des classes conservatrices. Un mois après (le 18 juil. 1872), Salmeron était élevé à la présidence de la République. La situation politique de l'Espagne ne pouvait guère être plus embarrassante. A Valence et à Cartagène, des fédéralistes impatients, entraînés malicieusement par des monarchistes, s'étaient révoltés et la marine avec eux ; l'armée était en proie à l'anarchie et à l'indiscipline des soldats, et les carlistes tenaient bon contre les troupes républicaines. Salmeron aborda énergiquement la solution de tous ces problèmes. D'accord avec les chefs militaires les plus qualifiés, il dissout quelques régiments suspects d'infidélité, nomme de nouveaux officiers, déclare pirates les fédéralistes qui s'étaient rendus maîtres de l'escadre, entama des pourparlers avec les révoltés de Valence, et n'ayant pu les réduire, envoie trois corps d'armée avec les maréchaux Martinez Campos, Lopez Dominguez et Pavia pour apaiser le soulèvement. Martinez Campos s'empara de Valence, le 8 août, et sans doute le même succès aurait couronné la politique de Salmeron sur tous les points, s'il n'avait résigné la présidence le 7 sept. Les motifs occasionnels de cette décision furent le dégoût que lui causaient les attaques de ses ennemis aux Cortès et son horreur de la peine de mort. Son successeur fut Castelar ; deux jours après, Salmeron était élu à l'unanimité président des Cortès. Le 3 févr. 1874, il fut surpris, comme tous les députés, par le coup d'État du maréchal Pavia. Salmeron proposa aux Congrès la résistance passive aux troupes ; il ne fut pas écouté, mais le lendemain il déposa au Tribunal suprême une accusation contre Pavia. Le tribunal répondit en acceptant les faits accomplis. Après la restauration bourbonienne, Salmeron se vit privé, comme bien d'autres professeurs libéraux, de sa chaire à l'Université (1875) et se réfugia en France. Le premier ministère de Sagasta (1881) ayant rappelé les professeurs exilés, Salmeron rentra en Espagne où il se fixa définitivement en 1884. Il était alors professeur de métaphysique. Pendant son séjour à Paris, il s'était lié politiquement avec Ruiz Zorrilla, et, en 1886, les républicains progressistes de Madrid l'élurent député. L'accord, cependant, ne pouvait pas être très long. Les progressistes étaient révolutionnaires à outrance ; Salmeron, qui avait renoncé aussi à ses rêves fédéralistes, faisait des réserves à ce sujet. Le mouvement révolutionnaire de sept. 1886, fait à son insu, fut le motif du désaccord qu'on prévoyait. Salmeron travailla avec d'autres députés républicains pour sauver la vie du maréchal Villacampa, chef militaire du mouvement, et dit, lors de sa visite à Sagasta, que « la minorité républicaine avait été douloureusement surprise par cette algarade ». Mais les électeurs de Salmeron désapprouvèrent cette démarche, et il renonça à la députation. Peu après, il formait avec Azcarate, Pedregal, Fernando Gonzalez, Labra et autres républicains mécontents de la direction prise par Ruiz Zorrilla et ses partisans, un nouveau groupe qui commença à dessiner son programme dans le journal *la Justicia*, fondé le 1er janv. 1888. Autour de ce noyau se forma rapidement un parti caractérisé par de nombreux éléments intellectuels (professeurs, avocats, médecins, ingénieurs), qui célébra son premier acte public dans l'Assemblée de 1889. Il fut baptisé *centraliste*, parce qu'il tenait un juste milieu entre la doctrine révolutionnaire des progressistes et la passivité des « possibilistes » de Castelar, liés avec Sagasta ; mais, dans le fond, le centralisme était bien plus radical que le parti de Ruiz Zorrilla. Depuis 1889, jusqu'en 1894, Salmeron, avec ses amis, travailla courageusement pour la propagande des doctrines républicaines dans toute la Péninsule, d'accord avec les républicains portugais dans l'important meeting tenu à Badajoz (juin 1893). Au commencement de cette année, il avait concerté, avec les autres partis républicains espagnols, une alliance qui donna pour fruit la victoire de presque tous les candidats dans les principales villes, même à Madrid, où ils obtinrent la majorité ; mais l'intransigeance de Pi y Margall fit échouer cet accord. Cependant, Salmeron continua de viser à la constitution d'un seul parti républicain et, pour donner l'exemple, il finit par dissoudre (d'accord avec la plupart de ses amis) le parti centraliste (1897), supprimant le journal *la Justicia*. Ce sacrifice a malheureusement été accompli en vain, et le parti républicain est aujourd'hui plus divisé que jamais. Comme philosophe, Salmeron est moins connu qu'il ne le mérite. Adepte, dans ses premières années de professorat, de la philosophie de Krause importée en Espagne par Sanz del Rio, il a modifié plus tard ses doctrines dans le sens d'un positivisme tempéré. C'est à son cours de l'Université qu'il a, avec une éloquence irrésistible, semé ses idées dans un public, forcément trop restreint pour qu'elles puissent exercer une influence très forte. Salmeron est réputé en Espagne comme un des orateurs les plus notables et comme un des plus honnêtes hommes publics. Une partie de ses discours politiques (*Discursos parlamentarios*) a été publiée en 1881 (Madrid, in-8). Dans la *Revista de la Univ. de Madrid*, on trouve une étude de Salmeron sur le concept de la métaphysique et quelques morceaux de philosophie et de pédagogie dans le *Boletin de la Institución libre de enseñanza*.

R. Altamira.

SALMIECH. Com. du dép. de l'Aveyron, arr. de Rodez, cant. de Cassagnes Bégonhès ; 1.082 hab.

SALMIS (Art cul.). Ragoût préparé avec différentes espèces de gibier, tels que bécasses, perdrix, grives, alouettes, vanneaux, canards sauvages, d'abord rôtis à la broche, puis dépecés et cuits avec du vin, du pain rôti, et différents condiments, sel, poivre, jus de citron, etc., propres à en relever le goût.

SALMO (Ichtyol.) (V. Saumon).

SALMON (Nathanael), antiquaire anglais, fils de Thomas Salmon, né à Mepsall vers 1676, mort à Bishop's Stortford (Hertfordshire) le 2 avr. 1742. Après avoir pris ses grades universitaires à Cambridge et obtenu la gérance d'une cure dans le comté d'Hertford, il s'adonna à la médecine et à la recherche des antiquités. Il écrivit dans ce dernier ordre d'études les ouvrages suivants, précieux à cause de la précision des observations qu'ils renferment : *A Survey of the roman stations in Britain, according to the roman itinerary* (Londres, 1721, in-8) ; *A Survey of the roman antiquities in the midland countries in England* (1726, in-8) ; ces deux ouvrages ont été réédités ensemble sous ce titre : *Survey of the roman stations in England* (Londres, 1731, 2 vol. in-8) ; *History of Hertfordshire* (Londres, 1728, in-fol.) ; *The Antiquities of Surrey* (Londres, 1736, in-8) ; *The History and antiquities of Essex* (Londres, 1740, in-fol.).

SALMON (François), érudit français, né à Paris en 1676, mort à Chaillot en 1736, bibliothécaire de la Sorbonne, auteur d'un *Traité de l'étude des conciles* (Paris, 1724, in-4).

SALMON (Marie), héroïne d'un célèbre procès. Placée comme servante à Caen en août 1780, à l'âge de dix-neuf

EFERUS - Recherche & Classification numérique

ans, elle fut accusée d'avoir empoisonné le chef de famille, mort subitement à quatre-vingt-six ans, et d'autres personnes de la famille tombées malades. Elle fut condamnée à être brûlée, obtint un délai par une simulation de grossesse et allait être exécutée, lorsque le 29 juil. 1782 l'avocat Le Cauchois obtint un sursis; il obtint la revision du procès; à Paris, l'avocat Fournel prouva l'erreur judiciaire et, le 23 mai 1786, le Parlement de Paris acquitta Marie Salmon, l'autorisant à poursuivre ses dénonciateurs. Cette revision excita une vive émotion dans la France entière.

SALMON (Louis et Yves), publicistes français (V. Noir).

SALMONÉE ou **SALMONEUS**, personnage de la mythologie grecque. Fils d'Aeolos, l'ancêtre légendaire des Éoliens, petit-fils d'Hellen et descendant de Deucalion, Salmonée régna d'abord en Thessalie. Puis il quitta ce pays et se rendit en Elide, où il fonda la ville de Salmone. Là, il devint d'un orgueil et d'une présomption insupportables. Il exigea que ses sujets lui rendissent le culte qu'ils rendaient auparavant à Jupiter; il dépouilla ce dieu de tous les honneurs qui lui étaient décernés. Il prétendit même imiter, en passant avec son char sur un pont d'airain, le bruit du tonnerre, et, en lançant des torches enflammées, la lumière des éclairs. Pour le punir de son arrogance, Jupiter le foudroya et le précipita dans le Tartare. La tradition considérait Salmonée comme le père de Tyro, qui engendra Pélias et Nélée. J. Toutain.

SALMONIDÉS. Famille de Poissons osseux (Téléostéens), de l'ordre des *Physostomes*, dont le genre *Salmo* est le type. Caractérisé par des animaux à corps couvert d'écailles, sans barbillons, le bord de la mâchoire supérieure formé par les intermaxillaires et les maxillaires latéralement, une petite nageoire adipeuse en arrière de la dorsale, les appendices pyloriques généralement nombreux, manquant rarement, la vessie natatoire large, simple, cette famille comprend des genres essentiellement marins, d'autres propres à la fois aux mers et aux fleuves où ils séjournent alternativement à l'époque de la reproduction. Parmi les principaux genres, on peut citer : les *Salmo*, *Osmerus*, *Mallotus*, *Corregonus*, etc.

Bibl. : Gunther, *Study of Fishes*.

SALMSON (Hugo-Fredrik), peintre suédois, né à Stockholm le 7 juil. 1843, s'est suicidé à Lund en automne 1894. Entré à l'Ecole des beaux-arts de Stockholm en 1862, il en sortit en 1868 avec une bourse de voyage et vint se fixer à Paris, qu'il ne quitta plus que pour quelques voyages en Suède et des séjours à la campagne. Ses succès furent rapides et mérités. On loue, chez ce peintre, resté très Suédois par le choix des sujets, l'habileté de la composition, la vivacité d'expression des personnages mis en scène et la fermeté de la facture. Ses principales toiles sont : *le Retour du fils prodigue* (1866); *Gustaf Trolle et Sten Sture* (1868); *Découverte* (Salon de Paris, 1870); *Fête de la mi-été en Dalécarlie* (1874); *Arrestation en Picardie* (1879, a été plusieurs années au Luxembourg); *Paysanne picarde* (Exposition de 1879); *Une Première Communion en Picardie* (1882); *Orphelins à Skane, A la Barrière de Dalby* (1884, Exposition de 1889, au Luxembourg); *la Petite Glaneuse, Chez la Grand-Mère* (1885); *Après l'incendie* (1888); *la Fête chez les grands-parents* (Salon du Champ-de-Mars, 1892); *la Fin de la Journée, la Robe de la mariée* (1893); *la Fille de ferme* (1894). Th. C.

SALNAVE (Sylvain), président de la république d'*Haïti* (V. ce mot, t. XIX, p. 737).

SALNOVE (Robert de), écrivain français, né à Luçon, mort vers 1690. Page de Henri IV et de Louis XIII, écuyer de Christine de France, duchesse de Savoie, puis lieutenant de louveterie de Louis XIII, il fut auteur d'une *Vénerie royale* (Paris, 1655, in-4), souvent rééditée.

SALOIR (V. Charcuterie, t. X, p. 611).

SALOL. Form. { Equiv..... $C^{26}H^{10}O^6$. Atom..... $C^{13}H^{10}O^3$.

Le salol est l'éther phénylique de l'acide salicylique

$$C^{14}H^6O^6.$$

$$\underbrace{C^{16}H^4(H^2O^2)(O^4)}_{\text{Ac. salicylique}} + \underbrace{C^{12}H^4(H^2O^2)}_{\text{Phénol}}$$

$$= \underbrace{C^{14}H^4O^4(O^2H^2)}_{\text{Salol}}(C^{12}H^4) + H^2O^2.$$

Il est à la fois phénol et éther.

On le prépare en chauffant l'acide salicylique vers 200-220°; il distille de l'eau en même temps qu'il se dégage de l'anhydride carbonique :

$$2C^{14}H^4(H^2O^2)(O^4) = C^{14}H^4O^4(H^2O^2)(C^{12}H^4) + C^2O^4 + H^2O^2.$$

Il se forme encore, d'après le mode de préparation général des éthers, quand on fait agir le phénol sur l'acide salicylique en présence de l'oxychlorure de phosphore :

$$C^{14}H^4(H^2O^2)(O^4) + C^{12}H^4(H^2O^2) = C^{14}H^4O^4(H^2O^2)(C^{12}H^4) + H^2O^2,$$

qui agit comme déshydratant, ou mieux encore, quand le phénol et le salicylate de sodium réagissent en présence de l'oxychlorure de carbone.

Le salol, incolore quand il est pur, se présente en aiguilles qui fondent à 43° et bouillent à 172° sous une pression de 12 millim. Il constitue un puissant antiseptique. Quand on le chauffe, il se transforme en *xanthone*, c.-à-d. en oxyde de diphénylènecétone.

La fonction phénolique du salol lui permet de fixer une molécule d'alcali avec élimination d'eau pour engendrer de véritables sels alcalins. Le dérivé sodé, $C^{26}H^9O^6Na$, chauffé vers 300°, éprouve une modification moléculaire qui le transforme dans le sel de sodium de l'acide phénylsalicylique où la fonction acide de l'acide salicylique devient libre, la fonction éthérifiée étant cette fois la fonction phénolique. Le perchlorure de fer colore fortement la solution de salol, tandis qu'elle est sans action sur son isomère, l'acide phénylsalicylique.

En remplaçant dans la préparation du salol le phénol par le thiophénol, on obtient le *thiosalol*, $C^{26}H^{10}O^4S^2$, qui fond à 54° et peut se transformer également dans son isomère, l'acide phénylthio-salicylique. C. Matignon.

II. Thérapeutique. — Introduit dans la thérapeutique par le Dr Sahli, il fut étudié peu après par le professeur Lépine, dont les travaux inspirèrent la thèse de doctorat de Montange (Lyon, 1887). C'est un antipyrétique, non toxique (Dubief). Administré en cachets, aux doses de 4 à 8 gr. par jour, il agit efficacement contre le rhumatisme articulaire aigu, les douleurs fulgurantes des diabétiques (Dujardin-Beaumetz), les affections putrides de l'intestin. Cl. Ferreir l'a employé dans deux cas de fièvre jaune, à la dose de 2gr,50 dans les vingt-quatre heures, par cachet de 30 centigr. Le salol a donné des résultats incertains pour l'antisepsie des voies urinaires, contre la blennorrhagie et la cystite. Associé au santal, il a pourtant réussi dans certains cas rebelles au santal seul. Le salol a la curieuse propriété de se décomposer en présence de la bile en acide salicylique et acide phénique. Dr Cab.

Bibl. : Thérapeutique. — Lombard, *Recherches sur les propriétés physiologiques et thérapeutiques du salol* (thèse de Paris), 1887.

SALOMÉ. Com. du dép. du Nord, arr. de Lille, cant. de La Bassée; 1.518 hab. Stat. du chem. de fer du Nord.

SALOMÉ. Nom porté par plusieurs personnages de l'histoire juive et des débuts du christianisme; c'est la forme féminine de Salomon. — Salomé, sœur d'Hérode le Grand, épouse successivement de Joseph, oncle d'Hérode, devenu beau-frère de ce dernier par ce mariage, et de Kostobar, grand personnage iduméen, est mêlée aux tristes circonstances de la mise à mort de Mariamne et à d'autres incidents de cette époque troublée; elle a, de son mariage avec Kostobar, une fille, Bérénice, mère d'Agrippa Ier, père

EFERUS - Recherche & Classification numérique

lui-même de la Bérénice, rendue fameuse par sa liaison avec Titus. — Une seconde Salomé, fille d'Hérodias, épouse du tétrarque Philippe Ier, plus tard mariée à Aristobule, fils d'Hérode de Chalcis, serait la jeune fille dont, d'après l'*Evangile* (*S. Marc*, VI, 17 suiv.; *S. Matthieu*, XIV, 6 suiv.), la danse aurait ravi « le roi Hérode » au point qu'il lui aurait accordé la tête de Jean-Baptiste. Ce récit appelle les plus expresses réserves, malgré le crédit indirect que lui a valu sa place dans l'histoire de la peinture sacrée. — Une femme du même nom fait partie du groupe des intimes rangés près de Jésus de Nazareth au moment de son supplice (*S. Marc*, XV, 40; XVI, 1); par une combinaison, sans garantie quelconque, avec une assertion de *saint Matthieu* (XXVII, 56), on a fait de cette Salomé la mère des apôtres Jacques et Jean. M. VERNES.

BIBL.: Em. SCHÜRER, *Geschichte des Jüdischen Volkes im Zeitalter JesuChristi*, Ire partie, 2e édit.; Leipzig, 1890.

SALOMON (Iles). Archipel de l'Océanie, compris entre 2° et 13° 30′ lat. S., 151° 45′ et 162° long. E., c.-à-d. entre la Nouvelle-Bretagne et les Nouvelles-Hébrides, orienté du N.-O. au S.-E., d'une superficie totale d'environ 43.700 kil. q., et d'une population d'environ 200.000 âmes. Ce sont des îles volcaniques flanquées de formations coralliaires, ces dernières émergeant seules dans plusieurs petites îles. Les îles Salomon sont distribuées sur deux alignements et enveloppées d'atolls et de récifs, au N. surtout. La plus grande île est la plus septentrionale, *Bougainville* (10.000 kil. q.), dominée par le volcan Balbi; de là partent les deux rangées orientées vers le S.-E. et distantes d'une centaine de kilomètres; celle du N. comprend *Choiseul* (5.850 kil. q.); Isabel (5.840 kil. q.); Malayta ou Carteret (6.200 kil. q.); celle du S., Yella-la-Vella (620 kil. q.); Roubiana, Marovo ou Nouvelle-Géorgie (2.000 kil. q.), Pahouvon ou Russell (400 kil. q.), Guadalcanar (6.500 kil. q.), San Cristobal ou Bauro (3.000 kil. q.), etc.

Le 17 mai 1885, l'Angleterre et l'Allemagne ont partagé l'archipel sur le papier : l'Allemagne a reçu Bougainville, Choiseul, Isabelle et les îlots voisins; l'Angleterre a pris le reste, c.-à-d. les îles du S. et du S.-E. L'île la plus populeuse paraît être Malayta.

Ce fut le navigateur espagnol Mendana qui le découvrit en 1564 et en prit solennellement possession au nom de sa Majesté Catholique; le pilote Gallego faisait partie de l'expédition et en laissa un compte rendu très intéressant qui n'a été publié qu'en 1887 par le Dr Guppy (*Descubrimiento de las Islas Salomon en el Mar del Sur, 1566, par Hernando Galleyo, né à la Corogne*). On perdit ensuite les traces de cet archipel pendant deux siècles, à tel point qu'on doutait même de son existence, quand il fut de nouveau visité par des navigateurs français et anglais: Carteret (1767), Bougainville (1768), Surville (1769), Shortland (1788), D'Entrecasteaux (1792), Dumont d'Urville (1838). La population peut être évaluée à 200.000 hab.; l'intérieur est plus peuplé que le littoral, et Malayta doit être l'île relativement la plus habitée.

Les indigènes constituent une race saine, assez vigoureuse, les hommes ne sont pas taillés en athlètes, mais leurs formes sont bien prises; le type moyen est trapu; très peu sont chétifs ou affligés de difformités. Leur origine a été très discutée, mais on s'accorde à reconnaître qu'ils résultent du mélange des trois races polynésienne, malaise et mélanésienne; l'indigène de l'intérieur a surtout conservé l'aspect physique du Mélanésien qui a dû primitivement peupler l'archipel, tandis que l'habitant du littoral semble avoir plus de globules de sang malais ou polynésien; leur taille est d'environ 1m,64, et leur crâne est surtout mésocéphale.

Les naturels de chaque île sont dangereux, et on pourrait citer des catastrophes qui rappellent au voyageur qu'il doit se tenir constamment sur ses gardes.

Les habitants n'ont qu'une industrie rudimentaire; ils se bornent à fabriquer des armes, « casse-tête », arcs et flèches et des objets de vannerie; leur nourriture consiste surtout en ignames, taros, viande de porc, mais ils sont aussi cannibales, et tout voyageur a pu voir à Guadalcanar des quartiers de viande humaine pendus sur le devant des cases indigènes. Le climat des îles Salomon n'est pas très malsain; on y observe bien quelques fièvres paludéennes, mais sans gravité; la dysenterie, les affections hépatiques et autres maladies des pays chauds n'y sont pas fréquentes; les indigènes sont souvent atteints de la lèpre ou d'une maladie de peau spéciale, appelée « tokelau ». La température s'élève en janvier, février, à 39° et ne descend jamais au-dessous de 25° en juin et juillet.

La faune du pays est peu riche; il faut ranger dans le domaine de la légende l'existence de singes signalés par quelques navigateurs; on y trouve des porcs en grande quantité, ainsi que des chiens, dont les dents servent de monnaie et d'ornement; on rencontre fréquemment des jeunes filles dont le seul vêtement et la seule parure consistent en colliers de dents de chien qu'elles portent autour du cou et des reins.

Les reptiles sont assez nombreux : lézards, serpents, scorpions, crocodiles, crabes, etc. Le sol est très fertile et recouvert d'une végétation luxuriante; les montagnes les plus élevées (mont Balbi, 3.350 m.) sont garnies de forêts épaisses, dans lesquelles on trouve le banian, le bois de rose, le tamanou, le palmier, le corozo.

Une quinzaine d'Européens habitent ces îles et y font surtout le commerce de coprah qu'ils achètent aux indigènes contre des marchandises de traites, telles que tabac, allumettes, fusil, munitions, tissus et boissons spiritueuses. On trouve aussi l'écaille de tortue, la biche de mer qui se vend 2.000 fr. la tonne sur les marchés de la Chine, et enfin la pomme d'ivoire (fruit du corozo), qui sert à la fabrication de boutons de fausse nacre. Mais ce commerce est peu important; il y a peu de chances qu'on brasse jamais de grandes affaires dans cet archipel et qu'on y fasse une fortune rapide. Dr A. HAGEN.

BIBL: Dr GUPPY, *The Salomon Islands and their Natives*, 1887. — C.-M. WOODFORT, *A naturalist among the Head-Hunters*, 1890. — Dr HAGEN, *Voyages aux Nouvelles-Hébrides et aux îles Salomon* (*Tour du Monde*, 3-10-17 juin 1893).

SALOMON, le nom le plus illustre de l'ancienne histoire d'Israël après celui de son père, David. Son règne nous est connu par les développements importants des livres bibliques des *Rois* et des *Chroniques* (*Paralipomènes*), *1 Rois*, chap. I à XI; *1 Chroniques*, passim à partir du chap. XXII, 6 et *2 Chroniques*, chap. I à IX. Ces textes malheureusement appellent les plus sérieuses réserves; l'écrivain juif a visiblement suppléé à l'insuffisance des renseignements qui concernaient un personnage aussi reculé (Xe siècle avant notre ère, date traditionnelle 1015 à 975 av. J.-C., date probable 970-960 à 940-930), par les développements que lui suggéraient les préoccupations dogmatiques et l'organisation rituelle du temps où il vivait lui-même (la rédaction des livres des *Rois* peut être rapportée aux IVe et IIIe siècles avant notre ère; celle des *Chroniques*, au IIe siècle av. J.-C.). Toutefois il faut noter que l'écrivain des *Rois* renvoie ses lecteurs à un ouvrage antérieur, qui lui aurait fourni sa propre matière, tout au moins le cadre de son exposition, sans doute un mémorial où étaient consignés les faits essentiels de chaque règne. Par un scrupule, qu'on approuvera sans doute en une matière où les sources sont sujettes à caution, nous analyserons les textes bibliques dans leur ordre consacré, de façon à respecter l'impression que leur examen produit sur le lecteur.

D'une de ses femmes, Bethsabée, veuve d'un officier, dont il se serait débarrassé, rapporte-t-on, dans des circonstances odieuses, David avait eu un fils, Salomon, dit aussi Yedidyah (cher à Yahvéh); cependant l'ordre de primogéniture désignait l'aîné des fils subsistants des mariages antérieurement contractés, un certain Adonias. Quand la fin de David parut proche, Adonias, appuyé par

EFERUS - Recherche & Classification numérique

le chef de l'armée, Joab, et par le grand-prêtre Abiathar, convoqua ses partisans dans un sanctuaire situé dans le voisinage immédiat de Jérusalem, près de la source En-Roguel, afin qu'il fût procédé à son intronisation solennelle selon les formes du rite. Mais Bethsabée, très influente auprès de David, veillait; elle obtint du vieux roi l'autorisation de désigner son fils, Salomon, comme le successeur agréé de lui; autour d'elle se groupèrent un prêtre influent, du nom de Sadoc, le prophète Nathan et le chef de la garde royale, Benaïas. Il fut immédiatement procédé à la consécration officielle de Salomon dans un autre sanctuaire, situé, lui aussi, hors de l'enceinte de la capitale, celui de Guihon; Adonias se vit battu et fit sa soumission. David avait à peine fermé les yeux que Salomon prit ses précautions contre le renouvellement d'une tentative pareille, en faisant mettre à mort Adonias pour un prétexte qui n'apparaît pas clairement, égorger brutalement, et malgré la protection cherchée auprès d'un autel, Joab, dont l'énergie avait sauvé le trône de David dans des circonstances critiques, destituer et déporter le grand prêtre Abiathar, dont il n'osa pas faire couler le sang, peut-être par un scrupule de nature religieuse; un peu plus tard, il devait s'armer d'une circonstance futile pour ordonner le supplice d'un certain Séméi, de la famille de l'ancien roi Saül, de la part duquel il redoutait une compétition possible. « Ainsi, dit l'écrivain hébreu, la royauté fut affermie entre les mains de Salomon. » L'ensemble de ce qui se rapporte aux débuts de Salomon peut être tenu pour digne de foi, bien qu'on sente l'effort fait pour atténuer le caractère des vengeances qui assombrissent l'avènement du fils de David.

Salomon faisait assez bonne figure pour être agréé comme gendre par un souverain d'Egypte, dont l'historien juif n'a pas su d'ailleurs nous dire le nom. A l'exemple des souverains étrangers, il se préoccupa d'élever des palais dignes de son rang, de fortifier sa capitale, enfin d'ériger à la divinité nationale, à Yahvéh (Jéhovah), un temple qui remplaçât avantageusement les sanctuaires plus modestes, où la population israélite offrait jusqu'alors ses victimes, ce qu'on appelait les « hauts lieux ». Salomon avait adopté jusque-là le sanctuaire sis à Gabaon; mais il comprenait quel intérêt il y avait pour la jeune dynastie à posséder à Jérusalem un édifice, capable d'attirer le concours respectueux des foules. Ce fut le « grand œuvre » de son règne, celui que la postérité devait célébrer sans se lasser. Le second trait qui donne à la physionomie de Salomon son allure très spéciale, c'est le don de la Sagesse, qu'il sollicite et obtient de la divinité, dans ce même sanctuaire de Gabaon, qui jouissait alors du plus grand crédit. « Puisque tu ne demandes pour toi, répond la voix céleste à son adorateur, ni une longue vie, ni des richesses, ni la mort de tes ennemis, et que tu demandes l'intelligence pour pratiquer la justice, voici, j'agirai selon ta parole. Je te donnerai un cœur sage et intelligent, de telle sorte qu'il n'y aura eu personne avant toi et qu'on ne verra jamais personne de semblable à toi. » On croit sentir ici quelque influence de l'hellénisme, bien que la forme du privilège concédé à Salomon soit nettement juive et que la Sagesse soit prise au sens un peu étroit de la finesse et du tact apportés dans l'exercice des fonctions judiciaires, dont l'Orient confie la charge au monarque. Salomon est, de plus, un « savant », le créateur de la littérature gnomique, l'observateur dont le regard pénétrant connaît les secrets du monde végétal et animal, comme il descend dans les profondeurs du cœur humain. Le roi donne aussitôt la preuve de sa nouvelle acquisition en rendant, dans une situation difficile, l'ingénieuse décision, dite « jugement de Salomon ». — Avant de passer au détail de la construction du Temple, l'écrivain nous expose comment le territoire israélite fut réparti entre douze intendants ou fermiers, chargés d'alimenter la cour royale à tour de rôle pendant un mois chacun. Il ajoute que le bien-être était général et qu'à l'éclat du trône répondait l'aisance des populations. Ces données sont malheureusement trop incomplètes pour nous permettre de reconstituer le régime « économique » de l'époque. Mentionnons ici l'érection d'un palais fastueux, destiné à servir d'habitation au monarque, où se remarquait l'emploi de pierres de taille de dimensions exceptionnelles et de bois de cèdre pour les colonnes portant une série de plafonds, pour la charpente et les revêtements. — Sept années furent consacrées à l'édification du Temple. Jusqu'alors Jérusalem ne possédait que de modestes lieux de culte. On a vu que Salomon lui-même et son rival Adonias avaient été demander la consécration rituelle à deux sanctuaires sis hors de l'enceinte. Quant à la tente sous laquelle David aurait installé une « arche de Dieu », c.-à-d. un coffret-litière emprunté à un lieu de culte provincial et dont on rapportait l'origine aux souvenirs les plus anciens de la nation, il ne paraît pas qu'elle eût éclipsé les lieux de culte précédemment existants; nous estimons que, au temps de Salomon, tout restait à faire en ce qui concernait la fondation d'un sanctuaire, capable d'abord de rivaliser avec les lieux de culte fameux de Sichem, de Béthel, de Hébron, de Gabaon, de Bersabée, puis de les supplanter, ce qui n'eut lieu qu'à une époque beaucoup plus récente, après Esdras et Néhémie. Il semble que l'Egypte pouvait fournir des modèles, des architectes et des chefs de chantiers; on est étonné de voir Salomon réclamer le concours du roi de Tyr, Hiram. Cela se comprend pour les bois de cèdre et de cyprès, qu'on pouvait transporter par radeaux jusqu'à Yapho (Jaffa); mais l'écrivain fait fournir également les pierres de taille, de dimension exceptionnelle, par les carrières du Liban, tandis que l'examen a établi qu'elles proviennent de la région jérusalémite elle-même. C'est encore un artiste phénicien, Hiram de Tyr, qui dirigea les délicats travaux de fonte et de fabrication des objets métalliques, depuis les deux colonnes monumentales dressées en avant du Temple jusqu'au plus vulgaire matériel de la cuisine sacrée. En résumé, un édifice de 35 m. de longueur environ, 10 de largeur, 15 de hauteur, divisé en trois salles : portique, grande salle, sanctuaire, par deux cloisons intermédiaires, flanqué sur trois côtés de chambres en étages ayant leur issue sur l'extérieur, s'éleva au centre d'une plate-forme, distribuée elle-même en plusieurs enceintes. Le tout réclama un effort énorme, des dépenses excessives, une main-d'œuvre prodigieuse, dont la « corvée » seule fournit l'explication. Le talent des artistes eut libre carrière dans l'orfèvrerie et la décoration. En dehors des fournitures en matière (huile, froment) par lesquelles Salomon payait le concours du roi Hiram, il est question d'une cession de territoire. En somme, cette description, dont les détails sont souvent curieux, mais qu'il est impossible de tirer au clair et de reconstituer sans y mettre beaucoup du sien, nous laisse perplexe. Nous sommes disposé à admettre que Salomon a construit, le premier, un sanctuaire qui pût être comparé aux temples de l'étranger; nous admettons aussi que, en l'absence d'ingénieurs, d'architectes et d'artistes du pays, il ait fait appel aux ressources des contrées avoisinantes. Ici nous nous arrêtons. Notre principal motif de doute est tiré de cette circonstance, que le livre des prophéties d'*Ezéchiel* datant, selon l'opinion généralement adoptée, du VIe siècle avant notre ère, et peut-être de date plus récente, propose un plan du temple idéal et théorique qu'il rêve, absolument conforme dans ses grandes lignes à celui que Salomon aurait exécuté, avec le concours des étrangers, quatre siècles auparavant; j'ajouterai que la description des livres des *Rois* n'est intelligible en maint endroit que si on l'éclaire par les données, beaucoup plus cohérentes et logiques, de la prophétie d'*Ezéchiel*. J'en conclus que le prétendu « Temple de Salomon » n'est, en réalité, qu'une nouvelle édition, qu'une reproduction sommaire du « Temple d'Ezéchiel ». Je me demande aussi comment un édifice, construit dans des conditions aussi extraordinaires de solidité, aurait réclamé les perpétuelles réparations, dont il est fait mention dans les livres des *Rois*. Il faut donc, d'après nous, sacrifier

EFERUS - Recherche & Classification numérique

complètement l'authenticité des données concernant l'édifice sacré qu'érigea Salomon; cela vaut mieux peut-être que d'en ruiner les détails un à un, en en faisant ressortir l'inexactitude, l'exagération, l'invraisemblance, l'impossibilité matérielle. Prenons comme exemple l' « arche divine », qui serait la même que Moïse avait fait établir au pied du Sinaï, qu'avait possédée le sanctuaire de Silo, que David aurait installée à Jérusalem; elle renfermait, prétend-on, les tables de la loi, autrement dit les dix commandements. Or, c'est là une vue spiritualiste d'époque beaucoup plus récente, ces sortes de coffrets ayant très certainement recélé, dans le principe, des simulacres et emblèmes divins. Enfin, la cérémonie d'inauguration, le discours si significatif placé à cette occasion dans la bouche de Salomon, lequel s'élève à cette hauteur philosophique : « Mais quoi! Dieu habiterait-il vraiment sur la terre (dans le temple inauguré à cette heure), lui que les cieux ne peuvent contenir, et bien moins encore la maison que je lui ai bâtie ? » — tout cela nous transporte à une époque de maturité intellectuelle, de développement théologique et moral, où l'on sent le retentissement de l'esprit grec. Dans ce même discours, il est question de la déportation à Babylone et de la restauration d'Israël sur le sol natal.

Après le Temple, à la haute direction duquel fut préposé Sadoc, sans doute l'ancien chef du clergé gabaonite, devenu ainsi la tige du sacerdoce jérusalémite, Salomon poursuit l'achèvement de travaux d'embellissement, de luxe ou d'utilité publique. Les places frontières sont fortifiées et munies d'arsenaux ou magasins. Salomon équipe une flotte à Elath (aujourd'hui Akabah), sur la mer Rouge, avec l'aide du roi de Tyr, Hiram, qui lui fournit des ouvriers et des matelots; ces vaisseaux rapportent des matières précieuses et des objets rares, qu'ils vont chercher à Ophir (sans doute, entrepôt de l'Arabie méridionale, d'autres proposent l'Inde). L'écrivain tient à mentionner que la population israélite ne fut pas astreinte aux « corvées », sans lesquelles tous ces travaux n'auraient pu être entrepris, mais que ce dur impôt du travail forcé retomba sur la vieille population indigène. — La reine de Saba, des profondeurs de l'Arabie, entend vanter le luxe, mais surtout la « sagesse » de Salomon; elle vient s'en assurer et s'aperçoit que les récits à elle parvenus étaient fort au-dessous de la réalité. « Hors d'elle-même, rapporte l'écrivain juif, elle dit au roi : C'était donc vrai ce que j'ai appris dans mon pays au sujet de ta position et de ta sagesse! Je ne le croyais pas avant d'être venue et d'avoir vu de mes yeux. Et voici, on ne m'en a pas dit la moitié ». D'ailleurs, le zèle religieux de Salomon ne se dément point, et il lègue un exemple mémorable à ses successeurs par la fastueuse exagération de ses offrandes. D'autre part, partout l'ivoire, l'or, les bois rares et — nouveauté qui tirait les regards — le luxe des chevaux et des attelages, de provenance égyptienne. — Un document, assurément de provenance autre que celui qui vient d'être analysé, s'inspire de cette réflexion chagrine, que la mort de Salomon devait marquer la rupture du lien qui avait réuni les douze tribus d'Israël sous son règne et sous celui de son père. L'écrivain croit avoir trouvé la raison de ce fâcheux événement — et il la signale — dans les facilités que Salomon, sollicité par ses épouses d'origine étrangère, aurait données aux religions voisines, des Moabites, Ammonites, Edomites, Sidoniens. Ce reproche nous paraît sans signification pour l'époque. D'une part, la tolérance de la religion, et tout particulièrement du culte, était la pratique constante, les sanctuaires de n'importe quel vocable s'ouvrant à tous et offrant aux solliciteurs la participation aux vertus surnaturelles dont ils étaient détenteurs; d'autre part, les princesses étrangères et les colonies des peuples voisins avaient droit à pratiquer le culte de leur nation dans les villes internationales, telles que Jérusalem. La présence d'édicules dédiés aux divinités de Moab, d'Ammon, etc., n'impliquerait, en aucune façon, de la part du monarque régnant, une atteinte aux droits de la divinité nationale, Yahvéh. On mentionne enfin une tentative de révolte en Edomie, mais qui semble dater des débuts du règne de Salomon, et l'hostilité du prince de la Syrie damascène; en dernier lieu, l'écrivain note les inquiétudes que causa à Salomon le crédit pris par un certain Jéroboam, chef des « gens de corvée de la maison de Joseph »; il l'écarta, le soupçonnant de provoquer un mouvement sécessioniste, ce qui eut lieu en réalité après sa mort. Salomon meurt après quarante ans de règne (chiffre rond, partant suspect, le même que David) laissant son trône à Roboam, son fils.

Les *Chroniques* n'osant s'inscrire en faux contre l'attribution du Temple à Salomon, cherchent à amoindrir son initiative en prêtant le même dessein à David; mais la divinité s'y étant opposée, celui-ci dut se borner à accumuler les matériaux, que son fils mettrait en œuvre. « Par mes efforts, aurait dit David à son fils, j'ai préparé pour la maison de Yahvéh 100.000 talents d'or, 1 million de talents d'argent et une quantité d'airain et de fer qu'il n'est pas possible de peser... J'ai aussi préparé du bois et des pierres, et tu en ajouteras encore. Tu as auprès de toi un grand nombre d'ouvriers, des tailleurs de pierre et des charpentiers et des hommes habiles dans toute espèce d'ouvrages. L'or, l'argent, l'airain et le fer sont sans nombre. Lève-toi et agis, et que Yahvéh soit avec toi! » David aurait également organisé à l'avance tous les services du Temple, notamment le chant sacré. Salomon est ici réduit au rôle de simple agent d'exécution.

Nous ne suivrons pas tels de nos devanciers dans leurs appréciations d'un prince ancien, qu'on a tantôt dénigré avec âpreté, tantôt vanté sans mesure. En somme, les livres bibliques lui sont favorables. Il sut maintenir le royaume fondé par David, il lui assura un éclat nouveau, il créa un centre religieux destiné à une haute fortune. Ses sujets durent-ils payer cet éclat par de lourds impôts, qui auraient accéléré la décomposition du royaume? On l'a prétendu, sans preuves positives; on pourrait aussi prétendre qu'il l'a retardée, l'unité politique d'Israël n'ayant jamais été solide (pour lui assurer la durée, il aurait fallu que Juda acceptât l'hégémonie d'Ephraïm et que Sichem devint la capitale commune), et l'unité religieuse ne devant être consommée qu'au IVe siècle avant notre ère par le monopole reconnu au temple de Jérusalem. De quel droit nous inscrire en faux contre l'opinion traditionnelle? Les Juifs puritains ont cherché à jeter l'ombre sur le prétendu fauteur de l'idolâtrie étrangère; en dépit de ces attaques, Salomon est et reste le fondateur du Temple, c.-à-d. de la « fortune d'Israël ». D'autre part, il est le représentant de la sagesse, le modèle du discernement moral, de la pénétration judiciaire. Son nom placé en tête d'écrits gnomiques, l'*Ecclésiaste*, les *Proverbes*, la *Sapience* et, dans un ordre d'idées un peu différent, du *Cantique des Cantiques*, leur a assuré la durée. De cela au moins, à défaut d'autres titres — que nous ne prétendons pas contester — ne serons-nous pas reconnaissants?

Maurice Vernes.

Bibl.: Ernest Renan, *Histoire du peuple d'Israël*; Paris, 1889, t. II. — Maurice Vernes, *Précis d'histoire juive*; Paris, 1889. — H. Grætz, *Histoire des juifs*; éd. franç.; Paris, 1882, t. I.

SALOMON, duc ou roi de Bretagne (V. Bretagne, t. VII, p. 1146).

SALOMON, sixième roi de Hongrie, né en 1051, mort vers 1090. Fils d'André Ier et de la reine Anastasie, il fut couronné dès 1058, mais Béla Ier, que son frère André avait désigné comme successeur avant la naissance de son fils, le chassa du royaume et monta sur le trône en 1061. Après la mort de Béla (1063), Salomon, aidé par Henri IV, empereur d'Allemagne, fut de nouveau couronné et régna jusqu'en 1074. Ses conseillers Vid et Ernyei l'excitèrent contre les fils de Béla Ier, Géza, Ladislas et Lambert; les luttes fratricides commencèrent; Salomon vaincu dut s'enfuir et, après plusieurs tentatives malheureuses sous le

EFERUS - Recherche & Classification numérique

règne de saint Ladislas, il se retira enfin à Pola où il se fit ermite. J. K.

Bibl. : E. Sayous, *Histoire générale des Hongrois*, 1877 ; 2e éd., 1900.

SALOMON, métropolitain de Bassora, né à Akhlat, sur le lac de Van, assista en 1222 à la consécration du patriarche nestorien Sabrjésu. Il est l'auteur du *Livre de l'Abeille*, recueil de légendes sur l'Ancien et le Nouveau Testament, qui contient, en outre, les listes des patriarches nestoriens, une prédiction de la conquête musulmane, des récits sur Gog et Magog, sur la porte d'airain d'Alexandre, sur la venue de l'Antéchrist, ainsi que sur plusieurs points de théologie. On en possède une traduction allemande assez fautive par Schœnfelder (1866). Budge a édité le texte avec une traduction anglaise, *The Book of the bee* (Oxford, 1886). C. H.

Bibl. : Asseiani, *Biblioth. orient.*, II, p. 453, et III, 1re part., p. 309. — R. Duval, *la Littérature syriaque*; Paris, 1899, p. 402.

SALOMON (François-Henri), écrivain français, né à Bordeaux le 4 oct. 1620, mort à Bordeaux le 2 mai 1670. Avocat général au grand Conseil, il fut élu à l'Académie française contre Corneille le 21 nov. 1644, parce que le poète résidait en province. Salomon retourna bientôt à Bordeaux où il devint président à mortier. Il a publié un *Discours d'état à Grotius sur l'histoire du cardinal de Bentivoglio* (Paris, 1640, in-8) et *De judiciis et pœnis* (1665, in-12).

SALOMON, général et homme d'Etat haïtien (V. Haïti, t. XIX, p. 737).

SALON. I. Ameublement. — Le *salon* est une pièce destinée à recevoir la compagnie et fait de nos jours partie des appartements, si modiques qu'ils soient ; mais c'est une habitude relativement récente. Jusqu'au XVIIe siècle, les seigneurs et les dames les plus marquants recevaient les visites dans leurs *chambres*. Les précieuses mirent ensuite à la mode les *cabinets* où elles tenaient bureau d'esprit. Quant au salon, c'était une pièce de grande cérémonie que l'on ne trouvait que dans les palais, et dont la mode paraît venir d'Italie : ils salons occupaient la plupart du temps la hauteur de deux étages, le plafond était cintré et la décoration des plus somptueuses. Jusque dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, les pièces majestueuses restèrent l'apanage des grandes maisons et comportaient des décorations monumentales. Pourtant, dès le XVIIIe siècle, les proportions du salon s'étaient modifiées : à côté de l'immense *salon de réception* des hôtels, on aménagea des *salons d'hiver*, faciles à chauffer, et des *salons d'été*, exposés au N. Dans les demeures plus modestes, le salon de réception fit place au *salon de compagnie*, qui fut adopté avec enthousiasme pour son caractère plus intime : Mme de Pompadour recevait ses invités, à Bellevue, dans un salon de compagnie ; à Bagatelle, à Brimborion, à Louveciennes, on les voit de plus en plus à la mode, et les architectes se plaignirent vivement de cette décadence du grand art qui les obligeait à sacrifier « au détail des distributions » et à décorer de menuiserie des cabinets et des salons de compagnie, au lieu des solennels et somptueux salons du XVIIe siècle.

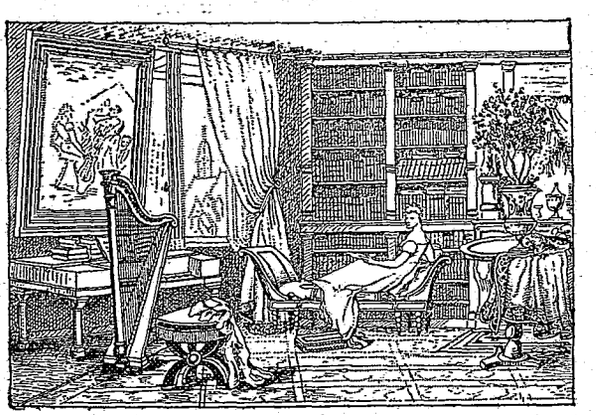

Salon de Mme Récamier (d'après une lithogragraphie de Dejuinne [cabinet des estampes]).

On nous a conservé des descriptions minutieuses de ces derniers : le salon de Marly, de forme octogonale, auquel donnaient accès quatre vestibules et que Coypel, Boulongne, Jouvenet avaient décoré ; le salon de la Paix, le salon de la Guerre que l'on peut admirer encore à Versailles ; les deux salons de Saint-Cloud, aux extrémités de la grande galerie, décorés par Mignard et malheureusement détruits ; le magnifique salon du château de Saint-Ouen (1673) ; le salon de Meudon ; celui du château de Bercy, ceux de Bagnolet, Chantilly, Chilly, Crécy, Bellevue (ces deux derniers pour l'embellissement desquels Mme de Pompadour dépensa des sommes immenses) ; les salons célèbres du Palais-Royal, chef-d'œuvre d'Oppenord ; le salon des hôtels de Soubise, de Rohan, etc.

Après 1750, le salon de réception prit le titre plus modeste de salon d'assemblée ou de compagnie, et ses proportions comme son ornement devinrent plus intimes ; on y dépensait encore des sommes considérables. Barbier, dans son *Journal*, fait une peinture magnifique du salon de la jolie Mlle Deschamps, et Bachaumont rend compte de la somptuosité de salon du danseur d'Auberval ; le salon turc, tout en glaces, de du Jonquoi de Morville, grand maître des eaux et forêts de Normandie, édifié dans son hôtel de la rue de la Bonne-Morue (rue Boissy-d'Anglas) excita, comme l'on disait, « l'applaudissement universel ». Métra, dans sa *Correspondance secrète*, nous a laissé les plus riches descriptions des merveilleux salons du temps. Au XIXe siècle, le luxe se démocratisa ; on put distinguer au commencement de la Restauration les salons du faubourg Saint-Germain, présentant l'ombre et le regret du passé ; les salons démodés de la riche veuve d'un magistrat au fond du Marais, à côté des salons à la mode de la Chaussée d'Antin, pleins de meubles au goût du jour, animés et vivants. En ouvrant les romanciers du temps, on trouve tous les détails voulus sur les différents salons fréquentés par toutes les compagnies ; leurs successeurs se piquent de la même et scrupuleuse minutie.

II. Littérature. — Il y eut en France, au XVIIe et au XVIIIe siècle principalement, des réunions d'esprits cultivés et de personnes tenant à la société polie, qui jouèrent un rôle important dans la littérature et dans la politique du temps. Ces salons littéraires furent presque toujours présidés par des femmes que leur beauté, leur esprit, leur goût distinguaient particulièrement. Dans ces salons s'est développé l'art de la conversation qui a été si longtemps un des agréments de la société française ; on s'y entretenait surtout des choses de l'esprit. Les Grecs, malgré toute leur finesse, ne connurent rien de semblable : à lire Plutarque, il paraît cependant qu'Aspasie tenait un véritable salon (en même temps qu'une maison de courtisanes). Plus tard, les deux reines, Marguerite d'Ecosse et Marguerite de Navarre, réunirent autour d'elles une cour de poètes et de lettrés. Le premier salon, digne de ce nom, fut le célèbre hôtel de *Rambouillet* (V. ce mot) qui exerça, dans la première moitié du XVIIe siècle, une si grande influence sur la littérature et les mœurs ; formé en 1608, il dura jusqu'en 1659, date de la mort d'Arthénice. Ce fut aussi un salon que la réunion de Conrart (1629) d'où sortit l'*Académie française* (V. ce mot), grâce à Boisrobert et à Chapelain.

EFERUS - Recherche & Classification numérique

A côté de ces célèbres maisons, il se forma au XVIIe siècle de nombreux salons, *ruelles*, *réduits*, *alcôves*, où les précieuses jouaient à l'hôtel de Rambouillet. Sous Louis XIII, Mme Des Loges, que ses amis appelaient « la dixième muse ». réunit autour d'elle la société la plus polie et la plus brillante : Balzac, Malherbe, Beautru, le roi de Suède, le duc d'Orléans, le duc de Weimar. Vers le milieu du XVIIe siècle, après la dispersion des habitués de l'hôtel de Rambouillet à la suite des deux Frondes, Mlle de Scudéry reforma le salon dans sa maison du Marais, rue de la Beauce : Chapelain, Conrart, Pellisson, Ménage, le duc de Montausier, Mme de Sablé, Mme de Sévigné, étaient des fidèles de ce grand salon de précieux et de précieuses ; en des conversations galantes et raffinées, on commentait les livres et les événements, on lisait de petits vers, on critiquait les ouvrages parus ; les dames ajustaient deux poupées, la petite et la grande Pandore, destinées à servir de modèles à la mode ; les invités avaient chacun leur surnom : Pellisson s'appelait Acanthe, et Godeau, le Mage de Sidon ; Mlle de Scudéry, Sapho. Les réunions se tenaient le samedi, et le jour le plus fameux fut le 20 déc. 1653, appelé « la journée des madrigaux » : Conrart avait offert un cachet de cristal avec un madrigal, et chacun se piqua d'émulation. Un autre samedi vit naître la Carte du Tendre, que Mlle de Scudéry transporta dans son roman de *Clélie*. Molière n'osa pas railler ouvertement les deux salons des grandes précieuses et eut soin de faire une distinction entre les « véritables précieuses, qui auraient tort de se piquer lorsqu'on joue les ridicules qui les imitent mal ». Le salon de Mlle de Scudéry perdit peu à peu sa vogue, et Tallemant des Réaux l'exécute en quelques mots dès 1657 : les samedis se tinrent bientôt chez une amie, Mlle Boquet, où la société était assez mêlée.

A la même époque, l'abbé d'Aubignac réunit tous les littérateurs de ses amis sous le titre d'académie royale et proposa au roi « l'établissement d'une seconde Académie » (1664) : le dauphin soutenait les ambitions de l'abbé, mais le roi n'y prêta pas l'oreille. Mme de Sablé, l'ancienne amie de La Rochefoucauld, retirée au haut du faubourg Saint-Jacques, dans son appartement dépendant du monastère de Port-Royal, continua à se voir entourée de gens de cours, littérateurs, solitaires. Le salon de Ninon de Lenclos resta jusque dans sa vieillesse fréquenté par ses admirateurs auxquels se joignaient des femmes du monde et de la cour : Mmes de La Sablière, de Bouillon, de Coulanges. Mme Scarron, avant d'être Mme de Maintenon, rassemblait autour d'elle la société la plus aimable. Que d'autres salons, littéraires encore, fréquentés, comme les hôtels d'Albret et de Richelieu, par Mme de Sévigné, Mme de Lafayette, Mme de Coulanges.

Au XVIIIe siècle, pendant les tristes années qui terminent le règne de Louis XIV, les salons ne sont pas nombreux : au début du siècle, on trouve le salon de la duchesse du Maine dans son château de Sceaux : ce temple des galanteries délicates et des frivolités gracieuses servait de contraste aux sombres journées de Versailles où s'éteignait Louis XIV. L'abbé Genest et Malezieu présidaient aux divertissements littéraires de la duchesse et avaient organisé pour ses fidèles l'ordre de la Mouche à miel : Fontenelle, Chaulieu, Lamothe-Houdart s'en montraient les plus empressés zélateurs ; Mlle Delaunay, qui fut Mme de Staal, femme de chambre de la duchesse, jouait son rôle dans cette galante compagnie. Tandis qu'au XVIIe siècle les salons n'étaient que des réunions inoffensives de gens d'esprit, ils devinrent, au XVIIIe siècle, le foyer où s'alluma l'esprit philosophique. Un grave salon fréquenté par les écrivains, celui de Mme de Lambert, s'ouvrit dès 1710 et ne se ferma qu'en 1733 : on voyait chez elle, le mardi, Fontenelle et Lamothe, le géomètre Mairan, l'abbé de Bragelonne, le président Hénault ; c'est là que prirent naissance les discussions littéraires qui passionnaient les gens de lettres du temps, la supériorité des modernes sur les anciens, l'inutilité des vers pour la poésie, le ridicule des personnifications mythologiques, etc. Le salon de l'hôtel de Sully, rue Saint-Antoine, s'ouvrit également dans les premières années du XVIIIe siècle : jamais société ne fut plus choisie pour l'esprit, la naissance, le talent, le bon goût, le savoir sans pédanterie, la liberté des mœurs tempérée par les bienséances. Chaulieu, Fontenelle, Caumartin, le comte d'Argenson, le président Hénault, puis Ramsay, Voltaire, Mme de Villars, Mme de Flamarens, Mme de Gontaut en étaient les hôtes principaux. C'est à la porte de l'hôtel de Sully que le jeune Arouet fut outragé par le chevalier de Rohan. La maréchale d'Anville avait aussi son salon, fréquenté par la haute société et l'un des premiers où la philosophie eut ses coudées franches : Voltaire, Turgot la trouvèrent dévouée à leurs intérêts. Le salon de la duchesse d'Aiguillon, aussi laide qu'intelligente, s'ouvrait aussi comme asile aux philosophes persécutés. Mme de Boufflers, maîtresse du prince de Conti, était l'âme de la Société du Temple qu'elle quitta après la mort du prince pour recevoir ses amis dans sa jolie maison d'Auteuil. Elle avait fait la connaissance du prince de Conti lorsqu'elle était dame d'honneur de sa sœur, la duchesse d'Orléans, au Palais-Royal. Le salon du Temple, dont elle faisait les honneurs avec sa joliesse et sa grâce spirituelle, est resté célèbre : les boiseries blanches, les rideaux de soie rose de ce salon, dit des quatre glaces, ont été ressuscitées avec la société qui le peuplaient par les Goncourt. Le salon du Palais-Royal, ouvert à toute personne présentée, qui pouvait y venir souper sans invitation les jours de représentation à l'Opéra, présente beaucoup d'intérêt à l'observateur : la qualité de ses hôtes et le débraillé de leurs mœurs l'ont rendu fameux. Certains jours étaient réservés aux intimes : Mlle de Beauvau, Mme de Boufflers, Mme de Luxembourg, Mmes de Ségur, la marquise de Fleury, la baronne de Talleyrand, Mme de Blot qui résista au duc d'Orléans et le réduisit au rôle d'ami, la spirituelle vicomtesse de Clermont-Gallerande, Mme de Montauban, joueuse effrénée, la marquise de Polignac, Mme de Genlis, le duc de Genlis, le comte de Lauraguais, Laclos, le chevalier de Saint-Georges.

Un des grands salons littéraires ouverts à Paris au XVIIIe siècle fut celui de Mme du *Deffand* (V. ce nom), dont la lumineuse et solide raison faisait l'admiration de Voltaire ; sa brouille avec Mlle de Lespinasse coupa en deux la société qui fréquentait chez elle : les écrivains, les encyclopédistes surtout, d'Alembert le premier, suivirent Mlle de Lespinasse. Le duc de Choiseul la pensionna ; Mme Geoffrin lui donna 3.000 fr. de pension ; Mme de Luxembourg lui meubla un appartement rue Bellechasse : une trentaine de personnes se réunissaient après dîner chez elle pour causer ; elle dirigeait la conversation en y faisant la part de chacun avec un tact parfait. Tandis que Mme du Deffand représente le siècle avant Rousseau, Mlle de Lespinasse représente le siècle après l'invasion du romanesque. Le salon de Mme Geoffrin fut célèbre aussi, moins pour sa portée littéraire que pour le bien que faisait non sans despotisme la maîtresse de la maison. Elle avait divisé son salon en trois catégories pour ne pas gêner ses hôtes et les laisser toujours entre eux : la noblesse et les étrangers de distinction étaient reçus le soir et restaient à souper. Les autres invités se réunissaient chez elle à des dîners somptueux ; le lundi c'était le tour des artistes, peintres, architectes, sculpteurs ; le mercredi, les gens de lettres, les savants, Diderot, d'Alembert, Marmontel, Raynal, Saint-Lambert, Thomas, d'Holbach, de Caylus.

Près de ces trois salons littéraires, il en était d'autres plus restreints, mais non moins choisis : le salon de Mme d'Epinay, où l'on voyait des littérateurs et des philosophes, Grimm, Diderot, d'Holbach. Mlle Quinault, de la Comédie-Française, dite la Cadette, était aussi très répandue dans le monde des lettres : d'Alembert, Diderot, J.-J. Rousseau, Marivaux, Destouches, Duclos étaient de

EFERUS - Recherche & Classification numérique

ses fidèles et formaient la *Société du bout du banc*. Un écritoire au milieu de la table servait à chacun à composer un impromptu; de ces gais soupers sont sortis le *Recueil de ces Messieurs* et les *Etrennes de la Saint-Jean;* ces productions légères n'empêchaient pas les hôtes de Mlle Quinault d'émettre les idées les plus hardies sur les questions politiques et religieuses. Le salon de Mme Doublet de Persan, qui se tenait dans un appartement extérieur du couvent des Filles-Saint-Thomas, dont elle ne franchit pas le seuil une seule fois en quarante ans, réunissait une société littéraire qui reçut le nom de *Paroisse :* l'abbé Legendre, Piron, l'abbé Chauvelin, Mirabaud, d'Argental, Falconet, Voisenon. Chaque membre de cette petite société avait son fauteuil au-dessous de son portrait; deux registres étaient disposés pour recevoir les nouvelles du jour une fois que la conversation en avait déterminé la valeur et la certitude : les *Mémoires secrets*, publiés sous le nom de Bachaumont, et les *Nouvelles à la main* sont sortis du salon de Mme Doublet de Persan. Le salon de la marquise de Turpin, où fréquentaient Favart, Voisenon, Boufflers, vit fonder l'ordre de la *Table ronde*, qui composa le petit recueil dit *la Journée de l'Amour*. Le « premier maître d'hôtel de la philosophie », le baron d'Holbach, réunissait chez lui Diderot, d'Alembert, Helvétius, Marmontel, Grimm, Raynal, l'abbé Galiani. L'*Encyclopédie* naquit dans cette réunion.

En 1789, à la veille de la Révolution, le premier salon de Paris se tenait chez Mme Necker, la femme du banquier genevois, devenu ministre : Sieyès, Parny, Condorcet, Talleyrand se réunissaient à ses jeudis; une grande fille masculine de vingt-trois ans frappait par la précocité de son intelligence Grimm, Gibbon, Marmontel, Raynal, Thomas : c'était celle qui devait être un jour Mme de Staël. Les mardis, une société plus intime se réunissait pour entendre l'abbé Delille déclamer ses vers sur les catacombes; la duchesse de Lauzun était une des amies les plus dévouées de Mme Necker. Le salon de Mme de Beauharnais avait aussi une grande vogue, ainsi que celui de Mme de Genlis devenue vieille et dévote et qui tenait école de bonnes mœurs : Laclos y faisait pénitence; Bernardin de Saint-Pierre le quitta, suspect d'hérésie; Brissot et Camille Desmoulins y passèrent un instant. Le salon de Mme Helvétius, enfin, si célèbre sous le nom de *Société d'Auteuil*, rassemblait Condillac, d'Holbach, Turgot, Chamfort, Cabanis, Morellet, Destutt de Tracy.

Le premier salon qui se rouvrit après le 9 thermidor, quand la vie de la société put renaître après la tempête révolutionnaire, fut celui de la fille de Necker, devenue baronne de Staël, femme de l'ambassadeur de Suède. On y rencontrait Benjamin Constant, Boissy d'Anglas, le chanteur à la mode Garat, Mme de Krudner, Mme Récamier. Les membres du Tribunat y rencontraient les ministres, les frères du premier consul, des émigrés tels que le duc Matthieu de Montmorency, le duc de Laval, le comte de Narbonne, le chevalier de Boufflers, le comte de Sabran; les célébrités nées de la Révolution, Ducis, M.-J. Chénier, Legouvé, Talleyrand, Andrieux, Regnaud de Saint-Jean-d'Angély. Ce salon composite inquiétait le dictateur, et Bonaparte, après avoir témoigné son antipathie, finit par envoyer un ordre d'exil; en 1814, le salon se rouvrit, et l'on y vit reparaître Benjamin Constant, l'abbé de Pradt, La Fayette, Fouché et même le duc de Wellington. A côté du salon de Mme de Staël s'ouvrait celui de Mme Tallien qui trônait au Luxembourg; amie de Barras et du Paris élégant, elle essayait de ressusciter la Régence. Les salons littéraires et philosophiques de Mme Suard, de Mme d'Houdetot, de l'abbé Morellet continuaient le XVIIIe siècle, à côté des salons du monde de Mme de La Briche, de Mme de Pastoret, de Mme de Vergennes, où brillait sa fille Mme de Rémusat. Le salon le plus intéressant au point de vue littéraire à cette époque fut celui de Mme de Beaumont (1800-3), rue Neuve-du-Luxembourg, où fréquentait alors la jeunesse et dont les habitués s'appelaient Chateaubriand, Joubert, Fontanes, Molé, Pasquier, Chénedollé, Guénaud de Mussy, Mme de Vintimille, qui, plus tard, en reprit les traditions et les hôtes.

Deux salons formèrent la transition de l'Empire à la Restauration : celui de Mme Le Brun et du baron Gérard. Mme Le Brun réunissait le vieux parti légitimiste, et son salon ne disparut qu'en 1842. Le baron Gérard, qui habitait un modeste appartement de la rue Bonaparte, y recevait ce que Paris comptait de plus brillant : Mme Ancelot, M. de Humboldt, l'abbé de Pradt, le comte de Forbin, Pozzo di Borgo, Mérimée, Eugène Delacroix et Stendhal, qui tous trois se réunissaient dans une des pièces de l'appartement. Mme Ancelot tenait elle-même un salon, véritable succursale de l'Académie française. Il faut citer aussi les salons de Nodier où se réunissaient Hugo, Musset, Alexandre Dumas, Antony et Emile Deschamps, et le salon même de Victor Hugo, rue Notre-Dame-des-Champs, puis place Royale, où Balzac, Delacroix, Musset, Boulanger, Sainte-Beuve, Gustave Planche, Alexandre Dumas, Alfred de Vigny, Mérimée, Soulié, Soumet, Th. Gautier célébraient le triomphe du romantisme sur les classiques. Les derniers véritables salons littéraires du XIXe siècle ont été ceux de Mme *Récamier* (V. ce nom), que fréquentaient les adorateurs et les victimes de cette femme illustre : Chateaubriand, Ballanche, Ampère, Loménie, Tocqueville, Salvandy, Montalembert, etc., qui, causant à voix étouffée, dans une demi-obscurité, adoraient la déesse de l'Abbaye-au-Bois, et le salon de Mme de Girardin entre la monarchie de Juillet et la Révolution de 1848; dans une sorte de petit temple grec entouré de jardins à l'angle de l'avenue des Champs-Elysées et de la rue de Chaillot, elle recevait tous les littérateurs du temps : Victor Hugo, Lamartine, Théophile Gautier, Méry, Gozlan, Jules Sandeau.

De nos jours, la politique, les affaires ont laissé peu de place pour le culte désintéressé des choses de l'esprit. Le goût et l'art de la conversation, qui ont besoin d'une culture raffinée et suivie, n'ont pas trouvé de salon dont les hôtes aient pour seul objectif la politesse désintéressée et la délicatesse littéraire. Ph. B.

III. Beaux-Arts (V. Exposition, § *Beaux-Arts*).

SALON (Le). Rivière du dép. de la Haute-Marne (V. Marne [Haute-], t. XXIII, p. 232).

SALON. Com. du dép. de l'Aube, arr. d'Arcis-sur-Aube, cant. de Méry-sur-Seine; 272 hab.

SALON. Ch.-l. de cant. du dép. des Bouches-du-Rhône, arr. d'Aix; 10.936 hab. Stat. du chem. de fer de Miramas à Cavaillon et tête de la ligne de Salon à Arles. La ville, située dans une plaine qu'arrosent les canaux de Crapponne et des Alpines, est d'origine ancienne, mais elle s'est beaucoup développée à l'époque moderne. Elle conserve des restes de ses anciens remparts (mon. hist.), une porte du XVe siècle, une tour crénelée, un château du XIVe siècle, un hôtel de ville qui date en partie de la même époque, ainsi qu'un grand nombre de vieilles et remarquables maisons. L'église Saint-Michel, qui est du XIIe siècle, possède un curieux portail roman. L'église Saint-Laurent (mon. hist.) est une ancienne cathédrale du XIVe siècle; elle renferme quelques groupes sculpturaux remarquables : l'ensevelissement du Christ, le tombeau de Nostradamus, un bénitier donné, dit la légende, par Charlemagne, etc. — L'industrie de Salon, aujourd'hui très développée, comprend surtout des huileries, des savonneries, des fabriques de papier et de cartons, des scieries, des fabriques de chapeaux et de pipes. J. M.

SALON. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Périgueux, cant. de Vergt; 517 hab.

SALON-LA-TOUR. Com. du dép. de la Corrèze, arr. de Tulle, cant. d'Uzerche; 2.040 hab.

SALONA. Village maritime de Dalmatie, voisin de Spalato, sur la ligne ferrée de Spalato à Knin; 1.500 hab. On y voit les ruines de la cité antique de Salona qui fut

EFERUS - Recherche & Classification numérique

la capitale de la Dalmatie, depuis la ruine de *Delminium* (155 av. J.-C.). Elle reçut au temps d'Auguste une colonie romaine et devint la place forte des Romains dans ces régions, centre de leur réseau de routes, lieu de réunion des délégués des 282 décimes de la province. Embellie par les empereurs, elle le fut surtout par Dioclétien. Lorsqu'il s'y retira après son abdication, il passa les neuf dernières années de sa vie dans le magnifique palais qu'il s'était fait construire à 3 milles S.-O. et qui a donné son nom à *Spalato* (V. ce mot). Salona fut prise et pillée par les Goths, par les bandes d'Odoacre (481), disputée entre les Ostrogoths et les troupes de Justinien dont elle fut la place d'armes; de là partirent Bélisaire en 544, Narsès en 552. Enfin en 640, les Avares la détruisirent complètement. Des fouilles poursuivies depuis 1870 ont retrouvé l'enceinte, les ruines de thermes, d'un amphithéâtre, d'un baptistère, etc.

Bibl. : Jelic et Rutar, *Guida di Spalato e Salona;* Zara, 1894.

SALONA. Nom donné au moyen âge à la ville grecque d'*Amphissa* (V. ce mot), laquelle a repris son ancien nom ; elle a 6.000 hab. Evêché. — Etagée sur une colline que dominent les ruines d'un château édifié sur les ruines de l'Acropole, elle a conservé son enceinte, une porte cyclopéenne, 7 églises. Son port est à 9 kil. S., au bourg d'*Itea*, au fond du golfe de Salona ou de Crisa.

SALONIKA. Montagne de la Grèce (V. Pinde, t. XXVI, p. 944).

SALONINA (Cornélia), impératrice romaine (*Augusta*), épouse de Gallien. Délaissée par lui pour une concubine germaine, Pipa, elle se consola par la société des philosophes, fut l'amie de Plotin et probablement protectrice des chrétiens. Son fils *Saloninus* avait été placé en Gaule, à Cologne, avec le titre de césar, mais égorgé l'année même par les soldats, qui proclamèrent empereur Postumus (258).

SALONIQUE (grec Θεσσαλονίκη, turc *Selanick*, bulgare *Soloun*). Ville de la Turquie d'Europe, capitale d'un des vilayets ou provinces de la Macédoine, elle occupe le cul-de-sac de la baie de Salonique, elle-même extrémité N.-E. du golfe de Salonique, en amphithéâtre sur le versant du Kortiach, au lieu de contact de la fameuse Chalcidique et du continent : le Kortiach appartient déjà aux monts qui chargent cette presqu'île terminée par trois péninsules ; sous 40° 37′ 28″ lat. N. et 20° 37′ 46″ longit. E. ; 150.000 hab. dont moitié juifs (on dit même les deux tiers), le reste fait de Turcs, de Grecs, de Bulgares, de Serbes. C'est donc une ville polyglotte : d'autant qu'on y entend une langue, et on ne soupçonnerait guère qu'on la parle en ce coin de Turquie, l'espagnol, qui d'ailleurs est assez éloigné d'être le castillan pur. Ce « phénomène » linguistique tient à ce que les israélites, qui sont l'élément le plus actif, le plus commerçant (cela va sans dire), le plus remuant, le plus riche de Salonique, sont venus directement d'Espagne, quand les en chassa l'Inquisition.

La situation de Salonique par rapport au continent d'Europe est évidemment des plus avantageuses, au fond d'un golfe superbe, tout près de l'Asie, de l'Afrique, de l'isthme de Suez, et aussi à portée du Danube, « grand chemin des peuples ». Elle est aujourd'hui reliée à ce Danube et à l'Europe par chemin de fer, depuis l'ouverture de l'embranchement qui la rattache à Nich, gare de la grande ligne Paris-Vienne-Constantinople, et tout le monde lui prédit un grand avenir maritime et commercial.

Salonique prend de plus en plus un aspect européen, surtout le long du quai qui a remplacé la muraille crénelée qui défendait la ville du côté de la mer. « Le vieux château qui la domine, ses blanches murailles garnies de tours, ses maisons étagées sur le flanc de la colline, ses élégants minarets, lui donnent un aspect pittoresque ; et il n'existe pas en Orient, à l'exception d'Athènes et peut-être de Constantinople, de ville qui renferme un aussi grand nombre de monuments, encore bien conservés, du temps de l'antiquité ou du moyen âge. Ses mosquées, dont les principales sont toutes d'anciennes églises byzantines, égalent ou surpassent même sous certains rapports celles de Constantinople. » L'arc de triomphe de Constantin, dit aussi d'Adrien, bien que probablement élevé par Théodose, est une triple porte de briques, sur le parcours de ce qui fut la *via Egnatia*, de ce qui est aujourd'hui la Grande Rue ; un autre arc de triomphe, qu'on supposait dater de Vespasien, sur la même *via Egnatia*, a été détruit en 1867. L'ancienne cathédrale, dite Sainte-Sophie, comme celle de Constantinople, aurait été bâtie sur le modèle de celle-ci, mais sur un plan bien moins grandiose ; elle daterait de Justinien, c'est maintenant une mosquée, ainsi que La Rotonde, jadis église Saint-Georges. Egalement byzantins Saint-Démétrius, Saint-Elie, les Saints-Apôtres, et sans doute aussi le grand Caravansérail. Sur la colline, le palais du gouverneur, le Konak, est un vaste bâtiment de 1894.

De plus en plus industrielle, mais surtout trafiquante, Salonique exporte principalement les grains et farines, les vins, les tabacs de la Macédoine, elle importe des produits manufacturés de l'Europe, lainages, cotonnades, métaux, etc. En 1898, elle a reçu et expédié 7.389 vaisseaux et bateaux jaugeant 1.640.589 tonnes; les échanges se sont faits surtout avec la Turquie (380.000 tonnes) l'Austro-Hongrie (236.000), l'Angleterre (230.000), la France (218.000), l'Italie (181.000), la Grèce (142.000), la Russie (133.000).

Si l'avenir de Salonique promet d'être resplendissant, son passé est long et glorieux. Ce fut d'abord une petite ville du nom de *Therma ;* Xerxès y campa ; elle hérita plus tard de l'importance des cités voisines saccagées dans les guerres macédoniennes. Cassandre la rebâtit en 315 sous le nom de *Thessalonique*. Mais sa fortune date de l'époque romaine. Chef-lieu d'un des quatre districts entre lesquels on avait divisé la Macédoine, elle devint bientôt la ville principale du pays, puis de toute la péninsule balkanique, grâce à sa position centrale sur la *via Egnatia*, la grande voie qui, depuis 148 av. J.-C, reliait l'Italie à l'Orient (V. Empire romain et Macédoine). Cicéron y séjourna à plusieurs reprises ; Pompée y établit son quartier général. Ayant eu la chance de prendre parti pour les Triumvirs, elle fut par eux décrétée ville libre et administrée par six politarques. Saint Paul y prêcha. Même après la fondation de *Constantinople* (V. ce mot), elle demeura de fait le centre politique et stratégique de l'Illyrie, de la Macédoine et de la Grèce, boulevard de l'Empire contre les barbares; Constantin y séjourna et répara le port. Théodore égorgea dans l'hippodrome 7.000 hab., mais elle se releva bientôt et fut place d'armes des Byzantins contre les Slaves dans les guerres des VIe au VIIIe siècles. Pas plus que les Goths, ils ne purent s'en emparer. Mais le 29 juil. 904, elle fut emportée d'assaut par les Sarrasins; elle comptait alors plus de 200.000 hab., dont beaucoup périrent et beaucoup furent dispersés sur les marchés d'esclaves. Non moins terribles furent les suites de la prise de la ville par l'armée et la flotte normande de Tancrède (15 août 1185) ; le célèbre archevêque Eustathe en a laissé le récit. Puis vinrent les Latins qui portèrent le coup mortel à l'Empire. Boniface de Montferrat fut roi de Thessalonique (1204) et ses successeurs, un moment détrônés par le despote d'Epire (1222), s'y maintinrent une cinquantaine d'années. Des patriarches latins remplacèrent les patriarches grecs ; c'est, en effet, le passage du patriarcat de Thessalonique et des provinces qui en relevaient de la juridiction de l'évêque de Rome à celle de l'évêque de Constantinople qui avait été une des causes principales du schisme d'Orient. De 1205 à 1418, il y eut des patriarches latins. Puis ce fut le tour du fameux Syméon, l'une des autorités de l'Eglise grecque en matière rituelle. Il mourut en 1430, peu de mois avant la ruine définitive de la chrétienté de Thessalonique. Reprise par les Grecs, la

EFERUS - Recherche & Classification numérique

ville avait été donnée en gage aux Vénitiens. Ceux-ci ne purent résister aux Turcs d'Amurat II qui s'en emparèrent en 1430. Depuis cette époque l'incident le plus bruyant de l'histoire de la ville fut le massacre des consuls français et allemand par la populace (13 avr. 1876). Salonique est aujourd'hui pomme de discorde entre les Grecs de la « Grande idée » et les Bulgares de la « Grande Bulgarie », et même, dit-on, les Austro-Hongrois, qui voudraient en faire le port majeur de leur empire ; les Slaves, Bulgares ou Serbes occupent tout le pays en arrière, l'élément grec possédant pour sa part tout le pourtour du golfe de Salonique, les vallées qui y aboutissent à l'O. et toute la Chalcidique ou péninsule du mont Athos à l'E. Quant à la ville, on l'a dit plus haut, elle est cosmopolite, avec prédominance de juifs parlant toutes les langues.

Le vilayet de Salonique borde à l'O. l'Archipel ou mer Egée par la plus grande part du *golfe de Salonique*, lequel a 45 ou 46 kil. d'ouverture, 66 de plus grande ampleur et 90 de pénétration dans le continent, entre la chaîne littorale de l'Olympe à l'O. et les monts de la Chalcidique à l'E. ; puis, à l'orient de ce golfe il comprend la Chalcidique et l'île de Thasos. Le vilayet est compris entre la mer au S., le vilayet d'Andrinople à l'E., la Roumélie Orientale au N.-E., la Bulgarie proprement dite au N., le vilayet de Kossovo au N.-O., le vilayet de Monastir et le sandjak indépendant de Serfidjé à l'O. C'est une aire de plus de 50.000 kil. q., soit l'étendue de huit départements français moyens, territoire encombré de montagnes de 1.000 à 2.700 m. se rattachant, d'une part, au Despoto-Dagh ou Rhodope, d'autre part, au grand et confus remous des chaînes albano-macédoniennes. Lacs de plaine et lacs de montagne ; nombreux torrents aboutissant aux fleuves Indjé Karasou ou Vistritza (jadis Haliacmon), Vardar (jadis Axios), le plus grand de tous (536 kil. en un bassin de 26.487 kil. q.), Strouma (jadis Strymon), Mesta (jadis Nestos). Climat conforme, d'une part, aux altitudes, d'autre part, aux latitudes (40° à 42°) et à l'orientation de la contrée, tournée vers le midi ; donc, froid dans la haute montagne, modéré sur les coteaux, chaud et « méditerranéen » dans les plaines basses, et, par endroits, humide, énervant, fiévreux, à cause des lagunes et des alluvions. Grains, fruits, vignes, tabac, coton. Population estimée à 1.200.000 hab. environ, dont, plus ou moins, 565.000 Bulgares, 330.000 Turcs, 180.000 Grecs, 60.000 Juifs, 25.000 Valaques, 20.000 Bohémiens, plus 20.000 « divers », notamment des Albanais. Environ 450.000 mahométans (Turcs, Bulgares, Bohémiens), tout le reste de religion grecque, sauf les juifs. Capitale, Salonique.

O. Reclus.

SALOP. Comté d'Angleterre (V. Shrop).

SALOR. Tribu de *Turcomans* (V. ce mot).

SALORNAY-SUR-GUYE. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Mâcon, cant. de Cluny ; 1.036 hab.

SALOUEL. Com. du dép. de la Somme. arr. d'Amiens, cant. de Boves ; 1.124 hab.

SALOUEN. Fleuve d'Indo-Chine qui prend sa source au Tibet, vers le 28° lat. N., sous le nom de *Nap-chou* ou *Nak-tchou*, descend vers le S., traverse le Yunnan sous le nom de *Lou-Kiang* ou *Lou-tse-Kiang*, puis les Etats chans birmans, sépare le Siam, à l'E., du pays des Karenni à l'O., puis de la Basse-Birmanie où il a achevé son cours. Le Salouen débouche dans le golfe de Martalan par un estuaire de 11 kil. de large. Son cours supérieur traverse des gorges profondes, son lit moyen est large et coupé de rapides, puis il s'étrangle jusqu'à n'avoir plus que 27 m. de large dans le défilé qui précède la plaine maritime. Là sont les villes de Moulmein et Martaban ; malgré ses bancs de sable, le Salouen est ici navigable pour les grands vaisseaux ; en amont il n'est que flottable. Son bassin, formant un couloir entre ceux de l'Irawadi et du Mékong, ne lui fournit aucun grand affluent.

SALOUM. Fleuve de la côte occidentale d'Afrique, en Sénégambie, au S. du cap Vert. C'est la première de ces nombreuses « rivières », qui, au S. de ce cap, offrent une voie naturelle de pénétration vers l'intérieur des terres. Malgré la présence d'une barre formée de sables mouvants qui obstruent son embouchure, il est navigable sur une longueur de 160 kil. Le point terminus de la navigation fluviale est, pour les navires de commerce de 250 tonneaux, le poste de Kaolak. Les indigènes de race sérène sont parfois, comme le pays riverain du fleuve, appelés Saloum.

SALPERWICK. Com. du dép. du Pas-de-Calais. arr. et cant. (N.) de Saint-Omer ; 406 hab.

SALPES. Groupe de Tuniciers, de l'ordre des *Thaliacées* (V. ce mot), formé d'animaux de consistance gélatineuse, réunis en chaînes et flottant à la surface de la mer, où ils se déplacent par des contractions rythmiques ; ils ont la forme d'un tonnelet transparent comme du cristal, ouvert aux deux extrémités, et dont la paroi extérieure est constituée par la tunique. L'ouverture antérieure ou orale, en forme de fente transversale, souvent munie de deux lèvres, donne accès dans une cavité respiratoire renfermant les branchies. Celles-ci présentent la forme d'un ruban ou d'un tube privé de fentes latérales et plein de sang ; les cavités branchiale et péribranchiale ne font qu'un par suite de la résorption des parties latérales de la branchie. La bouche et le siphon cloacal occupent les deux extrémités opposées du corps. Les parois de la cavité respiratoire sont munies de rubans musculaires, transversaux, puissants, formant de six à huit cercles successifs, disposés plus ou moins régulièrement comme les cercles d'un tonneau. Ces muscles, en se contractant, compriment la cavité, en chassent brusquement l'eau par l'orifice postérieur, et déterminent ainsi, par un effet de recul, la locomotion en avant ; tous les individus d'une même chaîne se contractent simultanément pour faire progresser la colonie. Le tube digestif, en général pelotonné (nucléus) et de couleur vive, est souvent logé avec le cœur et les organes génitaux dans un repli du manteau. Au-dessus du point d'insertion des branchies est situé un ganglion qui envoie des ramifications nerveuses dans tout le corps et qui est surmonté d'un corpuscule brunâtre faisant office d'œil. Les Salpes ou Salpides se reproduisent par génération alternante, gemmes et œufs. « L'individu issu de l'œuf, ou oozoïde, ne donne jamais directement d'éléments sexuels, mais il a la propriété de bourgeonner. A son extrémité postérieure, il produit une sorte de prolongement cylindrique, qui reste caché sous la tunique et qui s'organise de façon à former toute une série de Salpes très petites et accolées par leurs tuniques. Arrivés à maturité, ces blastozoïdes se détachent de la Salpe mère, non pas isolément, mais réunis en chaînes plus ou moins longues, où les divers indi-

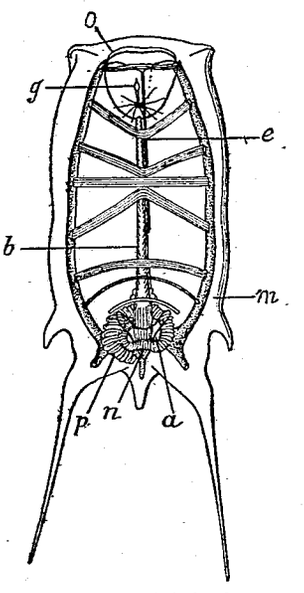

Salpa mucronata (génération solitaire). *o*, boucle ; *a*, siphon cloacal ; *b*, branchie ; *g*, pavillon cilié ; au-dessous de lui le ganglion ; *m*, manteau ; *n*, nucleus (masse viscérale) ; *p*, jeune chaîne de Salpes en voie de développement ; *e*, endostyle.

EFERUS - Recherche & Classification numérique

vidus sont disposés sur deux files. Ces Salpes, qui restent toujours plus petites que l'oozoïde, sont dites *Salpes agrégées*, par opposition à l'oozoïde, qu'on appelle *Salpe solitaire*. C'est à l'intérieur des Salpes agrégées que se développent les spermatozoïdes et les œufs (en général un seul), d'où naîtront les oozoïdes de la génération future » (R. Perrier). On décrivait jadis comme des espèces distinctes ces deux sortes de Salpes, nées l'une de l'autre ; à chaque Salpe solitaire correspond donc une Salpe agrégée ; on peut désigner l'espèce par ses deux anciens noms spécifiques ; ainsi la *Salpa africana maxima*, de la Méditerranée, a comme forme solitaire *S. africana* Forsk., comme forme agrégée *S. maxima* Forsk. Il ne faut pas non plus considérer la Salpe solitaire comme asexuée ; c'est le contraire. Les cellules génitales se forment dans cette dernière, mais n'y arrivent pas à maturité ; au moment du bourgeonnement, elles passent dans les Salpes agrégées qui les nourrissent et les disséminent ; ce sont de simples nourrices neutres, et la Salpe solitaire est seule sexuée et hermaphrodite. Le genre unique, *Salpa* Forsk., a pour espèces principales celles déjà citées, puis *S. mucronata* Forsk. (chaîne), auquel correspond *S. democratica* Forsk. (solitaire) de la Méditerranée, et *S. fusiformis* Cuv. (chaîne), auquel correspond *S. runcinata* Cham. (solitaire) de l'Océan et de la Méditerranée, etc.

SALPÊTRE. I. Chimie industrielle. — Nom vulgaire de l'azotate de potasse (V. Potassium, t. XXVII, p. 446, Nitrière et Nitrification, t. XXIV, p. 1132).

II. Législation. — La fabrication du salpêtre était autrefois soumise à une législation rigoureuse, qui se trouvait résumée dans la loi du 13 fructidor an V et qui atteignait, non seulement les salpêtriers, lesquels devaient être commissionnés, mais aussi les simples propriétaires de maisons et les entrepreneurs de démolitions. Les guerres donnaient lieu, en effet, à une consommation énorme de salpêtre pour la fabrication de la poudre, celui-ci était rare et cette rareté constituait l'une des principales préoccupation du gouvernement. La découverte de nombreuses nitrières naturelles et de procédés nouveaux pour la production de nitrières artificielles fit, par la suite, adoucir considérablement cette législation. La loi du 10 mars 1819 et l'ordonnance du 11 août suivant remplacèrent la loi de fructidor an V. Elles sont elles-mêmes presque complètement tombées en désuétude, sans néanmoins avoir jamais été formellement abrogées.

III. Administration. — *Poudres et salpêtres* (V. Poudre, t. XXVII, p. 481.

SALPÊTRIÈRE (La). La Salpêtrière fut d'abord une dépendance de l'Hôpital général. L'Hôpital général avait été, on le sait, créé par Louis XIV, pour enfermer une nuée de mendiants et d'aigrefins qui sillonnaient les rues de la capitale et constituaient pour les Parisiens un danger permanent. En même temps qu'était promulgué l'édit royal du 27 août 1656, portant établissement de l'Hôpital général pour le *renfermement* des pauvres mendiants de la ville et des faubourgs de Paris, des lettres patentes faisaient don au nouvel établissement des bâtiments du Petit Arsenal (autrement dit la Salpêtrière), déjà affectés depuis 1653 à cette destination.

A l'origine, la Salpêtrière recueillait des pauvres femmes. Le bâtiment dit de *la Vierge*, qui sert actuellement d'asile aux *reposantes*, est un vestige des premières constructions. Sous le cardinal Mazarin, la Salpêtrière consistait en une sorte de grange, où se faisait le salpêtre, et une fonderie d'où dépendaient divers magasins. Quand on approprie ces locaux, à la suite des ordonnances royales, on avait l'intention d'y recevoir plus de 600 femmes et près de 200 enfants, depuis deux ans jusqu'à sept. On devait également construire un grand bâtiment neuf pour loger des mendiants mariés. On édifia seulement la façade septentrionale de l'établissement, qui prit le nom de *bâtiment Mazarin*, et la façade méridionale, qui s'appela *pavillon Sainte-Claire*. Un des pavillons du bâtiment Mazarin fut baptisé *pavillon Bellièvre*, en mémoire du premier président Pomponne de Bellièvre, qui avait pris une part active à la création de l'Hôpital général.

En 1669, Louis XIV prescrivit de remplacer la chapelle de l'établissement, consacrée à saint Denis, par une église de plus vastes proportions. L'édifice nouveau, construit sur les plans de l'architecte Levau, fut placé sous le vocable de saint Louis. Le bâtiment consiste en un dôme octogone, percé par huit arcades qui aboutissent à quatre nefs, rayonnant autour du dôme central. Le portique ou vestibule est décoré de colonnes ioniques, avec une attique au-dessus. A la droite de l'église, se trouve le *bâtiment Mazarin ;* à sa gauche, le *bâtiment Lassay*, du nom de la marquise de Lassay, qui fit les frais de construction. La prison de *La Force*, où l'on détenait les filles de mauvaise vie, fut établie au centre de l'hôpital vers 1684. Mlle Clairon, l'artiste en vogue, faillit y être conduite. Plusieurs personnages de distinction y furent enfermés.

Les *infirmeries*, dont le pavillon central fut orienté sur la même ligne que le dôme de l'église, et la porte d'entrée de l'hospice ne remontent qu'à 1780. Leur construction dura sept années. Ce n'est donc que vers la fin du XVIIIe siècle que la Salpêtrière devint, en même temps qu'un asile hospitalier de femmes, une maison de force.

Le conseil général des hospices fit supprimer, vers 1807, les chaînes, les carcans, les fers aux pieds et aux mains, qui étaient encore en usage pour le traitement des fous et des folles. Les locaux malsains furent détruits, de même que les cachots obscurs et les basses loges, qui se trouvaient en contre-bas de plus de 15 pieds par rapport aux loges neuves. En abattant force planchers et cloisons intermédiaires, on put construire des dortoirs vastes et bien aérés.

En 1815, le grand bâtiment habité par les épileptiques fut complètement restauré, et pour effacer jusqu'au souvenir du passé, l'hospice prit, en 1823, le nom, qu'il a conservé depuis, d'*Hospice de la Vieillesse-Femmes*. Parmi les modifications apportées depuis cette époque, signalons : un *atelier de travail* (pour procurer de l'ouvrage aux aliénées, aux épileptiques et aux indigentes) définitivement constitué en 1835. La même année, on commençait la construction de quatre pavillons carrés, divisés en seize petites cellules, pour les malades agitées ou relevant de l'action de la justice. En 1836, les bâtiments de cette nouvelle section, dite *section Rambuteau*, étaient complétés par la construction de quatorze cellules, faites en forme de chalets suisses, et espacées dans un vaste terrain, de manière à donner, par l'isolement complet, de nouveaux moyens d'action dans le traitement de la maladie. En 1848, les jeunes filles idiotes, confondues jusqu'à cette époque avec les adultes, et reléguées dans des dortoirs où tout exercice leur était interdit, furent placées dans un quartier séparé.

Une *école municipale d'infirmières* est annexée à l'établissement depuis 1878. Il existe, dans le quartier des aliénés, une autre école, dans laquelle les enfants arriérés reçoivent une instruction spéciale. Cette *école d'enfants arriérés* comprend un asile pour les enfants du premier âge, et un ouvroir, où l'on apprend aux petites malades la couture et la fabrication des fleurs artificielles.

Un *service de bains et d'hydrothérapie* a été édifié en 1883. Le public y est admis, soit en payant, soit sur la présentation d'une carte d'indigent. La Salpêtrière, tour à tour dépôt de mendicité et maison de correction, n'est plus aujourd'hui qu'un vaste refuge pour les vieilles femmes indigentes, et un hôpital pour les affections nerveuses.

La population de l'hospice, qui s'élève à plus de 5.000 habitants, est répartie dans 45 corps de logis, groupés en quartiers spéciaux, isolés, dont les rues, les jardins, les places forment une véritable ville de 308.821 m. d'étendue. C'est le plus grand hospice de Paris et peut-être de l'Europe. L'hôpital proprement dit ne contient que 100 lits, dont 74 font partie de la clinique du professeur Ray-

EFERUS - Recherche & Classification numérique

mond, successeur de Charcot. 40 de ces lits sont destinés aux femmes; le reste est occupé par des hommes atteints d'affections nerveuses, comme le sont tous les malades de ce service spécial, destiné à l'enseignement.

Des trois établissements contenus dans l'enceinte de la Salpêtrière, l'hospice est le plus considérable par sa population. Elle est constituée, en majeure partie, par des indigentes et par les anciennes employées de l'Assistance publique : les *reposantes*, comme on les appelle. Plus de 3.000 femmes, ayant dépassé soixante-cinq ans, trouvent à la Salpêtrière une retraite assurée jusqu'à la fin de leur vie. Presque toutes sont logées dans de vastes dortoirs, proprement tenus, où chacune d'elles dispose, à sa guise, d'une petite armoire placée à côté de son lit. Quelques logements plus étroits, situés dans les combles, tels que la *Chambre des treize*, la *Forêt noire*, sont, malgré leur mauvaise installation, plus recherchés que les autres; la promiscuité y est moins grande et la surveillance plus difficile qu'aux étages inférieurs. Le prix de revient d'une journée d'hospice est d'environ 1 fr. 80 par personne; ce budget, si modeste qu'il soit, permet néanmoins de servir quotidiennement trois repas à chaque pensionnaire. Comme aux premiers temps de sa création, la Salpêtrière contient actuellement un assez grand nombre de folles.

L'asile renferme, loin de l'hôpital et de l'hospice, dans des divisions indépendantes, 720 femmes ou jeunes filles aliénées. Les enfants, les folles tranquilles et les agitées sont par quartiers spéciaux, de telle sorte que ces malades vivent séparées, suivant les différents genres d'aliénation.

Une division spéciale, comprenant plusieurs sections, est réservée aux jeunes filles idiotes, arriérées ou épileptiques. Dr Aug. Cabanès.

SALPI. Lagune de la côte d'Italie, prov. de Foggia, sur l'Adriatique, auquelle la relient deux canaux à travers un mince cordon littoral. Salines. On y a dérivé pour la colmater l'Ofanto et la Carapella.

SALPIGLOSSIS (*Salpiglossis* R. et Pav.). I. Botanique. — Genre de Scrofulariacées, proche allié des Solanacées, renferme 2 à 3 herbes chiliennes, à feuilles entières ou pinnatifides, à cymes racémiformes. Corolle irrégulière campanulée; étamines didynames; ovaire à 2 loges pluriovulées; capsules à 2 valves; graine à embryon arqué. Le *S. sinuata* R. et P., à nuances très diverses de ses corolles, est cultivé comme ornemental.

II. Horticulture. — Ces intéressantes plantes, remarquables par la diversité de coloris de leurs fleurs, sont d'une culture facile. Elles se plaisent au soleil et se sèment directement en place, de mars en mai, suivant le milieu. La disposition en touffes est celle qui convient le mieux aux variétés de haute taille; les variétés plus étoffées ou naines se disposent en massifs ou en bordures. G. B.

SALPINGITE. I. Otologie. — On donne ce nom à l'inflammation de la trompe d'Eustache (V. Oreille). Ce conduit dont l'orifice est béant dans la cavité vaso-pharyngienne la fait communiquer avec la caisse du tympan. La muqueuse du naso-pharynx se continue avec celle de la trompe, et rien de plus fréquent, lors d'un mal de gorge, d'une pharyngite, de sentir une douleur à l'angle de la mâchoire, qui s'augmente lorsque l'on mange ou que l'on se mouche, avec sensation de tension vers l'oreille, accompagnée de surdité et de bourdonnements, c'est l'inflammation catarrhale de la trompe : la salpingite, qui vient compliquer un coryza et qui disparaît avec lui; beaucoup plus rarement la salpingite sera causée par le catarrhe de la caisse; enfin un cathétérisme maladroit, septique de la trompe d'Eustache pourra développer la salpingite. La rhinoscopie postérieure montrera un pavillon rouge et gonflé.

Le pronostic n'est sérieux que lorsque la caisse du tympan se trouvait antérieurement atteinte, alors la salpingite devient chronique; dans ces cas seulement, la douche d'air peut être utile; contrairement, dans les salpingites aiguës, il n'y a qu'à soigner l'angine et à faire des gargarismes antiseptiques, qui, faits au début d'un mal de gorge, empêcheront souvent cette complication. Dr Pinel Maisonneuve.

II. Gynécologie. — En gynécologie on désigne sous le nom de salpingite l'inflammation des trompes utérines ou oviductes. Ces conduits, situés dans l'aileron moyen, ou supérieur de ligaments larges, en avant de l'ovaire situé dans l'aileron postérieur, s'ouvrent d'une part dans la cavité utérine au niveau des angles de l'utérus, d'autre part dans la cavité péritonéale, au voisinage immédiat de l'ovaire par une extrémité épanouie en corolle, le pavillon. Le voisinage immédiat de l'ovaire explique comment toute inflammation des trompes a tendance à s'accompagner presque fatalement d'une inflammation concomitante ou secondaire de l'ovaire. L'ouverture des trompes dans le péritoine et leur rapport de continuité avec cette séreuse dans la région pelvienne explique aussi la fréquence des complications péritonéales. La plupart des salpingites méritent d'être appelées salpingo-ovarites, et l'évolution des salpingites s'accomplit rarement sans poussées péritonéales. Si l'on veut bien se souvenir encore que les trompes et l'utérus ne sont que des parties différenciées des canaux de Müller, coalescents dans leur partie inférieure, et que la muqueuse intra-utérine se continue avec la muqueuse endo-tubaire, on comprendra que les inflammations de la muqueuse utérine, les endométrites, se propagent aisément jusque aux trompes utérines.

Les causes de la salpingite sont, par suite, les mêmes que celles de la métrite et relèvent le plus souvent de la puerpéralité ou de la blennorrhagie. L'infection puerpérale consécutive à l'accouchement ou à l'avortement est une des causes les plus fréquentes de l'infection de la trompe, surtout dans les cas où il y a eu rétention partielle ou totale du placenta. La blennorhagie est également une cause très habituelle; il s'agit soit d'une blennorrhagie franche, aiguë, soit des reliquats d'une blennorrhagie ancienne. On ne saurait trop appeler l'attention sur ce fait que la blennorrhagie chronique de l'homme, la gonorrhée, est une cause d'infection des organes génitaux féminins et qu'on la rencontre souvent comme origine unique de salpingites souvent graves et tenaces. A côté de ces deux causes banales, il faut en invoquer de plus rares. Une intervention chirurgicale non aseptique, curettage ou simple exploration utérine, les infections secondaires à la suite d'un cancer ou d'un fibrome utérin, les affections intestinales et en particulier l'appendicite peuvent être la cause de l'inflammation des trompes. Dans d'autres cas, cette origine ne doit pas être cherchée dans une cause locale, mais dans un état général de l'organisme; la plus commune de ces causes est la tuberculose. Le plus souvent l'infection tubaire, quelle qu'en soit la nature, se fait par continuité de muqueuse à muqueuse, mais l'on peut expliquer également cette infection par le rapport étroit qui unit les lymphatiques et les vaisseaux sanguins de la trompe à ceux de l'utérus. Quant à la nature microbienne de l'affection, elle est variable suivant son origine même. Le plus souvent l'on trouve dans les produits de la suppuration le gonocoque, puis par ordre de fréquence, le streptocoque, le pneumocoque et le colibacille. Il faut noter d'ailleurs que fort souvent le pus est stérile, tout particulièrement lorsqu'il s'agit de la tuberculose, ou lorsque les lésions sont anciennes. La nature des causes de la salpingite peut faire prévoir qu'elle est plus fréquente durant la période d'activité de la vie génitale. Cependant ni les vierges ni les femmes âgées n'en sont exemptes. Pour les premières, il y a lieu d'invoquer une sorte d'autoinfection favorisée souvent par l'étroitesse (type infantile) de la cavité utérine et des trompes.

Au point de vue clinique, il convient de diviser la salpingite en deux grandes variétés, la salpingite non kystique (non suppurée) et la salpingite kystique, caractérisée par la présence d'une poche qui renferme le plus habituellement du pus, mais qui peut contenir aussi du sang (hématosalpinx), ou un liquide séreux (hydrosalpinx). Les

EFERUS - Recherche & Classification numérique

signes fonctionnels et généraux que provoque la salpingite sont d'ailleurs les mêmes dans les deux cas, et l'existence d'une collection enkystée ne peut être déduite qu'à la suite d'un examen local. Les signes fonctionnels de la salpingite, ceux qu'accuse la malade, ou qu'elle avoue à la suite de l'interrogatoire médical, intéressent soit l'appareil génital, soit l'état général. La douleur est un phénomène pour ainsi dire constant et se manifeste sous deux formes : douleurs spontanées sur les régions latérales du bas ventre, là où siège l'ovaire, dans une des fosses iliaques ou dans les deux, provoquées par la pression dans les mêmes régions. Les douleurs spontanées sont réveillées par les mouvements brusques, les fatigues, les voyages, les rapports sexuels qui peuvent devenir extrêmement pénibles. Il est habituel de les voir réapparaître ou s'exaspérer durant la période menstruelle. De leur point originaire, elles s'irradient dans diverses directions, mais tout particulièrement le long du membre inférieur. Labadie-Lagrave et Legueu ont appelé l'attention sur ce fait *paradoxal* que la douleur est le plus souvent localisée à gauche, dans les cas même où elle a pour cause une salpingite siégeant dans la trompe droite. Il est fréquent de voir cette douleur revêtir l'aspect de véritables coliques, dites *salpingiennes*, suivies ou nom de l'expulsion de muco-pus, qui, pour Pozzi, proviendrait de la cavité utérine et non de la trompe. Les fonctions menstruelles sont d'ordinaire profondément troublées; le plus souvent l'écoulement sanguin est précédé de douleurs vives et s'établit mal; il a une durée irrégulière et se répète plus fréquemment que la normale, avec une abondance plus grande (ménorrhagie). Dans d'autres cas, il y a suppression des époques. Il est habituel également de constater de la leucorrhée, caractérisant plutôt l'andométrite concomittante que la salpingite.

Outre les troubles fonctionnels pour ainsi dire locaux, il existe des troubles à distance qui sont des troubles digestifs (dyspepsie flatulente) et des troubles névropathiques, névralgies diverses, migraines, troubles neurasthéniques ou hystériques.

Si l'on remonte à l'origine de tous ces accidents, ou si l'on est appelé à les constater dès leur apparition, l'on voit que le début peut être, ou brusque, aigu, avec nausées, vomissements, douleurs abdominales et fièvre, tout l'appareil d'une pelvi-péritonite, ou lent, insidieux, ce qui est la règle. Le début brusque, constaté à la suite d'une infection blennorrhagique ou plus souvent d'une infection puerpérale, peut être suivi d'une rétrocession complète de tous les accidents, et, par suite, de guérison apparente ou réelle. Mais dans la majorité des cas, à la période aiguë succède une période chronique. La marche de la maladie est d'ailleurs irrégulière, interrompue par les poussées dont nous avons parlé.

Les signes fonctionnels que nous venons d'étudier sont d'ordre pour ainsi dire banal et ne permettent point de faire un diagnostic ferme de l'affection. L'examen local permet seul d'en affirmer l'existence et de reconnaître la nature kystique ou non kystique de l'inflammation tubaire. Cette exploration est toujours plus ou moins douloureuse et pénible; par les douleurs qu'elle réveille, elle provoque un état de tension et de défense des parois abdominales qui peut rendre nécessaire l'emploi de l'anesthésie chloroformique. Elle doit être pratiquée, en tous cas, la malade étant étendue dans le décubitus dorsal, les membres inférieurs fléchis après évacuation de l'intestin et de la vessie. Le palper abdominal donne peu de renseignements importants; il permet de préciser le siège de la douleur dans les fosses iliaques et, dans les cas où il y a coexistence de pelvi-péritonite, de constater la présence du plastron abdominal, mais il est surtout utile combiné avec le toucher vaginal. L'examen, pratiqué au besoin avec deux doigts, doit être méthodique et porter d'abord sur le col et sur le corps de l'utérus, dont il permet de reconnaître le volume et la mobilité. L'exploration doit porter ensuite sur les culs-de-sacs qui seront étudiés l'un après l'autre méthodiquement, la main placée sur le ventre repousse doucement, par une pression continue, les organes du petit bassin vers les doigts explorateurs. Dans le cas où l'on a affaire à une salpingite non kystique, l'examen permet de constater l'existence d'un cordon plus ou moins volumineux, plus ou moins régulier, qui représente la trompe augmentée de volume. Quant à l'ovaire, souvent inaccessible, s'il est sain, il se trouve sur les parties latérales et se présente sous le doigt comme une petite tumeur de consistance ferme et d'une sensibilité spéciale. L'examen du cul-de-sac postérieur, en cas de salpingite non kystique, est habituellement négatif. L'on peut cependant rencontrer l'ovaire prolabé, ou le fond de l'utérus en rétroversion. Si l'on a affaire à une salpingite kystique, l'examen des culs-de-sacs permet au doigt de rencontrer une tumeur plus ou moins volumineuse, unie ou bilatérale, siégeant, soit dans les culs-de-sacs latéraux, soit dans le cul-de-sac postérieur. Cette tumeur, suivant son volume et sa situation plus ou moins élevée, bombent plus ou moins dans les culs-de-sacs, qu'elle peut effacer presque complètement. Elle est douloureuse au toucher, plus ou moins molle, quelquefois dure, mais rarement fluctuante; si la salpingite n'est pas accompagnée de périmétrosalpingite, c.-à-d. d'inflammation du péritoine et du tissu cellulaire environnant, la tumeur peut être nettement circonscrite par le doigt. Dans le cas opposé, il existe une tuméfaction diffuse, sans limites bien nettes : le plus souvent il est impossible, et d'ailleurs inutile, de définir exactement quelle est la part de l'ovaire et la part de la trompe dans la production de cette tumeur. Il est non moins difficile d'en déterminer le volume, et complètement impossible, sauf dans des cas rares, de déterminer la nature du liquide contenu dans le kyste, pus, sang ou liquide séreux. Ce diagnostic, lorsqu'il est possible, ne peut être fait que par l'étude de la marche de l'affection. Le diagnostic de la salpingite est en somme facile. Les fibromes utérins seront reconnus de suite s'ils sont de gros volume, car ils sont adhérents au corps utérin, ou bien ont perdu droit de domicile dans la cavité du petit bassin. Les petits fibromes, qui provoquent comme les précédents peu de douleurs, sont l'occasion de métrorrhagies abondantes, survenant pour ainsi dire sans cause, en dehors souvent des époques menstruelles. Le toucher les rencontre sous la forme de tumeurs mobiles et mobilisables avec l'utérus. Le cathétérisme de la cavité utérine montre que les dimensions longitudinales en sont augmentées en cas de fibrome. Les kystes de l'ovaire au début et la grossesse extra-utérine sont d'un diagnostic immédiat plus difficile, mais la marche de l'affection, l'influence du repos en cas de salpingite, les signes particuliers de la grossesse en cas de grossesse extra-utérine, viennent rapidement lever tous les doutes. En cas de kyste, l'erreur serait d'ailleurs de peu d'importance puisque l'ablation s'impose. Il est bien entendu que nous ne parlons que des cas où le toucher vaginal indique la présence d'une tumeur du petit bassin; on ne confondra pas en effet une salpingite simple, non kystique, avec de simples névralgies ou avec de l'ovarite, pour peu que la malade se prête à l'examen. Il est indispensable d'ailleurs que cet examen soit répété plusieurs fois et à des périodes diverses, afin de se rendre compte des modifications que subit l'inflammation de la trompe et de pouvoir prendre une détermination appropriée à la gravité des cas.

Le traitement des salpingites doit être ou médical ou chirurgical. Le premier semble plus particulièrement réservé aux salpingites non kystiques, mais toute salpingite, avant d'être l'objet d'une intervention chirurgicale, doit être traitée par les moyens médicaux vulgaires. S'il s'agit d'une salpingite aiguë, on prescrira avant tout le repos dans le décubitus dorsal, les injections vaginales et les lavements *très chauds*. Pour calmer les douleurs, il est sou

EFERUS - Recherche & Classification numérique

vent nécessaire de recourir soit aux lavements laudanisés, soit aux injections morphinées. S'il y a apparence de phénomènes péritonéaux, l'on doit recourir aux larges applications de glace sur l'abdomen. Un traitement plus actif ne doit être tenté que lorsque tous les phénomènes aigus sont calmés. La salpingite catarrhale et, en général, les salpingites non kystiques peuvent être traitées à peu près de la même façon que l'endométrite. Les injections vaginales, antiseptiques et chaudes, les pansements vaginaux, la dilatation utérine à l'aide de laminaires, permettant de répéter des pansements intra-utérins, à l'aide de gaze iodoformée et de glycérine créosotée ou d'ichthyol, ou d'introduire des crayons médicamenteux, comptent à leur actif un grand nombre de succès. Il sera bon d'y joindre dans beancoup de cas le curettage. Mais ce traitement demi-médical, demi-chirurgical, s'il convient dans les salpingites non kystiques et non purulentes, ne semble pas de mise dans les cas de salpingite kystique. L'on peut même craindre, dans ce cas, de le voir provoquer une poussée de pelvi-péritonite ou même de péritonite généralisée. Il paraît, dans tous les cas, tout à fait incapable d'amener l'évacuation de la collection enkystée. L'on a bien proposé de cathétériser les trompes, mais cette tentative est la plupart du temps non suivie de succès. Lors donc qu'il s'agit d'une salpingite enkystée, la conduite à tenir sera la suivante. S'assurer avant tout de l'unitéralité ou de la bilatéralité des lésions, observer la malade durant quelque temps en prescrivant le repos, les injections chaudes et antiseptiques. Puis, si les douleurs sont vives, si la marche et la vie journalière sont entravées, si surtout les lésions sont bilatérales et font prévoir une stérilité définitive il faut *se résigner* à proposer une opération. Le choix de l'intervention est fort délicat et il est très difficile de tracer des règles précises. De façon générale, l'on peut dire cependant que dans les cas où la lésion n'est pas bilatérale et où l'utérus semble à peu près sain, il y a intérêt à recourir à la laparotomie abdominale, qui permet de reconnaître l'état des organes, sans en entraîner fatalement l'ablation totale. La laparotomie sera suivie d'une salpingitomie ou d'ovariotomie simple ou totale, suivant l'étendue des lésions. Lorsque, au contraire, l'on a affaire à des lésions bilatérales, très étendues, et que l'utérus est particulièrement malade, il sera préférable d'avoir recours à l'hystérectomie vaginale. D'autres opérations ont été proposées, mais l'expérience n'a pas permis de les maintenir. Dans certains cas, lorsque la tumeur salpingée bombe dans le cul-de-sac postérieur et lui est adhérente, on peut l'ouvrir comme un simple abcès.

L'examen des trompes et des ovaires ainsi enlevés par une opération a permis de se rendre compte des divers degrés de la lésion. La trompe peut être simplement épaissie et augmentée de volume. L'épaississement porte sur les parois, avec exagération et accroissement des villosités. L'ouverture abdominale s'oblitère, et le kyste peut alors se constituer. Le volume de ce kyste est très variable, allant depuis celle d'une petite amande jusqu'au volume d'une tête de fœtus, ce qui est rare. Les parois de la poche sont formées par la trompe distendue, épaissies par places, amincies sur d'autres, adhérant souvent très intimement aux parties voisines, surtout à l'intestin dont l'isolement constitue un point délicat de l'opération. Le contenu de la poche est presque toujours purulent, mais si la salpingite est ancienne, il peut être remplacé par un liquide séreux, et, si les parois renferment des vaisseaux faciles à rompre pa du sang. L'épanchement de sang est quelquefois pri-, mitif dans une trompe dilatée, à la suite d'une sorte de congestion des trompes. Quant à l'ovaire, il présente tantôt les altérations scléro-kystiques, tantôt même il est abcédé en partie et forme alors, réuni aux trompes par des adhérences, une sorte de bloc qu'il est souvent fort difficile de dégager. Dr M. Potel.

SALPINGO-Pharyngien. Petit muscle détaché du constricteur supérieur du pharynx par Albinus et qui s'étend du cartilage de la trompe d'Eustache au pharynx.

SALPINX (Ant. gr.). (V. Trompette).

SALSEIN. Com. du dép. de l'Ariège, arr. de Saint-Girons, cant. de Castillon ; 314 hab.

SALSEPAREILLE (*Smilax* T.). I. Botanique et Thérapeutique. — Genre de Liliacées-Smilacées, dont les représentants sont des arbustes épineux, grimpants, à rhizome épais, traçants, formés d'une série de nœuds et d'entre-nœuds, à feuilles alternes, dont les nervures rappellent les feuilles des Dicotylédones, à cymes axillaires. Fleurs dioïques, 3 sépales et 3 pétales alternes, libres ; 6 étamines ou plus, hypogynes ; 1-3 loges ovariennes, renfermant chacune 1-2 ovules, descendants, orthotropes ; fruit bacciforme, graines à albumen corné. Les *Smilax* habitent toutes les régions chaudes du globe et les espèces sont particulièrement nombreuses sur le nouveau continent et en Asie. Les Salsepareilles médicales se divisent en deux groupes, les *Salsepareilles* proprement dites et les *Squines*, distinctes, et par leur origine, et par les parties de la plante employées (racines adventives pour les Salsepareilles, rhizomes pour les Squines) ; de plus, les Salsepareilles sont d'origine américaine ; les Squines vraies, d'origine asiatique (Japon, Chine, Inde). Les Salsepareilles



Branche florifère mâle du *Smilax officinalis* H. B. K.

(*S. syphilitica* H. B. K., *S. officinalis* H. B. K., *S. papyracea* Poir., *S. cordato-ovata* Rich., *S. medica* Schl. et Cham., etc.) occupent les régions comprises entre le S. des Etats-Unis, le Brésil et le Pérou et fournissent les variétés connues sous le nom de Salsepareilles de la Jamaïque, de Honduras, de la Vera-Cruz, du Para, de Guayaquil, etc. En général, les racines en question, quand elles sont entières, ont 1m,50 à 2 m. de long, et ont à peu près la grosseur d'une plume d'oie, sont ridées longitudinalement, avec écorce extérieure facilement séparable de l'épiderme qui peut avoir toutes les nuances, du gris cendré et du brun au noir ; dans les officines, on trouve cette racine en petits morceaux de 1 à 2 centim. de long, fendus par moitié, avec face interne légèrement creusée et de teinte

EFERUS - Recherche & Classification numérique

jaune pâle. Les racines de salsepareille, entre autres substances, renferment un principe cristallisable, la *smilacine* ou salseparine, qui est une saponine, et dont l'action physiologique est mal définie ; tout ce qu'on peut dire, c'est qu'elle exerce sur le tube digestif une action excito-tonique. C'est cette action de la racine même qui a fait considérer la salsepareille comme dépurative du sang. Elle est effectivement utile dans les syphilis anciennes, les affections cutanées rebelles, le rhumatisme chronique, la scrofule, les cachexies, etc. A haute dose, elle provoque des nausées et des vomissements, et secondairement de la diaphorèse et de la diurèse. La salsepareille entre dans différentes tisanes sudorifiques, dans le sirop de salsepareille composé ou sirop de Cusenier, d'un usage populaire, mais d'efficacité douteuse ; enfin, on en fait un extrait alcoolique dont 1 gr. correspond à 6,66 de racine et dont la dose est de 1 à 5 gr., en solutions, pilules. — Les *Squines* (*S. china* L., *S. glabra* Roxb., *S. laneæfolia* Roxb., etc.) de l'Asie orientale fournissent à la matière médicale leurs rhizomes, qu'on trouve dans le commerce en fragments, soit arrondis et tuberculeux, soit plats et allongés, spongieux ou compacts, à surface extérieure rougeâtre. Longtemps vantées comme antisyphilitiques et sudorifiques, elles ne sont plus d'aucun usage aujourd'hui. La squine fait partie des quatre bois sudorifiques avec le gaïac, la salsepareille et le sassafras.

Salsepareille âpre, S. d'Europe. Le *Smilax aspera* L. — S. d'Allemagne. Le *Carex arenaria* L. — S. d'Amérique, S. du Canada, S. de Virginie. L'*Aralia nudicaulis* L. — S. de l'Inde. Le *Periploca indica* L. — S. des pauvres. Les pédoncules hypertrophiés des *Anacardium*. — S. nationale. Le Houblon. Dr L. Hn.

II. Pharmacie. — On prépare avec la racine de salsepareille une tisane par digestion à 50 gr. par litre, un extrait alcoolique par déplacement, un sirop par digestion. La salsepareille, avec le sulfure d'antimoine, sert à préparer, par décoction, l'apozème de Feltz. Elle rentre dans le sirop de salsepareille composé (sirop de Cusenier), où rentrent également des fruits d'anis, du séné, des pétales de rose pâle ; elle fait partie des quatre espèces sudorifiques.

SALSES (Les). Com. du dép. de la Lozère, arr. de Marvejols, cant. de Saint-Germain-du-Teil ; 476 hab.

SALSETTE (Ile) (V. Bombay).

SALSIFIS. I. Botanique. — Nom donné à plusieurs espèces de Composées faisant partie, soit du genre *Tragopogon* T., soit du genre *Scorzonera* L. (V. Scorzonère). Dr L. Hn.

II. Culture. — Cette plante demande un sol profond, riche et frais. On l'obtient de semis en lignes, exécutés dès février ou mars, et qu'on arrose s'il est nécessaire pour favoriser la germination des graines. Les salsifis sont éclaircis et laissés à quelques centimètres les uns des autres ; ils reçoivent des sarclages et des binages pendant leur végétation et on supprime ceux qui fleurissent. On récolte les salsifis en automne et en hiver, en les arrachant successivement, ou bien, ce qui vaut mieux, en les arrachant tous à la fois pour les stratifier en jauge, sous un paillis si le froid est à craindre, ou à la cave dans du sable. Accessoirement, le salsifis est cultivé pour ses feuilles qu'on fait blanchir et que l'on consomme en salade. On obtient la graine de salsifis à l'aide de plantes qu'on laisse monter sur place, ou bien, ce qui vaut mieux, qu'on repique sur une autre plate-bande à la fin de l'hiver. On choisit les plantes les plus fortes comme porte-graines. G. Boyer.

III. Art culinaire. — Les salsifis, en raison de leur bas prix et de leur facile conservation, constituent une précieuse ressource pendant l'hiver. Avant de les faire cuire, on commence par les ratisser de façon à enlever la peau coriace qui les enveloppe, et on les jette au fur et à mesure de leur grattage dans de l'eau fraîche acidulée d'un peu de vinaigre. On délaye ensuite une poignée de farine avec du sel et un demi-verre de vinaigre dans une casserole que l'on remplit d'eau et que l'on place sur un feu vif. Dès que l'ébullition se produit, on ajoute les racines sans trop les presser les unes contre les autres et on laisse cuire pendant une heure ou une heure et demie, puis on les égoutte sur une passoire. Ainsi préparés, les salsifis peuvent être consommés : *frits*, après les avoir préalablement trempés dans une pâte à frire, ou servis en *salade*, associés avec des câpres, des anchois et des betteraves, ou encore accompagnés d'une sauce blanche.

SALSIGNE. Com. du dép. de l'Aude, arr. de Carcassonne, canton de Mas-Cabardès ; 501 hab.

SALSOLA (*Salsola* L.) (Bot.). Genre de Chénopodiacées-Salsolées, composé d'herbes ou de sous-arbrisseaux à feuilles alternes ou opposées, propres aux rivages maritimes des régions tempérées du globe et connues sous le nom vulgaire de *soudes*. Fleurs hermaphrodites, 4-5 mères ; sépales persistants, indurés ; étamines, 1-5 ; fruit sec à graine horizontale ou renversée ; embryon spiralé, exalbuminé. Les *S. soda* L. et *S. kali* L., communs sur les côtes maritimes et dans les terrains salés, ont longtemps servi à la préparation de la soude et sont employées parfois dans la gravelle et les obstructions pour leurs propriétés diurétiques. Dr L. Hn.

SALSOLACÉES (Bot.) (V. Chénopodiacées).

SALT-EN-DONZY. Com. du dép. de la Loire, arr. de Montbrison, cant. de Feurs ; 424 hab.

SALTA. Jeu d'invention récente qui est une variante du jeu de *dames* et que l'empereur allemand Guillaume II a mis à la mode. Il se joue à deux sur un damier de 100 cases ; chaque adversaire a 15 pions, verts contre roses, de valeur égale. Ils se posent, comme aux dames, sur les cases noires, avançant ou reculant d'une rangée ; la première ligne du côté du joueur s'appelle ligne des étoiles (1 à 5) ; la seconde ligne, de la lune (6 à 10) ; la troisième ligne, du soleil (11 à 15). Il s'agit de conduire ses pions dans le camp adverse et de les placer dans le même ordre, les soleils verts prenant la place des étoiles roses, les lunes vertes celle des lunes roses, les étoiles vertes celle des soleils roses, et réciproquement. La caractéristique du jeu, c'est qu'un pion placé vis-à-vis d'un pion adverse derrière lequel la case est vide peut sauter au-dessus pour occuper celle-ci (sans d'ailleurs prendre le pion qu'il a enjambé) ; le saut ne peut être refusé et le joueur qui met son adversaire en situation de sauter l'annonce en disant *Salta* (saute !) On ne peut bloquer son adversaire, il faut toujours qu'il puisse avancer ou sauter. Celui qui, le premier, a occupé, dans l'ordre indiqué, le camp opposé, gagne la partie ; il marque autant de points qu'il en faut à l'adversaire jouant seul pour occuper à son tour l'autre camp, selon l'ordre prescrit.

Bibl. : Schubert, *Salta, das neue Brettspiel;* Leipzig, 1900.

SALTA. I. Ville de la République argentine, cap. de la province de ce nom, située à 1.200 m. d'alt. ; fondée en 1582 ; 22.000 hab. Son aspect est plutôt celui d'un grand village, malgré quelques somptueux édifices, tels que le palais du Congrès, la gare, la cathédrale, etc.

II. Province septentrionale de l'Argentine ; 118.015 hab., 151.679 kil. q., partagée en 21 départements et desservie par 257 kil. de chemin de fer. Elle peut se diviser en trois zones : la région montagneuse du Nord et Nord-Ouest, les plaines arides et désertes de la frontière de Jujuy, et les fertiles plateaux du Centre et de l'Est. Le climat est salubre (chaud et sec). La principale richesse est l'élevage ; on y compte 1 million et demi d'animaux et près de 11.000 propriétaires. La viticulture se développe beaucoup depuis quelques années ; les mines sont nombreuses. A signaler la station thermale de *Rosario de la Frontera*. Le commerce souffre de l'insuffisance et de la cherté des moyens de transport.

SALTARELLE (Chorégr.) (V. Danse, t. XIII, p. 866).

EFERUS - Recherche & Classification numérique

SALTILLO ou *Leona Vicario*. Ville du Mexique, cap. de l'Etat de Cohahinla, sur un affl. du rio Salinas; 22.801 hab. (en 1894); 5 églises, fabr. de cotonnades et distilleries de pulqué. Marché important de bestiaux. Gare du chem. de fer de Saredo à Monterey.

SALTIMBANQUE (V. Bateleur et Forain).

SALTIPÈDES (Entom.) (V. Psylle, t. XXVII, p. 901).

SALT-LAKE. Lac des Etats-Unis (V. Etats-Unis et Utah).

SALT-LAKE-City. Ville des Etats-Unis, cap. de l'Utah, à 1.311 m. d'alt., dans le bassin du grand lac Salé, sur la rive droite du Jordan; 44.843 hab. (en 1890). C'est la capitale des *Mormons* (V. ce mot), leur Sion, et ils y sont encore en majorité. Au centre de la ville, régulièrement bâtie, avec ses larges rues plantées d'arbres, le temple Block couvre 4 hect., avec son tabernacle où 10.000 fidèles peuvent tenir, le temple proprement dit surmonté de six flèches, la salle d'assemblée pour 3.000 personnes, etc. Les Mormons ont 20 autres églises et les « gentils » une dizaine. Citons encore le « Tithing Storehouse » où les Mormons vont payer la dîme en nature; l'université Deseret (500 étudiants). L'industrie n'est pas très active, représentée par des scieries, minoteries, brasseries, raffineries de sel, verreries, fonderies, tissages, etc. Une grande coopérative mormone (*Zion's cooperative mercantile institution*) fabrique et vend des vêtements, chaussures, etc. Auprès de la ville sont des sources thermales. Le *fort Douglas*, bâti pour assurer la domination de l'Union, la surveille.

SALTO. Villégiature estivale du Chili, située à 4 kil. de la station balnéaire de Viña del Mar, dans le dép. de Valparaiso. C'est un des parages les plus pittoresques de cette région.

SALTO. Ville de l'Uruguay, fondée en 1817 sur la r. g. du rio Uruguay, presque en face de la ville argentine de Concordia; 15.000 hab. Son port, bien aménagé, fut longtemps le second de la République; en 1898, le mouvement maritime a été de 1.325 navires représentant 470.142 tonnes. Ateliers de la Cie des messageries fluviales, du chemin de fer, usine électrique, fabr. de pâtes alimentaires, de liqueurs, de bière, de meubles, scieries mécaniques, un saladero, etc. La ville est construite sur un plateau ondulé; les rues sont larges et bien pavées, les maisons ont bel aspect. Le climat est sain.

SALTOUN (Lord) (V. Fraser [Alexander-George]).

SALTRAM-House. Château d'Angleterre, à 6 kil. N. de Plymouth, appartenant au comte de Morley, qui y a réuni une galerie renfermant notamment de beaux Reynolds.

SALSTRŒM. Courant des côtes de Norvège (V. Malstrœm).

SALTYKOV (Michel Yevgrafovitch), plus connu sous le pseudonyme de *Chtchédrine*, grand humoriste russe, né dans le gouvernement de Tver en 1826, mort à Saint-Pétersbourg en 1889. Issu d'une très ancienne famille noble qui vivait sur ses terres, il passa à la campagne ses dix premières années, puis entra à l'Institut aristocratique de Moscou, d'où, en 1839, il passa au lycée de Tzarskoé-Selo, en qualité de boursier, grâce au privilège que lui donnèrent ses succès. Selon la mode, il y étudia peu; il y fit surtout des vers, et même en publia quelques-uns en 1841, dans la *Bibliothèque pour la lecture :* il n'en écrivit pas trop longtemps. En 1844, il termina ses études militaires, et entra dans les bureaux du ministère de la guerre. En 1847 et 1848 parurent dans une revue ses deux premières nouvelles (*Contradictions, Une Affaire embrouillée*), qui étaient plus satiriques que subversives, mais qui devaient lui coûter cher. Sous l'influence de la révolution de février et de l'affaire de Petrachevski, le gouvernement russe trouvait partout des gens dangereux : le jeune secrétaire se vit bientôt transformé en conspirateur et exilé au fond des bois, à Viatka. Il y resta huit ans, en qualité de fonctionnaire des bureaux du gouverneur. Il y travailla beaucoup, y observa des types nouveaux, et, lorsqu'il en partit, en 1855, il put se dire qu'il y avait mûri. En 1856, il commence à publier sa première œuvre considérable : *les Esquisses d'une préfecture*. De 1858 à 1862, il fut vice-gouverneur de Riazan, puis de Tver, après quoi il donna sa démission en 1863; il reprit cependant, en 1864, du service en province, pour y renoncer définitivement en 1868. Depuis son retour de Viatka, il n'avait plus cessé de faire paraître dans divers journaux et revues des scènes de la vie de province. Il avait publié, entre autres, *les Satires en prose* et *les Récits innocents*. A partir de 1868, il écrivit surtout dans les *Annales de la Patrie* de Nécrasov, et donna successivement les œuvres qui ont le plus contribué à le rendre célèbre : *les Lettres de la province, Histoire d'une ville, Messieurs Golovlev, Causeries inachevées, Toute l'année*, etc.

Il faut se dire, avant toute critique, qu'une grosse part du plaisir que prennent les Russes à la lecture de Chtchédrine disparaît pour les étrangers : d'abord, toute une partie du comique des noms propres nous échappe ou nous laisse froids, comme étant de nature un peu grosse; en outre, n'ayant pas souffert des multiples tyrannies du fonctionnarisme russe, il nous est difficile d'en toujours saisir la satire sanglante sous les prudentes allusions de l'humoriste. Du moins, Saltykov, tel que nous le comprenons, est-il un satirique de grande envergure. Nul n'a mieux que lui reflété, dans un miroir déformant l'image, des types si variés et si bizarres que contiennent la province et les capitales russe. C'est, de plus, toute une histoire morale de la Russie, qui se retrouve dans ses œuvres : nous y rencontrons d'abord l'expression des idées et sentiments de la société russe avant la guerre de Crimée et l'affranchissement des serfs; puis, après le grand événement, nous y voyons l'enthousiasme et l'abattement entre lesquels oscille cette société; enfin, on y reconnaît, un peu plus tard, les traces de la désillusion. Saltykov, qui connaissait à fond certaines parties de la province russe, a excellé à en fixer les types innocents, sots ou tarés : les propriétaires nobles, les marchands, les petits et les grands fonctionnaires, les policiers, les paysans. La profonde sympathie qu'il éprouvait pour le peuple victime des entreprises de toutes les autres castes sociales ne l'a pas empêché de montrer ses vices; mais il a toujours songé à venger son écrasement, en démasquant ses adversaires. Dans toute son œuvre humoristique, dont bien peu de pages peuvent être lues à haute voix, en Russie, sans obtenir un succès de fou rire, court une veine libérale et humanitaire qui contribue fortement à en rendre la valeur encore plus durable et le succès plus noble. Les *Œuvres complètes* de Saltykov ont été publiées (en russe) à Saint-Pétersbourg, 9 vol. in-8, en 1889. Polousky et G. Debesse ont traduit (Paris, s. d.) *Messieurs Golovlev* et *Pochekhonié d'autrefois*. J. Legras.

SALUBRITÉ (V. Hygiène).

SALUCES (*Saluzzo*). Ville d'Italie, prov. de Coni, à 394 m. d'alt., entre le Pô et la Varaita, dans une situation stratégique et pittoresque au pied des Alpes; 20.000 hab. Évêché. L'ancienne ville occupe la colline, et ses rues étroites, abruptes, contrastent avec la régularité de la ville nouvelle, bâtie en plaine. L'ancien château des marquis sert de prison. La cathédrale gothique, bâtie de 1480 à 1511, possède un clocher de 64 m., l'église San Giovanni le tombeau du marquis Louis II (1504). Saluces possède des ateliers de chemins de fer, des imprimeries, une filature de soie, etc. Au N.-O. est l'abbaye de *Staffarde*, fondée en 1131 par le marquis Manfred et qui a conservé son église gothique. — Saluces fut, à partir du XIIe siècle, le centre d'un marquisat de la famille des Aledramides (V. Saluzzo). Au XVIe siècle, il fut annexé à la France; Henri IV le céda à la Savoie en échange de la Bresse et du Bugey (1601). Silvio Pellico et l'imprimeur Bodoni sont nés à Saluces.

EFERUS - Recherche & Classification numérique

SALUCES (Marquise de) (V. Grisélidis).

SALUT. I. Mœurs et coutumes. — C'est la mimique, soit muette, soit accompagnée de paroles, que les hommes échangent entre eux en diverses occasions et principalement lorsqu'ils s'abordent ou se quittent; elle est une conséquence naturelle de cet instinct de sociabilité qui est au fond de tout homme, et on peut la dire universelle: à toute époque, en tout lieu, elle est pratiquée sous une forme ou sous une autre.

Les tribus les plus sauvages ont leur façon de saluer, mais leur salut vaut plus par l'intention que par la forme. Les relations de voyage nous montrent à quelles étranges familiarités doivent se prêter les explorateurs lorsque toute une peuplade vient leur faire fête. Tels insulaires se grattent la chevelure avec le pied de leur visiteur; des nègres africains baisent leur hôte bouche à bouche et frottent contre son visage le leur, couvert d'enduits aussi salissants que mal odorants. Le salut de chaque peuple se ressent de ses mœurs et de son état social. A mesure qu'on s'enfonce dans l'Orient, l'humilité de l'attitude prise devant le maître s'accentue davantage. Plus fier et plus digne est le salut des nations libres qui ne consentent ni à l'agenouillement, ni au prosternement, qui ne comprennent pas qu'on puisse, devant son semblable, s'abîmer sur le sol, le front dans la poussière.

Les croyances religieuses influent sur le salut; si Mardochée refuse de se prosterner devant Aman, ce n'est pas seulement haine de l'Amalécite, c'est surtout refus de commettre un acte idolâtrique. Dans certaines initiations, le salut est soumis à un rite; pour le franc-maçon, par exemple, il est un *Sibboleth*, un signe de reconnaissance et de fraternité. Le baiser de Judas avait peut-être cette valeur; il est probable qu'il était ce baiser de paix que les chrétiens des premiers temps avaient emprunté aux juifs et qu'ils échangeaient entre eux avec ces mots: « Que la paix soit avec toi. » Les Russes l'ont même conservé. — Le costume lui-même décide en partie du mode de salutation; notre salut le plus ordinaire, celui qui consiste à se découvrir la tête, ne peut être pratiqué ni par les femmes, ni dans les pays où se portent le turban, la tiare ou quelque autre coiffure fixée sur la tête; c'était le cas pour le *petasus* et le *pileus* que les Grecs et les Romains retenaient au moyen d'une bride. Si les israélites restent couverts dans leurs synagogues, c'est en souvenir de leur ancienne coiffure nationale.

Quant aux formules de salut, ce serait peut-être exagérer que d'y reconnaître des nuances bien caractéristiques, d'autant plus qu'elles ont subi le sort de la monnaie qui, à force de courir, voit son empreinte s'effacer. Admettons que le Sâlam-alek des Arabes (Salut sur toi) (V. Salam), prononcé gravement avec les bras croisés sur la poitrine, a beaucoup de dignité, et que nous avons eu bien tort de donner à cette expression un sens ridicule. Mais attribuerons-nous une portée religieuse à notre *Adieu*, à notre *Dieu vous bénisse*, au *Vas avec Dieu*, des Espagnols, au: *Que le Seigneur soit loué*, des Polonais? Accablerons-nous les Génois de notre mépris parce qu'ils se souhaitent *salut et gain?* La façon dont le Chinois témoigne de l'intérêt à ses amis en leur demandant s'ils ont mangé leur riz tranche au moins par l'étrangeté de sa forme; de même la question des Persans: *Transpires-tu?* Mais ce ne sont là au fond que des variantes pittoresques du « Comment vous portez-vous? »

Grecs et Romains. Les formalités du salut, telles que nous les montrent les monuments écrits ou figurés des Grecs et des Romains sont à peu près les mêmes chez les deux peuples. Le χαῖρε (réjouis-toi) et le ὑγίαινε (porte-toi bien) des uns correspond au *Vale* et au *Salve* des autres (sois fort, sois sauf). Les Romains employaient d'ordinaire *Ave* le matin, *Salve* le soir; *Vale* servait d'adieu. Quant au sens propre du mot *Ave*, les étymologistes donnent des interprétations diverses. Suivant les uns, il est l'impératif d'*aveo* (souhaiter) et correspond à notre « A vos souhaits »; selon les autres, il appartiendrait à un verbe différent, aurait le sens de: Vivez, et se rapprocherait du: ζήσειας, le *vivat* des festins grecs.

On se tendait la main droite, la main consacrée à la Bonne Foi, et l'étreinte de cette main était un gage de fidélité, une consécration de l'hospitalité. A ce salut s'ajoutait le baiser; φιλειν et ἀσπάζειν signifient également embrasser ou saluer; on se contentait souvent d'envoyer le baiser par un signe de main. Baiser la main n'avait rien d'humiliant, tandis qu'embrasser les genoux, les pieds, une autre partie du corps était un acte servile. Le premier césar romain qui osa offrir son pied au baiser fut Caligula. Une forme de salut aussi compromettante pour la dignité humaine était le prosternement (προσκόνησις); il avait deux degrés: dans l'un, l'*adoratio*, on se contentait d'incliner légèrement le corps et de fléchir les genoux; dans l'autre, on courbait la tête et on se prosternait complètement; c'était l'*adulatio*, la manière la plus vile de témoigner sa vénération. Les Grecs, au temps d'Alexandre, s'indignèrent de voir leur général réclamer des hommages réservés à la divinité, tandis qu'ils s'attendrirent orsque, sur son lit de mort, il admit ses soldats à défiler devant lui et à baiser la main qu'il tendait à chacun d'eux. Aux époques de servitude et dans le Bas-Empire, Grecs et Latins ne se révoltèrent pas plus que les barbares de ces pratiques orientales, dont il n'est resté que trop de traces dans le monde de l'Occident, où l'agenouillement, le baisement des pieds, des vêtements, d'un anneau, sont encore une sorte de divinisation accordée à de simples mortels.

La politesse, exagérée et obséquieuse, se retrouve dans toutes les civilisations; le baiser, à Rome, se prodiguait jusqu'à l'écœurement; Martial (VII, 95; XI, 98) s'indigne contre ces gens qui infligent à tout venant le baiser de leurs lèvres malpropres et malsaines, et qui s'obstinent, dit-il, à embrasser Rome entière. Le salut, surtout le salut du matin, jouait un grand rôle dans la vie romaine; il avait, pour la clientèle des grands, la même importance que jadis pour nos courtisans la présence au lever du roi; l'atrium des maisons patriciennes était, dès le chant du coq, ainsi que le dit Horace, assiégé par les saluteurs (*salutatores*); quelques-uns venaient simplement rendre hommage au maître, mais la majorité se composait de solliciteurs, vrais mendiants qui, en récompense de leur assiduité, attendaient la *sportule*, aumône en nature ou en argent. C'était au grand personnage de distribuer les saluts à son tour, lorsque approchait la date des comices, et il les fallait personnels et complets, c.-à-d. avec les noms, prénoms, surnoms de chacun. Aussi les patriciens avaient-ils à côté d'eux leur esclave nomenclateur dont la fonction était de retenir les noms et de reconnaître les traits de qui se présentait dans la maison ou s'offrait à leurs regards dans la rue; ce répertoire vivant était indispensable à l'homme politique, intéressé à ne point laisser passer un client sans lui faire politesse; un oubli, une inadvertance pouvait être payée cher; plus d'un même attendait un compliment spécial. Le candidat ne se faisait pas faute de baiser leurs mains, sauf à prendre sa revanche et à ne plus tendre seulement la main le lendemain de l'élection. Nous devons à Sénèque ce détail de mœurs électorales, qui est du reste de tous les temps.

Le baiser plus ou moins prolongé donnait la mesure de l'affection que l'on voulait manifester. Lorsque Tacite, dans la *Vie d'Agricola*, raconte la réception faite à son beau-père par Domitien, il note comme un signe de disgrâce la sécheresse du baiser officiel (*breve osculum*) que le prince accorde, sans desserrer les lèvres, au pacificateur de la Bretagne. D'autres esclaves, les *salutigauli* (porte-salut) avaient pour mission, quand leur maître ne pouvait ou ne voulait faire personnellement ses politesses, d'aller saluer en son nom ses amis et ses connaissances; c'est ainsi que nous nous faisons inscrire à la porte des gens ou que nous leur adressons notre carte de visite, vrai salut elle-même. Les gladiateurs qui avaient, eux aussi,

EFERUS - Recherche & Classification numérique

leur politesse professionnelle, se présentaient devant la loge impériale pour prononcer leur célèbre salut : *Ave, Cæsar, morituri te salutant.* Un jour que Claude leur répondit machinalement : *Avete, vos* (salut, vous autres), ils feignirent de prendre ce salut pour un ordre de vivre et refusèrent de se battre ; ce qui confirmait le sens de : *Vivez*, attribué au mot *Ave* par plusieurs grammairiens.

Moyen âge. Temps modernes. — Lorsque les barbares eurent envahi le monde romain, ils prirent leurs vaincus pour maîtres d'élégances, mais il est douteux qu'ils aient accueilli, du premier coup, tous les raffinements de la civilité antique ; cependant, à mesure qu'on avance dans le moyen âge, on retrouve la salutation des anciens à peu près sous les mêmes formes ; elle est enseignée dans des traités de civilité qui se multiplient depuis le XIVe siècle jusqu'à nos jours. Celui d'Erasme est l'un des plus connus ; mais la plupart de ces manuels destinés à l'enfance nous renseignent moins sûrement que les contes, les nouvelles, les mémoires, les romans, le théâtre, sur les transformations que les mœurs ou la mode amènent dans le cérémonial. Au XVIe siècle, les Français se piquent de raffiner en matière de politesse ; ils ont, sur ce point, dépassé les Italiens, leurs maîtres, et les civilités françaises font loi en Europe. L'homme salue en ôtant son chapeau ou son bonnet, la femme en pliant les genoux, en se baissant sur elle-même avec autant de légèreté et de grâce que possible. « Rien de si commun que les saluts, dit Monteil (t. III, 145) ; on se salue en allant, en venant, en courant ; on se salue de près, de loin, dès qu'on se rencontre, dès qu'on s'aperçoit. » Le bourreau lui-même, reconnaissable à son habit bleu et à ses boutons d'étain, ne manque pas dans certaines provinces, de saluer les passants de ces mots : « Dieu vous garde de mes mains » ; et, quand il met la corde au cou du patient, il lui dit : « Ami, le roi te salue ». Et ce mot, il l'a dit jusqu'à la Révolution.

On s'embrasse, on se sert la main dans le Midi plus que dans le Nord ; pour les grands, on les embrasse à la cuisse, aux genoux, on leur baise la main, les doigts, un doigt, la botte. Devant les grandes dames, on se met à genoux, on leur baise la main ou le bas de la robe. Entre seigneurs, on s'embrasse ; entre dames d'un certain rang, les baisers ne sont pas seulement d'amitié, mais de droit, et une maîtresse de maison qui y manquerait se ferait dire : « Madame, vous devez me baiser » (Monteil, *ibid.*). Erasme (colloque I) énumère les formules qui accompagnent ces saluts, et qui toutes, d'ailleurs, expriment un souhait ou sont un mot flatteur, et auxquelles on répond par un remerciement. Au XVIIe siècle, ce sont des « contorsions », des « embrassements furieux », des « offres de service », des protestations prodiguées à un homme dont on ne sait pas toujours le nom, témoin les invectives d'Alceste contre Philinte. Dans les *Précieuses ridicules*, Mascarille et Jodelet se baisent et se rebaisent. Dans les *Fâcheux*, ce sont des « convulsions » de civilité. Dans la *Mère coquette* de Quinault, un cousin finit par dire à son cousin : « Ah ! vous me meurtrissez ! ». Ce fut l'âge d'or de la politesse et de la galanterie que celui où le grand Roi lui-même ne rencontrait pas une fille de cuisine dans son palais sans la saluer. Et quel prix avait ce salut ! Mme de Sévigné ne se pâme-t-elle pas de joie parce que Louis a répondu à sa révérence, quoiqu'elle ne fût plus « ni belle ni jeune » ? C'était une science un peu longue à acquérir que celle des saluts appropriés à chaque personne ; pour les exécuter dans la perfection, il fallait avoir étudié sous un maître de danse ; l'un d'eux, dans Regnard, avoue n'avoir pu, en trois ans de leçons, apprendre à une élève à faire la révérence. Mais on voit par l'*Ecole des femmes* (acte II, sc. VI) quel pouvoir avait sur un cœur « une humble révérence ». Aussi M. Jourdain attache-t-il une grande importance à savoir comment il faut saluer une marquise. La Révolution a bien simplifié les saluts ; en dépit de la prétention de certains salons à faire revivre la tradition de la révérence savante, elle n'est plus guère de mise que dans les présentations des cours ou sur la scène.

Le bonjour, le bonsoir, la bonne nuit, l'au revoir, l'adieu (que les Méridionaux lancent indistinctement en vous abordant ou en vous quittant), suffisent, avec quelques autres formules et les questions et réponses traditionnelles sur la santé ou sur les affaires, à condition qu'on sache y mettre du tact. Comme gestes, le jeu du chapeau, plus ou moins prolongé, la poignée de main, une inclinaison de la tête, la révérence féminine sont la monnaie courante de la salutation actuelle, dans laquelle il faut tenir compte de la nature des relations, de la parenté, du rang et de la situation ainsi que de l'âge des personnes, et éviter la rusticité autant que l'affectation prétentieuse. Les hommes ne s'embrassent plus guère entre eux que dans les relations de la parenté ou lorsqu'ils sont unis d'une étroite amitié, à propos d'un événement grave, heureux ou malheureux, ou après une longue absence. Les femmes continuent d'embrasser leurs amies ; dans le monde, elles se prêtent encore parfois au baise-main dont la galanterie commence à devenir un peu archaïque.

Les Anglais, plus réservés que les Français, sont avares du coup de chapeau et encore plus du *shake-hand*, mais s'ils jugent à propos d'accorder ce dernier, c'est, à les en croire, un témoignage d'estime ou de cordialité qui vaut l'échange de la foi dans le serrement de mains antique, surtout si, dans cette étreinte, ils déploient la vigueur de leur poignet. Les dames et les jeunes filles françaises ont adopté depuis assez longtemps déjà cette forme du salut britannique, et le gracieux sans-façon de leur shake-hand ne manque pas de charme ; mais c'est à elles de prendre l'initiative de ce mouvement et de ne tendre leur main qu'avec réserve. Lorsque l'on quitte une compagnie, l'usage britannique est de se dérober sans prendre congé, plutôt que de causer du dérangement par des saluts inopportuns ; c'est ce que l'on appelle partir *à l'anglaise*.

Les salutations d'arrivée et de départ sont les plus fréquentes, mais non les seules que l'usage ait consacrées. Un signe de remerciement ou d'excuse est souvent dû pour une attention, un mot, un dérangement involontaire. Les santés portées à table sont des salutations dont le cérémonial a été très simplifié, sans avoir complètement disparu. En escrime, le salut des armes est soumis à des règles fixes. Pline l'Ancien se demandait déjà de son temps d'où venait l'habitude assez ridicule d'accueillir un éternuement par un salut ; nos vieilles civilités professent une vraie superstition à l'endroit du salut, des souhaits et des remerciements obligatoires, dont ce prélude du coryza était le signal. Oserons-nous rappeler que ce n'était pas la seule infirmité humaine qui provoquât un hommage chez nos aïeux. Le pieux usage de saluer les morts est très respecté encore aujourd'hui ; les hommes se découvrent, les femmes se signent au passage d'un convoi. Les anciens adressaient à leurs morts les dernières paroles (*novissima verba*) et prononçaient le *Vale* et le *Salve* en signe d'adieu devant les tombes.

Le salut épistolaire avait également ses formules dans l'antiquité, où les lettres débutaient ainsi : « Un tel à un tel, salut ; et se terminaient en général par le « ἔρρωσο — *Vale — Vale et me ama* ». Nous nous contentons maintenant du souhait final que nous varions à l'infini. Le salut s'étend même aux objets inanimés ; on l'adresse au drapeau, à la terre natale, etc. Le *Philoctète* de Sophocle a des adieux touchants pour l'île de Lemnos ; Chateaubriand jette emphatiquement le nom de Léonidas aux roseaux de l'Eurotas ; les poètes ne se font pas faute de saluer le monde entier : montagnes, forêts, mers, astres, reçoivent des hommages qui, ajoutés à tous ceux dont notre semblable est l'objet, montrent combien est naturel en nous ce besoin d'épanchement que satisfait la salutation.

Marcel Charlot.

II. Discipline militaire. — Le salut militaire est d'origine relativement récente. Il n'existait, dans les

EFERUS - Recherche & Classification numérique

armées de l'antiquité, ni des armes, ni de la main, et le légionnaire, en passant devant un centurion, se bornait à s'incliner, comme il l'eût fait à l'égard d'un simple citoyen. Au moyen âge, le salut des armes apparait : on redresse, suivant le grade, le bois de la pique ou l'esponton, et l'homme d'armes qui remet un message à un supérieur le lui présente à la pointe de la pique ou de l'épée. Le salut de la main ne date que du XVIIe siècle, du port du tricorne. On commença par l'ôter, puis par y porter la main en écoutant des ordres. En 1788, la matière fut réglementée : les bas-officiers saluaient les officiers supérieurs et leur capitaine en s'arrêtant et ôtant leur chapeau, abattu du côté droit, sans inclinaison de tête ni de corps ; les hommes de troupe se contentaient, pour les mêmes officiers, de s'arrêter et de faire face ; pour les autres gradés, on portait la main à plat, sans s'arrêter, sur le côté opposé à la personne saluée. La Révolution uniformisa le salut et, dans les armées de l'Empire, à part les généraux qui se découvraient, on ne salua plus que de la main. Il en est encore de même aujourd'hui, dans toutes les nations civilisées, avec quelques différences, suivant le pays, dans la forme même du salut. De façon générale, on distingue le *salut ouvert* ou salut français, qui se fait le coude dégagé, la main à la hauteur des yeux, touchant la visière ou le front, la paume en dehors, les doigts joints sans raideur, et qui est assez difficile à bien posséder, et le *salut fermé* ou salut allemand, qu'on exécute en touchant la coiffure ou le front de la main, la paume en dedans, les doigts serrés. Le salut de la main est dû, en dehors du service, la nuit aussi bien que le jour, à tous les supérieurs ou assimilés des armées de terre et de mer qu'on rencontre ou devant qui on se présente, aux militaires, même de grade égal, décorés de la Légion d'honneur ou de la médaille militaire, aux drapeaux et aux étendards. En armes, le salut consiste dans le port ou dans la présentation des armes, suivant les grades et les cas; il n'est dû que du lever au coucher du soleil. Avec le sabre, le salut se fait en portant la poignée à hauteur et vis-à-vis du menton, la lame verticale, et en abaissant l'arme ensuite, le bras allongé, la pointe vers la terre. De la main ou de l'arme, on commence le salut six pas avant la personne (ou le drapeau) qu'on croise et on le prolonge six pas après. Si on marche dans le même sens, on le commence en arrivant à sa hauteur. On ne le renouvelle jamais dans une même promenade.

III. Droit maritime international. — SALUT DE MER. — On désigne sous ce nom l'échange de politesses qui se fait, soit entre des navires qui se rencontrent, soit entre navires et places de guerre. Les saluts de mer se font tantôt par un mouvement du pavillon ou des voiles, tantôt par un certain nombre de coups de canon. La manière dont ils doivent se faire entre navires de nations différentes a été fixée par des traités internationaux, dont on peut déduire les règles suivantes : 1° Les navires marchands ne se doivent aucun salut. — 2° En ce qui concerne le cérémonial maritime, tous les Etats souverains sont réputés égaux. — 3° A défaut de stipulations expresses entre deux Etats, les saluts ne sont pas obligatoires et ne constituent qu'un acte de courtoisie. — 4° Le fait de ne pas rendre un salut justifie une demande d'explications, mais ne constitue pas une de ces offenses qui autorise le recours immédiat à des actes hostiles. — 5° Le navire isolé qui rencontre une escadre doit saluer le premier; lorsque deux navires de guerre ou deux escadres se rencontrent, le commandant le moins élevé en grade salue le premier, et son salut lui est rendu coup pour coup. — 6° A l'entrée ou à la sortie des ports ou au passage devant une forteresse ou batterie d'un autre Etat, les navires de guerre saluent la terre les premiers, et ce salut leur est rendu coup pour coup aussitôt qu'il est achevé.

Chaque pays règle à sa guise les saluts dus à ses propres fonctionnaires ou officiers de tous grades; cette fixation sert généralement de mesure pour les honneurs à rendre aux autorités étrangères de même rang. Lorsque des navires de guerre appartenant à des nations étrangères se trouvent réunis au même mouillage et que les commandants ont le même grade, c'est le dernier arrivé qui salue le premier, et ce salut lui est rendu coup pour coup, si les lois territoriales n'y mettent point obstacle. Il convient cependant de faire remarquer que, dans le but de diminuer la fréquence des canonnades de pure courtoisie, les puissances maritimes ont convenu, en 1877, de ne plus faire rendre coup pour coup que les saluts adressés au pavillon national lors de l'arrivée dans un port étranger, ou aux commodores ou officiers généraux rencontrés en pleine mer ou dans un port; on ne rend plus le salut aux chefs d'Etat ou aux membres de leurs familles, aux autorités diplomatiques, consulaires, militaires ou maritimes, non plus qu'aux gouverneurs. Ernest LEHR.

IV. Diplomatique. — Quatrième partie du protocole initial de la charte, qui comprend l'invocation, la suscription, l'adresse et le salut (V. CHARTE, t. X, p. 809). La phrase unique qui comprend la suscription et l'adresse est terminée par le salut. Le salut dérive de la forme épistolaire et remonte à l'antiquité. Les premiers chrétiens l'adoptèrent et lui donnèrent une grande importance. A l'époque mérovingienne, on le trouve principalement dans les documents ayant le caractère de lettres missives (mandements, circulaires, sauf-conduits, etc.). La formule simple du salut fut *salutem* ou *salutem in Domino*. Plus rarement, on employa deux mots : *salutem et dilectionem* ou *salutem et pacem*. On exprima aussi le salut par des périphrases compliquées et souvent de mauvais goût : *Salutem in auctore salutis ; salutem in eo qui dat salutem regibus ; salutem et perpetua pace gaudere in Christo ; crucifigi mundo, vivere Christo ; intra Jerusalem portas gaudere*. Le salut contient quelquefois des protestations de service et de dévouement : *Salutem et fraternum servitium ; salutem et paratam ad eorum beneplacita et mandata voluntatem*. Avant l'époque où les usages diplomatiques furent définitivement fixés, il arrive quelquefois que le salut est placé tout à fait en tête de la charte : *Pax ubique hec elementa legentibus* (commencement de l'acte de confirmation des privilèges de l'abbaye de Saint-Wandrille par Richard II, duc de Normandie, au XIe siècle). — Dans la chancellerie pontificale, on adopta de bonne heure une formule de salut invariable, qui s'appelle la salutation apostolique : *Salutem et apostolicam benedictionem*. Quand le pape s'adressait à des hérétiques ou à des infidèles, cette formule était suivie d'une clause restrictive : *Si obedierint*. A partir du commencement du XIIIe siècle, cette formule devait toujours être abrégée de la manière suivante : *Salt' et aplicam ben*. La salutation apostolique fut supprimée dans les brefs pontificaux au XVe siècle. Les grandes bulles se distinguèrent des autres documents pontificaux à partir du IXe siècle, en ce que la place réservée au salut y fut occupée par une autre formule, dite formule de perpétuité (*in perpetuum*, toujours abrégé *ppm*). — Dans les actes des rois de France, le salut est rare sous les premiers Capétiens. Sous Philippe-Auguste, les diplômes n'ont pas le salut. Les lettres patentes le contiennent sous cette forme : *Universis ad quos littere presentes pervenerint, salutem*, ou : *Universis presentes litteras inspecturis, salutem*. Au XIIIe siècle, l'adresse et le salut manquent souvent dans les lettres patentes, qui commencent seulement de cette manière : *Ludovicus, Dei gratia Francorum rex, notum facimus universis, tam presentibus quam futuris, quod...*, ou : *Noverint universi, presentes pariter et futuri, quod...* Au XIVe siècle, les grandes lettres patentes portent l'adresse et le salut : *N..., Dei gratia Francorum rex, omnibus presentibus et futuris, salutem*. Dans les documents en français, qui se multiplient à partir de cette époque, cette

EFERUS - Recherche & Classification numérique

formule devient : *N..., par la grâce de Dieu roi de France, à tous présens et à venir, salut.* Les petites lettres patentes contiennent également le salut : *Universis presentes litteras inspecturis, salutem*, et en français : *A tous ceulx qui ces présentes lettres verront, salut.* Les mandements royaux portent comme salut, au XIVe siècle, la formule *salut et dilection ;* le mot *dilection* fut supprimé à partir de la fin du XVe siècle. — Les actes des autorités ecclésiastiques contiennent également le salut. Les chartes épiscopales portent la suscription et l'adresse, suivies, soit du salut, soit d'une formule générale de notification s'adressant à tous les fidèles qui prendront connaissance de l'acte. Les actes des officialités portent : *Salutem in Domino.* — Les actes privés, délivrés par les baillis et les vicomtes ou prévôts, qui faisaient fonctions de notaires publics avec le titre de *gardes du scel des obligations*, ont leur protocole initial terminé par un salut : *A tous ceulx qui ces lettres verront ou orront* (entendront), *salut.* — En Allemagne, les mandements des empereurs avaient un protocole initial très sommaire, contenant le nom du souverain en abrégé, l'adresse et une formule de salutation, qui était généralement *gratiam suam et omne bonum.* — En Angleterre, les usages de la chancellerie capétienne furent introduits après la conquête normande. Les diplômes ont la suscription, une adresse assez développée et le salut (*salutem*). Les lettres patentes ont un protocole initial semblable à celui qu'avaient les mêmes documents en France (*Universis presentes litteras inspecturis, salutem*). — Il y avait également un salut final, beaucoup moins en usage que le précédent. Il dérivait de la formule *Vale* ou *Cura ut valeas* et autres formules analogues, en usage dans l'antiquité à la fin des lettres missives. Il a reçu le nom d'*apprécation.* Il n'a été usité que pendant la première moitié du moyen âge, jusqu'au XIIe siècle. La formule du salut final était généralement *Benevalete* ou une formule analogue, comme on en rencontre quelquefois sous les Mérovingiens, par exemple : *bene et valias* (pour *valeas*), dans un diplôme de Childebert III. Le *Benevalete* des bulles pontificales est la forme la plus remarquable prise par le salut final (V. Bulle, t. VIII, pp. 415-16).

E.-D. Grand.

V. Théologie. — Suivant notre coutume, nous dégageons des spéculations des théologiens la doctrine chrétienne du SALUT, pour en prendre simplement l'expression dans les textes du *Nouveau Testament.* — Voici, d'après les manuscrits les moins contestés, les paroles de Jésus-Christ dans lesquelles il emploie le mot *sauver*, pour indiquer et caractériser l'objet principal de son œuvre : « Le Fils de l'homme est venu chercher et *sauver* ce qui était perdu, σῶσαι τὸ ἀπολώλος (*Ev., S. Luc*, XIX, 10). « Dieu n'a point envoyé son Fils unique dans le monde, pour condamner le monde, mais afin que le monde fût *sauvé* par lui (*Ev., S. Jean*, III, 17). En sa *1re épître*, saint Jean donne formellement à Jésus-Christ le titre de SAUVEUR DU MONDE, τὸν υἱὸν σωτῆρα τοῦ κόσμου (IV, 14). — Dans le prologue de son Evangile, Jean avait ainsi décrit l'effet de la venue du Verbe créateur parmi les hommes : « C'est en lui qu'était la vie ; et la vie était la lumière des hommes. Et la lumière luit dans les ténèbres... (I, 4, 5). A tous ceux qui l'ont reçu, il leur a donné le droit d'être faits enfants de Dieu (12). — DANS LES ÉPÎTRES, les procédés du salut sont présentés, sinon différemment, au moins autrement : « Le Christ s'est livré pour nos péchés, afin de nous sauver de la corruption du monde (*Gal.*, I, 4) ; par sa mort, il nous a rachetés de la malédiction de la loi (*Gal.*, III, 13) ; il a vaincu le Diable et détruit sa puissance sur les hommes (*Col.*, II, 15 ; *Hébr.*, II, 14) ; il a scellé la nouvelle alliance par son sang (I, *Cor.*, XI, 25) ; il s'est offert lui-même comme une victime pour le pardon de nos péchés (*Eph.*, V, 2) ; il a été mis à mort pour nous comme un agneau pascal (I, *Pier.*, I, 19) ; et il est devenu en même temps victime et sacrificateur, en sorte que c'est par lui que nous avons été purifiés et sanctifiés (*Hébr.*, V, 7-9), et que nous sommes rentrés avec Dieu dans le rapport intime qui existait entre lui Adam, avant la chute ; et c'est le mérite du Christ qui nous a reconquis ce que cette chute nous avait fait perdre (*Rom.*, V, 17-18 ; *Hébr.*, II, 14). — Pour notions complémentaires, V. PROPITIATION, RÉDEMPTION, SATISFACTION.

VI. Liturgie. — On appelle SALUT un office en l'honneur du Saint-Sacrement. Il est ainsi nommé à cause du premier mot de l'antienne que l'on y chante, au moment de l'exposition : *Ave, Verum.* Il se fait ordinairement après vêpres ou complies. Dans quelques paroisses, on le sépare des complies, et on le remet au soir, afin de ne pas trop prolonger les offices. Régulièrement, on ne devrait employer le nom de *salut*, que lorsque le Saint-Sacrement est exposé. Si on ne donne que la bénédiction du saint ciboire, il n'y a pas de salut proprement dit. Toutefois, un décret de la Sacrée Congégation des Rites (4 févr. 1886) autorise pour le Saint-Sacrement l'EXPOSITION PRIVÉE, laquelle consiste à ouvrir la porte du tabernacle, pour bénir ensuite le peuple avec le saint ciboire. — L'EXPOSITION SOLENNELLE ne peut se faire qu'avec l'*ostensoir* (V. ce mot). — Dans plusieurs provinces, il y a, principalement les premiers vendredis de chaque mois, un office appelé SALUT DE LA SAINTE-CROIX : On y expose une relique de la vraie croix, en chantant la strophe : *O Crux, ave.* Ce salut a lieu aussi aux fêtes de l'*Exaltation* et de l'*Invention de la Sainte-Croix* (V. CROIX). E.-H. V.

ARMÉE DU SALUT (V. BOOTH [William]).

VII. Métrologie. — SALUT D'OR. — Nom d'une monnaie qui fut frappée en France au temps de Charles VI, puis sous Henri VI, roi d'Angleterre, et qui était ainsi appelée parce qu'elle portait gravée la salutation de l'ange à la Vierge.

BIBL. : MŒURS ET COUTUMES. — A. RICH, *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines.* — ERASME, *Colloques.* — A. MONTEIL, *Histoire des Français des divers Etats.* — Les auteurs cités dans l'article, *passim.*

DROIT INTERNATIONAL. — A. RIVIER, *Principes du droit des gens ;* Paris, 1896, t. I, p. 247. — PRADIER-FODÉRÉ, *Traité de droit international public ;* Paris, 1885 et suiv., t. II, 549-594. — PERELS, *Seerecht ;* Berlin, 1882, §§ 25 à 27. — HALLECK, *International Law ;* San Francisco, 1861, § 29. — DUDLEY-FIELD, *Projet d'un code international*, trad. A. Rolin ; Paris, 1881, art. 67. — CALVO, *le Droit international théorique et pratique ;* Paris, 1896, §§ 232 et suiv.

DIPLOMATIQUE. — GIRY, *Manuel de diplomatique*, pp. 590, 673-700, 751-82, etc. — *Nouveau Traité de diplomatique*, t. IV, V et VI. — DE WAILLY, *Eléments de paléographie*, t. I, pp. 202-4.

SALUT (Iles du). Groupe de trois îles (Royale, Saint-Joseph et du Diable) situé en face de l'embouchure du Kourou, sur la côte de la Guyane française, à environ 7 milles au large. Elles sont séparées par un étroit chenal assez profond où peuvent passer les bâtiments de toutes dimensions. La plus grande est l'île Royale ; la plus petite est Saint-Joseph. Toutes trois servent de dépôt pour les condamnés ; c'est dans l'île du Diable que Dreyfus fut enfermé pendant quatre années. Elles sont rocheuses et peu boisées. Ch. LAROUSSIE.

SALUTATION. I. Antiquité romaine. — I. Chaque jour, dès le matin, les *clients* des grands de Rome se rendaient au domicile de leurs patrons, soit pour leur faire honneur, soit pour les entretenir des affaires où ils pouvaient avoir besoin l'un de l'autre. C'est ce qu'on appelait la *salutation.* Les amis ou les *grands clients* étaient reçus d'abord. On les appelait *ceux de la première* ou *de la seconde admission.* Ensuite, suivant le degré de considération dont jouissaient les autres, on les introduisait séparément ou avec la foule, le maître leur parlait ou se contentait de leur rendre leur salut. Un esclave appelé *nomenclator* et placé derrière devait lui rappeler le nom de chacun de ceux qui se présentaient. L'usage s'introduisit de bonne heure de distribuer aux clients, en récompense de leur peine, soit quelques aliments, soit une petite pièce de monnaie (*sportula*). Mais cet usage de la *salutation*, que justifiaient les

EFERUS - Recherche & Classification numérique

mœurs romaines, perdit peu à peu son caractère primitif. Afin de recueillir un grand nombre de sportules, toute une classe de quémandeurs se forma qui allaient de maison en maison saluer le maître et solliciter son aumône. Ces gens n'étaient nullement les clients légaux de ceux auxquels ils rendaient cette sorte d'hommage. On les traitait souvent avec mépris, mais, comme ils étaient électeurs, il fallait bien pourtant ne pas les rebuter, et, d'autre part, la vanité d'un grand était satisfaite lorsqu'il se voyait dehors accompagné d'un nombreux cortège. Les empereurs admettaient de même chaque matin à la salutation ceux qui se présentaient. On choisissait souvent ce moment pour leur remettre des pétitions.

II. *Salutation impériale.* Lorsque l'empereur ou l'un de ses lieutenants remportait une nouvelle victoire, on ajoutait un chiffre à la suite du titre d'*Imperator*. C'est ce qu'on appelle la *salutation impériale*, le prince étant à chaque fois salué de nouveau empereur. Cette mention est ainsi formulée parmi les autres titres du souverain, à la suite du chiffre de ses puissances tribunitiennes qui indiquent le nombre des années de règne : *Imp.* (*erator*) II (*secundum*, pour la seconde fois), III (*tertium*, pour la troisième fois), etc. Gravée sur les monnaies et les inscriptions, elle est souvent, lorsqu'on la rapproche d'autres éléments chronologiques, d'un grand secours pour fixer la date des campagnes d'un empereur. Après Caracalla, il est vrai, elle cesse d'être faite régulièrement. En outre, certains épigraphistes prétendent qu'à partir de Dioclétien le chiffre qui suit le mot *imperator* ne désigne plus le nombre des victoires de l'empereur, mais les années de son règne. L'opinion contraire est soutenue par d'autres.

André Baudrillart.

II. Diplomatique (V. Salut).

III. Mœurs et coutumes (V. Salut).

IV. Histoire religieuse. — Salutation angélique (V. Ave Maria).

Bibl. : Antiquité romaine. — Dezobry, *Rome au siècle d'Auguste*, t. I, p. 224 ; t. II, p. 39. — Cagnat, *Cours d'épigraphie latine*, pp. 157-158, 3e éd.

SALUTATO Coluccio (V. Coluccio).

SALUTISTE (V. Booth [William]).

SALUZZO (*Saluces*). Famille piémontaise, souveraine du marquisat de Saluces ou Saluzzo. Elle apparaît vers le milieu du XIe siècle avec un *Otton* et étend bientôt sa domination aux pieds du mont Viso, sur les anciens comtés d'Auriate et de Bredulo. Fameux guerriers et seigneurs puissants en ces premiers temps, citons : *Boniface* (déjà mort en 1130), *Manfred Ier* († 1175), *Manfred II* († 1215), *Manfred III* († 1244), *Thomas Ier* († 1296), qui fut mêlé aux guerres de Charles d'Anjou, *Manfred IV* (1259-1340), *Thomas II* (1304-57), *Frederic II* (1332-91). *Thomas III* (1356-1416) demeure longtemps en France et y écrit entre autres le fameux *Voyage du Chevalier errant*. *Louis Ier* (1406-75) combat en France sous Charles VII et prend part à toutes les guerres de son temps ; prince très sage et libéral *Louis II* (1438-1504), grand capitaine mais souverain malheureux, qui, ayant voulu secouer le joug de Savoie avec le secours de la France, fut assiégé avec ses alliés, en 1486, à Saluces, capitula en 1487 ; dépouillé en 1490, il suivit Charles VIII à Naples, puis Louis XII qui lui rendit son fief ; on a de lui l'*Art de la chevalerie sous Végèce* (Paris, 1488). *Gabriel* (1501-48) fut dépouillé de ses Etats par Pierre Strozzi sur l'ordre de Henri II et empoisonné. *Michel-Antoine* (1495-1528) et *François*, son frère, prirent part aux guerres de François Ier. *Jean-Louis* (1496-1563), après avoir aidé à dépouiller Gabriel, ne put occuper le marquisat que des privilèges impériaux lui concédaient, et céda ses droits tour à tour à Emmanuel Philibert et à Charles IX. *Giovanni Battista* (1675-1759), comte de la Manta, général renommé du roi de Sardaigne, qui se distingua pendant la guerre de la succession d'Autriche. Dans notre siècle, les Saluzzo se sont surtout distingués dans les lettres : *Giuseppe Angiolo* (1734-1810), réformateur des études en Piémont et savant très estimé ; *Diodata* (1774-1840) poétesse appréciée (V. ci-après) ; *Alessandro* (1775-1851) à qui l'on doit la *Storia militare* du Piémont ; *Annibale* (1776-1852), général et écrivain militaire ; *Cesare* (1778-1853), érudit illustre, membre dès l'origine de la *Deputazione di storia patria* de Turin.

Bibl. : Litta Pompeo, Œuvre citée à l'article Litta, où on trouvera une bibliographie complète de la famille.

SALUZZO-Revel (Diodata, comtesse de), femme poète italienne, née à Turin le 13 juil. 1774, morte à Acqui le 23 janv. 1840. Tout enfant, dit-on, elle improvisait des vers avec une admirable facilité. Elle n'avait encore que douze ans quand Prospero Balbo publia un petit volume de ses poésies qui lui attira bientôt une grande renommée. Elle fit divers voyages et séjourna quelque temps à Lucques (1830) pour nouer des relations avec une autre poétesse italienne, Teresa Bandettini, puis à Rome (1834), etc. Elle a laissé : *Poesie* (Pise, 1802, 2 vol.) ; *Poesie* (Turin, 1816, 4 vol.) ; *Ipazia, ovvero della filosofia*, poème (*ibid.*, 1827) ; *Poesie postume, aggiuntevi alcune lettere d'illustri scrittori a lei dirette* (*ibid.*, 1843), etc.

M. Menghini.

SALVADOR. Anciennement *Cuscatlan* ou *Pays des Trésors*. La plus petite des cinq républiques de l'Amérique centrale, que l'on appelle souvent, mais à tort, San Salvador, du nom de la capitale. C'est la seule qui n'ait pas de côtes sur les deux océans ; entièrement pacifique, son littoral s'étend de la rivière Paza à la baie de Fonseca. La frontière terrestre est purement conventionnelle, même entre le Salvador et le Honduras où elle suit cependant une arête montagneuse, mais qu'on a dû choisir entre plusieurs autres. Le pays forme un rectangle long de 230 kil., large de 80 à 100 kil., et orienté de l'O.-N.-O. à l'E.-S.-E. La superficie officielle est de 18.720 kil. q. ; une statistique allemande donne 21.070 kil. q. Les coordonnées extrêmes sont : à l'O., 92° 26′ 55″ long. O. ; au N., 14° 27′ 20″ lat. N. ; à l'E., 89° 57′ long O. ; au S., 13° 2′ 22″ lat. N.

Au point de vue géologique, il est assez difficile de séparer le Salvador des autres républiques centre-américaines. Il doit seulement à sa position vers le Pacifique d'être essentiellement volcanique. L'Amérique centrale se trouve en effet à la jonction de deux grandes lignes de dislocation, l'une N.-S. marquée par les montagnes américaines, l'autre E.-O. qui est la zone des dépressions méditerranéennes. Mais, tandis que du côté Atlantique se sont produits surtout des affaissements à faible pente, du côté Pacifique l'effondrement a été beaucoup plus brusque, entraînant les roches archéennes à de très grandes profondeurs, très près de la côte ; c'est donc du côté Pacifique que se sont produites les plus violentes fractures, d'où les volcans ; on remarque d'ailleurs, en comparant les cratères éteints à ceux qui sont actifs, que l'activité souterraine se déplace vers la mer. Le Salvador est couvert par la même ligne de volcans que le Guatémala, ligne qui finit à la baie de Fonseca, où commence la chaîne du Nicaragua dont la direction s'infléchit au S. Ce sont les poussées volcaniques qui ont déterminé le relief du Salvador.

Si l'on fait abstraction des cônes éruptifs, le pays se compose d'un plateau incliné vers la mer, d'une altit. moyenne de 600 m. ; à 30 ou 40 kil. de la côte, ce plateau est soulevé par la chaîne des volcans, au N. de laquelle se trouvent presque toutes les villes et les plantations. Les volcans peuvent se diviser en plusieurs groupes, mais dans toutes les coulées dominent les laves, c.-à-d. les matières éruptives contemporaines. Les plaines sont formées de cendres et de pierres ponces décomposées, très fertiles. On compte une trentaine de volcans dont les principaux sont : à l'E. du massif de *Matapan*, qui n'est pas volcanique, les cônes d'*Apaneca*, *Lagunita*, *San*

EFERUS - Recherche & Classification numérique

Juan, *Aguila*, *Naranjos*, *Tamajaso*, formant un massif de 1.790 à 2.000 m. d'alt. et désigné parfois sous le nom de *Madre del Volcan;* tous sont d'ailleurs éteints, et l'on y trouve des roches éruptives anciennes de trachytes. Plus à l'E., sont le volcan actif de *Santa Ana* (2.016 m,) et le cône célèbre d'*Izalco*, presque toujours en éruption, et qui est sorti de terre le 23 févr. 1770, dans un champ, près d'une ferme ; il n'a cessé depuis de s'accroître en diamètre et en hauteur (1.516 m. en 1852 ; 1.825 en 1866). Près de la capitale, sont les deux volcans jumeaux de *San Salvador* (1.879 m.) et *Quezaltepec* (1.960 m.). Au centre du pays, le *Cojutepec* s'élève à 1.033 m. au N.-E. du lac d'*Ilopongo*, au milieu duquel s'est formé, en 1879, un petit volcan insulaire ; le double pic de *San Vicente* forme le point culminant du Salvador : 2.300 à 2 400 m. Sur la rive droite du R. Lempa, le *Siguatepec* est éteint; mais sur la rive gauche est le groupe qui a rejeté la plus grande quantité de laves modernes : *Tecapa*, *Juguapa*, *Chinameca*, *Taburete*, *Usulatan*, surtout le *San Miguel*, haut de 2.135 m. dont le cratère a 3 kil. de circonférence et 150 m. de profondeur. Enfin le *Conchagua* (1.136 m.) domine la baie de Fonseca.

Par suite de son caractère de côte brusquement effondrée, le littoral, sauf au golfe de Fonseca, est peu indenté ; les ports sont : *la Union*, *El Triunfo*, *la Concordia*, *la Libertad* et *Acajutla*. Dans le golfe de Fonseca, quelques îles dépendent du Salvador : *Perico*, *Chuchito*, *Conejo*, *Punta de Zacate*, *Conchaguita*, *Manguera*, *Martin Perez*, *Irca* et *Manguerita;* elles sont dépourvues d'eau, sauf Punta de Zacate et Martin Perez.

Nous possédons fort peu de données scientifiques sur le climat du Salvador ; il est très semblable à celui du reste de l'Amérique centrale, sur la côte Pacifique, encore qu'il y ait des caractères spéciaux. Les vents du S., ou *Vendavales* qui sont de véritables moussons, n'atteignent le Salvador que pendant l'été de l'hémisphère N. De déc. à mars, les vents dominants viennent du N. et du N.-E. et ne sont sans doute qu'une déformation de l'alizé ; ce sont les *papagayos*. La côte Pacifique est, en général, plus chaude que la côte Atlantique correspondante ; mais au Salvador comme dans toute l'Amérique centrale, l'altitude a une influence considérable sur la température. Hann (*Handbuch der Klimatologie*) ne donne que les chiffres suivants :

SAN SALVADOR (altitude, 660 m.)
4 ans 1/2 d'observations

Moyenne de l'année	.....	22°,5
— décembre	.....	21°,2
— avril-mai	.....	24°
— des extrêmes	.....	34°,1 — 13°,3

NOUVELLE SAN SALVADOR (altitude, 915 m.)
(4 ans d'observations)

Moyenne de l'année	.....	21°,3
— janvier	.....	19°,7
— avril-mai	.....	22°,4
— des extrêmes	.....	29°,9 — 11°,1

Nous n'avons pas de données précises sur la température des villes maritimes, mais il est certain qu'il y fait plus chaud que partout ailleurs, malgré la brise de mer qui souffle de 10 heures du matin à 8 heures du soir. — La saison sèche, ou *verano*, dure de décembre à mars, sans orages ni pluies de terre, sauf quelques rares giboulées. Puis vient la saison des pluies ou *inverno ;* mais, tandis que plus près de l'équateur, et à l'intérieur de Costa-Rica encore, la saison pluvieuse est coupée en juillet-août par une petite saison sèche, le *veranillo de S. Juan*, à l'intérieur du Salvador, c'est l'époque des plus fortes pluies. Voici les moyennes donnée par Hann pour dix ans et demi d'observations à la Nouvelle San Salvador : Année : 1676, janv., 2 mm ; fév., 2 ; mars, 15 ; avril, 39 ; mai, 199 ; juin, 255 ; juil., 336 ; août, 293 ; sept., 288 ; oct., 160 ; nov., 66 ; déc., 12.

Pour un pays tropical, ces hauteurs de pluies sont assez faibles ; les précipitations sont du reste beaucoup moindres que sur la côte Atlantique correspondante du Honduras, frappée par l'alizé. — C'est naturellement sur la côte que ce climat est le plus malsain à cause des fièvres paludéennes ; le choléra a sévi en 1837 et 1857 ; la première apparition du vomito negro est de 1868.

La faible superficie du Salvador, le nombre des montagnes, le peu d'importance relative des précipitations ne permettent pas l'existence d'un système hydrographique très compliqué. Cependant le Salvador a un fleuve assez important : le *Rio Lempa ;* de ses deux branches originelles, l'une vient du Guatemala, l'autre, le *Descuina*, du lac de *Guïja*, qui a 30 kil. de long, 16 kil. de large et 84 m. de profondeur ; au centre du lac, dans une île, on trouve les ruines d'une ville indienne. Le R. Lempa reçoit au S. les eaux du plateau de Salvador : le *Sucio*, qui sort du lac de *Zapotitlan*, le *Santa Ana*, l'*Asàlguate ;* du N. lui viennent les torrents des montagnes : l'*Aguacalientes*, le *R. Grande* ou de *San Francisco*, le *Comolapo*, le *Tamalasco;* surtout le *Sumpul ;* le Lempa tourne alors au S. et avant de rejoindre la mer reçoit le *Tonola*, le *Sesore*, le *Titiguapa*, l'*Acaguapa*. Le Lempa a environ 300 kil. de long, dont 160 sont navigables pour de petits bateaux à vapeur ; mais la barre de l'embouchure est mauvaise et ne permet pas l'entrée des bateaux calant plus de 2 m. La surface drainée par le fleuve et ses affluents est, approximativement, de 14.700 kil. q. ; le débit à l'étiage, quand il a reçu son dernier affluent, est de 496 m. c. à la seconde ; il est difficile de calculer le débit aux crues, mais on a vu le niveau s'élever alors à 11 m. au-dessus de celui de l'étiage. — Après le Lempa, on peut encore citer le *R. San Miguel* ou *R. Grande*, qui se jette dans l'estuaire de Jiquilisco ; puis le *Jiboa* qui sert d'émissaire au lac d'Ilopongo ; ce lac a 9.200 m. de long sur 7.300 de large et 200 de profondeur. Il était très poissonneux avant l'éruption qui a fait surgir une île au centre ; les poissons furent alors tués par les émanations sulfureuses. — Enfin la nomenclature des eaux du Salvador sera à peu près complète quand nous aurons cité le rio *Paza* et quelques petits lacs sans issue sur le plateau.

La flore naturelle du Salvador n'offre pas de caractères spéciaux, et Grisebach (*Végétation du globe*) passe pour ainsi dire cette région sous silence, entre la flore mexicaine et la flore colombienne. Les voyageurs, sobres de renseignements précis, ne distinguent pas la végétation de celle des pentes Pacifique du plateau mexicain et guatémalien. Cependant, en raison de la plus basse latitude, les formations à tendance désertique ou de savane des Etats mexicains du Pacifique disparaissent ici pour laisser place à une végétation purement tropicale.

Au moment de la conquête espagnole, le territoire était occupé par deux peuples indiens, les *Chontalli* et surtout les *Pipils*, de race *aztèque* (V. ce mot). La conquête les réduisit en esclavage, mais plus vite que partout ailleurs dans l'Amérique latine, les Indiens du Salvador se sont assimilé les conquérants ; la plupart ont perdu leur langue, sauf quelques mots aztèques qui sont passés dans l'usage courant. Cependant quelques tribus sont parvenues à garder jusqu'ici la pureté de leur race et de leur langage : on peut citer le district d'*Izalco*, celui de *Zacatecalula*, et surtout la *Costa del Balsamo* entre Acajutla et la Libertad, où les Indiens, soi-disant convertis au catholicisme, ont gardé leurs coutumes religieuses et la forme communiste de la propriété du sol. Mais là aussi le contact des étrangers diminue l'originalité des habitants, et une loi de 1882 a décidé l'appropriation individuelle des terrains.

Après bien des vicissitudes qui seront exposées plus

EFERUS - Recherche & Classification numérique

lom, le Salvador est aujourd'hui régi par la constitution de 1864, revisée en 1880, 1883 et 1886. Le pouvoir législatif appartient à une Chambre de 70 députés dont 42 sont propriétaires, élus chaque année au suffrage universel. Le pouvoir exécutif est confié à un président (actuellement le général Tomas Regalado), un vice-président (Dr Prudencio Alfaro) et un ministère de quatre membres : 1° extérieur, justice, cultes et instruction publique ; 2° guerre et marine ; 3° intérieur et police ; 4° finances et assistance publique. — L'armée se compose de 4.000 hommes et la milice de 18.000 ; la marine, d'un croiseur garde-côte. — Le territoire est divisé en quatorze départements, dont les chefs-lieux sont : *Ahuachapan*, *Santa Ana*, *Sonsonate*, *La Libertad*, *San Salvador*, *Chalatenaugo*, *Cuscatlan*, *La Paz*, *San Vicente*, *Cabanas*, *Usulutan*, *San Miguel*, *Morazan*, *La Union*. Au dernier recensement du 1er janv. 1886, la population était de 651.130 hab. dont 318.329 hommes et 332.801 femmes ; une estimation officielle de la fin de 1894 porte ce chiffre à 803.534 hab., soit 43 au kil. q. C'est, de beaucoup, l'Etat de l'Amérique centrale où la population est le plus dense. Cette population est surtout composée d'Indiens et de métis ; on ne compte que 20.000 blancs ; mais la fusion des races est à peu près complète. La capitale, San Salvador, a 50.000 hab. (V. San Salvador). — L'instruction est libre (non laïque) et obligatoire ; en 1893, on comptait 585 écoles primaires avec 29.427 élèves, 18 écoles supérieures (dont 2 écoles normales et trois écoles techniques), avec 1.200 élèves, une université nationale comptant 180 étudiants répartis dans les facultés de droit, médecine, sciences naturelles et sciences appliquées (ingénieurs). A San Salvador existent une bibliothèque et un musée national, et sur tout le territoire se publient treize journaux. — La justice est rendue par une cour suprême, plusieurs cours secondaires et des tribunaux locaux. La principale source des revenus de l'Etat est fournie par les droits de douane à l'entrée et à la sortie ; les autres impôts portent sur les objets de consommation, les timbres, la poudre, les prestations et l'enregistrement. La dette extérieure était, en 1891, de 18.160.500 fr., garantie par la Compagnie des chemins de fer du Salvador, subventionnée par le gouvernement et qui doit achever en 1900 la ligne de Sitio del Nino à San Salvador. La dette intérieure est de 40 millions. Les dépenses et surtout les recettes ont été en décroissant :

	1894	1895	1896	1897	1898
	francs	francs	francs	francs	francs
Recettes..	41.090.000	42.183.475	43.689.150	38.347.000	23.018.000
Dépenses..	42.845.000	39.450.375	46.815.470	43.179.850	26.333.000

La plus peuplée des cinq républiques relativement à l'étendue du territoire, le Salvador est aussi le pays le plus actif et le plus important au point de vue économique. La richesse provient en partie de ses mines d'or, d'argent, de cuivre, de fer, de mercure, de plomb, de houille, qui sont au nombre de 180 en exploitation ; mais elle provient surtout des plantations : café, indigo, canne à sucre, gomme, tabac. En 1896, les importations ont atteint une valeur de 16.738.590 fr., les exportations 37.427.000 fr. En 1895, qui paraît avoir été une année exceptionnelle, les exportations ont atteint le chiffre de 69.238.575 fr. Le commerce se fait principalement avec les Etats-Unis, l'Angleterre, l'Allemagne et la France. Les principaux articles importés sont : le coton, les spiritueux, le fer en barres, la farine, les pièces de soie et les filés. Le Salvador exporte surtout du café et du sucre ; puis viennent l'indigo, la gomme, le tabac et le baume, appelé fort improprement *baume du Pérou*, puisqu'on ne le trouve qu'au Salvador. — En 1896, le mouvement dans les ports a été de 338 navires. Une ligne de chemin de fer réunit Acajutla aux villes de l'intérieur : Santa Ana, Ateos, Santa Tecla ; sa longueur est de 116 kil. Un autre chemin de fer est en construction. Il y a plus de 3.000 kil. de bonnes routes. La république de Salvador a adhéré à l'Union postale en 1879 ; en 1897, il y avait 81 bureaux postaux principaux ; en 1899, 121 stations télégraphiques et 18 bureaux téléphoniques. L'unité monétaire est le *dollar* qui vaut à peu près 5 fr. ; au mois d'août 1897 a été adopté le système monométallique avec étalon d'or. Le système métrique des poids et mesures a été introduit en 1885.

Comme toutes celles des colonies latines d'Amérique, l'histoire du Salvador a été fort troublée. C'est en 1524 que Pedro Alvarado pénétra pour la première fois dans le pays ; il y trouva une résistance acharnée dans les villages des Izalcos et à la ville des Pipils, Cuscatlan. San Salvador fut fondée en 1528 ; la nouvelle colonie dépendit de la capitainerie de Guatemala. L'indépendance fut proclamée pacifiquement le 15 sept. 1821 à la suite de l'insurrection mexicaine. Le Salvador essaya d'abord de rester uni au Guatemala par un lien fédéral ; mais, en 1822, il protesta contre l'incorporation des républiques centre-américaines au Mexique ; il battit les troupes guatémaliennes, mais fut écrasé par l'armée mexicaine. En 1823, l'empire d'Iturbide s'écroula, et le 22 nov. 1824 fut proclamée la République fédérale centre-américaine, avec San Salvador comme capitale et le général *Manuel Arce* comme président. Mais les guerres civiles ne tardèrent pas à éclater (1826-29), le Guatémala voulant rompre la fédération ; le 13 avr. 1829, *Morazan* occupa Guatémala avec les troupes salvadoriennes et maintint la fédération jusqu'en 1839. Il fut alors vaincu par *Carrera*, le futur dictateur du Guatemala, et le Salvador se déclara indépendant. En 1844, nouvelle guerre entre le Guatemala et le Salvador, le premier ayant fourni des troupes à l'ancien président Arce, contre le président *Malespin*. Celui-ci fut, l'année suivante, renversé par un pronunciamento appuyé par le Nicaragua et se réfugia au Honduras, ce qui fit éclater la guerre entre Honduras et Salvador. Les deux républiques s'allièrent ensuite, et en 1850 *Doroteo Vasconcelos* voulut imposer la fédération au Guatemala. En 1851, le Salvador fut envahi par Carrera. En 1856 et 1860, un flibustier américain, *William Walker*, tenta de conquérir l'Amérique centrale au profit des Etats-Unis ; mais les cinq républiques s'armèrent contre lui, et il fut fusillé. En 1863, nouvelle invasion du Salvador par Carrera. La paix dura ensuite jusqu'en 1885 ; à cette époque, le président du Guatemala, *Justo Rufino Barrios*, d'accord avec le Honduras, voulut reconstituer la fédération par décret ; cette fois, ce fut le Salvador qui fut hostile à l'union et entraîna avec lui le Nicaragua et Costa Rica. Barrios fut défait et tué. La même année, le président *Zaldivar* fut renversé au Salvador, et *Menendez* convoqua une constituante qui élabora la constitution actuelle. Menendez fut renversé et tué par une insurrection en 1890, et la même année une nouvelle guerre éclata entre le Guatemala et le Salvador. A l'heure actuelle, les cinq républiques conservent leur indépendance ; une tentative d'union pour les affaires intérieures entre le Salvador, le Honduras et le Nicaragua a encore échoué en 1898. On a peut-être trop tôt fait d'accuser les Américains du centre de mobilité et de barbarie ; en réalité, sur un territoire qui s'étend en longueur, la grande distance, le manque de relations faciles ont jusqu'ici créé des intérêts fort distincts ; en outre, les deux principaux adversaires, le Guatemala et le Salvador, ont eu une évolution politique très différente : le Guatemala est resté religieux, fanatique, réactionnaire, les antagonismes de race y sont puissants et la population blanche est aristocrate. Au Salvador, au contraire, la fusion s'est faite, l'esprit général est démocratique et progressiste. Il est possible toutefois que l'union finisse par s'établir quand, par la multiplication des voies de communication et des relations, les conditions économiques deviendront plus uniformes ; le traité de commerce, approuvé en 1887 par un congrès

EFERUS - Recherche & Classification numérique

siégeant à Guatemala, est peut-être l'indication d'une politique fédérale dans ce nouveau sens.

Ludovic MARCHAND.

BIBL. : GONZALÈS, *Geografia de centro-america;* San Salvador, 1878. — GUZMAN, *Apuntamientos sobre la topografia fisica de la rep. del Salvador ;* San Salvador, 1883. — LAFERRIÈRE, *De Paris à Guatemala;* Paris, 1877. — MARR, *Reise nach central America ;* Hambourg, 1863. — REYES, *Nociones de historia del Salvador ;* San Salvador, 1886. — SCHERZER, *Wanderungen durch die mittelamerikanischen Freistaaten Nicaragua, Honduras und Salvador ;* Brunswick, 1857. — *Notice sur le Salvador* à l'Exposition universelle de 1889 ; Paris, 1889. — *Salvador ;* n° 58 des *Bulletins of the Bureau of the american Republics ;* Washington, 1892.

SALVADOR (Manuel), graveur espagnol (V. CARMONA).

SALVADORA (*Salvadora* Garc.) (Bot.). Genre de Célastracées-Azimées, renfermant 1 à 2 arbustes de l'Asie et de l'Afrique tropicales. Fleurs gamopétales tétramères, avec 4 étamines alternes ; carpelle à 1 loge uniovulée ; fruit bacciforme, graine dressée, embryon exalbuminé. L'écorce de *S. persica* Garc. (*Cissus arborea* Forsk.), connue encore sous les noms vulgaires d'*Arak* et de *Mesuak*, est utilisée dans le S. de l'Afrique comme vésicante ; les feuilles sont laxatives. On a prétendu que c'est le *Sénevé* de l'Ecriture.

SALVAGES (Les) ou **SELVAGENS.** Groupe d'écueils et d'îlots inhabités, entre Madère et les Canaries, à près de 300 kil. de la première, dont ils dépendent. C'est un archipel sans aucune importance, sauf le danger qu'il fait courir à la navigation qu'aucun phare n'avertit de sa proximité : deux îles principales le composent, la Grande et la Petite Salvages, la première escortée du groupe d'écueils appelé les Fourmis, la seconde s'élevant avec le Grand Piton, qui a plus de 8 kil. de tour, et l'Enfant Perdu. Il y avait autrefois des bestiaux à demi sauvages, mais ceux-ci ont été détruits par des marins de passage, et les îles ne sont plus parcourues que par des lapins et des mouettes cagarras. Des chasseurs viennent de temps en temps de Funchal (Madère) pour y faire des battues. On croit que ces îles sont les îles Gorgonnes mentionnées dans la bulle du pape Clément VI (15 nov. 1344).

BIBL. : C.-Phil. DE KERHALLET et A. LE GRAS, *Madère, les îles Salvages et les Canaries;* Paris, 1868, in-8.

SALVAGNAC. Ch.-l. de cant. du dép. du Tarn, arr. de Gaillac ; 1.619 hab.

SALVAGNAC-CUJARC. Com. du dép. de l'Aveyron, arr. de Villefranche-de-Rouergue, cant. de Villeneuve ; 777 hab.

SALVAGNAC-SAINT-LOUP. Com. du dép. de l'Aveyron, arr. de Villefranche-de-Rouergue, cant. d'Asprières ; 692 hab.

SALVAING DE BOISSIEU (Denis), diplomate français (V. BOISSIEU).

SALVAN. Station des Alpes valaisannes (925 m.), très fréquentée depuis quelques années, située au-dessus de Vernayaz, ligne du Simplon. On a découvert dans le village de très remarquables sculptures préhistoriques.

SALVANDY (Narcisse-Achille, comte de), homme politique français, né à Condom le 11 juin 1795, mort à Graveron (Eure) le 16 déc. 1856. Boursier au lycée Napoléon, il s'en échappa en 1813 pour s'engager dans les gardes d'honneur, prit part aux campagnes de 1813 et de 1814, fut promu adjudant-major et admis dans les mousquetaires noirs de Louis XVIII. Patriote et libéral, il stigmatisa les excès de l'occupation étrangère dans un écrit : *la Coalition et la France* (Paris, 1816), à la suite duquel les alliés demandèrent qu'il fût poursuivi. Le roi s'y refusa et, dès que le territoire eut été évacué, nomma l'auteur, à peine licencié en droit, maître des requêtes au Conseil d'Etat ; partisan de la politique modérée de Decazes, il fut destitué par le garde des sceaux Peyronnet (1821) ; réintégré par Martignac comme conseiller d'Etat en service ordinaire, il donna sa démission dès l'avènement du ministère Polignac. Pendant cette période, il avait publié, outre une superficielle *Histoire de Pologne avant et sous le roi Jean Sobieski* (Paris, 3 vol. in-8) et divers romans ou nouvelles, de nombreux écrits politiques, concernant la liberté de la presse, le projet de loi sur les sacrilèges, la censure, les marchés Ouvrard, les conséquences de l'émancipation de Saint-Domingue, etc. Il aurait prédit à Charles X l'échec de sa politique absolutiste ; au roi qui affirmait qu'il ne reculerait pas d'une semelle, il aurait osé répondre : « Plaise à Dieu que ce ne soit pas d'une frontière ! » En juin 1830, au cours d'une fête donnée par le duc d'Orléans à son beau-frère le roi de Naples, il aurait dit : « Voilà une fête bien napolitaine, nous dansons sur un volcan ». (Ce mot paraît réellement historique ; en tout cas, il se l'attribue dans un des récits du *Livre des Cent et un*, 1831, t. I). Rallié d'avance à une révolution qu'il prévit plus encore qu'il ne la prépara, il reprit sa place au Conseil d'Etat sous Louis-Philippe et fut élu, en oct. 1830, à la Chambre des députés par le collège électoral de La Flèche, se montra très ardent conservateur du nouveau régime contre le parti « du mouvement », échoua lors du renouvellement de 1831, représenta le collège d'Evreux de 1833 à 1837, puis celui de Nogent-le-Rotrou (1839-46), enfin celui de Lectoure (1846-48). En 1835, il fut élu à l'Académie française. Il fut deux fois ministre de l'instruction publique, dans le cabinet Molé (avr. 1837-mars 1839) et dans le cabinet Soult-Guizot (1er févr. 1845-22 févr. 1848). Sous le même ministère, il avait été nommé ambassadeur à Turin en 1843, lorsque le gouvernement proposa de flétrir les députés légitimistes qui avaient fait le « pèlerinage » de Belgrave-Square. Il s'abstint, reçut du roi aux Tuileries des reproches publics et donna sa démission d'ambassadeur. Toutefois, cette indépendance de caractère ne se retrouve pas dans les lettres adulatrices qu'il écrivait à Louis-Philippe vers la fin du règne et qu'a publiées *la Revue rétrospective* de 1848. Comme ministre, il a reconstitué le Conseil supérieur de l'instruction publique, créé l'Ecole d'Athènes, réorganisé l'Ecole des chartes et retardé habilement, non sans quelques concessions, l'abolition du monopole universitaire que réclamait le parti clérical comme condition de sa fidélité au régime de Juillet. Pendant la seconde République, il s'employa non moins activement qu'inutilement à *faire la fusion* entre les partisans du comte de Paris et ceux du comte de Chambord. Il ne se rallia pas au second Empire. — Comme écrivain, il prétendait tenir de Chateaubriand ; en réalité, son style est pâle, redondant et ampoulé. Il avait l'esprit d'intrigue et un certain flair des situations politiques : « Il fallait qu'il eût des qualités pour être arrivé à tout avec tant de ridicules », a dit son collègue Guizot. De ses ouvrages, il n'y a guère à retenir, au point de vue de l'histoire, que : *Seize mois, ou la Révolution et les revolutionnaires* (Paris, juil. 1830, 2e éd., augmentée sous le titre : *Vingt mois;* Paris, 1832), et *Discours prononcé pour la réception de M. Victor Hugo à l'Académie française* (Paris, 1844). H. MONIN.

BIBL. : QUÉRARD, *la France littéraire*, t. VIII, pp. 424-26. — *Revue rétrospective* de 1848. — *Souvenirs du vicomte de Falloux ;* Paris, 1860, in-8.

SALVARE. Promontoire de l'Istrie (V. PIRANO).

SALVART (Jehan), maître d'œuvres français des XIVe et XVe siècles. Nommé maître d'œuvre de la cathédrale de Rouen le 13 mai 1398, après le décès de Jehan *Bayeux* (V. ce nom), Salvart restaura, en 1407, le grand portail de la cathédrale dont il augmenta encore la richesse décorative, travailla ensuite au portail aux Boursiers et élargit, vers 1430, les baies ogivales du chœur. Il mourut en 1447, après avoir été plusieurs années maître des œuvres de la ville de Rouen. Il fit exécuter aussi d'importants travaux au château de Tancarville dont il construisit la salle des chevaliers, la porte principale et la chapelle ; il avait en outre élevé, à Rouen, de 1418 à 1420, un palais fortifié pour le roi d'Angleterre Henri V. Ch. LUCAS.

EFERUS - Recherche & Classification numérique

SALVATELLE. Veine qui commence sur le dos des doigts et de la main et monte ensuite à la partie interne de l'avant-bras où elle prend le nom de *veine cubitale postérieure*.

SALVATIERRA. Ville du Mexique, Etat de Guanajuoto, sur le Serma; 15.000 hab.; cotonnades.

SALVATOR-ROSA (V. ROSA).

SALVATORISTES (V. CROIX, t. XIII, p. 467).

SALVAYRE (Gervais-Bernard), compositeur français, né à Toulouse (Haute-Garonne) le 24 juin 1847. Élève de la maîtrise de la cathédrale puis du Conservatoire de Toulouse et de Paris, puis de Rome, il fit jouer au Théâtre-Lyrique le *Bravo*, opéra en 3 actes (avr. 1877), et à l'Opéra un ballet, *le Fandango* (1877), qui fut aussi bien accueilli. Depuis ce temps, diverses œuvres du compositeur ont été représentées et assez bien reçues du public. Citons seulement : *Richard III* (Saint-Pétersbourg, 1883); *Egmont* (Opéra-Comique, 1886); *la Dame de Montsoreau* (Opéra, 1887).

SALVE. I. FEUX DE SALVE (V. FEU et TIR).

II. SALVES D'HONNEUR. — Les salves d'artillerie sont parmi les *honneurs* (V. ce mot) que prescrivent les règlements militaires. Dans les places et les camps, il est tiré 101 coups de canon à l'arrivée et au départ du chef de l'Etat. Il en est tiré, dans les mêmes circonstances, 19 pour les ministres de la guerre et de la marine, et 17 pour les autres ministres, ainsi que pour le ministre de la marine, si la place n'est pas port militaire. Pour les officiers généraux qui viennent prendre possession de leur commandement ou qui entrent pour la première fois dans une place dépendant de ce commandement, il est tiré : maréchaux de France et amiraux, 17 coups; généraux de division, commandants d'armée et vice-amiraux pourvus d'une commission d'amiral, 15 coups; généraux de division chefs de corps d'armée, vice-amiraux commandant en chef à la mer, et préfets maritimes, 11 coups; généraux de division, 9 coups; généraux de brigade et contre-amiraux, 7 coups. Les mêmes salves sont respectivement tirées en cas de décès du chef de l'Etat, d'un ministre ou d'un officier général, au moment de la levée du corps et au moment de l'arrivée au cimetière. Enfin, il est tiré, le 14 Juillet, jour de la fête nationale, dans les villes de garnison où il y a des troupes d'artillerie, une première salve de 21 coups à huit heures du matin, une deuxième à midi, et une troisième à huit heures du soir. Quant aux salves tirées par les navires à titre de *salut de mer*, le cérémonial en est réglé par le droit maritime international (V. SALUT). En France, toute arrivée d'une escadre dans un port donne lieu entre les officiers généraux des armées de terre et de mer, lors de la première visite officielle qu'ils se font à terre ou à bord, à l'échange du nombre de coups de canon correspondant à leur rang (V. ci-dessus). Pour les vice-amiraux et contre-amiraux commandant en chef des nations étrangères, ce nombre est respectivement de 15 et 13.

SALVETAT (La). Rivière du dép. de l'*Hérault* (V. ce mot, t. XIX, p. 1140).

SALVETAT (La). Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Toulouse, cant. de Léguevin; 301 hab.

SALVETAT (La). Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Villefranche-de-Lauraguais, cant. de Caraman; 164 hab.

SALVETAT-PEYRALÈS (La). Ch.-l. de cant. du dép. de l'Aveyron, arr. de Rodez; 3.531 hab.

SALVETAT-SUR-AGOUT (La). Ch.-l. de cant. du dép. de l'Hérault, arr. de Saint-Pons; 3.124 hab. Filature de laine et fabrique de molletons. A 2 kil., dans un site pittoresque, établissement thermal de *Rieumajou*; eau bicarbonatée calcique ferrugineuse, froide (affections gastro-intestinales, gravelle).

SALVETAT (Anne-Françoise-Hippolyte), dite Mlle *Mars* (V. ce nom).

SALVEZINES. Com. du dép. de l'Aude, arr. de Limoux, cant. d'Axat; 404 hab.

SALVI (Giovanni-Battista), surnommé *il Sassoferrato*, peintre italien, né à Sassoferrato en 1605, mort à Rome en 1685. Son père, Tarquinio Salvi, fut son premier maître. Ensuite il voyagea, et résida successivement à Rome, puis à Naples. Il reçut, dans cette ville, les leçons du Dominiquin, en même temps qu'il s'assimilait la manière de l'Albane, de Guido Reni, de Baroccio, et qu'il étudiait à fond les Madones de Raphaël. Il essaya d'en rappeler le caractère et d'en imiter le charme dans maints petits tableaux empreints de modestie et de grâce, tels que *Notre-Dame de Rosaire*, à Sainte-Sabine, sur le mont Aventin; à Rome; une *Sainte Famille*, au musée de Naples, etc. Notre musée du Louvre possède de lui une *Vierge en prière*, la *Vierge transportée au ciel par des anges*, et l'*Enfant Jésus dormant sur les genoux de sa mère*. G. C.

SALVI (Niccolò), architecte italien, né à Rome en 1699, mort à Rome en 1751. Élève de Cannevari, Salvi succéda à ce maître dans la direction de ses travaux, lorsque ce dernier les abandonna pour se rendre en Portugal; il fit alors réparer le baptistère de la basilique de Saint-Paul-hors-les-Murs, dessina le maître-autel de l'église Saint-Eustache et fit élever la petite église de la villa Bolognetti, hors la porte Pia. On doit encore à cet architecte l'autel de Saint-Nicolas dans l'église des Saints-Laurent-et-Damas, le riche ciborium de l'église du Mont-Cassin et, vers 1745, l'église de Sainte-Marie di Gradi pour le monastère des dominicains de Viterbe, dernière œuvre, conduite par son élève Asprucci. De 1735 à 1748, Salvi avait aussi restauré et décoré magnifiquement la fontaine de Trevi à Rome, pour le pape Clément XII, travail important qui est décrit dans un manuscrit conservé au British Museum sous ce titre : *Memorie spectanti alla fontana di Trevi, frù le quali alcune tratte dagli originali di Niccola Salvi.* Outre Asprucci, les principaux élèves de Salvi furent Giansimone et Murena. Ch. LUCAS.

BIBL. : PERCIER et FONTAINE, *Maisons de plaisance;* Paris, 1824, in-fol., pl. 50-51. — LETAROUILLY, *Rome moderne*, pl. 347-348, in-fol.

SALVIA (Bot.) (V. SAUGE).

SALVIAC. Ch.-l. de cant. du dép. du Lot, arr. de Gourdon; 1.830 hab. Eglise du XVIe siècle, avec vitraux de cette époque.

SALVIANUS (V. SALVIEN).

SALVIATI. Famille florentine qui remonte au XIIIe siècle; elle ne commence à être remarquée qu'au XVe. *Jacopo*, capitaine dans la guerre contre les comtes Guidi, laissa une relation historique connue sous le nom de : *Cronaca fiorentina dal 1398 al 1411* (Florence, 1784). Son neveu *Francesco*, archevêque de Pise en 1474, participa à la fameuse conjuration des Pazzi, fut pris et pendu à une fenêtre de Palazzo Vecchio en 1478. — *Jacopo*, cousin de celui-ci, tint au contraire le parti des Médicis dont il avait épousé une fille, se retira à Rome après la mort de Laurent le Magnifique (1492), gonfalonier de Florence en 1514, maria sa fille *Maria* à Giovanni delle Bande Nere; c'est la mère de Côme Ier. *Giovanni* et *Bernardo*, frères de Maria, furent les fameux cardinaux Salviati. Le premier surtout (1490-1553), fait cardinal en 1517 par Léon X, son oncle, évêque de Ferrare, envoyé par Clément VII à Parme et Plaisance et en 1526 à Madrid pour demander à Charles V la libération de François Ier. Il signa le 29 mai 1527 la ligue sainte avec François Ier et Henri VIII, négocia en 1529 la paix entre Clément et Charles V. Evêque de plusieurs diocèses, adversaire de son neveu Côme Ier de Médicis, il se tint à l'écart de la cour de Florence. Paul III, en 1543, le fit évêque d'Albano et Sabine; en 1546, il passa à l'évêché de Porto, et en 1549, à la mort du pape, eût été élu pontife sans le veto de Charles V, qui connaissait trop ses sentiments français. Son frère *Bernardo* (1492-1568), d'abord chevalier de

EFERUS - Recherche & Classification numérique

Saint-Jean, combattit contre les Turcs, assiégea et prit Coron et Modon. Après la chute de Florence, Catherine de Médicis, sa cousine, lui conseilla d'entrer dans les ordres, le fit son aumônier; en 1549, évêque de Saint-Papoul. En 1561, il fut créé par Pie IV cardinal et évêque de Clermont.— *Antonio-Maria* (1507-1602), son neveu, lui succéda dans l'évêché de Saint-Papoul, auquel pourtant il ne tarda pas à renoncer. Deux fois envoyé en France par Pie IV, Grégoire XIII le créa cardinal le 23 déc. 1583. — *Leonardo* (1540-89), philologue, qui doit surtout sa renommée à la guerre terrible et injuste qu'il fit à Torquato Tasso, correcteur du *Décaméron* (1582), un des plus zélés compilateurs du *Vocabolario* de la Crusca. *Alamanno* (1668-1793) fut envoyé par Clément XI en France, vice-légat d'Avignon, puis d'Urbin, enfin cardinal en 1730. Etablie à Rome, cette famille existe encore par de successives adoptions. E. Casanova.

Bibl. : Filippo Brunetti, *Genealogia della famiglia Salviati;* Florence, 1795.

SALVIATI (Francesco Rossi, dit *Cecco* ou *Cecchino de*), peintre italien, né à Florence en 1510, mort à Rome en 1563. Après avoir travaillé chez un orfèvre, il entra chez Giuliano Bugiardini, puis il se lia avec Vasari, et devint son condisciple dans l'atelier de Baccio Bandinelli. Il reçut enfin quelques leçons d'André del Sarte (1529). Déja célèbre, malgré son très jeune âge, Francesco trouva un protecteur éclairé dans un prélat de la cour de Rome, le cardinal Salviati, qui l'attacha à sa maison : en souvenir de ses bienfaits, le peintre prit le nom de Salviati. Lors de la venue de Charles-Quint à Rome, en 1535, il décora de peintures un des arcs de triomphe élevés en l'honneur de ce prince. Il fit aussi pour Pierre-Louis Farnèse une série de cartons qui représentaient les hauts faits d'Alexandre, et qui, envoyés en Flandre, servirent de modèles aux tapissiers du pays. Il revint ensuite à Florence et fut employé aux peintures décoratives exécutées à l'occasion du mariage du duc Cosme avec Eléonore de Tolède. On le retrouve ensuite à Bologne, puis à Venise, peignant dans le palais du patriarche Grimani une *Histoire de Psyché*, qui existe encore. Après avoir visité Rome et Mantoue, il revint à Rome en 1541. Enfin, l'on sait que Rossi fit un voyage à Paris sous le règne de Henri II; il eut à décorer le château de Dampierre pour le cardinal de Lorraine ; mais ses tableaux ne lui valurent pas chez nous le succès qu'il avait espéré, et il regagna bientôt l'Italie. Rossi fut un infatigable travailleur, un dessinateur savant, un maître élégant et séduisant. Sa *Charité* du musée des Offices offre de belles attitudes. Il y a quelque maniérisme dans l'*Incrédulité de saint Thomas* que l'on voit au Louvre, ainsi que dans une allégorie conservée au musée de Turin et qui personnifie la *Géométrie*. Mais il faut louer la fécondité de ce remarquable artiste, la hardiesse et la magnificence de ses compositions. Gaston Cougny.

SALVIATI (Antonio), mosaïste et industriel italien, né à Vicence en 1816, mort à Venise le 25 janv. 1900. Il étudia d'abord le droit et fut même quelque temps avocat. Mais la lecture du livre de George Sand, *les Maîtres mosaïstes*, et un voyage à Rome en 1859, lui suggérèrent le projet de faire revivre un art jadis florissant à Venise, celui des mosaïques d'émaux, et, délaissant le barreau, il fonda près de cette ville, dans l'île Murano, en 1860, une petite fabrique, dont les produits furent tout particulièrement remarqués, deux ans après, à l'exposition de Londres. Bientôt les commandes vinrent à Salviati de toute l'Europe ; il dut agrandir son établissement, auquel il annexa une école d'où sont sortis plusieurs artistes de talent, et, à sa première industrie, il en ajouta une seconde, perdue aussi depuis longtemps, celle des célèbres verres de Venise des XVIe et XVIIe siècles, dont il entreprit avec succès la reproduction. En 1867, il vendit à une société financière anglaise, tout en restant directeur de la fabrication. En 1877, il se retira de la société pour se consacrer, avec Elster, de Berlin, à la restauration des mosaïques anciennes. Parmi les mosaïques d'émaux les plus connues qui sont sorties des ateliers Salviati, on peut citer celles de l'avant-foyer du grand Opéra et du Panthéon, à Paris, des cathédrales de Marseille, d'Aix-la-Chapelle et d'Erfurt, de l'abbaye de Westminster, du South-Kensington-Museum et de l'église Saint-Paul, à Londres, du château de Windsor, de celui de Marienburg, de la colonne de la Victoire et de la villa Pringsheim, à Berlin. D'une perfection parfois très grande comme exécution, elles ne sont pas sans provoquer, au point de vue purement artistique, de vives critiques.

SALVIEN (*Salvianus*), écrivain ecclésiastique, né sans doute dans les environs de Trèves. Il vécut au Ve siècle. Après avoir reçu la meilleure éducation, comme son livre en fait foi, il épousa la fille de païens, convertit sa femme et ses beaux-parents, et, quoiqu'il eût une fille de son mariage, entra dans la vie religieuse : sa femme l'imita. Il se réfugia dans le Midi, vraisemblablement pour fuir les invasions, et fut prêtre à Marseille. Il mourut vers la fin du siècle. De ses deux ouvrages : *Adversus Avaritiam* et *De Gubernatione Dei,* tous deux dédiés à l'évêque Salonius, nous n'avons plus que le second, un des livres les plus remarquables du Ve siècle. Salvien lui-même l'avait divisé en huit livres : le septième et le huitième sont incomplets. C'est un ouvrage à thèse et une œuvre morale. Salvien nous dit en effet qu'il écrit, non pour plaire à ses contemporains, mais pour les corriger ; il se propose donc un but analogue à celui que vise Paul Orose, mais la thèse est différente. Les habitants de l'empire romain qui, pour employer l'expression de Salvien « est mort ou va mourir », se plaignent que la Providence les punisse au moment où ils sont devenus chrétiens. Salvien veut montrer que le châtiment est mérité (*patimur quod meremur*). Si les Romains sont vaincus, c'est que les Barbares valent mieux qu'eux. Les mœurs de tous les Romains, laïques ou ecclésiastiques, sont corrompues, idée qui entraîne un tableau satirique de la société romaine. L'organisation sociale ne vaut rien avec son esclavage et son oppression des faibles. Les barbares, eux, sont païens et hérétiques. Mais païens, ils ont l'excuse de ne pas connaître la vérité, et, cependant, ils valent bien les Romains. S'ils sont ariens, c'est que cette doctrine hérétique est la seule qu'ils connaissent; néanmoins, ils ont des vertus : l'amour de leur patrie, la haine du jeu, la chasteté.

L'ouvrage est donc intéressant en ce qu'il nous fait connaître la société romaine au Ve siècle et les sentiments qu'inspirent les Barbares. Toutefois, il faut prendre garde aux exagérations de Salvien qui, pour les hyperboles, ne doit rien à Juvénal, sous la triple influence de son caractère, du climat et de la thèse à prouver. La langue est assez pure pour l'époque, quoique déjà voisine du français par quelques tournures. Henri Bornecque.

Bibl. : Editions : Pierre Pithon. 1580, 1594. *Patrologie*, LIII ; Halm, 1877. — Pauly, 1883 (*Corpus* de Vienne, VIII). — Roux, *De Rutilii Itinerario et Salviani opere*, 1841. — Boissier, *la Fin du paganisme*, II, 410-422.

SALVINI (Anton-Maria), littérateur italien, né à Florence le 12 janv. 1653, mort à Florence le 27 mai 1729. Il fit ses études à Pise. A vingt-trois ans, il succéda à Carlo Dati dans la chaire de littérature grecque à l'Institut de Florence, et y professa cinquante-trois ans. Membre de l'Académie de la Crusca, il travailla à la troisième édition du *Dictionnaire*. Il fut au nombre des premiers *Arcadi*, sous le nom de Aristeo Cratio. Il se distingua comme helléniste et traduisit des fragments d'Homère, de Théocrite, d'Oppien, d'Anacréon, de Callimaque, de Nicandre et d'Aratus. Il traduisit également le *Caton* d'Addison (Florence, 1725, in-4). Ses poésies ont peu de valeur ; ses *Discorsi accademici* (Florence, 1695), ses *Prose toscane* (Florence, 1715-35), et ses *Prose sacre* (*ibid.*, 1716) présentent plus d'intérêt.

Bibl. : Fabbroni, *Vitæ Italorum*, XV. — Carini, *l'Arcadia;* Rome, 1891.

EFERUS - Recherche & Classification numérique

SALVINI (Salvino), littérateur italien, né à Florence en 1667, mort le 29 nov. 1751, frère du précédent. Il fit ses études à Pise. Devenu membre de l'Académie dela Crusca, il en écrivit l'histoire qu'il publia sous le titre de *Fasti consolari della Accademia Fiorentina* (Florence, 1717). Nommé chanoine de la cathédrale de Florence, il employa le reste de sa vie à recueillir sur l'histoire de ce chapitre des documents qu'il ne put mettre en œuvre. On a de lui, outre les *Fasti*, des sonnets recueillis sous le titre de *Componimenti i poetici toscani* (Florence, 1750), une oraison funèbre de Jean-Gaston Ier, grand-duc de Toscane (Florence 1738), et d'autres compositions littéraires insérées dans le *Giornale dei letterati d'Italia* ou mises comme préface à des éditions de classiques.

Bibl.: *Elogi degli uomini illustri toscani*, vol. IV. — Bindo Peruzzi, dans les *Memorie di varia erudizione della Societa Colombaria*, t. II.

SALVINI (Tommaso), célèbre acteur italien, né à Milan le 1er janv. 1829, engagé à quatorze ans, dans la troupe de F.-A. Bon, et plus tard dans celle de Domeniconi où il trouva son illustre émule la Ristori. Après six ans de retraite, il joua à Florence (1864-67), puis forma une troupe avec laquelle il fit une tournée en Europe et en Amérique. Ses succès furent éclatants, grâce à une force d'expression intérieure et à un jeu idéaliste qu'on opposait au réalisme de Rossi. Ses principaux rôles furent l'Égisthe de la *Mérope* d'Alfieri, Paolo dans *Francesca de Rimini*, les héros de Corneille, Voltaire, Shakespeare, etc. Il a laissé un volume de *Ricordi, aneddoti ed impressioni* (Milan, 1895).

SALVINIA (Bot.). Genre de Filicinées, de l'ordre des Hydroptérides, constituant avec le genre Azolla la famille des Salviniacées, plantes privées de racines, mais dont la tige flottante (et se détruisant peu à peu par sa partie inférieure) est pourvue de feuilles absorbantes qui en remplissent l'office. Au niveau de chaque nœud émergent trois feuilles. Les deux supérieures ovales ou à court pédicelle s'élèvent dans l'air au-dessus du milieu aquatique, l'autre est submergée, couverte de poils absorbants. La portion différenciée de la base des feuilles forme les sporanges (micro et macrosporanges) en se reployant et en constituant une capsule entièrement close (sporocarpe Van Tieghem) et un peu aplatie. La paroi des sporanges brunit en vieillissant. A l'automne, quand le végétal meurt, les sporocarpes se séparent, et, au printemps, après destruction de leur paroi, ils flottent sur l'eau, au milieu d'une substance gélatineuse aérée qui les maintient à leur surface et au sein de laquelle germent les microsporanges, en poussant un tube dont la cellule terminale se partage en cellules unies donnant chacune un anthérozoïde spiralé. Le gros noyau de la macroscope produit, en se cloisonnant, le prothalle femelle sous forme de tricorne qui donne en des points déterminés plusieurs archégones. Les oosphères ont leur extrémité inférieure tournée vers l'avant du prothalle, et c'est en ce point que la cellule terminale de la tige de l'embryon se rencontre aussi ultérieurement.

SALVIUS Julianus, jurisconsulte sabinien du IIe siècle de l'ère chrétienne, à la fois célèbre par son activité doctrinale et par la décision d'Adrien qui lui confia le soin de codifier l'édit prétorien (V. Edit, t. XV, p. 565 ; Droit prétorien). Une inscription découverte en Tunisie en 1899, par laquelle il faut rectifier toutes ses biographies antérieures, a fait connaître pour la première fois son nom complet qui était : *L (ucius) Octavius Cornelius P. f. Salvius Julianus Æmilianus*. D'après la même inscription, il a parcouru la carrière des magistratures en étant successivement décemvir *stlitibus judicandis*, questeur du prince sous Adrien, tribun de la plèbe, préteur, préfet de l'Ærarium *Saturni* et de l'Ærarium militaire, consul, *curator ædium sacrarum*, légat d'Antonin le Pieux en Germanie inférieure, légat de Marc-Aurèle et L. Verus en Espagne citérieure, et proconsul d'Afrique sous les mêmes empereurs. Il doit encore avoir été ensuite consul pour la seconde fois avant de mourir sous le même règne. L'inscription, qui réfute, en faisant connaître son prénom, la conjecture qui l'identifiait au consul de 148, P. Salvius Julianus, nous laisse toujours ignorer à quelle date et en quelle qualité il a procédé à la codification de l'édit. Mais elle atteste qu'il était déjà célèbre comme jurisconsulte à l'époque où il fut questeur du prince sous Adrien, qui doubla pour cette raison ses émoluments. Il nous apprend lui-même qu'il était l'élève de Javolenus, et il a été, en face de son contemporain le Proculien Celsus, l'un des jurisconsultes les plus féconds en créations de doctrines juridiques nouvelles. Ses principaux ouvrages sont des *libri ad Urseium* et *ad Minicium* écrits sous Adrien, un *liber singularis de ambiguitatibus*, et surtout ses *Digesta* en 90 livres, suivant, pour les 58 premiers, le plan de l'édit, et traitant dans les 32 derniers les autres matières, commencés sous Adrien, sous lequel le livre 6 a été écrit avant le sénatus-consulte Juventien de l'an 129, et terminés après l'avènement d'Antonin le Pieux, duquel un rescrit est invoqué au livre LXIV. On peut, en outre, citer, comme un véritable ouvrage de Julien, les *quæstiones* d'Africain, dans lesquelles Cujas avait déjà discerné que le personnage anonyme, dont les décisions sont rapportées à la troisième personne, n'est autre que Julien. L'influence de Julien a été considérable sur les jurisconsultes des temps postérieurs, parmi lesquels Marcellus, Scævola et Paul ont donné des éditions annotées de ses ouvrages, et le Digeste de Justinien ne contient pas beaucoup moins d'un millier de citations directes et indirectes de ses ouvrages, auxquelles il faudrait encore ajouter plus d'une centaine d'extraits des questions d'Africain. P.-F. Girard.

Bibl.: H. Buhl, *Salvius Julianus*, 1886, I (seul paru). — P. Krueger, *Histoire des sources du droit romain*, trad. Brissaud, 1894, pp. 222-226. — *Prosopographia imperii Romani*, 1897-1898, III, pp. 164-165, n° 102. — Gauckler, *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions*, 1899, pp. 366-371. — Fragments conservés sous les noms de Julien ou d'Africain dans O. Lenel, *Palingenesia juris civilis*, 1888-89, I, pp. 317-500 et 9-36.

SALVIZINET. Com. du dép. de la Loire, arr. de Montbrison, cant. de Feurs ; 539 hab.

SALY (Jean-François-Joseph), sculpteur français, né à Valenciennes (Nord) en 1717, mort à Paris en 1776. Élève de Pater, Gilis et Coustou, l'Académie royale lui ouvrit ses portes en 1751 ; en 1754, il obtint le poste de directeur de l'Académie de peinture de Copenhague et se fixa au Danemark ; il revint à Paris en 1775. Il a laissé des œuvres nombreuses qui révèlent un talent robuste, un art correct, mais froid ; nous citerons : *Samson renversant les colonnes du temple*, *David présenté à Saül*, *Faune portant un chevreau*, *Statue équestre de Frédéric V*, érigée à Copenhague, *Statue de Louis XV*, érigée à Valenciennes en 1752, et détruite pendant la Révolution, etc. Jules Mazé.

SALYTHOL (Chim.) (V. Phénol, t. XXVI, p. 627).

SALZA. Com. du dép. de l'Aude, arr. de Carcassonne, cant. de Mouthoumet ; 108 hab.

SALZACH. Rivière d'Autriche, affl. dr. de l'Inn, 226 kil. de long. Descendant de la Salzachscharte vers l'E., elle parcourt le val de Pinzgau, reçoit lee torrents dévalant des Hohen Tauern (dont le principal passe à Gastein), passe à Mittersill, à Bruck, à Saint-Johann, où elle tourne au N., traversant par Bischofsofen et Werfen la plaine du Pongau, puis le défilé de Lueg, reçoit à Golling la Lammer (dr.), devient navigable à Hallein, reçoit à Salzbourg la Saalach (g.). Elle entre alors en plaine, forme de nombreuses îles et, à partir de Freilassing, sert de frontière entre la Bavière et les provinces autrichiennes de Salzbourg et Haute-Autriche.

SALZBOURG (lat. *Juvavum*). **Ville.** — Ville d'Autriche, ch.-l. du duché de ce nom, sur les deux rives de la Salzach (alt., 420 m.) ; 27.244 hab. (en 1894). C'est une des villes les plus pittoresques d'Europe. Le quartier ancien est sur la rive gauche, entre la rivière et la colline du *Mœnchsberg* (502 m.) prolongée par celle du Châ-

EFERUS - Recherche & Classification numérique

teau (542 m.); de l'autre côté de ces collines sont les faubourgs : *Nonnthal* au S., *Riedenburg* à l'O., *Mülln* au N. La vieille ville renferme beaucoup de monuments, bordant de larges places : place de la Résidence avec belle fontaine de Dario (1664-80), place de la Cathédrale avec colonne de Marie, place du Chapitre. La résidence est le palais épiscopal transmis ensuite aux grands-ducs de Toscane, bâti de 1592 à 1724, en style italien. La cathédrale, imitation de Saint-Pierre de Rome, exécutée par Santino Solari (1614-68), joint à sa coupole deux clochers de 80 m., une façade de marbre blanc ; on y voit une cuve baptismale de bronze qui remonte à 1321. Des vingt-trois autres églises, on admire Saint-Pierre, (1127, remaniée en 1754, tombeaux de saint Rupert et de Haydn) : derrière, on trouve le cimetière Saint-Pierre, orné de beaux tombeaux et adossé au rocher où se creusent les cellules de saint Rupert, de saint Maxime, le tombeau de saint Vital, la chapelle de la Croix ; au milieu du cimetière est la chapelle gothique de Sainte-Marguerite (1485). Citons encore l'église des Franciscains (XIIIe, XVe et XVIIe siècles) avec un beau portail roman ; puis, sur le Nonnberg, contrefort de la colline du Château, l'église des Bénédictines, construction gothique de 1423 avec crypte, fresques, vitraux, etc. Des huit couvents, le plus ancien est celui de Saint-Pierre, lequel remonte à 687. Le château (*Hohensalzburg*), qui domine la ville de 120 m., est une citadelle remontant au XIe siècle (1060-88), refaite au XVIe et encore utilisée comme caserne. Le Mœnchsberg, aménagé en promenade, est percé d'un tunnel de 131 m. creusé en 1771 pour conduire au faubourg de Riedenburg. — Sur la rive droite, le quartier neuf a pu se développer plus à l'aise, quoique borné au S.-E. par *Kapuzinerberg* (650 m.) ; là sont le château Mirabell, un petit parc, la gare, etc. Au S., entre le Kapuzinerberg et la rivière, s'allonge le faubourg de *Stein*.

L'industrie est peu développée, le commerce davantage (bétail, bois) ; la grande ressource est fournie par les 60.000 touristes, qui visitent chaque année Salzbourg. La bibliothèque officielle possède 70.000 volumes, 4.626 incunables, 1.270 manuscrits ; celle de l'abbaye Saint-Pierre, 40.000 volumes, 600 incunables, 450 manuscrits ; le musée est riche en antiquités celtiques et romaines ; il possède une belle collection d'instruments de musique depuis le XVIe siècle.

Salzbourg a succédé à la cité romaine de *Juvavum*, saccagée par les Hérules. Saint Rupert fonda deux couvents sur ces ruines, et dès le VIIe siècle Salzbourg avait un évêque ; en 798, on en fit un archevêque ; sécularisé en 1802, l'archevêché fut rétabli en 1824. Le 16 juil. 1669, l'éboulement du Mœnchsberg ensevelit une partie de la ville, écrasant 500 hab.

Duché. — Le duché de Salzbourg forme une province autrichienne de 7.151 kil. q. et 173.510 hab. en 1890. Essentiellement formé du bassin supérieur et moyen de la Salzach, avec en plus le Lungau (haute vallée de la Mur) à l'E. et le cours supérieur de la Saalach à l'O. C'est un pays de montagnes, adossé au grand massif des Tauern (Gross Venediger, 3.660 m.; Gross Glockner, 3.570 m.). Il se divise en cinq districts, Salzbourg ville, Salzbourg campagne, Saint-Johann, Tamsveg, Zell-am-See. — De la superficie totale, les champs occupent 9 %, les prairies et jardins 9 %, les pâturages 34 %, les bois 32 %, le reste est stérile. En 1895, on a récolté 112.000 hectol. de blé, 181.000 de seigle, 220,000 d'avoine, 2 millions 107.000 de foin, 106.000 de trèfle, etc. Il existait plus de 140.000 bœufs, fournissant 36.000 quintaux de beurre et de fromage, 11.000 chevaux de race norique, 50.000 moutons, 17.000 chèvres, 14.000 porcs, etc. Les salines de Hallein donnent 220.000 quintaux de sel ; Mitterberg fournit 600 tonnes de cuivre, Werfer, 2.360 tonnes de fer, etc. — Les principales villes sont Salzbourg, Hallein, Gastein, Tamsveg (sur la Mur), Radstadt.

La province actuelle ne répond pas exactement à l'ancien duché, lequel embrassait 9.900 kil. q. peuplés de 250.000 hab. répartis en quatre cantons : Salzbourg, Pinzgau, Pongau, Lungau. L'archevêque primat d'Allemagne depuis 1750 et légat apostolique avait pour suffragants les évêques de Freising, Ratisbonne, Brixen, Gusk, Chiemsee, Seckau, Lavant et nommait lui-même les quatre derniers. Il partageait avec l'Autriche la prééminence au collège des princes et était directeur du cercle de Bavière. — Le pays de Salzbourg fut évangélisé par saint Rupert, évêque de Worms, qui se fixa dans les ruines de Juvavum (696), se les fit donner par Theodo, duc de Bavière, et en fit un évêché ; toutefois, cette institution ne fut régularisée que par saint Boniface en 739. En 798, le pape Léon III fit Arno archevêque et légat du Saint-Siège. Ses successeurs se firent donner des terres en Styrie et Carinthie et acquirent le Pinzgau en 1232. Conrad II, fidèle à Frédéric Barberousse, se maintint malgré le pape Eberhard II (1200-46), créa les évêchés de Chiemsee, Lavant, Seckau. Philippe de Carinthie, l'un des plus belliqueux prélats du XIIIe siècle, finit par être chassé malgré l'appui d'Ottokar de Bohême. Léonard II (1495-1519) expulsa le juifs. Jean-Jacob (1560-80) toléra les protestants que ses successeurs persécutèrent ; Léopold-Antoine, comte de Firmian, les expulsa ; 30.000 émigrèrent, dont 17.000 en Prusse. En 1802, l'archevêché fut sécularisé et transformé en électorat ; le traité de Paris du 26 déc. 1802 l'attribua, avec Eichstætt, Benhtesgaden et une partie de Passau, à l'archiduc Ferdinand, pour le dédommager de la perte de la Toscane. En 1805, l'électeur fut transféré à Wurtzbourg, et Salzbourg donné à l'Autriche, Eichstætt et Passau à la Bavière. Celle-ci reçut encore Salzbourg en 1810, mais ne put conserver en 1814 qu'un district de la rive gauche de la Salzach. L'ancien archevêché forma un duché et administrativement un simple cercle (de Salzach) érigé en province autonome en 1849. A.-M. B.

BIBL. : HÜBNER, *Beschreibung der erzbischœflichen Haupt und Residenzstadt Salzburg ;* Salzbourg, 1792, 2 vol. — ZAUNER, *Chronik von Salzburg*, 1797-1810, 6 vol. ; suite de 5 autres par GÆRTNER, 1813-27. — ZILLNER, *Gesch. der Stadt Salzburg*, 1885-90, 2 vol. — DIETER, *Führer durch Salzburg*, souvent réédité. — KLEIMAYER, *Nachrichten vom Zustande der Gegenden und Stadt Juvavia*, 1784-1805. — DÜMMLER, *Beiträge zur Gesch. des Erzbistums von Salzburg im 9-12ten Jahrh;* Vienne, 1859. — MEILLER, *Regesta archiepiscoporum Salisburgensium 1106-1246;* Vienne, 1866. — Publications de *Gesellschaft für Salzburger Landeskunde*, à partir de 1861.

SALZBRUNN. Ville de Prusse, district de Breslau (Silésie), au N. de Waldenburg ; 7.332 hab. (en 1895). Mines de houille ; grande manufacture de glaces et verreries diverses, porcelainerie, etc. Station balnéaire fréquentée, au pied du *Hochwald* (850 m.). Les sources sont connues depuis le XIVe siècle ; elles attirent annuellement 3.600 baigneurs. En 1895, on en expédiait 1.661.000 bouteilles dont 1 million de la source de d'*Oberbrunnen*, le reste de la *Kronenquelle* (source de la Couronne).

EAUX MINÉRALES. — Ce sont des eaux athermales, bicarbonatées sodiques moyennes, un peu ferrugineuses, carboniques fortes, qu'on emploie en boisson, et accessoirement en bains, douches, pour leurs propriétés apéritives plus ou moins excitantes, diurétiques, dans la dyspepsie, la bronchite chronique, la phtisie et les affections rénales. On ajoute souvent la cure de lait ou de petit-lait. Dr L. HN.

SALZEDO (Paul-Elie), peintre français, né à Bordeaux le 7 juin 1842. Son histoire se confond avec son œuvre : après d'excellentes études dans l'atelier de Bonnat, il débuta au Salon de 1873, et n'a pas cessé d'exposer depuis cette époque ; peintre de genre et de mœurs, il est doué d'une imagination qui s'harmonise parfaitement avec la délicatesse de son pinceau ; il s'est fait connaître surtout par une intéressante série de scènes judiciaires. Ses œuvres, pleines de vie et de mouvement, sont nombreuses et variées ; citons parmi les principales : *le Chef de cuisine, une Partie de dominos, Après déjeuner, Intérieur de forge, le Tribunal, le Plaidoyer, l'Ac-*

EFERUS - Recherche & Classification numérique

cusé, le Témoin, le Prévenu, un Conseil de guerre, Justice de paix. Jules Mazé.

SALZKAMMERGUT (Autriche). Partie méridionale de la province de Haute-Autriche, domaine impérial de 600 kil. q.; elle doit son nom aux salines activement exploitées d'Ebensée, Ischl et Hallstatt (100.000 tonnes par an. Mais c'est surtout pour ses admirables paysages et ses ravissantes stations estivales de montagnes que cette *Suisse autrichienne* est célèbre : les glaciers du Dachstein (2.996 m.), les lacs de Gosau, Hallstatt, Grundel, Ausee, Kammer (ou Atter), Traun, Saint-Wolfgang, le panorama du Schafberg (1.780 m.), la vallée de la Traun, etc., en font une des plus pittoresques contrées de toute l'Europe. Ischl et Gmunden sont les villégiatures préférées de l'aristocratie et de la famille impériale d'Autriche. Enfin les trouvailles archéologiques faites à *Hallstatt* (V. ce mot) ont donné le nom de cette localité à toute une période d'âges préhistoriques.

Bibl. : G.-J. Kanzler, *Wanderungen durch das Salzkammergut;* Linz, 1883, in-8. — Rabl, *Illustrierter Führer durch Salzbourg und Salzkammergut;* Vienne, 1896, in-12. — F. Simony, *Die Alterthümer vom Hallstätter Salzberg;* Vienne, 1851, in-fol.

SALZUIT. Com. du dép. de la Haute-Loire, arr. de Brioude, cant. de Paulhaguet; 422 hab.

SAMADEN (en romanche *Samodun*). Chef-lieu du district grison de la Haute-Engadine; alt., 1.728 m.; 850 hab. Belles maisons, entre autres celle de l'ancienne famille de Planta, célèbre dans l'histoire des Grisons.

SAMADET. Com. du dép. des Landes, arr. de Saint-Sever, cant. de Geaune; 1.243 hab.

SAMAIN (Albert-Victor), poète français, né à Lille le 4 avr. 1858, mort à Magny-les-Hameaux (S.-et-O.) le 18 août 1900. Originaire d'une ancienne famille flamande, il perdit son père dans sa jeunesse et dut quitter le lycée de Lille avant d'avoir terminé ses études, pour entrer dans une maison de commerce. En 1882, il obtint un emploi à la préfecture de la Seine et revint vivre à Paris où il se livra dans le recueillement à son amour de la littérature et de la poésie. Il fit paraître quelques essais au *Chat Noir* et au *Sapin* puis publia un grand nombre de pièces de vers dans le *Mercure de France*. En 1893, il réunit ses œuvres en un volume, *le Jardin de l'Infante*, qui reparut en 1897 avec une partie nouvelle : *l'Urne penchée*. La subtilité délicate et presque maladive du talent de Samain donna un grand charme à ses vers raffinés. En 1900 parut un second volume : *Aux flancs du vase* dont l'inspiration est plus large et classique. Le poète préparait une troisième œuvre dont quelques parties ont paru : *le Chariot d'or*, quand il fut enlevé par la phtisie. Il a laissé quelques contes (*Hyalis, le petit faune aux yeux bleus, Xanthis ou la Vitrine sentimentale, Divine Bontemps*) et un drame en un acte, *Polyphème*.

SAMALS (V. Philippines, t. XXVI, p. 682).

SAMAN. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Saint-Gaudens, cant. de Boulogne ; 326 hab.

SAMAN (Mme de), femme de lettres française (V. Allan de Méritens).

SAMÂNA (Philos. ind.) (V. Prâna, t. XXVII, p. 545).

SAMANA. L'une des îles *Bahamas* (V. ce mot).

SAMANA (Baie de) (V. Haïti, t. XIX, p. 731).

SAMANIDES. Dynastie persane (V. Perse, t. XXVI, p. 461).

SAMANNOUD. Ville d'Egypte, prov. de Gharbieh, sur le bras de Damiette ; 12.000 hab. Poteries estimées ; marché fréquenté. Ruines d'un fameux temple d'Isis.

SAMAR. Ile des *Philippines* (V. ce mot).

SAMARA. Nom de deux rivières de Russie. L'une, affl. de gauche du Dniepr, prend naissance près des étangs dans le gouv. de Kharkov (district d'Izioum) qu'elle traverse, ainsi que le gouvernement d'Ekatérinoslav pour se jeter dans le Dniepr, non loin de la ville même d'Ekatérinoslav. Cours fort sinueux de l'E. à l'O. de plus de 200 kil. Largeur, 40 à 200 m. ; profondeur moyenne, 2 m. L'impétuosité du courant et les divers barrages rendent la rivière inutilisable pour la navigation. Les rives, sur une grande étendue, couvertes de forêts épaisses, sont, d'autre part, fort peuplées, et l'on y compte plus de 60 agglomérations, dont deux villes : Pavlograd et Novomoskovsk.

L'autre rivière de ce nom, moins importante, bien que plus longue (plus de 400 kil.), prend sa source dans le gouv. d'Orenbourg et coule de l'E. à l'O., pour se jeter dans la Volga, près de la ville de Samara. Largeur, 40 à 80 m. ; profondeur, 1m,50 à 4 m. Sert pour le transport de barques, principalement au moment de la crue des eaux, au printemps. P. Lem.

SAMARA. Ville de Russie, ch.-l. du gouvernement de même nom, sur la rive g. de la Volga et au confluent de ce fleuve avec la Samara, vers 55° 11′ lat. N., 52° long. E. de Paris (environ 12 m. d'alt.), à 1.900 kil. S.-E. de Saint-Pétersbourg, à 1.200 kil. E. de Moscou ; 92.000 hab. A l'origine, Samara n'était qu'un fortin, élevé, croit-on, vers la fin du XVIe siècle, par quelques gros propriétaires pour se garantir contre les incursions des pirates de la Volga. Son importance comme ville ne date que de l'époque où sa voisine *Orenbourg* (V. ce mot) commença à se peupler et trouva un débouché sur les bords d'un grand fleuve. Au commencement du XVIIIe siècle, on comptait déjà dans Samara plus de 200 maisons d'habitation. Vers 1770, la ville possédait cinq églises, dont trois en pierre. Parmi ses habitants, on distinguait 877 commerçants et près de 200 artisans. Administrativement, Samara appartenait, tantôt aux gouvernements de Kazan et d'Astrakhan, tantôt faisait partie de la prov. d'Orenbourg ou de la lieutenance de Simbirsk. Elle fut érigée en chef-lieu de gouvernement en 1851. Sa population prit, dès cette époque, un développement considérable, et, l'année suivante (1852), la ville comptait déjà près de 20.000 hab. La population a presque quintuplé durant le dernier demi-siècle, puisqu'elle se monte actuellement à 92.000 hab. Samara jouit d'une position avantageuse sur l'un des points les mieux navigables du fleuve. Elle est reliée, en outre, à l'intérieur de l'Empire, par trois grandes lignes de voies ferrées (Syzran, Oufa et Orenbourg), ce qui en fait l'un des ports les plus fréquentés de la région de la Volga et un centre de transit important pour le commerce des blés ; les céréales sont accumulées à Samara durant l'hiver et réexpédiées, à l'ouverture de la navigation, aux différentes villes situées sur le fleuve. Trois grandes foires ont lieu également tous les ans à Samara (mars, juillet et septembre), avec un chiffre moyen d'affaires de 100.000 roubles. Nombre des maisons d'habitations, 6.120, dont 460 en maçonnerie ; les autres, en bois. Eglises, 27, dont 24 orthodoxes, une catholique, une église protestante et une mosquée. 39 établissements d'instruction, dont 4 d'enseignement secondaire. Près de 60 hect., tant dans la ville que dans les environs immédiats, sont occupés par des hangars pour le bois de chauffage. L'industrie, par contre, est peu importante et se réduit à quelques usines, principalement fondoirs et brasseries.

Le *gouvernement* de Samara occupe, dans le S.-E. de la Russie d'Europe, la superficie immense de près de 142.000 kil. q. La Volga sert de limite entre cette province et les gouvernements de Saratov et de Simbirsk. La rivière Samara, qui le traverse de l'E. à l'O., partage le gouvernement en deux parties presque égales en étendue, mais différentes au point de vue de leur constitution physique. La partie N., de beaucoup plus élevée, renferme déjà quelques ramifications de l'Oural qui descendent dans la province, en pente douce, jusqu'à la Volga. De l'extrémité nord orientale du gouvernement à sa limite occidentale, c.-à-d. au lit du fleuve, la différence du niveau dépasse 100 m. Le sol est argileux, mais possède une profonde couche (près de 2 m.) de terre noire. Dans la partie S.,

EFERUS - Recherche & Classification numérique

qui revêt un caractère désertique, la couche de terre noire affleure à peine le sol. Le sable prédomine partout. La plupart des cours d'eau se trouvent aussi dans la portion septentrionale de la province; ils appartiennent tous au bassin de la Caspienne et viennent grossir soit la Volga, soit la Kama. Le grand fleuve russe, la Volga, borde la province sur une étendue de près de 1.000 kil. Les forêts, assez vastes, se trouvent également dans la partie N. de la province; leur exploitation et les travaux de charronnerie occupent une bonne partie de la population. Le S. de la province manque totalement de végétation forestière. L'agriculture trouve, par contre, sur toute l'étendue de la province, un terrain très favorable, au total, près de 11 millions d'hect. ainsi répartis : propriété des paysans, 6 millions et demi environ; propriétés particulières, 2 millions 800.000 ; domaines de l'État, 2 millions La région est également fort propice pour les cultures maraîchères, et l'on n'y récolte pas moins de 180 millions de kilogr. de pommes de terre par an, soit une moyenne de 4.800 kilogr. par hect. semé. L'élevage forme également une importante branche des richesses du pays, et on y compte dans les années moyennes, plus de 3.500.000 têtes de bétail, dont près d'un million de chevaux, autant de bêtes à cornes, 1.600.000 moutons, chameaux (18.000), etc. L'industrie, par contre, est presque insignifiante, environ 1.200 usines et manufactures, avec 7.000 ouvriers produisant une moyenne de 13 millions de roubles par an. La petite industrie (*Koustarniy promisl*) est limitée à la fabrication de quelques articles en bois et à la charronnerie. La pêche occupe bon nombre de familles riveraines de la Volga. Le budget du gouvernement est de 680.000 à 700.000 roubles; les impôts directs, 3.300.000 roubles; indirects, près de 6 millions de roubles.

Au point de vue administratif, le gouvernement de Samara est partagé en 7 districts (*ouzieds*) d'inégale étendue Samara, Bougoulma, Bougourouslan, Bouzoulouk, Nikolaevsk, Novoouzensk (38.000 kil. q.), Stavropol (11.000 kil. q.). Le nombre des lieux habités du gouvernement de Samara est de 4.200, dont 8 ayant rang de villes.

Le climat de la région est purement continental. A Samara, la moyenne de l'année est de 5°,1. Moyenne du printemps, 5°,6; de l'été, 19°,9; de l'automne, 1°,4; de l'hiver, — 9°,5. Le fleuve, près de Samara, est pris de glaces dans le commencement de décembre; la débâcle a lieu vers le milieu d'avril. En général, la province jouit d'une température saine, plus agréable toutefois dans le Nord que dans la partie méridionale où les variations sont plus brusques, les chaleurs torrides et les froids accompagnés de violentes bourrasques.

P. Lemosof.

SAMARAN. Com. du dép. du Gers, arr. de Mirande, cant. de Masseube; 254 hab.

SAMARANG, SEMARANG. Ville maritime des Indes Néerlandaises, sur la côte N. de l'île de Java, au bord de la mer de Java, comprise entre Java, Sumatra, Bornéo et Célèbes, à 410 kil. E.-S.-E. de Batavia, sous 6° 58′2″ lat. S. et 108° 5′11″ longit. E. 75.000 hab. Reliée par chemin de fer à Sourakarta, qui est une gare de la ligne de Batavia à Sourabaya et mise ainsi en relation avec les trois grandes villes de Java. Elle-même très importante, commercialement parlant, et, à ce point de vue, seconde ou troisième cité de l'île, après Batavia et peut-être Sourabaya : au siècle dernier, elle l'emportait même en trafic sur ces deux places marines. Cette activité des échanges explique la présence à Samarang de plusieurs milliers d'Européens et d'une foule de Chinois, à côté des dizaines de milliers de Javanais. Chacun de ces trois maîtres éléments de la population vit à part des deux autres; les Hollandais et Européens habitent les villas, les hôtels du quartier de Bodjong, plus élevé, moins chaud, plus salubre que les autres. Malheureusement, Samarang n'a pas de véritable port, les vaisseaux ancrent à 2.500 m. en mer, et s'ils sont de très grand tonnage, de ceux qui demandent 8 m. d'eau sous leur quille, ils doivent s'arrêter à 8 kil. de la rive. Exportation de sucre, de café, d'indigo, de tabac. La résidence ou province de Samarang, pays de volcans de 2.000 à 3.116 m. (au Merbaboa) et de vallées et plaines de la plus riante fécondité, couvre 5.187 kil. q., sur lesquels le recensement de 1886 a reconnu 1.412.335 hab., soit 272 personnes par 100 kil. q., extraordinaire densité qui doit s'être fort accrue de 1886 à 1900, Java étant le pays de la terre où la population se développe le plus vite, en dehors de toute immigration et de toute industrie. Sur les 1.412.335 individus, on comptait près de 4.000 Européens, 20.000 Chinois et beaucoup de Malais.

O. Reclus.

SAMARCANDE (V. Samarkande).

SAMARE (Bot.) (V. Fruit, t. XVIII, p. 218).

SAMARIE. Ville de la Palestine ancienne. Elle fut érigée à la dignité de capitale du royaume d'Israël (dix tribus) par Omri, qui considéra sans doute qu'elle pouvait être défendue plus avantageusement que Thirsa (ou Thersa), sa résidence habituelle. Il y éleva, en conséquence, une forteresse, destinée à la mettre à l'abri des compétitions de cette époque troublée. Samarie conserva sa situation jusqu'à la destruction du royaume (722 av. J.-C). Elle semble s'être relevée de ses ruines et jeta, de nouveau, un vif éclat au temps d'Hérode le Grand, qui l'embellit par de fastueuses constructions et lui donna, en l'honneur de l'empereur Auguste, le nom grec de *Sébasté* (en latin *Augusta*). C'est sous ce nom qu'on retrouve aujourd'hui l'antique capitale réduite à la condition d'un misérable village, mais où se rencontrent encore de curieuses ruines de l'époque chrétienne, Samarie-Sébastyéh est à deux heures de route de Sichem-Naplouse, dans la direction du N.-O.

SAMARINE (Youri Féodorovitch), publiciste russe, né en 1818, mort à Schœneberg, près de Berlin, le 31 mars 1876. Issu d'une riche famille, il entra, après de sérieuses études dans l'administration (1845). Adjoint à la commission chargée de reviser l'organisation municipale de Riga (1847), il publia un livre sur la vie sociale de Riga et un autre sur la situation des provinces baltiques qui lui valut 10 jours de forteresse et son envoi à Simbirsk. Il quitta l'administration en 1852. Il avait débuté dans la littérature en 1844 par un livre sur deux des collaborateurs ecclésiastiques de Pierre le Grand : *Stephane Yavorski* et *Féofane Procopovitch*. Dans son esprit, ce travail n'était qu'un fragment d'une œuvre considérable où il devait étudier le développement des tendances politiques et nationales de la Russie moderne : en attendant, il cherchait à pénétrer les idées religieuses de ces deux prélats. Par là, le jeune écrivain manifestait déjà cette direction d'esprit qui devait le conduire dans la société des Kiréevski, de Khomiakov, de Valouiev et des Aksakov, et faire de lui un *slavophile* convaincu. Une fois en relation avec le groupe de ces écrivains, il les aida par la plume et par la parole. Il prit part à la rédaction de la revue qu'ils fondèrent en 1856 sous le tire de : *l'Entretien russe*. Au mois de mars 1859, il fut invité par l'empereur Alexandre II à faire partie, en qualité d'expert, de la Commission chargée d'élaborer le projet d'émancipation des serfs qui devait aboutir à l'oukase d'affranchissement de 1861. Là, en compagnie de Nicolas Miloutine et du prince Tcherkasky, il combattit ardemment en faveur de la grande réforme, qui s'encadrait si bien au milieu de ses rêveries d'un nationalisme mystique, et qui venaient imprimer le cachet de vérité à ses théories sur la commune russe. Lorsque, deux ans plus tard, Miloutine fut chargé par Alexandre II d'étudier les réformes agraires qu'il convenait d'introduire dans la Pologne révoltée, Samarine accompagna son ami, et prit une part active à la rédaction de son projet (1863-64). Un peu plus tard, il se remit à étudier les provinces baltiques, dans lesquelles il rêvait d'introduire, au profit du peuple, une révolution agraire analogue à celle qui venait de s'opé-

EFERUS - Recherche & Classification numérique

rer en Russie. Le résultat de ces études fut son célèbre ouvrage : *les Frontières russes* (*Okrainy Rossii*, 5 vol. Trad. all., 1868-76), dirigé contre la noblesse allemande des provinces. Samarine, engagé de bonne heure dans un slavophilisme rêveur et dans la mystique religieuse, eut, toute sa vie, pour idée fondamentale la croyance à la supériorité de la communauté agraire des Russes sur toute autre forme d'organisation sociale. Il eut la joie de contribuer pour une part éminente à faire appliquer ses théories ; mais, malgré ses succès si mérités de publiciste et d'orateur indépendant, il ne semble pas qu'il ait conservé jusqu'au bout l'exaltation d'un triomphe durable. Ses œuvres complètes furent réunies en 6 vol. in-8 (St-Pétersbourg, 1880-87, en russe). On a publié sa correspondance avec la baronne Edith Rahden (Moscou, 1893).

J. L.

Bibl. : A. Pypine, *Caractéristiques des opinions littéraires entre les années vingt et cinquante* (en russe) ; Saint-Pétersbourg, 1890, 2e éd., in-8. — Anatole Leroy-Beaulieu, *Un Homme d'Etat russe* ; Paris, 1881, in-12.

SAMARINDA. Ville des Indes néerlandaises, dans la région orientale de Bornéo, sur l'un des grands fleuves de l'île, le Kouteï (plus haut : *Mahakam*), qui, peu après, entre dans son delta pour se perdre dans le détroit de Mangkassar ou Macassar, séparant Bornéo de Célèbes ; 10.000 hab. Située à 50 kil. environ du détroit, 70 en suivant les méandres du fleuve, Samarinda n'est point la capitale du royaume indigène de Kouteï (qui reconnaît la suzeraineté de la Hollande), mais elle en est la ville importante, la place de commerce et le lieu de séjour du résident néerlandais ; moins ville d'ailleurs que rassemblement de radeaux et de cabanes, sur pilotis, habitées par des Boughis de Célèbes, élément dominant des Malais, des Chinois ; c'est une Venise en bois et une Venise plus complète, où il n'y a pas de rues, rien que des canaux et des bras du fleuve, et des bateaux pour tout véhicule. Relations de commerce avec divers ports de ces mers, avec Pelarang, port du Kouteï (à 9 kil en aval), voisin de mines de houille très riches, avec Tangarœng ou Tangaroung, résidence du sultan de Kouteï (à 30 kil en amont) ; c'est jusqu'à Tangaroung que la marée remonte le fleuve. Commerce de rotins, bois divers, gutta-percha, miel, cire et nids d'hirondelles.

O. Reclus.

SAMARITAINE (La). On a donné ce nom à une machine hydraulique construite, sur l'ordre de Henri IV, dans les premières années du XVIIe siècle, pour alimenter d'eau les palais du roi, et qui était placée sur le Pont Neuf du côté du Louvre. Pendant la Fronde, c'est près de la Samaritaine que se vendaient les *Mazarinades*. D'abord fort simple, cet édifice fut refait de 1712 à 1715, d'après les dessins de l'architecte Robert de Cotte, et ne se trouva tout à fait terminé qu'en 1776. Il n'avait pas moins de trois étages, dont deux au-dessus du pont, et était chargé de dorures ; les statues du Christ et de la Samaritaine, œuvres de Bertrand et de Frémin, étaient placées sous un cadran, marquant les heures, les jours et les mois, de chaque côté d'un petit bassin fort orné de sculptures ; le comble se terminait par un campanile avec carillon. Aussi était-ce là, en titre, un château royal, pourvu d'un gouverneur nommé par le roi. La machine, qui fut ensuite imitée, comprenait quatre pompes ; elles ne fonctionnaient évidemment plus, lorsque, pendant la Révolution, diverses autorités, état-major, corps de garde, commissaire de police, comités s'y établirent, ainsi qu'un café. Objet de beaucoup d'éloges aux XVIIe et XVIIIe siècles, l'édifice de la Samaritaine était alors fort décrié. Sa destruction, commencée en 1793, fut achevée en 1813.

M. Barroux.

Bibl. : A. Jal, *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire* ; Paris, 1872, p. 1100, 2e éd., gr. in-8. — E. Belgrand, *les Travaux souterrains de Paris* ; Paris, 1877, t. III, ch. xi, in-8. — Ed. Fournier, *le Pont Neuf*, dans *Paris à travers les âges*, éd. de 1882, tome II, ch. v et vi.

SAMARITAINS. Peuple de Palestine. Les habitants de la Samarie ou Palestine moyenne, conservèrent après l'exil un fonds de croyances et de pratiques qui porta d'autant plus ombrage aux réformateurs de Jérusalem qu'ils y voyaient l'action des colons de Babylone et de Koutha établis par les Assyriens. Les Juifs rigoristes du parti d'Esdras refusèrent de les associer à la reconstruction des murs et du temple de la ville qu'avait autorisée un édit de Cyrus. Ils leur interdirent même toute participation au culte. Les Samaritains se vengèrent en desservant les Juifs auprès des satrapes perses. Ils accueillirent aussi avec faveur les Juifs qui ne voulurent pas se plier aux lois nouvelles, entre autres, Manassé, frère du grand prêtre de Jérusalem qui refusait de se séparer de sa femme samaritaine, fille de Sanballat. Ils fondèrent sur le mont Garizim un sanctuaire de Yahvéh, rival du temple de Jérusalem qui fut confié à ce même Manassé. De cette époque — peu après Néhémie — date l'importance de Sichem (aujourd. *Naplouse* [V. ce mot]), qui dût à la proximité de ce sanctuaire de supplanter la vieille *Samarie* (V. ce mot). Le temple du Garizim fut détruit en 129 av. J.-C., par Jean Hyrcan ; mais l'emplacement continua à être vénéré : dans la version samaritaine du Deutéronome (XXVII, 4), le texte porte Garizim à la place de Ebal. Sous la domination romaine, les Samaritains se révoltèrent à plusieurs reprises et furent écrasés en même temps que les Juifs ; 11.600 périrent sur le mont Garizim. La dernière révolte eut lieu sous Justinien (529) : les églises furent détruites, les chrétiens, dont l'évêque de Naplouse, furent mis à mort. L'armée byzantine les dispersa et en tua un grand nombre : beaucoup se convertirent au christianisme. Depuis, leur nombre n'a cessé de décroître ; on n'en compte guère plus de 200 aujourd'hui, réunis dans un quartier de Naplouse, autour de leur synagogue et de leur grand prêtre, descendant prétendu d'Aaron.

Monothéistes absolus, ils croient aux anges, à la résurrection des morts et au jugement dernier que doit précéder l'apparition du Messie. Ils pratiquent la circoncision le huitième jour, observent le sabbat et les fêtes juives. De la littérature biblique, ils n'admettent que le Pentateuque dont ils conservent une version en caractères samaritains (V. Ecriture). Comme prophète, ils ne reconnaissent que Moïse. Trois fois l'an, pour la fête des pains azymes, pour la fête des semailles et celle des tabernacles, ils se rendent sur le mont Garizim. La fête de Pâques est la seule où ils immolent des victimes. En cas de stérilité, ils permettent un double mariage. Ils pratiquent le lévirat (V. Famille, t. XXV, p. 1.173) — avec cette nuance que ce n'est pas le plus proche parent qui doit épouser la femme du défunt mort sans enfant, mais l'ami le plus intime — et le divorce. Leur idiome est l'ancien hébreu mélangé d'araméen. Ils possèdent dans cet idiome une traduction (Targum) du Pentateuque, de nombreux chants et psaumes. Au XIIIe siècle, ils rédigèrent en langue arabe un soi-disant Livre de Josué, sorte de chronique allant de Josué à Constantin le Grand (*Chronicon Samaritanum*, édité par Juynboll ; Leyde, 1848). Ils ont encore en arabe une autre chronique allant jusqu'au XIVe siècle (*Abulfathi Annales Samaritani*, éd. par Ed. Vilmer ; Gotha, 1865) et plusieurs ouvrages dogmatiques.

René Dussaud.

Bibl. : Silv. de Sacy, dans *Notices et Extraits des manuscrits de la bibliothèque du Roi*, t. XII ; Paris, 1831. — Juynboll, *Commentarii in historiam gentis Samaritanæ* ; Leyde, 1846. — Bargès, *les Samaritains de Naplouse* ; Paris, 1855. — Appel, *Quæstiones de rebus Samaritanorum* ; Göttingue, 1874, et *Zur Sprache, Litteratur und Dogmatik der Samaritaner* ; Leipzig, 1876.

SAMARIUM. Sm = 150. Le samarium est un métal fort rare qui accompagne le néodyme, le praséodyme, le lanthane dans le didyme impur retiré de la samarskite. Lecoq de Boisbaudran l'a caractérisé, en 1878, par le spectre d'absorption de ses sels et par son oxyde. Delafontaine avait reconnu dans le didyme, quelque temps auparavant, un nouveau métal qu'il avait appelé le décipium ; des recherches plus étendues lui permirent d'établir que son dé-

EFERUS - Recherche & Classification numérique

cipium était composé de deux métaux différents, l'un présentant tous les caractères du spectre d'absorption du samarium, l'autre ne donnant pas de spectre d'absorption, pour lequel fut conservée la dénomination de décipium. Le samarium a été trouvé également dans la cérite, l'orthite, la monazite et la gadolinite. Le métal n'a pas encore été isolé.

Le samarium est un produit secondaire qui reste comme résidu avec beaucoup d'autres métaux dans la préparation du thorium et du cérium à partir de la monazite; celle-ci en contient de 0,5 à 1 % sous forme d'oxyde. Chenal et Douilhet, en partant de 300 kilogr. de résidu de préparation du thorium, et du cérium à partir de la monazite de la Caroline du Nord, ont pu préparer des quantités notables de composés du samarium en les séparant des autres métaux par la méthode de Demarçay (cristallisations fractionnées des azotates doubles magnésiens). L'oxyde de samarium, Sm^2O^3, est blanc crémeux, il est facilement soluble dans les acides. Son hydrate est insoluble dans les alcalis. Le chlorure, $SmCl^3$, $6H^2O^2$, forme des cristaux volumineux, solubles et déliquescents. Le nitrate, quoique déliquescent, forme des cristaux d'une couleur jaune spéciale. Le sulfate est en cristaux isolés, isomorphes avec ceux de praséodyme et de néodyme, mais moins solubles que ceux-là. Le nitrate double magnésien est jaunâtre. L'oxalate insoluble forme un précipité crémeux. Le platinocyanure forme de beaux prismes jaunes à reflets bleuâtres.

Bibl. : Lecoq de Boisbaudran, *Comptes rendus*, t. LXXXVIII, p. 322 et t. LXXXIX, p. 212.

SAMARKANDE. Ville du Turkestan russe (Asie centrale), ch.-l. de la prov. de Zérafchan, à 268 kil. S.-O. de Tachkent, à 222 kil. E.-S.-E. de Boukhara, à 7 kil. environ de la rive g. du Zérafchan. Elle est située à 670 m. d'alt., par 39° 38′ 50″ lat. N., 64° 38′ 50″ long. E.; elle compte 34.000 hab., dont 10.000 dans le quartier européen qui a été construit par les Russes. Samarkande, quoique très déchue du rang qu'elle eut au moyen âge et surtout à l'époque de Tamerlan dont elle était la capitale, est une ville de première importance depuis que les Russes en ont fait le point terminus de leur chemin de fer transcaspien; elle est située au point où convergent presque toutes les routes commerciales de l'Asie centrale.

Samarkande se compose de la ville indigène située à l'E. et de la ville russe située à l'O.; entre les deux s'élève la citadelle ou *ark* qui a été récemment restaurée. Deux canaux dérivés du Zérafchan, le Siob et le Siobtcha, arrosent le N. et l'E. de la ville et ses faubourgs, le canal Dargam fournit l'eau aux habitants des quartiers S. et O.

La ville indigène, enveloppée d'une enceinte ruinée de 15 kil. de tour, n'est guère formée que d'un labyrinthe inextricable de rues étroites et tortueuses, bordées de maisons ou plutôt de huttes misérables en terre battue ou en briques, que les habitants ne se donnent même pas la peine de fabriquer, mais dont ils vont faire une ample moisson dans les ruines des monuments anciens, particulièrement de ceux qui furent élevés à l'époque des Timourides. Elle renferme 165 mosquées, 24 cimetières, 18 médresèhs, 60 caravansérails. Ses *médresèhs* ou écoles eurent depuis le commencement de l'hégire une renommée considérable dans tout le monde musulman, et elles ne tardèrent pas à rivaliser avec celles de Bagdad, de Perse et du Maghreb; mais aujourd'hui elles sont tombées dans la plus profonde décadence, et l'on n'y trouve plus que quelques écoliers dont toute l'ambition se borne à apprendre à lire le Coran et à étudier quelques pages des commentateurs arabes. Les principaux monuments de la vieille ville sont situés en bordure de la grande place centrale de Samarkande qui porte le nom de Righistan, ce sont la *Tilakari*, le *Chir-Dâr* et la *médressèh* du sultan Mirza Ouloug Beg Kourkan, fils de Chah Rokh et petit-fils de Timour; on y étudiait principalement les mathématiques et l'astronomie qui étaient les deux sciences favorites du sultan Ouloug Beg. Dans la partie N. de la ville, près de la porte de Tachkent, s'élève une autre mosquée splendide, qui fut construite par l'une des femmes de Tamerlan nommée Bibi Khanoum, et qui, suivant la légende, était fille de l'empereur de Chine; dans l'une des parties de cet édifice se trouve le tombeau de cette princesse. Tamerlan est inhumé dans une merveilleuse mosquée à coupole, malheureusement à peu près aussi ruinée que la Bibi Khanoum, et qui s'élève au S.-O. de la ville, sur une éminence voisine de la citadelle; elle a été construite par un artiste venu d'Ispahan, comme l'indique une inscription gravée en or sur fond bleu au fronton de cet édifice. La vieille ville est entourée d'une sorte de muraille en terre battue ou en briques, dans un état de délabrement absolu. La muraille ancienne de Samarkande se trouvait au moins à 6 kil. au delà.

La citadelle de Samarkande a été rebâtie par les Russes, après la conquête, d'après les règles de la fortification moderne, et elle s'est trouvée réduite d'un bon quart. Le seul bâtiment ancien qui ait été conservé est la terrasse de la cour intérieure du palais de l'émir; c'est dans cette citadelle qu'est conservée la *keuk tach* ou pierre bleue sur laquelle s'asseyaient les Timourides, et après eux les émirs de Samarkande, le jour de leur avènement. A l'O. se trouvent un monument et une chapelle élevés à la mémoire des soldats russes qui tombèrent devant Samarkande en 1868.

La ville européenne, construite à l'O. de la citadelle, n'offre aucune particularité qui la distingue des villes construites récemment par les Russes dans leurs nouvelles possessions d'Asie centrale et même de beaucoup d'établissements actuels de la Russie d'Europe.

Les environs de Samarkande sont assez bien cultivés, et l'on trouve dans la campagne des fermes et des villas qui servent d'habitations de plaisance aux officiers et aux fonctionnaires russes qui demeurent à Samarkande. C'est dans cette campagne, au S.-E., à une très petite distance de la porte de Tachkent, que se trouve la splendide mosquée du *Chah Zendeh* ou « roi vivant », où est enterré un roi nommé Kasim qui se réveillera un jour pour conquérir le monde à l'Islam. Un peu plus à l'O., se trouve, sur la rive du Siob, le tombeau de Daniel; les habitants de Samarkande sont persuadés que le prophète ne cesse de grandir depuis qu'il a été enterré, et le soin de déterminer la grandeur dont il faut augmenter son cercueil est confié à un des prêtres les plus savants du pays; il a aujourd'hui 18 m. de long. A l'O. se trouve un renflement de terrain assez important, dans lequel quelques fouilles mal entreprises ont cependant ramené au jour des pièces de monnaie gréco-bactriennes, pehlvies et arabes; les indigènes nomment cette localité *Kalaa-i Afrasyab*, citadelle d'Afrasyab.

La population de Samarkande a quadruplé depuis l'époque où elle fut occupée par les Russes, car, en 1834, d'après Burnes, elle ne dépassait pas 9.000 âmes; mais il faut compter dans cette augmentation l'apport assez considérable formé par les militaires et les fonctionnaires de l'empire russe. Le fond de la population est formé d'une race à laquelle on donne le nom de Tadjiks et qui, bien que parlant une langue turque, est vraisemblablement d'origine iranienne; il y a également des Turcs, des Sartes, des Mongols et quelques Arabes, Persans, Indous et Chinois. Les Musulmans de Samarkande s'acquittent avec une grande ferveur des devoirs qui leur sont imposés par la loi; d'ailleurs, depuis longtemps, Samarkande a toujours passé pour une ville plus religieuse que ses voisines. Ce rigorisme n'empêche pas les Musulmans de faire un commerce très actif avec les Russes. L'exportation, qui est presque réservée aux étrangers, Juifs, Hindous, Afghans, porte sur le froment, le riz, la soie grège, destinés à la Boukharie, et le coton qui entre en Russie par Tachkent. L'importation consiste pour les Russes établis à Samarkande dans tous les objets de la vie civilisée, réduite aux besoins des Slaves, et en sel venant de Hussan et soieries du Khermat de Chehr-i-Sebs.

EFERUS - Recherche & Classification numérique

Historique.–Si l'on en croit les historiens persans de l'antiquité antéislamique, Samarkande remonterait à l'époque la plus reculée, et aurait été fondée par Keï-Kaous, fils de Keï Kobad. Ils en font également la capitale d'Afrasyab, le fameux roi de Touran, qui combattit durant de longues années contre les Iraniens. Enfin, les Arabes prétendent que son nom lui fut donné par un roi du Yémen qui aurait pénétré jusque dans ces parages au cours d'une grande guerre. Ces renseignements qui, d'ailleurs, ne sont pas absolument inconciliables, malgré leur étrangeté, résument tout ce que les Musulmans savent de l'histoire ancienne de Samarkande; il est vraisemblable qu'à une très haute époque, cette ville fut le centre d'une civilisation iranienne différente de celle de Perse, et qui entra de bonne heure en lutte avec elle. Quoi qu'il en soit, Alexandre le Grand trouva en 329 av. J.-C., ch.-l. de la Sagdrane, une ville nommée Maracanda, dont le nom est phonétiquement le même que celui de Samarkande, et dont les ruines sont à peu de distance du site de la ville actuelle. On ne sait quel fut son rôle à l'époque gréco-bactrienne et même jusqu'à l'époque de l'Islam. En 711, Samarkande fut conquise, avec l'aide des Tibétains, par le général arabe Koteïba ibn Mouslim; elle fut extrêmement prospère à l'époque des Samanides et des Kharezmiens. Elle fut ruinée de fond en comble quand Djengis Khan s'en empara en 1220; elle se releva cependant assez vite pour devenir la capitale de Timour (Tamerlan) et de ses descendants qui l'embellirent. En 1504, la ville tomba entre les mains des Uzbeks de Boukhara, et elle fut dès lors dévastée à intervalles réguliers par les hordes barbares qui, avant la conquête russe, erraient dans tout le Turkestan; les annales chinoises racontent même qu'au XVIIIe siècle il ne restait plus qu'un seul habitant à Samarkande. Les Russes enlevèrent la ville aux Boukhares en mai 1868, et elle leur fut définitivement cédée par l'émir de Boukhara au mois de juillet de la même année. E. Blochet.

Bibl. : Lehmann, *Reise nach Buchara und Samarkand in den Jahren* 1841. — Vambery, *Voyage d'un faux derviche;* Paris, 1873, p. 181, in-8. — Yakout, *Modjem el Bouldan*.

SAMAROBRIVA (V. Amiens).

SAMARSKITE (Minér.) (V. Samarium).

SAMARY (Jeanne-Léonie-Pauline), actrice française, née à Neuilly le 4 mars 1857, morte à Paris le 18 sept. 1890. Petite-fille de Suzanne Brohan, elle entra au Conservatoire en 1871 (classe de Bressant); en 1875, elle obtint le premier prix de comédie et débuta à la Comédie-Française le 24 août 1875, où elle remplit avec le plus grand succès les rôles de grandes soubrettes du répertoire classique; elle fit en outre nombre de créations dans les pièces nouvelles (Suzanne, *Du Monde où l'on s'ennuie*, de Pailleron, fut un de ses meilleurs rôles). Reçue sociétaire du Théâtre-Français le 1er janv. 1879, elle épousa en nov. 1879 le financier Paul Lagarde. En 1890, on a fait paraître avec des images un livre écrit par elle pour ses enfants : *les Gourmandises de Charlotte*. — Sa sœur aînée *Marie* (devenue dame Louis Esquies) a joué avec succès à l'Odéon et au Vaudeville. — Son frère puîné *Henry*, né à Paris en 1864, suivit au Conservatoire la classe de Delaunay, remporta un premier prix (1883) et entra au Théâtre-Français.

SAMAS, prononcé souvent *Savas*, d'où le grec Σαος, nom assyrien du Soleil. Comme dieu, il était le fils du dieu de la Lune, Sin, et frère d'Anunit, la planète Vénus. Il est l'astre du jour, de la lumière, et le juge omniscient, sachant tout et découvrant tous les forfaits.

SAMAS-ADAD Ier fut gouverneur d'Assyrie vers 1900 av. J.-C.

SAMAS-ADAD II, roi d'Assyrie, fils de Salmanassar III, régna de 861 à 847 av. J.-C. Il entreprit plusieurs campagnes en Médie et en Chaldée dont il a rendu compte dans une inscription gravée sur une très belle stèle conservée au Musée historique.

SAMATAN. Ch.-l. de cant. du dép. du Gers, arr. de Lombez; 2.259 hab.

SAMA-VÉDA (V. Véda).

SAMAZAN. Com. du dép. de Lot-et-Garonne, arr. de Marmande, cant. du Mas-d'Agenais; 1.015 hab.

SAMBAQUIS (Anthrop.) (V. Brésil, t. VII, p. 1087).

SAMBAS. Ville du N. de l'île de Bornéo, sur le fleuve de ce nom; 10.000 hab. Un résident hollandais y a remplacé depuis 1823 les anciens sultans.

SAMBHAR. Lac salé de l'*Inde* (V. ce mot, t. XX, p. 672).

SAMBIASI (Francesco), jésuite et écrivain italien, né à Cosenza en 1582, mort à Canton (Chine) en 1649. A peine entré dans la Compagnie de Jésus, il se voua aux missions étrangères (1602), alla aux Indes (1609) et en Chine (1612), où il travailla pendant trente-six ans à la conversion des indigènes. L'empereur de Chine le protégea et le nomma mandarin. Il fut enseveli à Macao. Il a écrit divers ouvrages en chinois.

SAMBIN. Com. du dép. de Loir-et-Cher, arr. de Blois, cant. de Contres; 926 hab.

SAMBLANÇAY (Jacques de Beaune, baron de), vicomte de Tours, mort le 12 août 1527. Entré jeune dans l'administration du trésor royal, il était avant 1497 général des finances. Gouverneur de Touraine en 1517 (nouveau style), surintendant des finances le 27 janv. 1518 (nouveau style), il se laissa aller, pour obliger Louise de Savoie, mère du roi, à détourner à son profit les sommes destinées à solder l'armée d'Italie; celle-ci, laissée sans gage, fit mollement son service, et le Milanais fut perdu. Samblançay, traduit en justice, fut condamné au gibet (9 août 1527), et exécuté trois jours après. On remarqua qu'il fut assez longtemps sur l'échelle fatale avant de se livrer au bourreau, comme espérant toujours recevoir sa grâce. Le célèbre quatrain, où Marot montre le surintendant « si ferme vieillard » devant la mort, semble donc à tout le moins une poétique déformation de la vérité historique, sinon une altération systématique, provoquée par de vieilles rancunes contre une magistrature qui, après avoir été dure à l'aventurier qu'il était, talent à part, se permettait aujourd'hui d'être sans pitié pour le malversateur de haut parage qu'était la victime de Maillart, « juge d'enfer », et de ses collègues.

SAMBLANÇAY (Charlotte de Beaune-), baronne de Sauves, puis marquise de Noirmoutiers, arrière-petite-fille du précédent, née vers 1550, morte le 30 sept. 1617. Ce fut l'une des plus brillantes recrues de la galante milice, dont Catherine de Médicis appelait volontiers les charmes au secours de sa politique, et qui est restée connue sous le nom d'*Escadron volant*. Mariée très jeune à Simon de Fizes, baron de Sauves, secrétaire d'Etat, elle entra de plain-pied dans la carrière où elle devait acquérir sa principale notoriété, à l'extrême fin du règne de Charles IX. Elle fut chargée par la reine mère de surveiller, sans trop y paraître, son gendre le roi de Navarre, et son fils le duc d'Alençon, enfermés au donjon de Vincennes pour participation au complot dit *du Mardi gras* (1574). Elle s'acquitta de sa tâche au mieux des désirs de sa maîtresse : des deux illustres complices elle fit concurremment ses amants et deux ennemis jurés, par surcroît, double circonstance à laquelle elle dut les révélations les plus utiles pour la politique intérieure du moment. Il serait difficile et après tout assez oiseux d'énumérer ses états de service. Retenons simplement l'activité qu'elle déploya pendant les conférences d'Etigny-lès-Sens, qui aboutirent à la paix de 1576, ainsi que le jugement d'un des assistants : « Elle étoit la plus accorte, la mieux parée et attifée; aussi y avoit-il presse des plus grands à qui l'accosteroit de plus près ». L'année 1583 est une de celles où les documents nous la montrent se manifestant avec le plus d'éclat : elle courtise à la fois, et de très près, le duc de Guise, d'Avrilli (le favori du duc d'Alençon, dit maintenant le duc d'Anjou), le duc d'Epernon, l'un des mignons

EFERUS - Recherche & Classification numérique

du roi ; les différentes factions entre lesquelles se partageait la France se partageaient donc aussi ses faveurs, et ainsi se justifie l'assertion de Mézeray : « Elle se jouait de tous ses amoureux avec un empire si absolu qu'elle n'en perdoit pas un, quoi qu'elle en acquit toujours de nouveaux ». Entre temps, elle était devenue veuve. L'année qui suivit cette mémorable campagne, le 18 oct. 1584, elle se remaria à François de La Trémoille, marquis de Noirmoutiers. Et néanmoins, le duc de Guise sortait de son appartement au point du jour, le 23 déc. 1588, lorsqu'il tomba sous le poignard des Quarante-cinq. C'est la dernière fois qu'elle est à ce sujet citée dans l'histoire, bien qu'elle ait vu encore les premières années du règne de Louis XIII. — Sans enfants de sa première union, elle eut de la seconde un fils, Louis de La Trémoille, premier duc de Noirmoutiers, de qui sortirent les ducs de Noirmoutiers et de Royan, éteints en 1733. Léon Marlet.

Bibl. : Matthieu, *Histoire de France ;* Paris, 1631, 2 vol. in-fol. ; t. I, p. 409. — *Mémoires* de Brantôme, de Lestoile, de Marguerite de Valois, de La Huquerye. — *Recueil des choses jour par jour advenues en l'armée conduite en France par M. le prince de Condé ;* s. l., 1577, p. 159, in-24. — Comte Hector de La Ferrière, *les Projets de mariage de la reine Elisabeth* et *Trois Amoureuses au* xvie *siècle.* — P. Anselme, *Histoire généalogique de la maison de France et des grands officiers de la couronne ;* Paris, 1726-33, 9 vol. in-fol. ; et t. VIII, p. 286 et t. IV, p. 177.

SAMBOURG. Com. du dép. de l'Yonne, arr. de Tonnerre, cant. d'Ancy-le-Franc ; 151 hab.

SAMBOURNE (Edward Linley), dessinateur anglais, né à Londres le 4 janv. 1845. Destiné à l'industrie, il débuta dans une usine de Greenwich (1861-67), qu'il abandonna pour se livrer tout entier à sa passion pour le dessin. Caricaturiste habile et original, il donna au *Punch* ses premiers essais qui furent remarqués. Sa contribution à ce journal, depuis 1867, a été ininterrompue. Ses autres travaux sont très nombreux. Nous citerons, entre autres, son illustration des *Contes de fées* d'Andersen (1887), des *Water Babies,* de Ch. Kingsley (1885), et de la *New History of Sandford et Mertin,* de Burnand (1872). R. S.

SAMBOUROU. Lac de l'Afrique orientale, dans le pays des Gallas, entre l'Ethiopie méridionale et le pays des Massaï.

SAMBRE. Rivière de France et de Belgique (V. Nord [Dép. du], t. XXV, p. 5).

SAMBUCUS (Bot.) (V. Sureau).

SAMBUCUS (Jean), humaniste hongrois, né en 1531, mort en 1584. Issu de la famille des Zsámbok qui était venue de France en Hongrie, Sambucus fit ses études en Italie, devint historiographe des empereurs Maximilien II et Rodolphe II, voyagea dans toute l'Europe à la recherche de documents et de médailles. Il découvrit huit cents lettres des Pères de l'Eglise (saint Grégoire de Nazianze, saint Chrysostome, etc.) et quelques fragments de Pétrone. Il séjourna longtemps à Paris où il entra en relation avec Lambin, Turnèbe et H. Estienne. Parmi ses nombreux ouvrages, on peut citer : *Imperatorum aliquot Romanorum vitæ* (1552) ; *De imitatione a Cicerone petenda* (1561) ; *Emblemata poetica* (1564, traduits en français par Jacques Grévin, 1567) ; *Tabula geographica Hungariæ* (1566) ; *Icones veterum aliquot et recentium medicorum philosophorumque cum eorum elogiis* (1574) ; *Apotelesmata* (1577) : *Carmina ethica ;* de nombreuses éditions, des traductions latines d'ouvrages grecs et l'édition de l'historien Bonfini. J. K.

Bibl. : Szabo-Hellebrant, *Ancienne Bibliothèque hongroise,* t. III. — L. Pinvert, *Jacques Grévin* (thèse de l'Université de Nancy, 1898). D'après Pinvert, il ne reste aucun exemplaire de la traduction française des *Emblèmes,* mais, d'après Szabo-Hellebrant, il en existe un dans la bibliothèque du comte Apponyi, en Hongrie.

SAMBUQUE (Archéol.). Ce mot désigne, au moyen âge, soit une selle de femme (sambue), soit un instrument de musique du genre des harpes, soit un navire du genre des chélandres, soit enfin une machine de guerre. Pris dans ce dernier sens, le vocable sambuque, dérivé du latin *sambuca,* désigne un pont mobile que l'on jetait sur la muraille de la ville attaquée, du haut d'une tour d'attaque qui pouvait s'avancer sur des roues. On trouve des modèles de sambuques dans les manuscrits à miniatures du moyen âge et reproductions des œuvres d'Athénée et d'Apollodore, de Biton et Héron, de Végèce, ainsi dans le *Bellifortis* et dans les reproductions du *Mathematici veteres* de Thévenot, paru en 1689, etc. M. M.

SAMEDI, dans le Bréviaire : *Sabbatum.* Les *Actes des apôtres* (II, 46 ; III, 1 ; V, 42) montrent les chrétiens de Jérusalem assidus au temple tous les jours, d'un commun accord ; ils étaient d'ailleurs restés attachés à toutes les prescriptions mosaïques (V. Christianisme, t. XI, p. 273). Il est donc plus que vraisemblable qu'ils continuèrent à observer religieusement, le même jour que les juifs, c.-à-d. le samedi, la loi du repos et de la sanctification édictée par le IVe commandement du Sinaï. Mais avant la fin de la nuit suivante, ils se réunissaient entre eux, pour se préparer, par des lectures, des exhortations, des chants et des prières, au culte du *jour du Seigneur* (dimanche), consacré au souvenir de la résurrection de Jésus-Christ et, plus solennellement que les autres jours, à la liturgie eucharistique, qui avait lieu pendant les premières heures de la matinée. Il est probable qu'ils employaient au travail le restant de la journée. Cependant, saint Paul écrivait aux *Colossiens* (II, 16-17) : « Que personne ne vous condamne au sujet du manger ou du boire, ou pour les distinctions de fête, de nouvelle lune ou de sabbat, car ces choses n'étaient que l'ombre de celles qui devaient venir » ; et aux *Galates* (IV, 9-11) : « Comment retournez-vous à ces faibles et misérables rudiments, auxquels vous voulez vous assujettir de nouveau ? Vous observez les jours, les mois, les temps et les années. Je crains pour vous que je n'aie travaillé en vain à votre égard ». Mais les efforts de cet apôtre, pour supprimer les prescriptions et les conceptions provenant du judaïsme, et pour réduire la religion chrétienne aux seules inspirations de la foi, eurent peu de succès dans l'Eglise primitive. Lui-même se soumit plus d'une fois aux observances qu'il avait paru condamner d'une manière absolue. Et il ne faut pas oublier (ce qu'on fait trop souvent) que ses épîtres, c.-à-d. ses lettres, n'étaient guère connues alors que des petites communautés auxquelles elles étaient adressées.

Un indice précis de la persistance de la vénération du sabbat parmi les chrétiens résulte des actes du concile de *Laodicée* (V. ce mot), dont la tenue est rapportée à des dates fort différentes, variant de 314 à 380. Le 29e canon de ce concile anathématise comme judaïsants ceux qui s'abstiennent de travailler le jour du *sabbat,* et il recommande d'honorer plutôt le *jour du Seigneur* et de s'abstenir, s'il est possible, de tout labeur ce jour-là. Néanmoins, les canons 49 et 51 assimilent le sabbat et le jour du Seigneur pour la célébration eucharistique et les fêtes des martyrs, pendant le carême. — Des indications plus formelles se trouvent dans les *Constitutions apostoliques* (V. ce mot). La date et la composition de ces constitutions sont discutées ; mais, dans leur ensemble, les documents qu'elles contiennent représentent les traditions de l'Eglise d'Orient au IIIe et au IVe siècle. On y lit : « Observez le sabbat et le jour du Seigneur comme des fêtes : l'un est consacré au souvenir de la Création ; l'autre, au souvenir de la Résurrection (VII, 23, 2). « Le sabbat est le repos après la création, le complément de l'œuvre, la promulgation de la Loi, l'action de grâces pour ce que Dieu a donné aux hommes (VII, 36, 1, 2). « Que les serviteurs travaillent cinq jours, mais que le jour du sabbat et le jour du Seigneur ils soient affranchis de tout travail (VIII, 33, 1). — Dans le même ordre d'idées, les *Canons des apôtres* (V. ce mot) : « Si quelqu'un jeûne le jour du sabbat ou le jour du Seigneur, excepté la veille de Pâque, qu'il soit déposé, s'il est clerc ; qu'il soit excommuné, s'il est laïque (56e can.). Le jeûne exceptionnel, pratiqué a veille de Pâques dans l'Eglise grecque, était motivé par cette considération que le Christ était encore

EFERUS - Recherche & Classification numérique

enseveli dans son sépulcre ce jour-là. Mais jeûner, faire maigre et s'agenouiller pour les prières, les autres samedis, était regardé comme une profanation du sabbat. Un écrit, attribué à saint Ignace, prétend même que jeûner ces samedis-là, c'est se faire meurtrier du Christ. Le concile Quinisexte, tenu *in Trullo*, à Constantinople (685) cite le 56e canon des apôtres et le déclare obligatoire, même en Occident, où était établi un usage contraire. — Mais quand deux fêtes se suivent ainsi sans intervalle chaque semaine, l'une d'elles doit amoindrir l'autre et finalement l'oblitérer. Peu à peu, le culte du samedi cessa d'être suivi par le peuple ; il ne garda sa place que dans les cérémonies de l'Eglise d'Orient, où il resta consacré par des offices analogues aux offices du dimanche. Le peuple n'y assistait plus guère ; mais le respect de l'ancienne coutume subsista chez lui, traduit par une haineuse réprobation de ceux qui la profanaient, par le jeûne, le maigre et les agenouillements. Ce sentiment fut une des principales causes du grand schisme d'Orient.

A Rome, le samedi était devenu un jour de jeûne. Déjà au temps de Tertullien, il y avait des églises où l'on prolongeait parfois jusqu'au samedi le jeûne du vendredi. Ces jeûnes prolongés étaient fort en usage à la fin du IIIe siècle. On rattache ordinairement à cette prolongation le jeûne romain du samedi. Suivant l'abbé Duchesne (*Origines du culte chrétien ;* Paris, 1889, in-8), le jeûne du vendredi aurait d'abord empiété sur le samedi. Puis, cette pratique ayant été trouvée trop rigoureuse, on l'aurait remplacée par un autre jeûne ou semi-jeûne, distinct de celui du vendredi. Quoi qu'il en soit, il est certain qu'à Rome on ne célébrait point la liturgie eucharistique le samedi. — Même en Occident, on ne parvint jamais à introduire d'une manière générale le jeûne ordinaire du samedi, institué à Rome. A Milan, on ajoutait simplement au jeûne de la veille de Pâques le jeûne des samedis de carême. Dans les Gaules aussi, on se contenta de jeûner les samedis de carême, jours prescrits par les conciles d'Agde (506) et d'Orléans (541). Au temps de Charlemagne, il y avait encore pleine liberté pour les jeûnes du samedi. Mais plusieurs évêques travaillaient déjà à les importer en France, conformément à l'usage de l'Eglise de Rome, dont on recevait peu à peu les rites. Cet effort se prolongea pendant plus de cent cinquante années. Finalement, comme on n'osait point en imposer l'obligation au commun des fidèles, on se borna, en plusieurs conciles, à prescrire l'abstinence de chair le samedi. De là, l'ordonnance ainsi exprimée dans les *Commandements rimés de l'Eglise :*

Vendredi chair ne mangeras
Ni samedi pareillement.

Toutefois, en son *Histoire des fêtes mobiles*, Baillet cite des documents indiquant que l'abstinence des samedis n'était pas encore reçue en toute la France, à la fin du XIe siècle, et même que ce ne fut que vers la fin du XVe siècle qu'elle y devint générale. E.-H. VOLLET.

SAMÉON. Com. du dép. du Nord, arr. de Douai, cant. d'Orchies ; 1.292 hab.

SAMER. Ch.-l. de cant. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Boulogne-sur-Mer ; 2.164 hab. Stat. du chem. de fer du Nord. Eglise du XVe siècle. Restes de l'abbaye bénédictine de Saint-Wulmer (VIIe s.).

SAMEREY. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Beaune, cant. de Saint-Jean-de-Losne ; 200 hab.

SAMES. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. de Bayonne, cant. de Bidache ; 811 hab.

SAMGAR (Hist. juive) (V. JUGE, t. XXI, p. 245).

SAMHA (Perse) (V. KHORAMABAD).

SAM-JOÃO DAS DUAS-BARRAS (Comte de), général brésilien (V. CURADO [Joaquim-Xavier]).

SAMKHYA (Philos. hindoue) (V. SANKHYA).

SAMLAND. Pays allemand de *Prusse* (V. ce mot, t. XXVII, p. 873), formant entre les lagunes du Frische Haff et du Kurische Haff une sorte de péninsule, bordée par la côte de l'ambre. L'évêché de Samland, créé en 1249 et subordonné à l'archevêché de Riga, s'étendait jusqu'au Niémen et aux sources du Pregel. Il fut ensuite amoindri et réduit à deux districts séparés, celui du Samland et celui d'Insterburg. L'évêque résidait à Fischhausen ou à Kœnisgsberg. L'évêque Georg de Polentz se fit protestant (1523) et céda son évêché au duc Albert Ier de Prusse (1525).

BIBL. : WŒLKY et MENDTHAL, *Urkundenbuch des Bistums Samland ;* Leipzig, 1871 et suiv. — REUSCH, *Sagen des preussischen Samlandes ;* 2e éd., Kœnigsberg, 1863.

SAM LÉOPOLDO (Vicomte de), homme d'Etat brésilien (V. FERNANDES PINHEIRO).

SAMMACCHINI (Orazio), peintre italien, né à Bologne en 1532, mort en 1577. Elève, à ce qu'on croit, de Pellegrino Tibaldi, il étudia aussi de bonne heure les maîtres de la Lombardie, et il était déjà assez habile dans son art lorsqu'il se rendit à Rome et fut employé par Pie IV à la décoration de la chapelle Royale : dans le compartiment qui lui fut attribué, il représenta la *Donation des biens de l'Eglise confirmée à Grégoire II par Luitprand, roi des Lombards*. On loua fort l'habileté avec laquelle il s'était assimilé, dans cette peinture, la manière théâtrale qui était alors en faveur à Rome. De retour à Bologne, Sammacchini s'efforça de se créer une manière plus originale ; il compléta et mûrit son talent, et témoigna, dans maints ouvrages, d'une rare souplesse d'esprit et de main. Hardi jusqu'à la témérité et vigoureux parfois à l'excès dans ses compositions murales, il lui arrivait, devant ses tableaux de chevalet, de montrer une recherche méticuleuse et d'une délicatesse qui confinait à la mièvrerie. Ses fresques de Sant'Abbondio, à Crémone, sont d'une exécution mâle et fière. En revanche, des retouches incessantes ont détérioré sa *Purification* de l'église Saint-Jacques, à Bologne. Sammacchini exécuta d'autres travaux importants à Santa Maria Maggiore, à San Francesco, aux Angeli, chez les religieuses de Sainte-Marguerite, au Collège espagnol, en un mot, dans presque toutes les églises et grands établissements religieux de sa ville natale.

SAMMARÇOLLES. Com. du dép. de la Vienne, arr. et cant. de Loudun ; 686 hab.

SAMMERON. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Meaux, cant. de La Ferté-sous-Jouarre ; 450 hab.

SAM-MIRZA, biographe persan, né en 1517, fils de Chah-Ismaïl Ier, fondateur de la dynastie des Çafavis. A l'âge de cinq ans, il fut envoyé à Hérat comme gouverneur de la prov. du Khoraçan, sous la tutelle de Dourmich Khan (1522) ; il y séjourna deux ans. En 1562, il se révolta contre son frère Chah-Tahmasp, fut jeté en prison et finalement mis à mort à l'avènement de Chah-Ismaïl II, en 1576. Il a écrit, en 1550, sous le titre de *Tuhfaï-Sami*, une continuation du *Tezkiré* de Daulet-chah contenant des notices sur les poètes persans de la fin du IXe siècle de l'hégire et de la première moitié du Xe.

BIBL. : Silvestre de SACY, dans les *Notices et Extraits*, t. IV, p. 273. — Ch. RIEU, *Catalogue of the persian Manuscripts*, t. I, p. 367.

SAMNITES (lat. *Samnites*). Peuple de la basse Italie célèbre par la résistance qu'il opposa à la domination romaine. Les Samnites appartenaient à la race sabellienne qui, partie du pays des Sabins, s'était répandue sur toute la moyenne et basse Italie ; ils parlaient un dialecte osque et habitaient primitivement la région comprise entre le Silaro au N., les Abruzzes au S., arrosée par le Vulturne et sillonnée par les contreforts de l'Apennin. Mais ils dépassèrent rapidement ces limites et, dès le Ve siècle, s'emparèrent du Bruttium et de la Lucanie. Leurs principales tribus étaient les *Caudini*, à l'O. de Maleventum (Bénévent), les *Hirpini*, entre ce district et l'Apulie ; plus au N., les *Pentres*, entre le haut Vulturne et le Sangrus, occupé par les *Caraceni*. Refoulant les Grecs du S., ils étaient engagés dans la conquête de la Campanie, lorsqu'ils se heurtèrent à Rome. Ils entrèrent en hostilité avec Rome pour n'avoir pas cédé à l'ultima-

EFERUS - Recherche & Classification numérique

tum qui leur était envoyé d'avoir à évacuer Capoue. Pendant une *première guerre samnite* (343-341), les Romains remportèrent trois victoires; deux furent gagnées par le consul Valerius Corvus, près de Cumes, et une par l'autre consul, Cornelius Cossus, plus au S. Puis Rome accorda aux Samnites une paix honorable (341), pour pouvoir tourner toutes ses forces contre le Latium. Occupés un instant à une guerre contre le roi Alexandre d'Epire, les Samnites ne tardèrent pas à reprendre la lutte contre leurs adversaires. Les Romains avaient, avec leur aide, triomphé des Latins, puis achevé la ruine des Volsques et annexé les Sidicins, occupant ainsi tout le pays du Tibre au golfe de Naples. L'assistance prêtée aux Grecs de Palæopolis par les Samnites renouvela les hostilités.

La *seconde guerre samnite* (326-304), où se distinguèrent, du côté samnite, Pontius Herennius, du côté romain, Papirius Cursor et Fabius Rullianus, fut caractérisée par l'alliance de Rome avec les Apuliens, et même temporairement avec les Lucaniens, de sorte que les Samnites se trouvèrent investis du côté des plaines du S.-E. comme du N.-O. Ils se défendirent d'abord avec succès dans leurs montagnes et remportèrent le grand succès des Fourches Caudines (321). Malgré le refus du Sénat romain de sanctionner la capitulation, les Samnites gardèrent l'avantage, et, six ans après, la victoire de Lautulæ faillit leur livrer la Campanie. Mais en 314, les consuls prennent le dessus : le Samnium est entamé, la cité alliée de Nola succombe en 313 ; Bovianum, capitale des Pentres, est prise en 311. L'extension de la lutte jusqu'en Etrurie (311) confirme la supériorité des Romains. La paix fut signée en 304, mais dura peu. Une *troisième guerre* (298-290), provoquée par les Lucaniens, qui demandèrent des secours à Rome contre les Samnites, unit dans une coalition contre les Romains, non seulement leurs vieux ennemis, mais encore les Etrusques, les Umbriens et les Gaulois Senons ; grâce au dévouement du consul Décius et aux victoires de Sentinum (295), et d'Aquilonia (294), elle se termina par la victoire des Romains qui, dévastant méthodiquement le pays, finirent par réduire les montagnards auxquels Curius Dentatus dicta la paix (290). Cependant les modernes qualifient de *quatrième guerre samnite* le soulèvement de l'Italie méridionale provoqué par les Tarentins et le roi d'Epire, Pyrrhus, lequel, ayant débarqué en Italie (280), se mit à la tête de toutes les populations opprimées par Rome ; elle aboutit au départ de Pyrrhus (275) et à l'écrasement définitif des Samnites (272). Le dernier triomphe fut célébré par le consul Sp. Carvilius. Ils avaient fait preuve d'un courage et d'une force de résistance que secondait puissamment la configuration montagneuse de leur pays. Maintenus dans l'obéissance par la fondation de colonies militaires (Bénévent en 268, Æserinta en 264), les Samnites n'eurent qu'un rôle effacé dans la deuxième guerre punique, quoique, de 216 à 209, Annibal ait occupé le Samnium. Cependant ils gardèrent leur esprit belliqueux et prirent encore les armes dans la guerre sociale (91-88) ; dans la guerre civile, ils se déclarèrent pour Marius (82), mais ils furent battus dans un terrible combat près de la porte Colline ; plusieurs milliers d'entre eux furent mis à mort, et le Samnium devint réellement un désert.

SAMNIUM. Contrée de l'Italie ancienne (V. Italie et Samnites).

SAMNON. Rivière du dép. d'*Ille-et-Vilaine* (V. ce mot, t. XX, p. 561).

SAMOA (Iles) ou **ARCHIPEL DES NAVIGATEURS.** Polynésie équatoriale. Possessions allemande et américaine. Dans l'espace compris entre les lat. S. 34° et ½ N. 8° et les long. O. 108° et 175°, où l'on distingue six rangées parallèles N.-O. à S.-E. d'îles et d'archipels, les Samoa font partie de la seconde, à commencer par l'O. ; elles y occupent l'extrémité nord-occidentale, suivies au S.-E. par les Palmerston, Cook et Tubuai ; elles sont comprises entre 175° 5′ et 170° 29′ long. O. et 13° 31′ et 14° 30′ lat. S., à 4.500 kil. de Sidney et à 1.200 kil. à l'E.-N.-E. des îles Fidji. L'archipel comprend à l'O. trois grandes îles, et à l'E. trois plus petites, formant ensemble une chaîne orientée de l'O.-N.-O. à l'E.-S.-E., d'une longueur de 370 kil. La superficie des terres est de 2.787 kil. q., peuplées de 36.000 hab. environ, y compris quelques centaines de blancs et un millier de travailleurs.

Ces îles sont volcaniques et constituées par des roches basaltiques, variées d'aspect, et d'âges différents, plus récentes en allant vers l'O. de la chaîne : la première à l'E. des trois grandes îles, Toutouila, n'ayant plus de bouches d'éruption ; la seconde, Oupolou, possédant des cratères éteints ; la troisième Savaii, volcan à cratère central caractéristique et en repos depuis un moins long temps. Une ceinture de corail entoure chacune de ces îles, d'autant plus large qu'elles sont plus anciennement inactives ; la dernière à l'E., île Rose, est un atoll. Une chaîne de montagnes court de l'E. à l'O., s'élevant doucement par plateaux étagés jusqu'à 800 m. Une végétation luxuriante recouvre les terres depuis le rivage jusqu'aux cimes. Les mers où émergent les îles Samoa deviennent plus profondes à mesure qu'on s'écarte de l'archipel : d'abord de 0 à 2.000 m. dans la bande centrale large de 70 kil., elles atteignent au delà 2.000 à 4.000 m., et plus loin, à 32 kil. au N. ou au S., 5.000 m. et plus.

Savaii, la plus occidentale, est la plus grande, 1.707 kil. q., mais non la plus peuplée, 12.530 indigènes, d'après le recensement de 1874. Elle est montagneuse et bien arrosée, parcourue par deux chaînes O. à E., avec des sommets de 1.200 et 1.300 m., sur les côtes de l'E. et du S. Les localités, nombreuses, se trouvent près de la mer. — *Oupolou*, aussi longue, mais d'une moindre largeur, n'a que 881 kil. q., en y comprenant les îlots voisins, *Apolima* et *Manono* à la pointe O., quatre autres à la pointe E. ; sa population l'emporte ; 16.568 hab. (1874). Elle renferme le port principal de l'archipel, *Apia*, sur la côte N., au bord d'une baie bien protégée. A une petite distance vers l'E. est *Salouafata*, lieu où se trouve un dépôt allemand de houille. Les montagnes sont pittoresques, la végétation est belle, surtout dans une plaine à l'O., où s'élève le cône *Tofoua*, de 612 m. D'autres volcans se montrent à l'E., dont le plus haut, le *Fao*, a 914 m. — *Toutouila* (139 kil. q.) présente des montagnes peu élevées et toutefois grandioses d'aspect, toutes couvertes de forêts ; leur base plonge en falaises dans la mer. Les cimes dominantes sont le *Malafoa* (719 m.) et le *Peoa* (448 m.), près du port de *Pango-Pango*, au S., dans un large fiord ; un dépôt américain de houille a été placé non loin de là. Les sites, principalement en ces lieux, sont remarquables. La côte offre des dentelures plus nombreuses et plus profondes que pour les îles précédentes. — Le groupe de *Manoua* est formé de trois petites îles montagneuses : *Ofou*, *Olosenga* et *Manoua* ou *Taou*, celle-ci, la principale (50 kil. q.) et la plus élevée, atteignant 762 m. — La petite île *Rose*, de $1^{kq},5$ seulement, est un atoll, sans doute construit sur un pic sous-marin ; des éruptions volcaniques ont lieu parfois en mer dans ces parages.

Il y a aux Samoa deux saisons, celle des pluies et celle des sécheresses. Cette dernière est caractérisée par les alizés du S.-E., de mai à novembre. L'autre, de décembre à avril, est chaude, orageuse, avec des vents d'O. Le mois de mars, à l'équinoxe, est fertile en ouragans. On cite le typhon du 17 mars 1889, qui fit périr les navires allemands et américains ainsi que toutes les embarcations dans la rade d'Apia. La température moyenne est de 26°,8, celle de la saison sèche, de 25°,5, et celle de la saison des pluies, de 28°. La quantité de pluie est considérable, $3^{m},43$ annuellement. Elle tombe souvent par violentes averses. Malgré sa température élevée et sa grande humidité, le pays n'est pas insalubre.

EFERUS - Recherche & Classification numérique

La flore est très riche et se rapproche un peu de celle de l'Inde. Il y a surtout des fougères, des mousses, des palmiers, des rubiacées. Quant à la faune, on connaît trois espèces de chauves-souris, des rats, des cochons domestiques et sauvages, des chiens; de nombreuses espèces d'oiseaux (52), dont quinze spéciales et une en train de disparaître, le *manoumea* (*Didunculus strigirostris*).

La population est de race polynésienne. Selon plusieurs ethnologistes, Savaii serait le centre de dispersion de la race, et serait la *Savaïki* des légendes polynésiennes. Les Samoans sont grands et bien faits, leur physionomie est belle, la chevelure est noire, légèrement ondulée, la peau est relativement claire. Ils sont respectueux des femmes. Ces insulaires, depuis le massacre des compagnons de La Pérouse (1787), avaient acquis une réputation de férocité; pourtant, ils sont gais et bienveillants. Ils sont agriculteurs, pêcheurs et marins; ce ne sont plus les navigateurs d'autrefois, auxquels leurs îles ont dû leur première appellation, et ils ont abandonné, pour les embarcations européennes, leurs anciens bateaux géminés. Ils ont été convertis au christianisme en 1830, les protestants plus nombreux que les catholiques; les Missions de Londres et les Maristes français les instruisent, la première société y est représentée par des pasteurs en grand nombre.

L'histoire politique de l'archipel est mouvementée depuis l'intervention des puissances civilisées. Avant l'arrivée des Européens, il était divisé en districts indépendants, gouvernés par des chefs, prenant conseil, dans les cas graves, de tous les chefs de famille. Ce fut l'Allemagne qui, la première, y prit pied, une maison allemande, qui devait fusionner plus tard avec la compagnie Godefroy, s'y étant installée dès 1857. En 1872, un agent des Etats-Unis obtint la cession du port de Pango-Pango : c'était la première aliénation du territoire; d'ailleurs, le Sénat américain ne ratifia pas cet acte, et, six ans après, par un traité du 17 janv. 1878, entre Samoa et les Etats-Unis

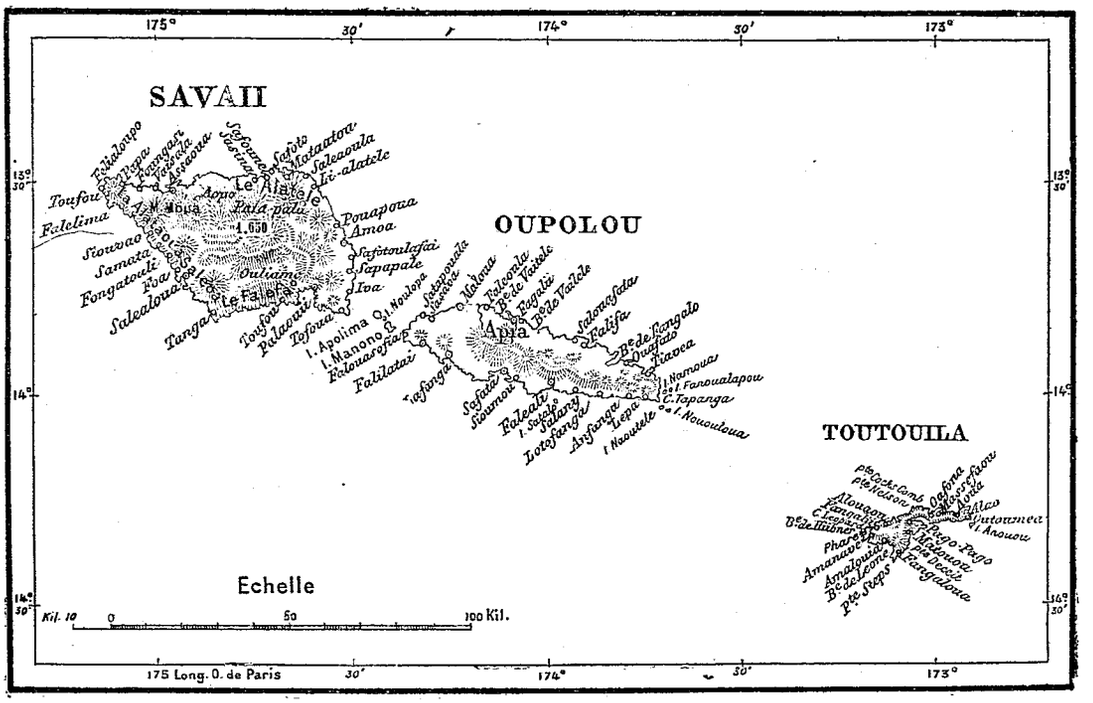

Iles Samoa.

au sujet de ce port, ceux-ci obtenaient simplement le droit d'y installer un dépôt de charbon. Bientôt l'Allemagne se vit attribuer le port de Salouafata, près d'Apia (24 janv. 1879), et l'Angleterre, à son tour, le 28 août, obtint également un dépôt de charbon. Les trois grandes puissances, en présence les unes des autres, firent ensemble une première atteinte à l'indépendance des Samoa par la convention du 2 sept. 1879, qui neutralisait le district d'Apia et en confiait l'administration à ses consuls respectifs, tout en laissant le roi de Samoa souverain en droit. Cette convention fut prorogée le 29 sept. 1883. L'Allemagne, dont le commerce avec l'archipel était fort actif, acquit la prépondérance, en obtenant pour elle du roi Maliétoa, le 10 nov. 1884, une convention qui le faisait passer sous son protectorat. De 1884 à 1889, l'Allemagne fut maîtresse aux Samoa. En 1887, Anglais et Américains avaient protesté à Washington, mais sans résultat immédiat. Sur ces entrefaites, le roi Maliétoa, n'ayant pas obéi à son protecteur, fut déporté au Cameroun (17 sept. 1887); il eut pour successeur Tamasese. Alors commença une guerre civile entre les indigènes, résultat apparent des rivalités diplomatiques des puissances. Les partisans du roi déchu repoussent Tamasese et prennent fait et cause pour Mataafa. D'abord les marins allemands occupent Apia, mais le 18 déc. 1888 les troupes allemandes sont contraintes à se rembarquer, et, en 1889, un cyclone engloutit leurs croiseurs à Apia. Ce fut alors que la conférence, cette fois réunie à Berlin, aboutit, en instituant un *condominium* (14 juin 1889), qui resta dix ans en vigueur. On y remarque : le contrôle non exclusif; la neutralisation des îles; l'élection libre du roi; la création d'une cour suprême de justice, etc. Maliétoa était rétabli dans sa souveraineté. Une seconde insurrection, fomentée par Mataafa en 1894, fut réprimée, et ce chef, à son tour, fut exilé. Maliétoa mourut le 22 août 1898, et sa succession provoqua de nouveaux troubles. La Grande-Bretagne et les Etats-Unis présentaient pour candidat le fils du roi défunt, Maliéta-Tana, et les Allemands avaient choisi Mataafa, l'ancien rebelle. Les deux chefs combattirent et Mataafa fut victorieux. Mais la lutte menaçait de dégénérer en un conflit armé entre les deux partis des Allemands et des Anglo-Américains, d'autant

EFERUS - Recherche & Classification numérique

plus que ceux-ci étaient tombés dans une embuscade à Villerna. On se calma néanmoins, la surexcitation se localisa, et il fut reconnu que le régime du condominium était impossible. Le *Livre Bleu* déclare : « Les commissaires des trois puissances coprotectrices des Samoa condamnent le système du *condominium*. » La commission proposa d'abord (juil. 1899), après avoir choisi définitivement pour la royauté nominale Mataafa, que les îles fussent placées sous l'autorité d'un gouverneur européen, élu par les trois puissances, et assisté par un conseil composé de trois délégués, un pour chacune d'elles. Les trois puissances auraient droit de veto sur les actes du gouverneur et de son conseil. Mais un tel système présentait des risques tels qu'on se décida au partage. Deux conventions l'ont réalisé, la première, signée à Londres le 14 nov. 1899, la seconde, à Washington le 2 déc. On voit apparaître, comme compensation dans ces échanges, les îles Tonga, Salomon, Bougainville, Choiseul, Isabelle (Salomon) : c'est le partage de l'Océanie. Les Etats-Unis acquièrent, aux Samoa, l'île de Toutouila et les îles du groupe à l'E. du 173°20′; l'Allemagne obtient Oupolou et Savaii. Les trois puissances ont les mêmes droits commerciaux dans les îles Samoa.

Les productions des îles Samoa sont importantes. Les forêts renferment une grande quantité et variété d'arbres précieux, propres à l'ébénisterie et à la construction, des fruits, des noix de coco, oranges, bananes, citrons, etc. On y cultive la canne à sucre, le caféier, le cotonnier, le muscadier, le cannelier, etc. Les importations consistent en vêtements, quincaillerie, ouvrages en fer, armes, munitions, vivres, boissons, matières chimiques, drogues, matériaux de construction, tabac, cigares, chevaux et autres animaux, machines, houille, bière. La majeure partie des importations se tire de l'Allemagne. L'exportation a pour objet principal le coprah ; il faut mentionner le coton. Les cocotiers sont cultivés en grand. On fait l'élève du bétail. Les travailleurs sont amenés des Nouvelles-Hébrides, des Salomon, etc. La Société allemande de commerce et de plantation possédait, en 1889, 4.000 h. en culture. Le mouvement du port d'Apia est représenté par des navires allemands, anglais, américains; ce ne sont plus les indigènes qui transportent les denrées d'île en île, leurs barques ne dépassent pas les parages des alentours. La ville était jadis un rendez-vous de baleiniers, alors que les grands cétacés étaient encore nombreux dans les eaux du Pacifique, elle n'est guère fréquentée aujourd'hui que par les chargeurs de coprah. La valeur annuelle des échanges à Apia est d'environ 3 millions de fr. — Les Samoa sont en relation avec le reste du monde par deux lignes de paquebots, l'une allemande, l'autre américaine. Elles sont le centre du commerce du coprah pour les archipels voisins.

L'archipel Samoa fut découvert en 1722 par Roggeveen, puis revu en 1768 par Bougainville qui lui donna le nom d'archipel des Navigateurs. Les îles furent encore reconnues, en 1787, par La Pérouse. C'est sur la côte septentrionale de Toutouila, au bord de la baie de Fungasa, que furent massacrés par les naturels le navigateur de Langle et trois autres compagnons de La Pérouse. Vinrent ensuite : Edwards, en 1791; Kotzebue, en 1824; Wilkes, en 1838. Ce sont les missionnaires qui ont fait connaître l'intérieur de ces îles ; elles ont été visitées encore par d'Urville, Erskine, Pritchard, Turner et Graffe. Ch. DELAVAUD.

BIBL. : Th. AUBE, *l'Océanie en 1869, les Samoa*, dans *Rev. marit. et colon.*, 1873. — KUHN, *Aus den Reiseberichten... Samoa und Touga Inseln*, dans *Annalen der Hydrographie*, 1877. — WESEMBERG, *Die Samoa Inseln ;* Globur, 1879. — G. TURNER, *Samoa*, dans *Scottish Geogr. Magazine*, 1887. — CHURCHWARD, *My consulate in Samoa*, 1887. — OBERMULLER..., *Samoa ;* Leipzig, 1889. — MARQUER, *Iles Samoa ;* Lisbonne, 1889. — RECLUS, *Géogr. universelle*, 1889, t. XIV. — Marcel PAISANT, *Iles Samoa*, dans *Revue encyclopédique* du 10 mars 1900. — Cartes : HERRT, *Spezialkarte der Samoa-Inseln*, au 1/850.000e, 1889. — *Samoan Islands, surveyed by* Ch. WILKER, *1839, 1889 ;* Londres, 1889.

SAMOËNS. Ch.-l. de cant. du dép. de la Haute-Savoie, arr. de Bonneville; 2.540 hab. Eaux minérales sulfureuses (2 sources) et ferrugineuses (1 source). Cascade du Nant d'Ant (210 m. de haut). Ancien château.

SAMOGITIE (Géogr.) (V. LITHUANIE et PRUSSE).

SAMOGNAT. Com. du dép. de l'Ain, arr. de Nantua, cant. d'Izernore ; 294 hab.

SAMOGNEUX. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Verdun, cant. de Charny ; 178 hab.

SAMOÏÈDES. Peuple de Russie (V. SAMOYÈDES).

SAMOIS. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. et cant. de Fontainebleau ; 1.036 hab.

SAMOKOV. Ville de Bulgarie, sur l'Isker, à 937 m. d'alt., au S.-E. de Sofia ; 10.000 hab. Evêché grec, 5 églises, 12 mosquées. C'est une ville en décadence depuis que ses forges ont à peu près disparu.

SAMOLUS (*Samolus* T.) (Bot.). Genre de Primulacées-Samolées, dont les représentants sont des herbes caractérisées par le réceptacle concave, l'ovaire infère, la corolle munie de 5 languettes pétaloïdes alternes avec les étamines oppositipétales. Les *Samolus* sont répandus sur les rivages de la zone boréale tempérée; le *S. Valerandi* L., espèce marécageuse, est très cosmopolite; c'est le *Mouron d'eau* ou *Pimprenelle aquatique* et l'*Herba Samoli seu Anagallidis aquaticæ* des anciennes officines. On lui a attribué des propriétés astringentes, vulnéraires, antiscorbutiques et apéritives; les feuilles peuvent se manger en salade. Dr L. HN.

SAMONAC. Com. du dép. de la Gironde, arr. de Blaye, cant. de Bourg-sur-Gironde; 452 hab.

SAMOREAU. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. et cant. de Fontainebleau; 443 hab.

SAMORY, grand potentat nègre qui a disputé longtemps et délibérément à la France la possession du Soudan. Né vers 1833, on ne sait au juste, dans une des bourgades du bassin supérieur du Niger, il était fils d'une esclave d'un fama, c.-à-d. d'un roi de cette région du pays noir. Bel homme et d'une taille avantageuse, fort intelligent, très rusé, extrêmement courageux, il devint un des conseillers les plus écoutés du roi, puis son principal homme d'action, exécuteur de ses volontés : faveurs dont il profita, dès qu'il eut le renom de guerrier invincible, pour renverser et décapiter son bienfaiteur. De razzia en razzia, il finit par fonder, de 1874 à 1882, l'empire du Ouassoulou, pays de nègres Mandingues croisés de Peuls, qu'il eut bien vite épuisé à force d'y brûler les villages et d'en tirer des captifs, après massacre des « inutiles ». Alors il se jeta sur les pays voisins, qu'il épuisa de même par des boucheries sans nom.

Malheureusement pour lui, il se heurta à la France quand celle-ci, passant du Sénégal au Niger, se disposait à remonter le grand fleuve vers ses sources en même temps qu'à le descendre vers Tombouctou. La guerre entre nous et lui, commencée en 1881-82, dura jusqu'en 1898 ; elle eût fini bien plus tôt, si, par dix fois, les partisans de la paix coloniale à tout prix n'avaient arrêté la marche de nos commandants victorieux. Ayant ainsi lutté très habilement, très obstinément contre Borgnis-Desbordes, Combes, Humbert, Archinard, Bonnier, après avoir perdu sa capitale Bissandougou, en 1891, il abandonna le Niger, qu'il avait abominablement dépeuplé, et s'en alla vers l'E., au pays de Kong, dans la région des fleuves côtiers.

Il s'y tailla un nouvel empire, dont la France le chassa en 1898. Une poursuite acharnée, qui ne lui laissa pas un moment de répit, l'accula dans la région supérieure du fleuve Sassandra, au milieu de forêts et marais où il fut enfin pris le 29 sept. 1898. Déporté au Congo, à Ndjolé sur Ogôoué, il y est mort le 2 juin 1900. C'est un des empereurs nègres qui ont consommé le plus de vies humaines. O. R.

SAMOS (Terre de) (Alch.). Sorte de craie. Dans le Lexique alchimique, acide arsénieux. M. B.

EFERUS - Recherche & Classification numérique

SAMOS (turc *Susam Adassi*). I. Géographie. — Ile littorale de la Turquie d'Asie, mais qui, par bizarrerie, est une « principauté autonome » relevant de la Turquie d'Europe. Elle surgit de la mer Egée, à 70 kil. S.-S.-O. de Smyrne, en brise-lames méridional pour le golfe de Scala-Nova, à 2-4 kil. seulement du continent d'Asie, qui s'avance à sa rencontre par la presqu'île effilée du mont Mycale. Longueur maxima, 44 kil.; largeur, 6 à 19; pourtour, 146; aire, 468 kil. q., toute en montagnes, jusqu'à 1.440 m.; monts presque tous dénudés, sauf des bois de cyprès, de pins.

Entre le 36° et le 37° de lat. N., plus près de celui-ci que de celui-là, Samos jouit « en plein » du climat méditerranéen, qui est ici spécialement sec et bienfaisant; les anciens prétendaient que l'air y était si parfait et fortifiant que les Samiens n'avaient pas besoin de manger. Dans les vallons et sur les plages, cultures et jardins, fruits et tabac; sur les coteaux et le bas des monts, oliviers, caroubiers et vignes. Le pourtour de l'île forme un vaste vignoble; elle produit un vin muscat très réputé. Fait curieux, Pline nous dit que de son temps le vin de Samos était inférieur à celui des contrés voisines.

53.820 hab. au 31 déc. 1898, ou 113 au kil. q., aussi la population, trop pressée sur le sol, émigre-t-elle sur le continent, et 15.000 individus du littoral voisin proviennent de Samos. Cette île est et sans doute restera longtemps un centre d'émigration, la natalité y dépassant considérablement les naissances : ainsi, en 1898, on y a relevé 1.783 naissances, contre 765 décès seulement. Emigration tout au profit de la langue grecque, qui est celle des Samiens.

Commerce, en 1898, par les quatre ports de Vathy (5.000 hab.), Tigani, Karlovasi (4.200 hab.), Marathocampo (4.500 hab.) : importations, 4.026.000 fr.; exportations, 4.554.000 fr. en vins, peaux tannées, raisins secs, huile; au total, 8.580.000 fr. Cette même année, entrées et sorties réunies, 353.447 tonnes. Revenus de la « principauté autonome », en 1898 : environ 800.000 fr.; dépense égale à la recette; pas de dette publique.

Devenue indépendante en 1832, sous la garantie de la France, de la Russie, de l'Angleterre, moyennant un tribut de 67.500 fr. par an payé à la Sublime Porte. Capitale, Vathy. Elle est gouvernée par un prince grec non héréditaire, nommé par la Turquie, assisté d'une chambre de 26 députés élus par les Samiens. O. Reclus.

II. Histoire. — Tour à tour peuplée de Cariens, de Léléges et d'Ioniens venus d'Epidaure, Samos appartint à la confédération ionienne et lui fournit ses plus habiles constructeurs de navires et ses hardis marins; Colæus de Samos fut le premier Grec qui franchit les colonnes d'Hercule. Les poteries rouges de Samos furent réputées durant toute l'antiquité. On vantait également les fruits, les roses de Samos et les bois de construction des pentes de la montagne. Le marbre, plus friable que celui de Paros, était pourtant apprécié. L'architecture et l'art plastiques furent très développés dès le VIIe siècle; Rhœkos, Theodoros et leurs élèves perfectionnèrent la fonte du bronze, le travail des pierres précieuses, etc. — Le tyran Polycrate fut au VIe siècle chef du plus puissant Etat maritime de la mer Egée, allié d'Amasis, roi d'Egypte; indépendant des Perses, il repoussa une attaque des Spartiates et des Corinthiens. Il succomba à la trahison, et son frère Syloson amena une armée perse qui saccagea l'île. On la voit ensuite dans la fédération navale présidée par Athènes; elle s'insurge contre celle-ci et il fallut pour la réduire une grande expédition où commandait Périclès. En 412, Samos est l'asile des démocrates chassés d'Athènes. Alcibiade en part pour chasser les oligarques. Samos demeure le quartier général de la flotte athénienne durant les années suivantes. Elle fut ensuite occupée par les divers maîtres de la mer Egée, les Ptolémées, les Séleucides, Mithridate, annexée en 84 av. J.-C. à la province romaine d'Asie. Auguste y hiverna après Actium. Elle redevint libre jusqu'à Vespasien et plus tard forma avec Rhodes, Cos, Chios, la prov. des Iles. Elle donna ensuite son nom à un thème byzantin comprenant Ephèse et Adramythium. En 1550, les Turcs la pillent, et Selim la fait coloniser par le capitan pacha Ochiali. Morosini la dévasta. Elle se distingua dans la guerre de l'Indépendance; le 17 août, la flotte et l'armée rassemblées à Mycale par Tahir-pacha pour envahir l'île furent dispersées par Canaris. L'île était gouvernée par le logothète Lycurgue. Elle fut cependant laissée à la Turquie par le protocole de Londres (1827); mais elle refusa de se soumettre et on finit le 11 déc. 1832 par lui concéder son autonomie. Le premier prince fut le Grec phanariote Etienne Vogoridès, qui résidait à Constantinople et faisait administrer Samos par un gouverneur.

La ville antique de *Samos* était sur la côte S., près des villes modernes de Chora et Tigani; au S.-O., une voie sacrée la reliait au fameux temple d'Heraklès dont il ne reste qu'une colonne debout; ce temple, œuvre inachevée de Rhœkos, fut brûlé par les Perses, rebâti, pillé par les pirates, par Verrès, par Marc-Antoine. Il subsiste de la ville de Samos l'enceinte N. et une partie de l'enceinte E. avec ses tours et ses portes; elles sont de deux appareils, cyclopéen et régulier. La citadelle Astypalæa était à l'E. au bord de la mer. On voit encore sous les flots les vestiges des jetées, et sous terre ceux d'un aqueduc attribué à Polycrate, d'un aqueduc romain, de maisons taillées dans le roc, de tombeaux, d'un théâtre et de thermes. A.-M. B.

SAMOS ou **SAME**. Ville de l'île de *Céphalonie* (V. ce mot).

SAMOSATE (syrien *Schamischat*, auj. *Samsat*). Localité d'Asie Mineure, vilayet de Mamourat Aziz. Ce fut la capitale des rois de *Commagène* (V. ce mot), patrie de Lucien, résidence du fameux évêque hérétique Paul de Samosate. Les ruines en semblent peu considérables.

SAMOSATE (Paul de), évêque d'Antioche (V. Paul de Samosate, t. XXVI, p. 119).

SAMOSTJÉ. Ville de Pologne (V. Zamosz).

SAMOTHÉRIUM (Paléont.) (V. Girafe).

SAMOTHRACE, SAMOTHRAKI (turc *Semendirek*). Ile de la mer Egée ou Archipel, à 38 kil. de la Turquie d'Europe, dont elle dépend (vilayet d'Andrinople), à plus de 60 de la Turquie d'Asie (dont elle dépendait avan 1891). Située au large de la côte d'Enos et de l'embouchure de la Maritza, à quelque distance et vis-à-vis de l'entrée du golfe de Saros, elle a, au N., le littoral de la Turquie, à l'O.-N.-O., assez loin, l'île de Thasos, au S.-S.-O., également assez loin, celle de Lemnos, au S.-E., à 24 kil., celle d'Imbros, laquelle est voisine du débouché du détroit des Dardanelles dans la Méditerranée. 190 kil. q. (sinon 177, ou même 170 seulement), autour du Phengari, mont de 1.593 m.; en réalité, l'île n'est qu'une montagne nue, d'aspect grandiose, aux rives sans golfes, sans baies, si pauvre d'abris que Pline la qualifiait d'*Omnium importuosissima*. Pas plus de 4.500 hab., vivant, plus que misérablement, de quelques troupeaux de chèvres et de brebis depuis qu'ils ont cessé de faire du charbon, ce pourquoi ils ont détruit les forêts, qui furent denses et profondes. C'est des ruines de son ancienne capitale, appelée comme elle Samothrace, qu'on a tiré la fameuse *Victoire Aptère* ou *Victoire de Samothrace*, l'un des beaux chefs-d'œuvre de la statuaire, maintenant au musée du Louvre. Ch.-l., Castro ou Semadrek. — D'abord appelée *Dardania* ou *Leucosia*, cette île fut le centre du culte des *Cabires* (V. ce mot) et n'eut, à l'époque historique, d'importance que celle du sanctuaire; Philippe s'y fit initier, Persée s'y réfugia; les Pirates le pillèrent au temps de Sulla. La cité antique était sur la côte N., près du bourg actuel de Castro. Conze y a déterré les restes d'un temple dorique et d'un édifice rond du IIIe siècle av. J.-C. — Les Turcs s'emparèrent de l'île en 1457.

Bibl. : Conze, *Archæologische Untersuchungen auf Samothrake;* Vienne, 1875-80.

EFERUS - Recherche & Classification numérique

SAMOUILLAN. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Saint-Gaudens, cant. d'Aurignac; 306 hab.

SAMOUSSY. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Laon, cant. de Sissonne; 199 hab.

SAMOVAR. On donne ce nom, en Russie, à une sorte de bouillotte, en forme d'urne plus haute que large, qui est traversée verticalement par un tube où l'on introduit, après avoir rempli d'eau le récipient lui-même, une certaine quantité de charbon de bois incandescent. Une cheminée mobile, qui prolonge extérieurement le tube, entretient la combustion, et l'on a ainsi constamment, à peu de frais, de l'eau bouillante, qu'un petit robinet, placé à la base, permet de faire couler en un mince filet. Elle sert à la préparation du thé. En raison, du reste, de la consommation considérable qui est faite de ce breuvage, l'hiver principalement, chez tous les Russes tant soit peu aisés, le samovar est pour eux un ustensile de première nécessité, que, dans toutes les maisons, sauf chez les paysans pauvres, on trouve sur la table à peu près sans cesse allumé et dont, même en voyage, ils ne se séparent à peu près jamais. Il s'en vend de dimensions et aussi de prix très divers. Mais presque tous sont en laiton ou en cuivre rouge, nickelés ou non. Le principal centre de fabrication est Toula, dans le gouvernement du même nom.

SAMOYÈDES (Anthrop.). Les Samoyèdes occupent l'extrême N.-E. de l'Europe et la partie contiguë de l'Asie, depuis et y compris la presqu'île Kanin, le littoral de la mer Glaciale, de la mer de Kara, la presqu'île de Lalma jusqu'à l'embouchure d el'Ob et celle de l'Iénisséi. Ils sont, en Europe, pressés ou maintenus dans leurs *toundras* glacées par les Zyrianes, Finnois métissés de Scandinaves qui se sont eux-mêmes mélangés avec eux. En Asie, ils sont en contact avec les *Ostiaks* (V. ce mot), autres Finnois avec lesquels ils s'allient volontiers. Envisagés dans leurs caractères originaires, ce sont des Mongoliques purs. Aussi, depuis Pallas, les croit-on venus de l'Asie centrale par l'Iénisséi, des rapports de noms de leurs tribus indiquant par exemple une parenté entre eux et les Soyotes du haut Iénisséi. Cette parenté n'est toutefois pas encore autrement établie. De leur dissémination et de l'isolement relatif de leurs tribus, est résultée la formation de dialectes particuliers pour chacune de celles-ci, au nombre de huit au moins.

Ils sont petits généralement, les hommes ayant de $1^m,54$ à $1^m,65$ soit en moyenne $1^m,59$, et les femmes sont très sensiblement plus petites que les hommes (moyenne $1^m,48$), certaines d'entre elles n'ayant pas plus de $1^m,41$. Ils sont d'apparence trapue, les dimensions transverses du tronc étant absolument et comparativement à la taille plus grandes que chez nous. Leur peau, débarrassée de la couche de crasse qui la recouvre, est jaune pâle sale. Le visage et les mains sont rougis par le hâle. Peu d'entre eux ont de la barbe, et celle-ci est formée de poils clairsemés, durs, courts. Ce n'est que chez des individus d'âge avancé qu'elle est un peu longue. Leur corps est glabre. Leurs cheveux sont noirs à reflets bruns, quelquefois d'un noir absolu, quelquefois aussi tirant sur le roux. On a vu (Zograf) chez eux quelques enfants blonds, ce qui témoigne évidemment d'une influence des Zyrianes et des Ostiaks même où il y a encore des blonds. On a relevé aussi une proportion notable d'yeux *bleu clair*, gris, verts, verdâtres, chez des adultes, bien que la nuance brune domine beaucoup. La paupière est toujours bridée, caractère mongolique, et leur nez, très écrasé et large à la base, est aussi très mongolique: exceptionnellement, il rappelle la forme aquiline ou la forme concave des nez ostiaks. Leurs membres supérieurs sont moins longs que chez les blancs de même taille, et cette réduction porte sur l'avant-bras, très court par rapport au bras. Les dimensions des pieds et des mains (plus grandes chez les femmes) sont moyennes. Les mesures de leurs crânes témoignent, comme la couleur de leurs téguments, de leur mélange avec leurs voisins finnois (ind. céph., de 74 à 92; moyenne, 82,8; ind. orbitaire, de 81 à 92; moy., 87; ind. nas., de 45 à 52; moy., 49). Leurs membres inférieurs sont tordus et arqués. Les enfants présentent une forte ensellure, et la courbure rachidienne reste très prononcée, surtout chez les hommes. Ces trois dernières particularités ont paru affecter aux yeux des observateurs un caractère pathologique, en raison de leur exagération. Il est certain que l'état rachitique est général chez les Samoyèdes, et la syphilis passe pour endémique parmi eux. J'ai signalé les mêmes particularités chez les Ostiaks où les hyperostoses scorbutiques sont fréquentes. Leur nombre assez faible tend à diminuer par suite de la stérilité relative des mariages, de la mortalité des enfants en bas âge, et de l'insuffisante proportion des filles. Ils ont le même costume, les mêmes habitations, le même genre de vie, la même industrie rudimentaire que les Ostiaks du bas Ob. Mais plus encore que pour ceux-ci, le renne est pour eux le support essentiel de l'existence. La pêche du poisson de rivière, même en hiver, en ménageant des trous dans la glace, a toutefois encore de l'importance chez eux, et ils ont, en outre, la ressource des gros animaux marins échoués sur le littoral.

La femme est traitée en inférieure, mangeant après le mari, ses restes. La base du mariage est l'achat; cependant le père donne à sa fille, en vêtements surtout, l'équivalent d'une dot. Les morts qu'on sort de leur demeure la tête la première, par une ouverture pratiquée exprès, sont placés, soit dans de petites fosses, soit dans de petites cabanes avec des objets usuels. Des rennes sont sacrifiés en leur honneur et les funérailles se terminent par un repas. Les Samoyèdes sont chamanistes, ont des idoles du même genre que celles des Ostiaks, et leurs sorciers ont de l'influence sur eux. Ils ont des chants consistant en de courtes phrases répétées indéfiniment en mélopées plaintives très monotones. Ils sont, comme les Ostiaks, très pacifiques et très honnêtes. Mais, hors des solitudes glacées que personne ne leur dispute, ils s'inquiètent et s'irritent pour fort peu de chose dans leur ignorance presque absolue du monde. ZABOROWSKI.

SAMPANG. On donne ce nom, en Chine et aussi au Japon, à des embarcations légères et étroites, portant deux petits mâts, mais mues le plus ordinairement à la rame. L'avant est très relevé, et, au milieu, est ménagé une sorte de *roof*, constitué par une légère toiture de jonc et de bambou, arrondie en demi-cercle. Très nombreux dans certains ports, à Canton et à Hong-Kong notamment, les sampangs sont employés surtout comme bateaux de pêche et comme bateaux de passage. Ils transportent, dans ce dernier cas, les voyageurs et leurs bagages des steamers aux wharfs, et sont conduits par des femmes. Ils donnent aussi asile à des familles entières qui n'ont pas d'autre domicile et Canton se trouve avoir ainsi un véritable faubourg aquatique de plus de 300.000 âmes, vivant dans les sampangs qui se pressent entre les deux rives du Tchou-Kiang. Les célèbres *bateaux de fleurs*, enfin, ne sont que des sampangs plus ou moins élégamment décorés.

SAMPANS. Com. du dép. du Jura, arr. et cant. de Dole; 470 hab.

SAMPI. On nomme *sampi* un caractère de l'écriture grecque qui occupait probablement la dernière place dans l'alphabet, mais dont il ne s'est pas conservé de trace sur les monuments épigraphiques. On ne le rencontre en effet que dans les manuscrits, où il sert uniquement de signe numéral; sa valeur est 900. Son nom lui vient, à ce qu'il semble, de sa forme composée du pi (π) et du sigma (σ), appelé *san* par les Doriens, suivant Hérodote (I, 139). On a voulu reconnaître le sampi dans le signe T, différent de T, qui se trouve sur une inscription d'Halicarnasse avec la valeur probable *ts*, grec classique $\sigma\sigma$; c'est une pure hypothèse que jusqu'ici rien ne justifie.

SAMPIERDARENA. Faubourg de *Gênes* (V. ce mot).

SAMPIERO dit ORNANO, né à Bastelica, près Ajaccio, en 1501, mort à La Rocca le 16 janv. 1567. Né sans

EFERUS - Recherche & Classification numérique

doute de parents obscurs, il fut élevé par charité chez le cardinal Hippolyte de Médicis et s'enrôla dans les *bandes noires* de Jean de Médicis. En 1533, il devint colonel d'une compagnie d'Italiens au service de France et combattit bravement : en Piémont, où il défendit Fossano en 1536 ; à Perpignan, où il sauva la vie au dauphin en 1542 (François Ier lui accorda le droit de mettre à ses armes deux bandes d'azur à la fleur de lys d'or) ; à Landrecies (1543) ; à Vitry (1544). De retour en Corse, il épousa Vanina Ornano, d'une des premières familles de l'île : on le connut alors sous le nom d'Ornano, et certains ont cru qu'il descendait de cette famille.

Fait prisonnier par le gouvernement génois, il fut réclamé par Henri II, et c'est lui qui organisa l'expédition française en Corse, en 1553 (V. Corse). Il passe pour avoir été chercher du secours jusqu'à Constantinople. En 1557, il présida une consulte qui accepta l'annexion de la Corse à la France. Mais Henri II renonça à cette île par le traité de Cateau-Cambrésis, et c'est en vain que Sampiero obtint des promesses de Catherine, du roi de Navarre, du dey d'Alger, du sultan. Il tua lui-même, à Aix en Provence, sa femme Vanina, parce que, dans l'espoir d'obtenir la grâce de son mari, elle avait failli se laisser attirer à Gênes avec ses enfants (V. Corse). Malgré l'horreur causée par cet acte, Catherine le retint à la cour. En 1564, il débarqua de nouveau à Valinco avec douze Corses et vingt-cinq Français, mais sa troupe se grossit de tous les ennemis de Gênes (V. Corse, t. XII, p. 1097). Charles IX, à la suite d'une demande de secours, lui envoya seulement de l'argent et des drapeaux avec cette devise : *Pugna pro patria.* Le récit de cette expédition et de la mort de Sampiero, trahi par ses cousins les Ornano, se trouve à l'art. Corse. Sur son fils, V. Ornano.

Les aventures de Sampiero ont tenté de nombreux romanciers et dramaturges français, corses et italiens : Gregory, Rovere, le prince Pierre et la princesse Lucien Bonaparte, de Bradi, Damiani, Romani, Maestri, Peretti della Rocca, etc. Il a une statue à Bastelica depuis 1890. H. Hauser.

Bibl. : Defosque, *Vie de Sampiero.* — L'Hermite de Soliers, *les Corses français.* — De Forquevaulx, *Vie de Sampietro* (dans *Vies de plusieurs capitaines.* Paris, 1643, in-4). — Canault, *Abrégé de la vie du colonel San-Petro Corse* (p. par Campi, 1873). — Orsini, Notice sur le *général Sampietro Corso*, 1886, in-12.

SAMPIGNY (*Sampiniacum*, IXe siècle). Com. du dép. de la Meuse, arr. de Commercy, cant. de Pierrefitte, au pied de la côte du mont Sainte-Lucie, sur le ruisseau de Mont, affluent de la Meuse (r. g.) ; 1.662 hab. Stat. sur la voie ferrée de Lérouville à Sedan ; port sur le canal de l'Est. Fit partie tout d'abord de la seigneurie des évêques de Verdun qui y possédèrent un atelier monétaire. Les comtes de Barfleur en disputèrent la possession. Au XVIe siècle, la châtellenie de Sampigny faisait partie du domaine des ducs de Lorraine et était le siège d'une prévôté au bailliage de Saint-Mihiel. Sampigny fut érigé en comté le 13 juil. 1712 par le duc François de Lorraine. Le château, construit par Henriette de Lorraine, sœur du duc Charles IV (XVIIe s.), est aujourd'hui occupé par un dépôt de remonte pour la cavalerie. Armoiries : *D'or à la fasce d'azur chargée en cœur d'une pomme pendante, tigée et feuillée d'argent, surmontée d'une couronne de comte avec deux lions au naturel pour supports.* E. Ch.

Bibl. : Bonnabelle, Notice sur *Sampigny*, dans *Mém. Soc. des lettres de Bar-le-Duc*, 2e série, t. II.

SAMPIGNY. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. d'Autun, cant. de Couches : 341 hab.

SAMPOLO. Com. du dép. de la Corse, arr. d'Ajaccio, cant. de Zicavo ; 555 hab.

SAMPSON (William-Thomas), marin américain, né à Palmyra (Etat de New York) le 9 févr. 1840. Elève de l'Ecole navale, il entra au service en 1861. Après diverses campagnes pacifiques dans les différentes mers, il devint directeur adjoint de l'Observatoire naval de Washington en 1882, puis directeur de l'Ecole navale (1886), chef du bureau de l'artillerie (1892). Contre-amiral en 1898, il fut, au début de la guerre hispano-américaine nommé au commandement de la flotte de Key-West. Ses opérations aboutirent à la destruction de l'escadre espagnole dans les eaux de Santiago de Cuba (3 juil. 1898). Depuis, il a fait partie de la commission chargée de discuter avec l'Espagne les conditions de l'évacuation de Cuba. R. S.

SAMPZON. Com. du dép. de l'Ardèche, arr. de Largentière, cant de Vallon ; 253 hab.

SAMSO. Ile du Danemark, entre Seeland et le Jutland, 110 kil. q,; 6.475 hab. (en 1890).

SAMSON. Com. du dép. du Doubs, arr. de Besançon, cant. de Quingey ; 56 hab.

SAMSON, l'un des « Juges » d'Israël, sorte d'Hercule hébreu, dont l'art a popularisé les aventures. On sait que les « Juges » sont des personnages que l'esprit divin arrache dans des circonstances surnaturelles à leur condition, généralement obscure, pour délivrer Israël gémissant sous le joug étranger. Samson, rapporte le livre des *Juges* (chap. XIII à XVI), était fils d'un nommé Manoé, de la tribu de Dan. Yahvéh (Jéhovah) l'avait accordé à ses parents après une longue attente, mais en imposant à la mère et à l'enfant les observances du *Naziréat*, lesquelles, pour ce dernier, comportaient, avec l'abstention de toute liqueur fermentée, la libre croissance de la chevelure. — Samson, devenu amoureux d'une jeune fille philistine, va faire sa demande en mariage, accompagné de ses parents ; en chemin, il rencontre un lionceau, le saisit à la gueule et le déchire « comme on déchirerait un chevreau ». Un essaim d'abeilles s'étant logé plus tard dans la carcasse desséchée de l'animal, il en tire le sujet d'une énigme, qu'il propose aux invités du repas de noces. La jeune femme livre le secret ; Samson, furieux d'avoir payé l'enjeu, prend sa revanche en tuant trente Philistins dans une localité voisine. Une autre fois, il incendie les moissons des Philistins, à la veille de la récolte, en y lançant des renards attachés « queue à queue avec un flambeau entre les queues ». Les Philistins ayant mis la main sur lui, il brise les « cordes neuves » dont on l'avait lié, comme on ferait de « lin brûlé par le feu » ; puis, toujours animé de la force surnaturelle que lui vaut l'observation scrupuleuse de son serment de « nazir », il saisit une mâchoire d'âne gisant à terre et assomme « mille hommes ». Il mourait de soif ; la divinité, en réponse à sa prière, fait jaillir une source d'un rocher voisin, dit « la Mâchoire ». Enfermé dans Gaza, où il s'était attardé en galante aventure, Samson enlève battants et barre de la principale porte de la ville et les transporte à 10 lieues de là, au voisinage de Hébron. Il devait cependant succomber sous les ruses d'une nouvelle maîtresse philistine, la fameuse Dalila ; quand celle-ci, à force de prières, a appris que le secret de la force surnaturelle du héros est dans la conservation de sa chevelure, elle profite de son sommeil pour la couper. Samson, désormais sans force, est lié, réduit à l'impuissance ; ses ennemis, lui ayant crevé les yeux, le condamnent au plus humiliant esclavage, à tourner la meule Toutefois, les Philistins l'ayant exhibé et livré aux railleries de la populace dans une grande fête religieuse, Samson, auquel la vigueur était revenue avec la chevelure, s'appuie aux colonnes centrales qui soutenaient le plafond du temple, les ébranle et écrase une assistance de trois mille personnes sous les débris de l'édifice, de telle sorte que « ceux qu'il fit périr à sa mort furent plus nombreux que ceux qu'il avait tués pendant sa vie ». Ses parents l'inhument avec les honneurs habituels dans la tombe familiale. — La figure de Samson offre quelque disparate avec celle des autres « Juges » ; ce sont des « aventures privées » plutôt que des « délivrances nationales », et ces aventures privées n'ont rien de particulièrement édifiant. Aussi quelques critiques ont-ils proposé de considérer la condition de « nazir » comme superposée en ces pages à des récits de caractère profane et

EFERUS - Recherche & Classification numérique

laïque. Nous ne sommes pas de ce sentiment, l'esprit hébraïque étant fort éloigné de nos pruderies ; nous tenons l'ensemble de ces aventures pour suffisamment homogène. C'est une sorte de conte moral fait pour exalter la condition du « naziréat ». Notons toutefois quelques points. On montrait, dans un canton voisin des Philistins, une tombe dite de Manoé et de Samson ; à ce Samson s'attachaient des légendes, dont le fond reposait sur l'hostilité des populations voisines. Le nom de Samson (petit soleil) fait penser à une ville de la même région, Beth-Sémés, ainsi dénommée d'après un sanctuaire dédié au soleil ; cependant, ce qu'on a proposé pour ramener la légende de Samson à un mythe solaire, est fragile. Un curieux exemple de la formation des légendes nous est fourni par l'aventure de la mâchoire d'âne et de la source. Un filet d'eau, coulant d'un rocher dit « la Mâchoire », avait jailli pour la première fois par la volonté divine, à la prière de Samson. Ce nom de mâchoire, à son tour, est pris au propre par l'imagination populaire, qui voit le héros abattant ses ennemis sous le choc de cette masse d'armes de nature insolite. Placée à côté de récits qu'assombrit la sévère doctrine des écrivains bibliques, la légende de Samson donne une note originale et parfois plaisante. Maurice VERNES.

BIBL. : Ernest RENAN, *Histoire du précepte d'Israël;* Paris, 1887, t. Ier. — Maurice VERNES, *Précis d'histoire juive;* Paris, 1889.

SAMSON (Joseph-Isidore), écrivain et acteur français, né à Saint-Denis le 2 juil. 1793, mort à Paris le 28 mars 1871. Fils d'un cafetier et ami d'enfance du baron Taylor, il entra au Conservatoire en 1811, y remporta le premier prix de comédie (1812), épousa une camarade avec laquelle il joua à Dijon, Besançon, Rouen, fut engagé à l'Odéon (1819), puis à la Comédie-Française (1826), y devint sociétaire (1827), professa au Conservatoire (1829); sauf une fugue au Palais-Royal (1830-32); il demeura à la Comédie-Française jusqu'à sa retraite (1er avr. 1863), créant plus de 250 rôles. Sa diction savante, son jeu froid, mais admirablement juste, en firent le dernier grand représentant de la tradition classique, excellant aussi bien dans les comiques de Molière que dans les premiers rôles des dramaturges du XIXe siècle, dans Sganarelle que dans le marquis de *Mademoiselle de La Seiglière*. Professeur incomparable, il forma les actrices les plus goûtées de la génération suivante, Rachel, Rose Chéri, les Brohan, Dorval, etc. Il a écrit quelques comédies : *la Belle-Mère et le Gendre* (3 actes, vers, 1826); *la Famille Poisson* (1 acte, vers, 1846) se maintinrent au répertoire.

SAMSONS-LION. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. de Pau, cant. de Lembeye ; 205 hab.

SAMSOUN. Ville de la Turquie d'Asie, prov. et vilayet et à tout près de 300 kil. O. très légèrement N. de Trébizonde, ch.-l. du sandjak ou district de Djanik, en amphithéâtre au bord de la mer Noire, à l'embouchure du Merd Irmak, torrent de la montagne, abondant, quoique son cours n'atteigne pas 100 kil., dans un pays très nu, avec brouillards fréquents et peu salubres à cause des palus étalés tout le long de la côte ; sous 41° 18′ 40″ lat. N. et 34°1′50″ longit. E.; 11.000 hab., dont 5.000 Grecs, 3.000 musulmans, 2.000 Arméniens, etc. Ville sans monuments, avec maisons en bois, rues sales et mal pavées, mais en voie de grand développement (elle n'avait que 3.000 âmes en 1860), parce que c'est le port naturel de deux des plus vastes bassins de l'Asie Mineure, celui du Kizil Irmak, qui a son embouchure à 60 kil. N.-N.-O. et celui du Iechil Irmak, fleuve moindre, débouchant à 40 kil. à l'E. Lieu de départ d'un chemin de fer, non encore achevé, menant à Tokat et Sivas, grandes villes du plateau (et, dans l'avenir, aux plaines de la Mésopotamie). Mouvement du port en 1898, entrées et sorties réunies : 5.970 navires et 1.515.192 tonnes; là-dessus 422.470 tonnes sous pavillon turc, 410.560 sous pavillon autrichien, 338.362 sous pavillon français; viennent ensuite la Russie, la Grèce, l'Italie; valeur totale des échanges, 31.637.475 fr. ; exportation de grains et farines, tabac, opium, peaux, etc. ; entrepôts de pétrole du Caucase. A 3 kil. au N.-O., ruines d'*Amios* (ou *Amysus*), qui fut une colonie grecque de Milet, très prospère, résidence des rois de Pont embellie par Mithridate (V. PONT). Le sandjak de Djanik, dit aussi sandjak de Samsoun, s'étend sur 7.597 kil. q., peuplés (en 1890) de 310.000 hab., dont 214.000 musulmans, 77.000 Grecs, 18.000 à 19.000 Arméniens.

SAMUEL. Nous traiterons ici, d'abord, des livres bibliques placés sous ce nom (dans la *Vulgate*, *1* et *2 Rois*), puis du personnage lui-même.

LES LIVRES DE SAMUEL. — Les collecteurs de la Bible hébraïque ont opéré dans le grand ouvrage historique qui menait les destinées d'Israël de l'occupation du Chanaan à la destruction du royaume de Juda, des divisions ; c'est ainsi que les *Juges*, le premier et le second livre de *Samuel*, le premier et le second livre des *Rois*, ne sont que les chapitres d'un même écrit. Le nom de Samuel se justifie par la place faite au personnage de ce nom, tandis que la *Vulgate*, à l'exemple des *Septante*, a préféré l'appellation de *1* et *2 Rois*, à raison des personnages de Saül et de David, les deux premiers rois d'Israël, dont l'histoire est ici également relatée. Les ch. I à XII de *1 Samuel* traitent du *prophète Samuel*. Le jeune Samuel, d'origine éphraïmite, accordé à ses parents par la divinité après une longue attente, est consacré à Yahvéh (Jéhovah) et attaché au sacerdoce du sanctuaire de Silo, présidé par le prêtre Hélis qui avait également la dignité de « juge ». Samuel annonce les désastres qui seront le châtiment des crimes commis par les fils du grand-prêtre dans l'accomplissement des fonctions sacerdotales. Les Israélites, en effet, sont écrasés par les Philistins, qui mettent la main sur l'arche divine, amenée sur le champ de bataille pour assurer la victoire. Les Philistins ne peuvent rester en possession de l'objet sacré, dont la présence leur attire des calamités ; l'arche, restituée aux Israélites, est installée dans une localité du nom de Kiryath Yarim. — Samuel, fixé dans la localité de Rama, est témoin du sincère repentir du peuple ; se plaçant à sa tête, il prend sur les Philistins une éclatante revanche. A la fois juge et prophète, il parcourt chaque année un cercle, formé par les trois sanctuaires de Maspha, de Galgala et de Béthel, puis revient à Rama, au N. de Jérusalem, qui est sa résidence habituelle. — Les Israélites ayant réclamé un roi qui les conduisit à la guerre « comme toutes les nations », Samuel manifeste une vive irritation, déclare que cette demande constitue un acte de révolte à l'égard de Yahvéh et prononce une amère satire des procédés et us monarchiques. Toutefois, Yahvéh ayant résolu de se prêter au désir de son peuple, Samuel verse l'huile de consécration sur le front d'un jeune homme de Benjamin, Saül, qui était venu lui demander, comme à un vulgaire devin, une consultation à l'effet de retrouver des ânesses perdues. La chose, néanmoins, reste secrète pour le moment, bien que Saül, lors de son retour, à Gabaa, demeure de son père, eût donné les signes de l'agitation prophétique, qui se manifestait par des danses et des transports de la plus étrange apparence. Samuel ayant convoqué le peuple à Maspha, le sort sacré désigne à la royauté Saül, qui se dissimulait modestement.

Un roi ammonite (ce récit ne s'ajuste point à ce qui précède, non plus qu'à la suite de l'exposition) ayant serré de près la ville de Jabès en Galaad, menacée du sort le plus cruel, Saül, qui en apprit la nouvelle comme il labourait paisiblement, convoqua les Israélites (exagérations étranges ! Israël-Ephraïm fournit 300.000 hommes et Juda 30.000) et écrasa l'ennemi. — Nouvelle désignation solennelle de Saül, celle-ci à Galgala. Samuel en prend occasion de renouveler ses reproches. « Yahvéh, dit-il, était votre roi ; vous en avez voulu un autre. Au moins veillez, vous et votre roi, à vous conformer aux volontés célestes, sans quoi les plus effroyables calamités vous attein-

EFERUS - Recherche & Classification numérique

dront. » En somme, la royauté est « tolérée » par Yahvéh et par l'interprète officiel de ses volontés. Les chap. XIII à XXXI de *1 Samuel* sont consacrés au règne de *Saül* et conduisent le récit jusqu'à sa mort.

Saül, à la tête d'une petite troupe, mène vivement les hostilités contre les Philistins. Toutefois, las d'attendre Samuel, qui lui avait promis de venir à Galgala pour inaugurer l'action décisive par un sacrifice solennel, Saül a le tort de procéder lui-même à la cérémonie ; là-dessus, Samuel lui signifie que Dieu va lui donner un successeur, qui sera David. Saül cependant remporte de sérieux avantages contre les Philistins et se montre, dans une certaine occasion, d'un rigorisme religieux si excessif, qu'il est prêt à sacrifier son fils Jonathan pour un manquement rituel. — Samuel donne à Saül l'ordre de partir en campagne contre les Amalécites et de les exterminer selon le procédé du *ban*, qui exigeait la mise à mort de tous les êtres vivants, les femmes et les enfants comme les hommes et même les animaux. Saül s'étant permis néanmoins de laisser la vie au roi Agag et aux bêtes de choix, Samuel lui signifie de nouveau son congé, et d'une façon définitive, par cette parole fameuse, mais souvent mal comprise : « L'obéissance (à Dieu et à son représentant) vaut mieux que les sacrifices » ; Saül, en effet, avait prétendu que les bêtes épargnées étaient réservées pour être sacrifiées à Yahvéh. C'est ici et pour la troisième ou quatrième fois, l'affirmation de la doctrine théocratique, et c'est par la confusion la plus insigne que quelques-uns ont parlé, à ce propos, de tendances républicaines. L'état idéal d'une nation, d'après ces textes, c'est d'être gouvernée directement par Dieu, c.-à-d. par son représentant autorisé, prêtre ou prophète ; la royauté est un état inférieur, qui sera toléré à la condition que le monarque se conforme aux indications du prêtre, — ce dernier se réservant de le destituer de même que, par la consécration rituelle, il a créé son pouvoir, et de le remplacer par un sujet plus docile. Voilà l' « obéissance » que vante Samuel ; la doctrine que les théologiens juifs ont mise dans sa bouche, est celle-là même dont s'autoriseront les Grégoire VII et les Innocent III. J'ajoute qu'il faut la tenir pour le produit d'une époque assez moderne, assurément des temps de la Restauration ou du second Temple, et, dans cette époque, du moment où l'absence totale de vie politique laissait les imaginations libres de s'engager dans les rêveries les plus malsaines, dans celles qui ont perdu Israël en lui faisant refuser par intransigeance les concessions les plus indispensables. Samuel égorge Agag sur l'autel de Galgala comme conclusion à ce discours. — Samuel se transporte à Bethléem en Juda et verse l'huile de consécration sur la tête d'un jeune homme, du nom de David. Dès lors celui-ci passe au premier plan. Au cours de sa lutte avec Saül, on signale la mort de Samuel qui est enterré à Rama. Cependant, à l'instigation de David, une guerre de la plus haute gravité s'étant engagée entre Israël et les Philistins, Saül obtient d'une devineresse, évocatrice des morts, un entretien avec Samuel, rappelé des lieux souterrains, où il est informé du désastre imminent. David cependant, qui avait suivi pendant quelques jours les Philistins dans leur marche vers le Nord, dans la direction de la vallée du Kison, est invité à reprendre son poste, méridional, que les Amalécites avaient pillé en son absence ; il poursuit l'ennemi, l'atteint et lui arrache son butin. Pendant ce temps, la bataille s'était livrée ; Saül, ses fils, ses soldats avaient succombé au mont Gelboé ; les corps du roi et de ses fils furent ignominieusement exposés à Beïsan, d'où les habitants de Jabès du Galaad, jadis délivrés par Saül, les enlevèrent pour leur assurer une sépulture honorable.

Il est impossible de donner une idée de l'extraordinaire confusion des textes, où les répétitions et les contradictions sont inextricables. L'historien doit se borner à analyser sans conclure. Ce défaut, si sensible dans le premier livre de *Samuel*, est moins prononcé dans le second, où les narrations suivies forment des masses plus cohérentes.

Les chap. I à XXIV de *2 Samuel* relatent le règne de *David* (V. ce nom).

Le prophète Samuel. — Samuel n'appartient point à un clergé régulier, malgré l'effort fait pour le rattacher au sacerdoce de Silo ; c'est un simple laïque. Nous hésitons, d'autre part, à l'assimiler à ces « juges », sorte de généraux improvisés par les circonstances, suscités par la divinité nationale, selon le schéma biblique. C'est un prophète, c.-à-d. un homme appartenant à la catégorie très spéciale de ces « inspirés », qui interviennent dans les affaires privées et publiques sous le coup d'impulsions d'un caractère purement individuel. C'est à Rama, au N. de Jérusalem, qu'on faisait voir son tombeau ; c'est là également qu'on place le centre de son action ; mais, en même temps, on le fait paraître régulièrement dans trois localités, où se trouvaient des sanctuaires réputés : Béthel, Galgala, Maspha. En ces endroits, comme en n'importe quelle localité où l'amènent les circonstances, Samuel agit en prêtre, sans que son biographe semble soupçonner l'existence de clergés réguliers. C'est là un thème qui lui est commun avec la légende-épopée d'Elie et d'Elisée, laquelle se rapporte à une époque plus récente. Nous avons également relevé les doctrines théocratiques, dont il se fait l'interprète. Nous nous trouvons ici en présence d'une très curieuse interprétation de l'ancienne histoire d'Israël, qui tend à rabaisser l'institution royale et supprime purement et simplement l'organisation régulière du sacerdoce. C'est là de la « théorie », et une théorie qui heurte plus encore les vraisemblances — et les possibilités — que les prétentions les plus hautaines du clergé jérusalémite, affichées aux livres dits de *Moïse* et aux *Chroniques*. L'histoire (celle des *faits*) n'en peut rien retirer, et nous sacrifions tout lien entre Samuel et Saül, entre Samuel et David. Des hommes tels que Moïse, Samuel, Elie, Elisée sont des « noms », autour desquels, selon l'expression allemande, se sont « cristallisées » des conceptions ressortissant à la philosophie politico-religieuse. Le nom de Samuel se rattache à la période qui précède immédiatement l'institution de la royauté en Israël (XIe siècle avant notre ère). Autant qu'on peut se représenter l'institution prophétique en Israël, les prophètes formaient des groupes se mouvant au voisinage des grands sanctuaires, représentant l'inspiration libre, la consultation surnaturelle, à côté de la régularité du rite et des sacrifices auxquels présidait le clergé proprement dit. Maurice Vernes.

Bibl. : Consultez les introductions à l'Ancien Testament. — Ernest Renan, *Histoire du peuple d'Israël*, 1887, t. I. — Maurice Vernes, *Précis d'histoire juive ;* Paris, 1889. — H. Graetz, *Histoire des Juifs*, éd. franç. ; Paris, 1882, t. I.

SAMUEL, tsar de Bulgarie (979-1014), mort le 24 oct. 1015. Fils du boliade Schixhmann de Ternovo, qui, dès 963, s'était constitué dans la partie occidentale de la Bulgarie, un royaume indépendant, il succéda à son frère aîné, David, entre 977 et 979, et, pendant trente-cinq ans, ce merveilleux homme de guerre remplit de son nom l'histoire byzantine. Dès la mort de Jean Tzimiscès (976), la nationalité bulgare s'était réveillée. Profitant des troubles dont la révolte de Bardas Skleros agitait l'Empire, les souverains de la Bulgarie indépendante avaient rouvert les hostilités, et, successivement, au cours de dix ans de luttes, David, puis Samuel, avaient reconquis la Bulgarie danubienne, soumise par Tzimiscès, et, envahissant l'empire, occupé la Thracie, la Thessalie, l'Hellade (986, prise de Larissa) et menacé le Péloponèse. L'échec de la grande expédition conduite par Basile II en Bulgarie, la déroute des Byzantins au défilé de la Porte de Trajan (août 986), accrurent le prestige de Samuel et, grâce à la révolte de Bardas Phocas et de Skleros, il poussa, durant les années suivantes, ses succès plus avant (prise de Berrhœa, 989). Sauf la banlieue de Salonique il tenait toute la Macédoine, la Thessalie, l'Epire, toute la péninsule des Balkans, de l'Adriatique à la mer Noire. La froide obstination de Basile II ruina par une guerre

EFERUS - Recherche & Classification numérique

acharnée de vingt-sept ans le second Empire bulgare. Au fort même de la guerre de Syrie, la lutte reprise en 991 continua sans trêve, marquée en 996 par la grande défaite de Samuel sur le Sperchius. Ce fut le point tournant de sa fortune. En 997, Dyrrachium était repris par les Grecs; en 1001, Basile II, lui-même, reprenait la direction des opérations et, en quatre ans de lutte, soumettait la Bulgarie danubienne, la Thessalie, la basse et la moyenne Macédoine, et, malgré l'attaque heureuse de Samuel sur Andrinople qu'il saccagea (1004), il pénétrait au cœur du pays et battait le tsar à Stropia. Refoulé dans les montagnes où s'élevaient les capitales de Prespa et d'Ochrida, assailli chaque année par les armées impériales, Samuel lutta dix ans encore. La défaite de Cimbalongou (juil. 1011), l'épouvantable traitement qu'infligea l'empereur aux prisonniers bulgares, l'achevèrent. Il mourut de douleur. Ce fut la fin de l'indépendance de la Bulgarie, qui succomba définitivement en 1018. Ch. Diehl.

Bibl. : Schlumberger, *l'Epopée byzantine;* Paris, 1896 et 1900, 2 vol.

SAMUEL ben Hofni Haccohen (960-1034), docteur juif, beau-père de Haï *Gaôni* (V. ce nom), fut gaôni (chef d'école) de Sora (V. Babylonie juive). Avec lui finit l'Académie de Sora. Il est remarquable par la hardiesse de ses interprétations; il fut un adversaire déterminé des *Caraïtes* (V. ce mot).

Bibl. : Karpeles, *Geschichte der jüdischen Literatur;* Berlin, 1886, I, p. 442.

SAMURAN. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. de Bagnères-de-Bigorre, cant. de Mauléon-Barousse; 52 hab.

SAMYDÉES (*Samydeæ* L.) (Bot.). Les Samydées sont des arbres ou des arbustes à rameaux glabres ou pubescents. Les feuilles, pétiolées, simples, peuvent être alternes ou verticillées; elles ont un limbe entier ou denté parsemé quelquefois de poches sécrétrices et possèdent en général de petites stipules caduques. Les fleurs, de petite taille, sont régulières et hermaphrodites, elles sont groupées en épis ou en grappes. Le calice, coriace, persistant, forme un tube parfois uni à l'ovaire, son bord libre est divisé en 4-15 lobes. La corolle présente le même nombre de divisions que le calice; elle fait assez souvent défaut, et alors le calice est pétaloïde. Les étamines, généralement nombreuses et entremêlées de staminodes, sont d'ordinaire insérées sur un disque périgyne; les anthères sont introrses, rarement extrorses. Le pistil comprend le plus souvent 3-4 carpelles concrescents en un ovaire 1-loculaire à placentas pariétaux portant des ovules anatropes en nombre variable; l'ovaire peut être libre ou demi-adhérent. Le fruit est une capsule loulicide ou une baie. Les graines, pourvues ou non d'un arille, possèdent un albumen charnu avec un embryon droit.

Les Samydées ont été réunies aux Bixacées par Engler. Eichler les a réparties dans plusieurs tribus des Flacourtiacées. Pour Bentham et Hooker, elles constituent une famille qui comprend 17 genres avec 150 espèces groupées en 4 tribus : *Casearièes*, *Banarées*, *Abatiées* et *Homaliées*.

1° *Casearièes*. Feuilles alternes, calice à 5 divisions, pas de corolle, 6-30 étamines. Genres : *Casearia*, *Osmelia*, *Samyda*, etc. — 2° *Banarées*. Feuilles alternes, calice à 4-5 divisions, 4-5 pétales ou davantage, étamines nombreuses. Genres : *Banara*, *Kuhlia*, etc. — 3° *Abatiées*. Feuilles verticillées, calice à 4-5 divisions, pas de corolle, 8 étamines ou davantage. Genres : *Abatia*, *Raleighia*, etc. — 4° *Homaliées*. Feuilles alternes ou verticillées, calice libre ou adhérent à l'ovaire, à 4-15 divisions, 4-15 pétales, étamines généralement en même nombre que les pétales. Genres : *Homalium*, *Bivinia*, *Calantica*, etc. Les Samydées habitent la zone tropicale, surtout en Amérique. Les *Bivinia* et les *Calantica* vivent à Madagascar. Les feuilles de *Cascaria esculenta* Jacq. sont comestibles. W. Russell.

Bibl. : Bentham et Hooker, *Genera plantarum*, I, pp. 791-801.

SAN. Rivière de Galicie, affl. dr. de la Vistule, 490 kil. Descendant du versant N. des Karpates vers le N.-O., le San arrose Sanok, décrit un coude vers l'E. jusqu'à Przemysl et reprend la direction N.-O. à travers la plaine; il est alors navigable. Son principal affluent est la Wislok (g.).

SAN (Gérard de), peintre flamand, né à Bruges en 1754, mort en 1830. Élève de l'Académie de Bruges, il eut du succès avec de bons portraits à Rome et à Parme, et, plus tard dans sa patrie. Il a fait aussi de la sculpture.

SANA. Ville d'Arabie, ancienne capitale d'un Etat autonome du Yémen; 30.000 hab. Située à 2.210 m. d'alt., au pied du mont Nokoum (mines de fer) et à 300 kil. d'Aden, elle a une citadelle, une enceinte flanquée de tours, cinquante mosquées, une foule de caravansérails, de bains, un aqueduc, etc. C'est un grand marché de café. Son iman, chef religieux et politique de l'Yémen à titre héréditaire, fut vaincu par les pachas d'Egypte et remplacé par un simple cheikh. En 1871, les Turcs occupèrent la ville.

SANA. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Muret, cant. de Cazères; 157 hab.

SAN AMBROSIO de Linares (Chili) (V. Linares).

SAN AMBROSIO y San Félix. Ilots du *Chili* (V. ce mot, t. XI, p. 30).

SAN ANDRES. Ile des Antilles appartenant à la Colombie; avec un certain nombre d'autres îlots, elle forme, parallèlement à la côte du Nicaragua, la bordure du banc des *Mosquitos*. L'île a une longueur de 22 kil. sur une largeur de 3 à 4 kil.; le point culminant est à 40 m. La population totale est de 2.500 hab., formée de nègres anabaptistes parlant un mauvais anglais. L'île produit des noix de coco, de la canne à sucre, du cèdre du Brésil, du miel, des tortues. Le trafic se fait avec les Etats-Unis et la Jamaïque. L. Md.

SAN ANTONIO. Rivière des Etats-Unis (Texas), affl. du rio Guadalupe (325 kil.), qui se jette dans la baie d'Espiritu Santo. — La ville de *San Antonio* (37.673 hab. en 1890) a une réelle importance stratégique (fort *Sam Houston*) et commerciale. C'est le centre du Texas occidental, sur le chemin de fer Southern Pacific. Son église de la Mission del Alamo remonte à 1644. Minoteries, huileries, fonderies, brasseries, marché de bétail, peaux, etc. Villégiature d'hiver, à cause de la douceur du climat.

SANATORIUM. Etablissements où l'on installe des convalescents ou des malades afin de les faire profiter d'un climat favorable à leur guérison ou à l'atténuation de leur mal. Dans les pays tropicaux, cette pratique est usuelle d'envoyer les Européens dans des stations où l'altitude est suffisante pour les replacer dans les conditions de leur pays d'origine au point de vue de la température et de l'état hygrométrique. Elle s'est étendue même aux régions tempérées pour le traitement de certaines affections : scrofule, anémie et surtout *tuberculose* (V. ce mot). Citons les sanatoria de *Daros* en Engadine et d'Adirondack (Etat de New York).

SAN BENEDICTO. Ile de l'océan Pacifique (V. Revilla Gigedo).

SAN BENITO (*Sacco Benito* ou *Zamavra*). Costume espagnol, la chemise des pécheurs dont on revêtait les condamnés du Saint-Office (Inquisition); elle simulait un scapulaire et était confectionnée en toile jaune, sur laquelle on appliquait par devant et par derrière une croix de Saint-André rouge; souvent aussi on y peignait des flammes et des démons. — On donnait aussi le nom de San Benito à l'écriteau où figuraient sous une croix de Saint-André les noms des condamnés de l'Inquisition.

SAN BERNARDINO. Col des Alpes (V. Bernardino).

SAN BLAS. Ville maritime du Mexique occidental, dans l'Etat de Jalisco, cant. et district de Tepic; 4.000 hab. Tête de ligne d'un chemin de fer qui se dirige sur Guadalajara et Mexico. Le port est bon, quoique le goulet

EFERUS - Recherche & Classification numérique

soit étroit et n'ait pas plus de 4 m. de profondeur à marée basse ; c'est le port le plus important de la côte O. après Mazatlan et Acapulco. L'ancienne ville espagnole, située à quelque distance de la mer, n'est aujourd'hui qu'un amas de ruines envahies par une végétation puissante. La ville actuelle n'est pas visitée par le *vomito negro ;* mais, après la saison des pluies, les fièvres paludéennes forcent les habitants à se réfugier à Tepic. L. Md.

SAN BLAS (Golfe de). Echancrure, sur la côte atlantique de l'isthme de Panama, qu'elle réduit à sa plus faible largeur : 150 kil. Le golfe est ouvert à l'E., et fermé au N. par la pointe *San Blas* et la chaîne d'îlots appelés les *Muletas*. La largeur de l'isthme est encore réduite à cet endroit par le cours du rio *Bayano*, qui se jette en face dans le Pacifique. Aussi a-t-on songé à en faire le lieu de percement du canal interocéanique. Mais les explorations de Moritz Wagner, Mac Dougal, Selfridge, Wyse et Armand Reclus ont démontré que la montagne était trop haute et les roches trop dures. L. Md.

SAN BLAS (Baie de) ou de **TODOS LOS SANTOS**. Baie formée par l'Atlantique sur la côte de Patagonie, entre les embouchures du rio Colorado et du rio Negro, et formée d'une série d'indentations : la baie *Union*, la baie *Anegada*, la baie de *San Blas* proprement dite. L'ensemble est fermé du côté de la mer par une série d'îles et de bancs, et la profondeur de 24 m. qui persiste jusqu'au fond des baies peut contribuer à en faire un excellent port.

SAN BON ou **SAINT-BON** (Pacoret, comte de), amiral italien, né en Savoie, mort le 26 nov. 1892. Il se distingua à Lissa. Contre-amiral et ministre de la marine de 1873 à 1876, il mit sur le chantier des navires de guerre d'un type nouveau et de dimensions inusitées (V. Marine, t. XXIII, p. 171 et suiv.) s'engageant dans une voie où les autre puissances le suivirent. Il eut de vives polémiques avec ses successeurs Brin et Acton, devint vice-amiral, préfet maritime de Naples et fut rappelé en févr. 1892 au ministère de la marine.

SAN CASCIANO. Ville d'Italie, prov. de Florence, sur la r. dr. de la Pesa et le chem. de fer de Florence à Sienne ; 3.000 hab. Henri VII y campa en 1313. — Le même nom est porté par une petite station balnéaire de la prov. de Sienne, près de Montepulcianio (eaux sulfureuses et ferrugineuses).

SAN CATALDO. Ville d'Italie (Sicile), prov. de Caltanisetta ; 15.000 hab. Mines de soufre, huile. Reliques de saint Cataldus, évêque de Tarente.

SANCÉ. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. et cant. de Mâcon (N) ; 525 hab.

SANCERGUES. Ch.-l. de cant. du dép. du Cher, arr. de Sancerre ; 1.098 hab.

SANCERRE (*Noviodunum Bituricum ? Gordonis Castrum*, du VIIIe au XIIe siècle ; *Sancerrium, Sincerium, Sancerra, Sincerra ; Sacrum Cæsaris*, depuis le XIIIe siècle, et quelquefois *Saxiacum*). Ch.-l. d'arr. du dép. du Cher ; 3.301 hab. Stat. du chem. de fer de Paris à Lyon par le Bourbonnais. La ville est située à 306 m. d'alt. au-dessus du niveau de la mer, sur une montagne isolée, se rattachant aux collines du Sancerrois et dont le sommet domine le niveau de la Loire de plusieurs centaines de mètres. Sancerre se trouve à environ 2 kil. de la rive gauche de la Loire, près du confluent de la Vauvise, du canal latéral de la Loire et à la distance de 43 kil. N.-E. de Bourges. Tribunal de première instance. Collège communal. L'activité commerciale a presque exclusivement pour objet les produits agricoles : céréales, chanvre, vins et bestiaux. Filature de laine. — La ville s'étage irrégulièrement, sur la pente la moins escarpée, située au S.-O., depuis la base de la colline jusqu'au sommet. Sancerre possédait, au moyen âge, un des châteaux les plus forts de France. Il n'en subsiste plus qu'un donjon cylindrique, datant du XVe siècle et situé au sommet de la colline (*Tour des Fiefs*). L'emplacement des anciens remparts, démolis en 1621, est occupé par une promenade publique. Il ne reste plus qu'un portail roman de l'église de l'ancien prieuré bénédictin de Sancerre.

Histoire. — Quoique la position géographique de Sancerre semblât destiner ce point à devenir de bonne heure un *castrum* romain, il n'est pas encore prouvé que les Romains y aient eu un poste militaire immédiatement après la conquête de la Gaule. Néanmoins, les souvenirs de la domination romaine abondent aux environs de Sancerre : un village situé à 2 kil. s'appelle Saint-Satur (*Satyrus*). L'un des premiers apôtres qui évangélisèrent le pays se nommait saint Romble (*Romulus*). Une tradition locale affirmait que César avait élevé un autel, en souvenir de ses victoires, sur la montagne de Sancerre. Il est très probable qu'il y eut de bonne heure un temple romain, vraisemblablement consacré à un empereur, soit sur la montagne de Sancerre, soit sur l'emplacement du village de Saint-Satur, et c'est de ce monument que vint le nom de *Sacrum Cæsaris*, appliqué ensuite à la ville même de Sancerre. Enfin, les monnaies médiévales des comtes de Sancerre portaient toujours une tête laurée, de face ou de profil. L'existence d'une localité habitée et fortifiée sur la montagne de Sancerre est constatée au VIIIe siècle, époque à laquelle cette localité portait le nom de *Castrum Gordonis*, qui était probablement celui du premier seigneur féodal qui avait dominé dans le pays. C'est le nom qui fut le plus en usage pour Sancerre pendant la première moitié du moyen âge : l'une des portes de Bourges, par où passait la grande route se dirigeant vers Sancerre, s'appelait *porta Gorthonica*, en français porte *Gourdaine*. Les habitants de Sancerre s'appelaient *Gordonicenses*. Le nom de *Sacrum Cæsaris* est relativement moderne et est probablement dû à l'érudition prétentieuse des lettrés du moyen âge : on le voit employé, à partir du règne de Philippe-Auguste, par Guillaume Le Breton et dans les chartes et les bulles pontificales. La position géographique de Sancerre, à l'endroit où la Loire change sa direction et tourne vers l'O., à l'une des extrémités du Berry et à proximité de plusieurs autres grandes provinces françaises, en fit une des clefs de toute la région centrale de la France au moyen âge. Son histoire primitive fut mêlée à celle des comtés de Nevers, de Champagne et de Blois. Au IXe siècle, Thibaut le Tricheur, comte de Blois, s'empara de Sancerre. Son fils, Eudes Ier, donna Sancerre à l'un de ses fils, Roger, qui était évêque de Beauvais. Au XIe siècle, le comte de Champagne et de Blois, Eudes II, dit le Champenois, fit un échange avec Roger, auquel il donna le comté féodal de Beauvais contre la ville de Sancerre (1015). Le comte de Nevers, Landri, prétendait avoir des droits sur Sancerre, dont il conduisit les habitants, dans ses guerres féodales, contre Gilon, seigneur de Sully-sur-Loire. La fille d'un seigneur nommé Gimon, Mathilde, réclama la protection d'Eudes II contre le comte de Nevers (1034). Cette même Mathilde fit construire ou réédifier un monastère à Saint-Satur. Depuis le milieu du XIe siècle, Sancerre resta aux comtes de Champagne. Thibaut le Grand donna Sancerre à son troisième fils Etienne (1152). Etienne Ier, comte de Sancerre, fit partie de la ligue des seigneurs féodaux révoltés contre Philippe-Auguste (1184). Saint Louis acheta la suzeraineté de Sancerre au comte de Champagne (1226). Sancerre joua un certain rôle pendant la guerre de Cent ans. Le comte Jean III repoussa et détruisit une des grandes compagnies, qui voulait s'emparer de la ville (1364). Le frère de Jean III, Louis de Sancerre (1341-1402), fut un des personnages les importants du XIVe siècle (V. ci-après). Au XVe siècle, les Anglais subirent une défaite près de Sancerre (1430). Au XVIe siècle, Sancerre embrassa le protestantisme au début du mouvement de la Réforme et joua un rôle considérable pendant les guerres de religion. Sancerre fut attaquée sans succès par les catholiques, en 1568, et assiégée inutilement pendant cinq mois, en 1569. Elle ferma ses

EFERUS - Recherche & Classification numérique

portes aux troupes royales après la Saint-Barthélemy (1572). Sancerre eut ensuite à subir un des sièges les plus célèbres du XVIe siècle. Ce siège fut fait par l'armée catholique, commandée par La Châtre. Quoique Sancerre fût dépourvue d'artillerie, elle résista avec succès, grâce à la force de sa position naturelle, et ne capitula qu'au bout de neuf mois de siège (3 janv.-19 août 1573). La famine fut telle que les habitants mangèrent le parchemin de leurs chartes et de leurs anciens manuscrits, après l'avoir fait ramollir dans l'eau. Au XVIIe siècle, Sancerre prit encore part aux guerres des protestants, mais elle fut prise par le prince de Condé, et ses remparts furent rasés (1621). Pendant la Révolution française, Sancerre fut occupée pendant quelques jours par les insurgés royalistes du Berry, commandés par Philippeaux (avr. 1796). — Sancerre possédait un prieuré dépendant de l'ancienne abbaye bénédictine de Fleury-sur-Loire et remontant au Xe ou au XIe siècle. Il était situé au haut de la montagne de Sancerre. Il fut détruit au début des guerres de religion, et les moines se réfugièrent au monastère de Saint-Benoît-sur-Loire, puis à Orléans (1561). Plus tard, l'emplacement de l'église et du couvent fut acheté aux bénédictins par un curé de Sancerre pour en faire un cimetière.

Comtes de Sancerre. — *Etienne Ier*, troisième fils de Thibaut le Grand, comte de Blois et de Champagne, 1152-91 (V. Etienne, t. XVI, p. 656) ; *Guillaume*, qui accompagna son beau-frère, Pierre de Courtenai, à Constantinople et mourut prisonnier de Théodore l'Ange, 1191-1218; *Louis Ier*, 1218-68; *Jean Ier*, 1268-80; *Etienne II*, 1280-1306 (V. Etienne, t. XVI, p. 656); *Jean II*, frère d'Etienne II, 1306-26; *Louis II*, tué à la bataille de Crécy, 1326-46; *Jean III*, qui fut fait prisonnier à la bataille de Poitiers et prit part à la croisade de Nicopolis, 1346-1403; *Marguerite*, successivement mariée à Girard de Retz, Béraud II d'Auvergne, Jacques de Maulévrier et Jean Lourdin, 1403-19 ; *Béraud*, 1419-26 ; *Jeanne*, 1426-36 ; *Louis III de Bourbon-Montpensier*, époux de Jeanne, qui eut l'usufruit du comté de Sancerre, 1436-51 (V. Bourbon, t. VII, p. 721) ; *Jean IV de Bueil*, neveu de Béraud, 1451-77 (V. Bueil [Jean IV de]), t. VIII, p. 356), dont les descendants furent comtes de Sancerre ; *Antoine*, 1477-1507 ; *Jacques II* qui prit part aux guerres d'Italie, 1507-13; *Charles*, tué à la bataille de Marignan, 1513-15; *Jean V*, tué au siège de Hesdin, 1515-37; *Louis IV*, fils de Jacques II, grand échanson de France, gouverneur de Touraine, fait prisonnier à la bataille de Pavie, 1537-63; *Jean VI*, qui prit part au siège de Paris par Henri IV, 1563-1638; *René*, 1638-40, qui vendit le comté de Sancerre à *Henri de Condé* (V. Condé [Henri II de Bourbon, prince de], t. XII, p. 334), dont les descendants le possédèrent jusqu'en 1789.

Personnages célèbres. — Au XIVe siècle, le connétable Louis de Sancerre (V. ci-dessous). Au XVIIe siècle, l'historien La Thaumassière. Au XIXe siècle, le maréchal Macdonald, duc de Tarente. E.-D. Grand.

Bibl. : Poupard, *Histoire de la ville de Sancerre ;* Paris, 1777 et 1836, in-12, et nouv. éd. augmentée par G. Bourra, 1877, in-8. — Anonyme, *Histoire de la ville de Sancerre*, 1826, in-12. — T. de La Thaumassière, *Histoire de Berry ;* Bourges, 1689, in-fol. — Jean de Léry, *Histoire mémorable de la ville de Sancerre*, 1574, in-8, trad. en latin sous le titre de *De Sacro Cæsarei quod Sancerrum vocant obsidione, fame, ditionne, historia ;* Heidelberg, 1576, in-8. — Jean de La Jessée ou Gessée, *Nouveau Discours sur le siège de Sancerre ;* Paris, 1573, in-8. — Jean de La Gessée et Jean de Léry, *Relation du siège de Sancerre en 1573*, rééditée et suivie de diverses pièces historiques ; Bourges, 1843, in-8. — *La Prise de la ville et château de Sancerre, par Monseigneur le prince de Condé, le samedi 29 mai 1621 ;* s. l., 1621, in-8. — *La Prise de la ville de Sancerre ;* Paris, 1636, in-4. — Anonyme, *Eclaircissements et pièces justificatives relatives à l'échange du comté de Sancerre*, in-8. — Lévesque de La Ravalière, *la Vie d'Etienne Ier du nom, comte de Sancerre*, dans *Mém. de l'Acad. des Inscript.*, 1759, t. XXVI, pp. 680-99. — E. de Certain, *Gordonis Castrum. Sancerre au XIe siècle*, dans *Bibliothèque de l'Ecole des chartes*, 1858, t. XIX, pp. 529-549. — Chavaudret, *Observations historiques sur la ville de Sancerre*, dans *Mém. de la commission histor. du Cher*, 1860, t. I, 2e part., pp. 49-96. — H. Boyer, *les Origines de Sancerre*, 1882, in-8 (extr. des *Mém. de la Soc. historique, littéraire, artistique et scientifique du Cher*, 1882, t. II, in-4, 3e série. — *Archives départementales du Cher* (fonds du comté de Sancerre). — *Archives particulières de la maison de Mortemart* (à Meillant). — V. également l'art. Berry.

SANCERRE (Louis de), connétable de France né vers 1341, mort le 6 fév. 1402). Il était le second fils de Louis Ier, comte de Sancerre, qui fut tué à la bataille de Crécy (1346). Il combattit, de bonne heure, aux côtés de ses frères d'armes Du Guesclin et Clisson, et fut nommé, tout jeune encore, maréchal de France (20 juin 1368). La guerre avec les Anglais ayant recommencé après la rupture du traité de Brétigny, en 1369, Louis de Sancerre justifia son avancement rapide par d'importants services dans le Poitou, l'Angoumois, la Saintonge, le Limousin, le Périgord, la Guyenne. Il reprit possession de Limoges (26 avr. 1372) et remporta beaucoup d'autres succès en Guyenne. C'est lui que Du Guesclin mourant chargea de remettre au roi son épée de connétable (13 juil. 1330). Il assista au sacre de Charles VI (4 nov. 1380) et commanda l'avant-garde française à la bataille de Rosebeke (27 nov. 1382). Il fut institué connétable de France le 26 juil. 1397. Il alla ensuite soumettre Archambaud de Grailly, captal de Buch, qui réclamait le comté de *Foix* (V. ce mot, t. XVII, 686-87) et lui imposa un traité de paix (10 mai 1399). Un document curieux prouve qu'il recevait 2.000 livres tournois par mois, pour son office de connétable. Il fut inhumé à Saint-Denis.

Bibl. : Les chroniqueurs du temps, surtout Froissart, éd. Kervyn de Lettenhove, t. XXIII, 114-16 et éd. Saint-Luce, t. VI, VII, p. LXXXI, n° 5 ; t. VIII, IX ; J. Cuvelier, *Chron. de B. Du Guesclin*, éd. Charière ; *Chronique normande du XIVe siècle*, publiée par A. et E. Molinier ; Richard Lescot, *Chronique*, éd. J. Lemoine ; *Chronographia regum Francorum*, éd. H. Moranvillé ; L. Delisle, *Mandements et actes de Charles V ;* Douët d'Arcq, *Choix de pièces inédites du règne de Charles VI ;* Le P. Anselme, t. II, 204-205, 759-60, 851-52. — Clairambault, *Titres scellés*, t. C, nos 135-156 et t. CCXXXIV, fol. 9 ; *Pièces originales 2624*, dossier 58,366, nos 21-61 ; D. Villevieille, *Trésor généal.*, LXXXII, fol. 34 vo-35 (à la Bibl. nat.).

SANCERRE (Jean de Bueil, comte de) (V. Bueil [Jean V. de]).

SANCERRE (Comte de) (V. Béraud III).

SANCEY-LE-GRAND. Com. du dép. du Doubs, arr. de Baume-les-Dames, cant. de Clerval ; 889 hab.

SANCEY-LE-LONG. Com. du dép. du Doubs, arr. de Baume-les-Dames, cant. de Clerval ; 413 hab.

SANCHE, rois de Castille (V. Castille).

SANCHE, rois de Navarre (V. Navarre, t. XXIV, p. 857).

SANCHE, rois de Portugal (V. Portugal, t. XXVII, p. 390).

SANCHEVILLE. Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. de Châteaudun, cant. de Bonneval ; 1.022 hab.

SANCHEY. Com. du dép. des Vosges, arr. et cant. d'Epinal ; 182 hab.

SANCHEZ (Thomas), jésuite, le plus célèbre des casuistes pornographes, né à Cordoue en 1550, de famille noble et fort dévote, mort en 1610. Il fut admis au noviciat de la Compagnie de Jésus, en 1567, grâce à un miracle opéré en sa faveur. Il était atteint d'une infirmité de la langue, qui le faisait bégayer. Suivant les constitutions des jésuites, cette infirmité devait lui interdire l'entrée de leur ordre. Mais un jour il pria si ardemment la sainte Vierge de l'en délivrer, qu'il obtint sa guérison avant même d'avoir achevé son oraison. Il se rendit digne de cette dispensation par la ferveur qu'il mit en ses études sur la philosophie, la théologie et le droit. Sa science, sa pénétration, son habileté dans le maniement des hommes lui firent confier la direction du noviciat de Grenade. Les historiens de son ordre (*Bibliotheca scriptorum Societatis Jesus*) louent hautement son austérité, sa piété et sa bonté, qui lui va-

EFERUS - Recherche & Classification numérique

lut de ses disciples la qualification de *pater communis;* ils exaltent surtout, peut-être parce qu'il est l'auteur du moins virginal de tous les livres, sa virginité, qu'il conserva immaculée jusqu'à sa mort (*Castimoniæ tantum decus ut virginitatis florem in tumulum intulerit*), et qui fleurissait merveilleusement en son corps, lors de ses funérailles : « L'archevêque, le Conseil royal et les religieux des ordres sacrés, toute la noblesse de la ville, et une multitude innombrable du commun peuple assistèrent à ces funérailles, se pressant autour de son corps, couvert de fleurs et brillant d'un éclat virginal (*floribus conspersum et eximia quadam specie ac virginali nitore micans*) ; et ils s'efforçaient de le toucher, soit avec leurs rosaires, soit avec leurs baisers. »

Les *Œuvres complètes* de Sanchez n'ont été récueillies que longtemps après sa mort (Venise, 1740, 7 vol.); elles comprennent les *Disputationes de sancto matrimonii Sacramento*, éditées pour la première fois à Gênes (1592, in-fol.), et les *Opera moralia in præcepta Dei* (Lyon, 1634-35), reproduisant diverses dissertations rassemblées et classées en deux parties, dont la première traite des *Principia generalia ad omnia præcepta et duo prima præcepta;* la deuxième, *De religioso statu, de professione, deque tribus solemnibus castitatis, obedientiæ et paupertatis votis.* — En ses *Lettres à un provincial*, exposant la doctrine du *probabilisme* et de la *restriction mentale* (V. ces mots), Pascal cite (*VII*e *et IX*e *lettres*) quelques lignes fort caractéristiques des *Opera moralia* de Sanchez : « Il est bien raisonnable de dire qu'un homme peut se battre en duel, pour sauver sa vie, son honneur ou son bien en quantité considérable, lorsqu'il est certain qu'on les lui veut ravir injustement, par des procès et des chicaneries, et qu'il n'y a que ce seul moyen de les conserver ». « Il est permis d'user de termes ambigus, en les faisant entendre dans un autre sens qu'on ne les entend soi-même ». — Toutefois, ce sont les *Disputationes de sancto matrimonii sacramento* qui immortalisent le nom de Sanchez. Il en a fait un monument colossal, répertoriant, classant, examinant, discutant et arbitrant théologiquement tout ce qui est possible, en matière de luxure, dans les rapports de l'homme et de la femme... et même tout ce qui est imaginable, car il est vraisemblable que l'imagination de ce casuiste, dont le corps, dit-on, resta si vierge, dépassa et devança les réalités les plus perverses. Le fantasque, le bizarre, le ridicule sont associés par lui à l'infâme et à l'odieux, avec une prodigieuse abondance. Dès 1619, dans un livre intitulé : *le Franc-Archer de la Vraye Eglise*, Antoine Fusi appelait l'ouvrage de Sanchez l'*Iliade des impuretés*, disant que « la possibilité de la plus superlativement faffre et bruslante lubricité n'oseroit monter à cet estage »... « Une des dignes actions de M. le Président le Jay, lorsqu'il estoit Lieutenant Civil à Paris, fut d'en avoir fait la perquisition et défense aux Libraires d'en avoir, sous peine de la hart ». D'autres ont nommé cet ouvrage le *Bréviaire des impudicités*. Il dépasse de la hauteur d'une cathédrale tout ce que les pornographes laïques ont composé. — Néanmoins, il ne fut jamais condamné formellement par aucune autorité ecclésiastique. Il ne pouvait point l'être, car il correspond aux mystérieuses nécessités du confessionnal. Dès son apparition, il avait été canoniquement approuvé. Quoique les exemplaires imprimés ne portent que la formule ordinaire d'approbation, les historiens de la Compagnie de Jésus prétendent que le censeur, auquel le manuscrit fut soumis, avait écrit sur la première page : *Legi, perlegi cum voluptate.* Ils affirment aussi que Clément VIII tenait le livre et l'auteur en haute estime, et qu'il avait déclaré fermement qu'aucun écrivain n'avait examiné avec plus de diligence et d'abondance que Sanchez, ni éclairci avec plus d'exactitude les controverses qui se rapportent au sacrement du mariage : *Serioque pronunciavit nullum usquam scriptorem extitisse qui dubias de matrimonio controversias uberius et accuratius enodasset.* Les *Disputationes de sancto matrimonii sacramento* sont restées une source abondante, à laquelle les casuistes les plus célèbres ont puisé et puiseront. Plusieurs auteurs, tels que Soarez, Cadeus, Ricci, en ont fait des abrégés ; les uns en classant les matières selon l'ordre alphabétique, les autres en conservant l'arrangement de Sanchez. E.-H. Vollet.

SANCHEZ (François) (*Sanctius* en latin), né à Bracara ou à Tuy, sur la frontière de Portugal, peut-être de parents juifs, mort en 1632. Il étudia à Bordeaux, puis dans des universités italiennes, fut immatriculé médecin à Montpellier, professa vingt-cinq ans la philosophie et onze ans la médecine, à Toulouse, avec un grand succès. Il a laissé : *De divinatione per somnum ad Aristotelem, In librum Aristotelis physiognomicum commentarius, de longitudine et brevitate vitæ* (publiés avec son principal ouvrage dans l'édition de Rotterdam, 1649), des œuvres médicales, *Opera medica, his, juncti sunt tractatus quidam philosophi non insubtiles* (Toulouse, 1636, in-4). Il est resté célèbre par le *Tractatus de multum nobili et prima universali scientia* quod nihil scitur, qui parut à Lyon en 1581, un an après la première édition des *Essais* de Montaigne, et fut réimprimé à Francfort en 1628, à Rotterdam en 1649. Sanchez attaque Aristote, « esprit éminent et profond observateur, mais qui s'est trompé, a ignoré et hésité, qui est tombé dans la confusion et n'a saisi que la surface des choses ». Il critique la logique scolastique, le syllogisme et l'argumentation. Un second ouvrage où il aurait cherché la méthode de la science et montré qu'on peut constituer une connaissance solide, purgée des « chimères et des fictions sans fondement », n'a pas été rédigé. Son œuvre reste essentiellement négative. Elle a été combattue par Ulrich Wild (*Quod aliquid scitur*; Leipzig, 1644), et par Daniel Gartmark (*Sanchez aliquid sciens, additæ sunt textui notæ refutatoriæ;* Stettin, 1665). F. Picavet.

Bibl : V. Art. Scepticisme.

SANCHEZ Barba (Juan), sculpteur espagnol, né près de Burgos en 1615, mort à Madrid en 1670. On pense qu'il apprit son art à Burgos ou à Valladolid auprès de l'un des disciples formés par Gregorio Hernandez. Vers 1645, il vint habiter Madrid, où il reçut un favorable accueil et obtint d'importantes commandes. Les plus notables furent : la décoration sculpturale du maître-autel de l'église de Santa Cruz, détruite par un incendie au XVIIIe siècle ; la statue de *Saint Bruno*, pour l'ermitage du Buen Retiro ; toutes les figures qui ornent le retable du couvent du Carmel, ainsi que les statues de la *Vierge avec saint Simon Stok* et une *Immaculée Conception;* la statue de *Saint Benoît* à l'église de cette invocation, ainsi que le *Christ mort*, exécuté de grandeur naturelle, qui se voyait jadis dans la chapelle des Pères agonisants, rue de Fuencarral, et passait pour le meilleur ouvrage de l'artiste. P. L.

SANCHEZ Coëllo (Alonso), peintre espagnol, né à Benifayro, province de Valence, de parents portugais, vers 1515, mort à Madrid en 1590. Il est vraisemblable qu'il étudia son art, non en Italie comme le prétendent quelques biographes, mais bien plutôt auprès de quelque maître flamand italianisé, attaché à la personne du roi d'Espagne. Ce qui est certain, c'est que le jeune artiste habitait Madrid en 1541 et qu'il s'y maria. Quelques années plus tard, Antonie de Moor, plus connu sous le nom d'Antonio Moro, peintre de l'empereur Charles-Quint, vint passer quelque temps à Madrid. Sanchez Coëllo se lia avec lui d'une étroite amitié et devint dès lors son élève et son collaborateur. Tous deux se rendirent à Lisbonne où, sur l'ordre de l'empereur, ils peignirent les portraits des membres de la famille royale. Sanchez, attaché à la cour, séjourna quelque temps à Lisbonne, d'où il fut rappelé par Philippe II qui, sur la recommandation de sa sœur, doña Juana, reine du Portugal, nomma Sanchez son peintre en titre, à la place d'Antonio Moro, dont la familiarité lui avait déplu et qui s'en était retourné en Hollande.

EFERUS - Recherche & Classification numérique

Sanchez devint vite le favori du roi qui lui donna toute sa confiance et le combla de faveurs et de présents d'argent. De son côté, le cardinal Granvelle, qui s'était déclaré le protecteur de l'artiste, ne cessait de lui faire commande sur commande. Les ambassadeurs, les courtisans et les plus grands personnages des deux royaumes assiégeaient littéralement son atelier, situé près du palais et que le roi lui avait donné. La faveur de l'artiste auprès du terrible Philippe II devint, d'ailleurs, telle que si le roi ne l'emmenait pas avec lui dans ses déplacements, il lui écrivait alors de courts billets adressés *A son bien-aimé fils Alonso Sanchez Coëllo.* Pacheco, dans son *Arte de la pintura*, s'étend longuement sur les attentions, les prévenances et les dons que le roi prodiguait à son peintre. Philippe II prenait plaisir à poser souvent devant Sanchez, qui le représenta, soit à cheval et armé, soit en pied ou à mi-corps ; toutes les personnes de la famille royale furent également ses modèles, reines, princes, infants et infantes, Les incendies qui dévorèrent la résidence du Pardo et l'ancien Alcazar de Madrid, où le roi avait fait placer les ouvrages de Sanchez Coëllo, firent disparaître la partie la plus vraiment intéressante de son œuvre. Cependant, deux importants portraits, et des plus beaux qu'il ait peints, ceux de l'*Infant Don Carlos* et de l'*Infante, Isabelle-Claire-Eugénie* ont échappé aux incendies et sont conservés aujourd'hui au musée du Prado, en même temps que diverses autres représentations d'infantes, filles de Philippe II, et d'un personnage que l'on croit être *Antonio Perez*. Ces peintures, traitées d'un pinceau délicat, sont pleines de caractère et de la plus grande distinction ; elles ne présentent cependant pas toute la fermeté, la puissance de coloris que l'on trouve chez Antonio Moro. L'artiste, dans la composition religieuse, se montre inférieur au portraitiste. Son *Mariage mystique de sainte Catherine*, qu'il peignit en 1578, et *Saint Sébastien entouré de saint Bernard et de saint François*, qui sont au musée du Prado, de même que ceux de ses sujets religieux peints pour l'Escurial, vers 1582, rappellent la manière des Flamands italianisés et n'accusent pas une suffisante originalité.

Sanchez Coëllo forma plusieurs élèves : Felipe de Liaño, connu pour ses portraits de petite dimension ; Pantoja de la Cruz, qui succéda à son maître dans sa charge de peintre du roi, auprès de Philippe III, et enfin sa propre fille Isabelle, portraitiste comme son père, et qui s'acquit une certaine célébrité. Paul LEFORT.

SANCHEZ DE LAS BROZAS (Franciso), plus connu sous le nom de *el Brocense*, littérateur espagnol, né à la Brozas (Caceres) le 20 juil. 1523, mort à Salamanque en janv. 1601. Ayant fait ses études à l'Université de Salamanque, il reçut le titre de docteur en 1574. Bientôt la bigoterie de certaines gens, aidée par l'envie de quelques-uns des collègues de Sanchez, impliqua celui-ci dans un procès, devant l'Inquisition, qui a beaucoup de rapports avec ceux de Fr. Luis de Léon. On l'accusait d'avoir exprimé dans son cours des doutes sur des questions religieuses, dogmatiques, et particulièrement sur la fidélité du texte de la *Vulgate*, sur le culte des images, etc. Mais comme dans le cas de Fr. Luis de Léon, on ne put trouver des motifs réels pour déclarer Sanchez hérétique. Il fut cependant condamné à la réclusion chez son fils Lorenzo, qui était médecin, et ce fut là qu'il mourut. A ce qu'on voit dans les ouvrages écrits par *el Brocense*, il était surtout un pédagogue, doué d'excellentes qualités pour l'enseignement. Sa *Minerva seu de causis linguæ latinæ* (Salamanque, 1587) contenait une méthode nouvelle pour l'étude du latin, et jetait les bases d'une grammaire philosophique. Elle fut très répandue en Europe et mérita les éloges des plus grands humanistes étrangers. Il publia aussi des commentaires sur Garcilaso de la Vega, qui donnèrent lieu à des polémiques, et sur les *Coplas* de Mena, des éditions annotées de divers auteurs latins, des traductions d'Epictète (Salamanque, 1600) et de Helt (*Declaracion y uso del reloj español...* 1549). Ses ouvrages originaux sont : *De arte dicendi* (1556, avec d'autres éditions) ; *Verae brevesque grammaticæ latinæ instituciones* (Lyon, 1562 ; Salamanque, 1556, etc.) ; *Arte para saber latin* (à la fin de la grammaire précédente) : *Organum dialecticum et rhetoricum cunctis discipulis utilissimum et necessarium* (Lyon, 1579) ; *Sphera mundi* (1579) ; *Grammaticæ græcæ compendium* (Anvers, 1581, et Salamanque, 1592, éd. corrigée) ; *De auctoribus interpretandis* (Anvers, 1581) ; *Paradoxa*, dissertations grammaticales (1582) ; *De nonnullis Porphyrii aliorumque in dialectica erroribus* (1588) ; *Universi divisio* (inédite, ms à la Bibl. nat.) ; et des poésies latines. R. A.

BIBL. : PICATOSTE, *Apuntes para una bibliotheca cientifica espanola del siglo XVI* ; Madrid, 1891. — GALLARDO, *Ensayo de una bibliotheca de libros raros...*, IV.

SANCHO (V. SANCHE).

SANCHONIATHON. Nom attribué par le grammairien Philon de Byblos à un historien phénicien, auteur d'une histoire phénicienne antérieure à la guerre de Troie, dont Philon donne une prétendue traduction. En admettant que son récit soit authentique, le texte qu'il a traduit doit être de l'époque alexandrine.

SANCOINS. Ch.-l. de cant. du dép. du Cher, arr. de Saint-Amand-Mont-Rond ; 4.808 hab. Grande manufacture de voitures, tuileries mécaniques, carrières de pierres de taille, commerce important de bestiaux, bois, céréales, charbons, écorces. Pépinières. Ruines du château de Jouy.

SANCOURT. Com. du dép. de l'Eure, arr. des Andelys, cant. de Gisors ; 120 hab.

SANCOURT. Com. du dép. du Nord, arr. et cant. de Cambrai ; 440 hab.

SANCOURT. Com. du dép. de la Somme, arr. de Péronne, cant. de Ham ; 389 hab.

SAN CRISTOBAL. Volcan éteint (V. PHILIPPINES [Iles], t. XXVI, p. 680).

SAN CRISTOBAL DE LA HABANA. Capitale de Cuba (V. HAVANE [La]).

SAN CRISTOBAL DE LA LAGUNA. Ville des Canaries (V. LAGUNA).

SANCROFT (William), prélat anglais, né à Fressingfield (Suffolk) le 30 janv. 1617, mort à Fressingfield en nov. 1693. Elève distingué de l'Université de Cambridge, où il occupa quelque longtemps une chaire de grec et d'hébreu, il fut mis en lumière par la publication d'une violente critique du calvinisme : *Fur prædestinatus*, etc. (Londres, 1651, in-8), suivie de quelques traités dont l'un, *Modern policies* (1652), obtint un grand succès. En 1657, Sancroft passait en Hollande, puis il visitait les universités de Genève et de Padoue. Il était à Rome lorsqu'il apprit la restauration. Revenu en Angleterre, il devint chapelain du roi (1661), doyen d'York (1664), doyen de Saint-Paul (1664) et promu archevêque de Canterbury en 1678. Il ne tarda pas à se mettre en opposition avec la politique religieuse de Jacques II. Enfermé à la Tour en 1688 et traduit devant le banc du Roi, il fut acquitté à la grande joie du peuple qui manifesta bruyamment. Lié de longue date avec le prince et la princesse d'Orange, Sancroft favorisa autant qu'il put les projets de Guillaume dont l'intervention dans les affaires anglaises étaient en apparence justifiée par le désir d'assurer « la paix et l'élection d'un parlement libre ». Mais quand il vit que Guillaume mettait la couronne sur sa tête, il refusa obstinément son concours. D'abord suspendu (1690), puis privé de son siège épiscopal, il reçut l'ordre en 1691 de quitter Lambeth dans un délai de dix jours. Il n'était pas riche. Il se retira avec la plus grande dignité dans une petite maison qu'il possédait dans sa ville natale et occupa ses derniers jours à la publication des journaux de Laud. Personne n'a été plus diversement jugé par les historiens

EFERUS - Recherche & Classification numérique

anglais que Sancroft : les uns le considèrent comme un saint, les autres comme un imbécile. R. S.

Bibl. : D'Oyly, *Life of bishop Sancroft;* Londres, 1821, 2 vol. in-8. — Le Neve, *Lives of the bishops of the Church of England, since the Reformation* t. Ier. — Burnet, *History of his own Time.* — Ranke, *History of England*, t. IV.

SANCTION. I. Philosophie. — On appelle sanctions la récompense et le châtiment que nous concevons comme liés au mérite et au démérite. — Il est traditionnel, dans la morale classique, de distinguer plusieurs espèces de sanctions : les sanctions *sociales*, peines et récompenses qui nous viennent des autres hommes (tribunaux, opinion publique) ; les sanctions individuelles que nous trouvons en nous-même (santé ou maladie, satisfaction morale ou remords) ; enfin les sanctions *surnaturelles*, nécessaires au règne de la justice absolue, que les sanctions terrestres, trop faillibles, ne peuvent assurer.

Mais le vrai problème moral de la sanction est ailleurs : il s'agit de savoir s'il *doit* y avoir des sanctions, si la vertu *doit* être récompensée et si le vice *doit* être puni. Sans doute c'est là une croyance naturelle et générale, mais est-ce bien une vérité imposée, même acceptée par la raison? Est-il évident ou démontrable, par exemple, que le méchant doit souffrir ; ou, plus précisément qu'à la faute commise doit être attachée une souffrance ?

En d'autres termes, on regarde en général l'idée de *sanction* comme liée nécessairement et rationnellement à l'idée de *responsabilité morale*. Il y a lieu de nous demander si le lien est réel. — Qu'est-ce donc au juste que la *responsabilité morale ?* Et dans quelle mesure implique-t-elle l'existence d'une sanction.

La responsabilité, au sens purement moral du mot, est l'attribut d'un être qui est méritant ou coupable suivant ses résolutions. Être responsable d'un acte, c'est être méritant si l'acte est bon, déméritant ou coupable si l'acte est mauvais. La responsabilité morale est donc nettement différente de la responsabilité civile : être responsable, au sens social du mot, c'est être le sujet désigné pour subir la peine. — Responsabilité sociale et sanction sont inséparables. Nous avons à chercher si responsabilité morale et sanction le sont également.

Pour avoir une idée précise de la responsabilité, il est utile d'en étudier les conditions — les degrés — les limites — l'objet. D'après la morale traditionnelle, d'accord avec le simple bon sens, la responsabilité exige deux conditions : liberté et connaissance du devoir. — Tout d'abord, un être ne saurait être responsable s'il n'est pas libre ; je ne suis pas coupable de commettre une action qu'il ne dépendait pas de moi d'éviter, et que je n'ai pas véritablement voulue. C'est ainsi que, dans la folie, dans le somnambulisme et dans l'ivresse, la responsabilité est, soit supprimée, soit diminuée. Il faut, en outre, pour qu'un être soit responsable, qu'il ait la connaissance du devoir : je ne suis pas coupable de violer un devoir que j'ignore sincèrement, et dont il ne dépendait pas de moi d'être informé. C'est ainsi que les possesseurs d'esclaves, dans l'antiquité, ne peuvent guère être jugés coupables, au sens propre du mot.

Il suit de là que la responsabilité a des degrés. Elle n'est pas la même chez les diverses personnes. En effet ni la liberté, ni la connaissance du devoir ne sont identiques chez tous. Trois causes influent notamment sur la responsabilité de chacun de nous : l'hérédité, qui peut nous apporter des tendances auxquelles il nous sera très difficile de résister ; — l'éducation, qui peut créer en nous des habitudes mauvaises et des idées vicieuses ; — les circonstances, enfin, qui peuvent nous présenter des tentations presque irrésistibles.

Il suit de là encore que notre responsabilité est à la fois, et suivant le point de vue, limitée et illimitée. D'une part, elle est limitée. En effet, je ne suis responsable *que partiellement* de mes propres actions, puisque mes ancêtres, mes parents, mes éducateurs, mes amis endossent une partie de ma responsabilité. — Mais d'autre part, elle est illimitée; car, à mon tour, je suis partiellement responsable de mes descendants, de mes amis, de tous ceux sur qui je puis influer, c.-à-d. en somme de l'humanité presque tout entière ; il suffit, pour s'en convaincre, de songer seulement à l'influence sans bornes de l'exemple et de l'hérédité. Notre responsabilité s'étend ainsi comme par des ondes de plus en plus larges, jusqu'à l'infini. On arrive alors à cette idée que tous les hommes sont responsables les uns des autres, que tous sont moralement solidaires.

Les principes que nous avons posés suffisent encore pour déterminer l'*objet* de la responsabilité. Est-ce l'*acte?* Est-ce l'*intention ?* D'après l'opinion la plus courante, *nous ne sommes responsables que de nos intentions ;* c'est cette formule qu'il s'agit d'apprécier. — Or, elle nous apparaît comme étant quadruplement équivoque : le mot *intention*, en effet, a pour le moins quatre sens très différents, et pour chacun de ces sens, la formule courante change de valeur, tantôt vraie, tantôt dangereuse, tantôt fausse. — Parfois *intention* signifie désir, projet vague « velléité » ; par exemple dans cette phrase : « J'avais l'intention de vous rendre un service, mais j'y ai renoncé ». Ici il est visible que l'intention n'a aucune valeur morale, puisque on n'a pas vraiment *voulu*. La formule courante est fausse. — Parfois *intention* signifie *but* : par exemple dans cette phrase : « J'ai menti, mais c'était dans l'intention de vous épargner une souffrance ». Ici l'intention compte, mais l'acte aussi doit être considéré. Si l'acte est mauvais et l'intention bonne, *l'acte ne devient pas bon* pour cela : Il y a l'acte qui est mauvais, *plus* le but qui est bon. La fin ne justifie pas les moyens. La formule courante est dangereuse. — Parfois *intention* signifie *résolution ferme :* par exemple, dans cette phrase : « On a arrêté le malfaiteur à temps, mais il a eu l'intention de tuer ». Ici il est clair que c'est surtout l'intention qu'il faut considérer; pourtant l'*acte* n'est pas négligeable : il y a, malgré tout, une différence appréciable entre celui qui a seulement voulu, et celui qui a voulu jusqu'à l'accomplissement. La formule courante est à peu près vraie. — Enfin *intention* signifie parfois : *conviction* que l'on fait bien ou que l'on fait mal ; que l'acte — et non pas seulement le but — est bon ou mauvais ; par exemple dans cette phrase : « Je reconnais aujourd'hui que j'ai mal agi hier, mais mon intention était pure ». Dans ce sens, c'est bien l'intention seule qu'il faut considérer, à condition, comme nous l'avons dit tout à l'heure, qu'il n'ait pas dépendu de nous d'être mieux informés de notre devoir. — Cette fois, la formule courante est vraie.

On le voit, rien de plus suspect, de plus gros d'équivoques et de sophismes, que cette maxime si souvent répétée : l'intention fait la valeur de l'acte. — En réalité, nous sommes responsables parfois de l'intention seule, parfois de l'intention et de l'acte, parfois de l'acte seul.

Reste à savoir si la responsabilité a pour conséquence rationnelle la sanction. — Si cette affirmation : que le méchant doit souffrir, est légitime et nécessaire.

Remarquons d'abord que l'*analyse* de l'idée de responsabilité ne nous amène pas à l'idée de sanction. Dans le terme *responsabilité*, nous ne faisons entrer que deux termes : *mérite* et *démérite ;* et par mérite et démérite, nous n'entendons rien qui implique récompense ou châtiment; *mérite* signifie seulement accroissement de notre valeur morale et *démérite*, diminution de cette valeur morale. — On peut dès lors se demander si la *synthèse* de ces deux notions s'impose, ou, plus simplement, si *vice* et *souffrance* doivent être liés.

Contre cette opinion courante, deux objections peuvent être formulées : l'une vulgaire et faible, l'autre plus savante et plus mordante. D'après la première, la sanction serait *immorale;* d'après la seconde, la sanction serait *irrationnelle*. — Tout d'abord, a-t-on dit, s'il y avait des récompenses et des châtiments, la moralité même serait supprimée : car nous agirions en vue de la récom-

EFERUS - Recherche & Classification numérique

pense ou par peur du châtiment : plus de désintéressement, donc plus de vertu. Cette critique ne mérite pas de nous arrêter longtemps ; il est visible qu'elle ne porte pas, car il y aura toujours deux catégories de gens : ceux qui feront le bien pour l'amour du bien et ceux qui feront le bien par intérêt ; or les premiers seuls seront dignes de la récompense ; les autres en seront d'autant moins dignes qu'ils l'auront plus cherchée.

Autrement grave est la critique de l'idée de sanction formulée par le pur rationalisme. On peut la résumer de la façon suivante : il n'y a aucune raison intelligible pour que le méchant doive souffrir, pour qu'à la faute commise soit attachée une douleur. En effet, la faute commise est irrévocablement commise ; rien ne peut l'effacer ; que le coupable souffre ou ne souffre pas, peu importe ; le mal qui a été accompli n'en a pas moins été accompli. Dès lors la punition ne fait qu'ajouter à ce mal irréparable un mal d'une autre espèce. Un monde où le coupable souffre n'est donc en rien supérieur à un monde où le coupable serait impuni, il est plutôt pire, puisque la douleur y est plus grande sans que le vice y soit diminué.

Il faut reconnaître ici une large part de vérité. Tout d'abord, il faut accorder que ces deux termes : *vice*, *souffrance*, ne sont pas liés l'un à l'autre d'une façon *évidente ;* ce n'est pas la raison, c'est l'habitude qui les unit. Nous sommes habitués dès l'enfance à souhaiter que le méchant souffre ; ce sentiment nous paraît naturel parce qu'il règne autour de nous et en nous ; mais il suffit de réfléchir pour s'apercevoir qu'il n'y a pas là un axiome indiscutable. Quel rapport y a-t-il entre l'idée de vice et l'idée de douleur ? Il y en a peut-être un *en fait :* en fait, le vice a souvent pour *conséquence* la douleur. Mais il n'y en a pas en droit.

On peut même dire plus : ce n'est pas seulement l'habitude, c'est un simple instinct, et un instinct des moins nobles, qui se trouve au fond de l'idée de sanction. Pourquoi souhaitons-nous que le criminel souffre ? C'est qu'il y a en nous une tendance primitive, animale, à faire souffrir celui qui nous fait souffrir, à frapper qui nous frappe, à rendre coup pour coup. C'est cet instinct assez bas qui nous pousse à désirer la punition du coupable. (Même si ce n'est pas moi qui ait été lésé, peu importe, j'aurais pu l'être ; le malfaiteur, tout en m'épargnant, me menace ; et d'ailleurs par sympathie pour la victime, je partage son besoin de vengeance). Seulement, comme il arrive si souvent, nous transfigurons cet instinct, nous le déguisons sous de grands mots, nous en faisons une théorie, et nous proclamons que la justice absolue exige le châtiment du coupable. Bref, il se pourrait que la genèse de l'idée de sanction fût tout simplement celle-ci : d'abord et instinctivement nous frappons, — plus tard nous affirmons *qu'on doit* frapper. Nous formulons un fait brutal qui, du coup, est exigé en droit.

Enfin il faut reconnaître que, dans la théorie des sanctions, règne presque toujours une confusion très grave : on confond presque toujours la question morale et la question sociale. Sans doute, au point de vue *social*, la peine est nécessaire, soit pour réprimer le malfaiteur, soit pour intimider les autres, soit pour exprimer hautement la réprobation qu'inspirent certains actes à la conscience publique. Mais il ne suit pas de là que la peine soit bonne, qu'elle doive être attachée à la faute, même abstraction faite de toute utilité sociale.

Il y a donc là une objection très forte contre la légitimité des sanctions. Cette objection a été formulée surtout avec une remarquable vigueur par Guyau, dans l'*Esquisse d'une morale sans obligation ni sanction*. Que pourrait-on dire pour défendre l'idée de sanction ?

On pourrait dire d'abord que la *justice distributive* exige des sanctions ; qu'en effet la formule de cette justice est : « A chacun suivant ses œuvres », et que, par suite, il serait injuste de traiter de la même façon les bons et les méchants. Mais cet argument n'est pas vraiment décisif, car on peut opposer à la *justice distributive* la *justice* pure et simple, qui affirme l'égalité absolue de toutes les personnes humaines. Et on pourrait ajouter que la justice distributive n'est qu'une forme inférieure, une déformation sociale de la vraie justice, un compromis entre la vraie justice et les nécessités sociales.

Une autre raison qui se présente tout naturellement est celle-ci : la sanction, et, spécialement la punition, est utile en ce qu'elle corrige le coupable. Or cette raison ne porte pas, car la question se pose strictement dans ces termes : il s'agit de savoir si, à la *faute passée* doit être liée une souffrance, et non pas si une souffrance est utile pour éviter les *fautes futures*. Pour prévenir toute confusion de ce genre, nous pourrions poser le problème sous une forme religieuse et dire : A l'heure du jugement dernier, est-il souhaitable que le méchant souffre ? Dès lors on ne pourra plus nous répondre par l'idée d'un intérêt futur, et on verra mieux le vrai sens de la discussion. Or la critique que nous étudions en ce moment consiste précisément à dire qu'il n'y a pas de raison pour que, au jour supposé du jugement suprême, le méchant souffre ; parce qu'en effet les fautes qu'il a commises ne pouvant pas être effacées, la punition crée de la douleur sans supprimer le vice ; elle est donc vaine et mauvaise.

Enfin, on pourrait chercher à relier l'idée de sanction à l'idée de *loi ;* on pourrait dire que la loi morale exige une sanction, parce qu'une loi sans sanction ne serait plus une loi : que serait, en effet, une loi sans sanction ? Ce serait une loi qu'on pourrait violer impunément, une loi qu'il serait indifférent de respecter ou de violer, une loi sans autorité, une loi qui n'en serait plus une. — Nous avouons n'être pas encore convaincus par cet argument. Il nous semble qu'une loi — et surtout la loi morale — peut tirer son prestige d'ailleurs que de la crainte, et par exemple de notre amour ou de notre vénération pour celui qui la dicte. Si j'obéis à un homme uniquement par respect pour lui, l'autorité de cet homme en est-elle amoindrie ?

Ainsi, les principaux arguments que l'on peut invoquer pour prouver que la punition est rationnelle ne portent pas. Notre conclusion sera donc celle-ci : nous éprouvons, *en fait*, le désir de voir souffrir les méchants ; or, il n'est pas évident que ce désir soit juste et noble : il n'y a pas non plus de raison claire qui le démontre ; au contraire, il y a des raisons de croire que ce désir est de nature assez basse ; l'homme vraiment sage doit donc travailler à tuer en lui ce désir. Il doit souhaiter le bonheur de tous ses semblables : les méchants comme les bons.

Les réflexions qui précèdent ont surtout porté contre la punition, mais elles valent aussi pour les récompenses. Le lien entre vertu et joie n'est pas plus évident qu'entre vice et souffrance. Sans doute, il n'en est pas absolument de la récompense comme du châtiment : la raison ne la repousse pas comme mauvaise, mais elle ne l'impose pas non plus comme intelligible. Toute sanction est irrationnelle. Nous ne souhaitons pas la *récompense* des uns non plus que la punition des autres ; nous souhaitons le bonheur universel. Camille Mélinand.

II. Législation. — Ce mot a, en droit, deux acceptions principales différentes, mais qui procèdent l'une et l'autre de l'idée d'assurer à un ordre, à une injonction ou à une prohibition une autorité souveraine. On distingue la sanction constitutionnelle et la sanction légale ou contractuelle qui vivifie la loi ou le contrat.

I. La première est l'acte par lequel, dans un gouvernement constitutionnel, le roi, exerçant une partie du pouvoir législatif, donne à une loi l'approbation et la confirmation sans laquelle elle ne serait pas exécutoire ; c'est l'adhésion donnée par lui à la loi qu'il a la mission de faire exécuter. La sanction est théoriquement, dans ce cas, substantielle, et la loi n'est complète et, par suite, obligatoire que quand elle est sanctionnée. C'est, dans les constitutions qui l'édictent, une prérogative considérable puis-

EFERUS - Recherche & Classification numérique

qu'elle fait participer le chef de l'Etat au pouvoir législatif et lui permet de paralyser, temporairement tout au moins, la mise à exécution de lois souverainement votées ; c'est, quant au principe, un équivalent du droit de *veto* inscrit dans notre première constitution révolutionnaire de 1791. Ce système ne pouvait être accepté sous une forme de gouvernement fondée sur le principe démocratique de la souveraineté du peuple, aussi la sanction n'existe-t-elle plus dans notre droit constitutionnel, tandis que la *promulgation* et la *publication* ont été conservées parce qu'elles sont des actes exécutifs.

II. Dans une autre acception beaucoup plus extensive, la sanction est le moyen d'assurer, au profit des particuliers, l'exécution de la loi ou d'un contrat, au moyen d'une peine prévue et prononcée contre ceux qui l'enfreignent. La loi naturelle a pour sanction la déconsidération et le mépris pour ceux qui la violent. La sanction des lois positives est plus énergique, plus directement et plus immédiatement coercitive : elle consiste, soit dans la nullité des actes que ces lois prohibent, soit en certaines peines corporelles ou pécuniaires qui frappent ceux qui s'en écartent. La loi civile régit les rapports des citoyens en les soumettant à des règles générales. Les contrats ne les lient que dans les conditions spécialement prévues par les parties contractantes. Les conventions légalement formées tiennent lieu de lois à ceux qui les ont faites (art. 1134, C. civ.). L'*action* (V. ce mot), existant au profit de toute personne lésée par l'inexécution ou la violation de la loi ou d'un contrat, en est la sanction; en d'autres termes, la sanction d'un contrat est le droit, pour la partie intéressée, d'en poursuivre l'exécution avec l'appui du pouvoir exécutif; la loi ou le contrat qui ne donneraient pas à ceux qu'ils intéressent le moyen de les faire respecter seraient une loi ou un contrat dépourvus de sanction. C'est ainsi que la nullité est la sanction de certains actes interdits par la loi ou accomplis au mépris des formes prescrites par elle. Pour ne prendre qu'un exemple tiré des *donations entre vifs et des testaments*, la loi déclare nuls les actes de cette nature où les formes prescrites n'auraient pas été respectées ; elle déclare également nulles les *substitutions vulgaires*, les *donations à cause de mort*, les actes de libéralités faits au profit de certaines personnes incapables de recevoir, etc. Les dommages-intérêts sont la sanction la plus générale de l'inexécution des obligations purement personnelles.

Les peines corporelles ou pécuniaires déterminées par la loi pénale sont la sanction de la prohibition édictée par elle de commettre certains actes réputés délictueux ou de l'injonction d'en accomplir certains autres qu'elle prescrit. — Le terme sanction s'emploie aussi comme l'équivalent de *consécration*. C'est ainsi qu'à propos des usages spéciaux, relatifs surtout au droit rural et au droit commercial et industriel, on dit qu'ils doivent obtenir la sanction du temps et de la jurisprudence pour acquérir force de loi.

SANCTORIUS, médecin italien (V. Santorio).

SANCTUAIRE. I. Architecture. — Ce mot a reçu plusieurs acceptions, les unes générales, les autres particulières, mais toutes découlant de la sainteté de certaines parties des édifices religieux ou de certains édicules renfermés dans ces édifices. Ainsi le mot sanctuaire, dans son sens le plus général, signifie un édifice consacré au culte, aussi bien dans l'antiquité païenne que depuis l'ère chrétienne ; seulement, dans l'antiquité, le mot s'appliquait surtout à la partie du temple où s'élevait la statue de la divinité, tandis que dans les temples chrétiens il désigne quelquefois tout l'édifice, notamment quand il s'agit d'une église votive ou d'un lieu de pèlerinage, et le plus souvent il s'applique au chœur, à cette partie généralement surélevée de quelques marches et dans laquelle se tiennent les ministres du culte, partie qui renferme l'autel ou la table de communion. Ducange, dans son *Glossarium ad scriptores mediæ et infimæ latinitatis* (Paris, 1678, 3 vol. in-fol.), applique le mot de sanctuaire aux petits monuments renfermant les reliques des saints ; mais il est une autre acception du mot sanctuaire, se rapportant aux précédentes et qui mérite d'être rappelée. Ce mot désignait encore, aussi bien dans l'antiquité que dans le moyen âge, un lieu d'asile ou de refuge pour les criminels, et non seulement la cella du temple ou le chœur de l'église, mais encore tout l'édifice sacré, son enceinte et parfois un espace au dehor sparticipaient de cette inviolabilité. Ainsi le temple de Diane à Ephèse jouissait, dans un périmètre de deux stades, de ce privilège que les Romains abrogèrent, et, en l'an 536 de notre ère, le roi mérovingien Childebert étendit ce privilège d'inviolabilité pour l'église Saint-Julien de Brioude à plusieurs milliers de pas autour du sépulcre de ce martyr. Il y avait même, dans quelques églises anglo-saxonnes, un siège, généralement de pierre, comme il s'en est conservé un dans l'église de Beverley, lequel était appelé *Frithstool* (littéralement siège de paix); ce siège, placé près de l'autel, était un siège sacré pour ceux qui pouvaient l'atteindre et se réclamaient de son inviolabilité. Ch. Lucas.

II. Alchimie. — Livre du sanctuaire. — Ce nom est employé dans la collection des alchimistes grecs pour désigner un traité de recettes technique. Il contenait les procédés pour teindre, tremper, mouler les métaux et les verres; fabriquer les perles artificielles, etc. Ce traité, modifié et accru de recettes nouvelles, paraît s'être conservé jusqu'aux Arabes, et son titre ressemble fort au *Liber sacerdotum* des manuscrits latins, publié par Berthelot dans *Histoire de la chimie au moyen âge*. M. B.

SANCTUS. I. Liturgie. — Cette partie de la Préface, appelée *hymne séraphique*, est empruntée à Esaïe (VI, 3) : « L'année de la mort du roi Hosias, je vis le Seigneur siégeant sur un trône élevé; et les pans de sa robe remplissaient tout le temple. Les séraphins se tenaient au-dessus de lui; et chacun d'eux avait six ailes; de deux ils couvraient leur face, et de deux ils couvraient leurs pieds, et de deux ils volaient. Et ils criaient l'un à l'autre : Saint, Saint, Saint est l'Eternel des armées. Ce qui est dans toute la terre est sa gloire. Et les poteaux et les linteaux furent ébranlés par la voix de celui qui criait ». Ces paroles sont quelque peu modifiées dans la Préface de l'Eglise latine : *Pleni sunt cœli et terra gloria tua*, étendant aux cieux ce que les séraphins disaient de la terre. Le *Sanctus* est précédé d'une introduction, d'un grand caractère, demandant à Dieu de permettre aux fidèles d'associer leurs louanges, leur adoration, leur crainte, leur vénération et leur joie à celle des Anges, des Dominations et des Puissances, des Cieux et de toutes les Vertus des cieux. Dans toutes les liturgies on trouve une invocation analogue dans la même partie de l'office eucharistique. Cela paraît bien indiquer l'antiquité de l'usage, les différences ne consistant que dans les développements accessoires. — En beaucoup de traités liturgiques, le *Sanctus* est appelé *Trisagion*. Cette synonymie contient une inexactitude. Le Trisagion de l'Eglise grecque est un hymne d'imploration, non de louange, chanté pendant la *petite entrée* : Ἅγιος ὁ θεός, Ἅγιος ἰσχυρός, Ἅγιος ἀθάνατος, ἐλέησον ἡμᾶς. On dit qu'il a été introduit dans la liturgie, sous le règne de Théodose le Jeune (408-450), à l'occasion d'un tremblement de terre. E.-H. Vollet.

II. Musique. — Dans le propre de la messe, le *Sanctus* vient immédiatement après le *Credo*. Les compositeurs de l'école polyphonique l'ont toujours traité en forme de fugue plus longue que le *Kyrie eleison*, avec de fréquentes répétitions de paroles; ce qui semble convenable pour un chant de cette espèce, expression d'une pieuse et extatique jubilation, contrastant avec le caractère grave et solennel de ce qui le précède. Ils y ont généralement employé trois thèmes : un pour le *Sanctus* proprement dit, un autre sur les paroles *Deus Sabaoth*, le dernier sur *Pleni sunt cœli* : ce dernier fragment quelquefois en morceau entièrement séparé, avec un moins grand nombre de voix et dans une note plus calme. Les compositeurs

EFERUS - Recherche & Classification numérique

modernes ont à peu près reproduit des dispositions identiques mais avec beaucoup plus de variété et sans s'astreindre à aucune règle absolue. Bach, par exemple, dans sa *Messe en si mineur* a développé sur le même thème les deux premiers fragments et écrit une fugue d'un mouvement tout différent pour le troisième, le tout ne formant qu'un seul morceau. Le *Sanctus* de la *Messe en ré* de Beethoven, très court, commence en *adagio* expressif, suivi d'un *allegro* fugué sur *Pleni sunt cœli*. Enfin Berlioz, dans sa *Grande Messe des morts*, a fait de ce morceau un solo de ténor d'un caractère séraphique très remarquable, coupé de réponses analogues pour un chœur de trois voix de femmes. H. Q.

SANCUS (Semo), l'un des rares demi-dieux ou héros de la mythologie romaine, appelé aussi Dius Fidius et mentionné par quelques auteurs, entre autres par les grammairiens Ælius Stilo et Festus, comme identique à l'Hercule italien. Plusieurs inscriptions, trouvées à Rome même, le nomment Semo Sancus Dius (ou Deus) Fidius. L'étymologie et le sens du terme *Semo* ne sont pas connus avec certitude. Suivant Preller, l'hypothèse la plus vraisemblable serait de le faire dériver de la même racine que le mot *semen*, c.-à-d. du verbe *serere;* il y aurait ainsi analogie de formation comme de sens entre *Semo* et *Genius* (rattaché à *gignere*). Mommsen retrouve dans Semo la particule privative *se* et *homo;* pour lui, tout être supérieur à l'homme est un Semo. Dans l'antiquité, Fulgence et Martianus Capella rattachaient le mot à la racine *semis*, moitié : d'où le sens de demi-dieux. Ce qui paraît certain, c'est que les Semones étaient rapprochés des Lares, des Génies, des Indigètes, et considérés comme inférieurs aux dieux proprement dits. Semo est donc un terme générique et non particulier, à peu près synonyme de Genius. Sancus se rattache sans aucun doute possible au mot *sancire;* Sémo Sancus = *Genius qui sancit;* c'est le Génie qui revêt d'un caractère divin les actes auxquels il préside. Le mot *Fidius* précise davantage, dans le même ordre d'idées, les attributions de Semo Sancus ; le demi-dieu protégeait surtout les serments. Quant au terme *Dius* ou *Deus*, il rappelle le nom de Diespiter, et il a le même sens ; il désigne un être divin qui se trouve en rapports étroits avec le ciel lumineux. Semo Sancus Dius Fidius était ainsi à la fois un des génies célestes et le dieu des serments.

Ce double caractère se montre nettement dans les rares détails que nous possédons sur le culte de Sancus. Le soin de ce culte incombait, semble-t-il, à des *sacerdotes bidentales;* or, les Romains appelaient *bidental* tout lieu où la foudre était tombée ; d'autre part, ils considéraient comme envoyé par Dius tout éclair qui apparaissait pendant le jour, et lui donnaient le nom de *fulgur Dium*, pour le distinguer de l'éclair nocturne, *Summanium fulgur*. Tite-Live rapporte qu'en 329 av. J.-C., le Sénat consacra des cercles de bronze (*ænei orbes*) dans le temple de Sancus situé sur le Quirinal : la plupart des érudits voient dans ces *orbes* des images symboliques de l'orbite solaire. Enfin, les augures distinguaient une catégorie d'oiseaux qu'ils nommaient Oiseaux de Sancus (*aves Sanquales*). Seul, un génie du ciel peut avoir des oiseaux sous sa protection spéciale.

En tant que Fidius, Sancus protégeait les serments conjugaux, les lois de la cité, les traités internationaux, enfin l'hospitalité. On montrait dans son temple le fuseau, la quenouille et les sandales de Tanaquil, qui passait pour avoir été à Rome le modèle des épouses ; suivant une autre tradition, rapportée par Plutarque (*Quæst. Roman.*, 30), on y voyait la statue de bronze de cette même Tanaquil, représentée en train de filer, et avec des sandales aux pieds. Denys d'Halicarnasse (IV, 58) rapporte que les traités conclus par Tarquin le Superbe avec Gabies étaient déposés dans le temple de Sancus, dont il traduit le nom en grec par Ζεύς Πίστιος. Sancus était pris à témoin des serments par la formule *Me Dius Fidius*... Comme il était censé habiter le ciel, et comme il fallait que les serments pussent toujours monter directement vers lui, le toit de son temple était percé d'une ouverture ronde ; lorsque ceux qui l'invoquaient se trouvaient à l'intérieur d'une maison, ils sortaient, pour prononcer leurs serments, dans l'atrium, et se plaçaient exactement au-dessous du *compluvium*, large ouverture carrée ménagée au centre du toit. Nous saisissons bien ici le double caractère de Sancus, à la fois génie céleste et protecteur des serments.

Sancus avait deux temples à Rome. L'un de ces temples était situé sur le Quirinal, non loin du sanctuaire de Quirinus. C'est de ce temple qu'il est le plus souvent question dans l'antiquité. Près de lui s'ouvrait dans l'enceinte dite de Servius Tullius la *porta Sanqualis*. Suivant la légende, c'était le Sabin Tatius qui avait fondé sur le Quirinal le plus ancien sanctuaire de Sancus ; Tarquin le Superbe avait transformé en un véritable temple la chapelle primitive, et le nouvel édifice avait été inauguré en 466 av. J.-C. par Sp. Postumius. Un autre sanctuaire de Semo Sancus existait dans l'Insula Tiberina. Des cérémonies de son culte nous ne savons rien, sinon que des fêtes avaient lieu le jour des Nones de juin (le 5 juin) dans le sanctuaire du Quirinal (*Dio Fidio in colle*).

Il est vraisemblable que Sancus Dius Fidius était d'origine sabine. Cette origine est contestée par Jordan, dans la 3e éd. de la *Römische Mythologie* de Preller. Pourtant il est certain que les Ombriens et les Sabins honoraient Sancus. Son nom figure dans les Tables Eugubines ; les Ombriens lui donnaient le nom de Fisovius Sancius. Des traces de son culte ont encore été relevées à Velitræ (Velletri), où Tite-Live mentionne un temple de Sancus (XXXII, 1) et au pied des monts Albains, près de Marino, où un certain Phileros construisit une chapelle en son honneur. Le culte de Sancus ne joua jamais un rôle important à Rome. J. Toutain.

Bibl. : Preller, *Römische Mythologie*, 1881-83, 3e éd. — O. Gilbert, *Geschichte der Stadt Rom im Alterthum*, 1883, t. I.

SANCY (Puy de). Mont d'Auvergne (V. Puy-de-Dôme [Dép. du]).

SANCY. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Soissons, cant. de Vailly ; 197 hab.

SANCY. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Briey, cant. d'Audun-le-Roman ; 427 hab.

SANCY. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Meaux, cant. de Crécy ; 124 hab.

SANCY. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Provins, cant. de Villiers-Saint-Georges ; 485 hab.

SANCY (Nicolas Harlay de), diplomate et capitaine français, né en 1546, mort à Paris en oct. 1629. Il appartenait à la branche cadette des Harlay, qui était protestante : obligé de se convertir en 1572 à Orléans pour échapper à la Saint-Barthélemy, bientôt il revint à la Réforme. Conseiller au Parlement, puis maître des requêtes au conseil d'Etat, il servit bien Henri III et alla en Suisse lever pour lui une armée de mercenaires, en engageant ses propres bijoux (parmi lesquels se trouvait le célèbre diamant nommé le *Sancy*). En 1589, il décida les Suisses à servir Henri IV quelques semaines sans solde ; le roi, qui voyait en lui un partisan dévoué, le fit surintendant des finances, l'envoya en ambassade en Angleterre et le nomma colonel général des Suisses. Bientôt le cardinal Du Perron le convertit définitivement au catholicisme ; ce changement de religion parut aux contemporains dicté par l'ambition, et d'Aubigné fit dans la *Confession de Sancy* la satire des convertis et des convertisseurs. Desservi auprès du roi par Gabrielle d'Estrées, remplacé aux finances par Sully, Sancy prit encore part à la campagne de Savoie, puis vécut dans la retraite depuis 1605. On a de lui un *Discours sur l'occurrence des affaires*.

SANCY (Charlotte Harlay de), religieuse française, née à Paris le 8 mai 1579, morte à Paris le 29 nov. 1652,

EFERUS - Recherche & Classification numérique

fille du précédent. Catholique dès sa naissance, elle montra de bonne heure une grande piété. Mariée au marquis de Bréauté, elle devint bientôt veuve, et, après quelques années de vie mondaine, résolut d'entrer en religion. Elle aida Mlle Accarie à faire établir en France l'ordre des carmélites, qui n'existait encore qu'en Espagne, et fut une des premières religieuses du couvent de Paris (1604). Elle devint prieure et s'appela la mère Marie de Jésus.

BIBL. : *Chroniques de l'ordre des Carmélites*, 1850, t. II.

SANCY (Achille DE HARLAY, baron de), diplomate et prélat français, né en 1581, mort le 20 nov. 1646. Il était fils de Nicolas de Harlay, seigneur de Sancy. Au lieu de suivre la carrière militaire comme son frère le baron de Maule, Achille de Harlay s'occupa d'abord de droit, puis de théologie, et fut promptement pourvu des revenus de trois abbayes et de l'évêché de Lavaur. La mort de son frère, tué au siège d'Ostende en 1601, lui fit prendre le métier des armes. A la suite de plusieurs campagnes en Italie, en Allemagne, en Flandre et en Angleterre, il fut nommé ambassadeur en Turquie (1610). Là il se signala par de telles exactions que la Porte lui fit administrer l'ignominieux châtiment de cent coups de latte sur la plante des pieds. Le roi allait tirer réparation de cette injure et venait d'envoyer un nouvel ambassadeur, M. de Namps, en remplacement de Sancy, quand un envoyé du Grand Seigneur, nommé Hussein, vint présenter des excuses qu'on accepta (1619). En sept années (1611-18), Sancy avait amassé frauduleusement une somme de 400.000 à 500.000 livres. A la suite de son emprisonnement, il mit un impôt ruineux sur les Echelles du Levant, et alla faire sa cour, avant de quitter Constantinople, au successeur du sultan qui l'avait fait bâtonner. En dehors de ces traits peu honorables, Sancy se distinguait par un vif amour de l'étude, une connaissance approfondie du latin, du grec moderne, de l'italien, de l'espagnol, de l'anglais, de l'allemand et de l'hébreu. Également très versé dans les sciences mathématiques, naturelles et médicales, il dépensa des sommes considérables pour acquérir des manuscrits orientaux. Revenu en France, il entra dans la congrégation de l'Oratoire et s'attacha à la fortune politique de Richelieu. Il signa notamment la consultation théologique par laquelle le tout-puissant ministre fit exiler par Louis XIII sa mère, Marie de Médicis, pour la commodité de son gouvernement. Le P. de Sancy accompagna le maréchal de Bassompierre, lors de son ambassade en Angleterre, et fut attaché à la maison de la reine Henriette, femme de Charles Ier, mais son zèle trop ardent le rendit bientôt impopulaire et nuisit à Bassompierre dans l'esprit du roi, qui demanda et obtint le rappel en France de l'oratorien. En 1631, une ambition outrée amena de même sa sortie de l'ordre et le fit nommer à l'évêché de Saint-Malo (29 mai 1632). Il présida trois ans plus tard les Etats de Bretagne. On lui attribue sans certitude les ouvrages suivants : *Relation des persécutions que les ecclésiastiques français attachés à la reine d'Angleterre éprouvèrent de la part du duc de Buckingham* (*Mercure françois* de 1626) ; *Discours d'un vieux courtisan désintéressé sur la lettre que la reine-mère du roi a écrite à Sa Majesté après être sortie du royaume* (Paris, 1631, in-8) ; *Réponse au libelle intitulé : Très humble, très véridique et très importante remontrance au roi* (1632, in-8). — Les nombreux manuscrits orientaux donnés par Sancy à la bibliothèque de l'Oratoire font aujourd'hui partie des collections de la Bibliothèque nationale. A. T.-R.

SAND (Karl-Ludwig), né à Wimsiedel, près de Baireuth, le 5 oct. 1795, exécuté à Mannheim le 20 mai 1820, est cet étudiant en théologie qui assassina Kotzebue. Il avait servi comme volontaire dans l'armée bavaroise en 1814-15, pris une part active au mouvement de la *Burschenschaft*, et c'est à l'Université d'Iéna qu'il forma le projet de châtier le traître Kotzebue, espion russe et ennemi des libertés promises à l'Allemagne. Il le perça d'un coup de poignard au flanc gauche, s'en donna lui-même deux (23 mars 1819). Son procès ne révéla aucune complicité, et il ne cessa de proclamer la justice de son action. Il fut décapité. Ce crime accentua la réaction (congrès de Carlsbad).

SAND (Amandine-Lucie-Aurore DUPIN, dite George), femme de lettres française, née à Paris (rue Meslay) le 1er juil. 1804, morte à Nohant le 7 juin 1876.

I. LA BIOGRAPHIE. — George Sand descendait d'Auguste II, électeur de Saxe et roi de Pologne, par le fameux Maurice de Saxe. Maurice compta, parmi ses nombreuses maîtresses, une cantatrice, Marie Rinteau, qui portait au théâtre le pseudonyme mieux sonnant de *Mlle de Verrières ;* il eut d'elle Marie-Aurore de Saxe, dont le fils, Maurice Dupin, fut le père d'Aurore. Celle-ci fut élevée à Nohant chez sa grand'mère. Dès son enfance, elle court en toute liberté les champs et les bois, s'éprend de la vie rustique et en reçoit d'ineffaçables impressions qu'elle devait traduire plus tard en descriptions admirables de la nature berrichonne. Son éducation était fort négligée : elle lisait énormément, mais ces lectures étaient sans cesse interrompues par les expéditions les plus folles avec les gamins du village. A cette école, Aurore devint tellement indisciplinable que sa grand'mère dut la mettre en 1817 au couvent des Anglaises de Paris, où elle resta jusqu'en 1820. Brusquement transportée dans un milieu calme et reposant, soumise à une discipline douce et ferme, elle recueillit, physiquement et moralement, toutes sortes d'avantages de ce nouveau régime. Mais ses tendances latentes au mysticisme se développèrent et s'exagérèrent au point d'inquiéter fortement la vieille Mme Dupin qui n'était rien moins que religieuse. Aurore, ramenée à Nohant, apprit à monter à cheval et se livra à des courses furieuses. Dans un appétit insatiable de lecture, elle dévora le *Génie du christianisme* de Chateaubriand, qui eut sur elle une influence marquée, puis, pêle-mêle, tous les philosophes, Locke, Condillac, Montesquieu, Bacon, Aristote, Leibniz, Pascal, La Bruyère, Montaigne ; puis les grands poètes Pope, Milton, Dante, Virgile, Shakespeare et enfin Rousseau qui la passionna plus que tous les autres. Un vieux précepteur, Deschartres, qui avait élevé son père et qui était resté dans la famille, essayait moins de la guider dans ces lectures que de lui infuser le scepticisme voltairien. Il la traitait d'ailleurs comme un jeune homme et l'emmenait, travestie en garçon, en d'interminables parties de chasse. Il n'en fallait pas tant pour scandaliser la province. Avec son caractère libre et primesautier, Aurore se moquait du qu'en dira-t-on. Elle alla jusqu'à afficher son amitié pour un jeune voisin de campagne, Stéphane Ajassou de Grandsaigne, qui lui apprit la zoologie, l'anatomie et la physiologie. Aussi fut-elle mise au ban de la bonne société de La Châtre. Comme elle n'avait rien à se reprocher, elle ressentit vivement cette injustice, et, jugeant à leur valeur les soi-disant principes qui gouvernent les rapports sociaux, elle perdit du coup toute foi religieuse et se jeta dans le plus noir pessimisme. Là-dessus, sa bonne grand'mère mourut (1821), lui laissant Nohant et tous ses biens. Sa mère, une petite grisette vive, pétulante, coquette, sans beaucoup de cœur, emmena Aurore à Paris, et, comme il y avait entre les deux femmes des différences irréductibles de goûts, d'habitudes, d'éducation, la jeune fille fut très malheureuse. Tout lui parut bon pour échapper aux rancœurs d'une telle existence ; elle séjourna plusieurs mois chez des amis, au Plessis-Picard, près de Melun ; elle y connut Casimir Dudevant, fils naturel du baron Dudevant, colonel en retraite, et elle l'épousa le 10 sept. 1822.

Dudevant était nul, grossier, despote. Pendant deux ans, il sut assez dissimuler ses défauts pour que le mariage fût relativement heureux. Aurore eut, le 30 juin 1823, un fils, Maurice, qu'elle nourrit elle-même et qu'elle adora. Malheureusement, chez Dudevant, le naturel reprit le dessus. Un beau jour il s'emporta, à propos d'une

EFERUS - Recherche & Classification numérique

futilité, jusqu'à donner devant plusieurs personnes un grand soufflet à sa femme. Celle-ci se détacha de lui et, par contraste, se réfugia dans les joies délicates et quintessenciées d'un amour platonique. Elle avait rencontré, au cours d'un voyage aux Pyrénées (1825), Aurélien de Sèze, avocat de talent, petit-fils du défenseur de Louis XVI. Les deux jeunes gens s'aimèrent respectueusement, se le dirent, échangèrent une correspondance tendre. Cependant Aurore n'avait pas rompu tout à fait avec son mari. Elle eut, en 1828, un second enfant, Solange, dont la naissance consterna de Sèze qui s'achemina tout doucement à une rupture. Dudevant, suivant toujours sa pente, en était venu, de son côté, à un cynisme de conduite révoltante, séduisant les femmes de chambre, leur faisant des enfants. Accablée par tant de désillusions et d'ennuis, Aurore essaya vainement d'occuper sa vie en soignant les paysans malades, en griffonnant quelques essais littéraires, en dessinant, en peignant des boîtes, des éventails, des tabatières. Elle traversa une crise affreuse de désespoir. « Je ne mérite plus l'amitié de personne, écrit-elle ; comme l'animal blessé qui meurt dans un coin, je ne saurais chercher d'adoucissement. » Et elle fut frappée de congestion cérébrale (1830). Une fois guérie, ne pouvant plus supporter la vie commune, elle quitta Nohant (4 janv. 1831) et s'installa à Paris.

Presque aussitôt elle se lie avec son compatriote Jules Sandeau et d'autres jeunes gens « hugolâtres » Félix Pyat, de Latouche, Ch. Duvernet, Alph. Fleury. Avec une espèce de frénésie, elle mène la vie d'étudiant, court Paris la nuit, habillée en homme. Puis elle se met à écrire « pour se créer des ressources ». Latouche la pousse au *Figaro ;* elle collabore à la *Revue de Paris*, à la *Mode*. Chose singulière, elle entretient une correspondance presque cordiale avec son mari, lui conte ses affaires, les difficultés de ses débuts, les détails de son installation... et en même temps elle devient la maîtresse de Sandeau. Elle considère qu' « il est bien juste que cette grande liberté dont jouit mon mari soit réciproque ; sans cela, il me deviendrait odieux et méprisable ; c'est ce qu'il ne veut point être. Je suis donc entièrement indépendante ». Elle écrit en commun avec Sandeau sous la signature « J. Sand ». Mais son génie dépasse le talent de son collaborateur, et seule elle donne bientôt *Indiana* (1832), *Valentine*, et toutes ces œuvres hardies et brillantes qui mettent en relief le pseudonyme de « George Sand ». Le ménage irrégulier n'était d'ailleurs pas plus heureux que le régulier. En 1833, Aurore se détourne avec dédain de Sandeau qui l'a trompée avec une blanchisseuse. « J'ai été trop profondément blessée des découvertes que j'ai faites sur sa conduite pour lui conserver aucun autre sentiment qu'une compassion affectueuse. » Elle se lance à corps perdu dans le saint-simonisme et met en pratique les théories fameuses de « l'égalité des deux sexes devant les droits de la nature ». Elle se lie avec Marie Dorval et connaît les pires dessous du cabotinage. Elle se donne à Mérimée sans trop savoir pourquoi, et à quelques jours de là écrit à Sainte-Beuve : « L'expérience manqua complètement, je pleurai de souffrance, de dégoût, de découragement. Au lieu de trouver une affection capable de me plaindre et de me dédommager, je ne trouvai qu'une raillerie amère et frivole ». Dans ce désarroi moral, elle pense au suicide. Puis, se ressaisissant, elle écrit, par esprit de représailles, sur les droits de la femme et la dépravation des hommes des pages virulentes (*Lélia*, 1833, 2 vol. in-8), qui suscitent dans toute l'Europe, surtout en Allemagne, un grand mouvement de curiosité et d'enthousiasme, et à Paris soulèvent des polémiques acerbes où se distingue Capo de Feuillide que Gustave Planche provoque en duel. Cette crise de dégoût se résout d'elle-même dans l'excès de sa violence. Et l'année ne s'était pas écoulée que George Sand se rétractait en ces termes : « Je crois que j'ai blasphémé la nature et Dieu peut-être dans *Lélia ;* Dieu, qui n'est pas méchant et qui n'a que faire de se venger de nous, m'a fermé la bouche en me rendant la jeunesse du cœur et en me forçant d'avouer qu'il a mis en nous des joies sublimes. » Elle venait de rencontrer Alfred de Musset à un dîner offert par Buloz aux collaborateurs de la *Revue des Deux Mondes* et s'était éprise du poète. George Sand était alors fort attrayante : petite, svelte, vive et souple, elle avait une luxuriante chevelure noire flottant sur les épaules, le teint mat, presque olivâtre, le front bombé, intelligent ; ses yeux noirs et veloutés, étrangement grands et profonds, avaient une séduction irrésistible. Le 25 août 1833, elle annonce nettement à Sainte-Beuve, ce confident si compréhensif de ses heures troublées, qu'elle est devenue la maîtresse de Musset et qu'il peut « en publier la nouvelle, car elle est dorénavant obligée de mettre sa vie au grand jour ». Après une période d'harmonie parfaite, l'installation dans un gai petit logement du quai Malaquais, des excursions prolongées dans la forêt de Fontainebleau, les deux amants entreprirent (déc. 1833) le célèbre voyage en Italie, dont nous avons dit ailleurs les incidents (V. Musset). Musset, atteint de *delirium tremens*, soigné et sauvé par Pagello, rentra en France. George Sand crut se reposer des effroyables alternatives d'une passion désordonnée dans l'amour robuste, honnête, confiant et un peu naïf de Pagello. Mais elle ne tarda pas à regretter Musset. Elle revint à Paris, accompagnée du docteur italien, revit le poète, et les trois acteurs de cette tragi-comédie comprenant la singularité de leur situation respective, George Sand s'enfuit à Nohant, Musset à Bade, et Pagello rentra dans l'obscurité. Il y eut un renouveau de liaison au commencement d'oct. 1834, terminé au bout d'un mois de querelles, de souffrances et d'extravagances par une nouvelle rupture ; puis encore une reprise en janv. 1835, et une rupture définitive en mars. Brisée, George Sand écouta les conseils de Sainte-Beuve qui la poussait à la philosophie, et ceux plus accessibles de Michel de Bourges qui l'engagea à « chercher la satisfaction de toutes les forces de son être dans la compassion envers le prochain et en se mettant au service de l'humanité ». Elle connut Guéroult et tous les saint-simoniens, se lia avec Liszt, avec Lamennais.

La séparation amiable avec Dudevant avait jusque-là marché sans encombre. Mais il y eut entre les deux époux de nouvelles scènes dont la violence dépassa la gravité des anciens griefs. Le 30 oct. 1835, George Sand porta plainte contre son mari devant le tribunal de La Châtre « pour injures graves, sévices, mauvais traitements » : elle demandait, et elle obtint la séparation de corps. Le procès, à travers toutes sortes d'incidents pénibles, traîna jusqu'en 1838 ; lors des règlements de compte, Dudevant se montra d'une âpreté révoltante, réclamant jusqu'à « quinze pots de confitures et un poêle en fer de la valeur de un franc cinquante centimes ». Dans l'intervalle, George Sand avait encore dû se séparer de Michel de Bourges qui était libéral en politique et tyrannique en amour. « J'ai des grands hommes plein le dos — écrit-elle alors avec énergie — je voudrais les voir tous dans Plutarque ! » Elle voyage en Suisse, où elle rejoignit Liszt et Mme d'Agoult et, après un court séjour à Nohant, elle s'établit, à Paris, à l'Hôtel de France, rue Laffitte, où elle eut un salon fréquenté par les plus illustres personnalités du temps : Liszt et Mme d'Agoult, Lamennais, Ballanche, Barchou de Penhoen, Heine, Mickiewicz, Michel, de Ronchaud, Ch. Didier, Eug. Pelletan, Mallefille, Bocage, Nourrit, Mme Allart, Victor Schœlcher, etc. En 1836, George Sand fait la connaissance de Chopin et se lie intimement avec lui, ce qui la brouille avec la jalouse Mme d'Agoult. Elle retourne à Nohant qui devient un centre de réunions philosophiques et littéraires, coupées de promenades à pied et à cheval, de musique, de représentations théâtrales. Ces délicats plaisirs sont traversés par les inquiétudes, les larmes, la mort de la mère de George Sand, l'enlèvement de Solange, qu'il fallut récla-

EFERUS - Recherche & Classification numérique

mer à son père *manu militari* (1837). Une excursion aux Pyrénées précède une nouvelle retraite à Nohant, où vient Balzac en 1838. Une lettre du grand romancier (2 mars) nous ouvre les vues les plus curieuses sur l'état d'âme de son amie qui venait d'éprouver d'autres déceptions dans une liaison de six mois avec Mallefille. « J'ai trouvé le camarade George Sand dans sa robe de chambre, fumant un cigare après le dîner, au coin de son feu, dans une immense chambre solitaire. Elle avait de jolies pantoufles jaunes, ornées d'effilés, des bas coquets et un pantalon rouge. Voilà pour le moral. Au physique, elle avait doublé son menton, comme un chanoine. Elle n'a pas un seul cheveu blanc malgré ses effroyables malheurs ; son teint bistré n'a pas varié, ses beaux yeux sont tout aussi éclatants ; elle a l'air tout aussi bête quand elle pense... La voilà dans une profonde retraite, condamnant à la fois le mariage et l'amour, parce que dans l'un et dans l'autre état elle n'a eu que déceptions. Son mâle était rare, voilà tout. Il le sera d'autant plus qu'elle n'est pas aimable, et par conséquent elle ne sera que très difficilement aimée. Elle est garçon, elle est artiste, elle est grande, généreuse, dévouée, *chaste;* elle a les traits de l'homme, *ergo*, elle n'est pas femme. » En oct. 1838, George Sand partit avec ses enfants et Chopin pour Majorque où elle passa tout l'hiver. Chopin était déjà très malade, et elle le soigna avec un dévouement qu'elle n'a peut-être pas assez laissé ignorer. C'est au retour de ce voyage qu'elle se fixa à peu près définitivement à Nohant (1839), ne revenant plus à Paris que pour de brefs séjours, pendant lesquels elle ne manqua jamais d'assister au « dîner Magny », où se réunirent les célébrités de l'époque.

Depuis la fin de sa liaison avec Chopin qui se prolongea jusqu'en 1847, elle vécut dans sa campagne, qu'elle aimait tant, d'une vie de famille, très touchante dans sa simplicité. Elle s'occupa passionnément de l'éducation de ses enfants, puis de ses petites-filles, Aurore et Gabrielle, lorsqu'elle eut marié Maurice avec Mlle Calamatta, et Solange avec Clésinger. Elle écrivait toujours infatigablement et consacrait ses loisirs à l'histoire naturelle, à la minéralogie, à la botanique, à la peinture, surtout à ce théâtre de marionnettes de Nohant qui a été tellement décrit par tous nos écrivains qu'il a sa place dans notre histoire littéraire. Elle accueillait avec cordialité tous les hommes de lettres, les Gautier, les Flaubert, les Dumas; recevait avec bonté les débutants qui venaient lui demander des conseils. Elle avait toujours fait le bien : les paysans berrichons se pressèrent en foule à ses obsèques où Victor Hugo prononça cette oraison funèbre : « Je pleure une morte et salue une immortelle ! »

II. L'œuvre. — Dans l'éclatante floraison littéraire de la première moitié du XIXe siècle, George Sand a été, pour le roman, le chef de l'école idéaliste, tandis que Balzac était le chef de l'école réaliste. George Sand, à la vérité, est bien idéaliste dans ce sens que, chez elle, l'imagination dépasse l'observation, et la pensée domine toujours le fait. Elle se dégage déjà du romantisme par la simplicité harmonieuse de la forme, par la fraîcheur (non plus l'outrance) du coloris. Elle s'en dégage surtout par la véritable révolution qu'elle accomplit en introduisant dans le roman, comme héros, les humbles et les paysans. Car tous les héros de roman avaient presque toujours été jusqu'alors des personnages fort aristocratiques, sinon par leur naissance, du moins par leurs idées, par leurs sentiments, par le milieu où ils évoluaient. Pourtant George Sand tient encore par de fortes attaches à Chateaubriand qu'elle avait beaucoup lu. Car elle n'a rien demandé qu'à elle-même et à son histoire. Toutes ses œuvres principales procèdent d'un fonds commun d'émotions et de douleurs personnelles. Elle a mis dans ses livres sa passion même, sa vie, sa haine, sa vengeance, ses amours, avec la fièvre, avec l'imagination et avec l'éloquence du génie. Enfin elle doit beaucoup à Rousseau, et cette influence sur le développement et sur l'expression de sa pensée n'a pas été des plus heureuses. *Indiana* (Paris, 1832, 2 vol. in-8), a-t-elle écrit elle-même, c'est « la femme, l'être faible chargé de représenter les passions comprimées, ou, si vous l'aimez mieux, supprimées par les lois ; c'est l'amour heurtant son front aveugle à tous les obstacles de la civilisation ». C'est aussi l'amère analyse des désillusions éprouvées par l'auteur dans un mariage malheureux. *Valentine* (1832, 2 vol. in-8) reproduit ce thème du mariage malheureux imposé par les convenances mondaines, et aussi *Jacques* (1834, 2 vol. in-8) où George Sand dévoile son idéal de l'amour dans l'homme, comme elle avait dévoilé dans *Indiana* son idéal de l'amour dans la femme ; et encore *Mauprat* (1837, 2 vol. in-8), où elle expose l'action éducatrice de l'amour sur une nature sauvage. Dans *Lélia* (1833, 2 vol. in-8), il faut chercher une crise d'âme en proie tour à tour au doute et à la foi, à la sensualité la plus vive et au spiritualisme le plus transcendantal. Dans *Spiridion* (1839, in-8), George Sand semble avoir trouvé sa voie et s'élance à la poursuite de la vérité religieuse et de l'idéal divin, poursuite qui fut d'ailleurs, comme on sait, une des grandes préoccupations de l'époque. Mais voici que, subissant une autre des préoccupations dominantes de ce temps, le socialisme, elle dévie de l'idéal purement religieux et écrit : *le Compagnon du tour de France* (1840, 2 vol. in-8) ; *Horace* (1842, 3 vol. in-8) ; *Consuelo* (1842-43, 8 vol. in-8) ; *la Comtesse de Rudolstadt* (1843-45, 4 vol. in-8) ; *le Meunier d'Angibault* (1845-46, 3 vol. in-8) et *le Péché de M. Antoine* (1847, 2 vol. in-8), où défilent tous les systèmes, y compris la théosophie et le communisme. Elle devait bientôt se dégager de l'influence politico-sociale qui alourdissait son génie. Dès 1846, elle publie une ravissante idylle, *la Mare au diable* (2 vol. in-8), où elle aborde une nouvelle manière, le roman champêtre, dans laquelle elle écrit encore ces chefs-d'œuvre : *la Petite Fadette* (1849, 2 vol. in-8) ; *François le Champi* (1850, 2 vol. in-8), véritable création dans la littérature française, car le genre de l'idylle y était ignoré, ou du moins n'avait encore produit que des transpositions, assez fades, d'idylles grecques. Après ses adorables pastorales champêtres, George Sand revint au roman mondain. Mais la vieillesse l'a comme assagie. Sa façon est plus simple. Elle renonce aux déclamations vibrantes contre le mariage, contre les injustices sociales. On dirait une bonne aïeule qui se complaît à raconter de touchantes histoires à ses petits-enfants. Ainsi le *Marquis de Villemer* (1861, in-12) est le roman banal de la jeune fille pauvre qui inspire de l'amour à un très noble gentilhomme ; *Valvèdre* (1861, in-12), c'est la réhabilitation du mari trompé, qui se montre supérieur au ridicule par la hauteur de son caractère ; les *Beaux Messieurs de Bois-Doré* (1858, 5 vol. in-8), c'est un récit du temps passé, l'évocation souriante d'un XVIIe siècle précieux, galant et généreux. Mais si les vues de l'auteur se sont modifiées, elle demeure jusqu'en ses dernières œuvres le peintre incomparable de la nature, et son style est aussi clair, aussi souple, aussi harmonieux que dans ses plus célèbres ouvrages. George Sand eut moins de succès à la scène où ses productions les plus connues, et d'ailleurs tirées pour la plupart de ses romans, sont *François le Champi* (1849), *le Mariage de Victorine* (1851), *le Marquis de Villemer* (1864), *les Beaux Messieurs de Bois-Doré* (1862), etc., comédies aristocratiques d'une forme précieuse et distinguée où reparaissent les thèses de l'égoïsme fondamental de l'homme, du dévouement inné de la femme, de la vertu survivant aux pires chutes, de l'orgueil résistant à l'assaut de toutes les misères.

Il faut ranger George Sand parmi nos plus grands génies littéraires. Lorsqu'elle mourut, Renan prononça ces paroles caractéristiques : « Quelque chose manquera désormais à notre concert ; une corde est brisée dans la lyre du siècle ». Cette appréciation doit être retenue et méditée. Car, par suite d'un de ces reflux fréquents dans

EFERUS - Recherche & Classification numérique

l'histoire des lettres, on semble ne plus apprécier aujourd'hui à leur juste valeur tant d'œuvres charmantes et si personnelles. Elles ont aux yeux de nos contemporains le tort d'être écrites simplement, dans « ce style courant cher aux bourgeois », remarquait déjà méchamment Baudelaire. Et l'on fait assurément trop de cas de la critique excessive d'un autre grand esprit, Nietzsche : « Froide comme V. Hugo, comme Balzac, comme tous les romantiques dès qu'ils étaient à leur table de travail ! Et avec quelle suffisance elle devait être couchée là, cette terrible vache à écrire, qui avait quelque chose d'allemand dans le plus mauvais sens du mot ! Comme Rousseau lui-même, son maître, ce qui certainement n'était possible que lorsque le goût français allait à la dérive. »

Dans l'œuvre de George Sand, nous ferons quatre parts : le roman, — le théâtre, — les mémoires, souvenirs et correspondances, — les écrits littéraires politiques et divers. Nous ne citons pas à nouveau les ouvrages dont nous avons parlé au cours de cet article.

1° *Romans. Rose et Blanche ou la Comédienne et la Religieuse* (Paris, 1831, 5 vol. in-12), en collab. avec Sandeau ; *le Secrétaire intime* (1834, 2 vol. in-8), recueil de nouvelles publiées dans la *Revue des Deux Mondes* et la *Revue de Paris ; André* (1835, in-8) ; *Leone Leoni* (1835, in-8) ; *Simon* (1836, in-8) ; *Contes vénitiens* (1838, 2 vol. in-8) ; *l'Uscoque* (1839, in-8) ; *Gabriel* (1840, in-8) ; *les Sept Cordes de la lyre* (1840, in-8) ; *Pauline* (1841, in-8) ; *Jeanne* (1844, 8 vol. in-8) ; *la Noce de campagne* (1846, in-4), qui fait suite à la *Mare au diable*, mais ne la vaut pas ; *Isidora* (1846, 3 vol. in-8) ; *Tévérino* (1846, 2 vol. in-8) ; *Lucrezia Floriani* (1847, 2 vol. in-8) ; *le Piccino* (1848, 5 vol. in-8) ; *Histoire du véritable Gribouille* (1851, in-12) ; *le Château des Désertes* (1851, 2 vol. in-8) ; *Metella* (1852, in-4) ; *les Mississipiens* (1852, in-4) ; *les Maîtres sonneurs* (1853, 4 vol. in-8) ; *la Filleule* (1853, 4 vol. in-8) ; *Jean Ziska* (1853, in-4) ; *la Marquise* (1853, in-12) ; *Mont Revêche* (1853, 4 vol. in-8) ; *Procope le Grand* (1853, in-4) ; *Adriani* (1854, 2 vol. in-8) ; *Evenor et Leucippe* (1856, 3 vol. in-8) ; *le Diable aux champs* (1857, in-12) ; *Daniella* (1857, 2 vol. in-12) ; *Légendes rustiques* (1858, in-fol.), avec nombreux dessins de Maurice Sand ; *Narcisse* (1859, in-12) ; *l'Homme de neige* (1859, 2 vol. in-12) ; *Jean de La Roche* (1860, in-12) ; *la Famille de Germandre* (1861, in-12) ; *la Ville noire* (1861, in-12) ; *Constance Verrier* (1860, in-12) ; *Tamaris* (1862, in-12) ; *Autour de la table* (1862, in-12) ; *Mlle de la Quintinie* (1863, in-12) ; *Antonia* (1863, in-12) ; *les Dames vertes* (1863, in-12) ; *la Confession d'une jeune fille* (1865, 2 vol. in-12) ; *Flavie* (1866, in-12) ; *le Dernier Amour* (1867, in-12) ; *Mlle Merquem* (1868, in-12) ; *le Beau Laurence* (1870, in-12) ; *Malgré tout* (1870, in-12) ; *Pierre qui roule* (1870, in-12) ; *Césarine Dietrich* (1871, in-12) ; *Francia* (1872, in-12) ; *Manon* (1872, in-12) ; *Contes d'une grand'mère* (1873, in-12 et 1876, in-12) ; *Ma sœur Jeanne* (1874, in-12) ; *les Deux Frères* (1875, in-12) ; *Flamarande* (1875, in-12) ; *la Coupe* (1876, in-12) ; *la Tour de Percemont. Marianne* (1876, in-12).

2° *Théâtre. Cosima* (drame, 6 actes, 1840) ; *Claudie* (drame, 3 actes, 1851) ; *Molière* (drame, 4 actes, 1851) ; *les Vacances de Pandolphe* (comédie, 3 actes, 1852) ; *le Démon du foyer* (comédie, 2 actes, 1852) ; *le Pressoir* (drame, 3 actes, 1853) ; *Flaminio* (comédie, 3 actes, 1854) ; *Maître Favilla* (drame, 3 actes, 1855) ; *Françoise* (comédie, 4 actes, 1856) ; *Lucie* (comédie, 1 acte, 1856) ; *Comme il vous plaira* (comédie, 3 actes, 1856), tirée de Shakespeare ; *Marguerite de Saint-Gemme* (comédie, 3 actes, 1859) ; *le Pavé* (comédie, 1 acte, 1862) ; *le Drac* (drame fantastique, 3 actes, 1864), en collaboration avec Paul Meurice ; *le Lis du Japon* (comédie, 1 acte, 1864) ; *le Don Juan de village* (comédie, 3 actes, 1866), en collaboration avec Maurice Sand ; *Cadio* (drame, 1868), en collaboration avec Paul Meurice, publié aussi la même année sous forme de roman ; *l'Autre* (comédie, 4 actes, 1870) ; *le Théâtre de Nohant* (1864, in-12).

3° *Mémoires, souvenirs, correspondances. Lettres d'un voyageur* (1837, 2 vol. in-8) ; *un Hiver à Majorque* (1842, 2 vol. in-8) ; *Histoire de ma vie* (1854-55, 20 vol. in-8) ; cette autobiographie, fort intéressante, et qui eut un grand succès de curiosité parce qu'on y pensait trouver des anecdotes piquantes, est moins l'histoire de la vie de George Sand que l'histoire du développement de ses idées. *Elle et Lui* (1859, in-12), version de la rupture avec Musset, qui fait partie de cette singulière collection où figurent le *Lui et Elle* de Paul de Musset, la *Confession d'un enfant du siècle* d'Alfred, les récriminations de Louise Colet, les révélations de Pagello, etc., et qui fait que l'on ne peut plus rien ignorer des incidents de cette union malheureuse (V. Musset). — *Laura, Voyages et Impressions* (1869, in-12) ; *Journal d'un voyageur pendant la guerre* (1872, in-12) ; *Impressions et Souvenirs* (1873, in-12) ; *Nouvelles Lettres d'un voyageur* (1877, in-12) ; *Souvenirs de 1848* (1880, in-12) ; *Correspondance* (1882-86, 6 vol. in-12) ; *Lettres familières*, publ. par Ed. Montagne dans la *Revue encyclopédique* (1893) ; *Lettres à A. de Musset et à Sainte-Beuve*, publ. par S. Rocheblave (1897, in-12).

4° *Ecrits littéraires, politiques et divers. Lettres au peuple* (1848, 2 vol. in-8) ; *la Cause du peuple* (1848, in-8) ; *la Guerre* (1859, in-8) ; *Garibaldi* (1859, in-8) ; *Souvenirs et Impressions littéraires* (1862, in-12) ; *Promenade autour d'un village* (1860, in-12) ; *Pourquoi les femmes à l'Académie ?* (1863, in-8) ; *Dernières Pages* (1877, in-12) ; *Questions d'art et de littérature* (1878, in-12) ; *Questions politiques et sociales* (1879, in-12).

On a publié divers recueils d'œuvres *complètes* qui ne sont pas complets, entre autres *Œuvres complètes* (1836-40, 24 vol. in-8) ; *Œuvres* (1842-44, 16 vol. in-12) ; *Théâtre complet* (1866, 4 vol. in-12). René Samuel.

Bibl. : Gustave Planche, *Portraits littéraires. — Galerie des contemporains illustres*, par un homme de rien, t. II. — J. Janin, article dans la *Biographie des femmes auteurs contemporaines françaises*. — A. Guilbert, *Notice sur George Sand*, 1848, in-8. — Th. Walsh, *George Sand ;* Paris, 1837, in-8. — Brault, *Biographie et intrigues de George Sand*, 1848, in-8. — Sainte-Beuve, *Causeries du lundi*. — Mme de Solms, *George Sand*, Paris, 1858, in-12. — S. de Lovenjoul, *Etude bibliographique sur les œuvres de George Sand ;* Bruxelles, 1868. — Dancourt, *G. Sand*, dans *Revue générale*, 1876, II. — J. Schmidt, *George Sand*, dans *Deutsche Rundschau*, 1876, IX. — *Studien zur französischen Literatur und Culturgeschichte. George Sand*, dans *Preussische Jahrbucher*, 1863, IX. — Miss Bertha Thomas, *Eminent Women Series. G. Sand* — E. Caro, *George Sand ;* Paris, 1887, in-12. — Faguet, *Etudes littéraires sur le* XIXe *siècle*, 1887, in-12. — G. Amic, *George Sand. Mes Souvenirs ;* Paris, 1893, in-8. — Ed. Grenier, *Souvenirs littéraires*, 1894, in-12. — M. Clouard, *A. de Musset et G. Sand. Notes et documents inédits*, dans *Revue de Paris*, 15 août 1896. — Beurdeley, *les Lettres de G. Sand et A. de Musset*, 1897, in-8. — P. Mariéton, *une Histoire d'amour*, 1897, in-12. — Ed. Plauchut, *Autour de Nohant*, 1899, in-8. — D'Heylli, *la Fille de George Sand*. Lettres inédites ; Paris, 1900, in-8. — Karénine, *George Sand ;* Paris, 1899-1901, 3 vol. in-8 (V. aussi la bibliogr. de l'art. Musset [Alfred de]).

SAND (Maurice Dudevant, dit), artiste et littérateur français, né à Paris le 30 juin 1823, mort à Nohant le 4 sept. 1889, fils de la précédente. Elevé soigneusement par sa mère, il la quitta très peu, et il passa presque toute sa vie à Nohant. Dessinateur de talent, il illustra de jolies compositions certains ouvrages de sa mère ou ses propres œuvres. En peinture, élève de Delacroix, il a laissé des tableaux et des aquarelles qui ne manquent pas de valeur, entre autres *Léandre et Isabelle*, *le Grand Bissextre*, *le Loup Garou*, *un Marché à Pompéi*. Il s'intéressait vivement aussi à l'histoire naturelle, surtout à l'entomologie, et il a écrit en ce genre le *Monde des Papillons* (1866, in-4, avec dessins), *Catalogue raisonné des lépi-*

EFERUS - Recherche & Classification numérique

optères du Berry et de l'Auvergne (1880, in-8). Directeur, régisseur, acteur du théâtre de Nohant, il a réuni tous les documents qui le concernent sous le titre *le Théâtre des Marionnettes* (1890, in-12) ; il a collaboré en outre aux pièces de sa mère et donné *Masques et Bouffons, Comédie italienne* (1859, 2 vol. gr. in-8, avec dessins). Enfin, il est l'auteur de quelques romans agréablement écrits : *Six mille lieues à toute vapeur* (1862, in-18) ; *Callirhoé* (1864, in-12) ; *Raoul de La Chastre* (1865, in-8) ; *le Coq aux cheveux d'or* (1867, in-12) ; *Miss Mary* (1868, in-18) ; *l'Augusta* (1873, in-18) ; *Mademoiselle de Cérignan* (1874, in-18) ; *la Fille du Singe* (1886, in-12). Maurice Sand avait épousé la fille du graveur Calamatta. R. S.

SANDAKAN. Ville maritime connue également sous le nom d'Elopoura, dans le N.-E. de l'île de Bornéo, dans le Saba ou Sabah, ainsi que se nomme le pays politiquement appelé British North Borneo, sous 5° 50′ 22″ lat. N. et 115° 47′ longit. E. ; 8.000 hab., dont deux tiers Chinois. Elle se trouve sur la rive N. et près de l'entrée d'un rentrant de la mer de Jolo ou Soulou, la baie de Sandakan, qui, large de 2 à 9 kil., s'avance jusqu'à 30 kil. dans les terres. Port profond, accessible aux grands navires. Sandakan ne date que de 1881, mais elle grandit rapidement, par suite du développement de son commerce avec Singapour, la Chine, l'Australie ; d'ailleurs, le pays d'alentour est riche en houille, et le sol fertile, sous un climat très pluvieux, avec précipitation annuelle de 3m,746 en moyenne : Grandes plantations de tabac.

SANDALE. I. Costume (V. Chaussure, t. X, p. 971, fig. 8 et 9).

II. Liturgie (V. Ornement, t. XXV, p. 602).

SANDALION ou SANDALON (Cost.) (V. Chaussure, t. X, p. 971, fig. 4).

SAN DANIELE del Friuli. Ville d'Italie, prov. d'Udine, à l'E. du Tagliamento ; 5.000 hab. Eglise gothique San Antonio, avec fresques de Pellegrino ; hôtel de ville du XVe siècle. Le 11 mai 1809, l'archiduc Jean y fut battu par les Français.

SANDARAQUE. Les anciens appelaient de ce nom le sulfure d'arsenic ou réalgar ; Dioscoride, toutefois, l'applique à des résines. Au moyen âge, il est souvent employé comme synonyme de vernis. De nos jours, il désigne une matière résineuse, dont l'origine véritable est demeurée ignorée jusque vers la fin du XVIIIe siècle, mais qu'on sait maintenant provenir d'un arbre croissant dans les hautes régions de l'Algérie et du Maroc, le *Thuia articulata* Desf. ou *Callitris quadrivalvis* Vent. (V. Callitris). Il s'en vend aussi, depuis quelques années, qui est extraite d'une autre espèce, croissant en Australie, le *Callitris Preisii* Miq. La sandaraque coule de l'arbre soit spontanément, soit par incision. Elle se présente en petites larmes transparentes, allongées, à cassure nette et vitreuse, d'un blanc paille, qui prend, en vieillissant, une teinte de plus en plus jaunâtre. A première vue, elle ressemble beaucoup au mastic. Elle en diffère cependant par bien des points, notamment par son odeur résineuse et sa saveur. En outre, elle se réduit en poudre sous la dent, sans y adhérer. Elle est insoluble dans l'eau, mais très soluble dans l'alcool. Elle se ramollit à 100° et fond vers 134°. Exportée principalement de Mogador par Marseille et l'Angleterre, elle a, dans l'industrie, plusieurs emplois. Elle entre tout particulièrement, mélangée à d'autres résines, dans la confection de la laque, des vernis à l'alcool, de certaines poudres à parfumer, de l'encens. On l'utilise aussi, réduite en poudre très fine, pour accroître la consistance et le glaçage du papier, qu'on empêche ainsi de boire, lorsqu'on l'a érodé par le grattage. En médecine, au contraire, elle est absolument délaissée, quoi qu'on la considère, de même que toutes les substances aromatiques du même genre, comme astringente, stimulante, tonique, stomachique. Elle serait aussi diurétique, et les indigènes des pays où le *Callitris* prospère l'emploient contre la diarrhée et les hémorrhoïdes. La *sandaraque d'Allemagne* est une résine verdâtre extraite du genévrier.

SANDARVILLE. Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. de Chartres, cant. d'Illiers ; 341 hab.

SANDAUCOURT. Com. du dép. des Vosges, arr. de Neufchâteau, cant. de Châtenais ; 457 hab.

SANDAY. Ile de l'archipel des *Orcades* (V. ce mot, t. XXV, p. 487).

SANDEAU (Léonard-Sylvain-Julien), littérateur français, né à Aubusson le 19 févr. 1811, mort à Paris le 24 avr. 1883. Destiné au barreau, il vint étudier le droit à Paris. Mais il n'avait pas une vocation bien décidée pour la jurisprudence, et bientôt il se lia avec les jeunes « hugolâtres », qui témoignaient leur mépris de la bourgeoisie en parcourant, la nuit, les rues du Quartier latin et en chantant à la porte des boutiquiers endormis des refrains sur les épiciers. Vers 1830, il fit connaissance des Dudevant au Coudray, près La Châtre, chez des amis communs. On y faisait de la musique, on y dansait, on y causait littérature et on y pratiquait un des passe-temps favoris de l'époque : la lecture à haute voix. Aurore Dudevant fit une profonde impression sur Sandeau. Il la peignit plus tard toute vive dans son roman de *Marianna :* « Tout révélait en elle une nature luxuriante qui s'agitait impatiemment sous le poids de ses richesses inactives. On eût dit que la vie circulait entre les boucles de son épaisse et noire chevelure. On sentait comme un feu caché sous cette peau brune, fine et transparente. Son front net et pur disait bien que les orages de la passion n'avaient point grondé sur cette noble tête ; mais l'expression de ses yeux, brûlante, fatiguée, maladive, accusait des luttes intérieures terribles, incessantes, inavouées ». Aurore ne parut pas insensible à l'admiration du jeune homme, et c'est vers lui qu'elle se réfugia lorsqu'elle vint à Paris en 1831. On connaît la fin de cette liaison (V. Sand) ; elle devait laisser des marques ineffaçables dans l'âme de Sandeau, qui mena depuis lors une existence mélancolique, effacée, tout à fait assombrie, en 1870, par la mort de son fils unique. Sandeau, qui fut toujours un modeste, fut nommé, en 1853, conservateur de la bibliothèque Mazarine ; il devint, en 1859, bibliothécaire du palais de Saint-Cloud ; il était entré en 1858 à l'Académie française. Après avoir débuté dans les lettres par le roman de *Rose et Blanche* (1831), écrit en commun avec Aurore Dudevant, sous le pseudonyme de Jules Sand, il collabora à divers recueils, comme le *Salmigondis*, le *Livre des Conteurs*, le *Dictionnaire de la conversation*, où il donna, entre autres notices, la biographie de Cyrano de Bergerac, la *Revue des Deux Mondes*. Il est l'auteur de romans simples et charmants, où il a décrit avec goût les paysages familiers du Limousin, de la Marche et du Berry aux horizons un peu bornés, aux collines verdoyantes, aux eaux limpides, ou bien les paysages plus grandioses de la Bretagne, de la Vendée ou du Bocage. Sa faculté d'invention est un peu courte : on lui a reproché, non sans raison, d'avoir conté souvent la même histoire. Son style est un peu apprêté : on y rencontre trop d'extraordinaires fleurs de rhétorique. Mais on lira toujours ces petits chefs-d'œuvre : *Mademoiselle de la Seiglière* (Paris, 1848, 2 vol. in-8), où il a peint avec bonheur la société du gouvernement de Juillet et trouvé ces types du marquis de la Seiglière, l'ancien émigré qui n'a rien appris et rien oublié, et Poirier, le gros bourgeois bien renté, qui par vanité se lance dans la politique pour y commettre les pires extravagances ; *le Docteur Herbeau* (1841, 2 vol. in-8) ; *Madeleine* (1848, in-8), et *la Maison de Penarvan* (1858, in-12). Les autres œuvres de Sandeau sont : *Madame de Sommerville* (1834, in-8) ; *Marianna* (1839, 2 vol. in-8), où les allusions à George Sand sont nombreuses ; *Mademoiselle de Kérouan* (1842, in-8), avec Arsène Houssaye ; *Milla* (1843, in-8) ; *Vaillance et Richard* (1843, in-8) ; *Fernand* (1844, in-8) ; *Catherine* (1846, 2 vol. in-8) ; *Valcreuse* (1846, 2 vol. in-8) ; *la Chasse au roman* (1849, 2 vol. in-8) ; *Un héritage*

EFERUS - Recherche & Classification numérique

(1849, 2 vol. in-8) ; *Sacs et Parchemins* (1851, 2 vol. in-8) ; *le Jour sans lendemain* (1853, in-12) ; *le Château de Montsabrey* (1854, in-16) ; *Olivier* (1854, in-12) ; *Un début dans la magistrature* (1862, in-12) ; *la Roche aux mouettes* (1871, gr. in-8) ; *Jean de Thommeray. Le colonel Evrard* (1873, in-12). *Mademoiselle de la Seiglière* a été donnée sous forme de comédie en 1851 ; de même *la Maison de Penarvan*, en 1864. Avec Decourcelle, Sandeau a écrit un petit drame, *Marcel* (1872), et avec Emile Augier les comédies de *Jean de Thommeray* (1873) et *le Gendre de M. Poirier* (V. Augier). Sandeau avait encore collaboré avec Mme de Girardin, Méry et Th. Gautier à *la Croix de Berny* (1846, 2 vol. in-8). R. S.

Bibl. : G. Planche, *Portraits littéraires*, 1849, t. I. — J. Claretie, *J. Sandeau ;* Paris, 1883, in-12. — Brunetière, *J. Sandeau*, dans *Revue des Deux Mondes*, 1887, I.

SANDERLING (Ornith.). Genre d'Echassiers voisin des Bécasseaux (*Tringidæ*), désigné scientifiquement sous le nom de *Calidris* et caractérisé par un bec de la longueur de la tête, flexible, à mandibule supérieure déprimée vers le bout ; les pattes à trois doigts libres, le médian plus court que le tarse. Le Sanderling des sables (*Calidris arenaria*) est un oiseau de la taille d'une Bécassine, cendré dessus, blanc dessous, avec les rémiges noires et la queue bordée de blanc. Il habite l'ancien continent, de l'Europe à Formose, et l'Afrique jusqu'à Madère et Madagascar, et se retrouve en Amérique. Ses migrations annuelles le ramènent au printemps pour nicher vers le N., mais il se reproduit très rarement sur les côtes françaises de la Manche, où il n'est ordinairement que de passage par bandes, qui fréquentent le bord des lacs salés au voisinage de la mer, et se nourrissent de vers, de mollusques et de petits crustacés. Son vol est rapide, bas et direct ; il court avec aisance. Le nid, placé à terre et peu compliqué, reçoit en juin quatre œufs. A l'automne a lieu le second passage des bandes qui se dirigent vers le Midi. Cette espèce, la seule du genre, est subcosmopolite dans l'hémisphère septentrional. E. Trouessart.

SANDERS (Jean), connu aussi sous le nom de Jean *van Hemessen, van Hemissen, van Hemsen, van Hemssen*, peintre flamand, né à Hemixen, près d'Anvers, vers 1500, mort après ou en 1575, comme le prouve un tableau, vu par Hymans, signé et daté 1575. Inscrit sous son vrai nom comme élève de Henri van Clève, en 1519, à Anvers, il devint bourgeois de la ville, puis maître de la gilde (1524), puis doyen. Il suivit de loin les traces de Quentin Metsys dans ses tableaux religieux, avec des tendances à un réalisme vigoureux, mais dur. On voit ses ouvrages dans les musées de Bruxelles, Anvers, Vienne, Paris, Nancy, Munich, Madrid, Londres, etc. E. D.-G.

SANDERS (Catherine), dite *Hemessen*, peintre flamand, née à Anvers vers 1530. La date de sa mort est inconnue. Fille du précédent, elle signait elle-même : *Catharina filia Joannis de Hemssen*. En 1554, elle épousa un organiste d'Anvers, Chrétien de Morien, et partit en 1556 avec lui pour l'Espagne, à la suite de Marie de Hongrie, gouvernante des Pays-Bas. La National Gallery possède d'elle un charmant portrait d'homme signé et daté 1552. Lescarts, à Mons, possédait, en 1868, une *Vierge avec l'enfant dans un paysage*, tableau signé et non daté, peint avec beaucoup de naïveté et de grâce. E. D.-G.

Bibl.: Carel van Mander, *le Livre des peintres*, traduit et annoté par H. Hymans.

SANDERSON (Sibyl), cantatrice, née à San Francisco, fit ses études à Paris, débuta à l'Opéra-Comique dans *Esclarmonde* (1889), passa à l'Opéra en 1894 (*Thaïs, Roméo et Juliette*, etc.) et fit plusieurs tournées à l'étranger. Sa virtuosité et sa grâce lui valurent de grands succès. Elle quitta le théâtre à la suite de son mariage avec Antonio Terry.

SANDERUS (Antoine), historien belge, né à Anvers en 1586, mort à Afflighem en 1664. Il entra dans les ordres, fut quelque temps secrétaire du cardinal de la Cueva, puis devint chanoine de la cathédrale d'Ypres, censeur des livres à Bruxelles, et se retira vers la fin de sa vie à l'abbaye d'Afflighem. Il consacra presque tout son temps à l'étude de l'histoire littéraire et religieuse de son pays et publia plus de quarante volumes. Ses principaux ouvrages sont : *Flandria illustrata* (Cologne, 1642-44, 2 vol. in-fol. ; 2e éd., La Haye, 1732-35, 3 vol. in-fol.) ; le manuscrit du t. III se trouve à la Bibliothèque royale de Bruxelles ; *Chorographia sacra Brabantiæ* (Bruxelles, 1659-63, 2 vol. in-fol. ; 2e éd., La Haye, 1726-27, 3 vol. in-fol.). La bibliothèque de la ville de Tournai possède le manuscrit d'un ouvrage inédit de Sanderus : *Tornacum illustratum*. Ces travaux présentent un grand intérêt par les renseignements bibliographiques, historiques et archéologiques, qui s'y trouvent réunis, et surtout par les gravures qui reproduisent quantité de monuments et d'objets d'art aujourd'hui détruits.

Bibl. : Paquot, *Mémoires pour servir à l'histoire littéraire des Pays-Bas ;* Louvain, 1765, 3 vol. in-fol.

SANDEZ (polonais *Nowy-Sacz*). Ville de Galicie, sur la rive dr. du Dunajec ; 12.722 hab. (en 1890) dont un tiers juifs. Vieux châteaux ; grands ateliers de chemin de fer. Non loin est la ville de Vieux Sandez (*Stary Sacz*), peuplée de 4.200 hab., avec un couvent de clarisses fondé en 1260.

SANDHURST. Village d'Angleterre, comté de Berks, à 7 kil. S. de Wokingham ; académie militaire ; école d'état major et collège pour les fils d'officiers.

SAN DIEGO. Ville des Etats-Unis (Californie), sur la baie de ce nom ; 16.159 hab. (en 1890). Port excellent, très fréquenté, exportant des produits agricoles. Minoterie, fonte. Bains de mer de *Coronado Beach*. A 15 kil. N. est la mission de *San Diego* fondée en 1769 par les Espagnols, le premier établissement européen de Californie.

SAN DIEGO de los Baños. Ville de Cuba, prov. de Pinar del Rio ; 6.317 hab. Sources thermales fréquentées.

SANDILLON. Com. du dép. du Loiret, arr. d'Orléans, cant. de Jargeau ; 1.610 hab.

SANDJAK. Ce mot turc, qui signifie « drapeau », est employé dans l'administration ottomane pour désigner une circonscription territoriale plus petite que le *vilayet* (province) ; on dit aussi *liva*, d'un mot arabe qui a le même sens, et *mutéssarriflik*, parce que cette circonscription est gouvernée par un *mutéssarrif*, placé sous les ordres du *vali* de la province. Il y a cependant un certain nombre de sandjaks dont le gouverneur relève directement de la Porte : ce sont ceux de Jérusalem, du Liban, des Dardanelles, d'Ismidt, de Tchataldja, de Zor et de Benghazi. A l'origine, le territoire turc avait été partagé en *sandjaks* dont les chefs, *mir-liva* ou *sandjak-béyi*, avaient une seule queue de cheval (*tough*) comme marque distinctive de leur autorité. Ils étaient placés sous le commandement de deux beylerbeys, l'un pour la Roumélie et l'autre pour l'Anatolie. Lors de la création des *èyyâlets* ou grands gouvernements sous le sultan Mourad III, les chefs de sandjaks furent élevés au rang de pacha à deux queues. Actuellement, l'empire ottoman comprend (sans la Crète) 121 sandjaks, divisés chacun en plusieurs *cazas* gouvernés par un *caïmacam*, sans compter les *nahiyès*, administrés par des *moudirs*, qui sont de petits districts trop peu considérables pour être élevés au rang de caza.

Bibl. : A. Ubicini, *Lettres sur la Turquie*, Paris, 1853 ; 2e édit., 2 vol. *Etat présent de l'Empire ottoman*, en collaboration avec Pavet de Courteille ; Paris, 1876.

SANDJIVA (Relig. hind.) (V. Enfers, t. XV, p. 1049).

SANDOMIR (*Ssandomir*). Ville de la Pologne russe, gouv. de Radom, sur la Vistule ; 6.415 hab. (en 1894). Vieux château sur un roc escarpé ; sucreries. Fondée en 1236, Sandomir fut la capitale du pays. Les Mongols la saccagèrent en 1240 et 1259. Casimir le Grand la restaura, et elle redevint prospère. En 1570, les dissidents des diverses confessions tinrent à Sandomir un synode et y élaborèrent le pacte connu sous le nom de *Consensus*

EFERUS - Recherche & Classification numérique

Sandomirensis (V. Pologne). Les Suédois la ruinèrent en 1655. En 1702 se noua à Sandomir la Confédération des partisans du roi Auguste contre Charles XII. En 1809, les Polonais y repoussèrent les Autrichiens.

SANDOUVILLE. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. du Havre, cant. de Saint-Romain ; 419 hab.

SANDOVAL (Prudence de), prélat et historien espagnol né à Valladolid en 1560 (?), mort à Pampelune le 17 mars 1621. Moine de Saint-Benoît, il se voua bientôt aux études archéologiques et historiques. Sa renommée arriva à la connaissance du roi Philippe III qui lui donna l'évêché de Tuy, puis celui de Pampelune, et le titre de chroniqueur royal, pour continuer les travaux de Florian de Ocampo et d'Ambroise Morales. Il écrivit, en effet, l'*Historia de los reyes de Castilla y de Léon*, depuis Ferdinand jusqu'à Alphonse VII (Pampelune, 1615), et la *Chronica del inclito emperador de España don Alonso VII* (Madrid, 1600) qui comprend aussi plusieurs généalogies nobiliaires. On lui doit aussi l'édition des *Chroniques* ou *Histoires* d'Idace, de Sébastien de Salamanque, qui restaient inédites (Pampelune, 1614, 1 vol.) ; *Antigüedad de la ciudad e iglesia de Tuy*, etc. (Braga, 1610) ; *Primera parte de las fundaciones de los monasterios de San Benito* (Valladolid, 1604), et autres ouvrages. Mais son chef-d'œuvre est la *Vida y hechos del emperador Carlos V*, dont la première partie fut publiée à Valladolid en 1604, et la seconde en 1606. Elle fut imprimée d'autres fois encore sous le titre de *Historia de la vida y hechos*, etc., et *Historia del emperador Carlos V*. La dernière édition a été faite à Madrid (1846-47, en 2 vol.) et une traduction anglaise parut en 1703. A la Bibliothèque nationale de Madrid, on garde trois manuscrits de Sandoval. R. A.

SANDOWN. Ville maritime d'Angleterre, à l'E. de l'île de Wight ; 4.000 hab. Bains de mer.

SANDOWN Park. Parc voisin d'Esher, bourgade anglaise du comté de Surrey, à 22 kil. S.-O. de Londres ; il y a été établi un champ de courses important.

SANDRANS. Com. du dép. de l'Ain, arr. de Trévoux, cant. de Châtillon-sur-Chalaronne ; 605 hab.

SANDRART (Joachim de), peintre allemand, né à Francfort-sur-Main en 1606, mort à Nuremberg en 1688. Il mena dès sa jeunesse une vie aventureuse et errante. Il suivit quelque temps Rubens en Hollande, puis accompagna Honthorst à Londres. Il se rendit ensuite en Italie et fréquenta tous les peintres célèbres du temps : Poussin, Claude Lorrain, le Dominiquin, le Bernin, etc... A Rome, il devint célèbre comme portraitiste et peignit même le pape Urbain VIII. En 1637, on le trouve établi à Amsterdam : il exécute pour le *Doelen* des Coulevriniers une grande toile représentant une compagnie avec son capitaine. Il séjourne ensuite dans diverses villes d'Allemagne, peignant toujours soit des portraits, soit des tableaux religieux. Pendant une carrière aussi longue et aussi bien remplie, Sandrart s'était trouvé en rapport avec des artistes des pays les plus divers. Aussi rapporte-t-il sur eux une foule de particularités intéressantes dans sa *Deutsche Akademie*, publiée en 1675-79 (traduction latine, 1683), et dont il a été donné une excellente édition critique par Sponsel (Dresde, 1896). Sandrart avait laissé encore un grand nombre d'ouvrages en latin. J. Bainville.

SANDRAS (Gatien Courtilz de), écrivain français, né à Montargis en 1644, mort à Paris le 6 mai 1712. Il publia une partie de ses ouvrages sous le pseudonyme de Montfort. Ses pamphlets politiques et ses romans scandaleux le brouillèrent tour à tour avec la Hollande et avec la France et lui valurent neuf ans de Bastille (1702-11). On peut citer les *Mémoires du comte de Rochefort* (1687, in-12) et les *Mémoires de M. d'Artagnan* (Cologne [La Haye], 1700, 3 vol. in-12) où puisa Alexandre Dumas.

Bibl. : Lelong, Quérard, Bayle, *Rép. aux quest. d'un provincial.*

SANDRE (Ichtyol.) (V. Lucioperca).

SANDUSKY. Ville des Etats-Unis (Ohio), sur une baie du lac Erié, à l'embouchure de la Sandusky-River ; 18.471 hab. (en 1890). Grand commerce de poissons, de grains, de menuiserie renommée, etc.

SANDWICH. Les sandwichs sont des sortes de tartines préparées avec des tranches, de 5 à 6 millim. d'épaisseur, de mie de pain bien débarrassée de sa croûte (on se sert de pains dits *pavés anglais*). Sur chacune d'elles, on étend une légère couche de beurre frais, puis une mince lame de jambon ou de volaille ; on recouvre cette dernière d'une deuxième tranche de pain préparée de la même manière, puis d'une troisième, etc., en nombre indéterminé, et on soumet le tout à une légère pression. On taille ensuite toutes ces tartines en carrés de la largeur d'un ou deux doigts et on les sert disposés en couronnes sur une assiette.

SANDWICH ou **HAWAÏ** (Iles). Archipel du N. de l'Océanie dépendant politiquement des Etats-Unis de l'Amérique du Nord. Il est compris entre 18° 57′ et 22° 16′ lat. N., 157° 9′ et 162° 53′ long. O., couvre 16.946 kil. q. et comptait 109.020 hab. (en 1896). Il comprend huit îles principales, alignées du S.-E. au N.-O., et quatre îlots rocheux inhabités. Les îles sont Hawaï, qui comprend les deux tiers de la superficie totale, Kahulaui, Maui (entre lesquelles est l'îlot de Molokini), Lanaï, Molokaï, Oahu, Kauaï et Niihau ; au N. de celle-ci, l'îlot Lehua, au S.-O. l'îlot Kaula ; au N. de Kauaï est l'îlot de Nihoa, riche en guano. — Toutes ces îles sont volcaniques et montagneuses ; les roches dominantes sont le basalte, l'augitandésite et les tufs qui en dérivent. La lave est tantôt opaque, tantôt poreuse, souvent vitreuse, analogue à l'obsidienne. Les calcaires madréporiques formés autour des masses volcaniques émergent parfois au-dessus de la mer. Des quarante volcans reconnus dans l'archipel, deux seulement sont encore en activité. — L'île Hawaï, longue de 150 kil., large de 120, vaste de 11.356 kil. q., forme un massif triangulaire terminé au N. par le cap Opolu, au S. par le cap Kalae, à l'E. par le cap Kumukahi ; sur les côtes, les coraux sont rares ; on y trouve quatre bons ports : Hilo, au N.-E., le meilleur mouillage de l'archipel, puis à l'O. Kawaihae, Kailua, Kealakeakua, où périt Cook. La bande littorale, très étroite, est bordée d'un plateau volcanique parcouru par treize coulées de laves, dont les plus vastes ont plus de 45 kil. de long. Ce plateau est dominé par cinq montagnes : au N., le Kohala (1.678 m.), volcan le plus anciennement endormi ; le Mauna Kea (4.210 m.), cime neigeuse d'un volcan éteint ; à l'O., le Hualalai (2.521 m.), éteint depuis 1801 ; au S., le Mauna Loa (4.170 m.) avec un cratère de 6 kil. de diamètre d'où s'épancha jusqu'à la mer, en 1887, une coulée de lave de 32 kil. ; en contre-bas de celui-ci, au S.-E., le Kilauea (1.235 m.), dont le cratère, creusé à 300 m. dans le plateau et large de 4 kil., renferme un lac de lave en fusion, qui est une des merveilles du monde ; tout près du bord, les Américains ont édifié un hôtel. Le S. de l'île est très fertile et arrosé de ruisseaux dévalant en cascades du plateau intérieur ; celui-ci et la côte occidentale sont stériles. — L'île Kahulaui (143 kil. q.) est déserte.

L'île Maui (1.268 kil. q.) renferme le mont Haleakala (3.058 m.). Lanaï (301 kil. q., alt. 914 m.) et Molokaï (491 kil. q., mont Olokui, 1.066 m.) sont sans grande importance. — Oahu est l'île la plus riche et la plus peuplée, quoique vaste seulement de 1.680 kil. q., le mont Kaala y mesure 1.230 m., la côte S. est échancrée par la baie d'Honolulu et la baie ou lagune des Perles en avant desquelles est une barrière de récifs. — Kauaï (1.418 kil. q.) renferme le mont Waialeale (1.830 m.), et Niihau (289 kil. q.) ne dépasse pas l'alt. de 224 m., altitude minime, si l'on ne devait rappeler que les îles Sandwich surgissent d'une région de l'océan Pacifique où la profondeur dépasse 6.000 m.

EFERUS - Recherche & Classification numérique

Le climat est doux et l'altitude permet d'en varier aisément les conditions. Le vent dominant de mars à novembre est l'alizé du N.-E., puis vient en hiver le vent du S. L'alizé amène la pluie, surtout aux versants orientaux qu'il atteint d'abord. La chute d'eau annuelle est de 1.130 millim. près de Honolulu, de 2.180 à Waioli. La température annuelle moyenne est à Honolulu de + 24°,1, celle de janvier, mois le plus froid, de + 21°,8; celle d'août, mois le plus chaud, de 26°,2. — Sauf la grande région lavique d'Hawaï, la majeure partie des îles est revêtue de la végétation luxuriante des pays tropicaux. A 300 m. au-dessus du niveau de la mer commencent les forêts, constituées principalement par l'*Acacia Koa;* le Santal (*S. album*), jadis abondant, est devenu rare; ces grands arbres émergent de fourrés de buissons à feuilles persistantes; le palmier *Pritchardia*, le *Freycinetia*, le *Dracœna* y sont accompagnés de nombreuses espèces de Lobéliacées, Violacées, Caryophyllées, Composées, Géraniacées. Les pentes supérieures sont revêtues de gazon et de fourrés de Manati (*Edwarsia grandiflora*), légumineuse qui atteint 10 m. de haut, et de diverses Composées (*Argyroxiphium Raillardia*), etc. — La faune est celle de la sous-région polynésienne de la région australe (V. GÉOGRAPHIE ZOOLOGIQUE, t. XVIII, p. 779), mais on y trouve des représentants de la faune américaine, sans pouvoir préciser depuis combien de temps. Pas de rongeurs autochthones, sauf peut-être une

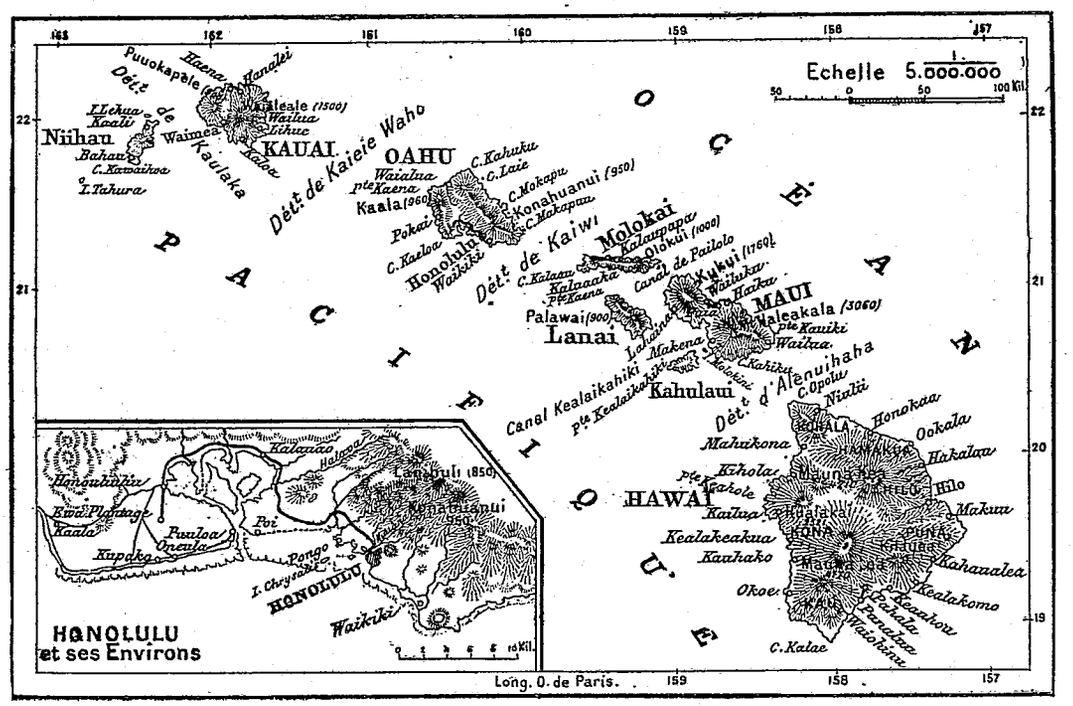

Iles Sandwich.

chauve-souris américaine; pas de perroquets, des espèces caractéristiques de Méliphagidés et de Nectarinidés; pas d'autre reptile que le Gecko; pas d'amphibies. Les Mollusques terrestres sont représentés exclusivement par les Achatinellides, groupe d'Helix spécial aux îles Sandwich et qui y pullule.

La population, évaluée en juil. 1892 à 96.075 âmes, s'élevait au recensement de 1896 à 109.020, répartis comme suit entre les îles:

Hawaï	33.285
Maui	17.726
Lanaï et Molokaï	2.412
Oahu	40.205
Kauaï et Niihau	15.392
Au point de vue ethnique, on comptait:	
Canaques (Hawaïens)	31.019
Métis	8.485
Polynésiens	455
Chinois	21.616
Japonais	24.407
Sujets portugais	15.191
— américains	3.086
— anglais	2.250
— allemands	1.432
— norvégiens	378
— français	404

Sur les 109.020 hab., on compte 72.517 hommes et seulement 36.303 femmes, ce qui tient à la prépondérance des étrangers, trafiquants ou ouvriers du sexe fort; parmi les Chinois, il n'y a que 2.449 femmes et 5.195 parmi les Japonais.

L'excédent de l'immigration varie de 4.000 à 7.000 personnes par an; ce sont surtout des travailleurs que l'on fait venir de Chine, du Japon et de l'Afrique portugaise pour combler le déficit d'ouvriers indigènes. Les Européens et Américains sont commerçants et planteurs. Les indigènes ou Canaques, dont on évaluait le nombre à 300.000 à l'époque de Cook et dont on recensait 142.000 en 1823, sont décimés par les maladies importées d'Europe, peste, variole, syphilis, tuberculose. Ils tendent à disparaître. De 1890 à 1896, leur nombre a diminué de 9.000, tandis que celui des Japonais doublait. Ces Hawaïens sont une population polynésienne, fort belle; on prétend qu'elle n'occuperait l'archipel que depuis le xe siècle et serait venue des îles Samoa; ses affinités linguistiques sont étroites avec les populations des îles Marquises, et ses traditions prouvent qu'elle a été en rapport avec Taïti. Ces Hawaïens étaient de bons agriculteurs et de vaillants guerriers. Ils ont irrigué leurs plaines par des travaux d'une grande extension, cultivant le taro, la patate, la canne à sucre, la banane, le mûrier, l'aoua (*Pi-*

EFERUS - Recherche & Classification numérique

per methysticum), qui leur fournissait la boisson fermentée préférée des Polynésiens. Chasseurs et pêcheurs habiles, épris des combats sportifs (boxe, lutte, course, nage), de la danse et de la musique comme de la guerre. Les missionnaires se les sont disputés et partagés ; on compte 24.000 protestants, 26.000 catholiques, 5.000 mormons, un évêque catholique, un évêque anglican (à Honolulu). La séparation de l'Église et de l'Etat a été maintenue. Les écoles primaires reçoivent 9.000 élèves, dont 5.200 Canaques et 2.200 métis ; les deux tiers apprennent l'anglais, un tiers le hawaïen. La capitale Honolulu avait en 1896 29.920 hab. dont seulement 7.918 Hawaïens et 3.468 métis.

L'archipel forme, depuis 1898, la colonie de Hawaï dépendant des Etats-Unis de l'Amérique du Nord, gouvernée par un président, un Sénat et une Chambre électifs, une cour suprême, et, d'une manière générale, organisée sur le type des « territoires » américains (V. Constitution et Etats-Unis). — La dette est d'une vingtaine de millions de fr., le budget annuel d'une dizaine. — La garde nationale compte environ 500 hommes.

Au point de vue économique, l'archipel, dont 5 % seulement est cultivable, est essentiellement une plantation de sucre, annexe coloniale des Etats-Unis. Les champs de canne représentent les 6/7e de la valeur totale du sol, et les trois quarts appartiennent à des sujets américains, de même du reste que les plantations de café, bananiers, etc. En 1896, la valeur de l'exportation fut de 80 millions de fr., celle de l'importation de 37 millions. Ce commerce, où la part des États-Unis est de 92 %, passe surtout par San Francisco. Le mouvement général de la navigation entre l'extérieur et l'archipel fut, aux entrées, de 386 navires jaugeant 478.000 tonnes. La marine locale possède 59 navires jaugeant 29.000 tonneaux. Le trafic intérieur est assuré par le cabotage, mais aussi dans les grandes îles par de petits tronçons de voies ferrées (114 kil. en 1897). Il existait alors 73 bureaux de poste assurant 3.056.600 envois du service intérieur et 921.280 du service extérieur. Des réseaux téléphoniques sont complets dans les quatre îles d'Oahu, Kauaï, Maui et Hawaï.

Histoire. — L'archipel hawaïen fut découvert en 1527 par des Espagnols que les indigènes massacrèrent, exploré en 1555 par Juan Gaetano, en 1567 par Mendona, qui en précisa la position. Cook s'y rendit en 1778 et lui donna le nom de son protecteur, le comte Sandwich ; il fut tué en 1779 à Hawaï. Lapérouse et Vancouver vinrent ensuite. A ce moment, l'archipel était divisé en trois Etats : Hawaï, Oahu comprenant les îles intermédiaires, puis Kauaï avec Niihau. Après des guerres sanglantes où périt une partie de la population, le prince de Hawaï, Kamehameha Ier, dit *le Grand* (1789-1819), réunit toutes les îles sous son autorité. Avec les conseils des Américains Davis et Young, il organisa son royaume. Son fils Kamehameha II (1819-24) y introduisit le christianisme ; Kamehameha III donna à ses sujets une constitution ; l'arrivée de missionnaires catholiques (1837), opposés aux missionnaires protestants, entraîna des conflits fort gênants pour le souverain ; l'Angleterre, la France, la Belgique et les Etats-Unis reconnurent son indépendance (1843). Mais en 1872 s'éteignit avec Kamehameha V la descendance directe du fondateur ; on appela au trône d'autres de ses parents, Lunalilo (187-274), puis David Kalakaua (1874-91) et la sœur de celui-ci, Liluikalani (1891-93). Mais les blancs avaient pris la direction des affaires, endetté le royaume, acquis les meilleures terres, et lorsqu'on voulut restreindre leur influence, ils renversèrent la reine et demandèrent l'annexion aux Etats-Unis. Le président Harrison l'admettait, mais son successeur démocrate Cleveland la refusa, et l'on s'en tint à une république hawaïenne proclamée le 17 janv. 1893 et confirmée le 4 janv. 1894. Elle dura peu, car le succès du parti républicain aux élections de 1896 fit évanouir ce fantôme, et l'année suivante les îles Sandwich furent annexées aux Etats-Unis après une entente avec le Japon.

Les formalités définitives furent consommées le 12 août 1898. Cette solution a été amenée par des causes économiques, tenant à l'industrie sucrière ; depuis le traité de commerce de 1876 l'archipel n'était qu'une annexe économique de la grande république. Il avait obtenu pour ses sucres l'entrée en franchise, ce qui, à raison de 250.000 tonnes importées à San Francisco annuellement, correspondait (d'après le tarif Dingley) à une perte annuelle de 47 millions de fr. pour le trésor fédéral. Ce régime avait été accordé et maintenu parce que les plantations de sucre appartenaient à des Américains qui s'étaient entendus avec le grand syndicat (*trust*) des raffineurs. L'annexion était le moyen de rendre définitif cet avantage, et le trust n'eut pas grand'peine à l'effectuer. Depuis le 1er déc. 1884, la monnaie d'or américaine avait seule cours dans les îles pour les paiements de plus de 10 dollars ; les poids et mesures étaient ceux des Etats-Unis ; les neuf dixièmes des exportations passaient par les Etats-Unis (San Francisco), ce qui se comprend, puisque le sucre entrait pour 94 % dans ces exportations. L'annexion de 1897 n'a fait que ratifier officiellement une situation de fait qui existait depuis vingt ans. A.-M. B.

Bibl. : Jarves, *History of the Hawaian islands ;* Londres, 1843. — Remy, *Kamoolelo, histoire de l'archipel hawaïen ;* Paris, 1862. — Varigny, *Quatorze ans aux îles Sandwich,* 1874. — Hopkins, *Hawaï, the pact, present and future of this island Kingdom,* 1866. — Fornander, *Account of the Polynesian race and the ancient history of the Hawaïan people ;* Londres, 1877-85, 3 vol. — Cumming, *Fire fountains, the Kingdom of Hawaï ;* Londres, 1882, 2 vol. — Anrep-Elmpt, *Die Sandwich inseln ;* Leipzig, 1885. — Hillebrand, *Flora of the Hawaïan islands ;* Heidelberg, 1888. — J. Dana, *Volcanoes from the Hawaïan islands ;* New York, 1890. — Alexander, *History of the Hawaïan people ;* New York, 1892. — Marcuse, *Die Hawaïischen Inseln ;* Berlin, 1894. — Achelis, *Mythologie und Kultus von Hawaï ;* Brunswick, 1895.

SANDWICH (Iles). Archipel polaire austral compris entre 55° 44′ et 59° 20′ lat. S., 29° et 31° long. O. Découvert par Cook (1775), exploré par Bellinghausen (janv. 1820) et Biscoe (déc. 1830), il se compose d'îles rocheuses, enveloppées de brouillards et presque toujours neigeuses, sans végétation appréciable. Les principales sont, du N. au S., Sawdowski (1.200 m.) et Saunders, qui ont des volcans en activité, Bristol, Thulé du S.

SANDWICH. Ville d'Angleterre, comté de Kent, près de l'embouchure du Stour ; 2.796 hab. (en 1891). C'est l'un des *Cinque Ports* (V. cet art.), le principal port d'Angleterre au XIe siècle, aujourd'hui envasé et à 3 kil. de la mer. A 2 kil. N., ruines romaines de *Rutupiæ* (*Richborough*). Sandwich possède encore de beaux monuments, l'église Saint-Clément de l'époque saxonne, l'hôpital Saint-Thomas de 1392, un collège latin de 1564, un hôtel de ville de 1579.

SANDWICH (Edward Montagu, comte de), amiral anglais, né le 27 juil. 1625, mort en mer le 28 mai 1672. Poussé dans le parti du Parlement par son cousin le comte de Manchester, il lève, en 1643, un régiment, et prend part à la bataille de Marston Moor (2 juil. 1644), à celle de Naseby (1645), et se distingue brillamment à l'assaut de Bristol. Bien qu'il fût membre du Parlement pour le comté d'Huntington, il ne siégea guère, et il ne participa ni à la seconde guerre civile, ni au jugement du roi. Très lié avec Cromwell, il fut pourvu des plus hautes situations et fut nommé, en 1656, général à la mer. C'est en cette qualité qu'il amena en Angleterre les galions espagnols pris à Cadix. Après la chute de Richard Cromwell qui lui avait continué les faveurs paternelles, il fut privé de son commandement. Il se rallia alors à la Restauration, à laquelle il coopéra activement avec Monck. En récompense de ses services, le roi le nomma comte de Sandwich, lui donna toutes sortes de fonctions importantes et lui confirma celles d'amiral. Sandwich négocia alors (1661) un mariage entre le roi et Catherine de Bragance, et se fit céder Tanger.

EFERUS - Recherche & Classification numérique

Lors de la guerre contre la Hollande (1664), il gagna la victoire difficile de Lowestoft (1665), s'empara de plusieurs navires richement chargés qui revenaient des Indes ; mais, ayant laissé opérer par ses officiers le partage des prises, il excita, à l'Amirauté et chez les gros marchands anglais, un mécontentement et de basses rancunes qui lui firent retirer le commandement en chef. Sandwich fut nommé ambassadeur extraordinaire à Madrid (1666), où il conclut un excellent traité de paix et de commerce. En 1672, il fut, au renouveau des hostilités avec la Hollande, pourvu du commandement en second de la flotte, sous le duc d'York. Ruyter battit complètement les Anglais, et Sandwich périt au milieu des tourbillons de flammes allumées par un brûlot, sur le *Royal Jaques*, qu'il n'avait pas voulu quitter. C'était un esprit cultivé, et il a laissé des écrits dans les *Philosophical Transactions*. On lui attribue une traduction de l'ouvrage espagnol de Barba, *Art of Metals* (1670, 2 vol. in-12).

John, 4e duc, né le 3 nov. 1718, mort à Londres le 30 avr. 1792. Petit-fils de Edward, 3e duc, auquel il succéda dans la pairie à l'âge de onze ans, il fut soigneusement élevé, témoigna beaucoup de goût pour les arts et les belles-lettres et écrivit *A voyage round the Mediterranean* (1797, in-4, posth.). En 1740, il entra à la *Royal Society*. Dès qu'il eut pris séance à la Chambre des lords, il s'engagea avec ardeur dans le parti du duc de Bedford qui le nomma, en 1744, lord de l'amirauté, puis l'envoya en mission en Hollande (1745), et le choisit pour aide de camp. Après avoir dirigé admirablement les bureaux de l'Amirauté (1745-46), Sandwich agit comme plénipotentiaire aux conférences de Breda (1747), et prit part aux négociations du traité d'Aix-la-Chapelle (1748). De retour en Angleterre, il appuya de toutes ses forces Anson dans ses tentatives de réforme de l'Amirauté et de rétablissement de la discipline dans la flotte (1749-51). Ambassadeur à Madrid en 1763. Sandwich fut encore premier lord de l'Amirauté de 1763 à 1765. Il poursuivit rigoureusement Wilkes, ce qui le rendit impopulaire et lui attira les plus violents brocards. Maître des postes dans le cabinet Grafton (1768), secrétaire d'Etat dans celui de lord North (1770), et de nouveau premier lord de l'Amirauté (1771), il conserva ce dernier emploi pendant onze ans, et lui, qui avait fait la guerre aux abus pendant la première partie de sa carrière, semble, pendant la seconde, s'être donné tâche de les favoriser outrageusement. Les bureaux de l'Amirauté devinrent une agence électorale, et les scandales succédèrent aux scandales. Une enquête, enfin entreprise en 1783, révéla les pratiques les plus honteuses et les négligences les plus coupables. Il n'est pas étonnant après cela que Sandwich ait été l'homme le plus impopulaire du siècle : il avait, d'autre part, gravement choqué la respectabilité anglaise, en entretenant dans son domicile une jeune maîtresse, Martha Ray, qui fut assassinée en 1779 par un pasteur. Sandwich, tombé avec le cabinet North (1782), se tint dès lors complètement dans la vie privée. R. S.

SANDY Hook. Cap des Etats-Unis formant l'extrémité d'une langue de sable effilée qui termine vers le N. la côte du *New Jersey* (V. cet art.) et marque l'entrée de la rade de New York. Derrière, à l'O., est la baie de Sandy Hook.

SANDY Point. Nom anglais de *Punta Arenas* (V. ce mot, t. XXVII, p. 963).

SANDYX (Alch.). Minium et mélange de divers minéraux rougeâtres. Dans le Lexique alchimique ce mot est appliqué à l'or. M. B.

SANÉ (Jacques-Noël, baron), ingénieur français, né à Brest le 18 févr. 1740, mort à Paris le 22 août 1831. Entré à quinze ans comme aspirant élève-constructeur à l'arsenal de Brest, nommé sous-ingénieur en 1766, ingénieur en 1774, il fit adopter ses plans, cette même année, comme type des vaisseaux de 74, puis en 1786 pour ceux de 118, en 1788 pour ceux de 80, et, de cette époque jusqu'à l'invention des navires à vapeur, tous les trois-ponts français furent construits suivant ses indications. L'une des plus belles productions de cet ingénieur hors de pair, surnommé à bon droit le « Vauban de la marine », fut l'*Océan*, qui dépassait, au point de vue des qualités nautiques et de l'élégance, tout ce qui avait encore été fait en Europe. Sané eut, en outre, le mérite d'ajouter à la perfection l'uniformité. Grâce à lui, nos armées navales cessèrent d'être composées des éléments les plus disparates. Promu en 1800 par Napoléon Ier inspecteur général du génie maritime, il entra en 1807 à l'Institut comme membre de la section de mécanique et, en 1811, reçut le titre de baron. Il prit sa retraite en 1817. L. S.

Bibl. : Ch. Dupin, *Eloge de Sané*, dans le *Moniteur* du 29 août 1831. — *Annales maritimes*, 1831, II.

SAN FELIPE. Ville du Chili, capitale de la prov. d'Aconcagua, sur le chem. de fer de Santa Rosa de los Andes à Llai-llai, à 126 kil. au N. de Santiago ; 11.800 hab. Elle a été fondée en 1740 par J.-A. Manso y Velasco, dans la petite vallée du rio Aconcagua, à 657 m. d'alt. C'est une ville très coquette, mais assez mal pavée. Son commerce est assez actif.

SAN FELIPE de Asturia de Oruro. Ville de Bolivie (V. Oruro).

SAN FELIPE (Marquis de) (V. Baccalar y Sanna [Vicente]).

SAN FERNANDO. Ville forte d'Espagne, prov. et à 12 kil. S.-E. de Cadix (Andalousie), au milieu des canaux et marécages de l'île de Léon ; 26.345 hab. San Fernando est une ville administrative peuplée de fonctionnaires et ne vivant guère que des établissements officiels. Ceux-ci sont nombreux : au N., les établissements militaires de San Carlos, l'arsenal maritime de la Carraca, le bagne de Cuatro Torres. A 500 m. à l'O., est un observatoire célèbre par lequel passe le méridien initial de l'Espagne (36° 27′ 42″ lat. N., 8° 32′ 34″ long. O. de Paris). Cependant l'exploitation des marais salants est une des plus actives de l'Espagne (225.000 t. annuellement valant 2.500.000 fr.). Cette ville s'appela longtemps La Isla, mais, ayant courageusement résisté aux Français en 1810-13, elle reçut de Ferdinand VII le nom de San Fernando. Elle a donné le jour au maréchal Serrano († 1885).

SAN FERNANDO de Maldonado. Ville d'Uruguay (V. Maldonado).

SAN FERNANDO de Nuevitas (Cuba) (V. Nuevitas).

SAN FRANCISCO. Ville des Etats-Unis (Californie), sur une presqu'île entre l'océan Pacifique et la baie de San Francisco ; 350.000 hab. (en 1895), dont 150.000 natifs de l'étranger (10.000 Français, 30.000 Italiens, 25.000 Allemands, 25.000 Chinois, etc.). Située par 37° 49′ lat. N. et 124° 46′ long. O. C'est la grande cité américaine du Pacifique, l'une des plus importantes du monde par l'avenir qui lui semble promis. San Francisco ou *Frisco*, comme disent les Américains, occupe l'extrémité N. d'une presqu'île de 48 kil. de long sur 10 kil. de large, qui concourt, avec une autre s'avançant à sa rencontre à séparer de l'Océan la vaste *baie de San Francisco*, un des plus admirables ports naturels du monde ; la baie communique avec l'Océan par le détroit de la Porte d'Or (*Golden Gate*) large de moins de 3 kil. Le climat de San Francisco est charmant, aussi égal que celui des pays tropicaux, sans en avoir ni la chaleur ni l'humidité (température moyenne de + 14°,4 [+ 10 en janvier, + 16° en septembre]), chute d'eau annuelle de 630 millim. La ville s'étage de la baie au sommet des collines que l'on a partiellement déblayées pour empiéter sur les flots ; un quai de 2.500 m. de long sur 20 m. de large a été construit le long de la baie, et les plus grands navires y peuvent accoster. La ville qui couvre une étendue de 10.800 hect. a pour artère centrale la rue du Marché (*Market street*), orientée du S.-O. au N.-E. ; les financiers se groupent

EFERUS - Recherche & Classification numérique

dans la rue de Californie; la rue Montgomery est fréquentée par le beau monde; les millionnaires se logent sur la colline de Nob, celle de Lone Mountain, d'où la vue est plus belle, étant occupée par le cimetière. A l'O. s'allonge le vaste parc de la Porte-d'Or (421 hect.). Une grande partie des rues de San Francisco sont en pente si abrupte qu'on a dû les desservir par des funiculaires. Au centre des anciens quartiers septentrionaux est le quartier chinois avec ses ruelles étroites, ses hautes maisons, ses caves de fumeurs d'opium, ses temples bouddhiques. Les édifices officiels sont monumentaux, en particulier l'Hôtel de ville, la Monnaie, la Douane, la Poste, les églises de Saint-Patrick et Saint-Ignace, la Banque de Californie. San Francisco possède une faculté de médecine (Cooper College), une grande école technique (Cogswell), des sociétés scientifiques (California pioneers, C. acad. of Science, C. historical Soc., Geogr. Soc. of the Pacific, etc.), plus de 30 bibliothèques, 11 théâtres, dont 4 chinois, 70 clubs, 316 sociétés de bienfaisance, avec une quarantaine d'établissements hospitaliers.

L'industrie est assez développée : grands abattoirs, usines à fer, fabriques de machines, constructions navales, fabriques de meubles, minoteries, brasseries, usines à conserves, maison de confection et de chaussure. La production totale atteint une valeur d'un milliard de francs. — Le commerce est actif, les échanges avec les îles Sandwich (Hawaï) en représentent le quart, mais pour l'exportation c'est l'Angleterre qui en absorbe près de la moitié. On importe des produits alimentaires des pays tropicaux, sucre, café, thé, riz, du tabac, du charbon, des objets fabriqués; on exporte des produits alimentaires de la zone tempérée (blé, farines, vin, eau-de-vie, fruits), des métaux (or, argent, mercure), etc. Voici les chiffres pour 1893. Le mouvement du port aux entrées fut de 1.173.000 tonnes, dont 642.000 pour les voiliers. La flotte commerciale de San Francisco est de 163 navires, jaugeant 101.000 tonnes, plus 740 barques jaugeant 146.000 tonnes.

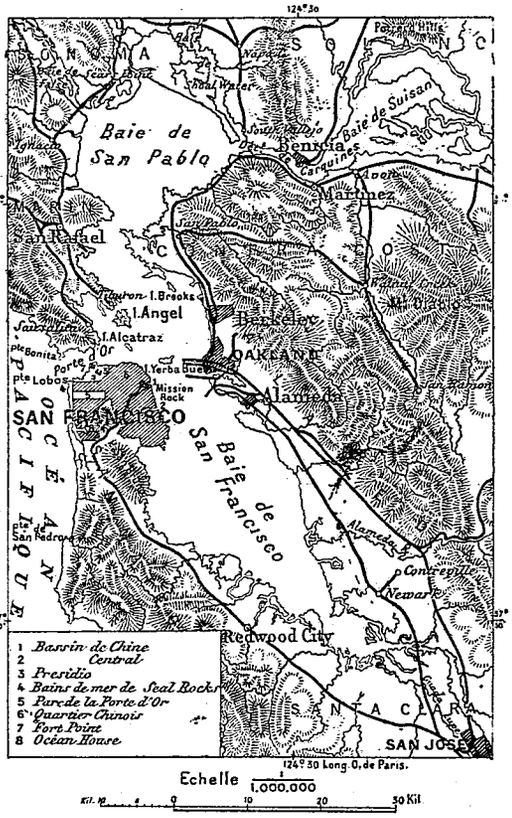

Baie de San Francisco.

Vers le continent, le trafic se fait par voie ferrée; celle-ci contourne par le S. la baie; mais les voyageurs amenés par le Central-Pacific ou le Southern-Pacific s'arrêtent à Oakland, d'où on les transporte en bateau dans la grande ville.

San Francisco est la place de guerre des Etats-Unis sur le Pacifique; au Presidio, l'arsenal occupe 600 hect. le long du détroit de la Porte-d'Or, gardé des deux côtés par des forts et des batteries. Face au large sont les rochers de Seal-rocks réservés aux lions de mer qui s'y prélassent en face des vastes bains de mer de Chiff-house.

C'est à 1776 seulement que remonte la prise de possession du sol de Frisco par les Européens; les premiers occupants furent des moines franciscains; leur mission de Dolores subsiste encore, au centre de la Péninsule, entourée des maisons modernes. Peu après fut installé près de la Porte d'Or un poste militaire ou Presidio, auprès duquel se forma le village de *Yerba Buena*, nom conservé par une île de la baie et par un parc situé à l'E. du Presidio. La mission était abandonnée depuis 1833, et San Francisco, qui en avait pris le nom, comptait à peine un millier d'habitants, lorsqu'en 1848 furent découvertes les mines d'or de *Californie* (V. ce mot et Or). Ce fut un afflux d'aventuriers de toutes les parties du monde. En 1852, on recensait 34.776 hab., dont seulement 5.245 femmes, population mêlée où fourmillaient les bandits; ils furent domptés par les *comités de vigilance* que créèrent en 1851 et reconstituèrent en 1856 les travailleurs et les bourgeois; des exécutions sommaires établirent un ordre qui ne s'est guère démenti depuis. La ville de bois, ravagée par des incendies de 1849 à 1851, fut rebâtie en pierres et briques. En 1860, San Francisco avait 56.802 hab.; en 1870, 149.473; en 1880, 233.959; pour 1896, on estime la population à 350.000 hab. A.-M.B.

Bibl. : Hittell, *History of San Francisco;* San Francisco, 1878.

SAN FRANCISCO de la Selva. Ville du Chili (V. Copiapó).

SANG. I. Physiologie. — Le sang constitue le milieu intermédiaire entre les tissus et le milieu ambiant. Il porte aux premiers l'oxygène et les principes assimilables, il emporte l'acide carbonique et les produits de désassimilation vers les organes chargés de les expulser, comme le rein et le poumon.

Chez tous les vertébrés, le sang est un liquide rouge, légèrement visqueux, à la lumière réfléchie : vu par transparence, il est verdâtre et opaque. Couleur, opacité et viscosité sont dues au fait que ce liquide tient en suspension une énorme quantité de petits corps discoïdes de couleur rouge : dépouillé de ces globules, le sang est incolore, transparent et de densité faible. La *densité* du sang varie légèrement selon les espèces et les sexes; chez le même individu, elle varie surtout selon l'alimentation et l'excrétion urinaire. Elle est de 1,055 *en moyenne* chez l'homme, moindre chez la femme et l'enfant : le sang veineux est plus dense que le sang artériel.

Son *odeur* est à peu près celle de la sueur de l'espèce à laquelle il est emprunté; elle est due à des acides gras et à des principes encore mal connus. Sa *saveur* est légèrement saline. Sa *réaction* est toujours alcaline, et cette alcalinité est due au phosphate et au bicarbonate de soude qu'il renferme et peut-être aussi à quelques matières albuminoïdes jouant le rôle de bases. Elle augmente avec l'alimentation alcaline; mais l'alimentation la plus acide ne peut rendre le sang acide. L'alcalinité du sang correspond à celle d'une solution de soude à 2 ou 4 °/₀₀.

La *température* est variable selon les espèces; elle oscille entre 36 et 40°. Sur le même individu elle varie encore selon les points de l'organisme : le sang du cœur droit est plus chaud que celui du cœur gauche; le sang

EFERUS - Recherche & Classification numérique

des parties centrales du tronc est plus chaud que celui des membres et de la peau. Chez les animaux *hétérothermes* ou à température variable (animaux dits à sang froid, et chez les mammifères hibernants), sa température est légèrement supérieure à celle du milieu ambiant au même moment, au lieu que, chez les animaux *homéothermes* (animaux à sang chaud, comme l'homme, les mammifères et les oiseaux), elle ne varie pas d'un degré, pour une même espèce, du pôle à l'équateur.

Tels sont les principaux caractères du sang des animaux supérieurs. Chez les organismes inférieurs, le sang est beaucoup moins constant et fixe. En général, il ne renferme que des leucocytes ; sa couleur varie beaucoup ; la proportion des sels est aussi très variable, comme celle des matières albuminoïdes. Au surplus, il a été encore peu étudié, et sa physiologie est à faire en grande partie.

Le sang doit plusieurs de ses caractères aux globules qu'il tient en suspension. Ces globules sont de deux principales sortes : les globules blancs ou *leucocytes*, les globules rouges ou *hématies*. Le sang renferme encore des *globulins* ou *hématoblastes*, qui sont peut-être des hématies jeunes, — on en compte de 220.000 à 350.000 par millimètre cube de sang. La quantité totale du sang est toujours difficile à évaluer, elle varie du reste avec les espèces. Chez l'homme, on estime qu'elle représente le treizième du poids du corps, soit 5 litres pour un homme, de 65 à 70 kilogr. Chez les animaux plongeurs, mammifères ou oiseaux, elle atteint un dixième, alors au contraire que chez le lapin elle représente à peine le vingtième du poids. Une saignée même poussée jusqu'à la mort ne donne jamais la quantité totale, le cœur s'arrête bien avant que les vaisseaux ne soient vidés, et c'est à peine si les deux tiers du sang peuvent être recueillis ainsi.

Le sang est constitué par des éléments figurés, les globules blancs et rouges, et par une partie liquide, le plasma.

Éléments figurés. — *Globules blancs ou leucocytes.* Les globules blancs ou leucocytes se trouvent en quantités relativement faibles dans le sang par rapport aux globules rouges, soit, en chiffres moyens, 1/500 ou 15.000 par millimètre cube. Découverts par Hewson dès 1770, ils ont été étudiés depuis par Warton Janes (1846), puis par Max Schultze, et les travaux récents permettent de leur accorder un rôle considérable. Ce sont des cellules douées de mouvements amœboïdes, analogues par conséquent aux êtres monocellulaires décrits sous le nom d'amibes. Cette motilité, cette indépendance vis-à-vis de l'organisme en font des cellules toutes particulières. Et leurs propriétés biologiques si curieuses justifient la définition de Ranvier : *les globules blancs sont des glandes unicellulaires mobiles*. Grâce à leurs mouvements amœboïdes, ils ne restent pas dans le sang, mais ils sortent des vaisseaux, et on les trouve partout dans les mailles du tissu connectif, et ce sont eux qui forment la majeure partie du pus, par *diapédèse*, par migration hors des parois des vaisseaux (V. Diapédèse, Leucocyte et Phagocytose).

Globules rouges ou hématies. Les globules rouges ou hématies, vus en 1658 par Swammerdam dans le sang de grenouille, et en 1673 dans le sang humain par Leuwenhœck, sont de petites lentilles biconcaves, dont le diamètre varie, chez l'homme, de 65 à 86 dix-millièmes de millimètre. Leur forme varie selon les espèces : ils sont circulaires chez l'homme et la plupart des mammifères, et elliptiques chez les amphibiens, poissons, oiseaux, reptiles, et, parmi les mammifères, chez les camélidés. Leurs dimensions varient plus encore, allant de $0^{mm},0041$ chez la chèvre (globules circulaires), à $0^{mm},0135 \times 0,0240$ chez le crapaud (globules elliptiques) et chez la grenouille. Entre ces deux valeurs extrêmes, on trouve tous les intermédiaires, et il est utile de connaître les dimensions des globules rouges des principales espèces animales quand il s'agit, en médecine légale, de déterminer la nature réelle de taches de sang, à condition qu'elles soient récentes, toutefois, car, si elles sont anciennes, on ne peut guère avoir la prétention de reconnaître les globules qui se déforment et se détruisent bien vite. Le nombre des hématies varie également : chez l'homme, il s'en trouve en moyenne 4 millions et demi ou 5 millions par millimètre cube de sang, et s'il y a 4,5 litres de sang, celui-ci en renferme 250.000 *milliards*, et la superficie totale de ces globules équivaudrait 2.816 m. q., d'après Welcker. Le volume d'une hématie serait de 7 dix-millionièmes de millimètre cube ; son poids, de 8 cent-millièmes de milligramme. Ces chiffres sont des moyennes, et, selon l'âge, le sexe, etc., le nombre des globules rouges peut être sensiblement inférieur ou supérieur. Le sang du fœtus en renferme moins que celui de la mère.

Dimensions en dix-millièmes de millimètre des hématies de quelques vertébrés

Globules ronds.		Globules elliptiques (petit et grand diamètre).	
Eléphant	94	Grenouille	170 225
Homme	76	Crapeau	135 240
Chien	73	Pigeon	65 147
Lapin	69	Lama	40 80
Chat	65		
Mouton	50		
Chèvre	41		

En examinant au microscope du sang tiré des vaisseaux, on remarque la façon singulière dont les globules rouges s'agglomèrent en rouleaux ou en piles, en se superposant les uns aux autres en grand nombre, comme une pile d'assiettes ou un rouleau de pièces de monnaie. Cette particularité ne s'observe jamais sur le sang *in situ*, et les causes en sont mal connues. Des disques suffisamment alourdis par de petits clous pour flotter entre deux eaux restent indépendants et isolés. La capillarité paraît être la cause de la formation des rouleaux, et ceci expliquerait pourquoi les rouleaux ne se forment que dans des préparations en surface. D'autres explications ont été proposées ; on a parlé d'une altération de l'enveloppe des hématies, d'une exsudation fibrineuse ou visqueuse déterminant une adhérence réciproque ; mais il ne semble pas que l'hypothèse de l'attraction soit exclue.

Hémoglobine. Ce qui caractérise essentiellement le globule rouge, c'est qu'il renferme dans les mailles de son tissu une substance albuminoïde ferrugineuse cristallisée, l'hémoglobine, qui lui donne sa coloration rouge et lui assure cette propriété toute spéciale de fixer des quantités considérables d'oxygène (V. Hémoglobine).

Plasma. Le plasma est constitué par tous les éléments liquides du sang circulant. On peut admettre, chez l'homme du moins, qu'il représente la moitié du volume total du sang. Il y a lieu de distinguer le plasma du sérum. Le plasma est un liquide légèrement visqueux, de couleur claire ou ambrée, selon les espèces, alcalin, salé, d'odeur fade, rappelant celle de l'animal qui l'a fourni, et dont la densité est de 1,027 ou 1,028. Il est difficile à préparer. Pour préparer le plasma, il faut opérer avec du sang à coagulation lente, comme celui du cheval, qu'on reçoit dans un vase entouré de glace, le froid ralentissant la coagulation, et de la sorte on obtient la séparation du sang en deux parties : au fond, les globules se déposent lentement ; au-dessus, surnage le plasma. On pourrait encore isoler le plasma en mêlant au sang certains sels, comme le sulfate de magnésie ou du sulfate de potassium, qui empêchent la coagulation. Ce plasma ne se coagule point tant qu'il reste refroidi, ou s'il a été additionné de sel ; sinon, vers 12° C., il commence à se prendre en gelée, et le coagulum se forme. On obtient encore le plasma en injectant de la peptone dans les veines d'un animal ; le sang devient alors incoagulable, et par le repos ou, plus rapidement, par la centrifugation, on réalise la séparation. De même, en traitant le sang au moment même de la saignée par un sel

EFERUS - Recherche & Classification numérique

susceptible de précipiter les sels de chaux : oxalate de soude. Le sérum est le liquide obtenu quand on laisse le sang se coaguler. Si on recueille du sang dans un vase, on le voit se prendre rapidement en gelée, puis, peu après, il se forme un caillot rouge brun, baignant dans un liquide clair ou citron qui est le sérum. Le caillot est formé par les globules, plus une substance albuminoïde, la fibrine, qui s'est séparée du plasma, en devenant insoluble. Le sérum diffère donc du plasma, en ce qu'il renferme de moins que celui-ci la fibrine ou, mieux, la substance qui a donné naissance à ce corps, le fibrinogène. Les matières albuminoïdes renfermées dans le plasma sont des globulines et des albumines coagulables à des températures variant entre 56° et 80° : il y en a 60 à 70 gr. environ par litre, mais, dans cette quantité, la globuline désignée sous le fibrinogène n'entre que pour 2 à 4 gr., et la quantité de fibrine fournie par le sang dépasse rarement 4 gr., sauf dans certaines maladies, où on peut trouver jusqu'à 100 gr. de fibrine par litre.

Coagulation. Nous serons très bref sur ce phénomène et ne donnerons qu'une seule théorie explicative. Le sang ne se coagule pas normalement chez le vivant ; il faut que l'endothélium des vaisseaux soit altéré, pour qu'il puisse se produire une coagulation locale, un caillot ou thrombus. Ce thrombus peut donner lieu à de graves accidents, soit qu'il obstrue une artère volumineuse et amène l'anémie d'une région, soit que, devenu mobile, il devienne embolie et aille obstruer une artère du bulbe, du cerveau ou des poumons, déterminant ainsi la mort rapide. L'expérience suivante, utilisée pour se procurer du plasma pur, montre l'influence exercée par les vaisseaux sur la persistance de l'état liquide du sang. Si sur une veine jugulaire de cheval on pose deux ligatures et qu'on enlève ensuite le segment compris entre les ligatures et plein de sang, ce sang reste sans se coaguler ; les globules rouges se déposent à la partie inférieure, puis les globules blancs, et enfin le plasma. En faisant abstraction de toutes les théories émises sur les causes de la coagulation, on peut admettre que la coagulation est déterminée par le dédoublement du fibrinogène en globuline et en fibrine ; que ce dédoublement se fait sous l'influence d'un ferment, issu des globules blancs, mais qui reste inactif (prothrombine), tant qu'il ne s'est pas combiné avec des sels calciques pour devenir la thrombine.

Gaz du sang. En 1799, Davy réussit à extraire les gaz du sang ; depuis cette époque, les méthodes d'extraction se sont perfectionnées. On utilise la pompe à mercure pour recueillir ces gaz, mais le vide seul est insuffisant. On constate en effet que les chiffres sont plus élevés quand on chauffe le sang. L'analyse eudiométrique montre que si la quantité totale des gaz est presque toujours la même, quel que soit le vaisseau d'où le sang est extrait, 60 centim. c. battu à l'air. Chez le chien, on trouve 25 cent. c., alors que le sang dans l'artère n'avait que 18 centim. c. Le rapport entre ces deux données

$$CS = \frac{O.\ artériel}{O.\ sang\ aéré}$$

est désigné sous le nom de coefficient de saturation du sang $\frac{18}{25} = 0{,}76$.

Hémorragie. — Rien ne montre mieux l'importance du rôle d'intermédiaire entre les tissus et le milieu extérieur, comme la fonction essentielle du sang, que les effets de l'hémorragie, ou perte de sang, quelle qu'en soit la cause. Si l'hémorragie est abondante, la mort survient rapidement en quelques minutes, en quelques secondes même ; si elle est lente ou intermittente, il y a faiblesse pouvant aller jusqu'à l'épuisement, le moindre mouvement devient un effort presque surhumain, la syncope est sans cesse imminente, la respiration est accélérée comme pour compenser l'état débutant d'asphyxie intérieure dû à la pauvreté en globules rouges : chez l'animal en expérience, ou chez le blessé, il s'y joint une soif due à la perte d'eau, et la mort survient au milieu de convulsions asphyxiques. Les animaux inférieurs pourtant peuvent subir impunément des pertes de sang considérables auxquelles les mammifères ou oiseaux ne résisteraient pas. C'est ainsi que Cohnheim a remplacé tout le sang de la grenouille par de l'eau salée (à 0,75 °/₀) en injectant cette eau jusqu'à ce qu'elle sorte incolore ; la grenouille ainsi *salée* vit plusieurs jours. Chez les animaux supérieurs, l'hémorragie devient mortelle avant même que la proportion de sang perdue ait atteint un chiffre tant soit peu élevé. Un chien résistera à la perte d'une quantité de sang représentant un trentième ou un quarantième du poids de son corps. (Encore faut-il remarquer qu'une même saignée exercera des effets différents selon l'état de l'animal. Il faudra une saignée de 30 gr. pour tuer un lapin bien portant ; il suffira d'une saignée de 7 gr. pour tuer un lapin inanitié.) Mais s'il en perd un vingtième, il est presque certainement perdu. Les hémorragies non mortelles sont suivies d'un processus de réparation intéressant. Cette régénération ne s'opère toutefois pas avec une égale rapidité pour les différentes parties : le plasma se reconstitue très vite, et le volume du sang reprend sa valeur primitive, grâce à une résorption de la lymphe des tissus : le plasma que le sang avait chassé à travers les parois des capillaires dans les tissus revient au sang qui se trouve nécessairement plus dilué, plus riche en plasma qu'en globules, et, grâce aux aliments et boissons, le plasma se trouve assez vite reconstitué pour que les tissus n'aient pas à souffrir beaucoup de cette interruption dans l'ordre normal des choses. Pourtant le sujet ou l'animal n'est point rétabli des effets de son hémorragie : il n'a pu encore reconstituer ses globules

tion dans le système circulatoire d'une quantité quelconque de sang empruntée à un autre individu. Préconisée en Europe dès le XVIe siècle, à la suite des tentatives de Cardan en 1556 et de J. Potter en 1638, pratiquée par de nombreux expérimentateurs sur l'animal, elle fut pratiquée pour la première fois sur l'homme en France par Jean Denis, en 1667, et souleva des discussions féroces, et, dès le 17 avr. 1668, le Châtelet interdisait de la pratiquer sur l'homme.

Aujourd'hui la transfusion a été reprise, quelquefois avec succès. Les recherches actuelles ont montré qu'il pouvait être dangereux d'injecter du sang d'espèces différentes, par suite de l'action toxique des sérums d'autres espèces et surtout de l'action globulicide. Mais on préfère les injections, soit sous-cutanées, soit même intraveineuses de sérum artificiel, c.-à-d. d'une solution de chlorure de sodium à 7 °/oo (solution isotonique) qui est sans danger et détermine une stimulation générale de l'organisme affaibli.

Vitesse du sang. — La vitesse du sang, c.-à-d. la rapidité avec laquelle une portion de ce liquide, lancée dans l'aorte par le ventricule gauche, se porte vers la périphérie, est chose très distincte de la vitesse de l'onde sanguine, du pouls (V. Pouls); cette dernière varie entre 6 et 9 m. par seconde; la première n'atteint guère que 50 centim. par seconde dans l'aorte, où elle est le plus rapide; dans les grosses artères, elle varie entre 25, 30 ou 40 centim. par seconde. La vitesse du sang est relativement considérable, et, en un temps très court, le sang a fait le tour complet de l'organisme. Ce temps varie naturellement selon les espèces, selon le cœur, la pression, la quantité de sang, les obstacles à son écoulement. En s'appuyant sur quelques données expérimentales (méthode de Hering citée plus haut), on avait cru pouvoir établir une loi très simple. La circulation de la masse totale du sang est assurée par vingt-six contractions du cœur, c.-à-d. que chez le chien il fallait seize secondes, chez le lapin sept et chez l'homme vingt-trois, soit, en chiffres ronds, pour l'homme, une demi-minute. Les recherches de Tigerstedt sur la quantité de sang envoyée à chaque contraction, et qui ont considérablement diminué les chiffres admis autrefois, tendent nécessairement à augmenter la durée de la circulation. Ainsi Tigerstedt admet que chaque contraction cardiaque n'envoyant que 60 gr. de sang chez l'homme, les 5 litres ne pourront traverser le cœur qu'en une minute et demie : 1'30", et pour le chien en une minute. On est loin des vingt-six contractions admises autrefois.

Vie du sang. — Le sang n'est pas un simple intermédiaire passif, chargé de véhiculer les produits d'assimilation et de désassimilation. C'est aussi un tissu vivant, capable d'opérer des transformations chimiques importantes aux substances qu'il charrie, grâce aux nombreux ferments qu'il contient. Ces ferments se trouvent, les uns dans le plasma, les autres dans les leucocytes. C'est ainsi que dans le plasma on trouve une amylase, qui transforme le glycogène en glucose, une maltase qui hydrate le maltose et le transforme en glucose. La présence de ces deux ferments explique comment s'achève dans le sang la digestion des hydrates de carbone, tous ces corps arrivant finalement aux muscles à l'état de glucose.

Enfin on trouve encore une *lipase*, c.-à-d. un ferment capable de dédoubler les matières grasses en glycérine et acide gras libre. Dans les leucocytes, il existe aussi de nombreux ferments : un ferment coagulant, qui assure la formation de la fibrine; un ferment glycolytique, qui détruit le sucre du sang. Mais tous ces ferments des globules blancs paraissent renfermés dans ces cellules et ne pouvoir être mis en liberté qu'à la mort de ces cellules, c.-à-d. quand le sang est sorti des vaisseaux. Ils sont donc, en réalité, moins importants que les ferments du plasma.

Formation du sang. — Le sang, comme tous les tissus de l'organisme, est en voie continuelle de réorganisation et de destruction. Quand on pratique une saignée chez l'adulte, le sang se reforme rapidement, mais si on fait les jours suivants l'énumération des globules d'une part, le dosage de l'hémoglobine de l'autre, on constate que le retour au chiffre normal de ces deux éléments ne se fait pas parallèlement. De même dans certains cas pathologiques, le déficit en hémoglobine ne correspond pas à une diminution comparative des globules ou inversement. On doit donc admettre dans l'organisme deux mécanismes formateurs, l'un des globules, l'autre de l'hémoglobine, c.-à-d. une hématopoièse morphologique et une hématopoièse chimique.

COMPOSITION DU SANG DE DIVERS ANIMAUX RAPPORTÉE A 1.000 GRAMMES (A. Gautier)

	HOMME de 25 ans (C. Schmidt)	FEMME de 30 ans (C. Schmidt)	CHEVAL (Hoppe-Seyler)	CHIEN Sang veineux (Holbeck)	PORC (Bunge)	VACHE (Bunge)
Globules humides	513,0	396,2	326,2	357,0	436,8	318,7
Contenant :						
Eau	349,7	272,6	184,3	203,3	276,1	191,2
Hémoglobine et globulines	159,6	120,1	141,9	153,8	160,5	127,5
Sels minéraux	3,7	3,55				
Plasma	486,9	603,8	673,8	643,0	563,2	681,3
Contenant :						
Eau	439,0	552,0	605,7	587,0	517,9	622,2
Fibrines	3,9	1,91	6,8	56,0	45,3	59,1
Albumine et matières extractives	39,9	44,79	55,8			
Sels minéraux	4,14	5,07	5,5			

Hématopoièse morphologique. Il y a lieu tout d'abord de faire une distinction entre les globules rouges des mammifères, éléments sans noyau, simple fragment d'une cellule, et les globules rouges des ovipares, globules nucléés qui représentent une véritable cellule. Le mécanisme formateur est nécessairement différent dans les deux cas. Le globule rouge des mammifères provient de l'évolution ultime d'éléments chargés d'hémoglobine et qui se trouvent en quantité variable dans le sang. Ce sont les hématoblastes d'Hayem. Quant à ces hématoblastes eux-mêmes, ils proviennent de cellules que l'on rencontre dans la moelle osseuse, dans la rate, qui ont été décrites sous le nom de médullocèles, de cellules de Neumann. Ces cellules ont été identifiées avec les leucocytes ordinaires par quelques auteurs; dans ce cas, le globule rouge dériverait bien du globule blanc. Quoi qu'il en soit, ces cellules se chargent d'hémoglobine, subissent, suivant l'expression de Retterer, la dégénérescence hémoglobique et forment alors des globules ou cellules rouges nucléés. Comment ces globules nucléés vont-ils donner naissance aux globules non nucléés, ou tout au moins aux hématoblastes? Pour Bizzozero, Kollicker, le noyau se détruit, et c'est la masse protoplasmique restante qui constitue le globule rouge. Pour Retterer, les globules se forment dans le protoplasma de la cellule comme les grains d'amidon dans les cellules végétales, puis le protoplasma environnant se fond, et les globules sont mis en liberté.

EFERUS - Recherche & Classification numérique

Pour Malassez, les globules rouges apparaissent comme de véritables boutures, par gemmation de la cellule-mère ou cellule globuligène. Chez les ovipares, les globules qui restent nucléés prennent naissance également dans les cellules de Neumann, mais par kariokynèse, le noyau se dédoublant quand le protoplasma est suffisamment chargé d'hémoglobine. Ces cellules de Neumann se retrouvent dans la rate, dans les ganglions lymphatiques, mais surtout dans la moelle osseuse. Avant la découverte de Neumann, on avait déjà attribué à ces organes, mais surtout à la rate, des fonctions hématopoiétiques. Après de nombreuses et patientes recherches, Laudenbach arrive à cette conclusion, que les animaux ayant subi l'extirpation de la rate supportent moins facilement les saignées qu'un animal normal, qu'ils peuvent même mourir d'anémie, mais enfin que, dans les conditions ordinaires, la fonction hématopoiétique de la rate peut être suppléée par hyperactivité de la moelle osseuse et des ganglions lymphatiques. Aujourd'hui, c'est à la moelle osseuse que l'on accorde le rôle prépondérant, et cette opinion s'appuie principalement sur les observations histologiques. Ajoutons enfin que, d'après Retterer, la fonction hématopoiétique est une fonction générale, tous les tissus étant susceptibles de subir la dégénérescence hémoglobique. L'hématolyse morphologique ou la destruction des globules, consistant en une désintégration du stoma globulaire paraît se faire dans le sang lui-même. Peut-être est-elle activée dans certains organes, comme la rate et le foie.

Hématopoièse chimique. L'hémoglobine doit se former par une fixation du fer sur les globulines de l'organisme, et cette synthèse se fait incessamment dans l'organisme puisque la nourriture ne renferme que des traces d'hémoglobine, et même n'en renferme pas chez les herbivores. D'autre part, l'action thérapeutique des préparations ferrugineuses, qui était un facteur important en faveur de l'opinion d'une synthèse directe entre le fer et les globulines, a pu être expliquée autrement, le fer administré ainsi jouant surtout un rôle d'épargne pour le fer déjà fixé sous forme d'hémoglobine, ou fixé dans un état susceptible d'être assimilé. Cet état serait, d'après Bunge, une combinaison nucléo-albuminée qu'il nomme hématogène et que l'on trouve dans le vitellin de l'œuf et dans beaucoup d'aliments. Il y a tout lieu de supposer qu'une fois fixé, le fer organique, quand l'hémoglobine se détruit, va se déposer dans des organes de réserve (foie, rate), où il sera repris de nouveau pour refermer de l'hémoglobine. L'hématolyse chimique, ou la destruction de l'hémoglobine, se fait dans le sang et surtout dans le foie. Les produits de destruction sont les pigments biliaires : la biliverdine, la bilirabine et peut-être aussi les pigments urinaires. J.-P. Langlois.

II. Pathologie. — Sang de rate (V. Charbon, t. X, p. 599).

III. Technologie. — Les propriétés multiples du sang ont conduit à l'utilisation de cette substance, en nature ou après traitement, dans l'alimentation, en médecine, dans un grand nombre d'industries, et, enfin, en agriculture; dans les grandes villes, en particulier, on le recueille précieusement; à la Villette, où sa production annuelle n'est pas inférieure à 12 millions de kilogr., il est livré directement par les chevillards à des entrepreneurs ou à des industriels; son prix, traité à forfait, tend à diminuer de jour en jour, par suite de l'usage, de plus en plus général, de produits chimiques en remplacement de l'albumine; il ne s'écarte guère aujourd'hui de 0 fr. 75 par saignée (15 à 20 litres) d'un bovidé adulte, de 0 fr. 20 par saignée (3 litres) de veau, et de 0 fr. 05 par saignée (1 à 2 litres) de mouton.

Usages pharmaceutiques et thérapeutiques. — *a.* La poudre dite *poudre de sang* ou *poudre hématique*, de couleur d'un beau rouge sang artériel, inodore quand elle est suffisamment sèche, présentant un léger goût fade quand elle est délayée dans l'eau, facile à conserver, impalpable et absolument digestible, est fort recommandée pour certains estomacs délicats. La matière provient de sujets de choix; aussitôt recueillie elle est défibrinée par battage et cuite pendant une heure ou deux au bain-marie, à 100° C.; le produit se prend en masse de couleur gris rougeâtre; son exposition à l'air le fait revenir immédiatement au rouge vif; on le dessèche ensuite à faible température dans des appareils spéciaux, et on le broie au pilon (Dr Guerder). Des produits similaires sont encore vendus sous des noms divers : *sanguine*, *hémopulvine*, etc.; ils possèdent sensiblement les mêmes propriétés, et, contre eux aussi, malheureusement, il existe encore des préventions très vives qui s'opposent à l'extension de leur emploi (T. Bourrier).

b. Le sang est ingéré directement ou employé en bains. Dans le premier cas (anémiques, chlorotiques, etc.), il doit être absorbé au moment même de la saignée; il convient de commencer par un quart de verre ordinaire, bientôt on arrive à boire un verre entier d'un seul coup; une amélioration dans l'état général des sujets apparaît fréquemment au bout de six semaines ou deux mois. Dans le second cas (cancers, arthrites, atrophies musculaires, affections rhumatismales, etc.), on procède par bains locaux ou généraux (remplir la baignoire aux trois quarts de sang défibriné et l'enfermer dans une cuve remplie d'eau chaude afin de maintenir le bain à une température convenable, dont la durée est de une heure au minimum). Le choix du sang a une grande importance : on ne le prendra que sur des animaux parfaitement sains, en bon état, mais non engraissés à l'excès; le sang du veau est le plus léger; le sang du mouton a une grande puissance nutritive, inférieure cependant à celle du sang des caprins; ce dernier doit toujours prendre la première place, car l'on sait que les chèvres et les boucs ne sont qu'exceptionnellement atteints de maladies transmissibles à l'homme.

Usages alimentaires. — Le sang est digéré rapidement et constitue un aliment très nutritif utilisé par l'homme dans de nombreuses préparations culinaires : boudin, sauces, pains et biscuits (pétrissage avec de la farine de blé; pays du Nord), etc. On le donne également en poudre (mélange avec d'autres aliments ou dissolution dans l'eau), ou en pains (mélange avec diverses farines; distribution en soupes ou après simple broyage) aux divers animaux domestiques et, surtout, aux poulains, aux veaux, aux agneaux, aux chiens et aux oiseaux de basse-cour et de faisanderie.

Usages industriels. — Le sang est la matière première de la fabrication de l'albumine (*sérine*) dont les applications sont très variées (antidote dans les empoisonnements par les sels de cuivre et de mercure; guérison des brûlures; pansages chirurgicaux; collage de différentes liqueurs, vins et sirops; impression sur étoffes; moulages et confection de pâtes pour objets d'art; soudages, etc.). A cet effet, on le laisse coaguler dans des bassins en zinc peu profonds, à fond ajouré; le coagulum est coupé pour faciliter l'écoulement du sérum, puis retourné et recoupé de nouveau; lorsque l'égouttage est terminé on traite le sérum par l'acide acétique, on le filtre et on le neutralise en le portant à la température de 40 à 45° centigr. Le produit est épuré par son passage au dyaliseur, un dernier traitement par l'acide chlorhydrique et le chlorate de potasse, ou, encore, par l'eau oxygénée, lui donne une couleur identique à celle du blanc d'œuf; sa conservation indéfinie est assurée par la dessiccation à l'étuve et par le dépôt en vase hermétiquement clos. Le rendement est assez faible; le sérum perd, en effet, à la dessiccation environ 90 °/₀ d'eau et la matière sèche est formée d'environ 76 °/₀ d'albumine, le rendement maximum théorique ne peut donc dépasser 7,6 °/₀ du poids du sérum, soit 6,6 °/₀ du poids du sang mis en œuvre. En pratique, il ne s'élève guère au-dessus de 5 à 5,5 °/₀.

Usages agricoles. — Le sang est encore une source précieuse d'azote pour l'agriculture, et, s'il n'est pas utilisé par l'alimentation ou par l'industrie, il doit être employé comme engrais. Son application en nature n'est guère pra-

EFERUS - Recherche & Classification numérique

tique, elle présente de grandes difficultés à cause de la coagulation, et, si elle n'est pas immédiate, on voit rapidement se produire la fermentation putride; l'incorporation du sang dans les composts et dans les fumiers, ou, mieux, son absorption par des matières sèches (tourbe, sciure de bois, terre desséchée au four ou même grillée) ou par addition de chaux vive pulvérisée (2 à 3 %) et dessiccation à l'air sont des méthodes plus recommandables, mais elles n'assurent encore que pour peu de temps la conservation du produit, et, de plus, elles ne sont possibles que sur une petite échelle; l'industrie procède de façon plus rapide, ordinairement par coagulation et concentration, effectuées quelquefois après addition d'acide sulfurique concentré dans des cuves à double fond; le sang est introduit en présence d'un jet de vapeur et agité jusqu'à coagulation complète; on laisse ensuite écouler le sérum, puis le coagulum est séché à l'étuve et broyé au concasseur ou dans un moulin; le rendement est de 20 % environ. Afin de prévenir le dégagement d'odeurs putrides, les usines des villes doivent additionner le sang, avant la mise en cuve, de sulfate de peroxyde de fer. Le produit commercial est livré, en moyenne, avec 13 à 14 % d'eau, 10 à 13 % d'azote, 0,5 à 1,5 % d'acide phosphorique et 0,6 à 0,8 % de potasse; il est souvent falsifié et ne doit être acheté que sur garantie de dosage; il se présente en poudre très fine ou en petits grains noirs ou grisâtres, d'aspect corné, à cassure brillante et presque inodores; il fermente rapidement au contact de l'humidité et doit être conservé en lieu très sec; son action est surtout manifeste dans les terres légères et dans les terres franches, et elle peut être comparée à celle du sulfate d'ammoniaque.

Le sang évaporé à basse température, à 60° centigr. environ, donne le produit appelé *sang cristallisé*, que l'on peut remettre facilement en dissolution; il est vendu relativement cher, aussi son emploi est-il surtout spécial à l'industrie. J. Troude.

IV. Nomenclature alchimique. — Toute liqueur rouge était assimilée au sang par les alchimistes, en particulier la teinture rouge, c.-à-d. la matière tinctoriale, supposée capable de communiquer aux métaux la couleur et les propriétés de l'or. Cette assimilation remontait au langage mystique des prêtres égyptiens, où le sang et la semence des animaux (chat, serpent, ibis, crocodile), de l'homme et des divinités désignent des plantes et des minéraux. Le mot sang-dragon est un reste de cette nomenclature. M. B.

V. Histoire religieuse. — Sang Précieux (V. Missionnaires du précieux sang, t. XXIII, p. 1128).

VI. Ordres (V. Rédemption [Ordre de la]).

SANGA. Rivière du Congo français (V. Congo, t. XII, p. 410).

SANGALLI (Rita), danseuse italienne, née à Milan vers 1849. Élève de Huss, elle fit ses débuts, en 1864, à la Scala de Milan, dans le ballet de *Flick et Flock*, puis passa à l'Opéra de Turin, où elle eut de grands succès, et, de 1868 à 1870, fit aux Etats-Unis, avec un impresario, une tournée triomphale, dansant tour à tour à New York, à San Francisco et jusqu'à Great-Salt-Lake, dans l'Utah. Un peu avant la guerre franco-allemande, elle vint se fixer à Paris. Elle y reparut en 1872, sur notre grande scène lyrique, après une série d'engagements à Londres et à Manchester, recueillit, dans *la Source*, des applaudissements enthousiastes et, après l'incendie du théâtre, en 1873, quitta de nouveau Paris, cette fois pour la capitale de l'Autriche. Revenue pour l'inauguration de la nouvelle salle de l'Opéra, en 1875, elle y est restée première danseuse jusqu'en 1885, concurremment avec Rosita Maury. C'est en outre une excellente musicienne, avec une voix de mezzo-soprano fort agréable.

SAN GALLO (Les). Famille célèbre d'architectes et d'artistes sculpteurs, peintres et graveurs ayant illustré l'époque de la Renaissance en Italie, depuis le milieu du XVe siècle jusqu'aux dernières années du XVIe.

Francesco-Giamberti (1405-80), qui exerçait à Florence la profession de *legnaiuolo*, travailleur en bois, avait deux fils, Giuliano et Antonio.

Giuliano da San Gallo (1445-1516) était l'aîné; confié de bonne heure aux soins d'un artiste nommé le Francione, il fut emmené à Rome: c'est là qu'il s'initia aux grands principes de l'architecture en dessinant les monuments antiques et en étudiant Vitruve. Employé sur les chantiers de Saint-Pierre, dont on reconstruisait la tribune, et du palais de Saint-Marc que faisait élever le cardinal Barbo (Paul II), il était chef d'escouade, « Muratore » (Maître maçon), lorsqu'il fut rappelé à Florence pour prendre part à la guerre que soutenait la République contre les armées du roi de Naples (1478). Le siège et la défense des places convenaient à son caractère et à ses aptitudes. Laurent de Médicis s'en servit avec succès comme ingénieur militaire; sa réputation dans ce genre de travaux devint telle que le cardinal Julien della Rovere se l'attacha et lui confia la construction de la célèbre forteresse d'Ostie (1483). Les membres de la famille des Médicis ont tous successivement joué un rôle important dans la destinée des San Gallo: Francesco-Giamberti avait déjà été remarqué par Cosme l'Ancien. Laurent le Magnifique n'épargna pas ses bons offices en faveur de Giuliano. A sa recommandation, il construit, à Prato, la remarquable et charmante église de Notre-Dame delle Carceri (1485), ainsi que la villa de Poggio a Cajano, où se réunissaient les littérateurs, les poètes et les philosophes, dont Laurent aimait à s'entourer (1489). La construction du couvent des Augustins situé à Florence, auprès de la porte San Gallo, lui vaut le droit de porter le nom de San Gallo comme titre honorifique, réversible sur ses descendants. En 1490, il est l'architecte du palais Gondi. Après la mort de Laurent le Magnifique (1492), Giuliano vient à Rome et travaille à la basilique de Sainte-Marie-Majeure, au cloître de Saint-Pierre-aux-Liens, puis accompagne en France le cardinal Julien della Rovere (1494) et revient à Florence en 1497. Nommé par Jules II architecte en chef de Saint-Pierre (1503), il exécute à Rome des travaux importants; reparaît à Florence en 1509 pour concourir à la prise de Pise et retourne à Rome d'où il est emmené par Jules II au siège de La Mirandole (1511); enfin, vieux et malade, il abandonne le service de ce pape infatigable pour venir achever ses jours dans la maison qu'il s'était construite à Florence. Le cardinal Jean de Médicis succède à Jules II sous le nom de Léon X et fait une entrée triomphale à Florence le 30 nov. 1515; Giuliano vient apporter ce qui lui reste de force et de talent et fait sept projets différents pour la façade de l'église de Saint-Laurent construite par Brunelleschi pour Cosme l'Ancien et restée inachevée. Giuliano da San Gallo mourut à Florence le 20 oct. 1516. Il a laissé de nombreux et très remarquables dessins qui font une partie de sa gloire, ils sont conservés à la Galerie des Offices à Florence, à la bibliothèque Barberini à Rome, et au Palais communal de Sienne.

Antonio da San Gallo, dit *le Vieux* (1455-1534), fils cadet de Francesco Giamberti, avait suivi la même carrière que Giuliano. La première partie de sa vie se passa à aider son père dans ses travaux de menuiserie et d'incrustation, puis, à la mort de celui-ci, il se dévoue à son frère, le suit à Rome et le remplace dans plusieurs circonstances; Alexandre VI lui confie la direction de certains travaux de fortification au château Saint-Ange, à Civita-Castellana, à Népi. Revenu en Toscane, après la rentrée des Médicis à Florence, il est chargé de reconstruire l'église d'Arezzo. La mort de Giuliano le laisse libre de déployer à son profit toutes ses qualités d'artiste et son talent de constructeur. L'occasion lui en est offerte, à Florence même, par Léon X qui le charge d'édifier un magnifique portique sur la place de l'Annunziata; et, peu après, il élève à Montepulciano la superbe église dédiée à la Madonna di San Biagio; s'inspirant des idées de Bramante, il en fait un des monuments religieux les plus remarquables de l'Italie,

EFERUS - Recherche & Classification numérique

En même temps, il construit à Montepulciano et à Montesansovino plusieurs beaux palais, où son style, purement classique, apparaît toujours avec autorité. Enfin, il prend part avec Michel-Ange aux travaux de défense de Florence pendant le siège de 1530, et meurt le 27 déc. 1534. Comme son frère Giuliano, Antonio était bon et correct dessinateur; la plupart des dessins et projets de lui qui soient parvenus jusqu'à nous sont conservés à la Galerie des Offices à Florence.

Antonio da San Gallo, dit *le Jeune* (1485-1546), était fils d'une sœur des deux précédents; il s'appelait, du nom de son père, Coroliani, ou, par corruption, Cordiani, et n'aurait eu aucun droit à prendre celui de San Gallo, si la carrière d'architecte qu'il embrassa, sous la direction de ses oncles, n'avait paru un titre suffisant à cette sorte d'hérédité. Au reste, il illustra si bien ce nom que sa personnalité est devenue la plus importante de toute la famille des San Gallo. Arrivé à Rome à l'âge de dix-huit ans, il travailla pendant quarante et un ans au service des papes Léon X, Clément VII et Paul III. Entré tout d'abord dans l'atelier de Bramante, il est employé au château Saint-Ange et à Saint-Pierre; mais bientôt le cardinal Farnèse le choisit pour construire son palais, œuvre considérable, qu'il dirige pendant bien des années et amène jusqu'au couronnement; le soin de le terminer échut à Michel-Ange et à Barozzio de Vignole. La somme de travail et d'activité dépensée par Antonio est prodigieuse. Comme ingénieur militaire, il fortifie : Civitâ-Vecchia, Montefiascone, Parme, Plaisance, Ancône, Castro, Florence, Pérouse, Arcoli, Népi, Caprarole. Son œuvre architecturale est encore plus considérable : il termine l'église et le palais de Lorette, construit à Gradoli un palais pour les Farnèse; à Orvieto, il creuse un puits immense, dans lequel chevaux et mulets peuvent descendre en suivant une rampe monumentale. A Rome, il ne cesse d'avoir des chantiers en activité : c'est l'église de Saint-Jean des Florentins qu'il élève sur les bords du Tibre, celle de Notre-Dame de Lorette, près de la colonne Trajane, celle du Saint-Esprit attenante au grand hôpital dans le Borgo. Les palais qu'il édifie sont nombreux : celui de l'évêque Cervia, la Zecca ou Hôtel des Monnaies, le palais Marchione Baldassini, le palais Regis ou Linotte, d'autres de moindre importance, et enfin, celui que l'on désigne aujourd'hui sous le nom de palais Sachetti et qu'Antonio s'était construit pour lui-même sur la via Giulia nouvellement ouverte. A cette liste déjà longue, il faut ajouter la belle porte ouvrant sur le Borgo, à l'extrémité des bâtiments du Saint-Esprit, une de ses créations les plus magistrales, et la splendide villa Madame, commencée pour le cardinal de Médicis, depuis Clément VII, sur les pentes du Monte-Mario, toutes deux restées malheureusement inachevées. Nommé, après la mort de son oncle Giuliano en 1516, architecte adjoint à Raphaël pour la reconstruction de Saint-Pierre, il eut à faire d'importantes modifications et consolidations; au Vatican, il dut reprendre en sous-œuvre les portiques des loges; construisit la chapelle Pauline et la salle Royale qui l'avoisine. Marié vers 1526 avec une fille de la famille des Dati, il éprouva des chagrins domestiques qui hâtèrent sa fin; il mourut à Terni en 1546; son corps rapporté à Rome fut inhumé dans un caveau situé auprès de la chapelle Sixtine. Antonio le Jeune a laissé de très nombreux dessins conservés à la Galerie des Offices à Florence.

Giovanni-Battista-Antonio da San Gallo, dit *le Gobbo* (1496-1552), frère cadet d'Antonio le Jeune, était également architecte. Figure bien pâle à côté de la grande personnalité de son aîné, il passa presque entièrement sa vie à aider Antonio comme un agent actif et dévoué dans les grandes affaires dont il était chargé.

Francesco da San Gallo (1494-1576) était le seul fils de ce Giuliano auquel Laurent de Médicis avait décerné le titre de San Gallo, et par conséquent le seul qui régulièrement ait eu le droit de le porter. Il se fit une place honorable plutôt parmi les sculpteurs que parmi les architectes; cependant il fut adjoint à son oncle Antonio le Vieux en qualité de *capomaestro* des fortifications de Florence en 1529, et travailla aux défenses de Pistoie et de Prato. En sculpture, il reste de lui le beau groupe de la Vierge à l'église d'Or San Michele à Florence, les bas-reliefs du sanctuaire de la Vierge à Lorette, le tombeau de Pierre de Médicis au Mont-Cassin, celui de Léonard Bonafede à la Chartreuse de Florence, celui de l'évêque de Marzi dans l'église de l'Annonciation, et la statue de Paul Jove dans le cloître de Saint-Laurent. Médailleur d'un talent fin et délicat, il reproduisit les traits de plusieurs membres de la famille de Médicis; le duc Cosme Ier l'avait pris sous sa protection. Il faisait partie de l'Académie du dessin de Florence.

Bastiano da San Gallo, dit *Aristotile* (1481-1551), fils d'une sœur de Giuliano et d'Antonio, s'était adonné à la peinture. Elève du Pérugin, il vint à Rome et se mit à copier les œuvres de Michel-Ange et de Raphaël; passé maître dans l'art de la perspective, il exécuta de nombreuses décorations pour le théâtre. Presque continuellement au service de son cousin Antonio le Jeune qui l'employait comme dessinateur, il recueillit et annota un grand nombre des dessins de ses oncles, et a laissé beaucoup de ceux qu'il fit lui-même; ils sont conservés à la Galerie des Offices.

Giovanni-Francesco da San Gallo (1482-1530) était frère de Bastiano. Entré comme architecte auprès du pape Léon X en 1519, il se mit à la tête d'une importante exploitation de matériaux de construction qui lui procura de grands bénéfices. Délégué par les Florentins comme inspecteur commissaire, il répare en 1527 les fortifications de Montepulciano, en 1528 celles de Livourne et de Pistoie, et travaille à la citadelle de Pise. C'est à lui que Raphaël s'adressa pour suivre la construction du palais Pandolfini qu'il faisait élever à Florence sur ses dessins, la mort le surprit, et son frère Bastiano hérita de cette direction.

Gustave CLAUSSE.

BIBL. : VASARI, *le Vite*. — RAVIOLI, *Notizie sui Lavori di Architettura militare, sugli Scritti o Disegni inediti dei nove da San Gallo;* Rome, 1863. — REDTENBACHER, *Allgemeine Bauzeitung* de Forster; Vienne, 1879, pp. 3 et suiv. — MÜNTZ, *les Arts à la cour des papes*, t. II et III. — Du même, *les Précurseurs de la Renaissance*. — J. DE LAURIÈRE et E. MÜNTZ, *Giuliano da San Gallo et les Monuments antiques du Midi de la France;* Paris, 1885. — DE GEYMÜLLER, *Documents inédits sur les manuscrits et les œuvres d'architecture de la famille des San Gallo;* Paris, 1885. — MÜNTZ, *Histoire de l'Art pendant la Renaissance*, t. II.

SANGARÉAH. Baie de la côte occidentale d'Afrique, qui s'ouvre, au S. du rio Pongo, entre la pointe Kandia et la presqu'île de Konakry; c'est, en réalité, l'estuaire commun des rivières Bramaya et Doubréka.

SANGARIUS (V. SAKARIA).

SANGATTE. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Boulogne-sur-Mer, cant. de Calais; 2.067 hab. Atelier de constructions maritimes. Près de cette commune ont été faits les travaux préparatoires pour le percement du tunnel sous la Manche.

SANGAY Volcan de la Cordillère équatorienne, par 2° lat. S. (V. ANDES et EQUATEUR); alt. 5.325 m. Il a de terribles éruptions. La première connue fut celle de 1728. Il est constamment surmonté de panaches de fumée et projette souvent des pierres incandescentes.

SANG-DRAGON. I. MATIÈRE MÉDICALE. — Résine d'un rouge foncé, extraite des fruits d'un palmier de l'Indo-Chine et des Moluques, le *Rotang* (V. ce mot). Il existe dans le commerce en baguettes, en globules, en masses irrégulières et en galettes orbiculaires; les deux premières sortes sont seules usitées en médecine. Le sang-dragon est opaque, friable, inodore, à cassure nette avec points luisants, à saveur un peu astringente, insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool, les éthers, les huiles grasses et volatiles; par la chaleur, il fond et se décompose en acide benzoïque, en toluène et en métacinnamène; il brûle avec une odeur balsamique. Les

EFERUS - Recherche & Classification numérique

sels métalliques et l'ammoniaque précipitent sa solution alcoolique en rouge ou en violet. — C'est un astringent et un hémostatique; la dose de poudre est de 0,50 à 4 gr. On en fait aussi des dentifrices. Il entre dans la poudre escharotique d'A. Dubois, dans la poudre de Rousselot, l'eau hémostatique de Tisserand, etc. Dans l'industrie, on s'en sert pour la fabrication des vernis et des couleurs. — D'autres arbres fournissent des résines analogues : le sang-dragon d'Amérique ou de Carthagène provient du *Pterocarpus draco* L. (V. Pterocarpes); celui des îles Canaries, du *Dracæna draco* L. (V. Dracæna); enfin, un *Dalbergia* (V. ce mot) et des *Croton* (V. ce mot) fournissent des sang-dragon. Tous ces sang-dragon diffèrent de celui des Moluques par les réactions chimiques.

Dr L. Hn.

II. Chimie. — Le sang-dragon est une matière résineuse rouge foncé qui se rencontre dans le commerce en baguettes, en pains ou en grains. On en connaît trois sortes, suivant l'origine : le sang-dragon des Indes, extrait des fruits de certains palmiers du genre *Calamus;* celui des Canaris, qui s'écoule du *Dracæna Draco*, le sang-dragon américain, fourni par le *Pterocarpus draco*. On a isolé du sang-dragon les produits suivants :

Résine rouge	90,7
Matière grasse	2,0
Oxalate de chaux	3,7
Phosphate de chaux	3,7
Acide benzoïque	3,0

L'acide benzoïque peut être éliminé par une simple distillation; il passe en même temps dans le condenseur du toluène et du cinnamène. Hlasiwetz et Barth ont reconnu que la potasse fondante transforme cette résine en donnant de la *phloroglucine*, de l'*acide paraoxybenzoïque* et de l'*acide protocatéchique*. Le sang-dragon constitue un astringent assez employé en médecine. C. M.

SAN GERMAN. Ville de l'intérieur de l'île de Porto-Rico; 20.000 hab. Fondée en 1516 dans le val marécageux du rio Guanajibo, au centre d'un riche district de plantations.

SAN GERMANO. Ville d'Italie (V. Cassino).

SANGHADÂMAN, satrape du IIIe s. (V. Ksiatrapas).

SANGHATA (Relig. hind.) (V. Enfers, t. XV, p. 1049).

SANGHEN. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Boulogne-sur-Mer, cant. de Guines; 253 hab.

SANGHI (Iles) (V. Sangir).

SAN GIMIGNANO. Ville d'Italie, ch.-l. de cant. de la prov. de Sienne, diocèse de Colle Val d'Elsa, à 332 m. au-dessus du niveau de la mer; 8.539 hab.; sur des collines fertiles, riches en métaux, couvertes en partie de bois touffus. Dans l'enceinte de vieilles murailles s'élèvent encore une forêt de hautes tours du moyen âge et des monuments remarquables qui conservent à cette petite ville un caractère médiéval très prononcé. On y trouve, entre autres, la piazza della Collegiata, l'église dite Collegiata, dont l'architecture remonte au XIe siècle; les murs sont couverts de peintures célèbres de Benozzo Gozzoli et renferment encore les œuvres immortelles de Taddeo di Bartolo, de Bartolo di maestro Fredi, du Berna, de Giuliano et de Benedetto da Majano, de Domenico Ghirlandajo, de Sebastiano Mainardi, de Domenico Cresti de Passignano; l'oratoire de S. Giovanni, avec la grandiose fresque de l'Annonciation de Domenico Ghirlandajo, l'ancien palais du Podestat avec sa loggia (milieu du XIIIe siècle), et la tour *la Rognosa;* le nouveau palais du Podestat, d'abord, du Peuple, de la fin du même siècle, avec la fameuse fresque de Lippo Memmi de Sienne, et des peintures de Benozzo Gozzoli, de Taddeo di Bartolo, etc.; la tour de la Commune (1298). Dans l'église de Sant'Agostino (1280) on trouve encore plusieurs fresques de Vincenzo Tamagni, de Pierfrancesco, Florentin, de Bartolo di maestro Fredi, de Benedetto da Majano, de Lippo Memmi; la classique chapelle du chœur que *frater Dominicus* [Strambi], magister Parisiensis, confia à Benozzo Gozzoli. Plusieurs autres églises et chapelles contiennent des œuvres d'art remarquables. San Gimignano est citée pour la première fois en 929, mais ne devint commune indépendante qu'en 1199. La commune eut maintes fois à combattre les villes voisines, surtout Volterra et Poggibonsi; et, comme toutes les autres de la région, se trouva souvent entraînée dans les guerres que se faisaient les deux forts champions des guelfes et des gibelins, Florence et Sienne. Elle fut tour à tour guelfe et gibeline, jusqu'au jour où (1353) elle fut forcée de se soumettre à Florence. Dès lors elle n'eut plus de vie propre. E. Casanova.

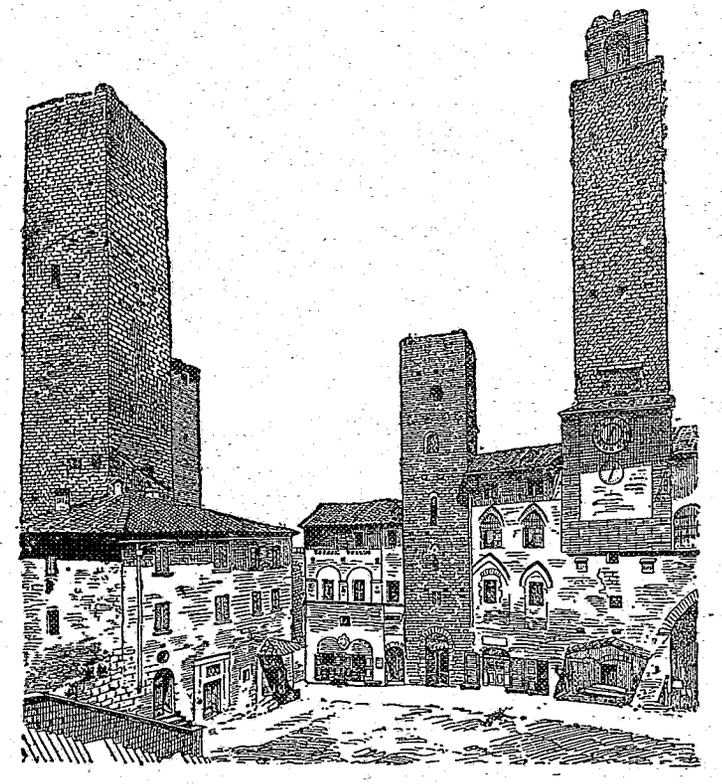

Vieux palais du Podestat, à San Gimignano.

Bibl. : Pecori Luigi, *Storia della terra di San Gimignano;* Florence, 1853 — Robert Davidsohn, *Forschungen zur Geschichte von Florenz*, 2e part. : *Aus den Stadtbüchern und Urkunden von San Gimignano (13 und 14 Jahrhundert);* Berlin, 1900.

SAN GIMIGNANO (Vincenzo da), peintre italien du XVIe siècle. Cet artiste naquit en Toscane et fut un des

EFERUS - Recherche & Classification numérique

élèves de Raphaël qui travaillèrent aux Loges du Vatican; on lui attribue *Moïse sur le mont Horeb*. Chassé de Rome en 1527, à la suite du sac de la ville par les Impériaux, ayant perdu ses dessins et ses études, il mourut de chagrin, fort jeune encore. Les peintures à la cire dont il avait orné les façades de plusieurs palais romains ont été détruites; on ne connaît de lui qu'un tableau à l'huile, une *Madone avec l'Enfant Jésus et saint Jean*, au Musée de Dresde. Le coloris en est doux et harmonieux.

Ad. T.

SAN GIOVANNI A TEDUCCIO. Ville d'Italie, prov. et sur e golfe de Naples, à l'E. de la grande ville; 16.000 hab. Villas, distillerie, pâtes alimentaires.

SAN GIOVANNI IN FIORE. Ville d'Italie, prov. de Caserte, au S.-E. des monts de la Sila; 12.000 hab. Vieux château.

SAN GIOVANNI PERSICETO. Petite ville d'Italie, prov. de Bologne; 4.000 hab. Eaux ferrugineuses. C'est l'antique *Forum Marcelli*.

SAN GIOVANNI VALDARNO. Ville d'Italie, prov. d'Arezzo, sur l'Arno et le chem. de fer de Florence à Rome; 4.000 hab. Cotonnades, poteries, vignes. Patrie de Masaccio et de Giovanni di San Giovanni, dont la cathédrale conserve des tableaux. Mines de lignite de *Cavriglia*.

SANGIR. Iles de la Malaisie, entre Célèbes et Mindanao, rattachées à la résidence néerlandaise de Menado (Célèbes), 1.842 kil. q.; 90.000 hab. de race alfourou, païens, chrétiens et musulmans. Cet archipel volcanique, que sa faune rattache à Célèbes, comprend deux groupes: îles Sangir à l'O., îles Talaout à l'E. Ces dernières sont peu importantes et comptent à peine 5.000 âmes.

Dans les îles Sangir, au nombre d'une cinquantaine, la principale est la Grande Sangir au centre, vaste de 900 kil. q., peuplée de près de 50.000 âmes. Au N. est le redoutable volcan de Gounong-Abou (Avouh-Tarouna), célèbre par ses éruptions meurtrières de 1711, 1812, 1856, 1892.

SAN GIULIANO (BAGNI DI) (Italie) (V. BAGNI DI SAN GIULIANO).

SANGLIER. I. ZOOLOGIE et PALÉONTOLOGIE (V. PORC).

II. ART CULINAIRE. — Les jeunes sangliers, dits marcassins, se mangent rôtis à la broche: on les écorche, on les pique de lardons bien assaisonnés et on les fait rôtir à feu clair. Le jambon et le filet de sanglier constituent un aliment savoureux, à la condition de les faire mariner quelques jours avant leur cuisson. Quant aux côtelettes, elles sont également estimées. On les sert sautées dans le beurre, sur un feu vif, et accompagnées, une fois cuites, de sauce piquante. La *hure* est la partie la plus appréciée, et se prépare ainsi: après avoir désossé la tête avec soin, on dépouille la langue et on la coupe en filets, en y joignant des morceaux de lard gras et des morceaux de chair maigre. Le tout est mis à mariner pendant plusieurs jours dans parties égales de vinaigre et d'eau, avec tranches d'oignons, persil, estragon, laurier, girofle, muscade, sel et poivre. Au moment de faire cuire, on remplit la hure avec un hachis de langue et de chair marinées, on donne à la tête sa forme naturelle, on l'enveloppe d'un linge blanc, et on la met, avec les os brisés dans une braisière remplie de vin blanc additionné d'eau, de thym, laurier, persil, clou de girofle, sel et poivre. La cuisson se fait à petit feu et dure huit heures environ. La hure est alors retirée du court-bouillon, pressée fortement pour en extraire le liquide, mise à refroidir et servie couverte de chapelure mêlée de persil haché, ou entourée de gelée ou de feuilles de laurier.

III. ART HÉRALDIQUE. — Le sanglier est toujours représenté de profil, passant et la queue recercelée. Sa tête est dite *hure* et son nez *boutoir*. Il est *défendu*, quand ses défenses sont d'un émail différent, et *allumé* ou *flamboyant*, quand ce sont ses yeux.

SANGRO (lat. *Sangrus*). Fleuve d'Italie, dans l'Abruzze, long de 110 kil. Né près de Groja, il descend du mont Turchio (prov. d'Aquila) vers le S.-E., tourne au N.-E. à Alfedena, passe à Castel di Sangro, traverse la prov. de Chieti et se jette dans l'Adriatique près de Lanciano.

SANGRO Y DE MÉRODE (Don Pablo), général espagnol (V. CASTEL-FRANCO [Prince de], t. IX, 727).

SANG-SING-TCHEN. Ville de Chine, prov. de Girin (Mandchourie), sur la r. dr. du Soungari; 15.000 hab. Fondée en 1716, fortifiée en 1886. Mine d'or.

SANGSUE (*Hirudo* L., *Sanguisuga* Sav., *Iatrobdella* de Blainv.). **I. Zoologie.** — Genre d'Hirudinées, de la famille des Gnathobdellides.

Caractéristique générale. Corps allongé, rétréci et déprimé en avant, formé de 95 anneaux; ventouse antérieure ou orale bilabiée, à lèvre supérieure allongée; mâchoires 3, égales, grandes, à denticules très pointues et nombreuses; ventouse postérieure ou anale circulaire, portant l'anus au-dessus de sa base; yeux, 5 paires, disposés sur une ligne courbe à convexité antérieure; animaux androgynes, habitant les eaux douces des fossés, des mares et des étangs, se contractant en olive quand on les irrite et mordant la peau de l'homme (Carlet).

Caractères des espèces principales. 1° Sangsue grise (*H. medicinalis* L.), ou Sangsue allemande; ventre tacheté de noir et bordé d'une bande droite, dos offrant 6 bandes rousses longitudinales, ponctuées de noir; 2° Sangsue verte (*H. officinalis* Moq. T.), ou Sangsue hongroise; variété verdâtre de la précédente, ventre non tacheté; 3° Sangsue dragon ou truite (*H. troctina* Johns., *H. interrupta* Moq. T.); dos garni de 6 rangs de points roussâtres ou noirs, ventre bordé d'une bande en zigzag; 4° Sangsue granuleuse (*H. granulosa* Sav.); 38 à 40 tubercules sur chacun des anneaux intermédiaires; couleur vert brun, avec 3 bandes foncées sur le dos; 5° Sangsue ponctuée de blanc (*H. albopunctata* Dies.); corps brun noir, 6 bandes noires longitudinales, anneaux verruqueux tachés de blanc. — Les deux premières espèces ou variétés habitent les eaux douces de l'Europe et du N. de l'Afrique, mais la seconde est devenue très rare; la troisième est propre à l'Algérie et sert en France comme les deux premières: la quatrième habite l'Inde et a été acclimatée à l'Ile de France et à l'île Bourbon; la cinquième se rencontre en Suède. Le Sénégal possède l'*H. mysolemas* Virey qu'on importe parfois en France; elle suce moins de sang que les autres espèces. L'*H. sinica* de Blainv., au corps noir, et l'*H. japonica* de Blainv., au corps jaune avec des points bruns, servent en Chine et au Japon; à Java, on utilise l'*H. javanica* Wahlb.; en Australie, les *H. tristriata* Schmarda et *H. quinquestriata* Schmarda. On n'emploie pas en médecine l'*H. ceylanica* de Blainv., qui est d'ailleurs rangé aujourd'hui dans le genre *Hæmadipsa* (V. ce mot).

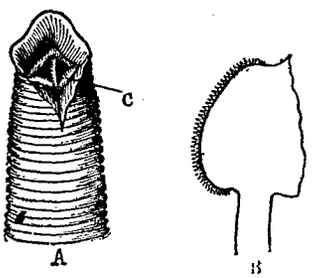

Fig. 1. — A, extrémité antérieure de la sangsue médicinale. La cavité buccale a été fendue pour montrer les trois mâchoires (c). — B, mâchoire isolée montrant les nombreux denticules qu'elle porte sur son bord libre.

Organisation des Sangsues. Les Sangsues sont recouvertes d'une enveloppe musculo-dermique avec épiderme se renouvelant souvent; sous la peau se trouvent de nombreuses glandes unicellulaires s'ouvrant à sa surface et la lubrifiant constamment. Les yeux, au nombre de 5 paires, sont disposés sur une courbe à concavité postérieure, à la face supérieure de la ventouse orale; ce sont des fossettes cupuliformes, tapissées d'une couche pigmentaire et munies

EFERUS - Recherche & Classification numérique

d'un cristallin et d'où partent des filets nerveux. Pas d'organe auditif. Le goût et l'odorat existent, mais on ne sait en quels points du corps se fait la perception. Le système nerveux se compose de ganglions sus et sous-œsophagiens reliés par un collier œsophagien et d'une chaîne ganglionnaire médiane (23 ganglions réunis par un double cordon médullaire). La respiration est cutanée.

Appareil digestif. La bouche est située au fond de la ventouse antérieure : elle présente l'aspect d'une fente étoilée à 3 branches et est suivie d'un pharynx musculeux, muni, dans sa partie antérieure, de 3 mâchoires demi-lenticulaires, comprimées, à bord libre convexe et tranchant, dont les denticules nombreuses en forme de V sont disposées en chevrons. Pour opérer la succion du sang, la ventouse s'aplatit pour adhérer exactement à la peau, son fond se relève et entraîne la peau qui, moulée sur sa concavité, est entamée par les denticules. L'œsophage, très court, présente des mouvements péristaltiques; il est entouré de glandes salivaires et se termine par un puissant sphincter qui s'oppose à la régurgitation. L'estomac, volumineux, est composé de 11 chambres consécutives séparées par des étranglements; chaque chambre présente 2 poches latérales de plus en plus volumineuses à mesure qu'on s'éloigne de la bouche; les deux dernières se prolongent sous forme de cæcums jusque dans le voisinage de l'anus. L'intestin est séparé de la dernière chambre gastrique par un pylore infundibuliforme muni d'un sphincter et offre un renflement avant de se terminer à l'anus très petit et situé sur le côté dorsal de la ventouse postérieure. La digestion dure de six mois à un an; le sang conserve dans l'estomac sa fluidité et sa couleur habituelle.

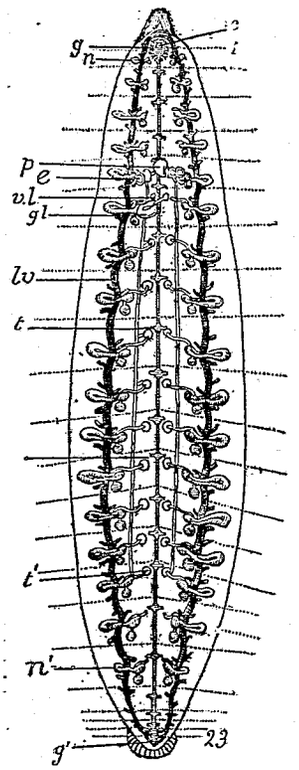

Fig. 2. — Schéma de l'organisation intérieure d'une sangsue. — 1 à 23. Segments du corps. *c*, collier œsophagien; *g*, *g'*, ganglions de la chaîne ventrale; *lv*, vaisseau latéral; *n*, *n'*, les 17 paires de testicules; *e*, épididyme; *p*, prostate; *vl*, ovaires; *gl*, glande de l'oviducte.

Appareil circulatoire. Très développé, il comprend un système cutané composé d'une paire de troncs latéraux et un système viscéral constitué par deux troncs médians, situés, l'un au-dessus, l'autre au-dessous de l'intestin. Ces derniers sont, par leurs ramifications, en rapport avec l'appareil digestif. Les troncs latéraux se ramifient et s'anastomosent de façon à former un cercle complet et sont unis entre eux directement, d'anneau en anneau, par une série de branches tranverses, se distribuant aux viscères et aux téguments. Le sang des Sangsues est rouge par son plasma même et circule par les contractions rythmiques des troncs longitudinaux : c'est une circulation oscillatoire. L'*appareil excrétoire* est composé de 17 paires de canaux intestiniformes (glandes muqueuses, canaux en lacets, organes segmentaux, néphridies), placés au-dessous du tube digestif et communiquant avec des vésicules membraneuses prises à tort pour des poumons.

Reproduction. Les Sangsues sont androgynes pour se reproduire. « Il existe deux ovaires; leurs conduits se réunissent en un oviducte commun, dont la partie initiale est entourée d'une masse glandulaire, tandis que son extrémité se dilate pour former le vagin (ou utérus). Les testicules, au nombre de neuf paires, sont disposés métamériquement; tous ceux du même côté se déversent dans un canal déférent commun, qui remonte en avant, se pelotonne pour former l'épididyme, et se réunit à son congénère dans le canal éjaculateur : la base de ce dernier traverse un massif glandulaire, la prostate, et son extrémité peut se dévaginer de façon à constituer un organe d'accouplement, le pénis ou cirre, placé toujours en avant de l'orifice femelle. L'accouplement est réciproque et se fait comme chez les Lombrics, les deux conjoints étant unis l'un à l'autre par une ceinture de mucus sécrétée par un clitellum; ce dernier sécrète également le cocon où sont enfermés les œufs. Les jeunes éclosent tout formés. »



Fig. 3. — Tube digestif de la sangsue. — *a*, œsophage; *b*, poches; B, cæcum; *c*, rectum; *d*, anus.

Les Sangsues ne se rencontrent plus guère aujourd'hui en France, en Espagne, en Italie, où elles étaient jadis très abondantes. On les fait venir de la Suisse, de la Hongrie, de la péninsule balkanique, de la Russie, de l'Algérie, etc., ou bien on les élève artificiellement. Les marais à fond vaseux du Poitou, de l'Anjou, de l'Orléanais, du Berry, et les marais artificiels établis sur les rives de la Garonne servent à cette culture. Il est indispensable que le niveau de l'eau soit maintenu constant dans ces marais, les inondations étant très nuisibles aux cocons. On aménage encore des bassins à fond d'argile, où l'on élève les sangsues; on les nourrit avec des salamandres, des grenouilles, ou en y promenant de vieux chevaux déferrés ou des bœufs destinés à être abattus; c'est généralement au printemps que se fait cette opération. Plus tard, on recueille les Sangsues, mais, avant de les livrer aux officines, on les fait jeûner dans des bassins de purification ou de dégorgement, où le niveau de l'eau doit rester constant pour que les cocons ne soient pas détruits par les inondations; la présence de plantes aquatiques est également très utile. La consommation des Sangsues sur tout le globe se monte à plusieurs millions chaque année.

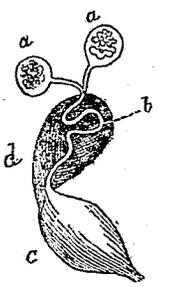

Fig. 4. — Organe femelle de la sangsue (grossi). — *a*, ovaire; *b*, oviducte commun; *c*, utérus ou vagin; *d*, glande albuminipare.

Dans l'industrie, on distingue les sangsues, suivant leur grosseur, sous les noms de *germement* (immédiatement après la naissance), de *filets* ou *petites*, *petites moyennes*, *grosses moyennes*, *mères* ou *grosses*, et enfin *vaches*. Les petites pèsent en général 400 gr. le mille, les grosses 3 kilogr.; une bonne sangsue, se contractant bien en olive et ne laissant pas échapper de sang par la compression, doit peser 2 gr. Une fraude consiste à gorger les sangsues de sang de bœuf ou de mouton; cette fraude est facile à reconnaître par la compression.

Les sangsues qui ont déjà servi peuvent servir de nou-

EFERUS - Recherche & Classification numérique

veau au bout de quelque temps ; il suffit de les conserver dans de l'eau qu'on renouvelle souvent, et elles se dégorgent naturellement. On peut faciliter le dégorgement par le sel, la cendre, la sciure de bois, quelques gouttes de vinaigre, etc. En comprimant la sangsue d'arrière en avant à plusieurs reprises, on la vide presque complètement. Après quoi on la laisse dans l'eau qu'on renouvelle journellement. Le dégorgement naturel est préférable à toute autre méthode. On peut conserver un petit nombre de sangsues dans un vase à fond recouvert de sable ; on renouvelle l'eau tous les jours, et on rejette celles qui meurent ou qui présentent des nodosités (signe de maladie). Vayson a inauguré un petit appareil, le *vaysonier*, vase de terre cuite percé de petits trous au fond, rempli de terre tourbeuse et fermé en haut par une toile grossière ; on fait tremper le fond du vase dans de l'eau ; les sangsues y vivent très bien et même s'y reproduisent. On se sert aussi du vaysonier pour le transport des sangsues.

Espèces voisines. — L'*Hirudo sanguisorba* L. (*Hippobdella sanguisuga* de Blainv.) fait aujourd'hui partie du genre *Hæmopis* Sav. ; c'est l'*Hæmopis sanguisorba* Sav. ou *H. vorax* Moq. T. Il se distingue de la Sangsue par sa taille plus grande, son corps flasque ne se contractant pas en olive, ses mâchoires munies seulement de 30 dents et ses cæcums gastriques plus lobés. Il habite les mares, les fossés et les ruisseaux de l'Europe et du N. de l'Afrique, et, surtout à l'état jeune, entre dans la bouche des chevaux ou des Ruminants quand ceux-ci boivent ; il peut pénétrer dans les voies aériennes et déterminer l'asphyxie, même chez l'homme. Ses mâchoires, trop faibles, ne lui permettent pas d'entamer la peau.

La famille des Rhynchobdellides ou Sangsues *à trompe protractile* renferme des espèces surtout piscicoles et à sang incolore (V. Piscicole, Branchellion). Les *Hæmenteria* de Filip., au corps acuminé en avant avec ventouse orale bilabiée, deux yeux sur la face dorsale du deuxième anneau, la trompe longue et pointue, s'attaquent à l'homme. Les *H. mexicana* de Fil. et *H. officinalis* de Fil. vivent dans les lagunes de Mexico ; la dernière joue en Amérique le rôle médicinal de notre Sangsue ; *H. Ghilanii* de Fil. se rencontre dans l'Amérique.

II. Thérapeutique. — Les sangsues s'emploient en médecine pour pratiquer des saignées locales dans les affections inflammatoires limitées de l'œil, de l'oreille, du cou, etc., pour faire disparaître des congestions passives, rappeler le flux menstruel ou hémorroïdal, etc. L'application ne doit pas être faite sur des tissus enflammés ou altérés, sur les organes dont le tégument est très mobile, le tissu cellulaire très lâché, ni dans le voisinage des gros vaisseaux ; il faut éviter de faire piquer la joue, de crainte d'érysipèle ; la tempe se prête bien à l'application des sangsues dans les ophtalmies. Avant de les appliquer, on les laisse hors de l'eau pendant un quart d'heure pour augmenter leur avidité. On prépare la peau de la région où l'application doit être faite, en la rasant, s'il y a lieu, et en la lavant à l'eau tiède ou au lait pour l'assouplir ; puis on approche les sangsues placées dans un verre ou une ventouse, ou dans la main garnie d'une compresse, ou dans un carton enroulé s'il n'en faut placer qu'une, et quand elles ont mordu, on éloigne le récipient ou la main. Le nombre maximum de sangsues placées ne doit pas dépasser 10 chez l'enfant, 30 chez l'adulte. Les sangsues tombent spontanément au bout d'une à deux heures ; si on veut les faire tomber plus tôt, on les secoue sans les arracher, ou on les saupoudre de sel ou de cendre. Après que l'ecchymose consécutive s'est dissipée, on trouve au lieu d'application une petite cicatrice blanche triangulaire.

En général, il y a avantage à laisser couler le sang le plus possible ; pour favoriser l'écoulement, on peut placer sur les petites plaies des compresses de gaze imbibée d'eau tiède. Un autre moyen, c'est de trancher d'un coup de ciseaux la sangsue par le milieu du corps, pendant qu'elle se gorge ; elle continue souvent la succion, dans ces conditions pendant deux heures. En revanche, si l'hémorragie persiste trop longtemps, après l'enlèvement d'une sangsue, on applique une petite rondelle d'amadou qu'on maintient avec le doigt jusqu'à cessation de l'hémorragie ; on peut encore se servir d'alun ou d'eau de Pagliari employés avec prudence, ou l'on cautérise la petite plaie avec une épingle rougie ; il faut éviter l'usage du perchlorure de fer qui est susceptible de redissoudre des caillots déjà formés et de raviver l'hémorragie. — On est parfois obligé de placer des sangsues dans la cavité buccale ; si par accident une sangsue pénétrait dans l'œsophage ou l'estomac, il pourrait en résulter une hémorragie grave. Dans ce cas, on administrerait du vinaigre ou une solution concentrée de sel marin pour tuer l'animal, et l'on ferait vomir ; de même, si une sangsue était avalée avec une eau impure. Enfin, dans le cas de pénétration d'une sangsue dans le rectum, on ferait prendre également de l'eau vinaigrée ou salée, et on donnerait des lavements d'eau salée. D'après Jamain, cet accident ne serait guère à craindre, les sangsues étant repoussées par l'odeur des matières fécales. Dr L. Hahn.

SANGUÈSE (La). Rivière de France (V. Loire-Inférieure, t. XXII, p. 462 et Maine-et-Loire, t. XXII, p. 995).

SANGUIN de Saint-Pavin (Denis), poète français (V. Saint-Pavin).

SANGUINAIRE (*Sanguinaria* Dill.). Genre de Papavéracées-Papavérées, créé pour le *S. canadensis* L., petite herbe vivace de l'Amérique du Nord, à rhizome cylindrique noueux, à fleur unique, pédonculée, régulière et hermaphrodite. Pétales 6-12, inégaux, caducs ; étamines nombreuses, hypogynes, à anthères basifixes ; gynécée formé d'un ovaire uniloculaire, à 2 placentas pariétaux pluri-ovulés ; fruit sec, stipité ; graines lisses à arille charnue ; albumen charnu, embryon très petit. Toutes les parties sont gorgées d'un latex rougeâtre. Le rhizome, doué de propriétés irritantes, est un puissant émétocathartique et narcotico-âcre.



Sanguinaire.

Cette action est due à un alcaloïde, la *sanguinarine*, qui est identique à la chélérythrine du *Chelidonium majus*. Le rhizome de Sanguinaire s'emploie comme vomitif en décoction ou en infusion (30 °/oo), et en poudre ou en pilules, à la dose de 0gr,50 à 1gr,50.

SANGUINAIRES (Iles). Ilots de granit rouge (d'où vient leur nom), à l'entrée du golfe d'Ajaccio (Corse). La grande Sanguinaire, peuplée de 20 hab. et vaste de 100 hect. seulement, porte un phare de premier ordre et un

EFERUS - Recherche & Classification numérique

sémaphore. Les trois autres îlots ne sont que des rochers.

SANGUINARINE. Form. { Equiv... $C^{34}H^{15}AzO^{8}$. Atom... $C^{16}H^{15}AzO^{4}$.

La sanguinarine a été découverte d'abord par Probst dans le suc laiteux du *Chelidonium majus* et nommée par lui *chélérythrine*, puis par Dana dans la racine de *Sanguinaria canadensis*, d'où le nom de sanguinarine. On la rencontre aussi dans les racines du *Glaucium luteum*.

On extrait la sanguinarine des plantes qui la contiennent en utilisant sa solubilité dans l'éther et l'insolubilité de son chlorhydrate dans ce même réactif. On traite donc par l'éther les racines sèches de sanguinaria, puis dans la solution obtenue on fait passer un courant de gaz chlorhydrique; il suffit ensuite de purifier le chlorhydrate précipité. On obtient ainsi 2 % de chélérythrine.

La sanguinarine précipitée de ses sels est en flocons caséeux que la dessiccation transforme en une poudre blanche. Par refroidissement de sa solution alcoolique bouillante, elle se dépose en masses blanches mamelonnées, constituées par de petites aiguilles qui fondent vers 160°. Insoluble dans l'eau, cette base se dissout dans l'éther, le sulfure de carbone, le chloroforme, les carbures aromatiques, etc. Ces solutions ne possèdent pas le pouvoir rotatoire, elles ont un spectre d'absorption semblable à celui des solutions de chromate acide de potasse. Réduite par la poudre de zinc, la sanguinarine donne un nouvel alcaloïde.

Les acides en se combinant à cette base la colorent et forment des sels rouge orangé, très solubles dans l'eau où ils cristallisent très bien; les solutions salines sont amères et toxiques. Le chlorhydrate, $C^{34}H^{15}AzO^{8}HCl.\ H^{2}O^{2}$, est rouge cinabre; il perd son eau de cristallisation vers 95° et se décompose ensuite au delà de 100°. Le sulfate est peu soluble dans l'eau. Les chloroplatinate, chloroaurate, iodomercurate ont été bien étudiés. C. M.

Bibl.: Probst, *Annalen der Chim. u. Pharm.*, t. XXIX, p. 120, et t. XXXI, p. 250. — Dana, *Magaz. für Pharm.*, t. XXIII, p. 125. — Naschold, *Bulletin de la Société chim.*, t. XIII, p. 275.

SANGUINE. I. Chimie industrielle (V. Brun, t. VIII, p. 233).

II. Beaux-Arts. — On appelle *sanguine*, en termes d'art, une sorte de crayon d'un rouge foncé, qui a le mérite d'adhérer plus solidement au papier que la plupart des pastels, parce qu'il est plus gras : il est vrai que, par là même, on en peut effacer très facilement la trace : aussi est-il d'un emploi délicat, qui nécessite une expérience consommée. Nos meilleurs artistes du XVIIIe siècle, les Boucher, les Chardin, les Greuze, ont excellé dans le maniement du crayon de sanguine, le premier surtout, dont les études en ce genre sont très recherchées des amateurs. Par extension et par abréviation, les dessins exécutés ainsi à la sanguine sont communément appelés des *sanguines*. On désigne encore sous ce nom les dessins reproduits en rouge par la lithographie, la pierre étant teintée avec de l'encre rouge au lieu d'encre noire : c'est le procédé qu'on emploie quand il s'agit de reproduire les études et croquis des maîtres du siècle dernier.

SANGUINET (Etang de) (V. Landes, t. XXI, p. 868).

SANGUINET. Com. du dép. des Landes, arr. de Mont-de-Marsan, cant. de Parentis-en-Born; 1.253 hab.

SANGUISORBE (*Sanguisorba* L.) (Bot.). Genre de Rosacées-Agrimoniées, formé d'herbes vivaces des prairies humides, à feuilles alternes, imparipennées, à inflorescences spiciformes souvent rapprochées en cymes ou globuleuses; fleurs polygames, à périanthe généralement formé de 4 folioles; nombre des étamines défini dans les *Sanguisorba* proprement dits, indéfini dans la section *Poterium*; carpelles 1 à plusieurs; ovaire libre, uniloculaire, contenant un ovule descendant, anatrope; le fruit est une akène; la graine renferme un embryon charnu, exalbuminé, à radicule supère. — Le *S. officinalis* L. ou *Pimprenelle des prés*, *Grande Pimprenelle*, propre aux régions montagneuses, sert dans la teinture. Le *Poterium sanguisorba* L. ou *Petite Pimprenelle*, très répandu en Europe, est cultivé dans les potagers pour ses feuilles, qui peuvent servir à assaisonner les salades. Les deux espèces sont employées, dans les campagnes, comme astringentes et vulnéraires. Dr L. Hn

SANHADJA. Nom générique appliqué par les conquérants arabes de l'Afrique aux Berbers du Sahara occidental. Ceux-ci se divisaient en deux groupes principaux : au N., les Lemta, vers le S. du Maroc actuel; au S., les Lemtouna, en contact avec les Sourhaï et les nègres du Soudan; les centres principaux des Lemtouna étaient l'Adrar et Aoudaghost (à l'O. de Oualata). Les Sanhadja du Nord partagèrent, au Xe siècle, le Maghreb, région de l'Atlas, avec les Zenata; ils prévalaient dans l'Algérie et la Tunisie actuelles. Au XIe siècle, les Sanhadja du Sud, adhérant à la réforme religieuse des *Almoravides* (V. ce mot), fondèrent un grand empire qui s'étendit de l'Espagne au haut Niger. Au XIIe siècle, la seconde invasion arabe clôt l'histoire des Sanhadja, les populations berbères ayant été subordonnées. Toutefois, ce nom de Sanhadja persista quelque temps; les Portugais en ont fait Senaga, d'où notre nom de Sénégal.

SANHERIB (V. Sennachérib).

SANHÉDRIN (du grec συνέδριον, « assemblée »). I. La plus haute autorité religieuse, législative, administrative et judiciaire de l'Etat juif vers le IIIe siècle av. J.-C.

1° *Histoire.* Il ne faut pas confondre le Sanhédrin avec la grande *Synagogue* (V. ce mot), sénat organisé probablement par Ezra et Néhémie. La tradition juive voit dans le conseil des 70 anciens adjoints à Moïse (*Nombres*, XI, 16) l'origine du Sanhédrin. En réalité, les « anciens » qui figurent comme les représentants du peuple (*I Rois*, VIII, 1; XX, 7; *II Rois*, XXIII, 1; *Ezéch.*, XIV, 1; XX, 1) ne forment pas une autorité constituée à la façon du Sanhédrin. Quant au tribunal dont parle le Deutéronome (XVII, 8; XIX), 16 et dont les Chroniques attribuent l'établissement à Josaphat (*II Chr.*, XIX, 8), il n'est qu'une institution judiciaire et non politique. Pour retrouver des traces à peu près certaines d'une γερουσία juive, il faut redescendre jusqu'à l'époque hellénique. L'expression de *synedrium* est employée pour la première fois par Josèphe (*Antiq.*, XIV, 5, 4). Gabinius (57-55) divisa le Judée en cinq synodes ou sanhédrins (*Antiq.*, XIV, 5, 4), c'étaient des *conventus juridici*. Sous César, cette division disparut (47). On appliqua le mot de « sanhédrin » au sénat de Jérusalem. A l'époque de Jésus et des apôtres, le sanhédrin de Jérusalem est présenté comme la juridiction supérieure des juifs (*Marc*, XIV, 55; XV, 1; *Luc*, XXII, 66; *Jean*, XI, 47, etc.). Dans la Mischna, ce collège s'appelle *Beth din haggadôl* ou *Sanhedrin guedôlah* ou *Sanhedrin schél schib'îm veéchâd*, ou simplement *Sanhedrin*. Après la destruction de Jérusalem, en 70 après J.-C., le Sanhédrin perdit tout pouvoir politique. Transporté à Yabné, puis à Tibériade (IIIe et IVe siècles), les décisions qu'il rendait n'avaient plus qu'une valeur théorique.

2° *Organisation.* Pendant longtemps, les membres du Sanhédrin se recrutèrent au sein de l'aristocratie sacerdotale. Mais avec l'influence croissante des pharisiens, l'assemblée dut ouvrir ses rangs à tous ceux qui se distinguaient par l'instruction ou l'intelligence. L'assemblée se composait de 71 membres, conformément à *Nombres*, XI, 16. Le recrutement se pratiquait sans doute par voie de cooptation. L'admission se marquait par la *semicha* (ordination ou apposition des mains). A l'origine, le grand prêtre était président de droit. Ce n'est que vers la fin du IIe siècle après l'ère chrétienne qu'apparaissent le *nâci* (président) et l'*ab-bethdîn* (vice-président).

3° *Compétence.* Administrativement, la juridiction du grand Sanhédrin, au temps de Jésus, ne s'étendait qu'à la Judée; mais, au point de vue doctrinal, ses décisions avaient force de loi pour toutes les communautés juives. Le Sanhédrin prononçait en dernier ressort sur les points

EFERUS - Recherche & Classification numérique

demeurés en litige entre les tribunaux. Lui seul avait le droit de juger une ville ou une tribu (pour crime d'idolâtrie), un faux prophète, un grand prêtre. Le roi devait avoir son consentement pour une guerre non obligatoire. A ce tribunal ressortissaient les questions de la pureté des généalogies sacerdotales, des formes du culte, de la fixation du calendrier, etc. C'est devant le Sanhédrin que comparut Jésus sous l'inculpation de blasphème (*Matth.*, XXVI, 65; *Jean*, XIX, 7). Les sentences capitales devaient être ratifiées par le procurateur romain. Même le Sanhédrin pouvait condamner à mort un citoyen romain qui avait franchi l'enceinte réservée aux seuls juifs ; naturellement, il fallait la confirmation du procurateur.

4° *Temps et lieu des séances*. Les tribunaux locaux siégeaient le lundi et le jeudi ; pour le grand Sanhédrin, il pouvait tenir séance tous les jours, sauf le sabbat et les fêtes. La salle des séances était la *lischkat haggâzith*, « la galerie près du Xystos » (gazith = ξυστός, *Septante I Chr.*, XXII, 2 ; *Amos*, V, 11). Si, lors du procès de Jésus (*Marc*, XIV, 53 et suiv. ; *Math.*, XXVI, 57), l'assemblée se réunit chez le grand prêtre, c'est une exception.

5° *Procédure*. Les membres du tribunal étaient assis en demi-cercle, de manière à se voir les uns les autres. Deux greffiers se tenaient, l'un à droite, l'autre à gauche. Face à la cour, il y avait trois rangées de disciples des docteurs. L'accusé comparaissait en vêtements de deuil. Le docteur, qui une fois avait pris la parole en faveur de l'accusé, n'avait plus le droit de le charger dans la suite ; mais le contraire était permis. Les disciples ne pouvaient prendre la parole qu'en faveur de l'accusé et non contre lui. Une sentence d'acquittement pouvait être rendue le jour même, une condamnation le lendemain seulement. Le vote commençait par le plus jeune. Pour l'acquittement, la majorité relative suffisait ; pour la condamnation, il fallait une majorité de 2 voix. Si, sur 23 juges, 12 disaient : « acquitté », et 11 : « coupable », l'accusé était mis en liberté. Mais si 12 disaient : « coupable » et 11 : « acquitté », le tribunal devait s'adjoindre deux nouveaux juges et continuer ainsi jusqu'à ce que la majorité nécessaire fût obtenue. Le nombre maximum des juges composant le Sanhédrin était de 71.

II. Le Grand Sanhédrin de 1807. — Par un décret du 30 mai 1806, Napoléon avait convoqué une assemblée de notables juifs « pour délibérer sur les moyens d'améliorer la nation juive et de répandre parmi ses membres le goût des arts et des métiers utiles ». Cette assemblée ouvrit ses séances le 25 juil. 1806 et les clôtura le 5 févr. 1807. Dans la séance du 17 sept., Molé avait annoncé aux notables que Napoléon se proposait de réunir un grand Sanhédrin auquel toutes les synagogues de l'Europe devaient envoyer « des députés capables de fournir au gouvernement de nouvelles lumières ». C'est le 9 févr. 1807 que se réunit à Paris le grand Sanhédrin. Le nombre des membres (71), l'appellation des président et vice-présidents, la forme des délibérations, tout fut calqué sur la procédure traditionnelle. Ce conseil se composait, pour deux tiers, de rabbins, et un tiers de membres laïques. Le rabbin Sintzheim de Strasbourg était président (*nâci*), le rabbin Segré premier assesseur (*ab-beth-din*), et le rabbin Abraham de Cologne, second assesseur (*hakham*).

Le Sanhédrin pose d'abord le principe que la loi mosaïque contient des dispositions religieuses, ayant une valeur absolue, et des dispositions politiques, ayant une valeur contingente et transitoire. Il interdit la polygamie ; le divorce n'est valable qu'après dissolution du mariage par les tribunaux civils ; nul rabbin ne doit présider à un mariage religieux, sans s'être assuré de l'existence de l'acte civil. Il est du devoir de tout Israélite d'aider et d'aimer ses concitoyens à l'égal de ses coreligionnaires. L'israélite, citoyen français, doit servir et défendre sa patrie de tout son pouvoir. Pendant le service militaire, il est dispensé des observances religieuses qui ne peuvent se concilier avec ce service. Les Israélites doivent inspirer à la jeunesse l'amour du travail, la diriger vers les arts et métiers et les professions libérales. Enfin, toute usure est défendue non seulement d'Hébreu à Hébreu et d'Hébreu à concitoyen, mais encore avec les étrangers de toute nation. Le grand Sanhédrin se sépara le 15 févr. 1807.

Louis-Germain Lévy.

Bibl. : I. Selden, *De synedriis et præfecturis juridicis veterum Ebræorum*, lib. I-III; Londres, 1650-55. — Munk, *Palestine ;* Paris, 1845, p. 526. — Sachs, *Ueber die Zeit der Entstehung des Synhedrins*, dans *Frankel's Zeitschr. f. d. religiœsen Interessen des Judentums*, 1854, pp. 301-312. — Lévy, *Die Præsidentur im Synedrium*, dans *Frankel's Monatss. f. Gesch. u. Wissensch. des Judentums*, 1855, pp. 266-274, 301-307, 339-358. — Langen, *Das jüd. Synedrium u. d. rœmische Procuratur in Judæa*, dans *Tüb. Theol. Quartalschrift*, 1862, pp. 411-463. — Grætz, *Gesch. der Juden*, III, 110 et suiv., 683-685. — J. Derenbourg, *Hist. de la Palestine ;* Paris, 1867; pp. 83-94, 465-468. — Hoffmann, *Der oberste Gerichtshof in der Stadt des Heiligtums*, dans *Programm des Rabbiner-Seminars ;* Berlin, 1877-78. — Du même, *Die Presidentur im Synedrium*, dans *Magazin f. die Wissensch. d. Idtms*, 1878, pp. 94-99. — Hamburger, *Real. Encyclop. f. Bibel u. Talmud II*, 1883. — Stapfer, *le Sanhédrin de Jérusalem au Ier siècle*, dans *Revue de théologie et de philosophie ;* Lausanne, 1884, pp. 105-119. — F. Blum, *le Synhédrin ou Grand Conseil ;* Strasbourg, 1889. — Escot, *Attitude du Sanhédrin à l'égard de Jésus-Christ ;* Lyon, 1896. — Schürer, *Gesch. des jüdischen Volkes*, 1898, II, pp. 188 et suiv., 3e éd.

II. Diogène Tama, *Collection des procès-verbaux et décisions du Grand Sanhédrin ;* Paris, 1807. — Halphen, *Législation concernant les Israélites ;* Paris, 1851. — Paul Fauchille, *la Question juive en France sous le premier Empire ;* Paris, 1884. — Th. Reinach, *Histoire des Israélites ;* Paris, 1884, pp. 333 et suiv. — Grætz, *Histoire des juifs* (traduction Moïse Bloch) ; Paris, 1897, V, pp. 327 et suiv. — Léon Kahn, *les Juifs de Paris pendant la Révolution ;* Paris, 1899, pp. 332 et suiv.

SANI. Nom indien de la planète Saturne et de la divinité qui y préside. Fils du Soleil et de l'Ombre, il est noir et vêtu de noir. Il a donné son nom au samedi. Son influence est funeste ; il a le mauvais œil.

SANICLE (*Sanicula* T.). Genre d'Ombellifères composé d'une dizaine d'espèces de la zone tempérée de l'hémisphère boréale, herbacées, à feuilles palmées, à ombelles irrégulières ; calice quinquédenté, corolle à 5 pétales connivents, 5 étamines, ovaire infère biloculaire, fruit subglobuleux hérissé d'aiguillons crochus. L'espèce principale, *S. europæa* L., est très répandue dans nos bois humides et possède des propriétés astringentes et vulnéraires qui la faisaient prendre pour une panacée ; elle entre encore dans les thés suisses (falltrank). C'est l'*herba Saniculæ* s. *Diapensiæ* des anciennes officines. Les *S. americana* L. et *S. canadensis* L. sont préconisés contre les maladies des voies respiratoires et la syphilis. Dr L. Hn.

SANIDINE (Minér.) (V. Feldspath, t. XVII, p. 126).

SAN ILDEFONSO. Bourg d'Espagne (V. Granja [La]).

SANILHAC. Com. du dép. de l'Ardèche, arr. et cant. de Largentière ; 937 hab.

SANILHAC-ET-SAGRIÈS. Com. du dép. du Gard, arr. et cant. d'Uzès ; 541 hab.

SANITAIRE (Police et Service) (V. Police et Prostitution).

SANITHERIUM (Paléont.) (V. Porc, t. XXVII, p. 302).

SAN JACINTO. Fleuve du Texas qui se jette dans la baie de Galveston après un cours de 150 kil. Le 21 avr. 1836, les Texiens défirent sur ses bords les Mexicains, ce qui décida de leur indépendance.

SAN JIL. Ville de Colombie, sur la rivière de ce nom, à 1.000 m. d'alt. ; 15.000 hab. Lainages, cotonnades, chapeaux.

SAN JOAO d'Ipanema (Brésil) (V. Ipanema).

SAN JOAQUIN. Fleuve des Etats-Unis (Californie), long. de 560 kil., dont 240 navigables (V. Californie, t. VIII, p. 926).

SANJO SANÉTOMI, homme d'Etat japonais, né à Kioto en 1849, mort le 11 fév. 1891, de la noble famille de Fujiwara (V. Japon, t. XXI, p. 35). L'un des champions

EFERUS - Recherche & Classification numérique

de la Restauration, compagnon préféré de l'empereur au cours de la guerre de 1868, il fut tour à tour nommé Ou-daijin, Sa-daijin et enfin Daijo-daijin, c.-à-d. premier ministre ; il occupa ce poste de 1871 à 1885, puis se retira, avec le rang de prince et le titre de garde du sceau.

SAN JOSE. Capitale de la république de Costa-Rica (Amérique centrale) et de la province de San José ; 25.000 hab. Sur le rio *Torres*, affl. de droite du rio *Grande* qui tombe au Pacifique. Reliée à ses deux ports, *Limon*, sur la mer des Antilles, et *Puntarenas*, sur la baie de *Nicoya*, par une voie formée de tronçons de route et de chemin de fer. Au pied d'une chaîne volcanique comprenant le *Poas*, le *Barba*, l'*Irazu* et le *Turrialba*, la ville, située à 1.180 m. d'alt., doit son importance à ce qu'elle commande le passage d'un versant à l'autre par le col appelé *Boca del Monte*. Cette altitude élevée préserve un peu la ville des fièvres pernicieuses. Il tombe annuellement 1.630 millim. de pluie, avec un maximum en octobre ; la saison sèche va de décembre à avril. La température ne descend jamais au-dessous de 10° et est souvent supérieure à 25° ; la moyenne annuelle est 20°,2. Capitale depuis 1823, San José possède une canalisation d'eau potable et est éclairée à l'électricité ; mais il n'y a pas d'égouts. Les principaux monuments sont : le palais national, le palais présidentiel, le palais de justice, l'université, le séminaire, l'orphelinat des arts et métiers, la cathédrale et plusieurs églises, le temple protestant, le temple maçonnique, l'asile d'aliénés. Ces monuments, un peu plus élevés que les maisons particulières, qui sont basses et construites dans des rues larges, sont généralement renversés par les secousses de tremblements de terre qui sont fréquentes. Au centre de riches plantations de café, San José est une ville prospère, où l'on manie beaucoup d'or et où le jeu et les combats de coqs font fureur.

SAN JOSÉ. Ville de Californie, à 12 kil. de la baie de San Francisco, sur le Guadalupe ; 18.000 hab. Conserves de fruits, manufacture de tabac, distillerie, sucrerie, etc.

SAN JOSÉ DE CUCUTÁ (Colombie). Petite ville de 5.000 hab., située sur le rio Julia, dans le dép. de Santander, à 20 kil. de la frontière vénézuelienne. C'est la tête de ligne d'un chemin de fer allant à Villamizar, au N. de San José. Cette voie traverse une région riche en café et en caoutchouc. Ch. LAR.

SAN JOSE DE PARRAL. Ville du Mexique (V. PARRAL).

SAN JOSE DI PIEDRA BLANCA. Ville de la République Argentine, prov. et à 20 kil. N. de Catamarca ; 5.000 hab.

SAN JUAN DE NICARAGUA (Ordre américain de) (V. NICARAGUA, t. XXIV, p. 1044).

SAN JUAN. Rivière de la République Argentine, fort longue, mais qui n'atteint pas la mer : elle s'arrête en route, comme tant d'autres torrents argentins, fils de la montagne, que dévore le sable ou le sol aride des steppes. Le rio San Juan, à l'ample ramure, réunit, l'un venant du N.-O., l'autre du S., deux torrents des Andes, celui du Midi descendu de cet Aconcagua qui, haut de plus de 7.000 m., est le culmen de la Cordillère des Andes, voire de toute la double Amérique ; ces torrents ont chacun 200 kil. de cours. Ainsi formé, le San Juan baigne, par 660 m. d'alt. environ, la ville de San Juan, capitale de la province homonyme, et va s'amortir dans la lagune marécageuse de Guanacache ou Huanacache.

Cette lagune occupe une dépression, dans une « travesia » ou désert qui se prolonge du N. au S. entre la Cordillère à l'O. et les sierras de Cordoba et de San Luis à l'E. ; elle ne reçoit pas seulement le San Juan, il lui arrive aussi, du N., un rio Bermejo, sorte de fossé palustre, qui lui amène ce que les irrigations, l'imbibition, l'évaporation ont laissé d'eau dans le Zanjon et le Guanacol ou Huanacol, deux longs torrents où se sont versés une foule de rios andins des provinces de Catamarca et de San Juan.

Du palus de Guanacache sort, et encore pas toujours, une pauvre rivière, le « desaguadero », c.-à-d. le déversoir, coulant ou ne coulant pas dans une dépression, souvent à peine marquée, qui se continue pendant des centaines de kil. dans la direction du S., dans les travesias et pampas des provinces de Mendoza et de San Luis en recevant de ces deux provinces des rios aussi indigents qu'elle ; tels le Tunuyan et le Diamante. A vrai dire, elle ne coule pas en eau continue, sinon en cas de pluies extraordinaires, cas des plus rares sous ce climat des plus secs ; elle se manifeste sous forme d'un chapelet de mares et lagunes Elle prend le nom de Salado, de ce que son flot est, soit salé, soit saumâtre, passe dans le gouvernement de la Pampa, et enfin, cette fille des monts sublimes, devenue égout et bourbier, atteint une dernière lagune, d'où, plus avivée par un peu plus de pluie sous un climat moins chaud, elle sort d'un courant continu et devient le Chadi-Leuvu, puis le Curaco, tributaire gauche du Colorado, fleuve andin et patagonien.

Ce rio si beau dans ses origines, ainsi que les « innombrables » torrents andins de son bassin, mérite cette longue description, si peu d'onde qu'il amène au Colorado en résultante d'un si vaste territoire, parce qu'il est un excellent exemple de beaucoup d'autres longues rivières des déserts et des pampas de l'Argentine : rivières abondantes dans les sierras de leur origine et très précieuses pour l'irrigation, puis bues par le sol et par l'air. Le parcours du San Juan, en tant que fossé sans eau ou lagunes amères, du Guanacache à la naissance du Chadi-Leuvu, dépasse 800 kil. à vol d'oiseau. O. RECLUS.

SAN JUAN (Rio). Rivière de l'Amérique centrale qui se jette dans le golfe des Antilles et qui sert de déversoir au grand lac de Nicaragua. La plus grande partie de son cours est sinueuse et encombrée de rapides, jusqu'au moment où il reçoit le rio *Sarapiqui*, venu des volcans de Costa-Rica. Il entre alors dans une plaine qu'il a créée par ses alluvions et forme un delta dont une branche se jette dans la mer, derrière une flèche de sable, à *San Juan del Norte* ou *Greytown*. La surface drainée par le San Juan et ses affluents est de 39.700 kil. ; à la sortie du lac, son débit est de 262 m. c. à l'étiage, de 1.081 m. c. à la crue, de 500 m. au module. Ce qui fait l'importance de ce fleuve, c'est qu'il est une partie du tracé choisi par les Américains pour le canal interocéanique (canal du Nicaragua). L. MD.

SAN JUAN. I. VILLE. — Ch.-l. de la province de ce nom dans la République Argentine, à 650 m. d'alt., sur le rio San Juan, « en une oasis au milieu des déserts » ; 15.000 hab.

II. PROVINCE. — Province de la République Argentine, au versant oriental de la Cordillère des Andes, de l'autre côté de laquelle s'étendent des provinces du Chili septentrional et central. Elle est coupée par le 29°, le 30°, le 31°, le 32° de lat. S., le 70°, le 71°, le 72° de long. O. Au S., elle partage, avec le Chili, le massif le plus élevé de toute l'Amérique, l'Aconcagua, supérieur à 7.000 m., et l'on ne compte pas les pics supérieurs à 4.000, 5.000 et 6.000 m. que la Cordillère dresse sur son territoire, en chaînes et chaînons enchevêtrés. Malgré leur altitude « souveraine », ces monts, sous un climat très sec, sont peu neigeux, pauvres en glaciers, et il n'en descend pas autant d'eau qu'on le présumerait ; cependant beaucoup de ses torrents entretiennent des canaux d'irrigation ; mais là où leur flot n'atteint pas, c'est la plaine aride, embrasée, et les medanos ou dunes, les travesias ou déserts, les esteros ou lagunes et mares ; en somme, un demi-Sahara ou un Sahara véritable. Aussi la province, malgré la couleur du climat, malgré de grandes richesses minérales (encore peu exploitées), la province est encore très chichement peuplée : 81.450 hab. seulement au recensement de 1895, sur 87.345 kil. q., et la population n'y croît pas très vite, faute d'immigration ; pourtant à Mendoza, le pays est relié à la grande ligne internationale (non encore

EFERUS - Recherche & Classification numérique

achevée) de Buenos Aires à Valparaiso. San Juan est divisé en 15 départements. O. Reclus.

SAN JUAN Bautista. Ville du Mexique, ch.-l. de l'Etat de Tabasco; 8.000 hab., à 3 kil. du rio *Grijalva*, auquel elle est reliée par une voie ferrée et qui est navigable depuis cet endroit jusqu'à son embouchure, située à 130 kil. à la *Barra de Tabasco*, sur le golfe de Campêche, à 670 kil. de Mexico. Tête d'un chemin de fer qui la réunit à Tamulte. Au centre de la grande forêt de cèdre et d'acajou qui couvre tout l'Etat de Tabasco, la ville paraît appelée à un grand avenir, par sa position entre les golfes de Campêche et de Tehuantepec, qui la destine à être le croisement des voies ferrées vers le Mexique, le Yucatan et le Guatemala. L. Md.

SAN JUAN de Fuca. Détroit qui sépare la côte S. de l'île de Vancouver de la côte N. de l'Etat de Washington (Etats-Unis). Cette coupure rectiligne de 27 kil. de largeur jusqu'à sa rencontre avec le détroit de Géorgie, où la largeur atteint 40 kil., est en tout semblable aux vallées profondes et encaissées qu'on rencontre en face, dans les massifs archéens disloqués, appelés monts des Cascades; d'ailleurs, le détroit de San Juan communique au S.-E. par l'*admiralty Sulet* avec le fjord appelé *Puget Sound;* au N., il communique avec le détroit de Géorgie par les passages de Huro et de Rosario, qui entourent l'archipel de San Juan. La possession de cet archipel, qui constitue un point stratégique important, a été longtemps disputée entre l'Angleterre et les Etats-Unis; une sentence arbitrale, rendue le 21 oct. 1872 par l'empereur d'Allemagne Guillaume Ier, a attribué les îles aux Etats-Unis. L. Md.

SAN JUAN del Norte, ou **SAN JUAN** de Nicaragua, ou **GREYTOWN.** Port du Nicaragua, à l'embouchure du rio San Juan, sur une flèche de sable, près d'une côte marécageuse, exposée à l'alizé du N.-E.; 1.000 hab. Jusqu'en 1840 le port était profond; mais alors la rivière reprit un de ses anciens lits, le *Colorado*, et le port s'ensabla; on a commencé des travaux pour lui rendre sa profondeur. Le 1er janv. 1890, le gouvernement de Nicaragua a fondé, à côté de San Juan, la ville d'*America*, qui doit servir de tête au futur canal du Nicaragua.

SAN JUAN de los Lagos. Ville du Mexique, Etat de Jalisco, ch.-l. de dép., à 1.890 m. d'alt.; la commune a plus de 20.800 hab. Grandes foires.

SAN JUAN de Puerto Rico, ou **SAN JUAN** Bautista de Puerto Rico. Capitale de l'île de Porto Rico, sur la côte N., un des points où atterrit le câble télégraphique des Antilles; 23.414 hab. Le port, très sûr, profond partout d'au moins 9 m., est un des meilleurs des Antilles, malgré l'étroitesse d'un goulet sinueux. La ville est bâtie sur une longue digue naturelle séparée de l'île par une lagune; un pont l'unit à l'île, pour éviter un long détour par l'isthme. L. M.

SAN JUANITO (Détroit) (V. Philippines [Iles], p. 678).

SANKARA ou **SANKARÂCÂRYA.** Nom d'un célèbre réformateur hindou né au VIIe ou au VIIIe siècle de notre ère. Il était originaire du Kerala (Malabar). Les légendes ne tarissent pas sur la précocité de son esprit. De bonne heure il mena une vie errante. Il allait prêchant la philosophie *védânta*, fondant des couvents et convertissant les hérétiques. Ses voyages l'auraient conduit jusqu'au Cachemire, où sa mémoire est toujours très révérée. Il serait mort à Kedâranâth, dans l'Himâlaya, à l'âge de trente-deux ans. Telle était la renommée de sa science et de sa sainteté qu'il passait pour une incarnation de Siva, sa divinité favorite. Plusieurs biographies nous rapportent ses miracles et ses succès de prédicateur. On a sous son nom plusieurs commentaires ou *Bhâshyas* sur les *Oupanishads*, la *Bhagavad-Gîtâ* et les aphorismes de Vyâsa; ils attestent l'importance de son rôle dans la codification et la vulgarisation de la philosophie védantique. On lui attribue en même temps la plus grande part dans la fondation des grands monastères et l'organisation des ordres monastiques hindous. Son influence semble avoir été considérable sur les idées philosophiques et religieuses de l'Inde; elle dure encore à l'heure actuelle où les sectes sivaïtes, surtout celle des *Smârtavas* et la plupart des *Sannyâsis* (V. ce mot) se réclament de lui comme de leur fondateur. On a calculé que 75 % des Hindous qui pensent adhèrent au « non-dualisme » dont il fut l'apôtre. A. Foucher.

SÂNKHYA. Nom d'un des six systèmes ou *darsanas* de la philosophie indienne. La tradition en attribue l'invention au sage Kapila qui serait le plus ancien philosophe de l'Inde et le premier qui ait numéroté les concepts, d'où ce nom de *Sânkhya* qui signifie « nombre ». Des travaux récents ayant rendu cette doctrine facilement accessible, nous nous bornerons à en indiquer les points principaux. Son but est, comme pour le pessimisme bouddhique qui semble lui avoir fait tant d'emprunts, le salut ou « délivrance », qui consiste dans l'abolition de la douleur inséparable de toute existence. La science seule peut atteindre ce but en arrachant l'individu au cercle sans fin de la transmigration des âmes. Dualiste, déterministe et athée, la doctrine oppose la matière ou nature (*pakriti*) et l'esprit (*pourousha*). L'évolution de la première produit toute chose, sauf le second. La matière en effet n'est pas inerte; elle possède trois *gounas* ou qualités qui sont le *sattva* (pureté, bonheur, lumière), le *radjas* (souillure, passion, activité), et le *tamas* (obscurité, inconscience). Tous les objets contiennent, en proportions diverses, ces trois principes. C'est ainsi que le premier domine dans le monde des dieux, le second chez les hommes, le troisième dans le règne animal, végétal et minéral. A certaines périodes déterminées, ils existent à l'état d'équilibre au sein immobile de la nature; quand cet équilibre se rompt, le monde se manifeste pour se réabsorber à nouveau et rentrer dans son repos selon des lois uniformes et inflexibles. De la matière émanent successivement l'Intelligence, le Moi, les cinq éléments subtils que perçoivent les sens, les cinq éléments grossiers qui sont la terre, l'eau, le feu, l'air et l'éther, les cinq organes de perception (ouïe, vue, odorat, goût, tact), les cinq organes d'action (langue, mains, pieds, anus, parties génitales) et le *manas* ou sens interne. C'est par l'intermédiaire de l'intelligence que chacune des multiples âmes individuelles entre en relation avec la nature; c'est aussi l'instrument de sa délivrance. Dès que l'esprit s'aperçoit en effet qu'il est essentiellement différent de la matière et de toutes ses manifestations et que l'ignorance est le seul lien qui l'y enchaîne, son émancipation est déjà chose accomplie, et il rentre dans l'inconscient. La notion de Dieu est, on le voit, absolument étrangère à cette doctrine purement rationaliste; elle y est restituée par le mysticisme du *Yoga*. A. Foucher.

Bibl. : R. Garbe, *Die Sânkhya-Philosophie*; Leipzig, 1894, ou *Sânkhya und Yoga*, dans le *Grundriss of Indo-Arischen Philologie und Altertumskunde;* Strasbourg, 1896.

SANKOUROU. Rivière de l'Afrique équatoriale (V. Congo).

SANKT-BLASIEN. Localité du grand-duché de Bade, cercle de Waldshut, dans une gorge de la Forêt-Noire, où coule l'Alb, à 772 m. d'alt.; 1.400 hab., en majorité occupés dans une grande filature de coton. Sanatorium de tuberculeux. Ancienne abbaye bénédictine du Brisgau, fondée au VIIIe siècle, qui acquit, en 860, les reliques de saint Blaise. En 1613, l'abbé ayant acheté le comté de Bonndorf devint prince d'Empire. Somptueusement rebâtie après l'incendie de 1768, l'abbaye fut donnée aux chevaliers de Malte en 1802, puis au grand-duc de Bade en déc. 1805 et médiatisée le 25 juin 1807; ses revenus étaient alors de 254.600 florins.

SANKT-GOAR. Ville d'Allemagne, district de Coblentz, sur la rive gauche du *Rhin* (V. ce mot); 1.600 hab. Ruines du burg de *Rheinfels*. C'est l'ancienne capitale du comté de *Katzenelnbogen*, et on attribue sa fondation

EFERUS - Recherche & Classification numérique

au moine saint Goar qui serait mort en 575. — En face, sur la rive droite du fleuve, est *Sankt-Goarshausen* (1.500 hab.) avec les ruines du burg de *Katz*.

SANKT-JOHANN. Ville de Prusse, district de Trèves, sur la Savre ; 16.768 hab. (en 1895). Grand centre industriel métallurgique et nœud de voies ferrées desservant le bassin houiller de la Savre. Charte urbaine de 1321.

SANKT-PŒLTEN. Ville de la Basse-Autriche, sur la Traisen ; 10.906 hab. (en 1890). Eglise du XIIIe siècle, dédiée à saint Hippolyte, dont le nom altéré est devenu celui de la ville, restaurée au XVIIIe. Evêché. Manufacture d'armes, commerce actif.

SANKT-VEIT. Ville d'Autriche, prov. de Carinthie, sur le Glan ; 3.971 hab. Ce fut jusqu'en 1518 la capitale du duché de Carinthie. Elle a des ruines d'anciens remparts, un vieil hôtel de ville, une église gothique du XVe siècle. Auprès sont les châteaux de Hoch-Osterwitz, Saint-Georgen-am-Længsee.

SANLECQUE (Jacques de), fondeur et graveur de caractère français, né à Chaulne, dans le Bourbonnais, en 1573, mort à Paris le 20 nov. 1648. Il vint de bonne heure dans la capitale étudier son métier avec Guillaume Le Bé. Devenu rapidement très habile dans l'art de graver et de fondre les caractères d'imprimerie, il s'appliqua plus particulièrement à l'exécution de ceux qui étaient nécessaires à l'impression de la musique, le procédé de la gravure sur étain n'étant pas encore en usage. Les caractères de Snalecque, qui servirent aux Ballard pour leurs plus belles éditions, atteignent le plus haut degré de perfection. Sanlecque a aussi édité, pour son compte et sous son nom, un certain nombre d'œuvres musicales. Son troisième fils, *Jacques*, son collaborateur et son associé, eut même à soutenir, à ce propos, un procès contre Robert Ballard, lequel prétendait au privilège exclusif de ce genre d'impression. Les éditions des Sanlecque ont pour marque typographique une tortue; celles des Ballard, une image du cheval Pégase.

Son fils *Jacques II*, né à Paris en 1613, mort à Paris le 23 déc. 1660, continua la profession paternelle et eut lui-même pour successeur son troisième fils *Jean* († 1716); le fils de celui-ci, *Jean-Eustache-Louis* († 1778), transmit, en 1734, la fonderie Sanlecque à Hæner de Nancy. — Le fils aîné de Jacques II, *Louis de Sanlecque*, né à Paris en 1652, mort à Garnay le 14 juil. 1714, se fit quelque réputation par ses succès scolaires au collège de Navarre et ses vers latins et français. Dans la querelle de Pradon et de Racine, il prit parti pour le premier, protégé du duc de Nevers, et s'attaqua en vers à Racine et à Boileau. Ses poésies ont été imprimées en 1696 à Haarlem, puis à Paris, en 1726 et 1742, in-12. H. QUITTARD.

SAN-LORENZO. Ch.-l. de cant. du dép. de la Corse, arr. de Corte ; 506 hab.

SANLUCAR ou SANLÚCAR DE BARRAMEDA. Ville maritime d'Espagne, prov. et à 26 kil. N.-N.-O. de Cadix (Andalousie), chef-lieu de district, sur la rive g. et à l'embouchure du Guadalquivir, dans l'océan Atlantique ; 22.775 hab. Stat. du chem. de fer de Jerez à Bonanza. Sanlúcar a un aspect tout oriental, avec ses maisons blanches et roses, ombragées de palmiers, au milieu des dunes qui dominent la plage et où les habitants ont creusé des « navasos » ou jardins charmants, produisant de grandes quantités d'oranges. Le port, sûr, défendu par deux forts dont le plus important est celui de Chipiona, au S., a été, du temps de la domination arabe, le grand port d'exportation de la vallée du Guadalquivir. Bien que déchu, il reçoit encore 500 navires, jaugeant environ 250.000 t., qui lui apportent de la houille, des tonneaux, des céréales, du soufre et des machines, et qui exportent des vins (Manzanilla, Jerez, Moscatel), du sel, des oranges, etc. Les marais salants produisent 4.000 t. d'excellent sel; il y a, en outre, des manufactures où l'on travaille le coton, la soie et les cuirs. Les campagnes des environs sont charmantes et couvertes de villas, où les habitants de Séville, Cadix et Jerez viennent passer l'été ; la plage, superbe, est très fréquentée. Appelée Ebora par les Romains, elle fut enlevée aux Maures par Alphonse le Sage en 1264. C'est de son port que partit Magellan en 1519, et c'est encore dans son port que le vaisseau *la Victoria* rentra trois ans après, ayant accompli pour la première fois le tour du monde. J.-G. KERGOMARD.

SAN LUIS. I. Ville de la République Argentine, capitale de la province de ce nom ; 10.000 hab., fondée en 1587 sur les bords du Chorillo, à 760 m. d'alt. On y fabrique de bons ponchos et il s'y fait un commerce actif de chevaux, de peaux et de laine de vigogne. Un réservoir retient les eaux du Chorillo pour alimenter la ville.

II. Province de la République Argentine ; 75.917 kil. q. ; 81.537 hab., partagée en huit départements et desservie par 327 kil. de chemins de fer ; son climat est sain, les chaleurs sont tempérées. On y cultive le blé, l'orge, le maïs et le tabac ; mais la culture la plus développée est celle du trèfle ; le vignoble a une étendue de 1.000 hect. environ. Le troupeau comprend près de 1.700.000 têtes. Le principal commerce consiste dans l'exportation des produits agricoles et d'élevage ; le gros bétail à corne est engraissé dans les riches luzernières du Centre et du Sud et vendu au Chili. L'exploitation minière est peu importante à cause du manque de capitaux ; on connaît des gisements d'or, d'argent, de cuivre, de fer et des dépôts houillers.

SAN LUIS POTOSI. I. Ville du Mexique, capitale de l'Etat du même nom, au pied de la sierra Negra, au croisement des lignes de chemin de fer Mexico-Laredo et Tampico-Aguascalientes ; 69.050 hab. en 1895. Bâtie à 1.883 m. d'alt., au fond d'une large vallée, sur le flanc E. du plateau d'Anahuac, la ville jouit d'un climat tempéré ; la température moyenne est de 16°, avec une moyenne maximale de 34° et un minimum de 1°,5 ; il y tombe annuellement 40 centim. d'eau. La ville même est très animée et bien bâtie ; des rues qui se coupent à angle droit forment des squares plantés d'eucalyptus et rayonnent autour d'une place centrale, la place Hidalgo. On y voit beaucoup de vieilles maisons seigneuriales datant de la domination espagnole. Les faubourgs sont bâtis en argile et misérables. Siège d'un évêché relevant de l'archevêché de Michoacan; université; école d'ingénieurs. Au commencement du siècle, l'abandon d'une partie des mines avait causé une forte déchéance de San Luis ; mais elle se relève grâce à la ligne ferrée de Tampico qui la met en communication facile avec le golfe du Mexique. Son commerce porte sur les céréales, fruits, légumes, fibres textiles et boissons.

II. Etat du Mexique, sur le plateau ; 66.510 kil. q. ; 568.449 hab. en 1895. Quoiqu'on y trouve de larges plaines, l'ensemble du pays est montagneux, surtout au S.-E., où se trouvent de belles vallées et un cours d'eau important, le *Panuco*, grossi des rios *Verde*, *Alaquines*, *Valles*, *Montezuma*. Mais la température de ces vallées est élevée, et la fièvre y règne. Dans les hautes plaines du N. et du centre, qui font partie des *Terres froides* du Mexique, le climat est plus sain. C'est dans cette région que sont les grandes plantations de café, de canne à sucre, de coton, de tabac ; on fabrique aussi, avec la sève de l'*agave*, une eau-de-vie appréciée, la *mezcal* ou *pulque*. D'ailleurs, la population est, en majorité, agricole, et les produits de l'agriculture rapportent aujourd'hui bien plus que les exploitations minières. L'Etat de San Luis Potosi est cependant célèbre pour ses mines de fer, de plomb, d'or et surtout d'argent. L'or et l'argent, qui sont parfois dans le sol à l'état natif, furent découverts en 1583. Mais le *mineral* le plus célèbre est celui de *Catorce*, découvert en 1772, où, quand l'argent n'est pas natif, il est à l'état de chlorure ou de sulfure, très facile à dissocier. Dans un autre *mineral*, celui de *Charcas*, a été découverte la masse de fer météorique pesant 780 kilogr. qui est au Muséum d'histoire naturelle de Paris. Dans les grandes plaines triasiques situées à l'E. de Zacatecas sont des lagunes salées en ex-

EFERUS - Recherche & Classification numérique

ploitation. L'Etat est divisé en cinquante-six communes réparties en treize districts. Le chemin de fer de Laredo à Mexico le traverse du N. au S., et celui de Tampico à Aguascalientes de l'E. à l'O. En outre, une ligne directe va de Salinas à Aguascalientes. L. MARCHAND.

SAN MARINO (V. SAINT-MARIN).

SAN MARTINO (Bataille de) (V. SOLFÉRINO [Bataille de]).

SAN MARZANO (Alessandro ASINARI, comte de), général italien, né à Turin en 1830. Il prit part à presque toutes les guerres pour l'indépendance italienne et se distingua en maintes missions. Il commanda (26 oct. 1887-mai 1888) le corps expéditionnaire, envoyé dans la colonie de l'Erythrée, après le désastre de Dogali, pour réoccuper Saati et le pays environnant. Ministre de la guerre dans le premier cabinet Pelloux (juin 1898-mai 1899), il dirigea la cruelle répression de mai 1898. C'est à lui qu'on doit l'idée fameuse de la militarisation des employés de l'Etat et des moyens de communication. Frappé par la limite d'âge pendant son ministère, il signa lui-même le décret qui le mettait à la retraite. Il a été fait ensuite premier secrétaire du roi (grand chancelier) pour les ordres chevaleresques. E. C.

SAN MATIAS (Golfe de). Vaste rentrant de l'Atlantique dans le continent de l'Amérique du Sud, en Argentine, dans le territoire du Rio Negro (Patagonie), sous les 41° et 42° de lat. S. Il s'ouvre à une cinquantaine de kil. O.-S.-O. de l'embouchure du Rio Negro, entre le cap Bermejo au N. et la punta del Norte au S.-S.-O., laquelle punta del Norte est une protubérance de la presqu'île de Valdez ou de San Jose, vaste terre peu élevée, attachée à la Patagonie par un étroit pédoncule. C'est une entrée de 100 kil. environ, et la pénétration dans les terres est de 175 kil., dans la direction N.-O.; le tour de côte de 500 au moins. Ses eaux sont profondes, d'où un autre nom du golfe: Sin Fondo, ou Sans Fonds; un troisième nom, c'est golfe de San Antonio. Le San Matias est bordé de rivages déserts, derrière lesquels s'étendent des solitudes monotones, des « pampas », ou steppes, des travesias ou « traverses », déserts, des « bajos », dépressions, amples vallées sans fleuves, et, à vrai dire, le golfe ne boit pas un seul rio de quelque importance. Sur sa rive O., derrière la punta de la Sierra, mont de 517 m.

SAN MICHELI (Les). Famille d'architectes et d'ingénieurs militaires italiens des XVe et XVIe siècles, et dont le plus célèbre fut *Michel* San Micheli, né à Vérone en 1484 et mort à Vérone en 1559. Elève de *Jean*, son père, et de *Barthélemy*, son oncle, Michel vint à seize ans compléter ses études à Rome par le relevé de monuments antiques; il revint même plusieurs fois dans cette ville, et fut, dans la suite, chargé par le pape Clément VI de visiter les fortifications de Parme et de Plaisance. Ses travaux comme ingénieur militaire furent considérables: Venise lui dut les fortifications des îles de Chypre et de Crète, ainsi que, au Lido, le fort Saint-André et sa belle porte monumentale; Vérone lui dut les portes San Zenone et del Palio. Michel fut encore ingénieur militaire du duc de Milan, François-Marie II Sforza. Comme architecte, Michel fit élever plusieurs églises; d'abord surintendant des travaux du dôme d'Orvieto, de 1509 à 1528, il fit construire, dans cette ville, l'église inférieure de San Domenico; à Montefiascone, il fut l'architecte de l'église de la Madonna delle Grazie et, en mourant, il légua à sa ville natale les remarquables plans de l'église de la Madonna di Campagna. Mais ses œuvres les plus importantes furent les nombreux palais qu'il fit élever, soit à Vérone, palais Bevilacqua, Canossa, Pompéi et Verzi, soit à Venise, palais Grimani et Cornaro Mocenigo, soit à Orvieto, le palais Buonsignori, et dans d'autre villes, à Piombino, par exemple. Michel fut aussi l'auteur des tombeaux de Bembo et d'Alessandro Contarini, à Padoue. On sait qu'il fut aidé dans plusieurs de ses travaux de fortifications par son cousin *Mathieu*, fils de Barthélemy, et par son neveu, qui était aussi son élève, *Jean-Jérôme*, ce dernier connu surtout par sa collaboration aux travaux de fortification de la ville de Zara. Ch. LUCAS.

BIBL.: Eug. MÜNTZ, *Hist. de l'Art pendant la Renaissance*; Paris, 1891-95, t. II et III, gr. in-8, pl. et fig.

SAN MIGUEL (Baie de) (V. COLOMBIE).

SAN MIGUEL. Volcan de *Salvador* (V. ce mot).

SAN MIGUEL. Ville du Salvador; ch.-l. de département et de district; près de la rive droite du rio San Miguel, près du volcan du même nom; 12.000 hab. Siège d'une cour d'appel. Ville très commerçante malgré son insalubrité; il s'y tient des foires fréquentées par les négociants de toute l'Amérique centrale. Son port est *La Union*, sur la baie de Fonseca. L. MD.

SAN MIGUEL (Evariste), général, homme politique et écrivain espagnol, né à Gijon (Asturies) le 26 oct. 1785, mort à Madrid le 29 mai 1862. Entré dans l'armée en 1805, il lutta contre les Français à la bataille de Cabezon (1808) et autres livrées à Santander et dans les Asturies. Prisonnier à Peña del Castillo, il fut envoyé en France où il demeura jusqu'en 1814. Commandant en 1819, il se rallia à *Riego* (V. ce nom). Fixé à Madrid, où il fonda le journal *El Espectador*, défenseur des idées libérales, et comme commandant du « bataillon sacré », il lutta dans les rues de Madrid contre les troupes royales (7 juil. 1822). Par suite de la victoire des libéraux, San Miguel fut nommé au département des affaires étrangères, et ce fut lui qui rédigea les énergiques réponses à la Sainte Alliance qui voulait se mêler des affaires de l'Espagne. Avec Mina, il guerroya contre l'armée française d'intervention; mais il fut blessé et fait prisonnier. En 1824, il se rendit à Londres où il demeura jusqu'en 1830. Après une tentative révolutionnaire en Catalogne (1830), il retourna en France, où il resta jusqu'en 1834. Sitôt rentré à Madrid, San Miguel fonda *El Mensajero de las Cortes*. Comme colonel, il fut employé contre les carlistes. En 1836, il était maréchal de champ et capitaine général d'Aragon. Cantavieja, importante place militaire du carlisme, fut reprise par San Miguel. A la fin de cette année, il rentra à Madrid pour siéger aux Cortès, et peu après il était de nouveau ministre de la marine, puis de la guerre. En 1840, il fut nommé capitaine général de la Castille et une fois encore ministre. Son passage au département de la guerre fut signalé par l'organisation de l'armée de réserve, du collège général militaire, etc. A la suite de la chute d'Espartero en 1843, San Miguel abandonna la politique et se voua aux études historiques et littéraires; mais en 1854 il prit de nouveau part aux affaires comme partisan de la reine Isabelle, qu'il défendit en même temps contre les révolutionnaires libéraux et contre O'Donell (dont il redoutait la dictature). Dans les Cortès, San Miguel qui en était président défendit les idées modérées et vota pour la monarchie. La reine le nomma duc de Saint-Miguel et grand d'Espagne. Après le triomphe d'O'Donnell en 1856, il se retira définitivement. En littérature, une de ses premières productions fut le célèbre *Hymne de Riego*. En 1862, il publia à Londres *Elementos del arte de la guerra;* en 1844, une *Historia de Felipe II* (4 vol. in-4), et en 1851 une *Vida de D. Agustin Arguelles*. On lui doit aussi un volume de *Capitanes celebres de la antiguedad*. R. A.

SANNAGA. Fleuve de l'Afrique occidentale qui se jette dans la baie de Biafra, au S. de l'estuaire du Cameroun, dans la colonie allemande du Cameroun. Sa source est sur le plateau qui sépare les bassins côtiers du bassin de la Bénoué. Son parcours est encore peu connu. La valeur du Sannaga comme voie de pénétration à l'intérieur du continent africain est amoindrie par la présence de nombreuses chutes qui en empêchent la navigation continue.

SANNAT. Com. du dép. de la Creuse, arr. d'Aubusson, cant. d'Evaux; 1.445 hab.

SANNAZZARO ou **SANNAZAR** (Jacopo), poète italien, né à Naples le 28 juil. 1458, mort en août 1531. Issu d'une famille originaire d'Espagne, il tirait son nom d'un

EFERUS - Recherche & Classification numérique

château de San Nazaro (Saint-Nazaire), propriété de cette famille dans la Lomelline. Pontano l'introduisit, non seulement dans son Académie, où il prit le nom d'Actius Sincerus, mais à la cour, où il fut bien accueilli, notamment par Alphonse, duc de Calabre (roi en 1494) et son frère Frédéric. Il suivit le premier dans ses campagnes contre les Turcs à Otrante (1480), contre Sixte IV et Innocent VIII; en 1486, il se rendit à Rome avec Pontano, qui négociait la paix entre le Saint-Siège et Naples. En 1501, il suivit en France le roi Frédéric, dépouillé de ses Etats par Louis XII, et ne revint en Italie qu'à la mort de son protecteur (1504). Il s'occupa alors de réunir les ouvrages de son ami Pontano et de mettre la dernière main aux siens. Sannazar dut d'abord sa réputation à des œuvres de circonstance, destinées à embellir les fêtes de la cour : c'est dans ce but qu'il composa ses *Gliommeri* (ce mot signifie, en napolitain, écheveau) aujourd'hui perdus, sorte de monologues burlesques composés de proverbes en dialecte, la « farce » allégorique (le mot *farce* n'impliquait alors aucune intention burlesque), *Il Trionfo della fama*, représenté le 4 mars 1492 pour célébrer la prise de Grenade par les Espagnols, le dialogue de *la Giovane e la Vecchia*, et l'idylle de *Venere che cerca Amore*, etc. Son ouvrage capital en langue vulgaire est l'*Arcadia*, commencé dès 1480, publié malgré l'auteur par B. de Vercelli (Venise, 1502), puis avec son assentiment par les soins de P. Summonte (Naples, 1504). C'est un poème mêlé de prose où l'auteur est censé venir se consoler de ses chagrins amoureux parmi les bergers d'Arcadie, dont il décrit la vie, les jeux, les amours, et dans la bouche desquels il place des pièces de vers où abondent les allusions contemporaines. Les morceaux en prose sont surtout descriptifs; ils alternent avec des sextines, des chansons, et surtout des églogues en terzines (quelques-unes des terzines sont en vers *sdruccioli*). Il n'y a dans l'*Arcadie* presque rien d'original. Le cadre, le ton et la physionomie des personnages sont empruntés à l'*Ameto* et au *Ninfale fiesolano* de Boccace, les détails à Théocrite, Virgile, Ovide, Calpurnius, etc. La forme métrique même n'est pas, quoi qu'on en ait dit, de l'invention de l'auteur. Les sentiments des personnages sont peu naturels, le style trop savant et souvent pédantesque. Le succès de l'*Arcadie*, qui nous surprend aujourd'hui, était précisément dû à ces défauts : on se plaisait à y retrouver l'antiquité traduite ou imitée à chaque pas. L'*Arcadie* parut le chef-d'œuvre du genre pastoral; elle eut, au XVIe siècle, 59 éditions, et exerça une grande influence sur les littératures étrangères; elle fut imitée, notamment en Espagne par Garcilaso (*Eglogues*), Lope de Vega (*Arcadia*), Cervantes (*Galatée*), et en France par Belleau (*Bergeries*). Dans ses *Rime* (Naples et Rome, 1530), médiocrement intéressantes, l'imitation de Pétrarque est flagrante. — Dans la seconde partie de sa vie, Sannazar renonça à peu près à la poésie italienne, découragé, dit-on, par la perfection des écrits de Bembo. Ses meilleures œuvres latines sont un long poème *de Partu Virginis*, auquel il travailla vingt ans, et cinq *Eclogæ piscatoriæ*, genre qu'il prétendait avoir inventé, mais où en réalité il imite Théocrite. Il faut citer enfin une *Lamentatio de morte Christi*, trois livres d'*Elégies* et autant d'*Epigrammes*. Les *Opere volgari* de Sannazar ont été publiées intégralement à Padoue en 1723. La meilleure édition de l'*Arcadie* est celle de Scherillo (Turin, 1888). A. JEANROY.

BIBL.: G.-B. CRISPO, *Vita di J. Sannazzaro* (écrite en 1593), dans l'éd. de 1723. — F. TORRACA, *Gli imitatori stranieri del Sannazzaro*; Rome, 1882. — Du même, *la Materia dell' Arcadia*; Città di Castello, 1888. — GASPARY, *Storia della lett. ital.*, II, chap. XXI. — E. PERCOPO, *la Prima imitazione del' Arcadia*; Naples, 1894.

SANNERVILLE. Com. du dép. du Calvados, arr. de Caen, cant. de Troarn; 375 hab.

SANNES. Com. du dép. de Vaucluse, arr. d'Apt, cant. de Pertuis; 106 hab.

SANNOIS. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Versailles, cant. d'Argenteuil; 4.401 hab. Briqueteries, carrières à plâtre.

SANNOISIEN (Géol.). Dans la classification de Munier-Chalmas et de Lapparent, l'oligocène débute par le tongrien (d'Orbigny, non Dumont), dont le sous-étage inférieur est désigné sous le nom de sannoisien (de Sannois, près Paris) et comprend la série des marnes supragypseuses, le calcaire de Brie et ses équivalents marins. C'est l'hénisien de Mayer-Eymar, le tongrien supérieur des géologues belges.

SANNYÂSI. Ce mot sanscrit désigne proprement le brahmane, au quatrième stage de son existence, quand il a « renoncé » au monde et mène la vie de religieux errant. Il s'applique à présent, dans une acception beaucoup plus large, à presque tous les moines mendiants qui pullulent dans l'Inde, à tel point qu'on a pu en évaluer le nombre à près de 6 millions! Ils voyagent perpétuellement dans le plus léger des costumes, de place sainte en place sainte, sauf pendant la saison des pluies, et vivent des aumônes que la vénération populaire ne leur marchande jamais. La direction religieuse de l'Inde se trouve ainsi à l'heure actuelle partagée entre les brahmanes restés dans le monde et ces sannyâsis : il existe, il va de soi, entre eux, un antagonisme analogue à celui qui se marque ailleurs entre le clergé séculier et les réguliers. Les brahmanes organisent surtout des cérémonies rituelles et des pèlerinages permanents; mais les sannyâsis ont la meilleure part dans l'institution des foires religieuses (*méla*) périodiques. Leur influence, médiocre au Bengale, et balancée dans le Sud par celle de leurs rivaux, serait surtout grande dans le N.-O. de l'Inde. A. FOUCHER.

SANO DI PIETRO, peintre italien (V. PIETRO).

SAN ONORIO (Marquis de) (V. FAGNANO DEI FAGNANI).

SANOUS. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. de Tarbes, cant. de Vic-en-Bigorre; 110 hab.

SAN PHILIPPO D'ARGIRO. Ville de Sicile (V. AGIRA et AGYRIUM).

SAN PIETRO. Ile de la côte S.-O. de Sardaigne, prov. de Cagliari; vaste de 52 kil. q., haute de 214 m., peuplée de 7.000 hab., elle abrite le port de Carloforte (mouvement 100.000 tonnes). Les paquebots qui font route à l'O. de la Sardaigne (de Marseille à Tunis, par exemple) vont reconnaître San Pietro et passent entre deux îlots rocheux situés plus au S.-O., au large, et dénommés la Vache et le Taureau.

SAN REMO. Ville maritime d'Italie, prov. de Port-Maurice, sur une baie du golfe de Gênes; 20.000 hab. Abritée du N. par le mont Bignone (1.298 m.), elle a un climat assez humide (hygrométrie 76 °/₀ en moyenne), mais très doux en hiver (température hivernale moyenne + 10°,5), ce qui a permis aux Italiens d'essayer d'en faire une succursale de Nice et de Cannes. Les poitrinaires y sont nombreux. La vieille ville a des ruelles étroites, tortueuses, escarpées, une église du XIIIe siècle; la ville neuve s'est bâtie le long du rivage, toute en hôtels et en villas, égayée par ses palmiers.

SANRON (Secte) (V. JAPON, t. XXI, p. 27).

SANSA. Com. du dép. des Pyrénées-Orientales, arr. de Prades, cant. d'Olette; 171 hab.

SANSAC-DE-MARMIESSE. Com. du dép. du Cantal, arr. et cant. (S.) d'Aurillac; 512 hab.

SANSAC-VEINAZÈS. Com. du dép. du Cantal, arr. d'Aurillac, cant. de Montsalvy; 346 hab.

SANSAIS. Com. du dép. des Deux-Sèvres, arr. de Niort, cant. de Frontenay; 832 hab.

SAN SALVADOR. Ile des Antilles (V. COLOMBO [Christoforo]).

SAN SALVADOR. Sommet des Pyrénées espagnoles (V. PEÑA [Sierra de la], t. XXVI, p. 286).

SAN SALVADOR. Ville de l'Afrique occidentale, dans la colonie portugaise d'Angola. Jadis florissante et centre du rayonnement de la puissance portugaise au XVIe siècle qui l'avait dotée d'une double enceinte, d'églises et de

EFERUS - Recherche & Classification numérique

couvents, elle est aujourd'hui complètement déchue : on y compte à peine 700 hab.

SAN SALVADOR. Capitale de la république de Salvador, sur l'*Acelhuate*, affl. de droite du Lempa, à 5 kil. S.-E. du volcan de Quezaltepec, alt. 670 m.; point de départ d'un tramway vers *Santa Tecla* ou *Nueva San Salvador*, et d'une route vers le port de la Libertad, route impraticable pendant la saison des pluies; 50.000 hab. Fondée en 1528 par Jorge Alvarado, à 30 kil. au N. de l'emplacement actuel, la ville fut rebâtie en 1539 où elle est aujourd'hui, sur un terrain tufacé, blanchâtre, formé de matériaux volcaniques inconsistants qui rendent très dangereuse la moindre secousse de tremblements de terre. En trois siècles, la ville a été détruite neuf fois; en 1854, tout s'effondra en dix secondes; mais il y eut peu de victimes, des secousses préliminaires ayant averti les habitants. La capitale fut transférée à Santa Tecla, à 12 kil. au S.-O.; mais la plupart des habitants revinrent à San Salvador qui fut reconstruite et de nouveau détruite le 19 mars 1873, puis en 1879. Actuellement, San Salvador paraît bâtie sur des îlots séparés par des ravins profonds dont le principal est la vallée de l'Alcelhuate, et au fond desquels on descend par des escaliers raides, soutenus par des murs. En prévision des secousses toujours à craindre, on a, depuis 1854, construit les maisons sur des cadres élastiques; elles sont basses, sans étage, et renferment toujours un large *patio* ou cour, quelquefois une arrière-cour, où l'on peut se réfugier en cas d'effondrement des murs. Il n'y a qu'une vingtaine d'édifices ayant un étage : le Palais National, l'Université, l'Institut, le Palais municipal, le Théâtre National, l'annexe du collège normal de filles, les hôpitaux et quelques maisons particulières. Dans la ville sont les deux promenades du *Parc Central* et du *Parc Morazan*, avec la statue de ce général (V. Salvador). Le marché se tient sur la place Santa Lucia. San Salvador est alimentée d'eau par la source de *Las Oscuranas* et le ruisseau d'*Urbino*. Le volcan qui domine la ville au N.-O. semble en voie de s'éteindre et n'a pas eu de véritable éruption depuis la conquête espagnole. Il est couvert de cultures presque jusqu'en haut et au fond du cratère est un lac dont l'eau est chargée d'hydrogène sulfuré; sur le flanc de la montagne, une salse fume constamment et plusieurs sources d'eaux thermales s'en échappent pour rejoindre l'Acelhuate. Le port de San Salvador est *La Libertad*. L. Marchand.

SAN SALVADOR (République du) (V. Salvador).

SAN SALVADOR. Ville du Brésil (V. Bahia).

SANSAN. Com. du dép. du Gers, arr. et cant. (S.) d'Auch; 123 hab.

SANSANDING. Ville du Soudan français, sur la rive gauche du Djoliba ou Haut-Niger, à 250 kil. E.-N.-E. de Bammakou. Sa position sur un méandre du fleuve qui s'avance vers le N. en fait le lieu de convergence des routes du Sahara. Elle avait 40.000 hab. avant d'être saccagée par les Toucouleurs et les retrouvera probablement.

SANSAVINO (V. Sansovino),

SANSCRIT ou **SANSKRIT** (Linguist.) (V. *Inde*, t. XX, pp. 700 et suiv.).

SANS-CULOTTE (V. Costume, t. XII, p. 1169). Nom par lequel on désigna dans les premières années de la Révolution les hommes du parti démocratique, parce qu'au lieu des culottes des gens de cour et de la haute bourgeoisie, ils portaient des pantalons longs. Ce sobriquet, accepté par eux, acquit une renommée légendaire après leurs victoires sur la coalition européenne.

SANS-CULOTTIDES (V. Calendrier, t. XIII, p. 910, et Fêtes, t. XVII, p. 354).

SAN SEBASTIAN (Espagne) (V. Saint-Sébastien).

SAN SEPOLCRO ou **BORGO** San Sepolcro. Ville d'Italie, prov. d'Arezzo, dans le val supérieur du Tibre; 4.000 hab. Evêché. Stat. de chem. de fer. Cathédrale du XIe siècle, vieil hôtel de ville, hôpital de 1446, etc. On trouve à l'hôtel de ville et dans les églises plusieurs des chefs-d'œuvre de Piero de la Francesca, natif de San Sepolcro.

SAN SEVERINO. Ville d'Italie, prov. de Macerata, sur la Potenza; 4.000 hab. Evêché. Cathédrale décorée par Pinturicchio et Alunno. C'est l'antique *Septempeda*.

SANSEVIERA (*Sanseviera* Thbg). Genre de Liliacées-Asparagées, formé d'une dizaine d'herbes vivaces de l'Inde et de l'Afrique tropicale et australe; périanthe à tube filiforme et à limbe 6-lobé, 6 étamines à filets grêles; ovaire libre, loges uniovulées et ovule dressé. Espèce type : *S. zeylanica* Wild. (*Aletris zeylanica* Luck, le *Kata-Kepel* de Rheede), propre à Ceylan, où l'extrait de ses bulbes sert, à la dose d'une cuillerée à café, deux fois par jour, dans les catarrhes pulmonaires chroniques. On en cultive plusieurs belles espèces dans nos serres. Dr L. Hn.

SANSKRIT (V. Inde, t. XX, p. 700 et suiv.).

SANSON (Nicolas), géographe français, né à Abbeville le 31 déc. 1600, mort à Paris le 7 juil. 1667. Il se fit connaître par sa *Galliæ antiquæ descriptio* (1627, in-fol.), accompagnée d'une carte qui fit sensation, publia ensuite : *Græciæ descriptio* (1636, in-fol. avec cartes); *l'Empire romain*, 1637, in-fol., 15 cartes); *la France* (1644, in-fol., 10 cartes); *l'Asie* (1652, in-4, 14 cartes); *l'Afrique* (1656, in-4, 19 cartes), etc. La plupart de ses œuvres cartographiques furent reproduites sous le nom d'*Atlas nouveau* par H. Jaillot en 1692. Lui-même avait été nommé géographe du roi et ingénieur de Picardie en 1627; il donna des leçons à Louis XIII et Louis XIV. Ses fils, *Nicolas* (1626-48), *Adrien* († 1708), *Guillaume* († 1703), furent également des géographes renommés.

SANSON (Charles-Henri), exécuteur de la haute justice de Paris, né en 1740, mort en 1793. Cette fonction était héréditaire dans la famille au moins depuis 1688 (*Arrêt du Parlement* du 11 août 1688). Il l'exerça comme successeur de son fils Charles-Jean-Baptiste, depuis le 12 août 1778 jusqu'à sa mort. Dulaure ayant donné un récit de la mort de Louis XVI, dans le *Thermomètre politique* du 13 févr. 1793, Sanson le rectifia par une lettre datée du 20, et que le même journal s'empressa d'insérer à la date du 21 : l'original est à la Bibliothèque nationale. Cette relation paraît absolument digne de foi (V. Louis XVI). Par son testament, Sanson voulut qu'une messe expiatoire fût dite à ses frais, tous les ans, le 21 janv., pour le repos de l'âme de Louis XVI, par le curé de Saint-Laurent; cette cérémonie eut lieu jusqu'en 1840, date de la mort de son fils et successeur Henri. H. Monin.

Bibl. : Jal, *Dictionnaire critique;* Paris, 1872, in-4 (à l'art. *Exécuteurs*). — Les *Mémoires pour servir à l'histoire de la Révolution française, par Sanson, exécuteur des jugements criminels pendant la Révolution;* Paris, 1830, 2 vol. in-8, ne sont ni de Charles-Henri, ni de son fils Henri, mais de L'Héritier de l'Ain, qui fut autorisé par Henri à user de son nom, et de divers documents écrits ou souvenirs oraux (V. Quérard, *Supercheries littéraires*, t. III, col. 602).

SANSON de Pongerville (Jean-Baptiste-Aimé), écrivain français (V. Pongerville).

SANSONNET (Ornith.) (V. Etourneau).

SANSOVINO (Andrea Contucci, dit), sculpteur italien, né à Monte-San-Savino, près de Montepulciano, en 1460, mort en 1529. Elève d'A. Pollajuolo et de Léonard de Vinci, il exécuta à l'église San Spirito de Florence des bas-reliefs figurant le *Couronnement de la Vierge*, l'*Assomption*, la *Piété*. Appelé à Lisbonne par le roi de Portugal, il y passa neuf ans (1491-1500), revint à Florence, où il exécuta son premier chef-d'œuvre, *le Baptême du Christ*, groupe de marbre de la porte orientale du Baptistère; il le laissa inachevé pour aller sculpter, à la cathédrale de Gênes, des statues de saint Jean-Baptiste et de la Vierge (1503), puis à Rome exécuter les tombeaux des cardinaux Basso et Sforza (à Santa Maria del Popolo), œuvres les plus accomplies de la première sculpture de la Renaissance. Sansovino y combina l'étude de la nature et de

EFERUS - Recherche & Classification numérique

l'antique. Citons encore sa *Sainte Anne*, à Sant-Agostino (Rome). Léon X le fit ensuite travailler à décorer Lorette ; sauf l'*Annonciation*, la *Naissance du sauveur* et *Jérémie*, les sculptures sont de ses élèves et collaborateurs.

BIBL. : SCHŒNFELD, *Andrea Sansovino und seine Schule;* Stuttgart, 1881. — MÜNTZ, *Hist. de la Renaissance.*

SANSSAC — L'EGLISE. Com. du dép. de la Haute-Loire, arr. du Puy, cant. de Loudes ; 967 hab.

SANSSAT. Com. du dép. de l'Allier, arr. de La Palisse, cant. de Varennes-sur-Allier ; 518 hab.

SANS-SOUCI. Château prussien (V. POTSDAM).

SAN-STEFANO. Village de la prov. de Constantinople (Turquie d'Europe), à 14 kil. O.-S.-O. de cette ville, dans le district et à 36 kil. S.-E. de Tchataldja, sur une langue de terre qui s'avance dans la mer de Marmara. Stat. du chem. de fer de Constantinople à Andrinople. Ce village, qui est un but de promenade des plus agréables pour les habitants de la capitale de l'empire ottoman, doit sa notoriété à ce fait qu'aux dernières heures de la guerre russoturque de 1878, il fut le quartier général du feld-maréchal grand-duc Nicolas Nicolaïevitch, commandant en chef de l'armée russe, et que les préliminaires du traité dit de San-Stefano y furent signés le 3 mars 1878.

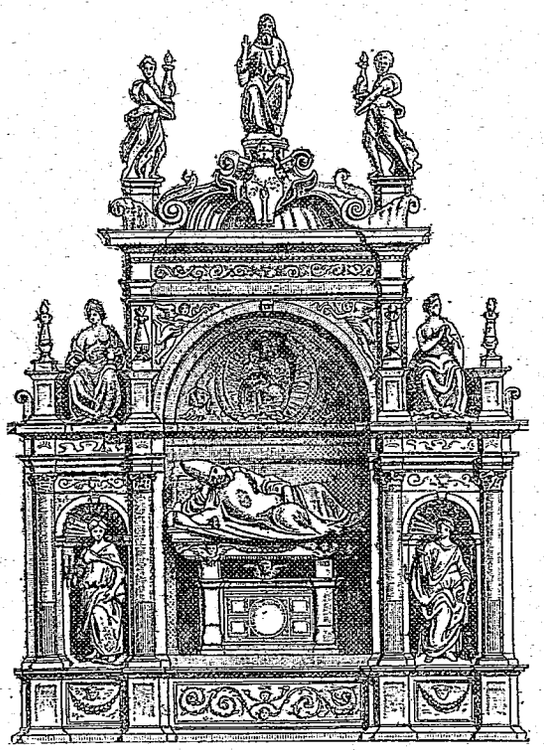

Tombeau du cardinal Ascanio Sforza, à Rome, par Andrea Sansovino.

SANS-TOUCHER (Le). Montagne de la *Guadeloupe* (V. ce mot, t. XIX, p. 485).

SANS-VALLOIS. Com. du dép. des Vosges, arr. de Mirecourt, cant. de Darney ; 176 hab.

SANTA. Petit port péruvien du dép. d'Ancachs, situé à 2 kil. de l'embouchure du rio du même nom, au milieu d'un *arenal*, rempli de sépultures anciennes ; vieille ville, sur la ligne du chemin de fer de Chimbote à Huaraz (52 kil.) qui suit le rio Santa.

SANTA AGUEDA (Punta de). Cap de l'Amérique du Sud (V. FROWARD [Cap]).

SANTA ANA. Ville de la république de Salvador, ch.-l. de département et de district, à 18 kil. N.-E. du volcan de Santa Ana ou *Lamatepec*, près de la source du rio Santa Ana, affl. de droite du Lempa ; 25.000 hab. Tête de ligne du chemin de fer sur Sousonate et Acajutla. Située dans une plaine très féconde des « Terres tempérées », Santa Ana est le centre de la production sucrière dans le Salvador. On y cultive aussi le caféier et dans les environs se trouvent des mines de fer, de cuivre, d'argent et de zinc. L. M.

SANTA ANA DE CUENCA. Ville de l'Equateur (V. CUENCA).

SANTA-ANNA (Antonio LOPEZ DE), dictateur mexicain, né à Jalapa le 10 juin 1797 ou le 21 févr. 1798, mort à Mexico le 20 juin 1876. Après avoir pris part à la guerre de l'indépendance en 1821-22, Santa-Anna se prononça (2 déc. 1822) contre Iturbide qui s'était fait sacrer empereur du Mexique. Après la chute d'Iturbide, Santa-Anna fit un manifeste (5 juin 1823) en faveur de l'établissement du régime fédéral, mais la constitution de 1824, ayant consacré le principe centraliste, Santa-Anna, après avoir pacifié le Yucatan, se trouva éloigné des affaires jusqu'en 1828. Gouverneur de la province de Vera-Cruz sous la présidence de Pedraza, il se souleva contre celui-ci (11 sept. 1828) et fit triompher le général Guerrero. Son activité et sa hardiesse firent échouer l'expédition espagnole au Mexique, commandée par Barradas (juil.-sept. 1829). Il fut nommé, en récompense, général de division. Après avoir voulu rester neutre dans les troubles qui éclatèrent contre le président Guerrero, il finit par embrasser sa cause, mais fut bientôt abandonné de ses troupes. Il prit sa revanche contre le président Bustamente en 1832. Soulevé contre lui le 2 janv., après une année de lutte, il contraignit Bustamente à se démettre et le remplaça provisoirement par Pedraza (21 déc. 1832). Santa-Anna fut élu président de la République le 1er avr. 1833. Combattu cette année même par le parti réactionnaire centraliste, il triompha, mais voulut donner sa démission en janv. 1835. Le congrès la refusa, lui accorda seulement un congé, et, au mois de novembre, Santa-Anna reprit la direction des affaires pour combattre l'insurrection séparatiste du Texas. Après de premiers succès, il fut battu à San Jacinto et fait prisonnier (22 avr. 1836). Pendant sa captivité, Bustamente revint à la présidence. Relâché en 1837, Santa-Anna résista à l'attaque de Vera-Cruz par les Français (déc. 1838). Elu président provisoire en 1841, à la suite d'une révolution contre Bustamente, et investi en 1842 de pouvoirs dictatoriaux, il fut attaqué en 1844 par Paredes et les conservateurs, renonça bientôt à la lutte et fut exilé à La Havane (mai 1845). La guerre ayant éclaté entre le Mexique et les Etats-Unis, Santa-Anna fut rappelé et nommé président constitutionnel le 6 déc. 1846. Les 22-23 févr. 1847, il se fit battre par les Américains à Buena Vista, puis à Cerro Gordo (18 avr.). Investi le 20 mai de pouvoirs dictatoriaux, il fut encore battu, malgré son activité et sa bravoure, à Contrera et à Churubesco et ne put empêcher l'occupation de Mexico. Quelques jours avant, le 16 sept., il avait renoncé à ses fonctions de président. Il se retira à La Jamaïque, puis à La Nouvelle-Grenade. La révolution qui renversa Arista en 1853 rappela Santa-Anna à la présidence (20 avr.). Le 17 déc., la dictature à vie lui fut conférée avec le titre d'Altesse Sérénissime. Attaqué pour avoir conclu avec les Etats-Unis un traité cédant le territoire de la Mesilla (1854), devenu suspect aux libéraux *puros* par sa conversion aux idées conservatrices et monarchiques, Santa-Anna vit éclater contre lui, en 1855, une nouvelle révolution qui le renversa (août). Il se réfugia à La Havane, puis à Saint-Thomas. Lors de l'expédition des alliés au Mexique, Santa-Anna marqua peu d'empressement en leur faveur. Suspect aux Français, il fut éloigné par Bazaine (févr. 1864). Maxi-

EFERUS - Recherche & Classification numérique

milien le nomma maréchal d'Empire, mais le tint à l'écart. Santa-Anna fut compromis, en 1865, dans une conspiration contre l'empereur. En juin 1867, après le triomphe de Juarez, il rentra au Mexique, mais pris et condamné à mort, il ne fut gracié par son rival qu'à condition de s'exiler à jamais. Il rentra cependant au Mexique, lors de l'amnistie de Lerdo de Tejada, après la mort de Juarez, mais ne remplit aucun rôle politique important. Général intelligent et hardi, meilleur administrateur que la plupart des présidents du Mexique de son temps, Santa-Anna aurait pu exercer sur le Mexique une influence salutaire, si son avarice, ses mœurs corrompues, son indolence n'avaient nui au développement de ses qualités d'homme de gouvernement. H. Léonardon.

SANTA BARBARA. Ville des Etats-Unis, Californie, sur la côte ; 6.000 hab. Villégiature fréquentée.

SANTA BARBARA. Ville du Honduras, sur la rivière de ce nom ; 5.000 hab.

SANTABARENOS (Théodore), moine byzantin du IXe siècle. Partisan dévoué et grand ami de Photius et devenu, grâce à lui, archevêque d'Euchaïta, il exerça une puissante influence sur l'empereur Basile Ier, et par ses intrigues contribua à le brouiller avec son fils (884). Aussi à l'avènement de Léon VI, il fut entraîné dans la disgrâce de Photius, déposé, exilé à Athènes et aveuglé. Ch. Diehl.

SANTA CATALINA de Guaso, ou **SANTA CATALINA** de Guantanamo, ou **EL SALTAREDO** de Guaso, le plus souvent **GUANTANAMO.** Ville de l'île de Cuba, ch.-l. du district de Guantanamo, province de Santiago. Située sur le rio *Guaso*, la ville est à 13 kil. de la baie de Guantanamo, sur laquelle la ville de *Caïmavera* lui sert de port. Les deux villes sont reliées par une voie ferrée ; 1.700 hab. Santa Catalina est au centre des plus riches plantations de canne à sucre de la province, possédées jusqu'à la guerre de l'indépendance par des planteurs français ; les nègres parlent le créole français. Le climat est très insalubre.

SANTA CATHARINA. I. Ville (V. Desterro [Nossa Senhora do]).

II. Etat. — État du Brésil ; le plus méridional, donc, quant à ce qui concerne la latitude, le plus tempéré des vingt Etats lusitaniens d'Amérique, après celui du Rio Grande do Sul. Il borde l'Atlantique, du 26° de lat. S. jusqu'au delà du 29°. Borné à l'E. par cet océan, il l'est au S. par le Rio Grande do Sul, à l'O. par la région septentrionale du territoire des Missions (Argentine), au N. par l'Etat du Paraná. On lui attribue 74.146 kil. q., soit l'étendue de douze départements français moyens, et le recensement de 1890 y a reconnu 283.769 hab., ou 4 individus par 100 hect. Le pays étant salubre et de nombreux colons s'y dirigeant chaque année, Santa Catharina doit avoir largement dépassé 300.000 âmes en 1900.

Comme les autres États du Brésil méridional, celui de Santa Catharina consiste en un large haut plateau porté par une chaîne littorale, et en une zone côtière entre cette chaîne et la mer : soit deux régions très dissemblables, la seconde occupant fort peu d'espace comparativement à la première, mais encore bien plus peuplée ayant été colonisée d'abord. Cette zone du littoral, à l'E. d'une serra qui porte différents noms, serra do Mar, serra Geral de Tubarão, etc., est pluvieuse, un peu étouffante, très féconde, et parée des magnificences de la forêt tropicale, là où on ne l'abat pas avec trop d'insouciance, soit pour l'exploitation du bois, soit pour mettre à la place des cultures variées. Quand on a gravi les ressauts du mont, qui s'élève à 1.000, à 1.500, voire à 2.000 m. par quelques cimes, on débouche sur les Campos Geraes et autres plateaux du haut pays, où naissent, où se déroulent des rios entraînés par leur pente vers deux affluents gauches du Paraná, l'Iguassu, qui sépare le Santa Catharina (au S.) de l'Etat du Paraná (au N.), et l'Uruguay, qui coule entre Santa Catharina (au N.) et le Rio Grande do Sul (au S.). Ainsi les rios « santa-catharinenses », dont beaucoup nés tout près de la rive de l'Atlantique, n'arrivent à cet océan que par un immense voyage le long du Paraná ou de l'Uruguay, puis par l'estuaire du rio de la Plata. Campos Geraes, Campos de Palmas, sous quelques noms qu'elles s'étendent, ces hautes plaines interrompues de serras, de collines, sont une région des plus salubres, à laquelle s'adapte immédiatement l'immigrant européen, et en même temps une contrée fertile également bonne pour le pâturage, les céréales, la vigne, et, là où le sol n'est pas trop élevé, les riches cultures tropicales, café, canne à sucre, tabac, coton, maté ou thé du Paraguay, ramie, manioc, etc. Avant l'arrivée des colons européens, la culture avait moins d'importance que l'élevage, tout au moins dans les Campos, où les grands troupeaux de bêtes ne sont pas rares et où tel établissement compte son bétail par milliers de têtes. Belles, vastes forêts de cèdres, d'araucarias. Houilles dans la vallée du Tubarão, fleuve côtier du midi de la province.

C'est par la vallée de l'Itajahy, fleuve côtier de plus de 250 kil., que la colonisation européenne s'est avancée peu à peu dans la direction des hauts Campos : colonisation qui a d'abord été purement allemande, si bien qu'on ne souriait pas trop des partisans de la « plus grande Allemagne » quand ils proclamaient que le Brésil méridional, Santa Catharina, Rio Grande, Paraná, plus peut-être encore, avaient pour destinée de devenir une Germanie. C'est un rêve dont le soudain, l'extraordinaire développement de l'immigration italienne et, à un moindre degré, de l'immigration polonaise (celle-ci dans la province de Paraná surtout) a presque aussitôt démontré la fausseté. Aujourd'hui, à côté des colonies allemandes se fondent un peu partout des établissements italiens, la prépondérance allemande est chose du passé, et, bien entendu, ces deux éléments coloniaux se « lusitanisent » plus ou moins vite, par la force des choses. Jusqu'à ce jour, la plus belle, la plus importante, et de beaucoup, des colonies du Santa Catharina, c'est celle de Blumenau, fondée en 1850 et qui est un des exemples éclatants du succès de l'immigration européenne dans le Brésil du Sud : elle comprend 68.400 hect., avec au moins 30.000 hab., dont 20.000 Allemands, 5.000 Italiens, 2.000 Polonais, Suisses et Hollandais, 3.000 Brésiliens.

Le premier établissement des blancs en ce pays date de 1654, quand Francisco Diaz Velho s'établit dans l'île littorale de Santa Catharina, longue de 55 kil., et où se trouve maintenant la capitale de l'Etat. Peu à peu, on peut dire très lentement, s'ouvrit, se peupla le pays par des Portugais, des insulaires de Madère, des Açores, des « Paulistas », métis des plateaux de São Paulo. Beaucoup plus vaste autrefois, quand elle était constituée en capitainerie de Santa Catharina, elle fut diminuée des trois quarts par la création de la capitainerie, plus tard province du Rio Grande. Province de 1821 à 1890, Etat depuis 1890, année de la chute du régime impérial. Capitale, Desterro. O. Reclus.

SANTA CLARA. Ile du Chili (V. Juan Fernandez).

SANTA CROCE, peintres italiens (V. Croce).

SANTACROCE (Prospero), cardinal, homme politique et historien italien, né à Rome le 24 sept. 1514, mort en oct. 1589. Ses profondes connaissances juridiques et ses relations appelèrent bientôt sur lui l'attention de la cour de Rome, qui se servit de lui en maintes occasions. En 1538, il accompagna, à Nice, Fabio Mignanelli, lors des négociations entre Charles V et François Ier. Auditeur de rote en 1542, il suivit, en 1544, le cardinal Farnèse en Allemagne. Nonce en 1548-49 à Prague, puis en Portugal, et enfin en France (dès 1562), il assista aux guerres civiles, dont il laissa des commentaires : *De civilibus Galliæ dissensionibus.* Les rois et Catherine de Médicis le consultèrent souvent. Il résigna le siège d'Arles en faveur de son neveu (1573), pour revenir à Rome, où il désirait se reposer et où son expérience diplomatique

EFERUS - Recherche & Classification numérique

fut souvent mise à contribution. Pie IV l'avait créé cardinal en 1565. E. CASANOVA.

BIBL. : *Prosperi cardinalis Santacrucii de vita atque rebus gestis ab anno R. S. MDXIV ad annum usque MDLXVII*, publié avec notes de G.-B. ADRIANI ; et *Nunziatura di monsignor Prospero Santacroce al Rè dei Romani 1548*, publiée par le même, dans la *Miscellanea storica italiana* ; Turin, 1868, vol. V.

SANTA CRUZ. Iles des Antilles danoises (V. SAINTE-CROIX).

SANTA CRUZ (Iles de) ou de la *Reine-Charlotte*. Archipel d'Océanie (Mélanésie), au N. des Nouvelles-Hébrides, au S.-E. de Salomon, compris entre 8° 31′ et 11° 40′ lat. S., 163° 18′ et 166 long. E. Il mesure 938 kil. q. peuplés de 5.000 hab. Il comprend sept îles et quantité d'îlots coralliaires. Ces îles sont, du N. au S., Motuiti ou Kennedy (50 kil. q.) ; Taumako ou Duff (18 kil. q.) ; Matema (35 kil. q.) ; Tenakore ou Tinakoula avec un volcan de 670 m. ; l'île principale, Indeni ou Nitendi (560 kil. q., port de la baie Graciosa ; alt., 370 m.), Tapua ou Edgecombe (72 kil., port de Basilisk), Vanikoro (164 kil. q., volcan de 924 m., à pentes boisées) sur les écueils de laquelle naufragea Lapérouse en 1788. Le climat tropical, humide, engendre des fièvres, notamment à Vanikoro. — La flore est celle de la Nouvelle-Guinée : mangliers sur le rivage, cocotiers, aréquiers, sagoutiers, arbres à pain, aloès dans l'intérieur. Le seul mammifère est le pou, sauf à Vanikoro qui possède une espèce spéciale de chauve-souris et des rats. — La population est mélangée, polynésienne à Taumako, mélanésienne ou métisse sur les autres îles. Les canots, creusés dans un tronc d'arbre, peuvent porter 30 hommes. Les armes indigènes sont l'arc, la fronde, l'épieu, la massue. Les insulaires habitent en villages, des maisons sur pilotis, cultivent la patate, le pisang, etc. Ils ont construit des redoutes en pierres. Ils sont divisés en tribus sous des chefs.

Découvertes par Mendana (1595) qui y mourut dans la baie Graciosa, les îles de Santa Cruz furent baptisées îles de la Reine-Charlotte par Carteret (1767), visitées par d'Entrecasteaux (1793), Dillon (1827), Dumont d'Urville (1828), etc. Les Australiens ayant enlevé nombre d'indigènes pour les employer comme travailleurs prétendument libres chez eux ou aux îles Fidji, la population exaspérée par ces razzias d'hommes égorgea l'évêque Patteson, à Nitendie, en 1871, le commodore Goodenongh en 1876 ; les dévastations par lesquelles les Anglais vengèrent ces morts ont entretenu l'hostilité. A.-M. B.

BIBL. : MARKHAM, *The Cruise of the Rosario amongst the New Hebrides and Santa Cruz islands* ; Londres, 1873.

SANTA CRUZ. Rivière de l'Amérique du Nord qui prend sa source au Mexique, dans l'Etat de Sonora, coule d'abord du N. au S., puis à *Santa Cruz* se coude vers le N.-O., pénètre à *Fort-Mason* dans l'Etat d'Arizona (Mexique), passe à *Tubac*, coule entre la sierra et la sierrita de *Santa Rita*, est traversée une première fois à *Tueson* par la ligne du South-Pacific, qu'elle rencontre encore trois fois, avant de se joindre au rio *Salado* pour former le rio *Gila*, affl. de gauche du *Colorado*. Sa longueur est de 385 kil. et sa pente moyenne de $2^{mm},5$ par m.

SANTA CRUZ. I. Territoire situé au S. de la République Argentine, 282.750 kil. q. ; 2.000 hab. et quelques centaines d'Indiens non recensés, divisé en 4 départements. Cette région se prête peu à l'agriculture, mais l'élevage y donne d'excellents résultats ; toutefois, la croûte végétale étant peu épaisse, il ne faut pas mettre plus de 2.500 moutons par lieue carrée (la lieue a 5 kil. q.) ; l'augmentation du croît des ovidés est d'environ 70 % par an ; il arrive, dans certains cas, assure-t-on, jusqu'à 130 %. Actuellement le troupeau se compose de près de 500.000 têtes. Le commerce est peu important ; en vue de lui fournir les moyens de se développer, le gouvernement fédéral pousse les colons vers le S. et a créé plusieurs services réguliers de vapeurs qui partent deux fois par mois de Buenos Aires et font tous les ports de la côte ; la capitale du territoire est Gallegos (200 hab.).

II. Port à l'embouchure du rio Santa Cruz, ancienne capitale du territoire.

III. Fleuve qui prend sa source dans le lac Argentin, coule de l'O. à l'E. et se jette dans la baie de Santa-Cruz après avoir parcouru 250 kil. ; son courant est très fort : les habitants de cette région prétendent qu'on peut descendre en bateau, du lac Argentin à l'île Pavon, qui se trouve à l'embouchure du rio, en vingt-quatre heures.

SANTA CRUZ. Ville des Etats-Unis (Californie), sur la baie de Monterey, à l'embouchure du Lorenzo ; 6.000 hab. Jolie villégiature. Massif d'une trentaine d'arbres gigantesques (*Sequoia sempervirens*), de 9 à 20 m. de tour.

SANTA CRUZ. Port du Maroc (V. AGHADIR).

SANTA CRUZ DE LA SIERRA. Ville de Bolivie, dans le steppe, à 442 m. d'alt. ; 10.000 hab. Evêché. Ch.-l. d'un département frontière, vaste de 373.160 kil. q. avec 100.000 hab. civilisés, plus 40.000 Indiens insoumis.

SANTA CRUZ DE MAR PEQUENA. Localité de la côte du Maroc, au N. du cap Noun ; les Espagnols l'occupèrent de 1507 à 1527. Après la guerre de 1859-60, ils se le firent céder de nouveau, mais on ne put en déterminer l'emplacement : une commission envoyée en 1878 le fixa à Ifni, que d'ailleurs l'Espagne n'occupa pas.

SANTA CRUZ DE TENERIFE. Capitale de l'archipel des Canaries (roy. d'Espagne), sur la côte N.-E. de l'île de Tenerife ; 16.610 hab. La situation de Santa Cruz, sur un rivage argileux, sec et peu fertile, n'est pas riante, mais la ville est pittoresque, les rues sont bien percées, propres et bordées de trottoirs de lave ; les maisons, basses par crainte des tremblements de terre, ont l'aspect tout à fait espagnol avec leurs fenêtres à jalousies ; on y remarque une belle place, celle de la Constitution, avec le palais du gouvernement et la belle église à cinq nefs, Nuestra Señora de la Concepcion.

Santa Cruz, l'ancienne Añaza, doit son importance à son port. Celui-ci est abrité par une jetée à laquelle on travaille depuis 1840 et que l'on prolonge un peu tous les ans ; elle atteint environ 350 m. de longueur et entoure un espace où la profondeur minima est de 17 m. ; il est malheureusement trop petit et ne peut guère recevoir de navires de plus de 2.000 tonneaux. Le mouvement est d'environ 1.760 navires jaugeant 1.200.000 t. à l'entrée. Ceux-ci apportent du charbon, des cotonnades, des lainages, de la quincaillerie, des produits alimentaires et exportent de la cochenille, des vins, du tabac, des céréales. Mais ce sont surtout, depuis quelques années, des navires qui se ravitaillent en allant dans l'Atlantique méridional. Le port est défendu par des ouvrages peu redoutables au N.-O. Cependant, le Castello de San Cristobal, qui date de la conquête par les Espagnols, résista victorieusement à Nelson qui y perdit un bras. C'est le point d'atterrissement d'un câble télégraphique qui la réunit à Cadix d'une part, au Sénégal de l'autre ; un nouveau câble l'unira prochainement à Lisbonne et à l'Amérique du Sud. Santa Cruz a remplacé Las Palmas comme capitale de l'archipel ; c'est la résidence du gouverneur civil et du capitaine général, mais la cour d'appel est toujours à Las Palmas. J.-G. KERGOMARD.

SANTA CRUZ (D. Manuel), curé de Hernialde, né à Elduayen le 25 mars 1842. En 1870, il prit part à la conjuration carliste. Fugitif en France, il rentra dans les provinces basques en avr. 1872 et y opéra à la tête d'une bande de partisans. Il terrorisa la Guipuzcoa par ses exactions et ses exécutions sommaires. Il était si féroce et si indiscipliné que le marquis de Valde-Espina exigea de lui, en juil. 1873, qu'il se retirât à l'étranger. Mais, au mois de décembre, Santa Cruz réunit la plus grande partie de son ancienne bande et essaya de se venger en attaquant le général carliste Lizarraga. Abandonné des siens en présence de l'attitude énergique de Lizarraga, Santa Cruz se réfugia en France. En févr. 1874, sachant qu'il préparait un nouveau coup de main, le général carliste Cevallos lança une proclamation le condamnant à être passé par

EFERUS - Recherche & Classification numérique

les armes, si l'on se saisissait de lui. Enfin, à la demande de don Carlos, le gouvernement français s'empara de lui à Cibourre le 22 mars et l'interna. H. Léonardon.

SANTA CRUZ (Andres), président de la Bolivie et de la confédération péruviano-bolivienne, né à La Paz, mort le 25 sept. 1865. Descendant par sa mère de la race royale des Incas, Santa Cruz fut colonel dans l'armée espagnole; il prit parti pour San Martin dans la guerre de l'Indépendance en 1821. Il devint préfet de Guamanga en 1824, et, en sept. 1826, président du conseil de gouvernement, à Lima. Il espérait être nommé président de la République péruvienne, mais ce fut Lamar qui fut élu, et Santa Cruz fut envoyé (1827) en mission diplomatique au Chili. Lorsque la présidence de la Bolivie devint vacante par la démission de Sucre, Santa Cruz réussit à s'y faire élire (1er janv. 1829). Il conçut alors l'idée de réunir le Pérou et la Bolivie en une confédération dont il serait le chef. Il attaqua Salaverry, président du Pérou (juin 1835) et remporta une première victoire à Yanacocha (13 août), puis une seconde à Socabaya (6 févr. 1836). Salaverry, tombé entre ses mains, fut exécuté. Santa Cruz réussit alors à séparer le Pérou en deux Etats (Nord et Sud) qui, joints à la Bolivie, formèrent, le 28 oct. 1836, une confédération dont il devint le « protecteur ». Cette confédération porta ombrage au Chili qui l'attaqua (août 1837). Complètement battu au « Pan de Azucar » le 6 janv. 1839, Santa Cruz se réfugia à bord d'un vaisseau anglais. En 1840, il essaya vainement de ressaisir le pouvoir en Bolivie et finit par se réfugier en France, où il exerça quelque temps (1849) les fonctions de ministre plénipotentiaire. Il passa à Versailles les dernières années de sa vie. H. Léonardon.

SANTACRUZIEN (Géol.). Le Rio Santa Cruz, en Patagonie, a donné son nom à des dépôts riches en ossements de mammifères, sur l'âge desquels les géologues ne sont pas d'accord. Tandis que Fl. Ameghino en fait de l'éocène, Zittel les range dans l'oligocène, et d'autres auteurs les considèrent même comme miocènes. Leur faune est remarquable par l'absence à peu près complète de types de l'hémisphère Nord et par l'abondance des Didelphes, des Edentés, des Singes platyrhiniens et de plusieurs groupes d'Ongulés propres à l'Amérique du Sud. E. Haug.

SANTA DOLCE Dorme. Mont de l'Italie méridionale (V. Polino).

SANTA FÉ. Ville des Etats-Unis, capitale du Nouveau-Mexique, à 2.091 m. d'alt., sur la rivière Santa Fé, affl. du rio del Norte; 6.185 hab. (en 1890). Palais gouvernemental de l'an 1571. Archevêché catholique, sanatorium de tuberculeux. Laveries aurifères exploitées depuis le XVIe siècle.

SANTA FÉ. I. Ville de la République Argentine, capitale de la province homonyme; 25.000 hab., située à un peu plus de 400 kil. N.-N.-O. de Buenos Aires, la cité fédérale. Elle borde un bras de droite du fleuve Paraná, le rio de Santa Fé, qui s'y mêle au Salado. Fondée en 1573 par Juan de Garay, c'est un « rendez-vous » de maisons « perdues dans des bouquets d'orangers ». Son cabildo ou hôtel de ville « est le monument historique par excellence de l'Argentine »: le « Congrès constituant » s'y est assemblé en 1852, et la « Convention » en 1860.

II. Province de la République Argentine, la cinquième de la Confédération par l'étendue, la seconde par la population après celle de Buenos Aires, et aussi la seconde (toujours après Buenos Aires) pour le rapide développement de la culture, de l'élevage, de la richesse, du nombre d'habitants. Située sur la rive droite du fleuve Paraná, qui la sépare des provinces de Corrientes et d'Entre Rios, elle confronte, par ailleurs: du N. au gouvernement du Chaco, de l'O. aux provinces de Santiago del Estero et de Cordoba, du S. à celle de Buenos Aires. Elle va du 28° de lat. S., ligne astronomique qui la sépare du Chaco, jusqu'au delà du 34°, et le 62°, le 63°, le 64° de long. O. la coupent du N. au S. On évalue son aire à 131.906 kil. q., soit l'étendue de 21 départements français moyens, et le recensement de 1895 a fixé sa population à 397.188 hab., nombre qu'on croit approcher maintenant de 500.000, tant y est active l'immigration: en 1887, la province ne comptait que 220.000 hab., et pas 100.000 en 1869.

Si elle est fertile, bien que trop dépourvue d'arbres, elle manque absolument de pittoresque. Pas une chaîne de montagnes, pas même une chaîne de collines: c'est la platitude absolue, et presque partout, sauf au N., la nudité absolue; elle n'a de beau que le courant, la majesté, les chenaux, les îles de son immense fleuve Paraná, qui la borde, à l'E., pendant plus de 700 kil., et y reçoit le Salado, venu des Andes, et long plutôt qu'abondant; l'autre grand tributaire, le Carcarañia n'est guère puissant non plus. Mais, comme la contrée reçoit beaucoup d'eau météorique (1.166 mm. en 72 jours, à Rosario), l'eau regorge dans le sous-sol, en deux nappes: l'une à 5-10 m. de profondeur, l'autre à 15-25 m. Ce flot vivifiant et un soleil chaud, sous un climat qui ressemble assez à celui de la Sicile, en font naturellement un pays d'une riche fécondité, que nul n'égale en Argentine pour la culture des céréales: si la province de Buenos Aires l'emporte pour la culture du maïs, et surtout pour l'élevage, celle de Santa Fé tient de beaucoup le premier rang pour le blé. En 1856, on n'y labourait encore que 1.600 hect., tandis qu'aujourd'hui on en a soumis des centaines de milliers à la charrue, donnant pour bien plus de 100 millions de fr. de produits (90 millions dès 1886). C'est par centaines que des colonies s'y sont fondées (190 dès l'année 1888). Ce sont surtout les Italiens qui s'installent ici comme agriculteurs, mais les Espagnols, les Français, les Suisses, les Allemands, sont également fort nombreux dans les nouveaux défrichements. L'élevage est en prospérité, et les chiffres d'il y a dix ou douze ans, fort dépassés maintenant, donnaient près de 3 millions de moutons, près de 2.500.000 bêtes à cornes, plus de 500.000 chevaux. Les chemins de fer, si faciles à construire dans ce pays de plaines sans roches, et le plus souvent sans ruisseaux et rivières, ont près de 3.000 kil. de longueur totale.

Sur les 400.000 hab., ou peu s'en faut, du recensement de 1895, la grande majorité consistait en Argentins, mais il y a là un trompe-l'œil, en ce que tous les fils d'étrangers nés sur le sol sont portés au compte de la nation dominante, quoiqu'un sang non argentin coule dans leurs veines, soit du fait du père, soit du fait du père et de la mère, quand celle-ci, cas le plus fréquent, n'est pas Argentine. Sans doute, ces enfants de l'Italie, de la France, de la Suisse parlent la langue du pays, l'espagnol, aussi bien ou mieux que la leur propre, et, façonnés de gré ou de force au milieu, ils sont destinés à se perdre absolument dans la masse « hispano-américaine ». Ceci dit, les Argentins dominent; puis les Italiens, qui ont probablement mêlé leur élément à celui de la grande moitié de la population; après eux, viennent les Espagnols, Argentins dès l'abord par la communauté de langue; puis les Français. Bref, les « Santa Fecinos » sont un peuple très mêlé, que cimente peu à peu l'usage de la même langue. La province se gouverne au moyen d'un gouverneur élu pour quatre ans, d'une Chambre des députés et d'un Sénat de 18 membres. Elle se divise en 9 départements Elle a pour grande ville Rosario, la seconde cité de toute la Confédération; mais sa capitale est Santa Fé. O. Reclus.

SANTA FÉ DE BOGOTA (Colombie) (V. Bogota).

SANTA FÉ DE GUANAJUATO. Ville du Mexique (V. Guanajuato).

SANT'AGNESE (Stefano Pievano di), peintre italien du XIVe siècle (V. Pievano di Sant'Agnese).

SANTAL (*Santalum* L.). I. Botanique et Thérapeutique. — Genre de Loranthacées-Santalinées, dont les représentants sont une vingtaine d'arbres ou d'arbustes des régions chaudes de l'Asie méridionale, de

EFERUS - Recherche & Classification numérique

l'Océanie et de l'Afrique australe, à feuilles opposés ou à la fois opposées et alternes, entières, penninerves, à fleurs réunies en cymes composées, terminales ou axillaires. Fleurs régulières, hermaphrodites; réceptacle concave; 4 pétales, 4 étamines épipétales, à anthères biloculaires introrses; ovaire conique, libre dans ses deux tiers supérieurs, uniloculaire, contenant 3 ou 4 ovules descendants, orthotropes; fruit drupacé, graine à albumen charnu, à embryon axile avec radicule supère. L'espèce principale, *S. album* L., le Santal blanc, est un arbre de 8 à 10 m. qui habite les régions montueuses, sèches, de l'Inde et des îles de la Sonde, et se cultive aujourd'hui dans le S. de la Chine, l'Egypte et l'Amérique du Sud, et d'une façon spéciale dans la province de Madras (Inde). Le bois de Santal blanc est lourd; on le trouve dans le commerce sous forme de petites bûches dépourvues de l'aubier et de l'écorce et de couleur jaune pâle; les rayons médullaires se voient nettement sur une coupe transverse; des pores nombreux, disposés en files radiales, sont visibles à la loupe. Ce bois frotté ou brûlé exhale une odeur aromatique très agréable et persistante; sa saveur est très aromatique. On en extrait une huile volatile, l'*essence de santal*, jaune clair, épaisse, de saveur âcre et aromatique; le Santal en fournit 1 à 4 °/₀. Dans ses pays d'origine, le Santal est employé comme bois odorant et brûlé dans les cérémonies religieuses. On en fabrique aussi des articles d'ornement et d'ébénisterie, des amulettes, etc. Enfin, on emploie l'essence en thérapeutique contre la blennorragie, les dermatoses et les affections vésicales; elle est plus agréable à prendre que le copahu et ne présente pas les inconvénients de celui-ci. On le prescrit à la dose de 4 ou 5 gr. dans les vingt-quatre heures, sous forme de capsules. — Le *Santal rouge* est le bois du *Pterocarpus santalinus* L. (V. Ptérocarpus) — Santal de Madagascar. Fourni par une Rubiacée, le *Santalina Madagascariensis*. H. Bn. — S. de Fidji. Le bois du *Santalum Yasi* Saum. — S. Faux. L'*Hedera umbellata* D. C. — S. Noir. Variété noire du *Bois d'Agalloche* (V. Bois). Dr L. Hn.

II. Pharmacie. — Sous le nom de poudre des trois santaux, on employait autrefois le mélange de santal blanc et jaune (produits tous deux par le *Santalum album*) et de santal rouge. Actuellement le santal citrin est peu employé en nature. Il rentre dans le sirop de chicorée composé. On emploie surtout l'essence, en capsules, comme antiblennorragique.

SANTALACÉES. Famille de plantes Dicotylédones, qui ne fait plus aujourd'hui qu'une tribu de la famille des *Loranthacées* (V. ce mot).

SANTALINE. La santaline est le principe colorant du bois de *Santal* (V. ce mot). Elle a été isolée par Pelletier et étudiée par un grand nombre de chimistes, Bollay, Meier, Veyermann et Hœffely, qui n'ont pu établir sa composition et sa nature chimique. La santaline extraite du bois par des traitements convenables à l'éther, l'eau et l'alcool se présente en petits cristaux d'un beau rouge, présentant des reflets métalliques verts. Elle constitue un acide faible, soluble dans les alcalis, et donne naissance à des sels de baryum et de plomb insoluble. Sa composition paraît se traduire par l'une des deux formules, $C^{30}H^{14}O^{10}$ ou $C^{28}H^{12}O^{8}$.

SANTA LUCIA do Mossoro. Ville du Brésil (V. Mossoro).

SANTA LUZIA. Mont du *Portugal* (V. ce mot, t. XXVII, p. 378).

SANTA MARIA. Ile des Açores (V. Açores).

SANTA MARIA (Alvar Garcia de), chroniqueur espagnol (V. Garcia de Santa Maria).

SANTA MARIA (Alonso de), prélat et écrivain espagnol (V. Cartagena [Alonso de]).

SANTA MARTA. Massif de Colombie (V. Colombie, t. XI, p. 1.008).

SANTA MARTA. Ville de Colombie, située à l'embouchure du Manzaneres et à l'entrée du golfe de Santa Marta, sur la mer des Antilles, près du cap Acuja; 8.000 hab. Fondée en 1525 par l'Espagnol Rodrigo de Bastidas, elle est à la fois capitale du dép. de Magdalena et chef-lieu de la province de son nom. C'est une ville élégante et très propre; par son port se fait un trafic important de cacao et de bananes. Le climat, quoique chaud, est très sain; tête de ligne du « Santa Marta Railway », entreprise anglaise, qui doit aller rejoindre le rio Magdalena au port Banco, et dont seulement 55 kil. sont livrés au service public (jusqu'à Remolino).

SANTANDER (*Portus Blendium, Fanum Sancti Andreæ*). I. Ville. — Ville d'Espagne, ch-l. de la prov. du même nom (Vieille-Castille), à 337 kil. N. de Madrid, sur l'Atlantique, dans une presqu'île, entre le cours du Pâs à l'O. et la rivière de Solia à l'E., terminus du chemin de fer de Palencia; deux lignes en construction, l'une vers Oviedo à l'O., l'autre vers Bilbao, à l'E.; 41.830 hab. Archevêché. Port militaire et de commerce. Institut cantabrique ou de Santander, qui contient une école de navigation, une école de dessin et une bibliothèque. Manufactures de tabacs, chapeaux, chandelles, papiers, toiles à voiles, liqueurs, tanneries, raffineries de sucre, distilleries, minoteries, fonderies, chantiers de construction déchus à 9 kil. S.-O., près de Boo. Grand hôpital civil et militaire de San Rafaël, prison, asile de San José.

Santander est une des plus belles villes d'Espagne; on y distingue deux parties : la ville haute, vieille, où se trouve une belle cathédrale ogivale, bâtie sur une crypte; la ville basse, moderne; elle possède de belles rues, de superbes quais, bordés de belles maisons. Enfin, au S. de l'ancien port, près du quartier de San Felipe, le quartier de la gare, en grande partie conquis sur les bas-fonds de la baie; l'on jouit, du quai, d'une superbe vue. De belles promenades montent sur le flanc et sillonnent la crête des collines. Les bains de mer du Sardinero sont très fréquentés; ils sont dominés par le cap Mayor et un beau phare, à 93 m. d'alt. Le climat est délicieux. Le port de Santander, bien que déchu depuis la perte des colonies d'Amérique, est encore, avec Bilbao, Cadix et Valence, un des quatre plus importants de l'Espagne. Profond et sûr, il peut recevoir les plus grands navires : c'est le débouché naturel de la région des Castilles par le col de Reinosa. Il a reçu, en 1889, 520 navires (dont 482 vap.) jaugeant 625.143 t. et expédié 547 nav. (dont 508 vap.) jaugeant 650.859 t., soit un mouvement total de 1.067 nav. (dont 990 vap.) jaugeant 1.263.656 t. Ils importent pour une valeur de 52 millions de fr. de produits alimentaires, du tabac, du fer et de l'acier travaillés, du goudron, de la poix, du pétrole, des laines, du lin, du chanvre, du coton, de la houille, des produits chimiques et du bois, et exportent pour 22 millions de farines, vins, produits alimentaires et laines. Les relations ont lieu surtout avec Cuba, l'Amérique du Sud, le Royaume-Uni, les Etats-Unis, la Belgique, la Suède et la Norvège, la France, etc. Santander a une sorte de monopole pour l'exportation des farines de Valladolid et de Palencia, des laines de Soria et de Léon, etc.

II. Province. — Province d'Espagne (Vieille-Castille), sur le bord de l'océan Atlantique qui la borne au N.; les autres côtés sont bordés par les prov. de Biscaye à l'E., de Burgos et de Palencia au S., de Léon au S.-O., d'Oviedo à l'O. Elle a la forme d'un rectangle presque régulier avec une superficie de 5.460 kil. q., qui en fait la 42e d'Espagne; une population totale de 244.274 hab. (37e) et une population spécifique de 44 hab. par kil. q. (17e). C'est une des provinces les plus montagneuses de l'Espagne : les Pyrénées Cantabres la couvrent de leurs ramifications jusqu'à la mer, où elles tombent presque à pic; elles culminent au massif appelé Picos de Europa (2.600 m.). Le littoral (135 kil.) est découpé de rios, véritables fjords malheureusement coupés par des barres; il est rocheux, exposé aux tempêtes et,

EFERUS - Recherche & Classification numérique

pour cette raison, très dangereux pour la navigation. Le climat est singulièrement différent de celui du reste de l'Espagne et rappelle, par beaucoup de côtés, celui de la Bretagne. Les températures sont, à Santander, les suivantes : moyenne annuelle, 13°,9 ; hiver, 10°,4 ; printemps, 12°,2 ; été, 18°,1 ; automne, 15°,1 ; le maximum est de 30°,5, le minimum de + 0°,5. Les pluies, abondantes et surtout fréquentes, couvriraient le sol d'une couche de 803mm,5, ainsi partagée : hiver, 205,7 ; printemps, 195,8 ; été, 136,8 ; automne, 215,2 ; ces quantités augmentent beaucoup dans la montagne. Aussi les cours d'eau sont-ils abondants : la plus grande partie des eaux va directement à la mer par les petits fleuves côtiers, rapides coupés de cascades, tournant brusquement autour des chaînons de montagnes, ou, quand ils ne peuvent les tourner, les perçant par des sumideros ou bétoires. Une faible partie seulement va par l'Ebre à la Méditerranée. C'est à la frontière occidentale de la province que se trouve Fontèbre, source du fleuve, qui, à *Reinosa* (V. ce mot), n'est séparé du versant atlantique que par une barrière infime.

La végétation est très peu espagnole, les pommiers remplacent les orangers, la vigne trouve le climat trop humide, mais le maïs réussit bien, ainsi que le blé, les pommes de terre ; 192.000 hect. de forêts couvrent les flancs des montagnes. Les statistiques officielles partagent le terrain de la façon suivante : les tierras de regadio (arrosées) couvrent 8.300 hect. dont 5.000 en prairies, 1.900 en jardins et chènevières, etc. ; les tierras de secano occupent 376.000 hect. environ, dont 100.000 consacrés aux céréales, 12.000 aux vignobles, 174.000 aux pâturages, 75.000 aux taillis, etc. On élève 67.000 moutons, 57.000 bœufs, 26.000 chèvres, 4.900 chevaux, 4.000 porcs, 1.200 mules, 440 ânes ; il y a 3.800 ruches.

Peu de provinces d'Espagne sont aussi riches en mines, mais elles sont mal exploitées : le fer, la calamine et la blende, le cuivre, la galène, le plomb argentifère, le lignite, le sel gemme, le kaolin, le bitume, y existent en abondance ainsi que des sources minérales. Au point de vue de l'industrie, la prov. de Santander est la 12e du royaume ; la plus active est celle des moulins mis en mouvement par l'Ebre. Santander exporte une quantité considérable de farines (45.000 tonnes). Presque toutes les autres industries sont réunies dans la capitale (V. Santander). Il n'y a qu'une ligne de chemin de fer, de 112 kil., celle qui réunit Santander à Madrid par le col de Reinosa. Les habitants, appelés Montañeres, sont intelligents, très laborieux et sobres, mais on les compare aux Normands pour leur amour des procès. Comme les Basques, ils émigrent en Amérique, sans renoncer au retour dans la patrie. La province comprend 103 ayuntamientos ou communes groupées en 11 partidos judiciales, ceux de Cabuerniga, Castro Urdiales, Entrambas Aguas, Laredo, Potes, Rancales, Reinosa, Santander, San Vicente de la Barquera, Torrelaveja, Villacarriedo. J.-G. Kergomard.

SANTANDER (Francesco de Paula), président de la République de la Nouvelle-Grenade (V. Colombie, § *Histoire*).

SANTANS. Com. du dép. du Jura, arr. de Dole, cant. de Montbarrey ; 346 hab.

SANTARELLI (Antonio), théologien italien, né à Atri en 1569, mort à Rome le 5 déc. 1649. Entré à seize ans dans la société de Jésus, il professait à Rome la théologie et publia un traité qui constitue une apologie de la théocratie, attribuant au pape la juridiction sur le trône des souverains : *De hæresi, schismate, apostasia et sollicitatione in Sacramento pœnitentiæ, et de potestate summi pontificis in his delictis puniendis* (Rome, 1625, in-4). La Sorbonne et les diverses facultés de théologie de France censurèrent l'ouvrage, le Parlement de Paris le condamna à être brûlé, les jésuites le désavouèrent. Santarelli a aussi publié une *Vie de Jésus et de la Vierge* (1625), etc. Il mourut aveugle.

Bibl. : Sotwel, *Bibl. script. Soc. Jesu.*

SANTAREM (*Scalabis, Præsidium Julium*). Ville du Portugal (Estrémadure), chef-lieu de district, à 67 kil. N.-N.-E. de Lisbonne, dominant la rive dr. du Tage, à une alt. de 104 m. ; 9.400 hab. Stat. du chem. de fer de Lisbonne à Porto. Grand séminaire, école normale ; bons vins, la meilleure huile du Portugal, jardins maraîchers superbes qui, avec ceux d'Abrantès, alimentent Lisbonne de fruits et de légumes, chevaux renommés ; lainages, bonneterie, tricots communs. Santarem est une ville déchue : elle eut, en effet, 21.000 hab. au xvie siècle. Ses trois quartiers : la Merveille, la Ribera et l'Alfange, montent à l'assaut de la colline appelée la Merveille, d'où la vue s'étend jusqu'à Lisbonne ; les rues sont irrégulières, étroites, sinueuses ; elle renferme quelques beaux monuments, vestiges de son ancienne splendeur : des Arabes, restent les débris du château fort de l'Alcaçova ; de la Renaissance, l'ancienne église des jésuites, avec de belles mosaïques ; dans l'église du couvent de Graça est enterré Alvarez Cabral. Un superbe pont de 1.200 m. traverse le Tage, navigable quelque douze kilomètres plus haut. Elle a joué un grand rôle dans l'histoire du Portugal : appelée d'abord *Scalabis*, puis, par les Romains, *Præsidium Julium*, enfin *Santa Irena*, d'où est venu son nom actuel, elle a été enlevée aux Maures par Alphonse V de Castille (1093), puis, une deuxième fois, par Affonso Ier Henriquez (1147). Affonso III y résida, ainsi que ses successeurs jusqu'à Jean Ier, et lui accorda de grands privilèges. Plus récemment, en 1833, don Pedro s'en empara sur les miguélistes. Santarem dispute à Lisbonne et à Coïmbre l'honneur d'avoir donné le jour à Camoëns. J.-G. Kergomard.

SANTAREM. Ville du Brésil septentrional, en Amazonie, dans la province de Pará, à 720 kil. O.-S.-O. de Pará, en amphithéâtre sur la rive droite du Tapajoz qui se perd, à 5 kil. en aval, dans l'Amazone, dont il est un des plus « énormes » affluents méridionaux ; 5.000 hab., dont beaucoup de lépreux ; cependant le climat peut être considéré comme sain. Grand commerce de caoutchouc des forêts du pays, de salsepareille, de baume de copahu.

SANTA RITA (José de), poète brésilien (V. Durão).

SANTA ROSA (Ordre de). Fondé le 20 févr. 1868 par la République de Honduras, cet ordre est destiné à récompenser tous les genres de mérite. Une commission de six membres statue sur les nominations. Cinq classes. Ruban blanc au centre, deux bandes bleues et les bords rouges.

SANTA ROSA. Ile de l'océan Pacifique (V. Revilla Gigedo).

SANTA ROSA DE LOS ANDES. Ville du Chili central, ch.-l. d'un dép. de la province d'Aconcagua, à 67 kil. N. de Santiago, sur le rio d'Aconcagua, tributaire du Pacifique parti de l'Aconcagua, qui est la montagne suprême des Andes et de toute l'Amérique, à 818 m. d'alt. ; 4.000 hab. L'importance de cette cité, importance temporaire, lui vient de ce qu'elle est encore, du côté du Chili, la dernière station du tronçon occidental de la grande ligne internationale et interocéanique du transandin qui ne tardera pas à relier Buenos Aires à Santiago de Chili.

SANTA ROSA DE OSOS. Petite ville de 2.000 hab. environ, située dans le dép. d'Antoquia ; ses environs sont très riches en mines d'or. Elle est construite aux pieds d'une ramification de la Cordillère occidentale, les monts du Citará ; climat très doux.

SANTAROSA (Annibale Santorre de' Rossi di Pomarolo, comte de), patriote italien, né à Savigliano (Coni) le 18 nov. 1783, tué dans l'île de Sphactérie, près Navarin, le 8 mai 1825. Fils d'un officier supérieur de l'armée sarde, il fut, de 1812 à 1814, sous-préfet de La Spezia. Pendant la campagne des Cent-Jours, il devint capitaine des grenadiers de la garde royale, et entra ensuite dans le ministère de la guerre, à Turin. Honteux de voir sa patrie sous le joug autrichien, il fut l'âme de l'insurrection de 1821. Ce fut un des quatre qui, dans la nuit du 6 mars 1821, fixèrent, avec le prince de Carignan, le plan qui devait le mettre à la tête de la guerre d'Indépendance. Le mouvement éclate le 10 mars à Alexandrie ; Santarosa et Lisio

EFERUS - Recherche & Classification numérique

accourent à Pignerol, y soulèvent 300 chevau-légers et les conduisent à Alexandrie en acclamant l'Italie, la constitution et la guerre à l'Autriche, pendant qu'à Turin on proclame la constitution espagnole. Le roi Victor-Emmanuel Ier abdique en faveur de son frère Charles-Félix qui était à Modène, et, en partant pour Nice, il laisse la régence au prince de Carignan. Celui-ci promulgue et jure la constitution espagnole, forme une junte provisoire et appelle, le 21 mars, Santarosa au ministère de la guerre et de la marine; mais le lendemain, par ordre du nouveau roi, abandonne Turin et va se soumettre aux troupes restées fidèles à Novare. Le 8 avr., l'insurrection piémontaise cessait pour faire place aux tribunaux et aux supplices ordonnés par le nouveau roi. Santarosa s'en alla en exil, par Marseille et Lyon, à Genève; mais il ne put y rester longtemps. Le 19 nov. 1821, il se rendit à Paris, où il écrivit la *Storia della rivoluzione piemontese* (Paris, 1822, 3 édit.). Il y vécut misérablement sous le nom de Conti, dans le quartier Latin, fut arrêté par la police chez son ami Victor Cousin, et, après deux mois de prison, relégué à Alençon, puis à Bourges, d'où, après un court séjour, on l'embarqua pour l'Angleterre. Pressé par l'adversité, le 1er nov. 1824 il partit avec Giacinto Collegno pour la Grèce. On l'y reçut très froidement, de crainte de compromettre la Grèce aux yeux de la Sainte Alliance. Sous le pseudonyme de *Derossi*, il s'enrôla comme simple soldat, et périt en défendant Navarin.

Bibl. : Atto Vannucci, *I Martiri della libertà italiana dal 1794 al 1848*; Milan, 1877 (6e éd.), vol. I, pp. 284 et suiv. — *Memorie e lettere di* Santorre Santa Rosa, con appendice di lettere di Gian Carlo Sismondi, publicate ed illustrate da Nicomede Bianchi; Turin, 1877. — G. Terzetti, *Santorre conte di Santarosa o l'otto di maggio 1825*; Turin, 1861.

SANTÉ. I. Armée de terre. — Le service de santé de l'armée a pour objet l'application des règles de l'hygiène à la santé des troupes et le traitement des militaires malades ou blessés. Placé autrefois, du moins en ce qui concernait l'administration des hôpitaux, dans les attributions de l'intendance, il possède, à l'heure actuelle, une autonomie complète. Elle lui a été donnée par la loi sur l'administration de l'armée du 16 mars 1882, modifiée, en ce qui le concerne, par celle du 1er juil. 1889. Il est régi, en outre, par les décrets du 25 nov. 1889 sur le service de santé à l'intérieur, du 31 oct. 1892 sur le service de santé en campagne du 28 mai 1895 sur le service des armées en campagne. Il constitue, au ministère de la guerre, une direction spéciale, la *direction du service de santé*, avec un *comité technique de santé* (V. Guerre [Ministère de la], t. XIX, p. 531), et s'exerce par le *corps de santé*. Au point de vue de l'organisation et du fonctionnement, il se distingue en *service de santé à l'intérieur*, qui utilise plus particulièrement les *infirmeries régimentaires* et les *hôpitaux militaires*, et en *service de santé en campagne*, qui s'exécute au moyen des *ambulances* et des *hôpitaux d'évacuation*.

Corps de santé. — Le corps de santé comprend :

1° Les *médecins* et *pharmaciens militaires*. Le cadre, légèrement modifié par la loi du 15 avr. 1898, prévoit 1.457 médecins et 115 pharmaciens (V. Médecin, t. XXIII, p. 504, et Pharmacie, t. XXVI, p. 606). Les uns et les autres se recrutent par l'*Ecole du service de santé militaire de Lyon* et l'*Ecole d'application de médecine et de pharmacie militaires du Val-de-Grâce* (V. Ecole, t. XV, pp. 434 et s.). En cas de mobilisation, le cadre des médecins et pharmaciens militaires est complété par les médecins et pharmaciens de la réserve et de l'armée territoriale (7.500 environ) et par les médecins et pharmaciens auxiliaires.

2° Les *officiers d'administration du service des hôpitaux*. Ils forment un corps distinct, qui compte 350 officiers. Leurs grades sont les mêmes que ceux des officiers d'administration des autres services (V. Administration, t. Ier, p. 602). Comme pour les précédents, leur cadre est complété, en cas de mobilisation, par des officiers de la réserve et de l'armée territoriale (1.600 environ).

3° Les vingt-cinq sections d'*infirmiers militaires* (V. Infirmier), commandées par les officiers d'administration du service des hôpitaux.

Concourent en outre à l'exécution du service de santé, tout en ne faisant pas partie du corps de santé proprement dit :

Les infirmiers et brancardiers régimentaires (V. Infirmier et Brancardier) ;

Eventuellement, des détachements du train des équipages militaires ou d'autres troupes ;

Les ministres des différents cultes ;

Les sœurs hospitalières ;

Le personnel civil attaché à titre permanent ou temporaire à ce service.

Service de santé à l'intérieur. — A l'intérieur, la direction du service de santé est exercée, dans chaque gouvernement militaire et dans chaque corps d'armée, par un directeur du service de santé, qui ne relève que du gouverneur ou du général commandant le corps d'armée. Choisi parmi les médecins inspecteurs et les médecins principaux de 1re classe, il étend son action à tous les corps de troupe et hôpitaux militaires de la région, aux hôpitaux civils où sont soignés des militaires, aux magasins et établissements où est entretenu le matériel de campagne destiné au corps d'armée. Il a autorité, relativement à son service, sur tout le personnel militaire et civil qui y est attaché, soit de façon permanente, soit à titre temporaire. Ses prescriptions sont exécutoires, dans les limites des règlements et des tarifs, par les officiers chargés de la gestion, et il peut même, dans les cas urgents, ordonner par écrit, sous sa responsabilité, des dépenses non prévues. Il ordonnance toutes les dépenses de son service.

Chaque régiment et chaque bataillon ou escadron formant corps a un cadre médical spécial composé : pour les régiments d'infanterie, d'un médecin-major de 1re classe, d'un médecin-major de 2e classe, d'un médecin aide-major de 1re classe ; pour les bataillons de chasseurs à pied et les régiments de cavalerie, d'un médecin-major de 2e classe et d'un médecin aide-major de 1re ou de 2e classe ; pour les régiments d'artillerie et du génie, d'un médecin-major de 1re classe et d'un médecin aide-major de 1re classe. Le médecin le plus élevé en grade est chef du service. Il dirige et surveille, sous l'autorité du chef de corps, tout ce qui a trait à la santé et à l'hygiène des soldats, lui propose, pour conserver ou améliorer l'une et l'autre, les mesures dont la réalisation réclame l'intervention de cet officier et s'assure, principalement en ce qui concerne les maladies contagieuses, de leur ponctuelle exécution. Il reste, au point de vue technique, sous l'autorité du directeur du service de santé de la région et lui rend compte. Tous les matins, à l'heure fixée, sur ses indications, par le tableau de service journalier, a lieu, dans chaque quartier, la *visite* des malades. Elle est faite soit par lui, soit par l'un des médecins sous ses ordres. Elle est renouvelée, si les circonstances l'exigent, dans l'après-midi. Elle comprend, outre l'examen des hommes déjà en traitement à l'infirmerie, celui des hommes ayant demandé, dans leurs compagnies respectives, la veille au soir ou le matin, à être visités. Ceux qui sont reconnus malades sont, suivant la gravité du cas, ou simplement exemptés de service, ou conservés à l'infirmerie ou envoyés à l'hôpital. Les officiers et les sous-officiers logeant en ville sont, s'ils le désirent, soignés à domicile ; toutefois, le chef de corps peut, pour des motifs dont il est juge, ordonner qu'ils seront traités à l'hôpital. A l'égard de tous, d'ailleurs, et du seul fait que leur état de santé entraîne un changement dans leurs obligations, le médecin militaire est dégagé du secret professionnel, contraint qu'il se trouve de rendre compte au chef de corps dans un rapport

EFERUS - Recherche & Classification numérique

détaillé. Il est tenu, au contraire, à ce secret, tout comme le serait un médecin civil, s'il ne doit résulter de la consultation aucune dispense, ni aucun traitement. Mais il peut faire punir disciplinairement les officiers et les soldats convaincus d'allégations mensongères.

Il n'est formé, en principe, qu'une *infirmerie régimentaire* par régiment, bataillon ou escadron formant corps. Cependant, tout détachement d'un bataillon ou de deux escadrons a son infirmerie particulière, s'il est isodans une place. Etablies pour traiter au corps les maladies légères, les maladies vénériennes et cutanées simples, les blessures, plaies et lésions simples, ces infirmeries reçoivent, en outre, les hommes convalescents sortant des hôpitaux et inaptes, pour quelques jours encore, au service. Elles occupent, d'ordinaire, une aile de la caserne ou un pavillon y attenant et sont placées, à tous les points de vue, sous l'autorité immédiate du chef et des médecins du corps. A l'art. Infirmerie, on trouvera des renseignements sur leur organisation et leur matériel. Le nombre des lits y est, en moyenne, de 2,5 % de l'effectif normal dans les troupes à pied et de 3 % dans les troupes à cheval.

Les *hôpitaux militaires* reçoivent les officiers et soldats trop gravement malades ou blessés pour pouvoir être soignés chez eux ou à l'infirmerie régimentaire. A la tête de chacun est un médecin-chef, du grade de médecin principal de 1re ou 2e classe ou de médecin-major de 1re classe, suivant l'importance de l'établissement. Il relève du directeur du service de santé du corps d'armée et a sous son autorité, en ce qui concerne l'exécution du service et la police, tout le personnel militaire et civil attaché d'une façon permanente ou temporaire à l'hôpital. Celui-ci comprend, outre des médecins en sous-ordre et des pharmaciens, un ou plusieurs officiers d'administration du service des hôpitaux, des infirmiers militaires en nombre variable, des sœurs hospitalières. Le pharmacien et l'officier d'administration les plus élevés en grade sont gestionnaires. Avec le médecin-chef, président, ils forment une commission qui se réunit périodiquement pour discuter les affaires d'administration et qui peut, s'il y a lieu, être transformée en conseil d'administration analogue à ceux des corps de troupe. Il ne doit y avoir, en principe, dans chaque corps d'armée, qu'un hôpital militaire, servant en même temps de magasin de réserve, plus les hôpitaux de Paris, de Lyon et de l'Algérie. En réalité, le nombre en est, dans beaucoup, plus élevé, tandis que d'autres n'en ont pas. — Voici, du reste, leur liste par corps. I. *Lille*, *Cambrai*, *Dunkerque*, *Maubeuge* (annexe à *Conde*), *Saint-Omer* (annexe à *Calais*). — II. Néant. — III. Néant. — IV. Néant. — V. Néant. — VI. *Camp de Châlons*, *Sedan* (annexes à *Longwy* et *Montmédy*), *Givet* (annexe à *Rocroi*). — VII. *Belfort*. VIII. *Bourges*. — IX. Néant. — X. *Rennes*. — XI. Néant. — XII. Néant. — XIII. Néant. — XIV. *Desgenettes* et *Villemanzy* (à Lyon), *Briançon* (annexes à *Mont-Dauphin* et *Chambéry*). — XV. *Marseille*, *Nice*, *Bastia*, *Ajaccio*. — XVI. *Perpignan*. — XVII. *Toulouse*. — XVIII. *Bordeaux*, *La Rochelle*, *Bayonne*. — XIX (Algérie). *Alger*, *Blidah*, *Médéah*, *Orléansville*, *Oran*, *Mostaganem*, *Constantine*, *Philippeville*, *Bône*, *Bougie*, etc. (au total, 53, d'importance diverse). — XX. *Toul*, *Nancy*. — Gouv. mil. de Paris. *Val-de-Grâce* et *Saint-Martin* (à Paris), *Vincennes*, *Versailles*. — Tunisie. *Belvédère*, à Tunis (annexe au *Kef*), *Gabès*, *Gafsa*, *Sousse*, *Aïn-Draham*, *Sfax*. — Il y a, en outre, à *Bourbonne*, *Amelie-les-Bains*, *Barèges* et *Vichy*, des *hôpitaux thermaux*, qui sont organisés comme les autres, mais qui reçoivent tout spécialement les hommes pour lesquels l'envoi aux eaux a paru utile aux médecins des corps ou des hôpitaux. Enfin, rentrent également dans l'énumération des établissements militaires du service de santé : le *Magasin central* et la *Pharmacie centrale*, à Paris, les magasins de réserve de matériel et de médicaments de Marseille, et les magasins analogues d'Alger.

De leur côté, les *hospices civils* sont tenus, partout où les hôpitaux militaires font défaut ou sont insuffisants, de recevoir les malades de l'armée qui leur sont envoyés par l'autorité militaire. Presque tous les hopitaux civils des villes de garnison non mentionnées dans la liste ci-dessus sont ainsi constitués en *hôpitaux mixtes*. Dans les uns (garnisons de 300 hommes au moins), des salles spéciales sont réservées aux militaires, le régime est, autant que possible, celui des hôpitaux militaires et les soins médicaux sont donnés par les médecins militaires. Dans les autres (garnisons de moins de 300 hommes), les malades militaires sont traités dans les mêmes salles et de la même manière que les malades civils, et les médecins de la garnison n'ont que le droit de les visiter, sans pouvoir s'immiscer dans leur traitement ou dans le service. Le remboursement des frais d'hospitalisation est fait par l'Etat aux administrations des hôpitaux civils suivant des tarifs fixés tous les cinq ans dans des conventions réglées, en cas de désaccord, par décrets rendus en Conseil d'Etat. De semblables conventions sont également passées avec les établissements thermaux des stations balnéaires où il n'existe pas d'hôpitaux thermaux militaires.

Quant aux garnisons, relativement rares, qui se trouvent dépourvues de tout établissement hospitalier, elles reçoivent des *infirmeries-hôpitaux*, qui, installées dans les casernes et confiées aux médecins du corps, relèvent, sous le rapport de la gestion, des hôpitaux militaires les plus voisins et sont munies par eux du matériel nécessaire.

L'entrée à l'hôpital, militaire ou mixte, a lieu sur le vu du *billet d'hôpital* (V. Billet, t. VI, p. 865). La sortie est prononcée par le médecin de chaque salle. Le militaire malade ne peut, étant soumis à la discipline, l'exiger. Le traitement est gratuit ou à la charge du ministre de la guerre pour les sous-officiers et soldats présents au corps ou titulaires d'un congé datant de moins de six mois, pour les enfants de troupe et les employés de l'administration centrale du ministère de la guerre, présents ou absents, pour les appelés et les engagés ayant reçu leur feuille de route, pour des militaires libérés rentrant dans leurs foyers, pour les hommes de la réserve et de l'armée territoriale en période d'instruction ou se déplaçant par ordre de l'autorité militaire. Il a lieu à charge de remboursement, quoique de droit, pour les officiers de toutes armes et fonctionnaires assimilés, présents ou absents, pour les sous-officiers et soldats de la garde républicaine et les sapeurs-pompiers, pour les ouvriers de l'artillerie et du génie blessés en service, pour les employés des douanes, les agents des eaux et forêts, les prisonniers de guerre, les militaires étrangers et quelques autres catégories de personnes visées par les règlements.

Un officier de troupe est désigné chaque jour par la place, dans toutes les garnisons, pour visiter les malades hospitalisés dans les établissements militaires ou mixtes. Il s'assure de leur bien-être, reçoit leurs réclamations et les consigne dans son rapport.

Service de santé en campagne. — Le service de santé en campagne se divise, comme les autres services de l'armée, en deux échelons : 1° le *service de l'avant*, qui comprend toutes les formations sanitaires marchant avec le corps d'armée mobilisé et qui se subdivise lui-même en trois groupes, le *service régimentaire*, les *ambulances* et les *hôpitaux de campagne;* 2° le *service de l'arrière*, qui est subordonné à la direction des étapes et qui se subdivise en deux groupes, le premier destiné à l'*hospitalisation sur place* (*hôpitaux de campagne temporairement immobilisés*, *hôpitaux permanents de la région*, *hôpitaux auxiliaires des sociétés de secours*), le second destiné à l'*évacuation* et au *réapprovisionnement* (*hôpitaux d'évacuation*, *trains d'évacuation*, *infirmeries de gare*, *infirmeries de gîte d'étapes*, *dépôts de convalescents*, *convois d'évacuations par bateaux et rivières*). Tout ce qui concerne cette organisation complexe et le

EFERUS - Recherche & Classification numérique

fonctionnement de ses divers rouages a été décrit au mot Ambulance, t. II, pp. 637 et suiv. On trouvera, en outre, sur quelques points particuliers, des détails complémentaires aux mots Approvisionnement, t. III, p. 453, Bateau-hôpital, t. V, p. 740, Blessé, t. VI, p. 1102, Blessure, t. VI, p. 1106, Brancard et Brancardier, t. VII, p. 985, Croix-Rouge, t. XIII, p. 972, Etape, t. XVI, p. 459, Pansement, t. XXV, p. 953. L'organisation du temps de paix continue, du reste, à subsister concurremment dans la zone dite du *territoire*, qui est placée sous le commandement des généraux commandant les régions de corps d'armée et qui dispose des hôpitaux militaires, mixtes et auxiliaires, existant ou prévus dès le temps de paix. Enfin, il existe une dernière catégorie d'établissements destinés aux places fortes et aux forts isolés : ce sont les *infirmeries de forteresse* et les *hôpitaux temporaires*, dans lesquels le service se fait également, autant que possible, suivant les prescriptions du règlement sur le service de santé à l'intérieur. Dans chaque place de guerre ou groupe de défense, un médecin principal ou major est, sous l'autorité du gouverneur, *chef du service de santé*.

Sociétés de secours aux blessés. — Au service régulier fonctionnant dans les armées par les soins de l'administration militaire vient se joindre, en temps de guerre, le service organisé par les sociétés particulières instituées pour venir en aide aux blessés ou aux malades. Au nombre de trois, toutes reconnues d'utilité publique : la *Société française de secours aux blessés*, dite *de la Croix-Rouge* (V. Croix, t. XIII, p. 475), l'*Union des femmes de France* et l'*Association des Dames françaises* (V. Société), elles sont placées, aux termes du décret du 19 oct. 1892, sous l'autorité du commandement et des directeurs du service de santé. Destinées plus particulièrement à prêter leur concours aux hôpitaux auxilliaires ou à en créer, elles ne peuvent participer en aucun cas au service de l'avant ou à celui des hôpitaux d'évacuation. Leur personnel porte : au bras gauche, un brassard de neutralité revêtu du cachet du ministre de la guerre; au collet et à la casquette, une croix d'or ou d'argent brodée sur drap ou sur velours.

Hygiène militaire (V. Hygiène, t. XX, p. 464).

Statistique. — L'amélioration de l'hygiène et du bien-être du soldat ont eu d'heureux effets. Depuis vingt ans, la mortalité générale de l'armée française n'a cessé de décroître. Le tableau ci-après indique, pour les années 1881 à 1897, la proportion des morts pour 1.000 hommes d'effectif, Algérie et Tunisie comprises :

1881.....	11,98 ‰	1890.....	6,66 ‰
1882.....	9,45 —	1891.....	7,53 —
1883.....	7,05 —	1892.....	6,24 —
1884.....	6,68 —	1893.....	6,19 —
1885.....	6,98 —	1894.....	6,26 —
1886.....	7,13 —	1895.....	6,86 —
1887.....	6,90 —	1896.....	5,24 —
1888.....	6,75 —	1897.....	5,23 —
1889.....	6,19 —		

Les 5,23 p. 1.000 de l'année 1897 correspondent à 3.060 décès sur un effectif de 585.037 hommes, soit 117 officiers (5,35 p. 1.000) et 2.943 sous-officiers et soldats (5,04 p. 1.000). Relativement à leurs causes, ces décès se répartissent ainsi : fièvre typhoïde, 866; tuberculose, 557; morts accidentelles et lésions traumatiques, 214; pneumonie, 168; suicides, 156; broncho-pneumonie, 125; scarlatine, 107; diarrhée et dysenterie, 86; grippe, 83; paludisme, 64; méningites, 61; pleurésie, 58; rougeole, 46; diphtérie, 15; divers, 452. Relativement à l'arme, on trouve que, tandis que la mortalité n'a été, pour 1.000 hommes, que de 2,37 dans les sections de commis et ouvriers d'administration, de 2,38 chez les cavaliers de remonte, de 3,57 dans le régiment des sapeurs-pompiers, de 4,24 dans l'artillerie de forteresse, de 4,28 dans l'infanterie de ligne, de 4,67 dans la cavalerie, de 4,70 dans le génie, elle s'est élevée à 6,20 dans l'artillerie, à 6,28 dans les zouaves, à 7,90 dans les tirailleurs algériens, à 8,40 chez les infirmiers, à 11,18 dans le bataillon d'Afrique, à 11,66 chez les chasseurs d'Afrique, à 18,29 dans la légion étrangère.

Quant à la morbidité, elle a été, la même année, de 583 pour 1.000 de l'effectif, soit 341.300 malades, se décomposant ainsi : entrés à l'infirmerie, 193.184 (2.155.600 journées), entrés à l'hôpital, 148.116 (579.007 journées). Il y a eu, en outre, 579.007 exemptions de service (malades à la chambre). Parmi les maladies traitées à l'infirmerie, les plus fréquentes ont été : l'amygdalite et les angines (13 %), les maladies de l'appareil respiratoire (12,97 %), les fièvres éphémères et les courbatures (8,3 %), la diarrhée (6,6 %), l'embarras gastrique (5,7 %), la blennorragie (5,2 %), l'entorse (3 %), la grippe (2,8 %); parmi les maladies traitées à l'hôpital, les troubles de l'appareil digestif (10,2 %), les bronchites et laryngites (8,8 %), le rhumatisme (5,9 %), les lésions traumatiques (5,4 %), la rougeole (5 %), la fièvre typhoïde (4,9 %), la diarrhée et la dysenterie (3,4 %), la tuberculose (3,4 %), la pleurésie (3,1 %), la grippe (3,1 %), le paludisme (3 %).

II. Marine militaire. — Le service de santé de la marine est régi par les décr. des 24 juin 1886 et 31 mars 1890. Il est assuré, sous l'autorité générale du ministre de la marine et la haute surveillance du *conseil supérieur de santé* institué auprès de lui, par le *corps de santé*, lequel se compose de *médecins de marine* et de *pharmaciens de marine*, et par le personnel hospitalier et religieux (V. Marine, t. XXIII, p. 143, et Ecole, t. XV, p. 439). Il comprend le service à la mer et le service à terre.

Le *service à la mer* est dirigé, sous l'autorité du commandement : dans une armée navale et dans une escadre, par un médecin en chef (*médecin d'armée* ou *d'escadre*); dans une division navale, par un médecin principal (*médecin de division*); sur tout bâtiment comportant un médecin, par un médecin principal si le bâtiment est monté par un officier général en sous-ordre ou un capitaine de vaisseau commandant la division, par un médecin principal ou un médecin de 1re ou de 2e classe suivant la décision du ministre, dans les autres cas (*médecin-major*). Le médecin-major a sous ses ordres un ou plusieurs médecins et un certain nombre d'infirmiers. Il est chargé, à bord, du traitement médical des malades, provoque, s'il y a lieu, les mesures spéciales de salubrité et les distributions extraordinaires de vivres qu'il juge nécessaires et fait jeter à la mer les effets et la literie contaminés. Il assure, en outre, les préparations médicamentaires : il n'y a pas, en effet, de pharmaciens à bord.

Le *service à terre* est dirigé dans chacun des cinq ports de guerre, sous l'autorité du préfet maritime, par un directeur du service de santé. Celui-ci préside le *conseil de santé*, composé des médecins et pharmaciens en chef, et a, d'une façon générale, la police et l'administration de tous les établissements hospitaliers et de toutes les ambulances situés dans l'arrondissement, ainsi que du personnel y attaché. A l'égard des hôpitaux maritimes, cette action est directe, les commissaires aux hôpitaux ayant été supprimés par le décr. du 31 mars 1890. Il l'exerce à titre de surveillance sur les ambulances dépendant de l'arsenal, sur le service médical des bâtiments en réserve ou désarmés placés sous l'autorité du préfet maritime, sur les infirmeries des dépôts des équipages et des corps de troupe. Il est, en outre, médecin-chef de la place et possède, à cet égard, les attributions prévues par les décrets sur le service de santé des armées en campagne.

Il y a, dans chaque port de guerre, un *hôpital maritime*. Exceptionnellement Lorient et Toulon en ont deux. Le personnel de l'hôpital comprend, outre des médecins et pharmaciens de la marine, en nombre variable, des sœurs hospitalières, l'agent administratif de la direction, qui est gestionnaire, un aumônier, des commis aux écritures, un

EFERUS - Recherche & Classification numérique

adjudant principal infirmier, des infirmiers, des ouvriers et agents payés à la journée. De même que les militaires et agents de la marine peuvent être reçus dans les hôpitaux de l'armée de terre et les hôpitaux coloniaux, de même le personnel de l'armée de terre peut être reçu dans les hôpitaux maritimes, mais seulement, bien entendu, à charge de remboursement. Il y a, d'ailleurs, pour tout le personnel de la marine, une solde spéciale et réduite, dite « d'hôpital ».

Les emplois sédentaires à terre, tels que secrétaire-archiviste du conseil de santé, médecin des dépôts des équipages et des hôpitaux, etc., sont attribués aux médecins principaux de 1re et de 2e classe pour une durée de un, deux, ou trois ans, selon le poste et le grade. Ils portent le nom de *prévôtés*, et les médecins qui en sont titulaires sont rayés temporairement de la liste d'embarquement.

Dans les *troupes de la marine*, le service médical est assuré par les médecins du corps de santé de la marine. Les règles observées sont celles du service de santé à l'intérieur dans les corps de troupe de l'armée de terre (V. ci-dessus).

III. Colonies. — Le service médical aux colonies a été séparé, par un décret du 7 janv. 1890, du service de santé de la marine et confié à un corps spécial de médecins et de pharmaciens, le *corps de santé des colonies et pays de protectorat*. Placé dans les attributions du ministre des colonies, il se recrute parmi les docteurs en médecine et les pharmaciens de 1re classe de l'Université, avec préférence en faveur des élèves sortant de l'Ecole de santé de la marine, et il a une hiérarchie propre, correspondant à celle des médecins et pharmaciens de la marine (V. Ecole, t. XV, p. 439). Ses membres ont l'état d'officier.

Dans chaque colonie ou pays de protectorat, le médecin le plus élevé en grade est *chef du service de santé* et préside le conseil de santé. Il ne relève que du gouverneur. Il a la direction des établissements hospitaliers coloniaux et est assisté par des médecins en sous-ordre et des pharmaciens, ainsi que par des sœurs hospitalières et des infirmiers, les uns et les autres en nombre fixé, pour chaque colonie ou pays de protectorat, par arrêté du ministre des colonies.

IV. Marine marchande (V. Police, t. XXVII, p. 107, et Patente, t. XXVI, p. 86).

V. Hygiène publique et police sanitaire (V. Hygiène, t. XX, p. 463, et Police, t. XXVI, p. 86).

Bibl. : Armée de terre. — Didiot, *Code des officiers de santé de l'armée de terre et de mer;* Paris, 1862. — S. Rossignol, *Traité élémentaire d'hygiène militaire;* 2e éd., Paris, 1883. — C. Descout, *Aide-mémoire des officiers d'administration du service des hôpitaux et ambulances en campagne ;* Paris, 1884. — Dr A. Robert, *Traité des manœuvres d'ambulance;* Paris, 1886. — Dr G. Morache, *Traité d'hygiène militaire ;* Paris, 1886. — Dr Viry, *Manuel d'hygiène militaire;* 2e éd., Paris, 1888. — Dr Servier, *le Val-de-Grâce;* Paris, 1886. — A. Marvaud, *les Maladies du soldat;* Paris, 1893, 2 vol. — Du Cazal et Gatrin, *Médecine légale militaire;* Paris, 1893. — P. Myrdaz, *Handbuch für Militärärzte;* 2e éd., Vienne, 1893-97. — X..., *Ecole de l'infirmier militaire;* Paris, 1891, 2 vol. — Dr Billet, *le Fonctionnement des formations sanitaires;* Paris, 1896. — Dr F. Gils, *le Médecin militaire ;* Paris, 1896. — A. Petit et L. Collin, *Guide militaire des étudiants, médecins et pharmaciens de la réserve et de l'armée territoriale;* 3e éd., Paris, 1897. — V. Oven, *Taktische Ausbildung der Sanitäts-offiziere;* Berlin, 1898. — Dr G. Salle, *Service de santé en campagne;* Paris, 1900. — *Manuel du médecin militaire* (Collection). — *Décr. du 25 nov. 1898 sur le service de santé à l'intérieur* (éd. annot.). — *Décr. du 31 oct. 1892 sur le service de santé en campagne* (éd. annot.). — *Revue militaire de médecine et de chirurgie* (ann. 1881 et suiv).

Marine militaire. — Ph. Aude, *Code des officiers du corps de santé de la marine;* Paris, 1877. — X..., *Manuel de l'infirmier marin;* 4e éd., Paris, 1888. — Min. de la marine, *Guide médical;* Paris, 1892. — Dr C. Auffret, *les Secours aux blessés et aux naufragés des guerres maritimes;* Paris. 1894.

SANTEAU. Com. du dép. du Loiret, arr. et cant. de Pithiviers ; 442 hab.

SANTEE. Fleuve des Etats-Unis (V. Caroline du Sud et Catawba).

SANTENAY. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Beaune, cant. de Nolay; 1.512 hab.

SANTENAY. Com. du dép. de Loir-et-Cher, arr. de Blois, cant. d'Herbault ; 642 hab.

SANTENOGE. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Langres, cant. d'Auberive; 129 hab.

SANTENY. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Corbeil, cant. de Boissy-Saint-Léger; 397 hab.

SANTERRE. Pays de Picardie, situé au S.-E. de l'Amiénois, mentionné dans une charte de 833 sous le nom de *Sana Terra*. Guillaume le Breton, dans sa *Philippide*, le désigne sous le nom de *Santeriense*. L'origine de cette dénomination est inconnue. D'après Longnon, le Santerre n'a jamais été une circonscription administrative ; si un diplôme du roi Philippe Ier en date de 1066-67 donne au Santerre la qualification de comté, au même titre qu'aux pays voisins l'Amiénois, le Noyonnais, le Vermandois, il en faut voir dans ce comté de Santerre que le comté féodal de Montdidier. Le Santerre, traversé par la Somme et son affluent l'Avre, avait pour ville principale Péronne ; on le divisait en *Haut-Santerre* (Bray, Chaulnes, Nesle) et en *Bas-Santerre* (Roye, Montdidier) ; il faisait partie du gouvernement de la Picardie et de la généralité d'Amiens. Un certain nombre de localités situées entre la Somme et l'Avre sont aujourd'hui qualifiées de « en Santerre » : *Lamotte-en-Santerre*, *Rosières-en-Santerre* le *Quesnoy-en-Santerre*, etc. Le Santerre est un pays de plateaux crayeux secs et dénudés, coupés de vallées et de ravins. Un grand nombre de villages de Santerre (vallée de l'Avre) travaillent la laine et fabriquent de la bonneterie (tricots, gilets tricotés, etc.) ; les principaux centres de cette industrie sont Moreuil, Villers-Bretonneux, Rosières ; on remarque également dans le pays un certain nombre de distilleries et de sucreries.

SANTERRE (Antoine-Joseph), révolutionnaire et général français, né à Paris le 16 mars 1752, mort à Paris le 6 févr. 1809. Fils d'un brasseur de Cambrai qui était venu s'établir au faubourg Saint-Antoine, élevé au collège des Grassins, il acheta en 1772 la brasserie Aclocque et se rendit populaire dans le faubourg par son inépuisable bienfaisance. Il montra son courage, mais en vain, dans l'affaire *Réveillon* (V. ce mot) ; en 1789, il figure en tête de la liste des électeurs du district des Enfants-Trouvés ; il est élu commandant du 10e bataillon de la garde nationale. Il prit part au siège de la Bastille, et en fut récompensé par le don de divers souvenirs. Il fut décrété de prise de corps après la journée du 17 juil. 1791, et se cacha chez son ami, le médecin Collet de Vaumorel, jusqu'à l'amnistie qui suivit le vote de la Constitution. Il organisa la journée du 20 *juin* 1792 (V. ce mot, t. XXI, p. 283), afin d'avertir le roi ; mais Mme Campan et le royaliste Montjoie lui rendent cette justice, qu'il protégea de son mieux la famille royale, particulièrement la reine, Mme Elisabeth et le dauphin, fit évacuer les Tuileries et ne se montra « ni méchant, ni cruel ». Ce n'est pas lui qui, le 31 juil., prit l'initiative du banquet offert aux fédérés marseillais dans les Champs-Elysées. Le 7 août, sous les auspices du chevalier du Puget, il tenta auprès de Louis XVI une démarche conciliatrice que fit échouer la violence de Marie-Antoinette. Au 10 août, il vint, par ordre, à l'hôtel de ville et, après le meurtre du royaliste Mandat, commandant en chef de la garde nationale, eut le courage d'accepter sa succession. Il protégea la famille royale emprisonnée aux Feuillants, puis au Temple, ainsi que les Suisses tombés aux mains du peuple. Il passait une revue à Versailles pendant les massacres de septembre, qu'il fut le premier à désavouer devant le conseil général de la Commune (7 sept.). Il protégea personnellement un curé, un aumônier et le futur prince de Wagram (V. Berthier). Dans une lettre au ministre Roland, il jure que « son corps servira de bouclier au premier citoyen qu'on voudra insulter ». Cette modération réveilla le souvenir de ses anciens rapports avec le duc d'Orléans, et le rendit sus-

EFERUS - Recherche & Classification numérique

pect à « l'Ami du peuple » (V. Marat). Nommé maréchal de camp le 23 oct., il s'installa à l'hôtel de ville. La Convention lui confia la haute surveillance de Louis XVI, qui comparut pour la première fois entre lui et Cambon à la barre de l'Assemblée (11 déc.). Le 20 janv. 1793, il vint avec Garat notifier au roi le rejet du sursis. Il assista au supplice du roi, bien à contre-cœur, sous les ordres du général de division Berruyer. Il fit taire les tambours battant la marche, quand le roi voulut parler; et c'est après les quelques mots prononcés par Louis XVI qu'il répéta l'ordre de Berruyer, de faire un roulement pour que tout le monde gardât son rang. Des royalistes essayèrent deux fois de l'empoisonner. Général de division (30 juil.), il organisa, à Orléans, les volontaires parisiens destinés à la répression des Vendéens. Cette armée n'avait guère, au début, que des piques. Santerre, qui était en sous-ordre, se conduisit fort bien à Vihiers, à Doué, à Coron, et, loin de le rendre responsable des défaites républicaines, le faubourg le porta en triomphe à son retour le 6 oct. (V. Vendée [Guerre de]). Son véridique compte rendu à la Convention, le lendemain, ameuta ses ennemis. Il fut arrêté comme suspect d'orléanisme et fut écroué aux Carmes. Il relevait le courage de ses compagnons d'infortune : Joséphine de Beauharnais, la future impératrice, le surnommait le consolateur. Libéré le 15 thermidor an II, il donna sa démission de général et chercha vainement à rétablir sa brasserie ruinée, que sa femme l'obligea de vendre, en se séparant de lui en janv. 1796. Il refit sa fortune, presque toute en assignats, en spéculant sur les biens nationaux : il acquit la Rotonde du Temple, qui lui rapporta bientôt 26.000 fr. par an; mais il dépensait et donnait sans compter. Le 17 brumaire an VIII, Bonaparte dit au directeur Moulins : « Faites avertir Santerre qu'au premier mouvement du faubourg Saint-Antoine, je le fais fusiller ». Après le coup d'Etat, le premier consul lui fit offrir, pour l'éloigner, une belle propriété hors d'Europe; mais il refusa le cadeau. Remis à flot par la succession de sa sœur aînée, il se ruina de nouveau par l'imprudente acquisition de la terre de Thorigny. Il sollicita vainement (21 oct. 1805, *Lettre au ministre Dejean*) sa remise en activité, et finit par n'avoir plus d'autres ressources que les trois quarts de sa pension de retraite de 3.000 fr. Frappé de paralysie, il mourut à cinquante-sept ans, rue des Petites-Ecuries, n° 14.

H. Monin.

Bibl. : A. Carro, *le Général Santerre;* Paris, 1847, in-8 (l'auteur a utilisé des notes manuscrites de Santerre). — P. Robiquet, *le Personnel municipal de Paris pendant la Révolution;* Paris, 1890, pp. 124 à 130, in-8. — Ch.-L. Chassin, *Etudes documentaires sur la Vendée*, V. la *Table générale* (t. XI de l'ouvrage), p. 550.

SANTES. Com. du dép. du Nord, arr. de Lille, cant. de Haubourdin; 2.253 hab. Fabr. de fil à coudre et blanchisserie de toile. Raffinerie de sucre. Eglise du XVe siècle.

SANTEUIL. Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. de Chartres, cant. d'Auneau; 288 hab.

SANTEUIL. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Pontoise, cant. de Marines; 162 hab.

SANTEUL (Jean de), poète latin, de nationalité française, né à Paris le 12 mai 1630, mort à Dijon le 5 août 1697. Son acte de baptême portait la forme Santeul, non Santeuil, et le seul prénom de Jean, non pas Jean-Baptiste. Fils d'un père marchand et échevin, qui appartenait à une ancienne famille parisienne, il avait été élève du collège de Clermont, et s'était fait remarquer déjà par sa précocité comme poète, lorsqu'il entra à l'abbaye de Saint-Victor où il fit profession (1650). Mais il n'en mena pas moins une vie mondaine et fut le familier de Condé. Bien que les princes dont il était le commensal à Chantilly, ou du moins les duchesses du Maine et de Bourbon, l'aient parfois traité de façon peu digne, il n'est nullement prouvé que sa mort ait été causée, comme l'a avancé Saint-Simon, par une plaisanterie du duc de Bourbon qui aurait versé dans son verre le contenu d'une tabatière. C'était le prince de Condé qui l'avait emmené à Dijon, et les Etats de Bourgogne firent les frais de ses funérailles. Par ses poésies latines comme aussi par son esprit il jouit, de son temps même, d'une grande réputation. Il était « le poète perpétuel de l'Hôtel de ville de Paris », auquel il a fourni des inscriptions pour divers monuments, notamment pour les fontaines, et travaillait aussi pour plusieurs églises et paroisses. On a pu le considérer comme le plus grand poète latin du règne de Louis XIV et le fondateur de la poésie chrétienne ; la première place a longtemps été donnée à ses hymnes dans le bréviaire parisien. Boileau l'a raillé, à cause des contorsions avec lesquelles il récitait ses poésies, et La Bruyère l'a dépeint sous le nom de Théodas. Il était d'une extrême vanité. Comme ses hymnes, les inscriptions qu'il a composées ont souvent été traduites par ses contemporains, par Corneille lui-même. Ses œuvres complètes ont été éditées en 1729 (Paris, 3 vol. in-12). On a publié aussi en 1708, sous le titre de *Santeuilliana*, un recueil de ses bons mots avec un récit de sa vie et un choix de ses compositions; ce recueil a été ensuite complété et remanié, notamment en 1723. Les dernières éditions de 1754 et de 1801 sont intitulées *Santoliana*.

M. Barroux.

Bibl. : Montalant-Bougleux, *Santeul ou la poésie latine sous Louis XIV;* Paris et Versailles, 1855, in-12 (cf. compte rendu par Sainte-Beuve, dans *l'Athenæum français*, 1855, pp. 741-745 et 757-761, ou dans *Causeries du Lundi*, t. XII, 1857, pp. 17-47, in-12). — A. Jal, *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire;* Paris, 1872, pp. 1323 et 1328, in-8. — A. Gazier, *De Santolii Victorini sacris hymnis;* Paris, 1875, in-8. — A. d'Affry de la Monnoye, *les Jetons de l'échevinage parisien;* Paris, 1878, in-4, *passim*.

SANTHALS. Tribu de l'*Inde* (V. ce mot, t. XX, p. 682).

SANTI (Giovanni), peintre italien, né à Colbordolo, près d'Urbin, où il vécut à partir de 1450, mort à Colbordolo le 1er août 1494, père de *Raphaël* (V. cet art.). Lui-même était probablement élève de Piero della Francesca et de Melozzo da Forli, médiocre d'ailleurs. On est convenu cependant, en mémoire de son fils, d'apprécier le dessin et l'anatomie de son *Christ apparaissant à saint Dominique* (fresques à Cagli), la grâce de sa *Madone* (Santa Croce à Fano), de ses *Vierge et l'Enfant* de Pesaro et d'Urbin. Citons encore un tableau d'autel de l'église San Francisco d'Urbin, groupant la Vierge, Dieu le Père, quatre saints et les donateurs (1489), d'un autre analogue à Monte-Fiorentino près d'Urbin, son *Martyre de saint Sébastien* à Urbin. Ses tableaux, conservés à Milan et à Berlin, sont d'une faiblesse incontestée. Il composait assez adroitement, peignait soigneusement, sèchement, avec une grâce dénuée de naturel.

Bibl. : Schmarsow, *G. Santi;* Berlin, 1887.

SANTI (Raffaelo), peintre italien (V. Raphaël).

SANTIAGO. Ancien nom de la *Jamaïque* (V. ce mot).

SANTIAGO de Chili (espagnol *de Chile*). Grande ville de l'Amérique du Sud, capitale du Chili, à 110 kil. à vol d'oiseau de son port sur le Pacifique, qui est Valparaiso; à 1.130 kil. O.-N.-O. de Buenos Aires, à laquelle elle est à la veille d'être unie par un chemin de fer transandin et transcontinental; à un peu plus de 2.500 kil. S.-S.-E de Lima, qui est l'autre grande cité du versant sud-américain du Pacifique; à 550 m. environ d'alt., sur un torrent des Andes, le Mapocho, qui se verse dans la rive dr. du Maipo, lequel est tributaire du Grand Océan; sous 33° 26′ 42″ lat. S. et 73° 0′ 45″ long. O.; 256.403 hab. au recensement de 1895. En tant que capitale d'un vaste pays, Santiago de Chili est le siège de toutes les autorités supérieures de ce pays, tant gouvernementales que judiciaires, universitaires, militaires, ecclésiastiques, etc.; c'est là que se réunit le Congrès national : Sénat et Chambre des députés; là que se trouvent les « maisons mères » des principales institutions scientifiques, littéraires, artistiques du Chili : la liste en serait démesurément longue.

Santiago est une ville originale, ce qui ne peut se dire de la plupart des grandes cités américaines, dont la bana-

EFERUS - Recherche & Classification numérique

lité est désespérante, presque toutes n'étant qu'un tracé de parallèles et de perpendiculaires qui ne laisse rien à l'imprévu. On y remarque avant tout l'Alameda ou avenue, qu'ombragent quatre allées de hauts et beaux peupliers et qui n'a pas moins de 80 m. de largeur, de 5 kil. de longueur; elle se termine au Mapocho, large torrent, grève sans eau: non parce que les Andes ne lui en envoient pas, mais parce que des canaux la lui enlèvent en amont de Santiago, mais pour le plus grand avantage de cette capitale à laquelle ils sont destinés: abondamment pourvus, ils l'embellissent, ils la nettoient, ils animent les rues (quand ils ne sont pas cachés sous voûte). De nombreux ponts traversent cette grève plutôt que ce torrent, l'un d'eux, fort ancien (colonialement parlant) et fait de dix arches en plein cintre « dont les piles sont surmontées de guérites servant de magasin ».

De monuments, dans le grand sens artistique du mot, il n'y en a guère ou il n'y en a pas, non plus que dans presque toutes les villes hispano-lusitano-anglo ou franco-américaines. On peut citer: la Moneda, c.-à-d. la Monnaie, qui est le palais du président de la République; la cathédrale, très grand mais très banal édifice du XVIIIe siècle, en style jésuite, l'archevêché, la mairie, l'intendance, l'hôtel des postes, tous « monuments » entourant la place de l'Indépendance ou place d'Armes; le palais du Congrès national; le grand théâtre; la maison Cousiño, la plus artistique de la ville; enfin, sur des places, des statues des héros de la guerre de l'Indépendance, O'Higgins et San Martin, celles d'autres Chiliens fameux, la statue de Christoph-Colomb, etc. En tout, 250 kil. de rues bordées de maisons qui n'ont généralement qu'un étage et qui entourent un *patio*, cour carrée plantée d'oliviers. Ces patios et cette absence d'étages superposés donnent à Santiago une étendue disproportionnée.

Santiago, dit fort bien A. Carrion, est une ville de luxe: l'agitation de la vie mondaine, sociale et politique l'emporte sur l'activité commerciale. Les sévères bureaux du gros négociant abondent à Valparaiso; à Santiago, on voit surtout des magasins d'objets de luxe et de nouveauté, aux somptueux étalages. Le centre commercial paraît bien réduit en proportion de l'étendue fort considérable de la capitale, avec ses vastes constructions espagnoles, ses superbes palais modernes, ses parcs, ses boulevards, ses jardins. La capitale est riche; elle offre, parmi ses 250.000 hab., l'aristocratie d'origine et de fortune, la beauté du type féminin, les goûts les plus dispendieux, servis avec largesse par la fortune de ses « haciendados » de ses banquiers, de ses hommes d'affaires.

Ainsi peu commerçante, peu animée par suite de sa trop grande étendue, elle a pour principale beauté ses admirables points de vue sur la plaine où se balancent cyprès ou palmiers, et sur ses Andes, ou plutôt sur les avant-monts des Andes, d'ailleurs fort élevés, entre 2.000 et 3.991 m.; du côté opposé aux Andes, les monts de la Cordillère littorale se lèvent à 1.500-2.000. Etant de la sorte séparée de la mer par une haute chaîne et soumise aux vents et brises d'Andes qui s'élancent à plus de 5.000, même de 6.000 m., Santiago a le désagrément (et le danger) de sautes fort brusques de température, et comme conséquence les refroidissements y sont fréquents avec leur cortège d'angines, de bronchites, inflammation des poumons, des entrailles, de névralgies diverses; de plus, l'altitude du site abaisse la moyenne du climat: elle est de 13° 20 seulement (à peu près celle de notre Bordeaux), avec oscillation de 7°30 (juillet, mois le plus froid) à 19° 28 (janvier, mois le plus chaud) — Santiago étant dans l'hémisphère austral, les saisons sont « retournées » — chaleur la plus forte observée, 32°,90; froid le plus vif — 4° 3. Très peu de pluie (328 millim. par an en quarante-cinq jours), 21 tremblements de terre en vingt-deux ans, soit un par année.

Diminuée de la province d'O'Higgins en 1885, la province de Santiago n'a plus que 13.527 kil. q., avec 415.636 hab. (1895), et 31 personnes par 100 hect. O. Reclus.

SANTIAGO de Compostela ou de Galice (V. Saint-Jacques de Compostelle).

SANTIAGO de Cuba. Ville de l'île de Cuba, ch.-l. de province et de district, dans la partie E. de l'île, sur la côte S., au fond d'une baie de 12 kil. de profondeur, ramifiée en plusieurs baies secondaires: *Miradero, Cajuma, Cabanitas, Vispero;* 71.300 hab. en 1894. Le port de Santiago est un des plus vastes et des plus sûrs des Antilles; le goulet d'accès est profond, mais n'a que 100 m. de large entre le *Morro* et la *Socapa*, deux des forts qui défendent la ville. Avec ses maisons basses et bariolées, entourées de jardins, la ville, adossée à la sierra *Maestra*, est la plus belle de toute l'île; mais cet écran de montagnes la rend très chaude et insalubre et a jusqu'ici empêché d'établir des communications terrestres avec le reste de l'île. Santiago est le point de départ de plusieurs câbles télégraphiques vers Haïti, le Mexique, la Jamaïque, Porto Rico et l'Amérique du Sud; cinq lignes de paquebots à vapeur y font escale. Santiago est au centre du dép. oriental de Cuba, qui ne produit pas seulement, comme tout le reste de l'île du sucre, du tabac, du café, mais qui possède des mines de fer, de manganèse et de zinc, exploitées dès 1891 par des compagnies américaines. Santiago eut un rôle décisif dans la guerre hispano-américaine de 1898. L'amiral espagnol Cervera s'y réfugia avec sa flotte le 19 mai 1898, afin de faire du charbon (qu'il ne trouva pas). Il y fut bloqué par la flotte américaine de l'amiral Sampson. Les Américains, décidés à s'emparer de l'escadre ennemie, débarquèrent le 20 juin aux abords de Santiago, et leur général Shafter s'efforça d'investir la ville défendue par le général Toral, du côté de la terre. Après de sanglants combats, ils avaient progressé, mais sans réduire la ville, et semblaient à la veille d'être obligés, par l'état sanitaire, de rembarquer leurs troupes, d'autant plus qu'une tentative faite par le lieutenant Hobson pour obstruer le goulot et « mettre en bouteille » la flotte espagnole en coulant un navire américain dans la partie la plus étroite avait échoué; mais le généralissime espagnol, maréchal Blanco, qui n'avait rien fait pour secourir Santiago, donna l'ordre absolu de sortir à l'amiral Cervera. Celui-ci obéit le 3 juillet, et ses 4 croiseurs, qui n'avaient ni grosse artillerie ni charbon, furent successivement incendiés et coulés par les Américains, le 14 juillet. La suite de ce désastre fut la capitulation de Santiago.

SANTIAGO del Estero. I. Ville de la République Argentine, ch.-l. de la prov. de ce nom, fondée en 1533 par San Francisco de Aguirre, au bord du Dulce, à 200 m. d'alt.; 10.000 hab. Stat. de la ligne du Rosario à Tucuman. Climat d'une moyenne de 21°,6 avec 613 millim. de pluie par an.

II. Province de la République Argentine, dans la région septentrionale de la Confédération, située entre 26° 15′ et 30° 37′ de lat. S., 64° 4′ et 67° 30′ de long. O., et bornée à l'E. par la province de Santa Fé, au S. par celle de Cordoba, à l'O. par celles de Catamarca et de Tucuman, au N. par celle de Salta, au N.-E. par le territoire du Chaco. Grande de 103.016 kil. q., soit le vingt-huitième de toute l'Argentine et l'étendue de 16 à 17 départements français moyens, elle comptait, au recensement de 1895, une population de 175.078 hab., soit 1,7 personne par 100 hect. Contrée, en somme, fort monotone et l'une des moins pittoresques de l'Amérique du Sud, c'est un déroulement banal de plaines parcourues du N.-O. au S.-E. par deux longs rios, dont l'un arrive du pays de Salta sous le nom de Juramento et devient le Salado, tandis que l'autre, venant du Tucuman sous le nom de Dulce, devient le Saladillo. Or Salado, Saladillo, cela veut dire le Salé: l'un et l'autre, en effet, peu avivés de sources, d'affluents dans une campagne presque sans pente, se transforment peu à peu d'eau

EFERUS - Recherche & Classification numérique

douce en eau amère, quelque peu minérale, par la vertu des terres plus ou moins salées qu'ils sillonnent; le Saladillo erre même dans la partie N. d'une très vaste dépression tellement salée qu'elle en a reçu le nom de Salinas Grandes. Le climat étant torride, sec, la culture ne va pas ici sans des irrigations, auxquelles fournit très peu le Salado, trop profondément encaissé, tandis que le Dulce Saladillo est saigné par une centaine de canaux: aussi la population se concentre-t-elle surtout dans sa plaine, tout au long des rigoles dérivées. Culture de la canne à sucre, du blé, du maïs, du coton, du tabac, de la luzerne surtout. Vignes, orangers, caroubiers. Grande et profitable élève du bétail: un document, déjà un peu vieux, accuse près de 600.000 bœufs, de 800.000 moutons, plus de 300.000 chèvres et de 100.000 chevaux, etc. — Pas d'autre industrie que les petits métiers courants et l'industrie domestique du filage et du tissage du coton et de la laine.

La province, divisée en 14 départements, se gouverne par une Chambre de 20 députés, un Sénat de 10 membres, un gouverneur nommé pour trois ans. Bien que reliée par les voies rapides à Buenos Aires et possédant déjà un « respectable » réseau de chemin de fer, elle est encore un peu dans le marasme, avec peu d'écoles, d'écoliers, et, ainsi que dit ci-dessus, pas d'industrie. La langue espagnole n'y a même pas encore tout à fait réduit au silence l'ancien idiome du pays, le quichua, qui n'a pas entièrement disparu non plus des provinces voisines, Catamarca, Tucuman, Jujuy. On reconnaît l'ancien domaine de cet idiome à la finale *gasta*, c.-à-d. lieu, endroit, qui termine un certain nombre de noms de villes, bourgs et villages.

O. Reclus.

SANTIAGO (Ferdinand de), prédicateur espagnol (V. Ferdinand de Santiago, t. XVII, p. 269).

SANTIGNY. Com. du dép. de l'Yonne, arr. d'Avallon, cant. de Guillon; 242 hab.

SANTILLY. Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. de Chartres, cant. de Janville; 549 hab.

SANTILLY. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Chalon-sur-Saône, cant. de Buxy; 217 hab.

SANTILLANA (Marquis de). Le plus célèbre de tous les marquis de Santillana fut don Iñigo, né à Carrión de los Condes (Palencia) le 12 août 1398, mort à Guadalajara le 25 mars 1458. Appartenant à une des plus illustres familles de Castille, il se mêla aux luttes politiques du temps de Jean II contre don Juan Hurtado de Mendoza et don Alvaro de Luna. Plus tard, nommé gouverneur de la frontière contre les Maures, il les combattit fortement et s'empara de plusieurs villes. Il aida même le roi contre les nobles à la bataille d'Olmedo où il gagna son titre de marquis. A la mort de don Alvaro, Santillana resta à la cour comme le personnage le plus influent et un des hommes les plus éclairés de son siècle. A la fin de ses jours, il se signala par sa piété envers les pauvres et par la fondation de quelques hôpitaux et monastères. Mais le plus grand intérêt de la biographie de Santillana est au point de vue littéraire. Il fut, sinon un humaniste et un savant, un littérateur dont l'influence se fit sentir largement à son époque. Il écrivit plusieurs ouvrages en prose et en vers. Parmi les premiers, on doit citer: la préface de ses *Œuvres*, envoyées à don Pedro de Portugal, qui est une espèce de poétique; diverses lettres adressées à son fils don *Pedro* et à d'autres sur divers sujets; *la Lamentación en prophecia de la segunda destruycion de España;* la collection de *Refranes que dicen las viejas tras el fuego*. Ses œuvres poétiques ont été classifiées par Amador de los Rios, en cinq groupes: doctrinales et historiques, sonnets à la manière italienne, œuvres de dévotion, récréatives et amoureuses. Les plus célèbres sont: les chansons pastorales (*Serranillas*), telles que: *la Vaquera de la Finojosa* et *la Mozuela de Bores*, *Querella de amor*, *El Aguilando*, *la Comedieta de Ponza*, *Dialogo de Blas contra Fortuna*, *Doctrinal de Privados*, *Proverbios de gloriosa doctrina*, et les sonnets, qui sont les plus anciens qu'on connaisse en castillan.

R. A.

Bibl.: H. Del Pulgar, *Claros varones de Castilla.* — Amador de los Rios *Œuvres complètes du marquis de Santillana;* Madrid, 1852, et vol. VI, pp. 108 et suiv. de *l'Historia crit. de la lit. esp.* — Menéndez y Pelayo, *Antologia de poetas liricos castellanos*, vol. V, ch. IV de la préface.

SANTI LOMACA (Elisabeth) (V. Chénier [Mme]).

SANTINI (L'abbé Giovanni), astronome italien, né à Caprese (Arezzo) le 30 janv. 1786, mort à Padoue le 26 juin 1877. Il avait à peine vingt-deux ans lorsqu'il publia une *Aritmetica decimale* (4e éd., Padoue, 1808), qui tout de suite le mit en vue. Nommé en 1815 directeur de l'Observatoire de Padoue en remplacement de *Chiminello* (V. ce nom), il devint en 1825 recteur de l'Université de cette ville. Il était membre des principales académies italiennes et de celle de Vienne. En 1845, il fut élu correspondant de l'Académie des sciences de Paris. Son *Trattato di astronomia* (Padoue, 1820, 2 vol.; nouv. éd., 1830) a fait longtemps autorité. On lui doit en outre: *Teorica degli instrumenti ottici* (Padoue, 1828, 2 vol.); *Tavole logaritmiche et trigonometriche* (2e éd., Padoue, 1843), et un nombre considérable de mémoires, de notes et de rapports, qui se trouvent épars dans les recueils spéciaux et où sont consignées ses principales observations et découvertes, notamment ses beaux travaux sur les comètes et sur les éclipses.

L. S.

SANTIPOUR. Ville de l'Inde, présidence du Bengale, sur la r. g. de la Baghirati, rivière sacrée des Hindous, bras oriental de l'Hougli; 30.000 hab. Ancienne factorerie de la Compagnie des Indes. Ses toiles sont réputées. La fête annuelle de Rasdjatia en l'honneur de Krichna y amène de nombreux pèlerins.

SANTLEY (Charles, vicomte) (V. Monk [Charles Santley, vicomte]).

SANTO (Ile) (V. Nouvelles-Hébrides, t. XXV, p. 110).

SANTO ANTAO. Ile du *Cap Vert* (V. ce mot).

SANTOCHE. Com. du dép. du Doubs, arr. de Baume-les-Dames, cant. de Clerval; 33 hab.

SANTO DOMINGO. Ville de *Haïti* (V. ce mot, t. XIX, p. 743).

SANTOLINE (*Santolina* T.) (Bot.). Genre de Composées-Tubuliflores, formé d'environ 70 herbes ou sous-arbrisseaux de l'hémisphère boréal. Caractères principaux: capitules pédonculés, discoïdes ou radiés; involucre hémisphérique à folioles imbriquées; corolle avec fréquemment un appendice cucullé à la base; akènes comprimés, tétragones, sans aigrette ni couronne. L'espèce type, *S. chamæcyparissus* L., encore appelée: *Garbe-robe*, *Citronelle*, *Aurone femelle*, *Petit Cyprès*, commune dans la région méditerranéenne, est douée d'une odeur forte et pénétrante et sert à préserver les étoffes des insectes; les feuilles, âcres et amères, servent en infusion (20 à 30 °/oo) contre les vers chez les enfants; l'essence qu'elles renferment est également douée de propriétés vermifuges et a été employée comme antispasmodique. Les Arabes utilisent comme antiophtalmique une espèce égyptienne, le *S. fragrantissima* Forsk. — H. Baillon a réuni à ce genre les *Achillea* (V. Achillée).

Dr L. Hn.

SANTONIDE (Chim.). Form. { Equiv... $C^{30}H^{18}O^{6}$. Atom... $C^{15}H^{18}O^{3}$.

L'acide *santonique* (V. ce mot), traité par l'acide acétique cristallisable à 180°, perd de l'eau et se transforme en deux isomères de la *santonine* (V. ce mot), le santonide et le *parasantonide*. Ces deux anhydrides peuvent reprendre de l'eau et engendrer deux acides isomères des acides santonique et santoninique.

C. M.

$$\underset{\text{Acide santonique}}{C^{30}H^{20}O^{8}} = H^{2}O^{2} + \underset{\text{Santonide}}{C^{30}H^{18}O^{6}}$$

$$\underset{\text{Santonide}}{C^{30}H^{18}O^{6}} + H^{2}O^{2} = \underset{\substack{\text{Isomère de}\\ \text{l'acide santonique}}}{C^{30}H^{20}O^{8}}.$$

SANTONIEN (Géol.). Etage créé par Coquand pour la

EFERUS - Recherche & Classification numérique

partie supérieure du sénonien inférieur, dont le type est la craie de Saintes.

SANTONINE. I. Chimie — Form. { Equiv. $C^{30}H^{18}O^6$. Atom. $\dot{C}^{15}H^{18}\dot{O}^3$.

La santonine ou anhydride santonique existe dans les bourgeons floraux de divers *Artemisia* (*semen-contra*), d'où elle a été retirée, pour la première fois, par Kahler et par Alms. Son étude et celle de ses dérivés ont été précisées surtout par les travaux de Cannizaro qui a démontré que la santonine dérive à la fois d'une molécule naphtalique et d'une molécule propylique. Pour la préparer, d'après Calloud, on fait bouillir 30 litres d'eau avec 10 kilogr. de semen-contra et 600 gr. de chaux éteinte, puis on passe à travers une toile. On fait bouillir de nouveau le résidu avec de l'eau; on réunit les liqueurs, on les réduit par évaporation à 10 ou 12 litres, puis on ajoute de l'acide chlorhydrique. Il se sépare une matière résineuse que l'on enlève. La santonine cristallise ensuite. Après quatre ou cinq jours, on lave le dépôt avec un litre d'eau chaude, et on le fait digérer avec 50 gr. d'ammoniaque liquide, qui dissout encore de la résine. On lave à l'eau froide le résidu, on le dissout dans 3 litres d'alcool bouillant en présence d'une petite quantité de charbon animal et on filtre. La santonine cristallise par refroidissement en prismes incolores. On la sèche à l'abri de la lumière. La santonine cristallise en prismes rectangulaires droits, se présentant souvent en lamelles nacrées qui jaunissent rapidement à la lumière. Elle fond à 170° et peut être sublimée, mais seulement en petite quantité. L'alcool, l'éther, le sulfure de carbone, le chloroforme dissolvent la santonine, mais elle ne se dissout que dans 300 parties d'eau froide; cette solution est lévogyre $\alpha_D = -171°,37$.

La coloration jaune de la santonine sous l'influence de la lumière paraît due à un produit de transformation, la *photosantonine* ou acide *photosantonique*, isomérique avec l'acide *santoninique*. Quand on expose à la lumière la solution alcoolique de santonine, on obtient l'éther de cet acide.

La santonine réduite par le zinc en poudre engendre un phénol, le *santanol*:

$$C^{30}H^{20}O^8 + 5H^2 = C^{30}H^{18}O^2 + 6H^2O^2.$$

Les hydrates de soude et de baryte ou leurs solutions transforment la santonine en deux acides isomériques, les acides *santonique* et *santoninique* :

$$\underset{\text{Santonine}}{C^{30}H^{18}O^6} + H^2O^2 = \underset{\substack{\text{Acide}\\\text{santoninique}}}{C^{30}H^{20}O^8},$$

de sorte que la santonine peut être considérée comme un anhydride ou un lactone de l'acide santoninique.

L'acide iodhydrique en présence du phosphore rouge réduit la santonine et donne un nouvel acide, l'*acide santoneux*, $C^{30}H^{20}O^6$;

$$C^{30}H^{18}O^6 + H^2 = C^{30}H^{20}O^6,$$

ou bien en variant les circonstances, un isomère de celui-ci, l'acide *isosantoneux*. Ces deux nouveaux acides fondent à 178° et à 154°. Chauffés au-dessus de 350°, ils se dédoublent en acide propionique $C^6H^6O^4$ et dihydrodiméthylnaphtol $C^{20}H^4(C^2H^4)^2(H^2O^2)$, réactions importantes qui rattachent la santonine à la naphtaline. Distillés avec la poudre de zinc, les acides santoneux et isosantoneux engendrent de même du propylène et de la diméthylnaphtaline :

$$C^{20}H^4(C^2H^4)^2.$$

La santonine, dont la saveur est peu prononcée, constitue un excellent vermifuge pour les enfants.

II. Thérapeutique. — Administrée à doses élevées (au-dessus de 0,40 à 0,50 centigr. chez l'adulte), elle provoque des nausées, des vomissements, de la sécheresse de la bouche, de l'anorexie, des coliques, de la diarrhée, parfois de l'hématurie. Son élimination par l'urine n'est complète qu'au bout de deux jours. Toxique pour les animaux inférieurs, elle détermine une dépression générale des forces, des malaises, de l'hypothermie, le ralentissement du pouls, des troubles respiratoires. Son action sur le système nerveux, d'abord localisée, selon Binz, dans la sphère des nerfs crâniens des 3e, 4e, 5e, 6e et 7e paires, gagnant ensuite le bulbe et le mésocéphale, se caractérise par de l'insomnie, de la céphalalgie frontale, de la stupeur, des tremblements et des convulsions intermittentes, épileptiformes, cloniques plutôt que toniques. On observe surtout, chez les personnes qui ont fait usage de la santonine, des troubles visuels marqués, très variés, de la dilatation des pupilles, une dyschromatopsie particulière qui fait voir les objets colorés en vert ou en bleu et bien plus souvent en jaune, et même de l'amblyopie. On a cherché à expliquer la xanthopsie que produit la santonine par son influence sur le nerf optique, grâce à son dédoublement dans l'organisme en *santonéine*, qui colorerait en jaune le sérum du sang. Pour Rose, il s'agirait plutôt d'un daltonisme passager, amenant une cécité partielle pour cette couleur, par suite de la paralysie des fibres sensibles. On a essayé d'employer la santonine contre certaines affections oculaires; mais on n'a guère pu l'utiliser, même pour la mydriase qu'elle détermine, en raison des doses trop élevées qu'elle exige. Elle est plus efficace comme anthelmintique, notamment pour expulser les ascarides lombricoïdes ; contre les oxyures vermiculaires, on préfère généralement le *semen-contra*, qui est moins dangereux et semble donner de meilleurs résultats. On prescrit d'ordinaire la santonine en lavements ; administrée par la bouche, une partie du principe médicamenteux serait en effet absorbée avant d'arriver aux dernières portions de l'intestin où vivent ces entozoaires. On la donne parfois avec de l'huile d'olive, pour éviter cette absorption ; on y ajoute un purgatif pour faciliter l'expulsion du ver. Elle se donne encore, à la dose de 0gr,02 à 0gr,05 pour les enfants, et de 0,10 centigr. à 0,15 pour les adultes, dose répétée deux ou trois fois par jour, sous forme de dragées, de pastilles, de tablettes ou de biscuits. Les tablettes du Codex renferment 1 centigr. de santonine.

Dr V.-Lucien Hahn.

Bibl.: Chimie. — Kahler, *Archiv. u. Brandes*, t. XXXIV, p. 318. — Alms, même recueil, t. XXXIX, p. 190. — Calloud, *Journal de pharmacie*, t. XV, p. 106. — Cannizaro, *Gazetta chemica*, t, III, p. 241.

SANTONINIQUE (Acide). Form. { Equiv. $C^{30}H^{20}O^8$. Atom. $\dot{C}^{15}H^{20}\dot{O}^4$.

L'acide santoninique est un produit d'hydratation de la *santonine* (V. ce mot) sous l'influence des alcalis. Il a été découvert par Hesse et étudié surtout par Cannizaro qui le regarde comme un acide-alcool-acétone, l'*acide dihydro-diméthyl-oxynaphtyl-lactique* :

$$C^6H^2[C^{20}H^8(C^2H^4)^2(O^2)](H^2O^2)(O^4).$$

Pour le préparer, on fait bouillir la santonine avec une solution de soude; il se forme le santoninate qu'on décompose par l'acide chlorhydrique, l'agitation avec l'éther permet ensuite d'extraire l'acide mis en liberté. L'acide santoninique, peu soluble dans l'eau froide, donne une solution lévogyre $\alpha_D = -70°,3$ et cristallise à chaud en prismes incolores. Chauffé à 120°, il perd de l'eau et régénère la santonine qui a servi à le préparer.

Le sel de soude, $C^{30}H^{19}NaO^8$, qui cristallise facilement en beaux prismes rhomboïdaux, est employé en thérapeutique.

SANTONIQUE (Acide). Form. { Equiv... $C^{30}H^{20}O^8$. Atom... $\dot{C}^{15}H^{20}\dot{O}^4$.

La *santonine* (V. ce mot), bouillie pendant douze heures avec une solution saturée d'hydrate de baryte, absorbe une molécule d'eau et se transforme en un autre produit, l'acide santonique :

$$\underset{\text{Santonine}}{C^{30}H^{18}O^6} + H^2O^2 = \underset{\substack{\text{Acide}\\\text{santonique}}}{C^{30}H^{20}O^8}.$$

Pour isoler l'acide, on décompose le sel de baryte par l'acide chlorhydrique, puis on extrait l'acide avec l'éther.

EFERUS - Recherche & Classification numérique

Cet acide, découvert par Hesse, a été étudié surtout par Cannizaro et Sestini.

L'acide santonique cristallise en prismes orthorhombiques, insolubles dans l'eau froide, très solubles, au contraire, dans l'eau chaude et dans un grand nombre de solvants organiques. Il fond à 171°.

Les réducteurs transforment l'acide santonique en acide *hydrosantonique :*

$$\underset{\text{Acide santonique}}{C^{30}H^{20}O^8} + H^2 = \underset{\substack{\text{Acide}\\ \text{hydrosantonique}}}{C^{30}H^{32}O^8}.$$

L'acide acétique cristallisable agit à 180° sur l'acide santonique comme déshydratant et engendre deux isomères de la santonine ; le *santonide* et le *parasantonide* qui peuvent eux-mêmes, par hydratation, régénérer les acides santonique et santoninique :

$$\underset{\text{Acide santonique}}{C^{30}H^{20}O^8} = H^2O^2 + \underset{\substack{\text{Santonide et}\\ \text{Parasantonide}}}{C^{30}H^{18}O^6}$$

$$\underset{\substack{\text{Santonine ou}\\ \text{Parasantonide}}}{C^{30}H^{18}O^6} + H^2O^2 = \underset{\substack{\text{Ac. santonique}\\ \text{ou santoninique}}}{C^{30}H^{20}O^8}.$$

C. M.

Bibl. : Cannizaro et Sestini, *Gazetta chemica*, t. III, p. 241

SANTONOL. Form. { Equiv..... $C^{30}H^{18}O^2$. Atom..... $C^{15}H^{18}O$.

La *santonine* (V. ce mot) fournit du santonol quand on la chauffe avec du zinc en poudre :

$$\underset{\text{Santonine}}{C^{30}H^{18}O^6} + 2H^2 = \underset{\text{Santonol.}}{C^{30}H^{18}O^2} + 2H^2O^2.$$

C'est un composé cristallisé, très fusible, qui possède la fonction phénol. C. M.

SANTORIN. Iles de Grèce (V. Thera).

SANTORINI (Giovanni-Domenico), anatomiste italien, né à Venise le 6 juin 1681, mort à Venise le 7 mai 1737. Reçu docteur à Pise en 1702, il fut nommé peu après agrégé au Collège de médecine et de chirurgie, puis professeur public au collège physico-médical en 1703. Il enseigna l'anatomie avec un succès énorme. Plus tard, il fut médecin au Spedaletto de sa ville natale et fit des leçons sur les accouchements. Ses ouvrages sont remarquables : *Opuscula medica de structura et motu fibræ, de nutritione animali*, etc. (Venise, 1705, in-8, et nombr. éditions) ; *Observationes anatomicæ* (Venise, 1724, in-4 ; Leyde, 1739, in-4) ; *Septuadecim tabulæ* (Parme, 1775, in-fol.), etc. Le nom de Santorini est resté attaché aux veines émissaires dites de *Santorini*, au muscle risorius, à des cartilages du larynx, etc. Dr L. Hn.

SANTORIO (Santorio), de son nom latinisé *Sanctorius*, médecin italien, né à Capo d'Istria en 1561, mort à Venise le 24 févr. 1636. Il exerça d'abord à Venise, puis en 1611 obtint la première chaire de médecine à Padoue, et en 1624 revint à Venise. Il est surtout célèbre par son traité de médecine statique (*De statica medicina aphorismi;* Venise, 1614, in-12, et une foule d'éditions et de traductions, dont une française en 1726) ; il fit des expériences célèbres sur la transpiration insensible, restant lui-même sur le plateau d'une balance pour en faire la mensuration. Ses *Commentaria...* (sur Avicenne) (Venise, 1625, in-fol., et autres éditions) renferment des descriptions d'instruments et d'appareils qui témoignent d'un génie inventif hors de pair. Ses *Opera omnia..* ont été publiés à Venise (1660, in-4). Dr L. Hn.

SANTOS. Ville maritime du Brésil méridional, port principal de l'Etat de São Paulo, à 360 kil. O.-S.-O. de Rio de Janeiro, à 65 S.-S.-E. de la capitale de l'Etat, à laquelle l'unit un chemin de fer qui fait hardiment l'ascension de la Serra do Mar ou chaîne littorale ; sous 24° 56′ 27″ de lat. S., 48° 39′ 41″ de long. O. ; 30.000 hab. Le port reçoit les plus grands navires et n'a pas moins de 15 à 16 m. de profondeur à l'entrée ; mais fût-il mauvais, qu'il prospérerait malgré tout, comme étant la place d'importation et d'exportation naturelle de l'Etat de Saint-Paul, présentement en tête de tout le Brésil pour le développement de l'immigration, de la population, des cultures, surtout de la culture du café. Aussi le port de Santos ne le cède-t-il en Lusitanie d'Amérique qu'au seul port de Rio de Janeiro et dépasse-t-il en mouvement, ce dont on ne se doute guère, ceux de Bahia et de Pernambouc. Donc importation de tout ce que tout l'Etat de Saint-Paul demande à l'Europe, aux Etats-Unis et autres pays ; énorme exportation des produits du plateau, notamment du café (100.000 à 200.000 tonnes, suivant les années), débarquement et départ pour l'intérieur de dizaines de milliers d'immigrants par an : Italiens, Portugais, Gallegos ou Galiciens, Polonais, etc. Malheureusement, la ville est sous un climat torride, au vent des « mangues de Santos » qui sont des marais à mangliers ; elle est malsaine, visitée tous les ans par la fièvre jaune. — Patrie du père de l'indépendance brésilienne, Jose Bonifacio de Andrada, d'où son nom officiel, autant qu'inusité, de *Cidade Andradina*, ville d'Andrada. O. Reclus.

SANTOS Alvarez (Miguel de los), poète espagnol, né à Valladolid le 5 juil. 1817, mort à Madrid le 15 nov. 1892. Lié d'une intime amitié avec le poète Zorrilla, il se rendit avec celui-ci à Madrid, en 1836, et figura bientôt dans la jeunesse littéraire, qui était alors entraînée par le mouvement romantique. Espronceda fut son idole. Après la mort d'Espronceda, ce fut Santos qui continua le célèbre poème *El Diablo mundo*, dont procède aujourd'hui presque toute sa renommée. Il écrivit aussi le poème *Maria* (1840), d'un caractère tout à fait romantique ; plusieurs poésies lyriques et des nouvelles intitulées : *la Protección de un sastre, Dolores, El Hombre sin mujer, Principio de una historia que hubiera tenido fin si el que la contó la hubiera contado toda, Negocios de Méjico, Tentativas literarias.* La littérature de Santos se signale surtout par un pessimisme humoristique. Tout ses écrits ont été réunis dans trois volumes de la *Biblioteca Universal* (Madrid, 1888). Santos fut aussi employé dans l'administration et arriva au poste de conseiller d'Etat. R. A.

Bibl. : *La Ilustración española y americana*, 1882, vol. II.

SANTOSSE. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Beaune, cant. de Nolay ; 167 hab.

SANTO STEFANO (Ilot) (V. Pontines [Iles], t. XXVII, p. 279).

SANTRANGES. Com. du dép. du Cher, arr. de Sancerre, cant. de Léré ; 1.263 hab.

SANTVOORT (Dirck Dircksz), peintre hollandais, né à Amsterdam en 1610, mort à Amsterdam en 1680. Ses nombreux portraits, conservés dans les vieilles familles patriciennes d'Amsterdam, sont remarquables par la franchise de la lumière et par le dessin des têtes, ferme et incisif. Son chef-d'œuvre est le portrait collectif des *Régentes du Werkhuis en 1638*, que possède le musée d'Amsterdam, avec deux excellents portraits d'enfants. Le tableau vaguement rembranesque, *Jésus-Christ à Emmaüs*, signé *D.-V. Santvoort* (févr. 1633) est sans doute une œuvre de lui, dans un genre qu'il aurait vite abandonné. E. D.-G.

SANUDO. Famille vénitienne illustre, qui prit une large part au gouvernement de la République, mais qui doit sa renommée surtout à deux ordres de faits absolument différents : la puissance seigneuriale d'une de ses branches ; et l'amour d'une autre pour les lettres. — *Marco* Sanudo (1153-1220), amiral, conquit les Sporades et les Cyclades pendant la quatrième croisade. Créé duc de l'archipel par l'empereur Henri et investi de l'île de Naxos, il fonda la puissance de sa dynastie. Enorgueilli par ses succès, il se révolta contre Venise, s'empara de Candie et s'y proclama roi ; mais il dut bientôt abandonner sa conquête. — *Angelo*, son fils (1194-1254), continua ses exploits, s'allia à Jean de Brienne contre Vatace dont il détermina la défaite.

EFERUS - Recherche & Classification numérique

— *Marco* († 1263) s'allia aux Vénitiens, fonda à Naxos le fort d'Apano-Castro, et prit Milos aux Grecs, que son fils devait céder à son neveu *Marco*. — *Niccoló*, frère de celui-ci, fut fait prisonnier des Gênois. Après lui, le duché de Naxos passa au gendre de Marco Sanudo, seigneur de Milos, c.-à-d. à *Franco Crispo*. — L'autre branche compte surtout *Marino Sanudo il Vecchio, Marino Sanudo il Giovane*. E. Casanova.

SANUDO (Marino), l'*Ancien*, surnommé *Torsello*, voyageur et géographe italien, né à Venise, mort après 1334. Il alla cinq fois en Orient, visita la Palestine, l'Arménie, l'Egypte, Chypre, Rhodes, et écrivit après son dernier voyage son *Liber secretorum fidelium super terræ sanctæ recuperatione*, auquel il joignit quatre cartes, et qu'il alla offrir au pape Jean XXII, à Avignon, en 1321. Il parcourut ensuite l'Europe pour pousser les peuples à une nouvelle croisade, mais ses efforts furent vains. L'ouvrage de Sanudo a été publié en 1611 par Bongars dans les *Gesta Dei per Francos*.

Bibl.: Tiraboschi, *Storia della Lett. ital.*, v. 449. — A. Postansque, *De Marini Sanuti vita et scriptis;* Montpellier, 1855. — M. Faucon, dans *Mélanges d'archéol.*, pub. par l'École franç. de Rome, 1882. — H. Simonsfeld, dans *Neues Archiv. der Ges. für deutsche Geschichte*, 1881.

SANUDO (Marino), dit le *Jeune*, historiographe italien, né à Venise le 22 mai 1466, mort à Venise en 1535. Il fut admis de très bonne heure au grand conseil et fit aussi partie de l'Académie fondée par Alde l'Ancien. Ses œuvres historiques, en dialecte vénitien, sont nombreuses et considérables. Nous citerons notamment : des *Vies des doges* (de l'origine de Venise à 1493) qu'il avait terminées à vingt-huit ans (publiées par Muratori au t. XXII des *Italici scriptores*), une *Histoire de l'expédition de Charles VIII en Italie*, et un *Journal* des événements contemporains (*Diario*) important par la sûreté de l'information et l'importance des documents qui y sont utilisés.

Bibl. [Raudon-Brown], *Ragguagli sulla vita e sulle opere di M. S.;* Venise, 1837-8. — R. Fulin, *M. Sanudo;* Turin, 1880. — E. Ricotti, *I diarii di M. Sanudo;* Turin, 1880. — De Leva, *Marin Sanuto e le opere sue;* Venise, 1888.

SANUDO (Livio), géographe italien, né à Venise vers 1482, mort vers 1537. Son père, Francesco, sénateur vénitien, l'envoya de bonne heure en Allemagne pour y étudier. Il s'adonna particulièrement aux sciences et consigna le résultat de ses observations dans un ouvrage qui ne fut publié qu'après sa mort sous le titre de *Geografia di Livio Sanuto* (Venise, 1588, in-fol.). Cet ouvrage, en 12 livres, ne contient que la description de l'Afrique et des observations générales sur la boussole, l'aiguille aimantée, etc. L'auteur se préparait à la continuer quand la mort le surprit. Sanudo a aussi laissé quelques poésies et une traduction de l'*Enlèvement de Proserpine* de Claudien.

Bibl.: Tiraboschi, *Storia della Lett. ital.*, VII, 813.

SANVE (Agric.). La Sanve (*sené, jette, jotte, moutardon* ou *moutarde sauvage*, etc.) est l'une des plantes adventices les plus épuisantes et les plus dangereuses pour l'agriculture ; elle est surtout abondante dans les céréales de printemps, et, après certains hivers chauds et humides, elle se multiplie au point de compromettre gravement les récoltes ; des façons superficielles répétées et exécutées de façon à favoriser le développement des graines avant l'ensemencement de la céréale donnent de bons résultats ; l'*essanvage* ou fauchage à la main (faucille et faux), ou avec des machines spéciales (essanveuses), a été recommandé, mais il ne peut être exécuté qu'au moment de la floraison ; beaucoup d'inflorescences échappent, et, en revanche, les sommités d'un grand nombre de talles de la céréale sont froissées et même tuées. Des traitements consistant en aspersions avec des solutions de sulfate de cuivre (3 à 5 %), de sulfate de fer (12 à 15 %, ou d'azotate de cuivre 2 %), ont été préconisés depuis 1897 ; leur efficacité a été démontrée, mais ils doivent être exécutés dès que la sanve a quatre ou cinq feuilles ; la céréale n'en souffre pas ; l'épandage se fait avec des pulvérisateurs ordinaires et à la dose de 8 à 10 hectol. par hectare. J. T.

SANVENSA. Com. du dép. de l'Aveyron, arr. de Villefranche-de-Rouergue, cant. de Najac ; 1.544 hab.

SAUVIC. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. et cant. (6e) du Havre ; 7.589 hab.

SANVIGNES. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Charolles, cant. de Toulon-sur-Arroux ; 3.674 hab. Mines de houille de la Compagnie de Blanzy (puits Saint-Amédée et Sainte-Barbe, à Montmaillot, occupant 500 ouvriers). Traces de voie romaine. Henri de Brancion vendit la terre au duc de Bourgogne en 1253, et les rois de France en firent plus tard le siège d'une châtellenie. L'ancien château, dont les ruines couronnent le sommet de la montagne, a été détruit à la fin du XVIe siècle ou au commencement du XVIIe. Lex.

SANVITALE (Jacopo), poète et homme politique italien, né à Parme le 28 déc. 1781, mort à Fontanellata le 3 oct. 1867. En 1812, il fut emprisonné pour avoir composé un sonnet contre Napoléon ; à la chute de l'Empire, il devint professeur d'éloquence et doyen de la Faculté des lettres de sa ville natale ; en 1821, il fut de nouveau emprisonné comme suspect de carbonarisme ; en 1831, il fit partie du gouvernement provisoire, puis, après le rétablissement de Marie-Louise par les Autrichiens, il s'enfuit en France et fut interné à Montauban ; après avoir exercé les fonctions de conservateur de la Bibliothèque publique de Gênes, il rentra à Parme en 1859 et fit partie du premier Parlement italien. Parmi ses œuvres poétiques, il faut signaler surtout son poème en terzines *la Luce eterea* (inachevé) et la touchante élégie de *la Nostalgia*. Ses poésies ont été publiées par P. Martini (Prato, 1875). Deux recueils inédits ont paru ensuite par les soins de G. Janelli et B. Costa (Parme, 1882 et 1886). A. J.

Bibl.: Martini, *Préface* à l'éd. citée. — A. Rondoni, *J. Sanvitale e le sue poesie*, dans *Saggi di critiche letterarie ;* Florence, 1881.

SANXAY. Com. du dép. de la Vienne, arr. de Poitiers, cant. de Lusignan ; 1.386 hab. sur la Vonne, affl. g. du Clain. A 3 kil., château de *Marconnay* (XIVe et XVIe s.). Au N.-O., dans une presqu'île de la rivière, au lieu dit Herbord, sont les ruines d'une ville gallo-romaine découvertes



Entrée et voûte du Balnéaire, à Sanxay.

et fouillées par le P. de la Croix (*Mém. archéol. sur les découvertes d'Herbord ;* Niort, 1883, in-8) ; il a exhumé notamment des thermes, un temple circulaire, un théâtre, etc.

EFERUS - Recherche & Classification numérique

SANYINDO. Ancienne province du *Japon* (V. ce mot).

SANZ (Eulogio-Florentino), poète espagnol, né à Arévalo (Avila) le 11 mars 1825, mort à Madrid le 29 avr. 1881. Dans sa jeunesse, il se fit connaître comme journaliste et critique littéraire dans le journal *El Español*, mais il était surtout poète, et il le prouva bientôt dans ses poésies satiriques, dans ses drames : *Don Francisco de Quevedo*, une des meilleures pièces de notre théâtre moderne (1848); *Achaques de la vejez* et *la Escarcela y el puñal* (inédit), et particulièrement dans ses magnifiques traductions de Heine, faites lors de son séjour à Berlin comme chargé d'affaires. Dans les poésies amoureuses originales, il se montre aussi très influencé par Heine. R. A.

Bibl. : Castro y Serrano, *Discurso de contestación à D.-A.-M. Fabié leido en la Academia Española;* Madrid, 1891. — Blanco Garcia, *la Lit. esp. en el siglo* XIXe. vol. II.

SANZ del Rio (Julian), philosophe espagnol, né à Torre-Arevalo (Soria) en 1817, mort à Madrid le 12 oct. 1869. Ayant cultivé dans sa première jeunesse les études juridiques, très lié d'amitié avec Navarro Zamorano, le traducteur de la première édition de la *Philosophie du droit* d'Ahrens (1841), Sanz del Rio abandonna bientôt le droit pour se vouer à la philosophie. Commissionné par le ministre Gomez de la Serna pour étudier le mouvement philosophique en Allemagne (1843), il suivit pendant quelques années les cours de Heidelberg, et fréquenta la société des savants allemands, tels que Weber, Röder et autres, avec lesquels il entretint une active correspondance jusqu'à sa mort. Il embrassa, avec des réserves consignées dans une lettre publiée en 1866, le système philosophique de Krause, qui s'accordait bien avec la tradition de la philosophie espagnole. Le gouvernement *modéré*, dans sa dernière étape avant la révolution de 1854, nomma Sanz del Rio professeur d'histoire de la philosophie à l'Université de Madrid. Il vit bientôt ses cours fréquentés par toute la jeunesse qui s'éveillait à la vie de l'esprit, et qui préparait la renaissance qui éclata dans la période révolutionnaire de 1869. Presque tous les hommes qui ont figuré plus tard dans l'enseignement et dans la politique furent les disciples, directs ou indirects, de Sanz del Rio. Celui-ci ne fit jamais un cours systématique de philosophie, mais des monographies sur des questions particulières ou préliminaires (*Introduction analytique à la philosophie*); son but était d'enseigner à penser; l'enseignement de Sanz del Rio eut à cet égard une action considérable sur toute une génération ; il provoqua, même chez ses ennemis, par contre-coup, un réveil des études philosophiques. Dans l'ordre juridique, le krausisme est encore aujourd'hui caractéristique de l'école espagnole, tant libérale que réactionnaire. De son vivant, Sanz del Rio publia : traduction espagnole du *Manuel d'histoire universelle* de Weber, avec des préfaces et des notes (Madrid, 1853-56); *El Ideal de la Humanidad para la vida*, sorte de catéchisme de la doctrine krausiste qui eut un grand retentissement (1re éd., 1860; 2e, 1871); *Sistema de la Filosofia : Análisis* (1860); *Doctrinal de Lógica* (1863); *Programas de Psicologia, Logica y Etica; Lecciones sobre el sistema de la Filosofia* (1868). Son discours d'ouverture à l'Université, en 1857, est, non seulement une précieuse étude pédagogique, mais un des plus beaux morceaux de la prose castillane. La propagande des ennemis de Sanz del Rio, qui l'accusaient de panthéisme et d'être le corrupteur intellectuel de la jeunesse, entraîna le gouvernement à lui interdire l'enseignement en 1867 (nonobstant les idées de Sanz del Rio, plutôt conservatrices que radicales en politique). En 1868, le gouvernement révolutionnaire lui rendit sa chaire et lui offrit le poste de recteur qu'il refusa. Sanz del Rio a laissé beaucoup d'œuvres inédites, dont quelques-unes ont été publiées après sa mort : *Análisis del pensamiento racional* (imprimée en 1877, par les soins de quelques-uns de ses disciples); *Cartas inéditas* (publiées par Revilla); *Filosofia de la muerte* (publiée par Sales y Ferré). Plusieurs morceaux détachés et des notes prises au cours de ses conférences ont paru dans le *Boletin de la Institucion libre de enseñanza*. Tous les revenus laissés par Sanz ont été appliqués, en vertu de son testament, à la fondation d'un cours de philosophie à l'Université de Madrid. R. Altamira.

SANZAY. Com. du dép. des Deux-Sèvres. arr. de Bressuire, cant. d'Argenton-Château ; 223 hab.

SANZEY. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. et cant. (N.) de Toul ; 451 hab.

SANZIO (Raffaello) (V. Raphaël).

SAO (Paléont.) (V. Conocéphalites).

SÃO DOMINGOS. Ville de Portugal, distr. et à 52 kil. S.-E. de Beja (Alemtejo), à 3 kil. O. de la frontière espagnole, près d'un tributaire de dr. du Chanza, affl. de g. du Guadiana ; chem. de fer vers Pomarão. São Domingos est une ville neuve, qui s'est élevée depuis peu sur l'emplacement d'un hameau ignoré. Sa prospérité actuelle tient à de riches filons de cuivre, prolongement occidental de ceux de Tharsis et de Rio Tinto. Exploitées dès la plus haute antiquité — on y a découvert des galeries datant au moins des Romains — les mines étaient abandonnées lorsqu'une compagnie anglaise les a reprises en 1850. La production moyenne est de 135.000 tonnes. Le minerai (pyrites) contient une grande quantité de soufre, dont on fabrique sur place de l'acide sulfurique. Les produits sont expédiés à Pomarão sur le Guadiana, puis à Villa Réal de San Antonio, où 500 navires viennent les chercher tous les ans. Le bas Guadiana a retrouvé ainsi quelque mouvement commercial (V. Portugal, *Géographie économique*, t. XXVII, p. 387). J.-G. K.

SÃO FRANCISCO. Grand fleuve de l'Amérique du Sud, dans le Brésil central et oriental, dans les Etats de Minas Geraes, de Bahia, de Sergipe, et, dans le bas du cours, par la rive gauche seulement, dans ceux de Pernambuco et d'Alagôas. Ce vocable de *saint* n'a rien d'étonnant, étant données l'époque de la découverte et la nationalité des découvreurs, les Portugais : ils arrivèrent à l'embouchure du fleuve le jour de la Saint-François (1501), et l'appelèrent d'après ce saint. Les indigènes le nommaient tout simplement Pará, c.-à-d. l'Eau, la Grande Eau, la Mer. Et c'est bien une grande eau qui ne le cède, en Amérique méridionale, qu'à l'Amazone, à la Plata, à l'Orénoque.

Deux grandes rivières le forment, qui sont le São Francisco et le rio das Velhas : celui-ci moins long, dans un moindre bassin, et moins abondant, mais aussi plus naturellement navigable, plus facile à améliorer, dans une vallée plus peuplée, plus saine. Toutes deux ont leurs cours dans le Minas Geraes. Le São Francisco part de 750 m. environ d'alt., du versant N. de la serra das Vertentes, monts et plateaux dont le penchant contraire s'incline vers le Paraná (d'où ce nom de serra dos Vertentes ou chaîne des Versants). Ses origines sont à 430 kil. environ à vol d'oiseau N.-O. de Rio de Janeiro, à 360 N. de São Paulo. Il y a déjà quelques villes et bourgades dans sa région tout à fait supérieure, mais il descend vite et bientôt son val est presque désert à cause des fièvres intermittentes qui y sévissent tous les ans vers la fin de la saison mouillée. La rivière y est impraticable, à chaque instant brisée d'écueils, coupée de rapides, de chutes au bout desquels, en bas de la double (et basse) cascade de Pirapora, elle ne coule plus qu'à 442 m. au-dessus des mers. A 35 kil. en aval de cette dernière dénivellation brusque, par 432 m., elle arrive à la rencontre (à droite), après un voyage de 800 kil., du rio das Velhas. Celui-ci, rivière des Vieilles, la Guaicuhy ou Goimihy des Indiens, plus court d'une centaine de kil., roule deux fois moins d'eau, si l'on admet les volumes attribués par Liais aux deux courants : 446 m. c. en étiage pour le São Francisco, 209 pour le rio das Velhas (96 seulement, d'après de Macedo). Quoi qu'il en soit, le rio das Velhas a son principe à 260 kil. N., un peu O. de Rio de Janeiro, sur un faîte de 858 m., et il baigne Ouro Preto, l'ancienne capitale du Minas Geraes,

EFERUS - Recherche & Classification numérique

Morro Velho, Sabara, Santa Luzia, ville où cesse pour l'instant la région relativement peuplée du Minas.

São Francisco supérieur et rio das Velhas ont pour horizon, le premier le N.-N.-E., le second le N. très légèrement O.; leur résultante coule d'abord au N., puis au N.-E., puis au N.-N.-E., en une contrée encore peu habitée, dans des campos de grande fécondité où il se déroule avec calme et majesté, profond, bien navigable, ayant jusqu'à 1.800 m. entre rives; il hume des rios de 200, 300, 400 kil. de long, même 500, développement minimum du Paracatu, tributaire de gauche. Il coule devant São Francisco, Januaria, Carinhana, où, ayant cessé d'appartenir au Minas Geraes, il serpente dans le Bahia, territoire immense, moins toutefois que le Minas. Puis, à Barra do Rio Grande, lui arrive à gauche le Rio Grande, aussi long que le Paracatu, mais de peu d'abondance, car, en quittant l'Etat de Mineiros pour celui des Bahianos, on passe du Brésil pluvieux au Brésil peu humide, qui, plus au N., devient même le Brésil des longues et terribles sécheresses.

Après 1.500 kil. d'allure tranquille depuis le ressaut de Pirapora, le São Francisco s'agite, en même temps qu'il accentue sa direction N.-E. devant l'obstacle que lui oppose à gauche la sierra de Piauhy, jusqu'à ce que la sierra do Araripo, continuée par la sierra Talhada, le jette brusquement au S.-E., et définitivement, jusqu'à la mer. C'est en aval de la ville de Joazeiro, qu'après avoir erré lentement dans les campos et les sertães ou lieux déserts, il entreprend de descendre du plateau dans la zone littorale par 300 kil. de « ratchs » séparés par des « planiols », pour nous servir ici de deux expressions que les riverains du grand cañon du Tarn ont données à la langue française et qui ont aujourd'hui droit de cité en géographie. Donc, de rapides en gours ou dormants, en amont et en aval de la ville de Cabrobo, il arrive au brusque saut de Paulo Affonso, l'une des plus belles cascades du monde, et, comme le grand voyageur Burton l'a dit, le roi des rapides. Elle vaut bien, par sa rare originalité, par sa magnificence, d'être décrite en détail. Laissons la parole au savant Liais, qui fut si expert en « science » brésilienne :

« C'est à 300 kil. seulement de la mer, et quand le São Francisco arrive à cette admirable chute, il a déjà reçu tous ses grands affluents et parcouru 2.600 kil. Le fleuve a donc réuni la presque totalité de ses eaux quand il s'élance à travers la petite chaine granitique qui semblait vouloir arrêter sa marche. Resserré entre deux immenses murailles de pierre, il coule d'abord en torrent et sur un fond dont la déclivité accroît la vitesse, puis tout à coup il se précipite en trois chutes consécutives dont la hauteur réunie est de 84 m. La dernière de ces chutes, la plus grande des trois, n'a pas moins de 60 m. d'alt. Il résulte de ce resserrement du lit du São Francisco que la cascade de Paulo Affonso, quoique comparable à celle du Niagara par la hauteur et le volume des eaux, offre un spectacle très différent. Dans le Niagara, en effet, la disposition des lieux fait que les eaux s'étalent au lieu de se resserrer dans un étroit passage, de sorte que la nappe blanche d'écume possède une grande largeur ; mais, par compensation, on n'y voit pas les phénomènes particuliers qui dans le São Francisco résultent de la concentration d'une force vive considérable, resserrée dans un étroit canal. Vue à distance, la cascade de Niagara l'emporte donc en magnificence sur celle de Paulo Affonso, mais de près l'avantage est pour le São Francisco, dont les eaux furieuses se relèvent avec plus de violence et forment une série d'immenses vagues chargées d'écume. L'effet de ces grandes vagues, d'où sort, comme de la chute elle-même, une gigantesque colonne de vapeur, ajoute à la splendeur du spectacle, et la force expansive de l'air que les eaux, dans cet étroit canal, entraînent et compriment au pied de la chute, produit une sorte d'ouragan dont la puissance contribue à accroître l'extension de cette immense poussière aqueuse. La compression de l'air à la surface des eaux après la chute est telle qu'une pierre lancée avec la plus grande force ne peut résister au vent résultant, de sorte que sa vitesse est anéantie après un parcours de 6 à 7 m. Cette particularité a répandu, parmi les habitants des environs, l'opinion que le lieu de la cascade est enchanté. Après les grandes chutes de Paulo Affonso, le São Francisco reste encore pendant quelques lieues resserré entre des roches granitiques, taillées à pic sur ses rives et parfois même en surplomb. Dans cet intervalle se produisent encore plusieurs petites chutes. Sur quelques points, le lit est creusé dans le roc à une profondeur considérable, et le niveau des rives surpasse de 80 m. celui des eaux. Coulant avec impétuosité dans l'étroit canal qu'il s'est ouvert, le fleuve continue d'être complètement innavigable jusqu'à son confluent avec la petite rivière da Ortiga. Mais, à partir de ce dernier point, au tableau effrayant qui s'était offert jusqu'ici entre les escarpements de pierre, succède un spectacle tout différent. Les rives s'abaissent, le lit prend une largeur considérable, et les eaux, devenues tranquilles, forment une immense nappe au-dessus de laquelle surgissent une multitude de petites îles, couvertes, comme les bords du fleuve, de la plus riche végétation. A partir de ce point, éloigné de la mer de 225 kil., le São Francisco ne cesse plus d'être navigable jusqu'à l'Océan. »

Ce qu'il y a de vraiment prodigieux dans la cascade de Paulo Affonso, c'est que le fleuve, très large à quelque distance en amont, « dans un tel dédale d'îles, d'îlots, d'écueils et de pierres isolées que, pendant la saison des eaux basses, un sauteur hardi pourrait s'élancer de roche en roche, et finalement passer d'une rive à l'autre », le fleuve, disons-nous, concentre ici presque toute sa masse en un chenal de *16 mètres* seulement de largeur. Ce Niagara brésilien, dit Elisée Reclus, « n'a pas encore de laide usine au bord de ses précipices, mais les arbres touffus, tels qu'on s'attendrait à les voir sous cette zone tropicale, n'ombragent point les bords de la cascade : on n'aperçoit que des broussailles rabougries sur les âpres rochers des falaises ».

C'est à l'alt. de 174 m. que le São Francisco commence son « plongeon », c'est à 18 m. qu'il s'apaise tout à fait, à Piranhas. Il passe devant Pão de Assucar, Propria, Penedo et finit dans l'Atlantique, par deux embouchures « entre des plages ombragées d'anacardiums, de manguiers, de cocotiers », par-dessus une barre de moins de 3 m. à mer basse. L'embouchure est à 360 kil. N.-E. de Bahia, à peu près par 10° 30′ de lat. S. On estime son cours à 2.900 kil., son bassin à 652.000 kil. q., soit la France augmentée de près d'un cinquième, son étiage à 1.000 m. c. par seconde, ses eaux ordinaires à 2.800. O. Reclus.

SÃO FRANCISCO. Ville du Brésil central et oriental, dans l'Etat de Minas Geraes, sur la rive droite du fleuve São Francisco, grand tributaire de l'Atlantique, serpentant ici dans une vallée plate, palustre, régulièrement visitée par la fièvre intermittente; à 420 m. (?) d'alt., à 450 kil. N. de Bello Horizonte, la nouvelle capitale du Minas Geraes, 10.000 hab., tout le municipe compris. Pays rachetant son insalubrité par sa fécondité ; canne à sucre et produits tropicaux divers; commerce fluvial. Le nom officiel de São Francisco était auparavant São Romão, le vrai nom Manga.

SÃO JOÃO DEL REY. Ville du Brésil oriental, dans l'Etat de Minas Geraes, à 4 kil. du Rio das Mortes, tributaire droit du Rio Grande qui, lui-même, est une des branches mères du grand fleuve Paraná, à 886 m. au-dessus des mers ; à 140 kil. S. un peu O. de Bello Horizonte, la nouvelle capitale du Minas, à 220 N.-O. de Rio de Janeiro ; 10.000 hab., 49.000 en y comprenant toute la commune. São João date de 1670; sa fondation, puis sa prospérité lui vinrent de ses mines d'or, de ses diamants; une fois que pierres précieuses et métal fauve ne furent plus en quantité payante, la culture, l'élevage, ont donné à la ville, au pays, qui est magnifique, un développement remarquable.

SÃO JORGE (V. Açores).

EFERUS - Recherche & Classification numérique

SÃO LEOPOLDO. Ville du Brésil méridional, dans l'Etat de Rio Grande do Sul, à 32 kil. N. de la capitale de l'Etat, Porto Alegre, à laquelle l'unit un chemin de fer, sur un tribut de la grande lagune marine dite *Lagôa dos Patos*, sur le rio dos Sinos, navigable aux bateaux à vapeur; 5.000 hab., 45.000 avec le municipe, qui est vaste. C'est la plus grande et prospère des colonies allemandes du Rio Grande, l'une des plus anciennes aussi, fondée en 1824. Tout autour nombreux établissements allemands ; vigne, coton, lin, cultures diverses et nombre d'industries : le pays se développe à vue d'œil.

SAOLON. Rivière des dép. de la Haute-Marne et de la Haute-Saône (V. SAÔNE [Haute-], p. 471 ci-après).

SÃO LOURENÇO. Ville du Brésil méridional, dans l'Etat de Rio Grande do Sul, à 225 kil. S.-S.-O. de la capitale de l'Etat, Porto Alegre, sur un affluent O. et près de la Lagôa dos Patos, vaste lagune en communication avec l'Atlantique par le grau ou Barra de Rio Grande do Sul; 15.000 hab. y compris le municipe, presque tous Allemands ou d'origine allemande.

SÃO LUIS DE PARNAHYBA. Ville du Brésil (V. PARNAHYBA).

SÃO LUIZ DE MARANHÃO. Ville du Brésil septentrional, capitale de l'Etat de Marânhão, ville maritime de l'île de Marânhão, dans la baie de Marânhão, sous 2° 29′ 16″ de lat. S., 46° 37′ 3″ de long. O., à 485 kil. E.-S.-E. de Pará ou Belem, qui est la grande ville de l'Amazonie ; 30.000 hab. Port qui s'ensable, mais reçoit encore des bâtiments de $4^{m},50$ à 5 m. de cale ; commerce en décadence, ainsi que toute la province, qui souffre trop, et trop souvent de la sécheresse.

SÃO MAMEDE (Serra de). Massif du *Portugal* (V. ce mot, t. XXVII, p. 378).

SÃO MARTINHO. Ville maritime de Mozambique (V. QUILIMANE, t. XXVII, pp. 1154-55).

SÃO MIGUEL ou **FIGO.** Mont du *Portugal* (V. ce mot, t. XXVII, p. 379).

SAON. Com. du dép. du Calvados, arr. de Bayeux, cant. de Trévières ; 345 hab.

SAONE. Com. du dép. du Doubs, arr. et cant. de Besançon (S.) ; 625 hab.

SAONE (lat. *Arar*, *Saucona*). Rivière de France, le plus important affluent du Rhône, longue de 482 kil. dans un bassin de 29.580 kil. q., qui lui fournit de 250 à 500 m. c. par seconde en eaux moyennes, 22 à l'étiage extrême, 4.000 en grande crue. Issue des Faucilles, elle traverse la vaste plaine lacustre de Bourgogne où lui arrive son grand affluent le Doubs, et s'unit au Rhône à Lyon. On trouvera des détails complets sur son cours et ses affluents aux articles relatifs aux départements qu'elle traverse, VOSGES, SAÔNE (HAUTE-), CÔTE-D'OR, SAÔNE-ET-LOIRE, RHÔNE. Elle est navigable à partir de Corre, soit sur une longueur de 374 kil. Le mouillage à partir de Gray est de 2 m., assuré par 15 barrages-écluses. C'est une admirable voie commerciale, utilisée depuis la plus haute antiquité pour relier les régions méditerranéennes aux bassins de la Seine et du Rhin.

SAÔNE (Dép. de la HAUTE-). **Situation, limites, superficie.** — Le dép. de la Haute-Saône se nomme ainsi de sa situation, non pas sur la Saône tout à fait supérieure, mais qui est bien la « haute » Saône tout de même, puisque cette rivière, lorsqu'elle entre dans le territoire ainsi désigné d'après elle, n'est encore qu'à 21 ou 22 kil. de sa source en droite ligne, à 48, tous détours compris, et que sa largeur moyenne de 13 m. en fait à peine une riviérette dont l'été se charge de faire presque un ruisseau. Situé donc sur la Saône « d'en haut », dans la région orientale de la France (et dans le N.-E. plutôt que dans l'E.), il s'approche fort du 3° de long. E. de Paris et est traversé par le 4° entre Vesoul et Lure, tandis qu'en latitude il est coupé tout au N. par le 48e. Exactement, il va de 48° 1′ 24″ environ à 47° 15′ 40″ lat. N. et de 3° 30′ 20″ à 4° 29′ long. Il confronte : du N.-O., au dép. de la Haute-Marne ; du N., à celui des Vosges ; de l'E., au territoire de Belfort, reste du Haut-Rhin ; du S., à ceux du Doubs et du Jura ; de l'O., à celui de la Côte-d'Or. Là où il cesse de border le territoire des Vosges pour confiner au territoire de Belfort, il touche presque la nouvelle frontière de l'Allemagne. Son ch.-l., Vesoul, est à 340 kil. S.-E. de Paris à vol d'oiseau, à 381 par chemin de fer, à 65 kil. seulement de la frontière allemande la plus voisine et à la même distance de la frontière suisse ; à peu près sous le même parallèle que Vannes, Redon, Segré, La Flèche, Blois, Clamecy, Avallon, Semur-en-Auxois, Belfort, et le même méridien que Nancy, Mirecourt, Genève (en Suisse), Annecy, Gap, Digne, Brignoles, Hyères. Dans l'ensemble, ses limites n'ont rien de naturel ; presque toujours il borde les départements de son pourtour par des lignes conventionnelles, de pur hasard, suivant un chemin, un fossé, ou bien rien du tout. Comme limite naturelle, on doit noter d'abord, sur une longueur d'une quarantaine de kil., la crête vosgienne qui le divise du dép. des Vosges au N.-E., puis du territoire de Belfort à l'E., et qui, haute de 800, 1.000, 1.100, presque jusqu'à 1.200 m., est une démarcation sérieuse. Moins sérieux (car une rivière unit autant qu'elle sépare) sont le cours de la Saône pendant 9 à 10 kil. à partir du confluent de l'Ognon, en remontant, comme limite, avec le dép. de la Côte-d'Or, et le cours de l'Ognon susnommé, pendant une centaine de kil., comme frontière avec les dép. de la Côte-d'Or, du Jura, du Doubs. Comme dimensions, la plus grande ligne qu'on puisse tracer sur son territoire, d'un bout à l'autre de ce même Ognon, du N.-E. au S.-O., de l'arête des Vosges à la plaine de la Saône, arrive à 115 kil. ; ses largeurs vont à peu près du simple au double, de 40 à l'O. ou à l'E. à 80 au centre, sous un méridien un peu à l'occident de Vesoul ; son pourtour dépasse 460 kil., sans les sinuosités et crochets minuscules. Enfin, son aire est de 5.374 kil. q., soit presque exactement le centième de la France : il est inférieur de près de 80.000 hect. à la moyenne du département français, qui arrive à 616.000 hect. environ. Comme toutes nos autres circonscriptions départementales, il date de 1790, année où il fut institué aux dépens de la province de la Franche-Comté.

Relief du sol. — La Haute-Saône se divise nettement en deux régions, la région des collines et la région des montagnes, celle-ci incomparablement la plus petite et reléguée au N.-E. du territoire, à l'extrémité de l'arr. de Lure, en bordure avec le dép. des Vosges et le territoire de Belfort. Elle fait partie de cette chaîne des Vosges dont nous ne possédons plus que le versant d'ouest depuis 1871.

Les Vosges seront décrites à leur article avec toute l'ampleur de détails que mérite une chaîne aussi belle, aussi importante et vêtue de si grandes forêts. Pour le peu qu'y participe la Haute-Saône, ce département n'en possède nulle part les deux versants, mais partout et toujours le versant occidental seulement. Elle ne possède rien de la chaîne mère, de l'arête principale, qui séparait autrefois la France de ses dép. du Haut-Rhin et du Bas-Rhin et nous divise maintenant de l'Alsace-Lorraine, pays de l'empire allemand. Ce qui lui en revient, ce sont deux chaînons détachés du Ballon d'Alsace, lequel, voisin du département, mais ne lui appartenant pas, se dresse à la hauteur de 1.242 m., sur la triple frontière du dép. des Vosges, de l'Alsace-Lorraine, du territoire de Belfort, et autrefois à la commune limite de la Lorraine, de l'Alsace, de la Franche-Comté. De ces deux chaînons, l'un se dirige vers le N.-O., l'autre vers le S.-S.-O. Le chaînon du N.-O a pour fonction de partager les eaux courantes suivant les deux grandes pentes européennes ; il les envoie : au N., vers l'Océan par la Moselle et le Rhin ; au S., vers la Méditerranée par la Saône et le Rhône ; il culmine par le Ballon de Servance (1.210 m.), qui

EFERUS - Recherche & Classification numérique

3°30′ 4° 4°30′

48° 47°30′

Bourbonne-les-Bains · Langres · Fays-Billot · Champlitte · Arc-et-Senans · Arbonne · Montbarrey-sur-Saône · Jussey · Vesoul · Gray · Besançon · Remiremont · Saint-Loup-sur-Semouse · Lure · Luxeuil · Plombières-les-Bains · Baume-les-Dames · l'Isle-sur-le-Doubs · Montbéliard · Delle · Belfort · Héricourt · Giromagny · Rougemont-le-Château · Massevaux · Thann · Saint-Amarin · Beaucourt · Audincourt · Valentigney · Seloncourt

Plateau de Langres · Monts Faucilles · Vosges · Alsace · Territoire de Belfort · Jura · Doubs · Lomont · Suisse

Légende

Population agglomérée
- VILLES de plus de 10.000 h.
- Villes de 5.000 à 10.000 h.
- Localités de 2.000 à 5.000 h.
- Communes de moins de 2.000 h.
- Hameaux
- Fort
- Batterie

Chefs-lieux (Département / Arrondissement / Canton)

Chemins de fer
- à voie normale (à 2 voies / à 1 voie)
- à voie étroite
- en construction
- Route Nationale
- Pte Dépte, Chfs de Cde Comon
- Chs vnaux d'Intérêt Commun
- Canal de Navigation
- (P.) Préfecture (Dans le Dépt de la Haute-Saône)
- (S.P.) Sous-Préfecture

1 Préfecture.
2 Hôtel-de-Ville.
3 Palais de Justice.
4 Eglise paroissiale.
5 Maison de Correction.
6 Lycée National.
7 Ecole Normale.
8 Séminaire.
9 Hôpital.
10 Casernes.
11 Gendarmerie.
12 Manutention.
13 Halle.
14 Dépôt des Tabacs.
15 Orphelinat Bourdault.
16 Usine à Gaz.
17 Abattoir.

Montagne de la Motte

Vignes de la Motte · Cimetière · Pont St Martin · Prairie · Pont-les-Vesoul · Gare

VESOUL

Échelle : 25.000e

Long. Est de Paris. 3°30′ 4° 4°30′

Échelle du 400.000e

Kil 10 5 0 10 20 30 40 50 Kil.

Davinière, del.t

Gravé et Imp. par Erhard Frres — 1901.

Société anonyme de la Grande Encyclopédie

EFERUS - Recherche & Classification numérique

est le plus haut lieu de la Haute-Saône, puis il descend rapidement au-dessous de 1.000 m., ensuite de 800, et marche à la rencontre des Faucilles, plateau raviné qui lui succède comme séparateur des eaux penchées vers la Méditerranée et des eaux inclinées vers l'Atlantique. Le chaînon du S.-S.-O., tout entier sur le versant du Rhône, lève plusieurs cimes au-dessus de 1.000 m., notamment le Ballon de Saint-Antoine (1.126 m.) et la Planche des Belles-Filles ou Ballon de Lure (1.149 m.). Les lieux d'habitation les plus élevés du département se trouvent naturellement dans la zone vosgienne : Belfahy est plus ou moins à 900 m. d'alt., sur un chaînon détaché du Ballon de Servance et parallèle (de l'autre côté de la vallée du Rahin) au chaînon des ballons de Saint-Antoine et de Lure; Château-Lambert, non loin des sources de l'Ognon, a le plus bas de son site à 646 m.

Lure, Luxeuil, Saint-Loup-sur-Semouse, ce sont les villes jusqu'où s'étendent les granits et les grès des Vosges et les roches anciennes auxquelles succèdent des roches relativement modernes, lias et jura, craie, et jusqu'à des terrains tertiaires, voire quaternaires, toutes formations qui constituent le relief du reste de la Haute-Saône. Ce qui domine, et de beaucoup, c'est le jurassique, la pierre craquelée qui a fait de la majeure partie du département une des terres classiques des absorptions et des régurgitations de l'eau de surface engloutie par les trous et fissures, les avens grands ou petits, phénomènes curieux dont on dira plus bas les plus remarquables à l'article du régime des eaux. Ce genre de roches comporte naturellement des coteaux et plateaux très secs, des ravines sans ruisseaux — puisque les eaux courantes y ont été avalées par des bois-tout, — mais, en compensation, les vallons regorgent de sources très claires, quelques-unes de magnifique abondance, et le luxe d'eau y donne le luxe d'arbres et la fraîche verdure. Heureusement pour la Haute-Saône que ses hautes plaines, ses collines riches en fer sont encore boisées sur de vastes espaces ; et partout où il y a bosquets et forêts, il y a aussi paix, solitude et beauté. Quant aux grandes vallées, sur Saône, Lanterne, Ognon, elles se distinguent par de magnifiques prairies, des sites gracieux, des villes et des bourgades pittoresques. Les coteaux de ce centre, de ce sud, de cet ouest du département dépassent généralement 250 m., et très souvent 300; quelques-uns montent au-dessus de 400 et jusqu'à 469 au mont du Chanois, à 9 kil. S., un peu O. de Vesoul. Le lieu le plus bas du territoire, c'est le confluent de la Saône et de l'Ognon, à 186 m. au-dessus des mers. O. RECLUS.

Géologie. — GÉNÉRALITÉS. — La constitution géologique du dép. de la Haute-Saône est relativement simple. On peut la schématiser de la façon suivante. Si l'on considère que la forme du département est grossièrement celle d'une ellipse de direction N.-E.-S.-O., on peut dire que la partie N.-E. dont l'altitude est la plus considérable (Ballons d'Alsace), appartient à l'extrémité méridionale des Vosges, formée de terrains cristallins et éruptifs autour desquels se montrent une série d'auréoles formées de permien, de trias, de lias et de jurassique. La régularité de cette disposition est interrompue par des accidents que nous verrons plus loin. La région située au S. de Vesoul, entre Héricourt et Pesmes, se rattache au Jura et offre la disparition spéciale des terrains de cettte contrée. Il existe une région intermédiaire située à l'O d'une ligne passant par Vesoul et Pesmes qui offre une physionomie propre. La portion vosgienne comprend la partie montagneuse du département (granite, carbonifère, permien, trias et lias). La partie jurassienne est constituée par le jurassique et un peu de crétacé, la région intermédiaire est formée par le jurassique avec îlots de crétacé et de tertiaire.

TECTONIQUE. — Les Vosges ayant joué le rôle de môle ou d'île pendant une grande partie des temps géologiques, les terrains forment autour de ce môle une série d'auréoles de plus en plus anciennes, à mesure qu'on s'en éloigne. Les plus rapprochées (carbonifère) ont été fortement redressées. Le Jura, soumis à de fortes compressions, s'est faillé et la direction d'un grand nombre de failles est N.-E.-S.-O. La région comprise entre la partie méridionale des Vosges et la portion occidentale du Jura (région entre Gray et Vesoul), a ainsi formé une sorte de cuvette, de fond de bateau, dans lequel l'on trouve précisément les terrains plus récents qui ont pu être conservés grâce à ce plissement. C'est là que se montrent précisément, entre Pesmes et Gy, une grande partie du crétacé et du tertiaire.

Cette contrée intermédiaire soumise ainsi d'une part aux efforts de plissements du Jura, et de l'autre à celui des Vosges, s'est accidentée de grandes failles E.-O. et N.-S., n'ayant pas moins de 60 à 80 kil. de long et faisant buter les divers terrains du jurassique les uns contre les autres. Il faut surtout citer la faille qui s'étend depuis les environs de Faverney jusqu'au delà du département vers Grandchamp. Quelques-unes de ces failles ramènent au jour le granite au milieu du jurassique. La région la plus disloquée est celle du Jura qui présente une intrication de failles excessivement curieuse et un morcellement énorme du jurassique et du crétacé. Ce sont de véritables paquets de couches qui butent les uns contre les autres. En résumé, on peut dire que le jurassique forme à lui seul plus de la moitié du département et que l'autre moitié est surtout constituée par le granite, le carbonifère, le permien, le trias et le crétacé.

Stratigraphie. Le terrain primitif (gneiss et micaschistes) ne se montre qu'à l'extrémité N. du département vers le val d'Ajol, où il constitue un des contreforts du Ballon d'Alsace.

Le *silurien* n'existe pas.

Le *dévonien* ne forme qu'un îlot de quelques kilomètres de long, au N. de Champey, dans les bois de Nau et de Saulnot; il comprend des schistes argileux, avec des lentilles de marbres à Crinoïdes renfermant une faune dévonienne : *Phacops lævis, Spirifer Verneuilli, Chonetes Sarcinulata.*

Le *carbonifère* forme une large ceinture au S. du Ballon d'Alsace. Les assises qui enveloppent ainsi le massif ancien ont été fortement redressés à plus de 1.000 m., par suite de leur refoulement contre ce Ballon. Elles arrivent ainsi à constituer les plus hautes collines de la région (plus de 1.200 m.).

Cette formation, qui s'étend au delà de Faucogney à l'O., de Mélisey au S. et vers Giromagny à l'E., est recouverte, par places, par des lambeaux triasiques et traversée par de nombreux affleurements de roches porphyritiques et surtout porphyriques. On a d'abord rapporté cette formation carbonifère au *culm*. Elle est formée à la base par des gros éléments de granite, de quartz et de porphyrite. Ce conglomérat, formation torrentielle, est surtout bien développé au pied des ballons. Mais on retrouve une formation semblable à d'autres niveaux où elle est intercalée au milieu de schistes et de grauwacke avec des niveaux de tufs orthophyriques et porphyritiques et des coulées interstratifiées d'orthophyres et de porphyrites. Dans les schistes de Planche-les-Mines, où l'on observe de nombreuses coulées de porphyrite, on a recueilli *Productus giganteus* et dans la grauwacke de quelques points: *Productus semireticulatus, Chonetes tuberculata, Philippsia gemmulifera*, ce qui les fait rapporter au *dinantien*. Ces schistes d'ailleurs seraient inférieurs aux conglomérats à *Bornia* et les formes typiques du culm feraient défaut dans la grauwacke. Il faudrait en conclure que tout le carbonifère est d'âge dinantien. Pendant tout le carbonifère inférieur, le rivage fut en voie d'émersion et il se produisit de nombreuses fractures par lesquelles sortirent les multiples coulées de porphyrites et d'orthophyres intercalées dans les sédiments.

Houiller. Après le plissement hercynien, il se forma des bassins houillers sur le pourtour des Vosges ; le plus

EFERUS - Recherche & Classification numérique

important se trouve dans le dép. de la Haute-Saône à Ronchamp. Ce bassin, de plusieurs kilomètres de long, est constitué par un ensemble de conglomérats, de grès et de schistes avec plusieurs couches de houille à flore stéphanienne : *Annularia sphenophylloïdes*, etc.

Le *permien* forme une bande s'étendant au S. de la bande carbonifère depuis Giromagny et Ronchamp jusqu'à Couvenant. Il offre un facies bien caractéristique. Il comprend des grès et des conglomérats feldspathiques, de couleur très vive, rouge ou violacée dans lesquels on trouve de nombreux fragments bréchiformes de porphyres pétrosiliceux. Ce sont là de vrais *tufs porphyriques*, en relation avec des anciens centres volcaniques démantelés. A ces conglomérats sont associés des tufs argileux (*argilolites*) de couleur variée, lie de vin, renfermant des fossiles végétaux, fréquemment silicifiés (*Psaronius, Cordaïtes*).

Le *trias* se montre sur une assez vaste étendue, depuis Jouvelle, Blondefontaine, à l'O., dans la direction des Ballons, vers Fougerolles, Luxeuil, Faverney, Lure, et, d'autre part, il constitue une bande allant depuis Villersexel dans la direction de Belfort. Il repose indifféremment sur le granite des Ballons, le carbonifère et le permien.

Le *trias inférieur* est constitué par le *grès des Vosges*, de couleur rouge brique, recouvert par des grès violacés, argileux (grès bigarrés), en gros bancs (40 m.) sur lesquels reposent des grès fins micacés et argileux (40 m.) à *Woltzia heterophylla*, *Equisetum mougeoti*, etc.

Le *trias moyen* (*muschelkalk*) offre un développement plus considérable (100 m.). Il est surtout sableux et dolomitique à la base (*1er. vulgaris*) et constitué par des calcaires à entroques, dolomitiques et marneux à *Encrinus liliiformis*, *Gervilia socialis*, *Ceratites nodosus*, à la partie supérieure.

Le *trias supérieur* ou *keuper* (120 m.) occupe une grande surface. Il comprend à la base des marnes bariolées avec houille sulfureuse, sel (Gouhenans, Saulnot) et gypse intercalés et exploités.

Ces marnes sont recouvertes par des argiles bigarrées rouges avec bancs de dolomies blanches et compactes terminant l'étage.

Jurassique. Le *lias* forme une première série d'affleurements au N. du Jura et au S. du massif triasique de Chenebier-Villersexel, depuis les environs de Héricourt jusqu'à Bonnel. La bande la plus importante a une toute autre direction. Elle longe l'extrémité S.-O. de la région triasique étudiée plus haut et a une direction sensiblement S.-O. Elle s'étend depuis Ouge, Bourguignon, Jussey à l'O. vers Faverne, Vesoul jusqu'à Gouhenans, avec une largeur atteignant jusqu'à 15 kil., tandis que les affleurements au S. de Villersexel n'ont pas plus de 35 kil. en moyenne.

L'*infralias* comprend une série de grès plus ou moins marneux par places avec débris de poissons (Bonebed). Dans les marnes, on recueille *Avicula contorta*, *Avicula precursor*. La partie supérieure de l'étage est constituée par des bancs dolomitiques.

Le *lias inférieur* est formé surtout de marnes et de calcaires marneux exploités pour la fabrication de la chaux hydraulique. On y a reconnu les zones suivantes :

1° Zone à *Am. angulatus*, *Am. Johnstoni*, Cardin.

2° Zone à *Am. bisulcatus*, *Gryphea arcuata*, *Spiriferina Walcotti*.

3° Zone à fossiles phosphatés à *Am. raricostatus*, *Zeil. cor*.

Le *lias moyen* est également formé de marnes et de calcaires marneux à *Am. Davœi* et *capricornus* à la base et *Am. margaritatus*, *fimbriatus* avec *O. Cymbium* à la partie supérieure. Cet étage, qui n'a que 25 m. vers Héricourt, atteint près de 90 m. à Jussey.

Le *lias supérieur* a une épaisseur de 30 m., dans la première bande S.-O. il n'a pas moins de 100 m. Il constitue une masse importante d'argiles dans lesquelles sont intercalés irrégulièrement des couches de minerai de fer, des bancs calcaires et des zones sableuses. La partie inférieure est surtout constituée par des marnes noires, schisteuses, bitumineuses, chargées de *Posidonies*. Le minerai de fer est exploité à Jussey. On a reconnu les zones suivantes : 1° schiste à Posidonies ; 2° zone à *Am. thouarsensis* ; 3° zone à *Am. striatulus*, *Astarte Woltzi* ; 4° zone à *Am. opalinus* ; 5° zone à *Am. aalensis*.

Le *jurassique* proprement dit forme une grande partie du S.-O. du département, c.-à-d. le territoire compris entre les vallées de l'Oignon, Gouhenans, Vesoul (au S.), Port-sur-Saône, puis la région délimitée par la grande faille de Grandchamp-Purgerot qui fait buter le trias et le lias au N. contre le jurassique au S. Les affleurements qui sont sensiblement E.-O., depuis Vesoul jusqu'à Champlitte, sont profondément déchiquetés par les failles N.-E.-S.-O. dans toute la portion jurassienne, principalement depuis Mézières jusqu'à Pesmes.

Le *bajocien*, dont l'épaisseur varie de 50 à 100 m., est formé à la base par des calcaires oolithiques ferrugineux, jadis exploités, à *Am. Murchisonæ*, surmontés par des calcaires à entroques et à Polypiers, formant des escarpements assez curieux avec Echinides, *Bel. gingensis*, *Am. propinquans*, etc. Le tout est couronné par des calcaires oolithiques à Polypiers avec, par places, des rognons siliceux.

Le *bathonien*, dont l'épaisseur a atteint 150 m., offre divers facies. D'une façon générale, il comprend à la base des calcaires oolithiques exploités comme pierre de construction : *Am. Parkinsoni*, *Clypeus Ploti Ostrea acuminata* ; à la partie moyenne des calcaires compacts sublithographiques, associés à des calcaires suboolithiques à *Am. ferrugineus*, *Rhynch. decorata*, *Ter. globata*, et à la partie supérieure, des calcaires roux, sableux, surmontés de la dalle nacrée (calcaires mi-partie oolithiques, mi-partie spathiques), à *Rhynch. spinosa*, *O. Knorri*, *Zeill. ornithocephala*, *Ter. digona*, *Ter. cardium*, *Echinobrissus clunicularis*.

Le *callovien* ne se présente que sous forme d'une couche intermittente de marnes ou de calcaires marneux parfois à *Am. anceps*, *Am. coronatus*, *Ter. pala*, *Ter. dorsoplicata* (Env. de Champlitte, minerai de fer).

L'*oxfordien* forme une longue bande depuis Eprels jusqu'à Entoreilles. Une autre bande s'étend aux environs de Champlitte. Il est en grande partie couvert de bois. Son épaisseur varie de 60 à 100 m. Il est constitué surtout par des marnes et des calcaires marneux renfermant des chailles (chaux hydraulique) très fossilifères. A la base, *Am. Mariæ*, *Lamberti* et *Cardatus*. A la partie supérieure *Am. Martelli*. Les chailles proviennent invraisemblablement d'éponges siliceuses.

Le *rauracien* (40 m.) offre un remarquable développement aux environs de Champlitte, de Rioz et de Gézier. Il est constitué par un ensemble de calcaires blancs, crayeux, grumeleux, oolithiques ou suboolithiques avec : Nérinées *Diceras arietinum*, *Cardium corallinum*. Polypiers, *Glypticus hieroglyphicus*, *Cidaris florigemma*, etc.

Le *séquanien* (60 m.) comprend des marnes et des calcaires compacts et crayeux à *Waldh. humeralis*, *Astarte minima*, Polypiers, Nérinées, etc.

Le *kimméridgien*, qui forme une série d'affleurements le long de la vallée de la Saône et dans la région faillée, est constitué à la base par des calcaires marneux à *Ner. gosæ* et *Ter. subsella* et à la partie supérieure par des calcaires compacts et marneux à *Ter. subsella* et *O. virgula*.

Le *portlandien* (Gray) offre des calcaires compacts à *Am. gigas*, *Hemicidaris purbeckensis*, surmontés par des calcaires marneux à *Am. salinensis*, que recouvre la dolomie portlandienne.

Le *crétacé* a des affleurements limités au grand synclinal qui s'étend entre la rive gauche de la Saône et la région préjurassienne marquée par une ligne passant par Vesoul et Pesmes. Il faut signaler cependant quelques îlots

EFERUS - Recherche & Classification numérique

de peu d'importance dans la boucle de l'Oignon vers Sornay. D'une façon générale, cette formation n'offre qu'une faible étendue dans le département et elle n'est représentée que par le crétacé inférieur et le cénomanien.

Le *néocomien*, constitué par des calcaires jaunâtres et grumeleux renferme de nombreux fossiles : *Ostrea Couloni*, *Echinospatagus granosus*, *Ter. acuta*, etc.

L'*aptien* comprend des grès verdâtres, fortement glauconieux, pétris de fossiles à l'état de moules phosphatés : *Am. Beudanti*, *Nucula pectinata*, ec.

Le *gault* est représenté par des argiles gris bleuâtres, à fossiles pyriteux : *Am. mamillatus*, *Bel. minimus*, exploitées pour la fabrication de la tuile.

Le *cénomanien* est formé par des calcaires marneux jaunâtres à *Am. mantelli*, *Turrulites costatus*, *Ter. menardi*, etc.

Les *formations tertiaires* ont un faible développement et sont comprises dans la cuvette dont l'axe est jalonné par la vallée de la Saône, depuis Vesoul jusqu'à Esserteune où elles recouvrent le jurassique supérieur et le crétacé qui n'effleurent plus que sur les flancs des vallées

Autour de la forêt de la Vaivre se développe une série de calcaires marneux et siliceux, dits calcaires lacustres de la Vaivre et de Longevelle dans lesquels on a recueilli : *Lymnea longiscata*, *Planorbis planulatus*, *Cyclas Thirriæ*, *Bithynia plicata*. Cette formation a été rangée dans l'éocène supérieur.

L'*oligocène* n'affleurerait qu'un peu en dehors des limites du département vers Talman. On n'a pas signalé de miocène.

Le *pliocène* est représenté par deux formations : 1° par des assises argileuses et sableuses à la base desquelles s'observe un minerai de fer à *Mastodon arvernensis*, *Mastodon Borsoni*, surmontées aux environs de Gray par des marnes mélangées d'agrégats calcaires à *Helix Chaixi*.

La formation supérieure constitue le *limon des plateaux*, argilo-sableux recouvrant toutes les autres formations et enfin les argiles à chailles d'âge indéterminé, qui proviennent de la décalcification du jurassique sous-jacent.

Les *alluvions anciennes* ne se montrent guère que sur les bancs de la Saône, de l'Oignon et de la Lanterne. On y trouve de nombreuses roches des Vosges et des chailles jurassiques. On a pu y distinguer deux terrasses bien nettes avec *Elephs primigenius*. Il faut signaler au S. du Ballon d'Alsace, principalement sur le carbonifère, de nombreux affleurements *glaciaires* constitués par des blocs erratiques et des appareils morainiques avec leurs complexes fluvio-glaciaires.

Roches éruptives. Les roches éruptives sont très variées, mais ne se trouvent que dans la région N.-E., dans le Ballon d'Alsace et sur le pourtour de ce Ballon où elles percent le carbonifère et le permien. Le Ballon d'Alsace est en grande partie constitué par le *granite* ordinaire, le granite à amphibole et le granite porphyroïde. Vers le val d'Ajol, ce granite est percé de filons de *granulites*, quelquefois fort épais de *diorites*, de *syénites*, de *kersantites*, de *minettes*, qui sont sorties entre le dévonien et le carbonifère, mais on connaît des granites et des granulites de l'époque houillère. Les roches volcaniques dominantes sont les *orthophyres* et les *porphyrites* de couleurs variées, qui se sont épanchées avant et pendant le dépôt de culm et ont donné des coulées interstratifiées dans cet étage, et des brèches en relation avec des tufs (projections) renfermant la flore du culm (Lepidodendron). Toute la région méridionale des Vosges était une région volcanique à l'époque du culm (Giromagny, Faucogney). Un peu avant le culm étaient sortis des porphyres granitoïdes. En beaucoup de points le culm et les coulées d'orthophyre et de porphyre sont coupées par des filons de *microgranulite* et de *porphyres variés;* elles paraissent d'âge westphalien. Enfin, durant le *permien* sont sortis des *mélaphyres* avec serpentines. Ces mélaphyres en filons ou en coulées sont également accompagnés de tufs volcaniques. Des *porphyres pétrosiliceux* fournirent également des coulées à la même époque et furent eux aussi accompagné de tufs porphyriques et d'argilophyres. Ces porphyres pétrosiliceux et ces mélaphyres ont souvent leurs vacuoles remplies de minéraux secondaires. Il faut signaler quelques filons de quartz en divers points du Ballon, filons quelquefois minéralisés.

Hydrologie. — *Géologie agricole*. La plupart des rivières ont suivi la pente générale du sol. Elles coulent dans une direction N.-O.-S.-O. en partant des Ballons ou de leurs contreforts. Un certain nombre d'affluents de l'Oignon et de la Saône proviennent des flancs de l'anticlinal Pesmes-Lure. Un grand nombre de sources proviennent des niveaux aquifères déterminés par les marnes du trias supérieur, du lias moyen, lias supérieur, oxfordien et astartien. Dans les calcaires, on trouve plusieurs sources vauclusiennes. Sur les régions granitiques, porphyriques et gréseuses croissent les Conifères (Ballons), le chêne, le hêtre. Les céréales y poussent bien. La vigne est bien développée sur les marnes irrisées, infraliasiques et oxfordiennes, tandis que les terrains trop calcaires sont assez stériles. D'autres argiles (gault), les terrains sableux ou sablo-argileux (pliocène, alluvions) sont plantés en bois.

Ph. Glangeaud.

Régime des eaux. — On a dit plus haut, à propos des Vosges, que ces montagnes séparent ici les deux grands bassins du Rhin et du Rhône. Comme elles bornent de leur faîte le département, il s'ensuit que celui-ci ne peut appartenir qu'à un seul versant, et c'est celui du Rhône, par l'entremise Saône, qui boit finalement toutes les eaux du territoire.

La Saône, arrivée du dép. des Vosges, entre en Haute-Saône par 234 m. au-dessus des mers, en humble rivière en temps humide, en gros ruisseau en temps sec, quand son volume descend à 258 lit. par seconde. Elle y parcourt 150 kil., très sinueusement, et l'on peut dire vers tous les horizons, avec le S.-S.-O. pour résultante moyenne ; et dans ce long voyage errant, elle ne descend que de 48 m.; c'est déjà, si près de ses origines, la plus que paisible rivière, classique en son calme comme le Rhône en sa turbulence. Elle boit le Coney, qui lui transmet le canal de l'Est et à partir duquel elle est réellement navigable : beaucoup moins naturellement que par le secours de l'industrie humaine, à force de travaux, à l'aide d'écluses, avec $2^m,20$ de profondeur régularisée, ce qui permet aux embarcations un enfoncement de $1^m,80$ à 2 m.; on l'a mise, en fait de navigation, dans les mêmes conditions que ce canal de l'Est, qui relie, par la Meuse et la Moselle, la Saône au réseau des canaux du Nord et du Nord-Est. Elle hume l'Amance dans le bassin de prairies de Jussey, absorbe l'Ougeotte la Superbe, puis la Lanterne, baigne Port-sur-Saône, confisque Scyotte et Durgeon, passe devant Scey-sur-Saône, devant Vellexon, lieu d'embouchure de la Romaine, que suivent de près la Gourgeonne et le Vannon, puis le Saôlon, devant Gray où finissent la Morthe et les Ecoulottes, s'empare de la Sousfroide, de la Tenise, de la Vingeanne, et déjà « bourguignonne », ce qui veut dire ici relevant de la Côte-d'Or par sa rive droite (pendant une dizaine de kil.), passe par l'autre rive dans ce même département, au confluent de l'Ognon, par 186 m. au-dessus des mers. En ce lieu « terminal », elle est déjà notable rivière, grâce surtout au Coney, à la Lanterne, à l'Ognon, avec 16 m. c. par seconde en étiage, 40 en bonnes eaux, 80 (plus ou moins) en module, c.-à-d. avec compensation de tous les débits de l'année, tant des eaux plus basses que l'étiage que des crues qui peuvent dépasser 1.000 m. c. et peut-être atteindre 1.500. Coulant dans un pays calcaire avec fontaines puissantes, une partie de son flot lui vient de sources de fond et de courts mais intarissables ruisseaux.

Parmi ses tributaires, le Coney, rivière venue du dép. des Vosges et abreuvée par la montagne des Vosges, n'a dans la Haute-Saône qu'un parcours de 20 kil. Plus fort,

EFERUS - Recherche & Classification numérique

paraît-il, que la Saône à leur commune rencontre, il roule 3 m. c. par seconde en volume normal, 1.500 lit. en étiage. — L'Amance est une fille du plateau de Langres envoyée par le dép. de la Haute-Marne; c'est le cours d'eau de Vitrey, de Jussey, qui serpente dans la Haute-Saône pendant 22 à 23 kil. et qui, mal pourvu par les lias de son bassin, pauvre en sources, doit beaucoup à son dernier affluent, à la Jacquenelle : celle-ci, fournie par l'oolithe infraliasique, sort avec abondance du Trou de Jacquenelle, gour profond; l'Amance apporte à la Saône 400 lit. en étiage, avec portée coutumière de 1.200. — L'Ougeotte (à tort nommée aussi Lougeotte, par agglomération de l'article) est un ruisseau du lias, long de 25 kil., tout entier dans la Haute-Saône, et dont la force n'est que de 300 lit., avec étiage de 100, tribut de 17.200 hect. — La Superbe écoule 10.300 hect. longue de 25 kil., elle rencontre en route le bourg d'Amance. — La Lanterne, dont le vrai nom, sans agglutination de l'article, est Antenne, parcourt 50 kil., draine 106.000 hect. (dont 25.800 dans le dép. des Vosges); au confluent, elle double à peu près la Saône, en vertu de son volume normal de 6 m. c., l'étiage étant de 3. Elle boit des eaux d'étangs, s'augmente de charmants torrents nés dans la montagne des Vosges : Breuchin (25 kil., 23.600 hect., 1.600 lit. par seconde, 800 en étiage) qui passe à Faucogney et tout près de la célèbre Luxeuil; Semouse ou Seymouse, venue du dép. des Vosges, ainsi que ses deux affluents, l'Augrogne ou Eaugrogne, qui est le torrent de Plombières, et la Combeauté; elle coule dans les vastes campagnes alluvionnaires de Saint-Loup-sur-Semouse et s'ouvre au Planey, rivière de source issue d'un gour à raison de 500 lit. en belles eaux et jusqu'à 1.300 en saison très humide. Ainsi accrue, c'est un courant de 1.400 lit. en eau basse, de 3 m. c. en temps ordinaire, à peu près égale à la Lanterne, laquelle va passer au bourg de Faverney avant de s'unir, froide et limpide, à la Saône. — La Scyotte n'est qu'un ru de 15 à 16 kil., mais le Drugeon, rivièrette de Vesoul, a 46 kil. de déroulement dans une conque de 40.100 hect. et il amène 1.500 lit. par seconde à la Saône, et rarement moins de 500; son maître tributaire, la Colombine, reçoit, dans la banlieue de Vesoul, la font de Champdamois, gour d'eau bleue d'où s'échappent 600 lit. à la seconde, abaissés à 200 par la longue sécheresse, portés à 15.000 par les crues : à vrai dire, « ces crues ne sont pas une expansion de la fontaine, mais bel et bien l'avalanche d'eau amenée par le ru, sec d'habitude, qui va du Frais Puits à Champdamois. On avait grandement exagéré la puissance de crue du Frais Puits en disant que les eaux vomies par lui couvraient parfois toute la contrée et allaient jusqu'à faire déborder au loin la Saône; il n'en est pas moins vrai qu'un torrent redoutable sort, après les orages subits, de cet entonnoir de 17 m. de profondeur, de 20 m. de diamètre, qui domine de près la ligne de Vesoul à Besançon et qui est un « regard » d'un réseau cryptique auquel descendent une foule d'entonnoirs des plateaux de Noroy-le-Bourg : la font de Champdamois est l'issue normale de ce réseau, mais, quand il y a trop plu, elle ne suffit pas à l'écoulement de toutes les eaux souterraines : alors le Frais Puits « éternue » son torrent avec une exaspération conforme à la fureur de l'orage. » — La Romaine, qui baigne Fresne-Saint-Mamès, apporte à la Saône l'hommage d'un cours de 25 kil., d'un territoire de 17.900 hect., sous forme d'un apport de 400 lit. par seconde, l'étiage étant de 150. La Gourgeonne s'épanche d'un gour avec abondance; elle verse en Saône 400 lit. avec étiage de 100, elle se promène pendant 29 kil., elle draine 10.900 hect. Le Vannon (13.500 m. jusqu'au gouffre initial, 35 kil. jusqu'à l'extrémité supérieure de sa coulière) ramène au jour, par le puits d'eau de Fouvent-le-Bas, gouffre bleu, la Rigotte et le ru de Tornay, deux cours d'eau de la Haute-Marne, qui se sont enfouis plus haut sous terre; ses 500 lit. à la seconde (100 au plus bas), sont l' « expression » finale de 16.770 hect. — Le Saolon (Saulon, Salon), arrivé du plateau de Langres, de la Haute-Marne, a dans la Haute-Saône 43 kil., sur 73 en tout, et 17.600 hect. sur 41.000; c'est un cours d'eau de 10 m. de largeur, de 1.000 lit. de portée coutumière, de 350 d'étiage; il arrose les villes de Champlitte et de Dampierre, et tout près de la première des deux hume le courant du Trou de Jaleux, gour de 5 m. de diamètre auquel on attribue de 20 à 25 m. de profondeur. — La Morthe, rivièrette de 8 m. entre-rives, part de la grande fontaine de la Roche, à Bucey, et passe au N. du bourg de Gy; elle tombe en Saône par plusieurs branches, dont une à Gray même, avec une « puissance » de 800 lit., au bout de 23 kil. en une conque de 23.600 hect.; son étiage est de 300 lit. — Les Ecoulottes ont leur perte, puis leur renaissance à Auvet et s'achèvent en face de Gray : elles roulent de 50 à 400 lit. — La Sousfroide est un ru de 10 à 12 kil., fort de 20 à 200 lit. — La Tenise, à la source abondante, circule pendant 18 kil. et égoutte 6.300 hect., qui lui valent de 40 à 300 lit. — La Vingeanne, appartenant essentiellement à la Haute-Marne et à la Côte-d'Or, ne relève de la Haute-Saône que pour 9.600 m. sur 86 kil., et 4.200 hect. sur 70.639; c'est un courant de 4.500 lit., qui descend très bas en saison sèche (330 lit. seulement) et qui amène à la rivière de Gray le canal de navigation de la Marne.

L'Ognon, la seconde rivière du département comme longueur, comme débit, a perdu son *l* initial, contrairement à tant de cours d'eau français dont le nom a été défiguré par l'incorporation de l'article : c'était autrefois le Lignon. Tous ses versants supérieurs sont propriété du département, mais au delà de Villersexel sa rive gauche et par conséquent ses affluents de gauche dépendent du Doubs, du Jura, de la Côte-d'Or, et sur 225.000 hect. il n'y en a que 155.200 pour la Haute-Saône. Ses sources, dans le massif des Vosges, non loin de la vallée de la naissante Moselle (3 kil. à travers monts), jaillissent par 695 m. d'alt., dans le massif spécial du Ballon de Servance; il a pour horizon le S.-S.-O., puis l'O. un peu S., enfin le N.-O. Au bourg de Melisey, il n'est déjà plus qu'à 350 m.; il s' « enterre », en tout ou en partie suivant la saison, aux environs de Lure, vers Froideterre, par enfouissement dans les sables et graviers de son lit, laisse Lure à 1 kil. à droite et, réparé par des fontaines qui sont la réapparition des eaux perdues en amont, il s'augmente de la Reigne, du Rahin près de Gouhenans, du Scey au bourg de Villersexel et cesse d'appartenir à la Haute-Saône par sa rive gauche, sa rive droite frôlant (ou frôlant presque) les villes de Montbozon, Marnay, Pesmes. Il s'ouvre à de nombreux rus vifs, au Lozain, à la Linotte, au Buthier, à la Tounolle, à la Résie, tous rus bien pérennes, étant abreuvés par les cavernes de l'oolithe, au bas de plateaux et coteaux où les eaux superficielles descendent sous terre par le crible des « entonnoirs ». Long de 185 kil., il contribue à la Saône pour 4 m. c. en flot très bas, 10 en temps normal, 800 en crue. C'est un courant frais et pur, une charmante rivière. — La Reigne naît dans Lure même, sur la place de la sous-préfecture, d'un gour de 500 m. de tour : onde en tout temps abondante, c'est évidemment une des régurgitations du flot perdu par l'Ognon dans la banlieue d'amont de la ville. — Le Rahin (50 kil.), plus long que l'Ognon de 2 kil. à leur commun confluent, écoule 14.800 hect. contre les 26.000 du dit Ognon; fille, elle aussi, du Ballon de Servance, cette rivièrette du bassin houiller de Ronchamp arrose le bourg de Champagney : 600 lit. à la seconde, 200 en étiage, c'est sa part dans la portée de l'Ognon. — L'une des deux rivières de Villersexel, le Scey, fort de 1.200 lit. (400 en étiage), fait du Scey proprement dit et du Rognon, est court, mais il draine 21.900 hect. — Le Lozain, issu de belles fontaines, a 14 kil. et verse de 50 à 400 lit. — La Linotte (17 kil., 20.700 hect.) doit ses 300 lit. d'étiage; ses 900 de portée normale, à des terrains extraordinairement fissurés, prodigues de belles fontaines; un de ses

EFERUS - Recherche & Classification numérique

affluents, la Quenoche, boit la font de Courboux, qui, profonde de 10 m. avec diamètre de 50, est un autre Frais Puits avec expansions terribles. — Le Buthiers (13 kil.), passe à Rioz et donne de 100 à 300 lit. — La Tounelle (17 kil., 9.622 hect., 500 lit.) disparaît près de Boult, puis reparaît. — La Résie (14 kil., 6.500 hect.) s'achève avec 150 lit. de portée estivale, 300 de portée ordinaire.

Une grande rivière, égale ou probablement supérieure à la Saône quand elles se rejoignent, le Doubs, parallèle à l'Ognon au S., ne touche pas le département, mais il en reçoit la Luzine, par l'intermédiaire de l'Allaine, rivière helvético-française. La Luzine, Lusine, Luzaine, Luzène Lisaine descend d'avant-Vosges, à l'E. extrême de la Haute-Saône et baigne Héricourt. Quand elle quitte le territoire pour celui du Doubs, où elle s'achève à Montbéliard, elle a parcouru 28 kil., drainé 11.300 hect. et elle roule 800 lit. (400 en eau basse).

Ces divers cours d'eau donnent l'âme à 900 usines environ, dont plus de 500 moulins, 70 scieries (dans la région vosgienne), 40 huileries, des tissages et filatures, des papeteries, des usines métallurgiques, etc.

Climat. — Il va sans dire qu'un territoire où il y a plus de 1.000 m. de différence de niveau (de 1.240 à 186) ne peut avoir un seul climat, mais beaucoup de climats divers, suivant les altitudes et aussi selon les natures de roche et les expositions diverses. En moyenne, vu la présence ou la proximité des Vosges, et surtout en raison de l'éloignement de la mer, c'est un climat continental, donc très brusque avec excès dans le froid, dans la chaleur, et il l'est surtout dans la région vosgienne, dans l'arr. de Lure; le climat de l'arr. de Vesoul, et plus encore celui de l'arr. de Gray, au plus bas du département, a moins de rudesse, moins de variabilité, d'une part à cause de la moindre altitude, d'autre part à cause de la nature des roches et de la perméabilité du sol et du sous-sol qui ne permet pas à l'eau de séjourner en mares, en étangs et de répandre des brouillards glacés. 10° à 11°, telle est, jusqu'à plus complètes observations — car on ne consulte baromètre et thermomètre régulièrement et en toute connaissance de cause que depuis un laps de temps trop court — la moyenne annuelle des lieux de cette région comparativement tempérée : elle égale plus ou moins celle de Paris, mais avec des hivers plus froids compensés par plus de chaleur durant les autres saisons. La précipitation augmente de l'O. à l'E. : 721 millim. par an à Gray, d'après la carte Besançon du ministère des travaux publics au 1/200.000e, et probablement plus d'un mètre dans la montagne des Vosges.

Flore et Faune (V. France, § *Flore;* France et Europe, § *Faune*).

Histoire depuis 1789. — Lors de la division de la France en départements, en 1790, la Franche-Comté se divisait en bailliage d'Amont, ch.-l. Vesoul; bailliage du Milieu, ch.-l. Besançon; bailliage d'Aval, ch.-l. Lons-le-Saunier; c'est du bailliage d'Amont, qui était le plus vaste des trois, que se forma le dép. de la Haute-Saône : pas de tout ce bailliage cependant, car le pays de Baume-les-Dames et de Montbéliard revint au dép. du Doubs.

Depuis sa formation, le territoire de la Haute-Saône a subi quelques vicissitudes spéciales, en dehors de sa participation à l'histoire générale de la France. Il vit l'ennemi en 1814 et en 1815, et surtout en 1870-71, lors de la d'abord heureuse, puis si funeste campagne de l'armée de l'Est. Tout le monde connaît cette navrante histoire : le combat d'Esprels, la prise d'Esprels sur les Prussiens, la victoire de Villersexel (9 janv. 1871), les trois journées de la bataille d'Héricourt (15-17 janv.) par des froids de — 18° et la déplorable retraite de l'armée de Bourbaki en Suisse. C'est tout ou à peu près. On peut signaler le développement constant de la population jusqu'au recensement de 1866, son recul constant depuis lors, et un certain mouvement d'émigration vers notre Afrique du Nord où le nombre des Comtois de la Haute-Saône est relativement considérable. Comme le pays n'a jamais appartenu à la langue d'oc, qu'il est et fut toujours de langue d'oïl, il n'y a pas ici, comme dans nos départements du Sud et du Sud-Ouest, de combat entre le français et le patois, avec déroute de plus en plus rapide des dialectes de l'idiome d'oc.

Parmi les personnages éminents qui ont vécu sur ce territoire depuis 1789, qu'ils soient nés avant ou après cette date (les grands hommes d'autrefois ayant été notés au registre de la Franche-Comté), il faut citer comme ayant joui d'une célébrité plus que départementale : Desault, célèbre anatomiste et chirurgien, maître de Bichat, né à Saint-Germain près Lure (1744-95); le vicomte de Toulongeon, né à Champlitte, qui fut député aux Etats généraux de 1789 (1748-1812); Bureau de Pusy, né à Port-sur-Saône, qui présida à trois reprises l'Assemblée constituante et « contribua activement à la division de la France par départements en 1790 (1750-1805) »; Joseph Beauchamps, natif de Vesoul, attaché comme astronome à l'expédition d'Egypte (1752-1801); Gruyer, général de la République et de l'Empire, né à Saint-Germain près Lure (1774-1822); Carteaux, général de la République, connu surtout pour avoir eu le jeune Bonaparte dans son artillerie, au siège de Toulon, né à Aillevans (1751-1813); le baron Percy, chirurgien en chef des armées de la République et de l'Empire, né à Montagney-sur-Ognon (1754-1825); Petit, grand physicien, né à Vesoul (1791-1820); Lélut, philosophe, natif de Gy (1804-72); Iselin, sculpteur, né à Clairegoutte en 1824; le peintre Gérôme, né à Vesoul en 1824; le journaliste Chaudey, né à Vesoul, fusillé à Paris en 1871; Xavier de Montépin, né à Apremont-sur-Saône, très fécond romancier (1824-98). O. Reclus.

Divisions administratives actuelles. — Arrondissements. — Le dép. de la Haute-Saône comprend trois arrondissements : Vesoul, Gray, Lure; ils sont subdivisés en 28 cantons et 583 communes. On en trouvera plus loin le détail.

Justice. Police. — Le département ressortit à la cour d'appel de Besançon. Vesoul est le siège des assises. Il y a trois tribunaux de première instance (1 par chef-lieu d'arrondissement); 1 tribunal de commerce à Gray; 1 justice de paix par canton. Le nombre d'agents chargés de constater les crimes et délits était, en 1894, de 235 gendarmes (47 brigades), 8 commissaires de police, 40 agents de police, 681 gardes champêtres, 328 gardes particuliers assermentés, 326 gardes forestiers, 434 douaniers. Il y eut 4.687 plaintes, dénonciations et procès-verbaux.

Finances. — Le département possède 1 directeur et 1 inspecteur des contributions directes à Vesoul, 1 trésorier-payeur général à Vesoul, 2 receveurs particuliers à Gray et Lure, 1 percepteur à Vesoul; 1 directeur, 1 inspecteur, 5 sous-inspecteurs de l'enregistrement; 3 conservateurs des hypothèques (1 par arr.). Le recouvrement des contributions indirectes est assuré par 1 directeur et 2 inspecteurs à Vesoul, 1 sous-directeur à Lure, 2 receveurs principaux entreposeurs à Vesoul et Lure, 1 receveur entreposeur à Gray.

Instruction publique. — Le dép. de la Haute-Saône relève de l'Académie de Besançon. L'inspecteur d'Académie réside à Vesoul. Il y a quatre inspecteurs primaires, dont 2 à Vesoul et 1 à Gray et à Lure. L'enseignement secondaire se donne aux garçons dans 1 lycée, à Vesoul, et dans 3 collèges communaux à Gray, Lure et Luxeuil. Il y a des cours secondaires de jeunes filles à Vesoul. Il existe une école primaire supérieure de garçons à Champlitte. Vesoul possède des écoles normales primaires d'instituteurs et d'institutrices. L'enseignement professionnel est représenté par une école d'agriculture, à Saint-Rémy, et une chaire d'agriculture à Vesoul.

Cultes. — Le département forme pour le culte catholique, avec le dép. du Doubs, le diocèse de Besançon (archevêché). Le département compte (au 1er nov. 1894) :

EFERUS - Recherche & Classification numérique

pas de vicaires généraux, pas de canonicats, 29 curés, 366 desservants, 45 vicaires. Il y a 1 grand séminaire, à Vesoul, et 2 petits séminaires, à Luxeuil et à Marnay. — Le département forme pour le culte réformé l'église consistoriale luthérienne (confession d'Augsbourg) de Héricourt et une partie de celle de Saint-Julien-de-Montbéliard (Doubs) pour les églises paroissiales de Trémoins et de Champey. Elle compte 13 pasteurs pour environ 8.000 fidèles. — Le culte israélite relève du consistoire israélite de Vesoul et compte 1 grand rabbin et 1 ministre officiant pour environ 700 fidèles.

Armée. — Le dép. de la Haute-Saône appartient à la 7e région militaire (Besançon). La 7e brigade de cavalerie a son siège à Vesoul et la 1re brigade d'artillerie à Gray. Au point de vue du recrutement et de la mobilisation, le département forme la 2e subdivision (Vesoul) du 7e corps d'armée.

Divers. — Le département ressortit à la 7e légion de gendarmerie (Besançon), à la division minéralogique du N.-E. (arr. de Chaumont), à la 6e inspection des ponts et chaussées, à la 6e région agricole (E.), à la 32e conservation des forêts (Vesoul). Le département possède 1 chambre de commerce à Gray.

Démographie. — Mouvement de la population. — Le recensement de 1896 a constaté, dans le dép. de la Haute-Saône, une population totale de 272.891 hab. Voici, depuis le commencement du siècle, les chiffres donnés par les recensements précédents :

1801.....	291.579	1826.....	327.641
1806.....	299.054	1831.....	338.910
1821.....	308.171	1836.....	343.298
1841.....	347.627	1872.....	303.088
1846.....	347.096	1876.....	304.052
1851.....	347.469	1881.....	295.905
1856.....	312.397	1886.....	290.954
1861.....	317.183	1891.....	280.856
1866.....	317.706	1896.....	272.891

Il résulte de ces chiffres que la population du dép. de la Haute-Saône, après avoir augmenté régulièrement jusqu'au milieu du XIXe siècle, est entrée dans une période de décroissance qui est devenue de plus en plus rapide dans le dernier quart du siècle et qui tend à faire retomber le chiffre de la population au même point où il était il y a cent ans. Pour 1.000 hab. recensés en 1801, on en comptait 997 en 1886.

Le mouvement de diminution de la population a été à peu près uniforme dans les différentes parties du département, comme on peut s'en rendre compte en comparant les recensements de 1801, 1851 et 1896, arrondissement par arrondissement :

ARRONDISSEMENTS	Population en 1801	Population en 1851	Population en 1896
Vesoul.....	104.758	113.862	85.203
Gray.....	82.666	89.235	62.801
Lure.....	104.155	144.372	124.887
Totaux.....	291.579	347.469	272.891

DENSITÉ DE LA POPULATION PAR KILOMÈTRE CARRÉ

ARRONDISSEMENTS	Superficie d'après le cadastre	1801	1851	1896	Diminution de 1801 à 1896
	hectares				
Vesoul.....	191.543	54,7	59,4	44,5	—10,2
Gray.....	160.168	51,6	55,4	39,2	—12,4
Lure.....	185.813	56	77,7	67,2	+11,2
Département entier.....	537.524	54,2	64,1	50,7	— 3,5

Voici les chiffres absolus pour la dernière période :

ARRONDISSEMENTS	1872	1881	1891	1896
Vesoul.....	98.394	94.907	88.575	85.203
Gray.....	75.344	71.322	65.869	62.801
Lure.....	129.350	129.676	126.412	124.887
Totaux.....	303.088	295.905	280.856	272.891

Au point de vue de la population totale, le dép. de la Haute-Saône venait, en 1896, au 69e rang des départements français. Au point de vue de la population spécifique, il était le 54e, avec une densité (50 hab. par kil. q.) inférieure à la moyenne française (72 hab. par kil. q.).

La population des chefs-lieux d'arrondissement se répartissait, en 1896, de la manière suivante :

VILLES	Population municipale agglom.	Eparse	Comptée à part	Totale
Vesoul.....	8.551	136	1.396	10.083
Gray.....	5.673	144	999	6.816
Lure.....	4.832	82	973	5.887

La population éparse est (en 1891) de 168 hab. pour 1000, proportion moitié moindre de la moyenne française (366 °/oo) et qui montre la prédominance des petites agglomérations urbaines dans toute l'étendue du département.

La population se répartit comme suit entre les groupes urbains et ruraux :

POPULATION au 30 mai 1886		POPULATION au 29 mars 1896	
Urbaine.....	47.059	Urbaine.....	47.174
Rurale.....	243.895	Rurale.....	225.717
Total.....	290.954	Total.....	272.891

Le nombre des communes urbaines (plus de 2.000 hab. agglomérés) était, en 1896, de 10, occupant une surface totale de 21.115 hect., contre 512.957 hect. occupés par les 573 communes rurales (superf. totale du département, 534.072 hect.).

Voici quelle était l'importance relative des populations urbaine et rurale aux recensements de 1856, 1872, 1886 et 1896, pour 100 hab. :

	1856	1872	1886	1896
Population urbaine...	10,12	13,32	16,37	16,88
— rurale...	89,88	86,68	83,63	83,12

La population rurale forme les 4/5 de la population, alors que dans l'ensemble de la France elle forme seulement 60 °/o du total de la population.

Le mouvement de la population en 1898 se traduit par les chiffres suivants : naissances légitimes, 5.219 dont 2.660 du sexe masculin et 2.559 du sexe féminin ; naissances naturelles, 387 dont 201 du sexe masculin et 186 du sexe féminin, soit un total de 5.606 naissances. Il y eut 214 mort-nés. Le nombre des décès fut de 6.357, dont 3.235 du sexe masculin et 3.122 du sexe féminin. Il s'ensuit que l'excédent de la mortalité sur la natalité est de 751, ce qui représente une condition démographique très mauvaise. Le nombre des mariages a été de 1.927, celui des divorces de 33. En résumé, la proportion des mariages est (en 1892) de 7 pour 1.000 hab., celle des naissances de 20,1 °/oo, celle des décès de 23,3 °/oo. Sur l'ensemble de la France, on constate par 1.000 hab. 8 mariages, près de 23 naissances et un peu plus de 20 décès.

La répartition des communes d'après l'importance de la population a donné, en 1896, pour les communes du département : 41 com. de moins de 100 hab. ; 139 com. de 101 à 200 hab. ; 121 com. de 201 à 300 hab. ; 83

EFERUS - Recherche & Classification numérique

com. de 301 à 400 hab.; 59 com. de 401 à 500 hab.; 101 com. de 501 à 1.000 hab.; 16 com. de 1.001 à 1.500 hab.; 7 com. de 1.501 à 2.000 hab.; 2 com. de 2.001 à 2.500 hab.; 5 com. de 2.501 à 3.000 hab.; 1 com. de 3.001 à 3.500 hab.; 1 com. de 3.501 à 4.000 hab.; 2 com. de 4.001 à 5.000 hab.; 4 com. de 5.001 à 10.000 hab.; 1 com. de plus de 10.000 hab. (Vesoul).

Voici par arrondissement et canton la liste des communes dont la population agglomérée en 1896 dépassait 1.000 hab. Les chiffres de superficie ne sont pas rigoureusement exacts, parce que nous attribuons toute la superficie des villes divisées entre plusieurs cantons au premier de ces cantons dans la liste. Les surfaces cantonales sont indiquées d'après la *Situation financière des communes* (année 1899) :

Arrondissement de Vesoul (10 cant., 215 com., 191.543 hect., 85.203 hab.). — *Cant. d'Amance* (13 com., 14.825 hect., 6.906 hab.) : Faverney, 1.383 hab. (1.268 aggl.). — *Cant. de Combeaufontaine* (17 com., 17.009 hect., 6.360 hab.). — *Cant. de Jussey* (22 com., 23.431 hect., 12.208 hab.) : Jussey, 2.602 hab. (2.345 aggl.); Passavant-la-Rochère, 1.425 hab. (1.407 aggl.). — *Cant. de Montbozon* (30 com., 21.999 hect., 7.062 hab.). — *Cant. de Noroy-le-Bourg* (16 com., 16.673 hect., 5.677 hab.). — *Cant. de Port-sur-Saône* (17 com., 16.122 hect., 7.014 hab.) : Port-sur-Saône, 1.686 hab. (1.598 aggl.). — *Cant. de Rioz* (29 com., 23.431 hect., 6.837 hab.). — *Cant. de Scey-sur-Saône* (25 com., 21.889 hect., 7.771 hab.) : Scey-sur-Saône-et-Saint-Albin, 1.562 hab. (1.484 aggl.). — *Cant. de Vesoul* (24 com., 16.783 hect., 18.018 hab.) : Vesoul, 10.083 hab. (9.947 aggl.). — *Cant. de Vitrey* (22 com., 17.899 hect., 7.350 hab.).

Arrondissement de Gray (8 cant., 165 com., 160.168 hect., 62.801 hab.). — *Cant. d'Autrey-lès-Gray* (17 com., 20.892 hect., 6.798 hab.). — *Cant. de Champlitte* (17 com., 22.119 hect., 6.484 hab.) : Champlitte-et-le-Prélot, 2.353 hab. (2.148 aggl.). — *Cant. de Dampierre-sur-Salon* (31 com., 25.938 hect., 8.674 hab.). — *Cant. de Fresne-Saint-Mamès* (18 com., 20.437 hect., 6.722 hab.). — *Cant. de Gray* (23 com., 19.517 hect., 14.648 hab.) : Arc-et-la-Maison-du-Bois, 2.636 hab. (2.600 aggl.); Gray, 6.816 hab. (6.672 aggl.). — *Cant. de Gy* (20 com., 20.324 hect., 7.659 hab.) : Gy, 1.680 hab. (1.649 aggl.). — *Cant. de Marnay* (19 com., 14.673 hect., 5.318 hab.). — *Cant. de Pesmes* (20 com., 15.173 hect., 6.498 hab.) : Pesmes, 1.225 hab. (1.038 aggl.).

Arrondissement de Lure (10 cant., 203 com., 185.813 hect., 124.887 hab.). — *Cant. de Champagney* (9 com., 15.278 hect., 14.416 hab.) : Champagney, 4.012 hab. (1.831 aggl.); Plancher-Bas, 2.245 hab. (1.054 aggl.); Plancher-les-Mines, 2.683 hab. (2.523 aggl.); Ronchamp, 3.494 hab. (1.570 aggl.). — *Cant. de Faucogney* (16 com., 19.137 hect., 9.913 hab.). — *Cant. d'Héricourt* (26 com., 16.388 hect., 13.532 hab.) : Héricourt, 5.499 hab. (3.653 aggl.). — *Cant. de Lure* (28 com., 24.223 hect., 17.704 hab.) : Lure, 5.887 hab. (5.805 aggl.); Saint-Germain (1.075 hab. (1.039 aggl.). — *Cant. de Luxeuil* (24 com., 18.332 hect., 15.800 hab.) : Breuches, 1.058 hab. (1.058 aggl.); Froideconche, 1.123 hab. (1.036 aggl.); Luxeuil, 4.959 hab. (4.842 aggl.); Saint-Sauveur, 1.546 hab. (1.546 aggl.). — *Cant. de Melisey* (12 com., 18.636 hect., 11.180 hab.). — *Cant. de Saint-Loup-sur-Semouse* (13 com., 20.492 hect., 18.739 hab.) : Aillevillers-et-Lyaumont, 2.906 hab. (1.502 aggl.); Corbenay, 1.162 hab. (1.017 aggl.); Fontaine-lès-Luxeuil, 1.539 hab. (1.383 aggl.); Fougerolles, 5.840 hab. (1.917 aggl.); Saint-Loup-sur-Semouse, 3.656 hab. (3.607 aggl.). — *Cant. de Saulx* (18 com., 12.911 hect., 5.616 hab.). — *Cant. de Vauvillers* (23 com., 19.907 hect., 8.264 hab.) : Vauvillers, 1.064 hab. (1.033 aggl.). — *Cant. de Villersexel* (34 com., 19.634 hect., 9.723 hab.) : Villersexel, 1.055 hab. (1.055 aggl.).

Habitations. — Le nombre des centres de population (hameaux, villages ou sections de communes) était en 1896 de 1.359 dans le dép. de la Haute-Saône. Le nombre des maisons d'habitation était de 66.949, dont 63.610 occupées en tout ou en partie, et 3.339 vacantes. Sur ce nombre, on en comptait 25.957 n'ayant qu'un rez-de-chaussée, 35.844 un seul étage, 4.793 deux étages, 346 trois étages, 9 quatre étages ou davantage. Elles comportaient 84.421 logements ou appartements distincts, dont 79.773 occupés et 4.648 vacants; en outre, 6.056 locaux servant d'ateliers, de magasins ou de boutiques. La proportion des locaux industriels ou commerciaux n'était que de 62 °/₀₀ (en 1891), très inférieure à la moyenne française (105 °/₀₀).

Etat des personnes. — D'après la résidence. — On a recensé, en 1896, 13.400 individus isolés et 66.252 familles, plus 121 établissements comptés à part, soit un total de 79.773 ménages. Il y a 13.400 ménages composés d'une seule personne; 17.986, de deux personnes; 16.243 de trois personnes; 13.349 de quatre personnes; 8.640 de cinq personnes; 4.927 de six personnes; 5.107 de sept personnes et davantage. La proportion d'isolés est (en 1891) celle de la moyenne de la France (151 sur 1.000 ménages, au lieu de 152).

La population résidante comptait 272.891 personnes, dont 262.962 résidants présents, 3.271 résidants absents et 6.658 personnes comptées à part. La population présente comportait 269.620 résidants présents et 2.145 personnes de passage, soit un total de 271.765. La population présente est donc inférieure à la population résidante, comme c'est généralement le cas en France. La proportion de résidants absents atteint (en 1891) à peu près 11,5 °/₀₀ (moyenne française, 17,4).

D'après le lieu de naissance. — Classée d'après le lieu de naissance, la population de la Haute-Saône se divisait, en 1896, en :

Français nés dans la commune où ils habitent.	168.351
— dans une autre commune du dép...	68.911
— dans un autre département.....	28.763
— en Algérie ou dans une colonie française.....	159
— nés à l'étranger.....	1.527

Soit un total de 267.711 Français de naissance.

Il faut y ajouter, en premier lieu, 1.367 naturalisés; en second lieu, 2.687 étrangers.

Classée par nationalités, la population de la Haute-Saône comprend : 269.078 Français, 1.043 Allemands, 127 Autrichiens et Hongrois, 818 Italiens, 491 Suisses, 89 Belges, 48 Scandinaves, etc. La proportion d'étrangers est (en 1886) de 11 1/2 °/₀₀ (moyenne française, 30 °/₀₀).

Si nous nous en tenons à l'élément français, nous constatons qu'en 1896 le dép. de la Haute-Saône possédait 237.262 nationaux nés sur son territoire et que l'on a recensé dans la France entière 91.645 originaires de la Haute-Saône. Ce département n'avait conservé (en 1891) que 652 °/₀₀ de ses enfants. C'est l'un des départements où l'émigration des habitants se dirigeant sur les diverses parties de la France est la plus forte et, à ce point de vue, il venait au 5e rang des départements français (après le territoire de Belfort, Seine-et-Oise, Seine-et-Marne et la Lozère). Des habitants qui ont émigré à l'extérieur, les uns se sont dirigés vers Paris : 28.817 dans la Seine; vers les départements limitrophes de la Haute-Saône : 16.488 dans le Doubs, 6.359 dans les Vosges, 4.563 dans le territoire de Belfort, 5.286 dans la Côte-d'Or, etc.

En revanche, le dép. de la Haute-Saône renferme 28.763 Français originaires d'un autre département et provenant principalement des départements voisins : 4.411 des

EFERUS - Recherche & Classification numérique

Vosges, 2.198 du territoire de Belfort, 5.572 du Doubs, etc.

La comparaison des chiffres d'émigration et d'immigration montre que le dép. de la Haute-Saône a perdu par l'émigration intérieure environ 2/3 de plus d'habitants qu'il n'en a gagnés par l'immigration. La proportion d'émigration est (en 1896) de 27,7 °/₀₀ (moyenne française, 17,4 °/₀₀).

D'APRÈS L'ÉTAT CIVIL. — Classée par sexe, la population de la Haute-Saône se répartit (en 1896) en 135.215 hommes et 136.550 femmes; c'est une proportion (en 1891), de 1.010 femmes pour 1.000 hommes (moyenne française, 1.014). Le sexe masculin comptait (en 1891) 23.695 célibataires majeurs, soit 170 °/₀₀; le sexe féminin, 20.048, soit 143 °/₀₀, proportions analogues aux moyennes françaises (174 et 137 °/₀₀). La proportion des personnes mariées sur le total des habitants est de 404 pour 1.000 (moyenne générale de la France, 400). On a recensé 22.332 veufs ou veuves, soit 80 °/₀₀ (moyenne française, 81). Le nombre des mineurs des deux sexes était de 101.257, soit 362 °/₀₀ (moyenne française, 365). Le nombre moyen des enfants vivants était de 215 par 1.000 familles (moyenne française, 210), L'âge moyen des hommes est de 33 ans 6 mois, celui des femmes de 34 ans 3 mois 10 jours.

D'APRÈS LA PROFESSION. — La population de la Haute-Saône se décompose par professions de la manière suivante (en 1891). On classe sous chaque rubrique non seulement ceux qui exercent la profession, mais aussi la totalité des personnes qui en tirent leur subsistance :

Agriculture	156.370	soit 559 °/₀₀
Industries manufacturières	63.207	— 224 —
Transports	6.497	— 22 —
Commerce	16.734	— 60 —
Force publique	4.061	— 12 —
Administration publique	5.848	— 21 —
Professions libérales	7.305	— 26 —
Personnes vivant exclusivement de leurs revenus	14.994	— 53 —

En outre, 5.840 gens sans profession et individus non classés (enfants en nourrice, étudiants ou élèves de pensionnats vivant loin de leurs parents, personnel interne des asiles, hospices, etc.), ou de profession inconnue. Au point de vue social, la population comprend (en 1891) : 65.998 patrons, 2.435 employés, 35.426 ouvriers. Les personnes inactives de leurs familles sont au nombre de 171.157, plus 5.696 domestiques.

Etat économique. — PROPRIÉTÉ. — La statistique décennale de 1892 accusait une surface cultivée totale de 489.879 hect., dont 356.765 appartenant à des particuliers, 6.852 à l'Etat, 123.975 aux communes, etc. Des

DÉSIGNATION	NOMBRE des cotes	SUPERFICIE (en hectares)
Petite propriété :		
Biens de moins de 1 hect.	21.237	8.926
— de 1 à 5 hect.	18.008	
Moyenne propriété :		132.237
Biens de 5 à 10 hect.	9.833	
— de 10 à 20 —	4.857	
— de 20 à 30 —	1.175	106.323
— de 30 à 40 —	268	
— de 40 à 50 —	107	
Grande propriété :		
Biens de 50 à 100 hect.	102	264.074
— de 100 à 200 —	88	
— de 200 à 300 —	33	
Au-dessus de 300 —	35	
Totaux	55.743	511.560

356.765 hect. appartenant aux particuliers, 234.435 étaient des terres labourables, 65.389 des prés naturels, herbages et vergers, 7.848 des vignes, 2.855 des jardins de plaisance et parcs, 46.238 des bois et forêts. Le nombre des cotes foncières était, en 1891, d'environ 267.068 dont 190.262 non bâties et 76.806 bâties.

L'enquête faite par l'administration des contributions directes en 1884 a relevé dans le dép. de la Haute-Saône 55.743 propriétés non bâties imposables, savoir : 49.078 appartenant à la petite propriété, 6.300 à la moyenne propriété, 365 à la grande propriété.

Nous donnons ci-dessus un tableau indiquant le nombre et la contenance des cotes foncières non bâties (en 1892).

On voit par ce tableau que la petite propriété occupe environ 141.163 hect., la moyenne 106.323 hect. et la grande 264.074 hect. La contenance moyenne d'une cote foncière est de $9^{hect},17$, alors que la moyenne française est de $8^{hect},65$. La grande propriété domine et occupe plus de la moitié du territoire du département.

La valeur de la propriété bâtie était évaluée (d'après l'enquête de 1887-89) de la manière suivante :

	Maisons	Usines
Nombre (en 1897)	75.077	1.096
	Francs	Francs
Valeur locative réelle	9.884.752	4.494.883
Valeur vénale (en 1887)	178.960.353	25.393.471

Il faut y ajouter 1.399 bâtiments publics (asiles, presbytères, préfectures, etc.), d'une valeur locative réelle (en 1887) de 225.217 fr. — La part du département dans la valeur de la propriété bâtie sur le sol français représente 1/266e de la valeur totale.

AGRICULTURE. — L'agriculture fait vivre (en 1891) 559 hab. sur 1.000, alors que dans l'ensemble de la France cette proportion atteint seulement 460.

On trouvera au § *Géologie agricole* des indications sur les qualités des terrains des diverses parties du département. Nous rappelons que les divisions fondamentales du département sont la région vosgienne, au N.-E., et les plaines ondulées de la Saône et de l'Ognon, dans le reste du département.

D'après l'assiette de la contribution foncière, la valeur du sol non bâti du dép. de la Haute-Saône représente environ le 1/120e de la valeur totale du sol français.

Nous donnons ci-après un tableau indiquant la superficie et le rendement des principales cultures en 1898 :

CULTURES	SUPERFICIE	PRODUCTION
	Hectares	Hectolitres
Froment	63.096	1.121.778
		Quintaux 849.746
		Hectolitres
Méteil	4.949	61.573
Seigle	10.785	168.796
Orge	3.547	68.342
Avoine	63.971	1.509.587
Sarrasin	1.198	14.970
Maïs	1.227	16.913
		Quintaux
Pommes de terre	23.560	2.575.221
Betteraves fourragères	2.266	535.864
Betteraves à sucre	114	20.921
Trèfle	11.995	605.942
Luzerne	4.998	299.447
Sainfoin	2.328	64.813
Prés naturels et herbages	70.085	3.501.756
Tabac	490	17.171
Colza	419	4.914
Chanvre	71	Filasse 473 / Graine 235
Pommes à cidre	»	5.438
Noix	»	505
Prunes	»	22.441
		Hectolitres
Vignes	5.067	82.260

Ce tableau montre que la production des cultures du dép. de la Haute-Saône consiste principalement en céréales et en pommes de terre.

Dans la période décennale 1889-98, la production

EFERUS - Recherche & Classification numérique

moyenne annuelle du froment fut de 920.783 hectol., celle de l'avoine, 1.230.317 hectol., etc. Les rendements sont bons : 17hl,77 à l'hectare, en 1898, pour le froment (moyenne française, 18hl,40); 23hl,59 pour l'avoine (moy. fr., 25hl,22), etc.

Quant à la nature des terrains du dép. de la Haute-Saône, on y distingue, d'après le cadastre : 247.568 hect. de terres labourables, 65.859 hect. de prés et herbages, 12.001 hect. de vignes, 166.078 hect. de bois, 23.668 hect. de landes, rochers et terrains incultes, etc., mais ces chiffres (1882) ne correspondent plus tout à fait exactement à l'état actuel.

Les prairies et les pâturages ont une grande importance. D'après l'enquête décennale de 1892, il y avait 35.449 hect. de prairies irriguées naturellement par les crues des rivières, 14.136 hect. de prairies irriguées à l'aide de travaux spéciaux, 14.301 hect. non irrigués, 1.040 hect. d'herbages pâturés dits de plaines, 1.876 hect. d'herbages pâturés de coteaux, 45 hect. d'herbages pâturés de montagnes ou alpestres.

Les fourrages verts annuels étaient cultivés sur 717 hect., dont 160 de trèfle incarnat, 525 de vesces ou dravières, 1 de seigle en vert, 31 de maïs fourrage. Il y avait 568 hect. de prés temporaires.

La culture des arbres fruitiers est importante. La statistique décennale de 1892 accusait les résultats suivants pour les cultures arbustives : pommes et poires, 41.211 hectol.; pêches et abricots, 738 hectol.; prunes, 6.269 hectol.; cerises, 27.129 hectol.; noix, 3.383 hectol.

La culture du cerisier est très importante dans la région vosgienne pour la fabrication du kirsch (Clairegoutte, Andornay et Annegray). Fougerolles est le centre de la culture des cerisiers et le marché principal du kirsch.

La culture de la vigne donne un certain nombre de crus secondaires (Chariez, Gy, Ray, etc.). La récolte fut, en 1898, de 82.260 hectol., d'une valeur de 2.812.469 fr., soit une valeur moyenne de 34 fr. l'hectol. La moyenne décennale annuelle de 1888 à 1897 pour la production vinicole était de 68.311 hectol.

Les cultures maraîchères sont développées. Les jardins potagers et maraîchers ont produit, en 1892, pour 2.518.032 fr. En 1892, il y avait 598 hect. cultivés en légumes secs (haricots, pois, fèves, féverolles, lentilles, etc.); 555 hect. cultivés en carottes, navets, choux, etc. Le tabac n'est cultivé qu'aux environs de Vesoul et a donné, en 1898, une récolte dont la valeur totale était de 1.604.286 fr.

Les forêts occupent (en 1892) une superficie égale au tiers du territoire du département. La surface boisée est estimée à 166.958 hect., dont 6.847 appartiennent à l'Etat, 114.873 aux communes, 45.238 à des particuliers. 10.345 hect. sont en futaie, le reste est en taillis. Les principales essences sont le sapin, le pin, le chêne, le hêtre, le charme, le tremble, etc. Les forêts les plus importantes sont dans la région vosgienne. La production du bois mis en coupe est évaluée à 682.006 m. c. par an.

L'élevage est prospère. Le nombre des animaux de ferme existant au 31 déc. 1898 était :

Espèce chevaline	23.262
— mulassière	46
— asine	156
— bovine	154.248
— ovine	69.230
— porcine	67.057
— caprine	5.684

Les bêtes bovines appartiennent aux races *comtoise* et *fémeline* (V. l'art. Race, § *Zootechnie*, t. XXVIII, pp. 28-29). La production du lait fut, en 1898, de 932.341 hectol. d'une valeur de 10.162.516 fr. — Il y avait 8.988 ruches d'abeilles en activité, ayant produit 33.011 kilogr. de miel, et 10.642 kilogr. de cire d'une valeur globale de 76.457 fr.

Les exploitations agricoles sont étendues, généralement 7 à 9 hect. : 39.245 ont moins de 5 hect., 9.833 de 5 à 10 hect., 6.300 de 10 à 40 hect., 365 plus de 40 hect. Le nombre des propriétaires cultivant eux-mêmes leurs terres est (en 1892) de 43.306, exploitant des domaines d'une étendue moyenne de 4hect,68, celui des fermiers est de 12.135, celui des métayers est de 433.

Industrie. — L'industrie fait vivre 63.207 personnes (en 1891), soit 224 hab. sur 1.000 (moyenne française, 250).

Mines et carrières. L'industrie minérale est très développée. Le total des concessions minières était, au 1er janv. 1899, de 17, pour une superficie totale de 13.126 hect. de terrains exploités. Il y avait 7 mines de combustibles minéraux, 6 mines de minerais de fer et 1 mine d'autres minerais métallifères.

Les mines de houille appartiennent aux bassins de Ronchamp et de Gouhenans. La production du dép. de la Haute-Saône en combustibles minéraux (houille et anthracite) était, en 1898, de 216.941 tonnes, valant sur le carreau de la mine 3.324.351 fr., soit une moyenne de 15 fr. 32 la tonne. C'était le fruit du travail de 862 ouvriers de l'intérieur, ayant fourni 251.053 journées de travail et reçu 1.159.953 fr. de salaires, et de 514 ouvriers de l'extérieur, ayant fourni 145.071 journées et reçu 428.170 fr. de salaires. — On extrait des tourbières, au nombre de 21, environ 630 tonnes de tourbe, valant 5.760 fr. ou 9 fr. la tonne, pour une consommation toute locale destinée au chauffage domestique.

Pour la consommation, le dép. de la Haute-Saône emploie 136.400 tonnes, valant en moyenne 19 fr. 86 la tonne sur les lieux de consommation, soit 2.708.900 fr. en tout. De cette quantité, 76.600 t. viennent du département même, qui vend le surplus de sa production au dehors et achète 21.000 t. à Saône-et-Loire (Le Creusot et Blanzy), 10.300 t. au Nord (Valenciennes), etc., et 26.400 t. à l'étranger (Belgique et Allemagne).

La production des mines de fer était, en 1898, de 1.760 tonnes, valant 20.890 fr. — Le département possède d'importantes mines de sel gemme, d'une superficie totale de 1.458 hect. (Gouhenans, Melcey-Fallon, etc.), produisant annuellement environ 110.000 quintaux.

Les carrières ont fourni les résultats suivants en 1898 :

	POIDS en tonnes	VALEUR en francs
Pierre de taille dure	17.750	181.000
Moellon	36.000	37.000
Chaux hydraulique	4.100	53.300
Argile pour briques et tuiles	22.500	18.750
Phosphate de chaux	800	38.400
Dalles	2.500	24.000
Meules	1.500	36.000
Onyx, granites et porphyres	54	3.000

On exploitait 2 carrières souterraines (minerai de fer et gypse) et 501 à ciel ouvert, où travaillaient 1.046 ouvriers.

Sources minérales. Le dép. de la Haute-Saône possède plusieurs sources minérales, connues dès l'antiquité (Luxeuil, Equevilley, Corre, Neuvelle-lès-la-Charité, Velleminfroy, Vesoul, etc.). Les sources exploitées sont au nombre de 19, dont 17 salines et 2 ferrugineuses. Il y a un établissement balnéaire à Luxeuil. En 1898, 9.470 bouteilles d'eau minérale étaient expédiées au dehors.

Industries manufacturières. Il existait en 1898 dans le dép. de la Haute-Saône 267 établissements faisant usage de machines à vapeur. Ces appareils, au nombre de 318, d'une puissance égale à 8.735 chevaux-vapeur (non compris les machines des chemins de fer et des bateaux) se décomposaient en

175	machines fixes	d'une force de	7.452	chev.-vapeur
98	— mi-fixes	—	772	—
36	— locomobiles	—	171	—
9	— locomotives	—	340	—

EFERUS - Recherche & Classification numérique

La force des machines en chevaux-vapeur se répartissait de la manière suivante entre les principaux groupes industriels :

Mines et carrières	1.628	chev.-vapeur
Usines métallurgiques	1.225	—
Agriculture	128	—
Industries alimentaires	586	—
— chimiques et tanneries	143	—
Tissus et vêtements	3.623	—
Papeterie, objets mobiliers et d'habitation	1.028	—
Bâtiments et travaux	348	—
Services publics de l'Etat	26	—

L'industrie textile est importante pour la filature du coton. Il existe environ 10 fabriques, avec environ 3.000 ouvriers, 50.000 broches et 3.000 métiers mécaniques. On fabrique principalement les étoffes appelées *droguets* (arr. de Lure).

L'industrie métallurgique est représentée par 4 usines à fer en activité (Seveux, Loulans-les-Forges, Crochot, Beuchot). La production totale de la fonte moulée en première fusion était, en 1898, de 205 tonnes, d'une valeur de 25.790 fr.

La fonte moulée en deuxième fusion occupait 20 usines, ayant 760 ouvriers, qui ont produit, en 1898, 8.160 t., d'une valeur totale de 2.019.600 fr., soit 248 fr. la tonne. La production de l'acier était de 1.280 tonnes, valant 431.200 fr. (tôles).

L'industrie céramique a une certaine extension (faïenceries, poteries, briqueteries). Il y a plusieurs verreries très importantes (Passavant, La Rochère, Malbouhans) : elles comptent environ 450 ouvriers et produisent plus de 1.000.000 de fr. par an (vitres, gobeletterie, etc.). — Il existe des papeteries importantes à Savoyeux, Luxeuil, Conflandey, Montbozon, Plancher-Bas, etc., produisant 8.000 quintaux par an.

Il existait, en 1898, dans le dép. de la Haute-Saône, un total de 47 syndicats professionnels, dont 7 syndicats patronaux (239 membres), 4 syndicats ouvriers (898 membres), 1 syndicat mixte (80 membres) et 35 syndicats agricoles (5.606 membres). — La consommation moyenne avouée d'alcool était, en 1898, de 3lit,90 par tête (moyenne francaise, 5lit,08). Il a été fabriqué, de 1888 à 1897, une quantité moyenne de 283 hectol. d'alcool par an, sans compter 1.096 hectol. distillés annuellement par les bouilleurs de cru. La consommation du vin était, en 1899, de 1lit,63 par tête (moyenne française, 1lit,12). — Il a été vendu, en 1897, 176.858 kilogr. de tabac à fumer ou à mâcher et 35.292 kilogr. de tabac à priser, soit une consommation moyenne de 777 gr. par tête (moyenne française, 970 gr.).

Commerce et circulation. — Le commerce fait vivre 16.734 personnes (en 1891), soit 60 °/oo (moyenne française, 103). Il y faut ajouter 6.497, soit 22. °/oo, qui vivent de l'industrie des transports (moyenne française, 30). Ces chiffres montrent que le commerce est peu développé. En effet, le montant des opérations de la succursale de la Banque de France à Vesoul était, en 1898, seulement de 6.733.100 fr., sur un total général de 16 milliards 569 millions pour la France entière.

Le nombre des patentes est peu élevé. Il y avait (en 1894) 39 hauts commerçants et banquiers, 7.397 commerçants ordinaires, 1.428 industriels, 340 exerçant des professions libérales. Il existe 1 chambre de commerce à Gray.

Le dép. de la Haute-Saône exporte ses blés, ses bœufs, sa fonte, des bois de construction, des poteries, des objets de verrerie, du kirsch, etc.

Il importe de la houille, des articles de modes, d'ameublement et de librairie, etc.

Voies de communication. Le dép. de la Haute-Saône avait, au 1er janv. 1899, une longueur totale de 338 kil. de routes nationales, dont 3 kil. pavés, 1.838 kil. de chemins de grande communication et 3.533 kil. de chemins vicinaux ordinaires.

Le dép. de la Haute-Saône est traversé en 1900 par quatorze lignes de chemin de fer d'une longueur totale de 534 kil., dont 77 kil. en construction. Les lignes 1-8 sont des lignes d'intérêt général exploitées par la Compagnie de l'Est. Les lignes 9-13 sont exploitées par la Compagnie Paris-Lyon-Méditerranée. Les autres sont des lignes d'intérêt local, d'une longueur totale de 22 kil. En voici la liste :

1° La ligne de Paris à Mulhouse, qui parcourt 105 kil. dans le dép. de la Haute-Saône, en passant par Vitrey, Jussey, Port-sur-Saône, *Vesoul*, *Lure*, Champagney. — 1° La ligne de Nancy à Gray (90 kil.), par Saint-Loup, Port-d'Atelier, où elle suit la ligne précédente jusqu'à *Vesoul*, Fresne-Saint-Mamès, *Gray*. — 3° La ligne de Blesme à Gray (29 kil.), par Leffond, Champlitte et *Gray*. — 4° La ligne de *Lure* à Aillevillers (31 kil.) par Luxeuil. — 5° La ligne de Jussey à Epinal par Darnieulles (27 kil.) se détache de la ligne n° 1. — 6° L'embranchement de Plombières (8 kil.) se détache de la ligne n° 2. — 7° L'embranchement du Val-d'Ajol (10 kil.) se détache de la ligne n° 4. — 8° La ligne d'Is-sur-Tille à *Gray* (15 kil.) par Autrey. — 9° La ligne de *Gray* à Besançon (42 kil.) par Montagney et Marnay. — 10° La ligne de *Vesoul* à Besançon (34 kil.) par Montbozon. — 11° La ligne de *Lure* à Montbozon (31 kil.) par Villersexel. — 12° La ligne d'Auxonne à *Gray* (11 kil.) par Mantoche. — 13° La ligne de Dijon à Belfort, qui ne traverse le département que sur un parcours de 4 kil., en passant par Héricourt. — 14° La ligne de *Gray* à Bucey-lès-Gy (22 kil.) par Gy.

Deux lignes de chemin de fer sont en construction, de Gray à Jussey (43 kil.) et de Lure à Rupt (34 kil.).

Le dép. de la Haute-Saône possède plusieurs lignes de tramways, d'une longueur totale de 46 kil., dont 11 en construction (Ronchamp à Plancher-les-Mines, Gy à Marnay, etc.).

La Saône est navigable à Gray. En 1898, il y eut environ 2.700 bateaux et radeaux, et le tonnage annuel était d'environ 200.000 t. de marchandises. Le commerce de transit et d'entrepôt, entre la région des Vosges et le S.-E. de la France, est très important. Un canal de 17 kil. relie la Saône au canal de l'Est.

Le service postal et télégraphique était assuré (en 1894) dans le dép. de la Haute-Saône et dans le territoire de Belfort par 19 bureaux de poste, 21 bureaux télégraphiques et 64 bureaux mixtes, ayant produit une recette postale de 1.051.524 fr., et une recette télégraphique de 111.914 fr., pour 131.581 dépêches intérieures et 8.255 dépêches internationales.

Finances. — Le dép. de la Haute-Saône a fourni, en 1896, un total de 13.511.483 fr. 40 au budget général de la France. Les rôles de 1898 comprenaient : 512 billards, 13 cercles, 2.450 vélocipèdes et 24.985 chiens imposés. Ces chiffres indiquent une situation prospère.

Les revenus départementaux ont été, en 1896, de 1.488.560 fr. 93, se décomposant comme suit :

	Francs
Produits des centimes départementaux	958.958 18
Revenu du patrimoine départemental	23.409 60
Subventions de l'Etat, des communes, des particuliers et produits éventuels	506.131 45
Revenus extraordinaires, produits d'emprunts, aliénation de propriétés	61 70

Les dépenses départementales se sont élevées à 1 million 468.264 fr. 97, se décomposant comme suit :

	Francs
Personnel des préfectures et sous-préfectures	28.036 92
Propriétés départementales, locations et mobilier	61.702 04

EFERUS - Recherche & Classification numérique

Chemins vicinaux	628.716 26
Chemins de fer d'intérêt local	96.382 56
Instruction publique	25.261 90
Cultes	» »
Assistance publique	361.337 74
Encouragements intellectuels	9.963 85
— à l'agriculture	83.616 22
Service des emprunts	139.082 26
Dépenses diverses	37.065 22

A la clôture de l'exercice 1897, la dette départementale était en capital de 2.611.657 fr.

Le nombre total des centimes départementaux était de 45 cent., dont 20 portant sur les quatre contributions directes. Le produit du centime départemental portant sur les quatre contributions était de 24.221 fr. 57 ; celui du centime portant seulement sur les contributions foncière et personnelle mobilière atteignait 19.079 fr. 47.

Les 583 communes du département avaient, en 1898, un revenu global de 4.042.641 fr., correspondant à 3.882.598 fr. de dépenses. Le nombre total des centimes pour dépenses tant ordinaires qu'extraordinaires était de 9.126, dont 2.341 extraordinaires, soit une moyenne de 16 cent. par commune.

Il y avait 378 communes imposées de moins de 15 cent., 159 imposées de 15 à 30 cent., 42 de 31 à 50 cent., 4 de 51 à 100 cent. et aucune commune n'était imposée au-dessus de 100 cent. — La dette communale, au 31 mars 1897, se montait à 4.920.882 fr. — Le nombre des communes à octroi était (en 1897) de 6, le produit net des octrois se montait à 344.409 fr.

Etat intellectuel. — Au point de vue de l'instruction, le dép. de la Haute-Saône est très avancé.

En 1896, sur 2.495 conscrits examinés, 34 ne savaient pas lire. Cette proportion de 14 illettrés sur 1.000 (moyenne française, 52 °/₀₀) place le dép. de la Haute-Saône au 14e rang (sur 90 départements) parmi les départements français. Pour l'instruction des femmes, il est (en 1895) au 11e rang (sur 87 dép.), avec 989 femmes pour 1.000 ayant signé leur acte de mariage. La proportion pour les hommes est de 996 °/₀₀.

Durant l'année scolaire 1896-97, voici quelle était la situation scolaire :

1° *Ecoles primaires élementaires et supérieures*

	Ecoles laïques		Ecoles congréganistes		Totaux
	publiques	privées	publiques	privées	
Nombre des écoles	925	56	64	16	1.061
Instituteurs	690		37		727
Institutrices	480		225		705
Elèves garçons	21.012	137	132	1.671	22.952
— filles	15.724	221	2.739	2.669	21.353

2° *Ecoles maternelles*

	Ecoles laïques		Ecoles congréganistes		Totaux
	publiques	privées	publiques	privées	
Nombre d'écoles	16	3	15	18	52
Institutrices	31	4	17	21	73
Garçons	987	117	484	505	2.093
Filles	918	119	449	528	2.014

L'enseignement primaire supérieur public est représenté, pour les garçons, par une école, qui avait, en 1897, 50 élèves, et par des cours complémentaires, comptant 90 élèves. Pour les filles, par des cours secondaires, comptant 20 élèves.

Le total des ressources de l'enseignement primaire public était, en 1894, de 1.574.461 fr. 99. — Il existait 263 caisses des écoles, avec 44.729 fr. de recettes et 29.777 fr. de dépenses.

L'enseignement secondaire se donnait aux garçons dans 1 lycée (Vesoul) comprenant, en 1898, 327 élèves, dont 155 internes, et 3 collèges communaux (Gray, Lure et Luxeuil).

Assistance publique. — L'assistance publique est bien organisée. Les bureaux de bienfaisance étaient, en 1892, au nombre de 148, desservant une population de 137.717 hab.; ils assistèrent 5.540 personnes, dont 27 étrangers. En 1897, le nombre des secourus s'élevait à 4.601 personnes, dont 73 étrangers, le total des recettes à 163.809 fr., celui des dépenses à 144.812 fr. — Le nombre des hôpitaux et hospices est, en 1897, de 9, desservis par 16 médecins et disposant de 831 lits. Le budget se montait à 277.215 fr. pour les recettes et 282.812 fr. pour les dépenses de l'année. Il fut soigné 1.294 malades dont 119 décédèrent; 347 infirmes et vieillards, dont 39 décédèrent; 596 enfants assistés, dont 15 décédèrent. En outre, 461 enfants étaient secourus à domicile. — Le département ne possède pas d'asile départemental d'aliénés. Au 31 déc. 1897, il entretenait 239 aliénés, dont 97 femmes, dans des asiles des départements voisins ou dans des établissements privés. — L'assistance privée était représentée, en 1892, par 39 établissements et sociétés diverses.

E.-D. GRAND.

BIBL. : V. FRANCHE-COMTÉ, VESOUL, etc. — *Annuaire du dép. de la Haute-Saône.* — *Statistique de la France*, in-4 et in-8, et *Annuaires statistiques de la France*, in-8, en particulier ceux de 1886, 1894 et 1899 (mieux établis que les autres). — *Dénombrements*, particulièrement ceux de 1886, 1891 et 1896, avec les résultats développés. — *Statistique agricole*, *De l'industrie minérale*, *Etats de situation de l'enseignement primaire*, *Statistique de l'enseignement primaire*, *Situation financière des communes*, *des départements*, *Comptes définitifs de chaque exercice*, etc. — Ad. JOANNE, *Géographie de la Haute-Saône;* Paris, 1897, in-16, 8e éd. — MORAND, *Lettre sur les antiquités trouvées à Luxeuil et sur les eaux thermales de cette ville*, dans le *Journal de Verdun*, 1756, p. 193. — G.-J. MIROUDOT DE SAINT-FERJEUX, *Mémoire pour servir à l'histoire de la ville de Vesoul en Franche-Comté*, 1779, in-4. — J.-F. CRESTIN, *Recherches sur la ville de Gray*, 1787, in-8 (supplément à l'*Histoire de Franche-Comté*). — J.-J. Cl. DESCHARRIÈRES, *Essai sur l'histoire militaire du bourg de Saint-Loup, ch.-l. de cant. du dép. de la Haute-Saône, dédié aux gardes nationales par un citoyen*, 1790, in-8. — VERGNES, *Statistique du dép. de la Haute-Saône*, Paris, an X (1802), in-8. — J.-A. MARC, *Notices historiques sur le port Albucin et sur la ville de Vesoul*, 1807, in-8. — WEISS, *Notice sur les savants et les littérateurs nés dans le dép. de la Haute-Saône*, 1808, in-8. — POISSENOT, *Statistique abrégée du dép. de la Haute-Saône;* Vesoul, 1819, in-8. — J.-A. MARC, *Dissertation sur les monuments d'antiquité du dép. de la Haute-Saône*, 1826, in-8. — Anonyme, *Dictionnaire géographique, historique et industriel des villes, bourgs, villages, hameaux., etc., du dép. de la Haute-Saône;* Vesoul, 1827, in-12. — MOLIN, *Notice sur Luxeuil et ses eaux minérales*, 1833, in-8. — JACQUIN, *le Voyage du poète à Luxeuil*, 1842, in-8. — L. SUCHAUX, *Galerie biographique du dép. de la Haute-Saône;* Vesoul, 1864, in-8. — Du même, *la Haute-Saône, Dictionnaire historique, topographique et statistique des communes du département;* Vesoul, 1867, 2 vol. in-8. — Ed. THIRRIA, *Manuel à l'usage de l'habitant du dép. de la Haute-Saône;* Vesoul, 1869, in-8. — E. LEVASSEUR, *Petite Géographie pour le dép. de la Haute-Saône;* Paris, 1873, in-12. — Anonyme, *Notice descriptive et statistique sur le dép. de la Haute-Saône;* Paris, 1878, in-16. — C.-J. PIZARD, *Documents inédits et notes historiques sur Noroy-le-Bourg, Saint-Igny et Calmoutier;* Vesoul, 1888, in-8. — A. BARBIER, *Dissertation sur les eaux minérales de Repes, près de Vesoul*, 1731, in-12. — Dom CALMET, *Traité historique des eaux et bains de Plombières, de Bourbonne, de Luxeuil et de Bains*, 1748, in-8. — MORELLE, *Dissertation sur les eaux de Luxeuil*, 1757, in-12. — Timothée GASTEL, *Dissertation sur les eaux thermales de Luxeuil*, 1761, in-12. — FABERT, *Essai historique sur les eaux de Luxeuil*, 1773, in-12. — J.-A. MARC, *Essai historique et statistique sur l'agriculture du dép. de la Haute-Saône, ou exposé des améliorations introduites depuis environ cinquante ans dans les diverses branches d'économie rurale de ce département*, 1811, in-8, — V. REVILLOUT, *Recherches sur les propriétés physiques, chimiques et médicinales des eaux de Luxeuil*, 1838, in-8. — F. RENAULD, *Aperçu phytostatique sur le dép. de la Haute-Saône, suivi d'un catalogue des plantes vasculaires et des mousses;* Paris, 1873, in-8. — C. FASQUELLE, *l'Agriculture de la Haute-Saône;* Vesoul, 1885, in-12. — GIRAULT DE SAINT-FARGEAU, *Bibliographie de la France*, p. 181. — *Catalogue de l'histoire de France* (public. de la Biblioth. nation.), t. VIII, p. 168, et supplém. de 1880, p. 116. — CHEVALIER, *Topo-Bibliographie*, aux mots *Franche-Comté*, *Vesoul*, etc. — *Bibliographie des sociétés savantes de la France*, publ. par DE LASTEYRIE, au chap. consacré au dép. de la *Haute-Saône*.

EFERUS - Recherche & Classification numérique

GÉOLOGIE. — Nombreux travaux de THIRRIA, ETALON, PERRON, TOURNOUER, de BILLY, Elie DE BEAUMONT, DE CHANCOURTOIS, CHOFFAT, GREPPIN, GIRARDOT, KILIAN, MARCOU, PARISOT, VÉZIAN, BLEICHER, MIEG, VÉLAIN et DE LAPPARENT, etc., dans *Bull. Soc. géol. de France, C. R. Ac. des sciences, Bull. des services de la carte géologique de France*, etc. *Feuilles géologiques de Gray, Langres, Lure, Montbéliard et Besançon.*

SAÔNE-ET-LOIRE (Dép. de). **Situation, limites, superficie.** — Le dép. de Saône-et-Loire doit son double nom à ses deux maîtresses rivières, la Saône, grand tributaire droit du Rhône qui le traverse et le borde à l'E., du N.-N.-E. au S.-S.-O., et le fleuve de la Loire qui le coupe au S.-O. et le limite à l'E., dans la direction du S.-O. au N.-O. Il fit pendant, quelques années durant, à un département qui lui touchait au S., au Rhône-et-Loire de la distribution territoriale de 1790, qui ne tarda pas à se couper en un Rhône et une Loire.

Il appartient à la région E. de la France, avec cette réserve qu'à l'O. il confronte à deux départements qui relèvent de la région centrale, la Nièvre et l'Allier. Il est compris : en lat., entre 46° 9′ 20″ et 47° 8′ 50″ ; en long., entre 1° 17′ 30″ et 3° 8′ 50″ à l'E. de Paris. Son ch.-l. Mâcon se trouve à 340 kil. S.-S.-E. de Paris à vol d'oiseau, à 441 par voie ferrée, à peu près sous le même parallèle que Niort, Montmorillon, Boussac, Montluçon, Lapalisse, Bourg-en-Bresse et Gex ; à peu près sous le même méridien que Mézières-Charleville, Vouziers, Sainte-Menehould, Saint-Dizier, Chaumont, Dijon, Beaune, Châlon-sur-Saône, Lyon, Vienne, Valence, Montélimar, Avignon, Arles.

Il a pour bornes : à l'E., le dép. du Jura, qui le sépare de la Suisse, laquelle n'est guère en ligne droite qu'à une cinquantaine de kil. de distance ; au S.-E., celui de l'Ain, qui le sépare également de la Suisse ; au S., ceux du Rhône et de la Loire ; à l'O., ceux de l'Allier et de la Nièvre ; au N., celui de la Côte-d'Or : ce qui lui constitue un pourtour de plus de 600 kil., abstraction faite des crochets minimes et sinuosités secondaires ; contour fait plus souvent de bornes inexistantes, purement conventionnelles, que de limites réelles, obstacles naturels, tels que crêtes de montagne ou larges rivières ; les deux principales frontières naturelles sont : à l'E., la rivière de la Saône, sur une quarantaine de kilomètres, en bordure avec le dép. de l'Ain ; à l'O., le fleuve de la Loire, sur 75 kil. environ, en bordure avec le dép. de l'Allier.

Entre les sept départements qui le bornent ainsi, sa figure, assez peu régulière, est celle d'une espèce de parallélogramme terminé à l'O. et au N.-O. par une sorte de triangle, et à l'E., entre la rive gauche de la Saône et le Jura, par une sorte d'ovale ; ou bien c'est un polygone d'une douzaine de côtés, les uns rentrants, les autres ressortants ; polygone dans l'intérieur duquel la plus longue ligne qu'on puisse tirer, de l'O. à l'E., de la frontière du Jura jusqu'à l'endroit où la Loire abandonne tout à fait le département, approche de 140 kil., ce qui est le septième de la longueur de la France entre Dunkerque et la frontière d'Espagne ; tandis que dans le sens contraire, du N. au S., la largeur ne varie qu'entre 50 et un peu plus de 100.

La moyenne du département français ressortant à 616.600 hect. environ, le dép. de Saône-et-Loire dépasse fort cette moyenne, de par ses 8.826 kil. q., qui en font, non pas 1/87e, mais bien 1/62e du territoire. Sous ce rapport, c'est le septième département, après Gironde, Landes, Dordogne, Côte-d'Or, Aveyron, Corse.

Relief du sol. — A la fois pays de montagnes basses, de hautes collines, de vastes plaines, le dép. de Saône-et-Loire touche, à son extrême orient, à l'un des notables relèvements de la France (et de l'Europe), au Jura, mais il y touche seulement et n'y participe que par les escarpements couronnés de mélèzes qui commandent à l'E. la ville de Cuiseaux (mont Février : 612 m.).

N'ayant donc, pour ainsi dire, aucune part au Jura, Saône-et-Loire a très grande part à la Bresse, plaine qui s'étend de ce Jura jusqu'à la rive gauche de la Saône, et qui même dépasse la belle rivière, au pays de Verdun-sur-le-Doubs, de Chalon, de Sennecey-le-Grand, pour ne s'arrêter qu'au pied des coteaux du Chalonnais, vers Chagny, Givry, Buxy, Saint-Gengoux-le-National ; seulement à cette Bresse exactement semblable à celle de la rive gauche l'usage ne confère pas ce nom de Bresse : ainsi en est-il, au N., dans le dép. de la Côte-d'Or où l'on n'appelle pas non plus Bresse le pays, bressan de nature, qui s'étend entre la Saône et les collines de Beaune, de Dijon. En somme, la Bresse est une région basse entre 170 m. d'alt. (confluent de la Saône et de la Seille) et 250 environ, avec moyenne de 225 à peu près. Autant que basse, elle est plate, et ses rivières y dorment en innombrables replis, ne sachant trop comment descendre sur un sol qui s'abaisse imperceptiblement ; les étangs y sont nombreux, grouillants de poissons qui ont goût de vase ; les espaces marécageux n'y sont pas rares, d'où, çà et là, une certaine insalubrité qui disparaît de plus en plus avec le dessèchement des mares ; ce qu'il y a de landes s'y défriche, et l'on tire en définitive un très bon rapport de cette vaste plaine de l'époque pliocène, argiles et cailloux roulés qui se déposèrent sans doute au fond d'un grand lac où refluait la Saône avant usure ou rupture du barrage de rochers qui la retenait en amont de Lyon. Propriété de trois départements : Saône-et-Loire, Ain, Jura (plus la Côte-d'Or pour la Bresse réelle, non appelée Bresse, qui remonte jusqu'à Dijon), elle se divise sur le territoire de Saône-et-Loire, en Bresse louhannaise, autour de Louhans, et Bresse chalonnaise, à l'E. de Châlons : ces deux plaines se ressemblent absolument et sont identiques à la troisième Bresse, qui est celle de Bourg (en Bresse) dans le dép. de l'Ain. De ce plan de cailloux déposés dépendent, sur le territoire, l'arr. de Louhans et la majeure partie de celui de Chalon. Ce qui revient au quart à peu près du département.

Les trois autres quarts relèvent de la colline ou de la montagne, « Cévennes septentrionales » ou Morvan.

Les Cévennes septentrionales, considérées comme réunissant les granits du Pilat aux oolithes et au lias du plateau de Langres, le long de la ligne divisoire entre les deux grands bassins européens (Atlantique et Méditerranée), les Cévennes septentrionales, disons-nous, se composent de roches diverses, toutes plus ou moins anciennes, du gneiss au trias, au lias et au jurassique inférieur ; elles se divisent ici en monts du Mâconnais et en monts du Charolais.

Les monts du Mâconnais, calcaires par les rides qui dominent la rive droite de la Saône, et au loin les « platitudes » de la Bresse, ont leur culmen près de Tramayes, à la Mère Boitier (761 m.), le lieu suprême (le Saint-Rigaud, haut de 1.012 m.) se levant dans le dép. du Rhône. Les gracieux paysages, les vallons agrestes y abondent : c'est un pays charmant. Non moins gracieux, les monts du Charolais ou Charollais, avec landes sur le granit et nombreux lieux sauvages et stériles : mais ces granits et le lias, roches non perméables, sont presque partout couverts d'excellents herbages entretenant beaucoup de chevaux et surtout les bœufs et vaches de la race charolaise, justement célèbre : « Quand on parcourt cette contrée, dit Lequeutre, surtout aux environs de Charolles, on a plaisir à voir les nombreux troupeaux de bœufs blancs, teintés de jaune, qui paissent les grandes prairies entourées de haies touffues où çà et là s'élèvent des bosquets d'arbres ombrageant la sieste des bestiaux ». Leur cime la plus haute, le Crozan, ou Saint-Cyr, d'après les ruines d'un prieuré qui la couronnait, monte à 775 m., à 4 kil. O.-N.-O. de Matour ; il n'a point la majesté du mont Saint-Vincent (603 m.), butte bien dégagée sur le faîte européen : elle porta jadis un grand château fort, elle est coiffée aujourd'hui par un chef-lieu de canton.

C'est à une quinzaine de kilomètres au N. du mont Saint-Vincent qu'on arrête les monts du Charolais, et en même temps les Cévennes septentrionales, au-dessus de l'étang de Longpendu, lequel, à 301 m. d'alt., près de Montchanin-les-Mines, est au bief de partage du canal

EFERUS - Recherche & Classification numérique

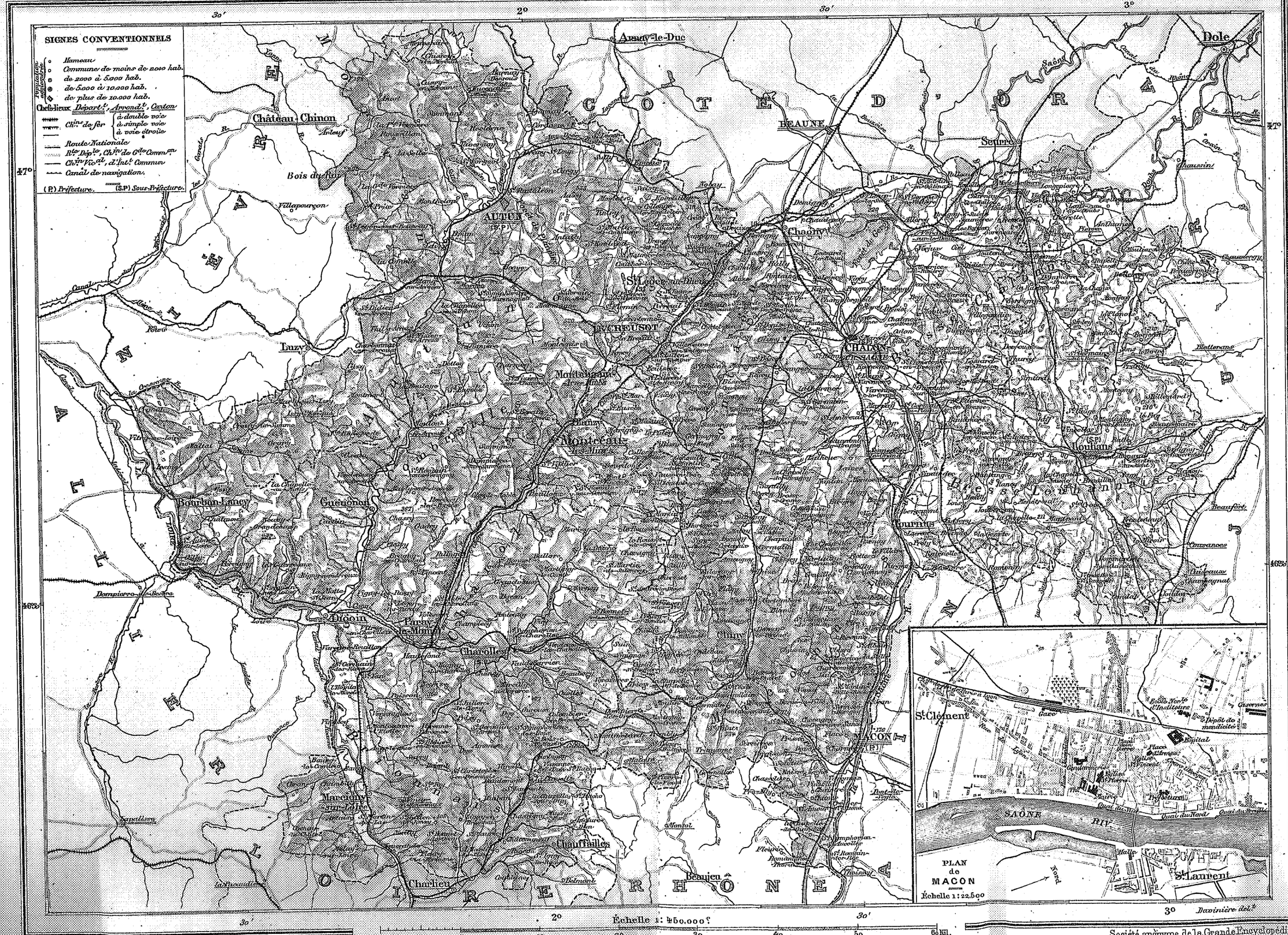

Graveé et Imp. par Erhard Frres 1901.

Société anonyme de la Grande Encyclopédie.

EFEROS - Recherche & Classification numérique

du Centre, entre le versant de la Saône par la Dheune et celui de la Loire par la Bourbince et l'Arroux, dans la région puissamment carbonifère où Montchanin, Montceau, Blanzy, le Creusot, Epinac exploitent fièvreusement la houille. Au-dessus de cette région permienne avec sa longue, étroite bande houillère orientée au N.-E., à peu près dans le même sens que Bourbince et Dheune, à l'O. de l'Arroux supérieur (la Bourbince est un feudataire de l'Arroux), d'Autun aux limites du département, on est dans la région morvandelle.

Le Morvan ou Morvand est une contrée essentiellement gneissique et granitique très importante en ce qu'elle attire beaucoup les pluies et qu'elle est comme un château d'eau pour l'Yonne, grand affluent, sinon maîtresse branche de la Seine, et l'Arroux, tributaire de la Loire. Ce « prolongement, en forme d'éperon, du massif central de la France », cette contrée d'environ 2.700 kil. q. n'a que peu de son étendue dans la Saône-et-Loire (elle s'étend par ailleurs sur les territoires de l'Yonne, de la Nièvre, de la Côte-d'Or), mais c'est le dép. de Mâcon qui possède la protubérance la plus haute de tout le massif, le Bois du Roi (902 m.), dit aussi forêt de Saint-Prix et Haut-Folin : c'est un piton boisé ayant à son sommet un poste météorologique et pluviométrique, lieu culminant, non seulement du Morvan, mais aussi de la Saône-et-Loire. Le Beuvray (810 m.), qui porta l'antique Bibracte, divise sa cime entre Saône-et-Loire et Nièvre. Les caractéristiques du Morvan sont celles des régions de même nature géologique en climat pluvieux : des forêts : chênes, hêtres, ormes, châtaigniers, tilleuls ; des pâturages, des étangs sans nombre ; des rivières sinueuses ; peu de profonde et bonne terre végétale. O. Reclus.

Géologie. — Généralités. — Au premier abord, la géologie du dép. de Saône-et-Loire paraît très complexe. Le relief est éminemment variable, l'hydrographie semble confuse, quelque peu incohérente ; les nombreuses dislocations qui intéressent une grande partie des formations géologiques achèvent de jeter l'esprit dans le désarroi. Les patientes études des géologues ont permis de reconstituer l'histoire de ce pays qui porte la trace de presque tous les mouvements subis par la croûte terrestre depuis les temps les plus reculés. C'est pour cette raison que les formations qui le constituent ont une allure si tourmentée.

La moitié occidentale du département se rattache au Morvan d'une part et de l'autre au Massif central, par la région éruptive du Roannais. Cette partie, formée par le terrain primitif, est percée de roches éruptives variées, et plissées ainsi que nous le verrons plus loin. C'est dans ces plis que sont logés les bassins houillers et permiens de Blanzy, du Creusot, d'Epinac, etc. Une partie de la région primaire est entourée par le jurassique (Charolais, Mâconnais), brisé de failles. A l'E. de ces collines jurassiques s'étend la plaine de la Loire ; à l'O. de celles du Mâconnais, la vaste plaine tertiaire de la Bresse (plus de 50 kil. de large) dans laquelle coule la Saône et qui se termine aux premiers contreforts du Jura. Le département échancre un coin des montagnes jurassiennes vers Cuiseaux.

Tectonique. — L'étude des plissements et des dislocations de la région qui se rattache au Massif central permettra de mieux comprendre la distribution des diverses formations géologiques. Les mouvements importants qui se produisirent à la fin du silurien amenèrent la mer dévonienne dans ce qui constitue aujourd'hui le bassin de la Loire. Des lambeaux de dévonien se trouvent à Diou et à Gilly. Au début du *culm* des soulèvements amènent la sortie de nombreuses roches éruptives et l'édification de véritables volcans. A l'époque carbonifère, le sol du Massif central fut soumis à des plissements intenses. Ces plissements qui eurent lieu entre le houiller inférieur et le houiller supérieur se traduisirent par la formation d'une série de plis d'une telle ampleur qu'ils ont influé et influent encore aujourd'hui d'une façon remarquable sur le relief du sol. La simple vue d'une carte géologique laisse voir, en effet, les régions autunoise, mâconnaise et charolaise traversées par des bandes régulières, de direction générale N.-O.-S.-O. Ces bandes sont d'anciennes vallées, d'anciens synclinaux de l'époque carbonifère, dans lesquels se déposa la houille durant le houiller et le permien. Ces anciens plissements hercyniens, qui jouent un si grand rôle dans la topographie du massif ancien du département, comprennent :

1° Le *synclinal paléozoïque du Beaujolais*, dont l'axe longe la partie occidentale du Mâconnais. Il comprend une série de lambeaux granitiques et des portions considérables de coulées de porphyres, d'orthophyres, jadis continues, en relation avec des tufs orthophyriques. Cette région de roches variées est flanquée à l'E. par les collines jurassiques du Mâconnais. Les coulées de porphyres se rattachent aux vastes épanchements éruptifs qui couvrent une grande étendue du N. du dép. du Rhône (V. Rhône).

2° L'*anticlinal granitique du Charolais*, semé de bosses et de filons granulitiques, qui s'enfonce comme un coin entre les collines calcaires, s'étendant vers Cluny et Chagny à l'E. et les collines jurassiques charolaises à l'O. Cet anticlinal est jalonné par une bande gneissique pénétrée de filons de granulite de même direction N.-E.-S.-O. et limitée à son tour par une longue traînée granulitique. La bande gneissique s'étend jusqu'au delà de Châtel-Moron et les bosses granitiques jusqu'à Mont-Saint-Vincent.

3° Le *synclinal houiller de Blanzy et du Creusot* qui a dû être une des vallées les plus considérables de l'époque houillère et qui, aujourd'hui encore, constitue une grande dépression suivie par le canal du Centre, véritable col reliant la Saône et la Loire et jalonnée par les concessions houillères de Blanzy, de Montchanin, de Farcches et du Creusot. Cette dépression, de 80 kil. de long, encadrée de roches granitiques au N. et granulitiques au S., est en grande partie effondrée le long des failles N.-E.-S.-O. et détache le Morvan du reste du Massif central.

4° L'*anticlinal granitique de Luzy*, formé d'une vaste région granitique au S.-O. (Issy-l'Evêque) et d'énormes bosses granulitiques au N.-E. (au S. d'Autun).

5° Contre cet anticlinal s'applique au N. le *bassin houiller et permien* d'Autun et d'Epinac, limité à son tour par le (6°) *synclinal paléozoïque* du haut Morvan comprenant de grandes coulées d'orthophyres, de porphyrites des bosses granulitiques. Le synclinal qui forme la partie la plus septentrionale du département s'étend entre Lucenay et La Celle.

A la fin du permien, les montagnes qui s'étaient formées et avaient peut-être la hauteur du mont Blanc, étaient en grande partie arasées et avaient comblé de leurs débris les synclinaux situés à leur pied. Entre le permien et le trias, la région continuant à se plisser, une discordance s'établit entre ces formations et il se produisit de grandes failles de direction N.-E. et N.-O. Ce sont ces failles qui, durant le trias, donnèrent passage à des émissions hydrominicales extrêmement abondantes et à la formation d'innombrables filons de quartz, constituant à eux seuls un trait caractéristique du paysage. Durant cette dernière période géologique étaient sorties un grand nombre de roches porphyriques ou porphyritiques formant d'assez fortes assises au S.-O. du département. L'érosion et surtout l'affaissement permirent à la région ainsi constituée d'être recouverte en grande partie par les mers secondaires, ainsi qu'en témoignent les traces de rivage et les nombreux lambeaux de jurassique que l'on observe dans tout le Beaujolais. Divers autres mouvements modifièrent encore assez profondément le relief de tout le pays, mais il faut arriver au soulèvement des Alpes pour trouver la trace manifeste de grandes dislocations. Les poussées latérales des Alpes et du Jura déterminèrent surtout dans les régions du Beaujolais, du Charo-

EFERUS - Recherche & Classification numérique

lais et du Mâconnais un grand nombre de plis et de failles, de direction surtout N.-N.-E. Il y eut cependant réouverture de failles N.-N.-O. En résumé, toute la partie ancienne du département comprend de grands plissements N.-E. de l'âge du houiller, de grandes failles N.-E. et N.-O. avec effondrements permotriasiques et de nouvelles grandes failles et effondrements miocènes N.-N.-E. presque N.-S.

Durant le pliocène et le quaternaire, toute cette région fut soumise à une érosion intense qui lui enleva en grande partie de sa couverture de sédiments secondaires, n'en laissant plus subsister que des lambeaux plaqués au sommet des plus hautes montagnes.

Stratigraphie. — Les gneiss variés forment une traînée le long de la bordure méridionale du bassin de Montchanin. Le cambrien existerait au S.-O. de Luzy où il constituerait une bande de direction S.-O. s'étendant jusqu'à la Loire. Un des rares points où l'on signale le dévonien fossilifère au N. du Massif central est Gilly. Il comprend à la base des poudingues quartzeux, puis des schistes verts, des bancs de dolomie et des calcaires pétris de fossiles (*Cyatophyllumceratites*, *Arclopora repens*, *Orthis striatula*, *Atrypa reticularis*, *Rhynch. subwilsoni*, etc.). Le dévonien non fossilifère forme une traînée longeant la bande cambrienne depuis Gilly, Cressy, jusqu'au N. de Lucenay.

Carbonifère. La mer carbonifère a recouvert une partie du Beaujolais et du S. du Morvan, ainsi qu'en témoignent les bandes aujourd'hui morcelées de terrain *dinantien* qui s'étendent au S.-O. de Cluny, vers Saint-Léger et Montagny. Cette série marine se rattache par sa forme à l'étage *de Visé*. Elle renferme en effet : *Productus Corachonetes comoides*, *Palæchinus gigas*, etc., et comprend des grès et des schistes verts anthracifères. Une seconde traînée est logée dans le synclinal de l'Autunois, qui débute à Cussey en Morvan, se poursuit vers Luzy, Savigny-Poil-Fol et Bourbon-Lancy, jusqu'à Gilly-sur-Loire. Ce carbonifère inférieur marin comprend à la base un poudingue, puis une série de schistes noirs, parfois calcarifères, renfermant des lentilles de marbre blanc, où l'on recueille la faune de *Tournai : Productus semireticulatus*, *Spirifer tornacensis*, *Phillipsia griffithides*, etc. A Savigny-Poil-Fol on aurait des termes inférieurs au précédent marqués par des schistes noirs et des grès à *Bornia*. Les deux termes du carbonifère marin de la Belgique seraient donc représentés dans le département, la bande N. appartiendrait à l'étage tournaisien et la bande S. à l'étage viséen.

Aux grès anthracifères se rattachent une série de tufs orthophyriques et des porphyrites ainsi que nous le verrons plus loin. Les deux bassins houillers de Blanzy, du Creusot et d'Autun sont logés dans deux synclinaux hercyniens. Le premier renferme à la base un poudingue et des grès reposant en discordance de stratification sur des schistes et des tufs orthophyriques avec flore du culm. Ces bassins comprennent au milieu des grès plusieurs couches de charbon parfois très puissantes. Le bassin d'Autun renferme deux subdivisions : à la base, des grès et schistes avec couche de houille, et à la partie supérieure de puissantes assises de grès et des poudingues avec quelques petites couches de houille exploitées au grand Molay.

Le permien forme une série de dépôts des plus intéressants dans le bassin du Creusot et surtout dans le bassin d'Autun ; l'assise inférieure (400m) renferme les couches de houille exploitées à Igornay avec une flore presque exclusivement houillère (*Walchia piniformis*, *Callipteris conferta*, etc.). La deuxième assise exploitée à Muse, Dracy-Saint-Loup, etc. (350m) renferme *Callipteris conferta et Calamites gigas*. Enfin la troisième, dite du *Bog-head*, exploitée à Millery, comprend une faune nettement permienne à *Walchia* et *Callipteris*.

La faune du permien d'Autun est des plus curieuses, elle est constituée par une série de Poissons, de Batraciens et de Reptiles : *Palæoniscus Blainvillei*, *Actinodon frossardi*, *Protriton petrolei*, *Eùchirosaurus Rochei*, *Callibrachion Gaudryi*, etc.

La faune et la flore du bassin du Creusot sont beaucoup plus pauvres.

Le *trias* se montre en un grand nombre de points à la base des formations jurassiques dans le Mâconnais et le Charollais. On a pu y distinguer trois termes : à la base des grès et des arkoses avec empreintes de Labyrintodontes à la partie moyenne des calcaires magnésiens alternant avec des grès et qu'on a parallélisés avec le muschelkalk, et à la partie supérieure des marnes irisées avec bancs de sel et de gypse.

Le *jurassique* offre un remarquable développement sur les deux flancs de l'axe anticlinal du Beaujolais : d'une part, depuis Chagny, Cluny et Mâcon ; d'autre part, dans toute la région charollaise (Charolles, Marcigny). Enfin, la pointe S.-E. extrême du département entoure un coin du Jura à Cuiseaux. Bornons-nous à indiquer les grands traits stratigraphiques de cette série.

Rhétien. Grès fins alternant avec des marnes à *Avicula contorta*.

Infralias. Calcaires cristallins à *Pecten valoniensis*, surmontés par des calcaires gris bleu ferrugineux.

Lias inférieur. Calcaires gris bleu avec nodules de phosphate de chaux, très fossilifères à *Gryphæa arcuata*, *Am. Bucklandi*, *Spiriferina Walcotti*.

Lias moyen. Calcaires jaunâtres à *Am. Davœli* et *Margaritatus*, surmontés de calcaires gris bleu à *Pecten æquivalvis*, *Gryphæa cymbium*.

Lias supérieur. Marnes, calcaires marneux et bitumineux à *Am. bifrons*, *radians*, Poissons, etc.

Bajocien. Toutes les zones ont été rencontrées dans une série d'assises comprenant à la base des calcaires à fucoïdes (*Am. Murchisonæ*), puis des calcaires cristallins ou à entroques avec des zones à chailles, *Am. Parkinsoni*, *Am. niortensis*. Au-dessus viennent des calcaires marneux exploités comme terre à foulon (*O. acuminata*).

Le *bathonien* se continue par ce qu'on appelle la *grande oolithe*, comprenant à la base des calcaires oolithiques, à *Am. bullatus* et *microstoma*, et à la partie supérieure des calcaires marneux ou gris (*dalle nacrée*) à *Ter. digona* et *Rhynch. elegantula*. Dans le *Charollais*, on ne trouve pas de jurassique supérieur au bathonien. Le jurassique moyen et supérieur n'existent que dans le Mâconnais. Ils comprennent :

Le *callovien* sous forme de calcaires marneux à *Am. macrocephalus* et *Am. anceps ;* l'*oxfordien*, très fossilifère, constitué par des marnes, des calcaires marneux et des calcaires lithographiques à *Am. cordatus*, *Am. Lamberti* et *Am. canaliculatus*.

Le *rauracien* et le *séquanien* présentent plusieurs facies. Ce sont en général des calcaires durs, grumeleux, oolithiques ou des calcaires lithographiques à *Am. achilles*, *Ter. subsella* à la partie supérieure, et des calcaires oolithiques et à entroques avec *Cidaris flavigemma*, à la partie inférieure.

Le *kimméridgien*, assez puissant, se divise en trois zones. Des calcaires lithographiques, surmontés par des calcaires oolithiques à *Ter. subsella*, *Rhynch. inconstans*, couronnés par des calcaires compacts à Nérinées, *Ceromya excentrica*, *Pterocera oceani*, etc.

Le *portlandien* est mal représenté en d'assez rares points sous forme de calcaires jaunâtres parfois à Polypiers et Nérinées.

Le *crétacé* n'est indiqué dans le département que par de très petits lambeaux semés le long de la côte chalonnaise, et qui n'ont été conservés que parce qu'ils ont été enfoncés par failles contre des terrains plus anciens.

Le *néocomien* n'a été rencontré qu'en trois points à Saint-Hilaire, Mellecey et Vars sous forme de calcaires roux, noduleux et de marnes à *Janira atava*, *Ter. sella*, *Pygurus rostratus*, *Valletia*, etc.

EFERUS - Recherche & Classification numérique

Un seul lambeau de gault existe à Saint-Hilaire. Il est formé par un sable argilo-ferrugineux à *Am. mamillaris*, *Hamites raulinianus*, etc. Des restes dus à la décalcification indiquent la disparition de la craie supérieure sous l'influence de l'érosion.

L'*éocène* est formé en partie par des produits de cette décalcification, des argiles ferrugineuses quelquefois renfermant des silex avec fossiles de la craie (*Micraster cortestudinarium*).

En quelques rares points le long de la vallée de la Loire, on note des affleurements d'arkoses sans fossiles rangées dans l'éocène. Sur la rive droite de l'Arconce et vers Paray-le-Monial se montre l'*oligocène* sous forme de calcaire à *Helix Ramondi* et *Anthracoterium*. Cette formation se relie avec celle de l'Allier et du Puy-de-Dôme.

La plupart des autres formations tertiaires du dép. de Saône-et-Loire constituent le sous-sol de la Bresse et les bords de la vallée de la Loire et de ses affluents.

Il faut indiquer quelques affleurements de mollasse marine dans les vallons de l'O., vers Louhans et Pierre. Cette mollasse est une formation côtière constituée par des sables micacés à *Lamna* et à *Helix*.

C'est le *pliocène* qui forme la presque totalité de la riche plaine de la Bresse et comprend des dépôts de marnes et de sables avec cailloux roulés. On les divise de la façon suivante :

A la base (*plaisancien*) des marnes bleues dites de la Bresse, alternent avec des sables fins, à *Helix Chaixi*, nombreuses Vivipara (*V. Neunayria*, *V. Sadleir*, *Valvata inflata*), etc.

Au-dessus vient l'*astien*, ravinant le plaisancien et constitué par une série de sables ferrugineux (sables dits de Trévoux) à Vertébrés (*Mastodon arvernensis*, *Rhin. leptorhinus*) et des marnes à *Vivipara Fa'sani*.

Le pliocène se termine par le sicilien, comprenant des cailloutis alpins à *Mastodon arvernensis*, surmontés par des sables et cailloutis de Chagny à *Elephas meridionalis*, *Equus stenonis* et par des marnes et sables de Châlons à *Cervus megaceros*.

Un manteau de limon argileux avec minerai de fer et rognons calcaires recouvre presque toute la Bresse.

Il faut également rattacher au pliocène les nappes de sables, de cailloutis et d'argile réfractaire, s'étendant au pied des collines du Charollais vers la vallée de la Loire.

Pléistocène. Le long des vallées de la Saone, de la Loire, etc., se trouvent plusieurs niveaux alluviaux, parfois puissants avec bois fossile à *Elephas primigenius*. Les alluvions récentes offrent un remarquable développement le long de la Saône et de la Loire.

Roches éruptives. Nous avons déjà indiqué d'une façon générale la répartition générale des roches éruptives. Elles sont très variées.

Le *granite* forme de vastes surfaces le long de l'axe anticlinal du Beaujolais (La Guiche, Saint-Bonnet, La Clayette) et une grande partie de l'anticlinal de Luzy. Ces massifs sont percés de bosses *granulitiques* énormes au S. et à l'O. du bassin d'Autun (Mesvres, Saint-Léger, Latelle). Une bande de granulite longe toute la partie S.-E. du bassin de Blanzy et du Creusot. Il faut signaler de multiples affleurements de cette roche à travers le granite, soit sous formes de bosses ou de filons dans tout le Beaujolais.

D'énormes épanchements de *porphyres* variés (microgranulites et porphyres pétrosiliceux) se rattachent à ceux du dép. du Rhône et s'étendent au S. du Beaujolais et dans la partie médiane du Mâconnais où ils affectent la forme de bandes allongées brisées par des failles. Les *orthophyres* sont distribués dans deux régions, au N. du bassin d'Autun où ils forment de puissantes coulées vers Lucenay et au S. de Cluny, dans le Mâconnais où les coulées se rattachent à celles du Roannais. Ces coulées sont en relation avec les tufs orthophyriques de l'âge du culm. Quelques filons de *porphyrite micacé et à pyroxène*, et deux coulées sont signalées aux alentours de Tramayes et au N. du bassin d'Autun. De petits filons de *diorites* et de *diabase*set des lambeaux assez considérables des mêmes roches affleurent dans la bande gneissique du Mont-Saint-Vincent mais sur tout au S. du Beaujolais vers Mâcon. De filons de quartz se rencontrent un peu partout dans les régions cristallines et éruptives. Ils sont parfois associés à la galène, la baryte, la fluorine, et aux minerais de cuivre.

Hydrologie. — *Géologie agricole*. Les sources des régions éruptives sont nombreuses, mais peu abondantes; dans le jurassique, elles sont généralement situées sur des failles. Dans la Bresse, il y a de fréquents niveaux d'eau, mais de peu d'importance. Les sources minérales de Bourbon-Lancy sont également sur des failles.

Les régions granitiques gréseuses et schisteuses donne des terres maigres où le chaulage est nécessaire. Les collines calcaires du jurassique sont plantées en vignes et quelquefois boisées. Les vallées liasiques marneuses donnent des prairies de grande valeur dans lesquelles on élève le bétail charolais. La Bresse tertiaire fournit des céréales. Les limons et les alluvions sont plantés en bois.

Ph. Gangleaud.

Régime des eaux. — Possesseur de presque tous les terrains, du gneiss aux alluvions modernes, et de plus très diversement visité par les pluies, de 800 à 1.500 millim. par année suivant les lieux, le territoire de Saône-et-Loire offre une très grande diversité de cours d'eau, depuis les torrents indisciplinés de la montagne granitique jusqu'aux ruisseaux de sources et aux rivières tranquilles dont justement la Saône, *lentus Arar*, est l'exemple proverbial. De la cascade à l'immobile étang, il nous montre l'eau sous toutes ses formes, avec toutes ses « habitudes ». Il ne lui manque (naturellement) que l'eau de la mer ; et aussi, par trop peu d'altitude, l'eau des glaciers. Ces eaux s'épanchent suivant trois versants : celui de la Seine, celui de la Loire, celui du Rhône. Le premier ne compte pas ou compte extraordinairement peu : pour 1.104 hect., dans un département qui en a plus de 860.000, le long de torrenticules naissants qui vont se perdre presque aussitôt dans la naissante Yonne ou la naissante Cure — torrents « morvandiaux » par conséquent, dont un parti du plus haut bossellement du massif, dans le Bois du Roi. L'un de ces torrenticules, la Cure, devient plus bas un des maîtres tributaires de l'Yonne, laquelle, on le sait, se verse dans la Seine. Les deux autres versants se partagent le territoire, avec un léger avantage pour la Loire : 440.000 à 445.000 hect., contre les 415.000 à 420.000. du Bassin du Rhône.

La Loire atteint le domaine de Saône-et-Loire par 250 m. environ au-dessus du niveau des mers, sous forme d'un ample courant que la diversité des saisons, le plus ou moins de pluie, font prodigieusement inégal à lui-même : tantôt elle entraîne furieusement jusqu'à 3.000, 4.000 m. c. à la seconde, tantôt 10 à peine (ou moins encore) ; en moyenne, il y passe bien 100 m. c. au moins par seconde, en un lit fort large (puisqu'il lui faut suffire à de vastes crues) en même temps que fort variable en profondeur, constamment interrompu par des seuils, des bancs de sable, et par cela même non navigable en réalité, bien qu'il soit classé comme tel : heureusement que le fleuve est doublé, sur sa rive gauche, par le canal de Roanne à Digoin, puis par le canal latéral à la Loire, celui-ci continuant celui-là, et tous deux profonds de 2 m. La Loire appartient au département pendant 93.500 m., d'abord par les deux rives, puis par la droite seulement, la rive gauche relevant du territoire de l'Allier ; elle y abaisse son niveau de 250 à 200 m. Elle passe à Digoin sous un pont-aqueduc de seize arches portant la cuvette du canal de Roanne à Digoin, lequel se raccorde ici même au canal du Centre ; elle laisse à droite Semur-en-Brionnais, à 4 kil. ; Marcigny-sur-Loire, qui n'est pas sur Loire, à 1.200 m. ; Bourbon-Lancy, ville thermale, à 3.500 m.

EFERUS - Recherche & Classification numérique

Parmi ses affluents, dont un seul, l'Arroux, l'augmente notablement (d'ailleurs pas en toute saison, car l'été le réduit fort), il convient d'énumérer : 1° En amont de l'arrivée en Saône-et-Loire, le Sornin, qui participe à trois départements, le Rhône, la Loire, Saône-et-Loire où il a 23 kil. de cours, sur une cinquantaine, et 14.320 hect. sur 43.000 : il serpente autour de la montagne de Dun (732 m.), oppidum gaulois, qui devint bourg féodal et donna son nom à un pays dit le Dunois; il coule à 1 kil. de la Clayette, s'abat par le Saut du Vernay, reçoit le Botoret, venu de Chauffailles, et se verse en Loire à raison de 410 litres en étiage, 5 à 6 m. c. en belles eaux ordinaires, 165 en grande crue : chiffres officiels dont un, celui des belles eaux, est peut-être exagéré ; en tout cas, né et accru dans une région imperméable, il se distingue par un étiage modeste et des crues massives ; son bassin manque de sources abondantes. — 2° L'Arçon, faible ruisseau venu du dép. de la Loire. — 3° La Pelouze, dite également l'Urbise, peu importante, également arrivée de la Loire. — 4° L'Arconce, tout entière en Saône-et-Loire, rivièrette centrale du Charolais qui passe à Charolles et reçoit les déversoirs de maints étangs ; augmentée de la Semence (20 kil., 9.312 hect.) et de l'Ozolette (24 kil., 14.096 hect.), elle coule pendant ses 20 derniers kil. parallèlement à la Loire, à 4 kil. de moyenne distance, dans la plaine du Brionnais ; elle verse au fleuve 100 lit. en étiage, 1.260 en portée normale, 570 m. c. en crue : encore un courant des roches imperméables, incapable en été d'arroser les belles prairies de son val. — 5° L'Arroux, en grandeur quatrième rivière du département, après Saône, Loire, Doubs ; il procède de la Côte-d'Or, et il est petit encore quand il pénètre en Saône-et-Loire, mais de nombreux torrents, ceux de droite issus du haut Morvan, l'accroissent avec rapidité : Canche, rivièrette presque tout entière contenue dans la Côte-d'Or ; Drée, rivièrette du bassin houiller d'Epinac augmentée de déversoirs de nombreux étangs et que 26.000 hect., en 32 kil. de cours, pourvoient de 330 lit. en eaux basses, de 2.280 en portée normale, de 239 m. c. en crue extrême ; Ternin ou Tarène, cours d'eau de Lucenay-l'Evêque descendu du Morvan et qui s'unit à l'Arroux près du temple de Janus, l'une des ruines de la gallo-romaine *Augustodunum*, maintenant Autun ; ses 45 kil., ses 25.000 hect. dont 10.000 en Saône-et-Loire, le reste en Nièvre et Côte-d'Or, lui valent 2.300 lit. par seconde, amplifiés à 240 m. c. par les crues, diminués à presque rien (38 lit. !) par la sécheresse ; la Selle, autre fille du Morvan, de son lieu le plus haut (au Bois du Roi), et grossie d'une autre Canche : elle débite en bonnes eaux 2 m. c. avec étiage mesquin et crues de 184 m. c. ; Mesvrin qui passe dans la banlieue N. du Creusot, baigne Mesvres, serpente pendant 36 kil., draine 22.594 hect. et renforce l'Arroux de 926 lit. à la seconde, les eaux basses n'allant qu'à 72 lit., les fortes crues montant à 152 m. c. Après Autun, ayant frôlé Toulon et Gueugnon, l'Arroux s'ouvre, à gauche, à l'importante Bourbince et se verse en Loire en aval de Digoin, après un pèlerinage de 120 kil. en un pays de 325.000 hect. dont il tire jusqu'à 1.575 m. c. par seconde en très forte expansion, 10 m. c. en portée coutumière et quelques centaines de litres seulement au fort de la sécheresse, indigence qui tient, comme l'excès des crues, à l'imperméabilité de son bassin. La Bourbince (66.500 m.) est suivie, de son embouchure dans l'Arroux presque jusqu'à sa source dans les petits monts du Creusot, par le canal du Centre qui s'élève le long de son cours jusqu'au bief de partage entre Loire et Saône ; elle serpente dans les vallons de Montchanin-les-Mines, Blanzy, Monceau-les-Mines, noirs des fumées et des débris de la houille, effleure Palinges, Paray-le-Monial, boit l'Oudrache (40 kil., 12.512 hect.) et porte à l'Arroux l'hommage de 80.000 hect., soit 17.000 lit. par seconde en portée habituelle, avec étiage de 283, crues extrêmes de 610 m. c. — 6° Le Blandan (20 kil.) égoutte le petit bassin houiller des Guerreaux. — 7° La Somme, qui sinue devant Issy-l'Evêque, parcourt 37 kil. et déverse 21.996 hect ; son volume normal est de 660 lit., son étiage officiel de 183. — 8° La Cressonne, qui sépare Saône-et-Loire (à gauche) de la Nièvre (à droite) ; c'est un cours d'eau de 25 kil. en une conque de 15.466 hect., avec 280 lit. de portée ordinaire et un étiage soutenu par maints déversoirs d'étangs. Ainsi tous les torrents du bassin de la Loire ont mêmes caractéristiques : des crues très puissantes, des étiages très faibles, misérables en comparaison : qui les a vus en été ne les reconnaît pas en hiver ; qui les a vus après les grandes pluies ne les reconnaît plus au bout des sécheresses.

Si la Loire descend de 50 m. en moins de 100 kil. durant son contact avec Saône-et-Loire, la Saône n'abaisse son niveau que de 6 à 7 m. pendant les 110 kil. de sa traversée ou de son frôlement de ce même territoire : elle est donc environ dix fois moins inclinée, et par conséquent infiniment plus calme. Venue de la Côte-d'Or, elle arrive en Saône-et-Loire par 178 m. ; peu après elle se double par l'annexion du Doubs à Verdun, et devient alors un puissant cours d'eau, qui varie d'ailleurs dans la proportion de 1 à 200, suivant qu'il subit son extrême étiage (20 m. c. par seconde) ou qu'il déborde au maximum (4.000 m. c. environ) ; ses eaux basses ordinaires sont à peu près de 50 m. c., ses eaux normales de 200, le module de peut-être 400, là où elle abandonne définitivement le département. Elle se promène donc avec une majestueuse indolence, ayant à gauche l'immense plaine de la Bresse, à droite, jusque vers Tournus, une plaine qui est également Bresse sans en porter le nom ; au delà de Tournus elle n'intéresse Saône-et-Loire que par sa rive droite, la rive gauche relevant de l'Ain ; elle baigne Mâcon et quitte aussi le territoire par cette rive de droite, après y avoir recueilli, comme il est dit ci-dessus, le Doubs, puis nombre de ruisseaux et des rivières très inférieures à ce Doubs.

Le Doubs, l'un des longs, surtout des beaux cours d'eau de France, est propriété de Saône-et-Loire pendant 33.500 m. seulement et n'y écoule que 35.722 hect. ; c'est un courant très pur, d'une largeur moyenne de plus de 80 m., dont l'étiage ordinaire dépasse un peu 20 m. c., la portée ordinaire 52, avec crues de peut-être 1.000 m. c., compensées par un étiage absolu de 10 seulement peut-être ; on peut admettre pour son module une centaine de mètres cubes à la seconde, au bout de ses 430 kil. de déroulement qui concentrent les eaux de 7.826 kil. q. en un pays essentiellement oolithique, ultraperméable, prodigue par cela même de magnifiques fontaines. En Saône-et-Loire cette rivière superbe se borne à serpenter en Bresse, à recueillir de traînants ruisseaux, émissaires d'étangs, à s'unir par trois bras à la Saône dans la ville de Verdun sur le Doubs (qui est aussi Verdun sur la Saône) ; son maître affluent y est la Guyotte (32 kil., 20.189 hect.). Le Doubs à peine reçu, la Saône hume la Dheune, rivièrette importante en ce que, faisant suite, dans une même faille, à la Bourbince, sous-tributaire de la Loire, elle mène le canal du Centre des hauteurs carbonifères du bassin du Creusot dans la grande plaine de la Saône à Chagny ; partagée entre Côte-d'Or et Saône-et-Loire, la Dheune a 60 kil. de long en une conque de 1.005 kil. q. ; elle passe devant les mines de houille de Saint-Bérain et de Saint-Léger, et à Chagny où le canal du Centre l'abandonne pour se diriger sur Chalon par le vallon de la Thalie ; elle débite 500 à 600 lit. en eau basse, 2 à 3 m. c. en abondance normale, 30 à 60 en crue : bonne tenue qui tient à l'oolithicité d'une grande partie de son bassin. La Saône absorbe ensuite la Cosne (21 kil., 16.038 hect.), ruisseau bressan, passant près du bourg de Saint-Martin (en Bresse), et la Corne (20 kil., 32.126 hect.), faite de trois ruisseaux qui s'unissent dans la banlieue d'aval de Chalon : la Corne, l'Orbize, la Tha-

EFERUS - Recherche & Classification numérique

lie qu'accompagne le canal du Centre ; elle débite 1.650 lit., avec étiage de 500 et crues très modérées.

La Grosne a ses origines dans le dép. du Rhône, au plus haut des monts du Beaujolais, mais cette jolie rivière de 90 kil. en un bassin de 120.000 hect. est presque tout entière comprise en Saône-et-Loire, où elle baigne Cluny, se double de la Guye (45 kil., 50.000 hect., 2.500 lit. de portée coutumière, 225 en étiage), reçoit le Grison (27 kil., 12.359 hect., 400 lit.) et tombe en Saône à 12 kil. sous Chalon, à raison de 6.600 lit. en temps normal, avec étiage soutenu et crues suffisamment modérées, car son bassin perméable en fait un cours d'eau tranquille. La Ténarre ou Ténare, qui suit la Grosne, est un ruisseau bressan de 25 kil. fait des déversoirs d'étangs d'un bassin de 16.121 hect. ; elle coule près de Saint-Germain-du-Plain.

La Seille, essentiellement bressane, unit des riviérettes nées dans des combes du mont Jura, dans le département également nommé Jura et dans le dép. de l'Ain : Seille, Brenne, Vallière de Lons-le-Saunier, Solnan, Sevron, Gizia, etc., tous cours d'eau qui, passant en Saône-et-Loire, y serpentent indolemment, d'un cours très recroquevillé. Son développement en Saône-et-Loire est de 65 kil., avec 17 m. seulement de pente. En amont de Louhans lui arrive la Brenne, « rivière tortueuse, un peu inerte » de 10 m. de largeur, de 1.850 lit. de débit ordinaire ; et à Louhans même, le Solnan, grossi du Sevron, de la Vallière et fort de 3.500 lit. en volume habituel, de 2.132 en étiage (?) de 30 m. c. en crue (?) Ce Solnan la double à peu près. De Louhans à la Saône, la Seille baigne Cuisery, absorbe la Sane, cours d'eau de 60 kil. venu de l'Ain, comme Solnan et Sevron, et qui égoutte environ 27.000 hect. Au-dessous de Cuisery, la rivière, qui se déroule dans des prairies trop mouillées, passe dans le dép. de l'Ain et finit en aval de Tournus avec un flot qu'on estime 10 m. c. en bonnes eaux, 5 en petites eaux, avec bon étiage, l'eau des pluies étant retenue dans d'innombrables étangs qui la dégorgent en partie pendant les sécheresses ; ces mêmes étangs modèrent sensiblement les crues : le tout au bout de 110 kil. de cours, à l'issue de 2.350 kil. q.

Il ne reste plus à la Saône de Saône-et-Loire qu'à boire la Mouge et la Petite-Grosne : la Mouge (16.500 m.), égout de 11.963 hect., gagne la Saône à 12 kil. en amont de Mâcon ; la Petite-Grosne (25 kil., 8.865 hect.) s'achève dans la banlieue d'aval de Mâcon.

Pour en finir avec les cours d'eau du département, la rivière artificielle à deux pentes dite canal du Centre, a tout son développement de 116 kil. en Saône-et-Loire, de Digoin-sur-Loire à Chalon-sur-Saône, en remontant la Bourbince, puis en descendant la Dheune et la Thalie ; il a 64 kil. sur le versant de la Loire, 4 sur le bief de partage, 48 sur le versant de la Saône : pente sur ce versant, 131m,38, rachetée par 37 écluses ; pente sur le versant de la Loire, 77m,68, rachetée par 30 écluses ; service des éclusées assuré, sur la double pente, par 17 prises d'eau en rivière et par 22,500.000 m. c. d'eau en réserve dans des étangs ; tirant d'eau de 2 m. assurant aux bateaux un enfoncement de 1m,80.

Les rivières et rus de Saône-et-Loire animent environ 1.100 usines, dont quelque 550 sur le versant de la Loire et un petit peu en moins sur le versant de la Saône, là-dessus environ 850 moulins, 70 à 80 mailleries, 40 huileries, 40 scieries à bois, etc.

Climat. — Les températures des divers lieux varient beaucoup en Saône-et-Loire, à cause de la différence des terrains, des expositions au soleil ou à l'ombre, aux vents froids ou aux vents tièdes, aux vents de pluie ou de sécheresse, et surtout en raison de la diversité des altitudes, comprises entre 902 m., au sommet du Morvan, et 170 environ là où la Saône quitte le territoire. Il va sans dire que dans les monts morvandiaux, sur les croupes élevées du Mâconnais, du Charolais et sur les hauts coteaux et plateaux de la région houillère du Creusot, là où tombent les longues neiges, où les vents font rage, le climat est plus froid, plus brusque que dans la basse vallée de la Saône et les vallons abrités. Dans la contrée la plus tempérée du département, à Mâcon, la moyenne de l'année ressort à 11°,3 : pas tout à fait un degré de plus que la moyenne de Paris, avec froids plus intenses et chaleurs plus fortes, parce qu'à Paris règne un climat maritime et à Mâcon un climat continental, connu sous le nom de climat rhodanien ou climat lyonnais. A Mâcon on a constaté moyennement 128 jours de pluie donnant 846 millim., 18 jours de neige, 7 jours de pluie et de neige, 27 jours d'orage. A mesure qu'on s'élève sur la montagne, le nombre des jours de neige, de pluie augmente ; la quantité aussi, et au lieu de 800, 900 millim. de précipitation par an, on arrive à 1.000, 1.200, voire 1.500 tout en haut du massif du Morvan.

Faune et Flore naturelles (V. FRANCE, § *Flore ;* FRANCE et EUROPE, § *Faune*).

Histoire depuis 1789. — ETAT ACTUEL. — Constitué en 1790 aux dépens de l'ancienne province de Bourgogne qui fournit en totalité ou en partie les cinq petits pays, dits Autunois, Brionnais, Charolais, Chalonais, Mâconnais, le département de Saône-et-Loire manque presque entièrement d'histoire locale depuis que la centralisation a fait de nos territoires de France des membres à peu près inertes, avec la tête et le cœur à Paris. A peine si l'on peut mentionner : la démolition, par des spéculateurs, de l'église de Saint-Pierre de Cluny, qui était « un des temples les plus vastes du monde » ; la résistance de Chalon et de Tournus contre les armées alliées en 1814, et celle d'Autun contre les Allemands en 1870. Le grand, le seul événement, c'est, au vrai, l'immense développement des cités du bassin houiller de Saône-et-Loire et surtout de la grande ville métallurgique du Creusot. Unissant les ressources de l'industrie la plus perfectionnée à une intelligente culture du sol équitablement récompensée de ses efforts, le pays serait tout à fait heureux sans les maux que cette industrie entraîne avec elle, notamment les vices et les alcoolismes divers des centres manufacturiers, et les grèves longues, nombreuses et généralement funestes à tous.

Parmi les hommes marquants qui ont vécu en Saône-et-Loire depuis la constitution du département ou qui sont nés depuis, il faut noter Jean-Baptiste Greuze (1725-1805), peintre fameux, natif de Tournus ; Jean Boichot (1738-1814), sculpteur, né à Chalon ; Mme de Genlis (1746-1830), écrivain « pédagogique », née à Issy-le-Château ; Claude Roberjot (1755-99), diplomate, l'un des plénipotentiaires français assassinés après le congrès de Rastadt, né à Mâcon ; Bigonnet (1755-1832), membre du Conseil des Cinq-Cents ; Prud'hon (1758-1823), le fameux peintre, né à Cluny ; Niepce (1765-1833), l'inventeur de la photographie, né à Chalon, et son neveu et continuateur, Niepce de Saint-Victor (1805-70), né à Saint-Cyr ; le comte de Rambuteau (1791-1869), célèbre administrateur, né à Mâcon ; Lamartine (1790-1869), dont le nom suffit, né à Mâcon ; L'astronome Claude Mathieu (1784-1875), né à Mâcon ; l'érudit Guigniaut (1794-1876), né à Paray-le-Monial ; le général Changarnier (1793-1877), né à Autun ; Mac-Mahon, duc de Magenta (1807-91), né à Sully, près d'Epinac. O. RECLUS.

Divisions administratives actuelles. — ARRONDISSEMENTS. — Le dép. de Saône-et-Loire comprend 5 arrondissements : Mâcon, Autun, Chalon-sur-Saône, Charolles, Louhans ; ils sont subdivisés en 50 cantons et 589 communes. On en trouvera plus loin le détail.

JUSTICE. POLICE. — Le département ressortit à la cour d'appel de Dijon. Chalon-sur-Saône est le siège des assises. Il y a 5 tribunaux de première instance (1 par arr.) ; 6 tribunaux de commerce (1 par arr. et 1 à Tournus) ; 1 justice de paix par canton. Le nombre

EFERUS - Recherche & Classification numérique

d'agents chargés de constater les crimes et délits était, en 1894, de 371 gendarmes (72 brigades), 10 commissaires de police, 50 agents de police, 585 gardes champêtres, 1.144 gardes particuliers assermentés, 159 gardes forestiers. Il y eut 5.431 plaintes, dénonciations et procès-verbaux.

Finances. — Le département possède 1 directeur et 1 inspecteur des contributions directes à Mâcon, 1 trésorier-payeur général à Mâcon, 4 receveurs particuliers à Autun, Chalon-sur-Saône, Charolles et Louhans, 3 percepteurs à Mâcon, Chalon-sur-Saône et Charolles; 1 directeur, 1 inspecteur, 6 sous-inspecteurs de l'enregistrement; 5 conservateurs des hypothèques (1 par arr.). Le recouvrement des contributions indirectes est assuré par 1 directeur et 3 inspecteurs à Mâcon, 3 sous-directeurs à Autun, Châlon-sur-Saône et Charolles, 4 receveurs principaux entreposeurs à Mâcon, Autun, Chalon-sur-Saône et Charolles, 1 receveur entreposeur à Louhans.

Instruction publique. — Le dép. de Saône-et-Loire relève de l'Académie de Lyon. L'inspecteur d'Académie réside à Mâcon. Il y a 6 inspecteurs primaires (1 par arr. et 1 à Montceau-les-Mines). L'enseignement secondaire se donne aux garçons dans le lycée Lamartine à Mâcon et dans 5 collèges communaux, à Autun, Chalon-sur-Saône, Charolles, Louhans et Tournus, et aux filles dans 1 lycée à Mâcon et 2 collèges communaux à Chalon-sur-Saône et Louhans. Il existe des écoles primaires supérieures de garçons à Chalon-sur-Saône, Cluny et Montceau-les-Mines, et des cours complémentaires dans un assez grand nombre de localités. Mâcon possède des écoles normales primaires d'instituteurs et d'institutrices. L'enseignement professionnel est représenté par une école d'agriculture à Fontaines et une chaire d'agriculture à Mâcon. Le département possède l'Ecole nationale pratique d'ouvriers et de contremaîtres de Cluny.

Cultes. — Le département forme pour le culte catholique le diocèse d'Autun, suffragant de l'archevêché de Lyon. Il compte (au 1er nov. 1894) 2 vicaires généraux, 8 chanoines, 65 curés, 458 desservants, 68 vicaires. Le culte réformé relève de l'église consistoriale du Creusot et compte 1 pasteur pour environ 900 fidèles. Le culte israélite, desservi par 1 ministre officiant du consistoire israélite de Lyon, ne comptait que 150 fidèles dans le département.

Armée. — Le dép. de Saône-et-Loire appartient à la 8e région militaire (Bourges). La 29e brigade d'infanterie a son siège à Mâcon. Au point de vue du recrutement et de la mobilisation, le département appartient aux 3e (Chalon-sur-Saône) et 4e (Mâcon) subdivisions du 8e corps d'armée. Il y a une école militaire préparatoire de cavalerie à Autun.

Divers. — Le département ressortit à la 8e légion de gendarmerie (Bourges), à la division minéralogique du N.-E. (arr. de Chalon-sur-Saône), à la 5e inspection des ponts et chaussées, à la 6e région agricole (E.), à la 17e conservation des forêts (Mâcon). Le département possède 2 chambres de commerce, à Chalon-sur-Saône et à Mâcon, et 5 chambres consultatives d'agriculture (1 par arr.).

Démographie. — Mouvement de la population. — Le recensement de 1896 a constaté dans le dép. de Saône-et-Loire une population totale de 621.237 hab. Voici, depuis le commencement du siècle, les chiffres donnés par les recensements précédents :

1801.....	452.673	1856.....	575.018
1806.....	471.236	1861.....	582.137
1821.....	498 057	1866.....	600.006
1826.....	515.776	1872.....	598.344
1831.....	524.180	1876.....	614.309
1836.....	538.507	1881.....	625.589
1841.....	551.543	1886.....	625.885
1846.....	565.019	1891.....	619.523
1851.....	574.720	1896.....	621.237

Il résulte de ces chiffres que le mouvement de décroissance de la population ne s'est manifesté dans le dép. de Saône-et-Loire qu'après 1870 et que la population reste à peu près stationnaire depuis cette époque. L'accroissement absolu depuis le commencement du XIXe siècle a été assez considérable. Pour 1.000 hab. recensés en 1801, on en comptait 1.383 en 1886. Le mouvement a été très inégal dans les différentes parties du département, comme on peut s'en rendre compte en comparant les recensements de 1801, 1851 et 1896, arrondissement par arrondissement :

ARRONDISSEMENTS	Population en 1801	Population en 1851	Population en 1896
Mâcon.....	101.902	122.401	106.105
Autun.....	66.841	100.286	132.514
Chalon-s.-Saône.	105.090	133.301	162.308
Charolles.....	101.057	130.173	131 849
Louhans.....	74.783	88.556	85.461
Totaux.....	452.673	574.720	621.237

DENSITÉ DE LA POPULATION PAR KILOMÈTRE CARRÉ

ARRONDISSEMENTS	Superficie d'après le cadastre	1801	1851	1896	Augmentation de 1801 à 1896
	hect.				
Mâcon.....	120.586	84,5	101,5	88	+ 3,5
Autun.....	192.121	34,8	52,2	69	+34,2
Chalon-s.-Saône...	176.224	59,6	75,7	92,1	+32,5
Charolles.....	250.566	41,5	51,9	53,8	+12,3
Louhans.....	123.244	60,6	71,8	69,3	+ 8,7
Département entier....	862.741	52,4	70,6	72	+19,6

Voici les chiffres absolus pour la dernière période :

ARRONDISSEMENTS	1872	1881	1891	1896
Mâcon.....	119.323	119.115	108 834	106.105
Autun.....	117.815	128.954	130.666	132.514
Chalon-s.-Saône	144.363	153.609	160.269	162.308
Charolles.....	130.946	135.795	133.814	134.849
Louhans.....	85.897	88.116	85.940	85.461
Totaux du département..	598.344	625.589	619.523	621.237

Au point de vue de la population totale, le dép. de Saône-et-Loire venait, en 1896, au 13e rang des départements français. Au point de vue de la population spécifique, il était le 25e, avec une densité (71 hab. par kil. q.), égale à la moyenne française (72 hab. par kil. q.).

La population des chefs-lieux d'arrondissements se répartissait, en 1896, de la manière suivante :

VILLES	Population municipale agglomérée	Éparse	Comptée à part	Totale
Mâcon.....	15.520	1.061	2.158	18.739
Autun.....	11.873	1.639	2.031	15.543
Chalon-s.-Saône	23.962	489	1.837	26.288
Charolles.....	3.013	519	173	3.705
Louhans.....	3.411	924	203	4.538

La population éparse est (en 1891) de 168 hab. pour 1.000, proportion plus de moitié moindre de la moyenne française (366 °/₀₀).

La population se répartit comme suit entre les groupes urbains et ruraux :

EFERUS - Recherche & Classification numérique

POPULATION au 30 mai 1886		POPULATION au 29 mars 1896	
Urbaine.....	146.253	Urbaine.....	161.913
Rurale.....	479.632	Rurale.....	459.324
Total.....	625.885	Total.....	621.237

Le nombre des communes urbaines (plus de 2.000 hab. agglomérés) était en 1896 de 18, occupant une surface totale de 38.664 hect., contre 817.758 hect. occupés par les 371 communes rurales (superf. totale du dép., 856.422 hect.).

Voici quelle était l'importance relative des populations urbaine et rurale aux recensements de 1856, 1872, 1886 et 1896, pour 100 hab :

	1856	1872	1886	1896
Population urbaine..	16,62	20,52	23,40	26,07
— rurale...	83,38	79,48	76,60	73,93

La population rurale, quoique diminuant d'une façon constante au profit de la population urbaine, forme près des 3/4 de la population totale du département, alors que dans l'ensemble de la France elle forme seulement 60 °/₀ du total de la population.

Le mouvement de la population, en 1898, se traduit par les chiffres suivants : naissances légitimes, 13.271 dont 6.879 du sexe masculin et 6.392 du sexe féminin ; naissances naturelles, 658 dont 348 du sexe masculin et 310 du sexe féminin ; soit un total de 13.929 naissances. Il y eut 600 mort-nés. Le nombre des décès fut de 11.967, dont 6.228 du sexe masculin et 5.739 du sexe féminin. Il faut remarquer le nombre élevé des décès féminins et des mort-nés. Il résulte de ces chiffres que la natalité est supérieure à la mortalité. Le nombre des mariages a été de 4.988, celui des divorces de 93. En résumé, la proportion des mariages est (en 1892) de 8,14 pour 1.000 hab., celle des naissances de 22,4 °/₀₀, celle des décès de 19,6 °/₀₀. Sur l'ensemble de la France, on constate par 1.000 hab., 8 mariages, près de 23 naissances et un peu plus de 20 décès. La condition démographique du dép. de Saône-et-Loire est donc normale.

La répartition des communes d'après l'importance de la population a donné, en 1896, pour les 589 communes du département : 2 com. de moins de 100 hab. ; 32 com. de 101 à 200 hab. ; 52 com. de 201 à 300 hab. ; 67 com. de 301 à 400 hab. ; 65 com. de 401 à 500 hab. ; 205 com. de 501 à 1.000 hab. ; 81 com. de 1.001 à 1.500 hab. ; 44 com. de 1.501 à 2.000 hab. ; 13 com. de 2.001 à 2.500 hab. ; 6 com. de 2.501 à 3.000 hab. ; 2 com. de 3.001 à 3.500 hab. ; 3 com. de 3.501 à 4.000 hab. ; 9 com. de 4.001 à 5.000 hab. ; 3 com. de 5.001 à 10.000 hab. ; 5 com. de plus de 10.000 hab. (Mâcon, Autun, Chalon-sur-Saône, Le Creusot et Montceau-les-Mines).

Voici par arrondissement et canton la liste des communes dont la population agglomérée en 1896 dépassait 1.000 hab. Les chiffres de superficie ne sont pas rigoureusement exacts, parce que nous attribuons toute la superficie des villes divisées entre plusieurs cantons au premier de ces cantons dans la liste. Les surfaces cantonales sont indiquées d'après la *Situation financière des communes* (année 1899) :

Arrondissement de Mâcon (9 cant., 130 com., 120.586 hect., 106.105 hab.). — *Cant. de La Chapelle-de-Guinchay* (12 com., 6.242 hect., 9.770 hab.). — *Cant. de Cluny* (25 com., 25.181 hect., 15.392 hab.) : Cluny, 4.273 hab. (3.610 aggl.). — *Cant. de Lugny* (16 com., 14.452 hect., 9.127 hab.). — *Cant. de Mâcon* (N.) (16 com., 11.832 hect., 16.527 hab.) : Mâcon, 18.739 hab. (17.678 aggl.). — *Cant. de Mâcon* (S.) (11 com., 6.051 hect., 17.438 hab.). — *Cant. de Matour* (9 com., 13.024 hect., 7.743 hab.). — *Cant. de Saint-Gengoux-le-National* (19 com., 15.511 hect., 8.755 hab.) : Saint-Gengoux-le-National, 1.780 hab. (1.607 aggl.). — *Cant. de Tournus* (14 com., 17.115 hect., 14.538 hab.) : Tournus, 4.866 hab. (3.946 aggl.). — *Cant. de Tramayes* (9 com., 10.433 hect., 6.815 hab.).

Arrondissement d'Autun (9 cant., 85 com., 192.121 hect., 132.514 hab.). — *Cant. d'Autun* (9 com., 25.452 hect., 23.679 hab.) : Autun, 15.543 hab. (13.904 aggl.). — *Cant. de Couches-les-Mines* (15 com., 16.405 hect., 11.922 hab.) ; Couches-les-Mines, 2.618 hab. (1.503 aggl.). — *Cant. du Creusot* (4 com., 7.726 hect., 35.883 hab.) : Le Creusot, 32.034 hab. (20.158 aggl.). — *Cant. d'Epinac* (11 com., 15.021 hect., 9.902 hab.) : Epinac, 4.145 hab. (1.638 aggl.). — *Cant. d'Issy-l'Evêque* (7 com , 23.932 hect., 6.417 hab.). — *Cant. de Lucenay-l'Evêque* (12 com., 29.162 hect., 12.580 hab.). — *Cant. de Mesvres* (12 com., 26.604 hect., 9.293 hab.). — *Cant. de Montcenis* (8 com., 24.641 hect., 43.672 hab.) : Blanzy, 5.204 hab. (2.005 aggl.) ; Montcenis, 2.192 hab. (1.244 aggl.). — *Cant. de Saint-Léger-sous-Beuvray* (7 com., 21.440 hect., 9.166 hab.).

Arrondissement de Chalon-sur-Saône (11 cant., 155 com., 176.224 hect., 162.308 hab.). — *Cant. de Buxy* (29 com., 27.098 hect., 15.161 hab.) : Buxy, 2.013 hab. (1.360 aggl.). — *Cant. de Chagny* (14 com., 15.339 hect., 15.459 hab.) : Chagny, 4.594 hab. (4.276 aggl.) ; Fontaines, 1.600 hab. (1.532 aggl.) ; Rully, 1.681 hab. (1.394 aggl.) ; Saint-Léger-sur-Dheune, 2.162 hab. (1.967 aggl.). — *Cant. de Chalon-sur-Saône* (N.) (10 com., 9.094 hect., 29.489 hab.) : Chalon-sur-Saône, 26.288 hab. (25.799 aggl.) ; Saint-Jean-des-Vignes, 1.785 hab. (1.779 aggl.). — *Cant. de Chalon-sur-Saône* (S.) (13 com., 11.362 hect., 10.980 hab.). — *Cant. de Givry* (18 com., 14.868 hect., 12.031 hab.) : Givry, 2.534 hab. (1.793 aggl.). — *Cant. de Montceau-les-Mines* (2 com., 4.130 hect., 29.167 hab.) : Montceau-les-Mines, 22.467 hab. (7.194 aggl.). — *Cant. de Mont-Saint-Vincent* (12 com., 17.259 hect., 10.428 hab.) : Montchanin-les-Mines, 4.380 hab. (3.639 aggl.). — *Cant. de Saint-Germain-du-Plain* (7 com., 12.474 hect., 7.719 hab.). — *Cant. de Saint-Martin-en-Bresse* (9 com., 12.288 hect., 5.660 hab.). — *Cant. de Sennecey-le-Grand* (18 com., 20.495 hect., 11.345 hab.) : Laives, 1.018 hab. (1.006 aggl.) ; Sennecey-le-Grand, 2.414 hab. (1.278 aggl.). — *Cant. de Verdun-sur-le-Doubs* (24 com., 29.052 hect., 14.869 hab.) : Verdun-sur-le-Doubs, 1.585 hab. (1.495 aggl.).

Arrondissement de Charolles (13 cant., 138 com., 250.566 hect., 134.849 hab.). — *Cant. de Bourbon-Lancy* (10 com., 28.382 hect., 11.667 hab.) : Bourbon-Lancy, 4.162 hab. (2.075 aggl.). — *Cant. de Charolles* (13 com., 21.448 hect., 11.386 hab.) : Charolles, 3.705 hab. (3.186 aggl.). — *Cant. de Chauffailles* (10 com., 10.164 hect., 13.746 hab.) : Chauffailles, 4.888 hab. (2.595 aggl.). — *Cant. de La Clayette* (18 com., 18.540 hect., 12.842 hab.) : La Clayette, 1.674 hab. (1.412 aggl.). — *Cant. de Digoin* (6 com., 10.123 hect., 10.093 hab.) : Digoin, 5.869 hab. (4.913 aggl.). — *Cant. de Gueugnon* (9 com., 24.073 hect., 9.710 hab.) : Gueugnon, 3.789 hab. (2.838 aggl.). — *Cant. de La Guiche* (11 com., 18.199 hect., 6.834 hab.). — *Cant. de Marcigny* (12 com., 22.431 hect., 11.308 hab.) : Marcigny, 2.578 hab. (2.467 aggl.). — *Cant. de Palinges* (8 com., 17.903 hect., 7.406 hab.). — *Cant. de Paray-le-Monial* (11 com., 21.097 hect., 9.163 hab.) : Paray-le-Monial, 4.088 hab. (3.380 aggl.). — *Cant. de Saint-Bonnet-de-Joux* (8 com., 14.935 hect., 6.736 hab.). — *Cant. de Semur-en-Brionnais* (14 com., 19.971 hect., 11.716 hab.). — *Cant. de Toulon-sur-Arroux* (8 com., 22.454 hect., 12.242 hab.) : Génelard, 1.716 hab. (1.079 aggl.) ; Perrecy-les-Forges, 1.956 hab. (1.114 aggl.) ; Toulon-sur-Arroux, 2.005 hab. (1.291 aggl.).

Arrondissement de Louhans (8 cant., 81 com., 123.244 hect., 85.461 hab.). — *Cant. de Beaurepaire* (7 com.,

EFERUS - Recherche & Classification numérique

12.535 hect., 8.845 hab.). — *Cant. de Cuiseaux* (9 com., 15.754 hect., 10.025 hab.). — *Cant. de Cuisery* (10 com., 10.789 hect., 9.244 hab.). — *Cant. de Louhans* (10 com., 16.268 hect., 15.725 hab.) : Louhans, 4.538 hab. (3.614 aggl.). — *Cant. de Montpont* (5 com., 10.056 hect., 7.315 hab.). — *Cant. de Montret* (9 com., 12.249 hect., 7.035 hab.). — *Cant. de Pierre* (18 com., 23.768 hect., 14.493 hab.) : Pierre, 1.985 hab. (1.428 aggl.). — *Cant. de Saint-Germain-du-Bois* (13 com., 21.600 hect., 12.779 hab.) : Saint-Germain-du-Bois, 2.654 hab. (1.053 aggl.).

Les grandes agglomérations urbaines se rencontrent dans la vallée de la Saône (Mâcon et Chalon-sur-Saône) et dans la région minière du département (Autun, Le Creusot, Montceau-les-Mines).

Habitations. — Le nombre des centres de population (hameaux, villages ou sections de communes) était en 1896 de 10.212 dans le dép. de Saône-et-Loire. Le nombre des maisons d'habitation était de 128.674, dont 123.355 occupées en tout ou en partie et 5.319 vacantes. Sur ce nombre, on en comptait 89.687 n'ayant qu'un rez-de-chaussée, 30.845 un seul étage, 6.374 deux étages, 1.682 trois étages, 113 quatre étages ou davantage. Elles comportaient 179.778 logements ou appartements distincts, dont 172.001 occupés et 7.777 vacants; en outre, 16.915 locaux servant d'ateliers, de magasins ou de boutiques. La proportion des locaux industriels ou commerciaux était de 89 °/₀₀ (en 1891), par conséquent inférieure à la moyenne française (105 °/₀₀).

Etat des personnes. — D'après la résidence. — On a recensé, en 1896, 23.520 individus isolés et 148.264 familles, plus 217 établissements comptés à part, soit un total de 172.001 ménages. Il y a 23.520 ménages composés d'une seule personne; 38.635 de deux personnes; 36.587 de trois personnes; 28.804 de quatre personnes; 18.948 de cinq personnes; 11.825 de six personnes; 13.465 de sept personnes et davantage. La proportion d'isolés est, en 1891, un peu inférieure à celle de l'ensemble de la France (135 sur 1.000 ménages au lieu de 152).

La population résidante comptait 621.237 personnes, dont 600.462 résidants présents, 9.590 résidants absents et 11.185 personnes comptées à part. La population présente comportait 611.647 résidants présents et 7.389 personnes de passage, soit un total de 619.036. La population présente est donc inférieure à la population résidante, comme c'est généralement le cas en France. La proportion de résidants absents atteint, en 1891, à peu près 16,1 °/₀₀ (moyenne française, 17,4).

D'après le lieu de naissance. — Classée d'après le lieu de naissance, la population de Saône-et-Loire se divisait, en 1896, en :

Français nés dans la commune où ils habitent.	321.679
— dans une autre com. du dép....	220.679
— dans un autre département.....	72.303
— en Algérie ou dans une colonie française.....	2.180
Français nés à l'étranger seulement.....	505

Soit un total de 617.346 Français de naissance.

Il faut y ajouter, en premier lieu, 386 naturalisés, et, en second lieu, 1.304 étrangers.

Classée par nationalités, la population de Saône-et-Loire comprend : 617.732 Français, 354 Suisses, 501 Italiens, 161 Allemands et Autrichiens, etc. La proportion d'étrangers est, en 1886, de 3 1/2 °/₀₀ (moyenne française, 30 °/₀₀).

Si nous nous en tenons à l'élément français, nous constatons qu'en 1896 le dép. de Saône-et-Loire possédait 542.358 nationaux nés sur son territoire et que l'on a recensé dans la France entière 116.192 originaires de Saône-et-Loire: Ce département n'avait conservé, en 1891, que 802 °/₀₀ de ses enfants et venait au 6e rang des départements comptant le plus de leurs originaires émigrés. La proportion d'émigration est, en 1896, de 181 °/₀₀ (moyenne française, 174 °/₀₀). Des habitants qui ont émigré à l'extérieur, les uns se sont dirigés vers Paris : 30.712 dans la Seine, 2.275 dans Seine-et-Oise; dans les départements limitrophes : 16.284 dans la Côte-d'Or, 18.143 dans le Rhône, 9.630 dans la Loire, etc. En revanche, le dép. de Saône-et-Loire renferme 72.303 Français originaires d'un autre département: 7.045 de la Côte-d'Or, 3.715 du Jura, 6.572 de l'Ain, 7.927 de la Nièvre, 9.677 du Rhône, etc.

D'après l'état civil. — Classée par sexe, la population de Saône-et-Loire se répartit (en 1896) en 309.854 hommes et 309.182 femmes; c'est une proportion (en 1891) de 1.000 femmes pour 1.000 hommes (moyenne française, 1.014). Le sexe masculin comptait (en 1891) 40.505 célibataires majeurs, soit 132 °/₀₀; le sexe féminin, 30.762, soit 100 °/₀₀, proportions très inférieures aux moyennes françaises (174 et 137 °/₀₀). La proportion des personnes mariées sur le total des habitants est de 396 pour 1.000 (moyenne générale de la France, 400). On a recensé 44.854 veufs ou veuves, soit 72 °/₀₀ (moyenne française, 81). Le nombre des mineurs des deux sexes était de 248.221, soit 403 °/₀₀ (moyenne française, 365). Le nombre moyen des enfants vivants était de 239 par 1.000 familles (moyenne française, 210). L'âge moyen des hommes est de 31 ans 2 mois 20 jours, celui des femmes de 31 ans 7 mois.

D'après la profession. — La population du dép. de Saône-et-Loire se décompose par professions de la manière suivante (en 1891). On classe sous chaque rubrique non seulement ceux qui exercent la profession, mais aussi la totalité des personnes qui en tirent leur subsistance :

Agriculture.....	338.627, soit	550 °/₀₀
Industries manufacturières....	156.594 —	253 —
Transports.....	13.032 —	21 —
Commerce.....	43.280 —	70 —
Force publique.....	7.144 —	11 —
Administration publique.....	7.621 —	12 —
Professions libérales.....	13.529 —	21 —
Personnes vivant exclusivement de leurs revenus.....	26.501 —	43 —

En outre, 13.195 gens sans profession et individus non classés (enfants en nourrice, étudiants ou élèves de pensionnats vivant loin de leurs parents, personnel interne des asiles, hospices, etc.) ou de profession inconnue. Au point de vue social, la population comprend (en 1891) : 130.857 patrons, 8.323 employés, 89.466 ouvriers. Les personnes inactives de leurs familles sont au nombre de 377.679, plus 20.033 domestiques.

Etat économique. — Propriété. — La statistique décennale de 1892 accusait une surface cultivée totale de 794.501 hect., dont 732.135 appartenant à des particuliers, 13.688 à l'Etat, 40.784 aux communes, etc. Des 732.135 hect. appartenant aux particuliers, 418.980

DÉSIGNATION	NOMBRE des cotes	SUPERFICIE (en hectares)
Petite propriété :		
Biens de moins de 1 hect....	37.766	19.249
— de 1 à 5 hect.....	37.271	
Moyenne propriété :		212.203
Biens de 5 à 10 hect.....	11.930	
— de 10 à 20 —	6.112	
— de 20 à 30 —	2.502	185.102
— de 30 à 40 —	1.416	
— de 40 à 50 —	1.084	
Grande propriété :		
Biens de 50 à 100 hect.....	1.508	384.392
— de 100 à 200 —	324	
— de 200 à 300 —	48	
Au-dessus de 300 —	34	
Totaux.....	99.995	800.946

EFERUS - Recherche & Classification numérique

étaient des terres labourables, 175.361 des prés naturels, herbages et vergers, 25.626 des vignes, 6.284 des jardins de plaisance et parcs, 105.884 des bois et forêts. Le nombre des cotes foncières était, en 1891, de 366.685 dont 216.772 non bâties et 149.913 bâties.

L'enquête faite par l'administration des contributions directes en 1884 a relevé dans le dép. de Saône-et-Loire 99.995 propriétés non bâties imposables, savoir : 75.037 appartenant à la petite propriété, 21.960 à la moyenne propriété, 2.998 à la grande propriété.

Nous donnons ci-dessus un tableau indiquant le nombre et la contenance des cotes foncières non bâties (en 1892).

On voit par ce tableau que la petite propriété occupe (en 1892) 231.452 hect., la moyenne 185.102 hect. et la grande 384.392 hect. La contenance moyenne d'une cote foncière est de 8 hect., alors que la moyenne française est de 8hect,65. La grande propriété domine.

La valeur de la propriété bâtie était évaluée (d'après l'enquête de 1887-89) de la manière suivante :

	Maisons	Usines
Nombre (en 1897)....	149.643	1.925
	Francs	Francs
Valeur locative réelle..	24.858.855	3.610.259
Valeur vénale (en 1887)	454.480.047	45.884.472

Il faut y ajouter 1.577 bâtiments publics (asiles, presbytères, préfectures, etc.), d'une valeur locative réelle (en 1887) de 332.003 fr. — La part du département dans la valeur de la propriété bâtie sur le sol français représente 1/105e de la valeur totale.

Agriculture. — L'agriculture fait vivre (en 1891) 550 hab. sur 1.000, alors que dans l'ensemble de la France cette proportion atteint seulement 460. Le dép. de Saône-et-Loire est donc un département essentiellement agricole.

On trouvera au § *Géologie agricole* des indications sur les qualités des terrains des diverses parties du département. Nous rappelons que les divisions fondamentales du département sont les collines du Morvan et du Charolais, à l'O., et la vallée de la Saône, à l'E.

D'après l'assiette de la contribution foncière, la valeur du sol non bâti du dép. de Saône-et-Loire représente environ le 1/61e de la valeur totale du sol français.

Nous donnons ci-après un tableau indiquant la superficie et le rendement des principales cultures en 1898 :

CULTURES	SUPERFICIE	PRODUCTION
	Hectares	Hectolitres
Froment	143.993	2.806.683
		Quintaux
		2.133.079
		Hectolitres
Méteil	77	1.621
Seigle	16.667	250.030
Orge	4.501	63.030
Avoine	38.049	1.065.400
Sarrasin	17.030	153.250
Millet	70	700
Maïs	28.220	366.890
		Quintaux
Pommes de terre	55.320	3.872.600
Betteraves fourragères	6.200	1.240.000
Betteraves à sucre	730	131.200
Trèfle	18.110	543.200
Luzerne	5.015	225.700
Sainfoin	3.250	81.200
Prés naturels et herbages	145.840	5.072.300
Colza	3.615	57.850
Navette	1.230	12.310
Chanvre	860	Filasse 4.730 / Graine 2.580
Châtaignes	»	3.220
Noix	»	2.200
Prunes	»	1.200
		Hectolitres
Vignes	29.838	857.968

Ce tableau montre que la production des cultures du dép. de Saône-et-Loire est très importante.

Dans la période décennale 1889-98, la production moyenne annuelle du froment fut de 2.046.186 hectol. ; celle de l'avoine, 639.995 hectol., etc. La culture du maïs est importante. Les rendements sont très bons : 19hl,50 à l'hect., en 1898, pour le froment (moyenne française, 18hl,40), 28 hectol. pour l'avoine (moyenne française, 25hl,22), etc.

Quant à la nature des terrains du dép. de Saône-et-Loire, on y distingue, d'après le cadastre : 427.754 hect. de terres labourables, 170.025 hect. de prés et herbages, 45.618 hect. de vignes, 152.567 hect. de bois, 22.375 hect. de landes, rochers et terrains incultes, etc., mais ces chiffres (1882) ne correspondent plus tout à fait exactement à l'état actuel.

Les prairies et les pâturages ont beaucoup d'importance, principalement dans les vallées des différentes rivières. D'après l'enquête décennale de 1892, il y avait 53.409 hect. de prairies irriguées naturellement par les crues des rivières, 38.137 hect. de prairies irriguées à l'aide de travaux spéciaux, 51.810 hect. non irrigués, 18.150 hect. d'herbages pâturés dits de plaines, 19.575 hect. d'herbages pâturés de coteaux, 554 hect. d'herbages pâturés de montagnes ou alpestres. — Les fourrages verts annuels étaient cultivés sur 3.585 hect., dont 2.181 de trèfle incarnat, 1.062 de vesces ou dravières, 97 de seigle en vert, 245 de maïs fourrage. Il y avait 8.920 hect. de prés temporaires. Il existe 61 hect. cultivés en gaude.

La culture des arbres fruitiers est importante. La statistique décennale de 1892 accusait les résultats suivants pour les cultures arbustives : pommes et poires, 33.853 hectol. ; pêches et abricots, 1.543 hectol. ; prunes, 2.649 hectol. ; cerises, 2.297 hectol. ; noix, 5.911 hectol. ; châtaignes, 5.672 hectol.

Le dép. de Saône-et-Loire est très important au point de vue vinicole. En 1898, la vigne était cultivée sur 29.838 hect. La récolte fut de 857.968 hectol., d'une valeur de 30.030.000 fr., soit une valeur moyenne de 35 fr. l'hectol. La moyenne décennale annuelle de 1888 à 1897 pour la production vinicole était de 622.129 hectol. Pour la production totale, le dép. de Saône-et-Loire est (en 1898) au 7e rang des départements français (après l'Hérault, l'Aude, la Gironde, le Gard, les Pyrénées-Orientales et les Bouches-du-Rhône). Les meilleurs crus sont ceux de Pouilly, Fuissé, Solutré, Loché, Davayé, Thorins, Romanèche, Saint-Amour, etc. Le département a eu beaucoup à souffrir du *phylloxera* (V. ce mot).

Les cultures maraîchères sont importantes. Les jardins potagers et maraîchers ont produit, en 1892, pour 3.190.310 fr. En 1892, il y avait 6.127 hect. cultivés en légumes secs (haricots, pois, fèves, féverolles, lentilles, etc.), 2.492 hect. cultivés en carottes, navets choux, rutabagas, etc.

Les forêts occupent (en 1892) une superficie assez considérable. La surface boisée est estimée à 151.407 hect., dont 13.630 appartiennent à l'Etat, 31.893 aux communes, 105.884 à des particuliers. 10.183 hect. sont en futaie, le reste est en taillis. Les forêts les plus importantes sont celles du Morvan et du Charolais. La production du bois mis en coupe est évaluée à 610.005 m. c. par an.

L'élevage est très prospère. Le nombre des animaux de ferme existant au 31 déc. 1898 était :

Espèce chevaline	25.639
— mulassière	225
— asine	4.959
— bovine	349.123
— ovine	126.353
— porcine	220.617
— caprine	31.807

Les bêtes bovines sont élevées dans le Charolais (bœufs *charolais*) et dans la Bresse, principalement dans des pâturages en enclos dits *embouches* (V. Race, § *Zootechnie*, t. XXVIII, p. 29). La production du lait fut, en 1898

EFERUS - Recherche & Classification numérique

de 1.180.610 hectol., d'une valeur de 17.709.280 fr. La production des fromages est très importante : en 1892, elle était de 2.926.847 kilogr., d'une valeur totale de 1.499.823 fr. Les basses-cours ont une grande extension : la statistique décennale de 1892 constate l'existence de 1.524.405 poules, 87.997 canards, 116.712 oies, 21.135 dindons, 7.804 pintades, 153.929 pigeons, 160.099 lapins. Il y avait, en 1898, 31.360 ruches d'abeilles en activité, ayant produit 125.620 kilogr. de miel et 21.315 kilogr. de cire, d'une valeur globale de 236.545 fr.

Les exploitations agricoles sont de moyenne étendue, généralement 5 à 7 hect. : 75.037 ont moins de 5 hect., 11.930 de 5 à 10 hect., 10.030 de 10 à 40 hect., 2.998 plus de 40 hect.

Le nombre des propriétaires cultivant eux-mêmes leurs terres est de 63.452, exploitant des domaines d'une étendue moyenne de 4^{hect},08, celui des fermiers est de 24.505, celui des métayers est de 12.971.

Industrie. — L'industrie fait vivre 156.594 personnes, en 1891, soit 253 hab. sur 1.000 (moyenne française, 250). Elle est très développée dans la partie occidentale du département.

Mines et carrières. Le total des concessions minières était, au 1er janv. 1899, de 53, pour une superficie totale de 58.935 hect. de terrains exploités. Il y avait 24 mines de combustibles minéraux, 3 mines des minerais de fer et 6 mines d'autres minerais métallifères. Il existait 15 concessions de mines de houille, appartenant aux bassins de Creusot-et-Blanzy, Epinac-Aubigny-la-Ronce, La Chapelle-sous-Dun.

La production du dép. de Saône-et-Loire en combustibles minéraux (houille et anthracite) était, en 1898, de 2.096.055 tonnes, valant sur le carreau de la mine 24.691.937 fr., soit une moyenne de 11 fr. 78 la tonne. C'était le fruit du travail de 6.355 ouvriers de l'intérieur, ayant fourni 1.937.874 journées de travail et reçu 8 millions 521.003 fr. de salaires, et de 4.960 ouvriers de l'extérieur, ayant fourni 1.486.347 journées et reçu 4 millions 979.973 fr. de salaires. Pour la production des combustibles minéraux, le dép. de Saône-et-Loire était au 4e rang des départements français (après le Pas-de-Calais, le Nord et la Loire). — Quelques tourbières sont exploitées pour une consommation toute locale destinée au chauffage domestique.

Pour la consommation des combustibles minéraux, le dép. de Saône-et-Loire, qui vient au 9e rang des départements français, emploie 1 million 235.700 tonnes, valant en moyenne 20 fr. 25 la tonne sur les lieux de consommation, soit 25.022.900 fr. en tout. De cette quantité, 932.000 t. viennent du département même, qui vend le surplus de sa production au dehors et achète 138.500 t. à la Loire (Saint-Etienne), 106.400 t. à la Nièvre (Decize), 18.100 t. au Nord (Valenciennes), etc. et 2.500 t. à l'étranger (Allemagne et Belgique).

Les autres minerais métallifères étaient représentés, en 1898, par 2 mines de minerai de fer, ayant produit 125.847 t. valant 370.941 fr., 1 mine de pyrite de fer, ayant produit 300 t. valant 1.875 fr. et 2 mines de péroxyde de manganèse, ayant produit 7.202 t. valant 195.681 fr.

Les carrières ont fourni les résultats suivants en 1898 :

	POIDS en tonnes	VALEUR en francs
Pierre de taille dure	48.700	779.200
Moellon	405.200	567.280
Ciment	24.700	839.800
Plâtre	25.175	276.925
Chaux grasse	33.550	536.809
— hydraulique	6.750	114.750
Argile à faïence et poteries	59.200	100.640
— pour briques et tuiles	68.500	75.350
— réfractaire	78.400	313.600
Castine	33.200	29.880
Pavés	21.000	378.000
Dalles	2.750	41.250
Spath fluor	1.425	21.375

On exploitait 16 carrières souterraines (gypse et ciment) et 1.008 à ciel ouvert, où travaillaient 2.421 ouvriers.

Sources minérales. Le dép. de Saône-et-Loire possède plusieurs sources minérales, dont les principales sont celles de Bourbon-Lancy. En 1898, les sources exploitées étaient au nombre de 6, dont 1 ferrugineuse et 5 salines. Le nombre des établissements balnéaires était de 2. Le débit total des sources était de 398 lit. à la minute. Le nombre de bouteilles d'eau minérale consommées sur place était de 1.000, celui des bouteilles expédiées au dehors de 30.000 environ.

Industries manufacturières. Il existait en 1898 dans le dép. de Saône-et-Loire 984 établissements faisant usage de machines à vapeur. Ces appareils, au nombre de 1.810, d'une puissance égale à 52.555 chevaux-vapeur (non compris les machines des chemins de fer et des bateaux), se décomposaient en :

942	machines	fixes d'une force de	46.360	chev.-vapeur
206	—	mi-fixes —	1.366	—
596	—	locomobiles —	3.658	—
66	—	locomotives —	1.171	—

La force des machines en chevaux-vapeur se répartissait de la manière suivante entre les principaux groupes industriels :

Mines et carrières	17.617	chev.-vapeur
Usines métallurgiques	26.025	—
Agriculture	2.746	—
Industries alimentaires	3.193	—
— chimiques et tanneries	1.017	—
Tissus et vêtements	240	—
Papeterie, objets mobiliers et d'habitation	383	—
Bâtiments et travaux	1.275	—
Services publics de l'Etat	59	—

L'outillage agricole compte (en 1892) 224 machines à vapeur fixes ou locomobiles, 638 batteuses mécaniques, 100 semeuses mécaniques, etc., sur un total de 87.436 outils agricoles.

L'industrie métallurgique est très importante. Elle a son centre dans les usines du *Creusot* (V. ce mot, t. XIII, p. 354). En 1898, il y avait 2 usines à fer en activité. La production de la fonte moulée en première fusion était de 105.671 t., d'une valeur totale de 7.941.770 fr. La fonte moulée en deuxième fusion occupait 11 usines ayant 445 ouvriers et ayant produit, en 1898, 13.752 t. d'une valeur totale de 2.750.400 fr., soit 200 fr. la tonne. La production de l'acier était de 112.302 t., dont 7.210 t. de rails, 11.349 t. de canons, 46.470 t. de tôles, etc., d'une valeur totale de 44.568.125 fr.

L'industrie céramique a une certaine importance dans le département (manufacture de porcelaine de Digoin). La production totale est d'environ 1 million de fr.

Il existait, en 1898, dans le dép. de Saône-et-Loire, un total de 51 syndicats professionnels, dont 10 syndicats patronaux (424 membres), 11 syndicats ouvriers (870 membres), pas de syndicats mixtes et 30 syndicats agricoles (9.310 membres). — La consommation moyenne avouée d'alcool était, en 1898, de 2^{lit},92 par tête (moyenne française, 5^{lit},08). Il a été fabriqué, de 1888 à 1897, une quantité moyenne de 492 hectol. d'alcool par an, sans compter 1.738 hectol. distillés annuellement par les bouilleurs de cru. — La consommation du vin était, en 1899, de 1^{lit},27 par tête (moyenne française, 1^{lit},42). — Il a été vendu (en 1897) 453.308 kilogr. de tabac à fumer ou à mâcher et 92.443 kilogr. de tabac à priser,

EFERUS - Recherche & Classification numérique

soit une consommation moyenne de 878 gr. par tête (moyenne française, 970 gr.).

Commerce et Circulation. — Le commerce fait vivre 43.280 personnes (en 1891), soit 70 °/₀₀ (moyenne française, 103). Il y faut ajouter 13.032, soit 21 °/₀₀, qui vivent de l'industrie des transports (moyenne française, 30). Ces chiffres montrent que le commerce est peu développé. Le montant des opérations de la succursale de la Banque de France à Chalon-sur-Saône était, en 1898, de 101.247.200 fr. sur un total général de 16 milliards 569 millions pour la France entière. Chalon-sur-Saône venait au 19e rang des succursales de la Banque de France.

Le nombre des patentes est très élevé. Il y avait (en 1894) 58 hauts commerçants et banquiers, 19.665 commerçants ordinaires, 2.944 industriels, 619 exerçant des professions libérales.

Le dép. de Saône-et-Loire exporte de la houille, du fer, des machines, ses vins, son bétail, ses eaux minérales, etc. Il importe des étoffes, des articles de modes et d'épicerie, des spiritueux, etc.

Voies de communication. Le dép. de Saône-et-Loire avait, au 1er janv. 1899, une longueur totale de 590 kil. de routes nationales, dont 14 kil. pavés, 1.277 kil. de chemins de grande communication, 1 280 kil. de chemins d'intérêt commun et 8.262 kil. de chemins vicinaux ordinaires. La circulation sur les routes nationales avait été, en 1888, de 16.470.732 tonnes métriques de tonnage utile (le double en tonnage brut), soit un tonnage utile quotidien de 45.002 tonnes par kil.

Le dép. de Saône-et-Loire est traversé, en 1900, par 17 lignes de chemin de fer, d'une longueur totale de 1.078 kil., dont 216 kil. en construction. Les 13 premières, représentant une longueur de 859 kil., dont 50 en construction, sont des lignes d'intérêt général exploitées par la compagnie de Paris-Lyon-Méditerranée. Les autres sont des lignes d'intérêt local, d'une longueur de 219 kil., dont 166 en construction. En voici la liste :

1° La ligne de Paris à Lyon, qui parcourt 92 kil. dans le dép. de Saône-et-Loire, en passant par Chagny, *Chalon-sur-Saône*, Tournus et *Mâcon*. — 2° La ligne de Chagny à Nevers (69 kil.) par *Le Creusot* et Mesvres. — 3° La ligne de Chagny à Etang (58 kil.) par Epinac et *Autun*. — 4° La ligne de *Mâcon* à Paray-le-Monial (78 kil.) par *Cluny* et *Charolles*. — 5° La ligne de Paray-le-Monial à Roanne (36 kil.) faisant suite à la précédente et passant par Marcigny. — 6° La ligne de Montchanin à Moulins (82 kil.) par *Montceau-les-Mines*, Paray-le-Monial, Digoin et la vallée de la Loire jusqu'à Gilly-sur-Loire. — 7° La ligne de Cercy-la-Tour (Nièvre) à Gilly-sur-Loire (27 kil.), qui remonte la vallée de la Loire et passe par Bourbon-Lancy. — 8° La ligne de *Chalon-sur-Saône* à Dole (47 kil.) par Verdun-sur-le-Doubs et Pierre. — 9° La ligne de *Chalon-sur-Saône* à Lons-le-Saunier (55 kil.) par Saint-Germain-du-Plain et *Louhans*. — 10° La ligne de Dijon à Saint-Amour, qui traverse l'arr. de Louhans du N. au S. (60 kil.) par Saint-Germain-du-Bois et *Louhans*. — 11° La ligne de *Chalon-sur-Saône* à Bourg (27 kil.), qui se détache à Saint-Germain-du-Plain de la ligne n° 9 et passe par Cuisery. — 12° La ligne de Chagny à Auxonne (32 kil.) par Saint-Loup-de-la-Salle. — 13° Diverses lignes et embranchements n'ayant que de très petits parcours dans le département : de Dracy-Saint-Loup à Avallon (8 kil.), de *Mâcon* à Ambérieu (2 kil.), de Bourg à Lons-le-Saunier par Cuiseaux (7 kil.), d'Epinac aux Laumes (4 kil.), de Saint-Loup-de-la-Salle à Beaune (1 kil.). — 14° La ligne de *Chalon-sur-Saône* à Roanne (96 kil.) par Givry, Buxy, Saint-Gengoux, *Cluny*, La Clayette et La Chapelle-sous-Dun. — 15° L'embranchement de Montchanin à Saint-Gengoux-le-National (27 kil.), qui se détache de la ligne n° 2. — 16° La ligne d'Etang à Digoin (53 kil.) par Toulon-sur-Arroux et Gueugnon. — 17° La ligne d'Epinac au canal de Bourgogne (3 kil. dans le département).

Plusieurs lignes de chemins de fer sont en construction : d'Epinac à Vélars (4 kil.), de Givors (Rhône) à Paray-le-Monial (40 kil.), de Lons-le-Saunier à Saint-Jean-de-Losne (6 kil.).

Un tramway départemental (ligne de Pont-de-Vaux) a un parcours de 1 kil. dans le dép. de Saône-et-Loire.

Le département possède 5 rivières navigables (291 kil.) et 3 canaux (145 kil.). La Saône est navigable pendant tout son parcours dans le département (V. Saône et Rhône, t. XXVIII, p. 605). La Seille est navigable depuis Louhans jusqu'à son confluent avec la Saône (39 kil.). Elle porte annuellement environ 229 bateaux ou radeaux, d'un chargement moyen de 71 tonnes. Le dép. de Saône-et-Loire possède le canal du *Centre* (V. ce mot, t. IX, p. 1152-53) et le canal latéral de la Loire, de Roanne à Digoin (V. Loire). En 1898, le mouvement était, sur le canal de Roanne à Digoin, de 4.272 bateaux et de 431.720 tonnes de marchandises, consistant principalement en houille.

Le service postal et télégraphique était assuré (en 1894) par 19 bureaux de poste, 10 bureaux télégraphiques et 86 bureaux mixtes, ayant produit une recette postale de 1.614.325 fr., et une recette télégraphique de 169.759 fr., pour 189.722 dépêches intérieures, et 4.280 dépêches internationales.

Finances. — Le dép. de Saône-et-Loire a fourni, en 1896, un total de 30.908.491 fr. 51 au budget général de la France. Les rôles de 1898 comprenaient : 1.329 billards, 21 cercles, 6.002 vélocipèdes et 52.646 chiens imposés. Ces chiffres indiquent une situation prospère.

Les revenus départementaux ont été, en 1896, de 3.162.645 fr. 04, se décomposant comme suit :

	Francs
Produits des centimes départementaux.	2.221.002 48
Revenu du patrimoine départemental..	28.173 45
Subventions de l'Etat, des communes, des particuliers et produits éventuels.	804.611 12
Revenus extraordinaires, produits d'emprunts, aliénation de propriétés....	108.857 99

Les dépenses départementales se sont élevées à 3.308.331 fr. 88, se décomposant comme suit :

	Francs
Personnel des préfectures et sous-préfectures.....	19.893 »
Propriétés départementales, locations et mobilier.....	296.454 79
Chemins vicinaux.....	1.452.820 49
Chemins de fer d'intérêt local.....	183.539 70
Instruction publique	45.441 35
Cultes.....	»
Assistance publique.....	684.041 79
Encouragements intellectuels.....	25.489 »
— à l'agriculture.....	48.924 26
Service des emprunts.....	512.599 38
Dépenses diverses.....	39.128 12

A la clôture de l'exercice 1897, la dette départementale était en capital de 5.330.395 fr. 41.

Le nombre total des centimes départementaux était de 49 centimes, dont 24 portant sur les quatre contributions directes. Le produit du centime départemental portant sur les quatre contributions était de 51.686 fr. 40, celui du centime portant seulement sur les contributions foncière et personnelle mobilière atteignait 39.580 fr. 51.

Les 589 communes du département avaient, en 1898, un revenu global de 5.265.784 fr., correspondant à 4.975.739 fr. de dépenses. Le nombre total des centimes pour dépenses tant ordinaires qu'extraordinaires était de 20.212, dont 7.914 extraordinaires, soit une moyenne de 34 cent. par commune.

Il y avait 59 communes imposées de moins de 15 cent., 187 imposées de 15 à 30 cent., 269 de 31 à 50 cent., 73 de 51 à 100 cent., et 1 seulement au-dessus de 100 cent. — La dette communale, au 31 mars 1897, se montait à 13.185.259 fr. — Le nombre des communes à octroi était (en 1897) de 15, le produit net des octrois se montait à 931.832 fr.

EFERUS - Recherche & Classification numérique

Etat intellectuel. — Au point de vue de l'instruction, le dép. de Saône-et-Loire est très avancé.

En 1896, sur 6.006 conscrits examinés, 105 ne savaient pas lire. Cette proportion de 17 illettrés sur 1.000 (moyenne française, 52 °/₀₀) place le dép. de Saône-et-Loire au 20e rang (sur 90 départements) parmi les départements français. Pour l'instruction des femmes, il est au 39e rang (sur 87 dép.), avec 939 femmes pour 1.000 ayant signé leur acte de mariage. La proportion pour les hommes est de 952 °/₀₀.

Durant l'année scolaire 1896-97, voici quelle était la situation scolaire :

1° *Ecoles primaires élémentaires et supérieures*

	Ecoles laïques		Ecoles congréganistes		Totaux
	publiques	privées	publiques	privées	
Nombre des écoles	974	34	56	275	1.339
Instituteurs.....	954		181		1.135
Institutrices	731		752		1.483
Elèves garçons...	42.558	1.258	114	6.848	50.778
— filles.....	26.146	728	4.625	17.960	49.459

2° *Ecoles maternelles*

	Ecoles laïques		Ecoles congréganistes		Totaux
	publiques	privées	publiques	privées	
Nombre d'écoles..	16	2	6	54	78
Institutrices	32	8	11	66	117
Garçons.....	1.355	60	644	2.848	4.907
Filles.....	1.040	70	611	3.729	5.450

L'enseignement primaire supérieur public est représenté, pour les garçons, par 3 écoles, qui avaient, en 1897, 316 élèves, et par des cours complémentaires, comptant 246 élèves. Pour les filles, par des cours secondaires, comptant 199 élèves. L'enseignement privé était représenté par des cours ayant 54 élèves garçons et 70 élèves filles. Le total général des élèves de l'enseignement primaire supérieur s'élevait à 885 élèves.

Le total des ressources de l'enseignement primaire public était, en 1894, de 2.272.069 fr. 66. — Il existait 202 caisses des écoles, avec 39.940 fr. de recettes et 32.019 fr. de dépenses.

L'enseignement secondaire se donnait aux garçons dans un lycée (Mâcon) comprenant, en 1898, 282 élèves, dont 130 internes, et 5 collèges communaux. Pour l'enseignement secondaire des filles, il y avait un lycée de filles à Mâcon, comptant, en 1898, 117 élèves, dont 40 internes.

Assistance publique. — L'Assistance publique est bien organisée. Les bureaux de bienfaisance étaient, en 1892, au nombre de 252, desservant une population de 385.676 h.; ils assistèrent 15.272 personnes, dont 59 étrangers. En 1897, le nombre des secourus s'élevait à 16.652 personnes, dont 59 étrangers, le total des recettes à 413.834 fr., celui des dépenses à 384.975 fr. — Le nombre des hôpitaux et hospices est, en 1897, de 30 desservis par 54 médecins. Le budget se montait à 1.386.500 fr. pour les recettes et 1.368.675 fr. pour les dépenses de l'année. Il fut soigné 5.535 malades dont 510 décédèrent; 864 infirmes et vieillards, dont 77 décédèrent; 1.427 enfants assistés, dont 41 décédèrent. En outre, 714 enfants étaient secourus à domicile. L'assistance privée était représentée, en 1892, par 317 établissements et sociétés diverses.

E.-D. GRAND.

BIBL. : V. BOURGOGNE, CHAROLAIS, CHALON-SUR-SAÔNE, MÂCON, AUTUN, etc. — *Annuaire du dép. de Saône-et-Loire.* — *Statistique de la France*, in-4 et in-8, et *Annuaire statistique de la France*, in-8, en particulier ceux de 1886, 1894 et 1899 (mieux établis que les autres). — *Dénombrements*, particulièrement ceux de 1896 avec les résultats développés. — *Statistique agricole, De l'industrie minérale, Etats de situation de l'enseignement primaire, Statistique de l'enseignement primaire, Situation financière des communes, des départements, Comptes définitifs de chaque exercice*, etc. — F.-M. PUTHOD DE MAISON-ROUGE, *Géographie de nos villages ou dictionnaire mâconnais*; Mâcon, 1802, in-12. — P.-G. DE ROUJOUX, *Statistique de Saône-et-Loire*, 1802, in-8. — Anonyme, *Notice sur l'hermitage du château de Montaigu, suivie de la statistique de la commune de Touches, arr. de Chalon-sur-Saône, dép. de Saône-et-Loire*, 1829, in-8. — C. RAGUT, *Statistique du dép. de Saône-et-Loire*; Mâcon, 1838, 2 vol. in-4. — Anonyme, *Album historique et pittoresque du dép. de Saône-et-Loire*; Mâcon, 1841-43, 2 vol. in-4. — A. DUCOURNEAU et A. MONTEIL, *Saône-et-Loire*, dans la *France nationale*, Paris, 1844, in-8. — V. FOUQUE, *Histoire de Chalon-sur-Saône*; Chalon-sur-Saône, 1844, in-12. — MONNIER, *Dictionnaire des communes de Saône-et-Loire*, dans l'*Annuaire adm., stat. et hist. du dép.*, ann. 1858, in-18. — J. SEURRE, *la Dernière République ou Paris et le dép. de Saône-et-Loire pendant la révolution de 1848*; Paris, 1860, in-8. — L.-A. LEJOSNE, *Géographie historique, biographique, industrielle du dép. de Saône-et-Loire*; Chalon-sur-Saône, 1863, in-18 et Limoges, 1866, in 32. — Anonyme (MULCEY), *Géographie complète du dép. de Saône-et-Loire*; Chalon-sur-Saône, 1864, in-8. — MONNIER, *Notes pour servir à l'histoire du dép. de Saône-et-Loire par ses monuments*; Mâcon, 1873, in-8. — L. NIEPCE, *Histoire du cant. de Sennecey-le-Grand (Saône-et-Loire) et de ses dix-huit communes*; Lyon, 1876-77, 2 vol. in-8. — T. CHAVOT, *le Mâconnais, Géographie historique contenant le dictionnaire topographique de l'arr. de Mâcon*; Paris et Mâcon, 1884, in-8. — L. LEX, *Notes et documents pour servir à l'histoire du dép. de Saône-et-Loire*; Mâcon, 1887, in-8. — L. LEX et SIRAUD, *le Conseil général et les Conseillers généraux de Saône-et-Loire (1789-1889)*; Paris, 1888, in-8. — Isaac CATTIER, *De la nature des bains de Bourbon et desabus qui se commettent dans la boisson de leurs eaux*; 1650, in-8 (sur Bourbon-Lancy). — Du même, *Lettres sur les vertus minérales des eaux de Bourbon-Lancy*; 1655, in-4. — J.-M. PINOT, *Dissertation sur les eaux minérales de Bourbon-Lancy en Bourgogne*; 1743 et 1752, in-12. — L. SUCHET, *Topographie physico-médicale de Chalon-sur-Saône*; 1820, in-8. — DE BONNARD, *Sur les gîtes de manganèse de Romanèche*; 1829, in-8. — A. BURAT, *Mémoire sur le gisement de la houille dans le bassin de Saône-et-Loire*; Paris, 1842, in-8. — GROGNOT, *Mollusques testacés fluviatiles et terrestres du dép. de Saône-et-Loire*; Paris, 1863, in-8. — Du même, *Plantes cryptogames cellulaires du dép. de Saône-et Loire*; Paris, 1863, in-8. — A. CONSTANT, *Catalogue des lépidoptères du dép. de Saône-et-Loire*; Autun, 1866, in-8. — L. FAUCONNET, *Catalogue raisonné des coléoptères de Saône-et-Loire*; Paris, 1887, in-8. — GIRAULT DE SAINT-FARGEAU, *Bibliographie de la France*, pp. 130 et 408. — *Catalogue de l'histoire de France* (publicat. de la Biblioth. nation.), t. VIII, pp. 168, 177, 180 et supplém. de 1880, p. 115, etc. — CHEVALIER, *Topo-Bibliographie*, aux mots *Franche-Comté*, *Chalon-sur-Saône*, *Saône-et-Loire*, etc. — *Bibliographie des sociétés savantes de la France*, publ. par DE LASTEYRIE, au chap. consacré au dép. de *Saône-et-Loire*.

GÉOLOGIE. — V. nombreuses notes dans les *Comptes rendus de l'Acad. des sciences* et *Bull. de la Soc. géologique* de France de ROZET, MANÈS, DROUOT, PELLAT, TOURNOUER, EBRAY, FOURNET, de CHANCOURTOIS, ARCELIN, CAMUSET, DELAFOND, JULIEN, DEPÉRET, Michel LÉVY, Marcel BERTRAND, etc. — V. Travaux dans les *Annales de géographie* et le *Bull. des services de la carte géologique de France*, *Bull. de la Société d'histoire naturelle d'Autun*, de ROCHE, GAUDRY, GLANGEAUD, BOULE, RENAULT, etc. — *Cartes géologiques*. Feuilles au 1/80.000e de Château-Chinon, Autun, Beaune, Chalon-sur-Saône, Mâcon, Lons-le-Saunier, Saint-Claude, Bourg, Charolles et Roanne.

SAONNET. Com. du dép. du Calvados, arr. de Bayeux, cant. de Trévières; 250 hab.

SÃO PAULO. Ville. Grande ville du Brésil méridional, capitale de l'Etat de São Paulo, à 596 kil. par chemin de fer, à 380 seulement à vol d'oiseau O.-S.-O. de Rio de Janeiro, sur des collines raides et dans une plaine marécageuse, aux deux rives du Tamanduatehy, tribut. g. du Tiété, et sur ce Tiété, grand affl. g. du fleuve Paraná, à 750 m. de moyenne alt.; presque sous le tropique du Capricorne, sous 23° 32′ 10″ lat. S. et 48° 59′ 31″ long. O. (23° 34′ et 49° 10′ 25″ d'après un autre document); 23.000 hab., il y a une quinzaine d'années, et peut-être 100.000 aujourd'hui, sinon même plus, dont une moitié d'Italiens dans des faubourgs encore sales, mal percés, mal pavés ou pas pavés, en terre de marécage, et conséquemment peu salubres; tandis que la ville portugaise est bien découpée, bien bâtie, agréable et saine, sous un climat très supportable, plus que cela, favorable à l'énergie humaine, à cause de la fraîcheur des nuits et de la presque « froideur » de l'hiver, qui répond à notre été vu la situation de São Paulo dans l'hémisphère austral: « Il y a ici une époque de l'année où les tempéramen se trempent: en la saison où à Rio l'on se sent mourir, à São Paulo on se sent vivre. Aussi quelle différence

EFERUS - Recherche & Classification numérique

entre le Fluminense (habitant de Rio) et le Pauliste, gaillard solide, de haute taille, aux traits énergiques, au chapeau de feutre mou à larges bords ». La ville s'accroît extraordinairement vite et déborde de tous côtés; elle « exubère » comme tout l'Etat auquel elle commande. Edifices gouvernementaux, administratifs, école de droit. Cette Paulicéa, comme on dit en style poétique, date de 1560. Fondée par les jésuites.

Etat. — L'un des vingt Etats confédérés de la république du Brésil, et celui d'entre eux tous dont le développement est devenu le plus rapide.

Situation, Limites, Superficie. — Il appartient à la région relativement méridionale de l'ex-empire, en bordure sur l'Atlantique, entre cet Océan au S.-E., les Etats de Rio de Janeiro et de Minas Geraes au N., le Matto Grosso au N.-O, le Paraná au S. Ses frontières ne sont pas surtout conventionnelles, comme il est d'ordinaire en tant de délimitations, mais plutôt en grande partie naturelles : l'Atlantique d'abord, puis diverses serras ou chaînes de montagnes; ensuite, le Rio Grande, qui est une des branches mères du Paraná, comme limite avec le Minas Geraes, qui en occupe la rive dr.; puis le Paraná lui-même, comme séparation d'avec le Matto Grosso, qui en détient la rive dr.; enfin le Paranapanema, comme borne du côté de l'Etat du Paraná, qui en possède la rive g. Ainsi arrêté de trois côtés par le continent, avec expansion libre sur la mer, l'Etat de São Paulo a pour extrêmes coordonnées : en long., 46° 26′ et 55° 48′ à l'O. de Paris; en lat., 19° 54′ et 25° 15′, hémisphère S.; il se trouve donc par sa plus grande étendue (et de beaucoup) dans la zone tropicale et il n'a hors de cette zone, au delà du tropique du Capricorne, qu'une assez faible part de son territoire, dans sa région méridionale, surtout littorale. La ligne droite tirée de l'E. à l'O. sur le territoire, des frontières du Rio de Janeiro jusqu'au confluent du Paraná et du Paranapanema, n'a pas moins de 900 kil.; du N. au S., des frontières du Minas Geraes à celles du Paraná, la largeur varie entre 300 et 600 kil.; le pourtour, très *grosso modo*, sans tenir compte des rentrants et des crochets secondaires, peut être estimé à 2.500 kil., et l'aire de l'Etat est évaluée officiellement à 290.876 kil. q., soit environ les 54/100 de la France, et seulement du 28e au 29e de l'immense Brésil, d'où il suit que, la Confédération brésilienne comprenant vingt Etats seulement, le São Paulo est fort inférieur à la moyenne de ces Etats.

Relief du sol. — La zone littorale, par où commença la reconnaissance, la colonisation, le peuplement de l'Etat, est l'espace étroit, chaud, même torride, étouffant, et en même temps très fertile, compris entre le bord de l'Atlantique et l'écran des montagnes prochaines, qui sont purement et simplement la chute brusque du haut plateau de São Paulo par un talus escarpé de 600 à 1.200 m. d'élévation. Une baie importante indente la côte, celle de Santos, aux eaux profondes, mais aux rives malsaines, qui a donné l'être au port de Santos, devenu le second du Brésil depuis que l'Etat de São Paulo a si fort gagné en richesse, en population.

Au sommet des versants de la Serra do Mar ou chaîne maritime on débouche sur le plateau de São Paulo, que Wacquez Lalo, géographe qui avait beaucoup étudié le Brésil, divise, comme suit, en deux régions, dans son article du dictionnaire Rousselet consacré à l'Etat, alors province de São Paulo. Cette vaste plaine, dit-il, « se partage en deux moitiés, en tirant une ligne de l'embouchure du rio Pardo dans le Paraná, à celle de l'Itavaré dans le Paranapanema. Ces deux parties, à peu près égales en superficie, sont très dissemblables de caractère: de cette ligne vers la mer, c'est le pays peuplé, cultivé, presque entièrement exploré et sillonné de chemins de fer; vers le Paraná, c'est encore la terre vierge, cachée sous les forêts, à peine explorée le long des plus grandes rivières et encore possédée par les Indiens sauvages et nomades. Il ne peut donc être ici question que de la moitié qui s'étend vers la mer, et dont quelques régions dans l'Est et le Nord-Est sont également aussi primitives que le vaste domaine des Indiens. Dans cette partie on trouve plus de ravinements que de reliefs pittoresques; les rivières s'y sont creusé des lits généralement profonds, à rives abruptes, entre lesquelles elles courent fréquemment, à 50, 80, 100 m. et même plus, en contre-bas du chemin de fer qui les suit ou les franchit; ainsi deux des stations qui, sur un parcours de moins de 60 kil., précèdent Jaguarão, sont, la première, Franca, à 994m. d'alt., et l'autre, Canoas, à 1.050 m., et cette dernière n'est qu'à 20 kil. du Rio Grande. C'est cette région orientale, prolongement de la serra da Mantiqueira (chaîne du Minas Geraes) qui présente les plus fortes altitudes de l'Etat; ainsi l'embranchement de Poços de Caldas, qui franchit le faîte de la chaîne, a ses trois dernières stations à 1.270, 1.282 et 1.189 m. d'alt. Cependant on ne cite que quelques sommets isolés, tels que le Morro do Lobo, à 70 kil. N.-E. de São Paulo, à la frontière du Minas Geraes, et que son alt. de 1.665 m. fait le point culminant de l'Etat; ensuite près de São Paulo la cime dominante, 1.212 m., de la serra de Japy, ou plus justement de trois petites chaînes parallèles qu'on réunit sous ce nom; puis à quelque distance de São Paulo, au N. le pic de Jaragua (1.400 m.), au N.-O. celui de Boturuna (961 m.), enfin la ville de São Paulo elle-même, ayant sa base à près de 800 m. d'alt. A n'en juger que d'après les chiffres, là où on les connaît, ces altitudes sembleraient très respectables; mais excepté le Morro do Lobo, tous ces monts, même quand on les qualifie de pics, ne sont dans l'Est, la région la plus élevée du plateau, que d'humbles collines, dominant à quelque 100 m. à peine la campagne qui les porte et dont l'alt. moyenne varie de 700 à 1.000 m. au-dessus de la mer; toutes les saillies qui viennent d'être citées se rencontrent dans le voisinage de São Paulo ou de la frontière de l'Est ».

Hydrographie. — De ce haut plateau partent en tous sens des rios qui presque tous se dirigent en sens inverse du rivage le plus rapproché : au lieu de se précipiter vers la côte, qu'ils atteindraient en quelques dizaines de kilomètres, ils s'en vont vers l'O., dans la direction du fleuve Paraná pour descendre avec lui jusqu'au très lointain estuaire du Rio de la Plata; ils arrivent à ce Paraná par l'entremise de cours d'eau dont les plus puissants sont le Rio Grande, le Tiété, le Paranapanema. De ces trois maîtres rios, le second seul est entièrement « pauliste » : il naît à presque toucher l'Atlantique, dans la Serra do Mar, à la racine de la péninsule de São Sebastião, à l'E.-N.-E. de Santos et, prenant la route de l'O.-N.-O., ne s'arrête à la rive g. du Paraná qu'au bout de 1.200 kil.; il passe pour navigable à partir de Porto Felix, mais il l'est aussi peu que possible puisque de ce « port heureux » à son embouchure il y a une foule de rapides et 56 cascades, dont deux assez hautes, celle d'Avanhadava et surtout celle d'Itapura (22 m.), à 16 kil. du confluent : c'est par soubresauts qu'il descend de la haute plaine. Le Tiété coule à peu près au milieu de l'Etat que d'Océan à Paraná, du S.-E. au N.-O., il coupe en deux parties sensiblement égales. Le Rio Grande au N., le Paranapanema au S., étant en grande part des rivières frontières, ne relèvent que fragmentairement du São Paulo. Ce Rio Grande venu, par ses sources les plus éloignées, de la serra da Mantiqueira, voisine de la côte derrière Rio de Janeiro et culmen du Brésil, a plus de la moitié de son cours dans le Minas Geraes; absolument encombré d'obstacles, à chaque instant cassé de rapides ou de chutes, il n'a aucune prétention au nom de rivière navigable; c'est lui qui par sa rencontre avec le rio Paranahyba forme le grand fleuve Paraná; il doit dépasser de quelque 200 kil. la longueur du cours du Tiété, tandis que le Paranapanema doit être inférieur d'également 200 kil. à ce même Tiété; né comme ses deux rivaux à petite distance de la mer, dans la serra de Paranapicaba, il leur est à peu près parallèle, et n'est pas

EFERUS - Recherche & Classification numérique

moins innavigable ; mais serait-il navigable que, comme le Rio Grande et Tiété, il n'aboutirait qu'à une impasse, le Paraná étant barré en aval par le fameux saut de Guaira ou des Sept-Chutes, en amont par cascade d'Urubupunga. La rencontre du Paraná et du Paranapanema, lieu le plus bas du São Paulo inférieur, est à 258 m. au-dessus des mers. Pour terminer cette courte hydrographie de l'Etat, à côté de ses insignifiants rios côtiers, se place un assez grand fleuve. plus ou moins égal en longueur à la Loire, la Parahyba du Sud dont il détient le bassin supérieur. le moyen et l'inférieur se partageant entre le Rio de Janeiro et le Minas Geraes.

Climat. — C'est bien faussement que l'opinion publique, si souvent en pleine erreur, considère le Brésil comme un pays tropical insalubre et à peu près inhabitable. Cela n'est vrai que de certains cantons, de certaines contrées du pays bas, de certaines basses vallées torrides, palustres, fiévreuses. comme il y en a, par exemple, dans le São Paulo ; mais, dans l'ensemble, beaucoup des Etats de la confédération brésilienne sont extrêmement salubres, propres à l'énergie, à la longévité de l'homme ; et parmi eux le São Paulo sur la haute plaine qui constitue presque tout son territoire, et qui est devenue récemment l'un des grands buts de l'émigration des Européens du Midi. Il y fait chaud cependant, et la moyenne annuelle de São Paulo, ville à 740 m. d'alt. qui peut passer comme représentant assez bien les conditions générales du climat « pauliste », oscille suivant les années au-dessus de 18° ou même autour de 19° ; ce qui répond à peu près au climat de la Tunisie septentrionale ; une moyenne de cinq années s'y est résumée par 18°3, avec minimum de — 0°,7 et maximun de 31°. A Campinas, autre ville du Campo, à 660 m. au-dessus des mers, on a provisoirement, jusqu'à plus amples observations, une moyenne de 19°,8 avec minimum de — 2°,3 et maximum de 33°,1 ; et à Itapetininga (toujours sur le Campo), à 647 m., un minimum de — 1°,05, un maximum de 32°,3, une moyenne de 18° Ainsi, sur le plateau, nous en arrivons uniformément à un climat algérien-tunisien comme moyenne, avec bien moindre excès dans le froid comme dans le chaud. Point de sirocco ; pas de froids noirs ; à peine de légères gelées en mai, juin, juillet, août, septembre. Quant au climat du littoral, il abonde en journées torrides, étouffantes, dès que ne soufflent ni brise de terre, ni brise de mer.

Etant donné que l'année 1887, par exemple, a donné, comme moyennes des saisons : saison froide, 15°,56 ; saison chaude, 21°,54, avec 18°,75 et 19°,78 pour les saisons intermédiaires, on voit combien les « époques de l'année » diffèrent moins, dans cette zone tropicale, que dans notre zone tempérée, mais l'altitude n'en a pas moins son influence et les variations journalières peuvent être fort brusques, jusqu'à mettre, rarement d'ailleurs, 10°, 11° de différence à un quart d'heure d'intervalle. Ne pas perdre de vue que le São Paulo a son site dans le monde austral, que, par conséquent, l'ordre des saisons y est renversé : ainsi l'hiver, là-bas, c'est notre été, de juin à septembre.

Ce climat, en moyenne si égal, si doux, possède un autre et grand avantage, celui de l'abondance des pluies, qui tombent surtout en été et qui, variant assez d'une année à l'autre, donnent toujours une « précipitation » plus que suffisante sur les Campos d'intérieur et presque excessive dans la zone du littoral. A Santos, sur la côte, la hauteur annuelle des pluies atteint presque 3 m. ; elle dépasse souvent 4 m. sur la serra. Sur les plateaux de l'intérieur, Itapetininga en recueille 1.376 millim. ; Campinas, 1.450, São Paulo, 1.380, en 150 à 190 jours de pluie (généralement par noirs et puissants orages, le reste de la journée étant soleilleux) ; les jours sombres, brumeux, varient, suivant les ans, entre 40 et 127 ; les jours entièrement clairs sont de 130 à 140 ; les vents qui y ont le plus souvent l'empire y sont le terral ou vent de terre, soufflant du N.-O., et le viração ou vent de mer, soufflant du S.-E.

Cultures, Produits, Chemins de fer. — Il va sans dire que, la moitié du pays étant presque inconnue, et l'autre moitié connue seulement dans les grandes lignes, on ne sait que très confusément ce que vaut le sous-sol de l'Etat de São Paulo, lequel se divise géologiquement, en partant de l'Océan, en cinq zones, dont la dernière, ignorée, ou tout comme, est encore à classer : zone de la Serra do Mar, faite de roches anciennes, sans fossiles ; en arrière, zone paléozoïque avec débris des premières manifestations de la vie sur le globe ; puis roches houillères, plus ou moins dans le milieu du pays, du Rio Grande au Paranapanema ; ensuite zone du trias ; enfin zone non réellement explorée, jusqu'au Paraná. On signale, jusqu'à ce jour, divers métaux : d'abord l'or et l'argent, exploitation maintenant abandonnée, comme trop peu rémunératrice ; le fer, encore peu exploité, bien qu'il pût l'être très avantageusement, vu son excellente nature, qui l'égale au meilleur fer de Suède ; la houille suffira probablement à de larges exploitations ; enfin, comme la nature du pays le comporte, il y a, en grand nombre, des carrières de granit, de pierres schisteuses, de marbres divers.

Mais si riche que puisse être (ou n'être pas) le sous-sol, c'est le sol qui fait la grande richesse du São Paulo. Tout d'abord, il élève de magnifiques forêts de toutes essences, propres aux serras du Brésil méridional, notamment le superbe conifère, dit araucaria du Brésil ; ensuite il produit à profusion le maté, l'arbuste à thé du Paraguay ; puis les campos s'étendent à l'infini en pâturages pour des millions et encore des millions de bêtes à cornes, de chevaux ; et déjà les troupeaux sont nombreux, mais élevés à la diable, ou plutôt point élevés, laissés à eux-mêmes et, pour tout dire, à peu près sauvages, et qu'on prend au lasso pour les réduire à la domesticité ou pour les mener à l'abattoir ; enfin, et surtout, il est parfait pour la vigne, qui en est encore à ses commencements, le maïs (des grains duquel on nourrit des porcs savoureux, appréciés et fort demandés jusque hors des limites de l'Etat), les céréales de toute sorte, le coton, le tabac ; et, avant tout, dans les « terres rouges », qui occupent de très vastes espaces, le café, devenu culture tellement prépondérante que le São Paulo est présentement le pays du monde qui en produit le plus et qui en exporte le plus, par le port de Santos : d'où son nom de café Santos : « Dans la région des terres rouges du São Paulo on peut traverser des propriétés de 10.000, de 20.000 hect. voués au café, et telle importante station de voie ferrée n'a été établie que pour desservir une seule plantation. Une caféterie appartenant, en un seul tenant, à une compagnie financière, comprenait en 1892, d'après un rapport officiel, environ 6 millions de pieds, et employait 4.200 personnes, presque toutes d'origine italienne, réparties en 26 villages et hameaux ; dans les bonnes années, les plantes de la fazenda pouvaient donner jusqu'à 6.000 tonnes de café. Certes l'industrie du café dans l'Etat de São Paulo, où l'on comptait plus d'un milliard de plants il y a huit ou dix ans, est une merveille de l'agriculture et fait l'étonnement des économistes ; mais on peut se demander, sans parti pris contre le régime de la grande propriété, s'il n'y a pas danger à sacrifier toutes les productions à une seule, tant fructueuse qu'elle soit : la population, rapidement croissante, se trouverait exposée à un appauvrissement soudain si quelque phénomène économique ou un désastre naturel venait à tarir tout à coup la source de cette étonnante richesse ». Depuis que ces lignes ont été écrites (1894) il ne s'est produit aucun « désastre naturel », mais la surproduction n'a pas manqué d'avilir le prix du café. Entre temps, et malgré tous les déboires, les défrichements continuent, les immigrants sont arrivés à centaines de milliers, et le pays est devenu le plus actif de tous ceux de la confédération lusitano-américaine, le plus vite grandissant en population, en richesse, en importance réelle, du fait de cette immigration étrangère, italienne surtout, et de celle qui amène, en grand nombre, les paysans du Minas Geraes dans les plantations du São Paulo. Et natu-

EFERUS - Recherche & Classification numérique

rellement le développement de la culture a amené celui de l'industrie (encore à vrai dire un peu dans l'enfance, au sens européen du mot industrie), et celui du commerce, tellement que Santos est devenu, comme on l'a dit plus haut, le second port de toute la république néo-lusitanienne. Par la même raison, le réseau des chemins de fer s'étend constamment dans les campos, mais la ligne « princeps », qui sert de déversoir à presque tous les produits de l'État, est celle de Santos à São Paulo, qui réussit, à sa montée du plateau, à gravir 780 m. en un court trajet, à raison de 104 millim. par m.

Population. — Depuis la brusque arrivée de tant d'immigrants on peut dire que la population indienne, qui ne comptait guère, ne compte plus du tout; et même qu'en certains endroits la population pauliste elle-même est presque submergée ou pourrait le devenir, si les immigrants, presque tous néo-latins, n'acquéraient promptement l'usage courant de la langue portugaise, et si celle-ci n'était pas l'idiome préféré, quelquefois, ou même souvent l'idiome unique de la première génération issue des nouveaux colons. Telle a été la « presse » des arrivants qu'en telle année, par exemple en 1891, l'Etat de São-Paulo a reçu, par Santos, 117.396 étrangers, pour la plupart Italiens, avec nombre appréciable de Portugais et de Galiciens, nombre restreint de Polonais, d'Allemands, d'Anglais, de Français, etc.; cette année-là, l'Etat reçut environ les trois cinquièmes de toute l'immigration du Brésil.

Devant une pareille entrée d'éléments européens on ne peut plus accorder qu'une valeur historique au recensement officiel de 1890, qui accordait au São Paulo 1.384.753 hab., soit près du dixième de la population du Brésil, et 4 à 5 personnes au kil. q. Il se peut que les Paulistas de Velha cunha, du vieux type, et les nouveaux venus approchent ensemble de 2 millions d'hommes.

Histoire. — Ce n'est pas ici le lieu de raconter la naissance de la nation des Paulistas et la suite de leurs explorations, de leurs brigandages, de leurs guerres, de leur colonisation. On s'est acquitté de ce soin à l'historique du Brésil. Pour s'en tenir à ce qui est devenu la province, puis l'Etat de São Paulo, ce territoire fut concédé en fief, en l'an 1535, par João III, roi de Portugal, à Martim Affonso et Pedro Lopez de Souza. Il ne comprenait pas seulement le São Paulo, mais aussi le Minas Geraes, le Goyaz, le Matto Grosso : c'était une côte de l'Océan et, derrière, tout un monde. Le São Paulo n'eut ses limites actuelles qu'en 1765. C'est de ce sol, du campo de Ypiranga, que partit l'indépendance brésilienne, au cri de « Independencia ou Morte! », en 1822. « Entre les populations de la république, les Paulistas se distinguent par leur initiative; on peut dire qu'à certains égards se trouve là le centre de l'Amérique portugaise. Ne serait-il pas plus simple de placer en cet endroit, où l'activité nationale se manifeste avec le plus d'énergie spontanée, la capitale que l'on s'occupe de créer au centre hydrographique de la contrée? ». Les plus entreprenants des Brésiliens, ils sont aussi les plus beaux et, comme on lit, dans le grand et célèbre ouvrage de Spix et Martins : un proverbe dit qu'il faut admirer à Bahia, *elles*, *nâo ellas* (eux, pas elles), à Pernambouc, *ellas*, *nâo elles* (elles, pas eux), à São Paulo, *ellas e elles* (elles et eux). — Capitale, São Paulo. O. Reclus.

SAORGE. Com. du dép. des Alpes-Maritimes, arr. de Nice, cant. de Breil; 1.214 hab. Ancienne place forte démantelée en 1794, sur l'ordre de Masséna. Chapelle romane de Notre-Dame de Morin, lieu de pèlerinage. Ruines de deux anciens châteaux.

SAORIA ou SOARIA. Nom vernaculaire du fruit d'un arbre de la famille des Myrsinéacées, le *Mæsa picta* Hochst., propre aux régions montagneuses de l'Abyssinie. Encore appelé *Kalhao*, *Kella*, *Koloh*, etc., il constitue une baie verdâtre, ovoïde, des dimensions d'un grain de poivre. de saveur aromatique avec arrière-goût astringent et âcre, C'est un ténifuge puissant (Schimper), aussi efficace que le kousso; on l'emploie desséché et pulvérisé, à la dose de 30 à 40 gr., dans une bouillie ou une purée de lentilles, ou simplement dans une infusion de menthe ou de tilleul (Strohl). Il produit un effet purgatif avec expulsion consécutive du ver. Le Saoria colore les urines en violet.

SAOSDUCHIN (en assyrien *Samas-sun-ukin*, « Samas, le soleil, a établi le nom ») est le nom d'un roi de Babylone dont la personnalité offre un grand intérêt. Ce personnage était le fils d'Assarhaddon, fils de Sennachérib, et succéda à son père en sept. 688 sur le trône de Babylone, tandis que son frère germain Sardanapale (*Assurbabanal*) prenait le gouvernement à Ninive. Le roi d'Assyrie prétend que c'est lui qui a sacrifié à son frère Saosduchin le trône de Babylone, et fait un récit pompeux de son voyage de Ninive à Babylone et des fêtes qui marquèrent l'installation du roi de la cité chaldéenne. D'autres renseignements disent qu'au contraire Saosduchin avait succédé à son père directement. Quoi qu'il en soit, Saosduchin se regarda comme un roi indépendant, ce qu'Assurbanabal lui reproche amèrement. Il s'allia avec Elam et semble avoir menacé la puissance ninivite. Sardanapale déclara la guerre à son frère, et tenta, dès 658, d'assiéger Babylone, sans y réussir. Revenant en 648, il força la ville par la faim de se rendre. Les traités assyriens font une image horrible de l'état dans lequel le vainqueur trouva la ville. Les parents mangèrent leurs enfants, la maladie et la pourriture empestaient la cité. Les habitants exaspérés jetèrent Saosduchin sur un bûcher et le firent périr. Mais Sardanapale n'assuma pas la royauté de Babylone que des oracles semblent lui avoir interdite et remplaça son frère sur le trône par un nommé Kandalan, le Chimiladan des Grecs, peut-être le fils de Saosduchin. J. Oppert.

SÂO SEBASTIÂO. Ville du Brésil oriental et méridional, dans l'Etat de São Paulo, sur le rivage de l'Atlantique, au pied des escarpements de la Serra do Mar, au bord du détroit de Toque Toque, qui la sépare de l'île de São Sebastião, « qui se dresse brusquement hors de la mer en pointant à 1.300 m. par le sommet de sa montagne »; à 125 kil. E.-S.-E. de São Paulo, à 260 O.-S.-O. de Rio de Janeiro; 6.000 hab. Le port de São Sebastião, des meilleurs qui se puissent voir, est si bien abrité par le rivage, l'île, les montagnes, et si profond (20 à 30 m. à une demi-encablure du bord) qu'il pourrait recevoir facilement toute la flotte commerciale du Brésil; mais le manque de communications n'a pas encore permis de l'utiliser, et ses habitants ne font encore qu'un petit commerce de cabotage pour approvisionner en légumes le marché de Santos ». Aux environs, champs de café, de canne à sucre, de coton, de tabac. O. Reclus.

SÂO SEBASTIAO do Rio. Capitale du Brésil (V. Rio de Janeiro).

SAOSNES. Com. du dép. de la Sarthe, arr. et cant. de Mamers; 342 hab.

SÂO THOMÉ ou **SAINT-THOMAS.** Ile d'Afrique, colonie portugaise, dans le golfe de Guinée, presque sous l'équateur (0° 2′ à 0° 30′ lat. N.) et sous 4° 14′ à 4° 34′ long. E., à 285 kil. exactement à l'O. de l'ouverture de l'estuaire du Gabon, à 430 kil. S. très légèrement E. de l'embouchure du Niger. São Thomé, ovale de 52 kil. sur 32, enferme entre des rivages frangés de criques où descend la forêt tropicale, 92.900 hect. de montagnes volcaniques. Parmi ces criques, on note celle d'Anna Chaves, au bord de laquelle se mire dans le flot la ville de São Thomé, qui est la capitale de l'île; parmi ces montagnes commande le pic de São Thomé (2.142 m.); parmi ces volcans, le plus célèbre a son cratère rempli par la lagoa Amalia, lac à 1.439 m. d'alt. Etant essentiellement « plutonique, São Thomé n'est que dolérites, trachytes, phonolithes, basaltes, laves, vieilles cendres; et çà et là des eaux thermales. Elle aurait un noir et terrible aspect sans la sylve magnifique sous laquelle elle est presque partout comme ensevelie, avec clairières pour de riches cultures et pour le passage de charmants torrents

EFERUS - Recherche & Classification numérique

à cascatelles, courants très purs comme étant nés sous la carapace des laves, et relativement très abondants, vu la pluviosité des cieux. Dix années d'observations donnent à Monte Café (690 m. d'alt.) une moyenne de 2.594 millim. de précipitation. Cette île bienheureuse, de végétation exubérante, avec une flore de 430 plantes et des arbres d'un port superbe, « présente des tableaux d'une incomparable beauté ». Si voisine de l'équateur, et en mer, elle ne peut avoir d'autre climat que l'équatorial ; ces mêmes dix années d'observations (1885-94) se sont résumées en cette même station de Monte Café, par une moyenne de 20°,6, la moyenne des maxima ayant été de 24°,7, celle des minima de 16°,5, la plus haute température observée 32°,5, la plus basse 8°,7. Deux saisons : la saison sèche, la plus saine, en juin, juillet, août et septembre ; la saison des pluies, en même temps saison des chaleurs, pendant le reste de l'année. Dès qu'on y vit à une certaine élévation — ainsi en est-il dans les plantations de Monte Café, São Nicolau, Saudade, le climat est excellent, et les familles des blancs se portent aussi bien qu'en Europe.

Quand l'île fut découverte, le 21 déc. 1471, par João de Santarem et Pedro d'Escobar, elle n'avait pas un seul habitant. Alvaro de Caminha en commença le peuplement en 1493, et aujourd'hui elle renferme 22.000 hab. dont 600 blancs, propriétaires, colons, fonctionnaires, 6.000 indigènes « civilisés », 12.000 travailleurs « libres », 2.000 forros (esclaves libérés) et 1.500 « Angolares », descendants de nègres d'Angola, que portait un navire échoué en 1520 sur les écueils des Sete Pedras (d'après Ernesto de Vasconcellos) ; ces Angolares sont confinés au S. de l'île, dans le pays peu cultivé, dit *Santa Cruz dos Angolares*, et ils parlent leur ancien dialecte, qui appartient au groupe des langues bantou. — La population est pacifique, laborieuse, dit Vasconcellos, à l'exception de ces terribles forros, vagabonds et voleurs, qui se réfugient dans des retraites inaccessibles d'où l'on ne sait comment les déloger. A part les Angolares, on use ici d'un portugais prodigieusement « pourri », surtout rétracté, diminué.

São Thomé, la plus prospère des colonies portugaises, est devenue un riche pays de culture où des planteurs produisent surtout : le cacao jusqu'à 500 m. d'alt. ; le café, surtout entre 300 et 800 m. ; l'arbre à quinquina, tout à fait dans les hauts ; la vanille. Ces plantes ont remplacé la canne à sucre, jadis culture unique de l'île, subitement ruinée par l'excès de production sucrière du Brésil. Le café, introduit en 1800, donne en moyenne 2.250.000 kilogr. par an ; le cacao a produit 3.030.000 kilogr. en 1891 ; on a récolté, en cette même année 1891, près de 50.000 kilogr. d'écorce de quinquina (le cinchona date ici de 1864). On parle d'essayer quelques autres cultures riches, la coca, la kola, le camphre, etc. On peut aussi compter sur l'exploitation des forêts, pleines de bois d'excellente nature, mais abattre les sylves est partout un jeu dangereux. Enfin l'île offre tous les fruits comestibles possibles, à partir de l'orange pour arriver à toutes sortes de fruits délicieux qu'en Europe nous ne connaissons que par ouï-dire. Le seul point noir dans le ciel prospère de São Thomé, c'est la difficulté de se procurer des travailleurs : on cherche à en enrôler sur la côte de Krou, au Dahomey, sur le plateau de Novo Redondo, dans l'Inde.

Avec l'île du Prince (Ilha do Principe), São Thomé forme une province de l'empire colonial portugais.

O. Reclus.

SÂOU. Com. du dép. de la Drôme, arr. de Die, cant. de Crest ; 870 hab.

SAOUARI (Bot.) (V. Caryocar).

SAOUNE ou SÉOUNE. Rivière de France (V. Lot [Dép. du], t. XXII, p. 576).

SÃO VICENTE (Cap) (V. Saint-Vincent).

SAPAJOU (Zool.) (V. Sajou).

SAP (Le). Com. du dép. de l'Orne, arr. d'Argentan, cant. de Vimoutiers ; 1.282 hab.

SAP-André (Le). Com. du dép. de l'Orne, arr. d'Argentan, cant. de Gacé ; 276 hab.

SAPE. I. Génie militaire. — Les travaux de sape sont les cheminements que l'assiégeant creuse devant une place assiégée, pour s'en approcher, en se défilant du feu de la place. Ces travaux consistent en tranchées et en sapes. Les premières sont exécutées généralement de nuit ou bien à l'abri des vues ou du feu de l'assiégé ; on y emploie un personnel nombreux, et leur exécution est rapide. Lorsqu'on doit, au contraire, cheminer de jour et sous le feu de l'ennemi, on emploie les sapes. Dans celles-ci le personnel exposé est réduit au minimum (4 hommes) ; le travail avance par la tête et les travailleurs se couvrent du côté de l'ennemi à l'aide des terres provenant de l'excavation. Ces sapes sont très longues à construire. Le travail s'exécute en deux poses. Dans la première, deux sapeurs creusent une excavation leur permettant de se mettre le plus tôt possible à l'abri, puis ils progressent pied à pied, en rejetant les terres devant eux et sur le ou les côtés exposés. A 3 m. derrière cette première équipe, une deuxième équipe de deux sapeurs élargit la tranchée construite par les deux premiers, et utilisent la terre pour renforcer le masque. Dans le temps, les sapeurs employaient pour se couvrir le gabion farci, gros gabion dans lequel on mettait des fascines et que les sapeurs de tête faisaient rouler devant eux, au fur et à mesure de l'avancement du travail. L'emploi des projectiles actuels a rendu ce moyen de protection illusoire, aussi maintenant les sapeurs ne se couvrent plus que par un masque de terre ; le masque est poussé, au fur et à mesure de l'avancement du travail, avec une drague.

Au point de vue de leur forme et de leur construction, les sapes sont rangées en plusieurs catégories : dans la *sape simple*, les terres provenant de l'excavation ne sont rejetées que d'un côté ; dans la *sape double*, au contraire, les terres sont rejetées des deux côtés de la sape. — Les profils de ces sapes ont $1^m,30$ de profondeur, $1^m,60$ d'ouverture, le masque de couverture a $1^m,30$ de hauteur, la largeur de la sape est de $2^m,50$ au fond de l'excavation. Dans la *sape profonde*, les parapets sont supprimés ; la sape est approfondie jusqu'à 2 m. s'il est possible. — Quand la résistance du sol le permet, on chemine souterrainement en laissant au-dessus de la sape une croûte de terrain ; cette sape est dite *sape profonde couverte*. Enfin, dans le cas où il n'est pas possible d'excaver le terrain, on peut être réduit à exécuter une *sape en sacs à terre*.

Sape volante. N'est pas une sape à proprement parler, c'est une tranchée dans laquelle le masque de couverture est revêtu à l'aide des gabions.

II. Génie rural. — Instrument employé surtout par les ouvriers des Flandres et de la Picardie pour le coupage des céréales ; la lame a la forme de celle de la faulx, elle est montée presque à angle droit sur un manche court coudé à son extrémité formant poignées ; les tiges sont ramassées et maintenues en paquet aussi serré que possible avec un crochet tenu de la main gauche ; le sapeur les attaque et les coupe avec la sape, en rasant le sol horizontalement à la manière du faucilleur ; le travail est facile et moins fatigant qu'avec la faucille ; il est aussi plus rapide et peut atteindre de 25 à 35 ares par jour, tout en étant presque aussi parfait. J. T.

SAPÈQUE (Monnaie de bronze chinoise) (V. Monnaie, t. XXIV, p. 118).

SAPERDA (Entom.). Genre de Coléoptères subpentamères, de la famille des Longicornes, tribu des Lamiaires, caractérisé par des élytres tantôt arrondis à l'extrémité et convexes, tantôt acuminés ou tronqués et déprimés, des antennes robustes à onze articles, le corselet robuste et la tête assez inclinée en dessous. Leurs larves vivent principalement sur les peupliers, les bouleaux, les saules ; certaines, par exemple celle de la *S. populnea* L., habitent

EFERUS - Recherche & Classification numérique

des sortes de galles ligneuses, arrondies, rarement ovales sur les petites branches de jeunes peupliers dont elles dévorent la moelle et le bois. Type : *S. scalaris* Fabr.

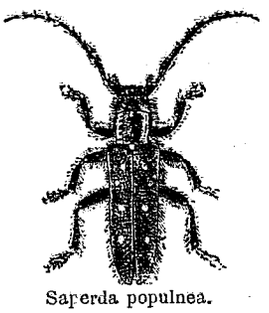
Saperda populnea.

SAPEUR. D'abord porté par les seuls soldats du génie chargés des *sapes*, le nom de sapeur est aujourd'hui donné : 1° à tous les militaires de cette arme : *sapeurs-mineurs*, *sapeurs-conducteurs*, *sapeurs de chemins de fer* (V. Génie, t. XVIII, p. 741) ; 2° aux *ouvriers d'art* des régiments d'infanterie, à raison de leur rôle et de leur armement analogues à ceux des sapeurs du génie (V. ci-après) ; 3° aux *pompiers*, parce que, comme les précédents, ils manient la hache (V. Pompier, t. XXVII, pp. 219 et 226).

Sapeurs ouvriers d'art. — L'institution des sapeurs d'infanterie paraît remonter à l'année 1710. A partir de cette époque, on voit toujours, dans chaque régiment, mais seulement en temps de guerre, un certain nombre de *porte-outils*, de *porte-hache*, dont la mission consiste à frayer le passage à travers les haies ou les abattis, à briser les portes des villes assiégées, etc. En 1780, ils deviennent permanents, tout en continuant à figurer dans les compagnies, et, supprimés par la Révolution, ils reparaissent sous le Consulat, pour recevoir, en 1806, une organisation définitive. Jusqu'à la fin du second Empire, ils ne sont guère, d'ailleurs, qu'un objet de parade. Pris parmi les hommes les plus grands, les plus robustes et les plus barbus, ils ont, comme les grenadiers, la tête couverte d'un grand bonnet à poil ; leur poitrine et le haut de leur jambe sont garantis par un tablier de peau blanche et sur l'épaule droite ils portent la hache traditionnelle, tandis qu'à leur épaule gauche est suspendu, en bandoulière, un mousqueton. De nos jours, ils continuent, comme par le passé, de défiler sur deux rangs, en tête du régiment, dont ils ouvrent la marche. Mais leur uniforme et leur armement ne diffèrent de celui des autres soldats qu'en ce qu'ils portent sur le sac, moitié d'entre eux une hache du modèle du génie, l'autre moitié un pic à tête, et en ce que sur la manche gauche ils ont, comme insigne, deux petites haches croisées en drap rouge. En outre, le plus grand nombre sont imberbes. Enfin, ils sont employés, au corps, à de nombreux travaux. Partout, ils ont la manipulation des munitions, l'entretien du matériel de tir, le service de planton chez le colonel et de gardien de la caisse du conseil ; de plus, dans les corps qui entretiennent eux-mêmes leur casernement, ils sont chargés de tous les petits ouvrages de maçonnerie, de menuiserie, de peinture, de vitrerie, de fumisterie, d'ameublement, ainsi que de l'entretien des cours, des champs de manœuvre, des champs de tir, des stands, des gymnases, des écoles de natation. Ils sont, dans chaque régiment, au nombre de douze (plus un caporal), pris autant que possible parmi les sujets robustes de profession appropriée : 3 menuisiers ou charrons, 2 charpentiers ou couvreurs, 2 maçons, 2 serruriers ou zingueurs, 2 peintres. Le caporal sapeur est choisi parmi les sapeurs ou parmi les caporaux du régiment. Il remplit à l'égard des premiers : pour le service, les fonctions de sergent et de caporal de semaine, de caporal d'escouade, de caporal de chambrée ; pour le travail, celles de caporal premier ouvrier. Les sapeurs ouvriers d'art comptent au petit état-major du régiment.

SAPHAN (Zool.) (V. Daman).

SAPHÈNE. Nom donné à deux veines sous-cutanées de la jambe, visibles à la vue.

Grande saphène ou *saphène interne*. Elle naît de la face dorsale des orteils internes et monte le long de la face interne de la jambe et de la cuisse pour aller se jeter dans la veine crurale un peu au-dessous du pli de l'aine.

Petite saphène ou *saphène externe*. Elle naît sur les orteils externes et va s'ouvrir au jarret dans la veine poplitée. C'est sur la grande saphène que se pratiquait la saignée du pied. Ch. Debierre.

SAPHIQUE (Métr.). 1° Hexamètre saphique : vers qui n'a de spondée qu'à la première place. 2° Strophe saphique, employée, en Grèce, par Sappho, qui lui a donné son nom, et Alcée ; chez les Latins, par Catulle, Horace, Sénèque, Stace, etc. Elle comprend, chez les Grecs, deux vers saphiques, formés de deux trochées, d'un dactyle et d'une dépodie trochaïque, et un long vers, composé d'un vers saphique auquel on aurait ajouté les deux derniers pieds de l'hexamètre. Chez les Latins, elle se compose de trois vers saphiques et d'un vers adonique, formé des deux derniers pieds d'un hexamètre. H. Bornecque.

SAPHIR (Minér.). On désigne ainsi le *corindon* bleu (V. ce mot.)

Saphir d'eau. Variété de cordiérite, transparente et bleue, provenant de Ceylan et employée en joaillerie.

SAPHIR BLANC (V. Corindon).

SAPHIRA (Hist. relig.) (V. Ananias).

SAPHO (Astron.) (V. Astéroïde).

SAPHO, poétesse grecque (V. Sappho).

SAPIEHA. Nom d'une famille polonaise descendant de Gedymin, grand-duc de Lithuanie. Depuis le xve siècle, cette famille a donné à la Pologne des hommes remarquables. Le plus éminent parmi eux est *Léon*, homme d'Etat, né en 1557, mort en 1633. Après avoir fait des études à l'Université de Leipzig, il revint en Pologne, se distingua pendant la guerre d'Etienne Batory contre la Russie, et, à la fin de la guerre, fut envoyé à Moscou où il conclut une paix de dix ans avec le tsar Ivan le Terrible. A la mort d'Etienne Batory, il se fit chef du parti qui porta au trône de Pologne Sigismond III Wasa ; puis, en sa qualité de chancelier du grand-duché de Lithuanie, il réunit en volume les *Statuts lithuaniens*. Il rendit, en outre, des signalés services à la Pologne pendant la guerre avec la Russie (1612) et la guerre contre la Suède (1625). De ses fils, *Jean-Stanislas* (1585-1635) s'acquit de bonne heure une éclatante réputation par ses talents oratoires, et *Casimir-Léon* (1609-56), devint, en 1643, sous-chancelier de Lithuanie.

Parmi les autres membres de cette famille, nommons : *Jean-Pierre* (1569-1611), son fils, *Paul-Jean* († 1667) et son petit-fils (1670-1720), tous les trois généraux de valeur, puis *Jean-Frédéric* (1680-1751), homme d'Etat et archéologue polonais, et *Alexandre* (1773-1812), littérateur polonais (*Lettres sur les bords de l'Adriatique ;* Paris, 1808. *Des Mœurs et de la Littérature des Slaves*).

SAPIENCE (Théol.) (V. Sagesse de Salomon).

SAPIGNICOURT. Com. du dép. de la Marne, arr. de Vitry-le-François, cant. de Thiéblemont ; 186 hab.

SAPIGNIES. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. d'Arras, cant. de Bapaume ; 267 hab.

SAPIN (*Abies* Link). I. Botanique. — Genre de la famille des Abiétinées, composé d'arbres toujours verts, pouvant atteindre jusqu'à 90 m. de hauteur. Les rameaux, disposés en verticilles, portent des feuilles sub-distiques qui ont au maximum 6-8 centim. de longueur ; ces feuilles sont linéaires, planes, souvent tordues à la base ; elles présentent à leur face inférieure deux séries blanches dues aux groupes de stomates. Les cônes, dressés, ont leurs écailles caduques. Les graines, de forme polygonale, possèdent des ailes adhérentes.

Le genre Sapin renferme une vingtaine d'espèces qui appartiennent toutes à l'hémisphère boréal. Dans les régions montagneuses de l'Europe centrale et de l'Europe méridionale, on trouve en abondance le Sapin pectiné (*Abies pectinata* DC), dont le domaine a pour limite, au S. les Pyrénées, la Corse, la Sicile, la Macédoine et le

EFERUS - Recherche & Classification numérique

Caucase, et au N. le Hartz et la Galicie. Le Sapin pectiné monte dans les Pyrénées jusqu'à 2.000 m., tandis que dans les Alpes il ne dépasse pas 1.300 m. Avec ce Sapin on rencontre dans la péninsule hellénique l'*Abies cephalonica*. Sur les montagnes de l'Algérie, vivent l'*A. numidica* de Lann. et l'*A. Pinsapo* Boiss.; ce dernier s'observe aussi en Espagne.

En Asie, les Sapins existent dans l'Asie Mineure (*A. cilicica* Carr. et *A. Nordmanianna* Spach.), au Japon (*A. sachalinensis* Mast., *A. Veitchii* Lindl., *A. mariesi* Mast., *A. brachyphylla* Max., *A. bifida* Sieb.), en Sibérie (*A. Siberica* Ledeb.), et sur les monts Himalaya (*A. Pindrow* Spach., *A. Webbiana* Lindl., etc.).

L'Amérique possède un assez grand nombre d'espèces de Sapins, parmi lesquelles *A. religiosa* Lindl. dans le Mexique, *A. Nobilis* Lindl. dans la Californie, *A. concolor* Lindl. dans les montagnes Rocheuses, depuis le Colorado jusqu'à la Californie, *A. amabilis* Forb. dans la Colombie anglaise et l'Orégon, *A. Fraseri* Lindl. dans la Caroline du Nord, *A. bracteata* Hook. dans les Andes de Santa Lucia, *A. magnifica* Murr. dans la Californie et l'Orégon, *A. subalpina* Engel. depuis le Colorado jusqu'à l'Orégon, *A. grandis* Lindl. dans tout le N.-O. de l'Amérique du Nord, *A. balsamea* Mill., etc.

II. Sylviculture. — La plupart des espèces de Sapins peuvent être cultivées dans nos pays. La multiplication ne se fait que par graines; celles-ci doivent être semées en terrine ou en pleine terre dans un terreau meuble, maintenu frais. La germination s'effectue quelques semaines après les semis. On repique l'année suivante en pot ou bien en pleine terre. Les jeunes plants doivent être soustraits à l'insolation directe. La croissance est très lente : chaque année une pousse se développe en même temps que s'épanouissent les verticilles de bourgeons qui terminaient la pousse de l'année précédente. Les Sapins vivent de préférence dans les terrains siliceux à sol profond, dans lequel ils peuvent enfoncer aisément leur racine pivotante ; certaines espèces cependant s'accommodent mieux des terrains calcaires, tels sont: *A. cephalonica*, *A. cilicica*, *A. Nordmanianna*, *A. balsamea*, *A. numidica* et *A. Pinsapo*. Les Sapins supportent mal la taille, aussi ne doit-on élaguer que les branches mortes.

Maladies des Sapins. Les Sapins sont attaqués par plusieurs Champignons qui causent souvent de graves dommages dans les exploitations. Une affection cryptogamique qui s'observe fréquemment dans les jeunes plantations est celle que l'on désigne sous le nom de *maladie du collet;* elle a pour cause la présence d'un Champignon Ascomycète, le *Pestalozzia Hartigii* V. Tub. Ce Champignon détruit l'écorce jusqu'au corps ligneux, ce qui détermine la mort de la plante. Les feuilles sont attaquées par un autre Ascomycète, le *Lophodermum nervisequm* Rehm, qui occasionne leur chute prématurée. Un certain nombre de Basidiomycètes, du groupes de Polyporés, altèrent le bois et lui enlèvent toute valeur, tels sont : le *Polyporus pinicola* Sw., le *Polyporus Hartigii* Allescher et le *Polyporus sulphureus* Bull.

Usages. Les Sapins fournissent des bois de construction et des résines. Le baume de Canada, utilisé en micrographie, est une résine produite par l'*Abies balsamea* de l'Amérique du Nord. W. Russell.

III. Technologie. — Le bois de *sapin* est uni, homogène, léger, très tendre, élastique, sonore, rempli de nœuds. Il est employé sur une grande échelle pour les constructions terrestres et maritimes et pour la menuiserie de bâtiment en raison de ses qualités et de l'abondance de sa production. Les arbres de cette espèce couvrent les montagnes élevées, les régions neigeuses où les arbres résineux peuvent seuls subsister ; l'Europe centrale en reçoit en grande quantité de Suède, de Norvège, d'Amérique. On l'utilise pour la confection des échafaudages en charpente. Les bois de sapin employés à cet usage doivent être exempts de nœuds et ne présenter que des couches annuelles ne dépassant pas 6 à 7 millim. d'épaisseur, le bois qui croît trop vite se cassant net. On recherche actuellement, pour le pavage en bois, le sapin d'Amérique et celui des Landes, on l'emploie à cet usage après l'avoir, au préalable, créosoté et goudronné. Le bois de sapin se rabote parfaitement ; il est trop spongieux pour qu'il soit possible de le polir; on le recouvre souvent d'une peinture opaque. Sa grande élasticité le rend propre à des applications spéciales, par exemple pour la construction des ressorts, des tables d'harmonies des pianos, du corps des violons, etc. Comme tous les bois résineux, il dure longtemps, la résine empêchant l'action destructive de l'humidité. Les arbres saignés dont on a fait écouler la résine par des incisions ne sont donc pas d'aussi bonne conservation que ceux qui n'ont pas été exploités par cette méthode dont l'intérieur est, par suite, plus riche en résine. Comme ce bois est peu résineux, il ne peut pas, dans les applications à la menuiserie de bâtiment, être employé à proximité du sol et ne doit servir qu'à l'intérieur.

L'écorce de certaines variétés de sapin est employée pour le tannage des peaux. D'autres fournissent des produits résineux : térébenthine, colophane, baume de Canada. Les jeunes pousses et les bourgeons de sapin servent à faire un vin et une bière antiscorbutiques. Enfin notons, comme dernier emploi de cet arbre si utilisé, son application à la décoration des jardins comme plante d'ornement. Les variétés de sapin les plus employées, avec l'indication de leurs lieux d'origine et leurs principales applications sont les suivantes :

Sapin du Canada. Le bois blanc, peu résineux et d'un grain grossier, est très employé dans les arts. L'écorce est très estimée pour le tannage des peaux.

Sapin en peigne ou *sapin commun* ou *sapin blanc* ou *argenté* (Europe moyenne, Alpes). Le bois blanc se laisse facilement fendre dans le sens de sa longueur, sert à faire des mâts, des vergues, des poutres, des planches. Son écorce est employée au tannage des peaux, surtout en Suisse. Il fournit des produits résineux, on en extrait la *térébenthine*, dite *de Strasbourg ;* par distillation, il donne de la térébenthine et de la colophane. Ses jeunes pousses, appelées *bourgeons de sapin*, entrent dans la composition d'un vin ou d'une bière antiscorbutiques. Il sert aussi dans les parcs comme plante d'ornement.

Sapin baumier (Amérique du Nord). Il est employé comme plante d'ornement. Son bois n'est pas employé, mais le tronc et les branches laissent suinter, sous l'épiderme, une térébenthine qui, à l'état frais, est un liquide jaune verdâtre, transparent, de saveur âcre et d'odeur pénétrante. Cette substance, sous le nom de *térébenthine* ou *baume de Canada*, est très employée dans les arts.

Sapin épicéa ou *de Norvège* (Europe moyenne et septentrionale, Scandinavie, Alpes). Le bois est blanc, tendre et facile à fendre dans le sens longitudinal. Il donne des produits résineux analogues à ceux du sapin argenté et est utilisé pour les mêmes usages. Il sert également dans les jardins paysagers comme plante d'ornement.

Sapin noir (Amérique du Nord). Le bois est léger, élastique et d'un grain très fin. On l'emploie fréquemment dans les constructions navales où il remplace souvent le chêne, et toutes les fois qu'on a besoin d'un bois élastique. Ses jeunes pousses servent à préparer une liqueur antiscorbutique qu'on obtient en faisant bouillir les pousses dans l'eau et en laissant la liqueur fermenter, après addition, soit de mélasse, soit de sucre d'érable. Il est utilisé en Europe comme plante d'ornement.

Sapin blanc (Amérique du Nord). Son bois est moins estimé que ceux des espèces précédentes. Ses jeunes pousses sont aussi employées à la fabrication d'une bière de sapin. Il produit la *poix de Bourgogne*.

Les dimensions des bois de sapin équarris que l'on trouve dans le commerce avec leurs dénominations commerciales sont les suivantes, les longueurs des pièces variant de $0^m,33$ en $0^m,33$, à partir de 2 m. :

EFERUS - Recherche & Classification numérique

	Epaisseur	Largeur
Madriers	0,080	0,220
	0,060	0,170
Poutres	0,300	0,400
	0,240	0,300
Poutrelles carrées	0,140	0,140
	0,240	0,240
Feuillets dits 5 traits	0,010	0,220
— 4 —	0,014	0,220
— 3 —	0,018	0,220
Planches dites 2 traits	0,027	0,220
— 1 trait	0,034	0,220
	0,041	0,220
	0,054	0,220
Chevrons	0,080	0,080
Bastings rouges	0,064	0,180
— blancs	0,064	0,165
Frises	0,025	0,080
	0,025	0,110

La *densité* du bois de sapin séché à l'air varie de 0,495 à 0,529. La *résistance à l'extension* varie de 800 à 900 kilogr. par centimètre carré. La charge de sécurité doit être prise égale au 1/10 de la charge de rupture. On prend 60 kilogr. par centimètre carré pour le bois de sapin dont la qualité est toujours variable. La *résistance à l'écrasement* par centimètre carré varie de 404 à 477 kilogr. pour le bois à l'état ordinaire, et de 463 à 513 kilogr. pour le bois très sec. La *résistance à la flexion*, tension maxima par centimètre carré qui se produit lors de la rupture à la flexion sur la fibre la plus éloignée de l'axe neutre, est d'environ 530 kilogr. La *résistance à la torsion* par centimètre carré est de $2^{kg},408$. Le *coefficient d'élasticité*, rapporté au mètre carré, est de $1^{kg},09 \times 10^{9}$ pour le sapin des Alpes et de $0^{kg},79 \times 10^{9}$ pour le sapin de Suède. E. Laye.

SAPINAUD de La Rairie (Charles-Henri-Félicité), chef vendéen, né à La Gaubretière le 1er janv. 1761, mort à Paris le 10 avr. 1829. Il prit part à toute la guerre de *Vendée* (V. ce mot) jusqu'à la paix de la Jaunaie qu'il signa, avec Charette, comme chef de l'armée du Centre ; il reparut dans les insurrections de 1795 et de 1814. Il reçut de la Restauration le cordon rouge, le grade de lieutenant général, puis, après sa retraite (1815), le titre de duc et la pairie. Il eut cinq frères et deux neveux dans les armées des princes et de Condé (V. Emigration), puis à la solde de l'Angleterre. — C'est à une autre famille qu'appartient Sapinaud de la Vérie, né à Mortagne-sur-Sèvre en 1738, qui battit au Pont-Charrault le général de Marcé, et fut battu et tué au même lieu par le général Tunck, le 25 juil. 1793.

Bibl. : Ch.-L. Chassin, *la Préparation de la guerre de Vendée;* Paris, 1892, t. III, p. 327, in-8. — Du même, *Etudes documentaires sur la Vendée..., Table générale*, p. 551.

SAPINDACÉES (*Sapindaceæ* Endl.) (Bot.). La famille des Sapindacées renferme des arbres, des arbustes et des plantes herbacées. La tige de quelques espèces (*Cardiospermum*, *Paullinia*), etc., est grimpante à l'aide de vrilles raméales. Les feuilles, alternes ou opposées, ne possèdent pas de stipules; elles sont, en général, composées. Les fleurs, disposées en grappes, peuvent être hermaphrodites, monoïques ou dioïques; elles offrent souvent une symétrie bilatérale très nette. Le calice comprend 4-5 sépales libres ou concrescents. La corolle est formée de 4-5 pétales libres égaux ou inégaux, celui qui est situé dans le plan de symétrie avorte fréquemment; la corolle manque chez *Dodonæa*, *Negundo* et *Schmidelia*. L'androcée se compose de 8 étamines, rarement 5-20. Entre l'androcée et la corolle ou bien entre l'androcée et le pistil, on remarque un disque glanduleux plus ou moins profondément lobé. Le pistil est constitué par 2-3 carpelles clos, concrescents en un ovaire pluriloculaire dont chaque loge renferme 2 ovules anatropes ou campylotropes; l'ovaire est surmonté d'un style unique, rarement de deux styles. Le fruit peut être une capsule, un akène, une samare, un follicule, une drupe ou une baie. Les graines, parfois entourées d'une arille, contiennent un embryon en général courbé, accompagné ou non d'un albumen.

Les Sapindacées comprennent 760 espèces réparties dans 73 genres, groupés eux-mêmes en 4 tribus : 1° *Sapindées*. Feuilles rarement opposées, fleurs régulières ou irrégulières, 3 carpelles, pas d'albumen. Genres : *Sapindus*, *Serjania*, *Æsculus*, *Paullinia*, *Cupania*, *Xanthoceras*, *Schmidelia*, *Cardiospermum*, etc. — 2° *Acérinées*. Feuilles toujours opposées, fleurs régulières, deux carpelles, pas d'albumen. Genres *Acer*, *Negundo*, *Dobinea*. — 3° *Staphylées*. Feuilles opposées simples ou composées, fleurs régulières, disque situé en dehors de l'androcée, graine avec ou sans arille, albumen charnu. Genres : *Staphylea*, *Turpinia*, *Euscaphis* — 4° *Mélianthées*. Feuilles alternes, composées, fleurs irrégulières, disque situé en dedans de l'androcée, graine avec ou sans arille, albumen charnu. Genres : *Melianthus*, *Bersama*.

Les Sapindées abondent dans les régions intertropicales surtout en Amérique; seul le Marronnier d'Inde (*Æsculus Hippocastanum* L.) est européen; il est originaire de l'Epire et de la Thessalie.

Les Acérinées se rencontrent dans les régions montagneuses de l'hémisphère boréal, quelques-unes s'observent sur l'Himalaya entre 2.800 et 3.300 m. Les Staphylées sont dispersées dans l'Europe tempérée, l'Amérique du Nord, le Japon et l'Himalaya. Les Mélianthées habitent l'Afrique australe.

Usages. Les fruits de quelques Sapindacées ont une saveur agréable; d'autres contiennent des principes vénéneux. L'arille succulent des *Cupania* sert d'aliment en Asie et en Amérique. Les Savonniers (*Sapindus* L.) renferment dans tous leurs tissus de la *saponine* (V. ce mot). Le bois de beaucoup d'espèces est utilisé dans la menuiserie. W. Russell.

SAPINDUS (Bot.) (V. Savonnier).

SAPINETTE. I. Botanique (V. Sapin).

II. Pharmacie. — On désigne sous ce nom, ou sous celui de bière antiscorbutique, une bière médicamenteuse obtenue par macération de bourgeons de sapin, feuilles fraîches de cochléaria, racine fraîche de raifort, dans la bière.

SAPIUM (Bot.) (V. Excœcaria).

SAP KA KOIP. Montagne de Russie (V. Oural, t. XXV, p. 695).

SAPOGNE (*Sapognia*). Com. du dép. des Ardennes, arr. de Sedan, cant. de Carignan, à proximité de la frontière belge; 353 hab. Industrie du bois (merrains, cerceaux, chaises, brosses). Anciennes exploitations de minerai de fer. Les seigneurs du pays se sont distingués dans les guerres du XVIe siècle. E. Ch.

SAPOIS. Com. du dép. du Jura, arr. de Poligny, cant. de Champagnole ; 120 hab.

SAPOIS. Com. du dép. des Vosges, arr. de Remiremont, cant. de Saulxures ; 794 hab. Tissage mécanique de coton. Saut du *Bouchot*, formé de trois cascades d'une hauteur totale de 30 m.

SAPONAIRE (*Saponaria* L.). I. Botanique. — Genre de plantes de la famille des Caryophyllées, série des Silénées, composé de plantes herbacées annuelles ou vivaces. Les fleurs, régulières et hermaphrodites, sont groupées en cyme; le calice, tubuleux-cylindrique, a 5 dents; la corolle est formée de 5 pétales libres, souvent munis d'une languette, l'androcée comprend 10 étamines, et le pistil est composé de 2 carpelles. Le fruit est une capsule. Le genre Saponaire renferme environ 20 espèces qui se rencontrent dans la région méditerranéenne, l'Europe centrale et l'Asie tempérée. On cultive dans les jardins *S. officinalis* L., *S. ocimoides* L., *S. calabrica* Guss. et *S. vaccaria* L. La multiplication s'effectue par graine ou par division des souches. W. R.

EFERUS - Recherche & Classification numérique

II. Thérapeutique. — Les feuilles de Saponaire, officinale, telles qu'on les rencontre dans le commerce, sont d'un vert grisâtre et d'une saveur âpre et amère, et généralement attachées à la tige, opposées, ovales, lancéolées. La racine ou plutôt la souche (*Radix saponariæ rubiæ* Off.), longue, grêle, dure, noueuse, rameuse, ridée longitudinalement, de 3 à 5 millim. de diamètre, est grisâtre à l'extérieur, d'un gris rougeâtre à l'intérieur et douée d'une saveur d'abord mucilagineuse et douceâtre, puis âpre à la gorge et nauséeuse. Cette racine rend l'eau mousseuse, et on utilise cette propriété dans l'industrie pour dégraisser les étoffes. Toutes les parties de la plante renferment de la *saponine*, glycoside douée de propriétés physiologiques très actives (V. Saponine). Les feuilles et la racine possèdent des propriétés émético-cathartiques assez intenses, excitent les sécrétions (sueur et urine en particulier) et constituent un tonique et dépuratif excellent ; on les préconise contre les engorgements lymphatiques, la cachexie paludéenne, les catarrhes chroniques, les affections cutanées invétérées, les dartres furfuracées, etc., et surtout *contre la syphilis*, dans les cas où le mercure n'agit plus ou agit mal (Alibert). A dose exagérée, la Saponaire peut être toxique. — La Saponaire d'Orient (*Gypsophila struthium* L.), de la famille des Caryophyllacées et répandue dans la région méditerranéenne, fournit une grosse racine cylindrique, couverte d'un épiderme jaunâtre, riche en saponine (*Radix saponariæ hispanicæ* seu *levanticæ* seu *ægypticæ* Off.), de saveur mucilagineuse, fade, puis âcre. Employée en Orient pour nettoyer les étoffes de laine. C'est un énergique sternutatoire.

Dr L. Hn.

III. Pharmacie. — On emploie les feuilles et la racine de *Saponaria officinalis*, On en prépare une infusion (feuilles 10 °/₀₀, ou racines 20 °/₀₀), un sirop (sirop de racine de saponaire, par infusion) et un extrait, par macération aqueuse.

SAPONAY. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Château-Thierry, cant. de Fère-en-Tardenois ; 310 hab.

SAPONCOURT. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Vesoul, cant. d'Amance ; 241 hab. Carrières de pierre. Détruit pendant les guerres du XVe siècle, ce village fut repeuplé au milieu du XVIe par les moines de Cherlieu auxquels il appartenait et qui y firent venir une colonie de cultivateurs picards ; mais il fut de nouveau ruiné par l'armée du général Gallas en 1636. Eglise récente (clocher ancien). Lex.

SAPONIFICATION. I. Chimie. — Les éthers de la glycérine, la stéarine, la palmitine, l'oléine, etc., qui constituent par leur mélange les diverses matières grasses animales et végétales, possèdent la propriété, comme tous les éthers, de se décomposer en leurs générateurs, glycérine et acide en présence de l'eau et sous l'influence des alcalis, de leurs carbonates, des oxydes métalliques (oxydes de plomb, d'argent, de zinc, etc.) et de certains acides minéraux étendus :

$$\underset{\text{Stéarine}}{C^6H^2(C^{36}H^{36}O^4)^3} + 3KOHO = \underset{\text{Glycérine}}{C^6H^2(H^2O^2)^3} + 3\underset{\text{Stéarate de potasse}}{C^{36}H^{35}O^4K}.$$

On a donné à cette décomposition, qui constitue la base de l'industrie des savons, le nom de *saponification*. La saponification d'une matière grasse par les alcalis produit en effet de la glycérine et un mélange des sels alcalins, stéarate, palmitate, oléate, etc., correspondant aux glycérides constitutifs de la matière grasse, lequel mélange forme ce qu'on appelle le *savon* (V. ce mot). L'eau seule peut produire la saponification des matières grasses, mais il est alors nécessaire d'opérer à 220°, c.-à-d. sous une forte pression :

$$\underset{\text{Palmitine}}{C^6H^2(C^{32}H^{32}O^4)^3} + 3H^2O^2 = \underset{\text{Glycérine}}{C^6H^2(H^2O^2)^3} + 3\underset{\text{Ac. palmitique}}{C^{32}H^{32}O^4}.$$

De Milly a reconnu qu'on peut diminuer de beaucoup la quantité de base nécessaire pour la saponification, si l'on emploie concurremment l'eau et la base à une température de 172°. Dans ces conditions, il suffit de prendre de 2 à 3 parties de chaux pour 100 parties de glycéride.

Les acides minéraux sulfurique, chlorhydrique, etc., sont également susceptibles de saponifier les corps gras neutres. Frémy a montré que l'acide sulfurique concentré s'unit immédiatement aux glycérides gras en mettant les acides en liberté. La glycérine, dans ces conditions, est décomposée. La rancidité des matières grasses qui se produit à l'air humide, sous l'influence de certains ferments, résulte d'une saponification compliquée, d'une oxydation de la glycérine et même de l'acide oléique. Claude Bernard a montré que le *suc pancréatique* produirait en quelques heures une saponification bien nette des corps gras. La plupart des réactions précédentes sont utilisées, soit dans la préparation de l'acide stéarique commercial, matière première pour la fabrication des bougies, soit dans l'industrie des savons, industries qui fournissent toutes deux un produit secondaire, la glycérine On a généralisé l'expression de saponification, réservée tout d'abord à la décomposition des glycérides, et on l'a étendue au dédoublement de tous les éthers en leurs générateurs, acides et alcools. Ainsi la décomposition de l'acétate d'éthyle en alcool et acide acétique constitue une saponification :

$$\underset{\text{Acétate d'éthyle}}{C^4H^4(C^4H^4O^4)} + H^2O^2 = \underset{\text{Alcool}}{C^4H^4(H^2O^2)} + \underset{\text{Ac. acétique}}{C^4H^4O^4}.$$

La saponification constitue, comme on le voit, l'opération inverse de l'éthérification.

On étend aussi quelquefois, mais improprement, l'expression de saponification à l'hydratation des nitriles avec production de l'acide générateur et l'ammoniaque,

$$C^4H^4(C^2AzH) + 2H^2O^2 = C^6H^6O^4 + AzH^3$$

à la transformation des amides en acide et ammoniaque :

$$C^4H^2O^2(AzH^3) + H^2O^2 = C^4H^4(O^4) + AzH^3.$$

II. Technologie (V. Savon).

Bibl. : Chimie. — Chevreul, *Recherches sur les corps gras*. — Berthelot, *Chimie organique fondée sur la synthèse*.

SAPONINE. I. Chimie. — Form. $\begin{cases} \text{Equiv.} & C^{54}H^{54}O^{36}. \\ \text{Atom.} & C^{32}H^{54}O^{18}. \end{cases}$

La saponine est un glucoside très répandu dans le règne végétal. Elle a été découverte par Schrader dans le *Saponaria officinalis*, mais on l'a rencontrée depuis dans un grand nombre d'autres plantes, dans le *Gypsophylla struthium* (Bussy), dans l'écorce de Quillaï (*Quillaja Smegmadermos*) (Henry et Boutron), dans l'écorce du *Gymnocladus* (Braconnot), dans la Croix de Jérusalem (*Lychnis Chalcedonia*), dans la Nielle des blés (*Lychnis Githago*), etc. On l'extrait des substances qui la contiennent par l'alcool à 90° bouillant ; la saponine, peu soluble à froid, se dépose par refroidissement. Elle constitue une poudre blanche amorphe, soluble dans l'eau en toutes proportions ; des traces suffisent pour rendre ce liquide mousseux. Un grand nombre de substances, insolubles dans l'eau et solubles dans l'alcool, possèdent la propriété de diviser et de donner des émulsions stables quand on verse dans l'eau leur solution alcoolique additionnée de petites quantités de saponine. La réaction la plus importante de la saponine est le dédoublement qu'elle éprouve sous l'influence des acides : elle se décompose alors en glucose et *sapogénine* :

$$\underset{\text{Saponine}}{C^{54}H^{54}O^{36}} + 2H^2O^2 = \underset{\text{Sapogénine}}{C^{28}H^{22}O^4} + 3\underset{\text{Glucose}}{C^{12}H^{12}O^{12}}.$$

C. M.

II. Thérapeutique. — L'action physiologique de la saponine est assez énergique ; injectée sous la peau, elle détermine de l'anesthésie locale. Elle paralyse tous les muscles de l'organisme qu'elle atteint et provoque de la rigidité cadavérique. Inhalée et respirée, elle est irritante et produit l'éternuement ; ingérée, elle irrite également

EFERUS - Recherche & Classification numérique

le tube digestif. Néanmoins ses effets paralysants sur les nerfs et les muscles sont plutôt observés après les injections sous-cutanées. Son action sur le cœur en ferait un antagoniste de la digitaline. D'après les expériences de Keppler, elle serait vénéneuse à faible dose. Employée comme sternutatoire, elle a encore pu servir pour préparer certaines émulsions (Lebœuf) ; l'alcoolat de saponine maintient en suspension dans l'eau certains médicaments comme les baumes du Pérou, de tolu, de copahu, la résine de gaïac, le goudron, l'huile de ricin, etc. Duroy l'a surtout recommandée sous forme de *savon de saponine* pour l'usage hygiénique, particulièrement pour calmer les démangeaisons des dermatoses prurigineuses.

Bibl. : Chimie. — Schrader, *Neues Allgemeine Journ. der Chem.*, t. VIII, p. 35. — Rochleder, *Journal für arktische Chem.*, t. CII, p. 98.

SAPOR ou **CHAHPOUR**, roi de Perse (V. Perse).

SAPORTA (Louis-Charles-Joseph-Gaston de), paléontologiste français, né à Saint-Zacharie (Var) le 23 juil. 1823, mort à Aix le 28 janv. 1895. Après avoir servi dans l'armée, il se livra à l'étude de la paléontologie végétale et devint, en 1876, correspondant de l'Académie des sciences. Ouvrages principaux : *Algues, Fougères, Equisétacées, Characées* (Paris, 1873, in-8, av. 72 pl.) ; *le Monde des plantes avant l'apparition de l'homme* (Paris, 1879, in-8) ; *l'Evolution du règne végétal; I. les Cryptogames; II. les Phanérogames*, avec Marion (Paris, 1881-85, 3 vol. in-8) ; *Origine paléontologique des arbres cultivés* (Paris, 1888, in-18). Dr L. Hn.

SAPOTACÉES (*Sapotaceæ* Endl.) (Bot.). Les Sapotacées sont des arbres ou des arbustes pourvus de feuilles alternes, coriaces, entières, non stipulées. Les fleurs, régulières, hermaphrodites, sont généralement disposées en ombelles ou en corymbes. Le calice est formé de 4-8 sépales. La corolle, toujours gamopétale, peut comprendre autant de pièces que le calice, ou bien un plus grand nombre. Les étamines, insérées sur la corolle, sont disposées en un ou plusieurs verticilles comprenant parfois des staminodes pétaloïdes ; les anthères sont extrorses. Le pistil comprend d'ordinaire autant de carpelles qu'il y a de sépales ; ces carpelles sont unis en un ovaire pluriloculaire, dont chaque loge renferme un ovule semi-anatrope ou campylotrope ; l'ovaire est surmonté d'un style simple à stigmate non lobé. Le fruit est une baie qui peut atteindre d'assez grandes dimensions.

La famille des Sapotacées comprend environ 330 espèces réparties dans 24 genres, dont les principaux sont : *Palaquium, Payena, Mimusops, Lucuma, Achras, Vitellaria, Chrysophyllum, Ponteria, Bassia, Imbricaria* et *Bumelia*.

Les Sapotacées vivent dans les régions tropicales et subtropicales ; elles abondent dans les îles de la mer des Indes (Madagascar, Maurice, Réunion, Seychelles, etc.). On en rencontre également dans l'Asie tropicale, dans les Antilles, dans l'Amérique continentale, depuis la République Argentine jusqu'à l'Illinois, dans une grande partie de l'Afrique, dans la Nouvelle-Galles du Sud et dans le N. de la Nouvelle-Zélande.

Les fruits de presque toutes les espèces sont comestibles ; on cultive le Lucuma de l'Orénoque (*Lucuma mammosa* Gært.), le Sapotilier (*Achras Sapota* L.), les *Bassia*, les *Chrysophyllum* et les *Imbricaria*. Le latex concrété du *Palaquium Gutta* Bianco constitue la *gutta-percha* (V. ce mot). Les graines de *Bussia butyracea* de l'Inde et du *Bussia Parkii* du Sénégal fournissent par expression une huile fixe (beurre de Galam), employée dans l'alimentation. Beaucoup de Sapotacées africaines et asiatiques sont recherchées dans la construction à cause de la dureté de leur bois. W. R.

SAPOTE (Bot.) (V. Sapotillier).

SAPOTILLE (Bot.) (V. Lucuma, Sapotillier).

SAPOTILLIER (Bot.). Le Sapotillier (*Achras Sapota* L.) est un arbre toujours vert, originaire des Antilles, mais cultivé dans tous les pays chauds pour ses fruits comestibles. Les fleurs, de coloration blanchâtre, sont solitaires à l'aisselle des feuilles ; le calice est composé de 6 segments imbriqués ; la corolle, sub-urcéolée, possède 6 lobes ; l'androcée comprend 12 étamines insérées sur le tube de la corolle et disposées en 2 verticilles alternes, dont l'interne seul est fertile, l'autre étant réduit à des staminodes pétaloïdes ; le pistil est formé de 10-12 carpelles concrescents en un ovaire pluriloculaire, contenant dans chaque loge un seul ovule et surmonté d'un style simple ; le fruit est une baie globuleuse ou piriforme qui ne renferme qu'un petit nombre de graines. W. R.

SAPPAN (Bot.) (V. Cæsalpinie).

SAPPEY (Le). Com. du dép. de l'Isère, arr. et cant. E. de Grenoble ; 358 hab. Centre d'excursions alpestres.

SAPPEY (Le). Com. du dép. de la Haute-Savoie, arr. de Saint-Julien, cant. de Cruseilles ; 505 hab.

SAPPEY (Marie-Philibert-Constant), anatomiste français, né à Cernon, près de Bourg (Ain), le 10 août 1810, mort à Paris le 14 mars 1896. Reçu docteur à Paris en 1843, agrégé de chirurgie en 1847, chef des travaux anatomiques en 1858, il fit des cours libres d'anatomie qui furent très suivis et devint professeur titulaire en 1868 ; membre de l'Académie de médecine en 1862, de l'Académie des sciences en 1886. Son *Traité d'anatomie descriptive* (Paris, 1847-63, 3 vol. in-18) a été souvent réédité et est resté classique pendant près de trente ans. Citons encore : *Recherches sur l'appareil respiratoire des Oiseaux* (Paris, 1847, in-4) ; *Anatomie, physiologie, pathologie des vaisseaux lymphatiques chez l'homme et les vertébrés* (Paris, 1874, in-fol.), ouvrage capital ; *les Eléments figurés du sang dans la série animale* (Paris, 1881, in-8, av. pl.), etc. Le musée Orfila renferme un grand nombre de préparations remarquables de tissus divers et, en particulier, de magnifiques pièces d'anatomie comparée du système lymphatique dus à Sappey. Dr L. Hn.

SAPPHO, célèbre femme poète de la Grèce antique, née à Eresos ou Mytilène, dans l'île de Lesbos. Ses œuvres se placent entre 630 et 570 av. J.-C. Elle vécut à Lesbos, se réfugia en Sicile durant une époque de troubles et revint à Mytilène où elle assembla un cercle de jeunes femmes à qui elle enseignait la poésie ; les plus connues sont Erinna de Telos et Damophila de Pamphylie. On sait par ses œuvres qu'elle avait deux frères dont l'un racheta en Egypte et épousa la fameuse courtisane Rhodope ; qu'elle avait épousé Cercolas d'Andros, et en eut une fille du nom de Cleis. Ses mœurs, qui ont été calomniées, paraissent avoir été pures, et moins que Socrate elle mérite la fâcheuse interprétation donnée à son amitié pour des jeunes gens de son sexe. Il faut dire que Sappho était d'une population éolienne et que chez les Eoliens, comme chez les Doriens, les femmes étaient beaucoup plus libres que chez les Ioniens qui les séquestraient au gynécée et les excluaient de la vie publique. Ce contraste explique les plaisanteries malveillantes des comiques athéniens et la légende faite à Sappho. La fable de son amour pour le beau Phaon et de son suicide, relatée par Ovide (*Heroid*, XV) paraît sans fondement ; il semble d'ailleurs que Sappho parvint à un âge avancé. Des monnaies de Mytilène portent son effigie ; on possède des copies en marbre et en terre cuite de sa statue par Silanion. Ses œuvres, groupées en neuf livres par les Alexandrins, en l'honneur des neuf muses, sont malheureusement presque toutes perdues. On a conservé seulement un hymne à Aphrodite, une ode à une belle jeune fille, et quelques fragments réunis au t. III des *Poetæ lyrici græci* de Bergk et dans l'*Anthologia lyrica* (Leipzig, 1890, 4e éd.). Ils ne suffisent pas à nous faire comprendre l'admiration que la poétesse inspirait aux anciens, lesquels vantaient par-dessus tout ses épithalames et ses hymnes pour la profondeur du sentiment, la grâce et la musique du langage, la douceur du rythme. Il faut se souvenir que la distinction littéraire entre l'amour phy-

EFERUS - Recherche & Classification numérique

sique et l'amour platonique était encore ignorée des Grecs, mais il n'y a rien de commun entre la volupté d'Anacréon et l'ardente passion que traduit Sappho, et que leur musique nous est encore bien mal connue. Sur le mètre *saphique* (V. ce mot). Nous ne pouvons que constater, sans être en mesure de la discuter, l'opinion des anciens qui regardaient Sappho comme leur plus grand poète lyrique, égale ou supérieure à Alcée et à Pindare. A.-M. B.

Bibl.: Welcker, *Sappho von einem herrschenden Standpunkt befreit*, 1816, dans *Kleine Schriften*. — Otf. Muller, au t. IV des *Dorier*, parle des sociétés féministes comme celle de Sappho et de ses amies. — Poestion, *Griechische Dichtensmen;* Vienne, 1876. — Arnold, *Sappho;* Berlin, 1871. — Schœne, *Das Leben der Sappho*, dans *Symbola philologorum Bonnensium;* Leipzig, 1867. — Cipollino, *Saffo;* Milan, 1890. — Cf. Croizet, *Hist. litt. gr.*

SAPRI, patriote italien (V. Pisacane).

SAPROLÉGNIÉES (Bot.). Champignons Oomycètes, considérés jadis comme des Algues, à cause de leurs habitudes aquatiques, vivant, pour la plupart, dans l'eau sur des corps en décomposition, à thalle rameux poussant des branches, qui se cloisonnent plus tard à leur extrémité pour former des sporanges renflés en massue contenant des zoospores qui germent en filament après avoir perdu leurs deux cils primitifs. Plus tard, le thalle produit des oogones dans lesquelles pénètrent par un orifice apical les filaments repliés jusqu'à la rencontre du protoplasma groupé en oosphère. Ainsi fécondée, l'oosphère produit plusieurs oospores, qui reproduisent la plante. Cette famille est très voisine de celle des Péronosporées.

SAPROPHYTE (Bot.). Champignon vivant des produits de la décomposition des substances organiques ou des corps organisés, à la différence des Champignons parasites, qui vivent sur les végétaux ou animaux vivants.

SAPYGA (Latr.) (Entom.). Genre d'Hyménoptères, de la tribu des Sphégiens, famille des Scoliides. Les insectes qui le composent ont le prothorax en forme d'arc prolongé latéralement jusqu'aux ailes; leurs pattes sont courtes, grêles, ni épineuses, ni fortement ciliées; les antennes chez les deux sexes aussi longues que la tête et le thorax, celles des mâles plus grosses vers l'extrémité; les yeux échancrés et les mandibules très dentées. Les deux sexes sont ailés. Type : *S. punctata* Van der Lind. P. Chrétien.

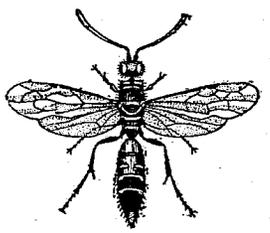

Sapyga prisma Van der Lind.

SAQQARAH. Ville d'Egypte, prov. et à 18 kil. S. de Ghizeh; 4.000 hab. Au bord de la falaise libyque, dans le désert. Nécropole parsemée de dix-sept pyramides de taille variant de 7 à 150 m., parmi lesquelles la grande pyramide à degrés, considérée comme la plus ancienne d'Egypte. D'autres ont été fouillées et datent des Ve et VIe dynasties. Nombreux puits funéraires avec restes humains ou momies d'animaux sacrés, mastabas. Entrée du Serapeum découvert par Mariette en 1850. La nécropole de Saqqarah nous a fourni les documents les plus abondants pour la connaissance de l'antique Egypte, en particulier les livres religieux.

SAQUI (Mlle Lalanne, plus connue sous le nom de Mme), célèbre acrobate, née à Agde (Hérault) en 1786, morte à Paris le 21 janv. 1866. Fille d'un forain, elle débuta, toute jeune, au théâtre Nicolet, dans *Geneviève de Brabant*, grand mélodrame, où elle jouait le rôle de l'enfant. A Tours, où sa famille s'était réfugiée pendant la Révolution, elle prit des leçons de danse sur la corde, et, devenue à cet exercice d'une rare adresse, elle entreprit, à travers l'Europe, une série de tournées, qui lui valurent, avec la fortune, toutes sortes de triomphes. Très adulée de Napoléon Ier, qui l'appelait son « enragée », elle eut, durant tout l'Empire, une place dans la plupart des grandes fêtes publiques, et, en 1816, acheta boulevard du Temple, à Paris, le *Café d'Apollon*, qui avait été, sous Louis XVI, le *Théâtre des associés*, puis en 1790, le *Théâtre du sieur Salé*, et dont elle fit le *Théâtre de Madame Saqui*. On y dansait sur la corde, on y jouait des pantomimes à grand spectacle, et, comme le prix des places était modique, les titis de la Restauration le fréquentaient assidûment. Peu après 1830, elle le vendit à Dorsay et, démoli en 1841, il fut reconstruit la même année, et prit le nom de *Théâtre des Délassements comiques*. Quant à Mme Saqui, elle reprit ses tournées en province et à l'étranger. En 1852, et dans les années qui suivirent, on la revit à Paris, à l'Hippodrome, où en 1861, à soixante-seize ans, elle figura, une fois encore, dans une représentation donnée à son bénéfice.

SAR (Métrol. chald. et assyr.) (V. Poids et Mesures, t. XXVI, p. 1183).

SAR (Le). Rivière du dép. du *Morbihan* (V. ce mot, t. XXIV, p. 311).

SARA (Sarah ou Saraï), femme d'Abraham, est mêlée à toutes les aventures de ce patriarche. Elle l'accompagne lors de l'exode du pays natal, s'attire la flatteuse attention d'un monarque égyptien, se désole d'être sans enfants et se résout à adopter le fils qu'Abraham aura d'une des femmes de sa maison; mais, devenue mère, à son tour, après une longue stérilité, elle expulse Agar et son fils Ismaël, pour réserver tous les avantages à son fils Isaac. Le nom de ce dernier, qui s'interprète : *Il rit*, est expliqué par le rire irrévérencieux dont aurait été prise Sara, quand la divinité lui assura une prochaine maternité malgré son âge avancé. Abraham, préoccupé de donner une sépulture à son épouse, achète à cet effet d'un indigène la caverne ou grotte de Macpéla-Hébron, qui devait recevoir la dépouille des patriarches. Ces traits sont empruntés à la *Genèse* (chap. xii à xxiii). On ne saurait leur reconnaître, pas plus qu'en ce qui concerne Abraham-Abram, le caractère de souvenirs historiques, le nom du patriarche étant sans doute une désignation ethnico-géographique s'appliquant à la région dont Hébron est le centre, et le nom de Sara signifiant *Princesse*.

SARABANDE (Chorégr.) (V. Danse, t. XIII, pp. 867, 871).

SARACCO (Giuseppe), homme politique italien, né à Bistagno (Alexandrie) le 9 oct. 1821. Docteur en droit, il fut élu, en 1851, député d'Acqui, et depuis lors il n'est plus sorti du Parlement, où son activité, sa compétence en matières économiques et financières lui assurèrent de prime abord une place considérable. En 1862, il fut secrétaire général aux travaux publics dans le ministère Rattazzi. C'est lui qui, en 1863, abattit le ministère Minghetti par sa fameuse interpellation sur la question financière; dans le ministère suivant, il fut secrétaire général aux finances. Il fut ensuite directeur général des domaines. En 1865, il entra au Sénat dont il devint président. Ministre des travaux publics en 1887, puis ministre des finances, il fut nommé le 24 juin 1900, président du Conseil et ministre de l'intérieur. E. C.

SARACINO ou **SARACENI** (Carlo, dit aussi *Veneziano*), peintre italien, né à Venise en 1585, mort à Venise en 1625. Elève de Mariani à Rome, il décora le Vatican de fresques appréciées. Ce fut un imitateur de Caravage. Le musée de Lille a de lui une *Fuite en Egypte*.

SARACOLAIS (Anthrop.) (V. Afrique, t. I, p. 736).

SARAGOSSE (*Zaragoza*). I. Ville. — Ville d'Espagne, ancienne capitale de l'Aragon, actuellement chef-lieu de la province du même nom, à 275 kil. N.-E. de Madrid, sur la rive dr. de l'Ebre, qui la sépare de son faubourg d'Altabas, près du confluent du Huerva à dr., du Gallego à g., à une alt. de 184 m. Croisement de chem. de fer vers Madrid, Tudela (puis Miranda del Ebro et Pampelune), Huesca, Barcelone et Samper de Calende; 92.407 hab. Ch.-lieu de la capitainerie générale d'Aragon, archevêché, audience territoriale (cour d'appel), Université (771 étudiants), bi-

EFERUS - Recherche & Classification numérique

bliothèque de 250.000 vol., deux séminaires. Académie des beaux-arts, Ecole normale, musée. Très peu d'industrie et de commerce : cependant, des fabriques de soieries et de draps fins; tanneries; commerce de vins et d'eaux-de-vie.

Saragosse est dans une position naturelle des plus heureuses, au milieu de la plaine d'Aragon, à un croisement de routes naturelles, vers le plateau de Castille par la vallée du Jalon, les Pyrénées par le Gallego, les provinces basques et la mer Méditerranée par l'Èbre. C'est une place forte de la plus grande importance. Elle est tout entière construite en briques et a gardé un caractère ancien avec ses rues irrégulières et tortueuses. Cependant le boulevard de ceinture a de belles allées ombreuses, et quelques rues droites, comme le Paseo de Santa-Engracia et la Calle del Coso, ont été percées. Des Arabes, elle a gardé l'Aljaferia, ancien Alcazar, devenu couvent de l'Inquisition, puis caserne, un peu en dehors de la ville, et la Torre del Azeu, que l'on croit être un minaret de mosquée. La cathédrale est de style ogival, l'église Nuestra Señora del Pilar renferme la célèbre statue miraculeuse, but de pèlerinage très fréquenté; la vieille église Saint-Michel, les ruines du monastère gothique de Santa-Engracia, transformé en caserne, et sous lequel est l'église souterraine des Martyrs de Saragosse, sont intéressants. On remarque encore la Torre Nueva ou de l'Horloge, du XVIe siècle, haute de 84 m., et qui, comme celle de Pise, a une inclinaison accentuée (3 m.), c'est le plus bel édifice de ce genre, l'archevêché, etc. Un pont de sept arches, long de 250 m., traverse l'Ebre. Saragosse doit à sa situation privilégiée d'avoir joué un rôle de premier ordre dans l'histoire. Appelée par les Cantabres *Salduba*, elle fut probablement fondée par les Phéniciens. Elle fut détruite en 45 av. J.-C., restaurée comme colonie par Auguste sous le nom de *Colonia Cæsar Augusta*; en 27 av. J.-C., elle devint une des villes principales de la Tarraconaise. Prise en 409 par les Vandales, en 452 par les Suèves, en 475 par les Visigoths, elle tomba aux mains des Arabes en 712 et fut, à partir de 1017, la capitale du royaume de *Saragustha*. Les chrétiens, conduits par Alfonse Ier d'Aragon, la reprirent en 1118, et elle remplaça Huesca comme capitale de l'Aragon. En 1317, un archevêché y fut institué. Elle déclina naturellement au profit de Madrid depuis la réunion des deux couronnes d'Aragon et de Castille. Elle garda cependant ses fueros jusqu'en 1715, date à laquelle Philippe V les lui supprima pour la punir d'avoir pris parti pour l'archiduc Charles qui y avait remporté une victoire en 1710. Pendant la guerre de l'Indépendance, elle subit un siège mémorable : sa population de 100.000 hab. venus de tous les côtés aida la garnison de 40.000 hommes conduite par Joseph Palafox, et résista héroïquement à l'armée française. Un premier siège, conduit par Lefebvre-Desnouettes et Verdier dura du 28 juin au 14 août 1808. Un bombardement rigoureux ne parvint pas à émouvoir la population; les femmes et les enfants allèrent aux remparts, dont une partie cependant fut enlevée d'assaut le 4 août. Palafox refusa la capitulation que Verdier lui proposait et offrit la « guerre au couteau ». On se battit encore dix jours, mais le 14, l'armée française s'éloignait de la ville à moitié brûlée. Elle revint le 19 déc. commandée par Moncey, puis par Junot, et enfin par Lannes. Le 26 janv. 1809, les Français furent maîtres des défenses extérieures, mais il leur fallut encore un mois de combats pour s'emparer de la ville. Les rues étaient barricadées, les maisons crénelées et mises en communication les unes avec les autres; toute la population se battait, les moines, très nombreux, faisaient le coup de feu. Une épidémie épouvantable fit périr 54.000 hab. sur 100.000. « Cette guerre fait horreur », écrivait Lannes à l'empereur. Enfin, le 21 févr. 1809, Palafox capitulait : il fut envoyé prisonnier à Vincennes et y resta jusqu'en 1814. Le tiers de la ville était détruit, le reste criblé. Les Français avaient perdu 3.000 hommes sur 18.000, la garnison, de 40.000, était réduite à 12.000 hommes.

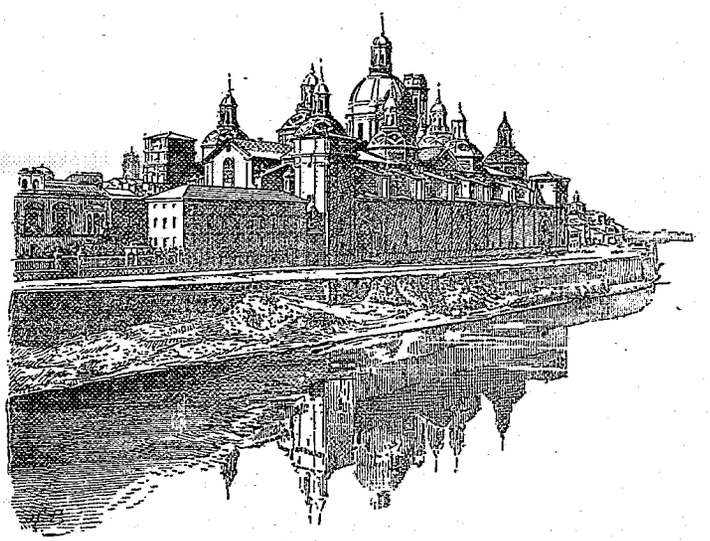

Notre-Dame del Pilar, à Saragosse.

II. Province. — Une des trois provinces formées de l'ancien Aragon. Elle est limitée par les Pyrénées au N., puis par les prov. de Pampelune au N.-O., de Soria à l'O., de Guadalajara au S.-O., de Teruel au S., de Tarragone et de Lérida à l'E., de Huesca au N.-E. Sa superficie est de 17.424 kil. q. (elle est à cet égard la 4e du royaume), la population totale est de 415.195 hab. (17e du royaume), la population spécifique de 24 par kil. q. (34e). Elle a une forme très irrégulière, s'étend largement au S. sur la vallée de l'Èbre et les pentes du plateau de Castille, et envoie au N. une pointe effilée vers les Pyrénées (Cinco Villas). Son relief est varié : le Centre s'étend dans les plaines ou llanos de l'Ebre; le Sud monte le long du versant oriental du plateau de Castille (sierra de Moncayo) et empiète sur le plateau de Soria; au N. sont les avant-monts des Pyrénées (sierra de Peña, 1.500 m.). Le climat est continental à l'excès : les vents régnants, du N.-O. ou cierzo, du S.-E. ou bochorno, du S. ou fagueño, du N. ou guara, ne lui arrivent qu'après avoir passé des montagnes; aussi les pluies sont-elles rares, 319 millim. en moyenne, ainsi répartis d'après les saisons : hiver, 52^mm,8; printemps, 105,9; été, 65,2; automne, 94,8; les températures sont extrêmes et vont de 42°,1 à — 8°,3; la moyenne annuelle est de 14°,8, celles des diverses saisons sont les suivantes : hiver, 6°,4; printemps, 14°,2; été, 23°,6; automne, 15°,2. Toutes les eaux vont à l'Ebre, par des affluents nombreux, mais peu abondants, quoi qu'ils reçoivent leurs eaux des montagnes qui suppléent, en partie, à l'indigence des pluies dans la plaine : les principaux cours d'eau sont l'Ebre et ses affluents, le Jalon, le Gallego, le Huerva et la Sègre. Mais ils ne rendent que peu de services, guère plus à l'irrigation qu'à la navigation; ils sont, en effet, trop pauvres en été, et même

EFERUS - Recherche & Classification numérique

en temps d'abondance relative, trop profondément encaissés pour la plupart. Le canal Impérial d'Aragon, dérivé de l'Ebre, ne peut arroser que 28.000 hect. avec ses 14 m. c., et celui de Tauste, 6,000 hect. Pour donner quelque fertilité au pays, il faudrait étendre considérablement le système d'irrigation. Aussi l'agriculture ne donne-t-elle pas les produits que l'on pourrait attendre de la richesse du sol ; celui-ci, dès qu'il est irrigué, est d'une fertilité exubérante : les terres des environs de Saragosse mêmes, saturées de substances salines, ont pu être transformées en admirables jardins, ainsi que les huertas et vegas des vallées de l'Ebre et du Jalon. Par contre, il existe une quantité considérable de véritables déserts : les llanos de Bardenas au N. sont un désert qui ne produit guère que de l'alfa ; celles de Plasencia, de Monegros et de Calanda ne donnent de moissons que quand il pleut, ce qui est rare. La répartition du sol est la suivante, d'après les statistiques officielles espagnoles, malheureusement anciennes : les terres arrosées, constamment ou de temps en temps (tierras de regadio), couvrent 93.000 hect. ainsi répartis : céréales, 71.000 ; vergers, 10.300 ; olivettes, 7.900 ; jardins maraîchers, 2.500 ; prairies, 750 ; vignes, 560 ; les terres non irrigables (tierras de secano), 436.000 hect., ainsi répartis : céréales, 236.000 ; pâtis et varennes, 99.500 ; friches et jachères ; 41.700 ; vignes, 37.200 ; olivettes, 4.150, etc. ; les forêts, laissées en grande partie à l'abandon, couvrent 469.000 hect. Les principales récoltes sont les céréales (blé, seigle, orge, avoine), puis des vins en quantité considérable, de l'huile, des fruits, du lin et du chanvre ; on cultive aussi le mûrier. L'élevage du mouton est prospère (751.000 têtes), puis les chèvres au nombre de 72.000, les porcs, 3.400 ; les bœufs, 9.900 ; les chevaux, 6.500 ; les ânes, 13.900 ; les mulets, 19.500. Il y a, en outre, 16.200 ruches d'abeilles.

Les richesses minérales sont peu abondantes et surtout peu exploitées : on n'extrait guère que du sel gemme. Quelques sources minérales sont fréquentées. L'industrie est très faible, la province n'occupe à ce point de vue que le 7e rang en Espagne, avec quelques fabriques de tissus de soie ou de laine, de savons, des papeteries et des tanneries. Les voies de communication sont peu développées. L'Ebre est à peu près navigable, ainsi que le canal Impérial ; les voies ferrées n'ont qu'un développement de 270 kil. et rayonnent autour de Saragosse.

La population, relativement peu nombreuse, est formée presque exclusivement d'Aragonais orgueilleux, dédaigneux, routiniers et superstitieux par paresse d'esprit, mais ayant une grande force de volonté : ils « enfoncent des clous avec leur tête », et beaucoup de bravoure. De belle carrure, ils sont assez beaux de traits. Une seule ville, outre Saragosse, mérite d'être citée, c'est Calatayud, sur le Jalon, assez commerçante, l'ancienne Bilbilis.

La province se divise en 12 partidos judiciales et 312 ayuntamientos ou communes. J.-G. KERGOMARD.

SARAH (V. SARA).

SARAH (FÉLIX), actrice française (V. FÉLIX).

SARAI (V. MONGOLIE, t. XXIV, p. 88).

SARAJEVO (V. SERAIEVO).

SARAKHS. Ville de Perse (Khoraçan), sur le Tedjend (cours inférieur du Héri-Roud ou rivière de Hérat). Elle est aujourd'hui entièrement ruinée, et son emplacement est même situé sur le territoire russe, qui a là son extrême frontière S.-O., le long du cours de la rivière. Au xe siècle, le géographe arabe El-Istakhri la dépeint comme une cité aussi grande que Merv, mais manquant d'eau, et réduite à boire celle des puits. D'après le voyageur Nassiri-Khosrau, elle était alors la capitale du sultan seldjoucide Toghrul-bek Mohammed. Les Persans, suivant Yakout, attribuaient sa fondation au roi Kéï-Kâous et disaient qu'Alexandre l'avait fortifiée. Sa ruine est due aux démêlés de Chah-Ismaïl, de la dynastie çafavide de Perse, avec le chef turcoman Mohammed-Khan Chéïbani, qui, au commencement du xvie siècle, emmena avec lui, au delà de l'Oxus, tous les hommes valides de la ville. Cependant Châh-Tahmasp, sentant la nécessité de fortifier la frontière contre les entreprises des Turcomans, la repeupla. Actuellement le vieux Sarakhs, sur la r. dr. du Tedjend, est le quartier général de la tribu des Turcomans Salor ; il s'y trouvait une petite colonie de juifs venus de Mechehed, visitée par le missionnaire Wolff en 1831. Abbâs-Mirzâ s'en empara en 1834, la détruisit et emmena à Mechehed le reste de la population. Le nouveau Sarakhs est un fort polygonal flanqué de vingt-quatre tours, qui fut bâti en 1850 par les Persans sur la rive gauche de la même rivière, pour défendre ces parages contre les incursions des Tekké de Merv. En 1884, les Russes occupèrent la rive droite de la rivière et construisirent, sur l'emplacement du vieux Sarakhs, un poste militaire entouré des maisons des officiers et de quelques négociants ; la garnison est de deux bataillons, environ 1.500 hommes.

BIBL. : BARBIER DE MEYNARD, *Dictionnaire de la Perse*, p. 307. — BURNES, *Travels into Bokhara*, t. III, p. 42. — M. DE BLOCQUEVILLE, dans le *Tour du Monde*, avr. 1866. — MAC GREGOR, *Journey through Khorasan*, t. II, p. 30. — Comte DE CHOLET, *Excursion en Turkestan*, p. 80.

SARAKI. Ville du Soudan, dite aussi **SARAKIN**, dans le protectorat anglais de la Nigeria, dans le pays de Noupé, à 43 kil. de la rive dr. du Niger, à 450 m. d'alt. Rohlfs lui attribue 40.000 hab., vivant dans de grandes maisons carrées « semblables à des casernes, qui entourent une vaste cour et abritent plusieurs familles..., au bord de rues d'une malpropreté repoussante où des troupeaux de porcs se vautrent toute la journée dans la fange ». C'est une ville murée où, de plus en plus, des musulmans se mêlent aux fétichistes.

SARAMÂ. Nom que porte dans la mythologie védique la chienne d'Indra. Elle est la mère des deux Sârameyas, qui sont les chiens de garde de Yama, le dieu des Morts.

SARAMACCAS (Ethn.) (V. GUYANE, t. XIX, p. 639).

SARAMON. Ch.-l. de cant. du dép. du Gers, arr. d'Auch ; 1.123 hab. Restes de remparts. Eglise romane. En 904, une abbaye, appelée *Cella Medulphi*, y fut créée par une colonie de Sorèze.

BIBL. : F. CASSASOLES, *Histoire de Saramon ;* Auch, 1862.

SARAN. Com. du dép. du Loiret, arr. et cant. N.-O. d'Orléans ; 1.337 hab.

SARANSK. Ville de Russie, gouv. et à 110 kil. N. de Penza ; 15.000 hab. Fondée en 1680. Grand marché agricole.

SARAPOUL. Ville de Russie, gouv. de Viatka, sur la Kama ; 12,415 hab. Industries et commerces du cuir, bougies, etc.

SARASA (Alphonse-Antoine de), moraliste belge, né à Nieuport en 1618, mort à Anvers en 1667. Il entra dans l'ordre des jésuites, se voua à la prédication et à l'enseignement et publia un important traité de morale qui fut chaleureusement approuvé par Leibniz : *Ars semper gaudendi, demonstrata ex sola considerationе divinæ Providentiæ et per adventuales conciones exposita* (Anvers, 1664-67, 2 vol. in-4 ; 2e éd., Cologne, 1676 ; 3e éd., Vienne, 1683 ; 4e éd., Francfort, 1741) ; trad. en français sous le titre : *Art de se tranquilliser dans les événements de la vie* (Strasbourg, 1752 ; rééd., 1782).

BIBL. : PAQUOT, *Mémoires pour servir à l'histoire littéraire des Pays-Bas ;* Louvain, 1765, 3 vol. in-fol.

SARASATE (Pablo-Martin-Meliton), célèbre violoniste espagnol, né à Pampelune le 10 mars 1844. Il s'est entièrement formé en France et est, à l'heure actuelle, le plus parfait représentant de notre école nationale de violon. Cet artiste, déjà virtuose habile, entrait en 1856 dans la classe d'Alard qu'il quittait avec un premier prix dix-huit mois plus tard, en 1857, après un concours remarquable. Presque aussitôt, il commençait à se faire entendre en public, tant en France qu'à l'étranger, en Espagne surtout. Partout il était accueilli avec le même enthousiasme

EFERUS - Recherche & Classification numérique

C'est surtout pour la beauté de son style, la majestueuse grandeur de son exécution, plus encore pour sa parfaite intelligence des œuvres les plus hautes des grands maîtres, que Sarasate doit être placé au premier rang. Il s'est fait entendre à diverses reprises dans toutes les grandes villes de l'Europe. H. Q.

SARASIN (Jean-François) (V. Sarrazin).

SARASVATÎ (Myth. et géogr. ind.) (V. Inde, t. XX, p. 671).

SARATOV. I. Ville. — Ville de Russie, ch.-l. de gouvernement, sur la rive droite de la Volga, à 1.500 kil. S.-E. de Saint-Pétersbourg, à 850 kil. E. de Moscou. Position, 51° 31′ 34″ lat. N., 43° 44′ 15″ long. E. de Paris, 90 m. d'alt.; 138.000 hab. Saratov occupe, sur une éminence d'une vingtaine de mètres, l'emplacement d'une ancienne bourgade tatare du nom de Sary-taou (montagne Jaune), d'où son nom. Son existence comme ville n'est pourtant signalée par les chroniques locales qu'à partir du XVIe siècle. Un édit de 1591 parle du *Nouveau Saratov*, dirigé alors par deux guerriers, Zasiékine et Tourov. La ville se trouvait, d'ailleurs, à cette époque, sur la rive droite du fleuve. Elle fut transférée sur la rive gauche, à l'emplacement qu'elle occupe de nos jours, dans les premières années du XVIIe siècle, probablement à partir de 1605. Pour l'année 1677, l'histoire enregistre un pillage de la ville par des Cosaques. Vers la fin du XVIIe et dans le commencement du XVIIIe siècle, la ville eut encore à subir un assaut de la part des Kalmouks. En 1708, Saratov fut encore pillée par les Cosaques du Don; enfin, *Pougatchev* (V. ce nom) s'empara de la ville en 1774.

Les données les plus précises pour la ville de Saratov remontent à 1810; la ville avait à cette époque 15.000 hab. En 1830, ce chiffre était déjà de 50.000 et, en 1867, de 93.000 environ. On compte actuellement dans Saratov 18.100 constructions, dont plus de 6.000 en maçonnerie, 53 églises, dont 40 orthodoxes, 9 églises schismatiques (*raskol*), 1 catholique, 1 luthérienne, 1 mosquée, 1 couvent d'hommes. Ecoles, tant primaires que secondaires, 92. Le commerce de transit, assez actif, porte sur les céréales, le lin et le pétrole, dont des quantités considérables sont expédiées, soit par le fleuve, soit par le chemin de fer qui relie la ville à l'O. à Tambov, à l'E. à Ouralsk (ligne de Riazan-Ouralsk) et qui sera prochainement rattachée aussi à Orenbourg. L'industrie, par contre, est presque insignifiante. Le nombre de tous les ouvriers (contremaîtres, artisans et apprentis) n'atteignait, en 1898, que 12.700 individus. Un gros bourg, Pokrovskaya, situé en face de Saratov, sur la rive gauche de la Volga (appartenant au gouvernement de Samara) est considéré comme un faubourg de la ville.

II. Gouvernement. — Le *gouvernement* de Saratov occupe sur la rive gauche de la basse Volga une superficie d'environ 80.000 kil. q. et appartient à la région du *tchernoxem* (terre noire) de la Russie d'Europe. Le terrain présente une certaine inclinaison du N. au S. et à l'O. qui détermine la direction des cours d'eau, dont les uns coulent au S., vers le Don, d'autres à l'O., vers la Volga; ce dernier fleuve sert de limite au gouvernement de Saratov du côté de ceux d'Astrakhan et de Samara, et longe la province sur un parcours d'environ 710 kil., sur lequel il reçoit près de 75 rivières et ruisseaux. Sa largeur, le long du gouvernement de Saratov, est de 1.500 à 4.000 m. Le sol, fertile sur presque toute l'étendue du gouvernement, fournit toutes sortes de céréales et des fruits. On y cultive aussi du tabac, particulièrement dans le Sud. Dans certaines localités (près de Tzaritzine), on cultive aussi la vigne. Le bétail est également assez abondant, et on compte jusqu'à 3.200.000 têtes, dont plus de la moitié en moutons. L'industrie est, par contre, fort peu développée et se réduit aux fabriques et usines de produits alimentaires : moulins, brasseries, distilleries. Le climat est modéré ; moyenne annuelle, dans le N. de la province, 5°; dans le S., 6°. A Saratov, la moyenne annuelle est de 5°,9. Maxima, en juillet, 20°; minima, en janvier, — 10°,4. Baromètre, 757 millim.; précipitation, 438 millim. La Volga est prise de glace vers le 10 nov.; la débâcle a lieu dans les derniers jours de mars.

Au point de vue administratif, le gouvernement de Saratov est divisé en dix districts (*ouiezds*) d'étendue sensiblement égale : Saratov, Atkarsk, Balachov, Volsk, Kamychine, Kouznetz, Petrovsk, Serdobsk, Khvalinsk, Tzaritzine. Nombre total des lieux habités, 4.640; chiffre de la population (1900), environ 2.510.000 hab., composés en majeure partie de Grands-Russiens; les Petits-Russiens ne forment que 20 % de la population totale de la province. Les districts de Saratov, Atkarsk et Kamychine sont habités par d'importantes colonies d'Allemands. Le budget du gouvernement est de 1.600.000 à 1.700.000 roubles par an. Impôts directs, 3.800.000 roubles environ; indirects, 10.700.000 roubles. P. Lemosof.

SARATOGA. Lac des Etats-Unis de New York, à 37 kil. N. d'Albany, long de 15 kil., large de 3 kil., il se déverse dans l'Hudson. Ses rivages sont très fréquentés l'été, surtout par les baigneurs de *Saratoga springs* (10.000 hab. l'hiver, 40.000 en été) dont les sources minérales et les lieux de plaisir attirent une grande foule. En 1777, l'armée anglaise de Burgoyne, venue du Canada, fut cernée à Saratoga par les Américains et capitula (V. Etats-Unis, t. XVI, p. 601).

SARAWAK. Principauté de l'île de Bornéo, sous le protectorat anglais. Elle forme, sur la côte N.-O., une bande d'environ 560 kil. sur une largeur de 60 à 200 kil. Elle a 130.000 kil. q. et environ 300.000 hab. A l'extrémité S.-O. le cap *Datu* limite de ce côté la vaste baie du même nom que termine à l'autre le cap *Sirik :* elle est profonde et triangulaire, l'ouverture entre les deux caps étant de 200 kil. et sa profondeur d'environ 100 kil. La côte, presque partout plate et sablonneuse, couverte de jungles ou de casuarinas, finit au cap Barram. La chaîne maîtresse de Bornéo forme la frontière intérieure du Saranak. On y remarque les monts *Malo* et *Murud*, de plus de 2.400 m., les monts *Peurissan* (1.430 m.) et *Poe* (1.850 m.). Les plus hauts sommets sont comme des îles, formées de *schistes cristallins* ou de *granit*, entourées de collines de formation *carbonifère* ou *tertiaire*, dont les pentes douces plongent sous les couches *quaternaires* des « terres sèches » qui se continuent vers la côte par les « terres humides » des *alluvios actuelles*. Il est çà et là des monticules de *roches éruptives* récentes (basalte).

Cours d'eau. Le pays est bien arrosé. Les rivières sont fort nombreuses. Elles prennent leur source dans les montagnes et se déversent à la mer souvent par plusieurs embouchures en formant un delta avec une anastomose de canaux naturels; elles sont navigables sur un assez long parcours, mais sont obstruées partiellement, de barres à l'entrée. Citons : le *Sarawak*, qui se jette dans la mer par les deux bras de *Santubong* et de *Moratabas :* son cours est peu étendu, mais les grands navires peuvent y jeter l'ancre près de la capitale, Kutching; le *Sadong*, navigable aussi pour les grands navires, malgré une barre de 2^m,10 à marée basse; le *Lupar*, avec un large estuaire : sa longueur est de 300 kil., son cours navigable de 48 kil.; le *Rejang*, le cours d'eau le plus important de la principauté, long de 500 kil., avec un cours navigable de 320 kil.; delta considérable, quatre grandes embouchures.

Climat. Les moussons sur les côtes de Bornéo sont régulières, contrairement à celles de l'intérieur : ce sont les moussons du S.-E. (alizés), d'avr. à oct., avec la sécheresse, et celles du N.-O., avec les tempêtes et les violentes pluies. Mais il pleut aussi dans la saison du beau temps, et même parfois avec abondance; c'est à 4 ou 5 m. que l'on évalue la quantité d'eau tombée annuellement à Sarawak. La température varie de 22° à 31°.

Flore et Faune (V. Malaisie, t. XXII, p. 1042).

EFERUS - Recherche & Classification numérique

Anthropologie, Ethnographie (V. Bornéo, t. VII, p. 433).

Histoire. L'histoire de Sarawak est fort curieuse. L'établissement de cet état modèle fait le plus grand honneur à la dynastie actuelle des Brooke, dont le fondateur fut un simple officier anglais. La partie septentrionale de Bornéo était restée en dehors de la sphère d'action des Hollandais. Le sultan résidait à Brunei, mot malais correspondant à l'appellation européenne. Ce sultanat est bien réduit aujourd'hui, enserré par les possessions anglaises, au N. (*North Borneo*) et au S. (Sarawak) et ne peut manquer de disparaître. Son premier démembrement eut lieu au profit de ce dernier État et date de 1841. Selon une coutume immémoriale, le sultan de Brunei cédait aux nobles et aux princes de sa maison de vastes territoires sous la seule réserve de sa souveraineté. Ceux-ci pressuraient les habitants qui, de leur côté, étaient en révolte permanente contre leur autorité Le gouverneur de Sarawak, Muda Hassim, en 1839, se trouvait impuissant à réprimer une révolte : il sollicita les conseils et le secours d'un ancien officier de la Compagnie des Indes, qui se trouvait à ce moment à Kutching, avec son yacht, armé en guerre. Celui-ci, James Brooke, cédant à la fin à ses instances, prit sa cause en main, et, entrant en campagne, soumit en quelques mois les révoltés, par la force et la persuasion. Ses services lui firent offrir le gouvernement du pays pacifié, qu'il n'accepta pas tout d'abord. Ce ne fut qu'en 1841 que sir James Brooke consentit à prendre le titre de *Rajah de Sarawak*, dans lequel il fut confirmé après la mort de Muda Hassim, l'année suivante. La principauté et son gouvernement, tout en restant sous la dépendance du sultan de Bornéo, lui étaient cédés moyennant un paiement annuel de 2.500 dollars. Elle comprenait un territoire limité à l'O. par le cap Datu et à l'E. par la rivière Samarahan, voisine de celle de Sarawak. Brooke obtint en 1861 la cession des terrains s'étendant à l'E. jusqu'à la pointe Kidorong ou Kadurong. Il mourut en 1868, laissant pour lui succéder son neveu, sir Charles Brooke. Celui-ci, né en 1829, règne encore depuis trente-deux ans et a fait reconnaître comme héritier présomptif son fils, Charles Vyner. Il a dignement continué, par son habile et sage gouvernement, l'œuvre de son oncle et l'a fait prospérer encore. En 1882, il obtenait du sultan une troisième cession de Kadurong Point jusqu'à la rivière Barram, puis, en 1885, la vallée du Trusan. Ce fut en 1888 (14 juin) que, par un traité avec le rajah Brooke, l'Angleterre établit son protectorat sur l'État de Sarawak. Le gouvernement anglais ne s'occupe pas de l'administration, mais décide les questions de la succession, contrôle les relations étrangères et se réserve certains autres droits. De nouvelles extensions ont eu lieu depuis, la rivière Limbang a été annexée en 1890, acte confirmé par le gouvernement anglais en août 1891. L'esclavage, restreint successivement par les sages règlements du premier rajah Brooke, est aboli entièrement depuis 1888.

Administration. Aucune constitution écrite ne limite l'autorité du rajah, qui, d'ailleurs, a le soin de gouverner les indigènes par eux-mêmes et pour eux-mêmes. Les Malais ont une grande part dans le gouvernement. *Etablissement civil :* le rajah de Sarawak; le rajah indigène Vyner Brooke ; un secrétaire privé, un aide de camp. *Conseil privé :* le rajah, président ; membres, 6. *Principaux fonctionnaires :* résidents de 1re et de 2e classe, 16 ; surintendant des travaux ; postmaster général ; médecin principal et de l'immigration indienne ; commandant major ; inspecteur de police et prisons ; éditeur de *Sarawak Gazette;* conservateur du Muséum. — Dans les différents districts, l'administration est entre les mains des résidents et de leurs assistants européens, agissant de concert avec les chefs indigènes. Dans les tribus éloignées, il est de petits chefs reconnus par elles et qui dépendent du résident. Il y a à Kutching trois tribunaux de première instance. La justice, d'une manière générale, est prompte et peu coûteuse, elle s'exerce avec équité. Les coutumes de chaque nationalité sont prises en considération. Le territoire est partagé en quatre divisions ayant chacune à leur tête un résident de première classe. La première comprend les districts de Lundu, Sarawak et Sandog ; la seconde, ceux de Batang-Lupar, Saribas et Kaloukah ; la troisième est formée par le bassin du Rejang ; la quatrième se compose des districts de Muka, Bintulu, Barram et Trusan. — Il y a un cadastre. L'acquisition des terrains de l'Etat est peu coûteuse ; la vente des propriétés foncières se fait sans frais élevés. — L'armée comprend un commandant européen, un sergent-major européen et 300 indigènes. Il y a un fort à Kutching et une vingtaine de fortins dans les principaux villages. La marine de Sarawak se compose d'une canonnière et de sept petits steamers. — La mission protestante (Eglise épiscopale) a été établie en 1848. A sa tête est un évêque. Elle a une école dans la capitale (100 écoliers) et une de filles. En 1880 est arrivée une mission catholique ; cinq sœurs sont venues en 1885. Ecoles de garçons et de filles.

Villes. La capitale, *Kutching*, est située sur le fleuve Sarawak, à 37 kil. de son embouchure. Elle a 25.000 hab. environ (1900). — On peut citer : *Simungan*, à 29 kil. de la côte, sur le Sadong ; *Simon-Gang*, à 96 kil. de la côte, sur le Batang-Lupar ; *Kabong*, petite ville à l'embouchure de la Kalukah ; *Sibu*, à 96 kil. sur le Rejang ; *Kanowit*, sur la même rivière, à 160 kil. ; *Muka*, ville importante, à l'embouchure de la Muka, adonnée à la production du sagou ; *Oya ; Bintulu*, à l'embouchure de la rivière du même nom. Commerce de sagou ; *Claudetown*, sur le Barram, à 96 kil. ; *Limbang*, sur le Limbang, à 16 kil. de son embouchure ; *Trusan*, à 29 kil. de la côte, sur le Trusan.

Productions naturelles. Les richesses *minérales* sont considérables. On exploite la *houille* dans les couches tertiaires du bassin du Batang-Lupar, et surtout à Silantek sur la Lingga, affluent droit du Lupar ; une autre mine sur le Simoundjan, affluent droit du Sadong, ayant produit, en 1889, plus de 300 tonnes par jour. Les gisements se continuent vers le N.-E. — Les gisements *diamantifères* sont exploités par les Malais dans la vallée du Sarawak et dans celle de son affluent droit, Sountha, où l'on trouve des diamants jaunes. — L'*or* est recueilli par les Chinois dans les alluvions du Sarawak, du Sadong, du Batang-Lupar ; on en a exporté, en 1888, pour 26.096 fr. — Les mines d'*antimoine* et de *mercure*, que l'on trouve dans les mêmes localités que l'or, sont exploitées par la North Borneo Company, qui a exporté, de 1859 à 1879, pour 5 millions de fr. du premier, et, de 1870 à 1879, pour 3.587.500 fr. du second. — Des mines de *plomb argentifère* existent près de Bidi, au S.-O. de Kutching. Il est encore des gisements de *fer* dans la vallée du Barram ; du *pétrole*, dans celle du Simoundjan ; du *sel*, près de l'embouchure du Trusan ; des *sources chaudes* dans les hautes vallées de la Lingga et du Lindu.

Ce sont aussi des richesses que les productions *végétales* naturelles en ces pays. Dans l'O., entre Datu et Lundu, et dans la vallée du Rejang, on trouve des forêts épaisses de *bilian* ou bois de fer, dont on exporte un peu en Chine. On exporte beaucoup de bois de construction, principalement à Hong-Kong (1.158.550 fr. en 1898). On cultive le *riz*, la *canne à sucre*, le *manioc*, le *maïs*. Le *sagoutier* (*Metroxylon Rumphii* Mart., Palmiers), dont Bornéo est probablement la patrie originaire, croît partout dans les terrains d'alluvions humides des côtes jusqu'à 30 kil. dans l'intérieur et sur le bord des rivières. On en a exporté du pays des Milanos, en 1888, pour plus de 3 millions de fr. ; exporté en 1898 pour 18.906.875 fr. Certaines îles de la côte sont couvertes de *cocotiers* fournissant du coprah. Sur le versant des montagnes croissent des *cinchonas*. Le *poivre* a donné à l'exportation

EFERUS - Recherche & Classification numérique

1.000 tonnes en 1889, pour 18.419.000 fr. en 1898. Le *gambir*, provenant de l'*Uncaria gambir* Roxb., Rubiacées, et cultivé surtout dans les districts de Lundu et de Kutching, est exporté en grande quantité (en 1898, 4.283.650 fr.). Citons : le *cacao*, le *café*, le *camphre;* puis la *gutta-percha* et le *caoutchouc*, le *rotin*, qui sont des produits d'exploitation forestière et qu'on exporte. Exporté en 1898 : gutta et caoutchouc, 9.797.150 fr.; rotin, 4.732.275 fr. — Quant aux productions du règne animal, les côtes abondent en *poissons* (163.136 fr. à l'exportation en 1888) et en œufs de *tortues*. On récolte aussi les *nids d'hirondelles* salanganes dans des grottes calcaires, près du cap *Barram* (94.580 fr. à l'exportation en 1888) et la *cire* d'abeilles.

Sarawak fait partie de l'Union postale depuis juil. 1897.

Les principales sources de revenus sont la ferme de l'opium, du yen, de l'arrak, ayant donné, en 1898, 5.447.950 fr.; les droits de port, d'ancrage et de phare; les taxes de capitation sur les Dayaks et les Malais (1.850.875 fr. en 1898).

En 1898, le total des revenus a été de 15.954.700 fr.; celui des dépenses, 13.587.650 fr. Le trafic qui progresse rapidement se fait en grande partie avec Singapour. En 1898, les importations atteignaient 72.653.575 fr. et les exportations 84.178.525 fr. Ch. DELAVAUD.

BIBL. : H. LOW, *Sarawak, its inhabitants and production*, 1848. — Ch. BROOKE, *Ten years in Sarawak*, 1866. — CROCKER, *Notes on Sarawak*, avec carte, 1881. — DENISON, *Journal of an excursion from Sarawak...*, 1882. — Mac DOUGALL, *Sketches of our life at Sarawak*, 1882. — COTTEAU, *Quelques mots sur Sarawak*, 1886. — PITTON, *Un Voyage à Bornéo ; Principauté de Sarawak*, dans *Rev. marit. et colon.*, 1888. — Th. POSIWITZ, *Bornéo ;* Berlin, 1889. — RECLUS, *Géogr. universelle*, 1889, t. XIV. — BUGARD, *Situation politique et commerciale de Bornéo. Etat de Sarawak...*, dans *Rev. mar. et colon.*, 1891. — *The Colonial office list*, 1900. — *Cartes hydrographiques*, nos 4901, 2788, 1496.

SARAZ. Com. du dép. du Doubs, arr. de Besançon, cant. d'Amancey ; 70 hab.

SARBACANE (Archéol. et Ethnogr.). Arme de jet qui est une longue canne creuse de bois ou de métal, régulièrement calibrée, et par laquelle on lance, en soufflant avec la bouche, des projectiles quelconques. Cet instrument, encore aujourd'hui employé pour chasser les petits oiseaux en divers pays, est certainement une invention très ancienne. Mais il est très difficile d'en établir l'origine, car on confond sous ce terme et tous les vocables latins qui en sont synonymes, divers objets tels que des cannes de verrier et des traits à lancer des substances incendiaires, comme le fameux feu grégeois. Dès les premiers siècles du Bas-Empire, il est question de tubes de fer ou de bronze avec lesquels on projetait des pelotes enflammées, mais on ne sait pas exactement si c'était en soufflant ou en brandissant la canne creuse et en l'arrêtant d'un coup sec après avoir décrit un demi-cercle de bas en haut et d'arrière en avant. Les Byzantins, les Persans et les Turcs lançaient du feu avec des bâtons creux (M. Berthelot, *les Compositions incendiaires*, 1803). Mais il s'agit là certainement, comme le dit le savant auteur de la *Chimie au moyen âge*, de feu grégeois entassé dans des tuyaux de roseaux et qu'on enflammait à l'orifice, au moment de la projection. Peut-être envoyait-on, en soufflant dans des sarbacanes, ces pelotes incendiaires appelées pois chiches. La plupart des mentions relevées dans Marcus Græcus et autres auteurs du moyen âge se rapportent surtout à des tubes faisant office de fusées. Mais on peut dire que les premiers traits à poudre ou armes à feu dérivent de la sarbacane. Celle-ci est signalée nettement, au XVe siècle, dans divers traités et chroniques, en Italie, comme servant à lancer des balles de terre cuite ou de plomb, à la guerre et à la chasse. Défense en est souvent répétée de s'en servir ; c'est une arme prohibée en temps ordinaire. Cristoforo da Soldo, dans sa relation de l'assaut de Brescia, en 1438, parle d'un fils d'Erasmo Gattamelata qui fut atteint à la tête par une balle de sarbacane; en plomb, qui avait 22 millim. de diamètre. Sans doute s'agit-il là d'un biscaïen envoyé par une haquebute de rempart ou arquebuse à croc.

En tous cas, la sarbacane proprement dite est mentionnée couramment à partir du XVIe siècle, dans tous les auteurs. Observée par Magellan à Bornéo, et par d'autres au Brésil, elle devient d'usage courant en Europe comme jeu et comme arme de chasse. La sarbacane dont les Dayaks de Bornéo se servent aujourd'hui encore est ordinairement en bois de fer soigneusement percé et calibré, sa longueur est de 6 à 7 pieds. L'extrémité, opposée à l'embouchure un peu élargie en pavillon, est armée d'un fer, de telle sorte que l'arme sert à la fois pour lancer des flèches empoisonnées et faire office de pique. Les Indiens du Brésil et de la Nouvelle-Grenade usent de sarbacanes encore plus longues, mais sans fer de pique, et les flèches mesurent souvent près d'un pied; la portée de ces armes dépasse souvent quatre-vingts pas. M. M.

SARBAZAN. Com. du dép. des Landes, arr. de Mont-de-Marsan, cant. de Roquefort; 710 hab. Ruines romaines. Fontaine de Saint-Eutrope, but de pèlerinage.

SARCA (Riv.). Cours supérieur du *Mincio* (V. ce mot et ITALIE, t. XX, p. 1039).

SARCÉ. Com. du dép. de la Sarthe, arr. de La Flèche, cant. de Mayet; 629 hab. Eglise romaine. Ruines du château de Sarceau.

BIBL. : F. LEGEAY, *Recherches historiques sur Sarcé*, 1860, in-12.

SARCEAUX. Com. du dép. de l'Orne, arr. et cant. d'Argentan ; 240 hab.

SARCELLE. I. Ornithologie. — Genre de Palmipèdes lamellirostres, en latin *Querquedula*, caractérisé par un bec presque aussi long que la tête, élevé à la base, un peu élargi à son extrémité, une queue courte et conique, un cou peu allongé. Les espèces, de petite taille dans la famille des *Anatidés* (V. ce mot), sont au nombre d'une quinzaine répandues sur tout le globe, jusqu'à l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Deux espèces se trouvent en France. La SARCELLE D'ÉTÉ (*Querquedula circia*) est, chez le le mâle, variée de gris, de brun rouge et de noir, cette dernière couleur étant celle de la tête et du cou avec un sourcil blanc ; l'aile porte un miroir vert et blanc. La femelle est uniformément brune avec le ventre blanc. Cette espèce est de passage en mars-avril et en octobre, allant nicher dans le Nord; quelques couples nichent en France sur les grands étangs : les œufs, au nombre de six à huit, sont d'un blanc jaunâtre. Au printemps, le passage dure deux mois, et des bandes de 20 à 200 individus, peuplent presque constamment nos étangs où leur caquetage attire le chasseur. Au coup de fusil, elles partent vivement et ne se posent qu'après avoir fait plusieurs fois le tour de l'étang. La SARCELLE D'HIVER (*Q. crecca*) a la tête et le cou roux marron avec une bande verte, le miroir vert et noir bordé de blanc et de roux ; la femelle, plus terne, porte un sourcil blanc. Cette espèce est plus sédentaire, mais abonde à l'époque des passages, surtout de fin janvier à fin mars, formant des bandes moins nombreuses que la précédente et qui se laissent plus facilement approcher. Les œufs sont semblables mais plus petits. En octobre a lieu le second passage et quelques individus passent l'hiver sur les étangs glacés. La chair des deux espèces est excellente et considérée comme aliment maigre. E. TRT.

SARCELLE DE MADAGASCAR (V. NETTAPUS).

II. Art culinaire. — La sarcelle a une chair savoureuse et se prépare aux olives, aux navets, en pâté et en terrine. Les préparations culinaires sont les mêmes que celles du canard sauvage (V. CANARD).

SARCELLES. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Pontoise, cant. d'Ecouen ; 2.199 hab. Stat. du chem. de fer du Nord. Poteries et blanchisseries. Eglise des XIIe-XVIe siècles, avec clocher roman et façade Renaissance.

BIBL. : GALLET, *Recherches historiques sur Sarcelles*, 1880, in-8,

EFERUS - Recherche & Classification numérique

SARCENAS. Com. du dép. de l'Isère, arr. et cant. (N.) de Grenoble ; 91 hab.

SARCEY. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Chaumont, cant. de Nogent ; 181 hab.

SARCEY. Com. du dép. du Rhône, arr. de Lyon, cant. de L'Arbresle ; 804 hab.

SARCEY (Francisque), publiciste français, né à Dourdan (Seine-et-Oise) le 8 oct. 1827, mort à Paris le 16 mai 1899. Fils d'un chef d'institution de Dourdan, il fit ses études à Paris à la fameuse institution Massin et au lycée Charlemagne et, grand travailleur, entra à l'Ecole normale supérieure en 1848. Nommé en 1851 professeur de troisième au lycée de Chaumont, il fut bientôt en défaveur auprès des hautes autorités universitaires, à cause du libéralisme de son enseignement, et fut envoyé en disgrâce au collège communal de Lesneven, comme professeur de rhétorique. Au bout de six mois, il devenait professeur de quatrième au lycée de Rodez. Il passa de là à Grenoble où il occupa les chaires de seconde et de philosophie, puis, en 1858, donna brusquement sa démission pour se consacrer au journalisme. Il avait débuté avec succès au *Figaro* où il avait écrit, sous le pseudonyme de Satané Binet, de curieuses études sur la vie de province, et il avait donné à une feuille locale, *le Courrier des Alpes*, des chroniques en prose et en vers fort amusantes. Sarcey collabora à d'innombrables journaux, notamment au *Nain jaune*, à l'*Illustration*, au *Gaulois* (1868), au *XIXe Siècle* (1871), fondé par son ami Edmond About. A partir de 1859, il trouva tout à fait sa voie dans la critique dramatique. Il y débuta dans l'*Opinion nationale*. De 1867 à sa mort, il écrivit avec autorité le feuilleton dominical du *Temps*, qui fit sa renommée. Infatigable, il dépensait encore sa verve critique en conférences très suivies, d'abord à l'Athénée-Comique (1866), puis aux matinées Ballande (1869-70), puis en province, à l'étranger (Angleterre, Belgique, Hollande), et enfin à la salle des Capucines. Il avait pris une influence énorme sur le public, et ses jugements sur les pièces de théâtre avaient force de loi. Il avait conquis cette autorité incomparable par sa conviction, sa rondeur et une parfaite communion d'idées avec le public, qui reconnaissait d'emblée son propre sentiment dans le sentiment un peu terre à terre de celui qu'on appelait familièrement « l'oncle ». Sarcey s'est dépeint excellemment dans ses *Souvenirs*, car c'était un homme tout d'une pièce qui avait de la franchise pour lui-même et non pas seulement pour les autres. « Un gros bonhomme de visage bon enfant, de gestes exubérants, mais sans façon, parlant à la bonne franquette, un peu vulgaire de tournure et de langage, mais si convaincu, si impétueux ! » Il entretenait volontiers ses lecteurs de ses affaires personnelles, de sa myopie légendaire, de sa timidité bourrue, des méprises qu'elle lui faisait commettre ; et ces confidences n'ont pas peu contribué à sa popularité. Mais il avait aussi des convictions peut-être trop arrêtées et trop étroites. S'il s'est montré en matière théâtrale le plus admirable des techniciens, il a blâmé sans mesure tout ce qui n'était pas conforme à son critérium : le goût du public, et peut-être a-t-il découragé des tentatives originales. Sarcey a laissé quelques ouvrages : *le Mot et la Chose* (Paris, 1862, in-12) ; *le Nouveau Seigneur de village* (1862, in-12) ; *le Bilan de l'année de 1868*, en collaboration avec Castagnary ; *le Siège de Paris* (1871, in-12) ; *le Piano de Jeanne*, etc. (1876, in-12), *Comédiens et Comédiennes* (1878-84, gr. in-8) ; *Etienne Moret* (1876, in-12) ; *les Misères d'un fonctionnaire chinois*, etc. (1882, in-12) ; *Gare à vos yeux !* (1884, in-16) ; *Souvenirs de jeunesse* (1884, in-12) ; *Souvenirs d'âge mûr* (1892, in-12), réédités en 1897, sous le titre de *Conférences et Conférenciers ; Grandeur et Décadence de Minon-Minette-Pataud* (1895, in-8) ; *Quarante ans de Théâtre* (1900, in-12). R. S.

Bibl. : Henri Castets, *Francisque Sarcey*, dans *Revue encylopédique*, 24 juin 1899.

SARCICOURT. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. et cant. de Chaumont ; 238 hab.

SARCINE. Form. { Equiv. ..... $C^{10}H^4Az^4O^2$. Atom. ..... $C^5H^4Az^4O$.

La sarcine ou hypoxanthine est une uréide complexe qui se forme dans le dédoublement de la nucléine à côté de la xanthine, de la guanine et de l'urénine. Elle existe d'ailleurs dans l'organisme des animaux et se concentre dans l'extrait de viande qui peut servir à la préparer. La sarcine se présente en cristaux microscopiques peu solubles dans l'eau bouillante, mais solubles dans les acides et les alcalis ; elle possède à la fois la fonction acide et la fonction basique et donne deux classes de sels comme tous les acides amidés. Son chlorhydrate, très peu soluble dans l'eau, permet de séparer la sarcine de la xanthine, qui l'accompagne presque toujours. Le nitrate d'argent donne, dans sa solution ammoniacale, un précipité, $C^5H^2Ag^2Az^4O$. H^2O. C. M.

SARCINE (Bot.). Association de cellules de Champignons Schizomycètes, en général par paquets de huit, réunis par une matière intercellulaire mucilagineuse. Ces cellules contiennent des endospores. Une quinzaine d'espèces, habitant les cavités splanchniques, l'estomac de l'homme (on avait cru jadis voir une liaison entre les sarcines et le cancer de cet organe), la surface des étangs, les eaux sales des fabriques de sucre. Dr H. Fournier.

SARCLAGE (Agric. et Sylv.). Opération culturale ayant pour but la destruction des mauvaises herbes qui envahissent les cultures, disputant à ces dernières les principes fertilisants et l'humidité emmagasinés dans le sol, interceptant l'accès de la lumière auprès d'elles et les étouffant quelquefois ; elle a une importance considérable et doit être exécutée avec le plus grand soin, en opérant, autant que possible, par un temps un peu sec afin de prévenir la reprise des racines et le tassement exagéré du sol ; on la répète autant qu'il est nécessaire pour assurer le nettoiement complet du sol, l'observation peut seule guider à ce sujet (V. Binage) ; il faut toujours débuter de bonne heure. Dans les semis en lignes, en grande culture, on peut opérer avantageusement avec des houes attelées ; dans la petite culture, le travail se fait généralement avec des houes à main, à fer plus ou moins étroit suivant la nature des plantes et l'écartement des semis ; l'emploi de ces derniers instruments s'impose dans les semis à la volée. Il est souvent utile de compléter le sarclage par un *échardonnage* (chardon, patience, arrête-bœuf, etc., plantes à racines profondes), l'outil employé à la forme d'une lance à petit fer plat et tranchant, ou, encore, d'une petite fourche à deux dents très longues. Il est toujours recommandable d'enlever les produits du sarclage et de les brûler, ou, mieux, de les introduire dans des composts. J. T.

SARCLOIR (Agricult.) (V. Sarclage).

SARCOCARPE (Bot.). Synonyme de mésocarpe (V. Fruit).

SARCOCOLLIER (Bot.). Nom vulgaire du *Penæa Sarcocolla* L., petit arbrisseau de la famille africaine des Penæacées à feuilles opposées, coriaces, entières, à fleurs terminales groupées ; périgone campanulé quadrifide, 4 étamines alternes, ovaire quadriloculaire, loges biovulées, fruit capsulaire. La partie supérieure des rameaux laisse, dit-on, écouler un suc gommo-résineux douceâtre, la *sarcocolle* (colle-chair), qu'on emploie, chez les Arabes, comme purgatif et pour obtenir la réunion des plaies. D'autres espèces de la petite famille des Pénæacées, en particulier les *Penæa squamosa* L. et P. *mucronata* L. fournissent également de la sarcocolle, d'après certains auteurs. En réalité, l'origine exacte de la sarcocolle n'est pas connue ; Dioscoride la croyait venir de la Perse, et Mésué la faisait découler d'un arbre épineux. La sarcocolle ressemble à un encens pâle, jaunâtre ; elle est souvent souillée de fruits d'Ombellifères, et renferme un principe actif, incristallisable,

EFERUS - Recherche & Classification numérique

la *sarcocolline*, une résine, une matière colorante jaune, etc. Dr L. Hn.

SARCODE (Physiol. génér.). Synonyme de protoplasma (V. Cellule).

SARCOLACTIQUE (Acide) (Chim.) (V. Lactique).

SARCOLEMME (Anat. et Physiol.) (V. Musculaire, § *Anatomie*).

SARCOME (Pathol.). On donne le nom de sarcomes à des tumeurs ou néoplasmes formées de tissu embryonnaire pur ou à l'état d'évolution plus ou moins avancée. Les sarcomes peuvent se développer dans toutes les régions du corps, soit dans les os (ostéo-sarcomes), soit dans le tissu cellulaire, soit dans le tissu glandulaire. A la coupe, ils présentent l'aspect de la chair musculaire, d'où leur nom. Ils forment des tumeurs arrondies, soit dures, soit molles et fluctuantes. Examinés au microscope, ils se montrent composés d'une substance fondamentale, quelquefois fibrillaires, et de cellules dont la forme et la dimension peuvent varier, pour ainsi dire, à l'infini. Ces cellules sont tantôt plates, tantôt allongées en fuseau, tantôt arrondies. Elles sont essentiellement composées d'un ou de plusieurs noyaux et d'une substance granuleuse. La proportion diverse des éléments et leur forme ont permis à Cornil et Ranvier (*Traité d'histologie pathologique*) de les diviser en six grandes catégories : sarcome encéphalique, mou, vasculaire, à cellules arrondies ; sarcome fasciculé ou fibro-plastique, à substance fondamentale fibrillaire ; sarcome myéloïde, à cellules plates et polynucléaires ; sarcome ossifiant, sarcome névroglique ou gliome, sarcome angiolithique ou psammome, à granulations calcaires. D'une façon habituelle, les sarcomes se comportent comme des tumeurs bénignes ; leur développement est lent, et habituellement endolori, en dehors des phénomènes de compression sur les nerfs qu'ils peuvent produire par leur volume. Ils n'ont pas tendance à ulcérer la peau par envahissement, mais les sarcomes volumineux, dans la région du sein, par exemple, la distendent et finissent par en amener ainsi l'ulcération. Ils se rapprochent cependant des tumeurs malignes par leur tendance plus ou moins tardive à envahir les ganglions voisins et par la généralisation viscérale. Leur pronostic est d'autant plus grave que leur organisation est moins élevée et se rapproche davantage du tissu embryonnaire. Le volume de ces tumeurs doit aussi entrer en ligne de compte ainsi que leur siège. Les gliomes et les psammos, qui siègent dans les centres nerveux ou dans leur voisinage immédiat, sont immédiatement graves par les troubles de compression qu'ils occasionnent. Leur ablation s'impose dès qu'ils sont reconnus, pour peu qu'ils siègent dans une région accessible. Quant à leur origine, elle est encore obscure bien que très probablement parasitaire. Dr M. Potel.

SARCOPHAGA (Entom.). Genre de Diptères brachocères, de la famille des Athéricères, tribu des Muscides, caractérisé par le troisième article des antennes ordinairement triple du deuxième, le style quelquefois tomenteux, les crochets des tarses antérieurs et intermédiaires tronqués chez les mâles, droits, obtus, sans pointe recourbée, les jambes postérieures souvent velues. Les femelles des *Sarcophaga* Meig. sont vivipares et peuvent donner naissance à environ 20.000 larves, qui vivent chacune dans une cellule particulière. Ces larves sont déposées par la mère sur les cadavres et nombre de substances en décomposition. Le mode de développement et de reproduction des *Sarcophaga*, signalé déjà par Scaliger, a été observé et décrit par Réaumur et de Géer. Type : *S. muralis* Meig.

SARCOPHAGE. I. Antiquité. — Ce mot, qui signifie en grec « qui dévore la chair », était, à l'origine, appliqué à des coffres faits d'une pierre particulière, provenant d'Assos, et dont Pline l'Ancien nous apprend qu'elle avait la propriété de consumer les corps dans l'espace de quarante jours. Les fouilles de cette ville ont mis au jour des sarcophages faits d'une pierre volcanique très poreuse, qui paraît être celle-là même dont parle Pline. Par extension, on désigna du nom de sarcophage tous les coffres dans lesquels on enfermait des cadavres. L'usage des cercueils de pierre se constate en Egypte dès l'époque de l'Ancien Empire, par exemple dans la 3e pyramide de Gizeh où fut découvert le sarcophage du roi Mycerinus. Il se retrouve en *Phénicie* (V. ce mot) et en *Lycie*, d'où il passa de bonne heure en Grèce. Il y avait dans le monde grec des sarcophages en pierre, en marbre, en bois, en terre cuite, en plomb. Ces derniers se rencontrent surtout en Syrie. Ils sont décorés de rosaces, de colonnettes, d'édicules, de têtes de Méduse, de Minerve, de Psychés ailées, etc. Il y avait des sarcophages en bois, ornés d'appliques en terre cuite. La plupart des sarcophages grecs étaient très simples. Les plus nombreux sont en terre cuite. Ils se composent de tuiles plates surmontées de plaques qui se rejoignent à leur sommet en formant un angle ; dans d'autres les tuiles sont légèrement cylindriques et l'ensemble se rapproche davantage de la forme du corps humain. On a trouvé à Rhodes et à Clazomène de curieux sarcophages en terre cuite couverts de peintures archaïques, chars guerriers, sphinx, etc., dans le style des plus anciens vases grecs et qui paraissent remonter au VIe siècle. Le musée de Constantinople en possède une intéressante série. Les sarcophages ornés de bas-reliefs sont assez rares dans la Grèce proprement dite avant l'époque romaine. La stèle est la forme qu'adopte le plus ordinairement l'art appliqué aux monuments funéraires. On en connaît quelques-uns cependant. Un sarcophage du VIe siècle, orné de colonnes, provient de Samos. Un autre, trouvé à Thespies, antérieur à l'époque impériale, représente des scènes de la légende d'Hercule. Quelques autres sont ornés de combats d'Amazones, de Génies bachiques, de Centaures ; un autre représente Achille au milieu des filles de Lycomède. Mais les plus remarquables parmi les sarcophages à bas-reliefs d'époque grecque sont assurément les sarcophages de Sidon, actuellement déposés au musée de Constantinople. Ces magnifiques œuvres d'art, connues sous le nom de sarcophages Lycien, des Pleureuses, du Satrape, d'Alexandre, où la richesse de l'architecture le dispute à la beauté des sculptures qui les décorent, ont probablement reçu les corps des rois de Sidon et appartiennent au style grec du Ve et du IVe siècle et du commencement du IIIe siècle. Une autre classe mérite d'être signalée, celle des sarcophages phéniciens anthropoïdes. Ce sont de lourdes cuves en pierre, dont le couvercle en forme de gaine porte une tête en relief et, à l'autre extrémité, un renflement qui indique les pieds. Parfois les bras sont également sculptés. Il faut sans doute chercher l'inspiration première des sarcophages anthropoïdes dans les coffres à momies que les Phéniciens voyaient en Egypte. Quant à l'exécution, elle est certainement due à des artistes grecs. Les plus beaux sont du pur style du Ve et du IVe siècle. Plusieurs semblent même se rattacher à la même école que les frontons d'Olympie, œuvre d'artistes pariens. Les têtes de sarcophages paraissent être en marbre de Paros. On a retrouvé de ces sarcophages non seulement à Sidon, mais à Solunte, en Sicile, colonie phénicienne située près de Palerme. L'un de ces derniers porte une véritable statue couchée comme il y en eut tant au moyen âge. La série paraît s'étendre du IVe au IIIe siècle av. J.-C.

Les Etrusques faisaient concurremment usage de l'urne funéraire dans laquelle on plaçait les cendres du mort si on l'avait brûlé, et du sarcophage où on le déposait si l'on pratiquait l'inhumation. Urne et sarcophage présentent à peu près les mêmes caractères ; la première n'était en somme, chez les Etrusques, que la réduction du second. Les sarcophages en Etrurie comme en Grèce sont faits de diverses matières. Mais ils sont généralement ornés de figures sur une au moins de leurs faces, et, le plus souvent, sur trois, parce qu'ils étaient ordinairement placés sur la banquette d'une chambre funéraire, une face appliquée au mur. Quelquefois, ils sont disposés en cercle autour d'une table, le *triclinium* ; c'est alors une figure

EFERUS - Recherche & Classification numérique

du banquet funèbre. Parfois la décoration est simplement peinte. Le plus souvent elle consiste en un bas-relief rehaussé de couleurs. Les couvercles sont assez variés. Les plus simples ne sont qu'une dalle plate portant une inscription ; d'autres, en dos d'âne, constituent une sorte de toit, nu ou imbriqué, parfois surmonté de quelque accessoire décoratif. On n'en trouve aucun qui rappelle la boîte à momie de l'Egypte ou les sarcophages anthropoïdes de Phénicie. En revanche, une forme nouvelle apparaît, qui nous fournit les plus précieux renseignements sur la sculpture étrusque. Le sarcophage est alors conçu comme un lit de repos ou de festin, avec la figure du défunt tantôt étendue, comme on le voit sur beaucoup de pierres tombales du moyen âge, tantôt à demi dressée, comme un homme couché à table (V. Cinéraire, fig. 2). Quelquefois, le sarcophage est destiné à recevoir deux corps. Le couvercle porte alors deux personnages, le mari et la femme, attablés au banquet funèbre. Ces figures, comme le couvercle lui-même, sont en pierre ou en terre cuite. Le lit est un meuble de luxe, sculpté, garni de coussins et de draperies. Dans les plus soignés, les détails sont rendus avec un réalisme et une minutie achevés. Il en est de même de la parure, du costume, de la coiffure du défunt, habillé de vêtements de fête, chargé de guirlandes et de bijoux. Beaucoup de ces statues sont manifestement des portraits. Le plus grand nombre est, il faut le dire, fort vulgaire. La tête a été ajoutée, d'après nature, sur un corps sculpté d'avance et sans individualité. Mais il en est d'un mérite très supérieur. Si le nu est un peu lourd, les draperies et les accessoires sont rendus avec beaucoup de finesse. Certaines figures ont une physionomie radieuse, on remarque même parfois, dans les couples, quelque chose de sensuel et de lascif. Enfin, certains sarcophages présentent, avec un arrangement architectural ingénieux et savant, un ensemble de figures qui font songer, au moins pour la composition, aux plus beaux monuments funéraires de la Renaissance. Les bas-reliefs qui décorent la caisse de nombreux sarcophages sont presque tous funéraires par le sujet. Ce sera par exemple un personnage couché sur un lit et entouré de pleureuses à gage, un convoi, une procession se dirigeant vers un tombeau, des banquets, des jeux, des danses, accompagnements obligés des funérailles (V. Adonis, fig. 3 et Actéon, fig. 3). Les sujets mythologiques sont fréquents. Tous relèvent des légendes grecques ; tous aussi sont choisis, en raison de leur caractère tragique, parmi les plus sombres, éveillant quelque souvenir de carnage, d'assassinat, de mort prématurée. Le génie étrusque se révèle par la présence de figures telles que les Charons malfaisants et les Furies. Toute cette sculpture, du reste, n'a rien d'original et se contente d'imiter assez lourdement l'art grec du ve et du ive siècle. Tous les sarcophages connus paraissent appartenir au ive et au iiie siècle, mais il est possible qu'il en existe de plus anciens.

Le plus antique sarcophage romain que l'on connaisse est celui de Scipion Barbatus, de l'an 250 av. J.-C., conservé au musée du Vatican. Il est en pépérin ou tuf et orné d'une frise dorique avec triglyphes. Les métopes sont occupées par des rosaces et deux volutes ioniques supportent la corniche. Mais c'est surtout à l'époque impériale que le sarcophage à reliefs devient d'un usage ordinaire. Il se répand alors sur toute la surface de l'empire et suit les vicissitudes de la sculpture aux diverses époques. Le plus grand nombre de ceux qui se rencontrent en foule dans les musées d'Europe, dans les églises, dans les cours des maisons en Italie, ne sont pas antérieurs au règne des Antonins. Leur valeur artistique est naturellement fort inégale. Mais il arrive souvent qu'un sarcophage, même médiocrement ou mal sculpté, est intéressant néanmoins en ce sens que, dérivant, comme la composition bien supérieure à l'exécution le prouve fréquemment, d'un meilleur original, il nous montre comment les anciens interprétaient plastiquement telle légende héroïque ou tel récit mythologique. Plus d'un aussi offre des réminiscences de groupes célèbres, de frontons, de peintures et prend ainsi une valeur documentaire. Comme dans les sarcophages étrusques, l'image du mort est souvent figurée sur le couvercle, à demi dressée.

Les scènes mythologiques les plus diverses se déroulent sur les parois des sarcophages. Le choix n'en était cependant pas laissé tout à fait au hasard. Beaucoup, en effet, semblent vouloir symboliser les luttes de la vie présente et les espérances d'immortalité. C'est pourquoi un grand nombre sont empruntées aux cycles de Bacchus, d'Hercule, d'Ariane, de Prométhée, etc. L'histoire de Phèdre et d'Hippolyte, la chasse de Calydon, les aventures d'Achille, les combats de Centaures ou d'Amazones, les Niobides, les Néréides, etc., sont parmi les sujets qui reviennent le plus fréquemment. D'autres ont un caractère historique, par exemple un sarcophage de Lyon avec une marche triomphale et Romulus et Rémus tétant la louve, ou les nombreux sarcophages figurant des Romains ou des Grecs combattant contre les barbares ; beaucoup de ces derniers, comme le beau sarcophage, dit Amendola, s'inspirent des sculptures du grand autel de Pergame ; quelques autres retracent des scènes de la vie publique ou privée, telles que les jeux du cirque (Vatican), toutes les cérémonies du mariage romain (Rome, église Saint-Laurent-hors-les-Murs) toute la vie d'un Romain (Florence, Uffizi) ou la vie d'un jeune poète (Louvre, Frœhner, catal. n° 397). Le plus beau de tous les sarcophages conservés à Rome est sans doute celui qui retrace l'histoire d'Achille au musée du Capitole.

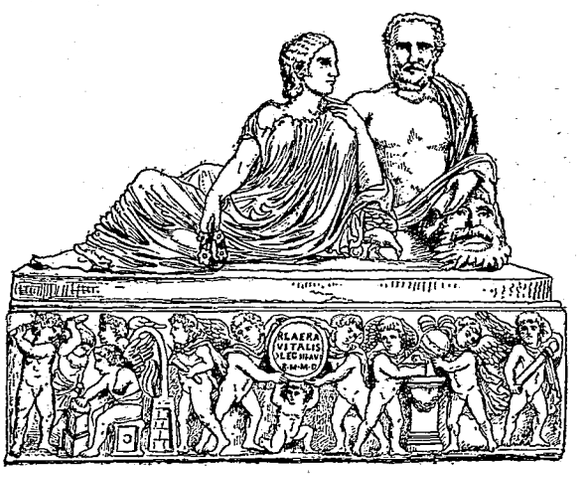

Sarcophage de la légion *III^a^ Augusta* (musée du Louvre).

Dans les premiers siècles du christianisme, le prix élevé des sarcophages, la difficulté qu'il y avait à faire sculpter des symboles chrétiens, rendent ces monuments extrêmement rares dans les catacombes. Aussitôt après la paix de l'Eglise, au contraire, ils deviennent d'un usage courant parmi les chrétiens. Ils reproduisirent les formes en usage chez les païens, et, sous le rapport de l'exécution, on ne saurait dire qu'ils constituent une classe à part. Beaucoup d'emprunts sont faits aux anciens éléments : Victoires, Amours, têtes de Méduse, Dioscures, Fleuves, etc., sont mêlés sans scrupules à des scènes telles que l'arche de Noé ou le Massacre des Innocents. Bien souvent l'artiste, à court d'invention ou trop inhabile pour créer des types nouveaux, préfère adapter au goût chrétien les anciens

EFERUS - Recherche & Classification numérique

modèles : Prométhée et la Création de l'homme, Icare et l'Ascension au ciel d'une âme chrétienne, Orphée et le Bon Pasteur, s'assimilent sans cesse en un symbolisme aussi élevé pour les païens que pour les chrétiens. Toutefois, la sculpture chrétienne s'affranchit de plus en plus de la tradition païenne, et, à part quelques symboles volontairement conservés, constitua peu à peu une iconographie des Saintes Ecritures, presque entièrement dépouillée de souvenirs païens (V. Apôtres, fig. 1). André Baudrillart.

II. Moyen Age. — Les artistes de l'époque mérovingienne furent impuissants à imiter les riches et beaux sarcophages de l'antiquité dont les premiers chrétiens avaient quelque temps conservé la pratique.

Au VIe siècle, le sarcophage de saint Andoche à Saulieu (Côte-d'Or), d'autres à la cathédrale de Vienne (Isère), montrent les bas-reliefs remplacés par de grossières gravures au trait; bientôt, la barbarie alla plus loin. Le Poitou a conservé nombre de sarcophages mérovingiens ornés de croix et de monogrammes du Christ d'un dessin extrêmement sommaire et barbare; les sarcophages de plâtre maintes fois trouvés à Paris n'ont pas d'autre ornementation. Ces figures sont tracées en faible relief sur les couvercles et les bouts; beaucoup d'autres sarcophages, depuis le VIe ou le VIIe siècle, ne portent sur toutes leurs faces et sur leurs couvercles que de grosses stries qui semblent tracées par les dents d'un outil monstrueux (sarcophages de saint Erkembode à Saint-Omer; de sainte Honorine à Graville, près Le Havre, etc.). Dans la crypte de Jouarre, le sarcophage de l'abbesse Tetchilde est cependant orné d'une suite de coquilles assez bien sculptées. Ce sarcophage et ceux qui l'accompagnent ne sont que des cénotaphes surmontant un sarcophage réel, sans ornement, enfoui dans le sol. Ce procédé devint de plus en plus fréquent et, à l'époque romane, les tombeaux riches furent généralement de faux sarcophages, ou même la simple imitation d'un couvercle de sarcophage élevé sur des colonnettes ou sur des lions accroupis au-dessus d'une sépulture souteraine où le sarcophage de pierre ne portait pas d'ornement, tandis que le monument extérieur et simulé était parfois richement sculpté.

A l'époque gothique, on orna d'une statue couchée le couvercle du faux sarcophage qui repose, en général, directement sur le sol. Dans les pays du Midi, l'usage romain du sarcophage de marbre sculpté placé hors du sol se perpétua durant tout le moyen âge. On peut en citer de beaux exemples à Toulouse et dans les Pyrénées-Orientales, à Oms, Sarralongue, Le Boulou, Perpignan, Saint-Genis, Fuilla, Montferrer.

Cet usage est aussi très répandu en Espagne (V. Musée archéologique de Barcelone, abbaye de Poblet, etc.) et en Italie (V. Boccace, *Décam.*, Journée II, nouv. V) et fut pratiqué également par les colons français de l'île de Chypre qui, au XIIe et XIVe siècles, sculptèrent en style gothique de très beaux sarcophages de marbre. C. É.

Bibl. : Antiquité. — Carl Robert, *Die antiken Sarcophag-Reliefs*; Berlin, 1890 et suiv. (*Corpus* des sarcophages). — Reinach, *Revue archéologique*, 1883, 1, 248 (sarc. de Clazomène). — Martha, *l'Art étrusque*, V. à l'index (sarcophages étrusques). — Pératé, *l'Archéologie chrétienne*. — Le Blanc, *les Sarcophages antiques de la ville d'Arles*. — Le Blant, *les Sarcophages chrétiens de la Gaule*.

SARCOPHILUS (Zoolog.) (V. Dasyure).

SARCOPTE (Zool.). Genre d'Acariens, type de la famille des *Sarcoptidés* et renfermant l'animalcule producteur de la *gale* (V. ce mot). Le genre *Sarcoptes* (Latreille, 1806) est lui-même le type de la sous-famille des *Sarcoptinæ* ou *Sarcoptides psoriques*, parce qu'elle renferme les Acariens essentiellement producteurs des maladies cutanées appelées *psores* ou *gales* chez l'homme et les animaux domestiques. La sous-famille présente les caractères suivants : ventouses copulatrices présentes ou absentes chez le mâle suivant les espèces, mais l'orifice sexuel toujours dépourvu de ventouses dites génitales. Pattes terminées d'ordinaire par un ambulacre à ventouse et souvent aussi par un ongle; celles des troisième et quatrième paires fréquemment atrophiées et portant de simples soies. Vulve de ponte de la femelle (tocostome) transversale. Les genres *Sarcoptes*, *Psoroptes* et *Chorioptes* composent cette sous-famille.

Le genre *Sarcoptes* est caractérisé par un corps arrondi, à rostre court, muni de *joues* membraneuses qui bordent les palpes; des pattes courtes, épaisses, coniques, dont le tarse porte une ventouse à pédicule souvent allongé et filiforme, rigide. Les mâles, rarement pourvus de ventouses copulatrices, n'ont pas de prolongements ou lobes abdominaux. Les espèces vivent sur les Mammifères et les Oiseaux.

Le Sarcopte de la gale (*Sarcoptes scabiei*) est un petit animalcule blanchâtre dont la taille oscille, suivant les variétés, entre un tiers et un demi-millimètre, les mâles étant toujours plus petits que les femelles. Le corps est arrondi, marqué de plis parallèles et porte sur le dos un plastron grenu et des écailles épineuses, triangulaires, dont la disposition varie; des épines semblables se voient à la face ventrale, et l'anus est situé à l'extrémité de la face dorsale. Des poils longs et grêles, disposés par paires de chaque côté du corps et en nombre invariable, servent d'organes tactiles. L'évolution est la même dans toutes les variétés et même dans toutes les espèces du genre. Les œufs sont pondus dans des galeries sous-épidermiques que la femelle creuse à l'aide de ses mandibules. Ils sont ovoïdes et transparents : l'incubation ne dépasse pas la durée de quelques jours. Au sortir de l'œuf, les jeunes *larves hexapodes* percent la galerie où elles sont nées et vivent quelque temps à la surface de la peau. Elles ne diffèrent de l'adulte que par leur taille plus petite, l'absence de la quatrième paire de pattes et celle des organes génitaux; la dernière paire de pattes ne porte qu'une longue soie en guise d'ambulacre. Après avoir subi deux ou trois mues, elles passent à l'état de *nymphes octopodes*. Pour cela, elles subissent une véritable métamorphose pendant laquelle elles restent immobiles et inertes exactement comme dans l'œuf (V. Acariens, t. Ier, p. 259, fig. 7).

Les *nymphes* diffèrent des larves par la présence d'une quatrième paire de pattes terminée, comme la précédente, par une simple soie. Elles vivent d'abord à la surface de la peau, puis se cachent sous une croûte de l'épiderme. Elles ne subissent que peu ou point de mues, mais leur taille permet déjà de distinguer les femelles (plus grandes) des mâles (plus petits). Une nouvelle métamorphose les fait apparaître sous forme de *mâles* et de *femelles* (ou nymphes) *pubères* ou nubiles; c'est alors qu'a lieu l'accouplement. Les *mâles*, à peine plus grands que sous forme de nymphe, ont la quatrième paire de pattes munie d'un ambulacre à ventouse et un organe génital grand et compliqué. Les femelles, un peu plus grandes, ne diffèrent des nymphes que par la présence d'une ouverture en trou d'épingle, située en arrière de l'anus, et qui sert à la fécondation, car elles n'ont pas encore trace de vulve de ponte. L'accouplement se fait à la surface de la peau et doit être très rapide, car il est difficile de le voir, et d'ailleurs les mâles sont beaucoup moins nombreux que les femelles. Celles-ci reçoivent d'un seul coup leur provision de sperme qui s'emmagasine dans la *poche copulatrice*, et sous l'influence de cet agent fécondant subissent une dernière métamorphose.

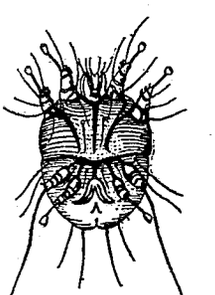

Sarcopte de la gale (mâle).

Les *femelles fécondées* ou *ovigères* sont plus grandes que les précédentes et présentent une *vulve de ponte*, fente transversale à lèvres plissées située vers le milieu

EFERUS - Recherche & Classification numérique

de la face ventrale. Les œufs se développent successivement et déjà tandis que la femelle est encore dans sa peau de nymphe pubère. Dès que la dernière transformation est accomplie, elle creuse dans l'épaisseur de l'épiderme la galerie appelée improprement *sillon* ou mieux *clapier* (en latin *cuniculus*), où les œufs doivent être déposés, et qui

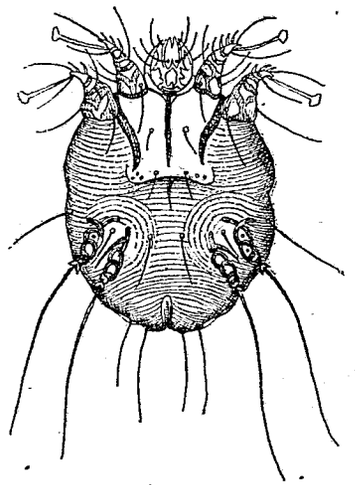

Sarcopte de la gale (femelle).

n'a que le diamètre de son corps : ses épines dorsales s'opposent à ce qu'elle puisse reculer dans cette galerie où l'on voit, au microscope, de petits points noirs (fèces), des œufs et des coques vides, quelquefois sa dernière peau de mue ; de petits trous indiquent les points de sortie des larves qui ont quitté les coques vides. La mère, une fois sa ponte terminée, meurt à l'extrémité de cette galerie où ne pénètrent jamais les mâles. Ceux-ci, comme les jeunes, se nourrissent par une simple piqûre à la surface de la peau. La démangeaison intolérable que cause cette piqûre est causée par l'introduction dans la plaie de la salive venimeuse de l'animal, et comme ses mœurs sont essentiellement nocturnes, on conçoit que cette démangeaison et la dissémination des femelles, à la recherche d'un endroit favorable pour creuser leur galerie, se produise surtout la nuit. (Pour tout ce qui est relatif à la pathologie et à la thérapeutique de cette affection parasitaire chez l'homme, V. Gale.)

Les principales variétés, considérées par les naturalistes italiens comme des espèces distinctes, sont les suivantes : le Sarcopte de l'Homme (*S. scabiei hominis*), dont le mâle a 200 à 235 μ de long, la femelle ovigère 330 à 450 μ, est caractérisé par ses écailles dorsales laissant une clairière postérieure. Le Sarcopte de la gale croûteuse (*S. scabiei crustosæ*) est un peu plus petit : c'est le parasite de la *gale norvégienne*, caractérisée par ses croûtes géantes dans lesquelles pullulent les Sarcoptes, et qui semble une forme de gale invétérée chez les individus qui ne se font pas soigner : elle est alors très tenace. On l'a observée non seulement en Norvège, mais dans toute l'Europe et même en France ; c'est à tort qu'on a voulu identifier son Sarcopte avec celui du Loup qui est très différent. Les autres variétés sont propres aux animaux.

Le Sarcopte des Equidés (*S. scabiei equi*) a les écailles dorsales pointues avec une clairière postérieure et une antérieure, le mâle long de 220 à 235 μ, la femelle de 400 à 420 μ ; il est donc plus grand que celui de l'homme, et s'observe sur le Cheval, le Mulet et l'Ane. Il est contagieux de ces animaux à l'homme, mais alors l'affection est en général assez fugace. — Le Sarcopte des Bovidés (*S. sc. bovis*) est mal déterminé, et cette variété ne repose probablement que sur un cas de contagion du Cheval ou de la Chèvre au Bœuf. — Le Sarcopte du Mouton (*S. sc. ovis*) a les écailles dorsales peu nombreuses, plus rares en arrière, avec deux clairières : la taille diffère peu de celle du Sarcopte du Cheval. Il passe facilement sur la Chèvre et même le Chien. — Le Sarcopte de la Chèvre (*S. sc. capræ*) n'a presque pas de clairière postérieure : il est un peu plus grand que le précédent. Il se transmet aux autres animaux domestiques et même à l'homme. — Le Sarcopte du Dromadaire (*S. sc. cameli*), est aussi transmissible à l'homme ; il en est de même du Sarcopte du Lamâ (*S. sc. aucheniæ*). — Le Sarcopte du Porc (*S. sc. suis*) est grand, à écailles fortes, avec une faible clairière postérieure (mâle : 250 à 350 μ ; femelle : 400 à 500 μ) ; il vit aussi sur le Sanglier et les autres Porcins sauvages. — Le Sarcopte du Lapin (*S. sc. cuniculi*) est assez grand ; celui du Furet (*S. sc. furonis*) en diffère peu, et il est probable que ces deux Mammifères se le passent de l'un à l'autre. — Le Sarcopte du Chien (*S. sc. canis*) a les écailles dorsales faibles, mais sans clairières appréciables (mâle : 190 à 230 μ ; femelle : 290 à 380 μ) ; la maladie peut entraîner une dépilation complète et même la mort en deux ou trois mois : elle est contagieuse à l'homme. — Le Sarcopte du Loup (*S. sc. lupi*) est plus grand, surtout le mâle ; celui du Renard (*S. sc. vulpis*) est plus petit. — Le Sarcopte du Lion (*S. sc. leonis*) est encore plus petit (mâle : 220 μ ; femelle : 390 à 400 μ) ; il passe facilement sur les dompteurs et les garçons de ménageries. On a encore signalé d'autres variétés sur les Mammifères, mais elles ont été peu étudiées jusqu'ici.

Le sous-genre Notoedres ne diffère de *Sarcoptes* proprement dit que par l'absence de prolongement dorsal aux épimères de la première paire de pattes, le rostre étant peu saillant, caché sous l'épistome : le dos porte des écailles et des épines souvent assez longues, et l'anus est dorsal. Le Sarcopte nain (*S. minor*), dont le mâle n'a que 145 à 150 μ, la femelle 215 à 230 μ, vit sur le Chat et le Lapin (deux variétés), et la gale qu'il détermine, quelquefois sous forme d'épizootie, peut être mortelle ; elle est contagieuse à l'homme. Le Sarcopte sans écaille (*S. alepis*), à dos presque lisse, vit sur les Rats et les Campagnols.

Le sous-genre Prosopodectes (Canestrini, 1899) a été créé pour une espèce qui forme le passage des Sarcoptes des Mammifères à ceux des Oiseaux, par ses tarses munis de ventouses à toutes les pattes, chez le mâle. Elle vit sur les Chauves-Souris. C'est le *Sarcoptes chiropteralis* (Trouessart) trouvé sur *Rhinolophus ferrum-equinum*, dans les replis de la face, et qui ne produit pas une gale bien accusée.

Un dernier sous-genre, *Knemidocoptes*, qui vit sur les Oiseaux, se distingue par le dos lisse, toutes les pattes pourvues de ventouses chez le mâle. Le *Sarcoptes mutans*, dont la femelle a les pattes réduites à de courts moignons coniques, est vivipare et se trouve sous les écailles des pattes, quelquefois sur la tête de la Poule domestique, du Faisan, de la Pintade et du Dindon. Le *Sarcoptes lævis* vit à la base des plumes sur le Pigeon et la Poule et produit une gale déplumante.

Le genre Psoropte (*Psoroptes*) comprend des Sarcoptides psoriques qui, par leur dimorphisme sexuel accusé, se rapprochent des *Analgésiens* (V. ce mot). Le corps est ovale, le rostre allongé, sans joues, les pattes longues, à ventouses portées sur un long pédicule triarticulé. Les mâles portent des ventouses copulatrices et des lobes abdominaux. Le Psoropte commun (*Ps. communis*) vit sur les herbivores domestiques (variétés : *equi*, *bovis*, *ovis*, *capræ*, *cuniculi*), et le mâle, long d'un demi-millimètre environ, a les pattes de la troisième paire longues et grêles, tandis que celles de la quatrième sont atrophiées, comme chez les espèces du genre *Megninia*. La femelle a les pattes de la troisième paire terminées par de simples soies ; elle a le corps arrondi, dépourvu de lobes abdominaux. Sur le Cheval, ce Psoropte ne creuse pas de galeries sous-épidermiques : il vit au milieu des croûtes su-

EFERUS - Recherche & Classification numérique

perficielles que provoque sa piqûre, en sociétés nombreuses, surtout aux régions couvertes de crins; cette gale ne progresse que lentement et ne semble pas transmissible à d'au-

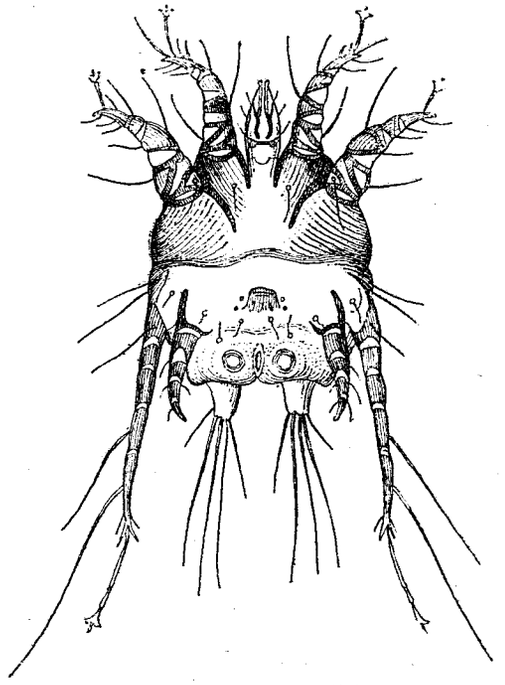

Psoropte commun (mâle).

tre animal que le Cheval. Les variétés de cette espèce sont donc bien distinctes. Celle du Lapin siège dans la

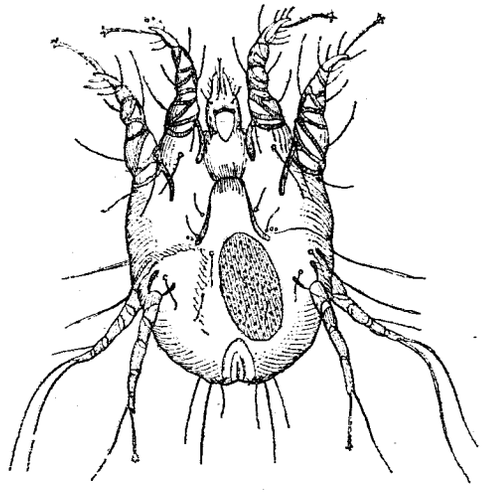

Psoropte commun (femelle).

conque de l'oreille interne, produisant des accidents nerveux caractéristiques.

Le genre Psoralges (Trouessart, 1896) se rapproche encore plus que le précédent des Analgésiens par sa forme et ses caractères, Le *Ps. libertus* vit sur le Fourmilier à trois doigts (*Tamandua tetradactyla*) du Brésil, produisant une gale superficielle, caractérisée par des papules d'un rouge orangé agglomérées en plaques de 1 centim. et plus de diamètre, à la base des poils de la poitrine et du ventre. Les jeunes seuls produisent ces papules par leur piqûre; les adultes vivent librement dans le pelage, le nourrissant simplement de la sécrétion du bulbe pileux.

Le genre Chorioptes (ou *Symbiotes*) renferme des Sarcoptides à rostre plus court et à corps muni, chez les mâles, de lobes peu prononcés et de ventouses copulatrices; les pattes sont longues, épaisses, à larges ventouses portées par un court pédicule. Le Chorioptе commun (*Ch. symbiotes*) a chez le mâle deux petits lobes abdominaux terminés par des poils dilatés en feuille; la quatrième paire de pattes est très petite, atrophiée comme chez les Psoroptes. On en distingue plusieurs variétés (*bovis*, *equi*, *capræ*, *ovis*). Chez le Cheval, cette espèce produit une gale assez bénigne (*gale du pied* ou du *paturon*), caractérisée par des croûtes et la chute des poils. L'affection s'amende pendant l'été, les Acariens vivant plus superficiellement à la manière des commensaux pilicoles. Elle est peu contagieuse, et ne peut se transmettre aux autres animaux domestiques ni à l'homme. Le sous-genre *Caparinia* (Canestrini, 1894) comprend trois espèces assez voisines des précédents et qui vivent sur le Hérisson (*C. tripilis*), la Hyène (*C. setifera*) et le Renard (*C. vulpis*). Le sous-genre *Otodectes* (Canestrini, 1894) a pour type le Chorioptе auriculaire (*Ch. auricularum* ou *cynotis*), qui vit dans le conduit auditif du Chien, du Chat et du Furet (Variétés : *canis*, *cati*, *furonis*). Chez le Chien, il produit un prurit violent qui peut amener des attaques épileptiformes, la surdité et même la mort quand l'affection est invétérée.

La sous-famille des *Cytodinæ* comprend des Sarcoptides qui ne sont pas psoriques, mais constituent de véritables parasites internes, vivant dans les voies aériennes et le tissu conjonctif des Oiseaux. Tel est le *Cytodites nudus* (*Cytoleichus* Mégnin), que l'on trouve dans la trachée, les bronches et les réservoirs aériens, jusqu'aux cavités des os, chez les Gallinacés (Poule, Faisan, etc.). Ces Acariens se nourrissent de la sérosité naturelle qui lubréfie les muqueuses, et ne deviennent dangereux que lorsqu'ils se multiplient à l'excès, produisant alors une irritation vive et des phénomènes d'asphyxie. Le *Laminosioptes cysticola* est une autre espèce que l'on trouve à la surface de la peau ou dans l'épaisseur du tissu cellulaire sous-cutané chez les Gallinacés (Poule, Faisan, Dindon), et qui ne devient nuisible que par sa multiplication excessive.

La sous-famille des Canestriniinæ comprend des Sarcoptides qui vivent en parasites sur les téguments des insectes, suçant leur sang, mais sans produire de lésions comparables aux gales des vertébrés. Par leurs caractères, ces Acariens forment la transition aux Tyroglyphes ou Sarcoptides détriticoles. Nous citerons : *Linobia coccinellæ* que l'on trouve sous les élytres de *Lina populi; Canestrina cerambycis* et *C. Giardi*, parasites de *Cerambyx cerdo*, et des Chrysomèles; *Coleopterophagus carabicola*, *Hemisarcoptes coccisugus*, etc., qui vivent dans les mêmes conditions sur divers insectes de notre pays. E. Trouessart.

Bibl. : A. Railliet, *Traité de zoologie médicale*, 2e éd., 1893, pp. 639-681. — G. Canestrini et P. Kramer, *Demodicidæ und Sarcoptidæ* [Das Tiereich], 1899. — G. Canestrini, *Prospetto dell'Acarofuna Italiana*, parte VI, 1894. — A. Berlese, *Acari, Myriopoda et Scorpiones Italiæ, Cryptostigmata*, 1897, avec 241 pl. — V. aussi la bibliographie de l'art. Acariens.

SARCOPTERINUS (Zool.). Genre d'Acariens de la sous-famille des *Cheyletinæ* découvert en 1818 par Nitzch qui le nomma *Sarcopterus*. Ce nom, préoccupé, a été changé successivement en *Harpirhynchus* (Mégnin, 1878) *Harpicephalus* (Canestrini, 1886), également préoccupés, puis enfin en *Sarcopterinus* (Raillet, 1893). Les caractères sont : corps court, arrondi; rostre saillant, conique, obtus; palpes épais, de trois articles, le pénultième dépassant le dernier et muni de trois crochets en forme de grappin; chélicères styliformes. Pattes à cinq articles, terminées par deux ongles et un cirre; celles des deux paires postérieures souvent atrophiées et terminées par une simple soie. Ces Acariens vivent en colonies nombreuses dans le tissu cellulaire sous-cutané des Oiseaux et dans les follicules plu-

EFERUS - Recherche & Classification numérique

meux dilatés de l'aile, formant alors de petites tumeurs, dont l'hôte ne semble nullement incommodé comme c'est d'ailleurs l'habitude dans les gales des Oiseaux. Tel est le SARCOPTÉRIN NIDULANT (*S. nidulans*), dont la taille varie de 300 à 400 millièmes de millim., et qui vit sur l'Alouette et sur divers Passereaux. Ses mœurs sont encore mal connues. Une seconde espèce (*Sarcopterinus pilirostris* Berlese et Trouessart) vit sur la tête du Moineau domestique en société d'une troisième espèce (*S. holopus*) que l'on trouve aussi sur *Cyanecula suecica* et d'autres Passereaux. Les autres espèces sont exotiques. On peut considérer ces Acariens comme des Cheylètes dégradés par le parasitisme (V. CHEYLÈTE). E. TROUESSART.

SARCOPTIDÉS (Zool.). Famille importante de l'ordre des *Acariens* (V. ce mot), caractérisée par un rostre en forme de suçoir, portant des chélicères (mandibules) didactyles glissant sur l'hypostome ou lèvre inférieure peu développée et de forme très variable; les maxillipèdes (palpes maxillaires) de trois articles cylindriques ou coniques sont adhérents par leur base à la lèvre et ordinairement iermes (V. ACARIENS, t. Ier, p. 258, fig. 3, le rostre du *Sarcoptes scabiei*). Les pattes, de cinq articles, sont insérées sur les téguments au moyen d'épimères bien distincts; leur tarse se termine par une griffe simple ou double souvent accompagnée d'une ventouse en cloche improprement appelée *ambulacre*. Les téguments transparents et peu colorés sont blanchâtres, renforcés souvent de plaques chitineuses roussâtres dans l'intervalle desquelles l'épiderme forme des plis fins et réguliers. Il n'y a ni yeux, ni trachées. Ces Acariens, généralement de petite taille, sont ovipares ou vivipares, à larves hexapodes souvent très différentes des adultes. Les métamorphoses sont quelquefois compliquées par l'existence d'une *nymphe hypopiale* (V. HYPOPE), et les adultes présentent un dimorphisme sexuel plus ou moins marqué. Ils vivent en parasites ou en commensaux sur d'autres animaux ou bien pullulent dans les matières organiques en décomposition. On les subdivise en six sous-familles dont plusieurs ont été considérées comme des familles à part. Les *Sarcoptinæ* sont exclusivement parasites et vivent dans la peau des Vertébrés supérieurs dont ils sucent le sang; les *Cytoditinæ* vivent dans les voies aériennes et le tissu conjonctif des Oiseaux, suçant les sécrétions naturelles; les *Analgesinæ* (V. ANALGÉSIENS) vivent en commensaux dans le plumage des Oiseaux, se nourrissant des sécrétions du bulbe plumeux; les *Chirodiscinæ* et les *Listrophorinæ* vivent de la même manière dans le pelage des Mammifères; les *Canestrininæ* vivent sur les Insectes; enfin les *Tyroglyphinæ* se nourrissent de matières organiques en décomposition (V. ANALGES, CHIRODISCUS, LISTROPHORUS, etc.). E. TRT.

SARCORAMPHE (Ornith.) (V. CONDOR et CATHARTE).

SARCOS. Com. du dép. du Gers, arr. de Mirande, cant. de Masseube; 204 hab.

SARCOSINE. Form. { Equiv..... $C^6H^7HAzO^4$; Atom..... $C^3H^7AzO^2$.

La sarcosine a été découverte par Liebig dans les produits de dédoublement de la *créatine* (V. ce mot). C'est une méthylglycollamine, $C^4H^2[(C^2H^2)AzH^3](O^4)$, qui résulte de la substitution de la méthylamine à l'ammoniaque dans la glycollamine, $C^4H^2(AzH^3)(O^4)$. Comme l'indique la formule développée précédente, la sarcosine est à la fois acide et amine secondaire.

Volhard en a réalisé la synthèse en faisant agir la méthylamine sur l'acide chloracétique $C^4H^3ClO^4$:

$$\underset{\text{Ac. chloracétique}}{C^4H^2(HCl)(O^4)} + \underset{\text{Méthylamine}}{2C^2H^2(AzH^3)}$$

$$= \underset{\text{Sarcosine}}{C^4H^2[(C^2H^2)AzH^3]O^4} + \underset{\text{Méthylamine}}{C^2H^2(AzH^3)HCl}.$$

La caféine et la créatine donnent de la sarcosine quand on les fait bouillir au contact d'une solution bouillante de baryte. La créatine se dédouble alors en urée et sarcosine :

$$\underset{\text{Créatine}}{C^8H^9Az^3O^4} + H^2O^2 = \underset{\text{Sarcosine}}{C^6H^7AzO^4} + \underset{\text{Urée}}{C^2H^4Az^2O^2}.$$

La sarcosine est incolore, elle cristallise en beaux prismes rhomboïdaux droits, très solubles dans l'eau, peu solubles dans l'alcool, qui fondent à 220°, en se décomposant en anhydride carbonique, diméthylamine et diglycolyldiméthylamide. Calcinée avec la chaux sodée, la sarcosine dégage de la méthylamine; chauffée avec le chlorure de cyanogène, elle engendre la méthylhydantoïne; enfin la cyanamide s'y combine pour former la créatine.

Ses fonctions d'acide et d'amine lui permettent de se combiner à la fois aux acides et aux bases; avec l'acide chlorhydrique, elle forme un chlorhydrate, $C^6H^7AzO^4HCl$, bien cristallisé.

L'amide correspondant à la sarcosine est la créatine :

$$\underset{\text{Créatine}}{C^6H^7AzO^4} + AzH^3 = C^6H^8Az^2O^2 + H^2O^2.$$

Quand on fond avec précaution la sarcosine, il se forme en dehors des corps précités un anhydride, $C^{12}H^{10}Az^2O^4$, qui fond à 149-150°, bout presque sans décomposition vers 350° et se transforme de nouveau en sarcosine par ébullition avec les acides étendus. Le permanganate de potasse fournit avec l'anhydride de la sarcosine la *bétaine* $C^{10}H^{13}AzO^6$. C. M.

BIBL. : LIEBIG, *Annalen der Chem. et Pharm.*, t. LXII, p. 310.

SARCOSPORIDIES (Protoz.) (V. SPOROZOAIRES).

SARCOUS ELEMENTS (Anat.) (V. MUSCULAIRE [Tissu], t. XXIV, p. 589).

SARCUS (*Sarcus-le-Grand, Sarkuiz* en 1214). Com. du dép. de l'Oise, arr. de Beauvais, cant. de Grandvilliers; 479 hab. Ce village a donné son nom à une vieille famille féodale connue dès le XIIe siècle, qui posséda la seigneurie jusqu'au XVIe, époque à laquelle elle passa par mariage à la maison de Tiercelin, puis à celle de Grasse. C'est Jean de Sarcus qui construisit en 1523 le magnifique château dont des restes précieux ont été transportés et réédifiés à Pouilly et à Nogent-les-Vierges, dans le même département. Houbigant en a donné une reconstitution graphique dans les *Mémoires de la Société académique de l'Oise* (1858 ou 1859). Sarcus possédait également une collégiale. L'église actuelle, en grande partie du XIIIe et du XVIe siècle, contient plusieurs pierres tombales des seigneurs et possède un élégant clocher. On a trouvé sur le territoire de nombreux sarcophages du moyen âge. — Fabriques de laine et calicot, chaussures à vis, bonneterie.

SARCY. Com. du dép. de la Marne, arr. de Reims, cant. de Ville-en-Tardenois; 294 hab.

SARDAIGNE. Géographie physique (V. ITALIE, t. XX, p. 1034).

Géographie politique. — La Sardaigne (lat. *Sardinia*) comptait, au 1er janv. 1898, 751.254 hab., soit 31 hab. par kil. q. Les Sardes sont une race composite de langue italienne, partagée entre des dialectes très divisés; ils se rapprochent à la fois de l'espagnol et du latin plus que l'italien officiel. Le Sarde, relativement peu civilisé, est calme, mélancolique, hospitalier; il se vêt de préférence d'un habit de cuir et d'une pelisse de peau de chèvre ou de mouton : 80 % ne savent pas lire, quoique l'île possède 1.022 écoles primaires, 50 lycées, 13 collèges, 3 écoles techniques, 2 instituts techniques, 4 écoles normales, 4 écoles de viticulture, d'agriculture, des mines, de commerce et deux Universités (Cagliari, Sassari). — Divisée en deux provinces, *Cagliari* et *Sassari*, la Sardaigne compte 3 archevêchés (Cagliari, Oristano, Sassari), 8 évêchés.

Géographie économique. — La Sardaigne est un pays agricole et minier. Les droits féodaux qui la ruinaient ont été abolis en 1830, sans pourtant remettre toute

EFERUS - Recherche & Classification numérique

la propriété aux mains des paysans. On récolte près de 1.500.000 hectol. de blé, 300.000 d'avoine, 1 million d'hectol. de vin, 50.000 hectol. d'huile d'olive, 2.300 quintaux de tabac, des châtaignes, des oranges, des citrons, etc. L'île possède près de 300.000 bœufs, plus de 60.000 chevaux, de 30.000 ânes, de 800.000 moutons, de 250.000 chèvres, de 60.000 porcs, produit 3.700.000 kilogr. de fromages, 740.000 kilogr. de laine. On pêche un peu de corail, beaucoup de thons sur la rive occidentale. — La région minière est au S.-O., autour d'Iglesias; on en a tiré en 1894 : 27.725 tonnes de minerai de plomb, 110.000 t. de minerai de zinc, 1.108 de minerai d'argent, 1.360 de minerai d'antimoine, un peu de fer, de manganèse, de nickel, de cobalt, de lignite (16.000 tonnes). Le tout vaut 13.240.000 fr. et occupe 10.000 ouvriers. Ajoutez les salines de Cagliari et Carloforte. — L'industrie n'est guère représentée que par le tissage. Le commerce est médiocre; pour les 22 ports de l'île, on ne relève guère que 7.000 entrées avec 2.500.000 tonnes. Le réseau ferré est de 1.030 kil., reliant Cagliari à Iglesias, Oristano, Tortoli, Sassari et au golfe d'Aranci.

Histoire. — Les plus anciens habitants connus de l'île sont les Sardes que l'on rapproche des *Ibères* (V. ce mot). On ignore s'il faut leur attribuer ces curieux et énigmatiques monuments connus sous le nom de *Nuraghi* (V. ce mot) et dont on en retrouve encore 3.000. On discute aussi leur identification avec les *Shardana*, cités parmi les envahisseurs de l'Egypte au temps de Ramsès III, et dont le nom rappelle également celui de la cité lydienne de Sardes. L'île fut visitée par les Phéniciens qui eurent un comptoir à *Caralis* (Cagliari); ils eurent pour successeurs les Carthaginois, lesquels soumirent au début du Ve siècle les peuplades indigènes des Iliens et des Corses et fondèrent plusieurs villes. En 238 av. J.-C., les Romains profitèrent de la guerre des mercenaires pour annexer la Sardaigne. Manlius Torquatus en repoussa les Carthaginois (215). Une révolte en 181 fut écrasée par le consul Tib. Sempronius Gracchus, lequel égorgea ou vendit comme esclaves 80.000 Sardes; l'expression de « Sardes à vendre » devint proverbiale pour désigner une denrée abondante et sans valeur. Une révolte en 114 fut comprimée en deux ans par le proconsul M. Cæcilius Metellus, qui célébra un triomphe à cette occasion. La Sardaigne formait depuis l'annexion une province, comprenant aussi la Corse, et généralement administrée par un préteur. Elle payait un tribut en argent, plus la dîme du blé. Sa richesse en blé et l'insalubrité du climat furent constamment signalées. On y exila souvent durant l'Empire, notamment des Juifs sous Tibère et des chrétiens sous Commode, quoique ce fût devenu une province sénatoriale (proconsulaire). Constantin la sépara de la Sardaigne. En 456, les Vandales la conquirent, Cyrille la reprit pour Justinien en 534 et elle demeura province du diocèse d'Afrique. A partir du VIIIe siècle, les Sarrasins la ravagèrent; l'île, que les Byzantins ne pouvaient défendre, se rendit indépendante sous des magistrats qui s'intitulaient *juges*. Après l'an mille, l'émir Moudjehid de Denia, maître des Baléares, conquit la Sardaigne. Elle lui fut enlevée dès 1015 par les Génois et les Pisans, qui repoussèrent en retour offensif l'année suivante; eux-mêmes se brouillèrent et Pise l'emporta, s'assurant le monopole commercial en Sardaigne. Mais comme le pape Benoît VIII avait concouru à la victoire de 1016, ses successeurs revendiquèrent la suzeraineté de la Sardaigne, en particulier Grégoire VII. Les quatre juges ou rois d'Arborea, Cagliari, Gallura, Torre (Logadovo) qui se divisaient l'île étaient assez disposés à reconnaître cette suzeraineté théorique. Les évêques de Pise furent déclarés légats permanents du pape, avec délégation de son autorité. Cependant la lutte contre Gênes continuait. L'empereur intervint à son tour : Frédéric Barberousse nomma puîné de Sardaigne son oncle Welf, puis roi de Sardaigne le juge Bareso d'Arborea (1164), puis donna l'île en fief à Pise. Frédéric II maria son bâtard Enzio à Adelasia, héritière de Torre et Gallura (1238) et lui donna le titre de roi de Sardaigne. Il n'eut guère que le titre; la possession effective continuant à se disputer entre Pise et Gênes. En 1297, le pape Boniface VIII donna à Jacques II d'Aragon la Sardaigne et la Corse, afin de lui faire rendre la Sicile à Charles de Naples. Alphonse, fils de Jacques II, réussit à s'emparer de la Sardaigne (1322), avec l'aide du juge d'Aiborea, et à faire reconnaître sa suprématie par les Pisans (1326). Depuis lors, l'île demeura aragonaise. On lui donna une constitution (1355); des *Stamenti*, où siégeaient les représentants du clergé, des nobles et des villes, furent convoqués à Cagliari (1366). Les juges d'Aiborea s'insurgèrent cependant, et la veuve de l'un d'eux, Eléonore, maîtresse d'une grande partie de l'île, promulgua la *Carta di Logu*, qui demeura la base du droit sarde. Elle mourut de la peste (1404), et les Aragonais reprirent le dessus. Un vice-roi gouverna l'île en leur nom, puis en celui du roi d'Espagne. Charles-Quint réunit pour la seconde fois des *Stamenti* (1519). Philippe III créa une Université à Cagliari; Philippe IV promulgua un nouveau code, les *pragmatiques royales*. Les traités d'Utrecht attribuèrent la Sardaigne à l'Autriche (1713); Alberoni l'occupa, et elle fut en 1720 attribuée à la maison de Savoie en échange de la Sicile, devenant la base nominale du *royaume de Sardaigne*. A.-M. B.

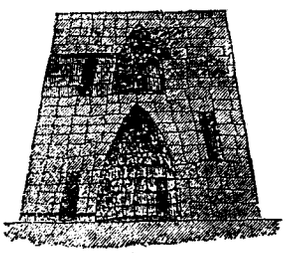

Nuragh (Coupe).



Nuragh (Vue).

Royaume de Sardaigne. — Tel fut le nom que portèrent, de 1720 à 1861, les Etats de la maison de Savoie : ils comprenaient le Piémont, la Savoie, les duchés d'Aoste et de Montferrat, le comté de Nice, la Sardaigne et (depuis 1815) le territoire de la république de Gênes. Lors du dernier recensement (1887), ce royaume de Sardaigne avait une étendue de 76.000 kil. q. et une population de 5.167.542 hab. Il fut constitué à la suite de la guerre de la succession d'Espagne. Victor-Amédée, duc de Savoie, obtint au traité d'Utrecht (1713), comme récompense du concours qu'il avait prêté à la coalition, la couronne royale et la possession de la Sicile. En 1720, après les intrigues d'Alberoni et l'invasion de cette île par les troupes espagnoles, il reçut en échange de la Sicile, que garda l'Autriche, la Sardaigne, et prit le titre de roi de Sardaigne, que ses successeurs devaient porter jusqu'en 1861. Le fondateur du royaume, Victor-Amédée, s'efforça de l'organiser et de lui donner, militairement et littérairement, tous les dehors d'une grande monarchie. La fatigue le contraignit à abdiquer dès 1730, en faveur de son fils Charles-Emmanuel III, et à se retirer à Chambéry. Ayant voulu ressaisir le trône l'année suivante, il fut incarcéré par son successeur et mou-

EFERUS - Recherche & Classification numérique

rut en prison (1732). Charles-Emmanuel III (1730-73) se montra fidèle aux traditions guerrières et diplomatiques de sa maison, en prenant part, aux côtés de la France, à la guerre de la succession de Pologne : il en fut récompensé, au traité de Vienne (1735), par l'acquisition du Novarais, qui portait jusqu'au Tessin la frontière de ses Etats. Pendant la guerre de la succession d'Autriche, il s'allia d'abord à la France (traité de Nymphenburg, 1741), puis se retourna brusquement contre elle (1742) et obtint au traité d'Aix-la-Chapelle le prix de cette palinodie : c'étaient deux fragments du Haut-Novarais et du Parmesan. Satisfait de ces accroissements territoriaux, il ne prit pas part à la guerre de Sept ans et consacra toute son activité à l'administration intérieure de son royaume : la réorganisation de l'armée, la centralisation du gouvernement, une sévère économie introduite dans les finances, des universités fondées à Cagliari et à Sassari (1764-65), furent l'œuvre de ce prince et de son ministre Bogino. Son fils et successeur Victor-Amédée III (1773-96), passionné pour l'armée et protecteur éclairé des lettres, allait compromettre le bel héritage que lui laissaient ses ancêtres. Dès le début de la Révolution, il vit les troupes françaises occuper la Savoie et Nice (sept. 1792), puis franchir le col de Tende et descendre en Piémont (sept. 1794) ; en 1796, il dut signer le traité de Paris qui lui enlevait définitivement la Savoie et Nice et donnait à Bonaparte un droit d'occupation dans les principales places fortes. Il mourut quelques mois après (octobre). Son fils et successeur, Charles-Emmanuel IV, devait perdre la plus grande partie de ses Etats. Lorsque le Directoire eut fait occuper Turin (juil. 1798), il se réfugia en Sardaigne, où il abdiqua en faveur de son frère Victor-Emmanuel Ier (1802-21), lorsque la bataille de Marengo lui eut enlevé l'espoir de recouvrer son royaume. La même année 1802, le Piémont était définitivement réuni à la France. De 1802 à 1814, l'ancien royaume de Sardaigne fut donc partagé en trois fractions : le Novarais, annexé au royaume d'Italie, le Piémont, la Savoie et Nice, annexés à la France, la Sardaigne, laissée à la maison de Savoie. Après 1814, le congrès de Vienne rendit à Victor-Emmanuel Ier, non seulement ce qu'il avait perdu, mais encore les Etats de Gênes qu'il n'avait jamais possédés et qui demandèrent en vain à conserver leur indépendance. Le royaume de Sardaigne ne reçut aucun accroissement pendant le règne de Charles-Félix (1821-31). Mais lorsque Charles-Albert (1831-49) eut commencé la première guerre d'indépendance italienne, la Lombardie, et les duchés de Parme et de Modène votèrent leur réunion à ses Etats. Les victoires de l'armée autrichienne empêchèrent la réalisation de ce vœu et réduisirent le Piémont à ses anciennes limites. Il était réservé à Victor-Emmanuel II (1849-78) de donner une extension démesurée au domaine de ses ancêtres. Les victoires de Magenta et de Solférino, et l'armistice de Villafranca lui valurent la Lombardie (5 juil. 1859) ; le mouvement national des duchés et de Romagne lui permit d'y joindre Parme, Modène, les légations et la Toscane (plébiscite de mars 1860) cette annexion eut comme conséquence la cession à la France de la Savoie et du comté de Nice (traité de Turin, 25 mars 1860), qui avait été convenue entre Cavour et Napoléon III aux conférences de Plombières. Enfin l'expédition de Garibaldi en Sicile et à Naples (mai 1860) permit à Victor-Emmanuel II d'intervenir dans le Sud, de faire traverser les Etats pontificaux à ses troupes (septembre-octobre), et de faire prononcer par un plébiscite (octobre) l'annexion à son royaume, non seulement de celui des Deux-Siciles, mais encore des Marches de l'Ombrie. L'ancien royaume de Sardaigne comprenait désormais toute l'Italie, sauf Venise et Rome. Il ne lui restait plus qu'à en prendre le nom. C'est ce qui eut lieu le 14 mars 1861, jour où un vote unanime des Chambres conféra à Victor-Emmanuel II le titre de roi d'Italie. A. PINGAUD.

BIBL. : Marina LECCA, *Compilazione degli editti... emanati per la Sardegna* ; Cagliari, 1775. — DE LA MARMORA, *Voyage en Sardaigne de 1819 à 1825* ; Paris, 1826, in-8, av. atlas ; 2e éd., 5 vol., 1839-60 (ouvrage capital). — GUYS, *Esquisse sur l'île de Sardaigne* ; Marseille, 1862, gr. in-8. — R. DE BELLET, *la Sardaigne à vol d'oiseau en 1882*, 1884, in-8, av. carte au 375,000e. — DHERCOURT, *Anthrop. et ethn. sarde*, dans *Arch. Missions*, 1885. — E. PAIS, *la Sardegna prima del dominio romano* ; Rome 1885 (public. de l'Ac. des Lincei). — Du même, *Relazione dell' inchiesta sulle condizione economiche e della sicurezza pubblica in Sardegna* ; Rome, 1896. — *Bulletino archeologico sardo*, par SPANO, de 1855 à 1864, PARIS, de 1884 à 1887. — BRESCIANI, *Dei costume dell' isola di Sardegna* ; Milan, 1890, 4 vol. — CUGIA, *Nuovo itinerario dell' isola di Sardegna* ; Cagliari, 1892, 2 vol.

Sur le royaume de Sardaigne, V. la Bibl. des art. ITALIE, SAVOIE, et celle des biographies consacrées aux rois, en particulier : MIMAUT, *Hist. de la Sardaigne* ; Paris, 1825, 2 vol. — GALLENGA, *Storia di Piemonte* ; Turin, 1856 et suiv., 2 vol. — BROFFERIO, *Storia di Piemonte* ; Turin, 1852 et suiv., 5 vol. — RICOTTI, *Storia della monarchia piemontese* ; Florence, 1861 et suiv., 6 vol. — CESARE DI SALLUZZO, *Hist. militaire du Piémont* ; 2e éd., 1659-61, 5 vol. — CASALIS, *Dizionario geografico degli Stati del re di Sardegna* ; Turin, 1843-51, 21 vol.

SARDAN. Com. du dép. du Gard, arr. du Vigan, cant. de Quissac ; 174 hab.

SARDANAPALE. Ce nom est l'altération grecque du nom assyrien *Assur-ban-abal* (V. ASSURBANIPAL), au lieu de *Sarbanapale*. Ce grand roi, qui régna près de quarante ans, est cité par Hérodote et Arien. Les Mèdes et les Perses ont par une légende inique rendu célèbre le nom de Sardanapale, auquel on a attribué une vie de débauche et de paresse. La tradition indo-perse semble être l'auteur de cette inexactitude historique, en confondant le nom d'Assurbanabal avec celui d'Assumirar (801 à 792). Cette légende a créé un Sardanapale fabuleux, dont Ctésias de Cnide est l'interprète auprès des Grecs. D'après ce récit, Sardanapale aurait été le trentième successeur de Ninyas, fils de Sémiramis, et le dernier d'une ligne tellement efféminée que l'histoire n'aurait pas même transmis les noms de ces indignes monarques. Sardanapale, assiégé par le Mède Arbace et Belesys le Babylonien, aurait, après la prise de Ninive par ses ennemis, amassé ses trésors sur un bûcher, sur lequel il serait monté lui-même, entouré de ses femmes, et aurait ainsi péri dans l'incendie de son palais. L'historien Abydène, cité par Eusèbe, raconte que le dernier roi de Ninive, Saracus, se serait brûlé dans son palais. Ce fait peut être vrai, mais il se rapportait alors à la destruction définitive de Ninive par Cyaxare et Nabopallasar, en 606 av. J.-C. Le roi Sardanapale a pu être un homme adonné au plaisir, malgré sa science d'archéologue, son amour de la littérature et sa bravoure incontestable : il est dit qu'il bâtit Anchialé et Tarsus dans une seule journée, mais que sa statue portait l'inscription suivante : « Mange, bois, jouis de l'amour ; le reste ne vaut pas cela », c.-à-d. une chiquenaude (la statue du roi représentant ce geste). Il est très possible que cette statue, dont différents auteurs ont parlé et sur laquelle Strabon s'explique longuement, n'ait pas été étrangère dans l'injustice dont Sardanapale demeure la victime. J. OPPERT.

SARDENT. Com. du dép. de la Creuse, arr. de Bourganeuf, cant. de Pontarion ; 2.337 hab.

SARDE (Ichtyol.). Synonyme de *Mésoprion* (V. ce mot et POISSON).

SARDES, SART. Site de ruines de l'Asie Mineure, vilayet et à 75 kil. E. de Smyrne, sur un affluent droit du Ghediz-Tchaï, qui fut l'Hermus, et cet affluent fut le Pactole. Si petit qu'on le traverse sur une planche, ce Pactole, « qui entraînait les parcelles d'or dont furent frappées les premières monnaies, n'est plus, dit Victor Cuinet, qu'un ruisseau roulant des sables micacés, d'un éclat métallique et dont toute l'importance se borne à faire tourner quelques moulins. Sart, qui a remplacé la fastueuse Sardes, n'a guère d'autres habitants que la famille du meunier d'un de ces moulins du Pactole, et le personnel de la gare du chemin de fer de Manissa à Alachehr. La ville de Crésus est en grande partie enfoncée sous les alluvions, les terres

EFERUS - Recherche & Classification numérique

éboulées, dans un cirque de pittoresques collines rouges. Des fouilles méthodiques y révéleraient probablement de curieuses sculptures. La nécropole du N. de l'Hermus, déjà décrite par Hérodote, a été fouillée en 1857 par Spiegelthal.

Histoire. — Sardes était la capitale de la *Lydie* (V. ce mot), fondée, semble-t-il, par les rois dont elle devint la capitale. Son acropole résista aux Cimmériens. Après sa splendeur au temps de Crésus, elle demeura la véritable capitale de l'Asie Mineure, résidence des satrapes perses. Les Ioniens révoltés et aidés par les Athéniens la brûlèrent, mais sans pouvoir prendre la citadelle, et cet affront fut la cause de la première guerre médique dirigée contre Athènes. Xerxès résida à Sardes, qui fut ensuite la capitale de Cyrus le Jeune. Elle passa ensuite d'Alexandre, à Antigone, aux Séleucides, à l'usurpateur Achæus qu'Antiochus le Grand réduisit après un siège d'un an, puis aux rois de Pergame et aux Romains. Tibère la rebâtit après un tremblement de terre. Elle demeura prospère à l'époque byzantine; conquise par les Turcs au XIe siècle, elle fut entièrement ruinée par Timour (Tamerlan). A.-M. B.

SARDHÂNA. Ville de l'Inde, prov. et à 20 kil. N.-O. de Mirat ; 15.000 hab. Ancien fief de Walter Reinhardt, conservé par sa veuve, la Begum Samron, qui se convertit en 1781 au catholicisme et se maintint jusqu'à sa mort en 1836.

SARDIEU. Com. du dép. de l'Isère, arr. de Saint-Marcellin, cant. de Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs ; 633 hab.

SARDINE. I. Ichtyologie. — Nom vulgaire du genre *Clupea* (V. ce mot).

II. Pêche. — Sur les côtes de la Vendée et de la Bretagne, qui sont les principaux points où la pêche de la sardine se fait en grand, on prend le poisson au moyen de nappes de filets flottants garnis de liège à la tête et portant à la ralingue inférieure un chapelet de plombs de la grosseur d'une noisette, qui a pour but d'assurer la position verticale du filet dans l'eau ; ces nappes sont en fil de chanvre très fin, le plus souvent passé au sulfate de cuivre pour en assurer la conservation, et ont les mailles de dimension variable pour pouvoir capturer le poisson de grosseur différente ; sur les côtes de Vendée, ce filet a 20 brasses de long sur environ 15 pieds de chute. La pêche a lieu de grand matin, au moyen de barques non pontées, portant deux mâts, généralement montés par quatre hommes, le patron, le matelot, le novice et un mousse. Lorsque l'on est arrivé sur les lieux de pêche, on amène les voiles, on jette à la mer un des filets d'une maille en rapport avec la grosseur supposée, du poisson et on le laisse flotter verticalement, attaché à l'arrière de l'embarcation ; on rame alors de manière à maintenir la barque bout au vent, le filet devant se trouver dans l'axe de la quille prolongée. Le poisson se tenant, le plus souvent à une certaine profondeur, on le fait lever en jetant de la rogue de morue, dont la sardine est très friande; le poisson se précipite sur l'appât, rencontre le filet, s'emmaille par les ouïes. La rogue de Norwège coûtant cher, on la mélange fréquement de sable ou on la remplace par la *gueldre*, appât formé de menus crustacés et d'alevins de poissons pilés de manière à former une pâte ; cet appât est de beaucoup inférieur à la rogue. Telle est la pêche qui se pratique de temps immémorial sur les côtes océaniques de France. Les pêcheurs de certains points des côtes de Bretagne, ceux de Douarnenez entre autres, se servent d'engins beaucoup plus perfectionnés, tels que la senne Erraud, la senne Guezennec, les sennes Belot. Ces grandes sennes constituent de puissants engins de capture et ont modifié les conditions économiques et industrielles de la pêche de la sardine ; on leur reproche de détruire de grandes quantités de poisson.

Les pêcheurs de la côte de Biscaye se servent de filets dits *cerco* ; la tête du filet a 30 ou 40 brasses de long et porte une corde à laquelle sont attachés les flotteurs ; le pied du filet, qui a une forme arquée, est garni de plombs destinés à le faire enfoncer ; la hauteur de la nappe est de 10 brasses dans la partie médiane, les côtés ayant 7 brasses, la partie inférieure du filet porte des anneaux dans lesquels passe une corde, de telle sorte que le filet peut se fermer de manière à former bourse. Sur les côtes de la Galice, on emploie un immense filet, connu sous le nom dit *cerco real;* cet engin est formé de 300 pièces de filets, dont le développement total peut être évalué à 1.000 brasses ; la hauteur est de 18 brasses ; le filet n'est pas garni de plombs à sa partie inférieure, le poids des ralingues suffisant à le faire plonger. Un large bateau appelé *galeones* et seize plus petits jaugeant environ 12 tonnes sont employés au transport en mer de cet immense appareil, qui, arrivé au point voulu, est remorqué par deux bateaux fixés chacun à son extrémité. Le filet pousse la sardine vers le rivage jusqu'à ce qu'il arrive par environ 5 brasses d'eau ; il est alors ramené sur lui-même et fixé au moyen d'ancres ; un autre filet à mailles plus étroites, nommé *cartel*, ferme le grand filet, qui a la forme d'un vaste réservoir ovulaire. Sur les côtes de Portugal, la pêche se fait, de janv. au mois d'août, au moyen de filets nommés *armaçoès*, d'août à déc., avec les filets dits *sardinheiras*. La sardine se pêche sur les côtes d'Italie au moyen de filets appelés *manaide;* cette pêche est importante, et pour Palerme seulement on peut estimer le rendement annuel à 600.000 kilogr. La pêche de la sardine est, on le voit une pêche de grande importance. En 1887, Bouchon-Brandely estimait que cette pêche, sur les côtes océaniques de France seulement, a donné lieu à des transactions commerciales, dont le chiffre dépassait 150 millions de fr., par an et occupait, plus ou moins directement, de 120.000 à 150.000 personnes. Cette grande industrie a souvent passé par des périodes de crise.

De tout temps, on a constaté la disparition de la sardine de notre littoral océanique sur lequel elle s'était montrée en abondance les années précédentes : c'est alors la misère pour les populations maritimes qui vivent de cette pêche. Ces disparitions du poisson ont été, dans ces derniers temps, attribuées aux causes les plus diverses, telles que l'emploi abusif du chalut et des dragues ravageant les fonds sur lesquels pond le poisson, la destruction des bancs par les animaux voraces, le passage des bateaux à vapeur, l'emploi des grandes sennes et la coupe des herbes marines, la capture de la sardine de dérive, dite aussi sardine d'hiver et sardine coureuse, le déplacement des branches du Gulf Stream, la persistance des vents froids et les hivers rigoureux. De toutes ces causes il ne faut sans doute retenir que la persistance des vents froids ; c'est ce que montre, ce semble, ce que l'on connaît de la biologie de la sardine.

Pendant longtemps on a cru que ce poisson venait du golfe de Gascogne, puis disparaissait des côtes ouest de la France, au commencement de l'hiver, pour accomplir des migrations et revenir ensuite sur nos côtes. Les recherches de A. Odin ont montré que ce fait n'est pas exact ; on trouve des sardines pendant presque toute l'année au large des endroits où on la pêche, car le poisson ne se montre à la surface de la mer qu'à partir du milieu du printemps, durant l'été et une partie de l'automne ; pendant les grands froids d'hiver, le poisson gagne la mer profonde, la sardine étant un poisson mi-sédentaire, qui vit surtout dans les eaux chaudes ou tempérées et redoute les eaux froides. D'après A. Odin, les lieux ordinaires du séjour de la sardine semblent être les fonds sous-marins ; à mesure que la saison d'été s'approche, que les courants de fond deviennent moins froids, la sardine abandonne les fonds pour aller chercher sa nourriture dans les couches supérieures. Si la température s'abaisse, si surtout les vents de terre soufflent avec violence, elle disparaît temporairement dans les profondeurs de la mer.

La nourriture de la sardine consiste principalement en

EFERUS - Recherche & Classification numérique

annélides, en larves de crustacés et en petits crustacés, en embryons de mollusques; le poisson est particulièrement friand d'œufs de poissons, d'où l'emploi de la rogue pour le faire lever. Dans la Méditerranée, la sardine se tenant à une faible profondeur, on ne se sert pas d'appât pour l'attirer à la surface.

Nous avons parlé plus haut des crises par lesquelles a passé la pêche de la sardine; le rendement n'est plus, en effet, ce qu'il était autrefois; c'est ainsi, qu'en 1894, le produit brut total de la pêche de la sardine pour le littoral océanique de la France, la Corse, l'Algérie et le littoral français de la Méditerranée, ne s'est élevé qu'à la somme de 9.453.164 fr. E. Sauvage.

III. Industrie alimentaire (V. Conserve, t. XII, p. 544, et Huile, t. XX, p. 375).

SARDOINE (Minéral.) (V. Agate).

SARDON. Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. de Riom, cant. d'Aigueperse; 514 hab.

SARDONIE (Bot.) (V. Renoncule).

SARDOU (Victorien), auteur dramatique français, né à Paris le 7 sept. 1831, fils d'Antoine Léandre, qui fut chef d'institution et a donné un assez grand nombre de manuels classiques. Etudiant en médecine, puis répétiteur de philosophie, de mathématiques, d'histoire, il débuta dans les lettres en collaborant aux revues et aux encyclopédies. En 1854, il donnait à l'Odéon une petite pièce, *la Taverne des étudiants*, qui tomba à plat. Cet insuccès le dégoûta du théâtre. Mais sa vocation était telle qu'il y revint quatre ans après, lorsque les relations de sa femme (Mlle de Brécourt) avec Déjazet lui ouvrirent toutes grandes la scène que dirigeait la célèbre artiste. Depuis lors, il a fait représenter sur tous les théâtres des ouvrages dramatiques de tous les genres, sauf le tragique : encore certains de ses drames pourraient-ils s'intituler tragédies. Il a obtenu en France, dans l'Europe entière, aux Etats-Unis d'Amérique, un succès considérable, et est devenu membre de l'Académie française le 7 juin 1877. La liste complète de toutes ses productions dépasserait beaucoup notre cadre. Citons seulement: *les Pattes de mouche* (comédie, 1860); *les Prés Saint-Gervais* (comédie, 1862); *la Papillonne* (comédie, 1862); *Nos intimes* (comédie, 1862); *les Ganaches* (comédie, 1862); *la Famille Benoîton* (comédie, 1865); *les Pommes du voisin* (comédie, 1864); *les Vieux Garçons* (comédie, 1865); *Nos bons Villageois* (comédie, 1866); *Maison neuve* (comédie, 1866); *Séraphine* (comédie, 1868); *Patrie* (drame historique, 1869); *Fernande* (drame, 1870); *le Roi Carotte* (opéra bouffe, musique d'Offenbach, 1872); *Rabagas* (comédie, 5 actes): cette pièce, représentée au Vaudeville le 1er févr. 1872, suscita les plus vives polémiques et les scènes les plus tumultueuses, car elle était bourrée d'allusions malignes aux personnages les plus en vue de la politique et aux événements les plus récents; *l'Oncle Sam* (comédie, quatre actes, 1873), jouée à New York avant de l'être à Paris; *la Haine* (drame, avec musique d'Offenbach, 1874); *Ferréol* (drame, 1875); *Piccolino* (opéra-comique, avec musique d'Ernest Guiraud, 1876); *Dora* (drame, 1877); *les Bourgeois de Pont-d'Arcy* (comédie, 1878); *Daniel Rochat* (comédie, jouée au Théâtre-Français le 16 févr. 1880, et qui, par son exposé des diverses théories pour et contre le mariage religieux, fit autant de bruit qu'en avait fait *Rabagas*); *Divorçons* (comédie, 1880), sur le même sujet, mais traitée d'une toute autre manière et dans le sens de la plus franche gaieté; *Odette* (comédie, 1881); *Fédora* (drame, 1882); *Théodora* (1884), ces deux dernières pièces, donnant lieu à un grand luxe de mise en scène, furent écrites spécialement pour mettre dans tout son relief le talent ondoyant de Sarah Bernhardt. Ce nouveau genre ayant produit tout l'effet que l'habile auteur en attendait, il composa encore pour la grande artiste *la Tosca* (drame, 1887), *Cléopâtre* (drame, 1889); *Gismonda* (drame, 1894), et *Spiritisme* (1897). Il convient encore de citer: *Georgette* (comédie, 1885); *Patrie* (opéra, 1886, musique de Paladilhe); *le Crocodile* (février 1886, musique de Massenet); *Marquise* (comédie, 1889); *Belle Maman* (comédie, 1889); *Thermidor* (drame historique, 1891), qui, s'attaquant à la Révolution française, provoqua de violentes manifestations, et, à la suite d'une interpellation à la Chambre, fut interdit en France et joué à Bruxelles; *Madame Sans-Gêne* (1893); *Marcelle* (comédie, 1896); *Paméla, marchande de frivolités* (1898). Comme on voit par cette sèche nomenclature, V. Sardou a essayé tous les sujets, depuis le vaudeville jusqu'au drame héroïque, en passant par le drame bourgeois, et la pièce à grand spectacle. Plus encore que Dumas fils, il a émancipé la comédie moderne et l'a mise en état de tout dire. Il a même abusé de cette licence. Il jette au public un perpétuel défi, l'agaçant et l'irritant pour le dompter. Caricaturiste, du genre de Gavarni et de Daumier, dans sa première manière, il poussa l'étude de mœurs jusqu'à la charge. Mais que ses pièces soient sérieuses ou folles, qu'il s'attache à la peinture des mœurs ou à la description des caractères, qu'il cherche le rire ou le pathétique, il abuse tellement des trucs et des ficelles, des escamotages, des gros effets combinés en vue d'un succès immédiat et énorme, que tout chez lui, sentiments et caractère, paraît machiné, artificiel, peu sincère. Il distrait, il amuse, il émeut souvent, il ne fait jamais penser. Hors du théâtre, V. Sardou a écrit de bien jolies pages, vives, spirituelles, malicieuses, mordantes, entre autres son *Discours de réception à l'Académie française* (Paris, 1878, in-8); *Mes plagiats* (1883, in-12), réponse maligne à ceux qui l'accusaient d'avoir eu trop souvent des réminiscences ou trop peu de scrupule dans ses emprunts. Dans le roman, il a écrit la *Perle noire* (Paris, 1862, in-12); la *Terreur* et *Carlin* (ces deux derniers encore inédits, 1900). R. S.

Bibl.: H. Parigot, *le Théâtre d'hier;* Paris, 1893, in-12. — Pontmartin, *M. Victorien Sardou et le Théâtre en 1861*, dans *Correspondant*, déc. 1861. — A. Cartault, *I drammaturghi contemporanei francesi: V. Sardou*, dans *Rivista europea*, 1878, V. — F. Lefranc, *Nos auteurs dramatiques. M. V. Sardou*, dans *l'Artiste*, 1888, I. — R. Doumic, *le Théâtre de M. V. Sardou*, dans *Correspondant*, 1890, t. CXXV. — E. Zola, *V. Sardou*, dans *l'España moderna*, mars 1891. — J. Claretie, *V. Sardou*, dans *España moderna*, juin 1893. — N. Ney, *le Spiritisme de M. Sardou*, dans *Cosmopolis*, XVI.

SARDY-LÈS-EPIRY. Com. du dép. de la Nièvre, arr. de Clamecy, cant. de Corbigny; 489 hab. Stat. du chem. de fer de Lyon.

SARE. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. de Bayonne, cant. d'Espelette; 1.916 hab. Chocolateries.

SARENNE. Rivière du dép. de l'*Isère* (V. ce mot, t. XX, p. 993).

SAREPTA (anciennement *Zarpath*). Ville de la côte de Phénicie (aujourd. *Sarafend*), petit village entre Tyr et Sidon. Le prophète Elie y aurait séjourné chez une veuve (*I Rois*, 17, 9 et suiv.). Sarepta fut à l'époque des croisades le siège d'un évêché. On y voit encore quelques ruines. R. Dd.

SARGANS. Ville de Suisse, dans le cant. de Saint-Gall; 873 hab. Elle possède un château pittoresquement perché sur un rocher de marbre, précédemment résidence des baillis qui gouvernaient le pays pour le compte des cantons suisses. Importante gare de chem. de fer dans l'isthme, entre le lit actuel du Rhin et le lac de Wallenstadt.

SARGASSES (Bot.). Algues Fucacées à thalle rameux, à divisions filiformes, croissant par une cellule tétraédrique, qui se segmente parallèlement à ses trois faces planes, à sporothalles racémiformes, à conceptacles caducs, à opercule conique, localisés au sommet des branches. Ces Algues sont munies, en certains points de leur appareil nutritif, d'ampoules pleines d'air, qui les font ressembler à des fruits pédicellés, qui les font flotter à la surface d'immenses surfaces de mer. Arrachées par le flot à la côte américaine, elles se réunissent en masses énormes en divers points de l'Atlantique, mais surtout entre les

EFERUS - Recherche & Classification numérique

Canaries, les Açores et les Bermudes, où elles recouvrent 60.000 milles carrés de l'Océan (mer des Sargasses). On peut les utiliser comme les Varechs. Ces Algues existent à l'état fossile dans les terrains éocène et miocène.

Mer des Sargasses (V. Océan Atlantique, t. XXV, p. 218, et Mer, t. XXIII, p. 686).

SARGÉ. Com. du dép. de Loir-et-Cher, arr. de Vendôme, cant. et à 7 kil. S.-S.-O. de Mondoubleau, au confl. de la Grenne et de la Braye, affl. de dr. du Loir ; alt., 96 m. 1.698 hab. Stat. du chem. de fer de Chartres à Saumur, embr. vers Châteaurenault et Tours. Carrières de pierres, fabr. de cuirs et cotonnades. Le bourg est d'aspect pittoresque avec des maisons des XVe et XVIe siècles; châteaux des Radrets (ruiné) du XIIe siècle, de Montmarin (XVIIe s.) et du Fiefcorbin.

SARGÉ. Com. du dép. de la Sarthe, arr. et cant. du Mans ; 1.039 hab.

SARGENT (John-S.), peintre américain, né à Florence en 1856. Il fit ses premières études artistiques dans cette ville et vint plus tard à Paris où il entra dans l'atelier de Carolus Duran. Il doit beaucoup de ses qualités à son maître, mais il s'est assimilé intelligemment ses moyens d'expression, et son art n'a pas tardé à porter la marque de sa personnalité. Son talent est vif, nerveux; sa touche grasse et souple, libre et hardie ; son coloris frais et éclatant. Il a exécuté surtout des portraits de personnages appartenant principalement à l'aristocratie anglaise du sang ou de la finance. Ses figures ont de l'aisance, du naturel et de la vie, et quelquefois une certaine grâce un peu excentrique qui les rapproche des figures de Whisker. On cite parmi ses portraits : ceux de *Carolus Duran* (Salon de 1879); de *Mrs Playfair* (1888) ; de *Mme Ellen Terry*, dans le rôle de lady Macbeth, de *Graham Robertson*, esquire ; de *M. Wetheimer*, de *Mrs Meyer et de ses enfants*, etc. A la suite d'un voyage en Espagne, il exposa, en 1882, une danse de gitanes, *El Jaleo*, qui obtint un très vif succès au Salon, ainsi que la *Carmencita* (Salon de 1892) exposée aujourd'hui au musée du Luxembourg. John-S. Sargent habite Londres. Il a exercé une certaine influence parmi les peintres américains dont plusieurs suivent ses traces. Il a exposé aux Salons depuis 1877, et il fait partie de la Société nationale des beaux-arts depuis 1890. Il a obtenu un grand prix aux Expositions universelles de 1889 et 1900. Il est membre de l'Académie nationale de dessin à New York et associé de l'Académie royale de Londres. L. Bénédite.

SARGON Ier ou *l'Ancien* régnait, selon le roi Nabonid, 3.200 ans avant lui, donc vers 3.800 av. J.-C. Il n'existe aucune raison pour mettre en doute l'exactitude historique de cette donnée. Il est probable que le roi nommé Sargon eut cette dénomination dans les époques postérieures à son règne, et qu'il se nommait véritablement *Bingani-Sav-eres* (non *Sargani-sar-ali*). Quant à Sargon, nom employé dans les siècles suivants, sa naissance était entourée des mêmes miracles que celles de Moïse, de Cyrus, de Romulus, de Persée, et d'autres. Une sorte de récit ou de chanson populaire fait figurer Sargon racontant sa propre histoire. Sa mère, une princesse, l'avait enfanté, elle ne savait pas qui était son père ; elle le mit dans une boîte exposée sur l'Euphrate. Un agriculteur le trouva et l'éleva, et puis, sans autre transition, il devint roi et soumit beaucoup de pays, Elam et les contrées du Midi. Bien des *portenta* existent au nom de ce Sargon qui est réputé avoir ordonné de composer des écrits et être le fondateur d'une sorte de bibliothèque surtout magique et astrologique. Les auteurs grecs racontent la même histoire d'un roi qu'ils nomment *Belitaras*, roi d'Assyrie, élevé par un jardinier, et devenu roi plus tard. Il n'est pas impossible que, dans la forme corrompue de Belitaras ou peut-être Belisaras, nous ayons l'altération de l'ancien nom Binganisaveres. Les légendes, qui se sont formées sous le nom de Sargon n'entachent pas plus son existence historique que les personnalités de Cyrus, Moïse, Gygès ne peuvent, à notre avis, être mis en doute à cause des fables qui se sont développées à leur égard. Sargon ou Bingani-Sav-eres eut pour fils et successeur *Naram Sin* dont nous avons des textes. Un autre *Bingari-Sav-eres* semble avoir régné après ce dernier. On peut, jusqu'à nouvel ordre, regarder Sargon comme le fondateur de la puissance des Sémites en Assyrie et en Chaldée.

Sargon II le Moderne est le fondateur de la dernière dynastie de Ninive. Son vrai nom est inconnu, et jamais il ne cite le nom de son père. Il se regarda donc comme le fondateur d'une dynastie nouvelle, mais se rattachant à l'ancienne, supplantée par les usurpateurs Phul, Teglathphalasar et Salmanassar V, puisqu'il parle des rois et ses pères. Son petit-fils Assaradon, se nomme descendant de *Balta-iddin*, roi inconnu ailleurs. Quoi qu'il en soit, il succéda le 12 Tebet (déc. 721), après un interrègne de onze jours, à Salmanassar V ; il se souleva, à Harran, contre celui-ci, en alléguant les prévisions astrologiques tirées d'une éclipse, s'empara du pouvoir et acheva la ruine du royaume d'Israël. Il rétablit sa puissance en Assyrie, après avoir châtié différents princes de la Syrie, entreprit la conquête d'une partie de la Médie, soumit une partie de l'Arménie, en détruisant la puissance d'Ursana, mais sans jamais oser attaquer le puissant roi de Nan, Argistis. Une partie de l'Asie Mineure fut soumise à l'empire ninivite. Il avait momentanément abandonné la Phénicie, après avoir infligé une défaite à Hannun, roi de Gaza, à Raphia, près de la frontière d'Egypte. Mais ce n'est qu'en 710 qu'il revint sur les bords de la Méditerranée, où il assiégea Asdod et s'empara de cette ville ; ce fait d'armes semblait assez important au prophète Isaïe, qui cite cette année comme celle d'une prophétie, où le nom de Sargon paraît seul dans la Bible (*Is.*, xx). C'est alors seulement qu'il pouvait penser à établir sa puissance en Chaldée, où, selon lui, contre la volonté des descendants, régna Mérodachbaladan, roi de Babylone. Ce roi, profitant des troubles des Assyriens, animé de sentiments patriotiques, pensa sérieusement à s'affranchir du joug de Ninive ; il envoya des ambassades même à Jérusalem (714) et se prépara à attaquer le roi d'Assyrie. Sargon le prévint, envahit Babylone et s'empara de la ville chaldéenne, où « il prit les mains de Bel », c.-à-d. assuma le titre de roi de Babylone (févr. 709). Mais Mérodachbaladan continua la guerre, se retira dans la Basse-Chaldée et obligea le roi ninivite à conquérir ce pays pas à pas, jusqu'à ce que Sargon réussit à prendre la ville de Bet-Yakin, où le roi chaldéen s'était fortifié. Sargon ne put pas s'en emparer, car il avait pris la fuite, et revint à Babylone. Maître d'un empire s'étendant de la Médie à la Méditerranée, ayant établi sa domination sur Babylone même, enrichi d'un immense butin, Sargon songea maintenant à fonder sa capitale à lui. Ninive n'existait plus comme capitale, Calach avait servi de résidence à ses prédécesseurs, dont il voulait effacer la mémoire ; il mit donc à exécution son projet d'édifier une capitale portant son nom de *Lur-Sarkin*, Sargonville (V. Khorsabad). Après la consécration de son palais en 708, Sargon entreprit des campagnes lointaines, perpétua le souvenir de son règne par des stèles élevées dans l'île de Chypre, conservées au musée de Berlin, atteignit même la Crète, se mêla dans les querelles de succession en Elam, en Médie, fit la guerre en Cappadoce et se prépara à d'autres expéditions lointaines, lorsqu'au mois d'août 705, il fut assassiné, déjà très âgé, après un règne glorieux de dix-sept années. — Son troisième fils *Sennachérib* lui succéda. Mais la grande pensée de sa vie, de transporter la capitale, de Ninive à la ville fondée par lui, ne fut pas réalisée. Immédiatement après sa mort, la ville Lur-Sarkin fut abandonnée. Sennachérib et ses successeurs rétablirent Ninive, et jamais un seul Sargonide ne résida plus dans le palais magnifique, que le nom actuel de Khorsabad a rendu célèbre. Sans doute, des prédictions astrologiques empêchèrent les derniers rois d'Assyrie de suivre le dessein de leur aïeul. Xéno-

EFERUS - Recherche & Classification numérique

phon passa trois siècles plus tard dans cette ville, qu'il nomma Mespila, ville ruinée, selon la légende du pays, par la colère céleste. Les textes nombreux relatifs au règne de Sargon ont été pour la première fois expliqués par Oppert, dans son livre *Dour-Sarkayan*, et amendés dans les *Records of the Past*. J. Oppert.

SARGUE. I. Ichtyologie. — Genre de Poissons osseux (Téléostéens), de l'ordre des Acanthoptérygiens Perciformes et de la famille des *Sparidæ*. Ils ont le corps oblong, comprimé, couvert d'écailles assez grandes, les dents incisives sont disposées sur une double rangée, élargies, comprimées, tronquées à leur extrémité libre, les molaires arrondies sont insérées sur plusieurs rangées.

Le *Sargus vulgaris*, propre seulement à la Méditerranée, a le corps d'un gris argenté ou en bandes verticales d'un gris doré et des bandes longitudinales jaunes, le front est gris, avec une tache dorée au-dessus des yeux; de la base de la dorsale une bande noire large descend et s'étend sur la partie postérieure de l'opercule. Une bande également noire se montre sur les rayons mous de la dorsale et de l'anale; la dorsale épineuse est tachetée de noir, la caudale grise, les ventrales noires. Rocher.

II. Pêche. — Ce poisson se prend surtout en sept. et en oct., à l'hameçon, près des côtes; on le pêche en pleine mer aux filets traînants; on le prend également dans les *bourdigues* établies dans les étangs du littoral de la Méditerranée; comme les autres Sparoïdes, le Sargue est très vorace et voyage en troupe.

Bibl.: Valenciennes et Cuvier, *Hist. Poiss.* — Sauvage, dans Brehm, éd. fr.

SARI. Ville de *Mongolie* (V. ce mot, t. XXIV, p. 65).

SARI-DI-PORTO-VECCHIO. Com. du dép. de la Corse, arr. de Sartène, cant. de Porto-Vecchio; 724 hab. Port à l'embouchure de la rivière Solenzara; bonne rade.

SARI-D'ORCINO. Ch.-l. de cant. du dép. de la Corse, arr. d'Ajaccio; 960 hab.

SARIAC. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. de Bagnères-de-Bigorre, cant. de Castelnau-Magnoac; 417 hab.

SARIGUE. I. Zoologie. — Nom indigène des Marsupiaux américains (*Didelphys*) que les Guaranis appellent *Sarigoueya* et que Buffon a francisé, tandis que les Anglais désignent le même animal sous le nom d'*Opossum*, emprunté à la langue des Indiens Peaux-Rouges de l'Amérique du Nord. Le genre *Didelphys*, dont le Sarigue est le type, est devenu le type d'une famille qui comprend tous les Marsupiaux du nouveau Continent (V. Didelphes), à l'exception du genre *Cœnolestes* qui doit former une famille à part. Les *Didelphydæ* sont des Marsupiaux polyprotodontes, c.-à-d. à incisives nombreuses, pourvues de 50 dents organisées pour un régime insectivore (V. Didelphes, t. XIV, p. 485, fig. 6, la dentition du *Didelphys virginiana*). Les incisives sont au nombre de cinq paires en haut et quatre en bas, chiffre supérieur à celui des Marsupiaux australiens (*Dasyuridæ* et *Peramelidæ*). Les formes sont murines, les oreilles nues, la queue longue, en partie nue et préhensile; les pattes courtes à cinq doigts munis de griffes recourbées, sauf au gros orteil des postérieures; ce doigt est opposable, comme chez les Singes et les Lémuriens, et dépourvu d'ongle. La poche marsupiale est souvent rudimentaire ou nulle, laissant mamelles à nu. Toutes les espèces habitent l'Amérique, du S. du Canada à la Patagonie, et leur taille varie de celle d'un chat à celle d'une souris. Malgré son uniformité relative, la famille comprend plusieurs genres : *Didelphys* (subdivisé en 5 sous-genres), *Dromiciops* et *Chironectes*, sans parler des formes fossiles qui sont nombreuses.

Le genre *Didelphys* proprement dit a pour type la grande espèce de la taille d'un chat, appelée *Sarigue* à la Guyane et *Opossum* aux Etats-Unis (*D. marsupialis* ou *virginiana*). Son habitat est très étendu, puisqu'elle habite depuis le S. du Canada jusqu'au Brésil méridional, l'Argentine et le Chili, présentant, suivant les localités, des variations de pelage, dont on a fait, à tort, des espèces distinctes. Le grand Sarigue ou grand Opossum est un animal assez laid, à bouche fendue jusqu'en arrière des yeux, à pelage rude et hérissé, d'un brun jaunâtre plus ou moins mélangé de blanc sale, à queue longue, écailleuse, préhensile à son extrémité. La poche est bien développée chez la femelle. Cet animal est commun presque partout dans les régions où il se plaît, faisant sa retraite dans les trous d'arbres, car c'est un habile grimpeur, et s'installant jusque sous le toit des maisons. Il se nourrit de petits vertébrés, d'œufs, d'insectes, de mollusques et de crustacés. La femelle produit au printemps une douzaine de petits qui ne quittent la poche que lorsqu'ils sont gros comme une souris. Sa chair est mangeable et même très recherchée aux Etats-Unis, où l'*Opossum* rôti figure sur la carte de tout restaurant qui se respecte. On a même fondé des *fermes à opossums* pour élever ces animaux dans une demi-domesticité. D'ailleurs, c'est un animal nuisible, malgré la guerre qu'il fait aux insectes, en raison de son goût pour les petits oiseaux et leurs œufs : il fait beaucoup de dégâts dans les poulaillers quand il peut s'y introduire. D'après les observations récentes d'Allen et Chapmann (1897), le Sarigue Crabier (*D. carnivora*) est une espèce distincte et non une simple variété du précédent. On l'a observé à la Guyane et aux îles de Trinitad et la Dominique. Son nom lui vient de ses mœurs maritimes et de la nourriture qu'il préfère.



Grande Sarigue (*Ozuras opossum*).

Le sous-genre *Metachirus* a pour type le *Didelphys opossum* de Seba, ou *Quiça* des Brésiliens; c'est une espèce plus petite, à pelage plus court, d'un gris ardoisé; elle est à peine un peu plus grande qu'un écureuil. C'est le *Sarigue quatre-œil* des créoles de Cayenne, ainsi nommé à cause de deux taches blanches sur le front qui lui forment comme une seconde paire d'yeux. Elle habite depuis le Mexique jusqu'à l'Argentine, et ses mœurs sont semblables à celles de la grande espèce. Le *D. nudicaudata* habite l'Amérique centrale, de Costa-Rica au Pérou, et le *D. crassicaudata*, à queue fortement renflée à la base, est de la Guyane, du Brésil et de l'Argentine.

Le sous-genre *Philander* renferme des espèces plus petites. Le *D. philander* de Linné a le pelage laineux, d'un gris fauve avec une raie noire en travers du museau. La femelle n'a qu'une poche rudimentaire. Il habite la Guyane et le Brésil. Une espèce voisine (*D. Trinitatis*) le remplace à l'île de la Trinité. Le *D. lanigera*, un peu plus grand, à pelage plus roux, habite les mêmes régions,

EFERUS - Recherche & Classification numérique

mais s'étend depuis le Mexique jusqu'au Pérou et au Paraguay. En raison de l'insuffisance de la poche, la femelle



Woolly opossum.

porte ses petits sur le dos, cramponnés par leur queue prenante à sa propre queue rabattue en avant, et la même habitude existe dans les espèces suivantes.

La Marmose (*Marmosa*) est le type d'un autre sous-genre qui comprend le *Micouré* d'Azzara. Le *D. cinerea* est une espèce de la taille de notre rat noir, cendrée, mais teintée de roux et sans raie noire au museau, avec la queue très longue. Elle habite l'Amérique centrale, de Costa-Rica au Pérou et à la Bolivie. Plus à l'E., du Mexique au S. du Brésil, et notamment à la Guyane et à l'île de Trinitad, elle est remplacée par le *D. murina* ou *dorsigera*, le Cayopollin de Buffon et de Schreber, espèce plus petite, rousse avec deux cercles foncés autour des yeux. Les espèces de ce groupe, au nombre d'une vingtaine, sont répandues dans toute l'Amérique méridionale, du Mexique au Chili. Le Sarigue pygmée (*D. pusilla*), de la taille d'une souris, est le *Micouré nain* d'Azzara et habite le Brésil méridional. Ces petites espèces fréquentent souvent les habitations humaines.

Le sous-genre *Peramys* comprend de petites Sarigues à queue courte, poilue, non préhensile. Tel est le *D. brevicaudata* qui habite la Guyane et le Brésil. D'autres espèces sont du même pays et du Chili. Quelques-unes ont l'apparence de nos Musaraignes par leur museau long et pointu : *D. sorex* du S. du Brésil, *D. americana* du même pays, dont le dos porte trois lignes noires longitudinales.

Le genre *Dromiciops* est fondé sur une espèce de l'île de Chiloé (*D. gliroïdes*), qui se distingue de toutes les autres par sa queue fortement poilue comme chez nos Loirs.

Un genre, plus distinct par ses habitudes aquatiques qui rappellent la Loutre, ne comprend qu'une seule espèce, le Chironectes (*Ch. minimus*) ou *Petite Loutre de la Guyane* de Buffon, dont les pattes postérieures sont palmées, de manière que le gros orteil n'est plus guère opposable aux autres doigts. C'est un animal presque de la taille du grand Sarigue, à pelage serré, mêlé de longs poils raides, d'un gris clair, marbré de noir, avec le ventre blanc et la queue écailleuse. On l'appelle *Yapock* à la Guyane. L'espèce est répandue depuis le Guatemala jusqu'au Brésil méridional. Elle habite le bord des fleuves, se nourrissant de poissons et de crustacés qu'elle pêche en plongeant à la manière de la Loutre. La femelle porte une poche bien développée, et l'on assure qu'elle s'abstient d'aller à l'eau, tant que les petits, au nombre de quatre ou cinq, ne sont pas en état de quitter cette retraite où ils seraient étouffés pendant ses excursions aquatiques.

On plaçait autrefois près du genre *Didelphys* une espèce de Marsupial américain qui, par son apparence extérieure, ressemble assez aux Sarigues, mais en diffère par sa dentition, au point que l'on a dû en faire le type d'une famille à part (*Cœnolestidæ*). C'est l'*Hyracodon fuliginosus* de Tomes, dont le nom générique préoccupé a dû être changé en *Cœnolestes* (Thomas, 1895). Ce type, en effet, appartient aux *Diprotodontes* et non aux *Polyprotodontes*, et se rapproche, par conséquent, plus des Marsupiaux australiens que des Sarigues. On doit le considérer comme le dernier survivant d'un groupe beaucoup plus nombreux, à l'époque tertiaire, en Amérique (V. § II, *Paléontologie*). Le genre comprend deux espèces : *C. fuliginosus* de l'Equateur et *C. obscurus* de la Colombie. Ce sont des animaux de la taille de notre Rat noir (*Mus sattus*) et dont les mœurs sont encore peu connues.

II. Paléontologie. — Des Marsupiaux du groupe des Sarigues ont existé à l'époque tertiaire, non seulement en Amérique, mais en Europe. On les a réunis dans le sous-genre *Peratherium*, qui a la même dentition que *Didelphys* et n'en diffère par aucun caractère essentiel. Tel est le *Didelphys Cuvieri* du gypse éocène de Montmartre, conservé avec ses os marsupiaux caractéristiques. D'autres espèces sont de l'oligocène et du miocène d'Europe et de l'Amérique du Nord, les genres *Herpetotherium*, *Oxygomphius*, *Domnina*, etc., ne différant pas de *Didelphys*. Le genre *Dimerodon* du pléistocène de l'Argentine est plus distinct, ainsi que le genre *Amphiperatherium* de l'oligocène et du miocène de France. La famille voisine des *Microbiotheridæ* est propre à l'éocène de Patagonie et comprend les genres *Microbiotherium*, *Prodidelphys*, *Archæoplus*, *Stylognathus*, etc.

De son côté, le genre Diprotodonte *Cœnolestes* a été précédé dans l'Amérique méridionale par les *Paucituberculata* d'Ameghino ou *Asyndactylia* de Thomas, dont ce genre est, comme nous l'avons dit, l'unique survivant dans la faune actuelle. Les genres fossiles forment les familles des *Abderitidæ*, des *Epanorthidæ* et des *Garzonidæ*, ayant respectivement pour types les genres *Abderites*, *Epanorthus* et *Garzonia* avec une vingtaine d'autres genres, tous du crétacé et de l'éocène de Patagonie. Ces Didelphes étaient tous de petite taille, et leur régime était plus omnivore que celui des Sarigues. E. Trouessart.

Bibl. : E. Trouessart, *Catalogus Mammalium*, II, pp. 1200-1206, 1228-1246 (1898).

SARIKOL. Région du *Pamir* (V. ce mot).

SARINE (La). Rivière de Suisse. Elle prend sa source au Sanetsch, montagne des Alpes Bernoises, traverse la vallée bernoise de Gessenay, entre dans la partie supérieure du cant. de Vaud, puis dans celui de Fribourg, qu'elle parcourt dans toute sa longueur du S. au N., et va se jeter dans l'Aar dans le cant. de Berne. Ses principaux affluents sont la Glane et la Singime. La Sarine traverse la ville de Fribourg, creusant entre les deux rives sur laquelle celle-ci est située une profonde vallée sur laquelle est jeté un hardi pont suspendu. Les forces motrices de la rivière ont été captées à quelque distance en amont de Fribourg et servent à l'alimentation de la grande et de la petite industrie dans un vaste territoire du cant. de Fribourg.

SARIPOUTRA. Nom d'un des deux grands disciples de Bouddha. Il avait commencé par étudier avec Maudgalyâyana, sous la direction d'un ascète errant du nom de Sañjaya. Mais il rencontra un jour, dans les rues de Râdjagriha, Asvajit, un des moines de Cakyamouni, qui mendiait. Le calme souverain de son attitude le frappa, et il lui demanda le nom de son maître. Asvajit nomma le Bouddha et exposa dans une courte formule l'essence de la doctrine, sur quoi Saripoutra fut aussitôt converti. Il atteignit la sainteté parfaite en l'espace d'une quinzaine, tint par sa sagesse une place éminente dans la congrégation et précéda de quelque temps son maître dans le Nirvâna.

SARISSE (V. Pique).

SARLABOUS. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. de Bagnères-de-Bigorre, cant. de Lannemezan ; 321 hab.

SARLANDE. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Nontron, cant. de Lanouaille ; 1,266 hab. Stat. du chem. de fer du Midi.

EFERUS - Recherche & Classification numérique

SARLAT. Ch. l. d'arr. du dép. de la Dordogne, sur la Cuze, affl. dr. de la Dordogne ; 7.225 hab.(4.609 aggl.). Houille, lignite, fer carbonaté. Commerce de truffes, comestibles truffés, huile de noix, etc. Chapelle sépulcrale

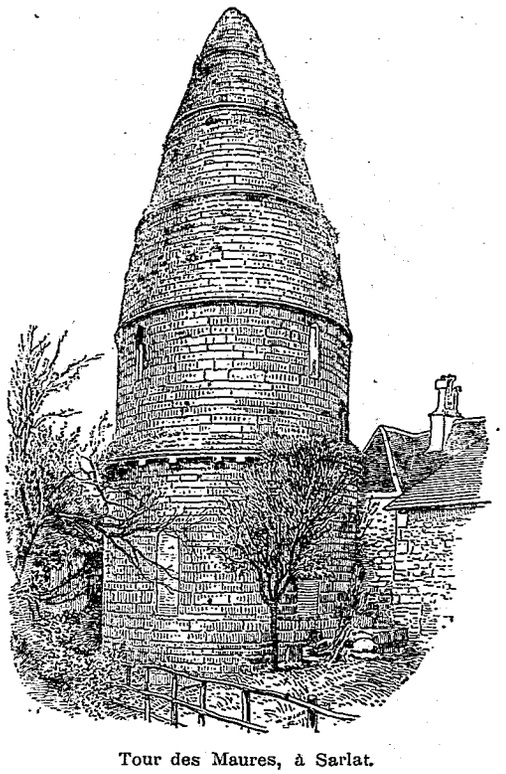

Tour des Maures, à Sarlat.

dite Tour des Maures, construite en 1180 (flèche à écailles); ruines d'une église du XIVe siècle ; église Saint-Serdot, du XVe siècle, avec débris romans antérieurs. Ancien évêché du XVIe siècle ; maison de la Boétie, etc. L'abbaye mérovingienne de Sarlat fut transformée en évêché (de 1317 à 1790). Les troubadours Aimeric de Sarlat et Elie Cairels, le moraliste Et. de la Boétie sont nés à Sarlat.

BIBL. : C. DE GÉRARD, *les Chroniques de Jean Tarde;* Paris, 1887. in-4.

SARLAT (Aimeric de), poète provençal, qui vivait à la fin du XIIe siècle et au commencement du XIIIe. Il est l'auteur de trois chansons d'amour assez banales, dont l'une est adressée à Pierre II d'Aragon et à Guillaume VIII de Montpellier.

BIBL.: *Histoire littéraire de la France,* XVII, 583.

SARLIAC. Com. du dép. de la Dordogne, arr de Périgueux, cant. de Savignac-les-Eglises ; 354 hab.

SARLOVÈSE (François FOURNIER, comte), général français (V. FOURNIER-SARLOVÈSE).

SARMATIE. Nom donné par les anciens Grecs et Romains du IIIe siècle av. J.-C. au IVe ap. J.-C. à la région de la plaine russe de la Vistule au Volga. A partir de l'époque d'Alexandre, on y distingua une Sarmatie européenne et une Sarmatie asiatique que divisait le Don (Tanaïs). La première renfermait les monts Amadoka (collines du Dniepr), Alaunes et *Rhipées* (V. ce mot), les fleuves Borysthenes (Dniepr), Hypanis (Boug), Tyras (Dniestr), Vistula, Guttalos (Pregel), Rudon (Niemen), Chenpros (Duna) ; les villes principales étaient Tanaïs, Olbia, Tyras, colonies grecques. Les Sarmates ou Sauromates, nommés déjà par Hérodote, et qui avaient remplacé les Scythes après le temps d'Alexandre, sont répartis par Ptolémée en de nombreux peuples dont les principaux étaient, du N. au S. : les Æstyens, le long de la Baltique; les Venedes, de la Vistule à la Duna; les Bastarnes, de la Vistule aux Karpates; les Iazyges qui, des rives du Palus Méotide (mer d'Azov), passèrent ensuite aux bords du Danube et de la Tisza. Cette nomenclature politique ou géographique groupe des races ethnographiques très diverses, Finnois, Lithuaniens, Slaves wendes, Germains Bastarnes. On cite encore comme Sarmates les Maites, les Alains, les Roxolans. On a discuté la question de savoir si les Sarmates ne sont qu'une variété des Scythes ou une race distincte et nouvelle, que certains déclarent touranienne. Toutes ces dénominations sont trop vagues chez les historiens anciens pour asseoir des conclusions solides. Ils représentent généralement les Sarmates comme blonds, très sauvages, tatoués, nomades, excellents cavaliers et archers, armés du casque, du bouclier et de la cuirasse de cuir, de l'épée et de la lance ; les femmes combattaient souvent à côté des hommes. — La Sarmatie asiatique, du Tanaïs au Caucase et à la Caspienne, est encore moins connue et on ne sait guère de ses peuplades que les noms. Citons les Perier:di, au N. du coude du Don, les Iaxamatæ, au S. de ce coude, les Chænides et les Phteirophages sur la Kama, puis une foule de tribus du Caucase énumérées par Ptolémée. — Le pays des Sarmates fut conquis par les Goths au IIIe siècle ap. J.-C. Plus tard, on ne cite plus leur nom qu'à titre d'alliés des Gépides (V. RUSSIE, § *Ethnographie,* SCYTHES et SLAVES).

SARMATIEN (Géol.). Type saumâtre de la partie supérieure du miocène moyen (V. NÉOGÈNE).

SARMENT (Vitic.) (V. VIGNE).

SARMIENTO. Une des passes situées au milieu des îles australes du Chili, au N. du détroit de Magellan; elle s'étend du N. au S. entre les parallèles 73° 53′ et 74° 28′, sur une longueur de 130 kil., c.-à-.d depuis le port de Ochavario (île de Chatham) où elle se réunit au canal de Concepcion, jusqu'au détroit de Collingwood ; du côté E., elle baigne la partie S. de l'île de Chatham, Puerto Bueno, l'île de Owen, la péninsule de Staines; du côté O., elle touche aux îles de Hanovre, de l'Espérance, de Vancouver et de Piazzi ; sa largeur varie de 2 à 5 kil.; sur un point cependant, elle ne mesure que 370 m. Le navigateur Pedro Sarmiento, qui la parcourut en 1579, l'appela canal de Sudsudest ; ce n'est qu'en 1830 que les capitaines King et Fitz-Roy la mentionnèrent sous le nom de Sarmiento.

SARMIENTO (Domingo-Faustino), homme d'Etat argentin, né à San Juan le 13 févr. 1811, mort à Asuncion (Paraguay) le 11 sept. 1888. Sarmiento a été l'infatigable propagateur de l'instruction dans l'Amérique du Sud. Après s'être instruit lui-même, il passa sa vie à fonder des écoles. Forcé à deux reprises, pour échapper à la tyrannie de Rosas, d'émigrer au Chili, il y créa en 1842 la première école normale de l'Amérique du Sud, et, en 1843, publia le premier journal imprimé à Santiago, *El Progreso.* Persécuté au Chili, il voyagea en Europe et y poursuivit une enquête sur l'éducation auprès des hommes les plus compétents. A son retour dans l'Argentine, il obtint un crédit de 127.000 dollars pour fonder une école modèle à Buenos Aires. Grâce à son active propagande, il y avait, en 1860, plus de 17.000 enfants dans les écoles de cette ville. Elu sénateur en 1860, il fit allouer un million de dollars aux établissements d'instruction publique. Chef du parti libéral, il devint ministre d'Etat en 1861 ; envoyé comme ambassadeur au Chili en 1864, puis aux Etats-Unis en 1865, il fut, à son retour, élu président de la République Argentine (1868-74). Son administration assura au pays une prospérité qu'il n'a pas retrouvée jusqu'ici. Non seulement l'Argentine, mais le Chili et le Pérou ont dû beaucoup à l'initiative de Sarmiento pour le développement de l'instruction publique.

SARMIZEGETUSA. Ancienne capitale de la Dacie, dont les ruines se voient près de Varhehy ou Gredistié, au S.-O. de la Transylvanie. Trajan s'en rendit maître

EFERUS - Recherche & Classification numérique

en 104 et en 107 y fonda la colonie italienne d'*Ulpia Trajana*.

SARMOR (V. Sirmour).

SARNEN. Lac de Suisse, dans le cant. d'Unterwald. Bassin alimenté par l'Aa, petite rivière qui lui amène le trop plein du lac de *Lungern* (V. ce mot). Il a 740 kil. q. de superficie. Il se déverse dans le lac des Quatre-Cantons.

A l'extrémité septentrionale du lac se trouve le bourg du même nom; 3.296 hab. C'est le chef-lieu du demi-cant. d'Obwalden, et le siège du gouvernement de cette petite république. Il est situé dans un élargissement de la vallée, au pied de la colline de Landenberg, sur laquelle s'élevait jadis un château, et où se tiennent les assemblées du peuple, car le pays est placé sous le régime de la démocratie directe. On trouve à Sarnen un hôtel de ville ancien, un collège, un hôpital et quelques couvents.

SARNIGUET. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. et cant. de Tarbes (N.); 238 hab.

SARNO. Ville d'Italie, prov. et à 18 kil. N.-O. de Salerne; 12.000 hab. Grand centre agricole. Au pied, passe le *Sarno*, petit fleuve côtier de 40 kil. de long, d'où se détache le *canal de Sarno* (22 kil.), qui finit à Torre Annunziata.

SARNOIS. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Beauvais, cant. de Grandvilliers; 279 hab.

SARNTHAL (V. Œtzthal).

SARON. Rivière du dép. du *Jura* (V. ce mot, t. XXI, p. 314).

SARON (La plaine de). Sur la côte de Palestine, entre Jaffa et Césarée, elle est déjà célèbre dans l'antiquité par ses pâturages. Sa longueur est d'environ 80 kil., et sa largeur varie de 15 kil. au N. jusqu'à 30 kil. au S. Aujourd'hui on y cultive le sésame et le blé; la vigne y prospère. La colonie des templiers allemands de Sarona et plusieurs colonies juives, en particulier Mikweh Israël, constituent d'importants établissements agricoles et vinicoles. La « rose de Saron » du *Cantique des Cantiques* n'est qu'une sorte d'anémone. R. Dd.

SARON-SUR-AUBE. Com. du dép. de la Marne, arr. d'Epernay, cant. d'Anglure; 377 hab.

SARON (Bochart de) (V. Bochart de Saron).

SARONNO. Ville d'Italie, prov. de Milan, sur la Lura et le chem. de fer de Milan à Côme; 6.000 hab. Macarons (*amaretti*) très goûtés en Italie. Eglise della Madonna avec coupole de Bramante et fresques de Luini et G. Ferrari.

SAROS ou XEROS (Golfe de). Baie profonde dirigée du S.-O. au N.-E., qui termine au N.-E. la mer Egée et qui est séparée des Dardanelles par la presqu'île de Gallipoli. Entre cette presqu'île et le cap *Paxi*, le golfe a une ouverture de 30 kil., en face de laquelle est l'île de Samothrace. Entre cette île et l'entrée du golfe, le fond de la mer n'est qu'à 50 m. : banc *Zourafa Kaya;* mais la mer s'approfondit de nouveau vers le N.-E., pour atteindre 425 m. le long de la presqu'île de Gallipoli, tandis que la partie centrale a, en moyenne, 200 m. de profondeur, et pas moins de 50 m. tout à fait à l'extrémité. Le fort courant qui sort des Dardanelles provoque dans le golfe de Saros un contre-courant. L. Md.

SÁROS. Comitat de Hongrie, limité par la Galicie et les comitats Zemplén, Abauj et Szepes; 3.821 kil. q.; 168.021 hab. Pays montagneux, sans industrie. Les habitants sont pauvres, et beaucoup émigrent en Amérique. Le comitat a 3 villes et 379 communes et se divise en 6 arrondissements. Ch.-l. : Eperjes. Une grande partie des possessions de *Rákoczy II* (V. ce nom) se trouvaient dans ce département; c'est pourquoi il a pris en France le nom de « comte de Sáros » J. K.

SÁROS-PATAK ou PATAK. Ville de Hongrie, comitat Zemplén; 6.350 hab. La ville est divisée en deux parties par la rivière Bodrog. Ancienne forteresse qui, au XVe siècle, était entre les mains des Tchèques. Plus tard, elle appartint à la famille Rákoczy. Georges Ier Rákoczy la fortifia, Léopold Ier la fit démanteler en 1702. Eglise catholique de style gothique. La ville est surtout célèbre par son collège réformé. Fondé par Pierre Pérényi, un des plus ardents réformateurs, en 1530, ce collège fut richement doté par Suzanne Lorántfy, femme de Georges Ier Rákoczy, et devint un des centres des études théologiques et juridiques pour la jeunesse protestante. Amos Coménius y a organisé l'enseignement de 1650 à 1654, et, depuis, l'Ecole était toujours florissante. Elle se compose aujourd'hui, outre le collège, de trois facultés (théologie, droit et philosophie). J. K.

SAROUG (Jacques de), évêque syrien (V. Jacques de Saroug).

SARP. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. de Bagnères-de-Bigorre, cant. de Mauléon-Barousse; 186 hab.

SARPAN. Une des îles *Mariannes* (V. ce mot).

SARPÉDON, héros légendaire de la Grèce homérique, fils de Zeus et de Laodamie, roi de Lycie et petit-fils d'un autre Sarpédon, fils de Zeus et d'Europe, frère de Minos et Rhadamanthe. Venu au secours de Troie, il s'illustra par sa valeur, mais fut tué par Patrocle. Un sanglant combat s'engagea pour la possession de son corps, que Zeus finit par faire enlever par le Sommeil et la Mort. Ces scènes furent souvent figurées par les artistes grecs. Appien (B. C., IV, 78) signale à Xanthe, en Lycie, un sanctuaire de Sarpédon. A.-M. B.

SARPI (Paolo), en religion *Fra Paolo*, philosophe et publiciste italien, né à Venise le 14 août 1552, mort à Venise le 7 févr. 1623. Entré à treize ans dans l'ordre des servites, il enseigna la théologie à Mantoue, la philosophie à Venise (1575) et fut bientôt nommé provincial (1579), puis procureur général de son ordre (1585). Dans le conflit qui, en 1598, s'éleva entre la papauté et Venise, il fut un des plus ardents adversaires de la cour de Rome, et il semble même n'avoir pas reculé devant l'idée d'un schisme; il ne paraît pas toutefois, comme on l'a dit, avoir incliné vers le protestantisme. Sa vie fut plusieurs fois menacée par la fureur de ses ennemis politiques : en oct. 1607, il faillit tomber sous le poignard d'un assassin. Durant quelques années, son rôle politique fut comparable à ceux qu'avaient joué Savonarole à Florence et Calvin à Genève. Son rôle scientifique fut également très considérable; outre de nombreuses dissertations scientifiques, il a laissé : une célèbre *Histoire du concile de Trente* (en italien; publiée à Londres en 1619, sous un pseudonyme; traduite en français par Le Courayer, 1736); un *Trattato dell' Interdetto di Venezia* (Venise, 1606), qui est l'histoire des événements de 1606; un *Trattato dei benefizi*, etc. L'édition la plus complète de ses œuvres est celle de Helmstadt ([Vérone], 1761-68, 8 vol. in-4). On a récemment réimprimé la *Storia del concilio tridentino* (Florence, 1858), deux volumes d'*Opere politiche e di controversia religiosa* (Florence, 1852). Ses lettres, la partie la plus importante peut-être de son œuvre, publiées à Vérone dès 1613, l'ont été de nouveau, avec des enrichissements, par F.-L. Polidori (Florence, 1843) et C. Castellani (Venise, 1892). A. J.

Bibl.: Grisellini, *Memorie spettanti alla vita di P. Sarpi:* Lausanne, 1760. — A. Bianchi-Giovini, *Biografia di P. Sarpi;* Turin, 1849-50, 2 vol. — A. Giorgina Campbell, *la Vita di F.-P. Sarpi;* Florence, 1875.

SARPOUILLE (Zool.) (V. Poulpe, t. XXVII, p. 498).

SARPOURENX. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. d'Orthez, cant. de Lagor; 207 hab.

SARRACENA (*Sarracena* T.). I. Botanique. — Genre type de la petite famille des Sarracénacées, dont on fait aussi une simple tribu de la famille des Nymphéacées. Ce sont des herbes vivaces des marais tourbeux de l'Amérique, à feuilles toutes radicales, dont le pétiole forme une sorte de tube ou d'amphore, portant à son sommet un couvercle constitué par le limbe; ces feuilles renferment une eau où les petits insectes trouvent la mort; on a voulu

EFERUS - Recherche & Classification numérique

en faire des plantes carnivores. Une hampe florale se dresse, uniflore. Fleurs hermaphrodites; réceptacle convexe; calice à 5 divisions colorées, persistantes, avec involucre formé de 3 bractées; corolle à 5 pétales libres, hypogynes; étamines nombreuses, brèves, à anthères biloculaires, introrses; ovaire à 5 loges multiovulées; style court, stigmate en forme de parachute; fruit capsulaire à 5 valves loculicides; graines petites à albumen charnu. L'espèce type, *S. purpurea* L., a des rhizomes charnus, tortueux, rougeâtres; on leur attribue des propriétés diurétiques, et, à forte dose, émétiques et laxatives; les Indiens de la Nouvelle-Ecosse l'emploient comme un prophylactique et un remède curatif contre la variole; Morris a institué ce traitement avec plus ou moins de succès. Les *S. flava* L. et *S. variolaris* Michx jouissent de propriétés analogues; on les a préconisés contre les névralgies et les dyspepsies. Dr L. Hn.

II. Horticulture. — Les espèces de ce genre se cultivent en serre. Leur souche se plaît dans la vase ou en sol tourbeux humide, et leur feuillage étrange dans une atmosphère humide et tiède, quoique fréquemment renouvelée. On les élève en pots drainés, remplis de terre de bruyère tourbeuse mélangée de sable et de sphaignes. Leur multiplication se fait par la division des touffes.

SARRACÉNÉES (Bot.) (V. Nymphæacées).

SARRACOLAIS (Anthrop.) (V. Afrique, t. I, p. 736).

SARRADOU (Jean, sieur de), gentilhomme huguenot (V. Grenier).

SARRAGACHIES. Com. du dép. du Gers, arr. de Mirande, cant. d'Aignan; 448 hab.

SARRAGEOIS. Com. du dép. du Doubs, arr. de Pontarlier, cant. de Mouthe; 131 hab.

SARRAGUZAN. Com. du dép. du Gers, arr. de Mirande, cant. de Miélan; 344 hab.

SARRALBE (*Albe* XIIe s., *Alba* 1200, *Saravi Alba*, en allem. *Saaralben*). Ch.-l. de cant. de la Lorraine allemande, arr. de Forbach, à l'embouchure de l'Albe dans la Sarre et sur les chem. de fer de Sarrebourg à Sarreguemines et de Kalhausen à Bensdorf; 3.759 hab. Fabrique de chapeaux de Panama et de palmier; fonderies de cuivre; mine de sel gemme et salines. — La seigneurie de Sarralbe, fief de l'évêché de Metz, appartint au XIIe siècle aux comtes de Dabo, retourna à la mort de la comtesse Gertrude de Dabo, en 1225, aux évêques de Metz et fut acquise en 1560 par le duc Charles II de Lorraine. De l'ancien château seigneurial il ne reste plus de vestiges; des anciennes fortifications de la petite ville il s'est conservé une porte surmontée d'une tour pentagonale. Armoiries: *D'argent au sautoir ondé d'azur, cantonné de quatre croix de Lorraine de gueules.*

Bibl.: Dufrenoy et E. de Beaumont, *Expl. de la carte géologique de France*, XI, 59. — Creutzer, *Aperçu géolog. et histor. du cant. de Sarralbe*, dans *Mém. de l'Acad. de Metz*, 1850-51.

SARRAMPION. Rivière du dép. du *Gers* (V. ce mot, t. XVIII, p. 865).

SARRAN. Com. du dép. de la Corrèze, arr. de Tulle, cant. de Corrèze; 905 hab.

SARRANCE. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. d'Oloron, cant. d'Accous, sur le Gave d'Aspe; 753 hab. Bains d'*Escot*. Eglise de Notre-Dame, but d'un pèlerinage fréquenté.

Bibl.: Menjoulet, *Chronique de Notre-Dame de Sarrance*, 1857, in-18.

SARRANCOLIN. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. de Bagnères-de-Bigorre, cant. d'Arreau, sur la Neste; 624 hab. Marbres blancs exploités depuis le XVIe siècle. Ruines d'un prieuré (porte fortifiée, église romane).

SARRANT. Com. du dép. du Gers, arr. de Lectoure, cant. de Mauvezin; 684 hab.

SARRAS. Com. du dép. de l'Ardèche, arr. et cant. de Tournon; 1.413 hab. Stat. du chem. de fer de Lyon.

SARRASIN. I. Botanique. — Nom vulgaire du *Polygonum fagopyrum* L. ou *Fagopyrum vulgare* Nees (V. Polygonum), probablement originaire de l'Asie.

II. Agriculture. — Le sarrasin (*blé noir, bucaille, buquette, carabin*, etc.) est originaire d'Orient; il s'est facilement acclimaté dans le Centre et dans le N. de l'Europe où sa culture a pris, depuis le XVIe siècle, une certaine extension (N.-O. de la France, Belgique, Hollande, N. de l'Allemagne, N. et Centre de la Russie); elle a diminué d'importance dans ce siècle en même temps que s'accroissait la production des autres céréales. 67 départements français (Bretagne, Normandie, Poitou, Maine, Plateau central, Bresse, etc.) lui consacrent encore annuellement une étendue totale de 550 à 600.000 hect.

La culture est faite surtout en vue de la production du grain qui est consommé par l'homme après mouture à l'état de galettes, de crêpes ou de bouillie à l'eau, au lait ou au cidre doux; la farine est rarement panifiée; le grain peut aussi entrer dans l'alimentation du gros bétail, du porc, des volailles, et même du cheval, mais à dose très modérée; il sert parfois en distillerie; enfin le sarrasin est cultivé comme fourrage et comme engrais vert.

Les climats brumeux et tempérés, les terrains sablonneux et secs et les terres tourbeuses bien assainies et exposées au soleil sont à préférer. Le semis se fait après un seigle ou après une plante sarclée, particulièrement après la pomme de terre, en sol ameubli et fumé avec beaucoup de soin; le sarrasin paie très bien les engrais, mais ceux-ci doivent lui être donnés de bonne heure et sous une forme très assimilable (grande rapidité de végétation); les engrais à action lente (engrais organiques) sont peu avantageux, car la plante donne beaucoup de feuillage au détriment de la fructification, et la maturation est irrégulière et se poursuit alors qu'une partie des graines est déjà mûre et risque de se perdre. On sème du 15 mai au 15 juin par un beau temps et en terre un peu sèche, à la volée (70 à 80 lit. par hect.) ou en lignes (écartement de 15 à 20 cent., 50 à 60 lit.) et à la profondeur de 2 à 3 cent. La levée a lieu après dix à quinze jours, et la floraison au bout de deux mois, cette dernière est très contrariée par les pluies et les vents violents; la récolte commence vers la fin du mois d'août; lorsque la plus grande partie des graines a pris une teinte foncée, les graines encore un peu vertes achèvent de mûrir en moyettes; la récolte doit être engrangée ou emmeulée seulement lorsqu'elle est bien sèche car le grain s'échauffe facilement; pour la même raison on la bat aussi vite que possible et on conserve le grain dans des greniers bien aérés où on l'étale en couche mince; il faut le pelleter fréquemment. La moyenne de nos rendements ne dépasse guère 15 à 20 hectol. (poids moyen 62 à 65 kilogr.) par hect., mais elle peut s'élever du double en bonne culture et en bon sol; la paille (1.500 à 2.000 kilogr. par hect.) se conserve difficilement, elle est utilisée le plus souvent comme litière. Le rendement du grain à la mouture est de 80 % environ en farine panifiable; la valeur de cette dernière est aussi élevée que celle de la farine de blé (Balland). — Deux variétés sont surtout exploitées en France: *sarrasin ordinaire*, à grains gris et anguleux; sous-variété *sarrasin gris* ou *argenté*, à grains plus gros, lisses et arrondis; *sarrasin de Tartarie*, plus rustique, à grains grossiers et chiffonnés et réservés pour le bétail et pour les volailles; le *sarrasin émarginé*, très rustique et très vigoureux, n'est exploité que pour la culture fourragère et pour les fumures vertes (rendement moyen, 10 à 15.000 kilogr. en vert, par hect.). J. Troude.

SARRASINS. Nom que les chrétiens du moyen âge donnèrent aux musulmans qui, depuis les premières années de l'hégire jusqu'à la fin des croisades, furent en guerre presque continuelle avec les peuples européens. La forme latine de ce nom est *Sarraceni*, ce qui en donne immédiatement l'étymologie, si l'on remarque que le *c* se prononçait *k*; il est très vraisemblable qu'il dérive d'une

EFERUS - Recherche & Classification numérique

forme de la racine *charaka* et, plus spécialement, du mot *chark*, qui, en arabe, désigne l'Orient ; il n'y a rien que de très naturel à ce que les chrétiens aient traité d'orientaux, en général, les peuples musulmans, dont la plus grande partie habitaient des contrées situées à l'orient de l'Europe. Les auteurs latins et français du moyen âge confondent sous cette dénomination tous les musulmans et même quelquefois des peuples qui n'avaient pas embrassé l'islamisme ; toutefois, dans les plus consciencieux de ces auteurs, comme Vincent de Beauvais, le nom d'*Arabes* et d'*Ismaelitæ* est réservé aux tribus qui habitaient la péninsule arabique et qui fournirent à Mahomet ses premiers soldats. Les chrétiens se faisaient une idée très fausse des croyances et de la civilisation des peuples qu'ils qualifiaient de Sarrasins. Leur véritable religion n'était pour ainsi dire pas connue, et on les tenait pour de parfaits idolâtres « aourant Mahom et Tervagant » sous forme de statues ou de peintures ; cette confusion est assez plaisante quand l'on songe à la proscription rigoureuse de toute reproduction plastique qui a toujours été en vigueur chez les peuples islamiques et dont ils ne se sont écartés que sous l'influence d'autres civilisations. Les Occidentaux n'avaient pas assez d'injures à adresser à ces Sarrasins et à leur faux prophète Mahom ; ils leur reprochaient toutes les turpitudes et tous les crimes qui se peuvent imaginer, en faisant une nation de traîtres et d'imposteurs avec lesquels les vrais croyants ne devaient jamais avoir de rapports et qu'ils devaient chercher à exterminer par tous les moyens possibles. Les Sarrasins, qui ne connaissaient guère mieux les chrétiens, les *Firendj* comme ils les appellent, leur rendaient largement leurs insultes et leurs sarcasmes en les accusant de polythéisme, de mœurs infâmes, et en proclamant nul le serment fait à un chrétien ; bien rares sont les auteurs musulmans qui ne font pas suivre la mention du nom des chrétiens ou des Francs de la formule « que Dieu les maudisse » et qui ne les traite pas de démons (*shéyatin*), tout comme les Chinois à la fin du XIXe siècle. Cette horreur réciproque des deux civilisations ne s'explique pas seulement par la différence de leurs croyances, mais bien par ce fait, qu'en guerre permanente, l'une et l'autre se croyaient tout permis, de telle sorte qu'avec un système de représailles continuel, il était impossible d'arriver à un *modus vivendi* quelconque. Le nom de Sarrasin ne cessa d'être d'usage courant qu'au milieu du XVIe siècle, alors que les peuples d'Occident commencèrent à avoir quelques idées plus précises sur la géographie et sur l'histoire de l'Orient. E. BLOCHET.

SARRAU (Jacques-Rose-Ferdinand-Emile), ingénieur et physicien français, né à Perpignan le 24 juin 1837. Sorti de l'Ecole polytechnique en 1859 dans le service des poudres et salpêtres, promu ingénieur en 1863, ingénieur en chef en 1877, il a été nommé directeur de l'Ecole d'application des poudres et salpêtres en 1878, lors de sa création, et il a conservé ces fonctions, ainsi que celles de directeur du Laboratoire central, jusqu'à son élévation au grade d'inspecteur général en 1897. Il est demeuré chargé du cours d'étude des effets de la poudre et des substances explosives et il est, en outre, depuis 1883, professeur de mécanique à l'Ecole polytechnique. En 1886, il a été élu membre de l'Académie des sciences de Paris (sect. de mécanique) en remplacement de Saint-Venant. Physicien et mathématicien de premier ordre, il peut être rangé, avec Berthelot, Roux et Vieille, parmi les savants qui ont le plus contribué aux progrès réalisés depuis un quart de siècle par la théorie des explosifs, leur fabrication et la balistique intérieure. Il a notamment établi, à la suite d'études tant théoriques qu'expérimentales, une série de formules très simples et d'un usage aujourd'hui presque universel, qui permettent, le calibre de l'arme et le poids du projectile étant connus, de déterminer avec une exactitude remarquable les dispositions intérieures et la poudre à adopter pour obtenir une vitesse initiale et une pression maxima données. Il a aussi, parmi beaucoup d'autres inventions, imaginé, avec Vieille, un *manomètre enregistreur*, qui fournit, en même temps que la pression maxima correspondant à la fin de l'écrasement, la loi du développement de la pression en fonction du temps. A signaler encore sa distinction des modes de décomposition des explosifs en détonation ou « explosion de premier ordre » et simple combustion ou « explosion de second ordre », certains explosifs, comme la poudre noire, n'étant susceptibles de subir que cette dernière, d'autres, au contraire, comme la nitroglycérine, étant susceptibles de l'une ou de l'autre suivant le mode d'excitation (V. BALISTIQUE, t. V, p. 135 ; EXPLOSION, t. XVI, p. 964 ; POUDRE, t. XXVII, pp. 468 et 475). Il s'est, d'autre part, livré, dans le domaine de la physique proprement dite, à d'intéressantes et fructueuses recherches sur la polarisation et la propagation de la lumière dans les cristaux, sur la thermodynamique des systèmes matériels, sur la compressibilité des gaz. Ces dernières, qui l'ont tout particulièrement retenu, l'ont conduit à déterminer par le calcul le point critique de l'oxygène, ainsi que l'équation caractéristique de l'acide carbonique. Son œuvre écrite n'est pas moins importante que ses travaux de laboratoire. Elle comprend, outre un nombre considérable de mémoires originaux, d'articles, de rapports et du notes, épars dans les *Comptes rendus de l'Académie des sciences*, dans le *Mémorial des poudres et salpêtres*, dans le *Mémorial de l'artillerie de la marine*, dans la *Revue d'artillerie*, dans le *Journal de mathématiques*, dans les *Nouvelles Annales de mathématiques*, dans le *Journal de physique*, dans les *Annales des mines*, etc., les ouvrages suivants, publiés à part : *Recherches théoriques sur les effets de la poudre et des substances explosives* (Paris, 1874-75, 2 vol.) ; *Nouvelles Recherches sur les effets de la poudre et des substances explosives* (Paris, 1876) ; *Formules pratiques des vitesses et des pressions dans les armes* (Paris, 1877-78, 2 vol.) ; *Recherches théoriques sur le chargement des bouches à feu* (Paris, 1882) ; *Cours de mécanique et machines* (Paris, 1888-89) ; *Notions sur la théorie de l'élasticité* (Paris, 1889) ; *Notions sur la théorie des quaternions* (Paris, 1889) ; *Cours d'artillerie. 2e part. Poudres de guerre et balistique intérieure* (Fontainebleau, 1893, lithogr.) ; *Introduction à la théorie des explosifs* (Paris, 1893) ; *Théorie des explosifs* (Paris, 1895). Il a rédigé, pour la *Grande Encyclopédie*, l'art. ENERGIE. Enfin, il a donné, avec Seligmann-Lui, Cornu et Potier, une traduction annotée du *Traité d'électricité et de magnétisme* de Maxwell (Paris, 1889, 2 vol.). L. S.

BIBL. : E. SARRAU, *Notice sur ses travaux scientifiques* ; Paris, 1889 ; suppl., 1886.

SARRAZAC. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Nontron, cant. de Lanouaille ; 1.540 hab.

SARRAZAC. Com. du dép. du Lot, arr. de Gourdon, cant. de Martel ; 1.069 hab.

SARRAZIET. Com. du dép. des Landes, arr. et cant. de Saint-Sever ; 232 hab.

SARRAZIN (Jean), chroniqueur français du XIIIe siècle. Il fit partie de la croisade de 1248 comme chambellan du roi et devint ensuite voyer de Paris. Il nous a laissé une intéressante relation de l'expédition d'Egypte, qui complète et contrôle fort utilement le récit de Joinville. La meilleure édition de cet ouvrage se trouve dans le *Recueil des historiens occidentaux des croisades* (t. II, p. 568).

SARRAZIN, poète français du XIIIe siècle, auteur du *Roman de Ham*. C'est la description, en 4.500 vers octosyllabiques, d'un tournoi qui aurait eu lieu à Ham en 1278. Au milieu de personnages imaginaires empruntés à la littérature romanesque, tels que la reine Genièvre, le sénéchal Ké, etc., l'auteur y fait paraître des personnages contemporains, notamment Robert d'Artois, pour lequel il paraît avoir écrit son poème ; cet ouvrage semble être une protestation contre l'interdiction des tournois, souvent renouvelée par saint Louis et Philippe III.

EFERUS - Recherche & Classification numérique

Il a été publié par F. Michel, dans l'*Histoire des ducs de Normandie* (I, p. 45). A. J.

Bibl. : Dinaux, *Trouvères brabançons*, etc., p. 658. — *Hist. litt. de la France*, XXIII, 469.

SARRAZIN ou mieux **SARASIN** (Jean-François), écrivain français, né à Hermanville, près Caen, en 1605, mort à Pézenas en 1654. Il était, dit-on, fils naturel de Fauconnier, trésorier de France à Caen. Protégé à Paris par le secrétaire d'Etat Chauvigny, il voyagea en Allemagne, où il gagna la faveur de la princesse Sophie, fille du roi de Bohême. Il entra, en 1648, avec le titre pompeux de secrétaire des commandements dans la maison du prince de Conti, dont il devint le bouffon et parfois le souffre-douleur. Il fit partie de la petite société qui avait pour centre Mlle de Scudéry et pour principaux représentants Pellisson, Ménage, Conrart, Scarron. Il mourut, dit-on, d'un coup de pincettes dont le prince de Conti l'aurait frappé à la tempe. Après Voiture, Sarasin fut le plus brillant des écrivains de salon du XVIIe siècle. La plupart de ses œuvres en vers sont de spirituelles improvisations sur des riens : ainsi le *Testament de Goulu* (portrait satirique du parasite Montmaur); *Dulot vaincu ou la Défaite des bouts-rimés*, poème héroï-comique ; *la Pompe funèbre de Voiture*, *Glose en faveur de l'*Uranie *de Voiture contre le* Job *de Benserade*, *Ballades*, *épigrammes*, *madrigaux*, *rondeaux*, etc. « Il faisait, dit Segrais, de son esprit tout ce qu'il voulait. » Il sut écrire, en effet, non seulement des églogues et des odes fort convenables, mais deux petits chefs-d'œuvre de style historique : *la Relation du siège de Dunkerque* (1649) et *la Conspiration de Wallenstein* (restée inachevée). Sarasin n'avait rien imprimé ; ce fut Ménage qui publia ses principaux ouvrages (Paris, 1656; nouvelles éditions en 1665 et 1824). Ses poésies ont été récemment réimprimées par O. Uzanne (Paris, 1877).

Bibl. : Pellisson, *Discours* en tête de l'édition de 1656. — Niceron, *Mémoires*, VI. — V. Cousin, *la Société française au* XVIIe *siècle*, t. I. — O. Uzanne, *Introd.* à l'édition citée.

SARRAZIN (Jean), général français, né à Saint-Sylvestre (Lot-et-Garonne) le 15 août 1770, mort vers 1850. Général de brigade dès 1799, il se mêla sous l'Empire à des intrigues royalistes qui éveillèrent les soupçons de Napoléon Ier, malgré les flatteries qu'il savait prodiguer. En 1810, étant au camp de Boulogne, il déserta et se rendit à bord d'un navire anglais. Il fut condamné à mort par contumace le 15 nov. 1810. Il fit campagne contre la France dans l'état-major de Bernadotte (1814). Pendant son séjour à Londres, il avait donné au *Times* une série de « philippiques » contre l'empereur. La première Restauration lui restitua son grade. En 1814, 1815, 1816, il publia de hâtifs ouvrages d'histoire sur la guerre d'Espagne et de Portugal, la guerre de Russie et d'Allemagne et adressa au général Jomini, sur la campagne de 1813, des lettres que celui-ci a publiées. Il fut arrêté en 1819 et condamné le 23 juil., comme trigame, au carcan et à dix ans de fers, par arrêt de la cour d'assises de la Seine.

Bibl. : [Sarrazin], *Mémoire au gouvernement anglais ;* Londres, 1811, in-8. — *Mémoires* (quatre) *du général Sarrazin, détenu à la Conciergerie ;* Paris, 1819. — Quérard, *France littéraire*, t. VIII, p. 455.

SARRAZIN DE MONTFERRIER (Alexandre-André-Victor), savant français (V. Montferrier).

SARRE (lat. *Saravus*, all. *Saar*). Rivière de Lorraine, affl. dr. de la Moselle, longue de 246 kil. dont 121 navigables. Elle est formée par l'union de la Sarre Blanche, née au Donon, et de la Sarre Rouge, un peu plus orientale, déroule vers le N., à travers la Lorraine, un cours sinueux, passe à Sarrebourg, Sarre-Union, Sarralbe, où elle absorbe l'Albe (g.), entre dans la prov. du Rhin après Sarreguemines où elle devient navigable et s'infléchit vers le N.-O. ; elle arrose Saint-Jean, Sarrebruck, Sarrelouis, Merzig, Saarburg et finit à Conz. Son cours est entièrement allemand depuis 1871. Ses principaux tributaires sont la Blies et la Prims à dr., la Nied à g. Le canal de la Sarre (63 kil.) la réunit au canal de la Marne au Rhin.

SARREBOURG (lat. *Pons Saravi*, all. *Saarburg*). Ville de Lorraine, ch.-l. de cercle et de canton, sur la Sarre, à 316 m. d'alt. ; 8.725 hab. (en 1895). Au point où se détachent de la ligne de Paris à Strasbourg les embranchements de Sarreguemines et Alberschweiler. Broderies, ganteries, etc. Seigneurie dépendant de l'évêché de Metz, annexée par le duc de Lorraine (1561), puis par la France (1661).

SARREBRUCK. Ville d'Allemagne, prov. du Rhin, district de Trèves, sur la Sarre ; 17.081 hab. (en 1895). Eglise Saint-Louis, de style rococo (1762-75). Centre du grand *bassin houiller de Sarrebruck* (superficie 184 kil. q.), qui s'étend le long du val de Sarre jusqu'en Vœlkingen et dans le val de la Sulzbach au N. jusqu'à Ottweiler. Il fournit annuellement 8 millions de tonnes de houille. Il est compris entre les grès bigarrés au S., le bassin tertiaire mazençais au N. et est revêtu au N. de grès rouge, au centre de porphyre et de mélaphyre. — Sarrebruck, qui reçut sa charte urbaine en 1321, appartenait depuis 1223 aux comtes d'Ardenne, 1381 aux comtes de Nassau ; elle fut française de 1801 à 1815, puis prussienne. Le 2 août 1870 s'y livra le premier combat de la guerre franco-allemande. A.-M. B.

Bibl. : Kœllner, *Gesch. der Stædte Saarbrück und Sankt Johann ;* Sarrebruck, 1865, 2 vol. — Nasse, Hasslacher et Jordan, *Der Steinkohlenbergbau des preussischen Staates in der Umgegend von Saarbrücken ;* Berlin, 1881-85, 4 vol.

SARRECAVE. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Saint-Gaudens, cant. de Boulogne ; 135 hab.

SARREGUEMINES (all. *Saargemünd*). Ville de Lorraine, ch.-l. de cercle et de canton, au confluent de la Blies et de la Sarre ; 13.919 hab. (en 1895). Nœud de voies ferrées. Grande fabrication de faïences, qui occupe plus de 3.000 ouvriers ; velours, peluche, poteries, etc. Les comtes de Deux-Ponts la cédèrent en 1297 à la Lorraine.

SARRELOUIS. Ville de Prusse, district de Trèves, sur la Sarre ; 7.375 hab. (en 1895). Vaste marché. Forteresse construite par Vauban de 1681 à 1685, afin de couvrir la Lorraine, vainement assiégée en 1705, dénommée *Sarre libre* par la Convention, annexée en 1815 à la Prusse qui la démantela en 1889. Patrie du maréchal Ney.

SARREMAZAN. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Saint-Gaudens, cant. de Boulogne ; 201 hab.

SARREPONT (Le major Hennebert de) (V. Hennebert [Eugène]).

SARRÈTE (Bot.) (V. Serratule).

SARRE-UNION. Ville de Basse-Alsace, sur la Sarre ; 2.968 hab. dont 1.400 travaillent dans les deux manufactures de chapeaux de paille. Elle fut constituée en 1793 par la fusion de Saawerden et de Bockenheim que séparait la Sarre.

SARREY. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Langres, cant. de Montigny-le-Roi ; 545 hab.

SARRIA (Marquis de), homme d'Etat espagnol (V. Lemos [Comte de]).

SARRIAC. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. de Tarbes, cant. de Rabastens ; 429 hab.

SARRIANS. Com. du dép. de Vaucluse, arr. et cant. de Carpentras ; 2.660 hab.

SARRIEN (Jean-Marie-Ferdinand), homme politique français, né à Bourbon-Lancy le 15 oct. 1840, avocat, capitaine de mobilisés en 1870-71. Elu député de la 2e circonscription de Charolles en 1876 et constamment réélu, il devint l'un des députés influents de la gauche radicale, fut président de la commission du budget (1884), ministre des postes et télégraphes du cabinet Brisson (1885), ministre de l'intérieur du cabinet de Freycinet (janv. 1886), ministre de la justice du cabinet Goblet (déc. 1886), ministre de l'intérieur du cabinet Tirard (déc. 1887) et du

EFERUS - Recherche & Classification numérique

cabinet Bourgeois (mars 1896), ministre de la justice du cabinet Brisson (juin 1898).

SARRIETTE (*Satureia* L.). Genre de Labiées, formé d'herbes et de sous-arbrisseaux, à feuilles opposées, à fleurs disposées en cymes verticillées à l'aisselle des feuilles. Calice campanulé, 10-strié ; corolle subbilabiée ; étamines didynames rapprochées au sommet. L'espèce type, *S. hortensis* L., est originaire du S. de l'Europe et cultivée dans les jardins. C'est une plante très aromatique, dont les feuilles passent pour stimulantes, toniques, carminatives et vermifuges, et servent comme assaisonnement dans les salades. Le *S. montana* L., autre espèce méridionale, présente des propriétés analogues, ainsi que le *S. thymbra* L., propre à la Grèce et à la Palestine. Dr L. Hn.

SARRIGNÉ. Com. du dép. de Maine et-Loire, arr. et cant. d'Angers ; 279 hab.

SARROGNA. Com. du dép. du Jura, arr. de Lons-le-Saunier, cant. d'Orgelet ; 284 hab.

SARROLA-CARCOPPINO. Ch.-l. de cant. du dép. de la Corse, arr. d'Ajaccio ; 900 hab.

SARRON (*Charrona* en 1345). Com. du dép. de l'Oise, arr. de Clermont sur l'Oise, cant. de Liancourt ; 386 hab. Eglise romane du XIIe siècle. Le hameau de l'*Evéché* était un ancien fief du comté-pairie de Beauvais. Celui du *Plessis-Longueau* ou *Plessis-Villette* est connu par le gracieux château de ce nom, bâti par M. de Villette (1742).

SARRON-SAINT-AGNET. Com. du dép. des Landes, arr. de Saint-Sever, cant. d'Aire-sur-Adour ; 163 hab.

SARROUILLES. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. et cant. de Tarbes ; 434 hab.

SARROUX. Com. du dép. de la Corrèze, arr. d'Ussel, cant. de Bort ; 1.130 hab.

SARRUS. Com. du dép. du Cantal, arr. de Saint-Flour, cant. de Chaudesaigues ; 370 hab.

SARRUS (Pierre-Frédéric), mathématicien français, né à Saint-Affrique (Aveyron) en 1798, mort à Saint-Affrique le 20 nov. 1861. Reçu en 1823 agrégé des sciences, il fut d'abord professeur de mathématiques et de physique au collège de Perpignan, puis professeur d'analyse à la Faculté des sciences de Strasbourg, dont il devint doyen. Il prit sa retraite en 1858. Il est connu surtout par la proposition qui porte le nom de *théorème de Sarrus* et qui fournit le moyen, deux équations algébriques d'un degré quelconque étant données, d'éliminer l'une des inconnues et de trouver l'équation nouvelle sans l'introduction d'aucune solution étrangère. Mais son travail le plus important est un mémoire qui obtint, en 1842, le grand prix de mathématiques de l'Académie des sciences de Paris et qui a pour objet l'extension de la méthode des variations aux intégrales multiples pour la recherche des maxima (*Mém. Sav. étrang.*, X, 1848). Il a publié en outre : *Nouvelle Méthode pour la résolution des équations numériques* (Strasbourg, 1833) ; *Méthode d'élimination par le plus grand commun diviseur* (*ib.*, 1834) ; *Entretiens sur la géométrie* (*ib.*, 1835) ; *Sur la résolution des équations numériques à une ou plusieurs inconnues et de forme quelconque* (*Journ. Liouville*, 1845) ; *Théorie des différentielles exactes de tous les ordres* (*Compt. Rend. Acad. sc.*, 1840) ; *Sur la détermination de l'orbite des comètes* (*ib.*, 1843) ; *Méthode pour trouver les conditions d'intégrabilité d'une fonction différentielle* (*ib.*, 1849, etc.).

SARRY. Com. du dép. de la Marne, arr. de Châlons-sur-Marne, cant. de Marson ; 525 hab.

SARRY. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Charolles, cant. de Semur-en-Brionnais ; 297 hab.

SARRY. Com. du dép. de l'Yonne, arr. de Tonnerre, cant. de Noyers ; 387 hab.

SARS (Le). Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. d'Arras, cant. de Bapaume ; 317 hab.

SARS-ET-ROSIÈRES. Com. du dép. du Nord, arr. de Valenciennes, cant. de Saint-Amand-les-Eaux ; 442 hab.

SARS-LE-BOIS-OU-SUR-CANCHE. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Saint-Pol-sur-Ternoise, cant. d'Avesnes-le-Comte ; 123 hab.

SARS-POTERIES. Com. du dép. du Nord, arr. d'Avesnes, cant. de Solre-le-Château ; 2.461 hab. Stat. du chem. de fer du Nord. Verreries et gobeleterie. Poteries de grès, carreaux et briques réfractaires. Menhir de la Pierre-de-Dessus-Bise.

SARS (Michael), zoologiste norvégien, né à Bergen le 30 août 1805, mort à Christiania le 22 oct. 1869. D'abord pasteur à Kinn, puis à Manger, il fut nommé, en 1854, professeur extraordinaire de zoologie à Christiania. Ses ouvrages concernent la faune littorale de Norvège (*Fauna littoralis Norvegiæ ;* Bergen, 1846-54), et en particulier le développement des Cœlentérés et des Echinodermes, la géologie et la paléontologie de son pays, la faune de l'Adriatique comparée à celle de la Norvège. Son grand titre de gloire, c'est d'avoir découvert la génération alternante des Méduses et démontré que le fond des mers possède encore des Crinoïdes à l'époque actuelle. Dr L. Hn.

SARSI (Tribu) (V. PIEDS-NOIRS).

SART (Turquie d'Asie) (V. SARDES).

SARTAGE (Sylvic.). Le sartage est une alternance de la culture forestière et de la culture agricole, une exploitation spéciale à la région accidentée des Ardennes, en France, en Belgique, en Luxembourg, consistant à brûler le sol et les débris laissés à sa surface après la vidange de la coupe et à y semer une céréale. Les bois sartés sont des taillis réglés à quinze ou vingt ans et dont l'essence principale, le chêne rouvre, supporte relativement bien ce traitement. Ces taillis produisent de très bonne écorce, des bois de corde et de charbonnette, mais point de fagots, car les rejets les plus faibles et les petites branches qu'on ne carbonise pas sont abandonnés sur le sol pour être brûlés. Lorsque la coupe arrive en tour, on écorce sur pied, on abat, on façonne les rejets, puis on vide, et l'on répand sur le sol, entre les souches, les brindilles et les broussailles. La mise à feu de ces débris se fait par un beau temps calme, pour qu'on puisse diriger aisément le feu. On donne ensuite un léger labour au sol, par bandes horizontales si sa pente l'exige, et on l'ensemence. Si la surface est préparée de bonne heure à l'ensemencement, en juin, par exemple, comme dans certaines localités, il est possible d'obtenir deux récoltes successives, avant que le sol ne soit repris par la végétation forestière : on y cultive d'abord du sarrasin puis du seigle. Mais la mise à feu ne se fait souvent qu'en août ou septembre, et on ne fait, dans ce cas, qu'une seule culture de céréale. Si, à la manière d'opérer qu'on vient d'indiquer et qui est le *sartage à feu courant*, on ajoute l'écobuage du sol, c'est alors le *sartage à feu couvert*. La surface est détachée en plaques que l'on dispose en tas pour les faire brûler et dont on disperse ensuite les cendres sur la coupe. C'est lorsque le sol est enherbé que l'on applique le sartage à feu couvert, mais, sur les pentes, ce n'est pas sans un grave inconvénient : la surface ameublie par l'écobuage pouvant être entraînée par les pluies. Après la récolte de la céréale, on voit sortir des sols sartés un fourré vigoureux de genêts ou d'autres arbrisseaux propres au milieu et qui, croissant avec les rejets du chêne, les garantissent contre les intempéries. Au bout de quelques années, on supprime cette végétation accessoire pour laisser toute la place au chêne. G. Boyer.

SARTÈNE. Ch.-l. d'arr. du dép. de la Corse ; 6.154 hab. Heureusement située en amphithéâtre à 300 m. d'alt., la ville domine tout le golfe de Valinco et a pour *marine* le petit port de *Propriano*, distant d'environ 12 kil. Les annales de Sartène ne remontent pas au delà du XVIe siècle. En 1583, elle fut prise et pillée par les Barbaresques, qui emmenèrent quatre cents de ses habitants en esclavage. L'ancienne ville, groupée derrière l'église, formée de ruelles dallées, dont les maisons communiquent entre elles par des arceaux, rappelle les cités du moyen

EFERUS - Recherche & Classification numérique

âge. La nouvelle ville n'offre rien de remarquable, sauf sa célèbre place où tant de drames se déroulèrent. Sartène est, en effet, une des localités de la Corse où la *vendetta* sévit encore avec le plus de fureur. J. Md.

SARTES (Anthrop.). Les Sartes sont un élément important de la population de l'Asie centrale. Après les Kirghizes, les Tadjiks, ils sont numériquement le plus important. Et le commerce des villes en particulier est presque tout entier dans leurs mains. Ils sont sédentaires comme les indigènes *Tadjiks* (V. ce mot), et leur nom même a précisément le sens de celui de « citadin », qu'on leur a donné, par contraste de leurs habitudes avec les habitudes invétérées de nomades des Ouzbegs. C'étaient primitivement des Ouzbegs ayant adopté la vie des Tadjiks, et ils auraient été confondus à la longue avec ceux-ci, s'ils n'avaient pas conservé leur langue originaire qui est turque. Les Ouzbegs, Ouïgours venus avec Djengis Khan, ont fondé leur domination (1248) sur les ruines du Kharezm détruit en 1231 par Djengis Khan même. Ils se sont conservés assez purement, notamment à Boukhara. Des crânes de Samarkande que j'ai mesurés (*Bullet. Soc. d'anthrop.*, 1899) m'ont prouvé que, parmi les Sartes, il y avait encore des Ouzbegs purs. En général, la population sarte se compose de descendants d'Ouzbegs ayant épousé des femmes Tadjiks. D'après certains observateurs (Ujfalvy), c'est le sang tadjik qui l'emporterait chez eux ou qui finira par l'emporter. D'après d'autres (H. Kraft), il faut distinguer les Sartes Ouzbegs des Sartes Tadjiks. J'y ai reconnu aussi la présence d'un peu de sang arabe et indo-afghan. Ils ont les cheveux et les yeux bruns. Leur taille, de $1^m,69$, est intermédiaire entre celle des Tadjiks plus grands et celle des Ouzbegs plus petits. Ils sont brachycéphales comme leurs deux générateurs. Leur tête est assez développée en hauteur; leur face est plus allongée que celle des Tadjiks; leurs pommettes sont aussi saillantes; leur front est haut. On rencontre parmi eux quelques physionomies Kara-Kirghizes aux yeux un peu obliques, aux traits anguleux. Un visage oval et régulier, un nez aquilin, de grands yeux et une barbe noire sont plus fréquents. On remarque aussi quelques blonds ou roux. Ils sont, en général, d'une belle carnation, de forme pleine et ronde. Ils sont pacifiques et respectueux jusqu'à l'obséquiosité. Ils se livrent volontiers à l'agriculture, ils fournissent la main-d'œuvre dans le Turkestan russe, mais le commerce est leur passion. Dès qu'un Sarte est à la tête d'un petit capital, il se jette dans les affaires, où il réussit presque toujours, mais au détriment des Ouzbegs et des Kirghizes, paresseux et simples d'esprit. Du reste, « l'argent est tout pour un Sarte, et avec de l'argent on peut tout obtenir de lui ». Les Batchas sont en général des garçons sartes. Zaborowski.

SARTES. Com. du dép. des Vosges, arr. et cant. de Neufchâteau; 194 hab.

SARTHE (La). Rivière de France (V. Maine-et-Loire, t. XXII, p. 994, et Orne, t. XXV, p. 592).

SARTHE (Dép. de la). **Situation, limites, superficie.** — Le dép. de la Sarthe doit son nom à sa rivière centrale, la Sarthe, qui le traverse d'outre en outre, et qui baigne le chef-lieu du territoire. Il est situé dans la région N.-O. de la France, entre les coordonnées suivantes : entre 47° 33′ 50″ et 48° 29′ lat. N., 1° 25′ 8″ et 2° 44′ 30″ long. O. Sa capitale, Le Mans, qui est à peu près au centre de la circonscription, se trouve à 214 kil. au S.-O. de Paris par le chemin de fer, à 185 seulement à vol d'oiseau; à peu près sous le même parallèle que le Havre, Pont-l'Evêque, Lisieux, Sées, Alençon, Chinon, Poitiers, Civray, Angoulême, Marmande, Nérac, Tarbes; et sous le même méridien que Quimper, Pontivy, Rennes, Laval, Orléans, Montargis, la source de la Meuse, Remiremont, Colmar. Séparée de la Manche par les dép. de l'Orne et du Calvados, la Sarthe est, en ligne directe, à 140 kil. de cette mer, à 200 de l'océan Atlantique, à 575 de la Méditerranée. Le département est borné : au N., par celui de l'Orne; au N.-E., et sur un court espace, par l'Eure-et-Loir; à l'E., par le Loir-et-Cher; au S.-E., par l'Indre-et-Loire; au S.-O., par le Maine-et-Loire; à l'O., par la Mayenne. Ses limites sont généralement tout ce qu'il y a de plus conventionnel; c'est rarement qu'une crête de colline (il n'y a pas ici de montagnes), un faîte de partage, un large cours d'eau le divisent d'un des départements ses voisins; on ne peut guère citer que la rivière de la Sarthe, qui le borde à son extrême N., pendant une trentaine de kilomètres, en deux fois; d'abord en amont, puis en aval d'Alençon, la rive gauche appartenant au département homonyme, et la droite à celui de l'Orne.

Entre ces limites, le territoire de la Sarthe, qui est assez régulier, ressemble plus ou moins à un parallélogramme imparfait, sinon à une ellipse imparfaite. Sa longueur extrême, entre Orne et Indre-et-Loire, du N. au S., à peu près sous le 2° de long., est d'environ 100 kil., la largeur varie entre 40 et 92 ou 95; son pourtour arrive à 400, menues sinuosités de la frontière non mises en compte, et son aire, 6.244 kil. q., l'égale presque exactement au département moyen, lequel, obtenu en divisant les 536.408 kil. q. de la France par 87, donne environ 616.000 hect.; 37 de nos départements sont plus grands, 49 sont plus petits.

Relief du sol. — La Sarthe se présente sous des aspects divers, conformément à sa diversité de roches, et bien qu'elle ne porte pas de collines dignes du grand nom de montagnes, elle a, dans son nord-ouest, dans les granits et les schistes cristallins qui sont sa part de la Bretagne géologique, des sites de la plus grande fierté; tous ceux qui ont suivi la rivière dont le département tire son nom, de son entrée dans les gorges en aval d'Alençon jusqu'à sa sortie des défilés vers Fresnay, autrement dit de l'endroit où elle quitte les calcaires et les craies du « bassin de Paris » jusqu'aux lieux où elle y rentre, sont unanimes à dire qu'il y a là, le long du courant incroyablement sinueux, un des beaux paysages de la France; grandioses aussi les roches et les bois de Sillé-le-Guillaume. De l'autre côté du territoire, hors de « Bretagne », « en Normandie », dans le susnommé bassin de Paris, le Perche, couvert de forêts, sillonné de riviérettes vives, est une de nos régions gracieuses, mais c'est le dép. de l'Orne qui en a la plus grande part, sans compter ce que l'Eure-et-Loir en possède. En Sarthe, le charmant pays de Montmirail est percheron.

En dehors du Perche, de la région « bretonne », où se glisse la Sarthe en aval d'Alençon, et du massif de 340 m. dont les 5.067 hect. de la forêt de Perseigne, chênes, hêtres, pins et bouleaux, recouvrent les quartzites blancs et les schistes rouges, le département consiste surtout en collines de grès et de sable de la craie cénomanienne, si caractérisée par ici qu'elle a justement pris le nom du pays, la région autour du Mans ayant appartenu dans le principe aux Cénomans, nation gauloise. Ces sables sont assez souvent stériles, et beaucoup des coteaux de la Sarthe ont une couronne de bois de pins, et où les pins manquent, des bruyères arides; mais, dans l'ensemble, la contrée est verdoyante, avec beaucoup de bois, des haies vives, de belles prairies. La population s'y éparpille en hameaux, en fermes, en petits domaines, chacun entouré de son enclôture végétale, d'où s'élancent, çà et là, de grands arbres; et quand c'est à distance d'une cime qu'on contemple la contrée, on a l'impression, non d'une région cultivée, ou d'une région pastorale, mais d'une région sylvestre : de loin, ces arbres « rapportent » tout à eux, ils cachent les dessous, et l'on se croyait devant la « forêt sans bornes ». D'ailleurs, les vraies forêts ne manquent pas : telles celle de Vibraye (3.000 hect.) au N. de Saint-Calais, celle de Bersay ou plutôt de Bercé (ou encore de Jupilles), faite de 5.165 hect. de chênes, pins sylvestres ou maritimes et hêtres, entre Ecommoy et la Chartre-sur-Loir, au S.-E. de la gracieuse et fertile « oasis béli-

EFERUS - Recherche & Classification numérique

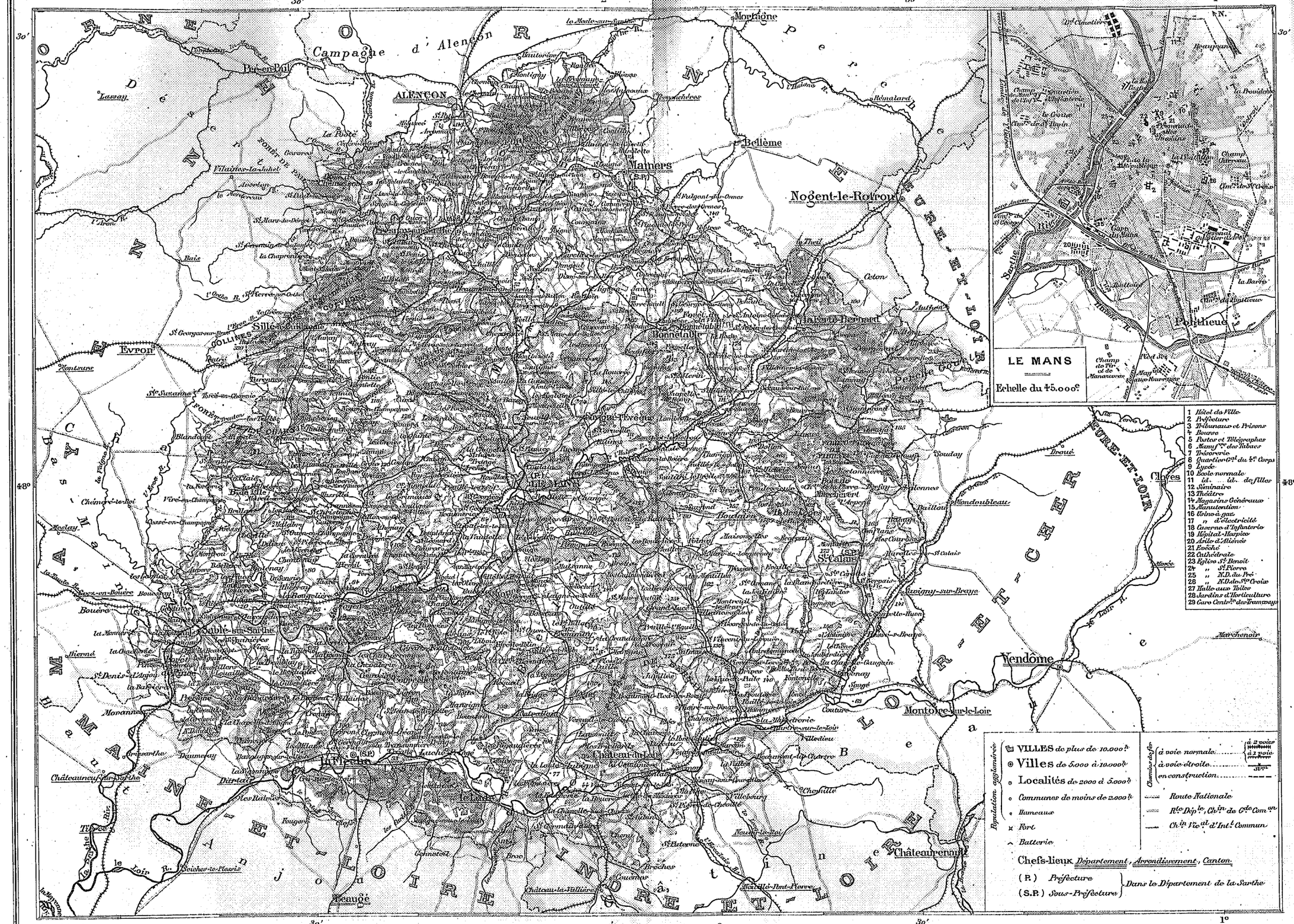

Gravé et Imp. par Erhard Frres 1900.
Société anonyme de la Grande Encyclopédie.

EFERUS - Recherche & Classification numérique

noise », comme on nomme le petit pays de Belin, au midi du Mans, à la rive droite de la Sarthe. Au N.-O. du Mans, au pied des roches de la forêt de Sillé-le-Guillaume (2.000 hect. dans le département, le reste en Mayenne), la Champagne de Conlie est une plaine calcaire peu attrayante ; la Champagne mancelle, au midi de celle de Conlie, sur le cours de l'Orne champenoise et de la Gée, n'est guère aimable et pittoresque non plus. Mais, pour le redire en finissant, l'aspect général de la Sarthe est bocager, pastoral et fort agréable aux regards. Le lieu culminant du territoire étant le haut de la forêt de Perseigne, son lieu le plus bas est, au-dessous de La Flèche, par 20 m. environ, le lieu où l'abandonne la rivière du Loir, qui vient de couler, au sein d'une heureuse vallée, devant des bourgs et hameaux en partie troglodytiques, nombre de leurs maisons, de leurs étables, chais et granges étant creusés dans la roche tendre. L'endroit où la Sarthe quitte le département est aussi à l'alt. de 20 m. environ ; la pente totale du territoire est donc de 320 m. O. Reclus.

Géologie. — Généralités. — Le dép. de la Sarthe comprend deux parties bien tranchées au point de vue géologique. Toute la région située à l'O. d'une ligne passant par Fresnay-sur-Sarthe et Sablé se rattache au massif breton et comme telle est constituée par un ensemble de formations primitives et primaires, fortement plissées et disloquées, et pénétrées par places de roches éruptives. Cette région a servi de rivages aux diverses mers secondaires, aussi y trouve-t-on de nombreux lambeaux jurassiques et crétacés et vers le S. (entre Sillé-le-Guillaume et Sablé) des dépôts pliocènes.

Le reste du département se rattache au bassin de Paris proprement dit. Il est formé par une série d'auréoles jurassiques et crétacées qui sont de plus en plus récentes à mesure qu'on s'éloigne vers le S.-E., car elles ont, d'une manière générale, une direction N.-E.-S.-O. Toutefois, il existe un petit massif ancien compris au N. du département entre Beauvoir et Bourg-le-Roy. Ce massif est enveloppé de sédiments jurassiques et crétacés.

Toute la portion S.-E. entre Saint-Calais et La Flèche comprend des dépôts tertiaires recouvrant les dépôts crétacés visibles seulement dans les vallées.

Tectonique. — On a montré que les plis anciens de la Bretagne, d'âge hercynien, se prolongeaient par les plis tertiaires qui intéressent les sédiments du bassin de Paris. Ces plis traversent en écharpe le dép. de la Sarthe dans une direction générale N.-O.-S.-E. Ce sont du N. au S. : 1° L'anticlinal de Mamers qui se prolonge, d'une part vers Alençon, d'autre part vers La Ferté-Bernard. Le massif silurien de Percigne est précisément situé sur l'axe de cet anticlinal qui relève fortement vers Mamers et La Ferté-Bernard les diverses couches de jurassique à travers le crétacé. 2° Le synclinal de Sillé-le-Guillaume, Fresnay, très remarquable par le plissement du silurien le constituant. Viennent ensuite 3° le synclinal de Chemiré qui paraît se continuer par celui du Mans, passant par Conlie et Bouloire. 4° L'anticlinal de Brûlon qui se poursuit vers Ecommoy et La Chartre où il fait reparaître le jurassique au milieu du crétacé. 5° le grand synclinal de Laval qui s'épanouit dans le département au N. et au S. d'Auvers, se poursuit vers le S.-E. à Malicorne et Pontvallain. 6° Le dernier plissement qui intéresse le S. du département est l'anticlinal de La Flèche, qui se prolonge dans le massif ancien vers Sablé-sur-Sarthe.

Ces plis sont parfois brisés et ont ainsi donné naissance à des failles. C'est principalement dans le massif breton que les plis et les failles sont accentués.

Stratigraphie. — Le *précambrien* est le premier terrain sédimentaire que l'on observe dans le département. Il forme le cadre du synclinal de Sillé au N. vers Douillette, et au S. vers Rodez et Garennes. Un troisième îlot forme la bordure méridionale du bassin de Laval, au S. de Sablé. Enfin la partie S. du massif de Percigne est constituée par le précambrien.

Ces divers îlots comprennent une série de schistes plus ou moins argileux avec des intercalations de poudingues.

Le *cambrien* est principalement développé autour des régions du précambrien, vers Fresnay, Sillé, Gesnes. Il est constitué par une série assez variée d'assises comprenant : 1° le poudingue pourpré surmonté de schistes à Lingules, couronnés par les grès de Sainte-Suzanne à Dinobolus, et à la partie supérieure par une série de brèches d'orthophyres et de porphyres se reliant à la sortie de porphyres pétrosiliceux.

Enfin le tout est couronné par des grès à Lingules.

Le *silurien moyen* forme l'axe du synclinal de Sillé dans la forêt de Sillé. On le trouve également aux environs de la forêt de la Charnie, où il est formé par des schistes à *Calymene Tristani*, et des grès et schistes à *Trinucleus Pongerardi*. Entre le cambrien et le silurien moyen s'étend le *grès armoricain* à *Bilobites* et *Tigillites*.

Le *silurien supérieur* se montre sur quelques points seulement dans le fond des synclinaux déjà cités. Il comprend une série de schistes, de grès et de quartzites à *Cardiola interrupta* et Orthocères.

Le *dévonien* n'offre que des affleurements assez limités aux environs du bois de la Charnie, Cheminé, au N. et à l'O. de Brulon et près de Sablé sur la Sarthe, où il est principalement développé. Tous ces îlots font partie des bords du bassin de Laval.

Le *dévonien* comprend des schistes et quartzites à Orthocères, recouverts par les grès à *Orthis Monnieri*, et par les schistes et calcaires à *Athyris undata*.

Le *carbonifère* s'étend à l'extrémité du synclinal de Laval depuis Bannes, Auvers jusque près de Sablé. On y a reconnu plusieurs zones importantes : à la base des poudingues, des schistes et des grès offrant le facies du culm, avec anthracite, puis des calcaires noirs à *Productus giganteus*, surmontés par des schistes argileux exploités comme ardoises.

Le houiller est représenté par des grès et des schistes avec quelques minces couches de houille.

On ne trouve pas de dépôts permiens et triasiques. Quant au *lias*, il se réduit lui-même à des affleurements très limités le long du bord du massif breton, du massif de Percigne aux alentours de Berton, de Bernany, et les flancs de la vallée de la Vègre, encore ne comprend-il que les étages du lias moyen et du lias supérieur. Le premier est constitué par le calcaire dit de Jupille, qu'on a rangé dans l'hettangien. Le second, beaucoup plus typique, est formé de sables, de calcaires marneux et d'argiles bleuâtres à *Am. bifrons*, *Am. Holandrei*, *Zeil. Lycetti*.

Le jurassique proprement dit forme au contraire une assez large bande de direction N.-N.-E.-S.-S.-O. encadrant le bord du massif ancien et enveloppant le petit massif de Percigne. Cette bande s'étend depuis Bellême, Mamers et Fresnay au N., vers Conlie, Loue, Malicorne, jusqu'à Précigné. Mais c'est surtout entre Ballon, Mamers et Bellême que la bande prend un grand développement. Elle est recouverte en trangression, par le crétacé, surtout à l'O. du Mans. Les plissements dont il a été question plus haut font reparaître le jurassique à La Ferté-Bernard, Céton, Vouvray, entre Ecommoy et Mulsanne et à l'O. d'Aubigné.

Autour du massif de Percigne, le bajocien et le bathonien présentent un facies de rivage très net avec sables et lits charbonneux intercalés. Dans le reste du département, le *bajocien* est constitué par des calcaires marneux, oolithiques et lithographiques dans lesquels on a pu distinguer les zones à *Am. concavus*, *Am. Murchisonæ*, *Am. Sauzei*. La partie supérieure de l'étage formée de calcaires oolithiques et lithographiques à *Am. Parkinsoni* se sépare difficilement de la base du bathonien. Vers le N. de Mamers, le bathonien inférieur, sableux, renferme des fossiles végétaux (*Zamites*, *Otozamites*, *Cycadites*, etc.

Le bathonien offre également une certaine complexité.

EFERUS - Recherche & Classification numérique

Il débute à Conlie, par des marnes à *Eudesia cardium*, recouvertes par des calcaires variés à *Montlivaultia*, *Dictyothyris coarctata*, *Sphæra madridi*, etc., couronnées par des calcaires et argiles à *Ter. intermedia*, *Nucleolites elliptica*, etc.

La partie supérieure de cet étage a été taraudée, ce qui indique une émersion à l'époque du bathonien supérieur.

Le *callovien* très fossilifère est discordant sur le bathonien à Mamers, ce qui confirme les mouvements du sol à la fin du bathonien. Dans les environs de Mamers, le callovien est admirablement développé et comprend des calcaires à *Am. modiolare*, *Am. coronatus* et *Am. anceps*, surmontés de calcaires et de sables à *Am. athleta*.

Vers le Sud, l'étage comprend des marnes et des calcaires à *Am. macrocephalus* et *Am. calloviensis*.

L'*oxfordien*, principalement développé au S. de Mamers, comprend des argiles et des sables à *Am. Lamberti*, *Am. Mariæ*, *Am. cordatus*, couronnées par des calcaires oolithiques à *Echinobrissus scutatus*. Dans le reste du département (Aubigné, Ecommoy), ce sont surtout des calcaires oolithiques à Echinides (*Glypticus*, *Hemicidaris*), et à Brachiopodes qui forment l'étage oxfordien.

Le *rauracien* et le *séquanien* forment une série d'affleurements au milieu du crétacé, depuis La Ferté-Bernard vers Ecommoy et Soulitré sur la rive gauche de l'Huisme. Ils comprennent à la base des calcaires oolithiques à *Diceras minor*, Polypiers et Nérinées et à la partie supérieure des argiles à briques surmontées de calcaires oolithiques et lithographiques à *Astarte minima*, *Ostrea deltoïdea*, *Ostrea bruntrutana*.

La partie supérieure du système jurassique ne se montre pas dans le département, de même que tout le crétacé inférieur. En revanche, le crétacé supérieur offre un magnifique développement. C'est un des départements où il est le plus fossilifère. La mer crétacée avait recouvert une partie du massif breton, ainsi qu'en témoignent les nombreux îlots de cénomanien qui se trouvent sur le silurien de la bordure orientale de cette région. Ces îlots s'avancent jusque près de Sillé-le-Guillaume en discordance sur tous les terrains sous-jacents.

Le *cénomanien* est en grande partie sableux sur cette bordure ; aux environs du Mans, il est constitué par les zones suivantes : 1° glauconie et sables glauconieux à *O. vesiculosa* et *Pecten asper* ; 2° sables du Mans à *Am. rotomagense*, *A. montelli* ; 3° sables du Perche à *Ostrea columba* ; 4° marnes à *Ostrea biauriculata*, *O. flabellata*. Cet étage couvre de vastes surfaces sur les deux rives et le long des affluents de la Sarthe, principalement aux environs du Mans, de Bonnétable, de la Bazoge, etc. En certains points, il est couvert de grandes forêts. Son épaisseur est très variable suivant les points, et sa constitution est loin d'être uniforme.

Le *turonien* est moins étendu, on le trouve dans un grand nombre de vallées débouchant dans la vallée du Loir et de la Sarthe sous les argiles à silex. C'est l'étage de la *craie marneuse*, dont la constitution est la suivante : 1° des sables à *Ter. carentonensis*, *Rynch. Cuvieri*, surmontés de (2°) craie marneuse et glauconieuse à *O. carinata*, *Hemiaster Leymeri* et enfin d'une craie sableuse à silex à *Ter. Bourgeoisi*, *O. columba major*, etc.

Le cénonien et le turonien forment une grande partie du sous-sol du département dans sa région médiane.

Le *sénomanien* est, au contraire, très limité, le long de la vallée du Loir, à Château-du-Loir, au S. d'Aubigné. Un autre lambeau existe à Saint-Fraimbault. Il est constitué par des calcaires durs et tendres, glauconieux, parfois avec silex (tuffeau) successivement fossilifère. C'est le niveau de la craie de Villedieu, avec *Am. polyopsis*, *Rhynch. vespertilis*, *O. matheroniana*, *Micraster brevis*, *Pyrina ovulum*, nombreux Bryozoaires, etc.

Les niveaux supérieurs du crétacé n'existent pas.

Tous les plateaux dominant les vallées du Loir, de la Braye et de leurs affluents sont recouverts par le *tertiaire* (environs de Saint-Calais, Château-du-Loir, Le Lude, etc.). Des îlots assez importants existent également entre Bonnétable et La Ferté-Bernard et, là aussi, ils s'étendent sur le crétacé. Il en est de même aux environs du Mans à Sargé et aussi de La Flèche. Enfin, les plateaux qui surplombent la vallée de la Vègre, depuis Sablé jusqu'au S. de Sillé-le-Guillaume, sont également constitués par le tertiaire. Ils sont couverts en partie de riches forêts.

L'éocène forme les deux tiers de la formation tertiaire et s'étend dans la première région ; le pliocène est surtout développé sur les bords de la Vègre.

L'*éocène*, assez variable comme constitution, comprend :

1° L'*argile à silex* provenant de la décalcification des terrains crétacés et quelquefois des terrains jurassiques sous-jacents.

2° Les *sables et grès à pavés* ou grès à *Sabalites*, formés de grès et de sables très fins à nombreux débris végétaux : *Sabalites andegavensis*, *Flabellaria*, *Araucarites*, *Podocarpus*, *Myrica*, etc.

Cette flore est très intéressante. C'est une flore subtropicale, qui fournit de précieuses indications sur l'élément du bassin parisien à l'époque éocène.

3° Au S. et à l'E. du département, on trouve des meulières et un calcaire lacustre reposant sur les argiles à silex ou sur les sables à Sabalites. Ces formations, exploitées en plusieurs points (Bonnétable, Villaines, etc.), renferment une faune qui les ont fait synchroniser avec le calcaire de Saint-Ouen : *Planorbis rotundatus*; *Lymnea longiscata*, *Cyclostoma mumia*, *Cer. lapidum*. Ces fossiles sont habituellement silicifiés (Saint-Aubin).

Les grès à Sabalites et le calcaire lacustre ont été assimilés à l'étage bartonien.

L'*oligocène* serait à peine indiqué au Lude et en quelques rares points du S. du département par des calcaires à *Nystia Duchasteli*, Planorbes et Paludines (on aurait là l'équivalent du calcaire de Brie).

Le calcaire de Beauce a été signalé en deux points seulement. Enfin on range dans le *miocène* de vastes affleurements formant la partie supérieure de plateaux compris entre Saint-Calais et Château-du-Loir, et constitués par une argile à silex remaniée, qui paraît ne pas avoir d'âge bien précis.

Le *pliocène* forme surtout, à part quelques îlots, une partie des plateaux de la vallée de la Vègre. Il est formé d'argiles et de sables quartzeux, parfois assez épais, et qui se relieraient en dehors du département, aux sables à *Ter. perforata* et à des dépôts avec Crocodiles et Tortues.

Les alluvions anciennes offrent une extension assez considérable dans les vallées de la Sarthe, de l'Huisme et du Loir. En plusieurs points on signale des tourbières.

Roches éruptives. Il ne faut naturellement chercher les roches éruptives que dans le massif breton. Le massif de *granite* et de *granulite* qui s'étend au S.-O. d'Alençon, pénètre dans le dép. de la Sarthe jusqu'à Saint-Céneri.

Ce massif ainsi que l'îlot ancien de Percigne et la région silurienne de Sillé-de-Guillaume, sont pénétrés par des filons de *porphyres* variés, depuis les microgranulites jusqu'aux porphyres pétrosiliceux.

Les *porphyrites* et les *diabases* existent en petits filons dans les mêmes régions. Ce sont là les seules roches éruptives ; encore leur extension géographique est-elle faible.

Hydrologie. Géologie agricole. — Il existe surtout trois niveaux aquifères importants : le niveau des marnes oxfordiennes, et surtout les deux niveaux argileux du cénomanien, l'un correspond à la base des sables du Maine, l'autre au niveau marneux des sables du Perche. Ce sont ces trois niveaux qui servent dans une grande partie du département à alimenter les sources d'eau potable, et les ruisseaux et rivières affluents de la Sarthe, de l'Huisme et du Loir. On va les chercher fréquemment par des sondages (nombreux puits artésiens aux environs du Mans).

EFERUS - Recherche & Classification numérique

Le précambrien est très fertile, grâce à son altération, il n'en est pas de même du cambrien dont le sol est aride (landes et forêts), du silurien et du dévonien (sapins, pommiers).

Les schistes carbonifères donnent un sol assez riche. Les grès portent des châtaigneraies. Les céréales sont cultivées principalement dans les plaines et sur les plateaux jurassiques (Champagne du Maine). La vigne prospère dans les vallées crayeuses. Les pommiers à cidre et les prairies artificielles se rencontrent sur la craie de Rouen. Les sables divers du crétacé et du tertiaire sont arides, couverts de landes ou de grandes forêts. Les prairies naturelles ne se montrent que dans les vallées, sur les alluvions récentes ou anciennes. Ph. GLANGEAUD.

Régime des eaux. — Toutes les eaux du territoire vont à la Loire, fleuve qui, en son lieu le plus rapproché, passe à près de 3 kil. du département; toutes également atteignent la Loire par l'entremise d'une même rivière, la Maine, qui est le courant d'Angers; enfin, toutes aussi atteignent la Maine par l'entremise de la Sarthe, et cette Sarthe écoule directement environ 4.500 kil. q. du territoire, et son grand affluent le Loir, 1.750 m. Arrivée du dép. de l'Orne, où elle naît entre des collines du Perche, elle atteint une première fois le département qu'elle désigne (à 140 m. au-dessus des mers) sous forme d'une riviérette de 10 m. de large, de 2 m. c. par seconde en volume ordinaire; et une seconde fois, définitivement, sous Alençon (qui est le ch.-l. de l'Orne), comme rivière de 25 m. d'ampleur, de 4 m. c de volume. On a déjà dit plus haut qu'elle s'y tord aussitôt dans de superbes corridors, « gorges à la fois sombres et verdoyantes », qui ont plus de 100 m. de profondeur. « Entre Saint-Céneri-le-Gérei et Saint-Léonard-des-Bois, dit Ardouin Dumazet, c'est une faille formidable semblable aux étroites cluses du Jura, mais d'une beauté plus âpre, grâce à la robustesse de la roche, granit et grès; le petit coin de rochers, long d'une lieue à vol d'oiseau, doublé par les méandres, a fait dire aux gens du Bas-Maine qu'ils ont, eux aussi, leurs Alpes. »

Elle absorbe à droite le Merdereau, torrent d'un bassin de 17.600 hect., qui a le plus long de ses 26 kil. dans les roches imperméables de la Mayenne; puis la Vandelle (28 kil., 9.500 hect.), presque entièrement mayennaise; ensuite l'Orthe (38 kil., 14.000 hect.), autre fille de la Mayenne: ces trois torrents, issus de roches dures, impropres aux sources, ont des crues énormes, et presque pas d'eau en été. Un fait donnera l'idée des incroyables sinuosités de la Sarthe en cette « Bretagne » du Maine: d'un lieu à 1.500 m. au-dessous du confluent de l'Orthe jusqu'à la ville de Fresnay, il y a 3 kil. à vol d'oiseau, 14 en suivant la rivière, qui, plus bas, baigne ladite Fresnay, boit à gauche le Rosay Nord (22 kil., 9.594 hect.), la Bienne (38 kil., 26.379 hect.), descendue de la forêt de Perseigne, et l'insignifiant Orthon en aval et près de la ville de Beaumont, riveraine de la Sarthe. Celle-ci absorbe à droite la Longuève, c.-à-d. la Longue Eau, nom que ne justifient pas ses 23 kil. en 8.859 hect., et à gauche, l'Orne saosnoise, laquelle a quelque importance : commencée dans le Perche, sur le territoire de l'Orne, elle a presque tout son cours de 52 kil. dans la Sarthe, ainsi que presque tout son bassin d'une cinquantaine de mille hectares; ainsi nommée de ce qu'elle coule dans le Saosnois, un de ses affluents, la Dive, passe devant la ville de Mamers, et elle-même coule au bas de l'amphithéâtrale Ballon. Son débit normal est de 1.000 lit. par seconde, son étiage de 500. « Sa vallée n'est qu'une immense chanvrière, et elle est empoisonnée en septembre par le rouissage du chanvre. »

Au Mans, la plus grande ville qu'elle traverse, la Sarthe devient officiellement navigable, et cela pour 132 kil., jusqu'à sa rencontre avec la Mayenne, mais elle ne l'est que par le secours de vingt barrages éclusés, et pour les bateaux qui n'exigent pas plus de $1^{m},60$ d'eau. Dans la banlieue d'aval de cette ville, elle se heurte à la rivière essentiellement percheronne, à la toute gracieuse Huisne, venue de l'Orne par l'Eure-et-Loir, au bout d'un cours de 130 kil. (contre les 150 au moins déjà parcourus par la Sarthe), à l'issue d'un bassin de 165.539 hect. (contre les 250.000 au minimum de la Sarthe). Cette Huisne ou Huine égale la Sarthe en temps de crue (350 m. c.), elle la dépasse en étiage ordinaire (6.000 lit. contre 3.700) aux eaux très basses (3.000 lit. contre 1.850) et ne lui est que peu inférieure en module ou compensation de tous les débits de l'année (8 m. c. contre 10). C'est donc un affluent « princeps », qui double à peu près la rivière du Mans. Dans le territoire de la Sarthe, elle serpente dans les prairies de La Ferté-Bernard, nourricières de beaux et très fort chevaux, et passe devant Connerré, Pont-de-Gennes, Montfort, Yvré-l'Evêque, et se perd dans la Sarthe, après y avoir tourné et retourné pendant 76 kil. et accru son flot : de celui de la Même, rivière presque entièrement ornoise de 36 kil. en 16.314 hect.; de celui du Dué (17 kil., 17.424 hect.), né à Bouloire; de celui du Narais (31 kil., 17.160 hect.); de celui de la Parence, faite de la Vive Parence et de la Morte Parence, et longue de 27 kil. en 18.384 hect.

Du confluent de l'Huisne au passage en Maine-et-Loire, la Sarthe rencontre trois villes, La Suze, Malicorne, Sablé; elle s'augmente d'un ru de nom « peuengageant », du Roule-Crotte (17 kil., 7.492 hect.); elle s'ouvre : au Rhonne (26 kil., 16.296 hect.), qui s'est promené dans l' « oasis bélinoise »; à l'Orne champenoise (26 kil., 8.909 hect.), qui a sillonné la Champagne mancelle; à la Gée, ruisseau de sources parti de la Champagne, de Conlie (33 kil., 11.270 hect.); à la Vézanne (18 kil., 12.370 hect.), qui a son terme à Malicorne; Roule-Crotte, Rhonne, Vézanne, sont des tributaires de gauche; Orne champenoise et Gée, des tributaires de droite, ainsi que trois riviérettes qui se perdent coup sur coup, l'une en amont de Sablé, les deux autres à Sablé même, la Vègre, l'Erve, La Vaige, toutes trois après une course extraordinairement sinueuse dans les vieilles roches « armoricaines ». — La Vègre, sortie de la forêt de Sillé, passe près de Sillé-le-Guillaume, à Loué et devant Brûlon : 86 kil., 40.082 hect., eaux relativement peu abondantes, noircies en septembre par le rouissage du chanvre : alors on dirait presque qu'elle roule de l'encre. — L'Erve et la Vaige, exactement pareilles à la Vègre et qui s'achèvent tout près l'une de l'autre à Sablé, ne sont que peu « sarthoises » : l'Erve, pour 16 kil. sur 64, pour 11.214 hect. sur 40.000; la Vaige, pour 9 kil. sur 48, pour 1.412 hect. sur 21.880; pour tout le reste, elles sont mayennaises. — La Sarthe quitte le dép. homonyme pour le Maine-et-Loire par 20 m. seulement au-dessus des mers, comme une belle rivière de 50, souvent 60 m. et plus d'ampleur, après y avoir voyagé pendant 200 kil. (sur un cours total de 285); on estime qu'elle roule en ce lieu quelque 25 m. par seconde en bonnes eaux normales, 6 en étiage, 500 en grande crue. C'est dans ce Maine-et-Loire qu'elle s'unit au Loir, puis à la Mayenne, pour composer la Maine.

Le Loir est une rivière plus claire que la Sarthe; nullement contaminé par des eaux du granit ou des schistes, purement fait de sources, il a droit à son renom de courant limpide en une vallée riante, parfois souverainement gracieuse. Il arrive du Loir-et-Cher, qui n'est pas son département natal (il commence en Eure-et-Loir) par 59 m. d'alt., au confluent de la Braye et s'en va nonchalamment vers l'O. légèrement S., par mille détours, barré de moulins et d'usines, par devant des villes, des bourgades charmantes, quelques-unes avec maisons évidées dans la roche : La Chartre, Vouvray, Château-du-Loir, Vaas, Le Lude, La Flèche; il abandonne Sarthe pour Maine-et-Loire par une vingtaine de mètres d'alt., comme la Sarthe, après y avoir parcouru 100 kil., sa longueur entière allant à 312. On admet qu'entré sur le territoire avec un volume de 18 m. c. à la seconde, il en sort avec 25 m. c. réduits en saison sèche à 8, parfois à 5, les crues atteignant 400,

EFERUS - Recherche & Classification numérique

débits qui en font l'égal de la Sarthe en temps ordinaire, son supérieur en étiage, son inférieur en hautes eaux. Il est classé comme navigable depuis Port-Gauthier (en amont de Château-du-Loir), et il l'est en effet pour les modestes embarcations, par l'effet de trente-quatre barrages. Son seul affluent notable en Sarthe, c'est la Braye, tributaire de droite, que se divisent deux territoires, Loir-et-Cher et Sarthe, à l'avantage de celle-ci, qui réclame 40 kil. sur 70, et 47.000 hect. sur 83.270. C'est une eau limpide, qui descend du Perche, coule au S. un peu O., arrose Vibraye (probablement Ville-sur-Braye, Ville-Bray), boit l'Anille (27 kil., 12.872 hect.), venue de Saint-Calais, le Tusson (34 kil., 9.582 hect.) et se mêle au Loir à raison de 1 m. c. par seconde (3 d'après un autre document), que l'étiage ramène à 500 lit., que les crues distendent à 60 m. c. Des autres affluents, aucun de grand, à peine peut-on citer, sur la rive droite, la Veuve et l'Aune : la Veuve, qui est le ruisseau du Grand-Lucé, se déploie pendant 27 kil. et draine 25.886 hect. ; l'Aune, qui est le ru de Pontvallin, a 34 kil. de long, un bassin de 22,797 hect., et n'en est pas moins un maigre ruisseau. Quant aux affluents de gauche, Dême, Long (dit aussi Gravot et Vendenne), Fare, Marconne, ces ruisseaux ne sont sarthois qu'au bout de leur course, et ils appartiennent surtout au dép. d'Indre-et-Loire.— On a remarqué qu'à l'encontre de presque tous les départements qui se partagent, soit entre plusieurs notables cours d'eau du même versant, soit entre deux, même trois grands versants comme Loire, Gironde et Rhône, ou Seine, Loire et Rhône, la Sarthe appartient tout entière au bassin d'une rivière de moyenne grandeur.

Comme travail industriel, les cours d'eau du département animent de 800 à 850 usines, dont plus de 700 moulins à farine.

Climat. — La Sarthe appartient, dans son ensemble, au climat essentiellement tempéré qu'on nomme climat parisien, d'après Paris, la plus grande ville de son « ressort » ou climat séquanien, d'après la Seine (*Sequana*). Dans le détail, chaque ville, chaque village, on pourrait presque dire chaque ferme, a son climat particulier (peu différent du climat général), suivant la nature des roches, l'exposition à tel ou tel vent, la situation en pleine campagne rase ou à l'abri d'une colline, et suivant l'altitude des lieux qui, on l'a dit, varie de 320 m., entre les 20 m. du passage de la Sarthe et du Loir en Maine-et-Loire et les 340 m. du ressaut culminant de la forêt de Perseigne. Les endroits les plus froids dans la moyenne de l'année sont naturellement ceux qui combinent les effets de l'élévation du sol avec ceux de la situation en pays de roches imperméables : tels et surtout Sillé-le-Guillaume, à 261 m. au-dessus des mers, et tout le N.-O. du territoire, de ce Sillé-le-Guillaume à cette forêt de Perseigne. En prenant la capitale, Le Mans, sise à peu près au centre du département (à 50-80 m. d'alt.), comme représentant le climat plus ou moins moyen de la Sarthe, nous voyons que sa température annuelle ne dépasse guère la moyenne de Paris ; le plus doux climat de toute la circonscription, c'est sur le bas de la Sarthe, et encore plus dans le val du Loir, le plus méridional du département, dans des roches aisément réchauffées par le soleil. Comme pluie, cette Sarthe inférieure, ce Loir coulent dans une de nos régions les moins visitées par l'eau du ciel : il n'y tombe même pas 600 millim. de pluie par an ; mais au Mans, la précipitation annuelle est supérieure à 700 ; à mesure qu'on s'élève dans le Perche, elle dépasse 800, et même 900 dans le Perche de l'Orne. Au total, climat doux et pluie suffisante, comme il convient à une région de coteaux « modérés » peu distants de la mer, et à peine plus éloignés de l'équateur que du pole.

Flore et faune naturelles (V. France, § *Flore ;* France et Europe, § *Faune*).

Histoire depuis 1789. — Constitué, en 1790, du Maine oriental (le Maine occidental ayant formé la Mayenne), de 29 communes de l'Anjou, de 3 du Perche, donc presque tout entier créé aux dépens du Maine, le dép. de la Sarthe a vu de très mauvais jours pendant la guerre de Vendée : de blancs à bleus on s'y battit avec acharnement, à La Flèche, surtout au Mans, pris par La Roche-Jacquelein, repris par les républicains après une bataille sanglante suivie de la déroute et de la fuite des royalistes (1793). Six ans après, les Chouans, commandés par Bourmont, s'en emparèrent par surprise, pour en être expulsés trois jours après. En 1870 et 1871, la vallée inférieure de l'Huisne fut le théâtre d'une grande bataille dite du Mans, où le général Chanzy fut vaincu par les Allemands du prince Frédéric-Charles, le 11 et le 12 janv. 1871, après des combats terribles, des exploits inutiles à Connerré, à Montfort, à Pont-de-Gennes, Champagné, Saint-Mars-la-Brière, au plateau d'Auvours, et dans toute la banlieue S. du Mans (V. Franco-Allemande [Guerre], t. XVIII, p. 26 et 27).

Par un hasard qui n'infirme en rien l'intelligence et les facultés des Sarthois, le département a fourni peu de personnages notables à la France dans le cours du XIXe siècle : le physicien Claude Chappe, inventeur du télégraphe aérien (1740-1805) est né à Brûlon ; le général de Négrier, tué en juin 1848 à Paris, était né au Mans ; Dom Guéranger (1806-75), célèbre écrivain catholique, était également natif du Mans ; le critique d'art Thoré (1807-69) était originaire de La Flèche, ainsi que Mme Pape-Carpantier (1815-78), excellent auteur pédagogique. O. Reclus.

Divisions administratives actuelles. — Arrondissements. — Le dép. de la Sarthe comprend 4 arrondissements : Le Mans, La Flèche, Mamers, Saint-Calais ; ils sont subdivisés en 33 cantons et 386 communes. On en trouvera plus loin le détail.

Justice. Police. — Le département ressortit à la cour d'appel d'Angers. Le Mans est le siège des assises. Il y a 4 tribunaux de première instance (1 par arr.) ; 2 tribunaux de commerce à Mamers et au Mans ; 1 justice de paix par canton. Le nombre d'agents chargés de constater les crimes et délits était, en 1894, de 244 gendarmes (49 brigades), 10 commissaires de police, 53 agents de police, 139 gardes-champêtres, 701 gardes particuliers assermentés, 32 gardes forestiers. Il y eut 3.655 plaintes, dénonciations et procès-verbaux.

Finances. — Le département possède 1 directeur et 1 inspecteur des contributions directes, 1 trésorier-payeur général au Mans, 3 receveurs particuliers à La Flèche, Mamers et Saint-Calais, 5 percepteurs de ville, dont 3 au Mans ; 1 directeur, 1 inspecteur, 4 sous-inspecteurs de l'enregistrement ; 4 conservateurs des hypothèques (1 par arr.). Le recouvrement des contributions indirectes est assuré par 1 directeur et 2 inspecteurs au Mans, 1 sous-directeur à Mamers, 2 receveurs principaux entreposeurs au Mans et à Mamers, 2 receveurs entreposeurs à Saint-Calais et à La Flèche.

Instruction publique. — Le dép. de la Sarthe relève de l'Académie de Caen. L'inspecteur d'Académie réside au Mans. Il y a 4 inspecteurs primaires (1 par arr.). L'enseignement secondaire se donne aux garçons dans 1 lycée, au Mans, et dans 2 collèges communaux, à Sablé et à Sillé-le-Guillaume. Il y a des cours secondaires de jeunes filles au Mans. Il existe 14 institutions libres congréganistes. Il y a des écoles primaires supérieures de garçons à La Flèche, Château-du-Loir, Loué, Mamers et Saint-Calais et des écoles primaires supérieures de filles à Château-du-Loir et Mamers. Il y a des cours complémentaires de garçons et de filles. Le Mans possède des écoles normales primaires d'instituteurs et d'institutrices. L'enseignement professionnel est représenté par le prytanée militaire de La Flèche, 1 école nationale de musique au Mans et 1 chaire d'agriculture au Mans.

Cultes. — Le département forme pour le culte catholique le diocèse du Mans, suffragant de l'archevêché de Tours. Il compte (au 1er nov. 1894), 2 vicaires généraux,

EFERUS - Recherche & Classification numérique

8 chanoines, 38 curés, 350 desservants, 111 vicaires. Le culte réformé relève de l'église consistoriale du Mans et compte 1 pasteur pour environ 300 fidèles. Le culte israélite ne compte que 25 fidèles seulement.

Armée. — Le dép. de la Sarthe appartient à la 4e région militaire (Le Mans). La 7e division d'infanterie, la 14e brigade d'infanterie et la 4e brigade d'artillerie ont leur siège au Mans. Au point de vue du recrutement et de la mobilisation, le département forme les 3e (Mamers) et 4e (Le Mans) subdivisions du 4e corps d'armée. Le département possède le prytanée militaire de La Flèche (V. Flèche [La]).

Divers. — Le département ressortit à la 4e légion de gendarmerie (Le Mans), à la division minéralogique du N.-O. (arr. de Rennes), à la 14e inspection des ponts et chaussées, à la 1re région agricole (N.-O.), à la 15e conservation des forêts (Alençon). Le département possède 1 chambre de commerce au Mans et 4 chambres consultatives d'agriculture (1 par arr.).

Démographie. — Mouvement de la population. — Le recensement de 1896 a constaté, dans le département de la Sarthe, une population totale de 425.077 hab. Voici, depuis le commencement du siècle, les chiffres donnés par les recensements précédents :

1801.....	388.143	1856.....	467.193
1806.....	410.380	1861.....	466.155
1821.....	428.432	1866.....	463.619
1826.....	446.519	1872.....	446.603
1831.....	457.372	1876.....	446.239
1836.....	466.888	1881.....	438.917
1841.....	470.535	1886.....	436.111
1846.....	474.876	1891.....	429.737
1851.....	473.071	1896.....	425.077

Il résulte de ces chiffres que la population du dép. de la Sarthe présente très régulièrement les phénomènes d'accroissement lent, jusque vers le milieu du XIXe siècle, et de diminution continue, depuis cette époque, qui s'observent dans presque tous les départements français. Pour 1.000 hab. recensés en 1801, on en comptait seulement 1.125 en 1886. Le mouvement de diminution n'a pas été uniforme dans toutes les parties du département. Il y a même eu augmentation dans l'arr. du Mans, à cause de la présence d'une grande ville dans cet arrondissement. On peut se rendre compte de ce mouvement en comparant les recensements de 1801, 1851 et 1896, arrondissement par arrondissement :

ARRONDISSEMENTS	Population en 1801	Population en 1851	Population en 1896
Le Mans.....	128.554	173.102	174.736
La Flèche.....	82.866	103.169	89.874
Mamers.....	113.688	128.531	98.289
Saint-Calais....	63.035	68.269	62.178
Totaux.....	388.143	473.071	425.077

Densité de la population par kilomètre carré.

ARRONDISSEMENTS	Superficie d'après le cadastre	1801	1851	1896	Augmentation de 1801 à 1896
	hect.				
Le Mans.....	189.789	67,7	91,5	92	+ 24,3
La Flèche.....	161.335	51,3	63,9	55,7	+ 4,4
Mamers.....	162.649	70	79	60,4	— 9,5
Saint-Calais.....	110.706	57	61	56,1	— 0,8
Totaux.....	624.479	62,1	73,8	68,1	+ 6

Voici les chiffres absolus pour la dernière période :

ARRONDISSEMENTS	1872	1881	1891	1896
Le Mans.....	172.133	175.443	174.602	174.736
La Flèche.....	96.644	93.993	91.375	89.874
Mamers.....	114.898	107.681	101.859	98.289
Saint-Calais.....	62.928	61.800	61.901	62.178
Totaux.....	446.603	438.917	429.737	425.077

Au point de vue de la population totale, le dép. de la Sarthe venait, en 1896, au 29e rang des départements français. Au point de vue de la population spécifique, il était le 30e, avec une densité (68 hab. par kil. q.) un peu au-dessous de la moyenne française (72 hab. par kil. q.).

La population des chefs-lieux d'arrondissements se répartissait, en 1896, de la manière suivante :

VILLES	Population municipale agglomérée	Éparse	Comptée à part	Totale
Le Mans.....	49.665	4.090	6.320	60.075
La Flèche.....	7.558	1.870	1.049	10.477
Mamers.....	4.578	195	1.241	6.014
Saint-Calais.....	2.904	560	163	3.627

La population éparse est, en 1891, de 528 hab. p. 1000, proportion très supérieure à la moyenne française (366 °/oo) et qui montre la prédominance de l'élément rural.

La population se répartit comme suit entre les groupes urbains et ruraux :

POPULATION au 30 mai 1886		POPULATION au 29 mars 1896	
Urbaine.....	107.659	Urbaine.....	109.776
Rurale.....	328.452	Rurale.....	315.301
Total.....	436.111	Total.....	425.077

Le nombre des communes urbaines (plus de 2.000 hab. agglomérés) était, en 1896, de 11, occupant une surface totale de 29.042 hect., contre 591.625 hect. occupés par les 375 communes rurales (superf. totale du département, 620.667 hect.).

Voici quelle était l'importance relative des populations urbaine et rurale aux recensements de 1856, 1872, 1886 et 1896, pour 100 hab.

	1856	1872	1886	1896
Population urbaine...	16,68	19,60	24,64	23,47
— rurale....	83,32	80,40	75,36	76,53

La population rurale prédomine et forme plus des 3/4 de la population totale, alors que dans l'ensemble de la France elle forme seulement 60 °/o du total de la population.

Le mouvement de la population, en 1898, se traduit par les chiffres suivants : naissances légitimes, 7.819 dont 4.008 du sexe masculin et 3.811 du sexe féminin ; naissances naturelles, 623, dont 280 du sexe masculin et 343 du sexe féminin : soit un total de 8.442 naissances. Il y eut 391 mort-nés. Le nombre des décès fut de 9.107, dont 4.666 du sexe masculin et 4.441 du sexe féminin. Il s'ensuit que la mortalité est supérieure à la natalité, ce qui entraîne la diminution rapide de la population. Le nombre des mariages a été, en 1898, de 3.136, celui des divorces de 73. En résumé, la proportion des mariages est, en 1892, de 7,70 pour 1.000 hab., celle des naissances de 19,1 °/oo, celle des décès de 23,1°/oo. Sur l'ensemble de la France, on constate par 1.000 hab. 8 mariages, près de 23 naissances et un peu plus de 20 décès. La situation démographique du dép. de la Sarthe est donc très mauvaise, comme celle des départements du Nord-Ouest en général (V. Orne, etc.).

EFERUS - Recherche & Classification numérique

La répartition des communes d'après l'importance de la population a donné, en 1896, pour les 386 communes du département : 4 com. de moins de 100 hab. ; 19 com. de 101 à 200 hab. ; 24 com. de 201 à 300 hab. ; 29 com. de 301 à 400 hab. ; 31 com. de 401 à 500 hab. ; 163 com. de 501 à 1.000 hab. ; 57 com. de 1.001 à 1.500 hab ; 30 com. de 1.501 à 2.000 hab ; 11 com. de 2.001 à 2.500 hab. ; 4 com. de 2.501 à 3.000 hab. ; 3 com. de 3.001 à 3.500 hab. ; 4 com. de 3.501 à 4.000 hab. ; 2 com. de 4.001 à 5.000 hab. ; 3 com. de 5.001 à 10.000 hab. ; 2 com. de plus de 10.000 hab. (Le Mans et La Flèche).

Voici par arrondissement et canton la liste des communes dont la population agglomérée, en 1896, dépassait 1.000 hab. Les chiffres de superficie ne sont pas rigoureusement exacts, parce que nous attribuons toute la superficie des villes divisées entre plusieurs cantons au premier de ces cantons dans la liste. Les surfaces cantonales sont indiquées d'après la *Situation financière des communes* (année 1899) :

Arrondissement du Mans (10 cant., 114 com., 189.789 hect., 174.736 hab.). — *Cant. de Ballon* (13 com., 17.982 hect., 13.340 hab.). — *Cant. de Conlie* (15 com., 22.397 hect., 11.933 hab.) : Conlie, 1.728 hab. (1.257 aggl.). — *Cant. d'Ecommoy* (11 com., 21.676 hect., 15.694 hab.) : Ecommoy, 3.716 hab. (1.959 aggl.). — *Cant. de Loué* (14 com., 22.879 hect., 11.345 hab.) : Loué, 1.735 hab. (1.277 aggl.). — *Cant. (1er) du Mans* (6 com., 8.472 hect., 32.570 hab.) : Le Mans, 60.075 hab. (55.985 aggl.). — *Cant. (2e) du Mans* (7 com., 13.443 hect., 28.699 hab.). — *Cant. (3e) du Mans* (12 com., 21.825 hect., 23.321 hab.) : Parigné-l'Evêque, 3.142 hab. (1.022 aggl.). — *Cant. de Montfort-le-Rotrou* (16 com., 21.728 hect., 14.714 hab.) : Connerré, 2.323 hab. (1.717 aggl.). — *Cant. de Sillé-le-Guillaume* (10 com., 20.520 hect., 12.731 hab.) : Sillé-le-Guillaume, 3.152 hab. (2.703 aggl.). — *Cant. de La Suze-sur-Sarthe* (11 com., 17.772 hect., 10.389 hab.) : La Suze-sur-Sarthe, 2.574 hab. (1.921 aggl.).

Arrondissement de La Flèche (7 cant., 75 com., 161.335 hect., 89.874 hab.). — *Cant. de Brûlon* (15 com., 20.379 hect., 9.722 hab.) : Brûlon, 1.550 hab. (1.139 aggl.). — *Cant. de La Flèche* (9 com., 20.915 hect., 18.770 hab.) : La Flèche, 10.477 hab. (8.607 aggl.). — *Cant. du Lude* (9 com., 26.537 hect., 11.216 hab.) : Le Lude, 3.713 hab. (2.764 aggl.). — *Cant. de Malicorne* (11 com., 20.926 hect., 10.700 hab.) : Malicorne, 1.389 hab. (1.132 aggl.) ; Noyen, 2.528 hab. (1.354 aggl.). — *Cant. de Mayet* (7 com., 17.960 hect., 10.024 hab.) : Mayet, 3.465 hab. (1.442 aggl.). — *Cant. de Pontvallain* (9 com., 21.158 hect., 11.292 hab.) : Cerans-Foulletourte, 2.197 hab. (1.030 aggl.). — *Cant. de Sablé-sur-Sarthe* (15 com., 32.544 hect., 18.150 hab.) : Précigné, 2.495 hab. (1.162 aggl.) ; Sablé-sur-Sarthe, 6.118 hab. (5.558 aggl.).

Arrondissement de Mamers (10 cant., 141 com., 162.649 hect., 98.289 hab.). — *Cant. de Beaumont-sur-Sarthe* (15 com., 17.040 hect., 11.162 hab.) : Beaumont-sur-Sarthe, 1.908 hab. (1.560 aggl.). — *Cant. de Bonnétable* (10 com., 12.991 hect., 9.153 hab.) : Bonnétable, 4.287 hab. (2.965 aggl.). — *Cant. de La Ferté-Bernard* (13 com., 17.280 hect., 12.163 hab.) : La Ferté-Bernard, 5.162 hab. (4.496 aggl.). — *Cant. de Fresnay-sur-Sarthe* (12 com., 19.317 hect., 12.443 hab.) : Fresnay-sur-Sarthe, 2.834 hab. (2.828 aggl.). — *Cant. de La Fresnaye-sur-Chédouet* (13 com., 14.579 hect., 5.103 hab.). — *Cant. de Mamers* (21 com., 18.193 hect., 13.977 hab.) : Mamers, 6.014 hab. (5.819 aggl.). — *Cant. de Marolles-les-Braults* (18 com., 16.689 hect., 10.232 hab.) : Marolles-les-Braults, 2.069 hab. (1.052 aggl.). — *Cant. de Montmirail* (9 com., 15.228 hect., 7.577 hab.). — *Cant. de Saint-Paterne* (17 com., 15.969 hect., 8.301 hab.). — *Cant. de Tuffé* (14 com., 14.331 hect., 8.178 hab.).

Arrondissement de Saint-Calais (6 cant., 56 com., 110.706 hect., 62.178 hab.). — *Cant. de Bouloire* (8 com., 17.033 hect., 9.784 hab.). — *Cant. de La Chartre-sur-le-Loir* (9 com., 15.830 hect., 9.389 hab.) : La Chartre-sur-le-Loir, 1.624 hab. (1.281 aggl.). — *Cant. de Château-du-Loir* (11 com., 18.815 hect., 12.533 hab.) : Château-du-Loir, 4.317 hab. (3.854 aggl.). — *Cant. du Grand-Lucé* (8 com., 16.750 hect., 8.565 hab.) : Le Grand-Lucé, 2.042 hab. (1.116 aggl.). — *Cant. de Saint-Calais* (14 com., 26.315 hect., 13.324 hab.) : Bessé-sur-Braye, 2.546 hab. (1.591 aggl.) ; Saint-Calais, 3.627 hab. (3.067 aggl.). — *Cant. de Vibraye* (6 com., 15.194 hect., 8.583 hab.) : Vibraye, 3.028 hab. (1.682 aggl.).

Habitations. — Le nombre des centres de population (hameaux, villages ou sections de communes) était, en 1896, de 10.300 dans le dép. de la Sarthe. Le nombre des maisons d'habitation était de 124.937, dont 120.253 occupées en tout ou en partie et 4.684 vacantes. Sur ce nombre, on en comptait 98.107 n'ayant qu'un rez-de-chaussée, 20.239 un seul étage, 5.714 deux étages, 839 trois étages, 38 quatre étages ou davantage. Elles comportaient 136.421 logements ou appartements distincts, dont 129.959 occupés et 6.462 vacants ; en outre, 13.687 locaux servant d'ateliers, de magasins ou de boutiques. La proportion des locaux industriels ou commerciaux était de 93 °/oo (en 1891), un peu inférieure à la moyenne française (105 °/oo).

État des personnes. — D'après la résidence. — On a recensé, en 1896, 23.081 individus isolés et 109.327 familles, plus 150 établissements comptés à part, soit un total de 132.558 ménages. Il y a 23.081 ménages composés d'une seule personne ; 35.796 de deux personnes ; 28.713 de trois personnes ; 19.691 de quatre personnes ; 11.844 de cinq personnes ; 6.625 de six personnes ; 6.658 de sept personnes et davantage. La proportion d'isolés est (en 1891) notablement supérieure à celle de l'ensemble de la France (171 sur 1.000 ménages au lieu de 152).

La population résidante comptait 425.077 personnes, dont 410.402 résidants présents, 4.440 résidants absents et 10.235 personnes comptées à part. La population présente comportait 420.637 résidants présents et 3.953 personnes de passage, soit un total de 424.590. La population présente est donc inférieure à la population résidante, comme c'est généralement le cas en France. La proportion de résidants absents atteint (en 1891) un peu plus de 7 °/oo (moyenne française, 17,4).

D'après le lieu de naissance. — Classée d'après le lieu de naissance, la population de la Sarthe se divisait, en 1896, en :

Français nés dans la commune où ils habitent.	185.632
— dans une autre com. du département	173.714
Français nés dans un autre département	64.317
— en Algérie ou dans une colonie française	128
Français nés à l'étranger	96

Soit un total de 423.887 Français de naissance.

Il faut y ajouter, en premier lieu, 158 naturalisés, et, en second lieu, 545 étrangers.

Classée par nationalités, la population de la Sarthe comprend : 424.045 Français, 75 Anglais, Ecossais ou Irlandais, 86 Allemands et Autrichiens, 82 Suisses, 147 Belges, etc. La proportion d'étrangers est (en 1886) de près de 1/2 °/oo seulement (moyenne française, 30 °/oo).

Si nous nous en tenons à l'élément français, nous constatons qu'en 1896 le dép. de la Sarthe possédait 359.346 nationaux nés sur son territoire et que l'on a recensé dans la France entière 78.947 originaires de la Sarthe. Ce département avait conservé (en 1891) 790 °/oo de ses enfants. Il venait au 6e rang des départements dont

EFERUS - Recherche & Classification numérique

les originaires ont le plus abandonné leur commune d'origine. Des habitants qui ont émigré à l'extérieur, 27.465 ont passé dans le dép. de la Seine, 9.032 dans l'Orne, 6.401 dans la Mayenne, 5.419 dans Maine-et-Loire, 1.314 dans l'Eure, etc. En revanche, le dép. de la Sarthe renferme 64.317 Français originaires d'un autre département : 14.651 de la Mayenne, 7.677 de l'Orne, 5.578 de Maine-et-Loire, etc. Le mouvement d'immigration se fait par échange avec les régions limitrophes. La comparaison des chiffres d'émigration et d'immigration montre que le dép. de la Sarthe a perdu par émigration près de 1/5 du nombre des habitants qu'il a gagnés par immigration intérieure. La proportion d'émigration est (en 1896) de 17,9 °/₀₀ (moyenne française, 17,4 °/₀₀).

D'APRÈS L'ÉTAT CIVIL. — Classée par sexe, la population de la Sarthe se répartit (en 1896) en 205.473 hommes et 219.117 femmes ; c'est une proportion (en 1891) de 1.045 femmes pour 1.000 hommes (moyenne française, 1.014). Le sexe masculin comptait (en 1891) 25.664 célibataires majeurs, soit 122 °/₀₀ ; le sexe féminin, 21.992, soit 100 °/₀₀, proportions notablement moindres que les moyennes françaises (174 et 137 °/₀₀). La proportion des personnes mariées sur le total des habitants est de 455 °/₀₀ (moyenne générale de la France, 400). On a recensé 38.333 veufs ou veuves, soit 90 °/₀₀ (moyenne française, 81). Le nombre des mineurs des deux sexes était de 151.516, soit 352 °/₀₀ (moyenne française, 365). Le nombre moyen des enfants vivants était de 188 pour 1.000 familles (moyenne française, 210). L'âge moyen des hommes est de 33 ans 6 mois, celui des femmes de 34 ans 9 mois.

D'APRÈS LA PROFESSION. — La population du dép. de la Sarthe se décompose par professions de la manière suivante (en 1891). On classe sous chaque rubrique, non seulement ceux qui exercent la profession, mais aussi la totalité des personnes qui en tirent leur subsistance.

Agriculture	236.237	soit 550 °/₀₀
Industries manufacturières	75.616	— 175 —
Transports	10.283	— 24 —
Commerce	40.477	— 94 —
Force publique	7.636	— 18 —
Administration publique	5.948	— 14 —
Professions libérales	10.029	— 24 —
Personnes vivant exclusivement de leurs revenus	37.455	— 73 —

En outre, 6.056 gens sans profession et individus non classés (enfants en nourrice, étudiants ou élèves de pensionnats vivant loin de leurs parents, personnel interne des asiles, hospices, etc.) ou de profession inconnue Au point de vue social, la population comprend (en 1891) : 102.345 patrons, 5.949 employés, 73.296 ouvriers. Les personnes inactives de leurs ménages sont au nombre de 236.091, plus 14.850 domestiques.

Etat économique. — PROPRIÉTÉ. — La statistique décennale de 1892 accusait une surface cultivée totale de 577.092 hect., dont 559.843 appartenant à des particuliers, 10.527 à l'Etat, 1.681 aux communes, etc. Des 559.843 hect. appartenant aux particuliers, 384.529 étaient des terres labourables, 75.126 des prés naturels, herbages et vergers, 9.073 des vignes, 11.017 des jardins de plaisance et parcs, 80.098 des bois et forêts. Le nombre des cotes foncières était, en 1891, de 298.970 dont 151.362 non bâties et 147.608 bâties.

L'enquête faite par l'administration des contributions directes, en 1884, a relevé dans le dép. de la Sarthe 62.081 propriétés non bâties imposables, savoir : 49.568 appartenant à la petite propriété, 11.152 à la moyenne propriété, 1.361 à la grande propriété.

Nous donnons ci-après un tableau indiquant le nombre et la contenance des cotes foncières non bâties (en 1892) :

DÉSIGNATION	NOMBRE des cotes	SUPERFICIE (en hectares)
Petite propriété :		
Biens de moins de 1 hect.	16.407	9.883
— de 1 à 5 hect.	19.308	
Moyenne propriété :		146.250
Biens de 5 à 10 hect.	13.853	
— de 10 à 20 —	5.918	
— de 20 à 30 —	3.737	206 617
— de 30 à 40 —	1.497	
— de 40 à 50 —	619	
Grande propriété :		
Biens de 50 à 100 hect.	454	220.560
— de 100 à 200 —	241	
— de 200 à 300 —	22	
Au-dessus de 300 —	25	
Totaux	62.081	583.310

On voit par ce tableau que la petite propriété occupe 156.133 hect., la moyenne 206.617 hect. et la grande 220.560 hect. La contenance moyenne d'une cote foncière est de 9^{hect},39, alors que la moyenne française est de 8^{hect},65. La moyenne et la grande propriété dominent.

La valeur de la propriété bâtie était évaluée (d'après l'enquête de 1887-89) de la manière suivante :

	Maisons	Usines
Nombre (en 1897)	146.522	1.225
	Francs	Francs
Valeur locative réelle	20.581.890	1.046.097
Valeur vénale (en 1887)	417.701.699	16.945.391

Il faut y ajouter 1.143 bâtiments publics (asiles, presbytères, etc.), d'une valeur locative réelle (en 1887) de 281.870 fr. — La part du département dans la valeur de la propriété bâtie sur le sol français représente 1/138e de la valeur totale.

AGRICULTURE. — L'agriculture fait vivre (en 1891) 550 hab. sur 1.000, alors que dans l'ensemble de la France cette proportion atteint 460.

On trouvera au § *Géologie agricole* des indications sur les qualités des terrains des diverses parties du département. Nous rappelons que les divisions fondamentales du

CULTURES	SUPERFICIE	PRODUCTION
	Hectares	Hectolitres
Froment	77.809	1.400.562
		Quintaux 1.106.443
		Hectolitres
Méteil	21.805	348.880
Seigle	18.817	283.752
Orge	37.423	639.559
Avoine	36.143	662.862
Sarrasin	1.943	21.081
Maïs	305	4.575
		Quintaux
Pommes de terre	43.348	2.975 840
Betteraves fourragères	4.948	549.228
Trèfle	39.196	1.207.236
Luzerne	4.290	143.715
Sainfoin	7.927	237.810
Prés naturels et herbages	70.975	2.019.312
Chanvre	5.974	Filasse 43.908 / Graine »
Pommes à cidre	»	641.456
Châtaignes	»	10.811
Noix	»	4.159
Prunes	»	526
		Hectolitres
Vignes	8.000	95.250

département sont la région N.-O., accidentée et médiocrement fertile, et la région du centre et du S.-E., qui possède les meilleurs terrains agricoles. — D'après l'assiette

EFERUS - Recherche & Classification numérique

de la contribution foncière, la valeur du sol non bâti du dép. de la Sarthe représente environ le 1/76e de la valeur totale du sol français.

Nous donnons ci-dessus un tableau indiquant la superficie et le rendement des principales cultures en 1898 :

Ce tableau montre que la production des cultures du dép. de la Sarthe est représentée par les principales céréales. Dans la période décennale 1889-98, la production moyenne annuelle du froment fut de 1.142.100 hectol., celle du méteil, 323.930 hectol., celle de l'orge, 647.929 hectol., celle de l'avoine, 662.837 hectol. Les rendements sont bons : 18 hectol. à l'hectare, en 1898, pour le le froment (moyenne française, 18hl,40), 18hl,34 pour l'avoine (moy. fr., 25hl,22), etc.

Quant à la nature des terrains du dép. de la Sarthe, on y distingue, d'après le cadastre : 405.003 hect. de terres labourables, 67.224 hect. de prés et herbages, 10.305 hect. de vignes, 91.761 hect. de bois, 18.856 hect. de landes, rochers et terrains incultes, etc.., mais ces chiffres (1882) ne correspondent plus tout à fait exactement à l'état actuel. Le drainage et l'irrigation ont amélioré plus de 6.000 hect. de terrains, depuis le milieu du XIXe siècle. Il y a une ferme-école à La Pilletière, près Jupilles.

Les prairies et les pâturages occupent une superficie considérable. D'après l'enquête décennale de 1892, il y avait 28.993 hect. de prairies irriguées naturellement par les crues des rivières, 4.931 hect. de prairies irriguées à l'aide de travaux spéciaux, 30.960 hect. non irrigués, 8.925 hect. d'herbages pâturés dits de plaines, 696 hect. d'herbages pâturés de coteaux. Les fourrages verts annuels étaient cultivés sur 18.860 hect., dont 7.783 de trèfle incarnat, 3.104 de vesces ou dravières, 6.758 de choux fourragers, 192 de seigle en vert, 1.023 de maïs fourrage. Il y avait 5.767 hect. de prés temporaires.

La culture des arbres fruitiers a donné, en 1892, les résultats suivants pour les cultures arbustives : pommes à cidre, 1.589.849 hectol. ; pêches et abricots, 2.638 hec, tol. ; prunes, 9.713 hectol. ; cerises, 4.321 hectol. ; noix, 11.796 hectol. ; châtaignes, 12.915 hectol.

Le cidre a donné, en 1898, une récolte de 372.391 hectol., pour la consommation locale. — La vigne n'était cultivée que sur 8.000 hect. et a produit une récolte de 95.250 hectol., valant 3.810.000 fr. Les principaux crus sont ceux de Bazouges, Château-du-Loir, etc.

Les cultures maraîchères sont très importantes. Les jardins potagers et maraîchers ont produit en 1892 pour 3.204.496 fr. En 1892, il y avait 1.117 hect. cultivés en légumes secs (haricots, pois, fèves, féverolles, lentilles, etc.), 8.373 hect. cultivés en carottes, navets, choux, etc.

Les forêts occupent (en 1892) une superficie très considérable. La surface boisée est estimée à 91.971 hect., dont 10.502 appartiennent à l'État, 1.371 aux communes, 80.098 à des particuliers. 35.784 hect. sont en futaie, le reste est en taillis. Les principales essences sont le chêne, le charme, le châtaignier, le pin, etc. Les forêts les plus importantes sont celles de Perseigne, qui possède des chênes plusieurs fois séculaires, de Bercé ou Jupilles, de Vibraye, de Sillé-le-Guillaume, de Précigné, de Bonnétable, etc. La production du bois mis en coupe est évaluée à 361.205 m. c. par an.

L'élevage est très prospère. Le nombre des animaux de ferme existant au 31 déc. 1898 était :

Espèce chevaline	59.605
— mulassière	207
— asine	7.199
— bovine	209.583
— ovine	48.354
— porcine	97.408
— caprine	22.004

L'élevage des chevaux, qui sont de race percheronne, est important dans les pays de pâturages (Chassé, Montigny, Saint-Paul-le-Gaultier, Roulée, etc.). — La production du lait et du beurre est très importante. En 1898, la production du lait fut de 1.406.959 hectol., valant 21.104.385 fr. La fabrication du beurre donne (en 1892) 2.648.112 kilogr., d'une valeur totale de 5.799.365 fr. — L'élevage des volailles est la spécialité du dép. de la Sarthe (chapons, poulardes et oies grasses). En 1892, le nombre des poules était de 705.632, celui des oies de 148.985. Les volailles les plus renommées sont les *poulardes du Mans*. 350.000 volailles sont expédiées annuellement à Paris. — Il y avait (en 1898) 13.000 ruches d'abeilles en activité, ayant produit 72.027 kilogr. de miel et 18.806 kilogr. de cire d'une valeur globale de 155.374 fr.

Les exploitations agricoles sont de moyenne étendue, généralement 5 à 8 hect. : 35.715 ont moins de 5 hect., 13.853 de 5 à 10 hect., 11.152 de 10 à 40 hect., 1.361 plus de 40 hect. Le nombre des propriétaires cultivant eux-mêmes leurs terres est de 24.685, exploitant des domaines d'une étendue moyenne de 6hect,57, celui des fermiers est de 30.735, celui des métayers est de 1.086.

Industrie. — L'industrie fait vivre 75.616 personnes (en 1891), soit 175 hab. sur 1.000 (moyenne française, 250). Elle est peu développée.

Mines et carrières. Le total des concessions minières était, au 1er janv. 1899, de 7 seulement, pour une superficie totale de 19.730 hect. de terrains exploités (combustibles minéraux). Presque tout le combustible minéral vient du dehors. — On extrait des tourbières, au nombre de 11, environ 2.277 tonnes de tourbe, valant 22.770 fr. ou 10 fr. la tonne, pour une consommation toute locale destinée au chauffage domestique.

Pour la consommation du combustible minéral, le dép. de la Sarthe emploie 115.700 tonnes, valant en moyenne 27 fr. 63 la tonne sur les lieux de consommation, soit 3.196.800 fr. en tout. De cette quantité, 2.900 t. viennent du département même, qui vend le surplus de sa production au dehors et achète 1.400 t. à Saône-et-Loire (Le Creusot et Blanzy), 1.200 t. à la Creuse (Ahun), 1.100 t. à l'Allier (Commentry), etc., et 104.900 t. à l'étranger (Angleterre et Belgique).

Les carrières ont fourni les résultats suivants en 1898 :

	POIDS en tonnes	VALEUR en francs
Pierre de taille tendre	4.590	21.600
— dure	5.128	67.640
Moellon	12.595	13.382
Argile à faïence et poteries	12.200	33.550
— pour briques et tuiles	27.800	41.700
Castine et autres calcaires	986	2.958
Dalles	405	6.750
Marbres	2.862	91.548

On exploitait 38 carrières souterraines (calcaire et marne) et 272 à ciel ouvert, où travaillaient 1.128 ouvriers. Sur le nombre total des exploitations, 190 étaient des exploitations temporaires, les autres étaient continues. Les carrières de marbre sont très importantes (marbres dits de l'Ouest).

Industries manufacturières. Il existait, en 1898, dans le dép. de la Sarthe, 484 établissements faisant usage de machines à vapeur. Ces appareils, au nombre de 630, d'une puissance égale à 5.890 chevaux-vapeur (non compris les machines des chemins de fer et des bateaux) se décomposaient en

118	machines	fixes	d'une force de	2.774 chev.-vapeur
148	—	mi-fixes	—	1.033 —
353	—	locomobiles	—	1.745 —
11	—	locomotives	—	338 —

La force des machines en chevaux-vapeur se répartissait de la manière suivante entre les principaux groupes industriels :

EFERUS - Recherche & Classification numérique

Mines et carrières	124	chev.-vapeur
Usines métallurgiques	403	—
Agriculture	1.748	—
Industries alimentaires	816	—
— chimiques et tanneries	476	—
Tissus et vêtements	391	—
Papeterie, objets mobiliers et d'habitation	569	—
Bâtiments et travaux	1.323	—
Services publics de l'Etat	40	—

L'outillage agricole compte (en 1892) 213 machines à vapeur fixes ou locomobiles, 6.707 batteuses mécaniques, 140 semeuses mécaniques, 211 faucheuses mécaniques, 78 moissonneuses, 456 faneuses et râteaux à cheval, etc., sur un total de 57.689 outils agricoles.

L'industrie textile (chanvre et lin) a diminué d'importance et n'occupe plus que 4.000 métiers mécaniques. Le tissage du coton et de la laine occupe environ 13.000 broches et 400 métiers mécaniques.

L'industrie métallurgique n'est représentée que par une usine à fer (Chemiré). La fonte moulée en deuxième fusion occupait 10 usines, ayant 882 ouvriers et produisant, en 1898, 20.594 tonnes, d'une valeur totale de 3.450.750 fr., soit 168 fr. la tonne.

La céramique (poterie et faïence) produit annuellement pour environ 630.000 fr. La papeterie est assez active (env. 90.000 qt. par an).

Il existait, en 1898, dans le dép. de la Sarthe, un total de 62 syndicats professionnels, dont 13 syndicats patronaux (838 membres), 25 syndicats ouvriers (1.505 membres), 1 syndicat mixte (85 membres), et 23 syndicats agricoles (23.376 membres). La consommation moyenne avouée d'alcool était, en 1898, de 6lit,23 par tête (moyenne française, 5lit,08). Il a été fabriqué, de 1888 à 1897, une quantité moyenne de 281 hect. d'alcool par an, sans compter 2.825 hectol. distillés annuellement par les bouilleurs de cru. — La consommation du vin était, en 1899, de 0lit,51 par tête (moy. fr., 1lit,12), celle du cidre, de 0lit,79. — Il a été vendu (en 1897) 242.963 kilogr. de tabac à fumer ou à mâcher et 99.486 kilogr. de tabac à priser, soit une consommation moyenne de 806 gr. par tête (moyenne française, 970 gr.).

Commerce et circulation. — Le commerce fait vivre 40.477 personnes (en 1891), soit 94 °/₀₀ (moyenne française, 103). Il y faut ajouter 10.283, soit 24 °/₀₀, qui vivent de l'industrie des transports (moyenne française, 30). Ces chiffres montrent que l'activité commerciale est peu considérable. En effet, le montant des opérations de la succursale de la Banque de France au Mans n'était, en 1898, que de 47.791.900 fr., sur un total général de 16 milliards 569 millions pour la France entière. — Le nombre des patentes était (en 1894) de 99 hauts commerçants et banquiers, 16.292 commerçants ordinaires, 2.050 industriels, 455 exerçant des professions libérales.

Le dép. de la Sarthe exporte des céréales, des volailles, des chevaux, des bois, des toiles, etc. Il importe de la houille, des spiritueux, des denrées d'épicerie, des articles de mode, d'ameublement et de librairie, etc.

Voies de communication. Le dép. de la Sarthe avait, au 1er janv. 1899, une longueur totale de 404 kil. de routes nationales, dont 9 kil. pavés, 1.443 kil. de chemins de grande communication, 1.794 kil. de chemins d'intérêt commun et 3.847 kil. de chemins vicinaux ordinaires. La circulation sur les routes nationales avait été, en 1888, de 20.313.552 tonnes métriques de tonnage utile (le double en tonnage brut), soit un tonnage utile quotidien de 55.502 tonnes par kilomètre.

Le dép. de la Sarthe est traversé en 1900 par 17 lignes de chemin de fer, d'une longueur totale de 852 kil., dont 69 kil. en construction. Les 15 premières, représentant une longueur de 497 kil., dont 26 kil. en construction, sont des lignes d'intérêt général exploitées par la compagnie de l'Ouest (lignes 1 à 7), par la compagnie d'Orléans (lignes 8 à 11) et par l'Etat (lignes 12 à 15). Les autres sont des lignes d'intérêt local, d'une longueur totale de 355 kil., dont 43 kil. en construction. En voici la liste :

1° La ligne de Paris à Brest, qui parcourt 95 kil. dans le dép. de la Sarthe, en passant par *La Ferté-Bernard*, *Le Mans*, Conlie, Sillé-le-Guillaume. — 2° La ligne du *Mans* à Mézidon (49 kil.) par Vivoin-Beaumont. — 3° La ligne du *Mans* à Angers (58 kil.) par La Suze et *Sablé*. — 4° La ligne de *Sablé* à Sillé-le-Guillaume (44 kil.) par Brûlon et Loué. — 5° La ligne de Sillé-le-Guillaume à *Mamers* (49 kil.) par Fresnay-sur-Sarthe. — 6° La ligne de *Sablé* à Châteaubriant (5 kil.). — 7° La ligne de *Mamers* à Mortagne (4 kil.). — 8° La ligne de Tours au Mans (56 kil.) par *Château-du-Loir*, Mayet, Ecommoy et *Le Mans*. — 9° La ligne de *Sablé* à Aubigné (67 kil.) par *La Flèche* et le Lude. — 10° La ligne de *La Flèche* à Angers (9 kil.). — 11° La ligne de *La Flèche* à Saumur (8 kil.). — 12° La ligne de *Saint-Calais* à *Château-du-Loir* (41 kil.) par la Chartre-sur-le-Loir. — 13° La ligne de *Château-du-Loir* à Saumur (44 kil.). — 14° La ligne de Thorigné à Montmirail et Courtalain (22 kil.), qui se détache de la ligne n° 16 et passe par Vibraye. — 15° La ligne de Bessé à Brou (2 kil.), qui se détache de la ligne n° 12. — 16° La ligne de *Mamers* à *Saint-Calais* (77 kil.) par Marolles-les-Braults, Bonnétable, Tuffé, Connerré, où elle traverse la ligne n° 1, Bouloire et *Saint-Calais*. — 17° La ligne de *La Flèche* à La Suze (22 kil.), par Malicorne, rejoint la ligne n° 3. — Le trafic est très actif sur les lignes du dép. de la Sarthe : sur celle de Mamers à Saint-Calais, il était, en 1898, de 225.387 voyageurs et de 186.728 tonnes de marchandises, etc.

La Sarthe est l'un des départements qui possède le plus de lignes de tramways : du Mans à La Chartre-sur-le-Loir (48 kil.); du Mans à Saint-Denis-d'Orques par Loué (46 kil.); du Mans à Mamers par Bonnétable (57 kil.) avec un embranchement (17 kil.) sur La Ferté-Bernard; du Mans à Mayet par Pontvallain (49 kil.). La ville même du Mans possède 11 kil. de tramways urbains. Le mouvement est très actif sur les lignes de tramways : sur celui du Mans à Saint-Denis-d'Orques, il y avait, en 1898, 106.254 voyageurs et 17.765 tonnes de marchandises.

Le département possède deux rivières navigables : la Sarthe, navigable depuis le barrage Saint-Gervais jusqu'à la Mayenne (134 kil.), avec un mouvement, en 1898, de 58.904 t.; et le Loir, navigable depuis Port-Gautier jusqu'à son confluent avec la Sarthe (117 kil.), avec un mouvement de 8.654 t.

Le service postal et télégraphique était assuré (en 1894) par 19 bureaux de poste, 10 bureaux télégraphiques et 58 bureaux mixtes, ayant produit une recette postale de 1.138.793 fr. et une recette télégraphique de 116.626 fr., pour 141.149 dépêches intérieures et 2.500 dépêches internationales.

Finances. — Le dép. de la Sarthe a fourni, en 1896, un total de 22.747.228 fr. 31 au budget général de la France. Les droits de timbre figuraient (en 1897) pour 1.064.964 fr. 62 dans ce total. Les rôles de 1898 comprenaient : 1.391 billards, 78 cercles, 4.914 vélocipèdes et 32.635 chiens imposés. Ces chiffres indiquent une situation prospère.

Les revenus départementaux ont été, en 1896, de 5.185.290 fr. 77, se décomposant comme suit :

	Francs
Produits des centimes départementaux.	2.076.500 06
Revenu du patrimoine départemental.	12.564 »
Subventions de l'Etat, des communes, des particuliers et produits éventuels	851.656 08
Revenus extraordinaires, produits d'emprunts, aliénation de propriétés	2.244.570 63

EFERUS - Recherche & Classification numérique

Les dépenses départementales se sont élevées à 4.972.620 fr. 65, se décomposant comme suit :

	Francs
Personnel des préfectures et sous-préfectures	16.560 »
Propriétés départementales, locations et mobilier	105.479 80
Routes départementales et chemins vicinaux	1.123.756 01
Chemins de fer d'intérêt local	2.172.668 34
Instruction publique	93.758 42
Cultes	00.000 00
Assistance publique	718.051 81
Encouragements intellectuels	11.208 30
— à l'agriculture	92.800 41
Service des emprunts	465.829 07
Dépenses diverses	172.508 49

Le dép. de la Sarthe est celui où les dépenses pour les chemins de fer d'intérêt local sont le plus élevées.

A la clôture de l'exercice 1897, la dette départementale était en capital de 9.734.559 fr. 62.

Le nombre total des centimes départementaux était de 56c,54 dont 31c,54 portant sur les quatre contributions directes. Le produit du centime départemental portant sur les quatre contributions était de 41.338 fr. 18, celui du centime portant seulement sur les contributions foncière et personnelle-mobilière atteignait 31.172 fr. 25.

Les 386 communes du département avaient, en 1898, un revenu global de 3.627.725 fr., correspondant à 3.710.922 fr. de dépenses. Leur budget présentait donc un léger déficit. Le nombre total des centimes pour dépenses tant ordinaires qu'extraordinaires était de 13.523, dont 2.919 extraordinaires, soit une moyenne de 35 cent. par commune.

Il y avait 6 communes imposées de moins de 15 cent., 130 imposées de 15 à 30 cent., 213 de 31 à 50 cent., 37 de 51 à 100 cent. et aucune commune n'était imposée au-dessus de 100 cent. — La dette communale, au 31 mars 1897, se montait à 11.077.123 fr. — Le nombre des communes à octroi était (en 1897) de 5, le produit net des octrois se montait à 1.119.126 fr.

Etat intellectuel. — Au point de vue de l'instruction, le dép. de la Sarthe est encore peu avancé.

En 1896, sur 3.427 conscrits examinés, 233 ne savaient pas lire. Cette proportion de 68 illettrés sur 1.000 (moyenne française, 52 °/oo) place le dép. de la Sarthe au 69e rang (sur 90 départements) parmi les départements français. Pour l'instruction des femmes, il est au 47e rang (sur 87 départements) avec 925 femmes pour 1.000 ayant signé leur acte de mariage. La proportion pour les hommes est de 926 °/oo.

Durant l'année scolaire 1896-97, voici quelle était la situation scolaire :

1° *Ecoles primaires élémentaires et supérieures*

	Ecoles laïques		Ecoles congréganistes		Totaux
	publiques	privées	publiques	privées	
Nombre des écoles	579	9	113	120	821
Instituteurs	504		56		560
Institutrices	398		513		911
Elèves garçons	23.432	39	450	2.647	26.568
— filles	12.270	499	7.101	7.949	27.819

2° *Ecoles maternelles*

	Ecoles laïques		Ecoles congréganistes		Totaux
	publiques	privées	publiques	privées	
Nombre d'écoles	17	1	2	35	55
Institutrices	33	1	3	40	77
Garçons	1.259	21	180	1 072	2.532
Filles	1.009	9	161	1.280	2.462

L'enseignement primaire supérieur public est représenté, pour les garçons, par 5 écoles, qui avaient, en 1897, 256 élèves, et par des cours complémentaires, comptant 68 élèves. Pour les filles, par 2 écoles, ayant 107 élèves, et par des cours secondaires, comptant 25 élèves.

Le total des ressources de l'enseignement primaire public était, en 1894, de 1.712.429 fr. 58. — Il existait 116 caisses des écoles, avec 21.638 fr. de recettes et 18.571 fr. de dépenses.

L'enseignement secondaire se donnait aux garçons dans 1 lycée (Le Mans), comprenant (en 1898) 418 élèves, dont 123 internes, et 2 collèges communaux.

Assistance publique. — Les bureaux de bienfaisance étaient, en 1892, au nombre de 254, desservant une population de 348.189 hab. ; ils assistèrent 27.240 personnes, dont 8 étrangers. En 1897, le nombre des secourus s'élevait à 24.758 personnes, dont 13 étrangers, le total des recettes à 537.849 fr., celui des dépenses à 557.425 fr. — Le nombre des hôpitaux et hospices est (en 1897) de 30, desservis par 45 médecins. Le budget se montait à 1.093.131 fr. pour les recettes et 1.038.272 fr. pour les dépenses de l'année. Il fut soigné 5.280 malades dont 421 décédèrent ; 1.015 infirmes et vieillards dont 139 décédèrent ; 1.890 enfants assistés dont 58 décédèrent. En outre, 310 enfants étaient secourus à domicile. — Un asile départemental d'aliénés existe au Mans. Au 31 déc. 1897, le département y entretenait 750 aliénés, dont 436 femmes. La dépense totale était de 491.193 fr. — L'assistance privée était représentée (en 1892) par 76 établissements et sociétés diverses. E.-D. GRAND.

BIBL. : V. MAINE, MANS (Le), etc. — *Statistique de la France*, in-4 et in-8, et *Annuaire statistique de la France*, en particulier ceux de 1886, 1894 et 1899 (mieux établis que les autres). — *Dénombrements*, particulièrement ceux de 1886, 1891 et 1896, avec les résultats développés. — *Statistique agricole, De l'industrie minérale, Etats de situation de l'enseignement primaire, Situation financière des communes, des départements, Comptes définitifs de chaque exercice*, etc. — Ad. JOANNE, *Géographie du dép. de la Sarthe ;* Paris, 1900, in-16, 6e éd. — LIVRÉ, *Exposé de la nécessité de la réduction des districts du dép. de la Sarthe ;* Paris, *s. d.* (1790), in-8. — AUVRAY, *Statistique du dép. de la Sarthe ;* Paris, an X (1802), in-8. — J.-R.-F. MARCHAND DE BARBURE, *Essai historique sur la ville et le collège de La Flèche*, 1803, in-8. — PEUCHET et CHANLAIRE, *Statistique de la Sarthe*, 1809, in-8. — T. CAUVIN, *Essai sur la statistique de l'arr. communal de Saint-Calais ;* Le Mans, 1827, in-12. — Du même, *Essai sur la statistique de l'arr. de Mamers ;* Le Mans, 1829, in-12. — Du même, *Essai sur la statistique de l'arr. de La Flèche ;* Le Mans, 1831, in-12. — Du même, *Essai sur la statistique de l'arr. du Mans ;* Le Mans, 1833, in-12. — J.-R. PESCHE et N.-H. DESPORTES, *Biographie et bibliographie du Maine et du dép. de la Sarthe, faisant suite au dictionnaire statistique du même département ;* Le Mans, 1828, in-8 (1re part. contenant A-B). — J.-R. PESCHE, *Dictionnaire topographique, historique et statistique du dép. de la Sarthe, suivi d'une biographie et d'une bibliographie du Maine, du dép. de la Sarthe et de ses différentes localités ;* Le Mans, 1829-42, 6 vol. in-8. — C.-J. RICHELET, *Voyage pittoresque dans le dép. de la Sarthe, dessiné et lithographié par* SAINT-ELME-CHAMP ; 1829-30, in-4. — DUREAU DE LA MALLE, *Lettres sur les dép. de la Sarthe et d'Indre-et-Loire*, dans le journal *le Globe* (janv. 1829). — Anonyme, *Observations au conseil général de la Sarthe sur le projet de division de la commune de Ballon*, 1834, in-4. — N. DESPORTES. *Description topographique et industrielle du diocèse du Mans*, 1838, in-18. — L.-A. MUSSET, *Monuments, mœurs, usages, etc., du dép. de la Sarthe*, dans les *Mémoires de la Société des antiquaires de France*, t. IV. — EDON, *Géographie de la Sarthe*, 1845 et 1863, in-18. — E. HUCHER, *Etudes sur l'histoire et les monuments du dép. de la Sarthe ;* Paris, 1856, in-8. — F. LEGEAY, *Guide du voyageur dans le dép. de la Sarthe ;* Le Mans, 1861 et 1879, in-18. — Abbé A. VOISIN, *les Cénomans anciens et modernes, histoire du dép. de la Sarthe depuis les temps les plus reculés ;* Le Mans, 1862, in-8, t. Ier (*Le Mans à tous les âges*) seul paru. — H. CHARDON, *les Vendéens dans la Sarthe ;* Le Mans, 1871-73, 3 vol. in-18. — E. LEVASSEUR, *Petite Géographie pour le dép. de la Sarthe ;* Paris, 1873, in-8, et 1875, in-12, 2e éd. — A. SURMONT, *les Allemands dans la Sarthe ;* Le Mans, 1874, in-8 (guerre franco-allemande de 1870-71). — A. BELLÉE, *Recherches sur l'instruction publique dans le dép. de la Sarthe avant et pendant la Révolution ;* Le Mans, 1875, in-18. — F. LEGEAY, *Nécrologie et bibliographie contemporaines de la Sarthe (1844-1880) ;* Le Mans, 1881, in-8. — Du même, *les Artistes de la Sarthe ;* Le Mans, 1882, in-8. — Du même, *Recherches historiques sur Malicorne : les artistes de la Sarthe au Salon de 1885 ;* Le Mans, 1886, in-8. — Du même, *Documents historiques sur la vente du mobilier des églises de la Sarthe pendant la Révolution ;* Le Mans, 1888, in-12. — MUSNIER, *l'Hydrologie de la fontaine minérale de Dives, proche de la ville de Mamers ;* 1687, in-12. — J.-C. LEBRUN, *Essai de topographie médicale de la ville du Mans et de*

EFERUS - Recherche & Classification numérique

ses environs, 1812, in-8. — C.-J. Goupil, *Histoire des mollusques terrestres et fluviatiles, observés dans le dép. de la Sarthe*, 1835, in-12. — N. Desportes, *Flore de la Sarthe et de la Mayenne, disposée d'après la méthode naturelle*, 1838, in-8. — E.-A.-F. Guéranger, *Essai d'un répertoire paléontologique du dép. de la Sarthe;* Le Mans, 1853, in-8. — Girault de Saint-Fargeau, *Bibliographie de la France*, pp. 317 et 412. — *Catalogue de l'histoire de France* (publication de la Biblioth. nation.), t. VIII, pp. 169, 179, 180, 182, etc., et supplément de 1880, pp. 116, 124, etc. — Chevalier, *Topo-Bibliographie*, aux mots *Maine, Sarthe*, etc. — *Bibliographie des sociétés savantes de la France*, publ. par De Lasteyrie, au chapitre consacré au dép. de la *Sarthe*.

Géologie : Guiller, *Géologie du dép. de la Sarthe.* — Travaux de Sœmann, Guéranger, Triger, Hébert, d'Archiac, Lebesconte, Vasseur, Barrois, Letellier, Chelot, Crié, Cotteau, Bourgeois, Œhlert, Bigot, dans *les Comptes rendus de l'Acad. des sciences; Bull. Soc. géol. de France; Bull. Soc. géol. de Normandie ; Ann. des Sciences naturelles de l'O. de la France ; Bull. du service géologique de France ; Annales de géographie.* — Feuilles géologiques de Mayenne, Mortagne, Nogent-le-Rotrou, le Mans, La Flèche, Tours et Angers.

SARTHON (Le). Rivière du dép. de l'*Orne* (V. ce mot, t. XXV, p. 592).

SARTI (Mauro), érudit italien, né à Bologne le 4 déc. 1709, mort à Rome le 23 août 1766. Il entra en 1728 aux Camaldules de Ravenne, se fit remarquer par son savoir en théologie, droit canon, langues et antiquités ; tint l'enseignement de la philosophie dans les couvents de son ordre à Fabriano, Avellana et Ravenne ; devint abbé de Saint-Grégoire à Rome, et reçut de Benoît XIV l'ordre d'écrire l'histoire de l'Université de Bologne. Un an avant sa mort il fut élu procureur général des Camaldules. Son œuvre principale est son *De claris archigymnasii bononiensis professoribus a sæculo XII ad sæc. XIV historia* (Bologne, 1769-71, 2 vol., dont une 2e éd. a été récemment publiée (1897). E. C.

SARTI (Giuseppe), compositeur italien, né à Faenza, dans les Etats de l'Eglise, le 28 déc. 1729, mort à Berlin le 28 juil. 1802. Il étudia quelque temps à la cathédrale de sa ville natale, puis alla achever son éducation à Bologne avec le P. Martini. Sarti n'avait que vingt-deux ans quand il écrivit pour le carnaval de 1752 son premier opéra. A dater de cet instant, sa réputation fut faite, et tous les théâtres s'ouvrirent devant lui. Sa renommée comme musicien d'église était aussi grande et, à partir de 1779, il exerça les fonctions de maître de chapelle du Dôme de Milan jusqu'au moment où il quitta l'Italie. Sarti fut en effet un artiste nomade. Dès 1756, il avait rempli à Copenhague les fonctions de directeur de la chapelle royale. Rentré en Italie, après un court séjour, il partait pour l'Angleterre en 1769. Ce voyage ne lui fut pas favorable, mais, en 1784, il était nommé par l'impératrice Catherine II directeur de la musique impériale. A la cour de Russie, sa faveur se maintint très longtemps, sauf quelque temps de disgrâce qu'il passa en Ukraine dans les terres du prince Potemkine. Outre ses opéras italiens, il composa pour son service une grande quantité de musique religieuse dont beaucoup sur des paroles russes. Sarti fut aussi chargé de la direction du premier conservatoire de musique établi en Russie. Mais, en dépit d'un long séjour, il n'avait pu se faire au climat du Nord, dont sa santé avait à souffrir. C'est au cours d'un voyage qu'il faisait en Italie qu'arrêté par la maladie à Berlin, il mourut dans cette ville. Sarti, sans être un génie, n'en reste pas moins un artiste de valeur, et ses productions, quelque oubliées qu'elles soient de nos jours, dénotent néanmoins un tempérament heureux et une instruction musicale assez rare chez les Italiens de son temps. Sa musique, d'ailleurs, a toujours été très peu connue en France, bien que Cherubini, son plus brillant élève, ait passé toute sa vie en notre pays. H. Q.

SARTILLY. Ch.-l. de cant. du dép. de la Manche, arr. d'Avranches ; 1.182 hab.

SARTINE (Antoine-Raymond-Jean-Gualbert-Gabriel de), comte d'Alby, administrateur français, né à Barcelone le 12 juil. 1729, mort à Tarragone le 7 sept. 1801. Conseiller (1752), puis lieutenant criminel (1755) au Châtelet de Paris, il fut lieutenant général de police de déc. 1759 à mai 1774. Il perfectionna les services, sur tout celui de l'approvisionnement, du balayage, de l'éclairage et de la sûreté. Il substitua aux tripots clandestins des maisons de jeu surveillées par ses agents et taxées au profit du fisc. Il abusa de l'espionnage et du *Cabinet noir* (V. ce mot), pour amuser la vieillesse corrompue de Louis XV. Appelé au ministère de la marine le 24 août 1774, il hâta l'accroissement de la flotte en vue de la guerre contre l'Angleterre et dépassa de 20 millions la somme dont le conseil du roi était convenu. Necker, qu'il déclarait vendu aux Anglais, obtint son renvoi (14 oct. 1780) ; mais le roi lui accorda une gratification de 150.000 livres et une pension de 70.000. Détesté des écrivains et du public, comme ayant détenu longtemps l'arme arbitraire des lettres de cachet, stigmatisé par *Manuel* (V. ce nom) dans la *Police dévoilée*, il émigra dès le début de la Révolution, évitant ainsi le sort de son fils Charles-Marie-Antoine et de sa bru, guillotinés le 17 juin 1794. H. Monin.

SARTO (Andrea d'Agnolo del), appelé souvent inexactement Vanucchi, peintre italien, né à Gualfondo, près de Florence, en 1487, mort à Florence le 22 janv. 1531. Fils d'un tailleur (*sarto*), il fut mis en apprentissage chez un orfèvre en 1494 et entra peu après dans l'atelier d'un peintre du nom de Giov. Barile, qui lui donna ses premières leçons et le fit étudier les fresques de Masaccio dans la chapelle Brancacci ; en 1498, Andrea del Sarto eut pour maître Pietro di Cosimo, élève de Léonard et excellent coloriste ; le jeune peintre développa son talent par une étude attentive des cartons de Michel-Ange et de Léonard de Vinci. Il s'attacha ensuite à Francia Bigio et peignit avec lui un *Baptême du Christ* et une *Descente de croix*. Il exécuta en 1509 pour le couvent des servites de l'Annunziata, à Florence, cinq fresques représentant des *Scènes de la vie de saint Philippe Benizzi*, qui mirent le sceau à sa réputation ; la composition et le dessin, la vie et la réalité de ces tableaux sont également remarquables. Il subit à cette époque l'influence de Jiac. Sansovino et peignit une *Annonciation* (qui se trouve au palais Pitti), pleine de sensibilité et de grâce, d'un riche coloris. De 1511 à 1514, Andrea del Sarto composa pour le couvent des Servites les *Trois Rois mages* et la *Naissance de Marie*, qui sont parmi ses meilleures œuvres. En 1515, il peignit, encore pour les Servites, une *Allégorie de la Justice* et une *Prédication de saint Jean*, d'une grande simplicité, mais d'une composition un peu dure ; puis suivirent un *Baptême du Christ*, l'*Emprisonnement de Jésus*, d'une grande puissance, bien qu'un peu maniéré ; l'*Evangéliste Jean*, d'une réelle suavité d'expression et de coloris ; la *Dispute sur la sainte Trinité* (ces deux derniers tableaux sont aux Offices). Jusqu'en 1517, il exécuta un certain nombre de tableaux pour la confrérie des Carmes déchaussés, pour l'église de San Gallo, pour le monastère de San Salvi et pour divers grands seigneurs. Il épousa vers la même époque Lucrezia del Fede qu'il prit fréquemment pour modèle de ses figures de madones ; passionnément amoureux et jaloux de cette femme prodigue et coquette, il sacrifia tout pour subvenir à ses goûts de luxe.

En 1518, François Ier le fit venir à Paris où Andrea fit un portrait du *Dauphin*, une *Charité* (au Louvre, qui rappelle l'art de Michel-Ange), ainsi que la *Piété* (qui est à Vienne). Malgré les offres libérales que le roi de France lui faisait pour le retenir à sa cour, le peintre, rappelé par sa femme qu'il avait laissée à Florence, voulut revenir en Italie ; François Ier lui confia alors des sommes considérables pour lui acheter des tableaux et des objets d'art, mais Andrea del Sarto dissipa cet argent et n'osa pas revenir en France ; il chercha vainement à apaiser le mécontentement de François Ier en peignant un *Sacrifice d'Abraham* (à Dresde). En 1520, il exécuta pour les

EFERUS - Recherche & Classification numérique

Médicis *César recevant un tribut*, tableau qui comprend de nombreuses scènes épisodiques très vivantes et une belle perspective ; il peignit ensuite pour les carmes déchaussés diverses œuvres : *Danse d'Hérodiade*, *Martyre de saint Jean-Baptiste*. En 1523, il exécuta pour les Borgherini une *Histoire de Joseph* (au palais Pitti),



La Charité, d'Andrea del Sarto (Musée du Louvre).

compositions aussi riches par la couleur que par l'éclairage ; il fit à la même époque, pour un des Médicis, une copie du *Léon X* de Raphaël (au musée de Naples). La peste le fit fuir en 1524 à Lucques, où il peignit une *Piété*, qui est au palais Pitti, et une dramatique *Visitation*. En 1525, il exécuta la *Madonna del Sacco*, un de ses chefs-d'œuvre, pour le chemin de croix des servites : c'est un tableau d'un beau dessin, d'un coloris très heureux, plein de grâce et de vie. En 1527 vint une *Cène*, destinée à San Salvi, puissante, mais sans idéal (qui sauva l'église en 1529, lors du siège de Florence). On peut encore citer de lui une *Vierge avec des saints*, de 1528 (à Berlin) ; une *Sainte Famille*, de 1529 (au palais Pitti) ; un *Mariage de sainte Catherine* (à Dresde), une *Sainte Famille* (à Madrid), deux beaux *Portraits* de lui-même (aux Offices) et chez un amateur anglais, M. Cowper, et un certain nombre de portraits à la National Gallery, à Londres. On a d'Andrea del Sarto de beaux dessins à l'Albertine. Ses principaux élèves ont été Vasari, Jac. de Pontormo (le plus célèbre de ses disciples), Francia Bigio, Dom. Puligo, And. Squarzella. La fin de la vie du peintre fut triste et misérable ; abandonné de la plupart de ses amis et même par sa femme, il mourut dans la gêne.

Bibl. : Reumont, *Andrea del Sarto* ; Leipzig, 1835. — Janitscher, *Kunst und Künstler* ; Leipzig, 1876.

SARTON. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. d'Arras, cant. de Pas ; 459 hab.

SARTROUVILLE. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Versailles, cant. d'Argenteuil ; 2.120 hab. Stat. du chem. de fer de l'Ouest. Eglise des XIIe-XVe siècles, avec clocher roman.

SARUS. Fleuve de la Turquie d'Asie (V. Seïnoun).

SARVARTHASIDDHA (Relig. hind.) (V. Bouddha).

SÀRVIZ. Rivière de Hongrie, qui prend sa source entre Albe-Royale et Veszprém. Son cours d'eau est canalisé et connu sous le nom de *Sárviz* ou Canal palatin. Ce canal, construit de 1772 à 1825, réunit les eaux du lac Velencze, une partie de celles du lac Balaton, du Sio et du Kapos, et parcourt 176 kil. J. K.

SARYKOL. Région du *Pamir* (V. ce mot).

SARYK. Tribu (V. Turcomans).

SARZANA. Ville d'Italie, prov. de Gênes, sur la r. g. de la Magra ; 5.000 hab. Evêché. Eglise gothique (1355-1470), enceinte percée de quatre tours, citadelle convertie en prison. Château de *Sarzanello*, bâti sur une colline voisine par Castruccio Castracani. Au S.-E. sont les ruines de *Luna* (V. ce mot).

SARZANA (Da), poète lyrique italien (V. Paganino).

SARZANA (Le), peintre italien (V. Fiasella).

SARZAY. Com. du dép. de l'Indre, arr. de La Châtre, cant. de Neuvy-Saint-Sépulchre ; 746 hab.

SARZEAU. Ch.-l. de cant. du dép. du Morbihan, arr. de Vannes ; 5.097 hab. (aggl. 1.245). Situé dans la presqu'île de Rhuis, à 1 kil. au S. de la côte méridionale du golfe du Morbihan, sur un coteau de 42 m. d'alt. Pays pittoresque, curieuses grottes naturelles ; climat permettant la culture de la vigne (450 hect.). Distilleries de vin ; fine champagne de Rhuis ; minoterie, salines, bains de mer. Petit port, au S.-E., sur l'anse de Sucinio ; ostréiculture et mytiliculture ; pêche, poissons frais, crustacés.

Séminaire pour les missions étrangères ; les PP. de Picpus (dans l'ancien couvent des P. de la Merci). Eglise de 1626, maisons des XVIe et XVIIe siècles, dans l'une desquelles est né Lesage, l'auteur de *Gil Blas* (1668-1747) ; patrie du conventionnel Lequinio, mort en 1813.

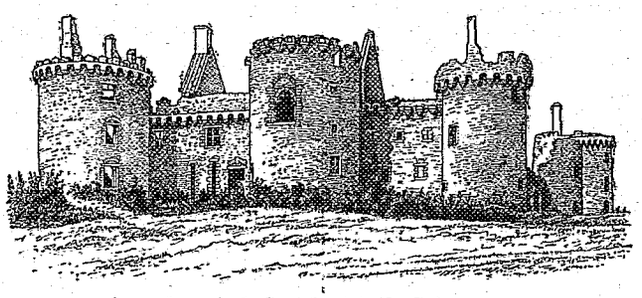

Château de Sucinio, près de Sarzeau.

Aux environs, nombreux monuments mégalithiques et 13 châteaux. Restes de retranchements romains ; voie romaine ; villa romaine près du château de *Truscot* ; chapelle Saint-Sébastien, du moyen âge, à *Kerguet* ; tombeau près la chapelle du château de *Coëtdiluel* On remarque les châteaux de *Kerlévénant* et de *Keralier*, et principalement celui de Sucinio.

Le château de *Sucinio*, à 4 kil. S.-E. de Sarzeau, au fond de l'anse de même nom, a servi souvent de résidence aux ducs de Bretagne, la duchesse Anne s'y plaisait ; Arthur de Bretagne, comte de Richemont et connétable de France, devenu duc de Bretagne, mort en 1458, y naquit en 1393 ; il est resté habitable jusqu'à la Révolution. Il n'en existe plus que de belles ruines (mon. hist.). Le château de Sucinio était l'une des principales forteresses de la Bretagne. Fondé en 1250 par le duc Jean Ier le Roux, qui, pour l'asseoir, fit démolir une abbaye, il fut presque entièrement reconstruit, vers 1420, par le duc Jean V, le Sage, et mis plus tard en état de recevoir de l'artillerie. Il formait dans son plan un pentagone irrégulier, et comprenait huit tours, dont cinq sont

EFERUS - Recherche & Classification numérique

encore debout ; une tour cylindrique contenait la chapelle à l'étage supérieur ; la grosse tour constitue un superbe donjon (xve siècle). De hautes cheminées surmontent ces édifices, dont l'ensemble est imposant. Quant aux événements qui se rapportent à ce château, Charles de Blois s'en empara, puis Jean de Montfort le reprit en 1364. En 1373, il était occupé par une garnison anglaise que du Guesclin passa au fil de l'épée. En 1380, Jean de Malestroit, commandant du château, repoussa à la mer les Espagnols, qui avaient fait une descente dans la presqu'île. En 1795, une division détachée de Quiberon et commandée par Tinténiac vint débarquer devant Sucinio et s'en empara. Ce château passa en diverses mains. Donné par Anne de Bretagne, en 1491, à Jean de Châlons, prince d'Orange, il fut confisqué par François Ier, qui en laissa l'usufruit à Françoise de Foix; Henri IV le donna à Gaspard de Schomberg; plus tard il fut possédé par la princesse de Conti et le duc de La Vallière. Ch. Del.

SARZEC (Gaston-Charles-Ernest Chocquin de), archéologue français, né à Sarzec (Vienne) le 11 août 1837, aujourd'hui consul de France à Badgad. Entré au service du ministère des affaires étrangères, il débuta dans la carrière consulaire comme vice-consul à Massaouah en 1872, et passa avec le même grade à Bassorah en 1875, puis comme consul à Bagdad en 1883. Lorsqu'il était vice-consul à Bassorah, il fit pratiquer des fouilles dans des ruines situées à quelques lieues au N. de cette ville, à Tello. Là, il trouva des restes de palais chaldéens de l'antiquité la plus reculée, tout un peuple de statues en diorite, des inscriptions cunéiformes, des bas-reliefs, des vases d'albâtre, des cylindres, des bijoux. L'ensemble de ces découvertes est venu, après de grandes difficultés, enrichir le musée du Louvre ; elles renouvelaient nos connaissances sur les origines de la civilisation dans l'Asie antérieure : les découvertes de M. de Sarzec étaient les plus belles qu'on eut faites en Mésopotamie depuis les fouilles de Botta à Khorsabad. M. de Sarzec fut nommé correspondant de l'Institut par l'Académie des inscriptions et belles-lettres en 1881; il continue encore aujourd'hui ses fouilles à Tello et dans les environs. Ses découvertes ont fait l'objet de publications dirigées par M. Léon Heuzey, conservateur au musée du Louvre, sous les titres suivants : *Découvertes en Chaldée*, 1er fascicule en 1885 (in-fol., aujourd'hui en voie d'achèvement); *Un palais chaldéen d'après les decouvertes de M. de Sarzec*, 1888, in-12); *les Origines orientales de l'art* (en cours de publication). V. aussi E. Babelon, *Manuel d'archéologie orientale*, 1888, in-8. E. B.

SASBACH. Village d'Allemagne, grand duché de Bade, cercle de Bade, près d'Achern; 1.543 habitants. Un obélisque marque la place où Turenne fut tué le 27 juillet 1675.

SASKATCHEWAN. Rivière du Canada, tributaire du lac Ouinnipeg; elle est formée par l'union de la Saskatchewan du N. (1.241 kil.), issue des glaciers des monts Hooker et Lyell, grossie de la Battle (dr.) et de la Saskatchewan du Sud (1.304 kil.), née sous le nom de Belly sur la limite de l'Etat américain de Montana et grossie du Bow river (g.) et du Red Deer (g.). La Saskatchewan, après le confluent de ses deux bras, passe au Fort à la Corne, traverse le lac du Cèdre et, après un cours de 434 kil., aboutit au lac Ouinnipeg dont les eaux se déversent par le Nelson dans la baie d'Hudson. Malgré les grands rapides situés près de son embouchure et deux autres séries de rapides, la Saskatchewan est navigable sur 1.243 kil. à partir d'Edmonton (sur la branche N.). Elle est gelée du 15 nov. au 15 avr. en général.

Territoire. — Le territoire de Saskatchewan est compris entre 52° et 55° lat. N., 100° 20′ et 113° 40′ long. O., confine à ceux de Keewatin, Manitoba à l'E., Assiniboia au S., Alberta à l'O. Sur ses 277.350 kil. q. (dont 15.540 de lacs) vivaient, en 1891, 11.150 hab. (Peaux-Rouges, Franco-Canadiens, Anglais). Le ch.-l. est Prince Albert, la principale ville Battleford, l'une et l'autre sur la Saskatchewan septentrionale.

SASENO. Ile grecque de la mer Adriatique, en face du golfe d'Avlona ; 10 kil. q.

SASNIÈRES. Com. du dép. de Loir-et-Cher, arr. de Vendôme, cant. de Saint-Amand; 204 hab.

SASSAFRAS (*Sassafras* Bauh). **I. Botanique.** — Genre de Lauracées-Ocotées, voisin des Lauriers, dont les représentants, deux arbres de l'Amérique du Nord, ont pour caractères distinctifs : inflorescences lâches, racémiformes, situées à la base de jeunes pousses ; feuilles polymorphes, aromatiques; fleurs dioïques ; calice à 6 divisions caduques ; 9 étamines fertiles sur 3 séries, à anthères quadriloculaires, valvicides ; fruit bacciforme, ovoïde. L'espèce principale est le *S. officinale* Nees (*Laurus Sassafras* L., *Persea Sassafras* Spreng.). La racine (*bois de sassafras*) existe dans le commerce en fragments gros comme la cuisse ou le bras, rouge en dedans, gris à l'extérieur ; elle est imprégnée d'une huile essentielle très odorante, qu'on emploie en médecine comme stimulante, tonique et carminative à la dose de 2 à 10 gouttes, et pour aromatiser le tabac et le savon. Le bois de sassafras est sudorifique au même titre que la salsepareille et le gaïac. Dr L. Hn.



Laurus sassafras.

II. Chimie. — Essence de sassafras. — L'essence de sassafras se retire des racines et de l'écorce des racines du *Laurus sassafras*. L'écorce en renferme jusqu'à 8 %, tandis que la racine en fournit 1 %. L'essence, fraîchement distillée, est mobile, incolore, douée d'une odeur agréable qui rappelle le fenouil. A l'air, elle jaunit d'abord, puis brunit, en même temps qu'elle perd sa fluidité. Elle bout à 215° et dévie à droite la lumière polarisée de 3°16 sur une longueur de 10 centim. Sa densité prise à 15° varie de 1.056 à 1.090. L'essence de sassafras renferme du safrol, $C^{20}H^{10}O^4$ et de petites quantités d'*eugénol* et de safrène, $C^{20}H^{16}$.

III. Pharmacie. — Le sassafras (racine) est employé comme sudorifique. Il entre parmi les espèces sudorifiques (gaïac, salsepareille, squine, sassafras). On en fait une poudre par contusion du bois rapé, au mortier de fer, et tamisage au tamis de soie n° 120. On en prépare un sirop par infusion. En Amérique, on emploie la moelle de sassafras comme substance mucilagineuse; on en extrait le mucilage par décoction.

SASSAK. Indigènes de l'île de *Lombok* (V. ce mot).

SASSANGY. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Chalon-sur-Saône, cant. de Buxy; 319 hab.

SASSANIDES. Dynastie persane (V. Géorgie et Perse).

SASSARI. Ville d'Italie, ch.-l. d'une province de l'île de Sardaigne; 40.000 hab. Archevêché. Cathédrale du xve siècle, château fort du xive, mines de plomb et de zinc, fabriques de savon, d'huile, d'allumettes, de pâtes alimentaires; commerce d'huile, de grains, de peaux, etc. Université fondée en 1634, rouverte en 1766. Le port de Sassari est *Porto-Torres*.

La *province* de Sassari, comprenant le N. de la Sardaigne, a 10.595 kil. q., 288.359 hab. (fin 1895). Elle se divise en cinq cercles : Alghero, Nuoro, Ozieri, Sassari, Tempio Pausania.

EFERUS - Recherche & Classification numérique

SASSAY. Com. du dép. de Loir-et-Cher, arr. de Blois, cant. de Contres; 728 hab.

SASSEGNIES. Com. du dép. du Nord, arr. d'Avesnes, cant. de Berlaimont; 288 hab. Stat. du chem. de fer du Nord.

SASSENAGE. Ch.-l. de cant. du dép. de l'Isère, arr. de Grenoble, à 6 kil. O.-N.-O. de cette ville, sur la rive g. de l'Isère, à l'issue de la gorge du Furon; 1.560 hab. Calcaire siliceux et pierre à bâtir exploités. Grande fabrication de fromages de Sassenage (mélange de lait de vache, chèvre et brebis); fabrique de draps; scierie. Remarquable château Louis XIII. Eglise avec un clocher du XIe siècle et le tombeau du connétable de Lesdiguières. Dans le voisinage, belles gorges du Furon, avec des cascades, des grottes, et deux excavations célèbres appelées *Cuves de Sassenage*, auxquelles se rattache le souvenir de Mélusine.

SASSENAY. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. et cant. (N.) de Chalon-sur-Saône; 874 hab. Stat. de la ligne du chem. de fer de Chalon à Gray. Huilerie. Trace d'une voie romaine appelée *le Chemin ferré*. Eglise en briques (clocher roman), qui est l'ancienne chapelle du château. La seigneurie a appartenu successivement aux Montaigu, aux Damas, aux Montmorency, aux Pontoux, aux Tisserand, aux Régnier et aux Bernard qui la firent ériger en marquisat. L-x.

SASSETOT-LE-MAL-GARDÉ. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Dieppe, cant. de Bacqueville; 264 hab.

SASSETOT-LE-MAUCONDUIT. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. d'Yvetot, cant. de Valmont; 1.380 hab.

SASSEUR (Génie rural). Instrument utilisé en meunerie pour le classement des gruaux et des fins finots; il se compose, en principe, d'un tamis plan rectangulaire (*tamis de sas*), monté sur tringles oscillant d'avant en arrière et lui donnant, par une commande spéciale, un mouvement doux et très régulier de va-et-vient; le tamis est garni d'une soie à mailles différentes sur sa longueur, et encadré dans une boîte avec fermeture hermétique (joint de caoutchouc ou de cuir dans une gouttière longitudinale), de façon à être traversé dans toutes ses parties par un courant d'air plus ou moins violent, attiré, de bas en haut, par un ventilateur-aspirateur; les marchandises amenées sur le tamis par une trémie et distribuées par un cylindre distributeur, s'étalent et se rangent par ordre de densités; dans leur mouvement de circulation elles traversent les mailles appropriées à leur calibre, et sont reçues, au dessous, dans des augets ou dans des rigoles; une brosse circulant sous le tamis empêche le gommage de ce dernier et facilite le sassage. Les folles farines et les piqûres soulevées par le vent passent entre des rigoles supérieures formant chicanes, et, bientôt, retombent dans ces dernières que balaient des brosses fonctionnant automatiquement et conduisant les dépôts, vers la sortie, dans une rigole collective. Ces appareils, d'invention relativement moderne, sont très répandus aujourd'hui : bien construits et bien réglés ils donnent un classement et un nettoyage parfaits.

SASSEVILLE. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. d'Yvetot, cant. de Cany; 290 hab.

SASSEY. Com. du dép. de l'Eure, arr. et cant. d'Evreux; 80 hab.

SASSEY. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Montmédy, cant. de Dun-sur-Meuse; 292 hab. Stat. du chem. de fer de l'Est.

SASSI (Pamfilo), poète lyrique italien, né à Modène en 1447, mort en 1527. En 1495, il suivit à Brescia Girolamo Donati, qui y avait été nommé podestat. Il composa des poésies latines et italiennes. Les premières furent imprimées à Brescia en 1499 et en 1502; il y faisait l'éloge des comtes de la Somaglia. Les poésies italiennes furent publiées à Venise en 1511 sous le titre de : *Opera del preclarissimo poeta missere Pamphilo Sasso*. Les strambotti ont été publiés d'après les anciennes éditions par S. Ferrari dans la *Biblioteca di litteratura popolare italiana* (Florence, 1882, pp. 275 et suiv.). Sassi appartient à cette école que l'on a appelée le *secentismo* du *Quattrocento*.

BIBL. : TIRABOSCHI, *Storia della letteratura italiana*, t. VI, pp. 920-921. — D'ANCONA, *Studi sulla letteratura italiana dei primi secoli*. — ROSSI, *Il Quattrocento*.

SASSI (Giuseppe-Antonio), érudit italien, né à Milan en 1675, mort à Milan le 21 avr. 1751. Il entra dans la congrégation des oblats et y enseigna les belles-lettres; en 1703, il fut reçu docteur au *Collegio Ambrosiano*, et, huit ans après, il en devint recteur. Il étudia surtout l'histoire de Milan. Ami de Muratori, il lui fournit d'importantes notices pour les *Rerum italicarum scriptores*. Ses principales œuvres sont : *De studiis litterariis Mediolanensium antiquis et novis* (Milan, 1729); *Historia litterario typographica mediolanensis* (*ibid.*, 1745, in-fol.); *De adventu Mediolanum sancti Barnabæ vindiciæ* (*ibid.*, 1748); *Archiepiscoporum mediolanensium series historico-chronologica* (*ibid.*, 1755, 3 vol.). Il publia aussi une bonne édition des *Homiliæ* de saint Charles Borromée (1747, 5 vol. in-fol.).

BIBL. : ALTROCCHI, la notice qui précède la *Archi-episcoporum series*. — TIRABOSCHI. *Storia letteraria*. — ARGELATI, *Bibliotheca mediolanensis*.

SASSIERGES-SAINT-GERMAIN. Com. du dép. de l'Indre, arr. de Châteauroux, cant. d'Ardentes; 588 hab.

SASSIS. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. d'Argelès, cant. de Luz; 86 hab.

SASSOFERRATO (L'antique *Sentinum*). Ville d'Italie, prov. et à 57 kil. O. d'Ancône, sur le Sentino; 2.500 hab. Patrie du juriconsulte Barthole et du peintre Salvi, dit *Sassoferrato*.

SASSOFERRATO, peintre italien (V. SALVI).

SASSOULITCH (Vera), nihiliste russe, née en 1853, fut impliquée en 1869 dans le procès de Netchaiev et internée. Plus tard, indignée des mauvais traitements infligés dans la prison de Saint-Pétersbourg à l'étudiant nihiliste Bogolioubov, elle tira un coup de revolver sur le préfet de police, général Treptov (5 fév. 1878) et le blessa grièvement. Le 11 avr. suivant, le jury l'acquitta; elle se retira en Suisse.

SASSY. Com. du dép. du Calvados, arr. de Falaise, cant. de Morteaux-Coulibœuf; 403 hab. Eglise des XIIe-XVe siècles. Anciens châteaux.

SASSYK-KOUL. Lac salé de la Russie d'Asie, prov. de Ssémiretchensk, à 20 kil. N.-O. du lac Ala-Koul; 500 kil. q.

SATADHANOU, héros d'une légende du *Vichnou-pourâna*, destinée à illustrer le danger qu'on court à converser avec les hérétiques. Pour expier un simple entretien de ce genre, Satadhanou doit renaître successivement sous la forme d'un chien, d'un chacal, d'un loup, d'une corneille, d'un paon, etc. Mais, à chaque renaissance, il retrouve sa fidèle épouse, Saibyâ, qui le console.

SATALA (auj. *Sadagh*). Ancienne place forte romaine à 1.550 m. d'alt., aux sources du Lycus, dans l'*Armenia minor*; c'était la clef des chemins entre le Pont et l'Arménie. On y cantonna la 15e légion dite *Apollinaris* (V. ARMÉNIE).

SATAN, en hébreu l'*accusateur*, l'*adversaire*, est dans la Bible, un des anges de l'entourage divin auquel revient la mission de dénoncer les faiblesses et les manquements de l'humanité; mais, en tant que ministre de Yahvèh (Jéhovah), il n'agit que dans la mesure où celui-ci l'autorise. Il n'apparaît que dans les livres les plus récents de la Bible (Ancien Testament), et sa physionomie a pu se préciser (aux IIIe et IIe siècles av. notre ère) sous des influences étrangères. Dans les textes plus anciens, c'est Dieu qui intervenait directement en endurcissant ceux qu'il voulait châtier ou en les trompant. Le rôle du Satan juif apparaît très clairement dans le livre de *Job* (au début), dans les *Chroniques* (Ier liv., chap. XXI), et dans la prophétie de *Zacharie* (chap. III). Ce personnage prit avec le christianisme, sous le nom de *diable* qui est sa traduction en grec, des dé-

EFERUS - Recherche & Classification numérique

veloppements et subit une transformation qui appartiennent à l'exposé de la théologie chrétienne. M. VERNES.

SA-TCHÉOU. Ville de Chine, prov. de Kanson, dans la région mongole, dans une riche oasis (alt., 1.130 m.), sur la rive dr. du Tan-ho ; 20.000 hab. Elle a remplacé la *Satchéou* de Marco Polo envahie par le sable.

SATELITO (Mont) (V. PHILIPPINES [Iles], t. XXVI, p. 679).

SATELLITE (Astron.). Les satellites sont des planètes secondaires qui se comportent à l'égard des planètes principales comme celles-ci à l'égard du Soleil. Ils obéissent, en effet, aux lois de Kepler et, par conséquent : 1° ils décrivent autour de leurs planètes respectives des ellipses dont ces planètes occupent l'un des foyers ; 2° le rayon vecteur mené de chaque satellite à sa planète décrit des aires égales en des temps égaux ; 3° les carrés des durées des révolutions des divers satellites d'une même planète autour de cette planète, sont entre eux comme les cubes de leurs moyennes distances à la planète. Le système des satellites d'une planète forme ainsi, en quelque sorte, une image réduite du système planétaire. Leur révolution s'exécute d'ailleurs, en général, dans le même sens que la révolution de la planète principale autour du Soleil, c.-à-d. de l'O. à l'E. Il y a toutefois exception pour les satellites d'Uranus et pour celui de Neptune, qui, par une particularité dont on ne connait pas d'autres exemples dans le monde solaire, se meuvent de l'E. à l'O. Une seconde particularité, commune, celle-là, à tous les satellites, du moins à tous ceux dont on a pu observer suffisamment la marche, est relative à la durée de leur rotation sur eux-mêmes : elle s'effectue, pour chacun d'eux, dans le temps qu'ils emploient à tourner autour des planètes qu'ils accompagnent, en sorte qu'ils présentent toujours à ces planètes la même face.

ÉLÉMENTS DES SATELLITES

NOMS	ÉCLAT en grandeur stellaire	MOYENNE DISTANCE A LA PLANÈTE PRINCIPALE en rayon de la planète	MOYENNE DISTANCE A LA PLANÈTE PRINCIPALE en kilomètres	DURÉE de la révolution sidérale	EXCENTRICITÉ de l'orbite	INCLINAISON de l'orbite	DIAMÈTRE en kilomètres	MASSE (celle de la planète étant 1)	DÉCOUVERTE Auteur	DÉCOUVERTE Date
TERRE				j. h. m. s.						
Lune	»	60,274	384.446	27 7 43 11	0,05491	5° 8′	3.482	0,01255220	»	»
MARS										
I. Phobos	13,5	2,70	9.085	7 39 14	0,0217	27 28	»	»	Asaph Hall.	17 août 1877
II. Deimos	13	6,74	22.680	1 6 17 55	0,0031	27 24	»	»	Asaph Hall.	11 août 1877
JUPITER										
I. Io	6,5	5,933	419.000	1 18 27 33	0,00000	2 8	4.070	0,00001687	Galilée.	7 janv. 1610
II. Europe	6,5	9,439	666.000	3 13 13 42	0,00000	1 39	3.430	0,00002322	S. Marius.	8 janv. 1610
III. Ganymède	6	15,057	1.062.000	7 3 42 33	0,00132	2	5.790	0,00003844	Galilée.	7 janv. 1610
IV. Callisto	7	26,486	1.868.000	16 16 32 11	0,00724	1 57	4.830	0,00004247	Galilée.	7 janv. 1610
V. (*le plus proche*)	13	2,55	180.000	11 57 23	0,00501	2 20	»	»	Barnard.	9 sept. 1892
SATURNE										
Anneau	»	1,48 à 2,23	88.000 à 132.000	»	»	28 5	»	0,00161290	Huygens.	12 févr. 1659
I. Mimas	14	3,07	182.000	22 37 5	0,019	27 30	»	0,00000007	W. Herschel.	18 juill. 1789
II. Encelade	13	3,94	234.000	1 8 53 7	0,0047	28 4	»	0,00000025	W. Herschel.	29 août 1789
III. Téthys	11	4,87	289.000	1 21 18 26	»	28 40	»	0,00000110	J.-D. Cassini.	21 mars 1684
IV. Dioné	11,5	6,25	371.000	2 17 41 9	0,0020	28 4	»	0,00000187	J.-D. Cassini.	21 mars 1684
V. Rhéa	10	8,73	518.000	4 12 25 12	0,0009	28 23	»	0,00000400	J.-D. Cassini.	23 déc. 1672
VI. Titan	9	20,22	1.199.000	15 22 41 27	0,02886	27 40	»	0,00021277	Huygens.	25 mars 1655
VII. Hypérion	15	24,49	1.452.000	21 6 38 24	0,11291	27 15	»	»	G.-P. Bond.	16 sept. 1848
VIII. Japet	10 à 12	58,91	3.493.000	79 7 56 23	0,02836	18 28	»	0,00001000	J.-D. Cassini.	25 oct. 1671
IX. Phœbé	16	207,20	12.286.000	510 (?)	»	»	»	»	W.-H. Pickering.	mars 1899
URANUS										
I. Ariel	15	7,04	190.000	2 12 29 21	0,020	97 58	»	entre	Lassel.	24 oct. 1851
II. Umbriel	16	9,91	268.000	4 3 27 37	0,010	98 21	»	0,00012	Lassel.	24 oct. 1851
III. Titania	13	16,11	435.000	8 16 56 29	0,00106	97 47	»	et	W. Herschel.	11 janv. 1787
IV. Obéron	14	21,54	582.000	13 11 7 6	0,00383	97 54	»	0,000050	W. Herschel.	11 janv. 1787
NEPTUNE										
I. Triton	13	14,73	357.000	5 21 2 38	0,0070	142 40	»	»	Lassel.	10 oct. 1846

La Terre a un satellite, de tout temps connu, la *Lune* (V. ce mot). La découverte des satellites des autres planètes ne remonte pas au delà du XVIIe siècle, et jusqu'ici on n'en a trouvé aucun aux deux planètes inférieures, Mercure et Vénus. Mars, par contre, en a 2, Jupiter 5, Saturne 9 (plus son anneau), Uranus 4, Neptune 1. L'un d'eux, le neuvième de Saturne, n'a eu, au surplus, son existencee révélée qu'il y a deux ans à peine, au commencement de 1899, et, fort vraisemblablement, la perfection sans cesse croissante des instruments et la photographie céleste aidant, d'autres seront aperçus avant peu. C'est déjà l'invention de la lunette qui a permis à Galilée, en 1610, de discerner ceux de Jupiter, du moins les principaux, et les huit premiers de Saturne n'ont été signalés que successivement, selon leur gradation d'éclat et les progrès de l'optique. Quant à ceux de Mars, ils n'étaient même pas soupçonnés, il n'y a qu'un quart de siècle. Aussi lorsque Asaph Hall, en 1877, les annonça, ce fut dans le monde des astronomes comme un coup de foudre. On s'était habitué à l'idée que la « planète sœur » gravitait seule, sans lune, et quelque temps la majorité resta incrédule, comme deux siècles et demi plus tôt les contemporains de Galilée.

Les satellites sont des corps obscurs. Les preuves en abondent. Et d'abord, ils s'éteignent lorsqu'ils passent dans l'ombre de leurs planètes, c.-à-d. lorsqu'ils se trouvent soustraits à la lumière du Soleil. Puis, quand ils passent

EFERUS - Recherche & Classification numérique

sur leur disque, ils y projettent comme une tache obscure. Enfin, quand ils occupent, par rapport à elles, des positions analogues à celles que la Lune occupe par rapport à la Terre au temps des éclipses de Soleil, la trace de leur cône d'ombre décrit sur le même disque une courbe facilement observable. Ces trois ordres de phénomènes sont plus particulièrement intéressants chez les satellites de Jupiter. Leurs éclipses ont même une application pratique; comme on les aperçoit à la fois de nombreux points de la surface de notre globe et que l'heure exacte en est connue, elles servent à la détermination des longitudes en mer.

C'est également par l'observation des éclipses des satellites — et aussi, en partie, par des mesures micrométriques — que s'obtiennent les positions des satellites par rapport à la planète qu'ils accompagnent, que se déterminent leurs éléments. On procède, du reste, à cet égard, surtout par vérifications, c.-à-d. qu'après avoir déduit d'abord des lois générales du mouvement elliptique les éléments probables du mouvement d'un satellite, on constate que les positions observées sont bien d'accord avec les positions calculées. Le tableau de la page précédente donne, pour tous les satellites actuellement connus, les principaux de ces éléments. Ils se rapportent à l'écliptique, et les inclinaisons sont comptées de 0° à 180°. On remarquera que, tandis que cette inclinaison est presque insignifiante pour les satellites de Jupiter, dont les orbites ont leur plan presque confondu avec celui de la planète, elle est maxima pour ceux d'Uranus, qui tournent dans un plan sensiblement perpendiculaire à celui dans lequel cet astre se meut. La même diversité règne dans les autres éléments. Tandis que, par exemple, entre la première lune de Mars et la surface de la planète, il y a à peine 6.000 kil., c.-à-d. moins que la place nécessaire pour la circulation d'un second globe de la même grosseur, les troisième et quatrième lunes de Jupiter se tiennent à 1 et 2 millions de kil. du foyer de leur révolution, et la huitième lune de Saturne à 3 millions et demi de kil. Tandis que la même première lune de Mars parcourt son orbite en moins de huit heures, c.-à-d. en trois fois moins de temps que n'en met Mars pour effectuer sa propre rotation sur lui-même, la huitième lune de Saturne emploie à sa révolution 79 jours, et la neuvième, celle qui vient d'être découverte, 540 jours (?). Enfin, et bien que l'éclat de la planète empêche de les mesurer exactement, les deux satellites de Mars ont des diamètres qui ne dépassent vraisemblablement pas 12 et 10 kil., nous apparaissant, malgré leur proximité relative, comme des étoiles de 13e ou 14e grandeur. Les dimensions des quatre principaux satellites de Jupiter en font, au contraire, des mondes très respectables : Ganymède est cinq fois plus gros que notre Lune, Europe, le plus petit, aussi gros, et, malgré leur éloignement, ils brillent encore comme des étoiles de 6e grandeur. Peut-être parmi les satellites de Saturne et ceux d'Uranus s'en trouve-t-il de plus considérables encore. Mais ils sont, pour la plupart, à la limite de visibilité des instruments, et les diamètres n'en ont pu être jusqu'ici évalués, même approximativement. L. S.

SATHAS (Constantin), historien grec, né à Galaxidi (Locride) en 1841. Il étudia la médecine à Athènes, puis se consacra à l'histoire et vint vivre à Paris. Par ses travaux et ses publications de textes inédits, il a fortement contribué à la renaissance des études byzantines. On citera en particulier ses recherches sur le *théâtre crétois*, sur le *Théâtre grec du moyen âge* (1879, 2 vol.); sa *Bibliotheca græca medii ævi* (Μεσαιωνική Βιβλιοθήκη, Venise, 1872-94 (7 vol.), où il a donné la première édition de l'histoire et de la correspondance de Psellos; ses Documents inédits relatifs à *l'histoire de la Grèce au moyen âge* (Paris, depuis 1880, 10 vol.), recueil de documents fort intéressants, tirés surtout des archives de Venise. Dans les préfaces dont Sathas a accompagné ces publications, il entre une part assez forte de système et d'hypothèse.

SATHONNAY. Com. du dép. de l'Ain, arr. et cant. de Trévoux; 1.385 hab. Stat. du chem. de fer de Lyon. Sur le territoire de cette commune et sur ceux de communes voisines a été établi un vaste champ de manœuvres.

SATÎ, déesse de la mythologie hindoue, fille de Dakcha et femme de Siva. Elle se tua de désespoir à l'occasion de la querelle survenue entre son père et son époux. Son nom, qui signifie proprement « la bonne » ou la « vertueuse », était donné aux femmes indiennes qui se brûlaient, plus ou moins volontairement, vivantes sur le bûcher de leur mari. Cette coutume a été abolie officiellement au cours de ce siècle, sous le gouvernement de lord Bentinck (1828-35).

SATILLIEU (*Satiliacus*). Ch.-l. de cant. du dép. de l'Ardèche, arr. de Tournon, sur la rivière d'Ay, dans une fertile vallée que domine la montagne de La Louvesc (1.000 m. d'alt.), célèbre par le pèlerinage au tombeau de saint François-Régis; 2.154 hab. Fabrique de soie, scierie mécanique. L'église de Satillieu figure dans une charte de Charlemagne (776) comme dépendant de l'abbaye de Saint-Claude (Jura). Après avoir appartenu à la famille de Pagan, cette terre échut par un mariage aux Tournon vers 1378, puis à leurs successeurs, les ducs de Lévis-Ventadour, qui la vendirent, en 1691, aux du Faure de Saint-Sylvestre. Ceux-ci la firent ériger en marquisat deux ans après. Le dernier marquis de Satillieu, qui fut député de la noblesse aux États généraux de 1789, était un érudit qui a laissé beaucoup de manuscrits intéressants sur l'histoire du Vivarais. A 2 kil., ruines du château de Seray (890 m. d'alt.). A. Mazon.

Bibl. : Dr Francus, *Voyage autour d'Annonay*.

SATIN (Tissage). Nom donné dans l'industrie du tissage à une armure qui sert de base à un grand nombre de tissus, lesquels se caractérisent par un aspect riche et brillant. L'effet de satin peut être produit par la chaîne ou par la trame. Le rapport de l'armure, égal en chaîne et en trame, comprend toujours au moins cinq fils et cinq duites. Dans les satins chaîne, chaque duite passe sur l'un des fils du rapport pour le lier au tissu, et sous tous les autres; dans les satins trame, c'est l'inverse, chaque duite passant sous un fil et sur tous les autres. Les points du liage des duites successives sont toujours déplacés de plusieurs fils, et le pointé se fait régulièrement lorsque le nombre des fils dont on avance ainsi est premier avec celui des fils du rapport chaîne. Les deux figures suivantes

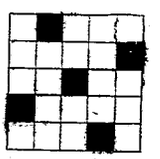

Satin de 5.

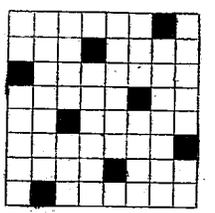

Satin de 8.

donnent les tracés du satin de cinq et du satin de huit (rapports chaîne cinq fils, et huit fils).

La surface de l'étoffe se trouve par conséquent recouverte par des brides que forme l'élément dominant, et qui sont arrêtées par les points du liage, régulièrement disséminées sur toute la surface. Tout en restant formés de la même manière, les tissus peuvent présenter des aspects différents, suivant que la réduction de l'élément dominant (chaîne ou trame) est sensiblement égale à celle de l'autre, ou bien que cette réduction se trouve beaucoup plus forte. Dans le premier cas, les points de liage restent visibles, de façon que si, dans un satin chaîne par exemple, l'on avait fait usage d'une chaîne noire et d'une trame blanche, l'on aurait obtenu un tissu noir, parsemé de petits points blancs. L'envers de ce satin par la chaîne se trouve être un satin par la trame, analogue d'aspect, mais blanc et

EFERUS - Recherche & Classification numérique

parsemé de points noirs. C'est par de semblables satins que sont faits les damas de soie ou de laine pour ameublement, ainsi que les damassés en lin pour linges de table, et tous les tissus analogues. Le fond de l'étoffe est constitué par un satin de chaîne, et les dessins par son inverse formant un satin trame présentant des reflets différents.

Lorsque l'élément dominant à l'endroit est, au contraire, très fortement réduit, les brides qu'il forme se repoussent les unes les autres, de façon à recouvrir les points de liage qui disparaissent complètement. Les brides semblent comme tressées les unes avec les autres, et toute la lumière qui tombe sur l'étoffe, étant réfléchie partout de la même manière, donne à cette étoffe son apparence brillante et bien caractérisée. L'envers du tissu perd absolument l'aspect du satin, et paraît être une toile ou un sergé sans aucun éclat. C'est de cette manière que sont produits les satins soie pour vêtements, doublures ou rubans, ainsi que les satins laine ou les satinettes en coton. L'élément recouvert, invisible à l'endroit, est souvent fait avec une matière de moindre valeur, par exemple en coton pour des satins en soie ou en laine. P. Goguel.

SATINAGE. I. Tissage. — Opération d'apprêt par laquelle on donne aux tissus (ou aux papiers peints) un aspect lustré et brillant, rappelant celui des véritables satins. Elle s'effectue au moyen de calandres, dans lesquelles le rouleau en métal, chauffé, est animé d'une vitesse plus grande que celle des rouleaux entraîneurs en papier. C'est le frottement ainsi déterminé par ce rouleau, sur la surface de l'étoffe, imprégnée ou enduite d'un apprêt convenable, contenant des matières grasses ou de la cire, qui produit l'effet voulu. Suivant la composition de l'apprêt, les tissus ainsi satinés peuvent devenir durs et raides, ou bien acquérir un toucher mou, souple et soyeux. P. Goguel.

II. Imprimerie. — Opération qui a pour but de faire disparaître le relief causé à la surface du papier par le foulage. Elle se fait en plaçant chaque feuille de papier, imprimée, bien *séchee*, entre deux cartons parfaitement lisses et propres, de manière à en obtenir une pile que l'on soumet à une forte pression à l'aide d'une presse à percussion ou d'une presse hydraulique. Si l'on emploie cette dernière, la pression doit être surveillée avec soin, afin d'éviter, si elle était trop considérable, l'altération du papier et de l'impression.

Les gravures coloriées passées à la gomme ne doivent pas être soumises au satinage entre deux cartons, la gomme adhérant à ces derniers détruirait les gravures. — Le satinage donne au papier ce poli et ce lustre que l'on admire dans les livres bien soignés.

SATIRE (Hist. litt.), *Satire* ou *Roman*, si l'on veut définir un genre littéraire avec un peu de précision, il faut toujours commencer par examiner de quel autre genre, plus général, il n'est lui-même qu'une « espèce », ou un démembrement, ou quelquefois une déviation; et toute littérature étant et ne pouvant être qu'*Épique*, *Lyrique*, ou *Dramatique*, la question, assez délicate, n'est pourtant jamais très difficile ni très longue à décider. Mais elle est importante; et, par exemple, si l'on s'avisait, comme on l'a fait trop souvent, de rattacher la *Satire* au genre de la *Comédie*, c'est à la fois son histoire et celle de la comédie, sans parler de leur définition, qui s'en trouveraient faussées ou désorientées tout entières. En effet, la *Satire* est une forme du *Lyrisme*, si du moins on admet avec nous que le *Lyrisme* se définit ou se caractérise essentiellement par ce qu'il a d'intérieur au poète, et, comme on dit encore, de personnel ou de *subjectif*. Quand c'est d'enthousiasme ou de joie que déborde le poète, il fait une *Ode* :

> Nunc est bibendum, nunc pede libero
> Pulsanda tellus...

Quand il s'abandonne à l'expression de sa tristesse ou de sa mélancolie, il fait une *Elegie* :

> O lac, l'année à peine a fini sa carrière
> Et près des flots chéris qu'elle devait revoir,
> Regarde, je viens seul m'asseoir sur cette pierre
> Où tu la vis s'asseoir...

Et quand enfin il épanche sa colère ou sa bile, c'est alors de la *Satire*. En d'autres termes, satire morale ou politique, satire littéraire, la satire est toujours une expression du *moi* du satirique; et, quelque forme qu'elle revête, prose ou vers, le poète ne s'en sert que comme d'un moyen d'opposer sa façon de sentir ou de penser à celles qui ne sont point les siennes, et qui excitent pour ce motif sa colère ou son indignation, son horreur ou sa crainte, son mépris ou son ironie.

La valeur de cette définition se juge par sa conformité avec elle-même; — par la nature des œuvres auxquelles on va voir qu'elle s'applique; — et enfin par le nombre des questions controversées qu'elle éclaircit.

Pour commencer par ce dernier point, c'est ainsi que la définition détermine ce que l'on pourrait appeler la « ligne de partage » de la satire et de la comédie. Même quand la comédie, comme celle d'Aristophane, dans ses *Guêpes* ou dans ses *Grenouilles*, attaque les personnes autant que les institutions, elle ne laisse pas d'avoir pour principal objet ou moyen « la représentation des mœurs »; et on exige d'abord d'elle une « ressemblance avec la vie ». L'oserons-nous dire à ce propos? c'est peut-être pour s'y être mépris qu'Aristophane, dans un temps où, selon l'expression d'Aristote, la comédie n'avait pas reconnu sa nature, τὴν αὑτῆς φύσιν, a dû renoncer lui-même à sa première manière, où l'intervention de sa personne était trop apparente; et en vérité, les *Nuées* ou les *Oiseaux* sont de la *Satire*, donc du *Lyrisme*, ou du *Lyrisme*, et donc de la *Satire*, autant que de la comédie. Mais précisément, dans la comédie de Ménandre, et depuis, dans celle de Plaute ou de Térence; dans la comédie italienne; dans celle de Shakespeare : *Beaucoup de bruit pour rien*, ou les *Joyeuses Commères de Windsor;* dans la comédie de Molière, si les traits de satire abondent, ce qui importe avant tout, c'est de « bien peindre », ou encore, et pour mieux dire, c'est si peu d'exprimer des opinions personnelles, et comme telles, qu'après deux cent cinquante ans, nous disputons encore sur la vraie signification de l'*Ecole des femmes* et de *Don Juan*, du *Misanthrope* et de *Tartufe*. Au contraire, qui a jamais douté de l'opinion de Boileau dans son *Repas ridicule*, ou de celle d'Hugo dans ses *Châtiments?*

La définition de la *Satire* comme une « espèce » du *Lyrisme* nous explique encore comment et pourquoi, depuis Archiloque jusqu'à Victor Hugo, nous trouvons assurément des lyriques fameux, Pindare en tête, qui ne se sont pas exercés dans la satire, mais nous n'en voyons pas un qui, dès qu'il l'a voulu, ne s'y soit montré maître. Considérons plutôt Dante dans son *Enfer* et dans son *Purgatoire*, ou de nos jours, et à quelque distance du maître, Byron en son *Don Juan*. Nous pouvons encore nommer chez nous, Ronsard pour ses *Discours des misères de ce temps* ou du Bellay pour ses *Regrets*; et que dis-je ! Lamartine même, en tel endroit de son *Jocelyn*, ou Laprade en ses *Muses d'Etat*. On a déjà cité plus haut les *Châtiments*. Ajoutons seulement en passant que c'est ce que n'a pas compris, en Allemagne, une certaine critique dont j'ai ouï dire qu'elle disputait à Henri Heine le nom de poète lyrique. Et en effet le lyrisme et la satire se pénètrent, ils ne sont qu'un dans la poésie d'Heine. On remarquera que la même pénétration des deux genres se retrouve dans les *Iambes* de Barbier : *la Fournaise*, *l'Idole*, *la Curée*. Barbier n'a même été lyrique, à proprement parler, que dans la satire, quand il exprimait son idéal *en fonction*, si je puis ainsi dire, de tout ce qui l'irritait, mais très inférieur à lui-même, commun, lourd et impuissant, quand il a voulu l'exprimer ou le traduire en soi. Il y a ainsi des hommes qui ne prennent conscience d'eux-mêmes qu'autant que leurs haines les y obligent; à qui leurs propres goûts ne sont révélés que par leurs indignations; et qui perdent avec leur colère jusqu'à l'ombre de leur talent.

Et un autre fait s'explique encore par la définition de la *Satire* en tant qu'espèce ou démembrement du *Lyrisme*,

EFERUS - Recherche & Classification numérique

je veux parler de l'impuissance dont quelques satiriques ont donné la preuve quand ils ont hasardé leur verve dans la comédie : je citerai Voltaire et Jean-Baptiste Rousseau. Le cas de Voltaire est surtout remarquable. L'auteur de *Candide* et du *Pauvre Diable* est aussi celui de *Nanine* et de l'*Enfant prodigue*. On s'est donc demandé comment un homme qui maniait si vigoureusement la satire avait si piteusement échoué dans la comédie. La réponse nous est facile. C'est que la première vertu de l'auteur dramatique est de savoir s'abstraire ou s'*aliéner* de soi-même. Mais c'est ce qui était impossible à Voltaire. Il était toujours et partout Arouet. Et peut-être dira-t-on qu'ayant non moins piteusement échoué dans l'*Ode*, pas plus qu'un auteur comique, il n'est donc un poète lyrique. Mais encore faudrait-il le prouver. Voltaire n'a point du tout échoué dans le *Madrigal* ou dans l'*Epître légère*, puisqu'au contraire il y est roi; et ce genre d'épître : *les Vous et les Tu*, et le madrigal sont les formes mondaines du lyrisme, c.-à-d. ce que les salons et les cours en peuvent supporter. Et puis si tous les lyriques ont été maîtres dans la satire, nous n'avons pas dit que tous les satiriques fussent des maîtres de l'*Ode* ou de l'*Elégie*, et ceci nous amène à compléter la définition de la satire : la *Satire* est la forme inférieure du *Lyrisme*, la plus voisine de la prose, la plus étroitement mêlée aux choses de la vie commune, la plus réaliste; et il se peut bien qu'elle en soit parfois la plus éloquente, mais elle est toujours en danger de tomber dans l'invective, dans la grossièreté, dans la platitude. L'*Ecossaise* de Voltaire, ses *Anecdotes sur Fréron*, certaines pièces des *Châtiments* en peuvent servir de preuve.

Ce serait tout un livre qu'il faudrait écrire, et même un assez gros livre, si l'on voulait faire l'histoire de la *Satire*. On n'aurait pas besoin, il est vrai, de remonter pour cela jusqu'aux Grecs, et, en dépit d'Archiloque de Paros, en dépit des injures que les poètes grecs ont parfois échangées entre eux, en dépit même d'Aristophane, on peut dire que la satire n'existe pas comme genre dans la littérature grecque. Elle ne s'y rencontre qu'à l'état diffus. L'*Anthologie* même est pleine d'épigrammes qui ne sont pas du tout des bons mots, bien loin d'être des traits de satire; et, chez nous, au XVIIe siècle, quand on voulait dire d'une épigramme qu'elle manquait de pointe, on l'appelait « une épigramme à la grecque ». Mais surtout il faut se garder de voir aucun rapport entre la satire proprement dite et le drame satyrique ! Le *drame satyrique* est à son origine, comme aussi bien la tragédie même, une poésie « rituelle », un élément des fêtes de Bacchus, et le seul drame satyrique dont nous puissions parler en connaissance de cause, — c'est le *Cyclope* d'Euripide, — n'a rien de satirique, dans le sens moderne de ce mot. Il n'est même pas du tout prouvé que *Satire* vienne de *Satyre;* ou plutôt nous savons le contraire, et, pour éviter toute confusion, il serait bon d'observer cette distinction d'orthographe. Le mot de *Satire* est latin d'origine, et sans jouer sur les mots, on peut soutenir que la littérature latine n'a rien produit de plus original que ses satires. *Satira tota nostra est*, a dit Quintilien : « la Satire nous appartient tout entière »; et il fait honneur à Terentius Varron de l'avoir inventée ou constituée comme genre. Les principaux satiriques latins sont : Terentius Varron, Lucilius, dont il ne nous reste que des fragments, Horace, Perse et Juvénal. On y peut joindre encore Pétrone pour son *Satyricon*, Martial avec ses *Epigrammes*; et la question s'est même posée de savoir si Tacite, autant qu'un historien, ne serait pas un « satirique » ou un « pamphlétaire »? Il peut arriver, d'ailleurs, aux « pamphlétaires » de dire parfois la vérité, — cela s'est vu; — et aux « satiriques », en frappant fort, de frapper juste.

Franchissons brusquement un intervalle de dix ou douze siècles. Une question du même genre s'élève à l'occasion de nos trouvères, et on discute si nos *Fabliaux*, si le *Roman de Renard*, si la seconde partie du *Roman de la Rose*, si le *Grand* et le *Petit Testament* de Villon doivent ou ne doivent pas être appelés de la « satire »? La définition que nous avons donnée du genre ne permet peut-être pas de résoudre la question, mais elle aide à la mieux poser, d'une manière plus précise. Il s'agit, en effet, de savoir quelle a été l'intention des auteurs de nos *Fabliaux* : s'ils ont eu le dessein de « peindre » les mœurs de leur temps, ou s'ils ont de parti pris « attaqué » les mœurs et les personnes? Ou encore, et supposé qu'ils aient eu l'une et l'autre intention, tour à tour ou ensemble, il s'agit de savoir quelle est celle qui domine dans leur œuvre et qui en fait le principal caractère. Après y avoir longuement songé, nous croyons que c'est la première. Non seulement, en effet, la colère et l'indignation font défaut dans leur œuvre, mais on n'y trouve pas ce que nous sommes convenus de regarder comme essentiel à la satire : un idéal qu'elle prêcherait en se moquant de son contraire. « Elle croyait, — a dit un romancier anglais d'une de ses héroïnes, mariée pour son malheur à un époux contrariant et brutal, — elle croyait que Dieu avait fait les hommes contrariants et brutaux comme il a fait les poissons silencieux et les oiseaux babillards. » Ainsi les auteurs de nos *Fabliaux*. Ils prennent les choses telles qu'elles sont; ils les acceptent pour ce qu'elles sont; et cela est sensible dans la façon dont ils parlent des femmes. S'ils les traitent plus mal, avec plus d'indécence et de grossièreté qu'on n'a peut-être fait dans aucune littérature, c'est qu'ils n'imaginent pas qu'on puisse les traiter autrement; et c'est nous qui prenons, mais à tort, pour une caricature ce qui, dans leur intention, ne semble bien avoir été qu'un portrait. Molière, qui les aimera beaucoup, — je veux dire les femmes, — les traitera cependant, comme eux, avec autant de mépris pour leur sexe que de dépit de ne pouvoir s'en passer. Le *Roman de Renard* et la seconde partie du *Roman de la Rose* sont plus difficiles à juger : le *Roman de Renard*, à notre sens, relèverait plutôt de la *Fable*, et, par la fable, de l'*Epopée*, si la fable, originairement et dans son fonds, n'est que « l'épopée animale »; et quelque hardiesse qu'on loue dans le *Roman de la Rose*, il s'y mêle trop d'allégorie pour que nous y voyions de la satire. On cite encore, parmi les satiriques du moyen âge, Etienne de Fougères, pour son *Livre des Manières*, et Guiot de Provins, pour sa *Bible*. Ce titre, dont se sont aussi servis d'autres auteurs, signifie, comme l'a fait observer Gaston Paris, que Guiot de Provins « prétend ne dire que la vérité dans son œuvre ». Mais les poésies de Rutebœuf et celles de Villon répondent bien mieux encore à la définition de la *Satire*, pour ce qu'elles ont précisément de *Lyrique*, celles du second surtout, qui est tout à fait un grand poète.

Elargissons donc maintenant le sens du mot, et en arrivant à nos littératures modernes, si nous ne voulons pas tomber dans une énumération de noms ou d'œuvres, qui ne serait d'ailleurs pas moins incomplète que fastidieuse, ne nous arrêtons en Italie, en Espagne, en France, en Angleterre et en Allemagne qu'aux formes les plus diverses que la satire a revêtues.

L'une des plus belles, et sans doute la plus poétique de toutes, la plus haute et la plus noblement inspirée, est celle qu'elle a prise dans l'*Enfer* de Dante. On s'est demandé plus d'une fois quel était le caractère essentiel de *la Divine Comédie*, et, pour notre part, nous ne doutons pas qu'il soit « lyrique ». Toutes les qualités du lyrisme s'y trouvent réunies, et portées par leur accord même à un degré d'exaltation et d'intensité qu'elles ont rarement atteint chez les anciens ou chez les modernes. Quelle « personnalité » fut plus « âpre » que celle de Dante? Qui jamais eut une « vie intérieure » plus profonde? Et qui jamais fixa dans son vers de plus belles images, plus amples, et cependant d'un contour plus précis? Ou encore, dans quel poème, et davantage, en même temps que « peinture » la poésie fut-elle « musique »? Mais si le *Paradis* est une *Ode* ou un *Hymne*, assurément l'*Enfer*

EFERUS - Recherche & Classification numérique

est une *Satire*, pour la franchise des haines qu'on y voit comme éclater à chaque chant, pour le naturalisme hardi des descriptions, pour la signification morale qui se dégage du mélange de tant d'éléments. Je verrais volontiers dans l'*Enfer* de Dante, — pour ne rien dire de son *Purgatoire*, — le chef-d'œuvre de la satire en vers ; et j'y trouverais une preuve nouvelle de la parenté du *Lyrisme* et de la *Satire*. Ceux que le vers de Dante a flétris en porteront éternellement la marque ; et l'un des caractères de son génie est précisément d'avoir joint ensemble le don de l'invective passionnée et celui de l'enthousiasme lyrique.

Le *Don Quichotte* de Cervantes est peut-être le chef-d'œuvre de la satire en prose, — si du moins on admet que, dans cette rapide revue des grandes formes de la satire, un *peut-être* suffise à sauvegarder les droits de notre Rabelais. Il est vrai qu'on s'interroge encore sur l'exacte signification de la satire de Cervantes. On ne doute point, à la vérité, qu'il ait voulu satiriser « les romans de chevalerie », et ainsi, que son *Don Quichotte* ne soit de la satire littéraire, si jamais il y en eut, et, qui plus est, de la satire littéraire en action. Mais s'est-il d'ailleurs moqué de Don Quichotte ou de Sancho Pança ? Ni de l'un ni de l'autre, pourrait-on répondre, et cependant de tous les deux. C'est comme si l'on disait que rarement satire, étant plus bienveillante ou plus indulgente, fut en même temps plus générale et plus « humaine ». Le charme en est fait de l'aisance, du naturel et de l' « enjouement » avec lesquels s'y marient la poésie de l'illusion et la prose de la réalité. Que la folie de don Quichotte est... folle, et cependant qu'elle est noble ! et que la sagesse de Sancho Pança est donc sage, mais aussi qu'elle est plate ! Si le « rire est le propre de l'homme », et si peut-être nous ne rions jamais de meilleur cœur qu'aux dépens de nos semblables, aucun écrivain, je veux dire aucun poète, n'a jamais fait rire par des moyens plus innocents ou plus touchants que Cervantes ; et ce satirique, chose plus rare encore à son espèce, est vraiment un « bienfaiteur de l'humanité ».

Cependant, et tandis qu'en Italie ou en Espagne la *Satire*, émancipée de sa forme, sinon de sa définition, s'élargissait ou s'épanouissait en des compositions dont l'ampleur tient de l'épopée — car les genres se croisent entre eux — elle se resserrait, pour ainsi dire, en France, et tendait à s'y rapprocher de la forme classique ou latine. Thomas Sibilet, dans son *Art poétique*, en 1548, réclamait pour Marot l'honneur de l'invention ou de l'adaptation. « L'exemplaire en est chez Marot, premier inventeur des *Coqs à l'âne*, si tu ne les veux rechercher plus loin » ; et il ajoutait : « A la vérité, les satyres de Juvénal, Perse et Horace sont coqs à l'âne latins, ou, à mieux dire, les *Coqs à l'âne* de Marot sont pures satyres françaises ». C'est ce qu'il y aurait lieu d'examiner, et à cette occasion si quelques-unes des *Epîtres* de Marot, les meilleures, ne seraient pas plus voisines de la vraie satire, en dépit de Thomas Sibilet, que ses *Coqs à l'âne* ou ses *Blasons*. Le *Poète courtisan* de Joachim du Bellay (1558), et les *Discours des misères de ce temps* de Ronsard (1561-63), se rapprochent davantage encore de la satire d'Horace et de Juvénal. Citons à leur suite les *Tragiques* d'Agrippa d'Aubigné, qu'on pourrait appeler les *Châtiments* du temps de Henri III ; mais les *Tragiques* sont tout un long poème, et, pour le malheur d'Agrippa d'Aubigné, il n'a paru qu'en 1616. D'autres satiriques l'avaient dès lors prévenu, Vauquelin de La Fresnaye, en 1604, et Régnier, Mathurin Régnier, en 1608, qui lui avaient ravi l'honneur d'orienter les destinées prochaines du genre. Les *Satires* de Vauquelin de La Fresnaye sont précédées d'une curieuse préface, ou, comme on disait alors, d'un *Discours de la satire*. Il y fait procéder la *satyre*, c'est son orthographe, du *drame satyrique* ; mais après cela ce sont les exemples latins qui lui servent à la définir. Son *Art poétique françoys*, tout inspiré des théories et des doctrines de la Pléiade, nous signale des modèles du genre dans les *Discours* du « grand Ronsard, de France l'Apollon, Quand il point nos forfaits de son vif aiguillon ». Quelques-unes de ses propres *Satires*, à lui, et il y en a quatre livres, ne manquent ni d'intérêt, ni d'agrément, ni de verve. On en ferait d'ailleurs plus de cas, s'il s'était un peu moins inspiré des Italiens. Mais Régnier l'a éclipsé à son tour, de même que Boileau, quelques années plus tard, devait résumer en lui pour l'histoire, en les rejetant dans l'oubli, toute une école de satiriques qui l'avaient précédé lui-même ; et, pareillement, après Boileau, c'est ce que fera Voltaire. Les trois noms de Régnier, de Boileau et de Voltaire, à eux seuls, suffisent presque à représenter l'évolution de la *Satire* dans l'histoire de la littérature française classique.

Les *Satires* de Régnier sont d'un épicurien, ou, comme on eût pu dire en son temps, d'un « libertin » dont la philosophie facile se résume à ne vouloir d'aucune contrainte ni en morale, ni en littérature, ni surtout en matière de langue : elle ressemble étonnamment à la philosophie de ceux qui n'en ont pas. Sa pensée, qui manque d'élévation et de gravité, ne laisse pas de plaire par une franchise poussée souvent jusqu'au cynisme ; et on admire dans son style, encore qu'un peu confus, et surtout disparate, une verdeur, un éclat de coloris, une solidité qui font souvent penser à Molière. Il a d'ailleurs, comme Vauquelin, plus ou autant traduit et adapté qu'inventé : voyez à cet égard le livre intéressant de Joseph Vianey, *Mathurin Régnier* (Paris, 1896). Et ceci est un avertissement qui ne diminue rien pour nous du mérite du poète, mais qui nous invite à ne pas voir dans son œuvre un « document » tout à fait authentique des mœurs de son temps. Si la satire a déjà une tendance à la caricature et à l'exagération, cette tendance naturelle s'aggrave dans Régnier du nombre et de la liberté de ses plagiats. Ses développements, en général, ne sont pas tant ses observations, ni l'expression de sa pensée, que des variations d'artiste sur des thèmes donnés, qui l'égaient et l'amusent lui-même. Mais peut-être, en un certain sens, est-ce aussi ce que nous aimons dans ses *Satires :* elles ne sont point didactiques ni prêcheuses ; elles ont ce désintéressement, pour ne pas dire cette « inutilité », qu'une certaine critique a longtemps et par-dessus tout apprécié dans les œuvres d'art, et c'est ce qui les distingue heureusement, il en faut convenir, de celle de ses imitateurs. Je songe en le disant aux *Satires* morales du sieur de Courval Sonnet, « gentilhomme virois », grand ennemi des médecins (1621), et à celles du sage, honnête, et ennuyeux du Lorens (1624).

Conviendrait-il peut-être ici de faire une place, dans l'histoire de la satire française, aux Saint-Amant et aux Scarron ? Cela dépend ; et c'est selon qu'on envisage les rapports assez mal définis de la *satire* et du *burlesque*. Je ne les crois pas très intimes. Le *burlesque*, tel que l'ont conçu Saint-Amant et Scarron, — l'un dans sa *Rome ridicule* et l'autre dans son *Typhon*, — n'est pas un prolongement, ni même peut-être une déviation naturelle, mais, à proprement parler, une *dénaturation* et presque une parodie de la satire, comme de tout le reste. Rappelons-nous encore à ce propos l'un des caractères essentiels de la satire : il faut qu'elle s'exprime toujours en fonction d'un idéal. Quel a été l'idéal d'un Scarron ou d'un Saint-Amant ? Bien habile qui le dirait ! Ils ne se sont proposé que d'exciter le rire, et pour l'exciter, le moyen qu'ils ont préféré, c'est celui du bateleur ou du bouffon de place. Mais ce n'est pas là de la satire, ni même de la caricature, c'est de la grimace ou de la contorsion. Ainsi du moins l'a jugé Boileau, dont les premières batailles ont été dirigées précisément contre le *burlesque* autant que contre la *préciosité* ; et qui, s'il a renouvelé la satire, ce n'a été qu'en la ramenant de la scarronnade et de la scurrilité à l'observation scrupuleuse de la nature et de la société.

On ne peut reprocher à la satire de Boileau que de manquer, étant en vers, de cette liberté d'imagination et

EFERUS - Recherche & Classification numérique

de cette profondeur ou de cette délicatesse de sensibilité sans lesquelles nous estimons aujourd'hui, et à bon droit, qu'il n'y a pas de poésie. Cela ne veut pas du tout dire que Boileau ne soit pas un grand écrivain et même un artiste. Non seulement son vers « dit toujours quelque chose », et il le dit même généralement fort bien, d'une manière tout à fait originale et personnelle, mais personne, à moins que ce ne soit en son temps l'auteur d'*Andromaque* et de *Phèdre*, n'a poussé plus loin le souci du style, du « mot mis en sa place », et de l'accord de la forme et du fond. Il a même et souvent des rimes singulièrement heureuses. Mais on n'est pas plus raisonnable, jusqu'à l'être au delà de ce qu'il faudrait peut-être en art, et on ne badine pas, jusque dans l'ingéniosité, d'une manière plus « janséniste ». Boileau est un auteur grave, dont la gravité dissimule à des yeux inattentifs ce qu'il y a dans ses *Satires* d'observation vivante et de gaieté réelle. De quels défauts l'accuserons-nous encore? Lui reprocherons-nous la timidité de son goût? ou l'étroitesse de son esthétique? ou, ce qui serait plus neuf, mais vrai, la bizarrerie de son humeur? En tout cas, rien de tout cela n'est incompatible avec le genre de la satire, et quand on en ferait je ne sais combien d'autres critiques, rien n'empêchera les *Satires* de Boileau d'être uniques dans l'histoire de notre littérature. Inspirées qu'elles sont « des haines vigoureuses Que doit donner le vice aux âmes vertueuses », elles sont belles de leur santé morale et de leur probité littéraire. Je n'en excepte pas la *Satire des Femmes*, quoique la plus chagrine de toutes, et je ne crois pas du tout avec Bossuet « qu'il y ait éloigné du mariage ceux à qui il a été donné comme un remède ». Bossuet ici s'est mépris sur l'intention du poète et sur les droits de la satire. Pour passer une certaine mesure, Boileau avait le goût trop sûr et le cœur trop bien placé! C'est pourquoi ce que l'on aime en général dans sa *Satire*, c'est lui-même, tel qu'il s'y montre, sans étalage de sa personne, mais avec une entière loyauté. On y aime encore la ressemblance des portraits, la fidélité de l'observation, la dignité des mœurs. On y aime aussi le bonheur d'expression avec lequel il a monnayé, pour la circulation de l'usage, les leçons d'une sagesse qui n'est pas seulement « bourgeoise », mais vraiment humaine, éternelle, et moyenne, comme l'humanité même. Et tout cela, qui remplit à peu près la définition de la *satire*, qui la remplirait même entièrement, si son vers avait un peu plus d'envergure, tout cela, qui explique la durable réputation de Boileau, lui assure dans l'histoire de la *satire* un rang qu'on ne lui enlèvera pas.

Aussi ce succès lui échut-il, en son temps, de décourager les imitateurs. Assurément, il n'avait point « épuisé » la veine de la satire, et La Bruyère avec ses *Caractères* (1688-96), ou Lesage avec son *Diable boiteux* (1707), sont là pour le prouver. Mais ils n'ont point écrit en vers, ni l'un ni l'autre; mais, pour attirer le lecteur, ils ont eu recours à des artifices que n'avait pas connus l'auteur des *Satires;* mais, de générale ou de directe, qu'elle était dans les vers de Boileau, en devenant particulière et « allusive » dans leurs portraits, il semble bien que la satire ait perdu quelque chose de sa signification ou de sa valeur morale. Convenons toutefois que c'est encore de la satire; et, parce que le *Diable boiteux* ou le *Gil Blas* en sont, c'est peut-être pour cela que, conformément à notre définition, Lesage, avec des dons qu'on croirait d'un auteur comique, n'a jamais réussi pleinement au théâtre. Mais l'exemple le plus éloquent, nous l'avons dit, ou le plus probant qu'il y ait de cette incompatibilité, c'est Voltaire, — et il nous y faut insister.

Nous n'avons de Voltaire, — eu égard à l'étendue de son œuvre, — qu'un petit nombre de *Satires*, et de ce petit nombre c'est à peine s'il y en a trois ou quatre dont on garde la mémoire: *le Mondain* (1736); *le Pauvre Diable* (1758); *les Systèmes* (1770). Encore, de son vrai nom, *le Pauvre Diable* est-il une « diatribe » ou une « invective » plutôt qu'une satire. Mais c'est en revanche l'œuvre entière de Voltaire dont on pourrait dire à bon droit qu'elle n'est qu'une satire universelle. Autant dire qu'avec lui le genre se désorganise comme tel, et l'esprit s'en insinue, pour diversifier les uns ou pour dénaturer les autres, dans tous les genres à la fois. Montesquieu l'avait précédé et les *Lettres persanes* sont bien aussi de la satire. Mais, tandis que Montesquieu se détournait promptement de la critique des mœurs vers la philosophie des lois, au conraire, entre les mains de Voltaire, c'était la tragédie même, son *Œdipe*, son *Alzire*, c'était la comédie, c'était le conte, c'était l'histoire qui devenaient la satire. Et naturellement, il suit de là que, si la satire a pris des caractères nouveaux dans l'œuvre de Voltaire, on ne saurait les préciser que dans une étude où l'on aurait préalablement essayé de définir le génie de Voltaire. Mais ce que du moins on peut noter, c'est qu'en débordant sa forme originelle, elle retourne donc à son indétermination primitive, et, de spectatrice ou de juge des mœurs, en s'en faisant la réformatrice, elle rompt pour ainsi dire les liens qui la rattachaient encore au lyrisme.

Il y en a d'autres exemples; et l'un des plus remarquables est celui que nous offre la littérature anglaise en la personne de l'auteur des *Voyages de Gulliver* et du *Conte du Tonneau*, ce grand et malheureux Jonathan Swift. Dans un tout autre ordre d'idées, et avec de tout autres qualités, les *Voyages de Gulliver*, qu'on ne donne guère à lire qu'aux enfants, comme le *Don Quichotte*, — et ils n'y comprennent pas davantage, — sont une des grandes formes qu'ait revêtues la satire dans l'histoire des littératures modernes. Il n'y a rien de plus désolant. Sous quelque aspect, et pour ainsi parler, par quelque bout de la lorgnette que l'on considère les hommes, c'est la même éternelle et lamentable tragi-comédie qui se joue sur la scène du monde. Grossis aux proportions des colosses de Brobdingnag, leurs ridicules grossissent avec eux, et réduits en miniature, comme à Lilliput, l'atténuation de leur pouvoir ne diminue rien de l'énormité de leurs vices. Regretterons-nous là-dessus que l'ingéniosité de la conception philosophique soit ici gâtée par la fréquence des allusions aux choses de la politique contemporaine? Chez les Lilliputiens, tout au moins, la préoccupation de renverser le ministère y tient autant de place que la satire générale des mœurs. Mais précisément, c'est pour cette raison que dans cet article, au lieu de Pope, dont la *Dunciade* est tout à fait dans le genre, sinon dans le goût de Boileau, nous avons choisi Swift pour en faire le représentant de la satire anglaise. Elle est devenue dans son œuvre une « arme » au lieu d'un « art », et, dans le combat des opinions des hommes, la plus redoutable qu'il y ait quand elle est bien trempée.

Swift et Voltaire ont fait école, et, pour nous en tenir à la France, il est évident qu'en dépit de la forme, ce ne sont point dans la littérature du XVIIIe siècle finissant les satires de Rulhière ou de Gilbert qui sont de vraies satires, ce sont les contes de Diderot, sa *Religieuse* ou son *Jacques le Fataliste*, son *Neveu de Rameau* — qu'au surplus ses contemporains n'ont point connus; — ce sont les *Mémoires* de Beaumarchais, et son *Mariage de Figaro;* ce sont encore les *Iambes* d'André Chénier, ce sont aussi quelques pages du *Vieux Cordelier*, de Camille Desmoulins. L'autre Chénier, cependant, Marie-Joseph, dans son *Tableau historique de la littérature francaise*, n'a pas cru devoir dire un mot de la satire. C'était en 1810. Mais, de quel nom, s'il eût vécu davantage, eût-il nommé, dix ans plus tard, les pamphlets de Paul-Louis Courier ou les *Chansons* de Béranger? la pétition *Pour les villageois qu'on empêche de danser*, ou *la Marquise de Pretintaille?* Avec un certain art de composition que l'on ne saurait sans injustice refuser à Béranger, la force satirique de ses *Chansons* est peut-être la seule de leurs vertus qui les soutienne encore. Elles seraient sans cela retombées au néant. Nous avons le droit de

EFERUS - Recherche & Classification numérique

regretter aussi que cette satire, politique et sociale beaucoup plus que morale, nullement littéraire d'ailleurs, ne s'attaque pas toujours à ce qu'il faudrait, et surtout ne soit pas toujours très loyale. C'est en tout cas ce qu'on ne dira pas des *Iambes* d'Auguste Barbier ! Si l'on n'a peut-être jamais vu de plus beaux vers plus mal écrits, on n'en a pas vu de plus virulents, dont l'inspiration, quoi que chacun en puisse penser, soit plus sincère, et défauts et qualités compensés, ils terminent glorieusement l'histoire de la satire classique.

Ajoutons qu'en même temps, de tous les côtés, et enrichie de toutes les libertés qu'elle avait successivement conquises, la satire, avec les romantiques, remontait vers sa source ; et nous en avons un intéressant témoignage dans l'œuvre poétique d'Henri Heine. Je n'oublie point le *Don Juan* de Byron. Mais, si je ne me trompe, le lyrisme, en ce qu'il a de plus personnel ou de plus intérieur, et la satire en ce qu'elle a de plus ironique et de plus méprisant, ne se sont jamais unis plus étroitement, n'ont été fondus ensemble plus intimement, d'une manière plus indivisible, plus indécomposable que dans des œuvres telles qu'*Atta Troll* ou *Germania*. Cela aussi, comme le *Gulliver*, est unique en son genre. Du trait que lance l'arc douloureusement tendu de ses strophes, on dirait que le poète lui-même souffre autant que celui qu'il atteint ; et rien n'est plus particulier, si ce n'est l'incomparable et indéfinissable aisance avec laquelle il passe, d'une plaisanterie d'un goût souvent douteux et vulgaire même, à la poésie la plus pure ou la plus haute. On peut donc le dire avec certitude : la poésie de Henri Heine, — que ce soit dans ses vers ou même dans ses *Reisebilder*, et dans certaines pages de son *Allemagne*, — est une des formes originales qu'ait revêtues la satire. Ce ne serait même pas exagérer que de prétendre qu'elle est devenue, depuis lui, la forme par excellence de la satire, au moins en vers, et qu'en France, comme en Allemagne et ailleurs, la satire est poétique à mesure que la conception, et l'exécution surtout, s'en rapprochent de celle de Heine. L'exécution des *Châtiments*, si vigoureuse, trop vigoureuse, et leur inspiration, si monotone, si monocorde, ne s'en rapprochent pas assez. Les *Chansons des rues et des bois* en seraient plus voisines.

Je ne puis guère en dire davantage. De nos jours comme au XVIIIe siècle, la satire a déserté le vers, et, à l'exception de sa forme classique, elle revêt à peu près indifféremment toutes les autres. L'opérette ou le vaudeville, à leur manière, sont de la satire ; des romans entiers, *Bouvard et Pécuchet*, pour ne rien dire de l'*Education sentimentale*, sont encore de la satire ; et nulle part enfin, la satire, depuis la plus fine, qui est rare, jusqu'à la plus grossière, qui abonde, ne se donne plus librement carrière que dans le journalisme. Mais on remarquera qu'au travers de tant de transformations, elle ne laisse pas d'être toujours fidèle à la définition que nous en avons donnée. Opposer, en nous moquant d'eux, ou en les invectivant, — c'est affaire de tempérament, — notre manière de penser, de sentir ou de voir à ceux qui ne voient, ni ne pensent, ni ne sentent comme nous, tel est, on l'a pu voir, le trait essentiel et commun qui relie les unes aux autres toutes les formes de la satire. Le poète Archiloque ayant sur la fille de Lycambe des vues que Lycambe n'approuvait point, il les exprima d'une façon si virulente que Lycambe, et même sa fille, dit la légende, s'en pendirent. Voilà le fond de toute satire. Voilà ce qui nous a permis de réunir dans le même article des noms aussi disparates, aussi distants l'un de l'autre à tous égards, que celui de Dante et celui de Béranger, ou plutôt voilà ce qui nous y a obligés ! Car, intéressante à coup sûr, dans sa suite et dans sa continuité, l'histoire ou l'évolution d'un genre littéraire, *Satire* ou *Roman*, tout de même que celle d'une espèce naturelle, ne l'est pas moins, l'est même peut-être plus dans ses variations, déviations ou métamorphoses. N'est-ce pas, aussi bien, du milieu même des exceptions ou des anomalies que la loi du phénomène se dégage ? Et quand aucune loi ne réussirait à s'en dégager, il est toujours instructif d'observer en combien de façons une même matière peut différer d'elle-même ; ce que recouvrent d'identique les expressions qu'on croirait d'abord les plus diverses ; et comment enfin, pas plus en histoire littéraire qu'ailleurs, rien ne commence et rien ne finit, mais tout se continue, et en se continuant se transforme, et en se transformant se renouvelle, et en se renouvelant prend de soi-même une conscience plus claire.

F. Brunetière.

SATIRE Ménippée. La plus ancienne édition que nous ayons de ce célèbre pamphlet porte la date de 1594. Mais, dès 1593, des copies manuscrites, fort incomplètes encore, circulaient déjà dans Paris. La *Ménippée* fut imprimée à Tours, sans nom d'auteur. Elle était due à la collaboration d'un petit groupe de bourgeois parisiens, qui se réunissaient, quai des Orfèvres, chez un conseiller-clerc au Parlement, Jacques Gillot. C'étaient : le chanoine Pierre Le Roy, le poète et professeur Jean Passerat, Florent Chrestien, l'ancien précepteur de Henri IV ; Nicolas Rapin, grand prévôt de la connétablie, bon poète en français et en latin ; le grand jurisconsulte et humaniste Pierre Pithou. Tous appartenaient au parti des modérés, ou, comme on disait alors, des *Politiques ;* tous détestaient la Ligue, repoussaient l'intervention de l'étranger dans les querelles de la France et souhaitaient la réconciliation nationale sous l'autorité de Henri IV. Les états généraux de 1593, qui venaient de se réunir au Louvre, avaient découvert l'intrigue espagnole et lorraine, et révélé en même temps le désaccord du parti ligueur. L'abjuration du roi était imminente. Le moment semblait donc bien choisi pour frapper sur l'opinion parisienne et l'esprit public déjà préparés un coup décisif. C'est P. Le Roy qui aurait eu l'idée d'écrire le pamphlet : elle parut bonne, et tous se mirent ensemble ou successivement à l'œuvre.

L'ouvrage est précédé d'un *Premier Advis de l'imprimeur*, puis d'un *Deuxième Advis* beaucoup plus étendu, qui donne des éclaircissements sur le titre, sur le sens de certaines allusions, et justifie les auteurs de n'avoir pas ménagé les personnalités. On y voit, notamment, que le pamphlet, mêlé de prose et de vers, emprunta son titre aux *Satires Ménippées* de Varron, qui offraient le même mélange et se réclamaient elles-mêmes du cynique grec Ménippe. Quant à la composition de l'ouvrage, elle est fort originale et assez lâche, ce qu'explique de reste la pluralité de ses auteurs. Il y aurait cependant quelque exagération à comparer, comme on l'a fait, la *Ménippée* à un numéro de journal satirique, très amusant et très réussi, en un moment de politique surexcitée. Elle se compose de treize morceaux : 1° *La Vertu du Catholicon*. Deux charlatans dans la cour du Louvre font la parade ; l'un, Espagnol, le cardinal de Plaisance, vante les « effets miraculeux de sa drogue appelée *higuiero d'inferno* ou *catholicon composé*. » C'est l'orviétan fabriqué à l'Escurial, le remède trop radical que Philippe II présente à la France épuisée. L'autre, Lorrain, le cardinal de Pelvé, se morfond derrière un petit escabeau à vendre sans succès « un fin galimatias, *alias catholicon*, composé pour guarir des escrouelles ». 2° *L'Abrégé des Etats de Paris*, qui fait défiler, long et bizarre cortège de moines armés, de gens d'armes napolitains et wallons, de prélats et de princes ligueurs, la procession générale ordonnée par Mayenne pour le succès des Etats. 3° *Les Pièces de tapisserie de la salle des Etats*, « richement estoffées, à haute lisse », où sont figurées des caricatures, des allégories, des scènes de l'histoire ancienne et moderne, spirituellement choisies pour la plus grande honte de la Sainte-Union. On y lit même des épigrammes, des quatrains et des chansons. 4° *L'Ordre tenu pour les séances*, où le héraut *Courte-Joye Sainct-Denis*, dont le nom seul est une dérision des victoires éphémères de la Ligue, fixe à chacun sa place avec force brocards. Si

EFERUS - Recherche & Classification numérique

l'on a pu dire que la *Ménippée* est une comédie ou comme une farce de notre vieux théâtre, tout ce début, attribué d'ordinaire à P. Le Roy, en serait le prologue et la mise en scène. Ici va commencer la pièce elle-même, la parodie des séances et des délibérations. Continuant donc notre analyse, nous trouvons : 5° *La Harangue de M. le lieutenant du royaume* (Mayenne). 6° Celle de *M. le légat* (cardinal de Plaisance), macaronée burlesque d'italien et de latin. 7° Celle de *M. le cardinal de Pelvé, archevêque de Reims*, bariolée « comme un habit de bedeau à deux couleurs » de latin et de français. 8° Celle de *M. de Lyon*. 9° Celle de *M. le recteur Roze*. 10° Celle de *M. de Rieux, sieur de Pierre-Font*. Une tradition veut que Gillot ait écrit les discours du légat et de Rieux, Pithou celui de Mayenne, Chrestien celui de Pelvé, Rapin ceux de Roze et de l'archevêque de Lyon. Dans chacune de ces harangues, le procédé d'ironie ne varie guère. Chaque orateur, naïvement, à la façon d'un personnage de comédie qui étale ses vices ou ses défauts et s'en fait gloire, laisse échapper sa confession : ce sont les intrigues, les lâchetés, les jalousies, les ambitions, qui se trahissent et s'exhibent au grand jour des Etats. Mais si l'on peut reprocher au cynisme ou à la naïveté de ces perpétuels aveux un peu de monotonie et beaucoup d'invraisemblance, en revanche, les caractères des divers orateurs sont nettement distingués par la façon dont ils traduisent leurs sentiments et le ton sur lequel ils les expriment. Nous arrivons enfin au morceau capital de la *Ménippée :* c'est 12° *la Harangue de M. d'Aubray pour le tiers état*. Jusqu'ici, nous n'avons entendu que des niais sinistres ou grotesques ; voici enfin la parole d'un homme d'intelligence, de bon sens et de cœur. Du Vair avait tenu cette même année, au Parlement, un langage analogue. Mais son discours est singulièrement dépassé par la harangue de d'Aubray, qui fut écrite par Pithou. Un tableau vivement senti et familièrement traité des misères de Paris, un historique des guerres de religion, dont il rejette toute la responsabilité sur l'ambition des Guise, un éloge de Henri IV et de la royauté, un éloquent appel à la paix, tels sont les motifs essentiels de ce beau discours. La *Satire* s'achève par : 12° *les Tableaux des escaliers de la salle des Etats*, allégoriques et satiriques comme les tapisseries. 13° *L'Epilogue*, suivi du *Recueil des petits vers faits pendant lesdits Etats*. Ils furent composés, ainsi que les nombreuses pièces éparses dans la *Satire*, par les deux poètes de la bande, Passerat et Rapin. A la suite de ce recueil, plusieurs éditions donnent l'amusante complainte sur le *Trespas de l'asne ligueur* par l'avocat Gilles Durant.

Telle est cette satire, qui a éclipsé par son succès toutes les autres productions au XVIe siècle de la littérature politique militante. Est-ce justice ? Certains l'ont contesté. On a dit d'abord que la *Ménippée* n'ayant été imprimée qu'en 1594. c.-à-d. après l'entrée de Henri IV à Paris, son action sur les événements n'avait pu être bien considérable. Il semble, en effet, qu'elle ne fit que porter le dernier coup à la Ligue expirante et rallier les dernières hésitations de l'opinion à une cause déjà gagnée. Cette constatation ne lui enlève rien d'ailleurs de sa verdeur gauloise ni de ses qualités littéraires. On lui a ensuite reproché de ne défendre que des intérêts assez vulgaires, de n'exprimer en somme que les doléances de quelques bourgeois ennuyés de monter la garde sur les remparts, désireux de sauver leurs meubles, leurs tapisseries, leur vaisselle d'argent et de faire meilleure chère. Mais on ne réfléchit pas que la *Ménippée* s'adresse à l'opinion populaire et que, si l'on veut agir sur le peuple, il est imprudent de faire appel au sentiment sans tenir compte des intérêts. Enfin, on a observé que les « ironies gaillardes » des six auteurs, bons disciples de Rabelais, sont pour notre goût plus sévère de simples grossièretés. Disons d'ailleurs qu'il semble de mode aujourd'hui de considérer cette *Satire* comme une œuvre de deuxième ou de troisième ordre. Non, sans doute, il ne faut pas en surfaire les mérites littéraires, mais il ne faut pas les rabaisser non plus, et malgré toutes les réserves que l'on peut faire, la *Ménippée*, si sincère, si alerte, si agissante, si variée de tons, tour à tour bouffonne, satirique, éloquente, expression véritable et complète de l'esprit national dans une crise de la patrie, n'en reste pas moins le chef-d'œuvre des pamphlets politiques qui aient été écrits en notre langue. Jacques LAHILLONNE.

BIBL. : Edition Princeps, 1594, in-8 (à Tours, par Jamet METTAYER) : éd. de Ratisbonne, 1726, 3 vol. in-12 ; éd. de Ch. LABITTE, avec Notice sur les auteurs ; Paris, 1841 ; éd. de Ch. READ, Paris, 1880. — LENIENT, *la Satire en France au XVIe siècle*, t. III, ch. VIII.

SATIRIQUE (Drame) (V. SATYRIQUE).

SATISFACTION. Sous ce titre, nous présentons les notions complémentaires, annoncées aux mots *Sacrement de la Pénitence*. — Considérée par rapport à ce sacrement, dont elle fait partie, la SATISFACTION est la réparation volontaire que le pécheur offre à Dieu, par les œuvres pénibles de la pénitence, pour l'injure qu'il lui a faite par le péché ; réparation qui ne comporte point une *égalité exacte* entre la peine et l'offense, mais seulement une *égalité de proportion*. — Les théologiens distinguent deux sortes de satisfactions. L'une, appelée *in pœna*, se fait en subissant la peine même, instituée par la loi, par exemple, la mort pour homicide, les tourments du Purgatoire, réglés par la justice de Dieu, pour la complète expiation des péchés. Au contraire, la satisfaction *pro pœna* consiste à endurer une peine autre que celle qui est prescrite par la loi. C'est une sorte de commutation de peine, accordée par la bonté infinie de Dieu, et acquise, en vertu du sacrement, par ceux qui dans ce monde s'exercent aux œuvres de pénitence. — La satisfaction *pro pœna* comporte *trois degrés*. Au premier, le pécheur satisfait à Dieu pleinement, selon toute la rigueur de sa justice ; et il est réconcilié avec lui par les mérites de Jésus-Christ. Le second correspond à ce qu'on appelle la peine *canonique*, c.-à-d. déterminée par les CANONS PÉNITENTIAUX, et qui devait durer un certain temps. Au troisième se trouvent toutes les peines que l'on souffre volontairement, soit sur l'ordre du prêtre, soit en se les imposant soi-même. Mais il n'y a que la satisfaction ordonnée par le prêtre, qui fasse partie de la pénitence, comme sacrement ; car le prêtre seul est le ministre de ce sacrement.

Ce sacrement remet la COULPE résultant du péché, et aussi la peine éternelle encourue, c.-à-d. la DAMNATION ; mais quoique la peine éternelle de la damnation soit remise, la peine temporelle que le pécheur doit subir en ce monde ne l'est pas. C'est pourquoi, outre la confession qu'ils font de leurs péchés et le repentir qu'ils en ont, les pénitents sont obligés de satisfaire pour cette peine temporelle. Cette satisfaction s'opère pour les ŒUVRES que les théologiens appellent SATISFACTOIRES : prière, jeûne, aumône. Le concile de Trente (*Sess.* VI, c. XIV) y ajoute, non seulement tous les pieux exercices de la vie spirituelle, mais toutes les peines que nous nous imposons pour châtier nos péchés selon leur gravité, et aussi les afflictions temporelles que Dieu nous envoie, lorsque nous les souffrons patiemment (Pour notions accessoires, V. FLAGELLANTS).

La SATISFACTION DE JÉSUS-CHRIST, appelée aussi *satisfactio vicaria*, est une satisfaction proprement dite, pleine et entière, et dans toute la rigueur de la justice, parce qu'elle réunit toutes les conditions d'une réparation parfaite. A la fin de l'art. sur ANSELME DE CANTORBÉRY, on trouvera des indications sur l'origine de cette doctrine. E.-H. VOLLET.

SATOLAS. Com. du dép. de l'Isère, arr. de Vienne, cant. de La Verpillière ; 1.050 hab.

SATOR, Formule magique lisible dans tous les sens, (V. ROCHEMAURE, t. XXVIII, p. 788), très ancienne, usitée au moyen âge contre les maladies, contre l'incendie. On l'écrivait sur du papier, sur le bois ; on la trouva sur une

EFERUS - Recherche & Classification numérique

mosaïque du XIe siècle dans l'église de Pieve-Terzagni, près de Vérone; au XVIIIe siècle les Saxons jetaient encore dans les incendies des plats de bois sur lesquels était gravée la formule

Bibl. : *Mém. de la Soc. d'Anthrop. de Berlin,* 1881 et suiv.

SATORALJA-UJHELY. Ville de Hongrie, ch.-l. du comitat Zemplén; 13.017 hab. La ville s'étend sous les montagnes qui ont la forme de huttes (en hongrois *sátor*, d'où le nom de la ville), au bord de la rivière Ronyva. Commerce et industrie florissants. J. K.

SATORY. Hameau du dép. de Seine-et-Oise, com. de Versailles, à 3 kil. S.-O. de la ville; 60 hab. Située sur un plateau entouré de bois, cette localité a une grande clairière où sont établis un grand camp de manœuvres, une école de tir et un hippodrome, au S. des jardins du château de Versailles. — En sept. 1850, Louis Bonaparte, président de la République, passa l'armée en revue dans le camp de Satory, et fut accueilli par la cavalerie aux cris de « Vive l'empereur », tandis que l'infanterie restait muette sur l'ordre de son chef : les manifestations de Satory émurent vivement l'opinion publique. En 1871, après la Commune, on y détint les insurgés parisiens faits prisonniers, et plusieurs y furent fusillés.

SATPURA. Montagnes de l'*Inde* (V. ce mot, t. XX, p. 670).

SATRAPE (V. Perse).

SATRIANO (Prince de), général et ministre napolitain (V. Filangieri [Carlo]).

SATSIKA. Tribu (V. Pieds-Noirs).

SATSOUMA (Hist. japon.) (V. Satzouma).

SATURATION. I. Chimie. — Quand on ajoute à un acide une quantité équivalente de base pour le salifier, on dit en chimie qu'on a réalisé la saturation de l'acide par la base. La saturation ou neutralisation des acides par les bases se fait avec dégagement de chaleur, dégagement qui est variable avec la force des acides et des bases combinées. Si donc on sature tous les acides par une même base, dans les mêmes conditions, les quantités de chaleurs dégagées pourront être regardées comme mesurant la force relative des acides, et en les classant par ordre de décroissance de ces quantités de chaleur, on obtiendra une série d'acides tels que chacun d'eux pourra être séparé de ses sels par ceux qui le précèdent. De même, la quantité de chaleurs dégagées dans la saturation de toutes les bases par un même acide classeront ces bases par ordre de force relative.

On reconnaît qu'un acide est saturé par une base, c.-à-d. exactement neutralisé par celle-ci, à l'aide des réactifs colorants. Par exemple, une molécule d'acide sulfurique colorée en rouge vineux par un peu de tournesol prend la coloration bleue quand on a versé exactement deux molécules de soude. Certains acides, tels que l'acide phosphorique, présentent des particularités intéressantes. Avec le tournesol, le virage du rouge au bleu par addition d'alcali se fait progressivement et n'est pas net comme dans les cas ordinaires. Mais si on ajoute de la soude en présence de l'hélianthine, le virage se produit après addition de la molécule de soude, avec la phtaléine du phénol, avec deux molécules de soude, avec le bleu CHB, avec trois molécules. A l'aide de ces différents colorants, on caractérise donc l'acide phosphorique soit comme monobasique, soit comme bibasique, soit comme tribasique. Cet acide possède en effet, comme l'a montré Berthelot, trois fonctions acides distinctes caractérisées par des chaleurs thermiques de neutralisations différentes. C. Matignon.

II. Météorologie (V. Humidité).

SATURARGUES. Com. du dép. de l'Hérault, arr. de Montpellier, cant. de Lunel; 200 hab.

SATUREIA (Bot.) (V. Sarriette).

SATURNALES (Antiq. rom.). Fêtes célébrées à Rome les 17, 18 et 19 déc. en l'honneur de Saturne. Elles étaient parmi les plus anciennes de la cité, et l'on attribuait leur origine, soit à Janus, qui, après la mort de son bienfaiteur, lui aurait dressé dans le forum un autel sur lequel il institua un sacrifice annuel, soit, suivant d'autres traditions, aux Pélasges, soit encore à Hercule ou à ses compagnons. Quoi qu'il en soit, les textes historiques font allusion aux saturnales dès les temps les plus reculés. C'était à la fois une fête des pères et des mères de famille et une fête des semailles. Les frères Arvales, voués au culte de la terre nourricière, comptaient leur année de charge d'une fête des semailles à l'autre : *A Saturnalibus primis ad Saturnalia secunda.* Indépendamment des cérémonies religieuses qui en étaient l'élément essentiel, les fêtes présentaient un caractère tout particulier de gaieté et de licence. En ces jours, les esclaves, coiffés du *pileus*, emblème de la liberté, étaient dispensés de leurs travaux ordinaires, ils étaient avec leurs maîtres sur le pied d'égalité, et même ceux-ci les servaient de leurs propres mains dans un banquet. On s'envoyait des présents. On courait les rues avec des cris joyeux (*Io Saturnalia*). On échangeait de libres propos, et la fête se poursuivait pendant la nuit, à la lueur des flambeaux. Tout le monde se coiffait du *pileus*. On se réunissait en de gais repas. Les écoles, les tribunaux étaient fermés. Il était sursis aux exécutions capitales, on ne pouvait sans sacrilège commencer une guerre. Une grande partie des amusements qui signalaient les saturnales se sont perpétués dans nos fêtes de carnaval.

SATURNE. I. Mythologie. — L'un des plus anciens dieux du Latium et de l'Italie centrale. Une tradition recueillie par Trogue-Pompée et par Justin le représente comme un roi des Aborigènes, c.-à-d. des populations primitives. Déjà les anciens, Varron par exemple et saint Augustin après lui, avaient rattaché le mot Saturnus à la racine *sat*, contenue dans *satum* (du verbe *sero*, semer), *sator*. Les philologues modernes sont d'accord pour accepter cette étymologie. Saturne était donc, au moins primitivement, le dieu qui présidait à l'ensemencement, qui protégeait les semences confiées à la terre; mais il ne resta pas confiné dans ces attributions spéciales. Autant que l'on peut en juger sous les additions d'origine grecque qui modifièrent plus tard la physionomie de ce dieu, Saturne, époux d'Ops, était pour les habitants du Latium la divinité agricole par excellence. Son principal attribut était une faucille, ou plutôt un couteau recourbé, qui lui servait à couper la moisson, à émonder les arbres, à tailler la vigne. Enfin, sous l'épithète de *Stercutus* ou *Sterculius*, il était le dieu des engrais qui augmentent la fertilité du sol. Son caractère était nettement chthonien; en lui les anciens Latins adoraient les forces souterraines qui font germer les semences enfouies dans la terre; il semble y avoir eu des relations étroites à Rome entre Saturne et Dispater. Macrobe rapporte que l'autel de Saturne était contigu à une chapelle de Dispater (*Saturnales*, I, 10, § 48). Le mois de décembre était consacré à Saturne, parce que les semailles étaient alors terminées, et parce que c'était l'époque de l'année où commençait, dans le sein de la terre, le travail de la germination, prélude lointain de la moisson future. Saturne fut très anciennement l'objet d'un culte sur l'emplacement de Rome même. Il y avait, à l'époque historique, sur la pente méridionale du Capitole, tout un quartier de la ville qui conservait le souvenir de ce culte : là se trouvait le temple de Saturne et d'Ops, où étaient déposés le Trésor public et les archives de l'État; non loin s'ouvrait, dans l'enceinte dite de Servius Tullius, une porte de Saturne, *Porta Saturnia;* Varron ajoute que le mont Capitolin s'appelait d'abord *mons Saturnius*, et qu'avant la fondation de Rome il y avait sur cette hauteur un bourg qui portait le nom de *Saturnia*. Telle nous paraît être, dégagée de tout élément exotique, la physionomie originelle du Saturne latin.

Mais bientôt Saturne, comme les autres divinités de l'Italie et du Latium, subit l'influence de la mythologie grecque. Il fut assimilé à un dieu grec; et, d'autre part, des légendes furent créées pour expliquer les anciennes

EFERUS - Recherche & Classification numérique

traditions et les vieux rites qui se rattachaient à son culte. On a quelquefois affirmé que l'assimilation du Saturne latin au Kronos grec s'expliquait difficilement. Cette assimilation paraîtra naturelle, si l'on veut bien se rappeler que pour les Grecs, Kronos n'était pas uniquement le dieu farouche de la Théogonie, le fils d'Ouranos, qui mutile son père et le détrône pour être ensuite détrôné par son propre fils Zeus. Les Grecs attribuaient aussi à Kronos un caractère agricole. Dans quelques cités helléniques, le mois de la moisson portait le nom de κρονίων; à Athènes, on célébrait une fête de la moisson appelée κρόνια; le culte populaire voyait dans Kronos le dieu de la maturité, de la moisson, de l'abondance. Lorsque les Romains voulurent introduire dans leur propre religion les mythes grecs, ils assimilèrent leur Saturne au Kronos agricole des Hellènes, mais le nom même de Kronos entraîna avec lui quelques-unes des légendes de la Théogonie, et il en résulta une tradition assez complexe que voici. Lorsque Saturne eut été chassé de l'Olympe par son fils Jupiter, il quitta la Grèce, vint en Italie, remonta le Tibre en bateau et aborda sur la rive droite du fleuve, à l'endroit où Rome devait plus tard s'élever. Là il fut accueilli par un roi du pays, Janus, qui occupait les hauteurs du Janicule. Saturne enseigna à son hôte l'agriculture. Janus l'associa à sa royauté, et lui donna, pour s'y établir, la colline située sur la rive droite du Tibre, en face du Janicule, le Capitole. Telle est la raison pour laquelle le Capitole s'appelait primitivement le mont de Saturne, *Saturnius mons*. En même temps que l'agriculture, Saturne apprit aux habitants du Latium l'art de la navigation et celui d'imprimer des figures ou des symboles sur les morceaux de métal employés comme monnaie. Son règne fut l'âge d'or du Latium, que célébrèrent plus tard les poètes du siècle d'Auguste, Ovide, Tibulle, puis Sénèque, Martial, Juvénal. Enfin, il arriva que Saturne disparut subitement; Janus lui fit rendre les honneurs divins, donna à toute la région sur laquelle il régnait le nom de Saturnia, éleva un autel en l'honneur du dieu et fonda la fête des Saturnales. Telle fut la légende qui se constitua peu à peu; il n'est pas difficile d'y reconnaître ce mélange de traditions latines et des mythes grecs qui caractérise la plupart des légendes de la mythologie romaine.

A l'époque historique, le culte de Saturne n'était pas un des cultes principaux de la cité romaine. Le dieu n'avait dans toute la ville qu'un seul temple, qu'il partageait d'ailleurs avec Ops : c'était l'*ædes Saturni*, situé au pied du Capitole, à l'extrémité N.-O. du Forum. Le trésor public de Rome, *ærarium publicum*, y était déposé; il ne pouvait être mieux placé, disait-on, que dans le sanctuaire du dieu, sous le règne duquel le Latium avait connu l'âge d'or, époque d'abondance, de paix, et de justice parfaites. Les sacrifices en l'honneur de Saturne étaient accomplis *capite aperto*, la tête découverte, selon le rite grec, opposé au rite proprement romain qui exigeait que les prêtres eussent, pendant les cérémonies, la tête couverte ou voilée. On ne connaît point l'origine ni la raison de cette particularité. Nous n'avons point de renseignements sur les prêtres du dieu. Quant aux *Saturnales* (V. ce mot), qui se célébraient en décembre, c'était bien moins une cérémonie religieuse qu'une occasion de réjouissances pour les petites gens, pour les affranchis, pour les esclaves.

Hors de Rome, on ne trouve aucune trace du culte de Saturne dans le Latium. Dans le reste de l'Italie, on connaît des *Cultores Saturni* à Venafrum (*C. I. L.*, X, 4854), et l'on sait que L. Munatius Plancus construisit un temple du dieu à Formies (*id.*, *ibid.*, 6087). En outre, le culte de Saturne semble avoir joué un rôle particulier dans la haute vallée de l'Adige, autour de Vérone, de Trente (*Tridentum*), et chez la peuplade des Anauni, sur le versant méridional des Alpes rhétiques (*C. I. L.*, V, 2382, 3291, 3292, 3916, 4013, 5000, 5021-5024, 5056, 5068, 5068a). Il est probable que Saturne ne fit que remplacer ici un dieu local. Dans l'Empire romain, il est tout un groupe de provinces, pour lesquelles Saturne fut, pendant les premiers siècles de l'ère chrétienne, la divinité populaire par excellence; c'est l'Afrique du Nord (Province Proconsulaire, Numidie, Maurétanie). Le nombre des inscriptions, des stèles votives, des sanctuaires consacrés au Saturne africain est déjà considérable; de nouvelles découvertes l'augmentent sans cesse. Sous le nom de Saturne, les Africains soumis à la domination romaine n'adoraient ni le Kronos grec ni le Saturnus proprement latin, mais bien l'antique dieu carthaginois, Baal, devenu le seigneur Saturne, *dominus Saturnus*. Le Saturne africain fut adoré surtout par les petites gens des villes et des campagnes, par ceux des sujets de Rome qu'atteignit le moins la civilisation romaine et qui cherchèrent le moins à imiter leurs maîtres. Les sanctuaires du dieu gardèrent en partie l'aspect des sanctuaires orientaux; beaucoup d'entre eux consistèrent uniquement en enclos sacrés, au centre desquels s'élevait, en plein air, l'autel des sacrifices. L'un d'eux, découvert au sommet du Bou-Korneïn, qui domine le golfe de Carthage, était un véritable haut-lieu, tout à fait analogue à ceux qui existaient en Syrie et en Palestine. En Afrique, à l'époque romaine, Saturne avait conservé le caractère monothéiste, ou plutôt panthéiste, du Baal phénicien; il n'avait emprunté à la mythologie gréco-romaine que son nom, les traits sous lesquels on le représentait, traits d'un vieillard barbu et voilé, et son principal attribut, la faucille et le couteau sacré appelé harpè. L'un des sanctuaires les plus curieux du Saturne africain est celui de Dougga: là, sous les ruines d'un temple construit à l'époque de Septime Sévère et décoré d'une triple cella, on a retrouvé les vestiges certains d'un sanctuaire plus ancien, renfermant des traces de rites puniques. Le culte de Saturne ne disparut en Afrique que devant les progrès du christianisme. J. Toutain.

II. Astronomie. — La plus grosse planète de notre système après Jupiter, Saturne en est la plus intéressante par ses singularités. De tout temps elle a été connue, car, bien que moins éclatante que Vénus, que Jupiter, que Mars et même que Mercure, elle brille encore comme une étoile de première grandeur, et il nous en a été conservé une observation qui remonte à l'an 228 avant notre ère. Elle a marqué, du reste, jusqu'à la découverte d'Uranus, c.-à-d. jusqu'à la fin du siècle dernier, la limite extrême du monde solaire. Cette circonstance, jointe à la lenteur de son mouvement et à sa teinte terne et plombée, l'avaient fait tenir par les anciens et, plus tard, par les astrologues du moyen âge, en piètre considération : c'était une divinité détrônée, un roi en exil, dont l'influence était particulièrement néfaste, et, parmi les jours de la semaine, le dernier, le samedi, lui était consacré, parmi les métaux, le plus vil, le plomb (V. ci-dessous § *Alchimie*).

On trouvera dans le tableau d'ensemble que nous avons donné à l'art. Planète, t. XXVI, p. 1037, les principaux éléments astronomiques de Saturne. La durée de sa révolution sidérale autour du Soleil est de 29 ans 5 mois 16 jours 5 heures, et son moyen mouvement diurne de de 2′ 0″,4547. Tous les ans, il passe en opposition, c.-à-d. derrière la Terre par rapport au Soleil, avec un retard de treize jours sur l'année précédente, et on peut alors l'observer pendant six mois environ. Son orbite fait avec le plan de l'écliptique un angle de 2° 29′ 40″ et présente une excentricité de 0,0560713, sa distance périhélie au Soleil étant égale à 9,0046 fois celle de la Terre au même astre ou à 1.330 millions de kil., sa distance aphélie à 10,0730 fois cette même distance ou à 1.490 millions de kil. Son périhélie se trouve, d'ailleurs, vers l'étoile η de la constellation des Gémeaux, à 91° du point de l'équinoxe du printemps, son aphélie entre les étoiles δ et λ du Sagittaire, à 271°. Son diamètre apparent varie de 15″ à 20″ suivant sa distance à la Terre, c.-à-d. suivant l'époque de l'observation; son diamètre réel est de 118.600 kil. à l'équateur, soit 9,3 fois celui de la Terre, avec un aplatissement polaire de $\frac{1}{9,18}$, qui surpasse celui de toutes

EFERUS - Recherche & Classification numérique

les planètes connues et qui s'explique par la vitesse particulièrement rapide de sa rotation, laquelle s'effectue en 10 h. 14 m. 24 s. Comme la durée de sa révolution sidérale est d'autre part, nous l'avons dit, de 29,5 années terrestres, l'année de Saturne compte un peu plus de 25.000 jours. L'axe de rotation fait avec le plan de l'orbite un angle de 64° 18′, et l'équateur, conséquemment, un angle de 25° 42′. Cette inclinaison est assez voisine de celle de notre écliptique et les saisons doivent dès lors être, sur Saturne, assez analogues aux nôtres, tout en durant chacune plus de sept ans. La masse de la planète n'est que 92 fois celle de la Terre, bien que son volume soit 720 fois celui de cette dernière ; sa densité est par suite 8 fois moindre, soit 0,7, l'eau étant 1 : à peine celle du bois de chauffage.

Vu au télescope, Saturne présente à sa surface, parallèlement à son équateur, des bandes analogues à celles de Jupiter, mais beaucoup plus pâles, quoique beaucoup plus larges, et, par suite, moins faciles à distinguer. Il est entouré, en outre, — et ce phénomène en fait l'une des plus grandes curiosités du ciel, — d'un anneau, ou plus exactement, de trois anneaux concentriques, qui l'environnent sans le toucher et qui se trouvent entraînés dans son mouvement autour du soleil (V. Anneau, t. III, p. 37). Enfin, il possède le plus riche cortège de satellites qui soit encore connu dans le monde stellaire : neuf lunes, qui sont dénommées, en commençant par la moins éloignée, *Mimas*, *Encelade*, *Téthys*, *Dioné*, *Rhéa*, *Titan*, *Hypérion*, *Japet*, *Phœbé*, et dont on trouvera à l'art. Satellite les éléments principaux. Pour plusieurs, du reste, ces éléments se réduisent à la durée de la révolution et à la distance moyenne, l'impossibilité où l'on a été jusqu'ici d'observer leurs éclipses et la difficulté de mesurer leurs élongations à Saturne n'ayant permis de déterminer avec précision ni l'excentricité de leur orbite, ni surtout leur diamètre. On sait que le plus gros, Titan, a une masse double de celle de notre lune et un volume presque égal à celui de Mars Il apparaît, comme une étoile de huitième ou de neuvième grandeur et il a été découvert le premier, en 1655. Les autres sont sensiblement plus petits. Japet et Rhéa, qui viennent d'abord, ne brillent déjà plus que comme des étoiles de dixième grandeur, Tethys et Dioné, de onzième. Encelade et Mimas ont exigé, pour être discernés, des lunettes d'au moins 12 pouces et avec Hypérion, qui n'a été découvert qu'il y a cinquante ans, on descend à la quatorzième grandeur. Quant au neuvième et dernier, que son inventeur, W.-H. Pickering, a baptisé assez malencontreusement du nom de Phœbé, déjà donné par les poètes à notre lune, il a été révélé par la comparaison de cinq épreuves photographiques prises à l'observatoire de Flagstaff, dans l'Arizona, sous le ciel le plus pur qui soit, et comme, jusqu'à présent, aucun astronome ne l'a revu, son existence est encore problématique. Il effectuerait sa révolution autour de Saturne en 540 jours et à une distance moyenne de la planète égale à environ 12 millions de kil., c.-à-d. une trentaine de fois plus grande que celle de la Lune à la Terre. Japet est déjà, d'ailleurs, à une dizaine de fois cette dernière distance. Au contraire, Mimas, Encelade, Téthys, Dioné gravitent dans un espace plus étroit que l'orbite de notre satellite, et du premier à la surface de Saturne il n'y a guère qu'un diamètre de cette planète. Ajoutons, pour compléter ces brèves remarques sur les satellites de Saturne, que tous, sauf Japet, se meuvent dans des plans faisant entre eux des angles très petits et, de plus, se confondant presque avec celui de l'anneau. Leur théorie ne semble pas près, au surplus, d'être complètement définie : la complexité des relations qui unissent leurs moyens mouvements et l'incertitude où l'on se trouve sur la mesure de leurs masses et de leurs excentricités font, en effet, de cette théorie un des problèmes les plus ardus de la mécanique céleste.

Saturne possède, sans conteste, une atmosphère. Elle est visible au télescope, et, au spectroscope, elle a été reconnue analogue à celle de *Jupiter* (V. ce mot). Comme cette dernière, elle est, principalement au voisinage de l'équateur, fort épaisse et chargée, en tout temps, de lourds nuages, de sorte que nous ne pouvons apercevoir le sol même de la planète, sauf peut-être à l'entour des régions polaires, où l'on distingue, l'hiver surtout, des traces de taches blanchâtres, assez semblables à celles de Mars et attribuées à des amas de neige. Quant à la pesanteur, elle surpasse à la surface de Saturne, d'un dixième environ la nôtre, en moyenne ; mais à raison de la grande vitesse de rotation de la planète, elle est sensiblement moindre à l'équateur. La densité moyenne des substances sur Saturne est, d'autre part, nous l'avons vu, sept fois plus faible que chez nous, et comme de la grande profondeur de l'atmosphère on doit conclure à une grande densité à la base, les objets extérieurs jouissent vraisemblablement, sur cette planète, d'une légèreté prodigieuse, qui augmente encore, en certains points, par l'attraction inverse de l'anneau. L. S.

III. Alchimie. — La planète Saturne a sous son patronage le plomb, chez les alchimistes grecs et chez ceux du moyen âge. Le même signe désigne l'astre et le métal. La couleur sombre de l'un était comparée à celle de l'autre, et la lenteur du mouvement apparent de la planète assimilée à la pesanteur (densité) du plomb. M. B.

IV. Chimie. — *Extrait de Saturne* (V. Acétate, t. I, p. 360).

Bibl. : Mythologie. — Macrobe, *Saturnales*. — Hartung, *Die Religion der Römer ;* Erlangen, 1836. — Schwegler, *Römische Geschichte ;* Tubingen, 1867, 2e éd. — Preller, *Römische Mythologie ;* Berlin, 1883. — O. Gilbert, *Geschichte und Topographie der Stadt Rom im Alterthum ;* Leipzig, 1883. — J. Toutain, *De Saturni dei in Africa romana cultu ;* Paris, 1894. — L. Carton, *le Temple de Saturne à Dougga ;* Tunis, 1898.

SATURNIE (*Saturnia* Schrank) (Entom.). Genre de Lépidoptères hétérocères, de la famille des Bombyciens, qui renferme quelques-uns de nos plus grands papillons d'Europe. Il est caractérisé par des antennes courtes, pectinées dans les deux sexes, des palpes courts, très velus, un corps robuste assez court, corselet arrondi, laineux, des ailes larges, ornées d'une grande tache ocellée, avec la nervure 5 naissant de l'angle supérieur de la cellule discoïdale et la nervure 9 des ailes antérieures naissant de la nervure 8.

Les chenilles de *Saturnia* sont grosses, épaisses, chargées de gros tubercules de couleur bleue, jaune ou orangée selon les espèces, et vivent sur les arbres, les arbustes ou même les plantes basses. Elles filent un cocon assez volumineux en forme de poire, terminé par une espèce de goulot étroit, garni de plusieurs rangs de soies raides, s'ouvrant de dedans en dehors pour la sortie de l'insecte parfait. Leurs chrysalides sont noires, courtes, ovoïdes, avec l'extrémité anale munie de poils raides.

Les espèces, peu nombreuses d'ailleurs, de *Saturnia* sont surtout répandues en Europe, en Afrique et dans l'Amérique du Sud. A citer le *Saturnia pyri* Schiff. ou Grand-Paon de Nuit, grand Lépidoptère dont l'envergure dépasse parfois 14 millim. Ses ailes sont d'un gris plus ou moins obscur avec l'espace terminal d'un blanc sale ou jaunâtre au sommet et d'un brun noirâtre à son extrémité inférieure. Chaque aile porte sur le disque une grande tache en forme d'œil renfermé dans un cercle noir. Sa chenille, reconnaissable à ses tubercules d'un bleu d'azur ou de turquoise, vit principalement sur les amandiers, les pêchers, les poiriers, les ormes, etc. Son cocon est comme gommeux et de forte consistance. On a cherché à utiliser la soie dont il est formé, on en a fabriqué quelques tissus, plutôt peut-être à titre de curiosité que dans un but industriel : l'étoffe obtenue est solide, mais grossière. A citer encore la *S. pavonia* L. ou Moyen-Paon et la *S. spini* Schiff. P. Chrétien.

SATURNIEN (Vers) (Métr.). Versification primitive et nationale des Romains ; c'est dans ce rythme que sont écrites un certain nombre d'inscriptions, entre autres

EFERUS - Recherche & Classification numérique

celle des Scipions, les fragments des *Sententiæ* d'Appius Claudius, de la traduction de l'*Odyssée* par Livius Andronicus et du *Bellum Punicum* de Nævius. On n'est pas encore d'accord sur la constitution métrique de ce vers. La théorie fondée sur l'accent est généralement abandonnée. D'après Havet, c'est un vers ïambique, composé de six pieds et demi, avec coupe après le cinquième ou le sixième demi-pied. Mais la plupart des vers ne répondent pas à cette définition, et l'ouvrage de Havet (*De Saturnio Latinorum versu*) renferme presque une explication différente pour chaque vers. D'après mes recherches, c'est un septenaire ïambique catalectique : le pied pur est l'ïambe ou le tribraque, qui doit se trouver au cinquième pied ; il a comme substituts, à des places déterminées, le spondée, l'anapeste, le tribraque, le dactyle ou le pyrrhique. Il y a toujours des séparations de mots après le quatrième, le septième et le dixième demi-pieds ; ces séparations limitent autant de κῶλα. Les 3e et 4e, 8e et 9e, et, dans un cas déterminé, 12e et 13e demi-pieds peuvent être remplacés par une syllabe brève ou longue, qui joue le rôle de longue prolongée. H. Bornecque.

Bibl : Havet, *De Saturnio Latinorum versu;* Paris, 1886, thèse. — C. Zander, *Versus Italici antiqui;* Lund, 1890. — H. Bornecque, *Revue de philologie*, 1899.

SATURNIN ou CYTHÉNAS, philosophe sceptique, fut, selon Diogène Laërce (IX, 116), le disciple de Sextus Empiricus, et comme lui un médecin empirique. De ce que Diogène n'indique aucun de ses ouvrages, il résulte que Saturnin laissa tomber le renom de l'école, et ne put lutter contre le néo-platonisme, qui faisait alors une synthèse puissante des doctrines dogmatiques (V. Scepticisme et Sextus Empiricus). F. P.

SATURNIN ou SERNIN (Saint), premier évêque de Toulouse, né à Patras, en Grèce, mort vers la fin du 1er siècle. D'après la légende, il parcourut, en prêchant, diverses contrées de l'Orient, passa avec saint Martial en Gaule, évangélisa la Provence et le Languedoc et s'arrêta à Toulouse, où il réunit un troupeau de fidèles. Il souffrit le martyre, attaché, par des prêtres païens, à la queue d'un taureau sauvage qu'on allait immoler, sur son refus de sacrifier à leurs dieux devant le Capitole. Deux femmes, une maîtresse et sa servante, recueillirent ses restes épars et leur donnèrent la sépulture. Une magnifique église romane fut plus tard bâtie en son honneur à Toulouse dont il est le patron. Sa fête se célèbre le 29 nov. E. Asse.

SATURNIN, gnostique (IIe siècle). Irénée donne une liste d'hérétiques, vraisemblablement prise chez Justin martyr. Les deux premiers noms de cette liste, Simon et Ménandre, appartiennent à des Samaritains. Immédiatement après eux viennent, comme leur ayant emprunté leur doctrine, Basilidès et Saturnin. Basilidès enseignait en Egypte ; Saturnin, à Antioche. Comme Ménandre, il attribuait l'origine la plus lointaine des choses à un père inconnu de tous, qui créa les Anges, les Archanges, les Puissances, les Dominations. — Sept anges s'associèrent pour créer notre monde et tout ce qu'il contient. L'homme est l'ouvrage de leurs mains. Un jour, ils virent une image brillante descendre de la sphère suprême ; ils voulurent la saisir ; mais elle leur échappa. Alors, ils tinrent conseil et se dirent : Faisons des êtres, selon l'image et selon la ressemblance. Or, l'homme façonné par eux, ne pouvait se tenir debout ; il rampait sur la terre, comme un vers. Mais le Père suprême, prenant pitié de l'être fait à sa ressemblance, lui envoya une étincelle de vie qui l'anima ; et l'homme se dressa sur ses pieds, marcha, parla et raisonna. Quand il meurt, le souffle de vie retourne à sa source ; et le reste de sa personne se résout dans les éléments dont il a été fait. — Les autres points de la doctrine qui nous est présentée sous le nom de Saturnin paraissent avoir été empruntés à des systèmes différents et avoir été rapprochés sans souci de leur incohérence. Les sept anges qui avaient créé le monde s'en partagèrent l'empire et y établirent des lois. Le Dieu des juifs était l'un d'eux. Lui et ses compagnons étaient en lutte constante contre Satan, et une compagnie de mauvais anges. Il se produisit ainsi deux espèces d'hommes, les uns bons, les autres mauvais, constamment aidés par les démons dans leurs conflits avec les autres. Alors, le Père suprême envoya un Sauveur, pour détruire le pouvoir du Dieu des juifs et des autres archons ; pour délivrer ceux qui avaient conservé l'étincelle de vie. Ce sauveur n'était homme ni par la naissance, ni par le corps, mais seulement par l'apparence. — Dans les conditions où il se trouvait placé, l'homme était un être misérable, asservi à des anges, les uns bons, les autres méchants, qui se le disputaient, et constamment incité au mal. En conséquence, la vie devait être considérée comme un présent funeste ; et le plaisir qui portait les hommes à faire d'autres hommes était un plaisir mauvais, qu'on devait s'interdire. Cette continence était considérée comme tellement nécessaire, par Saturnin et ses disciples, que pour la garder plus sûrement ils s'abstenaient de l'usage de la viande et de tout ce qui pouvait porter au désir des femmes. E.-H. V.

SATURNINUS (Lucius Appuleius), tribun du peuple romain (V. Appuleius Saturninus).

SATURNINUS (Claudius), jurisconsulte romain peu connu, vraisemblablement du temps d'Adrien et d'Antonin le Pieux. On n'a de lui qu'un fragment inséré au Digeste (XVIII, 19, 16) et emprunté à un *Liber singularis de pœnis paganorum*. L'*Index auctorum* placé en tête du Digeste attribue cet ouvrage à Venuleius Saturninus, ce qui a permis quelquefois de confondre ces deux personnages en un seul. Mais les rédacteurs du Digeste les distinguent nettement. On a voulu aussi l'identifier avec un Claudius Saturninus, légat de Belgique, dont il est parlé au Digeste (XX, 3, 1 § 2) et aux *Fragmenta Vaticana* (n° 223), ou avec un préteur du temps de Marc-Aurèle.

SATURNINUS (Venuleius), jurisconsulte romain. Ce jurisconsulte, placé par l'auteur de l'*Index auctorum* entre Gaius et Tertullien, est certainement le contemporain plus âgé du premier. Adrien à qui il a survécu est le dernier empereur qu'il cite dans les extraits de ses ouvrages insérés au Digeste. Ces ouvrages sont, sur le droit privé : *Libri decem novem stipulationum; Libri sex de interdictis*, qui n'est pas indiqué par l'*Index; Libri decem actionum;* sur le droit public : *Libri duo de officio proconsulis; Tres libri de judiciis publicis*. Peut-être faut-il identifier Venuleius Saturninus avec le Q. Saturninus, cité trois fois par Ulpien : (*Dig.*, XXXIV, 2, 19, § 7 ; XII, 2, 13, § 5 ; IV, 3, 7, § 7) et qui avait écrit un ouvrage sur l'Edit et des notes sur le commentaire de l'Edit par Labéon ; mais l'identité est incertaine. J. D.

SATURNINUS, un des trente tyrans énumérés par Trebellius Pollio ; général renommé, il fut proclamé empereur par ses soldats, mais bientôt tué par eux (267). — Un autre *Saturninus*, d'origine gauloise, fut proclamé empereur en Egypte où Aurélien l'avait envoyé et bientôt tué par les troupes de Probus.

SATURNISME (Toxic.) (V. Plomb, t. XXVI, p. 1116).

SATYAVRATA. Nom d'un roi légendaire de l'Inde, qu'on appelle encore Trisankhou. Il appartient à la race solaire et est le père de Harischandra. Il conçut la prétention de monter au ciel en chair et en os. Son chapelain Vasichtha refusa de l'y aider, mais Visvamitra l'y installa grâce à sa puissance surnaturelle. Comme Indra le précipitait de la place qu'il avait ainsi usurpée, Visvamitra arrêta sa chute d'un mot, et depuis, suspendu, la tête en bas, en plein ciel, Satyavrata est une constellation de l'hémisphère austral.

SATYRE. I. Mythologie. — Personnage mythique dont l'imagination des Grecs peuplait les bois et les montagnes. Ce n'étaient pas des dieux, mais plutôt des esprits, des démons, comparables aux lutins et aux farfadets du folk-lore et des légendes modernes. Il n'en est pas question dans les poèmes homériques ; d'après un fragment d'Hésiode, cité par Strabon, on voyait en eux les frères des Nymphes et des Curètes. C'étaient des êtres lâches et paresseux,

EFERUS - Recherche & Classification numérique

qui se plaisaient à effrayer les bergers, à poursuivre de leurs brutalités sensuelles les Nymphes et même les déesses, à danser joyeusement, tout en jouant de la syrinx ou de la double flûte. Ils sont plus spécialement connus comme compagnons de Dionysos ; ils participent à l'éducation du jeune dieu ; ils l'accompagnent dans ses voyages ; ils l'assistent dans ses expéditions amoureuses, par exemple lors de sa liaison avec Ariane ; ils le suivent lorsqu'il revient en triomphe des profondeurs lointaines de l'Asie. Ils jouent un rôle considérable dans les vendanges ; ils se plaisent à fouler les grappes cueillies ; ils se livrent, en compagnie des Ménades, à mille danses bachiques ou licencieuses. Ils s'enivrent souvent et parfois tombent de sommeil sur leur outre dégonflée. C'est comme compagnons de Dionysos qu'ils furent admis sur la scène athénienne ; ils remplirent alors le drame satyrique de leurs ébats et de leurs farces.



Satyre jouant de la flûte.

Leur importance fut surtout considérable dans l'art antique. A toutes les époques, les artistes aimèrent à les représenter, et l'évolution que subit leur type est particulièrement intéressante. Les plus anciennes figures de Satyres que nous connaissons sont celles qui ornent un grand nombre de vases peints. Les Satyres étaient conçus à cette époque comme des êtres fort laids, assez âgés, barbus, toujours ithyphalliques ; leur caractère bestial était accentué, pour ainsi dire, par de longues oreilles pointues, par un nez très épaté, une bouche très large dans une face presque simiesque, et au bas des reins une queue plus ou moins longue. Telle est la physionomie que leur donnèrent les peintres attiques du VIe et du commencement du Ve siècle, Brygos par exemple. Ces artistes s'inspirèrent aussi des drames satyriques ; ils composèrent de nombreuses scènes où l'on voit les Satyres autour d'Hercule et de Persée, dont ils se moquent, auxquels ils essaient de jouer quelque farce plaisante. Le type des Satyres se modifia peu à peu, en même temps que celui de leur maître et patron, Dionysos. Cette transformation fut progressive ; ce fut par degrés qu'elle s'accomplit. Le Marsyas de Myron peut montrer comment eut lieu la transition : il y avait encore, si nous en jugeons par les répliques de ce bronze que nous avons conservées, dans l'œuvre du grand sculpteur athénien, quelque chose d'anguleux, de raide, d'archaïque. La physionomie du Satyre rappelait les figures des vases peints, tout en étant déjà moins caricaturale, plus voisine de la vérité humaine. Ce fut avec Praxitèle et Lysippe que se constitua le type du Satyre jeune, dont le corps gracieux d'éphèbe ne trahit plus que par quelques détails le caractère à demi animal prêté par la légende aux Satyres : les oreilles sont un peu pointues ; une petite queue subsiste au bas du dos ; quelquefois deux cornes à peine visibles sont sculptées dans les cheveux au-dessus du front. Citons, comme œuvres de la sculpture grecque représentant des Satyres, le *Satyre* de Praxitèle, célèbre dans toute l'antiquité et dont nous possédons de nombreuses copies ; le *Satyre Borghèse*, peut-être de Lysippe, en tout cas d'un artiste de son école ; le Satyre endormi, connu sous le nom de *Faune Barberini*, etc. L'art hellénistique et l'art gréco-romain ont multiplié les Satyres dans les scènes de genre et dans les compositions rustiques. Les fouilles d'Herculanum et de Pompéi ont montré combien leur type était populaire. Beaucoup de statuettes en bronze, un plus grand nombre encore de peintures, les représentent dans des attitudes variées.

J. Toutain.

Le type des satyres a persisté, et leurs représentations ne sont guère moins fréquentes dans l'art de la Renaissance que dans l'antiquité. Au moyen âge, on trouve encore des satyres représentés d'après l'antique sur quelques édifices romans. On peut citer un chapiteau de 1130 environ à Lucheux (Somme) figurant une bacchanale qui symbolise l'ivrognerie, et à Saint-Paul-de-Varax (Ain) un curieux tympan du XIIe siècle, où est sculpté un satyre conversant avec un moine et accompagné de cette inscription : *Abbas quærebat Paulum, Faunusque docebat.* En même temps, la forme à demi-bestiale des satyres était appliquée par les imagiers à la représentation des démons ; ces figures n'ont plus d'autre signification depuis le XIIe siècle jusqu'à la Renaissance, et ce type du démon est parvenu jusqu'à nous. Aux XIVe et XVe siècles, le type du satyre a inspiré les artistes qui voulurent représenter des « hommes sauvages », représentation fort en vogue à l'époque où finissait le style gothique et où commençaient les découvertes des navigateurs au long cours. C. Enlart.

II. Ornithologie (V. Tragopan).

III. Entomologie. — Genre de Lépidoptères rhopalocères ou Diurnes, de la famille des Satyrides, caractérisé par des antennes plus courtes que le corps, à massue de diverses formes, des palpes hérissés de poils raides, à dernier article très court, conique, des ailes arrondies, les inférieures presque toujours dentées, à nervures costale et médiane des supérieures très renflées à leur origine. Les chenilles des Satyres sont glabres ou très finement pubescentes, allongées, renflées au milieu et atténuées postérieurement, avec deux pointes anales assez longues, de couleur en général d'un gris argileux terne et marquées de lignes ou de bandes longitudinales brun verdâtre. Elles

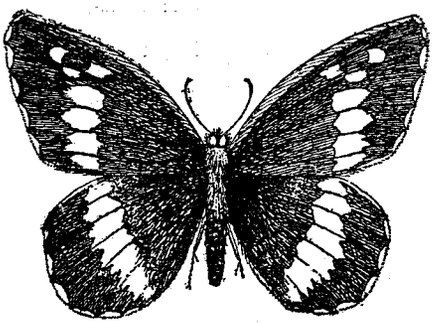

Satyrus Circe Fab.

vivent exclusivement sur les graminées, principalement les *Festuca*, ne se suspendent ni ne s'attachent à aucun objet pour se transformer, mais se creusent simplement une petite cavité dans la terre ou même reposent librement à la surface du sol. Leurs chrysalides sont courtes et ventrues, à stigmates parfois très saillants et à mucron généralement nu. Ces papillons, chez qui les couleurs sombres prédominent, sont nombreux en espèces et, en raison même de leur nourriture, universellement répandus. Ils volent pendant l'été et fréquentent de préférence les rochers, les collines arides, plus rarement les bois. A citer : les *S. Circe* Fab., la plus grande espèce des Satyres européens ; *S. Fidia* L. dont les ailes sont comme dentées ; *S. Dryas* Sc., le Grand-Nègre. P. Chrétien.

Bibl. : I. Mythologie. — Preller, *Griechische Mythologie* ; Berlin, 1894, 4e éd. — Baumeister, *Denkmæler des klassischen Alterthums* ; Munich, 1884 et suiv.

SATYRIASIS. On donne ce nom à une excitation sexuelle anormale de l'homme ou des animaux mâles. Cette excitation s'accompagne souvent d'hallucinations ou d'images voluptueuses, dues à l'irritation cérébrale coexistante. Les auteurs anciens décrivent une forme aiguë et une forme chronique de l'affection. Cette dernière existe seule sous nos climats. Le satyriasis reconnaît pour cause bien plus une excitation cérébrale qu'une excitation génitale

EFERUS - Recherche & Classification numérique

proprement dite. Cependant les oxyures, les divers prurits, ainsi que l'empoisonnement cantharidien peuvent lui donner naissance. Le plus souvent, il est un compagnon de l'idiotie, de l'imbécillité ou de la manie.

SATYRIQUE (Drame) Genre dramatique athénien, imaginé par Pratinas de Phlionte vers l'an 500 av. J.-C. Son nom lui vient de ce que des satyres formaient le chœur et n'a aucun rapport avec la satire née de la *satura* latine. Le drame satyrique était associé à une trilogie de tragédie, au terme desquelles il était un intermède plaisant, propre à détendre les nerfs des spectateurs. Le sujet et le langage étaient empruntés au répertoire tragique, mais le lieu de l'action était généralement rustique et le ton familier et plaisant, conforme à l'idée qu'on se faisait des satyres. La gaieté était, non pas dans le sujet même (ainsi qu'il arrive pour une comédie), mais dans l'attitude du chœur des satyres, dans leurs commentaires libres, audacieux, insolents, empreints parfois de couardise. La danse de ce chœur, appelé *Sikinnis*, était vive et plaisante, parodiant à l'occasion les danses sérieuses. Il ne nous est parvenu qu'un seul drame satyrique, *le Cyclope* d'Euripide, joué avec succès à Vienne en 1882.

SATZOUMA. Province du Japon au S.-O. de l'île de Kiou-Siou. Elle est le centre d'un clan qui a joué un rôle considérable dans la révolution de 1869 et dans les rivalités politiques depuis cette époque. Satzouma n'est pas moins célèbre par ses faïences, depuis le XVIe siècle; les plus appréciées sont celles de la fin du XVIIIe et du commencement du XIXe siècle. Ces faïences sont d'un beau jaune, qui fait admirablement valoir la peinture et les ors dont on les revêt. Elles sont contrefaites aujourd'hui à Tokyo, Awrata, etc.

SAUBENS. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. et cant. de Muret; 208 hab.

SAUBION. Com. du dép. des Landes, arr. de Dax, cant. de Saint-Vincent-de-Tyrosse ; 470 hab.

SAUBOLE. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. de Pau, cant. de Morlaàs; 116 hab.

SAUBUSSE. Com. du dép. des Landes, arr. et cant. de Dax ; 895 hab.

SAUCATS. Com. du dép. de la Gironde, arr. de Bordeaux, cant. de Labrède ; 854 hab. Eau minérale bicarbonatée ferrugineuse froide (dyspepsie, chlorose). Eglise romane.

SAUCE. I. HISTORIQUE. — Les sauces sont les compositions liquides dans lesquelles on fait cuire les viandes, les poissons, les légumes et autres aliments ou dont on les assaisonne après en avoir opéré séparément la cuisson. Elles ont pour but de varier, de relever le goût de nos mets, servent d'aiguillon à l'appétit, et trop souvent à la soif. Elles sont de toutes les cuisines, réclamées dans le plus modeste ordinaire, aussi bien que dans les repas les plus somptueux. C'est dans l'élaboration des ragoûts, des daubes, des salmis, des coulis, des civets dont la sauce constitue en grande partie le mérite, que l'art culinaire fait preuve de ses principaux raffinements, si bien que traiter un cuisinier de gâte-sauce, c'est dire qu'il ignore son métier ; peut-être préférerait-il être appelé empoisonneur. Les Spartiates eux-mêmes, quand ils se délectaient de leur brouet noir qui était, on le suppose, un ragoût au sang et au vin, se montraient, malgré leur mépris de la bonne chère, partisans résolus de la sauce ; il est vrai que, pour apprécier ce plat national, il fallait, comme l'avouait un de leurs cuisiniers, s'être baigné dans l'Eurotas.

Le sel, que Plutarque appelle l'assaisonnement des assaisonnements, est indispensable dans toutes les sauces ; elles lui doivent même leur nom, *salsa,* chose salée. Mais les éléments substantiels des sauces sont les graisses, le sang, le beurre, le lait, la crème, l'huile, les œufs, la farine, les saumures, le vin, etc., différemment combinés et agrémentés par des aromates et des épices. Il est inutile de dire que chacun fait son choix entre ces divers éléments, consulte pour les employer son goût et ses préférences, et que l'habitude est pour beaucoup dans l'adoption de telle ou telle cuisine. Les peuples du Midi n'admettent que la graisse ou l'huile ; le beurre est pour eux l'objet d'une répulsion devenue instinctive. Quant aux peuples du Nord, la cuisine au beurre leur paraît la seule tolérable ; ils n'admettent l'huile que dans certains assaisonnements, et l'huile qu'ils préfèrent n'est pas toujours celle que produit l'olive ; leur huile de colza, par exemple, soulèverait le cœur d'un Marseillais. Les Chinois s'accommodent de l'huile de ricin, mais on ne doit pas ignorer qu'ils ont des procédés pour la rendre comestible ; d'ailleurs, c'est surtout en matière d'alimentation qu'il ne faut disputer ni des goûts, ni des couleurs et, avant de crier à la dépravation d'un sens quelconque, chacun devrait se demander si, pour faire l'éducation de son palais et lui procurer quelques-unes de ses plus vives jouissances, il ne l'a pas étrangement violenté. Si nous n'avions pris goût au caviar, au beurre d'anchois, à la bouillabaisse parfumée de safran, comprendrions-nous l'enthousiasme des Grecs et des Romains pour leur *garum* et leur *muria,* composés de sang et d'intestins de poissons, macérés dans le sel et aromatisés avec le silphium, plante inconnue aujourd'hui, mais qui se vendait au poids de l'or. Ceci dit une fois pour toutes, nous nous garderons, par exemple, de trouver étrange le rôle des confitures et des pruneaux dans la cuisine allemande où ils sont admis comme l'accompagnement naturel du rôti de lièvre ; sur ce point comme sur bien d'autres, on doit se garder des jugements téméraires.

Quant aux condiments dont les cuisiniers de tous les pays et de toutes les époques ont fait usage pour leurs sauces, on n'en épuiserait la liste qu'à la condition d'énumérer toutes les herbes, racines, baies, épices, et maint parfum de l'ancien et du nouveau monde. L'art des sauces a passé par plusieurs étapes avant de s'élever de la pratique purement empirique à des théories et à des procédés rationnels et scientifiques. Ainsi la cuisine de nos pères, aussi compliquée que la pharmacopée gothique, a été à notre cuisine ce que l'alchimie était à la chimie. Il suffit, pour s'en convaincre, de lire les traités écrits sur la matière. Jusqu'au XVIIIe siècle, c'est une prodigalité inouïe d'épices de toute sorte que l'on introduit sans mesure ni discernement dans les ragoûts, au lieu d'y faire dominer un arome déterminé. Le poivre s'y verse à pleins cornets ; partout on met de la muscade ; l'ail, l'échalote, la ciboule, l'oignon confondent leurs parfums même avec celui des eaux de senteur ; le musc et l'ambre font les délices des gourmets. Des épices dont nous n'usons plus qu'exceptionnellement ou que nous avons complètement proscrites, sont d'un usage courant entre les mains des *sauciers.*

Tel était le nom que portaient les officiers spéciaux auxquels était confié dans les cuisines royales ou princières l'apprêt des sauces et qui ne se confondaient ni avec les rôtisseurs, ni avec les maîtres queux chargés des entrées, ni avec le personnel du potager. Ainsi, l'hostel du roi, sous Philippe le Hardi, compte trois sauciers ; plus tard, la maison de Charles VII en occupe deux, aidés par quatre *varlets de sausserie,* et des galopins.

En ville, il existait également des maîtres saussiers qui travaillaient pour les particuliers, et qui, après avoir formé une petite communauté unie au corps de l'épicerie, furent autorisés à s'en détacher (1394) et à faire bande à part sous le gouvernement de leurs jurés, avec cette seule restriction qu'ils continueraient d'être visités par les gardes de l'épicerie ; ils se confondaient du reste avec les vinaigriers et toutes leurs sauces paraissent avoir eu pour principaux ingrédients le vinaigre et la moutarde, dont, avec les variations de la mode, ils eurent à varier les combinaisons. Dans leurs statuts de 1658 sont nommées en effet des sauces dont Sauval au siècle suivant ignore la composition. Tout ce que cet écrivain peut dire de leur *sauce jaune,* c'est qu'elle était chaude et contenait du poivre blanc ; dans leur *sauce à compote* entrait du poivre noir ; leur sauce moutarde ou *galantine* était faite

EFERUS - Recherche & Classification numérique

avec le senevé, la plante qui produit la moutarde, complètement inutilisée depuis deux siècles. Leur recette la plus compliquée était la *cameline*, préparation de moutarde. Une partie de leurs employés allaient débiter leur marchandise dans les rues, et au XVIIe siècle, plus de cinq cents brouettes de moutardiers vinaigriers circulaient à travers la ville, poussées par des hommes proprement vêtus.

Le XVIIIe siècle, sous l'influence du régent et de ses roués, encore plus gourmets que gourmands, et qui ne dédaignaient pas de revêtir eux-mêmes le tablier blanc, commença une vraie révolution culinaire ; la France apprit peu à peu à manger délicatement ; une foule de plats et de condiments furent mis à la réforme et ne sont plus pour nous que des curiosités historiques ; on laissa à l'étranger maintes mixtures qui étaient jadis d'un usage courant chez nous et qui ne retrouvent parfois aujourd'hui un regain de popularité qu'en nous revenant, comme les sauces anglaises par exemple, sous une étiquette étrangère.

Marcel CHARLOT.

II. ART CULINAIRE. — Les sauces sont des assaisonnements liquides ou demi-liquides, préparés pour accompagner les mets, en modifier ou en relever le goût. Leur nombre est considérable, et leur confection est l'une des parties les plus délicates et les plus importantes de l'art culinaire. On les divise en deux catégories : les *grandes sauces*, telles que l'*espagnole* ou *sauce brune* et le *velouté* ou *sauce blanche*, et les *petites sauces* dérivant pour la plupart des précédentes.

Espagnole ou *sauce brune*. Elle se prépare ainsi : on fait revenir, dans une casserole, sur un feu doux, des débris maigres de veau, de jambon, de volaille et de gibier, avec un morceau de beurre, une carotte coupée en morceaux et un clou de girofle, puis l'on ajoute une cuillerée ou deux de farine. On mélange le tout que l'on arrose de bouillon chaud de manière à obtenir une sauce ni trop fluide, ni trop épaisse. On fait cuire ensuite sur un feu doux, pendant quatre heures environ, en ajoutant du sel, un bouquet de persil, de thym et de laurier. La cuisson terminée, on écume cette sauce, on la dégraisse, on la passe et on la conserve dans des vases hermétiquement fermés et placés dans un lieu frais. Au moment de s'en servir, on la réchauffe au bain-marie pour lui conserver toute sa saveur et ne point l'épaissir. Elle sert à l'amélioration d'un grand nombre de petites sauces.

Velouté ou *sauce blanche*. Elle sert surtout aux entrées de viandes blanches et exige beaucoup de soins. Dans une casserole assez grande, dont le fond a été légèrement beurré, on place des oignons, une carotte coupée en morceaux, des tranches de jambon maigre, des morceaux de viande, de volaille, un bouquet de persil, de thym et de laurier et une ciboule entière ; on verse une quantité d'eau suffisante pour couvrir le tout et l'on fait bouillir sur feu vif, en ayant soin d'écumer et, tout en modérant alors le feu, de piquer de temps en temps les viandes avec la pointe d'un couteau. Quand celles-ci sont tout à fait cuites, elles sont égouttées, puis après avoir passé le fond de la cuisson à travers une serviette, on le remet dans la casserole sur le feu pour y délayer peu à peu un roux blanc qu'on verse d'une main, tandis que de l'autre, on tourne pour lier et épaissir. Au bout d'une heure de cuisson sur feu doux, la sauce est dégraissée, passée de nouveau et conservée comme la précédente.

Sauce mayonnaise (V. MAYONNAISE).

Sauce aux tomates (V. TOMATE).

Sauce au beurre d'anchois. Elle se prépare avec de la sauce espagnole à laquelle on ajoute une certaine quantité de beurre d'anchois.

Sauce Béchamel (V. BÉCHAMEL).

Sauce poivrade. On fait réduire dans une casserole un demi-verre de vinaigre additionné d'une pincée de persil en feuille, d'un peu de thym, d'une feuille de laurier, d'un morceau de beurre frais ; on mouille avec quatre ou cinq cuillerées d'espagnole et une ou deux cuillerées de bouillon ; on passe au tamis de soie et l'on ajoute, si l'on veut, un peu de beurre d'anchois.

Sauce ravigotte. On l'obtient en faisant réduire trois cuillerées de velouté, assaisonné de sel, de poivre et d'une cuillerée de vinaigre. A ce mélange, suffisamment réduit, on ajoute cerfeuil, estragon, pimprenelle hachés et blanchis, et on lie avec un morceau de beurre frais, sans remettre sur le feu.

BIBL. : HISTORIQUE. — SAVARY, *Dictionnaire du commerce*. — FRANKLIN, *les Repas d'autrefois*.

SAUCE. Port uruguayen situé sur le rio de la Plata (dép. de Canelones), à 2 kil. à l'E. du rio Sauce ; 1.500 hab. ; les premières maisons furent construites en 1885.

SAUCÈDE. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. et cant. d'Oloron-Sainte-Marie ; 286 hab.

SAUCELLE (La). Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. de Dreux, cant. de Senonches ; 291 hab.

SAUCES. Ville de Bolivie, dép. de Chuquisaca. Teintures renommées.

SAUCHAY. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Dieppe, cant. d'Envermeu ; 284 hab.

SAUCHY-CAUCHY. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. d'Arras, cant. de Marquion ; 566 hab.

SAUCHY-LESTRÉE. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr d'Arras, cant. de Marquion ; 723 hab.

SAUCIÈRE (Archéol.). Les saucières sont de petits vases creux dans lesquels on met les sauces. Elles ont affecté, presque de tout temps, la forme qu'on leur donne encore de nos jours et elles ont été tout d'abord fabriquées en métal. Jamais, du reste, elles n'ont égalé en luxe et en dimensions les salières et les aiguières, et celles que nous signalent les inventaires du moyen âge sont, au contraire, bien que d'un poids relativement lourd, d'une simplicité peu commune à l'époque : d'argent ou de vermeil chez les seigneurs, d'étain chez les bourgeois, elles n'offrent que peu d'ornements et rarement elles sont enrichies



Saucière en terre vernissée, attribuée à Bernard Palissy (Musée de Cluny).

d'émaux ou de pierres fines. Il en est de même encore au XVIe et au XVIIe siècle, et, dans les premières années du XVIIIe apparaissent les saucières en céramique, dont on ne rencontre, dans la période antérieure, que de rares spécimens (celui, notamment, que conserve le musée de Cluny et qui est attribué à Bernard de Palissy [V. la fig. ci-dessus]), mais qui, rapidement répandues, viennent prendre sur les tables les plus illustres, dès 1745 ou 1750, la place des anciennes saucières en métal.

SAUCISSE. Il existe deux sortes de saucisse, les saucisses *longues* et *rondes* et les saucisses *plates* ou *crépinettes*. Pour confectionner les premières, on emploie de la chair de porc seule et des boyaux de mouton ; pour les secondes, moitié chair de porc et moitié chair de veau et une crépine ou coiffe de porc frais. La viande est hachée avec persil, ciboules, sel et poivre, et si l'on veut quelques truffes et un peu de madère, puis introduite dans le boyau avec un entonnoir en fer blanc ou enveloppée dans un morceau de crépine. On les fait griller pour les servir, soit seules, soit avec des choux ou une purée de pommes de terre.

Chair à saucisse (V. CHAIR À SAUCISSE).

EFERUS - Recherche & Classification numérique

SAUCISSON. I. Charcuterie. — Les saucissons ordinaires se préparent avec de la chair de porc maigre et courte (noix), à laquelle on ajoute moitié de son poids de filet de bœuf et autant de lard coupé en dés. Les chairs de porc et de bœuf sont hachées ensemble, mêlées au lard avec addition de sel, poivre en poudre, poivre en grain, salpêtre, et le tout est mis au repos pendant vingt-quatre heures, puis introduit dans des boyaux de bœuf ou de veau parfaitement nettoyés. Ainsi préparés, les saucissons sont ficelés comme une carotte de tabac et placés pendant une huitaine de jours dans un saloir avec du sel mélangé de salpêtre à parties égales. Après les en avoir retirés et essuyés, on les fait sécher et on les conserve dans un endroit sec. On peut les consommer un mois après leur confection.

Le *saucisson de Lyon* se prépare comme ci-dessus, seulement on emploie du jambon frais, pilé avec du filet de bœuf. On noue fortement le gros bout de chaque saucisson qui est ficelé en anneaux serrés sur toute la largeur. Mis dans la saumure, puis séchés, frottés avec de la lie de vin, séchés de nouveau, ils sont enveloppés de feuilles d'étain et livrés à la consommation au bout de deux mois de conservation dans un endroit frais.

Le *saucisson de Bologne* ou *mortadelle* se fait avec de la chair maigre de porc et moitié du poids employé de lard frais débarrassé de sa couenne, que l'on hache finement avec addition de sel, poivre, salpêtre. Le tout bien mélangé et réduit à l'état de farce, puis mis à égoutter sur un linge pendant vingt-quatre heures, sert à remplir des vessies de porc salées et bien essuyées. L'ouverture fortement ficelée, ces sortes de saucissons sont placés dans de la saumure où ils macèrent pendant une quinzaine de jours. On les retire ensuite, on les égoutte, on les fume et on les conserve suspendus à l'air libre. Pour les cuire, on les fait bouillir deux ou trois heures, suivant leur grosseur, et on les sert froids, coupés en tranches.

Saucisson aux pois. Pendant la guerre de 1870, les Allemands ont fait usage d'un saucisson, désigné sous le nom d'*Erbwurst* (saucisson aux pois), inventé par un cuisinier de Berlin et composé de farine de pois, de gras de bœuf réduit, de lard dégraissé, avec addition de jus d'oignon et de divers condiments. Ses propriétés nutritives sont appréciables, et sa conservation est facile dans un endroit aéré. On le consomme sous forme de soupe, cuit dans l'eau et découpé en morceaux de la grosseur d'un dé, ou bien on le fait cuire en entier et on le mange comme une saucisse.

II. Pyrotechnie (V. Artifice).

III. Génie militaire. — Fascinage de forme cylindrique de $6^m,30$ de longueur et de 1 m. de tour environ, formé de branchages assez gros et longs et même de petits arbustes, réunis par vingt harts en bois ou en fer. Les saucissons sont destinés à revêtir les talus, en général le pied et les crêtes. Un atelier de quatre hommes peut construire un saucisson en une heure et demie.

SAUCLIÈRES. Com. du dép. de l'Aveyron, arr. de Millau, cant. de Nant; 592 hab. Monuments mégalithiques.

SAUCOURT. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Wassy, cant. de Doulaincourt; 311 hab. Tréfileries.

SAUDEMONT. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. d'Arras, cant. de Vitry; 536 hab.

SAUDOY. Com. du dép. de la Marne, arr. d'Epernay, cant. de Sézanne; 444 hab.

SAUDRON. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Wassy, cant. de Poissons; 141 hab.

SAUDRUPT. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Bar-le-Duc, cant. d'Ancerville; 291 hab.

SAUER (Karl-Theodor de), militaire allemand, né à Innsbruck le 20 déc. 1834. Elève de l'Ecole des cadets de Munich, aide de camp du roi Louis II, major général en 1882, gouverneur d'Ingolstadt (1887), auteur de *Grundriss der Waffenlehre* (1866-69; 2e éd., 1876); *Beitræge zur Taktik des Festungs Krieges* (1882), livre très remarqué, où il préconisa notamment le cuirassement des ouvrages détachés; *Taktische Untersuchungen über Neue Formen der Befestigungskunst* (1885, trad. fr.); *Ueber den abgekürzten Angriff gegen feste Plætze* (1889), etc.

SAUERBRUNN (V. Rohitsch).

SAUERLAND (*Süderland*). Région de Westphalie, entre la Sieg et la Ruhr, où le petit massif du Sauerland forme une région très pittoresque, creusée de profondes vallées; le Hunau atteint 823 m., l'Astenberg 827 m.

Bibl.: Kneebusch, *Reiseführer durch das Sauerland* (souvent réédité).

SAUF-CONDUIT (Dr. internat.). Un sauf-conduit est le passeport qui, en temps de guerre, est remis, soit aux étrangers qui doivent se retirer d'un pays en hostilité avec le leur, soit aux agents diplomatiques qui, pour se rendre à leur poste, sont obligés de traverser le territoire de l'Etat avec lequel le leur se trouve en guerre, soit par un officier, aux personnes obligées de passer sur le terrain qu'occupent ses troupes. Le sauf-conduit peut être général ou limité à des lieux ou objets déterminés; dans le premier cas, le gouvernement même du pays a seul qualité pour le délivrer. Au lieu de s'appliquer à des personnes, il peut aussi avoir pour objet certaines choses, par exemple, des marchandises, dont alors les porteurs sont autorisés de plein droit à traverser pour ce service les lignes ennemies. Ernest Lehr.

SAUGE (*Salvia* L.). I. Botanique. — Genre de Labiées qui comprend plus de 400 espèces herbacées ou frutescentes, répandues sur toutes les parties du globe, et est nettement caractérisé comme il suit : fleurs hermaphrodites; tube de la corolle présentant en dedans un anneau de poils; lèvre antérieure de la corolle formée de 3 lobes dont le moyen ressemble au labelle des Orchidées; lèvre postérieure formée de 2 lobes réunis en casque; calice et corolle bilabiés; 2 étamines insérées près de la gorge de la corolle, à connectif transversal terminé à l'une de ses extrémités par une loge fertile, à l'autre par une loge d'ordinaire stérile; 2 staminodes latéraux; ovaire libre inséré sur un réceptacle glanduleux proéminent dans l'intervalle des demi-carpelles ou loges, fruit formé de 1-4 akènes noirâtres. L'espèce type, *S. officinalis* L. ou Sauge officinale, spontanée dans le Midi de l'Europe, est cultivée dans les régions plus septentrionales; on en connaît trois variétés, la *Grande Sauge*, la *Petite Sauge* ou *S. de Provence* et la *S. de Catalogne*, à étroitesse croissante des feuilles. Les fleurs et les feuilles (*Herba salviæ* Off.) de cette espèce exhalent une odeur désagréable; la saveur en est chaude, aromatique, avec arrière-goût amer; l'huile essentielle qu'elle renferme est riche en camphre. La Sauge est préconisée comme stimulante, tonique, stomachique, antispasmodique et vulné-



Sauge officinale (*Salvia officinalis* L.)

EFERUS - Recherche & Classification numérique

raire; elle modifie utilement les plaies atoniques. A l'intérieur on la prend en poudre à la dose de 1 gr. à 1gr,50 ou en infusion à 15-30 40/00. — Les espèces indigènes, telles que *S. pratensis* L. ou Sauge des prés et *S. sclarea* L., encore appelé *Orvale* ou *Toute-Bonne*, servent dans les campagnes à la place de la S. officinale, dont elles possèdent les propriétés à un degré moindre; il en est de même du *S. Horminum* L., de la région méditerranéenne, qui passe encore pour aphrodisiaque, et du *S. glutinosa* L., espèce des montagnes, que les Tyroliens emploient contre la coqueluche. Une espèce de Palestine, de Syrie, etc., le *S. pomifera* L., fournit les galles connues sous le nom de *Baisauges* ou de *Pommes de Sauge*. C'est le *S. hispanica* L., qui fournit les semences dites de Chia, très mucilagineuses et surtout employées en homœopathie. Dr L. Hn.

II. Horticulture. — Plusieurs espèces d'Europe méritent de figurer dans les jardins. La Sauge officinale (*Salvia officinalis* L.), très résistante en plein soleil, sous un climat sec, est propre à retenir les talus et à les orner de ses fortes touffes buissonnantes, d'une verdure un peu grise, parfumées et parées de fleurs pendant toute la belle saison. La Sauge sclarée (*S. sclarea* L.) se recommande par ses bractées rosées, ses fleurs lilas, son large feuillage velu et surtout sa rusticité parfaite dans les milieux chauds et secs où elle se propage spontanément de ses graines. La Sauge des prés (*S. pratensis* L.), moins étoffée que les deux précédentes, doit son mérite à ses fleurs de couleur bleue qui embellissent les gazons au printemps. C'est au milieu des herbes qu'elle croît le mieux; on la propage, comme la Sauge officinale, par la division des touffes au printemps et de graines qu'on sème dès la fin de l'été, en automne ou au printemps. La Sauge de Graham (*S. Grahami* Benth.), espèce du Mexique, se comporte fort bien sur les talus exposés au midi; elle se fait remarquer par ses jolies fleurs rouges qui tranchent sur la verdure foncée et luisante du feuillage. On la multiplie facilement au printemps, par la division des touffes. D'autres espèces exotiques, capables aussi de vivre en plein air sous les climats tempérés, sont habituellement cultivées comme plantes annuelles. On les obtient de boutures ou de semis faits en serre ou sur couche, et on les repique à demeure dès que les froids ne sont plus à craindre. Parmi ces espèces, on citera: *S. patens* Cav., à fleurs bleues, longues de 6 à 8 centim.; *S. coccinea* L. et particulièrement la Sauge éclatante (*S. splendens* Fel.), du Brésil, recherchée pour constituer des potées ou mieux des corbeilles d'une admirable et longue floraison, aux expositions chaudes et ensoleillées. Ces mêmes espèces et quelques autres comme *S. involucrata* Cav., *S. fulgens* Cav., se cultivent en serre tempérée où elles prennent les proportions de petits buissons. G. Boyer.

SAUGEOT. Com. du dép. du Jura, arr. de Saint-Claude, cant. de Saint-Laurent; 155 hab.

SAUGNAC-ET-CAMBRAN. Com. du dép. des Landes, arr. et cant. de Dax; 892 hab. Tombelles; ancien château d'Oro.

SAUGNACQ-ET-MURET. Com. du dép. des Landes, arr. de Mont-de-Marsan, cant. de Pissos; 1.409 hab. Fabr. de résines et d'essence de térébenthine.

SAUGON. Com. du dép. de la Gironde, arr. de Blaye, cant. de Saint-Savin; 409 hab.

SAUGUES. Ch.-l. de cant. du dép. de la Haute-Loire, arr. du Puy; 3.741 hab. Fabr. d'étoffes de laine. Clocher des XIIe-XVe siècles. *Tombeau du général anglais*, monument du XIVe ou du XVe siècle. Dans les environs, ruines d'anciens châteaux. Patrie du géologue *Barrande* (V. ce nom).

SAUGUIS-SAINT-ETIENNE. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. de Mauléon, cant. de Tardets; 391 hab.

SAUJAC. Com. du dép. de l'Aveyron, arr. de Villefranche-de-Rouergue, cant. de Villeneuve; 509 hab.

SAUJON. Ch.-l. de cant. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. et à 24 kil. O.-S.-O. de Saintes, près de la Seudre, subitement élargie et accessible au flot de marée; alt. 5 m.; 3.222 hab. Stat. de chem. de fer de Pons à Royan, embr. sur La Tremblade. Collège ecclésiastique, fabr. d'instruments aratoires. Le joli petit port dit *le Ribéron* fait un commerce assez important de coquillages et de poissons salés. — Saujon a vu naître le romancier Gaboriau (mort en 1873) et Dufaure, homme politique (mort en 1881).

SAÜL, le premier en date des rois d'Israël, si l'on ne tient pas compte d'essais qui n'ont pas eu de suite, tel que celui d'Abimélech, fils de Gédéon, roi de Sichem. Le siège de la royauté de Saül est une localité du territoire de Benjamin, sise au N.-E. de Jérusalem, le bourg de Gabaa. Il était fils d'un nommé Kis. Les textes analysés à l'art. Samuel donnent un double début à ses entreprises militaires, dont l'objet était de mettre Israël à l'abri des incursions hostiles ou de secouer le joug étranger. On nous le montre, avec son fils Jonathan, disputant vigoureusement aux Philistins la région montagneuse qui formait le lot des gens de Benjamin; on nous dit aussi que, simple cultivateur, il vola au secours d'une ville de la région transjordanique, serrée de près par les Ammonites. Ce dernier fait n'est admissible que pour une période où le pouvoir de Saül s'était déjà affermi. Quant aux luttes avec les Philistins, il serait excessif de les révoquer en doute; mais on comprend mal ce que cette population, limitrophe de la mer et sans doute placée sous le vasselage de l'Egypte, pouvait rechercher dans la haute montagne. Voici donc comment nous tendons à reconstituer ces faits, débuts d'un état politique destiné à faire figure. — Saül, notable benjaminite, fait reconnaître son influence des cantons voisins de Gabaa, sa ville natale, et l'étend graduellement jusqu'à se trouver en contact avec les Philistins, voisins des Israélites, sur la frontière O. — L'état de vasselage humiliant des compatriotes de Saül à l'égard des Philistins semble exagéré et fait pour rehausser la gloire de Saül, qui s'en passe. — Peu à peu, ce valeureux champion assure la cohésion d'Israël, jusqu'alors livré aux inconvénients du particularisme des bourg et des tribus. Un jour, il se sent capable de franchir le Jourdain et de refouler les incursions des Ammonites. En dernier lieu, il médite de couper la grande route qui assurait, par la vallée du Kison et par l'intermédiaire des Philistins, les communications de l'Egypte avec l'Asie intérieure. Il succomba dans cette tentative. Ces événements se placent aux environs de l'an 1000 avant notre ère. — Il nous semble oiseux de disserter sur le caractère de Saül, de le dénigrer au profit de David ou de rabaisser celui-ci en faveur de son gendre et successeur. Il est peut-être osé de s'inscrire en faux contre les textes qui représentent Saül en proie à des accès de fureur, soupçonnant son gendre de le vouloir supplanter, le menaçant et attentant à ses jours. Quant au reste — poursuite de Saül courant après David dans les déserts et détours des territoires de Juda — nous le sacrifions sans hésitation. Donc David, écuyer, puis gendre de Saül, aurait provoqué sa jalousie; mais — et les textes le concèdent — il était, à partir de ce moment, incapable d'inquiéter sérieusement le monarque, solidement établi à Gabaa. Ce qui plaide tout particulièrement en faveur de Saül, c'est que son fils put prendre tranquillement sa succession malgré la catastrophe (combat du mont Gelboé), où succombèrent Saül et son fils Jonathan. Ce fils, Isboseth (plus exactement Isbaal), secondé par un chef expérimenté, Abner, peut se défendre contre l'effort dirigé contre lui par David, et, s'il n'arrive pas à se maintenir à Gabaa, trouve à Mahanaïm (rive orientale du Jourdain) un siège à l'abri de tout danger. Cela encore est la marque du solide établissement fondé par Saül, qui avait su ranger sous sa direction les groupes israélites fixés sur le territoire de Galaad. — Nous ne disputerons donc point à Saül sa gloire de fondateur d'un royaume resté fameux. Il a été dit en une autre place (art. Samuel), que nous écartons

EFERUS - Recherche & Classification numérique

absolument la figure de Samuel de ce qui concerne le premier roi d'Israël. Les restes de Saül et de Jonathan, d'abord ignominieusement exposés à Beïsan (Scythopolis), par les Philistins, vainqueurs à Gelboé, reçurent une sépulture honorable à Jabès du Galaad et furent, rapporte-t-on, transférés, en dernier lieu, dans la tombe familiale, à Gabaa, par les soins de David. Maurice VERNES.

BIBL. : Ernest RENAN, *Histoire du peuple d'Israël*; Paris, 1887, t. I. — Maurice VERNES, *Précis d'histoire juive*; Paris, 1889. — M. GRAETZ, *Histoire des Juifs*, édit. franç.; Paris, 1882, t. I.

SAULCE ou SAULCE-DES-ALPES (La). Com. du dép. des Hautes-Alpes, arr. de Gap, cant. de Tallard; 556 hab.

SAULCE ou SAULCE-SUR-RHÔNE. Com. du dép. de la Drôme, arr. de Valence, cant. de Loriol; 1.131 hab.

SAULCES-CHAMPENOISES. Com. du dép. des Ardennes, arr. de Vouziers, cant. d'Attigny; 450 hab.

SAULCES-MONCLIN ou SAULCES-AUX-BOIS. Com. du dép. des Ardennes, arr. de Rethel, cant. de Nouvion-Porcien; 1.000 hab. Stat. du chem. de fer de l'Est. Chapelle Renaissance, dite de la *Vieille-Ville*.

SAULCET. Com. du dép. de l'Allier, arr. de Gannat, cant. de Saint-Pourçain; 819 hab.

SAULCHERY. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Château-Thierry, cant. de Charly; 550 hab.

SAULCHOY (Le). Com. du dép. de l'Oise, arr. de Clermont, cant. de Crèvecœur; 196 hab.

SAULCHOY. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Montreuil-sur-Mer, cant. de Campagne-lès-Hesdin; 373 hab.

SAULCHOY-SOUS-DAVENESCOURT. Com. du dép. de la Somme, arr. de Montdidier, cant. de Moreuil; 57 hab.

SAULCHOY-SOUS-POIX. Com. du dép. de la Somme, arr. d'Amiens, cant. de Poix; 39 hab.

SAULCY. Com. du dép. de l'Aube, arr. de Bar-sur-Aube, cant. de Soulaines; 142 hab.

SAULCY (Le). Com. du dép. des Vosges, arr. de Saint-Dié, cant. de Senones; 1.054 hab. Tissage mécanique; fabr. de tubes en papier; ateliers de constructions mécaniques et d'instruments agricoles.

SAULCY-SUR-MEURTHE. Com. du dép. des Vosges, arr. et cant. de Saint-Dié; 1.523 hab. Stat. du chem. de fer de l'Est. Fabr. de bonneterie; tissages mécaniques de laine.

SAULCY (Louis-Félicien-Joseph CAIGNART DE), numismate et archéologue français, né à Lille le 19 mars 1807, mort à Paris le 5 nov. 1880. Il entra en 1826 à l'Ecole polytechnique, fut capitaine d'artillerie et professeur de mécanique à l'Ecole d'application de Metz; en 1842, il fut nommé conservateur du musée d'artillerie à Paris, et élu la même année membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres; il devint sénateur de l'Empire en 1859. Ses premiers travaux scientifiques remontent à 1832, époque où il publia un article de numismatique dans les Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie; en 1836, sa *Classification des suites monétaires byzantines* fut couronnée par l'Institut. A partir de cette époque, Saulcy ne cessa, jusqu'à sa mort, de produire chaque année dans les chapitres les plus variés de l'archéologie et de la numismatique, recherchant les difficultés avec une curiosité toujours en éveil, proposant pour tous les problèmes des solutions dictées par le bon sens ou ingénieuses qui, même lorsqu'elles étaient prématurées et trop hardies, n'avaient pas moins le mérite de provoquer et de stimuler les recherches d'autres savants. C'est par cette fécondité et cet esprit d'initiative, plus encore peut-être que par quelques résultats inattaquables de ses travaux, que ce savant enthousiaste a rendus de grands services à la science.

Les écrits de F. de Saulcy peuvent se répartir en trois groupes principaux : ceux qui appartiennent à la numismatique et qui sont les plus nombreux; ceux qui concernent la philologie, c.-à-d. le déchiffrement des écritures cunéiformes, le démotique et le celtibérien; enfin ceux qui sont spécialement archéologiques et historiques. En numismatique, nous citerons : *Recherches sur les monnaies des évêques de Metz* (Metz, 1833, in-8); *Monnaies de la cité de Metz* (Metz, 1836, in-8); *Essai de classification des suites monétaires byzantines* (Metz, 1836, in-8); *Lettres à M. Reinaud sur quelques points de numismatique arabe*, dans le *Journal asiatique* de 1839-45; *Essai de classification des monnaies autonomes de l'Espagne* (Metz, 1840, in-8); *Recherches sur les monnaies des ducs héréditaires de Lorraine* (Metz, 1841, in-4); *Recherches sur les monnaies des comtes et ducs de Bar* (Paris, 1843, in-4); *Recherches sur la numismatique punique* (Paris, 1843, in-4); *Numismatique des Croisades* (Paris, 1847, in-4); *Recherches sur la numismatique judaïque* (Paris, 1854, in-4); *Lettres à M. de Longpérier sur la numismatique gauloise*, dans la *Revue numismatique* (1858 et suiv.); *Numimastique des chefs gaulois mentionnés dans les Commentaires de Jules César* (Paris, 1867, in-8); *Etudes sur les monnaies contremarquées*, dans *les Mélanges de numismatique* (1873 et suiv.); *Numismatique de la Terre-Sainte. Description des monnaies autonomes et impériales de la Palestine et de l'Arabie Pétrée* (Paris, 1874, in-4); *Histoire numismatique du règne de François Ier* (Paris, 1876, in-4); *Eléments de l'histoire des ateliers monétaires du royaume de France depuis Philippe-Auguste jusqu'à François Ier* (Paris, 1877, in-4); *Histoire numismatique de Henri V et Henri VI, rois d'Angleterre, pendant qu'ils ont régné en France* (Paris, 1878, in-4); *Recueil de documents relatifs à l'histoire des monnaies frappées par les rois de France depuis Philippe II jusqu'à François Ier* (Paris, 1879 et suiv., 3 vol. in-4); *Histoire monétaire de Jean le Bon, roi de France* (Paris, 1880, in-4). — En géographie et en histoire, nous remarquons, parmi les travaux de Saulcy, les suivants : *Relation du siège de Metz en 1444 par Charles VII et René d'Anjou* (Metz, 1835, in-8); *Recherches sur la chronologie des Empires de Ninive, de Babylone et d'Ecbatane* (Paris, 1850, in-4); *Voyage autour de la mer Morte et dans les terres bibliques* (Paris, 1853, 2 vol. in-8 et atlas in-4); *les Expéditions de César en Grande-Bretagne et dans les Gaules*, dans la *Revue archéologique* (1860-62); *Voyage en Terre-Sainte* (Paris, 1865, in-8); *les Derniers Jours de Jérusalem* (Paris, 1866, in-8); *Histoire d'Hérode, roi des Juifs* (Paris, 1867, in-8); *Etude chronologique des livres d'Esdras et de Néhémie* (Paris, 1868, in-8); *Sept siècles de l'histoire judaïque, depuis la prise de Jérusalem par Nabuchodonosor jusqu'à la prise de Bettir par les Romains* (Paris, 1874, in-8); *Dictionnaire topographique de la Terre-Sainte* (Paris, 1877, in-8); *Histoire des Machabées ou princes de la dynastie asmonéenne* (Paris, 1880, in-8); *Jérusalem* (Paris, 1881, in-8). Comme spécialement archéologiques nous classerons les écrits suivants : *Recherches sur les tombeaux des rois de Juda* (Paris, 1851, in-8); *Histoire de l'art judaïque* (Paris, 1858, in-8); *Lettres sur des fouilles opérées dans quelques tumuli gaulois*, dans la *Revue archéologique* (1861 et suiv.); *Recherches sur le costume sacerdotal chez les Juifs*, dans la *Revue archéologique* (1869); *le Musée de Saint-Germain, la salle de l'arc triomphal*, dans le *Journal des Savants* (1880). — En philologie, les principaux mémoires de F. de Saulcy sont : *Lettre à M. Quatremère sur l'inscription bilingue de Thougga*, dans le *Journal asiatique* (1843); *Analyse grammaticale du texte démotique du décret de Rosette* (Paris, 1845, in-4); *Lettres à M. Letronne sur l'écriture démotique*. dans la *Revue archéologique* (1845 et suiv.); *Lettres à M. Eugène Burnouf sur l'écriture cunéiforme assyrienne* (Paris, 1847, in-4); *Lettre à M. de Longpérier sur les inscriptions cunéiformes de Van* (Paris, 1847, in-4); *Re-*

EFERUS - Recherche & Classification numérique

cherches sur l'écriture cunéiforme du système assyrien. Inscriptions des Achéménides (Paris, 1849, in-4); *Traduction de l'inscription assyrienne de Behistoun*, dans le *Journal asiatique* (1853); *Lettres à M. Chabas sur quelques points de la géographie antique de la Syrie selon la science égyptienne* (Paris, 1870-71). — F. de Saulcy avait rassemblé une magnifique collection de monnaies gauloises qui a été achetée par le Cabinet des Médailles de la Bibliothèque nationale en 1872. E. B.

Bibl. : G. Schlumberger, *Eloge de M. de Saulcy ;* Genève, 1881, in-8 (avec bibliographie complète).

SAULDRE (La). Rivière des dép. du *Cher* (V. ce mot, t. X, p. 1088) et du Loir-et-Cher (t. XXII, p. 487).

SAULE (*Salix* Tourn.) (Bot.). Genre de la famille des Salicinées, composé d'arbres ou d'arbustes, parfois de très petite taille, et alors en grande partie enfouis dans le sol (*S. repens*, *S. polaris*, *S. herbacea*, etc.). Les feuilles, entières ou dentées en scie, possèdent des stipules caduques. Les fleurs, groupées en chatons, paraissent de bonne heure dans les pays tempérés et naissent en même temps que les feuilles dans les régions froides ainsi que dans les régions chaudes du globe. La fleur mâle est réduite à une bractée non divisée, portant deux étamines en général (quelquefois 3-5 ou davantage), à filets libres ou réunis. La fleur femelle se compose également d'une bractée entière qui porte un ovaire 1-loculaire surmonté d'un style à deux stigmates sessiles. Le fruit est une capsule bivalve. Le genre Saule comprend environ 160 espèces qui se rencontrent sur toute la terre, sauf l'Australie, la Malaisie et les îles du Pacifique. On cultive, au point de vue ornemental, un certain nombre d'espèces européennes (*S. caprea* L., *S. daphnoides* Vill., *S. pentandra* L., *S. triandra* L., *S. phylicifolia* L.) ; américaines (*S. nigra* Marsh) et asiatiques (*S. babylonica* L.). Dans les cultures de rocaille, on utilise les formes naines (*S. retusa* *S. reticulata*, *S. herbacea*, *S. lapponum*, *S. glauca*, *S. repens*, etc. On taille en têtard les *S. fragilis* L. et *viminalis* L., pour y provoquer la formation de nombreuses branches utilisées dans la vannerie (V. Osier). Le bois du Saule Marsault (*S. caprea* L.) sert à faire des échalas, des cercles de tonneaux, etc.

L'écorce des Saules contient une substance astringente et amère, la *salicine* (V. ce mot), employée comme fébrifuge. Les Saules se multiplient facilement par boutures qui forment très vite des racines adventives. W. R.

SAULES. Com. du dép. du Doubs, arr. de Besançon, cant. d'Ornans ; 254 hab.

SAULES. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Chalon-sur-Saône, cant. de Buxy ; 171 hab.

SAULGÉ. Com. du dép. de la Vienne, arr. et cant. de Montmorillon ; 1.472 hab.

SAULGÉ-L'HÔPITAL. Com. du dép. de Maine-et-Loire, arr. d'Angers, cant. de Thouarcé ; 394 hab.

SAULGES. Com. du dép. de la Mayenne, arr. de Laval, cant. et à 11 kil. N.-E. de Meslay, dominant l'Erve, affl. de dr. de la Sarthe ; alt. 100 m. ; 694 hab. Fabrique d'huile. Dans les gorges de l'Erve sont de magnifiques grottes dont la plus célèbre est la cave à Margot, contenant de nombreux objets préhistoriques. Dans l'église, beau bas-relief du XVIe siècle et beau tableau de l'école italienne (*les Pèlerins d'Emmaüs*). Chapelle et oratoire, dits chapiteau de Saint-Cénery. On a voulu voir dans Saulges l'ancienne Vagoritum, capitale des Arviens, mais cette opinion est très contestée.

Bibl. : Anonyme, *Saulges et ses environs ;* Mayenne, 1842, in-8. — E. Hucher, *Notes sur les bas-reliefs de l'église de Saulges*, 1856, br. in-8.

SAULGOND. Com. du dép. de la Charente, arr. de Confolens, cant. de Chabanais ; 1.236 hab.

SAULIAC. Com. du dép. du Lot, arr. de Cahors, cant. de Lauzès ; 464 hab.

SAULIEU (*Sidolocum*). Ch.-l. de cant. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Semur ; 3.614 hab. Stat. du chem. de fer de Lyon. Eglise romane de Saint-Andoche, autrefois abbatiale, renfermant un sarcophage aux sculptures antiques, en partie refaites, et ayant contenu le corps de saint Andoche.

Bibl. : J. Carlet, *Notice sur l'église de Saint-Andoche de Saulieu ;* 1886.

SAULLES. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Langres, cant. de Fays-Billot ; 309 hab.

SAULMORY (*Salmoreïum* [1049, bulle de Léon IX]). Com. du dép. de la Meuse, arr. de Montmédy, cant. de Dun-sur-Meuse, dans la vallée de la Meuse ; 268 hab. Stat. du chem. de fer de l'E. ; le village de Villefranche est réuni administrativement à Saulmory. Ancien diocèse de Reims ; bailliage de Clermont-en-Argonne. E. Ch.

SAULNAY. Com. du dép. de l'Indre, arr. du Blanc, cant. de Mézières-en-Brenne ; 540 hab.

SAULNES (Les). Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Briey, cant. de Longwy ; 1.850 hab. Stat. du chem. de fer de l'Est. Hauts fourneaux ; fabrique de ciment.

SAULNIER-DUVERDIER (Gilbert) (V. Duverdier).

SAULNIÈRES. Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. et cant. de Dreux ; 352 hab.

SAULNIÈRES. Com. du dép. d'Ille-et-Vilaine, arr. de Redon, cant. du Sel ; 585 hab.

SAULNOIS (Le) (*Pagus Salinensis*, 661). Ancien pays de la Lorraine allemande, s'étendant entre la Seille (*Salia*, *Venant. Fortun*, III, 14) et la Nied, faisait partie du pays Messin (V. Messin [Le Pays]). Réuni au territoire du Haut-Chemin en 1685, le Saulnois comprenait 77 communes des cant. de Verny, de Pange et de Vigy.

SAULNOT (*Salnetum*). Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Lure, cant. d'Héricourt ; 604 hab. Sources salées. Carrières de pierre et de sable. Tissage, tuilerie. Traces de voies antiques. Ruines d'une construction féodale au lieu-dit *le Châtelot*. Le village fut brûlé en 1474, dévasté en 1587 et incendié de nouveau en 1636. Eglise moderne (clocher ancien). Lex.

SAULON-LA-CHAPELLE. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Dijon, cant. de Gevrey-Chambertin ; 414 hab.

SAULON-LA-RUE. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr de Dijon, cant. de Gevrey-Chambertin ; 259 hab.

SAULSOTTE (La). Com. du dép. de l'Aube, arr. de Nogent-sur-Seine, cant. de Villenauxe ; 696 hab. Beau menhir près des ruines d'une commanderie de Templiers.

SAULT. Ch.-l. de cant. du dép. de Vaucluse, arr. de Carpentras ; 2.030 hab. Pittoresquement située sur un rocher, à 126 m. d'alt., entre la Nesque et le Croc, la ville offre un beau panorama sur la vallée qu'elle domine. Elle possède une église du XIIe siècle, les restes (XVIe siècle) d'un château fondé au XIe siècle et un petit musée d'antiquités. — Importantes fabriques de fruits confits. — Le comté de Sault, érigé en 1561 en faveur de François d'Agoult, baron de Sault, appartint ensuite aux maisons de Créquy et de Villeroy. Annexe de la Provence, il fut rattaché au dép. de Vaucluse, lors de la formation définitive de ce département en 1793. J. Md.

SAULT-BRENAZ. Com. du dép. de l'Ain, arr. de Belley, cant. de Lagnieu ; 791 hab.

SAULT-DE-NAVAILLES. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. et cant. d'Orthez ; 995 hab.

SAULT-DE-VAUCLUSE. Ch.-l. de cant. du dép. de Vaucluse, arr. de Carpentras ; 2.030 hab. Bibliothèque et musée d'antiquités. Eau minérale sulfatée et sulfurée calcique, employée dans le traitement des affections des bronches et de la vessie. Ancienne capitale d'un comté dont le maréchal de Villeroi fut le dernier titulaire.

SAULT-LEZ-RETHEL. Com. du dép. des Ardennes, arr. et cant. de Rethel ; 453 hab.

SAULT-SAINTE-MARIE. Ville des Etats-Unis (Michigan), au pied des rapides de la Sainte-Marie, par où s'écoule le lac Supérieur ; 6.000 hab. Franco-Canadiens, métis et In-

EFERUS - Recherche & Classification numérique

diens. Elle s'est formée autour d'une mission fondée en 1641. En face est une ville canadienne du même nom (1.200 hab.). Le *fort Brady* (américain) garde la frontière.

SAULT-SAINT-REMY. Com. du dép. des Ardennes, arr. de Rethel, cant. d'Asfeld; 169 hab.

SAULTAIN. Com. du dép. du Nord, arr. et cant. de Valenciennes; 1.131 hab.

SAULTCHEVREUIL-DU-TRONCHET. Com. du dép. de la Manche, arr. d'Avranches, cant. de Villedieu-les-Poêles; 510 hab.

SAULTY. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Saint-Pol-sur-Ternoise, cant. d'Avesnes-le-Comte; 748 hab.

SAULX (La). Rivière de France (V. MARNE, t. XXIII, p. 218; MEUSE, t. XXIII, p. 852, et MARNE (HAUTE-), t. XXIII, p. 233).

SAULX. Ch.-l. de cant. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Lure; 768 hab. Stat. de Creveney-Saulx sur la ligne du chem. de fer de Paris à Belfort. Moulin, distillerie, huilerie, cuivrerie. Découverte de sarcophages antiques. Eglise moderne (tombes anciennes). La seigneurie a appartenu au moyen âge à une vieille famille de chevalerie comtoise qui avait pris le nom de Saulx, puis elle passa successivement aux de Vy, de Munans et de Saint-Mauris. LEX.

SAULX-EN-BARROIS. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Commercy, cant. de Void; 155 hab.

SAULX-EN-WOËVRE. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Verdun-sur-Meuse, cant. de Fresnes-en-Woëvre; 251 hab.

SAULX-LE-DUC ou SAULX-TAVANNES. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Dijon, cant. d'Is-sur-Tille; 290 hab.

SAULX-LES-CHARTREUX. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Corbeil, cant. de Longjumeau; 1.054 hab.

SAULX-MARCHAIS. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Rambouillet, cant. de Montfort-l'Amaury; 221 hab.

SAULX-TAVANES. La famille de Saulx prétendait descendre des premiers chrétiens de la Bourgogne. Son plus ancien représentant authentique, *Guy*, vivait au XIe siècle. Au XVe, *Jean* était vicomte-maieur de Dijon. Un autre *Jean*, sous François Ier, épousa Marguerite de Tavanes, d'une antique famille du comté de Ferrette (Tavanes, en all. *Dachsfelden*, cant. de Berne). Son second fils, *Gaspard*, est le personnage le plus notable de cette famille. A la cour à l'âge de treize ans, il fut fait prisonnier à Pavie, puis combattit en Italie, en Provence, et joua un rôle important à Cérisoles. Favori du duc Charles d'Orléans, il avait pour devise : *Je me pousse moi-même*. Il prit ensuite un Persée, galopant sur un Pégase sans rênes, et ces mots : *Quo fata trahunt*. En 1546, il épousa Françoise de La Baume-Montrevel, nièce du cardinal de Tournon. On le trouve à Metz en 1552, à Renty en 1554, en Italie en 1556. Lieutenant du roi en Bourgogne, il réprima avec vigueur les premiers mouvements de la Réforme, soutint le Parlement de Dijon dans ses résistances contre l'édit de janvier et reçut du pape, le 3 août 1562, un bref de félicitations. En 1563, il s'opposa de même de toutes ses forces à l'exécution de l'édit d'Amboise. De Bèze et d'Aubigné lui reconnaissent cependant une certaine modération, pas très désintéressée : « Il a plutôt, dit Pingaud, vidé les bourses que coupé les têtes ». Sa femme était particulièrement cupide et ne respectait pas plus les trésors des églises que les deniers des ministres. Tavanes employa le produit de ses rapines à embellir son château du Pailly près de Langres, à faire bâtir ou rebâtir ceux de Sully, d'Arc-sur-Tille, de Saulx (auj. Saulx-le-Duc [Côte-d'Or]), de Lux, et, à Dijon, les hôtels de Saulx et de Tavanes. Protégé du jeune duc d'Anjou, dont il était en quelque sorte le précepteur militaire, il l'accompagna à Jarnac et à Moncontour. Il laissa se constituer en Bourgogne les premières ligues locales. En 1570, il vint à la cour et fut nommé maréchal le 28 nov. Très jaloux de l'influence exercée par l'amiral (V. COLIGNY), il s'opposa à la guerre de Flandre. Il fut du fameux conseil de six personnes qui décida le massacre du 24 août. Il sauva cependant quelques victimes. Avide de charges comme d'argent, il se fit nommer gouverneur de Provence; il allait accompagner le duc d'Anjou au siège de La Rochelle, lorsque la maladie le força de se faire transporter à Sully (Saône-et-Loire) où il mourut en avr. 1573. Son tombeau de la Sainte-Chapelle de Dijon fut détruit en 1793. Il était célèbre par sa galanterie, sa force quelque peu brutale, son goût pour les tournois.

De ses deux fils, qu'il avait envoyés tout jeunes en Allemagne, l'un, le comte *Guillaume*, modeste et pacifique, fut bailli de Dijon, puis, à la mort de son père, lieutenant du roi en Bourgogne. Il y fut le chef du parti royaliste et, malgré ses démêlés avec le comte d'Aumont, resta fidèle à Henri IV; le roi, qui gardait rancune aux Tavanes du rôle de leur père en 1572, reconnut assez mal ses services et ne le nomma pas lieutenant général. Guillaume ne l'en aida pas moins contre Biron. Il mourut dans ses terres en 1637, après s'être remarié à soixante-dix-neuf ans avec Jeanne de Pontailler. Il composa, entre 1620 et 1625, des *Mémoires* écrits d'un style simple, à un point de vue presque exclusivement bourguignon. — L'autre fils, le vicomte *Jean*, est un aventurier fanfaron. Il suivit Henri III en Pologne, courut jusqu'à Constantinople et combattit le roi à Arques, à Paris, à Ivry, où ses maladresses tactiques contribuèrent à la défaite des ligueurs, encore qu'il se vantât d'avoir précédemment donné à Farnèse des conseils de stratégie. Gouverneur de Rouen pour Mayenne, il y fit tant de sottises qu'il dut bientôt démissionner. Prisonnier à Noyon, il retourna ensuite en Bourgogne, où les deux frères se firent la guerre. Mayenne le nomma maréchal et lui donna sa belle-fille, Gabrielle de Montpezat. Obligé d'abandonner Dijon en 1595, il fit sa soumission entre les mains de son frère, au château de Talant. Mal vu de Henri IV, enfermé même pendant une semaine à la Bastille d'où il s'évada, il ne put obtenir confirmation de son brevet de maréchal et se vengea en gravant ce distique sur les murs de son château : « C'est honneur, c'est estat De n'avoir charge en cet Estat ». Il fut naturellement compromis dans les révoltes des grands pendant la minorité de Louis XIII. De 1601 à 1621, il écrivit, sous le titre de *Mémoires de Gaspard de Saulx*, sa propre biographie mêlée à celle de son père, et coupée de digressions extraordinaires sur les sujets les plus variés. Il mourut à Sully vers 1629. — Le petit-fils de Guillaume, *Jacques* de Saulx (1619-83), fut un serviteur de Condé; à la suite de son duel avec le marquis de Quintin, il vécut dans la disgrâce. Des *Mémoires* sur la Fronde parurent sous son nom en 1691. — *Henri* de Saulx, marquis de Mirebel, le fils du vicomte ligueur, fut, au contraire, un défenseur de l'autorité royale contre les frondeurs. — *Charles-Marie* (1649-1703), fils aîné de Jacques, lieutenant général en Bourgogne, épousa la sœur de Daguesseau, fameuse par ses étrangetés, sa réputation de demi-sorcière et sa mort mystérieuse. Il eut trois fils qui servirent sous Louis XIV. L'aîné, *Henri-Charles*, commandant en chef en Bourgogne, est célèbre par ses chicanes de préséance avec le Parlement (mort en 1761). Un autre, *Nicolas* (1690-1756) fut d'église, évêque de Châlons à trente-quatre ans, premier aumônier de Marie Leczinska, archevêque de Rouen en 1733, cardinal en 1756, grand aumônier de France. Les descendants de Henri-Charles furent de simples courtisans, uniquement connus pour leurs galanteries et leurs prodigalités. Son petit-fils fut nommé duc héréditaire par brevet du 29 mars 1786 et mourut en 1792. — *Henri* de Tavanes-Mirebel (1703-47) est le héros d'une idylle tragique, dont l'héroïne fut Mlle de Brun. — *Charles-Marie-Casimir* (né le 5 avr. 1769, mort le 15 juin 1820) émigra et fut pair de France. Il eut d'Aglaé de Choiseul-Gouffier un fils, le dernier des Saulx-Tavanes, qui se tua en 1845, et trois filles. Les Saulx-Tavanes portaient : *D'azur au lion d'or, armé et lampassé de gueules*. Les portraits de la plupart d'entre eux sont au château

EFERUS - Recherche & Classification numérique

de Lux, celui de Jacques au musée de Dijon. Les archives de la Côte-d'Or contiennent des *papiers de Saulx*. Les *Mémoires* de Gaspard (Jean) ont été réimprimés par Petitot, Michaud, Buchon, ceux de Guillaume par Michaud, ceux de Jacques par Jannet (Paris, 1858). Gaspard figure dans la *Henriade*. H. Hauser.

Bibl. : L. Pingaud, *les Saulx-Tavanes. Etudes sur l'ancienne société française;* Paris, 1876, in-8. — Ch. Préau, *Jetons inédits de Jean de Saulx, vicomte-maieur de Dijon 1426-32;* Mâcon, 1888, in-8.

SAULXEROTTES. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Toul, cant. de Colombey; 144 hab.

SAULXURES ou **SAULXURES-LES-BEAUCHARMOY.** Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Langres, cant. de Montigny-le-Roi; 288 hab.

SAULXURES (*Saxures* [1345]). Ch.-l. de cant. du dép. des Vosges, arr. de Remiremont, vallée de la Moselotte, au cœur des Vosges; 3.420 hab. Stat. sur la voie ferrée de Remiremont à Cornimont. Population très éparpillée; nombreux hameaux s'échelonnant dans la vallée sur une longueur de 6 kil., centre d'industrie cotonnière, ban de Vagney ; bailliage de Voges et prévôté d'Arches; bailliage de Remiremont (1751). E. Ch.

SAULXURES-LES-BULGNÉVILLE. Com. du dép. des Vosges, arr. de Neufchâteau, cant. de Bulgnéville; 421 hab.

SAULXURES-LES-NANCY. Com. du dép. du Meurthe-et-Moselle, arr. et cant. de Nancy; 401 hab.

SAULXURES-LES-VANNES. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Toul, cant. de Colombey; 626 hab.

SAULZAIS-LE-POTIER. Ch.-l. de cant. du dép. du Cher, arr. de Saint-Amand-Mont-Rond; 1.102 hab.

SAULZET. Com. du dép. de l'Allier, arr. et cant. de Gannat; 640 hab.

SAULZET-LE-FROID. Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. de Clermont-Ferrand, cant. de Saint-Amant-Tallende; 632 hab.

SAULZOIR. Com. du dép. du Nord, arr. de Cambrai, cant. de Solesmes; 2.130 hab. Stat. du chem. de fer du Nord. Sucrerie; fabr. de tissus.

SAUMAISE (Claude), érudit français (en latin *Salmasius*), né à Semur-en-Auxois le 15 avr. 1588, mort à Spa le 3 sept. 1653. Son père, Bénigne Saumaise, lieutenant particulier, conseiller au Parlement en 1592, était un érudit et penchait vers les idées nouvelles ; il paraît être mort protestant en 1540, et sa femme Elisabeth Virot de Tailly (épousée en 1567) était une calviniste zélée. Claude fut d'abord élevé par son père, puis alla étudier à Paris (1604) où il conquit l'affection de son maître Casaubon et professa publiquement la religion réformée. A Heidelberg, il étudia le droit sous Godefroy (1606). Des travaux excessifs et précoces, mêlés à des excès d'un autre genre, lui donnèrent une maladie assez grave. Il édita dès 1608 les livres de Nil et de Barlaam sur la primauté des papes (rééd. à Leyde en 1612), en 1609 l'histoire d'Annœus Florus. Rentré à Dijon en 1609, il se fit inscrire au barreau (1610) pour complaire à son père, mais se donna tout entier à ses études et à ses voyages à Paris. Il édita l'*Histoire Auguste* en 1620 (Paris, in-fol.; rééd., Leyde, 1670-71, 2 vol. in-8). En 1623, il épousa Anne Mercier, union qui fut peu heureuse et que les érudits comparèrent à celle de Socrate et de Xantippe ; il vécut pendant quelque temps dans une terre de son beau-père, à Grigny près Paris. Son père voulait résigner en sa faveur son office de conseiller, mais le garde des sceaux Marillac s'opposa, pour cause de religion, à la nomination de Claude (1619). Il se mit à étudier sans maître l'hébreu et l'arabe (1630), puis le syrien, le chaldéen, le persan, le copte. Il refusa les offres qui lui venaient de Padoue, de Bologne, d'Angleterre, mais il se laissa tenter par celles de l'Académie de Leyde, où il alla remplacer Scaliger (1632), avec 2.000 (plus tard 3.000) florins de pension et le logement. Une coterie se forma contre lui, dirigée par Heinsius, qui lui refusait les livres de la bibliothèque universitaire. Sa santé fut dès lors éprouvée par le climat de Hollande. Le prince d'Orange lui commanda un *De re militari Romanorum* (publié posthume ; Leyde, 1657, in-4). En 1635, il obtint un congé pour aller en France où on le nomma conseiller d'Etat et où Condé lui fit, pour le retenir, des offres superbes : un office de conseiller à Dijon ou même au Grand Conseil, d'abord sous condition qu'il abjurerait, puis sans conditions. Il préféra la liberté hollandaise. Son voyage de retour fut troublé par des tribulations navales. Il revint en France à la mort de son père. Le roi, Richelieu, puis Mazarin voulurent encore le retenir. Après son retour en Hollande (1643), Mazarin continua à le tenter en lui promettant (1644) une pension de 6.000 livres. Il se débarrassa de ces importunités en publiant son *De primatu papæ* (Leyde, 1645, in-4), origine de ses violentes querelles avec le P. Petau (V. Petau [Denis]). C'est alors Christine qui l'attira à sa cour ; il y alla en 1650, mais la reine ne voulait plus le laisser partir ; il y fallut l'intervention des curateurs de l'Académie, qui réclamaient leur « soleil » (1651). Atteint par la goutte, il accompagna sa femme à Spa ; à la suite d'une nouvelle crise, les médecins le tuèrent en le purgeant et repurgeant. Il fut enterré à Maestricht. Il laissait six enfants vivants (Christine prit sous son patronage le second, Claude) et d'innombrables ouvrages (sa bibliographie comprend 52 numéros). A ceux que nous avons cités, ajoutons son indigeste *Defensio regia pro Carolo I* (Londres, 1649), qui eut l'honneur d'une réponse de Milton. Ses manuscrits non publiés sont plus nombreux encore. Il avait une érudition immense, mais superficielle (notamment en langues orientales) et bourbeuse. Il travaillait de mémoire avec une rapidité extraordinaire sur tous les sujets. Il a écrit des volumes sur Pline, sur l'éternuement, sur le sucre et la manne, les aromates, les instruments de musique des anciens, les fibules, etc., volumes qui se ressentent trop souvent des habitudes de travail de l'auteur. Sa réputation égalait celle de son devancier Scaliger. H. Hauser.

Bibl. : Antoine Clément, *De laudibus et vita Claudii Salmasii ;* Leyde, 1656. — Barth. Morisot, *Cl. Salmasii Elogium;* Dijon, 1656. — Ad. Vorstius, *Oratio in excessum Cl. S. et Harangue funèbre sur la mort de l'incomparable Claude de Saumaise;* Leyde, 1663. — Papillon, *Bibliothèque des auteurs de Bourgogne.* — *France protestante.* — Du Bard de Curley, *la Maison de Saumaise, hist. généal.;* Chalon, 1894, in-8.

SAUMAIZE (Antoine Baudeau de) (V. Somaize).

SAUMAIZE de Chazan (Charlotte), écrivain français (V. Brégy [Comtesse de]).

SAUMANE. Com. du dép. des Basses-Alpes, arr. de Forcalquier, cant. de Banon; 228 hab.

SAUMANE. Com. du dép. du Gard, arr. du Vigan, cant. de Saint-André-de-Valborgne; 502 hab.

SAUMANES. Com. du dép. de Vaucluse, arr. d'Avignon, cant. de l'Isle-sur-Sorgue; 406 hab. Eglise des XIIe et XVIe siècles (cloche du XIVe s.). Ruines d'un château des XIIe, XVIe et XVIIe siècles. Gisements de fer.

SAUMEJAN. Com. du dép. de Lot-et-Garonne, arr. de Nérac, cant. de Houeillès ; 338 hab.

SAUMERAY. Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. de Châteaudun, cant. de Bonneval ; 752 hab

SAUMÈS (Le). Rivière de France (V. Garonne [Haute-], t. XVIII, p. 554).

SAUMON. I. Ichtyologie. — Genre de Poissons osseux (Téléostéens) de l'ordre des Physostomes et de la famille des *Salmonidæ*. Les Saumons ont le corps fusiforme couvert de petites écailles, la bouche est largement fendue, les intermaxillaires, les maxillaires supérieurs, la mandibule, les palatins, le vomer et la langue sont armés de dents. Ils varient considérablement, suivant l'âge, le sexe, l'habitat, le régime et sont pour cela difficiles à bien différencier. Ils habitent de préférence les zones arctique et tempérée de l'hémisphère Nord. La partie la plus méridionale où on les trouve dans le nouveau

EFERUS - Recherche & Classification numérique

monde est le haut du golfe de Californie. Le type du genre, le *Salmo salar*, a d'ordinaire la région dorsale d'un gris bleuâtre, les flancs sont d'un gris argenté, des taches noires plus ou moins régulières sont éparses sur le corps. Le séjour de la mer est indispensable pour que les Saumons acquièrent leur complet développement, l'eau douce et courante est nécessaire pour leur reproduction. De là les montées et descentes régulières du poisson, de la mer aux fleuves et vice versa. ROCHBR.

II. PÊCHE. — Le saumon, ou plutôt les saumons, car les espèces en sont nombreuses, est un poisson habitant exclusivement l'hémisphère boréal; très abondamment représenté dans la partie N. de l'Atlantique et du Pacifique, il remonte dans les cours d'eau qui se déversent dans ces deux océans. Le saumon commun ou *Salmo salar*, l'espèce la plus anciennement connue, appartient en propre à la mer du Nord et à la partie E. de l'océan Atlantique. Très abondant sur les côtes de Norvège et d'Ecosse, il se montre de plus en plus rare à partir du 50e degré de lat. et ne descend pas au-delà du 40e degré; le saumon ne se trouve pas, en effet, dans la Méditerranée dont les eaux ne semblent pas lui convenir. En thèse générale, le saumon vit à la mer pendant une partie de son existence et remonte les cours d'eau pour frayer, pour redescendre de nouveau à la mer; quelques espèces cependant n'ont pas les mêmes mœurs, et il existe des saumons cantonnés dans les grands lacs situés aux confins du Canada et des Etats-Unis, saumons qui cependant, à l'époque du frai, remontent dans les cours d'eau qui se déversent dans ces lacs, véritables mers d'eau douce.

Bien que pêché de temps immémorial (le saumon était déjà pêché à l'époque du renne par les troglodytes de la Dordogne), les mœurs du saumon ne sont guère connues que depuis peu. On savait que le saumon quitte à un moment donné les profondeurs de l'Océan pour s'engager dans les cours d'eau qu'il remonte souvent fort loin de leur embouchure, pour frayer à des époques variant avec la température de l'eau. Les recherches principalement faites en Ecosse nous ont appris que le jeune saumon, *parr* ou *tacon*, vit exclusivement en eau douce et que sa forme à cet âge est fort différente de celle de l'adulte; au second âge, le *smolt* se prépare à descendre à la mer; l'année suivante, il remonte à l'état de *grilse*, et il est alors si modifié quant à la taille et à la livrée que si on n'avait pris soin de le marquer on ne reconnaîtrait plus le jeune saumonneau; le saumon remonte le cours d'eau dans lequel il est né. Ces faits sont indiscutables, mais l'âge auquel le saumon se reproduit est moins connu, et cependant cette connaissance a la plus grande importance pour la réglementation rationnelle de la pêche.

En Hollande, on distingue trois montées de saumons: le saumon de Saint-Jacques, qui pèse de 1kg,500 à 3 kilogr., remonte principalement en juillet; les mâles sont en majorité. C'est de juin à septembre qu'apparaissent les saumons d'été qui pèsent en moyenne 6 kilogr.; ce sont principalement des femelles. Les saumons d'hiver, dont le poids moyen est de 10 à 12 kilogr., remontent d'octobre à janvier; ils n'offrent pas d'apparence de frai et ne se reproduiront que l'hiver suivant. A Bâle, où le saumon du Rhin se rend en grand nombre pour frayer, l'époque de la ponte s'étend du milieu de novembre au milieu de décembre; à cette époque finale, le poids des ovaires est, en moyenne, le tiers du poids total du corps.

En Ecosse, on fait une distinction entre les cours d'eau à saumons précoces, et il semble qu'il y a quelque chose d'analogue pour l'Elbe et pour le Rhin.

Pour les pêcheurs de la Loire, il existe plusieurs montées distinctes. Les madeleinaux se présentent à l'embouchure du fleuve de mars à fin mai, les bécards ou saumons adultes pendant une partie de l'été et de l'automne, enfin les *gros blancs* remontent d'octobre à fin avril, avec période active en novembre. Les observations faites par J. Künstler semblent infirmer ces observations. Dans la Dordogne, en effet, les saumons remontent dans un ordre régulier; ce sont d'abord les saumons les plus gros, pesant de 10 à 15 kilogr., qui s'engagent dans la rivière en novembre et décembre, puis en janvier et en février se présentent des poissons de 8 à 9 kilogr., ceux de mars et d'avril ne pèsent plus que 6 à 7 kilogr.; encore plus petits et ne pesant que 4 à 5 kilogr. sont les poissons qui viennent en mai et au commencement de juin; enfin, les derniers, qui viennent en juillet ne pèsent guère plus de 3 kilogr. En fait, d'après J. Künstler, pendant leur séjour en eau douce, les saumons deviennent aptes à la reproduction, et la rapidité avec laquelle ce phénomène se produit dépend de la température, la ponte étant retardée dans les eaux froides. Les saumons de tout âge, jeunes et vieux, gros saumons entrés en rivière en octobre de l'année précédente, jeunes saumons remontés au printemps de la même époque, pondent à la même époque, c.-à-d. en octobre, en novembre et dans le premier tiers du mois de décembre. Il en résulte que le même saumon ne se reproduit que tous les deux ans et que le développement des glandes génitales est beaucoup plus actif chez les animaux jeunes que chez les vieux. Aussitôt la ponte, le saumon descend à la mer, et il n'existe qu'une seule descente; les saumons qui se sont reproduits passent l'hiver et une partie de l'année suivante dans la mer. C'est dans les profondeurs de l'Océan que le saumon prend sa nourriture qui doit évidemment être très abondante si l'on considère l'accroissement rapide de poids qu'acquiert le saumon; d'autre part, on ne trouve pas de débris de nourriture dans le tube digestif des saumons capturés en eau douce, et ce n'est qu'exceptionnellement que P. Hoek a trouvé en mars et en avril dans l'estomac de poissons pêchés à l'embouchure du Rhin des débris de hareng, d'éperlan, d'orphies.

Pour permettre la reproduction du saumon, la pêche de ce poisson est interdite en France du 20 oct. au 15 janv. En Angleterre, l'interdiction commence le 1er nov., mais cette date peut être avancée, suivant les circonstances, par les autorités locales; de plus, la pêche est interdite chaque semaine du samedi soir au lundi matin.

La Hollande, l'Allemagne, la Suisse, qui ont des cours d'eau en commun, ont réglementé la pêche du saumon par la convention internationale du 30 juin 1885, complétée par le décret royal du 21 juil. 1886; la pêche du saumon en Hollande est elle-même réglementée par le décret du 10 oct. 1871. La pêche aux filets rabatteurs est suspendue du 16 août au 15 oct. sur le territoire hollandais, de l'autre côté de la limite de la Prusse et des Pays-Bas, du 27 août au 26 oct. inclus. D'après P. Hoek, les saumons qui remontent le Rhin en août et en septembre participent très efficacement à la reproduction. En Hollande, la pêche est, en plus, interdite pendant toute l'année le dimanche toute la journée et chaque jour de la semaine, pendant la nuit.

Les engins employés en Hollande pour la pêche du saumon sont la nasse, les sennes, les filets flottants et l'échiquier; d'après Bourguin, les trois premiers engins sont employés dans les parties aval, là où les cours d'eau sont complètement libres; l'échiquier, au contraire, n'est employé que dans les parties d'amont, c.-à-d. dans le Limbourg hollandais et en Belgique, là où il existe des barrages ou bien dans les points où on peut établir des barrages temporaires. La grande senne, instrument principal de la pêche du saumon dans les grands cours d'eau de la Hollande, atteint des proportions énormes, généralement 300 m. de longueur, mais peut avoir jusqu'à 600 m.; elle se manœuvre à l'aide d'engins mécaniques, de treuils, de chevaux placés sur la rive et de petits vapeurs. Le filet flottant ou plus exactement filet traînant à la dérive correspond à notre tramail. Le grand marché au saumon en Hollande est celui de Kralingschever, près de Rotterdam; il reçoit non seulement les saumons pêchés en Hollande, mais encore une assez grande quantité de saumons capturés en Allemagne, notamment dans le Wesel.

EFERUS - Recherche & Classification numérique

Il existe en Hollande d'autres marchés, mais beaucoup moins importants, à Gorkum et à Ammerstol. Pour donner une idée de l'importance du marché de Kralingschever, nous dirons que, dans une période de dix ans, il a passé sur ce marché jusqu'à 486.799 saumons.

Dans le Rhin, en Suisse, on pêche le saumon à la pince, à la senne claire, avec des nasses; au confluent du Rhin et de la Wiesen, on se sert du *loup*. Le long de la Lech et de l'Iller, en Bavière, on pêche le saumon avec un filet que l'on lance à la main et qui forme senne.

En France, la pêche du saumon a lieu avec des engins différents, suivant les cours d'eau. Dans l'Adour et les cours d'eau qui font partie de ce groupe, on emploie le tramail, le senne et des pêcheries fixes dites *baros;* ce dernier engin, inventé en 1803, consiste en un échafaudage en charpente, posé sur pieux et portant une roue à palettes garnie de filets en forme de poche. On se sert dans la Gironde de l'*escave* manœuvrée au cabestan, de grandes sennes, de l'épervier, de nasses, du tramail et d'un filet courant appelé *brège;* dans le Cantal et dans la Corrèze, où on ne pêche guère qu'en fraude, on emploie le trident, l'épervier et le filet dormant. Les engins sont différents dans la Loire, suivant les points ; c'est ainsi qu'à l'embouchure du fleuve on se sert de *sédors* ou bas-paris de 2 m. de chute, fixés à des pieux plantés perpendiculairement à la rive; entre Paimbœuf et Nantes, les engins sont les *sédors*, les sennes, les carrelets renversés; entre Nantes et Briare, on pêche avec le filet-barrage en eaux basses, avec le *borage*, le *sedor*, le *sedoureau*, le senne, le tramail en eaux hautes; entre Briare et le bec d'Allier, on emploi un carrelet à maille de $0^m,40$ manœuvré à l'aval d'un filet-barrage dit *filandre;* ce sont le carrelet, le bouge, le tramail et l'épervier qui sont employés entre Roanne et Aurec ; dans l'Allier, on se sert sur le cours inférieur de la rivière d'un carrelet plongé dans un remous déterminé par un éperon incliné de 66° sur le courant, du trident et de l'épervier dans le cours supérieur du cours d'eau. Dans les rivières de la Bretagne, telles que le Blavet, l'Elle, l'Odet, la rivière de Tréguier, etc., on emploie le tramail, le carrelet, l'épervier, la ligne de fond. Deux sortes de filets sont employés dans les rivières de Normandie, les *areignées* ou havenets qui sont des filets fixes, et des filets traînants, tels que la senne, le tramail, le grand épervier. Dans le dép. de la Seine-Inférieure, la pêche se fait à l'aide de rets dont les mailles ont $0^m,04$ d'ouverture; les uns sont fixes, les autres mobiles; on pêchait dans le dép. de l'Eure avec des *santois*, sorte de filet flottant semblable au manet. N'oublions pas de dire que l'on pêche également partout le saumon à la mouche artificielle de la même manière que pour la truite; il est évident que la ligne doit être solide, car le poisson est vigoureux et se défend énergiquement.

Le saumon étant devenu rare en France, la majeure partie du poisson consommé arrive en glace de la Hollande, de la Norvège, de l'Ecosse. On fume le saumon en Allemagne, aux Etats-Unis; on le sale également en barils. De grandes fumeries de saumon se trouvent à Boston, à Chicago, à Philadelphie, à New York; d'après Stevenson, le produit annuel peut être évalué à 2.800.000 livres anglaises; le poisson arrive dans les fumeries, frais ou gelé, de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswich, principalement de la rivière Restigouche. On sale sur les côtes de l'Alaska le saumon rouge (*Oneorynchus nerka*), le saumon royal (*O. tscharvytscha*), le *Humpback* (*O. gorbuscha*). Une assez grande quantité de saumon est également salé sur les côtes de Terre-Neuve et du Labrador; la production moyenne de ce saumon, connu aux Etats-Unis sous le nom de saumon d'Halifax, est de 5.500 barils valant chacun 15 dollars.

Une industrie qui a pris une très grande importance dans ces dernières années est celle du saumon en boîte. Cette industrie, créée en 1864 aux Etats-Unis, a rapporté en 1898 10 millions de dollars dont les 99 % pour les Etats-Unis. Plusieurs espèces sont préparées dans les établissements de la côte O. des Etats-Unis, entre autres le saumon royal (*Onecorhynchus tscharvytscha*), le saumon à dos bleu (*O. nerka*), le saumon chien (*O. keta*), le saumon argenté (*O. kisulsch*). E. Sauvage.

II. Art culinaire. — La chair du saumon est d'un blanc rosé qui s'accentue par la cuisson; elle est savoureuse, nutritive, saine et d'une digestion facile. Ce poisson, qui constitue pour ainsi dire, dans les pays du Nord, la base du régime alimentaire, est admis dans tous les pays sur les meilleures tables. Il se consomme généralement cuit entier dans de l'eau salée, après avoir été vidé par les ouïes, écaillé et bien nettoyé, et se sert entouré de persil sur un plat recouvert d'une serviette. Il est accompagné le plus habituellement d'une sauce. On le mange également fumé et salé et en conserves. Les jeunes saumons ou saumoneaux subissent les mêmes préparations culinaires que les petites *truites* (V. ce mot).

IV. Art héraldique. — Ce poisson apparaît surtout dans les armoiries néerlandaises. Il se différencie du bar par sa grosseur et ses mouchetures rouges.

V. Métallurgie. — Les métaux en fusion, tels que le cuivre, le plomb, l'étain ou la fonte de fer, sont coulés, dans des lingotières de formes diverses, en masses, que les Grecs appelaient déjà des « dauphins ». Le mot saumon, employé pour ces masses métalliques, n'est que l'équivalent de ce terme antique.

Bibl. : Ichtyologie. — Gunther, *Study of Fishes.* — Sauvage, dans Brehm, éd. fr.

SAUMONT-LA-POTERIE. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Neufchâtel-en-Bray, cant. de Forges; 600 hab. Stat. du chem. de fer de l'Ouest. Fabr. de briques réfractaires.

SAUMOS. Com. du dép. de la Gironde, arr. de Bordeaux, cant. de Castelnau-de-Médoc ; 416 hab.

SAUMUR. Ch.-l. d'arr. du dép. de Maine-et-Loire, à 43 kil. S.-E. d'Angers, dans une île et sur la rive g. de la Loire, près du confl. du Thouet, au pied des collines qui le dominent en véritables falaises. Important croisement de chem. de fer vers Paris par Chartres, Tours, Bordeaux par Saintes, Cholet, Nantes par Angers et La Flèche; 16.440 hab. Tribunal de commerce, collèges de garçons et de jeunes filles, école industrielle, bibliothèque de 20.000 vol., musée archéologique. L'école d'application de cavalerie, organisée en 1768, donne à la ville une certaine animation. Saumur offre, au voyageur arrivant par la Loire, un aspect assez imposant, et plus en rapport avec son importance ancienne qu'avec celle qu'elle a gardée : de beaux quais bien bâtis, les clochers de ses nombreuses églises, le vieux château fort qui la domine, donnent l'impression d'une grande ville. Elle se compose de plusieurs quartiers : le quartier neuf ou de la Gare, sur la rive dr. de la Loire, celui de l'Ile, le plus ancien, mais aujourd'hui délaissé, où l'on remarque la maison du roi René (1448), enfin la ville proprement dite, sur la rive g., et qui est une des plus curieuses de l'Anjou. Les églises, nombreuses, sont intéressantes : Saint-Pierre, des XIIe, XVe et XVIIIe siècles, renferme de belles tapisseries, ainsi que Notre-Dame de Nantilly, des XIe, XIIe et XVe siècles ; Saint-Nicolas a été très remanié et possède une belle flèche. A côté est une belle pyramide funéraire du XIIe siècle. Notre-Dame des Ardilliers se fait remarquer par une coupole du XVIIe siècle, du plus grand effet. La chapelle Saint-Jean est un curieux spécimen du premier style gothique angevin.

Parmi les monuments civils, l'hôtel de ville, du XVIe siècle, a été remanié au XIXe. Le château, du XIIIe siècle, remanié aux XVIe et XVIIe, sert d'arsenal et de poudrière; l'hospice récent de la Providence (1878), dont certaines salles ont été creusées dans le roc, un théâtre, un somptueux hôtel des postes, deux beaux ponts sur la Loire, complètent l'énumération des curiosités de Saumur. La vie industrielle et commerciale y est assez active : les vins de

EFERUS - Recherche & Classification numérique

toute la région, à 20 kil. à la ronde, sont travaillés et champanisés à Saumur qui en exporte des quantités assez considérables. Des distilleries importantes, des ferblanteries, corderies, fabriques de peignes, ateliers de constructions mécaniques, occupent un certain nombre d'ouvriers ; Saumur enfin a presque le monopole de la fabrication des chapelets dont elle fournit la France, Rome et l'Espagne.

L'existence de Saumur a sans doute précédé les temps historiques, mais elle n'a commencé à jouer un rôle que depuis le moyen âge. En 1025, Foulques Nerra l'enleva au comte de Blois ; ce fut ensuite une des résidences des ducs d'Anjou. Elle repoussa les Anglais pendant la guerre de Cent ans, puis fut le centre du protestantisme angevin, lorsque Duplessis-Mornay y résida et y créa une académie. Elle avait 25.000 hab., le commerce et l'industrie y étaient des plus prospères, quand la Révocation de l'édit de Nantes réduisit sa population de moitié et tua pour longtemps son activité. Elle se relève, mais ne pourra redevenir vraiment importante que quand la Loire pourra lui amener des navires.

Saumur a donné naissance à Mme Dacier l'helléniste († 1720), à l'intendant Foulon († 1789), à l'amiral Dupetit-Thouars († 1831), aux savants et hommes politiques Beulé († 1874) et Paul Leroy-Beaulieu (né en 1843). J.-G.K.

Académie protestante de Saumur. — La date de sa fondation est diversement rapportée : 1593 (?) 1599 (?) 1604 (?). Quoi qu'il en soit, dès 1593, l'établissement d'un collège destiné à l'instruction de la jeunesse et surtout de la noblesse protestante avait été autorisée, sur les instances de Duplessis-Mornay, gouverneur de la ville, par lettres patentes de Henri IV promettant de « pourvoir, quand la nécessité de ses affaires le permettroit, au bastiment et entretenement». Ce collège avait été « garni de professeurs ès trois langues, et ès arts et sciences ». Il est vraisemblable que l'Académie ne fut définitivement organisée, à ce titre, qu'après l'édit de Nantes. Sa suppression (arrêt du Conseil du 8 janv. 1685), fait partie des mesures prises pour préparer la révocation de cet édit. On a parfois donné à cette académie le nom d'université ; destinée principalement à la formation de futurs ministres, à l'étude des lettres et de la théologie, elle ne paraît avoir possédé que des chaires de théologie, d'hébreu, de grec et de philosophie. Dès son origine, elle fut un foyer de fortes études. Suivant Nicolas, les premiers essais de critique et de théologie modernes se produisirent dans son sein. L'indication des noms de ses principaux professeurs caractérise les tendances de l'enseignement qui y fut donné (V. Cameron, Amyrant, La Place, Cappel) ; ce théologien paraît être le premier calviniste qui ait discuté le dogme de l'inspiration littérale. L'Académie de Saumur attirait des étudiants et des auditeurs de fort loin ; et des princes allemands, des comtes de Suède et de Frise y vinrent entendre les leçons des professeurs. La nouveauté des doctrines enseignées fit souvent scandale et provoqua, dans les synodes, de violentes discussions ; à plusieurs reprises même, les doctrines furent condamnées (en particulier l'enseignement de Josué de La Place au synode de Charenton en 1645, celui d'Amyrant à plusieurs reprises). Ch. Schmidt.

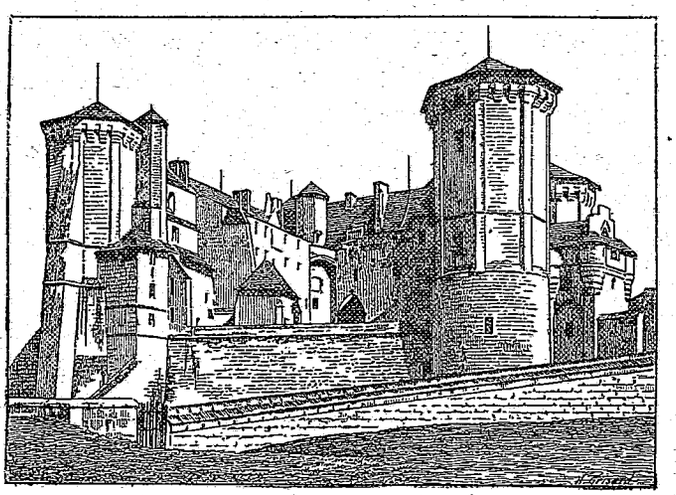

Château de Saumur.

Ecole de cavalerie de Saumur (V. Ecole, t. XV, p. 414).

Bibl. : Bernard, *Notes pour servir à l'hist. de Saumur* ms. in-4 (bibl. de S.). — Bodin, *Rech. hist. sur la ville de Saumur, ses monum. et ceux de son arr.*, 1812, 2 vol. avec planches, réed. en 1 vol. 1845. — J.-B. Coulon, *Epoques saumuroises, ou Esq. hist. et anecdot. sur Saumur et ses environs*, 1842, in-12. — Godefroy, *Guide pittor. et descr. de la ville de Saumur, son arr. et ses environs*, 1851, in-18. — Bineau, *la Ville de Saumur, son budget, ses travaux et ses emprunts*, 1864, in-4. — P. Ratouis, *Causeries sur Saumur*, 1864, in-12. — Em. Bonnemère, *Etud. histor. saumuroises*, 1868, in-12. — G. d'Espinay, *Not. hist. sur Saumur et ses environs ; Angers*, 1878, in-8. — E. Milon, *Nouveau Guide pittor. et descr. du voyageur dans la ville de Saumur*, 1880, in-12.

Académie protestante de Saumur. — Bourchenin, *Etude sur les Académies protestantes en France au* XVIe *et au* XVIIe *siècles ;* Paris, 1882, in-8.

SAUMUR (Paul de), marin français (V. Paul [Le Chevalier]).

SAUMURE (Ind. aliment.) (V. Conserve, t. XII, p. 544).

SAUNADE. Rivière de France (V. Creuse, t. XIII, p. 344).

SAUNAY. Com. du dép. d'Indre-et-Loire, arr. de Tours, cant. de Châteaurenault ; 511 hab.

SAUNDERS-DUNDAS (V. Dundas [Sir Richard]).

SAUNDERSON (Nicolas), mathématicien anglais, né à Thurlston (Yorkshire) en 1682, mort à Cambridge le 19 avr. 1739. Il a laissé d'estimables *Eléments d'algèbre* (Cambridge, 1740, 2 vol. in-8), et un *Traité du calcul des fluxions* (1756) avec un *Commentaire* sur les *Principia* de Newton. Mais il doit surtout sa célébrité à cette circonstance qu'il était aveugle (ayant perdu la vue à l'âge d'un an, à la suite d'une variole). Dès l'âge de vingt-cinq ans, il occupait une chaire à Christ-Church College, et débutait par des leçons sur l'optique. A trente ans, il était réputé l'égal des premiers mathématiciens de l'Angleterre, au reste assez pauvre à cette époque. Mais, comme la plupart de ses compatriotes du XVIIIe siècle, il ne devait guère sortir de la voie tracée par Newton. T.

SAUNIER (V. Paludier).

SAUNIÈRE (La). Com. du dép. de la Creuse, arr. et cant. de Guéret ; 489 hab. Eglise romane, ruines d'un ancien château.

SAUPPE (Hermann), philologue allemand, né à Wesenstein, près de Dresde, le 9 déc. 1809, mort à Gœttingue le 15 sept. 1893. Professeur à l'Université de Zurich (1838), puis de Gœttingue (1856), il publia avec Baiter des éditions critiques de Lycurgue (1834), des *Oratores attici* (1839-50, 9 vol. plus 8 de texte) ; seul il commença une édition de Démosthène (1845). On cite aussi son *Epistola critica ad G. Hermannum* (1841), son édition de la vie de saint Séverin (1877) dans les *Monumenta*, etc. On a publié un choix de ses œuvres (Berlin, 1896).

SAUQUEUSE-SAINT-LUCIEN. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Beauvais, cant. de Nivillers ; 133 hab.

EFERUS - Recherche & Classification numérique

SAUQUEVILLE. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Dieppe, cant. d'Offranville ; 355 hab.

SAURAGE DES HARENGS (Indust. aliment.) (V. CONSERVE, t. XII, p. 544).

SAURAIS. Com. du dép. des Deux-Sèvres, arr. de Parthenay, cant. de Thénezay ; 324 hab.

SAURAT. Com. du dép. de l'Ariège, arr. de Foix, cant. de Tarascon-sur-Ariège ; 3.022 hab. Scieries hydrauliques ; filatures de laine ; fabr. de cierges.

SAURET-BESSERVE. Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. de Riom, cant. de Saint-Gervais ; 469 hab.

SAURIENS. I. ERPÉTOLOGIE. — Ordre de Reptiles dont le Lézard ordinaire pourrait être donné comme type moyen ; mais à partir de ce type, considéré comme le plus parfait ou plutôt l'un des plus parfaits, les transitions se succèdent sans interruption, de telle sorte qu'à la fin de la série il peut arriver à un esprit non prévenu de confondre certaines formes avec les Serpents et réciproquement. Le seul caractère distinctif entre ces animaux, dit Sauvage, consiste en ce que, chez les Serpents, les deux branches de la mâchoire inférieure sont unies lâchement par un ligament, tandis qu'elles sont soudées chez les Sauriens. Ce caractère important, sans doute, n'est pas le seul propre à établir rapidement une différenciation. Ce n'est pas ici le lieu d'établir des comparaisons entre ces deux ordres d'animaux, qu'il nous suffise de dire qu'entre un Saurien le plus dégradé et un Serpent par exemple, il est facile de signaler parmi les traits les plus significatifs la dentition, le mode de déglutition, le système digestif et circulatoire, sans compter d'autres particularités d'un intérêt capital tirés du squelette, notamment.

En raison même de la malléabilité dans les formes et des caractères nettement tranchés de ces formes, la classification des Sauriens a subi de nombreuses modifications et semblerait nécessiter encore aujourd'hui une étude plus complète et des divisions plus tranchées que celles adoptées jusqu'ici. De même que les Crocodiliens ont été longtemps compris à tort parmi les véritables Sauriens, de même les Caméléoniens, les Geckotiens, les Rhynchocéphaliens pourraient en être séparés et former des groupes tout aussi tranchés. Nous avons essayé d'établir des bases afin d'en séparer les Caméléoniens ; nul doute qu'à l'aide de travaux mûrement combinés, on parviendrait à obtenir les mêmes résultats pour les deux autres familles, par exemple. ROCHEBR.

II. PALÉONTOLOGIE. — Ces Reptiles, qui ont atteint le summum de leur développement à l'époque actuelle, paraissent, d'après Zittel, « former avec les Serpents les branches latérales les plus jeunes du tronc des Reptiles. C'est des couches limites du jurassique et du crétacé inférieur de l'île de Purbeck que viennent les plus anciens restes de Lézards fossiles (*Macellodon*) ». La position de ce genre est incertaine ; il en est de même du genre *Coniasaurus* Owen, du crétacé supérieur d'Angleterre, *Patricosaurus* Seeley, des formations crétacées de Cambridge, *Arœosaurus* Seeley, du crétacé supérieur de la Basse-Autriche, et *Tylosteus* Leidy, du crétacé supérieur du Missouri.

Neuf familles ont des représentants dans la série des formations. Parmi celles-ci, la famille des Dolichosauridées, pour laquelle Lydekker établit un sous-ordre distinct, celui des *Dolichosauria* correspondant à celui des *Lacertilia*, est éteinte ; elle comprend des Reptiles au corps anguilliforme, au cou allongé, aux pattes semblables à celles des Lézards, aux vertèbres procéliennes avec zygosphènes ; les *Dolichosaurus* Owen sont du crétacé inférieur d'Angleterre ; *Acteosaurus* Meyer, du crétacé inférieur d'Istrie ; on rapporte provisoirement à la même famille les genres *Adriosaurus* Seeley et *Mesoleptos* Cornalia de Comen, en Istrie. La famille des Varanidées apparaît dans le crétacé inférieur de Lésina par le genre *Hadrosaurus* Wagler actuel, voisins des Varans ; ceux-ci ont été trouvés dans le tertiaire supérieur de l'Inde et de l'Australie ; à la même famille appartiennent les genres éteints. *Thinosaurus* et *Tinosaurus* de l'éocène du Wyoming. Le genre *Palæovaranus* Filhol fait, d'après Lydekker, partie de la famille des Anguidées ; celle-ci est connue du tertiaire du Wyoming et du Colorado par les genres *Xestops* Cope, *Peltosaurus* Cope, *Sanina* Leidy, *Glyptosaurus* Marsh ; le genre *Placosaurus* Gervais est de l'éocène supérieur des dép. du Lot et de Vaucluse ; les genres *Ophisaurus* Bœttger et *Propseudops* Hilgendorf, voisins des *Pseudops* actuels, sont des couches d'eau douce du miocène inférieur d'Allemagne. Les genres actuels *Agama* et *Chlamydosaurus* représentent la famille des Agamidées dans le tertiaire du Quercy et dans le pleistocène du Queensland. Les Chaméléonidées sont représentés, d'après Leidy, par une espèce dans l'éocène du Wyoming. Le genre actuel *Iguana* et les genres éteints *Proiguana* Filhol, *Iguanavus* Marsh, sont du tertiaire inférieur du Hampshire, du Quercy, du Wyoming. La famille des Téjidées est représentée dans les cavernes à ossements du Brésil par une espèce actuelle, le *Tupinambri teguixin* Lin. Dans les calcaires d'eau douce du miocène inférieur de la Limagne, dép. du Puy-de-Dôme, ont été recueillis des fragments de crâne, des écailles, des mâchoires que Pomel rapporte aux genres éteints *Drocænosaurus* et *Sauromorus*, de la famille des Scincidées. Les Lézards proprement dits ont été trouvés dans l'éocène supérieur du dép. du Lot-et-Garonne, dans le miocène inférieur du Gers et d'Allemagne. E. SAUVAGE.

BIBL. : ERPÉTOLOGIE. — DUMÉRIL et BIBRON, *Herpét. génér.* — SAUVAGE, dans BREHM, éd. fr. — DE ROCHEBRUNE, *Faune de la Sénégambie : Reptiles.*

PALÉONTOLOGIE. — LYDEKKER, *Catalogue of the fossil Reptilia in the British Museum*, 1888, t. I. — ZITTEL, *Traité de paléontologie*, 1893, t. III.

SAURIER. Com. du dép. du dép. du Puy-de-Dôme. arr. d'Issoire, cant. de Champeix ; 540 hab.

SAURIN (Elie), théologien protestant, né à Usseau (Dauphiné) en 1639, mort à Utrecht en 1703 ; il desservit d'abord l'église de Venterol, puis celle d'Embrun. Condamné, en 1664, au bannissement perpétuel pour ne s'être pas découvert devant le viatique, il s'enfuit en Hollande et fut nommé pasteur à Delft (1665). Il eut avec Jurieu une polémique si violente qu'à plusieurs reprises les synodes menacèrent les deux adversaires de suspension du ministère. Pour « réfuter la doctrine de Jurieu », Saurin a beaucoup écrit. Nous nous bornerons à indiquer le plus remarquable de ses livres, encore étudié aujourd'hui : *Réflexions sur les droits de la conscience éclairée et ceux de la conscience errante ; on réfute le commentaire philosophique et le livre intitulé Droits des deux souverains, et on remarque les justes bornes de la tolérance civile en matière de religion* (Utrecht, 1697, in-8). On a présenté souvent Saurin comme un des précurseurs français de la tolérance au XVIIe siècle ; en réalité, sa doctrine a été flottante : après avoir déclaré que le souverain avait le droit de se mêler des affaires de la religion et d'user de son autorité pour l'extirpation des fausses religions et hérésies, effrayé des conséquences d'une telle doctrine dont il voyait une douloureuse application en France, il estima, par la suite, que le prince pouvait user d'autorité, à condition que sa religion fût la bonne, mais qu'aucun péché ne pourrait être toléré même « si l'on s'en promettait la conversion de tout un royaume ou même de tout l'univers ». Plus généreux que logique, Saurin oubliait que chaque prince croit être en possession de la seule vraie religion, et il ne voyait pas que sa doctrine permettait ainsi toutes les persécutions. Ch. SCHMIDT.

BIBL. : Frank PUAUX, *les Précurseurs français de la tolérance au XVIIe siècle ;* Paris, 1881, in-8.

SAURIN (Joseph), géomètre français, frère du précédent, né à Courthézon (Vaucluse) le 1er sept. 1655, mort à Paris le 29 déc. 1737. Il fut nommé en 1679 ministre protestant à Eure, dans le Dauphiné. Mais son caractère

EFERUS - Recherche & Classification numérique

violent le porta à des propos un peu vifs contre le gouvernement, qui venait de restreindre les privilèges de ses coreligionnaires, et il dut se réfugier en Suisse, où il obtint la cure de Bercher, près d'Yverdon. Revenu en France, en 1689, afin, raconta-t-il, de se soustraire aux tracasseries que lui avaient suscitées ses doctrines religieuses, mais plus vraisemblablement, ainsi qu'on l'a depuis établi, dans le but d'échapper à une condamnation pour vol, il abjura solennellement, l'année suivante, le protestantisme, fut présenté par Bossuet à Louis XIV, qui lui octroya une pension de 1.500 livres, et se consacra désormais tout entier à l'étude des mathématiques, où il fit en peu de temps de si extraordinaires progrès qu'il fut bientôt en état de se mesurer avec les plus célèbres géomètres de l'époque : Huygens, Rolle, etc. En 1702, il devint l'un des principaux rédacteurs du *Journal des savants* et, en 1707, fut élu membre de l'Académie des sciences de Paris. Il fit paraître par la suite dans le recueil de cette compagnie toute une série de remarquables travaux sur la pesanteur et le système cartésien (1709), sur la courbe de la plus vite descente (1710), sur les tangentes (1720), etc. Entre temps, il fut accusé, concurremment avec J.-B. Rousseau, d'être l'auteur des couplets diffamatoires et odieux, qui se colportaient, au début du XVIIIe siècle, dans les cafés de la capitale et qui firent, plusieurs années durant, si grand scandale. Six mois il demeura emprisonné. Mais le Parlement le déclara finalement innocent et ce fut Rousseau qu'il bannit (V. ROUSSEAU, t. XXVIII, p. 1060). En réalité, ni l'un ni l'autre ne paraissent avoir écrit ces pamphlets. Il est moins certain que Saurin ne trempa pas dans la ténébreuse intrigue qui aboutit à la condamnation de Rousseau. L. S.

BIBL. : GRASSET, *la Guerre littéraire* ; Lausanne, 1759, 2 vol. — *Biblioth. histor. de la Suisse*, t. II, n. 1376 à 1389. — FONTENELLE, *Eloge de J. Saurin*, dans les *Mém. de l'Acad. des sciences*, 1738.

SAURIN (Jacques), célèbre prédicateur protestant, né à Nîmes en 1677, mort à La Haye en 1730. Il était à peine âgé de neuf ans, lorsque son père, avocat distingué, fut chassé par la révocation de l'édit de Nantes. Il fit ses premières études à Genève sous la direction de Turretin, puis s'engagea au service du Piémont, pendant la guerre de la Ligue d'Augsbourg; la paix faite, il revint à Genève et trouva sa vocation définitive : la théologie. En 1701, l'Eglise wallonne de Londres l'appela à son service; en 1705, il devint *ministre des nobles* à La Haye (charge créée pour lui) ; il remplit cette fonction jusqu'à sa mort. L'action de Saurin s'exerça surtout par la parole : « Il a le premier rompu avec la tradition didactique et intellectualiste de la prédication réformée, et par ce fait il est devenu chef d'école. Ce n'est plus, en effet, la controverse ardente contre Rome ou la défense vigoureuse de l'Eglise qui occupe la première place ; les discussions les plus délicates que soulèvent la morale et l'exposition des vérités dogmatiques deviennent le sujet de ses discours. Ce qui établit entre lui et ses prédécesseurs une différence si grande, c'est qu'il a été un *orateur éloquent*. Il s'est frayé un chemin là où les autres ne pensaient pas même qu'on pût pénétrer, et a parlé avec passion une langue jusqu'alors froide et austère sur les lèvres des prédicateurs protestants. Ce qui marque surtout sa puissance oratoire, c'est l'invention... » (F. Puaux). Le fond même de sa prédication était encore le dogme calviniste; cependant il s'attacha plus qu'on ne l'avait fait jusqu'alors au développement moral. Cette tendance est manifeste dans les sermons *Sur les plaisirs*, *Sur les travers de l'esprit humain*. Comme œuvres de grand art oratoire, on cite souvent la péroraison de son sermon *Sur les dévotions passagères* et le sermon *Sur le jeûne de 1706*. — La réputation de Saurin, partout répandue, lui créa des jaloux qui prirent prétexte des idées exprimées dans ses sermons et dans ses livres pour attaquer ses convictions et son caractère. La Chapelle, Chiou, Chais, Huet l'accusèrent de scepticisme ; il répondit par des brochures ou des livres, et la lutte dura de 1720 à 1730. — Œuvres principales : *Sermons sur divers textes de l'Ecriture sainte* (La Haye, 1708-32, 9 vol. in-8 ; 1749, 12 vol. in-8 ; Lausanne, 1759-61, 12 vol. in-8; Paris, 1829-35, 9 vol. in-8.). On ne saurait se servir sans critique des éditions posthumes. Le meilleur recueil est celui que Saurin publia lui-même (1708-25, 5 vol.); *Discours historiques, critiques, théologiques et moraux sur les événements les plus considérables de l'Ancien et du Nouveau Testament* (Amsterdam, 1720-28, 2 vol. in-fol.), continué et achevé par Roques et de Beausobre. Ce fut à l'occasion de cet ouvrage que commencèrent les polémiques qui attristèrent les dernières années de Saurin. *Abrégé de la théologie et de la morale chrétiennes en forme de catéchisme* (Amsterdam, 1722, in-8) ; *Etat du christianisme en France* (La Haye, 1727, in-8). Ch. SCHMIDT.

SAURINE (Jean-Pierre), évêque constitutionnel, né à Saint-Pierre-d'Eysus (Basses-Pyrénées) en 1733, mort en 1813. Il était vicaire à Sainte-Marie-d'Oleron, lorsqu'il fut élu député aux états généraux par le clergé de Béarn (1789). Dès les premiers jours, il se distingua parmi les ecclésiastiques qui s'associèrent au tiers état pour accomplir l'œuvre de la Révolution. Il vota toutes les mesures qui aboutirent à la *constitution civile du clergé*, et, comme Grégoire, il devança le jour fixé par l'Assemblée pour recevoir le serment que ses membres ecclésiastiques devaient prêter à cette constitution. Dans les élections qui pourvurent aux sièges établis par l'organisation nouvelle, il fut nommé évêque des Landes. — Après la tourmente qui avait aboli l'exercice public de tous les cultes chrétiens, dès la fin de 1794, Saurine prit une part fort active à la formation et aux travaux du *Comité* dit *des Evêques réunis*, composé des évêques constitutionnels qui se trouvaient alors à Paris : Desbois (Somme), Grégoire (Loir-et-Cher), Royer (Ain), Primat, Clément. Ils obtinrent de la Convention tout un ensemble de mesures attribuant à l'exercice public du culte toute la liberté que la conscience peut réclamer, sans permettre le développement d'une domination menaçant l'Etat et les citoyens (V. LIBERTÉ DE CULTE). Puis ils s'occupèrent très activement de réorganiser l'Eglise constitutionnelle dans ces conditions nouvelles. Le 15 mars 1795, les *évêques réunis* adressèrent à leurs frères, les autres évêques, et aux Eglises veuves, une *encyclique* contenant déclaration de leur foi et traçant des règles sur la célébration du culte et sur la discipline. 32 évêques adhérèrent à cette *première* encyclique. Une *autre*, datée du 13 déc., reçut l'adhésion de 35 évêques et de 10 presbytères. Un concile fut indiqué pour le 1er mai 1796. Il ne s'assembla pas ; mais un journal, *les Annales de la religion*, fut fondé pour soutenir la cause. Il fut dirigé par Desbois. Saurine y collabora par de véhéments articles contre le pape. Il tint aussi une place importante dans les deux conciles qui se réunirent à Paris en 1797 (15 août-10 nov.) et en 1801 (29 juin-16 août). Il s'y opposa à la translation du dimanche au décadi et blâma l'emploi de la langue française dans l'administration des sacrements.

Après la conclusion du Concordat, *douze constitutionnels* furent compris dans les nominations d'évêques faites par le gouvernement. Saurine était l'un d'eux, promu au siège de Strasbourg. Le 12 mai 1802, Pie VII fit écrire à Portalis « qu'il avait vu avec douleur ces nominations... Ce qui le consternait davantage, c'était que les constitutionnels nommés n'avaient point fait, pour leur réconciliation avec le chef de l'Eglise, ce que ce dernier avait exigé d'eux, dans des termes de modération convenables et du consentement même du gouvernement ». Cependant, il ne s'obstina pas à refuser l'institution canonique, ayant fini par trouver *que ce que ces constitutionnels avaient fait était équivalent à ce qui leur était demandé*. Or, voici ce qu'ils avaient fait. La veille de la publication du Concordat (avr. 1802), les évêques constitutionnels qui entraient dans le nouveau clergé s'étaient rendus

EFERUS - Recherche & Classification numérique

chez le cardinal Caprara, pour le procès informatif. Le cardinal exigea d'eux *une rétractation de leur conduite passée*. Le premier consul, averti à temps, *leur enjoignit de ne point céder, promettant de les appuyer*. Portalis fut chargé d'annoncer au cardinal *que la cérémonie n'aurait pas lieu, que le Concordat ne serait point publié et resterait sans effet*. Le cardinal céda, mais très avant dans la nuit. Il fut convenu que les évêques, pris dans le clergé constitutionnel, subiraient chez le cardinal leur procès informatif, qu'ils professeraient de *vive voix* leur réunion sincère à l'Eglise, qu'ensuite on déclarerait qu'ils s'étaient réconciliés, *sans dire comment ni dans quels termes*. En définitif, *la rétractation demandée ne fut point faite*. E.-H. VOLLET.

SAURMA VON JELSTSCH (Anton, baron de), diplomate allemand, né le 27 mars 1836. Il entra dans la diplomatie en 1862, fut attaché d'ambassade à Paris, conseiller à Constantinople (1873), consul général à Belgrade (1875) et à Alexandrie (1876), envoyé à Bucarest (1882), La Haye (1885), Stuttgart (1891), ambassadeur à Washington (1893) et Constantinople (1895).

SAUROPHAGUS (Ornith.) (V. TYRAN).

SAUROPODA (Paléont.) (V. DINOSAURIENS, t. XIV, p. 594).

SAUROPSIDÉS. Nom donné par Huxley aux deux classes réunies des Oiseaux et des Reptiles, en raison de leur parenté prouvée par l'organisation interne et par la présence d'un allantoïde qui, vers le petit bout de l'œuf, devient un organe placentoïde, faisant le passage au placenta des mammifères. C'est d'ailleurs chez les Reptiles qu'il y a lieu de rechercher l'origine des Oiseaux, apparus pour la première fois vers l'époque jurassique par des types tels que l'*Archæopteryx*, oiseau par ses plumes et la conformation de la tête, reptile par la plupart des autres caractères (V. ARCHÆOPTERYX, OISEAU). Dr L. HN.

SAUROPTÉRYGIENS (Paléont.). Ces Reptiles, spéciaux à la période mésozoïque, ont le corps nu, épais, le cou généralement allongé, la queue le plus souvent courte; les pattes sont presque toujours conformées en nageoires; le crâne est relativement petit, avec de grandes fosses temporales; les dents sont pointues, insérées dans les alvéoles; les vertèbres sont presque planes, en avant et en arrière, ou faiblement excavées; il existe des côtes ventrales; le sacrum est composé de une ou de deux vertèbres; pas de sternum; les coracoïdiens sont grands et larges.

Les Nothosauridées, qui appartiennent exclusivement au trias, sont les formes les moins spécialisées des Sauroptérygiens; ils habitaient vraisemblablement les rivages, comme le montrent leurs pattes à cinq doigts distincts. Les *Pisthosaurus*, de Franconie et de la Haute-Silésie, ont le crâne finissant en pointe en avant, les dents supérieures peu nombreuses. Chez les *Nothosaurus*, le crâne est étroit et allongé, avec des fosses temporales très grandes; des dents plus grandes à l'intermaxillaire; le cou est long; les *Conchiosaurus* diffèrent des précédents par les dents en forme de massue, avec la couronne plissée.

D'après Lydekker, les Lariosauridées paraissent réunir les Nothosauridées aux Plésiosauridées franchement marins. Le crâne est court, le cou allongé généralement. Les *Lariosaurus* ressemblent à des Lézards de $0^m,20$ à $0^m,52$ de long, au cou allongé, au tronc court, avec cinq doigts aux pattes. Chez les *Pachypleura* la taille est plus petite, la queue longue, le cou composé de 16 vertèbres au lieu de 20 ou 21. Les *Dactylosaurus*, voisins des précédents, ont les os de l'avant-bras grêles et minces; les doigts portaient vraisemblablement des griffes. La famille est limitée aux formations du trias.

Avec la famille des Plésiosauridées, les Sauroptérygiens arrivent à leur maximum de développement; chez eux, les pattes transformées en nageoires indiquent une vie essentiellement pélagique. C'est dans les couches du rhétien, c.-à-d. dans les couches de passage entre le trias et le lias qu'apparaissent ces Reptiles, qui atteignent leur apogée dans le lias et le jurassique, pour venir s'éteindre à la fin du crétacique. Les Plésiosauridées ont les os de la jambe et de l'avant-bras très courts; généralement la clavicule n'est pas distincte; les os coracoïdiens, très grands, sont unis à l'épisternum ou à la partie distale des clavicules. Deux types distincts rentrent dans la famille des Plésiosauridées: celui comprenant les espèces au cou relativement court; l'autre renfermant les reptiles au cou très allongé; ces deux types ont apparu concurremment à l'époque du lias inférieur.

Les *Pliosaurus* sont des Reptiles à tête longue et étroite, à grandes dents; le cou, relativement court, se compose d'environ 20 vertèbres beaucoup plus courtes que les vertèbres dorsales; la taille devait être vraiment gigantesque, le *Pliosaurus grandis* ayant une mandibule dépassant 2 m. de long; les Pliosaures apparaissent dans le jurassique moyen pour venir s'éteindre dans le jurassique supérieur. Les *Peloneustes*, dont on connaît deux espèces, ont même distribution géologique que les Pliosaures; le cou est court; la symphyse du maxillaire inférieur est longue et étroite. C'est aux *Thaumatosaurus* que se rapportent les espèces les plus anciennes du type à cou relativement court; le genre apparaît, en effet, dans le lias inférieur et s'éteint à la partie supérieure du jurassique; il est représenté par une espèce dans le jurassique supérieur de l'Inde; les caractères du genre sont un crâne relativement grand, à museau court, des dents grosses, munies d'une quille, le centrum des vertèbres cervicales portant une forte crête à la face inférieure, avec une double facette costale.

Autour des *Plesiosaurus* proprement dits se groupent les formes ayant le cou plus ou moins allongé. Lydekker réserve le nom de *Plesiosaurus* aux espèces du lias; les caractères sont: une tête petite, un museau court, les narines rapprochées des orbites; suivant les espèces, le cou peut avoir de 24 à 41 vertèbres; les corps vertébraux sont assez courts, presque plats ou faiblement excavés en avant et en arrière, les vertèbres cervicales ont généralement deux facettes costales; les coracoïdiens sont très grands; il n'y a pas de sternum proprement dit, mais un assez grand épisternum ou interclavicule; les scapulaires sont petits. D'après Zittel, « l'aspect d'ensemble des Plésiosaures offrait un tableau extrêmement particulier. A un petit crâne, semblable à celui d'un Lézard dont l'os carré était pourtant immobile, et dont les dents étaient enchâssées dans des alvéoles, s'attachait un cou excessivement long, pourvu de courtes côtes en forme de hache. Le tronc court, singulièrement protégé, rappelle les tortues; les extrémités font penser aux nageoires des mammifères marins. Tout le corps était couvert d'une peau nue et a été comparé à un serpent passé à travers le corps d'une tortue. La conformation des membres indique que l'animal demeurait continuellement dans l'eau, sa queue pourvue de côtes pouvait lui servir de gouvernail. En taille les Plésiosaures ne le cèdent que de peu à l'Ichtyosaure; les plus grands squelettes atteignent une longueur de 3 à 5 m.; les plus petits sont d'environ 2 m. ». C'est au genre Plésiosaure proprement dit que se rapportent les ossements trouvés en 1821 par Conybeare dans le lias inférieur de Bristol; l'espèce décrite sous le nom de *P. dolichodirus* se caractérise par le cou très long, composé de 35 à 40 vertèbres.

Le genre *Erecthmosaurus*, établi par Seeley, est du lias d'Angleterre; il se sépare des Plésiosaures par la ceinture pectorale.

Dérivant des Plésiosaures typiques, les espèces groupées par Lydekker sous le nom de *Cimoliosaurus* les représentent dans le jurassique et le crétacique d'Europe, d'Amérique, d'Australie et de la Nouvelle-Zélande; d'après la conformation de la ceinture pectorale, Seeley a établi les genres *Cryptoclidus*, *Murænosaurus*, *Colymbosaurus*.

EFERUS - Recherche & Classification numérique

Les *Polyptychodon*, encore très mal connus, sont du terrain crétacique ; ils sont caractérisés par de grandes dents coniques, à section arrondie, dont la couronne porte de nombreux petits bourrelets d'émail. E. Sauvage.

Bibl. : Conybeare, *Trans. Geol. Soc. London*, 1821. — Seeley, *On generic modifications of the Plesiosaurian pectoral arch*, dans *Quart Journ. Geol. Soc.*, 1874, t. XXX. — Lydekker, *Cat foss. reptilia British Museum*, 1889, t. II. — Zittel, *Traité de paléontologie*, 1893, t. III.

SAUROS, architecte grec (V. Batrachos).

SAUROTHERA (Ornith.). Genre de la famille des *Cuculidés* (V. ce mot), caractérisé par un bec long, droit jusqu'à la pointe qui est brusquement recourbée, très comprimé, à narines latérales, nues ; les ailes médiocres, arrondies, la queue longue, étagée, les tarses très longs, à larges écailles, les doigts et les ongles courts. Ce sont des Coucous, en partie terrestre et buissonniers, qui construisent un nid et couvent leurs œufs, contrairement à l'habitude des véritables Coucous. Ils habitent les Antilles et se nourrissent d'Insectes, de Lézards et d'autres petits animaux, et le nom de *Tacco* qu'on leur donne est la reproduction de leur cri. Le Saurothère géant (*Saurothera Merlini*) est un Oiseau de 54 centim. de long dont plus de moitié pour la queue, à plumage brun roux varié d'olivâtre, de gris, de noir et de roux vif. Le tour des yeux est rouge et les pieds bleuâtres. Il habite Cuba. D'autres espèces habitent la Jamaïque, Saint-Domingue, Saint-Thomas et Porto Rico. Le genre *Geococcyx*, qui forme avec *Saurothera* la sous-famille des *Saurotherinæ*, remplace ce dernier genre sur le continent : le *Geococcyx mexicanus* habite le Mexique et le *G. marginatus* le Guatemala. E. Trouessart.

SAURURUS (*Saururus* L.) (Bot.). Genre de Pipéracées-Saururées, renfermant une ou deux herbes vivaces, à feuilles cordées, à fleurs réunies en grappes ; fleurs nues à 4-8 étamines hypogynes ; 3-4 carpelles libres, 2-4 ovulés ; fruit sec. L'espèce type, *S. cernuus* L., est propre aux régions marécageuses du N. de l'Amérique. Sa racine broyée a été préconisée comme un topique dans la pleurésie.

SAUSSAN. Com. du dép. de l'Hérault, arr. et cant. de Montpellier ; 440 hab.

SAUSSAY. Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. de Dreux, cant. d'Anet ; 295 hab.

SAUSSAY. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. d'Yvetot, cant. de Yerville ; 228 hab.

SAUSSAY-LA-VACHE. Com. du dép. de l'Eure, arr. des Andelys, cant. d'Etrépagny ; 284 hab.

SAUSSAYE (La). Com. du dép. de l'Eure, arr. de Louviers, cant. d'Amfreville-la-Campagne ; 503 hab. En 1875, un incendie détruisit l'église, beau monument du commencement du XIVe siècle. Eglise romane de Saint-Martin-la-Corneille, avec clocher en bois et fresques de la Renaissance.

SAUSSAYE (La). Famille française dont les principaux membres ont été : *Mathurin*, prélat, né en 1513, mort en 1584, évêque d'Orléans en 1564, chassé par les protestants en 1567 et revenu en 1568 ; assez libéral, il n'approuvait pas la Saint-Barthélemy, mais ne put empêcher les massacres à Orléans ; *Jean-François-de-Paule-Louis* (V. ci-dessous).

SAUSSAYE (Jean-François-de-Paule-Louis de La), numismate français, né à Blois le 6 mars 1801, mort au château de la Troussaye, près Blois, le 24 févr. 1878. Il servit dans les gardes du corps sous Louis XVIII, devint ensuite percepteur des contributions à Blois, et quitta l'administration à la révolution de 1830. Dès lors, il s'adonna à des recherches de numismatique, d'histoire et d'archéologie. Il obtint en 1835 une médaille à l'Institut pour son *Histoire de la Sologne blaisoise* qui est restée manuscrite ; l'année suivante, il fonda avec E. Cartier la *Revue numismatique ;* en 1845, sa *Numismatique de la Gaule narbonnaise* (Blois, 1842, in-4) le fit élire membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. En 1855, il fut nommé recteur de l'Académie de Poitiers, d'où il passa en la même qualité quelques années plus tard à l'Académie de Lyon. Ses publications archéologiques sont : *Histoire du château de Chambord* (Blois, 1837, in-4) ; *Histoire du château de Blois* (Blois, 1840, in-4) ; *Histoire de la ville de Blois* (Blois, 1846, in-8) ; *Antiquités de la Sologne blaisoise* (Blois, 1848, in-4) ; *Guide historique des voyageurs à Blois* (Blois, 1855, in-12 ; 2e éd. en 1860). La Saussaye a en outre écrit de nombreuses dissertations de numismatique gauloise pour la *Revue numismatique* qu'il dirigea de 1836 à 1855 (V. sa bibliographie numismatique complète dans A. Engel et R. Serrure, *Répertoire des sources imprimées de la numismatique française*, t. II, 1889, in-8). E. B.

SAUSSENAC. Com. du dép. du Tarn, arr. d'Albi, cant de Valderiès ; 580 hab.

SAUSSENS. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr de Villefranche-de-Lauragais, cant. de Caraman ; 187 hab.

SAUSSES. Com, du dép. des Basses-Alpes, arr. de Castellane, cant. d'Entrevaux ; 205 hab.

SAUSSEUZEMARE. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. du Havre, cant. de Goderville ; 442 hab.

SAUSSEY. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Beaune, cant. de Bligny-sur-Ouche ; 229 hab.

SAUSSEY. Com. du dép. de la Manche, arr. et cant. de Coutances ; 604 hab.

SAUSSIER (Félix-Gustave), général français, né à Troyes le 16 janv. 1828. Sorti de l'Ecole de Saint-Cyr dans l'infanterie (oct. 1850), lieutenant en févr. 1854, capitaine en août 1855, major en oct. 1863, lieutenant-colonel en mars 1867, il prit part aux campagnes du second Empire, en Crimée, en Italie, au Mexique, en Afrique, et devint colonel le 23 déc. 1869. Il se trouvait pendant la guerre de 1870 à Metz, commandant le 41e régiment d'infanterie, et protesta énergiquement avec quarante-deux autres officiers contre la capitulation. Prisonnier en Allemagne, il s'échappa, traversa l'Autriche et l'Italie, et rentra en France où il rejoignit l'armée de la Loire. Le 5 janv. 1871, il fut nommé général de brigade, puis chargé de commander l'infanterie mobile à Alger. Le 16 nov. 1873, il se fit élire député de l'Aube à l'Assemblée nationale, dans une élection partielle, contre Argence, ancien député de l'Empire : il quitta son commandement et siégea au centre gauche où il s'occupa surtout de la réorganisation militaire ; il vota la constitution Wallon et refusa de se présenter au Sénat, pour rentrer dans l'armée ; en 1876, il fut appelé au commandement de la 58e brigade d'infanterie à Marseille, et en juil. 1878 promu général de division ; en janv. 1879, il prit le commandement de la 41e division du 6e corps d'armée à Nancy, et, le 31 mars 1879, il remplaça le général Chanzy à la tête du 19e corps d'armée à Alger. Peu de temps après, il fut rappelé en France où il commanda le 6e corps à Châlons (19 août 1880) ; mais il revint dès le 4 juil. 1881 commander le 19e corps à Alger et prit une part dirigeante aux opérations en Tunisie. Le 24 mars 1884, le général Saussier fut nommé gouverneur de Paris où il succédait au général Lecointe : dans ce poste de confiance, il réussit brillamment. Il fut bientôt désigné à titre éventuel pour le poste de généralissime des armées françaises en cas de guerre. En juin 1886, à la suite d'un projet de réorganisation de la place de Paris, préparé par le général Boulanger pour raffermir la discipline, le général Saussier défendit ses subordonnés par une lettre qui fut publiée dans les journaux : blâmé par le ministre de la guerre, le gouverneur de Paris donna sa démission (30 juin 1886), mais la retira à la suite d'une lettre élogieuse du général Boulanger et de l'émotion causée par sa résolution. Lors de la crise présidentielle de déc. 1887, le général Saussier, bien qu'il eût décliné toute candidature, fut porté par la droite et son nom réunit 188 voix. Les grandes manœuvres d'automne de 1891 en Champagne furent commandées en

EFERUS - Recherche & Classification numérique

chef par le général Saussier et remarquées. Un décret du 10 janv. 1893 a maintenu le général Saussier dans la 1re section du cadre de l'état-major, malgré la limite d'âge, comme ayant commandé en chef devant l'ennemi; il compte 24 campagnes, 3 blessures et 5 citations. Il conserva donc le gouvernement de Paris et le commandement en chef éventuel jusqu'en janv. 1898, où il atteignit l'âge de la retraite.

SAUSSIGNAC. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Bergerac, cant. de Sigoulès; 432 hab.

SAUSSINES. Com. du dép. de l'Hérault, arr. de Montpellier, cant. de Lunel; 338 hab.

SAUSSURE (Horace-Bénédict de), célèbre naturaliste suisse, né à Conches, près de Genève, le 17 févr. 1740, mort à Genève le 22 janv. 1799. Il appartenait à une vieille famille protestante, originaire de Lorraine, où l'un de ses ancêtres, *Mengin Schouel*, dit *de Saulxures*, exerçait, au commencement du XVIe siècle, les charges de conseiller d'Etat et de grand fauconnier. Le fils de Mengin, *Antoine*, avait dû, en 1550, se réfugier en Suisse à raison de ses opinions religieuses. Il s'était fixé à Genève, et sa descendance avait occupé dans cette ville diverses fonctions publiques. *Horace-Bénédict* était lui-même fils de *Nicolas* DE SAUSSURE (1709-90), qui s'était acquis une certaine notoriété par d'intéressants écrits sur l'agriculture, et de Renée de La Rive, femme instruite, qui prit grand soin de son éducation première. Charles *Bonnet* (V. ce nom), qui était son oncle par alliance, lui inspira le goût précoce des sciences naturelles, et, dès 1762, à vingt-deux ans, il publiait un ouvrage, plein de vues nouvelles, sur l'écorce des feuilles et des pétales. La même année, il était nommé professeur de philosophie expérimentale à l'Académie de Genève. Il n'eut jamais, du reste, d'autre emploi que cette chaire, dont il resta titulaire jusqu'en 1786. Jamais aussi, par contre, il ne s'y consacra exclusivement : excellent enseigneur, il mettait tous ses efforts à accroître encore, par une préparation laborieuse, l'attrait puissant que son élocution charmeuse et sa logique impeccable suffisaient à assurer à ses leçons; mais il était épris, concurremment, d'un avide besoin d'observer, de trouver, qui constituait l'une des originalités de son génie, et, après avoir entrepris, sous la direction de son oncle et de Haller, quelques recherches de physiologie végétale, il résolut, se sentant trop à l'étroit entre les quatre murs d'un laboratoire, d'aller étudier sur les lieux mêmes, le marteau et la loupe en main, l'organisation et les manifestations de la nature. Ces courses, commencées en 1768, se continuèrent presque sans interruption, dans les intervalles de son enseignement, pendant vingt ans. Les Alpes, qu'il traversa quatorze fois par huit passages différents et au cœur même desquelles il fit seize autres excursions, en demeurèrent jusqu'à la fin le principal théâtre. Mais il ne négligea pas pour cela le reste de l'Europe, et, tour à tour, il parcourut en détail les Vosges, le Jura, l'Auvergne, le Dauphiné, le Forez, le Vivarais, la Hollande, l'Angleterre, l'Italie, la Sicile, rapportant de partout une ample moisson de documents et d'échantillons et n'hésitant pas à gravir les sommets les plus malaisément accessibles chaque fois qu'il pensait pouvoir y effectuer quelque observation profitable à la science. Il fit ainsi, le second, au mois d'août 1787, l'ascension du Mont-Blanc, en compagnie de dix-huit guides, dont Jacques Balma, qui y était monté, le premier, un an auparavant (V. MONT-BLANC, t. XXIV, p. 177). L'année suivante, il séjourna près de trois semaines au col du Géant, à 3.428 m. d'alt., et, en 1789, il réalisa, dans le massif du Mont-Rose, une série d'expériences du plus haut intérêt pour la connaissance de la théorie de la terre. Ce devait être, d'ailleurs, la dernière de ses courses. Une maladie à laquelle les fatigues des voyages n'étaient peut-être pas étrangères se trouva bientôt aggravée par le double chagrin qu'il ressentit des événements qui agitaient Genève et de la perte de sa fortune. En 1794, trois attaques de paralysie le frappèrent successivement et, après quatre années de pénibles souffrances, qu'une cure à Plombières ne parvint pas à enrayer, il s'éteignit, à l'âge de cinquante-neuf ans. Il avait fondé en 1772 la Société des Arts de Genève, dont il était président, et, en 1790, l'Académie des sciences de Paris l'avait élu membre étranger. Il avait pris une part active, dans la dernière moitié de sa vie, aux délibérations du Conseil des Deux-Cents, dont il faisait partie, et à celles de l'assemblée chargée de préparer une nouvelle constitution. Lors de la réunion de Genève à la France, en 1798, Bonaparte l'avait nommé, *honoris causa*, professeur d'histoire naturelle à l'Ecole centrale du dép. du Léman. Il laissait deux fils, dont l'aîné *Théodore* (V. le suivant) devait être, comme lui, un savant illustre, et une fille, *Albertine-Adrienne*, qui devint Mme *Necker* (V. ce nom).

Le premier travail de H.-B. de Saussure a trait à la botanique, le dernier également. Il n'a fait faire toutefois à cette science aucun progrès marquant et c'est une autre science, dont il a été, sinon le fondateur véritable, du moins l'un des plus illustres précurseurs, la géologie, qui a surtout tiré profit de ses admirables et patientes investigations. Le point de départ lui faisait défaut : la lithologie était confuse et pauvre, et c'est à peine si on se doutait avant lui qu'il y eût quelque constance dans la disposition des substances minérales. Il dut donc étudier les principales espèces, leur formation, l'ordre de leur disposition, leur degré de fusibilité. « Il constata ensuite, dit Cuvier, que le granit est la roche primitive par excellence, celle qui sert de base à toutes les autres, qu'elle s'est formée par couches, par cristallisation dans un liquide, et que si les couches sont aujourd'hui presque toutes redressées, c'est à une révolution postérieure qu'elles doivent leur position. Il montra aussi que les couches des montagnes latérales sont toujours inclinées vers la chaîne centrale, vers la chaîne de granit, qu'elles lui présentent leurs escarpements, comme si elles s'y fussent brisées. Il reconnut que les montagnes sont d'autant plus bouleversées et que leurs couches s'éloignent d'autant plus de la ligne horizontale qu'elles remontent à une formation plus ancienne. Il fit voir qu'entre les montagnes de différents ordres il y a toujours des amas de fragments, de pierres roulées, et tous les indices de mouvements violents. Enfin il développa l'ordre admirable qui entretient et renouvelle dans les glaces des hautes montagnes les réservoirs nécessaires à la production des grands fleuves ». L'étude des eaux courantes et de leur action dégradante le retint aussi tout spécialement. Il mesura leur vitesse, leur température, la quantité des débris qu'elles charrient, se bornant, du reste, à peu près toujours, à des constatations ou à des déductions isolées, et se gardant, en cette matière comme en toutes autres, d'échafauder des systèmes. La physique du globe et la météorologie eurent, de leur côté, une large part dans ses préoccupations et dans ses découvertes. Il fit, tant dans son laboratoire qu'au cours de ses excursions aux hautes altitudes, un grand nombre d'observations et d'expériences sur la température, sur la composition de l'air, sur l'électricité atmosphérique, sur les ballons, etc., et comme, bien souvent, les instruments appropriés lui manquaient, il en imagina de nouveaux : l'*hygromètre à cheveu*, notamment, qui porte encore son nom, un *électromètre* à pailles et à pointe, un *actinomètre*, un *anémomètre*, un *eudiomètre*. Il inventa, en outre, de toutes pièces, le *cyanomètre* et le *diaphanomètre*, pour la comparaison de la couleur du ciel et de la transparence de l'air aux différentes hauteurs.

H.-B. de Saussure a publié : *Dissertatio physica de igne* (Genève, 1739, in-4); *Observations sur l'écorce des feuilles et des pétales* (Genève, 1763, in-8); *De electricitate* (Genève, 1766, in-4); *De aqua* (Genève, 1771, in-8); *Exposition abrégée de l'utilité des conducteurs électriques* (Genève, 1771, in-4); *Voyages dans les Alpes* (Genève, 1779-96, 4 vol. in-4; trad.

EFERUS - Recherche & Classification numérique

allem. par Wyttenbach, Leipzig, 1781–88), son œuvre capitale, où le coloris et le charme de la description ne le cèdent en rien à l'intérêt scientifique et qui l'a fait surnommer « le premier peintre des Alpes »; *Essai sur l'hygrométrie* (Neuchâtel, 1783, in-4; trad. allem. par Titius, Leipzig, 1784); *Voyages dans les Alpes. Partie pittoresque* (Paris, 1790), etc. On lui doit, d'autre part, plusieurs mémoires et articles insérés dans le *Journal de physique*, dans le *Journal des mines*, dans les recueils de l'Académie de Turin, et des éloges de Seigneux, de Ch. Bonnet, du roi de Prusse. Le Muséum d'histoire naturelle de Genève conserve sa collection de géologie.

L. S.

Bibl. : J. Senebier, *Mémoire historique sur la vie et les écrits d'Horace-Bénédict de Saussure*; Genève, 1801, in-8. — Cuvier, *Eloge de Saussure*. — Haag, la *France protestante*

SAUSSURE (Nicolas-Théodore de), naturaliste et chimiste suisse, fils du précédent, né à Genève le 14 oct. 1767, mort à Genève le 18 avr. 1845. Il fut dans sa jeunesse le compagnon de voyage de son père, qui l'associa à tous ses travaux, et, en 1802, il devint professeur de minéralogie et de géologie à l'Académie de Genève; mais il semble n'avoir jamais que peu ou point enseigné et s'être de bonne heure confiné dans son laboratoire. Il était membre de la Société royale de Londres et, depuis 1810, correspondant de l'Institut de France. Il fit partie, à plusieurs reprises, du conseil représentatif de la république de Genève, où il siégea parmi les conservateurs. Ses premières recherches personnelles portèrent sur des questions de physique, principalement sur la densité de l'air, qu'il mesura aux différentes altitudes. Il se tourna ensuite vers la physiologie végétale et la chimie organique, et, à partir de 1795, se consacra à peu près exclusivement à ces deux branches de la science, mettant la seconde au service de la première et appliquant avant tout autre naturaliste la méthode vraiment expérimentale à l'étude des questions si importantes de la nutrition et de la respiration des plantes. Il fit voir ainsi qu'il ne peut y avoir de germination dans le vide, que le volume d'oxygène absorbé est égal au volume d'acide carbonique formé ou émis pendant cette germination, que l'action de la lumière est en elle-même nulle, mais que l'acide carbonique, favorable à petite dose à la végétation quand la plante est exposée au soleil, devient mortel, en quantité même infime, dès que celle-ci est soustraite de façon constante à ses rayons, qu'enfin les parties vertes absorbent l'oxygène pendant la nuit et le restituent, le jour venu, à l'air environnant. Il éclaircit, d'autre part, plusieurs points douteux et délicats de chimie organique : composition de l'alcool et de l'éther sulfurique, décomposition et conversion de l'amidon en matière sucrée, etc. Il n'a publié à part que ses *Recherches chimiques sur la végétation* (Paris, 1804), ouvrage fondamental, qui a fait époque dans l'histoire de la physiologie végétale. Ses autres écrits sont épars, sous forme d'articles ou de notes, dans le *Journal de physique* (1789-1807), dans la *Bibliothèque britannique* (1806-1815), dans les *Annales de chimie* (1808–30), dans la *Bibliothèque universelle* (1816–20), dans les *Mémoires de la Société de Genève* (1821-39).

L. S.

SAUSSURE (Albertine-Adrienne Necker de), femme de lettres, fille du précédent (V. Necker, t. XXIV, p. 903).

SAUSSURE (Henri de), naturaliste suisse, arrière-petit-fils d'*Horace-Bénédict*, né à Genève en 1829. Il est connu par ses voyages scientifiques au Mexique et par d'intéressants travaux sur les insectes, spécialement sur les hyménoptères. Il a écrit : *Mélanges orthoptérologiques* (1863-78, 6 part.); *la Grotte du Scé* (1870); *Etudes sur les orthoptères et les myriapodes*, dans *Mission scientifique du Mexique* (1872-74); *les Explorateurs genevois des Alpes* (1879); *la Question du lac* (1880), etc.

SAUSSURÉE (*Saussurea* DC.). Genre de Composées-Tubuliflores, formé avec des espèces séparées du genre *Serratula* (V. Serratule). Capitules multiflores, fleurs égales, hermaphrodites, akène allongé aigretté. L'espèce la plus importante, *S. amara* DC. (*Serratula amara* L.), des forêts herbeuses de la Sibérie, est préconisée contre les fièvres intermittentes et comme topique antiputride.

SAUSSURITE (Minér.). La *saussurite* ou *jade de Saussure* est une substance complexe, de l'ordre des silicates et du groupe des feldspaths, qu'on rencontre en Corse, dans les environs de Gênes et dans les Alpes françaises, mêlée aux nombreuses variétés de *gabbros* (V. ce mot), et qui n'est en somme qu'un agrégat d'épidote ou de zoïsite produit par l'altération des plagioclases, principalement de l'anorthite, de la bytownite, du labrador, et parfois associé à du grenat, à du quartz, ainsi qu'à de petits cristaux d'albite, engendrés par la soude devenue libre. Sa teinte est gris verdâtre. Sa densité est très élevée : 3,22 à 3,29. Sa dureté varie de 6 à 7.

SAUSSY. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Dijon, cant. de Saint-Seine; 70 hab.

SAUT. I. Physiologie. — Le saut est le résultat de la flexion, puis de l'extension brusque des articulations des membres inférieurs. Sous l'action de cette détente, qui opère à la façon d'un ressort, le corps est détaché de terre et lancé dans une direction donnée, en suivant, comme le ferait un objet inanimé, une courbe parabolique. Les autres mouvements qui, dans la gymnastique, accompagnent le saut : élévation des bras, ploiement ou redressement du tronc, etc., ne servent, d'une façon générale, qu'au maintien de l'état d'équilibre et au franchissement plus aisé des obstacles. La longueur ou la hauteur du saut lui-même, c.-à-d. la forme et la dimension de la parabole décrite, ne dépendent, en principe, que de la vitesse initiale imprimée au corps, et celle-ci est en raison tant de la longueur des leviers articulaires que de la force des muscles correspondants et du moindre poids relatif de l'animal. Le saut ou bond est chez certaines espèces le mode de locomotion normal : kangourou, grenouille, puce, etc. D'autres, au contraire, et ce sont les plus nombreuses, ne l'emploient que pour la course : chat, chien, cheval, etc. Quant à l'homme, ce n'est qu'exceptionnellement qu'il y recourt.

II. Gymnastique. — Chez les Grecs, le saut a été, de tout temps, en grand honneur. Il figure parmi les exercices que mentionnent les poèmes homériques et, dans les jeux gymniques, il était l'objet, à cette époque reculée, d'un prix spécial. Par la suite, il participa, avec la course à pied, le jet du disque, celui du javelot et la lutte, à constituer le *pentathlon* ou concours quintuple, série de cinq exercices que les Grecs considéraient comme particulièrement propre à mettre l'athlète en valeur. C'était même par lui que les épreuves commençaient, et il s'effectuait, non plus les mains libres, comme au temps d'Homère, mais avec des haltères. Ces engins, qui nous apparaissent comme une surcharge plutôt nuisible, étaient, au contraire, pour le sauteur antique, grâce à un entraînement spécial, d'un grand secours. Il les lançait en avant en même temps que les bras et, sous l'impulsion de leur poids, franchissait des longueurs prodigieuses. On cite, notamment, Phayllos, l'un des athlètes les plus célèbres de la Grèce, qui, aux jeux Pythiques, sauta 50 pieds, c.-à-d. près de 16 m. Le saut en longueur n'était pas, du reste, le seul pratiqué. Le saut en hauteur comptait également au nombre des exercices courants, au moins dans les gymnases, et la fig. 1, qui reproduit une peinture d'un vase grec, nous montre des éphèbes qui s'y entraînent. La position du sauteur offre, on le remarquera, une analogie frappante avec celles données, de nos jours, par les photographies instantanées : les jambes, au moment du passage de l'obstacle, sont presque horizontales.

A Rome où, comme on le sait, les jeux athlétiques n'ont jamais été très en faveur, l'exercice du saut revêtait nécessairement un caractère un peu différent. On le considérait, à la vérité, comme un excellent mode d'assouplisse-

EFERUS - Recherche & Classification numérique

ment et tous les jeunes gens le pratiquaient ; ma is apparaissait surtout comme d'une utilité très grande à la guerre et les légionnaires étaient entraînés, au Champ de Mars, à franchir, avec armes et bagages, des fossés très larges et des banquettes de terre très élevées.



Fig. 1. — Ephèbes s'exerçant à sauter avec des haltères (d'après un vase grec).

Avec les siècles, le saut n'a pas perdu de son importance. Il continue à figurer dans les programmes de la gymnastique scolaire et de la gymnastique régimentaire, ainsi que parmi les épreuves des concours sportifs. Toutefois, nos « champions du monde » sont loin d'égaler, sous ce rapport, les vainqueurs des jeux Pythiques ou Olympiques et le saut de Phayllos ne semble pas près d'être renouvelé.

Le saut s'exécute en hauteur, en longueur, en profondeur, avec ou sans élan, avec ou sans tremplin, avec ou sans le secours des mains. Lorsqu'on fait usage de ces dernières, en prenant appui, soit sur l'obstacle à franchir, barre ou chevalet, soit sur une perche, le saut prend plus spécialement le nom de *voltige*. Tous les sauts comportent, en général, quatre périodes principales : la période de *préparation*, durant laquelle on donne au corps l'attitude convenable en fléchissant les segments des membres inférieurs et en abaissant les bras ; la période d'*impulsion*, qui, commencée par la détente des membres inférieurs et l'élévation vive des bras, se termine au moment où le corps quitte la terre ; la période de *suspension*, au cours de laquelle le sauteur peut bien, en modifiant progressivement son attitude, déplacer son centre de gravité, mais sans arriver pour cela à lui faire parcourir une trajectoire autre que celle invariablement déterminée par la direction initiale et par la vitesse d'impulsion due au coup de jarret; enfin la période de *chute*, qui se compose des actes musculaires les plus favorables à l'amortissement du choc.

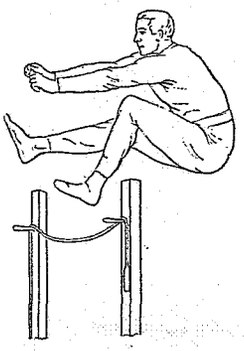

Fig. 2. — Saut en hauteur, avec élan.

Le *saut de pied ferme en hauteur* se prépare en se plaçant debout le plus près possible de l'obstacle, les talons joints, les bras élevés, puis en fléchissant les membres inférieurs et abaissant les bras, qu'on fait lentement osciller ; on donne ensuite l'impulsion en changeant brusquement le sens de cette oscillation et en communiquant aux bras la plus grande vitesse d'élévation possible, en même temps que l'on imprime aux membres inférieurs une vigoureuse extension ; enfin on passe l'obstacle, en ramassant le plus qu'on peut ces derniers, les bras d'abord maintenus horizontaux, puis abaissés, et on retombe sur la pointe des deux pieds, simultanément, en veillant à les conserver joints et en relevant vivement les bras pour maintenir l'équilibre. Pour le *saut de pied ferme en longueur*, la préparation est la même, mais la détente des membres inférieurs doit être plus énergique, leur extension complète et en coïncidence absolue avec une vive projection des bras en avant, l'impulsion commençant à l'instant où le corps dessine une chute en avant pour finir lorsque la ligne qui joint le centre des pieds à la hanche fait avec l'horizontale un angle de 45°. Il est inutile d'ailleurs de se ramasser d'une façon exagérée : les jambes peuvent rester presque allongées, les cuisses ayant seules besoin d'être légèrement fléchies, et le pied se borne à raser le sol, touchant terre ensuite par le talon. Pour le *saut en profondeur*, qui ne s'effectue, en principe, que de pied ferme, on se place au bord de l'obstacle, face en avant ou en arrière ; on s'accroupit le plus possible, les mains à l'appui, de façon à diminuer la hauteur de la chute ; puis on abandonne l'obstacle, en lançant un peu le corps en avant, afin d'éviter une chute à pic, mais sans faire de saut en hauteur, pendant la suspension, on étend les membres inférieurs, qu'on laisse fléchir à nouveau au contact du sol ; on assure l'équilibre final en balançant convenablement les bras.

Le *saut avec élan* est celui dans lequel l'appel du pied est précédé d'une course préalable. La vitesse ainsi acquise augmente sensiblement la hauteur et la longueur du saut, cette dernière surtout. Pour sauter *en hauteur* avec élan (fig. 2), on ne fait que quelques pas de course, et on donne l'appel d'un seul pied, le tronc vertical ou légèrement incliné en arrière; pendant la suspension, on réunit les deux jambes, qu'on étend, au passage de l'obstacle, le plus horizontalement possible, le tronc fléchi sur les cuisses, et on tombe sur la pointe des pieds. Pour sauter *en longueur* avec élan (fig. 3), on débute par une course de 10 à 20 m., aussi vive et accélérée que possible, on fait, comme pour le saut en hauteur, l'appel d'un seul pied, le tronc incliné légèrement en avant, mais on ne se ramasse pas et on vient toucher terre par le talon.

Les sauts en longueur et en hauteur s'exécutent suivant d'autres principes encore, qu'il serait trop long de décrire. Nous mentionnerons seulement, pour les seconds, trois variantes, qui nous viennent de l'autre côté de la Manche et qui ont donné de très bons résultats : le saut écossais (*scotch style*) ou saut d'enjambée de côté (*side-stride jump*), dans lequel le sauteur, s'élançant latéralement, écarte les jambes en arrivant à la hauteur de la corde ou de la barre et passe dessus, en quelque sorte, à califourchon ; le projeté droit (*straight-shoot*), dans lequel le passage s'effectue presque assis, en pliant brusquement et subitement le corps en deux ; le roulé par-dessus (*roll-over*), où le passage a lieu horizontalement et est accompagné d'un demi-tour complet qui fait retomber le sauteur presque à plat sur le dos. A signaler encore le mode de sauter très original de l'Américain Schœnfield, lequel s'élève à pieds joints, jusqu'à moitié du corps au-dessus de l'obstacle, puis, par un coup de reins, jette le haut du corps en avant et en bas de l'autre côté, les pieds en l'air, et arrive, le bras gauche allongé, sur le sol, où il roule sur l'épaule droite et sur le flanc.

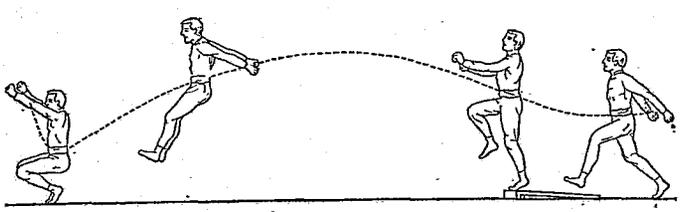

Fig. 3. — Saut en longueur avec élan.

La *voltige à la perche* (fig. 4) accroît considérablement la hauteur et la longueur du saut. La perche est tenue horizontalement avec les deux mains; le sauteur, après avoir

EFERUS - Recherche & Classification numérique

fait deux ou trois pas de course, appuie à terre le bout inférieur, en la tenant droit devant lui ; en même temps il donne un appel du pied qui est en avant, soulève le corps en s'aidant des mains sans les laisser glisser, lance les jambes à gauche ou à droite, suivant le sens du saut, puis franchissant, les jambes dans la position horizontale, l'espace voulu, retombe face à la perche, en fléchissant les membres inférieurs, et, finalement, se redresse en relevant le bout inférieur de l'engin. Il n'y a, au surplus, que peu de différence entre le saut en hauteur et le saut en longueur à la perche : dans le premier, l'impulsion doit permettre de porter les pieds à la hauteur de la tête; dans le second, l'élan et l'appel doivent être particulièrement énergiques.

Les *sauts avec appui des mains* ont lieu par-dessus une barre, une poutre, une barrière, etc., avec ou sans élan. Il y a plusieurs façons de les exécuter. L'une des plus usitées consiste à poser les deux mains sur l'obstacle, les bras tendus, en même temps qu'il est donné un appel, les deux pieds joints, le ventre contre l'obstacle, puis à lancer par-dessus celui-ci les jambes réunies, à lâcher la main du côté où passe le corps et, l'obstacle franchi, à retomber suivant les règles ordinaires du saut. L'obstacle peut être aussi passé de face, les mains réunies et les jambes écartées, comme dans le *saut de mouton*, si cher aux enfants.

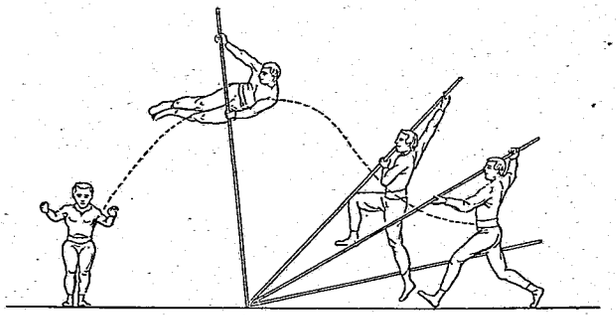

Fig. 4. — Saut à la perche.

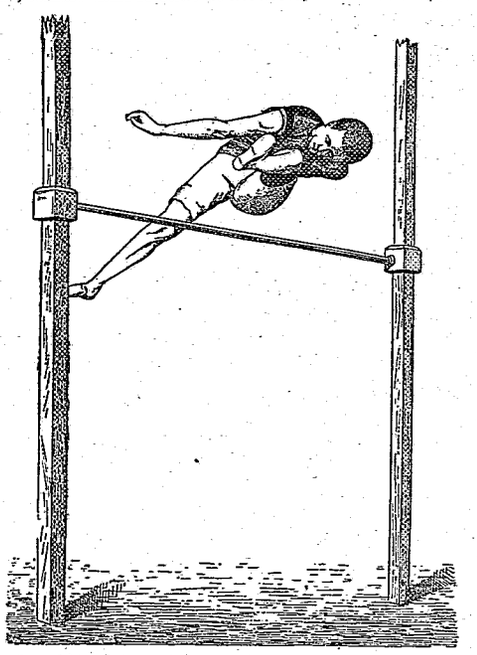

Fig. 5. — L'Américain Baxter, champion du monde en 1900, exécutant un saut en hauteur de 1 m, 90 (d'après une photographie instantanée).

Mentionnons encore le saut avec *tremplin*, dans lequel, l'impulsion est considérablement accrue et aussi, par suite, la longueur et la hauteur de l'espace franchi, le saut par-dessus un *chevalet*, les *courses de barrière* ou *de haies*, qui ne sont qu'une série *de sauts successifs* en hauteur avec élan, enfin le *saut périlleux*.

Dans l'instruction régimentaire, les sauts se divisent en sauts individuels de pied ferme (en largeur, en hauteur, en profondeur) et sauts d'obstacles avec armes. Les pistes comprennent, outre des talus, des haies, des barres, etc., un fossé profond d'au moins 2 m. avec une largeur de 5 à 6 m. et les parties inférieures murées.

Les maxima habituellement atteints par les sauteurs d'élite sont : pour le saut en longueur 6m,25 à 6m,50, pour le saut en hauteur 1m,70 à 1m,75, et, avec la perche, 3m,25 à 3m,30. Seuls quelques sauteurs extraordinaires ou des professionnels dépassent ces chiffres. Les Américains détiennent actuellement les records. Celui du saut en hauteur appartient, notamment, à Sweeney, avec 1 m, 99. Aux épreuves du *championnat du monde*, à Paris, en 1900, les vainqueurs ont été : *saut en hauteur de pied ferme*, Ray Ewhry (Américain), 1m,65; *saut en longueur de pied ferme*, le même, 3m,30; *saut en hauteur avec élan*, Baxter (Américain), 1m,90 ; *saut à la perche*, le même, 3m,30 ; *saut en longueur avec élan*, Kraenzlein (Américain), 7m,18.

SAUTAI (Paul-Emile), poète français, né à Amiens, le 29 juin 1842. Il vint à Paris en 1860 et suivit les cours de l'Ecole des beaux-arts ainsi que les ateliers de Robert Fleury et J. Lefebvre; de 1865 à 1870, il resta en Italie. Il a exposé régulièrement au Salon des tableaux dont les motifs sont empruntés à la vie monastique ou reproduisent des monuments religieux : *Scala Santa du couvent de San Benedetto* (1868) ; *Prison de Subiaco* (1870) : *Fra Angelico à San Marco de Florence* (1872) ; *Porte sainte de Saint-Jean de Latran* (1873) ; *la Veille d'une exécution à Rome* (1875) (au musée du Luxembourg), *Saint Bonaventure* (1878) (au musée de Nantes), *Dante exilé*, *Sainte Elisabeth de Hongrie* (1880) ; *l'Entrée à l'église* (1883) ; *Prière* (1884) ; *l'Office chez les Capucins* (1885) ; *Intérieur de couvent* (1887) ; *Méditation* (1890) ; *le Cloître* (1891), etc.

SAUTE DE VENT (Météor.) (V. VENT).

SAUTEL. Com. du dép. de l'Ariège, arr. de Foix, cant. de Lavelanet; 204 hab.

SAUTERELLE. I. ENTOMOLOGIE. — On désigne vulgairement ainsi tous ces Insectes Orthoptères dont les deux dernières pattes sont très longues, le haut des cuisses très renflé et aptes à exécuter des sauts considérables ; mais régulièrement ce nom doit s'appliquer aux seuls Locustiens ou Sauterelles proprement dites (V. LOCUSTE), et non aux Acridiens ou *Criquets* (V. ce mot).

II. PALÉONTOLOGIE (V. ORTHOPTÈRES [Paléont.]).

III. DÉMONOLOGIE. — *Sauterelles d'Enfer* (V. ABADDON).

SAUTERNES. Com. du dép. de la Gironde, arr. de Bazas, cant. de Langon ; 932 hab. Vins blancs renommés, divisés en premier grand cru, premier cru, deuxièmes crus et crus bourgeois. Le premier grand cru est récolté dans le domaine (148 hectares) de *Château-Yquem*, appartenant aux Lur-Saluces.

SAUTEYRARGUES. Com. du dép. de l'Hérault, arr. de Montpellier, arr. de Claret; 154 hab.

SAUTO. Com. des Pyrénées-Orientales, arr. de Prades, cant. de Mont-Louis; 312 hab.

SAUTOIR (Blas.). Cette pièce héraldique est produite par la réunion de la bande et de la barre qui forment ainsi

EFERUS - Recherche & Classification numérique

une croix de Saint-André ou *sautoir*. Ce nom lui vient du cordon attaché à la selle du cheval qui servait d'étrier pour sauter dessus. Les petits sautoirs alésés sont appelés *flanchis*. On dit *en sautoir* quand cinq meubles au moins se réunissent pour figurer un *sautoir*. Deux pièces de longueur brochant l'une sur l'autre en croix de Saint-André sont dites *passées en sautoir*.

SAUTREAU (Claude-Sixte de Marsy), littérateur français (V. Marsy).

SAUTRON. Com. du dép. de la Loire-Inférieure, arr. de Nantes, cant. de La Chapelle-sur-Erdre; 1.050 hab. Minoteries. Chapelle de Bois-Garant (xve siècle).

Bibl. : L. Phelippes-Beaulieu, *Monographie du prieuré de Notre-Dame du Bois-Garant*, 1865, in-8.

SAUVAGE-Magny. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Wassy, cant. de Moutier-en-Der; 115 hab.

SAUVAGE (Pierre-Louis-Frédéric), mécanicien et inventeur français, né à Boulogne-sur-Mer le 20 sept. 1786, mort à Paris le 17 juil. 1857. Il fut d'abord employé du génie maritime à Boulogne-sur-Mer, puis il s'établit dans cette ville, en 1811, constructeur de navires, et, dix ans plus tard, il monta à quelques kilomètres de là, près de Marquise, des ateliers de sciage et de polissage du marbre. L'une et l'autre de ces industries prospérèrent, du reste, fort peu. Né inventeur, Sauvage avait ses pensées sans cesse absorbées par quelque conception nouvelle et dépensait, en outre, en essais les quelques bénéfices qu'il réalisait. En 1823, il construisit, en prenant pour point de départ une idée déjà ancienne, un moulin horizontal qui continuait de tourner quelle que fût la direction du vent et que la Société d'agriculture, du commerce et des arts de Boulogne-sur-Mer récompensa par une médaille d'or. Peu après, il imagina le *physionomètre*, instrument nouveau, qui permettait de prendre par le contact, pour les couler ensuite, les objets en relief et qui se trouva exploité, avant qu'il l'eût fait breveté, par d'habiles spéculateurs sous le nom de *physionotype*. Puis vinrent : le *réducteur*, sorte d'application du pantographe à la réduction des rondes bosses, qui devait être mise plus tard en pratique par son fils Henri pour la reproduction des antiques du Louvre; le *soufflet hydraulique*, à l'aide duquel l'eau pouvait être élevée à une hauteur déterminée par le poids de sa colonne; enfin l'*hélice*, dont il méditait, depuis de longues années, de doter, comme appareil de propulsion, les navires à vapeur, reprenant, à cet effet, les uns après les autres, les travaux de ses précurseurs, de Delisle et de Dallery notamment, et recherchant progressivement, par l'observation et le calcul, la forme, la position et les proportions les plus convenables à lui assigner. Il parvint, par un labeur acharné, à préciser tous ces éléments : le nouvel appareil devait être, ainsi qu'il le démontra, une hélice simple, réduite, pour produire son maximum d'effet, à la longueur d'une seule révolution (V. Bateau, t. V, p. 731, et Hélice, t. XIX, p. 1024). En 1832, il prit un brevet. Malheureusement, il manquait d'argent pour les essais et vainement il s'adressa aux armateurs du Havre, d'abord, à l'Académie des sciences et au gouvernement, ensuite. Un fermier anglais, Francis-Petit Smith, qui avait eu connaissance du résultat de ses recherches, prit lui-même, pendant ce temps, un autre brevet, et, tandis que, comblé par la reine Victoria d'honneurs et de récompenses, son spoliateur voyait, presque immédiatement et sans trop d'efforts, l'invention qu'il s'était appropriée admise et appliquée, Sauvage, dont les affaires avaient de plus en plus périclité, était emprisonné pour dettes. En 1846, cependant, Louis-Philippe lui accorda une pension de 2.000 fr. Il était trop tard. Son brevet était tombé dans le domaine public, et usé, découragé, anéanti, Sauvage devint finalement fou (1854). Il termina ses jours dans une maison de santé de la rue de Picpus, à Paris, entre une volière et un violon. Une statue, œuvre remarquable du sculpteur Lafrance, lui a été élevée, en 1881, à Boulogne-sur-Mer, sur le port. L. S.

SAUVAGE (Thomas-Marie-François), auteur dramatique français, né à Paris le 5 nov. 1794, mort à Paris le 1er mai 1877. Il débuta en 1814 par une pièce jouée au Vaudeville : *Mlle Hamilton*. Il fit représenter ensuite seul ou en collaboration (Anne Léris, Bayard, Scribe, etc.) un grand nombre de pièces; en 1827, il dirigea l'Odéon qu'il abandonna au bout d'un an. Il a fait la critique théâtrale au *Moniteur* pendant longtemps. Ses pièces les plus connues sont les suivantes : *le Petit Ramoneur*, drame en trois actes (1826); *Marguerite d'Anjou*, opéra en trois actes, musique de Meyerbeer; *Père et Citoyen*, drame en cinq actes (1832); *l'Eau merveilleuse*, opéra-comique en deux actes (1839); *les Voleurs de Londres* (1841); *les Réparations*, comédie (1844), *les Porcherons*, opéra-comique en trois actes (1850); *l'Otage*, drame en cinq actes (1863), etc.

SAUVAGE (François-Clément), ingénieur et administrateur français, né à Sedan le 4 avr. 1814, mort à Paris le 10 nov. 1872. Sorti de l'Ecole polytechnique, le premier, en 1833, puis de l'Ecole des mines, en 1836, il fut envoyé d'abord comme ingénieur ordinaire à Mézières, et, mis rapidement en vue par de remarquables travaux de minéralogie, de métallurgie et de géologie, reçut de 1838 à 1845 une série de missions officielles pour l'exploration du bassin houiller des Asturies et des gîtes métallifères de la prov. de Carthagène, ainsi que pour l'étude d'un projet de dessèchement du lac Copaïs, en Grèce. En 1846, il quitta le service de l'Etat pour entrer à la compagnie du chemin de fer de l'Est et construisit une section de la ligne de Frouard à la frontière. En 1847, il passa à la Compagnie de Paris à Lyon, puis, en 1848, fut nommé par le Gouvernement provisoire séquestre du chemin de fer d'Orléans, et, rentré, la même année, comme ingénieur en chef du matériel au chemin de fer de Lyon, repris et exploité par l'Etat, repassa finalement, en 1852, avec ce dernier titre, à la Compagnie de l'Est, dont il devint le directeur en 1861. Il conserva jusqu'à sa mort ces fonctions, où il déploya, comme technicien et comme administrateur, les plus éminentes qualités. Aux élections du 8 févr. 1871, il fut envoyé par le dép. de la Seine à l'Assemblée nationale, où il vota avec les modérés. On lui doit, outre de nombreux mémoires insérés dans les *Annales des mines*, les cartes géologiques des dép. des Ardennes et de la Marne, une *Description géologique* du premier de ces départements, une *Notice sur le dessèchement du lac Copaïs* (1846), une *Description géologique de la Grèce continentale et de l'île de Milo* (1846).

SAUVAGEON (Hortic.). On donne ce nom aux jeunes individus de quelques espèces ligneuses fruitières ou d'ornement, poirier, pommier, cognassier, rosier, etc., issus de graines. Les sauvageons fournissent des producteurs directs ou des sujets pour le greffage des variétés estimées de la même espèce ou d'espèces différentes; leur rôle est surtout celui de porte-greffes. Les sauvageons du cognassier, de l'aubépine et du poirier portent fort bien cette dernière espèce dans les milieux qui leur conviennent. Ceux du pommier sont d'excellents porte-greffes pour lui-même et, chez certaines variétés comme les calvilles, les reinettes, de bons producteurs directs. Le néflier commun et l'azerolier prennent bien sur les sauvageons d'aubépine; le néflier du Japon réussit sur ceux du cognassier. Les sauvageons du prunier en sol humide et froid, de l'amandier, de l'abricotier, reçoivent le pêcher. Le pêcher d'ailleurs ainsi que le prunier de Damas et quelques autres races de pruniers, donnent des sauvageons qui sont des producteurs directs très appréciés en plusieurs régions. Outre le pêcher, ceux de l'amandier portent encore l'abricotier. Les sauvageons du cerisier et particulièrement du cerisier-merisier et du cerisier Mahaleb sont les sujets des variétés de cerises. On obtient les sauvageons de semis exécutés à la volée ou mieux en lignes, en sol frais et meuble, au printemps, ou vers la fin de l'hiver, après stratification des graines dans le sable.

EFERUS - Recherche & Classification numérique

SAUVAGEOT (Olivier), plus connu sous le nom de Ducroisy, littérateur et bibliophile français, né à Chessy (Aube) le 5 janv. 1752, mort en juil. 1808. D'abord employé dans les bureaux de la Convention, puis secrétaire-rédacteur du Conseil des anciens et du Tribunat, il écrivit quelques comédies représentées en province: *le Triomphe de la raison*, livret d'opéra-comique (1772); *Aurore et Azur*, en vers (1774); *l'Homme qui ne s'étonne de rien*, en prose (1776), etc. Mais il fut connu surtout par la bibliothèque, peu nombreuse, mais fournie de livres très rares et curieux, qu'il passa une partie de sa vie à réunir et qui fut acquise après sa mort par de Solaines. On y remarquait surtout un exemplaire des *Œuvres de Voltaire*, qu'il avait augmenté d'un supplément de près de 200 pièces inédites.

SAUVAGEOT (Charles), archéologue français, né à Paris le 6 nov. 1781, mort le 30 mars 1860. De parents commerçants, il fut en 1795 un des premiers élèves du Conservatoire de musique, où il obtint en 1797 le premier prix de violon. Premier violon à l'Opéra jusqu'en 1829, il fut en même temps depuis 1811 attaché à l'administration des douanes, mais l'occupation réelle de sa vie fut de réunir des collections. Sauvageot consacrait les ressources modiques que ces emplois lui procuraient, et le temps qu'ils lui laissaient à réunir des objets de curiosité. Il commença par les porcelaines de Chine qu'il abandonna bientôt pour les spécimens de l'art français du moyen âge et surtout de la Renaissance, dont il avait eu le rare mérite de comprendre l'intérêt en un temps où presque nul autre ne s'en était avisé. Il eut ainsi la facilité de puiser à pleines mains et à bon compte dans les trésors encore incompris et méprisés que la Révolution avait dispersés dans les boutiques des brocanteurs. En 1856, déclinant des propositions venues d'Angleterre pour l'achat de sa collection déjà universellement célèbre, Sauvageot en fit don au musée du Louvre; en retour, il y fut nommé conservateur honoraire et y reçut un logement. L'estimation faite alors de la collection monte au total de 87.812 fr. et paraît aujourd'hui d'une bien singulière médiocrité. Le généreux donateur ne jouit pas longtemps de sa nouvelle situation : en proie depuis plusieurs années à une cruelle maladie, il succomba aux suites d'une opération chirurgicale. Depuis 1830, Sauvageot s'était formé une bibliothèque consacrée, comme sa collection, principalement à l'histoire de l'époque de la première Renaissance. Elle fut vendue à sa mort, et le catalogue, comprenant 1.691 numéros, a été publié en 1860 (Paris, in-8) avec notice biographique par Leroux de Lincy. C. E.

SAUVAGÈRE (La). Com. du dép. de l'Orne, arr. de Domfront, cant. de La Ferté-Macé; 1.066 hab. Monuments mégalithiques.

SAUVAGES (Les). Com. du dép. du Rhône, arr. de Villefranche, cant. de Tarare; 682 hab. Fabr. de mousseline. Tunnel (ligne de Paris à Lyon par le Bourbonnais) de 2.926 m. de long, percé dans la montagne qui sépare le bassin du Rhône de celui de la Loire.

SAUVAGINE (Chasse) (V. Chasse).

SAUVAGNAC (Les). Com. du dép. de la Charente, arr. de Confolens, cant. de Montembœuf; 236 hab.

SAUVAGNAC (Haute-Vienne) (V. Saint-Léger-la-Montagne).

SAUVAGNAS. Com. du dép. du Lot-et-Garonne, arr. d'Agen, cant. de Laroque-Timbaut; 459 hab.

SAUVAGNAT. Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. de Clermont-Ferrand, cant. de Herment; 543 hab.

SAUVAGNAT ou **SAUVAGNAT-Sainte-Marthe.** Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. et cant. d'Issoire; 699 hab.

SAUVAGNEY. Com. du dép. du Doubs, arr. de Besançon, cant. d'Audeux; 131 hab.

SAUVAGNON. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. de Pau, cant. de Lescar; 640 hab.

SAUVAGNY. Com. du dép. de l'Allier, arr. de Montluçon, cant. de Hérisson; 358 hab.

SAUVAIN. Com. du dép. de la Loire, arr. de Montbrison, cant. de Saint-Georges-en-Couzan; 1.006 hab.

SAUVAL (Henri), érudit français, né à Paris en mars 1623 (son baptême est du 5 mars), mort à Paris le 21 mars 1676. Fils de commerçants appartenant à la bourgeoisie parisienne, il devint avocat au Parlement. Il fréquentait beaucoup la société des précieuses et figure dans le dictionnaire de Somaise sous le nom de Sidroaste. Boileau ne l'a pas épargné dans deux passages de ses satires où il l'a appelé Sofal, puis Saufal. On savait qu'il travaillait à un savant ouvrage sur l'histoire de Paris et, avant même qu'il eût rien publié, il a joui d'une certaine réputation. Chapelain l'a compris dans la liste des écrivains qu'il a recommandés à Colbert pour que Louis XIV les récompensât. Il fut choisi comme expert et avocat consultant à l'occasion d'une difficulté que soulevait l'abbaye de Saint-Germain des Prés au sujet de l'établissement du collège des Quatre-Nations. Ayant rendu à Colbert un important service, en démontrant par un acte qu'il avait trouvé que les prétentions de cette abbaye étaient inadmissibles, il se plaignit d'avoir été insuffisamment récompensé. Il légua ses biens à l'Hôpital-Général. Un conseiller du roi, auditeur à la cour des comptes, Claude-Bernard Rousseau, l'avait aidé dans ses recherches; après la mort de Sauval, ce fut lui qui prépara la publication de son ouvrage sous le titre d'*Histoire et Recherches des antiquités de la ville de Paris* (Paris, 1724, 3 vol. in-f°, réimpr. de 1733 et de 1750); jusque-là l'auteur lui-même et ses contemporains avaient toujours écrit son nom Sauvalle. Mais sous cette forme, l'ouvrage a été remanié et on y a introduit toute espèce de fragments, entre autres quelques dissertations de divers savants, Pierre Petit, J. de Launoy et A. Galland (liv. I, IV et XIII). La division de l'ouvrage est une division par matières. Le Roux de Lincy, qui trouvait détestable cette édition où l'on rencontre de nombreuses fautes d'impression, erreurs et contradictions, et qui en préparait une autre, a attiré l'attention sur les vrais manuscrits de Sauval, plus complets d'ailleurs que le texte qui a été imprimé, et par lesquels on constate que cet érudit écrivait avec une certaine originalité qu'on ne retrouve pas dans l'édition; on voit par ces manuscrits également que le plan qu'il avait adop[té] était tout autre. Il devait prendre pour titre : Paris ancien et moderne. Son travail se composait de 127 discours relatifs chacun à un sujet de l'histoire de Paris et dont chacun était adressé à la personne la mieux qualifiée pour en prendre connaissance. Il avait fait de longues investigations dans les archives des administrations et même les archives des particuliers. Aussi remarque-t-on dans les épreuves de son ouvrage, même sous la forme où il a paru, des documents intéressants, surtout les comptes aujourd'hui perdus en original de la prévôté de Paris de 1399 à 1573. Un opuscule intitulé *les Amours des rois de France* est généralement joint à cet ouvrage et s'y trouve placé, soit à la fin, soit au commencement. Marius Barroux.

Bibl.: Le Roux de Lincy, *Sauval*, dans *Bulletin du bibliophile et du bibliothécaire*, 1862, pp. 1109 et 1173; 1866, pp. 223 et 272 *et* 1868, pp. 585 (cf. 1869, p. 315). — G. Saint-Joanny, *Sauval*, dans *l'Intermédiaire des chercheurs et des curieux*, 1869, V, col. 223-25 (cf. *ibid.*, col. 573). — Abbé V. Dufour, *Bibliographie... de Paris avant 1789*; Paris, 1882, pp. 484-86, in-8. — A. Berty, *Topographie historique du Vieux Paris, région du Louvre*; Paris, 1885, t. I, pp. 139-140 (note), in-4.

SAUVAT. Com. du dép. du Cantal, arr. de Mauriac, cant. de Saignes; 677 hab.

SAUVE. Rivière du dép. de la *Drôme* (V. ce mot, t. XIV, p. 1122).

SAUVE. Ch.-l. de cant. du dép. du Gard, arr. du Vigan, bâti en amphithéâtre sur la r. dr. du Vidourle; 2.185 hab. Stat. du chem. de fer de Nîmes au Vigan. Château ruiné; ruines d'un monastère de 1029; pont du xve siècle sur le Vidourle. Fruits réputés; fabrique de bonneterie de laine et coton, sparterie; soufflets de forges; fabrication importante de fourches et manches de faux en

EFERUS - Recherche & Classification numérique

micocoulier. — A 3 kil., bains de Fonsange. Grottes préhistoriques. Au N.-E., restes d'un oppidum gaulois.

SAUVE ET CRÉON (La) (V. GIRONDE, t. XVIII, p. 982).

SAUVE-MAJEURE (La) ou **SAUVE-LA-GRANDE**. Com. du dép. de la Gironde, arr. de Bordeaux, cant. de Créon; 884 hab. Stat. du chem. de fer d'Orléans. Eglise du XIIe siècle. Ruines d'une autre église de la fin du XIe.

BIBL. : LÉO DROUYN, *Album de la Grande-Sauve*; Bordeaux, 1851, in-folio.

SAUVE (Charlotte de BEAUNE-SAMBLANÇAY, baronne de) (V. SAMBLANÇAY).

SAUVÉ (Jean), auteur dramatique français (V. LA NOUE).

SAUVEGARDE. I. ANCIEN DROIT. — On appelle sauvegarde ou *assurement*, à la fin de l'ancien régime, des lettres de protection par lesquelles le roi ou ses cours accordent leur assistance contre l'oppression ou les menaces de personnes puissantes. La sauvegarde protège les biens et les possessions autant que les personnes; le roi mandait par ses lettres au premier huissier ou sergent de conserver et de maintenir le suppliant dans ses biens, possessions et droits, contre tous ceux qui voudraient l'y troubler. Ces lettres devaient être publiées et signifiées à qui de droit. On pouvait même en faire afficher des copies avec panonceaux et armes royaux aux possessions et héritages de l'impétrant. L'origine de cette sauvegarde est très ancienne. Son germe est dans la protection spéciale que le roi franc accordait à certaines personnes qu'il prenait sous sa protection. Les comtes et les seigneurs prenaient aussi des personnes de la même façon sous leur protection; c'est ainsi qu'au XIe siècle nous voyons l'*hospes* en échange de la protection du seigneur lui payer un *salvamentum*. En 1358, nous trouvons des lettres de garde accordées à l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem et à l'évêque de Meaux (Isambert, V, pp. 43, 53). Le roi se servit des sauvegardes pour empiéter sur la juridiction des seigneurs; ceux-ci réclamèrent. Dans des lettres du 14 juil. 1332, nous voyons qu'il fut défendu d'établir des sauvegardes au préjudice de la juridiction des seigneurs et révoquant celles établies auparavant (Isambert, IV, p. 402). Dans l'ordonnance de juin 1510, art. 60 (Isambert, XI, p. 578), il était aussi décidé que les baillis et sénéchaux ne délivreraient plus de lettres de *debitis* ou sauvegardes générales. Malgré tout, les sauvegardes royales devinrent fréquentes sous les Valois et frayèrent le chemin aux cas royaux. La sauvegarde royale devint même si fréquente que, par la suite, nous voyons Raquet prétendre que le juge royal pouvait seul donner des sauvegardes et que le seigneur haut justicié ne pouvait donner que des assurements.

C'était l'application du principe qui réservait au roi la garde de la paix publique qui fixa dans les mains du roi les cas de sauvegarde. L'on considérait qu'une infraction à la sauvegarde était une atteinte à la paix publique. L'on exigeait à la vérité que cette infraction fût un acte assez grave. « Sauvegarde n'est pas enfreinte par parole, mais par fait », nous dit Loysel (liv. VI, tit. I, reg. 8). Aussi l'infraction à la sauvegarde était durement punie. « L'infraction de sauvegarde, et d'assurance jurée, par la coutume de France, mérite la hart », dit aussi Loysel (liv. VI, tit. II, reg. 3). C'est l'ancienne règle absolue, on l'avait un peu mitigée en déclarant que celui qui enfreignait la sauvegarde, quant au corps, devait être puni de la peine capitale, si les défenses de l'enfreindre étaient faites sous peine de vie, sinon de peine corporelle et exemplaire.

Si l'infraction n'était faite que quant aux biens, la punition était l'amende arbitraire suivant la qualité de la personne et l'exigence des cas. Dans l'ordonnance de juin 1338, art. 27 (Isambert, IV, pp. 433 et 440), on voit qu'il n'est pas permis au sénéchal ou officier royal de punir le délinquant *ultra valorem tertiæ partis bonorum*, sauf au juge ordinaire à procéder ensuite comme il appartiendra. La sauvegarde mettait la personne sauvegardée non seulement sous la protection et garde du roi, mais aussi en quelque sorte sous celle de son adversaire, car si le moindre mal arrivait au sauvegardé, s'il était blessé, battu ou tué, « il est présumé, dit Ferrière, que celui contre lequel la sauvegarde a été obtenue a fait le coup, à moins qu'il ne fasse apparoir de son innocence ».

En Normandie, la paix du duc était analogue à une sauvegarde. Ernest CHAMPEAUX.

II. DROIT INTERNATIONAL. — On désigne sous ce nom la protection spéciale accordée par une autorité quelconque à une personne ou un établissement qui, autrement, courrait un danger; notamment, la protection accordée par un commandant de troupes étrangères, au moment de l'assaut d'une place ou après une bataille, pour prévenir, à l'égard de propriétés amies, neutres ou particulièrement intéressantes, les excès de la soldatesque. La sauvegarde peut être effective ou simplement écrite. La sauvegarde effective consiste en l'envoi d'un ou plusieurs soldats, chargés de mettre l'endroit à l'abri d'hostilités; ces gardes sont nourris et rémunérés; ils sont inviolables, et l'ennemi qui parvient à chasser son adversaire de la contrée doit les lui renvoyer en sûreté. La sauvegarde écrite est une simple défense, faite par un chef de corps, de commettre des hostilités dans un certain endroit qu'il juge utile ou convenable de préserver; parfois la sauvegarde est indiquée par des poteaux dits de sauvegarde ou de neutralité. Ernest LEHR.

III. MARINE. — Le nom de sauvegarde est donné, d'une façon générale, à tout cordage destiné à empêcher que les personnes ou les objets ne tombent à la mer. Plus spécialement, il désigne deux gros cordages qui servent à retenir le gouvernail lorsqu'il vient à être démonté et qui sont fixés, d'une part, aux flancs du bâtiment, de l'autre, aux pitons que porte, de chaque bord, un peu, au-dessus de la flottaison, la mèche du gouvernail.

BIBL. : ANCIEN DROIT. — BACQUET, *Des droits de justice*, tit. VII, 32. — DENIZART, *Collec.*, v° *Sauvegarde et Assurement*. — DUCANGE, *Dict.*, v° *Guardia*. — FERRIÈRE, *Dict.*, v° *Sauvegarde* et *Assurement*. — Du même, *Glossaire du dr. fr.*, v° *Sauvegarde*. — GLASSON, *Hist. du dr. et inst. de la Fr.*, III, p. 581; VI, p. 473. — GUYOT, *Répert.*, v° *Sauvegarde*. — ISAMBERT, *Anc. l. fr.*, Tables, v° *Sauvegarde*. — LAMPRECHT, *Etudes sur l'état écon. de la Fr. au moyen âge*, traduct. Marignan, p. 238. — MERLIN, *Répert.*, v° *Assurement*.

SAUVELADE. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. d'Orthez, cant. de Lagor; 403 hab.

SAUVERNY. Com. du dép. de l'Ain, arr. de Gex, cant. de Ferney-Voltaire; 183 hab.

SAUVESSANGES. Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. d'Ambert, cant. de Viverols; 1.530 hab.

SAUVETAGE. I. Sauvetage maritime. — LÉGISLATION. — Les sinistres maritimes mettent gravement en péril la vie des hommes et leurs biens. Impuissants à les prévenir, les pouvoirs publics se sont efforcés d'en atténuer le plus possible les conséquences, et une série de prescriptions ont été successivement édictées qui réglementent le sauvetage. Elles se trouvent principalement dans l'ordonnance de la marine d'août 1681, dans celle du 17 janv. 1770, dans le décret du 9 août 1791, dans les arrêtés du 27 thermidor an VII et du 17 floréal an IX, dans les art. 241 et suiv., 397 et suiv. du C. de comm. et 475°-12° du C. pén., dans l'ordonn. du 29 oct. 1833, enfin dans la loi du 10 mars 1891 sur les accidents et collisions en mer. Il n'y a, d'ailleurs, sauvetage, au sens juridique du mot, et, par suite, intervention de l'autorité, que lorsqu'il y a bris ou imminence de naufrage ou de bris. Tant qu'il ne s'agit que d'un échouement simple ou sans bris, le capitaine demeure maître, dans tous les cas, à son bord et prend, sous sa seule responsabilité, toutes les mesures de conservation qu'il juge convenables. L'administration de la marine n'intervient que sur sa demande et pour lui procurer des secours. Lorsqu'au contraire il y a naufrage ou échouement avec bris, deux cas doivent être distingués. Si la catastrophe se produit au large, loin de toute aide, le capitaine et l'équipage doivent, tant que c'est possible, travailler, avec le concours de toutes personnes qu'ils au-

EFERUS - Recherche & Classification numérique

ront pu requérir, au sauvetage des passagers et de la cargaison. Si, de plus, il y a eu abordage, les capitaines des navires abordés sont respectivement tenus de se prêter assistance et il leur est interdit de s'éloigner du lieu du sinistre avant d'avoir tout mis en œuvre pour recueillir les naufragés des deux bâtiments. Enfin, aucun capitaine ne peut abandonner son navire sans l'avis des officiers et principaux de l'équipage et il ne doit le quitter que le dernier. S'il échappe, il se présente aussitôt qu'il touche terre, devant l'autorité maritime, consulaire ou civile la plus voisine pour faire son rapport. Lorsque, — et c'est le second cas, — la catastrophe se produit en vue de la côte, toute personne qui en est témoin ou qui aperçoit les signaux que doit faire faire le capitaine, est obligée d'en donner immédiatement avis au représentant de l'administration maritime (commissaire ou syndic) et, à son défaut, à l'agent municipal (maire, adjoint, etc.) le plus voisin. Le juge de paix et les diverses autorités civiles et militaires sont, à leur tour, prévenues et, aussitôt l'arrivée sur les lieux du fonctionnaire de la marine ou de l'agent municipal, celui-ci prend, à la place du capitaine, dont le mandat et le commandement cessent, la direction du sauvetage, requérant les travailleurs nécessaires, éloignant les personnes gênantes ou suspectes et prenant toutes mesures propres à sauvegarder les intérêts tant des naufragés que des propriétaires absents. Ses pouvoirs cessent, à leur tour, si les propriétaires ou assureurs du navire et des marchandises ou leurs représentants dûment attitrés sont présents et réclament la direction du sauvetage. A l'étranger, les consuls exercent les mêmes droits pour la protection des intérêts de leurs nationaux. Lorsque parmi les objets sauvés, — lesquels, à défaut des propriétaires ou de leurs représentants, sont, après inventaire, confiés à un gardien, — il s'en trouve de périssables, ils sont vendus par l'administration au profit des ayants droit. D'autre part, toute personne qui trouve, soit en mer, soit sur le rivage, des épaves ou effets provenant de bris, naufrages ou échouements, doit, sous peine d'être poursuivie comme recéleur, les mettre en sûreté et le déclarer dans les vingt-quatre heures à l'administration de la marine du lieu. Mais elle a droit au tiers du produit net de la vente si la découverte a eu lieu à plus de 3 milles de terre, à une simple indemnité si elle a eu lieu à une distance moindre. De leur côté, les travailleurs requis pour procéder ou aider au sauvetage reçoivent un salaire calculé sur le prix moyen de la journée de travail. Indemnités, salaires et tous autres frais de sauvetage sont, du reste, payés avec privilège sur le produit du sauvetage et le capitaine peut, pour leur acquittement, emprunter. Les gens de l'équipage y participent en proportion de leur travail et sans préjudice de leurs loyers, qui restent les mêmes, mais qui ne sont acquittés qu'après le prélèvement de ces frais.

Quant aux sanctions des diverses prescriptions qui précèdent, elles consistent, au cas d'infractions, en peines d'amende, ou d'emprisonnement. et aussi, pour le capitaine, au cas de manquement grave à ses devoirs, en peines disciplinaires, telles que le retrait ou la suspension de la faculté de commander. Sont, notamment, passibles d'une amende de 6 à 10 fr., et, s'il y a récidive dans l'année, d'un emprisonnement de 1 à 5 jours, ceux qui, le pouvant et en étant requis, refusent ou négligent de coopérer aux travaux de sauvetage (C. pén., art. 475-12° et 476). Est passible d'une amende de 200 à 300 fr. et d'un emprisonnement d'un mois à deux ans le capitaine (ou patron), qui, en cas d'abordage, ne met pas en œuvre tous les moyens dont il dispose pour le sauvetage des naufragés des deux navires ou quitte prématurément le lieu du sinistre (loi du 10 mars 1891, art. 7). Est passible d'une amende de 50 à 1.500 fr. le capitaine d'un navire affecté au transport des passagers qui prend la mer sans avoir à son bord les engins réglementaires de sauvetage, ou qui ne les a pas entretenus en état de servir (même loi, art. 7). Il est juste d'ajouter que, jusqu'à ce jour, le règlement auquel fait allusion cette dernière disposition n'est jamais intervenu. Dans beaucoup de pays étrangers, au contraire, en Angleterre et aux Etats-Unis notamment, la possession de canots et de bouées, en nombre proportionné au tonnage et au nombre des passagers, est depuis longtemps légalement obligatoire. En Allemagne, la « Seeberufsgenossenschaft » a publié, en 1899, un règlement qui prévoit pour les paquebots, de 2 à 16 chaloupes, dont la moitié aménagées en canots de sauvetage.

Engins et moyens de sauvetage. — A l'exception des grands paquebots que leurs conventions avec l'État obligent à certaines mesures de sécurité et qui ont, d'ordinaire, à leur bord, outre un certain nombre d'embarcations spéciales, des bouées et des ceintures disposées sur le pont et dans les cabines, les navires et, à plus forte raison, les simples bateaux de pêche sont, d'une façon générale, au moins en France, démunis de tout matériel de sauvetage efficace. Ce n'est donc que sur les côtes que les secours aux naufragés sont sérieusement organisés, et le mérite de cette organisation revient presque entièrement à la *Société centrale de sauvetage des naufragés* (V. Navigation, t. XXIV, p. 874, et Société), qui, fondée en 1865, a peu à peu englobé toutes les anciennes sociétés locales et dépensé, pour cet objet, depuis trente-deux ans, près de 5 millions et demi de fr., provenant de dons particuliers et de souscriptions de ses membres. 92 *stations de canots de sauvetage* et plus de 500 *postes de porte-amarres et de secours* ont été échelonnés par ses soins tout le long du littoral.

Les stations de canot comportent un canot avec son gréement, un chariot à trois roues, sur lequel il est amené à la mer, et une maison-abri. Les *canots*, tous du même type et à rames, ont 10 m. de longueur, $2^{m},25$ de largeur et $0^{m},75$ de profondeur. A l'insubmersibilité, qui est une condition commune à toutes les embarcations de cette nature, ils joignent deux autres qualités : l'évacuation directe de l'eau au moyen de six tubes en cuivre, à soupapes automotrices, qui ont leur orifice supérieur au ras du pont élevé de plusieurs centimètres au-dessus de la flottaison et leur orifice inférieur au fond du canot ; le redressement après chavirement, par l'adaptation, aux extrémités, de deux grandes caisses à air, sur lesquelles le canot, une fois chaviré, est en équilibre instable, et d'une quille en fer, qui le fait se redresser au moindre mouvement de la mer. L'équipage habituel est de douze hommes : le patron, à la barre, le sous-patron, à l'avant, et dix hommes armant les avirons. Lorsque le canot chavire, la plupart sont, en général, jetés à la mer ; mais il en reste toujours quelques-uns qui, instinctivement, se sont accrochés à leurs bancs : ils font le tour avec l'embarcation et, lorsque celle-ci est redressée, ils aident leurs camarades, tous porteurs d'une ceinture de sauvetage, à remonter à bord. Le patron reçoit de la Société 200 fr. par an, le sous-patron 50 fr. Les canotiers n'ont droit à une indemnité que lorsqu'ils sortent pour un sauvetage ou pour les exercices, qui ont lieu chaque trimestre : 8 fr. par sortie de jour, 15 fr. par sortie de nuit. L'entretien d'une station de canot peut ainsi être évalué 1.200 fr. Son installation coûte 30.000 fr. : canot et gréement, 12.500 fr. ; chariot, 2.500 fr. ; maison-abri : 15.000 fr. Les Anglais possèdent, pour le même service, quelques canots à vapeur, ayant coûté 125.000 fr. chacun ; mais ils offrent plus d'inconvénients que d'avantages.

Les postes de porte-amarres et de secours sont installés sur les points déserts, où il est impossible de recruter un équipage et où il n'existe souvent qu'un poste de douanier, un phare ou un sémaphore. Le service en est confié aux agents de l'administration : douaniers ou gardiens de phares et de sémaphores. 77 sur 500 possèdent un canon porte-amarre, les autres des fusils porte-amarres, ou même de simples flèches, et, en outre, des ceintures, lignes, grappins, cordages, etc. Le *canon porte-amarre* est une petite pièce d'artillerie en bronze, du

EFERUS - Recherche & Classification numérique

poids de 90 kilogr. environ et du calibre de 5 centim. et demi. Il lance un projectile en fer forgé, long de 62 centim. et entraînant après lui une longue ligne soigneusement disposée dans une caisse. Le projectile passe au-dessus du navire en détresse, la ligne tombe à bord et on a une première communication avec les naufragés. On leur fait ensuite parvenir successivement d'autres cordes avec les indications nécessaires inscrites sur de petites planchettes, on obtient un système de *va et vient*, manœuvré complètement, de terre, par les sauveteurs, et les naufragés n'ont qu'à se placer tour à tour dans une espèce de caleçon de bain en forte toile attaché à une bouée circulaire en liège, la *bouée à culotte*, laquelle fait la navette entre le navire et la plage. Le fusil et les flèches ont naturellement une portée beaucoup moins considérable, mais ils rendent encore, cependant, de précieux services. Le prix d'établissement d'un poste de porte-amarres de 1re classe est de 4.500 fr., dont 3.000 fr. pour le canon, le chariot, les projectiles, le va-et-vient, et 1.500 fr. pour la maison-abri ; son entretien coûte annuellement 100 fr. Un poste de porte-amarre de 2e classe ne revient qu'à 180 fr., pour l'acquisition du fusil ou des flèches et des lignes de lancement.

Depuis sa création, la Société centrale a secouru, avec ce matériel, 1.084 navires et sauvé 9.958 personnes. Elle a accordé, en outre, des récompenses pour 1.769 autres sauvetages. Il ne lui en a guère coûté, par conséquent, que 700 fr. environ par personne sauvée.

Dans les ports de mer, les douaniers de garde sont porteurs, à leur ceinture, d'une petite bobine en bois, attachée à une petite corde, qu'ils lancent aux personnes tombées à l'eau. Si le noyé coule, ils remplacent la bobine par un grappin qui s'accroche dans les vêtements.

Signalons encore, parmi les engins de sauvetage, outre les *bouées*, qui ont fait l'objet d'un article spécial (V. Bouée, t. VII, p. 620), et les *ceintures* et *corsets*, en plaques de liège ou en caoutchouc gonflé d'air; les *couronnes*, en bois creux ou en liège; le *matelas flottant*, garni de rognures de liège et substitué, dans les cabines, aux matelas ordinaires; la *ligne Torrès*, longue corde de 5 à 11 m., terminée à l'une de ses extrémités par une bouée en liège et garnie de distance en distance de cabillots en bois; enfin les *radeaux*. Construits, d'ordinaire, au moment de la catastrophe et avec tous les objets légers qui tombent sous la main, ces derniers sont souvent le seul salut du naufragé. On en a proposé, qui, établis ou préparés d'avance, sont naturellement mieux disposés. Tous offrent malheureusement le triple inconvénient d'être très coûteux, très encombrants et d'un lancement long et difficile. L'un des derniers imaginés est le *radeau automatique* du capitaine Redon de Colombier. Formé de milliers de petits caissons étanches et contenant tout ce qui est nécessaire à l'existence de quelques jours : vivres, eau douce, vêtements, médicaments, fusées-signaux, etc., il se détache de lui-même du navire, par le moyen d'un dispositif spécial, lorsque celui-ci coule. A mentionner aussi les services que la *télégraphie sans fil* a déjà rendus et, surtout, est appelée à rendre aux naufragés. Il y a deux ans, au mois d'avr. 1899, une douzaine de personnes ont été sauvées grâce à elle, sur les côtes d'Angleterre. Outre qu'elle permet les communications avec la terre, elle pourra prévenir, par les temps de brume, les abordages, en avertissant réciproquement les navires de leur approche et de leur route. Il suffira, à cet effet, que chaque bâtiment ait à son bord, outre une bobine d'induction, une petite pile, une sonnerie et un télégraphe Morse, le petit tube à limailles du D. Branly (V. Télégraphe).

II. Sauvetage terrestre (V. Pompier, t. XXVII, p. 225). L. S.

Bibl. : J. Tartara, *Code des bris et naufrages ;* Paris, 1874. — F. Kerespert, *Code des naufrages et épaves maritimes ;* Dunkerque, 1888. — *Annales de sauvetage maritime*, public. de la Société centrale de sauvetage, années 1865 et suiv. (trimestr.).

SAUVETAT (La). Com. du dép. du Gers, arr. de Lectoure, cant. de Fleurance; 972 hab.

SAUVETAT. Com. du dép. de la Haute-Loire, arr. du Puy, cant. de Pradelles; 336 hab.

SAUVETAT (La). Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. de Clermont-Ferrand, cant. de Veyre-Monton ; 818 hab.

SAUVETAT-DE-SAVÈRES (La). Com. du dép. de Lot-et-Garonne, arr. d'Agen, cant. de Laroque-Timbaut; 383 hab.

SAUVETAT-DU-DROT (La). Com. du dép. de Lot-et-Garonne, arr. de Marmande, cant. de Duras; 639 hab.

SAUVETAT-SUR-LÈDE (La). Com. du dép. de Lot-et-Garonne, arr. de Villeneuve-sur-Lot, cant. de Monflanquin; 531 hab.

SAUVETERRE (Causse de) (V. Lozère [Dép. de la], t. XXII, p. 708).

SAUVETERRE. Ch.-l. de cant. du dép. de l'Aveyron, arr. de Rodez; 1.778 hab. Fabriques de toiles et d'étoffes de laine. Ce bourg, fondé en 1281, a conservé le plan des bastides ou villes neuves du temps; enceinte rectangulaire de 225 m. sur 175, avec une place entourée d'arcades au milieu, où toutes les rues aboutissent. L'église (XIVe siècle), à l'extrémité orientale, fait partie des remparts dont il reste quatre portes et deux tours.

SAUVETERRE. Com. du dép. du Gard, arr. d'Uzès, cant. de Roquemaure ; 701 hab.

SAUVETERRE. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Saint-Gaudens, cant. de Barbazan ; 1.556 hab. Carrières de marbre. Arrosée par un sous-affluent droit de la Garonne, séparée par des hauteurs boisées des régions voisines, elle est peu éloignée du Barry, le centre communal. Un des villages de la commune, Boucou, doit son nom au dieu celtibère *Boccus Harouso*, qui était adoré dans cette région.

SAUVETERRE. Com. du Gers, arr. et cant. de Lombez; 657 hab.

SAUVETERRE. Com. du dép. de Lot-et-Garonne, arr. d'Agen, cant. d'Astaffort; 577 hab.

SAUVETERRE. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. de Tarbes, cant. de Maubourguet; 358 hab.

SAUVETERRE. Com. du dép. du Tarn, arr. de Castres, cant. de Saint-Amans-Soult; 342 hab.

SAUVETERRE. Com. du dép. de Tarn-et-Garonne, arr. de Moissac, cant. de Lauzerte ; 543 hab.

SAUVETERRE-DE-BÉARN. Ch.-l. de cant. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. d'Orthez, sur la rive dr. du Gave d'Oloron. Stat. du chem. de fer local de Puyôo à Mauléon ; 1.556 hab. Scieries, fabriques de toiles de Béarn. Eglise gothique du XIIIe siècle, de style roman du Midi. Château ruiné, avec la tour romane de Montréal, vieux pont du XIIIe siècle ; la ville offre un aspect très pittoresque et une vue magnifique sur la vallée du Gave. A 3 kil. N.-E., sur une crête de 205 m., camp romain de Castéra (150 m. sur 100).

SAUVETERRE-DE-GUIENNE. Ch.-l. de cant. du dép. de la Gironde, arr. de La Réole, sur un coteau qui domine la Vignague ; 976 hab. — Ancienne bastide anglaise créée par Edouard Ier en 1281, elle obtint sa charte en 1318 ; ses rues se coupent encore à angle droit, et on y rencontre encore les quatre portes gothiques de l'enceinte ainsi que de vieilles maisons.

SAUVETERRE-LA-LEMANCE. Com. du dép. de Lot-et-Garonne, arr. de Villeneuve-sur-Lot, cant. de Fumel ; 1.076 hab.

SAUVEUR (V. Salut).

Ordre du Sauveur. — Cet ordre fut créé le 20 mai 1833 par le roi Othon de Grèce en mémoire et en remerciement au Rédempteur de l'indépendance de la Grèce. Il récompense les différents mérites et est divisé en cinq classes : grand-croix, grands commandeurs, commandeurs, chevaliers de la croix d'or et chevaliers de la croix d'argent. Ruban bleu clair bordé de blanc. Devise : *Seigneur, ta main droite a été glorifiée dans sa force.*

SAUVEUR (Joseph), géomètre français, né à La Flèche le 24 mars 1653, mort à Paris le 9 juil. 1716. Fils d'un

EFERUS - Recherche & Classification numérique

notaire, il fut sourd-muet jusqu'à l'âge de sept ans et garda, toute sa vie, des traces de cette double infirmité. Ses parents le mirent au collège des jésuites. Mais il préférait à la rhétorique la mécanique et les mathématiques et, en 1670, il vint à pied à Paris, où, pour vivre, il donna des leçons, tandis qu'il travaillait avec ardeur à approfondir ces deux sciences. Devenu en 1680 professeur des pages de la Dauphine, il entreprit, vers le même temps, la composition d'un *Traité de fortification*, dont il devait, quelques années plus tard, aller lui-même mettre les principes en pratique au siège de Mons. Puis, il publia une série de travaux d'un haut intérêt, ayant trait, la plupart, à des applications du calcul ou de la géométrie, et, en 1686, il obtint la chaire de mathématiques du Collège royal. En 1696, il fut nommé membre de l'Académie des sciences. C'est seulement, du reste, de cette époque que datent les recherches qui le conduisirent à sa découverte principale, celle du phénomène des battements et, plus généralement, de l'acoustique musicale, branche des sciences physico-mathématiques qui en était à peu près, à la fin du XVIIe siècle, au point où l'avait laissée Pythagore, et qu'il créa, ou peu s'en faut, de toutes pièces. Comme, au surplus, il avait la voix et l'oreille également fausses, il se faisait seconder, dans ses expériences, par des musiciens très exercés et il parvint ainsi à déterminer, le premier, le nombre absolu de vibrations que produisent dans un temps et dans des circonstances donnés, un tuyau d'orgue ou une corde sonore. Le reste n'était qu'une question de déductions analytiques, et il y pourvut dans une longue série de mémoires présentés à l'Académie des sciences: *Détermination d'un son fixe* (1700); *Système général des intervalles des sons et son application à tous les systèmes et à tous les instruments de musique* (1701); *Application des sons harmoniques à la composition des jeux d'orgue* (1702); *Du frottement d'une corde autour d'un cylindre immobile* (1703); *Méthode générale pour former les systèmes tempérés de musique et du choix de celui qu'on doit suivre* (1707); *Construction générale des carrés magiques* (1710); *Table générale des systèmes tempérés de musique* (1711); *Rapport des sons des cordes d'instruments de musique aux flèches des courbes et nouvelle détermination des sons fixes* (1713), etc. Il a édité le *Traité de la manœuvre des vaisseaux* de Renau Paris, 1689). L. S.

BIBL.: FONTENELLE, *Eloge de J. Sauveur*, dans les *Mém. de l'Acad. des sc.*, Hist., 1716. — MONTUCLA, *Histoire des mathématiques*.

SAUVIAC. Com. du dép. du Gers, arr. et cant. de Mirande; 271 hab.

SAUVIAC. Com. du dép. de la Gironde, arr. et cant. de Bazas; 441 hab.

SAUVIAN. Com. du dép. de l'Hérault, arr. et cant. de Béziers; 722 hab.

SAUVIAT. Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. de Thiers, cant. de Courpière; 832 hab.

SAUVIAT. Com. du dép. de la Haute-Vienne, arr. de Limoges, cant. de Saint-Léonard; 1.634 hab. Manufacture de porcelaine.

SAUVIGNAC. Com. du dép. de la Charente, arr. de Barbezieux, cant. de Brossac; 247 hab.

SAUVIGNEY-LÈS-ANGIREY (*Salviniacus*). Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. et cant. de Gray; 233 hab. Stat. de la ligne du chem. de fer de Gray à Gy. Trouvaille de monnaies romaines. Le château ayant été occupé par une bande de routiers, la comtesse Marguerite le leur fit reprendre en 1364, puis, sur le bruit qu'une nouvelle troupe tentait de s'en réemparer pour s'y fortifier, le gouverneur de Gray en fit raser les murs. La seigneurie appartenait, à l'origine, à une maison de Sauvigney, puis elle passa aux de Scey, aux de La Tour-Saint-Quentin et aux Frère de Villefrancon. Ce village a été chef-lieu de canton sous la Révolution. LEX.

SAUVIGNON (Vitic.) (V. VIGNE).

SAUVIGNY. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Commercy, cant. de Vaucouleurs; 560 hab.

SAUVIGNY-LE-BEURÉAL. Com. du dép. de l'Yonne, arr. d'Avallon, cant. de Guillon; 212 hab.

SAUVIGNY-LE-BOIS. Com. du dép. de l'Yonne, arr. et cant. d'Avallon; 603 hab. Restes de l'ancienne abbaye grandmontaine de Saint-Jean-des-Bonshommes, type de l'architecture monastique du moyen âge.

SAUVIGNY-LES-BOIS. Com. du dép. de la Nièvre, arr. et cant. de Nevers; 662 hab.

SAUVIGNY-LES-PESMES. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Gray, cant. de Pesmes; 246 hab.

SAUVIGNY (Etienne-Louis BILLARDON DE), littérateur français (V. BILLARDON).

SAUVILLE. Com. du dép. des Ardennes, arr. de Vouziers, cant. du Chesne; 788 hab.

SAUVILLE. Com. du dép. des Vosges, arr. de Neufchâteau, cant. de Bulgnéville; 580 hab.

SAUVILLERS-MONTGIVAL. Com. du dép. de la Somme, arr. de Montdidier, cant. d'Ailly-sur-Noye; 250 hab.

SAUVIMONT. Com. du dép. du Gers, arr. et cant. de Lombez; 126 hab.

SAUVOY. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Commercy, cant. de Void; 177 hab. Stat. du chem. de fer de l'Est.

SAUX. Com. du dép. du Lot, arr. de Cahors, cant. de Montcuq; 267 hab.

SAUX-ET-POMARÈDE. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. et cant. de Saint-Gaudens; 159 hab.

SAUX (Mme Jules de), née Sophie de BOUTELLIER, peintre et graveur français (V. BROWNE [Mme Henriette]).

SAUXILLANGES. Ch.-l. de cant. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. d'Issoire; 1.893 hab. Filature et carderie de laine; fabr. de poteries, de toiles métalliques. Restes d'une abbaye bénédictine.

SAUZAY (Le). Rivière du dép. de la *Nièvre* (V. ce mot, t. XXIV, p. 1096).

SAUZE. Com. du dép. des Alpes-Maritimes, arr. de Puget-Théniers, cant. de Guillaumes; 218 hab.

SAUZE (Le). Com. du dép. des Hautes-Alpes, arr. d'Embrun, cant. de Savines; 231 hab.

SAUZE-VAUSSAIS. Ch.-l. de cant. du dép. des Deux-Sèvres, arr. de Melle; 1.709 hab.

SAUZELLES. Com. du dép. de l'Indre, arr. du Blanc, cant. de Tournon-Saint-Martin; 488 hab. Tombeau gallo-romain creusé dans le roc; ruines du château de Rochefort (XVe s.).

SAUZET. Ruisseau du dép. de la *Drôme* (V. ce mot, t. XIV, p. 1121).

SAUZET. Com. du dép. de la Drôme, arr. de Montélimar, cant. de Marsanne; 1.145 hab. Ruines d'un château qui fut habité par Louis XI, étant dauphin.

BIBL.: A. VINCENT, *Notice historique sur Sauzet*, 1857.

SAUZET. Com. du dép. du Gard, arr. d'Uzès, cant. de Saint-Chaptes; 314 hab.

SAUZET. Com. du dép. du Lot, arr. de Cahors, cant. de Luzech; 616 hab.

SAUZET (Jean-Pierre, dit *Paul*), homme politique français, né à Lyon le 23 mars 1800, mort à Lyon le 12 juil. 1876. Avocat réputé dans sa ville natale, il vint défendre M. de Chantelauze lors du procès des ministres de Charles X et obtint un succès retentissant; il plaida avec le même succès pour Jules Favre. Elu député dans le Rhône en 1834, il se rallia à la monarchie de Louis-Philippe et siégea au centre gauche. Le 22 févr. 1836, il devint ministre de la justice dans le cabinet Thiers, mais rentra dans l'opposition dès le mois de septembre. En 1839, Sauzet devint et resta président de la Chambre pendant neuf ans. En 1848, il rentra dans la vie privée et revint à ses premières idées: catholique ardent et légitimiste convaincu, il séjourna à diverses reprises à Rome et publia des brochures en faveur du pouvoir temporel du pape.

EFERUS - Recherche & Classification numérique

SAUZON ou **PORT-PHILIPPE**. Com. du dép. du Morbihan, arr. de Lorient, cant. du Palais; 1.643 hab., sur la côte N.-O. de Belle-Ile. *Port*, constitué par l'embouchure d'un ruisseau, qui forme une anse de 3 kil. de long et de 150 m. de large, que la mer couvre à chaque marée. Ce port peut recevoir des navires de 3 m. à 4m,50 de tirant d'eau. Conserves alimentaires, sardines à l'huile et pressées. Eglise du moyen âge; tour carrée s'élevant sur un porche à arcades cintrées. Ch. Del.

SAVACOU (Ornith.). Genre d'Echassiers désignés scientifiquement sous le nom de *Cancroma* et qui paraît se rattacher au groupe des *Hérons* (V. ce mot). Le bec est plus long que la tête, très large, évasé, à crête dorsale, arrondi et terminé par un crochet à son extrémité, à bords tranchants, avec un sillon profond des narines à la pointe; la mandibule inférieure est membraneuse dans son milieu. Les ailes sont amples et dépassent la queue qui est assez courte; les tarses sont de la longueur du doigt médian, aréolés, les doigts antérieurs soudés à leur base, le pouce allongé, portant en entier sur le sol. Ce genre semble former la transition du genre *Ombrette* (*Scopus*) au genre *Balæniceps* (V. ces mots). L'unique espèce (*Cancroma cochlearia*), le Savacou crabier, est un Oiseau de la taille d'une Poule, blanc avec le dos gris, le ventre roux, une calotte noire et une longue huppe chez le mâle. Il habite la Guyane et le Brésil, au bord des fleuves, et se nourrit de poissons, de crabes et de mollusques, qu'il guette en se tenant perché sur les arbres de la rive, et dont son large bec lui facilite la capture. E. Trouessart.

SAVAGE (Richard), poète anglais, né vers 1697, mort à Bristol le 1er août 1743. Il prétendait être le fils naturel de Richard Savage, comte de Rivers, et de Anne, comtesse de Macclesfield: ses parents l'auraient abandonné pendant son enfance. Mais les recherches des critiques les plus sérieux n'ont pas permis d'établir la véracité de cette histoire et des nombreux détails sensationnels que Savage y a ajoutés. Quoi qu'il en soit, il débuta dans les lettres par une satire des plus méchantes contre l'évêque Hoadly, *The Convocation or the battle of pamphlets* (Londres, 1717, in-8). Puis il mit à la scène une adaptation de l'espagnol *Love in a Veil*, comédie jouée à Drury Lane en 1718 sans succès, puis *Sir Thomas Overbury* (1723), tragédie qui attira sur lui l'attention. Aaron Hill publia (*Plain Dealer*, 1724) l'histoire romanesque de sa naissance. De bonnes âmes lui firent une pension. Savage, ayant tué en duel James Sinclair à la suite d'une querelle de cabaret, fut condamné à mort, mais tiré des griffes de la justice par la comtesse d'Hertford. Il se mit alors à exploiter le sentiment public en écrivant de lamentables poèmes sur ses aventures et sa vie misérable: *Nature in perfection or the mother unveiled* (Londres, 1728), et *The Bastard* (1728), et il gagna l'amitié de Pope en le défendant contre la légion d'ennemis suscités par la *Dunciade*. En 1729 parut le chef-d'œuvre de Savage, *The Wanderer*, poème descriptif et naturaliste qui produisit grand effet. Mais en dépit de sa renommée croissante, le poète était toujours sans argent, et pour en gagner il écrivit une *Apologie de Walpole* (1734), qui lui rapporta 20 guinées, et un poème sur l'anniversaire de la naissance de la reine Caroline, qui lui valut une pension annuelle de 50 livres. Il espérait bien être nommé poète-lauréat à la mort de Laurence Eusden (1730), mais des intrigues lui firent préférer Colley Cibber. Savage se rejeta dans le scandale. Il attaqua violemment l'évêque de Londres Gibson dans *The Progress of a divine* (1735), fut traduit devant le banc du roi et acquitté. Peu à peu, il perdait tous ses protecteurs, et il tomba dans une extrême misère. Il se réfugia à Bristol, où, en 1743, il fut emprisonné pour dettes et mourut en prison. Cet incorrigible bohème était fort bien doué: quelques-uns de ses poèmes et surtout ses satires lui assignent une place honorable dans la littérature anglaise. Mais il a trop produit d'œuvres de circonstance. Ses principales poésies ont été réunies sous le titre de *Various poems* (Londres, 1768, in-8); il existe une édition complète (Londres, 1775, 2 vol. in-8). Ch. Witehead a écrit un roman: *Richard Savage* (Londres, 1842). R. S.

Bibl.: Samuel Johnson, *Life of M. R. Savage, son of the earl Rivers*; Londres, 1744, in-12. — H. Doering, *R. Savage. Genrebild*; Iéna, 1846, in-16.

SAVAII. Ile de la Polynésie (V. Samoa).

SAVALAN. Montagne de Perse (Azerbaïdjan) entre le lac d'Qurmia et la mer Caspienne, au-dessus de la plaine où s'élève la ville d'Ardébil. C'est un volcan éteint d'une grande élévation (4.813 m.), dont le dernier sommet est couvert de neige. La tradition locale assurait qu'il s'y trouvait le corps miraculeusement conservé d'un grand prophète; en 1825, le capitaine Shee fit l'ascension de la montagne et trouva sur le sommet une tombe dans laquelle gisait un squelette à moitié enterré dans le sol et la glace. Les géographes arabes écrivent ce nom Sabalân; les Persans prétendent que sur ses flancs se trouvent les ruines de la forteresse de Bahman ou Fort de bronze (Rouyin-diz), célébrée par le *Livre des Rois* de Firdousi.

SAVALETTE (Geneviève), femme de lettres française (V. Gleon [Marquise de]).

SAVALLE (Pierre-Armand-Désiré), industriel français, né à Canville-les-Deux-Eglises (Seine-Inférieure) le 3 mars 1791, mort à Lille le 17 avr. 1864. Il fonda à La Haye, où il passa la plus grande partie de sa vie, trois grandes fabriques d'alcool et, en 1852, revint en France pour établir, près de Paris, à Saint-Denis, les grandes distilleries Savalle. C'est lui qui a eu l'idée première, avec Cellier, de l'appareil continu de distillation à colonne, qui a complètement révolutionné, au commencement du siècle, la fabrication des alcools. Celui qui porte plus spécialement son nom est décrit à l'art. Distillatoires (Appareils), t. XIV, p. 697. — Son fils, *François-Désiré*, a continué ses travaux et publié plusieurs traités sur la distillation et les appareils distillatoires.

SAVANE (Géogr.) (V. Désert).

SAVANNAH. Fleuve des Etats-Unis, dont le cours sépare les Etats de Géorgie et Caroline du Sud, long de 720 kil.; il est formé par l'union du Kiowee et du Tugaloo, arrose Augusta et Savannah. Les grands navires remontent jusqu'à Savannah, à 30 kil. de l'Océan; de juin à novembre, le fleuve est navigable jusqu'à Augusta, à 220 kil. en amont.

SAVANNAH. Ville des Etats-Unis (Géorgie), sur la r. dr. du Savannah; 70.000 hab. (en 1896) dont moitié de gens de couleur. Ses larges rues, plantées d'arbres, forment à leurs intersections vingt-quatre squares, ce qui a valu à Savannah le surnom de Forest-city. On y manufacture des cotonnades, des vagons, des engrais, etc. Grand commerce de coton dont Savannah est le principal entrepôt sur les bords de l'Atlantique. Elle en exporte pour 350 à 400 millions par an; le surplus des exportations représente une centaine de millions et les importations une dizaine. Le port, à 30 kil. de la mer, est bon, le fleuve ayant au moins 6m,70 de fond; les forts Pulaski et Jackson défendent l'entrée de l'estuaire; auprès sont *Tybee Beach* (bains de mer) et le cimetière Bonaventura avec de magnifiques allées de chênes.

Fondée en 1733 par Oglethorpe, Savannah fut prise par les Anglais en 1778; les Français et les Américains tentèrent vainement de la reprendre l'année suivante, et là périt le Polonais Pulaski. Dans la guerre de sécession, les fédéraux nordistes s'emparèrent du fort Pulaski le 11 avr. 1862, de Savannah le 22 déc. 1864.

SAVARI, troubadour (V. Mauléon).

SAVARIA (V. Szombathely).

SAVARON (Jean), historien et magistrat français, né à Clermont-Ferrand le 30 déc. 1566, mort en 1622. Lui et son frère François étudièrent le droit sous Cujas à Bourges, se firent inscrire ensemble au barreau de Cler-

EFERUS - Recherche & Classification numérique

mont, se battirent pour le roi contre la Ligue. Il fut conseiller au présidial de Riom, puis conseiller à la cour des aides de Montferrand (1598), enfin lieutenant général en la sénéchaussée et président au siège présidial de Clermont (1604). En 1606, Marguerite de Valois le désigna comme conseiller et maitre des requêtes de son hôtel. Henri IV lui donna le titre de conseiller du roi. Le tiers-état de la sénéchaussée de Clermont l'envoya comme député aux États généraux de 1614; il y soutint les prétentions de sa ville contre Riom, combattit la vénalité des offices dans plusieurs discours. L'un d'eux, sévère pour les nobles, provoqua le 20 nov. une plainte officielle de la noblesse; devant la fière réponse de Savaron, il fallut renoncer à lui demander des excuses. Grand érudit, travaillant beaucoup, il fit une édition de l'évêque arverne Sidoine Apollinaire (1598), plusieurs fois retouchée par lui dans la suite, et une édition de Cornelius Nepos (1602); divers ouvrages sur sa ville natale, surtout *les Origines de Clermont* (1607); plusieurs traités contre les duels (1610 et 1614). Ses deux traités *De la souveraineté du roi en son royaume* (1615), où il défendait le gallicanisme et l'indépendance du roi vis-à-vis du pape, suscitèrent de nombreuses polémiques. G. W.

Bibl. : Vernière, *le Président Jean Savaron*, 1892.

SAVART, SAVARET (Agric.). Noms donnés, dans les Ardennes et dans la Champagne pouilleuse, aux terres élevées et incultes réservées presque exclusivement au pâturage des moutons et ne fournissant, surtout par suite du manque d'humidité, qu'une herbe peu abondante, mais fine et de très bonne qualité. La valeur foncière est presque nulle, sur les plateaux elle ne dépasse que rarement 20 à 25 fr. par hect.; la plupart des savarts appartiennent aux communes. J. T.

SAVART (Félix), physicien français, né à Mézières le 30 juin 1791, mort à Paris le 16 mars 1841. Fils d'un chef d'atelier de l'Ecole d'artillerie de Metz, il fut d'abord élève-chirurgien dans l'armée, se fit recevoir docteur en médecine à Strasbourg en 1816 et pratiqua quelque temps à Metz. En 1819, il vint se fixer à Paris, où il entra comme professeur dans une institution particulière, et se consacra dès lors à peu près exclusivement aux études d'acoustique qui l'ont rendu célèbre. En 1827, il fut élu membre de l'Académie des sciences de Paris, en remplacement de Fresnel, et, la même année, il fut nommé conservateur du cabinet de physique du Collège de France. Il y succéda à Ampère, en 1836, comme professeur de physique. Il s'est livré sur les vibrations des corps, les conditions d'émission de la voix et le fonctionnement de l'oreille, à une longue série de patientes et minutieuses expériences, qui ont été la base de la théorie des instruments à corde et qui lui ont permis, en outre, d'expliquer le mécanisme de l'audition. Il a été amené, d'autre part, par ces recherches, à étudier la structure même des corps, — des métaux et des substances cristallines en particulier, — puis, dans la dernière partie de sa vie, la constitution et les mouvements des veines liquides. Il a imaginé plusieurs appareils : un *sonomètre* (V. Corde, t. XII, p. 945), la *roue dentée* (V. ci-dessous), un *polariscope* (V. ce mot). Il a publié une vingtaine de mémoires originaux insérés dans les *Annales de chimie et de physique* (1819 à 1840) et dans les *Comptes rendus de l'Académie des sciences*.

Son frère aîné, *Nicolas* (1790-1853), avec lequel on le confond souvent, était officier du génie et membre du Conseil des arts et métiers. Il s'est occupé aussi de la théorie des vibrations et a réalisé plusieurs expériences remarquables, entre autres celle qui permet de vérifier la position des nœuds et des ventres.

Roue dentée de Savart. — Elle sert, comme la *sirène* de Cagniard de La Tour, à déterminer le nombre absolu de vibrations qui correspond à un son déterminé. Mobile autour d'un axe horizontal que supporte une sorte de banc de chêne solidement fixé au sol, elle est mise en mouvement par une courroie enroulée sur un grand volant à manivelle. Une carte est appuyée sur le contour de la roue; elle vibre autant de fois par tour qu'il y a de dents à la roue, et, en lisant le nombre des tours sur un compteur à cadran, on connait, pour un son donné, — celui que produit la carte, — le nombre de vibrations correspondant. L. S.

SAVARTHS. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. et cant. de Saint-Gaudens; 178 hab.

SAVARY (François), sieur de Brèves, diplomate français (V. Brèves).

SAVARY (Jacques), négociant et économiste français, né à Doué (Anjou) en 1622, mort à Paris en 1690. Il se livra au commerce de la mercerie et se retira, après fortune faite, en 1658. Il obtint la ferme des domaines de la Couronne, mais la perdit par la disgrâce de Fouquet. Ses connaissances en matière de législation commerciale le firent remarquer par le chancelier Séguier, qui le nomma membre de la Commission qui rédigea en 1673 l'*Ordonnance du Commerce* (désignée souvent sous le nom de *Code Savary*). En 1675, il fit paraitre le *Parfait négociant* qui fut traduit dans toutes les langues de l'Europe et fit autorité pendant près de deux siècles.

SAVARY (Daniel), marin français, né à Salles (près La Rochelle) en 1743, mort à Mauzé (Deux-Sèvres) en 1808. Il navigua longtemps dans la marine marchande et dut à son habileté d'entrer dans la marine royale, en 1780, lors de la guerre d'Amérique; en 1786, il fut nommé lieutenant de vaisseau et, en 1793, capitaine de vaisseau; il réprima sans ordres les troubles qui avaient éclaté sur le littoral de la Vendée et fut félicité par la Convention. Il commanda la direction navale de l'île d'Aix, puis se retira à Toulon et se distingua dans le combat du « Ça ira » (1795). Nommé chef de division en 1796, il fut, en 1798, chargé de conduire en Irlande le corps du général Humbert, et se couvrit de gloire en traversant les lignes anglaises, malgré l'impossibilité de débarquer. Il fit partie de l'expédition de Saint-Domingue et commanda en 1805, à Boulogne, une des trois divisions de la flottille que Napoléon destinait à envahir l'Angleterre.

SAVARY (Jean-Julien-Michel), homme politique français, né à Vitré le 18 nov. 1753, mort à Paris le 27 déc. 1839. Reçu avocat en 1780, précepteur aux Herbiers en 1789, président du tribunal de Cholet de 1790 à mars 1793, il fut fait prisonnier par les Vendéens, s'évada et devint commissaire civil près l'état-major des généraux républicains Canclaux et Kléber, puis adjudant général. Elu au conseil des Cinq-Cents par le dép. de Maine-et-Loire, il n'accepta ce mandat que par devoir et pour concourir comme législateur à l'entière pacification de la Vendée. Il parla et vota en républicain ferme et modéré. En l'an VII, il passa au conseil des Anciens et contribua, le 30 prairial, à renverser les directeurs Merlin et La Réveillière-Lépeaux (V. Directoire). Le 18 brumaire an VIII, il se plaignit de n'avoir pas reçu de convocation: ses collègues, confidents de Bonaparte, l'exclurent. Il reprit du service, sous le Consulat, comme inspecteur aux revues. Il s'est occupé d'histoire naturelle, de légendes bretonnes : il a laissé deux ouvrages importants au point de vue historique et autobiographique : *Guerres des Vendéens et des Chouans contre la République..., d'après les actes et la correspondance du comité de Salut public, des ministres..., des généraux..., par un officier supérieur des armées de la République, habitant dans la Vendée avant les troubles* (Paris, 1824-25, 6 vol. in-8; deux cartes, par Perrot); *Mon Examen de conscience sur le 18 brumaire an VIII* (Paris, 1819, in-8). H. Monin.

Bibl. : Quérard, *France littéraire*, t. VIII. — Ch.-L. Chassin, *Etudes documentaires sur la Vendée... Table générale* (t. XI de l'ouvrage), à l'article *Savary*.

SAVARY, duc de Rovigo (V. Rovigo et Napoléon Ier).

SAVARY (Félix), astronome et mathématicien français,

EFERUS - Recherche & Classification numérique

né à Paris le 4 oct. 1797, mort à Estagel (Pyrénées-Orientales) le 15 juil. 1841. Ancien élève de l'École polytechnique, il était professeur d'astronomie et de géodésie à cette école et astronome à l'Observatoire de Paris. En 1830, il devint membre du Bureau des longitudes et, en 1832, fut élu membre de l'Académie des sciences de Paris, en remplacement d'Arago. Mathématicien des plus distingués, il a calculé la première orbite d'étoile double, celle de ξ de la Grande Ourse, et a, en outre, par le théorème qui porte son nom, fournit un moyen très simple de construire le centre de courbure d'une courbe épicycloïdale. Il a publié : *Mémoires sur l'application du calcul aux phénomènes électro-dynamiques* (Paris, 1823); *Sur la détermination des orbites que décrivent autour de leur centre de gravité deux étoiles très rapprochées* (Paris, 1827), etc. L. S.

SAVARY (Charles-Joseph), homme politique et publiciste français, né à Coutances (Manche) le 21 sept. 1845, mort à Ottawa (Canada) en sept. 1889. Docteur en droit et l'un des fondateurs de la conférence Tocqueville, il fut sous-préfet de Coutances après le 4 sept. 1870, puis représenta le dép. de la Manche à l'Assemblée nationale, où il siégea d'abord au centre droit. En 1875, il se détacha de ce groupe, vota la constitution républicaine, et, successivement réélu en 1876 et en 1877, fut sous-secrétaire d'Etat au ministère de la justice dans le cabinet Dufaure (13 déc. 1877-30 janv. 1879). Il était encore député de Coutances en 1883, lorsqu'il fut impliqué dans une série de scandales financiers (affaires de la Banque de Lyon-Loire et de la Lyon's Electrical Company), qui le conduisirent en police correctionnelle et l'obligèrent à résigner son mandat. Il se réfugia au Canada, où il devint employé du service de statistique, tandis que les tribunaux de France et de Belgique prononçaient contre lui, par défaut, toute une série de condamnations se chiffrant par un nombre considérable d'années de prisons. Il avait fondé et dirigé deux grands journaux politiques, *l'Echo* (1875) et *le Globe* (1879), et publié plusieurs ouvrages : *Résumé de droit commercial* (Paris, 1870); *le Gouvernement constitutionel* (Paris, 1873), etc.

SAVAS. Com. du dép. de l'Ardèche, arr. de Tournon, cant. de Serrières; 472 hab.

SAVAS-MÉPIN. Com. du dép. de l'Isère, arr. de Vienne, cant. de Saint-Jean-de-Bournay; 420 hab.

SAVASSE (La). Rivière du dép. de la *Drôme* (V. ce mot, t. XIV, p. 1120)

SAVASSE. Com. du dép. de la Drôme, arr. de Montélimar, cant. de Marsanne; 1.233 hab.

SAVATE (Sport) (V. BOXE).

SAVE (lat. *Savus*, all. *Sau* ou *Save*, slave *Sava*, magyar *Szava*). Rivière de l'Austro-Hongrie, affl. dr. du Danube, qui parcourt 712 kil. et draine un bassin de 97.361 kil. q. Formée à Radmannsdorf (Carniole) par l'union de la Save de Wurzen, née à 483 m. d'alt. au N. du Mangart, et de la Save de Wochein, née à 837 m. au S. de Triglav, elle descend au S.-E., arrose Krainburg, passe près de Laibach, dans la plaine de Carniole, où elle devient navigable, s'engage dans un défilé, forme la frontière de la Carniole et de la Styrie (au N.), arrose Gurkfeld et Rann, passe en Croatie et serpente dans la vaste plaine passant un peu au N. d'Agram, recevant à dr. la Koulpa (à Sissek), à g. la Lonja, forme la frontière entre la Croatie et la Bosnie d'où lui arrivent l'Unna, le Vrbas, la Bosna, la Drina; elle limite ensuite la Serbie et se joint au Danube à Belgrade (alt., 69 m.). Elle est navigable aux vapeurs depuis Sissek.

SAVE. Rivière de France, qui descend du plateau de Lannemezan et aboutit à la Garonne après avoir traversé les dép. des *Pyrénées* (Hautes-), de la *Garonne* (Haute-) et du *Gers* (V. ces art.).

SAVEL. Com. du dép. de l'Isère, arr. de Grenoble, cant. de La Mure; 69 hab.

SAVELLI (Cencio) (V. HONORIUS III).

SAVELLI (Giacomo) (V. HONORIUS IV).

SAVENAY. Ch.-l. de cant. du dép. de la Loire-Inférieure, arr. de Saint-Nazaire; 3.172 hab. (1.704 aggl.). Stat. du chem. de fer de Paris (466 kil.) à Saint-Nazaire; point de jonction de la ligne de Savenay à Landerneau; avant 1868, ch.-l. d'arr.; la sous-préfecture fut alors transférée à Saint-Nazaire. Sur le versant S. du Sillon de Bretagne, à 53 m. d'alt., la ville, en amphithéâtre, est bâtie sur le penchant d'un coteau, au sommet duquel est une belle et très ancienne promenade. Les rues sont escarpées et étroites. — Ecole normale d'instituteurs; sapeurs-pompiers. — Commerce important de bestiaux et de grains; beurre, fromages, laiterie; fabrique de chaux et de ciment de Portland. Bataille de Savenay (22-23 déc. 1793) où les Vendéens furent battus par Kléber, Westermann et Marceau, et qui mit fin à la grande guerre de Vendée. Ch. DEL.

SAVENEAU (Pêche). Cet engin, employé pour prendre sur la grève les petits crustacés et les poissons qui se trouvent dans les endroits où séjourne peu d'eau, se compose d'une nappe de filet d'environ 3 m. de longueur, montée sur deux bâtons ou *quenouilles;* celles-ci sont courbes, et alors le filet peut se plier, ou droites, auquel cas l'engin, qui est fixe, n'est qu'une variété du *haveneau;* le pêcheur pousse, à pied, le filet devant lui.

SAVENNES. Com. du dép. de la Creuse, arr. et cant. de Guéret; 358 hab.

SAVENNES. Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. de Clermont-Ferrand, cant. de Bourg-Lastic; 639 hab. Stat. du chem. de fer d'Orléans.

SAVENNIÈRES. Com. du dép. de Maine-et-Loire, arr. d'Angers, cant. et à 9 kil. E.-S.-E. de Saint-Georges-sur-Loire, sur les coteaux de la rive dr. de la Loire; alt., 40 m.; 1.254 hab. Stat. du chem. de fer de Tours à Nantes. Les vins de Savennières, et surtout ceux de la Roche-aux-Moines, sont renommés. L'église est une des plus anciennes de France; les murs de la façade et de la nef remontent aux IXe et Xe siècles, le chœur et le clocher sont du XIIe, les bas côtés du XVe. A *Epire*, l'église romane renferme un curieux chapiteau.

SAVENTHEM. Localité de Belgique, prov. de Brabant, arr. de Bruxelles, à 10 kil. N.-E. de cette ville; 4.000 hab. Stat. du chem. de fer de Bruxelles à Cologne. Fabriques de papier, de toiles métalliques, tanneries et maroquineries, carrières de moellons. L'église Saint-Martin possède un des plus célèbres tableaux de Van Dyck : *Saint Martin partageant son manteau entre deux pauvres.*

SAVERDUN. Ch.-l. de cant. du dép. de l'Ariège, arr. de Pamiers, sur la r. g. de l'Ariège; 3.286 hab., en majorité protestants. Stat. du chem. de fer de Toulouse à Tarascon. Scieries hydrauliques; filatures de coton; tuileries; fabriques d'objets d'acier. Cette ville soutint un long siège contre Simon de Montfort lors de la guerre des Albigeois et l'obligea à se retirer. Bel hôpital, dont la fondation remonte à 1289. Débris de l'ancien château détruit par ordre de Louis XIII après la révolte du duc de Montmorency. Patrie du pape Benoît XII.

BIBL.: BARNIÈRE-FLAVY, *Histoire de la ville de Saverdun dans l'ancien comté de Foix*, 1891.

SAVÈRES. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Muret, cant. de Rieumes; 327 hab.

SAVERIEN (Alexandre), mathématicien français, né à Arles vers 1720, mort à Paris en 1805. Sorti de l'école des constructions navales dirigée par Duhamel du Monceau, il publia, dès 1745, une *Nouvelle Théorie de la manœuvre des vaisseaux*, puis une *Nouvelle Théorie de la mâture* (1747), l'*Art de mesurer le sillage du vaisseau* (1750) et un *Dictionnaire de marine* (1781); il prit part à la fondation de l'Académie de marine de Brest, puis se consacra à des travaux de compilation : *Dictionnaire universel de mathématiques et de physique* (1752); *Histoire critique des infiniment petits* (1753);

EFERUS - Recherche & Classification numérique

Histoire des philosophes anciens (1771); *Histoire des philosophes modernes* (1762–69); *Histoire des progrès de l'esprit humain* (1766–78). On ne doit les consulter qu'avec défiance.

SAVERNE (allemand *Zabern*). Ville d'Alsace-Lorraine, distr. de Haute-Alsace, ch.-l. de cercle et de canton (autrefois ville du dép. du Bas-Rhin), au pied des Vosges et sur le canal de la Marne au Rhin, point de jonction des chemins de fer Strasbourg–Deutsch-Avricourt et Schlettstadt–Zabern; 8.322 hab. Eglise évangélique et deux églises catholiques, château (jadis siège de l'évêché, construit en 1780 par le cardinal prince de Rohan, aujourd'hui caserne), musée d'antiquités (ancien château du XVe s.), pierre miliaire en forme d'obélisque, érigée en 1661; église des XIIIe, XIVe et XVe siècles, avec une chaire de Hammerer (1486), auteur de la chaire de la cathédrale de Strasbourg; tour carrée du XIIe siècle, à cinq étages. Dans le voisinage, à l'E., sur des sommets boisés, ruines des châteaux féodaux de *Hoch-Barr* (démantelé en 1650 par une clause du traité de Westphalie), *Gross* et *Klein-Geroldseck*, *Greifenstein;* à l'O., la grotte de Saint-Veit, les chapelles Barbara et Michaelis, un énorme rocher de grès rouge haut de 20 m., *le Saut du Prince*. Depuis 1737, une belle route, célébrée par Gœthe dans *Poésie et Vérité*, conduit à Phalzbourg en passant les Vosges: un obélisque y est élevé à la limite de l'Alsace et de la Lorraine. Fabriques d'outils, d'instruments agricoles et de voitures, de meules à aiguiser, de cire; fonderies, scieries mécaniques, brasseries, carrières de grès exploitées; kirch renommé. — Saverne était déjà du temps des Romains une localité importante sous le nom de *Tres tabernæ*, détruite par les Alemanes en 355; elle fut reconstruite par l'empereur Julien. Au moyen âge, elle devint la propriété des évêques de Metz, puis de ceux de Strasbourg; prise en 1525 par les paysans révoltés, elle fut reprise par le duc Antoine de Lorraine, qui massacra les 20.000 paysans malgré la capitulation convenue. En 1622, Saverne résista au comte de Mansfeld, mais pendant la guerre de Trente ans les Français et les Impériaux l'occupèrent. Le château, détruit par les Impériaux, reconstruit en 1670, fut brûlé en 1779; le cardinal de Rohan le fit rebâtir en 1784, en qualité d'évêque de Strasbourg, mais n'eut pas le temps de le terminer, à cause de la Révolution; en 1852, Louis-Napoléon l'affecta aux veuves des chevaliers de la Légion d'honneur; en 1871 enfin, il a été transformé en caserne.

BIBL.: KLEIN, *Saverne et ses environs*, 1849. — FISCHER, *Geschichte der Stadt Zabern;* Saverne, 1874. — LUTHMER, *Zabern und Umgebung;* Strasbourg, 1891.

SAVERY (Jacques) *le Vieux*, peintre flamand, né probablement à Courtrai vers 1550, mort à Amsterdam en 1602, fut le maître de Guillaume van Nieulandt d'Anvers. Il peignit avec grand talent les oiseaux et les poissons.

SAVERY (Roeland), peintre et graveur hollandais, né à Courtray en 1576, mort à Utrecht en 1639. Elève de son père Jacques Savery le Vieux, à Amsterdam, il accompagna dans les Alpes du Tirol Rodolphe II, empereur d'Allemagne, et exécuta pour lui des vues. En 1612, il était au service de l'empereur Matthias. En 1619, il était de la gilde de Saint-Luc à Utrecht. En 1626, les Etats d'Utrecht lui achetèrent plusieurs tableaux pour les offrir à la princesse de Solms. En 1628, il offrit à un hôpital un de ces ouvrages un peu confus où il avait mis, comme à l'ordinaire, dans un paysage abrupt et rocheux, de nombreux animaux remarquablement étudiés et peints, sans doute avec un Orphée. Il signait *Roeland*, *Roelandt*, *Roelant*, *Roelaent Savery* et *Saverey*. Il mourut fou et pauvre. Œuvres à Amsterdam, La Haye, Utrecht, Vienne, Saint-Pétersbourg, etc. E. D.-G.

SAVERY (Jacques) *le Jeune*, peintre et graveur hollandais, né à Amsterdam vers 1592, mort en ou après 1627. Fils de Jacques Savery *le Vieux*, il se maria à Amsterdam en 1622. Ses paysanneries dans des paysages, très rares, se trouvent au musée de La Haye, et dans la collection de l'Université d'Upsal.

SAVERY (Thomas), mécanicien anglais, né à Shilston (Devonshire) vers 1650, mort en 1716. On ne sait à peu près rien de sa vie, sauf qu'il fut directeur de mines. Il a construit, aux environs de 1698, l'une des premières machines à vapeur, sinon la première, qui ait fonctionné industriellement de façon vraiment réelle. Elle servait à l'épuisement des eaux dans les mines, mais la manœuvre en était très compliquée, et elle fut perfectionnée, d'abord par Papin, qui avait, de son côté, et une dizaine d'années plus tôt, imaginé une autre machine à vapeur, de mécanisme tout différent et beaucoup plus pratique (V. PAPIN), puis par Newcomen, qui reprit les idées de Papin et avec qui Savery s'associa par la suite. On la trouvera décrite à l'art. MOTEUR, t. XXIV, p. 426. Elle l'avait été par Savery lui-même dans un ouvrage intitulé *Miner's Friend*. L. S.

SAVETIER. Les mots savate et savetier ont la même origine que le *zapato* et le *zapatoro* des Espagnols, qui désignent la chaussure neuve et l'ouvrier employé à la confectionner; mais ces deux termes ne semblent jamais avoir été pris en France que dans un sens péjoratif, pour être réservés exclusivement aux chaussures usées et déformées, et au réparateur de ces chaussures, le savetier. L'artisan qui s'est intitulé *cordonnier* (V. ce mot) ou cordouanier, à l'époque où il s'est mis à travailler le cuir de Cordoue, s'appelait primitivement sueur (*sutor*), et il laissait le nom de savetier au cordonnier en vieux. Les anciens établissaient de même une distinction entre le faiseur de neuf et le raccommodeur, παλαιόραφος, *veteramentarius;* seulement la ligne de démarcation entre les deux branches d'un même art n'était pas aussi sévèrement établie qu'elle le fut chez nous du temps des maîtrises et des jurandes. Le *Livre des mestiers*, d'Etienne Boileau, nous montre que, dès le règne de saint Louis, de sévères règlements s'opposaient aux empiètements réciproques. Les statuts des savetiers furent, à diverses reprises, soit réformés, soit confirmés et complétés; mais sous Charles VII, sous Louis XI et sous Charles IX, aussi bien que sous Henri IV et Louis XIV, il est expressément interdit au savetier de faire le neuf, sinon pour lui et sa famille; il ne peut même employer de cuir neuf pour ses rapiéçages. En revanche, le cordonnier ne peut se charger des réparations. Les savetiers forment un corps d'état, dit « Communauté des Savetiers de la ville et des faubourgs de Paris, banlieue, prévôté et vicomté de Paris ». Ils sont officiellement désignés sous le nom de maîtres savetiers, bobelineurs (le bobelin est un espèce de brodequin), carreleurs de souliers, sont régis par huit jurés (appelés d'abord gouverneurs) et qui, nommés à l'élection, sont renouvelables annuellement par moitié. Ces jurés se réunissent pour s'occuper des intérêts communs, juger les chefs-d'œuvre des aspirants à la maîtrise. Pour être admis comme maître, il faut présenter son chef-d'œuvre; on n'en crée que quatre par an, de trimestre en trimestre; cependant on reçoit hors date et hors cadre les fils des maîtres, les époux et le gendre de leur veuve pour qui il y a même dispense du chef-d'œuvre. En 1467, lorsque Louis XI enrôla les « manans et habitans » de sa bonne ville de Paris pour opposer leur milice à la Ligue dite du Bien public, les savetiers de seize à soixante ans furent enrégimentés sous la 37e des 61 bannières, dont la 4e fut réservée aux cordonniers (Registre des bannières, archives X, 7). Toutes les fêtes et cérémonies publiques furent une occasion pour eux, aussi bien que pour les autres artisans, de parader en armes sous la bannière de leurs patrons, saint Crépin et saint Crépinien, compagnons du légendaire saint Denis, qui avaient cumulé le métier de cordonnier avec leur apostolat couronné par le martyr.

A aucune époque, la saveterie ne fut placée bien haut dans la hiérarchie des métiers; on peut même dire qu'elle a toujours été regardée comme une des professions les plus viles, si bien que le mot de savetier est employé

EFERUS - Recherche & Classification numérique

pour désigner un homme quelconque de basse condition. « Quel est le savetier avec qui tu t'es régalé de fricassée de poireaux et de tête de mouton bouillie? » demande, dans Juvénal (*Sat. II.*, v. 293), le débauché qui cherche querelle au premier passant venu. Et le Boleana dira de son côté, au XVIIIe siècle : « Les équivoques, les quolibets ne servent qu'à faire confondre ceux qui s'y amusent avec les crocheteurs et les savetiers » (p. 210). Martial accable de son indignation un savetier enrichi qui, après avoir « tiré avec ses dents le cuir pourri de boue », s'avise de donner des combats de gladiateurs. Il est superflu de dire que ce personnage, d'ailleurs fort malpropre, n'avait pas gagné sa fortune à l'exercice d'une industrie si peu lucrative que le savetier est souvent pris pour la personnification de la pauvreté. Tel Mycille qui, dans *le Songe ou le Coq* de Lucien, hanté par des rêves d'opulence, finit, grâce à son coq (l'un des avatars de Pythagore) par être convaincu de cette vérité que contentement passe richesse. Le *maître Gregoire* de La Fontaine n'est pas plus riche, et il reconnaît que c'est faire un mauvais marché que d'échanger ses chants et son sommeil contre les cent écus d'un financier. Ces deux pièces sont deux joyaux littéraires. On n'en peut dire autant des bouffonneries que débite le savetier du Guignol lyonnais, le lourd et grossier Gnafron; pour en goûter le sel et même comprendre ce parler tout à fait local, il faut avoir été élevé à Lyon ou plutôt encore dans un de ses faubourgs.

Si quelque haut personnage compte un savetier parmi ses ascendants, il est rare de le voir se réclamer de cette parenté. Aussi le Romain qui en attribuait un pour aïeul à Vitellius se gardait-il bien de faire part de cette opinion à tout venant, et l'histoire sait gré à Urbain IV (pape de 1261 à 1264) d'avoir si peu rougi de son père, Jacques Pantaléon, savetier à Troyes, que, par son ordre, on tendait la chapelle Saint-Urbain, de sa ville natale, d'une tapisserie où figuraient les outils de la cordonnerie. Un autre pape, Jean XXII, était fils de savetier. Sur le livre d'or de la profession, on doit porter également le nom de Hans Sachs, le cordonnier poète allemand, contemporain de Luther. Mais pour trouver un savetier affichant de grands airs, il faut aller au delà des Pyrénées. En Espagne, vers 1650, le savetier madrilène Sanchez, chef de cabale dramatique, eut certainement mérité d'être remis à sa place, comme le cordonnier qui s'était permis de critiquer un tableau d'Apelles. Mais l'auteur qui aurait eu l'audace de le renvoyer à ses souliers se serait infailliblement fermé l'accès de la scène, où régnait ce tyran des poètes et du parterre, donnant le signal des applaudissements ou des sifflets à une troupe d'artisans, les fiers *mosqueteros*, drapés, comme lui, dans leurs capes de matadors.

Le mot savetier évoque naturellement l'image de l'échoppe traditionnelle dont le modeste artisan, à moins qu'il ne travaillât en plein air, a fait, de siècle en siècle, son atelier, sa boutique et quelquefois son logis. Témoin l'histoire de cet honnête Pythagoricien qui, trouvant fermée pour cause de décès la boutique d'un savetier son créancier, mais désireux de payer sa dette, pour l'acquit de sa conscience, glisse sa monnaie à travers les planches mal jointes de la misérable baraque. C'est devant une échoppe qu'une anecdote, d'ailleurs suspecte, représente le grand Corneille attendant, un pied déchaussé, dans la boue, qu'un de ses souliers ait été remis en état. Il faut bien reconnaître que les échoppes aujourd'hui se font rares; que nos financiers ne tiennent plus à voisiner avec des savetiers et que les constructions parasites ne sont plus tolérées par la voirie. Mais la boutique du charbonnier, généralement compatriote du savetier, se fait hospitalière pour lui et, comme équivalent de l'échoppe, une logette y est ménagée, tout juste suffisante pour contenir la sellette, la table, le baquet et les outils du locataire, les mêmes, du reste, que ceux du cordonnier. Le rêve du savetier est d'obtenir une loge de concierge qui représente pour lui, outre l'économie du loyer, des appointements fixes à ajouter au salaire quotidien. Ce n'est pas à dire que son métier bruyant et malpropre permette de lui confier le cordon de riches immeubles; lui-même ne s'y trouverait pas à sa place; le père Carbonel, que Bourget, dans le *Disciple*, peint sous les couleurs les plus réalistes, ne scandalise aucun de ses locataires au quartier Saint-Victor; ailleurs on pourrait trouver sa personne aussi déplacée que son coq, indigne pendant du coq de Micylle.

Le besoin de s'offrir la société d'un oiseau favori est trait de mœurs chez le savetier; une cage suspendue à la paroi de son échoppe est la distraction de sa vie sédentaire, de même que le pot de basilic ou herbe de savetier en est la poésie. Les savetiers romains dressaient des corbeaux à saluer César au passage; lorsque les dessinateurs du XVIIe et du XVIIIe siècle représentent un de leurs confrères modernes, ils n'oublient pas son sansonnet ou sa pie. Qui ne connaît la spirituelle terre cuite de Sifflet, artiste lorrain du dernier siècle, qui nous montre un disciple de saint Crépin, en train de seriner sa linotte?

Au-dessous du savetier payant patente se place le savetier ambulant qui, depuis une cinquantaine d'années, a cessé de jeter à travers nos rues l'un des cris de Paris jadis les plus connus, *Carr'leur de souliers!* Sa hotte lui servait de magasin et de siège; il travaillait en plein vent, entouré d'un cercle de gamins. Ce type ne se retrouve plus que dans les campagnes, représenté par quelques cheminéaux, qu'on salue en plusieurs pays du nom de *Boum*, dû au cuir roulé en forme de canon qu'ils portent en bandoulière.

Les savetiers sédentaires, délivrés de cette concurrence, ont vu s'en produire une plus inquiétante dans ces boutiques où le ressemelage dit à l'américaine s'exécute à prix fixe et presque instantanément; mais ils se prévalent de la supériorité de leur travail, de leur complaisance à entreprendre les restaurations les plus invraisemblables, de leur ingéniosité à dissimuler les blessures d'une empeigne sous des pièces ajustées à l'aide d'une colle nouvellement inventée; et puis, ne sont-ils pas les confidents discrets de la gêne soigneusement dissimulée? Pour deviner la situation de leur clientèle, n'ont-ils pas des signes moins trompeurs peut-être que la physionomie? S'ils ne sont pas assez philosophes pour se mettre au-dessus du préjugé que de sottes gens nourrissent contre leur honnête métier, nulle loi ne leur interdit plus le droit de se poser en concurrents du cordonnier, et, pour la satisfaction de leur vanité, ils sont libres de se donner sur leur enseigne comme faisant à la fois le neuf et le vieux; la Révolution française a, officiellement du moins, autorisé la fusion des deux métiers. Marcel CHARLOT.

SAVETIER (Ichtyol.). Nom vulgaire de l'*Epinoche* (V. GASTEROSTEUS).

SAVEUSE. Com. du dép. de la Somme, arr. et cant. (N.-O.) d'Amiens; 392 hab.

SAVFET PACHA (V. SAFVET PACHA).

SAVI (Gætano), botaniste italien, né à Florence, mort à Pise, le 28 avr. 1844, professeur à Pise, auteur de *Flora pisana* (Pise, 1798, 2 vol.), *Botanicon etruscum* (1808-25, 4 vol.), *Flora italiana* (1818-24, 3 vol.).

SAVIANGES (*Savianga*). Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Chalon-sur-Saône, cant. de Buxy, sur la Grye; 200 hab. Carrières de pierre. Voies romaines. Eglise gothique. La seigneurie a appartenu aux Sandaucourt et aux Thiard; les bâtiments de l'ancien château sont encore à peu près tous debout.

SAVIÈRES (Canal de) (V. SAVOIE [Dép. de la]).

SAVIÈRES. Com. du dép. de l'Aube, arr. d'Arcis-sur-Aube, cant. de Méry-sur-Seine; 509 hab. Stat. du chem. de fer de l'Est.

SAVIGLIANO. Ville d'Italie, prov. de Coni, sur la r. dr. de la Maira; 10.000 hab. Eglises décorées par le peintre Mollineri, dit *Caraccino* († 1640). Les 4 et 5 nov. 1799, les Français y furent repoussés par les Austro-Russes.

SAVIGNA. Com. du dép. du Jura, arr. de Lons-le-Saunier, cant. d'Arinthod; 244 hab.

EFERUS - Recherche & Classification numérique

SAVIGNAC. Com. du dép. de l'Ariège, arr. de Foix, cant. d'Ax-les-Thermes; 436 hab.

SAVIGNAC. Com. du dép. de l'Aveyron, arr. et cant. de Villefranche; 685 hab.

SAVIGNAC. Com. du dép. de la Gironde, arr. de Bazas, cant. d'Auros; 748 hab.

SAVIGNAC. Com. du dép. de Lot-et-Garonne, arr. de Marmande, cant. de Duras; 461 hab.

SAVIGNAC. Com. du dép. de Lot-et-Garonne, arr. de Villeneuve-sur-Lot, cant. de Monflanquin; 451 hab.

SAVIGNAC-DE-L'ISLE. Com. du dép. de la Gironde, arr. de Libourne, cant. de Guitres; 372 hab.

SAVIGNAC-DE-MIREMONT. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Sarlat, cant. du Bugue; 273 hab.

SAVIGNAC-DE-NONTRON. Com. du dép. de la Dordogne, arr. et cant. de Nontron; 1.692 hab. Stat. du chem. de fer d'Orléans. Grottes du Chaffaud où furent trouvés de nombreux débris de l'époque préhistorique. Ruines du prieuré de Montazais.

SAVIGNAC-LÉDRIER. Com. du dép. de la Dordogne; arr. de Nontron, cant. de Lanouaille; 1.708 hab.

SAVIGNAC-LES-EGLISES. Ch.-l. de cant. du dép. de la Dordogne, arr. de Périgueux; 876 hab.

SAVIGNAC-MONA. Com. du dép. du Gers, arr. de Lombez, cant. de Samatan; 237 hab.

SAVIGNARGUES. Com. du dép. du Gard, arr. du Vigan, cant. de Sauve; 118 hab.

SAVIGNÉ. Com. du dép. de la Vienne, arr. et cant. de Civray; 1.092 hab. Stat. du chem. de fer d'Orléans.

SAVIGNÉ-L'EVÊQUE. Com. du dép. de la Sarthe, arr. et cant. (3e) du Mans; 2.118 hab.

SAVIGNÉ-SOUS-LE-LUDE. Com. du dép. de la Sarthe, arr. de La Flèche, cant. du Lude; 994 hab.

SAVIGNÉ-SUR-LATHAN. Com. du dép. d'Indre-et-Loire, arr. de Tours, cant. de Château-la-Vallière; 871 hab.

SAVIGNEUX. Com. du dép. de l'Ain, arr. de Trévoux, cant. de Saint-Trivier-sur-Moignans; 593 hab.

SAVIGNEUX. Com. du dép. de la Loire, arr. et cant. de Montbrison; 1.040 hab.

SAVIGNIES (Savigny, *Sabinuæ*). Com. du dép. de l'Oise, arr. et cant. (N.-E.) de Beauvais; 433 hab. Seigneurie érigée en marquisat en 1665, en faveur de Claude du Biez, maréchal de camp. Eglise dont le clocher, fait unique dans le dép. de l'Oise, est isolé à quelques mètres de la façade. — La principale industrie de Savignies est, depuis une époque immémoriale, la fabrication des poteries de grès (fontaines, tuyaux de drainage, poteries de tout genre). Beaucoup d'anciens grès, dits de Flandre, proviennent en réalité de cette localité. C. ST-A.

SAVIGNON (Bot.) (V. CORNOUILLIER).

SAVIGNY. Com. du dép. des Ardennes, arr. de Vouziers, cant. de Monthois; 690 hab. Stat. du chem. de fer de l'Est.

SAVIGNY. Com. du dép. d'Indre-et-Loire, arr. et cant. de Chinon; 1.375 hab.

SAVIGNY. Com. du dép. de la Manche, arr. de Coutances, cant. de Cerisy-la-Salle; 642 hab.

SAVIGNY. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Langres, cant. de Fays-Billot; 211 hab.

SAVIGNY. Com. du dép. du Rhône, arr. de Lyon, cant. de L'Arbresle; 1.343 hab. Eglise romane et restes d'une abbaye bénédictine.

BIBL.: A. BERNARD, *Cartulaire de l'abbaye de Savigny*; Paris, 1853, 2 vol. in-4.

SAVIGNY. Com. du dép. de la Haute-Savoie, arr. et cant. de Saint-Julien-en-Genevois; 599 hab.

SAVIGNY. Com. du dép. de la Vienne, arr. de Châtellerault, cant. de Lencloître; 652 hab. Stat. du chem. de fer de l'Etat.

SAVIGNY. Com. du dép. des Vosges, arr. de Mirecourt, cant. de Charmes; 291 hab.

SAVIGNY. Com. du dép. de l'Yonne, arr. de Sens, cant. de Chéroy; 368 hab. Stat. du chem. de fer de Lyon.

SAVIGNY-EN-REVERMONT. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Louhans, cant. de Beaurepaire; 1.928 hab.

SAVIGNY-EN-SANCERRE. Com. du dép. du Cher, arr. de Sancerre, cant. de Léré; 1.905 hab.

SAVIGNY-EN-SEPTAINE. Com. du dép. du Cher, arr. de Bourges, cant. de Baugy; 614 hab. Stat. du chem. de fer d'Orléans.

SAVIGNY-EN-TERRE-PLAINE. Com. du dép. de l'Yonne, arr. d'Avallon, cant. de Guillon; 342 hab.

SAVIGNY-LES-BEAUNE (*Silviniacus*). Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. et cant. (N.) de Beaune; 1.718 hab. Vins renommés. Ce village est situé à l'entrée d'une vallée boisée où se trouve la fontaine appelée *Fontaine-Froide*, près de l'ancienne abbaye de Sainte-Marguerite. Eglise avec abside du XVe siècle. Château reconstruit sur l'emplacement d'un château fort, en 1672, par le président Bouhier de Savigny, et où la duchesse du Maine fut exilée après la conspiration de Cellamare. M. P.

SAVIGNY-LE SEC. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. et cant. (N.) de Dijon; 1.718 hab.

SAVIGNY-LE-TEMPLE. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. et cant. (N.) de Melun; 576 hab.

SAVIGNY-LÉVESCAULT. Com. du dép. de la Vienne, arr. de Poitiers, cant. de Saint-Julien-Lars; 540 hab. Stat. du chem. de fer d'Orléans.

SAVIGNY-LE-VIEUX. Com. du dép. de la Manche, arr. de Mortain, cant. du Teilleul; 1.113 hab.

SAVIGNY-POIL-FOL. Com. du dép. de la Nièvre, arr. de Château-Chinon, cant. de Luzy; 469 hab.

SAVIGNY-SOUS-MÂLAIN. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Dijon, cant. de Sombernon; 271 hab.

SAVIGNY-SUR-ARDRES. Com. du dép. de la Marne, arr. de Reims, cant. de Ville-en-Tardenois; 305 hab.

SAVIGNY-SUR-BRAYE. Ch.-l. de cant. du dép. de Loir-et-Cher, arr. et à 22 kil. N.-O. de Vendôme, sur la Braye, affl. de dr. du Loir; alt., 175 m.; 2.954 hab. Stat. des deux chem. de fer de Paris à Saumur et de Sargé à Tours. Fabrique d'huile. L'église, des XIIe, XVIe et XVIIe siècles, a une flèche gothique, on voit les restes d'anciennes fortifications. A quelque distance sont le vieux manoir du Pâtis et le château du Châtelet, reconstruit au XVIIe siècle sur les ruines d'un manoir du XIVe.

SAVIGNY-SUR-GROSNE. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Mâcon, cant. de Saint-Gengoux-le-National; 367 hab.

SAVIGNY-SUR-ORGE (*Savigniacum, Sabiniacum*). Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Corbeil, cant. de Longjumeau; 1.667 hab. Stat. du chem. de fer de Paris à Etampes et de Grande Ceinture; sur la rive gauche de l'Orge. L'église, dédiée à saint Martin, a été réédifiée au XVIIIe siècle, et n'a conservé que quelques parties du XIVe. Le château, construit au XVe siècle par Charles VII qui y logea la belle Agnès (dans une petite tour où il montait à l'aide d'une échelle et qui a été démolie en 1735), fut donné par Louis XI à l'évêque d'Evreux; pris en 1592 par les royalistes sur les ligueurs (cf. Jean de la Barre, *les Antiquitez... de Corbeil* [1662], pp. 267-268), il passa plus tard dans la famille des Créqui, et c'est à ce titre qu'il donna lieu, en 1605, à une histoire assez plaisante que le sieur de Pontis a racontée dans ses *Mémoires* (pp. 458 et suiv. de l'éd. Michaud et Poujoulat, 2e série, t. VI); au XVIIIe siècle, il fut habité par Mme de Mailly-Nesle, la comtesse de Vintimille et la duchesse de Châteauroux, filles du marquis de Nesle et, toutes trois, maîtresses de Louis XV. C'est à Savigny-sur-Orge que Chateaubriand mit la dernière main au *Génie du christianisme*. Un hameau voisin, Grand-Vaux, possède un château qui, aux XVIIe et XVIIIe siècles, était assez important pour que Savigny fût alors appelé Savigny-et-Vaux. F. BOURNON.

BIBL.: Abbé LEBEUF, *Hist. de la ville et de tout le diocèse de Paris*, éd. de 1883, t. IV, pp. 388 à 397. — PINARD, *Histoire, archéologie, biographie du cant. de Longjumeau*; Paris, 1864, in-8, pp. 276 à 295.

SAVIGNY-SUR-SEILLE. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Louhans, cant. de Montret; 911 hab.

EFERUS - Recherche & Classification numérique

SAVIGNY (Friedrich-Karl de), célèbre jurisconsulte allemand, né à Francfort-sur-le-Main le 24 févr. 1779, mort à Berlin le 25 oct. 1861, et communément regardé comme le premier romaniste du XIXe siècle. C'est à tort qu'on l'a parfois représenté comme issu d'une famille protestante chassée de France par la révocation de l'édit de Nantes. Sa famille était bien d'origine lorraine et de religion réformée, mais elle s'était établie dès le début du XVIIe siècle en Allemagne où la plupart de ses ancêtres occupèrent des fonctions politiques ou administratives. Son père, qu'il perdit à douze ans, représentait à Francfort les princes du cercle du Haut-Rhin. Son premier maître de droit fut son tuteur, de Neurath, assesseur de la chambre impériale de Westlar, qui lui fit apprendre les premiers éléments de jurisprudence, suivant un système, alors en vogue, de demandes et de réponses apprises par cœur, dont le pédantisme dogmatique correspondait assez fidèlement au courant juridique prépondérant dans l'Allemagne d'alors. Peut-être, à la vérité, l'aridité de ces premières leçons ne fit-elle que faire mieux apprécier à Savigny l'enseignement plus intelligent et plus libre qu'il trouva ensuite à l'Université de Marbourg, où il se rendit dès l'âge de seize ans et où son professeur préféré fut le romaniste Weis. Weis appartenait, par opposition, à l'école dogmatique qui dominait alors en Allemagne, à l'école dite élégante qui, par l'intermédiaire des jurisconsultes hollandais, avait conservé, en la clarifiant et en l'appauvrissant un peu, la méthode d'interprétation historique et philologique des sources pratiquée chez nous au XVIe siècle par Cujas et ses disciples. Il ne paraît pas, à vrai dire, avoir aussi bien aperçu que, par exemple, son contemporain Hugo, la possibilité d'appliquer à l'histoire du droit les idées nouvelles émises en matière de critique homérique par Wolf; mais il avait en même temps qu'une connaissance solide des textes, un goût presque passionné pour les œuvres des anciens interprètes du droit romain qui en faisait un guide très attachant pour un étudiant avide d'érudition.

Sauf un semestre passé à Gœttingue, où l'enseignement lui plut moins, et un premier voyage d'exploration scientifique consacré à visiter une partie des bibliothèques et des universités d'Allemagne, Savigny avait passé cinq années, sous la direction de Weis, à Marbourg, quand il y soutint le 31 oct. 1800 sur le concours formel des délits (*De concursu delictorum formali*) une thèse de doctorat qui est restée classique. C'est aussi à Marbourg que la réputation vint le trouver, qu'il devint célèbre avant d'avoir vingt-cinq ans, à la fois comme professeur et comme écrivain : comme professeur, par l'enseignement qu'il ouvrit, aussitôt docteur, en qualité de privat docent, pendant un semestre, sur le droit pénal, puis sur le droit romain qu'il ne devait plus abandonner ; comme écrivain, par la publication faite en 1803 de son fameux traité, *Das Recht des Besitzes* (1803, in-8; trad. franç. sur la 7e éd. allemande par H. Stædler, 1866), qu'il avait écrit pour montrer la discordance des textes et de leur interprétation traditionnelle, et dont l'apparition provoqua dans tous les milieux juridiques une sensation d'étonnement admiratif. Le succès de son enseignement et de son livre lui attira immédiatement l'offre de chaires dans d'autres universités, par exemple dans celles de Greifswald et d'Heidelberg. Mais il déclina ces propositions, et il interrompit même temporairement son cours de Marbourg pour continuer ses recherches à travers les bibliothèques et les dépôts de manuscrits qui le conduisirent à passer, en 1805, près d'une année entière à Paris, avec sa jeune femme, sœur du poète Brentano, et de l'amie de Gœthe, Bettina d'Arnim, et avec l'un de ses plus anciens élèves, le philologue, ancêtre des folkloristes, Jacques Grimm. Après avoir appartenu pendant deux ans à l'Université bavaroise de Landshut, il fut prié, en 1810, d'accepter dans l'Université modèle que le gouvernement prussien voulait fonder à Berlin, une chaire de droit romain qu'il devait occuper pendant trente-deux ans avec un éclat inconnu depuis le temps de la Renaissance, et où il eut pour élèves la plupart des jurisconsultes allemands les plus connus du milieu du siècle.

L'année 1815 est peut-être ensuite l'année la plus marquante dans l'histoire de son activité scientifique. C'est en cette année, qu'à l'occasion de la proposition faite par Thibaut de donner un code uniforme à l'Allemagne, il écrivit sa brochure, *Vom Beruf unserer Zeit für Gesetzgebung und Rechtswissenschafte* (1815, in-8; 4e éd., 1892), où il repoussait la codification comme au moins prématurée et où il formulait le programme de l'école historique selon lequel le droit de chaque époque n'est pas le produit arbitraire de la volonté d'un législateur, mais un effet nécessaire des circonstances, intelligible seulement par une étude minutieuse de tous les éléments de sa formation historique. La même année, il fondait avec le germaniste Eichhorn et son disciple Gœschen la *Zeitschrift für geschichtliche Rechtswissenschaft* (1815-50, 15 vol. in-8), destinée à devenir l'organe de cette école, revue dans laquelle il publia la plupart de ses dissertations relatives à l'histoire du droit romain ou aux textes anciens nouvellement retrouvés, parmi lesquels, le plus important, le manuscrit des *Institutes* de Gaius, fut découvert l'année suivante, à Vérone, par son ami Niebuhr. Enfin, c'est encore en 1815 qu'il publia le premier volume de sa *Geschichte des römischen Rechts im Mittelalter* (1815-31, 6 vol. in-8; 2e éd., 1834-52, 7 vol. in-8; trad. franç. seulement partielle par Guenoux, 1839, 4 vol. in-8), dont l'idée première lui avait été suggérée depuis plus de quinze ans par Weis, à la préparation de laquelle avaient été particulièrement consacrés ses voyages scientifiques de France et d'Allemagne, plus tard complétés par des années de séjour en Italie, et qui se révéla tout de suite comme la mine la plus étonnamment abondante de documents et de faits ignorés, qui, pour ne citer qu'un de ses résultats essentiels, a réfuté définitivement l'erreur auparavant courante, selon laquelle le droit romain serait mort tout entier sans laisser de vestiges à l'époque des invasions et ressuscité brusquement au XIe siècle.

En 1840, de Savigny, qui n'avait écrit pour ainsi dire aucun travail de droit pratique depuis trente-sept ans, depuis l'apparition du traité de la possession, entreprit la publication du dernier de ses grands ouvrages : *System des heutigen römischen Rechts* (1840-49, 8 vol. in-8 ; trad. franç. par Guenoux ; 1840-49, 8 vol. in-8 ; 1855, 8 vol. in-8), destiné à présenter dans un ordre méthodique un exposé d'ensemble du droit romain encore en vigueur en Allemagne, et il en parut cinq volumes en moins de deux ans. Mais, en 1842, le jurisconsulte, dont le temps n'avait déjà été que trop absorbé par des fonctions judiciaires ou administratives, dans lesquelles il eût été plus facile de le remplacer que dans ses travaux scientifiques (membre du conseil d'État depuis 1817, de la haute cour de la province depuis 1819, etc.), fut appelé à une nouvelle fonction politique qui l'enleva presque définitivement à la science et à l'enseignement. Il fut chargé d'un ministère créé pour lui sous le titre de ministère de la revision des lois et dans lequel il n'eut pas d'ailleurs à faire cette codification qu'il jugeait prématurée en 1815, mais simplement à préparer quelques projets de lois spéciaux. Il y resta six années, pendant lesquelles il ne parut qu'un volume du *System*. Les événements de 1848 mirent fin au ministère. Mais Savigny, âgé de près de soixante-dix ans, ne se remit plus aux grands travaux littéraires. Il termina la partie générale du système en en donnant assez rapidement les tomes VII et VIII; il aborda même la partie spéciale, en publiant deux volumes *Das Obligationenrecht* (1851-53, 2 vol. in-8 ; trad. franç. par Gérardin et Jozon, 1862, 2 vol. in-8; 2e éd. 1873) ; il s'occupa aussi de réunir en cinq volumes de mélanges ses principaux articles (*Vermischte Schriften*, 1850, 5 vol. in-8) ; puis, en 1863, cinquante ans après la publication du livre sur la possession, il prit la résolution qu'il observa, d'arrêter, sans attendre la décadence, sa production et son enseignement,

EFERUS - Recherche & Classification numérique

et il vécut encore huit années dans le repos et les honneurs avant de terminer sa glorieuse existence à plus de quatre-vingt-deux ans accomplis.

L'Allemagne et l'Europe savante, qui avaient en 1830 célébré le cinquantenaire de son doctorat et qui purent, encore dix ans plus tard, en fêter de son vivant le soixantième anniversaire, lui rendirent, après son décès, dans un nombre infini de discours, d'articles et de brochures, tous les hommages que méritaient son rôle et son œuvre. Depuis, l'heure des jugements plus libres est arrivée et il est venu des critiques qu'il serait puéril de passer sous silence, mais dont on peut dire, somme toute, qu'elles n'effacent aucun de ses mérites essentiels.

On doit assurément regretter le temps énorme qu'il a dépensé dans l'exercice de fonctions administratives et judiciaires, et en particulier dans son ministère de six ans : non pas surtout parce que ce ministère fut assez pauvre en réformes, mais parce que le temps qu'il y a passé l'a détourné d'une activité scientifique supérieure, et parce que six années où il ne parut qu'un volume du *System* ne sont pas payées par une loi passable sur le change et une loi médiocre sur le divorce. Quant à son activité scientifique elle-même, sans parler de critiques d'ensemble qui ont été formulées contre sa méthode, surtout par de Jhering, et qui attestent seulement des diversités de tempéraments dont la science profite, sans rien dire non plus de ces réfutations de détail, auxquelles la marche de la science condamne tous les ouvrages d'une portée un peu large et en particulier ceux qui sont les initiateurs des progrès les plus marqués, en négligeant même certaines tendances rétrogrades qu'on a faussement imputées au principe de l'école historique et qu'on pourrait plus justement discerner par endroits chez Savigny, on peut se demander sérieusement si la longue existence de Savigny a rempli parfaitement tout le programme qu'il s'était tracé et que sa haute intelligence et son incomparable savoir le rendaient particulièrement apte à réaliser. On remarque avec surprise que le fondateur de l'école historique n'a abordé l'histoire du droit romain que dans les monographies élégantes rassemblées dans les *Vermischte Schriften*, au lieu d'en donner un exposé d'ensemble. On a regretté qu'il ait abordé si tard et laissé si loin de sa fin ce tableau du droit romain actuel, qui paraissait devoir être le résumé de son long enseignement. On a pu dire que sa *Geschichte des römischen Rechts im Mittelalter* ne répond pas à son titre, que, si les deux premiers volumes donnent sinon une histoire complète du droit, au moins une histoire des sources, de l'organisation judiciaire, et de l'enseignement, les cinq derniers, allant du XIIe siècle à la fin du XVe, se limitent à une histoire des jurisconsultes et des universités telle qu'elle eût pu être conçue par un disciple de Weis, avant la fondation de l'école historique.

Rien de tout cela n'est absolument faux, et tout cela peut s'expliquer par une même raison, par une certaine défiance sinon de ses propres forces, tout au moins de ses matériaux, qui portait l'auteur à renoncer à certaines tâches, dont il jugeait encore l'accomplissement impossible, à les ajourner pour d'autres travaux qui lui en paraissaient la condition préalable. De même qu'il avait jugé en 1815 la codification prématurée, il n'a pas jugé l'heure venue pour la publication d'une histoire du droit privé romain, qui ne pouvait être rendue possible que par une suite de recherches particulières dont il a donné le modèle; il n'a abordé la confection du *System* qu'après quarante ans d'enseignement, parce qu'il reculait toujours le moment où ses recherches lui paraîtraient assez complètes, ses idées assez mûres pour une rédaction définitive, et il a donné, au lieu d'une véritable histoire du droit romain du XIIe siècle au XVe, une série de listes de jurisconsultes et de titres d'ouvrages, parce qu'il estimait, avec raison, que ce travail rebutant de dépouillement de manuscrits et de livres introuvables, dans l'accomplissement délicat et ingénieux duquel il n'a pas été dépassé, était le préliminaire indispensable de toute tentative sérieuse de généralisation un peu étendue. On peut déplorer qu'il ait, sous ce rapport, plus d'une fois péché par excès de scrupule, et l'on peut aussi s'étonner de voir que de notre temps et dans un pays aussi curieux que l'Allemagne moderne des moindres reliques de ses grands hommes, on ait si discrètement interprété la clause de son testament dans laquelle il chargeait Rudorff de décider ce qui méritait la publicité dans ses notes de cours et ses travaux inédits. Mais l'œuvre de Savigny n'en demeure pas moins aussi considérable que son action a été profonde, l'école qu'il a fondée n'en a pas moins élevé les études de droit romain à une hauteur qui n'avait pas été atteinte, et il n'en reste pas moins lui-même un des plus grands parmi les jurisconsultes de tous les temps.

P.-F. GIRARD.

BIBL. : Les principaux ouvrages de Savigny sont indiqués dans le cours de l'article. Parmi les biographies très nombreuses, les principales sont les suivantes : Ed. LABOULAYE, *Essai sur la vie et les doctrines de Frédéric-Charles de Savigny*, 1842. — V. SCHEURL, *Einige Worte über Fried.-Carl von Savigny*, 1850. — R. de JHERING, *Jahrbücher für Dogmatik des heutigen Privatrechts*, 1861, V, pp. 354-377. — ARNDTS, *Kritische Vierteljahresschrift für Gesetzgebung und Rechtswissenschaft;* Munich, 1861, IV, pp. 1-16. — STINTZING, *Fried.-Carl von Savigny*, 1862. — RUDORFF, *Zeitschrift für Rechtsgeschichte*, 1863, II, pp. 1-69. — BETHMANN-HOLLWEG, Même revue, 1867, VI, pp. 42-81. — MIGNET, *Nouveaux éloges historiques*, 1877, pp. 1-57. — L. ENNECCERUS, *F.-C. von Savigny, und die Richtung der neueren Rechtswissenschaft*, 1879. — BECHMANN, *Feuerbach und Savigny*, discours de rectorat de Munich, 1894. — V. sur sa riche bibliothèque *Verzeichniss der von C.-F. von Savigny der königlichen Bibliothek zu Berlin vermachten Werke*, 1865.

SAVILE (Henry), savant anglais né à Bradley (Yorkshire) le nov. 1549, mort au collège d'Eton le 19 fév. 1622). Il fut le principal du collège d'Eton, puis du Merton's College à l'Université d'Oxford, et procureur de cette Université. La reine Elisabeth le choisit pour lui enseigner le grec et les mathématiques. Il fonda à Oxford deux chaires, l'une de mathématiques, l'autre d'astronomie, qui ont perpétué son nom, ainsi que sa bibliothèque qui constitue, à Oxford, un des fonds de la Bodléienne. Comme mathématicien, il n'a publié que des *Prælectiones in Euclidem* (1621), mais il laissa en manuscrit de nombreuses remarques sur Apollonius, Archimède et Ptolémée. Ses publications ont surtout consisté en savantes éditions; celle des *Œuvres de saint Jean Chrysostome* (Eton, 1610-12, 8 vol.) lui coûta 20.000 florins; mentionnons encore celle qu'il a donnée de Tacite, avec un *Traité sur la milice des Romains*, celle du *Causa Dei* de Bradwardin, enfin la collection : *Rerum anglicarum scriptores post Bedam præcipui* (Londres, 1598, in-fol.).

SAVILE ou **SAVILLE** (George, marquis d'HALIFAX), homme d'Etat et écrivain anglais (V. HALIFAX [Marquis d']).

SAVILLY. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Beaune, cant. de Liernais; 285 hab.

SAVINES. Ch.-l. de cant. du dép. des Hautes-Alpes, arr. d'Embrun; 994 hab. Stat. du chem. de fer de Lyon. Bois de construction.

SAVINES (Charles LAFONT DE), évêque français (V. LAFONT DE SAVINES).

SAVINIEN (Saint), premier évêque de Sens. Il eut pour compagnon et successeur saint Potentien. D'après une légende du XIe siècle, les saints Savinien et Potentien auraient figuré parmi les soixante-douze disciples du Christ; puis saint Pierre les aurait envoyés de Rome, accompagnés de Altin, pour évangéliser la Gaule. Arrivés près de Sens, ils s'arrêtèrent dans un faubourg, celui de Saint-Pierre-le-Vif, où deux habitants, Sérotin et Eodald, les reçurent. Ils y élevèrent une église. Altin et Eodald vont prêcher à Orléans et à Chartres, où ils construisent des églises, tandis que Potentien et Sérotin évangélisent la cité de Troyes. Cependant, le duc des Sénonais, Severus Gallus, fait arrêter Savinien et Victorin, riche Sénonais

EFERUS - Recherche & Classification numérique

qu'il avait converti, et les fait mettre à mort. Un an après, le diacre Sérotin est assommé à coups de bâton. Enfin, Potentien, successeur de Savinien, est exécuté à son tour. Cette légende, connue sous le nom de *Grande Passion*, a été composée, comme l'a démontré l'abbé Duchesne, par ordre et sous l'inspiration de Gerbert, abbé de Saint-Pierre-le-Vif, de 1046 à 1079. Mais le plus ancien témoignage historique qu'on ait sur les saints Savinien et Potentien se trouve dans le *Martyrologe de Wandelbert* de Prüm, en 848, qui les qualifie simplement de premiers patrons de l'église de Sens.

Quelques années après, Adon leur consacra une mention dans son *Martyrologe :* « A Sens, fête des bienheureux Savinien et Potentien, qui, envoyés par les apôtres pour prêcher l'Evangile, illustrèrent ladite ville par leur martyre ». Usuard, dans son *Martyrologe*, les dit envoyés par le pontife romain. La version d'Usuard fut adoptée par l'église de Sens au xe siècle. En 847, l'archevêque Wénilon avait découvert, dans un cimetière voisin de l'église abbatiale de Saint-Pierre, les tombeaux des deux saints. Leurs reliques, au dire d'Odoranne, moine de Saint-Pierre, qui écrivait vers 1032, furent transférées dans l'église du monastère. En 937, les Hongrois menaçant la ville, l'archevêque Guillaume engagea les moines à mettre leurs reliques en sûreté dans la cathédrale ; mais l'archevêque voulut les garder, il ne fallut rien moins que des prodiges pour le décider à les rendre à l'abbé de Saint-Pierre, Samson, qui les cacha dans un souterrain. Au commencement du xie siècle, avant 1015, l'abbé Rainard en fit la reconnaissance ; en 1031, le roi Robert fit exécuter par Odoranne, moine de Saint-Pierre, une châsse où furent déposées les reliques des deux premiers apôtres sénonais. Quelques années plus tard, l'abbé Gerbert, pour glorifier son monastère, fit composer la légende, citée plus haut, à laquelle se rattachent d'autres pièces hagiographiques de moindre importance. Vers 1120, Clarius incorpora la légende dans sa chronique et acheva de l'accréditer. M. Prou.

Bibl. : Hénault, *Recherches historiques sur la fondation de l'église de Chartres ;* Paris, 1884, in-8. — Mémain, *les Origines des églises de la province de Sens ;* Sens, 1888, in-8. — L. Duchesne, *Bulletin critique*, 1885, p. 107, et 1892, p. 121. — Du même, *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule*, t. II, p. 391.

SAVINS. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Provins, cant. de Donnemarie-en-Montois ; 394 hab.

SAVIO (lat. *Sapis*). Fleuve d'Italie, long de 100 kil., né près de Bagno de Romagna (prov. de Florence), au voisinage des sources du Tibre, s'écoule vers le N.-E. et le N. par la prov. de Forli, arrose Césène et se jette près de Cervia dans l'Adriatique.

SAVIOLI (Lodovico), poète lyrique italien, né le 22 août 1729, mort en 1804. Il fit ses études à Bologne et y hérita d'un siège au Sénat des Quarante. En 1796, il fut envoyé par la République cisalpine à Paris, prit part en 1801 aux comices de Lyon, fut député au Corps législatif, professeur de diplomatie à Bologne, et membre de l'*Istituto nazionale*. Il avait fait des traductions de Tacite (Parme, 1804), et écrit les *Annali bolognesi* (Bassano, 1784). Carducci a réuni diverses poésies de lui (*Lirici del secolo XVIII ;* Florence, 1871). Son œuvre poétique la plus vantée est celle des *Amori*. Ses vers sur des sujets politiques ont été publiés en 1882 par Barbanti-Brodano sous le titre de *La lirica rivoluzionaria di L. S.*

Bibl. : Tognetti, *Collezione di monumenti del Cimitero di Bologna*, 1825. — Carducci, préface aux *Poeti erotici del secolo XVIII ;* Florence, 1871.

SAVITRÎ, héroïne d'une touchante légende indienne. Elle épousa Satyavân, bien qu'elle sût que ses jours étaient comptés. Quand le moment fatal approche, elle l'accompagne dans la forêt et finit par arracher à Yama, dieu de la mort, à force de supplications et d'insistance, la vie de son époux. Une *Savitrî*, par Ferdinand Hérold, a été représentée avec succès à Paris en 1898.

SAVOIE. Géographie. — Région alpestre de France, divisée depuis 1860 en deux départements : Savoie et Haute-Savoie (V. ci-après).

Histoire. — Les Origines. — Le nom de Savoie, sous la forme *Sapaudia* ou *Sabaudia*, apparaît pour la première fois, vers la fin du ive siècle de notre ère, chez Ammien Marcellin et Prosper Tyro, pour désigner assez exactement le pays des anciens Allobroges, la région comprise entre le Rhône et l'Isère, englobant plus ou moins les passages des Alpes, les hautes vallées des deux Doria, et même la rive septentrionale du lac Léman. Dès l'âge de la pierre polie cette région était habitée. A l'âge du bronze se rattachent les débris d'habitations lacustres retrouvés sur les bords des lacs d'Annecy, du Bourget, de Genève (V. Lacustre), Les *Allobroges* (V. ce mot), unis aux *Ceutrones*, aux *Graiocèles*, aux *Ségusins* et autres peuplades, habitaient, à cheval sur l'Italie et la Gaule, le pays alpestre par excellence : dès lors, les mêmes populations se retrouvaient sur les deux versants, et la Savoie avait ce caractère mixte qu'elle conservera jusqu'en 1860. Annexés à la *province* romaine par Q. Fabius Maximus Allobrogicus, les Allobroges furent mêlés à la révolte de Sertorius (leur proconsul Fonteius, qui les maltraita ensuite sous couleur de représailles, fut défendu par Cicéron), à la conjuration de Catilina. Le soulèvement de leur chef Catugnat, battu en 62, marque le terme de leurs rébellions. Les montagnards *Ceutrones* (Tarentaise et Faucigny) inquiétèrent, il est vrai, César au passage, mais Donnus, roi des *Segusini* (val de Suze), lui ouvrit les routes des Alpes. Le fils de Donnus, Cottius, protégé d'Auguste, fut nommé par lui *préfet des Alpes*. A sa mort, son Etat (Aoste et Maurienne) fut réuni à l'Empire. L'Allobrogie, rattachée plus tard à la Viennoise, fut traversée par deux routes venant de Milan, qui, d'Aoste, se dirigeaient, l'une sur Vienne, l'autre sur Genève par Seyssel. D'importantes ruines romaines existent encore à Aix (*Aquae Sextiae*, Talloires, Thonon. La Savoie, toute voisine de Lyon, fut de bonne heure soumise à l'influence du christianisme ; des églises se fondent à Genève, à Moûtiers, à Saint-Jean-de-Maurienne. C'est près de ses frontières qu'eut lieu, au iiie s., le martyre de saint Maurice d'Agaune.

En 443, Aétius cantonna les Burgondes dans la *Sabaudia* (V. Burgondes). Ils se mêlèrent assez rapidement à la population allobrogique (V. Bourgogne, t. VII, p. 772). La région était alors divisée en six *pagi*, ou pays, dont les noms (et les limites) ont survécu jusqu'à nous : Genevois (entre l'Arve et le Fier, Genève et Annecy), Faucigny (vallée de l'Arve), Chablais (vallée de la Dranse, Thonon), Albanais (Albens et Chambéry), Tarentaise (haute vallée de l'Isère, Moutiers), Maurienne (haute vallée de l'Arc, Saint-Jean). Quatre évêchés se partageaient la Savoie : Genève, Grenoble, Tarentaise, Turin.

A l'époque des invasions franques, le roi burgonde Godomar battit et tua Clodomir à Vézeronce en 524, mais les Ostrogoths lui enlevèrent le S. de la Sabaudie. En 536, elle passa aux Francs et suivit dès lors les destinées du royaume de Bourgogne : elle appartint successivement à Gontran, qui créa le diocèse de Maurienne, à Childebert II, à Thierry. Réunie au royaume des Francs sous Clotaire et sous Dagobert, elle échut à Clovis II. Le traité de Verdun la mit dans le royaume de Lothaire ; elle passa ensuite (sauf le diocèse de Genève) à Charles le Chauve, qui y mourut en 877 ; puis elle fit partie du royaume d'Arles (V. Boson), et du deuxième royaume de Bourgogne, créé par Rodolphe d'Auxerre, cédé en 1028 à l'empereur Conrad.

Au xe siècle, la Savoie eut à souffrir des invasions hongroises (924) et sarrasines. En 906, les Sarrasins occupèrent la Maurienne et les passages du Cenis ; en 993, ils pillèrent Saint-Maurice-d'Agaune. Ils se retirèrent ensuite dans la citadelle naturelle des Bauges, d'où ils inquiétaient le pays. Saint *Bernard de Menthon* (V. ce nom) réussit à les chasser du Mont-Joux (auj. Grand-Saint-Bernard). La terreur causée par les invasions favorisa le développement de la féodalité, multiplia les châteaux dans les

EFERUS - Recherche & Classification numérique

montagnes : les principaux seigneurs savoisiens sont les évêques de Genève, de Maurienne, de Tarentaise, les comtes de Maurienne et de Genevois, les sires de Faucigny, de la Tour du Pin, de Beaujeu, de Menthon, de Viry, de Ternier, de Ballaison, de Duingt, de Compey, de Miollans, etc. Dans les hautes vallées d'Abondance, d'Aulph, de Chamounix, où ne pénètrent pas les invasions, les paysans se groupent en associations pastorales administrées par des conseils de *Bonshommes*.

La maison de Savoie. — La maison de Savoie passe pour l'une des plus anciennes maisons régnantes d'Europe. Les généalogistes la rattachent à Bérold, prétendu père d'*Humbert aux Blanches Mains*, qu'ils font descendre à l'envi de la maison de Saxe et de Hugues, marquis d'Italie, des ducs de Bourgogne, des comtes de Mâcon, des comtes de Milan, des marquis d'Ivrée, d'un premier mariage d'Hermengarde, femme du roi de Bourgogne Rodolphe III. La seule vérité historique c'est que, dans le second royaume de Bourgogne et ensuite dans le royaume d'Arles réuni au Saint-Empire, nous rencontrons plusieurs puissants vassaux du nom d'Humbert, difficiles à distinguer les uns des autres, possesseurs de fiefs en Savoie, en Dauphiné, en Bresse, en Suisse, dans la Maurienne, la Tarentaise, le val d'Aoste. Une de ces familles est celle d'Humbert aux Blanches-Mains, nommé dans presque toutes les chartes de Rodolphe III et de Conrad II, connétable de l'empereur Conrad. Son fief originaire paraît avoir été la Maurienne ; il reçut l'investiture du Chablais et de Saint-Maurice, puis des possessions nouvelles en Tarentaise et dans le val d'Aoste : ainsi se constitue, à l'aube de l'histoire, ce petit Etat subalpin, mi-français, mi-italien, maître de la Doire et de l'Isère, et qui va descendre peu à peu, en s'y reprenant sans cesse, sur les deux versants des Alpes. Humbert paraît avoir régné de 1025 à 1051. Dès 1027, il portait le titre de comte, qui passera à ses successeurs, appelés tantôt comtes au pays savoisien (*comes in pago savogiense*), marquis et comtes, comtes de Maurienne et marquis en Italie (*comes Maurianensis, in Italia marchio*), enfin, au XIIe siècle, comtes de Savoie (*comes Sabaudiæ*).

Les débuts de la dynastie sont obscurs. On se demande si *Amédée Ier* a régné (1048 ?-1051 ?). *Oddon*, dernier né d'Humbert (1051-60), épouse, en 1034, Adélaïde, l'héritière du marquis de Turin, veuve de Henri de Montferrat qui hérite, en 1035, de Turin, d'Asti et d'Albenga, d'où le titre de marquis en Italie. La comtesse Adélaïde gouverne en réalité sous le nom de son mari, puis sous celui de ses deux fils, *Pierre* et *Amédée II* (Amédée obtient la Savoie et une moitié des possessions ; Pierre, mort sans héritiers, eut l'autre), enfin seule jusqu'en 1091. Son troisième fils, Oddon, fut évêque d'Asti ; ses filles, Berthe et Adélaïde, épousèrent l'empereur Henri IV et le duc Rodolphe de Souabe. Elle joua un rôle dans la réconciliation de Henri IV et de Grégoire VII à Canossa ; elle prit et brûla la ville d'Asti, révoltée contre son autorité. Sa mort amena le démembrement de ce premier Etat de Savoie-Piémont.

Humbert II († 1103) *le Renforcé*, fils d'Amédée II, fut obligé de reconnaître l'indépendance d'Asti ; il ne conserve au delà des Alpes qu'Aoste, Suze et quelques villes des comtés de Turin et d'Ivrée. *Amédée III* (1103-48) lui succéda à l'âge de huit ans. Il est le premier dont on puisse affirmer qu'il a porté le titre de comte de Savoie. Il lutta contre Louis VI, qui essaya vainement d'occuper ses forteresses, et contre les dauphins de Viennois, qui voulaient prendre Montmélian. Il partit pour la croisade avec Louis VII et Conrad, et mourut à Nicosie. Il avait essayé de reconstituer les possessions italiennes de sa maison. Son fils, *Humbert III le Bienheureux* (1148-89), se trouva engagé dans les querelles entre la Ligue lombarde et l'empereur Frédéric Barberousse ; il ne sut pas tirer parti de cette situation. Ses vassaux furent immédiatisés, on donna plusieurs de ses terres à d'autres, il finit même par être mis au ban de l'Empire. Son fils *Thomas* (1189-1233), placé d'abord sous la tutelle de Boniface de Montferrat, fut relevé du ban et même nommé vicaire impérial en Italie, en 1226 ; il porte sur son étendard d'or l'aigle noir éployé. Il concède des franchises aux communes, il achète Chambéry. Marié à la fille du comte de Genevois, possessionné dans le pays de Vaud, il s'étend en Italie, et meurt à Moncalieri. L'un de ses huit fils, *Amédée IV* (1233-53), franc gibelin, soutint Frédéric II à Cortenuova et à Alexandrie. Frédéric l'arme chevalier, lui donne le titre de duc en Chablais, médiatise en sa faveur les fiefs d'Empire enclavés dans la Savoie. La maison de Savoie jette alors un vif éclat. Son frère Aimon puis, à la mort de celui-ci, son frère Pierre, possèdent, à l'E. du lac Chillon, Saint-Maurice, Monthey, au N. Romont et l'avouerie de Payerne ; Pierre, allié de Guillaume de Hollande, défend Berne et Morat contre les seigneurs suisses de la maison de Kibourg. Un autre frère, Thomas, comte de Flandre, reçoit d'Amédée (1236) le marquisat d'Italie ; il sera la tige des Savoie-Vaud et Savoie-Achaïe. Un autre, Boniface de Savoie, est archevêque de Cantorbéry ; avec un de ses compatriotes, Pierre d'Aiguebelle, évêque de Hereford, il obtient à Amédée, compromis dans la défaite des Hohenstaufen, l'appui lointain du roi d'Angleterre. En 1246, Amédée a eu la précaution de faire hommage à Henri de ses châteaux d'Avigliane, de Bard et de Saint-Maurice, et de la ville de Suze : toutes les positions stratégiques de l'Etat alpestre étaient par là mises à l'abri d'une insulte. Il a, le premier, remplacé sur ses monnaies le mot *Secusia* (Suze) par celui de *Sabaudia*. Sous son règne (1248) eut lieu le terrible éboulement du mont Granier : les guelfes y virent une punition de sa révolte contre le chef de l'Eglise. Le règne de son fils *Boniface* (1253-63) ne fut qu'une longue tutelle. Il eut pour successeur *Pierre II* (1263-68), surnommé emphatiquement *le petit Charlemagne* (V. Pierre de Savoie). Pierre, neveu d'Amédée IV, septième fils de Thomas, comte de Richmond et d'Essex (le quartier londonien de *Savoy* lui doit son nom), usurpa le pouvoir à la mort de son neveu. Il soumit Turin révolté, s'étendit en Valais, dans les pays de Vaud, de Gex, de Bresse, de Bugey, de Valromey, dans une partie du Dauphiné ; il est le premier de sa maison qui ait exercé des droits seigneuriaux à Genève. Il adopta les armoiries célèbres qui sont devenues celles du royaume d'Italie : *De gueules à la croix d'argent* : c'est également à lui que l'on fait remonter la devise de la maison : *Fert*, devise dont le sens (il porte ? il frappe ?) est douteux. Les moines d'Agaune lui avaient donné, en 1250, l'anneau de saint Maurice, qu'en mourant il remit, comme signe du pouvoir, à son frère *Philippe Ier* (1260-83), évêque de Valence puis archevêque de Lyon. Ce choix ayant été approuvé par les Etats des diverses provinces, Philippe renonça à ses dignités ecclésiastiques. Il battit le marquis de Montferrat. Ses luttes avec le dauphin pour la possession du Faucigny se terminèrent par l'intervention de saint Louis. Rodolphe de Habsbourg, allié du comte de Genève, lui fit une guerre de dix ans pour lui enlever ses domaines suisses : mais la paix de 1283 lui assura presque tout le pays de Vaud, et il obtint la seigneurie de Berne. Ses neveux, les fils de Thomas, comte de Flandre, se disputent sa succession. Le cadet Louis garde le pays de Vaud, le Bugey et le Valromey ; l'aîné, *Amédée V* (1285-1322) *le Grand*, est l'ami de Philippe le Bel et de l'empereur Henri VII, qui lui confirme l'investiture du comté de Savoie, des duchés de Chablais et d'Aoste, du marquisat d'Italie et le vicariat perpétuel de l'Empire, et lui donne le titre de prince d'Empire. Il marie à Isabelle de Villehardouin son neveu Philippe, qui devient ainsi prince d'Achaïe et de Morée. Il entretient un parti savoyard à Genève, s'empare du Bourg-de-Four et de l'Ile et se fait céder en fief par l'évêque la moitié de sa seigneurie. Il acquiert Nyon et Prangins, force l'héritière du Faucigny à reconnaître sa suzeraineté. Ses guerres contre les dauphins se terminent par son mariage avec Alix de Viennois. Lorsqu'il mourut à Avignon, il

EFERUS - Recherche & Classification numérique

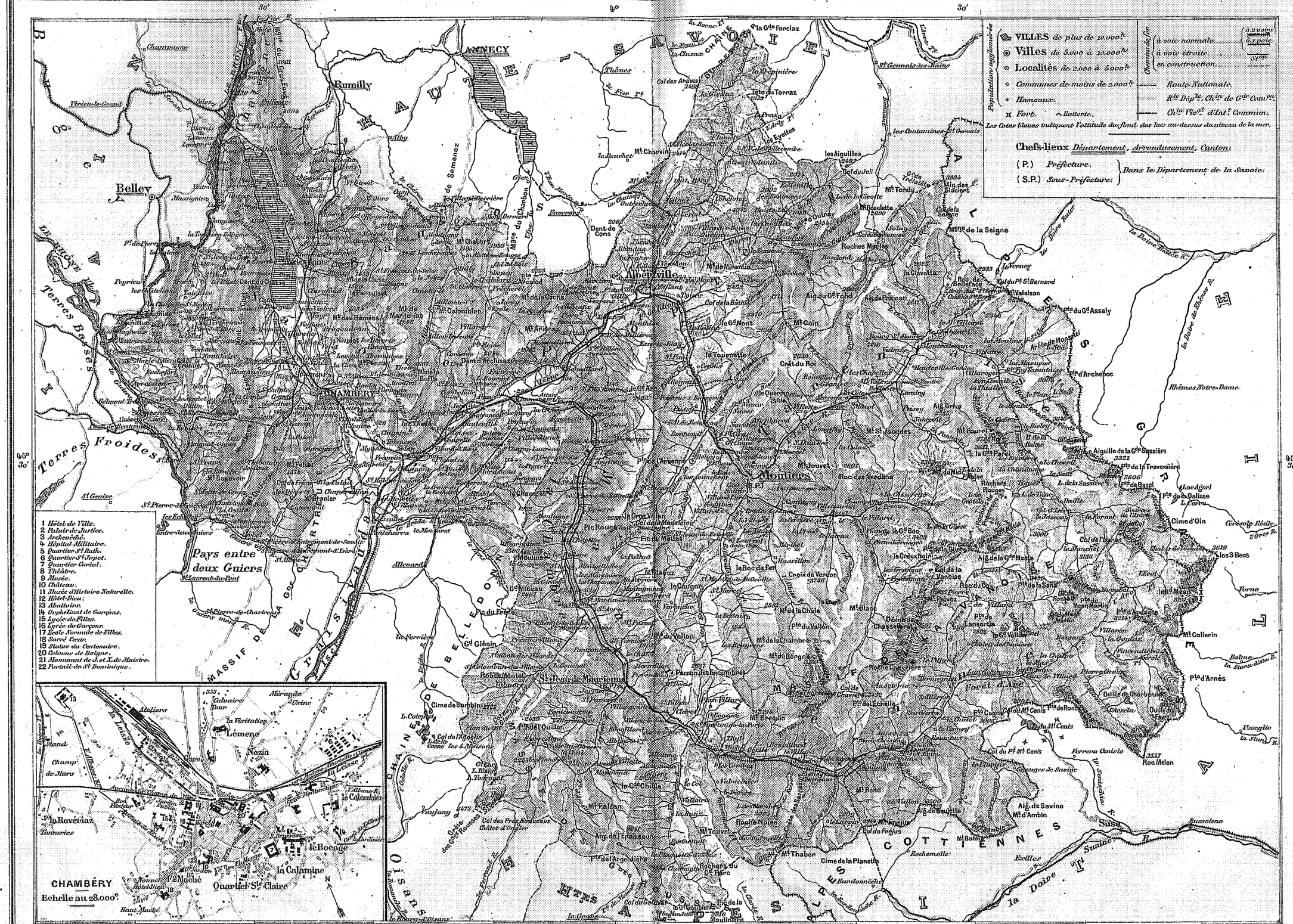

EFERUS - Recherche & Classification numérique

préparait une croisade pour aller au secours de son gendre Andronic Comnène (son expédition à Rhodes est purement légendaire). En 1302, Boniface VIII lui avait octroyé le privilège de ne pouvoir être déclaré anathème que par le pape lui-même. Dans son château de Chambéry, il s'entoure de peintres, d'architectes, de copistes. Il accorde aux juifs le droit de résidence. En 1307, il promulgue une ordonnance établissant l'indivision de l'État savoyard et l'exclusion de la descendance féminine. Cette loi peut être considérée comme un fait capital pour l'histoire ultérieure de la Savoie, qui se confond de plus en plus avec celle de la maison. Jusqu'alors cette histoire rappelle beaucoup celle de la France à la même date. Les comtes y ont profité du mouvement communal pour réduire la puissance des seigneurs. Dès le XIIe siècle, ils octroient des chartes à Suze (1142), Aoste (1191), Villeneuve (1214), Yenne (1215), Chambéry (1233), etc. Un grand nombre d'entre elles proviennent du comte Thomas et, plus tard d'*Edouard* (1323-29) *le Libéral ;* cependant, quand son intérêt l'exige, il soutient l'évêque de Maurienne contre les bourgeois révoltés ; il obtient en retour le partage du temporel. Les États paraissent s'être réunis dès le XIIe siècle ; on a conservé les actes dès le XIIIe siècle pour les divers États provinciaux, mais pour les États généraux, évidemment réunis plus tard, ces actes n'existent qu'à partir du XVe. Ces États comprendront les députés de la Savoie, du Genevois, de la Bresse, du Bugey, de Vaud (quelquefois ceux du Piémont et de Nice). Edouard créa un conseil de justice à Chambéry.

Aimon le Pacifique (1329-43), deuxième fils d'Amédée le Grand, rendit ce conseil sédentaire, organisa l'administration financière et divisa ses Etats en 8 bailliages. Chanoine-comte de Lyon, il se démit de ses dignités pour épouser Yolande de Montferrat, en se réservant pour l'avenir la succession au marquisat. Jean III, duc de Bretagne, revendiquait la Savoie au nom de sa femme Jeanne, fille d'Edouard ; mais les Etats de Savoie, suivant l'exemple de ceux de France, maintinrent l'exclusion des femmes. Jean III s'allia avec le dauphin, l'éternel ennemi de la Savoie, mais Philippe de Valois fit signer la paix en 1334. Allié de la France, Aimon alla combattre en Flandre. *Amédée VI* (1343-83), *le comte Vert* (ainsi surnommé à cause du costume qu'il porta dans un tournoi fameux), lui succéda à l'âge de neuf ans. Les régents réglèrent par une transaction le conflit avec Jeanne de Bretagne. La cession du Dauphiné à la France (1349) mit fin aux luttes perpétuelles contre les dauphins, mais donna au Savoyard un voisin bien plus dangereux, qui possédait le Faucigny. Une petite guerre se termina par l'échange du Faucigny et des territoires dauphinois du pays de Gex et de la Bresse contre les fiefs que le comte avait au delà du Guiers. Ne pouvant plus s'étendre en deçà des Alpes, la maison de Savoie sentit se réveiller ses ambitions italiennes. Aidé par son cousin Jacques d'Achaïe, Amédée prend sa part des dépouilles de la maison d'Anjou et se fait protecteur d'Ivrée. Fait prisonnier près de cette ville par des routiers, il paya 180.000 florins de rançon (1360). En 1362, il créa l'ordre célèbre du Collier (V. ANNONCIADE). Jacques III d'Achaïe, soutenu par Montferrat, se révolta contre lui et se fit donner par l'empereur Charles IV le vicariat d'Empire et les seigneuries de Turin, Suze et Ivrée. Amédée le captura à Pignerol, le dépossèda de son apanage, et le tint trois ans prisonnier avant de lui rendre ses fiefs de Piémont. En 1365, l'empereur Charles IV vint à Chambéry et confirma au comte Vert l'investiture de ses fiefs et le vicariat perpétuel. En 1366, il alla battre les Turcs à Gallipoli et rétablir Jean Paléologue. Il mourut dans le royaume de Naples, où il était allé soutenir Louis d'Anjou contre Charles de Duras. Il avait épousé Marie-Bonne de Bourbon. L'extinction de la branche de Savoie-Vaud fit rentrer le pays de Vaud, le Bugey et le Valromey sous sa domination directe. Il imposa un partage du temporel à l'archevêque de Tarentaise. La Savoie fut décimée par la peste de 1348, prétexte d'un massacre des Juifs. Son fils, le comte de Bresse, l'un des combattants de Roosebeke, lui succéda sous le nom d'*Amédée VII* (1383-91), *le comte Rouge*. Il guerroya contre les Valaisans et obtint de l'évêque de Sion, en récompense, Martigny ; il alla châtier les marquis de Saluces et de Montferrat, alliés des révoltés. Les Duras, en 1390, autorisèrent le peuple de Nice à choisir le comte de Savoie comme défenseur ; de son côté, Louis d'Anjou, contre une créance de 164.000 florins, lui céda les comtés de Nice et de Vintimille, les vallées de la Stura et de Barcelonnette. Il avait épousé Bonne de Berry.

LES DUCS DE SAVOIE. — *Amédée VIII* (1391-1439) se fixa d'abord en Bresse, puis, en 1403, revint à Chambéry. Au milieu de la guerre qui désole les Etats voisins, il a l'art de garder les siens en paix. Il réunit le comté de Genevois. Sigismond, passant à Chambéry, le 19 févr. 1416, érige en sa faveur la Savoie en *duché* (jusqu'alors les descendants d'Humbert de Maurienne étaient ducs en Chablais et à Aoste, mais comtes en Savoie). A la mort de Louis II d'Achaïe, les apanages de Piémont font retour au duché. Il acquiert en 1422 le Valentinois et le Diois. Il fait la guerre aux Visconti ; à la paix, garde Verceil et marie sa fille au duc de Milan. Les relations, autrefois si cordiales entre les maisons de France et de Savoie, se gâtaient depuis que la France était maîtresse du Dauphiné et qu'on la soupçonnait de vouloir partout s'étendre jusqu'aux Alpes. Aussi, profitant de l'impuissance de Charles VII, Amédée VIII laissa ses vassaux aider Louis de Châlons à envahir le Dauphiné. Jacques de Clermont s'en vengea par une conspiration qui avait pour objet de s'emparer de la personne du duc, mais il échoua. Amédée avait une cour brillante, il s'entourait d'artistes, il fit construire une chapelle à Chambéry et reconstruire le château d'Annecy. Il fit rédiger, en 1430, un code sous le nom de *Statuta Sabaudiæ*. En 1434, il créa l'ordre de Saint-Maurice. Depuis quatre ans, il s'était retiré au château de Ripaille pour y vivre dans la piété, et avait remis, d'accord avec les trois Etats de Savoie, la lieutenance générale à son fils Louis, né de Marie de Bourgogne. En 1439, il abdiqua formellement. C'est à Ripaille que le concile de Bâle alla le chercher pour en faire un pape (V. FÉLIX V). Il se démit au concile de Lausanne, et rentra à Ripaille (1449). Cardinal-légat, il mourut à Genève en 1451. Le duc *Louis* (1439-65), marié à Anne de Lusignan, héritière de Chypre et de Jérusalem, se laissa dominer par sa femme, qui s'entoura de Chypriotes. Les intrigues et les rapines de ces Levantins amenèrent une révolte des seigneurs savoyards, conduits par l'un des fils du duc, Philippe, comte de Bresse. Les proscrits s'adressèrent à Charles VII, qui s'était déjà fait rendre par Louis le Diois et le Valentinois, et qui le força d'évacuer Saluces et le Montferrat. Toujours hésitant, Louis n'osa pas, à la mort de son beau-frère Philippe-Marie Visconti, accepter les offres des Milanais ; il tergiverse entre les Sforza, Naples et Venise. Le dauphin Louis, plus tard Louis XI, épousa, en 1451, sa fille Marguerite, contre la volonté de Charles VII. Son second fils, Louis, épousa Charlotte de Lusignan. L'aîné, *Amédée IX* (1465-72), est plus célèbre par sa piété et sa charité que par sa valeur. Louis XI, qu'il soutint contre les ligueurs du Bien public et qui avait besoin de la Savoie pour sa politique italienne, lui donna sa sœur Yolande, princesse énergique et habile qui fut régente pendant la maladie de son mari (et plus tard pendant la minorité de son fils), et qui défendit son pouvoir contre ses beaux-frères, particulièrement contre le violent Philippe de Bresse. Bonne de Savoie, sœur d'Amédée IX et de la reine de France, épousa Galéas-Marie Sforza. *Philibert Ier*, duc à sept ans, fut placé sous la tutelle d'Yolande, qui eut à se débattre au milieu des guerres civiles et étrangères. Elle prêta des troupes à Charles le Téméraire contre les cantons, mais les Suisses vainqueurs lui imposèrent de dures conditions. Comme elle soutint ensuite son frère Louis XI, Charles

EFERUS - Recherche & Classification numérique

EFERUS - Recherche & Classification numérique

traité de Lyon (1600) lui enlève la Bresse, le Bugey, le Valromey, le pays de Gex, soit tous ses domaines de langue française, sauf la Savoie ; ce traité, en lui donnant le marquisat de Saluces, accuse le caractère italien de la maison, à la veille du jour où l'échec de l'Escalade (22 déc. 1602, V. Genève) le force à renoncer à ses vieilles prétentions sur la république genevoise (1603). Dès lors, la grosse préoccupation des ducs de Savoie va être de s'arrondir peu à peu du Milanais, qu'ils prendront « comme on mange un artichaut, feuille à feuille ». Henri IV fit de Charles-Emmanuel son allié en lui faisant espérer le titre de roi de Lombardie : c'est un espoir que n'abandonnera aucun de ses successeurs. Trop faible pour satisfaire d'un seul coup ses vastes ambitions, l'avisé Savoyard profite de son caractère amphibie, mi-Français, mi-Italien, prince d'Empire et plusieurs fois parent du Très-Chrétien, pour entrer dans toutes les combinaisons diplomatiques, prendre part à toutes les guerres, Trente ans, ligue d'Augsbourg, successions d'Espagne, de Pologne et d'Autriche, etc., tantôt comme allié de la France, tantôt de l'Espagne, de l'Autriche, de l'Angleterre, de Naples, allié infidèle et volage, pas toujours allié de la même puissance pendant toute la durée d'une même guerre, réclamant tout et se faisant toujours donner quelque chose par l'un, puis par l'autre, par tous, continuant à installer ses filles sur tous les trônes et à faire figure de souverain. « Dans toute grande convention européenne, dit Lavisse, le duc gagne quelque chose en se faisant payer ses alliances, qu'il excelle à porter d'un camp à l'autre. » Comme il tient, par le passage des Alpes, une des clefs de la situation européenne, ses alliances lui sont payées un bon prix.

Ce rôle multiforme, qui exigeait pour être tenu une série ininterrompue de princes de premier ordre, n'allait pas sans périls et parfois sans déboires. Après l'affaire de Mantoue, Louis XIII envahit la Savoie, et encore une fois cette province parut annexée au royaume (1630-31) : le sénat de Savoie fut remplacé par un conseil français. La paix de Cherasco rendit au duc la Savoie et lui laissa le haut Montferrat, mais la France gardait Pignerol, porte ouverte sur le Piémont. De 1631 à 1696 (traité de Turin), Pignerol, et jusqu'en 1714 Exiles, Fenestrelle et Château-Dauphin (alors échangés contre Barcelonnette) restèrent français. Par ce seul fait, la Savoie se trouvait placée sous le quasi-protectorat de la France, toutes les fois du moins qu'elle n'était pas en guerre avec elle. Richelieu, par exemple, donne à Victor-Amédée, en 1635, le choix entre une nouvelle invasion de la Savoie et une alliance contre l'Espagne. Il laisse deux enfants mineurs, *François-Hyacinthe*, qui a cinq ans en 1637 et meurt en 1638, puis *Charles-Emmanuel II* (V. ce nom) qui succède à son frère à l'âge de quatre ans, et Richelieu essaie d'en profiter pour se faire le tuteur de leur mère et tutrice, Marie-Christine de France, fille de Henri IV. Il occupe ses places fortes, il la force à venir à Grenoble implorer la pitié du roi son frère, il exige la remise de Montmélian et l'envoi du jeune duc à Paris, où on le gardera comme un vassal et un otage. Il se venge des fermes résistances de la duchesse en emprisonnant son confesseur et conseiller, le P. *Monod* (V. ce nom), en arrêtant son ambassadeur. Il cherche à soulever contre elle ses beaux-frères, notamment le prince Thomas. Mazarin fut plus traitable.

La Savoie était-elle, au contraire, en guerre avec la France, à chaque guerre c'était le même scénario qui recommençait : l'invasion par Catinat en 1696, suivie de six ans d'occupation ; l'invasion par Tessé (1701-3), et une *cinquième* occupation française.

Pendant cette période de deux cent trente ans, le duc a maintes fois changé d'alliances : allié de la France en 1635, protégé de la France pendant la première moitié du règne de Louis XIV, il entre dans la Ligue d'Augsbourg, puis en sort pour marier sa fille Adélaïde au duc de Bourgogne (V. Bourgogne [Duchesse de]), pour en faire un agent secret savoyard à la cour de Versailles et (on l'espérait du moins) une reine de France ; il va jusqu'à se faire nommer généralissime de l'armée française, puis il revient à la coalition en 1701, pour en sortir en 1713. Pendant ce temps, c'est un de ses parents, *Eugène de Savoie* (V. ce nom), comte de Soissons, qui dirige la coalition contre la France.

Qu'a-t-il gagné à ces volte-faces? Saluces, Pignerol, le haut Montferrat, dès 1631 le titre d'Altesse royale (comme roi de Chypre et de Jérusalem), en 1713 celui de roi en Sicile. Royauté peu durable : le petit roi des Alpes est encore un mince personnage, qu'on fait chevaucher sans ménagements sur l'échiquier européen. A la belle Sicile est substituée en 1718 la stérile Sardaigne, mais du moins il garde la couronne. En attendant d'être roi d'Italie, il est le seul prince italien qui soit roi en Italie, et dès lors il songe à la couronne de fer qui repose au trésor de Monza. On y songera bientôt pour lui : Chauvelin, d'Argenson rêvent d'une confédération italienne dont le chef aurait été le roi de Sardaigne.

Il est encore trop tôt. Toujours infidèle à tous, sauf à lui-même, il soutient tantôt la France, tantôt Marie-Thérèse. De 1742 à 1748, la pauvre petite Savoie est encore occupée six ans, cette fois par les Espagnols, occupation cruelle, oppressive, qui contraste avec les souvenirs relativement moins pénibles des cinq occupations françaises. Avec beaucoup de sens, le roi refuse de troquer la Savoie contre Parme, de devenir prématurément un prince trop exclusivement italien. Il se contente d'échanger des enclaves avec la France et de prendre quelques feuilles de l'artichaut milanais : Novare, Tortone en 1738, quelques districts en 1748. Patiemment il reste fidèle à sa vieille et significative devise : *J'attans mon astre*.

La révolution en Savoie. — Que devenait la Savoie elle-même au milieu de ces guerres? Sans cesse envahie, elle payait la rançon de cette politique ambitieuse, démesurée. Cependant ses ducs veillaient sur elle avec une certaine sollicitude.

Les *Royales Constitutions* de Victor-Amédée II (1723) unifièrent les lois sardes ; un règlement particulier maintint au français, en Savoie, le rang de langue officielle. Les vingt-cinq années de paix qui suivirent le traité d'Aix-la-Chapelle de 1748 furent une période de réorganisation, de prospérité et même de réformes (V. Charles-Emmanuel III). Un nouveau code, le *Corpus Carolinum*, fut publié en 1770. Mais *Victor-Amédée III* ne fut qu'un copiste inintelligent du grand Frédéric : 30.000 hommes sur le pied de paix, 45.000 sur le pied de guerre, 2 régiments d'ordonnance (Savoie et Chablais), 5 régiments étrangers, des régiments provinciaux, une marine à Nice, c'était beaucoup pour la pauvre Savoie qui avait 170.000 âmes. Très religieux, créateur de l'évêché de Chambéry, il n'en était pas moins joséphiste en matière de centralisation administrative et faisait gouverner ses Savoyards par des agents piémontais, peu aimés dans le pays. Aussi, bien que l'ancien régime fût moins oppressif dans la petite Savoie que dans la vaste France, que 90.000 hab. y fussent propriétaires et les impôts (sauf la gabelle) pas trop lourds, la contagion révolutionnaire ne pouvait épargner la Savoie. Les Savoyards émigraient dès lors beaucoup en France, surtout l'hiver, lorsque les travaux cessent dans la montagne, comme ramoneurs, musiciens, montreurs d'animaux, maîtres d'école; cette émigration temporaire ramenait périodiquement en Savoie les ferments révolutionnaires. A Lyon, à Grenoble, dans les grandes *journées*, nous voyons des Savoyards mêlés à la foule des Français et, à Chambéry, la propagande est incessante. La présence des princes du sang et des premiers émigrés à la cour de Savoie attire sur ce petit Etat l'attention des révolutionnaires. A la suite d'arrestations à Thonon (1790), les fugitifs passent en France et vont former à Paris la *Légion allobroge*. En France passent également les me-

EFERUS - Recherche & Classification numérique

neurs de presque toutes les émeutes qui éclatent alors en Savoie.

Enfin Victor-Amédée commet la folie de faire arrêter *Sémonville* (V. ce nom), de s'allier à l'Autriche, de masser ses troupes sur la frontière sous le commandement de Lazary. Dans la nuit du 21 au 22 sept. 1792, c'est Montesquiou qui entre en Savoie, il est le 24 à Chambéry, et, sans combat, repousse Lazary au delà du mont Cenis. Le 21 oct., 655 représentants des communes savoisiennes se réunissent à Chambéry; le 23, ils s'intitulent *Assemblée nationale souveraine des Allobroges*. Puis ils proclament la déchéance de la maison de Savoie et la fusion des sept bailliages, copient les décrets du 4 août et ceux de la Législative, abolissent la douane à la frontière de France. Evidemment la Savoie était trop faible pour constituer une république indépendante, qui aurait été écrasée entre ses voisins. Le 27 oct., l'Assemblée émit le vœu de l'union à la République française, et le 29 elle envoya sept délégués à la Convention. Le 27 nov., la Convention décréta la formation d'un 84e département, dit du *Mont-Blanc*, partagé en sept districts (après l'annexion de Genève, en 1798, la Savoie septentrionale forma avec cette ville le dép. du *Léman*). Ce vote, connu le 3 déc. à Chambéry, excita dans toute la Savoie un réel enthousiasme ; cinq bataillons de volontaires se formèrent aussitôt. Enthousiasme de peu de durée : les Savoyards, depuis saint François de Sales, étaient ardemment, étroitement catholiques, attachés à leurs pratiques de dévotion, à leurs pèlerinages : les mesures prises contre le clergé, la réduction des évêchés à un seul, puis la réquisition, amenèrent un soulèvement paysan dans le Faucigny et le Genevois (révolte de Thônes). Les soldats savoisiens de Victor-Amédée tentèrent de donner la main aux révoltés par la Tarentaise et le col de Balme ; mais, mal soutenus par les Piémontais, ils échouent à Cluses (29 sept. 1793). Par l'armistice de Cherasco (1796), Victor-Amédée renonce à la Savoie (V. Charles-Emmanuel IV). Turin occupé, le nouveau roi dut se retirer en Sardaigne.

Napoléon chercha à s'attirer la sympathie des populations par le rétablissement du culte et par ses grands travaux de routes (mont Cenis et Saint-Bernard). Mais la Savoie, qui avait fourni à la République 30.000 hommes, dont 18.000 morts à la guerre, qui livre à l'Empire, par la conscription, à peu près autant de vies, qui souffre d'une telle pénurie financière que l'intérêt y monte à 11 %, la Savoie est épuisée. Cependant la fusion avec la vieille France était déjà fort avancée, et des corps francs s'organisèrent en 1813 pour défendre la province contre les Autrichiens. Mais les mécontents, les conscrits réfractaires, les partisans de la dynastie déchue furent groupés en une légion royaliste par le vieux général de Sonnaz. Les troupes françaises tinrent néanmoins le pays jusqu'à l'armistice.

La Savoie de 1814 a l'annexion. — Par le premier traité de Paris, le roi de Sardaigne, *Victor-Emmanuel* Ier (qui avait succédé en 1802 à son frère Charles-Emmanuel IV), recouvre la Savoie, sauf Annecy, Chambéry et quelques communes voisines de Genève. Ce partage ne pouvait convenir aux Savoyards ; ils réclamaient l'unité de leur patrie, qu'elle fût sarde ou française. En 1815, la 23e division d'infanterie, commandée à Chambéry par l'ancien chef révolutionnaire savoisien Dessaix, envahit le Chablais et aurait peut-être repoussé les Autrichiens si, après Waterloo, Suchet n'était venu arrêter les hostilités. Toute la Savoie fut alors rendue au roi de Sardaigne, sauf Versoix et quelques communes cédées à la Suisse. Par le traité de Turin (1816), la Suisse imposa à la Sardaigne la *neutralisation* du Chablais, du Faucigny et d'une partie du Genevois.

Le gouvernement de Victor-Emmanuel Ier fut un retour à l'ancien régime (théories du Savoisien Joseph de Maistre). Les *Royales Constitutions* furent remises en vigueur, les jésuites réinstallés à Chambéry, d'où ils avaient été chassés en 1729. Il faut ajouter que des écoles d'enseignement français furent établies dans chaque commune, et que la population savoyarde devint rapidement assez instruite pour fournir des instituteurs aux provinces françaises voisines. L'ancienne *Académie florimontane* créée par saint François fut restaurée sous la forme de *Société académique de la Savoie*. La création d'une armée et d'une flotte, le typhus et la disette éprouvèrent cruellement la province, secourue en cette circonstance par les Genevois. Elle ne prit pas part aux séditions piémontaises de 1821 qui amenèrent l'abdication de Victor-Emmanuel Ier. Après Novare, la Savoie craignit un moment une invasion autrichienne. *Charles-Félix* (V. ce nom) la visita plusieurs fois, fit travailler à l'endiguement de l'Arc, de l'Isère, de l'Arve, y établit le système métrique. Il suivit docilement les conseils du clergé, et présida à la translation à Annecy des reliques de saint François et de sainte Chantal. Il rétablit la corvée. Avec lui finit la branche aînée de Savoie. *Charles-Albert*, descendant du prince Thomas de Savoie-Carignan (V. Carignan), était rentré à Chambéry en 1828. Considéré, depuis 1821, comme le chef du parti libéral, il trompa toutes les espérances et resta d'abord fidèle à la politique de la Sainte-Alliance. Il réprima les insurrections de Gênes et d'Annemasse. Peu à peu, il fit des concessions, promulgua en 1837 un code civil copié sur le code français, puis un code pénal et un code de commerce. Le 9 fév. 1848, avant la Révolution de France, on annonça au milieu de l'enthousiasme populaire que le royaume allait recevoir une constitution ; Chambéry fut illuminé, on chantait la *Savoisienne*, etc. Le 4 mars, fut promulgué le *Statut* : un Sénat inamovible et une Chambre quinquennale siégeront à Turin ; la Savoie y sera représentée. Le Statut établit l'égalité devant la loi et la liberté de la presse. Des conseils divisionnaires sont installés à Chambéry et Annecy, les libertés provinciales et communales étendues, l'état civil remis à des officiers laïques, le vieux *Sénat* de Savoie remplacé par une cour d'appel. Les jésuites furent expulsés. Charles-Albert réunit deux communes pour en faire la ville d'Albertville. Dans la guerre contre l'Autriche, la *brigade de Savoie* se distingua par son courage. Pendant ce temps, Chambéry fut envahi par une colonne révolutionnaire lyonnaise, les *Voraces* (3 avr. 1849), qui furent repoussés après une courte fusillade.

Victor-Emmanuel II (V. ce nom) fut obligé, pour faire face aux frais de la guerre, de lever sur la Savoie de lourds impôts (à Chambéry, les impôts directs, de 14.000 fr. en 1846, montent à 305.000 en 1855). Le roi favorisa le commerce par la création d'une Banque de Savoie (1851), par l'établissement du télégraphe entre Chambéry et Turin (1853) et du chemin de fer de Savoie, qui fut ouvert entre Aix et Saint-Jean le 20 octobre 1856; en 1857, Victor-Emmanuel mit le feu aux premières mines du tunnel du Fréjus ; en 1858, le chemin de fer de Savoie fut raccordé au réseau français à Culoz. Le gouvernement avait, en 1855, malgré de violentes résistances, procédé à l'inventaire des biens des congrégations. Les Savoyards prirent une part brillante à l'expédition piémontaise en Crimée. Sous ce régime libéral, les Savoyards demeuraient volontiers des sujets fidèles de la dynastie sarde. Mais le *Risorgimento* allait de plus en plus déplacer vers le Sud l'axe de la monarchie, faire de la Savoie une dépendance excentrique de l'Italie. plus la maison de Savoie se faisait italienne, plus la Savoie devait sentir se réveiller en elle des affinités françaises. Elle était, sur le tapis vert de la diplomatie, l'enjeu de l'unité de la péninsule, le prix dont Victor-Emmanuel et Cavour devaient payer l'alliance de Napoléon III et la liberté de leurs mouvements en Italie. A Plombières, Cavour déclarait déjà à l'empereur que Sa Majesté sarde, « professant le principe des nationalités, comprenait que la Savoie dût être réunie à la France ; que, par conséquent, elle était prête à en faire le sacrifice,

EFERUS - Recherche & Classification numérique

quoiqu'il lui coûtât excessivement de renoncer à un pays qui avait été le berceau de sa famille, et à un peuple qui avait donné à ses ancêtres tant de preuves d'affection et de dévouement ».

Après la paix de Villafranca, Napoléon III traversa la Savoie; il y fut accueilli avec un enthousiasme significatif. Déjà un parti français se formait dans la province, du moins un parti autonomiste; la Savoie ne voulait être ni italienne, ni morcelée. Une pétition fut adressée au roi pour lui demander de ne pas annexer la Savoie à l'Italie unifiée. Les notables et les conseils provinciaux protestèrent contre le projet, inspiré par les manœuvres anglaises, de réunir à la Suisse le territoire neutralisé en 1816. Les administrateurs piémontais cherchèrent à combattre le mouvement français par la censure de la presse, les amendes, etc.; ils soutenaient un parti démocratique, à la fois antiimpérialiste et antifrançais. Mais de plus en plus se répand l'idée de l'unité de la province et de son annexion à la France. Quarante notables sont envoyés à Paris; le 21 mars 1860, Napoléon III leur annonce que l'annexion aura lieu, sous réserve du libre consentement du souverain et des populations. Les troupes sardes évacuent la province, et y sont remplacées par des soldats français rentrant d'Italie, et, le 24 mars, à Turin, Cavour signa le traité de cession; on y stipulait que la cession ne deviendrait définitive qu'après le vote des populations, déliées par Victor-Emmanuel de leur serment de fidélité, et placées sous une régence provisoire.

Enfin le vote, par oui et par non, au scrutin secret, eut lieu dans le calme le plus complet le 22 avr. Les résultats de cette grande consultation populaire furent proclamés le 29 par la cour d'appel : sur 135.449 électeurs, dont 130.839 votants, il y eut 130.533 oui, 235 non, 71 bulletins nuls. Cette unanimité déplut à Turin, où l'on eût préféré, pour mieux faire valoir son sacrifice, montrer à la France que les populations regrettaient le régime sarde. Les Piémontais se vengèrent en retardant la ratification parlementaire du traité du 24 mars. L'impatience des Savoyards protesta contre ces lenteurs. Enfin le traité fut déposé le 25 mai et adopté le 29, par 229 voix (les députés savoisiens ne siégeaient pas), contre 33 non et 23 abstentions. « Il y avait un sacrifice à faire, avait dit le roi, resté très Savoyard d'allure et de tempérament; j'ai fait celui qui coûtait le plus à mon cœur. » D'Azeglio avait d'avance décrit la situation nouvelle : « Une fois que les Savoisiens auront dit : « Nous nous annexons à la France », ce sera comme un père qui marie sa fille selon ses désirs; il l'embrasse le cœur serré, lui souhaite toute sorte de bonheurs, et lui dit adieu ». Le traité fut sanctionné le 12 et célébré en Savoie par les fêtes du 14 et du 18 juin. Le 27 août l'empereur venait à Chambéry.

La Savoie fut divisée en deux départements : *Savoie* et *Haute-Savoie*. On lui garantissait son autonomie ecclésiastique (un archevêché et trois évêchés suffragants), judiciaire, universitaire. La France hérita des obligations de neutralité nées du traité de Turin; la zone neutralisée fut en même temps zone franche au point de vue douanier.

La Savoie nous offre un exemple peut-être unique dans l'histoire d'une annexion sans conquête, annexion qui respecta à la fois le droit positif de la puissance cédante et le droit imprescriptible des populations à disposer d'elles-mêmes. Aussi n'a-t-elle laissé chez ces dernières aucune amertume. Quelques grandes familles nobles, par loyalisme héréditaire, suivirent au delà des monts l'antique maison de Savoie, et l'on retrouve leurs noms dans la haute administration italienne. La masse du peuple a conservé de bons souvenirs des temps sardes; beaucoup de vieillards racontent encore avec complaisance leurs campagnes dans l'armée piémontaise, mais ces souvenirs ne sont pas des regrets, et il n'y a pas trace, en Savoie, d'une agitation séparatiste. Il n'y a plus, depuis 1860, d'histoire spéciale de la Savoie, distincte de l'histoire de France. Mais la Savoie a gardé son originalité et (malgré la division en deux départements) son unité, ses habitudes montagnardes, et jusqu'à un certain point son patois. Le nom de Savoyard ayant été quelque peu tourné en dérision, les habitants de la Savoie se donnent plus volontiers à eux-mêmes celui de Savoisiens.

La maison de Savoie depuis l'annexion. — La maison royale d'Italie est restée très attachée à ses souvenirs savoisiens. Le vieux cri de guerre : *Avanti, Savoia!* est encore usité. Le roi Victor-Emmanuel III, chef actuel de la maison de Savoie, descend des Savoie-Carignan, dont les droits ont été maintenus par le congrès de Vienne préférablement à ceux de François IV, archiduc d'Autriche, duc de Modène, époux de la fille aînée de Victor-Emmanuel Ier. Il est le grand maître des ordres de l'Annonciade et des Saints-Maurice-et-Lazare. La maison comprend (en 1900) : *a*, les neveux d'Humbert Ier, dits *Savoie-Aoste*, fils d'Amédée Ier, roi d'Espagne (V. Amédée Ier) : Emmanuel, duc d'Aoste (et son fils Amédée), Victor-Emmanuel, comte de Turin, Louis, duc des Abbruzes, Humbert, comte de Salemi; *b*, une sœur d'Humbert Ier, Maria-Pia, reine douairière de Portugal; *c*, les neveux de Victor-Emmanuel II, dits *Savoie-Gênes*, fils de *Ferdinand de Savoie* (V. ce nom) : Marguerite, reine douairière d'Italie, Thomas, duc de Gênes (quatre enfants : Ferdinand, Philibert, Bonne-Marguerite, Adalbert); *d*, les *Savoie-Carignan* (le titre de prince de Carignan a été relevé en 1834 par Charles-Albert en faveur d'Eugène, comte de Villafranca, d'une branche secondaire des *Carignan* [V. ce nom]), comtes et comtesses de Villafranca et de Soissons, vieux titres de leur famille. La maison de Savoie est alliée à presque toutes les maisons souveraines d'Europe.

Henri Hauser.

Bibl. : On s'en tiendra ici à quelques ouvrages généraux : A. Sur la province de Savoie en général : Symph. Champier, *les Grans Croniques des gestes et vertueux faictz des... ducz et princes du pays de Savoye;* Paris, 1511, in-fol.—Guil. Paradin, *Chronique de Savoye;* Lyon, 1561, in-fol.— V. de Saint-Genis, *Histoire de la Savoie, de son origine à l'annexion;* Chambéry, 1884, 3 vol. in-18. — G. Dessaix, *la Savoie historique et pittoresque;* Chambéry, 1854, in-4. — Carutti di Cantogno, *Regesta comitum Sabaudiæ*, dans *Bibl. stor. ital.*, t. V.— Du même, *Storia della diplomazia della corte di Savoia;* Turin, Florence, Rome, 1876 et suiv., 3 vol. in-8.— L. Cibrario, *Storia della monarchia di Savoia;* Turin, 1840-44, 3 vol. in-8. — A. Perrin, *Histoire de Savoie, des origines à 1560;* Chambéry, 1900, in-12.

B. Détails de cette histoire : Garofalo, *Gli Allobroges;* Paris, 1895, in-8. — Rey, *le Royaume de Cottius et la Province des Alpes cottiennes;* Grenoble, 1898, in-8. — S. Hellmann, *Die Grafen von Savoyen und das Reich bis zum Ende der Staufischen Periode;* Innsbruck, 1900, in-8. — Eug. Burnier, *Histoire du Sénat de Savoie;* Chambéry, 1864-65, 2 vol. in-8. — Th. Claparède, *Histoire de la Réformation en Savoie;* Genève et Paris, 1893, in-12. — La Popelinière, *Histoire de la Conqueste des pays de Bresse et de Savoie;* Paris, 1601, in-8. — J. Baux, *Hist. de la réunion à la France des provinces de Bresse, Bugey et Savoie (1598-1601);* Bourg, 1852, in-8.— H. de Beaucaire, *Recueil des Instructions Savoie-Sardaigne*, 1899, 2 vol.— Grillet, *Dictionnaire historique du Mont-Blanc et du Léman;* Chambéry, 1807, 3 vol. in-8. — A. Folliet, *les Volontaires de la Savoie (1792-99);* Paris, 1887, in-8. — G. Tardy, *la Savoie de 1814 à 1860;* Mâcon, 1896, in-8.

C. Sur la maison : Samuel Guichenon, *Histoire généalogique de la royale Maison de Savoie;* Turin, 1778, 5 vol. in-8. — Henri Costa de Beauregard, *Mémoires historiques sur la maison de Savoie;* Turin, 1816 (3 vol.), et Chambéry, 1888, (4e vol.), 4 vol. in-8.— V. Italie, Piémont, Sardaigne. — Périodiques : *Mémoires de la Société... de Chambéry.* — *Revue savoisienne* (Chambéry). — *Revue sextienne* (Aix). — *Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie.*

SAVOIE (Dép. de la). **Nom, situation, limites, superficie.** — Le dép. de la Savoie se nomme ainsi de l'antique *Sapaudia* ou pays des Sapins, de la Savoie, duché qui nous a fourni un second territoire, la Haute-Savoie, quand il eut été réuni à la France pour la seconde fois en 1860. Lors de sa première union avec nous, pendant la « Grande République », on l'avait appelé dép. du Mont-Blanc (il possédait alors cette plus haute montagne

EFERUS - Recherche & Classification numérique

de l'Europe, qui ne lui appartient plus), et l'autre circonscription savoisienne avait été nommée dép. du Léman. En 1860, au lieu de les désigner ainsi (ou tout autrement), en conformité avec les autres territoires français, tous dénommés suivant une circonstance physique quelconque : mont (Vosges, Basses-Alpes, Pyrénées, Puy-de-Dôme, etc.), une rivière (Seine, Loire, Rhône, etc.), plusieurs rivières : Seine-et-Marne, Indre-et-Loire, Lot-et-Garone, etc., situation (Nord, Finistère), on préféra ne pas rompre la tradition historique, et on leur laissa, à tous deux, leur nom de Savoie : d'ailleurs, on les désigna mal, car si la Haute-Savoie détient le culmen de la France, même de l'Europe, elle est, dans son ensemble, en dehors de son massif du Mont-Blanc, moins élevée que la Savoie tout court : c'est celle-ci qui véritablement est la Savoie supérieure.

Le dép. de la Savoie, l'un de nos trente-neuf territoires frontières, confronte : à l'E. et au S., avec le Piémont, province d'Italie, dont le séparent des monts de plus de 3.000 m., faîte entre le bassin du Rhône et le bassin du Pô; au S.-O. et à l'O., il confine avec le dép. de l'Isère; à l'O. avec celui de l'Ain; au N. avec celui de la Haute-Savoie, qui le sépare de la Confédération suisse. Contre l'ordinaire de la plupart de nos circonscriptions, ses bornes sont presque naturelles : ou la très « sublime » chaîne internationale des Grandes-Alpes, ou des chaînons plus humbles, ou un fleuve, le Rhône, ou un gros torrent, le Guiers, le Fier, le Bréda, ou des torrents moindres, des ruisseaux.

Coupé presque exactement dans son milieu par 45° 30′ lat. N., par conséquent à distance à peu près égale de l'équateur et du pôle, il l'est, perpendiculairement à cette première section, par le 4° de long. E. du méridien de Paris; ses coordonnées extrêmes sont : 45° 2′ 20″ et 45° 56′ 40″ lat. N.; 3° 16′ 40″ et 4° 51′ 10″ long. E. Son ch.-l., Chambéry, est à 450 kil. S.-E. de Paris à vol d'oiseau, à travers Ain, Saône-et-Loire, Nièvre, Loiret, Seine-et-Oise, à 596 par le chemin de fer. Cette ville de Chambéry (sous 45° 32′ 52″ lat. et 3° 57″ long. E.) est à peu près sous la même latitude que l'embouchure de la Gironde, Saintes, Angoulême, Ussel, les Bains du Mont-Dore en France; que Milan, Vérone et Venise en Italie. Sous la même longitude que Briey, Toul, Besançon, Gap et Toulon. Le pourtour du département, environ 500 kil., ne s'arrange point en figure régulière, loin de là : cependant on peut, à la rigueur, le considérer comme une espèce d'ovale auquel se soude, à l'O. une espèce de carré très informe terminé au N. par une corne, le long de la rive gauche du Rhône. On y peut tirer une ligne de 125 kil., du N.-O. au S.-E., de la rencontre du Rhône et du Fier au bout des glaciers français de Rochemelon, montagne italienne par sa cime; mais la vraie longueur, d'O. en E., sous le parallèle de Chambéry, dépasse très peu 100 kil., et les largeurs varient entre moins de 30 (à l'orient de Chambéry) et près de 100 sous le méridien de Moûtiers.

Entre ses 500 kil. de « délinéation » le dép. de la Savoie s'étend sur 6.187 kil. q., soit près des 3/5 de l'ancien duché de Savoie, dont l'aire était de 10.784 kil. q. La moyenne du département français étant de 6.166 kil. q., on voit que la superficie de la Savoie s'approche extrêmement de cette moyenne; un seul territoire, l'Indre-et-Loire (6.157 kil. q.) y touche de plus près (et l'Orne presque autant). Comme étendue territoriale, elle occupe le 42e rang parmi nos circonscriptions départementales.

Relief du sol. — A moins d'aller dans l'Himalaya, les Andes ou les Monts Célestes, il est difficile de trouver un pays plus hérissé, plus montagneux que le dép. de la Savoie, sur lequel des Alpes, dont beaucoup supérieures à 3.000 m., s'empilent d'outre en outre. Sur l'arête internationale, qui domine en France le haut de la Tarentaise ou val d'Isère, et une grande partie de la Maurienne ou val d'Arc, et en Italie les têtes de la Doire Baltée, de la Stura, de l'Orco, de la Doire Ripaire, les cimes de 3.000 m. ne sont pas rares, d'aucunes pointent à plus de 3.500, et de splendides glaciers y forment soudain de rudes torrents. En la prenant au col de la Seigne (où passe la route de Bourg-Saint-Maurice à Courmayeur, au pied méridional du Mont-Blanc), les principaux accidents qu'on y remarque sont : le col du Petit-Saint-Bernard (2.153 m.) où passent environ 15.000 personnes par an; l'aiguille du Glacier (3.421 m.); la Grande Sassière, *id est* la Grande-Rocaille (3.756 m.); le fouillis sauvage, sublime, des crêtes et des vastes glaciers du col d'Iseran (2.769 m.), hérissements de 3.000 à près de 3.500 m. d'où part la violente Isère; le monde hautain, glacé, des origines du non moins violent Arc, sous « l'œil » des trois pointes de la Lévanna (3.640 m.); la pointe de Chalançon (3.662 m.), ainsi désignée à tort par les cartes, y compris celle de l'état-major, car son vrai nom est l'Albaron : elle se lève au S.-E. de Bonneval-sur-Arc; Rochemelon, montagne si majestueuse, vue des basfonds du Piémont, qu'on l'a crue jadis la plus haute des Alpes, encore qu'elle n'ait pas plus de 3.567 m.; sa cime est en Italie, mais presque tout son énorme glacier septentrional pend sur la vallée française de l'Averole, tributaire gauche de l'Arc en amont de Bessans; au N. de Rochemelon, et toute en France, la pointe de Charbonel, « sombre paroi noirâtre, d'aspect morne et triste, comme les montagnes de schistes calcaires », qui atteint 3.760 m.; le col du Mont-Cenis et son hospice, à 1.930 m., sur le faîte international, le long de la route de Lanslebourg à Suse, à côté d'un lac du versant italien glacé pendant six mois de l'année; les trois dents d'Ambin (3.382 m.) ou aiguilles de Savine; la Pierre Menue ou Aiguille de Scolette (3.505 m.); la pointe de Fréjus (2.944 m.), sous laquelle passe le chemin de fer de Paris à Turin, a son très célèbre tunnel du Fréjus (13.052 m.), dit, très à tort, tunnel du Mont-Cenis, par confusion avec le col du Mont-Cenis emprunté, à 23 ou 24 kil. au N.-E., par la route de terre internationale; le mont Thabor (3.182 m.), voisin d'une chapelle où l'on dit quatre fois la messe en septembre, « si le temps le permet » : là finit l'arête internationale en ce qui concerne le dép. de la Savoie.

Sur la chaîne dont la crête divise le dép. de la Savoie de ceux des Hautes-Alpes, puis de l'Isère, crête non moins puissamment alpestre, il convient de citer : la Roche-du-Grand-Galibier (3.242 m.); la Part ou les Trois-Evêchés (3.120 m.), où se séparaient les évêchés de la Maurienne, de Grenoble, d'Embrun; l'aiguille du Goléon (3.429 m.) et les aiguilles d'Arves, dites aussi les Trois-Elions, corruption des Trois-Ulions ou Oullions, mot patois qui répond exactement à Aiguilles : la plus haute, l'Aiguille méridionale (3.511 m.), est d'ascension difficile; le massif des Grandes-Rousses (3.473 m.), bordé de glaciers, etc.

Ce n'est point dans cette chaîne en demi-cercle, d'abord internationale, puis interdépartementale, que se haussent les plus élevées des montagnes du dép. de la Savoie; c'est, non plus au S. de la vallée de la Maurienne, ou vallée de l'Arc, mais au N., sur la tranche entre l'Arc et l'Isère, dans le massif sublime de la Vanoise, tout resplendissant de glaciers, au S.-E. de Moûtiers, au N.-O. de Lanslebourg, au N.-N.-E. de Modane. Ce massif, dont Pralognan est le Chamonix, dresse à 3.861 m. sa Grande-Casse ou pointe des Grands-Couloirs. Ses immenses champs de glace se divisent nettement en deux : au N.-E., les glaciers de la Vanoise proprement dits où l'on peut marcher pendant une douzaine de kilomètres de long sur 3 à 6 de large, et que continuent les glaciers de la Grande-Motte (6 kil. sur 3); au S.-O. les glaciers, longs ensemble de 10 kil. sur très variables largeurs (1.500 m. à 7.000), qu'on réunit sous le nom de glaciers de Peclet-Polset; ces deux énormes placages de glace sont séparés l'un de l'autre par les gorges du Doron de Pralognan, descendu du col de Chavière. La Vanoise lève une vingtaine de cimes au-dessus de 3.000 m., sur un axe d'environ 35 kil. de longueur. Sur son prolongement septentrional, le mont Thu-

EFERUS - Recherche & Classification numérique

ria (3.788 m.), lui aussi cuirassé de glaciers, doit son autre nom, peu engageant, de Mont-Pourri, à des éboulements de ses pentes : « vilain nom, mais fière et belle montagne, a-t-on dit, cette pyramide étincelante et nacrée », faite surtout de schistes permiens et de schistes houillers, à la rive gauche de l'Isère, ici voisine de ses sources.

Ce sont là, à l'E. et au S., les hautes montagnes du département, dans les arr. de Saint-Jean-de-Maurienne et de Moûtiers ; dans les deux autres circonscriptions, Albertville et Chambéry, plus de monts atteignant 3.000 m., très rares ceux qui arrivent à 2.500, rares même ceux qui montent à 2.000 ; et plus de champs de glace éternelle sur leurs roches, qui sont généralement ou crayeuses ou calcaires sans gneiss, granits, vieux schistes comme les chaînes supérieures de la contrée. Frimas immortels à part, ces montagnes « inférieures » ne sont pas moins belles ; on en citerait, à l'infini, qui sont de toute magnificence par leurs parois, leurs à pics, leurs déchirures, leurs sources, leurs cascades, leurs vues superbes sur les glaciers et les névés des montagnes « supérieures », et sur les vallées du Rhône, de l'Arc, de l'Isère, du Fier et sur les lacs d'Annecy, du Bourget, d'Aiguebelette. O. Reclus.

Géologie. — Généralités. — Le dép. de la Savoie comprend trois régions géologiques assez différentes, mais qui se relient intimement l'une à l'autre ; d'abord, il s'étend à l'O. sur une portion notable de la chaîne alpine ; c'est la région la plus élevée et en même temps la plus ancienne et la plus compliquée. A l'O. de la vallée de l'Isère, jusqu'aux environs de Chambéry, on se trouve dans les Préalpes, et enfin, toute la partie comprise à l'O. de Chambéry se relie au Jura et sert pour ainsi dire de soudure entre la région alpine et la région jurassienne. Chacune de ces grandes divisions a été à son tour subdivisée en parties secondaires ayant chacune une physionomie propre en relation avec leur nature géologique. Je ne ferai que les indiquer, renvoyant au § *Géographie* pour plus de détails. Ce sont : la chaîne cristalline de Belledonne qui paraît, de prime abord, se continuer par la région du Mont-Blanc. Contre cette zone axiale viennent s'appliquer une série de zones secondaires généralement calcaires, constituées vers l'O. par le jurassique et le crétacé (région des Bauges et extrémité N. du massif de la Grande-Chartreuse). Au S.-O. s'étend la région houillère, triasique et jurassique de la Tarentaise assez rétrécie aux environs de Moutiers, mais qui s'épanouit considérablement au S., où elle forme la Maurienne et les Grandes-Rousses. Maurienne et Tarentaise servent de contreforts au massif cristallin du mont Cenis qui limite le département à l'E. D'une manière générale, le terrain primitif, le houiller, le permien, le trias, le jurassique et le crétacé forment de longues bandes de direction générale N.-N.-E.-S.-S.-O. qui est la direction de la chaîne alpine et de la chaîne de Belledonne. La région jurassienne, à l'O. de Chambéry, est une région constituée par le jurassique et le crétacé se rattachant au Jura par l'allure de ses plis (direction N.-E. et N.-N.-O.-S.-S.-E.). Le tertiaire n'est bien développé que dans la pointe N.-O. du département, encadrée par le Rhône, la Deisse et le Guier. Il faut noter toutefois la longue bande N.-S. d'éocène qui traverse les Grandes-Rousses et la Maurienne, à l'E. de Saint-Jean-de-Maurienne.

Tectonique. — La tectonique de toute cette région, mi-alpine, mi-jurassienne ne sera compréhensible qu'en se reportant au chapitre Alpes. Elle comprend une série de plis alpins dont la direction générale est celle de la chaîne elle-même, c.-à-d. N.-N.-O. S.-S.-E. et de plis jurassiens à l'E. de Chambéry de direction N.-N.-E. Cette ensemble de plis, parfois très complexes, se continue au nord et au sud et se rattache à la chaîne alpine. Les massifs cristallins du Mont-Cenis et de la chaîne de Belledonne ont été, eux aussi, fortement comprimés latéralement et ils se résolvent en une série de plis grossièrement parallèles dont les synclinaux sont jalonnés par des terrains sédimentaires (houiller, trias et jurassique). En dehors de ces plissements, il faut signaler des décrochements transversaux masquant parfois le prolongement des zones plissées. D'une manière générale, les régions de la Maurienne, de la Tarentaise, de la Vanoise et des Grandes-Rousses se continuent au nord entre le massif du Mont-Blanc et le massif des Alpes Pennines et au sud dans la région du Briançonnais. D'autre part, trois plis importants du massif de la Grande-Chartreuse, qui forme la région méridionale de Chambéry, se relient nettement aux plis du Jura méridional par les chaînons du mont Tournier, du mont du Chat et de la Chambotte présentant comme particularités d'être constitués par des anticlinaux de couches crétacées ou jurassiques, généralement déversées vers l'ouest et séparés par des synclinaux de couches oligocènes et miocènes. Des autres plis de la Grande-Chartreuse, un seul, l'anticlinal de Semnoz, qui constitue le premier chaînon alpin, se rattacherait seul aux plis de la Grande-Chartreuse. Il est séparé des autres par un synclinal de mollasse. En réalité, le prolongement de tous les plis des Bauges doit être cherché sur la rive droite de l'Isère, dans les montagnes qui bordent le massif de Belledonne : on verra à l'art. Savoie que les massifs des Aiguilles Rouges et du Mont-Blanc ne se continuent pas non plus, comme on serait tenté de le croire, par la chaîne de Belledonne.

Stratigraphie. — C'est dans l'axe de la chaîne de Belledonne que sont cantonnés presque tous les terrains cristallophylliens formés de micaschistes très cristallins, passant aux gneiss, avec intercalations de micaschistes, de schistes amphiboliques et d'éclogites. Cet axe cristallin est enveloppé d'une zone de schistes très particuliers, auxquels on avait donné le nom de schistes calcaréotalqueux et que l'on connaît maintenant sous celui de *schistes lustrés* ou de *schistes à séricite*. Ils sont à la fois quartzeux et calcaires, gris, noirs ou verts et très fissiles. Ils renferment un assez grand nombre de minéraux. On les a assimilés à l'étage cambrien. Ils sont au moins antehouillers. Ils existent également dans la Vanoise. Le *silurien* et le *dévonien* ne participent pas à la constitution du sous-sol du dép. de la Haute-Savoie.

En revanche, le *houiller* est bien développé. Il forme une large bande traversant du N. du S. tout le département dans la région de la Tarentaise, de la Maurienne et des Grandes-Rousses, et empiétant même sur la Vanoise. Elle s'étend de Bourg-Saint-Maurice vers Bozel, Saint-Michel et le mont Thabor. Des affleurements se montrent également dans les plis de la chaîne de Belledonne (Petit-Cœur), aussi bien au centre que sur les flancs ; presque partout cet étage est très métamorphisé, les argiles se sont transformées en schistes, en phyllades. Son épaisseur est considérable puisqu'elle dépasse 1.000 m. Il comprend des grès, des psammites et des schistes de couleur foncée avec veines d'anthracite. A la base se montrent des conglomérats d'une grande puissance et en plusieurs points on observe des intercalations de nappes orthophyriques en relation avec des tufs et des conglomérats également orthophyriques. L'anthracite est exploitée à Modane, Saint-Michel, Saint-Martin-de-Belleville, etc. ; elle renferme une flore stéphanienne : *Nevropteris gigantea*, *Calamites Suckovi*, etc.

On rapporte au *permien* une série de phyllades à chlorite et séricite feldspathisés qui séparent en beaucoup de points (Vanoise) les schistes houillers des quartzites du trias. Il y a concordance entre les trois formations. Vers le mont Peclet et le mont Thabor, cette série comprend des schistes bariolés renfermant des débris d'orthophyres et d'argilophyres. Ces schistes sont très riches en minéraux de métamorphisme.

L'extension du trias est assez considérable. Il affleure autour de la bande houillère dans une grande portion de son étendue. Cette bande se rattache à celle qui sert de soubassement au tertiaire de la Maurienne. Divers îlots se montrent également dans la chaîne de Belledonne, princi-

EFERUS - Recherche & Classification numérique

palement sur sa bordure O. (Aiguebelle). Son épaisseur et sa constitution sont très variables. C'est une formation présentant plusieurs faciès, mais avec un grand développement de *gypses*, de *cargneules*. D'une façon générale, on relève la série suivante : à la base des quartzites alternant avec des schistes sériciteux considérés comme l'équivalent du grès vosgien. Au-dessus, une série de schistes sériciteux avec lentilles de marbres chloriteux, de calaires siliceux zonés, de gypse, de cargneules, ne renfermant aucun fossile (muschelkalk). Cette formation est recouverte par des calcaires magnésiens, avec Polypiers, Encrines et Gastropodes représentent le keuper inférieur. Le keuper supérieur se termine par des argiles rouges et vertes dans le massif de Sulens et par des dolomies et cargneules dans la Maurienne et la Vanoise.

Le *lias* longe la chaîne de Belledonne, à l'E. et l'O. sur toute la rive gauche de la vallée de l'Isère. La deuxième bande traverse la vallée de l'Arc, entre Saint-Avre, Saint-Jean-de-Maurienne et Saint-Martin-d'Arc, s'épanouit dans les Grandes-Rousses et se rétrécit au contraire dans la Tarentaise (crête du Rey). Cette formation comprend également plusieurs faciès. L'infralias est représenté par des schistes noirs alternant avec des grès et des poudingues et renfermant *Avicula contorta*.

Il est difficile d'établir des subdivisions dans le reste du lias en grande partie calcaire (calcaires noirs, alternant avec des schistes lustrés et des taches vertes (schistes amphiboliques et serpentines). Des euphotides ont été injectées à la base du lias au mont Jovet. Dans ce lias calcaire très métamorphisé, on a recueilli de très rares fossiles : *Am. serpentinus*, *A. ceras*, *Bel. paxillosus*, *Gryphea cymbium*, *Bel. acutus*, montrant qu'une grande partie des zones du lias moyen et supérieur sont représentées. Le lias supérieur se termine par une grande épaisseur de schistes noirs sans fossiles.

Le *jurassique* est limité dans la Maurienne, la Tarentaise et les Grandes-Rousses à d'étroites bandes longeant les bandes liasiques à l'O. et à l'E. de la chaîne de Belledonne. Son extension est plus grande au S. des Bauges, sur la rive droite de l'Isère où il sert de soubassement au crétacé et au tertiaire. Il forme également l'axe des plis jurassiens de l'O. du département. On y distingue un *bajocien* et un *bathonien* constitués par des schistes noirs avec rognons calcaires (*Am. Murchisonæ*, *Am. concavus*), surmontés de marno-calcaires et de calcaires à entroques (*Am. linguiferus*, *Am. procerus*). Ce sont également des schistes noirs et des calcaires noirs qui forment le callovien et l'oxfordien (*Am. athleta* et *Am. tortisulcatus*).

Le jurassique supérieur n'existe guère qu'à l'O. de la vallée de l'Isère sous forme de calcaires, grès et marnes à *Am. tenuilobatus*, *Am. bimammatus*, recouverts par une série puissante de calcaires lithographiques, bréchoïdes, formant des masses puissantes et des abrupts remarquables et renferment *Am. lithographicus*, *Aptychus* et *Am. transitorius*.

Les terrains crétacés sont localisés dans l'O. du département dans les chaînes subalpines, le massif de la Grande-Chartreuse, le S. des Bauges et la région jurassienne. Le crétacé débute par des marno-calcaires (de 20 à 200 m. d'épaisseur) à *Am. Boisseri* (Berriasien), surmontés d'une puissante série de marnes à *Am. Roubaudi* (valanginien). Ce sont des marnes et des calcaires foncés à *Echinospatagus cordiformis* et *Ostrea Couloni* qui constituent l'hauterivien.

L'*urgonien* correspondant à l'aptien inférieur et au barémien est formé par des calcaires gris clairs ou foncés, parfois dolomitiques, constituant des escarpements très élevés séparés en deux par une zone marneuse gazonnée à *Orbitolina lenticularis*.

Le *gault* a été fréquemment arasé par la transgression sénonienne ou nummulitique. Quand il existe, il est formé par des calcaires gréseux, glauconieux avec des lits marno-calcaires. Cet étage est celui qui renferme le plus de fossiles : *Am. mamillaris*, *A. Lyelli*, *Am. Beudanti*, *Am. inflatus*, *Turrulites Bergeri*.

Les parties élevées des chaînons de la Chartreuse, des Bauges et du Jura sont formées généralement par le *sénonien* dont l'épaisseur varie de 1 m. à 80 m. renfermant de nombreux Foraminifères avec *Ananchytes ovata*, *Inoceramus Cuvieri*, *Belemnitella mucronata*. On n'a jamais rencontré de fossiles caractéristiques du cénomanien et du turonien et le sénonien est transgressif et repose sur le gault.

En quelques points des *Préalpes*, le tertiaire débute par des calcaires à *Nummulites perforata* qui représentent le lutétien supérieur et sont recouverts par des couches à *Cerithium diaboli* et *Cer. plicatum* présentant des intercalations d'anthracite. Au-dessus se montrent des dépôts calcaires et des grès à petites Nummulites (*N. striata*), *Ostrea Brongniarti*, qui s'étendent tantôt sur le secondaire, tantôt sur les terrains inférieurs du tertiaire. La formation supérieure à ces couches prend le nom de *flysch;* elle joue un grand rôle dans l'orographie des Alpes et elle offre une extension assez considérable. Elle est constituée par des schistes calcaires à Fucoïdes, débris d'algues, à écailles de poissons, avec parfois des bancs calcaires et des couches gréseuses. On y rattache également la série puissante de conglomérats (aiguille d'Arves), de grès à blocs de labradorites, d'arkoses et des schistes ardoisiers reposant sur des calcaires à Nummulites (*N. complanata*) qui forment les hautes cimes des chaînons de la Tarentaise (entre Moutiers et Chapieux), des Grandes-Rousses et de la Maurienne. Cette dernière bande, longue de plus de 40 kil., s'étend depuis le mont de Frez jusqu'au delà du col du Gelées.

Le flysch dont l'épaisseur peut atteindre plus de 1.000 m. correspond à une partie de l'éocène supérieur et à l'oligocène.

Les dépôts *miocènes* ne se trouvent guère que dans les synclinaux jurassiens et de la Chartreuse situés à l'O. et au N. de Chambéry. Ils constituent ce qu'on appelle les *mollasses* dans lesquelles on distingue une mollasse rouge, avec intercalations marneuses que l'on pense être aquitanienne; les deux autres (mollasse grise et mollasse supérieure) seraient franchement miocènes. Elles comprennent également des grès tendres, entremêlés de schistes et de marnes avec gros rognons et blocs exotiques venant probablement des Vosges.

Le *pliocène* n'existe pas dans le département.

Les *dépôts glaciaires* et les alluvions anciennes sont, au contraire, très répandus. On les observe aussi bien dans les hautes chaînes que dans les vallées (vallées de l'Arc, de l'Isère, etc.). Dans les hautes chaînes, ils constituent des lambeaux caillouteux non stratifiés, d'âge indéterminé. Dans les chaînes subalpines, on distingue en dehors de la couverture uniforme du fond et des flancs des vallées : 1° des *moraines externes* avec cailloux alpins, de provenance locale (moraine frontale, moraine latérale); 2° des *hautes terrasses;* 3° des assises interglaciaires, et 4° des basses terrasses recouvertes par des *dépôts glaciaires* (troisième glaciation). Enfin, dans le fond des vallées se trouvent les terrasses de fond. Les hautes terrasses et les dépôts glaciaires s'étendent principalement sur les deux rives de la vallée de l'Arc et de l'Isère.

Roches éruptives. — *Filons métallifères*. Le *granite* forme des îlots de faible importance en divers points de la chaîne de Belledonne et du massif de la Vanoise, et il offre parfois le type de granite à amphibole et présente des filons de granulite (près de Saint-Jean-de-Maurienne).

La *granulite* et la granulite gneissique forment des amas puissants au milieu des schistes cristallins et cambriens de la chaîne de Belledonne. Cette roche a profondément modifié ces formations primitives et primaires.

Dans la bande houillère de l'E. du département, on trouve des *orthophyres* en coulées puissantes (Grandes-

EFERUS - Recherche & Classification numérique

Rousses), accompagnées de tufs et de conglomérats volcaniques. On ne connaît que de rares porphyres.

Les *cuphotides* sont interstratifiées dans les schistes lustrés, où entre ces types et les gypses (Moutiers, mont Jovet). Ces roches passent fréquemment aux *serpentines*.

Il faut signaler aussi quelques veines de *mélaphyres* à la partie supérieure du trias (Montvernier, col Bariot).

Les *filons métallifères* sont nombreux dans les terrains anciens. Il existe de nombreux filons de *sidérose* exploités dans toute la chaîne de Belledonne ; des filons de *chalcopyrite* et de quartz aurifère dans les Grandes-Rousses; de la *galène*, de la *blende* et de la *pyrite* dans les schistes permiens. Le nickel, l'argent, le cobalt, l'antimoine se trouvent également en filons dans les terrains cristallins et cambriens (vallée de l'Arc). On observe un assez grand nombre de *sources minérales*, qui sortent des assises gypseuses et salifères du trias (Brides-les-Bains, Salins, etc.). Ph. GLANGEAUD.

Régime des eaux. — Le Rhône recueille toutes les eaux du département, directement ou par l'entremise de l'Isère. Ce très grand et beau fleuve est encore par ici un torrent, et la Savoie, « étant l'un des pays de France, d'Europe, voire du monde entier, le plus hérissé de montagnes dont un grand nombre éternellement neigeuses et glacées, ne peut manquer d'abonder en torrents forcenés; leur course est comme une cascade furieuse entre hauts monts nus ou sylvestres dont la nature intime diffère singulièrement, puisque tous les terrains y sont représentés, des plus anciens aux plus modernes ».

Le Rhône reçoit directement le tribut d'un peu plus du sixième du territoire contre près des cinq sixièmes pour l'Isère. Il parcourt 50 kil. en Savoie ou, plus exactement, il frôle de sa rive g. le dép. de la Savoie, la rive dr. étant propriété du dép. de l'Ain ; et, pendant ces 50 kil., du confluent du Fier jusqu'au confluent du Guiers, il abaisse son lit de 250 à 210 m. ; donc, une dénivellation de 40 m. : soit sur 50 kil. une pente de 80 centim. par 1.000 m., d'ailleurs répartie entre des « planiols » ou dormants et des « ratchs » ou rapides. Généralement très large, en îles, îlettes et bancs de graviers autant qu'en eau courante, il a jusqu'à 1 kil. d'ampleur. Il borde de sa rive gauche les palus de la Chautagne, plaine d'alluvions qui fut fond de lac, coule sous le pont de Culoz (chem. de fer de Paris au tunnel dit du Mont-Cenis) et se contracte extrêmement, en un gour d'extrême profondeur, dans le célèbre défilé de Pierre-Châtel ; il ne frôle en Savoie qu'un seul bourg cantonal, Yenne.

Le Fier, superbe torrent de 66 kil., en un bassin de 380 kil. q., roule en étiage ordinaire plus de 15 m. c. par seconde, et près de 30 en belles eaux coutumières. Par lui-même, il est extrêmement peu savoisien, pendant 3 kil. environ au-dessus de sa rencontre avec le Rhône, et seulement par la rive gauche; tout le reste de son voyage, ou plutôt tout son voyage, sauf ces 3.000 m. et rien que par un bord, sont en Haute-Savoie ; mais le département contribue à son bassin par les origines de l'Eau-Morte et le cours supérieur du Chéran: l'Eau-Morte est un affluent du lac d'Annecy, lui-même tributaire du Fier par l'entremise du Thiou (la belle rivière d'Annecy) ; le Chéran descend de l'acropole naturelle qu'on nomme les Bauges, sorte de plateau où, bien qu'assez brisé dans le fond de ses gorges, il est tout de même moins impétueux qu'il sera plus bas en Haute-Savoie, à la chute dudit plateau vers le bas pays ; il passe au pied du Châtelard, bourg cantonal, et quitte Savoie pour Haute-Savoie à 550 m. au-dessus des mers, après un cours de 20 kil. (sur 50), en un bassin de 28.000 hect. (sur 40.000) ; en ce lieu de son cours, il roule 2.800 litres par seconde. C'est incontestablement l'un des rus les plus aurifères de France.

En aval et non loin du pont de Culoz le canal de Savières n'est pas un canal fait de main d'homme, mais une rivière naturelle, indolente, il est vrai, versant au Rhône l'excédent du très beau lac du Bourget. Icelui, entièrement savoisien, comme tout son bassin de 45.000 hect. environ, n'est connu dans toute sa vérité, dans tous ses détails que depuis les travaux de l'ingénieur Délebecque ; ce savant limnologue lui attribue 4.462 hect., une profondeur extrême de 145m,40, une profondeur moyenne de 81m,10, une contenance de 3.620.000.000 m. c. ; à 231m,50 d'alt., l'eau du Bourget a 18 kil. de long sur 1.500 à 3.500 m. de large, entre montagnes de craie, les plus hautes étant celles de l'O., rive plus escarpée, plus pittoresque que celle de l'E., avec ondes plus creuses et la fameuse abbaye de Haute-Combe, Saint-Denis des princes de la maison de Savoie; mais aussi la rive orientale possède la célèbre ville thermale d'Aix-les-Bains avec son chemin de fer à crémaillère du Revard montant à une hauteur d'où le panorama est splendide sur le Mont-Blanc, une foule de grandes Alpes et de petites Alpes et des arêtes du Jura. Le lac du Bourget recueille la rivière de Chambéry, la Laisse, Leisse ou Leysse (30 kil., 22.000 hect.), dont l'ordinaire volume est de 1.340 litres, et le Sierroz ou Siéroz (17.250 m., 16.387 hect.), torrent de la cascade de Grésy qui menace de diviser à la longue le lac en deux sous-lacs par le charroi de ses alluvions. Le canal de Savières s'ouvre à l'extrémité N.-O. du Bourget ; c'est un placide courant de 23 m. de largeur moyenne, de 9.724 litres de volume coutumier, de 5.866 litres d'étiage, qui gagne le Rhône après un cours de 3.375 m. seulement, avec pente de 3 m. que remontent aisément les grandes crues du Rhône: le fleuve alors « envahit le Bourget et y dépose son fardeau d'alluvions qui, plus que Sierroz et Laisse, égalise le plafond du lac et peu à peu diminue son étendue, si bien que les efforts communs du fleuve et des deux torrents finiront par effacer entièrement ce magique miroir du ciel ».

Rien à dire de la Maline et du Flon, qui entrent dans le Rhône à Yenne, sinon que la Maline s'attarde dans les deux jolis lacs de Chevelu, tout petits, l'un de 7 hect., l'autre de 5 1/2, et que le Flon parcourt 15 kil. en 6.850 hect. : l'une et l'autre descendent du mont du Chat, qui commande au S.-O. le lac du Bourget; mais le Guiers est un fort beau torrent que se partagent la Savoie et l'Isère. Formé du Guiers Vif, courant de la Savoie, et du Guiers Mort, courant de l'Isère (tous deux fils du fameux massif de la Grande-Chartreuse), il sépare constamment les deux départements ci-dessus, la Savoie tenant la rive dr. Le Guiers Vif, issu d'une superbe caverne, par une source splendide, baigne le bourg cantonal des Échelles, et le Guiers tout court le bourg, doublement cantonal du Pont de Beauvoisin, dont la moitié de dr. est ch.-l. de canton savoisien, la moitié de g. ch.-l. de canton iseran; il absorbe le Tier, coule devant Saint-Genix-d'Aoste, autre chef-lieu de canton, et verse au Rhône 10 m. c. par seconde en portée normale, 4 en étiage, au bout de 48 kil., en une conque de 55.500 hect. Le Tier apporte au Guiers le tribut du très charmant lac d'Aiguebelette, long de 4 kil., large de 600 à 3.000 m., grand de 545 hect., profond de 71m,10 au plus creux, de 30m,65 en moyenne, et qui a 166.555.000 m. c. de capacité, à l'alt. de 374m,40, au pied O. du mont de l'Epine (1.426 m.), qui est le prolongement méridional du mont du Chat.

L'Isère a dans le dép. de la Savoie son origine et ses 150 premiers kil. (sur un cours total de 290) et, avons-nous dit plus haut, elle y reçoit les eaux d'environ 5.000 kil. q. (sur 12.140 environ). Elle naît, à 2.400 m. d'alt., en un cirque de monts grandioses (3.000 à 3.500 m.), du glacier de la Galise, dit aussi des sources de l'Isère, et s'accroît, coup sur coup, des épanchements de tant de champs de glaces qu'elle devient très vite un torrent considérable ; son premier hameau est à 1.936 m. au-dessus des mers, son premier village, Val-d'Isère, à 1.659 m., son premier bourg cantonal, Bourg-Saint-Maurice, à 810. Là finit le val de haute montagne, et l'Isère, « plus tranquille, coule entre monts moins puissants et tragiques, dans une nature plus calme, agreste et verdoyante » : c'est ici la belle val-

EFERUS - Recherche & Classification numérique

lée de la Tarentaise. Elle serpente devant Aime, fille d'*Axima*, la romaine, s'ensevelit dans le défilé du Saut de la Pucelle, puis celui de Cieix, où la plus grande largeur du val n'est que de 44 m., passe devant Moûtiers, à 480 m. au-dessus des mers, puis à 1.800 m. d'Albertville, et commence à se border de levées riveraines, faute desquelles elle divaguerait au loin dans la campagne, au lieu d'être retenue dans un lit de 100, 110, 120 m. seulement de travers. Elle laisse à 1.800 m. de sa rive dr. le bourg cantonal de Grésy et se double, ou à peu près, à 285 m. d'alt., par l'annexion du terrible Arc, dans le bassin de Chamousset. Alors il ne reste plus à l'Isère qu'à fuir entre digues dans une vallée justement fameuse sous le nom de Graisivaudan (ou Grésivaudan), « ancien lit glaciaire assez ample pour recevoir un fleuve comme le Nil ou le Gange »; elle se promène à 2 kil. en avant du bourg cantonal de Saint-Pierre-d'Albigny, baigne Montmélian et passe de Savoie en Isère, par 250 m. au-dessus des mers. Sans prétendre à la précision et en combinant les divers éléments fournis par les statistiques afférentes, on peut lui attribuer à l'entrée dans le département qui a pris son nom, 250 m. c. par seconde en portée ordinaire, 50 en étiage, 2.000 en crue extrême. C'est donc une rivière « formidable », grâce au nombre, à l'étendue des glaciers savoisiens.

En nombre infini sont les « nants » et les « dorons », c.-à-d. les torrents qui lui envoient leur tribut; on ne citera ci-dessous que les tout à fait principaux d'entre eux. Le doron de Bozel ou doron de la Vanoise concentre en foule des torrents de glaciers, il court dans les prairies de Pralognan; il boit la Glière, qui part de l'immense glacier de la Vanoise; il se perd dans les gorges de Ballandaz, que nulles peut-être ne surpassent ou n'égalent en « horreur » sublime, dans le monde sublime des Alpes; il passe à Bozel (d'où l'un de ses deux noms), s'accroît de deux nants ou dorons, eux aussi partis de glaciers de la Vanoise, et spécialement du massif de Peclet-Polset, le nant du Saut ou doron des Allues et le nant ou doron de Belleville. Il serpente devant Brides-les-Bains, devant Salins, et s'unit à l'Isère (rive g.), à 500 m. en aval de Moûtiers, par 475 m. d'alt., au bout d'un cours de 36 kil. en un bassin de 700 kil. q. On lui attribue une portée ordinaire de 28 m. c. et un étiage de 8. L'Arly n'est savoisien que pour 27.300 m. (sur 40.000) et 520 kil. q. (sur 672), le reste relevant de la Haute-Savoie, où cette rivière de 25 m. c. par seconde, avec étiage de 7.800 litres, a son cours supérieur; elle gronde au bas d'Ugines, devant Albertville, et rencontre l'Isère par 340 m. au-dessus des mers; de ses affluents, le plus grand de beaucoup, le doron de Beaufort (30 kil., 244 kil. q.) roule en volume coutumier près de 6 m. c., avec étiage d'au delà de 2. L'Arly ne doit pas comme Isère, doron de Bozel, Arc, son flot à des glaciers, mais bien à des fontaines abondantes dans des montagnes pluvieuses où la nature des roches comporte la puissance et constance des sources.

L'Arc est une autre Isère de 150 kil. de cours, de 2.000 kil. q. de bassin, accrue de tant d'eaux de glaciers qu'il finit par rouler 100 m. c. en temps ordinaire, 20 à 25 en étiage, dans un lit de 80 m. d'ampleur moyenne, sur une forte pente : d'où souvent des courants terribles. Fils de glaciers très vastes, en monts de 3.000 à 3.600 m., il commence, par la source dite supérieure, à 2.816 m. d'alt., et par la source dite inférieure, à 2.188; premier hameau, les granges de la Duis (2.161 m.); premier village, Bonneval (1.835 m.). Ce puissant torrent de la Maurienne (comme l'Isère est celui de la Tarentaise) rugit, froid, terne, violent, devant Lanslebourg, Modane, Saint-Michel, Saint-Jean-de-Maurienne, la Chambre, Aiguebelle. Parmi ses tributaires, dont aucun de long, il convient de nommer: le doron de Villars ou Laisse (21 kil., 18.900 hect.), qui puise aux glaciers de la Vanoise: la Valloirette (24 kil., 12.250 hect.), qui se pourvoit au Galibier et aux Trois-Evêchés; l'Arvan (30 kil., 206 kil. q.), abreuvé par les Aiguilles d'Arves, le Goléon, les Grandes-Rousses; le Glandon (20 kil., 11.287 hect.). Parmi ses ponts, on n'en nommera qu'un: le pont du Diable, dominant de près de 300 m. le terrible torrent dans la gorge de l'Esseillon, en amont de Modane : tels sont les gouffres et précipices de l'Arc et de maints autres torrents savoisiens. « En l'absence de chiffres absolument précis, portant sur une longue série d'années, on peut admettre que l'Arc est à l'Isère comme deux est à trois, son aire drainée étant moindre, moindre aussi l'espace qu'y occupent glaciers et névés ». A 3 kil. au-dessous du confluent de l'Arc, le Gélon, simple ruisseau en petite montagne, coule devant la Rochette, tellement sinueux qu'il a 30 kil. de long, pour moins de 9 entre la source et l'embouchure. Plus bas, la rivière d'Allevard, le Breda, sépare, sur un court trajet, le dép. de la Savoie (à dr.) de celui de l'Isère (à g.).

« Ni navigables, ni réellement flottables, très utiles à l'irrigation, les cours d'eau de la Savoie font tourner plus de 1.100 moulins, près de 300 scieries à bois, plus de 150 pressoirs à huile ou à cidre, une soixantaine de forges, des martinets, des bocards, des hauts fourneaux, laminoirs, etc., des foulons, des filatures, fabriques de draps, etc.: en tout près de 2.200 engins d'industrie. Ce n'est rien à côté de ce qui sera : quand l'électricité profitera de toutes les forces d'eau du département, ils développeront une puissance motrice, éclairante, chauffante, comburante prodigieuse.

Climat. — S'il est un pays au monde qu'on ne puisse ramener à une moyenne en fait de climats, c'est bien la Savoie (et le dép. voisin, la Haute-Savoie). Quelle commune mesure pour une véritable infinité de climat, les natures de roche, les expositions, insolations, altitudes étant infinies elles aussi? La Grande-Casse, aiguille maîtresse de la Vanoise, montant à 3.861 m. (soit 947 seulement de moins que le Mont-Blanc), le confluent du Rhône et du Guiers n'est qu'à 210, et de cette dernière altitude aux 2.000 m. et plus jusqu'où s'étagent les villages, les hameaux, les granges, les différences de sol, sous-sol, d'élévation, la présence ou l'absence des forêts, la situation au vent ou à l'abri du vent, ou à tel ou tel vent, ou en plein soleil, ou à l'ombre, font que peut-être pas un lieu de la Savoie n'a le climat d'un autre. A grands traits, pourtant, il y a ici deux climats dissemblables : au centre, à l'E., au S., dans le pays des monts supérieurs, à 2.000-2.500 m., c'est le climat de la haute montagne, très dur, très brusque, horriblement froid en hiver, sauf dans le fond des vallées habitées, et plus elles sont abritées et profondes; cette barbarie de climat ne tient pas seulement aux altitudes excessives, au vent, au rayonnement des glaciers, des névés, mais aussi à la nature des roches qui sont, en général, plus anciennes d'âge, plus froides de nature que celles de l'O., de ce qu'on peut appeler le pays de Chambéry, moins haut comme site, plus moderne et plus chaud comme terrain. Le bas du val savoisien de l'Isère, les rives du Bourget, les bords du Rhône sont bien plus tempérés que le reste de la contrée : « A Aix-les-Bains, le figuier, le grenadier prospèrent en pleine terre, et la moyenne annuelle, 10°, est à peine inférieure à celle de Paris ». Comme pluies, c'est une région très favorisée en vertu de cette loi générale que plus un pays est élevé au-dessus du niveau de la mer, et par conséquent froid, plus il condense la vapeur d'eau éparse dans l'air, et plus il y tombe de pluie. La quantité de précipitation annuelle y est plus ou moins double de la précipitation moyenne de la France, contrée qui, dans l'ensemble, ne reçoit pas 1 m. d'humidité par an, tandis que Chambéry en recueille dans l'année 1.680 millim., nombre de bourgs et villes 2 m., et les dos des hautes montagnes bien plus encore sans doute : d'où tant de glaciers, tant de neiges éternelles, donc tant de torrents puissants.

Flore et faune naturelles (V. France, § *Flore*; France et Europe, § *Faune*).

EFERUS - Recherche & Classification numérique

Histoire depuis 1789. — En 1789, la Savoie n'était pas française; elle ne l'était pas non plus en 1859, mais elle l'avait été dans l'intervalle. Fraction de l'ancien pays des Allobroges, puis du duché de Savoie, dont l'histoire se rattachait, tantôt à celle de la France, tantôt et plus souvent encore à celle de l'Italie, elle fut conquise au début de l'épopée révolutionnaire sur son duc d'alors par une armée française aux ordres de Montesquiou, et réunie à la France, dont elle fit partie jusqu'en 1815, sous le nom de dép. du Mont-Blanc et dans des limites qui ne sont plus aujourd'hui exactement les siennes, puisque cette plus haute cime de l'Europe, ne lui appartenant plus, ne pourrait lui donner son nom maintenant. Sur les sept petits pays de l'ancien duché de Savoie, ce département nous en apporta quatre: la Savoie propre, ch.-l. Chambéry; la Haute-Savoie, ch.-l. Albertville; la Tarentaise, ch.-l. Moûtiers; la Maurienne, ch.-l. Saint-Jean-de-Maurienne. Revenu à ses ducs en 1815, le pays se donna à la France, après nos victoires de 1859 en Italie, par un vote à peu près unanime, en 1860, ainsi que l'autre département « savoyard » dit, sous la République et l'Empire, dép. du Léman, et à présent Haute-Savoie.

Parmi les personnages célèbres de l'histoire moderne du département de la Savoie, personnages ayant vécu dans la contrée depuis 1789, ou qui y naquirent depuis, on doit nommer: le comte de Boigne (1741-1830), qui, né à Chambéry, guerroya dans les Indes, au service de potentats indigènes, et, revenu en Savoie, dépensa une grande partie de sa fortune au profit de sa ville natale; Emmanuel de Champmol (1747-1809), natif de Pont-de-Beauvoisin, l'un des signataires du Concordat; Albanis de Beaumont (1755-1812), de Chambéry, antiquaire et agronome; Daguin (1733-1815), de Chambéry, « l'un des créateurs de la médecine aliéniste »; Fodéré (1764-1835), de Saint-Jean-de-Maurienne, « créateur de la médecine légale »; Joseph de Maistre (1754-1821), l'un des grands écrivains de la France, et son frère Xavier de Maistre (1763-1852), célèbre littérateur, nés tous deux à Chambéry; le comte de Bellegarde (1755-1831), de Chambéry, qui fut général au service de l'Autriche; Michaud (1767-1839), auteur de l'*Histoire des Croisades*, né près d'Albens; Georges Marie-Raymond (1769-1839), littérateur, né à Chambéry; Louis-Gabriel Michaud (1773-1858), éditeur de la *Biographie universelle*, dite de Michaud, né à Albens; le général Curial (1774-1829), de Saint-Pierre-d'Albigny; Léon-Camille Menabréa (1804-57), érudit, né à Bassens; Brun-Rollet (1810-58), célèbre voyageur; Claude Genon (1811-74), littérateur, né à Albertville; Pierre Lanfrey (1828-77), historien, né à Chambéry; Menabréa (1804-96), général dans l'armée italienne, natif de Chambéry. O. Reclus.

Divisions administratives actuelles. — Arrondissements. — Le dép. de la Savoie comprend 4 arrondissements: Chambéry, Albertville, Moûtiers, Saint-Jean-de-Maurienne; ils sont subdivisés en 29 cantons et 329 communes. On en trouvera plus loin le détail.

Justice. Police. — Le département ressortit à la cour d'appel de Chambéry. Chambéry est le siège des assises. Il y a 4 tribunaux de première instance (1 par arr.); 1 tribunal de commerce à Chambéry; 1 justice de paix par canton. Le nombre d'agents chargés de constater les crimes et délits était, en 1894, de 191 gendarmes (38 brigades), 7 commissaires de police, 24 agents de police, 331 gardes champêtres, 87 gardes particuliers assermentés, 192 gardes forestiers, 266 douaniers. Il y eut 2.280 plaintes, dénonciations et procès-verbaux.

Finances. — Le département possède 1 directeur et 1 inspecteur des contributions directes, 1 trésorier-payeur général à Chambéry, 3 receveurs particuliers à Albertville, Moûtiers et Saint-Jean-de-Maurienne, 2 percepteurs à Chambéry et Albertville; 1 directeur, 1 inspecteur, 3 sous-inspecteurs de l'enregistrement; 4 conservateurs des hypothèques (1 par arr.). Le recouvrement des contributions indirectes est assuré par 1 directeur et 1 inspecteur à Chambéry, 1 receveur principal entreposeur à Chambéry, 3 receveurs entreposeurs à Saint-Jean-de-Maurienne, Moûtiers et Albertville. L'administration des douanes est représentée par 1 directeur à Chambéry, 2 inspecteurs à Chambéry et Albertville, 1 receveur principal à Chambéry et 1 sous-inspecteur à Modane.

Instruction publique. — Le dép. de la Savoie relève de l'Académie de Chambéry, qui comprend les deux dép. de la Savoie et de la Haute-Savoie. L'inspecteur d'Académie réside à Chambéry. Il y a une école préparatoire à l'enseignement supérieur des sciences et des lettres à Chambéry, comprenant: 1 directeur, 11 cours et 1 laboratoire municipal et départemental. Il y a 5 inspecteurs primaires (2 à Chambéry et 1 dans les autres arr.). L'enseignement secondaire se donne aux garçons dans 1 lycée, à Chambéry, et aux filles dans 1 lycée, à Chambéry. Il y a 8 institutions libres congréganistes. Il y a des écoles primaires supérieures de garçons à Aix-les-Bains, Chambéry, Montmélian, Saint-Jean-de-Maurienne, et des écoles primaires supérieures de filles à Aix-les-Bains et Montmélian. Il existe plusieurs cours complémentaires de garçons et de filles. Albertville possède 1 école normale primaire d'instituteurs et Chambéry 1 école normale primaire d'institutrices. L'enseignement professionnel est représenté par 1 école nationale de musique à Chambéry et 1 chaire d'agriculture à Albertville.

Cultes. — Le dép. de la Savoie est le seul qui soit compris dans plusieurs diocèses. Il forme pour le culte catholique les diocèses de Chambéry (archevêché), de Tarentaise (Moûtiers), de Maurienne (Saint-Jean-de-Maurienne) et une partie du diocèse d'Annecy. Il compte (au 1er nov. 1894) 7 vicaires généraux, 15 chanoines, 35 curés, 307 desservants, 100 vicaires. Le culte réformé relève de l'église consistoriale de Chambéry et compte 1 pasteur pour environ 450 fidèles, dont 250 à Chambéry et 100 à Aix-les-Bains. Le culte israélite ne compte aucun ministre officiant spécial au département.

Armée. — Le dép. de la Savoie appartient à la 14e région militaire (Grenoble). La 28e division d'infanterie et la 56e brigade d'infanterie ont leur siège à Chambéry. Au point de vue du recrutement et de la mobilisation, le département forme la 4e subdivision (Chambéry) du 14e corps d'armée.

Divers. — Le département ressortit à la 14e *bis* légion de gendarmerie (Chambéry), à la division minéralogique du S.-E. (arr. de Chambéry), à la 6e inspection des ponts et chaussées, à la 12e région agricole (S.-E.), à la 33e conservation des forêts (Chambéry). Le département possède 1 chambre de commerce à Chambéry et 4 chambres consultatives d'agriculture (1 par arr.).

Démographie. — Mouvement de la population. — Le recensement de 1896 a constaté dans le dép. de la Savoie une population totale de 259.790 hab. Voici, depuis le commencement du siècle, les chiffres donnés par les recensements précédents:

1801.....	248.066	1856.....	272.839
1806.....	253.765	1861.....	275.039
1821.....	257.009	1866.....	271.663
1826.....	260.625	1872.....	267.958
1831.....	265.533	1876.....	268.361
1836.....	266.627	1881.....	266.438
1841.....	269.052	1886.....	267.428
1846.....	272.494	1891.....	263.297
1851.....	274.016	1896.....	259.790

Il résulte de ces chiffres que le mouvement de diminution de la population est continu, quoique lent, depuis 1860 environ, dans le dép. de la Savoie. Pour 1.000 hab. recensés en 1801 (population approximative à cette époque), on en comptait 1.079 seulement en 1886. Le mouvement a été sensiblement uniforme dans les diverses parties du département, comme on peut s'en rendre compte en com-

EFERUS - Recherche & Classification numérique

parant les recensements de 1801, 1851 et 1896, arrondissement par arrondissement :

ARRONDISSEMENTS	Population en 1801	Population en 1851	Population en 1896
Chambéry.....	138.953	146.217	137.583
Albertville.....	30.856	37.026	35.669
Moûtiers.	29.527	37.351	33.745
Saint-Jean-de-Maurienne....	48.730	53.422	52.793
Totaux.....	248.066	274.016	259.790

Densité de la population par kilomètre carré

ARRONDISSEMENTS	Superficie d'après le cadastre	1801	1851	1896	Augmentation de 1801 à 1896
	hect.				
Chambéry.....	161.369	86	90,5	85,2	— 0,8
Albertville.....	76.834	40,1	48,2	46,4	+ 6,3
Moûtiers.....	175.582	16,8	21,2	19,2	+ 2,4
Saint-Jean-de-Maurienne...	205.006	23.7	26	25,7	+ 2
Totaux.....	618.791	41,8	46,4	42	+ 2,6

Voici les chiffres absolus pour la dernière période :

ARRONDISSEMENTS	1872	1881	1891	1896
Chambéry.....	143.258	142.586	138.715	137.583
Albertville.....	35.836	36.134	36.352	35.669
Moûtiers.....	35.788	34.591	35.488	33.745
Saint-Jean-de-Maurienne...	53.076	53.127	52.742	52.793
Totaux du département...	267.958	266.438	263.297	259.790

Au point de vue de la population totale, le dép. de la Savoie venait, en 1896, au 72e rang des dép. français. Au point de vue de la population spécifique, il était le 74e, avec une densité (42 hab. par kil. q.) très inférieure à la moyenne française (72 hab. par kil. q.).

La population des chefs-lieux d'arrondissements se répartissait, en 1896, de la manière suivante :

VILLES	Population municipale agglomérée	Éparse	Comptée à part	Totale
Chambéry.....	15.596	1.146	5.020	21.762
Albertville.....	3.485	1.211	1.675	6.371
Moûtiers	1.949	49	491	2.489
Saint-Jean-de-Maurienne...	2.455	663	160	3.278

La population éparse est (en 1891) de 546 hab. pour 1.000, proportion très supérieure à la moyenne française (366 °/₀₀) et qui montre la prédominance considérable de l'élément rural.

La population se répartit comme suit entre les groupes urbains et ruraux :

Population au 30 mai 1886		Population au 29 mars 1896	
Urbaine.....	35.024	Urbaine	39.739
Rurale.....	232.404	Rurale	220.051
Total.....	267.428	Total.....	259.790

Le nombre des communes urbaines (plus de 2.000 hab. agglomérés) était, en 1896, de 5 seulement, occupant une surface totale de 5.348 hect., contre 589.055 hect. occupés par les 324 communes rurales (superf. totale du dép., 594.403 hect.).

Voici quelle était l'importance relative des populations urbaine et rurale aux recensements de 1856, 1872, 1886 et 1896, pour 100 hab. :

	1856	1872	1886	1896
Population urbaine...	»	11,51	13,40	15,25
— rurale....	»	88,49	86,60	84,75

La population rurale forme plus des 5/6 de la population totale, alors que dans l'ensemble de la France elle forme seulement 60 °/₀ du total de la population.

Le mouvement de la population, en 1898, se traduit par les chiffres suivants : naissances légitimes, 5.561 dont 2.724 du sexe masculin et 2.837 du sexe féminin ; naissances naturelles, 312 dont 168 du sexe masculin et 144 du sexe feminin : soit un total de 5.873 naissances. Il y eut 335 mort-nés. Le nombre des décès fut de 5.318, 2.756 du sexe masculin et 2.562 du sexe féminin. Il s'ensuit que la natalité est supérieure à la mortalité. Le nombre des mariages a été de 1.724, celui des divorces de 12. En résumé, la proportion des mariages est (en 1891) de 6,29 pour 1.000 hab., celle des naissances de 22,4 °/₀₀, celle des décès de 24,1 °/₀₀. Sur l'ensemble de la France, on constate par 1.000 hab. 8 mariages, près de 23 naissances et un peu plus de 20 décès.

La répartition des communes d'après l'importance de la population a donné, en 1896, pour les 329 communes du département : aucune commune de moins de 100 hab.; 12 com. de 101 à 200 hab.; 35 com. de 201 à 300 hab.; 41 com. de 301 à 400 hab.; 44 com. de 401 à 500 hab.; 142 com. de 501 à 1.000 hab.; 36 com. de 1.001 à 1.500 hab.; 6 com. de 1.501 à 2.000 hab. ; 4 com. de 2.001 à 2.500 hab. ; 5 com. de 2.501 à 3.000 hab.; 1 com. de 3.001 à 3.500 hab.; aucune commune de 3.501 à 4.000 hab.; ni de 4.001 à 5.000 hab.; 2 com. de 5.001 à 10.000 hab.; 1 com. de plus de 10.000 hab. (Chambéry).

Voici, par arrondissement et canton, la liste des communes dont la population agglomérée en 1896 dépassait 1.000 hab. Les chiffres de superficie ne sont pas rigoureusement exacts parce que nous attribuons toute la superficie des villes divisées entre plusieurs cantons au premier de ces cantons dans la liste. Les surfaces cantonales sont indiquées d'après la *Situation financière des communes* (année 1899) :

Arrondissement de Chambéry (15 cant., 164 com., 161.369 hect., 137.583 hab.). — *Cant. d'Aix-les-Bains* (14 com., 11.515 hect., 15.039 hab.) : Aix-les-Bains, 8.328 hab. (5.784 aggl.). — *Cant. d'Albens* (9 com., 6.426 hect., 6.291 hab.). — *Cant. de Chambéry* (N.) (11 com., 12.079 hect., 15.902 hab.) : Chambéry, 21.762 hab. (20.616 aggl.) ; Saint-Alban, 1.187 hab. (1.029 aggl.). — *Cant. de Chambéry* (S.) (9 com., 5.642 hect., 18.177 hab.). — *Cant. de Chamoux* (10 com., 6.673 hect., 6.720 hab.). — *Cant. du Châtelard* (14 com., 26.291 hect., 9.508 hab.). — *Cant. des Echelles* (11 com., 14.274 hect., 6.846 hab.). — *Cant. de Montmélian* (15 com., 10.277 hect., 9.302 hab.). — *Cant. de La Motte-Servolex* (9 com., 10.000 hect., 8.930 hab.). — *Cant. de Pont-de-Beauvoisin* (12 com., 6.575 hect., 7.657 hab.) : Pont-de-Beauvoisin, 1.620 hab. (1.339 aggl.). — *Cant. de La Rochette* (14 com., 10.486 hect., 8.000 hab.) : La Rochette, 1.292 hab. (1.036 aggl.). — *Cant. de Ruffieux* (8 com., 7.775 hect., 5.265 hab.). — *Cant. de Saint-Genix* (10 com., 7.558 hect., 6.581 hab.). — *Cant. de Saint-Pierre d'Albigny* (5 com., 7.213 hect., 6.527 hab.) : Saint-Pierre-d'Albigny, 2.931 hab. (1.059 aggl.). — *Cant. d'Yenne* (14 com., 13.214 hect., 7.970 hab.) : Yenne, 2.520 hab. (1.154 aggl.).

Arrondissement d'Albertville (4 cant., 42 com., 76.834 hect., 35.669 hab.). — *Cant. d'Albertville* (18 com., 21.341 hect., 16.595 hab.) : Albertville, 6.371 hab. (5.160 aggl.). — *Cant. de Beaufort* (4 com., 24.411 hect., 5.823 hab.). — *Cant. de Grésy-sur-Isère* (11

EFERUS - Recherche & Classification numérique

com., 10.491 hect., 7.303 hab.). — *Cant. d'Ugines* (9 com., 17.083 hect., 6.631 hab.).

Arrondissement de Moûtiers (4 cant., 56 com., 175.582 hect. ,33.745 hab.). — *Cant. d'Aime* (12 com., 27.412 hect., 7.119 hab.). — *Cant. de Bourg-Saint-Maurice* (9 com., 55.594 hect., 8.865 hab.) : Bourg-Saint-Maurice, 2.922 hab. (1.213 aggl.) ; Séez, 1.311 hab. (1.292 aggl.). — *Cant. de Bozel* (9 com., 39.906 hect., 5.551 hab.). — *Cant. de Moûtiers* (25 com., 46.141 hect., 13.953 hab.) : Moûtiers, 2.489 hab. (2.440 aggl.).

Arrondissement de Saint-Jean-de-Maurienne (6 cant., 67 com., 205.006 hect., 52.793 hab.). — *Cant. d'Aiguebelle* (12 com., 16.089 hect., 9.475 hab.) : Argentine, 1.540 hab. (1.433 aggl.). — *Cant. de La Chambre* (13 com., 27.597 hect , 9.488 hab.). — *Cant. de Lanslebourg* (7 com., 64.114 hect., 4.991 hab.). — *Cant. de Modane* (8 com., 22.725 hect., 8.054 hab.) : Fourneaux, 1.670 hab. (1.677 aggl.) ; Modane, 2.771 hab. (1.807 aggl.). — *Cant. de Saint-Jean-de-Maurienne* (20 com., 33.774 hect., 15.067 hab.) : Saint-Jean-de-Maurienne, 3.278 hab. (2.615 aggl.). — *Cant. de Saint-Michel* (7 com., 31.527 hect., 5.667 hab.) : Saint-Michel, 2.017 hab. (1.361 aggl.).

Les agglomérations urbaines ne se rencontrent que dans les grandes vallées qui s'étendent entre les ramifications des Alpes (Maurienne et Tarentaise) et dans leurs vallées latérales.

Habitations. — Le nombre des centres de population (hameaux, villages ou sections de communes) était en 1896 de 3.540 dans le dép. de la Savoie. Le nombre des maisons d'habitation était de 50.869 dont 48.644 occupées en tout ou en partie et 2.225 vacantes. Sur ce nombre, on en comptait 20.791 n'ayant qu'un rez-de-chaussée, 25.550 un seul étage, 3.537 deux étages, 845 trois étages, 146 quatre étages ou davantage. Elles comportaient 66.378 logements ou appartements distincts, dont 62.395 occupés et 4.183 vacants ; en outre, 6.018 locaux servant d'ateliers, de magasins ou de boutiques. La proportion des locaux industriels ou commerciaux était de 70 °/₀₀ (en 1891), très inférieure à la moyenne française (105 °/₀₀).

Etat des personnes. — D'après la résidence. — On a recensé, en 1896, 8.946 individus isolés et 53.317 familles, plus 132 établissements comptés à part, soit un total de 62.395 ménages. Il y a 8.946 ménages composés d'une seule personne ; 10.272 de deux personnes ; 10.242 de trois personnes ; 10.081 de quatre personnes ; 8.204 de cinq personnes ; 6.111 de six personnes ; 8.407 de sept personnes et davantage. La proportion d'isolés est (en 1891) à peu près égale à celle de l'ensemble de la France (141 sur 1.000 ménages, au lieu de 152).

La population résidante comptait 259.790 personnes, dont 243.782 résidants présents, 4.803 résidants absents et 11.205 personnes comptées à part. La population présente comportait 254.987 résidants présents et 1.056 personnes de passage, soit un total de 256.043. La population présente est donc inférieure à la population résidante, comme c'est généralement le cas en France. La proportion de résidants absents atteint (en 1891) à peu près 17 °/₀₀ (moyenne française, 17,4).

D'après le lieu de naissance. — Classée d'après le lieu de naissance, la population de la Savoie se divisait, en 1896, en :

Français nés dans la commune où ils habitent	180.261
— nés dans une autre commune du département	44.873
Français nés dans un autre département	21.086
— nés en Algérie ou dans une colonie française	75
Français nés à l'étranger	370

Soit un total de 246.665 Français de naissance.

Il faut y ajouter, en premier lieu, 637 naturalisés, et, en second lieu, 8.741 étrangers.

Classée par nationalité, la population de la Savoie comprend 247.302 Français, 8.014 Italiens, 457 Suisses, 94 Allemands et Autrichiens, etc. La proportion d'étrangers est (en 1886) d'un peu plus de 30 °/₀₀, c.-à-d. égale à la moyenne française (30 °/₀₀). Les étrangers sont presque tous de nationalité italienne.

Si nous nous en tenons à l'élément français, nous constatons qu'en 1896 le dép. de la Savoie possédait 225.134 nationaux nés sur son territoire et que l'on a recensé dans la France entière 67.513 originaires de la Savoie. Ce département avait conservé (en 1891) 708 °/₀₀ de ses enfants. La Savoie venait au 5e rang des départements dont les habitants sont demeurés le plus fidèlement dans leur commune d'origine.

Des habitants qui ont émigré à l'extérieur, 19.808 ont passé dans la Seine, 9.234 dans l'Isère, 4.288 dans l'Ain, 3.679 dans la Haute-Savoie, 15.955 dans le Rhône, 1.293 dans les Bouches-du-Rhône, etc. En revanche, le dép. de la Savoie renferme 21.086 Français originaires d'un autre département : 3.869 de l'Isère, 4.160 de la Haute-Savoie, 1.079 de l'Ain, 3.106 du Rhône, etc. Le mouvement d'immigration se fait par échange avec les régions limitrophes et, dans une assez large mesure, avec l'Italie, par la vallée de la Maurienne. La comparaison des chiffres d'émigration et d'immigration montre que le dép. de la Savoie a perdu par émigration plus du triple d'habitants qu'il n'a gagnés par l'immigration intérieure. La proportion d'émigration est (en 1896) de 231 °/₀₀ (moyenne française, 174 °/₀₀).

D'après l'état civil. — Classée par sexe, la population de la Savoie se répartit (en 1896) en 129.254 hommes et 126.789 femmes ; c'est une proportion (en 1891) de 969 femmes pour 1.000 hommes (moyenne française, 1.014). Le sexe masculin comptait (en 1891) 30.168 célibataires majeurs, soit 227 °/₀₀ ; le sexe féminin, 22.648, soit 177 °/₀₀, proportions supérieures aux moyennes françaises (174 et 137 °/₀₀). La proportion des personnes mariées sur le total des habitants est de 329 pour 1.000 (moyenne générale de la France, 400). On a recensé 18.756 veufs ou veuves, soit 72 °/₀₀ (moyenne française, 81). Le nombre des mineurs des deux sexes était de 104.399, soit 415 °/₀₀ (moyenne française, 365). Le nombre moyen des enfants vivants était de 286 par 1.000 familles (moyenne française, 210). L'âge moyen des hommes est de 30 ans 9 mois, celui des femmes de 31 ans 6 mois 10 jours.

D'après la profession. — La population du dép. de la Savoie se décompose par professions de la manière suivante (en 1891). On classe sous chaque rubrique non seulement ceux qui exercent la profession, mais aussi la totalité des personnes qui en tirent leur subsistance.

Agriculture	186.554	soit 713 °/₀₀
Industries manufacturières	24.750	— 94 —
Transports	5.862	— 22 —
Commerce	14.862	— 57 —
Force publique	6.362	— 24 —
Administration publique	4.423	— 17 —
Professions libérales	7.056	— 26 —
Personnes vivant exclusivement de leurs revenus	5.482	— 21 —

En outre, 7.946 gens sans profession et individus non classés (enfants en nourrice, étudiants ou élèves de pensionnats vivant loin de leurs parents, personnel interne des asiles, hospices, etc.), ou de profession inconnue. Au point de vue social, la population comprend (en 1891) : 64.759 patrons, 2.835 employés, 14.319 ouvriers. Les personnes inactives de leurs familles sont au nombre de 173.438, plus 6.529 domestiques.

Etat économique. — Propriété. — La statistique décennale de 1892 accusait une surface cultivée totale de 346.815 hect., dont 210.362 appartenant à des particuliers, 2.905 à l'Etat, 130.205 aux communes, etc. Des

EFERUS - Recherche & Classification numérique

210.362 hect. appartenant aux particuliers, 89.039 étaient des terres labourables, 72.049 des prés naturels, herbages et vergers, 10.077 des vignes, 1.168 des jardins de plaisance et parcs, 37.529 des bois et forêts.

Le nombre des cotes foncières était, en 1891, de 205.910 dont 135.665 non bâties et 70.245 bâties.

L'enquête faite par l'administration des contributions directes en 1884 a relevé dans le dép. de la Savoie 61.945 propriétés non bâties imposables, savoir : 58.594 appartenant à la petite propriété, 2.893 à la moyenne propriété, 458 à la grande propriété.

Nous donnons ci-après un tableau indiquant le nombre et la contenance des cotes foncières non bâties en 1892 :

DÉSIGNATION	NOMBRE des cotes	SUPERFICIE (en hectares)
Petite propriété :		
Biens de moins de 1 hect....	27.552	17.213
— de 1 à 5 hect.....	23.224	
Moyenne propriété :		125.226
Biens de 5 à 10 hect.....	7.818	
— de 10 à 20 —	2.217	
— de 20 à 30 —	484	
— de 30 à 40 —	192	56.164
— de 40 à 50 —	133	
Grande propriété :		
Biens de 50 à 100 hect.....	105	
— de 100 à 200 —	98	259.547
— de 200 à 300 —	60	
Au-dessus de 300 —	62	
Totaux.....	61.945	458.150

On voit par ce tableau que la petite propriété occupe 142.439 hect., la moyenne 56.164 hect. et la grande 259.547 hect. La contenance moyenne d'une cote foncière est de 7hect,39, alors que la moyenne française est de 8hect,65. La grande propriété domine et possède près de la moitié de la superficie du département.

La valeur de la propriété bâtie était évaluée (d'après l'enquête de 1887-89) de la manière suivante :

	Maisons	Usines
Nombre (en 1897).....	68.598	1.546
	Francs	Francs
Valeur locative réelle....	7.589.981	646.183
— vénale (en 1887)..	161.095.901	9.220.419

Il faut y ajouter 830 bâtiments publics (asiles, presbytères, préfectures, etc.), d'une valeur locative réelle (en 1887) de 153.420 fr. — La part du département dans la valeur de la propriété bâtie sur le sol français représente 1/359e de la valeur totale.

Agriculture. — L'agriculture fait vivre, en 1891, 713 hab. sur 1.000, alors que dans l'ensemble de la France cette proportion atteint 460. La Savoie est donc un département agricole.

On trouvera au § *Géologie agricole* des indications sur les qualités des terrains des diverses parties du département. Nous rappelons que les divisions fondamentales du département sont basées sur les zones d'altitude, en partant de la chaîne principale des Alpes : hautes vallées de la Maurienne et de la Tarentaise ; région des moyennes montagnes (plateau des Beauges) ; plaines de Chambéry, d'Aix-les-Bains et de la vallée du Rhône.

D'après l'assiette de la contribution foncière, la valeur du sol non bâti du dép. de la Savoie représente environ le 1/182e de la valeur totale du sol français.

Nous donnons ci-après un tableau indiquant la superficie et le rendement des principales cultures en 1898.

Ce tableau montre que la production des cultures du dép. de la Savoie est peu considérable, quoique variée. Dans la période décennale 1889-98, la production moyenne annuelle du froment fut seulement de 224.120 hectol. Les rendements sont médiocres. — Quant à la nature des terrains du dép. de la Savoie, on y distingue, d'après le cadastre : 90.028 hect. de terres labourables, 120.515 hect. de prés et herbages, 9.912 hect. de vignes, 122.615 hect. de bois, 115.884 hect. de landes, rochers et terrains incultes, etc., mais ces chiffres (1882) ne correspondent plus tout à fait exactement à l'état actuel.

CULTURES	SUPERFICIE	PRODUCTION
	Hectares	Hectolitres
Froment.....	18.000	180.000
		Quintaux 139.950
		Hectolitres
Méteil.....	3.300	36.300
Seigle.....	15.200	197.600
Orge.....	5.000	70.000
Avoine.....	9.500	171.000
Sarrasin.....	2.200	15.400
Maïs.....	5.000	70.000
		Quintaux
Pommes de terre.....	9.500	551.000
Betteraves fourragères...	840	162.320
Trèfle.....	9.500	370.500
Luzerne.....	1.520	71.440
Sainfoin.....	4.250	148.750
Prés naturels et herbages.	73.800	1.113.100
Tabac.....	627	7.758
Colza.....	300	4.500
Chanvre.....	170	Filasse 1.190 Graine 595
Pommes à cidre.....	»	9.900
Châtaignes.....	»	11.000
Noix.....	»	8.000
Prunes.....	»	300
Mûriers (feuilles).....	»	1.900
		Hectolitres
Vignes.....	11.900	130.900

Les prairies et les pâturages ont seuls une grande importance. Les principaux se trouvent dans le massif de la Vanoise. D'après l'enquête décennale de 1892, il y avait 2.799 hect. de prairies irriguées naturellement par les crues des rivières, 11.681 hect. de prairies irriguées à l'aide de travaux spéciaux, 37.101 hect. non irrigués, 2.373 hect. d'herbages pâturés dits de plaines, 9.769 hect. d'herbages pâturés de coteaux, 52.510 hect. d'herbages pâturés de montagnes ou alpestres. Les fourrages verts annuels étaient cultivés sur 2.149 hect., dont 286 de trèfle incarnat, 389 de vesces ou dravières, 6 de choux fourragers, 12 de seigle en vert, 1.456 de maïs fourrage. Il y avait 4.606 hect. de prés temporaires.

La statistique décennale de 1892 accusait les résultats suivants pour les cultures arbustives : pommes et poires, 67.863 hectol. ; pêches et abricots, 1.627 hectol. ; prunes, 2.064 hectol. ; cerises, 5.561 hectol. ; noix, 18.393 hectol. ; châtaignes, 20.540 hectol. — La culture de la vigne a un certain développement jusqu'à 800 m. d'alt. En 1898, la vigne était cultivée sur 11.900 hect., et la récolte fut de 130.900 hectol. Les principaux crus sont ceux de Marétel, Altesse (près Lucey), La Rochette, Princens, etc. — Les cultures maraîchères sont très peu développées. En 1892, il y avait seulement 774 hect. cultivés en légumes secs (haricots, pois, fèves, féverolles, lentilles, etc.), 52 hect. cultivés en carottes, navets, choux, etc.

Le tabac est cultivé dans quelques basses vallées et a produit, en 1898, une récolte de 707.577 fr. — La culture du mûrier a donné 1.900 quintaux de feuilles, d'une valeur totale de 6.650 fr., soit une valeur moyenne de 3 fr. 50 le quintal. L'élevage des vers à soie a une certaine importance (V. Soie).

Les forêts occupent (en 1892) une superficie considérable, quoiqu'elles aient eu à souffrir du déboisement. La surface boisée est estimée à 122.664 hect., dont 1.442 appartiennent à l'Etat, 83.693 aux communes, 37.529 à des particuliers. 64.841 hect. sont en futaie, le reste est en taillis. Les principales essences sont le mélèze, le chêne, le sapin, le hêtre, le châtaignier, l'orme, le frêne, le noyer,

EFERUS - Recherche & Classification numérique

etc. Les forêts les plus importantes sont celles de Mouxy, Tresserve, etc. La production du bois mis en coupe est évaluée à 204.932 m. c. par an.

L'élevage est prospère. Le nombre des animaux de ferme existant au 31 déc. 1898 était :

Espèce chevaline	3.180
— mulassière	5.200
— asine	2.150
— bovine	128.510
— ovine	77.640
— porcine	12.400
— caprine	16.200

Les bêtes bovines appartiennent à la race tarine (V. Race, § *Zootechnie*, t. XXVIII, p. 31). En 1898, la production du lait fut de 676.200 hectol., d'une valeur totale de 10.143.000 fr. La fabrication du beurre donna (en 1892) 1.302.104 kilogr. La fabrication des fromages est très importante. En 1898, elle fut de 3.430.938 kilogr., d'une valeur totale de 2.839.866 fr. Il y a une grande variété d'espèces de fromages (*gruyère, tignard, vacherin, brézegaud, chevrotin, mont-cenis, persillé, valloire, tomme, gratteron*, etc.). Il y a des écoles de fromagerie au Châtelard, à Seyssel et à Valloire. — Les moutons sont soumis au régime de la transhumance. — L'apiculture est importante. En 1898, il y avait 11.400 ruches d'abeilles en activité, ayant produit 45.600 kilogr. de miel et 6.840 kilogr. de cire d'une valeur globale de 105.792 fr.

Les exploitations agricoles sont de petite étendue, généralement de 3 à 5 hect. : 50.776 ont moins de 5 hect., 7.818 de 5 à 10 hect., 2.893 de 10 à 40 hect., 458 plus de 40 hect. Le nombre des propriétaires cultivant eux-mêmes leurs terres est de 54.215, exploitant des domaines d'une étendue moyenne de 3^{hect},25, celui des fermiers est de 6.410, celui des métayers est de 2.019.

Industrie. — L'industrie fait vivre 24.750 personnes, en 1891, soit 94 hab. sur 1.000 (moyenne française, 250). Elle n'a aucune activité.

Mines et carrières. Le dép. de la Savoie a des richesses minérales nombreuses, mais presque inexploitées. Le total des concessions minières était, au 1er janv. 1899, de 75, pour une superficie totale de 19.077 hect. de terrains exploités. Il y avait 45 mines de combustibles minéraux, 17 mines de minerais de fer et 13 mines d'autres minerais métallifères.

La production du dép. de la Savoie en combustibles minéraux (anthracite) était, en 1898, de 10.532 tonnes, valant sur le carreau de la mine 80.496 fr., soit une moyenne de 7 fr. 60 la tonne. C'était le fruit du travail de 44 ouvriers de l'intérieur, ayant fourni 11.278 journées de travail et reçu 33.580 fr. de salaires, et de 21 ouvriers de l'extérieur, ayant fourni 5.851 journées et reçu 14.383 fr. de salaires. Les mines d'anthracite appartiennent au bassin de Chambéry et à celui de Maurienne-Tarentaise et Briançon. — On extrait des tourbières, au nombre de 30, environ 140 tonnes de tourbe, valant 400 fr. ou 3 fr. la tonne, pour une consommation toute locale destinée au chauffage domestique.

Pour la consommation, le dép. de la Savoie emploie 62.900 tonnes de houille, valant en moyenne 31 fr. la tonne sur les lieux de consommation, soit 1.955.600 fr. en tout. De cette quantité, 14.700 t. viennent du département même, qui achète 27.700 t. à la Loire (Saint-Etienne), 10.200 t. à l'Isère (Le Drac), 7.400 t. au Gard (Alais), 1.200 t. à l'Aveyron (Aubin), et 300 t. seulement à l'étranger (pays divers).

La production des autres minerais métallifères est insignifiante. Il y a 1 mine de minerai de fer en activité (63 t. en 1898), 1 mine de cuivre pyriteux (69 t., valant 7.577 fr.), etc. — Les gisements de minerai de fer, de cuivre, de plomb argentifère (Peisey), etc., sont nombreux.

Les carrières ont fourni les résultats suivants en 1898 :

	POIDS en tonnes	VALEUR en francs
Pierre de taille dure	4.730	18.920
Moellon	19.200	28.800
Plâtre	49.470	378.445
Ciment	9.360	262.080
Chaux hydraulique	16.900	287.300
Ardoises	30.290	1.120.730
Schistes pour toitures	1.120	11.200
Pavés	1.026	16.416
Dalles	670	18.090
Marbres	70	1.120
Gypse blanc	12.920	206.720

On exploitait 86 carrières souterraines (ardoise, gypse, chaux, ciment) et 56 à ciel ouvert, où travaillaient 1.130 ouvriers. Les ardoisières (Cevins, etc.) sont au nombre de celles qui donnent les meilleurs produits en France. Le gypse blanc est de qualité supérieure et sert principalement, dans l'industrie, à la fabrication de la pâte des papiers peints. Les carrières de plâtre (Saint-Jean-de-Maurienne, etc.) sont au nombre des plus riches de l'Europe entière.

Sources minérales. Le dép. de la Savoie est un des plus riches en sources minérales. En 1898, les sources exploitées étaient au nombre de 12, dont 6 sulfureuses, 1 alcaline, 1 ferrugineuse et 4 salines. Le nombre des établissements thermaux était de 9, le débit cumulé des sources s'élevait à 6.415 lit. 72.000 bouteilles d'eau minérale furent consommées sur place et 115.500 furent exportées. Le principal établissement, qui est l'une des stations thermales les plus importantes d'Europe, est celui d'*Aix-les-Bains* (V. ce mot). Les sources sulfureuses se trouvent à Bonneval, Challes, Marlioz, etc., les sources ferrugineuses à La Bauche, La Boisse, Chamousset, Farette, Grésy, etc., les sources alcalines à Brides-les-Bains, Coise, l'Echaillon, Futenay, Salins, etc., les sources salines à Arbonne, Pontamafrey, etc.

Industries manufacturières. Il existait, en 1898, dans le dép. de la Savoie, 198 établissements faisant usage de machines à vapeur. Ces appareils, au nombre de 160, d'une puissance égale à 1.775 chevaux-vapeur (non compris les machines des chemins de fer et des bateaux) se décomposaient en

41	machines	fixes d'une force de	1.071	chev.-vapeur
20	—	mi-fixes —	99	—
93	—	locomobiles —	472	—
6	—	locomotives —	133	—

La force des machines en chevaux-vapeur se répartissait de la manière suivante entre les principaux groupes industriels :

Mines et carrières	266	chev.-vapeur
Usines métallurgiques	25	—
Agriculture	396	—
Industries alimentaires	96	—
— chimiques et tanneries	33	—
Tissus et vêtements	119	—
Papeterie, objets mobiliers et d'habitation	48	—
Bâtiments et travaux	720	—
Services publics de l'Etat	72	—

La force hydraulique des cours d'eau est considérable dans ce pays de grandes montagnes. En 1895, pour une longueur approximative de 3.291 kil. de cours d'eau non navigables ni flottables, la force hydraulique des cours d'eau était égale à 15.183 chevaux-vapeur, répartis entre 1.894 usines hydrauliques.

L'industrie textile a une importance principalement locale (toiles et laines ordinaires, etc.).

Les industries métallurgiques sont presque nulles. La fonte moulée en deuxième fusion a produit seulement, en

EFERUS - Recherche & Classification numérique

1898, 32 tonnes, d'une valeur totale de 7.680 fr. — La fabrication de l'aluminium occupait une usine, avec environ 125 ouvriers, ayant produit, en 1898, 565 t. valant 1.509.000 fr., soit 2.670 fr. la tonne.

L'industrie du bois est représentée par environ 250 scieries. La corroirie occupe environ 25 tanneries ou mégisseries. Il y a plusieurs papeteries (Leysse, La Roche-Saint-Alban, etc.) produisant annuellement environ 280.000 kilogr. de papier.

Il existait, en 1898, dans le dép. de la Savoie, un total de 63 syndicats professionnels, dont 16 syndicats patronaux (851 membres), 8 syndicats ouvriers (219 membres), pas de syndicat mixte et 39 syndicats agricoles (3.931 membres). — La consommation moyenne avouée d'alcool était, en 1898, de 2lit,26 par tête (moyenne française, 5lit,08). Il a été fabriqué, de 1888 à 1897, une quantité moyenne de 104 hectol. d'alcool par an, sans compter 873 hectol. distillés annuellement par les bouilleurs de cru. — La consommation du vin était, en 1899, de 0lit,93 par tête (moy. fr., 1lit,12), celle du cidre de 0lit,04. — Il a été vendu (en 1897) 188.225 kilogr. de tabac à fumer ou à mâcher et 27.070 kilogr. de tabac à priser, soit une consommation moyenne de 828 gr. par tête (moyenne française, 970 gr.).

Commerce et circulation. — Le commerce fait vivre 14.862 personnes (en 1891), soit 57 °/oo (moyenne française, 103). Il y faut ajouter 5.862, soit 22 °/oo, qui vivent de l'industrie des transports (moyenne française, 30). Ces chiffres montrent que le commerce est peu actif entre les diverses parties du département. Le montant des opérations de la succursale de la Banque de France à Chambéry était, en 1898, seulement de 25.684.200 fr., sur un total général de 16 milliards 569 millions pour la France entière, soit 1/637e de ce total pour le dép. de la Savoie.

Le nombre des patentes est peu élevé. Il y avait (en 1894) 115 hauts commerçants et banquiers, 6.242 commerçants ordinaires, 1.604 industriels, 326 exerçant des professions libérales.

Le dép. de la Savoie exporte ses fromages, ses ardoises, ses marbres, du plâtre, des eaux minérales, des châtaignes, etc. Il importe de la houille, des articles de modes, d'ameublement, de librairie, d'épicerie, des alcools, etc.

Voies de communication. Le dép. de la Savoie avait, au 1er janv. 1899, une longueur totale de 337 kil. de routes nationales, dont 243 m. pavés, 350 kil. de routes départementales, 555 kil. de chemins de grande communication, 1.001 kil. de chemins d'intérêt commun et 2.304 kil. de chemins vicinaux ordinaires.

Le dép. de la Savoie est traversé en 1900 par 6 lignes de chemin de fer, d'une longueur totale de 265 kil., dont 14 kil. en construction. Les 5 premières, représentant une longueur totale de 255 kil., dont 14 en construction, sont des lignes d'intérêt général exploitées par la compagnie de Paris-Lyon-Méditerranée. La dernière est une ligne d'intérêt local, d'une longueur totale de 9 kil. En voici la liste :

1° La ligne de Paris à Turin, qui parcourt 144 kil. dans le dép. de la Savoie, en passant par *Aix-les-Bains*, *Chambéry*, Montmélian, Saint-Pierre-d'Albigny, Aiguebelle, *Saint-Jean-de-Maurienne*, Saint-Michel et Modane, et, à 5 kil. de cette station, traverse les Alpes par le tunnel dit du Mont-Cenis, long de près de 14 kil. — 2° La ligne d'*Aix-les-Bains* à Annecy (15 kil.) par Albens. — 3° L'embranchement de Saint-Pierre-d'Albigny à Moûtiers (50 kil.) par Grésy-sur-Isère, *Albertville* et *Moûtiers*. — 4° La ligne de *Chambéry* à Saint-André-le-Gaz (26 kil.) par Aiguebelette et Pont-de-Beauvoisin. — 5° La ligne de Grenoble à Montmélian (7 kil.), qui entre dans le dép. de la Savoie par la vallée de l'Isère. — 6° Le chemin de fer à crémaillère d'*Aix-les-Bains* au Revard (9 kil.).

Une ligne de chemin de fer est en construction d'Annecy à Albertville (14 kil. dans le dép. de la Savoie).

Le dép. de la Savoie possède plusieurs lignes de tramways départementaux, d'une longueur totale de 63 kil., dont 7 kil. en construction : de Chambéry à La Motte-Servolex (5 kil.), de Chambéry à Challes-les-Eaux et à Leysse (8 kil.), de Moûtiers à Brides-les-Bains (6 kil.) et partie de ceux de Voiron (Isère) à Saint-Béron par Les Echelles (8 kil.), de Pontcharra (Isère) à La Rochette (8 kil.), de Lyon à Saint-Béron par Saint-Genix-d'Aoste (16 kil.). La ville d'Aix-les-Bains et ses environs possèdent également 10 kil. de tramways. Un certain nombre de ces tramways sont des lignes de montagne à crémaillère. Avant le percement du tunnel des Alpes, le col du mont Cenis était traversé par une ligne de ce genre (chemin de fer Fell), qui suivait la direction de la grande route passant par Lanslebourg.

Le dép. de la Savoie ne possède pas de rivières navigables. Le lac du Bourget et le canal de Savières, qui le relie au Rhône, sont navigables sur un parcours de 22 kil., sur lequel il y eut, en 1898, 379 bateaux et radeaux, portant 3.734 tonnes de marchandises.

Le service postal et télégraphique était assuré (en 1894) par 10 bureaux de poste, 14 bureaux télégraphiques et 44 bureaux mixtes, ayant produit une recette postale de 750.277 fr. et une recette télégraphique de 128.508 fr. pour 120.570 dépêches intérieures et 10.044 dépêches internationales.

Finances. — Le dép. de la Savoie a fourni, en 1896, un total de 11.211.111 fr. 16 au budget général de la France. Les droits de douane figuraient dans ce chiffre pour 1.567.024 fr. 95. Les rôles de 1898 comprenaient : 249 billards, 10 cercles, 1.121 vélocipèdes et 15.076 chiens imposés. Ces chiffres indiquent une situation peu prospère.

Les revenus départementaux ont été, en 1896, de 1.800.377 fr. 90, se décomposant comme suit :

	Francs
Produits des centimes départementaux...	847.389 06
Revenu du patrimoine départemental....	13.145 29
Subventions de l'Etat, des communes, des particuliers et produits éventuels.....	860.034 80
Revenus extraordinaires, produits d'emprunts, aliénation de propriétés.....	79.808 75

Les dépenses départementales se sont élevées à 1.858.826 fr. 13, se décomposant comme suit :

	Francs
Personnel des préfectures et sous-préfectures.....	50.183 81
Propriétés départementales, locations et mobilier	60.818 60
Cadastre.....	12.540 19
Routes départementales.....	157.976 95
Chemins vicinaux.....	677.279 77
Chemins de fer d'intérêt local.	4.781 55
Instruction publique.....	13.986 76
Cultes.....	» »
Assistance publique.....	268.736 94
Encouragements intellectuels.....	4.795 49
— à l'agriculture.....	31.861 51
Service des emprunts.....	481.109 99
Subventions pour des entreprises d'intérêt général.....	15.300 »
Dépenses diverses.....	79.454 57

Le budget du dép. de la Savoie était, par conséquent, en déficit de 58.448 fr. 23 (en 1896).

A la clôture de l'exercice 1897, la dette départementale était en capital de 5.929.904 fr. 16.

Le nombre total des centimes départementaux était de 78c,12, dont 51c,12 portant sur les quatre contributions directes et 2c portant sur la contribution foncière et sur les bois de l'Etat. Le produit du centime départemental portant sur les quatre contributions était de 12.312 fr. 42, celui du centime portant seulement sur les contributions

EFERUS - Recherche & Classification numérique

foncière et personnelle-mobilière atteignait 8.344 fr. 84, et celui du centime portant sur la contribution foncière et sur les bois de l'État était de 6.309 fr. 61.

Les 329 communes du département avaient, en 1898, un revenu global de 2.642.204 fr., correspondant à 2.496.823 fr. de dépenses. Le nombre total des centimes pour dépenses tant ordinaires qu'extraordinaires était de 52.421, dont 23.759 extraordinaires, soit une moyenne de 159 cent. par commune.

Il y avait 8 communes imposées de moins de 15 cent., 7 imposées de 15 à 30 cent., 19 de 31 à 50 cent., 52 de 51 à 100 cent. et 243 au-dessus de 100 cent. — La dette communale, au 31 mars 1897, se montait à 13.942.822 fr. Le nombre des communes à octroi était (en 1897) de 13, le produit net des octrois se montait à 737.480 fr.

Etat intellectuel. — Au point de vue de l'instruction, le dép. de la Savoie est très avancé.

En 1896, sur 2.536 conscrits examinés, 51 ne savaient pas lire. Cette proportion de 20 illettrés sur 1.000 (moyenne française, 52 °/₀₀) place le dép. de la Savoie au 24e rang (sur 90 départements) parmi les départements français. Pour l'instruction des femmes, il est au 16e rang (sur 87 dép.) avec 979 femmes pour 1.000 ayant signé leur acte de mariage. La proportion pour les hommes est de 986 °/₀₀.

Durant l'année scolaire 1896-97, voici quelle était la situation scolaire :

1° *Ecoles primaires élémentaires et supérieures*

	Ecoles laïques		Ecoles congréganistes		Totaux
	publiques	privées	publiques	privées	
Nombre des écoles	857	5	28	99	989
Instituteurs	541		96		637
Institutrices	622		271		893
Elèves garçons	21.108	»	44	2.992	24.144
— filles	16.378	90	2.000	4 739	23.207

2° *Ecoles maternelles*

	Ecoles laïques		Ecoles congréganistes		Totaux
	publiques	privées	publiques	privées	
Nombre d'écoles	5	»	2	12	
Institutrices	12	»	4	24	
Garçons	411	»	103	586	1.100
Filles	404	»	91	777	1.272

L'enseignement primaire supérieur public est représenté, pour les garçons, par 5 écoles, qui avaient, en 1897, 243 élèves, et par 17 cours complémentaires, comptant 291 élèves. Pour les filles, par 2 écoles, ayant 78 élèves, et par des cours secondaires, comptant 128 élèves. L'enseignement privé était représenté pour les filles par des cours ayant 14 élèves. Le total général des élèves de l'enseignement primaire supérieur s'élevait à 754 élèves.

Le total des ressources de l'enseignement primaire public était, en 1894, de 1.649.599 fr. 66. — Il existait 276 caisses des écoles, avec 66.835 fr. de recettes et 62.891 fr. de dépenses.

L'enseignement secondaire se donnait aux garçons dans un lycée (Chambéry) comprenant (en 1898) 315 élèves, dont 115 internes. Pour l'enseignement secondaire des filles, il y avait 1 lycée de filles à Chambéry, comptant (en 1898) 141 élèves, dont 37 internes.

Assistance publique. — L'assistance publique est bien organisée. Les bureaux de bienfaisance étaient, en 1892, au nombre de 163, desservant une population de 166.202 hab.; ils assistèrent 8.263 personnes, dont 265 étrangers. En 1897, le nombre des secourus s'élevait à 7.148 personnes, dont 282 étrangers, le total des recettes à 178.765 fr., celui des dépenses à 180.603 fr. — Le nombre des hôpitaux et hospices est (en 1897), de 10 desservis par 29 médecins. Le budget se montait à 547.559 fr. pour les recettes et 585.172 fr. pour les dépenses de l'année. Il fut soigné 2.856 malades, dont 158 décédèrent, 680 infirmes et vieillards dont 85 décédèrent; 400 enfants assistés, dont 11 décédèrent. En outre, 74 enfants étaient secourus à domicile. — Un asile départemental d'aliénés existe à Bassens. Au 31 déc. 1897, le département y entretenait 682 aliénés, dont 321 femmes. La dépense totale était de 368.110 fr. L'assistance privée était représentée (en 1892) par 63 établissements et société diverses.

E.-D. GRAND.

BIBL.: V. SAVOIE (PROV.), SAVOIE (HAUTE-), etc. — *Annuaire du dép. de la Savoie.* — *Statistique de la France*, in-4 et in-8, et *Annuaire statistique de la France*, in-8, en particulier ceux de 1886, 1891 et 1899 (mieux établis que les autres). — *Dénombrements*, in-8, particulièrement ceux de 1886, 1891 et 1896, avec les résultats développés. — *Statistique agricole, De l'industrie minérale, Etats de situation de l'enseignement primaire, Statistique de l'enseignement primaire, Situation financière des communes, des départements. Comptes définitifs de chaque exercice*, etc. — *Carte physique du département de la Savoie*, au 150.000e; Chambéry, 1869. — Ad. JOANNE, *Géographie du dép. de la Savoie*; Paris, 1896, in-16, 7e éd. — Du même, *la Savoie*; Paris, 1891, in-16. — J.-J. VERNIER, *Dictionnaire topographique du dép. de la Savoie*; Chambéry, 1897, in-8. — V. BARBIER, A. PERRIN et E. SERAND, *Bibliographie savoisienne*; Chambéry, 1889 et ann. suiv., in-4. — Des bibliographies étendues se trouvent également dans KURZ, *Guide*, pp. 167-193, et dans VERNIER, *Dict. topog.*, pp. 172-184. — A. MANNO, *Bibliografia di Chambéry*; Turin, 1891, in-8. — J. DELEX, *Chorographie des lieux remarquables qui dépendent de la domination du duc de Savoie*, 1571, in-8. — L. COULON, *Voyage de France, de Flandre et de Savoye*; Paris, 1613, in-8. — Anonyme, *Theatrum Sabaudiæ ac Pedemontii cum figuris urbium*; Amsterdam, 1682, 2 vol. in-fol. — D. BERTOLOTTI, *Viaggio in Savoia*; Livourne, 1828, 2 vol. in-32. — DE FORTIS, *Amélie ou voyage à Aix-les-Bains et aux environs*, 1829, 2 vol. in-8. — BARTOLOMEIS, *Notizie topografiche e statistiche sugli stati di S. M. il re di Sardegna*, 1841, 4 vol. in-8. — A. JACQUEMOND, *Essai d'harmonies lyriques sur le progrès de l'industrie savoisienne, poème*; Paris, 1841, in-8. — J. FORBES, *Travels through the Alpes of Savoy*; Edimbourg, 1843, in-8. — L. MÉNABREA, *Histoire municipale et politique de Chambéry*; Chambéry, 1846, in-8. — J. DEPOISIER, *Sur l'instruction publique dans les Etats sardes*; Paris, 1846, in-8. — DE RÉSIE, *la Savoie*; Paris, 1847, 2 vol. in-8. — A. FERRARIS, *Chambéry, Aix-les-Bains, leurs monuments et leurs environs, précédés d'un aperçu historique sur la Savoie ancienne et nouvelle*; Chambéry, 1847, in-16. — H. de LA BÉDOYÈRE, *Journal d'un voyage en Savoie et dans le midi de la France en 1804 et 1805*; Paris, 1849, in-8, 2e éd. — J. DEPOISIER, *Des intérêts politiques et matériels de la Savoie*; Paris, 1849, in-12. — J. DESSAIX, *la Savoie historique, pittoresque, statistique et biographique*; 1854-55, 2 vol. in-4. — G. STEFANI, *Dizionario corografico della Savoja*, 1855, in-4. — Du même, *Dizionario generale geografico e statistico degli stati sardi*, 1855, in-16. — G. de MORTILLET, *Guide en Savoie*; Chambéry, 1855 et 1861, in-16, et *Savoie et Haute-Savoie, Guide*; Chambéry, 1874-75. 2 vol. in 12, 3e éd. — SAINT-JOHN BAYLE, *The subalpine kingdom or experiences and studies in Savoy, Piedmont and Genoa*; Londres, 1856, 2 vol. in-8. — A. PETETIN, *De l'annexion de la Savoie*; Paris, 1859, in-8, 2e éd. — J. DESSEAUX, *Nice et Savoie, sites pittoresques, monuments, descriptions et histoire des dép. de la Savoie, de la Haute-Savoie et des Alpes-Maritimes réunis à la France en 1860*; Paris, 1863, in-fol. — J. PHILIPPE, *les Gloires de la Savoie*; Annecy, 1863, in-8. — Du même, *les Poètes de la Savoie*; Annecy, 1865, in-12. — GOUMAIN-CORNILLE, *la Savoie, le Mont-Cenis et l'Italie septentrionale*; Paris, 1864, in-18. — F. MODELON, *France et Savoie : l'annexion, poème lyrique*; Paris, 1865, in-8. — A. RAVERAT, *les Vallées du Bugey, excursions historiques, pittoresques et artistiques dans le Bugey, la Bresse, la Savoie et le pays de Gex*; Lyon, 1867, 2 vol. in-8. — V. ADVIELLE, *Étude sur l'administration en Savoie, avant et depuis l'annexion*; Paris, 1868, in-8. — *Almanach des gloires de la Savoie*; Annecy, 1868 et ann. suiv., in-8 (par J. PHILIPPE). — Anonyme, *l'Allemagne et l'Annexion de la Savoie* (trad. de l'allemand); 1869, in-8. — A. PERRIN, *Etude préhistorique sur la Savoie, spécialement à l'époque lacustre*; Paris, 1870, in-8. — T. OGIER, *les Deux-Savoie, aperçu*; Annecy, 1870, in-8 (*la France par cantons et par communes*). — A. RAVERAT, *Savoie : promenades historiques, pittoresques et artistiques en Maurienne, Tarentaise, Savoie propre et Chautagne*; Lyon, 1872, in-8. — Moïse HORNUNG, *En Savoie*; Genève, 1872, in-8. — E. LEVASSEUR, *Petite géographie pour les dép. de la Savoie et de la Haute-Savoie*; Paris, 1874, in-12. — A. AVET, *l'Histoire de Savoie, par M. Victor de Saint-Genis; observations critiques sur sa partie contemporaine*; Moutiers, 1874, in-8. — F. SASSONE, *la Savoie armée pendant la guerre franco-allemande, 1870-71*; Chambéry, 1874, in-8. — A. de JUSSIEU, *Histoire de l'instruction primaire en Savoie, d'après les archives départementales, communales et paroissiale*; Chambéry, 1875 in-8 (extr. des *Mém. de l'Acad. de Savoie*). — A. DESSAIX, *Légendes et traditions populaires de la Savoie*; Annecy, 1875, in-16. —

EFERUS - Recherche & Classification numérique

D'Albane, *Revue historique, artistique, scientifique, industrielle et littéraire du pays des Allobroges et de l'ancien duché de Savoie;* 1876, in-8. — Abbé C.-A. Ducis, *Occupation, neutralité militaire et annexion de la Savoie;* Annecy, 1877, in-8. — Abbé Pont, *la Tarentaise historique, monumentale, pittoresque, géologique,* etc.; Paris, 1878, in-18. — L. Bassereau, *Étude sur la neutralité de la Savoie;* Genève, 1884, in-8. — A. Perrin, *Chambéry à travers les âges;* Chambéry, 1886, in-4. — J.-L. Sanguet, *le Cadastre de la Savoie;* Moutiers, 1887, in-16. — E. Pascalein, *Histoire de la Tarentaise depuis 1792;* Moutiers, 1887, in-8. — A. Folliet, *Révolution française: les volontaires de la Savoie (1792-99), la Légion Allobroge et les Bataillons du Mont-Blanc;* Paris, 1887, in-12. — F. Mugnier, *le Théâtre en Savoie;* Paris, 1887, in-8. — Du même, *les Evêques de Genève-Annecy depuis la Réforme (1535-1879);* Paris, 1888, 2e éd. — A. Weissen, *Guide du touriste en Savoie (les deux départements savoisiens);* Chambéry, 1889, in-16. — E.-L. Borrel, *la Révolution en Tarentaise et son centenaire;* Moutiers, 1889, in-8. — Du même, *la Révolution en Tarentaise: réponse de M. Borrel, architecte, à la critique de M. l'abbé Borrel;* Moutiers, 1890, in-8. — Abbé Truchet, *Récits mauriennais;* Saint-Jean-de-Maurienne, 1890, in-8. — J.-B. Bailly, *Ornithologie de la Savoie;* Paris, 1853-55, 4 vol. in-8 et atl. de pl. — Anonyme, *Thermographie et hypsométrie de la Savoie;* 1853, in-8. — V. Barbier, *la Savoie thermale et minérale;* Chambéry, 1878, in-8. — C. Genoux, *le Percement des Alpes et la Savoie française;* Paris, 1860, in-8. — J. Bonjean, *la Savoie agricole, industrielle et manufacturière;* Chambéry, 1863, in-16. — P. Tochon, *Histoire de l'agriculture en Savoie, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours;* Chambéry, 1871, in-8. — V. Barbier, *la Savoie industrielle;* Lyon, 1875, 2 vol. in-8. — J.-B.-L. Montmayeur, *Savoie et Savoyards, notes de statistique agricole;* in-8. — A.-F. Pouriau, *De l'Industrie laitière dans les deux Savoie;* Paris, 1873, in-8. — F. Brachet, *Dictionnaire du patois savoyard tel qu'il est parlé dans le cant. d'Albertville;* Albertville, 1883, in-8. — V. Duret, *Grammaire savoyarde* publiée par E. Koschwitz; Berlin, 1893, in-8. — *Catalogue de l'histoire de France* (public. de la Biblioth. nation.), t. VIII, pp. 163, 170, et supplém. de 1880, pp. 110, 116, etc. — Chevalier, *Topo-Bibliographie,* aux mots *Chambéry, Savoie,* etc. — *Bibliographie des sociétés savantes de la France,* publ. par De Lasteyrie, au chapitre consacré au dép. de la *Savoie.*

Géologie. — On trouvera une bibliographie complète de la région dans les travaux parus dans le *Bulletin des services de la carte géologique de la France,* travaux de MM. Maillard, Michel Lévy, Termier, Kilian, Hollande, Jaccard, Marcel Bertrand, Haug, Ritter, Lugeon, etc. (*Butletins* nos 6, 9, 20, 21, 22, 26, 27, 41, 47, 49, 60, 61, 75, 77).

SAVOIE (Haute-). Nom, situation, limites, superficie. — Le dép. de la Haute-Savoie est, ainsi que son voisin contigu, le dép. de la Savoie, un démembrement de l'antique duché de Savoie. Contre l'ordinaire, il n'a pas été nommé d'après un accident quelconque de son territoire, quand il a été réuni pour la seconde fois à la France en 1860, tandis qu'à la première réunion, en 1792, on l'avait appelé dép. du Léman, l'autre circonscription savoisienne ayant reçu le nom de dép. du Mont-Blanc, d'après le culmen de l'Europe; mais le partage de 1860 n'a pas maintenu tels quels les deux départements du partage de 1792, et le Mont-Blanc, qui désigna la circonscription de Chambéry (la Savoie), appartient maintenant à celle d'Annecy (Haute-Savoie).

Le dép. de la Haute-Savoie, l'une de nos trente-neuf circonscriptions frontières, est borné : au N.-O., par le cant. de Genève (Suisse); au N., par le cant. de Vaud (Suisse); à l'E., par le cant. de Vaud et le cant. du Valais (Suisse); au S.-E., par l'ancien duché d'Aoste (Piémont, Italie); au S., par le dép. de la Savoie; à l'O., par les dép. de l'Ain et du Jura. En général, et par contraste avec la plupart de nos circonscriptions départementales, ses limites sont presque partout naturelles : au N., c'est le grand lac Léman qui le divise de la Suisse; à l'E. (d'ailleurs pas toujours), ce sont des arêtes des Alpes, faîte secondaire de tranche des eaux, qui le séparent du Vaud et du Valais; au S.-E., c'est la crête souveraine du Mont-Blanc, en division avec l'Italie; au S., encore des montagnes de séparation d'avec la Savoie, mais non sans exceptions : ainsi le bassin de l'Arly, qui semblerait devoir appartenir entièrement à la Savoie, a ses versants supérieurs en Haute-Savoie; de même celui de la Chaise, tributaire dr. de l'Arly; tandis que le haut du Chéran, tributaire du Fier, relève, par contresens, du territoire savoisien, quand il devrait relever du domaine haut savoyard; enfin, à l'O., c'est le Rhône, presque toujours enfoui dans de vertigineux précipices, qui trace la ligne de divorce entre la Savoie d'une part, le Jura et l'Ain d'autre part.

Coupée en deux parties sensiblement égales par le 46° de lat. N. et en deux portions inégales par le 4° de long. E., environ 2/5 à l'O., et 3/5 à l'E. de ce méridien, la Haute-Savoie a pour extrêmes coordonnées : 45° 41′ 25″ et 46° 25′ 40″ lat. N., et 3° 27′ 30″ et 4° 42′ long. E. Annecy, sa capitale, est à 435 kil. seulement de Paris, au S.-E., à travers Ain, Saône-et-Loire, Nièvre, Loiret, Seine-et-Oise, et à 622 kil. par le chemin de fer. Sous 45° 53′ 59″ lat. et 3° 47′ 33″ long., cette ville est plus ou moins sous le parallèle de Trévoux, Riom, Aubusson, Limoges, Rochefort, sous le méridien de Thionville, Metz, Nancy, Vesoul, Besançon, Genève, Chambéry, Gap, Digne, Toulon. Le pourtour de la circonscription, qui approche de 400 kil., menus crochets à part, n'embrasse aucune figure régulière, géométrique, sinon peut-être un très vague heptagone, ou encore une espèce de quadrilatère allongé formé par les arr. de Thonon et de Bonneville, auquel s'ajuste, à l'O., une sorte de carré composé des arr. de Saint-Julien et d'Annecy. La plus longue ligne qu'on y puisse tirer est de 95 kil. à peu près, soit exactement, dans le sens de l'E. à l'O., du col de Ferret, dans le massif du Mont-Blanc, à la rencontre du Rhône et du Fier, soit dans celui du N.-N.-E. au S.-S.-O. de Saint-Gingolph (sur le Léman) au bout méridional du cant. de Faverges. Comme largeur, 20 kil. à peine à l'O. extrême, au long du Rhône, 40 ou un peu plus, sous le méridien d'Annecy; au delà de 75, sous celui de Saint-Gervais-les-Bains.

Enfin, ses 4.597 kil. q., surface définitive, inférieure de 7.100 hect. à la superficie reconnue par le cadastre, en font l'un de nos moindres départements, singulièrement au-dessous de la moyenne de nos 87 circonscriptions qui est de 6.166 kil. q. Huit départements seulement étant plus petits, la Haute-Savoie n'occupe, territorialement parlant, que le 79e rang. Elle ne répond qu'au 118e de la France, environ.

Relief du sol. — On a dit, à propos de la Savoie, que ce département bien que ne possédant pas le Mont-Blanc, est, en réalité, plus haut moyennement que la soi-disant Haute-Savoie, et, en effet, le territoire d'Annecy ne lève, en dehors de ce massif suprême de la partie du monde, que des montagnes relativement inférieures, l'immense majorité au-dessous de 3.000 m., et même de 2.500, et un très grand nombre au-dessous de 2.000. On a traité ce Mont-Blanc, à son article, avec les honneurs qu'il mérite; nous n'en dirons ici que quelques mots. On lui donne généralement 4.810 m., mais il n'en a que 4.808, dernières mesures, par J. et H. Vallot (et si l'état major français lui attribuait les 4.810 m. ci-dessus, l'état-major italien ne lui en reconnaissait que 4.807). « C'est la montagne la plus élevée des Alpes (le Mont-Rose, qui vient au second rang, n'a que 4.640 m.), et l'on peut ajouter de l'Europe, si l'on exclut de la comparaison la chaîne frontière du Caucase. Il le cède pourtant de beaucoup aux principales cimes de l'Asie, de l'Amérique et même de l'Afrique, et son élévation absolue est presque doublée par celle du Gaurisankar, dans l'Himalaya. Il ne laisse pas de produire une impression de hauteur des plus saisissantes, en raison de la proximité des points de vue d'où on peut l'embrasser de la base au faîte et de l'approfondissement des vallées et des glaciers qui l'enserrent, puisqu'il domine de 3.300 m. le torrent du val Vény, de 3.800 m. la rivière Arve, distante seulement de 14 kil. en ligne droite, de 2.200 m. la partie médiane du glacier du Géant, et de 2.600 m. le glacier de Miage italien. L'effet est encore accru par l'infériorité relative des autres cimes du massif. Tandis que le Mont-Rose est entouré d'une quarantaine de sommets de plus de 4.000 m. et dont quelques-uns

EFERUS - Recherche & Classification numérique

ANNECY
Ech.: 20.000e

1 Préfecture
2 Hôtel-de-Ville
3 Cathédrale
4 Evêché
5 Eglise N.D.de Liesse
6 ,, St.Maurice
7 Caserne du Château
8 ,,,, des Chasseurs à pied
9 ,,,, du Collège
10 ,,,, de St.Dominique
11 ,,,, de la Gendarmerie
12 Ballaydien
13 Hôpital
14 Haras
15 Lycée
16 Théâtre
17 Prisons
18 Banque de France
19 Missionnaires
20 Couvent de la Visitation
21 Couvt de l'Immaculée Conc.on
22 Noviciat des Frères
23 Capucins
24 Couvent de St.Joseph
25 Statue de Berthollet
26 ,,,, de Sonnaillon

Population agglomérée: VILLES de plus de 10.000 h. — Villes de 5000 à 10.000 h. — Localités de 2000 à 5000 h. — Communes de moins de 2.000 h. — Hameaux — Fort — Batterie

Chemins de fer: à voie normale (à 2 voies / à 1 voie) — à voie étroite — en construction

Routes et chemins: Route Nationale — Rte Dépte, Chin de Gde Com.on — Chin Voal d'Intt Commun

Chefs-lieux Département, Arrondissement, Canton
(P.) Préfecture
(S.P.) Sous-Préfecture
Dans le Dépt de la Hte Savoie

Long.E. de Paris — Echelle du 400.000e — Kil.10 5 0 10 20 30 40 50 Kil.

Gravé et Imp.par Erhard Frres 1900.

Société anonyme de la Grande Encyclopédie

EFERUS - Recherche & Classification numérique

même dépassent 4.500 m., cinq sommets seulement autour du Mont-Blanc, dépassent, et dépassent de peu 4.000 m., et sont loin d'ailleurs d'égaler ses proportions massives (l'Aiguille de Rochefort, 4.003 m. ; l'Aiguille du Géant, 4.014 m. ; les Droites, 4.030 m. ; l'Aiguille-Verte, 4.127 m. ; les Grandes-Jorasses, 4.206 m.). Aussi l'aperçoit-on, dans son isolement superbe, d'une distance considérable, d'autant mieux que sa croupe neigeuse tranche vivement sur le bleu du ciel. Dans des circonstances atmosphériques favorables, on le distingue très nettement du Ballon d'Alsace (230 kil.), et même de l'observatoire du Puy-de-Dôme, situé à 304 kil. d'après les coordonnées géométriques. L'existence de la chaîne côtière des Apennins empêche seule qu'il puisse être aperçu du golfe de Gênes. Sa cime est située par 45° 50′ de lat. N. et 4° 32′ de longit. E. »

Le massif du Mont-Blanc, long de 45 kil. sur une largeur maxima de 13, a près de 40.000 hect. dont 28.243 sont terre française, 7.219 terre italienne, 4.180 terre suisse; sa cime suprême est en France, tout près de la frontière d'Italie. Ainsi nous possédons et la calotte de glace la plus haute du « mont majeur » et un peu plus de sept dixièmes du massif entier, comme aussi la bien plus grande part de ses glaces éternelles; quelque chose comme 16.844 hect. de glaciers d'après une ancienne évaluation, pendrait en terre française aux épaules et sur les flancs du colosse. Il est assez probable qu'une mensuration nouvelle ne donnerait point exactement la même surface, car, on le sait, les glaciers ne restent pas immuables: suivant les années, les périodes, ils descendent ou remontent, augmentent ou diminuent, quelquefois considérablement. Sur les 18.844 hect. indiqués ci-dessus comme français, il y en a 5.777 pour les trois sous-glaciers du Géant ou de Tacul (2.989 hect.), de Leschaux (1.409 hect.), de Talèfre (1.379 hect.) qui s'unissent pour former la fameuse Mer de Glace d'où fuit l'énorme source de l'Arvéron et qui, elle-même, s'allonge sur 6 kil., avec 700 m. de moyenne largeur: du fin fond du glacier du Géant jusqu'au cintre de l'Arvéron, il n'y a pas moins de 14 kil. plus haut dans le val de l'Arve, le glacier de l'Argentière s'étale sur 2.602 hect., celui du Tour sur 1.059; plus bas, celui des Bossons et de Taconnaz s'étendrait sur 1.880. Le Mont-Blanc a pris une immense importance au point de vue météorologique depuis que Vallot y a construit un observatoire climatologique à 4.365 m. d'alt., au Rocher-des-Bosses, et Janssen un autre à la cime même du mont, en plein dans la neige éternelle, avec annexe aux Rochers-Rouges, à 4.503 m., sans compter celui du Club alpin français, aux Grands-Mulets. L'observatoire de la cime, pyramide en planches de sapins de 7 m. de haut surmontée d'une tourelle de 2 m., porte à 4.817 m. l'alt. du lieu « supérieur » de l'Europe.

En dehors du massif du Mont-Blanc, le Buet (3.109 m.) est la seule cime de la Haute-Savoie qui dépasse les 3.000 m.; beau d'ailleurs, il est flanqué de glaciers, et on le vante comme le belvédère d'où l'on contemple le mieux la rangée dudit Mont-Blanc exactement au N. de laquelle il s'élève, par delà le val de l'Arve. D'ailleurs on ne citerait guère de pics, de crêtes du reste de la Haute-Savoie, dans la région relativement basse et modérée du département d'où l'on n'admire aisément le géant, qui domine tout et que ses glaces, blanches ou roses suivant les heures du jour, désignent invinciblement aux regards. Parmi ces monts il en est de plus beaux, de plus célèbres que d'autres ; tels par altitudes décroissantes : la pointe de Tanneverge ou Tenneverge (2.930 m.) au-dessus de l'admirable cirque du Fer-à-Cheval, aux sources d'une branche du Giffre; les monts de près de 2.800 m. commandant à l'E.-N.-E. de Sallanches, au N.-N.-O. de Servoz, le désert de Platé, terrible causse calcaire; le Mont-Fleuri (2.752 m.), à l'O. et près de Sallanches, célébré pour son panorama du Mont-Blanc, qu'on dit comparable à celui même du Buet ; le mont Joly (2.527 m.), au S.-S.-O. de Saint-Gervais-les-Bains, aux origines de la vallée de l'Arly ; la Dent d'Oche (2.434 m.), si belle, vue de Lausanne, et d'où les regards charmés plongent sur le Léman ; le Charvin ou Grand Carre, aux sources du Fier, à l'extrémité méridionale de la chaîne des Aravis ; la Tournette (2.357 m.), au-dessus de la rive orientale du ravissant lac d'Annecy « et dont le panorama est un des plus complets de la Savoie » ; le Môle (1.869 m.), mont isolé, près de Bonneville, entre Arve et Giffre ; le Parmélan (1.855 m.), au N.-E. d'Annecy, bien moins inaccessible qu'il ne semble de loin ; le Semnoz (1.704 m.), entre lac d'Annecy et Chéran, à la limite de Haute-Savoie et de Savoie, et d'où le périorama est si beau, si vaste, qu'on a surnommé ce mont : le Righi de la Savoie ; le Calvaire des Voirons (1.480 m.), à l'orient de Genève et qui contemple à la fois les Alpes et le Jura, au-dessus du bleu Léman ; le Salève (1.379 m.), au midi de cette même Genève, et qui regarde également le Jura et les Alpes ; la Vuache ou Chaumont (1.111 m.), au-dessus des sinistres étranglements du Rhône, etc., etc.

Ainsi partout des monts, rien que des monts ; une seule vallée de quelque ampleur, celle de l'Arve, au pied du Môle, dans le pays de Bonneville, et quelques étroits rebords de jardins, de prairies au bord du Léman et de l'Annecy ; plus les mille hectares, ou un peu plus, du delta de la Dranse, faisant protubérance dans le lac de Genève.

O. Reclus.

Géologie. — Généralités. — On peut envisager le dép. de la Haute-Savoie de la façon suivante en considérant les formations géologiques de l'E. à l'O. Toute la bordure forme la portion élevée de la *chaîne alpine* et comprend surtout des roches cristallines et éruptives (zone du Mont-Blanc). Elle est flanquée d'une région semblable (zone des Aiguilles Rouges) qui se continue au S. par une vaste nappe de houiller, de trias et de jurassique (Prarion et mont Joli). Plus à l'O. s'étendent les *Préalpes* formées de jurassique, de crétacé et de flysch auxquelles fait suite la région basse du département (Genevois) au milieu de laquelle ne se montrent que quelques collines se rattachant au Jura. C'est la région de la *mollasse* et des formations *quaternaires*.

Tectonique. — L'étude tectonique de cet ensemble de formations permet seule de comprendre leur disposition et l'unité des régions secondaires que nous allons envisager. D'une manière générale, on peut dire que les Alpes et les Préalpes sont formées par une série de faisceaux, de plis dont la direction d'ensemble est N.-E.-S.-O., c.-à d. celle de la chaîne elle-même. Le premier groupe de plis constitue le massif du Mont-Blanc. Il forme un immense pli en éventail avec plis couchés sur la régon extérieure. Ce faisceau de plis comprend dans sa région centrale des schistes micacés et des formations cambriennes. Il est limité de chaque côté par deux synclinaux qui le longent dans toute son étendue, depuis le col de Balme jusqu'au col du Bonhomme à l'O. Le deuxième synclinal, situé sur le versant italien, rejoint le précédent au col de Bonhomme. C'est là que finit le massif cristallin et primaire du Mont-Blanc qui apparaît comme à travers une grande boutonnière jurassique et triasique. Le prolongement, vers le S., de l'anticlinal du Mont-Blanc, ne se fait pas par le massif de Beaufort, ni par la chaîne de Belledonne, mais par la bande jurassique et houillère qui part du col du Bonhomme, passe à Chamonix, descend vers Petit-Cœur et flanque à l'E. la chaîne de Belledonne. C'est par un abaissement rapide de l'un de ses plis que le Mont-Blanc disparaît au S. sous les terrains plus récents, et la subdivision à son extrémité en plis multiples indique que le massif est formé par une série d'anticlinaux et de synclinaux, tous plus ou moins inclinés au N.

Le synclinal de Chamonix est une ligne directrice qui sépare les plis du Mont-Blanc de ceux du massif des Aiguilles Rouges. En avant du massif du Mont-Blanc, la chaîne des Aiguilles Rouges se continuent au S. par le Prarion, qui se prolonge au S.-O. depuis le col de Joly,

EFERUS - Recherche & Classification numérique

par les crêtes d'Outray, des Enclaves et du Grand Mont. Ces montagnes sont constituées par des anticlinaux et des synclinaux qui sont les racines droites de *grands plis couchés* au N.-O., plis qui affectent toutes les couches géologiques des terrains sédimentaires affleurant dans ces régions, depuis le houiller, jusqu'au flysch. Ces plis couchés dans leur ensemble, forment de grands plans superposés, tous inclinés au N.-E., si bien que les plis inférieurs vont s'enfoncer en profondeur, à la traversée de la vallée de l'Arve et sur sa rive droite dans le soubassement du massif de Platé.

Les plis couchés s'empilent d'une manière remarquable pour constituer le mont Joly. Les racines droites se trouvent au Prarion et dans son prolongement sud. Les plis couchés forment la chaîne des Aravis et le soubassement du massif de Platé. L'ensemble des formations du Mont-Blanc constitue la première zone alpine, la deuxième zone formerait la zone des hautes chaînes calcaires de Savoie liée à la précédente et que l'on a souvent désignée aussi sous le nom de Préalpes. On y distingue plusieurs séries de faisceaux de plis parallèles à ceux qui ont été étudiés plus haut et qui se continuent tout le long de la chaîne alpine. Au S., ils forment dans leur ensemble le massif des Bauges dont l'extrémité septentrionale intéresse seule le département jusqu'à la coupure du lac d'Annecy. Le dernier plis vers l'O. est l'anticlinal de Semnoz.

Au N. du lac d'Annecy ces plis se raccordent avec ceux qui s'étendent jusqu'à la vallée de l'Arve, grand synclinal du Reposoir, mont des Ferrettes, etc., et se poursuivent à l'O. du Faucigny, au delà du Haut Giffre, vers la dent du Midi. La région du *Chablais* forme une unité tectonique à part. La direction des plis sur la rive droite et sur la rive gauche de l'Arve est complètement différente, de même que les terrains qui entrent dans la constitution de ces plis. Ces plis qui s'étendent de Cluses à Bonneville ont d'abord une direction N.-O. et contournent ensuite le massif de la brèche du Chablais, considérée comme une masse énorme de charriage, qui s'étend de Taninges à Abondance, et finissent par avoir, vers le lac de Genève, une direction N.-E. Toute la partie occidentale du département, en dehors des régions étudiées, forme la région du Genevois, que certains étendent beaucoup plus à l'O. C'est une région en grande partie mollassique, un grand synclinal partant de Bonneville et se dirigeant vers Annecy et Aix-les-Bains. Son uniformité est rompue par l'anticlinal crétacé du Salève et les plis crétacés de Vuache et du Grand Foug qui se relient à la chaîne du Jura. Pour l'étude spéciale, de ces plis V. les art. Jura et Alpes.

Les *massifs centraux* des Alpes (massif du Mont-Blanc, chaîne de Belledonne) ont comme caractères communs le développement qu'y prennent les schistes cristallins et les roches granitiques, l'existence de discordances prélhouillères et antétriasiques, la réduction du trias, le faciès vaseux (dauphinois) du jurassique et enfin le fait que les plis antétriasiques (hercyniens) n'y coïncident pas toujours avec les plis plus récents postjurassiques et postoligocènes (plis alpins). Ces derniers sont en général fort accentués et le plus souvent déversés vers l'extérieur de la chaîne. Ils sont séparés par des synclinaux dans lesquels dominent les dépôts noirs et schisteux du lias et du dogger.

Stratigraphie. — Les terrains cristallophylliens n'affleurent que dans les deux massifs du Mont-Blanc et de la chaîne des Aiguilles Rouges. Ils constituent le flanc occidental du Mont-Blanc et la zone médiane dans la chaîne des Aiguilles Rouges. Ils comprennent une large bande de micaschites plus ou moins feldspathisés par des injections de protogine et une traînée d'amphibolites et d'éclogites.

Le *cambrien*, peu développé sur le versant S.-O. du massif du Mont-Blanc (de Goverays à Miage) et sur les deux flancs de la chaîne des Aiguilles Rouges, est constitué par des schistes micacés et amphiboliques avec des intercalations de cornes vertes et de cipolins.

Les crêtes de l'Aiguillette, près de Vallorcine, et une grande partie du massif du Prarion sont formés par le houiller qui s'étend au N. de Servoz jusque vers le Mont-Blanc, en discordance sur les schistes cambriens. Il est formé de grès et de schistes ardoisiers contenant par places de l'anthracite et une flore abondante : *Pecopteris*, *Nevropteris flexuosa*, *Sphenophyllum*, etc. L'anthracite est exploitée aux Coupeaux, et c'est dans les schistes houillers que sont ouvertes les meilleures carrières d'ardoises de la région.

Le *permien* ne forme que de minces lisérés sous l'Aiguillette de Vallorcine et sur le flanc occidental des Aiguilles-Rouges, constitués par une série de schistes argileux et sériciteux avec brèches à la base. Avec le *trias*, on trouve une plus grande extension de formations géologiques. Cet étage se montre, en effet, dans le synclinal de Chamonix, autour du mont Joly et du Prarion, tout le long du versant occidental des Aiguilles Rouges, dans le synclinal du Reposoir et dans le Chablais. Il est représenté à la base par des quartzites et à la partie supérieure par deux masses de calcaires dolomitiques et de cargneules séparées par des marnes lie de vin.

Le trias est en discordance sur le permo-houiller.

En dehors du synclinal de Chamonix, on ne trouve le lias que dans le synclinal de Servoz, dans le synclinal du Reposoir (massif des Annes), et dans le S. de Chablais. En revanche, il constitue une grande partie de la région du mont Joli. Il offre le faciès *dauphinois* dans tout le département en dehors du Chablais : schistes ardoisiers noirs, généralement calcarifères, à aspect lustré, avec des bancs de calcaires gris. Dans le massif des Annes et de Sulens, ce sont des calcaires qui dominent : *Avicula contorta* à la base, puis *Terebratula* et *Arietites* à la partie supérieure. En quelques points, lias supérieur à *Harpoceras*.

Le *bajocien* et le *bathonien* s'étendent dans le synclinal de Chamonix. Ils jouent un rôle considérable dans le massif du Haut Giffre, dans le soubassement du massif de Platé et sur le versant S.-E. de la chaîne des Aravis, où ils forment de nombreux abrupts constitués par des calcaires gris ou noirs plus ou moins marneux alternant avec des marnes ou des schistes marneux. On y a recueilli *Am. Humphriæsianus* et *Am. Parkinsoni*.

Dans le *Chablais*, c'est une complexe bréchoïde qui représente la formation du dogger. Cette brèche est séparée d'une *brèche supérieure* avec alternance de bancs calcaires et marneux assimilée au Malm par des schistes ardoisiers à Fucoïdes. Dans le reste du département, le *callovien* et l'*oxfordien* se montrent sous la forme d'une masse puissante d'argiles schisteuses noires, couvertes de prairies à *Am. tortisulcatus*, *Am. cordatus*, *Bel. hastatus*.

Les couches forment le pied du massif S. de Platé, le versant S.-E. de la chaîne des Aravis, le Haut Giffre, etc. Dans ce dernier massif, il y a un grand développement de calcaires noirs et de schistes oxfordiens à nombreux fossiles pyriteux. En l'absence presque complète de fossiles, il est difficile de distinguer dans les hautes chaînes de Savoie les étages rauracien, séquanien, kiméridgien et portlandien, qui forment des escarpements de 300 à 500 m. de haut, supportant le néocomien. Dans les chaînes extérieures des Alpes, on a pu distinguer quelques niveaux à *Am. ptychoïcus*, *Am. Loryi* et *Am. Lucingensis*.

Une notable portion de l'extrémité septentrionale des Bauges et de leur prolongement jusqu'à la vallée de l'Arve, le mont de Semnoz, le mont du Salève et du Grand Foug sont constitués par le crétacé qui affleure également dans la région septentrionale du Chablais. Sur les calcaires tithoniques apparaît une série de couches marno-calcaires grises ou bleuâtres correspondant aux couches de Berrias à *Am. Boissieri*. Elles sont surmontées d'une puissante masse de marnes à *Am. Roubaudi* qui représentent le valanginien, mais on trouve des faciès variés de ce dernier étage et des fossiles assez nombreux dans les Bauges (*Am. semisulcatus*, *Am. Grasi*,

EFERUS - Recherche & Classification numérique

Am. Tethys, *Am. marginatus*). C'est surtout avec l'hauterivien qu'on trouve une variété considérable de faciès, dans les Bauges, la Brèche du Chablais, et les Préalpes genevoises. On a cependant fréquemment des marno-calcaires à *Janira atava*, *Am. radiatus*, *Rhynch. lata*. Dans les hautes chaînes, ce sont des calcaires marneux à *Echinospatagus cordiformis* qui représentent l'hauterivien.

L'*urgonien* forme une transition assez brusque, car il comprend des calcaires blancs compacts, avec des intercalations de niveaux à *Requienia Ammonia*, *Radiolites Blumenbachi*, *Nérinées*, *Orbitolines*, associés à des Polypiers nombreux (Salève, Parmélan, Frètes, Semnoz).

L'*aptien* fait défaut presque partout. Dans les hautes chaînes, le *gault* est constitué par des couches glauconieuses, gréseuses, des sables verts, assez peu épais, mais très fossilifères : *Am. mamillaris*, *Am. milletianus*, *Inoceramus concentricus*, etc. Dans les chaînes extérieures, vers le Genevois, le gault et le sénonien font défaut. Lorsque le gault existe, il supporte dans les hautes chaînes de Savoie des calcaires compacts et marneux à *Bel. mucronata*, *Ananchytes ovata*, *Inoceramus Cuvieri*, qui les font synchroniser avec le senonien. On n'a jamais rencontré en Savoie de fossiles cénomaniens ou turoniens. Le sénonien repose sur le gault et paraît bien nettement transgressif. Dans les Préalpes, la région du Chablais, le sénonien est représenté par les *couches rouges* qui reposent en transgression sur toutes les formations plus anciennes. Ces couches rouges sont des marno-calcaires plus ou moins schistoïdes, rouges, gris, panachés, remplis de Foraminifères accompagnés de quelques Inocerames sénoniens.

Le *tertiaire* comprend surtout deux séries de formations : le *flysch*, éocène-oligocène, cantonné dans les hautes chaînes calcaires, surtout dans les synclinaux (synclinal du Reposoir) à l'O. et au S. du Chablais, et la *mollasse* qui s'étend principalement dans le Genevois. On doit cependant distinguer à la base de l'éocène : 1° des calcaires à grandes Nummulites, *Num. perforata*, *Num. aturica*, développé dans des vallées synclinales des Bauges et représentant le lutétien supérieur ; 2° des schistes et des calcaires (niveau saumâtre) à *Cer. diaboli* ; 3° en divers points au S. des Bauges, l'oligocène (aquitanien) serait représenté par des couches à *Natica crassatina* (fausse mollasse) qui passe à des couches à petites Nummulites (*Num. striata*, *N. variolata*, etc.).

Dans le reste des chaînes calcaires de Savoie, dans les Préalpes, la brèche du Chablais, la formation qui domine est le flysch, ensemble assez complexe de grès et de chistes, recouvrant les couches à grandes Nummulites et renfermant abondamment des empreintes rapportées à des algues (*Fucoïdes*, *Chondrites*, etc.). Cette formation dont l'épaisseur est considérable, n'est qu'un faciès de l'éocène supérieur et de l'oligocène.

On range dans l'oligocène supérieur et le miocène inférieur une autre série de formations, désignées génériquement sous le nom de *mollasses*, et qui couvrent le plateau des Bornes, quelques points occidentaux du Chablais, le pied du mont Salève et le synclinal qui s'étend au N. d'Aix-les-Bains.

On y distingue (plateau de la Borne) *une mollasse rouge* à la limite des Alpes, près de Thorens, assimilée à l'aquitanien, une *mollasse grise* plus spéciale au synclinal d'Annecy et au bord du lac Léman et qui comprend des marnes et des grès entourant le Salève dans lesquels sont intercalés des niveaux saumâtres à *Cyrènes*, *Cerithium margaritaceum* et un niveau supérieur à lignites et à *Anthracotherium*, *Helix Ramondi*, etc. La mollasse miocène, ou mollasse supérieure, comprend des grès tendres alternant avec des marnes et renfermant *Acerotherium incisivum* et *Palæomeryx Scheuzeri*.

Les dépôts quaternaires de la Savoie sont particulièrement remarquables en ce qu'ils comprennent cinq sortes de formations qui sont : le glaciaire local, le glaciaire alpin, les terrains fluvioglaciaires et les alluvions de deux et même trois niveaux.

On ne peut, dans ce cadre, indiquer la répartition géographique de chacune de ces formations. Disons seulement que les dépôts glaciaires offrent un remarquable développement au N. du mont Joli entre Saint-Gervais et Sallanches, dans la vallée de l'Arve et du Giffre, et en un grand nombre de points des hautes cimes des Bauges. Ils sont souvent remaniés dans le Genevois et sur les bords du lac Léman où ils alternent avec des alluvions interglaciaires. Les alluvions postglaciaires s'étendent dans tout le N.-E. du Chablais, vers Bonneville, Saint-Julien et dans le synclinal de Rumilly.

Roches éruptives. Le *granite* ne forme qu'une faible bande à l'extrémité des Aiguilles Rouges (Vallorcine). La *granulite* ne se montre que dans quelques filons dans le même massif. En revanche, la *protogine*, variété de granulite, pauvre en mica, constitue toute la région centrale du massif du Mont-Blanc. Cette roche envoie de nombreuses apophyses dans les schistes cristallins qu'elle métamorphise. Il faut signaler quelques filons de *microgranulites*, de *porphyrites micacées* et *ophitiques*, de *gabbros*, passant à la *serpentine*, dans le massif des Aiguilles Rouges où ces roches percent les micaschistes. Ph. Glangeaud.

Régime des eaux. — Tout ce qui est névé, glace perdurable, fontaine, orage, l'eau sous toutes ses formes, entre 4.808 m. d'alt. pour le sommet du Mont-Blanc et 250 pour la rencontre du Rhône et du Fier, a pour fin finale le lit du Rhône, fleuve qu'elle atteint au-dessus du lac Léman, ou dans ce lac lui-même, ou au-dessous de ce lac. Vers le Rhône d'en amont du lac de Genève, vers le Rhône valaisan, il ne descend que quelques eaux de glaciers du massif du Mont-Blanc, par l'Eau Noire et la Barberine, torrent du bassin du Trient, lequel est un affluent gauche célèbre par la gorge très creuse, très obscure à la roche de laquelle on a accroché des galeries soutenues par des crampons en fer ; sans quoi, ces défilés, à peine assez larges pour le passage de l'eau, seraient absolument impraticables. Ce Trient, continuation de torrent français, n'est point français, mais suisse. Quant au Rhône valaisan ou suisse, c'est un très puissant torrent trouble qui s'abîme dans le Léman ou lac de Genève, au bout d'un bassin de 5.382 kil. q., dont 1.037 couverts de glaciers (soit un cinquième), avec une abondance de 55 m. c. par seconde durant l'étiage d'hiver, de 740 dans les eaux ordinaires d'été, de 1.700 en crues extraordinaires ; 200 dans la moyenne de l'année.

A 372 m. au-dessus du niveau des mers, le Léman, bien mieux connu qu'il y a quelques années, par suite des travaux de Forel, n'appartient à la Haute-Savoie, à la France, que pour 55 kil. de côtes (littoral S.) et pour 24.000 hect., contre les 120 kil. de rive et les 34.000 hect. de la Suisse (cant. du Valais, de Vaud, de Genève) : 175 kil. de pourtour ; longueur de 63.400 m. en ligne droite, de 72.300 suivant la courbe de son croissant ; largeur extrême, 13.800 m. ; largeur moyenne, 8.100 ; surface, 58.236 hect. ; profondeur extrême, 309m,70 ; profondeur moyenne, 152m,70 : c'est, on le voit, un lac très « sérieux », dont, d'après Forel, l'eau miraculeusement transparente ne sera remplacée qu'en 64.000 ans par les alluvions qu'y charrient le Rhône, la Dranse et les tributaires moindres. Si lointain que soit le jour du comblement, il arrivera pour sûr encore que le lac contienne, suivant divers calculs, de 80 à 100 milliards de m. c. : exactement, d'après Forel, 88 milliards 920 millions ; et déjà le Léman s'est singulièrement amoindri : ses eaux ont certainement « miroité » dans le temps à Saint-Maurice, à 18 kil. en amont de son terme actuel, et peut-être même jusqu'à Conthey, soit à 55 kil. Quoi qu'il en soit, la Haute-Savoie ne lui dépêche qu'un seul tributaire notable, d'ailleurs fort beau, la Dranse ou Drance, dite de Savoie, en distinction d'une autre Dranse, dite du Valais, qui apporte au Rhône supérieur le tribut de 154 kil. q. de glaciers.

EFERUS - Recherche & Classification numérique

La Dranse de Savoie n'a pas plus de 40 kil. à partir de l'origine de la plus longue de ses branches, en une conque de 543 kil. q. seulement; elle roule pourtant 12 m. c. par seconde aux eaux basses, 20 en eaux ordinaires, et 28 en module, soit l'énorme quantité de 1.000 litres pour moins de 2.000 hect.; et ses eaux, issues du calcaire, de la craie, sont merveilleusement transparentes. Elle est faite de plusieurs Dranses (nom générique ici): Dranse du Biot ou Dranse de Morzine ou Grande Dranse, considérée comme la branche supérieure, parce qu'elle est dans l'axe général de la vallée; mais en réalité ce torrent, qui passe au bourg cantonal du Biot, est inférieur à celui qui serpente devant le bourg cantonal d'Abondance, à la Dranse d'Abondance; elle ne parcourt que 30 kil. (contre 32), elle ne draine que 19.000 hect. (contre 20.560), elle ne roule que 6 m. c. en volume ordinaire (contre 10) et 4.500 litres en étiage (contre 6); mais « c'est elle qui a foré la gorge du Pont du Diable, extraordinaire passage récemment encore inconnu de tous, sauf de quelques hardis compagnons, accessible aujourd'hui qu'on peut se hasarder sur des échelles, des ponts, des galeries au-dessus de ses précipices: la Dranse y a creusé en long « Pont d'Arc », un vaste rocher; et dans ce tunnel, çà et là percé de trous de lumière, elle passe dans l'ombre ou les demi-ténèbres, elle gronde ou elle se tait, elle se brise à des cascades ou se concentre dans des gours noirs » (*le plus Beau Royaume sous le Ciel*). La troisième branche, Dranse de Bellevaux, Dranse d'Enfer ou encore Brévon, n'a que 22 kil. en un bassin de 8.770 hect. et 3.700 litres d'ordinaire portée, avec étiage de 1.200. Ainsi composée, la Dranse de Savoie laisse Thonon à 1.500 m. à gauche et là même, quittant sa rainure dans la montagne, entre dans le delta de 5 kil. de long, de plus de 1.000 hect. d'étendue qu'elle a conquis sur le Léman, où elle se perd par cinq embouchures.

La Dranse, d'autres petits affluents savoisiens, Morge, Pamphiot, Foron, Hermance et diverses riviérettes suisses portent à 8.000 kil. q. la surface dont le déversoir de Genève est l'émissaire; aussi le Rhône de sortie est-il notablement plus fort que le Rhône d'entrée; et c'est en moyenne 270 m. c. par seconde qui s'échappent du seuil de Genève, 65 à 70 en étiage absolu, 82 en étiage ordinaire, 575 en crue; « Or le Rhône valaisan peut verser à lui tout seul 1.700 m. c. par seconde dans le lac: cette comparaison montre à quel degré le Léman est un régulateur du fleuve ». A peine le Rhône s'est-il enfui du lac de Genève, en Suisse, que lui arrive, en Suisse également, le terrible torrent du Mont-Blanc, l'Arve qui est la rivière centrale du dép. de la Haute-Savoie.

L'Arve, qui n'a pas même 100 kil. de cours en 200.000 hect. de bassin, amène pourtant à la rive g. du Rhône 220 m. c. par seconde en portée normale, 30 à 37 en étiage, 1.260 en grande crue, la moyenne de son débit arrive, année ordinaire, à 160 m. c., et jamais on ne l'a vu descendre au-dessous de 17, dans les hivers extraordinairement froids qui arrêtent toute fusion de frimas et toute expansion de sources. Telle est la puissance des glaciers de son bassin supérieur, vastes ensemble d'une vingtaine de milliers d'hectares! Elle a pour origine, au pied du col de Balme, ouvert à 2.202 m. d'alt., entre Savoie et Valais, l'Arvéron du Tour, sorti du glacier du Tour à raison de 5.200 litres par seconde (350 en étiage) et qui s'unit bientôt aux 9.000 litres de l'Arvéron de l'Argentière (500 en étiage); après quoi, c'est l'Arvéron sans épithète ou Arvéron de la Mer de Glace, fort de 1.400 litres en étiage hivernal, de 22.800 en portée estivale (ces volumes sont fournis par la *Statistique officielle des cours d'eau de la Haute-Savoie:* ils ont tout l'air de pouvoir être réduits sans inconvénients). Elle passe dans l'universellement célèbre Chamonix, à 1.050 m. d'alt. et boit à Servoz la Diosaz, torrent de 16 kil. en un bassin de 5.290 hect. qui coule au fond d'une de ces entailles tellement étroites (jusqu'à 2 m. à peine) qu'on n'y peut admirer les cascades ou les gours qu'au moyen de galeries semblables à celles du Trient; puis elle absorbe le Bonnant, réellement: Bon nant, c.-à-d. Bon torrent, rivière de glaciers qui passe à Saint-Gervais-les-Bains, et dont le cours approche de 24 kil. en une conque de 14.730 hect.; ce Bonnant lui arrive dans la vallée de Sallanches, ancien lit de lac. Elle baigne Sallanches, Cluses, et s'avance dans sa large plaine de Bonneville qui fut également un lac, puis s'unit au Giffre, qui est un puissant cours d'eau malgré sa brièveté de cours (50 kil.), son exiguïté de bassin (44.295 hect.); on estime son étiage ordinaire à 8.500 litres, son volume coutumier à 20 ou 25 m. c. (?): 77, d'après la *Statistique officielle* (!) Il est fait du Giffre-Bas, parti du Fer-à-Cheval, cirque à très hautes cascades qui est le Troumouse ou le Gavarnie de la Savoie, et du Giffre-Haut, sorti d'un glacier du Buet; le Giffre-Bas passe au bourg de Sixt; le Giffre tout court serpente près de Samoëns et de Taninges; il reçoit le Foron de Taninges et la Risse.

A Bonneville lui arrive la Borne, qui parcourt plus de 30 kil. en une conque de 15.000 hect., elle hume le Foron de la Roche et le Foron de Reignier, ainsi nommés de deux bourgs cantonaux, la Menoge (27.500 m., 13.560 hect.), le Foron de Boëge, également désigné d'après un chef-lieu de canton, le Foron d'Annemasse, — on voit que *foron* est ici le nom générique des torrents, comme ailleurs en Savoie nant et doron, et doron, foron sont évidemment le même terme —. Elle passe de France en Suisse par 390 m. au-dessus des mers; enfin, à 8 kil. de ce changement d'allégeance, elle s'unit au Rhône par environ 370 m. d'alt., après avoir reçu de France l'Aire, ruisseau qui baigne la ville sous-préfectorale de Saint-Julien. Tout le monde a entendu parler de la rencontre de l'Arve trouble, sale, grisâtre avec le Rhône merveilleusement clair, et de la lutte des deux eaux dans le lit commun jusqu'à ce qu'enfin une couleur commune occupe le fleuve d'une rive à l'autre, avec perte de la transparence des eaux sorties du Léman.

160 m. c. pour l'Arve, 262 pour le Rhône, c'est en aval du confluent une portée ordinaire de 422 m. c. par seconde: le Rhône est donc un grand fleuve quand il entra en France et qu'il touche, d'abord le dép. de l'Ain de sa rive dr., puis celui de la Haute-Savoie de sa rive gauche. « Il se fraye à très grand'peine une route sombre au fond de défilés souvent resserrés jusqu'à l'extraordinaire entre les monts du Jura à droite et des monts qui ne portent pas le nom de Jura, mais sont Jura tout de même, à gauche. » Dans ce pénible, ce tortueux passage, entre le territoire de la Haute-Savoie à la gauche, et celui de l'Ain à la droite, le fleuve s'endort entre le Vuache, mont haut-savoisien, et le Grand Credo, mont du Jura de l'Ain qui porte le fort de l'Ecluse, « au bas duquel les eaux « rhodaniennes », d'un vert intense, ressemblent à une veine d'émeraude »; après quoi, il coule, au pont de Grésin, au pied d'Eloise, en deux bras dont l'un n'a que 5 à 6 m. de large, l'autre que 3 à 4; puis c'est la fameuse perte du Rhône, où il disparaît en effet, pour peu de temps sous la roche; c'est le Pas de Malpertuis ou de la Planche d'Arlod, où il n'a pas plus de 6 m. entre paroi de Bugey (Ain) et paroi de Haute-Savoie; c'est le défilé de Montoux, qui n'est guère moins étroit, et tous deux sont enfouis en un fond sombre entre roches immenses. Mais soudain les montagnes s'écartent; le fleuve lent, sournois, contracté, devient le fleuve large, orgueilleux, dispersé; il arrive au Parc, origine officielle de sa navigation, boit le torrent des Usses, sépare les deux bourgs cantonaux de Seyssel, l'un dans l'Ain, l'autre dans la Haute-Savoie, et vient recevoir le Fier: à ce confluent, par un petit peu moins de 250 m. au-dessus des mers, il abandonne le territoire, qu'il a commencé à frôler par environ 335 m., sinon peut-être 330 seulement: d'où une pente de 80 m. plus ou moins, pour une longueur d'à peu près 38 kil.; c'est dire combien le Rhône est rapide, surtout en amont du départ de la navigation.

EFERUS - Recherche & Classification numérique

Le torrent des Usses, parti du pied du Salève, coule à 147 m. au-dessous du tablier du pont suspendu de la Caille (route de Genève à Annecy), laisse Cruseilles à dr. sur la hauteur, effleure Frangy et s'unit au Rhône à 1.500 m. en amont de Seyssel, à raison de 4 m. c., que l'étiage réduit à 2, à l'issue de 30.050 hect., au bout d'un cours de 42 kil., à peu près désert, sauf aux Bains de la Caille et au bourg de Frangy.

Le Fier est la rivière « essentielle » de l'arr. d'Annecy, comme les Usses en celui de Saint-Julien, l'Arve en celui de Bonneville, la Dranse en celui de Thonon. C'est en effet un très fier et magnifique torrent de 30 m. c. environ en portée normale, de 15 en étiage, au bout de 66 kil. en un bassin de 1380 kil. q., dont près de 1.100 en Haute-Savoie (le reste en Savoie). Fils de monts crayeux, « orgueilleux et rapide », il descend du Charvin, coule devant Thônes, côtoie les assises méridionales du Parmélan, les assises septentrionales de la Tournette, et boit la Fillière (24.600 m., 16.410 hect.) qui a baigné Thorens ; il arrive ainsi dans la plaine des Fins, à 1.500 m. d'Annecy, ville qu'il ne touche point, mais qui lui envoie le déversoir de son beau lac.

Le lac d'Annecy, très soigneusement relevé comme le lac du Bourget par l'ingénieur Délebecque, et comme le Léman par Forel, a son miroir à 446m,52 d'alt. ; grand de 2.704 hect., de par 15 kil. de longueur sur 800 à 3.350 m. de largeur, il a 36 kil. de rivages, une profondeur extrême de 80m,60, et une contenance de 1.423.500.000 m. c. Ombragé le matin par la Tournette, et l'après-midi par le Semnoz, c'est un flot très pur abreuvé par l'Eau-Morte qui, justement, « est essentiellement vive » et qui serpente devant Faverges ; mais cette Eau-Morte (20.600 m., 9.127 hect.) et autres moindres torrents ne sont pas les seules ondes auxquelles il puise ; il doit beaucoup à des sources de fond, notamment au Boubioz, qui a son orifice à une trentaine de mètres de profondeur, puis descend sous forme de puits jusqu'au plus creux du lac, donc à 80m,60 de la surface ; il faut bien que des fonts sous-lacustres contribuent à le vivifier, car, on l'a remarqué depuis longtemps, ses affluents visibles lui donnent beaucoup moins d'eau qu'il ne s'en épanche, à Annecy même, par les 8 m. c. à la seconde (4 en étiage) de son déversoir, le Thiou, rivière des plus transparentes qui s'unit au Fier à 1.500 m. N.-O. de la ville.

Grossi de ce Thiou, le Fier s'engage dans les Abîmes du Fier, passage dont on admire la sombre horreur du haut d'une galerie vissée « à 27 m. au-dessus du torrent qui peut cependant l'engloutir : dans une nuit d'octobre, la galerie fut couverte d'au delà de 10 m. d'eau, le Fier ayant monté de 38 m. dans l'espace de quelques heures ». Sorti de ce défilé prodigieux, le torrent boit le Chéran, courant de 50 kil. de cours, de 400 kil. q. de bassin, issu du dép. de la Savoie et qui passe sous les hauts ponts des deux villes hautes-savoisiennes d'Alby et de Rumilly ; dans les sables de son lit, où coulent environ 5 m. c. par seconde, 1.430 litres au plus bas étiage, il se trouve assez de menues pépites pour que le Chéran ait ses orpailleurs. Lui reçu, le Fier pénètre dans le Val de Fier ou les Bagnes de Fier, défilé superbe, tellement étroit qu'il se contracte à 2 m. au pont Navet, qui est une arche naturelle ; il en sort aux Portes de Fier, entre deux beaux rochers et s'engloutit bientôt après dans le Rhône.

Ce serait là toute l'hydrographie de la Haute-Savoie si le département ne possédait, au S.-O. de Saint-Gervais, le cours supérieur de l'Arly, tributaire notable de l'Isère, et le cours supérieur de la Chaise, au N.-E. de Faverges : celle-ci est un affluent du susdit Arly, soit un domaine de 15.140 hect. dont 7.930 pour l'Arly, dans la belle vallée de Mégève.

D'après la *Statistique officielle des cours d'eau de la Haute-Savoie*, les torrents et rivières du département font tourner environ 1.850 usines, dont plus de 700 moulins, plus de 500 scieries, près de 250 battoirs à grains, à blé, à chanvre, plus de 130 huileries, pressoirs à cidre, etc., des établissements métallurgiques, etc. « En tant que moteurs d'industrie, il n'y a pour ainsi dire pas de limites à leur puissance ; bien aménagés, ils pourraient faire tourner toutes les usines de la France, et même au delà, vu leur force de débit ordinaire, leur abondance en étiage et la somme vraiment extraordinaire de leurs pentes. »

Climat. — Aucun des climats de la Haute-Savoie ne peut être considéré comme donnant la moyenne de tous les autres ; les différences de température sont trop grandes en un pays si divers, avec alt. partant de moins de 250 m. pour dépasser 4.800. C'est ici comme dans le département voisin, en Savoie, autant de climats que d'altitudes, d'expositions aux vents et aux pluies, de natures de roches. Cependant, la montagne à part, et en ne considérant que les vallées, profondément creusées et presque toutes au-dessous de 1.000 m. (beaucoup même au-dessous de 500), on peut regarder Annecy (448 m. d'alt.) comme donnant à peu près la moyenne des vallées basses et, en général, des lieux habités du département, ceux qui sont situés très haut, ou en plein découvert, au N., en étant exceptés. Observée depuis plus de cent ans, la température d'Annecy est, à très peu de choses près, la même que celle de Genève : 9°,25 contre les 9°,31 de Genève, qui est plus au N., c'est vrai, mais dont le site est plus bas d'environ 70 m. : la moyenne de l'hiver y est de 0°,70, celle du printemps de 8°,43, celle de l'été de 17°,98, celle de l'automne de 9°,88. Janvier est le mois le plus froid (0°,04) ; juillet le mois le plus chaud (19°,07), mais il peut arriver que ce soit août ; la température la plus élevée a été de 36°,25, mais le thermomètre dépasse peu 28° et monte rarement à 33°. En somme, pays très froid en hiver, suffisamment chaud en été. Comme pluies, moins de 1 m. par an au bord du lac de Genève ; plus de 2 dans la haute montagne ; 1 m. à Bonneville ; 1m,40 à Annecy.

Flore et faune naturelles (V. France, § *Flore* ; France et Europe, § *Faune*).

Histoire depuis 1789. — Le dép. de la Haute-Savoie entra dans le domaine de la République française en 1792, par annexion ; il devint le dép. du Léman, avec agglomération de trois des sept petites provinces dont se composait l'ancien duché de Savoie : le Genevois, capitale Annecy ; le Chablais, capitale Thonon ; le Faucigny, capitale Bonneville (c'était la vallée de l'Arve, moins la partie supérieure, dans le massif du Mont-Blanc, qui fit alors partie du département devenu la Savoie ; ce territoire a depuis cédé la montagne suprême à la Haute-Savoie d'aujourd'hui) ; plus quelques communes de la Savoie propre, capitale Chambéry. Elle était restée française durant vingt-deux années, cette Savoie ; elle redevint italienne, de domination seulement (car, de fait, elle fut toujours intimement française) pendant quarante-cinq ans, jusqu'à ce qu'en 1860, après les victoires de la guerre d'Italie, le duché tout entier, par conséquent la Haute-Savoie, vota presque unanimement sa réunion à la France.

La Savoie fut de tout temps féconde en hommes éminents qui ont laissé leur marque en France ou en Italie, dans les deux grands pays entre lesquels oscillait le duché. Parmi ceux qui ont vécu dans la Haute-Savoie ou qui y sont nés depuis 1789, il y a lieu de noter : Dupas (1761-1825), général de la République et du premier Empire, né à Evian ; Pachod (1764-1830), autre général de l'armée française, à la même époque ; le grand chimiste Berthollet (1748-1822), né à Talloires ; le général Desaix (1764-1834), qui servit la France pendant la République et l'Empire, né à Thonon ; Rubellin (1773-1835), célèbre par sa défense d'Auxonne contre les Autrichiens en 1814, né à Rumilly ; le général Chastel (1774-1826), baron de l'Empire, né à Veigy ; Nicolet (1786-1843), astronome, natif de Cluses ; Alexis Bouvard (1767-1843), autre astronome, né à Bonneville ; Sommeiller, ingénieur qui a percé le tunnel des Alpes au mont Fréjus, né à

EFERUS - Recherche & Classification numérique

Saint-Jeoire, mort en 1871 ; Buloz (1803-78), le vrai créateur de la *Revue des Deux Mondes ;* le cardinal Dupanloup (1802-78), orateur, écrivain, homme politique, né à Saint-Félix, près Alby. O. Reclus.

Divisions administratives actuelles. — Arrondissements. — Le dép. de la Haute-Savoie comprend 4 arrondissements : Annecy, Bonneville, Saint-Julien, Thonon ; ils sont subdivisés en 28 cantons et 314 communes. On en trouvera plus loin le détail.

Justice. Police. — Le département ressortit à la cour d'appel de Chambéry. Annecy est le siège des assises. Il y a 4 tribunaux de première instance (1 par arr.). Le département relève du tribunal de commerce de Chambéry (Savoie). Il y a 1 justice de paix par canton. Le nombre d'agents chargés de constater les crimes et délits était, en 1894, de 189 gendarmes (38 brigades), 8 commissaires de police, 11 agents de police, 381 gardes champêtres, 149 gardes particuliers assermentés, 138 gardes forestiers, 539 douaniers. Il y eut 2.300 plaintes, dénonciations et procès-verbaux.

Finances. — Le département possède 1 directeur et 1 inspecteur des contributions directes, 1 trésorier-payeur général à Annecy, 3 receveurs particuliers à Bonneville, Saint-Julien et Thonon, 2 percepteurs à Annecy et Thonon ; 1 directeur, 1 inspecteur, 3 sous-inspecteurs de l'enregistrement ; 4 conservateurs des hypothèques (1 par arr.). Le recouvrement des contributions indirectes est assuré par 1 directeur et 1 inspecteur à Annecy, 1 sous-directeur à Thonon, 2 receveurs principaux entreposeurs à Annecy et à Thonon, 2 receveurs entreposeurs à Saint-Julien et à Bonneville. Il y a 2 inspecteurs des douanes à Annecy et à Seyssel.

Instruction publique. — Le dép. de la Haute-Savoie relève de l'Académie de Chambéry. L'inspecteur d'Académie réside à Annecy. Il y a 5 inspecteurs primaires (2 à Annecy et 1 dans les autres arrondissements). L'enseignement secondaire se donne aux garçons dans 1 lycée, à Annecy (lycée Berthollet), et dans 2 collèges communaux, à Bonneville et à Thonon, et aux filles dans 1 lycée, à Annecy. Il y a 7 institutions libres congréganistes. Les écoles primaires supérieures de garçons et de filles sont nombreuses. Il y a plusieurs cours complémentaires. Bonneville possède 1 école normale primaire d'instituteurs, Rumilly, 1 école normale primaire d'institutrices. L'enseignement professionnel est représenté par les écoles nationales d'horlogerie de Cluses et de Thônes et 1 chaire d'agriculture à Annecy.

Cultes. — Le département forme pour le culte catholique le diocèse d'Annecy, suffragant de l'archevêché de Chambéry. Il compte (au 1er nov. 1894) 2 vicaires généraux, 8 chanoines, 29 curés, 271 desservants, 169 vicaires. Il y a 4 petits séminaires à Evian, Mélan, La Roche et Rumilly. Le culte réformé relève de l'Eglise consistoriale d'Annecy et compte 1 pasteur pour environ 900 fidèles. Le culte israélite ne compte qu'environ 30 fidèles.

Armée. — Le dép. de la Haute-Savoie appartient à la 14e région militaire (Grenoble). La 55e brigade d'infanterie a son siège à Annecy. Au point de vue du recrutement et de la mobilisation, le département forme la 3e subdivision (Annecy) du 14e corps d'armée.

Divers. — Le département ressortit à la 14e légion de gendarmerie (Grenoble), à la division minéralogique du S.-E. (arr. de Chambéry), à la 6e inspection des ponts et chaussées, à la 12e région agricole (S.-E.), à la 33e conservation des forêts (Chambéry). Le département possède 1 chambre de commerce à Annecy et 4 chambres consultatives d'agriculture (1 par arr.).

Démographie. — Mouvement de la population. — Le recensement de 1896 a constaté, dans le dép. de la Haute-Savoie, une population totale de 265.872 hab. Voici, depuis le commencement du siècle, les chiffres donnés par les recensements précédents :

1801.....	255.465	1856.....	269.805
1806.....	259.847	1861.....	267.496
1821.....	260.145	1866.....	273.768
1826.....	262.020	1872.....	273.027
1831.....	263.469	1876.....	273.801
1836.....	265.593	1881.....	274.087
1841.....	264.862	1886.....	275.018
1846.....	267.765	1891.....	268.267
1851.....	267.832	1896.....	265.872

Il résulte de ces chiffres que l'accroissement de la population, après avoir été à peu près continu jusque vers 1860, s'est arrêté à partir de cette dernière date. Depuis 1890 environ, le mouvement de diminution, constaté dans tous les autres départements français, a commencé à s'accuser. Pour 1.000 hab. (population approximative) recensés en 1801, on en comptait 1.072 seulement en 1886. Ce mouvement a été très uniforme dans les diverses parties du département, comme on peut s'en rendre compte en comparant les recensements de 1801, 1851 et 1896, arrondissement par arrondissement :

Arrondissements	Population en 1801	Population en 1851	Population en 1896
Annecy.....	80.875	85.724	82.313
Bonneville.....	64.717	67.500	68.869
Saint-Julien.....	51.720	52.108	52.482
Thonon.....	58.153	62.500	62.208
Totaux.....	255.465	267.832	265.872

Densité de la population par kilomètre carré

Arrondissements	Superficie d'après le cadastre	1801	1851	1896	Augmentation de 1801 à 1896
	hect.				
Annecy.....	130.424	62	62,6	63,1	+ 1,1
Bonneville.....	172.124	37	39,2	40	+ 3
Saint-Julien.....	65.238	79,3	79,9	80,4	+ 1,1
Thonon.....	92.015	63,2	67,9	67,6	+ 4,4
Départ. entier..	459.801	60,3	62,4	62,7	+24

Voici les chiffres absolus pour la dernière période :

Arrondissements	1872	1881	1891	1896
Annecy.....	86.882	85.013	82.761	82.313
Bonneville.....	69.833	70.039	68.561	68.869
Saint-Julien.....	53.704	54.866	54.189	52.482
Thonon.....	62.608	64.169	62.756	62.208
Totaux du départ...	273.027	274.087	268.267	265.872

Au point de vue de la population totale, le dép. de la Haute-Savoie venait, en 1896, au 71e rang des départements français. Au point de vue de la population spécifique, il était le 47e, avec une densité (57 hab. par kil. q.) inférieure à la moyenne française (72 hab. par kil. q.).

La population des chefs-lieux d'arrondissement se répartissait, en 1896, de la manière suivante :

Villes	Population municipale agglomérée	Eparse	Comptée à part	Totale
Annecy.....	9.436	573	2.885	12.894
Bonneville.....	1.411	618	144	2.173
Saint-Julien.....	862	465	96	1.423
Thonon.....	3.638	1.715	313	5.666

EFERUS - Recherche & Classification numérique

La population éparse est (en 1891) de 648 hab. pour 1.000, proportion presque double de la moyenne française (366 °/₀₀) et qui montre la prédominance de l'élément rural.

La population se répartit comme suit entre les groupes urbains et ruraux :

POPULATION au 30 mai 1886		POPULATION au 29 mars 1896	
Urbaine.....	24.394	Urbaine.....	23.381
Rurale.....	250.624	Rurale.....	242.491
Total.....	275.018	Total.....	265.872

Le nombre des communes urbaines (plus de 2.000 hab. agglomérés) était, en 1896, de 6, occupant une surface totale (moins la com. d'Annemasse, non cadastrée) de 6.895 hect., contre 424.820 hect. occupés par les 308 communes rurales (superf. totale du dép., 431.715 hect.).

Voici quelle était l'importance relative des populations urbaine et rurale aux recensements de 1856, 1872, 1886 et 1896, ponr 100 hab. :

	1856	1872	1886	1896
Population urbaine.	»	7,69	8,88	8,87
— rurale..	»	92,21	91,12	91.13

La population rurale forme la presque totalité de la population du département, dont elle compose plus des 9/10ᵉ, alors que dans l'ensemble de la France elle forme seulement 60°/₀ du total de la population.

Le mouvement de la population, en 1898, se traduit par les chiffres suivants : naissances légitimes, 5.659, dont 2 922 du sexe masculin et 2.737 du sexe féminin; naissances naturelles, 288, dont 167 du sexe masculin et 121 du sexe féminin : soit un total de 5.947 naissances. Il y eut 350 mort-nés. Le nombre des décès fut de 5.705, dont 2.912 du sexe masculin et 2.793 du sexe féminin. Il s'ensuit que la natalité est supérieure à la mortalité, ce qui constitue une condition démographique normale. Le nombre des mariages a été de 1.724, celui des divorces de 18. En résumé, la proportion des mariages est, en 1891, de 5,88 pour 1.000, celle des naissances de 21,9 °/₀₀, celle des décès de 22,4 °/₀₀. Sur l'ensemble de la France, on constate par 1.000 hab. 8 mariages, près de 23 naissances et un peu plus de 20 décès.

La répartition des communes d'après l'importance de la population a donné, en 1896, pour les 314 communes du département : pas de commune de moins de 100 hab.; 10 com. de 101 à 200 hab.; 24 com. de 201 à 300 hab.; 32 com. de 301 à 400 hab.; 38 com. de 401 à 500 hab. 131 com. de 501 à 1.000 hab.; 43 com. de 1.001 à 1.500 hab.; 18 com. de 1.501 à 2.000 hab.; 10 com. de 2.001 à 2.500 hab.; 4 com. de 2.501 à 3.000 hab.; 4 com. de 3.001 à 3.500 hab.; aucune com. de 3.501 à 4.000 hab.; 1 com. de 4.001 à 5.000 hab.; 1 com. de 5.001 à 10.000 hab.; 1 com. de plus de 10.000 hab. (Annecy).

Voici par arrondissement et canton la liste des communes dont la population agglomérée, en 1896, dépassait 1.000 hab. Les chiffres de superficie ne sont pas rigoureusement exacts, parce que nous attribuons toute la superficie des villes divisées entre plusieurs cantons au premier de ces cantons dans la liste. En outre, un grand nombre de communes ne sont pas encore cadastrées. Les surfaces cantonales sont indiquées d'après la *Situation financière des communes* (année 1899) :

Arrondissement d'Annecy (7 cant., 99 com., 130.424 hect., 82.313 hab.) — *Cant. d'Alby* (12 com., 9.839 hect., 7.706 hab.). — *Cant. d'Annecy* (N.) (24 com., 23.235 hect., 20.270 hab.) : Annecy, 12.894 hab. (12.321 aggl.). — *Cant. d'Annecy* (S.) (18 com., 14.868 hect., 13.730 hab.). — *Cant. de Faverges* (10 com. [non cadastrées], 7.373 hab.) : Faverges, 2.681 hab. (1.294 aggl.). — *Cant. de Rumilly* (20 com., 17.091 hect., 16.032 hab.) : Rumilly, 4.389 hab. (3.348 aggl.). — *Cant. de Thônes* (10 com. [non cadastrées], 10.327 hab.) : Thônes, 2.914 hab. (1.437 aggl.). — *Cant. de Thorens* (6 com. [non cadastrées], 6.875 hab.).

Arrondissement de Bonneville (9 cant., 68 com., 172.124 hect., 68.869 hab.). — *Cant. de Bonneville* (15 com., 20.397 hect., 13.584 hab.) : Bonneville, 2.173 hab. (1.555 aggl.). — *Cant. de Chamonix* (4 com. [non cadastrées], 4.581 hab.). — *Cant. de Cluses* (10 com. [non cadastrées], 10.358 hab.) : Cluses, 2.403 hab. (1.910 aggl.); Scionzier, 1.617 hab. (1.482 aggl.). — *Cant. de La Roche* (11 com., 9.380 hect., 9.052 hab.) : La Roche, 3.318 hab. (2.043 aggl.). — *Cant. de Saint-Gervais-les-Bains* (4 com. [non cadastrées], 5.407 hab.). — *Cant. de Saint-Jeoire* (6 com. [non cadastrées], 6.290 hab). — *Cant. de Sallanches* (9 com. [non cadastrées], 8.588 hab.) : Sallanches, 2.143 hab. (1.639 aggl.). — *Cant. de Samoëns* (4 com. [non cadastrées], 4.636 hab.). - *Cant. de Taninges* (5 com. [non cadastrées], 6.373 hab.).

Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois (6 cant., 76 com., 65.238 hect., 52.482 hab.). - *Cant. d'Annemasse* (14 com. [non cadastrées], 11.223 hab.) : Annemasse, 2.460 hab. (2.031 aggl.). — *Cant. de Cruseilles* (11 com., 10.714 hect., 6.852 hab.). — *Cant. de Frangy* (13 com. [non cadastrées], 6.835 hab.). — *Cant. de Reignier* (9 com., 10.497 hect., 9.080 hab.). — *Cant. de Saint-Julien-en-Genevois* (18 com., 15.141 hect., 11.458 hab.). — *Cant. de Seyssel* (11 com. [non cadastrées], 7.034 hab.).

Arrondissement de Thonon-les-Bains (6 cant., 71 com., 92.015 hect., 62.208 hab.). — *Cant. d'Abondance* (7 com. [non cadastrées], 5.627 hab.). — *Cant. du Biot* (9 com., 17.626 hect., 6.731 hab.). — *Cant. de Boëge* (8 com. [non cadastrées], 5.749 hab.). — *Cant. de Douvaine* (16 com., 12.835 hect., 10.133 hab.). — *Cant. d'Evian-les-Bains* (14 com., 11.622 hect., 14.335 hab.) : Evian-les-Bains, 2.831 hab. (2.119 aggl.). — *Cant. de Thonon-les-Bains* (17 com., 23.213 hect., 19.633 hab.) : Thonon-les-Bains, 5.666 hab. (3.951 aggl.).

Habitations. — Le nombre des centres de population (hameaux, villages ou sections de communes) était, en 1896, de 3.749 dans le dép. de la Haute-Savoie. Le nombre des maisons d'habitation était de 53.837, dont 50.677 occupées en tout ou en partie et 3.160 vacantes. Sur ce nombre, on en comptait 28.368 n'ayant qu'un rez-de-chaussée, 22.066 un seul étage, 2.624 deux étages, 675 trois étages, 104 quatre étages ou davantage. Elles comportaient 67.514 logements ou appartements distincts, dont 63.110 occupés et 4.404 vacants; en outre, 6.554 locaux servant d'ateliers, de magasins ou de boutiques. La proportion des locaux industriels ou commerciaux était de 81 °/₀₀ (en 1891), proportion inférieure à la moyenne française (105 °/₀₀).

Etat des personnes. — D'après la résidence. — On a recensé, en 1896, 8.031 individus isolés et 55.264 familles, plus 95 établissements comptés à part, soit un total de 63.390 ménages. Il y a 8.031 ménages composés d'une seule personne; 10.027, de deux personnes; 11.046, de trois personnes; 10.073, de quatre personnes; 8.504, de cinq personnes; 6.399, de six personnes; 9.215, de sept personnes et davantage. La proportion d'isolés est (en 1891), très inférieure à celle de l'ensemble de la France (126 sur 1.000 ménages, au lieu de 152).

La population résidante comptait 265.872 personnes, dont 253.738 résidants présents, 5.415 résidants absents et 6.719 personnes comptées à part. La population présente comportait 260.457 résidants présents et 1.682 personnes de passage, soit un total de 262.139. La population présente est donc inférieure à la population résidante, comme c'est généralement le cas en France. La proportion des résidants absents atteint (en 1891) à peu près 20,4 °/₀₀ (moyenne française, 17,4).

EFERUS - Recherche & Classification numérique

D'APRÈS LE LIEU DE NAISSANCE. — Classée d'après le lieu de naissance, la population de la Haute-Savoie se divisait, en 1896, en :

Français nés dans la commune où ils habitent.	184.647
— dans une autre com. du département..	52.588
— dans un autre département.....	13.279
— en Algérie ou dans une colonie française.	73
— nés à l'étranger.....	1.877

Soit un total de 252.464 Français de naissance.

Il faut y ajouter, en premier lieu, 374 naturalisés ; en second lieu, 9.301 étrangers.

Classée par nationalité, la population du dép. de la Haute-Savoie comprend : 252.838 Français, 4.939 Italiens, 3.880 Suisses, 315 Allemands et Autrichiens, 62 Belges, etc. L'immigration provient principalement de l'Italie et de la Suisse. La proportion d'étrangers est (en 1886) de 29 1/2 °/₀₀ (moyenne française, 30 °/₀₀).

Si nous nous en tenons à l'élément français, nous constatons qu'en 1896 le dép. de la Haute-Savoie possédait 237.235 nationaux nés sur son territoire et que l'on a recensé dans la France entière 51.495 originaires de la Haute-Savoie. Ce département avait conservé (en 1891) 813 °/₀₀ de ses enfants et il était, en 1896, au nombre des 22 départements ayant conservé leurs originaires en plus grand nombre (plus de 90 °/₀). Des habitants qui ont émigré à l'extérieur, 15.822 ont passé dans la Seine, 9.666 dans le Rhône, 888 dans les Bouches-du-Rhône, 4.160 dans la Savoie, 4.987 dans l'Ain, 2.486 dans l'Isère, etc. L'émigration se fait par échange avec les régions limitrophes et avec les différentes parties de la France où les Savoyards vont exercer leurs industries.

En revanche, le dép. de la Haute-Savoie renferme 13.279 Français originaires d'un autre département : 3.679 de la Savoie, 944 de l'Ain, 1.129 de l'Isère, 1.216 du Rhône, etc. La proportion d'émigration est (en 1896) de 177 °/₀₀ (moyenne française, 174 °/₀₀).

D'APRÈS L'ÉTAT CIVIL. — Classée par sexe, la population de la Haute-Savoie se répartit (en 1896) en 135.914 hommes et 126.225 femmes ; c'est une proportion (en 1891) de 966 femmes pour 1.000 hommes (moyenne française, 1.014). Le sexe masculin comptait (en 1891) 29.830 célibataires majeurs, soit 222 °/₀₀ ; le sexe féminin, 24.041 soit 184 °/₀₀, proportions notablement supérieures aux moyennes françaises (174 et 137 °/₀₀). La proportion des personnes mariées sur le total des habitants est de 318 pour 1.000 (moyenne générale de la France, 400). On a recensé 18.702 veufs ou veuves, soit 71 °/₀₀ (moyenne française, 81). Le nombre des mineurs des deux sexes était de 108.374, soit 410 °/₀₀ (moyenne française, 365). Le nombre moyen des enfants vivants était de 276 pour 1.000 familles (moyenne française, 210). L'âge moyen des hommes est de 30 ans 5 mois, celui des femmes de 30 ans 8 mois.

D'APRÈS LA PROFESSION. — La population du dép. de la Haute-Savoie se décompose par professions de la manière suivante (en 1891). On classe sous chaque rubrique non seulement ceux qui exercent la profession, mais aussi la totalité des personnes qui en tirent leur subsistance :

Agriculture.....	178.184	soit 670	°/₀₀
Industries manufacturières....	40.507	— 152	—
Transports.....	3.708	— 14	—
Commerce.....	14.159	— 53	—
Force publique.....	3.435	— 13	—
Administration publique.....	5.929	— 22	—
Professions libérales.....	8.225	— 34	—
Personnes vivant exclusivement de leurs revenus.....	6.814	— 26	—

En outre, 7.306 gens sans profession et individus non classés (enfants en nourrice, étudiants ou élèves de pensionnats vivant loin de leurs parents, personnel interne des asiles, hospices, etc.), ou de profession inconnue. Au point de vue social, la population comprend (en 1891) : 59.898 patrons, 1.721 employés, 20.712 ouvriers. Les personnes inactives de leurs familles sont au nombre de 178.630, plus 8.397 domestiques.

Etat économique. — PROPRIÉTÉ. — La statistique décennale de 1892 accusait une surface cultivée totale de 335.660 hect., dont 258.621 appartenant à des particuliers, 536 à l'Etat, 69.556 aux communes, etc. Des 258.621 hect. appartenant aux particuliers, 118.712 étaient des terres labourables, 71.068 des prés naturels, herbages et vergers, 7.495 des vignes, 2.270 des jardins de plaisance et parcs, 59.076 des bois et forêts. Le nombre des cotes foncières était, en 1891, de 188.533 dont 120.013 non bâties et 68.540 bâties.

L'enquête faite par l'administration des contributions directes en 1884, a relevé dans le dép. de la Haute-Savoie 57.791 propriétés non bâties imposables, savoir : 53.279 appartenant à la petite propriété, 4.132 à la moyenne propriété, 380 à la grande propriété.

Nous donnons ci-dessous un tableau indiquant le nombre et la contenance des cotes foncières non bâties (en 1892).

DÉSIGNATION	NOMBRE des cotes	SUPERFICIE (en hectares)
Petite propriété :		
Biens de moins de 1 hect....	23.247	13.870
— de 1 à 5 hectares.....	21.462	
Moyenne propriété :		132.552
Biens de 5 à 10 hect.....	8.570	
— de 10 à 20 —	2.967	
— de 20 à 30 —	789	80.519
— de 30 à 40 —	376	
— de 40 à 50 —	137	
Grande propriété :		
Biens de 50 à 100 hect.....	106	154.109
— de 100 à 200 —	66	
— de 200 à 300 —	17	
Au-dessus de 300 —	54	
Totaux.....	57.791	381.050

On voit par ce tableau que la petite propriété occupe 146.422 hect., la moyenne, 80.519 hect. et la grande 154.109 hect. La contenance moyenne d'une cote foncière est de 6hect,59, alors que la moyenne française est de 8hect,65. La petite et la moyenne propriétés dominent.

La valeur de la propriété bâtie était évaluée (d'après l'enquête de 1887-89) de la manière suivante :

	Maisons	Usines
Nombre (en 1897).....	67.959	1.497
	Francs	Francs
Valeur locative réelle....	7.183.559	548.331
— vénale (en 1887).	136.230.032	10.049.268

Il faut y ajouter 801 bâtiments publics (asiles, presbytères, préfectures, etc.), d'une valeur locative réelle (en 1887) de 171.965 fr. — La part du département dans la valeur de la propriété bâtie sur le sol français représente 1/389e de la valeur totale.

AGRICULTURE. — L'agriculture fait vivre (en 1891) 670 hab. sur 1.000, alors que dans l'ensemble de la France cette proportion atteint 460. Le dép. de la Haute-Savoie est donc un département agricole.

On trouvera au § *Géologie agricole* des indications sur les qualités des terrains des diverses parties du département. Nous rappelons que les divisions fondamentales du

EFERUS - Recherche & Classification numérique

département sont trois zones d'altitude dirigées du S.-E. au N.-O., en partant du massif du Mont-Blanc et en passant par les vallées de Bonneville et d'Annecy.

D'après l'assiette de la contribution foncière, la valeur du sol non bâti du dép. de la Haute-Savoie représente environ le 1/162e de la valeur totale du sol français.

Nous donnons ci-après un tableau indiquant la superficie et le rendement des principales cultures en 1898 :

CULTURES	SUPERFICIE	PRODUCTION
	Hectares	Hectolitres
Froment	31.014	503.801
		Quintaux 386.667
		Hectolitres
Méteil	2.418	38.106
Seigle	2.012	29.027
Orge	1.310	25.535
Avoine	14.068	329.327
Sarrasin	855	9.465
Millet	5	90
Maïs	291	3.551
		Quintaux
Pommes de terre	12.670	988.808
Betteraves fourragères	1.329	253.161
Trèfle	6.947	321.390
Luzerne	2.455	141.217
Sainfoin	20.498	887.842
Prés naturels et herbages	59.393	1.473.826
Tabac	331	5.317
Colza	142	1.981
Chanvre	357	Filasse 3.664 / Graine 1.065
Lin	27	Filasse 145 / Graine 137
Pommes à cidre	»	119.540
Châtaignes	»	7.596
Noix	»	3.447
Prunes	»	2.547
		Hectolitres
Vignes	6.323	171.397

Ce tableau montre que la production des cultures du dép. de la Haute-Savoie est variée, mais peu abondante, à cause de la superficie peu considérable des terrains agricoles. Dans la période décennale 1889-98, la production moyenne annuelle du froment fut de 503.367 hectol. ; celle de l'avoine, 302.870 hectol., etc. Les rendements sont un peu au-dessous de la moyenne : 16hl,24 à l'hect. en 1898 pour le froment (moyenne française, 18hl,40) ; 23hl,40 pour l'avoine (moy. fr., 23hl,22), etc.

Quant à la nature des terrains du dép. de la Haute-Savoie, on y distingue, d'après le cadastre : 132.216 hect. de terres labourables, 79.239 hect. de prés et herbages, 8.582 hect. de vignes, 110.084 hect. de bois, 45.603 hect. de landes, rochers et terrains incultes, etc., mais ces chiffres (1882) ne correspondent plus tout à fait exactement à l'état actuel.

Les prairies et les pâturages occupent la portion la plus considérable de la superficie en culture. D'après l'enquête décennale de 1892, il y avait 2.704 hect. de prairies irriguées naturellement par les crues des rivières, 2.557 hect. de prairies irriguées à l'aide de travaux spéciaux, 32.691 hect. non irrigués, 2.116 hect. d'herbages pâturés dits de plaines, 7.319 hect. d'herbages pâturés de coteaux, 38.255 hect. d'herbages pâturés alpestres. Les fourrages verts annuels étaient cultivés sur 1.132 hect., dont 393 de trèfle incarnat, 15 de vesces ou dravières, 42 de choux-fourragers, 2 de seigle en vert, 680 de maïs fourrage. Il y avait 3.266 hect. de prés temporaires.

La culture des arbres fruitiers n'est faite que dans les vallées bien abritées et sur les bords du lac Léman. La statistique décennale de 1892 accusait les résultats suivants pour les cultures arbustives : pommes et poires, 429.333 hectol. ; pêches et abricots, 801 hectol. ; prunes, 4.241 hectol. ; cerises, 6.740 hectol. ; noix, 11.145 hectol. ; châtaignes, 26.024 hectol. — La vigne était cultivée, en 1898, sur 6.323 hect. et la récolte fut de 171.397 hectol. Les meilleurs crus sont ceux de Frangy, Musièges, Crépi, Bonneville et Talloires.

Les cultures maraîchères sont médiocrement développées. En 1892, il y avait 790 hect. cultivés en légumes secs (haricots, pois, fèves, féverolles, lentilles, etc.), 782 hect. cultivés en carottes, navets, choux, etc. — La culture du tabac a une certaine importance dans les arr. d'Annecy et de Saint-Julien. La valeur de la récolte était, en 1898, de 485.263 fr.

Les forêts occupent (en 1892) une superficie considérable, quoique le département ait eu à souffrir du déboisement. La surface boisée est estimée à 110.463 hect., dont 518 appartiennent à l'Etat, 50.869 aux communes, 59.076 à des particuliers. 59.381 hect. sont en futaie, le reste est en taillis. Les principales essences sont le chêne, le sapin, le hêtre, le châtaignier, l'orme, le frêne, le noisetier, etc. Les forêts les plus importantes sont celles de Sapennais, Combe-Noire, Tronc, Samoëns, etc. La production du bois mis en coupe est évaluée à 186.494 m. c. par an.

L'élevage est assez prospère. Le nombre des animaux de ferme existant au 31 déc. 1898 était :

Espèce chevaline	10.239
— mulassière	1.629
— asine	346
— bovine	139.426
— ovine	37.069
— porcine	27.251
— caprine	24.633

L'élevage des bêtes bovines a seule une grande importance. La production du lait fut, en 1898, de 1.440.445 hectol., d'une valeur de 16.694.853 fr. La fabrication du beurre donne (en 1892) 1.935.147 kilogr. — L'industrie des fromages est très développée et place le dép. de la Haute-Savoie au 3e rang des départements français, après les dép. de Seine-et-Marne et du Jura et *ex-æquo* avec les dép. du Doubs, du Calvados et du Cantal. En 1898, la production des fromages fut de 6.106.400 kilogr., d'une valeur totale de 5.579.553 fr. Les principales variétés de fromages sont : reblochon, vacherin, persillé, tomme, grattairon, beudanne, chevrotin, etc. Il y a des *écoles de fromagerie* à Dingy, Lullin, Pringy et La Roche-sur-Foron. — L'apiculture est très développée. Il y avait (en 1898) 22.322 ruches d'abeilles en activité, ayant produit 81.315 kilogr. de miel et 18.148 kilogr. de cire d'une valeur globale de 168.879 fr.

Les exploitations agricoles sont de petite étendue, généralement 4 à 5 hect. : 44.709 ont moins de 5 hect., 8.570 de 5 à 10 hect., 4.132 de 10 à 40 hect., 380 plus de 40 hect. Le nombre des propriétaires cultivant eux-mêmes leurs terres est de 47.177, exploitant des domaines d'une étendue moyenne de 3hect,78, celui des fermiers est de 4.712, celui des métayers est de 394 seulement.

Industrie. — L'industrie fait vivre 40.507 personnes, en 1891, soit 152 hab. sur 1.000 (moyenne française, 250).

Mines et carrières. Le dép. de la Haute-Savoie possède de nombreux gisements métallifères, mais la plupart sont encore inexploités. Le total des concessions minières était, au 1er janv. 1899, de 34, pour une superficie totale de 8.174 hect. de terrains exploités. Il y avait 12 mines de combustibles minéraux, 3 mines de minerais de fer et 9 mines d'autres minerais métallifères.

La production du dép. de la Haute-Savoie en combustibles minéraux (houille et anthracite) était, en 1898, de 215 tonnes seulement, valant sur le carreau de la mine 2.150 fr. (bassins du Chablais et du Faucigny). — Pour la consommation, le dép. de la Haute-Savoie emploie 26.900 tonnes, valant en moyenne 35 fr. 98 la tonne sur les lieux de consommation, soit 967.900 fr. en tout. De cette quantité, 200 t. viennent du département même, qui vend le surplus de sa production au dehors et achète 16.800 t. à la Loire (Saint-Etienne), 6.900 au Gard (Alais), etc.

EFERUS - Recherche & Classification numérique

Les carrières ont fourni les résultats suivants, en 1898:

	POIDS en tonnes	VALEUR en francs
Pierre de taille dure	12.000	36.000
Moellon	347.500	347.500
Plâtre	10.000	150.000
Phosphate de chaux	5.000	135 000
Ardoises	4.062	81.240
Marbres	225	2.700

On exploitait 48 carrières souterraines (ardoise, phosphate de chaux, gypse) et 49 à ciel ouvert, où travaillaient 704 ouvriers. — Il y a d'abondants gisements de calcaires asphaltiques, produisant annuellement environ 12.000 tonnes de bitumes et asphaltes.

Sources minérales. Les sources minérales sont presque aussi abondantes dans le dép. de la Haute-Savoie que dans le dép. de la Savoie. En 1898, les sources exploitées étaient au nombre de 18, dont 3 sulfureuses, 11 alcalines, 1 ferrugineuse et 3 salines. Le nombre des établissements sis auprès des sources était de 7. Le débit cumulé des sources par minute était de 1.404 litres, 136.100 bouteilles d'eau minérale furent consommées sur place et 2.074.100 bouteilles furent expédiées au dehors. Les principales stations thermales sont celles d'Evian, Amphion, Saint-Gervais, Menthon, Saint-André-de-Rumilly, Bromines, La Caille, etc.

Industries manufacturières. Il existait, en 1898, dans le dép. de la Haute-Savoie, 269 établissements faisant usage de machines à vapeur. Ces appareils, au nombre de 233, d'une puissance égale à 1.880 chevaux-vapeur (non compris les machines des chemins de fer et des bateaux) se décomposaient en

23	machines	fixes d'une force de.	841	chev.-vapeur
31	—	mi-fixes —	153	—
172	—	locomobiles —	823	—
4	—	locomotives —	63	—

La force des machines en chevaux-vapeur se répartissait de la manière suivante entre les principaux groupes industriels :

Mines et carrières	124	chev.-vapeur
Usines métallurgiques	53	—
Agriculture	711	—
Industries alimentaires	71	—
— chimiques et tanneries	40	—
Tissus et vêtements	462	—
Papeterie, objets mobiliers et d'habitation	58	—
Bâtiments et travaux	361	—
Services publics de l'Etat	»	—

La force hydraulique des cours d'eau, qui est considérable dans ce pays de grandes montagnes, était, en 1895, pour une longueur approximative de 3.642 kil. de cours d'eau non navigables ni flottables, égale à 13.151 chevaux-vapeur, répartis entre 1.456 usines hydrauliques.

L'industrie textile a de l'importance à Annecy, qui possède 20.000 broches et 700 métiers et fabrique 2 millions 500.000 m. de tissus par an.

L'industrie métallurgique compte seulement 1 usine à fer (Cran). La fonte moulée en deuxième fusion occupait 3 usines, ayant produit 375 tonnes, d'une valeur totale de 90.000 fr.

L'horlogerie est une spécialité du dép. de la Haute-Savoie. Elle occupe environ 4.000 ouvriers (Cluses, Sallanches, Thônes, etc.). Il y a des écoles d'apprentissage (V. le § *Divisions administratives actuelles*).

Il existait, en 1898, dans le dép. de la Haute-Savoie, un total de 16 syndicats professionnels, dont 6 syndicats patronaux (220 membres), 7 syndicats ouvriers (879 membres), 1 syndicat mixte (26 membres) et 2 syndicats agricoles (2.108 membres).—La consommation moyenne avouée d'alcool était, en 1898, de 1lit,44 par tête (moyenne française, 5lit,08). Il a été fabriqué, de 1888 à 1897, une quantité moyenne de 1 hectol. d'alcool seulement par an par les distillateurs de profession, sans compter 901 hectol. distillés annuellement par les bouilleurs de cru. — La consommation du vin était, en 1899, de 1lit,09 par tête (moy. fr., 1lit,12), celle du cidre de 0lit,05. — Il a été vendu (en 1897) 394.325 kilogr. de tabac à fumer ou à mâcher et 8.502 kilogr. de tabac à priser, soit une consommation moyenne de 1.515 gr. par tête (moyenne française, 970 gr.).

Commerce et circulation. — Le commerce fait vivre 14.159 personnes (en 1891), soit 53 °/oo (moyenne française, 103). Il y faut ajouter 3.708, soit 14 °/oo, qui vivent de l'industrie des transports (moyenne française, 30). Ces chiffres montrent que les échanges sont très peu actifs entre les diverses parties du département.

Le montant des opérations de la succursale de la Banque de France à Annecy était, en 1898, seulement de 27 millions 441.900 fr., sur un total général de 16 milliards 569 millions pour la France entière, c.-à-d. 1/375e de ce total pour le dép. de la Haute-Savoie. — Il y avait (en 1894) 29 hauts commerçants et banquiers, 6.693 commerçants ordinaires, 1.608 industriels, 287 exerçant des professions libérales.

Le dép. de la Haute-Savoie exporte ses fromages, son bétail, des pièces d'horlogerie, des eaux minérales, de l'asphalte, etc. Il importe de la houille, des denrées d'épicerie, des alcools, des articles de modes, d'ameublement et de librairie, etc.

Voies de communication. Le dép. de la Haute-Savoie avait, au 1er janv. 1899, une longueur totale de 312 kil. de routes nationales, dont 3 kil. pavés, 334 kil. de routes départementales, 547 kil. de chemins de grande communication, 382 kil. de chemins d'intérêt commun et 4.308 kil. de chemins vicinaux ordinaires.

Le dép. de la Haute-Savoie est traversé en 1900 par 6 lignes de chemin de fer, d'une longueur totale de 307 kil., dont 105 en construction. Les 5 premières, représentant une longueur de 290 kil., dont 97 en construction, sont des lignes d'intérêt général exploitées par la compagnie Paris-Lyon-Méditerranée. La dernière est une ligne d'intérêt local, d'une longueur totale de 17 kil., dont 8 en construction. En voici la liste :

1° La ligne d'Aix-les-Bains (Savoie) à Annemasse, qui parcourt 78 kil. dans le dép. de la Haute-Savoie, en passant par la vallée du Fier, Rumilly, *Annecy*, La Roche-sur-Foron, Reignier. — 2° La ligne de Bellegarde (Ain) à Saint-Gingolph (89 kil.) par *Saint-Julien*, Annemasse, *Thonon*, *Evian*. — 3° La ligne de La Roche-sur-Foron à Cluses (25 kil.) par *Bonneville*. — 4° La ligne de Cluses à Fayet (23 kil.). — 5° La ligne d'Annemasse à Genève (env. 2 kil. en France). — 6° La ligne d'*Annecy* à Thônes (22 kil.).

Plusieurs lignes de chemins de fer sont en construction : d'Annecy à Albertville (Savoie), par les bords du lac d'Annecy (31 kil.), du Fayet à Montanvert par Chamonix (37 kil.), etc.

Le département possède plusieurs lignes importantes de tramways : d'Annemasse à Sixt par Saint-Jeoire, Taninges et Samoëns (44 kil.), avec embranchements sur Bonneville, par la vallée de l'Arve (14 kil.), et sur Marignier (7 kil.) ; de Veyrier à Collonges-sous-Salève (5 kil.) ; d'Etrembières au mont Salève (7 kil.) ; partie de ceux de Saint-Julien à Genève et de Douvaine à Genève, etc. La longueur totale des lignes de tramways départementaux est de 104 kil., dont 21 en construction.

Les grands lacs du dép. de la Haute-Savoie (lac Léman et lac d'Annecy) sont navigables. La traversée du lac d'Annecy (18 kil.) fut faite en 1898 par environ 120 bateaux d'un chargement moyen de 21 t. Sur les rives françaises du lac Léman, entre Saint-Gingolph et Hermance (54 kil.), il y eut 3.709 bateaux et le mouvement fut de 266.710 t.

Le service postal et télégraphique était assuré (en 1894)

EFERUS - Recherche & Classification numérique

par 3 bureaux de poste, 8 bureaux télégraphiques et 57 bureaux mixtes, ayant produit une recette postale de 486.809 fr. et une recette télégraphique de 85.416 fr., pour 73.992 dépêches intérieures et 11.374 dépêches internationales.

Finances. — Le dép. de la Haute-Savoie a fourni, en 1896, un total de 6.933.549 fr. 23 au budget général de la France. Les droits de timbre figuraient (en 1897) pour 391.202 fr. 92 dans ce total. Les rôles de 1898 comprenaient : 199 billards, 26 cercles, 1.513 vélocipèdes et 15.030 chiens imposés.

Les revenus départementaux ont été, en 1896, de 1.366.107 fr. 65, se décomposant comme suit :

	Francs
Produits des centimes départementaux...	792.314 74
Revenu du patrimoine départemental....	7.819 »
Subventions de l'Etat, des communes, des particuliers et produits éventuels.....	565.644 91
Revenus extraordinaires, produits d'emprunts, aliénation de propriétés.....	329 »

Les dépenses départementales se sont élevées à 1 million 385.476 fr. 58, se décomposant comme suit :

	Francs
Personnel des préfectures et sous-préfectures.....	7.700 »
Propriétés départementales, locations et mobilier.....	83.556 19
Cadastre.....	13.815 29
Routes départementales.....	190.098 26
Chemins vicinaux.....	285.077 62
Chemins de fer d'intérêt local.....	162.489 20
Instruction publique.....	15.161 53
Cultes.....	00.000 00
Assistance publique.....	242.904 93
Encouragements intellectuels.....	4.184 »
— à l'agriculture.....	11.256 10
Service des emprunts.....	307.960 06
Subventions pour des entreprises d'intérêt général.....	28.000 »
Dépenses diverses.....	33.273 40

Le budget départemental se trouvait en déficit de près de 20.000 fr. (en 1896).

A la clôture de l'exercice 1897, la dette départementale était en capital de 4.125.677 fr. 60.

Le nombre total des centimes départementaux était de 86c,50 dont 59 portant sur les quatre contributions directes, et 2c,50 portant sur la contribution foncière et sur les bois de l'État. Le produit du centime départemental portant sur les quatre contributions était de 10.197 fr. 15, celui du centime portant seulement sur les contributions foncières et personnelle mobilière atteignait 7.346 fr. 14 et celui du centime portant sur la contribution foncière et sur les bois de l'Etat était de 5.553 fr. 94.

Les 314 communes du département avaient, en 1898, un revenu global de 2.035.779 fr., correspondant à 2.000.717 fr. de dépenses. Le nombre total des centimes pour dépenses tant ordinaires qu'extraordinaires était de 51.108, dont 25.224 extraordinaires, soit une moyenne de 163 cent. par commune.

Il y avait 3 communes imposées de moins de 15 cent., 10 de 15 à 30 cent., 12 de 31 à 50 cent., 50 de 51 à 100 cent., et 239 au-dessus de 100 cent. — La dette communale, au 31 mars 1897, se montait à 11.427.442 fr. — Le nombre des communes à octroi était (en 1897) de 9, le produit net des octrois se montait à 428.531 fr.

Etat intellectuel. — Au point de vue de l'instruction, le dép. de la Haute-Savoie est presque au premier rang des départements français. Il n'est dépassé que par l'Hérault, l'Ain, le territoire de Belfort et le Jura.

En 1896, sur 2.785 conscrits examinés, 17 ne savaient pas lire. Cette proportion de 6 illettrés sur 1.000 (moyenne française, 52 °/₀₀), place le dép. de la Haute-Savoie au 5e rang (sur 90 départements) parmi les départements français. Pour l'instruction des femmes, il est au 17e rang (sur 87 dép.), avec 979 femmes pour 1.000 ayant signé leur acte de mariage. La proportion pour les hommes est de 983 °/₀₀.

Durant l'année scolaire 1896-97, voici quelle était la situation scolaire :

1° *Ecoles primaires élémentaires et supérieures*

	Ecoles laïques		Ecoles congréganistes		Totaux
	publiques	privées	publiques	privées	
Nombre des écoles.	764	1	41	111	917
Instituteurs.....	471		82		553
Institutrices.....	517		279		796
Elèves garçons....	18.870	94	35	2.954	21.953
— filles.....	13.138	»	3.503	5 106	21.747

2° *Ecoles maternelles*

	Ecoles laïques		Ecoles congréganistes		Totaux
	publiques	privées	publiques	privées	
Nombre d'écoles..	5	»	6	6	17
Institutrices.....	13	»	10	9	32
Garçons.....	408	»	314	294	1.016
Filles.....	390	»	310	312	1.012

L'enseignement primaire supérieur public est représenté, pour les garçons, par 8 écoles, qui avaient, en 1897, 317 élèves, et par 10 cours complémentaires, comptant 160 élèves ; pour les filles, par 6 écoles, ayant 258 élèves, et par des cours secondaires, comptant 125 élèves. L'enseignement privé était représenté pour les filles par des cours ayant 33 élèves. Le total général des élèves de l'enseigement primaire supérieur s'élevait à 893 élèves.

Le total des ressources de l'enseignement primaire public était, en 1894, de 1.401.760 fr. 80. — Il existait 263 caisses des écoles, avec 51.320 fr. de recettes et 46.231 fr. de dépenses.

L'enseignement secondaire se donnait aux garçons dans 1 lycée (Annecy) comprenant (en 1898) 208 élèves, dont 85 internes, et 2 collèges communaux (Bonneville et Thonon). Pour l'enseignement secondaire des filles, il y avait 1 lycée de filles à Annecy comptant (en 1898) 112 élèves, dont 8 internes.

Assistance publique. — L'assistance publique est bien organisée. Les bureaux de bienfaisance étaient, en 1892, au nombre de 171, desservant une population de 191.488 hab.; ils assistèrent 10.538 personnes, dont 112 étrangers. En 1897, le nombre des secourus s'élevait à 8.984 personnes, dont 66 étrangers, le total des recettes à 263.220 fr., celui des dépenses à 236.043 fr. — Le nombre des hôpitaux et hospices est (en 1897) de 14 desservis par 18 médecins. Le budget se montait à 436.141 fr. pour les recettes et 413.973 fr. pour les dépenses de l'année. Il fut soigné 1.304 malades dont 128 décédèrent; 148 infirmes et vieillards dont 12 décédèrent; 231 enfants assistés dont 7 décédèrent. En outre, 222 enfants étaient secourus à domicile. L'assistance privée était représentée (en 1892) par 75 établissements et sociétés diverses. E.-D. Grand.

Bibl. : V. Savoie (Prov.), Savoie (Dép.), Mont-Blanc, Genevois, etc. — *Annuaire du dép. de la Haute-Savoie.* — *Statistique de la France*, in-4 et in-8, et *Annuaire statistique de la France*, in-8, en particulier ceux de 1886, 1894 et 1899 (mieux établis que les autres). — *Dénombrements*, particulièrement ceux de 1886, 1891 et 1896, avec les résultats développés. — *Statistique agricole, De l'industrie minérale, Etats de situation de l'enseignement primaire, Statistique de l'enseignement primaire, Situation financière des communes, des départements, Comptes définitifs de chaque exercice*, etc. — Ad. Joanne, *Géographie du dép. de la Haute-Savoie ;* Paris, 1897, in-16, 7e éd. — P. Martel et W. Windham, *Relation d'un voyage aux glacières du Faucigny en 1742*, dans l'*Echo des Alpes*, ann. 1879 (publ. par T. Dufour), et éd. anglaise : *An account of the « glacières » or ice-alps in Savoy ;* Londres, 1742, in-4. — M.-T. Bourrit, *Description des glacières, glaciers et amas de glace du duché de Savoye;* Genève, 1773, in-12. — J.-P. Berthout van Berchem, *Excursions dans les mines du Haut-Faucigny ;* Lausanne, 1787, in-8. — Du même, *Itinéraire de la vallée de Chamonix ;* Lau

EFERUS - Recherche & Classification numérique

sanne, 1790, in-12. — J. La Vallée, *Voyage dans le dép. du Mont-Blanc;* Paris, 1793, in-12. — J. Lalande, *Voyage au Mont-Blanc*, dans le *Magasin encyclopédique*, t. IV; Paris, 1796, in-8. — De Sauzay, *Statistique du dép. du Mont-Blanc;* Paris, an IX (1801), in-8. — De Verneilh, *Statistique du dép. du Mont-Blanc;* Paris, 1807, in-4. — J.-L. Grillet, *Dictionnaire historique, littéraire et statistique des dép. du Mont-Blanc et du Léman;* Chambéry, 1807, 3 vol. in-8. — O. Valgorge, *Promenade dans une partie de la Savoie et sur les bords du lac Léman;* Paris, 1847, in-8. — C. de Picamilh, *Statistique générale de la Haute-Savoie;* Annecy, 1861, in-16. — F. Wey, *la Haute-Savoie, récits d'histoire et de voyage;* Paris, 1865, in-12, et 1866, in-fol. — J. Philippe, *Annecy et ses environs;* Annecy, 1867, in-32, 3e éd. — F. Descostes, *A travers la Haute-Savoie : Lovagny, gorges du Fier et lac d'Annecy;* s. l., 1870, in-18. — Ravérat, *Haute-Savoie, promenades historiques, pittoresques et artistiques en Genevois, Sémine, Faucigny et Chablais;* Lyon, 1872, in-8. — A. Dessaix, *Légendes et traditions populaires de la Haute-Savoie;* Annecy, 1875, in-32. — A. Modoni, *Il Faucigny, ricordi alpini;* Bologne, 1878, in-8. — C. Duval, *Ternier et Saint-Julien, essai historique sur les anciens bailliages de Ternier et Gaillard et le district révolutionnaire de Carouge, avec documents inédits;* Saint-Julien, 1879, in-8. — Du même, *l'Administration municipale de la commune et du canton de Viry (dép. du Mont-Blanc), de l'an I à l'an VII de la République française (1793-99);* Saint-Julien, 1883, in-8. — A. Baron, *la Neutralité de la Savoie du Nord et les traités de 1815;* Genève, 1883, in-8. — Anonyme, *Ephémérides annecéennes et savoyardes;* Annecy, 1885, in-8. — C. Buet, *la Côte de Savoie (bords du lac Léman);* Genève, 1887, in-12. — A. Perrin, *Histoire de la vallée et du prieuré de Chamonix;* Chambéry, 1887, in-8. — Abbé J.-F. Gonthier, *Histoire de l'instruction publique avant 1789 dans le dép. de la Haute-Savoie et dans l'ancien diocèse de Genève;* Annecy, 1887, in-8 (extr. des *Mém. et doc. de l'Acad. Salésienne*). — Ducis, *Etudes historiques sur le Genevois, le Chablais et le Faucigny;* 1890, in-8. — L. Kurz, *Guide de la chaîne du Mont-Blanc à l'usage des ascensionnistes;* Neufchâtel, 1892, in-12 (avec une bibliogr. détaillée relative à la Savoie). — V. Payot, *Catalogue des fougères, prêles et lycopodiacées des environs du Mont-Blanc;* Genève, 1860, in-8. — Du même, *Florule de la vallée de la mer de glace*, 1868; *Florule du Mont-Blanc*, 1882, etc. — Abbé Vaullet, *Etudes climatologiques sur le dép. de la Haute-Savoie;* Paris, 1870, in-8. — *Catalogue de l'histoire de France* (public. de la Biblioth. nation.), t. VIII, pp. 163, 170, et supplém. de 1880, pp. 110, 117, etc. — Chevalier, *Topo-Bibliographie*, aux mots *Genève, Chambéry, Savoie*, etc. — *Bibliographie des sociétés savantes de la France*, publ. par De Lasteyrie, au chap. consacré au dép. de la *Haute-Savoie*.

Géologie. — Consulter les travaux de Maillard, Michel Lévy, Hollande, Jaccard, Haug, Ritter, Marcel Bertrand, Lugeon, Révil, Paquier, Dépéret, Douxami, dans le *Bulletin des services de la carte géologique de la France*, où l'on trouvera une série de mémoires importants et une bibliographie complète.

SAVOIE-Nemours (Maison de) (V. Nemours [Duc de]).

SAVOIE-Carignan (Maison de) (V. Carignan).

SAVOIE (René de), baron de *Cipierre* (V. ce nom).

SAVOIE-Carignan (Louise de), princesse de *Lamballe* (V. ce nom).

SAVOIE-Carignan-Soissons (François-Eugène de), connu sous le nom de prince *Eugène* (V. ce nom).

SAVOILLAN. Com. du dép. de Vaucluse, arr. d'Orange, cant. de Malaucène; 199 hab.

SAVOISY. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Châtillon-sur-Seine, cant. de Laignes; 422 hab. Fabr. de charrues et de peignes à tisser. Ruines d'un château du XVe siècle.

SAVOLDO (Giovanni-Girolamo), peintre italien, né à Brescia vers 1485, mort à Venise après 1548, Elève de G. Bellini et du Titien, vécut à Florence puis à Venise, et se distingua par ses effets de lumière. Le musée de Brera (Milan) a de lui une *Madone apparaissant aux saints Pierre, Paul, Dominique et Jérôme*, celui des Offices (Florence) a une *Transfiguration;* National Gallery de Londres, une *Madeleine*, etc.

SAVOLLES. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Dijon, cant. de Mirebeau; 58 hab.

SAVON. I. Chimie industrielle. — La fabrication industrielle des savons repose sur un certain nombre de propriétés des matières grasses qu'il convient d'abord d'exposer :

1° Les matières grasses sont constituées par des mélanges, à proportions variables, d'éthers formés par la glycérine et certains acides gras, tels que les acides stéarique, palmitique, oléique;

2° Ces éthers, traités par l'eau sous pression ou par les alcalis ou bien les oxydes métalliques à plus basse température, se décomposent en leurs générateurs, glycérine et acides; cette décomposition s'appelle saponification. La stéarine, par exemple, éther tristéarique de la glycérine, fixe trois molécules d'eau pour donner une molécule de glycérine pour trois molécules d'acide stéarique. Quand la saponification est produite par la potasse ou la soude ou les oxydes métalliques, l'acide stéarique s'unit avec ces bases pour donner soit un stéarate alcalin, soit un stéarate métallique;

3° Les sels des acides constitutifs des matières grasses constituent les savons. Les savons à base de potasse ou de soude sont solubles dans l'eau, les savons métalliques sont insolubles. Les savons de potasse sont plus mous que les savons de soude : les premiers constituent les savons mous, les seconds les savons durs. Cependant l'huile de ricin donne avec la potasse un savon dur et cassant;

4° Le sel marin possède la propriété remarquable de précipiter intégralement les savons de leurs solutions aqueuses;

5° Les solutions alcalines des sels, des acides organiques à poids moléculaires élevés (acides constitutifs des savons), éprouvent en liqueur très étendue une décomposition partielle; il se produit d'une part des alcalis libres, d'autre part un sel acide peu soluble qui se sépare et forme avec l'eau une forte émulsion. C'est sur cette propriété que repose l'usage du savon; les alcalis libres agissent sur les objets souillés de matières grasses en les décomposant partiellement et les entraînant dans l'émulsion formée.

Historique. — La fabrication du savon sous sa forme la plus rudimentaire, action des lessives de cendres de bois sur les matières grasses, est connue depuis longtemps, les Romains, les Gaulois employaient le savon. Savone au XVe siècle, plus tard Gênes et surtout Marseille furent renommées dans le monde entier pour la supériorité de leurs savons. Marseille, au XVIIe siècle, empruntait toute la soude végétale nécessaire à sa fabrication au territoire d'Arles, mais l'usage du linge, se répandant de plus en plus, augmenta la production au point que Marseille absorbait une partie considérable des soudes d'Espagne et d'Italie. La fabrication du savon, purement empirique, a fait surtout des progrès depuis les recherches de Chevreul sur les matières grasses, recherches qui ont permis de comprendre le mécanisme de la formation du savon. En outre, la fabrication de la soude artificielle, d'abord par le procédé Leblanc, puis ensuite par le procédé à l'ammoniaque, a simplifié et facilité la fabrication en mettant entre les mains du savonnier des produits purs toujours identiques à eux-mêmes. L'industrie du savon, dans ces dernières années, a cherché, comme toutes les autres industries, à réaliser des améliorations dans la simplification de la main-d'œuvre, dans l'utilisation des sous-produits, et la plus intéressante à signaler dans cet ordre d'idées est l'extraction de la glycérine des lessives. On examinera successivement la fabrication des savons durs à base de soude et des savons mous à base de potasse.

Savons durs. — Ces savons se divisent en deux catégories : 1° les savons liquides sur lessives, dits *à la grande chaudière*; ces savons sont de meilleure qualité que les suivants, ce sont les savons de Marseille et les savons de la parfumerie; 2° les savons d'empâtage, dits *à la petite chaudière*. Dans la première méthode, on précipite les sels de leurs solutions aqueuses en ajoutant du sel, les impuretés, la glycérine restent dans les eaux-mères. Au contraire, dans le second procédé, la saponification est opérée dans une seule opération et toutes les impuretés et la glycérine restent empâtées dans la masse du savon.

EFERUS - Recherche & Classification numérique

Procédé à la grande chaudière. Il consiste à mettre progressivement en contact le corps gras avec assez de lessive de soude pour en déterminer le dédoublement et la saturation. La première opération, appelée *empâtage*, a pour but d'émulsionner le corps gras par une lessive de soude à 10° Baumé avec ébullition prolongée. Quand l'émulsion est complète et la pâte bien homogène, on arrête le feu et on introduit une lessive alcaline de 15 à 18° Baumé. Le sel sépare le savon qui, plus léger que la partie liquide, surnage celle-ci, tandis que la lessive peut être éliminée à la partie inférieure. Cette deuxième opération prend le nom de *relargage*. On achève maintenant la saponification de la pâte par des lessives alcalines salées, plus concentrées et marquant à l'aréomètre de 25° à 27°; on opère alors la *coction*. Il faut séparer maintenant les sels de soude constituant le savon de l'excès d'alcali dans une dernière opération qui a reçu le nom de *levée de cuite*, quand il s'agit de savon marbré, ou de *liquidation*, quand on veut faire du savon unicolore.

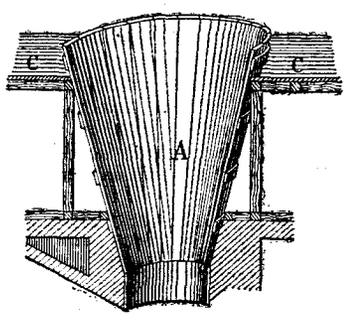

Chaudière à savon. — A, chaudière conique; *c*, *c*, plancher où se tiennent les ouvriers.

Au moment de la levée de cuite, on introduit du sulfate de fer qui réagit sur les sulfures contenus dans la soude, engendre du sulfure de fer chargé de produire la marbrure bleue; on enlève ensuite l'excès d'alcali par des additions de lessive de plus en plus faibles, jusqu'au moment où le savon a absorbé une quantité d'eau suffisante.

Dans la liquidation du savon incolore, on abaisse assez le degré de lessive pour faciliter la précipitation des impuretés qui tombent au fond de la cuve, tandis que le savon surnage; la marbrure devient alors impossible, car les impuretés additionnelles qui la constituent se sépareraient de la masse. Les matières étrangères et colorantes entraînées constituent ce qu'on appelle le *gras*.

Les savons ainsi obtenus contiennent normalement 33 % d'alcali et le reste en acides gras combinés avec l'alcali.

Voici le détail de ces diverses opérations qui se réalisent dans de grandes chaudières en maçonnerie, en fonte ou en fer battu, présentant une capacité variant de 100 à 300 hectol. C'est seulement à Marseille que les chaudières sont construites en maçonnerie. Le chauffage s'opère à feu nu ou mieux par la vapeur, amenée à la partie inférieure dans des serpentins en fer.

Empâtage. L'empâtage est une opération importante de la fabrication; on le réalise souvent avec 10.000 kilogr. de matières grasses pour 14 à 15.000 litres de lessive faible à 10° Baumé. La matière grasse est additionnée peu à peu et le tout est brassé énergiquement à la main ou mieux à l'aide d'appareils mécaniques, en même temps on élève progressivement la température à l'ébullition, qui est maintenue pendant quatre à cinq heures. L'opération est terminée quand les graisses et la lessive forment une masse bien homogène. Comme matière grasse, on emploie des mélanges d'huiles d'olive, d'œillette, de sésame, d'arachide, de palme, de coco, de coton, etc. Jusqu'au commencement de ce siècle, la savonnerie marseillaise employait uniquement de l'huile d'olive, mais le prix élevé de cette huile et la nécessité d'abaisser le prix de revient du savon obligea les savonniers à chercher d'autres matières premières. Les lessives de soude, résultant autrefois du lessivage des cendres sodiques d'Espagne ou de France, sont remplacées aujourd'hui par des lessives caustiques obtenues en traitant le carbonate de soude du commerce (procédé Leblanc ou procédé à l'ammoniaque) par la chaux. Un certain nombre de fabricants ne caustifient pas leur soude eux-mêmes et achètent directement la soude caustifiée aux usines à soude.

Relargage. Il faut éliminer maintenant la lessive faible et usée avant de terminer la saponification par des lessives plus concentrées. On projette pour cela, par petites portions, dans la pâte maintenue à l'ébullition, des *lessives de recuit*, claires et limpides, marquant de 25 à 30° B. Par une agitation continue, le précipité se transforme en grumeaux qui se rassemblent et se séparent en vertu de leur moindre densité à la partie supérieure de la lessive. On fait écouler cette dernière en ouvrant un robinet de vidange situé à la partie inférieure de la chaudière.

Les *lessives de cuite* sont obtenues par la dissolution simultanée de la soude et du sel marin dans les proportions de 100 parties de soude pour 30 à 40 parties de sel.

Coction. La coction ou cuite achève la saponification à l'aide de lessives plus concentrées. Des lessives de cuites alcalino-salées employées dans cette opération marquent de 20 à 25° B. Les grains de savon deviennent alors de plus en plus fermes et de plus en plus petits. La cuite exige le remplacement de la lessive après une ébullition de quelques heures; on fait souvent quatre *services* consécutifs, c.-à-d. que la lessive est soutirée et remplacée par une lessive neuve jusqu'à quatre fois. Ces lessives soutirées ne sont pas perdues; après avoir été filtrées et de nouveau caustifiées par l'addition d'un peu de chaux, elles pénètrent dans le cycle des opérations sous le nom de *lessives de recuit*. La cuite est terminée quand les grains de savon pressés chauds entre les doigts forment des écailles sèches, minces, dures et friables et que la lessive où flottent ces grains atteint une densité de 30 à 32°.

Levée de cuite ou madrage. Autrefois la marbrure était produite par les impuretés apportées par la soude elle-même; avec les soudes pures employées aujourd'hui, il est nécessaire de produire les composés colorés nécessaires à cette opération. Pour la marbrure bleue, par exemple, on additionne la lessive de sulfate de fer au moment de l'empâtage, il se forme alors du savon de fer et un peu de sulfure de fer quand les soudes sont sulfurées. Après la coction, on obtient une couleur homogène gris bleu, peu agréable, qu'on modifie de la façon suivante : on emploie des lessives usées à faible degré, et on chauffe légèrement, le savon de fer plus lourd se dépose, tandis que le savon de soude surnage. Si maintenant pendant le refroidissement, on brasse au moment convenable les deux savons, les particules de savon coloré s'incorporent à la masse non colorée et forment les veines bleuâtres. On pourra varier la teinte en formant des savons métalliques de colorations variées.

Liquidation. Dans la liquidation, on épure le savon blanc. On agite fortement le savon dans des lessives diluées sans sel marquant 8 à 10° et chauffées progressivement. Quand le savon est à moitié fondu, on laisse reposer toutes les impuretés, matières colorantes, excès d'alcalis qui tombent au fond et se séparent ainsi du savon devenu blanc homogène; la préparation est terminée. Il ne reste plus qu'à couler et refroidir le savon dans des vases convenables appelés *mises*.

Le savon pur qui surnage la lessive est abandonné à lui-même pendant trente à quarante heures; on enlève l'écume qui le recouvre, puis on l'extrait à l'aide de larges cuillers en fer pour être coulé dans les mises, c.-à-d. dans des compartiments formés par des madriers en bois de l'épaisseur des pains de savon à obtenir et établis sur un sol dur et nivelé. Avant la fin de la solification, on le pilonne pour niveler les pains et chasser les bulles d'air interposées. Les mises en maçonnerie employées à Marseille pour le savon marbré ont jusqu'à 30 m. de superficie avec une hauteur de près de 1 m. Les blocs de savon, après élimination de la lessive qui s'est écoulée

EFERUS - Recherche & Classification numérique

pendant la sodification, sont découpés à l'aide d'un long fil de fer, puis divisés en pains et séchés à l'air.

Cent kilogr. de matières grasses donnent une moyenne de 135 à 145 kilogr. de savon liquéfié et de 160 à 165 kilogr. de savon marbré.

L'introduction, dans la fabrication, des huiles exotiques de coco, coprah, palmiste, etc., a permis d'augmenter

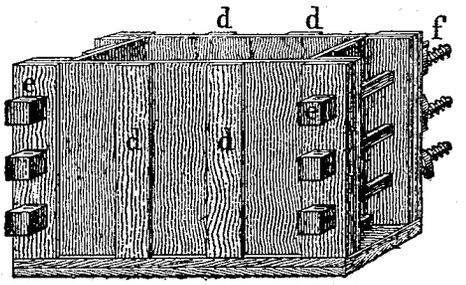

Mise à savon. — *d*, *d*, soutiens de la mise ; *f*, vis ; *e*, tête de vis.

le rendement et d'obtenir jusqu'à 200 kilogr. de savon pour 100 kilogr. de matières grasses ; ces savons, qui moussent abondamment, renferment plus d'eau que les anciens produits marseillais.

Savons à la petite chaudière. — Les savons à la petite chaudière, bien inférieurs aux précédents, sont constitués, non plus seulement par les sels alcalins des acides gras retenant une certaine quantité d'eau, mais par la glycérine elle-même et, d'une façon générale, par tous les produits contenus dans la chaudière qui restent mélangés entre eux et sont vendus comme savon. Il est possible, dans ces conditions, de produire des savons d'un poids inférieur, puisque 100 kilogr. de matières grasses peuvent donner jusqu'à 300 kilogr. d'un savon dur et ayant bonne apparence. Ces savons, dits aussi d'*empâtage* ou *savons brassés*, sont fabriqués surtout à partir de l'huile de coco dont les produits de saponification facilitent l'empâtage de la masse totale. Les savonneries allemandes fonctionnent surtout d'après ce procédé.

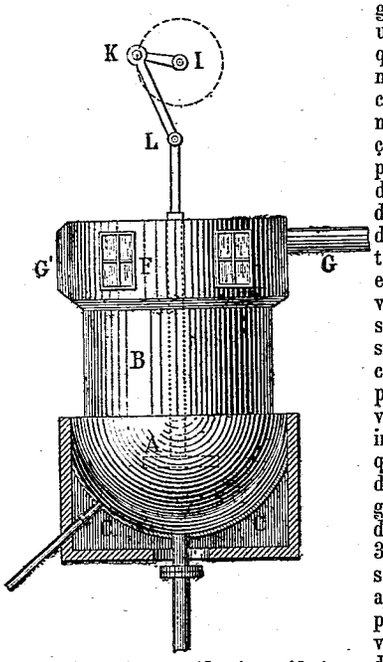

Appareil pour la saponification sulfurique. — B, chaudière de tôle doublée de plomb ; C, C, double fond où circule la vapeur ; IKLA, agitateur mettant la graisse et l'acide en contact intime ; GFG', chambre recueillant l'acide sulfureux et les vapeurs odorantes, et les dirigeant en G, vers un foyer.

La saponification se fait en une seule opération, aussi emploie-t-on de suite une lessive forte et en quantité théoriquement calculée, de manière à ne pas avoir d'alcali en excès jusqu'à la fin de l'opération, tout le produit s'empâte au point de ne pouvoir être séparé de la lessive. Ce savon blanc, léger, transparent, moussant bien possède l'inconvénient de posséder une odeur désagréable qu'on n'a pu faire disparaître jusqu'ici.

Habituellement, l'huile de coco est mélangée avec du suif, de l'huile de palme, etc., et, dans ces conditions, il n'est point nécessaire d'opérer avec les lessives concentrées la saponification à l'ébullition, il suffit de porter la masse à 80° en même temps que celle-ci est fortement malaxée (*savon à froid*).

Comme ce savon contient une quantité d'eau exagérée, il perd peu à peu celle-ci, diminue de poids et de volume à la longue en même temps qu'il se recouvre souvent d'abondantes efflorescences.

Savons résineux. — Les fabricants anglais et américains remplacent une partie de la matière grasse par de la résine. Ce produit d'oxydation des carbures d'hydrogène qui s'écoulent des pins renferme des acides qui s'unissent avec les alcalis en formant des savons de résine, mais ici sans élimination de glycérine. La résine est mêlée habituellement avec le suif et l'huile de palme dans les proportions suivantes :

Suif.....	490 kilogr.
Huile de palme.....	100 —
Résine en poudre.....	200 —
Lessive caustique à 25 %.....	700 —

La fabrication des savons résineux se fait aujourd'hui en autoclave sous une pression de 2 kilogr. La réaction se fait alors en une seule opération et au bout d'une heure.

Le rendement va jusqu'à 250 p. 100 de matières grasses en ne tenant pas compte de la résine.

Savons d'acide oléique. L'acide oléique, produit secondaire de la fabrication de la stéarine, est neutralisé par les alcalis et transformé en savon. Cette industrie a été introduite par de Milly à sa fabrique de bougies de l'*Etoile* comme complément indispensable de la fabrication des bougies.

On emploie l'acide oléique soit seul, soit additionné de suif ou d'huile de palme. Le mode opératoire suivi est sensiblement le procédé marseillais, il donne un rendement d'environ 160 p. 100. On fait aussi des savons d'acide oléique et de résine par une neutralisation simultanée de l'acide oléique et des acides de

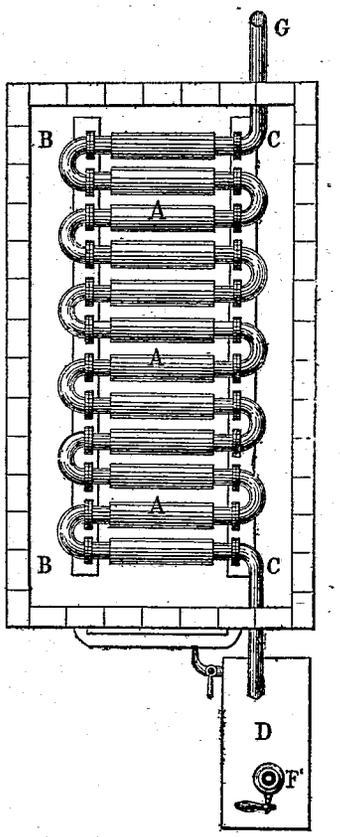

Appareil pour surchauffer la vapeur d'eau. — F, arrivée de la vapeur d'eau ; D, caisse où la vapeur se dépouille de l'eau liquide qu'elle entraîne ; CBAABC, tube recourbé, placé en AAA au-dessus d'un foyer, par où passe la vapeur d'eau ; G, sortie de la vapeur surchauffée.

EFERUS - Recherche & Classification numérique

la résine. On augmente alors notablement le rendement avec un même poids d'acide oléique.

Fabrication des savons avec extraction de la glycérine. — Dans la méthode marseillaise, la glycérine reste dans les lessives de dépôt et se trouve perdue; dans la

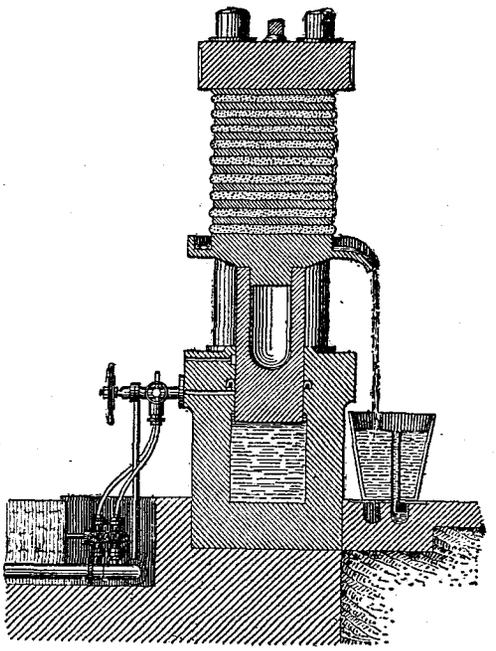

Expression à froid des acides gras.

méthode d'empâtage, elle reste dans le savon et se trouve vendue comme sel. Jusqu'en 1880, on a laissé perdre la glycérine provenant de la saponification des savons; on avait bien tenté cependant de fractionner la fabrication du savon en deux opérations successives : 1° saponification des corps gras par l'eau pure, l'oxyde de zinc ou les sels de magnésie, comme dans la préparation de l'acide stéarique; 2° neutralisation des acides gras, séparés facilement de la glycérine pour les transformer en savons; mais les résultats avaient été mauvais, en raison de la coloration foncée communiquée aux acides gras formés et par suite de la teinte terreuse qu'affectaient les savons. En outre, la présence de la glycérine paraît indispensable à la formation d'un bon savon. Il devient par suite nécessaire d'aller chercher la glycérine dans les résidus de la fabrication, c.-à-d. dans les lessives épuisées où elle vient s'accumuler. Or, dans les grandes savonneries, l'alcali le plus employé est la soude brute sulfureuse, telle qu'elle sort du four à réverbère dans le procédé Leblanc, de sorte que les impuretés de cette soude rendent plus difficile l'isolement de la glycérine.

Les vieilles lessives présentent la composition moyenne suivante :

Soude caustique.....	1 à 2
Carbonate de soude.....	2 à 3
Sulfure de sodium.....	1 à 2
Chlorure de sodium.....	8 à 10
Sulfate de soude.....	3 à 4
Hyposulfite de soude.....	2 à 4
Matières organiques.....	6 à 8
Glycérine anhydre.....	4 à 5
Eau.....	13 à 62
Total.....	100

La méthode Droux et Depouilly permet d'isoler la glycérine de ce mélange complexe d'une façon fort élégante. Elle repose sur la méthode de synthèses des corps gras réalisée par Berthelot. On combine la glycérine avec un acide susceptible de former des glycérides insolubles dans l'eau en régénérant ainsi un corps gras neutre; par des lavages à l'eau bouillante, on entraîne dans celle-ci toutes les impuretés et on obtient ainsi le glycéride pur; il suffit maintenant de le saponifier pour obtenir la glycérine pure et régénérer l'acide qui rentre en fabrication. L'acide employé est l'acide oléique.

L'extraction de la glycérine est toujours précédée d'une neutralisation et d'une concentration des lessives; la concentration est effectuée dans des appareils à évaporation en couches minces, ce qui permet d'amener les liqueurs à 30° B. Le sel de soude correspondant à l'acide de neutralisation se dépose en partie par le refroidissement. Après désulfuration et concentration de nouveau à 36° B., on peut en extraire de la glycérine, soit par une distillation ordinaire qui a l'inconvénient d'en décomposer une bonne partie, soit par distillation dans le vide, soit encore mieux par le procédé Droux et Depouilly. La liqueur amenée à 36° B. contient jusqu'à 80 % de glycérine anhydre. La saponification en vase clos sous pression, qui commence à être très répandue, surtout à l'étranger, facilite la séparation de la glycérine, tout en diminuant les frais de main-d'œuvre et la consommation du combustible.

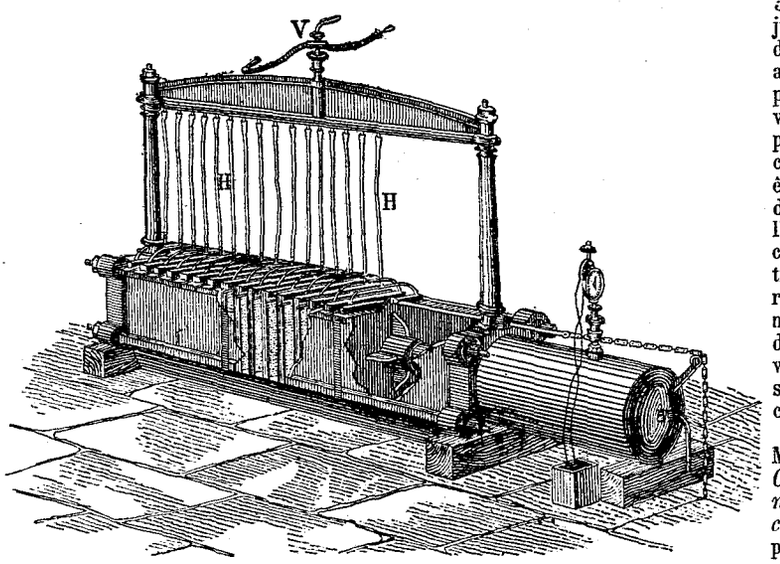

Expression à chaud des acides gras. — H, H, tubes flexibles amenant par V de la vapeur dans des boîtes métalliques plates séparant les pains de savon à exprimer.

A l'usine de Marseille de la *Compagnie générale des glycérines*, on applique le procédé Droux. Celui-ci consiste à effectuer la saponification avec des lessives neuves, pures et dosées, à séparer la lessive du savon formé pour en extraire la glycérine, puis à opérer la cuite et la liquidation du savon comme dans l'ancien procédé. 100 parties de matières grasses pour 160 à 180 parties de lessive à 22° B. sont

EFERUS - Recherche & Classification numérique

agitées et maintenues pendant une heure dans un appareil clos sous une pression de $2^{kg},5$; dans ces conditions, on obtient à la fois l'empâtage et une saponification presque complète. On refoule alors dans l'appareil une solution saturée de sulfate de soude dans la proportion de 35 à 40 parties de solution pour 100 de matières grasses saponifiées. Le sulfate remplace le sel marin et joue le même rôle d'agent précipitant. Si on laisse écouler maintenant le liquide à la partie inférieure de l'autoclave, on recueillera successivement la lessive plus dense et la pâte de savon, qui se trouveront ainsi séparées. La solution de glycérine et de sulfate de soude est concentrée à 36° B., en même temps que la plus grande partie du sel cristallise; elle renferme alors 60 à 65 % de glycérine anhydre. Dans les grandes savonneries anglaises, on opère depuis longtemps la saponification à l'autoclave au moyen d'une lessive de soude et l'on extrait la glycérine. Certaines de ces usines produisent plus de 2.000 kilogr. de glycérine par mois.

Savons mous à base de potasse. — Les savons de potasse comme les savons brassés renferment à la fois la glycérine et la lessive employée dans leur préparation. La lessive de saponification se fait en caustifiant par la chaux une solution de carbonate de potasse ; elle doit marquer 18° B. Les matières grasses employées sont les huiles de lin, de chanvre, de colza, d'œillette, etc., et l'acide oléique des stéarineries. Le traitement se fait habituellement dans des chaudières en fer chauffées à feu nu et munies à leur partie inférieure d'un robinet de vidange ; l'opération se fait en une seule cuite. On reconnaît que celle-ci est terminée en prélevant de temps en temps des échantillons en forme de pastille sur une lame de verre et appuyant doucement le doigt sur le savon, celui-ci doit rester sous forme d'un petit cône net sans donner le filet quand on écarte le doigt doucement.

Les savons ainsi obtenus sont verts ou jaune noir, suivant le mélange de matières grasses traité ; ils contiennent en moyenne à l'état pur 40 à 45 % de matières

5 grammes de savon sont desséchés à 110°, la perte correspond à la teneur en eau. On les traite ensuite par l'éther de pétrole.

La solution contient de la *matière grasse* non combinée qui, après l'évaporation du dissolvant, est desséchée à 110° et pesée.

Le résidu se compose de savon et de substances minérales. On traite par l'alcool.

La solution contient du savon (acides gras, résine, alcalis combinés), de la glycérine et de l'alcali libre. On ajoute deux ou trois gouttes de solution de phénolphtaléine et l'on titre, si c'est nécessaire, avec du SO^4H^2 normal. La quantité employée de ce dernier correspond à l'alcali libre et est calculée à l'état de NaOH. On ajoute de l'eau en grand excès, on expulse l'alcool par l'ébullition, on décompose par l'acide sulfurique normal en excès, on fait bouillir, on filtre et on lave.

Le liquide filtré contient l'alcali combiné et la glycérine. L'excès de l'acide sulfurique est traité par la soude normale.

Le reste de l'acide sulfurique employé correspond à la quantité d'alcali qui se trouvait en combinaison, et on calcule à l'état de Na^2O.

Après le titrage, on évapore à sec au bain-marie, on traite par l'alcool absolu, on évapore la solution alcoolique dans une capsule tarée, on dessèche et on pèse la *glycérine* ainsi obtenue.

Le résidu se compose d'*acides gras* et de *résine*. On le dessèche à 110° et on le pèse. On en dissout une partie dans 20 centim. d'alcool concentré, on ajoute de la phénolphtaléine et on saponifie avec de la soude en léger excès. On fait bouillir, on laisse refroidir, on remplit avec de l'éther à 400 centim., on décompose en ajoutant de l'argent en poudre fine, on agite pendant 10 minutes et on laisse reposer.

Le précipité est formé de stéarate, de palmitate et d'oléate d'argent,

La solution contient du résinate d'argent. On en filtre 50 centim., on décompose avec 20 centim. d'acide chlorhydrique, on laisse déposer le chlorure d'argent et on évapore dans une capsule tarée avec une partie adéquate de la solution éthérée, on dessèche à 110° et l'on pèse. Le résidu se compose d'acide résinique qui, par 10 centim. de solution évaporée, renferme encore $0^{gr},00235$ d'acide oléique. En retranchant la résine de la quantité totale de ce dernier et les autres acides gras, on obtient le poids de ceux-ci.

Liquide filtré, CO^3Na^2, NaCl, SO^4Na^2 et verre soluble. On divise en 4 parties.

CO^3Na^2, On titre avec l'acide sulfurique normal et on calcule à l'état de CO^3Na^2.

NaCl est titré avec la solution d'argent puis pesé à l'état de chlorure.

SO^4Na^2 dosé à l'état de SO^4Ba.

Verre soluble. On décompose par HCl, on sépare SiO^2 et on dose la soude et l'acide silicique.

Résidu : amidon et résine insoluble. On dessèche et on pèse. On intervertit l'amidon, on dose le sucre formé, on en déduit l'amidon et par différence les substances minérales.

grasses, 9 à 10 d'alcali pur et 45 à 55 d'eau de composition et sels neutres. On augmente souvent le rendement en les additionnant pendant la cuisson de résine et même de substances de toute nature, de sulfate de soude, d'alun, de sel marin ou verre soluble, de gélatine et surtout de fécule. Les fabricants appellent toutes ces substances sans utilité des *ajoutes*.

Savons de toilette. — Ces savons sont à base de soude pour l'usage des mains et à base de potasse quand ils sont destinés à la barbe. Ils doivent être neutres, sans excès d'alcali qui produirait sur les mains un effet fâcheux, sans excès de matières grasses qui laisseraient les mains poisseuses. On les prépare de trois façons différentes : 1° par la refonte des savons bruts de bonne qualité ; 2° par l'addition de parfums au savon broyé ; et 3° en les préparant directement.

Les fabricants de savon de toilette l'achètent la plupart du temps aux savonniers et se contentent de le traiter

EFERUS - Recherche & Classification numérique

par la première ou la seconde méthode. Dans le premier cas, on refond le savon en le brassant constamment dans une chaudière chauffée, on incorpore alors les substances odorantes, puis on mélange le tout avant d'effectuer la coulée dans les moules. La transformation à froid consiste à couper le savon à l'aide de machines spéciales en copeaux qui sont triturés ensuite avec les parfums additionnels et enfin transformés en plaques, puis en morceaux. La maison Beyer, de Paris, fabrique des appareils très perfectionnés, qui effectuent en une seule fois l'ensemble des opérations précédentes.

Dans la préparation directe des savons de toilette à partir des matières grasses, on incorpore l'arôme et les matières colorantes quand le savon est encore en pâte. Comme matières tinctoriales, on emploie le cinabre, la fuschine pour les rouges, l'outremer pour les teintes bleues, le caramel pour le brun, le violet de Paris, etc. Les savons de toilette communs sont parfumés avec l'essence de mirbane ou nitrobenzine.

Savons de silice. — On économise les matières grasses dans la fabrication du savon en additionnant celui-ci de silicate de soude dont la présence est avantageuse à certains points de vue. Le silicate est dissociable par l'eau en mettant de l'alcali en liberté et par conséquent exerce pour son propre compte une action dissolvante sur les graisses et les impuretés ; en outre, avec les sels calcaires, il forme de la silice et un silicate de chaux qui n'adhère pas au linge comme le savon de chaux, lequel forme une masse visqueuse adhérente aux fibres et difficile à séparer mécaniquement sans altérer ces dernières. On ajoute toujours du silicate de soude dans les bains de lavages de la laine, de la soie, des tissus teints, à cause des trois effets qu'il produit en petite quantité. Toutefois, on ne peut l'introduire dans les savons de toilette, il rend la peau rude et remplit les pores d'une poudre blanche qui ne peut être éliminée que par plusieurs lavages à l'eau pure.

Essai des savons. — Les *ajoutes* multiples fort variées, faites aujourd'hui dans les savons à bon marché, exigent des commerçants en gros un examen chimique indispensable qui les renseigne sur la valeur du produit. Cette opération peut se faire assez rapidement en suivant les indications résumées dans le tableau ci-contre.

La production totale du savon en France, qui était en 1873 de 186 millions de kilogr., a dépassé dans ces dernières années le chiffre de 250 millions, en même temps que sa valeur approximative variait, par suite de l'abaissement notable des prix, de 175 millions de fr. à 125 millions. La savonnerie marseillaise à elle seule intervient dans cette production pour une valeur de 100.500.000 kilogr. se divisant ainsi :

Savon marbré.....	46.500.000 kilogr.
Savon d'industrie à base d'huile d'olive.....	5.500.000 —
Savon unicolore à base d'huiles concrètes.....	48.500.000 —
Total.....	100.500.000 kilogr.

représentant une valeur d'environ 46 millions.

L'exportation marseillaise s'élève de 9 à 10 millions de kilogr. répandus dans le monde entier. C. Matignon.

II. Thérapeutique. — Les savons sont fréquemment employés en thérapeutique dermatologique. Les uns ont pour but de déterger la surface cutanée, d'enlever les crasses et les enduits graisseux, et, par l'enlèvement de ceux-ci, d'antiseptiser à peu près complètement les régions sur lesquelles on les emploie, grâce à la présence d'une petite quantité d'alcali libre en excès. D'autres, additionnés de glycérine en proportion notable, adoucissent la peau des personnes sujettes aux gerçures et aux crevasees. D'autres enfin agissent par le médicament qu'on incorpore à leur masse (naphtol, résorcine, borax, sublimé, soufre, ichtyol, etc.). Il est bon, pour ces savons médicamenteux, d'associer 1 partie de potasse à 2 parties de soude pour constituer la pâte. L'activité est ainsi plus grande et la consistance du savon suffisante pour l'emploi courant. La plupart des savons employés en dermatologie sont des savons durs. Le savon mou (potasse) rend aussi des services. On l'emploie, soit seul, soit combiné à l'alcool (teinture de savon) dans le traitement de la séborrhée, au soufre (acné), à l'huile de cade (psoriasis). Mais il faut toujours éviter de dépasser un certain degré d'irritation et surveiller l'action de ces topiques. Pour les dermatoses où le savon ordinaire est interdit et aussi chez les enfants et les femmes à peau fine et délicate, on peut employer, selon les indications d'Unna, une formule spéciale dite savon fondamental avec excès de graisse qui donne au tégument beaucoup de souplesse sans l'irriter.

Le savon est peu prescrit pour l'usage interne. On donne encore quelquefois contre la constipation et certaines entérites le savon dit médicinal ou amygdalin en pilules, savon à base d'huile d'amandes douces et de lessive de soude. On ne doit l'employer que plusieurs mois après sa préparation quand il n'a plus de saveur caustique. Le savon est encore employé en forme de cônes à titre de suppositoires économiques. Dr Henri Fournier.

III. Pharmacie. — Deux savons sont employés en pharmacie, et peuvent servir de base à la préparation de savons médicamenteux. Le *savon animal* est réservé plutôt pour l'usage externe. On le prépare en chauffant de la graisse de veau avec de la lessive de soude diluée, et en agitant jusqu'à saponification complète. Le savon est ensuite précipité par addition de chlorure de sodium, recueilli, égoutté et fondu. C'est ce savon qui entre dans la composition du baume opodeldoch. Le *savon médicinal* ou *amygdalin* s'obtient avec l'huile d'amandes douces ; on la mélange avec de la lessive de soude, et on maintient plusieurs jours à la température de 18 à 20°, en agitant de temps en temps jusqu'à consistance de pâte molle. On coule dans des moules et on laisse solidifier ; on abandonne le savon à l'air et on ne l'emploie qu'au bout de un ou deux mois, lorsque l'excès de soude qu'il contient est carbonaté. On l'emploie, soit à l'intérieur comme alcalin, soit à l'extérieur. Il sert d'excipient dans la préparation des pilules de substances résineuses, aloès, gomme-gutte, podophyllin ; il entre dans la composition de liniments (baume opodeldoch liquide, teinture de savon), d'emplâtres (emplâtre de savon, emplâtre résolutif). On donnait autrefois le nom de *savonules*, et improprement celui de savons, à des préparations résultant de l'action des alcalis sur les essences, tel le savon de Starkey (essence de térébenthine et carbonate de potasse). Enfin dans les savons, au sens général, rentrent les *emplâtres*, à base de savons de plomb, et le liniment oléo-calcaire, ou savon calcaire, mélange à parties égales d'huile d'amandes douces et d'eau de chaux. V. H.

SAVONAROLE (Jérôme), prédicateur italien, né le 21 sept. 1452, mort à Florence le 23 mai 1498. A l'âge de vingt-deux ans il sentit s'éveiller sa vocation religieuse, entra dans l'ordre de Saint-Dominique, et fit en 1481 ou 1482 ses premières prédications à Florence avec un succès médiocre ; bientôt il crut avoir reçu de Dieu l'inspiration prophétique et, prêchant à Sienne en 1485 et 1486, il y prédit pour la première fois la prochaine punition des vices de l'Eglise romaine, suivie d'un prompt renouvellement. En 1490, il revint à Florence, obtint par ses sermons un succès foudroyant ; désormais, pendant huit ans, la ville subit l'influence de ce moine petit, au visage pâle, au front ridé, au nez d'aigle, au regard perçant, aux cheveux noirs, à la barbe épaisse. Nommé prieur de Saint-Marc, il prêchait à la cathédrale, combattait l'amour de la beauté, le goût de l'art ; Laurent le Magnifique essaya en vain de le gagner, mais ne sévit pas contre lui. Savonarole prédisait l'arrivée d'un nouveau Cyrus qui traverserait toute l'Italie sans résistance. L'arrivée de Charles VIII lui donna raison ; Savo-

EFERUS - Recherche & Classification numérique

narole, ennemi des Médicis, eut plusieurs entrevues avec le roi, contribua au calme qui accueillit l'arrivée, puis le départ des Français. La réalisation de ses prophéties avait augmenté son pouvoir ; le gouvernement de Florence le consultait sur toutes choses, réformait d'après ses idées la Constitution dans un sens démocratique, réorganisait la justice, créait un mont-de-piété pour réprimer l'usure, proclamait la royauté du Christ. Les sermons de Savonarole sur la réforme des mœurs eurent aussi un grand succès depuis 1495 ; les femmes renoncèrent à leurs bijoux, les débauches diminuèrent, des marchands restituèrent le bien mal acquis, les églises se remplirent. De plus en plus rigoriste, il réclama la torture pour les joueurs, le supplice de la langue percée pour les blasphémateurs, employa de nombreux enfants à espionner et à dénoncer tout ce qui se passait dans les maisons. Sans condamner entièrement les lettres et les arts, il voulait en exclure le paganisme ; des artistes comme Botticelli et Lorenzo di Credi adoptèrent ses idées. Après avoir réformé les mœurs de Florence, le moine voulut réformer celles de Rome et attaqua sans relâche la corruption de l'Eglise. Alexandre VI demeura longtemps indifférent à cela, mais vit avec mécontentement Savonarole demeurer le partisan de la France, mettre son espoir dans une nouvelle expédition de Charles VIII ; il l'appela à Rome par un bref du 25 juil. 1495 pour rendre compte de ses prophéties, puis, le 8 sept. et le 15 oct., lui interdit de prêcher ; Savonarole, sans se déclarer formellement rebelle, reprit la parole, surtout quand la Seigneurie florentine le lui eut ordonné ; pendant le carême de 1496, il déploya une violence inouïe contre les vices de Rome, et bien plus encore l'année suivante. Alexandre VI, après avoir tergiversé longtemps, l'excommunia le 12 mai 1497. Savonarole répondit par une épître « contre l'excommunication subrepticement obtenue », célébra la messe à Noël, reparut en chaire en févr. 1498, attaquant toujours l'Eglise romaine, affirmant sa mission divine, parlant de la convocation d'un concile qui déposerait le pape. Cependant les menaces d'Alexandre VI effrayaient la Seigneurie ; les partisans des Médicis, les adversaires du rigorisme moral, les franciscains jaloux du moine dominicain, tous les ennemis de Savonarole se coalisèrent. Finalement un franciscain proposa de subir, en même temps qu'un dominicain, l'épreuve du feu ; elle fut fixée au 7 avr., mais au dernier moment le dominicain refusa, ce qui tuait le prestige de Savonarole. Bientôt on l'arrêta, on le mit à la torture, on prétendit qu'il avait avoué la fausseté de ses inspirations prophétiques. Le 22 mai il fut condamné à mort avec deux autres moines ; le lendemain, il marcha courageusement au supplice ; après l'avoir pendu, on brûla son corps. Quelques écrivains l'ont considéré à tort comme un précurseur du protestantisme. G. W.

Bibl. : Perrens, *Histoire de Florence*, 1888-90. — Villari, *Savonarola*, 2e éd., 1887-88. — Pastor, *Contribution à l'histoire de Savonarole* (traduction), 1898. — Du même, *Historisch-politische Blätter für das katholische Deutschland*, 1900. — Du même, *Geschichte der Papste*, t. III. — G. Gruyer, *les Illustrations des écrits de Jérôme Savonarole et les Paroles de Savonarole sur l'art* ; Paris, 1879.

SAVONE. Ville d'Italie, ch.-l. de cant. de la prov. de Gênes, à l'embouchure de Setimbro ; 30.000 hab. Une voie ferrée vers Turin s'y détache du chem. de fer de Marseille à Gênes. Evêché. Cathédrale de 1598 en style Renaissance. Bains de mer. Commerce d'huile, de fruits, de poisson. Grande aciérie (1.700 ouvriers), fabrication de machines, de poteries, verreries, fruits confits, pâtes alimentaires, etc. — Le port a un mouvement de 900.000 tonnes ; l'importation, décuple de l'exportation, porte sur la houille, le fer, le pétrole, etc. — Ancienne ville de *Saro* dont Gênes ruina le port en 1525 ; Charles-Emmanuel, roi de Sardaigne, l'annexa en 1746. Ce fut le ch.-l. du dép. français de Montenotte ; le pape Pie VII y fut interné. Au N.-E. est *Albissola* avec le palais de la famille Rovere. Sixte IV et Jules II y sont nés.

SAVONLINNA. Forteresse finlandaise (V. Nyslott).

SAVONNAGE (Econ. domest.) (V. Blanchissage).

SAVONNE (Pierre de), mathématicien français du XVIe siècle, né à Avignon, et auteur d'une *Arithmétique* dont il existe cinq éditions ; la première est de Lyon (1571).

SAVONNERIE. La Savonnerie, aujourd'hui atelier de la manufacture des Gobelins, était autrefois un établissement particulier. On n'y fabriquait que des tapis veloutés. C'est à un Parisien, Pierre Dupont, que revient l'honneur d'avoir, sinon inventé, du moins introduit en France la confection de ces sortes d'ouvrages. On lui doit, en outre, certaines améliorations : d'une part, il sut « combiner les outils et vraie méthode pour faire travailler les enfants avec facilité » ; de l'autre, il substitua aux dessins à plat des Orientaux la représentation des reliefs, remplaçant les ornements géométriques par des arrangements de guirlandes, de bouquets, de mascarons et de figures. En 1604, Dupont, alors très jeune, présenta un de ses modèles à Henri IV qui s'en montra fort satisfait et donna l'ordre d'installer un atelier pour cet artiste, au rez-de-chaussée, dans la grande galerie du Louvre. Mais le monarque étant mort, ce ne fut qu'en 1627 que Dupont put établir à Chaillot un atelier assez important, qui fut placé dans une ancienne savonnerie — d'où le nom que conserva dans la suite cette manufacture. — A la mort de Henri IV, l'usine fut convertie en asile d'orphelins, et il fut stipulé que Dupont, de concert avec son disciple Simon Lourdet, devait enseigner le métier à ces enfants. Mais ce dernier finit par évincer son maître ; et, bien que sa pension ait été maintenue et même prolongée de vingt ans, Pierre Dupont ne put rentrer dans la manufacture.

Plus tard, un peintre de l'Académie royale fut adjoint à Lourdet pour enseigner le dessin. Dès lors les travaux de la Savonnerie étaient fort remarqués. Il faut mentionner, en 1661, le tapis que Philippe Lourdet, fils et successeur du précédent, fit exécuter pour la grande galerie du Louvre et dont Baudrin Yvart et Francart avaient donné les modèles peints, œuvre immense comprenant 92 pièces de dessin varié comptant chacune « 9 aunes 1/2 de longueur sur 4 à 5 de largeur » et qui fut payé 280.591 livres, Philippe Lourdet étant mort en 1671, sa femme Jeanne Haffrey prit sa succession. Mais en 1678, Louis Dupont, qui avait hérité des privilèges de son père, fut associé à cette dernière, avec le titre de « tapissier du roi et directeur de la Savonnerie ». A la fin du XVIIe siècle, la crise traversée par la royauté française fut désastreuse pour notre établissement. Toutefois, le duc d'Antin lui donna un regain d'activité en commandant, en 1771, six tapis qui occupèrent les métiers pendant dix ans. En 1713, à la mort de la veuve Lourdet, Louis Dupont dirigea seul tous les services. Jacques de Noinville lui succéda en 1721, puis Duvivier, en 1743, prit enfin la direction de la manufacture. Elle comptait alors 20 ouvriers et 9 apprentis. En 1724, elle avait exécuté un tapis pour la chambre du roi ; en 1726, un tapis pour la salle du Trône à Versailles ; en 1731, un tapis pour l'Académie de France à Rome ; en 1733, quatre tapis pour le château de Fontainebleau. Trianon et Choisy avaient reçu également des tapis de la Savonnerie, qui vers la même époque avait fabriqué un meuble pour Mme de Pompadour. Néanmoins, les prix de revient, trop élevés, rendaient la situation précaire. Soufflot voulut apporter une réforme pour rendre la production moins coûteuse. Sa réforme arrivait trop tard : la Révolution éclata. Ce ne fut que sous le Consulat et l'Empire que la Savonnerie reprit un peu d'activité. En 1812, le nombre des artistes était remonté à 40 et le budget à 65.000 fr. Sous la Restauration, il atteignit 118.600 fr. Enfin, en 1826, l'établissement était réuni à celui des Gobelins pour n'en plus être séparé. Ses métiers continuèrent de produire. En 1833, ils fabriquèrent le grand tapis du chœur de Notre-Dame, mesurant près de

EFERUS - Recherche & Classification numérique

200 m. ; en 1840, le tapis de la salle du Trône, aux Tuileries ; en 1842, le tapis de la salle de concert pour ce même palais ; en 1843, le tapis de la salle du Conseil à Saint-Cloud. Sous le second Empire et la troisième République, le caractère des modèles se transforma tout à fait. Mais, dans ces derniers temps, le prix de la main-d'œuvre toujours trop coûteux pour ces tapis, fit qu'on employa les métiers à la confection de tentures décoratives dont Ch. Lameire, Lavraste, Luc-Olivier Merson fournirent les compositions, et qui allèrent orner, non le plancher, mais les murs du Panthéon, de la Bibliothèque nationale et de l'Elysée. N. LEGRAND.

BIBL. : GUIFFREY, *Histoire générale de la Tapisserie ;* Paris, 1878-85. — HAVARD et VACHON, *Manufactures nationales, les Gobelins, la Savonnerie, Sèvres, Beauvais ;* Paris, 1889. — LACORDAIRE, *Notice historique sur les Manufactures impériales de tapisseries des Gobelins et de tapisseries de la Savonnerie ;* Paris 1859. — DARCEL et GUIFFREY, *la Stromatourgie de Pierre Dupont ;* Paris, 1882. — MUNTZ, *la Tapisserie.*

SAVONNIER (*Sapindus* Plum.). I. BOTANIQUE. — Genre de Sapindacées, formé d'arbres ou d'arbustes des régions chaudes du globe, à feuilles alternes, imparipennées, à inflorescences en grappes. Fleurs régulières, tétramères ou pentamères ; étamines en nombre double de celui des pétales ; ovaire supère à 3 loges uniovulées ; fruit à péricarpe charnu ou coriace, en général réduit à une loge. L'espèce type, *S. saponaria* L., ou Savonnier mousseux, arbre à savonnettes, a des fruits pendants de la grosseur d'une cerise, qu'on appelle *Cerises gommeuses* ou *Pommes de savon*, servant aux Antilles aux mêmes usages que le savon (V. SAPONINE) ; on a préconisé le péricarpe contre la chlorose, sous forme de teinture. La semence fournit une huile bonne à brûler. La racine, très astringente, est utilisée comme tonique amer. On se sert aussi des fruits à odeur acétique du *S. divaricatus* Mart. (Brésil), et de ceux des *S. arborescens* Aubl. et *R. frutescens* Aubl. (Guyane), *S. senegalensis* Poir. et *S. rigida* Poir. (Bourbon et Maurice) comme de savon. Les feuilles du *S. emarginatus* Vahl. sont employées comme expectorant dans les Indes Orientales. Les fruits du S. *fruticosus* Roxb. (Malabar) et du *S. esculenta* Camb. (Brésil) sont comestibles.

II. HORTICULTURE. — Les nombreuses fleurs jaunes du Savonnier en font pendant quelques jours un joli arbre d'ornement, et son feuillage est lui-même assez décoratif. Le Savonnier est, en outre, recherché à cause de sa grande rusticité : une fois mis en place, il ne demande aucun soin, mais il se prête à la taille qui peut modifier heureusement la forme de sa cime et la rendre plus touffue. Il réussit dans tous les terrains, et, ce n'est pas son moindre mérite, dans ceux qui se dessèchent profondément en été. Le Savonnier s'est répandu dans les diverses régions tempérées de l'Europe. Ses graines servent à le multiplier : on les sème en automne ou dès le début du printemps, en terre légère. On l'obtient aussi de boutures et de marcottes. G. BOYER.

SAVONNIÈRES. Com. du dép. d'Indre-et-Loire, arr., cant. (S.) et à 11 kil. O.-S.-O. de Tours, en amphithéâtre sur la rive g. du Cher ; 1.216 hab. Stat. du chem. de fer de Tours à Nantes. L'église, qui dépendait de la collégiale de Tous-les-Saints à Angers, date du XIIe siècle ; elle possède de beaux chapiteaux, et surtout un très intéressant portail latéral, de forme ogivale, mais dont les sculptures ont le caractère roman. A peu de distance en aval, les « caves gouttières » sont des grottes à stalactites assez curieuses.

SAVONNIÈRES-DEVANT-BAR. Com. du dép. de la Meuse, arr. et cant. de Bar-le-Duc ; 296 hab.

SAVONNIÈRES-EN-PERTHOIS. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Bar-le-Duc, cant. d'Ancerville ; 756 hab.

SAVONNIÈRES-EN-WOËVRE. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Commercy, cant. de Vigneulles-lès-Hattonchâtel ; 101 hab.

SAVORGNAN DE BRAZZA, explorateur et administrateur français (V. BRAZZA).

SAVOUGES. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Dijon, cant. de Gevrey-Chambertin ; 97 hab.

SAVOURNON. Com. du dép. des Hautes-Alpes, arr. de Gap, cant. de Serres ; 503 hab.

SAVOYAT (Le). Pic du dép. de l'*Isère* (V. ce mot, t. XX, p. 988).

SAVOYEUX. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Gray, cant. de Dampierre-sur-Salon ; 483 hab. Stat. du chem. de fer de l'Est. Papeterie.

SAVRE (Pêche). Cet engin, qui sert surtout à prendre les lançons, se compose d'une grande poche en filet à mailles de 25 à 30 millim. à l'ouverture, de 8 à 10 millim. au fond, monté sur traverse d'environ 2 m. de long qui sert à maintenir un demi-cercle de bois ; l'engin est soutenu par un long manche qui dépasse la traverse. La pêche se fait de juin à fin octobre, de préférence par temps sombre ; le pêcheur pousse l'engin devant lui en marchant dans le même sens que la marée montante.

SAVY. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Saint-Quentin, cant. de Vermand ; 650 hab.

SAVY-BERLETTE. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Saint-Pol, cant. d'Aubigny ; 633 hab. Stat. du chem. de fer du Nord. Sucrerie. Eglise des XVe-XVIIIe siècles.

SAX (Antoine-Joseph, dit *Adolphe*), célèbre facteur d'instruments de musique, né à Dinant (Belgique) le 6 nov. 1814, mort à Paris en 1894. Adolphe Sax était le fils d'un marchand d'instruments. Il eut donc fort jeune toutes les facilités nécessaires pour se familiariser avec les côtés techniques de son art. Entre temps, il fréquentait le Conservatoire de Bruxelles où il étudiait la flûte. Plusieurs autres instruments à vent lui devinrent familiers vers la même époque, et c'est en se rendant compte de leurs imperfections qu'il put concevoir l'idée des perfectionnements principaux qu'il devait y apporter. Dès 1835, il réalisait sa première invention : une clarinette basse perfectionnée, très supérieure à celles que l'on connaissait avant lui. Bien d'autres plans germaient dans son cerveau. Il avait déjà l'idée des diverses familles d'instruments auxquels il devait donner son nom, lorsqu'il partait pour Paris où il arrivait en 1842, à peu près sans argent. Il eut le talent d'intéresser à ses travaux quelques hommes éminents, Berlioz, Halévy. Bientôt il put établir un modeste atelier où il commença à fabriquer ses instruments. En même temps, il s'occupait de recherches théoriques sur l'acoustique, qui le conduisirent à divers résultats intéressants, notamment à la constatation de ce principe inconnu avant lui : « que, seules, les proportions données à la colonne d'air qui vibre dans un tube sonore ont de l'importance pour la caractéristique du timbre, sans que la matière des parois du tuyau y importe en rien, étant donné qu'elle offre une résistance suffisante ». C'est cette loi qui lui a permis d'établir sur des bases certaines la facture instrumentale, délivrée désormais des tâtonnements de l'empirisme.

On trouvera les principales inventions de Sax à chacun des articles qui leur sont consacrés spécialement (V. SAXOPHONE, SAXHORN, TIMBALE, etc.). Il serait impossible d'en donner la liste complète. Sax, doué d'un caractère processif et peu soucieux d'ailleurs de ce qui avait été fait avant lui, a souvent fait breveter d'insignifiantes modifications d'objets déjà connus. Telle de ses inventions les plus utiles, celle des *saxhorns*, par exemple, ne constitue qu'un simple perfectionnement d'instruments connus sous un autre nom. Aussi les concurrents du facteur, que ses prétentions excessives gênaient souvent, jaloux aussi de ses succès, lui firent-ils une guerre acharnée, surtout à partir du moment où les instruments de Sax eurent été exclusivent adoptés pour les musiques militaires. Ces démêlés empoisonnèrent l'existence de l'artiste et nuisirent à la prospérité de sa maison, prospérité qui eût dû être considérable. H. Q.

BIBL. : O. COMETTANT, *Histoire d'un inventeur au XIXe siècle.* — PONTÉCOULANT, *Organographie ;* Paris, 1861.

EFERUS - Recherche & Classification numérique

SAXE (Porcelaine de) (V. Porcelaine).

SAXE. Généralités. — La Saxe est une région de l'Allemagne du Nord comprise approximativement entre la mer du Nord et l'Elbe, le cours inférieur du Rhin et l'Eider. Le nom de Saxe s'est rarement appliqué à l'ensemble de ce vaste territoire, mais toutes ses parties y ont été tour à tour comprises, avec même des districts étendus de la rive droite de l'Elbe. Actuellement, le nom de Saxe n'est plus conservé que parce qu'on appelait autrefois la Haute-Saxe, le nom de Hanovre ayant prévalu pour la Basse-Saxe, dont s'était détachée au S. la Westphalie. On peut aussi considérer le Holstein et même le Brandebourg comme des provinces démembrées de la Saxe historique. La Basse-Saxe (Hanovre et Westphalie actuels) aurait plus légitimement conservé le nom qu'elle portait seule au XIe siècle que la Haute-Saxe formée des provinces non saxonnes de Thuringe, Misnie et Lusace, et de la Vieille Marche de Brandebourg. — Au N.-O., la

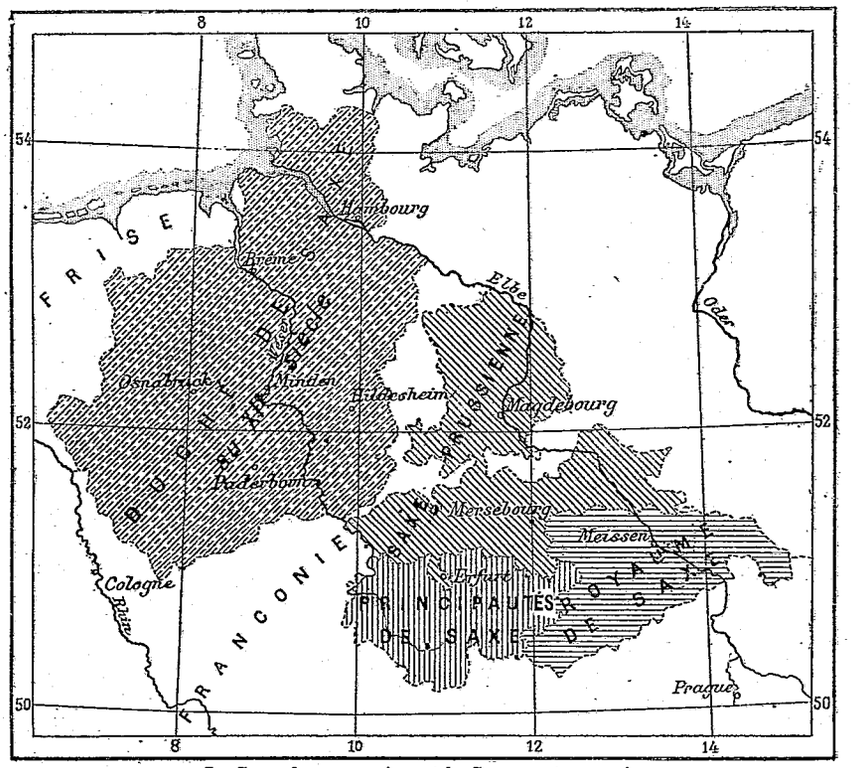

La Saxe du moyen âge et la Saxe contemporaine.

Saxe était bornée par la Frise, au S. par le pays franc (Franconie, Hesse, etc.) et la Thuringe, à l'E. par les pays slaves sur lesquels furent taillées les principautés de Misnie, Lusace, Brandebourg, Mecklembourg, au N. par les pays danois.

Histoire générale de la Saxe. — Les Saxons étaient un peuple germanique, et Widukind donne pour étymologie à leur nom le *Sahs*, couteau de pierre, qui aurait été leur arme nationale. Inconnus de Tacite et de Pline, ils sont pour la première fois mentionnés par Ptolémée qui les situe au N. de l'Elbe, entre ce fleuve et la Trave; il leur attribue aussi les trois îles des Saxons qui ne sont pas identifiées; au N., vivaient les Angles; à l'E., les Suardons; au S., les Chauces. A la fin du IIIe siècle, l'importance des Saxons a grandi; ils ont absorbé les anciens Chauces, Marses, Chérusques et Angrivariens; les voici pour des siècles prépondérants sur la mer du Nord. C'est avec leur aide que Carausius s'empare de la Grande-Bretagne (287). Ils en reprendront souvent le chemin et en 450 s'y établissent à demeure, assistés des Angles (V. Angleterre). Leurs pirates ravagent les côtes de la Gaule, tandis que par terre ils progressent vers le S. Mais leurs anciens associés, les Francs, établis en Gaule, arrêtent leurs progrès, et du VIe au VIIIe siècle se poursuit une lutte sur la frontière. Les Saxons s'étendaient alors de l'Eider à la Sieg; ils avaient remplacé les Lombards sur les rives de la Saale. Ils furent d'abord les alliés des Francs contre le royaume de Thuringe, et les rois Théodoric et Clotaire leur donnèrent, à titre de tributaires, le N. de la Thuringe, les pays entre le Harz et l'Eichsfeld (à dr. de la Wevra). Au VIIIe siècle, on répartit les Saxons en quatre groupes : les Angriens sur le Weser, les Westphaliens sur l'Ems et la Lippe, les Ostphaliens à l'E. du Weser, les Nordalbingiens au N. de l'Elbe. Les Saxons ne formaient pas une unité politique; ils étaient morcelés en libres communautés, fédérées par cantons, se réunissant pour certaines cérémonies religieuses et élisant, à l'occasion, un chef commun. Pour la guerre, ils prenaient un général en chef ou duc. Ils avaient conservé les mœurs des Germains de l'époque romaine, étaient essentiellement agricoles et répartis en trois classes sociales, les nobles (edelinge), hommes libres (frilinge) et tributaires ou lites. Les nobles tenaient leur puissance des tributs que leur devaient les lites cultivateurs, personnellement libres, mais fixés sur un sol qui ne leur appartenait pas.

La conquête de la Saxe fut une des œuvres capitales des Francs Carolingiens, et l'on peut dire qu'elle fut l'origine de la nationalité allemande.

Entreprise par Charles-Martel, poursuivie par Pépin, elle fut achevée par Charlemagne. En même temps que leur souveraineté politique, ils imposaient la conversion au christianisme. En raison même du fédéralisme saxon qui émiettait la résistance, la soumission n'était jamais complète; aussitôt le conquérant éloigné, les cantons voisins

EFERUS - Recherche & Classification numérique

se soulevaient à nouveau, et il fallait les convaincre par le fer et le feu. Sous Charlemagne, les principaux succès furent la prise d'Eresburg sur la Diemel (772) et la destruction de l'idole Irmensul; puis la grande diète de Paderborn (777) où la plupart des nobles vinrent présenter leur hommage à Charlemagne et recevoir le baptême. Mais l'échec retentissant éprouvé par le roi dans son expédition d'Espagne encouragea un soulèvement général, à la tête duquel se plaça le noble Westphalien Widukind; les rives du Rhin furent dévastées jusqu'à Cologne : Charlemagne usa de sanglantes représailles, puis divisa le pays saxon en comtés administrés par des comtes francs, imposa la dime et le service militaire. Quand il voulut l'appliquer, les Saxons s'armèrent contre lui et exterminèrent un corps d'armée franc sur le Süntel (782). Charlemagne, vainqueur à Verden, fit décapiter les prisonniers; les grandes victoires de Detmold et de la Hase (783) parurent décisives ; par le Bardengau il s'avança jusqu'à l'Elbe. A la diète de Paderborn, il prescrivit la conversion et le paiement de la dime sous peine de mort (785). Widukind et Abbio se soumirent et vinrent à Attigny se faire baptiser avec leurs fidèles. Il n'y eut plus dès lors que des soulèvements partiels, aisément domptés par les Francs avec l'assistance des Slaves Obotrites. La dernière campagne fut celle de 804. La Nordalbingie était alors annexée ; des milliers de Saxons avaient été transportés et remplacés par des colons francs. Des évêchés avaient été fondés à Osnabrück, Verden, Brême, Paderborn, Minden, Halberstadt, Hildesheim, Munster, Hambourg. Avec le zèle coutumier aux néophytes, les Saxons entreprirent bientôt la conversion armée de leurs voisins païens, les Slaves Wendes. La Saxe, incorporée à l'empire carolingien, conserva son droit, la *lex saxonum* codifiée à la diète d'Aix-la-Chapelle en 802 (cf. *Monum. Germ.*, au t. V des *Leges*, éd. Richthofen). Plus tard, le droit saxon formulé au moyen âge, entre 1198 et 1235, dans le *Sachsenspiegel* (V. ce mot) et le code de Magdebourg s'étendit à toute l'Allemagne du Nord. Les pays de droit saxon furent la Saxe, la Westphalie, la Frise, la Hesse, le Brandebourg, la Poméranie, la Lusace, la Silésie, la Bohême, la Moravie. On voit quelle part considérable revient en Allemagne à la Saxe francisée en face des pays de droit franc et de l'Allemagne danubienne.

Les souverains carolingiens furent impuissants à maintenir l'unité de leur empire ; dès que leur intérêt ne fut plus identique à celui de la noblesse austrasienne et bourguignonne qui avait sous leur direction assujetti les pays voisins d'Aquitaine, de Lombardie, de Bavière et de Saxe, leur faiblesse apparut ; l'Eglise leur fournit les cadres d'une administration, mais les cadres seulement. Ils se trouvèrent même impuissants à préserver les peuples soumis par eux, et dont ils avaient brisé la force, des attaques de l'étranger. Les Saxons, assaillis par leurs voisins Normands et Slaves, durent se défendre eux-mêmes, et cette nécessité les reconstitua en un duché, bientôt autonome. Lothaire avait même fait appel contre ses frères à la réaction païenne, puissante encore parmi les hommes libres et les lites unis dans la société de la Stellinga (841) ; mais l'aristocratie francisée et chrétienne l'emporta. Le traité de Verdun attribua la Saxe au roi des Francs orientaux (843) ; celui-ci s'appuyait surtout sur la Bavière. La Saxe négligée retrouva des chefs nationaux (V. Allemagne, Normands, Louis le Germanique, etc.). Le premier duc reconnu par les rois carolingiens fut Otton (880-912), fils du riche Bruno, tombé à Hambourg en combattant les Normands. Il fit reconnaître son autorité jusqu'en Thuringe, et son fils Henri, dit l'Oiseleur (912-936), fut élu roi des Francs orientaux en 919. Avec lui une dynastie saxonne succéda à la monarchie carolingienne. Son fils *Otton Ier* le Grand prit la couronne impériale. Malgré la prompte extinction de cette dynastie saxonne (dès 1024), la Saxe y gagna beaucoup : la civilisation s'y développa et les forces de l'Allemagne entière coopérèrent à son extension, aux dépens des Slaves de la rive droite de l'Elbe. Les rois, ne pouvant s'occuper directement des intérêts de leur duché de Saxe, s'y donnèrent des suppléants. Otton le Grand confia une autorité ducale limitée au vaillant Hermann Billung (960-973) ; *Bernard Ier* (973-988), fils de celui-ci, reperdit les conquêtes faites sur les Slaves ; *Bernard II* (988-1011), *Bernard III* (1011-59), Ordulf (1059-71), fortifièrent en Saxe leur autorité ducale ; prince héréditaire, le dernier fut vis-à-vis de la dynastie salique ou franconienne le chef de l'opposition particulariste. Les empereurs Henri III et Henri IV tentèrent de regagner la Saxe en s'établissant le plus souvent possible dans leurs châteaux du Harz ou à Goslar.

Henri IV tenta de retirer la dignité ducale héréditaire au fils d'Ordulf, Magnus, en même temps qu'il privait du duché de Bavière le Saxon Otton de Nordheim. Un soulèvement général éclata (1073) que l'empereur dompta momentanément par sa victoire de Hohenburg (1075), mais qui le tint en échec quand son conflit avec le pape eut ébranlé son autorité. La mort de Magnus (1071-1106), dernier représentant de la maison de Billung, n'affaiblit nullement le duché de Saxe. Henri V le conféra à Lothaire de Supplinburg, lequel acquit par mariage l'héritage des maisons de Nordheim et de Brunswick (1113) et se posa en chef du parti pontifical, rival de l'empereur, auquel il succéda en 1125. Mais pour résister aux princes souabes, les Hohenstaufen, il fut obligé de s'appuyer sur les héritiers des Billung, les Welf; le chef de ceux-ci était Henri le Superbe, duc de Bavière, auquel sa mère, Wulfhild, fille du duc, avait transmis les biens des Billung. Lothaire lui fit épouser sa fille Gertrude, et, à son lit de mort, lui transmit le duché de Saxe (1137). L'empereur Conrad III le lui refusa et y nomma le redoutable margrave de Brandebourg, Albert l'Ours. Mais celui-ci ne put l'enlever, ni à Henri le Superbe († 1139), ni à son fils Henri le Lion et dut se contenter d'agrandir sa marche de Brandebourg et de l'affranchir de la suzeraineté ducale (traité de Francfort, 1142). Henri le Lion fut un véritable monarque dans l'Allemagne du Nord, conquérant le Holstein, le Mecklembourg, la Poméranie occidentale, fondateur de villes et d'évêchés, champion du germanisme et du christianisme. Son règne marque l'apogée du duché de Saxe, mais il en vit la ruine. Sa rupture avec son cousin Frédéric Barberousse (1176) l'engagea dans un conflit où il succomba; le pouvoir ducal fut brisé; Henri, restreint à ses alleux de Lunebourg et Brunswick, les évêques, les princes et quelques villes soustraits à son autorité et placés sous celle immédiate de l'empereur, le titre ducal donné pour la Westphalie à l'archevêque de Cologne, pour les rives de l'Elbe à Bernard l'Ascanien (1180-1212), fils d'Albert l'Ours. A partir de 1180, c'est sur les rives de l'Elbe, à l'E. de l'ancienne Saxe, que se confine le titre de duché de Saxe.

Ce nouveau duché de Saxe n'eut dans l'histoire d'Allemagne qu'un rôle bien inférieur à celui de l'ancien. A la mort d'Albert Ier (1212-60), ses fils divisèrent le territoire ducal : Jean reçut les pays de l'Elbe inférieure, *Saxe-Lauenbourg*, Albert II (1260-98), ceux du cours moyen du fleuve, *Saxe-Wittenberg*. Chacune des deux lignées, irrévocablement divisées, revendiqua les titres de duc de Saxe, Angrie et Westphalie, maréchal d'empire et électeur; la Bulle d'Or attribua l'électorat aux ducs de Saxe-Wittenberg, avec le vicariat impérial sur le pays de langue saxonne. C'est à eux que l'usage finit par restreindre le nom de Saxe, tandis que pour les pays du Weser et de la Basse-Elbe, celui de Hanovre prévalut plus tard. Toutefois, pendant longtemps la distinction se fit seulement par les qualificatifs de Haute-Saxe et Basse-Saxe. La famille ascanienne de Haute-Saxe ou Saxe-Wittenberg, préservée par la qualité électorale du morcellement fatal à tant de maisons allemande, fut représentée par *Rodolphe Ier* (1298-1356), ses fils *Rodolphe II* (1356-70) et *Wences-*

EFERUS - Recherche & Classification numérique

las (1370-88); elle s'éteignit avec les fils de ce dernier, *Rodolphe III* (1388-1419) et *Albert III* (1419-22). Malgré les réclamations des ducs de Saxe-Lauenbourg, l'empereur Sigismond conféra le duché et électorat de Saxe au margrave de Misnie, *Frédéric le Belliqueux* (6 janv. 1423). Ce fut le premier duc de la maison de Wettin dans laquelle s'est perpétuée jusqu'à ce jour la possession de la Saxe électorale. Le nom de Saxe fut ainsi transporté aux domaines des princes de Wettin, Misnie et Thuringe. Depuis 1180 déjà, les landgraves de Thuringe et, depuis 1347, les margraves de Misnie étaient en possession du titre de comtes palatins de Saxe, ce palatinat comprenant Mersebourg, Magdebourg (qui lui échappa), etc.; mais Frédéric le Belliqueux abandonna ce titre pour n'en conserver que l'aigle impériale insérée dans ses armes.

Le second duché de Saxe, fixé dans la maison de Wettin, ne tarda pas à se diviser. Frédéric le Belliqueux, bien qu'adversaire malheureux des Hussites, y avait ajouté le burgraviat de Meissen. A sa mort, il laissa ses Etats indivis entre ses quatre fils : Frédéric (1428-64), Guillaume III, Henri, Sigismond. Les deux derniers disparurent vite, et les autres ayant recueilli l'héritage de la Thuringe (1440), un partage intervint à Altenburg (1445); Frédéric, qui était électeur, eut la Misnie, Guillaume la Thuringe, les mines restèrent indivises. Les fils de Frédéric, l'électeur Ernest (1464-86) et le duc Albert, gouvernèrent en commun et réunirent à leur part celle de leur oncle Guillaume III (1482); ce furent de puissants seigneurs, alliés des Habsbourg; Albert devint administrateur de Frise, son fils Frédéric, grand maître de l'Ordre Teutonique (1498); deux des fils d'Ernest, archevêques, l'un de Mayence, l'autre de Magdebourg; la prospérité croissante des mines d'argent, le développement du commerce, spécialement aux grandes foires de Leipzig, l'établissement d'un régime représentatif régulier, corrélatif d'impôts régulier, semblaient promettre à la Saxe wettinienne un grand avenir. Malheureusement, une brouille entre l'électeur Ernest et son frère Albert entraîna un partage qui fut définitif et divisa pour toujours le second duché de Saxe. Ce partage de Leipzig fut consommé le 26 août 1485 : l'aîné fit les parts et le cadet choisit la sienne. Ernest eut, avec le duché électoral de Wittenberg, la Thuringe et ses annexes de Franconie et du Vogtland, une moitié des districts de la Pleisse et d'Osterland; l'autre échut à Albert avec la Misnie; l'empereur ratifia le partage le 24 fév. 1486, et la convention de Naumburg le sanctionna le 25 juin suivant. Depuis ce moment, la maison de Wettin et ses principautés saxonnes sont divisées entre la *branche Ernestine* et la *branche Albertine*.

L'histoire de la branche aînée ou Ernestine est celle d'une décadence rapide. Le fils aîné d'Ernest, l'électeur Frédéric III le Sage (1486-1525), jouit d'une grande influence, participa activement aux vaines tentatives pour réorganiser l'Empire, fonda l'Université de Wittenberg (1502). Son frère et successeur, Jean (1525-32), fut un ardent champion de la Réforme, chef de la ligne de Smalkalde; de même son fils, Jean-Frédéric le Magnanime (1532-47); il y perdit l'électorat et presque tous ses Etats. Le fils et successeur du duc Albert, Georges le Barbu (1500-39), qui avait vendu la Frise à Charles d'Autriche (1515), prit au contraire parti contre Luther; toutefois, son frère et successeur Henri (1539-41) s'y rallia, puis le fils de celui-ci, Maurice (1541-53). Ce dernier entra en conflit avec son cousin, l'électeur Jean-Frédéric, au sujet des évêchés saxons que chacun voulait s'annexer, si bien que lorsque éclata la guerre entre l'empereur et les protestants, il se rangea du côté de Charles-Quint (1546), lequel lui promit l'électorat. Jean-Frédéric, vaincu et pris à Mühlberg le 24 avr. 1547, dut en effet abandonner par la *capitulation de Wittenberg* (19 mai 1547) la dignité électorale et la plus grande partie de ses biens. La *branche Albertine* prit ainsi la prépondérance sur son aînée; les Ernestiniens ne gardaient que la Thuringe. Toutefois, quand Maurice fut mort, son frère Auguste (1553-86), afin de se réconcilier avec ses cousins de la branche Ernestine, leur restitua (traité de Naumburg, 24 févr. 1554) Altenburg, Eisenberg, Sachsenburg, Herbesleben; il les avait laissés hériter de Cobourg, Hildburghausen, etc. (1553), mais leur disputa la succession des comtes de Henneberg (1583) dont les Ernestiniens conservèrent Meiningen, Themar, Henneberg, Ilmenau, etc. Le règlement définitif n'eut lieu qu'en 1660.

Pour en finir avec la branche Ernestine, nous dirons brièvement comment elle continua de subdiviser les possessions qui lui restaient. A la mort de Jean-Frédéric (1554), dont le testament interdisait tout partage, ses fils demeurèrent d'abord dans l'indivision; mais en 1560, les deux survivants y mirent fin : Jean-Frédéric III eut Weimar et Gotha; Jean-Guillaume eut Cobourg; toutefois, le premier ayant été mis au ban de l'empire pour l'affaire de Grumbach, Jean-Guillaume réunit les pays ernestiniens, mais dès 1572 il céda Cobourg aux fils de son frère; de ceux-ci, Jean-Casimir (1572-1633) reçut Cobourg, et Jean-Ernest (1572-1638) Eisenach : ils moururent tous deux sans enfants. Des fils de Jean-Frédéric étaient issues les lignées d'*Altenburg*, éteinte en 1672, et de *Weimar;* c'est le second de ces fils, le duc Jean de Saxe-Weimar (1573-1605), qui est l'ancêtre commun des princes actuels de la branche Ernestine. Il laissa huit fils, dont le plus illustre fut le sixième, Bernard de Saxe-Weimar; on sait son rôle dans la guerre de Trente ans. Mais ceux qui nous intéressent ici sont ses deux frères aînés, Guillaume (1605-62), duc de *Saxe-Weimar*, et Ernest le Pieux (1605-75), duc de *Saxe-Gotha*. Un second partage, intervenu le 21 sept. 1641, répartit entre eux l'héritage de leurs cousins d'Eisenach et de Cobourg. — La lignée de Weimar-Eisenach se subdivisa entre les quatre fils de Guillaume; mais de ces quatre subdivisions, Weimar, Eisenach, Marksuhl, Iéna, la seconde s'éteignit dès 1670, le titre passa à la suivante qui s'éteignit à son tour en 1741; Iéna avait fini en 1690, de sorte que le duché de *Saxe-Weimar-Eisenach* se trouva reconstitué au complet; le duc Ernest-Auguste ayant institué en 1719 la primogéniture, il n'y eut plus de partage, et le duché, agrandi de 1.700 kil. q. (Weida et Neustadt) en 1815, s'est conservé jusqu'à nos jours.

Le duc Ernest de Saxe-Cobourg s'agrandit en 1872 d'Altenburg, Gotha Saalfeld, Hildburghausen, Rœmhild et Meiningen; mais, en 1680, son héritage fut divisé entre ses sept fils, fondateurs de sept familles : *Gotha*, *Cobourg* (éteinte en 1699), *Meiningen*, *Rœmhild* (éteinte en 1718), *Eisenberg* (éteinte en 1707), *Eisfeld* ou *Hildburghausen* et *Saalfeld* (plus tard *Cobourg-Saalfeld*). Dans les quatre subsistantes fut instituée la primogéniture qui arrêta le morcellement. En 1825, la famille de Gotha s'éteignit et un remaniement eut lieu : le duc de Hidburghausen reçut Altenburg et se qualifia duc de *Saxe-Altenburg;* il céda Hildburghausen au duc de Meiningen, lequel reçut aussi Saalfeld du duc de Cobourg, ce dernier acquit Gotha et devint duc de *Saxe-Cobourg-Gotha;* le troisième s'appela duc de *Saxe-Meiningen-Hildburghausen*. L'Université d'Iéna, la cour d'appel d'Iéna, l'ordre Ernestin, demeurent communs aux trois ducs de la branche Ernestine.

La branche Albertine, devenue électorale en 1547, conserva désormais indivisibles ses possessions qui comprenaient tous les domaines de la maison de Wettin, à l'exception de la Thuringe. Mais les craintes que lui inspirait la branche rivale qu'elle avait dépouillée la confinèrent dans l'alliance autrichienne et mirent un obstacle infranchissable à sa grandeur future. La Saxe électorale ne tira aucun profit sérieux des guerres de religion, et ce fut le Brandebourg qui reprit le premier rang dans l'Allemagne du Nord. La place des anciens ducs de Saxe, chefs de l'Allemagne du Nord, en face des empereurs franconiens ou souabes, avait été transférée au XIVe siècle au

EFERUS - Recherche & Classification numérique

Brandebourg, l'extinction des Ascaniens donna ce rôle à la Saxe wettinienne, mais la division de celle-ci et la pusillanimité des Albertiniens laissa le champ libre aux Hohenzollern, lesquels, à la fin du XVIIe siècle, auront tout à fait pris le dessus.

L'électeur *Auguste* (1553-86), frère de Maurice, avait travaillé de son mieux à arrondir ses Etats, recouvrant le Vogtland (1570), une partie de la succession de Henneberg, s'assurant les fiefs de Mansfeld à Halberstadt (1573), l'administration de l'évêché de Meissen (1581). Il divise ce domaine compact en cercles de Saxe électorale, Misnie, Erzgebirge, Osterland, Vogtland, Neustadt, Thuringe; il régularise l'administration et les finances. Son point faible fut la politique religieuse; il s'en tient à la stricte orthodoxie luthérienne, en impose à son Université de Wittenberg les formules professées par Iéna (1580), concentre son hostilité contre les Calvinistes du Palatinat et laisse le champ libre à la réaction catholique, favorisée par ses alliés d'Autriche. Le fils d'Auguste, *Christian Ier* (1580-91), aperçoit le péril, et sous l'influence de son chancelier Crell essaie de créer une ligue protestante; sa mort laisse le champ libre aux luthériens orthodoxes et à la noblesse particulariste qui renversent Crell, persécutent quiconque dévie de l'orthodoxie luthérienne, rompent avec les autres princes réformés. *Christian II* (1591-1611), même à sa majorité, se trouve ainsi privé de toute action en Allemagne et hors d'état de faire utilement valoir ses droits sur la succession de Clèves et de Juliers. Son frère et successeur *Jean-Georges* (1611-56) persiste dans cette pitoyable attitude et consomme la décadence de la Saxe. Elle n'eut de la guerre de Trente ans que les souffrances sans compensation suffisante. L'électeur décline la couronne de Bohême en 1619, aide l'empereur à subjuguer la Silésie et la Lusace, demeure neutre jusqu'à ce que Tilly envahisse ses Etats (1631); il s'allie alors par force à Gustave-Adolphe, mais, dès 1635, revient par le traité de Prague à l'alliance autrichienne (30 mai 1635); on lui assure la possession héréditaire de la Lusace. Mais ses Etats deviennent le théâtre de la guerre et sont effroyablement ravagés par les Suédois jusqu'à la trêve de Kœtzschenbroda (27 août 1645); ceux-ci ne partirent qu'en 1650 après que l'électeur leur eut payé 267.107 thalers pour sa part dans la contribution de guerre; le pays était ruiné; de 3 millions d'habitants, la population était tombée à 1 million et demi.

Pour compléter son œuvre, le néfaste Jean-Georges Ier démembra la Saxe en constituant des apanages à ses fils cadets. Ainsi surgirent les lignées de Weissenfels, Mersebourg et Zeitz. Le premier duc de *Saxe-Weissenfels* fut Auguste, administrateur de Magdebourg, qui résidait à Halle, dont la dynastie reçoit quelquefois le nom; à sa mort (1680), l'archevêché revint au Brandebourg, ses fils gardèrent, l'un, le cercle de Thuringe, l'autre, Barby; la descendance du premier s'arrête en 1739, celle du second en 1746 avec Jean-Adolphe II (1736-46), à la mort duquel les domaines de Saxe-Weissenfels firent retour à l'électeur. — Le duc Christian Ier (1657-91) de *Saxe-Mersebourg* eut avec le diocèse de Mersebourg la Basse-Lusace, Delitzsch, etc.; sa lignée s'éteignit en 1738 et ses biens revinrent à l'électeur, de même que ceux de la troisième lignée *Saxe-Zeitz* (cercles de Vogtland et de Neustadt, fiefs de Leitz, Naumbourg), lorsque ses descendants se firent catholiques en 1715.

Le Saxe électorale, momentanément amoindrie par ces démembrements, fut complètement négligée par ses ducs. *Jean-Georges II* (1656-80) se préoccupa surtout d'imiter la cour de Louis XIV; entouré d'étrangers, il déploya un luxe ruineux et fit de Dresde un centre artistique où l'influence française devait créer des chefs-d'œuvre; sa noblesse s'habitua à cette vie de cour. *Jean-Georges III* (1680-91) voulut lui rendre des habitudes militaires; il créa une armée permanente et guerroya pour l'Autriche contre les Turcs et la France. — Ses fils, *Jean-Georges IV* (1691-94), et *Frédéric-Auguste Ier* (1694-1733), revinrent aux habitudes fastueuses et dépensières de leur aïeul. Auguste Ier vendit pour 1.100.000 ducats, au Brunswick, ses droits sur la succession de Saxe-Lauenbourg (1697). Il rêvait mieux; une couronne royale, celle de Pologne; pour en ouvrir l'accès, il se convertit au catholicisme (1697), oblige plus tard son fils à en faire autant (1717). Sa propagande catholique trouva cependant peu d'écho en Saxe, où les Etats firent maintenir l'Eglise évangélique sous le gouvernement d'un « Conseil secret ». Mais cette défection consomma la décadence de la Saxe; la maison de Wettin perdit pour toujours sa position à la tête du parti protestant, et le Brandebourg y prit sa place. En même temps, l'union avec la Pologne, réalisée par l'élection d'Auguste au trône polonais (sous le nom d'Auguste II), impliqua la Saxe dans des luttes où elle s'épuisa à soutenir une cause désespérée. Désagrégée par l'anarchie de ses magnats et par l'intolérable oppression religieuse du fanatisme catholique sur les dissidents des villes et du pays russe, la Pologne était condamnée à mort. Auguste fut d'abord engagé dans la grande guerre du Nord, contre le roi de Suède Charles XII, lequel le pourchassa jusque dans ses Etats de Saxe (1706). Pour faire face aux frais de la guerre, non seulement il pressure ses sujets allemands, mais il vend des portions de ses domaines aux princes voisins. Une partie de cet argent fut cependant affectée aux embellissements de Dresde qui devint définitivement, par ses palais, ses jardins, ses musées, une des capitales artistiques de l'Europe et, à ce point de vue, l'électeur-roi Auguste a laissé un durable et glorieux souvenir et marqué son règne d'une empreinte ineffaçable.

Son fils, Frédéric-Auguste II (1733-63), roi de Pologne sous le nom d'Auguste III, continua de favoriser les arts. Son ministre tout puissant, le comte Brühl, dilapida les finances et l'engagea maladroitement dans les guerres contre la Prusse. Après une vaine tentative pour arracher à Marie-Thérèse une province (du chef de sa mère, fille de Joseph Ier), l'électeur revint à la néfaste alliance autrichienne. Frédéric II défit les Saxons à Striegau (4 oct. 1745) et Kesselsdorf (15 déc.), leur extorqua par la paix de Dresde (25 déc. 1745) une indemnité d'un million de thalers. Dès le début de la guerre de Sept ans, le roi de Prusse envahit la Saxe, fit capituler son armée (15 oct. 1756), puis l'exploita en pays conquis; elle sortit de la guerre ruinée et endettée. Elle se trouva à la mort de Frédéric-Auguste débarrassée de la Pologne. Son fils, *Frédéric-Christian*, ne régna que deux mois, du 5 oct. au 11 déc. 1763.

Le fils de celui-ci, *Frédéric-Auguste III* (1763-1827), assista à l'éclipse définitive de la Saxe abaissée au rang d'Etat de troisième ordre. Avec l'aide de son ministre Gutschmid, il avait restauré les finances, élevé son revenu annuel à 2.351.000 thalers, développé l'agriculture et les mines. Allié à la Prusse dans la guerre de succession de Bavière (1778), il se fit allouer par la paix de Tesch en 6 millions de florins. Il coopéra à la guerre contre la France de 1792 à 1796, tenta de constituer avec la Prusse et la Hesse une confédération de l'Allemagne du Nord, fournit à son allié un contingent de 22.000 hommes qui figurèrent à la défaite d'Iéna (1806). Il s'inclina devant le vainqueur; le traité de Posen (11 déc. 1806) lui valut le titre de roi, avec lequel il entra dans la confédération du Rhin. Napoléon le mit à la tête du duché de Varsovie (agrandi en 1809) et du cercle prussien de Cottbus (1807). Les Saxons prêtèrent un concours actif et meurtrier aux armées impériales, contre l'Autriche en 1809, puis contre la Russie d'où, sur 25.000, il n'en revint pas un quart. En 1813, le roi déclina les offres des alliés et manifesta d'abord l'intention de s'associer à la médiation autrichienne, fermant aux Français sa place de Torgau; mais les premiers succès de Napoléon le décidèrent à se rallier à lui et à rentrer à Dresde. Les Saxons furent d'un piètre secours à l'empereur; ils eurent la responsabilité des défaites de

EFERUS - Recherche & Classification numérique

Grossbeeren et Dennewitz. Sur le champ de bataille de Leipzig, ils firent défection le 18 oct. et achevèrent la défaite des Français. Néanmoins, le roi demeuré à Leipzig y fut traité comme prisonnier de guerre et ses Etats remis à l'administration d'un gouverneur russe, le prince Repnin. Le plan de la Russie et de la Prusse était d'annexer la Saxe entière à la Prusse, à laquelle le gouvernement en avait été transféré le 8 nov. 1814; le roi eût été dédommagé du côté du Rhin (V. Rhin [Prov. du] et Vienne [Traités de]), et la Russie aurait gardé toute la Pologne prussienne. L'habileté impolitique et l'activité brouillonne de Talleyrand firent échouer ce projet, qu'il combattit au nom du principe de légitimité. On se contenta de démembrer le royaume de Saxe; il fut réduit à 15.000 kil. q. et à 1.182.744 âmes, tandis que 20.000 kil. q. et 864.404 âmes étaient attribués à la Prusse, qui s'annexa la Basse-Lusace, une partie de la Haute-Lusace (réparties entre ses prov. de Silésie et de Brandebourg), la Saxe électorale (Wittenberg), les cercles de Thuringe et de Neustadt, Mersebourg, Naumbourg. Le roi céda à la force, délia ses sujets du serment de fidélité (22 mai) et put enfin rentrer à Dresde (7 juin 1815). La population, consternée, s'inclina quand les Prussiens eurent fusillé quelques patriotes récalcitrants.

L'histoire de la Saxe est désormais d'un intérêt secondaire. A l'intérieur, *Frédéric-Auguste Ier* (comme roi) et son frère *Antoine* (1827-30) réparent de leur mieux les maux de la guerre et s'en tiennent à la politique conservatrice; le contre-coup de la révolution de 1830 décide l'octroi d'une constitution (4 sept. 1831); une Diète constitutionnelle est convoquée et on adhère au Zollverein prussien. *Frédéric-Auguste II* (1836-54) suit une politique de plus en plus réactionnaire jusqu'en 1848 où il est forcé de faire des concessions; mais l'année suivante, les radicaux ayant pris le dessus, un conflit éclate entre le roi et les Chambres qui lui refusent l'impôt; il les dissout, ce qui provoque à Dresde une sanglante insurrection, péniblement réprimée (3-9 mai 1849). Beust, ministre depuis fév. 1849, avait déployé en cette occasion une énergie qui le mit en vedette; il détache la Saxe de la combinaison prussienne de l'alliance des trois rois, et forme avec la Bavière, le Wurttemberg et le Hanovre celle dite des quatre rois (27 févr. 1850), afin de rétablir la constitution fédérale de l'Allemagne. A l'intérieur, la réaction l'emporte tout à fait. Le roi Frédéric-Auguste II meurt accidentellement à Brennbühl (Tirol), laissant le trône à son frère *Jean* (1854-73). Beust, devenu en 1858 premier ministre, préconise une politique libérale et une entente des Etats secondaires de l'Allemagne pour tenir la balance entre la Prusse et l'Autriche. Il fait accepter ses idées en Saxe; quand survient la crise, à l'occasion des duchés de Slesvig-Holstein, il détermine l'intervention fédérale en faveur du duc d'Augustenbourg. Elle dut s'effacer devant l'entente austro-prussienne; mais Beust réussit à brouiller l'Autriche avec la Prusse et à lui faire soumettre le litige à la Diète fédérale.

La Saxe réunit son armée (32.000 hommes), rejette l'ultimatum prussien du 15 juin 1866, est envahie le lendemain; l'armée et le roi se retirent en Bohême; à la bataille de Sadowa, les Saxons formant l'aile gauche combattent avec leur malechance traditionnelle. La France et l'Autriche refusèrent de laisser la Prusse annexer la Saxe, et le petit royaume survécut; il paya 10 millions de thalers à titre de contribution de guerre et ne fut évacué par les Prussiens qu'à la fin de 1867. La Saxe entra dans la Confédération de l'Allemagne du Nord et se comporta dès lors en satellite de la Prusse. Le corps d'armée saxon figura honorablement dans la guerre *franco-allemande* (V. cet art.), à Saint-Privat et à Sedan, et le ministre de la guerre de Saxe commanda en chef le corps d'occupation allemand.

Sous le roi *Albert*, monté sur le trône le 29 oct. 1873, il faut noter le rachat des chemins de fer (d'abord fort onéreux, puis très lucratif), et le jubilé du 800e anniversaire de la domination de la maison de Wettin en Misnie (1889). Au Parlement saxon la majorité fut d'abord libérale, puis conservatrice à partir de 1880.

Géographie. — La région à laquelle s'applique actuellement le nom de Saxe est divisée politiquement en trois parties : le *royaume de Saxe* (14.993 kil. q., 3.783.014 hab.); les *principautés de Saxe* de la maison Ernestine (9.345 kil. q., 970.138 hab.) et la *province prussienne de Saxe* (25.243 kil. q., 2.698.712 hab.).

Royaume de Saxe. — Le royaume de Saxe, qui est pour l'étendue le 5e, pour la population le 3e des Etats de l'Empire allemand, s'étend du 50° 10′ au 51° 29′ lat. N., et du 9° 33′ au 12° 44′ long. E. Il est compris entre la Bohême au S., les prov. prussiennes de Silésie à l'E. de Saxe au N., et les principautés de Saxe-Altenbourg, Saxe-Weimar et Reuss à l'O., la Bavière au S.-O. Son périmètre est de 1.226 kil.; il mesure 210 kil. d'E. en O. et 150 du N. au S.

Géographie physique. — La Saxe forme le glacis septentrional de la Bohême; adossée à l'Erzgebirge (monts Métalliques) et aux monts de Lusace, elle s'abaisse vers la plaine de Basse-Allemagne à laquelle appartiennent seulement les districts les plus septentrionaux; 18 % de sa superficie sont à plus de 550 m. d'alt., et 59 % à plus de 250 m. Elle est divisée par l'Elbe en deux parties inégales : à l'E. les contreforts des monts Sudètes, les massifs de grès qui dominent Zittau (Lausche, 716 m.; Hochwalde, 729 m.), le plateau ondulé granitique et syénitique de Haute-Lusace (320 m.), percé de roches éruptives tertiaires qui forment des coteaux abrupts, Kottmar (583 m.), Lœbauer Berg (446 m.), et vers le N.-O., Sibyllenstein (428 m.), Keulenberg (409 m.), Porsberg (362 m.) qui surplombe l'Elbe près de Pillnitz; il forme ensuite une sorte de falaise bordant le fleuve jusqu'au N. de Meissen. En amont de Pillnitz, l'Elbe traverse les grès de la *Suisse saxone*, massif boisé découpé par de profonds vallons au-dessus desquels s'élèvent des tables nettement isolées : Silienstein (409 m.) à droite du fleuve, Kœnigstein (369 m.), Papsttein (438 m.), Pfaffenstein (423 m.) et Zschirnstein (561 m.) à gauche. — L'*Erzgebirge*, à noyau de gneiss, qui longe la Saxe durant 150 kil., a l'aspect d'une muraille uniforme de 700 à 850 m. de haut, de plusieurs lieues de large; des bois ou marais occupent ce sommet, que ne creuse aucun col. Les points culminants sont sur le versant bohême; en Saxe nous trouvons d'E. en O. le Geising (823 m.) et le Kahlenberg (904 m.) aux sources de la Müglitz; puis dans le pays minier, au S. d'Annaberg, le plus haut sommet saxon, le Fichtelberg (1.204 m.); le long de la Mulde de Zwickau, l'Auersberg (1.013 m.), le Rammelsberg (965 m.), le Hirschkopf (1.006 m.). A l'O. de ces sommets s'étend le Vogtland, formé de roches cambriennes et de schistes avec des îlots granitiques. Au N. du massif de l'Erzgebirge est un massif de granulite (entre Glauchau et Dœbeln); ils sont séparés par un bassin houiller exploité à Zwickau, Lugau, etc. Le N. de la Saxe, à l'O. de la Mulde, est revêtu de schistes oligocènes à lignite et d'alluvions anciennes.

La Saxe royale, abondamment arrosée, appartient presque toute au bassin de l'Elbe; celle-ci, qui arrose Schandau, Wehlen, Pirna, Pillnitz, Dresde, Meissen, Biesa, y recueille de nombreux affluents : Kirnitzsch (dr.), Sebnitz (dr.), Biela (g.), Wesenitz (dr.), Müglitz (g.), Weisseritz, Triebisch (g.). Mais ses principaux affluents saxons finissent en dehors du royaume : 1° la Mulde (g.), formée par l'union des branches de Freiberg et de Zwickau, la première grossie à gauche de la Zschopau; 2° l'Elster blanche (g.), née en Saxe, en sort après Plauen, y rentre momentanément pour recevoir à Leipzig la Pleisse; 3° l'Elster noire (dr.) et ses affluents, la Pulsnitz et la Rœder, passent de la Saxe royale à la Saxe prussienne. — Au bassin de l'Oder se rattache le canton le plus oriental parcouru par la Neisse, qui passe à Zittau, et par la Sprée, qui passe à Bautzen.

EFERUS - Recherche & Classification numérique

Le climat, doux dans les vallées, est assez âpre sur l'Erzgebirge; la température moyenne annuelle varie de + 8°,5 à Leipzig et Dresde à + 4°,6 à Oberwiesenthal (alt., 927 m.); la chute d'eau varie en sens inverse de 1.390 millim. (Rehfeld) à 490 millim. (Gohrisch).

Géographie politique. — La population était évaluée en 1895 à 3.783.014 hab. répartis en quatre cercles :

	Superficie	Population	Hab. par kil. q.
Dresde.....	4.337	1.065.201	240
Leipzig.....	3.567	943.599	264
Bautzen.....	2.470	384.904	156
Zwickau.....	4.619	1.389.310	301
Total....	14 993	3.783.014	252

En dehors des villes, la région la plus peuplée est celle de Glauchau, très industrielle, les moins peuplées celles des grès de l'Elbe et des sommets. L'excédent annuel des naissances sur les décès est de 59.000, soit 4 par kil. q. (En France, une proportion analogue donnerait un excédent annuel de 2.116.000 naissances). L'émigration est minime. Aussi la population croît-elle rapidement. De 1 million 178.802 âmes en 1815, elle a passé à 1.402.066 en 1830; 1.702.276 en 1840; 2.344.094 en 1864; 2 millions 972.805 en 1880; 3.502.684 en 1890. On comptait (en 1895) 1.836.445 hommes et 1.946.569 femmes. La population urbaine était (en 1890) de 1.694.048 âmes, soit 445 °/₀₀, la population rurale de 1.818.636, soit 555 °/₀₀. Il y a douze villes de plus de 20.000 hab., cinq de plus de 50.000 : Leipzig, 399.963; Dresde, 336.440; Chemnitz, 161.017; Plauen, 55.191; Zwickau, 50.391. A la fin de 1900, la population de Leipzig atteignait 455.120 hab; celle de Dresde, 395.349; celle de Chemnitz, 206.584. Les luthériens étaient en 1890 au nombre de 3.337.850, soit 95 °/₀; les catholiques, de 128.509, soit 3 1/2 °/₀. Au point de vue ethnique, les Saxons descendent de Slaves germanisés et de colons franconiens et thuringiens.

La Saxe est une monarchie constitutionnelle régie par la constitution du 4 sept. 1831, amendée en dernier lieu le 3 déc. 1868 et le 12 oct. 1874. Elle est héréditaire dans la maison de Wettin, branche Albertine, par ordre de primogéniture et selon l'ordre des agnats. En cas d'extinction de la branche Albertine, l'héritage passerait à la branche Ernestine et à défaut de mâles aux princesses. Le roi, tenu à la résidence dans ses Etats, majeur à dix-huit ans, a une liste civile de 3.865.000 fr., plus un revenu de 726.780 fr. tiré de ses apanages. La famille royale est catholique et régie par une loi du 30 déc. 1837. Le parlement saxon est formé de deux Chambres : la première formée des princes du sang, de divers représentants féodaux, de 12 députés élus à vie par les grands propriétaires, de 10 chevaliers nommés à vie par le roi, de 6 délégués des villes et de 5 autres personnes désignées à vie par le roi. La seconde Chambre comprend 82 députés dont 37 pour les villes; l'élection a lieu à deux degrés, pour six ans, par tiers; le collège électoral est élu par les électeurs du premier degré, répartis en trois classes selon leur quotité d'impôts fonciers et sur le revenu; chaque classe en choisit un tiers. Il subsiste des Etats provinciaux dans les cercles de Meissen, Leipzig, Erzgebirge, Vogtland et Haute-Lusace. — La plus haute autorité ecclésiastique est le consistoire évangélique de Dresde, organisé par la loi du 15 avr. 1873; l'Église luthérienne est représentée par un synode de 33 clercs et 40 laïques; l'Eglise catholique, par le vicariat apostolique de Dresde, et pour la Haute-Lusace le chapitre de Saint-Pierre de Bautzen. Les congrégations religieuses sont interdites; toutefois, on a laissé subsister deux couvents de femmes en Lusace.

Le budget de la Saxe atteignait en 1896-97 le total de 95.453.227 fr. pour le budget ordinaire; les principales dépenses étaient celles de la dette 37.171.594 fr.; de l'instruction et des cultes, 15.976.138 fr.; de l'intérieur, 14.054.230 fr.; des finances, 8.332.510 fr.; de pensions, 5.840.920 fr. — Les ressources provenaient pour 54.321.313 fr. du domaine et des établissements publics; pour 36.675.802 fr. des impôts directs, et pour 4.456.113 fr. seulement des impôts indirects et de consommation, ce qui dénote un excellent système budgétaire. La dette publique se montait le 1er janv. 1896 à 885 millions 81.616 fr.; mais elle a pour contre-partie les chemins de fer qui ont coûté 931 millions.

L'armée saxonne forme le XIIe corps de l'armée allemande et compte sur le pied de paix (en 1896) 1.503 officiers et 39.423 soldats; les couleurs nationales sont depuis 1815 vert et blanc. Le roi réside à Dresde ou dans ses châteaux de Pillnitz, Montzburg, Sedlitz. La Saxe a quatre représentants au Conseil fédéral de l'Empire allemand et élit 23 députés au Reichstag.

Géographie économique (Cf. l'art. Allemagne). — L'agriculture est florissante; sur les 1.492.491 hect. de la Saxe, elle en utilise 1.033.157. On a recensé, en 1893, une étendue de 847.352 hect. de terres labourées, 175.727 hect. de prairies, 823 hect. de vignobles, 387.728 hect. de forêts. Cependant la population agricole ne formait, en 1895, que 15 °/₀ du total contre 58 °/₀ vivant de l'industrie et 14 °/₀ du commerce. La petite propriété (moins de 10 hect.) possède le quart du sol agricole, elle domine vers Zwickau, la moyenne (10 à 100 hect.), près des trois cinquièmes et domine dans le cercle de Dresde; un seul propriétaire cultive plus de 1.000 hect. Les céréales dominent entre Leipzig et l'Elbe et en Lusace, les prairies dans l'Erzgebirge et le long de la Pleisse. Les arbres fruitiers abondent de Dresde à Leipzig; la culture maraîchère prospère autour de ces deux villes et de Zittau. La récolte de 1895 accuse :

	Hectares	Quintaux
Blé.....	49.726	1.026.640
Seigle.....	212.223	2.989.620
Orge.....	33.314	593.030
Avoine.....	192.021	3.318.830
Pommes de terre...	123.187	15.895.970
Betteraves.....	26.482	586.968
Prairies artificielles.	88.120	303.280
— naturelles..	175.714	6.171.580

On compte 664.800 bêtes de race bovine, 148.500 de race chevaline, 433.800 de race porcine, 105.200 de race ovine, 128.560 de race caprine; le bétail est donc très abondant et sa valeur représente 200 fr. par hect. La laine est très renommée, quoique de moins en moins abondante. On élève quantité d'oies en Lusace et autour de Leipzig. La population saxonne est si dense que pour les céréales et la viande elle doit faire appel à l'importation, la consommation moyenne de viande de bœuf atteint annuellement 13 kilogr. 1/2 par tête, plus 21 kilogr. de viande de porc. — L'aménagement des forêts est remarquable; l'Etat en possède 175.677 hect., dont il retire 887.500 stères de bois; le gibier est assez abondant ainsi que le poisson. Les pêcheries de perles de l'Elster blanche sont délaissées.

Les mines sont, depuis le XIIe siècle, une richesse de la Saxe, mais leur rendement baisse; il n'est plus guère que de 4.500.000 fr. par an pour les minerais de plomb argentifère (Freiberg), de zinc (Altenberg), de fer (Schwarzenberg) et de cobalt. Mais le charbon y supplée; on extrait des bassins de Zwickau et de Plauen 3.500.000 tonnes de houille; du bas pays (Grimma, Oschatz) et de la Lusace 1 million de tonnes de lignite. L'industrie minière, dans son ensemble, occupe 30.000 ouvriers et produit 55 à 60 millions de fr. Ajoutez les carrières de grès, de granite, de pierre calcaire, les tourbières de l'Erzgebirge, la terre à porcelaine de Meissen et Sornzig, etc. — Les usines de Freiberg sont alimentées surtout par des minerais importés du dehors; celles de Pfannenstiel et Oberschlema traitent le cobalt et le nickel d'Annaberg et Schneeberg. Les usines à fer emploient près de 10.000 ouvriers et leur production vaut environ 40 millions de fr. — L'industrie textile occupe plus de 250.000 personne ;

EFERUS - Recherche & Classification numérique

son centre est Chemnitz, spécialement pour le tissage et la bonneterie; la Lusace fait surtout des toiles, Schœnau, des damassés, le Vogtland, des mousselines de coton, etc. La teinture et l'impression se font à Chemnitz et dans les environs.

Les industries du vêtement sont aussi très développées, occupent 120.000 personnes, dans les trois grandes villes surtout; notons les fleurs artificielles, la chapellerie, etc. Beaucoup de papeteries (Knebstein, Bautzen, Penig, etc.), de l'horlogerie (Vogtland), des fabriques de pianos (Dresde et Leipzig), des jouets et menus objets en bois; une considérable fabrication de machines à Chemnitz, de produits chimiques autour de Leipzig, de produits pharmaceutiques à Dresde, du verre (Dresde, Radeberg, Bischofswerda, Zwickau), de la poterie (Chemnitz, Zwickau, Meissen, Bautzen), les porcelaines réputées de Meissen; beaucoup de brasseries naturellement et de distilleries.

Le commerce est actif en particulier, grâce à la navigation de l'Elbe; cependant le marché principal est Leipzig, centre de la librairie allemande. La Saxe participe au commerce mondial par l'exportation de ses produits industriels. Le revenu annuel était évalué en 1894 à plus de 2 milliards. Les dépôts dans les caisses d'épargne atteignaient au 1er janv. 1896 près de 850 millions de fr. La fortune publique croît rapidement, le revenu moyen a augmenté en quinze ans (1880-95) de 36 %; les deux tiers de la population ont un revenu de moins de 1.000 fr. par tête, mais 31 % en ont un de 1.000 à 4.000 fr., près de 3 % un revenu de 4.000 à 12.000 fr. et 8 ‰ un revenu supérieur à 12.000 fr. par tête. C'est la classe à revenu moyen (plus de 1.000 fr. par tête) qui augmentent d'un recensement à l'autre, tandis que celle à faible revenu diminue.

L'*enseignement* est bien développé sous des formes variées: Université de Leipzig, écoles nationales de Meissen et Grimma, 17 gymnases, 10 réalgymnases et 24 « écoles réelles », école supérieure technique de Dresde, école d'industrie de Chemnitz, 4 écoles d'architecture, 1 de dessin industriel, académie minière de Freiberg et 2 écoles des mines, 1 école forestière, école des cadets, école de sous-officiers, 4 écoles des arts, 10 de musique et art dramatique, 1 de gymnastique, 1 d'art vétérinaire, 28 de dentellerie, 138 écoles professionnelles pour les deux sexes, 9 d'agriculture, 40 de commerce. — Les écoles primaires, inspectées par l'Etat et comprenant trois degrés, sont confessionnelles, 2.200 protestantes, 40 catholiques, 4 juives; 20 écoles normales (séminaires) forment les instituteurs. Ajoutez plusieurs écoles d'aveugles, de sourds-muets, d'éducation correctionnelle, etc.

Principautés de Saxe (Branche Ernestine). — Les principautés saxonnes de la branche aînée ou Ernestine sont situées en Thuringe, et, ainsi qu'il a été dit ci-dessus, au nombre de quatre : la lignée de Weimar est représentée par le grand-duc de *Saxe-Weimar-Eisenach;* la ligne de Gotha est représentée par les ducs de *Saxe-Altenbourg*, *Saxe-Cobourg-Gotha*, *Saxe-Meiningen-Hildburghausen*. Nous décrirons ces principautés dans l'ordre alphabétique.

Saxe-Altenbourg. — Duché allemand de 1.324 kil. q. et 180.313 hab., formé de deux cercles situés à l'E. de la Thuringe et séparés par la principauté de Reuss; le cercle oriental ou d'Altenbourg (657 kil. q., 127.255 hab.) confine à la Saxe, c'est un pays de collines; le cercle occidental (667 kil. q., 53.058 hab.) est montagneux et boisé; il comprend le N. de l'Osterland, avec les villes d'Eisenberg, Roda, Kahla et Orlamunde, sur la Saale supérieure. La population est protestante et comprend dans le cercle oriental 20.000 Wendes germanisés qui ont gardé leurs coutumes spéciales. Les champs occupent 77.371 hect., les prairies 13.400, les bois 36.100 hect. La céramique, les lainages, les toiles, la manufacture du tabac font vivre une partie notable de la population. — Le régime est celui de la monarchie constitutionnelle réglée par les lois du 29 avr. 1831 et du 31 mai 1870, avec Chambre élue pour trois ans au suffrage universel direct par les trois collèges des villes, des ruraux et des plus imposés. Le budget de 1896-98 se chiffrait par 4.974.342 fr.

Saxe-Cobourg-Gotha. — Etat allemand formé de l'union des duchés de Cobourg et de Gotha séparés par une enclave prussienne et par le duché de Saxe-Meiningen; il y faut ajouter quelques parcelles enclavées dans d'autres territoires. L'ensemble a 1.958 kil. q. et 216.603 hab. (en 1895). Le *duché de Cobourg* est situé au S. de la Thuringe, entre la Bavière et Saxe-Meiningen; c'est un pays ondulé, bien arrosé, gracieux, de 562 kil. q. et 62.498 hab. Il comprend : 37.132 hect. de champs, 15.902 de forêts. La population est protestante. Le *duché de Gotha*, au N. de la Thuringe, entre la Saxe prussienne, l'enclave prussienne de Smalkalde et la Saxe-Eisenach, comprend 1.396 kil. q. et 154.105 hab. On y distingue la région de la « forêt », zone montagneuse du Thuringerwald (Grosser Beerberg, 983 m. Schneekopf, 978 m.), et celle de la « plaine », située au N.-E. de la première. 86.945 hect. sont occupés par les champs, 42.836 par les bois. Le régime est la monarchie constitutionnelle (loi du 3 mai 1852); la chambre de Cobourg (11 membres) et celle de Gotha (19 membres) délibérèrent soit séparément, soit en commun; les députés sont élus au suffrage à deux degrés pour quatre ans, par les hommes de vingt-cinq ans, payant l'impôt direct. Le budget était, dans la période 1893-97, de 999.621 fr. pour Cobourg et de 2.410.706 fr. pour Gotha.

Saxe-Meiningen. — Duché allemand qui s'allonge en croissant au S.-O. du Thuringerwald, entre la Bavière, l'enclave prussienne de Smalkalde-Suhl et la Saxe-Eisenach. Il forme un domaine continu, réunissant les anciennes principautés de Saalfeld à l'E., Hildburghausen, Rœmhild et Themar au centre, Meiningen à l'O.; treize petites parcelles sont enclavées dans les Etats voisins; les principales sont celles de Kamburg, au N. du duché de Weimar, et de Kranichfeld, au S. de ce duché. La Saxe-Meiningen, vaste de 2.468 kil. q. et peuplée de 234.005 hab. (le 2 déc. 1895), est un pays montagneux, dont le N.-O. et l'E., les deux extrémités du croissant, appartiennent au Thuringerwald, le Geba, près de Meiningen, s'élève à 751 m., le Blessberg, près d'Eisfeld, à 864 m.; c'est là que naît la Werra qui parcourt ensuite les deux tiers du duché, arrosant Eisfeld, Hildburghausen, Meiningen, Wasungen, Salzungen. Le duché se partage en quatre cercles (Meiningen, Hildburghausen, Sonneberg, Saalfeld). De son sol les forêts prennent 42 %, les champs 41 %, les prairies 13 %. L'agriculture est celle d'un pays pauvre intelligemment exploité; beaucoup de volailles et de porcs. Extraction d'ardoises pour 3 millions de fr., de 14.700 tonnes de minerai de fer, de matières tinctoriales, terre à porcelaine, sel (18.000 tonnes), etc. Les principales industries sont celles des flanelles, des jouets (poupées de papier mâché), des tables d'ardoise, de la porcelaine, etc.

Le régime est la monarchie constitutionnelle, réglée par les lois du 23 août 1829, du 20 juil. 1871 et du 24 avr. 1873. La Chambre est élue au suffrage universel, mais 8 des 24 sièges sont pourvus par les plus imposés. Le budget comprend deux comptes, celui du domaine, partagé entre le duc et l'Etat, et celui de l'Etat; les dépenses publiques furent, dans la période 1894-96, de 5.830.077 fr. par an.

Saxe-Weimar-Eisenach. — Grand-duché allemand de 3.595 kil. q. et 339.217 hab. (en 1895), formé de trois cercles séparés les uns des autres : *Eisenach* (1.214 kil. q., 95.226 hab.), à l'O. de la Thuringe, entre la province prussienne de Hesse-Nassau et les duchés de Saxe-Meiningen et de Saxe-Gotha; *Weimar* (1.753 kil. q., 191.975 hab.) au milieu, entre la Saxe prussienne, le duché de Saxe-Altenbourg et la principauté de Schwarzbourg-Rudolstadt; *Neustadt* (629 kil. q., 52.016 hab.), pays de l'Osterland méridional, entre les principautés de Reuss et le cercle occidental de la Saxe-Altenbourg. Ajoutez

EFERUS - Recherche & Classification numérique

plusieurs parcelles enclavées dans les Etats limitrophes dont les principales sont : Allstedt, dans la Saxe prussienne, et Ilmenau, au milieu du Thuringerwald, entre les districts prussiens d'Erfurt et de Suhl. Le grand-duché occupe un sol accidenté, surtout dans le cercle d'Eisenach qui s'étend au S. sur le massif de la Rhœn (Ellnbogen, 814 m.; Sachsenberg, 707 m.; Ochsenberg, 627 m.) et au N. sur celui du Thuringerwald (Hohe Vogelheid, 719 m., Glœckner, 688 m.; Ottowad, 640 m.; Wachstein, 566 m.) contourné par la Werra. Toutefois, le point culminant du duché est dans l'enclave d'Ilmenau le Kickelheim (861 m.). Le cercle de Weimar, où sont les villes les plus importantes (Weimar, Iéna, Apolda) et la population la plus dense, est moins élevé; cependant le plateau de l'Ilm, profondément entaillé par cette rivière, renferme des sommets de 553 m. (Grosse Kalm) et 484 m. (Tænnich), autour de Remda; au N. de Weimar, le chaînon isolé de l'Ettersberg atteint 484 m.; la partie la plus chaude est à l'E. la vallée de la Saale (Iéna). Le cercle de Neustadt, arrosé par la Weida et l'Elster, sera ttache aux collines de l'Osterland et du Vogtland.

La population, qui augmente de près de 1 °/₀ par an, est protestante, de la famille thuringienne; l'instruction y est développée grâce à l'Université d'Iéna (commence aux duchés ernestins), à 3 gymnases, 5 réalgymnases ou écoles secondaires, 462 écoles primaires, 447 écoles complémentaires pour garçons et 357 pour filles (travaux manuels), 2 écoles de dessin, 2 écoles d'architecture, etc. Le pays est agricole et industriel, 38 °/₀ des habitants vivent de la terre, 39 °/₀ de l'industrie, 10 °/₀ du commerce. Les champs occupent 55 °/₀ de la superficie, les bois 26 °/₀, les prés 9 °/₀. L'agriculture est particulièrement prospère dans les cercles de Weimar et Neustadt; elle produit plus de 1.400.000 quintaux de céréales sur 112.000 hect., 1.930.000 quintaux de foin sur 67.000 hect., 2.360.000 quintaux de pommes de terre sur 22.500 hect., etc. Les jardins et les vergers sont un appoint considérable, en particulier dans les alentours d'Iéna et le val de Gleisse; on exporte beaucoup de prunes. — Les industries les plus prospères sont la porcelainerie, la verrerie, la fabrication d'instruments d'optique, d'instruments de musique, l'orfèvrerie, la fabrication des machines, des produits chimiques, des lainages (Neustadt), des fils (Eisenach), la bonneterie (Apolda et Remda), la corderie, la papeterie, l'imprimerie et la lithographie (Weimar, Iéna). Le commerce est très actif, on exporte les céréales, les fruits, le bois, les tissus, la céramique, les instruments, etc.

Le régime est la monarchie constitutionnelle; le grand-duché est le premier Etat allemand qui ait eu une constitution parlementaire (5 mai 1816, revisée le 15 mars 1850). Sur les 33 députés, 10 sont élus par les grands propriétaires et les plus imposés, 23 au suffrage universel à deux degrés. Le budget est, pour la période 1896-98, de 11.877.148 fr.

Province de Saxe (Prusse). — La prov. prussienne de Saxe est comprise entre le Brandebourg à l'E., le royaume de Saxe et les principautés saxonnes au S., la prov. de Nesse-Nassau, le Brunswick et le Hanovre à l'O. Elle couvre 25.243 kil. peuplés, en 1895, de 2.698.712 hab. Presque coupée en deux par la principauté d'Anhalt, elle possède les cercles de Schleusingen et Ziegenruk, enclavés dans les principautés saxonnes et renferme elle-même des enclaves du Brunswick, de l'Anhalt, de Schwarzburg, de Saxe-Weimar, etc. Cette province a été constituée d'éléments très divers : anciennes terres saxonnes de la Saxe électorale (Wittenberg), de Naumbourg, Zeitz, Weissenfels, Mersebourg, Halle, Wettin (berceau de la dynastie saxonne), Querfurt; puis Erfurt, l'Eichsfeld, les villes de Nordhausen, Muhlhausen, le duché de Magdebourg, une partie du comté de Mansfeld, la principauté de Halberstadt, une partie du comté de Hohenstein, Quedlinburg, Wernigerode, au pied du Harz, enfin au N. la Vieille-Marche, noyau primitif du Brandebourg.

Le N. de la province appartient à la plaine de l'Allemagne septentrionale où l'on qualifie de Suisse de Vieille-Marche la colline du Hellberg, haute de 160 m.; mais au centre est le massif du Harz dont la Saxe prussienne possède la cime, le fameux Brocken (1.142 m.). Au S.-O. elle n'atteint les monts de Thuringe que dans son annexe de Suhl-Schleusingen (Finsterberg, 942 m.), mais, entre ces monts et le Harz, elle occupe les hauteurs de l'Eichsfeld (Ohm, 523 m.; Goburg, 566 m.), à l'E. desquelles se creuse la belle vallée dite *Goldene Aue*. Les principaux cours d'eau sont l'Elbe (qui passe par Torgau, Wittenberg, Schœnebeck, Magdebourg, Tangermünde), et son affluent la Saale qui passe à Naumbourg, Weissenfels, Mersebourg, Halle, Wettin. Le climat est doux dans ces vallées (température moyenne + 9° à + 8°) où il tombe à peine 400 à 500 millim. de pluie par an; rude et pluvieux (1.200 à 1.670 millim.) dans le Harz.

La province se divise en trois districts : *Magdebourg* (subdivisé en 16 cercles), *Mersebourg* (17 cercles), *Erfurt* (12 cercles). Son chef-lieu est Magdebourg qui est aussi le centre et la principale forteresse du IVe corps d'armée prussien; toutefois, les autorités provinciales siègent à Mersebourg. La population est en grande majorité protestante, mais comprend 200.000 catholiques. Les trois grandes villes sont Magdebourg (214.424 hab.), Halle (116.304 hab. en 1895; 156.631 en 1900) et Erfurt (78.174 hab.).

Au point de vue agricole, la Saxe est la province la plus fertile de Prusse, comprenant 61 °/₀ de champs, 11 °/₀ de prés, 21 °/₀ de bois. Les pays du Nord (Vieille Marche) et de l'Est (rive droite de l'Elbe et rive de la Mulle) sont sablonneuses et de médiocre valeur; mais le pays, de Magdebourg à Erfurt, le bassin de la Saale sont très riches; c'est la région sucrière de l'Allemagne, le pays du blé et de la betterave; la récolte de 1896 accuse 2.956.000 quintaux de blé, 4.473.700 de seigle, 3.128.000 d'orge, 3.532.000 d'avoine, 22 millions de quintaux de pommes de terre, 31.600.000 quintaux de betteraves sucrières, 6.228.000 de foin. Cela permet de nourrir un nombreux bétail : 200.000 chevaux à l'amélioration desquels travaille le célèbre haras de Graditz (près de Torgau), 700.000 bœufs, 1.060.000 moutons, 900.000 porcs, 290.000 chèvres. Erfurt et Quedlinburg exportent des légumes et des fleurs, la Vieille Marche, du houblon, Magdebourg, de la chicorée; on fait un peu de vin à Naumburg. Les produits miniers sont le lignite (17.500.000 tonnes valant 55 millions de fr.), extrait du grand bassin de la r. g. de la Saale, lequel s'étend de Weissenfels à Oschersleben (à l'O. de Magdebourg); le sel gemme (240.000 tonnes valant 1.200.000 fr.), la kaïnite (660.000 t. valant 12 millions de fr.) et les autres sels de potasse du bassin de Stassfurt (850.000 t. valant 14 millions de fr.); ajoutez 100.000 t. de sel évaporé (salines de Halle, Schœnebeck, etc.) d'une valeur de 3.500.000 fr.; puis les minerais du Harz et de Mansfeld (570.000 t. de cuivre argentifère, valant 17.200.000 fr.). — En dehors des industries agricoles (sucrerie, distillerie) et minières, de celles des produits chimiques qu'elles alimentent (à Stassfurt, Nordhausen, etc.), il faut citer les toiles de Burg, Aschersleben, Langensalza, les lainages et cotonnades de Nordhausen et Mühlhausen, les armes d'Erfurt et Sommerda. Le commerce se fait par les voies fluviales Elbe, Saale, Unstrut, Werra, et les voies ferrées dont les 2.500 kil. rayonnent autour de Halle et de Magdebourg.

A.-M. Berthelot.

Bibl. : Gaupp, *Recht und Verfassung der alten Sachsen;* Leipzig, 1837. — Keferstein, *Die Bildung des Staats der Sachsen;* Erfurt, 1882. — Weiske, *Die Quellen des gemeinen sæchsischen Rechts;* Leipzig, 1846. — Steffenhagel, *Die Entwickelung der Landrechtsglosse des Sachsenspiegels;* Vienne, 1881-87, 9 livr. — Weisse, *Gesch. der Kursæchsischen Staaten;* Leipzig, 1802-12, 7 vol. — Meynert, *Gesch. des Sæchsischen Volkes*, 1833-35, 2 vol. — Gersdorf, *Codex diplomaticus Saxoniæ regiæ*, 1864 et suiv. — *Archiv für sæchsische Gesch.*, 1862-79, 21 vol., et

EFERUS - Recherche & Classification numérique

Neues Archiv, 1880 et suiv. — Bœttiger, *Gesch. des Kurstaates und Kœnigreichs Sachsen*, 2e éd. remaniée par Flathe; Gotha, 1867-73, 3 vol. — Brecher, *Darstellung der Gebietsveränderungen in den Lændern Sachsen und Thüringen*; Berlin, 1888. — Pœlitz, *Gesch. der Staaten des ernestinischen Hauses Sachsen*; Dresde, 1827. — Burkhardt, *Stammtafeln der ernestinischen Linie des Hauses Sachsen*; Weimar, 1885.

Richter, *Litteratur der Landes und Volkskunde des Kœnigreichs Sachsen*; Dresde, 1889. — *Kalender und statistiches Jahrbuch für das Kœnigreich Sachsen*, édité depuis 1871 par le bureau de statistique. — Carte de Saxe au 25.000e en 156 feuilles, éditée par le bureau topographique, 1874-76. — Lange, *Atlas von Sachsen*; Leipzig, 1860-61, 12 feuilles. — Credner, *Die geologische Landesuntersuchung des Kœnigreichs Sachsen*; Leipzig, 1885. — Opitz, *Staatsrecht des Kœnigreichs Sachsen*; Leipzig, 1883-87, 2 vol. — Gebauer, *Die Volkswirtschaft im Kœnigreich Sachsen*; Dresde, 1889-91, 3 vol. — Steche, *Darstellung der ælteren Bau und Kunstdenkmæler des Kœnigreichs Sachsen*, 1883 et suiv. — Lehfeld, *Bau und Kunstdenkmæler Thuringens*; Iéna, 1888 et suiv. — Frommell, *Sachsenaltenburgische Landeskunde*; Leipzig, 1838-41, 2 vol. — E. Lœbe, *Altenburgica*, 1878. — Beck, *Gesch. des Gothaischen Landes*; Gotha, 1868-76, 3 vol. — Schultes, *Koburgische Landes Geschichte im Mittelalter*; Hildburghausen, 1814. — Du même, *Sachsen-Koburg-Saalfeldische Landesgeschichte von 1425 bis auf die neueste Zeit.*; Cobourg, 1818-21, 2 vol. — Lotz, *Koburgische Landesgeschichte*, 1892. — Brückner, *Landeskunde des Herzogtums Meiningen*; Meiningen, 1853, 2 vol. — Guth, *Poligraphia Meiningensis*, 1861. — Kronfeld, *Landeskunde des Grossherzogtums Weimar*; Weimar, 1878-79, 2 vol.

Beiche, *Die Provinz Sachsen und ihr Boden*; Delitzsch, 1874. — *Gemeindelexikon der Provinz Sachsen*, publié par le bureau statistique de Berlin, 1888. — Steckel, *Die Provinz Sachsen... Landeskunde*; Bernburg, 1887. — *Geschichtsquellen der Provinz Sachsen*; Halle, 1870 et suiv. — *Archiv für Landes und Volkeskunde der Provinz Sachsen*, édité depuis 1881 à Halle. — *Beschreibende Darstellung der ælter Bau und Kunstdenkmæler der Provinz Sachsen*, publié par une commission historique, 1879 et suiv. — Jakob, *Geschichte der in der preussischen Provinz Sachsen vereinigten Gebiete*; Gotha, 1884.

SAXE (Hermann-Maurice, comte de), maréchal de France, né à Gotzlar le 28 oct. 1696, mort au château de Chambord le 30 nov. 1750. Il était fils naturel de Auguste II, duc électeur de Saxe et roi de Pologne, et d'Aurore, comtesse de Kœnigsmark. Soldat d'instinct et doué d'une vigueur précoce, il échappa, dès l'âge de douze ans, à la surveillance de sa mère, pour aller rejoindre en Flandre le corps saxon qui luttait alors, avec l'ensemble des impériaux, contre Louis XIV. Au siège de Tournay, il eut son chapeau percé d'une balle (1708). En 1710, il combat contre les Suédois sous les ordres de Pierre le Grand (prise de Riga), l'année suivante sous les ordres de son père (prise de Treptov), qui lui permit de lever un régiment. Sa mère tenta vainement de le fixer par un mariage, qu'il contracta en 1714 avec Jeanne-Victoire de Lœben. Il fit la guerre en Pologne (1716) contre les confédérés adversaires d'Auguste II; de retour à Dresde, la jalousie, d'ailleurs justifiée, de sa femme lui rendit la vie insupportable. Il partit pour Paris, et le régent lui donna le grade de maréchal de camp. Il fit annuler son mariage et multiplia, en attendant mieux, les prouesses amoureuses. Il ne laissait pas d'étudier à fond les ouvrages de stratégie, de tactique, de fortifications. En 1726, la Courlande, menacée par les Polonais dans son indépendance, l'appelle à son secours : il est élu duc de ce pays, grâce à la passion qu'il avait inspirée à la veuve de l'avant-dernier duc, Anne *Iwanowna* (V. ce nom). Il y soutint contre Catherine Ire et contre les Polonais une guerre « à la Charles XII », héroïque et désespérée (siège de Mittau). Il rentra en France pour revenir auprès d'Anne en 1728 : son infidélité amoureuse le fit disgracier, et c'est ainsi qu'il perdit l'occasion de partager avec Anne le trône de Russie (1730). Après la mort de son père (1733), il se fixe enfin en France où il est nommé lieutenant général (1734) et maréchal de France dix ans après. Il rendit à sa patrie adoptive des services de premier ordre dans la guerre de la succession d'Autriche, et cela quand sa vigueur herculéenne commençait à succomber à cette vie de fatigues et d'aventures. Si le gain de la victoire de *Fontenoy* (V. ce mot) est loin de lui revenir entièrement, l'habileté de ses dispositions, la sûreté de son coup d'œil furent prépondérantes aux journées de Raucoux (11 oct. 1746) et de Laufeld (2 juil. 1747), où les *partis volants*, les *charges en fourrageurs* eurent raison de la tactique moins hasardeuse du duc de Cumberland : la prise de Maëstricht amena peu après la paix d'Aix-la-Chapelle. Accueilli triomphalement par la population, par le roi, couronné de lauriers à l'Opéra, Maurice de Saxe reçut, dès janv. 1747, le titre de maréchal général qu'avait eu Turenne en dernier lieu. Louis XV lui donna le château et le domaine de Chambord : c'est là qu'il mourut d'une fièvre putride. Rien ne paraît justifier le bruit d'un duel malheureux avec le prince de Conti, ni celui d'un empoisonnement, qui coururent alors. Protestant, Maurice de Saxe ne put être inhumé à Saint-Denis. Son tombeau est à Strasbourg, dans le temple de Saint-Thomas : c'est le chef-d'œuvre de Pigalle. — En 1757, l'abbé Piron publia, avec un abrégé historique de la vie du maréchal, le seul ouvrage qu'il ait laissé : *Mes Rêveries ou Mémoires sur l'art de la guerre* (2 vol. in-4). Le général Grimoard a donné : *Lettres et Mémoires choisis parmi les papiers originaux du maréchal de Saxe* (Paris, an II, 5 vol. in-8). Ces documents se rapportent aux années 1733 à 1750, et notamment à la campagne de Flandre. Enfin, la *Société des bibliophiles français* a fait tirer, à 30 exemplaires seulement : *Lettres du maréchal de Saxe à la princesse de Holstein, sa sœur, déposées à la Bibliothèque publique de Strasbourg* (Paris, 1833, in-8 de 28 pages) : l'original a été détruit par l'incendie de 1870, pendant le siège. — Deux noms de femmes sont restés inséparables de la mémoire du maréchal de Saxe : le nom de la touchante Adrienne *Lecouvreur*, la plus dévouée et la plus légendaire de ses maîtresses, et celui de George *Sand*, son arrière-petite-fille par une fille naturelle qu'il eut en 1748 (V. ces noms).

H. Monin.

Bibl. : Karl von Weber, *Moritz von Sachsen*; Dresde, 1863, in-8. — Saint-René Taillandier, *Maurice de Saxe*; Paris, 1865, in-8. — C.-F. Witzthum d'Eckstædt, *Maurice, comte de Saxe, et Marie-Josèphe de Saxe, dauphine de France; Lettres et documents inédits des archives de Dresde*; Leipzig, 1867, in-8. — C. Vériot, *le Vainqueur de Fontenoy*; Rouen, 1878, gr. in-8.

SAXE-Cobourg (Frédéric-Josias, duc de), feld-maréchal autrichien, né en 1737, mort en 1815. Il prit part à la guerre de Sept ans, et commanda un corps d'armée contre les Turcs en 1789 où il se distingua. En 1792, il reçut le commandement en chef de l'armée autrichienne destinée à envahir la France révolutionnaire. Il défit Dumouriez à la bataille de Nerwinde, occupa les villes frontières, Le Quesnoy, Landrecies, Valenciennes, et publia un manifeste plein de morgue. Convaincu qu'il allait triompher sans peine, il refusa l'aide des émigrés (3 avr. 1793); mais vaincu à Tourcoing (18 mai 1794) par Moreau, à Fleurus et à Aldenhoven par Jourdan, il dut abandonner son commandement. C'est lui que les républicains associaient au premier ministre anglais, quand ils vouaient au mépris public les « agents de Pitt et Cobourg », accusation vague et terrible qui servit à Robespierre à perdre ses adversaires, et qui est passée à l'état proverbial.

SAXEL. Com. du dép. de la Haute-Savoie, arr. de Thonon, cant. de Boëge; 250 hab.

SAXHORN. Les saxhorns constituent une famille complète d'instruments de musique en cuivre, à embouchure à bocal, créée, comme le nom l'indique, par le facteur Ad. Sax. Le corps de l'instrument est formé d'un tuyau conique de laiton, d'assez large diamètre, terminé par un pavillon évasé. Trois pistons, quatre quelquefois ou même davantage, permettent, en modifiant diversement la longueur de la colonne vibrante, de produire toutes les notes de la gamme. Quant à la forme générale de l'instrument, c.-à-d. à la façon dont le tube sonore est enroulé sur lui-même, elle varie suivant la grosseur ou suivant l'usage auquel on le destine. Le timbre du saxhorn est rond, plein et ferme, assez volumineux et éclatant, sans atteindre jamais

EFERUS - Recherche & Classification numérique

aux stridences de la trompette ni aux éclats furieux des trombones. Suivant le système inauguré par leur inventeur, les facteurs en construisent une famille complète allant du grave à l'aigu, assurant au compositeur une sonorité égale et pleine du haut en bas de l'échelle. Les variétés couramment usitées sont les suivantes, en commençant par l'aigu : 1° Le *saxhorn soprano* en *mi bémol*. Cet instrument, le plus petit de tous, est très brillant, mais aussi très dur à jouer pour l'exécutant, et son usage est assez exceptionnel. On l'appelle aussi *petit bugle*. 2° Le *saxhorn contralto* ou *bugle* en *si bémol*. Cet instrument n'est, en effet, pas autre chose que l'ancien *bugle* à clefs muni d'un système de pistons pour plus de commodité. Il a conservé la forme et l'étendue de son prédécesseur. 3° Le *saxhorn ténor* en *mi bémol*, appelé improprement *alto*. 4° Le *saxhorn baryton* en *si bémol*. 5° Le *saxhorn basse*, au même diapason que le précédent, mais en différant pour être construit sur un modèle plus large, ce qui lui donne plus de rondeur dans le grave. Les *saxhorns basse* ont généralement quatre pistons au lieu de trois, d'où ils tirent la facilité de descendre plus bas que les autres. 6° Le *saxhorn contrebasse* en *mi bémol*. 7° Le *saxhorn contrebasse* en *si bémol*.

L'étendue de tous ces instruments est la même (les basses à quatre pistons mises à part) ; leur doigté est identique, et le même musicien peut jouer de l'un ou de l'autre, après quelques jours d'étude pour se familiariser avec la différence d'embouchures plus ou moins larges.

Voici l'échelle de ces instruments qu'il faut reporter au diapason de chacun d'entre eux. Toutefois, les notes graves manquent de timbre, et les plus aiguës sont d'une émission difficile et chanceuse :

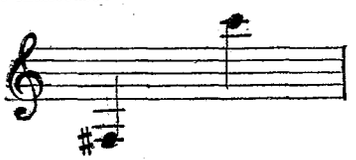

On obtient donc, pour la famille complète, l'étendue suivante, du grave à l'aigu :

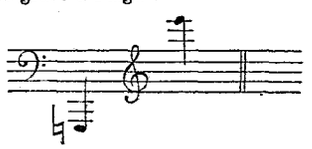

Les saxhorns, introduits dans l'armée française depuis 1845 (au moins en théorie), forment aujourd'hui le fondement des musiques militaires, harmonies ou fanfares, en France et dans plusieurs autres pays. Là même où, comme en Allemagne, les anciens instruments, bassons et cors, ont subsisté, leur rôle se trouve fort réduit, et les saxhorns (ou d'autres instruments qui n'en diffèrent pas, en réalité) ont pris place à côté d'eux. A l'orchestre symphonique, les saxhorns graves seuls ont pu s'implanter, en expulsant l'ancien ophicléide qui est loin de présenter les mêmes facilités, mais dont le timbre avait plus de variété dans certains cas. En outre, R. Wagner a employé dans la tétralogie de l'*Anneau du Nibelung*, sous le nom de *ténor-tuba* et *basse-tuba*, un quatuor d'instruments de cuivre qui ne diffèrent pas beaucoup des saxhorns français.

Ad. Sax avait créé deux autres familles d'instruments similaires, différant seulement par les proportions de la colonne vibrante : 1° les *saxotrombas*, dont le timbre était moins rond et plus voisin de celui des trompettes ; 2° les *saxtubas*, de sonorité très vigoureuse et très éclatante. Ces deux familles, dont l'utilité était moins grande, n'ont pas survécu. L'instrument qui figure dans nos orchestres de symphonie sous le nom de *basse-tuba*, plus simplement *tuba*, n'est autre qu'un saxhorn basse ou contrebasse en *ut* ou en *fa* (au lieu de *si* et *mi bémol*), souvent muni de cinq cylindres pour augmenter son étendue au grave. Henri QUITTARD.

SAXI-BOURDON. Com. du dép. de la Nièvre, arr. de Nevers, cant. de Saint-Saulge ; 1.015 hab.

SAXICOLA (Ornith.) (V. TRAQUET et ACCENTEUR).

SAXIFRAGACÉES (*Saxifragacæ*) (Bot.). La famille des Saxifragacées renferme des plantes herbacées, des arbrisseaux et des arbres à feuilles simples ou composées, munies ou non de stipules. Les fleurs, hermaphrodites, rarement unisexuées, sont groupées en épis, en grappes, en capitules, en cymes, en corymbes, etc. Le calice est formé de 5, rarement de 4-12 sépales. La corolle comprend 4-5 pétales, elle peut quelquefois manquer. Les étamines, en même nombre que les pétales ou plus nombreuses, sont fréquemment accompagnées de staminodes. Le pistil est composé de 2-12 carpelles concrescents en un ovaire 1-loculaire ou pluriloculaire ou indépendants les uns des autres ; l'ovaire peut être libre, semi-infère ou infère. Les ovules, nombreux, sont anatropes. Le fruit est une capsule ou une baie. Les graines possèdent un albumen. La famille des Saxifragacées a été divisée en 10 tribus : *Saxifragées*, *Francœes*, *Cunionées*, *Hydrangées*, *Brexiées*, *Escalloniées*, *Ribesiées*, *Hamamélidées*, *Bruniées* et *Cephalotées*. Beaucoup de Saxifragacées sont cultivées pour la beauté de la fleur ; d'autres, comme les *Ribes*, sont recherchées pour leurs fruits (V. GROSEILLIER).

SAXIFRAGE (*Saxifraga* L.). I. BOTANIQUE. — Genre de la famille des Saxifragacées, tribu des Saxifragées, composé de plantes herbacées annuelles ou vivaces de port très varié. Les fleurs, hermaphrodites et en général régulières, sont disposées en cymes ou en corymbes terminaux. Le calice comprend 4-5 sépales en préfloraison quinconciale. La corolle est formée de 4-5 pétales libres, imbriqués dans le bouton. L'androcée se compose de 5 étamines alternipétales ou de 10 étamines en 2 verticilles. Le pistil est libre ou légèrement adhérent au calice, les carpelles qui le constituent sont au nombre de 2 ; ils peuvent être indépendants ou unis dans leur portion inférieure. Le fruit, surmonté de styles persistants, est une capsule renfermant de nombreuses graines. Le genre Saxifrage contient environ 180 espèces qui habitent dans les régions froides et tempérées de l'hémisphère boréal ainsi que sur la chaîne des Andes. W. R.

II. HORTICULTURE. — Plusieurs espèces de Saxifrages, comme *S. Aizoon* Jacq., *S. umbrosa* L., que l'on trouve dans les régions montagneuses, sont de charmantes plantes de rocailles qu'elles parent de leurs touffes couvertes de fleurs et où elles se multiplient d'elles-mêmes. Une certaine fraîcheur de l'air leur est nécessaire ; aussi, dans le Midi, il convient de les placer à une exposition ombragée. Certaines de ces plantes acquièrent assez d'ampleur pour figurer en potées ou en bordures sur les plates-bandes des jardins. Le *S. crassifolia* L., notamment, est employé à cet effet ; au printemps et même dès la fin de l'hiver ses jolies grappes de fleurs roses s'élèvent au-dessus des rosettes de ses larges feuilles luisantes. La multiplication de cette espèce et des espèces voisines se fait par la division des souches, dont on met les éclats en place, à l'automne ou au printemps. Ces plantes demandent une terre riche et souple. Les Saxifrages se cultivent aussi en pots bien drainés et remplis d'une terre légère, fraîche, enrichie de terreau de feuilles bien décomposé.

SAXIFRAGE. Explosif (V. LITHOFRACTEUR).

SAXO GRAMMATICUS, historien danois, né vers 1140, mort à Roskilde en 1206. Issu de bonne famille, il exerça les fonctions de secrétaire (*clericus*) d'Absalon, archevêque de Lund, et était, à sa mort, prévôt ou chanoine à Roskilde. C'est à l'instigation d'Absalon qu'il composa, en un latin remarquable, fleuri et imagé, sa *Gesta Danorum* ou *Historia Danica*, la source de beaucoup la plus impor

EFERUS - Recherche & Classification numérique

tante pour l'histoire primitive du Danemark. Son ouvrage se compose de seize livres, dont les neuf premiers sont consacrés à l'histoire légendaire du Danemark, de l'époque du guerrier Dan, qui vivait plus de mille ans av. J.-C., à celle de Gorm-le-Vieux († 936 ap. J.-C).; les livres X à XIV vont jusqu'à l'élévation d'Absalon à l'archiépiscopat (1178), et les deux derniers livres traitent de la fin du règne du roi Waldemar et des premières années du règne de Canut VI, jusqu'à la soumission de la Poméranie en 1187 environ. Les sources de Saxo pour la première partie de son histoire (l. I-IV) sont les antiques légendes et les vieux chants danois ainsi que les sagas islandaises : les aventures fabuleuses et héroïques se succèdent, entremêlées de poésies nationales dont les originaux sont souvent perdus, poésies traduites en latin avec une exactitude médiocre, mais suffisante pour qu'apparaisse leur analogie avec les poésies islandaises de la même époque. Saxo est trop crédule et trop indifférent à toute chronologie pour qu'on le puisse considérer comme un véritable historien : chez lui, le même personnage par exemple reparaît à des époques très diverses et parfois finit même par se dédoubler, ou c'est le contraire qui arrive, et deux personnages n'en forment bientôt plus qu'un. Sa théorie mythologique est l'évhémérisme : les dieux ne sont que des hommes habiles, espèce de sorciers qui ont réussi à tromper leurs semblables et à les séduire par leurs supercheries. L'*Historia Danica* est d'ailleurs absolument remarquable comme peinture des mœurs et de l'esprit du temps, et elle est grandement précieuse par les documents qu'elle nous a conservés de l'ancienne poésie scandinave. La seconde partie (l. X-XVI) a historiquement plus de valeur que la première. L'auteur s'appuie sur des récits qu'il tient de la bouche d'Absalon et sur ses propres souvenirs : Absalon joue ici un rôle considérable, et le XIVe livre qui lui est particulièrement consacré occupe à lui seul plus d'un quart de tout l'ouvrage. C'est peut-être même par écrire ce livre-là que Saxo a commencé, après quoi il conduisit son histoire jusqu'à son époque dans les livres XV et XVI, puis composa les livres X à XIII comme introduction au livre XIV, et enfin les neuf premiers livres comme introduction générale à toute son histoire. Les manuscrits du moyen âge de l'*Historia Danica* sont perdus, sauf quelques fragments découverts en partie à Angers. La première édition fut publiée à Paris en 1514 par les soins de Christiern Pedersen. D'autres éditions suivirent en 1534, en 1576, puis, en 1644, celle, très supérieure, de *Stephanius*, illustrée de notes critiques abondantes, d'une érudition très sûre ; en 1771, celle de Klotz, qui s'appuie sur la précédente ; dans notre siècle, enfin, l'édition excellente de Müller et Velschow (3 vol., Copenhague, 1837-58) et celle de Holder (Strasbourg, 1885), très commode, où l'on trouvera la liste complète des éditions antérieures, des traductions en danois (par Vedel, 1575, par Grundtvig, 1818, 4e éd., 1886) et de très nombreuses études publiées sur Saxo et son ouvrage. Th. Cart.

SAXON-LES-BAINS. Village de Suisse, cant. du Valais ; 1.389 hab. Située sur la rive gauche du Rhône, non loin de Martigny, à 539 m. d'alt., cette localité était précédemment très connue à cause de son grand casino avec salles de jeu ; les jeux ayant été supprimés en 1877 par une disposition constitutionnelle fédérale, l'établissement dut fermer. On cultive à Saxon et dans les environs beaucoup de fruits et de primeurs dont il se fait un grand commerce. Sur une colline, église et ruines d'un vieux château.

EAUX MINÉRALES. — Les eaux de Saxon sont froides (+ 24°), bicarbonatées calciques, sulfatées magnésiennes, bromo-iodurées, avec acide carbonique libre, et s'emploient en boisson, bains, bains de vapeur, dans le lymphatisme et la scrofule, les affections des muqueuses, les ophtalmies, le rhumatisme, la goutte, le goître, les kystes de l'ovaire, etc.

SAXON-SION. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Nancy, cant. de Vézelise ; 341 hab. Chapelle-Notre-Dame de Sion, avec statue de la Vierge, but d'un pèlerinage remontant au xe siècle.

BIBL. : GRANDEURY, *Notice historique sur le pèlerinage de Notre-Dame-de-Sion-Vaudemont*, 1850, in-12.

SAXONIEN (Géol.). Nom donné, dans la nomenclature de Munier-Chalmas et de Lapparent, au type continental du permien moyen (V. PERMO-CARBONIFÈRE).

SAXONS (Hist.) (V. SAXE, § *Histoire*).

SAXOPHONE. Instrument de musique à anche, inventé par Ad. Sax. Le corps du saxophone est constitué par un tube conique de métal percé de trous, où la colonne d'air est mise en vibration par une anche de roseau, absolument semblable à celle de la clarinette. Mais, tandis que le tube de ce dernier instrument est régulièrement cylindrique, ce qui le classe tout à fait à part parmi les instruments à anche (on sait que les tuyaux à anche de cette forme se comportent comme les tuyaux fermés et ne peuvent donner, outre le son fondamental, que les harmoniques impairs), la perce conique du saxophone le rapproche, pour le doigté, de la flûte ou du hautbois. En outre, son timbre, grâce à son genre spécial d'embouchure, se distingue profondément de celui de ces instruments et ne diffère pas moins de celui de la clarinette. Il ne faut donc pas le prendre pour une simple modification des clarinettes. C'est un instrument absolument original, qu'aucun autre essai antérieur ne laissait pressentir, et, sans contredit, c'est la plus belle et la plus neuve de toutes les inventions du célèbre facteur belge.

Cette nouvelle voix donnée à l'orchestre possède des qualités rares et précieuses : une grande beauté de timbre, beaucoup d'agilité et de douceur, une grande facilité pour passer du *pianissimo* au *fortissimo* par progrès successifs. En un mot, l'instrument, du premier coup, est arrivé à sa perfection. Le timbre du saxophone est *sui generis :* il rappelle un peu celui de la clarinette-alto et du cor anglais, avec quelque chose du violoncelle: mais cet amalgame a une couleur qui lui est propre et qui attire l'attention au plus haut degré. L'étendue de l'instrument est assez considérable, bien que moindre de celle de la clarinette. La voici telle qu'elle est écrite : il faut la rapporter au diapason de chacune des diverses variétés en observant que les instruments graves ne peuvent pas facilement atteindre les dernières notes aiguës :

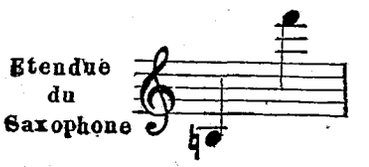

Comme tous les autres instruments de Sax, les saxophones comprennent, de l'aigu au grave, une famille complète. Six variétés différentes avaient été créées à l'origine : 1° le petit saxophone *sopranino* en *mi bémol ;* 2° le saxophone *soprano* en *si bémol ;* 3° le saxophone *alto* en *mi bémol ;* 4° le saxophone *ténor* en *si bémol ;* 5° le saxophone *baryton* en *mi bémol ;* 6° le saxophone *basse* en *si bémol*. Tous ont le même doigter et se jouent de la même façon. Leur réunion donne pour la famille l'étendue suivante, de la *basse* au *sopranino :*

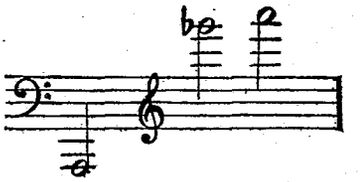

Mais il faut remarquer que certains d'entre ces instruments ne sont pas usités et ne se rencontrent nulle part. Le *sopranino* est dans ce cas. Le *soprano* lui-même

EFERUS - Recherche & Classification numérique

tend à disparaître. Le timbre de ces deux variétés aiguës n'a pas le charme des autres, et leur utilité est assez contestable. Du moins les musiques militaires, où les saxophones sont le plus en usage, n'ont retenu que l'alto, le ténor et le baryton. Deux instruments de chacune de ces espèces y figurent avec le plus grand avantage. Quant au saxophone basse, ses grandes dimensions et son poids un peu considérable en rendent l'usage peu commode aux musiciens de régiment. Aussi est-il complètement abandonné, ce qui est dommage, car ses sons graves seraient d'une grande utilité aux musiques d'harmonie qui n'ont que des instruments de cuivre pour remplir ce degré de l'échelle. Toutefois, le saxophone baryton rend déjà d'éminents services sous ce rapport.

A l'orchestre symphonique, le saxophone n'a guère été employé que comme instrument *solo*, et c'est l'alto qui a généralement été choisi en ce cas. Cependant, il est quelques exemples du saxophone employé différemment dans des combinaisons variées, dans quelques œuvres de musiciens français. Il est regrettable que les compositeurs n'en fassent pas un usage plus fréquent. On peut espérer qu'ils comprendront un jour les ressources qu'il serait possible d'en tirer et que le saxophone, au théâtre comme au concert, prendra dans la symphonie la place qui lui appartient légitimement. H. Q.

SAY. Cette famille protestante d'économistes français, originaire de Nîmes, quitta la France après la révocation de l'édit de Nantes. Une branche passa en Grande-Bretagne, une autre alla aux États-Unis et compta parmi ses membres le quaker *Thomas* Say et son petit-fils *Thomas* Say (1787-1833), naturaliste de valeur. La branche principale s'était retirée à Genève, où elle fit le commerce de draps; un Say venu à Lyon s'y maria et fut le père de *Jean-Baptiste* Say. Celui-ci, né à Lyon le 5 janv. 1767, mort le 15 nov. 1832, fit à dix-neuf ans un voyage en Angleterre qui éveilla ses idées sur l'importance des questions économiques; devenu secrétaire de Clavière, le futur ministre, il vit entre ses mains la *Richesse des nations* d'Adam Smith, lut cet ouvrage et désormais le considéra comme son bréviaire. Occupé aussi de politique, il débuta par une brochure anonyme sur la *Liberté de la Presse* (1789) et fut employé par Mirabeau à la rédaction du *Courrier de Provence;* soldat en 1792, il fonda en 1794 la *Décade philosophique*, organe des idéologues, dont il fut rédacteur en chef pendant six ans; membre du Tribunat en 1799, il fut un des vingt tribuns que Bonaparte fit éliminer bientôt. La filature de coton fondée par lui à Auchy (Pas-de-Calais) marcha mal et fut ruinée en 1814-15. Après avoir publié une utopie, *Olbie* (1800), il fit paraître le *Traité d'économie politique* (1803) : c'est un exposé très clair des idées de Smith complétées par quelques théories nouvelles, surtout celle des débouchés. Ces idées reparaissent dans *De l'Angleterre et des Anglais* (1815) et dans le *Catéchisme d'économie politique* (1815) ; il se révéla aussi moraliste dans le *Petit volume contenant quelques aperçus des hommes et de la société* (1817). Chargé sous la Restauration de faire des leçons au Conservatoire des arts et métiers, il les réunit dans le *Cours complet d'économie politique* (1828-30). Après la révolution de Juillet, il devint professeur d'économie politique au Collège de France. Son gendre, le juriste Charles Comte, publia de lui quelques écrits posthumes. Les frères de Jean-Baptiste furent *Horace* Say, officier du génie, mort pendant l'expédition de Bonaparte en Syrie, et *Louis* Say, fondateur d'une importante raffinerie, auteur des *Considérations générales sur l'industrie* (1827). — *Horace* Say, fils de Jean-Baptiste, créa une maison de commerce, fut un des fondateurs de la Société d'économie politique en 1842 et devint président de la Chambre de commerce de Paris. — Son fils *Léon* Say, né à Paris en 1826, mort à Paris le 22 avr. 1896, après avoir étudié la banque, entra dans les bureaux de la Compagnie de Paris-Lyon-Méditerranée, puis dans le comité de direction du chemin de fer du Nord; son mariage avec une demoiselle Bertin lui ouvrit le *Journal des Débats*, où il eut plus tard la présidence du conseil d'administration. De bonne heure, il fit de l'opposition à l'Empire sur les questions financières, surtout en attaquant, dans les *Débats*, les opérations du préfet Haussmann. En même temps, il s'appliquait à fonder le crédit populaire et les sociétés coopératives, créant la Caisse d'escompte des associations populaires (1864), publiant pendant deux ans le *Travail*, organe du mouvement coopératif (1866-68), faisant des conférences aux ouvriers. En 1871, la Seine et Seine-et-Oise le nommèrent député à l'Assemblée nationale; Thiers le fit préfet de la Seine le 5 juin 1871, puis l'appela au ministère des finances le 7 déc. 1872 ; il eut à finir la liquidation de l'indemnité de guerre. Renversé au 24 mai, devenu président du centre gauche, Léon Say refusa de se prêter aux négociations pour le rétablissement de la monarchie et contribua au vote de la Constitution de 1875. Il fut ministre des finances dans les cabinets Buffet (mars 1875), Dufaure (mars 1876), Jules Simon (1876), puis, après la période du 16 Mai, dans les cabinets Dufaure (déc. 1877) et Waddington (févr. 1879). C'est en 1878 qu'il prépara, d'accord avec Gambetta et de Freycinet, un plan général de travaux publics, pour la réalisation duquel furent émises des rentes 3 % amortissables. Ambassadeur à Londres en 1880, président du Sénat de mai 1880 à janv. 1882, il revint au ministère des finances dans le cabinet Freycinet (30 janv.) et présenta un complet exposé de sa politique financière dans les séances des 26 et 27 juil. Depuis 1883, il fit une opposition constante aux accroissements de dépenses provoquées par plusieurs cabinets. En même temps, il commençait la campagne pour le maintien du libre-échange, mais sans pouvoir empêcher le triomphe du protectionnisme en 1892; il avait dans ce but quitté le Sénat pour la Chambre, où l'envoyèrent les électeurs de Pau (1889 et 1893). Ses derniers efforts furent dirigés contre le socialisme. Ses discours et articles politiques ont été réunis et publiés sous ce titre : *les Finances de la France sous la troisième République* (1899-1900). Il a composé d'autres ouvrages économiques, par exemple *Turgot* (1887), le rapport sur l'économie sociale à l'Exposition universelle de 1889, *Contre le socialisme* (1896); il a dirigé le *Nouveau Dictionnaire d'économie politique* (1889-92). G. W.

Bibl. : Haag, *la France protestante; Notice sur Jean-Baptiste Say*, en tête de la réimpression de ses œuvres, dans la *Collection des principaux économistes*, t. XII, 1848. — Georges Michel, *Léon Say*, 1899.

SAYAGO. Pays d'Espagne, dans la prov. de Zamora, entre les gorges profondes de Duero qui le sépare du Portugal, et de son affluent de g., le Tormes, qui le divise de la prov. de Salamanque. Ce pays a gardé un caractère tout à fait particulier, grâce à son isolement et à l'absence de voies de communication. Il est pauvre, mais la propriété est très divisée, aussi n'y a-t-il pas de misérables. Les habitants ou Sayaguenses, qui passent en Espagne pour le type de l'ignorance, de la rudesse et de la grossièreté, ont gardé leur langue, leur costume et leurs anciennes coutumes; chaque ménage file, tisse et teint la laine de son troupeau ; à Peñansende, on fabrique des « mantilles sayagaises » ou manteaux de voyage recherchés; les mines et fonderies de cuivre et d'étain, autrefois exploitées, sont maintenant abandonnées.

SÂYANA. Nom d'un célèbre commentateur du *Rig-Veda*. Il était frère de Mâdhavâtchârya, qui était le premier ministre du roi de Vijayanagar, Vira Bukka Râya, grand protecteur de la littérature hindoue, et vivait au XIVe siècle. Son Commentaire fait autorité dans l'Inde auprès des lettrés, mais a provoqué de vives critiques de la part des védisants européens : il a été publié dans l'édition du *Rig-Veda* de Max Müller.

SAYANSK (Monts) (V. Asie, t. IV, p. 99).

SAYAT. Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. et cant. (E.) de Clermont-Ferrand ; 1.106 hab.

EFERUS - Recherche & Classification numérique

SAYCE (Archibald-Henry), orientaliste anglais, né le 25 sept. 1846. Il étudia à Oxford, où il devint fellow au Queens College (1869), succéda à Max Muller dans la chaire de linguistique comparative qu'il abandonna plus tard, pour aller vivre une partie de l'année en Egypte. Il a beaucoup contribué à l'étude des textes cunéiformes et à la connaissance des populations comprises entre la Méditerranée et l'Iran. Ses principaux ouvrages sont : *Principles of comparative philology* (1874) ; *Introduction to the Science of language* (1880, 2 vol. ; 3e éd., 1890) ; une grammaire accadienne insérée dans le *Journal of philology* (1870) ; *Assyrian grammar* (1872) ; *Babylonian litterature* (1877) ; *Fresh light from the Monuments* (1844 ; 7e éd., 1892) ; *Ancient empires of the East* (1844) ; *Assyria, its princes, priests and people* (1855) ; *Introduction to the books of Ezra Nehemiah and Esther* (1885) ; *The Religion of ancient Babylonians* (*Hibbert lectures*, 1887) ; *The Hittites, history of a forgotten people* (1888) ; *Records of the Past* (1889-92, 6 vol.) ; *The life and time of Isaiah* (1889) ; *The Races of the old Testament* (1891) ; *Social life among the Assyrians and Babylonians* (1891) ; *Egypt of the Hebrews and Herodotus* (1895) ; de nombreux mémoires dans sa revue d'assyriologie, etc. Doué d'un grand talent de vulgarisation, Sayce s'est acquis dans le grand public une réputation égale à celle qu'il a près des savants ; il a su insister sur les questions religieuses qui tiennent au cœur de ses compatriotes, a collaboré à une revision des traductions de la Bible. Il a pris une part active aux efforts faits pour la réforme des universités.

SAYE. Rivière de France (V. Charente-Inférieure, t. X, p. 630, et Gironde, t. XVIII, p. 983).

SAYE et SELE (Lords) (V. Fiennes).

SAYN. Village de la Prusse rhénane, district de Coblentz, sur la rivière Sayn, affluent droit du Rhin ; 3.000 hab. Hauts fourneaux. Château moderne près des ruines de celui qui fut le berceau des comtes de Sayn. — Le comté de *Sayn et Wittgenstein* formait avant la Révolution une principauté immédiate, vaste de 1.376 kil. q. et divisée en deux parties, *Altenkirchen* et *Hachenburg*. La première famille des comtes de Sayn, citée en 1145, s'éteignit en 1246, passa par Adélaïde, sœur du dernier duc, dans la maison des comtes de Sponheim. De son mariage sortit la seconde famille comtale de Sayn, fondée par son fils Godfried ; l'arrière-petit-fils de celui-ci, Valentin, épousa la comtesse de Wittgenstein dont il joignit le titre au sien (1361). Sayn et Wittgenstein passèrent en 1606 à une branche cadette (issue du 2e fils de Godfried, seigneur de Hombourg), laquelle, dès l'année suivante, se divisa en trois lignées (d'ailleurs toutes subdivisées ultérieurement, qui, au nom commun de Sayn-Wittgenstein, joignirent ceux de *Berleburg*, de *Sayn* et de *Hohenstein*. Dans la première, il faut citer le prince *August*, né le 6 mars 1788, mort le 6 janv. 1874, ministre dirigeant du duché de Nassau (1852), dont il amena la ruine par ses exagérations réactionnaires et sa haine pour la Prusse (1866). — Son fils *Emile*, né le 21 avr. 1824, mort le 16 sept. 1878, général russe et aide de camp du tsar, a laissé d'intéressants *Souvenirs et Correspondances* (Paris, 1889, 2 vol.). A.-M. B.

Bibl. : Dahlhoff, *Gesch. der Grasschaft Sayn;* Dillenburg, 1874.

SAYNÈTE. Petite pièce bouffonne du théâtre espagnol, dont le nom a été donné quelquefois par extension à quelques comédies en un acte du théâtre français : le proverbe dramatique et la comédie de paravent se rapprochent beaucoup de la saynète. Cette dernière est, en général, en vers ; elle met en scène quelques personnages en un nombre réduit de scènes et se joue pendant les entr'actes des grandes pièces. Lope de Rueda, un des plus anciens poètes dramatiques espagnol, a composé diverses saynètes, dont une en prose qui passe pour un chef-d'œuvre : *les Olives* (1567). Lope de Vega et Calderon ont écrit plus de cent saynètes en vers, dont bien peu sont parvenues jusqu'à nous. Au XVIIe siècle, Luis Quinone de Benavente a écrit des saynètes très goûtées. Mais le plus célèbre auteur de saynètes est Ramon de La Cruz, auteur espagnol du XVIIIe siècle, qui en a laissé plus de trois cents, dont le réalisme et la fantaisie ne manquent pas d'originalité.

SAYON. Vêtement (V. Costume, t. XII, p. 1163).

SAYOUS (Pierre-André), écrivain français, né à Genève le 9 nov. 1808, mort à Paris le 22 févr. 1870. Il était d'une famille d'origine béarnaise qui avait émigré en Suisse vers 1750. Sayous fit ses études à Genève où il devint principal du collège, puis succéda à Tœpfer comme professeur de littérature à l'Académie. Privé de sa chaire en 1848, il vint à Paris, où, grâce à l'influence du général Dufour, il entra au ministère de la justice et des cultes et devint, en 1859, sous-directeur pour les cultes non catholiques. On lui doit : *Etudes littéraires sur les écrivains français de la Réformation* (1841 et 1854, en 2 vol.) ; *une Histoire de la littérature française à l'étranger* (1853), couronnée par l'Académie française ; *le XVIIIe Siècle à l'étranger* (1861) et *Conseils à une mère sur l'éducation littéraire de ses enfants* (1863). Il a également mis en ordre et publié les *Mémoires et Correspondance de Mallet du Pan* (1851). J. K.

Bibl. : Edmond Scherer, dans le *Temps*, 18 avr. 1870.

SAYOUS (Edouard), historien français, né à Genève le 10 janv. 1842, mort à Nice le 19 janv. 1898, fils du précédent. Elève de l'Ecole normale supérieure (1860). Agrégé d'histoire (1863), il professa aux lycées de Versailles et Charlemagne. En 1877, il quitta l'enseignement, devint pasteur et fut attaché, en cette qualité, comme aumônier à la maison centrale de Poissy. Chargé d'un cours d'histoire religieuse à la Faculté des lettres de Montauban, il passa de là à la Faculté des lettres de Toulouse et fut nommé, en 1886, professeur d'histoire du moyen âge à l'Université de Besançon, où il resta jusqu'à sa mort.

Sayous est, surtout, l'historien du peuple hongrois ; il est le premier Français qui ait appris le magyar ; il peut être considéré comme l'initiateur de ces études en France. Après avoir passé ses thèses (*De Epistolis sive sancti Bonifacii sive ad sanctum Bonifacium* et *la France de saint Louis d'après la poésie nationale*, 1866), il s'adonna avec beaucoup d'ardeur à l'étude de cet idiome peu connu, fit plusieurs voyages à Budapest et publia, en 1872, l'*Histoire des Hongrois et de leur littérature politique de 1790 à 1815 ;* en 1874, *les Origines et l'Époque païenne de l'histoire des Hongrois*. Son chef-d'œuvre, *Histoire générale des Hongrois* (1877), fut traduit en magyar par Antoine Molnár. Une seconde édition, revue et illustrée, a paru à Budapest et à Paris (Athenæum, 1900). Sayous s'occupa ensuite d'histoire religieuse (*le Christianisme de Bacon, les Déistes anglais et le Christianisme*, 1882 ; *Jésus-Christ d'après Mahomet, Etudes sur la religion romaine et le moyen âge oriental*, 1889), et de l'histoire de l'Angleterre aux XVIIe et XVIIIe siècles (*les Deux Révolutions d'Angleterre et la Nation anglaise au XVIIe siècle* et l'*Angleterre* (de 1784 à 1870) dans l'*Histoire générale* de Lavisse et Rambaud), mais toutes les fois que l'occasion se présentait, il revenait à ses études magyares. Il publia notamment des études sur Petöfi, Arany et Madách, donna cent dix-huit notices à la *Grande Encyclopédie* (de A-L), son article remarquable *Hongrie*, où le premier il présenta un tableau succinct de la littérature hongroise, et six chapitres d'histoire magyare (de la réforme jusqu'à 1847) à l'*Histoire générale*. J. Kont.

Bibl. : Léonce Pingaud, *Notice sur E. Sayous* (avec la bibliographie complète de ses œuvres) ; Besançon, 1898.

SAYREMONT. Rivière du dép. de la *Drôme* (V. ce mot, t. XIV, p. 1121).

SAZA (Ornith.) (V. Hoazin).

SAZE. Com. du dép. du Gard, arr. d'Uzès, cant. de Villeneuve-lès-Avignon ; 479 hab.

EFERUS - Recherche & Classification numérique

SAYULA. Ville du Mexique, Etat de Jalisco, à 1.340 m. d'alt.; 12.000 hab. Poteries, commerce de bétail.

SAZÉE (La). Rivière du dép. de *Maine-et-Loire* (V. ce mot, t. XXII, p. 995).

SAZERAY. Com. du dép. de l'Indre, arr. de La Châtre, cant. de Sainte-Sévère-sur-Indre; 819 hab.

SAZERET. Com. du dép. de l'Allier, arr. de Montluçon, cant. de Montmarault; 450 hab.

SAZILLY. Com. du dép. d'Indre-et-Loire, arr. de Chinon, cant. de l'Ile-Bouchard; 356 hab. Stat. du chem. de fer de l'Etat.

SAZOS. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. d'Argelès-Gazost, cant. de Luz; 502 hab.

SBARBARO (Pietro), publiciste, philosophe et homme politique, né à Savone en 1838, mort à Rome le 1er déc. 1893. Docteur en droit en 1863, il se fit de bonne heure promoteur des sociétés ouvrières de secours mutuels. Professeur d'économie politique et de philosophie du droit en 1864 à Modène, il commença à s'agiter, poussé par le désir de la popularité. S'attaquant à tout et à tous, il se fit bientôt un nombre infini d'ennemis. Professeur à Macerata, puis improvisant à Bologne une leçon très applaudie sur Voltaire (1878), il fut ensuite appelé à la chaire de droit administratif à Naples, d'où il passa à Parme. Condamné à la prison pour injures et diffamations, il a fini dans la misère, tandis que ses œuvres et son talent méritaient meilleure fortune. Citons de lui : *Le ragioni della pubblica economia; Della libertà; La nozione giuridica dello Stato; Sul diritto di coalizione e sugli scioperi; Channing e la questione religiosa nel secolo XIX; Sulla filosofia del diritto; Sul Partito conservatore*, etc. E. Casanova.

Bibl. : L. M. Billiá, *Pietro Sbarbaro e il suo tempo*, dans *Nuovo Risorgimento*, 1893-94.

SBEITLA. Ruines de Tunisie (V. Sufetula).

SCABELLUM (Antiq.). Petit tabouret carré, dont on a fait, avec presque le même sens, le mot français *escabeau*, et que des bas-reliefs et des peintures antiques montrent placé sur le sol, à la tête d'une couchette ou au-devant d'un siège pour supporter les pieds. Le scabellum semble, de plus, avoir été, sous l'empire romain et sous le Bas-Empire, un apanage des grands et comme un signe d'honneur, et l'on voit, dans les peintures byzantines chrétiennes, des scabella placés au-devant des trônes des empereurs ou des sièges sur lesquels sont représentés assis : Dieu le Père, le Pantocrator, ou Jésus-Christ, le Rédempteur. C'est ainsi que dans la coupole de l'église Saint-Vincent de Paul à Paris, le peintre Picot a représenté un Christ bénissant, un pied posé sur un scabellum. On donne encore le nom de scabellum à de petits socles de forme et de hauteur variées servant à supporter des bustes, des candélabres, etc. Ch. Lucas.

SCABIEUSE (*Scabiosa* L.) (Bot.). Genre de la famille des Dipsacées composé d'herbes bisannuelles ou vivaces à feuilles opposées dépourvues de stipules. Les fleurs, hermaphrodites, plus ou moins irrégulières, forment par leur réunion un capitule entouré d'un involucre à folioles herbacées; chaque fleur naît à l'aisselle d'une petite bractée écailleuse. Le calice, gamosépale, doublé d'un calicule sessile à 8 côtes saillantes, est surmonté de 5 arêtes. La corolle gamopétale est subbilabiée et possède 4-5 lobes. L'androcée comprend 4 étamines insérées sur le tube de la corolle. Le pistil se compose de 2 carpelles fermés et concrescents en un ovaire infère, uniloculaire, uniovulé surmonté d'un style unique terminé par deux stigmates. Le fruit est un akène entouré par le calicule et le calice persistants. Le genre Scabieuse renferme environ 60 espèces qui sont surtout répandues dans la région méditerranéenne.

On cultive dans les jardins la Scabieuse des jardins (*Scabiosa atropurpurea* Desf.), la Scabieuse du Caucase (*Scabiosa caucasica* Bib.), la Scabieuse à feuille de Graminée (*Scabiosa graminifolia* L.) et la Scabieuse de Metaxas (*Scabiosa Metaxasii* Vil.). W. Russell.

SCABINS (V. Echevins).

SCAER. Ch.-l. de cant. du dép. du Finistère, arr. de Quimperlé; 5.939 hab. Papeterie de Cascadec. Fontaine dite miraculeuse, tombelles et monuments mégalithiques, deux chapelles du moyen âge, croix sculptées à personnages du XVe siècle.

SCÆVOLA (*Mucius*). La *Mucia gens* était une famille plébéienne romaine, dont l'illustration date d'un haut fait de *Caius Mucius :* lorsqu'en 507 le roi des Etrusques Porsenna assiégeait Rome, la légende raconte que Mucius résolut de délivrer sa patrie en tuant le roi; il se rendit donc, avec l'agrément du Sénat, dans le camp de Porsenna, mais tua par erreur un secrétaire du roi; amené aussitôt devant Porsenna, et menacé de la torture et de la mort, il montra qu'il ne craignait ni l'une ni l'autre en plaçant sa main étendue sur un brasier allumé et la laissant se consumer sans exprimer aucune plainte; le roi, en témoignage de son admiration pour cet acte d'héroïsme, lui rendit la liberté et, effrayé de la déclaration de Mucius, que 300 jeunes Romains avaient juré sa mort, conclut la paix avec Rome. Mucius reçut du Sénat en récompense de son courage un champ situé sur la rive du Tibre et qui prit le nom de « Mucia prata »; il reçut en outre le surnom de *Scævola* (c.-à-d. main gauche), à cause de la perte de sa main droite. — Historiquement, la Mucia gens n'apparaît qu'à la fin du IIe siècle av. J.-C., et doit son illustration à la réputation de jurisconsulte acquise par plusieurs de ses membres. Les principaux sont : 1° *Publius M. Scævola*, consul en 133, partisan de Tiberius Gracchus, dont il abandonna la cause après son massacre; il fut plus tard pontifex maximus, et établit la réputation de jurisconsulte de la famille. — 2° *Q. M. Scævola*, cousin du précédent, surnommé l'Augure, à cause des fonctions qu'il exerçait, consul en 117, professeur de droit de Cicéron. — 3° *Q. M. Scævola*, fils de Publius Mucius Scævola, qui fut pontifex maximus, consul en 95, et auparavant préteur de la province d'Asie, qu'il administra avec une si grande honnêteté qu'on créa pour lui une fête appelée « Mucia »; il se signala par une probité inattaquable, et fut mis à mort en 82 dans la guerre civile entre Sylla et Marius sur l'ordre du jeune Marius. Orateur réputé, il doit surtout sa célébrité au fait qu'il fut le premier à condenser en système le droit civil. Il a laissé un ouvrage en 18 volumes, qui a été la base des travaux suivants pour la codification du droit civil.

Bibl. : Krueger, *Histoire des sources du droit romain* (trad. Brissaud); Paris, 1894, pp. 78-80, in-8. — Pour la collection de ce qui reste de l'œuvre de Scævola, V. O. Lenel, *Palingenesia;* Leipzig, 1889, t. I, 758-753, 2 vol. in-4. — Bremer, *Jurisprudent. antehadrian. quæ supers.;* Leipzig, 1896, *Pars prior*, pp. 48-104, in-12.

SCAFERLATI (V. Tabac).

SCAGLIA. Les géologues italiens désignent, sous ce nom, des calcaires plus ou moins marneux à cassure conchoïdale, appartenant au *sénonien* (V. ce mot).

SCALA (Théâtre de la). Le théâtre de la Scala de Milan est une des scènes d'opéra les plus belles et probablement aussi la plus ancienne de l'Europe. Il a remplacé dans cette ville l'ancien Théâtre Ducal, détruit par un incendie en 1776. L'impératrice Marie-Thérèse d'Autriche autorisa, immédiatement après la catastrophe, la construction d'une autre scène d'opéra sur l'emplacement de l'ancienne église de Santa Maria della Scala, d'où le nom du nouvel édifice. Le célèbre architecte Piermarini de Foligno en dressa les plans, et il fut inauguré le 3 août 1778. Le prix total de la construction excéda 1 million de livres, somme énorme pour le temps. Mais cette scène est une des plus grandes que l'on connaisse et aussi l'une des plus richement et des plus artistiquement décorées. La forme de la salle est d'un fer à cheval, avec cinq rangs de loges et une galerie : en tout 186 loges, toutes pourvues d'un salon et pouvant contenir 1.900 spectateurs. La salle tout entière peut en recevoir 3.600 et 7.000 personnes quand le théâtre est transformé en salle de bal. Suivant l'usage italien, la plupart

EFERUS - Recherche & Classification numérique

des loges sont la propriété des descendants des familles qui ont contribué à l'érection de l'édifice. A part cette servitude, la Scala est la propriété de la ville de Milan depuis 1872. La municipalité en assure l'exploitation par une subvention de 250.000 fr., et les propriétaires des loges doivent verser, pour le même objet, une redevance de 75.000 fr. environ. Une commission nommée par ces derniers, conjointement avec la municipalité, est chargée de surveiller l'exploitation.

Une école de danse, célèbre en Italie, est aussi annexée au théâtre. La plupart des danseuses des théâtres italiens en furent les élèves, et beaucoup ont contribué à porter à l'étranger, en France et en Angleterre surtout, la tradition de ces grands ballets, où défilent avec une précision quasi militaire une véritable armée de figurants et de danseuses. Une école de chant spécialement affectée à l'instruction des choristes dépend encore de l'administration.

La Scala est un des théâtres d'Italie où a été mis au jour le plus grand nombre d'opéras inédits des maîtres les plus célèbres. Cimarosa, Zingarelli, Rossini, Bellini, Donizetti y ont donné plusieurs de leurs œuvres les plus connues. A l'époque contemporaine, Verdi et Ponchielli, pour ne citer que ceux-là, ont suivi la même tradition.

Bibl. : Luigi Romani, *Teatro alla Scala 1778-1862* ; Milan, 1862.— Cambiasi, *Reali teatri di Milano;* Milan, 1881.

SCALA (Della) ou **SCALIGER.** Seigneurs de *Vérone*, (V. ce mot).

SCALAIRE. I. Malacologie. — Les Scalaires sont caractérisées par une coquille épaisse, solide, à spire turriculée, à tours nombreux, très souvent désunis, ornés de côtes longitudinales plus ou moins saillantes ; munies d'une ouverture circulaire à péristome continu ; un opercule carré, formé d'un tour ou d'un tour et demi, à nucleus central, ferme cette ouverture. Ces coquilles vivent dans toutes les mers, parfois à une très grande profondeur. Ex. : *Sc. pretiosa* Lamk.

II. Paléontologie. — Le genre *Scalaria* date du trias (*Sc. spinulosa*), mais ne devient abondant qu'à partir du crétacé inférieur. On rattache à la famille des *Scalaridæ* les genre fossiles *Exelissa* (jurassique), *Cochlearia* (trias supérieur), *Scoliostoma* (dévonien), et quelques autres.

SCALANOVA (en turc *Kouch Adassi*). Ville maritime de l'Anatolie (Turquie d'Asie), prov. d'Aïdin, distr. de Smyrne, au S.-O. d'Ephèse, située au fond d'une baie de la côte E. du golfe de Scalanova; 9.000 hab. La ville s'élève en amphithéâtre sur le versant N. d'une colline qui regarde obliquement la mer ; le port est profond mais mal protégé par les îlots des Oiseaux contre les tempêtes du N.-O. La construction du chemin de fer qui transporte à Smyrne les produits de la vallée du Méandre a fait perdre son trafic à Scalanova, qui ne retrouverait un peu de prospérité que si un embranchement la reliait à Ephèse. Aux environs, à Sochia, mines de houille exploitées par une compagnie anglaise. — Le golfe de Scalanova est un des plus larges creusés par la mer Egée, sur la côte d'Anatolie, au S. du golfe de Smyrne.

SCALAR, SCALAIRE (Math.). Ce mot semble avoir été introduit pour la première fois par W.-R. Hamilton, dans la théorie des *quaternions* (V. ce mot), pour représenter la partie réelle d'un quaternion : $Q = SQ + VQ$; S et V désignent le scalar et le vecteur du quaternion respectivement. On dit quelquefois aussi la partie scalaire et la partie vectorielle. Le mot scalar d'apparence bizarre, presque intraduisible en français par une circonlocution ou un équivalent, a fini par prendre droit de cité. Il est au fond très justifié, car il répond à l'idée d'une grandeur pouvant se mesurer à une échelle, soit positivement, soit négativement, c.-à-d. d'une grandeur algébrique réelle, où la notion de direction n'intervient pas. C.-A. L.

SCALDE ou **SKALDE.** Ce mot signifie dans les langues scandinaves simplement *poète*. Il a pris dans les autres langues européennes le sens spécial de poète scandinave du moyen âge. Presque tous les scaldes — et on en connaît quatre cents environ — sont Islandais ou, mais bien moins nombreux, Norvégiens. Les scaldes sont des poètes guerriers, grands coureurs d'aventures, passant d'Islande en Norvège, en Suède, en Danemark, en Angleterre ou en Irlande, où ils ont peut-être reçu leurs premières leçons poétiques. Ils s'attachent volontiers aux rois et aux princes, qui les recherchent de leur côté comme ornements de leur cour et chantres de leurs hauts faits. Fait prisonnier à la guerre ou condamné à mort, le scalde paie d'un poème à la gloire de son vainqueur la rançon de sa liberté ou de sa vie, et souvent encore on le comble de riches présents. Cependant la fin de ceux dont nous avons la biographie est presque toujours tragique. La poésie des scaldes est toute de circonstance. Sous une forme extraordinairement compliquée, en des strophes et des mètres très divers et nombreux, avec, à des places rigoureusement déterminées, des allitérations, des rimes et des assonances à la fin ou à l'intérieur du vers, elle dit, bien plutôt qu'elle ne chante, les exploits des princes, les regrets causés par leur mort, les joies du triomphe ou les amertumes de la défaite et l'espoir de la vengeance. Elle excelle surtout dans les jeux d'esprit et jeux de cour : énigmes, poésies improvisées sur un thème et d'après un mètre donnés, dialogues entre poètes, etc. Ce qui semble faire surtout le mérite du poète, et ce dont il se fait gloire, c'est la difficulté vaincue, et celle-ci est extrême bien que, pour satisfaire aux exigences de la versification, le scalde ait le droit, au grand désespoir des commentateurs modernes et peut-être aussi de ses contemporains, non seulement de placer les mots comme bon lui semble ou à peu près, mais encore d'user librement de tous les synonymes qui lui viennent à l'esprit, et par synonymes il faut entendre les centaines de mots qui, par un rapport quelconque, qualité commune ou simple consonance, peuvent rappeler le mot propre. Et, s'il est vrai que c'est surtout chez les derniers scaldes que ces défauts deviennent insupportables, il n'en reste pas moins qu'une pareille poésie, malgré le charme que peuvent trouver les initiés aux images qu'elle évoque, est peu apte à exprimer la vivacité des sentiments, et que les poèmes d'amour ardent, de douleur profonde ou d'admiration enthousiaste y sont nécessairement très rares, encore qu'on en trouve de vraiment beaux, tel que la poésie d'Egill Skallagrimsson sur la *Perte de ses fils*. Parmi les scaldes les plus célèbres, nous nommerons : Bragi l'ancien, qui doit avoir vécu en Norvège vers l'an 900 et que l'on considère généralement comme le plus ancien des scaldes dont on ait conservé des strophes, le roi norvégien Haraldr Hárfagri (xe siècle), qui rassemblait autour de lui les meilleurs poètes de son temps et même des poètesses, telles que : Hildr Hrólfsdóttir, la mère, selon la tradition, de ce Hrólfr qui envahit la Normandie ; Thiódólfr de Hvin, l'auteur probable de l'*Ynglingatal*, généalogie versifiée des descendants d'Yngvi, qui rappelle la manière des poètes de cour irlandais (cf. L. Duvau, *les Poètes de cour irlandais et scandinaves*, dans *Revue celtique*, t. XVIII) ; Thorbjörn Hornklofi, hôte, comme le précédent, du roi Haraldr, dont il chante la gloire ; Egill Skallagrimsson (xe siècle), le plus grand des scaldes islandais, personnage principal d'une belle saga et auteur de poésies remarquables, dont nous avons cité déjà celle sur la mort de ses fils ; Kormákr Ogmundarson (xe siècle), dont une saga islandaise cite les poésies et raconte l'amour pour la belle Stengerdr ; Hallfredr Óttarson (x^e^ et xie siècles), qui d'Islande passa en Norvège à la cour du roi Ólafr Tryggvason, dont il fut le poète aimé ; Sighvatr Thórdarson, (xie siècle), l'ami du roi Ólafr Haraldsson, auquel il donne de hardis conseils à l'occasion et dont il conte les expéditions guerrières ; Thórmódr Kolbrúnarskáld (xie siècle), qui célébra dans ses vers une vierge aux sourcils et aux cheveux noirs sous le nom de Kolbrún (d'où son surnom), passa trois ans en Grœnland pour tirer vengeance de la mort d'un ami tué par un Grœnlandais et mourut héroïquement aux côtés du roi Ólafr à la bataille de Stiklestad (1030) ; Arnórr Thórdarson Jarlaskáld

EFERUS - Recherche & Classification numérique

XIe siècle), illustré par ses poèmes en l'honneur des rois norvégiens Magnus et Haraldr; Rögnvaldr Kali (XIIe siècle), dont un poème, composé vers 1142, reproduit tous les mètres employés par les scaldes; Einarr Skulason (XIIe siècle) l'auteur des premiers poèmes chrétiens et d'un chant en l'honneur de Olafr le Saint, où il décrit, en des vers relativement faciles, les services rendus par ce roi au christianisme et les miracles qui suivirent sa mort; Snorri Sturluson (1178-1241), connu surtout par son *Edda* en prose, mais dont les poèmes, et principalement celui sur le roi Hákon de Norvège, méritent de retenir l'attention; Sturla Thórdarson (XIIIe siècle), qui, dans de nombreux chants, célèbre les vertus de plusieurs rois et héros danois, suédois et norvégiens; Eysteinn Ásgrimsson († 1361), prêtre islandais, dont le poème, qui porte le nom de *Lilja*, en l'honneur du Christ et de la Vierge, est d'une forme très belle et d'un profond sentiment religieux; au XVe siècle, enfin, Einarr Fóstri, qui compose des œuvres satiriques, où l'esprit ne manque point ni même une certaine élégance, et au XVIe siècle Jón Arason, dernier évêque catholique de Hólar, décapité à Skálholt le 7 nov. 1550, pour avoir résisté à l'introduction du protestantisme en Islande, auteur de quelques beaux chants chrétiens. Th. CART.

BIBL. : *Corpus poeticum boreale;* Oxford, 1883, 2 vol. — BUGGE, *Bidrag til den ældste Skalde digtnings Historie;* Christiania, 1894. — N.-M. PETERSEN, *Den Oldnordiske litteraturs historie;* Copenhague, 1866. — R. KEYSER, *Nordmændenes Videnskabelighed og Literatur*, etc.; Christiania, 1866. — P. SCHWEITZER, *Geschichte der scandinavischen Litteratur;* Leipzig, 1885. — *Carmina Norræna*, éd. WISEN; Lund, 1886. — G. THORLAKSSON, *Udsigt over de norsk-islandske Skjalde fra 9 til 14 arh;* Copenhague, 1882. — H. PAUL, *Grundriss der germanischen Philologie*, t. II, pp. 93-114, où l'on trouvera toutes les indications bibliographiques complémentaires.

SCALDISIEN. Nom donné par les géologues belges aux dépôts pliocènes marins qui affleurent autour de l'embouchure de l'Escaut.

SCALÈNE (Géom.). On désigne sous le nom de triangle scalène un triangle dont les trois côtés sont inégaux deux à deux. Par extension, on donne parfois cette même désignation à des figures qui ne présentent pas d'égalité entre leurs éléments correspondants. On dit ainsi un trapèze scalène par opposition à un trapèze isocèle, ce dernier étant celui dont les deux côtés non parallèles sont égaux.

SCALETTA. Col des Alpes grisonnes en Suisse, 2.619 m. d'alt. Il conduit de la haute Engadine à Davos.

SCALIGER (Famille) (V. VÉRONE).

SCALIGER (Giulio-Cesare), en italien *Scaligero*, philosophe et médecin italien, né en 1484, probablement à Padoue, mort à Agen le 21 oct. 1558. On le croit fils de Benedetto Bordoni, bien qu'il ait prétendu appartenir à la noble famille véronaise des Scaliger et être fils de Benedetto della Scala, capitaine à la solde de Mathieu Corvins. Son fils *Joseph-Juste* (dans l'épître citée à la bibliographie) recueillit complaisamment cette légende et d'autres encore, dont l'invraisemblance a été démontrée. Il étudia à Padoue et à Bologne la théologie, la philosophie et la médecine. En 1525, Antonio della Rovere, alors évêque d'Agen, l'emmena comme médecin dans cette ville. En 1528, devenu Français, il épousa Audiette de Roques Lobejac. Il s'adonna jusqu'à sa mort à des travaux littéraires et scientifiques. Il eut de violentes controverses avec Erasme et avec Cardan, comme le montrent ses *Orationes duæ adversus Desiderium Erasmum eloquentiæ romanæ vindices* (1531-36) et son *Exotericarum exercitationum liber quintus decimus de subtilitate ad Hyeroninum Cardanum* (Paris, 1537). Il traduisit en latin et commenta le *De Plantis* et l'*Historia animalium* d'Aristote (Paris, 1556, in-4); le *De causis plantarum* et l'*Historia plantarum* de Théophraste (Genève, 1556), et le *Liber de insomniis* d'Hippocrate. Il publia des travaux de critique littéraire et de grammaire: *De comicis dimensionibus* (Lyon, 1539, in-8); *De causis linguæ latinæ libri XIII* (Lyon, 1540); une *Poétique* en sept livres (Lyon, 1561, in-fol.); et de médiocres poésies latines, recueillies sous le titre de *Poemata*, dans l'édition de Genève (1574). Nous avons encore de lui un intéressant recueil de *Epistolæ et Orationes* (Leyde, 1600), seize nouvelles lettres relatives à la polémique érasmienne et qui ont été publiées par Schelhorn, dans les t. VI et VII des *Amœnitates litterariæ* (Francfort et Leipzig, 1724, 1731). U. MENGIN.

BIBL. : G.-G. SCALIGER, *De vetustate et splendore gentis Scaligeræ et vita J.-C. Scaligeri;* Leyde, 1594, in-4. — Ch. NISARD, *les Gladiateurs de la république des lettres aux XVe, XVIe, XVIIe siècles;* Paris, 1860. — E. LINTILHAC, *J.-C. Scaliger, fondateur du classicisme*, dans *Nouvelle Revue*, 15 mai et 1er juin 1890.

SCALIGER (Joseph-Juste), philologue français, né à Agen le 4 août 1540, mort à Leyde le 21 janv. 1609. Fils du précédent, il fit ses études à Bordeaux, puis à Paris, où il suivit les leçons de Turnèbe; il apprit, outre le grec et le latin, l'hébreu, l'arabe, le syriaque, le persan et les principales langues modernes. En 1563, Louis de La Roche-Pozay, ambassadeur de France auprès du Saint-Siège, le choisit, bien qu'il eut, l'année précédente, embrassé la religion réformée, comme précepteur de ses enfants, et il visita, avec ceux-ci, les principales universités de France et d'Allemagne. Il voyagea aussi en Italie, d'où il rapporta des inscriptions et de nombreux fragments d'antiquités. En 1591, on lui offrit à l'Académie de Leyde la chaire laissée vacante par Juste Lipse. Henri IV lui-même insista pour qu'il acceptât : il s'y résolut en 1593 et vécut à Leyde jusqu'à sa mort. Il fut lié avec Juste Lipse, Casaubon, Grotius, Heinsius, Saumaise, Vossius et les fit tous profiter de ses recherches. Il fit des éditions et des commentaires du *De lingua latina* de Varron (Paris, 1565), de l'*Alexandra* de Lycophron (Bâle, 1566), des *Catalecta Virgiliana* (Lyon, 1572), des *Ausonianæ lectiones* (Lyon, 1574), du *De verborum significatione* de Festus (Paris, 1576), des *Carmina Catulli, Tibulli et Propertii* (Paris, 1577), de l'*Astronomicon* de Manilius (Paris, 1579), des *Sententiæ* de Publius Syrus et des *Disticha* de Caton (Leyde, 1598), des œuvres d'Apulée (Leyde, 1660). Il publia aussi un important recueil de proverbes grecs, *Stromateus proverbiorun græcorum* (Paris, 1593-94). — Parmi ses œuvres, il faut particulièrement mentionner : les *Cyclometrica elementa* (Leyde, 1594), sur la quadrature du cercle, qu'il se vantait d'avoir découverte; l'*Epistola de vetustate et splendore gentis Scaligeræ et vita J.-C. Scaligeri*, etc. (Leyde, 1594), réfutée par Scioppius, dans son *Scaliger hypobolymæus, hoc est etenchus epistolæ J. Burdonis pseudo-Scaligeri*, etc. (Mayence, 1607); et, la réponse qu'il fit sous un pseudonyme à ce pamphlet et qu'il intitula *Confutatio stultissimæ Burdonis fabulæ* (Leyde, 1608); les deux célèbres travaux de chronologie qui donnèrent la première impulsion aux recherches chronologiques, l'*Opus de emendatione tempore* (Paris, 1583 et Genève, 1609), et le *Thesaurus temporum, complectens Eusebi Pamphili Chronicon*, etc. (Genève, 1609); deux traités de numismatique : l'*Expositio numismatis argentei Costantini magni* (Leyde, 1604) et le *De re nummaria liber postumus editus a Snellio* (Leyde, 1616); ses poésies (le recueil le plus complet, *Poemata omnia*, fut publié à Leyde en 1615), et enfin les *Opuscula varia antehac edita nunc vero multis partibus aucta*, publiés à Paris en 1610 par Casaubon. Il aida Gruter à la compilation du *Thesaurus inscriptionum latinarum*, et il en rédigea la longue table alphabétique. Ses lettres, publiées par Heinsius (Leyde, 1627), et les *Epîtres françaises de personnages illustres à Scaliger*, publiées par Jacques de Reves (Harderwyck, 1624), sont intéressantes pour l'histoire littéraire. Deux recueils d'anecdotes et bons mots relatifs à Scaliger (*Scaligeriana*) avaient été faits, l'un en latin par François Vertunien, son ami (Saumur, 1669), l'autre, où le français et le latin sont mêlés, par les de Vassan, ses élèves de Leyde (La Haye, 1666). Ces deux

EFERUS - Recherche & Classification numérique

recueils ont été réunis et publiés ensemble à Amsterdam en 1740. U. MENGIN.

BIBL. : NICERON, *Mémoires*, t. XXIII. — BERNAYS, *J.-J. Scaliger;* Berlin, 1855. — Ch. NISARD, *le Triumvirat littéraire au XVIe siècle : J. Lipse, J. Scaliger, J. Casaubon;* Paris, 1852. — EGGER, *l'Hellénisme en France;* Paris, 1869.

SCALOPS (Zool.) (V. TAUPE).

SCALPA (Ile) (V. HÉBRIDES).

SCALPEL. Les scalpels sont des espèces de bistouri à lame courte et ordinairement fixe, quelquefois mobile, qui servent plutôt à l'anatomiste qu'au chirurgien. Il y en a de diverses formes suivant l'emploi auquel ils sont destinés. La faible dimension de leur lame assure à leur action une précision minutieuse de mise dans les travaux spéciaux de l'anatomie. Dr S. MORER.

SCAMANDRE ou XANTHE. Rivière de l'ancienne Asie Mineure (V. TROIE).

SCAMMA (Antiq.). Mot grec signifiant fossé en tranchée et appliqué, par extension et par la suite, dans les gymnases grecs et dans les cirques romains, à l'enceinte limitée par une petite tranchée tracée dans le sable et à l'intérieur de laquelle combattaient les lutteurs après s'être frottés de sable. C'est ce qui explique que, dans presque tous les bas-reliefs romains représentant les jeux du cirque, on voit une houe et un panier de sable, la houe servant à tracer l'enceinte ou scamma que les concurrents ne pouvaient franchir sous peine d'être mis hors de combat et le sable employé à saupoudrer le corps des athlètes.

SCAMMONÉE. I. BOTANIQUE. — C'est le *Convolvulus Scammonia* L. (V. LISERON). La Scammonée d'Allemagne ou d'Europe est le *Calystegia sepium* R. Br.; la Scammonée d'Amérique, le *Jalap* (V. ce mot); la Scammonée de Montpellier, le *Cynanchum acutum Monspeliacum* L. Var.; la Scammonée de Smyrne, le *Secamone ægyptiaca* R. Br.

II. THÉRAPEUTIQUE. — On emploie en médecine la gomme-résine, extraite de la racine du *Convolvulus Scammonia* dans les pays même d'origine de la plante (Asie Mineure, Grèce, Crimée). Les racines, mises à nu, sont incisées, et le suc recueilli dans des coquilles où on le fait sécher. Pur, ce suc est amorphe, transparent, cassant, à brisure luisante, de couleur brun jaunâtre en petits fragments, brun marron en masse; sa poudre est couleur chamois. Frotté avec le doigt humide, il forme une émulsion blanche. La scammonée d'Alep et de Smyrne est la meilleure, mais elle est souvent falsifiée. On préfère, pour les usages thérapeutiques, lui substituer la *résine*, analogue à la jalapine, qu'on peut en extraire très pure et blanche, au moyen de l'alcool à 90°. Cette résine est un purgatif drastique énergique, analogue au jalap, et qu'on utilise dans les constipations opiniâtres, l'anasarque, etc. Doses de la poudre de scammonée : 0gr,30 à 1 gr.; de la teinture, 2 à 8 gr. en potion; dose de la résine, 0gr,30 à 0gr,60. La scammonée entre dans la teinture de jalap composée ou eau-de-vie allemande, dans la poudre cornachine, l'électuaire diaphénix, etc.

III. PHARMACIE. — Les formes pharmaceutiques de la scammonée sont la poudre, obtenue par trituration dans un mortier de fer et tamisage au tamis de soie n° 80, la teinture alcoolique et la résine de scammonée. On en fait des biscuits purgatifs. Elle entre dans la composition de l'eau-de-vie allemande (teinture de jalap composée), dans les pilules de Belloste, et les pilules de coloquinte composées.

SCAMONNINE (Chim.) (V. JALAPINE).

SCAMOZZI (Ottavio BERTOTTI-) (V. BERTOTTI-SCAMOZZI).

SCAMOZZI (Vincenzo), architecte italien, né à Vicence en 1552, mort à Venise en 1616. Après avoir eu pour premier maître son père *Dominique* Scamozzi, habile constructeur vicentin, le jeune Vincenzo étudia surtout les édifices élevés par Jacques Tatti, surnommé *Sansovino*, ainsi que le *Traité d'architecture* de Vitruve, et se fit connaître, dès 1574, par la publication d'un ouvrage sur la perspective. Appelé peu après à Venise par les chanoines de San Salvatore pour des travaux à la coupole de leur église, V. Scamozzi fut chargé dans cette ville de continuer les Nouvelles Procuraties, commencées par Sansovino et auxquelles il ajouta un troisième étage; puis d'achever, vers 1584, la librairie de Saint-Marc, et enfin de construire de nombreux palais, tant à Venise qu'à Vicence et dans le N. de l'Italie. Vers la même époque, Vespasien Gonzague de Mantoue lui fit bâtir un théâtre dans le genre antique à Sabbioneta, et Scamozzi alla achever un fort à Palmanova, dans le Frioul, avant de faire en France, en Allemagne et en Hongrie, un long voyage dont la relation illustrée est conservée au musée civique de Vicence. Mais l'œuvre la plus importante de cet architecte fut sa publication intitulée *Idea della Architettura Universale*, qu'il commença peu avant sa mort, et dont le sixième volume, consacré aux *Ordres* (V. ce mot), fut traduit d'abord par d'Aviler, puis par le Hollandais Samuel du Ry, vanté par Fr. Blondel, et ne cesse, depuis plus de trois siècles, de tenir une place importante dans les études d'architecture. Scamozzi avait aussi — préoccupation assez rare à son époque — tenté de restituer, à l'aide du dessin, le Laurentin, villa décrite par Pline le Jeune. Au siècle dernier, un monument, comprenant un buste de Scamozzi, fut élevé à cet architecte dans l'église Saint-Laurent à Venise, par les soins de Bonaventure Gregori, descendant de François Gregori que Scamozzi s'était primitivement donné pour fils adoptif et légataire universel. Ch. LUCAS.

SCANAFAGHIACCIA. Com. du dép. de la Corse, arr. d'Ajaccio, cant. de Salice; 511 hab.

SCANDELLI (Antonio), musicien italien, né à Naples vers 1520, mort à Dresde le 18 janv. 1580. On sait peu de choses sur la vie de cet artiste, sinon qu'il a passé la plus grande partie de sa vie au service de l'électeur de Saxe. Scandelli se rendit à Dresde en 1556 et y demeura comme maître de chapelle de l'électeur jusqu'à sa mort. Un certain nombre de ses œuvres ont été imprimées par différents éditeurs allemands et sont parvenues jusqu'à nous.

SCANDER-BEG ou GEORGES CASTRIOTA, prince de l'Epire ou de l'Albanie, né en 1414, mort en janv. 1467. Il était fils de Jean Castriota, prince d'Emathia, et de sa femme Voïssava, princesse serbe. Tout jeune encore, il fut donné par son père, en 1423, comme otage au sultan Mourad II, qui avait envahi l'Epire. Il fut circoncis, élevé dans la religion musulmane, et occupa dans la suite de hautes situations dans la hiérarchie turque. Après la mort de son père, il devait recueillir son héritage, mais le sultan préféra le garder dans son armée où il avait conquis une grande réputation. En effet, son courage, son esprit et ses connaissances stratégiques lui avaient valu le surnom d'Iscanderbeg (prince Alexandre), par allusion à Alexandre le Grand. Profondément indigné de l'injustice du sultan, Scander-beg profita en 1443 de la défaite des Turcs à Nisch (que leur avaient infligée les croisés sous le commandement de Hunyade) pour s'évader. Avant de partir, il surprit le secrétaire du sultan et, le cimeterre sur la gorge, il le força à signer l'ordre au gouverneur de Croïa de remettre cette place « entre les mains de Scander-beg ». L'insurrection se propagea dans les environs de Croïa; et peu après Scander-beg était, non seulement en possession de son héritage, mais chef de tous les dynastes d'Epire. Il réunit une armée. Ali Pacha ayant investi Croïa (1443) fut massacré avec 40.000 hommes. En 1449, le sultan Mourad, à la tête d'une armée de plus de 100.000 hommes, se présenta devant Sfetigrad, ville située dans la Haute-Dibra. Cette campagne coûta cher au sultan, mais la ville tomba en son pouvoir. En 1450, il parut devant Croïa. Mais après avoir perdu le gros de ses troupes, il se retira vers Andrinople. C'est seulement en 1461 que Scanderbeg accepta la paix que lui offrit Mahomet. Cette paix ne fut pas du reste, de longue durée, et, en 1465, il battit encore, sous Croïa, les conquérants de Constantinople.

EFERUS - Recherche & Classification numérique

Scander-beg mourut peu après, et l'Albanie tomba dans l'anarchie. M. G.

Bibl. : Georges T. Pétrovitch, *Scander-beg (Georges Castriota). Essai de bibliographie raisonnée. Ouvrages sur Scander-beg écrits en langues française, anglaise, allemande, latine, italienne, etc.* ; Paris, 1881, in-8. — J. von Hammer, *Geschichte des osmanischen Reiches;* Pest, 1827-35, vol. I et II. — Le P. Duponcet, *Exploits héroïques de Scander-beg;* Liège, 1854, in-8. — M.-C. Paganel, *Histoire de Scander-beg;* Paris, 1855, in-8.— Nicolas Voulitch, *Scander-beg* ; Belgrade, 1892, in-8 (en serbe).

SCANDICUS (Mus.) (V. Plain-Chant, t. XXVI, p. 1018).

SCANDINAVIE. GÉOGRAPHIE PHYSIQUE. — Situation, Limites, Superficie. — La Scandinavie ou Péninsule scandinave est une région d'Europe située au N.-O. du continent, vaste péninsule que l'océan Glacial baigne au N., l'océan Atlantique à l'O., les détroits danois (Skager Rak, Cattégat et Sund) au S. et au S.-E., la mer Baltique à l'E. Elle a une superficie de 770.166 kil. q. et une population de 7.172.918 hab. (1898). Elle s'étend entre 2° 30′ et 28° 20′ long. E., 71° 71′ 42″ et 55° 20′ 18″ lat. N., les points extrêmes étant au N. le promontoire de Knivskjælodden sur l'île de Magerœ, et au S. le Smyge-Heck. Reliée à la Russie du Nord par l'isthme très bas qui s'étend du fond du golfe de Botnie au Varangerfjord, cette vaste péninsule se trouve, de plus, intimement rattachée aux autres pays voisins par un plateau sous-marin qui supporte les dépressions sans profondeur des détroits danois et de la Baltique en rétablissant sous une tranche d'eau de moins de 200 m. sa continuité avec le continent. Dans ces conditions, on ne peut méconnaître qu'un simple gauchissement du terrain, combiné avec des effets subséquents d'érosion marine, a suffi pour déterminer son isolement.

Le versant oriental de la péninsule scandinave est occupé par la Suède (*Sverige*) ; le royaume de Norvège (*Norge*) occupe le versant occidental.

La Suède forme une figure à peu près régulière avec une longueur (1.600 kil.), quadruple de la largeur maxima (400 kil.), et est entourée de mers à l'E., au S. et en partie à l'O. (golfe de Bothnie, Baltique, Sund, Cattégat et Skager Rak) ; la Suède possède des frontières terrestres du côté de la Finlande au N.-E. où la frontière est formée depuis 1809 par les fleuves de Muonio et Tornea, et du côté de la Norvège à l'O. où elle consiste dans la ligne de partage des eaux qui sépare au N. les affluents de la Baltique et de l'Atlantique, et au S. les tributaires du Cattégat et du Skager Rak. La Suède s'étend entre 69° 3′ 2″ et 55° 20′ 18″ de lat. N. et entre 8° 46′ et 21° 49′ de long. E. Le périmètre est évalué à 9.817 kil. (7.624 kil. de côtes, 536 kil. de frontière finlandaise, 1.657 kil. de frontière norvégienne). La superficie de la Suède est de 447.862 kil. q.

La Norvège est comprise entre 71° 7′ — 57° 58′ (cap Lindesnæs) de lat. N. et entre 2° 30′ — 28° 20′ de long. E. La Norvège, qui s'allonge en bordure de l'Atlantique, est, en somme, une terre étroite, très escarpée, plongeant dans le N. vers l'océan Glacial, échancrée dans le S. par le Skager Rak, baignée dans l'O. par les eaux de l'Atlantique septentrional. La superficie du royaume est évaluée à 322.304 kil. q. (dont 12.830 kil. de lacs). La population s'élève à 2.410.000 hab. (1897), c.-à-d. 6,5 hab. par kil. q. Les frontières continentales du royaume (2.540 kil.) à l'E. sont limitrophes de la Suède (sur 1.540 kil.), de la Finlande (sur 750 kil.) et de la Russie (sur 170 kil.).

Partant du fond de l'Iddelfjord sur le revers E. du Skager Rak pour se diriger d'abord vers le S., la frontière se recourbe ensuite très brusquement en sens inverse pour venir gagner rapidement la zone des hauts plateaux en recoupant obliquement tout le réseau de rivières dalécarliennes qui viennent se jeter dans les grands lacs de la Suède méridionale. A partir des monts Dofrines, après avoir laissé sur sa droite les hauts massifs du Syltoppen (1.790 m.) et de l'Areskutan (1.472 m.), elle ne quitte plus les sommets en ne s'écartant guère de l'axe général de la péninsule, mais sans coïncider avec la ligne de partage des eaux. Son tracé ensuite, entre les pays voisins finlandais, puis russes, devient des plus capricieux. L'apophyse singulière lancée par la Finlande dans l'intérieur même du massif montagneux la refoule si bien vers l'O. qu'elle ne laisse plus entre elle et la côte, en face de cette zone intrusive, qu'une bande étroite, large à peine de 40 kil. Elle la contourne ensuite pour descendre au S.-E. sur le versant oriental jusqu'au 25° de long. E., puis remonter vers le N. où elle atteint bientôt, près de sa source, la Tana, pour la suivre ensuite jusqu'à Rajala ; à partir de ce point, en effet, juste au moment où cette grande rivière arctique se replie au N. en filant droit vers l'océan Glacial, la frontière finno-norvégienne, lui tournant le dos, descend tortueuse, indécise, à travers les terres basses de l'isthme de jonction, jusqu'au Pasviq où se fait son raccord avec les plaines glacées du N. de la Russie (*toundras*). Cette rivière l'entraîne alors à sa suite sur les bords du Varangerfjord, jusqu'à son embouchure, mais, loin de s'y terminer, elle revient pour ainsi dire sur ses pas pour venir rejoindre, après avoir décrit une grande boucle, une seconde rivière laponne, le Gacôbs Elv, où cette fois elle prend fin ; et cela en comprenant comme terme extrême une petite église solitaire qui, dressée sur les rives basses du débouché à la mer de cette rivière laponne, fait pour ainsi dire office de borne-frontière à son extrémité.

Cette frontière, purement conventionnelle comme d'habitude, n'est déterminée dans la topographie par aucune influence qu'on puisse qualifier de directrice ; elle est soumise aux variations que peuvent lui faire subir la fortune des armes ou les conventions politiques ; par exemple sa pénétration actuelle, assez lointaine sur le territoire russe, au delà du Pasviq, correspond à une convention ne remontant guère au delà du commencement de ce siècle (14 oct. 1826), mais, dans la majeure partie de son tracé, notamment quand elle prend sur ces hauteurs, entre Suède et Norvège avec un rejet si marqué vers l'O., une allure sensiblement rectiligne, elle suit fidèlement le trajet d'une zone désertique simplement fréquentée par quelques troupes errantes de Lapons nomades, ou, plus fixes, de Finlandais sylvicoles, mais qui ne parviennent guère à lui fournir plus d'un habitant par kil. q. ; si bien que cette zone, avec son caractère isolant, s'introduit sur l'axe même du dôme de faîte scandinave comme une ligne naturelle de délimitation entre deux pays qui, par suite d'un accord commun (« Rigsakt, 1815, »), sont sans doute unis sous un même roi, mais dont les affinités aussi bien que les relations au dehors sont absolument inverses et conformes d'ailleurs à la pente générale du terrain qui entraîne l'un, suédois, dans l'Est vers les régions baltiques, l'autre norvégien, dans l'Ouest et surtout dans le Sud où viennent se concentrer les 2/3 de sa population, en face du Jutland danois et de ces pays de la mer du Nord avec qui se font la majeure partie (4/5) de ses échanges internationaux. Ph. B.

Généralités et Géologie. — Parmi les grandes régions naturelles de l'Europe, la Scandinavie, avec sa forme péninsulaire d'un type peu ordinaire, constitue sans doute un terme spécial, bien différencié, mais son individualité comme unité géographique distincte ne lui est acquise qu'après séparation, dans le sud, d'un élément qui, construit d'une tout autre façon, forme vraiment une région à part. Cet élément c'est la *Scanie*.

La péninsule scandinave, en effet, n'est pas seulement la terre des fjords et des glaciers par excellence dans sa partie norvégienne, celle aussi des longues déclivités et des plaines du côté suédois, c'est encore, dans son ensemble, la vraie terre des gneiss et des granites. Or rien de semblable ne s'observe dans cette Scanie ; avec sa nature surtout crayeuse, son relief insignifiant, ses côtes rectilignes, elle représente une sorte d'éperon ajouté après coup au pays suédois et n'ayant avec lui aucune analogie. Ses plaines basses, d'une fertilité qui lui a valu le nom de « grenier d'abondance de la Suède », la localisa-

EFERUS - Recherche & Classification numérique

tion, dans ses assises plus profondes, des seuls charbonnages que possède la péninsule, lui permettent sans doute de jouer un grand rôle dans la vie économique de la Scandinavie, mais toutes les affinités de ce pays plat sont pour les îles danoises qui, de même nature, formaient avec lui, avant l'ouverture tardive (postglaciaire) des détroits, un isthme reliant la Suède avec le Danemark et la Poméranie. Il n'est donc que justice de rattacher ensemble ces diverses parties d'un même tout.

Ainsi débarrassée de son appendice crayeux, la péninsule scandinave reste d'ailleurs encore assez grande pour comprendre deux Etats et surtout deux populations qui, quoique soumises au même régime politique depuis 1815, sont, entre elles, fort différentes; différences qui n'ont d'égales que celles présentées aussi bien dans sa nature que dans son aspect par le sol qui les supporte. Dressée tout d'un jet en face de l'Atlantique, et présentant tout l'effort de son relief franchement reporté de ce côté, la Scandinavie devient, en effet, par excellence, le pays des contrastes, celui aussi des exceptions; et tout cela placé sous la dépendance immédiate de la composition du terrain, ainsi que des circonstances qui l'ont engendrée, s'en déduit naturellement.

Sur un fond archéen, très uniforme, de gneiss et de granites, une large zone de terrains primaires très anciens (précambriens et siluriens), constitue sans doute, en s'allongeant d'un bout à l'autre de la péninsule suivant son axe, la masse principale du pays; mais le plein développement de ces assises se fait de préférence sur le versant norvégien où, de plus, elles affectent, avec une prédominance marquée de grès grossiers et de conglomérats (*F. smaragditiques*), le caractère de dépôts de rivages faits aux dépens d'une ancienne chaîne (*Ch. huronienne*), rabotée maintenant jusqu'à son socle par l'érosion. Quand ensuite des mouvements postérieurs ont relevé des bandes successives du dilurien en rides montagneuses (*Ch. calédonienne*) sur les bords de l'ancien continent boréal précambrien, c'est aussi en Norvège que ces sédiments ont le plus souffert des effets produits par cette énergique poussée. Avec une extrême complication dans les dislocations subies, se traduisant par de fortes inversions de couches, et la résolution en failles de grands plis couchés sur de vastes étendues, ce qu'on y observe, c'est la présence inattendue dans des couches devenues gneissiques (Bergen, haut plateau de Hardanger, etc.), de ces trilobites siluriens qui, partout ailleurs en Suède, se rencontrent bien conservés dans d'anciennes vases, restées à l'état de simples schistes tendres ampéliteux, tant l'horizontalité primitive de ces dépôts est, dans cette direction, à peine troublée. Ils y sont, de plus, dispersés par lambeaux, assez importants sans doute pour fournir, au début, des saillies assez prononcées (*montagne du Kinnekalle*), mais bientôt l'érosion, ayant accompli son œuvre de dénudation, c'est le sous-sol archéen qui constitue à lui seul la contrée plate et basse où s'enfonce le golfe de Botnie.

Rien que ces seuls faits expliquent les différences si grandes qui s'établissent en Scandinavie entre les deux pays qui se partagent la péninsule : l'un dans l'Ouest (*Norvège*), étroit et montueux, au point que toute son activité se trouve condensée sur la côte, en particulier dans sa partie plus éloignée du Sud où deviennent étroites les relations de sa population avec celle de même race installée autour de la mer du Nord; l'autre, dans l'Est (*Suède*), beaucoup plus étendu, mais bien moins accidenté, à ce point que la majeure partie de sa surface, en venant se partager entre deux zones, l'une forestière, l'autre, de grandes plaines cultivées, peut largement contribuer au développement sur place d'une population plus sédentaire et qui, par sa situation, même se relie cette fois au pays finnois. Car au delà de cette succession de cuvettes sans profondeur qui constituent le golfe de Botnie, la plate Finlande au sol essentiellement granitique et gneissique n'est autre, en somme, que la continuation de la plate-forme archéenne de la Scandinavie.

Dans son ensemble, cette région, avec son bord ouest vigoureusement redressé sous la forme de la Norvège, vient ainsi constituer, dans le N.-O. du continent européen, une grande unité géographique qu'on peut qualifier de *massif finno-scandinave*, massif bien homogène, que la Baltique échancre à peine sur l'axe érodé d'un dôme (*Bouclier baltique*) correspondant à ce gonflement du fond archéen de la Suède et de la Finlande, qui, depuis les derniers temps glaciaires, loin d'être resté stable, n'a cessé d'être soumis à de multiples *mouvements d'oscillation*.

Quant aux contrastes qu'offre la Scandinavie sous sa forme actuelle, les plus marqués sont ceux qui s'introduisent entre ses deux versants : l'un abrupt, norvégien,

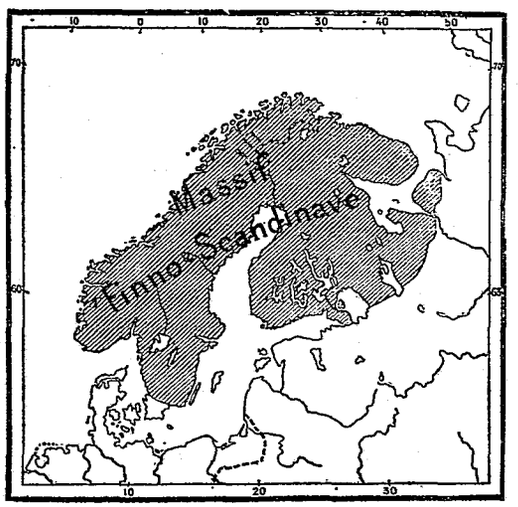

Fig. 1. — Le massif Finno-Scandinave.

plongeant brusquement vers l'Atlantique; l'autre, suédois, doucement incliné à l'E. vers les dépressions marines sans profondeur du golfe de Botnie et de la Baltique. Relief, climat, végétation, mœurs et coutumes des populations qui les habitent, tout est changé.

Dans la topographie, les modifications sont si grandes que la Suède, sur cette pente adoucie, a pu être considérée comme un vrai pays de plaines, tandis que la Norvège devenait une contrée montagneuse, flanquée, à l'O., du cap Lindesnæs au cap Nord, d'un bourrelet saillant souvent qualifié d'*Alpes scandinaves*, étant donné que, vu de la mer, ce versant extérieur, avec sa brusque saillie, prend l'aspect d'une ride montagneuse escarpée. Mais ce n'est là qu'une fausse apparence; la ligne d'escarpements qu'on a sous les yeux marque tout simplement le bord vigoureusement redressé d'un plateau très tourmenté, profondément découpé, tout le long de la côte, par les fjords. Et ce sont précisément sur les bandes séparatives de ces découpures que certaines crêtes, se profilant sur l'horizon après leur isolement par l'érosion, communiquent cet aspect-chaîne à la bande du littoral atlantique.

Mais c'est surtout l'inspection d'une carte de la Scandinavie qui permet bien d'apprécier le caractère de son relief. Sur celles hypsométriques notamment, les courbes qui délimitent les zones de grande altitude dépassant 1.000 m., au lieu de prendre le caractère d'ellipses allongées, régulièrement emboîtées comme elles le sont dans la représentation des vraies chaînes de montagnes, s'évasent en dessinant de grands espaces plats, aux bords très découpés. Or cette forme devient dans le relief des hauteurs de Scandinavie l'élément dominant. Ce qui le termine, en effet, c'est une zone de hauts plateaux à surface bombée dessinant, dans l'O. de la péninsule, sur une largeur d'environ 150 kil., une large croupe à ver-

EFERUS - Recherche & Classification numérique

SCANDINAVIE

LÉGENDE

- VILLE de plus de 100.000 hab.
- Ville de 50.000 à 100.000 hab.
- Ville de 20.000 à 50.000 hab.
- Ville ou Village de moins de 20000 h.
- Ville fortifiée
- Chemins de fer
- Canaux de Navigation
- Limites d'Etat
- Limites de Régions
- Limites de Divisions administratives.

Les Capitales d'Etat sont soulignées deux fois.

Les Chefs-lieux de divisions administratives sont soulignés une fois.

OCÉAN GLACIAL ARCTIQUE

OCÉAN ATLANTIQUE

MER DU NORD

MER BALTIQUE

Golfe de Finlande

Golfe de Riga

Golfe de Bothnie

Golfe de Botnie

Echelle du 5.600.000e

Kil. 100 50 0 100 200 300 Kil.

Long. Est de Paris

Société anonyme de la Grande Encyclopédie

Gravé et Imp. par Erhard Frères — 1901.

EFERUS - Recherche & Classification numérique

sants très inégaux, l'un, plongeant brusquement vers l'Atlantique, l'autre, doucement incliné en sens inverse, puis bientôt dénivellé à ce point que la descente vers la Baltique se fait par une série de longues terrasses étagées. C'est alors la plate-forme archéenne baltique qui, en se relevant lentement vers l'O., jusqu'à 500 m., remplit cette condition, tandis que dans le plateau culminant, vigoureusement redressé de suite à plus de 1.000 m., viennent s'empiler les plis très disloqués des assises primaires.

La limite entre ces deux éléments principaux de la tectonique de la péninsule, déjà très marquée en son milieu par la forme si bien surplombante qu'y prend la crête marginale du plateau supérieur au-dessus de la terrasse boisée du Norrland suédois, l'est encore mieux dans le Sud, où cette zone forestière vient butter contre une muraille rocheuse, hérissée d'une longue rangée de sommets, parmi lesquels figurent, dépassant 1.500 m. le Lifjeld (1.550 m.) le *Gausta* (1.883 m.), le *Norefjeld* (1.509 m.) et le *Sælon* (1.753 m.). Pareils faits d'ailleurs sont à signaler dans le Nord quand, au delà du cercle polaire, les hautes cimes dénudées du *Sarjektjakko* (2.140 m.) et du *Kebnekaise* (2.135 m.) jalonnent, en Laponie suédoise, le bord oriental très escarpé des hauts plateaux; elles y occupent la même position excentrique par rapport à l'axe du massif montagneux. Néanmoins, quelle que soit la valeur de ces accidents, la péninsule, avec ses pentes si inégales que ne séparent aucune ligne de faîte appréciable, mais bien un dôme très plat, ou doucement ondulé, prend, dans son profil en travers, une allure de voûte à grande courbure nettement dissymétrique, c.-à-d. une forme bien préparée pour servir de support, en raison de son altitude et sa position septentrionale, aux immenses champs de névés qui servent également si bien à caractériser le pays.

C'est d'ailleurs ce dont on peut bien se rendre compte, quand, après avoir gravi le versant raide norvégien, on en atteint le sommet. Parvenu à cette hauteur, ce qu'on peut constater, c'est l'absence aussi complète que possible de cimes isolées. Le sol, parfaitement nivelé, s'étale en vastes plateaux où la vue, partout où il ne disparaît pas sous les neiges, n'est arrêtée que par deux sortes d'accidents : les uns en relief, représentant toujours, sous la forme de bosses rocheuses très émoussées, la mise en saillie par l'érosion des parties les plus dures du plateau, les autres en creux et devenant alors la simple amorce des profondes vallées qui prolongent au loin, dans l'intérieur du massif, le sillon des fjords et qu'on vient de suivre pour en faire l'ascension.

Cette montée est longue et rude ; elle met sans doute en présence d'une contrée montagneuse, car ses sommets peuvent dépasser 2.000 m., mais qui n'a rien de l'allure habituelle des chaînes plissées. De plus, dans toute la traversée du dôme de faîte, pas trace de seuil de partage; à ce point qu'on ne s'y reconnaît passé, sur l'autre versant, qu'en voyant les eaux, après avoir longtemps stationné dans les creux de cette plate-forme terminale sous une forme marécageuse ou lacustre, filer vers l'E. sans qu'on sache pourquoi, tant est affaiblie la ligne suivant laquelle s'effectue la rupture des pentes.

Autre remarque, c'est que la continuité de cette plate-forme dans le sens de son allongement est, en certains points, rompue par des sillons qui, traversant tout le pays, s'approfondissent au point, non seulement de mettre en communication facile les deux versants, mais de permettre à la population de se concentrer sur leur trajet. Tel est le rôle pris dans le centre par la très intéressante *dépression nidrosienne*. Partant du fjord de Trondhjem, elle vient aboutir à Soderhamn, sur la côte baltique. Après avoir subi dans le Jemtland suédois une forte inflexion vers le S.-E., la zone désertique des hauts plateaux se présente brusquement interrompue par une large bande si bien affaissée au-dessous de la limite de la végétation forestière, entre le Sylen dans le Sud (1.766 m.) et le Snota (1,690 m.) dans le Nord, qu'elle peut se présenter au pied de ces massifs neigeux, verdoyante et bien habitée, notamment dans le fond de certains cols où peut se faire, à moins de 300 m., la jonction facile des forêts norvégiennes et suédoises. Cette dépression, élargissant ensuite son influence dans l'Ouest, à mesure qu'elle descend vers la côte, finit par s'y traduire, sur près de 300 kil., par cet effacement si complet dans le relief qui caractérise, non seulement l'encaissement du fjord de Trondhjem, mais la presqu'île de Fossen qui lui fait face, et tout le littoral avec sa chaîne d'îles très basses, associées depuis Smoelen jusqu'à Viqton. Ainsi s'explique aussi que l'antique ville, essentiellement maritime de Trondhjem, marque précisément, sur son vieux sol schisteux, lardé de roches volcaniques, le centre d'un des districts les plus peuplés de la Norvège. Enfin dans l'Est, ce sillon se trouvant, sur le versant plus adouci de la Suède, jalonné par une série de grands lacs allongés, devient la voie qui, de tout temps, a le mieux facilité les relations entre la Norvège et sa voisine ; actuellement, la ligne ferrée de Trondhjem à Stockolm par Œstersund en profite pour relier la région baltique avec les grands ports de la côte norvégienne.

Dans ces conditions, de pareils sillons transversaux deviennent sûrement l'œuvre de dislocations capables de partager la péninsule en compartiments distincts. Cela est si vrai pour cette dépression nidrosienne, qu'en présence de la déviation si remarquable qu'elle introduit dans la direction de la zone montagneuse, certains géographes avaient cru pouvoir y distinguer trois chaînes : les *Lanfleden*, affectant dans le Sud une orientation N.-N.-O. ; le *Dovrefeld* (*monts Dofrines*), fortement infléchi vers l'Est à la rencontre du sillon de Trondhjem; au delà, le système du *Kjoelen*, reprenant dans le Nord une direction N.-S. En réalité, ce que cette dépression introduit dans la structure de la péninsule, c'est sa division en deux parties : l'une, méridionale, où, dans sa bosse norvégienne, le dôme de faîte, très élargi et devenu central, supporte les plus hautes saillies du pays (*Ymesfjield*, 2.566 m.; *Sunchatten*, 2.294 m.); l'autre, septentrionale, où, plus abaissé, il se rapproche du littoral au point de le surplomber de toute sa hauteur en face des Lofoten, puis se présenter sérieusement entamé par les fjords à Tromsoë, où nulle part la dissymétrie du profil transversal de la péninsule n'est plus prononcée.

Non moins remarquable est ensuite dans le Sud l'entaille qui recoupe la Norvège, du fjord de Molde à celui de Christiania, en donnant naissance, dans l'intervalle, à deux des plus belles vallées de la région, *Rauma* et *Gudbransdal*. Son point culminant atteint à peine 590 m. et, malgré cet affaissement du seuil, la ligne de partage y reste encore indécise ; sur son emplacement vient s'étaler le fameux lac de Lesjes Kog, dont les eaux s'écoulent aussi bien vers le N.-O. par la Rauma dans l'Atlantique qu'au S.-E. dans le Skager Rak par le Glommen ; mais avec cette différence que, dans la première de ces deux directions, elles vont bon train, car la pente de la vallée de la Rauma, comme celle de toutes les vallées du versant atlantique, est très raide, tandis que, dans la seconde, elles ont à subir dans les deux grands lacs, Vormex et Mjosen, qui s'allongent dans celle du Gudbransdal, un arrêt sérieux.

Enfin, si, dans cette traversée de la péninsule, on cherche à se rendre compte de sa composition — circonstance facile à réaliser, car la roche apparaît partout bien découverte sur de vastes étendues — on verra qu'en dehors de l'énorme place tenue par les gneiss et les granites, elle apparaît au faîte de terrains primaires, dont les diverses couches dans sa zone montagneuse affectent, sur le flanc des vallées, cette allure troublée, disloquée, qui devient le trait caractéristique de la structure des grandes chaînes plissées, tandis que sur le plateau, c'est seulement sur la tranche qu'elles affleurent, brusquement coupées à ras du sol, comme si la tête de ces plis avait été rabotée par un puissant outil de nivellement.

EFERUS - Recherche & Classification numérique

Or, c'est précisément ce qui est arrivé pour les monts scandinaves. Appartenant à la grande bande des plissements anciens du N. de l'Europe, en particulier de ce puissant système de chaînes *calédoniennes* qui, vers la fin de l'époque silurienne, dressaient leurs hautes cimes sur le bord du vieux continent boréal, ils font partie d'une des plus anciennes zones de l'Europe. Depuis leur émersion qui remonte à une date si reculée, les érosions ont donc eu à leur disposition le temps nécessaire pour les niveler et les réduire à la condition simple de *pénéplaine*, c.-à-d. d'une surface à peu près plane et amenée, par ce travail, à un niveau bien voisin de celui de la mer. Divers indices même montrent que cette dénudation a été si complète qu'elle n'a laissé subsister de ces anciennes montagnes, après leur avoir enlevé la majeure partie de leur couverture de sédiments plissés, que leur soubassement. C'est le cas de la mise à jour, sur de si vastes étendues, des granites dont les longues bandes représentent actuellement les racines profondes des plis principaux.

Mais alors une question se pose. C'est de savoir comment cette région, après avoir subi un tel effacement, peut se représenter maintenant avec relief si accentué. La réponse est facile quand on tient compte que le redressement vigoureux de la pénéplaine scandinave vers l'O., qui a si bien ravivé son relief, devient l'œuvre de mouvements récents se rattachant sans peine aux dislocations qui, vers la fin des temps tertiaires, ont engendré à ses pieds l'Atlantique Nord. C'est un vieux relief rajeuni par une action récente. Tandis que certaines bandes de l'ancienne terre atlantique s'écroulaient sous les eaux marines, la Scandinavie en s'exhaussant a subi dans sa topographie cette accentuation qui fait de la Norvège un vrai pays de montagnes. Le morcellement si complet de sa côte par les fjords se rattachant à la même cause, et de plus comme conséquence finale de cet accident se présentant l'*état glaciaire* dont le massif à souffert au point d'en porter partout l'empreinte en caractères saisissants, on verra que tout ce qui particularise le relief actuel de la Scandinavie vient se placer sous la dépendance immédiate d'un événement figurant parmi les plus importants dont notre continent ait jamais été le théâtre, aussi comme un des plus récents. C'est ce dont nous allons pouvoir nous rendre compte en passant maintenant successivement en revue les diverses parties de cette séduisante contrée.

Archipel côtier. — En premier lieu figure, comme trait caractéristique du flanc norvégien, cet état si complet de morcellement de la côte qui n'est seulement accusé par les fjords mais par le nombre et le caractère disloqué des îles disposées en bordure; ces dernières se trouvant le plus souvent réduites à l'état de ruines d'une bande de hautes terres autrefois reliées sans conteste au massif scandinave.

Telles sont, dès le début, dans le nord, les îles si étrangement découpées de Sörö, de Rolfsö, puis de Magerö, où se fait, au cap bien connu, la brusque terminaison, en plein océan Glacial, de notre continent. Sans doute, dans leurs formes étranges et leur isolement, une grande part doit être attribuée à l'érosion marine, très active dans ces parages, mais cette action a été singulièrement facilitée par l'état crevassé des puissantes assises de grès rouges qui les composent; absolument du reste comme il en est sur les côtes d'Ecosse pour les Orcades qui, de même composition et de même aspect, doivent à de pareilles influences d'être maintenant détachées des Highlands.

En face des côtes escarpées du Norrland, les Lofoten et autres îles rocheuses du grand archipel côtier (*Skjærgaard*) offrent ensuite avec les Hébrides une complète analogie, l'isolement de ces chaînes insulaires, en regard des hautes terres d'Ecosse aussi bien que de Scandinavie, se rattachant cette fois aux dislocations atlantiques. A ce point que chacune représente tout simplement le bord vigoureusement relevé vers l'O. d'une bande dont la partie effondrée, en face de la côte voisine, s'y traduit maintenant par un vrai sillon de fracture que la mer s'est contentée d'élargir en forme de détroit. Tel est notamment, entre les Lofoten et la côte scandinave, ce grand chenal du Vest qu'on qualifie si improprement de fjord, car loin de s'encaisser dans l'intérieur de la montagne comme les vraies échancrures de cet ordre, c'est parallèlement à sa direction qu'il s'allonge, en s'évasant progressivement de l'amont vers l'aval, sans jamais présenter dans la distribution de ses profondeurs l'irrégularité qui caractérise ces derniers.

Crevassées de gorges profondes, accidentées au point de présenter des cimes neigeuses culminant à près de 1.000 m., voire même de grandes traînées de glace descendant jusqu'à la mer, ces grandes îles plus hautes à l'O. qu'à l'E. comme toutes les terres norvégiennes, et si rapprochées les unes des autres qu'elles donnent de loin l'impression d'une chaîne dentelée, laissent voir dans leurs alignements une direction N.-O. dominante qui souvent les réduit à d'étroites arêtes rectilignes. On sent, rien qu'à leurs formes, qu'elles n'ont avec celles précédentes du Finmarck aucune analogie. Si, en effet, les plus septentrionales de ce groupe, les Vesteraalen, qui conservent encore quelques traces de grès rouges, peuvent présenter de nouveau, grâce au débitage de ces assises en aiguilles, l'aspect ruiniforme des îles du Nord, le reste, essentiellement constitué de roches massives cristallines, représente l'axe granitique raboté d'une chaîne extérieure en majeure partie submergée. Quoi qu'il en soit, cet ensemble, déchiré par les fjords, percé de passes escarpées à fond de roches, réalise, avec son relief accentué, ses immenses champs de névé, la chute fréquente des glaces à la mer, un type scandinave achevé; un type où de grandes falaises verticales dressées tout d'un jet à des hauteurs de plus de mille pieds, joint à l'énorme extension prise par des surfaces moutonnées, polies et striées à tous les niveaux, mettent partout en pleine évidence deux influences : les dislocations qui ont morcelé cette chaîne insulaire, l'action glaciaire qui lui a imprimé son modèle actuel.

En deçà de ces Lofoten dont les formes étranges fantastiques, à coup sûr les plus grandioses de la Norvège, s'élèvent toujours vigoureuses en brusque saillie sur le fond sombre des eaux marines, rien de semblable sur la côte ne peut s'observer. Toutes les îles qui se développent ensuite, d'abord très espacées, et pour ainsi dire collées à la côte dans le centre du pays (*Helgeland*), puis de plus en plus nombreuses à mesure qu'on descend vers le sud, sont d'importance beaucoup moindre et d'un caractère bien différent. Notamment dans le sud, où devenues rocheuses, nues, peu élevées, elles rachètent par leur nombre immense leurs faibles dimensions.

Alors se présente, depuis Christiansund jusqu'à Stevanger, cette myriade d'îles, d'îlots et d'écueils lavés par le flot qui, pressés les uns contre les autres entre la côte et le large, deviennent pour le littoral un excellent brise-lames, en même temps qu'un élément des plus profitables pour le cabotage, tant devient calme l'eau marine dans les petits canaux intercalés. Donc point de mal de mer à craindre dans leur traversée qui prend, au point de vue de la tranquillité, tous les caractères d'une navigation fluviale. Aussi quand on profite, pour longer cette côte si peuplée, d'un de ces bateaux-poste qui, chaque jour, serpentent au travers de ce dédale d'îles extérieures pour faire escale à toutes les stations, que d'observations peut-on faire, sans que rien ne vienne en interrompre la continuité! C'est d'abord dans ce voyage en zig-zag, où sur la route, balisée à l'excès, la multiplicité des bouées flottantes éveille déjà l'idée d'un fond inégal parsemé d'écueils, cette première remarque qu'au point de vue de la distribution générale des populations, ici encore, malgré la réduction si complète sur de pareils rochers dénudés de l'espace habitable, la densité, absolument comme dans les

EFERUS - Recherche & Classification numérique

grandes îles nordlandaises, reste toujours plus forte que dans la montagne.

C'est par centaines qu'on compte celles qui servent d'abri à des familles de pêcheurs, voire même à de petites flaques de verdure immédiatement peuplées de bestiaux ; tandis qu'accrochées aux pentes raides des rochers stériles apparaissent des moutons se contentant d'une maigre pâture de lichens ou de frêles bouleaux noueux, tordus dans les moindres creux. Qu'un repli se produise plus accentué que les autres dans ces roches tourmentées, qu'un cirque s'y établisse sur fond sableux, bien abrité, de suite des tas de *gaards* rouges ou jaunes avec leur enveloppe habituelle de prairies vertes, annoncent, sous une forme qui dans un paysage aussi désolé ne manque pas d'agréments, que tous les espaces disponibles y sont bien occupés. C'est alors la pêche, très active dans ces parages, qui peut y déterminer, avec un grand mouvement de barques sur les canaux, une telle agglomération. Sans cela la topographie répulsive aussi bien que la nature particulièrement ingrate du sol de ces îles les auraient certainement condamnées à demeurer désertes.

Essentiellement granitiques ou faites de schistes durcis par de fines et multiples injections de pareilles roches, toutes ont de plus été si bien rabotées par les glaces qu'il n'est pas une saillie qui ne soit émoussée. Partout la roche vive largement découverte s'y présente à nu, complètement décapée, arrondie, striée, avec des surfaces à ce point polies que les eaux, aussi bien pluviales que marines, glissent sur elles sans y exercer la moindre action. Assurément, dans l'essaimage d'une telle quantité d'îlots, simulant sur des kilomètres de large tout autant de blocs détachés de l'édifice continental, on serait tenté de voir l'œuvre propre des vagues et des courants, mais au travers d'un archipel côtier aussi divisé, tous ces mouvements sont réduits comme puissance mécanique au minimum ; et la cause dominante de ce mode particulier de structure reste toujours en état de dislocation très accentué. De plus, ici encore, comme dans les archipels plus septentrionaux, on peut reconnaître que les éléments du *skjærgaard*, loin d'être en désordre, dessinent au débouché des fjords, dans le prolongement immédiat des promontoires intercalés, de vraies chaînes d'îles séparées, juste en face de l'échancrure, par de profonds détroits « Sund » qui deviennent en mer la suite naturelle de ces vallées inondées. De part et d'autre de ces dépressions, les îles, en jalonnant sans aucun doute le thalweg de vallées sous-marines qui poursuivent souvent fort loin au large le sillon des fjords, marquent donc les principaux sommets

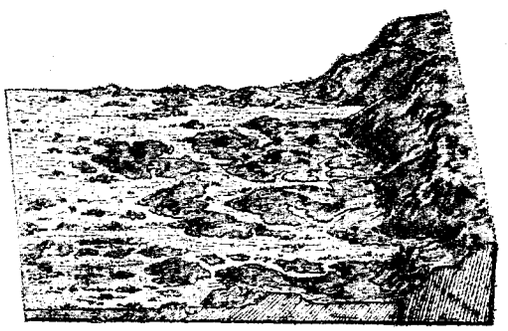

Fig. 2.—La plaine côtière et les kjœrgaard, près de Bergen.

de lignes de hauteurs en grande partie submergées, à ce point même que c'est précisément sur l'emplacement des moins élevés de leurs cols que se sont établis les chenaux transversaux qui introduisent dans cette zone littorale des conditions de navigation très profitables. Or, étant donnés la multiplicité de ces canaux et aussi ce fait que leur raccord avec les précédents détroits dessine dans le *skjærgaard* un réseau quadrangulaire, on ne peut échapper à cette conclusion que cet archipel représente, au pied de la côte norvégienne, une bande littorale plus morcelée que le reste et dont la majeure partie submergée dessine, sous une tranche d'eau d'une centaine de mètres, un véritable plateau sous-marin, sans doute sérieusement entamé en face de la dépression nidrosienne pour les raisons déjà indiquées, mais partout ailleurs très continu.

Reste maintenant la question de savoir pourquoi elle est si bien submergée. Pour la résoudre, il suffit, après avoir constaté combien cette structure, aux environs de Bergen, est particulièrement nette en face des fjords les mieux caractérisés (*Sögne fjord, Hardanger fjord...*), d'atterrir en ce point qui met de suite en présence d'une des particularités les plus intéressantes de ce versant norvégien : c'est que la montagne, loin d'aboutir brusquement à la mer, laisse entre elle et l'Océan une bande de terrain plat, fertile, très habitée, qui prend tous les caractères d'une *plaine côtière* doucement relevée vers l'intérieur où elle atteint, sans jamais les dépasser, une centaine de mètres. C'est le *Kystfolk* des Norvégiens. Le contraste est alors saisissant entre l'animation qui règne dans toute cette zone où se sont établies les grandes villes du littoral, Stavanger, Bergen, Tromsö, et l'aridité qui règne dans l'archipel ; mais quand on abandonne un instant l'attrait du paysage qu'on a sous les yeux pour porter son attention sur la nature du sol qui le supporte, on voit qu'en somme il n'y a d'autre changement, avec ce qui se passe sur les îlots qu'on vient de quitter, qu'une continuité plus grande dans les formations. Chaque fois qu'une dénivellation se présente, c'est le produit d'une victoire remportée par une roche dure sur l'attaque du glacier, mais non sans souffrance, car ici encore les stries et le polissage caractéristique ne manquent pas.

En somme, cet ensemble morcelé en îles dans la direction du large, relevé en une zone plus continue vers l'intérieur, représente sur ce versant norvégien une bande littorale jouant dans l'économie du pays un rôle considérable et qui vraisemblablement, tant est brusque la façon dont elle vient lutter contre la montagne, doit être attribuée à la chute par faille, au pied des escarpements qu'entament si vigoureusement les fjords, d'un fragment de l'ancien plateau scandinave. Ainsi s'explique que cette zone ainsi affaissée ait plus souffert que les autres d'une submersion qui a permis ensuite à la mer de pénétrer si loin dans les échancrures de la côte.

Fjords, Eid et Terrasses du versant norvégien. — Cette zone une fois franchie, les fjords, en s'encaissant dans la montagne qui s'enlève brusquement en saillie, s'individualisent de suite avec leurs caractères tranchés. Alors apparaît un paysage extraordinaire, croissant toujours en grandeur à mesure qu'on s'enfonce dans ces profondes échancrures, mais aussi bien facile à expliquer. Qui dit fjord, en effet, dit vallée très encaissée, autrefois creusée à l'air libre, maintenant en partie submergée, après être passé par un *état glaciaire* intermédiaire suffisamment prolongé pour avoir pu jouer dans la conservation de ses formes, après le dressage de ses parois et le déblayage des matériaux qui l'encombraient, un rôle des plus importants. Or de ces phases successives que ces échancrures ont dû traverser avant d'acquérir leurs formes actuelles, les fjords norvégiens, mieux que tous autres, en portent l'empreinte des plus marquée.

C'est d'abord, pour l'encaissement, cette raideur dans les parois qui, toujours extrême aussi bien dans les parties aériennes que submergées, implique nécessairement l'idée de cassures franches dans un massif résistant. Des falaises verticales dressées tout d'un jet à plus de 1.000 m. et se poursuivant sous les eaux bleues du fjord, sans rien perdre de leur raideur jusqu'à 450 m. et même plus, comme celles qui, pendant des dizaines de kilomètres, encaissent l'énorme fissure du Lyse fjord, ne peuvent recevoir d'autre

EFERUS - Recherche & Classification numérique

explication, d'autant mieux que cet état de choses se moquant pour ainsi dire de la nature du terrain, cette allure rectiligne, parfois même surplombante, se retrouve partout, quelle que soit la nature des roches traversées. A noter de plus que ces grandes profondeurs coïncident toujours avec un étranglement des gorges; dans ce Lyse fjord, par exemple, quand la dénivellation atteint 1.500 m., sa largeur se trouve réduite à moins de 500 m. Enfin cette structure, déjà si bien accusée dans les branches maîtresses, loin de s'atténuer dans les branches latérales, s'accentue, à ce point même que c'est dans leurs ultimes ramifications qu'on peut rencontrer, avec une constante exagération du paysage, non seulement les plus profondes de ces gorges, mais celle dont l'allure rectiligne se maintient, dans les deux sens, avec la plus grande continuité.

De tous ces faits, le classique Sogne fjord, qui pousse droit sa tranchée à 180 kil. dans l'intérieur, offre le meilleur type. C'est aussi le plus bel exemple à citer de l'analogie si complète qui s'établit entre la forme ramifiée du cours supérieur de ces profonds sillons avec celle du réseau hydrographique de cette zone fracturée; par suite, l'évidente preuve que leur creusement opéré, dans le principe, à l'air libre par les eaux courantes, s'est trouvé singulièrement facilité par l'état crevassé du sol sur lequel s'est exercé leur action.

D'ailleurs, en amont, cette forme ancienne subsiste dans les profondes vallées qui poursuivent au loin dans la montagne, avec leur longue série de lacs étagés, le fossé des fjords; à ce point que ces derniers, joints à leurs vallées sous-marines d'aval, représentent simplement la partie submergée d'une longue coupure qui, partant de la ligne de faîte, parvient à faire sentir son influence jusqu'à l'extrémité de l'archipel côtier; submersion même si bien marquée qu'ici encore, comme dans la région insulaire, elle se traduit, entre ces grandes lignes de cassures, par la présence de détroits mettant en communication facile deux fjords dont les embouchures sont souvent fort éloignées. Cette circonstance, particulièrement propice pour la navigation intérieure, est alors due à l'invasion par les eaux marines des plus basses de ces dépressions transversales qui s'introduisent volontiers sur les longues péninsules entrelacées en donnant naissance aux *eid*, c.-à-d. à des seuils déprimés à ce point que les pêcheurs peuvent toujours en profiter, quand ils ne sont pas envahis par la mer, pour faire passer, en les portant, leurs barques d'un fjord à l'autre.

Parsemés de lacs, couverts de bois en raison de leur faible altitude et représentant aussi sur ces hautes terres les seuls points qui soient franchement habités, ces « portages », que surplombent souvent des escarpements d'un millier de mètres de haut, font partie de ce système de cassures croisées pour ainsi dire à angle droit, qui divisent le versant norvégien en compartiments à peu près réguliers. Leur fond, maintenant tapissé de dépôts glaciaires, doit à ce seul fait la fertilité qui le rend habitable; condition surtout réalisée à leur débouché dans les fjords où se présente, dans le paysage, un élément dont la régularité, les formes géométriques, l'aspect toujours verdoyant, attirent de suite l'attention. Ce sont ces fameuses *terrasses* dont la genèse a soulevé tant de discussions. Toujours plaquées avec la même allure horizontale au flanc raide des versants, leur développement, surtout marqué à l'entrée des petites vallées qui interrompent souvent la continuité de falaises fjordiennes, marche de pair avec celui des points habités.

Chacune d'elles, faite de sable et de graviers, prend pour base une couche d'argile bleue glaciaire et se poursuit avec la même régularité, aussi bien sur des centaines que des milliers de mètres de long, avec cette seule particularité qu'elles occupent dans l'intérieur des fjords des niveaux de plus en plus élevés. Toutes marquent l'emplacement d'anciens lacs qui, pendant un certain temps, à l'époque où les glaciers norvégiens commençaient à se retirer, se sont trouvés maintenus, dans les vallées latérales où elles se tiennent par des barrages de glace. A cette date, en effet, toutes les fois que les parties hautes de ces vallées, dirigées transversalement au sens du mouvement de recul des glaciers, sont devenues libres, les eaux n'ont pas manqué d'y stationner sous la forme lacustre en arrière de la glace qui barrait encore en aval leur cours inférieur, encore moins de recevoir des apports torrentiels résultant du remaniement des moraines délaissées et destinées à constituer sur les bords de ces lacs temporaires, dont le niveau s'élevait jusqu'à ce que l'eau trouve à se déverser par un col, les remblais *fluvio-glaciaires* en question. Le recul des glaces continuant, ces lacs les ont nécessairement suivies dans leur mouvement de retraite, chacun d'eux se vidant, dès que son barrage s'abaissait pour venir se reconstituer un peu plus bas. Ainsi s'explique, avec l'échelonnement de ces terrasses, l'abaissement progressif de leur niveau à mesure qu'on descend dans les fjords. Quoi qu'il en soit, remplissant partout le même office, elles représentent dans ces multiples actions subies par la Norvège, une œuvre qu'on peut qualifier de bienfaisante pour le pays. Sans ces terrasses herbeuses, en effet, qui introduisent, avec leurs prairies fraîches d'une verdure éclatante, leurs maisons bariolées de couleurs vertes ou jaunes, beaucoup de gaieté dans le paysage sévère des fjords, leurs flancs rocheux risqueraient fort de conserver l'aspect désertique des hautes terres qu'ils échancrent, et surtout de ne plus renfermer, dans leurs étonnantes gorges du Norrland, les plus septentrionales cultures de seigle qu'on connaisse.

Formes glaciaires. Ces faits généraux une fois exposés, il nous reste maintenant à définir la part qui revient aux grandes glaces quaternaires dans le façonnement de ce versant escarpé qu'accidentent si curieusement les fjords. Elle est bien grande, très expressive et facile, par suite, à définir. Sans parler de leur rôle protecteur qui a eu pour principal effet, par suite de la longue durée du phénomène, de préserver contre une destruction qu'elles auraient certainement inconnue à l'air libre, les formes recouvertes, les traces laissées de leur passage — coups de gouge, cannelures, surfaces moutonnées et polies, à toutes les hauteurs — se sont traduites avec une intensité rare par le complet dressage des parois des gorges encaissantes. Au profil transversal en forme de V des vallées d'érosion qu'elles présentaient sûrement avant d'être envahies par les glaces, s'est substitué celui en forme d'U ou mieux d'auge à fond courbe si caractéristique des vallées

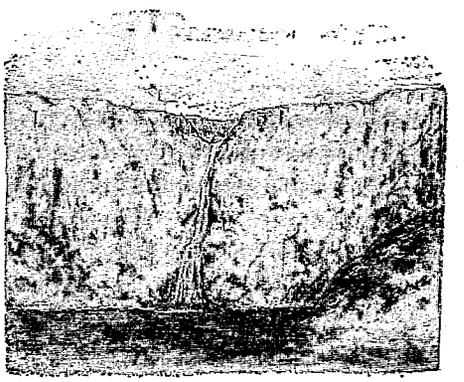

Fig. 3. — Chute en cascade d'un ancien affluent sur la paroi de l'énorme crevasse du Sör fjord (vallée latérale suspendue).

glaciaires, avec même une sérieuse aggravation du phénomène. Aussi sont devenues multiples les conséquences de cet élargissement des vallées, notamment la retombée en cascade sur les parois raides du fjord de petits affluents

EFERUS - Recherche & Classification numérique

qui autrefois se rendaient plus tranquilles, en suivant la pente générale du terrain, au cours d'eau principal dans le fond du thalweg (fig. 3).

Dans ce pays plein d'eau, les cascades, sur les parois des fjords, sont d'ailleurs d'une fréquence et d'une variété de formes infinie. Trouvant dans les champs de névé hauts perchés sur les sommets une source d'alimentation des plus actives, elles en suivent pour ainsi dire le développement, si bien que les grandes calottes glacées, comme celles du Gostedal, ont pour trait saillant de présenter leur soubassement frangé de cascades étincelantes. Malgré cela, celles qui dérivent de la brusque rupture du cours inférieur d'un affluent n'en restent pas moins, dans ce concert bruyant, un élément des plus actifs. De plus, étant donné leur origine, elles sont toujours chargées de sables et de graviers ; aussi le pied de la falaise où se fait leur chute, au lieu de plonger directement sous l'eau, se trouve toujours bordé d'une petite terrasse triangulaire, les matériaux charriés s'y rassemblant en un talus de déjections ; on peut de la sorte constater que ce qui tient la place du petit cours d'eau d'autrefois, c'est un *torrent vertical*. Encore un signe de jeunesse venant s'ajouter à tant d'autres dans le régime hydrographique actuel du pays.

Dans les formes du profil longitudinal des fjords, les modifications introduites par l'action glaciaire ne sont pas moins considérables. A cette continuité dans la pente avec plongement régulier vers la mer, qu'avait acquise la rivière au début, fait place une irrégularité des plus grandes, représentée surtout par une succession de dépressions et de ressauts, souvent très brusques, annonçant que le lit très inégal du fjord est constitué par une série de cuvettes distinctes, séparés par des seuils, dont quelques-uns émergés, quand ils sont rocheux, donnent naissance à des *îles de fjords*. D'autres, sous-marins cette fois, et de plus en plus développés à mesure qu'on se rapproche de l'embouchure, à ce point même qu'on peut finalement les rencontrer faisant office de barrages transversaux à l'entrée, ne sont que des accumulations de nature morainique. Enfin, tandis qu'il est des fjords où la sonde accuse dès cette entrée des profondeurs d'un millier de mètres (1.244 m. par le Sogne fjord), d'autres sont plus profonds au milieu qu'au commencement.

En somme, rien n'est moins homogène que le lit d'un fjord, et si l'eau marine qui le recouvre disparaissait, ce qu'on aurait sous les yeux, ce serait un vrai fond de glacier, avec cette différence cependant que, par places, certaines zones, qui prennent subitement le caractère de fosses très profondes, ne peuvent s'expliquer que par de petits effondrements locaux, consécutifs des oscillations que la région a si souvent subies.

Lacs et vallées de fjords norvégiens. — C'est sans solution de continuité, sans rien perdre de leur raideur de forme, ni d'élévation dans leurs versants que les vallées dans la Norvège succèdent aux fjords. Aussi quand, circonstance fréquemment réalisée, les eaux stationnent sur leur parcours sous une forme lacustre, rien dans le paysage n'indiquerait qu'on a quitté le fjord, si on y était transporté les yeux bandés.

Entaillés dans la roche vive, ces grands lacs allongés, très profonds, aux bords toujours escarpés, ne se différencient en effet de ces derniers que parce qu'ils sont remplis d'eau douce. Multiples y sont souvent les îles rocheuses ou morainiques attestant, pour leur fond, les mêmes inégalités qu'en bas; très fréquentes aussi s'y trouvent des fosses d'effondrement capables d'amener ce lit à un niveau très inférieur à celui de la mer, tandis que celui de la surface des eaux du lac est porté à 800 ou 900 m. En regard de ces points particuliers sur le bord de la cavité, la falaise venant comme précédemment plonger sous des eaux bleues d'une transparence absolue sans rien perdre de sa verticalité, rien en somme n'est changé dans la structure de la vallée. Ainsi s'explique qu'en Norvège ces lacs conservent encore souvent le nom de fjord.

Tous montant à mesure qu'on s'élève, d'échelon en échelon, barrés en avant par des seuils rocheux jusqu'au voisinage de la ligne de faîte ou ces nappes lacustres, dépourvues cette fois de rives sensibles, gagnent en surface ce qu'elles perdent en profondeur, impriment à ces vallées cette physionomie spéciale qui a pu faire dire qu'elles n'étaient autres que des chapelets de lacs étagés. Cela est si vrai que, quand ce retard des eaux en arrière des seuils sous cette forme lacustre fait défaut, c'est qu'elles ont fini par acquérir derrière ce barrage la force nécessaire pour rompre l'obstacle.

Sur le trajet d'une des plus curieuses de ces vallées norvégiennes, celle du Lærdal, en deçà de la gorge près de laquelle se dresse la si curieuse église de Bergund, la verdoyante plaine allongée sur laquelle la route jusqu'alors en lacet, glisse si longtemps en palier, en offre un exemple frappant; cet espace, où l'eau courante s'attarde maintenant en serpentant au travers d'une prairie tourbeuse et qu'on s'étonne de rencontrer subitement si plate dans une région très tourmentée, n'est autre qu'un fond de lac, dont les eaux se sont vidées après rupture de l'énorme barrage du Vindhelle. Ce n'est pas d'un seul coup que cet éclusage s'est produit; la route qui maintenant, depuis 1872, profite de la tranchée ainsi ouverte pour éviter un long détour, permet, tandis qu'au fond de la gorge l'eau tourbillonnant dans ses marmites de géant continue encore son travail d'érosion, de suivre sur les parois, singulièrement usées, la marche du phénomène et d'en noter, d'après la disposition des cannelures et les déplacements successifs du chemin, la progression.

Non moins expressifs sont aussi les points où tout près de là, dans la *gorge des Galder*, on peut remarquer combien les rivières dans leurs couloirs torrentiels, loin d'y rester stables, ont été sujettes à de fréquents déplacements, et par suite constater qu'on se trouve en présence d'un régime hydrographique à peine ébauché. Or il en est toujours ainsi : sur toute l'étendue de ce revers escarpé du massif montagneux dont le fond est si vieux, on assiste à ce contraste singulier d'y voir apparaître sous la forme de lacs multiples, aussi bien que dans l'allure torrentielle des rivières à cascades, tous les signes de jeunesse très accentués.

L'explication toujours la même, aussi bien facile à saisir, car elle est inscrite en caractères saisissants dans les moindres détails du paysage, c'est que ces cours d'eau, faute de temps, puisqu'ils n'ont pu s'installer qu'après le départ des glaces qui recouvraient encore le tout il y a quelques milliers d'années, n'ont pu encore triompher des inégalités d'un relief que le vigoureux redressement du versant qu'ils drainent avait singulièrement ravivé.

Pour la même raison, depuis la ligne de faîte jusqu'à la mer, toutes ces déchirures qui, avec les fjords, ne forment qu'une seule et même lézarde, dessinent, sur ce versant, le réseau si régulier de fentes qui détermine sa division en compartiments rectangulaires et par suite cet aspect bien connu de damier que prend, sur les cartes, sa représentation (fig. 4).

En réalité, c'est la zone des fjords qui seule peut fournir une figure aussi géométrique, mais dans celle contiguë des lacs étagés et des rivières à cascades, l'orientation, aussi bien que le parallélisme des vallées, n'est pas moins frappante, et c'est également à angle droit que s'y fait le raccord des affluents. Du N. au S., la Norvège se trouve ainsi craquelée par quatre systèmes de cassures (*traits d'incision* de Kjeruff) que les érosions postérieures se sont ensuite appliquées à façonner suivant le degré de résistance plus ou moins grande des roches, tandis que les fractures, en les recoupant sans tenir aucun compte de leur dureté, ont déterminé la grande régularité des grands traits du pays.

Autre fait très important, et tout entier dû cette fois à l'action glaciaire, c'est qu'en plus des phénomènes habituels de rabotage puis d'accumulation, sous la forme de

EFERUS - Recherche & Classification numérique

longues digues morainiques et de blocs erratiques, celui des *terrasses* fluvio-glaciaires dont nous avons déjà reconnu l'existence sur le flanc des fjords se poursuit encore fort loin dans les vallées. Dessinant, dans les conditions précédemment indiquées, à la base de leurs parois escarpées, des talus à couronnement plat dont les formes droites, bien arrêtées, l'aspect toujours verdoyant, contrastent toujours singulièrement avec celles mamelonnées des rochers nus qui les surplombent, ces terrasses permettent en même temps d'apprécier ce que les hauteurs encaissantes ont perdu par érosion ; les matériaux, sables, graviers et cailloux striés qui les constituent n'étant autres, en somme, que le produit de leur démolition. Nombreuses, très étendues, à deux échelons dans les parties basses, plus espacées et réduites à une seule traînée dans le cours supérieur, elles jouent toujours le même rôle dans la distribution des centres habités. La seule différence c'est que les grandes terrasses du bas, suffisamment épaisses pour donner au niveau d'eau qui s'établit d'habitude à leur pied, sur la couche argileuse du dessous, une grande activité, s'y présentent flanquées de beaux bouquets de petits bois, puis couvertes au sommet de prairies vertes et de champs cultivés piquetés de *gaards* rouges ou jaunes, tandis que sur les plus élevées, les prés sont transportés sur le toit de petites maisons dressées sur pilotis, et pressées en tas, tant l'espace disponible y devient restreint.

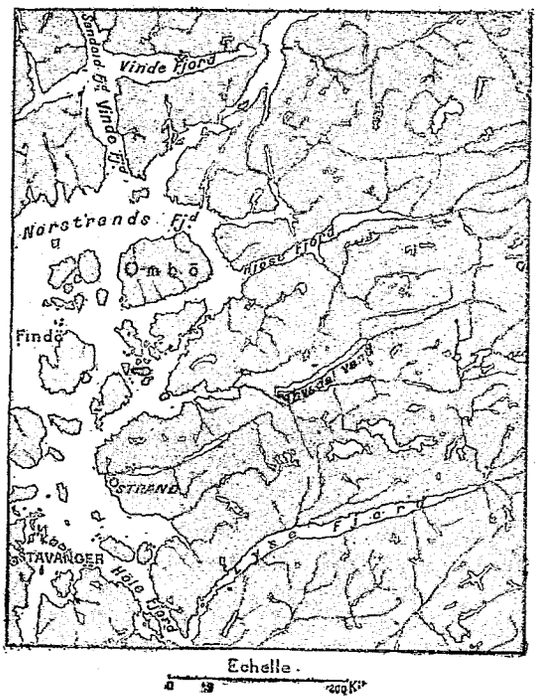

Fig. 4. — Fragment de topographie norvégienne montrant sur la côte son réseau quadrangulaire de fractures.

Ce qui se représente aussi, dans ces profondes entailles du versant ouest, c'est sur leurs flancs toujours raides le débouché, à une grande hauteur, d'une rivière latérale avec sa chute brusque, en cascades (*Rjukan*, 105 m. ; *Væringfos*, 145 m. ; *Vottisfos*, 260 m. ; *Varlufos*, 350 m.), n'étant guère dépassées en puissance que par celles qui, en amont, résultent d'une retombée de la rivière principale sur les parois très escarpées de cirques marquant le plus souvent, sous cette forme de culs-de-sac, la terminaison des vallées au pied du grand plateau, circonstance qui n'en facilite guère l'ascension et fait qu'en somme le dôme de faîte ne peut être franchi, en dehors de la dépression nidrosienne, que par une dizaine de routes exigeant plusieurs jours de voyage, souvent difficile, pour passer d'un versant à l'autre.

Tous ces phénomènes, inconnus dans les pays où le creusement des vallées suivant une pente régulière devient l'œuvre propre des eaux courantes, sont bien caractéristiques de ceux qui ont été soumis à une glaciation prolongée. En effet, les glaciers, en se contentant de dresser les parois des gorges qui les encaissent, les protègent contre une destruction plus complète qu'ils auraient certainement encourue à l'air libre, et leur érosion sur le fond, en excavant les roches tendres, aussi bien que le pied des contrepentes sur les parties plus dures qu'elle remonte sans pouvoir en triompher, introduit dans leur profil en long une discontinuité qui se traduit par une série de saillies et d'excavations destinées, après le recul des glaces, à retenir les eaux sous une forme lacustre. Or ces caractères, raideur des parois, alternance maintes fois répétée de lacs étagés de rapides ou de chutes, sont accentués au plus haut degré dans les vallées norvégiennes ; mais aussi quel inconvénient pratique : car cette forme dans un pays qu'on sait déjà être le moins peuplé de tous les Etats européens, non seulement les rend peu habitables, mais leurs rivières, en ne se présentant navigables que sur les parties planes des *échelons*, sont, comme voie de pénétration dans l'intérieur, d'un bien maigre profit. Par contre, disposant partout d'une grande hauteur de chute, et très poissonneuses, elles ont largement contribué au développement des deux grandes industries du pays, la pêche et le travail du bois.

Dôme de faîte scandinave ; Fjeld et Kjöl. — Quand après avoir franchi dans ces hautes vallées norvégiennes la zone forestière, on atteint le *Vidden* (immensité), c.-à-d. la bande terminale de plateaux largement découverts, qui constituent le *dôme de faîte* proprement dit, le fait qui frappe de suite l'attention, c'est l'aplanissement complet du pays. De vastes surfaces où la roche raclée par le frottement de la glace apparaît lisse comme une dalle de trottoir, ou polie comme un marbre dans ses parties arrondies ; dans les creux des tourbières jaunâtres enveloppées par de maigres plaques de verdure piquetées des touffes blanches de la linaigrette (*Eriophorum*) ; tapissant quelques rochers rugueux, les flaques blanches d'aspect neigeux des mousses de renne ; par place, dans les points un peu plus déprimés, fournissant une note gaie, au milieu de ce paysage sinistre, les eaux bleues d'un petit lac à bords sinueux, et tout cela enchevêtré dans le plus complet désordre : tel est l'aspect pris à cette hauteur par le *kjol* scandinave, quand cet ensemble ne disparaît pas sous d'épaisses couches de névés. A cette hauteur, le massif est si bien nivelé, toutes ces saillies sont si bien ramenées au même plan que l'horizon s'y traduit par une ligne obstinément droite, dont la rectitude n'a d'égale que celle offerte par une surface marine. C'est bien la pénéplaine primaire qu'on a sous les yeux, ou mieux les fragments de la vieille terre scandinave, aujourd'hui soulevés et morcelés par les dislocations atlantiques ; fragments qui constituent, chacun, à cette altitude, ces grandes surfaces si peu accidentées qu'on désigne sous le nom de *fjeld* en Norvège ou de *fjall* en Suède.

Mais il ne s'ensuit pas qu'une forme aussi simple ne soit soumise dans le détail à quelques variations. La composition du terrain intervient pour y introduire des particularités intéressantes. Quand, par exemple, au travers des bandes de gneiss et de granites où se développent de préférence, en raison de l'inégale cohésion de ces roches, les surfaces onduleuses, moutonnées et polies, s'élèvent les pitons éruptifs plus résistants des diabases, des diorites et des gabbros, leur mise en saillie par l'érosion reste assez vigoureuse pour fournir les plus hautes cimes de la région (par exemple les gabbros du Jotunheimen, de

EFERUS - Recherche & Classification numérique

Lyngen et les norites d'Egersund). Inversement, les lambeaux de schistes primaires, plus faciles à déblayer, fournissent des creux destinés à devenir bien vite marécageux. Ce qui rend aussi le plateau plus accidenté, c'est quand des calcaires ou des grès prennent part à sa constitution, circonstance surtout réalisée dans le nord où ces formations se substituent aux granites et autres roches archéennes de massif. La péninsule offre, en effet, dans sa composition géologique cette particularité d'être traversée dans le sens de son allongement par une large bande de terrains primaires alignés du N. au S., depuis Christiania jusqu'au cap terminal (*Nordkyn*), et disposée de telle sorte qu'elle passe en face de Trondhjem, sur le versant norvégien, pour atteindre la côte en face de Lofoten et la suivre jusqu'à la fin. La ligne de faîte, c.-à-d. celle où se fait la rupture des pentes du plateau, coïncidant avec la limite qui la sépare à l'E. de la zone archéenne, en suit le trajet. Aussi depuis l'Ofoten fjord, sous les Lofoten, jusqu'à Tromsoë, les points culminants, avec les vastes champs de névés des *Svartis*, surplombent le bord de l'Océan. C'est alors qu'on peut assister au spectacle saisissant de la descente des glaciers à la mer, ainsi que saisir les raisons qui ont permis à Forsell, en assimilant le profil transversal de la Scandinavie à celui d'une vague qui, s'élevant de la Baltique, se serait figée au-dessus de l'Atlantique avant de déferler, d'en offrir une comparaison imagée si souvent reproduite depuis.

Nulle part, en effet, la dissymétrie habituelle du profil transversal de la péninsule n'est si marquée. Là aussi, dès que la bande primaire commence à prendre une position si bien excentrique, on peut observer de préférence une des particularités les plus intéressantes du dôme de faîte. C'est son interruption par de vrais *cols glaciaires* dans le fond desquels s'étalent les eaux peu profondes de grands lacs qui, placés de la sorte, c.-à-d. à cheval sur une ligne de partage insignifiante, peuvent s'écouler indifféremment, à droite ou à gauche, dans les vallées qui découpent l'un et l'autre versant. A cette hauteur, c'est la calotte glaciaire qui, pesant de tout son poids sur les crêtes, a pu, par places, les raboter au point d'avoir laissé, comme trace de son passage, ces cols très élargis en forme d'auge et dont la profondeur, pouvant atteindre de 3 à 400 m., leur permet de jouer un grand rôle comme voie de communication entre les deux versants, en particulier dans le Norrland où ces passes viennent précisément se placer en connexion étroite avec la série de lacs allongés qui s'encaissent en contre-bas vers l'est, dans la première terrasse du versant suédois.

Le morcellement du dôme, dans les conditions précédemment indiquées, peut aussi amener sa division en fjeld distincts, quand ces cassures, devenues très accentuées, parviennent à traverser tout le pays des hauts plateaux suivant une direction N.-O.-S.-E. Très remarquables sont alors ces dépressions transversales qui souvent parviennent à introduire dans l'ensemble des divisions à caractères tranchés. Tel est le rôle pris au pied même du Borge Fjeld qui trace, dans ces hauteurs, les limites de la Laponie suédoise (*Lappmark*), c.-à-d. d'une région où les conditions habituelles du relief scandinave sont pour ainsi dire renversées. Les plus hautes cimes du N. de la péninsule (*Kebnekaisse*, 2.135 m.; *Sarjektjakko*, 2.140 m.) s'y trouvent en effet reportées loin de l'Océan dans l'intérieur des terres, sur le versant baltique, sous une forme alpine, c.-à-d. hérissées de pics et d'aiguilles, tandis que sur le versant norvégien où sont transportés, dans les conditions indiquées plus haut, les schistes et grès primaires, la topographie est plus effacée. La ligne de partage des eaux vient alors se placer tout près de la mer sur un dôme très surbaissé, le plus souvent glacé.

Ces formes alpestres, d'ailleurs, reparaissent bientôt sur le revers ouest du *Finmark* (Laponie norvégienne), dans ces districts septentrionaux très accidentés qui ont rendu célèbre le voyage au Cap Nord. Rien n'égale alors la hardiesse de formes prises, dans le district sauvage de Lyngen, par des rangées de montagnes dressant leurs cônes à plus de 1.500 m. et plongeant à pic, avec des glaciers de cirques accrochés à leurs flancs, dans les eaux d'un large fjord, ouvert au N. vers l'océan Glacial. Ce sont les masses très résistantes des gabbros qui remplissent la condition, mais ces formes aiguës, toujours escortées d'une masse énorme d'éboulis provenant de leur déchiquetage, sous l'influence des intempéries et complètement privées de toute trace d'érosion glaciaire, laissent voir qu'elles ont subi d'une façon tout à fait différente l'action des agents extérieurs. Ce sont des saillies qui, ayant rempli autrefois, au-dessus des champs de glace scandinaves, l'office des pics isolés (*nunataks*) qui se dressent aujourd'hui sur les bords de l'*Inlandsis* grœnlandais, ont pu échapper à leur influence.

Très différent d'aspect se présente ensuite le Finmark dans sa partie orientale. Aux formes si tourmentées du Lyngen succède presque immédiatement vers l'E. une zone très plate de plateaux pierreux dressés au-dessus de la mer en escarpements sauvages (le Cap Nord en est un type) et découpés par des fjords très élargis s'ouvrant très larges, droit vers le N., dans l'océan Glacial. Cette zone, triste et désolée, fait alors partie d'une bande franchement désertique qui, en s'allongeant depuis le bord du Varangerfjord, sur la côte arctique, jusqu'à l'amorce de la dépression nidrosienne, dans le S.-O., s'enfonce pour ainsi dire en coin entre la Suède et la Norvège. Seuls des Lapons nomades ont longtemps erré dans ces solitudes, si bien que ce vaste territoire est resté, jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, indivis. Actuellement, dans quelques parties suffisamment déprimées pour que la zone forestière subarctique des arbres résineux puisse y pénétrer, des Finnois sylvicoles l'ont en quelque sorte colonisée, mais partout ailleurs sa population ne s'élève guère encore actuellement au-dessus d'un habitant par 20 kil. q. Pour s'en rendre compte, il suffit de connaître les conditions physiques très étroites qui le régissent : soumis, en raison même de sa position, à un climat très rigoureux se traduisant avec une température moyenne de 0° à — 2° centigr. par la persistance des neiges pendant plus des deux tiers de l'année, livré en tous temps sans défense à l'action desséchante des vents froids du N., placé de plus à une altitude de beaucoup supérieure à celle que peut atteindre, dans ces hautes régions, la végétation forestière, c'est la zone des plaines glacées de la Sibérie (*toundras*), qui se poursuit sur ces hauteurs avec toutes les conséquences néfastes qui en dérivent. Et cela dans des conditions telles qu'elle introduit, entre les deux pays voisins, une division naturelle d'un caractère isolant, tout autre que celui tracé par la frontière politique si artificiellement.

Vallées norvégiennes du versant méridional. — Dans leur zone très élargie du S., les hauts plateaux portés, sur le bord même de la dépression centrale, à une alt. moyenne de 1.500 m., se présentent encore hérissés d'anciens *nunataks* dressant leurs pics isolés à plus de 1.500 m., près de la côte, dans la riante mais aussi très accidentée contrée de Romsdal (*Homet*, 1.514 m.; *Troldtinder*, 1.541 m.), dans les plus sauvages monts Dofrines ensuite (*Knustshö*, 1.696 m.; *Snehætta*, 2.321 m.) et surtout, au voisinage de la ligne de faîte, dans le puissant massif de gabbros du Jotunheim (*Glitretind*, 2.554 m., et son voisin *Gældhœppigen*, 2.560 m.). C'est là aussi qu'à côté d'immenses champs de névés, le travail des glaciers de cirques est encore le plus actif; mais plus au S., tous ces accidents, avec leurs formes alpestres si vigoureusement dressées en saillie, disparaissent pour faire place à de vastes surfaces, bien découvertes et régulièrement arrondies. Puis, finalement, la Norvège se termine dans le S. par une dernière zone de plateaux, sans doute encore fort élevés, à surface encore rocailleuse, voire même en partie désertique, mais moins déshérités surtout dans les creux tapissés de vertes prairies, autour de flaques d'eau

EFERUS - Recherche & Classification numérique

qui n'ont plus rien de marécageux. Ainsi s'explique qu'on puisse y rencontrer fréquemment des hordes de rennes, les Lapons profitant de ces circonstances favorables du sol pour venir y établir leurs campements. Autre trait caractéristique de ces hauts plateaux spécialisés sous le nom de *vidden :* c'est de présenter leurs surfaces dominées par de hautes cimes, *Haasteig* (1.090 m.), *Reksjövörd* (1.520 m.), *Vasdalseg* (1.657 m.), dont l'isolement et la forme habituellement conique trahissent toujours l'origine éruptive.

Partout aussi s'ouvrent, sur leurs flancs, des vallées profondes (*oplendes*) où s'échelonnent, toujours nombreux, des lacs reliés par des rivières à rapides ; mais, dans leur descente en ligne droite vers la côte de la mer du Nord et du Skager Rak, elles affectent une disposition rayonnante et, quand elles y aboutissent à une échancrure, cette dernière n'a plus de fjord que le nom. Insignifiantes sont en effet ces dentelures dont les rives aplaties, bien boisées, très habitées, n'ont plus rien de la raideur de celles des fjords proprement dits.

Dans de pareilles conditions, se présente, à l'angle S.-E. du Skager Rak, la longue et très pittoresque baie ramifiée au fond de laquelle s'est établie la capitale du pays, baie qui maintenant, avec ses îlots verdoyants, ses multiples villes et villages étagés sur des bords fleuris où de coquettes maisons dressées au-dessus du feuillage sont les seules saillies qu'on puisse observer, a depuis longtemps perdu sa forme escarpée antérieure.

Sans doute, sur cette côte privée le plus souvent d'îles en bordure, et que rien ne défend plus contre l'attaque du flot, l'action marine a dû entrer en jeu pour produire un tel résultat. Mais cet effacement du relief, dont toutes les formes de ce versant portent si bien la marque que nulle part on ne peut y rencontrer les grandioses aspects du versant occidental, tient surtout à ce fait que, soumis à des conditions climatériques plus favorables, il s'est trouvé plus tôt débarrassé de sa couverture glacée et par suite, livrée de bonne heure aux érosions.

Quoi qu'il en soit, son relief, dans le fond des vallées, reste encore assez accidenté pour que sur leur trajet subsiste cette discontinuité dans la pente qui permet aux lacs de s'y maintenir échelonnés dans un cadre toujours verdoyant, ainsi qu'aux rivières d'y conserver une allure franchement torrentielle. Retombant droites, verticales, sur des hauteurs considérables (245 m. pour celle de Rjukanfos qui représente dans le Telemarken la chute brutale des eaux d'un lac dans le fond d'une gorge), ou s'allongeant en rapides sur des kilomètres en déterminant sur leurs parcours la position de centres industriels des plus prospères, comme ceux qui s'étendent au N. de Christiania le long des chutes célèbres d'Hönnefos, toutes ces cascades se distribuent si bien sur toute l'étendue de leur trajet que bien souvent c'est sous cette forme de chute bruyante que s'y fait le débouché des eaux courantes à la mer.

Versant suédois. — Tout autre est l'allure du réseau hydrographique sur le versant suédois. Sans doute, les rivières à cascades, les lacs encaissés d'origine tectonique n'y manquent pas ; mais tous ces accidents, au lieu de se produire comme précédemment jusqu'à l'extrémité des vallées, sont franchement localisés dans leur partie supérieure.

Quand, après avoir franchi les épais contreforts de la grande masse du Kjöl, du haut d'un de ces fjeld qui sur ce versant doivent aussi leur isolement au morcellement du dôme culminant, la vue peut s'étendre au loin sur cette région des grands lacs suédois, le spectacle est admirable ; partout miroitent leurs eaux au milieu de la sombre verdure des forêts. Il n'est guère de repli de terrain qui n'en contienne, et dans les hautes vallées penchées vers le golfe de Botnie leur succession est ininterrompue. Mais il est juste d'ajouter que si on était placé dans le S. de façon à pouvoir jouir d'une pareille vue d'ensemble dans la direction de la Baltique, il en serait bien autrement. C'est tout à fait dans le bas qu'on y verrait transporté le phénomène lacustre au milieu de vastes plaines, sous la forme très différente de lacs immenses largement étalés ou subdivisés à ce point que la surface en apparaît criblée, et l'on se rendrait compte ainsi que le sol scandinave, en s'abaissant vers l'est, s'y comporte très différemment suivant qu'on l'observe dans le sud ou dans le nord.

Dans le nord à partir du 62°, c'est par une succession de terrasses étagées simulant les marches d'un gigantesque escalier que se fait sa descente vers la dépression Baltique, et le sol s'y affaisse au point de donner finalement naissance à une zone littorale très plate qui plonge doucement, sans rives sensibles, sous les eaux sans profondeur du golfe de Botnie. L'ensemble constitue les *Lappmark* suédois (*Marches des Lapons*), et sa structure a pour effet d'obliger les eaux courantes, qui n'ont pu triompher d'une pareille discontinuité dans la pente, à franchir les seuils en cascades ou à rester en arrière sous une forme lacustre ; aussi, dès qu'on a franchi la zone montueuse des fjelds, voit-on de suite apparaître à ses pieds un vrai district de lacs dans une première série de plateaux accidentés de vallées à flancs raides (*Sjöland*) où s'allongent multiples cavités de cette nature avec leurs cascades annexées.

Mais dès que les rivières entament, dans la grande zone des forêts de pins qui suit, une seconde et beaucoup plus large série de terrasses (*Sko-gsland*), tous ces accidents disparaissent pour faire place à un régime franchement torrentiel ; puis le profil des cours d'eau se régularise, et c'est ensuite dans de belles vallées très larges, bien peuplées, qu'on peut les voir, dans la dernière partie de leur course, serpenter paresseux et tranquilles, à ce point qu'il semble qu'ils aient de la peine à franchir les terres basses du littoral (*Kustland*). Très complaisantes alors, ces dernières s'échancrent bien souvent pour leur faciliter ce passage en abrégeant leur chemin.

Au pied de la zone des forêts où se fait cet arrêt presque subit de l'allure torrentielle des rivières au fond de vallées nombreuses, toutes parallèles entre elles et simplement séparées par d'humbles collines boisées, cet effacement si marqué du relief devient l'œuvre d'une érosion singulièrement activée par la proximité du golfe de Botnie, qui rend bien facile leur écoulement vers la mer ; mais sur les plaines basses du littoral, une autre cause intervient pour motiver leur stationnement. En plus des traces d'usure habituelle, l'action glaciaire s'y traduit par des accumulations de sables, de graviers et de limons morainiques suffisamment étendus pour imposer aux rivières dépourvues de pente sensible cette forme simple qui rend leur fond plat marécageux, mais aussi pour introduire, en avant des lagunes littorales, une zone d'une grande fertilité.

Ces dépôts augmentent progressivement vers le sud. Déjà dans l'Helsingie apparaissent, multiples sur cette plaine côtière très élargie, ces petites flaques d'eau sans écoulement qui deviennent, au milieu d'un enchevêtrement confus d'amas de boues et de pierres erratiques, l'expression la mieux marquée du modelé glaciaire si spécial, qui s'introduit dans toutes les régions où se sont faites en avant des glaciers, pendant leur phase d'avancement, les plus fortes accumulations de matériaux transportés. C'est le début d'un phénomène qui, se généralisant dans le sud, finit par imprimer à tout le reste du pays sa physionomie propre. Au delà du Balefl qui devient, au pied du Norrland, le dernier des cours d'eau qu'on puisse qualifier d'important, la Suède en effet, avec son épaisse couverture de pareils dépôts, n'est plus guère jusqu'à son extrémité gotlandienne, qu'un vaste plateau couvert de lacs. Sans doute sa surface n'est pas complètement régularisée ; à côté de parties dont l'alt. moyenne se maintient à 240 m., des zones déprimées à moins de 90 m. renferment précisément les grandes plaines de l'Uppland, c.-à-d. les plus riches contrées du pays.

EFERUS - Recherche & Classification numérique

En pleine Gothie, au milieu de la belle région forestière de Tiveden, qui s'allonge entre deux des plus grandes nappes lacustres, celles du Venern à droite, du Vettern à gauche, apparaissent ensuite, dressées à plus de 300 m., de gracieuses collines qui, n'ayant pas à souffrir du voisinage d'accidents topographiques aussi importants, ont mérité, en raison de leur isolement dans ce pays plat, la qualification de montagne ; telle est sur la rive gauche du Venern celle célèbre du Kinnekulle qui, spécialement faite, comme les autres, d'assises siluriennes surtout schisteuses, doit à d'épaisses coulées de roches volcaniques trapéennes intercalées, de pouvoir se maintenir avec une saillie aussi prononcée.

Mais le trait dominant du paysage reste toujours fourni par de longues levées de sables et de graviers dessinant sous le nom d'äs (prononcez *ose*) de grandes digues longitudinales entre lesquelles on est toujours sûr de rencontrer quelque bout de rivière paisible ou surtout le miroir plus tranquille d'un lac. Sensiblement orientés N.-S., et se poursuivant sur des longueurs d'une centaine de kilomètres, barrant des vallées au point d'obliger les eaux à stationner en arrière sous une forme lacustre, traversant ailleurs de part en part de grands lacs en faisant pour ainsi dire office de pont d'une rive à l'autre, ou mieux encore devenant, quand ils s'élargissent sur un pareil trajet, capables de supporter de grandes villes comme l'est Stockholm sur le barrage qui empêche les eaux douces du lac Mälar de se mélanger avec celles salées du Saltsjö, ces *äs* déterminent partout, dans ce pays plein d'eau, l'emplacement de grandes voies de communications. Les routes, alors bordées de grands arbres, empruntent leur ligne de faite ou s'allongent sur leur talus afin d'éviter les terres détrempées qui en garnissent les sommets, circonstance qui se réalise chaque fois que ces derniers devenus plats se présentent criblés de creux, en forme d'entonnoir à fond d'argile tantôt à sec, tantôt garnis d'un petit lac pendant la saison des pluies et tout à fait semblables aux kettles américains.

Tous, avec leurs cailloux striés, polis, disséminés au milieu de graviers bien stratifiés deviennent le produit d'anciens torrents sous-glaciaires et représentent ainsi les points où les extrémités libres des grandes lobes de glace sont restées le plus longtemps soumises à leurs oscillations habituelles; d'où, pour l'accumulation des moraines terminales, une cause de trouble incessante. Jetés le plus souvent en travers les uns des autres lors des diverses phases d'avancement, ces cônes de déjection n'ont pas manqué d'interférer entre eux; si bien que finalement l'ensemble est venu former une série de mamelons sans ordre et dessinant, avec leurs talus enchevêtrés, de nombreuses cavités bien closes qui ne pouvaient manquer, après la retraite finale des glaciers, de devenir lacustres. De là résulte, avec la multiplicité des phénomènes de cet ordre, la complète irrégularité de forme aussi que de position, de tous ces lacs ainsi que de leur succession à des niveaux souvent divers, à peine reliés par un réseau de cours d'eau des plus indécis; en somme, une topographie des plus confuses comme il en est pour toute région dont le modelé est à peine ébauché.

Mais il est juste d'ajouter que cet aspect, si conforme à celui des espaces où s'effectue encore de nos jours les oscillations de l'extrémité libre des glaciers, disparaît dans le Sud pour faire place à un état de choses très différent. Dans la Suède tout à fait méridionale aussi bien qu'en Scanie, on chercherait en vain cette indécision dans le relief qui caractérise sa partie moyenne. Sans doute les lacs n'y manquent pas, mais au lieu d'être indépendants, ils s'orientent et se succèdent en chapelet, tandis que les rivières s'allongent avec un parcours défini, ce qui devient le signe d'un état de régularisation plus avancé. Ce sont pourtant encore des formations glaciaires qui recouvrent le sol; mais cette nappe erratique est ici plus ancienne, les matériaux qui la composent trahissent, dans leur distribution aussi bien que leur mode d'altération, une action prolongée de l'atmosphère; la surface n'en est plus indécise, et les eaux y trouvant partout des points d'écoulement facile, le drainage du sol est assuré par un grand nombre de rivières qui peuvent sans peine atteindre la mer dans des vallées dont la régularité tranche singulièrement avec l'allure si capricieuse du réseau hydrographique de la Suède moyenne.

En somme, la Scandinavie porte sans doute l'empreinte manifeste de l'action glaciaire, mais à des degrés divers en fonction de l'étendue et surtout de la durée plus ou moins grande du phénomène. Actuellement, sur toutes les parties plates des hauteurs norvégiennes, d'immenses champs de névés parvenant au *Gostedal* à couvrir des espaces de 900 kil. q.; dans le Nord, sur les hauts plateaux du *Svartis*, des calottes glaciaires dont la surface totale atteint 1.100 kil. q.; enfin sur le versant opposé, des groupes de glaciers suédois encore très importants (300 kil. q.) attestent un large développement de ce phénomène, mais ce n'est là qu'une faible image de ce qui se passait autrefois quand tout cet ensemble, aussi bien que la Baltique, disparaissait sous une immense calotte de glace.

Or c'est à deux reprises différentes que cette Scandinavie s'est trouvée soumise à un pareil état glaciaire, mais avec cette particularité que lors de la dernière phase d'extension, de beaucoup la moins considérable, non seulement les grandes glaces scandinaves n'ont plus eu comme précédemment la force de franchir la mer du Nord pour venir atteindre les plaines septentrionales d'Europe en burinant partout le sol des stries dirigées N.-S., mais ce sont cette fois des glaciers finlandais, qui seuls ont pu atteindre ces passages après avoir raboté le fond de la Baltique. A cette date le grand effort des glaces en Scandinavie se faisait encore dans l'est, mais cette fois son extrémité méridionale échappait à l'invasion. Ainsi s'explique que la topographie glaciaire, sous l'effet des pluies et des eaux courantes, ait perdu en ce point ses caractères, alors qu'elle a pu si bien se maintenir ailleurs sur toute la zone qui n'a pu être soumise à de pareilles actions qu'après le départ final des glaces.

Mouvements du sol après le départ des glaces. — Mais les grands glaciers ne sont pas seuls entrés en jeu pour imprimer à la topographie superficielle de la Scandinavie ses caractères actuels. Des mouvements du sol concomitants de leurs oscillations et les déplacements consécutifs du niveau de la mer sont venus souvent y introduire des modifications d'une importance considérable. Déjà bien attestées sur les parois de certains fjords par de longues cannelures horizontales fixant les points où les vagues venaient autrefois les attaquer, ces déplacements le sont encore plus par des lignes caillouteuses d'anciens rivages (*Strandlinier*) qui s'observent à des hauteurs diverses sur les îles ainsi que sur les côtes norvégiennes, et surtout par de grandes banquettes de gravier collées au flanc de cette côte avec la même rectitude que les terrasses d'origine glaciaire, mais de nature cette fois tout autre. Très étendues sur le littoral, ces dernières, après s'être montrées bien amorcées dans le Sud, sur la côte suédoise d'Uddevalla, ainsi qu'autour du fjord de Christiania, remontent ensuite très haut dans le Nord jusqu'à Wadsö, en remplissant partout le même office : celui de servir de supports à des maisons de pêcheurs, voire même à des quartiers de pêche tout entiers, comme il en est à Trondhjem aussi bien qu'à Tromsö où se fait leur principal développement.

Quand on examine la composition de ces terrasses littorales, il est bien facile d'y reconnaître, en les voyant faites de sables de plages et de petits galets mélangés de coquilles marines, d'anciennes plages soulevées, apportant, sur toute l'étendue des côtes occidentales à fjords, le témoignage expressif qu'au moment où la mer, dans ces canaux naturels, pouvait se substituer aux glaciers en

EFERUS - Recherche & Classification numérique

pleine voie de retraite, le rivage scandinave était beaucoup plus haut qu'aujourd'hui. Depuis lors, il n'a cessé de s'abaisser, mais pas assez pour ramener à leur niveau primitif les embouchures de ces anciennes vallées ; si bien qu'elles restent encore cachées sous les eaux marines, sur une bonne partie de leur trajet. De plus, la disposition étagée de ces plages délaissées à des niveaux divers pouvant atteindre 180 m. autour du fjord de Christiania, — tandis que de part et d'autre de ce maximum, aussi bien dans le nord que dans le sud, on les voit progressivement se rapprocher du niveau actuel de la mer qu'elles finissent même par atteindre sur le littoral poméranien si stable de la Baltique, — fournit cet autre enseignement non moins précieux que le mouvement post-glaciaire d'émersion de la Scandinavie, loin d'avoir été le même partout, s'est effectué par ondes concentriques régulièrement décroissantes autour d'une zone axiale elliptique qui, partant de Christiania, vient aboutir au fond du golfe de Botnie, à Hapanga. Or cette zone d'amplitude maximum au point de vue de l'émersion correspondant exactement au principal centre d'accumulation des glaces norvégiennes, tandis que les points où, sur les côtes finnoises, aussi bien que poméraniennes le déplacement des rivages devient à peine sensible, coïncidant avec la limite même de leur dernière extension, il est clair qu'il s'établit entre ces deux ordres de phénomènes une relation de cause à effet.

Quant à la nature de ce rapport, pour l'interpréter, les hypothèses les plus diverses ont été invoquées. L'explication pourtant en devient fort simple, quand, à la suite d'un géodosien de grand mérite tel que de Drygalski, on vient chercher dans la dilatation que le territoire scandinave n'a pas manqué de subir après le départ des glaces, le principe essentiel d'un exhaussement qu'enregistrent avec tant de netteté les terrasses marines. Très différentes, en effet, sont les conditions physiques d'une région suivant que sa surface reste emprisonnée sous les glaces ou bien largement exposée à l'air libre. Dans le premier cas, non seulement sa température ne peut s'élever au-dessus de zéro, mais le froid occasionné par la glace, pénétrant assez loin en profondeur, détermine dans ce sol gelé une contraction toujours proportionnelle à l'importance de la couverture glacée. Dans le second cas, le rayonnement reprenant tous ses droits, cette tranche gelée, une fois exposée à l'air, s'y réchauffe nécessairement de tout ce que le contact de la glace lui avait fait perdre et subit de ce chef une dilatation de valeur correspondante.

C'est ce qui s'est passé sur le territoire scandinave, dont l'histoire dans ses dernières phases comprend les divers épisodes suivants : invasion glaciaire capable de maintenir pendant des milliers de siècles à la température de zéro un massif rayonnant auparavant, quand les eaux courantes s'appliquaient à y creuser les vallées des fjords, dans une atmosphère de 12° à 13° ; d'où pour l'ensemble une contraction qui s'est traduite par le plongement en masse de toute la côte occidentale sous les eaux de l'Atlantique, sur une hauteur de plusieurs centaines de mètres. Inversement, après le départ des glaces, une température moyenne de 5°, voire même du double pour les régions méridionales de la Scandinavie, succédant immédiatement dans l'atmosphère qui baigne ces terres, à ce froid de zéro qui avait si longtemps régné sous la glace, le sol amené à rayonner dans un pareil milieu s'est dilaté et par suite relevé en proportion du relèvement survenu (6° à 11°). Mais le climat actuel n'étant pas aussi doux qu'à l'origine, ce relèvement n'a pas été complet. D'où pour les profondes vallées du versant norvégien cette submersion partielle qui ne transforme en fjord que leur partie inférieure.

Sur le versant opposé, dans la direction de la Baltique, les modifications introduites par de pareils mouvements du sol ne sont pas moins grandes. C'est bien tardivement que cette dépression a pu acquérir ses conditions actuelles de mer peu profonde presque fermée, après avoir subi dans son niveau des multiples variations qui d'ailleurs ne sont pas encore arrêtées.

Avec la retraite des glaces de la dernière extension a coïncidé l'arrivée progressive dans cette dépression d'eaux marines venant du Nord, par un large détroit qui, couvrant une bonne partie de la Finlande, débouchait directement dans l'océan Glacial après avoir traversé la zone des grands lacs, Ladoga et Onega, de la bordure du massif finno-scandinave. En même temps sa communication directe avec la mer du Nord était assurée par un large bras de mer qui traversait la Suède moyenne de Stockholm au Cattégat ; si bien que ses eaux, devenues suffisamment salées, pouvaient nourrir des huitres, tandis que son invasion par une mer glaciaire lui introduisait une faune froide caractérisée par des mollusques franchement arctiques, tels que *Cyprina islandica*, *Mya truncata*, et surtout *Yoldia arctica*.

De cet état de choses subsistent en Suède comme témoins les grands lacs Vettern, Venern et Mälar ; aussi pendant longtemps des phoques, avec quelques poissons et des crustacés d'eau salée s'y sont maintenus ; et surtout, tapissant le fond de cet ancien bras de mer, des couches d'argiles remplies de coquilles d'yoldia, qui deviennent très profitables pour la région, car c'est précisément sur leurs affleurements que peuvent s'établir, aussi bien dans l'Upland que dans la Vestrogothie, de grandes zones de plaines cultivées, dont la fertilité contraste singulièrement avec l'aspect dénudé des contrées avoisinantes où règnent sans partage les formations glaciaires.

Après cette phase de submersion, essentiellement massive, la Baltique était destinée à subir un sort différent. Un mouvement d'oscillation en sens inverse parvenant à fermer ses communications avec le dehors, il fut un moment où cette dépression, complètement isolée et réduite à son minimum d'extension, offrait l'image d'un lac d'eau douce, alimenté par de nombreuses rivières qui peuplaient ses bords d'ancyles (*Ancylus fluviatilis*) et de limnées (*L. ovata*). Son déversement se faisait alors dans la mer du Nord au moyen du Sund et des Belts devenus des fleuves sur l'emplacement des îles danoises soudées alors à la Scanie aussi bien qu'au Götaland. Plus tard, quand sa jonction avec la mer du Nord s'est rétablie, c'est sur cet emplacement que le fait s'est produit sous l'influence d'un affaissement assez prononcé, non seulement pour rendre à la Baltique, avec le degré de salure suffisant, une faune franchement marine, mais pour gagner encore beaucoup de terrain sur les bords du golfe de Botnie, notamment sur la côte ouest, en Angermanland, où les vases grises de cette époque s'étendent fort loin, renfermant cette association du *Cardium edule* et de la *Tellina Baltica*, avec des littorines (*L. Littorea*), qui caractérisait la faune d'alors et relevés maintenant à une altitude d'une centaine de mètres.

Depuis la fin des temps glaciaires, la terre n'a donc guère cessé d'être en mouvement dans ce bassin, d'où pour le niveau de la Baltique des vicissitudes qui n'ont pas manqué d'exercer sur son réseau fluvial et, par suite, sur la topographie des régions encaissantes des modifications très importantes. Et ce n'est pas tout. Les détroits danois à leur tour, loin de rester stables, ayant relevé leur fond, de nouveau l'accès de l'eau salée dans cette Baltique est devenu bien difficile, à ce point que, dans un milieu très réduit comme dimension, aux littorines ont succédé des limnées. Mais seulement sur les bords, car dans les fosses isolées et profondes du bassin, le degré de salure restait encore suffisant pour qu'y subsiste la faune marine précédemment indiquée. Enfin ces fleuves intervenant à leur tour pour lui amener un excès d'eau douce, ses conditions actuelles de mer à peine salée lui ont bientôt été acquises. Mais ce qui lui manque encore, c'est la stabilité. Des mouvements séculaires d'émersion atteignant surtout la Suède qui se relève actuellement d'un demi-mètre environ par siècle à Stockholm (0m,47) et gagnant d'amplitude vers

EFERUS - Recherche & Classification numérique

le N. après avoir sérieusement atteint la Finlande, semblent en effet indiquer qu'un nouveau danger — la fermeture de ses golfes aussi bien botniques que finlandais — la menace.

Quant à la cause de pareils changements, ceux survenus depuis la fin des temps glaciaires sont trop complexes et surtout trop localisés dans la partie orientale du massif scandinave pour qu'on puisse les attribuer, comme l'a été le relèvement plus général des anciennes plages à coquilles marines, à un effet thermique consécutif du départ des glaces. Elle est plus profonde et tout entière due à des mouvements propres du sol qui tour à tour l'ont abaissé et exhaussé. En particulier, le baron de Geer, en traçant une carte d'égal soulèvement des lignes de rivages de la mer à Yoldia (*isanabases*), a pu montrer que cet exhaussement résultait d'un gonflement du sol scandinave et finlandais sous la forme d'un dôme à base sensiblement elliptique et orientée dans le même sens que la péninsule. Et depuis lors, c'est précisément ce dôme qui n'a cessé d'être soumis à des oscillations verticales, se traduisant en dernier lieu par l'émersion lente et progressive de la bordure S.-E. du massif finno-scandinave. Ch. VÉLAIN.

Relief du sol et régime des eaux. — Dans la péninsule scandinave la Suède est le pays des longues déclivités et des plaines, et la Norvège le pays des plateaux et des montagnes. La frontière politique entre les deux pays, jusqu'au 62e parallèle, est marquée par la lisière orientale du grand massif des monts scandinaves, mais laisse à la Suède la propriété des hauts sommets du Kjöl (dans la Scandinavie septentrionale).

Tout le N.-O. de l'Europe (péninsule scandinave, Finlande et N.-O. de la Russie) est un massif continu de roches primitives qui présentent la même apparence géologique et des formations de terrain semblables. La partie de ce massif qui appartient à la Suède se compose de deux grandes régions : la *Suède du Nord* et la *Suède du Sud ;* la première est plus grande et plus élevée, et ses eaux se jettent dans le golfe de Botnie ; la seconde est plus basse et envoie ses eaux à la Baltique et au Cattégat. La Suède du Nord a une assez grande altitude moyenne, mais ne présente pas de hauteur exceptionnelle : la moitié de la Suède ne dépasse pas 200 m., et un cinquième atteint 400 m. ; les plus hautes montagnes dépassent à peine 2.000 m. ; d'une manière générale, la Suède est donc un bas pays. Cependant elle ne présente que de faibles étendues de plaines, et le pays se compose surtout de vallées (où la population est réunie), séparées par des collines intermédiaires couvertes de forêts ; le fond des vallées est toujours occupé par un cours d'eau qui devient un lac dès qu'il est arrêté par un obstacle. Dans ces conditions, la Suède se trouve être, après la Finlande, le pays le plus riche en eaux de l'Europe : les lacs occupent 36.657 kil. q. (c.-à-d. plus de 8 °/₀ de la superficie) ; ces innombrables nappes d'eau douce sont un des traits caractéristiques et attrayants du paysage suédois.

La *Suède du Nord* (qui comprend non seulement tout le Norrland, mais la Dalécarlie) forme dans sa partie occidentale une magnifique région alpestre, trop peu connue encore des touristes, et dont les sommets les plus élevés sont sur le territoire suédois ; un grand nombre de profondes vallées traversent cette région et s'élargissent vers l'E. en grands lacs, qui donnent naissance à des fleuves puissants qui descendent au S.-E. vers le golfe de Botnie.

Dans la région alpestre, une dizaine de sommets dépassent 2.000 m., et beaucoup d'autres atteignent presque cette altitude ; puis ces montagnes s'abaissent vers l'E. et séparent les vallées des lacs en formant des chaînes de hauteurs boisées qui peu à peu descendent vers la plaine et se confondent avec elle en une zone forestière immense, sorte de mer de forêts qui s'étend sur une partie considérable de la Suède du Nord, et en fait le premier pays exportateur de bois du monde entier ; les parties plus basses de cette région sont occupées par des marais et des prairies inondées que la culture utilisera peu à peu. Cette formation en terrasses de la Suède du Nord produit les innombrables rapides et chutes, qui ôtent presque toute valeur comme moyens de communication aux cours d'eau de la Suède septentrionale ; ils servent cependant au flottage des bois jusqu'aux scieries établies sur les côtes. L'abondance des minerais de fer dans les montagnes de la région alpestre est une source considérable de richesses.

La Suède du Nord comprend huit bassins principaux : 1° la vallée de la Tornea parcourue par le fleuve de Tornea et ses affluents, et par le Kalix qui forme avec le premier le rare phénomène de la bifurcation : cette vallée n'appartient à la Suède que par sa partie occidentale, car le pays à l'E. du Muonio est finlandais ; la partie suédoise (43.000 kil. q.) est très fertile et particulièrement riche en minerais exploités depuis peu (mines de Gellivare, Kirunavara, Luossavara) ; elle possède le magnifique lac alpestre de Tornea (360 kil. q.), qui sera longé bientôt par la voie ferrée la plus septentrionale du monde ; c'est dans cette vallée que l'on peut le mieux contempler le « soleil de minuit ». Près des sources du Kalix s'élève le plus haut sommet de la Suède, le Kebnekaise (2.135 m.). — 2° La vallée de Lulea (25.000 kil. q.), autour des deux fleuves et des lacs de Lulea situés au centre de cette région, l'une des plus sauvages de l'Europe, qui contient les deux énormes chutes d'eau de Stora Sjofallet et de Harspranget et les beaux rapides de Porsiforsen ; les pics qui dominent la vallée sont le Sarjektjacko (2.125 m.) et le Sulitelma (1.880 m.) ; elle est riche en minerais de fer. — 3° La vallée de Pitea (24.000 kil. q.), avec les fleuves de Pitea et de Skelleftea : ce dernier déverse le lac Hornafvan qui, avec l'Uddjaur et le Storafvan, forme une immense mer intérieure de 800 kil. q., au centre des montagnes. — 4° La vallée d'Umea (27.000 kil. q.) qui enserre les fleuves d'Umea et de Vindelelfven qui se réunissent. — 5° La vallée de l'Angermanelfven (31.000 kil. q.), avec le bassin du fleuve Angermanelfven et de ses affluents. L'Angermanland est célèbre pour ses beautés naturelles ; son grand fleuve, seul de tous les cours d'eau du Norrland, est navigable (pendant 100 kil). On y remarque cependant les redoutables rapides de Vangforsen. Les montagnes accompagnent le fleuve jusqu'à la mer dans cette vallée où l'on remarque une singulière formation naturelle appelée « nipor » (parois de 30 m. de haut avec la couleur du sable ou recouvertes d'herbe). — 6° La vallée du Storsjön (37.000 kil. q.), qui englobe les fleuves de l'Indalselfven et de la Ljungan, et comprend presque en totalité les provinces de Jemtland et du Medelpad ; dans la vallée supérieure s'étend le lac Storsjön (540 kil. q.), dans une plaine d'une fertilité et d'une densité de population remarquables : l'air fortifiant des montagnes a provoqué la création d'innombrables sanatoriums dans cette région ; au point de vue de l'exploitation des forêts et de l'industrie des bois, la vallée du Storsjön est la première de Suède, et sa capitale Sundsvall est le plus important port d'exportation de bois du monde. Les principales sommités alpestres sont l'Areskutan (1.472 m.) et le Syltoppen (1.790 m.), près de la frontière norvégienne. — 7° La vallée de la Ljusnan (20.000 kil. q.), autour de la rivière Ljusnan, et qui comprend au N.-O. la province de Herjedalen (l'une des plus désertes de la Suède), et au S.-E. la province de Helsingland bien cultivée, toutes deux extrêmement riches en forêts. C'est dans les trois dernières vallées que nous venons de citer (Angermanelfven, Storsjön et Ljusnan), que s'est concentrée principalement la grande industrie suédoise. — 8° La vallée du Dalelfven (28.000 kil. q.) qui entoure le fleuve Dalelfven et ses deux branches ; c'est la vallée la plus méridionale du N. de la Suède. On y rencontre encore deux sommets importants, le Svuckustöten (1.758 m.) et le Städjan (1.176 m.), bien que les grandes montagnes aient dis-

EFERUS - Recherche & Classification numérique

paru. La curieuse province de Dalécarlie occupe la plus grande partie de cette vallée : son extrême beauté, sa richesse minérale, les souvenirs historiques qu'elle rappelle, l'originalité romantique de sa population l'ont rendue célèbre ; ses caractères les plus typiques sont comme rassemblés autour du lac Siljan (340 kil. q.) ; le cours inférieur du Dalelfven traverse la petite province de Gestrikland et forme avant de se jeter dans le golfe de Botnie la magnifique cataracte d'Elfkarleby.

La *Suède du Sud*, qui n'a qu'une superficie de 160.000 kil. q., nourrit 4 millions d'hommes (tandis que la Suède du Nord comprend une superficie de 290.000 kil.q. habités seulement par 1 million d'hab.). C'est dans la Suède du Sud que se trouve le centre géométrique du pays ; elle peut se diviser du N. au S. en trois parties distinctes : la basse région de la Suède centrale, comprise entre la Dalécarlie et le haut plateau de Smaland ; ce plateau, et, au sud, la province de la Scanie. 1° La *région basse de la Suède centrale* s'étend de la Baltique au Cattégat et était autrefois recouverte par la mer ; ses parties les moins élevées sont occupées par les grands lacs de Mälar (1.163 kil. q.), Hjelmar (480 kil. q.), Vettern (1.899 kil. q.), Venern (5.568 kil. q.) où se réunissent les eaux de la Suède centrale ; c'est autour de ces lacs que la civilisation primitive, aussi bien que plus tard la concentration politique de la Suède, s'est formée d'abord. La capitale de la Suède s'élève au point où le Mälar unit ses eaux aux eaux salées de la Baltique ; et la seconde ville du royaume, Göteborg, est située au point où le Göta apporte à l'Atlantique les eaux du lac Venern. Des rives orientales du Venern aux rives septentrionales de Vettern et jusqu'aux rivages de la Baltique s'étendent les zones forestières de Tiveden et de Kolmarden, peu cultivées et peu peuplées. Ces régions forestières et montagneuses, qui séparent le centre de la Suède du Nord, présentent les grands gisements de fer des provinces de Vermland, de Westmanland et d'Uppland, les meilleurs du monde pour la qualité, bien qu'ils ne puissent se comparer pour la dimension avec les gigantesques champs ferrugineux de la Suède septentrionale. Les principales sources de richesse de la Suède centrale sont d'ailleurs l'agriculture et l'élevage des bestiaux. Les montagnes et les cours d'eau de la Suède centrale sont insignifiants, sauf les éminences de Kinnekule, Halleberg, Hunneberg entre le Venern et le Vettern, et l'Omberg à l'E. du Vettern, qui sont intéressantes au point de vue géologique. Le pays est d'ailleurs très pittoresquement coupé, et la beauté de la nature est particulièrement remarquable dans les provinces de Sudermanie (au S. du Mälar) et de Vermland (au N. de Venern). Les étincelantes nappes d'eau de la région centrale contribuent beaucoup à la beauté de ces paysages : le Mälar avec ses 1.200 îles, l'immense surface du Venern qui a l'air d'une mer. Le plus grand cours d'eau de la Suède centrale est le Klarelfven qui se jette dans le Venern et mène les eaux de ce lac à l'Atlantique sous le nom de Göta, en formant les célèbres chutes de Trollhättan ; un autre cours d'eau important est le Motala qui déverse dans la Baltique les eaux du Vettern. — 2° Le *haut plateau de Smaland* qui s'étend au S. du Vettern et s'élève à 300 m. au-dessus de la mer ; de ce plateau le pays descend à l'E., au S. et à l'O. vers les côtes ; ce n'est que dans la petite province côtière de Blekinge, si pittoresque, que les hauteurs vont jusqu'à la mer. Le haut plateau est boisé, et la population clairsemée sur un sol stérile ; les cours d'eau qui divergent dans toutes les directions forment de nombreux rapides et chutes qui commencent à être utilisés pour l'industrie. La petite province de Bohus occupe la partie septentrionale des côtes occidentales de la Suède au N. de Göteborg ; elle se compose d'étroites vallées et de hauteurs escarpées très différentes de la Suède centrale ; elle est, d'ailleurs, fertile, peuplée, et la population se livre à une pêche importante ; cependant les régions N., le long de la frontière norvégienne, sont extrêmement pauvres. A la hauteur du Smaland s'étendent dans la Baltique les grandes îles d'Oland (1.345 kil. q.) et de Gotland (2.959 kil. q.) dont les côtes sont escarpées, mais l'intérieur très fertile, avec la douceur du climat insulaire. Gotland a formé pendant le moyen âge un Etat à part et dominé le commerce de la Baltique ; elle a de nombreux et beaux monuments et souvenirs historiques. — 3° La *Scanie*, presqu'île suédoise qui s'avance au S. (11.000 kil. q.), portant une plaine basse et fertile appelée le grenier de la Suède : quelques districts du S.-O. ont jusqu'à 90 % des terres cultivées ; en outre, c'est le seul point du royaume qui possède des charbonnages. Ces différentes raisons donnent à la Scanie une importance considérable, hors de proportion avec ses dimensions.

Les côtes de la Suède présentent une particularité (qu'elles partagent avec celles de la Norvège et de la Finlande) : une ceinture d'îles dressée sur un plateau sous-marin de 100 m., émergeant par endroits à la surface, entoure presque toute la Scandinavie du cap Nord à Haparanda ; seules les côtes du Halland méridional et de la Scanie manquent de cette barrière de récifs, rochers, îles, îlots dont le chiffre atteint des millions, et qui portent le nom de Skärgard (enceinte) ; cette barrière brise la force des vagues, et l'on peut naviguer à l'intérieur sur des eaux presques calmes. La navigation des côtes de la Péninsule scandinave est une des plus dangereuses du monde.

L'orographie de la Norvège est beaucoup plus marquée que celle de la Suède. La Norvège est une haute terre qui s'élève au-dessus de l'Océan par des escarpements rocheux ; les deux tiers de la surface ont une alt. de plus de 300 m. : le pays ressemble à une sorte de digue contre laquelle se brisent les vagues de l'Atlantique. Vers le S. le sol s'abaisse dans la direction de l'E., de même que dans le Finmark. Les montagnes ne forment pas des chaînes, mais dessinent une sorte de table qui couvre tout le pays : sur certains points, des pics se dressent au-dessus du plateau, et sur quelques autres points, des vallées se creusent dans cette mer de pierres ; les régions situées à une faible altitude ne sont pas nombreuses : on signale dans ce cas le Jäder (à l'O. du Lindesnæs) et l'Oreland, à l'embouchure du fjord de Trondhjem. La Norvège se compose donc de plateaux posés sur un socle commun de 600 m. de haut et profondément entaillés de distance en distance ; ces plateaux se divisent en deux régions montagneuses, le Kjöl au N., le Dovre et le Jotunheim au S. ; entre ces deux régions, une large dépression s'ouvre à l'E. de Trondhjem et permet de communiquer de Norvège en Suède ; au S. de cette sorte de faîte, on trouve dans la Norvège méridionale les plus hauts sommets du pays, par exemple le Sneehätta (2.300 m.).

1° *Norvège méridionale.* L'immense plateau du Dovre, accidenté de pics isolés, est flanqué d'une série d'autres plateaux dont les pics atteignent jusqu'à 2.300 m. et qui occupent le Nordmöre et le Söndmöre : le Romsdalshorn (1.550 m.), une des montagnes les plus populaires de la Norvège, qui résume aux yeux des habitants les beautés des monts scandinaves ; en face s'élève le Troldtinder (1.790 m.), déchiqueté en dents de scie ; des hauteurs qui dominent Molde, en face de ces grandes montagnes, on jouit d'un paysage d'une splendeur et d'une tristesse incomparables. La profonde dépression du Romsdal et du Gudbrandsdal traverse ces plateaux d'une élévation moyenne de 2.100 m. Au S. du Dovre, on trouve le massif des Rundane avec le Rundeslott (2.160 m.). Au S. de cette confuse région alpine coupée de fjords et de vallées, s'élève le Jötunheim, le relief le plus considérable et le plus sauvage de la Scandinavie : deux de ses pics dépassent 2.000 m. (le Galdhöppigg, 2.560 m. et le Glittertind, 2.555 m.) ; ce massif se dresse au fond du Sognefjord, le fjord le plus profond de la Norvège, il se développe sur 60 kil. du N. au S. jusqu'aux lacs Bygdin et Tyen.

EFERUS - Recherche & Classification numérique

Plus de 60 glaciers tapissent les pics du Jötunheim ; à l'O. s'étend le glacier de Jostedal, le champ de *névé* le plus considérable de l'Europe continentale (900 kil. q. de superficie et 90 kil. de long) : le point le plus élevé de cette arête est le Lodalskaupo (2.055 m.) ; la vallée de Jostedal le limite à l'E. Autour du Jötunheim rayonnent les Heimdalsfjelde (avec le Jukulegg, 1.920 m.), le Filefjeld (avec le Sulutind, 1.770 m.), au S. du lac Tyen, traversé par la route la plus septentrionale qui fasse communiquer l'E. et l'O. de la Norvège entre le Valders et le Lœrdal, le massif du Hallingdal avec le Hallingskarv, qui dépasse 2.000 m. et présente le grand col de Folaskard dominé par le Folaskardskarv (1.960 m.), puis le Præstholtskarv (1.930 m.). Au S. du Hallingskarv s'étend le glacier de Hallingjökul (1.900 m.) et à l'O. le Vasfjœr (1.930 m.) et le Vosseskavl (2.050 m.) : ces différents massifs, du Jötunheim au Hallingsdal, portent le nom général de Langfjelde. Au S. du Hallingskarv, les Hardangerfjelde s'étendent avec le pic du Haartejg (1.690 m.) et les grands glaciers de Tresfonn, Solfonn, Krosfonn. A l'O. de ces massifs, de l'autre côté de l'Oddefjord (branche du Hardanger), s'élève le grand plateau de glaciers du Folgefonn (280 kil. q., 1.650 m. d'alt.). Entre les fjords de Hardanger et de Stavanger, les Etnefjelde et les Byklefjelde hérissent le sol; puis, à l'origine du Sætersdal (frontière des districts de Söndre-Bergenhuus, Stavanger, Nedenäs, Bratsberg), se dresse le Vasdalsegg (1.660 m.). A l'E. de cette grande région montagneuse qui occupe le littoral norvégien, une zone de plateaux, du nom de *Oplande*, occupe le N. du Hedemark, du Gudbrandsdal et du Valders: le Hummelfjeld (1.550 m., près de Tolgen), le Tronfjeld (1.740 m., près de Tönsoet), le Stygjeld (1.880 m.), le Jettafjeld (1.660 m., près de Vaage), séparent ce plateau de ceux du Dovre et de Trondhjem; le plateau des Oplande a 150 kil. de long et 200 kil. de large : il porte des pics, tels que le Högrund (2.040 m.) et le Rundvashögda (2.110 m.). Au S.-O. s'étend le plateau de Hardangervidda (100 kil. de long, 1.250 m. d'alt.), parsemé de lacs séparés par des croupes rocheuses de 300 m. de haut ; la dépression du Haukelidfjeld contient la route qui conduit du Hardanger dans le Telemark ; au S. du Hardangervidda les montagnes du Sœtersdal viennent mourir sur la côte S. du Skager Rak : longues de 190 kil., leur alt. ne dépasse pas 900 m. ; au S.-E. le Hardangervidda se relie aux cimes du haut Telemark, région de lacs, de vallées et de plateaux, dont le Gausta (1.890 m.), qui ressemble à un cratère, est la cime la plus haute. Les régions montagneuses que nous venons de distinguer forment en réalité une masse presque indivisible qui sépare de l'Océan les parties basses et fertiles de la Norvège ; dans leur ensemble, ces montagnes occupent près du quart de la superficie du royaume. A l'E. s'étend la partie plate de la Norvège, accidentée d'ailleurs par de nombreux plateaux ; les croupes boisées du Vinger (300 m.), dans le Solör, se dressent à l'E. de la vallée du Glommen ; au S., les forêts de Smaalenene s'étagent sur des collines peu élevées. Au S.-E. de Christiania, les cimes boisées des Folloberge dominent le verdoyant paysage, tandis qu'à l'O. et au N. de la capitale s'étendent les montagnes de Krogskog, Normark et Hurdalsaas (750 m.). A mesure que l'on avance vers l'O., l'altitude augmente.

2° *Norvège septentrionale.* Le système orographique est moins compliqué qu'au S. du pays ; les différents massifs sont séparés par des dépressions et ont plus l'aspect de montagnes que de plateaux. Entre le Dovre et le Kjöl s'étend la région qui sert de transition entre le S. et le N., désignée sous le nom de dépression de Trondhjem (de 600 à 1.000 m.), qui couvre en partie les contours du Nordre-Osterdal, du Guldal, de l'Orkedal, de Strinden, de Selbu et du Värdal. Le sommet le plus élevé du plateau (traversé par le chem. de fer de Christiania à Trondhjem) est le Forelhogna (1.500 m.), à la frontière de l'Orkedal et de l'Osterdal. Au N.-E. du plateau de Trondhjem, les montagnes se relèvent jusqu'à 1.600 m. ; on traverse la route de Röraas (Herjedal) en Suède, et l'on se heurte au Sylfjeld (1.790 m.). Des degrés 63 à 64 de lat. N., on trouve des plateaux de 1.000 m. et un certain nombre de seuils qui permettent de passer en Suède (seuils de Meraker, de Skurdalsport, de Levanger à Ostersund, du Värdal). Au-dessus du passage de Meraker (qui traverse le chem. de fer de Trondhjem à Sundsvall), les montagnes reparaissent jusqu'à la frontière russe : cette superficie de 120.000 kil. q. est peu connue ; seul le district de Tromsö (25.137 kil. q.) a été relevé par l'état-major. Une longue dépression, occupée par les vallées de Namdal, Vefsendal, Söran, Dunderlandsdal, Saltdal, s'étend du S. au N. depuis le Namsenfjord jusqu'au Lyngenfjord. Cette longue dépression divise la Norvège septentrionale en deux chaînes, l'une littorale, l'autre intérieure (sans parler de la chaîne d'îles montagneuses qui s'étend sur la côte) ; d'autre part, des fjords et des vallées s'ouvrent perpendiculairement et divisent le pays comme un damier. De ces trois chaînes, c'est la continentale qui contient les plus fortes altitudes, les Oxtinder et le Sulitjelma, qui dépassent 1.900 m. et s'élèvent à l'extrémité des fjords profonds qui entaillent la chaîne littorale ; cette dernière ne présente comme hauteurs que quelques sommets (1.500 m.) de la chaîne des Svartis qui s'élèvent en face des parties les moins élevées de la chaîne continentale, par une sorte de balancement des altitudes. Ces régions montagneuses, où l'hiver est presque éternel, sont d'une tristesse et d'une solitude extraordinaires : pas plus que dans le S. de la Norvège, ces lourdes masses rocheuses n'ont d'élégance ; quelques pitons isolés se dressent çà et là comme des tours ruinées. De la dépression de Meraker au massif des Oxtinder, la chaîne continentale présente le grand massif triangulaire du Store-Börgefjeld, puis le Lokskarstind (1.817 m.), d'où l'on aperçoit sur la chaîne intérieure le puissant massif des Oxtinder, mal exploré et perpétuellement couvert de brouillards, situé dans le voisinage de la plaine suédoise, au fond du Ranenfjord. Sur la chaîne littorale, en remontant vers le N., on remarque le massif de glaciers le plus considérable de la Norvège septentrionale, le Svartis (qui comprend quatre massifs parallèles, celui du Skarviglind et de l'Helgelands-Bukke, le massif central qui s'étend du Hoïtind au Langvand, celui compris entre le Blakadal et le Stormdal et le massif de l'Urtfjeld). Au bout du réseau de lacs qui débouche au fond du Skjerstadfjord s'élève le massif de Sulitjelma, traversé par la frontière suédoise et dont les principaux sommets sont en Suède. Plus au N. on connaît mal l'orographie du pays ; des massifs de 1.000 m. en moyenne s'élèvent au S. de l'Ofotenfjord : le Trotes paraît être un des pics les plus élevés. Quand on a passé l'Ofotentfjord, on pénètre dans le district de Tromsö qui est bien connu : les presqu'îles circonscrites par les fjords sont hérissées de montagnes qui s'abaissent pour former des plateaux dans l'intérieur du pays ; entre le Lyngenfjord et le Ulfsfjord se dresse le Jæggevarre (1.910 m.), le point le plus élevé de la Norvège du Nord. Mais à l'E. de cette puissante chaîne, l'immense plateau de Finmark s'incline des bords de l'océan Glacial vers la plaine suédoise ; l'aspect de ce vaste plateau est sinistre : tout est silencieux et mort ; la roche est nue, et de grands lacs aux eaux jaunâtres s'étendent sans qu'une plante verdisse à côté d'eux ; pendant huit mois, un linceul de neige et de glace couvre la terre et les eaux.

L'hydrographie de la Norvège dépend de la pente très forte de ce pays. Les eaux n'ont pu se creuser de larges bassins dans une région plate et disposée en terrasses comme la Suède, et l'on n'y rencontre pas de fleuves comparables à ceux de l'Europe centrale; les rivières norvégiennes n'ont pas creusé leur canal d'écoulement, et les vallées offrent une série de gradins occupés par des lacs. Grâce aux pluies abondantes qui tombent sur le versant occidental de la péninsule scandinave soumis au climat océanique, grâce aussi à l'imperméabilité du sol et à l'étroitesse des vallées, le

EFERUS - Recherche & Classification numérique

débit des rivières reste abondant. Au printemps, la fonte des neiges détermine une crue très importante pour le flottage des bois (la plus forte crue du siècle a eu lieu au mois de juin 1860); l'absence de crue est considérée comme un véritable désastre. Quand les neiges ont disparu, le débit des rivières redevient très maigre; l'hiver, elles sont gelées et servent de routes. Il y a peu de torrents en Norvège, mais l'exploitation abusive des forêts fait craindre la dénudation du sol dans l'avenir. Très peu de rivières sont navigables. Bien qu'il n'y ait pas en Norvège, comme dans les Alpes, un massif où naissent les principales rivières du pays, c'est du plateau de Röraas (véritable château d'eau de la Norvège) que descendent les cours d'eau les plus importants (les lacs qui abondent sur ce stérile plateau forment la Gula et la Nid, qui se jettent dans le fjord de Tronjdhem, le Klara qui traverse le lac Fæmund, et, après un cours de 130 kil., entre en Suède, et le Glommen, la rivière la plus importante du pays). On peut classer les rivières de la Norvège à l'aide des principaux fjords : 1° Le bassin de l'Iddelfjord renferme l'Ellingdalselv et le Tista (124 kil.). — 2° Le bassin du fjord de Christiania renferme les deux plus grands cours d'eau de la Norvège, le Glommen et le Drams. Le Glommen sort du Vigelniptfjeld, traverse le lac Öresund, coule au S. à travers l'Osterdal (la plus importante vallée forestière du royaume), traverse l'Oyeren au S.-E. de Christiania, forme la grande chute d'eau du Mork-fos, atteint Sarpsborg où il se divise en deux branches : celle de l'O. se rend directement à la mer; celle de l'E., beaucoup plus importante, forme la célèbre cataracte de Sarps fos (21 m. de haut), et le Glommen se jette, après un cours total de 567 kil., dans le Skager Rak : navigable jusqu'à sa cataracte (12 kil.), il est pourtant flottable et amène de prodigieuses quantités de bois à Frederistad, situé non loin de l'embouchure; ses principaux affluents sont la Tunna, le Vormen, émissaire du lac Mjösen, le plus grand de la Norvège (qui est alimenté par le Gudbrandsdal); le réseau fluvial de cet affluent du Glommen a 322 kil. de long. Le Drams est formé par la réunion de trois cours d'eau dont le principal est la Bogna, qui se jette dans le Tyrifjord; l'émissaire de ce lac est le Drams, dont la longueur dépasse 200 kil. (en y comprenant la Bogna). — 3° Le Laagen se jette dans le Skager Rak après un cours de 300 kil. — 4° Le Skienselv se jette dans le Frierfjord (bras du fjord de Langesund). Le Skienselv sort du lac Nor et, grâce à un système d'écluses, peut être remonté par de gros navires jusqu'au lac Hitterdal (à 73 kil. dans les terres). Le lac Nor reçoit les trois rivières importantes du Telemark, la Kvenna (qui forme le Bjukanfos, la cascade la plus célèbre de Norvège, en se précipitant d'une paroi rocheuse de 245 m. de haut), le Seljordselv et la Songa (qui naît au Hardangervidda et sert d'émissaire à plusieurs grands lacs). — 5° La Nisserelv, qui se jette dans le Skager Rak. — 6° Le bassin du fjord de Christiansand avec les deux rivières de Topdalselv (136 kil.) et de Orrenelv (226 kil., qui parcourt la célèbre vallée de Sætersdal, dont les habitants gardent précieusement les costumes et les usages du temps passé).

On quittte ensuite le versant méridional de la Norvège et, après avoir contourné le Lindesnæs, on arrive au versant occidental de la Scandinavie dont les rivières sont très courtes. Les principales rivières qui traversent les bassins des fjords sont les suivantes : 7° le Suledal (qui se jette dans le fjord de Stavanger). — 8° Dans le fjord de Hardanger, la rivière de Ojfjordelv (formée de la réunion du Veigelv et du Bjoreia, lequel forme la cascade réputée de Vöring-fos qui tombe de 144 m. de haut). — 9° Le Sognefjord, le plus considérable de la Norvège, reçoit les eaux des principaux massifs de la Norvège, le Jostedalbræ et le Jötunheim; la seule rivière un peu sérieuse est le Lærdalsev (30 kil.). — 10° La Rauma (62 kil.) se jette dans le Moldefjord, après avoir traversé le Romsdal, la plus extraordinaire vallée de la Norvège; coulant dans une gorge étroite bordée par des rochers de 1.000 m. de haut, elle est dominée par la cime grandiose du Romsdalshorn et les aiguilles bizarres des Troldtinder. — 11° La Driva (110 kil.) se jette dans l'un des fjords du Nordmöre. — 12° Le fjord de Trondhjem reçoit les importants cours d'eau : l'Orka (125 kil.), la Gula (qui ne traverse aucun lac et dont le cours violent de 125 kil. cause de grands ravages), la Nid (alimentée par les lacs du plateau de Röraas; elle parcourt le Tydal, forme de belles cascades dont la plus célèbre est celle de Ler-fos, à 3 kil. de Trondhjem, et dépose à son embouchure une vaste plage d'alluvions sur laquelle est bâtie Trondhjem, après un cours de 101 kil.). — 13° Le Namsenelv, la plus grande rivière du district de Nordre-Trondhjem, qui sort du lac Namswande, traverse la longue vallée de Namsdal, forme la cascade de Fiskum-fos et se jette, après un cours de 138 kil., à Namsos, dans le Namsenfjord. — 14° Le Vefsenelv, qui se jette dans le Vefsenfjord après avoir traversé une région forestière dont elle apporte les produits à Vefsen (110 kil.). — 15° Le Röselv (émissaire du Rösvand, le lac le plus considérable du N. de la Norvège) recueille les eaux des glaciers des Oxtinder et se jette dans le Ranevfjord, ainsi que le Dunderlandselv, l'autre rivière importante du Nordland, qui apporte les eaux du massif des Svartis. — 16° Le Maalselv, navigable jusqu'à 25 kil. de son embouchure, se jette dans le Malangenfjord, après un cours de 120 kil. — 17° Le Lyngenfjord reçoit plusieurs rivières dont les plus importates sont l'Omasielv et le Skibottenelv, nées sur les montagnes de la frontière : les immigrants finnois suivent la vallée du Skibotten, qui permet d'atteindre facilement le Muonio, en Suède. — 18° Le Finnmark est traversé par de nombreuses rivières dont les principales sont : l'Alten (160 kil., qui se jette dans l'Altenfjord); la Tana formée de l'Anarjokk et du Karasjokk (ce dernier passe au village lapon de Karasjokk) : la Tana a un cours torrentueux et traverse une contrée presque déserte; sur un cours de 275 kil., elle sert de frontière entre la Norvège et la Finlande pendant 230 kil.; c'est la troisième rivière de Norvège au point de vue de la longueur. Le Neiden et le Pasvig se jettent dans le fjord de Varanger; les Finnois suivent tous les ans par milliers la vallée du Neiden pour prendre part aux pêcheries de la côte de l'océan Glacial; le Pasvig est l'émissaire du grand lac Enara situé en Finlande; il forme une série de cascades dont la plus célèbre est le Rämaguoski, traverse une région boisée, mais déserte, et sert de frontière entre la Norvège et la Russie; sa longueur est de 120 kil. — 19° La dernière rivière qui marque la limite de la Norvège est le Jacobselv (28 kil.).

Bien que la Norvège renferme beaucoup moins de lacs que la Suède, elle en compte encore un nombre considérable; ils couvrent une superficie de 7.600 kil. q., et c'est la partie méridionale du pays qui contient le plus grand nombre de nappes d'eau; la moitié de la superficie des lacs est contenue dans les districts de Smaalenene, d'Agershuus, Hedemark, Christians, Buskerud, Jarlsberg, Laurvig, Bratsberg. Les lacs de Norvège sont, soit des lacs de plateaux, qui s'étendent à de hautes altitudes, soit des lacs de vallées, en général, très étroits et ne figurant souvent que des élargissements du cours d'eau qui les traverse. Parmi les lacs des plateaux, il y en a de très élevés; celui de Djuvand, sur les flancs du Galdhöppig, est situé à 2.050 m.; c'est le lac le plus élevé d'Europe; on peut citer aussi le Lejrvand (1.490 m. d'alt.), dans le massif du Jötunheim. Les lacs des vallées sont souvent très profonds : le Horningdalsvand, lac du district de Romsdal, a 57 kil. q. et une profondeur de 486 m.; il n'est situé qu'à 46 m. d'alt., et son fond est situé à 429 m. au-dessous du niveau de la mer, dont il n'est éloigné que d'une dizaine de kilomètres. Les principaux lacs de Norvège se trouvent dans la région du S.-E. Ce sont : le Mjösen (393 kil. q.), à 120 m. d'alt.,

EFERUS - Recherche & Classification numérique

resserré entre des montagnes ; à son point le plus large, il n'a que 15 kil., tandis que sa longueur, de Lillehammer au N. à Minne au S., est de 99 kil. Sa profondeur maximum est de 450 m. ; c'est un ancien golfe de l'Océan. — Le Fæmund (202 kil. q.), situé à 670 m. d'alt. dans le Tolgen, au N. de l'Osterdal.— Le Randsfjord, district de Christians, superficie 138 kil. q., alt. 130 m. ; ses rives S. et E. sont cultivées et habitées, la rive O. est bordée de montagnes désertes. —Le Tyrifjord, dans le Buskerud (131 kil. q., 64 m. de haut), forme une belle nappe d'eau arrondie ; il a le Dramselv pour émissaire. — L'Oyeren, dans le district d'Akershus (94 kil. q. de superficie, 78 m. d'alt. ; longueur, 30 kil.). — Le Vansjö, près de Moss, dans le district de Smaalenene. On trouve un grand nombre de lacs dans la Norvège septentrionale, sur les plateaux, mais ils n'ont pas grande étendue, à part le Rösvand (auquel on attribue une superficie de 287 kil. q.; (situé à une hauteur de 420 m., il est de forme carrée et dominé par de hautes montagnes) et l'Altevand, dans le district de Tromsö, à 470 m. d'alt. (superficie, 49 kil. q.; longueur, 40 kil.) ; le Divielv est son émissaire.

La Norvège a un développement côtier de 2.800 kil., et, si l'on tient compte du développement des fjords, de 20.000 kil. La côte ouest de la péninsule scandinave est une des plus découpées du monde ; les fjords, longues et étroites baies, s'enfoncent dans les terres, et des îles sans nombre sont répandues sur les côtes comme des parcelles détachées du continent. La beauté et le pittoresque grandiose des fjords, dominés par des falaises rocheuses verticales qui ont jusqu'à 800 m. de haut, les ont rendus célèbres ; des cataractes s'élancent d'un seul bond dans la mer, s'évaporant parfois dans l'air ou flottant comme une écharpe blanche ; l'étroitesse de ces baies en rend le spectacle encore plus saisissant ; on attribue en général les fjords à l'action érosive des glaciers ; on a voulu aussi y voir d'anciennes vallées terrestres immergées. De l'extrémité N. jusqu'aux îles Lofoten, la Norvège repose (à 400 m. de profondeur) sur une plate-forme qui porte aussi le Spitzberg et l'île des Ours ; c'est une sorte de terrasse qui sert de piédestal à la Norvège ; les bancs placés sur la lisière de cette terrasse (de 40 à 200 kil. des côtes) empêchent les eaux froides profondes de l'océan Glacial de baigner directement les côtes et ne laissent passer que les eaux superficielles échauffées par le Gulf Stream ; au delà des bancs, le fond tombe immédiatement à 3.000 m. Le flux vient de l'Océan, sur la côte norvégienne, par la Manche en contournant l'Irlande et l'Ecosse : aussi la marée est-elle à peine sensible dans les parties méridionales (dans le fjord de Christiania, les oscillations ne dépassent pas 30 centim.), tandis que vers le N. elle augmente (à Stavanger elle atteint 1 m., à Bergen 1m,30, à Trondhjem 2m,50, à Vardö 3 m.). Il se forme dans les fjords des courants redoutables, lorsque la mer descend (le Malström et le Mosköström sont particulièrement violents) ; les fjords ne sont pas uniformément profonds ; ils ont souvent des seuils et des hauts-fonds (dans le Sognefjord, on constate des profondeurs de 1.250 m. et des seuils rocheux de 180 et même de 50 m. seulement) ; il y a certains fjords qui gèlent l'hiver : il y en a de si complètement protégés contre les tempêtes que l'eau douce des torrents reste à la surface et ne se mêle pas à l'eau salée ; or cette couche d'eau douce gèle pendant l'hiver (tel est le cas du Vefsenfjord, du Ranenfjord, du Bogfjord, dans la Norvège septentrionale) ; la plupart des fjords se ramifient perpendiculairement à leur axe, et ces ramifications sont reliées par des langues de terre basses ou « eids » aux fjords voisins ; les pêcheurs font aisément passer leurs embarcations d'un fjord à l'autre, grâce à ces isthmes (les principaux eids sont le Spangereid qui unit le Lindesnæs au continent, le Listeid qui unit à la côte le Lister, le Sandeid entre deux bras des fjords de Stavanger et de Hardanger, le Namsdaleid, long de 23 kil., entre le fjord de Trondhjem et le Namsenfjord, l'Hopseid, large de 560 m., entre le Laxefjord et le Tanafjord). Les rivières réduisent par leurs apports la superficie des fjords.

Les principaux promontoires de la côte norvégienne sont : le Lindesnæs, qui termine la Norvège au S.-O., redoutable presqu'île rocheuse de 11 kil. ; le Tungenäs et le Skudesnäs qui marquent l'entrée de la baie de Stavanger ; le Vardetang, point le plus occidental de la Norvège ; le Stavenäs, à l'entrée du Songfjord ; le cap Stad, au bout de la presqu'île rocheuse qui sépare le Nordfjord du Söndmöre (c'est à ce point que l'on place la limite méridionale de l'océan Glacial) ; le Stembest, entre le Modelfjord et le Nordmöre ; l'Agdenäs à l'entrée S. du fjord de Trondhjem ; le Kunna, qui se dresse à pic au-dessus de la mer, entre les districts de Salten et de Helgeland ; le Knivskjærodde et le cap Nord, situés sur la côte N. de Magerö en Finmark, le Svœrholtkluh ; le Nordkyn, point le plus septentrional du continent européen ; enfin le Tanahorn, à l'E. du Tanafjord.

Les principaux fjords sont ; en partant de la côte suédoise, sur la côte du Skager Rak, l'Iddefjord, au fond duquel est la ville de Frederikshald ; le fjord de Christiania, le plus important de la côte méridionale et l'un des plus pittoresques de Norvège (90 kil. du S. au N., avec une ramification de 27 kil. au N. de Dramsfjord) ; le Langesundfjord, puis le golfe de Christiansand : les ports du Skager Rak sont les ports d'armement de la flotte commerciale de la Norvège. — Sur la mer de Norvège se présentent, d'abord le petit Hafrsfjord (célèbre dans l'histoire, car Harald Hárfagré y remporta en 877 la victoire qui lui assura la domination de la Norvège), le large fjord de Stavanger (large de 20 kil., divisé en diverses branches qui pénètrent à plus de 85 kil. dans l'intérieur : l'Hogsfjord, continué par le Lysefjord que dominent de formidables falaises, est la principale branche), le Dömmelfjord, qui se continue dans l'intérieur par le fameux fjord de Hardanger (célébré par les écrivains et les touristes pour ses aspects grandioses et variés, et subdivisé en ramifications, telles que l'Aakrefjord, l'Eidfjord dominé par les glaciers de Folgefona), le Selböfjord qui conduit vers Bergen. Au N. de Bergen s'ouvre le Sognefjord, le plus long de la Norvège (sur une largeur de 3 à 5 kil., il s'enfonce à 150 kil. dans les terres : un de ses bras, le Nærofjord, est d'un pittoresque extraordinaire ; un autre, le Lærdalsfjord, est dominé par des falaises si élevées que pendant vingt-sept semaines les habitants de Lœrdalsören ne voient pas le soleil), le Nordfjord, long de 90 kil., qui communique par trois embouchures avec la mer de Norvège. — Au delà du cap Stadt dans l'océan Glacial, on rencontre le Storfjord, ramifié en trois branches et célèbre par le grandiose de ses paysages ; le fjord de Molde ou du Romsdal, dominé par des falaises découpées en fines aiguilles ; ensuite la côte s'abaisse, et les montagnes sont remplacées par des collines qui séparent de longues vallées : on arrive au fjord de Trondhjem, un des plus profonds de la Norvège, dont la branche extrême, le Beitstadfjord, s'enfonce à 135 kil. dans l'intérieur ; le fjord de Trondhjem est une large nappe d'eau bordée de rivages verdoyants. Au N., la côte forme le golfe de Froha, semé d'écueils, puis le Foldenfjord (que prolongent le Namsenfjord et le Sudre-Foldenfjord : le premier est aussi riant que la pièce d'eau d'un parc anglais, avec la jolie ville reluisante de Namsos dans le fond, tandis que le second est une lugubre cluse, sombre crevasse taillée dans le rocher ; la plupart des fjords du Norrland présentent successivement ces contrastes, et en deux aspects). Ensuite viennent le Bindalsfjord, le Beirenfjord, étroits goulets de montagnes, puis le Saltenfjord et le Skjerstadfjord, réunis par une passe que divisent les îles de Godö et de Strömö, entre lesquelles le flux et le reflux créent des courants d'une violence dangereuse : le bassin du Skjerstadfjord a une superficie de 100 kil. q., et la marée monte de près de 3 m., ce qui donne une idée de l'énorme masse d'eau

EFERUS - Recherche & Classification numérique

qui se rue dans les passes d'accès larges de 150 et de 60 m. Au N. de Bodö s'ouvre le Foldenfjord, bifurqué en Norfold et Sörfold, puis l'Ofotenfjord, un des plus considérables de la Norvège, prolongement du Vestfjord dans les terres (le Vestfjord est une baie triangulaire entre les Lofoten et le continent ; ce bras de mer, que rien ne protège contre les tempêtes du S.-O., est le centre des grandes pêches de morue de janvier à avril, qui nourrissent les habitants du Norrland). Le Malangenfjord vient ensuite avec ses larges passes qui lui donnent la forme d'une croix ; puis, à l'E. de Tromsö, l'Ulfsfjord et le Lyngenfjord qui enferment la chaîne la plus haute du N. de la Norvège avec le Jæggevarre, qui d'un jet s'élance à 1.910 m. au-dessus des fjords grandioses qui reflètent le scintillement d'innombrables glaciers. Le Kvenangfjord n'est pas moins grandiose. La longue côte monotone et ruinée du Finmark dresse ensuite ses falaises qui atteignent 300 m. de haut et dont les anfractuosités sont habitées par des millions de mouettes ; cinq grands fjords découpent la côte : ceux d'Alten, de Porsanger, de Laxe, de Tana et de Varanger. Le fjord d'Alten se prolonge par un golfe arrondi, célèbre par la douceur de son climat ; les fjords de Porsanger, de Laxe et de Tana sont, au contraire, absolument stériles, en proie aux tempêtes de l'océan Glacial ; quant au fjord de Varanger, il s'ouvre de l'E. à l'O. et isole du continent la presqu'île déserte de Varjag Njarg ; plusieurs bras s'ouvrent dans le fjord de Varanger ; le principal est Klosterfjord, sur lequel s'ouvre le Javfjord, le fjord le plus oriental de la Norvège : à quelques kilomètres à l'E., débouche le Jacobselv, dont la vallée établit la limite entre la Norvège et la Russie.

Un des caractères les plus saillants de la côte norvégienne est la multiplicité des îles (plus de 150.000). Du fjord de Stavanger au cap Nord, la côte est bordée par un archipel, une ceinture d'îles appelée Skjärgaard, qui ne laissent entre elles et le continent que des passes étroites ; la superficie totale des îles atteint 21.900 kil. q. ; le nombre de leurs habitants s'élève à 220.800 âmes : ces récifs, ces îles, ces passes étroites, ces falaises formidables aux bizarres figures, ces neiges éternelles, ces fjords profonds, donnent aux paysages des côtes de Norvège un aspect fantastique et unique. Les principales îles de la Norvège sont, sur la côte méridionale, Gelö (près de Moss), les Hvalö, à l'entrée E. du fjord de Christiania, Noterö et Gomö à l'entrée O., Tromö près d'Arendal, Hilleö près de Mandal. Le Skjärgaard présente des solutions de continuité autour du Lindesnæs et jusqu'à l'entrée du fjord de Stavanger : on n'y trouve que l'île de Ægerö ; mais à mesure que l'on monte vers le N., l'archipel d'îles devient plus serré. Le bassin du fjord de Stavanger est rempli d'îles (Fjeldö, Mosterö, Rennesö, Finnö, Randö, Karmö). A l'entrée du fjord de Hardanger, on trouve aussi de nombreuses îles ; Bommelö, avec une mine d'or et le mont Siggen, Stordö, Tysnäsö. Entre les fjords de Hardanger et de Sogne, on peut citer : Sartorö, Toftö, Blomö, Alvö, Miömen, Hisen, puis Aldenö, Kinnö, Bremangerland. Après le cap Stad, les îles principales sont Gurskö, Sulsö, Oxö, autour d'Aalesund ; Otterö, dans le Moldefjord ; Averö, Tustna, Smölen, dans le Nordmöre ; Hitteren et Freyen, à l'entrée du fjord de Trondhjem ; dans le Foldenfjord, les grandes îles de Jöö, Elven, Otero, puis au N. les îles de Vigten, Lekö, l'île célèbre de Torghat avec la montagne de Torghat (240 m.), percée de part en part par un tunnel naturel (long de 165 m., large de 12 à 28, haut de 20 à 75 m.). En remontant vers le N., on rencontre l'île de Vägen, puis Alstenö avec la montagne des Sept Sœurs qui a plus de 1.000 m. Dans cette région, le Skjärgaard forme sur plus de 50 kil. un archipel d'îles inextricable que borne à l'O. le groupe des Træn, qui figurent les ruines d'un château fort. Sur la côte du Norrland, les îles principales sont celles de Dynnäso, Hannäsö, Lökta, Näsö, Rödo, Landegodö ; à l'entrée du Sagfjord, celles d'Engelö et Lundö, et en face de ces terres la chaîne des îles Lofoten et Vesteraal. Les principales Lofoten sont Röst, Moskenässö, Flakstadö, Gimsö, Ostvaagö ; les Vesteraal comptent Hindö, la plus grande île de la Norvège (2.238 kil. q. de superficie), Ulfö, Langö, Andö, Grytö ; ces îles sont séparées par d'étroites passes où le courant est terrible : le célèbre Malström bat la côte de Moshen. Sur les côtes du district de Tromsö, on ne trouve plus des chaînes de récifs, mais de grandes îles, telles que Senjen (1.666 kil. q., la seconde de la Norvège), Roldö et Andorjö, Dyrö, Fuglö envahie par les macareux. L'entrée du Lyngenfjord est aussi parsemée de grandes îles (Arnö, Ulö, Kaagö). Sur la côte du Finmark, on trouve l'île de Loppen, Seiland couverte de glaciers, Kvalö sur laquelle Hammerfest est bâtie, Hingö, Havö, Maasö avec le bureau de poste le plus septentrional du monde, Magerö, dont les promontoires le Knivskjærodde et le cap Nord sont les points les plus septentrionaux d'Europe. Le cordon des îles s'arrête là, et la côte de Finmark n'est plus protégée. On ne rencontre plus que Ekerö, dans le fjord de Varanger, et l'île qui forme la berge du port de Vadsö, enfin Kjelmesö, station de l'âge du fer, à l'entrée du Bögford, bras méridional du fjord de Varanger.

Climat. — La Scandinavie jouit d'un climat très favorable, grâce aux mers tièdes qui baignent les côtes de la Norvège et que chauffe aussi le Gulf-Stream ; ce dernier amène une répartition spéciale de la pression atmosphérique avec prédominance des vents du S.-O., et il en résulte une élévation anormale de la température hivernale sur les côtes de Norvège, avec un réel adoucissement de l'hiver jusque dans les parties intérieure et orientale de la péninsule.

La vaste extension de la Suède du N. au S. produit des différences climatologiques considérables ; en outre, la partie septentrionale de la Suède est séparée par les Alpes Scandinaves de l'influence des vents tièdes du S.-O. La température annuelle moyenne descend au-dessous de zéro au N., tandis que sur les côtes S. et S.-O. elle s'élève à 7° au-dessus de zéro ; c'est le mois de février qui est le plus froid de l'année. L'été n'est pas, malgré sa courte durée, très inférieur à celui de la France par rapport à la chaleur : aussi peut-on cultiver la terre en Suède, même au N. du cercle polaire où la température moyenne se tient au-dessous de zéro. La courte durée de l'été suédois est contre-balancée par la longueur des jours d'été et leur abondance de lumière solaire : à Karesuando (68° 26′ de lat. N.), le soleil reste cinquante-trois jours consécutifs au-dessus de l'horizon, du 26 mai au 18 juil. ; à Stockholm, il reste, pendant ce temps, dix-huit heures et demie : la réfraction atmosphérique augmente la durée moyenne du jour de 30′ au N. et de 15′ au S. de la Suède ; le crépuscule ajoute aussi dans la partie septentrionale du pays plusieurs heures à la durée du jour pendant l'été. A Hernösand (62° 38″), on jouit d'un jour ininterrompu du 16 au 27 juin. L'été suédois jouit donc d'un jour presque continu qui donne à la nature une singulière poésie. A Stockholm l'hiver commence le 24 nov., le printemps le 29 mars, l'été le 25 mai et l'automne le 24 sept. ; dans le N. du pays, l'hiver dure sept mois et demi, d'octobre à mai. D'une manière générale, le climat de la Suède tient le milieu entre le type continental et le type maritime : la différence de la température de l'été et celle de l'hiver est bien plus considérable que pour l'Europe occidentale ; la température maxima de l'été s'élève à 30° et la température minima de l'hiver descend à — 15° au S. et — 40° dans la partie septentrionale de la Suède ; dans les « centres de froid » on descend même à 50° ; mais ces hivers rigoureux ne sont pas malsains, et l'hiver boréal a son charme. La neige couvre toute la Suède pendant l'hiver ; en Scanie, elle ne reste que 47 jours en moyenne ; dans le reste du Götaland, de 50 à 93 jours ; dans le Svealand, 86 à 140 jours ; au S. du Norrland, de 140 à 170 jours ; au N. du Norrland, de 170 à 190 jours. Pendant le grand hiver de 1880-

EFERUS - Recherche & Classification numérique

81, la neige recouvrit la campagne de Stockholm pendant 166 jours, tandis qu'en 1881-82 elle ne resta que 33 jours. La couverture de neige offre une grande facilité pour le transport des bois et protège le sol contre un trop grand refroidissement; aussi son absence est-elle considérée dans certaines provinces comme un désastre. Les lacs sont gelés pendant 150 jours dans la Suède centrale et 200 jours au N.; la débâcle a lieu respectivement en avril et en juin. Le régime des glaces dans les mers qui baignent la Suède varie : le long des côtes de l'O. et du S., la mer n'est couverte de glace que pendant les hivers rigoureux; ne s'étendant pas au large, la glace n'entrave pas la grande navigation; le Sund a été couvert de glace praticable dans quelques années exceptionnelles; les parties N. et centrales de la Baltique ne sont prises que pendant les hivers rigoureux, la banquise formant une bande de 10 kil. pendant un temps assez court; en général, ce ne sont que des amas de glaçons flottants. La navigation entre Stockholm et Visby cesse depuis la fin de décembre et reprend vers le 10 avr. Si l'hiver est très froid, la mer d'Åland (détroit entre la Baltique et le golfe de Botnie) est couverte de glace praticable pour les véhicules; la mer de Botnie (partie méridionale du golfe de Botnie) n'est prise que le long des côtes : la navigation cependant y est arrêtée par les glaces flottantes de fin novembre au début de mai; le détroit de Qvarken (entre le S. et le N. du golfe de Botnie) est couvert de glace praticable tous les quatre ans environ; plus au N., le golfe est gelé tous les ans, du milieu de novembre à la fin de mai où s'effectue la débâcle. L'eau tombée est un des éléments climatologiques importants : la moyenne pour la Suède est de 501 millim. pour la côte E., elle est inférieure à celle pour la côte O. Le climat de la Suède est caractérisé par des pluies d'été et d'automne et par une sécheresse relative de la fin de l'hiver, au début de l'été. La direction prédominante du vent est celle du S.-O.; les tempêtes ne sont pas rares, car les bourrasques venues de l'Atlantique septentrional traversent régulièrement le pays : il y a, en moyenne, 20 tempêtes sur les côtes de l'O., 11 sur les côtes du S., 23 dans l'île de Gotland, 8 au S. du golfe de Botnie et 2 au N. de ce golfe.

Le climat de la Norvège présente des particularités caractéristiques. Longue et étroite, la Norvège s'étend sur 13° de lat. et s'enfonce de 500 kil. vers le N. dans la zone polaire arctique; 100.000 kil. q., le tiers du pays, sont le domaine du soleil de minuit et de la saison obscure de l'hiver arctique. Dans le S. même du pays, le soleil d'été descend peu sous l'horizon; à Mandal, les nuits claires durent de fin avril au 15 août; à Christiania et Bergen, du 20 avr. au 22 août environ; à Trondhjem, du 11 avr. au 31 août, et il fait plein jour à minuit du 23 mai au 20 juil.; le soleil de minuit n'apparaît qu'au cercle polaire : à Tromsœ, il dure du 19 mai au 22 juil.; à Gjesvær, près du cap Nord, du 12 mai au 29 juil. Les journées d'hiver sont courtes et obscures : à Gjesvær, le soleil n'apparaît pas du 18 nov. au 23 janv.; à Tromsö, du 26 nov. au 16 janv.; à Bodö, du 15 déc. au 27 déc.; l'obscurité n'est d'ailleurs pas complète, et il y a deux heures de clarté crépusculaire dans la journée; à Trondhjem, le soleil dure de dix heures à deux heures et demie, même les jours les plus courts, et à Bergen et Christiania il reste levé six heures. La côte O. est balayée du S.-O. au N.-E. par les eaux chaudes du Gulf-Stream. Après la côte, le pays s'élève rapidement : la limite inférieure des neiges est à 900 m. en Finmark, à 1.200 m. sous le cercle polaire, et à 1.500 m. dans le S. de la Norvège.

Les conditions climatériques de la Norvège varient dans la Norvège du S.-E., dans la Norvège occidentale, et dans la Norvège septentrionale. — 1° La *Norvège du Sud-Est* (bornée au N. par le Dovrfjeld et à l'O. par les montagnes du Romsdalsfjord au cap Lindesnæs). La température moyenne varie entre 7° sur la côte méridionale et — 1/2° à l'O. et au N. extrêmes. En juillet, on a une moyenne de 16° au bord du fjord de Christiania et 9 à 10° dans les montagnes. On a noté en été un maximum de 33° à Christiania; en novembre, la température moyenne descend au-dessous de zéro. Les mois les plus froids sont décembre, janvier et février; l'hiver est rude dans le cœur du pays, spécialement dans l'Œsterdalen (— 8° en moyenne); à mesure que l'on approche de la côte, l'hiver est plus doux (— 4° à Christiania). La température minima descend jusqu'à — 30° dans l'intérieur : à Rœros, on a constaté — 44°; l'hiver y est très long (200 jours au-dessous de zéro à Jerkin). La vitesse du vent est de 1 m. par seconde dans l'intérieur et de 5 m. par seconde sur la côte où l'on a quinze jours de tempête par an en moyenne : les tempêtes soufflent du S. ou du S.-O. La quantité annuelle de pluie est de 1.200 millim. à Grimstad, de 300 millim. sur les monts Dovre, et de 600 millim. à Christiania. La neige est rare sur la côte S. et fréquente sur les sommets (la moitié de l'année); il y a 54 jours de brouillards à Cristiania. — 2° La *Norvège occidentale* (comprend les côtes du cap Lindesnæs à l'embouchure du fjord de Trondhjem); la température n'est pas très variable; le maximum de 7° en moyenne est atteint sur la côte et baisse jusqu'à 3° dans l'intérieur. En juillet, on atteint une moyenne de 12 à 16°, un maximum de 34°. Pendant l'automne, la température reste haute; elle ne tombe au-dessus de zéro qu'à la fin de janvier sur la côte; février est le mois le plus froid; les moyennes d'hiver sont — 7° à 700 m. d'alt. et de 2° sur la côte (phare d'Ona); le maximum constaté à Vossevangen a été de — 36°; il est vrai que c'est un cas exceptionnel. Les jours de gelée se comptent par 60 dans les stations occidentales et atteignent 90 à Bergen, 165 à Rœldal. La vitesse du vent dans l'O. est de 8 m. par seconde; il y a 70 jours de tempête. La quantité annuelle de pluie est considérable (2.100 millim.); les jours de pluie s'élèvent à 121 dans le Sognefjord et 200 sur la côte; le brouillard est fréquent en été, rare en hiver; les orages ne sont pas fréquents. — 3° La *Norvège septentrionale* (située au N. des monts Dovre); elle présente les mêmes caractères que la Norvège occidentale, car ses côtes sont aussi réchauffées par le Gulf-Stream), et que la Norvège du S.-E. au N. et au S., où il existe un hinterland développé (massif de Finmark et fond du fjord de Trondhjem). Sur la côte méridionale, la température moyenne est de 5°; vers le N. elle s'abaisse jusqu'à 1/2° (Vardœ), et — 3° à Karasjok. L'été n'est ni chaud ni long. C'est août le mois le plus chaud sur la côte, et juillet dans l'intérieur (12° en Finmark). Le maximum s'élève à 31° à Karasjok et dans le Varanger-Sud; aux îles Lofoten, il ne dépasse pas 20°. A l'intérieur du Finmark, on a en hiver un pôle de froid avec une moyenne de — 14° en décembre, janvier et février; dans le voisinage de la côte, on n'a que — 6° à Vardœ, et aux îles Lofoten — 1°. A Karasjok, on a observé le minimum absolu de toute la Norvège — 51°; sur la côte, on n'a pas eu moins de — 30°, et aux îles Lofoten — 15°. Le nombre annuel des jours de gelée varie de 243 à 100. Le vent atteint 10 m. par seconde en moyenne sur la côte et dans le Finmark; de novembre à mars, il y a 45 à 60 jours de tempête. L'eau tombée varie de 1.300 à 500 millim. On compte à Trondhjem 200 j. de pluie et 100 jours dans les fjords du Finmark. Les orages sont rares.

D'une manière générale, on trouve en Norvège des climats continentaux et des climats de mer : l'influence du Gulf-Stream est ressentie dans tout le pays; son énorme pouvoir calorifique échauffe l'air et les eaux; c'est lui qui permet d'habiter la Norvège jusqu'aux confins extrêmes de l'océan Glacial arctique.

Flore. — D'une manière générale la flore de la Scandinavie ne diffère pas essentiellement de celle de l'Europe. La Suède se divise, au point de vue de la végétation, en cinq régions : la région alpine, celle du Bouleau, celle des Conifères, celle du Chêne, et celle du Hêtre. La région alpine est caractérisée par l'absence de la végé-

EFERUS - Recherche & Classification numérique

tation arborescente ; elle est confinée dans les parties élevées de la Suède du N.-O. et occupe une vaste étendue allant du N. de la Suède jusqu'au milieu du Herjedalen, ainsi que les cimes isolées de cette région (Saules nains, Renoncules et Saxifrages des neiges, Lichens, Mousses, Bruyères, Azalées, Arbousiers, Airelles, etc.). La région du Bouleau commence dans le N. de la Suède à 550 m. d'alt. et remonte dans la partie méridionale jusqu'à 950 m. ; elle est caractérisée par des forêts de Bouleaux odorants avec des Trembles et des Sorbiers épars ; elle forme au-dessous de la région alpine une zone irrégulière de 30 kil. de largeur au N., où le Bouleau est surtout abondant, et qui va se rétrécissant au S. jusqu'à une centaine de mètres de largeur. La région des Conifères commence au-dessous de celle du Bouleau au N. ; sa limite méridionale correspond à la limite N. du Chêne et s'étend le long de la côte depuis Söderhamn jusqu'au Dalelfven, puis vers le S.-O. jusqu'au lac Skagern, ensuite vers le N. jusqu'au lac Fryken, et de là vers le S. où elle pénètre en Norvège ; les forêts se composent de Pins, Sapins à côté de marais tourbeux et de groupes de rochers. L'intérieur du pays présente des forêts de Pins ou de Sapins pures, tandis que la région côtière est caractérisée par des forêts de ces essences mêlées. La région du Chêne s'étend au-dessous de celle des Conifères sur une ligne qui va du Bohuslän central à Vernanäs (Smaland) ; cette région, modifiée par la culture, présente une grande quantité de types, tels que le Frêne, l'Erable, l'Orme, le Tilleul, l'Alisier, le Coudrier, le Prunellier, le Camérisier, le Nerprun. La région du Hêtre occupe la partie méridionale du pays, avec les îles d'Oland et de Gotland ; elle se divise en deux parties distinctes : les Hêtres avec Sapins et les Hêtres sans Sapins. La végétation de la Suède se distingue par quelques grandes lignes : la région alpine est caractérisée par une lande très pauvre en espèces et bien différente des pâturages à flore exubérante des Alpes suisses, par exemple ; l'existence d'une région de Bouleau est à remarquer, puisque dans les autres pays les Conifères forment en général la limite des forêts ; en Suède, le Pin et le Sapin commun seuls forment les forêts de Conifères, tandis qu'en général dans les autres pays on y trouve aussi des Mélèzes, des Sapins argentés, des Cembros ; enfin un des caractères les plus spéciaux de la végétation suédoise est représenté par l'alternance régulière des forêts de Conifères, des marais tourbeux et des groupes de rochers, fait aussi caractéristique de la Suède que l'abondance des masses d'eau douce. Les montagnes sont formées de roches pauvres en calcaire, et, au-dessous de la chaîne alpine, le pays présente une région très accidentée de roches primitives ; la flore y a immigré après l'époque glaciaire, et quelques espèces, telles que le Sapin, n'ont pas atteint leur limite climatologique.

La végétation de la Norvège n'est pas très riche ; cependant si l'on tient compte de sa situation septentrionale elle est remarquable : il y a 1.500 espèces de Phanérogames vivant à l'état sauvage. Il y a de la place pour les espèces les plus différentes dans les 13° de lat. du pays. La végétation arctique se trouve dans le Nord et partout où les montagnes dominent ; la flore continentale est établie dans le S.-E. du pays ; sur la côte O. on remarque les plantes particulières au climat insulaire et qui appartiennent à l'Europe occidentale. Le règne végétal dans le Sud-Ouest est caractérisé par les Conifères dont les forêts épaisses s'étendent depuis le niveau de la mer jusqu'à 800 ou 1.000 m. d'alt. : le Pin sylvestre et le Sapin rouge sont en immense majorité, et, d'ailleurs, des deux, le Pin domine ; entre les arbres résineux, quelques Bouleaux, des Trembles et des Sorbiers apparaissent de place en place. En outre, depuis la mer jusqu'à 500 m. de haut, on rencontre, disséminés dans les forêts, un certain nombre d'arbres de l'Europe centrale : Chênes, Frênes, Platanes, Tilleuls, Ormes. Une fois que l'on franchit la limite des arbres résineux, on arrive à une région où le Bouleau est le seul arbre forestier, entre 1.000 et 1,100 d'alt. ; sa frondaison exubérante a un caractère moins sombre que celui des Conifères. Quand on a dépassé le Bouleau, on a atteint deux zones nouvelles : celle des Saules et celle des Lichens ; parmi cette dernière, les Mousses qui servent à l'alimentation du renne sont en grande majorité. Quand on arrive au N. du cercle polaire, les forêts d'arbres résineux disparaissent ; le Bouleau est le seul arbre forestier. La flore est très pauvre en espèces et d'une singulière monotonie dans le Nordland et dans le Finmark, sur les côtes où l'on trouve de vastes tourbières marécageuses qui sont couvertes de moulte (*Rubus chamæmoreus*), mûre naine, sorte de baie sauvage rouge, d'un goût agréable légèrement acidulé. Ces baies sont l'objet d'une exportation considérable du Nordland dans le S. du pays.

C'est dans le Sud-Ouest, autour du fjord de Christiania et des grands lacs, que se rencontre la végétation la plus riche ; le climat y est continental avec des étés longs et chauds ; le Merisier à grappes fleurit à Christiania le 17 mai et les arbres fruitiers le 20. Comme plantes alpestres typiques, il y a les Saxifrages et spécialement la belle « Dame des montagnes », dont les luxuriants corymbes blancs ornent les rochers les plus abrupts ; les « Saxifrages azoïdes et oppositifolia » atteignent aux plus hautes altitudes de la montagne, à la limite des neiges éternelles (2.000 m.). La plus belle des plantes côtières est la superbe et vénéneuse Digitale pourprée qui pousse en masse le long de la côte, sauf à l'extrémité finale des fjords. Parmi les terres cultivables, les prairies se ressentent peu de l'influence de la culture ; elles sont naturelles et consistent en herbes indigènes fines et tendres, bigarrées de fleurs diverses ; dans le S. du pays, on a créé des prairies artificielles avec plantes fourragères persistantes (Fléole et Trèfle). Le long des côtes on trouve une opulente variété d'Algues jusqu'à 20 et 30 m. de profondeur ; sur les plages, des Algues vésiculeuses ou Floridées finement ramifiées ; au-dessous du niveau des eaux basses, de grandes Laminaires brunes, solides et coriaces, qui forment des forêts sous-marines : on les recueille pour les brûler et en extraire l'iode ; d'autres Algues servent comme fourrage (*Alaria esculenta*).

Faune. — A l'époque glaciaire, relativement récente, la Scandinavie était, comme actuellement encore le Grœnland, recouverte d'une couche de glace qui empêchait toute vie organique ; une période plus chaude ayant suivi la période froide, la Scandinavie fut dépouillée de son manteau de glace et vit se développer une flore et une faune peu différentes de celles des autres pays d'Europe ; l'étendue des forêts a permis à un certain nombre de faunes de s'y maintenir plus longtemps. Par suite du climat, il y a un très grand nombre d'oiseaux migrateurs ; un autre trait propre à la faune suédoise est la blanche robe d'hiver de certains Oiseaux et Mammifères (le Lagopède, le Lièvre, le Renard arctique, l'Hermine) ; la faune, comme dans les autres pays du Nord, est pauvre en Reptiles et Amphibies (3 Serpents, dont un seul venimeux, la Vipère, 3 Lézards, une dizaine d'Amphibies dans le S. du pays) ; la faune mollusque est nombreuse, et le monde des Insectes est représenté richement, même au N. de la Suède. L'extension de la Suède du N. au S. fait varier sensiblement la faune, mais sans que l'on puisse établir des districts déterminés pour la vie animale comme pour la vie végétale. Parmi les Vertébrés habitant tout le pays, on compte parmi les Mammifères : le Lièvre commun de Suède, le Campagnol agreste, les Mustélidés, l'Hermine et la Belette ; parmi les Oiseaux : la Sarcelle d'hiver, le Harle huppé, la Bécassine double et la Bécassine ordinaire, le Vanneau pluvier, le Bécasseau brunet, le Chevalier des bois, la Guignette, la Lavandière, le Motteux, le Pouillot. Au-dessous de la région alpine, on rencontre dans tout le pays l'Ecureuil, les Musaraignes communes, pygmée et d'eau, le Renard, la Chauve-Souris de Nilsson ; et parmi les Oiseaux : le Canard sauvage, le Coucou, le Grand Martinet, la Corneille, la Pie commune, le Pinson, les Hiron-

EFERUS - Recherche & Classification numérique

delles de rivage, de fenêtre et de cheminée, le Gobe-Mouche gris, la Fauvette, le Rossignol de muraille, la Litorne et le Moineau domestique. Les Reptiles, Sauriens et Batraciens, les plus répandus, sont: la Vipère commune, la Couleuvre à collier, le Lézard vivipare, l'Orvet, la Grenouille rousse et le Crapaud commun. Dans la région alpestre, au-dessus de la limite des forêts, on rencontre diverses espèces de Campagnols, le Renard bleu, le Glouton, le Renne sauvage (rare sur le penchant suédois) l'Ours et le Loup (qui sont plutôt des habitants de la région forestière) ; parmi les Oiseaux : le Cygne sauvage, l'Oie naine, le Plongeon, des Canards, des Pluviers, l'Aigle royal, le Gerfaut, l'Emérillon, la Buse, la Chouette, l'Alouette, l'Ortolan des neiges, le Merle à plastron. Dans la région des Conifères, on trouve plus spécialement : le Lynx, la Martre des forêts, l'Elan (en très grand nombre), le Coq de bruyère, la Gélinotte, le Geai, la Grue commune et la Bécasse; des oiseaux de proie nombreux, tels que l'Autour, l'Epervier, le Grand-Duc, la Buse. La région des grandes plaines cultivées (une portion du Svealand et la majeure partie du Götaland) est le domaine du Renard commun, du Blaireau, du Hérisson, du Chevreuil (dans les parties méridionales), du Pigeon sauvage, du Ramier, du Râle de genêt, du Canard sauvage. Dans les districts les plus méridionaux, en Icanie, on trouve le Cerf royal, le Daim, la Cigogne, le Héron, le Cygne domestique et la plupart des Amphibies. Dans le vaste archipel qui entoure la Suède, on rencontre surtout la Loutre, commune, la Mouette, le Goéland, le Pingouin (dans l'archipel de la Baltique) et le Phoque (*id*). Les eaux douces de la Suède sont riches en espèces ichtyologiques comestibles, Poissons et Ecrevisses, dont il sera question au paragraphe consacré à la pêche.

La faune de la Norvège est celle de la région dite paléo-arctique, commune au N. de l'Europe et la même en général que celle de l'Europe centrale et occidentale; mais elle est plus riche en éléments arctiques, résidus de la période glaciaire; sur les plateaux et dans le Nord on trouve ainsi le Renne, le Renard bleu, le Lagopède des montagnes, etc. Ce caractère arctique se retrouve spécialement parmi les Poissons et les Invertébrés ramenés par la drague du fond des fjords (cela tient à ce qu'il y a une barrière longeant toute la côte à 200 m. de profondeur, tandis que la sonde accuse jusqu'à 1.200 m. de profondeur dans les fjords); dans ces bassins fermés on constate l'existence d'une faune relativement pauvre en espèces, mais d'autant plus riche en individus. La barrière qui ferme les fjords a une grande importance économique, car c'est sur elle que sont un certain nombre des plus grandes pêcheries ; les Morues séjournent par millions sur ses déclivités et gagnent la mer vers un an et demi, mais, devenues adultes, retournent à la côte pour y frayer. Sur une côte aussi étendue que celle de la Norvège, la faune ichtyologique est très riche; le nombre des espèces qui atteint 200 dépasse celui des autres pays riverains de la mer du Nord. Les Mollusques terrestres ou d'eau douce représentent 121 espèces : le fjord de Christiania est celui qui réunit les conditions les plus favorables à leur existence; dans le Nord, il n'y a que 52 espèces; dans certaines rivières, on pêche en abondance la Moule perlière. Parmi les poissons arctiques, on remarque le Lodde qui, au printemps, se jette en masses énormes sur la côte du Finmark pour y frayer; il est poursuivi par des hordes de Morues, de Charbonnières, de Lingues, de Baleines et d'oiseaux de mer, dont l'apparition donne le signal de la pêche très importante du Lodde. Le Requin est aussi un poisson arctique; on le capture pour en extraire le foie; le Pèlerin, le plus grand des poissons (il atteint jusqu'à 15 m.), est pêché sur les côtes de l'Ouest et du Nord. Parmi les Poissons d'eau douce, le Saumon est le plus précieux; on le pêche sur les côtes et dans les rivières qu'il remonte pour y frayer; la Truite ordinaire et la Truite alpestre sont très communes. Parmi les Amphibies et les Reptiles, on ne trouve dans tout le pays que le Lézard des bois et la Grenouille, les autres disparaissent dès le fjord de Trondhjem.

En fait d'oiseaux, la faune norvégienne compte 280 espèces dont 190 se reproduisent dans le pays; le long des côtes de l'Ouest et du Nord, on remarque des colonies innombrables de Palmipèdes, Mouettes, Sternes, Plongeons, Macareux, Grèbes, Mouettes tridactyles, Cormorans, Eiders. La plupart sont des oiseaux de passage, mais un certain nombre hivernent. A mesure que l'on se rapproche du pôle on voit ces colonies se multiplier ; au Nord, elles se posent par millions sur les rochers auxquels elles reviennent chaque année, formant des centres où l'on récolte en quantités considérables des œufs et du duvet. Les roches à oiseaux de mer les plus célèbres sont celles de Lovunden (Helgeland) et de Sværholtklubben. La faune ornithologique des plaines ne diffère pas sensiblement de celle du reste de l'Europe ; c'est dans les vallées de l'Est qu'elle est surtout riche et abondante. Celle des hauts plateaux est plus caractéristique, et l'on y trouve des espèces qui ne se reproduisent pas couramment dans le Sud ; le Bruant des neiges et le Bruant lapon, par exemple. Quand on redescend dans les régions basses de la Norvège on y trouve le principal gibier : le Lagopède blanc, la Bécasse, la Bécassine. Le Lagopède est le plus abondant des Gallinacés norvégiens; le Coq de bruyère est le plus répandu.

On compte en Norvège 67 espèces de Mammifères dont 8 Cheiroptères ; parmi les Insectivores, le Hérisson fréquente surtout les environs du fjord de Christiania; le seul félin est le Lynx qui habite les forêts montagneuses. Les ennemis les plus dangereux du Renne sont le Glouton, qui habite, comme lui, les montagnes et le N. du pays, et le Loup qui a été très abondant jusqu'en 1850 mais a disparu en grande partie dans la Norvège méridionale à la suite d'une épidémie ; les principales hardes se trouvent aux environs de Rœros; dans le Nord et en Finmark il n'a jamais disparu. Les Carnassiers les plus abondants sont le Renard commun et le Renard bleu qui habitent les hauts plateaux. L'Ours, autrefois très abondant, va en diminuant. on le trouve surtout le long des frontières de Trondhjem à Tromsö et dans les fjords intérieurs de l'Ouest. Le Phoque commun est répandu, ainsi que le Phoque gris qui a un vaste centre aux îles de Fro; le Phoque à croissant grœnlandais envahit depuis quelques années le golfe de Varanger, en avril et mai, pendant la pêche du Lodde; on le craint, car il ruine la pêche. Un des plus curieux animaux est le Lemming, qui naît dans les déserts des montagnes et, certaines années où il pullule, descend dans le bas pays où il est la proie de nombreux ennemis qui le détruisent. Le Castor a presque disparu ; il en reste une centaine sur la rivière de Nisser. Le Lièvre indigène est le Lièvre polaire qui devient blanc pendant l'hiver. Les Ruminants sont représentés par trois espèces : Cerf, Elan et Renne. Le Cerf habite le littoral de la côte O., du Ryfylke au Namdalen; il y en a 1.200, dont 600 sur l'île de Hitteren ; il est petit, et ses bois sont peu développés. L'Elan, le plus grand des Mammifères terrestres de l'Europe, habite les grandes forêts résineuses de l'Est et du Nord jusqu'à Vefsen; il y en a 4.000. Dans le Namdalen on en a chassé ayant 28 cors. Le Renne sauvage se rencontre dans deux régions : les hauts plateaux du Sud et la Laponie occidentale ; il diminue, car il est poursuivi avec acharnement ; le Renne domestique est répandu dans les préfectures du Finmark et de Tromsœ; on se livre dans le Sud, de plus en plus, à son élevage. On prend sur les côtes des Cétacés, des Dauphins, des Marsouins. En Laponie il y a de grands établissements de baleinerie pour la capture des Baleines, lesquelles visitent tous les hivers les côtes de l'O. et du S., lors de la grande pêche des harengs. La plus petite Baleine, le Rorqual nain, est chassée à l'arbalète, depuis le xe siècle, sur les côtes de Bergen.

SUÈDE. — **Géographie politique et économique.** — POPULATION. — La nation qui a occupé depuis au moins 2.000 ans le territoire de la Suède sans interruption appar-

EFERUS - Recherche & Classification numérique

tient à la branche germanique de la famille arienne et à la subdivision, appelée peuples scandinaves, qui comprend environ 13 millions d'hab. (2 millions habitant les Etats-Unis, 350.000 en Finlande, jadis possession suédoise, 200.000 dans le Slesvig septentrional, qui faisait partie autrefois du Danemark, et 9 millions 1/2 habitant les trois royaumes scandinaves du N. de l'Europe, la Suède, la Norvège et le Danemark, répartis respectivement, 5 millions en Suède et 2 millions dans chacun des autres royaumes; enfin 100.000 dans les îles Fœrœr et l'Islande qui appartiennent au Danemark). En comptant 1 million de Suédois dans l'Amérique du Nord, la nationalité suédoise s'élève à 6 millions 1/2 d'hab.; le dernier recensement en a compté 5.062.918; il y a sur ce chiffre 350.000 Suédois en Islande, 40.000 en Norvège, 40.000 en Danemark et 20.000 dans le reste de l'Europe. La Suède possède, en outre, 20.000 hab. de race finnoise, établis dans le gouvernement de Norbotten, vallée de Tornea principalement, 7.000 Lapons et 20.000 hab. de nationalité diverses; elle peut donc se vanter d'un rare degré d'homogénéité ethnographique.

Au point de vue administratif, la Suède est divisée en 25 gouvernements correspondant aux départements français : le tableau suivant donnera un aperçu général de la superficie et de la population de ces gouvernements :

SUPERFICIE ET POPULATION DES GOUVERNEMENTS

GOUVERNEMENTS (Läns)	SUPERFICIE en kilom. q.	POPULATION A LA FIN DE L'ANNÉE			EN °/o DE LA POPULATION TOTALE			HABITANTS par kilom. q. en 1898
		1751	1865	1898	1751	1865	1898	
Stockholm (ville)	33	61.040	133.361	295.789	3,39	3,24	5,84	»
Stockholm (campagne)	7.812	91.399	128.458	163.946	5,07	3,12	3,24	21
Upsal	5.313	63.895	96.766	124.149	3,54	2,35	2,45	23
Södermanland	6.816	79.817	133.900	165.860	4,43	3,25	3,28	24
Ostergötland	11.047	128.911	253.148	276.743	7,15	6,15	5,47	25
Jönköping	11.521	106.317	183.851	200.707	5,90	4,47	3,96	17
Kronoberg	9.910	67.283	162.553	159.493	3,73	3,95	3,15	16
Calmar	11.543	96.053	233.165	228.686	5,33	5,67	4,52	20
Götland	3.158	24.562	53.165	52.326	1,36	1,29	1,03	17
Blekinge	3.015	47.000	125.436	145.326	2,61	3,05	2,87	48
Kristianstad	6.445	90.335	222.235	219.671	5,01	5,40	4,34	34
Malmöhus	4.829	105.163	305.261	399.641	5,83	7,42	7,89	83
Halland	4.921	58.234	126.060	141.779	3,23	3,06	2,80	29
Göteborg och Bohus	5.047	76.537	232.181	326.965	4,25	5,64	6,46	65
Elfsborg	12.725	115.853	279.153	278.749	6,43	6,79	5,51	22
Skaraborg	8.480	97.918	236.775	243.371	5,43	5,76	4,81	29
Vermland	19.323	100.917	259.612	254.731	5,60	6,31	5,03	13
Orebro	9.095	73.000	162.717	193.131	4,05	3,96	3,81	21
Vestmanland	6.768	71.952	108.859	145.891	3,99	2,65	2,88	22
Kopparberg	29.849	97.428	174.758	213.135	5,41	4,25	4,21	7
Gefleborg	19.724	56.000	143.793	230.674	3,11	3,50	4,56	12
Vesternorrland	25.532	36.890	127.524	227.049	2,05	3,10	4,48	9
Jemtland	50.972	19.000	68.071	109.424	1,05	1,65	2,16	2
Vesterbotten	58.993	18.369	88.763	140.195	1,02	2,16	2,77	2
Norrbotten	105.882	18.500	74.576	125.487	1,03	1,81	2,48	1
Les grands lacs	9.109	»	»	»	»	»	»	»
Totaux	447.862	1.802.373	4.114.141	5.062.918	100,00	100,00	100,00	11

La population de la Suède a crû rapidement depuis le XVIe siècle; on considère qu'au moyen âge, vers 1350, avant la peste noire, elle dépassait 1 million d'hab.; en 1570, on estime que la Suède avait une population de 900.000 âmes; en 1650, la population s'élevait à 1 million 225.000 hab., et à la fin du XVIIe siècle, malgré des guerres continuelles, 1.485.000 hab. Pendant les vingt premières années du XVIIIe siècle, la grande guerre du Nord occasionna de grosses souffrances qui se traduisirent par une diminution de la population (1.350.000 hab. en 1720). La période pacifique qui suivit permit à la population de faire de grands progrès : en 1755, on comptait 1.878.000 âmes; en 1768, les 2.000.000 d'hab. étaient atteints. Les années suivantes sont marquées de nouveau par des pertes et des souffrances considérables; en 1809, la Finlande fut enlevée à la Suède, et en 1814 l'union avec la Norvège survint. En 1815, le chiffre de la population s'élevait à 2.465.000 hab. La période de paix ininterrompue qui suivit pendant plus d'un demi-siècle (de 1815 à 1865) produisit une augmentation très rapide de la population qui, en 1865, atteignit 4.099.000 hab. Pendant la seconde moitié du siècle, la Suède a été entraînée dans la concurrence universelle, et les difficultés économiques qui se sont présentées ont amené une très forte émigration qui a pesé sur l'accroissement de la population. En 1900, on a calculé que celle-ci a dépassé 5.150.000 âmes. D'ailleurs, depuis 1894, l'émigration a été réduite à des proportions insignifiantes. Le tableau suivant indique le mouvement de la population de 1701 à 1900, avec le chiffre relatif des naissances et des décès.

MOUVEMENT DE LA POPULATION EN 1701-1900

MOYENNES DES ANNÉES	POPULATION moyenne	SUR UN MILLION DE LA POPULATION MOYENNE					
		Mariages	Nés vivants	Décès	Excédent des naissances	Emigration	Accroissement
1701-1750	1.537.000	»	34.250	30.400	3.850	»	3.850
1751-1775	1.925.473	8.684	34.440	28.920	5.520	290	5.230
1776-1800	2.183.696	8.369	33.120	26.587	6.533	290	6.243
1801-1825	2.482.582	8.595	32.944	26.477	6.467	210	6.257
1826-1850	3.094.886	7.310	31.629	22.268	9.361	90	9.271
1851-1875	3.943.423	7.041	31.753	20.317	11.436	2.256	9.180
1876-1900	4.742.000	6.190	28.760	17.040	11.720	5.250	6.470

EFERUS - Recherche & Classification numérique

La densité de la population est de 11 personnes par kil. q., chiffre très bas par rapport à la moyenne de l'Europe (40 hab. par kil. q.) et à celle de l'Europe occidentale (60 hab. par kil. q.). Seules la Norvège et la Finlande sont encore moins favorisées. Cela tient à la situation septentrionale des pays; la Laponie et les régions avoisinantes jusqu'à la Haute-Dalécarlie n'ont que 53.000 hab. pour 127.000 kil. q., soit moins de 1 hab. par kil. q.; la présence des grands gisements ferrugineux de la Suède du Nord dans ces régions y amènera un accroissement certain de population. Au contraire, dans le gouvernement de Malmöhus et dans la Scanie méridionale, la population des campagnes dépasse 50 hab. par kil. q. (et 80 hab. par kil. q. si l'on tient compte des villes). La densité de la population par communes se répartit de la manière suivante (1895) :

DENSITÉ DE LA POPULATION, PAR COMMUNES, EN 1895

COMMUNES, CLASSÉES D'APRÈS LA DENSITÉ DE LA POPULATION	SUPERFICIE en kilom. q.	POPULATION en 1895	HABITANTS par kilom. q.	EN °/₀ DU ROYAUME	
				Superficie	Population
Moins de 1 hab. par kilomètre carré.....	126.772	53.445	0,4	30,83	1,09
De 1 à 5 hab. —	93.833	235.438	3	22,82	4,79
De 5 à 20 — —	125.891	1.565.422	12	30,62	31,82
De 20 à 50 — —	57.624	1.618.845	28	14,01	32,91
Plus de 50 — —	5.847	466.674	80	1,42	9,48
Campagnes.....	409.967	3.939.824	10	99,70	80,09
Villes.....	1.228	979.436	798	0,30	19,91
Totaux.....	411.195	4.919.260	12	100,00	100,00

Il résulte de ce tableau que la moitié de la Suède possède moins de 5 hab. par kil. q. et n'est habitée que par 300.000 âmes, tandis que l'autre moitié compte 4.800.000 hab.

La loi suédoise établit des différences entre les communes rurales et les communes urbaines au point de vue de l'administration : 92 localités sont en possession des privilèges urbains, et leur population totale s'élève à 1.060.000 hab., tandis que la campagne possède 4 millions d'hab. Les villes ne comprennent que 21 °/₀ du chiffre de la population, tandis que dans les autres contrées de l'Europe 33 °/₀ de la population appartiennent aux villes. Cela tient à ce qu'en Suède l'industrie principale a été et est encore l'agriculture. Dans le cours du XIXe siècle, la population des villes s'est élevée de 10 °/₀ à 21 °/₀ de la population totale ; cette marche progressive n'a commencé que depuis 1840-1850, après l'abolition des anciennes maîtrises et corps de métiers (1846); depuis cette époque, la population des villes a crû avec une rapidité extraordinaire; elle a passé de 232.057 en 1805 à 303.683 en 1840, puis à 690.431 en 1880 et à 1.058.397 en 1898. En outre, à côté des villes légalement reconnues, chaque jour de nouvelles agglomérations urbaines se forment aux gares de chemins de fer, près des grandes fabriques et sur des points favorables au commerce. A la fin de 1898, la Suède avait deux villes dépassant 100.000 hab., une dépassant 50.000, six de 20.000 à 50.000 et treize de 10.000 à 20.000, comme le précisera le tableau suivant qui donne le chiffre de la population au début, au milieu et à la fin du XIXe siècle.

POPULATION DES VILLES DE PLUS DE 10.000 HABITANTS

VILLES	1805	1850	1898	VILLES	1805	1850	1898
Stockholm.....	72.652	93.070	295.789	Halmstad.....	1.324	2.761	14.697
Gothembourg.....	12 490	26.084	123.105	Sundsvall.....	1.471	2.837	14.428
Malmö.....	4.932	13.087	57.836	Landskrona.....	3.776	4.139	13.850
Norrköping.....	9.428	16.916	39.654	Boras.....	1.792	2.733	13.772
Gefle.....	5.930	9.261	27.363	Linköping.....	2.915	5.240	13.722
Helsingborg.....	1.955	4.140	23.611	Eskilstuna.....	1.530	3.961	13.170
Carlskrona.....	10.553	14.097	23.507	Calmar.....	3.656	6.634	12.582
Upsal.....	4.897	6.952	22.737	Karlstad.....	2.205	3.807	11.015
Jönköping.....	2.964	6.008	22.271	Söderhamn.....	1.435	1.757	10.914
Orebro.....	3.242	5.177	19.938	Vesteras.....	2.953	3.780	10.391
Lund.....	3.224	6.709	16.098	Kristianstad.....	3.106	5.440	10.014

Stockholm est, en même temps que la capitale, la principale ville de fabriques et d'importation; sa situation au point où le lac Mälar se déverse dans la Baltique était plus avantageuse lorsque la Baltique était en partie un lac suédois; aujourd'hui, où le commerce du monde s'est dirigé vers l'Ouest, cette position est moins favorable; cependant elle s'est développée considérablement comme ville de fabriques et est une des plus belles villes du monde au point de vue pittoresque. La seconde ville de Suède est Göteborg, à l'embouchure du Götaelf, dans l'Atlantique, le principal port d'exportation de la Suède. Ville riche et bien bâtie, elle est connue par son esprit communal très développé; au point de vue du commerce, elle a la meilleure situation du Nord scandinave; elle a pris dans les derniers temps un grand développement industriel. La troisième ville est la capitale de la Scanie, Malmö, sur les bords du Sund. Les principales villes de fabriques sont ensuite Norrköping, Boras (connues pour leur industrie textile), Jönköping (par ses allumettes), Eskilstuna (manufactures de fer et d'acier). Sundsvall est le principal marché du monde pour le commerce des bois, ainsi que Gefle et Söderhamn. Upsal et Lund sont les sièges des deux Universités d'Etat de la Suède. Carlskrona est la principale station de la marine militaire suédoise. Le chef-lieu des régions intérieures de la Suède centrale est Örebro, sur le lac Hjelmar. Helsingborg, située dans la partie la plus étroite du Sund, se développe aussi très rapidement au point de vue du commerce et de l'industrie.

EFERUS - Recherche & Classification numérique

Parmi les villes plus petites, il faut signaler encore Falun (près de la mine de cuivre célèbre), Visby (capitale de l'île de Gotland, pleine de souvenirs historiques), Luleä port de chargement des minerais de fer de Gellivare), Motala (avec des ateliers très réputés de constructions mécaniques). Au point de vue du tourisme, les petites villes de Södertelje, Strengnäs, Engelholm, Marstrand, Grenna, Säter sont célèbres. La majeure partie des villes de Suède qui vivaient du commerce avant le développement de l'industrie moderne sont situées au bord de la mer ou sur les grands lacs.

La Suède possède 2.466.638 hab. du sexe masculin contre 2.596.280 du sexe féminin; cette proportion donne 1.053 femmes contre 1.000 hommes, tandis qu'en Europe la proportion n'est que de 1.024. Il y a un siècle et demi, cette disproportion était bien plus considérable et s'élevait en Suède à 1.129 femmes pour 1.000 hommes. Les chiffres s'étaient rapprochés de la normale au cours du XIXe siècle, mais l'émigration de 1851 à 1895 a provoqué une perte de 462.000 hommes contre 329.000 femmes. La partie la plus désavantageuse de la démographie suédoise est celle concernant la fréquence des mariages : le nombre de personnes mariées âgées de moins de cinquante ans est, en 1895, de 201.812 pour 1 million d'âmes; dans l'Europe occidentale, la moyenne est de 251.900 hab. La diminution du nombre des mariages que l'on constate depuis un siècle tient aux circonstances peu favorables dans lesquelles la Suède a été entraînée dans la concurrence universelle. La mortalité ne s'élève en moyenne qu'à 16 pour 1.000 de la population, le chiffre le plus bas constaté jusqu'à présent chez un peuple d'Europe : en France, elle atteint 22 pour 1.000, en Angleterre 18 pour 1.000. Entre quinze et soixante-quinze ans, la mortalité est en Suède d'environ 25 % plus basse que dans l'Europe occidentale. Dans ce siècle, la moyenne de la vie a augmenté de trente-cinq à cinquante ans. L'émigration a fait perdre à la Suède une part importante de sa population; les deux périodes principales tombent de 1868 à 1873 et de 1879 à 1893; l'émigration a beaucoup diminué dans les derniers temps; de 1851 à 1895, il a émigré 916.000 personnes, dont 120.000 environ sont revenues en Suède : la perte nette atteint donc 800.000 âmes, chiffre très sensible pour une population de 5 millions. Il n'est pas probable que l'émigration cesse totalement, car le million de Suédois établis en Amérique exerce une grande attirance sur leurs compatriotes. Les émigrants suédois sont en majeure partie des ouvriers (agricoles, industriels, simples manœuvres) et des gens de service; parmi les femmes célibataires, l'émigration a atteint des proportions considérables.

Les conditions sociales et morales sont les suivantes : les Suédois sont de haute taille (1m,70 de moyenne à trente ans), ils ont les cheveux blonds, les yeux bleus ou gris. L'instruction populaire est très répandue : le paysan sait lire depuis plusieurs générations; mais les occasions de développement intellectuel sont plus rares que dans les pays plus riches et peuplés. L'esprit d'humanité, la faculté d'organisation, les qualités guerrières sont développées chez les Suédois; un des traits les plus saillants de leur caractère est l'amour de la nature. L'histoire sociale de la Suède est très intéressante à cause de son développement sur une base purement germanique indépendante de la culture romaine et des principes du droit romain qui ont formé l'Europe continentale. L'état actuel de la Suède est particulier : le pouvoir politique depuis 1886 appartient aux paysans propriétaires qui l'exercent eux-mêmes : plus de 100 paysans siègent au Riksdag de Suède; une opposition chaque jour plus forte des classes qui n'ont pas part à la possession de la terre s'élève contre la suprématie des paysans : les ouvriers industriels qui n'ont pas le droit de suffrage politique sont les principaux opposants; la noblesse, nombreuse, occupe un nombre disproportionné des plus hautes charges de l'État. Mais le passage d'une classe inférieure à une classe supérieure est extrêmement facilitée par la gratuité presque complète de l'enseignement supérieur accessible à tous. Le quart seulement de la terre appartient à la grande propriété, 85 % des terres suédoises sont exploitées par les propriétaires eux-mêmes. Au cours du XIXe siècle, le bien-être général s'est accru dans de fortes proportions, comme cela est indiqué d'autre part par l'augmentation de la fortune nationale. Au point de vue moral, la fréquence des naissances illégitimes est une des ombres de la vie sociale en Suède : la période la plus fâcheuse a été celle de 1776 à 1825 qui a vu le plus fort abus des spiritueux; la diminution du nombre des mariages est une des raisons essentielles de ce fait. Le nombre des suicides a beaucoup augmenté depuis les vingt dernières années. Les peintures très sombres faites de l'état de la moralité à Stockholm ne correspondent plus aujourd'hui à la réalité : la diminution du nombre des prostituées, celle des naissances illégitimes, ainsi que la moindre consommation de l'eau-de-vie, sont très sensibles. La criminalité a aussi subi une baisse appréciable. Les mœurs et le genre de vie des Suédois présentent quelques particularités : les anciens costumes populaires ne sont plus en usage que dans certains districts de la Dalécarlie et de la Laponie (costumes aux brillantes couleurs de Rättvik en Dalécarlie, du Vingaker en Sudermanie, de certains districts du Helsingland, du Blekinye, de la Scanie). La nourriture s'est améliorée : le pain de froment a remplacé peu à peu le pain de seigle; on doit mentionner aussi le knäckebröd (galette de seigle dure qui se conserve indéfiniment) et la smörgasbrod (table à tartines, coutume qui consiste à inaugurer le repas par du pain, du beurre et de l'eau-de-vie servis avec des hors-d'œuvre sur une table spéciale). La consommation du café a beaucoup augmenté ainsi que celle du sucre; la consommation actuelle de la viande est évaluée à 28 kilogr. par hab. (chiffre égal à la moyenne européenne), celle du lait, évaluée il y a dix ans au chiffre énorme de 183 litres par hab., a diminué depuis que ce produit est employé à la fabrication du beurre pour l'exportation. L'usage des boissons alcooliques, qui, dans la période la plus défavorable (1830), était de 40 litres annuellement par hab., a passé de 11 litres par hab. en 1870 à 6 litres et demi en 1895; la consommation de la bière a monté à 27 litres par hab. annuellement. La Suède possède une boisson nationale, le punsch. La consommation du tabac comprend une part disproportionnée de tabac à priser. Les principales fêtes sont la Noël (*iulen*) longuement préparée et célébrée avec de très grands préparatifs, la fête de Sainte-Valpurgis (pendant la nuit du 30 avr. au 1er mai) et la fête de la Saint-Jean ou de la mi-été (23 et 24 juin, avec l'arbre de mai). Les habitations suédoises sont en bois dans le Nord et le Centre, en pierre dans le Sud et dans les villes; les maisons en bois sont peintes en rouge, tandis que les encadrements sont peints en blanc; la demeure du paysan, dans sa forme traditionnelle, comprend, outre le porche, une grande pièce, le « poêle » (qui forme la cuisine, la chambre et le dortoir) et le cabinet où couchent les membres de la famille qui n'ont pas leurs lits dans le poêle. Les grandes maisons seigneuriales ne se voient que par exception dans le Nord; les plus anciennes sont les châteaux scaniens du XVIe siècle (château de Trolleholm) dans le style danois; le XVIIe siècle, temps de la grandeur de la Suède, a laissé un grand nombre de châteaux dans le goût français qui se trouvent principalement en Sudermanie et dans les provinces du Mälar (par exemple les manoirs d'Eriksberg en Sudermanie, de Skokloster en Uppland, avec des collections artistiques, de Tidö en Vestmanland, dû à Axel Oxenstierna, qui ont conservé leur forme originaire). Au XVIIIe siècle, d'autres manoirs moins nombreux furent construits aussi. Dans les villes, on trouve quelques restes du temps passé : le tiers des villes date du moyen âge, les autres du XVIe siècle, du XVIIe et du XVIIIe siècle surtout, et quelques-unes du XIXe siècle. La cité de ruines de Visby a conservé le caractère du

EFERUS - Recherche & Classification numérique

moyen âge ; le quartier de la Cité, à Stockholm, date de la même époque ; l'ensemble de la ville porte plutôt l'empreinte du XVIIe siècle en même temps que la marque moderne. L'usage des villas en bois établies près des villes pour y passer l'été est très répandu, spécialement dans le Skägård ou archipel de Stockholm où elles sont groupées dans les deux agglomérations de Djursholm et de Saltsjöbaden ; ces demeures d'été, fabriquées en masse dans les ateliers de menuiserie, sont expédiées jusqu'à l'étranger.

CONSTITUTION SUÉDOISE (V. CONSTITUTION, t. XII, pp. 675 et suiv.).

FINANCES. — Le système financier de la Suède a ceci de particulier que la gestion de la dette publique est confiée à un bureau de la dette publique (*Riksgäldskontoret*) qui relève exclusivement du Riksdag. L'administration des recettes et des dépenses de l'Etat est dévolue à la Trésorerie (*Statskontoret*). Le montant total des dépenses de l'Etat suédois pour l'année 1898 s'est élevé à 168.810.666 fr. (c.-à-d. 59.652.000 fr. pour la dépense nationale, 12.364.000 fr. pour la dette publique, et 96.794.666 fr. représentant les autres dépenses). On distingue dans le budget les crédits ordinaires et les crédits extraordinaires. La majeure partie des crédits de l'Etat sont répartis en neuf titres principaux, dont le premier comprend la liste civile et le neuvième, le service des pensions ; les sept autres correspondent aux sept ministères. Le tableau suivant en donne le détail précis :

DÉPENSES	EN 1898
Titres principaux :	francs
I. Liste civile	1.893.333
II. Département de la Justice	5.211.877
III. Département des Affaires Etrangères	740.978
IV. Département de la Guerre	41.312.448
V. Département de la Marine	18.339.556
VI. Département de l'Intérieur	11.083.801
VII. Département des Finances	33.516.560
VIII. Département des Cultes et de l'Instruction	23.169.105
IX. Pensions	7.514.129
Autres dépenses :	
Constructions de chemin de fer	9.586.666
Dette publique	12.364.570
Autres	4.038.489
Totaux	168.810.512

Les recettes se répartissent en recettes ordinaires et recettes extraordinaires : les premières sont censées (comme les crédits ordinaires) ne pouvoir être modifiées sans le consentement du gouvernement. Les recettes ordinaires, autrefois les plus importantes, ne représentent plus que le cinquième du budget. Les recettes ordinaires les plus fortes sont celles des revenus des domaines et propriétés de l'Etat ; les terres sont affermées, les forêts sont administrées par l'Etat, de même que les chemins de fer, les télégraphes, les téléphones. Parmi les impôts directs, la capitation est un impôt qui consiste à payer, à partir de dix-huit ans, 56 cent. par homme et 28 cent. par femme ; à cette exception près, les charges personnelles sont abolies. Les recettes extraordinaires constituent la source la plus importante des revenus de l'Etat. Le Riksdag alloue ordinairement, en outre, une partie ou la totalité des bénéfices nets de la banque du Royaume.

A la fin de 1898, la dette de l'Etat s'élevait à 378.324.000 francs : elle a son origine exclusivement dans les constructions de voies ferrées pour les lignes de l'Etat, pour les lignes privées (qui doivent 58 millions de francs sur l'Etat) et pour les prêts de cultures aux agriculteurs particuliers. En 1898, l'actif de l'Etat suédois (y compris les chemins de fer) était calculé à 732 millions de francs (sans compter les propriétés immobilières, domaines agricoles, forêts). La situation financière est donc excellente.

DÉFENSE NATIONALE. — *Armée*. L'organisation de l'armée suédoise offre cette particularité qu'une partie (les troupes cadrées) se compose de soldats de métier, et l'autre partie est complétée par l'obligation générale du service militaire.

1° Les *troupes cadrées* se recrutent par l'engagement volontaire et comprennent les troupes cantonnées, les troupes enrôlées et les volontaires. L'organisation des troupes cantonnées date du XVIIe siècle. Les propriétaires du sol devaient fournir et entretenir les régiments d'infanterie cantonnés dans les provinces ; eux-mêmes, leurs fils et leurs domestiques, étaient, en revanche, exonérés de la conscription ; le soldat devait recevoir une habitation avec un peu de terre ; la cavalerie fut organisée de même ; les officiers et sous-officiers furent dotés d'une habitation dans un domaine de l'Etat : c'est le système dit de « l'indelta ». Actuellement, les tenanciers d'infanterie et de cavalerie reçoivent une subvention de l'Etat. Le recrutement se fait aujourd'hui (1900) de la manière suivante : *Troupes cantonnées :* Le tenancier d'infanterie en temps de paix remplit une vacation de trois mois, et celui de cavalerie de six semaines. L'engagement des recrues a lieu devant le gouverneur et le chef du régiment ; à l'inspection suivante, le chef de la division d'armée confirme ou refuse l'engagement ; l'engagé doit avoir de dix-sept à vingt ans, une taille d'au moins 1^m,63, la limite du service comprend plusieurs dizaines d'année ; une fois l'instruction achevée, les soldats ne sont réunis que pour des exercices annuels. *Troupes enrôlées :* Le recrutement est confié aux régiments mêmes ; la durée de l'engagement est fixée de suite : 2 ans, 3 ans, au plus 8 ans : le rengagement est permis ; ces troupes sont casernées. *Volontaires :* Ceux-ci sont des aspirants officiers ou sous-officiers ou des volontaires en permanence qui forment les cadres des troupes non casernées. Le contingent annuel des recrues dans les troupes cadrées s'élève à 1.457 pour les troupes indelta, 2.240 pour les troupes enrôlées, 655 pour les volontaires en permanence. L'instruction dans ces trois catégories pour l'infanterie consiste dans l'école de recrues (100 jours la première année, 50 jours la seconde, plus les appels annuels), et dans les appels annuels du régiment (22 jours). Pour la cavalerie (175 jours chacune des deux premières années, plus 23 jours à chaque appel annuel).

2° Les *conscrits*. Le service militaire est obligatoire pour tout Suédois de 21 ans à 40 ans (8 ans dans le premier ban, 4 ans dans le second ban, 8 ans dans l'armée territoriale) ; le royaume est divisé est 33 circonscriptions de recrutement, dont chacune correspond à un régiment d'infanterie ; l'île de Gotland constitue une circonscription. Toute circonscription de recrutement est divisée en 1 ou 2 circonscriptions de bataillon subdivisées chacune en 2 ou 4 circonscriptions de compagnies, formées elles-mêmes de 1 ou 2 circonscriptions de section, soit un total de 55 circonscriptions de bataillon, 197 de compagnie et 332 de section. En 1898, le nombre des conscrits à porter sur les listes de contrôle s'élevait à 61.726 hommes, dont 6.074 à défalquer, 12.403 absents, 11.385 inaptes au service, 1.079 ajournés, 30.785 à incorporer. Le conscrit incorporé dans l'armée sert en temps de paix pendant 90 jours. Dans la marine et dans la cavalerie ce service s'accomplit en un an ; dans les autres armes, il est réparti en deux ans, 68 jours la première année et 22 jours la seconde. Les sous-officiers proviennent des écoles spéciales ; dans l'infanterie non casernée, leur éducation exige 28 mois. L'élève-officier doit être bachelier ; il reçoit une éducation de recrues pendant 3 mois d'été, suit une école de sous-officiers pendant 10 mois, prend part aux exercices de son régiment, puis entre à l'automne à l'école militaire, dont les cours durent de 15 à 16 mois ; son éducation to-

EFERUS - Recherche & Classification numérique

tale dure 29 mois. Tous les ans, 100 officiers environ reçoivent leur brevet de sous-lieutenant. L'avancement se fait à l'ancienneté et dans le régiment jusqu'au grade de capitaine. A partir du grade de commandant, l'avancement a lieu exclusivement au choix et par arme. Au point de vue militaire, le pays est divisé en six régions, correspondant chacune à une division d'armée, plus celle de l'île de Gotland (les chefs-lieux des régions militaires sont : 1er Helsingborg ; 2e Linköping ; 3e Skövde ; 4e et 5e Stockholm ; 6e Hernösand, et pour Gotland la ville de Visby). Le personnel total de l'armée-cadre, sur le pied de paix s'élève à 39.114, qui se divisent de la manière suivante :

	OFFICIERS	SOUS-OFFICIERS	MUSICIENS		TROUPE-CADRE		TOTAL des troupes-cadre	SERVICES ADMINISTRATIFS		CHEVAUX	
			Sous-officiers	Autres	Caporaux	Hommes de troupe		Officiers	Autres	d'officiers	de troupe
Infanterie	1.220	1.133	292	995	2.996	20.796	24.787	146	55	241	»
Cavalerie	232	210	37	115	366	4.249	4.730	52	8	482	4.836
Artillerie	303	255	46	125	534	2.773	3.432	34	109	52	970
Autres	192	184	8	37	356	987	1.380	163	106	122	188
Effectif total	1.947	1.782	383	1.272	4.252	28.805	34.329	395	278	897	5.994

Sur le pied de guerre, on peut évaluer le nombre total des sujets suédois astreints au service et instruits à 498.000 (39.000 dans les cadres, 181.000 dans le 1er ban du beväring, 75.000 dans le 2e ban, 203.000 dans le landstorm ou armée territoriale). Le fusil à répétition système Mauser (calibre 6mm,5) constitue l'armement de l'infanterie. La cavalerie a le sabre et la carabine Mauser. Les batteries d'artillerie montée ont des canons de 8cm,7, et les batteries à cheval des canons de 7cm,5. Les places fortes sont Stockholm (Vaxholm, Oscar-Fredriksborg), Karlsborg et Carlskrona ; l'île de Gotland a des travaux de défense.

Marine. Les Suédois ont été de tout temps un peuple de navigateurs ; à l'époque des Vikings ils furent très redoutables ; mais, à la fin du moyen âge, la Suède n'avait plus de marine. Gustave Vasa a créé (1523-60) la marine moderne suédoise, qui devint, sous Eric XIV, la plus puissante de l'Europe du Nord. Au début du XVIIIe siècle, la flotte comprenait 45 vaisseaux de haut rang, mais la mauvaise situation financière ne permit pas sous Charles XII de conserver une pareille force. Au XIXe siècle, les révolutions dans le matériel de la marine remirent la Suède en état d'infériorité ; ce n'est qu'à partir de 1882 que sa marine a commencé à se relever lentement d'abord, puis plus rapidement depuis 1895, et surtout depuis une décision du Riksdag de 1899. A l'heure présente, elle comprend : le navire amiral *le Drott* (630 tonnes), des bâtiments de combat (10 navires cuirassés de 1re classe, de 3.100 à 3.650 t., 4 cuirassés de 2e cl. de 1.500 t., 7 cuirassés de 3 cl. de 460 t., 5 croiseurs torpilleurs de 800 t., 9 canonnières de 1re cl. de 500 à 640 t., 1 canonnière de 2e cl. de 280 t., 15 torpilleurs de 1re classe de 67 à 92 t., et 11 torpilleurs de 2e cl. de 40 à 58 t.), des bâtiments-écoles (4 corvettes de 1.500 à 2.000 t., 4 canonnières de 2e cl. de 190 t., 2 bâtiments-écoles de torpilleurs de 175 t., 4 bâtiments-écoles pour mousses de 138 à 312 t., 6 navires-logements et 3 petits vapeurs). Le tonnage total de la marine de combat s'élève à 56.000 tonneaux ; le nombre des canons monte à 290 (36 de gros calibre, 87 de calibre moyen, dont 73 à tir rapide, et 167 pièces légères) ; il y a 97 mitrailleuses et 70 tubes à torpilles. La force des navires de combat en chevaux-vapeur représente 98.000. Le personnel et le matériel de la marine sont répartis entre les deux stations de Karlskrona et Stockholm. Le cadre actif des officiers comprend 175 officiers (3 amiraux, 6 commandants, 24 commandants-capitaines, 62 capitaines, 54 lieutenants et 26 sous-lieutenants). Les officiers de marine sont recrutés parmi les aspirants de marine qui ont un cours d'études de six ans à l'Ecole navale, l'hiver à Stockholm, et 4 mois d'été sur une corvette, une canonnière ou un torpilleur ; l'âge d'admission est de treize à seize ans. Les officiers suivent un cours de deux ans à l'Ecole supérieure de la marine. Le cadre des sous-officiers comprend : 36 sous-officiers de 1re classe, 243 de 2e cl., 6 mécaniciens hors rang et 17 sous-officiers payés au mois, soit 302 en tout ; ils font un stage de dix-huit mois comme caporal-sous-officier. Les troupes comprennent les matelots, les mousses et les conscrits. L'organisation actuelle date de 1898 : les matelots sont au nombre de 2.400, répartis en 16 compagnies, admis pour six ans parmi les mousses ; le corps des mousses est fixé à 320 hommes ; les conscrits de la marine sont recrutés comme ceux de l'armée ; ils sont au nombre de 17.000 hommes.

Justice. — La base du droit est encore le code de 1734 ; le système du jury n'a jamais pu s'établir en Suède. Pour les tribunaux de première instance, les villes forment des districts judiciaires distincts des campagnes, distinction qui rappelle qu'il existait autrefois le droit des villes et le droit des campagnes. Les campagnes sont divisées en 117 juridictions, chacune ayant son juge : ces juridictions comprennent parfois plusieurs districts, de telle sorte que les districts judiciaires des campagnes sont au nombre de 269. Chaque district a son tribunal cantonal qui forme le tribunal de 1re instance et qui se compose du juge comme président et de 12 assesseurs élus par les habitants et non rétribués ; en revanche, le juge est bien payé ; à moins que tous les assesseurs présents (7 au moins) soient unanimes, le vote du juge décide ; les tribunaux cantonaux ont le grave inconvénient de ne pas tenir de sessions assez fréquentes. Dans les villes, le tribunal de première instance est le tribunal de l'hôtel de ville, dont le personnel forme en partie l'autorité administrative de la ville (un bourgmestre et deux échevins au moins) : les membres du tribunal ont un vote individuel et égal ; le tribunal se réunit une fois par semaine au moins. En seconde instance, les trois cours royales de Svea (fondée en 1614 par Gustave II Adolphe), de Göta et de Scanie-Blekinge fonctionnent seules ; elles sont composées d'un président et de membres légistes, répartis en 2 à 7 sections de 5 membres qui travaillent séparément. La dernière instance est celle du roi, dont la justice est administrée par une cour suprême de 18 membres légistes, les conseillers de justice : toute cause peut être portée en appel des cours royales à la cour suprême. Une administration spéciale, le conseil des référendaires à la cour suprême, prépare les causes. Il est de règle aussi bien pour les causes civiles que pour les criminelles que le procès-verbal des débats oraux serve de base au jugement dans les tribunaux inférieurs, et que l'exposition ait lieu par écrit pour les cours royales et la cour suprême. On n'a pas besoin de plaider par avocat, et il n'y a pas d'organisation officielle du barreau. Les audiences sont publiques.

EFERUS - Recherche & Classification numérique

Il n'y a pas de tribunaux consulaires. Parmi les tribunaux spéciaux, on compte la haute cour, pour les délits des ministres ou des conseillers de justice; la cour des comptes pour la comptabilité de l'Etat; des tribunaux ecclésiastiques; des tribunaux militaires (conseils de guerre, et en deuxième instance la cour royale militaire), et, pour des causes relatives à la délimitation des terres, des tribunaux de partage. Le nombre des procès civils portés devant les tribunaux de première instance a été de 80.440 annuellement, de 1831 à 1840, pour une population de 3 millions d'hab., et n'est plus que de 40.361, de 1891 à 1895, pour 4 millions 831.814 hab. Environ 40 % des affaires civiles se terminent par un arrangement à l'amiable. 110 procès sur 1.000, en moyenne, sont portés en appel devant les cours royales, et 21 seulement sont poursuivis jusqu'à la cour suprême.

Régime pénitentiaire. — Le système pénitentiaire comporte un maximum de trois ans à passer en cellule (loi du 29 juin 1892); il existe 3 maisons centrales pour les condamnés à plus de deux ans (Långholmen, près Stockholm, Malmö et Nya Varfvet, près Göteborg); plus une maison centrale pour les femmes à Göteborg): le total des cellules s'élève à 1.318. Les travaux forcés de moins de deux ans s'accomplissent dans 24 prisons départementales et 20 maisons d'arrêt, qui représentent 2.439 cellules. En 1897, il y avait 2.401 détenus, dont 1.505 condamnés aux travaux forcés. Il existe, en outre, 4 maisons centrales de travail correctionnel pour vagabondage, mendicité, etc.: en 1897, il y avait 758 condamnés aux travaux correctionnels. Depuis quarante ans le nombre des détenus a passé de 5.392 (1861) à 3.159 (1897). Les exécutions sont très peu nombreuses : il n'y a eu qu'un criminel exécuté de 1895 à 1900.

Services médicaux. — Les services médicaux sont assurés par une Direction générale des services médicaux (1 président, 3 conseillers civils et 1 médecin en chef de l'armée : ces cinq fonctionnaires sont médecins et nommés par le roi) : la licence en médecine confère la qualité de médecin; les études durent 11 ans dans les deux Universités d'Upsal et de Lund et à l'Institut médico-chirurgical Carolin à Stockholm. Il existait, en 1897 : 1.050 médecins, 2.704 sages-femmes, 141 hôpitaux avec 8.285 lits, 308 pharmacies, 11 hospices d'aliénés, 281 dentistes et une centaine de chirurgiens-barbiers (qui, après une année d'études, peuvent exercer la petite chirurgie : ils disparaîtront par extinction). On a établi trois sanatoriums pour lutter contre la tuberculose (en Néricie, en Angermanland, en Småland).

Administration communale. — L'administration communale autonome est exercée par les gouvernements et par les communes : dans les deux cas, on doit distinguer entre la campagne et la ville. L'assemblée représentative de chaque gouvernement est le Landsting (conseil général de 22 à 91 membres); en 1897, les recettes de ces conseils s'élevaient à 6.069.333 francs et les dépenses à 5.629.333 francs. Chaque ville et chaque paroisse forme une commune; en 1897, on comptait 2.490 communes (92 urbaines et 2.398 rurales) qui avaient 104.874.666 fr. comme recettes contre 107.868.000 francs comme dépenses en 1897

Cultes. — La Suède est un des pays les plus homogènes d'Europe au point de vue religieux : on ne compte pas plus d'un habitant sur 1.000 qui ne soit pas protestant; 99 % de la population appartiennent à la même communauté, l'Eglise luthérienne suédoise. Malgré cette unité apparente, il existe différents courants religieux animés d'une passion très vive. Le christianisme fut prêché pour la première fois en Suède par saint Ansgaire (830), et ce n'est qu'en 1248 que le concile de Skeninge fit entrer l'Eglise suédoise dans le sein de l'Eglise catholique; le plus ancien couvent est celui d'Alvastra (1144); sainte Brigitte est la personnalité religieuse la plus remarquable de la Scandinavie au moyen âge, de même que la littérature qui s'y rattache; le couvent de Valdstena, fondé par elle, a produit 70 maisons jusqu'en Espagne et en Italie. La Réforme fut introduite en Suède dès 1519 par un disciple de Luther, Olaus Petri; mais ce n'est que sous Gustave Vasa et Charles IX qu'elle triompha. Le synode d'Upsal (1593) vit le clergé et le peuple suédois adhérer à la confession d'Augsbourg avec un enthousiasme qui s'est longtemps maintenu. La constitution ecclésiastique de 1686 a donné à l'Eglise suédoise l'organisation qu'elle a conservée dans ses grandes lignes. Le chef de l'Eglise est le roi; pour ce qui touche à la constitution, il faut l'accord du roi, du Riksdag et du synode (le synode a été organisé en 1863 et se compose de 30 membres ecclésiastiques et 30 délégués laïques : il se réunit tous les cinq ans; la dernière réunion a eu lieu en 1898). La Suède est partagée en 12 diocèses divisés en 186 prévôtés; le nombre des cures est de 1.390 et celui des paroisses de 2.551. A la tête de chaque diocèse est un évêque entouré d'un chapitre et choisi par le roi parmi trois candidats présentés par le consistoire et les prêtres du diocèse. Il y a un archevêque à la tête du diocèse d'Upsal. Cinq années d'études aux Universités d'Upsal et de Lund préparent les pasteurs. La commune ecclésiastique forme la base de la commune politique; les questions relatives à l'Eglise sont réglées dans les assemblées paroissiales sous la présidence du pasteur; l'assemblée délègue pour quatre ans un conseil de fabrique et un conseil scolaire, présidés tous deux par le pasteur : cette union étroite entre l'Eglise et l'école est remarquable; l'instruction religieuse à domicile est une institution originale qui explique en partie l'instruction populaire très avancée de la Suède. Le nombre des dissidents est peu élevé : il y a environ 100 calvinistes, 200 anglicans, 300 catholiques apostoliques, 1.500 catholiques romains, 3.400 juifs. Les sectes protestantes baptistes et méthodistes comptent l'une 40.000, l'autre 20.000 adhérents. Il y a environ 75.000 Suédois qui, au sortir de l'Eglise, suivent le mouvement organisé par P.-P. Waldenström sous le titre de Ligue suédoise des missions. La nouvelle Eglise, fondée par Emanuel Svedenborg (1688-1772), ne compte pas beaucoup d'adhérents (200 membres en Suède, 7.348 en Angleterre, 7.376 aux Etats-Unis, etc.).

Instruction publique. — L'enseignement a atteint un degré élevé en Suède : l'éducation du peuple y est plus ancienne que dans la plupart des pays; quant à la culture supérieure, elle a pris depuis deux siècles un développement original, après avoir longtemps suivi les traces des nations européennes. Un des traits caractéristiques, c'est la liaison étroite entre l'enseignement et l'Eglise, qui a été une des causes principales du développement de l'instruction populaire et qui ne présente pas même de nos jours d'inconvénients sérieux. L'Eglise et l'école dépendent du département des cultes et de l'instruction, et le gouvernement a pris l'habitude de ne décider aucune modification importante sans l'assentiment du Riksdag. Les dépenses de l'instruction publique ont été évaluées en 1895, à :

Enseignement primaire.....	21.433.333 fr.
Lycées et collèges de garçons et de filles.	6.882.667 —
Universités et écoles supérieures....	1.989.333 —
Enseignement technique.....	1.228.000 —
Total.....	31.533.333 fr.

Le total doit atteindre en 1900 environ 36 millions, soit de 6 à 8 francs par habitant (sans tenir compte des enseignements professionnels, militaires, agriculture, industrie, etc.).

L'enseignement primaire a été établi régulièrement par la loi ecclésiastique de 1686; au XVIIIe siècle, le mouvement piétiste, qui attachait une importance capitale à la lecture de la Bible, encouragea beaucoup l'instruction populaire. L'enseignement n'a cependant été organisé que depuis la première loi sur l'enseignement primaire (1842); l'organisation actuelle date de 1875-78 et est due à F.-F. Carlson. Les écoles primaires sont une institution

EFERUS - Recherche & Classification numérique

communale, mais reçoivent de l'Etat une subvention considérable et sont placées sous la surveillance des autorités ecclésiastiques et gouvernementales ; chaque paroisse constitue un district scolaire (l'assemblée paroissiale est l'autorité délibérative ; le conseil scolaire, l'autorité exécutive) : il y a des écoles primaires inférieures dans les parties éloignées du district, des écoles primaires et des écoles primaires supérieures en nombre restreint. En 1898, on comptait 15 écoles supérieures, 4.879 écoles primaires, 1.614 écoles primaires inférieures, 5.205 petites écoles, soit un total général de 11.713 écoles (dont 2.774 ambulantes). Les instituteurs étaient au nombre de 15.907 (5.641 hommes et 10.266 femmes) ; le nombre des élèves s'élevait à 740.007. Les dépenses pour l'enseignement primaire se sont élevées, en 1898, à 24.638.450 francs. On a fait ensuite une grande part à l'éducation physique et constitué un système pédagogique basé sur le travail manuel (depuis 1870) : on compte 3.157 écoles subventionnées où cet enseignement est donné ; la plupart des maîtres de travail manuel sont formés au séminaire de Näas, où viennent s'instruire de nombreux professeurs étrangers (sur 3.072 qui ont profité de cet enseignement de 1875 à 1899, on compte 700 étrangers). On a organisé aussi en Suède des écoles populaires supérieures (depuis 1862 ; il en existe aujourd'hui 29) et des instituts d'ouvriers.

L'enseignement secondaire se donne dans les écoles de l'Etat et dans les écoles privées. Les lycées actuels, organisés en 1878, sont au nombre de 79 (36 donnant un enseignement de 9 années, 22 celui de 5 ans, 17 celui de 3 ans, 3 celui de 2 ans, 1 celui d'un an) : les études se terminent par le baccalauréat. On comptait en 1898 un nombre de 16.520 élèves. L'enseignement moderne tend à se développer de plus en plus au détriment de la section latine et surtout de la section qui comprend l'étude du grec. Les élèves ne payent que 13 francs lors de l'admission au lycée, à titre de droit d'inscription ; les élèves payent pour toute l'année 40 francs, à moins qu'ils ne soient exempts de toute rétribution pour indigence ; l'Etat paye une subvention de 4.578.596 francs, soit 286 francs par élève. Par suite des frais presque insignifiants pour suivre les cours des lycées de l'Etat, les collèges libres sont très peu nombreux. Les établissements d'enseignement secondaire pour les jeunes filles sont peu nombreux et modernes : les deux plus anciens (l'école Wallin à Stockholm et l'école Kjellberg à Göteborg) datent de 1830 à 1840. En 1861, on a fondé l'Ecole normale supérieure pour les jeunes filles (qui forme des professeurs-femmes et des institutrices) et le lycée des jeunes filles, tous deux à Stockholm. En dehors de ces établissements, tous ceux d'enseignement secondaire des jeunes filles sont libres : on en compte 120 avec 13.000 élèves ; l'Etat les subventionne (266.666 fr.).

L'enseignement supérieur est représenté en Suède par deux universités entretenues aux frais de l'Etat : celle d'Upsal (fondée en 1477, la plus ancienne des pays scandinaves) et celle de Lund (fondée en 1668). L'initiative privée a créé à Stockholm, qui est dépourvue d'université, un établissement libre d'enseignement supérieur (1878) et a fait de même pour Göteborg (1891). Il existe aussi depuis 1815, à Stockholm, une faculté de médecine appelée Institut médico-chirurgical Carolin, fondée par l'Etat. Les professeurs sont répartis dans la faculté en quatre sections (théologie, droit, médecine, philosophie, cette dernière subdivisée en deux sections, celle des lettres et celle des sciences) ; la durée des études varie de six à neuf ans, ce qui est exagéré. En 1898, il y avait un total de 2.566 étudiants dans les différents établissements d'enseignement supérieur (1.506 à Upsal, 628 à Lund, 320 à l'Institut Carolin, 54 à l'Ecole supérieure de Stockholm et 58 à celle de Göteborg). L'enseignement technique, si important pour un pays de forêts, de chutes d'eaux, de régions métallifères, est très élevé en Suède : il est donné à l'Ecole polytechnique de Stockholm, et à la division supérieure de l'Ecole polytechnique Chalmers à Göteborg pour l'enseignement supérieur scientifique. Ensuite viennent 4 écoles techniques inférieures (Malmö, Norrköping, Örebro, Boras), la division inférieure de l'Ecole polytechnique Chalmers, l'Ecole technique d'Eskilstuna et l'Ecole technique de Stockholm ; enfin il existe une trentaine d'écoles techniques professionnelles inférieures. Le nombre total des élèves des écoles spéciales en 1898 s'est élevé à 1.872 ; celui des Ecoles techniques professionnelles à 3.766 dont 851 femmes. En Suède, le principal musée d'art est le Musée national, à Stockholm (1.545 tableaux, 900 statues, 90.000 gravures, etc.), ensuite vient le musée de Göteborg. Les musées historiques sont le Musée des antiquités nationales, la collection royale des armures et costumes, le Musée d'artillerie. Les principaux musées ethnographiques sont le célèbre Musée du Nord et le Skansen, musée en plein air. La bibliothèque royale de Stockholm est la plus importante de Suède ; il existe aussi de nombreuses bibliothèques provinciales, telles que la bibliothèque populaire de Göteborg. Le journal le plus ancien de la Suède (fondé en 1645) est le *Post och Inrikes Tidningar* (les Nouvelles des postes et de l'intérieur), journal officiel. Le nombre des journaux et périodiques a doublé depuis vingt ans (en 1880, il y en avait 317 ; il y en a aujourd'hui 634, dont 254 à Stockholm).

Géographie économique. — Généralités. — La grande extension de la Suède du N. au S. établit des contrastes considérables entre ses différentes parties : les plaines fertiles de la Scanie diffèrent entièrement des rochers de la Laponie. Si l'on défalque des 44.786.227 hect. de superficie du pays les 3.666.739 hect. de lacs, il reste en terre 41.119.488 hect. qui se répartissent en terres cultivées et prairies naturelles, en forêts et terres diverses, de la manière suivante :

RÉPARTITION DU SOL SUÉDOIS, EN 1897

RÉGIONS	SUPERFICIE totale en hectares	HECTARES EN		
		Terre cultivée et prairies naturelles	Forêts	Autres terres
Scanie.....	1.095.000	651.000	265.000	179.000
Smaland.....	3.048.000	720.000	1.062.000	1.266.000
Le reste du Gotaland.....	4.555.000	1.401.000	1.879.000	1.275.000
Svealand oriental.....	3.362.000	927.000	1.836.000	599.000
Svealand occidental.....	4.570.000	450.000	3.488.000	632.000
Norrland méridional.....	8.995.000	414.000	5.998.000	2.583.000
Norrland septentrional....	15.494.000	412.000	5.063.000	10.019.000
Totaux...	41.119.000	4.975.000	19.591.000	16.553.000

D'une manière générale, les habitants se répartissent en quelques grands groupes d'après les branches d'industrie d'où ils tirent leur subsistance. En 1898, 2.858.000 hab. se livrent à l'agriculture et à la pêche ; 1.327.000 à l'industrie ; 514.000 au commerce et au transport ; 364.000 aux professions libérales. Ce que nous venons de dire indique la vie économique du peuple suédois. L'agriculture est encore l'industrie mère, bien qu'il n'y ait encore que 12 % de la terre transformée en champs et prairies ; mais depuis trente ans l'agriculture perd de son importance, l'industrie et le commerce se développent rapidement ; le chiffre des ouvriers agricoles décroît manifestement, les machines remplaçant la coûteuse main-d'œuvre : le résultat de cette transformation se fait sentir dans le développement considérable de l'élé-

EFERUS - Recherche & Classification numérique

vage du bétail et de la laiterie, ainsi que de la culture de la betterave en Scanie. La forêt occupe près de la moitié de la terre suédoise, et l'industrie forestière est une des principales de la Suède et une des grandes sources de profit du pays : la moitié de la valeur de l'exportation est due aux produits forestiers ; la Suède est le plus grand vendeur de bois du monde. L'exploitation des mines est une des grandes branches de l'industrie suédoise ; d'immenses couches de minerais de fer s'étendent comme une ceinture sur la partie centrale du pays ; c'est dans les régions rocheuses de la Laponie que se trouve la plus grande masse de ces couches qui contiennent les minerais les plus purs du monde. Le manque de charbon fossile a empêché jusqu'ici le développement d'une grande industrie minière en Suède ; le manque de houille paraît devoir être compensé dans l'avenir par la puissance des chutes d'eau, et la Suède deviendra sans doute un des centres du travail industriel. Le commerce et l'exploitation des voies de communication sont encore une des plus importantes ressources du pays : le grand réseau des voies ferrées, l'accessibilité des côtes, les nombreux ports, les voies d'eau intérieures qu'offrent les lacs et les canaux, ont développé la navigation intérieure et le mouvement commercial dans le pays même. La navigation extérieure est moins florissante, et on cherche à la tirer de son engourdissement. La pêche est peu considérable, malgré la richesse poissonneuse des lacs et des rivières qui sont gelés une partie de l'année. La chasse n'est plus guère qu'un sport. En résumé, la vie économique de la Suède se trouve dans une période de transition où elle cherche à transformer la production de matières premières en industrie manufacturière ; la fortune nationale s'augmente rapidement ; on a calculé qu'elle a monté, de 1885 à 1898, du chiffre de 8.722 millions à celui de 11.830 millions de fr. Cependant, la Suède sera obligée, pendant quelque temps encore, de recourir à l'emprunt pour utiliser les ressources que lui offre la nature.

Agriculture et Élevage. — Aujourd'hui encore, 56 % de la population suédoise vivent de l'agriculture et de l'élevage du bétail. De 1840 à 1870, la production du blé a été la chose principale ; depuis 1870, on s'est aperçu que l'élevage du bétail réuni à l'exploitation de la laiterie était plus avantageux que la culture des céréales ; depuis lors, l'exportation du beurre et du bétail a augmenté considérablement ; mais, tandis que celle du beurre ne cessait pas de croître, l'exportation du bétail s'est arrêtée par suite des mesures de protection prises en Angleterre et en Allemagne. Le prix de la terre a baissé avec celui des céréales. L'agriculture est surtout prospère en Scanie et dans le S. du Halland. Tandis qu'en 1871 l'exportation des produits agricoles en général s'élevait à 67.278.666 fr. et l'importation à 61.793.333 fr., en 1895 l'exportation a atteint 89.297.333 fr. et l'importation à 70.732.000 fr. (dans ces chiffres, l'agriculture seule représente en 1895 plus de 20 millions à l'exportation et de 46 millions à l'importation). La répartition du sol suédois par gouvernements est donnée dans le tableau précédent.

Le nombre des exploitations agricoles est en 1897 de 333.994, ce qui donne environ 10 hect. de terre cultivée par exploitation en moyenne (23 % ont moins de 2 hect., 66 % ont de 2 à 20 hect., 10 % de 20 à 100 hect.). Environ 15 % des exploitations sont cultivées par des fermiers.

La répartition de la terre cultivée en 1897 est de : 1.696.907 hect. en céréales, 1.126.852 hect. en plantes fourragères, 201.637 en racines, 422.339 en jachères, 5.618 en plantes diverses. En outre, la terre des jardins peut être évaluée à 35.954 hect. La production totale des céréales s'est accrue énormément pendant le XIXe siècle. De 1801 à 1820, il n'y avait que 552.150 hect. de terres ensemencées en céréales en moyenne (dont 15.150 en froment, 180.000 en seigle, 161.000 en orge, 113.500 en avoine, 57.500 en méteil, 25.000 en légumin.) ; tandis qu'en 1897 le chiffre total s'est élevé à 1.696.907 hect. (78.750 en froment, 402.977 en seigle, 219.408 en orge, 819.231 en avoine, 126.764 en méteil, 49.777 en légumin.). La consommation a monté de 237 à 440 kilogr. par hab. pendant ce siècle. La surface totale ensemencée en céréales s'élevait au début du siècle à 500.000 hect. ; vers 1850, elle atteint 900.000 hect., et, en 1900, 1.700.000 hect.

L'élevage du bétail et les produits de basse-cour sont, après l'apiculture, les parties les plus importantes de l'industrie rurale suédoise. Les différents animaux domestiques à diverses époques représentaient en Suède :

ESPÈCES	NOMBRE TOTAL DES BÊTES			
	en 1571	en 1805	en 1850	en 1897
Chevaux	168.000	392.000	380.000	517.000
Vaches	420.000	803.000	1.030.000	1.725.000
Autres bêtes à cornes	378.000	649.000	786.000	823.000
Moutons	560.000	1.216.000	1.550.000	1.297.000
Chèvres	155.000	140.000	178.000	77.000
Porcs	270.000	400.000	555.000	803.000
Totaux	1.951.000	3.600.000	4.479.000	5.242.000

L'importation et l'exportation, qui représentaient respectivement (1871) 33.136.000 fr. et 19.414.666 fr. représentent, en 1895, la première 22.869.333 fr. seulement, et la seconde 68.982.666 francs. On voit le progrès énorme qu'a fait en trente ans l'élevage du bétail en Suède. Si l'on passe au détail, on constate que la Suède possédait, en 1571, 200 chevaux par 1.000 hab., chiffre qui est tombé à 104 chev. par 1.000 hab. en 1897, mais qui est encore fort élevé. Les haras de l'Etat de Strömsholm (Westmanland) et de Flyinge (Scanie) ont été transformés en dépôts d'étalons en 1872 et 1887 respectivement. L'Ecole militaire d'équitation de l'Etat est placée à Strömsholm ; le dépôt des remontes de l'armée est établi à Ottenby (île d'Oland). Les principaux haras privés

RÉPARTITION DU SOL SUÉDOIS

PAR GOUVERNEMENTS

GOUVERNEMENTS	SUPERFICIE totale en kilom. q.	DONT, KILOMÈTRES CARRÉS : Terre cultivée	Prairies naturelles	Forêts	Autres terres
Stockholm	7.475	1.617	368	4.096	1.394
Upsal	5.121	1.449	398	2.802	472
Södermanland	6.271	1.670	138	2.901	1.562
Ostergötland	9.969	2.404	649	6.201	715
Jönköping	10.616	1.207	1.550	2.658	5.201
Kronoberg	8.907	866	1.132	2.473	4.436
Calmar	10.962	1.651	791	5.491	3.029
Gotland	3.117	610	332	1.379	796
Blekinge	2.896	643	184	1.140	929
Christianstad	6.222	2.261	535	2.047	1.379
Malmöhus	4.729	3.483	231	602	413
Halland	4.771	1.359	278	756	2.378
Göteborg o. Bohus	4.895	1.011	115	1.166	2.603
Elfsborg	11.828	2.052	702	5.184	3.890
Skaraborg	8.075	3.260	408	2.965	1.442
Vermland	17.550	2.048	451	13.632	1.419
Orebro	8.290	1.517	345	5.143	1.285
Vestmanland	6.462	1.530	240	3.421	1.271
Kopparberg	28.150	1.000	1.009	21.248	4.873
Gefleborg	18.314	999	767	15.008	1.540
Vesternorrland	24.128	672	805	16.240	6.411
Jemtland	47.512	510	382	28.735	17.885
Vesterbotten	55.769	719	1.330	23.050	30.670
Norrbotten	99.166	355	1.716	25.573	69.522
Totaux	411.195	31.893	14.856	195.911	165.535

EFERUS - Recherche & Classification numérique

sont : Tjolöholm (Halland) et Trystorp (Néricie), Brodda, Vidstköfle, Näsbyholm (Scanie), Blomberg (Vestrogothie). L'importation et l'exportation du bétail par têtes représentait en 1866 : chevaux (imp., 665 ; exp. 1.336) ; bêtes à cornes (imp., 233 ; exp., 15.415) ; moutons et chèvres (imp., 193 ; exp., 7.919) ; porcs (imp., 580 ; exp., 8.659) ; en 1897 : chevaux (imp., 1.751 ; exp., 1.942) ; bêtes à cornes (imp., 1.813 ; exp., 16.472) ; moutons et chèvres (imp., 165 ; exp., 9.060) ; porcs (imp., 1.118 ; exp., 6.492).

L'industrie laitière est très ancienne en Suède ; jusqu'à la fin du XVIe siècle, elle est restée très lucrative ; puis il y a eu de longues périodes de stagnation, et ce n'est que depuis quarante ans qu'elle s'est développée de nouveau. En 1895, on comptait 1.800 laiteries qui ont utilisé 746 millions de kilogr. de lait et de crème, soit un tiers de la totalité de la production du pays. L'industrie laitière est florissante, surtout dans la Suède centrale et méridionale (prov. de Scanie, de Sudermanie, d'Ostrogothie, de Halland, de Westmanland et gouvernement de Skaraborg, Örebro, Stockholm) ; la production principale est le beurre. L'exportation du beurre ne s'élevait en 1860 qu'à 25.000 kilogr. par an, tandis que l'importation montait à 1 million de kilogr. En 1864, l'exportation des beurres a atteint 263.000 kilogr. ; en 1870, l'exportation a dépassé l'importation et n'a plus cessé de croître depuis, comme le montre le tableau suivant :

IMPORTATION ET EXPORTATION (EN QUINTAUX)

MOYENNES des années	BEURRE		FROMAGE		GRAISSE		SUIF	
	Importation	Exportation	Importation	Exportation	Importation	Exportation	Importation	Exportation
1861-1865	10.681	1.661	5.191	311	273	5	17.042	24
1866-1870	13.514	11.560	3.205	887	495	11	17.407	7
1871-1875	15.179	31.546	5.497	1.761	4.169	213	15.280	189
1876-1880	24.028	41.952	6.811	1.181	10.874	48	13.490	1.716
1881-1885	27.193	80.203	5.465	1.314	12.272	299	14.802	2.682
1886-1890	23.234	140.955	2.437	1.852	11.209	1.479	15.910	3.932
1891-1895	8.504	200.248	2.155	1.600	4.660	539	21.608	1.834
En 1897	7.704	236.621	3.653	607	3.627	489	30.018	1.354

L'exportation des beurres naturels en 1898 représentait 230.571 quintaux (dont 144.285 pour l'Angleterre, 85.734 pour le Danemark et 552 pour les autres pays). La majeure partie des beurres est exportée ; les principales villes d'exportation sont Göteborg, Malmö, Helsingborg et Landskrona. Pour le fromage, l'exportation et l'importation sont peu considérables. Il existe deux écoles de laiteries de l'Etat : l'Institut de laiterie d'Alnarp et l'école de laiterie d'Åtsidaberg. La Banque royale hypothécaire de Suède, fondée par la loi du 26 avr. 1861, a organisé les anciennes associations hypothécaires provinciales.

FORÊTS ET INDUSTRIE FORESTIÈRE. — Les forêts représentent 48 % de la superficie de la Suède, c.-à-d. environ 20 millions d'hectares ; c'est le chiffre relatif le plus élevé après la Finlande. Les bois et forêts de l'Etat représentent une surface de 6.551.617 hect., dont plus de 4 millions représentent les forêts domaniales (délimitées) qui se répartissent : 2.018.704 hect. dans le gouvernement de Norrbotten, 1.136.324 hect. dans celui de Vesterbotten et 916.784 hect. dans les autres gouvernements. La superficie des forêts cantonales représente 104.881 hect. Les forêts des communes représentent 257.053 hect. ; celles du clergé, 345.864 hect. ; celles dépendant des établissements publics, 43.025 hect. La plus grande partie des forêts de la Suède appartient à des particuliers : aussi a-t-on été obligé de limiter le droit des propriétaires de disposer de leurs bois. Mais, malgré les lois, les forêts privées subissent des coupes excessives : on a estimé le rendement des forêts (ou crue utilisable) à 27 millions de m. c. par an ; or la consommation a représenté pour 1897 le chiffre de 30.049.000 m. c. Les deux tiers des forêts du royaume sont situés au N. du Dalelfven ; les contrées les plus riches en forêts sont celles du gouvernement de Vermland, de Kopparberg, de Gefleborg, de Vesternorrland (où les bois représentent de 67 à 80 % du territoire).

L'industrie forestière est très ancienne : la Hollande, puis l'Angleterre ont été les principaux acheteurs des bois suédois. En 1809, la Suède exportait 220.000 douzaines de planches et madriers, et l'exportation représentait 7.317.333 fr. Les scieries suédoises ont pris de plus en plus d'importance, car la demande se rapporte surtout au bois scié : l'établissement de scieries à vapeur au bord de la mer a amené un immense progrès. En 1821, il existait en Suède 3.633 scieries, produisant 267.000 douzaines de madriers et planches, dont on exportait les trois quarts. En 1861, il y avait 59 scieries à vapeur et 4.933 scieries à eau ou à vent, et l'exportation seule montait à 1.478.000 douzaines. En 1876, ces chiffres étaient triplés, et la totalité de l'exportation de bois non ouvrés montait à 138 millions de fr. (c.-à-d. 46 % de la valeur totale de l'exportation de la Suède). La Suède est le premier pays exportateur de bois du monde, ce qui tient à l'abondance de ses bois, à leur qualité, à la facilité des moyens de transport et à l'excellente situation relativement à la navigation. Les moyennes des peuples exportateurs de bois non ouvrés sont les suivantes (de 1891 à 1895) : Suède, 209 millions de fr. ; Autriche-Hongrie, 172 millions ; Canada, 156 millions ; Russie, 150 millions ; Etats-Unis, 141 millions ; Finlande, 684 millions ; Norvège, 52 millions.

En 1897, la valeur de la production des scieries représentait 194.959.982 fr. ; le rapport de l'industrie du bois était évalué à 18 millions de fr. Le nombre des ouvriers employés était de 40.225. La fabrication des principales espèces de bois repésentait en mètres cubes : madriers et bastins, 3.460.149 ; planches, 1.937.964 ; planches rabotées, 743.475 ; bouts de planches, 400.320 ; autres espèces, 1.024.924 : soit un total de 7.566.832 m. cubes. Le gouvernement de Vesternorrland occupe le premier rang (30 % de la production de la Suède), et celui de Gefleborg le second. Il existe aujourd'hui 981 scieries. Les sociétés coopératives ont eu une grande influence sur le développement de l'industrie du bois : sur les 981 scieries, 317 appartiennent à des sociétés anonymes et 216 à d'autres associations.

CHASSE ET PÊCHE. — La chasse resta libre jusqu'en 1664 où une loi du 29 août retira presque entièrement le droit de chasse aux propriétaires du sol, au profit de quelques privilégiés ; en 1789, le droit fut rétabli pour les propriétaires. Le règlement de chasse en vigueur a été promulgué le 21 oct. 1864 ; le gibier utile est protégé par la loi. La chasse de l'élan est prohibée, sauf du 1er au 15 sept. ; celle du cerf, sauf du 1er déc. au 16 août ; celle du daim et du chevreuil, sauf du 1er janv. au 1er sept., etc. Le loup, le lynx, le glouton sont poursuivis avec ardeur, car leur mort est payée d'une prime (on a tué en 1897, 10 ours, 80 loups, 73 lynx, 430 gloutons ; 18.372 renards, 178 martres,

EFERUS - Recherche & Classification numérique

22 loutres, 256 phoques, 319 aigles, 398 grands-ducs, 11.317 vautours, 116.397 corneilles, pour lesquels il a été payé des primes s'élevant à 65.333 fr.). Les ours, loups, carnassiers diminuent rapidement, grâce à ces mesures. On tue en moyenne 1.600 élans par an; le renne a presque disparu; le daim vit surtout dans les parcs clos des châteaux royaux. La chasse la plus typique et la plus nationale est celle du lièvre, à l'aide de chiens courants. Parmi les oiseaux, on chasse le coq de bruyère, la perdrix, le canard sauvage, etc.

La pêche a encore une grande valeur comme source d'industrie; le rendement annuel est évalué à 12 millions de fr. (7 millions 1/2 de fr. pour la pêche côtière, 2 millions pour la pêche maritime et 2 millions 1/2 pour la pêche d'eau douce). La pêche du hareng commun rapporte 3.666.666 fr.; celle du strömming (ou hareng baltique), 1.333.333 de fr.; celle du homard et de l'huître, 223.333 fr.; celle de l'anguille, 800.000. Environ 50.000 hab. vivent de la pêche exclusivement. L'importation et l'exportation de poisson ont représenté pour 1898, en quintaux : poisson frais (imp.: 19.492; exp.: 396.693); hareng salé (imp.: 451.457; exp.: 167.108); anchois (imp.: 25.729; exp.: 417); poisson divers (imp.: 54.028; exp.: 6.226).

Mines. — Les gisements de minerai de fer sont les plus importants de Suède, par la qualité comme par le nombre, ensuite viennent les gisements de cuivre et de zinc, puis les minerais de plomb, d'argent et de manganèse, enfin les pyrites de fer, les minerais de cobalt et les minerais aurifères. Une région restreinte du pays possède des terrains métallifères : dans la partie centrale, les principaux districts miniers sont concentrés dans une aire de 15.000 kil.q., qui s'étend de la partie méridionale du golfe de Botnie, à l'E., à la région située au N. du lac Venern, à l'O. (à l'E. le gisement de Dannemora, célèbre pour sa pureté; au centre, les mines de Norberg, Bisberg, Grängesberg, etc.; à l'O., les gisements de Persberg, Nordmarken, Taberg, Långban). En dehors de cette région, les minerais principaux sont situés dans la partie septentrionale du Norrland (les immenses gisements de Gellivare, Kirunavara, Luossavara, Svappavara et Ruotivare). Le manque de communications n'a fait exploiter jusqu'ici que Gellivare. La principale mine de zinc est celle d'Ammeberg; la plus grande mine de cuivre est celle de Falun, célèbre depuis des temps immémoriaux; la plus riche mine de plomb et d'argent est celle de Sala, exploitée depuis le XVe siècle. La Suède ne possède de houille, et encore en faible quantité, que dans la province de Scanie. L'aire de minerai totale s'élève à 1.572.000 m. q. La production des minerais de fer, qui, en 1871, s'élevait à 795.263 tonnes, atteint, en 1898, 2.302.914 tonnes. L'exploitation suédoise a atteint, en 1899, le chiffre de 1.628.000 tonnes : elle doublera après l'ouverture du chemin de fer vers l'Atlantique et se rapprochera ainsi des 5 à 6 millions de tonnes de Bilbao.

Industrie. — Au point de vue industriel, on peut diviser la Suède en trois régions : la partie méridionale, qui va jusqu'aux rives N. des grands lacs, est caractérisée par son agriculture, à côté de laquelle s'élève une industrie considérable qui s'y rattache en partie; la partie centrale où l'industrie minière a la plus grande part à côté de l'agriculture; la partie septentrionale où l'agriculture est dépassée par la grande industrie du bois et l'industrie minière naissante dans l'extrême Nord. Le tableau détaillé que nous donnons ci-après montre un aperçu complet de l'industrie manufacturière suédoise.

Les différents groupes de ce tableau se subdivisent de la manière suivante : 1° Les denrées alimentaires et excitants, qui représentent 30 % de la valeur totale de la production industrielle de la Suède, comprennent les laiteries (1.793 fabriques, 5.739 ouvriers, 63.533.333 fr.); céréales (1.830 fabriques, 6.130 ouvr., 119.760.000 fr.); les produits alimentaires animaux (108 fabr., 1.724 ouvr., 17.778.666 fr.); les sucre, chocolat, tabac, etc. (212 fabr., 12.928 ouvr., 135.866.666 fr.); boissons, etc. (975 fabr., 7.961 ouvr., 129.549.333 fr.). 2° L'industrie textile et des vêtements, un des groupes les plus importants de l'industrie manufacturière, est divisée en fils et cordages (232 fabr., 10.130 ouvr., 51.976.000 fr.); tissus (169 fabr., 15.211 ouvr., 70.562.666 fr.); articles apprêtés (250 fabr., 2.340 ouvr., 7.904.00 articles de vêtements (173 fabr., 8.077 ouvr., 25.213.333 fr.).

INDUSTRIE

	NOMBRE des ateliers	NOMBRE des ouvriers	VALEUR de la production
			francs
Alimentation	4.918	34.482	463.168.000
Industrie textile et des vêtements	824	35.758	154.856.000
Articles en peaux, cuirs et poils	685	7.461	32.361.333
Huiles, gomme et articles semblables	209	2.477	22.996.000
Bois (ouvrés ou non)	1.531	62.995	260.200.000
Papier et ouvrages en papier	131	6.968	30.213.333
Industrie de bouchons, vanneries, etc	32	615	2.493.333
Industrie de la pierre, de l'argile, du charbon, etc.	1.487	41.370	75.969.333
Industrie chimique	271	2.344	16.889.333
Minerais	460	13.527	21.397.333
Hauts fourneaux, usines à fer, etc	266	15.797	181.264.000
Industries en métaux, outils, etc	1.363	49.921	168.612.266
Autres industries	371	7.068	19.413.333
Totaux	12.548	20.783	1.449.863.997

3° Fabriques d'articles en peau et cuir qui comprend : tanneries (580 fabr., 2.417 ouvr., 12.934.666 fr.); fabriques de fourrures (15 fabr., 606 ouvr., 2.860.000 fr.); fabriques de chamois (4 fabr., 45 ouvr., 278.666 fr.); fabriques de chaussures (38 fabr., 3.202 ouvr., 12 millions 886.666 fr.); fabriques de gants (16 fabr., 634 ouvr., 1.512.000 fr.); fabriques diverses (29 fabr., 557 ouvr., 1.889.333 fr.). 4° Fabriques d'huiles, de gommes et d'articles semblables (209 fabr., 2.477 ouvr., 22.996.000 fr.). 5° L'industrie du bois qui se divise en bois non ouvrés (industrie forestière avec 1.030 établissements, 40.704 ouvr., et représente 190.666.666 fr.) et en bois ouvrés (501 fabr., 22.291 ouvr., 70 millions de fr., avec les pâtes de bois, allumettes, etc.). 6° Industrie du papier (59 fabr. s'occupent de la fabrication du papier et du carton, 72 de la fabrication d'articles en papier; le nombre d'ouvriers était de 5.209 et de 1.759 respectivement, et la valeur de la production de 23.632.000 fr. et 6.580.000 fr.). 7° Industrie de bouchons, vanneries, etc. (30 fabr., 615 ouvr., 2.493.333 fr.). La fabrique de bouchons Wicander à Stockholm a une importance européenne : en 1898, il y avait 20 fabr. de bouchons, 408 ouvr., produisant 2.108.000 fr., 5 vanneries occupant 132 ouvr. et produisant 298.566 fr. Malmö est le centre de cette industrie. 8° Industrie de la pierre, de l'argile, du charbon se subdivisant en industrie de la pierre et de l'argile (916 fabr., 27.106 ouvr., 47.398.666 fr.); verreries (60 fabr., 4.764 ouvr., 9.281.333 fr.); industrie du charbon, de la tourbe (511 fabr., 9.500 ouvr., 21.956.000 fr.). 9° Industrie chimique qui se subdivise en acides, bases et sels inorganiques (32 fabr., 220 ouvr., 2.997.333 fr.); engrais artificiels (81 fabr., 1.060 ouvr., 7.024.000 fr.); explosifs (21 fabr., 616 ouvr., 3.773.333 fr.); couleurs et autres articles (137 fabr., 448 ouvr., 3.094.666 fr.). 10° Industries en métaux et outils. Ce groupe est le plus important de l'industrie manufacturière suédoise au point du vue technique.

EFERUS - Recherche & Classification numérique

On le divise en : ouvrages de fer et d'acier (540 ateliers, 17.035 ouvr., 61.104.000 fr.); ouvrages en autres métaux (271 ateliers, 3.374 ouvr., 13.070.666 fr.); bateaux (71 atel., 5.441 ouvr., 12.946.666 fr.); wagons (50 atel., 885 ouvr., 8.100.000 fr.); machines et outils (369 atel., 22.295 ouvr., 70.725.333 fr.); instruments (55 atel., 779 ouvr., 2.377.333 fr.); horloges et montres (7 atel., 112 ouvr., 318.666 fr.).

Commerce. — Grâce à la paix constante dont la Suède a joui depuis 1814, son commerce a fait de grands progrès. Sous le règne de Charles XIV, de 1818 à 1844, il s'était développé, grâce à la réorganisation des finances et à l'extension de la liberté commerciale et industrielle. Les lois commerciales et les réformes d'Oscar Ier (1844-59), de nouveaux traités de commerce et l'abolition des droits de douane pour la navigation du Sund favorisèrent le commerce extérieur. Par les traités de commerce et de navigation conclus en 1825 avec la France, la Suède adopta le système du libre échange. La valeur du commerce de la Suède avec les pays étrangers s'est élevée pendant la période 1836-40 au chiffre annuel de 76 millions de fr.; en 1898, elle a atteint le chiffre colossal de 1.066 millions de fr. C'est de 1866 à 1875 que l'augmentation a été la plus considérable (passant de 345 millions à 601 millions). En 1898, l'importation s'élevait à 608.332.000 fr., et l'exportation à 459.878.666 fr. L'accroissement de l'importation s'explique par l'augmentation de la consommation et les besoins croissants de matières brutes et de machines pour l'industrie. Dans le chiffre total, les différents ports du royaume sont représentés de la manière suivante en 1898 :

	IMPORTATION	EXPORTATION	TOTAUX
	Francs	Francs	Francs
Stockholm...	181.749.333	43.468.000	225.217.333
Göteborg....	158.214.666	111.378.666	269.593.333
Malmö.....	67.392.000	33.440.000	100.832.000
Autres places.	199.642.666	271.592.000	471.234.666

Les trois grandes villes commerciales de la Suède reçoivent donc 67 % de l'importation totale, et n'ont que 41 % de l'exportation (ce qui s'explique, puisque le principal article, les bois bruts, sont chargés dans les ports du Norrland, Sundswall, Hernösand, Gefle et Söderhamn).

L'importation et l'exportation par groupes d'articles a représenté en 1898 (par milliers de fr.) : Animaux vivants (imp., 1.364; exp., 1.386), produits alimentaires d'animaux (imp., 27.658; exp., 67.074), céréales et produits de céréales (imp., 53.365; exp. 6.686), denrées coloniales (imp., 49.444; exp., 212), fruits et légumes (imp., 12.981.; exp., 2.102), spiritueux et autres boissons (imp., 10.522; exp., 289), matières textiles (imp., 31.124; exp., 162), fils et cordages (imp., 24.376; exp., 821), draps, toileries (imp., 60.421 ; exp., 2.334), poils, plumes, cuirs et peaux (imp., 36.526 ; exp., 5.412), produits de poils, cuirs, os (imp., 3.678; exp., 361), suif, huiles, goudron, gommes (imp., 31.809 ; exp., 1.338), produits de suifs, huiles (imp., 3.936 ; exp., 997), bois non ouvrés, sciés ou coupés (imp., 5.333 ; exp., 195.202), bois ouvrés (imp., 2.034; exp., 41.230), teintures et couleurs (imp., 7.826; exp., 357), matières végétales diverses (imp., 15.470; exp., 684); papiers et cartonnages (imp., 5.825; exp., 12.574), autres produits de matières végétales (imp., 2.877, exp., 414), minéraux bruts (imp., 82.780; exp., 25.530), minéraux ouvrés (imp., 7.618; exp., 17.546), métaux non travaillés ou travaillés en partie (imp., 27.488; exp., 48.156), ouvrages en métaux (imp., 36.125; exp., 9.701), navires, voitures, machines, instruments, horloges (imp., 56.917; exp., 15.105), monnaies (imp., 958), autres articles (imp., 8.537; exp., 4.194).

C'est en Grande-Bretagne et en Irlande que la Suède exporte depuis quarante ans une grande partie de ses marchandises (jusqu'à la moitié pendant certaines périodes). L'exportation en Danemark est en grande partie destinée, par intermédiaires, à l'Angleterre. Le débit suédois dans les pays consiste en bois non ouvrés, papier, menuiserie, verres, allumettes, beurre, avoine, fer laminé, aciers, hareng frais. L'importation venant de la Grande-Bretagne se compose de houille, coton, laine, jute, laine artificielle et laine filée, coton filé, fil à coudre, fer et acier, cuivre, fil de cuivre, machines, cuir.

La Suède exporte en Allemagne des bois non ouvrés, de la menuiserie, des allumettes, des pierres, du minerai de fer, du fer laminé, etc.; elle importe de ce pays du café, du tabac, du houblon, du froment, du seigle, de la laine, couleurs, coton, article de laine et de soie, vêtements, peaux, engrais, machines, etc. En Danemark, la Suède exporte du beurre, des porcs, des poteries, du fer, du bois, etc.; elle en importe du café, du froment, du seigle, du riz, du pétrole, des tissus de laine, coton, des cuirs, peaux, etc. Le commerce avec le Danemark est d'ailleurs des deux côtés en grande partie un commerce de transit. La France achète en grandes quantités le bois, le fer et l'acier; elle fournit du cognac, des vins, des conserves, etc. Evalué en chiffres, le commerce de la Suède avec les pays étrangers représente en 1898 (par milliers de fr.) :

	IMPORTATIONS	EXPORTATIONS
Grande-Bretagne et Irlande...	185.525	864.198
Allemagne.....	210.745	66.090
Danemark.....	78.152	57.928
Norvège.....	28.113	7.398
France.....	10.690	37.574
Pays-Bas.....	13.588	33.800
Belgique	21.510	17.950
Russie.....	25.296	7.582
Finlande.....	10.821	15.234
Autres pays.....	22.556	18.120

Le commerce intérieur de la Suède est très prospère; en 1845, on ne comptait que 7.000 marchands, et en 1898 le nombre s'élève à 27.407. Les grandes foires de jadis ont perdu leur importance et sont remplacées par des marchés réguliers.

Navigation. — Les côtes étendues de la Suède, avec leurs ports innombrables, le grand nombre des rivières et des lacs ont donné de tout temps une grande importance à sa navigation, bien que celle-ci ait subi des éclipses momentanées. Depuis 1814 la marine marchande a pris un développement considérable; dans les derniers temps, le nombre des navires a plutôt diminué, tandis que le tonnage (seulement en ce qui concerne les bâtiments à vapeur) s'est accru. Pour les navires à voile, il se manifeste comme partout un recul pour le nombre comme pour le tonnage :

Marine marchande de 1850 à 1898

	Nombre des navires	Tonnage total	Navires à voiles — Tonnage	Navires à vapeur — Tonnage
1850	2.744	205.800	201.800	4.000
1860	3.200	283.600	271.600	12.000
1870	3.376	350.200	319.300	30.900
1880	4.333	552.400	461.600	90.800
1890	3.874	510.947	369.680	141.267
1895	2.763	483.003	301.727	181.276
1898	2.821	557.386	291.392	265.994

La Suède possède 81 bâtiments de plus de 1.000 tonneaux, d'un tonnage total de 106.936 tonnes. La force totale des machines des vapeurs s'élevait en 1898 à 55.553 chevaux. Le personnel d'équipage sur les voiliers et les vapeurs s'élevait à 20.000 hommes. La navigation totale intérieure et extérieure dans les ports suédois comprenait 266.946 bâtiments entrés et sortis, pour un ton-

EFERUS - Recherche & Classification numérique

nage total de 37.844.369 tonneaux ; dans ces chiffres, les vapeurs entrent pour un nombre de 175.170 et pour un tonnage de 31.511.481 (soit les 5/6 du total). La navigation entière a augmenté, de 1889 à 1898, de 48 °/₀. La navigation est bloquée par les glaces, pendant une grande partie de l'année, dans les contrées septentrionales, tandis qu'elle est ouverte toute l'année dans la Suède méridionale ; les trois plus grandes villes sont pourvues de brise-glaces spéciaux.

La navigation extérieure de la Suède a augmenté considérablement depuis 1875 : le tonnage total, à l'entrée et à la sortie, représentait alors 6 millions de tonneaux par an ; en 1898, on est arrivé à 15 millions de tonneaux. Les chiffres se décomposent de la manière suivante :

	NAVIRES ENTRÉS		NAVIRES SORTIS		TOTAL	
	Nombre	Tonnage	Nombre	Tonnage	Nombre	Tonnage
1876	21.919	3.196.448	21.472	3.231.885	43.391	6.428.333
1881	27.611	4.226.782	26.182	4.204.253	53.793	8.431.035
1886	28.640	4.934.938	27.012	4.933.878	55.652	9.868.816
1891	30.241	5.931.836	29.485	5.970.121	59.726	11.901.957
1896	32.741	7.051.421	32.845	7.068.380	65.586	14.119.801
1897	32.785	7.428.645	32.837	7.449.168	65.622	14.877.813
1898	34.702	7.700.352	31.621	7.672.739	69.323	15.373.091

Les chiffres si élevés de cette navigation s'expliquent par ce fait que les marchandises débitées par la Suède (bois, minerais, métaux) sont en partie très encombrantes, de même que les articles importés (dont le principal est la houille). Au point de vue du pavillon, la navigation extérieure (1898) se divise en 35.525 navires suédois avec un tonnage de 5.719.400 kilogr., contre 33.798 navires étrangers représentant un tonnage de 9.653.691. Quant aux importations, au point de vue du pavillon, les navires suédois représentent 54,80 °/₀ de la valeur, les norvégiens 4,54 °/₀ et les autres navires 38,54 °/₀ ; pour les exportations, les suédois représentent 50 °/₀, les norvégiens 10 °/₀, les autres navires 40 °/₀. Parmi les communications maritimes directes de la Suède aux pays étrangers, il faut mentionner « la route du continent » qui fonctionne par paquebots-poste toute l'année, entre Trelleborg (Scanie) et Sassnitz (île de Rügen), traversée qui dure quatre heures (on met vingt-quatre heures pour aller de Stockholm à Berlin. Depuis 1891, il y a des services réguliers pour la traversée du Sund entre Helsingborg (Suède) et Elseneur (Danemark), et depuis 1895 entre Malmö et Copenhague. Les affrètements de vaisseaux suédois à l'étranger représentent (1898) 36.373 navires d'un tonnage de 10.275.024 avec 60.552.000 fr. de frets bruts.

La navigation intérieure est organisée d'une manière modèle ; les vapeurs côtiers suédois présentent un type particulier, de même que les voiliers suédois (les types principaux sont les bateaux de Koster, caboteurs de Roslagen, bateaux plats de Blekinge). Les navires suédois entrés et sortis dans le mouvement des ports suédois en 1898 étaient au nombre de 213.813, avec un tonnage d'ensemble de 21.847.437 (parmi lesquels les vapeurs figurent pour 144.123, avec un tonnage de 18.205.661, c.-à-d. 66 °/₀ du nombre et 83 °/₀ du tonnage).

Il y a en Suède 22 canaux d'une longueur totale de 1.130 kil. (dont 185 seulement creusés, le reste étant des lacs unis par des canaux). Les frais de construction se sont élevés à 43.375.826 fr. Les écluses sont au nombre de 181, et les droits de passage ont rapporté, en 1898, 1.592.569 fr. Les principaux canaux sont ceux : de Trollhättan (qui unit le lac Venern à la mer du Nord), de Göta (qui unit la Baltique au lac Venern), de Södertelge (qui unit le lac Mälar à la Baltique), de Hjelmar (unissant les lacs Mälar et Hjelmar). Il y a un nombre immense de passes naturelles, 2.430 passes balisées, de pilotage, et 35 passes artificielles unissant les lacs et les fjords (les plus importantes sont celles de Väddö, qui établit un passage de Stockholm à Oregrund, d'Upsal et de Norrköping).

Les ports naturels sont innombrables ; les ports artificiels sont peu nombreux : parmi ces derniers, les principaux sont ceux de Halmstad, de Helsingborg, de Malmö, d'Ystad, de Calmar et de Visby. Des bassins se trouvent à Göteborg, Malmö, Oskarshamn, Norrköping ; il y en a deux à Stockholm ; de plus, pour la marine de guerre, il y en a un à Stockholm et six à Carlskrona.

Voies de communication. — La construction des chemins de fer a été tardive, mais a été ensuite poussée activement. En 1899, les lignes de l'Etat représentent 3.767 kil., les lignes privées 7.157 kil. (soit un total de 10.924 kil.). La Suède méridionale entre dans ce chiffre pour 8.223 kil., tandis que la Suède septentrionale n'a qu'un réseau de 2.701 kil. Il y a 8.304 kil. de voies normales et 2.620 de voies étroites. 2.000 kil. de lignes sont en construction. Les lignes de l'Etat les plus importantes sont celles de Stockholm-Malmö (618 kil.), de Stockholm-Christiania (575 kil.), Stockholm-Göteborg (458 kil.), Stockholm-Upsal-Bräcke, Boden, Gellivare (1.312 kil.), Sundsvall-Ange-Trondhjem (465 kil., 106 kil. de Norvège), Trelleborg-Malmö-Göteborg-Christiania (689 kil.). Le matériel roulant comprend : 2.500 wagons de voyageurs et 30.000 wagons de marchandises avec une capacité de 300.000 tonnes. Le personnel se compose de 27.000 employés. On a transporté, en 1899, 28.669.000 voyageurs et perçu sur eux 38.376.000 fr. Les marchandises transportées se sont élevées à 19.800.000 tonnes, et les recettes à 71.114.666 fr. Il n'a pas été créé jusqu'ici de lignes stratégiques. A la fin de 1899, le capital engagé dans les chemins de fer était évalué à 933 millions de fr. Les recettes se sont élevées à 111.436.000 fr., et les dépenses à 52.434.666 fr.

La Suède possède (1895) 59.550 kil. de routes. Sur 37.954 kil., il est établi un service régulier de poste, où le voyageur trouve un cheval et une voiture à taxe fixe (environ 22 centimes par kil.) ; le nombre des relais s'élève à 1.518. Depuis l'établissement des chemins de fer, le service public de poste a été de moins en moins utilisé. Le nombre des chevaux commandés qui était, de 1856 à 1860, de 948.000 environ, n'a atteint, en 1891-95, qu'une moyenne de 232.280.

Les postes ont été organisées dans la première moitié du XVIIe siècle, et ont pris un énorme développement à partir de 1875. En 1898, le parcours a représenté 33.898.000 kil., les recettes 13.747.297 fr., les dépenses 12.521.201 fr. La longueur des lignes postales s'élève à 28.018 kil. Le nombre des établissements postaux fixes s'est élevé à 2.485 (dont 187 bureaux complets et 2.298 stations de poste) ; le nombre des boîtes aux lettres atteint 4.712.

En 1898, il y a eu plus de 230.280.000 envois postaux ordinaires et 9.330.000 d'envois chargés (soit 239.610.000 au total). On a distingué 1.141.907.221 envois aux déclarations de valeur, 5.470.103 remboursements, 41 millions 831.700 mandats-poste (soit 1.189.209.024 envois postaux au total). Le nombre des numéros de journaux envoyés, qui, en 1868, était de 5.752.020, a atteint le chiffre énorme de 133.061.248 en 1898.

Le réseau télégraphique suédois se répartit en 8.762 kil. de câbles et fils télégraphiques et 23.896 kil. de fils télégraphiques. Le réseau télégraphique des chemins de fer se décompose : lignes télégraphiques, 5.326 kil. ; fils télégraphiques, 17.829 kil. En 1898, la longueur totale du réseau télégraphique comporte donc : lignes et câbles, 14.088 kil. ; fils télégraphiques, 43.725 kil. Le mouvement des dépêches taxées est de 2.294.809 (dont 1.122.123 intérieures, 841.430 internationales et 331.256 en transit) ; les dépêches non taxées s'élèvent à 156.899. Les recettes représentent 2.269.752 fr., et les dépenses 1.930.316 fr.

EFERUS - Recherche & Classification numérique

Il y a 178 stations télégraphiques (plus 328 stations de chemins de fer de l'Etat ouvertes à la correspondance télégraphique, et 848 stations de chemins de fer privés) : le total général est donc de 1.356 stations télégraphiques.

Les téléphones sont très développés : il y a 75.000 appareils téléphoniques ; la longueur totale des lignes peut être évaluée à 140.000 kil. Stockholm seul possède 27.000 appareils pour une population de 300.000 hab., ce qui est le chiffre relatif le plus élevé du monde (Londres, pour 4.400.000 hab., n'a que 20.500 appareils, et New York, pour 1.800.000 hab., que 27.000 appareils).

Le montant total des épargnes confiées aux diverses banques et caisses suédoises s'élève aux chiffres suivants (1897) :

Caisses d'épargne	privées.....	511.443.514 fr.
— —	postales.....	77.476.644 —
— —	solidaires.....	14.780.305 —
Banques privées et banques anonymes		45.835.664 —

Les banques avaient en dépôt 486.176.282 fr. et en comptes courants 156.174.133 fr.

NORVÈGE. — **Géographie politique.** — Population. — Au milieu du XIVe siècle, on estimait la population de la Norvège à 300.000 hab. Mais la peste qui fut apportée en 1349 par un navire anglais fit périr un tiers de la population, qui ne remonta à son niveau qu'au XVIe siècle. Au milieu du XVIIe siècle, on estimait la population à 450.000. Le premier dénombrement date de 1769 ; à partir de 1815, les dénombrements ont eu lieu tous les dix ans (le prochain aura lieu en 1901). Voici les chiffres donnés par ces statistiques :

15 août 1769.....	727.600 hab.
1er févr. 1801.....	883.038 —
30 avr. 1815.....	885.431 —
27 nov. 1825.....	1.051.318 —
29 nov. 1835.....	1.194.827 —
31 déc. 1845.....	1.328.471 —
— 1855.....	1.490.047 —
— 1865.....	1.701.756 —
— 1875.....	1.813.424 —
1er janv. 1891.....	2.000.917 —

Si l'on ajoute à ces chiffres ceux des Norvégiens résidant à l'étranger, et si l'on défalque les étrangers résidant en Norvège au jour du recensement, on a le chiffre de 2.004.102. On a compris dans ce chiffre 14.945 marins avec quelques femmes et enfants qui, par suite de leur profession se trouvaient en dehors des limites du territoire. Cette population est répartie de la manière suivante (V. le tableau ci-dessous) dans les provinces et districts de Norvège :

PROVINCES	DISTRICTS	SUPERFICIE en kilom. carrés	POPULATION en 1891	CHEFS-LIEUX
Christiania	Smaalenene	4.143	120.864	Frederikshald.
	Akershus	5.321	100.427	Eidsvold.
	Ville de Christiania	17	148.213	—
	Buskerud	14.997	105.203	Drammen.
	Jarlsberg-Larvik	2.321	97.745	Larvick.
Hamar	Hedemark	27.508	120.386	Kongsvinger.
	Christians	25.362	108.579	Hamar.
Christiansand	Bratsberg	15.189	91.410	Skien.
	Nedenäs	9.348	77.352	Arendal.
	Lister-et-Mandal	7.264	76.213	Christiansand.
Bergen	Stavanger	9.147	114.223	Stavanger.
	Söndre-Bergenhuus	15.607	127.678	Bergen.
	Ville de Bergen	14	52.803	—
	Nördre-Bergenhuus	18.472	87.839	—
Trondhjem	Romsdal	14.990	127.663	Christiansund.
	Söndre-Trondhjem	18.606	123.750	Trondhjem.
	Nördre-Trondhjem	22.768	81.529	Levanger.
Tromsö	Nordland	37.599	132.447	Bodö.
	Tromsö	26.246	65.009	Tromsö.
	Finmark	47.385	29.341	Hammerfest.
Totaux		322.308	1.988.674	

La Norvège est le moins peuplé des Etats européens ; sa superficie est de 322.304 kil. (dont 12.830 kil. occupés par des lacs), et la population représente (1891) 6,2 hab. par kil. q. (la Finlande a 6,4, la Suède 10,7, le Danemark 57, la Belgique 206 hab. par kil. q.). Abstraction faite des préfectures urbaines de Christiania et Bergen, c'est la préfecture de Jarlsberg-Larvik qui est la plus peuplée (45 hab. par kil. q.), puis Smaalenene (31 hab.), Akershus (20) ; ces trois préfectures bordent le fjord de Christiania qui représente ainsi la région la plus peuplée de Norvège. La population la plus clairsemée est celle de la préfecture de Finmark (Laponie) où elle n'est que de 0,6 par kil. q., inférieure à l'Islande (0,7). Dans l'Ouest, la préfecture de Stavanger compte 13,5 hab. par kil. q., et les deux grandes préfectures de l'Est, Hedemark et Christians, n'ont qu'une densité de 4,5 hab. par kil. q. Une des particularités de la Norvège, c'est que les régions habitables sont très peu étendues et disséminées sur toutes les parties de la superficie du pays ; les 3/4 de la superficie sont incultes et non susceptibles de culture, et sur le quart restant les 4/5 sont occupés par des forêts. En résumé, les terres cultivées représentent 4 % de la surface totale (en Danemark, elles occupent 76 % du chiffre total ; en France, 70 % ; dans les autres pays de l'Europe, une moyenne de 40 %). Dans la Norvège du Nord (préfectures de Nordland, Tromsö et Finmark), la densité représente le quart de ce qu'elle est dans la Norvège du Sud qui comprend les cinq autres préfectures (Trondhjem, Bergen, Christiansand, Christiania et Hamar) ; au N., la population se masse sur les côtes mêmes et sur les îles ; celles des Lofoten, qui servent de théâtre à la grande pêche, sont très habitées, ainsi que certains cantons côtiers du Helgeland. A l'O., le pays s'élargit, mais il est encombré de massifs rocheux qui plongent à pic dans la mer et laissent peu de place à la colonisation dans les îles et sur les côtes ; au S. et au S.-O., la masse rocheuse est coupée de vallées étroites et longues qui laissent de la place à une mince bande de colonisation. Enfin, tout à fait au S.-E., autour du fjord de Christiania, le pays est plus plat, les rivières venant du N. et du N.-O. s'élar-

EFERUS - Recherche & Classification numérique

gissent en lacs, dont les bords sont cultivés par une population assez dense. De la population totale, les 2/3 habitent le long des fjords et de la côte, 1/4 dans le bas pays et 10 °/₀ dans la montagne où la colonisation monte jusqu'à 1.000 m. La population des villes était de 474.129 âmes en 1891, et la population rurale représentait le reste, c.-à-d. 76 °/₀. Le nombre des villes est de 61 (déterminées par la loi) ; en 1801, il n'était que de 42. En 1891, 42 villes avaient moins de 5.000 âmes, 9 de 5 à 10.000, 5 de 10 à 20.000, 3 de 20 à 50.000 et 2 plus de 50.000. Les trois plus grandes villes sont Christiania (221.255 hab. en janv. 1899), Bergen (68.000 hab. en 1899) et Trondhjem (33.033 en janv. 1897) ; la population de Christiania et de Bergen forme donc la moitié de la population urbaine du pays, qui, en 1897, représentait 550.000 âmes. Les villes de Norvège sont situées presque toutes sur la côte ; dans l'intérieur, les villes principales sont Kongsberg, la cité minière (5.500 hab.) et Hamar (5.000 hab.) ; en dehors des villes, la population est clairsemée et habite dans des fermes isolées (et non dans des villages) ; cependant, sur la côte, les pêcheurs forment des agglomérations semblables à des petites villes et, dans l'intérieur, il y a des groupements analogues dans les centres industriels, tels que Rœros et Lillestrœm. Le tableau suivant indique le chiffre d'habitants des villes principales, leurs dépenses communales et leur commerce :

VILLES de plus de 4.000 hab. (du Sud au Nord)	HABITANTS	DÉPENSES communales en 1895	MONTANT des transactions avec l'étranger (1898)
		Milliers de fr.	Milliers de fr.
Fredrikshald	11.217 (1891)	425	15.322
Fredrikstad	13.908 (1897)	588	22.518
Sarpsborg	5.104 (1898)	230	9.674
Moss	8.180 (1898)	298	7.846
Christiania	221.255 (1899)	11.085	232.297
Hamar	5.015 (1897)	197	Ville de l'intérieur
Kongsberg	5.238 (1891)	166	Ville de l'intérieur
Drammen	20.687 (1891)	806	26.662
Horten	8.477 (1898)	186	632
Tonsberg	7.215 (1891)	438	9.801
Sandefjord	4.328 (1891)	164	2.626
Larvik	11.261 (1891)	373	8.792
Skien	10.365 (1898)	510	13.498
Kragero	5.753 (1891)	260	3.430
Arendal	4.578 (1891)	238	6.604
Christiansand	13.868 (1898)	849	12.778
Stavanger	27.843 (1898)	853	17.416
Hangesund	7.030 (1896)	205	7.637
Bergen	68.393 (1899)	2.845	89.077
Aalesund	10.192 (1898)	252	9.596
Cristiansund	11.680 (1898)	340	14.144
Trondhjem	35.113 (1898)	1.398	38.806
Bodö	4.582 (1898)	136	2.904
Tromsö	6.244 (1897)	213	3.986

La prédominance du sexe féminin est plus grande que dans la plupart des pays d'Europe et a été toujours en s'accentuant dans les derniers temps : en 1891, il y avait 1.035.006 personnes du sexe féminin contre 965.911 du sexe masculin (soit un excédent de 69.095 femmes), c.-à-d. 1.072 femmes pour 1.000 hommes. En Europe, la moyenne est de 1.021 femmes pour 1.000 hommes, et dans le reste du monde le nombre des hommes l'emporte. Dans les villes de Norvège (à cause des servantes), la proportion est très considérable (1.206 femmes pour 1.000 hommes) ; cette différence s'explique en Norvège par un excédent de mortalité chez les hommes (car c'est un pays de marins) ; l'émigration aussi porte plus sur les hommes que sur les femmes. Le nombre des vieillards est considérable ; il n'est dépassé que par la Suède et la France. Le nombre des personnes qui travaillent représente en Norvège 59 °/₀.

En 1891, le nombre des personnes employées au service des différentes industries était le suivant :

Agriculture, élevage, exploitation des forêts	975.047	soit 48,65 °/₀
Pêche	171.885	— 8,58
Industrie et mines	461.756	— 23,04
Commerce, transport par terre	189.392	— 9,45
Navigation	118.729	— 5,92
Travail immatériel	87.293	— 4,36

Ainsi près de la moitié de la population norvégienne vivait par l'agriculture et un quart par l'industrie et les mines ; depuis une vingtaine d'années, il y a sensiblement moins de personnes employées à l'agriculture ; la navigation est restée presque fixe, et tous les autres groupes ont augmenté. La population extra-urbaine des préfectures de Nordre-Bergenhuus, Christians et Romsdal tire ses moyens d'existence de l'agriculture dans la proportion de 69 °/₀ ; au contraire, dans le Finmark les 2/3 de la population et plus de la moitié dans la préfecture de Tromsö vivent de la pêche ; dans le Nordland, 44 °/₀, ainsi que dans les préfectures de la côte Ouest. L'exploitation des forêts est importante, surtout dans les préfectures de Hedemark et Bratsberg. L'industrie manufacturière emploie le plus grand nombre de personnes dans les préfectures de Smaalenene, Akerskus, Buskerud, Bratsberg. L'industrie manuelle joue un rôle plus important dans l'Est que dans le Nord et l'Ouest. Les préfectures de Jarlsberg-Larvik, Nedenäs et Lister-Mandal présentent la plus grande proportion de marins. La répartition par métiers est à peu près la même partout dans les villes (bien que les villes des 3 préfectures septentrionales soient surtout adonnées à la pêche, tandis que l'industrie manufacturière occupe principalement les habitants des villes des préfectures de Smaalenene et Buskerud et ceux de la capitale). Le nombre des femmes qui travaillent s'élève à 627.238, soit 27,9 °/₀ de la population totale. Au point de vue de la religion, la population presque entière appartient à la foi protestante ; en 1876, il n'y avait que 7.180 dissidents ; ce chiffre a monté, en 1890, à 30.685 ; sur ce chiffre, il n'y a que 1.004 catholiques et quelques centaines de juifs ; les personnes sans confession atteignent 5.095.

L'accroissement de la population est considérable au XIXe siècle, puisqu'elle a plus que doublé, passant de 880.000 à plus de 2 millions d'hab., et cela malgré le nombre très élevé des Norvégiens qui ont été se fixer à l'étranger depuis cinquante ans : il y a 350.000 Norvégiens dans ce cas. L'accroissement des villes a été prodigieux au cours de ce siècle ; Christiania, qui comptait en 1801 12.423 hab., en a, en 1898 : 221.255 ; Bergen, qui, en 1801, comptait 18.127 hab., en compte plus de 68.000 ; Trondhjem, la ville principale de la Norvège du Nord, a monté pendant ce temps moins rapidement, mais très régulièrement.

Au point de vue des mariages, le nombre annuel est de 14.000 environ, chiffre peu élevé ; la fréquence du mariage est plus grande chez l'homme que chez la femme ; en outre, les mariages ont lieu assez tard, car le développement physique des hommes du Nord est relativement lent ; l'âge moyen du mariage est de trente ans pour les hommes et de vingt-sept ans pour les femmes. Il y a un nombre assez élevé de mariages consanguins (6,7 °/₀). Il naît chaque année 60.000 enfants ; la plupart des pays d'Europe ont un taux de natalité supérieur à celui de la Norvège qui représente environ 3 °/₀ de la population (en Russie, le chiffre est très élevé, 24,80 °/₀, et en France très bas, 2,39 °/₀). Aussi n'est-ce pas au nombre des naissances que la Norvège doit son accroissement depuis cinquante ans, mais au chiffre très faible de la mortalité (32.000 décès en moyenne depuis 1893, c.-à-d. 1,70 °/₀ hab.) ; le nombre des décès tend encore à diminuer (en 1896, il n'a accusé que 1,52 °/₀ hab.), chiffre

EFERUS - Recherche & Classification numérique

le plus bas d'Europe, après la Suède; la moyenne en Europe est de 2,77 °/₀ et en Russie de 3,45 °/₀. On remarque d'ailleurs que la mortalité en Norvège est relativement très faible pendant le premier âge et à partir de trente ans et au-dessus, mais elle est sensiblement plus forte pendant l'adolescence. Dans aucun pays (sauf en Suède), on ne trouve de vie moyenne aussi longue qu'en Norvège (49,94 ans). La proportion des aveugles est relativement élevée (2.565, soit 1,20 °/₀₀ hab.). L'immigration en Norvège est insignifiante en dehors de celle des Suédois (1.347 par an). L'émigration des Norvégiens accuse un chiffre de 6.287 domiciliés en Suède, 3.385 en Danemark, 8.000 dans d'autres pays d'Europe, 322.665 aux Etats-Unis (principalement dans les Etats du Nord-Ouest; on trouve des colonies ininterrompues de Norvégiens dans le Minnesota, le Wisconsin, l'Illinois et l'Iowa), 4.000 en Australie. De 1866 à 1870, l'émigration a atteint 15.000 personnes par an; elle rétrograda ensuite, et en 1873 n'était plus que de 3.200; après 1880, elle reprit; en 1882, elle fut de 28.800 personnes; depuis 1896, elle a baissé à 7.000 personnes par an.

La condition sociale des habitants est excellente; il n'y a ni noblesse à privilèges, ni grands capitalistes; les terres sont partagées entre un grand nombre de petits paysans propriétaires qui forment le noyau de la société et la classe la plus nombreuse. Le bien-être général est uniformément réparti et assuré par le nombre des déposants aux caisses d'épargne instituées dans chaque commune (1 caisse d'épargne par 5.600 hab. et 1 déposant par 2,8; la quotité moyenne des dépôts est de 158 fr. par hab.). L'école primaire est obligatoire, l'instruction populaire assurée pour tous. La question sociale n'est pas brûlante. Au point de vue de l'usage des boissons alcooliques, la Norvège a une des meilleures moyennes d'Europe (2,2 litres par an et par hab.), tandis que la France a le chiffre le plus élevé : 16 litres); il n'en a pas toujours été ainsi; de 1830 à 1840, il y avait une consommation de 8 litres par hab. : la législation est intervenue énergiquement, et la distillation ne fut plus permise que dans des fabriques organisées (actuellement, il y en a 22 qui produisent par an 3 millions de litres d'alcool à 100°; en outre, on importe 1 million de litres de spiritueux de luxe); en outre, le débit des spiritueux est l'objet d'un certain nombre de restrictions; le nombre des débits qui, en 1847, était de 1.101, est tombé à 130; les administrations communales, qui avaient le privilège de vente, le cédèrent de plus en plus à des sociétés philanthropiques (*Samlag*), qui restreignirent la vente, employant le bénéfice net à des fondations d'intérêt public (c'est le système dit de Göteborg, en vigueur en Finlande et en Suède; mais dans ce dernier pays les bénéfices sont versés à la caisse de la commune); enfin, par une loi du 27 juil. 1894, le débit des spiritueux a été monopolisé entre les mains des « Samlag », qui ont consacré plus de 26 millions de francs à des fondations d'intérêt public. La Société d'abstinence totale, fondée en 1859, a 1.020 groupes et 129.259 adhérents; il y a encore un certain nombre de volontaires de la tempérance et de Sociétés de tempérance. Au point de vue de la moralité, on constate un grand nombre de naissances illégitimes : 7 °/₀ du nombre des naissances; il y a une procédure pour la recherche de la paternité, et la part contributive du père dans les frais de l'éducation jusqu'à quinze ans est fixée par la loi. La criminalité est peu élevée; il y a 3.000 personnes condamnées par an pour infraction au code pénal. Voici le détail des crimes graves commis en Norvège pendant trois périodes quinquennales :

CRIMES	1871-75	1881-85	1891-95
Assassinat et meurtre.	66	58	38
Infanticide	147	147	130
Viol	22	34	22
Inceste	47	68	54
Vol à main armée	22	11	10
Incendie prémédité de maisons habitées	25	25	7

La peine de mort subsiste encore, mais n'a pas été appliquée depuis 1876. Tandis que les crimes contre le droit commun diminuent régulièrement, les délits contre les ordonnances de police sont en croissance régulière et considérable (de 1870 à 1874, il y avait une moyenne de 16.546 délits; de 1891 à 1895, la moyenne s'est élevée à 31.003).

CONSTITUTION (V. ce mot, t. XII, p. 681).

FINANCES. — Après sa séparation d'avec le Danemark (1814), la Norvège commença son existence indépendante dans des conditions financières très difficiles; le pays était très appauvri; l'industrie paralysée, les finances dans le plus grand désordre, obérées par la part de la dette dano-norvégienne prise à la charge du pays (9.080.000 fr., plus une somme ferme de 14.666.666 fr. à payer au Danemark en dix ans). L'Etat norvégien commence son existence avec une dette de 34.200.000 fr. qui, dès 1847, se trouvait réduite à 9.666.666 fr. Les recettes étaient d'abord très minces; en 1816, elles étaient évaluées à 7.664.000 fr., mais, dès 1840, elles s'élevaient, en moyenne, à 14.666.666 fr. (les impôts représentaient les 4/5 des recettes, principalement les droits de douane et d'octroi : 10.600.000 fr., et l'impôt direct sur le capital et les revenus; celui-ci fondé en 1816 fut aboli en 1836). Les dépenses de l'Etat s'élevaient de 1840 à 1850, en moyenne, à 14.133.333 fr. (5.433.333 pour la défense nationale, 5.100.000 pour la maison royale, l'administration, le Storthing, etc. Il ne restait que 1.733.333 fr. pour l'instruction, les industries, les moyens de communication). Depuis 1870, les finances ont progressé très rapidement :

ANNÉES BUDGÉTAIRES	RECETTES	DÉPENSES
	Fr.	Fr.
1850	16.579.200	19.277.920
1860	20.913.173	23.293.706
1870	24.100.053	22.936.266
1879-1880	36.998.006	38.163.606
1889-1890	45.813.137	39.913.589
1897-1898	67.996.581	58.033.550

Ainsi les recettes et les dépenses ont quadruplé en cinquante ans. Si, au lieu des recettes et dépenses *ordinaires* de l'Etat évaluées en chiffres nets comme dans le tableau ci-dessus, on comprend, outre les recettes et les dépenses ordinaires, les extraordinaires, on obtient pour 1897-1898 le chiffre de 106.753.738 fr. pour les recettes et 104.708.568 fr. pour les dépenses.

Les recettes ordinaires de l'Etat peuvent se classer pour 1897-1898 sous les rubriques suivantes :

Impôts	62.548.870 fr.
Revenus des propriétés de l'Etat	1.677.298 —
Intérêts des actifs du Trésor	4.430.133 —
Recettes des différents fonds spéciaux et contributions diverses	3.1 6.616 —
Recettes des moyens de communication	22.681.924 —
Recettes des autres branches d'administration de l'Etat	4.768.308 —
Recettes diverses et imprévues	912.265 —
Total	100.135.414 fr.

Les impôts forment encore la part principale des recettes : par hab. ils représentent 29 fr. 29 (7.047.917 fr., impôts directs, et 55.500.953 fr., impôts indirects); parmi les impôts directs, celui sur les revenus, introduit en 1892,

EFERUS - Recherche & Classification numérique

rapporte 5.868,182 fr. Les dépenses ordinaires du budget se répartissent pour 1897-1898 de la manière suivante :

Maison royale, Storthing, gouvernement, administration civile	3.560.602 fr.
Perception des impôts	3.235.701 —
Propriétés de l'Etat	1.268.825 —
Justice, police, institutions pénitentiaires	4.761.562 —
Affaires ecclésiastiques	1.378.405 —
Instruction publique, sciences, beaux-arts	8.153.962 —
Industries diverses	3.055.409 —
Service de santé	3.697.822 —
Travaux publics	18.647.246 —
Défense nationale	28.737.848 —
Affaires étrangères	1.096.949 —
Pensions	890.342 —
Service des intérêts et de l'amortissement de la dette publique	9.592.862 —
Dépenses diverses et imprévues	1.679.628 —
Total	89.757.163 fr.

A la fin de 1898, la dette publique s'élevait à 240.228.346 fr.

A côté de l'Etat, les communes contribuent pour une forte part aux dépenses publiques du pays (spécialement pour l'instruction publique, l'assistance publique, les travaux publics). Leurs recettes se sont élevées en 1892 à 37.395.153 fr. (dont 19.503.757 pour les villes et 17.891.396 pour les communes rurales). Leurs dépenses représentaient en 1892 un total de 42.772.225 fr. (22.868.645 pour les villes et 19.903.580 pour les communes rurales). A la fin de 1898, la Banque de Norvège (fondée en 1816) avait un actif de 123.894.997 fr. (dont 59.099.232 d'encaisse métallique); elle a 12 succursales. La Banque hypothécaire du royaume de Norvège a un fonds de 20 millions de fr.; le total des prêts était, en 1898, de 163.765.733 fr. La première caisse d'épargne a été fondée en Norvège en 1822; il y en a 394, en 1897, avec 586.606 livrets représentant 335.486.666 fr.

Défense nationale. — 1° *Armée.* La constitution du 17 mai 1814 décida que l'obligation du service militaire serait générale et personnelle. Mais, après l'union avec la Suède, l'armée fut très réduite, et la plupart des forteresses déclassées. La clause du service obligatoire égal pour tous ne fut mise en pratique que plus tard; c'est la loi de 1885 sur le recrutement qui a organisé l'armée norvégienne telle qu'elle existe actuellement, c.-à-d. un système de milices avec cadres fixes. Sauf les ecclésiastiques et les pilotes, tout Norvégien valide est astreint au service, les marins sont soumis à l'inscription maritime. Le recrutement a lieu à partir de 22 ans, et l'on reste 16 ans porté sur les registres matricules. L'armée est divisée en trois bans : la ligne ou le service est de 6 ans, le landevern (6 ans) et le landstorm (4 ans) : les classes non organisées forment l'arrière-ban ou réserve du landstorm. La ligne peut seule servir en dehors des limites du pays. Les trois bans sont numériquement égaux, et chacun a sa réserve de guerre dans ses classes d'âge; les trois bans n'auront toutes leurs classes qu'en 1902. L'instruction se fait, non pas par un service de plusieurs années, mais par des exercices d'été dans des camps ou sous la tente : la 1re année, on commence par une école (48 jours pour l'infanterie, 60 à 90 pour les armes spéciales), on continue par les écoles de bataillon (24 jours) ; la 2e et la 3e année ont lieu de nouveau les exercices de bataillon (24 jours), puis, la 7e année, exercices qui durent 24 jours (1re année de la landevern) : la durée totale de l'instruction pour l'infanterie est de 5 mois répartis sur 4 années, et pour la cavalerie et l'artillerie de 7 mois répartis sur 5 années. En fait de troupes engagées, il n'existe que celles proposées à la garde des forteresses et les deux compagnies de la garde royale à Christiania. Les cadres inférieurs reçoivent l'instruction militaire à titre de volontaires dans les écoles de sous-officiers pendant trois ou quatre ans : cet enseignement, si long et si sérieux dans un pays où le service militaire est si abrégé, s'explique par le désir d'en faire une forme préparatoire aux carrières pratiques et comme une partie de l'enseignement populaire national; les écoles de sous-officiers sont fréquentées principalement par les fils de propriétaires rivaux, et les compagnies scolaires, qui sont de cette manière l'armée permanente de la Norvège, comprennent 1.700 soldats. Les officiers doivent passer par l'Ecole spéciale militaire (divisée en 5 sections, selon les armes, 2 années d'études) : parmi les officiers (de même que pour les sous-officiers), les uns le sont à poste fixe, les autres seulement pendant les périodes d'exercice en tant que soumis à l'obligation du service militaire. Pour entrer à l'état-major, il faut encore passer par l'Ecole supérieure de guerre (deux ans). La plupart des aspirants (150 par an) passent par la division inférieure de l'Ecole spéciale militaire, entrent dans les cadres et prennent part aux exercices annuels de leur classe. Le roi est commandant en chef des forces de terre et de mer. Chacun des trois bans est divisé de la manière suivante :

Infanterie : 5 brigades à 4 bataillons de 4 compagnies. Tromsö n'a de service obligatoire que depuis 1897.

Cavalerie : 3 corps et 1 escadron d'ordonnance, 9 escadrons.

Artillerie de campagne : 3 bataillons d'artillerie de campagne à 3 batteries, 1 compagnie de parc ; 2 batteries de montagne.

Génie : 1 bataillon à 5 compagnies.

Santé : 1 corps à 3 compagnies.

Train : 1 corps à 3 compagnies.

Artillerie de côte : 5 bataillons de forteresse, 5 sections de signaux, 5 sections de mines ; le personnel est recruté dans le voisinage des forteresses pour la rapidité de la mobilisation.

Intendance : organisée militairement, commandée par un général de brigade, de même que le corps vétérinaire.

Justice militaire : placée sous les ordres d'un fonctionnaire civil et militaire. Le code de justice militaire est de 1866.

Les forteresses mises en état de défense sont, au Drœbaksund (point le plus étroit du fjord de Christiania) : l'école de sous-officiers d'Oscarborg, ainsi que les passages donnant accès au fjord de Trondhjem à Agdenes, à Bergen ; les défenses de Christiansand ; la petite forteresse de Vardœhus, dans le Nord; les vieilles citadelles de Trondhjem, Bergen, Akershus, Christiania, Frederiksten, Kongsvinger ont été conservées. Enfin on a fortifié les passes du Glommen. Le fusil de l'infanterie est de modèle norvégien (Krag-Jærgensen). L'effectif du recrutement annuel est d'environ 11.000 hommes. En cas de mobilisation, l'armée norvégienne peut mettre sur pied : une armée de ligne de 26.000 hommes, une armée de landevern de 25.000 hommes, la landstorm de 25.000 hommes (attribués à la défense locale), enfin l'artillerie de côte qui représente 4.500 hommes. Soit un total de 80.000 hommes pour la défense du pays. Les officiers à poste fixe sont 800, les autres 700. Les sous-officiers à poste fixe sont 2.200, les autres 1.600, mais le nombre de ces derniers s'accroîtra beaucoup. A côté de l'armée, il y a des sociétés volontaires de tir qui comptent 30.000 membres. Le budget ordinaire de l'armée s'élève à 15.466.666 fr.

2° *Marine.* En 1807, la grande flotte commune au Danemark et à la Norvège fut confisquée par les Anglais lors de la descente qu'ils firent à l'improviste dans l'île de Seeland, et il ne resta plus que quelques petits bricks et canonnières. La navigation à vapeur fut introduite de bonne heure et, en 1860, la Norvège avait une petite flotte de frégates à hélice et petits vapeurs. Plus tard, quand les

EFERUS - Recherche & Classification numérique

cuirassés énormes et coûteux remplacèrent les monitors, la Norvège ne se trouva plus assez riche pour suivre le mouvement, et se borna à assurer la défense côtière avec de petites canonnières à vapeur bien armées et avec des torpilleurs (dès 1873). En 1895 seulement, on a commencé à se préoccuper de la construction des navires cuirassés de haute mer : la nature de l'enceinte côtière du pays impose certaines dimensions et l'on a choisi le type du cuirassé de troisième rang (de 3.600 à 4.000 tonneaux, filant 17 nœuds) : 2 de ces navires sont construits, et 2 autres commandés à Elswick, près de Newcastle. La Norvège possède en outre 4 monitors, 2 canonnières de 1.100 à 1.400 tonneaux, et 8 canonnières plus petites ; tous ces navires sont destinés à la défense locale. Les bateaux torpilleurs, si utiles dans les eaux compliquées de la Norvège, sont au nombre de 28. Les navires norvégiens atteignent donc un total de 46, représentant 29.000 t., armés de 174 canons, montés par 3.000 hommes d'équipage. La principale station de la marine est située à Karljohansvern, près de Horten (où sont construits la plupart des navires de guerre norvégiens) : il y a des dépôts à Tœnsberg, Christiansand et Bergen. L'inscription maritime fournit 1.500 h. annuellement. Les sous-officiers de la flotte sont instruits à Horten. Il y a 80 officiers à poste fixe et 60 autres. Le budget de la marine s'élève à 553 millions de fr. La défense norvégienne est surtout une défense des côtes.

Justice. — Les codes norvégiens sont : celui de 1274 du roi Magnus Lagabœter, puis le code du roi Christian V (1687), qui reste en grande partie en vigueur, qui contient de nombreuses dispositions empruntées au droit danois et au droit romain. Malgré les dispositions de la loi, le code civil nouveau n'a pas encore paru ; quant au code pénal, il a été établi en 1842, et le code de procédure criminelle, basé sur le système du jury, date du 1er juil. 1887. Dans les villes comme dans les campagnes, les affaires civiles sont portées d'abord devant la commission de conciliation (2 ou 3 membres élus parmi les habitants ayant droit de suffrage dans la juridiction) qui juge si elle arrive à concilier les parties jusqu'à 600 fr. et 1.200 fr. pour les affaires d'immeubles. Sinon, l'affaire est renvoyée devant les tribunaux de première instance (1 juge assisté de 4 assesseurs choisis parmi les contribuables : le juge se transporte dans les divers arrondissements de son ressort) ; les audiences ont lieu 1 fois par mois à la campagne, 1 ou 2 fois par semaine à la ville. A Christiania et Bergen, il y a un tribunal spécial, la cour urbaine, dont 3 membres réunis en conseil jugent les affaires civiles de première instance au-dessus de 42 fr. Les arrêts des tribunaux de première instance peuvent être portés en appel au-dessus de 40 fr. devant les cours d'appel (*overret*), qui ne sont compétentes qu'en matière civile (1 président et 2 conseillers) ; les sièges de ces cours d'appel sont : Christiania, Bergen et Trondhjem : la procédure a lieu par écrit devant les différents tribunaux civils précédents. La cour suprême (*hœiesteret*) statue en appel et dernière instance sur toute affaire civile (1 président et 6 membres pour chaque affaire : la procédure est orale généralement). Pour l'instruction criminelle (en dehors de la haute cour et des conseils de guerre), les juridictions compétentes sont : 1° la cour suprême (tribunal de cassation) ; 2° la commission de renvoi de la cour suprême ; 3° la cour d'assises (1 président, 2 juges et 10 jurés ; il y a 5 présidents de cour d'assises pour le royaume) ; 4° le tribunal correctionnel (le juge de première instance ordinaire et 2 échevins choisis parmi les contribuables) ; 5° le tribunal d'instruction (présidé par un juge de première instance qui peut juger seul le cas des inculpés qui avouent le fait reproché). Devant toutes les cours jugeant au criminel, la procédure est orale. Le ministère public n'existe que dans les affaires criminelles. Le procureur général du royaume est chef des membres du parquet.

Cultes. — La confession luthérienne évangélique est, depuis 1537, la religion officielle de l'Etat ; l'enseignement religieux est donné dans les écoles de l'Etat et dans celles des communes aux frais de l'Etat : le roi, les membres de son conseil, les fonctionnaires de l'Eglise et de l'Université ainsi que ceux des écoles primaires et supérieures doivent appartenir à l'Eglise officielle ; les habitants qui y appartienent sont tenus d'y faire élever leurs enfants ; les jésuites sont exclus du royaume. En dehors de l'Eglise officielle, il n'y a que 1.000 catholiques romains, 4.200 baptistes, 8.200 méthodistes ; 8.200 membres de l'Eglise luthérienne évangélique libre, 560 adventistes. Il y a en tout 30.685 dissidents. L'armée du salut compte 3.418 membres (qui, d'ailleurs, appartiennent en grande partie à l'Eglise officielle). Au point de vue ecclésiastique, le royaume est divisé en 6 diocèses ou évêchés, divisés en doyennés (83 en tout), et ces derniers en charges de pasteur (478) ; le nombre total des paroisses est de 956. Le roi nomme les évêques et les fonctionnaires ecclésiastiques ; tout ce qui est relatif aux rapports légaux nécessite l'ingérence du Storthing. Le ministère de l'instruction publique et des cultes administre les capitaux (42 millions de fr.) réalisés par la vente des propriétés immobilières qui appartenaient autrefois au clergé et aux couvents (la plus grande partie constitue le fonds d'instruction, 23.733.333 fr., appliqué dans l'intérêt du clergé et pour le progrès de l'instruction).

Instruction publique. — 1° L'enseignement primaire est organisé par des lois de 1827 (pour les campagnes), de 1848 (pour les villes) et de 1860. A partir de 1871, l'Etat accorda des subventions de plus en plus élevées. Les lois actuellement en vigueur datent de 1889 pour les écoles rurales et les écoles urbaines, qui sont devenues des écoles nationales : l'école primaire reçoit les enfants de sept à quatorze ans gratuitement ; l'instruction est obligatoire. Dans chaque commune, l'école est soumise à une direction scolaire composée : d'un pasteur, du président du conseil municipal, d'un instituteur ou institutrice et de membres élus par le conseil. Dans chaque préfecture, il y a une direction scolaire préfectorale composée de trois membres élus par le conseil général de préfecture. Chaque commune est divisée dans les campagnes en circonscriptions scolaires : en 1895, il y en avait 5.923. La durée de l'enseignement est d'au moins 12 semaines (jusqu'à 40 semaines dans les villes), de 30 heures chacune. L'école primaire est divisée en 2 sections dans les campagnes et 3 sections dans les villes ; il peut y avoir un enseignement facultatif. Le nombre des élèves de l'école primaire a été, en 1895, de 253.916 dans les campagnes et 77.217 dans les villes (soit un total de 331.133 élèves). On donne un repas par jour gratuit aux élèves indigents à Christiania. Il y a eu, en 1895 : 3.801 instituteurs et 1.037 institutrices pour les campagnes, et 601 instituteurs, 1.079 institutrices pour les villes (soit un total général de 6.518). Il y a 10 séminaires (dont 6 appartenant à l'Etat) pour la préparation des instituteurs primaires. Les dépenses de l'enseignement primaire sont supportées par l'Etat, par les communes préfectorales et par les communes. En 1895, le total des dépenses s'est élevé à 10.807.012 fr. (6.524.405 pour les campagnes et 4.162.606 pour les villes). Ces dépenses ont été couvertes, par l'Etat (2.832.848), par les communes rurales (4.547.282), par les communes urbaines (3 millions 427.382). Outre l'école primaire, il y a des écoles de continuation facultatives pour les enfants de quatorze à dix-huit ans : il y en a 172 en Norvège, suivies par 2.868 élèves (1897) ; les 389 écoles du soir sont suivies par 5.519 élèves. — 2° L'enseignement secondaire réorganisé, en 1869, a été établi définitivement par la loi du 27 juil. 1896 : il comprend des écoles moyennes (de onze à quinze ans, dure 4 ans et correspond aux classes de grammaire des lycées français) et des gymnases (avec cours d'études de 3 ans, de quinze à dix-huit, divisés en gymnases latins et grecs et gymnases réals, où l'anglais, les mathématiques, les sciences naturelles jouent le principal rôle). Depuis 1896, l'étude du latin et du grec a

EFERUS - Recherche & Classification numérique

été transportée à l'Université. L'enseignement de l'école moyenne se termine par un examen, ainsi que celui du gymnase qui a pour fin l'examen *artium* ou baccalauréat. Le nombre des écoles de l'Etat est de 14 (1900); en outre, il y a 42 écoles communales et 28 écoles privées faisant passer des examens équivalents. Les écoles de l'Etat comprennent toutes une école moyenne et un gymnase; elles reçoivent les garçons et les filles. En 1896-97, les écoles publiques secondaires avaient 15.729 élèves, partagés en 847 classes avec 613 maitres et 409 maitresses. En 1899, 347 élèves, dont 47 filles, passèrent l'examen *artium*, et 2.003, dont 775 filles, l'examen de l'école moyenne. Il y a, en dehors de ces écoles publiques secondaires, des écoles communales et privées qui n'ont pas le droit d'examen, mais donnent un enseignement plus étendu que celui de l'école primaire (en 1896, il y en avait 65 avec 3.707 élèves, dont 2.751 filles, élevés par 224 maitresses et 107 maitres). — 3° L'Université royale de Frederick, à Christiania, est la seule de la Norvège. Fondée en 1811, elle a (1900) : 63 professeurs, 8 agrégés (docenter), 10 agrégés auxiliaires et 1.360 étudiants. Les professeurs sont répartis en 5 facultés : théologie (5 professeurs), droit (7), médecine (14), lettres (21), sciences mathématiques et naturelles (16); chaque faculté nomme son doyen pour deux ans. Les cours de l'Université sont gratuits (il y a de faibles droits d'inscription pour les examens, qui sont précédés d'une épreuve préparatoire, dite examen philosophique). La durée des études est de 9 semestres pour la théologie, 8 pour le droit, 14 pour la médecine, 10 pour les philologues, 10 pour les réalistes. Les étudiants se répartissent ainsi : 70 suivent la théologie, 270 le droit, 330 la médecine, 45 les lettres, 40 les sciences, 3 les mines, 600 la philosophie. Le budget de l'Université s'élève à 950.700 fr. Parmi les institutions scientifiques en Norvège, signalons la Société royale norvégienne des sciences à Trondhjem, fondée en 1760, et la Société des sciences à Christiania, fondée en 1857. Le musée de Bergen, fondé en 1825, possède de riches collections. Pour la conservation des antiquités nationales, on a fondé, en 1894, à Christiania, le Musée populaire norvégien. Il y a 3 écoles techniques : à Christiania, Bergen, Trondhjem. Celle de Trondhjem forme des ingénieurs civils, des architectes, des mécaniciens, des chimistes ; celle de Christiania, les trois dernières spécialités; celle de Bergen, seulement les deux dernières : les élèves sont respectivement au nombre de 196, 83 et 153, et les professeurs 56 en tout. A Christiania, il existe, depuis 1818, une Ecole royale des arts et métiers (284 élèves suivent les cours de jour, et 871 les cours du soir). Il y a encore 14 écoles publiques de dessin et 9 écoles d'industrie et de travaux manuels.

Géographie économique. — Agriculture et Elevage. — La Norvège étant un pays de rochers élevés et de nature sauvage, on conçoit que l'agriculture n'y a pas une importance relative à la superficie du pays; les terres cultivées sont de simples lisières dans des vallées profondes et étroites qui font la patte d'oie vers l'intérieur, ou bien autour des fjords et des lacs; il n'existe pas de surface étendue consacrée à la grande culture. Les 322.605 kil. de superficie de la Norvège se répartissent de la manière suivante :

Territoires urbains	249 kil.
Cultures	2.314 —
Prairies artificielles	3.756 —
Prairies naturelles	3.138 —
Bois	68.179 —
Territoires incultes, pacages et estivages	24.450 —
Marécages	12.000 —
Roches stériles	191.067 —
Lacs	12.407 —
Neige et glace	5.045 —

On voit qu'il n'y a que 3 °/₀ en champs et prairies et 0,7 °/₀, c.-à-d. 1/140 de la surface totale (en champs cultivés. Malgré la faible surface consacrée à l'agriculture, celle-ci représente la principale source de revenus du pays, car elle emploie un personnel plus nombreux que toute autre branche d'industrie, et son produit égale en valeur la somme de trois autres principales sources de recettes : la navigation, la pêche et le commerce des bois. 635.000 hab. vivent de l'agriculture directement (et si l'on y rattache ceux qui en dépendent indirectement, on atteint 838.000 hab.). Le système féodal n'a jamais existé en Norvège, et les paysans ont eu de tout temps liberté entière d'acquérir le sol; il y a peu de grandes propriétés, et sur les 120.000 paysans de Norvège, 11.000 seulement sont métayers ou fermiers; les 119.000 autres possèdent la terre en propriété : la législation a accordé aux descendants et parents un droit de rachat sur la propriété.

En fait de céréales, on cultive en Norvège l'avoine, l'orge, le seigle et le froment. L'avoine est cultivée sur 100.000 hect. et produit annuellement 3.500.000 hectol.; l'orge représente 50.000 hect. et une récolte de 1 million 500.000 hectol.; le blandkorn (mélange d'orge et d'avoine) représente 14.000 hect. et une récolte de 500.000 hectol.; le seigle, 14.000 hect. et 330.000 hectol.; le froment, 4.000 hect., 100.000 hectol.; les pois, 3.600 hect. et 80.000 hectol. En fait de racines, on cultive surtout la pomme de terre (40.000 hect. et 8.500.000 hectol.). La culture des prairies fait de grands progrès; en général, voici la manière de procéder, qui dure sept ans : on cultive la terre la première année en avoine, la deuxième année en racines, la troisième année en orge ou seigle, et les quatre années suivantes en prairies (fléole et trèfle). L'horticulture existe, mais ne joue pas un rôle considérable à cause de l'incertitude des récoltes : c'est dans le voisinage des fjords de Christiania et Hardanger qu'elle est le plus répandue.

L'élevage du bétail est un des grands facteurs de l'économie rurale en Norvège. En 1890, on comptait dans le pays : 150.898 chevaux, 1.006.499 têtes de gros bétail, 1.417.524 moutons, 272.458 chèvres, 121.057 porcs, 796.563 poules, 5.446 canards, 4.840 oies, 1.516 dindons et 17.219 ruches. Les chevaux appartiennent à deux types : celui de l'Ouest ou des fjords et celui de l'Est ou du Gudbrandsdalen. Parmi les races de bétail du pays, la plus célèbre est celle de Telemarken; les Lapons ont apprivoisé le renne et s'en servent comme bête de trait; ils utilisent son lait, sa viande, son cuir; il faut un troupeau de 200 à 300 rennes pour qu'une famille puisse en vivre; les familles laponnes en ont souvent un millier ; au total, on compte 170.000 rennes, mais leur nombre va en augmentant. On évalue à 186 millions de fr. la valeur du produit de l'exploitation du bétail qui s'ajoutent aux 93 millions tirés de l'agriculture. L'agriculture figure au budget pour 1.066.666 fr.; il y a, depuis 1859, une Ecole supérieure d'agriculture à Aas, près Christiania. La Société centrale d'agriculture s'appelle Société royale pour la prospérité de la Norvège.

Forêts et Industrie forestière. — Les forêts occupent 68.179 kil. de la superficie de la Norvège : les véritables arbres forestiers sont le pin, le sapin et le bouleau. Au point de vue forestier, le pays se divise en trois régions : au N. du cercle polaire, les côtes de l'Ouest, l'intérieur au S. du cercle polaire. Dans la première région, le bouleau domine et forme la masse de la forêt; au S. du cercle, les arbres résineux sont fortement représentés; quant à la ceinture extérieure des côtes, elle ne possède, pour ainsi dire, pas de forêts dans toute son étendue. La Norvège de l'Est et du Sud a 40,568 kil. de forêts sur 107.053 kil. de superficie totale; les essences de l'Ouest sont le pin et le bouleau. Les abatis annuels sont évalués à 9.740.460 m. par an ; 1/5 est exporté, et le reste consommé dans le pays; en moyenne, l'exploitation dépasse la reproduction annuelle. Les 3/4 de la superficie sont en bois résineux et 1/4 en essences foliacées. Pour 1897, la valeur des exportations des produits forestiers de la Nor-

EFERUS - Recherche & Classification numérique

vège et des produits des industries du bois est évaluée à 82 millions de fr. Le travail dans les forêts est dur et dangereux : il occupe 19.451 personnes ; l'abatage a lieu pendant l'automne et l'hiver. La Norvège a possédé autrefois beaucoup plus de forêts que maintenant ; au XIVe siècle, les Hanséates ; aux XVIe et XVIIe, les Ecossais et les Anglais s'emparèrent du commerce des bois : les magnifiques forêts de chênes des côtes de l'Ouest et du Sud furent rasées à cette époque. Dans le cours du XIXe siècle, on a pris diverses mesures pour empêcher l'abus de l'exploitation, mais il était déjà tard ; l'Etat possède 11.513 kil. de forêts et continue à en acheter. Dans les parties du pays où le bois est insuffisant, la population emploie la tourbe comme combustible. On évalue les tourbières à 12.000 kil. q.

Chasse et pêche. — La chasse n'a pas une grande importance en Norvège au point de vue de l'alimentation. On chasse comme gros gibier l'élan, le renne et le cerf ; les autres animaux qui servent à l'alimentation sont le lagopède, le coq de bruyère, la gélinotte, le coq des bois, le lièvre, la grive, le pingouin. On cherche à détruire l'ours, le loup, le lynx, le glouton, le renard, l'aigle, l'épervier, et l'on alloue des primes par tête de ces animaux (de même pour la martre et le hibou dans certaines régions). Le long des côtes, on chasse le phoque et la baleine. L'élan se trouve dans le Sud-Est et dans les districts de Trondhjem ; le renne se chasse dans les préfectures de Christians et de Hedemarken ; dans la Norvège du Nord, le renne sauvage disparaît ; le cerf se trouve surtout sur l'île de Hiteren. On a tué, en 1898, 902 élans, 951 rennes, 180 cerfs. La chasse la plus importante est celle du lagopède (1.100.000 par an) : Hadsel, dans les îles Vesteraalen, est réputée pour l'abondance des lagopèdes. Dans la Norvège septentrionale, on récolte les œufs et le duvet des oiseaux de mer qui couvrent par milliers les roches (500.000 œufs et 1.500 kilogr. d'édredon). Le nombre des animaux carnassiers tués en 1897 se répartit : ours, 44 ; loups, 112 ; lynx, 53 ; gloutons, 48 ; renards, 13.642 ; aigles, 678 ; éperviers, 3.295. L'ours tend à diminuer et devient rare. Les étrangers payent un droit de chasse de 133 fr.

La pêche est un des plus anciens moyens d'existence des Norvégiens. La valeur du produit des grandes pêches a été, en moyenne, depuis 1870, de 29.733.333 fr. annuellement. Si l'on tient compte des industries et exportations se rattachant à la pêche, on arrive à un chiffre de 80 millions de fr., c.-à-d. 10 % du revenu total de la nation. Les pêches maritimes sont les plus importantes, ce qui tient au grand développement des côtes et à la profondeur de l'eau presque à pic de la terre et dans les fjords. Tandis que les plages sablonneuses offrent le meilleur asile aux poissons plats (soles, turbots, barbues) et aux animaux de bas-fonds (anguilles, crevettes), les poissons des grands fonds sont des poissons ronds (morue, morue charbonnière, églefin, etc.). La côte norvégienne convient aussi à la capture des espèces nomades (hareng, maquereau) ; la mer est beaucoup plus poissonneuse dans le Nord que dans le Sud : 80 % des grandes pêches a lieu au N. de Stad ; ces pêches sont périodiques et très anciennes (par exemple celle de Lofoten, qui date de mille années) ; elles ont pour objet les espèces qui se livrent à des migrations annuelles et régulières vers la côte (morue, hareng, maquereau, saumon). En 1897, on a pêché :

61,5 millions de morues, valant	16.666.666 fr.
1.900.000 hectol. de harengs, valant.	10.000.000 —
1.500.000 maquereaux, valant.....	333.333 —
1 million de kilogr. de saumon et truite de mer, valant	1.333.333 —

La pêche prépondérante est celle de la morue de mer (skrei) : celle-ci se livre à des migrations de reproduction de janvier à avril. La pêche a lieu en première ligne dans l'archipel de Lofoten, préfecture de Nordland, où 40.000 pêcheurs sont réunis de janvier à avril, 1/3 pêche aux filets, et les 2/3 aux lignes de fond ; il y a pour points d'attache 36 stations de pêche à Lofoten. On compte une moyenne de 1.000 morues par tête de pêcheur pendant la durée des pêches. La morue se compte au cent (38kr,13) ; elle se prépare en klipfisk (morue salée et séchée) et torfisk (morue séchée). De 1894 à 1896, on a pêché à Lofoten : en 1894, 28,5 millions de morues, dont 24,5 millions en klipfisk et 4 millions en torfisk, valant au total 9 millions de fr. ; en 1895, 38,6 millions de morues, dont 31,4 millions en klipfisk et 7,2 millions en torfisk, valant au total 9.200.000 fr. ; en 1896, 18 millions de morues, dont 15,3 millions en klipfisk et 2,7 millions en torfisk, valant au total 6.866.666 fr.

La fabrication du klipfisk, introduite au XVIIe siècle par des marchands anglais, a détrôné presque complètement les anciennes méthodes qui produisaient le torfisk. En 1897, les exportations ont eu lieu de la manière suivante :

Torfisk

Suède	2.360.000 kilogr.
Italie et Autriche	4.980.000 —
Hollande.....	3.570.000 —
Allemagne.....	3.335.000 —
Grande-Bretagne et Irlande.....	2.772.000 —
Russie et Finlande.....	869.000 —
Belgique	171.000 —

Klipfisk

Espagne.....	28.875.080 kilogr.
Allemagne.....	8.858.730 —
Grande-Bretagne et Irlande.....	5.708.510 —
Italie.....	1.964.120 —
Portugal et Madère.....	2.491.950 —

Parmi les produits secondaires, l'huile (de foie) est le plus important ; la majeure partie est de l'huile médicinale ; la rogue est salée et envoyée en France pour appâter la sardine ; les têtes et les entrailles servent d'engrais et produisent plus de 1 million de fr.

Il y a d'autres pêches de morue : celle « au capelan », qui a lieu en avril et mai sur les côtes du Finmark et qui occupe (1897) 18.173 pêcheurs et 4.777 barques : la morue poursuit le capelan qui arrive en masse pour frayer. La pêche au capelan est incertaine : en 1895, on a pris 9.159.400 morues et, en 1896, on en a pris 16.982.200.

La pêche du hareng occupe la seconde place ; on le prend tout le long de la côte ; depuis que le Hollandais Beuckel eut inventé en 1416 la salaison du hareng, on l'exporte. En 1897, on en a exporté 1.347.000 hectol. représentant une valeur de 24 millions de fr. Cette pêche a un caractère très variable : pendant certaines années favorables, de 1840 à 1870, on a vu au printemps jusqu'à 30.000 hommes s'y livrer et produire 900.000 hectol. ; d'autres années, ces chiffres ont été réduits presque à zéro. Depuis quelques années, le hareng revient. Le hareng se jette à la côte deux fois par an, au printemps (février-avril) et de l'été à l'automne (août-octobre) : la mer s'emplit de harengs tout d'un coup, puis se vide complètement au bout d'un laps de temps. Il y a deux séries de pêcheries : celle du printemps (le long de la côte Ouest, dans les préfectures de Stavanger et Bergen, spécialement autour des villes de Stavanger et Haugesund) et la pêche du gros hareng (dans les préfectures de Tromsö, Nordland et Romsdalen) en novembre et décembre. La majeure partie du hareng norvégien est exportée en Russie, Allemagne, Suède, par les ports de Bergen, Trondhjem, Haugesund, Stavanger.

La pêche des maquereaux a produit, en 1896, 1 million 117.000 poissons contre 5.381.000 en 1891 : elle a lieu dans le S. du pays, dans le Skager Rak et ses fjords et dans la mer du Nord (par 426 navires et 2.920 hommes

EFERUS - Recherche & Classification numérique

en 1894).— La pêche du saumon, qui avait lieu seulement dans les rivières, est, depuis l'invention des filets en coin, beaucoup plus productive sur la côte (en 1896, la rivière a donné 299.577 fr. de saumon, et la mer 1.127.054 fr.) : on le pêche dans les préfectures de Trondhjem et Bergenhuus. — Les pêches et chasses de l'océan Glacial ont pour objet la capture du phoque grœnlandais et du phoque à capuchon ; en 1897, la Norvège méridionale a armé 13 vapeurs avec 619 hommes qui ont rapporté des mers de l'Ouest 60.000 peaux de phoque, 15.000 hectol. de lard, 203 baleines, 11 ours blancs, le tout représentant 866.666 fr. ; la Norvège du Nord a armé 61 navires qui ont capturé 40.000 phoques, 400 morses, 500 ours et rennes. La pêche de la baleine, mise en train en 1868 par Svend Foyn, a produit, en 1897, une capture de 1.080 baleines d'une valeur de 1.731.333 fr. (25 steamers montés par 500 hommes y étaient employés). — La principale pêche d'eau douce est celle du saumon, puis la truite ordinaire et la truite alpestre, le brochet, l'anguille.

Mines. — L'exploitation des mines en Norvège est peu considérable et ne fait que peu de progrès depuis 1870. Les gîtes métallifères sont peu riches. Il n'y a pas de houille (sauf dans l'île d'Andæ). Les principales mines sont : les mines d'argent de l'Etat, à Kongsberg (de 1624 à 1815, elles ont produit 561.180 kilogr. valant 118.266.666 fr., et, de 1816 à 1848, 350.760 kilogr. valant 70.400.000 fr.) ; les mines de cuivre de Rœros (ouvertes en 1646; depuis cette époque, elles ont donné 73.500 tonnes de cuivre, et depuis 1880, 260.000 tonnes de pyrites d'exportation, valant au total 177 millions de fr.) ; les mines de cuivre de Sulitjelma (Nordland) ; celles d'Aamdal (Telemarken). On trouve de nombreux minerais de fer qui ne sont exploités qu'à Nes, près d'Arendal.

Industrie. — L'industrie est la plus importante source de revenus pour la Norvège, après l'agriculture et l'élevage du bétail ; 462.000 personnes y étaient attachées en 1891. La population industrielle du pays s'est beaucoup accrue depuis trente ans. La progression est d'ailleurs bien plus frappante encore, eu égard à la production ; l'exportation des produits industriels a passé de 3 millions de fr. (1866) à 60 millions ; l'exportation des bois a monté de 45 à 60 millions. Le nombre total des établissements industriels de la Norvège s'élève (1895) à 1.910 avec un personnel de 59.800. Les différentes branches d'industrie se répartissent de la manière suivante :

	Établissements	Ouvriers
Travail du bois	383	12.073
Construction de machines	191	9.318
Industrie textile	167	8.805
Pâte de bois, papier, cuir et caoutchouc	196	7.720
Préparation des matières alimentaires, des excitants	496	7.306
Mise en œuvre de la terre et travail de la pierre	143	5.244
Industrie des métaux	78	3.308
Industries chimiques	62	2.307

Le travail du bois a deux spécialités principales : le sciage et le rabotage qui occupent 309 établissements ; il est surtout important dans les préfectures de Smaalenene et de Akershus ; à Frederikstad, il domine tout. L'industrie des machines a ses principaux ateliers à Christiania (celui de Nyland qui occupe 822 ouvriers est le premier du pays). L'industrie textile appartient plus aux campagnes qu'aux villes : la plus grande manufacture du pays, celle de filature et tissage de Nydalen, près Christiania, occupe 1.000 personnes : les 64 filatures et tissages sont au premier rang, puis viennent 16 manufactures d'objets en tricots et 37 corderies (principalement situées à Bergen). Dans le groupe du papier, la fabrication des pâtes de bois occupe le premier rang : la cellulose se fabrique surtout dans le Smaalenene (où se trouve la celluloserie de Borregaard) ; on compte aussi 87 tanneries éparses dans le pays. Dans le groupe des matières alimentaires, signalons les 252 moulins (peu importants), les 44 brasseries, les 40 fabriques de tabac (surtout à Christiania) ; l'industrie des conserves atteint son maximum d'importance à Stavanger. Dans le groupe suivant, il faut compter 91 briqueteries, 6 verreries, 11 fabriques de poteries et faïences (à Ekersund et à Porsgrund). L'industrie chimique est peu développée en dehors de la fabrication des allumettes (8 fabriques).

Le chiffre des personnes occupées dans les principales branches de l'industrie manuelle est détaillé par le tableau suivant :

Chefs et Patrons		Ouvriers	
Cordonniers	8.582	Charpentiers	5.998
Menuisiers	5.444	Cordonniers	5.998
Tailleurs	4.577	Menuisiers	4.276
Forgerons	2.620	Maçons	4.106
Peintres	1.561	Tailleurs	3.828
Charpentiers, constructeurs	1.533	Forgerons	2.399
Boulangers	1.194	Peintres	2.074
Maçons	912	Typographes	1.425
Tonneliers	798	Tonneliers	1.029
Bouchers	735		

Sur le total des personnes occupées dans l'industrie manuelle (74.893), la moitié environ (35.038) appartient aux villes. — La petite industrie et l'industrie domestique occupent 28.097 femmes (couture, 12.794 ; tissage, 7.455 ; tricotage, 1.952 ; blanchissage, 3.758) ; et 2.688 hommes. Il y a, en outre, 9.747 femmes occupées en sous-ordre et 4.138 hommes.

Commerce et Navigation. — Les transactions commerciales de la Norvège avec l'étranger ont été en 1898 de 585 millions de fr. (importations 373 millions, exportations 212 millions), chiffres considérables eu égard à la population. Sa marine marchande a un tonnage qui ne le cède qu'à celui de la Grande-Bretagne, de l'Allemagne et des Etats-Unis : en 1899, la Norvège possédait 1.068 vapeurs avec un tonnage net de 437.570 tonneaux de registre, et 5.981 voiliers tonnant 1.120.808 t. (tonnage total effectif calculé : 2.696.000 tonneaux). Depuis cinquante ans le tonnage a décuplé ; le commerce avec l'étranger a plus que quadruplé : une des raisons qui ont contribué à ce résultat, c'est l'abrogation de l'acte de navigation britannique en 1850, qui a donné libre accès aux armateurs norvégiens dans les ports britanniques, et la politique douanière libérale de l'Angleterre qui est le premier client de la Norvège au point de vue de l'exportation.

Les importations en Norvège se divisent en importations aux fins de consommation et importations aux fins de production. Les premières ont consisté en matières alimentaires (130.000.000 de fr.), dont les principales sont les céréales (60.666.666 fr.), les denrées coloniales (32 millions 666.666 fr., dont le café et le sucre surtout représentent les 3/4), les articles de consommation divers (aliments d'origine animale, 16.800.000 fr. ; vins et spiritueux, 10.400.000 fr., etc.). Les articles de vêtement et toilette représentent 37 millions (lainages, cotonnades et filés).

Les importations aux fins de production se composent de matières premières (97 millions), machines et outils (29 millions), navires et articles de navires (28.833.333 fr.). Parmi les matières premières, la houille représente 17 millions à elle seule et sert de baromètre à l'industrie par la progression rapide de ses chiffres. Les machines à vapeur représentent 12 millions. Parmi les exportations, les bois et le poisson sont les principaux articles, mais les produits industriels exportés augmentent chaque année (55.466.666 en 1898). En 1898, sur les 212 millions de fr., on a exporté 78 millions de bois et 60 millions de

EFERUS - Recherche & Classification numérique

poisson (41.800.000 kilogr. de morue salée ou klipfisk, 17.300.000 kilogr. de morue sèche ou stockfisk et 1,056.000 hect. de hareng salé); ensuite viennent les pâtes de bois (23.066.666 fr.). Les deux pays les plus importants pour le commerce norvégien sont la Grande-Bretagne et l'Allemagne, puis la Suède et la Russie. Un tableau donnera la proportion des échanges de la Norvège avec les différents pays (1798) :

PAYS	IMPORTATIONS (en millions de fr.)	EXPORTATIONS (en millions de fr.)	TOTAL
Grande-Bretagne..	108	88,4	196,4
Allemagne.....	109,6	30,8	140,4
Suède	31,4	20,5	52,0
Russie.....	30,5	6,1	36,6
Pays-Bas.....	16	12,4	28,4
Danemark.....	19,2	9,2	28,4
Belgique	16,6	8,9	25,6
Etats-Unis.....	18,9	1,7	20,6
France.....	6,8	9,2	16,0
Espagne	3,2	11,3	14,5
Autres pays.....	13,2	13,7	26,9

La moitié des céréales vient de Russie, 1/4 d'Allemagne; les tissus viennent d'Allemagne (lainages) et de Grande-Bretagne (cotonnades et lainages); les denrées coloniales viennent pour les 2/3 d'Allemagne, la houille d'Angleterre. Pour l'exportation, la moitié des bois (57 °/₀) vont en Grande-Bretagne, ainsi que les 2/3 des pâtes de bois; le poisson va, 23 °/₀, en Allemagne, 19 °/₀ (surtout le hareng) en Suède, 16 °/₀ en Espagne. L'Angleterre prend 70 °/₀ du papier et presque tout le beurre naturel et lait condensé. Les trois villes de Christiania, Bergen et Trondhjem représentaient respectivement (1898) 40 °/₀, 15 °/₀ et 6 1/2 °/₀ (c.-à-d. à elles trois 61 1/2 °/₀) du total du commerce général norvégien : la moitié des importations va à Christiania. Trois autres villes d'exportation sont Frederikstad, Drammen et Christiansund (klipfisk), aussi importantes que Trondhjem; pour les importations, Stavanger vient aussitôt après. L'exportation des bois se fait par le Sud-Est, celle des poissons par l'Ouest et le Nord. Bergen est resté, depuis des temps très reculés jusqu'en 1835, le siège principal du commerce norvégien. Christiania a pris ensuite l'avantage. Au point de vue du tonnage effectif de la marine marchande, Bergen est encore la première ville (553.700 tonnes avec 235 vapeurs et 108 voiliers); Christiania vient ensuite avec 393.300 t. (168 vapeurs, 176 voiliers), puis Tonsberg (223.700 t., 69 vapeurs, 76 voiliers), Stavanger (162.000 t., 69 vapeurs, 366 voiliers), Arendal (117,400 t., 23 vapeurs, 180 voiliers). Le nombre des personnes faisant le commerce en Norvège est de 15.100 dont 3.700 femmes (avec 13.100 employés, 9.800 ouvriers); au total le commerce occupait 38.000 personnes (ce qui, avec les familles et les domestiques, représente 105.000 âmes). Il y avait 200 sociétés de consommation avec 20.000 participants. Il y a 19 foires. Les équipages de la marine marchande comptent 51.643 hommes. En 1891, il y avait 28.000 marins, 12.500 officiers et machinistes, 750 armateurs dont 200 femmes, 1.000 caboteurs, soit un total de 42.000 personnes (en y ajoutant les familles et domestiques, on trouve 119.000 personnes).

Voies de communication. — Le réseau des routes comprend 9.647 kil. de routes principales et 17.353 kil. de chemins communaux. Les frais d'établissements annuels s'élèvent à 2.800.000 fr. et l'entretien à 1.078.842 fr.; en ajoutant à ces chiffres la valeur des prestations, on arrive à 6.000.000 de fr. des dépenses annuelles pour les chemins publics; le pont le plus long du pays est celui d'Akersviken, puis Hamar, qui a 735 m., et celui qui a la plus grande portée est le pont sur le Glommen, près de Rena, qui a 105 m. Depuis 1854 on a consacré 80 millions de fr. aux routes (et 195 millions aux chemins de fer). Le système de transport des voyageurs s'opère au moyen de stations de poste auxquelles sont annexées des auberges éloignées de 15 à 25 kil. les unes des autres; il y en a 950 actuellement. Les véhicules employés sont la carriole à deux roues et un cheval; en hiver, on se sert de traîneaux. Il y a quelques lignes de diligences subventionnées par l'Etat.

La nature de la Norvège n'est pas favorable au développement des chemins de fer, malgré leur exceptionnelle utilité dans ce pays. Ce n'est qu'en 1854 que fut ouverte la première ligne de Christiania à Eidsvold. Les lignes suivantes ont été construites par l'Etat avec participation des communes et des particuliers; aussi existe-t-il 13 compagnies de chemins de fer de l'Etat. Pour éviter les inconvénients de ce morcellement, on a adopté depuis 1890 le principe de la construction exclusive par l'Etat, et le rachat a commencé. Il existe actuellement 1.980 kil. de chemins de fer dans l'ensemble de la Norvège, chiffre qui s'élèvera bientôt à 3.000 kil. avec les lignes commencées; en outre, les lignes appartenant aux particuliers prennent un grand essor. Mais le réseau ne sera pas encore complet; il manquera environ un tiers. On a commencé par des lignes d'intérêt local, réunissant à la côte les districts les plus importants. Puis on créa des lignes assurant les communications avec le réseau des pays voisins (ligne de Kongsvinger vers l'Est, de Smaalenene, côtière avec embranchement vers l'intérieur, allant de Christiania vers le Sud, et de Meraker allant de Trondhjem vers l'Est). Le chemin de fer d'Ofoten est en construction (il part du Vestfjorden pour rejoindre le réseau suédois desservant les mines de fer du Norrboten. La ligne de l'Ouest entre Christiania et Drammen, avec prolongation jusqu'à Skien (363 kil.), constitue un ensemble, mais ce n'est que depuis vingt ans que l'on a décidé d'achever les grandes lignes : 1° celle reliant par Rœros les lignes locales de Christiania et Trondhjem (1877), ligne de 562 kil.; 2° la ligne devant relier Bergen à la Norvège orientale par le prolongement de la ligne de Voss, qui a été votée en 1894 et sera achevée en 1907 : la distance de Christiania à Bergen se trouvera ainsi réduite à 500 kil.; 3° en 1894, on décida aussi de prolonger la ligne du Jœderen jusqu'à Fleckkafjord, ce qui consacre l'établissement de la troisième ligne principale, allant de Stavanger à la ligne de l'Ouest, et par suite à Christiania en passant par la côte S. et par Christiansand : c'est une ligne de 600 kil.; 4° on a inauguré une autre ligne principale en votant une ligne de Hell (sur la ligne de Meraker) à Sunde (près du lac Snaasen); c'est le chemin de fer du Nordland qui aboutira à Bodö, au N. du cercle polaire arctique (longueur 600 kil.). Pour compléter le réseau, il restera à continuer la ligne du Nord, de Gjœvik à Trondhjem, par la ligne dite du Gudbrandsdalen, avec embranchement sur Romsdalen (soit 400 kil.): ainsi les parties principales du pays seront reliées et toutes les lignes existantes, sauf celle d'Ofoten, ne formeront plus qu'un seul réseau. Mais le tiers du travail et des dépenses reste à faire. Le nombre des voyageurs transportés en 1898-99 est de 9.355.000, et les tonnes de marchandises de 2.236.000 par kil. Les recettes ont été de 19.333.333 fr., moitié pour les voyageurs, moitié pour les marchandises. Au point de vue financier, les chemins de fer norvégiens ne sont pas brillants : moins de 1 °/₀ de dividende.

Les canaux ne sont pas très nombreux. Les principaux sont : celui de Frederikshald (1877), très pittoresque et recherché par les touristes, qui ouvre les communications sur 76 kil., du lac Femsjœ (près de Frederikshald) jusqu'au côté N. du lac de Skullerud (paroisse de Hœland); le canal Skien-Nordsjœ (1861), qui établit la communication entre le lac Nordsjœ (en Telemark) et le lac de Hiterdal relié par une rivière navigable au fjord de Skien; le canal Bandak-Nordsjœ, reliant les lacs qui portent ces noms, et créant une ligne de 105 kil., qui va de la mer (Skien) jusqu'à Dalen, en pénétrant profondément dans les montagnes, à l'extrémité du lac Bandak; il a été construit de 1887 à 1892. Le grand développement des côtes

EFERUS - Recherche & Classification numérique

donne lieu à des transports très importants par mer ; on estime qu'il y a 10.300.000 tonnes transportées par mer sur la côte. La majeure partie des transports côtiers se fait par des vapeurs en service régulier (200 représentant 37.000 t.) qui appartiennent tous à des sociétés par actions.

La longueur des lignes postales est de 69.000 kil. (44.137 par eau, 22.750 par terre et 2.095 par voie ferrée) ; il y a 2.241 bureaux et 3.439 fonctionnaires ; les recettes du service des postes sont (1898) de 5.997.157 fr. et les dépenses de 5.577.629. Il a été expédié 33.563.600 lettres pour l'intérieur et 5.265.500 lettres pour l'étranger ; il a été expédié 46.445.400 exemplaires de journaux et périodiques et 315.000 colis ; 259.474 mandats de 16.720.994 fr. ont été payés. Le premier télégraphe a été inauguré en 1855 (de Christiania à Drammen). Le total des lignes télégraphiques et téléphoniques en 1898 est de 12.046 kil., la longueur des fils télégraphiques de 18.131 kil., et des lignes téléphoniques de 10.253 kil. ; le nombre des câbles s'élève à 363. 300 stations sont en activité, et le personnel s'élève à 513. On a expédié 2.074.236 télégrammes. Les recettes totales (télégraphes et téléphones) ont été de 2.594.313 fr. et les dépenses de 2.606.548 fr. Ph. Berthelot.

ANTHROPOLOGIE ET ETHNOGRAPHIE. — L'homme n'a pu habiter la Scandinavie qu'après la disparition des champs de glace dont ce pays a été couvert bien plus longtemps que le reste de l'Europe. Tandis que celle-ci fut complètement débarrassée de sa « deuxième période glacière », une énorme couche de glace, semblable à celle du Grœnland d'aujourd'hui, couvrait encore la presqu'île scandinave, sauf sa partie méridionale (la Gothie ou Götland) ; elle s'étendait, de plus, sur le fond émergé de la Baltique, sur presque toute la Finlande et envahissait, en contournant la Gothie, la côte E. du Danemark et le littoral de l'Allemagne, à l'E. du Jutland. C'était le « grand glacier Baltique » des géologues. Après son retrait et une série de mouvements de sol (d'abord l'affaissement qui fit communiquer la Baltique avec la mer du Nord par le détroit de Svealand, puis le soulèvement qui coupa cette communication et fit de la Baltique le *lac des Ancylus* des géologues), le climat devint plus doux dans ces parages. Les arbres de l'Europe centrale, les pins d'abord, puis les chênes et enfin les hêtres et les bouleaux émigrèrent au Danemark et en Gothie, tandis que dans le N. de la Suède il y eut encore deux nouveaux mouvements de glaciers ; mais ces derniers fondaient de plus en plus.

L'homme a suivi les arbres, et les restes les plus anciens de son industrie, que l'on trouve dans les amas coquilliers ou débris de cuisine (*kjökkenmöddings*) du Danemark, se rapportent à l'*époque néolithique*. Ce sont des outils en pierre taillée d'un type spécial, accompagnés de quelques rares tranchets à moitié polis. En Suède on n'a pas trouvé de kjökkenmöddings, mais seulement des outils analogues à ceux des amas coquilliers du Danemark. Ces trouvailles ont été faites exclusivement en Scanie. Par contre, les dolmens de la Suède méridionale et centrale, comme ceux du Danemark, que l'on rapporte à la deuxième époque néolithique, abondent en objets de pierre polie, remarquables par leur beauté. En Norvège, les dolmens même font défaut et les objets lithiques sont encore plus rares : ils sont cantonnés dans certaines parties du pays seulement (autour des fjords de Christiania, de Jaederen et de Trondhjem). Les objets lithiques trouvés dans le N. de la Scandinavie sont d'un type tout à fait différent de ceux du S. et devaient appartenir à une autre population (probablement les Lapons primitifs) ; d'ailleurs, ils ne sont plus en silex ou en roches éruptives, mais en schiste ardoisier.

Au XVIIIe ou XVIIe siècle av. J.-C., le cuivre, puis le bronze font leur apparition au Danemark et en Suède ; l'on a de ces pays des superbes spécimens d'armes et d'ornements, des coupes, des instruments de musique, etc. Le nouveau métal pénétra un peu plus tard (vers le XVe ou même le Xe siècle) en Norvège. L'âge du fer succéda à celui du bronze vers le VIe siècle av. J.-C. en Suède, vers le Ve ou IVe en Norvège ; il dura, comme l'on sait, jusqu'au Xe ou XIe siècle ap. J.-C., c.-à-d. jusqu'à l'introduction du christianisme dans les différents pays scandinaves. Les savants scandinaves le divisent en premier âge du fer (jusqu'au IXe ou VIIIe siècle) et le deuxième âge ou époque des Vikings.

A la fin de l'âge de la pierre, et jusqu'au Ve siècle ap. J.-C., date des plus anciennes inscriptions runiques primitives, les habitants du Nord ignoraient complètement l'écriture. Par suite, il ne nous reste de la langue qu'ils parlaient aucun vestige qui puisse nous éclairer sur leur nationalité. Quant à leur type physique, voici ce qu'on peut déduire de quelques rares trouvailles de crânes, ossements et chevelures. Les Scandinaves « néolithiques » étaient en majorité dolichocéphales, mais à face large et à crâne bas, en quoi ils se distinguent des Scandinaves modernes. Toutefois on rencontre parmi eux, de ci, de là, un petit nombre de têtes brachycéphales, ce qui indiquerait la présence dans le pays, dès cette époque, d'une autre population (Lapons primitifs ?). A l'âge du bronze, les habitants du Danemark et de la Suède sont des dolichocéphales ou des mésocéphales, grands et blonds (autant que l'on peut juger par les restes des chevelures trouvés dans les tombes). Avec le premier âge du fer apparaît un type cranien dolichocéphale hypsicéphale, à face allongée. Au second âge du fer, ce type se modifie un peu par suite de l'allongement de l'occiput et de l'aplatissement vertical, comme dans les crânes des Reihengräber en Allemagne. Quant au type cranien prédominant actuellement en Scandinavie, il ne diffère pas sensiblement de ceux de l'âge du fer. Par ce type, comme d'ailleurs par les autres caractères somatiques, les Scandinaves sont les meilleurs représentants de la *race nordique* (Deniker) ou race Teutone ou Kymrique (*homo europeus* de certains auteurs).

La race nordique, caractérisée par la taille élevée, par la dolichocéphalie, le teint clair des yeux et des cheveux, par la peau d'un blanc rosé, par la face allongée avec le nez droit ou convexe, prédomine en Danemark, comme dans la plus grande partie de la Suède et de la Norvège. Par contre, le Nord et la côte O. et S.-O., de ce dernier pays et peut-être une partie de la côte E. de la Suède sont habités, sauf quelques points, par une population qui contient des éléments brachycéphales, d'une taille modérée. Sont-ce des éléments de race laponne ou d'une autre race ? La question est ouverte.

L'*indice céphalique* (V. Craniologie) des Danois est de 77,8 sur le vivant, d'après des séries insuffisantes de mensuration. Celui des habitants de la Suède centrale en générale (d'après les mesures de Hultkrantz et autres en Svealand, en Vesternorrland et en Jemtland) est de 78, avec variations suivant les régions : les habitants des côtes ont la tête plus arrondie (i. c., 79) que ceux de l'intérieur du pays (i. c., 77). L'indice céphalique moyen des Norvégiens est probablement de 78,5 environ chez le vivant (d'après les travaux d'Arbo), mais il varie encore plus qu'en Suède suivant les régions : tandis que les habitants du bas Œsterdalen, de Solör et du haut Guldbrandsdalen ont un indice de 77,6, ceux du Trysil et du haut Œsterdalen en ont un de 79,7. Sur la côte sud-ouest, on arrive à une moyenne presque sous-brachycéphale (sur le vivant) de 81,9.

La *taille* des Scandinaves est grande en général.

Les Danois ont une taille moyenne de 1.685 millim. (d'après les mesures de 3.000 *conscrits*) ; les Suédois 1.705 millim. (d'après les mesures de Hultkrantz sur 232.367 *soldats*), les Norvégiens, 1.720 millim. (d'après les mesures d'Arbo sur 106.446 soldats). Notons à ce propos que la taille moyenne des conscrits a augmenté de 1 centim. depuis 1878, en Norvège, et de 3 centim. depuis 1841 en Suède. Quant à la répartition géogra-

EFERUS - Recherche & Classification numérique

phique des diverses tailles, voici les faits. Au Danemark, la taille s'abaisse d'une façon générale de l'Ouest à l'Est; en Suède, l'abaissement va du Nord au Sud (excepté les deux provinces de l'extrême Nord: Norrbotten et Vesterbotten, où la taille est petite, à cause probablement de mélange avec l'élément lapon) ; enfin, en Norvège, les tailles élevées se groupent sur l'arête montagneuse du pays ; elles décroissent sur les deux versants, mais plus sensiblement en allant vers la côte Ouest que vers la frontière suédoise. Quant à la *pigmentation*, la couleur claire des yeux et des cheveux des Scandinaves est connue. D'après les statistiques américaines de Bavter et Gould, le nombre des bruns parmi eux est de 20 contre 100 blonds, tandis que chez les Irlandais ce nombre est de 40, chez les Français de 100, chez les Européens méridionaux de 270. D'une façon générale, en Norvège, les cheveux sont plus clairs dans le S. et l'O. du pays que dans le N. et le S.-O. En Suède, ils sont plus clairs dans le S.-O., surtout dans les districts de Gotland et de Scanie; en Dalécarlie, ils sont assez bruns.

Parmi les caractéristiques physiologiques les plus saillants, il faut noter la longévité des Scandinaves ou plutôt la faible mortalité parmi eux. En effet, actuellement (1886-95), le taux de la mortalité est de 16,5 °/₀₀ en Suède, de 16,9 °/₀₀ en Norvège, de 18,7 °/₀₀ au Danemark (les chiffres correspondants sont : pour l'Europe en général, 27,2; pour la France, 22,2; pour la Russie, 34,1). Pour la période entre quinze et soixante-quinze ans, cette mortalité, en Suède, représente seulement les trois quarts de la mortalité de l'Europe occidentale. Comme presque partout en Europe, le taux de la mortalité a diminué en Scandinavie depuis le commencement du siècle ; par contre, le taux de la natalité a aussi légèrement diminué; il est actuellement de 28,8 °/₀₀ en Suède (1876-1900), et de 30,5 °/₀₀ en Norvège (1881-95). Ce taux est cependant encore un peu au-dessus de celui de l'Europe occidentale (27), mais bien au-dessous de celui de l'Europe en général (38,1). L'augmentation de la population en Scandinavie serait donc assez rapide si l'émigration n'enlevait chaque année un nombre considérable de jeunes gens. De tout temps, le Scandinave, et surtout, le Norvégien, a émigré : il a peuplé l'Ecosse et les îles au N. de ce pays, les îles Færoë, l'Islande, le Grœnland, certaines parties des côtes de l'Angleterre, de la Normandie, de la Finlande où il s'est fondu en partie ou en totalité avec la population indigène. Inutile de rappeler que les Vikings, ou Nordmans, ou Varègres ont été vus depuis Gibraltar jusqu'à la Caspienne. Actuellement, l'émigration se dirige surtout aux Etats-Unis, mais on trouve des émigrés scandinaves en Océanie, au Canada, en Australie, etc. Sur 12 millions de Scandinaves habitant la terre, 9 millions et un tiers environ sont dans les limites politiques de la Suède (5 millions en 1897), de la Norvège (2.100.000 en 1897) et du Danemark (2.200.000 avec l'Islande en 1897, etc.) ; le reste, 2 millions et deux tiers, vivent au dehors de ces limites (2 millions aux Etats-Unis, 350.000 en Finlande, 200.000 au Sleswig et 100.000 dans d'autres pays).

Par contre, les éléments étrangers sur le sol scandinave sont peu nombreux. Nous avons déjà vu combien la race est homogène et combien longtemps elle occupe le pays. Le seul reste de la race supposée antérieure aux Scandinaves dans la presqu'île sont les quelques milliers de *Lapons* (V. Laponie, § *Ethnographie*). En Suède, ils se maintiennent dans l'ancienne Laponie (prov. de Norrbotten et de Vesterbotten) où ils ne forment pas le sixième de la population totale (environ 44.000) ; une seule paroisse, celle d'Enontekis, la plus septentrionale de toute la Suède, compte plus de Lapons que de Suédois. Au S. de la Laponie, dans le Jemtland, la statistique ne découvre que 800 Lapons sur 100.000 Suédois. En Norvège, on comptait 21.000 Lapons en 1891. Sur ce nombre, 2.000 à peine sont nomades, le reste se scandinavise très vite. La plupart des Lapons norvégiens sont cantonnés dans les districts intérieurs du Finmark (centre de Karasjok et de Kantokeino) où ils forment les 95 °/₀ de la population. Ils constituent encore 32 °/₀ de la population de toute la prov. de Finmark et 14 °/₀ de celle de Tromsö. Voilà pour les prétendus aborigènes du pays. Quant aux immigrants, à part quelques familles de *Permiaks* venus de la Russie au XIIIe siècle et établis à Malangen (prov. de Tromsö), où ils se sont fondus avec les Norvégiens, à part aussi une petite colonie de *Wallons* engagée au XVIIe siècle dans les usines de fer aux environs de Dannemora (au N. d'Upsal) et absorbée par les Suédois, on ne peut mentionner que les *Finnois*. Ils vinrent au XVIe siècle en Suède, au XVIIe en Norvège, par le Nord, pénètrant jusqu'aux districts miniers de la Suède centrale et jusqu'au voisinage de Christiania en Norvège ; mais ils s'y sont fondus dans la population locale. Cependant, dans la paroisse de Solor (au N. de Kongsvinger, Norvège), on comptait encore, en 1891, 855 Finnois qui ont bien conservé leur type physique, mais dont une centaine seulement savaient parler leur langue. La plupart des émigrants finnois sont restés dans le N. de la Suède (prov. de Norrbotten) ; ils y forment une masse compacte de 20.000 individus, groupés surtout dans la vallée de Torneå. D'autres Finnois, appelés *Kvènes*, d'après le nom du peuple qui demeurait autour de Bottenviken, immigrèrent en Norvège en 1700-20 et surtout en 1847-75 (plus de 10.000 individus). Actuellement, presque le quart de la population (exactement 23 °/₀) du Finmark est formée de Finnois. Dans la prov. de Tromsö, ils forment 6 °/₀ de la population totale.

J. Deniker.

HISTOIRE. — Sur l'histoire primitive de la péninsule scandinave, on n'a d'autres renseignements que quelques textes obscurs des géographes de l'antiquité classique et les résultats des fouilles archéologiques. Pline l'Ancien parle des « îles » de *Scandia* et de *Nerigos* (Norvège ?), d'où l'on s'embarquait pour *Thulé* (Islande ?). Tacite nomme les *Suiones* (Suédois) et Ptolémée les Goths (*Gutaï*). Les principaux résultats des fouilles archéologiques sont mentionnés ci-dessus (§ *Anthropologie et ethnographie*). Il n'est pas douteux que la civilisation des pays scandinaves ait été pendant des siècles très analogue à celle que César et Tacite ont décrite, en parlant des Germains de Germanie qui se trouvèrent en contact avec les armées de Rome.

L'époque des Vikings. — Les Germains de la péninsule scandinave ne prirent pas part aux premières attaques de leurs frères contre l'Empire romain ; mais, à partir du VIe siècle, lorsque le flot principal des populations germaniques et slaves se fût définitivement écoulé au Sud et à l'Ouest, ils s'ébranlèrent à leur tour. Ils ont ainsi, seuls, prolongé pendant quatre cents ans (du VIe au Xe siècle) la période historique des invasions barbares.

Depuis des temps immémoriaux, l'habitant du Nord s'était livré à des courses maritimes : Tacite dit déjà que les *Suiones* ont de nombreux vaisseaux. C'est par la voie de mer que s'effectua l'exode des populations scandinaves, déterminé, sans doute, tant par le surpeuplement de territoires médiocrement fertiles que par les querelles intestines (qui forçaient les vaincus à s'expatrier). Le goût des aventures fut aussi, à l'origine, un mobile décisif, ainsi que, plus tard, l'influence de l'exemple. Il n'y eut jamais, du reste, d'émigration en masse. Les invasions « normandes » ont été faites par des bandes, non par des peuples. Ces bandes étaient même, pour la plupart, composées d'hommes qui appartenaient à différentes familles de la race scandinave : il y avait souvent, dans les mêmes bandes, des Suédois, des Norvégiens, des Danois. Il ne faudrait pas croire, comme cela paraît probable à priori, que les Suédois se soient répandus exclusivement à l'Est, les Danois et les Norvégiens à l'Ouest; toutes les tentatives faites, de nos jours, pour attribuer à l'une des trois grandes familles scandinaves en particulier l'honneur des

EFERUS - Recherche & Classification numérique

invasions en Grande-Bretagne, en Neustrie, en Russie, etc., ont échoué.

L'aire géographique des invasions scandinaves du VIe au Xe siècle est immense. On a vu, dès le VIIIe siècle, les « Normands » en Irlande ; du IXe datent les royaumes « norois » de Dublin, de Waterford et de Limerick. Les Shetland, les Orcades, les Féroë, l'Islande — pays déserts ou habités seulement par des ermites celtiques — furent colonisés au IXe siècle ; un peu plus tard, le Grœnland, les côtes du Labrador (*Hälleland*) et de la Nouvelle-Ecosse (*Vinland*). Les Scandinaves ont visité toutes les côtes de l'Europe jusqu'au détroit de Gibraltar, guerroyé contre l'Empire de Charlemagne et l'Empire mauresque d'Espagne, fondé des établissements en Grande-Bretagne (royaumes « danois » de l'Angleterre du Nord), en France (Normandie), etc. A l'Est, les Varègres (*Väringar*, soldats) scandinaves pénétrèrent par la Finlande et les plaines russes jusqu'à la mer Blanche (*Biarmie*) et à la Caspienne : ils fondèrent un grand Etat à Novgorod, et fournirent des mercenaires aux empereurs de Constantinople et aux rois de Géorgie.

Pendant ces quatre cents ans de prodigieuse expansion, la civilisation des Scandinaves se modifia. Ils cessèrent d'être en relations avec les autres Germains et furent mis en contact (sauf dans leurs colonies océaniennes, où les vieux usages se conservèrent) avec des populations très diverses : Lapons, Finnois, dans leur péninsule même ; Celtes, Gallo-Romains, Byzantins, Sarrasins. On a retrouvé, dans les tombes scandinaves du VIe au Xe siècle, des quantités énormes d'objets et de monnaies de provenance lointaine, apportés soit par le commerce, soit comme butin de guerre. La christianisation du pays fut aussi un effet indirect des invasions. Le premier apôtre de la Suède fut un moine de Corvey, Anskar (saint Ansgaire) au temps de l'empereur carolingien Louis le Pieux. Mais l'œuvre entreprise par Anskar ne fut menée à bonne fin que près de trois siècles après sa mort.

Formation des deux royaumes du Nord. — Les premiers centres politiques paraissent s'être formés dans la région des lacs suédois (Mälar, Venern, Vettern), et aux environs des fjords de Trondhjem et de Christiania.

A l'époque où Anskar visita la Suède, le roi de la région des lacs (ou Suède proprement dite, dont le grand sanctuaire odinique d'Upsal était le centre religieux) était aussi le maître de la Gothie, qui, jadis, avait formé un Etat indépendant. Vers la fin du Xe siècle, Eric le Victorieux, de la dynastie des *Ynglingaätten*, fit de ce royaume suédois, déjà ancien, un grand Etat. Son fils fut Olaf Skotkönung, le premier roi chrétien (baptisé en 1008), le premier qui ait fait frapper des monnaies à son effigie. Il y eut ensuite des guerres atroces, politiques et religieuses, pendant deux siècles et demi : d'abord, entre les *Stenkilskaätten* de Vestrogothie, champions du christianisme, et les gens de l'Ostrogothie, attachés au paganisme ; puis entre les *Sverkerskaätten* de l'Ostrogothie convertie et la « famille d'Eric » (*Erikskaätten*), qui s'appuyait sur le Svealand, tandis que la Vestrogothie restait fidèle aux descendants de Stenkil. Au milieu du XIIe siècle, la conversion du pays était complète, et les diverses dynasties princières rivalisaient de zèle catholique. Sverker et ses descendants s'appuyaient sur la protection de Rome ; ils ont multiplié en faveur du clergé les exemptions et les immunités. Par contre, la dynastie d'Eric « paraît avoir voulu donner à l'Eglise une base nationale : Eric lui-même fut canonisé par le peuple, mais jamais par les papes » ; c'est cet Eric qui entreprit (avant 1160) la conversion de la Finlande païenne. Finalement, les *Sverkerskaätten* l'emportèrent ; mais ils s'éteignirent bientôt en la personne d'un roi fainéant, Erik Eriksson (1222-50). L'événement le plus célèbre de ces temps, dans la tradition populaire suédoise, est la bataille de Lena en Vestrogothie (1208), où une armée de chevaliers danois, appelée par un prétendant, fut détruite. — En 1250, le royaume des *Sverkerskaätten* ne comprenait pas toutes les provinces qui font maintenant partie de la Suède : la Scanie, le Halland et le Blekinge se rattachaient au Danemark, le Bohuslän, le Jemtland et le Herjedalen à la Norvège.

Les tribus des *Trænder* avaient formé de très bonne heure une confédération sur les bords du fjord de Trondhjem. Plusieurs districts voisins du fjord de Christiania furent réunis dans la première moitié du IXe siècle sous le sceptre de la dynastie des *Ynglinger*, originaires du Vestfold, qui faisait remonter son origine aux anciens rois d'Upsal en Suède. Un membre de cette famille, Harald Haarfagr, soumit le pays de Trondhjem, puis les régions indépendantes de l'Ouest norvégien (bataille navale du Hafrsfjord, 872). Ainsi fut constitué le premier grand Etat norvégien. Beaucoup d'hommes des districts annexés par Harald s'exilèrent : c'est de ces évènements que datent les grandes colonisations norvégiennes dans les îles de l'Océan ; mais Harald poursuivit ses ennemis jusqu'aux Orcades où il installa des comtes (*jarler*) en 875. Après la mort du fondateur (vers 933), son héritage fut disputé entre ses descendants et les descendants de ses descendants, soutenus soit par le Danemark, soit par la Suède, pendant un siècle. Haakon, fils d'Harald, qui avait été élevé à la cour des rois anglo-saxons d'Angleterre, détrôna son frère Erik Blodœks (à la hache sanglante) avec l'appui des gens de Trondhjem. C'est aussi chez les Trænder que puisèrent successivement la force de dominer tout le pays le jarl Haakon, vainqueur des vikings de Jom, et Olav Trigvessœn, arrière petit-fils de Haarfagr. Olav avait visité, dit-on, dans sa jeunesse, les principaux établissements norois d'outre-mer, l'Angleterre et Novgorod. Il était chrétien. Il entreprit de convertir les Norvégiens de Norvège et ceux d'Islande, des Feroë et du Grœnland par la force. Il périt (9 sept. 1000) dans une bataille navale, près de Rügen, au retour d'une expédition contre les Vendes, sous les coups d'Eric, fils du jarl Haakon, aidé par les Suédois et les Danois. Erik, qui se reconnut vassal du Danemark et de la Suède, participa à la conquête de l'Angleterre par le roi danois Knud (Canut). Mais, en 1015, Olav Haraldssœn, parent d'Olav Trigvessœn, parvint à renverser le gouvernement des jarls et la domination étrangère ; il se fit couronner roi de Norvège à Trondhjem, « où la force du pays était concentrée ». Son œuvre consista à mâter les petits chefs, notamment ceux des Oplandene (au N. de Christiania), et à consommer la christianisation : on l'a surnommé *Olav le Saint*. Cette politique lui coûta cher, comme à Trigvessœn : les partisans des anciens usages appelèrent, encore une fois, les Danois ; Olav s'enfuit en Russie ; il ne revint que pour être battu et tué par les jarls à Stiklestad en Trondhjem (29 juil. 1030). Cependant, son fils en bénéficia. Les Danois ayant été expulsés par un soulèvement populaire, Magnus, fils d'Olav, inaugura le siècle qui a été appelé « le grand siècle de la Norvège ». — Les rois de Norvège, successeurs de Magnus, ont fait de grandes expéditions à la manière des Vikings : Harald Haardraade périt à York (1066) en essayant de conquérir l'Angleterre ; Magnus Barfod (1103) dans une descende en Irlande ; Sigurd Jorsalfar fit une expédition de trois ans en Galice, en Portugal (où il prit Lisbonne), en Terre Sainte (où il prit Sidon, 1110) et revint dans son pays par CP. et l'Allemagne. Alors furent fondées les nouvelles villes d'Hamar, d'Oslo, de Bergen. — La mort de Sigurd fut suivie d'une guerre de Cent ans entre les descendants des fils de Magnus Barfod, pendant laquelle l'aristocratie et surtout le clergé travaillèrent à ravir sa prépondérance à l'autorité royale. Le roi Sverre († 1202) lutta très énergiquement contre les prétendants soutenus par le célèbre archevêque de Nidaros, Eystein Erlandssœn, et par Rome. Il fut le chef de l'opposition nationale au gouvernement théocratique. Il mourut au plus fort du conflit, excommunié. Son petit-fils, Haakon Haakonssœn ne vint à bout du clergé et des candidats suscités par le clergé que près de quarante plus tard. Avec

EFERUS - Recherche & Classification numérique

le triomphe définitif de la dynastie anticléricale commence une seconde période de prospérité qui dura quatre-vingts ans. Haakon, qui fut en relations avec Louis IX de France, soumit l'Islande et le Grœnland; il mourut aux Orcades (1263). Son fils, Magnus le Réformateur (Lagabœter), s'occupa surtout de législation. La mort de ce prince (1280) permit à l'Eglise norvégienne, pendant une minorité et une régence, de reprendre l'offensive. La lignée masculine de Harald Haarfagr s'éteignit avec Haakon V, en 1319; et la décadence de l'État norvégien, désormais placé, au hasard des alliances de famille, dans la dépendance de ses voisins, commença. Trondhjem, capitale de la Norvège florissante du XIIIe siècle, qui s'étendait de la Biarmie jusqu'à la Scanie danoise, fut, pendant cette période, la plus grande ville du Nord.

Les Folkungar. — Les *Folkungar* étaient une famille puissante et turbulente de l'Ostrogothie, dont les chefs avaient joué le rôle de maires du palais et de faiseurs de rois sous les derniers princes fainéants de la dynastie suédoise de Sveker. Le comte Birger Brosa (*Birger jarl*), des Folkungar, avait régné en Suède sous le nom d'Erik Eriksson. Après 1250, il gouverna comme tuteur de son propre fils Valdemar. Puis les querelles de succession entre frères de sang royal, qui avaient déjà paralysé la Suède pendant les siècles précédents, recommencèrent entre ses descendants. Les principales figures de la dynastie des Folkungar sont, avec Birger Jarl, Magnus *Ladulās* (Serrure-de-Grenier, à cause de la sécurité qu'il procura aux campagnes) et le régent Torgils Knutsson, qui achevèrent la conversion au christianisme et la conquête de la Finlande, et soutinrent contre les Karéliens et les Russes de Novgorod des guerres médiocrement heureuses. En 1328, Magnus, fils d'Erik, déjà héritier, par sa mère, de la couronne de Norvège, fut appelé au trône de Suède. Roi de Suède et de Norvège, Magnus *Smek* (le Débonnaire) enleva, par surcroît, aux Danois affaiblis les provinces qu'ils possédaient dans la péninsule scandinave. Mais l'union ne dura qu'un moment. Magnus le Débonnaire vécut assez longtemps pour en voir la dissolution. Après de longues guerres civiles, un de ses fils, Haakon, resta en possession de la Norvège, tandis que les seigneurs (*stormännen*, hommes puissants) suédois allaient chercher en Allemagne un Allemand, fils d'une princesse suédoise, Albert de Mecklembourg (1363-89), dans l'espoir, qui ne fut pas trompé, d'être les maîtres sous son autorité nominale. « Le règne d'Albert est l'époque de la faiblesse la plus profonde du pouvoir royal en Suède, et de la puissance la plus grande de l'aristocratie. »

L'époque des Folkungar fut marquée, en Norvège, par un affaiblissement sensible : au XIVe siècle, les Allemands de la Ligue hanséatique ont été les maîtres absolus du commerce dans ce pays et n'ont pas laissé d'y avoir, en outre, une influence politique; la population diminua d'un tiers pendant la Grande Peste; la plupart des familles nobles s'éteignirent. En Suède, au contraire, quoique l'exploitation commerciale et industrielle (mines) du pays fût aussi monopolisée par les Allemands de la Hanse, et quoique la « grande mort » ait fait aussi des ravages épouvantables, le siècle des Folkungar est celui où s'organisèrent les ordres de la nation (*stānd*) : l'Eglise, qui formait un Etat dans l'Etat; la noblesse, avec ses diètes (*herredagar*) qui ont accaparé l'ancien droit de vote populaire, toute-puissante à la cour des rois (*rikets rād*), et dont la position fut encore consolidée, sous Magnus Ladulās, par l'introduction de certaines institutions féodales, grossièrement imitées de celles du continent. A la fin du XIIIe siècle, les Suédois affluaient à l'Université de Paris; des artistes et des artisans français ont été appelés alors en Suède; sainte *Brigitte* (V. ce nom) eut une célébrité européenne.

L'Union de Calmar. — En 1363, Marguerite de Danemark épousa le roi de Norvège Haakon. Après la mort de Haakon (1387), Marguerite, reine en Norvège, régente en Danemark, fut appelée par les Suédois hostiles à Albert de Mecklembourg; Albert fut battu à Falköping le 24 fév. 1389, et, quelques années après, Marguerite parut maîtresse de la Suède. L'Union (dite de Calmar) fut enfin établie en 1397, lorsque le petit-neveu de Marguerite, Erik de Poméranie, roi héréditaire de Norvège, fut élu roi de Danemark et de Suède, suivant les formes usitées dans ces pays. Elle devait être « perpétuelle »; mais les conditions en étaient mal définies, et les circonstances en rendaient presque impossible la réalisation; il y avait, en effet, des haines inexpiables entre les trois branches de la famille scandinave; des jalousies étaient inévitables; de plus, en Danemark comme en Suède, la royauté était très faible, tandis que l'aristocratie, très forte, était animée de l'esprit le plus particulariste; seul, en Suède comme en Danemark, le clergé fut ordinairement pour l'Union.

Elle était si peu solide, cette Union, que le premier roi des trois royaumes unis, Erik de Poméranie, fut successivement déposé dans tous les trois. Son second successeur, Christian d'Oldenbourg, ne put jamais s'imposer à la Suède. La petite noblesse et les paysans de Suède formèrent au XVe siècle un parti national contre la domination des rois de l'Union, considérés comme Danois (ils étaient, en réalité, Allemands), et abhorrés à ce titre. Ce parti eut, naturellement, ses héros, qui sont restés légendaires ; le magnanime Engelbrecht, *leader* des paysans de Dalécarlie en 1434, assassiné par un traître en 1436 ; Sten Sture l'aîné, le vainqueur de Brunkeberg en 1471; le malheureux Sten Sture le Jeune, vaincu par Christian II de Danemark, et sa femme Christina Gyllenstierna. En général, la Suède n'opposa pas de « roi suédois » aux rois de l'Union ; mais tandis que l'Eglise suédoise et une partie de la haute noblesse travaillaient à faire accepter ceux-ci sans réserve, le parti national ne les toléra nominalement qu'à la condition que le gouvernement de la Suède fût remis en réalité à des gens du pays, « administrateurs du royaume » (*Riksförestāndare*). Des *Sture* (V. ce nom) ont été, le plus souvent, choisis comme « administrateurs du royaume » par le parti national, au cours du XVe siècle. Les Sture ont été, en quelque sorte, au XVe siècle, les « rois non couronnés » des paysans et des hobereaux de Suède. Ils commencèrent à émanciper la contrée de la lourde suprématie commerciale de la Hanse.

La Renaissance de la Suède. — L'atrocité des exécutions qui suivirent la victoire de Christian II de Danemark sur Sten Sture le Jeune, après la bataille du lac Asunda (20 janv. 1520), fut la cause de la rupture de l'Union, qui avait toujours été si précaire, de Calmar. Le 15 avr. 1523, Christian II, effrayé par la révolte des mineurs de la Dalécarlie, conduits par Gustave Eriksson Vasa, s'enfuit de Suède pour toujours.

Gustave Vasa (V. Gustave Ier, t. XIX, p. 616), le premier roi national de la Suède, « arracha son pays à la sujétion politique du Danemark, à la dépendance économique de l'Allemagne et au joug ecclésiastique des papes ». La Suède se reposa, sous son règne, d'un état de guerre qui avait été presque permanent pendant des siècles. Le clergé, qui passait pour posséder les deux tiers du sol du royaume, fut dépouillé ; ses chefs, l'archevêque d'Upsal et l'évêque du Vesterās, furent punis, par la mort, de leur fidélité aux souvenirs de l'Union. La victoire définitive de la réforme sur le catholicisme en Suède date du synode d'Upsal en 1593. Gustave Vasa avait eu le tort de régler le droit de succession à la couronne de manière qu'il ne pouvait manquer de se produire, entre ses héritiers, des conflits du genre de ceux qui avaient désolé toute la Scandinavie du moyen âge. C'est Charles IX († 1611), le second fondateur de la dynastie des Vasa, qui guérit les nouvelles plaies, résultat de cette imprévoyance. C'est sous Gustave-Adolphe, fils de Charles IX, que l'indivisibilité de l'Etat fut proclamée et que le royaume cessa d'être partagé entre les princes du sang.

EFERUS - Recherche & Classification numérique

La Suède, reconstituée, fut amenée, au XVIe siècle, à orienter sa politique du côté de la Baltique, contre ses ennemis naturels et traditionnels : la Russie en formation, la Pologne des jésuites, le Danemark, l'Allemagne ; et à leur disputer, pour assurer la sécurité de sa Finlande, les territoires pour ainsi dire vacants de la Livonie et de l'Ehstonie. C'est là un fait de très grande conséquence. En effet, il explique que la Suède du XVIIe siècle ait manqué ses destinées. Ce pays éprouva, après la rupture de l'Union, des besoins impérieux d'action et d'expansion, comme pendant l'âge des Vikings. Or, pourquoi les Suédois n'ont-ils pas tourné alors leur activité vers les expéditions maritimes, la découverte et l'exploitation des mondes nouveaux d'outre-mer? Pour réussir dans des entreprises de ce genre, qui firent la fortune et la gloire de l'Angleterre et de la Hollande, il ne leur manquait rien. Ni le fer, ni le bois, ni le goudron, ni le chanvre, aucun des éléments d'une marine, puisqu'ils fournissaient les autres pays de ces denrées; ni même une marine, car c'est au XVe siecle qu'ont vécu les deux grands hommes de mer de la Suède, Jacob Bagge et Klas Horn; ni l'esprit d'aventures, dont leurs ancêtres avaient fourni les plus éclatants exemples. Il leur a manqué de concevoir que « leur avenir était sur l'eau » et qu'à se mêler des affaires du continent (au moment même où l'Angleterre s'en dégageait enfin), ils ne pouvaient qu'épuiser, sans résultats durables, leurs réserves d'énergie. L'énergie suédoise s'est inutilement dépensée et perdue, à deux reprises, dans les plaines illimitées de l'Allemagne et de la Russie, sous Gustave-Adolphe et Charles XII. Et jamais le pays ne s'est entièrement remis de la terrible saignée qu'entraînèrent ces deux grands efforts disproportionnés, inutiles. « La lutte pour l'hégémonie sur la Baltique conduisit la Suède au point culminant de sa grandeur et au bord de sa ruine. »

La grandeur de la Suède. — Nous n'avons pas à raconter ici le règne de *Gustave-Adolphe* (V. ce nom, t. XIX, p. 616), la régence d'Axel *Oxenstierna* (V. ce nom, t. XXV, p. 737), les aventures de la reine *Christine* (V. ce nom, t. XI, p. 279), l'histoire de la Suède sous *Charles X Gustave* et sous *Charles XI* (V. ces noms, t. X, pp. 749 et 750), ni l'épopée de *Charles XII* (V. ce nom, t. X, p. 751). A partir de 1631, date de la victoire de Gustave-Adolphe à Breitenfeld, la Suède fit en Europe figure de grande puissance. A la fin de la guerre de Trente ans (1648) et surtout après la paix d'Oliva (1660), les rêves de Gustave-Adolphe étaient à peu près réalisés : faire de la Poméranie la contrescarpe de la forteresse suédoise, dont la Baltique serait le fossé, et de la Baltique un lac suédois. Dans le même temps, les traités de Bromsebrö (1645) et de Rœskilde (1658) consommèrent l'annexion à la couronne des Vasa des provinces suédoises (Scanie, Halland, Blekinge, Gotland, Bohuslän, Herjedalen, Jemtland), formant un tiers environ de la superficie du royaume, qui avaient appartenu jusque-là au Danemark ou à la Norvège. Ces dernières acquisitions furent définitives. En 1660, la Suède ainsi arrondie, qui possédait en outre la Finlande, l'Ehstonie, la Livonie, l'Ingrie (en partie), la Poméranie occidentale, Wismar, Brême et Verden, avait une superficie totale de 900.000 kil. q., peuplée de 3.000.000 d'hommes. — Les traités qui terminèrent l'épopée désastreuse de Charles XII (1710-21) enlevèrent, il est vrai, à la Suède tout ce qu'elle avait à l'E. et au S. de la Baltique, à l'exception d'une partie de la Poméranie, avec Wismar. Mais la Suède avait possédé l'Ehstonie pendant un siècle et demi, la Livonie pendant près d'un siècle. Les traces de la civilisation suédoise dans ces régions ne se sont effacées que lentement. « La noblesse de Livonie a certainement dû sa situation éminente en Russie et son influence sur l'histoire de cet Empire pendant le XVIIIe siècle à son éducation politique, acquise à l'époque de la domination suédoise. »

La constitution suédoise fut fortement modifiée au XVIIe siècle. Il y avait théoriquement trois pouvoirs, dont les attributions n'étaient pas séparées d'une manière très nette : le roi ; le Sénat, composé des plus hauts fonctionnaires de la couronne et des chefs de la plus haute noblesse du royaume ; la Diète, composée des représentants des quatre ordres de l'Etat : noblesse, clergé, bourgeois, paysans. En fait, les grandes guerres victorieuses de Gustave-Adolphe mirent hors de pair, pour un temps, l'autorité royale, dont le Sénat ne fut qu'un instrument, et procurèrent à la noblesse d'immenses richesses : comme pendant l'âge des Vikings, les dépouilles du continent s'accumulèrent dans les châteaux suédois. Après Gustave-Adolphe, la noblesse enrichie reprit de l'ascendant, d'autant plus que les rois, obérés, avaient dû trafiquer des terres de la couronne, qui étaient passées, pour la plupart, entre les mains des aristocrates. La *réduction* ou retrait, par la couronne, des terres aliénées par elle, fut, à partir de 1650 environ, à l'ordre du jour — énergiquement réclamée par les trois ordres roturiers, énergiquement combattue par le Sénat. Une première tentative de *réduction*, votée en 1655, fut suspendue, grâce à l'influence du Sénat, aussitôt après la mort de Charles X Gustave. Mais, enfin, cette mesure s'imposa pour empêcher la ruine du pays et pour subvenir aux frais énormes de l'entretien de sa force militaire. Charles XI opéra la *réduction*, et cette grande révolution économique, qui se fit par des voies légales, sans effusion de sang, brisa la puissance de la noblesse, laquelle se transforma en noblesse de cour et d'administration. En même temps s'établit de toutes pièces la monarchie absolue, sur le modèle des monarchies continentales : la Diète de 1680 autorisa le roi à se passer du Sénat s'il le jugeait bon; le Sénat redevenait ce qu'il avait été sous Gustave-Adolphe, un instrument de règne ; en 1682, la Diète, déchirée par des divisions intérieures, fut annulée à son tour : elle ne fut pas abolie, mais Charles XII ne la convoqua jamais.

La participation des Suédois à la guerre de Trente ans transforma leurs mœurs, qui étaient restées rudes et simples. Ils apprirent à connaître le luxe, l'art et la science; et la France, leur alliée, fut, à cet égard, leur initiatrice. L'hospitalité suédoise fut offerte au XVIIe siècle à Grotius, à Pufendorf, à Descartes, à Comenius. La Suède eut déjà de grands érudits : Rudbeck, Stiernhöök. Mais c'est dans l'art militaire surtout que la nation fit preuve, à cette époque, d'une puissante originalité. Gustave-Adolphe, Banér, Torstenson ont été au nombre des premiers tacticiens de leur temps, et Dahlberg peut être comparé à Vauban comme constructeur de forteresses.

La Suède au XVIIIe siècle. — Une des principales caractéristiques de l'histoire intérieure de la Suède, c'est une sorte d'oscillation rythmée qui fit passer plusieurs fois la prépondérance de l'aristocratie à la couronne, de la couronne à l'aristocratie ou à la petite noblesse. Les désastres du règne de Charles XII ayant montré clairement les mauvais côtés de l'absolutisme, la mort de ce prince (30 nov. 1718) fut le signal d'une transformation politique complète. La couronne fut donnée au mari d'une sœur de Charles XII, Frédéric de Hesse-Cassel, qui accepta une constitution vraiment républicaine (constitution de 1719, complétée par la capitulation de 1720 et par le règlement de 1723). Alors commence la période dite « de la Liberté » (*Frihetstiden*). Le pouvoir dominant fut désormais la Diète, dirigée par la petite noblesse; le Sénat, dont les membres furent choisis par elle, devint responsable devant elle; d'autre part, le roi ne put rien faire sans l'approbation du Sénat. Il s'établit donc un régime parlementaire. Puisque tout dépendait de la majorité de la Diète, la grande affaire fut, pour tous ceux, Suédois ou étrangers, qui voulaient exercer une action sur la politique du pays, de gagner des voix à la Diète, par tous les moyens. « Le vice le plus néfaste du régime fut

EFERUS - Recherche & Classification numérique

la corruption généralement répandue, analogue à celle de l'Angleterre des Walpole. » Sous Frédéric Ier se formèrent les deux grands partis des *Bonnets* (de nuit), amis du président de la chancellerie Arvid Horn, pacifiques et puritains, et des *Chapeaux*, francophiles, russophobes. Ces deux partis se succédèrent au pouvoir durant le Frihetstiden (V. Horn et Gyllenborg). En 1743, la Russie imposa, comme successeur de Frédéric Ier, Adolphe-Frédéric de Holstein, époux de Louise-Ulrique de Prusse. A l'instigation de sa femme, sœur de Frédéric le Grand, dont l'esprit impérieux s'accommodait mal des restrictions du régime parlementaire, Adolphe-Frédéric tenta, contre le Sénat, des coups d'Etat qui échouèrent (1756, 1779). Mais les inconvénients de la « Liberté » se faisaient sentir à leur tour : l'abaissement de la Suède « anarchique » était si profond que les puissances voisines en vinrent à projeter de la supprimer, en lui faisant subir le sort de la Pologne. Cette situation permit à Gustave III de consommer, après la Diète de 1771, où la confusion avait été inexprimable, une révolution (19 août 1772). Ce jour-là, le roi harangua le peuple et les troupes, fit fermer les portes du Sénat et arrêter les sénateurs. Il n'y eut pas de sang versé. Le Sénat, reprenant son ancien caractère de Conseil de souverain, cessa de dépendre de la Diète ; la Diète perdit la plupart de ses prérogatives. Toutefois, l'ancien absolutisme ne fut pas rétabli tout de suite. On le vit bien lorsque, à la Diète de 1786, une opposition très décidée condamna ouvertement la politique financière et les actes du roi. Un second coup d'État, accompli à la faveur d'une guerre contre la Russie, eut raison de ces dernières résistances de l'ordre équestre, en avr. 1789, et restaura intégralement le régime de Charles XII, ou peu s'en faut.

La Suède du XVIIIe siècle, qui avait cessé d'être comptée au nombre des grandes puissances militaires, entra, en revanche, de plus en plus dans le courant de la civilisation occidentale. Elle commença de contribuer aux progrès de cette civilisation, avec Linné et ses disciples, Scheele, Celsius, Svedenborg. Gustave III, le « despote éclairé », le « roi philosophe », eut une cour très brillante, à la française : il copia de son mieux le Théâtre-Français, l'Académie française, Versailles, etc.

La Norvège depuis l'Union de Calmar jusqu'à la fin du XVIIIe siècle. — Pendant que la Suède passait par ces alternatives éclatantes de grandeur et de décadence, la Norvège demeurait dans la plus profonde obscurité. La Norvège resta unie au Danemark lorsque la Suède se fut dégagée de l'Union (V. Danemark). A la fin du XVIIe siècle, le roi dano-norvégien, roi absolu, gouvernait la Norvège, comme le Danemark, par des fonctionnaires indigènes. Après 1720, une longue période de paix permit le développement économique du royaume ; une marine de commerce se créa.

La Suède et la Norvège de 1789 à 1815. — Lorsque éclata la Révolution française, Gustave III se hâta de conclure la paix avec les Russes et de se mettre en relations avec les émigrés pour la délivrance de Louis XVI; mais il fut assassiné, le 15 mars 1792, par un partisan exaspéré des privilèges de la noblesse. Après une régence « libérale » (du duc de Sudermanie, conseillé par Reuterholm), les « Gustaviens » reprirent la direction des affaires sous Gustave IV Adolphe. Ce roi, remarquable par son insuffisance intellectuelle, sa haine mystique de la Révolution et de Bonaparte considéré comme la personnification de l'Antéchrist, engagea la Suède à fond dans les grandes querelles continentales. Toujours battu, il se fit prendre la Poméranie par les Français et la Finlande par les Russes, tandis que les Dano-Norvégiens, alliés de Napoléon depuis le bombardement de Copenhague (7 sept. 1807), menaçaient les frontières de l'Ouest. La situation de la Suède paraissait désespérée en 1809. Le colonel suédois qui commandait l'armée du Nord contre les Norvégiens, Adlesparre, conclut avec ceux-ci un armistice, de son autorité privée, et marcha sur Stockholm, au printemps de 1809. Gustave IV fut détrôné; son oncle, le duc de Sudermanie, fut proclamé roi sous le nom de Charles XIII ; et le prince Christian-Auguste d'Augustenborg, commandant de l'armée dano-norvégienne, fut élu prince héritier. C'est de cette élection que date l'idée d'une union possible entre la Norvège et la Suède, qui serait pour celle-ci une compensation à la perte de la Finlande. — Le nouveau gouvernement, parlementaire et constitutionnel, fit la paix avec tout le monde : la Russie (sept. 1809), qui reçut la Finlande; le Danemark (déc. 1809), la France (janv. 1810). Une des conditions de la paix avec la France fut l'adhésion au blocus continental contre l'Angleterre.

L'héritier présomptif, Christian-Auguste, étant mort subitement le 28 mai 1810, il fallut lui choisir un successeur. — Le choix qui fut fait du maréchal de France *Bernadotte* (V. ce nom, t. VI, p. 651), si bizarre au premier abord, s'explique par l'habitude qu'avaient eue les Suédois, au siècle précédent, d'adopter des princes étrangers (Holstein, Hesse-Cassel), par la popularité de la France (et, jusqu'à un certain point, de la Révolution française) en Suède (et particulièrement dans l'armée), par le désir de complaire à Napoléon, enfin par l'impopularité des autres candidats, Frédéric VI de Danemark et Frédéric-Christian, frère cadet de Christian-Auguste. Charles XIII adopta Bernadotte, qui entra à Stockholm en nov. 1810, et prit le nom de Charles-Jean.

Il y avait alors en Suède deux partis : l'un qui aspirait à recouvrer la Finlande sur la Russie, l'autre qui tendait à l'union avec la Norvège. Lorsque la guerre éclata entre la Russie et Napoléon, Charles-Jean, qui détestait l'empereur et que l'empereur détestait, se rangea du côté de ceux qui visaient la Norvège ; ce qui devait entraîner la guerre contre le Danemark, allié de Napoléon, contre Napoléon lui-même, et la conclusion d'une alliance entre la Suède et la Russie. Telle fut la politique de Charles-Jean, dite « de 1812 ». Comme elle a réussi, on a dit que pour l'avoir conçue, l'ex-maréchal de l'Empire fut « un véritable homme d'Etat ».

En 1812-13, la Russie, l'Angleterre et la Prusse promirent, par des conventions secrètes, la Norvège à la Suède. Après la défaite de Napoléon à Leipzig (oct. 1813), le roi de Danemark fut obligé de conclure avec Charles-Jean le traité de Kiel (14 janv. 1814), par lequel il abandonnait tous ses droits sur la Norvège en échange de la Poméranie suédoise ; — mais non pas, ce qui a été depuis reproché amèrement par les Norvégiens aux Suédois, les dépendances historiques de l'ancien royaume de Norvège : Islande, Grœnland, Feroë. C'est en vain que le statholder danois de Norvège, Christian-Frédéric, essaya de maintenir, après le traité de Kiel, l'indépendance du pays ; le 20 oct. 1814, le Storthing norvégien décida que la Norvège serait unie à la Suède, en qualité de royaume indépendant, et que le roi de Suède, élu roi de Norvège, jurerait fidélité à la constitution norvégienne de 1814. Les principaux organes de cette constitution étaient un Parlement (*Storthing*) nommé par le peuple à deux degrés, et divisé en deux Chambres, entièrement indépendant du roi (car il ne pouvait être dissous et pouvait promulguer des lois, même si le roi refusait sa sanction, pourvu que trois assemblées successives les eussent votées, de trois ans en trois ans) ; — et un conseil d'Etat chargé du pouvoir exécutif, dont une section serait déléguée auprès du roi à Stockholm, et dont l'autre formerait le ministère à Christiania. Il n'y eut donc pas de « cession » de la Norvège à la Suède, comme il en avait été question dans les avant-projets, préliminaires du traité de Kiel, mais une « union » personnelle entre deux royaumes distincts.

La Suède et la Norvège au XIXe siècle. La Renaissance de la Norvège. — La Suède et la Norvège ont vécu en paix au XIXe siècle sous le régime de leurs constitutions respectives de 1809 et de 1814, plus ou moins modifiées. Depuis 1815, les deux peuples, dont personne n'a

EFERUS - Recherche & Classification numérique

menacé l'indépendance, ont renoncé à se mêler inutilement des affaires de l'Europe. V. les articles consacrés dans cet ouvrage à CHARLES XIII, à CHARLES XIV JEAN, à OSCAR Ier, à CHARLES XV et à OSCAR II.

En Suède, les principaux événements politiques du XIXe siècle ont été : la réforme de 1840, qui donna au conseil d'Etat la forme d'un ministère divisé en sept départements ; l'abrogation des ordonnances qui limitaient la liberté de conscience (1858) ; l'émancipation complète des juifs (1873) ; la transformation de la vieille Diète à quatre Ordres ou Etats en Parlement moderne, à deux Chambres (Constitution de 1866). La lutte des partis a porté d'abord sur la réforme de l'armée, entre la droite, respectueuse des traditions militaires du pays, et la gauche, toute rurale, préoccupée d'économies et qui voulait une milice nationale, comme en Suisse ; puis sur la question du libre-échange et de la protection. Le parti socialiste s'est organisé en 1889 sur le modèle allemand ; il réclame naturellement le suffrage universel. Le grand problème de l'entente avec la Norvège a, en ces derniers temps, rejeté toutes les autres questions au second plan.

En 1815, la situation matérielle de la Norvège était déplorable. Le pays avait été ruiné par le blocus continental ; il y avait eu récemment une grande banqueroute nationale (1813) et des disettes. Mais la Constitution était la plus démocratique de l'Europe. Les Norvégiens étaient un peuple de pêcheurs, de paysans propriétaires et de pasteurs luthériens, habitués à la bureaucratie de la monarchie danoise. Cette bureaucratie, à tendances nationalistes et antisuédoises, fut d'abord la meilleure défense de la constitution. C'est le personnel bureaucratique qui peupla les premiers Storthings. Or trois *Storthings* successifs, à partir de 1815, votèrent l'abolition de ce qui restait de la noblesse en Norvège, malgré l'opposition de la couronne. Tous les Storthings, de 1824 à 1839, repoussèrent à l'unanimité et sans discussion tous les amendements proposés par Charles-Jean à la Constitution. Puis, le 17 mai, anniversaire de la Constitution, fut célébré en Norvège comme fête nationale, malgré le roi ; il y eut à ce sujet une émeute au marché de Christiania en 1829 ; Charles-Jean fut obligé de céder. Ces conflits surexcitèrent au plus haut degré l'orgueil patriotique des Norvégiens. Vers 1830, l'ancienne bureaucratie fut dépassée et remplacée par un parti nouveau, recruté parmi les paysans : on s'efforça d'effacer les traces, qui persistaient dans la langue et dans la littérature, de l'influence danoise ; l'opposition des « Storthings de paysans » (dont le premier date de 1833) fut plus rude encore que celle des assemblées antérieures. La Norvège obtint successivement que les navires de commerce norvégiens battissent pavillon national dans tous les parages (1838), que le nom de la Norvège fut mis le premier dans tous les documents relatifs à ce pays, que la Norvège eut comme la Suède son pavillon national pour la marine militaire avec un emblème d'union à la hampe (1844), etc. En même temps, la liberté religieuse était établie (1845-78) ; la population s'accrut beaucoup ; la dette fut complètement remboursée ; la marine de commerce norvégienne devint une des premières de l'Europe ; le nombre des propriétaires fonciers doubla. Ce peuple jeune et fort, réveillé d'un sommeil séculaire, si différent de la vieille Suède aristocratique, animé d'une vie politique intense, n'a pas cessé depuis le milieu du siècle de tendre à l'autonomie complète. C'est surtout sous le règne d'Oscar II que l'hostilité contre l'Union prit un caractère aigu. D'abord, au sujet d'un amendement à la Constitution, réclamé par le Storthing : le Storthing voulut obliger le roi à choisir ses ministres dans la majorité du Storthing (1872) ; il vota cet amendement par trois fois (1872-77-80) ; Oscar II n'en tint pas compte. Roi et Storthing, à partir de 1880, se refusèrent mutuellement toutes leurs demandes ; on s'arma des deux côtés ; le roi céda seulement en 1884 (ministère Sverdrup-Richter) Avec le ministère Sverdrup l'ancienne gauche des paysans, au fond conservatrice, luthérienne, orthodoxe, était arrivée au pouvoir : elle vota la loi sur le recrutement (1885), la loi pour l'introduction du jury (1887), des lois électorales et d'enseignement, conformément à son programme. Mais Sverdrup fut mis en minorité au Storthing sur la politique ecclésiastique, lorsqu'il proposa de conférer aux conseils de paroisse le droit de rayer des listes électorales quiconque aurait rompu avec l'Eglise ou mené une conduite immorale. Il y eut, désormais, trois partis : la droite (Stang), la gauche piétiste (Sverdrup) et la gauche radicale (Björnstern Björnson). Sverdrup se maintint jusqu'en juil. 1889. Aux élections de 1889, la coalition de la droite (54 membres) et de la gauche piétiste (22) garda la majorité contre la gauche radicale (38) ; mais c'est le chef des conservateurs purs, Stang, qui fut choisi par le roi comme président d'un ministère de combat. Alors commença un autre assaut, le plus violent de tous, contre le roi et la Suède, car le parti radical crut devoir employer, pour sa propagande, le moyen sûr d'une nouvelle agitation nationaliste. Le programme du parti (Trondhjem, juil. 1887) comportait, en effet, avec le suffrage universel, avec l'impôt direct et la démission obligatoire des ministères en minorité au Storthing, la création de consuls spéciaux pour la Norvège et d'un ministère norvégien des affaires étrangères. Les élections de 1891 ayant donné le pouvoir au parti (65 sièges contre 35 aux conservateurs et 14 aux amis de Sverdrup), un ministère Steen fut nommé, qui commença l'application de ce programme. Mais le roi, approuvé par la Diète de Suède, se montra irréductible sur la question des consuls norvégiens, et Steen se retira (22 avr. 1893). Le nouveau ministère, présidé par Stang, déclara, en entrant en fonctions, qu'il se chargeait du pouvoir « pour éviter le danger qu'il y avait à laisser le roi sans conseillers et le pays sans gouvernement ». Il y eut alors rupture entre le roi et le ministère norvégien d'une part, le Storthing de l'autre. Le Storthing fit, de son chef, les premières démarches pour la création d'un service consulaire indépendant, et refusa les crédits affectés au budget commun. Après les élections de 1894, d'où sortit un Storthing divisé en deux fractions presque égales, on forma péniblement un ministère de concentration (Hagerup-Gram), composé de représentants des trois partis. Un second ministère Steen est en fonctions depuis le 19 févr. 1898. — Le nationalisme norvégien a produit, par contre-coup, un nationalisme suédois ; et les deux peuples se sont armés, pour une querelle éventuelle, surtout depuis 1895. — En ces derniers temps, le peuple norvégien s'est, du reste, imposé de plusieurs manières, à l'attention du monde civilisé ; des écrivains comme Ibsen, des savants comme Nansen, des artistes comme Thaulow et Grieg, jouissent d'une réputation internationale. La Norvège d'aujourd'hui (dont les législations scolaire, antialcoolique, etc., sont notablement en avance sur celles des grands pays) est au comble de sa prospérité matérielle et intellectuelle ; elle traverse une phase analogue, *mutatis mutandis*, à celle qu'ont traversée au XVIe siècle le Portugal, au XVIIIe la Suède et la Hollande ; le peuple norvégien est aujourd'hui, en Europe, celui qui ressemble le plus aux peuples des nouveaux mondes, de l'Amérique du Nord, de l'Australie et de l'Afrique du Sud. CH.-V. LANGLOIS.

LANGUE ET LITTÉRATURE. — Les langues scandinaves (ou nordiques, ou norroises, ou norraines) forment un des groupes les plus importants de la famille des langues germaniques : le germanique septentrional. On subdivise ce groupe en norrois occidental, qui comprend le vieil islandais et le vieux norvégien, et norrois oriental, qui comprend le vieux danois et le vieux suédois. Antérieurement au IXe siècle (de 300 environ ap. J.-C. à 900) certains monuments runiques (pierres runiques, bractéates, etc.) portent des inscriptions composées en une langue, le prénorrois, où les caractères distinctifs des idiomes indiqués

EFERUS - Recherche & Classification numérique

ci-dessus ne sont pas encore nettement marqués ; mais du Xe au XIVe siècle la séparation est telle que l'on peut établir pour chacun d'eux une grammaire spéciale. Au XVe siècle, le Danemark impose à la Norvège sa domination politique ; peu à peu, tout au moins comme langue littéraire, le norvégien est évincé par le danois et on peut dire, d'une façon presque absolue, que jusqu'en 1814, la langue écrite norvégienne n'est que du danois. A partir de l'union avec la Suède, on constate en Norvège chez certains écrivains une tendance à créer une langue de plus en plus distincte de la danoise, sinon par la grammaire, du moins par le vocabulaire. Comme langue parlée, le norvégien offre une certaine analogie avec le suédois, grâce à un accent musical commun et propre aux langues de la péninsule scandinave. En fait, cependant, si l'on ne tient pas compte de différences dialectales, qui iront sans doute en augmentant, et des variétés dans la prononciation, il n'existe aujourd'hui que trois langues scandinaves littéraires : l'islandais, parlé et écrit en Islande, le dano-norvégien, parlé et écrit en Danemark et en Norvège, et le suédois parlé et écrit en Suède et, par les classes supérieures, en Finlande.

De même qu'il y a plusieurs langues scandinaves, il y a non pas une, mais plusieurs littératures scandinaves : *la littérature islandaise*, surtout brillante du Xe au XIIIe siècle, *la littérature norvégienne*, qui se confond avec l'islandaise jusqu'à la fin du moyen âge, avec la danoise jusqu'au début du XIXe siècle et devient ensuite indépendante et originale, *la littérature danoise* (V. DANEMARK), et enfin *la lit érature suédoise*, à laquelle se rattachent les écrivains finlandais qui, comme Runeberg, ont écrit en suédois (V. FINLANDE).

Littérature islandaise. — PREMIÈRE PÉRIODE (*Moyen âge*). Les plus anciens monuments de la littérature islandaise ne remontent sans doute pas au delà du Xe siècle. Du Xe au XIIIe et même au XIVe siècle cette littérature est, en revanche, très remarquable et d'une extrême richesse. C'est l'époque glorieuse des *Eddas*, des *Sagas* et des *Scaldes* (V. ces mots). Au début du XIVe siècle apparait la *Rima*, qui prend bientôt un développement extraordinaire et finit par faire oublier pendant plusieurs siècles les œuvres des scaldes et les sagas originales. La rima n'est pas autre chose que la mise en vers des récits plus ou moins romanesques, tirés des anciennes sagas ou des littératures étrangères. Le souci de la forme est moins grand chez l'auteur de *rimur* que chez les scaldes, mais il persiste : l'auditeur tient à être bercé par un rythme régulier auquel son oreille est habituée ; si, à cela, on ajoute quelque aventure bien surprenante, il se déclare satisfait et récompense volontiers le « diseur de rimes ». Parmi les œuvres de ce genre, antérieures à l'introduction de la réformation en Islande, on peut citer : la *Skida-rima*, dont le héros Skídi, une sorte de vagabond hâbleur, a des aventures plus plaisantes et grotesques que tragiques, la *Helgarima*, qui décrit la vie du poète et « lagman » Helgi, la *Fritiofs-ríma*, composée d'après la Fritiofsaga, et quantité d'autres où l'on rencontre les héros de l'antiquité, le roi Artus ou Charlemagne : *Sikkju-rímur*, *Virgilius-rímur*, etc. On ne saurait, dans une revue même sommaire de la littérature islandaise au moyen âge, omettre de mentionner une traduction des *Livres saints*, datant du XIIIe siècle, le recueil des lois et coutumes, qui porte le titre de *Grágás d'Islande* et deux œuvres historiques d'une réelle valeur : *le Livre des Islandais* d'Ari Fródi (c.-à-d. le Sage [† 1148]), qui raconte l'histoire d'Islande de la colonisation à 1120, et le *Landnámabók* (V. ce mot) de Haukr Erlendsson (1294-1334).

DEUXIÈME PÉRIODE (*De la Réformation jusqu'en 1720*). — De l'époque où la Réformation pénétra en Islande jusqu'au début du XVIIIe siècle, la littérature islandaise a un caractère profondément religieux. Gudbrandur Thorláksson (1542-1627), évêque de Hólar, fonde, en 1571, une imprimerie d'où ne sortent guère que des traductions des Saintes Ecritures (celle, entre autres, qu'il fit lui-même de la *Bible* et qui n'a pas été surpassée), des collections de *sermons*, des *méditations sacrées*, des *ouvrages d'édification*, dont plusieurs sont traduits de l'allemand ou du danois, ou encore des *paraphrases* en vers de certains épisodes de l'Ancien et du Nouveau Testament, sous la forme populaire de la ríma. Les premiers traducteurs, antérieurs même à G. Thorláksson, sont : Oddr Gottskálksson († 1556), qui traduit, d'une manière assez maladroite encore, les *évangiles*, le *catéchisme de Luther*, etc., et Marteinn Einarsson, qui met en islandais quelques *psaumes* des réformateurs (1555). Les sermons les plus remarquables sont ceux de Jón Thorláksson Vidalin (1666-1720), publiés pour la première fois en 1718 ; ils ont été réimprimés plus de douze fois dès lors. Les poètes, auteurs de psaumes ou de cantiques, se comptent par centaines et tous ne sont pas connus ; il suffira de nommer ici : Jón Thorsteinsson († 1627), surnommé le martyr parce qu'il fut assassiné en Islande par des pirates turcs, et Hallgrimur Pjetursson (1614-74), dont les *Cantiques de la passion de Notre-Seigneur-Jésus-Christ* (1666), le livre préféré des Islandais, comptent une quarantaine d'éditions. Ceux qui composent des « rimes » sur des matières, soit religieuses, soit profanes, ne sont guère moins nombreux que les psalmistes, et leurs œuvres se comptent par milliers ; les meilleurs sont Gudmundur Bergthórsson († 1705) et Thorlákur Gudbrandsson († 1707). Ce dernier est également un poète lyrique d'une certaine valeur ; ses poèmes d'amour, ses poésies légères et ses satires ne sont surpassés que par celles de son aîné de quelques années : Stefan Ólafsson (1620-88), le premier poète islandais du XVIIe siècle et l'un de ceux dont la réputation ne s'est jamais affaiblie en son pays. Les érudits ne manquent pas en Islande pendant cette même période. Quelques-uns, tels que Arngrimur Jónsson Vidalin (1568-1648) et l'évêque Brynjólfur Sveinsson (1605-75), joignent à une connaissance approfondie de l'antiquité islandaise une connaissance non moins sérieuse de l'antiquité classique. La plupart cependant s'occupent presque uniquement des choses d'Islande. Arngrimur Jónsson Vidalin publie, entre autres, en latin, les ouvrages suivants : *Brevis Commentarius de Islandia* (1593) ; *Crymogæa, sive rerum Islandicarum libri III* (1610) ; *Specimen Islandiæ historicum et magna ex parte chorographicum* (1643), et c'est lui qui fournit à Ole Worm le manuscrit de la Snorra-Edda, connu sous le nom de *Codex Vormianus*. Brynjólfur Sveinsson, de son côté, découvre le manuscrit de l'Edda de Sæmund, dit *Codex regius*, et en assure la conservation. Auprès d'eux, il faut nommer : Thórdur Thorláksson (1637-97), qui publie les anciennes sagas : *le Landnâmabók*, *le Livre des Islandais*, *la Kristnisaga*, etc., le jurisconsulte Páll Jónsson Vidalin (1667-1727) ; le paysan historien Björn Jónsson (1574-1655), dont les *Annales* racontent l'histoire de l'Islande de 1400 à 1645 ; Thormodur Torfason ou Torfæus (1636-1719), auteur fécond et d'une science sûre ; le grammairien Runolfur Jónsson († 1654), auteur d'une *Grammaticæ Islandicæ rudimenta* et surtout Arni Magnusson (1663-1730), collectionneur infatigable de tous les documents relatifs à l'histoire littéraire de l'Islande, dont la riche bibliothèque de manuscrits islandais, bien que détruite en partie par l'incendie de Copenhague en 1728, constitue encore un des fonds les plus précieux de la bibliothèque universitaire de cette ville (fonds *Arnamagnéen*).

TROISIÈME PÉRIODE (*Dix-huitième siècle et dix-neuvième jusqu'en 1814*). — Le XVIIIe siècle est dans l'histoire de la littérature islandaise une époque peu brillante. Les hommes de foi ont disparu, ou ils ne sont ni poètes, ni orateurs. La plupart des écrivains se servent alors, de préférence, du danois ou du latin. C'est ainsi que le jurisconsulte Magnus Ketilsson († 1803) publie en danois la première *Revue périodique* de l'Islande et sa *Collection des lois en vigueur de 1096 à 1720* ; c'est en latin que

EFERUS - Recherche & Classification numérique

l'évêque Finnur Jónsson (1704-89) composa son excellente *Historia ecclesiastica Islandiæ* (1772-78, 4 vol.), et Hláfdán Einarsson († 1785), sa *Sciagraphia historiæ litterariæ Islandiæ* (1777), œuvre très précieuse, bien qu'elle ne soit guère que le catalogue des auteurs et des ouvrages composés en Islande des temps les plus reculés jusqu'à la fin du siècle. Parmi les éditeurs et commentateurs de documents littéraires islandais du moyen âge, on relève les noms de Jón Eiriksson (1728-87), de Jón Ólafsson de Svefney (1729-1811), d'Ólafur Ólavius († 1788), qui imprime la célèbre saga de *Njál*, de Skuli Thorlacius († 1855), de Grimur Thorkelin († 1829), l'éditeur du *Diplomatarium arnamagnæanum* (1786, vol. I et II), de l'évêque Jón Arason († 1743), auteur de plusieurs *glossaires latins-islandais*, et du pasteur Björn Halldórsson († 1794), dont le *Lexicon Islandico-Latino-Danicum* a été publié par Rask en 1814. Les auteurs de *rimur* sont moins nombreux qu'au siècle précédent et de moins de valeur encore ; en revanche, certains poètes, comme le prêtre Gunnar Pálsson († 1791), font des pastiches très réussis des chants de l'*Edda*, et des savants s'y laissent prendre. On rencontre cependant en Islande, pendant cette période très érudite, raisonnable et prosaïque, deux poètes distingués, Eggert Ólafsson (1726-68), qui, à côté de ses savantes études agronomiques et économiques sur l'Islande, compose, à la manière de Pope, dans une langue très pure et aisée, des poèmes descriptifs : *la Vie à la campagne en Islande* (1764), par exemple, et de spirituelles *satires*, et Jón Thorlákssson (1744-1819), talent original dans ses *poésies lyriques* ou ses *satires*, mais surtout excellent comme traducteur du *Paradis perdu* de Milton et de la *Messiade* de Klopstock. La seconde moitié du XVIIIe siècle voit apparaître les premières œuvres dramatiques islandaises. Holberg et Heiberg servent de modèles à Sigurdur Pjetursson (1759-1827), qui les suit de très loin : il composait ses *comédies*, dont la matière est la vie en Islande, à l'occasion de la reprise annuelle des cours au gymnase de Reykjavik ; ses acteurs étaient les élèves des classes supérieures. La mode a persisté, mais on ne joue guère actuellement les comédies de Pjetursson, spirituelles et négligées de forme ; on les remplaça par d'autres œuvres originales ou par des traductions du théâtre étranger. Un homme universel, Magnus Stephensen (1762-1833), magistrat supérieur, un peu médecin, pédagogue, naturaliste, agronome, médiocre poète à l'occasion, conteur amusant, et, comme Hebel en Allemagne, toujours donneur de bons conseils dans les journaux et revues qu'il édite, clôt cette période de la littérature islandaise.

QUATRIÈME PÉRIODE (*Dix-neuvième siècle depuis 1814*). — Malgré son éloignement et ses mœurs littéraires toutes spéciales, l'Islande ne resta pas tout à fait en dehors du mouvement romantique, qui se manifesta chez elle par une recrudescence de zèle dans l'étude des monuments poétiques et historiques que lui avait légués le moyen âge et par une imitation intelligente et nullement servile des modèles que lui fournissaient l'*Edda* et les premiers scaldes. Les sociétés littéraires qui s'occupent des choses d'Islande se multiplient, soit dans l'île, soit à Copenhague, et redoublent d'activité. Les événements politiques contribuent de leur côté à exciter l'application des érudits et le talent des poètes. La Norvège avait été délivrée du joug du Danemark, qui semblait peser d'autant plus lourdement sur les Islandais ; ceux-ci s'efforcent par les moyens intellectuels, les seuls dont ils disposent, de maintenir dans tous les domaines une relative autonomie. Pjetur Pjetursson conduit jusqu'en 1840 l'*Historia ecclesiastica Islandiæ* de Finnur Jónsson, tandis que Helgi Hálfdánarson publie pour la première fois en islandais une *Histoire générale de l'Eglise d'Islande* et que Jón Espólin (1769-1836) raconte en 12 volumes l'histoire de l'île de 1263 à 1832. Finnur Magnusson († 1847) édite l'*Edda* et la traduit en latin ; Sveinbjörn Egilsson (1791-1852) donne, outre ses commentaires des poèmes des scaldes, un remarquable *Lexicon poeticum linguæ septentrionalis* et traduit, avec un grand souci de la forme, les *Œuvres* d'Homère en islandais et, en latin, l'*Edda* de Snorri. Konrád Gislason (né en 1808) et Jón Thorkelsson (né en 1822) sont ses collaborateurs ou ses continuateurs. Gudbrandur Vigfusson (né en 1827) est en continuelles relations avec les précédents, mais il vit et enseigne à Oxford. On lui doit de nombreuses éditions de sagas, un dictionnaire islandais-anglais et l'important ouvrage intitulé *Corpus poeticum boreale* (1883, 2 vol.). A côté de ces savants, il convient de nommer leurs confrères Eirikur Jónsson (né en 1822), Benedikt Sveinbjörnsson Gröndal (né en 1822), Gisli Brynjulfsson (né en 1827), les jurisconsultes Oddgeir Stephensen (1812-1885) et Vilhjálmur Finssen (né en 1823), les historiens de la littérature : Gudmundur Thorlákssson et Jón Borgfindingur, les géographes : Björn Gunnlaugsson (1788-1876) et Thorvaldur Thóroddsen (né en 1855) et enfin, les dominant tous, sinon par son érudition, du moins par l'étendue de son activité et par son importance politique, un descendant de Snorri Sturluson, Jón Sigurdsson (1811-79), président, secrétaire ou archiviste des diverses sociétés islandaises de Copenhague, éditeur du *Diplomatarium islandicum* (actes de 874 à 1262) et de près de 20 volumes de *lois islandaises*, directeur d'une revue, dont l'influence fut considérable non seulement chez les Islandais, qu'elle réveillait au patriotisme local, mais chez les Danois aussi, auprès de qui elle défendait les intérêts de l'île sœur et sujette.

Les chefs de l'école poétique moderne en Islande sont Bjarni Thórarensen (1786-1841) et Jónas Hallgrimsson (1807-45) ; le premier, plus profond, plus puissant, très amoureux de belles et grandioses images ; le second, plus gracieux peut-être et plus délicat, tous deux de vrais poètes lyriques par l'éclat de l'imagination, la noblesse de la pensée et le charme du style. Jónas Hallgrimson a composé aussi un recueil de nouvelles très attrayantes. Autour d'eux se groupe toute une pléiade de poètes de leur âge ou plus jeunes : Sigurdur Breidfjördr (1798-1846), populaire entre tous par quelques-uns de ses « lieds » et par ses « rimes » ; Jón Thórdarson Thóroddsen (1819-68), l'auteur d'un roman inachevé et d'une nouvelle : *Jeune homme et jeune fille*, qui met en scène avec exactitude et esprit les paysans islandais (traduite en allemand par Poëstion ; Leipzig, Reclam) ; Benedikt Gröndal (né en 1826), aussi remarquable par ses œuvres épiques et dramatiques que par ses poésies lyriques ; Steingrimur Thorsteinsson (né en 1830), qui aime à employer, à côté des formes de la poétique nationale, les formes de la poésie européenne et qui a traduit avec élégance le poème de *Sakountala* et plusieurs drames de Shakespeare ; Matthias Jochumsson (né en 1835), dont les chansons populaires sont très goûtées de ses compatriotes, et qui excelle aussi dans la traduction de Tegnér et de Shakespeare ; comme auteur de drames islandais, il trouve un rival en Indridi Einarsson (né en 1851). Dans un domaine un peu différent, Jón Arnason (né en 1819), bibliothécaire à Reykjavik, s'est acquis des droits à la reconnaissance de tous ceux qui s'intéressent à l'Islande par sa collection des anciennes légendes et des contes populaires, qu'il reproduit scrupuleusement, tels qu'il les recueille de la bouche des paysans islandais. A cette liste déjà longue on pourrait ajouter bien des noms en preuve de l'extraordinaire vitalité littéraire de ce petit peuple, qui n'a jamais compté plus de 100.000 âmes et qui, après être descendu à 40.000, en compte aujourd'hui 70.000 environ. Cette vitalité est d'autant plus frappante que si l'instruction est sans doute plus répandue en Islande qu'ailleurs, elle reste néanmoins élémentaire et s'adresse presque uniquement — les citadins ne formant guère qu'un vingtième de la population totale — à des paysans et à des pêcheurs très absorbés par les soucis d'une vie matérielle particulièrement difficile.

EFERUS - Recherche & Classification numérique

A la littérature islandaise se rattache celle des îles *Feroë*, littérature toute populaire, consistant en danses et chansons si nombreuses que le *Corpus carminum Fœroënsium*, où Sven Grundtvig les a réunies, compte en manuscrit 15 vol. in-4. Avant Grundtvig, le Feroïen Jens Kistjan Svabo (1746-1824) avait consacré déjà à la recherche des *lieds* de sa petite patrie une intelligente activité. Ses travaux furent continués par Vengel Ulrik Hammershaimb (né en 1819), qui a publié aussi la première *grammaire feroïenne* (1854). Les poètes les plus aimés sont Paul Nolsö (1766-1809) et son contemporain Kristian Djurhuus, patriotes ardents, qui luttèrent avec succès — le premier surtout, figure extraordinairement énergique et intéressante — pour obtenir du Danemark en faveur des îles Féroë les libertés commerciales et politiques indispensables à leur développement.

Littérature norvégienne. — L'histoire de la littérature norvégienne ne commence en réalité qu'en 1814, lorsque la Norvège se sépare du Danemark. Jusque-là, les auteurs norvégiens prennent rang soit, d'abord, parmi les auteurs islandais, soit, plus tard, parmi les Danois. Ce rang est fort honorable. Entre les scaldes d'Islande, les Norvégiens Thiódólfr de Hvin et Eyvindr Finsson (xe s.), ne sont pas des moins illustres, et, dans le groupe des historiens scandinaves du moyen âge, on cite avec honneur le moine Thiódrekr (xiie s.) qui composa, en latin il est vrai, une *Historia de antiquitate regum norvagensium*, allant de Haraldr Hárfagri à l'an 1130. La littérature danoise, de son côté, ne saurait revendiquer uniquement comme siens des historiens et des poètes qui, bien qu'ayant presque tous passé par Copenhague, et les uns y ayant vécu presque toute leur vie, sont cependant nés en Norvège, ont étudié ou chanté la Norvège avec une prédilection marquée et ont, en maintes occasions, affirmé très énergiquement leurs sentiments ardemment norvégiens. Tels sont l'historien Absalon Pedersen († 1574), auteur enthousiaste d'une *Description de la Norvège;* le pasteur Petter Dass (1647-1708), poète lyrique d'une profonde inspiration religieuse et peintre éloquent de la nature septentrionale dans le poème intitulé *la Trompette du Nordland;* Dorothea Engelbrektsdatter (1635-1716), surnommée la *dixième Muse* par ses contemporains, poétesse dont les poésies de circonstances sont charmantes et les chants religieux d'une piété délicate; Ludvig Holberg (1684-1754), le plus grand nom des lettres danoises, non seulement poète comique et satirique de premier ordre, mais aussi historien consciencieux et fin moraliste; Gerhard Schöning (1722-80), historien particulièrement érudit de la Norvège, dont l'œuvre resta malheureusement inachevée; Christian Tullin (1728-65), auteur descriptif distingué. Après ceux-ci, tout le groupe des jeunes poètes qui, vers 1772, fonda la « Société norvégienne » où s'y rencontra: Johan Wessel (1742-85), dont la tragédie burlesque, *l'Amour sans bas*, obtint un éclatant succès, et qui écrivit des contes en vers d'une mordante ironie; Nordal Brun (1745-1816), poète tragique médiocre, mais auteur de chants patriotiques encore populaires dans son pays; Claus Fasting (1746-91), satiriste spirituel et journaliste de talent; les frères Claus Friman (1746-1829), et Peter Harbo Friman (1752-1839), l'un, pasteur, qui jusqu'à sa fin cultiva avec grand succès la poésie nationale et populaire; l'autre, homme d'Etat et diplomate, dont la veine poétique sembla tarie après un brillant début dans la poésie descriptive; Jonas Rein (1760-1821), poète élégiaque d'une douloureuse mélancolie; Jens Zetlitz (1761-1821), qui, tout théologien qu'il fût, excellait dans la chanson anacréontique; Kristen Pram (1756-1821), économiste savant et poète fécond dans tous les genres: drame, épopée, poème didactique, etc.; à côté d'eux, mais quoique très Norvégien ne faisant point partie de la Société norvégienne, Edvard Storm (1746-94), dont le grand charme réside en la naïveté de ses « lieds », écrits dans le dialecte de sa province.

Quatre noms dominent l'histoire moderne de la littérature norvégienne, ce sont ceux de Wergeland et de Welhaven pendant la première moitié du siècle et ceux d'Ibsen et de Bjœnstjerne Bjœrnson à notre époque. Autour d'eux se groupent de nombreux poètes et romanciers dont certains sont de grand mérite. Ce qui les anime tous, comme leurs prédécesseurs, et inspire presque uniquement ceux d'avant 1850, c'est un ardent patriotisme norvégien, qu'excitent encore les événements politiques de 1814: la séparation d'avec le Danemark, dont le joug avait fini par peser lourdement, et l'union avec la Suède sous un même roi, union plutôt acceptée que désirée. Les uns sont exclusivement norvégiens; leur particularisme ne cherche pas de modèles à l'étranger ni même dans les autres pays scandinaves, il trouve une source poétique abondante et suffisante dans le glorieux passé du pays, dans ses légendes, dans la vie populaire: mœurs de la campagne ou mœurs des petites villes maritimes. Leur aboutissant, si l'on peut dire, ou leur maître est Henrik Wergeland (1808-45), poète exubérant et plein de fougue, au lyrisme splendide et touffu, vrai et grand poète par l'enthousiasme et la richesse d'une pensée et d'une langue trop souvent obscures malheureusement, surtout dans les œuvres de jeunesse. Les autres, n'aimant pas moins leur pays, ne répudient point la civilisation danoise et européenne, et, pour être plus raisonnables, pour être le « parti de l'intelligence » par opposition au « norvégianisme » intransigeant, ne sont pas moins poètes. Ils se réclament de Johan Sebastian Cammermeyer Welhaven (1807-73), le rival de Wergeland et son sévère critique, professeur de philosophie à l'Université de Christiania, poète distingué et plein de charme, à la langue très pure, aussi bien dans ses nombreuses poésies que dans ses œuvres en prose: récits, esquisses, études ou discours. La lutte entre les deux écoles fut ardente; elle est oubliée aujourd'hui, et les Norvégiens unissent dans une commune admiration reconnaissante les deux antagonistes: Wergeland et Welhaven. La voie avait été frayée au premier par des patriotes et des poètes tels que Lyder Sagen (1777-1850), dont les chants guerriers furent bientôt populaires dans toute la Norvège; l'évêque Johan-Storm Munch (1778-1832), qui chante avec amour la montagne; Conrad-Nicolai Schwach (1793-1860), l'auteur d'un célèbre *Chant du drapeau;* Simon-Olaus Wolf (1796-1859); Maurits-Christoffer Hansen (1794-1842), dont plusieurs idylles sont charmantes et dont les nouvelles décrivent avec une fine ironie la vie des petites villes; Henrik-Anker Bjerregaard (1792-1842), poète dramatique assez faible, malgré le succès de son drame musical, *Aventure sur les monts*, mais populaire encore par ses *Chants de Liberté.* — Les disciples et amis de Wergeland sont tout d'abord sa sœur Camilla Collett (1813-1893), dont les romans pessimistes, *les Filles de l'Amtman* entre autres, jouirent d'une vogue méritée; Sylvester Siverston (1809-47) et Christian Monsen (1815-52), poètes lyriques, morts sans avoir donné toute leur mesure, mais que plusieurs œuvres sauvent de l'oubli; Peter-Christian Asbjörnsen (1712-1885) et son collaborateur Jörgen Moe (1813-82), chercheurs inlassables et pieux de contes nationaux et de vieilles légendes; Magnus-Bostrop Landstad (1802-1880), qui s'est plu surtout à recueillir les chansons populaires; Ivar Aasen (1813-96), auteur d'importantes études sur les dialectes norvégiens et leur littérature; Aasmund Olafson Vinje 1818-70), Nicolai Östgaard (1812-73), Bernhard Herre (1812-47), qui, tous trois, composent de préférence leurs poésies ou leurs nouvelles en dialecte et racontent presque uniquement l'existence des paysans ou des pêcheurs. L'école de Welhaven est dignement représentée par Andreas Munch (1811-84), fils de Johan Storm Munch, nommé plus haut, excellent poète lyrique, amoureux de l'Italie quand il est en Norvège et lui consacrant des chants exquis, mais qui, sur les rives du golfe de Naples, chante douloureusement le mal du pays et n'aspire qu'à revoir les sauvages montagnes de sa patrie,

EFERUS - Recherche & Classification numérique

auteur dramatique de médiocre valeur, conteur toujours gracieux, surtout dans ses *Tableaux du Nord et du Sud;* Peter-Andreas Jensen (1812-67), peu heureux dans ses drames, mais remarquable dans la poésie lyrique patriotique ou religieuse; Theodor Kjerulf (1825-88), professeur de minéralogie à l'Université de Christiania, auteur de deux recueils de poésies très délicates et d'un volume de descriptions de la Norvège, pays et habitants, très favorablement accueilli par le public scandinave.

C'est entre 1850 et 1860 que débutèrent deux écrivains tout à fait supérieurs, qui exercèrent sur le développement de la pensée et des lettres scandinaves une influence considérable et donnèrent à la littérature norvégienne une particulière importance dans l'histoire littéraire générale de la seconde moitié du XIXe siècle. Henrik Ibsen (né en 1828) eut une enfance et une jeunesse difficiles. Son talent ou son génie, pour dire plus exactement, ne fut pas d'abord reconnu dans sa patrie. Il vécut dans un exil volontaire ses années de maturité (1864-91), mais son retour en Norvège fut un triomphe, et ce n'est pas seulement en Norvège qu'il triomphait : son nom était devenu célèbre dans toute l'Europe ; s'il avait encore des adversaires, il avait partout de fervents admirateurs. Son œuvre considérable et qui, à côté d'un mince volume de poésies lyriques, ne comprend que des drames, a été étudiée précédemment (V. IBSEN), mais elle s'est accrue depuis de plusieurs pièces dont le retentissement a été universel : *le Petit Eyolf* (1894); *John-Gabriel Borkman* (1896); *Quand nous nous réveillerons d'entre les morts* (1899). Sa poésie est toujours puissante parce que, avec l'âge, la pensée n'a point faibli; elle est restée amère et triste, pessimiste pour les pessimistes, optimiste pour ceux qui, malgré ses amertumes et ses tristesses, y découvrent le rayon d'espérance d'un lointain avenir meilleur. Son émule, son camarade et, pendant bien des années son ami, Bjœrnstjerne Bjœrnson (né en 1832), ne jouit qu'en Norvège d'une réputation égale à la sienne, réputation à laquelle n'a pas nui sans doute la part active qu'il a prise et prend encore, orateur et journaliste de premier ordre, au mouvement démocratique et séparatiste norvégien, en dehors duquel Ibsen s'est toujours tenu. Dès ses premières nouvelles (V. BJŒRNSON), dès ses premières poésies, Bjœrnson obtint le succès, qui lui est resté fidèle dans ses nouveaux récits : *la Ville et le Port sont pavoisés* (1884), *les Voies de Dieu* (1889), *les Mains de la Mère* (1892), *les Cheveux d'Absalon* (1994). Ses œuvres dramatiques se sont moins bien maintenues, les dernières cependant *Géographie et Amour* (1885) ; *Au delà des forces humaines*, 2e partie (1895), ainsi que quelques unes de celles qui précédèrent, ont été jouées hors des pays scandinaves et ont paru d'un réel intérêt. La plus récente, *Paul Lange et Tora Parsberg* (1898), non encore jouée, est d'une belle poésie. A côté de ces deux maîtres, d'autres aussi se sont faits un nom à l'étranger, où quelques-unes de leurs œuvres ont été traduites. Magdalena Thoresen (1819-84), dont Ibsen épousait la fille en 1857, a laissé des poésies et des nouvelles étranges et douloureuses, qui témoignent d'une grande imagination. Jonas Lie (né en 1833), romancier réaliste d'une observation aiguë, bienveillant pourtant, se montre poète gracieux ou tragique dans ses descriptions de la nature norvégienne, de la mer surtout, qu'il peint amoureusement. Comme Mme Thoresen, il a subi fortement l'influence de Bjœrnson. Alexandre Kjelland ou Kielland (né en 1849), est l'auteur très spirituel et mordant, à l'art finement railleur, de nouvelles, de romans et de drames, écrits en une langue excellente. Arne Garborg (né en 1851) dans ses romans d'un réalisme cru et sombre s'est servi du dialecte populaire; il est d'une lecture pénible ; son talent est très grand. — Ce ne ne sont là que les noms des auteurs les plus connus au dehors. Combien de contemporains dont les œuvres n'ont point ou guère passé les frontières scandinaves sont de valeur égale sinon supérieure, et sont dignes tout au moins d'être cités. Parmi les poètes : Lorentz Dietrichson, auteur aussi de bonnes études d'art et de littérature, Theodor Caspari, Christofer Randers, N. Collet Vogt, Th. Madsen, G. Finne, V. Krag; parmi les auteurs dramatiques : Gunnar Heiberg, Hans Aanrud ; parmi les romanciers et nouvellistes : John Paulsen, Elise Aubert, Mme Colban († 1884), Mlle Marie (Meyn), Johan Vibe, Christian Elster (1841-81), Mme A. Skram, Christian Flood, Christian Glœersen, Per Sivle, Knut Hamsun, Th, Krag, S. Obstfelder, T. Andersen ; parmi les critiques, les historiens et les géographes : Peter-A. Munch († 1863), l'auteur d'une considérable, *Histoire du peuple norvégien;* Christian Lange († 1861), éditeur du *Diplomatarium norvegicum;* R. Keyser, († 1864), H. Lassen, († 1897), A. Faye († 1869), Botten Hansen († 1869), G. Storm (né en 1845), Fridtjof Nansen (né en 1861), Sophus Bugge (né en 1833), dont les études sur l'antiquité scandinave : langue, mythologie, runes, sagas, légendes, etc., font autorité, Henrik Jæger, et bien d'autres involontairement omis.

Littérature suédoise. — La littérature suédoise se divise assez naturellement en cinq périodes principales, qui correspondent sans trop d'écart à chaque siècle, à partir du XVIe.

I. PÉRIODE PAÏENNE ET CATHOLIQUE (*Moyen âge jusqu'en 1521*). — Les historiens de la littérature suédoise débutent volontiers par une étude sur les *Eddas* et sur les *Sagas*. Leur raison est que ces œuvres, de forme islandaise, appartiennent par la matière, en partie au moins, au fonds commun scandinave. Les premiers monuments proprement suédois sont, à côté d'*inscriptions runiques* de valeur linguistique plutôt que littéraire ou historique, des *recueils de lois* fort importants, transmis oralement pendant des siècles et transcrits au cours des XIIIe et XIVe siècles : *Westgötalagen*, *Östgötalagen*, *Upplandslagen*, etc. Un autre document remarquable de la même époque est le *Gouvernement des rois*, composé d'après un modèle étranger et donnant sur les idées politiques ayant cours alors de précieux renseignements. Le premier écrivain de valeur dont le nom nous soit parvenu est Petrus de Dacia (1240 ?-89), qui écrivit en latin une *Vie de sainte Christine de Stumbelen* et fit des traductions en suédois. Après lui, le magister Mattias († 1350) traduisit les livres de Moïse. Sainte Birgitte (ou Brigitte, 1303?-73) est son élève : elle rédigea des *Révélations* d'un mysticisme exalté qui, aussitôt traduites en latin, se répandirent dans toute l'Europe chrétienne. Du cloître qu'elle avait fondé à Vadstena sont sorties de nombreuses traductions d'ouvrages sacrés et toute une littérature religieuse : sermons, homélies, légendes pieuses, psaumes, etc. La littérature profane est moins riche. Elle nous offre, outre la *Cronica regni Gothorum* d'Ericus Olai († 1486), écrite en latin, des chroniques suédoises rimées : *Chronique d'Erik* (1319), *Chronique de Charles* (1389-1452), etc. les *Chants de la reine Eufémie* (début du XIVe siècle), qui relatent les aventures d'Iwein Cœur de Lion, du duc Frédéric de Normandie et de Flore et Blancheflor, une excellente traduction rimée de la *Légende du roi Alexandre*, quelques autres œuvres de même nature, de nombreuses et souvent exquises chansons populaires, et trois poésies tout à fait supérieures attribuées à l'évêque de Strengnæs, Thomas Simonsson († 1443) : *le Chant d'Engelbrekt, la Liberté, la Fidélité.*

II. PÉRIODE DE LA RÉFORMATION (*XVIe siècle jusqu'en 1611*). — Grâce au zèle infatigable des deux réformateurs, Olaus Petri (1493-1552) et Laurentius Petri (1499-1573), traducteurs émérites de la Bible, prédicateurs éloquents, poètes et, le premier surtout, polémistes pleins de verve, le protestantisme — soutenu d'autre part fortement par Gustave Vasa (1490-1563), qui était lui-même un orateur d'une sobriété singulièrement vigoureuse — fit en Suède de rapides progrès et ne rencontra bientôt plus aucune opposition sérieuse dans le royaume. L'aîné des deux frères Petri n'était pas seulement un écri-

EFERUS - Recherche & Classification numérique

vain religieux fécond, il se révèle encore historien de premier ordre dans sa *Chronique suédoise*, qui va jusqu'au règne de Gustave Vasa et est très supérieure à l'histoire latine traitant la même période de l'archevêque Johannes Magnus († 1544). Olaus Petri domine toute son époque, mais il serait injuste de ne pas nommer auprès de lui un de ses principaux collaborateurs, Laurentius Andreæ († 1552), qui fut un certain temps chancelier du roi, et l'historien même du roi : l'évêque Peder Svart († 1562). Après eux, faisant transition avec la période suivante, nous rencontrons Johannes Messenius (1579–1636), auteur réputé de la *Scondia illustrata* et de tragédies patriotiques suédoises, qu'il opposait aux drames latins de son rival, le célèbre professeur d'Upsal et évêque de Vesterâs, Johannes Rudbeckius († 1646). Un autre poète dramatique écrivant vers le même temps est Magnus Olaus Asterophorus († 1647), dont la pièce, *Une joyeuse comédie du nom de Tisbe*, est la plus spirituelle, malgré ses lourdeurs, de celles qui nous restent de l'ancienne littérature suédoise. Du XIVe siècle datent aussi quelques-unes des chansons populaires les plus répandues : *Axel et Valborg*, *la Petite Karin*, etc., et la traduction de poèmes étrangers : *Reineke Vos* et autres.

III. Période de la grandeur suédoise (XVIIe *siècle jusqu'en 1718*). — Le XVIIe siècle est l'époque la plus glorieuse de la Suède politique. Elle prend une part très active à la guerre de Trente ans, et l'on recherche son alliance. Pour en avoir fait une puissance militaire de premier ordre, Gustave-Adolphe, qui était lui-même un historien et un orateur remarquable, ne néglige ni les sciences, ni les lettres. Sous son règne, ainsi que sous celui de ses successeurs, Christine entre autres, les universités et écoles supérieures sont réorganisées, et l'on institue de nombreuses écoles secondaires et primaires. Certes, l'esprit qui anime ces établissements n'est pas celui de la liberté : il était dangereux de s'écarter alors de l'orthodoxie luthérienne la plus rigoureuse. Néanmoins les sciences font de grands progrès. Descartes et d'autres savants étrangers sont attirés en Suède et le fait d'être cartésien n'empêche pas Anders Rydelius (1671-1738) d'être nommé évêque. Dans la poésie, on s'inspire volontiers des modèles allemands, italiens ou hollandais ; le silésien Opitz fait autorité. Vers la fin du siècle, l'influence française, celle de Boileau surtout, semble l'emporter sur toute autre. Le plus grand écrivain de l'époque, et celui qui chez beaucoup d'historiens donne son nom à cette période, est Georges Stiernhielm (1598-1672), polygraphe étonnamment fécond : naturaliste, mathématicien, jurisconsulte, philologue, archéologue, et avec cela poète d'assez haut rang pour qu'on ait pu le qualifier de « père de la poésie suédoise », non tant, il est vrai, à cause de son imagination poétique, qu'à cause des réformes qu'il introduisit dans la versification. Ses disciples, ses contemporains, ses adversaires parfois, mais jamais ses rivaux tant il semble au-dessus d'eux, sont Lars Wivallius (1605-69), poète original et irrégulier, qui compose alternativement et avec une égale conviction des psaumes et des chansons d'amour ; Gustaf Rosenhane (1619-84), sonnettiste spirituel de l'école de Ronsard ; Lucidor le Malheureux (pseudonyme de Lasse-Johansson, 1640 ?–74), qui doit son surnom aux tristesses que lui attire l'irrégularité de sa conduite, plein de talent d'ailleurs dans ses chansons bachiques ou ses chants pieux ; Samuel Columbus (1642–79)) poète religieux, le plus intime ami de Stiernhielm ; Peter Lagerlöf (1648-99), psalmiste, orateur et humaniste très distingué ; Urban Hjärne (1641-1724), médecin célèbre par ses découvertes en histoire naturelle, poète tragique dans sa jeunesse et polémiste vigoureux, qu'il s'en prenne aux procès faits aux sorcières ou aux réformateurs de la langue et de l'orthographe, tels que Jesper Svedberg (1653-1735), grammairien et auteur de chants sacrés ; Håkan Spegel (1645-1714), archevêque à Upsal, grand orateur et poète religieux ; Johan Runius (1679-1713), qu'on avait surnommé le prince des poètes, mort trop jeune pour avoir rempli toutes les promesses d'un talent aimable et très fin ; Sofia-Elisabet Bremer (1659-1730), excellente dans la poésie didactique et écrivant une langue particulièrement pure ; Gunno Dahlstierna (1658–1709), grand admirateur de Ronsard et des Italiens, dont il copie les formes poétiques, poète au style souvent ampoulé, et ardent patriote ; Samuel Trievald (1688–1743), disciple de Boileau dans ses satires, et Jakob Frese (1790–1729), qu'inspire une profonde foi chrétienne. — Olof Rudbeck l'Ancien (1630-1702), fils de Johannes Rudbeckius, le rival de Messénius, beaucoup plus âgé que les écrivains cités en dernier lieu, est un auteur tout à fait à part et dont les travaux rappellent ceux des encyclopédistes du siècle précédent ; malgré les erreurs de son *Atland*, c'est un homme plein de savoir, dont l'activité fait grand honneur à la Suède du XVIIe siècle.

IV. Période de « liberté » et période gustavienne (XVIIIe *siècle jusqu'en 1809*). — A l'époque de grandeur militaire et politique de la Suède, qui va de Gustave-Adolphe à Charles XII, succède une époque moins brillante pour les armes et l'influence suédoises, moins autoritaire aussi dans le gouvernement intérieur — d'où son surnom de « liberté » — et d'autant plus brillante pour les lettres, les arts et surtout les sciences naturelles. Les écoles fondées au siècle précédent portent leurs fruits, et les savants sont assez nombreux et assez distingués pour constituer des sociétés scientifiques et des académies littéraires ou artistiques : Académie de peinture et de sculpture (1735), Académie des sciences (1739), Académie des belles-lettres (1753), Académie de musique (1772), Académie suédoise (1773), théâtre suédois (1773), etc. C'est le goût français qui prédomine en littérature d'un bout du siècle à l'autre : l'esprit des classes cultivées étant tout imprégné du classicisme des Corneille, Racine et Molière jusqu'au règne de Gustave III, tout imprégné ensuite, pendant la période dite gustavienne, des idées philosophiques, libérales et humanitaires des Voltaire et Rousseau. Ceux qui — sans exclure la France — recherchent chez les Anglais, les Allemands ou les Danois, modèles ou inspiration, forment une minorité, mais ne sont pas les moins considérables. L'un de ceux-ci est Olof Dalin (1708–63), le « fondateur de la prose suédoise », éditeur de la revue hebdomadaire, *l'Argus suédois*, où Addison lui sert de guide, auteur dramatique plus heureux dans la comédie que dans la tragédie, assez bon poète lyrique toujours, mais plus intéressant dans ses chansons populaires ou plaisantes que dans la « grande » poésie, historien digne d'éloges, moins par la conscience de ses recherches que par l'art de la composition et la perfection du style. Hedvig-Charlotta Nordenflycht (1718–63), Gustaf-Filip Creutz (1731–63), Gustaf-Fredrik Gyllenborg (1731–1808) ont en littérature des sympathies françaises plus prononcées peut-être que Dalin, mais, pour ne pas appartenir à son cercle, ne diffèrent cependant guère de lui dans leur manière poétique, qu'ils composent des poésies lyriques sentimentales ou spirituelles, des pastorales en vers alexandrins, des poèmes héroïques, des idylles, des satires ou des fables. A côté d'eux, on peut citer Anders Odel (1718–75) et Olof Carelius (1702–58), très populaires en leur temps et dont les poésies patriotiques sont encore dans bien des mémoires. Reinhold-Gustaf Modée (1689–1752) est l'auteur de comédies imitées de Molière et d'Holberg, que l'on considère comme les meilleures de l'époque. Son rival, Karl Gyllenborg (1679–1746), ridiculise dans sa comédie « suédoise » ceux qui suivent servilement les modes de France. Les principaux romanciers sont alors Jakob-Henrik Mörk (1714-63) et Jakob Wallenberg (1746–78) ; le premier prend l'exemple de l'auteur du *Télémaque*, le second préfère Swift et Holberg et raconte avec humour et esprit un voyage dans les Indes orientales vers 1770. Karl-

EFERUS - Recherche & Classification numérique

Gustaf Tessin (1695-1770), Anders-Johan von Höpken (1712-89), Olof Bergklint (1733-1805) se distinguent comme orateurs académiques : Tessin et Höpken sont aussi des hommes politiques éminents, Bergklint est aussi poète et critique. En histoire, Sven Lagerbring (1707-87) est le rival heureux de Dalin par son érudition, mais ne l'égale pas par les qualités littéraires. Un autre érudit de premier ordre est Johan Ihre (1707-80), archéologue, historien, économiste et par-dessus tout philologue et lexicographe. Le botaniste Karl Linné (1707-78), qui doit sa célébrité à ses travaux d'histoire naturelle, appartient aussi à la littérature par ses récits de voyage et ses descriptions, composés en une prose que l'on place au rang des plus pures de la langue suédoise. Comme Linné, Emanuel Svedenborg (1688-1772) était un grand naturaliste, mais son nom a été rendu illustre bien plus par ses recherches philosophiques et religieuses que par ses études scientifiques.

Aucun écrivain ne forme une transition plus naturelle entre la période de Dalin et celle de Gustave III, que le poète et chansonnier Karl-Mikael Bellman (1740-95), le plus original des poètes suédois et le seul, sans doute, dont la persistante popularité puisse être comparée, malgré la différence des genres, à celle de Tegnér ou de Runeberg. Dès avant Gustave III, il avait composé plusieurs de ses chansons les plus réussies, mais c'est sous ce prince, dont il chante les temps joyeux avec une pointe de mélancolie, que son talent, fait de naturel, de verve et de bonhomie narquoise, s'épanouit pleinement.

Autour de Gustave III (1746-92), auteur d'opéras, de drames historiques et de comédies dans le goût français, se groupent les écrivains « académiques » : Johan-Henrik Kellgren (1751-95), journaliste, critique, poète satirique, didactique, lyrique et dramatique, grand admirateur de Voltaire, dont il s'efforce de suivre les traces ; Karl-Gustaf Leopold (1756-1829), d'un talent moindre, mais de même nature que le précédent, qu'il égale en influence, grâce à sa plus longue activité ; Johan-Gabriel Oxenstjerna (1750-1818), poète satirique et idyllique ; Gudmund-Göran Adlerbeth (1751-1818), plus intéressant aujourd'hui par ses notes historiques sur Gustave III et la cour que par ses œuvres dramatiques ou ses traductions des classiques latins. On peut encore ranger parmi les auteurs académiques Anna-Maria Lenngren (1755-1817), un des poètes les mieux doués de la Suède, aussi spirituelle que ses confrères, avec plus de douceur avenante, et brillant comme eux dans les genres les plus divers. En dehors du groupe académique, sans lui être hostile, quelques poètes de second ordre réussissent, à côté de Bellman, dans la poésie légère et comique : Olof Rudbeck (1750-77), le petit-fils de l'auteur de l'Atland, publie avec succès un poème héroï-comique ; Karl-Israël Hallman (1732-1800) compose le premier vaudeville suédois et Olof Kexel (1748-96), une comédie, *le Capitaine Puff*, qui se joue encore. Dans l'opposition, procédant de Rousseau et de Klopstock plutôt que de Voltaire ou de Wieland, Bengt Lidner (1757-93), un vrai poète lyrique, sentimental, d'une grande richesse d'imagination, passionné, s'élevant au sublime, mais inégal dans toutes ses œuvres, dont pas une ne paraît achevée ; Tomas Thorild (1759-1808), assez médiocre comme poète, mais critique de grand mérite, penseur souvent profond et polémiste vigoureux dans sa lutte contre Kellgren, Leopold et les théories classiques ; Karl-August Ehrensvärd (1745-1800), qui se tient plus à l'écart des questions littéraires et se spécialise dans la critique d'art, où son maître est Winckelmann. L'histoire politique est représentée sous les Gustave par Anders Schönberg (1737-1811), Karl-Kristoffer Gjörwell (1731-1811), Jonas Hallenberg (1748-1834), Fredrik-Axel von Fersen (1719-94), auteur de mémoires, ainsi que Gustaf-Johan Ehrensvärd (1746-83), etc. ; l'histoire littéraire par Georg Adlersparre (1760-1835), Gustaf-Abraham Silverstolpe (1772-1824), etc. ; la philosophie par Benjamin Höjer (1767-1812), très courageux disciple de Kant, à une époque où la doctrine de celui-ci n'était pas admise encore dans les universités suédoises.

V. Période romantique : Phosphoristes, Goths. Période contemporaine (XIXe *siècle*). — Au début du XIXe siècle, les tendances littéraires sont très diverses et les écoles nombreuses ; elles se combattent avec vivacité toujours, parfois avec violence. Néanmoins il est souvent difficile de les distinguer les unes des autres, et tel auteur, même parmi les grands, qui, par ses œuvres, appartient à un groupe se rattache à un autre par des raisons d'amitié ou de convenances personnelles ou sociales. Entre les écoles opposées, certains ne prennent pas nettement position ; dans la lutte, ils restent « neutres ». Tels sont ceux qui, tout en maintenant la tradition classique, acceptent volontiers une part des idées nouvelles. Aux Dalin et Kellgren succèdent Frans-Mikael Franzén (1772-1847), poète gracieux et d'un sentiment délicat et tendre ; Johan-David Valerius (1776-1852), dont on ne lit plus guère les œuvres didactiques ou lyriques, mais très aimé de ses contemporains ; l'archevêque Johan-Olof Wallin (1779-1839), prédicateur et psalmiste, poète profane de valeur dans son hymne à la liberté par exemple, composé en l'honneur de Georges Washington, ou dans son *Ange de la Mort ;* Vitalis (pseudonyme d'Erik Sjöberg 1794-1828), écrivain triste et doux, comique à l'occasion ; Bernhard de Beskow (1796-1868), secrétaire de l'Académie suédoise pendant de longues années et auteur dramatique de second ordre ; Hans Järta (1774-1847), un des premiers publicistes de la Suède, etc. C'est entre les années 1810 et 1820 que la querelle fut particulièrement chaude entre les classiques d'un côté et les « Phosphoristes », faiblement soutenus par les « Goths » de l'autre. Léopold, déjà vieux, conduisait les classiques à la bataille ; il était soutenu par Per-Adam Wallmark (1777-1858), polémiste plein de verve, qui avait mis à la disposition des académiciens son journal littéraire et théâtral. Les Phosphoristes, réunis sous la bannière de la société de « l'Aurore », défendaient leurs idées dans le *Polyifem* (1809-12), dans le *Phosphoros* (1810-13), d'où leur nom, et dans la *Gazette suédoise de littérature* (1813-24) ; le *Calendrier poétique* (1812-22) publiait leurs œuvres. La « Société gothique » avait comme organe la revue *Iduna* (1811-24). Moins intransigeants que les Phosphoristes vis-à-vis de la « raison » classique, les Goths ne différaient cependant guère d'eux par leur programme poétique ; comme eux, ils faisaient appel avant tout à l'imagination et à la sensibilité, et comme eux, ils recommandaient l'étude de la vieille littérature nationale ou celle des poètes étrangers : Shakespeare, Dante, Klopstock, Schiller, Gœthe, etc. Mais ils étaient plus uniquement poètes, et dans leur culte pour un glorieux passé, poètes plus exclusivement scandinaves ; les questions théoriques, qui passionnaient les Phosphoristes au point de faire dégénérer les discussions avec leurs adversaires en attaques personnelles, restaient chez eux au second plan. Les principaux représentants de l'école phosphoriste sont : Lorenzo Hammarsköld (1785-1827), fondateur en 1803 d'une société de belles-lettres, satiriste mordant et poète médiocre ; Per-Daniel-Amadeus Atterbom (1790-1855), biographe intéressant des poètes suédois et très remarquable dans ses œuvres allégoriques et symboliques, inspirées par la philosophie de Schelling ; Wilhelm-Fredrik Palmblad (1788-1852), critique et romancier, auteur de nouvelles romantiques d'une grande fraîcheur de style ; Karl-Fredrik Dahlgren (1791-1844), écrivain humoriste et satirique, très connu grâce à quelques-unes de ses chansons à la manière de Bellman ; Klas Livijn (1781-1844), S.-J. Hedborn (1783-1849), Julia Nyberg ou Euphrosyne (1785-1854), A.-A. Grafström (1790-1870) etc. ; Erik-Johan Stagnelius (1793-1823) et Karl-August Nicander (1799-1839), sans faire partie ni l'un ni l'autre du cercle des Phosphoristes,

EFERUS - Recherche & Classification numérique

se rattachent cependant assez bien — avec un plus grand souci de la forme — à ce groupe littéraire. Tous deux emploient une langue poétique d'une extrême pureté; le premier a laissé des poésies lyriques d'une mélancolie poignante, une épopée et de beaux drames philosophiques; le second un drame, *le Glaive runique*, accueilli avec enthousiasme, des poésies épiques et lyriques et des nouvelles.

C'est à l'école gothique, dont il est un des chefs malgré certaines sympathies classiques, qu'appartient l'évêque Ésaias Tegnér (1782-1846), le plus illustre des poètes suédois. A une connaissance approfondie des antiquités classique et scandinave et des littératures étrangères, il joint les dons naturels d'une imagination puissante et d'un goût très sûr. Son œuvre, si l'on en écarte les *Discours* et la *Correspondance*, n'est pas considérable, mais a néanmoins exercé la plus grande influence sur tous les poètes qui ont suivi, parce que Tegnér a su être à la fois, sans aucun sacrifice, classique et romantique, et qu'il a donné à sa poésie un caractère vraiment national, vraiment scandinave. Son *Fritiof* et son *Axel* synthétisent, si l'on peut dire, toutes les aspirations des écrivains du temps. A côté de lui, l'âme de la Société Gothique : Erik-Gustav Geijer (1783-1847), historien, poète, philosophe, musicien même, occupe un rang très élevé. Un amour ardent, mais non aveugle, pour la patrie suédoise, l'inspire en ses œuvres les plus diverses et donne à toutes une rare élévation de forme et de pensée; Per-Henrik Ling (1776-1839) est lui aussi — avec A.-A. Afzelius († 1785-1870), le traducteur de l'*Edda*, G.-V. Gumälius (1789-1877), l'auteur du premier roman historique et national suédois, et quelques autres — un des Goths les plus enthousiastes; il partage son temps entre la gymnastique, dont il est le rénovateur, et la poésie; et pour s'être efforcé d'augmenter la vigueur physique chez ses compatriotes, il n'en est pas moins un poète fort honorable dans ses chants en l'honneur des vieux héros de la Scandinavie et dans ses idylles.

Le second tiers du XIXe siècle, de 1830 environ à 1870, est marqué en Suède, comme dans presque toute l'Europe, par le rapide développement des idées scientifiques et libérales. Entre les écoles littéraires la paix est faite ou à peu près. Sous l'impulsion d'un journaliste libéral de grand talent, Lars Hierta, le fondateur du *Journal du soir* (Aftonbladet), qu'il dirige de 1830 à 1851, la presse politique suédoise prend une extension et une importance inconnues jusqu'alors. Les établissements d'instruction publique de toutes natures se multiplient partout, et il n'est si petite bourgade qui n'ait son école primaire. Les philosophes, dont Kristofer-Jakob Boström (1797-1866) est le chef incontesté, expesent librement leurs doctrines. Les historiens et les philologues comme Bror-Emil Hildebrand (1806-84), Johan-Erik Rydqvist (1800-78), etc., poursuivent leurs savantes recherches avec un souci toujours plus grand de l'exactitude. Les sciences physiques et naturelles ont d'illustres représentants et la géographie cite avec fierté Adolf Nordenskiöld (né en 1832) entre autres. Parmi les romanciers et les poètes, nombreux sont ceux dont on lit encore aujourd'hui les œuvres avec plaisir, et parfois avec enthousiasme. Tels : Karl-Jonas-Love Almqvist (1793-1866), qui, dans ses œuvres lyriques, épiques, dramatiques, romanesques, philosophiques ou historiques, défend avec une ardeur souvent géniale, mais peu réglée, les idées de tolérance, d'égalité et de liberté; Johan-Ludvig Runeberg (1804-77), finlandais et, avec Tegnér, le plus grand des poètes dont se glorifie la langue suédoise; Karl-Vilhelm Böttiger (1807-78), poète lyrique et critique littéraire d'une grande finesse dans ses études sur Tegnér, Stagnelius, Kellgren, etc.; Bernhard-Elis Malmström (1816-65), historien de la littérature lui aussi, et auteur de ballades et d'élégies d'une intense émotion; Johan Nybom (1815-89), un des plus distingués disciples de Tegnér; K.-V.-August Strandberg (ou *Talis Qualis*, 1818-77), poète patriote dont l'ardeur se calma un peu avec l'âge et traducteur émérite — ainsi que le shakespearien Karl-August Hagborg (1810-64) — des poètes étrangers, de Byron entre autres; Karl-Anton Wetterbergh (ou Onkel Adam (1804-89), auteur de nouvelles et de romans d'une langue très simple et familière, mais non sans saveur; August Blanche (1811-68), écrivain dramatique et feuilletoniste, qui réussit particulièrement dans la comédie et dans ses contes d'une juste observation et d'un amusant réalisme; Frederika Bremer (1801-65) et Emilie Flygare-Carlén (1807-92), romancières toutes deux, et qui, toutes deux, ont eu en Europe leur temps de célébrité; Oskar-Patrik Sturzen-Becker (1811-79), romancier plein d'humour et poète de mérite; Viktor Rydberg (1828-95), le plus artiste peut-être des poètes suédois de premier rang, dont il est, romancier avec cela, historien et critique de la plus haute valeur. Tous ceux-là sont morts. Parmi les vivants, quelques-uns encore appartiennent à cette génération, dont les œuvres principales parurent avant 1870 : Gunnar Wennerberg (né en 1817), chantre humoristique de l'étudiant d'Upsal et poète patriote; Zacharias Topelius (né en 1818), finlandais, successeur de Runeberg, dont il approche parfois sans jamais l'égaler; Frans Hedberg (né en 1828), dont les pièces déjà anciennes plaisent toujours au public suédois; Oscar II (né en 1829), roi libéral, poète distingué et grand orateur; Carl-Rypert Nyblom (né en 1832), professeur de littérature et d'esthétique à Upsal, poète plein de fraîcheur et de sentiment.

Trois noms dominent les autres dans la littérature contemporaine et en marquent trois moments divers et successifs. Ce sont ceux de Snoïlsky, de Strindberg et de Heidenstamm. Le comte Carl-Johan-Gustaf Snoïlsky (né en 1841), poète d'un réalisme pittoresque et d'un robuste sensualisme, chanteur enthousiaste de l'Italie, qu'il décrit superbement, débuta en 1862 par un recueil de vers dont le succès fut extrême. Les œuvres qui suivirent répondirent à l'attente générale, et encore aujourd'hui — qu'avec la variété des sujets sa manière toujours brillante s'est élargie — il est sans conteste le prince des poètes suédois. Jusque vers 1880, aucun écrivain n'attire autant que lui l'attention du public lettré. C'est alors qu'August Strindberg (né en 1849) publie son premier roman *la Chambre rouge*, qui est comme le manifeste de l'école réaliste et naturaliste en Suède. Autour de lui se groupent les jeunes littérateurs. Son génie âpre, brutal, intransigeant, qui continuellement déconcerte, semble indiscutable. Son influence sur ses contemporains est prépondérante pendant dix ans environ, jusqu'au jour où parurent les *Années de pèlerinages* (1888) et *Endymion* (1889) de Verner von Heidenstam (né en 1859), œuvres d'un tour tout personnel et qui révélaient un écrivain à la palette d'une extraordinaire richesse, épris de haute poésie, idéaliste et rêveuse, mystique et symbolique. Ses derniers ouvrages : *Hans Alienus* (1892), *les Carolins* (1897-98), *Pensées et Dessins* (1899), n'ont fait qu'accroître son autorité sur la génération présente. Ce sont là les chefs, mais d'autres sont très près d'eux et sont parfois leurs heureux rivaux. A côté de Snoïlsky, il convient de nommer Carl-David af Wirsén (né en 1842), poète d'un spiritualisme délicat, et critique d'une intransigeance hautaine dans sa lutte contre les jeunes écoles; à côté de Strindberg, moins violents que lui et d'une psychologie plus raffinée : Anne-Charlotte Edgren-Leffler (1849-92), Ernst Ahlgren (pseudonyme de Victoria Benedictsson, 1850-88), Gustaf af Geijerstam (né en 1858) et Tor Hedberg (né en 1861), romanciers et dramaturges, les derniers surtout, d'une réelle valeur; à côté de Heidenstam, Oscar Levertin (né en 1861), son ami et à l'occasion son collaborateur, poète d'un mysticisme exquis, harmonieux et délicat entre tous, et critique aussi perspicace et sûr que brillant. La « Jeune Suède », que la « Jeune Norvège » a fait trop négliger, compte encore bien des écrivains charmants

EFERUS - Recherche & Classification numérique

et richement doués qu'on ne fera que citer ici, mais qui, s'il ne fallait finir, mériteraient autre chose qu'une simple mention : Helene Nyblom (née en 1843), Alfhild Agrell (née en 1849), Karl-Alfred Melin (né en 1849), Albert-Ulrik Bååth (né en 1853), Sigurd (pseudonyme de A. Hedenstjerna, né en 1852), Harald Molander (né en 1858), Ole Hansson, Selma Lagerlöf (née en 1859), Ellen Key, Anna Wahlenberg, Mathilda Roos, Mark Stern, puis de jeunes poètes jouissant aujourd'hui d'une grande faveur : Gustaf Fröding (né en 1860), Per Hallström (né en 1866), Karl Forsslund, Magnus Nordlindh, etc.

On ne saurait terminer ce tableau de l'activité littéraire de la Suède sans nommer encore les excellents historiens, archéologues et critiques que sont : Claes-Teodor Odhner (né en 1836), Hans Hildebrand (né en 1842), Oscar Montelius (né en 1843), Harald Wieselgren (né en 1835), Karl Warburg (né en 1852), Henrik Schück (né en 1855), et tant d'autres, que l'on passe à regret. Th. Cart.

BEAUX-ARTS. — L'art scandinave n'est pas plus un que la littérature scandinave. Certes, et surtout à l'origine et dans la décoration, il y a entre les productions diverses de l'art scandinave certains traits communs assez

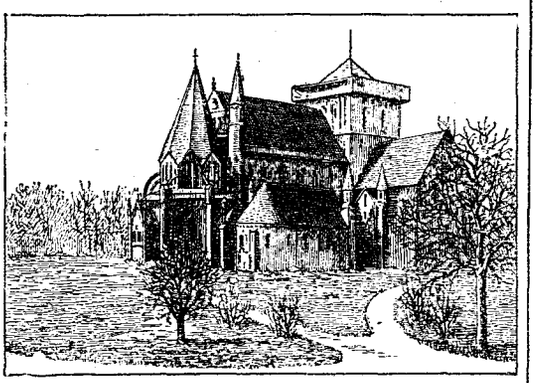

Fig. 5. — Cathédrale de Trondhjem.

évidents, particuliers aux populations septentrionales (*sculptures sur pierres runiques ou sur rochers, ornementation des navires, bijoux*, etc.); mais bientôt Islandais, Norvégiens ou Suédois suivent leurs propres voies ou, pour être plus exacts, se mettent à l'école des maîtres d'Italie, de France ou d'Allemagne.

Islande. — A part de rares ruines de temples païens, telles que celles de Ljarskogum ou celles moins connues des bords du Ljosvatn, l'architecture islandaise n'offre guère de monuments de quelque intérêt. Le musée de Reykjavik, fondé en 1863 par Sigurdur Gudmundsson († 1874) et que dirige actuellement Jon Jakobsson, contient en revanche une précieuse collection de sculptures sur bois, de costumes anciens, de parures et d'objets d'église. Ni la sculpture, — bien que l'Islande se glorifie de compter Thorvaldsen parmi ses enfants et ait orné de sa statue une place de Reykjavik — ni la peinture n'ont trouvé dans l'île reculée et pauvre les conditions nécessaires à leur développement.

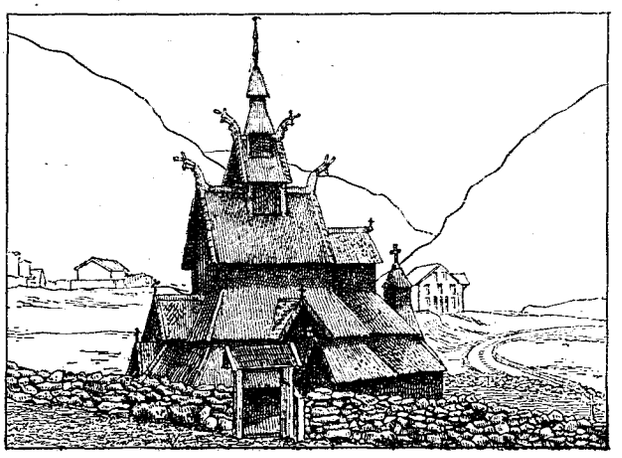

Fig. 7. — Eglise de Borgund.

Norvège. — *Architecture*. Les plus anciens édifices de la Norvège sont des églises. Le style est celui des églises de l'Angleterre ou du N. de la France : telles les églises de Trondhjem (fig. 5), érigées vers le XIe siècle, par les rois Ha-

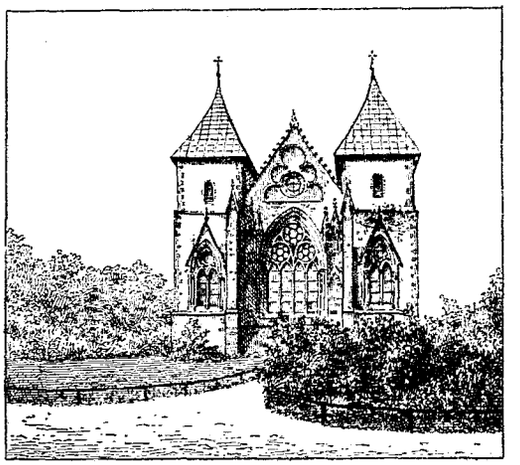

Fig. 6. — Eglise de Saint-Svithun, à Stavanger.

rald Haardraade et Olav Kyrre, ou la cathédrale de Saint-Svithun (fig. 6), à Stavanger, antérieure à 1150. Ces églises, ainsi que la cathédrale ruinée de Hamar, fondée en 1152, et l'église Sainte-Marie à Bergen, subissent au cours des XIIe et XIIIe siècles de nombreuses modifications, où l'on reconnaît l'influence du style gothique, et sont reconstruites en partie. Dans la seconde moitié du XIIIe siècle et au début du XIVe siècle, le gothique triomphe en Norvège : on construit alors la chapelle épiscopale et le chœur de la cathédrale de Stavanger, ainsi que le couvent de Saint-Laurent à Utstein. A partir du XVIe siècle, l'architecture religieuse décline. A côté des églises en pierre appartenant aux villes, on trouve dans les campagnes une architecture religieuse en bois, fondée sur le type roman (*Stavekirker*). Il existe encore plusieurs églises en bois datant du XIIe au XVe siècle. Quelques-unes sont remarquables, celles par exemple de Borgund (fig. 7), de Urnäs, de Hitterdal, de Ringebo, de Hedal, etc. L'architecture non religieuse offre quelques ruines intéressantes, principalement de résidences royales : halle du roi Haakon (XIIIe s.), récemment restaurée, tour de Rosenkrantz, achevée seulement au XVIe siècle, à Bergen, château en briques de Magnus Lagaböter, à Tönsberg, etc. L'architecture moderne est, en Norvège, de nature cosmopolite ; on voit à Christiania quelques riches édifices en pierre. Le bois reste en faveur pour la construction de villas d'un style vraiment

EFERUS - Recherche & Classification numérique

national, nombreuses et charmantes aux environs des villes les plus importantes.

Sculpture. La sculpture sur bois, comme le tissage, la broderie et l'orfèvrerie, remonte en Norvège aux premiers temps du moyen âge et y atteint déjà un développement remarquable. Ce n'est que vers le milieu du XVIIe siècle, cependant, que l'on commence à représenter la figure humaine sur bois ou sur ivoire ; les premiers artistes renommés sont les sculpteurs sur bois ou sur ivoire : Halvor Fanden (vers 1650) et Magnus Elisen Berg (1666-1739), dont les vases avec reliefs en ivoire appartiennent aux plus beaux ouvrages de tous les temps. La tradition a été bien conservée par Jakob Klukstad († 1773), Eystein Guttmorsen Kjörren (vers 1800) et par les artistes du XIXe siècle : Ole Mœne, Lars Kinservik, Linsä, Hylland, Olaf Olafsen Glosimodt, etc. La sculpture proprement dite est représentée en Norvège à notre époque par Hans Michelsen (1789–1859), l'auteur des *Douze Apôtres* qui ornent la cathédrale de Trondhjem, Christopher Borch (1817-96), Julius Olavus Middelthun (1820–86), le plus connu, sans doute, des sculpteurs norvégiens (buste de *Wergeland*, statue de *Schweigaard*, etc.); Brynhjulf Bergslien (1830-98), très original, puissant et consciencieux (statue équestre de *Charles-Jean*, statue de *Wergeland*, *le Rêve de l'enfant*, etc.) ; Stephan Sinding (né en 1846), dont le *Captif* obtint un grand succès à l'Exposition universelle de 1878 (*Mère barbare*, *Deux Hommes*, statues de *Bjœrnson*, d'*Ibsen*, etc.) ; Mathias Skeibrok (1851-96) : *Ragnar Lodbrok dans la fosse aux vipères*, exposé à Paris en 1878 ; *Fatiguée*, *Hors la loi*, *Pallas Athéné donnant une âme à l'homme*, etc. ; Sœren Lexow-Hansen (*Vala*), Christian Daæ Magelssen, Gustav Vigeland, Visdal, Utne, Svor, Ambrosia Tönnesen, Ender et Gunnar Utsond, qui a exposé avec succès à l'Exposition universelle de 1900 une *Chevauchée infernale*, *la Mort rendit les morts qu'elle avait engloutis*, un buste de *Jonas Lie*, etc. ; d'autres encore assez nombreux et heureusement doués.

Peinture. L'école de peinture norvégienne est toute moderne. Les tableaux antérieurs au XIXe siècle, de nature religieuse, se rattachent tous à des écoles étrangères et on ne saurait y reconnaître une tradition artistique propre à la Norvège. Le premier nom digne d'être cité est celui de Johan Christian Dahl (1788-1857), qui vécut à Dresde il est vrai depuis 1818, mais peignit avec prédilection la nature norvégienne et s'intéressa toujours et d'une façon active au développement de la culture artistique dans son pays natal. Ses meilleurs élèves sont Thomas Fearnley (1802-42), dont le *Labrofos* est un paysage de grand style, et Frich (1810-58), qui a décoré certaines parties de la villa royale d'Oscarshal, près de Christiania. Adolf Tidemand (1814-76) et son ami Hans Gude (né en 1825) se rattachent tous deux à l'école de Dusseldorf ; leur œuvre est cependant très personnelle et originale. Les tableaux de Tidemand : *Une Noce dans le Hardanger*, *les Disciples de Hauge*, *la Vie du paysan norvégien*, *les Fanatiques*, etc., et les *Paysages* de Gude, ont exercé une influence considérable sur l'évolution artistique de la Norvège. H.-A. Cappelen (1827–52) est un disciple de Gude ; à côté de ses paysages romantiques (*la Forêt*, *Vierge mourante*), il a laissé une belle collection d'études de grand air prises en Norvège. Près de lui, il convient de nommer le paysagiste réaliste J.-F.-E. Kersberg (1822-70), qui fonda en 1859 à Christiania une école de peinture, qu'il dirigea jusqu'à sa mort et où se formèrent de nombreux élèves. A la même génération appartiennent encore les paysagistes : M. Mueller (né en 1828), Erik Bodom (1829-79), etc. ; les peintres d'histoire K. Bergslien (né en 1827), P.-M. Arbo (1831-92), V.-S. Lerche (1827-92), etc. Si dans les artistes qu'on vient de citer l'influence de l'école de Dusseldorf se fait encore plus ou moins sentir, on ne la retrouve plus chez Carl Sundt-Hansen (né en 1841), le plus remarquable successeur de Tidemand, ni chez Ludvig Munthe (1841-96), un paysagiste à la manière de la grande école française. D'autres feront encore leurs études à Carlsruhe, à Munich ou à Berlin, mais le plein air et le réalisme ou l'impressionisme français les séduira de plus en plus, tels sont : F. Collet (né en 1839), A. Normann (né en 1848), Oscar Wergeland (né en 1844), Grimelund (né en 1842), etc., tous très Norvégiens d'ailleurs par le sujet de leurs tableaux ; tels encore, malgré la diversité de leurs talents et souvent, chez un même peintre, la pluralité des manières : Otto Sinding (né en 1842), Eilif Peterssen (né en 1852) : *Temps d'orage*, *Vers la mer*, Exposition de 1900 ; Hans Heyerdahl (né en 1857) : *Vieux Pêcheur*, portrait d'*Ibsen*, du *prince Eugène*, etc., Exposition de 1900 ; Erik Werenskiold (né en 1855) : *Enfants pauvres*, portraits de *Kitty Kielland*, d'*Ibsen*, Exposition de 1900 ; Christian Krogh (né en 1852) : *Coup de détresse*, *Brisées devant*, etc., Exposition de 1900 ; Fritz Thaulow (né en 1847), dont les œuvres sont trop connues en France pour qu'il soit nécessaire d'en citer aucune ; Christian Skredsvig (né en 1854) : *Villa Baciocchi*, au Luxembourg ; d'autres enfin, dont les œuvres citées ici ont figuré avec honneur à l'Exposition universelle de 1900 ; Gustav Wentzel (né en 1859) : *Enterrement d'un marin à la campagne*, *Intérieur*, etc. ; Egolf Soot (né en 1859) : *la Bienvenue* ; Halfdan Ström (né en 1863) : *Jeune Mère*, *Avril en Norvège*, *Soir en Norvège*, etc. ; August Eiebakke (*la Table est servie*) ; G. Strömdal, Kitty Kielland, Hariet Bakker, Nils Gude (portrait d'*Ibsen*), Th. Holmboe, etc. On ne saurait, dans cette liste, forcément incomplète mais qui suffit à donner une idée du développement pris par la peinture en Norvège, omettre ni Edvard Munch (né en 1863), peintre très personnel, plus poète parfois que peintre (*l'Enfant malade*, *Nuit d'été*, *Angoisse*, etc.), ni Gerhard Munthe (né en 1849), qui a produit, en s'inspirant des anciens procédés nationaux, une véritable révolution dans l'art de la tapisserie (*Sigurd*, *le Roi et la Paysanne*, *Illustration des sagas*, etc.), ni enfin l'excellent aquafortiste Johan Nordhagen (*Arne Garborg*, *les Vieillards solitaires*, portrait de *Nansen*, etc., Exposition de 1900).

SUÈDE. — *Architecture.* Les premiers monuments de l'architecture suédoise remontent au XIIe siècle : ce sont l'église de Varnhem (Vestrogothie) et la cathédrale de Lund (fig. 9), consacrée en 1145 par saint Eskil, toutes deux en pur style roman. L'île de Gotland est particulièrement riche en monuments datant du moyen âge, la plupart malheureusement sont en ruines, mais quelques-unes de ses ruines sont encore fort belles : l'église de Sainte-Marie, construite vers 1200, et celle de Sainte-Catherine (1230) sont gothiques, l'église du Saint-Esprit (1250) était une église double de style roman, l'église Saint-Nicolas, la plus curieuse peut-être de ces églises de Visby, est mi-romane, mi-gothique ; elle date du XIIIe siècle, ainsi que les remparts qui entourent la ville et en sont peut-être la principale curiosité architecturale. D'autres églises gothiques, dans leur ensemble du moins car les parties primitives en sont souvent romanes, sont celles de Linköping (XIIe–XVe s.), de Skara (XIIe s.), de Vadstena (XIVe s.) et d'Upsal (1260-1435), la plus importante de toutes, dont le plan, dressé par Etienne de Bonneuil, et le style rappellent les cathédrales du N. de la France. Comme exemple de l'architecture civile du moyen âge, on peut citer la maison en bois d'Ornäs (Dalécarlie), datant du XVe siècle. La Renaissance ne produit guère que des châteaux en Suède. Les plus remarquables, mais de valeur artistique différentes, sont ceux de Kalmar, dont les détails sont fort beaux, d'Upsal (XVIe s.), de Vadstena (XVIe s.), de Gripsholm (1537). Le XVIIe siècle, surtout vers la fin, prend presque uniquement modèle sur l'architecture française : de ce temps sont le palais de la noblesse à Stockholm et le château de Borgholm à Oland, en ruines aujourd'hui. Les deux Nikodemus Tessin, le père (1615–81) et le fils

EFERUS - Recherche & Classification numérique

(1654-1728), construisent, avec quelques réminiscences italiennes, le château de Drottningholm et le palais royal de Stockholm, un des plus vastes et des plus beaux du monde. Le siècle suivant est d'une fécondité médiocre en architecture et, seul peut-être, l'ancien Opéra de Stockholm, de l'époque de Gustave III, mérite d'attirer l'attenton. Le premier grand architecte suédois du XIXe siècle est Fr.-W. Scholander (1816-81) dont la plus célèbre construction est l'Ecole polytechnique de Stockholm. Après lui, H. Zetterval (né en 1831) s'est distingué surtout par ses restaurations de nombreuses églises, où il a fait preuve d'une profonde science. C'est lui aussi qui a fait les plans de la nouvelle Université de Lund. L'école d'architecture suédoise est de nos jours plus florissante que jamais : les tendances y sont très diverses avec, cependant, un intérêt commun très marqué pour l'ancien art national. Nous citerons au hasard parmi les architectes modernes : A.-T. Holmgren (né en 1842), D.-G. Clason

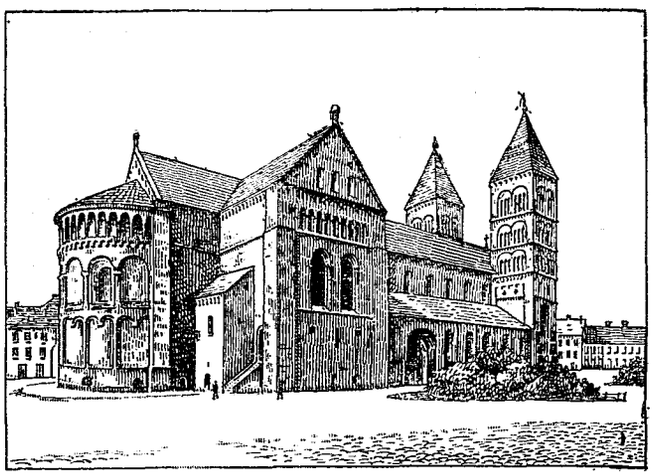

Fig. 8. — Cathédrale de Lund.

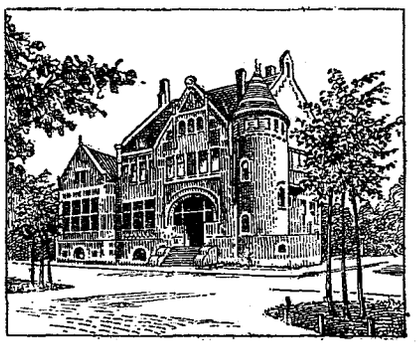

Fig. 9. — Bibliothèque populaire de la ville de Göteberg.

(né en 1856), C.-O. Möller (né en 1857), F. Lilljekvist (né en 1863), Agi Lindegren (né en 1858), G. Lindgren (né en 1863), A. Anderberg (né en 1860) : *le Nouvel Opéra de Stockholm*, A. Johansson (né en 1860), E. Lallerstedt (né en 1864), F. Sundbärg (né en 1860), E. Thorburn (né en 1860), P. Hallman (né en 1869), F. Boberg (né en 1860), l'auteur du pavillon suédois à l'Exposition universelle de 1900, etc.

Sculpture. Les anciennes églises de Suède contiennent un grand nombre de sculptures du moyen âge et de la Renaissance dont plusieurs sont fort intéressantes : autels avec figures sculptées, monument en bois de Saint-George (XVe s.), sarcophage des Vasa, etc. Au XVIIIe siècle, on appelle en Suède des artistes français : Bouchardon, Larchevêque et le Suisse Hedlinger; sous leur influence, la sculpture prend une nouvelle vie. J.-T. Sergel (1740-1814), le plus grand statuaire suédois, illustre l'époque de Gustave III et mérite d'être placé à côté du Danois Thowaldsen. Ses successeurs sont J.-N. Byström (1783-1848), dont on a tant de gracieuses figures féminines; B.-E. Fogelberg (1786-1854), sculpteur national et romantique, qui prend volontiers ses sujets dans la mythologie scandinave; K.-G. Qvarnström (1810-67), un romantique lui aussi; J.-P. Molin (1814-73), l'auteur d'une belle fontaine de Stockholm et d'un groupe célèbre : *le Duel au couteau;* Fr. Kjellberg (1836-85) : *Monument de Linné*, etc. Parmi les sculpteurs contemporains, nous nommerons J. Börjeson (né en 1835) : *Statues de Holberg, de Charles-Gustave*, etc.; O. Berg (né en 1839), E. Brambeck (né en 1843), P. Hasselberg (1850-94) : *Perce-neige, Grand-Père et Petit-Fils*, etc.; G. Lindberg (né en 1852), T. Lundberg (né en 1852), Chr. Ericsson (né en 1858) : *la Bretonne*, Exposition de 1900; Mme Agnès Kjellberg-Frumerie (née en 1869), Harald Sörensen-Ringi (né en 1872) : *la Vague*, Exposition de 1900; Mlle Ida Malton (*Dans les Vagues*, Exposition de 1900), C.-J. Eldh (*Innocence*, *Eve*, Exposition de 1900), etc., et les graveurs en médaille, Mme Léa Ahlborn (1826-97), J.-E. Ericson (1836-71) et A. Lindberg (né en 1839).

Peinture. La peinture religieuse du moyen âge suédois n'est pas sans intérêt historique, mais la valeur artistique en est médiocre. Les peintres les plus anciens de quelque mérite dont les noms nous sont parvenus sont les portraitistes Cornelius Arendtsen et Jakob Ebfas, qui vivaient sous Gustave-Adolphe. David Klöker Ehrenstral (1629-98) leur est postérieur de quelques années : son œuvre est considérable; il peint, dans le style de Rubens, quantité de plafonds et exerce une grande influence sur la peinture suédoise; le portraitiste D. von Kraff est son meilleur élève. Nombreux sont les artistes suédois au XVIIIe siècle — en 1735, K.-G. Tessin avait fondé l'Académie des beaux-arts — mais, sauf les deux Lorens Rasch, le père (1702-66) et le fils (1733-1805), K.-P.-G. Pilo (1711-93), P. Hillerström (1732-1816), le peintre religieux Per Hörberg (1746-1816) et quelques autres qui restent en Suède, la plupart vivent à l'étranger et s'y font un nom, ainsi : le miniaturiste A. Hall (1739-93), le pastelliste G. Lendberg (1695-1786), le fameux Lavreince (1737-1807), dont le vrai nom est Lafrensen, A. Wertmuller (1751-1812), A. Roslin (1718-83), etc. Le portraitiste K.-F. von Breda (1759-1818) fait la transition entre cette époque et le XIXe siècle. C'est de lui que relèvent les peintres d'histoire, A. Lauréus (1783-1823) et J.-G. Sandberg (1782-1854). Olof Södermark (1790-1848) et G.-U. Troili (1815-75), son disciple, ont laissé tous deux, et surtout le premier, des portraits d'une rare délicatesse, tandis que leurs contemporains K.-F. Kiörboe (1799-1876), en France et, Egron Lundgren (1815-75), en Angleterre, se révélaient l'un habile animalier et bon portraitiste, l'autre aquarelliste très vivant et spirituel, et que K.-J. Fahlcrantz (1774-1861), leur aîné, et N.-J. Blommér (1816-53), excellaient dans la représentation des scènes et de la nature du Nord. Vers le milieu du siècle l'influence des écoles allemandes est très sensible chez les peintres suédois. C'est à Munich ou à Dusseldorf qu'étudient J. Boklund (1817-80), le peintre de genre F. Fagerlin (né en 1825), et les paysagistes Markus Larsson (1825-64) et E. Bergh (1828-

EFERUS - Recherche & Classification numérique

80). On peut considérer comme se rattachant plus ou moins à la même école : Amélie Lindegren (1814-91), J.-V. Wallander (1821-88) et aussi des peintres beaucoup plus jeunes tels que : E. Perséus (1841-90), G. von Rosen (né en 1843), J. Kronberg (né en 1850) et K. Helleqvist (1851-90). Vers 1865 cependant, l'influence française commença à se faire sentir; elle est devenue prépondérante de nos jours : Paris a attiré d'abord J.-F. Höckert (1826-66), qui ouvre la voie et est suivi de A. Wahlberg (né en 1834) : *Vue de la côte de Suède*, au Luxembourg, *Haute mer*, *Clair de lune*, *Bords de l'Oise*, Exposition de 1900; G. Cederström (né en 1845) : *Funérailles de Charles XII*; Nils Forsberg (né en 1841) : *la Fin d'un héros*, *Gustave-Adolphe exhortant son armée à Lutzen*. Exposition de 1900; H. Salmson (1843-94), Aug. Hagborg (né en 1852) : *En Dalécarlie*, *Intérieur*, etc., Exposition de 1900; le prince Eugène, fils du roi Oscar (né en 1865) : *Nuit d'été*, *le Vieux château*, Exposition de 1900; G. Arsenius (né en 1855) : *En forêt*, etc., Exposition de 1900, etc. Il est plus difficile de rattacher à une école, malgré certaines influences assez apparentes, des peintres aussi scandinaves ou personnels que M. E. Winge (1825-96), et Aug. Malmström (né en 1829), parmi ceux de la génération précédente et, parmi les jeunes, Carl Larsson (né en 1853): *Jour de fête*, *Devant la glace*, etc., Exposition de 1900; A.-L. Zorn (né en 1860) : *Mère*, *Nuit du 24 juin*, *Portrait du roi Oscar II*, Exposition de 1900; ou encore l'animalier Bruno Liljefors (né en 1860) : *Grues*, *Grand-Duc*, *Cygnes*, *etc.*, Exposition de 1900, et le portraitiste Oscar Björk (né en 1860) : *Portrait du prince Eugène*, *du comte Wrangel*, etc., Exposition de 1900. Pour finir, encore quelques noms de peintres ayant presque tous figuré avec distinction à l'Exposition universelle de 1900, cités ici un peu au hasard : Per Ekström (né en 1844) : *Soleil du matin*, etc.; Robert Thegerström (né en 1857) : *Crépuscule*; G. Albert (*Nuit sur la côte*), R. Bergh (*Portrait d'Eva Bonnier*, etc.), G. Fjästad, A. Gerle, O. Hesselbom, E. Jansson, Nils Kreuger, G. et Hanna Pauli, A. Sjöberg, C. Wilhemson, etc. Comme aquafortiste, Hägg (ou Haig, né en 1835) s'est acquis une grande réputation. Dans l'illustration, C. Larsson, déjà nommé, et V. Andrén (né en 1856) sont remarquables. Th. C.

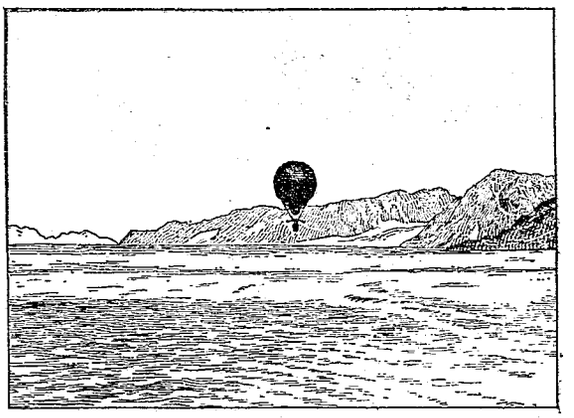

Fig. 10. — Départ d'André vers le Pôle Nord le 11 juillet 1897.

MUSIQUE. — Tout ce qui a trait à l'histoire musicale des races qui ont peuplé l'extrême Nord de l'Europe nous est fort mal connu, du moins si l'on s'éloigne quelque peu des temps voisins du nôtre pour remonter un peu haut dans les premiers siècles du moyen âge. Ce n'est pas que les traditions poétiques et légendaires fassent ici défaut; mais l'historien ne rencontre presque aucun témoignage solide sur lequel il se puisse appuyer. Les premiers habitants de la Suède, de la Norvège et du Danemark, pas plus que leurs cousins de race et de langue germanique, ne semblent avoir ignoré, dans les temps barbares, le charme de la poésie ni de la musique. Le riche trésor des poèmes primitifs de la Scandinavie en fait foi; examinés comme témoignage de la civilisation des peuples pour qui ils furent écrits, ces poèmes abondent en allusions assez claires pour que nous puissions nous faire une idée de la place que la musique, le chant tout particulièrement, tenait dans cette société primitive. Ces rudes rois de la mer, qui répandirent la terreur de leur nom dans toute l'Europe, sont sensibles à la beauté des hymnes barbares, que chantent pour célébrer leurs exploits, les guerriers ou les scaldes qu'ils entretiennent à leur suite. Eux-mêmes ne dédaignent pas de composer de tels chants, et la légende garde encore le souvenir de celui par lequel Regnar Lodbrog, qui gouvernait le Danemark vers le IXe siècle, charmait les douleurs de sa captivité, dans la lointaine Angleterre, où les hasards de la guerre l'avaient livré aux mains de ses ennemis. J.-J. Rousseau dans son *Dictionnaire de musique* rapporte encore, après bien d'autres, l'anecdote si souvent répétée de cet Éric, roi de Danemark, sur qui certains chants guerriers faisaient une impression si forte, qu'animé d'une fureur belliqueuse qu'il ne pouvait contenir, il se ruait, l'épée à la main, sur ceux qui l'entouraient. Il est inutile de dire qu'il n'a rien subsisté de cet art primitif. Si l'*Edda* et les *Sagas*, qui célèbrent les dieux et les héros scandinaves, sont venus jusqu'à nous, les mélopées énergiques et barbares sur lesquels se chantaient ces poèmes n'ont pas eu la même fortune. Il semble bien, d'autre part, que les pays scandinaves soient restés un peu à l'écart du mouvement général de la civilisation du moyen âge. Pour le sujet qui nous occupe en particulier, on ne pourrait citer aucun Scandinave, à côté de ces théoriciens et de ces *déchanteurs* flamands, italiens, allemands ou français qui ont péniblement édifié les assises de la musique, telle que nous la concevons. Hucbald, Odon de Cluny, Hermann Contract, Guy d'Arezzo ni Francon de Cologne n'ont eu de rivaux, qui nous soient connus, à la cour des rois du Nord. La musique sacrée, le plain-chant devait être, là comme partout ailleurs, plus ou moins cultivé dans les cloîtres et les églises, mais ces chantres obscurs n'ont contribué en rien au progrès de l'art et se sont bornés, sans doute, à suivre sans gloire les traces de leurs maîtres. Quant à la musique profane, à partir de l'établissement du christianisme qui mit en suspicion les vieux chants païens et guerriers d'autrefois, elle paraît avoir été tenue en mince estime.

Le Danemark, plus rapproché de l'Europe centrale, s'ouvrit le premier aux artistes. A partir de la fin du XVe siècle jusqu'à l'époque moderne, nous verrons les princes appeler auprès d'eux des musiciens étrangers, puis envoyer à leur tour de jeunes compositeurs se former auprès des maîtres les plus illustres d'Allemagne ou d'Italie. Un des plus célèbres maîtres-chanteurs d'Allemagne, Frauenlob, est admiré de la cour d'Erik VIII, dans les premières années du XVIe siècle. Un peu plus tard, deux musiciens danois, que nous connaissons surtout par leurs noms italianisés, Fonteio et Petreio, se fixent pour un temps assez long en Italie; un autre, Borchgrevinck, plus tard, directeur de la musique du roi Christian IV, à qui Orazio Vecchi dédiait en 1604 ses *Veilles de Sienne*, achevait de se perfectionner dans son art auprès de G. Gabrieli. Quelques années plus tard, un Allemand illustre, disciple lui aussi de ce grand homme, Heinrich *Schütz* (V. ce nom), chassé d'Allemagne par la guerre de Trente ans, s'en allait à Copenhague diriger pendant plusieurs années la musique royale. A partir de ce moment les pays scandinaves, le Danemark tout particulièrement, ont regagné, au point de vue musical, l'avance que les autres contrées d'Europe avaient prise

EFERUS - Recherche & Classification numérique

sur eux. Ils n'ont pas encore une musique proprement nationale, c.-à-d. s'inspirant des traditions mêmes du peuple et sachant mettre à profit le précieux trésor des mélodies populaires — il faudra attendre l'époque contemporaine pour que les compositeurs s'avisent d'utiliser les richesses qu'ils ont là sous la main, — mais ils auront des artistes estimables, supérieurs même quelquefois, qui tiendraient une place honorable dans les écoles étrangères dont ils suivent les traditions. Il suffira de citer l'admirable organiste Buxtehude (1635-1707), qui ne fut pas seulement un exécutant remarquable, mais dont les compositions ont contribué pour une large part à créer la personnalité du grand Bach ; Niels Hansen, qui fut surtout un théoricien ; Heinrik Rung, compositeur d'opéras ; Kuhlau (1786-1832) le premier qui, bien qu'Allemand de naissance, ait songé, dans ses drames, à s'inspirer des thèmes populaires. H. QUITTARD.

En Islande, dès le XVIe siècle, l'évêque Erasme Willadson compose, ou introduit tout au moins dans l'île, des chansons à deux voix, dont l'harmonie s'est conservée jusqu'à nos jours. Ce n'est cependant que dans la seconde moitié du XIXe siècle qu'y a été inauguré le chant à quatre parties par un charpentier, doué d'un réel talent musical, Helgi Helgasson. A côté de lui, le pasteur Bjarni Thorsteinson a rendu de sérieux services au développement du chant dans sa patrie par la publication d'un recueil de mélodies islandaises. Les chansons populaires sont nombreuses et, pour bizarres qu'elles puissent paraître parfois à nos oreilles modernes, non dénuées de charme. On exécute actuellement dans la perfection à Reykjavik des chœurs de Grieg, de Kjerulk, etc., et les derniers vestiges de l'art musical du moyen âge disparaîtront peu à peu (R. Pilet).

En Norvège, les chants populaires sont nombreux aussi et plusieurs sont d'une grande originalité : on les chante à la danse ou à la veillée aux sons du violon de Hardanger ou du langeleik, sorte d'instrument à corde avec caisse de résonnance. L.-M. Lindeman (1812-87) a le mérite d'avoir, le premier, songé à les recueillir : il a ainsi sauvé de l'oubli des centaines de chants nationaux. A côté de la musique populaire, la musique savante a pris en Norvège, au XIXe siècle, un rang très élevé : le goût du chant — en ce pays où les voix sont fort belles — et de la musique d'orchestre s'est développé dans les diverses classes de la population, et les chœurs d'étudiants norvégiens sont dignes de leur réputation. Pour ne pas être nombreux, les compositeurs n'occupent pas moins une place importante parmi les musiciens contemporains. Avant Edvard Grieg (né en 1843), l'illustre auteur de la musique de *Per Gynt* et de tant de *lieder* d'une exquise originalité et le plus national des compositeurs norvégiens, Hafdan Kjerulf (1815-68) : *Lieder* ; *Cortège nuptial de Hardanger*, Winter Hjelm (né en 1837) : *la Lumière*, cantate, Richard Nordraak (1842-66) : *Maria Stuart*, de Bjørnson, *Chant national norvégien*, avaient produit des œuvres d'une réelle valeur. Les contemporains de Grieg : Johan Svendsen (né en 1840), chef d'orchestre à l'Opéra de Copenhague et Johan Selmer (né en 1844) : *l'Année terrible 1870*, ont écrit des ouvrages symphoniques, des rhapsodies et des chœurs d'un style très riche et brillamment instrumentés. Comme symphonistes, musiciens dramatiques et auteurs de lieds, se sont distingués de notre temps : Olaus A. Gröndhal (né en 1847), Iver Holter (né en 1850) : *Gœtz de Berlichingen*, Johan Haarklou (né en 1847) : *le Bon vieux temps*, opéra, Ole Hansen (né en 1850), Christian Sinding (né en 1856), Gerhard Schjerderup (né en 1859) : *la Vigile*, suite pour orchestre, Catharinus Elling (né en 1858) : *les Cosaques*, opéra, Johan Halvorsen (né en 1864) : *Vasantasena*, Sigurd Lie (né en 1871), etc. Le plus célèbre des virtuoses norvégiens est le violoniste Ole Bull (1810-80), le roi du violon ; après lui, les pianistes Thellefsen (1823-74), Edmund Neupert (1832-88) et Mme Agathe Gröndahl (née en 1847), qui est aussi compositeur, occupent une place fort honorable. Parmi les cantatrices, on cite Mmes Oselio-Björnson (née en 1859) et Ellen Gulbranson (née en 1873).

Ce sont les poètes E.-G. Geijer († 1847) — excellent musicien aussi — et Afzelius († 870), qui, en Suède, eurent les premiers l'idée de réunir les vieilles chansons populaires et de leur rendre, pour le plus grand honneur de la musique suédoise, la place à laquelle elles avaient droit par le charme de la mélodie et la délicatesse du sentiment. C'est grâce à leurs efforts que la musique suédoise qui, avec les O. Åhlström (1756-1855) et J.-E. Nordblom (1788-1848), avait suivi docilement les leçons de l'Allemagne, put acquérir une originalité véritable, sinon dans la symphonie ou l'opéra, du moins dans la romance et dans les chœurs. Il serait téméraire, sans doute, de nier toute influence allemande chez eux, mais ils sont surtout Suédois les remarquables compositeurs de chants qui se nomment : A. Söderman (1832-76). A. et O. Lindblad (1801-78 et 1809-64), J.-A. Josephson (1818-80), Wennerberg (né en 1817) : *Gluntarne*, le prince Gustave, frère du roi (1827-52), F. Arlberg (1830-96), V. Svedbom (né en 1843), E. Sjögren (né en 1853), et, enfin, Ivar Hedenblad (né en 1851), le directeur distingué du chœur d'étudiants, les *Orphei Drängar* (Serviteurs d'Orphée), qui, à Paris et ailleurs, a remporté de grands et répétés succès. Les opéras suédois sont rares ; on peut citer, entre quelques autres : *les Frondeurs*, de A. Lindblad ; *Estrella de Soria*, de F. Bervald (1796-1868) ; *la Jeune Fille enlevée par le gnome*, de J. Hallstöm (né en 1826), un disciple de Meyerbeer et de Gounod ; *Harald Viking*, *le Trésor de Valdemar*, de A. Hallén (né en 1846) ; *Sveagaldrar*, de Peterson-Berger (né en 1867), et *Tirfing*, de W. Stenhammar (né en 1871). Ces derniers, assez nettement wagnériens. Les principaux auteurs de musique symphonique sont L. Norman (1831-84), Hallén, déjà cité comme auteur d'opéra, R. Henneberg (né en 1853), T. Aulin (né en 1866), H. Alfvén (né en 1872), etc. De la Suède sont sorties quelques-unes des cantatrices les plus célèbres du IXe siècle : Jenny Lind (1820-87), Mme Michaeli (1830-75), Christine Nilsson (née en 1843), d'autres encore, dont la réputation grandit chaque jour, ou connues surtout dans leur patrie : Sigrid Arnoldson (née en 1861), Mme Ellen Gulbranson (née en 1863), Mme Carolina Ustberg (née en 1853), etc. Th. C.

BIBL. : GÉOGRAPHIE. — G. SUNDBÄRG, *la Suède, son peuple et son industrie* ; Stockholm, 1900. — *Illustreradt Sverige* ; Stockholm, 1892. — *Vårt Land* ; Stockholm, 1888. — HOFBERG, *Genom Sveriges bygder* ; Stockholm, 1882. — *Generalstabens Karta öfver Sverige* (en cours de publication) ; Stockholm. — *Cohrs' atlas öfver Sverige* ; Stockholm, 1899. — KONOW et FISCHER, *la Norvège* ; Christiania, 1900. — G. SÆTREN, *les Rivières de la Norvège* ; Christiania, 1900. — Y. NIELSEN, *Reisehandbook over Norge* ; Christiania, 1900. — J.-E. KRAFT, *Topografisk-Statistik Beskrivelse over Kongeriket Norge* ; Christiania, 1820-35 et 1838-42, 6 vol. — O.-J. BROCH, *le Royaume de Norvège et le Peuple norvégien* ; Christiania, 1878. — *Norges Land og Folk, Topografisk-Statistik beskrevet* (en cours de publication) ; Christiania. — G. v. MAYR, *Statistik und Gesellschaftslehre*, II ; Fribourg-en-Brisgau, 1897. — *Norges officielle Statistik* (en cours de publication) ; Christiania. — *Topografisk Karl over Kongeriket Norge* ; Christiania. — *Commermeyers Lommereisekart over Norge* ; Christiania, 1899. — BAEDEKER, *Suède et Norvège* ; Leipzig, Paris, 1892.

HISTOIRE. — *L'Histoire du Danemark* d'Allen (tr. fr.), Copenhague, 1878, t. I, contient une bibliographie excellente de l'histoire du Nord scandinave. Cf. C.-G. WARMHOLTZ, *Bibliotheca historica Sveo-Gothica* ; Upsal, 1801-17, 15 vol. in-8, avec une table publ. en 1889 ; et E. HILDEBRAND, *Svenska publicationer af historiska handlingar*, dans l'*Historisk Tidskrift* de 1886, pp. 317-367. — Les principales histoires générales de la Suède sont celles de GEIJER, traduite en français par LUNDBLAD en 1840, continuée par F.-F. CARLSSON (tr. en allemand dans la coll. de Heeren et Uckert), de FRYXELL, *Récits de l'histoire de Suède* (en suédois) ; Stockholm, 1823-79, 46 vol., et de HILDEBRAND, *Illustrerad svensk Historia* ; Stockholm, 1875-80, 6 vol. — Les principales histoires de la Norvège sont celles de R. KEYSER et de P.-A. MUNCH jusqu'à la fin du XIVe siècle ; celles de J.-E. SARS, *Udsigt over den norske Historie* ; Christiania, 1873-91, 4 vol., et de O.-A. OVERLAND, *Illustreret Norges Historie* ; Christiania, 1887-95, 3 vol., jusqu'en 1814. A partir de 1814,

EFERUS - Recherche & Classification numérique

J.-E. Sars, *Norges politiske Historie, 1815-85*, en cours de publication. Tous ces ouvrages sont en norvégien. — L'indication des monographies ne serait pas à sa place ici.

Langue et Littérature. — *Nordisk Familjebok ;* Stockholm, 1894. — *Gernandts Konversations Lexikon ;* Stockholm, 1895. — R. Nyerup og E. Kraft, *Alm. Litteratur Leksikon for Danmark, Norge og Island;* Copenhague, 1820. — Th.-H. Erslev, *Alm. Forfatter Lexikon for Kongeriket Danmark med tilhörende Bilande ;* Copenhague, 1843-53. — J. Worms, *Forsög til et Leksikon over danske, norske og islandshe lärde Mänd ;* Copenhague, 1784. — Möbius, *Catalogus librorum islandicorum et norvegicorum ætatis mediæ ;* Leipzig, 1856. — J.-B. Halvorsen, *Verzeichniss der altisländischen und altnorvegischen... Schriften ;* Leipzig, 1880. — Du même, *Norsk forfatter Lexicon;* Christiana (en cours de publication). — Noreen, *Geschichte der nordischen Sprachen*, dans *Pauls Grundriss der germ. Philologie*, I, pp. 425-525. — Ivar Aasen, *Norsk Grammatik ;* Christiania, 1864. — Du même, *Norsk Ordborg ;* Christiania, 1893. — Schweitzer, *Geschichte der skandinavischen Litteratur ;* Leipzig, 1885. — Edelstand du Méril, *Histoire de la poésie scandinave : Prolégomènes ;* Paris, 1839. — Xavier Marmier, *Histoire de la Littérature scandinave ;* Paris, 1848. — Du même, *Chants du Nord ;* Paris, 1850. — Bernardini, *la Littérature scandinave ;* Paris, 1894. — Bigeon, *Révoltés scandinaves ;* Paris, 1894.

E. Mogk, *Norwegisch-isländische Literatur*, dans *Pauls Grundriss*, II¹, pp. 71-142. — Poestion, *Island, das Land und seine Bewohner ;* Vienne, 1885. — Schweitzer, *Island, Land und Leute, Geschichte, Literatur und Sprache;* Leipzig, 1885. — C. Küchler, *Geschichte der isländischen Dichtung der Neuzeit;* Leipzig, 1896, I. — Finnur Jónsson, *Den oldnorske og oldislandske Litteraturs Historie ;* Copenhague (en cours de publication). — K. Gislason, *Forelæsningar over oldnordishe Skjaldekvad ;* Reykjavik, 1895. — N.-M. Petersen, *Den oldnordiske litteraturs historie ;* Copenhague, 1866. — Jón Thorkelssgn, *Om digtningen på Island i det 15 og 16 århundrede ;* Copenhague, 1888. — Winckel-Horn, *Den oldnordishe og islandske Literatur historie ;* Copenhague, 1875. — B. Hoff, *Hovedpunkter af den oldislandske Litteratur historie ;* Copenhague, 1875. — G. Vigfusson, *Corpus poeticum boreale ;* Oxford, 1883. — Xavier Marmier, *Lettres sur l'Islande ;* Paris : — J. Gräberg di Hemsö, *Saggio sugli scaldi ;* Pise, 1811. — Henrik Jæger, *Illustreret Norsk Literatur historie ;* Christiania, 1896. — A.-E. Erikson, *Dansk og norsk Literatur historie ;* Christiania, 1884. — H. Falk et Bruchmann, *Langue et littérature norvégiennes*, dans *la Norvège ;* Christiania, 1900, pp. 491-531. — R. Keyser, *Nordmändenes Videnskabelighed og Literatur i Middelalderen;* Christiania, 1866. — A. Löcher og M. Moe, *Norske Klassikere i udvalg;* Christiania (en cours de publication). — Rolfsen, *Norske Digtere ;* Christiania, 1897. — L. Dietrichson, *Omrids af den norske Poesis historie ;* Christiania. 1869. — T. Blanc, *Christiania Theaters historie (1827-77);* Christiania. — Karl Nærup, *Skildringar og stemningar fra den yngre Literatur ;* Christiania, 1897. — P. Botten Hansen, *la Norvège littéraire ;* Christiania, 1868. — Consoli, *Litteratura norvegiana ;* Milan, 1894. — B. Meijer, *Svenskt Literatur Lexikon ;* Stockholm, 1886. — H. Schück och K. Warburg, *Illustrerad Svensk Literatur historia ;* Stockholm, 1897. — K. Warburg, *Svensk Litteratur historia i sammandrag ;* Stockholm, 1894. — H. Schück, *Schwedisch-dänische Literatur*, dans *Pauls Grundriss*, II¹, pp. 143-158. — Du même, *Svensk Literaturhistoria*, I ; Stockholm, 1890. — R. Steffen, *Littérature suédoise*, dans *la Suède ;* Stockholm, 1900, pp. 372-381. — G. Lévy-Ullman, *la Littérature suédoise*, dans *Revue encyclopédique*, n° 227. — Wieselgren, *Svenska sköna Literatur ;* Upsal, 1849. — Atterbom, *Svenska Siare och Skalder ;* Stockholm, 1855. — Malmström, *Grunddragen af svenska vitterhetens historia ;* Stockholm, 1869. — K.-E. Klemming, *Sveriges Dramatiska Litteratur ;* Stockholm, 1879. — Ljunggren, *Svenska Vitterhetens häfder efter Gustav III : s död ;* Stockholm, 1893. — Nyblom, *Estetiska Studier*, I, II ; Upsal, 1884. — Meyer, *Svenska Parnassen ;* Stockholm, 1891. — O. Levertin, *Teater och drama under Gustav III ;* Stockholm, 1889. — Du même, *Gustav III som dramatisk författare ;* Stockholm, 1894. — Du même, *Fran Gustav III : s dagar ;* Stockholm, 1897. — R. Hjärne, *Götiska förbundet ;* Stockholm, 1878. — *Samlaren ;* Upsala, 1880-99.

Beaux-arts et Musique. — Thorvald Kornerup, *Islande, monuments de l'antiquité ;* Copenhague, 1900, brochure. — R. Pilet, *Mélodies de chants populaires de l'Islande*, dans *Nouvelles Archives des Missions scientifiques et littéraires*, VII ; Paris, 1897. — Sven Grundtvig og Jon Sigurdsson, *Islendzk Fornkvædi*, I, II ; Copenhague, 1885. — J. Thiis, L. Dietrichson, J. Meyer et V.-H. Sievers, *Peinture, sculpture, architecture et musique norvégiennes*, dans *la Norvège ;* Christiania, 1900, pp. 542-645. — Bædeker, *Suède et Norvège ;* Paris, 1892. — Christensen, *Nordiske Konstnere ;* Christiania, 1895. — Seesselberg, *Die frühmittelalterliche Kunst der germanischen Vœlker, unter besonderer Beruecksichtigung der skandinavischen Baukunst ;* Berlin, 1897. — Dietrichson und Munthe, *Die Holzbaukunst Norwegens in Vergangenheit und Gegenwart ;* Berlin, 1893. — L. Dietrichson, *Det norske National Galleri ;* Christiania, 1887. — Du même, *De norske Stavkirker ;* Christiania, 1892. — Conradi, *Kortfatted historisk oversigt over musikens udvikling... i Norge :* Christiania, 1878. — Grönvald, *Norske musikere*, I ; Christiania, 1883. — Sundbärg, Mlle Hallman, A. Lindgren, *Architecture, sculpture et peinture, musique*, dans *la Suède*, pp. 382-393 ; Stockholm, 1900. — Looströn, *Den svenska Konstakademien (1735-1835) ;* Stockholm, 1887-91. — *Nordiska Målares taflor ;* Stockholm, 1877. — *Svenska Målares taflor ;* Stockholm, 1875. — K. Wartburg, *Från vår Konstverld ;* Stockholm, 1881. — G. Nordensvan, *Svensk Konst... i niltonde århundradet ;* Stockholm, 1892. — Hans Hildebrand, *Den kyrkliga Konsten under Sveriges medeltid ;* Stockholm, 1875. — Du même, *Sveriges medeltid ;* Stockholm, 1879. — Upmark, *Die Architektur der Renaissance in Schweden ;* Dresde (en cours de publication). — G. Göthe, *Nationalmusei Konsthatter ;* Stockholm, 1899. — Du même, *Notice descriptive des tableaux du Musée national de Stockholm, 2e partie : Maitres scandinaves ;* Stockholm, 1897. — J. Böttiger, *Konstsamlingarne å de svenska Kungliga slotten ;* Stockholm, 1899. — Du même, *la Collection des tapisseries de la couronne de Suède ;* Stockholm, 1896. — Gandolphe. *l'Art et les Artistes de la Suède*, dans *la Vie et l'Art des Scandinaves ;* Paris, 1899, pp. 209-308. — Ponsonailhe, *les Artistes scandinaves à Paris ;* Paris, 1899.

SCANDIUM. Sc = 44. Le scandium est un métal très rare, découvert simultanément par Nilson et Clève en 1879 dans l'euxenite, la gadolinite, la keilhanite. Il se sépare des autres métaux rares qui l'accompagnent par son faible poids atomique, sa faible basicité et son spectre brillant. Le métal n'a pas été isolé. Le scandium forme un oxalate très peu soluble et un sulfate double de potassium également peu soluble. Ces propriétés sont communes à tous les métaux rares du groupe.

L'oxyde de scandium, Sc^2O^3 ou *scandine*, est une poudre blanche infusible, soluble dans les acides. Le sulfate très soluble forme des aiguilles radiées. Les formiate et acétate sont solubles dans l'eau.

Les sels de scandium sont, en général, incolores, à saveur fortement astringente et sans spectre d'absorption ; le spectre d'étincelle du chlorure est très caractéristique, il contient plus de cent lignes claires. C. M.

Bibl. : Clève, *Comptes rendus*, t. LXXXIX, p. 419. — Nilson, *Comptes rendus*, t. XCI, p. 118.

SCANDIX (*Scandix* T.) (Bot.). Genre d'Ombellifères-Carées, composé de huit ou neuf herbes annuelles de l'hémisphère boréal de l'ancien monde, à ombelles généralement composées. Fleurs hermaphrodites ou polygames, semblables aux fleurs de *Cerfeuil* (V. ce mot). L'espèce type, *S. pecten Veneris* L. ou Peigne de Vénus, Cerfeuil à aiguillettes, Aiguille de Berger, Grand-Dent, etc., est très commune dans les moissons ; on l'employait jadis dans les affections de la vessie et dans l'aménorrhée. Dr L. Hn.

SCANIE (en suédois *Skåne*, all. *Schonen*). Province la plus méridionale de la Suède, bornée au N. par le Halland et le Småland, à l'E. par le Blekinge et la mer Baltique, au S. par la Baltique, à l'O. par le Sund et le Cattégat, et comprenant les deux læn de Christianstad (partie N.-E.) et de Malmœhus (partie S.-O.). Elle correspond à une région naturelle nettement caractérisée (V. Scandinavie). Superficie : 11.274 kil. q., dont 323 occupés par les eaux. Population en 1898 : 619.312 hab., soit 55 par kil. q., densité cinq fois supérieure à la moyenne du pays ; le læn de Malmœhus, avec ses 400.000 hab. (83 par kil. q., 50 pour les campagnes), est, à cet égard, le premier de Suède. A part le N.-O., montueux par endroits (Kullaberg, 188 m. ; collines limitrophes du Halland), et les hauteurs qui, du N.-O. au S.-E., continuent le plateau du Småland (Lindercœds-åsen, Sœder-åsen), la Scanie forme une plaine unie, fertile, couverte de champs de céréales, le « grenier de la Suède » ; les dépôts quaternaires (gravier de moraine, argile et marne de l'époque glaciaire), qui recouvrent presque toute la surface du pays, en constituent l'excellente terre arable. Terres cultivées et prairies naturelles : 651.000 hect. (59 1/2 % du sol cultivé en Suède) ; forêts (surtout de hêtres) : 265.000 hect. (24 % du sol forestier). Valeur moyenne

EFERUS - Recherche & Classification numérique

des récoltes : 94.433.400 fr. (dont 59.088.000 fr. pour les céréales), soit 17 % de la valeur totale des récoltes suédoises. Culture de la betterave à sucre ; industrie laitière ; beurre destiné surtout à l'exportation (1/3 de toute la production suédoise). Gisements carbonifères dans trois districts du N.-O. (700 kil. q.), exploités à Hœganæs, Bjuf, etc. : les seuls charbonnages de la Suède. Côtes basses, pêcheries. Nombreux ports : Malmœ, le ch.-l., troisième ville du royaume (57.836 hab. en 1898), Helsingborg, Landskrona, etc. Abondant réseau de voies ferrées (16 kil. de chem. de fer pour 10.000 hect., dans le Malmœhus). Deuxième université de Suède à Lund. Troisième cour royale (cour d'appel), dite de Scanie-Blekinge, à Christianstad. Evêché à Lund. Riches propriétés de la noblesse suédoise ; châteaux du XVIe siècle. — Longtemps province du Danemark, la Scanie fut définitivement réunie à la Suède par le traité de Roskilde en 1658. Sur son histoire, V. Scandinavie et Danemark). G. Lévy-Ullmann.

SCAPE (Entom.) (V. Fourmi, t. XVII, p. 911).

SCAPHA (V. Volute).

SCAPHANDRE. Les plongeurs les plus robustes et les mieux entraînés ne peuvent guère, sauf de rares exceptions, rester sous l'eau plus de 2 minutes. Pour de plus longs séjours, il faut recourir, par conséquent, à des appareils spéciaux. L'un des plus anciennement connus est la *cloche à plongeur* (V. Cloche, t. XI, p. 696), qui aurait été employée par les Grecs et par les Romains. Aristote ne parle, pourtant, que d'un casque de plongeur, sorte de chaudron renversé qui emprisonnait la tête, et la première description d'une cloche véritable se trouve dans la *Technica curiosa* (1664) du mathématicien K. Schott. Cinq ans plus tard, Sinclair faisait connaître en détails, dans son *Ars nova et magna gravitatis et levitatis*, celle qui servit en 1588, en 1665 et en 1687 pour la recherche des épaves de l'*Armada*, et au siècle suivant ; Halley et Smeaton la dotaient d'importants perfectionnements, notamment d'un tuyau et d'une pompe pour le renouvellement de l'air. De nos jours, la cloche à plongeur a reçu une extension considérable dans le *caisson à air*, pour les fondations à l'air comprimé (V. Air, t. I, p. 1044). Mais cloche et caisson présentent un inconvénient commun : ils maintiennent le plongeur sur un point déterminé, sans lui permettre d'explorer à droite et à gauche. On y a remédié par le *scaphandre*. Ce mot, qui s'appliquait anciennement à une sorte de corset garni de liège, à l'aide duquel les nageurs pouvaient se soutenir plus facilement sur l'eau, désigne actuellement, dans le monde entier, un appareil qui a été imaginé vers le milieu du XIXe siècle par deux Français, Rouquayrol, ingénieur des mines, et A. Denayrouse, lieutenant de vaisseau, et qui permet au plongeur d'aller et venir en toute liberté au fond de l'eau. Ses trois parties essentielles sont : 1° un casque et une pèlerine métalliques, recouvrant la tête et les épaules ; 2° un vêtement imperméable, rattaché à la pèlerine et constituant avec celle-ci et le casque une enveloppe hermétiquement close ; 3° une pompe à air, qui, de l'extérieur, envoie dans l'enveloppe l'air nécessaire à la respiration et à

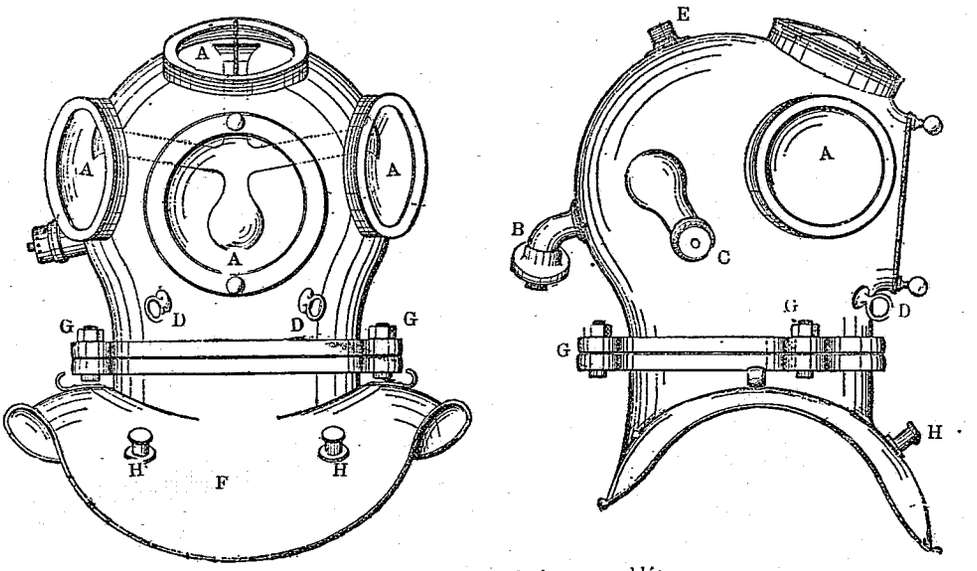

Fig. 1. — Casque et pèlerine assemblés.

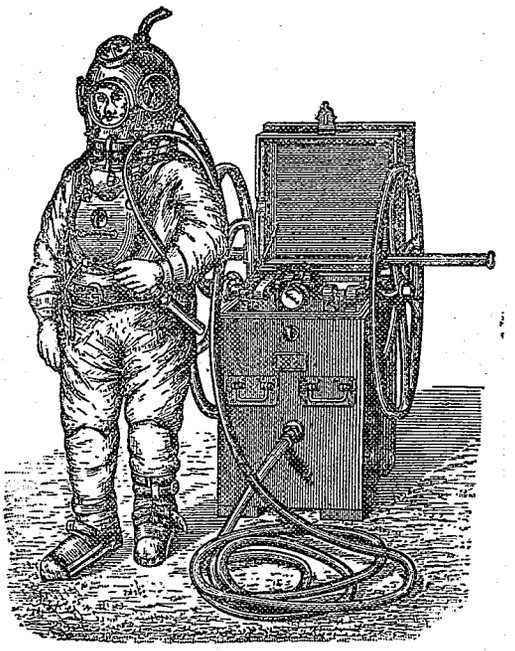

Fig. 2. — Plongeur vêtu du scaphandre.

l'équilibre de pression. Le casque (fig. 1) est, d'ordinaire,

EFERUS - Recherche & Classification numérique

en cuivre et de forme sphéroïde. A la partie antérieure se trouvent quatre glaces, très épaisses, AAAA, qui permettent au plongeur de voir devant lui, à droite, à gauche et au dessus. Deux soupapes, B et C, sont disposées à la partie postérieure. Sur la première est vissé le conduit en caoutchouc qui amène dans l'appareil l'air envoyé par la pompe. La seconde laisse échapper automatiquement l'air déjà respiré ou en excès. Comme, d'ailleurs, elle s'ouvre de dedans en dehors, appuyée qu'elle est sur son siège par un ressort à boudin, le plongeur peut, dans certaines circonstances et dans certaines limites, la tenir fermée, afin d'augmenter la pression à l'intérieur du casque et du vêtement. A la partie supérieure est un troisième orifice, E, sur lequel on peut visser un tuyau acoustique. Enfin, à la partie inférieure sont deux anneaux, DD, dans lesquels on fait passer, d'une part, le conduit d'amenée de l'air, d'autre part, la corde de sûreté. La pèlerine, F, de même métal que le casque, y est réunie, soit comme dans la figure, au moyen de boulons, GGG, soit à l'aide d'une charnière et d'un levier. Une rondelle en caoutchouc rend l'obturation hermétique. En HH sont deux pitons ou deux crochets pour la suspension des masses de plomb nécessaires à la descente et au maintien au fond de l'eau. Le vêtement (fig. 2), en caoutchouc ou en toile imperméable doublée de caoutchouc, est d'une seule pièce. Les mains et la tête seules en sortent. Le haut est fixé à la pèlerine métallique par des moyens très divers, mais de façon toujours bien hermétique. En outre, par-dessus les poignets sont passés des bracelets en caoutchouc, afin d'assurer mieux encore l'étanchéité. Sous ce vêtement le plongeur porte un caleçon, un tricot, des bas et un bonnet, tous de laine, afin d'absorber la transpiration, qui est très abondante. Aux pieds, il est chaussé de forts brodequins, à semelles de plomb et à bouts de bronze. Autour de sa taille est enroulée la corde de sûreté, qui maintient les communications avec la surface, et, à sa ceinture, est suspendu dans une gaine un couteau-poignard, qui lui permet de couper ce qui lui fait obstacle. Quant à la pompe qui envoie l'air, elle est, suivant la profondeur à laquelle on doit opérer, à deux ou à trois corps, à balanciers ou à volants.

L'endossement du scaphandre et la descente sous l'eau exigent certaines précautions. Le plongeur doit avoir mangé depuis plusieurs heures et ne pas être en transpiration. Il passe d'abord le vêtement et la pèlerine. Le casque, sans sa glace du milieu, qui est mobile, est ensuite fixé à la pèlerine par les boulons, les masses de plomb sont suspendues au cou, le conduit d'amenée de l'air est vissé sur le casque, la corde de sûreté est attachée à la ceinture, la glace du milieu est replacée, et la descente commence. Elle doit être très lente, sous peine de bourdonnements douloureux dans les oreilles : 2 mètres au plus par minute. Elle s'effectue au moyen d'une échelle ou d'une corde à nœuds. Les communications se font avec les hommes restés à terre et préposés à la manœuvre de la pompe, soit au moyen du tuyau acoustique fixé à la partie supérieure du casque, soit par des signaux faits avec la corde de sûreté. Tant qu'on ne travaille qu'à 10 ou à 15 m. de profondeur, les difficultés ne sont pas grandes. Le surcroît de pression n'est, en effet, que d'une atmosphère à une atmosphère et demie, et la pression totale, par conséquent, de 2 atmosphères à 2 atmosphères et demie. Par les fonds de 25 à 30 m., au contraire, cette dernière s'élève à 3 et 4 atmosphères, et, pour que le plongeur ne se trouve pas asphyxié du fait du casque qui s'écraserait et du vêtement qui viendrait se coller au corps, il faut maintenir à l'intérieur de l'appareil, par le jeu de la pompe, de l'air à une pression à peu près égale. Mais il se produit alors des troubles physiologiques qui peuvent devenir graves : violents maux de tête, douleurs à l'oreille et au périnée, etc. Aussi en aucun cas et même pour des plongées très courtes, la profondeur de 50 m. ne peut-elle être dépassée. Encore faut-il des plongeurs offrant des prédispositions particulières et ayant subi un long entraînement. Pour descendre davantage, on a imaginé et expérimenté un scaphandre muni intérieurement d'une sorte d'armature métallique en spirale, qui maintient rigides le casque et le vêtement. Il est possible alors d'opérer avec une pression intérieure sensiblement moindre que celle subie extérieurement, le plongeur vivant sur la pression d'air emmagasinée dans l'appareil, et si la résistance à l'écrasement est, par exemple, de 3 atmosphères, la profondeur atteinte pourra être théoriquement d'une trentaine de mètres de plus. En fait, on n'a pas dépassé dans les expériences 60 mètres. Il faut tenir compte, en effet, de cette circonstance que plus on opère profondément, plus la descente doit être lente. Comme, d'autre part, les mêmes précautions doivent être prises pour le retour à la surface, on finit par employer à ces deux opérations la presque totalité du temps que l'on peut passer sous l'eau : cinq heures pour les moyennes profondeurs, deux à trois heures pour les grandes profondeurs.

Nous n'entrerons pas dans le détail des nombreux usages du scaphandre : visite et réparation sans sortir de l'eau des coques des bâtiments faisant eau, élingage des ancres perdues, exploration et renflouage des bâtiments coulés, recherche des noyés et des épaves, reconnaissance des fonds sur lesquels doivent prendre leur base les travaux hydrauliques, pêche du corail et des éponges, etc. Dans beaucoup de cas, le plongeur doit être muni d'une lampe, soit à pétrole, soit électrique, qui reçoit l'air, dans le premier cas, de la pompe, et qui est reliée, dans le second cas, à la source d'électricité par un câble à deux conducteurs. Le prix moyen d'un scaphandre est, tous accessoires et pompe compris, de 2.000 fr. environ pour les profondeurs moyennes de 10 à 15 m., de 3.000 fr. pour les profondeurs plus grandes et les travaux sous-marins. On en loue, en outre, à raison de 50 à 60 fr. par jour (80 à 100 fr. avec un plongeur et un employé expérimentés).

SCAPHEPHORE (Antiq. gr.). Nom donné, à Athènes, aux étrangers domiciliés ou *métèques*, parce que, dans la grande procession des Panathénées, ils portaient des vases en forme de navire (σκάφη). La *scaphéphorie* était pour eux obligatoire (Elien, *Var. Histor.*, VI, 1 ; Harpocration, *s. v.*), comme l'*hydriaphorie* (transport des hydries) pour leurs femmes, et la *skiadéphorie* (transport des parasols) pour leurs filles.

SCAPHIDIUM (Fabr.) (Entom.). Genre de Coléoptères pentamères, division des Clavicornes, tribu des Scaphidites, composé d'insectes à corps de forme naviculaire, épais, lisse, avec le corselet un peu rebordé, l'abdomen conique dépassant les élytres, les antennes en massue, les cinq derniers articles étant presque globuleux, les palpes maxillaires peu saillants et se terminant graduellement en pointe, les pattes assez grandes, inermes, et les jambes postérieures arquées. Les *Scaphidium* vivent, soit dans les champignons, soit dans les vieux bois très humides et en pourriture. Leur larve est longue, cylindrique, fort velue, blanche, avec les yeux légèrement brunâtres. Type : *Sc. quadrimaculatum* Fabr.

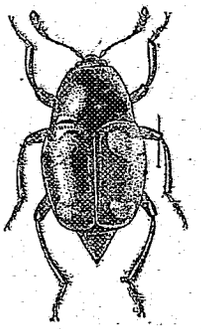

Scaphidium quadrimaculatum.

SCAPHIUM (Bot.) (V. Sterculia).

SCAPHOPODES (Paléont.) (V. Dentale).

SCAPIN. Personnage de comédie, l'un des bouffons (*zanni*) du théâtre italien : il parle les idiomes bergamasque et lombard et joue le rôle d'un fourbe, en opposition avec l'Arlequin maladroit. Son caractère rappelle celu

EFERUS - Recherche & Classification numérique

des esclaves de Plaute et Térence ; intrigant et fripon, il sert les passions des jeunes libertins. Le *Scapino* italien se rattachait aussi au personnage de Brighella : vêtu d'habits très amples, coiffé d'un chapeau à plume, il portait le masque et la barbe. Les troupes de comédiens italiens qui vinrent en France en 1645 et 1653 n'importèrent pas le personnage de Scapin, ancien cependant dans le théâtre italien. Il ne figurait pas non plus dans le théâtre de la Foire, bien que Molière en ait fait le héros de sa pièce, *les Fourberies de Scapin*. Ce n'est qu'en 1716 que la nouvelle troupe italienne le mit en scène en France ; en 1739, le Napolitain Ciavarelli y débuta et y acquit une grande réputation.

Dans la comédie française, Scapin est un des types principaux du valet bouffon et tient un emploi intermédiaire entre ce personnage de nos farces du XVIIe siècle et celui de la comédie italienne improvisée. Quand Molière lui eut donné droit de cité, il encourut les injustes reproches de Boileau :

Dans ce sac ridicule où *Scapin* l'enveloppe,
Je ne reconnais plus l'auteur du *Misanthrope*.

Scapin abandonna le masque en passant sur la scène française et porta le pantalon, la veste et le manteau blanc galonnés de vert ; Mascarille, Gros-René, Sganarelle s'en sont affublés depuis. En devenant Français, le valet bouffon devient dévoué à son maître : il le gronde pour son bien. Banville a mis à son tour Scapin en scène dans les *Fourberies de Nérine* (1864), mais c'est pour le montrer à son tour dupe d'une soubrette.

SCAPOLITE (Minér.). Minéral faisant partie du groupe des *wernerites* (V. ce mot).

SCAPTEROMYS (V. Hamster).

SCAPTOCHIRUS (V. Taupe).

SCAPULAIRE. I. Anatomie. — *Artère scapulaire.* Il y a trois artères scapulaires ou de l'épaule ; deux viennent de la sous-clavière, les scapulaire supérieure et scapulaire postérieure ; une de l'axillaire, la scapulaire inférieure. — La *scapulaire supérieure* (ou sus-scapulaire) longe le bord postérieur de la clavicule, gagne le bord supérieur de l'omoplate, contourne le crochet de l'acromion et descend dans la fosse sous-épineuse où elle s'anastomose avec les scapulaires postérieure et inférieure. Elle donne le rameau du sous-clavier, le rameau du trapèze et du sus-épineux, des rameaux à la peau, à la clavicule, à l'articulation acromio-claviculaire. — La *scapulaire postérieure*, ou cervicale transverse, traverse le triangle sus-claviculaire, s'engage sous le trapèze, gagne l'angle supérieur de l'omoplate et se recourbe en bas pour longer ensuite le bord spinal de l'omoplate à la partie inférieure duquel elle s'anastomose avec les deux autres scapulaires. Au niveau de l'angle supérieur de l'omoplate, elle donne une branche ascendante ou cervicale. — La *scapulaire inférieure* ou sous-scapulaire naît de l'axillaire ; elle donne une branche thoracique et une branche scapulaire et au niveau de l'angle inférieur de l'omoplate s'anastomose avec les deux autres scapulaires. Le scapulum est ainsi entouré d'un cercle artériel. Ch. Debierre.

II. Histoire religieuse (V. Carmes, t. IX, p. 453.

Scapulaire de l'Immaculée-Conception (V. Gaétan de Thiène).

SCAPULALGIE (Pathol.) (V. Epaule, t. XVI, p. 15).

Muscle scapulo-huméral (V. Rond [Grand)].

SCAPULUM (Anat.) (V. Epaule).

SCARABÉE (*Scarabæus* L.). I. Entomologie. — Genre de Coléoptères pentamères, de la famille des Lamellicornes, tribu des Scarabéides, caractérisé, selon Latreille, par un corps épais fortement cuirassé, à labre indistinct, à mandibules puissantes crénées ou dentées, à dernier article des palpes presque ovale ; la tête et le prothorax ordinairement pourvus chez les mâles de prolongement en forme de corne, dont l'usage est peu connu ; les mâchoires, le plus souvent à cinq dents ; l'appareil buccal propre à la trituration des feuillages durs et même du bois. Les larves des Scarabées vivent dans les vieux troncs d'arbres. Type : *Sc. punctatus* Vill. Corps noir et couvert de points serrés, mandibules tridentées, sommet de la tête avec un ou deux tubercules cornés. Assez répandu dans l'Europe méridionale.

Le genre Scarabée, autrefois composé des espèces qui offrent les plus grandes dimensions, a été démembré dans la suite, et d'assez nombreux genres ont été créés à ses dépens. C'est ainsi que le *Sc. Hercules* L., des Antilles, est devenu le type du genre *Dynastes* Kirby ; le *Sc. Atlas* L., de l'Asie orientale, celui du genre *Chalcosoma* Hope, etc. Le Scarabée des Egyptiens, *Sc. Ægyptiorum* Latr., les *Sc. sacer* L., *laticollis* L. de l'Europe méridionale, ont été rangés dans le genre *Ateuchus* Weber. Les Scarabées de nos contrées sont les *Oryctes* Illiger, qui se distinguent des vrais Scarabées par le manque de dents aux mâchoires. V. les mots Ateuchus, Dynastes, Orycte. P. Chrét.

II. Archéologie (V. Ateuchus).

III. Géométrie. — Courbe plane, qu'on trouve étudiée dans plusieurs traités classiques de géométrie analytique. Si un segment de droite AB, de longueur constante, s'appuie sur les côtés d'un angle droit AOB, le lieu des projections, sur ce segment, d'un point C appartenant à la bissectrice de l'angle AOB, est un scarabée. Ce nom vient de la forme particulière que présente la courbe, se composant de quatre boucles, une grande, une petite, et deux moyennes égales entre elles. Son équation simplifiée est en coordonnées cartésiennes $(x^2+y^2+cx)^2\,(x^2+y^2) - a^2(x^2-y^2)^2 = 0$; elle est par conséquent du 6e degré. En coordonnées polaires, le scarabée a pour équation $\rho = a\cos 2\omega - c\cos\omega$. C.-A. L.

SCARAMOUCHE, comédien italien (V. Fiorilli [Tiberio]).

SCARBOROUGH. Ville maritime d'Angleterre, comté d'York (North Riding), sur la côte de la mer du Nord ;

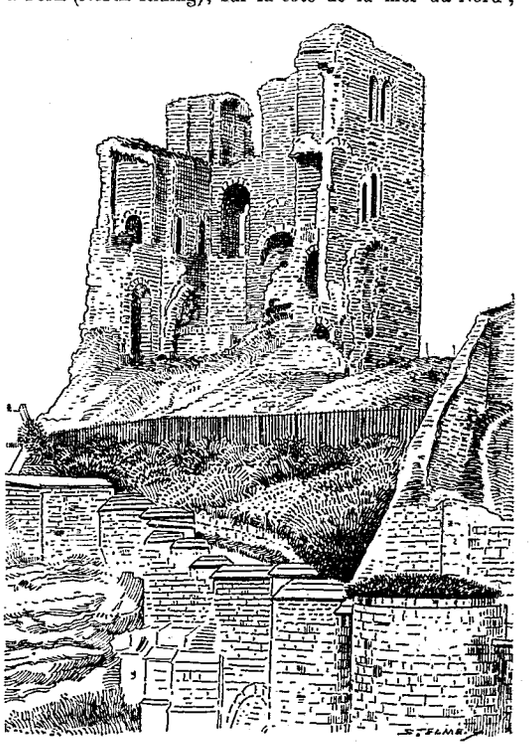

Château de Scarborough.

33.776 hab. (en 1891). Station balnéaire extrêmement fréquentée. La ville est bâtie sur un promontoire rocheux,

EFERUS - Recherche & Classification numérique

rongé par la mer, qu'il surmonte de 100 m.; au N. et au S. de ce promontoire sont les baies de *North Sands*, et *South Sands*, avec, au bord, la ville ancienne et la ville neuve. C'est le ravin de Ramsdale, profond de plus de 20 m. (en partie route) et franchi par un pont de 120 m. qui sépare l'ancienne ville *North Cliff* de la ville d'été *South Cliff*, surmontée par la mont Oliver (183 m.). La ville ancienne renferme : un château bâti par William de Newbury en 1190, dominant au N. le port ; l'église Sainte-Marie du XIIIe siècle ; le vieil hôtel de ville, etc. L'industrie et le commerce n'ont plus grande importance ; Scarborough vit de ses baigneurs, attirés par la douceur exceptionnelle du climat et la beauté de la plage.

SCARE. Genre de Poissons osseux (Téléostéens), de l'ordre des *Acanthopterygii Pharyncognati* et de la famille des *Labridæ*, voisin des *Labres* (V. ce mot), mais dont les mâchoires sont courtes et le museau bombé. Les dents sont soudées entre elles et forment une lame tranchante, les lèvres sont épaisses, les joues garnies d'une ou plusieurs rangées de grandes écailles.

Les Scares ou Perroquets de mer comprennent des formes nombreuses. La plus commune est le *Scarus Cretensis*, dont le corps est d'un beau pourpre tirant sur le rose sous le ventre et au brun violacé sur le dos. Chaque écaille est bordée de violet ; la pectorale est orangée, la ventrale traversée par des lignes violettes, la dorsale d'un gris violacé est ornée de bandes nuageuses d'un jaune aurore, la caudale est violacée. Ce beau Poisson habite la partie orientale de la Méditerranée, vers l'île de Crète, et les côtes de l'Asie Mineure ; on le trouve aussi sur les côtes de Sicile. Les anciens se sont beaucoup occupés du Scare et ont émis beaucoup de fables sur son compte. Il passait, du temps de Pline, pour le premier des Poissons et entrait dans la composition du fameux plat, si recherché par Vitellius et connu sous le nom de *Bouchée de Minerve*, composé de cervelles de paons et de faisans, de langues de flamands, de laitances de murènes, de foie et d'intestins de Scare.

Très recherché encore aujourd'hui par les Grecs comme aliment, le Scare paraît être cependant dangereux dans certaines circonstances, sa chair serait vénéneuse, et on cite des accidents mortels survenus à la suite de son emploi culinaire. ROCHBR.

BIBL. : CUVIER et VALENCIENNES, *Hist. des Poissons.* — SAUVAGE, dans BREHM, éd. fr.

SCARIFICATEUR (Agric.). Forte herse dont les dents très puissantes, légèrement recourbées en avant et montées sur un cadre solide, travaillent en fendant ou en déchirant le sol ; son usage est tout indiqué pour l'exécution des déchaumages, surtout en sol très sec, attaquable difficilement par les polysocs, pour le travail des terres caillouteuses ou des terres récemment défrichées et encore remplies de racines, pour la préparation des terres au printemps, pour l'enfouissement des engrais pulvérulents, etc. ; un simple changement des outils travailleurs permet de transformer le scarificateur en *extirpateur* (découpage horizontal du sol) ; souvent la forme de ces mêmes outils est combinée de façon (fer élargi et fortement recourbé à l'avant) à permettre de travailler le sol à la fois en profondeur et en surface (*scarificateur-extirpateur*, *herse Bataille*, etc.) ; quelquefois, enfin, on leur substitue de forts couteaux à lame droite un peu inclinée en avant (*régénérateurs de prairies*). Les modèles sont très nombreux ; ils sont à cadre en bois ou en fer, à dents simples ou doubles, montées par écrou ou étrier, au nombre de 5 à 17, dans des plans verticaux parallèles et équidistants ; le cadre est supporté par un avant-train à une ou deux roues de faible diamètre et par deux roues porteuses à l'arrière ; le déterrage est opéré par le basculement des dents autour des barres transversales du cadre ou par le relèvement de ce dernier ; des dispositifs avec vis sans fin, avec cric ou leviers à bascule, sont construits à cet effet. Les poids varient dans de grandes limites, entre 150 et 500 kilogr. pour une largeur de 0^m^,80 à 2 m. ; la traction exige de 2 à 4 chevaux pour des largeurs de 0^m^.80 à 1^m^,50 (poids, 150 à 350 kilogr., 5 à 12 dents) ; au-dessus, il faut 5 ou 6 chevaux. J. T.

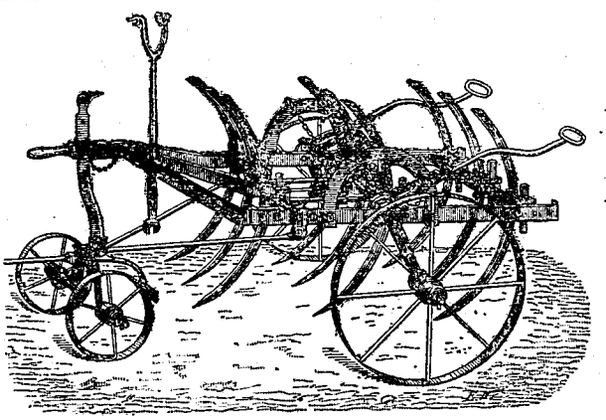

Scarificateur à doubles dents.

SCARIFICATION. Les scarifications sont des incisions superficielles plus ou moins longues, ordinairement rapprochées les unes des autres que l'on pratique sur la peau ou sur les muqueuses accessibles (paupières, cavité buccale, larynx, utérus). Dans certains cas, les scarifications ont pour but de provoquer une émission sanguine plus ou moins abondante, qui agit tantôt par elle-même (*scarification des paupières, de l'utérus, en cas de congestion de ces organes*), tantôt grâce aux multiples actions (*perte de sang, réaction nerveuse*) de la méthode révulsive (*ventouses scarifiées dans les congestions internes du foie, du poumon*, etc.) ; d'autres fois, elles provoquent l'élimination des tissus malades et modifient la vitalité des parties saines par la section des vaisseaux et leur occlusion plus ou moins complète (*cicatrices vicieuses, lupus*). Le premier mode d'action est facile à comprendre, on provoque une perte sanguine plus ou moins abondante dans une partie plus ou moins congestionnée et en même temps une diminution plus ou moins considérable, plus ou moins temporaire de la circulation, soit par la section des vaisseaux, soit par l'action réflexe vaso-constrictive provoquée par le traumatisme. Les scarifications sont utilisées dans ce sens dans les cas de conjonctivite avec ectropion de la muqueuse, dans les violentes amygdalites inflammatoires, dans les hyperémies laryngées, utérines, dans les *nævi*, etc. Sans nier absolument l'utilité de ces interventions, nous devons mettre en garde contre une pratique qui souvent, dans des milieux difficiles à aseptiser, comme la gorge par exemple, peut donner lieu à des accidents d'inoculation qui, dans le larynx, en raison d'une intervention insuffisante comme dans l'œdème sous-muqueux, la laryngite nodulaire de Storck, fait perdre un temps précieux et expose à des hémorragies pouvant devenir une source nouvelle de préoccupations. On utilise le second mode d'action (action révulsive) surtout dans les affections internes et plus particulièrement dans celles de poitrine, dans les maladies inflammatoires des membranes profondes de l'œil, dans les névralgies temporo-faciales et surtout dans celles du nerf sciatique, etc. Bien que la perte de sang puisse, dans certains cas, être assez considérable, il n'en est pas moins vrai qu'on ne peut attribuer à elle seule les bénéfices que procure cette médication, et que c'est sans doute à une action vaso-constrictive pro-

EFERUS - Recherche & Classification numérique

fonde provoquée par l'irritation des nerfs cutanés que cette médication doit son action puissante sur les congestions des organes profonds. Le troisième mode d'action est utilisé dans le traitement des diverses formes de lupus et le perfectionnement des cicatrices vicieuses. Exempt de danger et d'un merveilleux effet pour faire disparaître les saillies, les dépressions, les brides des cicatrices exubérantes et irrégulières, les scarifications présentent dans la cure du lupus, malgré leur grande valeur, quelques inconvénients et même quelques dangers. D'abord le nombre des séances est illimité ; on doit, pour pratiquer les scarifications, prendre toutes les précautions antiseptiques ; en second lieu, elles peuvent être l'occasion de généralisations tuberculeuses rapidement fatales, surtout dans le lupus vulgaire à tubercules volumineux et végétants. On commence donc le traitement du lupus par d'autres procédés, dont le plus important est la cautérisation ignée, mais on se servira des scarifications linéaires pour venir en aide à des cautérisations insuffisantes ou pour parfaire et régulariser une cicatrice plus ou moins défectueuse, tant par sa coloration que par son irrégularité.

Les instruments qui servent aux scarifications sont différents suivant les organes auxquels ils s'appliquent. Les scarifications de la conjonctive se font avec un petit couteau légèrement convexe et à lame courte qui permet de faire des incisions superficielles ; celles de la peau, pour obtenir une perte de sang plus considérable, s'aident de l'emploi de ventouses qui attirent le sang dans la partie à scarifier et qui, replacées après les scarifications, assurent, par l'aspiration qu'elles exercent, un écoulement de sang suffisant. Elles se font au bistouri, plus souvent au rasoir ou avec un instrument à plusieurs lames qu'un déclic met en mouvement et qu'on nomme le scarificateur. Les scarifications de la gorge, du pharynx, se font avec des bistouris convexes à long manche, et celles du larynx avec une lame cachée, courte, pointue, guidée en bonne place, grâce à l'emploi simultané du laryngoscope, et qu'un mécanisme fait saillir au moment voulu (scarificateur de Mandl). Pour l'utérus, on peut se servir d'un long bistouri conduit jusqu'au col en s'aidant du spéculum, ou employer le scarificateur à plusieurs lames de Mayer, le scarificateur à lame cachée d'Ortille ou celui à lame courte, convexe, longuement emmanchée de Scanzoni. Les scarifications dans les cas de lupus peuvent être faites avec le scarificateur à seize lames parallèles de Balmanno Squire, inventeur de la méthode, ou mieux et plus aseptiquement avec l'aiguille à deux tranchants et à pointe triangulaire de Vidal. Bien entendu, dans tous les cas, on prendra les plus minutieuses précautions antiseptiques ; les scarifications seront, en général, superficielles, peu éloignées les unes des autres et bien nettes. Quelquefois, surtout dans le lupus, on fait les scarifications en deux sens perpendiculaires de manière à déterminer un quadrillage plus ou moins régulier. Les scarifications cutanées seront toujours recouvertes d'un pansement protecteur qui mettra la région à l'abri de toute complication septique ; des topiques fixes plusieurs fois portés sur les muqueuses y assureront une suffisante aseptisation.

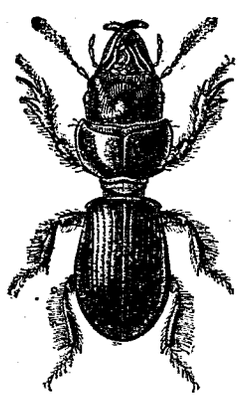

Scarites Gigas.

SCARITE (*Scarites* Fab.) (Entom.). Genre de Coléoptères pentamères, de la famille des Carabiques, tribu des Scaritides, composé d'insectes assez grands et robustes. Leurs élytres sont subcylindriques, parfois un peu aplatis, leur corselet en forme de croissant ; leur tête énorme est aussi large que le corselet, muni de longs palpes et de robustes mandibules ; leur couleur est généralement d'un noir luisant. Ils fréquentent les bords de la mer, restent tout le jour cachés dans le sable, en sortent la nuit, font la chasse aux autres insectes et s'en nourrissent. Type : *S. gigas* Fab.

SCARLATINE (Pathol.). La scarlatine est une fièvre éruptive, contagieuse. Elle existe à l'état endémique dans nos contrées et surtout en Angleterre où elle est très fréquente, mais elle est sujette à des recrudescences épidémiques. La scarlatine se propage par contagion directe ou indirecte, le plus souvent par contact avec un malade ou avec un objet contaminé par lui, souvent aussi par l'intermédiaire de l'air. La transmission par le lait de vaches atteintes d'une maladie analogue à la scarlatine, dont on avait fait grand bruit autrefois, n'est rien moins que prouvée. La porte d'entrée semble être le plus souvent la gorge, les amygdales, le pharynx et les voies respiratoires ; il existe quelques cas où la contagion par l'intermédiaire d'une plaie peut être invoquée (scarlatine des blessés, scarlatine puerpérale) ; mais ce sont là des exceptions dont l'interprétation n'est pas à l'abri de toute critique. L'agent de la scarlatine, malgré de nombreuses recherches, reste encore inconnu, comme celui du rhumatisme et celui des autres fièvres éruptives. Par contre, toutes les fois que la scarlatine est compliquée, il semble bien que cette complication soit due à la pullulation d'un agent secondaire qui est le plus souvent un streptocoque, mais qui peut être aussi un diplocoque, un staphylocoque, le pneumocoque, etc.

La scarlatine est beaucoup plus fréquente au-dessous de dix ans et dans le jeune âge, mais elle se rencontre aussi chez les vieillards ; les conditions d'immunité sont mal connues, mais la scarlatine récidive très rarement. La période d'incubation semble très variable, depuis quelques heures jusqu'à quelques jours, suivant certains auteurs, mais en réalité la durée en est habituellement brève. La maladie entrée dans sa période d'évolution, on peut en diviser la marche en trois stades : *stade d'invasion, stade d'éruption, stade de desquamation*. La maladie débute par un malaise et une céphalée très accentués, accompagnés de frissons et souvent de vomissements. Il existe en même temps une douleur assez vive de la gorge et une sensation particulière de sécheresse de la bouche. La face est congestionnée, le pouls très rapide (quelquefois 180 pulsations à la minute), la température très élevée (40° dans l'aisselle). L'agitation est vive, il y a souvent délire. Si l'on examine la gorge, l'on constate que les amygdales et les piliers sont d'une rougeur foncée, la langue est blanche sur sa surface, rouge sur ses bords. Tous ces phénomènes sont au complet en quelques heures, de douze à vingt-quatre en moyenne, rarement plus de trente-six.

Cette rapidité de l'invasion est une des caractéristiques de la maladie. A cette première période d'une durée si courte succède le stade d'éruption. L'éruption peut apparaître en des régions diverses, mais jamais par la face. Souvent elle débute au niveau des éminences thénar, dans la paume de la main, où l'on constate une rougeur framboisée ; souvent elle débute sur le cou, puis sur le tronc ; elle est facile à constater et doit être recherchée d'emblée au niveau des plis de l'aine. Le visage n'est pris que tardivement, et la rougeur ne l'envahit pas en totalité, mais en formant des traînées longitudinales séparées par des traînées blanches. L'exanthème scarlatineux présente les caractères suivants ; la *peau est gonflée, rouge sur toute la surface*, d'une rougeur foncée, quelquefois lie de vin, mais la rougeur n'est pas uniforme, elle est relevée de place en place par un piqueté plus foncé, et plus saillant qui donne un aspect granité. Il existe en même temps un gonflement des ganglions sous-maxillaires,

EFERUS - Recherche & Classification numérique

coexistant avec une angine tantôt rouge, tantôt et plus souvent peut-être blanche, pultacée, quelquefois pseudo-membraneuse. La langue est rouge et complètement dépouillée. Les urines sont plus ou moins albumineuses à cette période.

La durée de l'éruption est très variable, tantôt l'exanthème disparaît en quelques heures et peut même passer inaperçu, tantôt il dure plusieurs jours, c'est là la règle, et ne disparaît qu'après un minimum de cinq jours, après avoir recouvert d'ensemble tout le corps, sauf les réserves faites pour la face. Pendant sa durée, la fièvre persiste, ne s'atténuant qu'avec l'éruption elle-même, et la température reste, durant les premiers jours, à 40° et au-dessus. Le troisième stade ou de desquamation est généralement séparé du précédent par quelques jours, durant lesquels la température revient complètement à la normale, et les phénomènes généraux disparaissent. Elle commence au niveau des plis articulaires et du cou, et se fait par grandes plaques, souvent très étendues, la peau des doigts s'enlevant parfois d'un bloc. A la face, elle se présente sous la forme de squames. La durée de la desquamation est très variable; l'on doit compter sur un minimum de quatre à cinq semaines. Pendant ce temps, la convalescence se complète, et l'état de santé semble redevenir normal, mais l'on ne doit pas oublier que le malade peut être sous le coup d'une complication, particulièrement d'une néphrite, tant que la desquamation n'est pas terminée.

Le pronostic de la scarlatine serait bénin s'il n'existait, d'une part, des formes anomales à pronostic grave, d'autre part, s'il n'était assombri par la fréquence d'un certain nombre de complications. La scarlatine, sous l'influence d'un génie épidermique particulier, peut revêtir la forme foudroyante, la forme typhique, ou la forme hémorragique, que leur nom même caractérise d'une façon générale. La première est compliquée par des accidents nerveux d'aspect immédiatement grave et par une hyperthermie très marquée ; ces phénomènes apparaissent avant même l'éruption, et le malade succombe en quelques heures. La forme typhoïde n'est caractérisée qu'au moment de l'éruption ; la température est assez peu élevée, mais il existe une adynamie accentuée et des accidents intestinaux. Le malade peut tomber dans le collapsus et mourir. La forme hémorragique est caractérisée par des hémorragies multiples (hématuries, épistaxis, purpura). Parmi les formes anomales, il faut encore retenir la scarlatine à évolution très rapide, dont l'exanthème passe inaperçu et peut ainsi exposer le malade à des complications graves, la néphrite, en particulier, par le défaut de soins. Les complications apparaissent à des périodes variables; les plus habituelles et les plus graves sont l'angine et l'otite moyenne, les adénopathies et les suppurations, la néphrite, et enfin le rhumatisme scarlatineux. Ces diverses complications sont dues à des infections secondaires, se développant à la suite et pour ainsi dire à l'abri de l'agent scarlatineux. L'angine peut, comme nous l'avons dit, prendre l'aspect pseudo-membraneux, soit qu'il s'agisse d'une angine à streptocoques, soit d'une angine à bacille diphtéritique. Le pronostic en est généralement grave. L'otite moyenne est fréquente sous une forme bénigne ; dans la forme grave, elle amène la suppuration de la caisse et à sa suite la perforation du tympan et des lésions du rocher. La suppuration qui attaque l'oreille moyenne et interne se rencontre encore dans d'autres organes. C'est ainsi qu'on rencontre, mais beaucoup plus rarement, la pleurésie purulente, les suppurations articulaires, l'endocardite infectieuse. Les suppurations articulaires ne surviennent généralement qu'à la suite du rhumatisme scarlatin. Cette dernière complication, bien plus souvent bénigne, revêt habituellement la forme d'une simple arthropathie passagère et localisée. La néphrite scarlatineuse, et l'albuminurie souvent définitive, qu'elle laisse à sa suite, est la complication la plus fréquente de la scarlatine. Il ne faut retenir comme complication que l'albuminurie tardive, qui apparaît durant la desquamation. Il y a diminution de la quantité d'urine, quelquefois apparition d'anasarque, ou d'accidents urémiques d'emblée. Par l'examen de l'urine, l'on constate la présence de l'albumine, en moyenne de 1 à 3 gr. par litre. La néphrite, dont l'albuminurie n'est que le symptôme, peut avoir une évolution très différente. Elle évolue souvent vers la guérison après quelques semaines, ou tend à devenir chronique. Elle peut être aussi l'occasion d'accidents urémiques plus ou moins tardifs, plus ou moins graves. Le refroidissement, durant la période de convalescence, s'il n'en est pas la cause unique comme on le croyait autrefois, favorise certainement l'apparition de la néphrite.

Le diagnostic de la scarlatine est habituellement très facile, sauf dans les cas où l'exanthème passe inaperçu par suite de sa courte durée. La soudaineté de l'invasion et les caractères de l'éruption distinguent la scarlatine de la rougeole et de la variole. Dans cette dernière affection, il existe bien souvent un *rash scarlatiniforme*, précurseur de l'éruption boutonneuse, mais les phénomènes concomitants, marche de la fièvre, douleurs rachialgiques, etc., ne permettront pas la confusion. Par contre, il existe un érythème scarlatiniforme, apparaissant, soit spontanément, soit sous l'influence de troubles digestifs. Mais les phénomènes généraux sont moins marqués, et la desquamation commence de suite. Enfin, l'on ne confondra pas non plus avec la scarlatine les érythèmes septicémiques et toxiques, qui se distinguent par tous les phénomènes concomitants. La rubéole présente des caractères intermédiaires entre la rougeole et la scarlatine ; mais son éruption se fait sous forme de plaques séparées par de la peau saine, et son évolution est plus rapide.

Les lésions anatomiques de la scarlatine consistent surtout en altérations de la peau au niveau de la couche de Malphigi. Dans les scarlatines graves, le sang prend le caractère du sang dissous ; la rate, le foie et les centres nerveux sont congestionnés.

La médication de la scarlatine dans ses formes normales se réduit à l'application des règles de l'hygiène. Le malade doit être tenu à la chambre chaude et au lit. Durant la période fébrile, son alimentation purement lactée sera réduite au minimum. Il est généralement inutile de prescrire les médicaments antithermiques, mais il est bon de favoriser la diurèse et la sudation par des boissons acides ou de l'eau vineuse. La propreté de la peau et des cavités naturelles sera assurée par des lavages répétés, et au besoin par des bains tièdes, qui sont parfaitement tolérés et n'offrent aucun danger. Les gargarismes répétés et les attouchements de la gorge à l'aide de solutions antiseptiques doivent être également employés. Tant qu'il persiste de la fièvre, le régime lacté doit être maintenu. Pendant la convalescence, il constituera encore la meilleure part de l'alimentation. Il sera continué, à plus forte raison, dans les cas où il existe de l'albuminurie. Les scarlatines à température élevée seront traitées par les bains froids, ou tout au moins par les lotions froides.

La prophylaxie de la scarlatine est très importante. La maladie est contagieuse à toutes ses périodes, mais surtout pendant la desquamation, c.-à-d. durant *six semaines* environ. Durant cette période, on évitera la dissémination des germes en enduisant le corps du malade de vaseline. Avant de quitter la chambre, il prendra un bain savonneux. La chambre et son contenu doivent être désinfectés. L'entourage du malade sera revêtu de blouses.

Dr M. Potel.

SCARLATTI (Alessandro), célèbre compositeur italien, né à Trapani, en Sicile, en 1659, mort à Naples le 24 oct. 1725. Scarlatti aurait, paraît-il, commencé à travailler la musique à Parme, sans qu'on puisse savoir comment sa famille se trouvait en cette ville. Vers 1669 ou environ, quand ses parents retournèrent à Naples,

EFERUS - Recherche & Classification numérique

il ne semble pas que l'enfant ait pu encore avoir poussé bien loin l'étude de la musique. C'est donc évidemment en cette ville qu'il s'est formé : Francesco Provenzale, compositeur célèbre et maître du Conservatoire de la « Pietà dei Turchini », semble avoir été son maître. Il se peut cependant que Scarlatti ait étudié ailleurs, quelque invraisemblable que soit une tradition sans fondement qui veut le ranger parmi les élèves de Carissimi, à Rome. Quoi qu'il en soit, Scarlatti commença de bonne heure à se faire connaître. Il avait à peine trente et un ans, en 1680, lorsqu'il fut chargé de la composition d'un opéra, l'*Onestà nell' Amore*, qui devait être représenté à Naples, en la résidence de Christine de Suède ; or, il est assez probable qu'on n'eût point choisi un compositeur inconnu pour lui confier cette tâche.

Peu de temps après, nous voyons le jeune musicien porter le titre de maître de chapelle de la reine de Suède. Jusqu'à la fin du siècle, les détails de sa vie ne nous sont point connus ; mais, étant donnée l'incroyable fécondité de Scarlatti qui écrivit plus de cent opéras, on peut penser qu'il ne resta pas inactif. Vers 1690, nous le trouvons encore à Naples où il fait représenter l'opéra d'*Odoacre*, autrefois mis en musique par Legrenzi et dont il avait refait quelques airs. *Pirro e Demetrio* (1697), *Il prigionero fortunato* (1698), *Laodicea e Berenice* (1701), donnés dans la même ville, ne diminuèrent point sa réputation, déjà égale à celle des maîtres les plus illustres. A la même époque, Scarlatti revient sans doute se fixer à Rome où, en 1703, il supplée, puis remplace Antonio Foggia à Sainte-Marie-Majeure. Après la conquête de Naples sur les Espagnols, Scarlatti regagne encore une fois cette cité, pour laquelle il semble avoir eu une particulière affection. Il ne devait plus la quitter, sinon pour de courtes absences, jusqu'à sa mort. Outre la composition de ces œuvres de théâtre et d'église dont le nombre effraie l'imagination, il était chargé de l'enseignement dans plusieurs des conservatoires qui abondaient alors à Naples. Son enseignement fut brillant : il a formé des élèves de premier ordre, dont quelques-uns, Logroscino, Durante, Hasse, pour ne citer que les plus illustres, ont compté parmi les gloires de l'opéra italien.

L'influence de Scarlatti, tant par son exemple que par ses leçons, a donc été considérable. Peut-être ne faut-il pas trop s'en féliciter. Malgré sa valeur de premier ordre, Scarlatti annonce déjà la décadence et, par la perfection même de sa forme et sa maîtrise prodigieuse qui lui permet de suppléer quelquefois à la véritable émotion, il a ouvert à l'art des voies funestes. Malgré les excès de ses successeurs, lui, du moins, demeure un maître. Ce n'est pas qu'il faille admirer outre mesure sa fécondité, faculté que bien des compositeurs très secondaires ont possédée à un degré égal et qui est moins étonnante d'ailleurs que ce qu'elle semble au premier abord, quand on songe à ce qu'était un opéra italien de ce temps. Mais on trouve dans beaucoup de ses œuvres les marques évidentes d'un heureux génie : la richesse et l'abondance des idées, la beauté pénétrante des mélodies, l'expression touchante et dramatique. En outre, chose rare en Italie à ce moment, ce maître a apporté souvent un soin extrême à la partie instrumentale de ses opéras. Dans sa *Teodora* de 1693, il inaugure ce qu'on a appelé le récitatif obligé, c.-à-d. coupé de ritournelles et de réponses d'orchestre. Dans *Tigrane* (1715), il groupe ses intruments d'une façon déjà toute semblable à celle dont Haydn usera plus tard. Un peu partout dans ses œuvres, on trouve des airs accompagnés d'un instrument concertant, violon ou *violetta*, qui dialogue avec la voix d'une façon très intéressante.

H. QUITTARD.

SCARLATTI (Domenico), claveciniste et compositeur italien, né à Naples en 1683, mort à Madrid en 1757. Fils et élève du précédent, il passait pour être le premier virtuose de l'Italie sur le clavecin. Il a écrit pour les théâtres d'Italie un assez grand nombre d'opéras, sans approcher cependant de la fécondité de son père. Domenico Scarlatti a également beaucoup composé pour l'église. Sa réputation, dans ce genre sévère, était assez grande pour qu'on lui ait confié, de 1715 à 1719, la charge de maître de musique de Saint-Pierre. Au contraire de son père, il a beaucoup voyagé, d'abord en Angleterre où il fit représenter *Narciso*, composé en 1715, et *Amleto*, écrit à Londres. De là, il passa à la cour de Portugal, puis à celle de Madrid, où il fit un long séjour, ayant été chargé de l'éducation musicale de la princesse des Asturies (1729) et nommé maître de chapelle de la reine.

C'est dans ses *Sonates* qu'il convient de chercher son titre le plus solide. Domenico Scarlatti doit être en effet rangé, à côté d'Emmanuel Bach, parmi les musiciens qui ont contribué, des premiers, à donner à la sonate instrumentale sa perfection définitive (V. SONATE). H. Q.

SCAROLE ou **SCARIOLE** (Bot.) (V. CHICORÉE).

SCARPA (Ile) (V. HÉBRIDES).

SCARPA (Antonio), anatomiste et chirurgien italien, né à La Motta (Frioul) le 13 juin 1747, mort à Bonasco le 30 oct. 1832. Elève de Morgagni, il obtint en 1771 la chaire d'anatomie de Modène et fut nommé peu après chirurgien de l'hôpital militaire, puis après un voyage de trois ans en France, où il se lia étroitement avec Vicq d'Azyr, et en Angleterre, où il fut l'élève de Pott, des deux Hunter, etc., il revint à Modène et obtint immédiatement après, en 1782, la chaire d'anatomie et de clinique chirurgicale à Pavie. En 1784, il visita les principales universités d'Allemagne, grâce aux libéralités de l'empereur Joseph II. Il prit sa retraite en 1804, mais Napoléon, en 1805, insista pour lui faire reprendre son enseignement. Scarpa fit de nombreuses découvertes en anatomie et traita de main de maître les questions du pied bot, des hernies, de la taille, etc. Ses publications sont très nombreuses. Citons seulement : *Tabulæ neurologicæ...* (Pavie, 1794, gr. in-fol,); *Saggi di osservazioni... sulle princip. malattie degli occhi* (Pavie, 1801, in-4; trad. fr., an X, 2 vol. in-8; 1821, 2 vol. in-8, etc.); *Sur l'anévrysme*, trad. fr. (Paris, 1813, in-8); plusieurs ouvrages *Sur les hernies* (trad. fr., 1812, in-8, et atl. in-fol. ; 1823, in-8, atl. in-fol.), etc.

SCARPE (La). Rivière des dép. du *Nord* et du *Pas-de-Calais* (V. ces mots, t. XXV, p. 5 et t. XXVI, p. 35).

SCARPONAIS (Le). Pays de la Lorraine (V. CHARPAIGNE [La]).

SCARRON (Paul), écrivain français, né (*baptisé*) le 4 juil. 1610 à Paris, sur la paroisse Saint-Sulpice, mort (*inhumé*) à Paris le 7 oct. 1660. Issu d'une famille piémontaise de Moncalieri remontant au XIIIe siècle, déjà établie à Lyon avant 1595, puis fixée à Paris où elle occupa des fonctions de judicature, et fournit un évêque de Grenoble (1621-70), il était fils de Paul Scarron, conseiller d'abord à la Chambre des comptes, puis au Parlement (1640), et de Gabrielle Goguet, nièce de l'historien La Popelinière. Son père, bizarre type du magistrat parlementaire exalté, remarié peu après la mort de sa femme en 1613, avec Françoise de Plaix, négligea fort son éducation. Après un an passé dans les Ardennes, à Charleville, chez un parent, il fut décidé, par l'influence de sa belle-mère, qu'il serait d'Eglise ; et en effet, en 1629, à dix-neuf ans, il fut « ensoutané », comme il dit, mais sans recevoir les ordres et en portant seulement le petit collet. Très mondain, spirituel, railleur sans fin, il fréquenta Marion Delorme et sa société, Gondi, Tristan l'Hermite, Georges de Scudéry, pour lequel il composa ses premiers vers placés en tête du *Lygdamon* de celui-ci (1631). Habile joueur de luth, dessinant agréablement, dansant à ravir, il était très apprécié dans cette société lorsqu'il dut la quitter pour suivre, dans son diocèse, Charles II de Lavardin-Beaumanoir, évêque du Mans, auquel il venait d'être attaché (1633). Pendant les sept années qu'il passa au Mans, s'il ne reçut en 1636 qu'un assez mince cano-

EFERUS - Recherche & Classification numérique

nicat dans l'église de Saint-Julien (cédé par lui plus tard moyennant 1.000 écus), il se lia du moins avec beaucoup de grands seigneurs ou de lettrés, la nombreuse famille des Lavardin, le comte de Tessé, le comte de Modène (l'ex-amant de Madeleine Béjard), la bonne et belle Marie d'Hautefort, qui devint et resta toujours sa protectrice, le spirituel comte de Belin, qu'il peindra plus tard sous le nom d'*Orcé* dans son *Roman comique*, le marquis de Tresmes trop lié plus tard avec sa sœur Françoise Scarron, Rotrou, Costar, et de plus il fit avec son évêque, en 1635, un agréable voyage à Rome, où il connut le poète Maynard, et le Poussin qui, en 1650, lui donna son magnifique tableau, *le Ravissement de saint Paul*, aujourd'hui au Louvre. L'année fut malheureuse pour lui, il eut sa première attaque du terrible rhumatisme qui devait le martyriser et le déformer. La cause en a été attribuée à un bain forcé que, dans une folie de carnaval, il avait dû prendre dans la Mayenne au cours de l'hiver, mais ce n'est pas très prouvé. Il eut cependant un premier répit de deux ans : ce ne fut qu'en 1640 qu'il fut « cloué sur sa chaise ». Il était alors revenu se fixer à Paris, rue de la Tixeranderie. Deux cures aux eaux de Bourbon-l'Archambault, en 1641 et 1642, n'adoucirent pas son mal, non plus qu'à son retour un traitement à la Charité par un empirique, pour lequel il avait quitté le Marais pour la rue des Saints-Pères. Des pilules qu'il prit, vers cette époque, de La Mesnardière, le médecin de Mme de Sablé, au lieu de le guérir, rendirent son état tout à fait incurable.

A ces infirmités était aussi venue s'ajouter la disgrâce de son père, qui avait vu sa charge supprimée par Richelieu, en punition de son vote contre un édit bursal, et exilé à Loches (31 janv. 1640). Ce fut pour Scarron l'occasion de ses premiers vers burlesques, adressés à Richelieu lui même : celui-ci en rit, fut désarmé, et il allait pardonner au père et pensionner le fils, lorsqu'il mourut (déc. 1642). Cependant Louis XIII rendit au vieux conseiller sa charge (28 avr. 1643), mais quand l'édit fut signé, celui-ci était mort (aux Forgerets près d'Amboise). La finance de cette charge revenait aux héritiers, en plus du patrimoine du défunt, 20.000 à 25.000 livres de rentes. Mais le sort poursuivait Scarron, il avait eu la faiblesse de signer une donation à sa belle-mère, de sa part et de celle de ses deux sœurs, et il hérita surtout d'un procès, qui ne finit qu'en 1652. Cependant présenté au Louvre, où il s'était fait porter en chaise, par Mlle de Hautefort, il fut bien accueilli par Anne d'Autriche, qui lui octroya le titre de *malade de la reine* en titre d'office, qu'il lui avait plaisamment demandé, et, peu après, une gratification de 500 écus, changée l'année suivante en une pension de la même somme, grâce à l'intervention du bailli de Souvré, dont la sollicitude avait, pour lui, succédé à celle de Mlle de Hautefort, tombée en disgrâce et même exilée. Ce fut aussi en déc. 1643 qu'il publia son premier recueil poétique sous ce titre : *Recueil de quelques vers burlesques* (Paris, in-8). Le succès fut grand : il avait presque créé en France le genre burlesque, qui devint aussitôt très à la mode, et même populaire. Il ne devait guère sortir de cette voie, où se succédèrent rapidement : *le Typhon ou la Gigantomachie* (Paris, 1644), dont la dédicace louangeuse à Mazarin fut changée par lui en des vers satiriques, après que ce ministre eut refusé la gratification qu'il en espérait ; *Suite de la 1re partie des Œuvres burlesques* (Paris, 1646) ; *Suite des Œuvres burlesques, 2e partie* (1647), et enfin, en 1648, les premiers chants de son *Virgile travesti*, qu'il poursuivit jusqu'au VIIIe chant (1652), mais qu'il n'acheva pas, s'en étant dégoûté plus vite que le public. Dans l'intervalle, s'essayant dans la comédie en vers, mais comédie picaresque, et en quelque sorte burlesque, il donna dans cette même veine : *Jodelet, ou le Maître valet*, joué avec grand succès au théâtre du Marais (1645) et par reconnaissance dédié à M. de Souvré, *les Boutades du capitaine Matamore* (1646) ; *les Trois Dorothées ou Jodelet duelliste* (1647), à l'Hôtel de Bourgogne ; *l'Héritier ridicule* (1649) ; *Don Japhet d'Arménie* (1653), son chef-d'œuvre. Toutes ces pièces étaient, comme ses poésies, imprimées chez T. Quinet, qu'il appelait son « marquisat de Quinet » : seule source pour lui de revenus depuis qu'en 1649 sa pension avait cessé de lui être payée.

Quoiqu'il fût jusqu'à cette époque resté fidèle à la reine dans les troubles de Paris, on l'accusait d'être frondeur. Encore moins avait-il reçu le bénéfice, si petit qu'il fût, sollicité toujours par lui ; et il en était resté sous ce rapport à son canonicat de Saint-Julien, qui, en 1646, occasionna le voyage qu'il fit au Mans, et où il assista au mariage de Mlle de Hautefort avec le duc de Schomberg. De frondeur imaginaire, devenu frondeur en réalité, la *Mazarinade*, un des plus violents pamphlets du temps (1651), lui fut et lui est encore attribuée. Il habitait alors un bel appartement à l'hôtel de Troyes, rue d'Enfer, où demeurait également la comtesse de Maure, et il y avait donné asile à une ancienne amie ruinée, Mlle Céleste de Harville-Palaiseau, personne dévouée et qui tenait fort bien sa maison. C'est là que, recevant excellente compagnie, il faisait des lectures des chapitres de son *Roman comique* qui parut cette année même (Paris, 2 vol. in-8, et fut dédié à Gaston, duc d'Orléans), amusant récit des aventures d'une troupe de comédiens, qu'il avait vue au Mans et qu'on croit aujourd'hui avoir été la troupe de Molière ; qu'il donnait aussi la troisième partie des *Œuvres burlesques* (1651). Ce fut l'époque la plus brillante de sa vie. Mais la Fronde perdait du terrain, et quand, en 1653, elle fut tout à fait vaincue, Scarron se vit presque abandonné. C'est alors qu'il songea, tout cul-de-jatte qu'il était, à aller chercher fortune en Amérique ; il n'y alla pas, mais il épousa Françoise d'Aubigné (V. Maintenon), qui, venue de Niort, avec sa tante, Mme de Neuillant, habitait aussi l'hôtel de Troyes, et que lui avait présentée un ami commun, le chevalier de *Méré* (V. ce nom). La fiancée n'avait pas de dot, « sauf deux beaux yeux », et l'époux des ressources bien précaires. Le mariage eut lieu probablement dans l'appartement même de Scarron, qui y entendait ordinairement la messe, en mai 1652. Il est vrai que ce mariage eut aussi pour résultat de révoquer la donation faite à sa belle-mère, qui venait de lui faire perdre son procès (9 juin), il rentra ainsi en possession de la ferme des Forgerets, qu'il alla visiter avec sa femme, et qu'il vendit presque aussitôt pour le prix de 15.000 livres. Mais ce fut surtout « son marquisat de Quinet » qui pourvut aux besoins de son ménage pendant les huit années qu'il vécut encore. En 1655, une *Gazette burlesque* sembla promettre beaucoup, mais elle ne fournit que quinze numéros ou *Epîtres* (14 janv.-22 juin). Mais cette même année, acclimatant en France la nouvelle héroïque des Espagnols, il publia successivement, sous le titre de *Nouvelles tragi-comiques :* en 1655, *la Précaution inutile*, dont Sedaine a tiré sa *Gageure imprévue*, et *les Hypocrites*, tableau plein de vigueur dont s'est souvenu Molière dans son *Tartufe ;* en 1656, *l'Adultère innocent* et *le Châtiment de l'Avarice ;* en 1657, *Plus d'effets que de paroles*. Au théâtre, il donnait : *Don Japhet d'Arménie* (1653), dédié au roi (Th. du Marais) ; *l'Ecolier de Salamanque, ou les Ennemis généreux*, tragi-comédie (1654), où il eut presque la dignité tragique, et où il créa le type comique de *Crispin ; le Gardien de soi-même* (1655), où il se rencontra avec Th. Corneille, et la même année *le Marquis ridicule ou la Comtesse faite à la hâte*, pièces dont la première tomba, et la seconde n'eut qu'un médiocre succès. Deux tragi-comédies, *la Fausse Apparence*, imitée de Calderon, et *le Prince corsaire*, ne parurent qu'après sa mort, l'une et l'autre en 1662. La gêne était grande chez lui, son courage l'abandonnait quelquefois ; et cela explique les vains espoirs auxquels il se rattacha, tels que la découverte de l'or potable, et l'affaire des *Déchargeurs* ou des camionneurs, pour la-

EFERUS - Recherche & Classification numérique

quelle il réclamait un monopole. La générosité de Fouquet adoucit ses derniers jours qui s'écoulèrent, l'été, à Fontenay-aux-Roses, dans une maison appartenant à sa sœur Françoise, l'amie de M. de Tresmes (passée depuis à Mme Ledru-Rollin). C'est là qu'il poursuivit son *Roman comique*, que cependant il ne finit pas. En fait d'oraison funèbre, le pauvre poète n'eut que deux écrits à moitié burlesques : *la Pompe funèbre de Scarron* (Paris, 1660), par Saumaize, et une autre *Pompe funèbre* (Paris, 1660), par Boucher. Mais il avait écrit lui-même son épitaphe, et personne ne la lira sans être ému. La meilleure édition de ses *Œuvres complètes* est celle donnée par La Martinière (Amsterdam, 1737, 10 vol. in-12). Eug. Asse.

Bibl. : Bruzen de la Martinière, *Notice*, dans son édition, 1737, t. I. — Cousin d'Avallon, *Scarroniana*. — Guizot, *Corneille et son temps*. — Th. Gautier, *les Grotesques*. — Geruzez, *Essais d'hist. littéraires*. — P. Morillot, *Scarron* (thèse) ; Paris, 1888, in-8. — De Boislisle, *Revue des questions historiques*, 1895 ; *Jeunesse de Mme de Maintenon*. — V. Fournel, *Littérature indépendante* ; Paris, 1862, in-12.

SCARSELLA (Ippolito), dit *Sarsellino*, né à Ferrare en 1551, mort à Ferrare le 23 oct. 1620, élève de son père Sigismondo Scarsella, dit *Mondino* (1540-1614) et de Véronèse. Ses principales œuvres sont à Ferrare (*Vierge et l'Enfant Jésus*, à la galerie Costabili, *Noces de Cana*, au musée, *Assomption*, à San Benedetto, etc.). On vante surtout la grâce de ses femmes et de ses enfants.

SCARTAZZINI (Jean-André), érudit suisse, né à Bondo (Grisons) le 30 déc. 1837. Professeur de langue et littérature nationale à l'Ecole cantonale de Coire depuis 1871, il a consacré la meilleure part de son activité à l'histoire et à la critique des œuvres de Dante ; il a publié à l'usage des publics allemand et italien deux manuels fort estimables : *Studien über Dante* (1877) ; *Dantologia*, dans la collection des *Manuali Hœpli* (1894), et donné deux éditions de la *Comédie* (Leipzig, 1874-82, 3 vol. ; Milan, 1893). On lui doit, en outre, un des plus importants ouvrages d'exégèse dantesque qui aient paru : *Enciclopedia dantesca, Dizionario critico e ragionato di quanto concerne la vita e le opere di Dante* (Milan, 1896-99). Il a, en outre, publié deux éditions du Tasse et de Pétrarque (Leipzig, 1871 et 1883). A. J.

SCATOL. Form. { Equiv..... $C^{18}H^9Az$. / Atom..... C^9H^9Az.

Le scatol est un dérivé méthylé de l'*indol* (V. ce mot), $C^{16}H^7Az$, qui accompagne celui-ci dans les matières fécales humaines. Il prend naissance toutes les fois que des matières albuminoïdes tombent en pourriture, ou bien sont soumises à la fermentation pancréatique. Ces mêmes matières albuminoïdes traitées par la potasse fondante engendrent encore du scatol, $C^{16}H^7(C^2H^3)Az$. E. Fischer a pu réaliser la synthèse du scatol à partir de l'aldéhyde propylique, $C^6H^6O^2$. On condense la phénylhydrazine avec cet aldéhyde pour obtenir l'hydrazone correspondant :

$$C^6H^6O^2 + C^{12}H^8Az^2 = C^{18}H^{12}Az^2 + H^2O^2.$$

L'hydrazone obtenue, chauffée avec le chlorure de zinc et l'acide chlorhydrique, perd de l'ammoniaque et forme du scatol :

$$C^{18}H^{12}Az^2 = AzH^3 + C^{18}H^9Az.$$

Le scatol bien cristallisé fond à 95° et bout à 265° ; il présente, avec une très grande intensité, l'odeur caractéristique des matières fécales. C. M.

SCATOPHAGA (Entom.). Genre de Diptères brachocères, de la famille des Athéricères, tribu des Muscides scatomyides, créé par Meigen et caractérisé par un corps assez allongé, presque toujours velu, la tête un peu conique en avant, arrondie en arrière, les antennes courtes, la trompe de moyenne grandeur, les palpes grands, velus, les yeux grands, saillants, écartés, le corselet garni de longs poils, l'écusson large, l'abdomen allongé et presque conique, les ailes oblongues, les pattes longues et grêles. Comme leur nom l'indique, ces mouches recherchent l'ordure, sur laquelle les femelles pondent des œufs munis à l'une de leurs extrémités de deux sortes d'ailerons qui sont destinés à maintenir la partie antérieure de l'œuf à la surface et à la mettre ainsi en contact avec l'air. L'éclosion des larves tarde peu, et leur développement est rapide. Les générations se succèdent depuis le printemps jusque bien avant dans l'automne, et un mois suffit à chacune d'elles. A leurs goûts orduriers, les Scatophaga ajoutent des instincts de ravisseurs. On les voit se jeter fréquemment sur d'autres insectes et parvenir à sucer leurs victimes, bien que, par son organisation, leur trompe ne semble pas apte à percer la peau. On divise les *Scatophaga* en deux sections, selon que le style des antennes est velu ou nu. Types : *Sc. scybalaria* Rob.-Desv., *Sc. parisiensis* Rob.-Desv.

SCAZON (Vers) (Métr. anc.). Ces vers, ainsi nommés du grec σκάζων « boiteux », et appelés quelquefois *hipponactéens*, sont des vers trochaïques ou iambiques, dont l'avant-dernière syllabe est longue, au lieu de brève : le trimètre iambique scazon est dit *choliambe* (χωλίαμβος).

SCEAU (Bot.). S. de Notre-Dame, S. de la Vierge. Le *Tamus communis* L. (V. Tamus). — S. de Salomon. Les *Polygonatum vulgare* Desf. et *P. multiflorum* Desf. (V. Muguet). — S. d'or. L'*Hydrastis canadensis* L. (V. Hydrastis). Dr L. Hn.

SCEAU. I. Archéologie et histoire (V. Sigillographie).

II. Législation et administration. — Les affaires dites du sceau, parce que le décret qui intervient et qui a remplacé les anciennes lettres patentes est revêtu du sceau de l'État, comprennent les naturalisations, les admissions d'étrangers à domicile, les réintégrations dans la qualité de Français, les autorisations de servir ou de se faire naturaliser à l'étranger, les dispenses d'âge, de parenté et d'alliance pour mariages, les changements et additions de noms, les concessions, renouvellements et transmissions de titres nobiliaires, majorats et dotations. Elles ressortissent au ministre de la justice ou *garde des sceaux* et sont instruites par un bureau de la Direction des affaires civiles et du sceau, le *bureau du sceau* (V. Justice [Ministère de la], t. XXI, p. 352). Elles sont examinées par le *conseil d'administration* établi auprès du même ministre, lequel conseil exerce à cet égard les attributions de l'ancien *conseil du sceau des titres*, supprimé une première fois par l'ordonnance du 31 oct. 1830, rétabli par le décret du 8 janv. 1859 et définitivement supprimé par le décret du 10 janv. 1872. Enfin des officiers ministériels spéciaux, les *référendaires au sceau de France*, au nombre de 12, nommés par décrets, sont chargés exclusivement de poursuivre la délivrance des décrets et arrêtés concernant les transmissions de titres, de former les demandes en investiture, échange, réduction et annulation de majorats ou dotations, de percevoir et de verser au Trésor les droits de sceau y relatifs. Au contraire, leur ministère n'est que facultatif pour la présentation des demandes en changement ou addition de noms, naturalisation, admission à domicile, autorisation de servir à l'étranger, réintégration dans la qualité de Français, dispenses de parenté, d'alliance et d'âge, toutes affaires dont les parties peuvent saisir directement le ministre de la justice, et comme il n'est plus aujourd'hui constitué de majorats, ni concédé de titres nobiliaires, leur rôle est devenu à peu près nul. Aussi le décret du 11 juin 1892 a décidé leur suppression par voie d'extinction.

Les droits de sceau se trouvent actuellement ainsi fixés : naturalisations, admissions à domicile, réintégrations dans la qualité de Français, 175 fr. 25 ; — autorisations de servir ou de se faire naturaliser à l'étranger, 675 fr. 25 ; — dispenses d'âge pour mariage, 175 fr. 25 ; — dispenses de parenté ou d'alliance, 300 fr. 25 ; — changements ou additions de noms, 650 fr. Dans ces chiffres est

EFERUS - Recherche & Classification numérique

comprise une somme de 50 fr., représentant les honoraires dus uniformément et dans tous les cas aux référendaires entre les mains desquels les droits sont versés. Remise totale ou partielle de ces droits peut d'ailleurs être accordée par le chef de l'Etat, sur le rapport du ministre de la justice.

Le sceau de l'Etat et ceux des diverses autorités publiques portent comme emblème, depuis 1870, une figure de la liberté, avec le titre de l'administration ou de l'autorité qui les emploie. Les types en sont gravés par les soins de l'administration des monnaies et conservés au ministère de la justice (service de la bibliothèque et des archives). L'art. 139 du Code pénal punit des travaux forcés à perpétuité ceux qui contrefont le sceau de l'Etat ou font usage du sceau contrefait. Pour les sceaux des autres autorités (ministres, magistrats, etc.), la peine n'est que de deux à cinq ans de prison. Elle est de six mois à trois ans pour l'application, sans qualité, des vrais sceaux.

Pour les scellés judiciaires, V. l'art. SCELLÉ.

SCEAU-SAINT-ANGEL. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Nontron, cant. de Champagnac-du-Bel-Air; 400 hab.

SCEAUTRES. Com. du dép. de l'Ardèche, arr. de Privas, cant. de Rochemaure; 435 hab.

SCEAUX (Baron de) (V. COLBERT, t. XI, p. 886).

SCEAUX. Com. du dép. du Loiret, arr. de Montargis, cant. de Ferrière; 1.024 hab.

SCEAUX. Com. du dép. de Maine-et-Loire, arr. de Segré, cant. de Châteauneuf-sur-Sarthe; 678 hab.

SCEAUX. Ch.-l. d'arr. du dép. de la Seine, à 6 kil. S. de l'enceinte de Paris, dans un site charmant sur la rive gauche de la Bièvre, dont elle est séparée par la com. de Bourg-la-Reine; 3.926 hab. Chem. de fer de Paris (stat. du Luxembourg) à Sceaux, se détachant à Bourg-la-Reine de la ligne Paris-Limours, avec stat. à Sceaux (10 kil.) et à Sceaux-Robinson (12 kil. terminus). Nombreuses villas et maisons de campagne, habitées par des Parisiens. Eglise du XVIIe siècle, sans intérêt. Vaste parc, qui est un reste de l'ancien château, et dont une partie est un jardin public, où sont données, chaque année, par les félibres de Paris, des fêtes en l'honneur de Florian, enterré dans le cimetière de Sceaux. Une autre partie est occupée par le lycée Lakanal, et la troisième, la plus considérable, par un beau château moderne. Sceaux paraît remonter au XIIe siècle, et s'être appelé alors *Ceaux* (en lat. *Cellæ*). Au XVIIIe siècle, sa dénomination officielle était Sceaux-du-Maine, ou encore Sceaux-Penthièvre, du nom des propriétaires de son château. Bâti par Perrault, pour Colbert, sur l'emplacement d'un premier château acquis en 1670 des héritiers du duc de Tresmes, et démoli, celui-ci constituait l'une des plus somptueuses demeures de l'époque, avec ses jardins dessinés par Le Nôtre, et décorés de statues de Puget et de Girardon, avec ses salles peintes par Le Brun. Le célèbre ministre de Louis XIV en avait fait sa résidence de prédilection, et il y donna des fêtes splendides, rivalisant avec celles de Fouquet, à Vaux. Sous la Régence, le duc du Maine, qui en était devenu possesseur en 1700, s'y retira avec sa femme, et ils y tinrent une sorte de petite cour, qui fut longtemps le rendez-vous des savants et des gens d'esprit. Puis il passa au comte d'Eu, leur fils, et, en 1775, au duc de Penthièvre, qui y attira, à son tour, les hommes d'esprit de son temps, et qui eut pour gentilhomme de chambre le poète Florian. En 1793, il fut vendu comme bien national, et son acquéreur, un nommé Lecomte, le fit abattre pour en payer le prix, conservant, comme bénéfice, les 280 hect. de terrain provenant de son parc. Seul le jardin de la ménagerie demeura intact. C'est lui qui a été transformé en promenade publique.

BIBL. : SINET, *Précis de l'histoire de Sceaux*; Paris, 1843. — V. ADVIELLE, *Histoire de la ville de Sceaux*; Paris, 1883.

SCEAUX. Com. du dép. de l'Yonne, arr. d'Avallon, cant. de Guillon; 246 hab.

SCEAUX-SUR-HUISNE. Com. du dép. de la Sarthe, arr. de Mamers, cant. de Tuffé; 603 hab. Stat. du chem. de fer de l'Ouest. Eglise du XIIIe siècle. Château de Roche (XVIIIe s.).

SCELIDOTHERIUM (Paléont.). Genre voisin du Mylodon et du *Megatherium* (V. ce mot).

SCELLÉ. On entend par scellé une bande de toile ou de papier placée sur l'ouverture d'un meuble ou la porte d'un appartement et fixée au moyen de cachets de cire revêtus du sceau d'un magistrat. L'apposition des scellés a pour but d'empêcher que les objets placés dans ce meuble ou dans l'appartement ne soient détournés, au détriment de ceux à qui ils doivent revenir, avant qu'on ait pu en faire l'inventaire. Nous aurons à examiner dans cet article ce qui a trait : 1° à l'apposition des scellés; 2° à la levée des scellés; 3° au bris de scellés.

I. Apposition des scellés. — A. *Dans quels cas et à la requête de qui les scellés doivent-ils être apposés?* Les scellés doivent être apposés, tantôt dans un intérêt purement privé, tantôt dans un intérêt d'ordre public. L'apposition des scellés a lieu pour sauvegarder des intérêts purement privés dans les hypothèses suivantes :

1° Lorsqu'une succession vient à s'ouvrir, tous ceux qui prétendent avoir un droit quelconque sur le patrimoine du défunt ou sur une portion de ce patrimoine peuvent demander que les scellés soient placés au domicile du défunt et même dans les endroits autres que ce domicile, si l'on a la conviction qu'il s'y trouve des objets ou valeurs dépendant de la succession (C. de procéd. civ., art. 909, § 1; C. civ., art. 819). Il en sera ainsi des héritiers légitimes, du conjoint survivant, des successeurs irréguliers des légataires, ou donataires de biens à venir, de leurs créanciers et des créanciers héréditaires. Les créanciers devront toutefois être munis d'un titre exécutoire ou avoir obtenu l'autorisation, soit du président du tribunal, soit du juge de paix du canton où l'apposition doit avoir lieu (C. civ., art. 820; C. de procéd., art. 909, § 2). En cas d'absence des héritiers, ou de l'un d'eux ou du conjoint survivant, l'apposition des scellés pourra être requise par les personnes qui demeuraient avec le défunt et par ses domestiques (C. de procéd. civ., art. 209, § 3). Les scellés pourront aussi, dans ce cas, être apposés, soit d'office, soit sur la déclaration du maire ou de l'adjoint de la commune (C. de procéd. civ., art. 911, § 2). Il en sera de même lorsque parmi les ayants droit à la succession se trouvera un mineur, non encore pourvu de tuteur (C. de procéd. civ., art. 911, § 1), ou encore lorsque le défunt sera un notaire ou un dépositaire public (art. 911, § 3; loi du 25 ventôse an XI, art. 61). Seulement, dans ce cas, l'apposition des scellés, en tant qu'elle a lieu d'office ou sur la déclaration du maire ou de l'adjoint, ne s'appliquera qu'aux minutes du notaire et, d'une manière plus générale, aux choses faisant l'objet du dépôt. Enfin, les scellés seront apposés d'office au décès d'un curé, d'un évêque ou d'un archevêque pour sauvegarder les biens mobiliers ou valeurs appartenant, soit à la fabrique paroissiale, soit à la mense curiale ou à la mense épiscopale (Décr. du 6 juil. 1813, art. 16 et 29).

2° Lorsqu'une communauté de biens entre époux a été dissoute par la séparation de biens ou la séparation de corps ou le divorce, chacun des époux ou des créanciers peut requérir l'apposition des scellés sur les meubles et effets mobiliers dépendant de la communauté (arg. art. 1482, C. civ.). La simple demande en séparation de biens, en séparation de corps ou en divorce, peut même donner lieu à une apposition des scellés sur l'actif commun, et il y est procédé à la requête de l'un ou l'autre des époux (C. de procéd., art. 869; C. civ., art. 242 et 307).

3° Lorsqu'une personne a été mise en faillite ou en liquidation judiciaire, les syndics ou les liquidateurs ont le devoir de faire apposer les scellés (C. de com., art. 468; loi du 4 mars 1889, art. 24).

EFERUS - Recherche & Classification numérique

4° En cas de dissolution d'une société, les associés, leurs créanciers et les créanciers sociaux peuvent requérir l'apposition des scellés.

5° Le tuteur d'un interdit a le droit de faire apposer les scellés au domicile de celui-ci. Le même droit appartient, avant que l'interdiction n'ait été prononcée, à l'administrateur nommé par application de l'art. 497 du C. civ.

6° On admet aussi que, lorsqu'une personne se trouvera en état de *présomption d'absence*, le ministère public pourra, par application de l'art. 114 du C. civ., faire placer les scellés à son domicile. Il en serait différemment s'il s'agissait d'une personne simplement *non présente* (V. Absence).

7° L'huissier qui, au cours d'une saisie-exécution faite hors la présence du saisi, trouvera des papiers, devra les faire placer sous scellés (C. civ., art. 591).

8° Aux termes d'un arrêté du 16 germinal an VIII, les scellés doivent être apposés à bord des navires capturés dans une guerre maritime pour assurer la conservation des objets qui s'y trouvent.

9° En matière criminelle, l'administration des domaines a le droit de faire apposer les scellés au domicile de l'individu mis en accusation, afin de garantir le recouvrement des frais avancés par l'Etat (Circ. minist. du 21 floréal an VIII).

10° On admet enfin qu'une personne ne pouvant s'occuper de ses affaires, pour cause de maladie par exemple, peut, pour sauvegarder son patrimoine, faire apposer les scellés à son domicile.

Les scellés sont apposés dans un intérêt public : 1° Après le décès d'un officier supérieur ou général, ou de toute personne ayant rempli dans l'Etat des fonctions élevées. Les scellés ont, en pareil cas, pour but de permettre au gouvernement de rentrer en possession des papiers pouvant intéresser l'Etat et que ces personnes détenaient à raison de leurs fonctions. 2° Sur les papiers ou effets trouvés au domicile d'un inculpé, lorsque le magistrat estime qu'il peut s'y trouver des pièces à conviction ou à décharge (C. d'instr. crim., art. 37 et 38). 3° Pour assurer la fermeture d'un établissement lorsque cette fermeture a été prononcée par l'autorité supérieure (Décr. du 22 déc. 1812, art. 8).

B. *Du magistrat compétent pour apposer les scellés.* En principe, c'est le juge de paix du canton dans lequel l'apposition doit avoir lieu. En cas d'empêchement, il est remplacé par ses suppléants, sans que ceux-ci aient besoin d'une délégation spéciale. Si les suppléants sont également empêchés, le tribunal de l'arrondissement désignera le juge de paix d'un canton voisin. Jamais il ne pourra déléguer un de ses membres. Exceptionnellement, les scellés sont apposés par des fonctionnaires de l'ordre administratif. Il en est ainsi dans le cas prévu par l'art. 591 du C. de procéd. C'est le commissaire de police, le maire ou l'adjoint qui place sous scellés les papiers trouvés par l'huissier (art. 591 et 587 du C. de procéd. combinés). C'est également un commissaire de police qui placera les scellés sur les parties d'une chapelle ou d'un établissement dont la fermeture a été ordonnée. Les scellés sont apposés à bord d'un navire capturé par l'officier d'administration du port où ce navire est amené. En matière criminelle ou correctionnelle, les scellés sont apposés sur les effets du prévenu par tout officier de police judiciaire. Ajoutons enfin que lorsqu'un Français vient à décéder à l'étranger, les scellés sont apposés à son domicile par le consul de France.

C. *Des formes de l'apposition des scellés.* Le juge de paix doit dans une apposition des scellés être assisté de son greffier, et il dresse de son opération un procès-verbal. Cet acte doit mentionner : 1° la date de l'apposition (jour, mois, an). 2° Les motifs qui la justifient. 3° Les nom, prénoms, profession et domicile de celui qui la requiert et son élection de domicile dans la commune où les scellés sont apposés, s'il n'y demeure. S'il n'y a pas de requérant, le juge de paix déclarera qu'il a agi d'office ou sur la demande des personnes indiquées dans l'art. 911 du C. de procéd. civ. (V. aussi ci-dessus). 4° L'ordonnance qui autorise l'apposition (rappelons qu'une ordonnance est nécessaire lorsque l'apposition est requise par un créancier, ou bien lorsque c'est par un époux au début d'une demande en divorce ou en séparation de corps ou en séparation de biens). 5° La comparution et les dires des parties. 6° La désignation des lieux, bureaux, coffres, armoires, etc., ou le scellé est apposé. 7° Une description des effets qui ne sont pas mis sous scellés. Il faut remarquer à cet égard, que bien des choses ne peuvent être placées sous scellés, il en est ainsi notamment des animaux et des instruments employés à la culture. 8° Le serment prêté lors de la clôture de l'apposition par tous ceux qui habitaient dans le lieu, qu'ils n'ont rien détourné, ni directement ou indirectement. 9° La constitution d'un gardien des scellés. Ce gardien devra réunir les conditions de capacité exigées d'un dépositaire judiciaire (V. Séquestre).

D. *Des incidents pouvant s'élever lors de l'apposition des scellés.* Lorsque le juge de paix se présentera pour apposer les scellés, des difficultés pourront s'élever. On contestera par exemple la qualité de celui qui aura requis l'apposition des scellés, on soutiendra qu'on ne se trouve pas dans un des cas où la loi autorise cette apposition, ou que certains objets doivent être exclus des scellés. Dans tous les cas, le juge de paix ne statuera pas, il renverra les parties devant le président du tribunal civil de l'arrondissement jugeant en *référé* (V. ce mot) et désignera le jour de la comparution de façon à permettre à tous les intéressés d'y assister. Le président du tribunal statuera sur le différend. Son ordonnance sera susceptible d'appel, elle sera portée sur le procès-verbal d'apposition et le président la signera (C. procéd., art. 922).

II. Levée des scellés. — Les scellés ne pouvaient rester indéfiniment apposés sans qu'il en résultât un préjudice pour les héritiers, légataires, créanciers ou pour les personnes prétendant à un droit quelconque sur l'un ou l'autre des objets mobiliers placés sous scellés. Mais il ne fallait pas non plus permettre de les lever trop tôt à peine de manquer le but de leur apposition, et il était indispensable de laisser aux personnes intéressées à leur maintien ou ayant qualité pour assister à leur levée, le temps de se faire connaître et de s'opposer à ce que cette levée ait lieu hors leur présence. La loi s'est inspirée de cette double idée en décidant que le scellé ne pourrait être levé que trois jours francs après l'inhumation, s'ils avaient été apposés avant l'inhumation, et trois jours francs après l'apposition, si celle-ci a été faite après l'inhumation (C. de procéd. civ., art. 928). Des raisons graves pourraient seules permettre d'abréger ces délais, et c'est au président du tribunal civil qu'il appartiendrait d'autoriser cette abréviation (même article). Il est essentiel, en tous cas, que si parmi les intéressés il se trouve des incapables, ceux-ci soient pourvus de leurs représentants légaux avant la levée du scellé (C. de procéd., art. 929).

La levée des scellés peut être requise par tous ceux qui sont en droit de les faire apposer, sauf cependant les personnes habitant avec le défunt, ses serviteurs et domestiques qui ont, aux termes de l'art. 909, n° 3, du C. de procéd., le droit de les faire apposer. Ces personnes qui pouvaient avoir un intérêt à cette apposition pour dégager leur responsabilité, n'ont aucun intérêt à ce que les scellés soient levés (C. de procéd., art. 930). Les personnes qui prétendraient avoir des droits sur certains objets placés sous scellés auraient également qualité pour requérir que les scellés soient levés. Celui qui demandera la levée des scellés formulera sa réquisition sur le procès-verbal d'apposition. Si le juge fait droit à la requête, il fixera les jour et heure de la levée des scellés; dans le cas contraire, il n'est pas tenu de renvoyer les parties devant le président du tribunal jugeant en référé. Mais les parties intéressés auront le droit de saisir ce magistrat ou le tribu-

EFERUS - Recherche & Classification numérique

nal lui-même conformément au droit commun. Il est un cas dans lequel le juge de paix sera tenu de s'abstenir et de renvoyer les parties devant le président du tribunal : lorsqu'une opposition à la levée des scellés, une *opposition aux scellés*, comme dit la loi, aura été formulée. Une semblable opposition a pour but d'empêcher que la levée des scellés n'ait lieu hors la présence de l'opposant et avant que l'on ait pris les précautions de nature à sauvegarder les droits des intéressés. Pour former une opposition aux scellés, il suffira d'alléguer un intérêt quelconque. L'abus qui pourrait être fait du droit d'opposition sera suffisamment réprimé par l'action en dommages-intérêts qui pourra être intentée contre celui qui aura formé une opposition téméraire; cet abus sera d'ailleurs très rare, car on a peine à concevoir qu'une personne s'oppose à la levée des scellés quand elle n'y a aucun intérêt. L'opposition sera faite par une déclaration sur le procès-verbal d'apposition des scellés, ou bien par un exploit signifié au greffier de la justice de paix. Elle devra satisfaire aux conditions communes à tous les exploits si elle est faite de cette manière; elle devra contenir en outre : 1° élection de domicile dans la commune ou du moins dans le canton si l'opposant n'y habite pas; 2° l'énonciation précise de la cause de l'opposition (C. de procéd., art. 926 et 927). L'opposition aura pour effet d'empêcher que la levée ait lieu hors la présence des opposants, à moins que ceux-ci n'y aient été appelés par voie de sommation. La loi prescrit d'appeler certaines personnes à la levée des scellés, indépendamment de toute opposition de leur part. Ces personnes sont : le conjoint survivant, les héritiers présomptifs, l'exécuteur testamentaire, les légataires universels ou à titre universel. Leur intérêt apparaît si clairement qu'une opposition était bien inutile (C. de procéd. civ., art. 931, n° 3).

En matière criminelle, les scellés apposés sur des effets appartenant à l'inculpé ne pourront être levés qu'en présence de celui-ci.

La levée des scellés sera constatée par un procès-verbal qui contiendra : 1° sa date; 2° les nom, prénoms, demeure, élection de domicile du requérant; 3° l'énonciation de l'ordonnance autorisant la levée; 4° l'énonciation des sommations faites aux opposants ou aux autres personnes indiquées au n° 3 de l'art. 931 du C. de procéd.; 5° les noms des notaires, commissaires-priseurs et experts qui devront opérer; 6° les comparutions et dires des parties; 7° la reconnaissance des scellés s'ils sont sains et entiers; s'ils ne le sont pas, l'état des altérations; 8° les réquisitions à fin de perquisition, le résultat des dites perquisitions et toutes autres demandes sur lesquelles il y aura lieu de statuer, par exemple celle qui aurait pour objet de soustraire des scellés un objet pouvant être vendu avantageusement. L'inventaire suit immédiatement la levée des scellés (V. Inventaire), et s'il ne peut être terminé en une seule séance, les scellés devront être réapposés à la fin de chacune.

III. Du bris de scellés. — Les scellés une fois apposés, il était de toute nécessité d'édicter des pénalités contre ceux qui les enlèveraient ou les briseraient : aussi la loi a-t-elle fait du bris de scellés un délit prévu et puni par les art. 249-252 du C. pén. Pour que le délit existe et que la pénalité soit encourue, trois conditions sont nécessaires. Il faut : 1° qu'il y ait eu violation des scellés, c.-à-d. que ceux-ci aient été brisés, déchirés, rompus de quelque manière et par quelque procédé que ce soit; 2° qu'il s'agisse de scellés apposés par l'autorité compétente (V. à ce sujet ce qui a été dit sous le § 1er du présent article). La loi distingue au point de vue de la répression : 1° le cas où il s'agit du bris des scellés apposés par ordre du gouvernement ou en vertu d'une décision judiciaire; 2° le cas où il s'agit de scellés apposés sur les papiers ou effets d'un individu prévenu ou accusé d'un crime emportant peine de mort, peine de travaux forcés à perpétuité ou déportation; 3° le cas où il s'agit de tous autres scellés.

Premier cas. — *Bris de scellés apposés en vertu d'un ordre du gouvernement ou d'une décision judiciaire.* La *simple négligence* du gardien est punie par la loi d'un emprisonnement de six jours à six mois. L'auteur du bris sera puni, si c'est le gardien, d'un emprisonnement de deux à cinq ans, si c'est toute autre personne, d'un emprisonnement de six mois à deux ans (C. pén., art. 249 et 252 combinés).

Deuxième cas. — *Bris des scellés apposés sur les papiers ou effets d'un individu prévenu ou accusé d'un crime emportant peine de mort ou une peine perpétuelle, ou ayant été condamné à une de ces peines.* La *simple négligence* du gardien est punie d'un emprisonnement de six mois à deux ans. L'auteur du bris encourt, si c'est le gardien, un emprisonnement de deux à cinq ans et une amende de 50 à 2.000 fr. Le tribunal pourra, en outre, le priver pendant cinq ans au moins et dix ans au plus de certains droits civils, civiques et de famille mentionnés en l'art. 42 du C. pén. et prononcer contre lui la peine de l'interdiction de séjour (C. pén., art. 251 cbn, loi du 27 mai 1885, art. 19). Toute autre personne qui aura brisé les scellés dont s'agit est frappée d'un emprisonnement d'un an à trois ans et de l'amende de 50 fr. à 2.000 fr. Les peines accessoires de l'interdiction de certains droits, ou de l'interdiction de séjour pourront également être prononcées. Enfin, la tentative sera punissable (C. pén., art. 251).

Troisième cas. — *Bris de tous autres scellés.* Le gardien qui a brisé les scellés est puni d'un emprisonnement de deux à cinq ans, le tiers étranger à la garde des scellés et qui les aura brisés encourt une peine de six mois à deux ans (C. pén., art. 252). Mentionnons enfin l'art. 253 du même code qui considère comme des vols avec effraction ceux qui auront été commis à l'aide d'un bris de scellés.

Paul Nachbaur.

Bibl. : Garsonnet, *Traité théorique et pratique de procédure civile*, t. VI, nos 1235 à 1256 — Carré et Chauveau, *Lois de la procédure civile et commerciale*. t. VI, 2e partie, pp. 850 et suiv., quest. 3059 et suiv.; et *Supplément*. v° *Scellés*. — Boitard, Colmet, d'Aage et Glasson, *Leçons de procédure civile*, t. II, nos 1527 et suiv. — Dalloz, *Répertoire*, v° *Scellés et inventaire*, supplément au répertoire, *cod. verb* — Garraud, *Traité théorique et pratique de droit pénal français*, t. IV, nos 34-37.

SCELLEMENT. I. Architecture. — Liaison d'une pièce de bois ou de métal obtenue dans la pierre ou dans la maçonnerie à l'aide d'une substance plus ou moins liquide, mais qui a la propriété de durcir et de se solidifier. Le plâtre et les ciments gâchés, le plomb et le soufre en fusion et les mastics de fonte sont les substances les plus habituellement employées dans les scellements. La pièce à sceller doit porter à la partie qui entre dans le trou de scellement un renflement ou des entailles et des barbelures qui facilitent la cohésion de cette pièce avec la matière employée dans le scellement. En maçonnerie, on appelle aussi scellements les augets en plâtre qui maintiennent les lambourdes d'un plancher, et, en serrurerie, on donne ce nom à la partie d'une pièce de métal disposée en queue de carpe ou dentelée pour être scellée.

II. Alchimie. — Scellement hermétique ou Sceau d'Hermès. — Cette expression est usitée encore de notre temps dans les laboratoires pour désigner la clôture d'un vase de verre fermé par fusion de son col. Elle remonte aux alchimistes grecs. Dès le temps de l'Empire romain cet usage existait, comme en témoigne la trouvaille dans les tombeaux de vases ainsi scellés. Telle est notamment une fiole contenant du vin, trouvée aux Aliscans, à Arles, et conservée dans le musée Borely, à Marseille. M. B.

SCÈNE (V. Théâtre).

SCÉPEAUX (Marie-Paul-Alexandre, vicomte, puis marquis de), chef vendéen et général français, né à Angers le 19 sept. 1768, mort à Angers le 28 oct. 1821. Descendant du maréchal de Scépeaux de la Vieille-Ville, commandant pour le roi à Fontenay-le-Comte en 1570, il servit dans

EFERUS - Recherche & Classification numérique

la cavalerie et était colonel en 1792. Après le 10 Août, il se retira dans sa terre d'Anjou, et prit part avec *Bonchamps* (V. ce nom), son beau-frère, à l'insurrection vendéenne de mars 1793. Après la défaite du Mans, il ne repassa pas la Loire, et développa la Chouannerie. Il accepta la première pacification comme Charette, assista même, à Nantes, à la fête de la paix (28 févr. 1795), mais ne tarda pas à soutenir Stofflet qui n'avait pas cessé de tenir la campagne. Quand Charette eut repris les armes, il affecta de tenir, quant à lui, sa parole, vint à Paris où il fut honorablement accueilli, obtint diverses concessions pour les prétendus « pacifiés », et du même coup prit les ordres de l'agence royale de Paris, au nom de laquelle il expédia aux Chouans une formule de serment royaliste. Après *Quiberon* et la journée de *vendémiaire* (V. ces mots), il reprit les armes, et le comte d'Artois lui envoya de l'île d'Yeu le brevet de lieutenant général : de *Bourmont* (V. ce nom) était son major ; le château de Bécon, son principal centre d'action. Hoche battit cette bande à trois reprises, et il fit sa soumission le 12 avr. 1796. Il avait mis en mouvement une vingtaine de mille hommes. Il obtint néanmoins d'être rayé de la liste des émigrés et de rentrer dans ses biens : aussi fut-il soupçonné de trahison par les Vendéens et obligé de se réfugier à Angers. En 1809, il prit du service dans l'armée impériale, en Espagne, et participa en 1814 à la défense de Lyon. Louis XVIII lui donna le commandement d'un régiment de chasseurs de la garde ci-devant impériale, en garnison à Metz, qui se déclara pour Napoléon le 20 mars 1815 ; lui-même se retira. Il mourut général de brigade. H. Monin.

Bibl. : Ch.-L. Chassin, *Études documentaires sur la Vendée*. V. la table générale (t. XI de l'ouvrage), p. 556. — V. Vendée (Guerres de).

SCEPTICISME. Parmi les philosophes grecs, les uns disent qu'ils ont trouvé la vérité : ce sont les *dogmatiques*. D'autres nient qu'on puisse la saisir : ce sont les *acataleptiques*. D'autres enfin, sans affirmer que la vérité ait été trouvée, sans nier qu'elle puisse l'être, continuent à la chercher : ce sont les *sceptiques*. Qu'il y ait eu parfois alliance entre les représentants de l'acatalepsie et ceux du scepticisme, qu'il soit même, en certains cas, difficile de les distinguer les uns des autres par les doctrines, c'est ce qu'on ne peut contester. Mais il est tout aussi incontestable qu'il faut, en théorie et en droit, maintenir la distinction établie par Sextus Empiricus pour ne pas réunir en un système, trop facile ensuite à détruire, des doctrines séparées en fait et logiquement inconciliables. *Pyrrhon* (V. ce nom) fut en Grèce le fondateur du scepticisme : il sépara le domaine de l'apparence, de la science positive, du domaine de la réalité à laquelle entend s'attaquer la philosophie première ou la métaphysique ; il prit les phénomènes comme guides de la vie pratique et morale, mais s'en tint, pour les choses, à l'*époquè* ou suspension du jugement, d'où il faisait découler l'*aphasie*, puis l'*ataraxie* ou absence de trouble. Cependant on a souvent cherché et trouvé des prédécesseurs à Pyrrhon ; on a appelé sceptiques Homère et les Sept Sages, des physiciens et des sophistes, les académiciens et les médecins empiriques.

Il y a, chez Homère et les poètes, chez les premiers penseurs, surtout occupés de morale et de politique, des allusions à la mobilité de la pensée humaine et des formules dont useront les pyrrhoniens, mais ce ne sont ni des philosophes, ni à plus forte raison des sceptiques. Le fondateur de la philosophie, Thalès, est nettement dogmatique. Xénophane voit quelques-unes des difficultés que présente la recherche de la vérité et combat énergiquement les affirmations polythéistes de ses contemporains, mais il affirme, le premier, l'unité des choses et nous apparaît ainsi comme un dogmatique, soucieux de substituer des doctrines philosophiques et vraies aux opinions des poètes et du peuple. De même, Parménide nie de l'être un certain nombre d'attributs, naissance et mort, mouvement, multiplicité et devenir, qui s'opposent à ses propres affirmations. Pour lui, la raison seule donne la vérité, les sens ne produisent que l'erreur. Zénon ruine le dogmatisme qui reposait sur le témoignage des sens et fournit l'instrument avec lequel on pourra combattre tous les autres, même celui de son école. Ainsi les Eléates, par leurs négations et par leur méthode, préparent des armes à ceux qui soutiendront l'absolue incompréhensibilité des choses ou la nécessité d'une recherche constante ; ce ne sont ni des acataleptiques, ni des sceptiques. Empédocle et Anaxagore servent aussi indirectement la cause de l'acatalepsie et du scepticisme, par la critique pénétrante et parfois profonde qu'ils font des systèmes ou des théories de leurs prédécesseurs ; mais ils contribuent directement à l'élaboration du scepticisme : le premier, par ses affirmations sur les plantes, les animaux, l'homme et l'intelligence, qui serviront de prémisses aux objections célèbres du premier, du second et du quatrième mode de l'époque (V. Pyrrhon) ; le second, par les théories sur le mélange des substances, sur l'analogie de l'intelligence animale et de l'intelligence humaine, utilisées dans le sixième, le premier et le second des tropes pyrrhoniens. Héraclite attaque les dogmatismes du vulgaire, des poètes et des érudits, comme le témoignage des sens ; il indique les obstacles que rencontre la connaissance rationnelle ; il soutient que les choses sont dans un flux perpétuel et que les contraires sont identiques. Ainsi considérée, sa philosophie est, comme disait Enésidème, une introduction au scepticisme ; mais prise dans son ensemble, avec ses affirmations sur l'harmonie du monde, sur l'existence de la loi divine qui régit toutes choses, elle est essentiellement dogmatique. Le subtil défenseur de la théorie des atomes et du matérialisme, l'adversaire des sophistes, le partisan convaincu de la connaissance rationnelle, Démocrite, travaille, en une certaine mesure, à la constitution des systèmes acataleptiques ou sceptiques : il trace des limites au savoir humain, il attaque les érudits et ne ménage pas la connaissance sensible, il a des théories sur les noms, sur l'origine de la croyance aux dieux, sur la présence de la raison chez les animaux, les végétaux et même dans l'air, sur la félicité qui consiste — en partie tout au moins — dans l'ataraxie, dont ses disciples, Métrodore et Anaxarque, le maître de Pyrrhon, accentueront encore les parties négatives et sceptiques.

Les *sophistes* (V. ce mot) semblent renoncer aux spéculations sur la nature. Pour Protagoras, et aussi pour Gorgias, il n'y a pas de science, mais des opinions variables selon les individus et même, dans les individus, selon les circonstances. Fondateurs ou rénovateurs de l'éristique, ils professent qu'à toute affirmation on peut opposer une affirmation contraire, que sur chaque sujet il est possible de soutenir le pour et le contre. Pour Protagoras, on ne saurait dire des dieux ni qu'ils sont, ni qu'ils ne sont pas ; pour Critias, les croyances religieuses sont l'œuvre des législateurs ; pour Prodicus, elles s'expliquent par la divinisation des choses utiles à l'homme. Tous les sophistes font à la rhétorique une grande place et excellent à rendre plus forte la cause la plus faible. Si donc l'on ne peut, avec Eduard Zeller, en faire des sceptiques en spéculation et en pratique, puisqu'ils mêlent à la supension du jugement — dont ils n'usent pas d'ailleurs en toute chose — des négations et des affirmations, il est bien évident qu'ils ont, autant et même plus que tous les autres philosophes, fourni des matériaux et des cadres pour les théories de Pyrrhon et d'Arcésilas, des sceptiques et des acataleptiques. De même, ceux-ci trouveront chez Socrate, qui accouche les esprits de la science dont ils sont tous sans le savoir possesseurs, des éléments importants et nombreux à utiliser. Ainsi Socrate nie que les philosophes antérieurs aient trouvé la vérité ; lui-même, dit-il, ne sait qu'une chose, c'est qu'il ne sait rien ; raisonneur aussi subtil que les sophistes dans les deux sens, il se refuse à disserter sur l'ensemble des choses, à en chercher l'origine, à étudier les

EFERUS - Recherche & Classification numérique

lois des phénomènes célestes, parce que les secrets de la divinité sont impénétrables; il limite la science aux besoins pratiques et parle, en plus d'un cas, comme Arcésilas, qui se réclamera de lui, comme Pyrrhon, dont Cicéron fera un de ses disciples.

Les matériaux avec lesquels se construira l'édifice acataleptique ou sceptique s'augmentent encore avec les socratiques. Les cyniques condamnent ou méprisent la logique, la physique, la géométrie et les sciences pour s'attacher à la morale; ils nient les dieux de l'Etat et semblent, en prétendant que la définition n'atteint pas les choses et ne consiste qu'en des noms, détruire toute science et tout jugement. Les mégariques rejettent la connaissance sensible, nient le devenir, la puissance et le mouvement, contestent la possibilité de la définition et transmettent une dialectique déliée, souple, dangereuse pour tous les dogmatismes, à leurs disciples Pyrrhon et Timon, à Arcésilas et à Carnéade. Les cyrénaïques réduisent la philosophie à la morale : ils distinguent l'affection, πάθος, qui *est*, de ce qui la produit en nous et qu'elle ne nous permet pas de juger; ils accordent qu'il peut y avoir des causes, mais nient qu'on puisse les connaître; ils accentuent sur les dieux la doctrine de l'incompréhensibilité, et Théodore, Bion, Evhémère seront traités d'athées. Platon fut souvent pris pour un sceptique ou pour un acataleptique. A coup sûr, il serait inexact de ne considérer qu'à un point de vue aussi étroit une philosophie d'une telle envergure, positive, idéaliste et mystique, mais en tant que Platon continue les éléates et les mégariques, Héraclite et Socrate, qu'il expose, avec la même ampleur, des théories qui paraissent difficiles à concilier, si elles ne sont pas contradictoires, il n'est nullement exagéré de voir en lui un précurseur de Pyrrhon et surtout d'Arcésilas ou de Carnéade. La partie dogmatique de sa philosophie est abandonnée par ses disciples, Speusippe et Xénocrate, à cause de son obscurité, mais aussi à cause des critiques d'Aristote qui s'attaque à la dialectique et à tout le système. Aristote détruit non seulement le dogmatisme issu de l'école de Socrate, mais encore les dogmatismes antérieurs, déjà si maltraités par les sophistes, par Socrate et Platon. Puis il montre la nécessité du doute provisoire et les difficultés que soulève la découverte de la vérité; il rassemble et met en pleine lumière tous les arguments de ses prédécesseurs. Après Platon, il développe la théorie du vraisemblable et contribue ainsi, sans le vouloir, à l'éclosion des doctrines nouvelles. Enfin, par lui comme par Platon, Hippocrate et d'autres, les progrès des sciences sont si considérables qu'elles peuvent déjà remplir la vie d'un homme, et l'éloigner par cela même des spéculations métaphysiques. Ainsi se prépare la distinction du subjectif et de l'objectif qui caractérisera le pyrrhonisme. L'originalité de Pyrrhon consistera à réunir ces éléments dispersés, en les séparant de ceux auxquels ils étaient joints, pour en faire une synthèse dont les idées directrices et maîtresses lui appartiendront en propre.

Il y eut des philosophes qui subirent l'influence de Pyrrhon. Tels furent Nausiphane de Téies le démocritéen, pyrrhonien en morale, et son disciple, le dogmatique Épicure, chez qui les préoccupations morales, la recherche de l'ataraxie, la piété envers les dieux sont d'un pyrrhonien véritable; Polémon et Crantor, qui recommandent l'apathie, l'ataraxie et la métriopathie; les stoïciens, en particulier Ariston, que Cicéron confondra avec Pyrrhon. Tous s'approprient l'essence de la doctrine pyrrhonienne, travaillent à bannir le trouble de la vie humaine, mettent le souverain bien dans la paix de l'âme, mais demandent à la spéculation, sans s'arrêter ni aboutir à l'*époque*, de les y conduire. Diogène nous dit que Pyrrhon eut, en outre, beaucoup de disciples, sceptiques, chercheurs, éphectiques, aporrhétiques, pyrrhoniens. On connaît Euryloque, *Philon d'Athènes* (V. ce nom), l'historien Hécatée et Ascanius d'Abdère, Numénius et Mnaséas, Philomèle et Cassius, surtout *Timon de Phliase* (V. ce nom), qui répandit à Athènes la philosophie de Pyrrhon, l'interpréta, l'orna, la défendit même contre ceux qui se l'étaient plus ou moins appropriée. Il eut des disciples, mais il n'eut pas de successeur. Ce fut l'Académie qui, sans changer le nom qu'elle tenait de son fondateur, s'empara des doctrines de Pyrrhon. Arcésilas combattit surtout les stoïciens et le critérium par lequel ils prétendaient distinguer les représentations vraies des représentations fausses. Invoquant le sommeil, l'ivresse et la folie, les ressemblances entre les œufs et les gémeaux, la rame brisée dans l'eau et droite dans l'air, la tour carrée de près et ronde de loin, le navire en mouvement pour les spectateurs et en repos pour les matelots, il soutenait qu'aucune représentation sensible n'est telle qu'on ne puisse lui en opposer une autre qui n'en diffère en rien et qui ne soit pas perceptible. Il n'admettait pas plus la connaissance rationnelle et recommandait de suspendre son jugement en toute chose. Contre les stoïciens et aussi contre les épicuriens, il maintient qu'on peut agir sans donner son assentiment, que la représentation, sans l'adhésion, met la volonté en mouvement, qu'elle produit la persuasion et nous permet de rendre compte de nos actes, quoique notre choix puisse être différent de celui d'un être qui aurait une connaissance parfaite des choses. Au pyrrhonisme, Arcésilas prend la suspension du jugement fondée sur l'opposition des données des sens et de la raison, la force égale des raisons opposées et les contradictions des représentations sensibles; il ne lui emprunte ni la distinction du subjectif et de l'objectif, ni l'affirmation des représentations en tant que représentations, ni la métriopathie et la direction de la vie par les apparences, les coutumes, les lois et les impulsions naturelles, ni les objections contre les métaphysiques fondées sur l'intuition intellectuelle. Ce qu'il retient de Pyrrhon suffit à grouper autour de lui les sceptiques, ce qu'il laisse de côté prépare de nouvelles mutilations, mais aussi des objections qui n'auraient pu être adressées au scepticisme pyrrhonien. Chrysippe s'approprie les éléments sceptiques auxquels Arcésilas avait dû son succès et relève le dogmatisme stoïcien, en se posant et en résolvant les objections de ses adversaires. Carnéade reprend la lutte contre le stoïcisme triomphant et contre tous les dogmatismes. Son analyse, pénétrante et subtile, montre qu'aucune représentation, sensible ou non, n'est adéquate à la vérité; puis que, parmi les modes indirects de connaissance, la dialectique est impuissante, la démonstration est incapable de donner l'évidence que ne fournit pas l'intuition. Dans les divers systèmes, il choisit la théologie et la téléologie qu'il examine et critique, comme le feront plus tard Voltaire, Kant et Hamilton; il oppose les unes aux autres les théories des dogmatiques sur la physique et la morale, dont aucune ne satisfait pleinement l'esprit. A ceux qui l'accusent de supprimer, par son acatalepsie universelle, toute règle de conduite, il répond, comme les pyrrhoniens, qu'il cherche, dans la représentation considérée au point de vue subjectif, un guide, pour les diverses circonstances de la vie; la concordance des représentations avec celles qui les accompagnent d'ordinaire, l'examen des éléments qui les constituent, lui permettent de distinguer celles qui, vraies au point de vue subjectif, approchent le plus de la vérité objective, qu'il ne nous est pas donné d'atteindre. Carnéade apporte ainsi au scepticisme une théorie acataleptique de la connaissance, une critique complète du stoïcisme de Chrysippe et des doctrines positives sur les dieux de tous les philosophes; il reprend et développe l'opposition signalée par les sophistes entre la justice et l'intérêt; mais on ne peut l'appeler un sceptique. C'est un acataleptique, dont la théorie de la probabilité éloignera l'Académie du pyrrhonisme pour la ramener au dogmatisme. Si Clitomaque suit fidèlement Carnéade, pendant que les dogmatiques se réconcilient, en unissant comme *Panétius*, *Posidonius* (V. ces noms) et tant d'autres, le stoïcisme au platonisme et au péripatétisme

EFERUS - Recherche & Classification numérique

Philon de Larisse (V. ce nom) abandonne la suspension du jugement et l'acatalepsie pour ne conserver que la critique de la représentation compréhensive, Antiochus fait entrer, comme dit Sextus, le Portique dans l'Académie ou plutôt la conciliation s'est faite entre des éclectiques qui combinent, en des proportions diverses, les doctrines de l'Académie, du Lycée et du Portique. Cicéron fait connaître à Rome les doctrines acataleptiques et semble se rattacher à Carnéade.

La médecine empirique, née sous l'influence des sceptiques, amena la renaissance du scepticisme. Enésidème, le plus marquant des rénovateurs du pyrrhonisme, composa son principal ouvrage de 80 à 72 av. J.-C., entre la mort de Philon et celle d'Antiochus. Nous sommes obligé d'omettre, en raison de leur complexité, les motifs qui justifient cette attribution chronologique, — acceptée par Fabricius, Brucker, de Gérando, Ravaisson, combattue par Ritter, Saisset, Ueberweg, Ed. Zeller, qui placent Enésidème au début de l'ère chrétienne, — comme la critique des sources, Sextus, Diogène, Aristoclès, Photius, auxquelles nous puisons pour retracer dans ses grandes lignes la doctrine d'Enésidème. Pour lui, le scepticisme est un souvenir par lequel, confrontant ensemble et soumettant à la critique les représentations sensibles et intelligibles de toute espèce, nous ne trouvons partout que désordre et stérilité. Puisque nous ne pouvons saisir les choses ni par les sens, ni par l'intelligence, il faut nous en tenir à l'*époque*, que suit l'*ataraxie*. Mais il faut aussi donner son assentiment aux phénomènes, reconnaître que le miel produit en nous une saveur douce, sans affirmer ou nier qu'il soit doux en soi. L'apparence ou le phénomène, voilà le critérium du sceptique, qui règle sa vie d'après les phénomènes, comme le faisait Pyrrhon, comme le font les pyrrhoniens chez qui l'époque ne supprime nullement l'activité et la moralité. Pour justifier la suspension du jugement, Enésidème reprenait les dix modes inventés par Pyrrhon, mais alors oubliés, puisque Cicéron ne parle de Pyrrhon que comme d'un moraliste. Il y introduisait les exemples invoqués ou imaginés par les académiciens, les classait d'une façon plus systématique, y ajoutait sans doute les passages où dans Sextus il est établi qu'il n'y a pas de démonstration pour garantir les affirmations des dogmatiques, que les genres suprêmes et les espèces ultimes dont parlent les stoïciens tombent sous l'objection tirée de la relativité, que les signes par lesquels ces mêmes stoïciens — et peut-être aussi les épicuriens — entendent connaître les choses obscures, sont eux aussi relatifs, ou enfin sont exposées les doctrines stoïciennes, inconnues à Pyrrhon. Il expliquait ensuite les expressions dont se servent les sceptiques pour formuler leur système, οὐ μᾶλλον, οὐδὲν μᾶλλον, οὐδὲν ὁρίζω, παντὶ λόγῳ λόγος ἀντίκειται, etc., et les comparait toutes, pour en justifier le sens suspensif, à un purgatif qui sort du corps en même temps que les matières dont il provoque l'expulsion. Ainsi il distinguait l'école sceptique de l'Académie : Platon est dogmatique lorsqu'il parle des idées, de la Providence, de la préférence à accorder à une vie vertueuse sur une vie vicieuse, de certaines choses plus dignes de foi que certaines autres. Dogmatiques aussi sont les philosophes de la nouvelle Académie qui posent comme indubitables certaines choses et en nient d'autres sans réserve, tandis que les pyrrhoniens, sceptiques et entièrement dégagés de toute prétention dogmatique, n'admettent ni vrai, ni faux, ni probable, ni être, ni non-être, mais tiennent que la même chose n'est pas plus vraie que fausse, probable qu'improbable, être que non-être, pas plus tantôt ceci que tantôt cela, pas plus telle pour celui-ci que telle pour celui-là. Il précisait d'ailleurs les doctrines sceptiques, en les opposant à celles des académiciens et des stoïciens : la vérité ne saurait être ni la *probabilité* sensible, ni la *probabilité* intelligible, ni une *probabilité* intelligible et sensible. Elle n'est non plus ni une *chose* sensible, ni une *chose* intelligible, ni une *chose* intelligible et sensible. Pour les stoïciens, l'existence de la vérité se lie étroitement à la question des signes. Les choses évidentes, πρόδηλα, sont des phénomènes, il fait jour, voilà un homme; les choses obscures, ἄδηλα, comprennent trois classes, celles qui, tout à fait obscures, sont incompréhensibles, par exemple le nombre des étoiles est-il pair ou impair? celles qui sont obscures pour un temps : Athènes où je n'ai pas été m'est obscurément connue jusqu'à présent; enfin, celles qui sont obscures naturellement : par exemple, les pores des corps échappent à notre vue, mais nous sont révélés par la sueur. Il n'y a de signes que pour les deux dernières classes : celles qui sont obscures pour un temps sont connues par les signes commémoratifs, analogues à nos associations accidentelles régies par la loi de contiguïté et la loi de ressemblance. Celles qui sont obscures naturellement sont connues par les signes indicateurs : ainsi les mouvements du corps nous révèlent l'âme, l'ordre de l'univers nous révèle la Providence; d'une façon générale, l'antécédent phénoménal nous révèle le conséquent causal; la définition, le défini; la division et l'induction, les genres, etc. Nous connaissons ainsi la cause et la substance, nous constituons l'ontologie avec des phénomènes convenablement choisis et nous savons ce qu'est l'âme, le monde et Dieu. De cette théorie, Enésidème faisait une critique qui est demeurée classique. Il laissait subsister, ce semble, les signes commémoratifs, utiles dans la pratique de la vie, mais il combattait vivement les signes indicatifs. Dans un passage célèbre, conservé par Sextus et dont l'importance n'a pas toujours été comprise (*Adv. Logic.*, VIII, 216), il soutient que le phénomène avec lequel on identifie le signe doit être tel qu'il paraisse à peu près semblable à tous ceux qui sont dans une même disposition. Or, les gens qui sont disposés d'une manière analogue ne s'accordent point sur ce qu'ils soutiennent être les signes des choses obscures. Il faut donc se borner à affirmer les phénomènes en tant que phénomènes et ne pas les considérer comme des signes révélateurs qui nous conduiraient à la connaissance des choses en soi et nous serviraient à constituer une métaphysique dont le point de départ serait la seule connaissance des phénomènes.

De cette critique, Enésidème tirait des conséquences relatives au monde, à la nature, aux dieux, valables contre la démonstration, l'induction, la définition. Ainsi, en logique, on ne saurait trouver de critérium par lequel on distingue le vrai du faux; on ne saurait saisir directement l'être dans le phénomène ou indirectement par les signes révélateurs sur lesquels les stoïciens font reposer la démonstration, l'induction, la définition, la division, avec lesquels ils prétendent atteindre l'âme, le monde, Dieu, et constituer la métaphysique. En physique, Enésidème s'attaque surtout à la causalité. Les phénomènes dits révélateurs, avait-il établi déjà, ne nous font pas connaître les causes. Si l'on examine le concept de la causalité, on arrive à la même conclusion, la suspension du jugement. Et l'argumentation d'Enésidème porte contre toutes les doctrines contemporaines ou antérieures. Le corporel ne peut être cause du corporel; l'incorporel ne peut être cause de l'incorporel, pas plus que l'incorporel du corporel. Mêmes critiques au point de vue du mouvement et du temps : ce qui est en repos ne peut être cause de ce qui est en repos, ce qui est en mouvement de ce qui est en mouvement, ce qui est en mouvement de ce qui est en repos et réciproquement; ce qui est en même temps ne peut être cause de ce qui est en même temps, l'antérieur ne peut être cause du postérieur ou inversement. En outre, la cause ne peut produire son effet par elle-même et avec sa puissance propre seule; elle ne peut le produire par son union avec une matière passive qui concourrait à son œuvre; elle ne peut avoir ni une puissance efficiente unique, ni une puissance efficiente multiple. Dit-on que les effets d'une même cause doivent varier selon les objets auxquels s'applique l'action et suivant les

EFERUS - Recherche & Classification numérique

distances ? C'est reconnaître que l'agent ne diffère pas du patient. Puis la cause ne peut être séparée de la matière sur laquelle elle agit : si l'agent coexiste avec le patient, il ne fait qu'agir sans pâtir, ou bien il agira et pâtira tout à la fois; dans le second cas, l'agent ne sera pas plus agent que patient, ni le patient plutôt patient qu'agent, ce qui est absurde. Si l'on dit que l'agent agit sans pâtir, ou il agira par simple contact, c.-à-d. en touchant la surface, et il ne pourra rien produire, puisque la surface est incorporelle, ou il agira par pénétration, ce qui supposerait ou qu'il passe à travers les corps solides, ou qu'il passe par les pores, en exerçant son action sur les surfaces extérieures de ces pores, ce qui est également impossible. A ces objections spéciales, Enésidème en joignait de générales. Huit tropes ou modes lui paraissaient démontrer la vanité de toute recherche dogmatique sur les causes : 1° Rechercher les causes, c'est s'attacher à un de ces objets obscurs, invisibles, dont la connaissance ne peut avoir pour garantie l'évidence des choses apparentes ; 2° on s'arrête à l'une plutôt qu'aux autres raisons valables qu'on peut également assigner à un phénomène ; 3° on avance, pour expliquer des choses qui se font avec un certain ordre, des raisons qui ne montrent nullement l'ordre dans lequel elles s'accomplissent ; 4° on croit comprendre la génération des choses obscures en voyant s'accomplir celle des choses apparentes ; 5° les philosophes expliquent les causes par leurs hypothèses particulières sur les éléments et non en suivant les voies communes et les idées reçues ; 6° on s'empare des données qui s'accordent avec l'hypothèse choisie, on rejette les données contraires qui méritent autant de confiance ; 7° les causes invoquées par les philosophes sont souvent en contradiction, non seulement avec les phénomènes, mais encore avec les hypothèses qu'ils ont eux-mêmes proposées ; 8° les choses qu'on aperçoit étant aussi incertaines que celles qu'on recherche, on emploie l'incertain pour dogmatiser sur l'incertain. Et les philosophes, dans la recherche des causes, peuvent donner lieu à des objections mixtes ou formées par la combinaison de celles qui précèdent.

En somme, avec Enésidème, le scepticisme est mis en honneur, enrichi de tout ce qui avait servi aux académiciens pour combattre les dogmatiques, mais nettement distingué des doctrines acataleptiques. De nouvelles raisons sont données pour conclure à la suspension du jugement ; par la critique de la théorie des signes et de la causalité, de nouveaux points d'appui lui sont fournis, des armes sont préparées dont useront les adversaires modernes les plus redoutables de la métaphysique, Hume et Kant. Le scepticisme, fondé par Pyrrhon, devient ainsi, avec Enésidème, un système complet dans l'ensemble et dans les parties, examinant toutes les questions que résolvent les écoles rivales et s'imposant, par cela même, à l'attention des philosophes qui les soulèveront ensuite.

L'influence du scepticisme serait à signaler chez Sénèque, chez Philon le juif, auquel on pourrait peut-être faire remonter l'origine de la théologie négative, si florissante au moyen âge, chez Epictète, qui le réfute d'une façon fort superficielle, chez Plutarque de Chéronée, chez Phavorinus d'Arles, l'auteur de dix livres sur les tropes pyrrhoniens, qui se déclarait académicien, mais rapprochait l'acatalepsie du scepticisme, en choisissant, au point de vue pratique, les doctrines des dogmatiques qui lui paraissaient le plus vraisemblables, chez Lucien, dont les critiques sont aussi superficielles et inexactes que spirituelles, chez Galien, qui est un adversaire beaucoup plus sérieux, chez Aristoclès de Messine, le maître d'Alexandre d'Aphrodise, dont les attaques violentes visent surtout Enésidème. Quant aux philosophes donnés par Diogène comme les successeurs d'Enésidème, il semble que ce furent surtout des médecins empiriques. On ne sait rien de Zeuxippe. Zeuxis est peut-être identique au Zeuxis de Tarente, que cite Galien. Antiochus de Laodicée n'est connu que par Diogène. Ménodote de Nicomédie, médecin empirique, contemporain peut-être de Phavorinus, essaya de rétablir le scepticisme dans toute sa pureté. Théodas de Laodicée est aussi un médecin empirique ; Hérodote de Tarse, entre 150 et 180, a pour successeur Sextus Empiricus. A côté de ces sceptiques, présentés comme chefs de l'école, s'en placent d'autres, antérieurs à Sextus : Théodose qui aurait commenté Théodas, Denys d'Egée, Agrippa à qui Diogène attribue les cinq modes rapportés par Sextus aux nouveaux sceptiques. Le premier de ces tropes est tiré de la contradiction qui existe entre les opinions proposées sur chaque question. Le second est le progrès à l'infini, où ce qu'on apporte pour appuyer une proposition a besoin d'être prouvé lui-même, cette preuve a besoin d'une autre preuve, etc. Le troisième porte sur la relativité : un objet paraît tel par rapport à celui qu'on juge et aux choses considérées en même temps ; on ne peut juger quel il est de sa nature. Le quatrième est le trope hypothétique ; les dogmatiques, réduits au progrès à l'infini, supposent un principe qu'ils ne prouvent point, mais qu'ils veulent qu'on leur accorde sans démonstration. Enfin, dans le diallèle ou cercle vicieux, on se sert, pour démontrer une chose qui est en question, d'une preuve qui a besoin, pour être évidente, d'être prouvée par la chose en question elle-même. Sous l'une ou l'autre de ces objections tombe tout ce qui est objet de recherche. Le premier, le troisième et le quatrième de ces modes avaient été formulés, les deux autres indiqués par les prédécesseurs d'Agrippa. Mais Agrippa a systématisé, sous une forme plus concise, plus maniable pour l'attaque, les résultats obtenus avant lui. Deux autres tropes, de la même époque, sinon du même auteur, précisent davantage encore, sous forme de dilemme, la doctrine sceptique. Une chose ne peut être comprise que par elle-même ou par quelque autre chose. Elle ne saurait être comprise par elle-même, puisque les philosophes ne s'accordent ni sur les données des sens, ni sur les données de la raison et que nous ne pouvons nous servir, pour trancher le différend, ni des sens, ni de la raison dont la valeur est également contestée. Elle ne saurait l'être par une autre chose, car nous tomberions dans le diallèle ou dans le progrès à l'infini, puisque aucune chose ne peut être saisie par elle-même.

De tous les nouveaux sceptiques, Sextus Empiricus est celui chez lequel il est le plus aisé de constater la fidélité aux anciennes doctrines comme de recueillir les essais de simplification qui embarrassaient les adversaires, en mettant à la portée de tous les arguments dirigés contre les dogmatiques. C'est par lui que nous connaissons, grâce aux *Hypotyposes pyrrhoniennes*, aux onze livres contre les *Mathématiciens*, le scepticisme ancien d'une manière aussi précise et aussi complète que possible. Il l'a organisé, résumé et développé en lui donnant une forme à peu près définitive. Il eut pour successeur Saturnins (V. ce nom). Diogène Laërce, en divisant les philosophes en dogmatiques et en sceptiques, souligne l'importance qu'avaient prise l'école et la doctrine, sur lesquelles il rapporte d'ailleurs plus d'une fois des histoires ridicules. Mais alors commence, avec Ammonius Saccas, l'école d'Alexandrie qui, sous Plotin, conciliant Platon, Aristote et les stoïciens sur les points essentiels, répond à l'argument capital des sceptiques, tiré de la contradiction des dogmatiques en toute matière. Aussi Porphyre prétend-il que les sceptiques ont disparu, quoiqu'un document, récemment découvert et utilisé, nous révèle l'existence d'une communauté pyrrhonienne analogue aux associations religieuses appelées thiases et éranes. En fait, il n'y a plus guère alors que des dogmatiques, chrétiens ou néoplatoniciens, également soucieux de théologie, également soucieux de fuir le doute et de se reposer dans la certitude. Mais des chrétiens croient que le scepticisme, en ruinant les philosophies dogmatiques, peut devenir un auxiliaire puissant pour la religion ; que les esprits désespérant de trouver la vérité par la raison, auront recours à la foi. Minucius Félix insiste sur l'ignorance de l'homme,

EFERUS - Recherche & Classification numérique

Lactance sur l'inutilité et la fausseté de la philosophie. Les doctrines acataleptiques sur les dieux servent à ruiner la religion populaire ; le scepticisme, souvent sous une forme incomplète, sert à combattre les dogmatismes philosophiques. Cependant on s'aperçoit que l'auxiliaire est parfois dangereux. Saint Grégoire de Nazianze se plaint, au IVe siècle, que les disciples de Pyrrhon et de Sextus aient introduit dans l'Eglise le désir de la contradiction et l'amour d'une érudition malsaine. Saint Augustin inclinait vers la nouvelle Académie, quand la lecture des néo-platoniciens le rapprocha du catholicisme et du dogmatisme philosophique des alexandrins. Il réfuta les acataleptiques dans le *contra Academicos* d'une façon assez superficielle, mais de manière à contenter pendant des siècles ceux que ces questions intéressaient encore. Dans le doute, il trouva le point de départ d'un nouveau dogmatisme : douter, dit-il, c'est penser ; être trompé, dit-il encore, c'est être. L'historien Agathias, au Ve siècle, mentionne un Thranius sceptique, partisan de l'*époque*, de l'*ataraxie* et de l'incompréhensibilité. Il ne semble pas que le scepticisme survivait encore dans le monde païen, quand l'édit de Justinien, en 529, mit fin à l'école d'Athènes.

Le moyen âge nous a laissé une traduction latine des *Hypotyposes* de Sextus Empiricus ; elle est du XIIIe siècle et fut probablement faite sur un manuscrit apporté de Constantinople ; elle paraît n'avoir guère été connue que de son auteur, et Pyrrhon, Timon, Enésidème et Sextus demeurèrent ignorés. Il y eut alors, chez les musulmans comme chez les chrétiens, des hommes qui, par leurs tendances générales, rappellent les sceptiques et les acataleptiques, tout en s'en distinguant profondément pour le but à atteindre et la direction à donner à la vie. Seule, la raison, à l'encontre des sens, délaissés ou méprisés comme tout ce qui tient au corps, pouvait être considérée comme une source valable de connaissance, quand les questions essentielles à résoudre étaient relatives à l'immortalité de l'âme et à l'existence de Dieu. Or, personne alors n'était disposé à s'appuyer exclusivement sur elle — pas même Jean Scot Erigène — pour chercher la vérité et régler la conduite des individus et des sociétés. Personne n'était même préparé à chercher si elle pouvait suffire à cette double tâche. Tantôt, l'incompréhensibilité est attribuée aux mystères, parfois à toutes les matières religieuses : les textes sacrés, l'autorité ecclésiastique qui est chargée de les interpréter, l'inspiration, sous des formes très diverses et multiples, indiquent les décisions à prendre et ne laissent aucune place à la raison. Parfois la raison est prise pour auxiliaire ; on lui laisse certains problèmes à examiner, celui des universaux, par exemple ; on l'appelle à constituer une théologie où les dogmes sont justifiés et liés par des textes religieux ou des affirmations rationnellement établies. Et, chose curieuse, dans cette construction où la raison tient une si grande place, la doctrine de l'incompréhensibilité intervient encore par la théologie négative, qui refuse à Dieu — comme chez les alexandrins — tous les attributs dont on constate l'existence dans les créatures. En ce cas, la raison sert à instruire les orthodoxes, à combattre les hérétiques, à ramener les incrédules, à convertir les infidèles ; elle règne sur un territoire commun à tous, et chacun en use pour attirer le voisin sur son terrain propre. Mais, en opposition, des mystiques invoquent la foi, recourent à la prière et, attendant l'inspiration ou l'extase, proclament que la raison est incapable de donner ou de trouver la vérité, que les systèmes, philosophiques ou théologiques, qu'elle contribue à édifier n'ont aucune valeur : Algazel et ses disciples, saint Bernard et certains victorins sont acataleptiques ou sceptiques, pour croire et pratiquer plus fidèlement les préceptes religieux. Par contre, les dogmes des diverses religions ne seront pas plus épargnés que ceux des philosophes : incrédules, hérétiques, infidèles useront de la raison contre les croyances adverses. Même un moment viendra où, pour certains hommes, la suspension du jugement s'imposera en matière religieuse autant et même plus qu'en matière philosophique.

En résumé, le scepticisme, après l'antiquité et le moyen âge, se présente comme un système original qui, distinguant le phénomène et le noumène, l'objectif et le subjectif, oppose en métaphysique, et pour ce qui concerne les choses en soi, les dogmatiques qui affirment que la vérité est en leur possession, aux acataleptiques qui nient qu'on la puisse trouver. Tout en se rapprochant beaucoup plus de ces derniers avec lesquels il leur est souvent arrivé de s'allier contre les dogmatiques, les sceptiques s'en distinguent profondément en ce qu'au lieu de nier, ils suspendent leur jugement. De l'*époque* résulte l'*ataraxie* ou absence de trouble. Quant aux phénomènes, ils y donnent leur adhésion, en étudient la liaison comme le faisaient les stoïciens et surtout Carnéade et en usent pour régler leur conduite et leur vie. Le scepticisme est devenu un instrument : on en a fait le fondement d'un nouveau dogmatisme ; on s'en est servi pour faire triompher le christianisme du polythéisme gréco-latin, les religions chrétienne, musulmane ou juive des systèmes philosophiques, le mysticisme des théologies qui font appel à la raison.

Tous les systèmes anciens ont dû, en raison du progrès des sciences physiques, naturelles et morales, disparaître ou se modifier profondément dans les temps modernes. Le scepticisme a montré, par sa persistance et ses transformations depuis la Renaissance, qu'il n'était pas inférieur, en ce sens, aux doctrines antiques dont le succès fut le plus grand. Laissons de côté un scepticisme de fantaisie, construit par des adversaires peu scrupuleux qui mêlent les doctrines acataleptiques et sceptiques pour déclarer plus aisément absurde le composé qui en résulte, qui en suppriment toute la partie positive et phénoménale pour prononcer en toute assurance qu'il supprime toute activité et toute moralité. Qu'on lise Berkeley et Kant, surtout le *Dictionnaire des sciences philosophiques* de Franck, et l'on verra combien imprécises, contradictoires et irréelles sont devenues depuis deux siècles les notions de sceptique et de scepticisme. Pour rester dans la réalité historique, nous aurons à nous occuper successivement de ceux qui ont fait connaître ou rénové le scepticisme, de ceux qui ont repris en les modifiant ses conclusions métaphysiques et positives.

Par saint Augustin et par Cicéron, on avait eu au moyen âge — cela se voit surtout chez Jean de Salisbury — une connaissance parfois assez étendue, sinon bien exacte, des doctrines acataleptiques. La Renaissance alla plus avant dans l'exploration de cette partie du domaine antique. Non seulement on eut Cicéron presque en entier, mais dès 1533, on éditait Diogène Laërce ; en 1562, Henri Estienne donnait la traduction latine des *Hypotyposes pyrrhoniennes* de Sextus ; sept ans plus tard, Gentianus Hervetus publiait celle des traités contre les mathématiciens. En 1580 paraissaient les *Essais* de Montaigne, qui dénotent une connaissance exacte et approfondie des théories sceptiques et acataleptiques ; en 1581, le traité de Sanchez... *Quod nihil scitur ;* en 1588, les *Essais* en étaient à leur cinquième édition. Pierre Valence dédie, en 1596, au chambellan de l'infant Philippe, ses *Académiques*, qui sont d'un érudit versé dans les doctrines pyrrhoniennes comme dans celles d'Arcésilas et de Carnéade. Au début du XVIIe siècle, Charron donne son *Traité de la Sagesse*, où il systématise les idées de Montaigne, l'année même, 1684, où était publiée la seconde édition de la version des traités contre les mathématiciens. Les *Essais* seront sans cesse réédités pendant un siècle, que l'on présente d'ordinaire comme essentiellement catholique et cartésien : les œuvres de Nicole, d'Arnauld, de Descartes, de Gassendi, de Malebranche, de Sorbière et de bien d'autres encore témoignent que le scepticisme, tel que l'avait présenté Montaigne, ne manqua pas de partisans. En 1621, le libraire Paccard publiait le texte grec de Sextus avec les traductions de Henri Etienne et de Gentianus Hervetus. Glanville se présentait

EFERUS - Recherche & Classification numérique

comme un rénovateur du scepticisme, attaquait les systèmes d'Aristote, de Descartes, de Hobbes, dans des ouvrages postérieurs à la mort de Descartes. La Mothe Le Vayer, dont les 15 vol. in-8 révèlent un pyrrhonien, expose assez exactement le scepticisme ancien dans les *Cinq dialogues faits à l'imitation des anciens par Oratius Tubéron*. Huet, dans la *Démonstration évangélique* (1679), dans la *Censure de la philosophie cartésienne* (1689), dans le *Traité* posthume de la *Faiblesse de l'esprit humain* (1722), se rattache à des théories de plus en plus pyrrhoniennes. L'abbé Foucher, l'adversaire de Descartes et de Malebranche, le correspondant de Leibniz, renouvelait la doctrine de la nouvelle Académie, surtout dans l'*Apologie* et l'*Histoire des Académiciens*, réunies en 1690. *Bayle* (V. ce nom) publiait (1695-97) le *Dictionnaire historique et critique*, qui résumait le scepticisme ancien, et exposait un système tout moderne dont l'influence devait être considérable sur Voltaire et tous les philosophes du XVIIIe siècle. Fabricius, en 1718, éditait, en latin et en grec, Sextus Empiricus; le mathématicien Huart faisait paraitre, en 1725, une traduction française des *Hypotyposes pyrrhoniennes*. L'*Examen du pyrrhonisme ancien et moderne* de Crousaz, en 1733, employé surtout à combattre Bayle, est aussi inexact comme exposition que superficiel comme critique.

Des auteurs qui se donnent comme des rénovateurs du pyrrhonisme, de ceux qu'on qualifie de pyrrhoniens, on ne saurait faire ni des sceptiques, ni des acataleptiques, au sens antique du mot. Le christianisme, qui domine les esprits depuis des siècles, les sciences physiques et naturelles, dont le développement est alors si rapide et si prodigieux, modifient les problèmes et leurs solutions.

D'abord il y a ceux pour qui négation et surtout suspension du jugement sur les choses métaphysiques sont tout à fait de nature à fortifier les croyances religieuses. Henri Etienne espère, grâce à l'époque pyrrhonienne, guérir de l'impiété ceux qui l'ont contractée en s'attachant aux philosophes dogmatiques. Les traités contre les mathématiciens amènent ou ramènent, selon Gentianus Hervetus, les hommes au christianisme, leur enseignent à le défendre contre les philosophes et contre les hérétiques. Pour La Mothe Le Vayer, la sceptique est la secte philosophique qui prépare le mieux à la religion, c'est une parfaite introduction au christianisme, une heureuse préparation évangélique. Même point de vue chez Pascal; le christianisme a seul la vérité sur l'homme; au stoïcisme, à Epictète qui voit bien sa grandeur, il faut joindre le scepticisme et Montaigne, qui montrent si bien sa faiblesse; en ce sens, le pyrrhonisme est le vrai, car sans savoir ce qu'il enseigne, l'homme ne peut être chrétien. Ces idées sont familières à Nicole, à Arnauld, à d'autres solitaires de Port-Royal. De même Glanville invoque le dogme du péché originel pour prouver la faiblesse irrémédiable de nos facultés. Huet élève le pyrrhonisme au rang d'une méthode destinée à faire naître ou à fortifier la foi. Selon Foucher, la manière de philosopher qu'il préconise est la plus utile pour éviter les hérésies, pour entretenir la paix dans les Etats chrétiens, c'est la plus conforme aux sentiments des Pères de l'Eglise, en particulier de Lactance et de saint Augustin. Et au XIXe siècle, Lamennais et les partisans du scepticisme théologique feront du scepticisme ou plutôt de l'acatalepsie une arme pour combattre la philosophie et défendre la religion.

D'autres attaquent la foi et les dogmes comme les acataleptiques attaquent la raison et les systèmes : tels les esprits forts et les libertins dont parlent au XVIIe siècle Mersenne, Bourdaloue, Bossuet, la Bruyère; tels Voltaire et les philosophes du XVIIIe siècle, d'Argens, Diderot, d'Alembert, d'Holbach, qui accumulent contre les croyants au moins autant d'objections que les Académiciens et les Pyrrhoniens en avaient fait aux systèmes philosophiques.

Il en est qui pratiquent la suspension du jugement en matière religieuse comme en matière philosophique. C'est ce qu'on soupçonne chez Rabelais avec son abbaye de Thelème, chez Montaigne, avec sa « copie originale » du scepticisme ancien. C'est ce qui apparaît pleinement chez *Bayle* (V. ce nom). Presque tous les articles du *Dictionnaire historique et critique* ont pour objet et pour résultat de montrer aux fanatiques, aux persécuteurs de toute catégorie qu'ils ne possèdent point seuls la vérité; il est difficile d'établir, pour les catholiques, en quoi consiste l'orthodoxie; les sectes, les hérésies présentent des doctrines opposées à peu près d'égale force. Bayle fortifie lui-même celles dont les auteurs ne lui semblent pas avoir employé des arguments suffisants; — la raison est impuissante à faire un choix et il n'est pas possible de choisir celles dont les partisans se conduisent le mieux, car des hommes qui se sont rattachés aux systèmes philosophiques ou aux dogmes religieux les plus opposés ont été remarquables par la dignité et même par la sainteté de leur vie. Dès lors, il faut faire régner, sinon introduire dans le monde une conception nouvelle, la tolérance pour toutes les sectes chrétiennes, pour les mahométans, pour les Juifs, pour les philosophes, même pour ceux qui n'ont admis aucune des croyances qu'on retrouve dans les religions positives. Ainsi les sceptiques, qui sont en accord avec les bons physiciens, qui n'empêchent nullement de recueillir des expériences, ne sont pas dangereux par rapport à la vie civile, puisqu'ils se conforment à la coutume et pratiquent les devoirs de la morale; ils font plus, puisqu'ils tirent de la suspension du jugement une conséquence non plus individuelle, comme l'ataraxie, mais sociale, l'indulgence pour les hommes, la tolérance pour les doctrines.

A côté des sceptiques qui reprennent et même enrichissent les doctrines anciennes, se placent d'autres penseurs ou chercheurs qui s'en servent pour revendiquer le libre examen et poursuivre la vérité, pour détruire les systèmes qu'on leur oppose et ruiner l'autorité qu'on leur impose. Tels sont presque tous les érudits de la Renaissance qui, au culte de la forme antique, joignent souvent le mépris de la scolastique médiévale et le désir de penser sans entraves, Agrippa qui unit le mysticisme, la magie et le scepticisme, Erasme qui rappelle Lucien, Ramus, le redoutable adversaire du péripatétisme, Rabelais, éditeur de Galien et d'Hippocrate, médecin et jurisconsulte, philologue et érudit, qui attaque le pape et Calvin, les catholiques et les protestants, la Sorbonne et la chevalerie, les parlements et les moines, pour affranchir l'esprit humain de toute autorité, pour laisser ouvertes à la raison que formera une éducation nouvelle, les voies qui la conduiront à la vérité. Un peu plus tard, Giordano Bruno attaque la scolastique et Aristote, l'Eglise et les dogmes catholiques; Campanella, que ne satisfont ni la scolastique ni les systèmes antiques, allie le mysticisme à l'étude des phénomènes par l'observation et l'induction; Vanini est brûlé à Toulouse pour des doctrines sur l'âme également opposées à la philosophie et à la théologie scolastiques; Bacon détruit la physique d'Aristote et rappelle les sciences à l'observation; Hobbes retranche de la philosophie Dieu, les esprits et les âmes; Gassendi, qu'on a appelé le père de la philosophie expérimentale, est un adversaire de la scolastique péripatéticienne, un astronome, un physicien et un naturaliste; Locke est surtout préoccupé d'examiner notre faculté de connaître, de voir quels objets sont à notre portée, quels sont ceux au-dessus de notre compréhension, de déterminer pour nos connaissances les bornes de la certitude; avec lui la psychologie et la logique, la morale, la science de l'éducation et la politique entrent de plus en plus dans une voie pratique et positive. Avec moins de largeur, avec autant d'énergie que Bayle, Locke défend les idées de tolérance et, sous une forme restreinte, en prépare le triomphe en Amérique. Voltaire et Montesquieu, Condillac et Rousseau le continueront au XVIIIe siècle comme ils continueront Rabelais, Montaigne, Gassendi, Bayle et Descartes. Descartes commence par le doute, comme les sceptiques, et néglige même d'y soustraire, à

EFERUS - Recherche & Classification numérique

leur exemple, les phénomènes ; il justifie ce point de départ par des raisons empruntées aux acataleptiques ; il prend aux sceptiques, spécialement à Montaigne, la plupart des règles de sa morale provisoire. Sans doute il construit, dès qu'il a trouvé, comme autrefois saint Augustin, un fondement solide dans la conscience de sa pensée, un dogmatisme aussi hardi qu'aucun des systèmes antérieurs, mais il conserve la morale des sceptiques, adaptée au catholicisme, et il fait valoir leurs arguments et ceux des acataleptiques avec une telle force, qu'il a paru parfois n'y fournir qu'une réponse insuffisante. Fénelon et d'autres Cartésiens partent du doute provisoire ou méthodique, pour construire un système où la religion et la philosophie sont étroitement unies.

La suspension du jugement en matière philosophique et religieuse conduit les sceptiques modernes à la tolérance ; l'adhésion aux phénomènes, l'étude de plus en plus attentive qui en est faite amènent des résultats non moins importants. D'abord des instruments qui augmentent la portée et la précision des sens, télescope, microscope, horloge à pendule, baromètre, thermomètre sont inventés, en attendant ceux qui supprimeront l'observateur et enregistreront eux-mêmes les phénomènes. Puis Galilée fait un usage si judicieux de l'observation et de l'expérimentation qu'on est persuadé après lui que ce sont les maîtres auxquels il faut demander la solution de questions auxquelles on répondait jusque-là par la raison et l'autorité, auxquels il faut s'adresser encore pour choisir entre les hypothèses qui satisfont également l'esprit. Dans cette voie, les découvertes se multiplient. Harvey, Képler, Descartes, Huyghens, Newton, Swammerdam, Rœmer prouvent, par leur exemple, que l'induction, mêlée heureusement à la déduction et au calcul, permet d'arriver à la connaissance actuelle des phénomènes naturels et de leur liaison, à la prévision des phénomènes futurs, parfois même à la préparation de liaisons plus favorables aux individus et aux sociétés. De là deux conceptions nouvelles : l'homme peut, comme disent Descartes et Bacon, se rendre maître et possesseur de la nature ; il peut, comme il découvre avec des télescopes et des microscopes plus puissants des astres inconnus et des êtres ignorés, ajouter chaque jour des connaissances à celles qu'il possède déjà ; il est amené ainsi à croire au progrès scientifique, à souhaiter tout au moins le progrès esthétique, moral et social. Ces deux résultats, marquants dans l'histoire de la civilisation, ne sont certes pas l'œuvre des seuls sceptiques, mais ils ont été obtenus en suivant l'une des voies qu'ils avaient recommandées. Dès lors il y a trois grandes directions entre lesquelles se partagent les chercheurs. Les uns sont de purs savants qui se limitent à l'exploration d'un domaine aussi peu étendu que possible et dont ils poursuivent la connaissance intégrale ; ainsi Lyonnet étudiera vingt ans la chenille du saule. D'autres généralisent comme Newton et font la philosophie de la science comme la science elle-même. Enfin, les métaphysiciens tiennent compte du travail des uns et des autres, pour résoudre les anciennes questions, pour les transformer et même pour les poser de façon nouvelle. Dans ces conditions, des relations différentes s'établissent entre les deux parties de l'ancien scepticisme, l'une suspensive et portant sur les choses en soi, l'autre positive et portant sur les phénomènes. C'est ce qu'on voit chez Hume, chez Kant, chez Auguste Comte et les positivistes.

Hume a été très diversement jugé : pour les uns, le scepticisme de la nouvelle Académie revit en lui ; pour d'autres, il a dégradé les doctrines des sceptiques d'autrefois, revêtu le pyrrhonisme d'une forme usuelle et vulgaire, tandis que pour Joseph de Maistre, c'est le plus dangereux et le plus coupable des écrivains, celui qui a employé le plus de talent avec le plus de sang-froid pour faire le plus de mal. En fait, il y a exagération et inexactitude dans ces jugements. Hume veut expliquer les facultés de l'homme et fixer les limites de notre connaissance. Les matériaux viennent de l'expérience : ce sont les *impressions*, perceptions externes ou internes, sensations et sentiments, et les *idées* ou *pensées*, qui sont toutes, même celle de Dieu, des copies de perceptions et que la volonté et l'entendement combinent par des liaisons relatives à la ressemblance, à l'espace et au temps, à la cause et à l'effet. Les objets de la pensée humaine forment deux classes, les rapports des idées et les faits. Les premiers sont les propositions de la géométrie, de l'algèbre, de l'arithmétique ou celles dont l'évidence repose sur l'intuition et la démonstration ; elles relèvent de la faculté pure de penser et sont indépendantes de toute existence. Les propositions qui portent sur les faits n'ont ni le même degré, ni la même espèce d'évidence ; leur vérité ne repose pas sur de purs concepts. Voici comment Hume résout la question sceptique, dont il mêle partout la partie suspensive ou métaphysique à la partie positive ou phénoménale. Il faut donner son adhésion aux phénomènes ; il faut en rechercher la liaison, que l'expérience apprend à connaître comme elle apprend à connaître l'espèce d'effet qui suit ce que nous appelons sa cause ; il faut rassembler les causes des phénomènes naturels trouvées par l'expérience ; il faut subordonner la multiplicité des effets particuliers à un petit nombre de causes générales, élasticité, pesanteur, cohésion des parties, communication du mouvement par le choc, etc. On obtient ainsi une certitude inductive, une probabilité ; on explique l'attente des mêmes effets après les mêmes causes, l'appel au passé comme règle de l'avenir, par la croyance que détermine l'habitude dans l'entendement. Ainsi on voit mieux chez Hume que chez les anciens sceptiques, comment il est possible de constituer une science positive, en classant d'une manière systématique les apparences subjectives.

Mais Hume estime qu'il est inutile et vain de travailler à remonter plus haut que ces causes générales auxquelles on a ramené les phénomènes naturels. A plus forte raison, n'admet-il pas le passage du subjectif à l'objectif. Son argumentation, plus acataleptique que sceptique, rappelle Énésidème, mais aussi ses prédécesseurs modernes. Descartes avait ramené à deux les innombrables substances de certains scolastiques, la matière et l'esprit, l'étendue et la pensée. Berkeley, soutenant qu'il n'y avait rien de fondé dans la distinction des qualités secondes, son, couleur, saveur, etc., et d'une qualité première, étendue ou solidité, supprimait la substance matérielle. Hume agit de même avec la substance spirituelle : l'âme n'est qu'un assemblage de perceptions (*a bundle of perceptions*), et il n'y a dans le monde que des phénomènes. De même la catégorie de cause prenait dans la philosophie cartésienne une importance considérable ; dans le double dualisme du macrocosme avec son Dieu spirituel et son monde matériel, et du microcosme, âme et corps, il était facile d'expliquer la distinction, difficile d'expliquer l'union et l'action réciproques. Descartes, Malebranche, Leibniz n'avaient pas ménagé les hypothèses ; Hume soutient que l'effet, différent de la cause, ne peut être trouvé en elle, que la raison ne peut faire connaître à priori la liaison nécessaire, immuable de la cause et de l'effet. Nous voyons la succession, la conjonction, mais non la connexité des opérations corporelles ; nous observons en nous le mouvement après la volition, mais nous ne pouvons ni observer ni comprendre le lien qui les unit, ou l'énergie que l'âme déploie dans la production de l'effet. Ni en dehors de nous, ni en nous nous ne saisissons ce pouvoir producteur qui nous autoriserait à affirmer l'existence des causes, à passer du domaine phénoménal au domaine nouménal. Enfin, comme nous ne saisissons nulle part cette nécessité et cette universalité, qui caractérisent la connaissance mathématique et devraient appartenir, selon Descartes, Spinoza, Leibniz, à la science de l'être véritable, pour qu'elle reposât sur « un roc inébranlable », il en résulte que les nouveaux dogmatismes, construits par la raison avec le secours de l'expérience scientifique, ne sauraient inspirer plus de

EFERUS - Recherche & Classification numérique

confiance, selon Hume, que ceux où la raison s'était aidée de la foi et de l'observation vulgaire ou philosophique.

Hume « réveilla Kant du sommeil dogmatique », l'amena à chercher à son tour quelle est la portée de l'esprit humain et la valeur des conceptions métaphysiques. Kant accepte la définition du scepticisme, telle que la donnaient les adversaires de Hume et parfois Hume lui-même. Il oppose aux dogmatiques les sceptiques, par lesquels il n'entend guère que les acataleptiques. Il condamne le dogmatisme, parce qu'il est une confiance aveugle en la faculté qu'aurait la raison de s'étendre à priori sans critique, par pures notions et uniquement pour obtenir un succès apparent. Il condamne le scepticisme, parce qu'il renonce à toute connaissance affirmative et paralyse tous nos efforts pour acquérir la connaissance du certain. Au scepticisme, il prétend substituer la méthode critique, en distinguant les phénomènes des choses en soi, en montrant les paralogismes de la raison pure, les antinomies des idées cosmologiques, en établissant que la raison spéculative est impuissante à démontrer l'existence d'un être suprême. Mais suspendre son jugement sur l'âme, le monde et Dieu, affirmer les phénomènes sans croire qu'on puisse par eux atteindre les noumènes, c'est reproduire, sans s'en douter peut-être, les doctrines de Pyrrhon, d'Enésidème et de Sextus, c'est être sceptique au sens antique du mot. Toutefois, Kant se distingue des sceptiques. D'abord, il est déjà, dans la *Critique de la raison pure*, soucieux de préparer une métaphysique fondée sur la morale. Sans doute, Kant y présente les arguments acataleptiques dans toute leur ampleur, mais il a grand soin de donner une force égale à ceux des dogmatiques, et il apparaît surtout préoccupé d'établir l'impuissance de la raison dans la négation métaphysique, « certain d'avance que tous ceux dont on dit qu'ils renversent par leurs arguments la liberté, l'immortalité et l'existence de Dieu n'ont rien détruit de tout cela ». C'est que Kant, donnant comme les sceptiques une grande importance à la pratique, et soucieux, comme Descartes, surtout comme Voltaire et Rousseau, de conserver les affirmations essentielles du christianisme, distingue la science et la croyance : l'enchaînement des phénomènes, dont rendent compte les formes à priori de la sensibilité et les catégories de l'entendement, se trouve nettement expliqué par l'étude du sujet, comme il est trouvé et justifié par l'observation et l'induction appliquées à la nature. Du même coup, il est impossible de confondre la science positive et la métaphysique, d'admettre que la certitude à laquelle arrive la première puisse être atteinte par la seconde. Mais si la métaphysique doit renoncer au langage de la science, elle peut employer celui « d'une foi solide, qu'autorise la raison la plus sévère »; elle peut, sinon parler de tous les noumènes ou choses en soi, au moins croire, en partant de la loi morale, dont la raison pratique établit l'existence et le contenu, à la liberté de la volonté humaine, à une vie future, à un Dieu.

Il y a de nombreuses analogies entre le positivisme d'Auguste Comte, le scepticisme ancien, les doctrines de Hume et de Kant. Comte étudie les phénomènes pour en déterminer les liaisons naturelles, pour résumer en lois plus générales celles auxquelles arrivent les sciences particulières; il tire de ces lois toutes les conséquences qui peuvent servir à la vie pratique et morale. Sur la partie suspensive ou métaphysique, les positivistes ont varié d'opinion. Ainsi A. Comte a construit lui-même une métaphysique et une religion, Littré a dit de ce qui est au delà du savoir positif, qu'il est inaccessible à l'esprit humain, ce qui ne signifie ni nul ni non existant : « C'est un océan qui vient battre notre rive et pour lequel nous n'avons ni barque ni voile, mais dont la claire vision est aussi salutaire que formidable ». D'autres prétendent supprimer les questions que la science ne peut résoudre et, fidèles à ce que le maître appelait la loi des trois états, considèrent comme également vaines, dans une période positive, les spéculations théologiques ou métaphysiques. Il en est enfin qui ont essayé de résoudre les problèmes métaphysiques et qui se sont rattachés à des systèmes matérialistes ou panthéistes.

En somme, nulle doctrine n'a, plus que le scepticisme, contribué à amener et à faire accepter la distinction du subjectif et de l'objectif, de la science et de la métaphysique; nulle n'a insisté plus fortement sur la nécessité de donner son adhésion aux phénomènes, de les étudier en eux-mêmes et dans leur enchaînement, pour régler d'une façon plus pratique et plus sûre la vie individuelle et sociale. En ce sens, les savants, physiciens et naturalistes, psychologues et historiens, sont les continuateurs et les héritiers des sceptiques, qu'ils ont heureusement et définitivement remplacés. A cette partie positive, qui est devenue le patrimoine commun des philosophes aussi bien que des savants, se sont jointes, d'une façon essentielle, l'époque et l'aphasie, l'ataraxie et la métriopathie, qui n'ont plus de place que dans l'histoire de la philosophie. La partie suspensive ou métaphysique du scepticisme s'est complétée par une exposition fort exacte et par une critique incisive et pénétrante des systèmes; elle a dû s'appuyer sur une connaissance aussi précise que possible des philosophies dogmatiques et acataleptiques. La lecture et l'étude des sceptiques anciens et modernes, en particulier de Sextus Empiricus et de Bayle, demeurent indispensables pour l'historien des idées. Le scepticisme a été l'auxiliaire, l'adversaire des dogmes religieux; il a abouti, en y introduisant la suspension du jugement, à la tolérance, dont la notion, comme celle du progrès scientifique, rendant possibles le progrès matériel par la domination de l'homme sur la nature, le progrès moral et social, par la diminution de la misère et de l'ignorance, restent des plus importantes pour le monde moderne. Enfin le scepticisme fut uni avec des métaphysiques, totales ou partielles, fondées sur la probabilité et la croyance. De ces tentatives comme de la constitution des sciences positives, il reste des indications précieuses pour celui qui pense à explorer le domaine du savoir, en joignant la philosophie des sciences et la métaphysique à l'étude des mathématiques, des sciences physiques, naturelles et morales, en rassemblant et en classant, pour toutes les parties de ce domaine, les certitudes, les vraisemblances et les probabilités, les hypothèses et les conjectures.

François PICAVET.

BIBL. : V. bibliogr. de l'art. PYRRHON; *Œuvres* de CICÉRON (*Académiques*, *De Natura Deorum*, éd. Mayor, *De Fato*, *De Divinatione*, *De Finibus*, *Tusculanes*, *De Republica*, *De Oratore*, etc.), de PLUTARQUE, de LUCIEN, d'AULU-GELLE, de GALIEN, de SEXTUS EMPIRICUS, de saint AUGUSTIN, de NUMÉNIUS, de STOBÉE, de PHILON, de PHILOSTRATE, de STRABON, de PHOTIUS, de SUIDAS, d'ALGAZEL, de GAUNILON (*Liber pro insipiente*), de Jean de SALISBURY, (*Metalogicus et Polycraticus*), de RABELAIS, de MONTAIGNE, de CHARRON, de SANCHEZ, de PASCAL, de NICOLE (*Logique de Port-Royal*), de GASSENDI, de DESCARTES, de HUET, de BAYLE, de VOLTAIRE, de DIDEROT, de D'ALEMBERT, de HUME, de KANT, d'Auguste COMTE, de LAMENNAIS, etc. — P. LEANDER HAAS, *De Philosophorum scepticorum successionibus, eorumque usque ad Sext. Empir. scriptis*; Würzbourg, 1875. — THORBECKE, *Quid inter Academ. et sceptic. interf. Lugd. Bat.*, 1821. — SAISSET, *le Scepticisme, Ænésidème, Pascal, Kant*; Paris, 1867. — KAYSER, *Uber Sextus Emp. Schrift* πρὸς λογικούς, dans *Rein. mus. f. Ph. N. F. Iahrg.*, 1850, VII, pp. 161-190. — C. JOURDAIN, *Sextus Empiricus et la Philosophie scolastique*; Paris, 1858. — Eugène PAPPENHEIM, *De Sexti Empirici librorum numero et ordine*; Berlin, 1874. — Du même, *Lebensverth des Sext. Emp.*; Berlin, 1875. — NORMAN MACCOLL, *The Greek Sceptics from Pyrrho to Sextus*; Londres et Cambridge, 1869. — WADDINGTON, *Pyrrhon et le Pyrrhonisme*, séances et travaux de l'Académie des sciences m. et polit., 1876, pp. 35, 406, 646 et suiv. — ZIMMERMANN, *Darstellung der Pyrrh. Ph.*; Erlangen, 1841. — *Ueber Ursprung und Bedeutung der Pyrrh. Ph.*; Erlangen, 1843. — *Commentatio qua Timonis Phliasii sillorum reliquiæ a Sexto Empirico traditæ explanantur*; *G. Pr.*; *ibid.*, 1865. — GERLACH, *Commentatio exhibens academicorum juniorum, imprimis Arcesilæ atque Carneadis de probabilitate disputationes*; Gœttingue, 1815. — Rich. BRODERSEN, *De Arcesilao philosopho academico*; Altona, 1821. — A. GEFFERS, *De Arcesila*; Gœttingue, 1841. — *De Arcesilæ successoribus*; Gœttingue, 1845. — ROULEZ, *De Carneade* (*Annal. Gandav*, 1824-25). — C.-J. GRYSAR, *Die Akademiker Philo und Antiochus*; Cologne, 1849. — Pierre VALENCE, *les Académiques*, éd. de Castillon; Paris, 1796. — L'abbé FOUCHÈR, *Dissertations sur la re-*

EFERUS - Recherche & Classification numérique

cherche de la vérité contenant l'histoire et les principes de la philosophie des académiciens ; Paris, 1693. — Cinq dialogues faits à l'imitation des anciens par ORATIUS TUBERON (pseud. de La Mothe Le Vayer); Mons, 1671. — CROUZAZ, *Examen du pyrrhonisme ancien et moderne ;* La Haye, 1737. — MARTHA, *Etudes morales sur l'antiquité ;* Paris, 1883. — CREDARO, *Lo scetticismo degli academici,* 2 vol. — Rév. J. OWEN, *Evenings with the sceptics or free discussion on free thinkers ;* Londres, 1881, 2 vol. in-8. — F. PICAVET, *Carnéade,* dans *Rev. ph.*, 1887 ; un document important pour l'histoire du pyrrhonisme (Ac. des sc. m. et polit., 1888), *les Idéologues,* 1891. — CHAPPUIS, *De Vita et doctrina Antiochi Asc. ;* Paris, 1854. — CHAUVET, *la Philosophie grecque, ses rapports à la médecine ;* Caen, 1882. — *La Médecine grecque dans ses rapports avec la philosophie,* dans *Rev. philos.*, XVI, 233. — SPRENGEL, *Versuch einer pragm. Gesch. der Artzneikunde,* 4e éd. revue par Rosenbaum. II. *Histoire de la médecine dans l'antiquité;* Leipzig, 1846. — BOUCHUT, *Histoire de la médecine et des doctrines médicales ;* Paris, 1864. — RENOUVIER, *Critiq. ph.*, 7e année, I, p. 273. — ROBERT, *De la certitude et des formes récentes du scepticisme;* Paris, 1880. — BROCHARD, *les Sceptiques grecs.*

SCEPTRE (Archéol.). Bâton, terminé à une de ses extrémités par divers ornements, qui est le symbole de l'autorité suprême dans les pays monarchiques. Le sceptre a existé dès la plus haute antiquité chez les nations de l'Orient. En Chine, il est fait de bois précieux, d'ivoire et très souvent de jade ; il présente généralement une légère courbure, et son extrémité supérieure s'épanouit en formant une volute repliée sur le manche. Il y a une très belle collection de sceptres chinois, de différentes époques, au musée Guimet à Paris. En Egypte, les rois et les divinités tenaient dans les mains divers symboles d'autorité, parmi lesquels se trouve le sceptre, généralement très long et terminé par des ornements droits ou recourbés, de forme variée. — Le sceptre grec (σκῆπτρον) était long comme une lance et avait, en moyenne, la hauteur de la taille humaine. Son extrémité supérieure portait un ornement terminal en forme de trèfle, de croix, etc. A l'époque de la décadence et chez les Byzantins, il prit les noms de βακτηρία et δικανικίον. Les ornements terminaux des sceptres byzantins devinrent très compliqués et leurs motifs constituants (croix, boules, losanges, fleurons, feuilles, etc.) furent souvent répétés et superposés les uns aux autres, en ligne droite, en cercle ou en figures ajourées, dans la confection desquelles l'orfèvrerie trouva une occasion de se développer. — Les Romains firent usage du sceptre long (*hasta*) et du sceptre court (*virga*, *scipio*, *sceptrum*, *baculus*). Le sceptre court fut réduit à une longueur à peu près équivalente au tiers de la taille de l'homme ou à la longueur du bras, de sorte qu'il pouvait être tenu avec l'extrémité du sceptre à la hauteur de l'épaule. Le sceptre consulaire était généralement en ivoire et terminé par une boule. Le sceptre triomphal, qui devint le sceptre impérial, était surmonté d'un aigle ; il était généralement en métal précieux. — L'Eglise adopta de bonne heure le sceptre (V. BÂTON PASTORAL). — En France, le sceptre

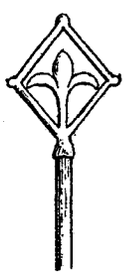

Fig. 1.

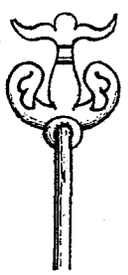

Fig. 2.



Fig. 3.

royal dérive du type romain, sous les Mérovingiens, puis du type byzantin, sous les Carolingiens. Au IXe siècle, le sceptre de Lothaire est une longue *hasta* surmontée d'un globe, celui de Charles le Chauve se termine par une boule sur laquelle est une fleur de lis ou arum, d'après les miniatures des Evangéliaires de ces souverains. Le sceptre devint l'un des principaux symboles de l'*investiture* (V. ce mot, t. XX, p. 922). La forme de l'ornement terminal du sceptre fut d'abord très variable et consiste en croix, boules, feuilles, aigle, colombe, symbolisant le Saint-Esprit, etc. Il était quelquefois entouré d'un certain nombre d'anneaux mobiles, d'après un usage qui remonte à la Chine et au Japon et qui se voyait encore en France aux XIIe et XIIIe siècles, suivant un passage de la chanson du geste de *Gui de Bourgogne* (v. 1842 et suiv.). La forme du sceptre ne commença à se fixer que sous les Capétiens. Le pommeau terminal fut d'abord un fleuron entouré d'un losange ajouré, jusqu'au règne de Louis VIII (fig. 1), puis une fleur de lis, de forme plus ou moins symbolique, depuis le milieu du XIIIe siècle (fig. 2) et enfin une touffe de feuilles en corolle surmontée d'un bourgeon, depuis le commencement du XIVe siècle (fig. 3). Les rois de France choisirent la fleur de lis parce qu'elle avait été déclarée par le Christ (Luc, XII, 27) la plus excellente de toutes les fleurs (V. LIS). La longueur du sceptre royal était d'environ $0^m,60$. Le sceptre de Charles II d'Anjou n'avait que $0^m,38$. A la fin de l'ancienne monarchie, sous le règne de Louis XIV, on remit en usage le sceptre long. Le sceptre, de même que les autres ornements royaux, donna matière, dans le symbolisme du moyen âge, à un grand nombre d'explications allégoriques. D'après le *Pontifical romain*, le sceptre, entre les mains du roi, doit être « la verge de force et de justice, qui caresse les hommes pieux, épouvante les méchants, indique le chemin aux égarés, s'étend vers ceux qui tombent, abat les orgueilleux et relève les humbles ». — Il y avait plusieurs sortes de sceptres simultanément en usage. Chaque souverain avait généralement un sceptre réservé pour les grandes cérémonies et qui était orné avec beaucoup de luxe. Le plus beau spécimen de ce genre qui existe est le sceptre de Charles V, conservé au musée du Louvre et qui faisait autrefois partie du trésor de l'abbaye de Saint-Denis, où il passait pour le sceptre de Charlemagne. Il est décrit dans l'inventaire du mobilier royal fait sous Charles V : ce sceptre pèse *9 marcs*, il se termine par une sphère ornée de rubis *ballaiz*, de saphirs, de trois *troches* (bouquets) de perles fines, et recouverte de trois groupes de dessins en repoussé, représentant des épisodes de la vie légendaire de Charlemagne ; la sphère est surmontée d'une grosse fleur de lis d'or, servant elle-même de support à une « haulte taille d'istore de Charlemaigne, » c.-à-d. une statuette de Charlemagne assis sur son trône et tenant un sceptre et un globe ; sur le socle du trône se trouve l'inscription suivante ; *San[c]tus Karolus Magnus. Italia, Roma, Germania* (fig. 4). Ce chef-d'œuvre artistique est probablement dû à l'orfèvre Hennequin du Vivier, et il se peut que ce soit une reproduction perfectionnée d'un sceptre antérieur et qui remontait réelle-

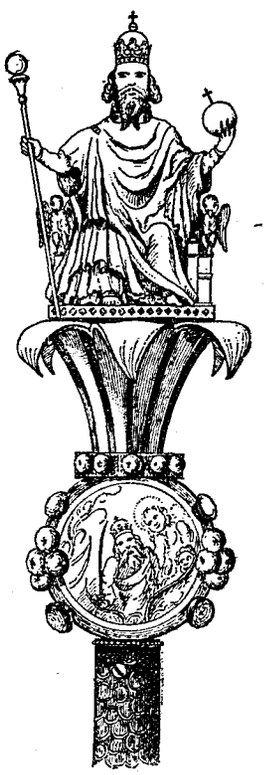

Fig. 4.—Sceptre de Charles V.

EFERUS - Recherche & Classification numérique

ment au temps de Charlemagne. Le pommeau terminal du sceptre de Charles V, dont on vient de voir la description, était fixé, au moyen d'une fermeture en pas de vis, sur un manche court ciselé de rayures et de fleurs de lis. Le sceptre était conservé dans un étui de velours bleu fleurdelisé. Ce sceptre servit au sacre des rois de France depuis Charles V jusqu'à Louis XVI. On a plusieurs portraits de Louis XIV et de Louis XV avec ce sceptre entre les mains. Napoléon Ier ayant voulu avoir pour son sacre le sceptre dit de Charlemagne, on imagina de le monter, à cette époque, sur la hampe très longue d'un bâton de chantre qui se trouvait également dans les débris du trésor de Saint-Denis qui subsistèrent après la Révolution française. — Les empereurs d'Allemagne faisaient usage de plusieurs sceptres : sceptre terminé en touffe de feuilles, sceptre surmonté de l'aigle impérial ; sceptre de Hongrie, formé d'un globe de cristal de roche entouré de petites boules d'or suspendues à des fils, etc. — Le sceptre ne doit pas être confondu avec le simple bâton de commandement, qui servait aux officiers inférieurs de justice, dès l'antiquité. Il est très usité en Chine. Le bâton de commandement était blanc, principalement au XIVe et au XVe siècles. Il fut ensuite peint en bleu avec des fleurs de lis d'or. La masse d'armes servait aussi de bâton de commandement militaire en Hongrie, en Pologne, etc. — Une forme particulière du sceptre est celle qui a reçu le nom de *main de justice* et qu'on appelait au moyen âge *baston à seigner* (bâton à bénir). C'était un sceptre court terminé par une main bénissante. Cette main était généralement en ivoire et bénissait suivant le rite romain, en étendant le pouce, l'index et le médius et en repliant le petit doigt et l'annulaire sur la paume de la main. La main de justice ne remonte pas au delà du commencement du XIVe siècle. Le roi la tenait de la main gauche. La main de justice apparaît quelquefois dès l'époque carolingienne, dans les représentations figurées des rois et des empereurs, sous forme d'une main divine placée au-dessus de la tête du souverain. Avant le XIVe siècle, le roi tient souvent une simple fleur de lis, généralement accompagnée de deux étamines, dans la main gauche. Cet usage remonte aux Egyptiens et aux nations orientales, chez qui les rois et les divinités sont souvent représentés tenant à la main une fleur consacrée, généralement le lotus. E.-D. GRAND.

BIBL. : E. MOLINIER, *le Sceptre de Charles V, roi de France*, dans *Gazette archéologique*, ann. 1889, t. XIV, pp. 81-90. — BARBIER DE MONTAULT, *l'Eglise royale et collégiale de Saint-Nicolas à Bari (Deux-Siciles)*, dans *Revue de l'art chrétien*, ann. 1883, pp. 459-62, in-4 (*le Sceptre de Charles II d'Anjou*). — VIOLLET-LE-DUC, *Dictionnaire du mobilier français*, t. IV, pp. 320-27. — DU CANGE, *Glossarium*, au mot *Baculus*, t. I (éd. de 1840), p. 530, et pl. du t. VII (sceptres byzantins). — B. DE MONTFAUCON, *les Monumens de la monarchie françoise*, t. I, 1729, pp. XXXIV-XXXVI et pl. 3, 26, etc., in-fol. — DE LABORDE, *Notice des émaux, bijoux et objets divers exposés dans les galeries du musée du Louvre*; Paris, 1853, 2 vol. in-8, t. II (glossaire), aux mots *Baston à seigner*, *Sceptre*, etc. — F. BOCK, *Die Kleinodien des Heil-Römischen Reiches deutscher Nation nebst den Kroninsignien Böhmens, Ungarns und der Lombardei, mit kunsthistorischen Erläuterungen*; Vienne, 1864, in-fol., pp. 15-17, 71-73, App. p. 15 et pl. 2, 9 et 15. — A. PRZEZDZIECKI et E. RASTAWIECKI, *Monuments du moyen âge et de la Renaissance dans l'ancienne Pologne* (bâtons de commandement des généraux polonais).

SCERA (Astron.) (V. SIRIUS).

SCÈVE ou **SÈVE** (Maurice), poète français, né à Lyon dans les premières années du XVIe siècle, mort à Lyon aux environs de 1560 ou 1562. On a de lui : *la Déplorable Fin de Flamète, élégante imitation de Jehan de Flores, Espaignol, traduite en langue française* (Lyon, 1535) ; *Arion*, églogue sur le trépas du dauphin, fils de François Ier (Lyon, 1536) ; les *Blasons du front*, *du sourcil*, *de la larme*, *du soupir*, *de la gorge*, dans la collection des *Blasons*, qui fait généralement suite aux *Œuvres de Marot*, l'inventeur ou le maître de ce genre de petits poèmes ; *Délie, objet de plus haute vertu* (Lyon, 1544) ; *Saulsaye, églogue de la vie solitaire* (Lyon, 1547) et *le Microcosme* (Lyon, 1562).

Tous ces écrits sont obscurs, contournés, prétentieux, pédantesques, pleins d'ailleurs de beautés singulières, et tout à fait caractéristiques de ce mouvement poétique lyonnais sans l'intermédiaire duquel on ne voit pas comment eût pu s'opérer la transition de l'école de Marot à l'école de Ronsard et de la Pléiade. Maurice Scève a été l'initiateur de ce mouvement dont les principaux représentants furent, avec lui, ses deux sœurs ou cousines, Sibylle et Claudine Scève, Pernette du Guillet, Louise Labé, la « Belle Cordière », Clémence de Bourges et le bon Pontus de Tyard, seigneur de Bissy, pour ne rien dire de quelques autres. Sa *Délie* en est le chef-d'œuvre à peu près inintelligible, fécond toutefois en imitations, si l'on peut dire qu'il est le premier de ces recueils de vers consacrés en français à la louange d'une maîtresse, tantôt feinte et tantôt réelle, comme l'Olive de du Bellay, par exemple, ou la Cassandre de Ronsard ; si, de ce mélange de fiction et de réalité se dégage une conception de l'amour où le platonisme et la sensualité trouvent également leur part ; et si enfin le souci de la forme ou de l'art y apparaît pour la première fois dans notre poésie. Musicien autant que poète, Maurice Scève est l'un des premiers en France qui se soit soucié de l'harmonie du vers et de la sonorité des mots : on trouvera de curieux témoignages de cette préoccupation dans les *Dialogues* de son ami Pontus de Tyard. Aussi Pontus lui-même, et du Bellay, et Ronsard, et généralement tous les poètes de la génération qui l'a immédiatement suivi ont-ils à l'envi célébré l'influence et le talent de Maurice Scève. Ils sont également d'accord pour reconnaître sa priorité dans la « réformation » de notre poésie. Longtemps et injustement oublié, c'est donc à bon droit qu'il a été remis en lumière par E. Bourciez, dans l'un des meilleurs livres qu'il y ait sur la littérature du XVIe siècle : *la Littérature polie et les mœurs de cour sous Henri II* (Paris, 1886) ; par F. Brunetière, et par Emile Faguet dans sa récente *Histoire de la littérature française* (Paris, 1899). Il représente en effet l'un de ces « types de transition » dont on peut dire avec vérité qu'ils n'ont pas moins d'importance en histoire littéraire qu'en histoire naturelle ; et cette importance consiste principalement en ceci que, grâce à eux, là où l'on n'apercevait que succession sans cause, on voit maintenant apparaître le lien généalogique ou génétique des œuvres. F. BRUNETIÈRE.

SCEY. Rivière du dép. de la Haute-Saône (V. SAÔNE [HAUTE-], t. XXIX, p 471).

SCEY-EN-VARAIS. Com. du dép. du Doubs, arr. de Besançon, cant. d'Ornans, sur la Loue ; 235 hab. Source de Cléron. Ruines d'un beau château féodal, dit de Saint-Denis, bâti sur des fondations romaines, à l'extrémité d'un promontoire de la falaise rocheuse.

BIBL. : J. FAVROT, *Hist. de Scey-en-Varais et du château de Saint-Denis* ; Besançon, 1890, in-12.

SCEY-SUR-SAÔNE. Ch.-l. de cant. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Vesoul, sur la Saône ; 1.562 hab. Sources salées. Carrières de pierre. Moulins, huileries, tannerie. Découverte d'antiquités gallo-romaines (tête de Mercure, inscription, monnaies, poteries). Ce village fut ravagé par les Lorrains en 1595 et par les Français en 1641. La baronnie de Scey-sur-Saône a de temps immémorial appartenu aux de Bauffremont qui sont aujourd'hui encore propriétaires du château. Il y a une grande et belle croix de pierre, datée de 1607, près de l'ancien chemin de Saint-Albin à Scey-sur-Saône. LEX.

SCHABATS (serbe *Sabac*). Ville de Serbie, cercle de Podrinje, sur la rive droite de la Save ; 12.000 hab. Grand marché de céréales et de bétail.

SCHACK (Adolf-Friedrich, comte de), littérateur allemand, né à Brusewitz, près Schwerin (Mecklembourg), le 2 août 1815, mort à Rome le 14 avr. 1894. Elevé à Francfort, fils d'un député à la Diète, il fit ses études aux Universités de Bonn, Heidelberg, Berlin, voyagea en Italie, Egypte, Syrie, Turquie, Grèce, Espagne, puis revint à Schwerin et

EFERUS - Recherche & Classification numérique

entra au service du grand-duc de Mecklembourg qu'il accompagna, comme conseiller de légation en Italie et en Turquie. Chargé de fonctions diplomatiques près de la Diète, il repartit en 1849 pour la Palestine, et acquit une connaissance approfondie des langues orientales. Chargé d'affaires à Berlin, il se retira du service en 1852 après la mort de son père. Il se rendit alors en Espagne pour y étudier l'histoire des Maures ; en 1855, il s'établit à Munich où il réunit une belle galerie de tableaux. En 1876, l'empereur d'Allemagne lui donna le titre de comte. Ses principaux ouvrages sont : *Geschichte der dramatischen Litteratur und Kunst in Spanien* (1845–46), et *Poesie und Kunst der Araber in Spanien und Sizilien* (Berlin, 1865). On lui doit aussi des traductions appréciées : *Spanisches Theater* (1845) ; *Helden Sagen des Firdusi* (1851) ; *Stimmen vom Ganges* (1857), et *Romancero der Spanier und Portugiesen* (1860). Il commença très tard à composer lui-même des vers : *Gedichten* (1867) ; *Episoden* (1869) ; *Durchalle Wetter*, roman en vers (1870) ; *Lothar*, poème en 10 chants (1872) ; des comédies politiques comme *Der Kaiserbote* (1873) ; des tragédies telles que : *Die Pisanet*, *Heliodor*, *Timandra*, *Atlantis* (1880) ; *Gaston Walpurga ;* des poèmes tels que : *Memnon*, *Tag und Nachtstucke* (1884) ; des contes, *Aus zwei Welten* (1887). Poète plein de goût et d'imagination, Schack est très apprécié en Allemagne. Il a publié ses mémoires sous le titre : *Erinnerungen und Aufzeichnungen, ein halbes Jahrhundert* (1887). Ses Œuvres complètes ont paru en 8 vol. (1884-92).

SCHADE (Johann-Kaspar), théologien allemand, né à Kuhndorf en 1666, mort à Berlin le 25 juil. 1698. Il étudia la théologie à Leipzig, où il fut en rapport avec Anton et Francke, et devint un des fondateurs des *Collegia philobiblica* (V. Piétisme). Appelé en 1690 comme pasteur à l'église Saint-Nicolas de Berlin, il se mit en conflit avec ses supérieurs et s'attira, par son zèle inconsidéré, la colère populaire, que ne désarma même pas sa mort prématurée.

SCHADOW (Johann-Gottfried), sculpteur allemand, né à Berlin le 20 mai 1764, mort à Berlin le 27 janv. 1850. Il était fils d'un pauvre tailleur. Ayant néanmoins reçu une bonne éducation artistique, élève du sculpteur Tassaert, il se rendit à Rome en 1785 pour y étudier l'antique et rapporta un groupe de *Persée et Andromède* qui lui valut un prix et la charge de sculpteur de la cour ; c'est pour remplir ses fonctions qu'il exécuta la statue du *Comte de la Marche*, fils naturel de Frédéric-Guillaume II, dans la *Dorotheenkirche* de Berlin. En 1795, il exécuta le grand *Quadrige* de la porte de Brandebourg. La statue du *Général de Zieten* (sur le Wilhelmsplatz, à Berlin) était un des premiers modèles d'un art strictement réaliste. Il fit encore dans le même style les statues : de *Frédéric le Grand* à Stettin ; du *Prince Léopold de Dessau* à Berlin ; de *Blücher* à Rostock, et de *Luther* à Wittenberg. On a encore de lui quelques bustes : *Lessing*, *Sébastien Bach*, etc., et, dans le *Walhalla*, ceux de *Charlemagne*, *Henri le Lion*, *Rodolphe de Habsbourg*, *Frédéric le Grand*, *Kant*, *Klopstock*, etc. Schadow a laissé également de belles planches gravées, dont six, qui sont des caricatures contre Napoléon Ier, sont d'une extrême rareté. L'Académie de Berlin, dont il avait été nommé directeur en 1816, possède plus de mille dessins de sa main : il en a été publié un *Choix* en 1886. Il avait écrit quelques ouvrages d'esthétique et de critique : *Polyclète, traité sur les proportions du corps humain d'après l'âge et le sexe* (Berlin, 1834) ; *Physionomies nationales* (1835) ; *Œuvres d'art et théories artistiques* (1849) ; *Lettres et mélanges* (publiés par Friedlænder ; Dusseldorf, 1864). — Son fils *Rudolf* (1786–1822) fut d'abord élève de son père, puis de Canova et de Thorwaldsen : ses œuvres les plus remarquables sont : un *Dieu de l'amour* et un *Discobole*. J. Bainville.

Bibl. : Dobbert, *Gottfried Schadow ;* Berlin, 1887.

SCHADOW (Friedrich-Wilhelm S.-Godenhaus), peintre allemand, second fils du précédent, né à Berlin le 6 sept. 1789, mort à Dusseldorf le 19 mars 1862. Il eut son père pour premier maître. S'étant rendu à Rome, il fit partie du groupe des « Nazaréens » et se convertit au catholicisme en 1814. Il participa à la décoration de la villa Bartholdi ; mais ses fresques, qui représentent l'*Histoire de Joseph*, sont médiocres. Mieux doué pour la peinture de chevalet, il n'exécuta presque exclusivement que des sujets sacrés. Nommé professeur à Berlin en 1819, il peignit des *Madones*, une *Adoration des mages*, un *Saint Luc*. En 1826, il remplaça Cornélius à la direction de l'Académie de Dusseldorf, à qui, avec ses élèves Sohn et Hildebrandt, il allait donner une impulsion vigoureuse. Mais en 1859, son enseignement, exclusif de toute originalité, son inaltérable préférence pour un genre défini : la peinture religieuse, et pour un style sévère et un coloris sobre, soulevèrent parmi les élèves de l'Académie une telle opposition qu'il dut se résigner à se démettre de sa place de directeur. Durant cette période, il avait peint une *Charitas* (1830), le *Christ et les Disciples d'Emmaüs* (galerie de Berlin), les *Vierges sages et les Vierges folles* (1837, à l'Institut Stædel de Francfort). Rares sont les sujets profanes qu'il a traités : on peut cependant citer une *Mignon* d'après Gœthe. Excellent professeur, doué d'un esprit critique très fin et qu'il exerçait sur lui-même avec rigueur, Schadow a laissé un remarquable traité *Sur l'influence du christianisme dans les arts plastiques* (Dusseldorf, 1843). Il a aussi publié une nouvelle : *le Vasari moderne ; souvenirs de la vie d'artistes* (Berlin, 1854). — *Félix*, son frère cadet, fut également peintre et eut son heure de succès avec *Jérémie pleurant la destruction de Jérusalem* (1836). — *Theodor-Gottlieb*, et *Albrecht-Dietrich*, architectes qui vivaient dans la première partie du XIXe siècle, appartenaient aussi à la famille Schadow. J. Bainville.

Bibl. : Hübner, *Schadow und seine Schule ;* Bonn, 1869.

SCHAECHEN. Vallée suisse, dans le cant. d'Uri, arrosée par le ruisseau du même nom ; elle est très élevée et sauvage et bordée de hautes montagnes.

SCHÆFFLE (Albrecht-Eberhard-Friedrich), né à Nürtingen (Wurttemberg) le 24 févr. 1831. Professeur d'économie politique à Tubingue en 1860 et à l'Université de Vienne en 1868, ministre de commerce d'Autriche en 1871, et retiré de la politique et de l'enseignement depuis cette même année 1871. Schäffle a présenté un système sociologique important dans un grand ouvrage intitulé *Bau und Leben des sozialen Körpers* (Tubingue, 1875–78, 4 parties ; une seconde édition, comportant des modifications notables, en a été donnée en 1896). Il a fourni en outre de nombreux travaux, livres ou articles, en économie politique et en science financière, notamment : *Die Nationalökonomie oder allgemeine Wirstchaftslehre* (Leipzig, 1861) ; *Die Quintessenz des Sozialismus* (Gotha, 1875), brochure célèbre, souvent traduite ; *Die Grundsätze der Steuerpolitik und die schwebenden Finanzfragen Deutschlands und Œsterreichs* (Tubingue, 1880) ; *Die Steuern* (Leipzig, 1897). Schäffle dirige la *Zeitschrift für die gesamte Staatswissenschaft*.

SCHAENNIS. Village de Suisse, dans le cant. de Saint-Gall ; 1.868 hab. Bien située au bord de la Linth, au milieu de riches prairies plantées d'arbres fruitiers, cette localité, jadis le centre du pays de Gaster qui se gouvernait lui-même, possède un hôtel de ville qui date de cette époque. Il y avait jadis une abbaye princière d'augustines, fondée au IXe siècle. Il fallait prouver seize quartiers de noblesse pour y être admis. Cette maison, qui était très riche, a été supprimée en 1811. Dans l'église, un monument colossal portant des inscriptions relatives aux comtes de Lenzbourg et de Kibourg, qui furent les seigneurs féodaux du pays.

SCHAERBEEK. Com. de Belgique, prov. de Brabant, arr. de Bruxelles, à 3 kil. N.-N.-O. de cette ville ;

EFERUS - Recherche & Classification numérique

58.000 hab. Etablissements horticoles, fabriques de caoutchouc, de tabacs, de chocolat, de savons, de ciment, marbreries, brasseries, distilleries. Schaerbeek possède deux écoles moyennes de l'Etat, un institut épiscopal et plus de trente écoles primaires. L'église de Sainte-Marie, de style byzantin, construite de 1846 à 1853, d'après les plans de Louis Van Overstraeten, est de proportions grandioses et termine en magnifique fond de décor la grande rue Royale. L'église de Saint-Servais, en style ogival du XIIIe siècle, a été élevée de 1871 à 1876. Elle possède de beaux tableaux de De Crayer, de Thyssens, élève de Van Dyck, et de Langejan, élève de Rubens. L'hôtel de ville, œuvre de Van Ysendyck, conçu dans le genre de la Renaissance flamande, est remarquablement décoré. Les tapisseries de Braquenié, d'après les cartons de W. Geets sont une merveille d'exécution; les salons sont ornés de nombreux tableaux de valeur, dus à Markelbach, Verhas, Verwée, Verboeckhoven, etc.

SCHÆUFELIN ou SCHÆUFFELEIN. Famille d'artistes allemands, parmi lesquels, il faut citer : *Hans-Leonhard*, né, à ce qu'on croit, à Nuremberg vers 1480, mort à Nördlingen en 1540. Il fut un des premiers élèves de l'atelier de Dürer. Parmi ses œuvres, plus habiles et plus gracieuses que fortes, les *Sept Douleurs de Marie* (galerie de Dresde) datent de sa jeunesse ; il y reste encore fidèle à la tradition de Wolgemuth, qu'il a tout à fait abandonnée dans une *Cène* de la galerie de Berlin. En 1515, il peignit dans l'hôtel de ville de Nordlingen l'*Histoire de Judith*, vaste décoration murale, et qui comprend, outre des paysages, un grand nombre de personnages vêtus à la mode des contemporains de l'artiste. La composition connue sous le nom de *Retable de Ziegler*, dont une partie se trouve à l'église Saint-Georges de Nordlingen, l'autre au musée de cette ville, et qui représente une *Crucifixion*, les *Saintes Barbe* et *Elisabeth*, *Saint Nicolas* et *Saint Paul*, etc., appartient à la meilleure manière de Schæufelein. Au cabinet des gravures de Berlin on voit le livre de prières du comte d'Œttingen qu'il a orné, avec beaucoup de fantaisie et d'imagination, de scènes inspirées aussi bien par l'histoire et la vie religieuses que par la mythologie, la chasse, la guerre et les choses de la vie mondaine. Graveur, Schæufelein exécuta de nombreux bois pour les éditeurs d'Augsbourg et de Bâle : il illustra le poème du *Theuerdank* (1517) et les *Evangiles* et la *Bible* (1537, à Augsbourg), aussi bien qu'Apulée (*l'Ane d'or*, 1538), et même l'Arétin et Boccace. Il avait encore illustré avec Burgkmair un *Cicéron allemand* (1531).

Son fils *Hans* fut également graveur et peintre. En 1513, il quitta Nordlingen et vint se fixer à Fribourg (Suisse). La galerie de Schleissheim possède trois portraits de femmes signés par cet artiste. J. BAINVILLE.

BIBL. : THIEME, *Schæufeleins malerische Thætigkeit*, dans les *Beitræge zur Kunstgeschichte*, 1892.

SCHAFF (Philippe), théologien américain, né à Coire (Suisse) en 1819, mort en 1893. Schaff étudia en Allemagne, professa de 1842 à 1844 à Berlin, puis fut appelé aux Etats-Unis, où il enseigna d'abord à Merceersburg (Pennsylvanie), puis à New York. Théologien de l'école de Néander et de Tholuck, Schaff a été un des fondateurs de l'alliance évangélique en Amérique et a présidé le comité américain de revision de la Bible. — Parmi ses nombreuses publications, il convient de citer : *Histoire de l'Eglise apostolique* (1853-54); *Histoire de l'Eglise chrétienne pendant les six premiers siècles* (1867, 1882); *Histoire et recueil des symboles de la chrétiente* (*History and collection of the creeds of christendom*) (1877, 1882). Schaff a édité la traduction et adaptation anglaise du grand commentaire biblique de Lange (*Critical, theological and homiletical Commentaries on the Bible* (1864-80, 25 vol.). La plupart de ses livres ont été traduits, notamment en allemand. C. S.

SCHAFFHOUSE (all. *Schaffhausen*). I. VILLE. — Ville de Suisse, chef-lieu du canton du même nom; 12.402 hab. Avec ses vieilles portes et ses tours, ses maisons à saillies et le fort Munot, qui date du moyen âge, une des villes les plus pittoresques de la Suisse. On y remarque une belle cathédrale, l'ancienne abbaye de Tous-les-Saints, et une église gothique. La ville possède plusieurs établissements industriels importants. Le charme de son site est la chute du Rhin qu'elle domine; des grands et beaux hôtels construits à proximité du fleuve, on assiste à ce grandiose phénomène. La ville est reliée avec la rive droite par un pont qui aboutit au village zurichois de Feuerthaln. Il existait précédemment un vieux pont d'une seule arche qui fut détruit en 1799 par le général français Oudinot dans une campagne contre les Autrichiens. Schaffhouse est la ville natale de Jean de Muller, le célèbre historien.

II. CANTON. — Situé sur la rive dr. du Rhin, à l'extrémité septentrionale de la Suisse, ce canton forme une enclave à bords irréguliers dans le grand duché de Baden et le Wurttemberg; au S., il touche par le Rhin aux cant. de Zurich et de Thurgovie. Il a 294 kil. q. et 37.237 hab. (en 1838). Le pays est un mélange de collines qui se rattachent au Randen, extrémité orientale de la chaîne du *Jura* (V. ce mot), et de vallées, les unes et les autres offrant un très agréable coup d'œil. La vallée principale est le Klettgau. Il n'y a qu'un cours d'eau à citer, le Rhin qui forme dans ce canton la chute bien connue. Le climat est doux, le sol fertile. On trouve dans les collines du fer, du gypse et une grande quantité de pétrifications. Le canton se divise en 6 districts : Oberklettgau, Unterklettgau, Reyath, Schaffhouse, Schleitheim, Stein. Les principales localités sont Schaffhouse, le ch.-l., Unterhallau, Neuhausen, Neuenkirch, Schleitheim, Thayngen.

La population, qui parle allemand, dont un neuvième environ est catholique, s'adonne à l'agriculture, à la viticulture, à l'élève du bétail et à l'industrie. Le pays est très bien cultivé; il fournit du blé au delà des besoins de la population et un vin clairet fort apprécié. On exploite des carrières de gypse, d'argile et de pierres pour la lithographie. Il y a à Neuhausen de grandes usines métallurgiques, de wagons, d'armes, d'aluminium ; ailleurs se trouvent des filatures. La population tend à diminuer un peu.

Schaffhouse est le douzième canton en rang d'admission de la Confédération suisse. Sa constitution date de l'année 1876. Le pouvoir législatif est exercé par le grand conseil, sous réserve du référendum, et le pouvoir exécutif par un conseil composé de cinq membres élus par le peuple ; il y a un tribunal supérieur d'appel et de cassation. La fortune nette de l'Etat s'élève à 13 millions de fr. Le budget présente 1.647.481 fr. en recettes contre 1.564.118 en dépenses. Le canton de Schaffhouse est un des plus avancés au point de vue de l'instruction publique.

Ce canton s'est formé autour de la ville de Schaffhouse, qui était primitivement une place de débarquement des marchandises descendant le Rhin, que l'on était obligé de transborder à cause de la chute. Après avoir été soumise aux comtes de Nellenburg, puis à l'abbaye de Tous-les-Saints, fondée en 1050, Schaffhouse devint ville impériale au XIIIe siècle, mais fut engagée en 1330 par l'empereur aux Habsbourg, dont elle s'émancipa en 1415. Elle conserva dès lors sa liberté, grâce à l'alliance qu'elle contracta avec les principaux cantons suisses en 1454 et renouvela en 1479. Elle entra dans leur confédération en 1501. Son territoire se forma au moyen de l'achat que fit la ville des petites seigneuries environnantes.

BIBL. : RÜGER, *Chronik der Stadt und Landschaft Schaffhausen*; 1880-92, 2 vol.

SCHAFFNER (Martin), peintre et sculpteur allemand de la fin du XVe et du commencement du XVIe siècle, né en Souabe (la date de sa naissance est inconnue), mort vers 1541. Cet artiste, un des chefs de l'école d'Ulm, semble avoir eu pour premiers maîtres ou inspirateurs ses compatriotes Barthélemy Zeitblom, Holbein le Vieux, peut-être

EFERUS - Recherche & Classification numérique

aussi Burgmair et un certain Jörg Stöcker. Un séjour en Italie l'aura familiarisé avec les principes de la Renaissance.

Les débuts de Schaffner remontent aux dernières années du XVe siècle. On a longtemps considéré comme son plus ancien ouvrage à date certaine la *Sainte Famille* du musée impérial de Vienne, mais la date (1490) comme la signature de ce tableau sont fausses. Quant au *Portement de croix*, du musée de Sigmaringen (1496), il passe aujourd'hui pour l'œuvre de Jörg Stöcker; tout au plus Schaffner y a-t-il peint l'une ou l'autre figure. En 1508, Schaffner peignit le portrait de Wolfgang de Hingen, à la Pinacothèque de Munich, et le portrait d'homme du musée de Nuremberg. En 1510, prit naissance le retable de l'église des déchaussés d'Ulm ; un peu plus tard, le grand retable du musée de Sigmaringen; en 1515, la *Sainte Cène* et les épisodes de la *Passion* du musée d'Augsbourg. Les scènes de la *Vie de Jésus*, conservées à la galerie de Schleissheim, datent également de 1515; *Sainte Barbe*, *Sainte Catherine*, *Saint Pierre* et *Saint Paul*, du musée d'Ulm, de 1518 ; de la même année sont les figures à mi-corps de *Saint Pierre* et de *Saint Paul*, à la galerie de Carlsruhe ; le retable de la cathédrale d'Ulm, le chef-d'œuvre du maître, a été peint en 1521 ; enfin l'*Annonciation*, la *Présentation au temple*, la *Descente du Saint-Esprit* et la *Mort de la Vierge* de la Pinacothèque de Munich, appartenaient aux années 1523-1524. La dernière période de la vie de Schaffner ne compte plus que de rares productions, parmi lesquelles il convient de citer la table peinte du musée de Cassel (1533), représentant une sorte d'allégorie astrologico-philosophique.

La caractéristique de Schaffner, c'est le réalisme s'alliant aux réminiscences classiques. Celles-ci éclatent surtout dans les accessoires, notamment dans les fonds d'architecture ; quant au réalisme, il se manifeste par des portraits, d'une sincérité absolue, substitués aux types plus ou moins impersonnels du moyen âge. C'est en effet comme portraitiste que Schaffner se montre hors de pair : son effigie d'Eitel Besserer, à la cathédrale d'Ulm (1516), n'a rien a envier ni pour la précision de la physionomie, ni pour la souplesse de la facture, aux chefs-d'œuvre de Dürer et de Holbein. Schaffner se distingue en outre par sa gamme claire et transparente, riche en associations de tons des plus heureuses, en véritables trouvailles de coloriste. La préoccupation de l'expression et surtout du pathétique est reléguée chez lui au second plan : ses compositions religieuses sont, avant tout, des tableaux de genre, pleines de traits pittoresques ou familiers. Telles la *Descendance de sainte Anne et de Salomé*, la *Descendance de sainte Anne et de Cléophas*, à la cathédrale d'Ulm, avec leurs costumes et leurs types empruntés aux contemporains du peintre. Vers la fin de sa vie, l'influence de l'Italie devint prépondérante : la *Sainte Cène* de la cathédrale d'Ulm rappelle, à ne s'y point méprendre, celle de Léonard de Vinci. Les épisodes de la *Vie du Christ*, à la Pinacothèque de Munich, serrent de plus près encore les modèles italiens.

Martin Schaffner est un exemple mémorable de l'habileté avec laquelle les maîtres de l'école souabe maniaient le pinceau et approfondissaient toutes les ressources de la technique. Il associe à ces qualités professionnelles une rare fraîcheur d'impressions. C'en est plus qu'il ne faut pour sauver son nom de l'oubli et lui assurer une place distinguée entre ses compatriotes Zeitblom et Holbein le Vieux.

Eugène Müntz.

Bibl. : Janitschek, *Geschichte der Deutschen Malerei.* — *Gazette des Beaux-Arts*, janv. 1900, pp. 60-66. — Pückler-Limpurg, *Martin Schaffner;* Strasbourg, 1899.

SCHÂH. Dignité persane (V. Chah).

SCHAKO ou SHAKO. Sorte de coiffure militaire, originaire de Hongrie et introduite pour la première fois dans notre infanterie en 1792. Elle y fut généralisée en 1806. Les dimensions en étaient alors considérables, avec la partie supérieure plus large que la base, creusée en forme de coupe. Peu à peu, la hauteur fut diminuée et le sommet rétréci. Même dans ces conditions, le shako présentait encore de grands inconvénients. On finit par le supprimer, d'abord pour la tenue de campagne, puis en ces derniers temps pour la grande tenue, où il est remplacé par le képi rigide, avec cocarde et pompon. Seules, la garde républicaine, la cavalerie légère et l'artillerie ont conservé, dans la grande tenue, un schako étroit du haut et relativement léger.

SCHALCKEN (Godfried), peintre et graveur hollandais, né à Made en 1643, mort à La Haye en 1706. Il traita l'histoire, le portrait et surtout le genre. Elève de S. van Hoogstraten et de Gérard Dou, il imita assez habilement les effets de lumière artificielle de ce dernier. Appelé en Angleterre en 1692, il peignit pour Guillaume III. En 1698, on le retrouve à La Haye, où il était inscrit à la gilde depuis sept ans. Vers 1703, il peignait à la cour de l'électeur palatin de Dusseldorf avec son succès ordinaire, fort exagéré. Ses nombreux ouvrages se trouvent à La Haye, Dresde, etc., etc.

SCHALKE (Mont) (V. Harz).

SCHALL de Bell (Johann-Adam), astronome allemand (V. Bell [Schall de]).

SCHAMPHELEER (Edmond de), peintre belge, né à Bruxelles en 1824, vivait encore en 1880. Ses ouvrages des musées de Bruxelles, Hambourg, etc., montrent un assez habile paysagiste.

SCHAMS. Vallée de Suisse, dans le cant. des Grisons. C'est un vallon élevé traversé par le Rhin postérieur ; il communique avec la vallée qui en fait la suite par l'étroit défilé de la Viamala. La population de la contrée parle le romanche.

SCHAMYL. Iman des Tcherkesses (V. Chamyl).

SCHANDORPH (Sophus), romancier danois (V. Skamdrup).

SCHANFIGG. Vallée de Suisse, dans le cant. des Grisons, plutôt gorge sauvage, dans laquelle coule la *Plessur* (V. ce mot) qui se jette dans le Rhin près de Coire.

SCHANZ (Martin), philologue allemand, né à Uchtelhausen le 12 juin 1842, professeur à l'Université de Wurtzbourg, auteur d'une grande édition critique de Platon publiée à partir de 1875 (Leipzig, 12 vol.).

SCHAPPE (Filat.) (V. Fantaisie).

SCHAPSKA. Coiffure militaire (V. Czapka).

SCHARBERG (Joseph von), historien allemand (V. Bedeus).

SCHARFF (Anton), sculpteur et médailleur autrichien, né à Vienne en 1845. Il est, depuis 1881, directeur de l'Académie de graveurs de la Monnaie impériale. Ses médailles, dont le nombre s'élève à environ quatre-vingts, sont d'un style très pur, inspiré par les plus beaux modèles de la Renaissance. Parmi ses pièces les plus connues, il faut citer la médaille du Jubilé de *Virchow* et celle de l'inauguration du monument de Marie-Thérèse.

Bibl. : Domanig, *Anton Scharff;* Vienne, 1895.

SCHARNHORST (Gerhard-Johann-David de), général prussien, né à Bordenau (Hanovre) le 12 nov. 1756, mort à Prague le 28 juin 1813. Fils d'un paysan, il reçut une instruction peu développée, fut élevé à l'École militaire, fondée par le comte de Schaumbourg-Lippe, et entra comme porte-enseigne dans l'armée hanovrienne en 1776. En 1780, il devint lieutenant d'artillerie, et en 1786 fut nommé professeur à l'Ecole d'artillerie de Hanovre où il professa dix ans, et écrivit son célèbre manuel : *Handbuch für Offiziere in den angervandten Theilen des Kriegswissenschaften* (1787-90). Capitaine en 1792, il alla rejoindre en Hollande les Anglais avec un corps auxiliaire hanovrien ; il se distingua à Hondschoote contre les Français, et conçut des idées nouvelles sur la tactique militaire. Lieutenant-colonel en 1796, il ne put obtenir le commandement d'un régiment, sous prétexte qu'il n'était

EFERUS - Recherche & Classification numérique

pas noble, et entra dans l'armée prussienne comme lieutenant-colonel instructeur à l'Académie royale de Berlin ; il y créa une *Société militaire* et initia les officiers prussiens aux principes de la nouvelle tactique. Le roi de Prusse le remarqua, l'anoblit et lui confia l'éducation militaire du prince royal. En 1806, lors de la guerre contre la France, Scharnhorst, dans l'état-major du duc de Brunswick, fut blessé à Auerstædt et dirigea cependant la retraite du corps de Blücher sur Lubeck où il fut fait prisonnier. Bientôt échangé, il prit part à la bataille d'Eylau. Après la paix de Tilsitt, il devint général-major, président de la commission de réorganisation militaire et directeur du département de la guerre : il renvoya sans pitié les officiers incapables et chercha à fortifier l'armée en réveillant l'esprit national et le patriotisme. En 1810, Napoléon fit enlever à Scharnhorst ses fonctions, mais ne put empêcher qu'il ne restât en secret à la tête du ministère de la guerre, n'organisât l'armée et ne fondât l'Académie de guerre. Chef d'état-major de Blücher, il fut blessé à la bataille de Lutzen le 2 mai 1813, et, à la suite d'un voyage à Vienne pour décider l'Autriche à entrer dans la coalition, mourut de cette blessure à Prague. Son cercueil a été déposé aux Invalides à Berlin où on lui a élevé un monument dû à Tieck; plus tard, une colonne œuvre, de Rauch, a été dressée en son honneur à Berlin (1822). Outre son manuel des officiers, on cite de Scharnhorst: *Militærische Denkwürdigkeiten* (1797-1805).

Bibl. : Schweder, *Scharnhorsts Leben*, 1865. — Klippel, *Das Leben des Generals von Scharnhorst ;* Leipzig, 1869-71. — Lehmann, *Scharnhorst*, 1886.

SCHARWENKA (Xaver), pianiste et compositeur allemand, né à Samter dans la Prusse orientale le 6 janv. 1850. Cet artiste, qui a fait ses études à la nouvelle Académie de Berlin, est connu et apprécié en Allemagne, comme virtuose et compositeur. Il s'est produit plusieurs fois avec succès à l'Académie de chant de Berlin et aux concerts du Gewandhaus de Leipzig. Il a déjà publié un grand nombre de compositions, écrites avec une élégante facilité, un peu dans tous les genres, mais plutôt dans le goût de la musique de fantaisie et de salon. Aussi son nom est-il devenu, grâce à elles, populaire en Allemagne.

SCHAUENBURG (V. Schaumbourg).

SCHAUFELIN ou **SCHÆUFFELEIN.** Famille d'artistes allemands (V. Schæuffelein).

SCHAUMANN (Heinrich), peintre allemand, né à Tubingue en 1841, mort à Stuttgart en 1893. Il se consacra surtout à la peinture de genre et se distingua comme animalier. Ses scènes villageoises et populaires, comme la *Distribution de prix agricoles* (galerie de Saint-Gall), une *Fête à Kannstatt* (musée de Stuttgart), sont caractéristiques de sa manière. Il a aussi illustré quelques ouvrages.

SCHAUMBOURG ou **SCHAUENBURG.** Ancien comté de Westphalie, sur le Weser, limitrophe des comtés de Lippe et de Ravensberg, des principautés de Kalenberg et de Minden. Le centre était, au N. du fleuve, le château de Schauenburg, entre Oldendorf et Rinteln, château bâti en 1033 par Adolphe Ier de Schauenburg sur un contrefort du Paschenberg. Son petit-fils, Adolphe III, reçut en 1110 le comté de *Holstein* (V. ce mot). Ses descendants acquirent Sternberg et Gehmen. En 1619, l'empereur Ferdinand II créa prince le comte Ernest III. En 1640, la maison s'éteignit avec Otton, petit-fils par sa mère du comte Simon VI de Lippe. Son oncle Philippe, comte de Lippe (fils de Simon VI), hérita de la principauté de Schaumbourg, mais dut en abandonner certaines parties au duc de Brunswick-Lunebourg et au landgrave de Hesse-Cassel. La fraction hessoise a conservé le nom de comté de Schaumbourg, attribué en 1531 à une épouse morganatique de l'électeur Frédéric-Guillaume de Hesse et à ses descendants. La principauté de Schaumbourg a pris depuis le XVIIIe siècle le nom de Schaumbourg-Lippe.

Schaumbourg-Lippe. — Principauté de l'empire allemand, la 23e de l'empire par l'étendue, la 26e par la population, comprenant 340 kil. q. et 42.224 hab. (en 1895). Elle est située dans le coude du Weser, entre les provinces prussiennes de Hanovre et de Westphalie et l'ancien comté de Schaumbourg, rattaché à la prov. de Hesse-Nassau. C'est un pays faiblement accidenté, riche en bois et en charbon de terre, comprenant 16.130 hect. de champs, 6.300 de prés, 7.100 de bois. Il forme une monarchie héréditaire régie par la constitution du 17 nov. 1868, qui lui accorde une Chambre de 15 députés dont 10 élus par les électeurs ordinaires et 5 par divers privilégiés. Le budget était en 1896-97 de 1.145.476 fr. — Les princes appartiennent à la lignée de Bückeburg ou Schaumbourg de la maison de *Lippe* (V. ce mot) et remontent à Philippe, fils cadet de Simon VI de Lippe, héritier du chef de sa sœur Elisabeth du comté de Schaumbourg (1640), dont il ne conserva que Stadthagen, Bückeburg, Arensburg, Hagenburg et encore à titre de fiefs de la Hesse-Cassel. Cette lignée s'éteignit en 1777 avec le comte *Guillaume de Schaumbourg-Lippe* (1724-77), général estimé qui servit l'Autriche, le Portugal (1762) dont il organisa l'artillerie, bâtit la petite forteresse de Whihelmstein et créa dans ses Etats une école de guerre très renommée. Son héritage fut recueilli par la lignée de *Lippe-Alverdissen*. La principauté de Schaumbourg-Lippe survécut aux guerres et remaniements de l'époque napoléonienne, modifiant sa constitution en 1816, 1848 et 1868.

SCHAYES (Antoine-Guillaume), historien belge, né à Louvain en 1808, mort à Bruxelles en 1859. Il devint conservateur du musée d'antiquités et d'armures à Bruxelles et publia un grand nombre de travaux sur l'histoire et l'archéologie de la Belgique. L'auteur est un autodidacte, qui supplée au manque de préparation scientifique par un labeur acharné, et ses travaux ont une valeur réelle, si l'on considère l'époque à laquelle ils furent publiés. Les principaux ouvrages de Schayes sont : *Essai historique sur les usages, les croyances, les traditions, les cérémonies et pratiques religieuses et civiles des Belges anciens et modernes* (Louvain, 1834, in-18); *la Belgique et les Pays-Bas avant et durant la domination romaine* (Bruxelles, 1837-38, 3 vol. in-8 ; 2e éd., *ibid.*, 1858-59 ; 3e éd., 1877, 4 vol. in-8); *Essai sur l'architecture ogivale en Belgique* (Bruxelles, 1840, in-4); *Histoire de l'architecture en Belgique* (Bruxelles, 1849, 4 vol. in-12). E. Hubert.

SCHE (Métrol. chaldéenne et assyrienne (V. Poids et mesures, t. XXVI, p. 1186).

SCHEAT (Astron.) (V. Carré, t. IX, p. 534).

SCHEBA (V. Saba).

SCHEDO-FERROTI, publiciste russe (V. Fircks [Théodore, baron de]).

SCHEDONE (Bartolommeo), peintre italien, né à Modène en 1580, mort à Parme en 1615. Elève du Carrache, il se rapproche plutôt de la manière du Corrège, avec plus de réalisme. Il vécut d'abord à Modène, puis devint peintre du prince de Parme Ranuccio. En 1604, il peignit à fresque le palais public de Modène (*Coriolan* et sept figures de femmes représentant l'*Harmonie*). Parmi ses tableaux à l'huile, on peut citer : *le Banquet des pharisiens* (à Modène), un *Christ au tombeau* (Parme), un *Emmaüs* (Vienne), un *Saint Sébastien* (Naples), *Repos dans la fuite* (Dresde), etc.

SCHEEFER (Josepha), cantatrice allemande (V. Beck [Mme]).

SCHEELE (Karl-Wilhelm), chimiste suédois, né à Stralsund le 9 déc. 1742, mort à Köping le 21 mai 1786. Fils d'un marchand peu fortuné, il fut mis à quatorze ans en apprentissage chez un apothicaire de Gothembourg, Bauch, qui l'initia à la chimie, puis fut successivement employé dans l'officine de Kelstrom, à Malmoë (1765), de Schorenberg, à Stockholm (1767), de Lock, à Upsal (1773), où il se lia étroitement avec Bergmann. En 1777, il s'établit pour son propre compte à Köping. Il était

EFERUS - Recherche & Classification numérique

membre de l'Académie des sciences de Stockholm (1775) et correspondant de nombreuses académies étrangères. Malgré sa mort prématurée et l'étroitesse du cadre où il opéra, il a laissé une œuvre des plus considérables, et, bien qu'il fût demeuré, jusqu'à la fin, partisan de la théorie phlogistique, il doit être considéré comme l'un des fondateurs de la chimie moderne. Ses premiers travaux dignes de ce nom datent de son séjour chez Schorenberg, à Stockholm, où il découvrit la véritable nature du tartre, celle du spath fluor, la composition des os des animaux, etc. A Upsal, où il obtint l'autorisation de travailler dans le laboratoire de l'Université, il multiplia ses expériences, en même temps que sa notoriété commençait à grandir, et il semble bien qu'il ait, dès 1774, en même temps que Priestley, obtenu l' « air déphlogistiqué » ou oxygène. Il ne devait s'en ouvrir, toutefois, qu'en 1777. A la même année 1774 remonte son remarquable mémoire sur le manganèse, qu'il signala dans la magnésie noire et d'où il dégagea presque aussitôt le chlore et la baryte. Ses découvertes se succèdent, dans les années qui suivent, sans interruption, et nous ne pouvons que les énumérer. Ce sont, tout d'abord, outre les quatre précitées, celles de l'acide citrique, de l'acide benzoïque, de l'acide oxalique, de l'acide tannique, de l'acide lactique, de l'acide urique, de l'acide prussique, de la glycérine, de l'acide arsénique, etc., toutes substances que, le premier, il reconnut ou obtint à l'état de pureté. Il révéla, d'autre part, plus ou moins complètement, les propriétés d'un grand nombre d'autres corps encore mal connus et, dans son mémorable ouvrage sur *l'Air et le Feu*, il fut bien près de proclamer la véritable composition du premier de ces éléments. Malheureusement, il n'avait, — tout en l'ayant au plus haut degré, — que le génie de l'observation, et, expérimentateur des plus habiles, il ne sut pas, pour passer des faits à leurs conséquences, se débarrasser des idées reçues. Il n'en est pas moins le chimiste de son siècle qui a le plus découvert et il l'a fait avec l'outillage le plus rudimentaire et dans les conditions les plus défavorables, sans disciples pour le seconder, car il ne voulut jamais accepter aucune chaire, et, en quelque sorte, à l'écart, au fond de son officine, du mouvement scientifique. Il n'a publié à part que ses *Chemische Abhandlungen von der Luft und dem Feuer* (Upsal et Leipzig, 1777, 2 vol.), traduits dans la plupart des langues et notamment en français, par le baron Ph.-F. de Dietrich, sous le titre : *Traité chimique de l'air et du feu* (Paris, 1781). Mais il a fait paraître dans le recueil de l'Académie de Stockholm de nombreux mémoires en suédois, où sont consignés les résultats de ses travaux et qui ont été après sa mort réunis et traduits, d'abord en français par Mme de Guyton-Morveau : *Mémoires de chimie* (Paris, 1785, 2 vol.), puis en latin par Habenstreit : *Opuscula chemica et physica* (Leipzig, 1788, 2 vol.), enfin en allemand. Nordenskiold a, en outre, en 1892, édité sa correspondance. L. S.

Vert de Scheele (V. Arsénite).

Bibl. : Vicq d'Azyr, *Eloge de Scheele*, dans les *Mém. de la Soc. roy. de méd.*, 1785.

SCHEELITE (Minér.). Tungstate de chaux naturel (CaO, WO^3) cristallisant dans le système quadratique et montrant l'hémiédrie pyramidale. Se présente souvent en cristaux octaédriques, plus ou moins riches en faces, et en masse. Clivages suivant les faces de l'octaèdre quadratique. Eclat vitreux, inclinant sur l'adamantin. Couleur blanche, jaunâtre, verdâtre, rougeâtre. Poussière blanche. Transparent ou translucide. Optiquement positif. Indices de réfraction très élevés ($\omega = 1{,}918$, $\varepsilon = 1{,}934$). Densité, 6. Dureté, 4,5 à 5. Soluble dans les acides et fusible au chalumeau. La scheelite est habituellement associée, dans les roches cristallines, à la cassitérite, à la topaze, à la fluorine, à l'apatite, quelquefois à l'or, etc. On la trouve à Meymac (Corrèze), où elle contient du tantale, à Framont, en Bohême, en Saxe, dans le Tirol, à Traversella (Piémont), etc. P. Gaubert.

SCHEERERITE (Minér.). Substance, appelée aussi suif de montagne, de couleur blanche, grise ou jaune, translucide ou transparente, fondant à 44° et bouillant à 100° environ. Soluble dans l'alcool, l'éther, les acides sulfurique et nitrique, mais insoluble dans les alcalis. Elle brûle avec une flamme luisante, fuligineuse. C'est un carbure d'hydrogène polymère du gaz des marais. Trouvée dans un lit de charbon tertiaire à Uznach, près Saint-Gall (Suisse). P. Gaubert.

SCHEFER (Leopold), poète et romancier allemand, né à Muskau le 30 juil. 1784, mort à Muskau le 13 févr. 1862. Elevé au gymnase de Bautzen, il s'adonna ensuite à l'étude des mathématiques, de la philosophie et de la littérature. Ses premiers essais poétiques et musicaux, *Gedichte mit Kompositionen* (1811), furent publiés anonymement par le comte Puckler auquel on les attribua longtemps. Après la guerre de 1813, il voyagea en Angleterre, Italie, Grèce, Turquie et revint en 1820 dans sa ville natale où il vécut auprès de son protecteur, le comte Puckler. Il fit paraître d'abord des recueils de nouvelles et des romans : *Novellen* (1825-29) ; *Lavabecher* (1833) ; *Kleine Romane* (1836) ; *Die Grœfin Ulfeld* (1834) ; *Graf Promnitz* (1842) ; *Die Gœttliche Komödie in Rom* (1843) ; *Achtzehn Töchter* (1847) et la spirituelle et satirique *Sibylle von Mantua* (1852). Ces différentes œuvres sont un mélange de fiction et de réalité ; l'auteur conduit le lecteur en Chine, en Turquie, en Amérique, à Rome, en Grèce, à Venise, mêlant la fantaisie lyrique et épique aux plus exactes études de mœurs et de lieux ; le défaut du romancier est son caractère obscur et parfois visionnaire. Schefer est plus original comme poète et fut l'un des précurseurs de l'école poétique panthéiste allemande avec : *Vigilien* (1842) ; *Gedichte* (1846) ; *Laienbrevier*, une de ses œuvres maîtresses (1834) ; *Weltpriester* (1846) ; *Hausreden* (1854). Les Allemands apprécient beaucoup *Hafis in Hellas* (1853), dans lequel la poésie anacréontique se mêle aux brillantes imaginations de l'Orient, et *Koran der Liebe nebst Kleiner Sunna* (1855), épigrammes, légendes érotiques, paraboles poétiques où se révèle le goût de Schefer pour le mahométisme, ainsi que dans *Mahomets turkischen Himmelsbriefen* (1840). Ses dernières œuvres sont *Schneekönigs Kinder* (1857) et *Homers Apotheose* (1858). On lui doit aussi la musique d'un opéra, *Sakontala*, et d'autres compositions musicales. Après sa mort, on a publié : *Fur Haus und Herz* (1867) et *Das Buch des Lebens und der Liebe* (1877). Ses *Œuvres choisies* ont paru en 12 vol. à Berlin en 1857.

Bibl. : Brenning, *Leopold Schefer ;* Brême, 1884.

SCHÉFER (Charles-Henri-Auguste), diplomate et orientaliste français, né à Paris le 16 nov. 1820, mort le 3 mars 1898. Fils d'un fonctionnaire de Napoléon Ier, originaire du duché de Nassau, il fut élève de l'Ecole des langues orientales vivantes, entra dans le service extérieur du ministère des affaires étrangères, fut successivement drogman à Beyrout (1843), à Jérusalem (1844), à Smyrne (1845), à Alexandrie (1847), à l'ambassade de Constantinople dont il devint premier drogman en 1853. Après avoir été mêlé de très près aux négociations qui durèrent pendant la guerre de Crimée et la suivirent, Schéfer fut nommé premier secrétaire-interprète à Paris et succéda presque en même temps à Etienne Quatremère dans la chaire de persan de l'Ecole des langues orientales (1857), fut chargé d'une mission en Syrie à l'époque des massacres de Damas (1860), d'une autre sur la côte des Somalis qui fut marquée par l'acquisition d'Obock (1862), devint président de l'Ecole (1867), obtint son transfert de la Bibliothèque impériale au Collège de France (1868), puis à l'ancien hôtel du génie maritime (1873), sa reconstruction sur le même emplacement, le développement de sa riche bibliothèque et l'organisation définitive de son enseignement. Elu à l'Académie des inscriptions et belles-lettres (1878), retraité avec le grade de ministre plénipotentiaire (1882),

EFERUS - Recherche & Classification numérique

Schéfer publia des textes persans avec leurs traductions (*Histoire de l'Asie centrale* de Mir Abd-oul Kérim Boukhari, 1876; *Relation de l'ambassade au Kharezm* de Riza-Kouli Khan, 1876-79; *Itinéraires* extraits du *Tarikhi Ahmed* de Mohammed Abd-oul Kérim Mounchi; *Sefer-Nameh*, relation du voyage de Nassiri-Khosrau, 1881; *Chrestomathie persane*, 1883-85; *Siasset-Nameh*, traité du gouvernement par le vizir Nizam-oul Moulk, 1891-93-97; *Description topographique et historique de Boukhara*, par Mohammed-Nerchakhi, 1892), des textes français relatifs à l'Orient (*Iter Persicum* ou *Description du voyage en Perse*, entrepris en 1602 par Et. Kakasch de Zalonkemeny, 1877; *Mémoires sur l'ambassade de France en Turquie*, par le comte de Saint-Priest, 1877; *Journal d'Ant. Galland*, 1881; *le Voyage de la Saincte Cyté de Hierusalem*, 1882; *les Voyages d'Outremer*, de Jean Thenaud, 1884; de *M. d'Aramon*, de J. Chesneau, 1887; de *Ludovico di Varthema*, 1888; *l'Estat de la Perse en 1660*, du P. Raphaël du Mans, 1890, etc.); divers mémoires archéologiques et historiques parus dans les publications de l'Ecole des langues orientales, la *Gazette des beaux-arts*, la *Revue de l'Orient latin*, etc. Doué d'une mémoire considérable et d'une érudition très étendue, Schéfer s'est surtout intéressé à l'Asie centrale, et les textes orientaux qu'il a fait connaître ont ajouté de nouvelles clartés à l'histoire de cette vaste région ainsi qu'à celle de la Perse. Sa collection de manuscrits arabes, persans et turcs, formée dans le Levant, et composée de plus de 1.000 ouvrages, répartis en 700 vol., a été récemment acquise par la Bibliothèque nationale.

Cl. Huart.

Bibl. : H. Cordier, *Ch. Schéfer*, dans la préface de *Vasque de Gamme*, 1898; dans la *Chronique des arts*, 12 mars 1898. — Bouché-Leclercq, *Notice sur la vie et les travaux de Ch. Schéfer*; Paris, 1899 (publ. de l'Institut)

SCHEFFEL (Joseph-Victor de), « le poète favori du peuple allemand », né à Carlsruhe le 16 févr. 1826, mort à Carlsruhe le 9 avr. 1886. Son père, Philippe-Jacob, capitaine à la suite, était ingénieur et membre de la commission de la régularisation du cours du Rhin, de Bâle à Mannheim. Sa mère, née Krederer (1803-65) était Souabe. Scheffel fit ses études au gymnase de Carlsruhe d'abord, puis aux universités de Munich, Heidelberg, Berlin (1843-47) où il étudia le droit et les lettres. Docteur en droit, en 1848, et secrétaire du commissaire impérial Welcker, il suivit celui-ci à Lauenbourg. En 1850-51, il occupa plusieurs emplois judiciaires à Sækingen où il fut avocat, à Bruchsal où il fut secrétaire du tribunal royal. Nommé référendaire en 1854, il quitta la magistrature pour suivre ses goûts artistiques et littéraires. Il se tourna d'abord vers la peinture, mais reconnut bientôt son impuissance; il se livra alors à la poésie et écrivit à Capri son œuvre la plus populaire, *Der Trompeter von Säckingen, ein Sang von Oberrhein* (Stuttgart, 1853, plus de 240 édit.), qui fut illustrée par Werner et mise en musique par Rudolf Bunga, puis par l'Alsacien Victor Nessler; un peu plus tard, dans une métairie des environs de Heidelberg, il composa son roman historique *Ekkehard eine Geschichte aus den X. Jahrhundert* (Francfort-sur-le-Main, 1857; 164e éd. à Stuttgart, 1898). Ces deux ouvrages firent de lui le « poète favori » de l'Allemagne, ainsi que son livre de *lieder*, intitulé *Gaudeamus* (Stuttgart, 1857, 60 éd.). De 1856 à 1857, il vécut à Munich, y commença un roman, interrompu par la mort de sa sœur. Il fut alors appelé à Donaueschingen, où il devint bibliothécaire archiviste du prince Egon de Fürstenberg. Après plusieurs voyages en Italie et dans la vallée du Rhône, il revint à Carlsruhe en 1864 et épousa Caroline de Malzen, fille de l'ambassadeur de Bavière. Son cinquantenaire, en 1876, fut célébré dans toute l'Allemagne et lui valut l'anoblissement conféré par le grand-duc de Bade. Ses œuvres récentes, comme celles qui suivirent cette date, n'obtinrent pas le succès du *Trompette* et d'*Ekkehard;* ce sont : *Frau Aventiure* (1863); *Juniperus* (1868), *Bergpsalmen* (1870); *Waldeinsamkeit*, poésies pour douze paysages de Julius Marck (1880); *Der Heini von Steier* (1883); *Reisebilder* (publié par Prölss en 1887; *Gedichte* (1888); *Episteln* (1892); *Briefe an Schweizer Freunde* (Zurich, 1898), etc. Partageant son temps entre Radolfzell, sur le lac de Constance, où il possédait une propriété, et Carlsruhe où il mourut, Scheffel termina sa vie dans la tristesse et dans la solitude. — En 1890, la ville de Heidelberg lui a élevé une statue en bronze et, en 1892, la ville de Carlsruhe un buste par Bolz.

J.-G. Prod'homme.

Bibl. : *Revue des Deux Mondes* (15 août 1893), art. de J. Bourdeau. — *Allgemeine Zeitung*, 1886, suppl. nos 126 et 127. — *Nord und Süd*, 1878, no 16. — *Neue freie Presse*, 1886 et 1888. — *Deutsche Rundschau*, XII, no 11. — *Gegenwart*, 30e vol. — *Deutsche Revue*, 1888. — *Deutsche Biographien*, art. par J. Braun, son éditeur. — Ruhemann, *Victor von Scheffel*, 1886. — Prœlss, *Scheffels Leben und Dichtungen, mit vielen originalen Briefen des Dichters und Abbildungen*; Berlin, 1887. — *Nicht rasten und nicht rosten. Jahrbuch des Scheffel-Bundes*, 1898.

SCHEFFER (Jean, dit *Angelus Silesius*), théologien et poète allemand (V. Angelus Silesius, t. II, p. 1098).

SCHEFFER (Jean-Baptiste), peintre hollandais, quoique né à Mannheim, mort à Amsterdam en 1809. Établi à Dordrecht, il fut peintre de Louis-Napoléon. Portraits et intérieurs. Sa femme, née Cornélie Lamme (1769-1839), exerça les professions de miniaturiste et de graveur.

SCHEFFER (Ary), peintre français, né à Dordrecht (Hollande) le 12 févr. 1795, mort à Argenteuil le 17 juil. 1858. Fils du précédent et élève de Tischbein, Ary Scheffer vint à Paris à l'âge de dix-huit ans : il avait montré une grande précocité et exposé à Amsterdam, dès l'âge de douze ans, une toile qui avait attiré l'attention du roi Louis Bonaparte. Scheffer entra à Paris dans l'atelier de Guérin et peignit d'abord des tableaux religieux, historiques et de genre de la vie populaire (*la Veuve du soldat, les Orphelins, le Retour du Conscrit, l'Incendie de la ferme, la Sœur de charité, la Mère convalescente, la Famille du marin*) : ces tableaux d'une grande simplicité et vérité de conception furent vite popularisés par la gravure et la lithographie. Mais dans l'atelier de Guérin, le peintre fit la connaissance des romantiques Géricault, Delacroix, Delaroche et subit leur influence; il entreprit alors toute une série de tableaux romantiques, d'un pathétique et d'une élévation de sentiment remarquables; les plus célèbres de cette nouvelle manière sont : *Gaston de Foix trouvé parmi les morts sur le champ de bataille de Ravenne* (musée de Versailles), *les Derniers soldats de Missolonghi, les Femmes Souliotes prêtes à se jeter du haut d'un rocher pour échapper à l'esclavage* (1827), d'une impression saisissante. En 1829, Ary Scheffer fit un voyage en Hollande, et ses œuvres suivantes laissent paraître l'influence qu'exerça alors sur lui l'étude de Rembrandt : *le Christ et les Enfants, Lenore* (d'après la ballade de Burger), *Faust dans sa chambre d'étude, Marguerite au rouet, Marguerite montrant à Marthe ses bijoux, Marguerite à l'église* (1832). A cet ordre de toiles se rattachent des œuvres où l'on voit de plus en plus la fougue et la chaleur d'exécution du peintre faire place à une manière plus mystique et rêveuse; un grand nombre de ses sujets sont empruntés à la poésie et à la littérature : *le Giaour* (d'après Byron) (1833); *Medora* (1834), d'après le *Corsaire* de Byron; *le Comte Eberhard*, d'après Schiller (au Louvre); *Dante et Virgile aux Enfers* apercevant les ombres douloureuses de *Francesca da Rimini* et de *Paolo Malatesta* traversant l'espace étroitement enlacées et mêlant leurs larmes (1834), qui passe pour son chef-d'œuvre et a été légué au Louvre. Les toiles suivantes se ressentent, tantôt de l'influence de Rembrandt, tantôt de celle des anciens maîtres italiens : *Christ consolateur* (1837); *Christus remunerator* (1847). Scheffer a peint pour le musée historique de Versailles deux grands tableaux : *la Bataille de Zulpich*, et *la Défaite de Witikind et des Saxons*

EFERUS - Recherche & Classification numérique

par Charlemagne à Paderborn. Mais il est plus intéressant d'étudier, au point de vue de son talent, ceux composés d'après les sujets qu'il a lui-même choisis selon la poésie qui l'attirait. Gœthe paraît avoir été l'écrivain qui a frappé le plus vivement l'imagination d'Ary Scheffer qui a composé d'après lui : *le Roi de Thulé* (1837); *Mignon regrettant sa patrie*, *Mignon priant le ciel* (1839); *Mignon et son père*, et plus tard *Marguerite sortant de l'église* (1839); *Marguerite et Faust dans le jardin* (1846); *Faust sur le Blocksberg apercevant l'ombre de Marguerite*. Dante inspira aussi le peintre dans ses toiles, *Dante et Béatrice au paradis*, *Saint Augustin et sa mère Monique*. La dernière période du



Saint Augustin et sa mère Monique (Musée du Louvre).

talent de Scheffer fut consacrée à des tableaux bibliques, d'une inspiration de plus en plus spiritualiste : *Jacob et Rachel*, *les Bergers conduits par l'ange*, *les trois rois mages déposant leurs trésors*, *Christ tenté par le Diable*, *Christ pleurant sur Jérusalem*, *le Retour de l'Enfant prodigue*, *le Christ dans le jardin de Gethsemane*, *Mater dolorosa*, *Christ portant sa Croix*, *les Trois Maries au tombeau de Jésus*. A ce même ordre d'idées appartiennent trois tableaux allégoriques : *le Vice et la Vertu ou Amour terrestre et Amour céleste*, *la Guerre civile* (appelé aussi *le Deux Décembre*), *les Plaintes de la terre se changeant en Espérances et en Bénédictions*. Ary Scheffer a peint aussi un certain nombre de portraits, par exemple ceux de *La Fayette*, de *Béranger*, de *Lamartine* et de la *Reine-Marie-Amélie*.

La manière sentimentale, rêveuse et mystique à laquelle Ary Scheffer tendit de plus en plus eut un très grand succès auprès de ses contemporains, tout enivrés encore du triomphe des romantiques. Il affectionnait les types de la légende, de la poésie et de l'histoire, préférant les figures imaginaires qui n'existent que dans les rêves des littérateurs. La postérité n'a pas conservé pour ce peintre le même enthousiasme que ses contemporains.

Bibl. : Grote, *A Memoir of the life of Ary Scheffer;* Londres, 1860. — L. Vitet, *Ary Scheffer Album;* Berlin, 1861. — Hofstade de Groot, *Ary Scheffer, ein Charakterbild;* Berlin, 1879.

SCHEFFER (Henry), peintre français, né à La Haye 27 sept. 1798, mort le 15 mars 1862, frère du précédent. Il vint en même temps qu'Ary à Paris et étudia comme lui dans l'atelier de Guérin. Il débuta avec succès au Salon de 1824 et imita ensuite la manière de son frère. Il donna quelques tableaux d'histoire et traita ensuite principalement des sujets anecdotiques. On peut citer de lui : *Charlotte Corday devant le cercueil de Marat*, *Jeanne d'Arc sur la place du Marché à Rouen*, *Révocation de l'édit de Nantes* (1838), *Hermann et Dorothée*, *Madame Roland*. On lui doit encore de bons portraits : de *Carrel*, *Arago*, *A. Thierry* (1840). La réputation d'Ary Scheffer a fait du tort à celle de son frère. Une des filles de Henry Scheffer a épousé Ernest Renan.

SCHEFFER (J.-G. de Hoop), historien hollandais, né à La Haye en 1819. Il devint professeur dans des établissements de la secte des mennonites successivement à Hoorn, à Groningue, et enfin à Amsterdam, où il occupa une chaire au séminaire mennonite pendant près de quarante ans. Il est l'auteur d'un livre de premier ordre sur l'*Histoire de la Réforme dans les Pays-Bas* (en holl.; Amsterdam, 1873, 2 vol in-8), qui s'arrête malheureusement à l'année 1531.

SCHEFFÉRITE (Minér.) (V. Pyroxène, t. XXVII, p. 1074).

SCHEIDAGE, SCHEIDEUR (Expl. minière) (V. Atelier, t. IV, p. 405).

SCHEIDEGG. Passages des Alpes suisses, dans le cant. de Berne. Il y a la grande Scheidegg, qui fait communiquer *Meyringen* avec *Grindelwald* (V. ces mots), et la petite Scheidegg, par laquelle Grindelwald est relié avec la vallée de *Lauterbrunnen* (V. ce mot). La petite Scheidegg est le point culminant du chemin de fer de montagne Lauterbrunnen-Grindelwald et la station de départ du chem. de fer de la Jungfrau, actuellement en construction.

SCHEIL (Jean-Vincent), orientaliste français, né à Kœnigsmacker (ancien dép. de la Moselle) le 10 juin 1858. Il fit ses humanités au collège de Sierck, entra chez les dominicains en 1882 et prit les grades de docteur en philosophie et théologie; il s'adonna, à partir de 1888, aux études sémitiques et particulièrement à l'assyriologie, sous Oppert et Amiaud; à partir de 1891 il fut attaché comme membre à l'Institut français d'archéologie orientale du Caire. A ce titre, Scheil travailla pendant deux ans à la nécropole de Thèbes, organisa les sections assyrienne et égyptienne du Musée impérial de Constantinople et dirigea en 1894 les fouilles ottomanes de Sippar-Abou Habba, en Mésopotamie; ayant succédé, fin 1895, à Amiaud comme professeur d'assyrien à l'Ecole pratique des hautes études, il resta attaché comme épigraphiste à la délégation scientifique des fouilles de Suse sous de Morgan. Les travaux du R. P. Scheil se distinguent par une sagacité heureuse et une méthode sobre et sûre.

Ouvrages principaux : *Inscription assyrienne de Šamši Rammân ; Inscriptions de Salmanasar* (en collaboration avec Amiaud); deux Traités de Philon, d'après un papyrus du vi^e^ siècle (*Mémoires de la mission du Caire*); *Tablettes d'El Amarna, de Rostovicz bey* (*ibid.*); *Tombeaux thébains* (*ibid.*); *Recueil de signes babyloniens archaïques; Catalogue du Musée égyptien de Constantinople; Textes élamites sémitiques* (*Mémoires de la Délégation de Perse*); *Une Saison de fouilles à Sippar* (*Mémoires de la mission du Caire*); *Textes élamites anzanites* (*Mémoires de la délégation de Perse*); *Grammaire assyrienne* (en collaboration avec Fossey); *Mélanges assyriologiques* (Notes publiées dans le *Recueil des travaux, 1890-1900*).

J. Oppert.

SCHEINER (Christoph), astronome allemand, né à Wald, près de Mindelheim (Souabe), le 25 juil. 1573, mort à Neisse (Silésie) le 18 juil. 1650. Il entra en 1595 dans la Société de Jésus, professa les mathématiques et l'hébreu dans différents collèges de son ordre, à Fribourg, Ingolstadt, Innsbruck, puis résida à Rome (1624-33), à

EFERUS - Recherche & Classification numérique

Vienne (1633-39), et, finalement, se retira à Neisse, où il fut recteur du collège, confesseur de l'archiduc Charles, etc. Le 21 mars 1611, à Ingolstadt, il aperçut des taches à la surface du soleil, et son provincial, le P. Busœus, qui était un fervent admirateur d'Aristote, ne lui ayant pas permis, paraît-il, de divulguer sa découverte, il se borna à en faire part, au mois de novembre suivant, à Marc Welser, d'Augsbourg, dans trois lettres qu'il fit imprimer sous le pseudonyme « Apelles latens post tabulam » et qui, communiquées à Galilée, l'engagèrent avec celui-ci dans une violente dispute au sujet de la priorité de leurs constatations respectives (V. Galilée, t. XVIII, p. 384). Il est resté, quoi qu'il en soit, de ses recherches personnelles plus de deux mille observations, toutes fort précises, qui devaient, par la suite, grandement contribuer à la théorie des mouvements des taches en question. On doit, d'autre part, au P. Scheiner l'invention de nombreux instruments : un hélioscope pour l'observation du soleil, une lunette, une machine parallactique, le pantographe, etc. Il a publié : *Tres epistolæ de maculis solaribus* (Rome, 1612 et 1613) ; *Disquisitiones mathematicæ* (Ingolstadt, 1614) ; *Exegesis fondamentorum gnomonicorum* (Ingolstadt, 1615) ; *Oculus sive fondamentum opticum* (Deux-Ponts, 1619), excellent traité d'optique ; *Rosa ursina sive sol* (Bracciano, 1626-30), etc. L. S.

Bibl. : Montucla, *Hist. des mathém.*, t. II, p. 312. — Braunmuhl, *Christoph. Scheiner ;* Bamberg, 1891.

SCHELDE (Lievin van der), peintre flamand du XVIe siècle, né et probablement mort à Gand. Décorateur et miniaturiste. La ville de Gand a racheté ses belles miniatures qu'il dédia en 1586 au duc d'Alençon, et qui reproduisaient les décorations faites par lui lors de la « joyeuse entrée » d'Alexandre Farnèse à Gand, en 1584.

SCHELER (Jean-Auguste-Ulric), philologue belge, né à Ebnat en 1819, mort à Ixelles en 1890. Fils d'un pasteur allemand attaché à la personne du roi Léopold Ier, il fit ses études à Erlangen, à Bonn et à Munich, et revint à Bruxelles comme bibliothécaire du roi et professeur à l'Université libre ; en même temps il était chargé d'une partie de l'éducation des princes. Il se voua surtout à l'étude de la philologie romane, et ne tarda pas à y acquérir une supériorité universellement reconnue et à laquelle Littré notamment a rendu un éclatant hommage. Ses travaux, très nombreux, témoignent d'une rare érudition et d'un sens critique raffiné. Les plus importants sont : *Mémoire sur la conjugaison française considérée sous le rapport étymologique* (Bruxelles, 1847, in-4) ; *Dictionnaire d'étymologie française d'après les résultats de la science moderne* (*ibid.*, 1862, in-8 ; 3e éd., 1888) ; *Etude sur la transformation française des mots latins* (Gand, 1869, in-8). Il dirigea la 4e éd. de l'*Etymologisches Wörterbuch der romanischen Sprachen* de Diez (Bonn, 1878, in-8), et termina le *Dictionnaire étymologique de la langue wallonne* de Grandgagnage (Louvain, 1880, in-8. Il avait aussi publié dans les recueils de l'Académie royale de Belgique des éditions savantes de textes du moyen âge : *les Dits et Contes de Baudouin de Condé et de son fils Jean de Condé* (Bruxelles, 1866-67, 3 vol., in-8) ; *Dits de Watriquet de Couvin* (*ibid.*, 1868, in-8) ; *les Poésies de Froissart, avec glossaire* (*ibid.*, 1870-72, 3 vol. in-8) ; *Adenès-li-Rois* (*ibid.*, 1874, 3 vol., in-8) ; *les Trouvères belges du XIIe au XIVe siècle* (*ibid.*, in-8) ; *Li Bastars de Bullion* (*ibid.*, 1877, in-8) ; *Jehan de La Mote. Li Regret Guillaume, comte de Hainaut* (*ibid.*, 1882, in-8) ; *la Geste de Liège par Jean des Preis, dit d'Outremeuse. Glossaire philologique* (1882, in-4). Dans le domaine historique, indépendamment de sa dissertation doctorale : *De Juliani Apostatæ ea vitæ parte que præcessit imperium* (Augsbourg, 1839, in-8), Scheler avait écrit une dissertation *Sur le séjour de l'apôtre saint Pierre à Rome* (Bruxelles, 1845, in-12), qui obtint beaucoup de succès dans le monde savant et fut traduite en allemand et en anglais, et une *Histoire de la maison de Saxe-Cobourg-Gotha* (*ibid.*, 1846, in-8). Il fut, de 1855 à 1861, le directeur du *Bulletin du bibliophile belge*, et il collabora d'une manière très active au *Conversations Lexicon* de Brockhaus.

E. Hubert.

Bibl. : J. Stecher, *Biographie de J.-A.-U. Scheler*, dans l'*Annuaire de l'Académie royale de Belgique*, 1893.

SCHELFHOUT (André), peintre hollandais, né à La Haye en 1787, mort en 1870. Ses paysages de dunes, plus souvent effets d'hiver, canaux gelés avec patineurs, sont très nombreux : on les trouve dans les musées de Harlem, Rotterdam, Gand, Hambourg, Munich, Saint-Pétersbourg, etc., etc.

SCHELLENDORFF (Bronsart de), général prussien contemporain (V. Bronsart).

SCHELLING (Karoline), première épouse du philosophe de ce nom. Une des femmes les plus remarquables de son temps, née à Gœttingen le 2 sept. 1763, morte à Maulbronn le 7 sept. 1809. Fille du professeur Michaelis, elle épousa d'abord Bœhmer, puis vint, après sa mort (1788), à Mayence où elle se lia avec G. Forster ; emprisonnée dans la forteresse de Kronberg pour ses opinions républicaines après la prise de la ville par les Prussiens, elle épousa en 1796 A.-W. Schlegel et fut le grand charme du cercle romantique d'Iéna pendant plusieurs années ; en 1803, elle se sépara à l'amiable de Schlegel et épousa Fr.-W.-J. Schelling qu'elle suivit à Wurzbourg ; elle mourut au cours d'un voyage en Souabe. On lui doit un certain nombre de traductions et adaptations qui ont paru sous le nom de Schlegel (*Roméo et Juliette*, en particulier) ; Waitz a publié sa correspondance très intéressante, en 1871, à Leipzig, sous le titre de *Karoline*. Schelling disait d'elle qu'elle était un « chef-d'œuvre de l'intelligence ».

SCHELLING (Friedrich-Wilhelm-Joseph), philosophe allemand, né à Leonberg, dans le Wurttemberg, le 27 janv. 1775, mort à Ragatz (Suisse) le 20 août 1854.

I. Biographie. — Fils d'un pasteur wurttembergeois, Schelling entra, à l'âge de seize ans, au séminaire théologique de Tubingue où il eut pour condisciple Hegel, de cinq années plus âgé que lui. Il y étudia, outre la théologie, la philologie et la philosophie. En 1796, il vint à Leipzig où il étudia les sciences naturelles et les mathématiques. Deux ans plus tard, Gœthe l'appela à l'Université de Iéna où il enseigna quelque temps à côté de Fichte. C'est là qu'il connut et épousa la femme divorcée de W. Schlegel. En 1803, il fut investi de la chaire de philosophie de Wurtzbourg. De 1807 à 1820, il vécut à Munich avec les fonctions de secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences de cette ville. De 1820 à 1826, il enseigna la philosophie à l'Université d'Erlangen et, en 1827, fut investi de la chaire de philosophie à l'Université nouvellement créée de Munich. En 1841, le roi Frédéric-Guillaume IV l'appela à Berlin comme membre de l'Académie des sciences. Schelling ouvrit un cours à l'Université où son rival Hegel avait brillé dix ans plus tôt. Ces dernières leçons obtinrent encore un vif succès. Mais d'importants fragments de ce cours ayant été publiés sans son assentiment, Schelling engagea contre les éditeurs un procès qu'il perdit et qui assombrit son caractère. Il ne tarda pas à rentrer dans la vie privée et mourut, âgé de près de quatre-vingts ans, à Ragatz (en Suisse), où ses restes sont encore ensevelis.

Une incroyable richesse d'imagination et une extrême mobilité de pensée, tels sont les traits caractéristiques de l'esprit philosophique de Schelling. Son système, s'il n'a pas la rigueur logique de ceux de Fichte et de Hegel, s'il s'appuie moins sur la raison que sur de rapides intuitions, séduit par la vie exubérante qui y circule, par la richesse des aperçus et la fécondité des conclusions. Il est d'ailleurs impropre de parler d'un système de Schelling. On ne peut distinguer moins de trois ou même quatre périodes successives dans le développement de cette pensée. Toutefois, en 1841, en prenant possession de sa chaire de

EFERUS - Recherche & Classification numérique

Berlin, le professeur sexagénaire déclarait ne rien désavouer des conceptions de sa jeunesse. A ses yeux, la *Philosophie de la nature et de l'esprit*, qui est celle de la première période (1797-1800), est complétée durant la seconde et la troisième période par la *Philosophie de l'identité* (1801-8) et par la *Philosophie de la liberté* (1809-15) et s'achève dans la *Philosophie positive* des dernières années. Cette évolution s'explique en partie par les influences successives qu'a subies l'esprit du philosophe. Parti de Leibniz, de Kant et de Fichte, il se familiarise bientôt avec Herder, Spinoza et Giardano Bruno ; plus tard, il incline vers le néoplatonisme et vers le mysticisme de Böhme ; enfin il se rallie à Aristote et au gnosticisme. Ses contemporains, Steffens, Baader, Kielmeyer, n'ont pas été non plus sans exercer quelque action sur le travail intérieur de son esprit.

II. Philosophie de Schelling. — A. *Première période : Philosophie de la nature et de l'esprit.* A cette période appartiennent les ouvrages suivants : *Antiquissimi de prima malorum origine philosophematis explicandi tentamen criticum* (1792), thèse de doctorat ; *Ueber Mythen, histor. Sagen u. Philosopheme der ältest. Welt*, dans les *Memorabilien* de Paulus (1793, t. V) ; *Ueber die Möglichkeit einer Form der Philos. überhaupt* (Tubingue, 1795) ; *Vom Ich als Princip der Philos., oder üb. das Unbedingte im menschl. Wissen* (*ibid.*, 1795). Ces deux derniers ouvrages se ressentent fortement de l'influence de Fichte. *Philos. Brief üb. Dogmatismus u. Kriticismus*, dans le *Philos. Journal* de Niethammer (1796) ; *Abhandhungen zur Erläuter. des Idealismus der Wissenschaftslehre.* Dans ces dissertations, Schelling cherche encore sa voie ; c'est à dater de 1797 que son système original s'affirme dans : *Ideen zu einer Philos. der Natur* (Leipzig, 1797 ; 2e éd., Landshut, 1803) ; *Von der Weltseele* (Hambourg, 1798 ; 3e éd., Hambourg, 1809) ; *Erster Entwurf eines Systems der Naturphilos.* (Iéna et Leipzig, 1799) ; *System des transcendental. Idealismus* (Tubingue, 1800).

Schelling considère avec Fichte la philosophie comme la science transcendantale des conditions de la conscience ; avec lui encore, il recherche ces conditions de toute conscience dans l'action nécessaire d'un principe fondamental, qui n'est pas encore le moi conscient, mais le deviendra et donnera, du même coup, naissance au monde matériel. La nature a pour fin l'éclosion de l'intelligence. Mais Fichte a eu tort de ne voir dans la nature qu'un instrument passif, un non-moi simplement posé par le moi originel en face de lui-même pour servir de point d'appui et de matière à la réflexion. C'est de la nature même que jaillit l'esprit ; elle est l'esprit inconscient, endormi, mais elle lui est homogène ; elle est donc vraiment créatrice, *natura naturans*. La nature ne procède pas du moi, mais le moi de la nature, le représentant du représenté ; elle est le prélude et non le contraire de l'esprit ; l'histoire est la continuation d'un devenir physique. Dès l'origine, Schelling cherche donc à combler l'intervalle creusé par Kant entre la nature et l'esprit et se rallie aux idées de Herder.

« La nature est à priori », c.-à-d. antérieure à toute expérience particulière. L'idée du tout précède celle des parties ; le philosophe peut, en conséquence, du concept de la *nature*, en déduire les formes particulières. Au lieu de considérer, comme le physicien, la nature comme produit, il la considère comme pure productivité. Cette productivité se manifeste par deux activités opposées : expansion ou répulsion et attraction. De là la loi de la *polarité* qui domine tout devenir : tout produit naturel résulte de la combinaison d'une double action : négative et positive, accélérante et ralentissante, généralisante et individualisante. De là la conservation des espèces et la mort des individus. Une troisième force est nécessaire pour maintenir l'accord entre les deux autres. L'aimant est ainsi le type de tout devenir naturel. Par exemple, toute vie suppose le conflit de forces négatives (phénomènes physico-chimiques), qui tendent à l'équilibre et au repos, et d'une force positive, la tendance à la vie, qui rompt sans cesse l'équilibre et entretient le mouvement, tandis qu'une troisième force, vraiment *organisante*, établit l'harmonie dans ce conflit de la vie contre la matière brute. De là la distinction d'une triple nature, inorganique, organique et organisante.

Ce processus se retrouve dans toute la nature. Prise dans sa totalité, la nature est soumise à l'action de trois forces : la *pesanteur* (non pas la pesanteur sensible, connu par le sens musculaire, mais la force moléculaire en général), ou principe des corps ; la *lumière* (non pas celle des sens qui n'est que l'effet de celle-ci), ou principe de l'âme, et la synthèse de la pesanteur et de la lumière, du corps et de l'âme, qui est la *vie* même. Nous rencontrons, de même, dans la nature inorganique, le *magnétisme*, qui s'exerce suivant une ligne, l'*électricité*, qui s'étend en surface, et, au-dessus, l'*énergie chimique* qui agit dans tous les sens de l'espace à trois dimensions. Cette dernière ne peut s'exercer que sous l'action d'un principe supérieur, d'une force de la nature en général ; ce principe de toute synthèse chimique n'est autre que la lumière, et par là s'établit le lien organique qui unit les phénomènes physico-chimiques à la vie cosmique. Même dépendance entre le monde organique et l'inorganique ; les catégories de l'organique ne sont que le résultat de l'élévation des précédentes à une plus haute puissance. C'est ainsi que la faculté de production, la plus inférieure du monde organique, n'est que l'énergie chimique à sa plus haute puissance ; de même l'action électrique s'élève jusqu'à l'irritabilité, et le magnétisme jusqu'à la sensibilité, par laquelle l'esprit fait son apparition dans la nature. Mais cette productivité, toujours plus riche et plus parfaite, reste, en définitive, l'œuvre de la force organisante qui est le principe de toute synthèse, et qu'on peut appeler, à ce titre, l'*âme du monde*. Grâce à cette âme, la nature n'est pas un pur mécanisme, mais un tout organique : la physique est, au fond, une dynamique.

A cette *Philosophie de la nature* se superpose, dans le *System des transcendentalen Idealismus*, une *Philosophie de l'esprit*. Ici encore, il n'est pas question de décrire, d'analyser les données de l'expérience, mais de construire à priori la psychologie à la façon de Fichte. La philosophie de la nature allait de la nature à l'esprit, de l'objet au sujet ; il s'agit maintenant de suivre la marche inverse et de déterminer à priori comment une intelligence rencontre nécessairement un objet qui s'accorde avec elle. C'est l'œuvre de la *Philosophie transcendantale*, ou *Philosophie de l'esprit*.

Toute réflexion repose sur un certain nombre de principes premiers, irréductibles, connus par intuition. Ces principes sont les suivants. D'abord, il existe hors de nous et indépendamment de nous un monde réel semblable à la représentation que nous en avons ; l'explication de cet accord est l'objet de la philosophie *théorique*. En second lieu, il existe en nous des idées librement conçues qui peuvent se réaliser dans le monde extérieur. Le problème de savoir comment la pensée peut modifier le monde extérieur appartient à la philosophie *pratique*. Or ces deux principes semblent se contredire. L'un affirme l'absolue détermination de la pensée par l'objet, l'autre celle de l'objet par la pensée. Pour expliquer la possibilité simultanée de ces deux affirmations, il faut admettre qu'il existe une harmonie préétablie entre le monde réel et le monde idéal, et par suite que l'activité primitive, de laquelle émane le monde extérieur, est identique à celle qui se manifeste par la volonté libre, mais qu'elle produit avec inconscience dans le monde extérieur et avec conscience dans le monde moral. Or nous trouvons en nous le type de cette double activité à la fois consciente et inconsciente, libre et déterminée. L'œuvre d'art, en effet, est à la fois le produit de la nature qu'elle représente, et du libre génie qui interprète

EFERUS - Recherche & Classification numérique

cette nature. Aussi l'art est-il par excellence le document du philosophe, le révélateur du mystère cosmique.

Comment, maintenant, l'esprit construit-il la représentation du monde réel ? Les deux activités opposées du moi, l'une subjective, l'autre objective, produisent, en se limitant réciproquement, quelque chose de fini, par quoi e moi lui-même se sent limité. Cette première limitation du moi est l'*impression*. Dans un second moment, l'*intuition*, le moi pense ce premier produit, ce non-moi comme chose en soi, et la chose en soi, en réagissant sur l'esprit, produit le phénomène. Enfin, dans un troisième moment, la *réflexion*, l'esprit conçoit les concepts d'espace et de temps, de cause, de substance et de fin. Il s'élève alors au jugement, par la synthèse de l'intuition et du concept. On peut dire, dès lors, que la nature est « l'esprit éteint », immobilisé en dehors de lui-même, comme l'esprit est la matière en formation.

A ce haut degré de son développement, l'esprit est productif avec conscience, il est liberté. La volonté n'est que la production consciente de l'intuition. Cet éveil graduel de la conscience et de la liberté donne la formule de la philosophie de l'histoire. L'humanité s'est crue d'abord dominée par le destin aveugle, puis par la nature nécessaire, enfin par la Providence. L'histoire de l'humanité est ainsi celle même de Dieu qui ne se réalise que dans la conscience humaine.

B. *Philosophie de l'identité.* Ouvrages de cette période : *Allgem. Deduction des dynam. Processes oder der Kategorien der Physik*, dans la *Zeitschr. für specul. Physik* (Iéna et Leipzig, 1800) ; *Darstellung meines Systems* (*ibid.*, 1801) ; *Bruno od. üb. das natürl. u. göttl. Princip. der Dinge* (Berlin, 1802 ; 2e éd., 1842) ; *Ueb. das Verhältniss der Naturphil. zur Philos. überhaupt.*, dans le *Krest Journal der Philos.*, que Schelling dirigea quelque temps avec Hegel (1802-3) ; *Vorles. üb. die Methode des akadem. Studiums* (Stuttgart et Tubingue, 1803 ; 3e éd., 1830) ; *Philos. u. Religion* (Tubingue, 1804) ; *Ueber das Verhältniss der Realen u. Idealen in der Natur* (Hambourg, 1806) ; *Darlegung des wahr. Verhältnisses der Naturphil. zur verbesserten fichteschen Lehre* (Tubingue, 1806) ; *Ueber das Verhältniss der bildend. Künste zu der Natur* (Landshut, 1809).

L'identité foncière de la nature et de l'esprit s'accentue notablement dans l'*Exposé de mon système* que Schelling écrivit en 1801. L'identité du réel et de l'idéal apparaît maintenant à Schelling comme l'*absolu* même. Dans l'absolu, se confondent toutes les oppositions apparentes du subjectif et de l'objectif. Cette identité ne disparaît pas totalement au sein des existences individuelles dans lesquelles l'absolu est comme dispersé ; il n'y a que des différences de degré, des proportions diverses d'idéal et de réel entre les monades. Rien, pris en soi, n'est absolument fini. Quant au mode de connaissance, la proposition A = A exprime la connaissance que l'absolu peut avoir de lui-même comme objet identique au sujet. — La matière est une, homogène en soi. Chaque fragment de matière contient en puissance tout autre fragment. La matière est comme un aimant infini, dont toutes parties s'attirent et ne diffèrent que par leur place. Le fer, étant l'aimant naturel, est le corps élémentaire dont tous les autres ne sont que des métamorphoses. La pesanteur est la matière à la première puissance (A^1), la seconde puissance (A^2) est la lumière, la troisième (A^3) l'organisme, qui n'est que la synthèse de la pesanteur et de la lumière. La lumière elle-même se développe en pensée. — Les trois formes de la vie spirituelle combinent de façons différentes les trois attributs essentiels de Dieu : infini, fini, éternité. L'intuition subordonne l'infini et l'éternel au fini, la pensée subordonne l'infini et l'éternel à l'infini ; la raison subordonne le fini et l'infini à l'éternel. — Les trois facultés universitaires, sciences naturelles, droit (et histoire) et théologie correspondent de même respectivement au fini, à l'idéal ou infini et à l'éternel. L'humanité n'a point commencé par la barbarie absolue, une révélation primitive lui a donné quelques soupçons de l'idéal. Mais, sous le joug du paganisme, elle a fondé la religion sur des mythes, au lieu de fonder les mythes sur la religion, c.-à-d. le fini sur l'infini, comme l'a fait le christianisme avec lequel commence l'*âge de la Providence*.

C. *Philosophie de la liberté.* A cette période se rattachent les ouvrages suivants : *Philos. Untersuchungen üb. das Wesen der menschl. Freiheit* (Landshut, 1809) ; *Denkmal der Schrift Jacobis von d. göttl. Dingen* (Tubingue, 1812), *Ueber die Gottheiten von Samothrake* (Stuttgart et Tubingue, 1815). Le problème capital que Schelling s'efforce de résoudre, dans cette nouvelle période de sa pensée, est celui de l'origine du mal. Si toute réalité procède de l'absolu, ne faut-il pas faire remonter à l'absolu la responsabilité du mal ? Les écrits récents de Baader et la lecture de J. Böhme amènent Schelling à rechercher une solution mystique du problème. Il distingue en Dieu lui-même la *nature*, c.-à-d. Dieu en tant qu'être achevé, actuel, existant, auquel appartiennent intelligence, sagesse, bonté, et le principe originel, d'où procède la nature divine, simple puissance indéterminée, tendance obscure qui cherche à se représenter, en un mot volonté inconsciente en quête de la conscience. A cette volonté primitive seule conviennent les attributs éternité et liberté. C'est en engendrant l'intelligence, le Verbe, que Dieu se révèle à lui-même et se réalise, qu'il devient esprit et amour. L'action en retour de l'entendement lumineux sur l'obscur vouloir primordial provoque une division des forces qui engendre le monde sensible avec ses contrastes : l'ordre, la perfection, la finalité procèdent de l'esprit ; la maladie, la mort, la discorde du vouloir inconscient. En l'homme, notamment, l'entendement et la volonté, unies en Dieu, peuvent se désunir, et cette révolte volontaire de la liberté contre la raison est le péché, choix responsable par lequel la créature prédétermine à l'avance tout le bien ou le mal de sa vie sensible. L'histoire même porte la trace de ce dualisme. Après une période d'ignorance et d'innocence, l'humanité s'est asservie aux forces obscures de la nature (paganisme), jusqu'au jour où le christianisme a institué le combat de l'esprit contre la nature.

D. *Philosophie positive.* Après un silence de près de vingt années, Schelling publia encore : *Vorrede zu Hub. Becker Uebersetzung einer Schrift Victor Cousins* (*Fragments philosophiques*, 1834), *Berliner Antrittsvorlesung* (Stuttgart, 1841). Dans ses leçons de Munich et de Berlin, dont une partie a été publiée, il faisait subir à son système une dernière modification qui ne contribua pas à éclaircir une pensée par elle-même très inconsistante et obscure. La *Philosophie de l'identité* ne lui apparaissait plus que comme une démarche préalable et négative que devait couronner une *Philosophie positive*, ou *Philosophie de l'existence*. Dans cette nouvelle phase, l'absolu est affirmé comme indivisiblement présent dans ses trois attributs : *possibilité* infinie (volonté au repos, ou sujet), *être pur* (être en acte, objet) et *esprit* (sujet-objet, dégagé de toutes les limitations du sujet de l'objet). Unies à l'origine, ces trois formes du divin se divisent et cherchent à exister séparément ; de ce conflit, naît la création, et la faute originelle est un effet des luttes intérieures de l'absolu. C'est dans l'âme de l'homme que s'opérera, au terme dernier de la création, la réconciliation définitive des trois éléments. L'histoire humaine et notamment l'histoire religieuse reproduisent ces divisions et ce retour de l'absolu à l'unité de la vie spirituelle. Partie du monothéisme, l'humanité, en se dispersant, s'égare dans les erreurs du polythéisme et reviendra quelque jour à l'unité absolue du christianisme. Le polythéisme avait successivement donné la primauté à l'une des puissances divines, raison, verbe, esprit. Les mystères grecs avaient tenté déjà de rétablir l'unité ; mais le Christ seul la réalisera

EFERUS - Recherche & Classification numérique

en renonçant, par la mort volontaire, à la personnalité, pour rentrer dans le sein du père. Dans l'Eglise même se sont dessinées trois phases caractérisées par l'influence de l'une des personnes divines : l'Eglise de Saint-Pierre, tournée vers le passé, est attachée à la volonté aveugle; le protestantisme, à la lumière de Saint-Paul, développe la croyance rationnelle et scientifique; mais l'Eglise de l'avenir s'inspirera de saint Jean, et sera vraiment l'Eglise de l'Esprit.

III. Disciples de Schelling. — Durant chacune des périodes que traversa sa pensée, Schelling eut la bonne fortune d'exercer sur ses contemporains, tant par ses écrits que par sa parole, une profonde séduction. On ne lui tint pas rigueur, de son vivant, des multiples contradictions de son système. La *Philosophie de la nature* trouva des disciples dans le Norvégien Steffens, le grand naturaliste Olten, les psychologues Schubert et Carus. De la *Philosophie de l'identité* se réclament Solger, Joh.-Jac. Wagner, Ahrens, et surtout Krause. Enfin, la philosophie religieuse de Schelling a inspiré de nombreux philosophes ou théologiens, désireux de retrouver au fond des symboles un sens métaphysique et historique. Tels furent, entre autres, Baader, Franz Hoffmann et le penseur qui les domine tous, Schleiermacher. Th. Ruyssen.

Bibl. : A. Œuvres de Schelling, *Schellings Werke*, éd. complète publiée par le fils de Schelling ; Stuttgart et Augsbourg, 1856 et suiv., 14 vol. — *Schellings Leben in Briefen ;* Leipzig, 1869-70, 3 vol.-

B. Ouvrages consacrés à Schelling. — Outre les ouvrages généraux de Michelet, d'Erdmann, d'Ueberweg, de Falckenberg, etc., consulter : Rosenkranz, *Schelling ;* Danzig, 1843. — L. Noack, *Schelling u. die Philos. der Romantik ;* Berlin, 1859. — Mignet, *Notice histor. sur la vie et les travaux de M. de Schelling ;* Paris, 1858. — E.-A. Weber, *Examen crit. de la philos. relig. de Schelling ;* Strasbourg, 1860. — Hub. Becker, *passim*, dans les *Abhandh. der bayer. Akad. der Wissensch.*, 1863, t. IX; 1868, t. XI. — Ed. von Hartmann, *Schellings posit. Philos. als. einheit von Hegel u. Schopenhauer ;* Berlin, 1869. — Kuno Fischer, *Schelling*, dans le t. VI de sa *Gesch. der neuern. Philos. ;* Heidelberg, 1874. — Const. Frantz, *Schellings posit. Philos. ;* Cöthen, 1879-80. — J. Watson, *Schellings transcend. Idealism ;* Chicago, 1882. — K. Groos, *Die reine Vernunftwissensch., systemat. Darstellung von Schellings rational. od. negat. Philos.* ; Heidelberg, 1889. — Fr. Schaper, *Schellings Philos. der Mythol. u. der Offenbar. ;* Nauen, 1893-94. 2 vol. — Arth. Drews, *Die deutsche Spekul. seit. Kant. ;* Berlin, 1893, t. I. — E. von Hartmann, *Gesch. der Metaph.* ; Leipzig, 1900.

SCHELOMO Yichaki (R.), exégète et talmudiste juif (V. Raschi, t. XXVIII, p. 158).

SCHÉMA (Phil.). Ce mot paraît avoir été introduit par Kant dans la langue philosophique ainsi que son dérivé *schématisme*. Il désigne, dans la *Critique de la Raison pure* (Analytique transcendantale), un genre de représentation intermédiaire entre l'intuition et le concept. Voici d'ailleurs comment Kant expose cette théorie : « Dans toute subsomption d'un objet sous un concept, la représentation de l'objet doit être d'une nature analogue à celle du concept, c.-à-d. que le concept doit contenir ce qui est représenté dans l'objet à subsumer, car c'est précisément ce que signifie la proposition qu'un objet est contenu dans un concept. Ainsi le concept empirique d'un *plat* a de l'analogie avec le concept géométrique pur d'un *cercle*, puisque la rondeur qui est conçue dans le second peut être perçue dans le premier. Mais les concepts purs de l'entendement, en comparaison avec des intuitions empiriques (avec des intuitions sensibles en général), en sont tout à fait différentes et ne peuvent jamais se trouver dans une intuition. D'où vient donc la subsomption des intuitions sous les concepts, par conséquent l'application des catégories aux phénomènes, quand cependant personne ne peut dire que ces catégories, par exemple la causalité, puissent aussi être perçues par le sens, être comprises dans le phénomène ? Il est clair qu'il doit y avoir un moyen terme qui ressemble en partie à la catégorie, en partie au phénomène et qui rende possible l'application de la première au dernier. Cette représentation intermédiaire doit être pure (n'avoir rien d'empirique) et cependant d'une part être intellectuelle, et de l'autre sensible. Tel est le schéma transcendental. » (*Loc. citat.*, trad. Tissot, t. I, p. 180). Ainsi à chaque catégorie correspond un schéma qui est en quelque sorte cette catégorie elle-même incorporée à un élément sensible, transformée par conséquent en une sorte d'image ou d'intuition ; et c'est seulement sous cette forme que la catégorie peut entrer en contact avec les phénomènes et qu'elle existe en fait dans notre esprit. E. Boirac.

SCHEMNITZ (Hongrie) (V. Selmeczbanya).

SCHENCHINE (V. Phète).

SCHENDEL (Pierre van), peintre hollandais, né à Ter Heyden, près de Bréda, en 1806, mort à Bruxelles en 1870. Il peignit l'histoire et le portrait par exception ; plus habituellement des scènes de genre, surtout des marchés aux légumes. Il étudia à Anvers chez Van Brée, puis s'établit à Amsterdam, à Rotterdam, à La Haye et enfin, en 1845, à Bruxelles. Sa manière assez mesquine n'exclut pas quelque finesse d'observation. Ses *Marchés* se trouvent dans les musées d'Amsterdam, Rotterdam, Munich, Hambourg, Berlin, etc. E. D.-Gr.

SCHENK (Pieter), graveur allemand, né à Elberfeld en 1645, mort à Amsterdam en 1715, coopéra avec G. Valk à Amsterdam et commerça dans la maison J. Jansen. Il a gravé en noir et en couleur ; on connaît de lui 600 planches dont peu sont intéressantes. — Son fils *Peter*, également graveur, est de valeur encore moindre.

SCHENK (Charles-Emmanuel), homme politique suisse, né à Signau (Berne) le 1er déc. 1823, mort à Berne le 18 juil. 1895. Il fut d'abord pasteur à Laupen et à Schüpfen, ce qui ne l'empêcha pas d'entrer au Grand Conseil de Berne, puis au gouvernement de ce canton. Il était président du Conseil d'Etat bernois et député aux Etats lorsque en 1863 il succéda à Staempfli au Conseil fédéral, gouvernement central de la Suisse. Il y resta sans interruption jusqu'à sa mort, soit trente-deux ans. Il a dirigé spécialement le département de l'intérieur. Schenk a été, à six reprises, président de la Confédération.

SCHENKEL (Daniel), théologien suisse, né à Dœgerlen (Zurich) en 1813, mort le 19 mai 1885. Il étudia à Bâle et Goettingue. Professeur de théologie à Bâle et Heidelberg, il fut dès 1855 un des chefs du libéralisme protestant. Ses ouvrages sont fort nombreux : *la Nature du protestantisme* (5 vol.), *Dictionnaire de la Bible* (5 vol.), *le Portrait du caractère de Jésus*, etc.

SCHENKENDORF (Max-Gottlob-Ferdinand de), poète allemand, né à Tilsitt le 11 déc. 1783, mort à Coblentz le 11 déc. 1817. Elevé dans un milieu très pieux, il subit dans sa jeunesse l'influence des poètes romantiques, particulièrement de Novalis et de Jung-Stilling. Il étudia la finance et l'économie égricole et fut nommé conseiller référendaire de la régence de Kœnigsberg. En 1812, il se maria à Carlsruhe et prit part à la guerre contre la France de 1813 à 1815 ; nommé ensuite conseiller de régence à Coblentz, il mourut peu après d'une maladie de poitrine. Il avait composé pendant la guerre des poésies chrétiennes célèbres bien avant leur publication. Après sa mort, on lui éleva des monuments à Coblentz et dans sa ville natale. On a publié de lui : *Gedichten* (1837) et *Poetischen Nachlass* (1832). L'élévation de l'inspiration et la pureté de la forme, l'enthousiasme pour l'avenir d'un empire d'Allemagne dont il rêvait le rétablissement firent le succès de ces livres ; mais le romantisme de ce poète de l'indépendance, et sa passion pour le moyen âge, son mysticisme religieux et sentimental, l'ont rendu bientôt étranger aux générations suivantes.

SCHENTI (Cost.) (V. Costume, t. XII, p. 1151).

SCHEPPER (Cornelle de) ou **SCEPPERUS**, diplomate belge, né à Nieuport en 1500, mort à Anvers en 1555. Dès sa jeunesse, il parla couramment les principales langues de l'Europe. Il devint secrétaire, puis vice-chancelier du roi de

EFERUS - Recherche & Classification numérique

Danemark, Christiern II, réfugié dans les Pays-Bas à la suite de la révolution fomentée par l'aristocratie danoise. Après la mort de ce prince, Deschepper fut appelé par Charles-Quint aux fonctions de secrétaire d'Etat et envoyé ensuite comme ambassadeur en Ecosse, en Pologne et à Constantinople. Il nous a laissé le mémorial des négociations, hérissées de difficultés, qui aboutirent à une paix durable entre l'empire et le sultan. Mais les fatigues causées par ses voyages avaient compromis sa santé et il mourut, à peine âgé de cinquante-cinq ans. E. H.

Bibl. : Altmeyer, *Isabelle d'Autriche et Christiern II*, dans *le Trésor national*, I, 26-286. — J. de Saint-Genois, *Recherches sur Corneille de Schepper dit Scepperus*, dans *le Messager des sciences historiques* de Gand, 1856. — K. Lanz, *Correspondenz des Kaisers Karl V ;* Leipzig, 1846. — Desmet, *Notice sur C. De Schepper*, dans *la Biographie nationale belge.*

SCHÉREERITE (Paléont.) (V. Résine, t. XXVIII, p. 466).

SCHÉRER (Barthélemy-Louis-Joseph), général et ministre français, né à Delle (Haut-Rhin) le 18 déc. 1747, mort à Chauny (Aisne) le 19 août 1804. Issu d'une honnête famille bourgeoise, après de bonnes études, il embrassa la carrière des armes et se mit au service de l'Autriche. Devenu aide-major au bout de onze années, il rentra en France, comptant sur un grade équivalent en vertu de la convention passée en 1756 entre les cours de Vienne et de Versailles, fut nommé en 1780 capitaine au régiment d'artillerie provincial de Strasbourg, et passa cinq ans après (1785), avec le grade de major dans la légion que M. de Maillebois levait pour le compte de la Hollande. Aide-maréchal des logis de l'armée en 1791, lors de sa rentrée en France, il fut placé comme capitaine au 82e de ligne, le 12 janv. 1792. Aide de camp du général Desprez-Crassier, près duquel il prit part à la fameuse journée de Valmy, Schérer se distingua ensuite à l'armée du Rhin, dans les mêmes fonctions auprès de Beauharnais. Devenu général de division le 28 janv. 1791, il fut envoyé à l'armée de Sambre-et-Meuse où Pichegru lui donna le commandement d'un corps de troupes, avec lesquelles il prit tour à tour Landrecies (16 juil.), Le Quesnoy, Condé et Valenciennes (12-29 août). Joignant alors ses troupes à celles de Jourdan, il contribua, les 18 sept. et 20 oct., aux succès de la Chartreuse et de l'Aldenhoven. Nommé en brumaire an III (1794) général en chef de l'armée des Alpes, il préparait sa campagne quand il reçut l'ordre d'aller prendre le commandement de l'armée des Pyrénées orientales (1795). Avec 26.000 hommes décimés par les maladies et le manque de vivres contre 60.000 Espagnols, il soutint vaillamment une lutte trop inégale jusqu'à la paix, conclue le 1er août 1795. Il fut appelé, en septembre, au commandement suprême de l'armée d'Italie. Adoptant les plans de Kellermann son prédécesseur, et tenant un compte judicieux des avis de ses collègues les plus expérimentés, particulièrement de Masséna, il prit l'offensive afin de rétablir les communications avec Gênes et de ravitailler ses troupes à bout de munitions et de vivres. Vainqueur à Loano, le 24 nov. 1795, avec 30.000 hommes contre 55.000, il tua 4.000 hommes à l'ennemi et fit sur lui 5.000 prisonniers. Ce succès ouvrait le Milanais aux armées françaises. Cependant Schérer, par suite de l'altération de sa santé et de l'opposition sourde qui lui était faite, démissionna près du Directoire et fut remplacé en 1796 par Bonaparte. Il reçut en échange l'inspection des armées de l'intérieur, puis de celle du Rhin, et fut nommé, le 23 juil. 1797, ministre de la guerre. Là, son intégrité active lui valut à la fois la confiance du gouvernement et l'hostilité des intérêts particuliers. En févr. 1799, pendant la campagne de Bonaparte en Egypte, il accepta de nouveau le commandement de l'armée d'Italie, qu'avaient refusé successivement Bernadotte et Joubert, à cause de l'infériorité numérique des troupes françaises. D'abord vainqueur à Pastrengo, puis repoussé à Magnano, ses adversaires politiques le firent rappeler et remplacer par Moreau. Persécuté lâchement pour sa conduite comme ministre et comme général en chef, il se défendit en publiant, d'une part, le compte rendu de sa gestion ministérielle (1799), de l'autre, le *Précis des opérations militaires de l'armée d'Italie, depuis le 21 ventôse jusqu'au 7 floréal de l'an VIII* (Paris, 1799, in-8). A.-T. R.

SCHERER (Joseph), peintre verrier, né à Aretsried, près d'Augsbourg, en 1814. Il fut élève de Vœrtel, et étudia la chimie en même temps que la peinture. On lui doit de nombreux vitraux pour un grand nombre d'églises d'Allemagne : à Heidelberg une *Ascension ;* à Notre-Dame de Munich, à Rothenburg, à l'hôpital de Bonn, à Passau, Salzbourg, Worms, Stuttgart, etc.

SCHERER (Edmond), homme politique et littérateur français, né à Paris le 8 avr. 1815, mort à Versailles le 16 mars 1889. D'une famille suisse dont une des branches s'établit à Lyon au commencement du XVIIIe siècle, fils d'un banquier, il fit ses études à Paris, et, après un assez long séjour en Angleterre, s'inscrivit à la Faculté de droit. Attiré de bonne heure par la littérature et les spéculations philosophiques, il avait aussi un penchant très vif pour la théologie et, en 1836, il suivit les cours de la célèbre école de Strasbourg. Bachelier en théologie (1839), licencié (1841), docteur (1843), il avait reçu la consécration en 1840. Il se destinait à la prédication lorsque l'école néo-calviniste de Genève, plus connue sous le nom de « l'Oratoire », lui offrit une chaire qu'il accepta. En même temps, il se lançait dans le journalisme, fondait en partie l'*Anti-Jésuite* qui devint la *Réformation au XIXe siècle* et où il plaida énergiquement la thèse de la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Ses convictions religieuses ayant changé, il quitta l'Oratoire en 1849 et fonda un cours libre où il disserta sur l'autorité en matière de foi (1850). Peu à peu la hardiesse de ses idées effraya jusqu'à ses coreligionnaires, et il finit par rompre avec le protestantisme pour se jeter dans l'hégélianisme (1860). Il revint à Paris, débuta à la *Revue des Deux Mondes* où il donna des articles de critique littéraire, surtout sur les grands écrivains étrangers (Shakespeare, Gœthe, Kant, Hegel, Dante, Milton, Carlyle, Beaconsfield, etc.), articles extrêmement soignés, lumineux, profonds qui établirent sa réputation. Puis il aborda la littérature contemporaine avec les mêmes qualités de finesse, avec la même psychologie déliée dans l'étude des caractères. Conseiller municipal de Versailles (1870), où il s'était installé à son retour de Genève, il collabora avec Bersot à l'*Union de Seine-et-Oise* que l'autorité allemande supprima. Le dép. de Seine-et-Oise le députa à l'Assemblée nationale le 8 juil. 1871 ; membre, puis vice-président du centre gauche, il soutint la politique du Thiers, devint sénateur inamovible le 5 déc. 1875. Au Sénat il siégea au centre gauche, combattit le gouvernement du 16 Mai et vota l'article 7. Jusqu'à la fin de sa vie il donna à la presse quotidienne des articles fort étudiés, notamment au *Temps* et au *National*. Citons parmi ses ouvrages : *Dogmatique de l'Eglise réformée* (Paris, 1843, in-8) ; *De l'Etat actuel de l'Eglise réformée en France* (1844, in-8) ; *Esquisse d'une théorie de l'Eglise chrétienne* (1845, in-8) ; *la Critique et la Foi* (1850, in-8) ; *Alexandre Vinet* (1853, in-8) ; *Lettres à mon curé* (1853, in-12) ; *Etudes critiques sur la littérature contemporaine* (1863-89, 9 vol. in-12) ; *Mélanges de critique religieuse* (1860, in-12) ; *Mélanges d'histoire religieuse* (1864, in-8) ; *Etudes critiques de littérature* (1876, in-12) ; *Diderot* (1880, in-12) ; *la Démocratie et la France* (1883, in-8) ; *Melchior Grimm* (1887, in-8) ; *Etudes sur la littérature au XVIIIe siècle* (1891, in-12). R. S.

Bibl. : Gréard, *Edmond Scherer ;* Paris, 1890, in-12. — Boutmy, *E. Scherer*, dans *Revue internationale de l'Enseignement*, 1890, t. XX. — E. Dowden, *E. Scherer*, dans *Fortnighly Review*, 1889, XLV. — Martin, *les Politiciens français dans la presse anglaise*, dans *Correspondant*, 1880, IV. — Spuller, *Figures disparues ;* Paris, 1891, t. II. — Astié, *M. Scherer, ses disciples et ses adversaires ;* Paris, 1854, in-8.

EFERUS - Recherche & Classification numérique

SCHERER (Wilhelm), germaniste autrichien, né à Schœnborn (Basse-Autriche) le 26 avr. 1841, mort à Berlin le 6 août 1886, professa à l'Université de Vienne (1868), puis à celles de Strasbourg (1872) et de Berlin (1877). Son action fut considérable ; avec une biographie remarquée de *Jakob Grimm* (Berlin, 1865 ; 2e éd., 1885), il publia, avec d'intéressantes explications, *Denkmœler deutscher Poesie und Prosa aus dem 8ten bis 12ten Jahrh.* (Berlin, 1864; 3e éd. 1892); puis un remarquable traité linguistique, révélant des connaissances phonétiques profondes : *Zur Gesch. der deutschen Sprache* (1868 ; 3e éd. 1890). Suivirent des ouvrages d'actualité, réclames nationalistes assez adroites : *Gesch. des Elsasses* (1874) ; *Geistliche Poeten der deutschen Kaiserzeit* (Strasbourg, 1874-75) ; *Gesch. der deutschen Dichtung in 11ten und 12ten Jahrh.* (1875). — Les *Deutsche Studien* (Vienne, 1870-74; 2e éd., 1891) furent consacrées aux origines des Minnesænger. Puis Scherer mit en lumière les essais dramatiques allemands et latins du XVIe siècle, appliqua sa critique au Faust (*Aus Gœthes Frühzeit*, 1879; *Auf sœtze über Gœthe*, 1886), collabora à l'édition de Gœthe préparée à Weimar. Il prépara une *Poetik*, fondée uniquement sur les données empiriques et publiée après sa mort par R.-M. Meyer (Berlin, 1888). C'est aussi après sa mort qu'on a publié sa grande *Gesch. der deutschen Literatur* (Berlin, 1888) souvent rééditée.

Bibl. : Basch, *W. Scherer et la Philologie allemande ;* Paris, 1889.

SCHERIRA ben Hanina, mort en l'an 1000, docteur juif, pendant trente ans gaôn (recteur) de l'Académie de Pumbadita (V. Babylonie juive), où son fils Haï lui fut adjoint, puis lui succéda. Esprit étroit et rigoriste, il professait que « les décisions des gueonim n'ont pas besoin d'être démontrées ». Son ouvrage *Meguillath Setarim* (Rouleau secret) s'est perdu. Ce qui vaut à Scherira une place à part, c'est son message à la communauté de Kairouan, où il retrace l'histoire du Talmud et des docteurs jusqu'à son temps. Grâce à cette chronique, nous pouvons suivre anneau par anneau la chaîne de la tradition rabbinique. L.-G. Lévy.

Bibl. : Grætz, *Geschichte der Juden*, V, 387. — Karpeles, *Geschichte der jüdischen Literatur ;* Berlin, 1886, I, p. 440.

SCHERNIER (Les). Famille de peintres belges (V. Coninxloo).

SCHERRES (Karl), peintre allemand, né à Kœnigsberg en 1833. Il se révéla comme un paysagiste de talent par les études qu'il rapporta de Suisse et de l'Italie du Nord, et fut un des premiers parmi ses contemporains à vouloir exprimer la mélancolie des paysages de Brandebourg et de Poméranie : il débuta en 1856 par un *Orage*. Son *Inondation*, qui date de 1875, est à la Galerie nationale de Berlin. Depuis, il a surtout étudié les environs de Berlin et de Potsdam, les lacs de Havel, etc. J. B.

SCHERZER (Karl de), voyageur et statisticien autrichien, né à Vienne le 1er mai 1821. Il étudia les langues étrangères dans le dessein de se consacrer à la librairie et fut attaché à plusieurs maisons d'Allemagne et de France. Il compléta son instruction en Angleterre, mais se vit refuser à Vienne le brevet de libraire et d'imprimeur. En 1848, il se mêla au mouvement politique réformateur; il voyagea ensuite en Italie et y projeta avec un Français, Wagner, un voyage d'exploration scientifique dans l'Amérique du Nord : de 1852 à 1855 ils parcoururent méthodiquement les Etats-Unis dans tous les sens. En 1857, il fit partie de l'expédition scientifique organisée par l'archiduc Ferdinand-Maximilien (qui fut empereur du Mexique), et, à bord de la *Novara*, visita le Brésil, les Indes, Java, la Chine, l'Australie, Taïti, le Chili; en 1859, il rentra en Europe. Nommé conseiller aux ministères des affaires étrangères et du commerce, il fut attaché aux services de la statistique et des consulats. Anobli en 1866 par l'empereur d'Autriche, Scherzer repartit en 1869 pour visiter Singapour, le Siam, la Chine et le Japon. En 1872, il fut nommé consul à Smyrne, puis en 1875 à Londres ; en 1878, il fut chargé d'affaires en Saxe et, en 1884, consul général à Gênes. Ses principaux ouvrages, relations de voyage et travaux de statistique sont : *Reisen in Nordamerika* (1854) ; *Wandemugen durch die mittelamerikanische Freistaaten* (1857); *Reise der œsterr. Fregatte Novara um die Erde* (1862); *Fachmaennische Berichte ueber die œsterr. ungar. Expedition nach Siam* (1872); *Smyrne* (1873); *Welindustrieen* (1880); *Das Wirtschaftlische Leben der Vœlker* (1885); *Wirthschaftlische Verkehr der Gegenwart* (1891), etc. Il a aussi publié un manuscrit espagnol du dominicain F. Ximenez : *Las historias de l'origen de los Indios de esta provincia de Guatemala* (1857).

SCHERZO. Ce mot désigne ordinairement le troisième morceau d'une sonate ou d'une symphonie, du moins depuis Beethoven, qui a ordinairement remplacé de la sorte le menuet qui figure à cette place dans les œuvres de ses prédécesseurs immédiats. Le scherzo beethovénien, comme son nom l'indique (ital. *scherzare*, badiner), est un morceau léger et spirituel, toujours d'un mouvement vif, très rapide même quelquefois; en tous cas, toujours beaucoup plus animé que le menuet. Il n'a pas de mesure fixe, et on en trouve indifféremment à deux ou trois temps. D'ailleurs, la rapidité de son mouvement est souvent telle que chaque mesure ne peut être considérée que comme un temps d'une mesure plus large et qu'il ne peut être battu autrement. Le rythme en est ordinairement très accusé et persistant pendant la majeure partie du morceau dans la même forme.

Le plan du scherzo ne diffère guère de celui du menuet. Deux reprises forment le corps de la pièce. La première, qui est la plus courte, peut finir dans un ton relatif et se répète. La seconde, plus développée, conclut dans le ton principal. Vient ensuite ce que l'on appelle le *trio*, construit de façon analogue, mais d'expression et de caractère contrastant : plus mélodique généralement et aussi plus retenu. Après le trio on reprend, sans reprise, la première partie. On trouve quelquefois deux trios séparés par une reprise du menuet ; quelquefois une *coda* sert de conclusion à tout le morceau.

Des pièces symphoniques isolées, de caractère et de coupe identiques, portent aussi le même nom. La fantaisie des compositeurs, aujourd'hui surtout où les pièces à forme fixe sont volontiers abandonnées, y trouve matière à s'y exercer avec la plus grande liberté. H. Q.

SCHEUCHZER (Johann-Jacob), naturaliste suisse, né à Zurich le 2 août 1672, mort à Zurich le 28 juin 1733. Il fut médecin de sa ville natale et professeur de mathématique depuis 1702 et refusa des offres que lui fit l'empereur Pierre le Grand. Il éveilla en Suisse les études d'histoire naturelle et contribua à faire abolir à Zurich les condamnations à mort pour sorcellerie. Ses travaux sur la flore, la faune et la minéralogie des Alpes de la Suisse lui ont acquis une réputation universelle. Ils ont été publiés la plupart à Zurich de 1700 à 1726. Citons encore : *Biblia ex phyticis illustrata, quibus res naturales in Scriptura sacra occurrentes exhibentur* (Vienne, 1731-35, 5 vol. in-fol., avec 650 pl. ; trad. allem., holl. et française). Son *Homo diluvii testis* (Zurich, 1726, in-4) a été reconnu par Cuvier pour être une gigantesque salamandre fossile. Dr L. Hn.

SCHEUFFALEIN. Famille d'artistes allemands (V. Schæufelein).

SCHEURER-KESTNER (Auguste), industriel et homme politique français, né à Mulhouse le 11 févr. 1833, mort à Bagnères-de-Luchon le 19 sept. 1899. Fils d'un fabricant d'impressions sur étoffes à Thann, il fit ses études au gymnase de Strasbourg et les acheva à Paris où il suivit passionnément les cours de chimie de Wurtz. Scheurer, le père, avait toujours été mêlé aux mouvements politiques du temps ; il avait compté parmi les disciples de

EFERUS - Recherche & Classification numérique

Fourier et il était l'ami de Victor Considérant. Poursuivant ces traditions libérales, le fils se jeta avec ardeur dans l'opposition à l'Empire, avec ses beaux-frères : Victor Chauffour, Charras et Ch. Floquet. Aussi, à la suite de l'arrestation de Vermorel (1862), fut-il impliqué dans les poursuites, arrêté lui-même, interné à Mazas, puis condamné à 300 fr. d'amende et à trois mois de prison qu'il fit à Sainte-Pélagie. De retour à Thann, il s'occupa, outre les recherches scientifiques qui ont toujours absorbé la majeure partie de son existence, d'œuvres d'assistance et de prévoyance, essaya l'application de la participation des ouvriers aux bénéfices, etc. Dès les débuts de la guerre franco-allemande, il essaya d'organiser la défense en Alsace. Mais bientôt débordé, il se mit à la disposition de Gambetta qui lui confia la direction de l'établissement pyrotechnique de Cette. Elu le 8 févr. 1871 représentant du Haut-Rhin à l'Assemblée nationale, il démissionna avec tous ses collègues d'Alsace-Lorraine lors de la signature de la paix. Réélu par le dép. de la Seine le 2 juil. 1871, il contribua à la fondation de l' « Union républicaine » et à l'organisation du parti qu'on qualifia plus tard d' « opportuniste ». Elu sénateur inamovible le 15 déc. 1875, il combattit vivement le gouvernement du 16 Mai et plus tard le boulangisme. Sa coopération aux travaux parlementaires les plus importants (notamment régime économique de l'Algérie, enseignement supérieur, douanes, aménagement des eaux, finances), a été continue et des plus marquées. Vice-président du Sénat, il joua dans l'affaire Dreyfus un rôle prépondérant, en réclamant le premier la revision du procès avec toute l'autorité qui s'attachait à sa vie d'homme sans tache. Il fut vivement attaqué. Ses collègues ne le réélurent pas à la vice-présidence en 1898. Il ne devait pas se relever du coup que lui porta cet abandon et des désillusions successives que lui apportèrent les phases de l'affaire Dreyfus.

Scheurer-Kestner, qui avait dirigé la *République française* de 1879 à 1884, a publié de nombreux travaux scientifiques dans les *Comptes rendus de l'Académie des sciences*, dans les *Annales de chimie et de physique*, dans les recueils de diverses sociétés savantes. Les plus importants sont relatifs à la fabrication de l'acide sulfurique, à la préparation de la soude, à la constitution de divers sels de fer, à la houille et au pouvoir calorifique des divers charbons de terre. R. S.

Bibl. : *Scheurer-Kestner ;* Paris, 1900, in-8.

SCHEVENINGEN ou **SCHEVENINGUE.** Ville des Pays-Bas, dépendance de La Haye à laquelle elle est reliée par plusieurs lignes de chemin de fer à voie étroite, à traction électrique et à traction animale, sur la mer du Nord ; 20.000 hab. Port de pêche et cité balnéaire très fréquentée. Scheveningen a été dévasté par les inondations en 1470, 1530, 1538, 1546, 1551, 1570, 1775, 1825 et 1815. Le gouvernement néerlandais y a érigé un phare et un monument commémoratif du débarquement opéré par le prince d'Orange en 1813.

SCHEWTSCHENKO, poète russe (V. Szewczenko).

SCHIAFFINO (Placido-Maria), cardinal italien, né à Gênes le 5 sept. 1829, mort à Rome en 1889. Bénédictin profondément versé dans la théologie et le droit canonique, il se fit remarquer par son savoir et les services qu'il rendit au Saint-Siège dans les Sacrées Congrégations. Vicaire général de son ordre, de 1870 à 1885, évêque de Nissa en Cappadoce (1878), il fut nommé cardinal dans le consistoire secret du 17 juil. 1885. E. C.

SCHIAPARELLI (Giovanni-Virginio), astronome italien, né à Savigliano (Piémont) le 14 mars 1835. Nommé en 1859 second astronome de l'Observatoire de Milan, il est depuis 1862 directeur de cet établissement et depuis 1889 sénateur du royaume. Il fait partie de la plupart des sociétés savantes d'Italie et de l'étranger et il est notamment correspondant de l'Académie des sciences de Paris. Il a découvert en 1861 une petite planète, Hespéria. Mais il est connu surtout par ses beaux travaux sur les étoiles filantes. Le premier, il a identifié ces météores avec des courants de matière cométaire éparpillée au voisinage du Soleil et rencontrée par notre atmosphère. Il a trouvé ainsi que les essaims du 10 août 1862 et du 13 nov. 1866 avaient les mêmes éléments respectifs que deux comètes aperçues au commencement de ces années (V. Comète, t. XII, p. 17, et Etoile, t. XVI, p. 672). C'est à lui également qu'on doit les meilleures études faites jusqu'ici sur la structure de Mars et la carte la plus parfaite qui ait encore été donnée de cette planète (V. Mars, t. XXIII, pp. 295, 298 et 299). A citer encore ses excellentes mesures d'étoiles doubles. Enfin il a été conduit, dans ces derniers temps, par de longues et minutieuses observations, à constater que Mercure et, peut-être aussi, Vénus se comportent vis-à-vis du Soleil comme la Lune vis-à-vis de la Terre, c.-à-d. qu'effectuant leur rotation sur elles-mêmes dans le même temps que leur révolution, elles présentent toujours à cet astre la même face (V. Mercure, t. XXIII, p. 700). Outre de nombreux mémoires et notes épars dans les recueils spéciaux, il a publié : *Note i reflessioni sulla teoria delle stelle cadenti* (Florence, 1867; trad. allem., Stettin, 1871) ; *I precursori di Copernico nell' antichita* (Milan, 1873 ; trad. allem., Leipzig, 1876) ; *Le sfere omocentriche di Eudosso, di Calippo e di Aristotele* (Milan, 1875 ; trad. allem., Leipzig, 1877) ; *Osservazioni astronomiche e fisiche sull asse di rotazione e sulla topografia del planeta Marte* (Rome, 1878-96, 4 vol.) ; *Rubra canicula* (Navarre, 1896), etc.

SCHIAVONE (*Spada schiavona*, épée esclavonne) (Archéol.). Sorte d'épée en usage au XVIe siècle et dont l'origine est considérée généralement comme vénitienne. On a dit que la schiavone était l'arme portée par la garde esclavonne des doges, on a dit aussi que le nombre des branches de la garde était plus considérable suivant que le grade du propriétaire était plus élevé ; cette assertion est gratuite. La schiavone se caractérise, non point par sa lame qui est tantôt celle d'une épée, tantôt celle d'un estramaçon, mais par sa garde en corbeille haute, très étroite, dont les branches relevées remontent jusqu'à la tête de l'arc de pointure. Il n'existe en général qu'un court quillon, les pas d'âne, très réduits, ne peuvent guère servir au passage des doigts, et tout indique que la fusée s'empoignait à pleine main. Certaines schiavones présentent un anneau de pouce comme dans les estramaçons allemands. La réduction du pommeau, ordinairement disposé en carré barlong, est également typique. La schiavone est signalée dans les textes italiens dès 1543. Il faut voir en cette arme un ancêtre de tous ces estramaçons à garde en corbeille qui furent en usage en Allemagne, puis en Angleterre jusqu'au milieu du XVIIe siècle, sinon plus tard, et que les marchands de curiosités débitent sous le nom faux de claymore.

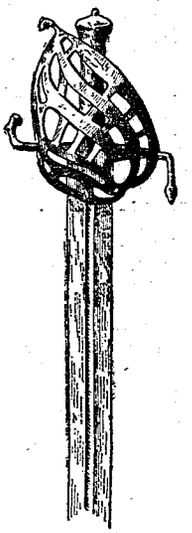

Schiavone.

Dans la schiavone primitive, les branches et les anneaux de côté plus ou moins nombreux et serrés, reliés par des trabécules ténus, descendent obliquement, en directions souvent contrariées, de la tête de l'arc de pointure jusqu'à l'anneau de côté le plus inférieur qui reste à peu près horizontal, et enveloppent le talon de la lame qui n'est ordinairement pas renforcé. Au début, on peut dire que le type usuel comporte deux quillons chevauchés et deux pas d'âne, mais ces derniers disparurent progressivement,

EFERUS - Recherche & Classification numérique

les quillons diminuèrent de longueur jusqu'à ne plus sortir de la corbeille, et le quillon de garde finit par être supprimé. Cette sorte d'épée, dont on voit des analogues dans les livres d'escrime italiens, notamment dans celui de Viggiani (éd. 1575), était en usage comme arme de ville en 1560, mais elle paraît s'être vite spécialisée comme arme de guerre pour rentrer dans la catégorie des estramaçons à large lame portés par les cavaliers esclavons. Angelico Angelucci donne à la schiavone une origine dalmate ou esclavonne, cette opinion est soutenable. Je crois cette arme germanique, car les gardes serrées et compliquées ont apparu tout d'abord en Allemagne, surtout dans les modèles de guerre, et cela dès 1540, au bas mot. Maurice MAINDRON.

SCHIAVONE, c.-à-d. l'Esclavon, surnom de plusieurs artistes italiens, originaires d'Illyrie. Les plus connus sont : *Andrea Medolla*, dit *Schiavone*, né à Sebemio en 1522, mort à Venise en 1582, imitateur de Giorgione et du Titien, qui dessinait mal, mais avait un coloris harmonieux, de l'invention et de la composition ; beaucoup de ses œuvres sont à Venise à l'Académie. Citons encore : *Esther devant Assuérus* (Lille), *Mort d'Abel* (palais Pitti), *les Bergers et la Vierge* (Belvédère à Vienne), etc. Il a aussi gravé les *Douze Césars*, *Judith*, etc.

Gregorio Schiavone, élève de Squarcione, peignait à l'eau entre 1470 et 1512, dans une manière dure et sans goût.

Niccolo dell'Arca, dit *Schiavone*, élève de Jacobo della Quercia, travaillait vers 1450.

SCHICHAU (Ferdinand), ingénieur allemand, né à Elbing (Prusse occid.) le 30 janv. 1814, mort à Elling le 23 janv. 1896. Il fut élève de l'Institut professionnel de Berlin et, en 1837, fonda à Elbing des ateliers métallurgiques, qui prirent sous sa direction un rapide développement et d'où sortent encore actuellement, chaque année, un nombre considérable de machines à vapeur, de locomotives, de coques de navires, etc. Plus récemment, en 1892, il a établi à Dantzig un grand chantier de constructions navales et à Pillau un dock avec des ateliers de réparation. Mécanicien d'une très haute valeur, il a été, pendant tout un demi-siècle, en Allemagne, à la tête du progrès industriel et c'est lui, plus spécialement, qui a construit : en 1841, la première drague à vapeur, en 1855, le premier bâtiment prussien à hélice, puis la première machine compound de la marine allemande, la première locomotive compound allemande, enfin le premier torpilleur capable de tenir la mer. Plus de 200 torpilleurs et avisos-torpilleurs Schichau ont été mis successivement en service dans les différentes marines du monde et, parmi 600 bâtiments à vapeur de tous types sortis des mêmes chantiers, il convient de citer, en outre, le croiseur *Gefion* pour la marine allemande, le *Miramar* et le *Pelikan* pour la marine autrichienne et deux des plus grands navires du Nord-deutschen Lloyd.

SCHICKARD (Wilhelm), orientaliste et mathématicien allemand, né à Herrenberg (Wurttemberg) le 22 avr. 1592, mort de la peste à Tubingue le 23 oct. 1635. Attaché, dès l'année 1619, comme professeur de langues bibliques à l'Université de Tubingue, il y remplaça, en 1631, Mästlin comme professeur de mathématiques. Les années qui précédèrent sa mort prématurée furent attristées par les horreurs de la guerre de Trente ans ; il songea un instant à émigrer en Suisse ou en France, où Peiresc voulait l'attirer. Ses écrits scientifiques ont trait à l'optique, à la météorologie, à l'astronomie : *Anemographia seu discursus philosophicus de ventis* (Tubingue, 1621) ; *Tractatus de Mercurio sub sole*, etc., (*ibid.*, 1634) ; *Astroscopium pro facillima stellarum cognitione excogitatum* (*ibid.*, 1623). Mathématicien, il fut un des premiers à reconnaître l'importance de la théorie des logarithmes. Par sa « brève notice sur la manière de construire exactement les cartes géographiques et de corriger les erreurs commises jusqu'à présent » (*All.* publiée, après sa mort, en 1669), il contribua efficacement aux progrès de la cartographie. Enfin, l'orientaliste publia *Horologium hebraïcum* (Tubingue, 1614) et laissa en manuscrit des notes sur la Géographie d'Aboulféda.

BIBL. : *Epistolæ W. Schickardii et M. Berneggeri mutual ;* Strasbourg, 1673. — BÖCK, *Geschichte der Univerzität Tübingen ;* Tubingue, 1774, p. 114. — KÄSTNER, *Geschichte des Mathematik ;* Gœttingue, 1800, t. IV, p. 103. — GÜNTHER, *Allgemeine Deutsche Biographie*, t. XXXI.

SCHICKLER (Fernand, baron de), historien protestant français, né à Paris en 1835. « Il s'est consacré à la reconstitution de l'histoire du protestantisme français dans le passé, et à la défense de ses intérêts dans le présent. » Dès 1865, il était président de la Société de l'histoire du Protestantisme français, dont il a été le généreux mécène. Il s'est attaché plus spécialement à l'histoire des protestants français réfugiés en Angleterre et au dépouillement des archives anglaises. En 1878, il publia dans le *Journal des Savants* une série d'articles où il analysait les six premiers rapports de l'*Historical manuscripts commission* et il les fit tirer à part, la même année, sous le titre : *l'Histoire de France dans les archives privées de la Grande-Bretagne, relevé des documents concernant la France dans les « Reports of the royal commission on historical manuscripts »* (Paris, 1878, in-8, 88 p.). — Son œuvre capitale est son *Histoire des églises du refuge en Angleterre avant la révocation de l'édit de Nantes* (Paris, 1892, 3 vol. gr. in-8). En outre, il a collaboré au *Bulletin de la Société de l'histoire du Protestantisme français* (art. sur *Hotman de Villiers et son temps*, sur *Jean Viron*, et rapports historiques annuels), à l'*Encyclopédie des sciences religieuses* de Lichtenberger (art. sur la *Géographie historique du Protestantisme français*, *Hotman*, *Marche*, et sur les *Eglises du refuge* ; ce dernier article est terminé par la bibliographie la plus complète du refuge). Ch. SCHMIDT.

SCHIDONE (Bartolomeo), peintre italien (V. SCHEDONE).

SCHIEDAM. Ville des Pays-Bas, prov. de la Hollande méridionale, sur la Schie, rivière canalisée, affl. de la Meuse ; 27.000 hab., dont 10.000 catholiques. Stat. des chemin de fer de Rotterdam à Amsterdam par La Haye et de Hoek van Holland ; Gymnase et Hoogere Burgerschool. La principale industrie de la localité est la distillerie (on en compte plus de 200 et leur nombre s'est élevé autrefois jusqu'à 400) et l'engraissage des porcs au moyen des résidus de la fabrication du *genièvre* (V. ce mot) ; fonderies de fer, fabriques de bouchons, chantiers de constructions navales.

SCHIEFNER (François-Antoine), orientaliste russe, né à Revel (Ehstonie) en 1817, mort à Saint-Pétersbourg en 1879. Il suivit les cours de droit de l'Université de Saint-Pétersbourg de 1836 à 1840 et se rendit ensuite à Berlin dans l'intention de se livrer à l'étude des langues orientales et de la philologie ; il prolongea son séjour dans cette capitale jusqu'en 1846, époque à laquelle il revint à Saint-Pétersbourg où il enseigna les langues anciennes classiques dans un collège. L'Académie des sciences de Saint-Pétersbourg l'appela dans son sein en 1852 et il en devint bibliothécaire en 1863 ; en 1865, il fut nommé, par l'empereur Alexandre II, conseiller d'Etat actuel. Schiefner est l'un des premiers savants qui, s'engageant dans la voie qui leur avait été tracée par Schmidt, étudièrent spécialement les langues et la littérature des peuples tartares soumis aujourd'hui en grande partie à la Russie, ou tout au moins voisins de ses frontières d'Asie. Il s'occupa spécialement de la littérature tibétaine encore très mal connue, et dont la connaissance est indispensable pour l'étude raisonnée du bouddhisme du Nord. En plus de nombreux articles publiés dans les *Comptes rendus de l'Académie impériale*, on peut citer parmi les ouvrages de Schiefner : *Additions et corrections à l'édition du Dsang-Loun, donnée par Schmidt* (Saint-Pétersbourg, 1852) ; des *études philologiques* sur les langues tush (1856), oudique (1863), tschetschenze (1864), kasi-

EFERUS - Recherche & Classification numérique

koumouche (1866). Il a publié et annoté, de 1853 à 1862, sur les ordres et aux frais de l'Académie, les voyages de Castren; il a traduit en allemand la célèbre épopée finnoise, le *Kalévata* (1852), et les *Légendes héroïques des Tartares minussinques* (Saint-Pétersbourg, 1859).

E. Blochet.

SCHIERMONIKOOG. Ile de la mer du Nord, dépendant de la province hollandaise de Frise; 900 hab. Bains de mer; pêche.

SCHIFF (Moritz), physiologiste allemand, né à Francfort-sur-le-Main le 28 janv. 1823, mort à Genève le 6 oct. 1896. Reçu docteur à Gœttingue en 1844, il vint étudier à Paris sous Magendie et Longet et au Jardin des plantes. De retour à Francfort, il y obtint la direction de la section ornithologique du Muséum, puis en 1848 servit comme médecin dans l'armée des insurgés badois. De 1854 à 1863, il fut professeur d'anatomie comparée à Berne, puis il passa comme professeur de physiologie à l'Institut des sciences supérieures de Florence et y resta jusqu'en 1877, pour aller occuper la même chaire à Genève. Ses travaux sur les fonctions du système nerveux, sur les appareils glandulaires, etc., sont très importants et très nombreux. Citons seulement : *Untersuchungen zur Physiologie des Nervensystems* (Francfort, 1855, in-8); *Lehrbuch der Physiologie des Menschen* (Lahr, 1858-59, in-8); *Leçons sur la physiologie de la digestion* (Florence et Turin, 1867, in-8); *Lezioni di fisiologia sperimentale sul sistema nervoso encefalico* (Florence, 1873, in-12, 2e éd.), etc.

SCHILL (Ferdinand-Baptista de), patriote prussien, né à Wilmodorf, près Dresde, le 6 janv. 1776, mort à Stralsund en mai 1809. Il entra dans l'armée prussienne en 1788 et fut blessé en 1806 à Auerstædt où il figurait comme lieutenant de dragons : il échappa cependant aux Français et se réfugia à Colberg en Poméranie, où il se rétablit; il forma alors un corps franc de 1.000 hommes avec l'autorisation du roi de Prusse et harcela les Français; établi dans l'île de Rugen, à l'embouchure de l'Oder, il dut se réfugier dans un petit bois fortifié, le Maikühle, sous les murs de Colberg, qu'il parvint à garantir contre le corps français qui en faisait le siège. Après Tilsitt, Schill fut promu major et commandant du 2e régiment de hussards de Mecklembourg et fit une entrée triomphale à Berlin en 1808. Lors de la déclaration de guerre de l'Autriche à la France, en 1809, Schill crut le moment venu d'entraîner la Prusse et de soulever l'Allemagne contre Napoléon : le 28 avr. 1809, il sortit de Berlin avec ses hussards sous prétexte de manœuvres et se dirigea sur l'Elbe. Mais les rapides victoires de Napoléon l'obligèrent à se replier, malgré quelques succès partiels, jusque sur Stralsund où il fut attaqué le 31 mai par un corps danois et hollandais qui enleva la ville : en se défendant avec acharnement, Schill fut blessé mortellement; ceux de ses officiers qui purent regagner Berlin furent dégradés, et onze autres, pris à Stralsund, passés par les armes à Wesel le 16 sept. 1809. La tête de Schill fut mise dans de l'esprit-de-vin et envoyée à Brugman, à Leyde, d'où elle passa au musée anatomique de Berlin qui en fit don à la ville de Brunswick en 1837 : elle a été placée alors dans le monument élevé à Schill et à ses officiers.

Bibl. : Hacken, *Ferdinand von Schill;* Leipzig, 1824. — Baersch, *Schills Zug und Tod*, 1860.

SCHILLER (Johann-Christoph-Friedrich de), poète allemand, né à Marbach, en Wurttemberg, le 10 nov. 1759, mort à Weimar le 10 mai 1805.

I. La Jeunesse (1759-87). — Schiller est loin d'avoir été, comme son brillant rival Gœthe, un favorisé du sort. Ses débuts dans la vie sont difficiles parfois, même pénibles. Sa famille était de condition obscure et sans fortune : sa mère était fille d'un aubergiste de Marbach; son père, après avoir été chirurgien dans un régiment de hussards bavarois, était devenu officier dans l'armée wurttembergeoise. Schiller est donc obligé de chercher à se créer le plus vite possible une situation. Au sortir de l'enfance (1773), il entre à l'Académie fondée par le duc Charles-Eugène à la Solitude, près de Stuttgart. Comme fils d'officier, il reçoit dans cet établissement l'instruction gratuite; mais il est cloîtré, soumis à un régime militaire des plus stricts; il est obligé de renoncer à étudier la théologie qui l'attirait pour faire du droit, puis de la médecine; il lui faut enfin s'engager à passer sa vie au service du duc de Wurttemberg. A la sortie de l'Académie (déc. 1780), il est nommé chirurgien au régiment de grenadiers du général Augé, aux appointements de 18 florins par mois, toujours soumis à la discipline militaire, obligé de se plier sans murmures aux injonctions d'un souverain despotique et tracassier qui s'immisçait volontiers dans la vie privée de ses sujets et surveillait de fort près leur conduite. Au bout de deux ans de ce régime, Schiller n'y tient plus. Brouillé avec le duc qui prétend lui interdire toute publication littéraire et lui inflige quinze jours d'arrêts pour être allé sans congé assister à une représentation des *Brigands* à Mannheim, il s'enfuit en secret de Stuttgart, comme un déserteur (17 sept. 1782) et recouvre ainsi son indépendance. Mais à quel prix! Il lui faut se cacher de peur d'être ramené en Wurttemberg et livré au duc. Il s'est endetté pour payer l'impression de son premier drame, *les Brigands*. Pendant deux ans (1782-84), il mène une existence des plus précaires : sans ressources, sans position stable, il est obligé de compter pour vivre sur l'assistance de ses amis. Nous le trouvons, tantôt à Mannheim où il cherche à faire représenter ses drames, tantôt en voyage, en séjour à Oggersheim, dans une misérable auberge de village, ou à la campagne de Bauerbach où Mme de Wolzogen, la mère d'un de ses camarades de l'Académie, lui offre un asile. Toujours il est talonné par la nécessité de se créer une situation, incertain du lendemain, privé de calme et de repos.

Peu favorisé par les circonstances extérieures, Schiller ne l'est guère davantage au point de vue des dons physiques. Il est maladif, faible de la poitrine et de bonne heure tourmenté par des accès de fièvre catarrhale. Son physique n'est rien moins que séduisant. La grâce lui fait entièrement défaut : dans l'uniforme raide et étriqué de chirurgien de grenadiers, il marchait, nous dit-on, « comme une cigogne ». Il manquait de goût et prêtait à rire par l'emphase de son langage. A l'Académie, ses camarades se divertissent à ses dépens un jour qu'il joue le rôle de Clavigo; quelques années plus tard, il déclame sa *Conjuration de Fiesque* d'une façon si ridicule en présence des comédiens du théâtre de Mannheim, qu'il met en déroute tout son auditoire et manque de faire refuser sa pièce. Sa sensibilité physique paraît avoir été quelque peu rudimentaire. Il était peu soigné de sa personne, pour ne pas dire malpropre; sa chambre de Stuttgart était un taudis empesté par l'odeur du tabac, où l'on trouvait, pêle-mêle, des exemplaires des *Brigands*, des pommes de terre, des assiettes vides, des bouteilles et d'autres objets. Plus tard encore Gœthe, dans les premiers temps de son intimité avec Schiller, s'était, à plusieurs reprises, presque trouvé mal dans le cabinet de travail de son ami; il finit par découvrir que celui-ci conservait des pommes pourries dans le tiroir de sa table!

Schiller débute ainsi dans la vie sous des auspices peu favorables. D'une part, son âme ardente et passionnée est enfermée dans un corps fragile et communique avec le monde extérieur par des sens assez imparfaits. Son évolution intérieure, d'autre part, est entravée par des circonstances extérieures défavorables : par une éducation brutale d'abord qui cherche à briser en lui toute velléité d'indépendance, par la misère ensuite qui le contraint à une lutte déprimante pour le pain de tous les jours. Cette double fatalité qui pèse sur sa jeunesse a exercé sur son développement une action profonde. Elle explique, en partie au moins, deux des traits les plus caractéristiques

EFERUS - Recherche & Classification numérique

de son génie : la tournure philosophique et abstraite de sa pensée d'une part, son idéalisme révolutionnaire de l'autre. Pauvre, maladif, peu séduisant d'extérieur, il n'était ni fait pour briller et plaire dans le monde comme Gœthe, ni fait non plus pour s'y trouver à l'aise et pour beaucoup jouir de la vie de société. Aussi le voyons-nous de bonne heure se désintéresser en quelque sorte du monde extérieur, pour se réfugier dans le monde de la pensée, des idées abstraites. Il n'a pas comme Gœthe l'amour profond et inné de la nature ; il n'est pas, comme lui, un observateur patient, impartial, objectif de l'univers et des hommes ; il n'éprouve pas le besoin de transformer en poésies les événements de sa propre existence extérieure, de confesser les sentiments qu'il a réellement et personnellement éprouvés en des circonstances définies. Ce qui l'intéresse, c'est avant tout sa vie intérieure, c'est le monde d'idées, de sentiments, d'émotions qu'il sent bouillonner et fermenter en lui. Ce qu'il cherche à exprimer, soit dans ses vers, soit dans la rhétorique pathétique de sa prose, ce ne sont pas des visions précises d'un coin de réalité, des états d'âme particuliers et individuels, mais ses convictions générales de philosophe et de moraliste, les enthousiasmes enflammés mais un peu vagues de son âme de jeune homme. — Et parmi ces enthousiasmes il n'en est pas de plus ardent que celui qu'il ressent pour la liberté. On a dit que la carrière dramatique avait été pour lui comme une compensation pour une vocation manquée de tribun populaire : ne pouvant parler au peuple depuis la tribune des assemblées politiques, il l'aurait du moins harangué du haut des planches du théâtre. C'est là assurément un paradoxe en ce sens que Schiller n'a aucune des qualités qui font l'agitateur politique et l'homme d'action ; son enthousiasme pour la liberté est toujours resté purement spéculatif et sentimental, et il n'a jamais cherché à appliquer dans le domaine des faits la fière devise *in tirannos* qui ornait la première édition des *Brigands*. Pourtant ce n'est pas tout à fait sans raison que la Convention lui décernait le 6 août 1792 le diplôme de citoyen français. Son amour de la liberté, un peu vague et impratique peut-être, est du moins d'une sincérité absolue. Il n'a pas sa source uniquement dans l'imitation littéraire de Rousseau qui pourtant exerça une influence décisive sur le jeune Schiller, mais aussi dans un sentiment très vif de la dignité de l'homme et de ses droits imprescriptibles, dans une haine vigoureuse contre toutes les entraves que la société ancienne mettait au développement spontané de la personnalité. Et ces dispositions nous apparaissent chez lui comme une réaction naturelle contre l'intolérable compression à laquelle il avait été soumis depuis son entrée à l'Académie, comme une protestation passionnée contre ce despotisme des petits princes allemands dont il avait souffert pendant de longues années et auquel il s'était du moins soustrait par la fuite, encore qu'il ne se crût pas appelé à le combattre directement sur le terrain politique ou social.

Les Poésies lyriques. Les premiers essais poétiques de Schiller qu'il publie joints à quelques pièces de vers de ses amis sous le titre étrange d'*Anthologie auf das Iahr 1782, gedruckt in der Buchdruckerei zu Tobolsko*, sont encore fort imparfaits et témoignent d'une grande inexpérience. La poésie amoureuse y domine, mais une poésie d'un caractère bien particulier. Schiller s'était épris à Stuttgart de la veuve d'un capitaine, Mme Vischer, une blonde de trente ans, aux yeux bleus, maigre — « une vraie momie », d'après le témoignage d'un camarade facétieux de Schiller — et qui ne brillait guère plus par l'intelligence que par la beauté. C'est pour elle que Schiller compose ses *Lieder an Laura*, poèmes étranges, où brillent çà et là des expressions heureuses et hardies, mais où se déploie en général un lyrisme exaspéré plein d'emphase et de mauvais goût. Les tendances de Schiller à l'abstraction philosophique s'y montrent clairement. Il ne cherche nulle part à caractériser cette Laure à qui sont dédiés ses chants ou à analyser les sentiments qu'elle lui inspire, mais se livre le plus souvent à des développements tout à fait généraux sur l'amour. Dans la poésie intitulée *Fantaisie*, par exemple, Schiller célèbre l'amour comme principe éternel de l'univers. Il règne dans le monde inorganique : c'est la loi de l'attraction des corps, sans laquelle les mondes s'écrouleraient avec fracas dans le chaos. Il règne aussi dans le monde organique, dans le monde de la pensée, c'est la loi de sympathie qui unit les âmes, qui accouple même les sentiments, les idées ; la Ruine *s'attache* à l'Orgueil, l'Envie *se cramponne* au Bonheur, l'Avenir *se précipite dans les bras* du Passé, le Temps cherche à *s'unir d'un éternel hymen* avec l'Eternité... Le poète plane très haut au-dessus de la vulgaire réalité terrestre : au lieu d'un chant d'amour, c'est un hymne sur les grandes lois de l'univers qu'il nous fait entendre et il finit par s'égarer au plus profond des brouillards de l'abstraction.

Les premiers drames (*Die Räuber*, 1781 ; *Fiesco*, 1783 ; *Kabale und Liebe*, 1784). Les premiers drames de Schiller ont une valeur infiniment supérieure à celle de ses essais lyriques. Ils nous apparaissent tous trois comme inspirés par cet enthousiasme pour la liberté qui est, comme nous l'avons vu, la passion dominante du jeune poète. — *Die Räuber* sont une éloquente proclamation de la liberté individuelle, des droits de l'homme. Schiller y montre la lutte de l'individu contre une société corrompue et perverse. Son héros, Karl Moor, est un révolté. Plein de mépris pour « le siècle écrivassier » où il est né, pour les coutumes traditionnelles qui enchaînent le vulgaire, il proclame que « la loi n'a jamais encore fait un grand homme », mais que « la liberté enfante des colosses et des prodiges ». Fils aîné d'un comte d'Empire, héritier de ses biens et de son titre, Karl Moor a mené dès sa jeunesse une vie de désordre et de dissipations avec une bande de « libertins », tous plus ou moins tarés et recherchés par la police. Quand, à la suite des machinations abominables de son frère, il se voit repoussé et maudit irrévocablement par son père, il s'insurge contre une société qui le rejette de son sein et consent à devenir chef de brigands. Mais ce brigand « ne tue pas en vue du butin ». S'il tolère que ses hommes se livrent au pillage, s'il met le feu aux quatre coins d'une ville pour sauver de la potence un de ses compagnons, il ne s'en érige pas moins en redresseur de torts : il porte au doigt quatre bagues dont chacune rappelle un coupable immolé au nom de la justice. Ici, il a frappé de son poignard un comte qui a gagné un gros procès grâce aux manœuvres déloyales de son avocat ; là, il a assassiné un ministre qui s'est élevé par de coupables intrigues au rang de favori ; ailleurs, il a puni « un conseiller des finances qui vendait au plus offrant les dignités et les emplois ». C'est un révolutionnaire qui rêve de « faire de l'Allemagne une république auprès de laquelle Rome et Sparte ne seront que des couvents de nonnes ». Son orgueil tombe il est vrai, au dénouement, après qu'il a infligé à son frère la juste punition de ses forfaits : il prend conscience de son ignominie ; il avoue qu'il a commis une folie en voulant « corriger le monde par des crimes et maintenir les lois par l'anarchie ». Mais il a l'âme assez grande pour se condamner lui-même et rétablir l'ordre qu'il a violé : il se livre à la justice. C'est un coupable, mais c'est aussi un héros qui a toutes les sympathies de l'auteur et qu'il s'efforce de rendre sympathique au public. — Dans *Fiesco* aussi, l'un des motifs principaux du drame est une apologie de l'idée républicaine qui s'incarne dans le fanatique Verrina et, partiellement aussi, dans Fiesque lui-même. — *Kabale und Liebe* enfin est « une protestation contre la corruption dont les cours princières donnaient l'exemple et contre l'asservissement de la bourgeoisie ». Schiller nous y montre un souverain brillamment doué, mais insoucieux de ses devoirs, uniquement adonné à la galanterie et laissant son premier ministre trafiquer, pour lui

EFERUS - Recherche & Classification numérique

procurer l'argent nécessaire à ses prodigalités, du sang même de ses sujets qu'il vend aux recruteurs pour les expédier en Amérique. Le premier ministre de ce prince coupablement léger est un ambitieux scélérat qui est arrivé à sa haute situation en assassinant son prédécesseur, qui gouverne par l'intrigue et a perdu le sens moral au point de ne pas reculer devant l'idée d'assurer sa puissance en faisant épouser à son fils la maîtresse de son souverain. La cour est peuplée de gredins comme le secrétaire Wurm, ou de fantoches grotesques comme le maréchal Kalb ; le premier est l'âme damnée du ministre qui le tient à sa merci parce qu'il peut le convaincre d'avoir jadis commis des faux et se sert de lui comme exécuteur de ses basses œuvres ; l'autre est la caricature amusante du courtisan nul et vain occupé exclusivement de toilette, d'étiquette et de fêtes, complaisant pour le prince jusqu'au dernier degré d'un avilissement inconscient. Et cette société corrompue jusqu'aux moelles montre à quel point elle est malfaisante en causant la mort de deux jeunes gens, Ferdinand, le fils du ministre, et Louise la fille d'un pauvre musicien, qui se sont aimés en dépit des préjugés sociaux qui les séparent : l'intrigue triomphe de l'amour ; les deux amoureux succombent victimes des embûches abominables que leur tendent le ministre et son odieux acolyte. Plus révolutionnaire encore que dans les *Brigands*, Schiller tirait vengeance des humiliations de sa jeunesse en flétrissant de la manière la plus infamante ce régime despotique sous lequel gémissait une grande partie de l'Allemagne et dont il avait souffert lui-même.

Les premiers drames de Schiller sont encore très éloignés de la perfection dramatique. Leur auteur voyait lui-même que par bien des côtés ils prêtaient à la critique. On y sent à tout instant l'inexpérience du débutant qui n'est pas encore maître des ressources de son art et qui, surtout, connaît insuffisamment la vie réelle. Les caractères sont assez souvent tracés d'une main encore mal assurée. Parfois Schiller manque, comme il le dit lui-même, « la ligne moyenne entre l'ange et le diable », et peint, dans Franz Moor par exemple, un monstre d'une invraisemblable noirceur. Ailleurs il n'arrive pas à donner à ses personnages la vie poétique : le vieux comte Moor est crédule et faible au delà de toute vraisemblance ; le conspirateur Fiesque, dont le cœur est partagé entre l'ambition égoïste et le patriotisme libertaire le plus désintéressé, reste, malgré les efforts du poète, un personnage assez factice et composite ; les femmes surtout, Amalia dans les *Brigands*, Julia, Léonore et Bertha dans *Fiesque*, ne sont que d'incolores silhouettes, des figures conventionnelles dépourvues de toute vérité dramatique ; et si Louise Millerin, dans *Intrigue et Amour*, est plus vivante et mieux réussie, la critique a pu néanmoins blâmer l'étrange faiblesse de caractère dont elle fait preuve vers la fin de la pièce. — La peinture des milieux historiques, qui sera plus tard un des triomphes de Schiller lui réussit, pour l'instant, beaucoup moins encore que celle des caractères. Les *Brigands* sont censés se passer au moment de la guerre de Sept ans ; en réalité, rien dans cette pièce ne sent l'époque du grand Frédéric ; elle se joue en un temps et en des lieux parfaitement indéterminés et fantastiques. Dans *Fiesque* de même — et c'est là l'un des plus graves défauts de la pièce — Schiller n'a su décrire d'une façon claire ni la tyrannie qui pèse (ou va peser) sur les Génois, ni surtout le rôle que la France, d'une part, l'empereur Charles V, de l'autre, jouent dans les événements. Ce n'est que dans *Intrigue et Amour* où il décrivait la réalité contemporaine que Schiller est parvenu à donner une peinture de milieu exacte et vivante. — La langue enfin est d'une emphase qu'on peut à la rigueur admettre dans les *Brigands* où les acteurs du drame sont, en général, placés dans des situations extrêmement violentes et secoués par des passions furieuses, mais qui choque davantage dans *Fiesque* où les personnages disent parfois des choses fort simples avec un luxe d'hyperboles absolument déplacé.

Et pourtant, malgré ces défauts, les premiers drames de Schiller ont produit sur les contemporains et produisent aujourd'hui encore une très forte impression. Cet attrait exercé par des œuvres esthétiquement assez imparfaites s'explique tout d'abord par l'évidente sincérité du poète. Schiller s'identifie de tout cœur avec ses personnages ; par la bouche d'un Karl Moor, d'un Fiesque, ou d'un Ferdinand, ce sont ses propres enthousiasmes, ses propres haines, ses propres aspirations, ses propres joies et ses propres désespoirs qu'il crie au public. Et cette confession il la fait avec une éloquence fougueuse et passionnée qui a conquis jadis tous les cœurs et qui aujourd'hui encore convainc et entraîne l'auditeur. — A cette raison d'ordre sentimental vient s'en joindre une autre, d'ordre artistique. Schiller dès ses débuts est un homme de théâtre singulièrement habile à construire une action, à combiner une intrigue dramatique. Dans les *Brigands* déjà il se montre, à ce point de vue, infiniment supérieur aux dramaturges de la période d'assaut et de tempête qui, sous prétexte de rejeter des conventions vieillies, s'étaient affranchis de toutes les « règles » de l'art dramatique et s'abandonnaient à tous les caprices de leur fantaisie. Sans le chercher, en obéissant aux seules impulsions de sa nature, Schiller avait composé une pièce qui satisfaisait aux lois essentielles de l'art du théâtre et produisait de puissants effets dramatiques. Inférieur aux *Brigands* à presque tous les points de vue, *Fiesque* reste néanmoins remarquable par l'art déjà plus conscient avec lequel Schiller fait mouvoir un grand nombre de personnages et noue une intrigue savante, si compliquée même que le spectateur a parfois quelque peine à la suivre. Dans *Intrigue et Amour*, enfin, Schiller obtient, avec un nombre très restreint de personnages et des moyens bien plus simples, par le développement logique de l'action, une succession habilement graduée d'effets scéniques, de situations tragiques ou touchantes qui tiennent le spectateur en haleine. — Si Gœthe fait preuve dans ses premiers drames d'un esprit plus mûr et plus profond, d'un goût plus sûr et plus raffiné, Schiller nous apparaît de suite comme un dramaturge-né qui compense son infériorité comme penseur et comme poète par un instinct remarquable de l'effet dramatique.

Don Carlos (1783-87). Le 7 juin 1784, Schiller recevait à Mannheim un paquet de Leipzig : quatre amis inconnus, Gottfried Kœrner (plus tard conseiller à Dresde et père du poète Théodore Kœrner), Ferdinand Huber, et leurs fiancées Dora et Minna Stock, adressaient au poète des *Brigands* des lettres et des petits ouvrages en témoignage de leurs sympathies et de leur chaleureuse admiration. L'année suivante, Schiller, fatigué de la vie agitée et vide qu'il menait à Mannheim, se rend, sur l'invitations de ses nouveaux amis, en Saxe. Là, il trouve une cordiale hospitalité, il se sent entouré d'estime et d'affection, encouragé dans ses espérances de poète. Une vie nouvelle, plus régulière et plus heureuse commence pour lui. Dans le célèbre *An die Freude* composé pendant l'été de 1785 à Gohlis, petit village des environs de Leipzig, il a chanté en strophes pleines de flamme le bonheur, nouveau pour lui, d'être entouré d'amis sûrs et dévoués. C'est dans ce milieu sympathique qu'a été en grande partie composé et achevé à loisir le drame de *Don Carlos* dont il avait esquissé le plan déjà au printemps de 1783, pendant son séjour à Bauerbach.

Par son inspiration générale *Don Carlos* se rattache étroitement aux premiers drames de Schiller. C'est de nouveau un drame révolutionnaire dirigé, cette fois, surtout contre la tyrannie exercée sur les consciences par l'Eglise. Les adversaires en présence sont, d'un côté, Philippe II, le grand maître de l'Inquisition, et leurs instruments dociles, le duc d'Albe et Domingo, de l'autre, le marquis de Posa et don Carlos ; l'enjeu immédiat est

EFERUS - Recherche & Classification numérique

l'affranchissement des Pays-Bas qu'il s'agit de soustraire à la tyrannie que font peser sur eux l'Espagne et l'Inquisition ; mais ce n'est pas seulement pour les Pays-Bas, c'est pour l'univers entier que les deux amis rêvent une ère de liberté et de bonheur. L'Espagne, l'Europe ne peuvent plus se contenter de « cette paix de cimetière » que Philippe II fait régner dans ses États. Il faut que le roi « rende à l'humanité sa noblesse perdue », qu'il lui « accorde la liberté de pensée ». L'œuvre de la tyrannie est stérile et caduque : « Des siècles plus cléments succéderont au siècle de Philippe, apportant avec eux une sagesse plus douce; le bonheur du citoyen marchera de pair, réconcilié, avec la grandeur du prince... et la Nécessité même se fera humaine ». Ce beau rêve de félicité universelle se réalisera quelque jour. Posa et don Carlos le savent, ils en ont la conviction profonde, et ils consacrent leur vie à hâter l'avènement de cet ordre de choses nouveau. — Mais ils sont vaincus : le soupçonneux despote Philippe, un instant presque gagné par l'éloquence de Posa, se retourne finalement contre lui : il croit voir en lui et en don Carlos des ennemis et des traîtres ; effrayé, il se rejette dans les bras de l'Eglise, il « s'incline en toute humilité » devant la majesté de l'Inquisition ; il lui sacrifie son fils même, l'héritier de sa puissance. « Pour qui ai-je travaillé ? » demande le roi : « Pour la pourriture et le néant plutôt que pour la liberté ! » répond le grand inquisiteur. — *Don Carlos* est donc, comme les premiers drames de Schiller, une sorte de profession de foi libérale. Le poète ne traite pas son sujet objectivement. Comme peinture historique, son drame laisse encore à désirer : il ne nous décrit clairement ni la tyrannie que Philippe II fait peser sur ses Etats, ni surtout l'antagonisme de l'Espagne et des Pays-Bas; de même l'Inquisition est représentée avec une trop visible partialité comme une sorte de puissance occulte, formidable et fabuleuse. Schiller prend parti avec passion pour don Carlos et Posa, et ce sont ses propres convictions qu'il exprime par leur bouche avec un enthousiasme d'apôtre et une éloquence entraînante.

Il faut remarquer d'ailleurs que *Don Carlos* n'est pas exclusivement un drame politique. Il a été, dans la conception primitive de Schiller, un drame de famille dont le motif central était l'amour coupable de don Carlos pour la femme de son père, la reine Elisabeth de Valois. C'est peu à peu seulement, au cours de la composition, que le drame politique a pris une importance toujours plus grande aux yeux de Schiller, et que le marquis de Posa, le représentant des idées libérales de l'auteur, est devenu un personnage de premier plan, dont le rôle a fini par devenir aussi capital pour la pièce que celui de don Carlos lui-même. Et ceci nous amène à constater que *Don Carlos* est le drame de beaucoup le plus long, le plus complexe et le plus touffu qu'ait écrit Schiller. Il aboutit à une quadruple catastrophe dont les victimes sont don Carlos et Posa, le roi et la reine ; don Carlos meurt à cause de son amour pour la reine et de ses rêves politiques, Posa succombe pour son idéal de liberté, la reine voit sa vie à tout jamais brisée par la catastrophe qui coûte la vie à don Carlos, Philippe II enfin se voit contraint d'abdiquer en quelque sorte sa royauté et de s'abandonner sans réserve à l'impérieuse domination du grand inquisiteur. Il est permis de douter que, malgré ses dons merveilleux de dramaturge, Schiller ait réussi à dominer complètement cette énorme matière, à donner une unité organique parfaite à un sujet aussi complexe. Il y a dans la contexture de son drame, en particulier dans le rôle de Posa, des obscurités que tous les efforts des commentateurs n'ont pas absolument dissipées.

En dépit de ses imperfections, *Don Carlos* marque une étape importante dans la carrière de Schiller, non pas seulement parce qu'on y trouve à un degré éminent les qualités qui avaient fait le succès des premiers drames, mais encore parce que Schiller y emploie pour la première fois le vers. Imitant l'exemple donné par Lessing dans *Nathan der Weise*, il écrit sa pièce en vers iambiques de cinq pieds; il manie d'ailleurs ce mètre avec bien plus d'aisance et de virtuosité que son prédécesseur, évite de briser le vers comme le fait Lessing qui lui avait donné le caractère de prose rythmée, et contribue ainsi à faire de l'iambe à cinq pieds le mètre classique de la haute tragédie allemande.

II. Période de recueillement. Schiller historien et philosophe. — En 1787, Schiller se rend à Weimar dans l'espoir de se rapprocher des trois grands écrivains, Wieland, Herder et Gœthe que le duc Charles-Auguste avait su attirer et retenir à sa cour, et avec la volonté bien arrêtée de tendre, comme ces grands hommes, vers le développement complet de toutes ses facultés en toute indépendance et sans souci du succès extérieur. Il ne réussit pas du premier coup à se faire sa place dans ce petit cercle privilégié : on le tient d'abord à distance. Mais, malgré cet insuccès, il reste à Weimar. Et au bout de quelques années d'attente énervante et pénible, il finit par obtenir une situation stable : grâce à l'appui de Gœthe, il est nommé, en 1789, professeur à l'Université d'Iéna. L'année suivante, il épouse Charlotte de Lengefeld (22 févr. 1790), en qui il trouve une compagne qui sait le comprendre, l'aimer et aussi le soigner avec dévouement quand viennent les années de maladie. Entouré d'affection par sa femme, soutenu par l'admiration et le respect de ses amis et de ses élèves, il a plus de loisir et aussi plus de tranquillité d'esprit que par le passé pour travailler. Et peu à peu un changement considérable s'accomplit en lui : l'apaisement se fait dans son âme si troublée et si tourmentée au temps de sa jeunesse ; en même temps il voit aussi plus clairement le but qu'il veut atteindre et vers lequel il tend désormais avec une admirable énergie.

Il se rend compte à présent de ce qui lui manque encore pour produire des œuvres définitives. Pour composer ses premières œuvres, il n'avait écouté que sa passion et son imagination ; il travaillait dans un état de fièvre quelque peu morbide : « Ce que je suis, disait-il, je ne le suis vraiment que par une exaltation de mes forces qui, souvent, n'est pas naturelle. » De là le caractère violemment subjectif de ses productions de jeunesse. Il voyait à présent qu'il ne pouvait pas, à la longue, tirer en quelque sorte ses œuvres de sa propre substance, mais qu'il lui fallait une base solide de connaissances, de faits, d'idées dont il ferait la matière de ses compositions. Or, il n'avait guère d'expérience de la vie et des hommes ; son existence extérieure avait été mesquine et insignifiante, et il ne voyait pas de possibilité pour lui de la rendre beaucoup plus riche et instructive : d'ailleurs il n'avait pas au même degré que Gœthe l'amour de l'observation directe de la réalité, le goût de l'analyse de soi-même. Pour suppléer et servir de complément à l'expérience, à l'observation du monde extérieur, force lui était donc d'avoir recours aux livres. Il comprit qu'il pourrait trouver dans une étude approfondie de l'histoire cette somme de connaissances positives, cette base de faits réels dont il avait besoin pour ses œuvres poétiques. Il sentit, ainsi qu'il l'écrivait à Kœrner, qu'il avait besoin « d'apprendre encore infiniment de choses, de semer avant de moissonner ». Aussi, *Don Carlos* une fois terminé, se décida-t-il à laisser pendant quelque temps la poésie de côté pour se consacrer à peu près exclusivement aux études historiques.

De 1788 à 1792, Schiller publie coup sur coup une série de travaux dont quelques-uns fort considérables. C'est d'abord en 1788 un fragment de *Geschichte des Abfalls der Niederlande* (complété en 1789 et 1794 par deux études sur Egmont et sur le siège d'Anvers). Puis, des cours qu'il professe à Iéna, de 1789 à 91, il tire une série de publications de moindre importance : *Was heisst und zu welchem Ende studirt man Universalgeschichte* (1789) ; *Die Sendung Moses* (1790) ; *Die Gesetzgebund des Lykurgues und Solon* (1790). En même temps, il

EFERUS - Recherche & Classification numérique

dirige une vaste publication de Mémoires historiques pour laquelle il compose divers essais : *Ueber die Kreuzzüge* (1789), *Kaiser Friedrich I* (1790), *Die Religionskriege in Frankreich* (1790). De 1790 à 1792, enfin, il écrit l'une de ses œuvres les plus connues, *Geschichte des dreissigjährigen Kriegs*. La valeur de ces travaux est fort inégale. Quelques-uns, comme l'essai sur Lycurgue et Solon, en particulier, n'ont aucune valeur originale. Pour les meilleurs même, Schiller n'a fait ni travaux d'archives ni critique diplomatique ou philologique rigoureuse. Mais ses grandes œuvres, comme *la Guerre de Trente ans* et surtout *le Soulèvement des Pays-Bas*, restent aujourd'hui encore des modèles de narration historique : elles ne sont pas seulement un exposé sèchement pragmatique, mais une vivante interprétation psychologique des faits révélés par l'étude des sources.

En même temps que Schiller se plongeait dans l'étude de l'histoire, il était amené aussi à réfléchir plus sérieusement qu'il ne l'avait fait jusqu'alors sur le problème de la destinée humaine, à modifier et à élargir sa conception de l'existence. Ses drames de jeunesse étaient *révolutionnaires* et *pessimistes*. Schiller nous montrait la lutte héroïque et malheureuse d'hommes énergiques et pleins de nobles aspirations contre une société foncièrement mauvaise, corrompue ou vulgaire. Ces enthousiastes, épris d'un idéal de liberté et de justice, essayent de le réaliser en ce monde, de bouleverser une société qui tient à ses habitudes, à ses préjugés, à ses vices ; ils échouent tragiquement dans leur entreprise et périssent sans avoir atteint cet idéal auquel ils aspiraient. Il semble donc qu'il y ait, pour Schiller, une opposition absolue entre l'idéal et la réalité, un antagonisme radical entre l'aspiration vers l'idéal et la poursuite du bonheur. — Or, sous l'influence apaisante des études historiques, Schiller parvient peu à peu à des idées moins radicales. Trois poésies lyriques importantes, *Resignation* (1788), *Die Götter Griechenlands* (1788), *Die Künstler* (1789), marquent les étapes principales de cette transformation intérieure. Dans la première il nous montre que l'idéaliste, s'il doit abjurer tout espoir de jouissance présente ou future, trouve du moins sa récompense dans sa foi même en l'idéal et attendra, confiant, le jugement sans appel de l'histoire du monde, sûr que tôt ou tard triomphera la grande cause pour laquelle il a combattu. Il n'est donc plus un *revolté*, mais un *résigné*. Il constate mélancoliquement que l'âge d'or où l'homme faisait le bien sans effort et pouvait s'abandonner sans crainte à ses instincts, est passé sans retour, que, dans le monde d'à présent, il y a opposition entre notre bonheur et notre dignité, entre la réalité toujours vulgaire et la poésie, que « ce qui doit vivre immortel dans le chant des poètes est condamné à périr dans la vie réelle » (*Dieux de la Grèce*). Mais Schiller ne s'en tient pas à cette conception désenchantée de la vie. L'artiste ne doit pas se détourner avec dédain ou colère du monde réel, de la vérité historique : il a la plus noble de toutes les missions ; il doit, tout en charmant les hommes, les initier au Vrai et au Bien : « La dignité de l'homme, crie le poète aux artistes, est remise entre vos mains, gardez-la ! Elle tombe avec vous, avec vous elle s'élèvera ! La sainte magie de la poésie a son rôle bienfaisant dans un sage plan du monde : que doucement elle nous guide vers l'océan de la grande harmonie.» (*Artistes*). Ainsi l'idéaliste et en particulier l'artiste ne se borne pas à une révolte impuissante et stérile contre la réalité mauvaise et laide ; il a une tâche positive et utile à accomplir. Cette mission de l'artiste moderne, Schiller va s'efforcer de la définir avec une entière clarté en se créant, au prix d'un long et opiniâtre travail, une conception philosophique précise de la vie et de l'art.

Deux influences sont d'une importance toute particulière pour la constitution de la philosophie de Schiller : celle des Grecs et celle de Kant.

Dès son arrivée à Weimar, Schiller s'était mis à l'étude de l'antiquité classique. Poussé dans cette voie par Wieland, il n'avait pas tardé à reconnaître que la littérature grecque, avec ses chefs-d'œuvre de mesure et d'harmonie empreints d'une beauté si pure et si objective, lui enseignait les qualités qui lui faisaient le plus défaut : la pureté du style, la simplicité, le goût, la clarté. Dès 1788, il se plongeait dans l'étude d'Homère et mandait à Kœrner que pendant deux ans il ne voulait plus lire aucun écrivain moderne. D'Homère il passe à Euripide, arrange *Iphigénie à Aulis* et des scènes des *Phéniciennes* (1789) et songe à faire une adaptation de l'*Agamemnon* d'Eschyle (1791). En même temps, il commence une traduction de l'*Enéide* de Virgile (1790-91). Plus tard, encouragé dans son enthousiasme pour les Grecs par son ami Guillaume de Humboldt, dont les auteurs de prédilection étaient Pindare, Thucydide et Eschyle, il voulut même apprendre le grec ; Humboldt, par bonheur, comprit que Schiller avait mieux à faire que de perdre son temps sur la grammaire grecque et le détourna de son projet. — Schiller admire d'ailleurs les Grecs, non pas seulement comme artistes, mais comme hommes. Il voit en eux les représentants par excellence de l'humanité *naïve:* vivant dans une harmonie parfaite avec la nature, ils ne connaissent pas cet antagonisme entre la sensibilité et la raison, entre l'instinct et la volonté morale, dont souffre l'homme moderne ; placés au sein d'une nature admirable, ils ont réalisé spontanément et sans effort un idéal de perfection auquel l'homme moderne ne peut atteindre aujourd'hui que par un effort de raison et de volonté. L'hellénisme n'est donc pas seulement, aux yeux de Schiller, un principe artistique, mais encore une conception générale de l'existence, un idéal moral.

Kant, d'autre part, lui apparaît comme le plus grand représentant de la pensée moderne ; il est attiré vers lui, tout à la fois par sa haute et stoïque morale de l'impératif catégorique et aussi par ses idées sur le beau et sur l'art. Rendu attentif à la philosophie kantienne dès 1787 par Reinhold, il se plonge en 1791 dans la *Critique du jugement* qui venait de paraître l'année précédente ; et au début de 1792 il écrit à Kœrner qu'il est « irrévocablement décidé à ne pas quitter la philosophie de Kant sans la posséder à fond, dût-il lui en coûter trois ans de travail ». — C'est sous l'influence de ce grand penseur dont il accepte le plus souvent les théories, mais dont souvent aussi, en disciple original, il combat et complète les idées, qu'ont été composés les traités philosophiques écrits par Schiller de 1792 à 1795, pendant les années qui suivent l'achèvement de la *Guerre de Trente ans*, soit : en 1792, *Ueber den Grund des Vergnügens an tragischen Gegenstände* et *Ueber die tragische Kunst;* en 1793, *Ueber Anmuth und Würde*, *Ueber das Pathetische* et *Ueber das Erhabene* (remanié et complété en 1801) ; en 1795, *Briefe über die asthetische Erziehung des Menschen;* en 1795 et 1796, enfin, *Ueber naive und sentimentalische Dichtung*,

La philosophie de Schiller telle qu'elle est exposée dans ces traités apparaît essentiellement comme un essai de concilier l'hellénisme et le kantisme, l'esprit antique et l'esprit moderne. L'homme moderne ne peut, selon Schiller, revenir ni en art ni en morale à la « naïveté » des Grecs. Il est devenu en effet « sentimental » : l'harmonie entre le sensibilité et la raison, entre les instincts naturels et la volonté morale est détruite chez lui. Il ne pourrait, sans déchoir, laisser chez lui la raison et la volonté morale abdiquer leur domination sur les sens, ni se borner à écouter docilement, comme les Grecs, les impulsions de sa nature sensible. De même le poète moderne ne doit pas se faire artificiellement une âme grecque et revenir purement et simplement à la nature : au lieu de « se faire vaincre par les Grecs dans une sphère étrangère, où sa langue, sa culture, son monde lui feront éternellement obstacle », il devra se fixer dans le domaine qui lui est propre et y tendre à la perfection, il devra, en un mot, « prendre pour

EFERUS - Recherche & Classification numérique

objet l'idéal plutôt que la réalité. » — Mais, d'autre part aussi, la raison et la volonté morale ne doivent pas non plus faire violence à l'instinct naturel comme l'exige le rigorisme kantien. L'homme n'est libre, aux yeux de Schiller, que quand les deux moitiés de son être, sa nature spirituelle et sa nature sensible, se font équilibre parfait, quand ses instincts naturels (*Stofftrieb*), d'une part, sa raison et sa volonté morale (*Formtrieb*), de l'autre, sont pleinement et harmonieusement développés. L'instinct ne doit pas être brutalement combattu et tyrannisé : il doit être *anobli* par l'*éducation esthétique* et ainsi amené graduellement à tendre dans le même sens que la volonté morale. L'humanité doit s'élever de l'ordre physique fondé sur le jeu des instincts naturels (*physischer Staat*), par l'intermédiaire de « l'ordre esthétique » fondé sur le goût du beau (*æsthetischer Staat*), jusqu'à « l'ordre moral » fondé sur le règne de la loi du devoir (*moralischer Staat*). L'artiste est donc l'éducateur du genre humain : il affine et purifie sa sensibilité ; en développant chez l'homme l'amour du beau, il lui facilite l'accomplissement du devoir et le conduit ainsi peu à peu jusqu'à cet état de perfection où il n'aura plus qu'à s'abandonner à ses penchants naturels pour accomplir spontanément ce que lui commande la loi morale, pour réaliser librement le bien.

III. La Maturité. — En 1794 se produit un événement qui donne à la vie de Schiller une orientation nouvelle : il entre en relations intimes avec Gœthe. En 1788, déjà, il lui avait été présenté à Rudolstadt par les dames de Lengefeld qui désiraient rapprocher les deux poètes. Mais cette première entrevue n'avait pas eu de résultats. Gœthe revenait d'Italie épris de la sereine tranquillité et du grand style des œuvres de l'antiquité classique, amoureux de beauté, de mesure. Comment eût-il apprécié l'auteur des *Brigands* et de *Don Carlos*, dont l'idéalisme révolutionnaire lui paraissait l'antipode de son propre génie si foncièrement réaliste et objectif, et en qui il voyait le représentant d'une jeune génération dont il ne partageait pas les tendances. Il tint donc Schiller à l'écart et celui-ci fut si blessé de cette réserve qu'il se sentit pendant quelque temps partagé, à l'égard de Gœthe, entre l'amour et la haine : il alla même jusqu'à écrire à Kœrner que Gœthe lui semblait un égoïste de grande marque, doué du redoutable pouvoir de s'attacher les autres sans jamais se donner lui-même. Pendant cinq ans, les deux poètes vécurent tout proches voisins, l'un à Weimar, l'autre à Iéna sans se connaître, sans soupçonner que, par des voies différentes et avec des natures foncièrement opposées ils étaient arrivés à peu près à la même conception de l'art. Vers le milieu de 1794, le rapprochement se fit par une circonstance fortuite. Schiller demanda à Gœthe sa collaboration à une Revue, *Die Horen*, pour laquelle il sollicitait le concours des plus grands écrivains de l'Allemagne. Gœthe accepta. Quelques semaines après, les deux poètes se rencontrèrent au sortir d'une séance de la Société d'histoire naturelle d'Iéna ; cette fois ils se comprirent. Tardivement nouée, leur amitié n'en fut que plus solide, car le hasard les avait réunis au moment où ils pouvaient utilement se rencontrer. « Désormais, écrivait Schiller à Gœthe, je puis espérer que nous ferons de compagnie le reste du chemin, quelque long qu'il soit encore, et cela avec d'autant plus de profit que, dans un long voyage, ce sont toujours les derniers compagnons qui ont le plus à se dire. » Leur amitié fut sans nuages. Entretenue par de fréquentes visites et par une volumineuse correspondance sur les sujets les plus variés, elle subsista jusqu'à la mort de Schiller sans qu'aucun dissentiment pût jamais se glisser entre eux. Cette intimité fut, pour Schiller surtout, un bienfait inestimable. Aussi clairvoyant que modeste, il avait fort bien conscience des défauts inhérents à la nature même de son génie : il savait qu'il avait une connaissance trop restreinte du monde extérieur, une expérience insuffisante des hommes et des choses ; il sentait parfaitement que, à moitié philosophe et à moitié poète, il courait à tout instant le risque, soit de se laisser entraîner par son imagination dans ses spéculations philosophiques, soit surtout de rester trop philosophe et trop abstrait dans ses œuvres poétiques. Or en Gœthe il trouvait tout juste, à un degré éminent, les dons qui lui faisaient défaut : la faculté d'*intuition* qui fait le vrai poète, le don d'observation objective et scientifique, l'intelligence profonde de la vie si riche et si complexe de l'univers. Il trouva aussi en lui un ami complaisant toujours prêt à discuter avec lui ses œuvres nouvelles, à le fournir d'idées, à lui donner des renseignements, un sage conseiller qui lui donnait des notions d'hygiène, lui apprenait à mieux organiser ses journées, à répartir plus régulièrement son temps entre la veille et le sommeil, un directeur de théâtre toujours empressé à jouer ses pièces, à les monter avec un soin minutieux, un critique d'une merveilleuse sûreté pour guider son goût et pour apprendre au public ce qu'il devait penser de ses œuvres nouvelles.

Stimulé par les conseils et l'exemple de Gœthe, Schiller revient maintenant à la poésie qu'il avait quittée jadis pour se livrer à l'étude de l'histoire et de la philosophie. Las des théories et des abstractions, il se décide à fermer pour un temps au moins l'échoppe philosophique et à reprendre, mûri par six années de labeur opiniâtre, son ancien métier de poète. Il se met au travail avec une énergie admirable. Miné par une maladie qui ne pardonne pas et qui, au début de 1791 déjà, avait failli l'enlever, Schiller se sait perdu. Mais il veut du moins « sauver de la catastrophe ce qui mérite d'être sauvé » : avec une activité fébrile, il cherche à tirer le meilleur parti possible des quelques années de répit que lui laisse la mort ; et il réussit effectivement à fournir, pendant les dix années de son intimité avec Gœthe, une somme de travail prodigieuse. Dans ce court laps de temps, il produit cinq grands drames dont la trilogie de *Wallenstein*, il compose une série d'adaptations ou de traductions de pièces étrangères, il écrit une quantité de poésies lyriques dont quelques-unes, comme *Die Glocke*, fort étendues. En même temps, il s'occupe activement du théâtre de Weimar, il dirige d'importantes publications comme *Die Horen* (1794-98) et le *Musenalmanach* (1796-1800). Enfin il entretient une volumineuse correspondance avec ses amis, avec Gœthe, Kœrner et Guillaume de Humboldt en particulier. C'était un besoin pour lui de mener de front de nombreux travaux ; il mettait une œuvre nouvelle en train avant d'avoir terminé celle dont il s'occupait. Travailleur infatigable, il se soutenait dans les derniers temps de sa vie par des moyens violents quand son corps épuisé refusait le service. Ce régime de surmenage hâta l'œuvre de la maladie. Le 10 mai 1805, un accès de fièvre catarrhale l'emportait à quarante-cinq ans, en pleine maturité, tandis qu'il préparait un nouveau drame, *Demetrius*.

Poésies lyriques. Quand Schiller quitte en 1794-95 la spéculation abstraite pour la poésie, il commence par faire voile, comme il dit, tout près du rivage de la philosophie, avant de naviguer plus avant dans la libre mer de l'invention. Il débute donc par des poèmes philosophiques dans lesquels il exprime sous une forme poétique les idées auxquelles il était arrivé pendant les années qu'il avait consacrées à la spéculation théorique et abstraite. Parmi ces poésies, il en est, comme *Christophe Colomb* ou les *Guides de la Vie*, qui ne sont que des fragments versifiés de ses propres œuvres philosophiques en prose. D'autres fois, Schiller reprend sous une autre forme des idées discutées dans ses ouvrages antérieurs, il développe ou complète des indications sommaires qu'il avait données dans ses écrits philosophiques ; nous citerons comme exemple le poème éloquent et ingénieux, quoique parfois un peu obscur, qui est connu aujourd'hui sous le titre de *l'Idéal et la Vie*, où Schiller expose avec un éclat et une grandeur admirables les idées maîtresses de ses *Lettres sur l'éducation esthétique de l'Homme*. Dans un der-

EFERUS - Recherche & Classification numérique

nier groupe de poèmes enfin, comme la *Jeune Etrangère*, *le Partage de la Terre*, *la Cloche*, *le Désir*, *le Pèlerin*, l'enveloppe dont Schiller revêt ses conceptions philosophiques est plus plastique, plus vivante. — Je serais assez tenté d'admettre que c'est dans les poèmes philosophiques plus encore que dans les ballades qu'il nous faut voir les inspirations les plus hautes de la muse lyrique de Schiller. En lisant les *Paroles de la Foi*, Kœrner plein d'admiration pour les qualités « oratoires » de la poésie de Schiller lui écrivait : « Tout ce que peuvent la langue, l'harmonie des vers, le rythme et la dignité du style pour mettre brillamment en lumière une pensée, et cela sans y ajouter aucun élément sensible, — tout cela, me semble-t-il, tu l'as mis dans cette œuvre. » S'il est vrai que l'originalité du génie de Schiller consiste précisément dans l'alliance d'une forte pensée philosophique avec un talent éminent de poète et de « rhéteur », des poèmes comme *l'Idéal et la Vie*, ou, à un moindre degré, *la Cloche*, méritent pleinement le bel éloge décerné par Kœrner à son ami, et doivent être comptés au nombre des chefs-d'œuvre de Schiller.

Au groupe des poésies didactiques se rattache celui des poésies satiriques représentées par les *Xénies* où Gœthe et Schiller prirent à partie leurs ennemis communs, toute la troupe des médiocrités envieuses, des ambitieux maladroits, des critiques plats et vulgaires. Très importante au point de vue historique, comme déclaration de guerre du génie classique allemand contre le pédantisme bourgeois et utilitaire de l'*Aufklærung*, d'une part, contre les exagérations du romantisme, de l'autre, les *Xénies* n'ont qu'une assez mince valeur poétique. Celles de Schiller, bien que plus acérées et plus incisives que celles de Gœthe, sont néanmoins trop souvent insignifiantes ou prosaïques, maladroites ou d'une allure gauchement empruntée.

Les *Ballades* de Schiller, composées pour la plupart pendant l'été de 1797, sont les plus populaires de ses œuvres lyriques. Il est douteux que ce soient les plus intéressantes. En s'essayant dans le genre épique, en traitant des « sujets palpables », Schiller s'est assurément affranchi des liens de la métaphysique. Il a donné des tableaux poétiques d'une belle ordonnance, d'un coloris franc, d'un dessin irréprochable et nettement arrêté, en un mot d'une facture parfaite. Mais on ne peut s'empêcher, surtout lorsqu'on les compare aux ballades de Gœthe comme le *Roi des Aulnes* ou la *Fiancée de Corinthe*, de leur trouver une sécheresse quelque peu prosaïque. Claires et précises, elles n'ouvrent pas de perspectives à l'imagination, à la rêverie, elles ne sont pas « suggestives ». Surtout la tendance moralisatrice y est trop visible. Chacune d'elles a sa *moralité* souvent directement exprimée par le poète, toujours mise en relief par le dénouement. Le *Plongeur* avertit l'homme de ne pas tenter les dieux et de ne pas chercher à découvrir les secrets que, dans leur clémence, ils enveloppent de ténèbres et d'horreur. Les *Grues d'Ibycus* montrent comment le crime le plus caché finit toujours par se révéler et comment tôt ou tard le moment de l'expiation vient pour ceux qui ont violé les lois sacrées de la nature. L'*Anneau de Polycrate* nous prévient de toujours craindre la puissance redoutable et capricieuse de la Fortune. La *Caution* nous représente Denys le Tyran converti à la vertu par le spectacle de l'amitié fidèle qui unit Damon et Pythias. Jusque dans ses récits poétiques, Schiller ne peut se défendre de rester moraliste et de nous présenter les scènes qu'il décrit comme des applications des lois générales qui régissent l'univers. Il reste toujours le poète de l'idéal qui, comme le disait Gœthe à Eckermann, « obtenait souvent par l'effet de la méditation ce que le poète doit produire librement et d'une manière inconsciente ».

Drames. Ce n'est pas la poésie lyrique, toutefois, mais bien le drame qui absorbe la meilleure partie de l'activité poétique de Schiller pendant ses dernières années. Il compose et fait jouer la trilogie de *Wallenstein* (première idée, 1791; composition, 1796-99) qui comprend *Wallensteins Lager* (1re représ. à Weimar le 12 oct. 1798), *Die Piccolomini* (1re représ. à Weimar, 30 janv. 1799) et *Wallensteins Tod* (1re représ. à Weimar le 20 mars 1799); puis *Maria Stuart* (composition 1799 à 1800; 1re représ. à Weimar 14 juin 1800); *Die Jungfrau von Orleans* (composition, 1800-1; 1re représ., à Leipzig, 18 sept. 1801); *Die Braut von Messina* (composition, 1801-2; 1re représ., à Weimar, 19 mars 1802); enfin *Guillaume Tell* (composition, 1801-4; 1re représ., à Weimar, 17 mars 1804). — A côté de ces grandes œuvres originales qui ont fondé la réputation de Schiller comme dramaturge il faut citer une série de traductions d'œuvres étrangères ou d'adaptations à la scène d'œuvres allemandes. C'est ainsi qu'il arrange *Macbeth* de Shakespeare (1800), *Turandot* de Gozzi (1801-2), *Phèdre* de Racine (1804-5), *Médiocre et Rampant* (1803) et *Encore des Ménechmes* (1803) de Picard, et qu'il adapte pour le théâtre de Weimar *Egmont* (1796) et *Iphigenie* (1802) de Gœthe et *Nathan der Weise* de Lessing (1801). Il écrit de plus *Heildigung der Kunste*, pièce de circonstance récitée le 12 nov. 1804 au théâtre de Weimar comme souhait de bienvenue à la grande-duchesse de Russie Maria-Paulowna qui venait d'épouser le prince héritier de Weimar. Enfin Schiller a laissé un assez grand nombre de projets de drames qui sont restés à l'état d'esquisses plus ou moins développées et dont les principaux sont *Die Maltheser*, *Warbeck*, *Die Kinder des Hauses* et surtout *Demetrius*, une œuvre de tout premier ordre que la mort l'a empêché d'achever et dont il a composé, outre le plan, quelques scènes admirables.

Les drames de la période de maturité diffèrent de ceux de la jeunesse de Schiller par quelques traits essentiels.

Dans ses drames de jeunesse, Schiller, nous l'avons vu, est essentiellement subjectif : il se soucie moins de peindre des caractères d'une parfaite vérité humaine, de reconstituer avec une entière exactitude un milieu historique donné que d'exprimer par la bouche de tel ou tel de ses personnages ses propres sentiments et ses aspirations personnelles. Or l'étude approfondie et scientifique de l'histoire, la fréquentation journalière du grand réaliste Gœthe, et aussi le commerce plus assidu avec les écrivains de l'antiquité classique changent ces dispositions. Et le premier drame dans lequel il met en œuvre ses travaux historiques, *Wallenstein*, nous montre Schiller animé d'un esprit de parfaite objectivité. Il s'efforce très consciemment de toujours dominer son sujet, de ne jamais s'identifier avec ses personnages. « Je serais presque tenté de dire, écrit-il à Gœthe (28 nov. 1796), que mon sujet ne m'intéresse pas. » La figure de son héros principal, Wallenstein, il la traite sans sympathie sentimentale d'aucune sorte, « avec le pur amour de l'artiste pour son œuvre ». Wallenstein n'est pas un idéal moral comme le marquis de Posa; il n'a « rien de noble »; bien plus « il n'apparaît grand dans aucun de ses actes particuliers »; il manque de dignité morale et, de plus, il a le succès contre lui, il échoue dans sa tentative de trahison. Pourtant Schiller espère faire de lui « un caractère dramatiquement grand et doué d'un principe interne de vie authentique ». « Jadis, écrit-il, j'ai cherché, dans Posa et don Carlos par exemple, à suppléer par le bel idéalisme des caractères à la vérité qui leur faisait défaut; ici, dans Wallenstein, je veux essayer de trouver dans la simple vérité un dédommagement pour l'absence de beauté idéale. » Cet effort vers le réalisme a été des plus heureux et a fait de Schiller l'un des maîtres du drame historique. Il possède désormais à un degré éminent le don de faire surgir devant le spectateur la vision précise d'un coin du passé, de lui donner la sensation nette des forces historiques dont il montre le conflit. Dans *Wallenstein*, c'est l'époque de la guerre de Trente ans qu'il évoque avec une extraordinaire puissance; le *Camp de Wallenstein* tout entier n'est qu'une admirable peinture de milieu d'un relief admirable et nous fait

EFERUS - Recherche & Classification numérique

connaître, non point des caractères individuels, mais l'âme même de cette armée qui suit la fortune du duc de Friedland, de cette foule anonyme avec ses passions et ses enthousiasmes, ses misères, sa grandeur et sa force. — *Marie Stuart* et la *Pucelle d'Orléans* sont des œuvres de bien moindre envergure ; dans la peinture des caractères, l'auteur ne s'est plus imposé le même effort d'impartialité que dans *Wallenstein* et a franchement pris parti pour ses héroïnes, Marie Stuart et Jeanne d'Arc, contre leurs adversaires Elisabeth et Talbot. Ces deux drames n'en ont pas moins l'un et l'autre une vaste toile de fond historique : l'une nous montre, derrière le conflit des deux reines, la lutte du protestantisme et du catholicisme ; l'autre nous ouvre de grandioses perspectives sur la lutte séculaire de la France et de l'Angleterre et nous fait voir la France divisée et déjà à demi vaincue, ramassant toute son énergie pour un suprême effort que vient couronner la victoire. — Dans *Guillaume Tell*, enfin, Schiller, bien qu'il n'ait jamais vu la Suisse, n'en a pas moins su, en s'aidant soit d'ouvrages historiques et géographiques, soit des récits de Gœthe, peindre avec une merveilleuse vérité la nature alpestre et le vaillant petit peuple qui l'habite. Rien de plus vivant et de plus exact que les descriptions de la haute montagne, les petits tableaux de la vie suisse qu'il a partout semés dans son drame. Et ce qu'il faut plus admirer encore que ces peintures extérieures, c'est l'art avec lequel Schiller a su nous faire connaître l'âme même de la nation suisse, si simple et si modeste, si respectueuse de l'autorité et attachée au passé, mais si énergique aussi à maintenir ses droits, si intrépide dans la défense de son indépendance. Comme *Don Carlos*, *Guillaume Tell* est une apologie de la liberté, mais quelle différence entre les conceptions chimériques et les déclarations vagues d'un Posa, et les revendications claires, précises et pratiques d'un Tell ou d'un Stauffacher ! Si l'étude des réalités historiques n'a pas affaibli l'idéalisme de Schiller, elle lui a enlevé ce qu'il avait d'abstrait et de confus, elle a appris au poète de l'idéal à comprendre et à aimer la vie.

Un autre trait caractéristique des drames de la maturité de Schiller, c'est le rôle considérable qui y est attribué à la Destinée. Comme dans le drame grec où la toute-puissante Moïra gouverne les événements terrestres et apparaît comme plus forte que Zeus lui-même, comme dans le *Macbeth* de Shakespeare où une sombre fatalité, qui s'incarne en quelque sorte dans les trois sorcières et s'exprime par leur bouche, pousse le héros toujours plus avant dans le crime et le précipite à sa perte, on voit souvent, dans les drames de Schiller, s'appesantir sur l'humanité la main puissante du destin « qui anoblit l'homme, tandis qu'il écrase l'homme ». Wallenstein croit aux prédictions de l'astrologue Seni, il croit au mystérieux oracle des étoiles. « Les actions des hommes, dit-il, sont des semences qu'ils jettent dans la terre obscure de l'avenir et confient, pleins d'espoir, à la puissance du Destin. Il faut donc s'enquérir du temps des semailles, choisir avec soin l'heure favorable indiquée par les étoiles ». Cette foi dans sa destinée supérieure fait en même temps sa force et sa faiblesse : elle l'élève à cent coudées au-dessus des ambitieux terre à terre qui l'entourent, mais elle le leurre aussi par de trop vastes espoirs, par des mirages décevants ; elle le frappe d'aveuglement comme les héros antiques, elle l'empêche de voir juste, de se décider promptement, elle l'induit à hésiter, à temporiser jusqu'au jour où sa ruine est consommée. Wallenstein nous apparaît ainsi à moitié comme un coupable, à moitié comme le jouet de forces supérieures à l'humanité. Très consciemment, Schiller s'est servi de ce moyen pour grandir son héros, pour atténuer sa faute en le présentant non plus comme un aventurier sans scrupules qui ne recule pas devant une trahison pour satisfaire ses ambitions, mais comme une victime de la fatalité qui se laisse acculer au crime pour avoir trop cru aux promesses fallacieuses des étoiles. Le rôle du Destin est plus considérable encore dans la *Fiancée de Messine* qu'on a souvent comparée à l'*Œdipe roi* de Sophocle. Schiller y peint la tragique destinée de la famille princière de Messine, sur qui pèse une malédiction analogue à celle qui s'appesantit sur les Labdacides. L'ancêtre de la race a jadis maudit son fils parce qu'il a épousé la femme qu'il aurait convoitée pour lui-même. Les fruits de cette union seront maudits, et la malédiction ne s'éteindra que quand toute la race aura péri. C'est en vain que les parents, avertis par des rêves des calamités qui menacent leurs enfants, essaient de conjurer le péril qui les guette ; comme dans le drame antique, les précautions mêmes qu'ils prennent se retournent contre eux et ne servent qu'à assurer l'accomplissement des oracles. Une implacable fatalité met en œuvre les fautes commises par les divers acteurs du drame — dissimulation d'Isabelle, dissensions des deux frères ennemis, allures mystérieuses de don Manuel, violence irréfléchie de don César, imprudence de Béatrice — pour les précipiter dans un effroyable abîme de calamités. Ils périssent ainsi non pas innocents — Œdipe lui aussi n'est pas entièrement innocent dans le drame de Sophocle — mais chargés de crimes qu'ils n'ont pas voulus, victimes par conséquent de cette sombre et mystérieuse puissance qui a prise sur quiconque s'est écarté de la voie droite du devoir, et qui, d'un acte blâmable, d'une « mauvaise semence », peut faire naître les conséquences les plus effroyables, les catastrophes les plus inouïes.

Il nous reste enfin à signaler, comme trait caractéristique des drames de la maturité de Schiller, le soin avec lequel le poète, tout en cherchant à donner autant de *réalisme* que possible à ses œuvres, fuit en même temps le *naturalisme*. Dans ses premiers drames, le souci de la belle forme est encore à peu près absent, et dans *Intrigue et Amour* où il décrit avec une frappante vérité des scènes de vie contemporaine, il arrive assez près du pur naturalisme. Mais dans *Don Carlos* déjà, il s'éloigne, par l'emploi du vers, de l'imitation pure et simple de la réalité. Et l'étude approfondie des Grecs le confirme dans cette tendance idéaliste. De même que Gœthe avait rapporté d'Italie le culte de la belle forme et prescrivait à l'artiste de s'élever de la simple imitation de la nature jusqu'au « style », ainsi Schiller proclame lui aussi que « reproduire exactement la réalité n'est pas décrire la nature », que « la nature n'est qu'une idée de l'esprit qui ne tombe jamais sous les sens », et que par suite, « l'art ne devient *vrai* qu'en abandonnant entièrement la réalité pour devenir purement *idéal* ». Rien n'est donc plus funeste, au point de vue artistique, que d'exiger du poète dramatique qu'il donne un calque exact de la nature, qu'il procure l'illusion de la réalité : quand même il y parviendrait, ce ne serait là « qu'un misérable tour de passe-passe ». Ce à quoi il doit viser, c'est à donner à ses œuvres du style, une vérité idéale. A ce point de vue, le drame grec avec ses chœurs lyriques, avec la haute généralité de ses caractères, avec la beauté en quelque sorte plastique de son action simplifiée et condensée, est un modèle incomparable pour le poète moderne. La tragédie française classique elle-même, si décriée jadis par Lessing, peut de même exercer un effet salutaire sur le goût du public. Schiller condamne toujours, il est vrai, « les gestes pompeux de sa fausse dignité » et la tient, lui aussi, pour « une fausse muse que l'on a cessé d'honorer » ; mais du moins il reconnaît qu'elle est une école d'idéalisme : « Pour le Français, la scène est une enceinte sacrée ; les accents négligés et rudes de la nature sont bannis de son domaine solennel ; là, chez lui, la parole même s'élève jusqu'au chant : c'est l'empire de l'harmonie et de la beauté ». A cet égard, la tragédie française mérite le respect de ceux qui ont le souci de l'art véritable et savent que, sur les planches de la scène, surgit un monde idéal où « l'apparence ne doit jamais atteindre la réalité », où « l'émotion n'est pas fondée sur une excitation des sens ». — Conformément à cette

EFERUS - Recherche & Classification numérique

poétique, Schiller s'efforce toujours de « faire beau ». *Wallenstein*, qui avait été commencé en prose, est ensuite mis en vers iambiques « afin qu'il remplisse jusqu'à la dernière toutes les conditions qu'on peut exiger d'une tragédie parfaite ». Dans *Marie Stuart* et dans la *Pucelle d'Orléans* qui sont, comme *Wallenstein* écrites en vers iambiques, l'élément lyrique devient de plus en plus important ; la *Pucelle* surtout est, selon l'expression de F. Vischer si surchargée de motifs ornementaux de toute sorte — formes lyriques variées, trimètres, scènes d'opéra — qu'il est à coup sûr permis de s'écrier à propos de ce drame : « trop beau ! » Dans la *Fiancée de Messine*, Schiller va plus loin encore : déclarant ouvertement la guerre au naturalisme il introduit dans son drame le chœur de la tragédie antique ; il le considère « comme une muraille vivante dont s'entoure la tragédie pour s'isoler rigoureusement du monde réel et s'assurer le terrain idéal, la liberté poétique dont elle a besoin ». Et il s'efforce de donner à la *Fiancée* toute la beauté de forme de la tragédie grecque. Par le choix des métaphores et alliances de mots, par l'usage fréquent de mots composés parfois nouvellement créés, il imite les procédés de style de la tragédie grecque ; de plus, il interrompt l'action par des intermèdes d'une admirable envolée lyrique qu'il confie au chœur et qu'il écrit dans les mètres les plus variés ; dans les parties plus proprement dramatiques, il donne souvent à son vers une couleur lyrique par l'usage assez fréquent de la rime, et souvent aussi il fait usage de l'artifice fréquemment employé par les tragiques grecs de la stichomythie ou du parallélisme des répliques. — Par cette recherche de la beauté formelle et par l'importance accordée à l'élément lyrique dans le drame, il semble que Schiller tende à rapprocher le drame littéraire de l'opéra. A-t-il eu l'idée que le drame devait peu à peu devenir l'œuvre d'art « intégrale », synthèse des arts particuliers, de la poésie, de la musique et de la danse, telle que l'ont réalisée dans l'antiquité les tragiques grecs et dans les temps modernes Richard Wagner? Il serait téméraire de l'affirmer. Il est certain que la *Fiancée de Messine* avec ses chœurs développés et son lyrisme poétique appelle d'une façon marquée l'intervention de la musique. Mais après la *Fiancée*, Schiller est revenu avec *Guillaume Tell* à une forme assez voisine de celle de *Wallenstein*. De sorte qu'il semble en définitive avoir considéré sa tragédie dans le style antique plutôt comme une simple expérience littéraire que comme une tentative décisive pour orienter le drame dans une voie nouvelle.

Schiller est, après Gœthe, le plus grand nom de la littérature allemande, et peut-être même est-il plus authentiquement populaire que lui. Sans doute il a eu, à toutes les époques, contre lui l'antipathie de certains écrivains d'avant-garde au goût raffiné, peut-être un peu blasé : il a été, de son vivant et immédiatement après sa mort, combattu ou plutôt systématiquement ignoré par le petit groupe romantique ; et de même de nos jours encore il a été traité avec le plus souverain mépris par Nietzsche, par exemple, qui a trouvé pour le caractériser des formules amusantes mais cruelles. Même si l'on se refuse à sacrifier de parti pris Schiller à Gœthe, il reste d'ailleurs incontestable que Schiller n'est pas un génie de la même envergure que Gœthe, qu'il n'a ni sa grandiose universalité comme penseur, ni son admirable spontanéité comme poète. Il n'en est pas moins l'un des écrivains les plus « représentatifs » de son pays. Gœthe, par le caractère « aristocratique » de sa pensée et de son art, charmera toujours les délicats à quelque nation qu'ils appartiennent, mais risque en revanche de rester presque un étranger pour une notable fraction de ses compatriotes. Schiller, au contraire, est peut-être moins goûté que lui à l'étranger, mais doit être regardé à plus juste titre comme un poète « national » de l'Allemagne. S'il faut en croire une statistique de librairie, *Guillaume Tell* serait, bien avant *Faust*, l'œuvre la plus lue de toute la littérature allemande. Et de fait, par son bel idéalisme, par cette ardeur enthousiaste avec laquelle, unissant en lui le culte du devoir et celui de l'art, il s'est épris avec la même ferveur de la religion kantienne de l'impératif catégorique et de la beauté de la Grèce antique, par l'éloquence grave et émouvante qu'il a mise au service de ses convictions morales et esthétiques, Schiller est bien, comme le disait Richard Wagner, le type supérieur de « l'adolescent allemand » dans ce qu'il a de plus généreux et de plus sympathique. De là la popularité de ses grandes œuvres, de ses drames surtout. Salués avec enthousiasme dès leur apparition, ils ont exercé une immense influence sur presque toute la production dramatique allemande du siècle ; ils conservent aujourd'hui encore, malgré les tendances réalistes ou romantiques qui se sont fait jour, toute leur action sur le public et ont pris rang définitivement, dans le patrimoine littéraire des Allemands, parmi les œuvres qui leur sont les plus chères.

Henri Lichtenberger.

Bibl. : 1° Œuvres complètes. — Édition primitive publiée par Körner en 12 vol. chez Cotta, Stuttgart et Tübingue, 1812-15. — Editions modernes : il faut citer en première ligne la belle édition critique de Gœdeke (15 parties en 17 vol., Stuttgart, 1867-76) puis celles de Boxberger et Maltzahn (Berlin, 1868-74, 16 vol.) ; de Boxberger et Birlinger (collect. Kürschner, Stuttgart, 1882-91) ; de Bellermann (14 vol. *Bibliogr. Institut*, Leipzig et Vienne, 1895), etc.

2° Lettres. — Principaux recueils : Correspondance avec Gœthe (Cotta, 1828 et suiv., 6 vol. etc.), avec Humboldt (Cotta, 1830, etc.), avec Kœrner (Berlin, 1847, 4 vol., etc.), avec Lotte (Cotta, 1856, etc.), avec Cotta (Cotta, 1876), avec le duc d'Augustenburg (Berlin, 1876), etc. — Excellente édition critique des *Lettres complètes* de Schiller en 7 vol. par F. Jonas ; Stuttgart, 1892 et suiv.

3° Biographies, par Kœrner (dans son édition des œuvres compl.); Caroline de Wolzogen (Stuttgart, 1830, 2 vol.) ; K. Hoffmeister (Stuttgart, 1838-42, 5 vol.) ; Palleske (Berlin, 1858, et suiv. 2 vol.) ; Scherr (Leipzig, 1859) ; Viehoff (Stuttgart, 1875, 3 vol.) ; Düntzer (Leipzig, 1881) ; Hepp (Leipzig, 1885) ; Wychgram (Leipzig, 1895) ; Harnack (Berlin, 1898). Trois grandes biographies véritablement scientifiques sont en cours de publication, l'une de Weltrich (Stuttgart, 1885-1900), l'autre de Brahm (Berlin, 1888-92), la dernière de Minor (Berlin, 1890-91) ; aucune n'est achevée à l'heure qu'il est.

4° Poésies lyriques. — Commentaires de Düntzer (*Erläuterungen*, t. XXVI-XLV; Leipzig, Wartig) et de Viehoff (Stuttgart, 1839-41, etc.) ; cf. E. Boas, *Schiller und Gœthe im Xenienkampf ;* Stuttgart, 1851. — G. Hauff, *Schillerstudien ;* Stuttgart, 1880. — H. Lange, *Schillers philosophische Gedichte ;* Berlin, 1886. — E. Philippi, *Schillers lyrische Gedankendichtung ;* Augsbourg, 1888. — F. Jonas, *Erläuterungen der Jugendgedichte Schillers ;* Berlin, 1900, etc.

5° Drames. — Commentaires de Düntzer (*Erläuterungen*, t. V-VIII, XV-XVI, XLVI-LVII ; Leipzig, Wartig). — Fielitz, *Studien zu Schillers Dramen ;* Leipzig, 1876. — L. Bellermann, *Schillers Dramen ;* Berlin, 1888-92, 2 vol. 2e éd., 1898 — A. Köster, *Schiller als Dramaturg ;* Berlin, 1891. — A. Kontz, *les Drames de la Jeunesse de Schiller ;* Paris, 1899. — Parmi les innombrables ouvrages de détail sur les drames de Schiller, mentionnons K. Werder, *Vorlesungen über Schillers Wallenstein ;* Berlin, 1889, et l'édition du *Camp de Wallenstein*, par A. Chuquet ; Paris, 1888.

6° Histoire et Philosophie. — K. Fischer, *Die Selbstbekenntnisse Schillers* et *Schiller als Philosoph ;* Francfort, 1858 (*Schiller-Schriften*, t. III, IV ; Heidelberg, 1892). — K. Tomaschek, *Schiller in seinem Verhältniss zur Wissenschaft ;* Vienne, 1862. — F. Ueberweg, *F. Schiller als Historiker und Philosoph ;* Lepzig. — O. Harnack, *Die klassische Æsthetik der Deutschen ;* Leipzig, 1892, t. I. — K. Gneisse, *Schillers Lehre von der æsthetischen Wahrnehmung ;* Berlin, 1893. — K. Berger, *Die Entwickelung von Schillers Æsthetik ;* Weimar, 1894. — V. Basch, *la Poétique de Schiller*, dans *Revue des Langues vivantes*, janv. 1898 et suiv.

SCHILLING (Johann), sculpteur allemand, né à Mittweida (Saxe) le 23 juin 1828, élève de Rietschel et de Hæhnel. Après un court séjour à Rome, il se fixa à Dresde où son atelier fut fréquenté par de nombreux disciples. Le groupe des *Quatre parties du jour*, dans le jardin de Brühl, à Dresde, caractérise sa manière froide et soignée. Il a exécuté un grand nombre d'œuvres monumentales : un *Schiller*, à Vienne ; l'*Empereur Maximilien*, à Trieste, le groupe colossal de *Dionysos et d'Ariane*, en bronze, pour le théâtre de Dresde. Il est l'auteur de la grande *Germania* du Niederwald, entourée par les

EFERUS - Recherche & Classification numérique

figures de la Guerre et de la Paix, du Rhin et de la Moselle, monument national inauguré en 1883.

SCHILTIGHEIM. Ch.-l. de cant. de la Basse-Alsace, cercle de Strasbourg, sur l'Ill, au débouché du canal de la Marne au Rhin ; 8.596 hab. (en 1895). Grand commerce d'oies, de vins mousseux, de conserves, de bois, etc.

SCHIMMEL (Henri-Jean), poète hollandais, né à S'Groveland le 30 juin 1825. Il occupa plusieurs fonctions importantes dans des sociétés financières et consacra ses loisirs aux lettres. Il est l'auteur d'un grand nombre de drames en vers qui ont obtenu un succès très vif sur le théâtre néerlandais. Ses œuvres principales sont : *les Deux Tudors* (Amsterdam, 1847) ; *Orange et Néerlande* (*ibid.*, 1849) ; *Napoléon Bonaparte* (*ibid.*, 1851) ; *Struensee* (*ibid.*, 1868). Il a publié aussi des romans historiques (*Mary Hollis*, 1860, *Mylady Carlisle*, 1864, etc.), et des études historiques et littéraires où l'érudition s'allie à la finesse : *Etudes sur Bonaparte et son temps* (en holl. ; Utrecht, 1853, in-8 ; 2e éd., 1859) ; *Henri Conscience* (*ibid.*, Gand, 1858, in-8), et quantité de poésies légères disséminées dans les revues hollandaises depuis 1850 jusqu'aujourd'hui (*Poésies dramatiques*, 1885, 3 vol.; *Poésies diverses*, 1874), etc.

Bibl. : Ten Brink, *la Littérature néerlandaise au XIXe siècle ;* La Haye, 1882.

SCHIMMELPENNINCK (Roger-Jean, comte), homme d'Etat hollandais, né à Deventer le 31 oct. 1761, mort à Amsterdam en 1825. Il pratiqua d'abord le barreau à Amsterdam avec beaucoup de succès et entra dans la vie politique, après la fuite du Stathouder en Angleterre, en 1795, comme chef de la municipalité d'Amsterdam. Il parvint, à force de tact et de prudence, à faire prévaloir les idées de modération, fut élu membre de la Convention nationale, et lutta énergiquement dans cette assemblée contre le parti des exaltés. Lorsque celui-ci eut été battu, Schimmelpenninck fut envoyé à Paris pour justifier les vainqueurs auprès du gouvernement républicain. Nommé ambassadeur de la République en France, il prit part aux négociations de la paix d'Amiens, et représenta la Hollande à Londres. Quand la guerre eut éclaté de nouveau entre l'Angleterre et la France, Schimmelpenninck, n'ayant pu obtenir pour son pays le droit de rester neutre, se retira à la campagne, décidé à vivre loin des agitations de la politique. Mais bientôt appelé à Bruxelles par le Premier consul, il dut accepter de redevenir ambassadeur à Paris. Peu de temps après son avènement à l'Empire, Napoléon signifia à la République batave qu'elle avait à choisir entre l'annexion à la France et l'élection d'un chef unique et inamovible. Pour éviter l'incorporation à l'Empire, les Hollandais se rallièrent au projet formulé par Napoléon qui supprimait l'ancienne organisation fédérative, et faisait de Schimmelpenninck le Grand Pensionnaire de l'Etat. Il dirigea les affaires politiques avec beaucoup de sagesse, ce qui n'empêcha pas l'empereur d'ériger l'année suivante la Hollande en royaume pour son frère Louis. Le Grand Pensionnaire vécut alors dans la retraite, déclinant l'offre des fonctions de président des Etats généraux, et repoussant les avances du nouveau roi. Il accepta cependant les titres de comte et de sénateur de l'Empire après l'annexion de 1810. En 1815, il obtint un siège à la première chambre des Etats généraux, et le roi Guillaume le fit grand'croix du Lion néerlandais ; mais la perte de la vue le condamna à une retraite définitive. Il mourut à Amsterdam, et fut enterré à l'Eglise neuve où un mausolée lui a été érigé. Il a laissé le souvenir d'un diplomate à la fois habile et intègre ; porté par les circonstances à un poste périlleux qu'il n'avait pas ambitionné, il y fit preuve d'un grand talent et d'une incontestable dignité. E. H.

Bibl. : J. Chas, *Coup d'œil rapide sur M. Schimmelpenninck, Grand Pensionnaire de la République batave ;* Paris, 1805, in-8. — C. Van Hall, *Esquisse biographique sur R.-J. Schimmelpenninck* (en holl.) ; Amsterdam, 1847, in-8.

SCHIMPER (Guillaume-Philippe), naturaliste alsacien, né à Dosenheim le 8 janv. 1808, mort à Strasbourg le 20 mars 1880. Il étudia d'abord la théologie, puis fut nommé aide-naturaliste au musée d'histoire naturelle de Strasbourg dont il devint le directeur en 1839 ; peu après, il fut nommé professeur de géologie et de minéralogie à la Faculté des sciences. En 1871, il refusa la chaire de paléontologie du Muséum de Paris, pour rester auprès des collections du musée de Strasbourg et devint professeur à l'Université allemande. Ouvrages principaux : *Bryologia Europæa, seu genera muscorum...* (Stuttgard, 1836-55, 6 vol. in-4, en collaboration avec Bruch et Gümbel) ; *Corollarium bryologiæ Europeæ...* (Stuttgart, 1856, in-4) ; *Synopsis muscorum europæorum* (Stuttgart, 1860, in-8 ; 2e éd., 1876, pl.) ; *Traité de paléontologie végétale* (Paris, 1869-74, 3 vol. in-4 avec 110 pl.). — Schimper était un parent de *Karl-Friedrich* Schimper (15 fév. 1803-21 déc. 1867), botaniste allemand, très connu par ses travaux sur la morphologie végétale et les périodes glaciaires, et de *Wilhelm* Schimper (19 août 1804-oct. 1878), voyageur et naturaliste allemand, qui fut chargé par l'administration du Jardin des plantes de Paris d'une mission permanente en Abyssinie. C'est lui qui a fait connaître les principaux ténifuges de cette région. Dr L. Hn.

SCHINDELLEGI. Passage de Suisse, dans le cant. de Schwytz. C'est une gorge sauvage formée par la *Sihl* (V. ce mot) qui s'ouvre sur la rive gauche du lac de Zurich. Il y eut là des combats, en 1445, entre les Schwytzois et les Zuricois, en 1798, entre les Schwytzois et les Français.

SCHINDERHANNES (Jean Buckler, dit), chef de brigands (V. Brigandage, t. VIII, p. 21).

SCHINKEL (Karl-Friedrich), architecte allemand, né à Neu-Ruppin (Brandebourg) le 13 mars 1781, mort à Berlin le 9 oct. 1841. Elève de D. Gilly et ayant voyagé en Italie et en Sicile, Schinkel fut, en 1816, nommé architecte du roi de Prusse Guillaume III, et, pendant un quart de siècle, fit exécuter, surtout à Berlin et à Potsdam, de nombreux édifices, parmi lesquels : le nouveau corps de garde royal, l'église gothique du marché Werder, l'Académie d'architecture, où une galerie portant son nom sert de salle d'exposition à ses œuvres, l'observatoire, l'hôpital de la Charité, la porte de Potsdam, le monument militaire du Kreutzberg et de nombreux palais. Schinkel fut aussi appelé à pratiquer son art à Kœnigsberg, à Dresde, à Hambourg, à Aix-la-Chapelle et dans d'autres villes de l'Allemagne du Nord. Cet artiste considérable, qui a attaché son nom à la Renaissance néo-hellénique de l'Allemagne, laissa un recueil de ses œuvres projetées et exécutées sous ce titre : *Sammlung architectonischer Entwürfe* (Berlin, 1827-40 ; réédité en 1841-45 et 1857-58, in-fol., 174 pl.). De Vologen a publié à Berlin, de 1862 à 1864, un recueil des écrits du maître : *Aus Schinkels Nachlass.* Ch. Lucas.

SCHINNER (Mathieu), né à Mühlibach en Valais vers 1470, mort à Rome le 2 oct. 1522. Fils de pauvres paysans, il réussit à aller étudier à Zurich et à Côme. Curé de village, il se fit connaître par son éloquence et sa charité, devint chanoine de Sion et, en 1500, évêque (l'évêque de Sion était seigneur suzerain du Valais). Fidèle défenseur de l'Eglise, il alla trouver Jules II en 1509, puis entraîna les cantons suisses contre la France, et conduisit lui-même 8.000 confédérés contre le duc de Ferrare. Forcé de se réfugier à Rome, il fut nommé cardinal en 1511. De retour en Suisse, il recruta 10.000 hommes qu'il conduisit en Italie, où ils furent battus par Gaston de Foix ; les Français l'appelaient *soldat tondu.* En 1512, il négocia une troisième alliance entre le pape, Venise et les cantons et chassa les Français ; le pape le nomma son légat et lieutenant général à Milan. En 1515, il essaya d'arrêter au passage François Ier ; il faillit être pris, courut à Monza et à Milan, où il trouva les Suisses divisés. Par son éloquence, il les réunit et les entraîna à Marignan,

EFERUS - Recherche & Classification numérique

où il fut un instant prisonnier. Irréconciliable ennemi de la France, il alla demander des secours à l'empereur à Innsbruck, passa en Angleterre pour exciter Henri VIII, fit tous ses efforts pour empêcher les Suisses de signer l'alliance avec François Ier. Avec de l'argent anglais, il leva 6.000 Valaisans et alla rejoindre l'armée impériale en Lombardie, où il fut battu. Pendant ce temps, un de ses rivaux, Georges de Flüh, ou *Supersax*, s'emparait de Sion et brûlait le château de Martigny (1516) ; un tiers parti, pour rétablir la paix dans le Valais, bannit les deux adversaires. Schinner se retira à Rome, obtint de l'empereur la mise de Supersax au ban de l'Empire, du pape la mise en interdit du Valais. Prélat lettré, il fut l'un des protecteurs d'Erasme. François Ier disait du cardinal de Sion : « Sa parole m'a fait plus de mal que toutes les lances de ses montagnards ». H. Hauser.

Bibl. : Segesser, *Amtliche Sammlung der eidgenœssischen Abschiede*, t. III. — Fuchs, *Die mailœndischen Feldzüge der Schweizer ;* Saint-Gall, 1812, 2 vol. in-8. — Gisi, *Der Antheil der Eidgenossen an der europ. Politik 1512-16 ;* Schaffouse, 1866, in-8.

SCHINUS (*Schinus* L.) (Bot.). Genre de Térébinthacées-Anacardiées, dont les représentants, originaires des régions chaudes ou tempérées de l'Amérique, sont des arbres ou des arbustes, à feuilles alternes, à fleurs axillaires ou terminales réunies en épis ou en grappes. Fleurs régulières, polygames ou dioïques, 4-5 mères ; 10 étamines sur 2 verticilles ; ovaire libre avec une loge fertile uniovulée ; fruit drupacé. L'espèce type, *S. Molle* L., est propre au Mexique et au Pérou et connue sous les noms de *Molle*, *Poivrier d'Amérique* ou *du Pérou* ou *des Antilles*, etc. ; elle a été naturalisée dans la région méditerranéenne. Toutes les parties sont gorgées d'une huile essentielle odorante qui s'épaissit à l'air et forme alors la gomme-résine appelée *résine de Molle* ou *mastic d'Amérique*. La décoction vineuse des feuilles et des rameaux fins fournit le vulnéraire appelé *baume des Missions*. Les propriétés de la gomme-résine sont stimulantes, toniques et sudorifiques. — La gomme-résine du *S. dependens* DC. (*Amyris polygama* Cav.), du Chili, est réputée contre la goutte et la syphilis ; avec ses fruits, on prépare le vin de Chika, qui passe pour antihystérique et diurétique. Dr L. Hn.

SCHINZNACH. Bains de Suisse, dans le cant. d'Argovie, au pied du Wulpelsberg, sur lequel s'élèvent les ruines du château de Habsbourg ; sources thermales sulfatées sodiques et calciques et sulfureuses (34°), très renommées et employées sous les formes les plus variées dans la scrofule, les dermatoses, le rhumatisme, la débilité, etc., découvertes en 1658 ; des inondations de l'Aar les ont fait passer de la rive gauche sur la rive droite (1670-92). Les bains sont installés dans de confortables bâtiments entourés de jardins et de parcs.

Bibl. : Tymovsky, *Der Schwefelkurort Bad Schinznach ;* Brugg, 1893.

SCHIO. Ville d'Italie, prov. de Vicence ; 10.000 hab. Grandes filatures et tissage de laine, carrières de marbre et d'argile à poterie.

SCHIPDONCK (Canal de). Canal de Belgique ; il part de la Lys près de Deynze (Flandre orientale), et se termine à la mer au S. de Heyst, après un parcours d'environ 54 kil.

SCHIPKA. Col de Bulgarie (V. Chipka).

SCHIR-Ali, émir d'Afghanistan (V. Chir-Ali).

SCHIRMECK. Ch.-l. de cant. de la Basse-Alsace, cercle de Molsheim, sur la Breusch ; 1.598 hab. (en 1895). Situé au pied du mont Donon, c'était, avant 1871, un ch.-l. de cant. du dép. français des Vosges. Commerce de bois, lainages, etc.

SCHIRMER (Wilhelm), peintre allemand, né à Berlin le 6 mai 1802, mort à Nyon (Suisse) le 8 juin 1866. Il traita de préférence les paysages méridionaux, ceux de l'Italie du Sud notamment, et peignit de grandes vues panoramiques pour les salles égyptiennes et grecques de la Galerie nationale de Berlin.

SCHIRMER (Johann-Wilhelm), peintre allemand, né à Juliers le 5 sept. 1807, mort à Carlsruhe le 11 sept. 1863. Il fut un des principaux fondateurs de l'école de paysagistes de Dusseldorf. Un voyage d'étude en Normandie le rendit plus coloriste que dessinateur. Mais en 1840, après un séjour en Italie, il revint à un style plus sévère : c'est de cette période que datent ses quatre scènes du *Bon Samaritain* (Carlsruhe), les douze paysages qui encadrent l'*Histoire d'Abraham* (Berlin) et vingt-six paysages au fusain, avec motifs bibliques, dans la *Kunsthalle* de Dusseldorf. J. B.

SCHISME. Les théologiens et les canonistes distinguent le schisme de l'hérésie en ce que l'*hérétique* soutient des doctrines ou des rites condamnés par l'Église, ou rejette des doctrines et des rites recommandés par elle, tandis que le *schismatique* se sépare des pasteurs légitimes ou du corps de l'Eglise, tout en prétendant rester fidèle à sa foi et à son culte : *Eodem cultu, eodemque ritu credit ut cœteri ; solo congregationis delectatur dissidio* (Isidore de Séville, *De Etym*, VIII, 3). Cette distinction est conforme à l'étymologie : *Schisma a scissura animorum nomen accepit.* Elle est réalisée lorsque la séparation n'est motivée que par des considérations relatives à la personne des pasteurs, soit à raison de l'illégitimité de leur institution, soit à raison de l'indignité de leur conduite ou des erreurs de leur doctrine, soit à raison des abus de leur autorité. Mais en fait, beaucoup de schismes furent connexes à des hérésies, c -à-d. à des divergences doctrinales justifiant la séparation. Aujourd'hui, aux termes de la constitution *Pastor æternus*, édictée en 1870, au concile du Vatican, tout établissement ecclésiastique qui ne se soumet pas à l'autorité suprême du pape implique une hérésie, en même temps qu'il constitue un schisme.

Nous avons mentionné ailleurs, avec les développements nécessaires, tous les schismes notables. En voici le rappel suivant l'ordre chronologique : *Montanisme* (V. Montanus, t. XXIV) ; *Novatianisme* (V. Novatien, t. XXV, p. 113) ; *Méléciens d'Egypte* (V. Mélèce ou Mélice, t. XXIII) ; *Donatisme* (V. ce mot, t. XIV) ; *Schisme d'Antioche* (V. Flavien, t. XVII, p. 581 ; Mélèce, évêque d'Antioche, t. XXIII) ; *Luciférien*s (V. Lucifer, évêque de Calaris, t. XII) ; *Schisme d'Aquilée* ou *des Trois Chapitres* (V. Aquilée, t. III ; Constantinople, t. XII, p. 627). — *Dans l'Eglise d'Occident*, toute élection d'antipape correspond à un schisme plus ou moins long. Aux mots Antipape (t. III), Pape (t. XXV, p. 979), nous avons présenté des indications, que nous nous sommes efforcé de rendre complètes, sur les schismes de ce genre. Le plus long a reçu le nom de Grand schisme d'Occident. Les historiens lui assignent des durées fort différentes : suivant les uns, *trente-neuf années*, commençant le 21 sept. 1378 par l'élection de Robert de Genève, qui prit le nom de Clément VII, et finissant en nov. 1417, par l'élection de Martin V, au concile de Constance ; suivant d'autres, *soixante et onze années*, se terminant en 1449 par l'abdication de Félix V et la ratification par le concile de Bâle de l'élection de Nicolas V, qui était déjà pape depuis deux ans. L'histoire de ce schisme est relatée en divers articles de notre *Encyclopédie*, qu'il importe de lire dans l'ordre suivant : Robert de Genève, Boniface IX, Benoît XIII, Innocent VII, Grégoire XII, Alexandre V, Pise (Concile de), Jean XXIII, Constance (Concile de), Martin V, Clément VIII, Eugène IV, Bâle (Concile de), Félix V, Nicolas V ; et, pour récapitulation, Eglise, t. XV, pp. 622-23. — Autres scissions, produites dans les temps modernes : 1531-34, schisme de *Henri VIII* (V. ce nom) ; — 1723-25, schisme d'*Utrecht* (V. ce nom) ; 1790-1801, établissement en France d'une Eglise constitutionnelle (V. Organique, t. XXV, pp. 535-38) ; — 1844, fondation de l'Eglise allemande catholique-aposto-

EFERUS - Recherche & Classification numérique

lique (V. Catholiques allemands, Czerski, Ronge) ; — 1870-73, protestation et organisation du vieux-catholicisme (V. Catholiques [Vieux-]).

Le premier schisme qui rompit la communion *entre le siège de Rome et les patriarcats d'Orient* commença en 484, sous le pontificat de *Félix III; il dura trente-cinq années*. Il avait été déterminé, en partie par les dissensions théologiques excitées par la question *des deux natures*, en partie et peut-être surtout par les prétentions de Félix à une juridiction souveraine sur toutes les Eglises ; il fut entretenu par la manière hautaine dont *Gélase Ier* reprit et soutint ces prétentions ; il finit en 519 par la capitulation des Orientaux, qui acceptèrent une formule de soumission imposée par le pape *Hormisdas*. Dans les notices sur les trois papes que nous venons de nommer, on trouvera d'amples renseignements sur les faits superficiellement indiqués ici. — Les particularités qui différencient les deux Eglises à l'égard du culte, de la discipline et des conceptions hiérarchiques, se développaient d'année en année. Elles apparurent manifestement dans la convocation et dans l'œuvre du concile *Quinisexte* (V. Constantinople, t. XII, p. 628, 2e col.), que les Grecs considèrent comme œcuménique. Il se tint en 691 ou 692, convoqué sans entente préalable avec le pape ; on y fit 102 canons. Quand ils furent envoyés au pape pour la souscription, Sergius répondit qu'il aimerait mieux mourir que de donner son adhésion aux erreurs et aux nouveautés qu'ils contenaient. Jean VII (705-7) renvoya sans les examiner les actes que l'empereur lui avait adressés, en demandant l'approbation totale ou partielle, selon qu'il le jugerait convenable. Ces canons, d'importance médiocre ou nulle pour l'histoire des dogmes, sont très intéressants pour l'histoire du droit ecclésiastique, de la discipline et du développement des institutions. Le concile les avait déclarés obligatoires pour toute l'Eglise catholique. Mais il était impossible aux papes de les accepter tous, parce que plusieurs fixaient et précisaient des usages et des règlements propres à l'Eglise grecque et fort différents de ceux de l'Eglise latine. Les principales de ces différences sont contenues dans les canons II, III, XIII, LV, LVI. Nous les avons mentionnées aux mots Canon (Droit), t. IX, p. 61, col. 2 ; Canon des apôtres, p. 69, col. 1 ; Carême ; Célibat, t IX, p. 1041, col. 1 ; Samedi, t. XXIX.

Sous la nécessité de résister aux prétentions des papes, ces différences et ces divergences devinrent les arguments et finalement les causes d'une rupture irréductible. Nicolas Ier avait entrepris de profiter des conflits provoqués par la déposition d'Ignace, patriarche de Constantinople, et par l'élection de *Photius* (V. ce nom), pour étendre du côté de l'Orient la suprématie de juridiction qu'il réussissait à imposer à l'Occident, à l'aide des *Fausses décrétales*. En 863, un concile assemblé à Rome excommunia Photius. Pour se défendre, ce patriarche convoqua des conciles à Constantinople (866-67). Le dernier de ces conciles excommunia et déposa Nicolas. Il fut suivi d'une lettre adressée aux évêques d'Orient, dans laquelle Photius accusait les Latins d'outrager la foi et la discipline de l'Eglise, parce qu'ils avaient ajouté *Filioque* au symbole, faisant ainsi procéder le Saint-Esprit du Fils, comme du Père ; parce qu'ils favorisaient le despotisme des papes ; parce qu'ils pratiquaient le jeûne du samedi et permettaient l'usage du lait et du fromage en carême, et parce qu'ils imposaient le célibat aux prêtres. On dit que les actes du concile auquel cette lettre se référait furent souscrits par vingt et un évêques, et qu'ils reçurent en outre plus de mille signatures. Les deux empereurs Michel et Basile le Macédonien, des légats des trois grands sièges d'Orient, les membres du Sénat et d'autres laïques de haute condition avaient assisté aux assemblées et adhéré aux décisions.

En la même année, une de ces catastrophes, qui étaient alors si fréquentes dans l'empire d'Orient, produisit la première disgrâce de Photius. En notre notice sur ce patriarche, nous avons relaté amplement les faits qui suivirent. Il suffit à l'objet dont nous nous occupons ici de mentionner : 1° le concile ouvert à Constantinople le 5 oct. 869 (*VIIIe concile général des Latins*) qui légalisa les prétentions des papes ; 2° le concile tenu après le rétablissement de Photius (nov. 879-mars 880). Les Orientaux le comptent comme le *VIIIe et dernier concile œcuménique*, et ils en vénèrent les canons comme formant la grande charte de leur église. Ce fut l'assemblée ecclésiastique la plus nombreuse, après le concile de Chalcédoine : 383 évêques y assistèrent. Voici très sommairement ses principales décisions : reconnaissance formelle du patriarcat de Photius ; — réprobation et anathème du prétendu concile œcuménique de 869-70, qui l'avait condamné ; — proclamation d'égalité entre les patriarches de Rome et de Constantinople ; — défense d'accorder de nouvelles prérogatives au siège de Rome ; — défense de rien ajouter, c.-à-d. d'ajouter le mot *Filioque* au symbole.

En 888, Photius fut contraint d'abandonner son siège, qui fut donné à Etienne, frère de l'empereur Léon VI dit le Philosophe. Il fut relégué dans un monastère d'Arménie, où il mourut. Mais le mouvement auquel il avait donné l'impulsion se prolongea après lui, fortifié par l'aversion toujours croissante, des Orientaux, contre certaines doctrines, certaines observances et certaines négligences des Latins. Les signaler et les réprouver hautement devint un exercice passionnant pour les théologiens, et un moyen facile et sûr d'acquérir la popularité. Il est vraisemblable que les mesures violentes et outrageantes prises dès le pontificat de Léon IX pour traiter comme fornication le mariage des prêtres, et vendre comme esclaves les femmes qui s'étaient unies à eux, irritèrent les répulsions du clergé et du peuple, en une Eglise où tous les prêtres chargés de paroisse étaient mariés. En 1053, Michel Cerularius, patriarche de Constantinople, d'accord avec Léon, évêque d'Acride, métropolitain de Bulgarie, adressa à Jean, évêque de Trani, dans la Pouille, une lettre dans laquelle il accusait les Latins d'innovations détestables, et invitait les évêques à quitter leur église. En même temps, il faisait fermer, dans le territoire soumis à sa juridiction, les églises latines, et chasser les moines de leurs couvents. Il reprochait spécialement aux Latins de jeûner le samedi, de manger la chair des animaux étouffés ou étranglés, c.-à-d. du sang, de ne point chanter *Alleluia* en carême, et de se servir de pain azyme pour la communion. Le cardinal Humbert traduisit cette lettre et la remit à Léon IX, qui se trouvait alors à Bénévent, prisonnier des Normands. Ce pape la condamna dans les termes qu'on devait attendre d'un disciple d'Hildebrand. Pour apaiser le conflit, l'empereur Constantin Monomaque demanda l'envoi de légats à Constantinople. Léon en députa trois, quelque temps avant sa mort : parmi eux, Frédéric de Lorraine, qui devint pape quelques années après sous le nom d'Etienne IX, et Humbert. Ce cardinal publia un écrit dans lequel il répondait aux adversaires de l'Eglise latine, de manière à les exaspérer. Malgré les instances de l'empereur, Michel Cerularius, qui se sentait soutenu par le clergé et par le peuple, refusa de recevoir les légats. Le samedi matin 16 juil. 1054, ils se rendirent à Sainte-Sophie, et, après avoir déposé sur l'autel un acte d'excommunication, ils sortirent en secouant la poussière de leurs pieds et en criant : *Que Dieu le voie et qu'il juge*. L'acte d'excommunication contenait l'énumération des hérésies que les légats imputaient aux Grecs et finissait par ces mots : « Michel, patriarche abusif, néophyte revêtu de l'habit monastique par la seule crainte des hommes et diffamé pour plusieurs causes ; — et avec lui Léon, dit évêque d'Acride, et Constantin, sacellaire de Michel, qui a foulé de ses pieds profanes le sacrifice des Latins. — Eux et tous leurs sectateurs soient anathèmes, avec les simoniaques,

EFERUS - Recherche & Classification numérique

les hérétiques qui ont été nommés et tous les autres; et avec le diable et ses anges, s'ils ne se convertissent. Amen, amen, amen ». Michel Cerularius répondit par une excommunication pareille, à laquelle s'unirent les autres patriarches d'Orient; et le nom de Léon fut effacé dans les diptyques. L'empereur voulut recommencer les négociations, mais il ne réussit qu'à provoquer une grande émeute du peuple, qui acclama l'œuvre du patriarche.

Ainsi fut formulé et consommé le GRAND SCHISME D'ORIENT qui devait rompre définitivement la communion entre l'Eglise latine et l'Eglise grecque, soustraire cette dernière à toutes les ingérences des papes, et préserver sa doctrine et son culte de la plupart des innovations, c.-à-d. des innovations si nombreuses, qui se sont introduites dans le culte et la doctrine de l'Eglise latine, depuis le xe siècle. Pour l'intelligence des faits, il convient de noter que cette rupture eut lieu précisément dans le temps où les papes de l'école d'Hildebrand commençaient leurs entreprises, et que les Grecs durent souvent se trouver fort encouragés à persévérer dans leur résolution, en assistant aux procédés dont la cour de Rome usait envers les princes et les Eglises nationales. Les croisades, qui auraient pu unir les Occidentaux et les Orientaux contre leur ennemi commun, ne furent guère pour eux que des occasions de défiances et de reproches réciproques. L'établissement de l'empire latin justifia toutes les craintes des Grecs; il leur fit douloureusement sentir que l'indépendance de leur Eglise était inséparable de l'indépendance de leur nation; et ce qu'ils avaient souffert leur inspira contre l'Eglise latine la haine que les peuples éprouvent naturellement contre leurs oppresseurs. Cette haine fut même plus puissante que la crainte inspirée par les Turcs menaçant les murailles de Constantinople. Aux mots CONCILES DE FLORENCE (t. XVII, pp. 647 et suiv.), nous avons présenté une relation détaillée des négociations fort habiles, inutilement poursuivies en 1439, pour supprimer le schisme d'Orient, au moyen de transactions avec l'Eglise latine et de soumission au pape. Cette soumission n'aurait pas sauvé Constantinople. La fidélité intransigeante des Grecs à leur Eglise sauva leur nationalité. Après la prise de Constantinople, elle permit à Mahomet II de faire du patriarche de cette ville l'ethnarque suprême de tous ses sujets appartenant à l'Eglise orthodoxe, exerçant sur eux le pouvoir religieux et le pouvoir judiciaire, avec l'assistance d'un synode, et servant d'intermédiaire pour les relations de la Porte avec les autres patriarches. — De ce refuge sont sorties, à mesure que sonnait pour elles l'heure de la délivrance, toutes les nations et toutes les Eglises que contient l'Orient orthodoxe. En y joignant l'Eglise russe, on y trouverait aujourd'hui près de 100 millions d'âmes. Lorsque le concile du Vatican a fait de l'infaillibilité et de la souveraine autorité du pape un dogme, il a aboli toute possibilité de supprimer le schisme, en enlevant à l'Eglise latine toute espérance sérieuse de voir jamais ces âmes se réunir à elle. E.-H. VOLLET.

SCHISTE. I. Géologie et Pétrographie. — Le nom de *schiste* s'applique plus spécialement à des roches argileuses, dures, fissiles, se débitant en plaquettes, et dont le type le plus remarquable est l'*ardoise*. Mais ce mot a une acception beaucoup plus générale. On s'en sert pour désigner toute roche présentant la texture feuilletée de l'ardoise, et cela quelle que soit sa composition minéralogique. C'est plutôt un qualificatif qu'un nom. La dénomination de *phyllade* peut être appliquée à tous les *schistes argileux*. Elle est cependant quelquefois réservée aux schistes dans lesquels domine bien le silicate d'alumine, base de l'argile, mais qui renferment, en outre, du quartz, des minéraux micacés, depuis le mica proprement dit jusqu'à la séricite, la chlorite, etc., de la staurotide. Quand on examine de près un schiste argileux on y constate le plus souvent, d'une part, un *plan de stratification*, d'autre part, un *plan de schistosité*. Ces deux directions sont généralement bien distinctes, elles peuvent être cependant très voisines l'une de l'autre, comme dans le cas des ardoises d'Angers. Le plan de stratification est marqué par l'alignement des éléments détritiques qui se sont déposés en même temps que l'argile qui constitue la masse principale du schiste; il peut également se reconnaître à l'alignement des débris organisés, des fossiles. On remarque, en outre, fréquemment, que les fossiles, les minéraux enclavés, sont déformés, tordus, brisés, et les exemples sont bien connus dans les Alpes (Muveran, Mont-Joli, Chaîne des Aiguilles d'Arves, etc.) de bélemnites tronçonnées dont les segments se sont plus ou moins écartés; de cristaux, de pyrite de fer primitivement cubiques déformés et écrasés, dans les ardoises d'Angers, etc.

A côté des ardoises, on peut citer parmi les schistes argileux : les quartzophyllades ou schistes argileux dans lesquels domine l'élément quartzeux; les *grauwackes*, qui sont des schistes originellement siliceux et calcarifères, ultérieurement décalcifiés et peroxydés (d'où leur teinte brune); la décalcification y a produit des cavités par disparition du carbonate de calcium et des fossiles calcaires (grauwacke de Przibram, en Bohême, du culm dans le Hartz, le Roannais, etc.); les *schistes ampéliteux*, caractérisés par la présence de matières charbonneuses (silurien de la Normandie, de l'Anjou, des Ardennes, etc.); les *schistes à ottrélite* ou *phyllades ottrélitifères* qui renferment un minéral micacé, l'ottrélite (cambrien des Ardennes); les *phyllades aimantifères*, riches en magnétite; les *schistes bitumineux* (V. BITUMINEUX [Schistes]); les *schistes cuivreux* qui, dans le Zechstein de la Saxe, renferment du cuivre natif avec chalcopyrite, chalcosine, accompagnés d'argent natif, de nickel arsenical; la *novaculite* ou schiste siliceux, très fin, très dur, rempli de petits grenats; la *lydite* ou schiste siliceux noir, très compact et très dur.

SCHISTOSITÉ. — Le nom de schiste est encore appliqué à toute roche qui présente la texture feuilletée caractéristique des ardoises, la *schistosité*. Cette *texture schisteuse* peut affecter des roches très différentes par leur composition minéralogique et leur structure originelle. Elle se rencontre, non seulement dans des roches sédimentaires comme les schistes argileux, mais dans beaucoup de roches éruptives, de roches métamorphiques, en somme dans toutes les roches possibles.

La *schistosité* ou *fissilité* est donc une propriété très fréquente des roches. Elle est quelquefois désignée sous le nom de clivage, qui rappelle la propriété caractéristique des corps cristallisés. La fissilité peut être due à deux causes bien distinctes : ou bien à son mode même de formation, ou bien à des actions dynamiques. Certaines roches sédimentaires ont pu se former par dépôts successifs de très minces lits de composition suffisamment variée pour marquer des différences de cohésion assez tranchées suivant les plans de stratification. Parmi les roches d'origine ignée, certaines présentent une schistosité due à l'alignement de minéraux aplatis qui se sont déposés suivant des plans par suite de la *fluidalité* (V. ROCHE ÉRUPTIVE, t. XXVIII, p. 764). Ces minéraux sont surtout les micas, les feldspaths aplatis. Du nombre de ces roches éruptives, on peut citer des diabases, gabbros, serpentines, trachytes, phonolites, certaines andésites et basaltes, etc. Le phonolite montre parfois cette propriété assez marquée, au point de permettre son utilisation comme pierre tuilière (Auvergne), de donner à la roche en plaque une sonorité qui lui a valu son nom. La schistosité du phonolite est due à l'alignement des cristaux de feldspaths, aplatis sur une face cristalline. Mais, le plus souvent, on peut même dire presque toujours, la schistosité d'une roche résulte de phénomènes dynamiques. La présence de fossiles écrasés, de bélemnites tronçonnées, de minéraux déformés, dans les schistes argileux, implique nettement une modification de la roche originelle due à des pressions puissantes. On a, de plus, bien vite remarqué que la schistosité des argiles atteint son maximum

EFERUS - Recherche & Classification numérique

dans les terrains les plus anciens, les terrains primaires; les argiles secondaires sont moins modifiées et les argiles tertiaires le sont généralement peu ou pas du tout. De plus, les terrains sont plus schisteux dans les massifs plissés que dans les régions tranquilles. L'observation géologique confirme donc l'observation pétrographique à ce point de vue. La fissilité s'est développée *normalement à la pression :* elle ne pourra se confondre avec le plan de stratification que dans le cas exceptionnel où elle résultera d'une pression exactement normale au plan des couches.

On peut donc s'attendre à trouver des schistes argileux à des niveaux géologiques très variés; parmi les terrains primaires dans le silurien (Angers), le dévonien (Ardennes), le carbonifère (Alpes); parmi les terrains secondaires, dans le trias (Alpes), dans le jurassique (ardoises de l'Oisans, de Cerins [Savoie], etc.), dans le crétacé (schistes ardoisiers des Pyrénées, du Caucase, Venezuela, etc.); enfin, des ardoises sont exploitées dans le nummulitique (tertiaire) en Suisse, en Dauphiné (Vallouise), en Maurienne, etc.

La schistosité des roches éruptives, due à des actions dynamiques, est également fréquente. On constate souvent dans les roches éruptives anciennes des massifs plissés une fissilité résultant de compressions, de laminages puissants. Cette fissilité est même quelquefois accentuée au point de masquer complètement les caractères originels de la roche éruptive ainsi modifiée. Les éléments minéralogiques de la roche sont alignés comme dans un dépôt finement stratifié. L'examen microscopique montre les minéraux brisés, quelquefois étirés, allongés; leurs contours géométriques ont disparu, et autour de ces cristaux se montrent des débris microscopiques formant une pâte qui rappelle celle des porphyres quartzifères (V. Roche) ou la texture d'un grès. Cette texture d'une roche éruptive écrasée porte quelquefois le nom de *structure en mortier*. Les actions dynamiques ont été souvent accompagnées d'influences chimiques qui ont quelquefois profondément modifié la composition minéralogique de la roche éruptive, et il est peut-être difficile de reconnaître sa composition et sa structure primordiales.

On désigne sous le nom de *dynamométamorphisme* l'ensemble de ces actions dynamiques et chimiques.

Les roches éruptives schisteuses sont fréquentes dans la chaîne des Alpes. La protogine du Mont-Blanc est très connue. On y connaît encore des diorites, des gabbros, etc.

En Suède et en Norvège, les granites, syénites, syénites néphéliniques et grand nombre d'autres roches éruptives se montrent souvent schisteuses.

Enfin, les roches d'origine métamorphique offrent les plus beaux exemples de schistosité. Déjà les schistes micacés, les schistes micacés glanduleux (*Knotenglimmerschiefer*), les schistes tachetés ou glanduleux, qui résultent d'une action métamorphique évidente du granite, montrent une structure feuilletée très marquée, mais cette structure est encore plus nette si l'on passe à la série puissante des gneiss (V. Gneiss), et des micaschistes. La texture schisteuse de ces roches est tellement accentuée qu'on les désigne souvent sous le nom de roches cristallophylliennes. Ce sont des roches primitivement détritiques et devenues cristallines par suite d'une modification profonde au contact des magmas éruptifs (V. Primitif [Terrain]).

Le *micaschiste* (*Glimmerschiefer*) est essentiellement formé de quartz et de mica (biotite) disposés en fines zones alternantes qui marquent la schistosité de la roche. Les lamelles de mica disposées à plat accentuent encore cette texture.

D'autres minéraux, très abondants, existent dans ces schistes et leur font donner, parfois, le nom de schistes à minéraux. Ce sont le grenat, le feldspath, la tourmaline, l'amphibole, la staurotide, le disthène, la chlorite, la séricite, etc. La chlorite est quelquefois le minéral dominant (*chloritoschiste* ou *schiste chloriteux*), ou bien c'est la séricite (*schistes sériciteux, talcschistes, stéaschistes*) ou bien encore la paragonite (*schiste à paragonite* du Saint-Gothard).

Le mica du micaschiste peut encore être remplacé par du graphite (*schiste graphiteux*) ou par de l'oligiste écailleux (micachiste oligistifère ou *itabirite*). Enfin le *schiste amphibolique* est au micaschiste ce que le gneiss à amphibole est au gneiss ordinaire (V. Gneiss). Toutes ces roches métamorphiques de la série primitive offrent une schistosité caractéristique qu'on explique, généralement, par le dynamométamorphisme. Cependant, une théorie plus récente (piézocristallisation) admet que, dans certains cas, au moins (gneiss granitique), la roche a une origine éruptive et que sa consolidation s'est effectuée sous une grande pression. Il se serait ainsi développé, dans le magma éruptif, des minéraux jouissant de la propriété du plus petit volume moléculaire possible; de ce nombre seraient l'épidote, la chlorite, etc., qui étaient considérés comme des minéraux secondaires produits par altérations.

Expériences relatives à la schistosité. Sorby est le premier qui ait eu l'idée de reproduire expérimentalement la schistosité des roches. Il soumit, à cet effet, à de fortes pressions, un mélange d'argile blanche et de paillettes d'oligiste et obtint une masse nettement feuilletée. Peu après, John Tyndall reproduisit une structure semblable à celle de l'ardoise en comprimant fortement ou en laminant des substances plastiques comme la terre de pipe et la cire d'abeille. Mais c'est Daubrée qui, en variant l'expérience avec ingéniosité, a démontré de la façon la plus nette le rôle général de la pression dans la schistosité des roches. Ce savant a montré, de plus, qu'indépendamment de la pression, il faut que la substance puisse éprouver des glissements ou s'étendre par un commencement de laminage; que la masse comprimée soit douée d'un degré particulier de plasticité, trop sèche elle se brise, trop molle elle se lamine. Daubrée a opéré sur un mélange d'argile et de sable quartzeux, sur un mélange d'argile et de paillettes de mica, sur un verre riche en plomb et maintenu à l'état de fusion pâteuse. Ses résultats sont des plus concluants : il a ainsi reproduit tous les caractères de structure des roches schisteuses. Il a enfin complété sa démonstration en essayant de montrer la déformation des fossiles, des minéraux des schistes; en expérimentant sur des bâtons de craie arrondis, effilés à un bout, il a reproduit fidèlement le mécanisme du tronçonnement des bélemnites des schistes des Alpes. L. Gentil.

II. Industrie. — Les schistes ont trouvé dans l'industrie de nombreuses applications. L'ardoise sert à la couverture des édifices; de même la novaculite, le phyllade, la lydite sont employés comme *pierre à rasoir, pierre à polir, pierre de touche.* Les schistes bitumineux (V. Bitumineux [Schistes], t. VI, p. 965) fournissent par leur distillation une huile minérale, l'*huile de schiste* (V. Huile, t. XX, p. 370), ainsi qu'un gaz d'éclairage très riche, le gaz de boghead, utilisé surtout comme *gaz portatif* (V. Gaz, t. XVIII, p. 665). On les emploie aussi quelquefois pour l'amendement des terres. Avec l'*ampélite graphique* ou schiste ampéliteux, on fait des crayons à dessin. Enfin, les schistes cristallins, notamment les *amphibolites*, donnent quelques pierres précieuses.

Bibl. : A. Daubrée, *Etudes synthétiques de géologie expérimentale;* Paris, 1879. — Sorby, *The Edinburgh new Philosophical Journal*, 1853, t. LV, p. 437. — John Tyndall, *Edinb. and Dubl. Phil. Magaz.*, 1856, t. XII, p. 35. — A. de Lapparent, *Traité de géologie;* Paris, 1900. — E. Weinschenk, *Dynamométamorphisme et piézocristallisation; VIIIe Congrès géologique international;* Paris, 1900.

SCHISTOPLEURUM (Paléont.) (V. Glyptodonte).

SCHISTOSOME (Tératol.) (V. Monstre, t. XXIV, p. 173).

SCHIZASTER (*Schizaster* Ag.). I. Zoologie. — Genre d'Echinodermes de la famille des Spatangides, au corps allongé plus ou moins piriforme; ambulacre antérieur

EFERUS - Recherche & Classification numérique

largement enfoncé en arrière ; pétales antérieurs de la rosette plus longs que les postérieurs, également enfoncés ; il existe une fasciole péripétale et 2 à 3 pores génitaux. — Espèces fossiles (tertiaires) et vivantes : *S. fragilis* Düb. sur les côtes de Norvège, et surtout des îles Lofoten ; *S. canaliferus* Lam., de la Méditerranée et de l'Adriatique.

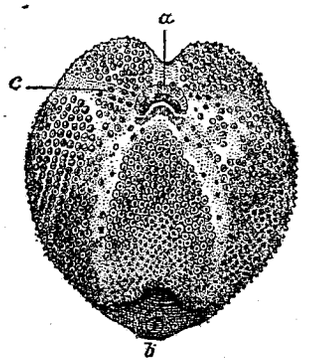

Schizaster. — a, bouche ; b, anus ; c, pores des pieds ambulacraires.

II. Paléontologie (V. Spatangue [Paléont.]).

SCHIZOMYCÈTES (Bot.). Le nom de Schizomycètes, qui correspond à celui de *Spaltpilze* des Allemands, a été accepté par toutes les personnes qui considèrent comme des Champignons les microorganismes ordinairement désignés en France sous le nom de *Bactéries*. Ceux qui sont d'avis, et avec raison, de les placer parmi les Algues, les nomment *Schizophytes* (V. Bactéries). Dr L. Hn.

SCHIZONEMA (*Schizonema* Rab.) (Bot.). Genre de Diatomacées-Naviculées contenues dans un filament gélatineux-hyalin, tubuleux ; après déduplication, les frustules se placent, en général, bout à bout, en série simple. Ce genre correspond aux *Colletonema* Bréb., tous d'eau douce, et aux *Schizonema* proprement dits, tous marins.

SCHIZONEURA (*Schizoneura* Schimp. et Moug.) (Paléont.). Genre d'Equisétinées du permotrias de l'Inde et du trias de l'Europe, à tiges équisétoïdes peu élevées et à longues feuilles linéaires, d'abord soudées en gaines, puis se séparant, en tout ou en partie, les unes des autres, affectant parfois la forme de deux feuilles opposées. Fructification inconnue. Type : *S. gondwanensis* Feistm., de l'Inde. C'est à tort qu'on a donné à ces végétaux fossiles le nom de *Convallarites*, car ils n'ont aucun rapport avec les *Convallaria*. Dr L. Hn.

SCHIZOPHYTES (Bactér.) (V. Schizomycètes).

SCHIZOPODES (Zool.). Sous-ordre de Crustacés-Thoracostracés-Podophtalmes, caractérisés par une grande carapace généralement membraneuse et huit paires de pattes semblables et bifides, donnant généralement insertion à des branchies libres saillantes. Les genres principaux sont : *Mysis* Latr., *Euphausia* Dana, *Lophogaster* Sars et *Chalaraspsis* W. Suhm, qui sont les types d'autant de familles. Dr L. Hn.

SCHIZORHIS (V. Touraco).

SCHLAGINTWEIT. Famille munichoise de cinq frères qui s'illustrèrent par leurs voyages et leurs recherches scientifiques. Le père, *Joseph* Schlagintweit, était oculiste : né en 1792 à Regen, il mourut à Munich en 1854. Ses trois fils aînés, *Hermann* (né à Munich le 13 mai 1826, mort à Munich le 11 janv. 1882), *Adolf* (né à Munich le 9 janv. 1841, décapité à Kashgar le 26 août 1857), et *Robert* (né le 27 oct. 1833, mort à Giessen le 6 juin 1885), furent élevés à la noblesse par le roi de Bavière. Hermann et Adolf commencèrent par faire des études physiques et géologiques sur les Alpes, publiées sous le titre de *Untersuchungen ueber die physikalische Geographie des Alpen* (1850). En 1851, Hermann prit ses grades de météorologie et de physique à Berlin, et Adolf, en 1853, ceux de géologie. Grâce à Alex. de Humboldt, les trois frères obtinrent en 1853 du roi de Prusse et de la Compagnie britannique des Indes la mission de faire des relevés scientifiques au sujet de la météorologie, de la géologie, de la géodésie et des mesures d'altitudes de l'Inde et de l'Himalaya ; ils s'embarquèrent en Egypte le 20 sept. 1854 et débarquèrent à Bombay ; pendant les trois années suivantes, les trois frères, soit ensemble, soit séparément, exécutèrent leur mission, s'élevèrent dans l'Himalaya central à 6.788 m., la plus haute altitude encore atteinte, et pénétrèrent dans le Tibet chinois ; ils gravirent les monts Karakoroun et Kouen-Lun, ceux-ci pour la première fois. En 1857, Robert regagna l'Europe ; Hermann le suivit bientôt, tandis que Adolf restait dans le Tibet et le Turkestan encore une année ; mais, saisi et conduit à Kashgar, il y fut décapité. Ses deux frères rentrèrent en Allemagne et installèrent leurs magnifiques collections scientifiques et ethnographiques dans leur château de Jacgersburg, près Forchheim. Les services rendus par les trois frères aux sciences furent récompensés largement. On a publié sur leur voyage : *Results of a scientific mission to India and High-Asia* (Leipzig, 1860-66). Hermann, surnommé *Sakunlunski* pour son ascension du Kouen-Lun, publia : *Reisen in Indien une Hochasien* (Iéna, 1869-80, 4 vol.). Robert devint professeur à Giessen (1863) et voyagea en 1869 et 1880 aux Etats-Unis et en Californie ; il a publié : *Die Pacific Eisenbahnen in Nordamerika* (1886). — Un quatrième frère, *Eduard* (né le 23 mars 1831, tué au combat de Kissingen le 10 juil. 1866), prit part en 1860 à l'expédition de l'Espagne contre le Maroc et la raconta : *Der spanisch-marokkanische Krieg 1859-60* (Leipzig, 1863). — Un cinquième frère, *Emil* (né le 7 juil. 1835), devint membre de l'Académie bavaroise des sciences et étudia les langues de l'Inde, principalement le tibétain. Il a écrit : *Buddhism in Tibet* (Londres, 1863) ; *Indien in Wort und Bild* (Leipzig, 1881), etc.

SCHLAGUE. Châtiment militaire, qui se confond avec les *baguettes* et la *bastonnade* (V. ces mots) et dont le nom, emprunté aux Allemands, a été introduit dans l'armée française au cours de la guerre de 1756.

SCHLAMM (Métall.) (V. Minerai).

SCHLECHTA-WSSEHRD (Ottokar-Maria, baron de), diplomate et orientaliste autrichien, né à Vienne le 20 juil. 1825, mort à Vienne le 18 déc. 1894. Il suivit la carrière diplomatique. Les principaux ouvrages qu'il a publiés sont : Djâmi, *Frühlingsgarten* (Béharistan) texte et traduction (Vienne, 1846) ; *Kitâbi Hukouki Milèl* (traité du droit des gens), en turc (Vienne, 1847-48, 2 vol.) ; des rapports sur les livres orientaux imprimés à Constantinople, dans les comptes rendus de l'Académie de Vienne (1851-54) ; Sadi, *Der Fruchtgarten*, extraits du Boûstan, traduits (Vienne, 1892) ; *Ibn-Jemin, Bruchstücke*, traduits (Vienne, 1852) ; *Die osmanischen Geschichtschreiber der neueren Zeit* (Vienne, 1856) ; *la Prise d'Alger racontée par un Turc* (Hadji Ahmed-Effendi), dans le *Journal asiatique* (Paris, 1862) ; *Walachei, Moldau, Bessarabien*, etc. (Vienne, 1862) ; Subhi-bey, *Compte rendu d'une découverte importante en fait de numismatique musulmane* (Leipzig, 1862) ; *Silahchor-uamé* (le livre du maître d'armes), publié (Vienne, sans date) ; *Fuad-pascha's Vater und dessen Tristia* (Leipzig, 1863) ; *Die Kämpfe zwischen Persien und Russland in Transkaukasien, 1804-13* (Vienne, 1864) ; *Feth-Ali-Schad und seine Thronrivalen* (Vienne, 1864) ; *Osmanische Sprichwörter* (Vienne, 1865) ; *Manuel terminologique français-ottoman*, termes techniques de la diplomatie, de l'administration et des pièces judiciaires (Vienne, 1870) ; *Neue Bruchstücke orientalischen Poesie* (Vienne, 1881) ; *Die Revolutionen Constantinopel in der Jahren 1807-08* (Vienne, 1882) ; Firdousi, *Jussuf und Suleicha*, traduit (Vienne, 1889) ; *Moral Philosophie des Morgenlandes*, d'après les poètes persans (Leipzig, 1892). Cl. Huart.

SCHLECHTENDAL (Dietrich-Franz-Leonhard de), botaniste allemand, né à Xanten le 27 nov. 1794, mort à Halle le 12 oct. 1866. Il fit ses études à Berlin, y devint en 1819 conservateur de l'herbier royal, en 1828 professeur de botanique et en 1833 directeur du jardin botanique de Halle. On a de lui, entre autres : *Flora von Deutschland*, avec Langethal et Schenk (Iéna, 1841-64,

EFERUS - Recherche & Classification numérique

avec 2.400 pl.; 5e éd. par Hallier, Gera, 1880-87); il a rédigé les Elæagnées pour le *Prodrome* de De Candolle et a publié la *Linnæa* depuis 1826 et, avec H. von Mohl, la *Botanische Zeitung* depuis 1843. Dr L. Hn.

SCHLEGEL (Johann-Elias), poète allemand, né à Meissen le 17 janv. 1719, mort à Sorö le 13 août 1749. Il fit ses études à l'école de Pforta, puis à Leipzig où il suivit les cours de Gottsched avec lequel il se lia. En 1743, secrétaire privé de l'ambassadeur de Saxe, il accompagna celui-ci à Copenhague; cinq ans plus tard, il fut nommé professeur à l'Académie de Sorö nouvellement fondée, et mourut dans cette ville danoise. Un des premiers partisans de Shakespeare en Allemagne, Johann-Elias publia, en 1841, son poème *Hermann*, et un grand nombre de comédies : *Der Triumph der Frauen, eine Stumme Schönheit*, etc., qui lui valurent les éloges de Mendelssohn et de Lessing. Ses *Œuvres* ont été réunies en cinq volumes (Leipzig, 1761-70).

Son frère, *Johann-Adolf*, poète et prédicateur, né à Meissen le 17 sept. 1721, mort à Hanovre, fut superintendant doyen du consistoire le 16 sept. 1793, et collabora aux *Bremersche Beiträge;* il publia quelques poèmes religieux (*Geistliche Gesänge*, 1766-72, 3 vol.) ainsi qu'une traduction des *Beaux-Arts réduits à un seul principe*, de Batteux.

Johann-Heinrich, frère des précédents, né en 1724, mort à Copenhague le 18 oct. 1780, écrivit une histoire des rois de Danemark, *Geschichte der Könige von Dänemark aus dem Œdenburgischen Stamm* (Copenhague et Leipzig, 1777, 2 vol.); il fut l'éditeur des *Œuvres* de son frère Elias.

August-Wilhelm, quatrième fils de Johann-Adolf, né à Hanovre le 8 sept. 1767, mort à Bonn le 12 mai 1845, étudia d'abord à Hanovre, puis à Gœttingue (1796), publia, en 1798, des *Dissertations sur la géographie homérique*, et, la même année, un index pour le *Virgile* de Heyne; il donnait au *Göttinger Musenalmanach* plusieurs poésies et commençait à s'occuper à traduire Dante et Shakespeare. Gouverneur de 1791 à 1795 chez le banquier Muilman, il suivait son maître à Amsterdam, puis, après quelque temps passé auprès de sa mère à Hanovre, il allait à Iéna où il se maria avec Caroline Michælis, fille de son professeur et veuve d'un certain Böhmer. Il collabora aux *Œuvres* de Schiller et au *Musenalmanach* comme poète, et comme critique à l'*Allgemeine Litteratur-Zeitung* de Gœttingue. Il traduisit alors Shakespeare (1797-1810), Calderon (Spanisches Theaters 1803-1809), Dante (1804), Guarini, Cervantes, Camoens, etc., et contribua pour une forte part au mouvement romantique (V. Allemagne, t. II, p. 331, col. 1); à Iéna, il connut Gœthe et Schiller; il y fut nommé professeur extraordinaire (1798), publia avec son frère Frédéric l'*Athæneum;* au bout de trois ans, en 1801, il alla à Berlin où il fit des lectures sur la littérature et l'art. En mai 1803, il quittait sa femme (V. Schelling), et, à partir de l'année suivante, vivait avec Mme de Staël; il la suivit de Coppet en Italie, en France, en Suède et en Angleterre, en 1806 à Auxerre et à Rouen, en 1807 à Aubergenville (Seine-et-Oise) au château d'Acosta. Pendant ce temps, il publiait ses *Considérations sur la civilisation en général et sur l'origine de la décadence des religions* (1805) et sa *Comparaison de la* Phèdre *de Racine et de* celle *d'Euripide*. En 1807, toujours avec Mme de Staël, il retrouve sa femme Caroline avec Schelling à Munich; fait des lectures dans toutes les villes où il passe, à Dresde, à Weimar, à Vienne, où il obtient le plus grand succès (1808). Expulsé, en 1811, de Suisse et de tout l'empire français, sur la dénonciation du préfet de Genève, Capelle, il s'installe avec Mme de *Staël* (V. ce nom), dans le voisinage de Berne, mais tous deux repartent bientôt pour la Russie et la Suède. A Stockholm, Schlegel connaît Bernadotte, devient son secrétaire pendant les campagnes de 1813-14. Il écrit alors : *Sur le système continental et sur ses rapports avec la Suède*, et son *Tableau de l'Empire français* en 1813. En avril 1814, il est anobli par l'empereur Ferdinand III. après les adieux de Fontainebleau, il rentre en France par l'Angleterre; mais après le retour de l'île d'Elbe, il revient à Coppet; il accompagne en Italie (oct. 1815) Mme de Staël et son nouveau mari, Jean de Rocca, écrit à Florence sa *Lettre sur les chevaux de bronze de la basilique de Saint-Marc à Venise* (1816, tiré à 100 exemplaires) et revient à Coppet dans l'été de 1816. Il passe l'hiver suivant à Paris. Le 14 juil. 1817 meurt Mme de Staël. Schlegel se remarie avec Sophie Paulus, et vit dès lors à Bonn (1818) où il s'occupe d'orientalisme; ces études le conduisent en France et en Angleterre (1823); il fonde l'*Indische Bibliothek* de Bonn (1820-30), publie le *Bhagavat-Gita* (1823); le *Ramayana* (1829); les *Réflexions sur l'étude des langues asiatiques...* (1832) et plusieurs autres écrits en français. Dans ses dernières années, Schlegel renia plus ou moins les théories de sa jeunesse et finit par combattre ses amis de jadis, Schiller, Gœthe et son propre frère même. Appelé à Berlin après l'avènement de Guillaume IV (1841), il resta quelque temps dans la capitale prussienne, puis revint à Bonn où il mourut. Ses œuvres (*Sämmtliche Werke*) ont été publiées par Böeking en 12 vol. (Leipzig, 1846-47). Ses *Œuvres écrites en français* forment 3 vol. (Leipzig, 1846) ainsi que ses *Opuscula latina*, 1 vol. (*ibid.*, 1848). J.-G. Prod'homme.

Bibl. : Jacob Minor a publié des *Vorlesungen* (lectures) d'Aug. Schlegel (Heilbronn, 1884). — Les lettres de Schiller et de Gœthe adressées à Aug. Schlegel ont paru en 1846 à Leipzig; celles de son frère ont été publiées par le Dr Oscar-Fr. Walzel (Berlin, 1890). — V. *Revue des Deux Mondes* (Anonyme) du 1er oct. 1846 et l'art. de Galusky du 1er févr. de la même année — Dans *Revue germanique* (1863), un art. de Gallery. — Lady Blennerhasselt, *Frau von Staël, ihre Freunde und ihre Bedeutung in Politik und Litteratur;* Berlin, 1887-1889, 3 vol. — Dans *Revue des Deux Mondes : les Premiers Romantiques allemands*, 1er sept. 1890, art. de Lévy-Bruhl.

SCHLEICH (Eduard), peintre bavarois, né à Harbach, près de Landshut, le 12 oct. 1812, mort à Munich le 8 janv. 1874. N'ayant pu entrer à l'Académie des beaux-arts de cette ville parce qu'on ne lui trouvait pas de dispositions artistiques, il se mit à peindre seul et sans conseil des sites bavarois. Il étudia surtout les multiples transformations que font subir au paysage les différents états de l'atmosphère. Mais son habileté à jouer avec les tons et la lumière le fit tomber dans une déplorable facilité : il n'était pas rare qu'il achevât une toile en une demi-journée. Il avait été nommé professeur aux Académies de Munich, de Vienne et de Stockholm. Sa manière n'a pas été sans influer beaucoup sur les paysagistes bavarois. Parmi ses principales œuvres, dont plusieurs se trouvent à la Pinacothèque de Munich, citons : *Nuit de lune en Normandie* (1858); *Prairies de l'Isar* (1860); *Herren Chiemsee* (1871).

SCHLEICHER (August), philologue allemand, né à Meiningen le 19 févr. 1821, mort à Iéna le 6 déc. 1868, professa à Prague (1850-57). C'est un des maîtres de la philologie slave et lithuanienne. Il a publié (outre bon nombre d'importants mémoires) : *Sprachvergleichende Untersuchungen* (Bonn, 1848-50, 2 vol.); *Handbuch der litanischen Sprache* (Prague, 1856-57, 2 livr.); *Die deutsche Sprache* (5e éd., 1888); *Die Darwinsche Theorie und die Sprachwissenschaft* (3e éd., 1873), etc.

SCHLEIDEN (Mathias-Jakob), botaniste allemand, né à Hambourg le 5 avr. 1804, mort à Francfort-sur-le-Main le 22 juin 1881. D'abord avocat dans sa ville natale, il alla à vingt-neuf ans étudier la médecine à Gœttingue et se livra de préférence à la botanique. Il continua ses études à Berlin, puis devint en 1839 professeur de botanique à Iéna et en 1863 professeur de botanique et d'anthropologie à Dorpat. Il prit sa retraite en 1866. Son principal ouvrage est *Grundzüge der wissenschaftlichen Botanik* (Leipzig, 1842-43, 2 vol. in-8; 4e éd., 1861), qui consacre des méthodes et des théories nouvelles. Il a publié un grand nombre d'autres ouvrages,

EFERUS - Recherche & Classification numérique

parmi lesquels *Handbuch der medicinisch-pharmaceutischen Botanik* (Leipzig, 1852-57, 2 vol. in-8), et avec Nægeli le *Zeitschrift für wissensch. Botanik* (Zurich, 1844-46). Enfin, il a fait paraître des poésies sous le pseudonyme d'Ernst. Dr L. Hn.

SCHLEIERMACHER (Friedrich-Ernst-Daniel), philosophe et théologien allemand, né à Breslau le 21 nov. 1768, mort à Berlin le 12 févr. 1834. Il fut élevé aux collèges de Niesky et de Barby par la congrégation des Frères moraves, dont il ressentit toute sa vie l'influence morale. Après avoir étudié la théologie à l'Université de Halle, il fut trois ans précepteur dans la famille du comte Dohna-Schlobitten (1790-93). Il vint achever durant un an ses études de théologie au séminaire de Berlin, exerça dix ans la prédication (1794-1804), d'abord à Landsberg, puis dans un hôpital de Berlin, enfin à Stolpe. De 1804 à 1806, il enseigna la théologie et la philosophie à l'Université de Halle. Mais les événements militaires l'obligèrent à se retirer à Berlin où il travailla, avec Fichte, au relèvement du patriotisme allemand. En 1810, à la fondation de l'Université de Berlin, il fut investi de la chaire de théologie, qu'il occupa jusqu'à sa mort. Il faisait en même temps des cours libres sur l'histoire de la philosophie. En 1811, l'Académie des sciences de Berlin lui ouvrit ses portes. En 1817, il présida le synode réuni à Berlin en vue de réconcilier les églises réformées et luthériennes ; Schleiermacher rêvait d'établir entre les confessions protestantes une union très large, qui reconnaîtrait aux prédicateurs et aux paroisses la plus grande liberté de croyance et de culte. Il ne réussit pas à faire triompher ce point de vue, et la résistance qu'il ne craignit pas d'opposer à ce sujet au ministre Altenstein, aussi bien que ses opinions libérales, lui valurent durant de longues années l'opposition des pouvoirs publics. Il n'en exerça pas moins comme prédicateur, professeur et écrivain, la plus bienfaisante influence sur le mouvement des idées de son temps. Ed. Zeller voit en lui, non seulement le plus grand théologien protestant depuis la Réforme, mais encore l'un des excitateurs les plus puissants du libéralisme allemand.

Les œuvres complètes de Schleiermacher ont été publiées à Berlin (1835-64) sous trois rubriques : Théologie, Sermons, Philosophie et écrits divers. Les principaux sont : *Reden über die Religion* (Berlin, 1799, souvent réédité, notamment par Pünjer, Brunschwig, 1789; trad. en anglais par G. Omen, Londres, 1894) ; *Monologen* (Berlin, 1800, souvent réédité); *Grundlinien einer Kritik der bisher. Sittenlehre* (Berlin, 1803) ; *Der christl. Glaube nach den Grundsätzen der evang. Kirche* (Berlin, 1821-22, souvent rééd.). Parmi les œuvres posthumes, fort nombreuses, éditées dans les œuvres complètes du philosophe, citons : *Gesch. der Philos.; Entwurf einer System der Sittenlehre* (édité par Schweizer, 1835) ; *Dialektik* (édité par Jonas, 1839) ; *Grundr. der philos. Ethik* (édité par Twesten, 1841). Sa correspondance, fort nombreuse et intéressante, a été éditée par W. Dilthey (Berlin, 1858-63, 4 vol.). On doit aussi à Schleiermacher une excellente traduction d'une partie des œuvres de Platon (Berlin, 1804-28, 3 vol. souvent réédités), et un grand nombre de travaux critiques de haute valeur sur la philosophie ancienne, publiés dans les *Mémoires* de l'Académie de Berlin, entre autres des dissertations sur Héraclite, Anaximandre, Diogène d'Apollonie, etc.

Schleiermacher attribue lui-même à Platon l'influence prépondérante qui a déterminé l'orientation de sa pensée. Mais on reconnaît aisément dans sa philosophie l'action de ses maîtres moraves, de son professeur de Halle, le piétiste Semler, de Spinoza, et plus tard de Leibniz, enfin de ses grands contemporains, Kant, Jacobi, Fitche et Schelling, entre lesquels il conserve cependant une physionomie très originale.

Le premier ouvrage de Schleiermacher, *Discours sur la religion*, est aussi le plus important. Il y définit l'essence de la religion. Avec Kant, il refuse aux dogmes théologiques une valeur scientifique, mais il reconnaît en l'homme, à côté du savoir et de l'action, qui cherchent à réaliser à leur manière l'unité du moi et de l'infini, une tendance purement sentimentale à réaliser cette unité. L'homme religieux a le sentiment, le goût de l'infini ; il a la conscience immédiate que tout le fini trouve sa raison d'être dans l'infini, et sympathise ainsi avec l'esprit universel, avec l'unité divine. Entre Dieu et lui, il trouve une première manifestation progressive de l'esprit infini dans l'humanité considérée tout entière, dans l'ensemble de son développement historique. Si, d'ailleurs, elle ne s'identifie pas avec la science et l'action, la religion leur est étroitement associée. La science développe notre connaissance de l'infini, et l'action artistique ou morale n'a de sens que par rapport à l'activité universelle dans laquelle elle s'insère. La véritable immortalité consiste à se sentir un avec l'infini et l'éternel.

L'Eglise est la communauté de tous les esprits qui ont conscience de leur unité dans l'infini. On comprend dès lors que les diverses religions positives sont des formes individuelles de la religion universelle, formes nécessaires, car la religion dite naturelle et rationnelle n'est qu'une abstraction vide. Toutes sont, à des degrés divers, des manifestations de l'esprit. Le judaïsme, le premier, en reconnaissant le gouvernement d'un Dieu unique, a aperçu les rapports d'action directe qui unissent la totalité de l'infini à chaque être particulier. Le christianisme a complété cette vue en montrant, dans le dogme de la chute, la résistance du fini contre l'infini, et, dans celui de la rédemption, la réconciliation du fini et de l'infini.

Dans les *Monologues*, qui rappellent la *Destination de l'homme* de Fichte, Schleiermacher développe cette idée que la fin de chaque individu est de représenter l'humanité, c.-à-d., en somme, l'esprit sous la forme originale qui convient à son caractère propre. L'esprit libre est souverain en présence de la nécessité physique et doit s'affirmer dans les existences individuelles. Mais cette individualité n'exclut pas la solidarité entre les personnes ; elle la suppose au contraire, et l'amour est la condition indispensable de l'achèvement de la personnalité.

La *dialectique* détermine les conditions du savoir. Celui-ci consiste dans l'accord simultané de l'esprit avec l'objet et des esprits entre eux. La pensée résulte du concours de la sensibilité et de l'activité intellectuelle, incapables, l'une et l'autre, de constituer à elles seules une connaissance. La forme la plus parfaite de la pensée est l'intuition, qui se réalise quand l'esprit aperçoit un objet dans son rapport avec le tout. Comme Schelling et Hegel, Schleiermacher admet l'unité absolue de l'être et l'identité foncière de la pensée et du réel. L'idée de Dieu est celle de l'unité absolue du réel et de l'idéal à l'exclusion de toute contradiction ; l'idée du monde est celle de l'unité relative du réel et de l'idéal sous forme de contradiction. On ne peut donc dire ni que Dieu soit identique au monde, ni qu'il en soit séparé ; le monde est simplement *dépendant* de Dieu, en tant qu'il est déterminé par une loi naturelle nécessaire. En reconnaissant ce rapport de simple dépendance, Schleiermacher espère échapper au panthéisme. D'ailleurs le concept de Dieu dépasse toute pensée comme toute expression humaine. La religion repose précisément sur ce sentiment de dépendance, immanent au fond de toute idée et de toute affection. Elle est la plus haute fonction subjective de l'esprit, comme la philosophie en est la plus haute fonction objective.

La loi morale doit réaliser l'accord de la raison et de la nature. Il est vrai qu'on ne conçoit guère la liberté dans un système aussi rigoureusement déterministe. Aussi n'est-elle, pour Schleiermacher, que le développement interne de la force tirant de son unité une multiplicité de phénomènes. Cependant, il affirme vigoureusement les droits de l'individu. Chacun doit chercher à s'assimiler à la communauté humaine, tout en restant ou en devenant soi-même

EFERUS - Recherche & Classification numérique

au plus haut point. Aux quatre domaines de l'activité morale, commerce, propriété, pensée, sentiment, correspondent quatre sortes de rapports moraux, droit, vie sociale, croyance, révélation, et quatre organismes moraux, Etat, société, école, Eglise. Ces quatre organismes trouvent dans la famille leur fondement commun. L'influence de Schleiermacher s'est fait sentir en Allemagne sur un grand nombre de philosophes, notamment sur Braniss, Romang, George, sur le théologien Rothe, etc. Th. RUYSSEN.

BIBL. : I. BIOGRAPHIE.— V. la *Correspondance* (V. ci-dessus) et W. DILTHEY, *Leben Schleiermachers*; Berlin, 1870. II. DOCTRINE : J. BRANISS, *Ueb. Schleiermachers Glaubenslehre ;* Berlin, 1824. — G. WEISSENBORN, *Vorles. üb. Schleiermachers Dialektik u. Dogmatik ;* Leipzig, 1847-49. — F. VORLÄNDER, *Schleiermachers Sittenlehre ;* Marburg, 1851. — G. LICKEL, *Essai sur la christol. de Schleiermacher;* Strasbourg, 1865. —A. BAUR, *Schleiemachers christl. Lebensansch.;* Leipzig, 1868.— D. SCHENKEL, *F. Schleiermacher, ein Charakterbild ;* Elberfeld, 1868. — Alh. RITSCHL, *Schleiermachers, Reden üb. d. Relig. u. ihre Nachwirk. auf. d. evang. Kirche Deutschlands;* Bonn, 1875. — A.-H. KAMP, *Schleiermachers Gotteslehre, krit. dargest.;* Magdebourg, 1876. — G. KUNZE, *Schleiermachers Glaubensl. in ihr. Abhäng. von seiner Philos. ;* Berlin, 1877 — A. FROHNE, *Die Begr. der Eigentümlichk. od. Individualität bei Schleiermacher ;* Halle, 1885. — O. RITSCHL, *Schleiermachers Stelle zum Christent.;* Gotha, 1881. — O. ULHORN, *Schleiermachers Entwurf ein Krit. der bisher. Sittenl. ;* Leipzig, 1894. — O. GEYER, *Schleiermachers Psychologie;* Leipzig, 1895.

SCHLEINITZ (Alexander, comte), homme politique prussien, né à Blankenburg le 29 déc. 1807, mort le 19 févr. 1885. Il occupa le ministère des affaires étrangères de Prusse en juil. 1848, de juil. 1849 à sept. 1850 et de nov. 1858 à oct. 1861, sans aucun éclat, et fut ensuite transféré au poste de ministre de la maison du roi qu'il conserva depuis 1861 jusqu'à sa mort.

SCHLEIZ. Ville d'Allemagne, seconde capitale de la principauté de Reuss (branche cadette) ; 5.094 hab. (en 1895). Charte urbaine de 1539, sous l'ancien nom de Slowitz. Davout y battit le 9 oct. 1806 le corps prussien de Tauenzien.

SCHLESWIG (V. SLESVIG).

SCHLETTSTADT. Ch.-l. de cercle de la Haute-Alsace, sur l'Ill ; 9.304 hab. Célèbres toiles métalliques, marché de céréales, de fruits et de vin. Ruines dans les environs

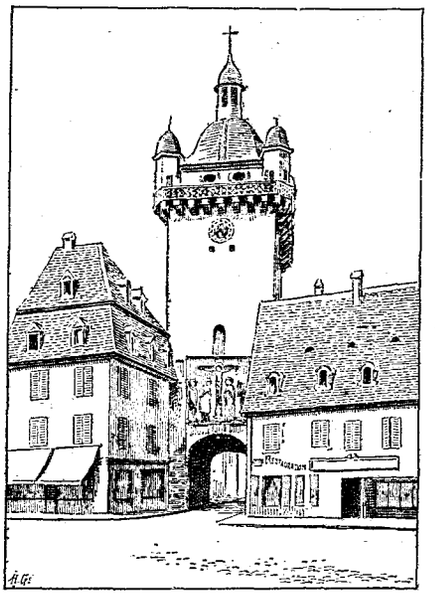

Tour de l'Horloge.

du château de *Hoh-Kœnigsburg*. Ancien beffroi dénommé aujourd'hui Tour de l'Horloge, et datant du XIIIe ou du XIVe siècle. Villa royale mérovingienne, puis carolingienne, donnée au XIe siècle au couvent bénédictin de Saint-Foy, qui passa au XIIIe à l'évêque de Strasbourg. Dotée d'une charte urbaine par Frédéric II, Schlettstadt devint ville libre impériale sous Rodolphe de Habsbourg et garda les archives de la ligue des dix villes d'Alsace. Agricola y fonda une école célèbre. Les Suédois la prirent en 1632 et la cédèrent à la France en 1634. Louis XIV la fit fortifier par Vauban en 1676. Elle résista aux alliés en 1814 et 1815, mais se rendit aux Allemands le 24 oct. 1870 et fut démantelée.

BIBL. : DORLAN, *Notices hist. sur l'Alsace et principalement sur la ville de Schlettstadt ;* Colmar, 1813.

SCHLEY (Winfield Scott), amiral américain, né près de Frederick (Maryland) le 9 oct. 1839. Elève de l'Académie navale, il entra au service de la marine militaire en 1860, prit part aux opérations qui aboutirent à la prise de Port Hudson (Louisiane) en 1862, réprima, en 1864, une révolte des coolies chinois, participa à l'attaque des forts de Corée en 1871. En 1872, il fut nommé directeur des études de langues étrangères à l'Académie navale ; il reprit la mer en 1876, commanda l'expédition envoyée au secours du lieutenant Greely dans les mers arctiques, en 1884, et fut chargé en 1889 de surveiller les troubles du Chili. Promu commodore en 1898, il fut chargé cette même année de commander une escadre au début de la guerre hispano-américaine. C'est lui qui détruisit la flotte espagnole sur la côte de Cuba, le 3 juil. 1898 ; il gagna à ce combat le grade de contre-amiral et reçut les remerciements solennels du congrès.

SCHLIEMANN (Heinrich), archéologue allemand, né à Neu-Buckow (Mecklembourg-Schwerin) le 6 janv. 1822, mort à Naples le 22 déc. 1890. Son père qui était pasteur lui fit commencer ses études classiques ; mais obligé, dès l'âge de quinze ans, de gagner son pain quotidien, le jeune Henri Schliemann entra comme apprenti chez un épicier. Un accident matériel, qui mit sa vie en danger, l'obligea à se faire soigner à l'hôpital de Hambourg et il perdit son emploi. A sa sortie de l'hôpital, il s'embarqua sur un navire qui le transporta à Amsterdam ; là, ses modestes occupations commerciales et les leçons qu'il donnait lui laissant quelques loisirs, il eut l'énergie et la force de volonté nécessaire pour apprendre la plupart des langues de l'Europe, notamment le russe, ce qui lui valut, en 1856, d'être envoyé par son patron à Saint-Pétersbourg ; il y fonda pour son compte une maison de commerce pour les denrées coloniales et trouva encore moyen d'apprendre le grec moderne et le grec ancien. Dans les années suivantes, il voyagea pour ses affaires en Suède, en Danemark, en Allemagne, en Italie, en Egypte, en Syrie, en Grèce, où il commença à s'éprendre des souvenirs archéologiques et des ruines de ce pays. Rentré à Saint-Pétersbourg, et ses affaires commerciales prospérant dans des proportions inespérées, il revint en 1863 visiter de nouveau la Grèce et l'Asie Mineure ; puis il alla dans l'Inde, en Chine et au Japon ; à son retour, il réalisa sa fortune devenue considérable et se fixa pour quelque temps à Paris dans le but d'étudier l'archéologie grecque. Il retourna une troisième fois en Grèce, s'y maria avec une femme éprise comme lui des souvenirs homériques et il obtint enfin, en 1871, du gouvernement turc, la réalisation de ses rêves si longtemps caressés : c'était l'autorisation de pratiquer des fouilles à Hissarlik, sur l'emplacement présumé de l'ancienne Troie. Les trouvailles qu'il fit dans cette localité commencèrent à répandre son nom dans le monde scientifique. Ses découvertes ou plutôt l'interprétation qu'il leur donnait soulevèrent d'ardentes polémiques et rencontrèrent des incrédules qui eurent beau jeu lorsque Schliemann se mit, sans preuve, à donner des noms homériques à tout ce qu'il exhumait : c'était le trésor et le palais de Priam et la résurrection historique, suivant lui, de tous les détails de l'épopée. Mais quoi qu'on dut penser des interprétations de l'intrépide fouilleur, il fallut bien se rendre à l'évidence, surtout lorsqu'il

EFERUS - Recherche & Classification numérique

eut, pendant de longues années, poussé l'exploration du site troyen jusqu'au sol vierge et qu'on put constater comme des stratifications archéologiques permettant de reconnaître quatre villes superposées, qui représentaient les différentes phases de l'histoire de Troie depuis l'époque préhistorique jusqu'à la colonie romaine. Schliemann, admirablement secondé par sa femme, entreprit des fouilles analogues sur trois autres points principaux de la Grèce de l'épopée, Mycènes, Tirynthe, Ithaque. Là, son exploration fut non moins heureuse, quoi qu'on pense des noms d'Agamemnon, de Clytemnestre, d'Ulysse et autres, pompeusement attribués aux tombeaux, aux palais et aux merveilleux trésors mis au jour. L'ensemble de ces découvertes, qui rendirent à jamais célèbre le nom d'Henri Schliemann, est maintenant installé partie au musée d'Athènes, partie au musée de Tchilni-Kiosk à Constantinople. Elles furent le point de départ des recherches qui se poursuivent maintenant dans la Grèce propre, les îles de la mer Egée et en Crète, et nous révèlent une grande civilisation préhomérique, à laquelle on donne le nom de mycénienne, égéenne ou crétoise. Grâce à Schliemann, un domaine immense et insoupçonné jusqu'à lui est ouvert à l'archéologie, et nos connaissances sur les origines helléniques sont en voie de complet renouvellement.

Schliemann a consigné lui-même les résultats de ses recherches personnelles dans les ouvrages suivants : *Antiquités troyennes, Rapport adressé à la Société archéologique d'Athènes sur les fouilles de Troie de 1871 à 1873* (réimprimées en allemand ; Leipzig, 1874) ; *Atlas d'antiquités troyennes*, reproductions photographiques pour *le Rapport sur les fouilles de Troie* (Leipzig, 1874, in-8 et atlas de 218 pl., traduit en français par Rangabé) ; *Ithaque, le Péloponnèse, Troie* (1869, in-8) ; *Mycènes*, avec une préface de Gladstone (Londres et Leipzig, 1878, in-8, traduit en français par Girardin, 1879, in-8) ; *Ilios, ville et pays des Troyens*, avec une autobiographie fort curieuse de l'auteur (1885, gr. in-8, traduit de l'anglais en français par Mme Egger) ; *Tirynthe, le palais préhistorique des rois* (1885, gr. in-8). Schliemann a publié à la suite de son voyage en extrême Orient : *la Chine et le Japon au temps présent* (1867, in-8).

E. Babelon.

SCHLIER (Géol.). Faciès vaseux particulier aux dépôts néogènes, très développé surtout dans l'helvétien de la Basse-Autriche et des Karpates.

SCHLITTE (Sylvic.). Dans certaines régions montagneuses et notamment dans les Vosges, on se sert de traîneaux pour descendre dans les vallons les bois abattus et les autres produits forestiers façonnés par les bûcherons. Ces traîneaux sont désignés par le mot allemand *schlitte*, et les ouvriers qui s'en servent sont les schlitteurs. Les schlitteurs font eux-mêmes leurs schlittes avec des bois très résistants, comme le frêne et l'érable, afin de réduire le plus possible le poids de ces appareils, tout en leur assurant une grande solidité. Une schlitte se compose de deux pièces principales, unies l'une à l'autre par des traverses, et qui sont les patins du traîneau. Ces patins supportent des montants et un plancher à claire-voie qui permettent d'empiler sur le traîneau les objets à transporter. En avant, les patins offrent deux brancards arqués et redressés, entre lesquels se place le schlitteur pour retenir ou tirer la schlitte sur les pentes du terrain. Les schlitteurs déplacent leurs schlittes sur des chemins spéciaux qu'on nomme chemins de schlittes. Le tracé en est fort important : une pente douce dispensant de tirer les traîneaux et n'accélérant pas trop leur mouvement. Aussi, pour présenter l'inclinaison favorable, les chemins de schlittes font mille détours en descendant des sommets vers les vallées. Les schlitteurs les établissent comme une gigantesque échelle posée sur le sol, formée de troncs d'arbres placées les unes au bout des autres sur deux rangs parallèles et réunies par d'épaisses traverses qui y sont encastrées comme des barreaux d'échelle. Au passage d'une dépression, d'un ravin, le chemin est jeté en travers sur des piles de bois ou sur un pont à un ou deux étages d'arcades s'il est nécessaire. Les schlitteurs chargent pesamment leurs traîneaux, de sorte que les patins exercent un frottement considérable sur les chemins de schlittes qui doivent être solidement établis. Le transport du bois de chauffage, des fagots, des écorces et même des pierres des carrières, se fait à l'aide de schlittes conduites indépendamment les unes des autres. Pour le transport des longues pièces de bois, on se sert de deux schlittes accouplées, dirigées par deux hommes. Parvenu au bas de la pente, à 2 ou 3 kil. parfois de son point de départ, le schlitteur met sa schlitte sur ses épaules et retourne vers les hauteurs préparer un nouveau chargement. C'est en automne surtout que se fait le transport par schlittes ou schlittage.

G. Boyer.

SCHLŒSING (Jean-Jacques-Théophile), chimiste et agronome français, né à Marseille le 9 juil. 1824. Sorti de l'Ecole polytechnique en 1843 comme ingénieur des manufactures de l'Etat, il a fait toute sa carrière dans cette administration et il a été pendant quarante ans, de 1861 à 1900, directeur de l'Ecole d'application annexée à la manufacture des tabacs de Paris. Il y professait, en outre, la chimie agricole, en même temps qu'au Conservatoire des arts et métiers et à l'Institut agronomique. En 1882, il a été élu membre de l'Académie des sciences de Paris (sect. d'écon. rur.) en remplacement de Decaisne. On lui doit d'importants travaux de chimie agricole et industrielle, entre autres toute une série de recherches et d'expériences sur la composition de la terre végétale et sur celle de l'atmosphère, sur la fixation de l'azote par les végétaux, sur le traitement et l'utilisation des déjections des grandes villes, sur l'emploi des diverses sortes d'engrais. Les résultats s'en trouvent consignés dans un nombre considérable de mémoires et de notes publiés par les *Annales de chimie et de physique*, par les *Comptes rendus de l'Académie des sciences de Paris*, etc. Il a seulement donné à part : *le Tabac, étude théorique et pratique* (Paris, 1868) ; *Contribution à l'étude de la chimie agricole* (Paris, 1885).

Son fils, *Théophile*, comme lui ingénieur des tabacs, a collaboré de bonne heure à ses travaux de chimie agricole et a fait de nombreuses communications à l'Académie des sciences de Paris. Il lui a succédé en 1900 comme directeur et professeur de chimie de l'Ecole d'application des manufactures de l'Etat.

SCHLOSSBERG (Mont) (V. Prusse, t. XXVII, p. 873).

SCHLOSSER (Johann-Georg), écrivain allemand, né à Francfort-sur-le-Main en 1739, mort à Francfort le 17 oct. 1799. Il épousa en 1773 Cornélia, sœur de Gœthe, et, après sa mort (1777), se remaria, en 1778, avec Johanna Fahlmer, amie du poète. Lui-même fut fonctionnaire badois de 1787 à 1794, traduisit Platon, Aristote, publia quantité d'écrits littéraires, philosophiques ou politiques, réunis en partie dans ses *Kleine Schriften* (Bâle, 1779-94, 6 vol.), polémiqua contre Kant. — Son beau-fils *Nicolovius* a publié sa biographie (*J.-G. Schlossers Leben ;* Bonn, 1844).

SCHLOSSER (Friedrich-Christoph), historien allemand, né à Jever le 17 nov. 1776, mort à Heidelberg le 23 sept. 1861. Il se consacra d'abord à la théologie, mais, arrivé à Gœttingue (1794 à 1797), s'adonna à l'étude des sciences les plus diverses pour satisfaire sa curiosité d'esprit encyclopédique. Précepteur des enfants du comte Bentink, puis vice-recteur au collège de Jever, il se tourna définitivement vers l'histoire. En 1812, il fut nommé professeur à Francfort et, en 1814, bibliothécaire dans la même ville. En 1817, il devint professeur d'histoire à l'Université d'Heidelberg et illustra cette chaire par son enseignement. Schlosser est un historien moderne dans toute la force du terme : il a exercé une grande influence sur son temps par le libéralisme et la largeur d'idées de

EFERUS - Recherche & Classification numérique

son œuvre ; il ne se noie pas dans l'érudition, tout en se signalant par son amour de la vérité et de l'exactitude ; il ne sacrifie nulle part le fond à la forme et élargit l'enseignement de l'histoire en ne se bornant pas aux récits des batailles et de la vie des princes, mais en étudiant la vie des peuples et leur civilisation. Ses livres ont eu un grand retentissement en Allemagne. Il débuta par des biographies de caractère théologique : *Abailard und Dulcin* (1807) et *Leben des Theodor von Beza und des Peter Martyr Vermili* (1809). C'est à Francfort qu'il a composé : *Geschichte der bilders türmenden Kaiser der ostroemischen Reichs* (1812). Ses principales œuvres sont : *Weltgeschichte in zusammenhängen der Erzählung* (1817-24, 9 vol.) ; *Geschichte des 18 Jahrhunderts und des 19 bis zum Sturz des französischen Kaiser Reichs* (1836-48, 6 vol.) ; *Universal historische Uebersicht der Geschichte des Alten Welt und ihrer Kultur* (1826-34, 9 vol.) ; *Zur Beurteilung Napoleons* (1835) ; *Dante* (1855) ; *Weltgeschichte für das deutsche Volk* (1844-56, 18 vol. ; rééd. en 1888) ; *Archiv für Geschichte und Literatur* (avec Bercht). Un monument a été élevé à Schlosser à Jever en 1876.

Bibl. : Gervinus, *Fr.-Chr. Schlosser*, 1861. — Weber, *Fr.-Chr. Schlosser ;* Leipzig, 1876.

SCHLUCHT (La). Col des Vosges que traverse, à 1.150 m. d'alt., la route de Gérardmer (Vosges) à Münster (Alsace). Il est juste au N. du Hohen-Eck (le Haut Angle) ou Haut des Chaumes (1.366 m.).

SCHLUMBERGER (Gustave-Léon), numismate et historien français, né à Guebwiller (Haut-Rhin) le 17 oct. 1844. Après avoir terminé ses études classiques au lycée de Pau, il vint à Paris comme étudiant en médecine, fut interne des hôpitaux et, en 1872, se fit recevoir docteur avec une thèse remarquée sur l'*Erysipèle du pharynx*. Pendant la guerre franco-allemande 1870-71, il s'était engagé et servit comme chirurgien dans les ambulances. Mais bientôt, entraîné par le goût qui n'avait été jusque-là pour lui qu'une distraction et un passe-temps, il se livra exclusivement à l'étude de la numismatique et de l'archéologie, et abandonna complètement la médecine. Dans un but archéologique, il se mit à visiter l'Allemagne, l'Italie et séjourna, à plusieurs reprises, dans le Levant, en Grèce et en Turquie, recueillant principalement les monnaies du moyen âge, les sceaux, les bulles et les restes de l'art byzantin. Dès 1874, il publia son premier ouvrage numismatique : *Des Bractéates d'Allemagne* (1874, gr. in-8) qui fut couronné par l'Académie des inscriptions et belles-lettres ; vint ensuite l'ouvrage intitulé *les Principautés franques du Levant d'après les plus récentes découvertes de la numismatique* (1877, in-8), préparait le magistral recueil : *Numismatique de l'Orient latin* (1878, gr. in-4) qui ouvrit à son auteur les portes de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres) ; un *Supplément* parut en 1882 (in-4, avec index complets). G. Schlumberger avait organisé, en 1878, avec A. de Longpérier la belle exposition rétrospective du Trocadéro. Il publia par la suite : *le Trésor de Sana'a, Monnaies himyaritiques* (1880, in-4) ; *les Iles des Princes, le Palais et l'Eglise des Blachernes, la Grande Muraille de Byzance* (1884, in-12) ; *Sigillographie de l'empire byzantin* (1884, in-4), recueil général et fondamental des sceaux et bulles des empereurs de Constantinople et des fonctionnaires de tous ordres de l'empire. Schlumberger s'est mis à la tête du mouvement des études byzantines en France, mouvement qui, sous son impulsion, s'accentue chaque jour davantage. On lui doit trois beaux volumes d'histoire byzantine : *Un empereur byzantin au xe siècle : Nicéphore Phocas* (1890, in-4) ; *l'Epopée byzantine à la fin du xe siècle. Guerres contre les Russes, les Arabes, les Allemands, les Bulgares ; Luttes civiles contre les deux Bardas* (1896, in-4) ; *Basile II, le tueur des Bulgares* (1900, in-4). Il a groupé, sous le titre de *Mélanges d'archéologie byzantine* (1895, in-8), un certain nombre de dissertations publiées d'abord dans divers recueils périodiques. Schlumberger a, en outre, réuni et édité les *Œuvres* principales de A. de Longpérier (1883-84, 7 vol. in-8), et il est l'un des directeurs de la *Revue numismatique* depuis 1883.

SCHLUSSELBOURG. Ville de Russie, ch.-l. de district, gouvernement et à 62 kil. E. de Saint-Pétersbourg ; 5.250 hab. (augmentés en été d'environ 3.000). Situé à la tête de la Neva, à sa sortie du Ladoga, Schlusselbourg, le Noteberg des Suédois, fut toujours considéré comme un point stratégique très important et a été fort disputé par les riverains. Chez les Novogorodiens, la ville portait le nom de Orechek (Noisetier). La ville fut prise d'assaut par Pierre Ier, en oct. 1702. Les clés de la forteresse furent accrochées au sommet de la tour et la ville dénommée Schlusselbourg (en allemand, ville des clés). Durant la saison ouverte à la navigation, un mouvement considérable de navires se produit par deux canaux, construits l'un par Pierre Ier, l'autre sous le règne d'Alexandre II, et destinés à relier la Neva au Ladoga, en évitant les nombreux écueils à la naissance du fleuve. La plus grande partie des céréales amenées à Pétersbourg empruntent cette voie, environ 480.000 tonnes par année de récolte moyenne. Une citadelle, située sur un îlot en face de la ville, a été transformée en prison d'Etat. Des jetées on jouit d'une belle vue sur la citadelle et le Ladoga. Importante fabrique d'indiennes, appartenant à une compagnie anglaise. La ville est, en outre, reliée à la capitale par une belle route carrossable et une ligne de chemin de fer. Un service régulier de bateaux la relie à diverses villes de Finlande. P. Lem.

SCHLUTER (Andreas), célèbre architecte et sculpteur allemand, né à Hambourg le 20 mai 1664, mort à Saint-Pétersbourg en 1714. Il pratiqua d'abord son art à Varsovie, puis vint à Berlin, où il dessina, en 1696, les plans du château royal et contribua à la décoration artistique de Berlin, si pauvre alors en monuments. La plupart de ses plans pour le château et la chapelle de Charlottenbourg, le palais de l'Académie des sciences, une cathédrale, etc., ont été réunis dans les *Vues des maisons de plaisance de S. M. le roi de Prusse*, par Broebes (Berlin, 1733). Il perdit la protection de Frédéric Ier à la suite de l'exhaussement du *Münzturm* voulu à tout prix par le souverain, malgré les représentations de l'architecte, et que l'on dut démolir, l'insuffisance des fondations faisant craindre un effondrement. En 1613, Schlüter se rendit à Saint-Pétersbourg où l'appelait Pierre le Grand, mais il mourut sans avoir rien pu faire. Sculpteur, Schlüter a participé à la décoration du château de Berlin et surtout de l'arsenal où les vingt et un masques de *Guerriers mourants* que l'on voit dans la cour intérieure sont de lui. Il a encore fait les statues de *Frédéric Ier* à Berlin, celle du *Prince électoral Frédéric III* à Kœnigsberg et les tombeaux de Frédéric Ier et de la reine Sophie-Charlotte pour la crypte de Berlin, une chaire de marbre pour la *Marienkirche*, et de nombreux travaux décoratifs pour les châteaux de Charlottenbourg et de Sans-Souci. Il travaillait aussi pour les tapissiers, les orfèvres, les ébénistes et donna une vive impulsion aux industries de luxe de Berlin. J. Bainville.

Bibl. : Von Klœden, *A. Schlüter ;* Berlin, 1855. — Adler, *Schlüters Leben und Werke ; ibid.*, 1862. — Dohme, *Das kœnigliche Schloss in Berlin ; ibid.*, 1876. — Gurlitt, *A. Schlüter ; ibid.*, 1891.

SCHMÆHLING (Gertrude-Elisabeth, dame Mara) (V. Mara).

SCHMALKALDEN (français *Smalkalde*). Ville prussienne, enclavée dans les principautés de Thuringe et dépendant de la prov. de Hesse-Nassau, district de Cassel ; 7.888 hab. en 1895. Située sur le versant S.-O. des monts de Thuringe, dans une étroite vallée où confluent la Smalkalde et la Stille, tributaire de la Werra, elle possède une cathédrale gothique (1413-1509), un hôtel de ville gothique où fut conclue, en 1531, la *ligue de Smal-*

EFERUS - Recherche & Classification numérique

kalde et où furent signés en 1537 les *articles de Smalkalde*. La principale industrie est celle des outils d'acier ou de fer (*articles de Smalkalde*). Signalons aussi une saline. — Connue depuis l'an 874, Schmalkalden fut le centre d'une seigneurie, annexée à la Hesse en 1360, à la Prusse en 1866.

Ligue de Smalkalde. — Ligue formée entre l'électeur de Saxe Jean, son fils Jean-Frédéric Ier, le landgrave Philippe de Hesse et divers princes et villes protestantes à la suite de conférences tenues à Smalkalde du 22 au 31 déc. 1530, confirmée après une seconde réunion tenue du 29 mars au 4 avr. 1531 toujours à Smalkalde qui fixa la durée du pacte à six années. Les contractants s'engageaient à se prêter assistance contre toute attaque visant leur foi; c'étaient, outre l'électeur de Saxe et le landgrave de Hesse, le prince Wolfgang d'Anhalt, les ducs de Brunswick et Lunebourg, les comtes de Mansfeld, les villes de Magdebourg, Brême, Lubeck, Strasbourg, Lindau, Constance, Memmingen, Biberach, Isny, Reutlingen et Ulm, auxquelles se joignirent Esslingen, Brunswick, Gœttingue, Einsbeck, Goslar. Les chefs de la ligue furent l'électeur Jean-Frédéric et le landgrave Philippe de Hesse; une assemblée tenue à Francfort-sur-Main, en déc. 1531, compléta l'accord. Les confédérés négocièrent avec la France et l'Angleterre, refusèrent leur appui à l'empereur contre les Turcs, s'associèrent à la protestation des ducs de Bavière contre l'élection de Ferdinand Ier comme roi des Romains (V. Charles-Quint et Ferdinand Ier). L'empereur fit des concessions au protestantisme par la paix de Nuremberg (23 juil. 1531). Le landgrave de Hesse restaura dans ses Etats le duc Ulrich de Wurttemberg. Une nouvelle conférence de Smalkalde (24 déc. 1535) prorogea pour dix années la ligue, à laquelle accédèrent le Wurttemberg, deux princes d'Anhalt, la Poméranie, les villes d'Augsbourg, Hambourg, Francfort-sur-Main, Kempten, Hanovre, Minden. Elle s'allia au roi Christian III de Danemark.

Une assemblée fédérale réunie à Smalkalde en févr. 1537 eut à examiner les déclarations rédigées par Luther à Wittenberg en déc. 1536 pour les soutenir au concile convoqué à Mantoue par le pape Paul III. Les confédérés protestants décidèrent de refuser leur adhésion à ce concile et les théologiens protestants présents souscrivirent aux propositions de Luther, qui prirent le nom d'*articles de Smalkalde*. Toutefois, on ne leur reconnut de valeur officielle qu'après la mort de Luther, dont les partisans rigoristes firent prévaloir ces décisions contre celles plus libérales de Mélanchthon. En 1580, les articles de Smalkalde furent inscrits dans la formule de concorde (V. l'art. Confession de foi des Églises protestantes, t. XII, p. 382). Le manuscrit original est conservé à la bibliothèque d'Heidelberg.

A cette confédération protestante, les Etats catholiques d'Allemagne opposèrent la ligue de Nuremberg (10 juin 1538). La médiation des électeurs de Brandebourg et de Palatinat fit conclure l'entente provisoire de Francfort (19 avr. 1539). Les protestants l'emportèrent ensuite en Saxe Albertine et en Brandebourg, mais ils ne purent consolider leur alliance avec Henri VIII d'Angleterre et laissèrent écraser le duc protestant de Clèves. Quand Charles-Quint eut fait la paix avec la France et une trêve avec les Turcs, il se tourna contre les protestants qui refusaient leur adhésion au concile de Trente. Le conflit éclata à propos de l'archevêque protestant de Cologne, Hermann de Wied, que le pape et l'empereur voulaient expulser. Les confédérés de Smalkalde, affaiblis par les rivalités entre les princes et les villes, entre la Saxe et la Hesse, perdirent du temps. A la diète de Nuremberg, Charles-Quint mit au ban de l'empire l'électeur et le landgrave et commença la *guerre de Smalkalde* (août 1546). Les confédérés protestants se concentrèrent à Donauwerth, mais ils n'osèrent attaquer l'empereur qui reçut des renforts d'Italie et des Pays-Bas. En octobre, ils se retranchèrent à Giengen (Souabe), puis battirent en retraite; la trahison de Maurice de Saxe, qui envahissait les possessions de son cousin l'électeur de Saxe, ramena au N. celui-ci et désagrégea l'armée. Les protestants du Sud se soumirent à l'empereur (déc. 1546, janv. 1547); l'électeur de Cologne fut contraint d'abdiquer (25 févr. 1547). Tandis que l'électeur Jean-Frédéric de Saxe, vainqueur de Maurice, négociait avec la France et l'Angleterre, Charles-Quint envahissait la Thuringe : l'électeur de Saxe fut défait et pris à Mühlberg (24 avr. 1547); le landgrave Philippe de Hesse se rendit; les confédérés de l'Allemagne du Nord se soumirent et la ligue de Smalkalde fut dissoute (V. Charles-Quint, Maurice, Saxe, etc.).

Bibl. : Hæfner, *Die sechs Kantone der ehemaligen Herrschaft Schmalkalden;* Meiningen, 1818-21, 4 vol. — Wilisch, *Schmalkalden*, 1884. — Winckelmann, *Der Schmalkaldischer Bund, 1530-32;* Strasbourg, 1892. — Meurer, *Der Tag zu Schmalkalden und die Schmalkaldische Artikel;* Leipzig, 1837. — Viglius von Zwichem, *Tagebuch des Schmalkaldischen Donauhriegs*, éd. par Druffel; Munich, 1877. — G. Voigt, *Die Geschichtschreibung über den Schmalkaldischen Krieg;* Leipzig, 1874.

SCHMARSOW (August), historien d'art, né à Schildfeld le 26 mai 1853. Il étudia à Zurich, à Strasbourg et à Bonn, voyagea en Allemagne, en Italie, en Angleterre et en France; professeur extraordinaire à Göttingue (1882) et à Berlin (1885), il résida à Florence en 1892 et, au mois d'octobre de l'année suivante, fut nommé professeur ordinaire à l'Université de Leipzig, où il est actuellement (1901) directeur de l'Institut d'histoire de l'art.

Ses principales œuvres sont : *Rafael und Pinturicchio in Siena* (Stuttgart, 1880); *Pinturicchio in Rom* (*ibid.*, 1882); *Melozzo da Forlì* (*ibid.*, 1886); *Donatello* (Leipzig, 1886); *Giov. Santi, der Vater des Raffaels* (Berlin, 1887); *S. Martin von Lucca und die Anfänge der toskanischen Skulptur im Mittelalter* (Breslau, 1890); *Masaccio-Studien* (1895-1898); *Meisterwerke deutscher Bildnerei des Mittelalter* (Magdebourg, 1892); *Ital. Forschungen zur Kunstgeschichte* (Breslau, 1890-92); *Studien und Forschungen zur Kunstgeschichte* (Leipzig, 1893 et suiv.). Il a, en outre, réédité l'*Opusculum de mirabilibus novæ urbis Romæ* (Heilbronn, 1886). J.-G. Prod'homme.

SCHMELLER (Joseph-Andreas), philologue allemand, né à Tirschenreuth (Haute-Franconie) le 6 août 1785, mort le 27 juil. 1852. Il commença ses études au lycée de Munich, puis dut les abandonner par manque de ressources; il s'engagea en Suisse dans un régiment à la solde de l'Espagne (1804), obtint en 1806 à Madrid une place de professeur dans une Ecole militaire établie d'après la méthode de Pestalozzi et fonda lui-même à Bâle en 1808 une institution qu'il dirigea jusqu'en 1813, époque à laquelle il s'engagea dans un régiment bavarois et fit la campagne de 1815 contre la France. Il se consacra ensuite à l'étude des dialectes bavarois et publia *Die Mundarten Bayerns, grammatisch dargestellt* (1821) et *Bayrisches Wörterbuch mit unkundlichen Belegen* (1827-36). La rigoureuse méthode de ces excellents ouvrages a été l'origine des études consacrées dans la suite aux différents dialectes allemands. En 1827, Schmeller devint professeur à l'Ecole des cadets de Munich, puis professeur adjoint de littérature allemande à l'Université (1828) et titulaire en 1846. En dehors de ses ouvrages célèbres sur les dialectes bavarois, on lui doit : *Hêliand* (1830), harmonie des évangiles, en ancien saxon; *Evangelienharmonie* (1841), *Muspilli* (1832), *Lateinische Gedichte des 10 und 11 Jahrhunderts* (1836), *Carmina burana* (1847), etc.

Bibl. : Nicklas, *Schmellers Leben und Wirken;* Munich, 1885.

SCHMERLING (Anton, chevalier de), homme d'Etat autrichien, né à Vienne le 23 août 1805, mort à Vannes le 23 mai 1893. Après avoir fait ses études de droit, il entra dans la magistrature; conseiller à la cour d'appel, il fut élu en 1846 député des Etats autrichiens; son oppo-

EFERUS - Recherche & Classification numérique

sition à Metternich le rendit populaire en 1848 ; il représenta l'Autriche à l'assemblée de Francfort et prit part aux travaux du Comité des dix-sept. A l'Assemblée nationale, il se déclara partisan de la fédération allemande sous la suprématie de l'Autriche. Le 15 juil. 1848, l'archiduc Jean, vicaire de l'Empire, le nomma ministre des affaires étrangères et de l'intérieur ; il accepta le portefeuille de l'intérieur, mais se retira après le refus de ratification de l'armistice de Malmoe par la Chambre ; revenu au pouvoir en septembre, il réprima l'émeute du 18 sept. contre l'Assemblée nationale ; en décembre, il quitta le ministère et l'Assemblée devant les attaques de la gauche et la prépondérance du parti prussien. Il rentra aux Etats autrichiens, d'où il exerça une influence constante sur la politique autrichienne ; le gouvernement le nomma son ministre plénipotentiaire à Francfort ; mais, en 1849, le triomphe de l'influence prussienne le ramena à Vienne où il fut ministre de la justice jusqu'en 1851 où il fut nommé président de la cour de cassation. En 1860, il prit la direction des affaires comme ministre d'Etat, et son retour fut considéré comme une garantie des concessions libérales faites par l'empereur ; il se retira avec son ministère en 1865 et redevint président de la cour de cassation. En 1867, il entra comme membre à vie dans la Chambre haute dont il devint président en févr. 1871. Ecarté du pouvoir par les nécessités politiques résultant des désastres de 1866, de Schmerling resta le représentant de la réaction centraliste en présence de l'organisation fédérale ; il fit une opposition très vive à la politique du comte Taaffe et prit sa retraite de président de la cour de cassation en 1891.

SCHMETTAU (Samuel, comte), général prussien, né à Berlin le 26 mars 1684, mort à Berlin le 18 août 1751. Il se distingua dans un régiment d'Ansbach aux batailles d'Hochstædt et de Malplaquet, devint colonel d'artillerie dans l'armée saxonne (1714), puis autrichienne (1717), combattit les Turcs, dirigea le siège de Messine (1720), devint feld-maréchal (1741). Il avait pris part à 28 batailles et 32 sièges. Rappelé par Frédéric II à titre de sujet prussien, il obtint de ne pas combattre l'Autriche, fut envoyé aux cours de France, puis d'Autriche, et nommé président de l'Académie des sciences. — Son frère *Karl-Christoph* (1696-1775) servit dans l'armée autrichienne, puis dans la prussienne, et fut disgracié pour avoir capitulé à Dresde le 5 sept. 1759.

SCHMID (Hermann de), écrivain allemand, né à Weizenkirchen (Haute-Autriche) le 30 mars 1815, mort à Munich le 19 oct. 1880. Il fut l'auteur de romans villageois, très goûtés du public allemand, et de plusieurs pièces de théâtre ; ses œuvres réunies comportent 50 volumes (Leipzig, 2e éd., 1889-92) ; la plus connue est *Mütze und Krone* (1869, 5 vol.).

SCHMID (Ferdinand de), dit *Dranmor*, poète suisse, né à Muri (Berne) le 22 juil. 1823, mort à Berne le 19 mars 1888. Entré dans le commerce, il fonda une maison à Rio de Janeiro et y devint consul d'Autriche. Il a passé une grande partie de sa vie au Brésil. Ses poésies lyriques, réunies en 1873 (Berlin), témoignent d'une haute intelligence : *Poetische Fragmente*, 1860 ; *Kaiser Maximilian*, 1868 ; *Reginem*, 1870.

SCHMID (Mathias), peintre bavarois, né à See (Tirol) le 10 nov. 1835. Coloriste de l'école de Piloty, son réalisme est fort modéré. Parmi ses meilleures toiles, il faut citer : *les Fiançailles*, *le Départ pour la procession*, *la Marchande de jouets*, etc. Ayant eu à ses débuts à se plaindre des catholiques qui lui avaient fait retirer sa pension à cause de ses opinions, il introduisit dans quelques-uns de ses tableaux des intentions polémiques : ainsi *les Moines mendiants*, *le Sculpteur de bons dieux*, etc.

SCHMID (Basilius), théologien et pédagogue luthérien (V. Faber).

SCHMIDT (Georg-Friedrich), graveur allemand, né à Berlin le 24 janv. 1712, mort à Berlin le 25 janv. 1775. Il vint à Paris en 1736, et fut élève de Larmessin. Ses portraits de *Mignard* et de *Fénelon* d'après Rigaud lui valurent d'entrer en 1742 à l'Académie de peinture et de sculpture. Il retourna à Berlin peu après, puis passa cinq ans à Saint-Pétersbourg, où il exécuta notamment un portrait de l'*Impératrice Elisabeth*. Il a laissé aussi des eaux-fortes dans la manière de Rembrandt.

Bibl. : L.-D. Jacoby, *Schmidt's Werke* ; Berlin, 1815. — Wessely, *G.-F. Schmidt, Verzeichniss seiner Stiche und Radierungen* ; Hambourg, 1887.

SCHMIDT (Michaël-Ignaz), historien allemand, né à Arnstein le 30 janv. 1736, mort à Vienne le 1er nov. 1794. Professeur à l'Université de Wurtzbourg (1771), il fut l'auteur d'une *Æltere Geschichte der Deutschen* (Ulm, 1778-85, 5 vol., continuée jusqu'au 17e vol. par Milbiller, 1785-1818), qui devint classique et lui valut le titre de directeur des Archives de Vienne (1778).

SCHMIDT (Isaak-Jakob), philologue allemand, né à Rostock en 1779, mort à Saint-Pétersbourg le 8 sept. 1847. Conseiller d'Etat russe, il fut l'auteur de *Forschungen im Gebiet... der Wœlker Mittelasiens* (1824) et (1826) d'une édition et traduction de l'histoire des Mongols orientaux rédigée en 1662 par les Mongols ; d'une grammaire (1831) et d'un dictionnaire mongols (1835), d'une grammaire (1839) et d'un dictionnaire tibétains (1841), etc.

SCHMIDT (Kaspar), philosophe allemand. connu sous le pseudonyme *Max Stirner*, né à Baireuth le 25 oct. 1806, mort à Berlin le 26 juin 1856. Professeur de gymnase puis d'une école de filles à Berlin, il mourut dans la misère. Il a soutenu la thèse de l'égotisme ou individualisme le plus radical, en particulier dans *Des Einzige und sein Eigentum* (Leipzig, 1845 ; 2e éd. (1882). Citons aussi sa *Geschichte der Reaktion* (Berlin, 1852, 2 vol.).

SCHMIDT (Charles-Guillaume-Adolphe), historien et théologien alsacien, né à Strasbourg le 20 juin 1812, mort à Strasbourg le 11 mars 1895. Il fit ses études à la Faculté de théologie de sa ville natale où il devint licencié en 1835, docteur en 1836, professeur de théologie pratique en 1839 et d'histoire de l'Eglise en 1864. C'est à vingt-deux ans qu'il publia son premier ouvrage : *Etude sur Farel* (1834). Les autres se succédèrent à intervalles très rapprochés, écrits, tantôt en français, tantôt en allemand. En voici les principaux : *Vie de Pierre Martyr Vermigli* (1835) ; *Essai sur les mystiques du* XIVe *siècle* (1836), couronné par l'Académie des sciences morales ; *Essai sur Jean Gerson* (1839) ; *Meister Eckart* (1839) ; *Ueber dei Sekten zu Strassburg im Mittelalter* (1840) ; *Joh. Tauler von Strassburg* (1840) ; *Claudius von Turin* (1843) ; *Der Mystiker Heinrich Suso* (1843) ; *Gérard Roussel* (1845) ; *Du Mysticisme au* XIVe *siècle* (1845) ; *Histoire de la secte des Cathares ou Albigeois* (1849, 2 vol.), couronné par l'Académie des inscriptions ; *Essai historique sur la société civile dans le monde romain et sur sa transformation par le christianisme* (1853), couronné par l'Académie française ; *la Vie et les travaux de J. Sturm* (1855) ; *Das Leben Melanchthons* (1861) ; *Leben und Schriften des Nicolaus von Basel* (1866) ; *Traités mystiques écrits de 1547 à 1549* (1876) ; *Histoire littéraire de l'Alsace à la fin du* XVe *siècle et au commencement du* XVIe *siècle* (1877) ; *Poésies huguenotes du* XVIe *siècle* (1882) ; *Précis de l'histoire de l'Eglise d'Occident pendant le moyen âge* (1885). Il a, de plus, fourni des articles nombreux à la *Real Encyclopædie fur prot. Theologie* de Herzog et à l'*Encyclopédie des sciences religieuses* de Lichtenberger. Ch. Schmidt n'a peut-être pas été apprécié dans son pays autant qu'il le méritait. Il resta professeur à la Faculté de théologie devenue allemande ; mais se sentant dépaysé au milieu des étrangers, il prit sa retraite en 1877. Après sa mort, on publia son *Wœrterbuch der Strassburger Mundart* (1896). Ch. Pfender.

SCHMIDT (Heinrich-Julian), écrivain allemand, né à Marienwerder le 7 mars 1818, mort à Berlin le 27 mars

EFERUS - Recherche & Classification numérique

1886. Il publia à Leipzig avec Freytag, à partir de juil. 1848, la revue *Grenzboten* qui exerça une grande influence pour la défense d'un réalisme et d'un libéralisme modérés. Ses principaux ouvrages sont : *Gesch. der Romantik* (1847) ; *Gesch. der deutschen Literatur seit Lessing Tod* (1853-55, 3 vol.), souvent rééditée ; *Gesch. der franzœsischen Literatur seit der Revolution* (2e éd. 1873-74, 2 vol.) ; *Gesch. des geistigen Lebens in Deutschland von Leibniz bis auf Lessings Tod, 1681-1781* (1861-63, 2 vol.) ; *Bilder aus dem geistigen Leben unserer Zeit* (1870-74, 4 vol.), etc.

SCHMIDT (Eduard-Oskar), zoologiste allemand, né à Torgau le 21 fév. 1823, mort à Strasbourg le 17 janv. 1886. Professeur extraordinaire à Iéna en 1849, il passa en 1855 à Cracovie, en 1857 à Gratz, puis fut nommé en 1872 professeur de zoologie et d'anatomie comparée à Strasbourg. Il s'est beaucoup occupé des Spongiaires et des Turbellariés, et a publié, entre autres : *Descendance et Darwinisme* (Biblioth. scientif. internat.) ; *Handbuch der vergleichenden Anatomie* (Iéna, 1849, in-8 ; 9e éd., 1882) ; *Handbuch der vergl. Anatomie* (Iéna, 1854, 2e éd.) ; *Die naturwissenschaftlichen Grundlagen der Philosophie des Unbewussten* (Leipzig, 1876, in-8) ; *Die Säugethiere in ihrem Verhältniss zur Vorwelt* (Leipzig, 1884, in-8), etc.. Dr L. Hn.

SCHMIDT (Friedrich, baron de), architecte allemand, né à Frickenhofen (Wurttemberg) le 22 oct. 1825, mort à Vienne le 23 janv. 1891, élève de Mauch ; professeur à Milan (1857), puis à l'Académie des beaux-arts de Vienne (1859), où il bâtit l'église des Lazaristes, l'hôtel de ville, le gymnase académique, acheva le clocher de Saint-Etienne ; citons encore son église gothique de Gratz. Ce fut un des principaux représentants de l'architecture néo-gothique.

Bibl. : Reichensperger, *Zur Charakteristik des Baumeisters F. von Schmidt ;* Dusseldorf, 1891.

SCHMIDT (Johannes), philologue allemand, né à Prenzlau le 29 juil. 1843. Professeur aux Universités de Bonn (1873), Gratz (1873), Berlin (1876), il est l'auteur de *Zur Geschichte der indogermanischen Vokalissmus* (Weimar, 1871-75, 2 vol.) ; *Die Verwandschaft Verhæltnisse der indogermanischen Sprachen* (1872) ; *Die Urheimat der Indogermanen und das europæische Zahlungssystem* (1890), etc.

SCHMOLLER (Gustav), socialiste allemand de la chaire, né à Heilbronn le 28 juin 1838. Il étudia de 1857 à 1861, à Tubingue, l'économie politique, la philosophie et l'histoire, fut quelque temps employé au bureau de statistique du royaume de Wurttemberg. Nommé professeur extraordinaire de science politique à Halle en 1864, puis, l'année suivante, professeur ordinaire, il passe en 1872 à Strasbourg et finalement à Berlin (1882) ; en 1884, il est nommé membre du Staatsrath de Prusse et, en 1887, historiographe de Brandebourg, directeur de la publication intitulée *Staats-und sozialwissenschaftliche Forschungen* (Leipzig, 1878 et suiv.). G. Schmoller a écrit un grand nombre d'ouvrages : *Geschichte der deutschen Kleingewerbe* (1870) ; *Zur Litteratur-Geschichte der Staats-und Sozialwissenchaft* (1888) ; *Zur Sozial-und Gewerbe-Politik der Gegenwart* (1890) ; *Das politische Testament Friedrich-Wilhem I*, vers 1722 (1896) ; *Acta Borussica* (1-3), *Die preussische Seidenindustrie im 18 Jahrhundert* (1892), etc. J.-G. Prod'Homme.

SCHNABEL (Johann-Gottfried), littérateur allemand du XVIIIe siècle, dont la vie demeure obscure. Il a publié, sous le titre de *Gisander* (Stolberg, 1737), une histoire romanesque du prince Eugène et une imitation de Robinson, *Die Insel Felsenburg* (Nordhausen, 1731-42, 4 livr.).

Bibl : Ad. Stern, *Der Dichter der Insel Felsenburg*, dans *Hist. Taschenbuch* de Riehl.

SCHNÆBELÉ était un Alsacien, né à Eckbolsheim, près de Strasbourg, en 1831, mort à Nancy le 5 déc. 1900, employé comme commissaire de police à Pagny, sur la frontière allemande, et accusé par les Allemands d'espionnage. Ils firent décerner secrètement contre lui un mandat d'amener par la cour suprême de Leipzig en 1887 ; puis son collègue, le commissaire allemand, Gautsch, de Metz, l'attira dans un guet-apens en l'invitant à une conférence le 30 avr. 1887, sur la frontière, à Novéant. Dès son arrivée, Schnæbelé y fut appréhendé par des policiers allemands, sans qu'on ait pu préciser si l'arrestation fut consommée en territoire allemand ou français. L'émotion provoquée par cette agression fut immense, mais le premier ministre français Goblet et le président Grévy portèrent le débat sur le terrain juridique ; la lettre d'invitation de Gautsch fut retrouvée, et le 30 avr. le gouvernement allemand, avouant qu'elle équivalait à un sauf-conduit, relaxa Schnæbelé. Celui-ci, qui avait eu, durant sa captivité, une attitude très faible, fut déplacé.

SCHNEEBERG (Montagne neigeuse). Nom de plusieurs cimes ou sommités d'Allemagne ou d'Autriche : 1° Schneeberg de Franconie (Bavière), granitique, point culminant (1.051 m.) du Fichtelgebirge ; s'escalade avec une échelle. — 2° Schneeberg des Sudètes ou de Glatz (1.424 m.), à la frontière de la Silésie prussienne de la Bohême et de la Moravie. — 3° Schneeberg de l'Erzgbirge (montagne de grès en Bohême, près de la *Suisse saxonne* (731 m.) — 4° Schneeberg du Semmering, au S.-O. de Vienne (2.075 m.), avec la curieuse et profonde crevasse-abîme, dite Halleluya Höhle ; — 5° Schneeberg (1.917 m.) entre Lend et Bischofshofen (Pongau-Salzburg), contrefort S. de l'Uebergossene Alp (2.938 m.), appelé aussi Ewiger Schnee ; — 6° Schneeberg de Carniole (1.796 m.), point culminant du Karst septentrional, entre Fiume et le lac de Zirknitz.

SCHNEEBERG. Ville de Saxe, cercle de Zwickau ; 8.284 hab. (en 1895). Mines d'argent, de cobalt et de bismuth ; fabrication de couleurs, de dentelles, etc. Eglise de 1516-40.

Bibl. : Lehmann, *Chronik von Schneeberg*, 1837-40. 3 vol.

SCHNEEGANS (Charles-Auguste), publiciste alsacien, né à Strasbourg le 9 mars 1835. Rédacteur du *Temps*, adjoint au maire de Strasbourg en 1870, député de cette ville à l'Assemblée nationale (1871), rédacteur du *Journal de Lyon* (1871-73), directeur de l'*Elsæsser Journal*, il fut élu député de Saverne au Reichstag (1877), se mit à la tête du parti autonomiste, et dès qu'il eut obtenu une organisation administrative distincte pour l'Alsace-Lorraine, il s'y fit donner une place (1879), bientôt échangée pour le consulat de Messine (1880) ; il fut ensuite consul général à Gênes (1886). Il a publié : *la Guerre en Alsace* (1871) ; *Romeos Tochter* (1889), etc.

Son homonyme, le poète strasbourgeois *Louis* Schneegans, né le 16 déc. 1842, s'était fixé en Allemagne dès 1846 et y a publié de médiocres drames historiques.

SCHNEEKOPPE ou RIESENKOPPE. Point culminant (1.603 m.) des Riesengebirge (monts des Géants) et de toute l'Allemagne du Nord. Au sommet, une chapelle ronde de Saint-Laurent, construite de 1668 à 1681.

SCHNEIDER (Johann-Gottlob), philologue allemand, né à Kollmen le 18 janv. 1750, mort à Breslau le 12 janv. 1822. Professeur à Francfort-sur-l'Oder (1776) et à Breslau (1811), il fut auteur d'un célèbre dictionnaire grec-allemand (1797-98, 2 vol. ; 3e éd., 1819), d'éditions d'auteurs grecs et latins, etc.

SCHNEIDER (Jean-George) (*Euloge*), chef des jacobins strasbourgeois pendant la Révolution française, né à Wipfeld en Bavière le 20 oct. 1756, exécuté à Paris le 1er avr. 1794. Elevé par les jésuites de Wurzbourg, il se fit moine franciscain à Bamberg, devint, en 1786, prédicateur à la cour du duc Charles de Wurttemberg, et en 1789 professeur à l'Université de Bonn, où il occupa pendant près de deux ans une chaire de philosophie et de littérature grecque. Attiré par les idées de la Révolution, il

EFERUS - Recherche & Classification numérique

arriva, en 1790, à Strasbourg. Dès l'année suivante, il fut nommé professeur au séminaire et vicaire de Brendel, évêque constitutionnel. Comme orateur dans le club des Jacobins et comme rédacteur de l'*Argus*, journal révolutionnaire, il acquit bientôt une grande popularité. Après avoir renoncé publiquement à ses charges ecclésiastiques, il fut d'abord nommé maire de la ville de Haguenau, puis commissaire civil et, enfin, le 19 févr. 1793, accusateur public près le tribunal révolutionnaire du Bas-Rhin. Comme tel il terrorisa l'Alsace. Il parcourut le pays avec une escorte de gendarmes et se faisant suivre de la guillotine. Pour les motifs les plus futiles, presque sans procès, il signait, entre deux repas, des arrêts de mort; et, dans l'espace de quelques mois, il fit exécuter trente et une personnes. Il s'était attiré par son outrecuidance l'inimitié de Saint-Just et de Le Bas, représentants du peuple, qui venaient d'arriver en Alsace pour activer la marche révolutionnaire. Après une entrée triomphale à Strasbourg qu'il fit à l'occasion de son mariage, il fut mis en état d'arrestation, le 15 déc. 1793, le lendemain de ses noces, par Dièche, commandant de la place. Il fut transféré à Paris, traduit devant le tribunal révolutionnaire et condamné à mort par Fouquier-Tinville. Il fut décapité sur la place de la Concorde (place de la Révolution), « comme convaincu, selon les termes du jugement, d'avoir par des concussions et vexations immorales et cruelles, par l'abus le plus révoltant et le plus sanguinaire du nom et des pouvoirs d'une commission révolutionnaire, opprimé, volé, assassiné, ravi l'honneur, la fortune et la tranquillité à des familles paisibles ». On a de Schneider, outre quelques écrits théologiques de peu de valeur, une traduction d'Anacréon et un volume de poésies allemandes publié à Francfort en 1790. L. Will.

Bibl.: *Ahtenmässige Sammlung der blutdürstigen Urtheileder berüchtigten Revolutions-Kommission Schneiders und Consorten;* Strasbourg, 1794. — Christophe-Frédéric Cotta, *Eulogius Schneiders Schiksale in Frankreich;* Strasbourg, 1797. — Heitz, *Notes sur la vie et les écrits d'E. Schneider;* Strasbourg, 1862. — L. Spach, *E. Schneider comme poète et écrivain;* Strasbourg, 1867. — Treitschke, *Preuss. Jahrbücher*, 1871, XXVIII. — *Revue d'Alsace*, 1882, pp. 132 et suiv. et pp. 274 et suiv. — Eugène Ehrhard, *Eulogius Schneider, sein Leben und seine Schriften;* Strasbourg, 1894. — E. Mühlenbeck, *Euloge Schneider, 1793;* Strasbourg, 1896.

SCHNEIDER (Antoine-Virgile), général français, né à Saar-Union (Bas-Rhin) le 22 mars 1780, mort à Paris le 11 juil. 1847. Sorti de l'Ecole polytechnique comme officier du génie en 1799, capitaine en 1807, chef de bataillon en 1810, il servit, pendant les Cent-Jours, comme colonel et chef d'état-major du général Rapp, fut néanmoins rappelé à l'activité en 1819, puis, en 1825, promu maréchal de camp et, en 1828, envoyé en Morée, où il succéda, l'année suivante au général Maison, promu commandant du corps d'occupation. Rappelé en 1831, puis élevé aussitôt au grade de lieutenant général, il fut nommé en 1832 directeur du personnel au ministère de la guerre, se fit élire en 1834 député de l'arr. de Sarreguemines et fut ministre de la guerre du 12 mai 1839 au 1er mars 1840. Il eut ensuite une grande part, comme commandant supérieur des troupes de la division hors Paris, à l'édification des fortifications de la capitale. Il a laissé plusieurs ouvrages et des mémoires sur différentes branches des sciences militaires.

SCHNEIDER (Joseph-Eugène), industriel et homme politique français, né à Bidestroff (Lorraine annexée) le 29 mars 1805, mort à Paris le 27 nov. 1875. Il était parent du général Schneider (V. ci-dessus). Très jeune, il perdit son père, qui le laissa sans fortune, et il entra comme employé dans la maison de banque du baron Seillière, où travaillait déjà son frère aîné, *Adolphe*. Sa vive intelligence et son infatigable activité le mirent vite en valeur. En 1830, à vingt-cinq ans, il fut appelé à la direction des forges de Bazeilles, près de Sedan, et, en 1836, il acheta, avec Adolphe, les usines métallurgiques du Creusot, qui étaient alors en pleine déconfiture et qu'ils constituèrent, sous la raison « Schneider frères et Cie », en une société en commandite par actions, dont ils furent les gérants. Tout de suite la prospérité renaquit. Le 3 août 1845, Adolphe étant mort, Eugène Schneider resta seul à la tête de l'entreprise, qui prit, pour ne plus la quitter, la raison nouvelle : « Schneider et Cie », et, en peu d'années, il sut en faire, par une extension et des adjonctions ininterrompues, l'un des établissements industriels les plus vastes du monde entier (V. Creusot, t. XIII, pp. 352 et suiv.). En même temps il se lança dans la politique. Le 13 sept. 1845, les électeurs de la 5e circonscription de Saône-et-Loire l'avaient nommé député. Réélu le 1er août 1846, il échoua en 1848 et 1849, fut ministre intérimaire de l'agriculture et du commerce du 20 janv. au 10 avr. 1851, donna sa complète adhésion au coup d'Etat et, en 1852, fut à nouveau élu député. En 1857, en 1863 et en 1869, il continua d'être envoyé par le dép. de Saône-et-Loire au Corps législatif, dont il avait été choisi, dès l'origine, pour l'un des vice-présidents. Du 10 mars au 1er sept. 1865, dans l'intervalle entre la mort du duc de Morny et la nomination du comte Walewski, il occupa même le fauteuil de la présidence et il en devint, après la mort de ce dernier, titulaire. Maintenu par ses collègues, le 28 déc. 1869, lorsque l'Empire libéral, dont il s'était montré l'un des premiers partisans, eût conféré à l'assemblée l'élection de son président, jusqu'alors nommé par décret impérial, il présidait, le 4 sept. 1870, la séance, lorsque le peuple envahit la salle et proclama la République. Il rentra ensuite dans la vie privée, reprenant la direction active des établissements du Creusot, sur lesquels il n'avait, d'ailleurs, jamais cessé de conserver la haute main, secondé tant par son gendre *Deseilligny* (V. ce nom) que par son fils, Henri. Il était, en outre régent de la Banque de France, président du conseil d'administration de la Société générale, administrateur de la Compagnie P.-L.-M., etc. Il avait été promu en 1868 grand-croix de la Légion d'honneur. Au mois d'août 1874, il tomba frappé d'une attaque d'apoplexie et demeura dès lors à peu près paralysé. Une statue lui a été élevée au Creusot en 1879, au moyen d'une souscription des ouvriers et des habitants.

Son fils, *Paul-Henri* (1840-98), qu'il s'était associé dès 1867, devint, à sa mort, seul gérant des établissements Schneider, qu'il accrut, en 1897, des ateliers d'artillerie du Havre, achetés à la Société des forges et chantiers de la Méditerranée. Il fut élu, en 1889, député de la 2e circonscription d'Autun et réélu en 1893.

Le fils de Henri, *Charles-Prosper-Eugène*, né en 1868 et associé à son père en 1896, est devenu, à son tour et comme lui, seul gérant en 1898. Il lui a également succédé comme député.

SCHNEIDER, acteur et écrivain allemand, né à Berlin le 29 avr. 1805, mort à Potsdam le 16 déc. 1878. Régisseur de l'Opéra de Berlin (1845), il fut successivement lecteur des rois Frédéric-Guillaume IV et Guillaume Ier, et suivit ce dernier dans les campagnes de 1866 et 1870-71. Parmi ses ouvrages, on peut retenir *Aus meinem Leben* (1879-80, 3 vol.), et *Aus dem Leben Kaiser Wilhelms* (1888, 3 vol.).

SCHNEIDER (Catherine-Hortense), actrice et chanteuse française, née à Bordeaux en 1838. Cette artiste se forma très jeune dans la pratique de son art et débuta, à peine âgée de seize ans, sur une scène secondaire de sa ville natale. Après avoir fait quelque temps partie de diverses troupes provinciales, elle fut engagée à Paris, lors de l'ouverture du théâtre des Bouffes-Parisiens. Chanteuse agréable et actrice spirituelle, elle obtint un succès assez vif à ses débuts, en 1855. Elle passa bientôt après aux Variétés (1856), puis au Palais-Royal (1858), où elle joua plusieurs revues et de nombreux vaudevilles. Mais ce ne fut qu'après son retour aux Variétés, en 1864, qu'elle conquit la grande notoriété et devint étoile du boulevard. C'était l'époque où triomphait l'opérette d'Offenbach, et Mlle Schneider, dans ce genre, allait se montrer sans rival. Elle in-

EFERUS - Recherche & Classification numérique

terpréta successivement les principaux succès du musicien : *la Belle Hélène* (1864) ; *Barbe Bleue*, *la Vie parisienne* (1865) ; *la Grande Duchesse* (1867), etc. Il faut convenir que, dans ce genre secondaire, elle fit preuve d'un talent de premier ordre et qu'elle a sauvé, souvent, par la grâce et la finesse de son jeu et de son chant, ce que certaines excessives bouffonneries pouvaient avoir de trop risqué. Quand vint l'époque de la guerre et la fin de l'Empire, le genre, démodé, plut moins ; aussi l'actrice perdit quelque peu de sa réputation. En 1871, elle rentrait au Palais-Royal ; en 1873, les Variétés lui ouvraient encore leurs portes. Mais Offenbach lui-même ne retrouvait plus alors son inspiration d'autrefois, et Mlle Schneider ne tarda pas à songer à la retraite. Après quelques voyages à l'étranger où elle rencontra souvent l'équivalent de ses triomphes parisiens, elle a renoncé complètement au théâtre.

SCHNEIDEWIN (Friedrich-Wilhelm), philologue allemand, né à Helmstedt le 6 juin 1810, mort à Gœttingue le 10 janv. 1856. Professeur à l'Université de Gœttingue (1837), il édita : *Martial* (1842, 2 vol.) ; *Pindare* (1850) ; *Sophocle* (1849-54, 7 vol.) ; *Babrius* (1853), etc.

SCHNETZ (Jean-Victor), peintre français, né à Versailles le 15 mai 1787, mort à Paris le 15 mars 1870. Elève de David, puis de Gros et Gérard, il ne se dégagea pas entièrement de l'influence de ses maîtres, tout en gardant une certaine personnalité. Son principal mérite fut d'avoir marqué une transition entre les néo-classiques du début du XIXe siècle et les romantiques. Bon dessinateur, il a senti la couleur, sans s'élever à la maîtrise d'un côté ni de l'autre. Il débuta au Salon de 1819 par un *Bon Samaritain* qui eut du succès, exposa en 1820 une *Bohémienne prédisant l'avenir de Sixte-Quint*, qui passe pour son meilleur tableau, et exposa ensuite régulièrement au Salon. En 1840, il devint directeur de l'École de Rome ; depuis 1837, il était membre de l'Institut.

SCHNIERLACH. Localité d'Alsace (V. POUTROIE [La]).

SCHNITZER (Eduard, dit *Mohammed* EMIN *Pacha*), explorateur allemand, né à Oppeln (Silésie) le 28 mars 1840, massacré à Kanena (Afrique) le 23 oct. 1892. Ses parents qui étaient juifs se rendirent en 1842 à Neisse ; en 1846, sa mère se remaria avec un chrétien et se convertit avec son fils, qui fut instruit dans la religion évangélique et baptisé. Elevé au gymnase catholique de Neisse, il fit, de 1858 à 1864, des études de médecine et de sciences naturelles aux Universités de Breslau, Berlin, Kœnigsberg et se rendit ensuite en Turquie où il exerça la médecine à Antivari, en Albanie. En 1870, il suivit comme médecin militaire des expéditions en Syrie et en Arabie. En 1871, il entra au service du pacha Ismaël Hakki qu'il accompagna à Trébizonde, Erzeroum, Constantinople et Janina où celui-ci mourut en 1873 ; le Dr Schnitzer épousa alors la veuve du pacha, se convertit à l'islamisme et prit le nom d'Emin. L'année suivante (1874), il revint à Constantinople et retourna peu après en Allemagne, et il chercha à s'établir à Neisse ; mais il s'ennuya bientôt et repartit pour l'Orient. Il se rendit à Khartoum auprès de Gordon, gouverneur du Soudan (1875) et entra au service de l'Egypte en 1876 sous le titre d'Emin-effendi, comme médecin en chef de l'armée du Soudan égyptien, avec résidence à Lado, sur le Nil Blanc. Il accompagna Gordon Pacha au lac Victoria-Nyanza et explora le Nil-Somerset ; en 1877, il continua ses explorations et remonta le Nil de Lado à Magungo, au N.-O. du lac Albert-Nyanza ; il traversa le pays des Magungos jusqu'à Mruli et gagna, de là, vers le Sud Rubaga, la capitale de Mtesa, roi de l'Ouganda. Au retour de cette expédition, Emin reçut le titre de bey et fut nommé gouverneur des provinces équatoriales (mars 1878), qui devinrent bientôt les meilleurs districts du Soudan. Son administration fut extrêmement heureuse : il agrandit la province, s'opposa à la traite des noirs, repeupla le pays, y fit revenir la prospérité en reformant des troupeaux, faisant des plantations, établissant des voies de communication, etc. ; le budget du Soudan, qui était en déficit de plus de 1 million avant lui, rapporta plus de 300.000 fr. (en 1883) ; en même temps, Emin recueillait des collections d'histoire naturelle importantes qu'il envoya en Europe. De retour de son premier voyage, Emin repartit dès avr. 1878 et se rendit de Rubaga au lac Victoria-Nyanza et à Magungo ; un chef indigène lui apprit que le golfe nommé Béatrice par Stanley faisait partie d'un lac au S. de l'Albert-Nyanza et non de celui-ci. En déc. 1878 et janv. 1879, il alla de Doufilé, sur le Nil Blanc, à Fatiko, puis explora la rive O. de l'Albert-Nyanza. Dans l'été de 1880, Emin se rendit à Makaraka, puis à Fatiko et Fauvera ; de mars à mai 1881, il fonda des stations nouvelles à Wadelaï et dans la région voisine, et réétudia en les complétant les itinéraires de Junker, Schweinfurth, Wilson et Felkin.

En févr. et mars 1882, il séjourna à Khartoum, puis visita en octobre et décembre les pays situés au S.-E. de Lado restés inexplorés jusque-là ; mais il ne put cette fois revenir de son exploration, car le retour lui fut coupé à la suite de la révolte du Soudan sous l'influence du Mahdi (avr. 1883). Le 14 avr. 1883, le dernier bateau à vapeur remonta le Nil de Lado à Khartoum ; coupé de l'Egypte et de l'Europe, Emin tenta vainement de passer par le Sud, à l'O. du Nil-Somerset, mais l'hostilité des indigènes l'obligea à renoncer à son projet. Deux explorateurs le rejoignirent successivement : Junker en 1884 et Casati en 1885. Emin explorait pendant ce temps le lac Albert-Nyanza et le parcourait ; mais, d'année en année, la situation d'Emin devenait de plus en plus dangereuse. Les mahdistes cherchaient à s'emparer de tout le Soudan égyptien ; les troupes d'Emin, en présence des défaites de Hicks Pacha (mai 1884) et de la conquête de la province de Bahr-el-Gazal, étaient prêtes à se révolter. Emin dut remonter avec la population à Wadelaï (10 juil. 1885).

La situation dramatique d'Emin, retenu dans le centre de l'Afrique, avait profondément frappé l'opinion européenne. Depuis 1884, on envoya deux expéditions à son secours, mais sans résultat ; le roi de l'Ouganda, Mwanga, avait empêché Fischer d'aller délivrer Emin en 1886. L'explorateur Felkin décida alors la Société de géographie écossaise à organiser une grande expédition pour partir à la recherche d'Emin : les fonds furent fournis par des capitalistes anglais et le gouvernement égyptien et Stanley mis à la tête de l'entreprise. Le 24 fév. 1887, il s'embarqua à Zanzibar avec 9 Européens et 694 Zanzibarites ; ayant contourné l'Afrique, il arriva le 18 mars à Banana, à l'embouchure du Congo ; l'Etat du Congo lui prêta sa flottille pour remonter le fleuve jusqu'au confluent de l'Arouhouimi. Après une marche de dix mois dans des pays inconnus, *Stanley* (V. ce nom) parvint au lac Albert-Nyanza le 13 déc. 1887, mais n'y rencontra que le 29 avr. 1888, à Cavalli, Emin, dans un état de prospérité et de puissance contrastant avec le dénuement de ceux qui venaient le délivrer. En effet, Emin, qui avait pensé en 1886 à revenir par la côte orientale, y avait renoncé à cause de la guerre entre l'Unioro et l'Ouganda et aussi parce que les troupes égyptiennes refusaient d'obéir à ses ordres et ne voulaient pas abandonner les provinces équatoriales ; il avait donc passé le temps en explorations scientifiques sans être inquiété par les mahdistes, et le pays paraissait pacifié. Les deux explorateurs eurent d'abord des relations excellentes ; mais Emin refusa de quitter la province équatoriale pour suivre Stanley à Zanzibar, disant qu'il ne pouvait abandonner son poste ; il ne voulait pas, sans le consentement de ses troupes, quitter le Soudan où il vivait en vice-roi avec une armée de 10.000 réguliers. Le khédive laissait à Emin le choix de revenir avec Stanley ou de rester au service, soit du roi des Belges, soit des Anglais ; Stanley laissa à Emin le temps de s'entendre avec ses troupes à Doufilé et reparti

EFERUS - Recherche & Classification numérique

pour chercher son arrière-garde : il dut traverser encore la forêt équatoriale et ne revint que le 18 janv. 1889 sur les bords de l'Albert-Nyanza, à Cavalli, après de terribles difficultés. Dans l'intervalle, les troupes d'Emin s'étaient mutinées et, quoiqu'il eût pu les ramener à l'obéissance pour battre les mahdistes à Doufilé le 25 nov. 1888, il finit par se résigner à suivre Stanley. Le 10 avr. 1889, les explorateurs se mirent en route. Le voyage jusqu'à la côte dura sept mois et vingt jours à travers des régions inexplorées où l'expédition lutta contre des dangers de toutes sortes. Le 4 déc. 1889, elle atteignit enfin Bagamoyo ; mais, le jour même du retour, Emin, qui était presque aveugle et très souffrant, tomba du haut d'un balcon et resta pendant plusieurs semaines en danger de mort ; on a voulu voir dans cette chute une tentative de suicide. Quoi qu'il en soit, il guérit, revint au Caire et, dès qu'il fut rétabli, repartit pour l'Afrique centrale. Dès 1887, le khédive l'avait élevé à la dignité de pacha en récompense des services rendus à l'Égypte dans le gouvernement des provinces équatoriales.

Le 7 avr. 1890, Emin entra au service de l'Allemagne et entreprit avec le Dr Stuhlmann et le lieutenant Langheld une expédition dans la région des lacs ; après des combats acharnés, il atteignit Ougogo et Ouniamouési. En mars 1890, il fonda la station de Boukoba sur la rive O. du lac Victoria. Le 13 févr. 1891, il repartit avec le Dr Stuhlmann pour aller chercher les Égyptiens demeurés dans les provinces équatoriales et les ramener sur le territoire allemand ; il atteignit le 2° 13′ de lat. N. le long des lacs Albert-Édouard et Albert ; mais le 30 sept. 1891 il fut obligé de revenir. A Oundoussouma, il se sépara du Dr Stuhlmann qu'il renvoya en Europe ; quant à lui, bien que malade et presque aveugle, il se dirigea le 8 mars 1892 vers le S.-O. du côté du Congo. Il n'était plus qu'à 150 kil. de Kiroundou et du Congo lorsqu'il fut mis à mort à Kanena, sur l'ordre de Kibonge et Saïd bin Abid, le 23 oct. 1892. Les deux Arabes qui l'avaient massacré tombèrent plus tard entre les mains des Belges et furent condamnés et mis à mort en 1893. Les journaux de voyage d'Emin Pacha furent retrouvés et remis au gouvernement allemand après la prise de Niangoué et de Kassongo. Ph. B.

Bibl. : Les résultats des recherches d'Emin Pacha ont été publiés en anglais sous le titre : *Emin pacha in Central Africa, being a Collection of his letters and Journals;* Londres, 1888. — Il a lui-même publié de nombreux articles de revue, principalement dans *Petermans Mitteilungen.* — Schweinfurth et Ratzel, *Emin Pacha;* Leipzig, 1888. — Buchta, *Der Sudan unter ægypt. Herrschaft;* Leipzig, 1888. — Stanley, *Dans les ténèbres de l'Afrique*, 1890. — Jephson, *Emin Pacha et la Rébellion de l'Équateur*, 1891. — Schynse, *Mit Stanley und Emin Pacha ;* Cologne, 1890. — Casati, *Dix Années dans la province équatoriale et Retour avec Emin Pacha*, 1891. — Vita Hassan, *la Vérité sur Emin Pacha*, 1893. — Stuhlmann, *Mit Emin Pacha ins Herz von Afrika ;* Berlin, 1894. — Schweitzer, *Emin Pacha ;* Berlin, 1898.

SCHNORR von Karolsfeld (Julius), peintre allemand, né à Leipzig le 26 mars 1794, mort à Dresde le 24 mai 1872. Il fut d'abord élève de son père, Johann-Veit Schnorr (1764-1841), et étudia à l'Académie de Vienne. En 1817, il se rendit à Rome où il fit partie du groupe de Cornelius et d'Overbeck ; mais il fut le seul de ces artistes néo-catholiques à rester fidèle à la religion réformée. De cette période datent les *Noces de Cana*, vaste composition avec plus de 60 figures ; *Jacob et Rachel*, *Ruth*, etc. De 1819 à 1827, il fit une série de paysages d'après nature (publiés par Jordan, à Berlin, en 1878) et décora la villa Massimi de vingt-trois fresques d'après le *Roland furieux*. Nommé professeur à l'Académie de Munich, il fut chargé par Louis Ier de décorer la résidence royale. Schnorr peignit à fresque l'histoire des *Nibelungen*, et, à l'encaustique, des scènes de la vie de Charlemagne et de Barberousse. En 1846, il fut nommé directeur de la galerie de peinture de Dresde et peignit quelques grandes toiles : une *Sainte Famille*, *le Christ rencontrant saint Pierre aux portes de Rome*. Il donna aussi pour la grande *Bible en images* de Wigand des dessins qui montrent chez Schnorr un esprit protestant bien éloigné de l'idéal de Cornelius et d'Overbeck. Il n'a rien de leur mysticisme, mais montre une vigueur et une passion romantiques qui conviennent surtout aux scènes de carnage et de combat du moyen âge qu'il a traitées de préférence dans son œuvre peint et gravé. On a publié en 1886 ses *Briefe aus Italien*, 1817-27.

Bibl. : *Catalogue de l'exposition de ses œuvres ;* Francfort-sur-le-Main, 1894.

SCHOËFF (Johannes-Pietersz), peintre hollandais, né en 1609, mort après 1660. Il vécut à La Haye. Ses paysages sont inspirés de van Goyen, et on leur a souvent ajouté la signature de ce maître. Un paysage du musée d'Amsterdam lui est attribué.

SCHŒFFER ou **SCHOIFFER** (Peter), imprimeur allemand, né à Gernsheim, près de Darmstadt, vers 1425, mort en 1502. Il vint à Paris en 1451, y fut quelque temps calligraphe, puis alla se fixer à Mayence et entra en 1454, comme aide, dans l'imprimerie de Gutemberg et de Jean Fust. Devenu, après leur séparation, l'associé, puis le gendre du dernier, il imprima avec lui, dès 1457, le *Psalterium Moguntinum*, et, dans les années qui suivirent, une série d'autres ouvrages, dont on trouvera les titres à l'art. Imprimerie, t. XX, p. 625, en même temps que l'exposé des perfectionnements qui paraissent lui appartenir en propre. Vers 1465, il accompagna à Paris Jean Fust, pour y établir un dépôt de bibles, prit l'année suivante, après sa mort, la direction de la maison de Mayence, d'où continuèrent à sortir de nombreux ouvrages, notamment, en 1492, la *Chronique de Saxe*, et, à peu près à la même date, fut nommé juge séculier. Il avait d'autre part, été reçu, en 1479, bourgeois de Francfort. Une statue lui a été élevée à Gernsheim en 1836.

Son fils aîné, *Johann*, lui succéda, en 1502, à la tête de son imprimerie, et à celui-ci, en 1531, un neveu, *Ivo*, qui mourut en 1556.

Son second fils, *Peter*, fut également, après sa mort, imprimeur à Mayence, mais il fit de mauvaises affaires, et on le retrouve de 1513 à 1520 à Worms, où il imprima cinq ouvrages, en 1521 à Strasbourg, où il en imprima onze, en 1541 à Venise.

Bibl. : Roth, *Die Mainzer Buckdruckerfamilie Schöffer ;* Leipzig, 1892

SCHŒLCHER (Victor), homme politique français, né à Paris le 22 juil. 1804, mort à Houilles (Seine-et-Oise) le 26 déc. 1893. Fils d'un riche fabricant de porcelaines, il se jeta dans le journalisme et, après un voyage en Amérique, il devint antiesclavagiste forcené. Il fit une campagne de presse très vive contre le gouvernement de Juillet et, dès la révolution de 1848, devint sous-secrétaire d'Etat à la marine (3 mars). C'est en cette qualité qu'il prépara le décret fameux qui mit fin à l'esclavage dans les colonies françaises. La Martinique l'élut représentant à l'Assemblée nationale (9 août 1848), la Guadeloupe suivit cet exemple (22 août). Schœlcher opta pour la Martinique et siégea sur la Montagne. Il se prononça pour les mesures les plus libérales, ne laissa jamais passer l'opportunité de plaider la cause des noirs, auxquels il prêtait généreusement toutes sortes de qualités ; vota contre l'expédition de Rome, etc. Réélu membre de la Législative par la Guadeloupe (24 juin 1849), il fut invalidé et réélu le 13 janv. 1850. Il combattit un moment la politique de Louis-Napoléon, accompagna Baudin sur les barricades le 2 déc. 1851 et, expulsé, s'établit en Angleterre, où il resta jusqu'en 1870. Il fut alors nommé colonel d'état-major de la garde nationale et eut le commandement de la légion d'artillerie. Elu membre de l'Assemblée nationale de 1871, à la fois par la Seine, la Martinique et la Guyane, il opta pour la Martinique. Il essaya pendant la Commune de pacifier les esprits et fut arrêté quelques jours, par ordre des autorités communalistes, ce qui le guérit de ses velléités philanthropiques. Le 16 déc. 1875,

EFERUS - Recherche & Classification numérique

il fut élu sénateur inamovible. Il s'occupa toujours avec un vif intérêt de questions coloniales et de l'abolition de la peine de mort, combattit le 16 Mai et le boulangisme et ne manqua jamais une occasion de professer l'athéisme le plus transcendantal. Legouvé a tracé de Schœlcher une esquisse frappante dont nous donnons quelques traits : « Depuis cinquante-quatre ans que je le connais, il n'a pas plus changé d'opinion que de costume. Depuis cinquante-quatre ans, il a la même redingote noire boutonnée jusqu'en haut, le même collet rabattu sur le même col en satin noir, les mêmes manchettes, le même chapeau à larges bords, la même canne surmontée d'une pomme niellée et le même parapluie surmonté d'une tête antique en bronze, comme il a les mêmes idées politiques, les mêmes idées de morale, les mêmes goûts d'art ; son appartement est son portrait. Tout ce qui sert à son usage est inventé par lui ; ses pelles, ses pincettes, ses boutons de porte, ses garnitures de cheminée, ses meubles sont faits sur modèles fournis par lui et exécutés pour lui. » Outre de nombreux écrits polémiques, Schœlcher a laissé : *Abolition de l'esclavage* (Paris, 1840, in-12) ; *Des Colonies françaises. Abolition immédiate de l'esclavage* (1842, in-8) ; *Colonies étrangères et Haïti, résultats de l'émancipation anglaise* (1843, 2 vol. in-8) ; *l'Egypte en 1845* (1846, in-8) ; *Histoire de l'esclavage pendant les deux dernières années* (1847, 2 vol. in-8) ; *Histoire des crimes du Deux Décembre* (Londres, 1852, in-8) ; *le Gouvernement du Deux Décembre* (Londres, 1853, in-8) ; *Polémique coloniale, 1871-81* (1882, in-8) ; *Second volume de polémique coloniale, 1882-1885* (1886, in-8). R. S.

Bibl. : Legouvé, *Soixante ans de souvenirs ;* Paris, 1887, 2 vol. in-8. — H. Castets, *V. Schœlcher*, dans *Revue encyclopédique*, avec plusieurs portraits ; 1893.

SCHŒLL (Maximilien-Samson-Frédéric), historien et diplomate allemand, né à Harskirchen le 8 mai 1766, mort à Paris le 6 août 1833. Précepteur dans la famille de Mme de Krook, Livonienne, il parcourut avec elle l'Italie et le Midi de la France. Il adopta bientôt avec enthousiasme les principes de la Révolution, et revint se fixer à Strasbourg où il fut avocat. Substitut du procureur de la Commune (nov. 1792), il démissionna après l'exécution de Louis XVI. Poursuivi comme fédéraliste, il se retira à Bâle, puis à Weimar, où il entra en relations avec Herder, Wieland, Bœttiger, etc. Chargé à Poznan de la direction de la *Südpreussische Zeitung*, il y fit paraître une série de remarquables articles sur la Révolution française. Revenu ensuite à Bâle, il y dirigea pendant sept ans la librairie et l'imprimerie de Decker. Entre temps, il avait été rayé de la liste des émigrés. Il vint donc à Paris en 1803, et s'associa avec Levrault pour la fondation d'une maison de librairie. Il publia successivement : *le Répertoire de littérature ancienne* (Paris, 1808, 2 vol. in-8, catalogue raisonné des classiques latins et grecs imprimés depuis 1750 ; *l'Histoire de la littérature grecque jusqu'à la prise de Constantinople* (Paris, 1813, 2 vol. in-8, et 1832, in-8) ; et *l'Histoire de la littérature romaine* (Paris, 1815, 4 vol. in-8). Sur la recommandation de Humboldt, il entra dans la diplomatie prussienne, fut attaché à l'ambassade de Paris (1815-19), suivit Hardenberg aux congrès de Vienne, de Tœplitz, de Troppau, de Laybach, et plus tard en Italie (1822). Ses dernières années furent notamment remplies par la rédaction du célèbre *Cours d'histoire des Etats européens jusqu'en 1789* (Paris, 1830-34, 46 vol. in-8), dont la publication le retint presque constamment à Paris depuis 1830. On lui doit encore : *le Voyage pittoresque en Allemagne* (Strasbourg, 1790, in-4), en collaboration avec l'abbé Grandidier ; *le Journal de la seconde Assemblée nationale* (Strasbourg, 1792, 4 vol. in-8) ; *Sur Frédéric Dietrich, ex-maire de Strasbourg, et sur ses accusateurs* (Strasbourg, 1793, in-8), plaidoyer courageux qui faillit lui coûter la vie ; *Recueil de pièces officielles destinées à détromper les Français sur les événements qui se sont passés depuis quelques années* (Paris, 1814-16, 9 vol. in-8). Ce livre, qui révélait en effet au peuple français quantité de faits notoires pour tout le reste de l'Europe, mais que la police impériale avait jusque-là tenus secrets, eut un retentissement considérable ; *Recueil des pièces officielles du congrès de Vienne* (Paris, 1816-18, 5 vol., in-8) ; *Histoire abrégée des traités de paix entre les puissances de l'Europe depuis la paix de Westphalie* (Paris, 1817-18, 15 vol. in-8) ; *Archives historiques et politiques*, recueil de morceaux concernant l'histoire contemporaine (Paris, 1818-19, 3 vol. in-8) ; *Histoire de la littérature grecque profane depuis son origine jusqu'à la prise de Constantinople* (Paris, 1823-25, 8 vol. in-8), publiée à Venise en traduction italienne, etc. A. T.-R.

SCHŒLLENEN. Gorge de Suisse (V. Reuss).

SCHŒMANN (Georg-Friedrich), philologue allemand, né à Stralsund le 28 juin 1793, mort le 25 mars 1879. De 1809 à 1812, il étudia à Greifswald et à Iéna où il suivit les cours de Luden. Correcteur des gymnases d'Anklam et de Greifswald (1813 et 1814), il devint en 1823 professeur extraordinaire et, en 1827, professeur ordinaire de littérature ancienne et d'éloquence à l'Université de Greifswald. En 1844, il fut nommé bibliothécaire et, en 1853, conseiller intime du duché. Il s'est occupé surtout de l'étude de la législation et des orateurs grecs et a publié : *De Comitiis Atheniensium* (1819) ; *Der Attische Prozess* (1824, avec Meier ; 2e éd., 1883-87, 2 vol.) ; *Antiquitates juris publici Græcorum* (1838) ; *Griechische Alterthümer* (1855-59). Schœmann a édité les *Discours* d'Isée et *Agis et Cléomène* de Plutarque. Ses études sur la religion des Grecs ont été publiées avec les éditions et traductions du *Prométhée enchaîné* d'Eschyle, des *Euménides* et du traité de Cicéron *De natura deorum*, ainsi que de la *Théogonie* d'Hésiode. On peut encore citer ses dissertations grammaticales : *Die Lehre von den Redeteilen nach den Alten* (1862).

SCHŒN (Martin), peintre graveur alsacien du xve siècle (V. Schongauer).

SCHŒN (Heinrich-Theodor de), homme d'Etat prussien, né à Lœbegallen (Lithuanie) le 20 janv. 1773, mort dans son domaine d'Arnau, près Kœnigsberg, le 23 juil. 1856. Il fit ses études de droit à Kœnigsberg et reçut des leçons de philosophie de Kant. En 1793, il entra au service administratif de la Prusse comme conseiller référendaire, voyagea en Angleterre (1798) et fut nommé en 1802 conseiller intime des finances à Berlin. Après le désastre d'Iéna, il suivit la cour à Kœnigsberg et fut nommé en 1809 conseiller d'Etat et président du district de Gumbinnen ; il sut gagner la confiance des ministres Stein et Hardenberg par son patriotisme éclairé, et eut une grande influence sur la réorganisation législative de la Prusse ; il élabora les lois dégrevant la propriété, et les ordonnances urbaines de 1808 ; c'est à lui que l'on attribue la profession de foi publiée par Stein, quand il quitta le service de la Prusse et qui est connue sous le nom de *Testament politique*. Quand en 1813 les Russes menacèrent de s'emparer des provinces orientales de la Prusse, Schœn combattit cette tentative si énergiquement, que Stein (qui était au service du tsar) recula et fit revenir le général russe Paulucci. Il joua un rôle important dans les événements de 1813. En 1815, Schœn fut nommé président supérieur de la Prusse occidentale, et, en 1824, des deux provinces de Prusse : son administration se signala par les améliorations les plus fécondes. C'est grâce à son influence qu'en 1840, à l'avènement d'un nouveau souverain, les Etats renoncèrent à leurs privilèges et demandèrent une constitution représentative pour la Prusse entière ; il publia alors sa fameuse brochure : *Woher und wohin ?* Maintenu dans ses fonctions de président et nommé ministre d'Etat, il fut, à différentes reprises, appelé à Berlin et consulté ; mais ses idées trop personnelles, ses points de vue philosophiques et sévères ne cadraient plus avec la poli-

EFERUS - Recherche & Classification numérique

tique courante et les idées du roi Frédéric-Guillaume IV ; il se retira donc de la politique en 1842, et le roi de Prusse le nomma burgrave de Marienbourg, dont il avait commencé à restaurer le château. Les habitants de la Prusse orientale lui firent don d'une magnifique propriété foncière. Son fils a publié ses mémoires et sa correspondance sous le titre de *Aus den Papieren des Ministers und Burggrafen von Marienburg H.-Th.-V. Schœn* (Berlin, 1875-81, 5 vol.) ; cette publication donna naissance à de vives discussions au sujet de la part que Schœn s'attribuait dans les réformes de Stein.

Bibl. : Lehmann, *Knesebeck und Schœn ;* Leipzig, 1875. — Lehman, *Stein, Scharnhorst und Schœn ;* Leipzig, 1877. — *Zu Schutz und Trutz am Grabe Schœns, von einem Ostpreussen ;* Berlin, 1876.

SCHŒNANTHE (Bot.). On désigne sous ce nom plusieurs Graminées du genre *Andropogon* (V. ce mot), dont les feuilles aromatiques, à saveur âcre et résineuse, sont douées de propriétés stomachiques et stimulantes. Celles de l'*Andropogon lanigerum* Desf. ou *Schœnanthe officinal*, originaire de l'Arabie et du N. de l'Afrique, entraient dans la préparation de la thériaque et du mithridate. Le *Schœnanthe de l'Inde ou de Bourbon* est l'*A. Schœnanthus* Roxb., aussi appelé Esquine ou Jonc odorant. Aux Moluques, on en extrait l'*huile* dite *de géranium*. Dr L. Hn.

SCHŒNBERG. Ville d'Autriche, Moravie, dans la vallée de la Tess ; 10.493 hab. (en 1899). Toiles, soieries, savons.

SCHŒNBERG (Gustav-Friedrich de), économiste et professeur d'économie politique, né à Stettin le 21 juil. 1839. Il est l'auteur de plusieurs ouvrages importants et de très nombreux articles de revue (économie politique, agrarisme, féminisme, etc.). Mais son principal titre est la direction de la publication de l'admirable *Manuel d'économie politique* qui porte son nom et auquel ont collaboré des hommes comme J. Conrad, le baron von der Goltz, W. Lexis, E. Loning, le baron de Reitzenstein, A. Wagner, etc. Une partie importante de la rédaction revient d'ailleurs à Schönberg, qui a traité toute la partie industrielle. Le *Handbuch des politischen Œkonomie* est paru à Tubingue (1882, 2 vol. ; 2e éd., 1885-86, 3 vol. ; 3e éd., 1890-91, 3 vol. ; 4e éd. 1896-98, 3 vol.). [5 t. gr. in-8].

SCHŒNBRUNN. Château de plaisance impérial de la Basse-Autriche, situé à 6 kil. S.-O. de Vienne, sur la rive droite du Wienfluss, et relié à Vienne par des tramways à chevaux et à vapeur. Sous l'empereur Matthias, il existait déjà sur cet emplacement un château de chasse. En 1774, Marie-Thérèse construisit l'édifice actuel et, depuis cette époque, il sert de résidence pour la cour une partie de l'été. Le développement du corps principal du palais est de 156 m. de front, sans compter les bâtiments accessoires, bien plus développés ; les parties intéressantes à visiter sont : la chapelle, la grande salle, la chambre avec les tableaux de Hamilton, et la salle des cérémonies. Au S. du château s'étend un parc dans le goût français du XVIIIe siècle, ouvert au public. Tout auprès du château il y a d'autres jardins réservés et une orangerie. Devant le palais un superbe parterre embelli de trente-deux statues de marbre et d'un bassin avec un beau groupe de Neptune. Du côté O., vers Hietzing, se trouve un jardin zoologique et un jardin botanique réputé avec un palmarium ; du côté E., vers Meidling, on admire le beau puits qui donne son nom au château, une ruine romaine et un obélisque. Sur le haut de la colline qui termine le parterre s'élève un élégant petit bâtiment à colonnes appelé la Gloriette, d'où l'on a une vue magnifique. L'archiduc Charles établit son quartier général à Schœnbrunn en 1801 pour résister à Moreau ; en 1802, Marie-Caroline de Naples l'habita ; en 1805 et 1809, Napoléon Ier s'y installa, et les deux traités de Presbourg (26 déc. 1805) et de Vienne (14 oct. 1809) y furent signés. Le duc de Reichstadt eut Schœnbrunn pour résidence et y mourut.

Bibl. : Freudenreich, *Das Lustschloss Schœnbrunn ;* Vienne, 1873. — Leitner, *Monographie des kaiserlichen Lustschlosses Schœnbrunn ;* Vienne, 1875.

SCHŒNBURG. Famille allemande de Saxe, dont les possessions couvrent, le long de la Mulde de Zwickau, 582 kil. q. Connue depuis 1166, ses chefs reçurent, en 1700, le titre de comte d'empire, en 1790 celui de prince.

SCHŒNEBECK. Ville de Prusse, district de Magdebourg, sur l'Elbe ; 14.811 hab. (en 1895). La plus grande saline d'Allemagne, produisant, en 1895, plus de 6.500 t. de sel.

Bibl. : Magnus, *Gesch. der Stadt Schœnebeck ;* Berlin, 1880.

SCHŒNEFELD. Ville de Saxe, faubourg N.-E. de Leipzig, sur la Parthe ; 7.068 hab. (en 1895). Grande fabrique de couleurs ; produits chimiques, horticulture, etc.

SCHŒNEMANN (Anna-Elisabeth), née à Francfort-sur-le-Main le 23 juin 1758, morte à Strasbourg le 6 mai 1817. Fille d'un riche banquier, elle fut fiancée au printemps de 1775 avec Gœthe qui l'a célébrée sous le nom de *Lili*, rompit avec lui à l'automne, et épousa en août 1778 le baron de Turckheim, maire de Strasbourg. Durant la Révolution, elle fit preuve d'une grande fermeté.

Bibl. : Dürckheim, *Lillis Bild geschichtlich entworfen ;* Munich, 1894, 2e éd.

SCHŒNERER (Georg, chevalier de), homme politique autrichien, né à Vienne le 17 juil. 1842. Possesseur du domaine de Rosenau, près de Zwette, dans la Basse-Autriche, il fut nommé député en 1873 et se posa en champion de l'Allemagne dès 1878 : il déclara que les Allemands d'Autriche souhaitaient chaque jour davantage d'être unis à l'Empire allemand ; il faisait en même temps de l'agitation antisémite. A la suite d'une violente manifestation au domicile du *Wiener Tageblatt*, qui avait lancé la fausse nouvelle de la mort de Guillaume Ier, Schœnerer fut condamné à quatre mois de prison et à la perte de ses titres de noblesse et de son siège de député (5 mai 1888). Il a publié *Zwælf Reden* (1886). En 1897, il a été renommé député. Il est un des principaux champions des idées nationales allemandes en Autriche, dans la revue bimensuelle qu'il a fondée : *Unverfaelschte Deutsche Worte*.

SCHŒNEWERK (Alexandre), sculpteur français, né à Paris le 18 févr. 1820, mort le 22 juil. 1885. Il fut élève de David, de Jollivet et de Triqueti, et débuta au Salon de 1841 avec un groupe en plâtre plein de promesses ; son art est gracieux et distingué, son talent souple et fin, et il ne lui a manqué qu'un peu de vigueur et d'imagination pour que nous puissions le classer au rang des maîtres ; nous citerons parmi ses meilleures œuvres : *Sainte Elisabeth de Hongrie*, *Bacchante faisant danser des enfants*, *l'Amour vaincu*, *Au matin*, qui fut placé au musée du Luxembourg ; *Pandore*, bas-relief ; *Jeune Tarentine*, *Jeune fille à la fontaine*, *Mime dompteur*, une *Galatée*, qui orne un fronton de la galerie du Louvre. Il se suicida dans un accès de fièvre en se précipitant du troisième étage de sa maison. Jules Mazé.

SCHŒNING (Hans-Adam de), feld-maréchal brandebourgeois, né à Tamsel, près Kustrin, le 1er oct. 1641, mort à Dresde le 28 août 1696. Après avoir voyagé dans l'O. et le S. de l'Europe pendant cinq ans, il fut nommé conseiller de légation (1665), puis officier au service de l'électeur de Brandebourg ; il se signala contre les Suédois dans la guerre de 1675 à 1679, à la prise de Stettin, Rugen, Stralsund, et en expulsant les Suédois hors de Prusse et les poursuivant jusqu'à Riga. En 1677, il était major général ; en 1684, lieutenant général, gouverneur de Berlin et commandant de la garde. Il fut mis à la tête des 8.000 hommes que le grand Electeur envoya à l'empereur contre les Turcs ; en 1688, il commandait les troupes du Brandebourg contre les Français sur le bas Rhin ; mais en sept. 1689, à la suite d'une querelle avec le général de Barfus devant Bonn, il fut relevé de son commandement et entra au service de l'électeur de Saxe (1691) ; peu après, il fut arrêté à Teplitz par ordre de l'empereur comme cou-

EFERUS - Recherche & Classification numérique

pable de négociations et de traitrise au profit des Français : il resta en prison de 1692 à 1694.

Bibl. : K.-W. Schœning, *Des Generalfeldmarschalls H.-A. von Schœning Leben und Kriegsthaten;* Berlin, 1837.

SCHŒNINGEN. Village du Brunswick, cercle de Helmstædt; 8.115 hab. (en 1895). Saline, produits chimiques, couleurs, machines. Charte urbaine de 1370.

SCHŒNITE (Minér.). Sulfate de potasse et de magnésie hydraté, monoclinique, formant des incrustations cristallines blanches sur la kainite de Stassfurt et de Aschersleben. Le même minéral existant sur les sels produits par l'éruption du Vésuve de 1855 est désigné sous le nom de *picromérite*.

SCHŒNLEBER (Gustav), peintre allemand, né à Bietigheim le 3 déc. 1851. Il se consacre spécialement au paysage. Ses principales œuvres sont : *le Port d'Ostende, Village hollandais, Soir à Dordrecht, Printemps en Souabe*. Il est depuis 1880 professeur à Carlsruhe.

SCHŒNLEIN (Johann-Lucas), médecin allemand, né à Bamberg le 30 nov. 1793, mort à Bamberg le 23 janv. 1864. Professeur à Wurtzbourg (1820), après diverses vicissitudes provoquées par l'indépendance de ses idées, il professa à Zurich (1833-40), fut nommé professeur de clinique médicale à Berlin en 1840 et devint en 1841 le médecin du roi. Schœnlein a cherché à créer une classification naturelle des maladies et fut le chef de l'école dite naturaliste. Toute une littérature s'est créée autour de son nom et de ses idées. Principaux ouvrages : *Allg. u. specielle Pathologie und Therap. Vorles...* (Wurtzbourg, 1831, 4 vol. in-8; 4e éd., Saint-Gall, 1839); *Krankheitsfamilie der Typhen* (Zurich, 1840, in-8); *Klin. Vorträge in dem Chariteekrankenhaus zu Berlin* (Berlin, 1842, in-8; 3e éd., 1843-44). Dr L. Hn.

SCHŒNN (Aloys), peintre autrichien, né à Vienne le 11 mars 1820. Il prit part à la Révolution de 1848 dans le Tirol, puis à la guerre de Hongrie qui lui inspira des scènes militaires. De ses voyages en Italie et en Orient, il a rapporté des tableaux de genre vivants et colorés : *Vendanges turques, Fête à Capri, Conteurs arabes, un Marché d'esclaves à Siout, Marché à Tunis*, etc.

SCHŒNOCAULE (Bot.) (V. Cévadille).

SCHŒNTHAL. Village de Wurttemberg, cercle de Jagst, sur la Jagst; 500 hab. Abbaye cistercienne immédiate, sécularisée en 1802, dont l'église renferme le tombeau de Gœtz de Berlichingen.

Bibl.: Bossert, *Beschreibung und Geschichte des Klosters Schœnthal*, 1884.

SCHŒNTHAN (Franz de), auteur comique autrichien, né à Vienne le 20 juin 1849, dont les comédies touchant à la farce ont obtenu de réels succès. — Son frère *Paul*, né le 19 mars 1853, est journaliste et romancier.

SCHOEWARDTS (Mathieu), peintre et aqua-fortiste flamand, né à Bruxelles vers 1665. Inscrit à la gilde des peintres comme élève d'Adrien Boudewyns en 1682, et comme maître en 1690, il fut un des trois doyens de la gilde en 1692-93 et en 1693-94. Il a voyagé en France, témoin sa *Vue de Saint-Cloud*, de la galerie de Schleissheim. Il a fait les figures dans certains tableaux de Jacques d'Arthois et de Boudewyns. On ne connaît que quatre eaux-fortes de lui. Il peignait, avec un réel talent, ces paysages avec groupes nombreux de petites figures qu'on voit dans les musées de Bruxelles, Paris, etc.

SCHOFIELD (John M'Allister), général américain, né dans l'Etat de New York le 29 sept. 1831. Elève de l'Académie de West-Point, il servit dans l'artillerie, puis devint professeur adjoint de philosophie à West-Point (1855-60) et professeur de physique à la Washington University de Saint-Louis (1860-61). Au début de la guerre civile, il commanda les volontaires du Missouri et du Kansas; il fut chargé, en 1864, du commandement de l'armée de l'Ohio et, sous Sherman, prit une part active aux opérations. Schofield fut placé, en 1867, à la tête du commandement militaire de la Virginie, fut nommé, en 1868, secrétaire d'Etat à la guerre, puis commanda les districts de Missouri (1869) et du Pacifique (1870), enfin il fut mis à la tête de l'Ecole militaire de West-Point (1876) et remplit ces fonctions jusqu'en 1881. En 1888, il succéda à Sheridan dans le commandement général de l'armée, et il fut atteint par la limite d'âge en 1895. On a de lui : *Forty six years in the army* (1897). R. S.

SCHOLARI (Paolino) (V. Clément III, pape).

SCHOLARIUS (Giorgio), philosophe italien (V. Gennadius).

SCHOLES (Armée byz.). Un des corps de la garde impériale, également désigné sous le nom de *Scholaires* et qui était commandé par un officier appelé *domestique des Scholes*. Le mot est pris aussi dans une acception plus générale : *le grand domestique des Scholes d'Orient* ou *d'Occident* est le commandant en chef de l'armée d'Asie ou d'Europe. Ch. Diehl.

SCHOLIE (Litt.). Il arrive souvent que les expressions et le style d'un écrivain perdent de leur intelligibilité pour les générations postérieures. Le sens de certains mots vieillis, la pensée exprimée par certaines tournures devenues moins usitées, des allusions à certains événements cessent d'être exactement compris d'un grand nombre de lecteurs, et il est nécessaire que ces allusions, ces tournures et ces mots leur soient expliqués. C'est indispensable surtout pour les œuvres classiques, qui, soit pour leur valeur littéraire, soit à cause de l'élévation de la pensée, servent à l'éducation et à l'instruction de la jeunesse. Il en fut ainsi de tout temps, et dans toutes les littératures on eut besoin, pour la lecture des auteurs, principalement des poètes, dont la langue s'écarte davantage de l'usage courant, d'explications et d'exégèses destinées à les faire mieux comprendre. Il en est résulté toute une série d'écrits, annotations, interprétations, commentaires, qui sont précieux pour l'intelligence des textes. On a donné le nom de *scholies* (σχόλιον, note explicative) aux notes de grammaire et de critique rédigées par les anciens sur les textes latins et grecs, et celui de *scholiastes* aux auteurs de ces notes. Les scholies sont de plusieurs sortes : ou bien elles forment un ouvrage suivi, dans lequel les expressions de l'auteur sont expliquées suivant l'ordre du texte ; le scholiaste transcrit alors les mots qui sont l'objet de sa note : c'est ce qu'on appelle le *lemme* de la scholie ; puis il donne l'explication. Ou bien ce sont des observations mises en marge ou en interligne, écrites sur le manuscrit lui-même. Ou enfin ce sont des compilations de sources diverses, dans lesquelles un même passage se trouve alors souvent pourvu de plusieurs explications. Les scholies que nous possédons sur les auteurs anciens sont fréquemment banales et puériles ; mais beaucoup sont dues à des esprits éclairés et intelligents, connaissant bien l'auteur qu'ils annotent, versés aussi bien dans l'histoire et la mythologie que dans la grammaire et la littérature ; quelles qu'elles soient d'ailleurs, leur utilité pour la critique des textes est indiscutable : bien des passages, sans elles, seraient restés pour nous incompréhensibles ; elles ont aidé souvent à corriger une leçon corrompue, et elles fournissent de nombreux renseignements qu'on ne trouve pas ailleurs. La plupart des poètes anciens ont été l'objet de commentaires de ce genre, et une quantité considérable de scholies nous sont parvenues. Elles sont généralement anonymes ; nous savons qu'Aristophane de Byzance, Aristarque, Didyme, et d'autres Alexandrins, avaient commenté Homère, Pindare, et beaucoup d'autres auteurs ; Apion avait annoté Homère ; mais les explications de ces savants sont, ou totalement perdues, ou disséminées dans des compilations où les noms des commentateurs sont souvent omis. Les plus connus des scholiastes dont nous possédons les interprétations en tout ou en partie sont, chez les Grecs, Eustathe (Homère), Tzetzès (Hésiode, Lycophron), Moschopoulos (Homère, Hésiode); chez les Latins, Servius (Virgile), Acron et Porphyrion (Horace), Donat (Térence). Les plus célèbres scholies anonymes sont des scholies sur

EFERUS - Recherche & Classification numérique

l'*Iliade*, découvertes par Villoison en 1781 (publiées en 1788), dans un manuscrit du xe siècle, à la bibliothèque de Saint-Marc à Venise. Mondry Beaudoin.

SCHOLL (Aurélien), publiciste et littérateur français, né à Bordeaux le 13 juil. 1833. Il débuta très jeune dans le journalisme, collabora au *Corsaire*, au *Paris*, au *Mousquetaire*, à l'*Illustration*, fonda le *Satan* (1855) et plusieurs de ces petits journaux spirituels et lestement écrits qui ont jeté un vif éclat à la fin de l'Empire : le *Nain jaune*, le *Lorgnon*, le *Jockey*, etc. En 1872, Scholl entra à l'*Evénement* où il donna de très nombreux articles; il fut un moment rédacteur en chef du *Voltaire*, puis de l'*Echo de Paris*. Sa causticité lui fit de nombreux ennemis, lui attira de nombreux duels : il fut longtemps une des figures les plus en vue du « Tout-Paris ». On a joué de lui : à l'Odéon, *Jaloux du passé*, comédie en un acte (1861); à Déjazet, *Singuliers effets de la foudre*, comédie (1863); au Gymnase, *la Question d'amour* (1864); aux Variétés, *les Chaînes de fleurs* (1866), etc. Parmi ses plus récentes pièces de théâtre, signalons : *le Nid des autres* (1878); *l'Amour de sa femme* (1890); *la Danseuse de corde* (1892). Il a publié un nombre considérable de petits ouvrages, où les mœurs parisiennes sont finement observées. Citons : *Lettres à mon domestique* (Paris, 1854, in-12); *Denise, histoire bourgeoise, en vers* (1857, in-32); *les Amours de théâtre* (1863, in-12); *Scènes et mensonges parisiens* (1863, in-12); *les Gens tarés* (1864, in-12); *les Nouveaux Mystères de Paris* (1867, 3 vol. in-8); *les Amours de cinq minutes* (1875, in-8); *les Scandales du jour* (1878, in-12); *Fleurs d'adultère* (1880, in-12); *l'Orgie parisienne* (1882, in-12); *Mémoires du trottoir* (1882, in-12); *Fruits défendus* (1885, in-12); *l'Esprit du boulevard* (1886, 3 vol. in-12); *les Fables de La Fontaine, filtrées par A. Scholl* (1886, in-8); *Paris en caleçon* (1887, in-12); *Paris aux cent coups* (1888, in-12); *l'Amour appris sans maître* (1891, in-12); *les Ingénues de Paris* (1893, in-12); *Tableaux vivants* (1896, in-12); *l'Amour d'une morte* (1897, in-12).

Bibl. : F. des Granges, *Silhouettes humoristiques. A. Scholl*; Paris, 1872, in-18. — H. Fouquier, *les Maréchaux de la chronique*; Paris, 1888, in-12.

SCHOLTEN (Jean-Henri), le chef de l'école de théologie critique en Hollande, né en 1817, mort en 1885. Il a enseigné à l'Athénée de Franeker (Frise), puis à l'Université de Leyde (1843-81). Comme philosophe, Scholten est déterministe; pour lui, Jésus « est l'idéal historiquement vivant qui nous a le mieux révélé la nature divine, et suivant lequel nous devons conformer nos mœurs. Le christianisme est la religion de Jésus et non pas sur Jésus ». Comme critique, il s'est consacré spécialement à l'étude du Nouveau Testament, et il a occupé, en Hollande, une place analogue à celle de Baur en Allemagne. — Outre de nombreux articles de revues, Scholten a publié : *Principes de la religion réformée d'après les sources* (1848-50 et 1861, 2 vol.; traduit en français par C.-B. Huet, dans la *Revue de théologie de Strasbourg*, t. III, p. 156; t. IV, p. 65); *Dogmatices christianæ initia* (1853-54); *Histoire des religions et de la philosophie* (1853), traduit en français par A. Réville en 1864; *Introduction historico-critique aux écrits du Nouveau Testament* (1856); *le Libre arbitre, étude critique* (1859), traduit en français dans la *Revue de théologie et philosophie* de Lausanne (1875); *Des Causes du matérialisme contemporain* (1859), traduit en français par A. Réville, dans la *Revue de théologie de Strasbourg* (1860); *Etude critique sur l'évangile selon Jean* (1864); *le Plus ancien Témoignage sur les écrits du Nouveau Testament* (1866); *le Supra-naturalisme en rapport avec la Bible, le Christianisme et le Protestantisme* (1867); *le Plus ancien Evangile* (1868); *la Formule du Baptême* (1869); *l'Evangile paulinien, étude critique de Luc, dans ses rapports avec Marc, Mathieu et les Actes* (1870); *l'Apôtre Jean en Asie Mineure* (1871); *le Troisième évangéliste est-il l'auteur du livre des Actes?* (1873), etc. Ces ouvrages ont été pour la plupart traduits en allemand. Ch. Sch.

SCHOMBERG. Deux familles allemandes de ce nom donnèrent à la France des généraux de valeur. L'une d'elles, originaire de Misnie, compta parmi ses membres *Nicolas* de Schomberg (1472-1537), archevêque de Capoue et cardinal, qui fut envoyé en France par le pape Clément VII et participa au traité de Cambrai (1529). Un autre membre de cette famille, *Gaspard* de Schomberg, comte de Nanteuil, mort le 17 mars 1599, était protestant et fut envoyé en Allemagne par le prince de Condé pour chercher du secours; la cour obtint sa conversion au catholicisme, le fit naturaliser en 1570, le nomma gouverneur de la Marche. On vantait son habileté militaire et diplomatique, son talent de parole, son affabilité. — Son fils *Henri*, comte de Nanteuil et de Duretal, marquis d'Espinai, naquit en juil. 1575, mourut à Bordeaux le 17 nov. 1632. Il succéda à son père comme gouverneur de la Marche et comme général des troupes allemandes au service de la France; il fut lieutenant du roi en Limousin (1608), alla comme ambassadeur extraordinaire en Angleterre (1615), commanda sous les ordres de Lesdiguières l'armée du Piémont (1617); plus tard, il devint surintendant des finances, grand maître de l'artillerie par commission, enfin maréchal de France (1625); quand il eut vaincu la révolte de Montmorency (1632), on le nomma gouverneur du Languedoc. — Son fils *Charles*, qui devint par son mariage duc et pair d'Halluin, jouit d'une grande faveur auprès de Louis XIII, se distingua comme son père dans la campagne des Alpes (1629), lui succéda comme gouverneur du Languedoc et devint maréchal de France après avoir vaincu les Espagnols à Leucate, en Roussillon; plus tard, gouverneur de Metz, colonel général des Suisses, vice-roi de Catalogne, il mourut à Paris en juin 1656. Il avait épousé en secondes noces la célèbre Mme de Hautefort, qui fut un instant aimée de Louis XIII; sa famille s'éteignit avec lui. — L'autre famille était originaire du Palatinat et prétendait se rattacher aux ducs de Clèves; elle compta deux électeurs de Mayence, un grand commandeur de l'ordre Teutonique et divers membres qui servirent l'Empire. — Un autre, *Théodoric*, vint en France avec les reîtres de Jean-Casimir, servit Henri IV et fut tué à la bataille d'Ivry. — *Meinhard* de Schomberg, grand maréchal du Palatinat, fut le père du plus illustre des généraux de ce nom, *Frédéric-Armand*, comte, puis duc de Schomberg. Celui-ci, né en 1615, mort en 1690, servit la Suède et la Hollande; venu dans l'armée française une première fois avec Rantzau, il y rentra en 1650, se distingua sous Turenne dans toutes les campagnes contre Condé (1653-58) et devint lieutenant général. Après le traité des Pyrénées, Louis XIV l'envoya combattre pour le Portugal et même le dépouilla ostensiblement de ses charges pour rester en apparence fidèle au traité. Schomberg, pendant huit ans, combattit les Espagnols avec succès et fut comblé d'honneurs par le Portugal. Revenu en France (1668), rétabli dans ses charges et naturalisé, il refusa d'abjurer le protestantisme pour devenir maréchal; ses services en Catalogne et aux Pays-Bas lui valurent quand même le bâton en 1675. Lors de la révocation de l'édit de Nantes, Louis XIV lui offrit de garder tous ses titres avec le droit de pratiquer secrètement sa religion chez lui; Schomberg refusa, partit pour le Portugal d'où l'Inquisition le chassa bientôt, se rendit à Berlin où le grand électeur le nomma généralissime. Il entra enfin au service de Guillaume d'Orange, forma un régiment de réfugiés français au moment de la révolution de 1688, et fut envoyé en Irlande pour combattre Jacques II; il le tint en échec jusqu'à l'arrivée de Guillaume, et périt à la bataille de la Boyne ou de Drogheda. Plusieurs de ses fils se distinguèrent à l'armée; ils devinrent Anglais après 1688. G. W.

EFERUS - Recherche & Classification numérique

SCHOMBERG (Marie de HAUTEFORT, duchesse de) (V. HAUTEFORT).

SCHOMMER (François), peintre français, né à Paris le 20 nov. 1850, élève de Pils et Lehmann. Grand prix de Rome (en 1878), il débuta par un portrait au Salon de 1870 ; il a exposé sans interruption, depuis cette époque ; nous citerons : *un Passage difficile*, *Dryade*, *Alexandre domptant Bucéphale*, *Édith retrouvant le corps du roi Harold*, *la Défense de Pantin*, et quelques bons portraits. Jules MAZÉ.

SCHON. Famille d'artistes (V. SCHONGAUER).

SCHONBERG (Franz-Balthasar), administrateur allemand (V. BRENKENHOFF).

SCHONGAUER ou **SCHŒN** (Martin), surnommé aussi *Hipsch* (le Beau), célèbre peintre, graveur et orfèvre alsacien du XVe siècle, fondateur de l'Ecole de Colmar, mort entre 1489 et 1491 (selon toute vraisemblance en 1491 à Brisach). Ce maître appartenait à une famille originaire de la Souabe. D'après les uns, il naquit à Ulm, d'après d'autres à Augsbourg. Son père, qui était orfèvre, s'établit à Colmar et y acquit, en 1445, le droit de bourgeoisie. L'adolescent étudia l'orfèvrerie en même temps que la peinture, tout comme ses contemporains italiens, tout comme son disciple Albert Dürer. Il en tira une rare science du dessin et l'habitude de donner à ses productions le fini qu'exigent les bijoux. Travailla-t-il dans l'atelier de Rogier van der Weyden ? Le fait est douteux, ce maître étant mort dès 1464. Mais il est certain qu'il s'inspira constamment de ses types autant que de ses principes de coloris.

Trois dates servent à jalonner cette carrière très féconde, mais probablement très courte : La *Vierge au buisson de roses* porte au revers la date de 1473. La copie de la *Mort de la Vierge*, exécutée par Wenceslas d'Olmütz (Bartsch, n° 22), est datée de 1481 ; l'estampe originale de Schongauer est donc antérieure. Une épreuve retouchée de l'*Adoration des Mages*, à la Bibliothèque impériale de Vienne, est datée de l'année suivante 1482.

L'œuvre de Martin Schœn est triple : l'artiste travailla à la fois comme orfèvre, comme graveur et comme peintre.

De ses ouvrages d'orfèvrerie aucun n'est parvenu jusqu'à nous, sauf peut-être les nielles conservés au musée de Bâle.

Quant à ses peintures, elles sont d'une rareté extrême. Les seules authentiques sont celles de Colmar ; la *Vierge au buisson de roses*, à la cathédrale, et les deux volets du musée : l'un, qui représente la *Vierge adorant l'Enfant*, avec saint Antoine à côté d'elle ; l'autre, qui représente l'*Annonciation*. Ces peintures sont à la fois d'une rare puissance comme caractéristique et d'un coloris vigoureux, qui confine parfois à la dureté.

Schongauer a partagé avec une série de peintres célèbres — Lucas de Leyde, Callot et autres — cette destinée, d'être à peine connu de nos jours par trois ou quatre tableaux et de se voir, par contre, attribuer une infinité de peintures apocryphes. Il n'est guère de galerie, de ce côté-ci comme de l'autre des monts, qui ne prétende posséder une page sortie de cette main célèbre. Il y a quelques années, un écrivain d'art s'est efforcé d'en étendre encore la liste en attribuant à l'artiste alsacien une série de tableaux conservés à Cologne. Mais il serait superflu de discuter ici ces attributions, après la réfutation qui en a été faite.

Dans la discussion des peintures de Schongauer, il faut prendre pour point de départ l'authenticité absolue de la *Vierge au buisson de roses* et des deux volets ci-dessus mentionnés du musée de Colmar.

La *Vierge au buisson de roses* est d'un coloris superbe, légèrement ambré ; la tête, hardiment modelée, offre une beauté dont il est difficile de se faire une idée par les photographies. L'enfant — un portrait probablement — est plus âgé qu'on ne le représente d'ordinaire. Les oiseaux qui folâtrent dans le buisson brillent par le naturel et la vivacité des attitudes. Par sa gamme, comme par son modelé, l'œuvre est digne des plus grands maîtres italiens. Et dire que le maître a peut-être créé de nombreuses pages de la même valeur, aujourd'hui perdues irrévocablement ! Si la draperie rouge de la Vierge est lourde et disgracieuse, celles des anges ont beaucoup de style. Malgré tant de qualités, on constate comme une réticence dans ce tableau : le maître n'y a pas mis assez d'élan.

Le *Saint Antoine* du musée de Colmar est un portrait d'une ampleur et d'une vérité splendides. Le maître s'y élève au grand style. On admirera entre autres le modelé des mains. Le donateur agenouillé n'est pas moins digne d'admiration : il se distingue par une aisance d'attitude toute moderne, par son ampleur, son accent de vérité ; la figure est aussi pleine que ferme. Signalons les contours noirs ou bruns, comme dans la *Passion* du même musée. Quant à la couleur, elle est excessivement digérée et fondue, aussi ferme que possible, mais sans dureté aucune.

Pour ce qui est des dessins de Schongauer, c'est, d'une part, grâce à leur plus ou moins grande ressemblance avec les gravures, de l'autre, par leur comparaison avec les dessins du musée de Bâle, la collection la plus riche en dessins authentiques du maître colmarien, que leur attribution peut s'établir. Il est inutile d'ajouter que les monogrammes qui figurent sur les dessins, aussi bien que sur les peintures, ne sauraient être que l'œuvre de faussaires.

C'est surtout comme graveur qu'il faut envisager Martin Schœn : son œuvre, qui comprend plus de cent pièces, d'ordinaire signées du monogramme M + S., offre une importance capitale.

Ce qui en fait le mérite, c'est, d'une part, la suavité du sentiment religieux, la tendresse de la Vierge, de l'autre, l'abondance des détails réalistes, des détails d'ailleurs choisis avec discernement, avec goût, et qui viennent mêler à tout instant une note vive, fraîche, personnelle, à l'élévation du sentiment religieux : ici, c'est un lis magnifique, qui s'épanouit aux pieds de la Vierge ; là, c'est un oiseau qui chante à côté d'elle ; puis viennent des animaux observés dans la perfection, le bœuf et l'âne de la crèche, l'épagneul qui accompagne les rois mages, l'âne qui s'apprête, tout en portant son divin fardeau, à attaquer le chardon qui se trouve sur son passage, de même le lézard qui rampe sur le sol, pour ne point parler du superbe palmier que les anges inclinent devant les voyageurs, afin de leur permettre d'atteindre ses fruits sans se déranger de leur chemin ; puis le perroquet qui s'est perché sur le doigt de l'Enfant Jésus, et les chevaux si fringants de la *Bataille entre Saint Jacques le Majeur et les infidèles*, qui est peut-être la page capitale du maître. Partout éclate, mêlé à la sérénité du sentiment religieux, ce réalisme qui frappe et charme d'autant plus qu'il se détache sur un fond plus abstrait, c.-à-d. sur un fond de mysticisme.

Schongauer n'a d'ailleurs pas échappé aux dangers du réalisme : dans ses *Scènes de la Passion*, il s'est livré à une vraie débauche de types grossiers, d'attitudes brutales. A cet égard, il n'a rien a envier à Wolgemut.

L'artiste de Colmar a eu le courage d'aller jusqu'au bout dans cette voie et de faire de la peinture (ou plutôt de la gravure) de genre proprement dite. C'est un des ancêtres de nos peintres de genre et de nos animaliers modernes. Une de ses planches (Duplessis, n° 89) nous montre un paysan revenant du moulin, portant sur le dos un sac de farine et menant par le licou un âne, sur lequel a pris place sa peu sympathique moitié ; celle-ci tient une gaule et surveille les volailles attachées sur le cou du quadrupède, tandis que son enfant assis derrière elle se cramponne à ses vêtements. Une autre planche (Duplessis, n° 90) montre un paysan chassant devant lui une ânesse chargée d'un sac, tandis que l'ânon qui l'accompagne règle son pas sur celui de sa mère. Puis ce sont

EFERUS - Recherche & Classification numérique

deux mauvais sujets, deux lansquenets (?), qui se promènent (n° 91), deux enfants qui se battent (n° 92), un éléphant chargé d'une tour (souvenir de quelque bas-relief antique [n° 93]), un daim, une biche, une famille de sangliers, etc.

L'influence de Martin Schongauer, que la douceur de ses types a fait surnommer le *Pérugin allemand*, a été des plus considérables, grâce surtout à la propagande exercée par ses gravures. D'innombrables artistes ont copié ses compositions et jusqu'à ses croquis. Dürer alla solliciter ses leçons à Colmar ; Michel-Ange copia à l'huile sa *Tentation de saint Antoine;* Fra Bartolommeo, Raphaël et bien d'autres Italiens mirent à contribution l'une ou l'autre de ses estampes.

Une statue, exécutée par Auguste Bartholdi et placée sous le perron du musée de Colmar, rappelle le souvenir du maître illustre qui a jeté tant d'éclat sur l'Ecole alsacienne du XVe siècle. Eugène MÜNTZ.

BIBL. : ZANI, *Enciclopedia*, t. XVII, p. 395 (avec la liste de tous les noms et surnoms sous lesquels Schongauer est connu). — Emile GALICHON, *Ecole allemande. Martin Schongauer ;* Paris, 1859. — HIS-HEUSLER, *Das Todesjahr Martin Schongauers ;* Leipzig, 1867. — *Augsburger allg. Zeitung*, 25 av. 1872. — Charles BLANC, *Histoire des peintres*. — E. MÜNTZ, *Chronique des arts*, 20 oct. 1874. — GOUTZWILLER, *le Musée de Colmar. Martin Schongauer et son école ;* Colmar, 1866, 2e éd., 1875. — BUTZBACH, *Martin Schongauer ;* Vienne, 1880. — LUBKE et W. SCHMIDT, *Augsburger allgemeine Zeitung*, 4 juin 1880. — SCHEIBLER, *Repertorium für Kunstwissenschaft*, 1881, pp. 31 et suiv. ; 1884, p. 167. Cf. le même recueil, 1889, pp. 443-449 ; 1895, pp. 253-259 ; 1896, pp. 429-432. — Georges DUPLESSIS, *Œuvre de Martin Schongauer ;* Paris, 1881. — SCHEIBLER, *Schongauer und der Meister des Bartholomäus ;* Stuttgart, 1884, extr. du *Repertorium*. — SEIDLITZ, *Martin Schongauer als Kupferstecher ;* ibid. — G. DUPLESSIS, *De quelques estampes en bois de l'Ecole de Martin Schongauer ;* Paris, 1885. — *L'Art*, 1885, t. XL, pp. 72 et suiv., pp. 3 et suiv. — Sidney COLVIN, *Zwei datierte Zeichnungen Martin Schongauers ;* Berlin, 1885. — Daniel BURCKHARDT, *Die Schule Martin Schongauers am Oberrhein ;* Bâle, 1888.

SCHONGAUER (Ludwig), peintre, graveur et orfèvre allemand, frère et collaborateur du précédent, vivait à Ulm, à Augsbourg et à Colmar à la fin du XVe siècle. Cet artiste, qui se servait du monogramme L + S, s'est fait connaître par quelques gravures. Aucune peinture ne peut être inscrite à son actif. L'on a essayé dans les derniers temps de dégager la personnalité de Louis Schongauer, mais sans arriver à la moindre certitude. C'est ainsi qu'on lui attribue tout ensemble le dessin d'une vache couchée, d'un mouvement si excellent, et celui d'un cavalier au galop qui est une véritable caricature. E. M.

BIBL. : GÉRARD, *les Artistes de l'Alsace au moyen âge*. — BURCKHARDT, *Die Schule Martin Schongauers am Oberrhein ;* Bâle, 1888.

SCHONLINDE. Ville de Bohême, district de Rumburg ; 5.200 hab. (en 1890). Tissage, blanchissage.

SCHOOLCRAFT (Henry-Rowe), voyageur américain, né dans l'Etat de New York le 28 mars 1793, mort à Washington le 10 déc. 1864. Après divers voyages dans l'Ouest du continent américain, où il fit des découvertes géologiques et zoologiques intéressantes, il s'établit en 1823 au Saut Sainte-Marie dans le Michigan, épousa une Indienne, fut nommé en 1839 agent principal du dép. du Nord. On lui doit divers ouvrages d'ethnographie et de voyages, entre autres : *Information respecting the history, condition and prospect of the Indian tribes of the United States of America* (Philadelphie, 1851-55, 5 vol.) ; *Personal Memoirs of a residence of thirty years with the Indian tribes* (1853) ; *Narrative of an exploratory expedition to the sources of the Mississipi River* (1854). R. S.

SCHOONER ou **SCHONER** (Mar.). Nom donné dans les pays du Nord à un type de bâtiment à voile, généralement long et étroit, pouvant jauger jusqu'à 500 tonneaux et ne portant le plus souvent que deux mâts, rarement trois, gréés comme nos *goélettes* (V. ce mot), dont il ne diffère, du reste, que par des détails de construction et par ses dimensions, d'ordinaire moindres. La classe des schooners fournit d'excellents voiliers, se comportant très bien, notamment, dans l'allure au plus près, et fort recherchés pour la navigation côtière.

SCHOORT (Jan), peintre hollandais (V. SCOREL).

SCHOPENHAUER (Johanna), romancière allemande, née à Dantzig en juil. 1770, morte à Iéna le 18 avr. 1838. Fille du sénateur Trosina, elle épousa de bonne heure le banquier Schopenhauer et fit, en sa société, des voyages prolongés en Europe. Après la mort de son mari, elle s'établit à Weimar et ne tarda pas à réunir autour d'elle un cercle de gens intelligents et d'artistes, parmi lesquels Gœthe, Wieland étaient assidus. De 1832 à 1837, elle vécut à Bonn, puis vint à Iéna. Elle avait d'abord peint avec goût ; ses amis lui donnèrent l'idée d'écrire, et elle a publié des récits de voyages, des romans qui se distinguent par la finesse de l'observation et l'intérêt de l'exposition : on considère *Gabriele* (1819) comme son meilleur livre. Ses œuvres complètes ont été publiées à Leipzig (1834) en 24 petits volumes, et les œuvres littéraires qu'elle laissait ont paru sous le titre : *Jugend Leben und Wanderbilder* (Brunswick, 1839). — Sa fille *Adel*, née à Hambourg en 1796, morte à Bonn le 25 août 1849, montra un réel talent de conteur dans *Haus Wald und Feldmaerchen* (1884) et dans les romans *Anna* (1845), *Eine dænische Geschichte* (1848).

BIBL. : DUNTZER, *Gœthe erste Beziehungen zu Johanna Schopenhauer ;* Leipzig, 1885.

SCHOPENHAUER (Arthur), philosophe allemand, né à Dantzig le 22 févr. 1788, mort à Francfort-sur-le-Main le 21 sept. 1860.

I. BIOGRAPHIE. — Son père était banquier et sa mère, Johanna Schopenhauer (V. ci-dessus), est bien connue en Allemagne pour ses relations de voyage et ses romans. Il voyagea, pendant sa jeunesse, en France et en Angleterre, et entra dans une maison de commerce de Hambourg pour obéir à la volonté de son père. Mais, à la mort de ce dernier, en 1809, il abandonna les affaires pour les études, vint étudier à Gœttingue, où il entendit les leçons du sceptique Ernst Schulze et lut assidument Platon et Kant. En 1811, il vint entendre Fichte à Berlin et prit, en 1813, sa « promotion » avec une thèse sur la *Quadruple Racine du principe de raison suffisante*. L'hiver suivant, à Weimar, il entra en relations avec Gœthe dont il adopta la théorie des couleurs et étudia la littérature et la philosophie de l'Inde antique. Durant un séjour de quatre années à Dresde (1814-18), il élabore son grand ouvrage, *Die Welt als Wille und Vorstellung* (Leipzig, 1819). Après un voyage à Rome et à Naples, il se fit admettre comme privat docent à l'Université de Berlin, où il enseigna irrégulièrement jusqu'en 1831. Le succès médiocre de cet enseignement le remplit d'amertume ; il ne put obtenir une chaire, et, quand il quitta l'Université, en 1831, pour fuir une épidémie de choléra, il emporta contre ses collègues plus heureux, Hegel, Schleiermacher et Schelling, un inépuisable fonds de rancune qu'il ne se lassa de traduire par les attaques les plus virulentes contre les « philosophes d'université ». Il vécut depuis dans la retraite à Francfort. La plupart de ses ouvrages cessèrent dès lors d'avoir un caractère exclusivement philosophique. Il y développa surtout, avec une verve caustique et dans une langue pleine de mouvement d'une admirable clarté, son pessimisme d'écrivain méconnu et de célibataire maussade, attaquant tour à tour les philosophes en renom, les femmes, la religion, l'amour, les mœurs. Cependant la soudaine défaveur de la métaphysique fut favorable à Schopenhauer qui avait prévu et, en partie, provoqué cette réaction contre la spéculation pure. En même temps que ses écrits populaires couraient dans toutes les mains, il se formait une véritable école schopenhauerienne. L'immense orgueil du maître, non content de cette réhabilitation tardive, se complaisait à attendre de la postérité un culte vraiment religieux de sa personne et de ses idées. A tout prendre, rien de moins sympathique que la physionomie de ce penseur, mais rien de plus original

EFERUS - Recherche & Classification numérique

que son système, l'un des plus importants de ceux qui sont issus du kantisme.

Voici les titres des principales œuvres de Schopenhauer. Nous citerons en français celles qui sont traduites : *la Quadruple Racine du principe de raison suffisante* (Rudolstadt, 1813 ; 2e éd., Francfort, 1847 ; trad. franç. de Cantacuzène, Paris, 1882) ; *le Monde comme volonté et comme représentation* (Leipzig, 1819, 2e éd., augmentée d'un second vol., 1844 ; trad. franç. de Burdeau, Paris, 1888-90, 3 vol.) ; *Ueber den Willen in der Natur* (Francfort, 1836 ; 2e éd. 1854) ; *les Deux Problèmes fondamentaux de la morale : Essai sur le libre arbitre* et *le Fondement de la morale* (Francfort, 1841 ; 3e éd., Leipzig, 1860 ; traduits, le premier par S. Reinach, Paris, 1886, le second par Burdeau, Paris, 1888) ; *Parerga und Paralipomena* (Berlin, 1851, 2 vol.) ; *Aphorismes sur la sagesse dans la vie ; Pensées et fragments*, publiés après la mort de l'auteur dans ses œuvres complètes, les premiers traduits par Cantacuzène (Paris, 6e éd., 1898), les seconds par Burdeau (Paris, 13e éd., 1898). Un grand nombre de fragments et de lettres ont paru après la mort de l'auteur. Une première édition complète des œuvres de Schopenhauer a été publiée par G. Frauenstädt (Leipzig, 1873-74, 6 vol. ; 3e éd., 1891) ; une autre, plus complète et plus soignée, est due à Grisebach (Collection Reclam, Leipzig, 1891, 16 vol.) ; une autre enfin a paru dans la collection Cotta (Stuttgart, 1894 et suiv., 12 vol.).

II. Doctrine. — Schopenhauer est un disciple de Kant ; il l'a hautement proclamé lui-même, tandis qu'il ne voit dans l'idéalisme de Fichte, Schelling et Hegel qu'une déformation de la philosophie critique. Seulement, tandis que Kant, après avoir ruiné l'ancienne métaphysique, s'est épuisé en vains efforts pour la restaurer, Schopenhauer s'efforce d'édifier la seule métaphysique possible dans les conditions déterminées par la critique. A cet effet, il ne se demande ni d'où vient le monde, ni où il va, ni pourquoi il est, mais simplement ce qu'il est. Son système a pour unique critérium l'expérience externe ou interne, et pour objet la totalité de l'expérience. C'est une cosmologie qui exclut toute théologie.

Ce système, contenu en germe dans les deux premiers ouvrages de Schopenhauer, s'est déroulée avec une régularité parfaite ; il suffit, pour le résumer, de suivre l'ordre même des principaux ouvrages de l'auteur.

La dissertation sur la *Quadruple Racine du principe de raison suffisante* cherche à établir que le monde n'est qu'un phénomène intellectuel. En effet, tous les principes, ceux du devenir, du connaître, de l'être et de l'action, se ramènent au seul axiome de raison suffisante, qui affirme que rien n'existe sans une raison qui le détermine à être ce qu'il est. Dans l'ordre du devenir, d'abord, ou des phénomènes, la liaison des faits, étant nécessairement perçue sous la condition de l'espace et du temps, ne peut nous apparaître que sous forme de causalité ; chaque fait trouve dans sa cause sa raison suffisante. En second lieu, dans l'ordre de la connaissance, tout jugement doit être fondé en raison, avoir sa raison suffisante dans la liaison des actes intellectuels. Au troisième point de vue, celui de l'être, nous ne pouvons penser une réalité qu'autant qu'elle occupe une étendue finie, bornée par toutes les autres parties de l'espace, et qu'elle forme une succession limitée par les autres moments de la durée ; l'espace et le temps sont ainsi la raison suffisante de tout être. Enfin le sens interne se manifeste sous forme d'action volontaire ; mais le vouloir ne peut être connu que dans sa relation avec un motif, et nous rencontrons ici un nouveau type de causalité qui diffère du premier en ce qu'il est saisi du dedans, dans union intime du motif et de l'acte. Le motif est ainsi la raison suffisante de l'action. Or, sous toutes ces formes, le principe de raison suffisante n'est qu'une loi interne de l'entendement. Le monde est donc notre œuvre en tant que sa représentation dérive à priori de la constitution même de notre esprit.

« Le monde est une représentation », telle est précisément la première proposition de l'ouvrage capital de Schopenhauer, *le Monde comme volonté et comme représentation*. Tout ce qui existe pour la connaissance n'est tel, en effet, qu'autant qu'il est objet par rapport à un sujet qui le perçoit, qui se le représente. C'est là, pour Schopenhauer, un fait concret. Il ne part ni de l'objet, comme les Eléates, Spinoza ou les matérialistes, ni du sujet comme Fichte et Schelling, mais de la représentation qui les contient l'un et l'autre. Le sujet, qui connaît tout et n'est connu de rien, est ainsi le « support du monde », et rien n'existe en dehors de sa représentation. On ne peut penser une lumière qui existerait sans un œil, un monde sans un cerveau qui le perçoit : le monde est un « phénomène cérébral ». Quant à savoir s'il existe des choses en soi, un absolu au delà de cette représentation, c'est une question qui dépasse notre intelligence, et peut-être toute intelligence ; il n'est pas impossible que le principe transcendant des choses soit inintelligible à la fois et inintelligent.

Cependant, si le monde est un phénomène, ne faut-il pas lui chercher un support consistant, un absolu qui échappe aux lois subjectives du temps, de l'espace, de la causalité, en un mot, à toute raison suffisante ? Mais il serait contradictoire de rechercher cet absolu par les procédés ordinaires de la pensée, assujettie à ce même principe de raison suffisante. Et, en effet, les métaphysiciens n'ont pu découvrir cet absolu parce qu'ils employaient des méthodes « extérieures », la déduction abstraite du mathématicien ou l'étiologie du physicien qui n'a de sens que dans la nature. C'est par une méthode toute intérieure, et c'est au fond de nous-même, dans le sentiment de notre vie, que nous découvrons immédiatement le fond immuable de l'être, qui n'est plus la pensée, comme on l'a cru depuis Anaxagore, mais la *volonté*. Et par ce terme, il faut entendre non la volonté réfléchie, guidée par un motif, mais la volonté sentie, celle qui est au fond de tout mouvement corporel. Schopenhauer ne l'appelle pas la *force*, parce que toute force au contraire lui paraît une volonté. Notre corps est un ensemble de mouvements, c.-à-d. de phénomènes de volonté ; il est l'acte de la volonté qui s'objective, c.-à-d. qui devient objet de représentation pour le sujet. On peut donc dire que la représentation est, en définitive, un produit de la volonté ; c'est la volonté perçue à travers les formes subjectives de l'espace et du temps. La conscience, la pensée ne sont donc plus des réalités primitives, comme l'admettait la métaphysique traditionnelle ; ce sont des phénomènes dérivés du seul absolu véritable, la volonté, la tendance à l'être primordial et irréductible. L'intelligence est à la fois le produit et l'instrument de la volonté.

A ce premier examen, la volonté apparaît à la conscience comme individuelle. Mais la cause de cette apparente individuation ne doit être cherchée que dans les lois subjectives de l'espace et du temps qui nous présentent les choses comme limitées dans l'étendue et dans la durée. Tout ce qui reste en dehors de ces formes de la sensibilité est universel. La volonté que nous sentons en nous n'est donc pas une volonté individuelle ; elle est universelle, partout identique à elle-même, adéquate à tout être. D'ailleurs, à moins de se refuser aux plus probantes analogies et de se confiner dans un sophisme absurde, nous découvrons partout, en dehors de nous, les traces de la primauté de la volonté et de la subordination de l'intelligence. Partout le « vouloir vivre » se manifeste, là même où l'intelligence fait défaut, dans les tendances obscures du minéral, dans l'irritabilité de la plante, dans la motilité de l'animal. L'homme enfin ne se sert de son intelligence que pour mieux satisfaire les fins de sa volonté et défendre contre la destruction son existence précaire.

Une, universelle dans son essence, la volonté est indestructible. Même lorsqu'elle semble inerte, comme dans le pendule immobile, la force persiste à titre de tendance,

EFERUS - Recherche & Classification numérique

toujours prête à se manifester par de nouveaux phénomènes. Toute destruction, toute mort n'est qu'une illusion. Sans doute, dans le monde des phénomènes, tout semble naître et mourir. Mais c'est là une apparence nécessaire due aux formes subjectives de la sensibilité. En dehors de l'espace et du temps, il n'y a plus ni individualité ni destruction absolue ; l'individu meurt, mais l'espèce subsiste. Et Schopenhauer, reprenant la conception platonicienne, admet entre les idées une hiérarchie. Au plus bas degré, la volonté, en s'objectivant, produit les qualités les plus générales qui sont le fond de la nature brute, pesanteur, impénétrabilité, élasticité, etc. A un degré plus élevé, elle produit des formes où l'individualité va croissant, plantes et animaux, et chacune de ces formes ne subsiste qu'aux dépens des formes intérieures. Dans cette lutte pour la vie, la victoire est à l'être qui individualise le mieux son idée, le type de son espèce et domine le plus souverainement les types inférieurs.

La doctrine des idées sert de fondement à l'esthétique. En tant qu'individus, nous n'avons d'autre connaissance que celle qui est soumise au principe de raison suffisante, celle d'objets particuliers et finis. Mais l'intelligence n'a jusqu'à présent, on l'a vu, qu'une fonction secondaire, un rôle pratique approprié à la conservation de la vie individuelle. Or, si elle s'affranchit de cet emploi mercenaire, si elle cesse de s'interroger sur le lieu, le moment, la cause ou la fin des choses, en un mot quand elle se soustrait à l'empire du principe de raison suffisante, alors elle contemple l'idée dans sa généralité ; au delà de l'objet particulier, elle a l'intuition de la forme, de l'essence pure ; elle-même s'élève dans une certaine mesure au-dessus de l'individualité et devient, hors du temps, sans douleur et sans volonté, le sujet pur de la connaissance. C'est le privilège du génie de contempler les idées pures et de les traduire aux autres. L'architecture rend intuitive les idées du plus bas degré, pesanteur, cohésion, dureté ; c'est au contraire dans la peinture historique et dans la sculpture que l'idée s'exprime sous sa forme la plus individuelle. Quant à la musique, au lieu d'objectiver la volonté par l'intermédiaire des idées, elle objective la volonté elle-même ; c'est pour cela qu'elle n'évoque aucune image précise et cependant nous bouleverse plus qu'aucune autre forme d'art ; les sentiments qu'elle exprime sont vraiment universels, et elle donne ainsi à l'esprit la plus haute impression de quiétude et d'affranchissement.

Affranchissement, tel sera aussi le dernier mot de la morale de Schopenhauer. A vrai dire, toute morale semble exclue d'un système rigoureusement déterministe, puisque tout phénomène obéit à la loi de raison suffisante. Et cependant chaque homme a bien le sentiment d'être l'auteur responsable de ses actes. Cette antinomie apparente se résoud par la distinction kantienne du caractère sensible et du caractère intelligible que Schopenhauer tient pour l'une des plus capitales découvertes de toute la philosophie (V. Kant). Tandis que le caractère empirique, aperçu dans le temps et dans l'espace, est soumis à la loi de la causalité, le caractère intelligible, c.-à-d. la volonté en soi, est liberté absolue. Nous ne devons pas chercher dans nos actes, tous déterminés par des motifs, la trace de notre liberté, nous la trouvons dans le fond transcendantal de notre être, en dehors des déterminations requises par l'entendement pour l'intelligence des phénomènes. En un sens donc, on peut dire que la volonté libre est inintelligible, absurde.

En quoi consistera l'effort moral de la volonté libre ? La volonté, après s'être développée successivement dans la matière brute, dans la plante et dans l'animal, arrive, dans le cerveau humain, à la conscience claire d'elle-même. Elle se rend compte alors que le monde n'est qu'une illusion, et une illusion douloureuse. Car la vie est détestable, et, pour le prouver, Schopenhauer a accumulé dans tous ses ouvrages toutes les ressources d'une dialectique impitoyable et d'une psychologie pénétrante. La vie est mauvaise dans son fond même, car elle procède de la volonté absolue, qui est absurde et ne recherche l'être qu'à travers la souffrance (V. Pessimisme). La vie n'est-elle pas faite de tendances, et toute tendance, à peine satisfaite, ne suscite-t-elle pas, par un rythme incessant, de nouveaux désirs et des besoins plus impérieux ? Nous oscillons perpétuellement entre la privation, c.-à-d. la souffrance, et la plénitude, c.-à-d. l'ennui. Tout plaisir est négatif ; il n'est que la cessation d'une douleur ; toute douleur est positive. D'autre part, la vie n'est possible qu'au moyen de la concurrence des individus. Brins d'herbe, arbres, animaux, hommes enfin se disputent le sol, l'air, la lumière, l'aliment ; les espèces vivent aux dépens des espèces inférieures, et l'homme va jusqu'à vivre aux dépens de l'homme. Ainsi la vie est absurde, car elle se contredit elle-même. Elle est même d'autant plus mauvaise que, par une aberration funeste, les vivants la tiennent pour bonne et s'y attachent de toutes leurs forces. Ils cherchent à tout prix à la perpétuer. Le « génie de l'espèce » les dupe et, par l'amour, où le vivant croit chercher la plus intense des jouissances individuelles, il assure la continuité de la vie et du mal.

Le mal réel, c'est donc l'attachement à la vie individuelle, c'est le « vouloir vivre », c'est l'égoïsme, et l'impératif de la moralité se ramènera à cette formule : anéantir en soi le vouloir vivre. Il ne s'agit pas d'ailleurs, de détruire la vie par le suicide ; car le corps n'est qu'une apparence qui peut disparaître et laisser intacte la volonté universelle de vivre ; il faut détruire le vouloir vivre lui-même, par l'abdication du désir, le renoncement aux motifs illusoires dont se paie l'intelligence pour donner de la vie une raison suffisante, la mortification, l'ascétisme, la chasteté absolue ; en un mot, toutes les vertus du renoncement qui sont le fond commun des doctrines bouddhique et chrétienne.

Un sentiment puissant sert de ressort à cette éthique, c'est la pitié, la sympathie au sens étymologique du terme (*Mitleid*). Grâce à ce sentiment, l'homme reconnait le néant de son individualité, l'absurdité de l'égoïsme, l'identité de lui-même et d'autrui en tant que manifestations d'une même volonté universelle. Celui qui a reconnu cette identité jouit des jouissances d'autrui et souffre de la douleur universelle, au contraire de l'égoïste qui nie pratiquement la réalité d'autrui. La pitié seule est ainsi la base réelle de la charité, de la justice même, car la justice n'est qu'un premier pas vers la résignation, un renoncement de l'individu à la satisfaction exclusive de son égoïsme.

En résumé, la volonté une et identique est l'inconnue, l'*x* qui explique l'univers. Inconsciente et libre en elle-même, elle devient consciente en s'objectivant sous forme d'individualité intelligente soumise aux lois de la raison suffisante ; elle reconnait alors que toute existence est tendance, par suite douleur ; et, affranchie par la science, elle retourne au repos par la négation du vouloir vivre individuel.

Il est impossible de définir avec précision l'influence exercée dans le domaine de la littérature et de l'art par le pessimisme de Schopenhauer. R. Wagner entre autres, a subi cette influence. En philosophie, Schopenhauer a trouvé en Frauenstädt un disciple peu original, mais un zélateur fidèle et passionné de sa doctrine. A son influence se rattachent plus ou moins directement B. Hellenbach, J. Bahnsen, A. Bilharz, Ph. Mailänder et surtout Ed. von *Hartmann* (V. ce nom). Th. Ruyssen.

Bibl. : I. Biographie. — W. Gwinner, *Schopenhauer aus persönlichem Umgang ;* Leipzig, 1862. — Du même, *Schopenhauers Leben*, 2e éd. revue ; Leipzig, 1878. — A. Foucher de Careil, *Hegel et Schopenhauer ;* Paris, 1882, trad. allem. de J. Singer ; Vienne, 1888. — Challemel-Lacour, *Un Bouddhiste contemporain*, dans *Rev. des Deux Mondes*, 15 mars 1870.

II. Doctrine. — J.-F. Herbart, *Recension von Schopenhauers Hauptwerrk : die Welt als Wille, etc.*, dans *l'Hermes* de 1820, réimp. dans les *Œuvres* d'Herbart, t. XII. — Ed. Erdmann, *Gesch. der neuern Philos. ;* Leipzig, 1878, 3e éd., t. III. — Frauenstädt, *Briefe üb. die Schopenhauer-*

EFERUS - Recherche & Classification numérique

Philos.; Leipzig, 1854. — Du même, *Schopenhauers Lexicon*; Leipzig, 1874, 2 vol. — R. Seydel, *Schopenhauers, System dargestellt u. beurtheilt*; Leipzig, 1857. — Th. Ribot, *la Philos. de Schopenhauer*; Paris, 1854, 6e éd. 1899. — O. Busch, *A. Schopenhauer Beitr. zu einer Dogmatik der Religionslosen*; Heidelberg, 1877, 2e éd, 1878. — A. Siebenlist, *Schopenhauers Philos. der Tragödie*; Presbourg, 1880. — F. Laban, *Die Schopenhauersche Litteratur*; Leipzig, 1880. — L. Ducros, *les Orig. de la chose en soi ou les transform. de la chose en soi de Kant à Schopenhauer*; Paris, 1884. — R. Köber, *Die Phil. Schopenhauers*; Heidelberg, 1888. — G.-V. Gizycki, *Kant u. Schopenhauer*; Leipzig, 1888. — W.-C. Hertslet, *Schopenhauer-Register*; Leipzig, 1891. — A. Drews, *Die deutsche Spekul. seit Kant*; Berlin, 1892, 2 vol. — Renouvier, *Schopenhauer et la Métaph. du pessim.*, dans *Troisième année philos.*; Paris, 1893. — M. Seydel, *Schopenhauer Metaph. der Musik*; Leipzig, 1895. — Kuno Fischer, *Schopenhauer*, t. VII, de *Gesch. der neuern Philos.*; Heidelberg, 1896. — Ed. von Hartmann, *Gesch. der Metaph.*; Leipzig, 1900, t. II. — Volkelt, *Schopenhauer*; Stuttgart, 1900.

SCHOPIN (Henri-Frédéric Chopin, dit), peintre français (V. Chopin).

SCHOPPE (Kaspar) (en latin *Casparus Scioppius*), théologien et érudit allemand, né à Neumarck, dans le Haut-Palatinat, le 27 mai 1576, mort à Padoue le 19 nov. 1649. Après avoir étudié à fond les langues anciennes, il entreprit un voyage en Italie, obtint la faveur du pape Clément VIII, et abjura le protestantisme à Rome. Type achevé des polémistes intempérants de la Renaissance, il écrivit contre ses anciens coreligionnaires un nombre considérable de traités d'une grande violence, n'épargnant ni Henri IV, ni Jacques Ier d'Angleterre. Il voyagea beaucoup; nous le trouvons en 1608 en Allemagne, en 1613 en Espagne, en 1617 en Italie, en 1630 à Ratisbonne, où il vint solliciter de la Diète une pension pour les services qu'il avait rendus à la cause catholique. Cette demande ayant été repoussée, Schoppe se retourna avec violence contre les jésuites qu'il soupçonnait de lui être hostiles. Il laissa un nom détesté aussi bien des catholiques que des protestants. Schoppe n'était pas seulement théologien. La *Minerva* de Sanchez, qu'il lut à Madrid en 1613, ranima son goût pour la philosophie. Il publia des éditions de Varron, d'Apulée, de Symmaque, un grand nombre de notes et de commentaires sur des écrivains latins. On trouvera dans les *Mémoires* de Niceron (t. XXXI) la liste complète des cent quatre ouvrages qu'il avait publiés sous son nom ou sous des noms d'emprunt. Nous citerons seulement : *Verisimilium libri IV, in quibus multa veterum scriptorum loca emendantur, augentur et illustrantur* (Nuremberg, 1595; Amsterdam, 1662); *De arte critica, et præcipue de altera ejus parte emendatrice* (Nuremberg, 1597; Amsterdam, 1662); *Elementa philosophiæ stoïcæ moralis* (Mayence, 1606, in-8); *Scaliger hypobolymæus*, violente satire dirigée contre Scaliger (Mayence, 1707, in-4); *Grammatica philosophica* (Milan, 1628, in-8); *Arcana societatis Jesu, publico bono vulgata* (1638, in-8, trad. franç. de Jean Le Clerc, dans le supplément aux *Mémoires de Trévoux*); *Mercurius quadrilinguis, id est linguarum ac nominatim latinæ, germanicæ, græcæ et hebraæ nova et compendiaria discendi ratio* (Bâle, 1637, in-8). On voit par ce dernier titre que Schoppe avait eu l'idée de la grammaire comparée. Th. Ruyssen.

Bibl. : C. Barth, *Cave canem scilicet de vita, moribus, rebus gestis G. Sciopii apostatæ*, 1612. — Nicéron, *Loc. cit.* — Bayle, *Dictionn. histor.* — Nisard, *les Gladiateurs de la Républ. des Lettres*; Paris, 1860. — H. Kowallek, *Ueb. G. Sciopius*, dans les *Forschungen zur deutschen Geschichte*.

SCHOPPINITZ. Village de Silésie, district d'Oppeln; 6.839 hab. (en 1895). Grande mine de zinc.

SCHORL (Minér.). Sous ce nom, les minéralogistes du siècle dernier désignaient plusieurs minéraux silicatés : *schorl blanc*, leucite; *sch. bleu*, disthène; *sch. cruciforme*, staurotide; *sch. électrique*, tourmaline; *sch. noir*, pyroxène augite; *sch. rouge*, rutile; *sch. vert*, épidote et amphibole; *sch. violet*, axinite. P. Gaubert.

SCHORLFELS (Pétrogr.) (V. Granulite).

SCHORNDORF. Ville de Wurttemberg, cercle de Jagst, sur la Rems; 5.068 hab. (en 1895). Vieux château. Fortifiée en 1544, elle fut défendue victorieusement par les femmes contre les Français de Mélac en 1688.

SCHOTANUS (Christian), historien hollandais, né à Scheng en 1603, mort à Franeker en 1671. Il fut d'abord pasteur calviniste, puis professeur de littérature grecque et d'histoire ecclésiastique à l'Université de Franeker. Il publia un grand nombre de travaux historiques qui témoignent d'un vaste savoir, mais où règne un certain désordre. Les plus importants, que l'on consulte encore utilement aujourd'hui, sont : *Description de la Frise* (en holl.; Leeuwarden, 1656-54, 2 vol. in-4); *Histoire ecclésiastique et civile de la Frise jusqu'en 1558* (*ibid.*, Franeker, 1658, in-fol.).

Bibl. : L. Adamæ, *Oratio funebris in memoriam C. Schoteni*; Franeker, 1671. — Vriemost, *Athenæ Frisiæ*; ibid., 1792.

SCHOTEL (Jean-Christian), peintre hollandais, né à Dordrecht le 11 nov. 1787, mort à Dordrecht le 22 déc. 1838. Elève de Meulemans et de Schouman, il fit avec succès des *marines* et des *tempêtes*, que l'on peut voir dans les musées d'Amsterdam, Rotterdam, Hambourg, Berlin, etc. Il eut pour fils et imitateur *Pierre-Jean*, né à Dordrecht en 1808, mort à Dresde en 1865. E. D.-G.

SCHOTT (Andreas), érudit belge, né à Anvers le 12 sept. 1552, mort à Anvers le 23 janv. 1629. En 1580, il était professeur d'éloquence à Tolède, en 1584 à Saragosse. En 1586, il entra dans l'ordre des jésuites, alla à Rome et ne revint à Anvers qu'en 1597 où il enseigna le grec au collège de la ville. Schott a recherché, traduit et édité de nombreux ouvrages et manuscrits, éditions d'*Aurélius Victor* (1577, avec *Origo gentis romanæ* découverte récemment), et de *Sénèque le Rhéteur* (1607). On lui doit encore : *Tabulæ rei nummariæ Romanorum Græcorumque* (1605), *Commentarius in Aemilium Probum* (1609), *Photii bibliotheca græco-latina* (1611), *Adagia Græcorum* (1612), *Adagia sacra Novi Testamenti* (1612), *Hispania illustrata* (1604).

SCHOTTISCH (V. Danse, t. XIII, p. 878).

SCHOUISKY ou Chouiski (V. Russie, § *Histoire*, t. XXVIII, p. 1204).

SCHOUMLA (Bulgarie) (V. Choumla).

SCHOUVALOV. Famille russe dont les personnages les plus connus furent : *Ivan*, favori de Pierre le Grand qui le fit général et gouverneur de Viborg. — Ses fils *Alexandre* († 1769) et *Pierre* († 15 janv. 1762), que la tsarine Elisabeth fit comtes, et Pierre III maréchaux; Pierre, inventeur d'un obusier à boucle ovale allongée qui reçut le nom de Schouvalov et fut quelque temps utilisé dans l'armée russe, était ministre de la guerre quand il mourut. — Son cousin *Ivan* Ivanovitch, né le 12 nov. 1727, mort à Saint-Pétersbourg le 25 nov. 1797, fut comme lui favori d'Elibeth dont il devint haut chambellan; il fonda, en 1755, l'Université de Moscou avec deux gymnases annexes, en 1758 l'Académie des arts de Saint-Pétersbourg, fut le correspondant et l'ami de Voltaire auquel il fournit des matériaux pour l'histoire de *Pierre le Grand*. — Le comte *Paul Andreevitch*, né le 31 mai 1776, mort le 1er déc. 1825, parent des précédents, servit sous Souvorov à la prise de Praga et en Italie; major général à vingt-cinq ans, il se distingua dans les campagnes de 1807 et de 1809 où il envahit la Suède par le N. et s'empara de Skelefteå; il prit part aux campagnes de 1812-15 dans l'état-major impérial, négocia avec Caulaincourt la trêve du 4 juin 1813, fut chargé d'escorter Marie-Louise jusqu'à Vienne, puis Napoléon jusqu'à Fréjus. — *Pierre Andreevitch*, né à Saint-Pétersbourg le 15 juil. 1827, mort le 22 mars 1889, fils du comte *André*, grand maréchal de la cour, fit une brillante carrière militaire (aide de camp de l'empereur, 1860; lieutenant général, 1865; général de cavalerie, 1871), sans d'ailleurs exercer aucun commandement; il fut attaché militaire à Paris, directeur au mi-

EFERUS - Recherche & Classification numérique

nistère de l'intérieur (1862), gouverneur général des provinces baltiques (1865), chef de la 3e section de la chancellerie (c.-à-d. de la police de sûreté générale), après l'attentat du 15 avr. 1866 ; en 1873, on lui confia une mission extraordinaire à Londres, afin d'apaiser les craintes de l'Angleterre au sujet de l'expédition de Khiva ; il négocia le mariage du duc d'Edimbourg avec la grande-duchesse Marie et fut nommé ambassadeur à Londres (oct. 1874) ; il fut le second plénipotentiaire russe au congrès de Berlin, et en 1879 cessa ses fonctions. — Son frère *Paul Andreevitch*, né en 1830, élevé au corps des pages, fut aide de camp du grand-duc Nicolas en 1854, et combattit à Sébastopol ; aide de camp de l'empereur, il suivit l'armée française à titre d'envoyé militaire durant la campagne d'Italie (1859), devint directeur au ministère de l'intérieur et participa à l'émancipation des serfs, fut promu lieutenant général (1873), commanda la 2e division de l'infanterie de la garde dans la guerre des Balkans, s'empara d'Arab-Konak et de Tachkisen (1877), coopéra à la victoire de Philippopoli (15-17 janv. 1878), se vit confier le commandement des grenadiers à Moscou, puis de la garde impériale (1882), l'ambassade de Berlin (1885), le gouvernement général de Varsovie (1895), auquel il renonça deux ans après.

SCHOUWEN. Ile des Pays-Bas, prov. de Zélande, dans la mer du Nord et les bouches de la Meuse ; 24.000 hab. Riches pâturages. Villes principales : Zierikzee (7.000 hab.) et Brouwershaven (2.000 hab.). L'île a été dévastée fréquemment par les inondations. Les plus mémorables sont celles de 1288, 1530, 1570, 1682, 1720, 1725, 1808. De puissantes digues ont été construites pour éviter le retour de pareilles catastrophes.

SCHRADER (Julius), peintre allemand, né à Berlin le 16 juin 1815. Elève de Schadow, il se fit connaître par une grande toile, *la Reddition de Calais* (1847, m. de Berlin), exécutée durant son séjour à Rome. L'influence des coloristes belges, les Gallait et les de Biefve, avait beaucoup marqué sur lui. Il a exécuté de nombreuses peintures historiques : *Wallenstein et Seni* (1850), *la Mort de Léonard de Vinci* (1851), *Lady Macbeth somnambule* (1860), *Hommage des villes de Berlin et Cologne* (1874, m. de Berlin), etc., et quelques portraits (*Humboldt, Ranke*, etc.).

SCHRADER (Eberhard), érudit allemand, né à Brunswick le 5 janv. 1836, professa la théologie à Zurich (1863), Giessen (1870), Iéna (1873), les langues orientales à Berlin (1875). Après des travaux d'exégèse biblique, il aborda l'assyriologie dont il propagea le goût en Allemagne. Il publia notamment : *Die assyrich-babylonischen Keilinschriften* (1872) ; *Die Hœllenfahrt der Istar* (texte, trad. et commentaire, 1874) ; *Keilinschriften und Geschichtsforschung* (1878), et quantité de mémoires. Il dirige la publication de textes cunéiformes (avec traduction) intitulée *Keilinschriftliche Bibliothek* (Berlin, 1889 et suiv.).

SCHRAMBERG. Ville de Wurttemberg, cercle de la Forêt-Noire, dans le pittoresque val de la Schiltach ; 7.120 hab. (en 1895). Grande fabrication d'horlogerie.

SCHRAPNELL ou **SHRAPNELL** (Artill.) (V. Obus).

SCHRECKHORN. Sommet des Alpes Bernoises (V. Alpes, t. II, p. 459).

SCHRENCK (Karl-Ignaz-Ferdinand-Aloys, baron de), homme d'Etat bavarois, né à Wetterfeld le 17 août 1806, mort à Wetterfeld le 10 sept. 1884 (fils du ministre de la justice bavarois, Sébastian de Schrenck). Il fit ses études de droit ; en 1838, il entra au ministère de l'intérieur et devint, en 1846, ministre de la justice et des cultes. En 1847, il s'associa à la protestation du ministère contre Lola Montès et fut nommé président du gouvernement du Haut-Palatinat, mais peu après il dut se retirer. En 1848, il fit partie de l'Assemblée nationale de Francfort ; en 1849, il devint président du gouvernement de Basse-Bavière ; en 1850, ministre auprès de l'Assemblée de Francfort et en 1859 président du Conseil et ministre de l'intérieur ; il cherchait à unir les Etats du centre de l'Allemagne dans une politique commune, mais la rivalité entre l'Autriche et l'Allemagne prenant une allure de plus en plus âpre, Schrenck se déclara nettement pour l'Autriche. En sept. 1864, sous la pression de la Prusse, il dut se retirer et représenta de nouveau son pays à Francfort, puis à Augsbourg, où il présida l'Assemblée après le départ de l'envoyé autrichien. En 1868, il devint membre du parlement douanier ; en 1870, envoyé à Vienne et, à partir de 1872, président du Reichsrat.

SCHREY (Ferdinand), sténographe allemand, né à Elberfeld le 19 juil. 1858, disciple de Gabelsberg. Il inventa en 1887 un système éclectique de sténographie dont la vogue fut considérable ; 430 sociétés le propagent ; sa revue *Die Wacht* tire à plus de 7.000 exemplaires. Il l'a exposé dans *Kurzer Lehrgang* (12e éd., 1896), *Der kürzeste Weg zur stenographischen Praxis*, etc. (V. Sténographie).

SCHREYER (Adolf), peintre allemand, né à Francfort-sur-le-Main le 9 mai 1828. Après avoir reçu les leçons des peintres animaliers et paysagistes de Dusseldorf et de Munich, il exposa à plusieurs Salons parisiens. A partir de 1870, il vécut presque constamment à Paris. Il a peint principalement des chevaux et des cavaliers avec beaucoup de couleur, d'énergie et de mouvement : telles sont les *Batailles de Komorn, de Temesvar*, un *Avant-poste arabe*, des *Cosaques dans une tourmente de neige*, etc.

SCHRIECK (Marcellis van), peintre hollandais (V. Marcellis).

SCHRŒDER (Paul), philologue allemand, né à Elsterwerda en Lusace en 1844. Il étudia à Halle et Berlin les langues orientales. Docteur en philosophie en 1867 avec sa thèse *de Linguæ phœniciæ proprietatibus*, qui annonçait son ouvrage capital : *Die Phœnizische Sprache, Entwurf einer Grammatik nebest Sprach-und Schriftproben* (Halle, 1869). A la même époque, il fut attaché à l'ambassade d'Allemagne à Constantinople (1869-82) comme drogman, nommé en 1882 consul à Beirouth, premier drogman à Constantinople en 1885 et, depuis 1888, consul général d'Allemagne en Syrie. Il n'a cessé de s'occuper d'épigraphie sémitique dans des articles publiés par les revues scientifiques allemandes. R. Dussaud.

SCHRŒDER van der Kolk (Jacob-Ludwig-Conrad), anatomiste hollandais, né à Leeuwarden le 14 mars 1797, mort à Utrecht le 1er mai 1862. Il fut reçu docteur à Groningue en 1820, et en 1821 fut attaché au grand hôpital d'Amsterdam, où il fit de nombreuses recherches anatomiques et anatomo-pathologiques. Il obtint en 1827 la chaire d'anatomie à Utrecht et y professa avec éclat pendant trente-cinq ans. Il s'occupa beaucoup d'aliénation mentale, fut nommé en 1842 inspecteur des asiles et put réaliser dans cette situation d'importantes réformes. Il dirigea d'ailleurs lui-même l'asile d'Utrecht depuis 1827. — Son œuvre scientifique est considérable ; l'anatomie normale et pathologique, l'anatomie comparée, la physiologie, l'embryologie, l'histologie, la pathologie mentale lui sont redevables de progrès réels ; signalons spécialement ses belles recherches sur l'origine des nerfs et sur la structure et les fonctions de la moelle et du bulbe. Dr L. Hn.

SCHRŒDTER (Adolf), peintre allemand, né à Schwedt le 28 juin 1805, mort à Carlsruhe le 9 déc. 1875. Doué d'une prodigieuse activité, d'un don d'inépuisable invention, d'une humeur spirituelle et enjouée, d'une fantaisie toujours renouvelée, il fut à la fois peintre, lithographe, graveur sur cuivre et sur bois, écrivain politique, esthéticien, botaniste, etc. Schadow, un de ses maîtres, voulait en faire un peintre d'histoire : il ne retint de ses enseignements qu'une science approfondie du métier ; mais son goût l'attirait ailleurs : encore élève, il faisait des lithographies coloriées dont les sujets étaient empruntés à la vie populaire de Berlin et qui obtinrent un vif succès.

EFERUS - Recherche & Classification numérique

Son premier tableau fut *la Mort de l'abbé* (1831). C'est la seule fois qu'il sacrifia à la sentimentalité de l'école de Dusseldorf ; il devait bientôt la railler, dans la *Tristesse des Tanneurs*, puis par une œuvre où il célébrait la vie joyeuse des bords du Rhin : *la Rheinweinprobe*, de la Galerie nationale de Berlin. C'était la première d'une série de compositions en l'honneur du vin ; le *Rêve de la bouteille* est devenu célèbre en Allemagne par son comique un peu gros. Les tendances littéraires des peintres de Dusseldorf avaient influé aussi sur Schrœdter, mais de la façon la plus heureuse : Don Quichotte, Falstaff, Till Eulenspiegel devinrent ses héros favoris ; par le pinceau et par le burin, il les a fixés en traits inoubliables. Il illustra avec une égale originalité « Pierre Schlemihl », Rückert, Uhland, Heine, etc. Il donna aussi les dessins de l'œuvre satirique de Detmold : *les Faits et gestes du député Piepmeier* (Francfort, 1848). Schrœdter avait écrit en outre deux ouvrages : *le Dessin comme moyen d'éducation esthétique* (Francfort, 1833), et une *Ecole de l'aquarelle* (Brême, 1871). J. Bainville.

SCHRŒTTER (Leopold), chevalier de Cristelli, médecin autrichien contemporain, né à Gratz le 5 fév. 1837. Professeur à Vienne, il a fait beaucoup progresser la laryngologie, et la plupart des ouvrages qu'il a publiés depuis 1864 s'y rapportent. Dr L. Hn.

SCHRYVER (Corneille) ou **GRAPHŒUS**, poète belge, né à Alost en 1482, mort à Anvers en 1558. Il devint secrétaire de la ville d'Anvers et adopta les doctrines luthériennes, mais les désavoua bientôt après. Il vécut alors dans la retraite et se voua tout entier aux lettres latines. Ses poésies obtinrent beaucoup de succès auprès des érudits ; le vers est facile, et l'inspiration ne manque pas de noblesse. Ses œuvres principales sont *Monstrum anabaptisticum* (Anvers, 1535, in-12) ; *Sacra bucolica* (*ibid.*, 1536) ; *Enchiridion principis ac magistratus christiani* (Cologne, 1541, in-4). Il publia aussi une description de l'entrée solennelle de Philippe II à Anvers en 1549 : *Spectaculorum in susceptione Philippi apparatus* (Anvers, 1550, in-fol.), qui fut traduite en français et en flamand.

Bibl. : Valère-André, *Bibliotheca belgica ;* Louvain, 1624, in-4.

SCHRYVER (Pierre) ou **SCRIVERIUS**, historien hollandais, né à Haarlem en 1576, mort à Leyde en 1660. Après avoir pratiqué durant quelques années la carrière du barreau, il se voua exclusivement aux études littéraires et historiques, même pendant la dernière période de sa vie, alors qu'il avait été frappé de cécité. Il était l'ami d'Oldenbarneveld et de Grotius, et partagea dans une certaine mesure les persécutions qu'ils eurent à subir ; Schryver réussit aussi bien dans le domaine de la poésie que dans celui de la philologie et de l'histoire. Ses vers latins ne sont pas indignes des meilleurs poètes de la Renaissance, et ses travaux historiques sont encore utilement consultés aujourd'hui. Ses poésies ont été réunies par Westerhuis sous le titre de : *Opera anecdota, philologica et poetica* (Utrecht, 1738, in-8). Ses principales publications philologiques sont des éditions avec commentaires de Martial, d'Ausone, d'Apulée, de Sénèque le Tragique, et de la correspondance d'Erasme (Leyde, 1649, in-8). Ses œuvres historiques les plus importantes sont : *Description de la Hollande et de ses antiquités* (en holl. ; Arnhem, 1612, in-8 ; rééd. *ibid.*, 1614 ; Amsterdam, 1636 et 1646) ; *Principes et comites Hollandiæ, Zelandiæ et Frisiæ ab anno Chr. 863 usque ad ultimum Philippum Hispaniarum regem* (Haarlem, 1650, in-fol.) ; *Commentariolus de statu confederatarum Belgii provinciarum* (La Haye, 1650, in-12 ; rééd., 1657) ; *Chronicon Hollandiæ, Zelandiæ, Frisæ et Ultrajecti* (en holl. ; Amsterdam, 1663, in-4).

Bibl. : Valère-André, *Bibliotheca belgica ;* Louvain, 1624, in-4. — Moreri, *Biographie de P. Scriverius* (en holl.) ; Leyde, 1738, in-8.

SCHTCHÉDRINE ou **CHTCHEDRINE**, littérateur russe (V. Saltykov).

SCHUBART (Christian-Friedrich-Daniel), poète et musicien allemand, né à Sontheim (Wurttemberg) le 13 avr. 1739, mort à Stuttgart le 10 oct. 1791. Sans appartenir à l'école du *Sturm und Drang*, il en incarne tout l'esprit. L'humeur révolutionnaire, l'exaltation fiévreuse et le laisser aller sentimental qui règnent dans ses œuvres (*Poésies populaires*, *Poésies politiques*, *Chants de soldats*, une *Autobiographie*, etc.) et que ne rachètent pas quelques accents vrais, trouvailles heureuses de son génie avorté, auraient voué son nom à l'oubli, s'il n'était associé dans l'histoire littéraire à celui du jeune Schiller dont l'auteur de la *Fürstengruft* fut quelque temps l'ami et l'inspirateur, et si une dure captivité au Hohenasperg, où Schubart fut retenu dix ans (1777-87), sans même un simulacre de jugement, par le bon plaisir du duc Charles de Wurttemberg, n'avait inscrit ce nom dans le martyrologe des victimes de la tyrannie. Ses *Œuvres* ont été publiées à Stuttgart (1839-40, 8 vol.). H. Laudenbach.

Bibl. : Strauss, *Schubarts Leben in seinen Briefen ;* Berlin, 1849.

SCHUBERT (Franz-Peter), célèbre compositeur allemand, né à Vienne le 31 janv. 1797, mort à Vienne le 19 nov. 1728. Cet artiste dut le jour à un pauvre maître d'école passionné pour la musique, assez bon musicien lui-même. Sous sa direction, Schubert et son frère, son aîné de trois ans et qui fut lui-même un compositeur de talent, commencèrent leurs premières études musicales, qu'ils continuèrent plus tard avec Michel Holzer. Franz Schubert avait une fort jolie voix de soprano ; il fut bientôt admis dans la maîtrise de la chapelle impériale. Tout en remplissant ses fonctions, il étudiait le piano et le violon et acquerrait un beau talent sur ces deux instruments. Aussi, quand la mue de sa voix l'obligea à quitter la chapelle, il put se créer quelques ressources, que la pauvreté de sa famille lui rendait fort nécessaires, en tenant la partie de premier violon dans plusieurs orchestres. Il se perfectionnait en même temps dans l'harmonie et le contrepoint, sous la direction de l'organiste de la cour, tandis que Salieri, fort admiré alors à Vienne, lui donnait des conseils pour l'art du chant et la composition dramatique. A cette époque de sa jeunesse, il était surtout attiré par la musique instrumentale ; il composa alors un grand nombre de pièces, pour la chambre ou l'orchestre, dont beaucoup n'ont pas été conservées. Il donnait en même temps, pour vivre, des leçons de piano et de chant. Peu après, il eut l'idée de mettre en musique des ballades et des chansons, et c'est cette part de son œuvre qui lui permit d'affirmer le mieux son génie et de devenir assez promptement populaire. Ces petites compositions, destinées tout d'abord à l'intimité, se répandirent très vite dans le monde musical. Leur extrême originalité, la couleur et l'expression de la mélodie, l'ingéniosité et la recherche pittoresque de l'accompagnement en faisaient en effet des œuvres tout à fait à part, bien différentes des airs et des romances que l'on écrivait alors pour la voix soutenue d'un simple accompagnement de piano. Beaucoup d'autres compositeurs imitèrent dès lors les mélodies de Schubert, sans qu'aucun ait réussi à le surpasser ni même, jusqu'à l'époque presque contemporaine, à l'égaler. Toutefois, la vogue de ces petits chefs-d'œuvre ne réussit pas à tirer leur auteur de son obscurité, non plus qu'à lui assurer la fortune. Schubert semble avoir été assez peu soucieux de sa réputation, encore moins de ses intérêts. Jusqu'à sa mort, il a vécu dans un état voisin de la gêne, et apprécié seulement d'un petit cercle d'intimes. Sa fécondité n'était cependant pas moins remarquable que son génie. Car, outre près de trois cents *lieder* à voix seule, il écrivit toute sa vie beaucoup de musique de chambre et d'orchestre pour le concert, plusieurs messes et différentes grandes œuvres pour l'église, des pièces de piano dans tous les genres, des chœurs, etc. Il s'est essayé également au théâtre, mais avec moins de succès. On lui doit cependant plusieurs opéras et ballets, dont quelques-uns ren-

EFERUS - Recherche & Classification numérique

ferment de grandes beautés, sans qu'aucun néanmoins ait vraiment réussi à s'imposer au répertoire des grandes scènes allemandes. Cette œuvre prodigieuse représente le travail de quelques années seulement. Car la santé de Schubert avait toujours été des plus précaires, et cet artiste admirable, sans avoir donné certainement sa mesure tout entière, s'est éteint des suites d'une maladie de langueur, à trente ans à peine, l'âge où tant d'autres ont tout au plus commencé à produire leurs œuvres importantes. Il laissait en manuscrits plusieurs compositions de longue haleine, six messes notamment et sept symphonies, dont une inachevée. Toutes ces œuvres n'ont été connues qu'après sa mort.

Schubert est un musicien qui n'a jamais été complètement connu ni estimé à sa juste valeur en France. Il est bien vrai qu'une collection de quarante de ses mélodies a été publiée chez nous, l'année même de sa mort (Paris, 1828) et que la vogue de ce recueil fut immédiatement considérable. Ce mince volume a suffi à le classer dans notre estime à côté des plus grands maîtres : les plus populaires de ces mélodies : *l'Adieu*, *la Sérénade*, *les Plaintes de la jeune fille*, *le Roi des Aulnes*, *le Voyageur*, *l'Attente*, *Marguerite*, etc., chantent encore dans toutes les mémoires. D'autres recueils, plus complets, ont été publiés depuis avec le même succès. Sa musique de chambre, ainsi que quelques-unes de ses pièces d'orchestre ont été aussi exécutés dans nos concerts. Malgré ces auditions, assez rares d'ailleurs, Schubert reste, pour presque tous les Français, un admirable compositeur de mélodies, mais de mélodies seulement, encore que l'admiration des artistes pour celles de Schumann, plus affinées, plus recherchées, plus pénétrantes que les siennes sans avoir leur simplicité ni leur franchise, n'ait pas été sans lui faire quelque tort. Sa musique d'orchestre, de chambre ou de piano mériterait cependant d'être mieux connue. Les quatuors en *ré* mineur, en *la* majeur, le quintette en *ut* majeur, la symphonie en *si* mineur sont des œuvres du tout premier ordre. Les fantaisies en *ut* et en *sol* pour le piano, les impromptus, les sonates semblent avoir préparé l'évolution de la musique de piano depuis Beethoven. La liberté de forme est remarquable dans ces compositions. Peut-être y pourrait-on trouver à reprendre un développement souvent un peu lâché, quelques passages vides ou languissants; mais ces défauts sont amplement rachetés par la noblesse des idées, l'heureuse audace de la conception et de la mise en œuvre. En d'autres pays, en Angleterre notamment, Schubert est plus populaire et mieux estimé des artistes. Liszt et Rubinstein ont d'ailleurs beaucoup fait pour qu'il lui soit accordé le rang auquel il a droit. Ce dernier notamment l'a, dans un de ses ouvrages, classé à côté de Bach et de Beethoven, au nombre des génies de premier ordre dont s'honore la musique. H. QUITTARD.

BIBL. : Ferdinand SCHUBERT, *Aus Franz Schuberts Leben*, dans *Neue Zeitschrift fur Musik*, 1839, nos 33-36. — Dr Heinrich von KREISSLE, *Franz Schubert, eine biographische Skizze;* Vienne, 1865, 2e éd., traduit en anglais par A.-D. Coleridge; Londres, 1869. — H. BARBEDETTE, *Franz Schubert, sa vie, son œuvre;* Paris, 1866. — REISSMANN, *Franz Schubert, sein Leben und Seine Werke;* Berlin, 1873. — A. NIGGLI, *Life and Works of Schubert*, dans *Breithopf und Haertel's Musikalische Vortræge*, 1880. — Cf. encore l'article très complet de GROVE, dans *A dictionary of Music and Musicians;* Londres, 1883.

SCHUCK (Henrik), littérateur suédois, né à Stockholm en 1855. Il fut d'abord chargé d'un cours à l'Université d'Upsal (1882), professeur à celle de Lund (1890), puis à Upsal (1898). Professeur éminent et conférencier disert, travailleur infatigable et productif, écrivain châtié, il a édité et commenté dans les revues et collections savantes, surtout dans les textes publiés par la Société de littérature suédoise, nombre d'écrits suédois, particulièrement de l'époque de la Réforme (recueils de chansons populaires des XVIe et XVIIe siècles, 1884-85, 1889, 1894; deux sermons d'Olaüs Petri, 1889, etc.) et aussi du XVIIIe siècle (lettres de Kellgren à Nils von Rosenstein, 1886-87; à Clewberg, 1894); a publié une belle étude sur Shakespeare (*William Shakspere*, 1883-84); d'intéressants essais sur l'histoire de la civilisation réunis sous le titre : *Papiers d'autrefois* (*Ur gamla papper*, 1892-1900, 4 séries); une remarquable *Histoire illustrée de la littérature suédoise* (1895-96, avec Karl Warburg), etc. Il a entrepris en 1898 une *Histoire de la littérature universelle*, actuellement en cours de publication. G. LÉVY-ULLMANN.

SCHUCKING (Levin), romancier allemand, né à Clemenswerth, aux environs de Munster, le 6 sept. 1814, mort à Pyrmont le 31 août 1883. Après avoir étudié le droit, il se consacra à la littérature (1837). En 1842, il fut chargé de l'éducation des jeunes princes de Wrede, et fit la connaissance de Luise de Gall qu'il épousa en 1843; invité à entrer dans la rédaction de l'*Allgemeine Zeitung*, il se rendit à Augsbourg, puis revint à Cologne en 1845, et y rédigea jusqu'en 1852 le feuilleton de la *Gazette de Cologne*. Il voyagea ensuite en Angleterre et en Italie, puis se retira dans sa propriété de Sassenberg, près de Warendorf, et à Munster où il écrivit presque constamment. Ses romans, qui ont presque tous un fond historique bien choisi, ne manquent pas d'intérêt ni de psychologie, mais sans profondeur. Les principaux sont : *Ein Schlos am Meer* (1843); *Die Sphinx* (1856); *Paul Bronkhorst* (1859); *Die Geschworenen und ihr Richter* (1861); *Verschlungene Wege* (1867); *Feuer und Flamme* (1874); *Das Recht des Lebenden* (1880); *Grosse Menschen* (1884), etc. Il a réuni en 12 vol. ses *Œuvres choisies* (Leipzig, 1864), et dans une seconde série (1874-76, 12 vol.). Ses *Nouvelles* ont aussi paru à part en 6 vol. (Hanovre, 1859-66). — Sa femme *Luise de Gall*, née à Darmstadt le 19 sept. 1815, morte le 16 mars 1855, a écrit aussi de jolies nouvelles et des romans (*Gegen den Strom*, 1851) et une comédie : *Ein schechtes Gewissen* (1842). Elle a écrit avec son mari *Familien Bilder* (1854), et *Familien Geschichten*.

SCHULEK (Frédéric), architecte hongrois, né en 1841. Directeur de l'École de dessin de Budapest, il a formé la plupart des artistes magyars. Parmi les monuments qu'il a construits, il faut surtout mentionner l'église de Notre-Dame de Bude.

SCHULENBURG (Von der). Famille de Saxe et de Brandebourg, qui prétend remonter à Werner de Schulenburg, croisé tué à Saint-Jean-d'Acre en 1119; barons d'empire depuis 1563, les Schulenburg se divisent en branches aînée ou *blanche*, et cadette ou *noire*, qui ont rang de comtes la première depuis 1728, la seconde depuis 1790; la cadette ne comprend qu'une famille, l'aînée est subdivisée en une douzaine de familles. Les Schulenburg ont fourni 4 maréchaux, 25 généraux, 6 ministres, 4 évêques, etc. Les plus illustres furent :

Johann-Mathias, de la lignée blanche cadette, famille d'Emden, né à Emden (près Magdebourg) le 8 août 1661, mort à Vérone le 14 mars 1747, qui fit sept campagnes contre les Turcs, entra en 1698 au service de la Savoie, en 1702 à celui d'Auguste II de Pologne, reçut en 1704 le commandement de l'armée polonaise qu'il ramena en Silésie par une belle retraite; en 1706 il reprit l'offensive sur la Pologne, mais fut défait par le maréchal suédois Renschild, à Fraustadt (13 févr. 1706). En 1708, il vint renforcer l'armée de Marlboroug en Flandre, prit part aux batailles d'Oudenarde et de Malplaquet (11 sept. 1709) où il commandait 40 bataillons allemands, aux sièges de Lille, Tournai, Mons, Douai, s'empara de Béthune (28 août 1710). Le 15 oct. 1715, il entra au service de Venise et fut créé comte par l'empereur. C'est alors que se place sa magnifique défense de Corfou contre les Turcs (28 juil.-20 août 1716), suivie de la conquête de Butrinto, de Sainte-Maure, de l'invasion de l'Albanie. La paix l'arrêta, et il acheva sa vie au service de Venise.

Achaz (1669-1731) servit le Brandebourg, notamment

EFERUS - Recherche & Classification numérique

dans la guerre de succession d'Espagne, et présida le conseil de guerre qui condamna Katte.

Levin-Rudolf (1727-88), compagnon de Frédéric II dans la guerre de Sept ans, mort lieutenant général. — *Friedrich-Wilhelm* (1742-1815), qui fut en Prusse président du collège de guerre (1790), ministre (1791), contrôleur général des finances (1798), maître des postes (1800); gouverneur de Berlin en 1806, il lança après Iéna la fameuse proclamation « Le premier devoir civique est le calme ». — *Friedrich-Albrecht* (1772-1853), ministre de Saxe en France (1804-10), au congrès de Vienne (1815), puis à Vienne de 1815 à 1830. A.-M. B.

Bibl. : Danneil, *Das Geschlecht der von der Schulenburg;* Salzwedel, 1847, 2 vol.

SCHULMEISTER (Karl-Ludwig), agent secret de Napoléon Ier, né à Neu-Freisttat (Alsace) le 5 août 1770, mort à Strasbourg le 8 mai 1853. Employé par le Directoire comme espion politique et militaire, il « prit des deux mains », servant républicains et royalistes, Français et coalisés. Sa position se régularisa sous l'Empire. On lui attribue, mais sans preuve, d'avoir décidé Mack à s'enfermer dans Ulm (ce qui entraîna sa capitulation). *Savary* (V. ce nom), chef du service des renseignements à la grande armée, l'employa sous le titre de commissaire général de police de la ville de Vienne, avant et après Austerlitz, du 15 nov. 1805 au 14 janv. 1806. Cette capitale évacuée par les Français, il y resta soit par ordre, soit par zèle, mais après interrogatoire par-devant les autorités autrichiennes (31 mars) fut détenu jusqu'au 31 juil. Il recouvra, on ne sait comment, la liberté. Dans la campagne de Prusse, il rendit des services plus honorables : il entra dans Wismar par surprise. Il fut blessé à Friedland (14 juin 1807). Il fut nommé préfet de police de Kœnigsberg sous le pseudonyme officiel de M. de Charles. A Erfurth (1808), il remplit encore de hautes fonctions de police. Dans la guerre de 1809, il est à la tête du service actif des renseignements, toujours sous les ordres de Savary, avec le titre de commissaire général de guerre. L'empereur le rémunérait très largement, mais refusa constamment de le décorer. Il ne figura plus d'ailleurs sur les champs de bataille, ni en Espagne, ni en Russie. Il augmenta sa fortune par des spéculations. Après la seconde capitulation de Paris, il fut emmené prisonnier à Wesel et délivré fin nov. 1815. Il s'était installé en Alsace, dans un superbe château, près Illkirch, où il recevait magnifiquement, protégeait les arts, faisait du bien. Mais les honneurs ne lui vinrent jamais, et il mourut dans la médiocrité. H. Monin.

Bibl. : L.-F. Dieffenbach, *Karl-Ludwig Schulmeister, der Hauptspion... Napoleon's I;* Leipzig, 1879, in-8.

SCHULTE (Johann-Friedrich de), né à Winterberg le 23 avr. 1827. D'abord auditeur et référendaire aux cours d'appel d'Arnsberg et de Bonn, puis professeur de droit à l'Université de Prague (1854), il combattit énergiquement le dogme de l'infaillibilité papale en 1870 et les années suivantes. En 1872, il fut appelé à l'Université de Bonn. Il a pris avec Döllinger et Reinkens une part active au mouvement vieux-catholique et a présidé à tous les congrès vieux-catholiques. De 1874 à 1877, il fut député du Reichstag pour Duisbourg, et membre du parti national-libéral. Parmi ses ouvrages les plus importants, on peut citer : *Handbuch des katholischen Eherechtes* (1855) ; *Die Macht der römischen Päpste* (1871), traduction française (1879) ; *Das Verhältnis des Staates zu den Sätzen der päpstlichen Konstitution vom 18. Juli 1870* (1871) ; *Die Stellung der Konzilien, Päpste und Bischöfe* (1871) ; *Die neueren katholischen Orden und Kongregationen* (1872); *Der Cölibatszwang* (1876); *Lehrbuch des katholischen und evangelischen Kirchenrechtes* (1886) ; *Die Geschichte der Quellen und Litteratur des kanonischen Rechtes* (1875-80, 3 vol.) ; *Der Altkatholizismus* (1887). E. Michaud.

Bibl. : *Altkathol. Volksblatt,* 23 avr. 1897 ; *Deutscher Merkur,* 24 avr. et 8 mai 1897, etc.

SCHULTENS (Albert), orientaliste hollandais, né à Groningue en 1686, mort à Leyde le 26 juil. 1750. Destiné au ministère évangélique, il étudia d'abord la théologie, le grec et l'hébreu ; puis il passa au chaldaïque et au syriaque, et enfin entreprit d'apprendre l'arabe. Il visita Leyde et Utrecht où il reçut les conseils de Reland ; nommé pasteur à Wassenaar (1711), il quitta cette position, au bout de deux ans, pour la chaire des langues orientales de l'Université de Franeker. Il composa, au cours de sa polémique avec Gousset, ses *Origines hebrææ,* (Franeker, 1724-38, 2 vol. in-4), destinées à montrer que l'hébreu, au lieu d'être d'institution divine comme on l'enseignait alors, était proche parent des langues sémitiques voisines. Directeur du séminaire hollandais (1729), il fut également chargé de la conservation des manuscrits légués à la bibliothèque de Leyde par Warnier, ancien ambassadeur des Etats-Généraux à Constantinople, et, trois ans après, attaché définitivement à l'Université de Leyde par la création d'une nouvelle chaire (1732). Ses principaux ouvrages sont : deux éditions de la *Grammaire arabe* de Thomas Erpénius (1733-48), à laquelle il avait ajouté un choix de proverbes et des extraits du Hamasa (3 autres éd. posthumes, 1766-67-70) ; une version latine des trois premières séances de Hariri (Franeker, 1731) ; des trois suivantes (Leyde, 1740) ; *Vita Saladini* de Béhaeddin ; 1733, in-fol.) ; *Institutiones ad fundamenta linguæ hebraicæ* (Leyde, 1737, in-4) ; *Commentarius in librum Job* (1737, 2 vol. in-4) ; *Monumenta vetustiora Arabiæ* (1740, in-4, fragments de poésie arabe anté-islamique) ; *Proverbia Salomonis* (1748, in-4) ; *Opera minora* (1769, in-4), recueil d'opuscules déjà imprimés séparément, recueillis par son fils. On a également de lui des *Institutiones aramææ* publiées après sa mort, sans titre ni préface.

Son fils, *Jean-Jacques*, né à Franeker en 1716, mort à Leyde le 27 nov. 1778, professeur à la chaire de théologie et de langues orientales de l'Université de Herborn (1742), à Leyde (1749), a laissé également des travaux d'érudition.

SCHULTENS (Henri-Albert), orientaliste hollandais, fils de Jean-Jacques et petit-fils d'Albert, né à Herborn le 15 févr. 1719, mort à Leyde le 12 août 1793. Il fit un voyage en Angleterre pour voir les manuscrits de la bibliothèque Bodléienne, publia le *Specimen proverbiorum Meidanii*, préparé par Pocock (Londres, 1773, in-4), fut, à son retour, nommé professeur de langues orientales à l'Université d'Amsterdam (1774), puis à Leyde, chaire illustrée par son père et son grand-père (1er mars 1778), et recteur de l'Université (1787). Il mourut d'une fièvre lente, contractée en travaillant avec ardeur à la version complète des proverbes de Méïdani. Ses manuscrits ont été acquis en 1808 par l'Université de Leyde. Ses principaux ouvrages sont : *Anthologia sententiarum arabicarum* (285 sentences de Zamakhchari, d'après un manuscrit de la bibliothèque de Leyde) (1772, in-4) ; *Pars versionis arabicæ libri Colailah wa Dimnah,* texte arabe des fables de Kalila et Dimna (1786, in-4) ; *Meidanii proverbiorum arabicorum pars,* traduction latine posthume publiée par M. G. Schröder (Leyde, 1795, in-4). Cl. Huart.

SCHULTES (Johann), chirurgien allemand (V. Schultet).

SCHULTZ (Alwin), critique d'art allemand, né à Muskau le 6 août 1838. Professeur à l'Université de Breslau (1872), puis de Prague (1882), il a publié de nombreux ouvrages, parmi lesquels : *Schlesiens Kunstleben im 13 und 14 Jahrh.* (Berlin, 1870-72) ; *Die Legende vom Leben der Jugfrau Maria und ihre Darstellung in der bildenden Kunst des Mittelalters* (Leipzig, 1878) ; *Das höfige Leben zur Zeit der Minnesinger* (*ibid.*, 1879-80 ; 2e éd., 1889-90) ; *Untersuchen zur Geschichte der schles. Maler* (Breslau, 1882) ; *Kunst und Kunstgeschichte* (Leipzig et Prague, 1884) ; *Deutsches Leben im 14 und 15 Jahrh.* (Leipzig, 1882) ; *Allge-*

EFERUS - Recherche & Classification numérique

meine Geschichte der bildenden Künste (Berlin, 1894, 3 vol.).

SCHULTZE (Hans,), érudit allemand (V. PRÆTORIUS, t. XXVII, p. 536).

SCHULTZE (Max-Johann-Sigismund), anatomiste allemand, né à Fribourg-en-Brisgau le 25 mars 1825, mort à Bonn le 16 janv. 1874. Nommé en 1854 professeur extraordinaire d'anatomie à Halle, en 1859 professeur à Bonn, il y fonda un important institut anatomique. Il est célèbre pour ses travaux sur les Turbellariés, les Polythalames, l'embryologie des *Petromyzon*, les organes électriques de certains Poissons, les Éponges, et surtout sur la cellule et le protoplasma ; il contribua beaucoup à renverser la théorie cellulaire de Schwann. En 1865, il fonda l'*Archiv für mikroskopische Anatomie*, qui occupe l'un des premiers rangs parmi les publications de ce genre. Dr L. Hn.

SCHULZ (Johann-Abraham-Peter), compositeur allemand, né à Lunebourg le 30 mars 1747, mort à Schwedt le 10 juin 1800. C'était le fils d'un boulanger qui le destinait à l'état ecclésiastique, mais son goût pour la musique devait bientôt l'emporter. Après de bonnes études au collège Saint-Michel de Lunebourg, Schulz, à l'âge de quinze ans, partit pour Berlin où il désirait recevoir des leçons de Kirnberger. Il ne tarda pas à devenir un des élèves préférés de ce maître, au point de pouvoir le suppléer plus tard. En 1768, le jeune artiste eut l'occasion de visiter l'Allemagne, la France et l'Italie. Son voyage dura cinq ans et, revenu à Berlin, il s'occupa de rédiger divers ouvrages théoriques, notamment le *Traité de composition* de son professeur Kirnberger. Il dirigeait en même temps l'orchestre du Théâtre-Français de Berlin (1776), puis la chapelle du prince Henri de Prusse (1780), tout en publiant plusieurs de ses meilleures compositions. En 1787, Schulz acceptait la place de maître de chapelle de la cour de Copenhague. Son séjour en Danemark, qui fut assez long, contribua grandement au développement de l'art musical en ce pays. Le soin de sa santé lui fit entreprendre un voyage en Portugal (1795), mais rejeté par la tempête sur les côtes d'Allemagne, il changea de dessein et se décida à ne plus quitter son pays jusqu'à sa mort. On a de cet artiste très estimable un grand nombre d'ouvrages qui, pour être oubliés aujourd'hui, ne sont pas sans valeur : plusieurs opéras et opéras-comiques sur des textes français, allemands ou danois ; des oratorios et de la musique d'église, des chansons, odes et cantiques spituels, enfin divers ouvrages théoriques, etc. H. Q.

SCHULZE (Gottlob-Ernst), surnommé *Ænesidemus*, philosophe allemand, né à Heldrungen, en Thuringe, le 23 août 1761, mort à Gœttingue le 14 janv. 1833. Il enseigna la philosophie à Wittenberg, à Helmstædt et à Gœttingue, et se consacra d'abord à l'histoire de la philosophie antique dans une série de monographies : *De ideis platonicis* (Wittenberg, 1786, in-4) ; *De summo secundum Platonem philosophiæ fine* (Helmstædt, 1789). Mais vers cette époque, il fit connaissance avec la philosophie kantienne, que Reinhold venait de populariser, et dirigea contre elle une vigoureuse critique qui fit grand bruit : *Ænesidemus oder über die Fundamente der von Reinhold gelieferten Elementarphilosophie, nebst eine Vertheid. des Skeptic. gegen die Anmaass. der Vernunftkritik* (1792). L'ouvrage, paru sous l'anonymat, valut à son auteur le surnom d'Ænesidème et de violentes polémiques, notamment de la part de Fichte. Schulze cherchait à établir, après Jacobi, que l'action du noumène sur la sensibilité était impossible, en vertu même du système kantien, et reprochait à Kant de faire des concessions au dogmatisme. Dans sa *Kritik der theoretischen Philos.* (Hambourg, 1801, 2 vol.), il niait, en réponse à Fichte, la possibilité de toute science objective de l'absolu. Mais son scepticisme ne contestait pas la valeur de la science positive. Vers la fin de sa vie, il se rapprocha de plus en plus de la doctrine de Jacobi, dans ses ouvrages : *Encyclop. der philos. Wissenschaft* (Gœttingue, 1824), et *Ueber d. menschl. Erkenntniss* (Gœttingue, 1832). Th. Ruyssen.

Bibl. : A. Delacroix, *Quæ Schulzius in suo Ænesidemo contra Kantium arguerit* (Thèse de doctorat) ; Paris, 1900.

SCHULZE-DELITZSCH (Hermann), célèbre économiste allemand, né à Delitzsch le 29 août 1808, mort à Postdam le 29 avril 1883, juge prussien, siégea au centre gauche du Parlement prussien de 1848, abandonna ses fonctions. Retiré à Delitzsch, il consacra tous ses efforts à l'organisation de sociétés de crédit populaire, dont il fut le promoteur en Allemagne. Il fut, en 1859, chargé de diriger le bureau central de ces sociétés, rentra à la Chambre prussienne, puis au Reichstag allemand. Ses principaux ouvrages sont : *Die arbeitenden Klassen und das Associationsmesen in Deutschland* (2e éd., Leipzig, 1863) ; *Vorschuss und Kreditvereine als Volksbanken* (3e éd., 1876) ; *Wanderbuch* (2e éd., 1859) ; *Die Entwickelung des Genossenschaftwesen* (Berlin, 1870). A partir de 1859 il fit paraître : *Jahresbericht der Vorschuss und Creditvereine.*

Bibl. : Bernstein, *Schulze Delitzches Leben und Wirken* ; Berlin, 1879.

SCHUMANN (Robert), célèbre compositeur allemand, né à Zwickau, en Saxe, le 8 juin 1810, mort à Endenich, près de Bonn, le 29 juil. 1856. Robert Schumann était le cinquième enfant d'un libraire de Zwickau, homme distingué lui-même, doué d'un goût très vif et d'un certain talent pour la littérature, mais qui ne semble avoir professé aucun amour particulier pour l'art musical. C'est dire que le jeune Robert ne trouva dans sa famille aucune facilité spéciale pour l'étude de son art. Il ne fut pas un jeune prodige : élevé comme les autres enfants de la bourgeoisie allemande, il ne se distinguait ni par une intelligence extraordinaire, ni, tout d'abord, par une aptitude très remarquable pour l'art où il devait briller plus tard et dont il apprit à l'école, suivant l'usage de son pays, les premiers éléments. Son goût pour la musique était assez vif cependant et, avant d'avoir rien appris des règles élémentaires de la composition, il s'essayait déjà à improviser et à écrire de petites pièces. On remarqnait aussi chez lui un penchant inné pour la lecture, penchant que la profession paternelle lui donnait des facilités de satisfaire ; il employait volontiers ses récréations à composer de petites scènes dramatiques, qu'il exécutait lui-même avec ses camarades.

Tout cela n'annonçait pas le génie et, sans une circonstance fortuite, les rares aptitudes du jeune Schumann ne se fussent peut-être pas définitivement orientées vers un but déterminé. En 1819, son père dut se rendre, pour sa santé, aux eaux de Carlsbad et emmena avec lui Robert alors âgé de neuf ans. L'enfant, qui n'avait jamais jusqu'alors, dans la petite ville où il vivait confiné, entendu d'artistes de talent, eut l'occasion d'assister à un des concerts donnés par le célèbre pianiste Moschelés. Cette soirée laissa dans sa vie une trace ineffaçable et l'éclaira, si jeune qu'il fut, sur sa vocation véritable. De retour à Zwickau, Robert se livra alors avec ardeur à l'étude de la musique, sous la direction d'un artiste obscur, mais non sans mérite, nommé Kuntsch. Insuffisante sans doute à beaucoup d'égards, cette éducation musicale fut assez sérieuse cependant. Du moins, son professeur, qui avait copié de sa main une collection très ample de musique de toute sorte, surtout de musique ancienne, avec tous les renseignements sur les auteurs qu'il avait pu se procurer, mit-il ces trésors, parmi lesquels se trouvaient d'assez nombreuses œuvres de Bach, à la disposition de son élève, qui entra ainsi de bonne heure en commerce familier avec le maître des maîtres. En même temps, l'enfant prenait plaisir à organiser chez lui de petites auditions musicales et, déjà assez bon pianiste, il se faisait entendre à ses concitoyens dans un concert public. En même temps, il se prenait d'un goût passionné pour la littérature et la poé-

EFERUS - Recherche & Classification numérique

sie : Byron, Gœthe et Jean-Paul Richter devenaient pour toujours ses auteurs favoris.

Son père, frappé de ses dispositions et sentant la nécessité de le confier à un maître de premier ordre, s'était adressé à Weber, alors à Dresde, qui avait accepté de prendre le jeune homme parmi ses élèves. Ce projet, on ne sait pourquoi, n'aboutit pas. A la mort de son père, survenue presque dans le même temps (1826), Schumann rencontra chez sa mère et son tuteur la plus vive opposition à sa vocation artistique. Il dut renoncer à poursuivre la carrière musicale et se faire inscrire en qualité de *studiosus juris* à l'Université de Leipzig, où il se rendait à Pâques (1828). Il devait faire un assez mauvais étudiant : pendant les trois années qu'il fut censé occupé à travailler le droit, nous le voyons tantôt à Leipzig, tantôt à Heidelberg, plus soucieux de musique que de tout autre chose. Il avait fait la connaissance de Wieck, le plus habile pianiste de Leipzig, dont la fille, Clara, alors âgée de neuf ans (1828), devait plus tard être la compagne de sa vie et, sous la direction de cet habile artiste, il avait repris par la base ses études musicales qui, cependant, devaient toujours se ressentir de l'époque tardive où elles furent sérieusement entreprises. Vers 1830, sa mère, éclairée par une lettre de Wieck lui-même, avait d'ailleurs consenti à ce qu'il abandonnât les études juridiques et, à partir de cette date, Schumann, pensionnaire chez son maître, se donna tout entier aux études de son choix. Son but était alors surtout d'arriver à une virtuosité-transcendante sur le piano. Un système trop ingénieux qu'il avait inventé, à l'effet d'acquérir une complète indépendance des doigts de sa main droite, système brutal qui consistait à immobiliser le troisième doigt en le tenant fixé par une corde, lui causa une paralysie partielle de la main, dont il ne se remit jamais entièrement et qui l'obligea à renoncer à son dessein pour se consacrer entièrement à la composition. Dorn, alors chef d'orchestre du théâtre, lui donna des leçons de contrepoint et de composition, et sa première œuvre, une suite de variations pour piano, publiée sous le pseudonyme d'Abegg, paraissait en nov. 1831. L'année suivante, il écrivait une symphonie qui ne le satisfit point : il revint alors à son instrument préféré et, de 1833 à 1837, abandonnant la musique d'orchestre, n'écrivit plus que pour le clavier.

En même temps, Schumann s'essayait aussi dans la critique musicale, et son premier travail en ce genre était une analyse pénétrante et passionnée des premières œuvres de Chopin. L'Allemagne semblait alors se désintéresser du culte de ses plus pures gloires artistiques. Beethoven, Schubert, Weber, effacés dans l'estime du public et de beaucoup d'artistes par les improvisations brillantes de Rossini et de son école, semblaient rejetés au second plan. On ne faisait aucun effort pour pénétrer dans l'intimité de ces grands génies, de Beethoven particulièrement, dont les dernières œuvres, pour ce qu'elles avaient dépassé de beaucoup le temps où elles furent écrites, étaient tenues pour incompréhensibles. Schumann, avec quelques-uns des jeunes gens dont il faisait sa société ordinaire, voulut réagir, en rappelant les artistes au respect des traditions salutaires, tout en conviant les jeunes compositeurs à se frayer hardiment des voies nouvelles dans la direction marquée par les grands précurseurs. Une association fraternelle, les *Davidsbündler*, naquit de cette communauté de sentiments et, groupés autour du jeune Schumann, les compagnons de David s'en allèrent menant le bon combat contre la horde des *Philistins* de toute espèce. Le 3 avr. 1834 paraissait le premier numéro de la *Nouvelle Gazette musicale* (*Neue Zeitschrift für Musik*), l'organe vaillant de ce petit groupe qui a tant fait pour l'art et ce, malgré les haines coalisées des tenants du passé que ses tendances novatrices effrayaient et des partisans de la musique à la mode, menacés dans leur vogue par le retour au grand art et à la saine tradition germanique, avec J.-S. Bach pour modèle.

Pendant dix ans, jusqu'en 1844 où il céda la direction à Brendel, la publication de cette revue prit à Schumann une grande part de son temps et une forte proportion du modeste patrimoine dont il avait hérité à la mort de sa mère, en 1836. La sujétion de cette tâche qui l'enlevait à la composition lui était à charge, bien qu'il se rendit compte qu'elle lui donnait une influence et une réputation que ses œuvres, assez froidement accueillies des éditeurs et du public, n'auraient encore pu lui procurer. Sa musique de piano, la seule qu'il eût déjà écrite en assez grande abondance, était peu aimée des virtuoses, de ceux-là même qui, comme Liszt, étaient de ses amis, parce qu'ils n'y trouvaient pas le moyen de plaire au grand public, et Schumann, malgré son talent d'exécutant, n'était pas assez sûr de son mécanisme, depuis la fâcheuse expérience de ses années d'études, pour se produire lui-même au concert.

Le jeune maître passa à Vienne l'hiver de 1838-39, puis revint à Leipzig s'occuper de son mariage avec Clara Wieck qu'il avait connue lorsqu'il était pensionnaire chez son père. Malgré la passion commune des deux jeunes gens, cette union avait été longtemps différée : Wieck, soucieux de l'avenir matériel de sa fille, s'y était toujours opposé, et ce fut sans son consentement qu'elle fut célébrée le 12 sept. 1840. Schumann, dans une lettre à un ami, a exprimé cette idée que les difficultés qu'il éprouva à arriver à ce but tant souhaité ont influé sur sa musique : « Il y a certainement dans mes œuvres quelque trace, dit-il, des luttes que Clara m'a coûtées. Le *Concerto op. 14*, les *Danses des Davidsbündler*, la *Sonate en sol mineur*, les *Kreisleriana*, les *Novelettes* ont tous pris leur source en elle ».

Ce fut après son mariage que Schumann aborda des compositions d'un genre différent de celles qu'il avait jusque-là tentées. Ses grandes œuvres avec orchestre et chœurs, ses symphonies, ses *lieder* aussi, datent de cette période. Pour ce qui regarde ces petites pièces piano et chant, dont le succès est aujourd'hui si vif et qui sont, en effet des œuvres si pénétrantes et si exquises, il en composa près d'une soixantaine dans la seule année 1840. Elles furent d'ailleurs assez mal accueillies, et ce n'est que beaucoup plus tard qu'on les a appréciées à leur juste valeur.

Malheureusement, la santé du compositeur, épuisée par un travail excessif, ne tarda pas à se déranger. Schumann, esprit génial mais mal équilibré, souffrait depuis longtemps de crises nerveuses, et cet état maladif, chronique chez lui, s'était sans doute aggravé par une vie agitée et peu conforme, bien souvent, aux règles d'une saine hygiène. A partir de l'année 1843, le malheureux compositeur ne devait plus connaître le repos ; son travail, à chaque instant entravé par des douleurs et des appréhensions continuelles, lui devenait une souffrance de toutes les heures. Quelques voyages à l'étranger lui furent une distraction salutaire, encore que momentanée. Dès 1844, avec sa femme, il avait parcouru la Russie où il avait donné des concerts qui eurent beaucoup de succès. A Vienne et à Berlin, en 1846 et 1847, tous deux n'avaient pas été moins favorablement accueillis, et ce triomphe lui fut un précieux encouragement. En 1848, il donnait au théâtre de Leipzig son unique opéra, *Geneviève*, dont la réussite resta douteuse. Schumann avait essayé dans cette œuvre un style dramatique particulier, intermédiaire entre l'ancien récitatif et l'air proprement dit, qui fut assez peu compris. Aujourd'hui même encore, où d'autres tentatives plus heureuses nous ont familiarisés avec des modes d'écriture analogues, nous n'entendrions pas sans fatigue ce discours musical un peu monotone auquel manquent la pensée directrice et l'unité symphonique du style wagnérien.

Deux ans après cet essai infructueux, Schumann quittait Leipzig pour aller prendre la direction de l'orchestre de Dusseldorf que son ami F. Hiller, appelé à Cologne, lui abandonnait. Malgré l'heureuse impression ressentie à la vue des paysages riants ou sublimes des pays rhénans,

EFERUS - Recherche & Classification numérique

son mal allait en empirant toujours, à ce point qu'en 1853, il devait résigner ses fonctions. Un voyage en Hollande fut inutilement tenté pour tâcher de faire diversion aux troubles cérébraux dont il ressentait les atteintes. A son retour, l'infortuné musicien, frappé d'hallucinations, sujet à de véritables absences, était dans un état qui ne permettait plus guère d'espoir de guérison. Cet admirable génie allait sombrer dans la folie. Le 7 févr. 1854, Schumann, dans un jour d'accalmie, causait tranquillement chez lui avec deux amis, quand tout à coup, il quittait la pièce, si naturellement que l'attention de ses interlocuteurs n'en fut point excitée : encore vêtu de sa robe de chambre et tête nue, il sortait de la maison et s'allait jeter dans le Rhin. Il put en être retiré presque sur-le-champ, mais sa folie était désormais complète et il fallut l'interner dans une maison de santé, à Endenich, près de Bonn, où il s'éteignait deux ans plus tard.

Bien que le génie de ce profond compositeur, assez méconnu de son vivant, surtout en France, où sa réputation ne s'est établie que d'hier, soit généralement universellement reconnu aujourd'hui, une certaine réserve s'impose encore si l'on tente de lui assigner le rang qui lui revient à côté des grands maîtres. Schumann ne semble être inférieur à aucun, mais venu après eux, travaillant sur un terrain déjà retourné en tous sens, il a dû chercher du nouveau et se développer dans un sens différent. Ne nous étonnons donc pas si l'on a pu reprocher à ses œuvres de chambre ou à ses symphonies certaines défectuosités de forme, une marche quelquefois indécise et vague, un certain manque de proportions. Ne cherchons pas surtout à expliquer ces faiblesses, plus apparentes que réelles, par les défectuosités et les lacunes de son éducation première. Quoiqu'elles se rattachent à la pure école classique, les œuvres de Schumann ne sont pas animées du même esprit. Sa mélodie, comme forme et comme processus, diffère trop profondément de celle des classiques pour que la même manière ait pu convenir à toutes deux. Comme tous les compositeurs modernes qui ont traité le grand style symphonique autrement qu'en pastichant adroitement les formules des maîtres, Schumann s'est épuisé à la recherche du mode de développement que comportait la nature des thèmes qu'il employait, thèmes beaucoup plus longs, plus expressifs, plus mélodiques aussi dans le vrai sens du mot que ceux dont Beethoven, pour ne citer que celui-là, a fait communément usage. C'est cette investigation laborieuse qui nous rend raison du manque apparent d'équilibre ou du soupçon d'incohérence qui se remarque quelquefois chez lui. Tant que la formule nouvelle n'aura pas été trouvée, de pareils défauts seront signalés chez tous les compositeurs, inconsciemment ou non tourmentés de ce problème. Encore la solution que Schumann en a donnée est elle une des plus satisfaisantes. Ses symphonies, son quatuor et son quintette avec piano, en laissant de côté leur inspiration si originale, si haute et si profonde, sont bien près, au point de vue strict de la forme, d'être des œuvres achevées.

Quant à ses petites pièces de piano, à ses mélodies pour la voix, la discussion est close aujourd'hui sur leurs mérites. Inventeur audacieux, aussi original dans l'idée que dans la forme, dans les *Scènes d'enfants*, les *Novelettes*, les *Arabesques*, les *Kreisleriana*, le *Carnaval*, partout enfin, Schumann a prodigué l'invention harmonique la plus neuve et la plus ingénieuse, la subtilité gracieuse des rythmes, le charme mélodique le plus pénétrant. Ses mélopées vocales d'une poésie intime et intense, faites de quelques notes jetées au hasard en apparence, égalent les plus belles inspirations de Schubert, qu'elles ne rappellent point d'ailleurs et qu'elles ont fait souvent négliger de nos jours.

Les grandes œuvres pour orchestre et chœur, *le Paradis et la Péri*, *la Vie d'une rose*, *Manfred*, *Faust* surtout, sont également d'admirables chefs-d'œuvre qui nous initient à un degré sublime et nouveau de la poésie et de la pensée allemande. Tour à tour poignant et tragique, fin et souriant, tendre ou mystique, il a traité les scènes les plus diverses avec un égal bonheur. Une étude approfondie de l'esthétique, aussi bien que de la facture de ces œuvres transcendantes, étude impossible à tenter en quelques lignes, s'imposant à tous ceux qui sont soucieux de l'histoire de l'art musical au XIXe siècle.

Bien que le style de Schumann n'ait pas sensiblement évolué au cours de sa carrière assez courte, il est intéressant de connaître plus ou moins la classification de ses œuvres, telles qu'elles ont été publiées. Voici les principales : pour le piano, outre celles que nous avons citées, il convient de retenir les sonates en *fa dièse mineur* (op. 11), en *fa mineur* (op. 14), en *sol mineur* (op. 22), les pièces en forme de fugue (op. 126) et celles pour piano-pédalier (op. 56 et 58). Pour la musique de chambre : les sonates piano et violon (op. 105 et 121), les trios (op. 63, 80, 110), le quintette (op. 44), le quatuor (op. 47), les trois quatuors à cordes (op. 41). Dans la musique d'orchestre, les quatre symphonies en *si bémol* (op. 38), en *ut* (op. 61), en *mi bémol* (op. 97), en *ré mineur* (op. 120); les ouvertures de la *Fiancée de Messine* (op. 100), de *Jules Cæsar* (op. 128), d'*Hermann et Dorothée* (op. 136). Parmi les lieder, mélodies à voix seule, etc., il faut citer à part les recueils dits *Frauen Liebe und Leben* (op. 42), *Dichter Liebe* (op. 48), *Spanische Lieder* (op. 74 et 138). Nous avons cité ses principaux ouvrages pour chœur et orchestre : *le Paradis et la Péri* (op. 50); *le Chant de l'Avent* (op. 71); *Requiem de Mignon* (op. 38); *la Vie d'une rose* (op. 112); *l'Anathème du chanteur* (op. 139); une *Messe* (op. 147) et un *Requiem* (op. 148); *les Scènes de Faust*, œuvre de toute sa vie, à laquelle il est souvent revenu et qui ne portent point de numéro d'ordre; *Geneviève*, opéra en quatre actes (op. 81), le mélodrame pour le *Manfred* de Byron (op. 115), etc.

Avant de clore cette rapide esquisse, il convient de dire quelques mots de celle à qui Schumann avait associé sa vie. *Clara Wieck*, qui fut Mme Schumann, était née à Leipzig le 13 sept. 1819. Elève de son père, elle acquit de bonne heure un grand talent de pianiste. En 1828, elle paraissait pour la première fois en public et trois ans plus tard elle entreprenait avec son père une première tournée de concerts en Allemagne. Plus tard, elle remporta de grands succès, à Berlin en 1837, à Paris, à la salle Erard, en 1839. Après son mariage en 1840, elle se produisit avec son mari en Russie (1844) et à Vienne (1846). Après la mort de Schumann, elle dut se livrer plus activement encore à la carrière de virtuose pour subvenir à l'entretien des huit enfants nés de son mariage, et aussi pour défendre la gloire et propager les œuvres de celui dont elle portait le nom. Elle parcourut successivement l'Allemagne, la Hollande, la Belgique et la Russie, et son culte pour une musique alors peu goûtée du public n'alla pas sans nuire à la réputation qu'aurait dû lui valoir son admirable talent. Mme Clara Schumann, qui est morte à Francfort-sur-le-Main le 26 mai 1896, a laissé quelques œuvres de concert pour le piano.

H. QUITTARD.

BIBL. : WASILIEWSKI, *Robert Schumann, eine Biographie;* Dresde, 1858, traduit en anglais par A.-L. Algers. — Aug. REISSMANN, *Robert Schumann, sein Leben und seine Werke;* Berlin, 1865. — Le baron ERNOUF, *Robert Schumann, sa vie et ses œuvres* (dans la *Revue contemporaine* de 1864). — Léonce MESNARD, *Un successeur de Beethowen, étude sur Robert Schumann*, 1876. — Jean HUBERT, *Autour d'une sonate, étude sur Robert Schumann*, 1898. — SAINT-SAËNS, *Harmonie et Mélodie*, 1885. — Louis MIRAMON, *Robert Schumann, d'après sa correspondance avec Clara Wiech* (dans la *Revue Bleue* de 1992). — VON MEISCHNER, *Notices biographiques de Frédéric Wieck et de ses deux filles, avec des lettres inédites;* Leipzig, 1875, avec portraits. — Les écrits de Schumann sur la musique, recueil de ses articles dans la *Neue Zeitschrift für Musik*, ont été réunis par l'auteur lui-même en 1854. Ils ont été traduits en anglais sous ce titre : *Music and Musicians, essays and criticism*, par Fanny-Raymond Ritter; Londres, 1858; en français : *Ecrits sur la musique et les musiciens*, par Henri DE CURZON, 1894 et 1898, 2 vol.

SCHURÉ (Edouard), littérateur français, né à Strasbourg le 21 janv. 1841. Il fit des études de droit, mais

EFERUS - Recherche & Classification numérique

il se contenta de son titre d'avocat et, abandonnant la jurisprudence, consacra sa vie à la critique et à l'histoire musicale. Il fut en France l'apôtre le plus convaincu et le plus convaincant du wagnérisme. Citons parmi ses écrits : *Histoire du lied* (Paris, 1868, in-12); *le Drame musical* (1875, 2 vol. in-8); *les Chants de la montagne*, etc. (1877, in-12); *Vercingétorix* (1887, in-8), drame en cinq actes et en vers; *les Grands Initiés* (1889, in-8), essai sur les théories occultes des fondateurs de religions; *l'Ame de la Patrie* (1892, in-12); *la Vie mystique* (1894, in-12), poésies; *Sanctuaires d'Orient, Egypte, Grèce, Palestine* (1898, in-8); *le Double* (1899, in-12), roman.

SCHURZ (Carl), homme politique américain, né à Liblar près Cologne (Allemagne) le 2 mars 1829. Après avoir terminé ses études à l'Université de Bonn, il se lança dans le mouvement révolutionnaire de 1848. Traqué par la police, il put passer en Suisse, revint en 1850 et favorisa l'évasion de son ami Kinkel emprisonné à Spandau. Schurz vécut tantôt à Paris, tantôt à Londres, et s'établit en 1852 aux Etats-Unis où il s'intéressa fort à la vie politique. Très populaire dans le Wisconsin, il fut nommé, en 1861, ministre des Etats-Unis à Madrid. Au début de la guerre civile, il entra dans l'armée comme brigadier général de volontaires et figura brillamment aux batailles de Bull Run, de Chancellersville, de Gettysburg. En 1865, il s'établit à Detroit où il fonda un journal); en 1869, il fut élu sénateur par le Missouri. Il combattit violemment la politique de Grant, fit la plus active propagande pour Hayes qui, en 1877, le nomma secrétaire d'Etat à l'intérieur. De 1881 à 1883, il fut rédacteur en chef de l'*Evening Post* de New York. Il continua à jouer dans la coulisse un rôle politique important. En 1888, il fit un voyage dans sa patrie d'origine où il fut reçu fort aimablement par Bismarck. Il a publié divers ouvrages, entre autres : *Life of Henry Clay* (1887, 2 vol.) et *Biographical Skelch of Abraham Lincoln* (1891).

SCHUT (Cornelis) *le Vieux*, peintre et graveur flamand, né à Anvers en 1597, mort à Anvers en 1655. Il traita l'histoire en bon élève de Rubens, et mit souvent des figures dans les guirlandes de D. Seghers. Son chef-d'œuvre est *Nicolas apparaissant à l'empereur Constantin*, à l'église de Willebroek en Brabant. Œuvres : à Anvers, Bruxelles, Gand, Rotterdam, Lille, Dresde, Munich, Vienne, Stockholm, Saint-Pétersbourg.

SCHUTT (en hongrois *Csallóköz*). Ile du Danube, dans les comitats Pozsony, Györ (Raab) et Komárom. Longueur, 90 kil.; largeur, entre 15 et 30 kil. L'île est très fertile; séjour d'été et rendez-vous de chasse sous les anciens rois hongrois. Béla III en céda une grande partie à l'archevêque-primat de Strigonie. Le chef-lieu était anciennement Vajka, et l'île fut dénommée *Jardin d'or* (*Aranykert*), séjour dont parlent encore les légendes populaires.

SCHÜTZ (Heinrich), célèbre compositeur de musique allemand, né à Kœstritz, sur l'Elster, dans le Vogtland, le 8 oct. 1585, mort à Dresde le 6 nov. 1672. Fils d'un aubergiste, bourgeois d'un certain rang, il fut remarqué pour sa voix par le landgrave Moritz de Hesse-Cassel, qui le fit élever avec beaucoup de soin, non seulement dans la musique mais dans tous les arts libéraux. Il suivit à Venise, aux frais de se prince (1609-12), les leçons du célèbre Giovanni Gabrieli, auquel il a voué toute sa vie un véritable culte. A son retour, il exerça quelque temps les fonctions d'organiste à la résidence de son protecteur, puis, en 1515, il passa au service de l'électeur de Saxe. Un certain nombre de ses œuvres importantes ont été élaborées au cours de ce premier séjour à Dresde. Il convient de remarquer, notamment, la composition du premier opéra allemand, la *Dafne*, que le poète Martin Opitz avait écrite à l'imitation de celle de Rinuccini, représentée avec la musique de Schütz, à Torgau, à l'occasion des fêtes du mariage de la princesse de Saxe avec le landgrave de Hesse-Darmstadt, en 1627.

L'année suivante, Schütz fit un nouveau séjour à Venise et, à son retour, allait commencer pour lui une période des plus agitées. Les malheurs de la guerre de Trente ans vont fondre sur l'Allemagne. Le musicien doit quitter Dresde en 1632. Après un court séjour à Hambourg, il s'arrête trois ans à la cour de Danemark, retourne quelque temps à Dresde et repart pour Copenhague en 1637. Nous le retrouvons dans la même ville, non sans d'assez longues interruptions de séjour, en 1642; il séjourne encore à Wolfenbüttel, à Brunswick, et rentre enfin à Dresde en 1645. Il allait désormais, jusqu'à sa mort, continuer à vivre à la cour de l'électeur et à produire ses œuvres les plus belles, encore que, même à l'époque où il errait de ville en ville, le malheur des temps ne l'ait nullement empêché d'écrire des chefs-d'œuvre, dont beaucoup se sont malheureusement perdus.

Il est impossible de songer à donner ici une liste complète des innombrables productions qui ont été conservées. En dehors de la *Dafne* de 1627, d'un ballet d'*Orphée et d'Eurydice* (1638) (œuvres perdues d'ailleurs) et de plusieurs livres de madrigaux dont le premier fut imprimé à Venise en 1611, tous les autres ouvrages connus de Schütz ont été écrits pour l'église ou tout au moins sur des textes religieux. Il faut citer ses *Psaumes avec instruments* (1619); les *Cantiones Sacræ* (1625); les *Petits Concerts spirituels* (1636); les *Chœurs spirituels à cinq, six et sept voix* (1648); des *Motets* en manuscrit, quatre *Passions* (1665-66); *la Nativité du Christ* (1677); *la Résurrection* (1623), et surtout les trois suites de ses *Symphoniæ Sacræ* (1629, 1647, 1650). Dans toutes ces œuvres que l'on peut, de nos jours, étudier aisément, grâce à la magnifique édition publiée par Ph. Spitta et F. Chrysander (Leipzig, 1885-93, 13 vol.), on peut voir s'affirmer la puissante personnalité du maître et comprendre quelle est la part qui lui revient dans le développement magnifique de l'art allemand au siècle suivant. On y trouvera les traces de l'admiration passionnée qu'il a vouée tout d'abord à la grande tradition polyphonique de son maître, G. Gabrieli, quelque chose aussi qu'il emprunta aux glorieuses recherches de Monteverde. Mais il a pareillement approfondi, en suivant son propre génie, certaines tendances expressives et dramatiques, qui n'étaient encore qu'esquissées timidement dans l'art madrigalesque des Vénitiens. Tandis que ceux des artistes qui suivaient exclusivement, au mépris des traditions anciennes, les traces des réformateurs de l'école de Florence, allaient, en dépit de quelques éclatantes exceptions, conduire l'art aux pires décadences, Schütz, sans rien sacrifier des richesses de la technique musicale, a su donner à ces beautés formelles la vie intense et humainement pathétique qui leur manquait quelquefois. On peut dire qu'il a préparé la voie, encore qu'indirectement, aux plus grands maîtres de l'école allemande, et tels de ses ouvrages ne le cèdent en rien à ceux du grand Bach, tant pour la perfection de la forme que pour l'ampleur et la profondeur de la pensée. En même temps, il recueillait les traditions de Venise pour ce qui regarde l'emploi des instruments, traditions que ses maîtres eux-mêmes allaient si rapidement oublier. Tout l'orchestre de Bach et de ses contemporains se trouve en germe dans les instrumentations rudimentaires du maître de Dresde et le dialogue harmonieux des instruments et des voix est déjà pleinement réalisé chez lui, avec la pleine intelligence des ressources dont ce mode d'écriture est susceptible. Pour la musique de théâtre, son influence, contrariée par l'imitation des pires œuvres italiennes qui s'introduisirent de son temps même en Allemagne, est beaucoup moins évidente. Mais, en dépit de cette lacune, il convient de lui conserver ce glorieux nom de « Père de la musique allemande », que lui avaient décerné ses contemporains. H. QUITTARD.

SCHUTZENBERGER (Charles), médecin français, né à Strasbourg le 1er févr. 1809, mort à l'île Jars, près de Strasbourg, le 25 sept. 1881. Reçu docteur dans sa ville

EFERUS - Recherche & Classification numérique

natale en 1832, professeur agrégé en 1834, chef de clinique l'année suivante, professeur de clinique médicale en 1845, il se livra à l'enseignement pendant trente-cinq ans, avec un zèle et un courage qui ne se sont jamais démentis, malgré les souffrances causées par une cruelle infirmité. Schutzenberger était un clinicien hors ligne et un réformateur. Sa clinique, l'une des premières en France, a réalisé l'association journalière des études cliniques et des recherches d'anatomie et d'histologie pathologiques. C'est sous sa responsabilité que fut faite, à Strasbourg, la première ovariotomie. — Ouvrages principaux : *Fragments d'études pathologiques et cliniques* (Paris, 1879, gr. in-8, 15 pl.) ; *Fragments de philosophie médicale. Leçons d'introduction aux études cliniques...* (Paris, 1879, gr. in-8). Dr L. Hn.

SCHUTZENBERGER (Louis-Frédéric), peintre français, né à Strasbourg (Alsace) le 8 sept. 1825. Il fut élève de Gleyre et débuta au Salon de 1850. Doué d'une imagination très vive, d'un goût très sûr, d'une verve de bon aloi, il fut classé rapidement parmi nos meilleurs peintres d'anecdotes ; il excelle à mettre en valeur le côté intéressant ou amusant d'une scène ; ses personnages évoluent avec aisance dans leur milieu naturel ; il sait voir, il sait comprendre et il sait rendre ; malheureusement il manque de vigueur, et son coloris est parfois terne. Il a touché un peu à tous les genres, mais il a réussi surtout dans l'anecdote et dans la peinture des paysanneries alsaciennes où son talent paraît plus à l'aise que dans les autres genres et où sa verve heureuse s'exerce sans contrainte. Nous citerons parmi ses meilleures toiles : *Terpsichore*, qui reçut l'hospitalité au musée du Luxembourg ; *Idylle allemande*, *Europe enlevée par Jupiter*, *Ariane abandonnée*, *Batelière du Rhin*, *Pêcheur sur le Rhin*, *Nymphe endormie*, *Baigneuse*. Jules Mazé.

SCHUTZENBERGER (Paul), chimiste français, né à Strasbourg le 23 déc. 1829, mort à Mézy (Seine-et-Oise) le 26 juin 1897. Fils de *Frédéric*, professeur à la Faculté de droit de Strasbourg et neveu de *Charles* (V. ci-dessus), il fut reçu docteur en médecine (1855) et agrégé de chimie (1860) à Strasbourg, docteur ès sciences à Paris (1863), puis devint professeur de chimie minérale au Collège de France (1876), directeur de l'École de physique et de chimie industrielles (1882), membre de l'Académie de médecine (1884), de l'Académie des sciences (1887). Son œuvre scientifique, qui est considérable, a porté sur les branches les plus diverses de la chimie. La chimie organique et la chimie industrielle ont été, toutefois, plus particulièrement l'objet de ses études, et ses belles recherches sur les matières colorantes, sur les alcaloïdes végétaux et leurs dérivés, sur les matières albuminoïdes sont demeurées classiques. Il a découvert, entre autres substances, l'indeline. Les résultats de ses travaux se trouvent consignés, pour la plupart, dans de nombreux mémoires qui ont été publiés par la *Revue de physique et de chimie*, le *Bulletin de la Société industrielle de Mulhouse*, les *Annales de chimie et de physique*, le *Bulletin de la Société chimique*, les *Comptes rendus de l'Académie des sciences*, etc., et dont les principaux ont trait à la substitution des éléments et des radicaux électronégatifs dans les sels, au platine, aux dérivés acétiques des principes hydrocarbonés, au silicium, à un nouvel acide du soufre, à l'anhydride sulfurique, aux états allotropiques de différents métaux, aux acétonitrates de chrome, aux combinaisons moléculaires du brome, au chlorure de carbone, à l'effluve et aux condensations qu'elle produit sur les gaz carburés, à l'action de l'iode sur les carbures aromatiques, à l'action des métaux alcalins sur la benzine, à la préparation de l'éthane, aux carbures d'hydrogène des pétroles du Caucase, à l'acide carminique, à la cochenille, à la lutéoline, aux matières colorantes de la garance et des graines de Perse, aux produits de réduction de l'isatine et de l'indigotine, à la respiration des végétaux aquatiques, à la levure. Il a, en outre, fait paraître à part : *Traité de chimie appliquée à la physiologie animale et au diagnostic médical* (Paris, 1863) ; *Traité des matières colorantes* (Paris, 1867, 2 vol.) ; *Leçons professées à la Société chimique* (Paris, 1868-70) ; *les Fermentations* (Paris, 1875) ; *Traité de chimie générale* (Paris, 1879-90, 6 vol.), ouvrage qui résume de façon parfaite l'étude de la science. Il a traduit de l'allemand : *Des couleurs au point de vue physique, physiologique, artistique et industriel*, par Brücke (Paris, 1866). L. S.

Bibl. : P. Schützenberger, *Exposé de ses titres et de ses travaux scientifiques ;* Paris, 1884.

SCHUYLKILL (ou *Manayunk*). Fleuve de Pennsylvanie (Etats-Unis), ne dans le comte de Schuylkill, au milieu de gisements de charbon. Il se dirige vers le S.-E., traverse les Blue Mountains à Port Clinton, passe à Reading et Norristown, forme des chutes réputées un peu avant d'arriver à Philadelphie et se jette, à hauteur de cette ville, dans le Delaware, sur la rive droite. Son cours dépasse 240 kil. Le cours du Schuylkill est accompagné jusqu'à Pottsville par un canal de 176 kil. de long et réuni au Susquehanna par l'Union Canal (126 kil.), qui se détache à Reading.

SCHVARCZ (Jules), historien et homme politique hongrois, né à Albe-Royale le 7 déc. 1839, mort à Budapest en 1900. Il fit ses études à Albe-Royale, à Budapest, Munich et à Berlin et s'occupa d'abord de l'histoire des sciences. Il publia, en anglais, une étude sur la *Géologie chez les Grecs*, et s'adonna ensuite à l'histoire grecque. Son ouvrage *Die Demokratie in Athen* (1882) fut remarqué à cause des opinions hardies qui firent de lui un véritable iconoclaste. Ce volume fut suivi, en 1893, par *Die römische Massenherrschaft*. Luttant avec Nerrlich contre le « dogme de l'antiquité classique », il lui adressa les *Briefe über die Literatur der Griechen* qui étonnèrent le monde savant par leurs jugements sévères sur Hérodote et Thucydide. En 1894, Schvarcz quitta la politique où il joua un rôle éminent dans la commission de l'enseignement, et fut nommé professeur d'histoire ancienne à l'Université de Budapest. Le cours qu'il y professait parut peu avant sa mort sous le titre : *Görög történelem* (*Histoire grecque;* Budapest, 1900) où il a condensé ses études antérieures. Schvarcz a publié, en outre, plusieurs brochures sur Montesquieu, sur Hérodote, et une foule de rapports sur l'instruction publique en Hongrie, dont il était un des réformateurs les plus ardents. J. Kont.

Bibl. : Outre les nécrologies parues dans les journaux hongrois (févr. 1900), *Ungarische Revue* (1868, 1re série), V. Schrattenthal, *H. Taine und Julius Schvarcz*, 1885.

SCHWABACH. Ville de Bavière, gouv. de Franconie moyenne, située sur la Schwabach (affluent de la Regnitz) ; 8.404 hab. en 1896. Belle église protestante bâtie de 1469 à 1495 (sacristie de Adam Krafft, bois sculptés de Veit Stoss, tableaux de Wohlgemuth et Martin Schœen). Deux fabriques importantes d'aiguilles à coudre, de fil d'or et d'argent, de savon, de bougie, de faïences et de majoliques, imprimerie, fabrique de bas, 28 brasseries. — La ville appartint aux ducs de Souabe ; en 1364 elle fut achetée par le burgrave Frédéric V de Nuremberg ; il y fut tenu le *Convent* où furent formulés les articles fondamentaux de la Confession d'Augsbourg.

Bibl. : Petzoldt, *Chronik der Stadt Schwabach*, 1854.

SCHWÆBISCH-HALL. Ville de Wurttemberg (V. Hall).

SCHWALBACH (V. Langenshawalbach).

SCHWANN (Theodor), physiologiste allemand, né à Neuss le 7 déc. 1810, mort à Cologne le 11 janv. 1882. Élève de Johann Müller, il fut reçu docteur en 1834 et devint aide-naturaliste au Muséum d'anatomie de Berlin en 1839. A cette époque, il fut appelé en Belgique pour y occuper la chaire d'anatomie de Louvain, passa en 1848 à Liège où il enseigna avec éclat, d'abord l'anatomie, et, à partir de 1858 la physiologie. Schwann fut l'un des vulgarisateurs les plus habiles de la méthode expérimentale en physiologie ; il fut l'un des précurseurs de Pasteur et

EFERUS - Recherche & Classification numérique

de Lister. Nombreuses sont ses découvertes en physiologie et en anatomie ; c'est à lui qu'est dû en grande partie l'établissement de la théorie cellulaire ; pour lui, l'unité vivante, c'était la cellule. Ouvrages principaux : *Microscop. Untersuchungen über die Uebereinstimmung in der Structur und dem Wachsthume der Thiere und Pflanzen* (Berlin, 1838-39, in-8) ; *Traité d'anatomie du corps humain*, 2 vol. de l'*Encyclopédie populaire de Bruxelles*. trad. allem. (Leipzig, 1861, in-8, fig.).

SCHWANTHALER. Les Schwanthaler sont une vieille famille de sculpteurs tiroliens qui remonte à trois siècles. Un *Thomas* Schwanthaler apparait en 1680 au bourg tirolien de Ried ; son fils, *Bonaventura*, prend part à la guerre d'indépendance (1703-4) contre l'Autriche. Des trois petits-fils de celui-ci, *Franz* (1760-1820), *Peter* et *Anton*, les deux premiers au moins, furent des sculpteurs et enseignèrent leur fils et neveux, *Xaver* (1799-1879) et *Ludwig*, né et mort à Munich (26 août 1802-15 nov. 1848). Élève de son père, Ludwig quitta le Gymnase dès 1818, vécut à Rome de 1826 à 1827, puis revint à Munich où il sculpta les bas-reliefs de la Glyptothèque, le *Shakespeare* du Hoftheater, la *Bacchus-fries* (65 m. de long) du palais du duc Max. De nouveau à Rome (1832-34), il fit plusieurs maquettes pour le Walhalla ; à son retour (1835), il devint professeur à l'Académie, donna ses bas-reliefs d'après les *Hymnes de Pindare* et le mythe d'*Aphrodite* (au Königsbau), les statues des douze *Wittelsbach ;* les vingt-quatre statues de peintres de l'attique de la Pinacothèque. Dans le Barbarossasaal de la Résidence, on montre une frise de 60 m. de long de sa composition. On lui doit également des bas-reliefs aux Propylées. Mais son œuvre la plus populaire est la colossale *Bavaria* (19 m. de hauteur), élevée de 1844 à 1855.

Ses autres œuvres principales sont : le monument du canal Main-Danube ; la statue de l'*Empereur Rodolphe* pour le dôme de Spire, les statues de *Jean-Paul* (Baireuth, 1841) et de *Kreitmayer* (Munich, 1845), celle de *Tilly* et de *Wrede* (au Feldherrnhall de la même ville), du *Duc Albrecht V* et de *Louis Ier* (à la Bibliothèque), celles de *Mozart*, à Salzbourg (1842), du roi *Jean XIV* à Norköping (Suède). Il modela, en outre, la maquette du monument de Louis Ier de Hesse, à Darmstadt, un groupe de *Cérès et Proserpine* pour Berlin, les fontaines de la *Freiung* à Vienne, et du *Hofgarten*, à Munich, ainsi que le monument de Gœthe (projet) pour Francfort-sur-le-Main. Un musée Schwanthaler, dans la rue qui porte son nom à Munich, renferme des modèles en plâtre de presque toutes les œuvres du célèbre sculpteur. J.-G. Prod'homme.

Bibl. : Regnet, *Münchener Künstlerbilder*, 1871. II. — Egger's, *Kunstblatt*, 1857. — Trautmann, *Schwanthaler's Reliquien ;* Munich, 1858.

SCHWARTZENDORF (Johann-Paul-Egide), compositeur allemand (V. Martini).

SCHWARZ (Berthold), moine allemand, qui vécut vers la fin du XIVe siècle et parait s'être occupé d'artillerie. Une légende apocryphe lui attribue l'invention de la poudre à canon et prétend qu'il aurait été victime de sa découverte. M. B.

SCHWARZ (Wilhelm), mythologue allemand, né à Berlin le 4 sept. 1821, professa dans divers gymnases ; il appliqua à l'Allemagne et en particulier aux croyances et traditions de la Marche de Brandebourg les méthodes de la mythologie comparée : *Mærkische Sagen und Mærchen* (1843) ; *Norddeutsche Sagen* (1849) ; *Der heutige Volksglaube und das alte Heidentum* (1849 ; 2e éd., 1862) ; *Die poetischen Naturanschauungen der Griechen, Rœmer und Deutschen in ihrer Beziehung zur Mythologie* (1864-79, 2 vol.), etc.

SCHWARZ (Hermann-Amandus), mathématicien allemand, né à Hermsdorf (Silésie) le 25 janv. 1843. Nommé, dès 1867, à la suite de la publication d'un remarquable mémoire intitulé *Bestimmung einer speziellen Minimalfläche*, professeur de mathématiques à l'Université de Halle, il est passé avec le même titre, en 1869, au Polytechnicum de Zurich, en 1875 à l'Université de Gœttingue, en 1892 à celle de Berlin. On lui doit de nombreux et importants travaux. La théorie des fonctions et les questions de surfaces minima l'ont tout particulièrement retenu, et il est aujourd'hui l'un des plus remarquables représentants des doctrines de Weierstrass, qu'il a développées dans ses *Formeln Lehrsätze zum Gebrauch der elliptischen Funktionen* (Gœttingue, 1883-85 ; 2e éd., Berlin, 1893 ; trad. franç.). On a aussi de lui : *Gesammelten mathematischen Abhandlungen* (Berlin, 1890, 2 vol.).

SCHWARZ (Blanche), cantatrice allemande (V. Bianchi [Bianca]).

SCHWARZBURG. Nom de deux principautés allemandes enclavées dans la Thuringe et la Saxe prussienne. Elles se divisent les possessions de la maison de Schwarzburg. Celle-ci croit remonter à un comte thuringien, Gunther de Kœfernburg, converti par saint Boniface. Gunther II († 1109) prit le nom de son *château de Schwarzburg* (rebâti au XVe siècle), sur un promontoire rocheux contourné par la Schwarza (affl. g. de la Saale). Parmi ses descendants, il faut retenir le nom de Gunther XXI, élu roi des Romains (empereur d'Allemagne) le 30 janv. 1349, mais mort dès le 18 juin suivant. Après divers partages, à partir de 1196, les possessions des comtes de Schwarzburg, vassaux des ducs de Saxe, furent momentanément réunies entre les mains de Gunther XL († 1552) et de son fils Gunther XLI († 1583). Les deux frères survivants de ce dernier se partagèrent son héritage et furent les ancêtres des lignées de Schwarzburg-Sondershausen (d'abord Arnstadt) et Schwarzburg-Rudolstadt. Les uns et les autres devinrent princes d'Empire en dédommageant pécuniairement l'électeur de Saxe pour l'abandon de sa suzeraineté (1697-1710). En 1866, ils prirent parti pour la Prusse.

Schwarzburg-Rudolstadt. — Principauté de 941 kil. q. et 88.685 hab. (au 2 déc. 1895), formée de deux territoires, celui de Rudolstadt (733 kil. q.) avec Blankenburg, au centre de la Thuringe, entre la Saxe-Weimar et Saxe-Meiningen, celui de Frankenhausen dans la Saxe prussienne. On y trouve 39.400 hect. de champs, 8.200 de prés, 41.600 de bois. On fait de la porcelaine, du verre, etc. La constitution du 21 mars 1854, remaniée le 16 nov. 1870, est parlementaire. Le budget se montait pour 1894-96 à 3.392.000 fr.

Schwarzburg-Sondershausen. — Principauté de 862 kil. q. et 78.074 hab. (en 1895), formée de deux territoires respectivement contigus à l'O. aux deux précédents ; celui de Gehren (343 kil. q.) en Thuringe, celui de Sondershausen (519 kil. q.) dans la Saxe prussienne. On y trouve 49.800 hect. de champs, 5.500 de prés, 26.400 de bois. On fait de la porcelaine et du verre, des gants, des toiles, etc. La constitution du 8 juil. 1857 est parlementaire. Le budget pour 1896-99 est de 3 millions 647.000 fr. A.-M. B.

Bibl. : Sigismund, *Landeskunde des Furstentums Schwarzburg-Rudolstadt ;* Rudolstadt, 1862-63. — Apfelstedt, *Gesch. des Schwarzburgischen Hauses ;* Sondershausen, 1856.

SCHWARZENBERG. Famille allemande princière, d'origine franconienne. D'abord nommée *Seinsheim*, elle prit l'appellation de Schwarzenberg lorsque Erkinger, créé baron d'empire en 1429, acquit la seigneurie de Schwarzenberg en Franconie (sur le territoire de Scheinfeld). La famille se divisa en branche de Stephansberg, dite aussi néerlandaise puis rhénane, laquelle survécut seule (éteinte en 1588), et branche de Hohenlandsberg, subdivisée en 1528 en lignées franconienne et bavaroise (éteinte en 1646).

Le baron *Jean*, né le 25 déc. 1463, mort à Nuremberg le 20 oct. 1528, ministre de l'évêque de Bamberg (1501) et des margraves de Brandebourg pour leurs domaines franconiens (1524), lieutenant de Maximilien en l'absence duquel il gouverna l'empire, fut un homme de haute in-

EFERUS - Recherche & Classification numérique

telligence, promoteur de l'humanisme et réformateur du droit pénal germanique, son ordonnance de 1507 pour Bamberg servit de base aux *Carolina*.

Le baron *Adolphe* (lignée rhénane), qui servit l'Autriche contre les Turcs, devint comte d'empire en 1599 et fut tué en 1600. — Son fils le comte *Adam*, né le 26 août 1584, mort à Spandau le 14 mars 1641, fut ministre de Clèves (1610), puis de Brandebourg (1619) ; il détermina l'électeur, tout à fait asservi à sa direction, à rester neutre durant la guerre de Trente ans, et acquit une grosse fortune qui lui valut de violentes calomnies. — Son fils, le comte *Jean-Adolphe*, mort en 1663, président de la cour aulique, reçut de l'empereur Léopold Ier la dignité princière (1670). — Son petit-fils *Adam-François*, mort en 1732, hérita de sa mère, comtesse de Sulz, la *principauté de Kleggau*, en Souabe, et acquit en 1719 le *duché de Kurman*, en Bohême (1719) ; il était connétable et grand maréchal de l'empereur Charles VI, qui le tua par accident à la chasse. A partir de lui les domaines de la maison de Schwarzenberg ont été répartis en deux majorats (1703) ; le premier comprend Schwarzenberg et Hohenlandsberg, sous la suzeraineté bavaroise, plus, sous celle de l'Autriche, le duché de Krumau et divers domaines en Bohême et en Styrie ; le second comprend Worlik et Klingenberg en Bohême, plus divers biens en Bohême et en Hongrie. Les possessions des Schwarzenberg embrassent le trentième de la Bohême (20 domaines) et dans leur ensemble 204.388 hect.

Le prince *Charles-Philippe*, duc de Krumau, né à Vienne le 15 avr. 1771, mort à Leipzig le 15 oct. 1820, entré comme lieutenant dans l'armée autrichienne (1788), se distingua contre les Turcs (1789), à Jemmapes (1792) et Cateau-Cambrésis (1794), à Wurtzbourg et Limburg (1796), ce qui le fit nommer major général. Après Hohenlinden, où il était lieutenant maréchal, il couvrit la retraite derrière l'Enns (1800). En 1805, il était avec Mack à Ulm, mais força le passage avec la cavalerie et la ramena à Eger. En 1808, il fut envoyé comme ambassadeur à Saint-Pétersbourg ; en 1809, il couvrit encore la retraite après Wagram, commandant l'arrière-garde. Nommé général de cavalerie et ambassadeur à Paris, il négocia le mariage de Napoléon et de Marie-Louise, et donna pour le célébrer une grande fête terminée par une catastrophe : l'incendie de son ambassade où périrent nombre des invités. Acquis comme *Metternich* (V. ce nom) au parti français, il dut à la confiance de Napoléon le commandement du corps autrichien dans la guerre de Russie, franchit le Boug en juil. 1812 et occupa Pinsk ; il recula ensuite dans le grand duché de Varsovie où il demeura inactif à Pultusk, conformément aux instructions secrètes de la cour de Vienne. En avr. 1813, il négocia à Paris une paix entre la France et la Russie, mais ne put y décider Napoléon et fut alors placé à la tête de l'armée de Bohême. Lorsque l'Autriche, devant l'intransigeance de Napoléon, se crut obligée de lui déclarer la guerre, Schwarzenberg reçut le commandement en chef des armées de la coalition. Quoique gêné par les rivalités des trois monarques, il mena les opérations avec prudence et résolution, évita à Dresde une défaite complète et remporta la victoire décisive de Leipzig. La jalousie des généraux prussiens a dirigé contre lui des reproches de mollesse et de médiocrité qui semblent peu fondés. En 1814, il évita de même de s'engager à fond tant qu'il n'eut pas de supériorité irrésistible ; après les échecs partiels, il se replia sur sa base d'opérations du plateau de Langres ; la victoire d'Arcis-sur-Aube (21 mars) le décida à marcher sur Paris dont la chute termina la guerre. En 1815, il commandait l'armée du Haut-Rhin qui n'eut pas à combattre. Il fut nommé président du conseil de guerre. En 1817, il fut paralysé du côté gauche.

Son fils, le prince *Frédéric-Charles* (1800-70), général autrichien, a publié *Aus dem Wanderbuch eines verabschiedeten Landsknechts* (Vienne, 1844-48, 5 vol.).

Le prince *Félix-Louis-Jean-Frédéric*, né à Krumau le 20 oct. 1800, mort à Vienne le 5 avr. 1852, second fils du prince Joseph († 1883), embrassa la carrière diplomatique (1824), souleva à Londres un scandaleux divorce avec lady Ellenborough (1826) ; ambassadeur à Naples, il vit son hôtel assailli et insulté par le peuple (26 mars 1848), passa dans l'armée au rang de major général, combattit à Curtatone et Goito, fut promu lieutenant maréchal. Après la répression de l'insurrection d'octobre, il fut nommé premier ministre (22 nov. 1848) ; il poursuivit un idéal de monarchie centralisée et militaire, facilitant l'unité autrichienne par des réformes modérées ; l'alliance russe lui permit d'écraser les Hongrois et de faire échouer les projets de la Prusse en Allemagne ; il rallia les Etats moyens sous l'hégémonie autrichienne, rétablit la diète fédérale, humilia la Prusse à Olmutz ; il eut encore voulu faire entrer dans la confédération germanique et dans le Zollverein tous les Etats des Habsbourg. Une attaque d'apoplexie l'emporta, tandis qu'il négociait un rapprochement avec la France et l'Angleterre.

Le cardinal *Frédéric-Jean-Jacob-Célestin*, né le 6 avr. 1809, mort à Vienne le 27 mars 1885, fut le chef du parti féodal en Bohême, prince évêque de Prague à partir de 1849. A.-M. B.

Bibl. : Mœrath, dans *Zeitschrift des Bergischen Geschichtvereins;* Bonn, 1877 et 1881, t. XII et XVI. — Berger, *Das Fürstenhaus Schwarzenberg*, dans *Œster. Revue*, 1866. — J. Wagner, *Johann von Schwarzenberg ;* Berlin, 1893. — Meinardus, art. *Adam von Schwarzenberg*, dans *Allgem. deutsche Biographie*. — Zeissberg, art. *Felix-Ludwig von Schwarzenberg ; ibid.* — Prokesch-Osten, *Denkwürdigheiten aus dem Leben des Feldmarschalls Fürsten von Schwarzenberg;* Vienne, 1822 ; nouv. éd. 1861.

SCHWARZWALD (français *Forêt Noire*). Massif montagneux du S.-O. de l'Allemagne, sur la r. dr. du Rhin, dans le Wurttemberg et Bade. Long de 158 kil., large de 60 au S., 22 au N., il couvre près de 5.000 kil. q., dont deux tiers sont badois ; au S. et à l'O., il s'abaisse en pentes escarpées sur la vallée du Rhin, où débouchent ses vallons ; au N., la dépression du Kraichgau l'isole de l'Odenwald ; à l'E., il descend doucement vers la vallée du Neckar et se confond au S.-E. avec le Jura allemand de structure géologique toute différente. Le noyau du Schwarzwald est en effet constitué par le gneiss schistoïde et le granite injecté de porphyre ; mais au N. et à l'E., ces terrains sont recouverts de schistes carbonifères et de grès bigarré. A la lisière se voient les terrains triasiques plus récents, et à mesure qu'on avance vers la plaine, le jurassique, le tertiaire, l'alluvial. Tout le Sud et le Sud-Est est formé de gneiss ; le granite enveloppe ce noyau et arrive au S. jusqu'au Rhin, au N. jusqu'à la Murg ; à l'E., il reparaît au fond des vallées creusées dans le grès bigarré, très puissant de ce côté ; ce dernier terrain forme aussi une bande depuis Walashut sur le Rhin jusqu'à Pforzheim sur l'Enz. Peu de minerais (argent, cuivre, cobalt), quelques sources minérales (Bade, Kniebis, Badenweiler, Wildbad, etc.). — Dans la partie méridionale de la Forêt Noire, l'alt. moyenne est de 1.000 m. ; le point culminant est le Feldberg (1.494 m.) d'où rayonnent plusieurs arêtes ; citons ensuite, au S., le Herzogenhorn (1.417 m.) et le Hochkopf (1.265 m.) ; au S.-O., le Belchen (1.415 m.) et le Blaue Berg (1.167 m.) ; au N.-O., l'Erzkasten (1.286 m.) ; au N., le Tote Mann, le Kandel (1.243 m.). Sur le versant oriental sont de petits lacs (Feldsee, Titisee, Schluchtsee, etc.). Le massif est profondément entaillé par les vallées des affluents du Rhin : Wutach, Alb, Wehra, Wiese, Neumayer et Dreisam ; au N.-E. sont les sources du Danube enclavées entre les bassins des affluents directs du Rhin et de ceux du Neckar. La dépression creusée entre la Brigach (Danube) et la Kinzie (affl. du Rhin) sépare les deux parties de la Forêt Noirg. Au N. de cette coupure, elle ne forme plus qu'une sorte de haut plateau, d'alt. moyenne de 600 m., dominé par la Hornisgrinde (1.166 m.) et le Kniebis (965 m.) ; plus au N., les monts de Bade atteignent encore 1.002 m.,

EFERUS - Recherche & Classification numérique

on trouve toujours des lacs sur le versant oriental (Mummelsee, Wilde See). Au N. de la Murg, les hauteurs déclinent et, de cette rivière au Neckar, ne dépassent plus guère 500 m.

Le climat, rude sur les hauteurs, est doux dans les vallées, revêtues de riches prairies, de vergers et de bois; au-dessus de 750 m. sont les sapins. La population vit de la distillation des cerises, de l'élevage du bétail, du travail du bois que l'on flotte jusqu'en Hollande, de l'horlogerie, etc. — Les communications à travers la Forêt Noire sont assez difficiles, surtout en temps de guerre. De là, le rôle historique des *villes forestières* au S., le long du Rhin (Waldshut, Lauffenburg, Sæckingen, Rheinfelden) et celui de Fribourg, au débouché en plaine de la vallée du Dreisam, laquelle par le val d'Enfer (au N. du Feldberg) permet de traverser le massif méridional pour déboucher, soit sur la vallée de la Wutach, soit sur celle du haut Danube vers Schaffhouse ou vers Donaueschingen. Moreau la suivit en 1796. Plus au N., la vallée de la Kinzig, qui débouche en face de Strasbourg, fait pénétrer le chemin de fer jusqu'au cœur de la Forêt Noire; là il se bifurque par Sommerau vers le Danube au S.; par Schramberg vers le Neckar au N., vers Rottweil. Au N. de cette route, une autre, par le val de la Rench et le pied du Kniebis, atteint Nagold et Stuttgart. Nous laissons de côté les routes et petites voies ferrées qui de toutes parts se multiplient pour ouvrir aux touristes les sites de la Forêt Noire devenue une des villégiatures préférées de l'Allemagne. A.-M. B.

Bibl.: Schnar, *Neuester Schwazwaldführer*; Heidelberg. — Gothein, *Wirtschaftsgeschichte des Schwarzwaldes*; Strasbourg, 1892.

SCHWATKA (Frederick), explorateur polaire américain, né à Galena (Illinois) le 29 sept. 1849, mort subitement à New York le 1er nov. 1892. Originaire d'une famille polonaise émigrée de Dantzig, Schwatka entra à l'Académie militaire de West Point en 1867 et reçut ses galons en 1871. En 1877, le capitaine baleinier Th. Barry, de retour d'une campagne de chasse, montra une cuiller en argent marquée du cimier de sir J. *Franklin* (V. ce nom). Cette trouvaille fit naître l'espoir de retrouver les restes du célèbre explorateur. Schwatka fut mis à la tête d'une petite expédition, composée seulement de quatre blancs (colonel Gilder, historiographe de l'expédition; H. Klutschak, Fr. E. Mels, baleinier), et d'un Esquimau civilisé, J. Ebierbing, mieux connu sous le nom de Esquimau Joé. Le schooner *Eothen*, commandé par le même Barry, appareilla de New York le 18 juin 1878. Le débarquement eut lieu à un point de la baie d'Hudson, vers 63° 51′ lat. N. et 92° 44′ 51″ long. O. De là, les voyageurs entreprirent une exploration sur les glaces, interrogeant les Esquimaux, et furent assez heureux pour pouvoir reconstituer l'itinéraire suivi par les deux navires de l'expédition Franklin, *l'Erebus* et *la Terror*. Dans cette mémorable campagne, qui dura jusqu'en sept. 1880, Schwatka put donner sépulture aux restes de plusieurs compagnons de Franklin, recueillit un grand nombre d'objets servant à l'identification de quelques-uns d'entre eux et ramena le corps de l'un des officiers qui fut enterré avec grande pompe à Edimbourg (Ecosse). Schwatka accomplit, depuis, avec succès également, deux expéditions scientifiques dans l'Alaska, notamment dans les régions du Yukon et du mont Saint-Elie. Une quatrième campagne scientifique fut confiée à Schwatka en 1889, pour l'étude des tribus guerrières des Apaches, dans le N. du Mexique. Parmi les principales publications géographiques laissées par le lieutenant P. Schwatka, il y a lieu de citer — en dehors du récit fait par Gilder de la campagne à la recherche des restes de Franklin —: *Along Alaskas great River* (New York, 1885); *Nimrod in the North* (1885); *The Children of the Cold* (1886).

SCHWAZ. Ville du Tirol, sur la r. dr. de l'Inn; 4.000 hab. Eglise gothique de 1502, couverte de cuivre, couvent franciscain de 1515. Mines de fer et de cuivre. Vestiges des mines d'argent où travaillèrent au moyen âge jusqu'à 30.000 mineurs.

SCHWECHAT. Village de Basse-Autriche, au S.-E. de Vienne, sur la rivière Schwechat (56 kil.), affl. du Danube; 6.000 hab. Grand nœud de voies ferrées. Importante brasserie de la maison Dreher (800.000 hectol. par an.). Le 30 oct. 1848, Jellachich y défit les Hongrois.

SCHWECHTEN (Franz), architecte allemand, né à Cologne le 12 août 1841, élève de Stüler et de Gropius, dirigea la construction de la gare d'Anhalt à Berlin (1871-82), dont les proportions monumentales firent grand effet, celles des gares de Dessau et de Wittenberg, de l'Académie de Berlin, du monument de l'empereur Guillaume, etc.

SCHWEDT. Ville de Prusse, district de Potsdam, sur l'Oder; 10.114 hab. en 1895. — Manufacture de tabac; fonte, machines, vinaigre, etc. Château et parc de *Monplaisir*. Citée en 1138, ville en 1265, Schwedt fut le chef-lieu d'une seigneurie qui revint en 1609 au Brandebourg; les veuves des électeurs y résidèrent souvent; de 1689 à 1788, ce fut la résidence des margraves de *Brandebourg-Schwedt*, issus de Philippe-Guillaume, troisième fils du grand électeur.

Bibl.: Thomæ, *Gesch. der Stadt und Herrschaft Schwedt*; Berlin, 1873.

SCHWEGLER (Albrecht), érudit allemand, né à Michelbach (Wurttemberg) le 10 févr. 1819, mort à Tubingue le 5 juin 1857, élève de Baur, professeur à l'Université de Tubingue (1848), publia notamment: *Der Montanismus* (1841); *Das nachapostolische Zeitalter* (1846); un résumé hégélien de l'histoire de la philosophie, *Gesch. der Philosophie* (1848; 15e éd., 1891), des éditions d'Eusèbe (1852, 2 vol.), de la *Métaphysique d'Aristote* (1847-48, 4 vol.), une histoire romaine (*Rœmische Geschichte*, 1853-58, 3 vol.; 2e édit., 1867-71, plus les t. IV et V par Clason, 1873 et 1876), etc.

SCHWEIDNITZ. Ville de Prusse (Silésie), district de Breslau, située sur la Weistritz; 26.130 hab. en 1895. Eglise de 1330, bâtie par le duc Bolko II, avec une tour de 103 m., ancien palais de justice avec des caves célèbres. Importantes fabriques très actives de machines, meubles, gants, etc., pain d'épice renommé. La brasserie de Schweidnitz est célèbre depuis des temps reculés (*Schweidnitzer Schœps*). Grand marché de céréales et de sucre. Les fortifications ont disparu depuis 1864 pour faire place à un jardin public. — La ville fut prise en 1642 par Torstensson et les Suédois, en 1741 par les Prussiens, en 1757 par les Autrichiens; reprise en 1758 par les Prussiens; en 1761, par les Autrichiens qui la perdirent de nouveau en 1762 après une belle défense; en 1807, les Français s'en emparèrent et détruisirent les fortifications.

Bibl.: Schmidt, *Geschichte der Stadt Schweidnitz*, 1846-48, 2 vol.

SCHWEIGAARD (Antoine-Martin), juriste norvégien, né à Kragerœ le 11 avr. 1808, mort à Christiania le 2 févr. 1870, professeur à Christiania (1835), qu'il représenta à partir de 1841 au Storthing, publia *Commentar over den norske Criminallov* (1844-46; 3e éd., 1882-83); *Den norske Proces* (1849-58, 3 vol.; 5e éd., 1889-90). — Son fils *Christian*, né en 1838, fut quelque temps premier ministre (mars-juin 1884).

SCHWEIGHÆUSER (Jean), érudit français, né à Strasbourg le 26 juin 1742, mort à Strasbourg le 19 janv. 1830. Il y professa à partir de 1770, fut banni lors de la Révolution, rentra en 1794, devint bibliothécaire du séminaire (1806-15), professeur et doyen de la Faculté des lettres (1809-23). Outre ses éditions d'Appien (Leipzig, 1785, 3 vol.), Polybe (1789-95, 9 vol.), *Epictetœ philosophiæ monumenta* (1799-1800, 5 vol.), Athénée (Deux-Ponts, 1801-07, 14 vol.), Hérodote avec lexique (1816-24, 8 vol.), il a publié divers mémoires réunis dans *Opuscula academica* (1806, 2 vol.).

Son fils, *Godefroi*, né à Strasbourg le 2 janv. 1776, mort à Strasbourg le 14 mars 1844, précepteur chez Voyer

EFERUS - Recherche & Classification numérique

d'Argenson (1802), succéda à son père comme bibliothécaire ; il a publié : *Antiquités de l'Alsace* (Paris, 1828).

Bibl. : Spach, *les Deux Schweighæuser ;* Paris, 1871. — Rabany, *les Deux Schweighæuser ;* Paris, 1881.

SCHWEINFURT. Ville de Bavière, prov. de Franconie inférieure, sur la r. dr. du Main ; 13.515 hab. (en 1895). Elle conserve une partie des remparts bâtis par Gustave-Adolphe, une église gothique, un bel hôtel de ville gothique. Elle renferme de grandes fabriques de cordonnerie, de billes d'acier, de couleurs (*vert de Schweinfurt*, blanc de céruse, outremer). Ils'y tient tantôt une, tantôt deux fois par mois de grandes foires à bestiaux. Non loin sont les châteaux de *Mainberg* et *Peterstirn.* — Le château de *Suinfurt*, possédé dès le xᵉ siècle par les margraves de ce nom, fut rasé en 1003 ; la ville passa après 1057 aux comtes de Henneberg, reçut une charte au xiiiᵉ siècle et réclama l'immédiateté ; les évêques de Wurtzbourg, à qui elle était échue en gage, finirent par la lui vendre (1431). Elle fut brûlée par les gens de Nuremberg en 1554, annexée à la Bavière en 1803.

Bibl. : Beck, *Chronik der Stadt Schweinfurt*, 1836-41, 2 vol. — Enderlein, *Die Reichsstadt Schweinfurt* (au xviiiᵉ siècle), 1863, 2 vol. — Stein, *Gesch. der Stadt Schweinfurt*, 1873. — Du même, *Monumenta Suinfurtensia historia*, 1875.

SCHWEINFURTH (Georg-August), explorateur allemand, né à Riga le 29 déc. 1839. Il fréquenta les Universités de Heidelberg, Munich et Berlin (1856-62) et s'adonna particulièrement aux études de la botanique et de la paléontologie. Chargé de coordonner les collections rapportées du Soudan par von Barnim et R. Hartmann, Schweinfurth conçut le désir de visiter cette région. Son premier voyage date de l'année 1864-65, durant laquelle il parcourut les côtes de la mer Rouge. L'année suivante (1866), il se rendit à Khartoum. Ses publications comme ses recherches consciencieuses le classèrent bientôt parmi les voyageurs les plus méritants. Une grande mission scientifique pour l'intérieur de l'Afrique orientale lui fut confiée en 1868, sur les fonds de la *Humboldts Stiftung* (institution pour l'encouragement des voyages d'exploration) de Berlin. Elle fut exécutée, avec beaucoup de bonheur, de 1868 à 1871. La relation de ce grand voyage a été consignée dans *Im Herzen von Afrika* (éd. française : *Au cœur de l'Afrique ;* Paris, 1875). En 1873-74, Schweinfurth accompagna G. *Rohlfs* (V. ce nom) dans le désert de Libye. Il s'établit ensuite au Caire où il fonda, sur la recommandation du khédive, une société de géographie, et s'adonna, depuis, aux études d'histoire et d'ethnographie africaines (*Artes africanæ ;* Londres, 1875). P. Lem.

SCHWEINICHEN (Hans), chevalier silésien, né au château de Grœdizberg le 25 juin 1552, mort à Liegnitz le 23 août 1616. Maréchal des ducs de Liegnitz, a laissé un journal qui est un document capital pour la connaissance des mœurs de son époque ; Osterley et Wolzogen l'ont édité en 1878 et 1885. Citons aussi l'ouvrage de Wutke, *Das Merkbuck von Hans von Schweinichen* (Berlin, 1893).

SCHWEINITZ (Hans-Lothar de), militaire et diplomate prussien, né à Kleinkirchen (Silésie) le 30 déc. 1822. Entré dans la garde royale en 1840, aide de camp du roi, il fut envoyé à Saint-Pétersbourg en 1840, nommé représentant de la Confédération de l'Allemagne du Nord à Vienne en 1869, ambassadeur à Vienne (1871), à Saint-Pétersbourg (1876-92) ; il avait été promu général d'infanterie en 1884.

SCHWEINITZ (Rudolf), sculpteur allemand, né à Charlottenbourg le 15 janv. 1839, se suicida à Berlin le 8 janv. 1896. Il a travaillé à l'ornementation de la Galerie nationale de Berlin et fait plusieurs bas-reliefs représentant des scènes de son histoire pour son hôtel de ville. Il a encore exécuté des monuments à Cologne, Thorn, Gera, et de nombreux bustes, entre autres, ceux de *Guillaume Ier* et de son fils.

SCHWEITZER (Jean-Baptista de), poète dramatique et homme politique allemand, né à Francfort-sur-le-Main le 12 juil. 1833, mort dans la villa Giessbach, sur le lac de Brienz, le 28 juil. 1875. Issu d'une vieille famille patricienne, il fit des études de droit à Berlin et Heidelberg et devint avocat à Francfort, mais il s'occupa dès l'abord plus de politique et de littérature que de jurisprudence. Après la mort de Lassalle (1864), il devint président de l'Association allemande des travailleurs et publia le *Sozialdemokrat* qui eut de grandes difficultés avec le gouvernement prussien. Il fut nommé, en 1867, membre du Reichstag de l'Allemagne du Nord, en 1871, il quitta la présidence de l'Association des travailleurs et se retira de la vie politique. Il a laissé un assez grand nombre de drames et de comédies dont les principaux sont : *Alcibiades* (1858) ; *Frédéric Barberousse* (1858) ; *Canossa* (1871) ; *Die Darwiniand* (1875) ; *Die Eidechse* et *Epidemisch* (1876). Il a publié aussi des brochures de propagande : *Zur deutschen Frage* (1862) et un roman socialiste, *Lucinde, oder-Kapital und Arbeit* (Francfort, 1864, 2 vol.).

SCHWELM. Ville de Prusse, district d'Arnsberg (Westphalie), à l'O. de Barmen ; 14.716 hab. en 1895. Fonte, tréfilerie, émaillage et nickelage, etc.

Bibl. : Tobien, *Bilder aus des Gesch. von Schwelm*, 1890.

SCHWENCKFELDT (Gaspard de), théologien mystique né de famille noble, au château d'Ossing (Silésie) en 1490, mort en 1561. Après avoir été (dès 1522) un auxiliaire zélé de Luther, il lui reprocha de laisser inachevée l'œuvre de la réformation, en attribuant une part insuffisante à la vie intérieure et à l'illumination par le Saint-Esprit : Schwenckfeldt les considérait comme les moyens uniques du salut. Banni de la Silésie, sur les instances de Luther, il se retira en Souabe (1528) ; puis séjourna successivement à Strasbourg, à Augsbourg, à Spire et à Ulm. Après sa rupture avec Luther, il avait prêté pendant quelque temps son appui aux anabaptistes ; mais il se sépara d'eux, pour former une secte vouée à sa doctrine personnelle. Il enseignait que Dieu se communique directement à chaque homme ; le Christ devient homme en nous par la vertu de son Esprit ; la régénération s'opère par la parole intérieure, non par des procédés extérieurs ; le Christ a apporté du ciel son corps ; après sa résurrection, il a fait participer son corps à sa divinité. Les discussions ne produisent aucun avancement dans la vérité. La lumière vient de Dieu seul ; les hommes doivent l'attendre dans la paix et dans le silence. — L'austérité des mœurs de Schwenckfeldt, sa piété et la conviction qui l'animait, lui valurent beaucoup de disciples en Silésie et en Souabe. Ils se donnaient le nom de *Confesseurs de la gloire de Dieu.* Ils furent longtemps persécutés : ils n'obtinrent la tolérance légale qu'en 1742. Un certain nombre avaient émigré en Amérique et fondé une colonie à Philadelphie. — Œuvres principales : *De statu, officio et cognitione Christi* (1546) ; *Epistola plena pietatis de dissensione et dijudicatione opinionum Lutheranæ et Zwingliannæ in articulo de cœna Domini, deque aliis multis doctrinæ capitibus* (1554) ; *Quæstiones aliquot de Ecclesia christiana* (1561). E.-H. V.

SCHWENDENER (Simon), botaniste suisse, né à Buchs (Saint-Gall) le 10 févr. 1829. Il fut nommé, en 1867, professeur de botanique à Bâle, et directeur du Jardin botanique de cette ville, passa en 1877 à Tubingue, et, l'année suivante, devint professeur de botanique physiologique à Berlin. Il est surtout connu par sa théorie lichénologique, d'après laquelle les Lichens ne seraient autre chose qu'un commensalisme entre des Algues et des Champignons qui vivraient en parasites sur elles. Un grand nombre de ses ouvrages se rapportent à ce sujet depuis 1860, d'autres à la physiologie végétale. Dr L. Hn.

SCHWENINGER (Ernst), médecin allemand contemporain, né à Freistadt (Bavière) le 15 juin 1850. Assistant de Buhl à Munich en 1870, il devint privat-docent en 1875. Il a joui de la faveur spéciale de Bismarck, et

EFERUS - Recherche & Classification numérique

a été nommé, grâce à lui, professeur à l'Université de Berlin en 1884, puis membre extraordinaire du Bureau de santé, et directeur de la clinique dermatologique à l'hôpital de la Charité. En 1886, il a créé à Heidelberg un sanatorium spécial pour la cure de l'obésité d'après sa méthode. On a de lui : *Gesammelte Arbeiten* (Berlin, 1886, in-8). Dr L. Hn.

SCHWERIN. Ville d'Allemagne, capitale du grand-duché de Mecklembourg-Schwerin, au S.-O. du lac de *Schewerin* (64 kil. q., à 37 m. d'alt.); 36.388 hab. en 1895. On a bâti dans une île le palais ducal (1845-57), moderne comme les édifices de la ville; le parc, de style français, fut établi en 1708; le musée renferme 1,200 tableaux parmi lesquels de beaux hollandais. L'industrie est assez active, ébénisterie, scierie, briqueterie, etc. — Charte urbaine de 1166. L'ancien évêché de Schwerin, sécularisé en 1648, avait pour siège Butzow.

Bibl. : Fromm, *Chronik der Stadt Schwerin*, 1862-92.

SCHWERIN. Famille de Poméranie originaire du Mecklembourg où elle s'éteignit au début du xvie siècle; la branche poméranienne a essaimé en Prusse, Pologne, Suède, Courlande, Bavière et se continue au xxe siècle par douze lignées. Les plus connus de ses membres furent : *Otto* (1616-79), confident du grand électeur; — *Kurt-Christoph*, né à Lœwitz le 26 oct. 1684, tué à Prague le 6 mai 1757, qui servit dans l'armée hollandaise (17 oct. 1706), mecklembourgeoise (1706-20), et fut envoyé par le duc à Bender où il demeura un an près de Charles XII (1711-12); il défit en 1719 les Hanoyriens. Passé en 1720 au service du roi de Prusse, Frédéric II le fit maréchal et comte (1740) et se mit à son école; ce fut lui qui regagna la bataille de Mollwitz très compromise (10 avr. 1741). En 1744, il marcha de Glatz sur Prague, où, rejoint par le roi, il dicta la capitulation (16 sept.); il dirigea aussi la retraite très habilement. Au début de la guerre de Sept ans, il observa, puis envahit la Bohême; il fut tué à la bataille de Prague.

Bibl. : Gollmert, W. et L. von Schwerin, *Gesch. des Geschlechts von Schwerin*; Berlin, 1878, 3 vol.— Varnhagen von Ense, *Ausgemæhlte Schrifte*; Leipzig, 1873, t. VI.

SCHWETZ. Ville de Prusse, district de Marienwerder, sur la Vistule; 7.000 hab. (en 1895). Sucre, chaussures, vannerie.

SCHWETZINGEN. Ville d'Allemagne, grand-duché de Bade, sur le Leimbach; 5.538 hab.; château ducal du xviie siècle, avec parc imité de Versailles.

Bibl. : Stœckle, *Grundriss einer Gesch. der Stadt Schwetzingen*, 1890.

SCHWIEBUS. Ville d'Allemagne, district de Francfort (Brandebourg); 8.431 hab. Grande fabrication de toiles; fonte, machines; mines de lignite, etc. — Schwiebus était le chef-lieu d'un pays dépendant de la principauté de Glogau depuis 1335. Un pacte de succession conclu en 1537 assurait ces pays au Brandebourg; mais à l'extinction des ducs de la famille des Piast (1675), l'empereur les revendiqua (V. Silésie), et le grand électeur transigea le 7 mai 1686, moyennant la cession de Schwiebus que son fils s'engageait d'ailleurs, par traité secret, à restituer; il le fit en 1695, et ce n'est qu'en 1742 que la Prusse le reprit.

SCHWILGUÉ (Jean-Baptiste), mécanicien et horloger français, né à Strasbourg le 18 déc. 1776, mort à Strasbourg le 15 déc. 1856. Il étudia, sans maîtres, les mathématiques et l'astronomie, se fit horloger et, en 1808, fut nommé professeur de mathématiques et vérificateur des poids et mesures à Schlettstadt. En 1827, il vint s'établir à Strasbourg, où il s'associa avec un autre mécanicien, Rollé, pour la fabrication des bascules et des ponts à bascule, qu'il dota d'importants perfectionnements. En 1838, il entreprit la reconstruction de la célèbre horloge de la cathédrale de *Strasbourg* (V. ce mot). Le nouveau mécanisme, l'un des plus merveilleux qui existât, fut tout entier imaginé et exécuté par lui, et il termina en quatre années ce magnifique travail. Précédemment, en 1821, il avait construit une autre horloge monumentale pour une église de Schlettstadt. Il a publié : *Description abrégée de l'horloge de Strasbourg* (Strasbourg, 1843).

Bibl. : Ch. Schwilgué, *Notice sur mon père, J.-B. Schwilgué, sa vie et ses travaux*; Strasbourg, 1857.

SCHWIND (Moritz-Ludwig de), peintre et dessinateur autrichien, né à Vienne le 21 janv. 1804, mort à Munich le 8 févr. 1871. De famille noble, il fit ses études artistiques sous la direction de Ludwig Schnorr à Vienne et vint, en 1828, à Munich, auprès de Cornélius. Il y travailla à la bibliothèque de la reine (série de tableaux d'après Tieck); puis, à Hohenschwangau, il peignit une *Vie de Charlemagne*. En 1832, il alla à Rome; à son retour d'Italie, il peignit des fresques au *Kœnigsbau* de Munich; fit la décoration murale du château de Rödigsdorf à Leipzig (*l'Amour et Psyché*) et le *Brautfahrt des Ritters Kurts*, d'après Gœthe (à la Kunsthalle de Carlsruhe). Dans cette dernière ville, où il fut appelé en 1839, il composa *Der Ritt Kunos von Falkenstein* (à Leipzig); puis le *Sängerkrieg auf der Wartburg* (à Francfort); *Der Hochzeitsmorgen der Rose* (Berlin, 1847); *Die Sinfonie* (Pinacothèque de Munich, 1849). Nommé professeur à l'Académie de Munich en 1847, il décora la Wartbourg en 1853 (*Vie de sainte Elisabeth*), puis, en 1857, peignit le *Kaiser Rudolfs Todesritt nach Speyer* (à Kiel). Ses œuvres les plus populaires sont : *Aschenbrödel* (*Cendrillon*); *Die sieben Raben*; *Die schöne Melusine* (à Vienne); ses cartons pour la cathédrale de Glascow, pour l'autel de la Frauenkirche de Munich (1860), auxquels succèdent ses fresques pour l'église de Reichenhall, en Tirol (1863). En 1866, il fit les décors de la *Flûte enchantée* (Opéra de Vienne). Comme dessinateur, Schwind collabora à plusieurs journaux illustrés, dont le principal est les *Fliegende Blätter*. J.-G. Prod'homme.

Bibl. : H. Holland, *Moritz von Schwind*; Stuttgard, 1873.

SCHWOB (Mayer-André-Marcel), littérateur français, né à Chaville (Seine-et-Oise) le 23 août 1867. Il fit ses études au lycée de Nantes, puis à Paris (1883), et passa sa licence ès lettres (1888). Dès l'année suivante, il commença sa collaboration à divers journaux et revues (*Echo de Paris*, *Evénement*, *Journal*, *Revue des Deux Mondes*, *New Review*). Il a publié, de 1891 à 1900, un certain nombre de contes, nouvelles, dont quelques-uns ont pris la forme et le développement du roman : *Cœur double*, *le Roi au masque d'or*, *le Livre de Monelle*, *Mimes*, *la Croisade des Enfants*, *Spicilège*, *la Porte des Rêves*, *Vies imaginaires*. Il a traduit le roman de Daniel de Foë : *Moll Flanders*, et fait jouer sa traduction de *Hamlet* (en collaboration avec Eugène Morand) au théâtre Sarah-Bernhardt (1898). Enfin, il a retrouvé et fait paraître diverses pièces curieuses se rapportant à la vie du poète François Villon (documents sur les Coquillards, bande de voleurs à laquelle le poète fut affilié vers 1455, sur le procès relatif à la pierre du Pet-au-Diable, affaire qui fut le sujet de la première œuvre perdue de Villon, etc.). Marcel Schwob professe qu'il n'y a rien en art que le particulier : sa langue sobre et choisie, une belle culture littéraire, le tour étrange de son imagination donnent à ses contes un grand charme; observateur à la fois minutieux et fantaisiste, il mêle avec beaucoup d'art la réalité et la rêverie : *le Livre de Monelle* reste une de ses œuvres les plus délicates. On a reproché quelquefois à l'auteur une certaine paresse d'imagination et le goût du mystère. Marcel Schwob a épousé (sept. 1900) Mlle Marguerite Moreno, de la Comédie-Française. Ph. B.

SCHWYTZ, I. Ville. — Bourg de Suisse, ch.-l. du canton du même nom; 6,663 hab. Très belle situation au fond d'un élargissement de la vallée de la Muotta, dans un site fertile, bien emplanté d'arbres fruitiers, dominé par les pyramides imposantes des deux Mythen et par le Rigi. Cette localité possède le collège catholique de Mariahilf.

EFERUS - Recherche & Classification numérique

II. Canton. — Canton de Suisse, limité au N. par celui de Zurich, à l'E. par Glaris, au S. par Uri, à l'O. par Zoug et Lucerne, 908 kil. q.; 50.378 hab. (au 1er déc. 1888). Il se divise en six districts : Einsiedeln, Gersau, Hœfe, Küssnacht, Marh Schwytz. Ce pays appartient aux contreforts des Alpes, ses vallées aux bassins de la Reuss et de la Linth. La montagne la plus élevée a 2.284 m. d'alt.; les plus remarquables, sont les Mythens deux magnifiques pyramides dont les pieds se touchent. Les vallées principales sont celles de Schwytz et de la Muotta, qui descendent en pente douce du pied des montagnes jusqu'au lac des Quatre-Cantons, la March dans la direction du lac de Zurich, le Waeggithal. Il y a plusieurs plateaux montagneux, dont l'un est occupé par l'importante abbaye d'*Einsiedeln* (V. ce mot). Les lacs de Zurich, Zoug et des Quatre-Cantons appartiennent, pour une partie, à celui de *Lowerz* (V. ce mot), pour la totalité, au cant. de Schwytz. Les cours d'eau principaux sont la Muotta qui se jette dans le lac des Quatre-Cantons et l'Aa qui s'écoule dans celui de Zurich. Le cant. de Schwytz possède, outre le chef-lieu, quelques localités importantes : Brummen, Gersau, Einsiedeln, Lachen, Wollerau, Kussnacht.

La population est principalement agricole. La culture des arbres fruitiers a pris dans quelques régions une grande importance, notamment celle du cerisier. Il y a aussi de l'industrie : la distillation et la filature du coton et de la soie. En outre, le canton contient un grand nombre de stations de touristes très connues : Brunnen, Gersau, le Rigi, dont quelques-uns des hôtels se trouvent sur territoire schwytzois. L'abbaye d'Einsiedeln, pèlerinage renommé au loin, attire un grand nombre d'étrangers. Il existe à Ingenhohl un couvent qui forme des sœurs hospitalières et des sœurs enseignantes. La population, très catholique, ne rentre pas dans la catégorie des cantons avancés. Elle a diminué d'un millier d'âmes entre les recensements de 1880 et 1888, mais paraît stationnaire depuis lors. La mortalité annuelle est de 1.100, la natalité de 1.500 têtes. Les champs et prairies occupent 53.490 hect., les bois 12.240, les lacs 5.430, les rochers 17.510. En 1896 on comptait environ 1.100 chevaux, 32.000 bœufs (d'une race renommée), 10.600 porcs, 6.000 moutons, 10.000 chèvres, 5.300 ruches. L'industrie nourrit les 2/5 de la population.

Le cant. de Schwytz, qui se trouvait précédemment placé sous le régime de la démocratie directe, a échangé ce système en 1848 contre la démocratie représentative. La constitution actuellement en vigueur institue le referendum pour toutes les lois et les traités, ainsi que pour les dépenses excédant un certain chiffre. Le droit d'initiative populaire est également consacré ; de même la révocation des autorités législatives et exécutives. Le pouvoir législatif est exercé par le conseil cantonal, l'exécutif par le conseil d'Etat de sept membres, nommé pour quatre années par le conseil cantonal. En 1895 la dette était de 2.484.000 fr., le domaine valant 1.165.000 fr. Le budget accusait 485.790 fr. en recettes et 457.524 fr. en dépenses.

Le pays de Schwytz était une communauté de paysans libres, en querelles fréquentes avec l'abbaye d'Einsiedeln, notamment en 1114, 1144 et 1217. Frédéric II reconnut en 1240 les gens de Schwytz comme sujets directs de l'Empire. Toutefois la maison de Habsbourg réussit à soumettre les gens de Schwytz vainement insurgés (1245-50). C'est alors qu'ils s'entendirent avec leurs voisins d'Uri et d'Unterwald ; ces trois petits pays formèrent, en 1291, une alliance qui maintint leur indépendance contre la maison de Habsbourg (Autriche) par la force des armes. Cette alliance, renouvelée en 1315, s'étendit par le fait. Uri, Schwytz et Unterwald reçurent encore d'autres alliés ou entrèrent eux-mêmes dans d'autres alliances. Ainsi se forma la fédération des Suisses. C'est le canton de Schwitz qui, probablement en raison du rôle dirigeant qu'il assuma dans la guerre de Zurich (1436-50), a donné son nom à la Suisse. Conquis par les Français, il fut privé par eux, en 1798, des pays qu'il avait assujettis, mais reçut la petite république de Gersau (1803). Malgré ses tentatives réitérées, le district de Schwytz n'a pu maintenir ses privilèges à l'encontre des autres, et depuis 1848 les droits sont égaux. Dr Gobat.

SCHYN. Passage de Suisse, dans le cant. des Grisons, entre Furstenau et l'Albula ; il domine les gorges profondes au fond desquelles coule la rivière de l'Albula.

SCIACCA. Ville de l'Italie méridionale, ch.-l. d'arr. de la prov. de Girgenti, située sur la côte S.-E. de la Sicile, à 6 kil. au N.-O. du cap San Marco, et placée sur un haut rocher qui domine la mer de 80 m. Elle comptait, en 1898, 25.395 hab. Elle possède un gymnase, une école technique et une bibliothèque de 10.000 volumes. Elle est ornée d'une cathédrale du XIe siècle, d'innombrables couvents et les châteaux des familles Luna et Perollo. Le port est petit, doit son activité à la pêche à la sardine, et avait été fréquenté en 1894 par 411 vaisseaux (68.338 tonnes). A 2 kil. à l'O. se trouvent des bains de soufre renommés.

SCIAGE (Techn.) (V Scierie).

SCIALOJA (Antonio), économiste et homme politique italien, né à San Giovannia Teduccio, près de Naples, le 31 juil. 1815, mort à Rome le 14 oct. 1877. Ses *Principi dell'economia sociale* (1840) le firent nommer, en 1845, professeur à l'Université de Turin. Il laissa l'enseignement en 1848 pour accourir à Naples où le roi venait d'octroyer une constitution, et fit partie du ministère de Carlo Troya. Après le coup d'Etat du 15 mai, il fut arrêté et condamné, en 1852, à neuf ans de fers qui, par intercession du nouvel empereur des Français, furent commués en exil. Il revint alors à sa chaire, qu'il n'abandonna plus qu'au moment de la conquête du Napolitain par Garibaldi. Déjà député de Moncalvo dès 1859, il fut ministre des finances dans le cabinet italien de La Marmora. Passé au Sénat, il fut vice-président en 1871. En 1872, ministre de l'instruction dans le cabinet Lanza-Sella, puis dans celui de Minghetti, il tomba sur la question de l'enseignement gratuit et obligatoire, qu'il avait posée. E. Casanova.

Bibl. : Carlo de Cesare, *La vita, i tempi e le opere di Antonio Scialoia ;* Rome, 1879.

SCIAMERONI (Francisco Furini), peintre italien (V. Furini).

SCIARPA (Gherardo Curci, dit), chef de bande royaliste napolitain, qui n'eut qu'un moment de célébrité, grâce à l'organisation qu'en 1791, au moment de la conquête de Naples par le général Championnet, il sut donner à l'insurrection royaliste dans la province de Salerne, puis dans toutes les provinces de terre ferme. Cette organisation permit au cardinal Ruffo de débarquer sur le continent, et à l'aide de ce ramassis de bandits qui prit le nom d'armée de la Sainte Foi ou *Sanfedista*, de reconduire à Naples le fugitif Ferdinand IV. Celui-ci, pour récompenser Sciarpa, le nomma baron et colonel et l'envoya à la tête de quelques soldats contre Rome. Mais ceux-ci, au premier coup de canon, s'enfuirent : leur chef disparut de la scène politique. E. Casanova.

SCIATHOS. Ile de Grèce (V. Skiathos).

SCIATIQUE (Path.). Le nom de sciatique ou de névralgie sciatique est réservé à la névralgie et à la névrite du plexus sacré, du nerf sciatique et de ses principales divisions. Le symptôme principal de la sciatique, comme de toutes les névralgies, est la douleur, qui dans le cas présent a pour siège le membre inférieur. Cette douleur est à la fois continue et paroxystique. Ses caractères et ses localisations permettent de distinguer la sciatique véritable des affections de la hanche et du membre inférieur avec lesquelles la confondaient les anciens auteurs, en établissant dans le groupe sciatique, ainsi élargi, un certain nombre de subdivisions. La sciatique siège habi-

EFERUS - Recherche & Classification numérique

tuellement d'un seul côté, bien qu'il puisse exister des sciatiques doubles. Ces sciatiques doubles ne méritent plus dans la plupart des cas, le nom de névralgiques; elles sont provoquées par une compression de voisinage (tumeurs du petit bassin, etc.), ou consécutives à une affection médullaire ou au diabète.

Le début de la sciatique peut être lent ou brusque, mais l'affection se caractérise d'emblée par des phénomènes douloureux. Lorsque le début est lent, les premières douleurs sont peu marquées et consistent en de simples fourmillements, en crampes, en *inquiétudes*. Puis les douleurs véritables font leur apparition et sous deux formes, continue et paroxystique. En d'autres termes, le malade atteint de sciatique souffre d'une façon constante, mais habituellement supportable, puis, par moments, il est torturé par de violents élancements douloureux, véritables crises, assez violentes parfois pour arracher des cris au patient. La douleur sous l'une et l'autre forme se localise suivant le trajet du sciatique, en s'irradiant suivant ses branches.

Mais outre l'endolorissement de tout le tronc nerveux, que l'on peut constater par la pression, il existe un certain nombre de points d'élection où cette même pression provoque une douleur plus violente et qui servent pour ainsi dire de foyers à l'irradiation douloureuse. Ce sont pour la plupart les points de branchement des rameaux secondaires. Volleix en a décrit un grand nombre. Nous nous contenterons de signaler les principaux : points lombaire, sacro-iliaque ; points fessiers, rétro-trochantériens, fémoraux, poplité, péronier et malléolaire, dont le nom indique suffisamment la place. La douleur des paroxysmes peut éclater à la moindre occasion, elle est descendante, et tantôt profonde, tantôt superficielle. Souvent la marche réveille cette douleur ainsi que les mouvements imprimés au membre inférieur. C'est ainsi par exemple que si l'on fléchit sur le bassin tout le membre inférieur en extension l'on réveille la douleur, tandis que si l'on a soin au préalable de fléchir la jambe, le mouvement de flexion de la cuisse sur le bassin est indolore. C'est là ce que l'on nomme le signe de Lasègue, qui permet de différencier très facilement les affections de la hanche de la sciatique simple. En dehors du phénomène douleur, l'on constate de l'impotence fonctionnelle, fonction à la fois de la douleur, de l'atrophie musculaire (trouble trophique) et d'un léger degré de parésie. L'impotence fonctionnelle est plus ou moins marquée, mais se caractérise toujours par un degré plus ou moins accentué de boiterie. Lorsque l'affection persiste un peu de temps, il n'est pas rare de voir apparaître une déviation vertébrale, avec inclinaison du tronc du côté opposé à celui où siège la sciatique. Cette déviation est du reste en rapport exact avec la maladie et disparaît avec elle. L'atrophie musculaire peut être précoce et tardive; précoce elle caractérise plus spécialement la forme névritique de la sciatique. Cette atrophie frappe les muscles du membre inférieur ou en totalité, ou partiellement, ce qui est moins fréquent. Survenant à la suite de la névralgie, elle disparaît rapidement et ne s'accompagne pas de troubles de la dégénérescence. Il en est autrement à la suite de la névrite sciatique où l'atrophie musculaire est tenace. Il existe assez souvent des troubles de l'innervation cutanée, consistant en hyperesthésie ou bien, phénomène plus intéressant, en anesthésie. La durée de la sciatique, en tant qu'accès, est très variable (de deux à huit semaines d'après Erb), mais d'une part les récidives sont fréquentes et, d'autre part, certaines formes de sciatique se prolongent pendant très longtemps. La sciatique a été divisée en plusieurs catégories que l'on peut résumer ainsi : sciatique névralgie, à début brusque, à douleurs vives, sans troubles trophiques marqués, de peu de durée ; sciatique névrite, à début lent, moins douloureuse, accompagnée de troubles trophiques précoces, de durée longue ; sciatique symptomatique (tumeurs, diabète) dont le pronostic et la durée dépendent absolument de l'affection causale.

La sciatique est plus fréquente chez l'homme et n'apparaît guère avant l'âge de vingt ans. Comme toutes les névralgies, elle n'apparaît que sur un terrain prédisposé par une tare névropathique. Les causes directes qui la provoquent sont fort nombreuses, il faut mettre en première ligne le refroidissement et la compression ; mais un certain nombre de maladies générales, le rhumatisme, la goutte, le diabète, la blennorrhagie, la syphilis, les affections cachectisantes doivent être aussi invoquées. Enfin, il est des cas où la présence de veines variqueuses et enflammées à l'intérieur du tronc sciatique est la seule cause de l'affection.

La sciatique est une affection facile à diagnostiquer; elle doit être distinguée du rhumatisme musculaire de la cuisse, dont la douleur est mal localisée, sans points précis, de l'arthrite sèche de l'articulation de la hanche et de la coxalgie. Le signe de Lasègue permet de faire ce diagnostic, si l'on a soin d'y joindre la modalité des symptômes, dont il a été traité dans les chapitres concernant ces affections. Il faut encore reconnaître la cause et la nature de la sciatique. Cette cause devra, lorsqu'elle existe, être traitée avant tout. Quant à la sciatique elle-même, elle peut et doit être traitée par des moyens locaux et par les analgésiques généraux. L'antipyrine, l'exalgine, l'opium amènent un assez prompt soulagement et peuvent être donnés par la voie buccale ou mieux encore en lavement. Les injections hypodermiques de morphine doivent être réservées aux cas où la douleur est insupportable ; les injections locales d'antipyrine sont assez efficaces, mais elles provoquent de vives douleurs et sont souvent irritantes. Les calmants peuvent être employés en applications externes (liniments et pommades). La révulsion sous ses diverses formes ne doit pas être négligée. La révulsion de choix est celle que l'on pratique à l'aide du siphon de chlorure de méthyle ou d'éthyle. Les pointes de feu et la vésication ont leur indication spéciale dans les sciatiques tenaces. L'électricité sous forme de courants continus peut rendre des services dans les névrites par l'élimination du nerf.

Le massage et l'hydrothérapie sont à recommander lorsque les douleurs sont apaisées, pour remédier à l'atrophie musculaire et favoriser le retour des mouvements normaux. Dans les sciatiques rebelles, les douches de vapeur, et particulièrement de vapeurs sulfureuses sont très utiles. Le traitement hydro-minéral dans des stations appropriées, et particulièrement à Aix-les-Bains, et celui par les boues (fango) de Battaglia ne doit pas non plus être négligé. Enfin, lorsque l'on constate la présence de varices, il est bon de faire porter un bas élastique. Quant au traitemeut chirurgical par l'élongation du nerf sciatique, il ne donne que des résultats incertains et est à peu près abandonné; Jaboulay recommande la destruction des filets sympathiques du nerf sciatique. Dr M. Potel.

SCIATIQUE (Anat.). *Artère sciatique* (V. Ischiatique).

Nerf sciatique (Grand). Branche terminale du plexus sacré. Il sort du bassin par l'échancrure sciatique sur le bord postérieur de l'os iliaque, et descend le long de la face postérieure de la cuisse en donnant des rameaux aux muscles biceps, demi-tendineux, demi-membraneux et grand adducteur. Au niveau du creux du jarret, il se bifurque en *sciatique poplité interne* et *sciatique poplité externe*. Le premier accompagne les vaisseaux poplités, fournit le saphène externe, des rameaux à l'articulation et aux muscles jumeaux, poplité, soléaire et plantaire grêle ; puis il passe dans l'anneau du soléaire, et, prenant ensuite le nom de *tibial postérieur*, il descend le long de la jambe en compagnie des vaisseaux tibio-postérieurs, et fournit des filets au fléchisseur commun, au fléchisseur propre des orteils et au jambier postérieur. Arrivé dans la concavité du calcanéum, il se divise en *plantaire interne* qui se distribue aux muscles de la région interne du pied, aux deux premiers lombricaux et fournit les collatéraux de 3 orteils

EFERUS - Recherche & Classification numérique

1/2 (comme le médian à la main), et en *plantaire externe* qui innerve tous les autres muscles et donne les collatéraux de 1 orteil 1/2 (comme le cubital à la main). — Le *sciatique poplité externe* longe le tendon du biceps, fournit l'accessoire du saphène externe (saphène péronier), contourne la tête du péroné et se bifurque en *tibial antérieur* et *musculo-cutané*. Le tibial antérieur suit les vaisseaux tibiaux et innerve les muscles de la région antérieure de la jambe, le muscle pédieux, et donne les collatéraux profonds du premier espace interosseux. Le musculo-cutané se distribue aux deux muscles péroniers latéraux, traverse l'aponévrose jambière, et se termine en formant les collatéraux dorsaux de 3 orteils 1/2 (les plus internes).

Petit nerf sciatique (V. Fessière).

SCICCLI. Ville de Sicile, prov. de Syracuse, au S. de Modica ; 12.000 hab., 6 églises ; à 9 kil. est le port de *Sampieri*.

SCIE. I. Archéologie préhistorique. — L'homme s'est aperçu de très bonne heure qu'à défaut de lame au tranchant vif, mince et résistant au choc, il ne pouvait couper le bois et l'os que par le frottement contre eux d'instruments rugueux qui les usaient. Aussi trouve-t-on parmi les plus anciens outils de pierre à tout usage, même parmi les pointes massives appelées haches ou coups de poing, des pièces dont les bords aux retouches plus ou moins petites ont été employées à la manière de scies. Cependant l'homme quaternaire travaillait peu ou point le bois, mais il sciait parfois l'os et la corne avec des tronçons rectangulaires de lames retouchés. Le nom de scie, désignant un instrument spécial, ne peut s'appliquer qu'à des silex de l'époque néolithique. Ce sont des lames à dentelures très fines, dont une partie restée lisse tenait lieu de poignée, ou qui étaient retouchées tout entières et fixées à l'aide de bitume dans une rainure pratiquée dans un morceau de bois court qu'on tenait par sa partie supérieure ou dans des tiges dont les deux tiers étaient arrondis pour servir de manche. Des scies de ce genre ont été recueillies un peu partout, dans les dolmens, les palafittes. Elles ont été d'un usage universel. Le Danemark en a fourni de très grandes et en forme de croissant. Dans la suite et une fois en possession du métal, l'homme n'a fait qu'imiter ses primitifs outils. Zaborowski.

II. Technologie. — La *scie* (fig. 1) est un outil ordinairement formé d'une lame d'acier longue et étroite, pourvue le plus souvent de dents d'un côté, montée dans une armature en bois et servant au débitage des bois, des pierres et des métaux. Les différentes parties de la scie

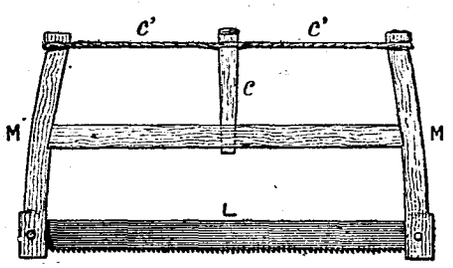

Fig. 1. — Scie de charpentier. — L, lame ; MM, montants ; c, clef ; c'c', corde.

portent des dénominations spéciales, c'est ainsi que la projection du contour d'une dent sur le plan de la lame se nomme le *profil* de cette dent ; il est limité latéralement par les *faces* de la dent, longitudinalement par les *côtés* de cette dent qui ne sont autre chose que les prolongements des faces de la lame. On appelle *arêtes latérales* les intersections des côtés et des faces de la dent qui forment ainsi un dièdre aigu, d'ouverture variable suivant l'inclinaison des faces. L'arête du dièdre constitue le *tranchant* de la dent et l'arête formée par l'intersection des deux faces constitue l'*arête du sommet*. Les dents ne sont pas toujours situées dans le plan de la lame ; elles sont dévoyées alternativement à droite et à gauche de ce plan, et l'on appelle *voie* l'épaisseur de la scie (fig 2) comptée, dans le plan transversal, de dehors en dehors des dents. La voie est toujours plus grande que l'épaisseur de la lame, afin d'éviter les frottements latéraux qui produiraient l'échauffement de l'outil et une augmentation d'effort, mais elle ne doit pas dépasser le double de l'épaisseur des dents pour qu'il ne se produise pas, pendant le sciage, un vide entre les dents ; la matière ne serait pas sciée par l'outil et donnerait lieu à un frottement nuisible et, de plus, la matière perdue par l'épaisseur du trait de scie serait augmentée sans utilité. Le jeu entre la lame et le trait doit être strictement limité à celui nécessaire pour le dégagement de la sciure logée soit dans l'intervalle des dents, soit latéralement, et pour éviter le frottement latéral nuisible. La voie doit être d'autant plus grande que la matière à scier fournit une sciure foisonnant davantage. Il est utile que toutes les dents d'une scie travaillent également, aussi donne-t-on à toutes les dents d'une même scie même forme et même voie.

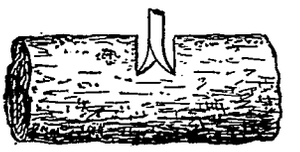

Fig. 2. — Voie d'une scie.

On peut déterminer expérimentalement la forme à donner aux dents d'une scie destinée à débiter une matière quelconque ; mais les plus habituellement employées étant les scies à bois, à métaux ou à pierres, nous nous bornerons à donner quelques indications générales à leur sujet :

1° Scies a bois. — On distingue les scies à main des scies mécaniques. Les scies à main se divisent elles-mêmes

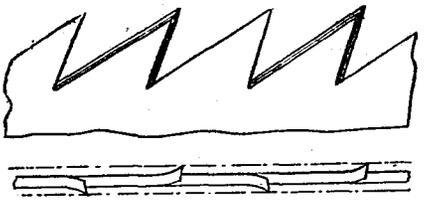

Fig. 3. — Scie pour bois tendres.

en *scies en long* et *scies à tronçonner*, suivant qu'elles sont destinées au débitage des bois suivant la direction des fibres ou suivant la direction perpendiculaire.

Les *scies en long* débitant le bois suivant la direction des fibres, le travail latéral de la lame y est peu considé-

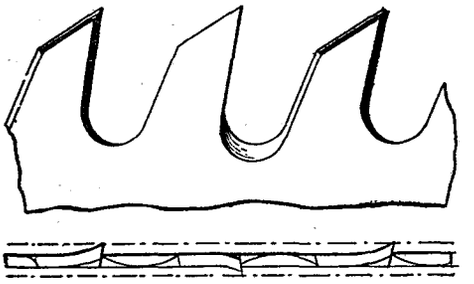

Fig. 4. — Scie pour bois durs.

rable. L'arête du sommet tranche les fibres, et la scie ne travaille que dans un sens. L'angle des dents doit être assez aigu : on dispose une des faces presque normale au trait de scie, et l'autre inclinée sur ce trait. La fig. 3

EFERUS - Recherche & Classification numérique

donne le profil des dents de scie en long pour bois tendres. La fig. 4 indique le profil en bec de perroquet utilisé pour les bois durs : on y a augmenté l'angle au sommet pour accroître la force des dents et, pour pouvoir loger la sciure, on a courbé ces dents. Les scies en long sont employées pour le débitage des grosses pièces de bois ; elles se présentent sous deux aspects différents : la *scie à cadre* et le *cran*. La *scie à cadre* (fig. 5) est ainsi nommée parce qu'elle est montée dans un cadre rigide en bois ; elle est surtout employée quand on doit suivre un trait un peu courbe ; l'épaisseur de la lame y est uniforme et la voie varie de 1mm,5 à 2 millim. Le *cran* (fig. 6) est constitué par une lame plus épaisse et, par suite, plus rigide que la précédente, d'une largeur plus grande en haut qu'en bas ; cette lame, L, est assemblée à ses deux extrémités avec des

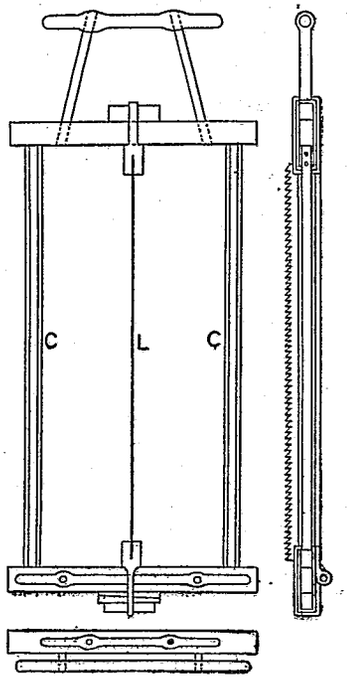

Fig. 5. — Scie à cadre. — L, lame de scie ; CC, montants du cadre.

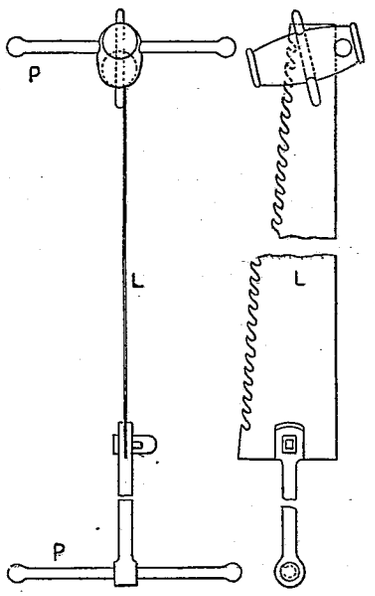

Fig. 6. — Cran.

manettes P, P, qui servent à la manœuvrer. Le trait obtenu avec le cran est plus large et plus régulier que celui obtenu avec la scie à cadre. Ces scies sont manœuvrées par deux hommes dont l'un est placé à un niveau supérieur ; elles ne travaillent que pendant la descente. Pour remonter la scie, on l'écarte légèrement du fond du trait. On donne environ trente coups de scie par minute. La course de l'outil est d'environ 0m,80. On peut scier 1 m. c. de bois dur à l'heure.

Les *scies à tronçonner* débitant le bois suivant la direction perpendiculaire aux fibres, les arêtes latérales travaillent sur toute leur longueur. Les dents ont généralement un profil symétrique en forme de triangle isocèle et présentent deux faces inclinées en sens contraire, pour permettre à la scie de travailler dans les deux sens (fig. 7). La voie est disposée de façon que le tranchant soit toujours à l'extérieur. Dans les scies pour bois tendres, qui fournissent beaucoup de sciure, on est obligé d'augmenter l'intervalle des dents pour ménager le logement de la

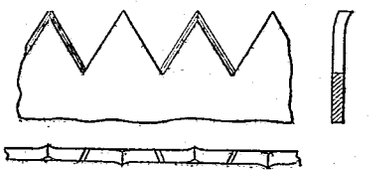

Fig. 7. — Scie à tronçonner.

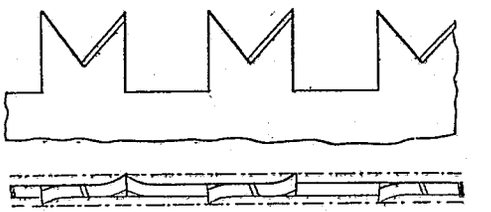

Fig. 8. — Scie à tronçonner (denture pour bois tendres).

sciure. On adopte, à cet effet, une disposition analogue à celle de la fig. 8 ou à celle de la fig. 9. Les dispositions les plus répandues des scies à tronçonner, en dehors de

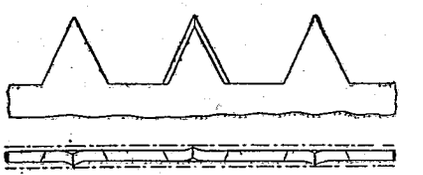

Fig. 9. — Scie à tronçonner (denture pour bois tendres).

la scie ordinaire, sont le *passe-partout* et l'*égoïne*. Le *passe-partout* (fig. 10) se compose d'une lame plus

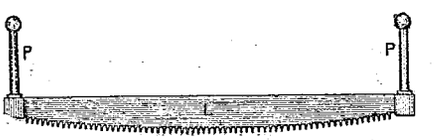

Fig. 10. — Passe-partout.

épaisse au centre que vers les extrémités à cause de l'usure plus rapide des dents vers le milieu, munie de deux ma-

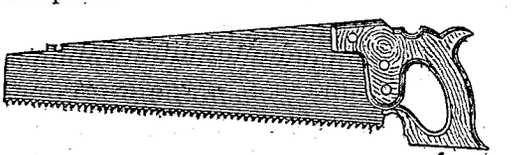

Fig. 11. — Egoïne.

nettes, une à chaque extrémité, qui en permettent la manœuvre par deux hommes. L'*égoïne* (fig. 11), de di-

EFERUS - Recherche & Classification numérique

mension plus réduite, n'est munie que d'une seule manette ; elle est manœuvrée par un seul ouvrier et ne sert que pour le débitage des bois de faibles dimensions.

Les scies mécaniques présentent des dentures établies d'après les considérations qui précèdent ; elles sont montées sur un dispositif mécanique qui leur communique, soit un mouvement rectiligne alternatif (scies alternatives), soit un mouvement rectiligne continu (scies à ruban), soit un mouvement circulaire continu (scie circulaire) (Pour tous détails sur ces scies, V. Sciage et Articulé [Système]).

2° Scies a pierres. — On distingue également les scies à main des scies mécaniques. Les scies à main sont de deux sortes : 1° la *scie à dents*, offrant les dispositions générales du passe-partout pour bois, est employée pour les pierres tendres ; elle est manœuvrée par deux hommes agissant par traction, et le poids de l'outil n'intervient pas. On règle l'écartement des dents, leur voie, au moyen d'un tourne à gauche, suivant la dureté de la pierre à travailler. 2° La *scie à simple lame* (fig. 12), constituée

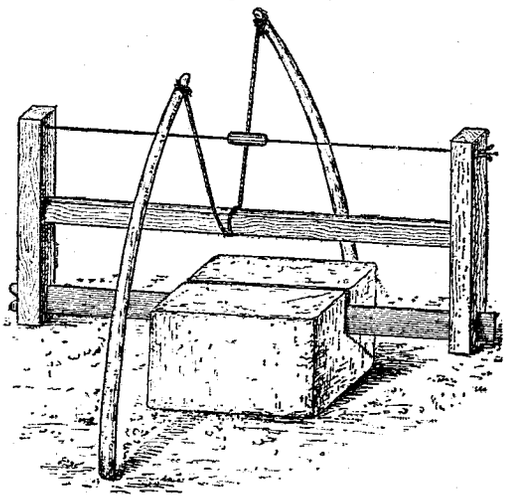

Fig. 12. — Scie pour pierres.

par une lame de fer de 0m,10 à 0m,15 de large montée sur un châssis, est employée pour les pierres dures ; le bandage de la lame est réglé par un gros fil de fer muni d'un tendeur en son milieu, qui forme le côté horizontal du châssis opposé à la lame. Cet outil agit par frottement, c.-à-d. par son propre poids, et il y a avantage à augmenter ce poids autant que possible. Le mouvement de va-et-vient est imprimé à cet outil par deux ouvriers agissant chacun à une extrémité ; ils introduisent de temps en temps dans la fente produite dans la pierre de l'eau et du sable. L'eau ainsi introduite a pour but d'empêcher l'échauffement de la lame et de faciliter la désagrégation de la pierre sous l'action combinée du frottement du fer et du sable. Pour les pierres demi-dures, le sable grossier suffit ; pour les pierres dures, il faut un sable fin et siliceux, bien lavé et purgé de matières étrangères. Quand les pierres sont destinées à être polies, il y a lieu d'employer un sable fin, le travail du polissage en sera d'autant facilité. Souvent, cette scie est mise en action par un seul ouvrier qui, dans ce cas, la soulage en la reliant par des cordes à deux perches flexibles (fig. 12), système qui a l'avantage de guider la scie dans son mouvement. Pour procéder au sciage, on met la pierre en chantier, de façon que le plan de la section soit vertical ; on trace avec le fil à plomb et on marque exactement sur la pierre les lignes de la fente à produire, de façon que l'ouvrier soit parfaitement guidé dans son travail.

De même que pour les bois, les scies mécaniques à pierres sont disposées de façon à ce que la lame travailleuse reçoive, soit un mouvement rectiligne alternatif (scies oscillantes), soit un mouvement rectiligne continu (scies sans fin), soit un mouvement circulaire continu (scie circulaire) (V. Scierie).

3° Scies a métaux. — L'application de la scie au débitage des métaux n'est pas étendue ; on ne l'emploie guère que pour le découpage de menues pièces dans des plaques métalliques de faible épaisseur, lorsque le dessin de la découpure est compliqué ou lorsque la longueur à scier est faible. Les scies pour découpage sont généralement constituées par des lames très fines d'acier très dur, munies d'une denture très petite sur un côté et fixées à un dispositif qui permet de lui imprimer, à la main ou mécaniquement, un mouvement rectiligne alternatif. Les outils pour le sciage en travers des pièces de section transversale assez grande, pour le sciage des fers profilés ou des rails, par exemple, sont des scies circulaires à denture très fine. En dehors des cas peu nombreux où l'usage de la scie à métaux est avantageux par le fini du travail, on emploie les *cisailles*, les *limes*, les *fraises*, les *machines à raboter* (V. ces mots), qui sont d'un emploi plus facile ou d'une rapidité de travail plus grande.

E. Laye.

Scie articulée (V. Articulé [Système], t. IV, p. 13).

Scie à chantourner (V. Chantournage).

Scie á ruban (V. Chantournage).

III. Chirurgie. — Les scies sont des instruments qui servent à diviser les os. Il y en a de diverses sortes appropriées aux divers usages auxquels elles sont destinées. Nous citerons d'abord la scie ordinaire qui n'est autre chose qu'une lame de scie montée sur un arbre métallique rectangulaire, la lame formant l'un des côtés du rectangle ; la scie à chantourner de Farabeuf, si utile pour donner aux sections osseuses une forme arrondie, est une scie ordinaire dont la lame peut subir des inclinaisons variées. D'autres scies présentent le manche dans l'axe de la lame coupante : telles la scie large à dos mobile, la scie droite de Larrey et celle à lame plus courte d'Ollier. La scie à chaîne formée de chaînons dentés, articulés, formant un ruban que l'on peut conduire par un petit espace autour de l'os à sectionner, a rendu de grands services dans les opérations de résection ; elle est malheureusement de stérilisation assez difficile, et, en tout cas, d'un maniement plus commode que la scie de Heyne, qui a paru un perfectionnement aujourd'hui rejeté. Cette scie de Heyne, modifiée par Thompson et Charrière par le remplacement de la scie à chaîne par une mollette de dimensions variables, a été remplacée par la scie rotative d'Ollier beaucoup plus simple. Le trépan n'est qu'une scie circulaire, dite couronne de trépan, mue par un vilbrequin dont la direction du trait de scie est assurée au début de la section par l'implantation dans l'os d'une tige pointue : l'arbre du trépan. Doyen a inventé une scie circulaire mue par un moteur, elle est munie d'un protecteur cannelé qui préserve les parties situées au delà de l'os ; c'est de cette scie qu'il se sert pour tailler, entre les perforations craniennes faites à la fraise, la partie osseuse du vaste volet ostéo-musculo-cutané qui lui permet une large vue sur les parties profondes dans les opérations sur l'encéphale. Les scies de Bosworth et celles de Miot sont des scies droites appropriées par leur inclinaison particulière aux sections intra-nasales auxquelles elles sont destinées. Dr S. Morer.

IV. Art militaire (V. Outil, t. XXV, p. 709).

V. Ichtyologie. — Genre de Poissons Plagiostomes, du groupe des Rajides, caractérisés par le corps presque fusiforme, comme chez les Squales, terminé par une queue épaisse et charnue ; le museau est allongé en lamelle garnie de dents latéralement, ce qui lui donne l'aspect d'une *scie* et en fait une arme redoutable. Nageoires pectorales bien séparées de la tête, dont la taille peut atteindre 2 m. Espèces principales : *P. antiquorum* Lath., répandue dans la Méditerranée et dans l'Océan tempéré ; *P. pectinatus* Lath., propre aux mers chaudes du globe, qu'elle habite avec plusieurs congénères généralement de très grande taille. —

EFERUS - Recherche & Classification numérique

Signalons les genres voisins : *Rhinobatus* Bloch, à long museau pointu ; *Rhina* Bl. Schn., *Trygonorhina* Müll., Heule, etc. Dr L. Hn.

VI. Art héraldique. — Feuille de scie (V. Feuille, t. XVII, p. 380).

SCIE (Le). Rivière du dép. de la *Drôme* (V. ce mot, t. XIV, p. 1121).

SCIE (La) Mont (V. Isère, t. XX, p. 988).

SCIECQ. Com. du dép. des Deux-Sèvres, arr. et cant. (1er) de Niort; 255 hab.

SCIENCE. I. La science. — Le mot *science* ne désigne étymologiquement qu'un savoir quelconque. C'est que la science naît de la connaissance commune et ne fait, à vrai dire, que la prolonger ; de l'aveu de Spencer, « nulle part on ne peut dire : Ici commence la science ». Mais si, par ses débuts, elle se distingue mal de l'exercice instinctif de l'esprit, elle ne tarde pas à s'en séparer, au point de s'opposer à lui, simplement parce que ses procédés deviennent conscients et fixes, et par là même exclusifs dans leur but et leurs conditions de légitimité. La science est une connaissance organisée et méthodique.

De là ses caractères essentiels : 1° La connaissance commune reste pratique et utilitaire ; suscitée par les nécessités de l'action, elle ne considère dans les objets que ce qui nous est indispensable pour agir directement sur eux, les provoquer, les détourner ou les modifier. La science, si elle naît toujours d'un art pratique, ne devient elle-même que lorsqu'elle commence à être un exercice désintéressé de la pensée, sans autre fin immédiate que de satisfaire notre curiosité ou notre besoin de comprendre. Par là même elle peut devenir systématique : la science unifiée d'un certain ordre de données implique toujours la connaissance de toute une chaîne de phénomènes naturellement ou logiquement inséparables, dont quelques-uns seulement intéressent la vie. — Aussi, tout en servant par ses applications à la pratique, elle se sépare de plus en plus des arts et des techniques avec lesquels elle se confondait d'abord ; ceux-ci rapprochent les choses d'après leur fin ou leur utilité commune, la science, selon leurs connexions intimes et leur intelligibilité ; la découverte scientifique est tout autre chose que l'invention industrielle. Le positivisme a eu le mérite d'insister sur ce caractère tout théorique de la vraie science : « Le matelot, qu'une exacte observation de la longitude préserve du naufrage, doit la vie à une théorie conçue 2000 ans auparavant, par des hommes de génie qui avaient en vue de simples spéculations géométriques » (Aug. Comte citant Condorcet).

2° Parce qu'elle reste utilitaire, la connaissance commune reste aussi enfermée dans le concret ; si elle use d'abstraction et de généralisation, les notions empiriques ainsi formées ne lui servent guère qu'à désigner ou à reconnaître des objets ou des faits particuliers. La science a pour objet propre la notion abstraite et générale elle-même ; elle ne connaît les individus que pour dégager et définir ce qu'ils ont de constant et de commun : « il n'y a pas de science de ce qui s'écoule » ; « il n'y a de science que du général ». Arriverait-elle, par impossible, à épuiser tous les caractères d'un individu, elle ne le connaîtrait toujours pas en tant qu'individu : décomposant et analysant ses caractères, elle les constitue en entités abstraites, indépendantes des conditions de temps et de lieu, et qui restent les mêmes, que l'individu soit unique ou répété à mille exemplaires, et immuables, qu'il ait une existence instantanée ou éternelle. Aussi est-il contradictoire de parler de « sciences concrètes » : tout ce qu'on veut dire par là se ramène à la distinction très nette d'un logicien contemporain (Durand de Gros) entre les sciences de caractères abstraits (les mathématiques, par ex.) et les sciences d'objets abstraits (l'histoire naturelle, par ex.). — De là vient qu'on a pu opposer le mouvement de la nature, qui produit sans cesse du concret et de l'individuel, et le mouvement de la science qui substitue à cette multiplicité un nombre de plus en plus restreint de lois ou de types généraux ; — et encore l'œuvre des beaux-arts et l'œuvre de la science, les premiers décrivant ou imitant la nature, c.-à-d. s'essayant comme elle à créer des individus concrets et vivants, objets d'intuition ; la seconde décomposant et, pour les expliquer, détruisant les réalités naturelles, réduites à l'état d'objets de conception.

3° De là la nature et les limites de l'explication scientifique. Les explications de la connaissance commune se réduisent, soit à attribuer aux phénomènes une cause transcendante plus ou moins analogue à la volonté humaine, soit à les rattacher tant bien que mal à un phénomène habituel qui n'excite plus la surprise. La science, lorsqu'elle a pris sa forme positive, prétend déterminer les conditions nécessaires des phénomènes, c.-à-d. celles qui sont partout présentes lorsque le phénomène se produit et sans lesquelles il ne se produit jamais : en d'autres termes, elle veut en déterminer la *loi*. Par là, la science, au moins actuelle, s'oppose à toute métaphysique et à toute théologie, elle se désintéresse de la fin, de la cause, de l'essence intime des choses ; elle s'arrête aux concomitances ou aux successions constantes, au « déterminisme » des phénomènes. Elle repose ainsi sur l'affirmation que ce « déterminisme » existe, qu'il y a des « lois de la nature ».

Mais la science, sans cesser d'être positive, tend à une explication plus complète. Non seulement en mathématique, mais dans les parties les plus avancées des sciences de la nature, elle va plus loin que la loi : entre les divers phénomènes elle retrouve une continuité réelle, la persistance d'une certaine forme, ou d'une certaine force, ou d'un certain mouvement diversement modifiés par des circonstances différentes ; si bien que le conséquent n'est que l'antécédent même, géométriquement ou mécaniquement combiné avec des forces étrangères, elles-mêmes représentables et mesurables. Cette déduction véritable détermine le mode de formation des phénomènes, nous les fait en quelque sorte recréer par l'esprit ; réalisée dans quelques sciences, là où l'on a pu dégager des rapports de quantité, elle semble l'idéal où tendent toutes les autres. — Dans cet état seulement, la science arrive à constituer vraiment un système, où non seulement les faits particuliers sont ramenés à des lois générales, mais ces lois déduites de principes plus généraux encore, et indéfiniment ainsi, jusqu'au rêve d'une loi unique et suprême d'où tout le reste découlerait.

4° Par là, tandis que la connaissance commune ne dépasse pas le vraisemblable, la science peut atteindre, sinon la certitude métaphysique, au moins tout ce qu'on peut pratiquement entendre par ce mot. La connaissance scientifique est prouvée. La preuve, comme y a insisté Aug. Comte, peut être décisive de deux façons : tantôt elle permet de prévoir et de prédire le phénomène, ainsi en astronomie ; tantôt elle permet de le modifier, de le susciter ou de le détruire, ainsi en physique. — Mais la science a une garantie plus générale : au lieu d'être instinctive et irréfléchie, elle s'accompagne d'une pleine conscience de ses procédés ; le savant sait comment chaque résultat a été obtenu, avec quelles approximations et quelles précautions ; il peut toujours le critiquer, le vérifier. La science n'est plus dès lors une œuvre individuelle, mais l'œuvre impersonnelle de la raison même ; chaque effort particulier, si ingénieux ou puissant qu'il soit, chacun pouvant le comprendre, le répéter et par là se l'approprier, va se perdre dans l'effort collectif et anonyme de l'humanité tout entière. Ainsi la méthode est plus qu'un instrument de progrès pour la science, elle en constitue un des caractères essentiels ; elle sert moins encore à découvrir des vérités qu'à les définir comme scientifiques.

Enfin, lorsqu'elle est devenue déductive et démonstrative, la science y trouve une garantie plus entière encore. Alors, chaque fait nouveau conforme au système

EFERUS - Recherche & Classification numérique

antérieur de lois établies en augmente indéfiniment la probabilité, tandis qu'inversement tout l'ensemble des vérités acquises confirme sa propre exactitude. Et nul doute que l'idéal de la science ne soit tel : constituer, en un seul corps de vérités indissolublement solidaires, toutes nos idées sur l'univers ; trouver une théorie des choses qui, en les déduisant l'une de l'autre, les explique toutes, sans en oublier ni en contredire aucune. Une telle théorie trouverait sa preuve suprême dans sa cohérence, et, si on peut dire, sa réussite même. Alors la science existerait, au sens plein et absolu. — Mais nul doute aussi que cet idéal ne soit très lointain, et de moins en moins on se croit autorisé à le dire réalisable. Il existe des sciences, la science n'est qu'une abstraction. Elles ont beau présenter toutes les mêmes caractères logiques : cette forme commune ne peut faire oublier la diversité réelle de nos connaissances, des objets qu'elles étudient et des méthodes qu'elles emploient.

II. Les sciences. Les classifications des sciences. — Si les sciences particulières aspirent à s'organiser en un seul corps de doctrines, elles semblent de même avoir constitué à l'origine une masse unique et confuse, que l'antiquité grecque appela philosophie. De ce tronc commun les diverses sciences divergèrent peu à peu, à mesure qu'une catégorie d'objets, mieux connue, fut conçue comme se suffisant à elle-même et s'expliquant par ses lois propres : le succès de chaque science fut ainsi le critère de sa légitimité. Cette différenciation s'accomplit depuis lors avec une rapidité toujours accrue : « la division du travail scientifique » est un des phénomènes les plus frappants du monde moderne depuis la Renaissance, gage et condition de progrès ininterrompus, mais poussée si loin pourtant qu'elle a paru à quelques-uns, à Aug. Comte, par exemple, offrir des dangers presque égaux à ses avantages. — Le contrepoids naturel et nécessaire de la différenciation à outrance, c'est la philosophie, qui, si elle est autre chose et plus que cette « spécialité des généralités » à quoi Aug. Comte voulait la réduire, est bien pourtant avant tout une philosophie des sciences, c'est-à-dire une réflexion sur les conditions, les méthodes, la portée et les relations des diverses branches du savoir humain. Fixer à chacune sa place, voir dans quelle mesure elles semblent s'organiser, ou non, en une science unique, tel est le rôle et la signification d'une classification des sciences.

Les difficultés en sont grandes : il faut d'abord et avant tout, établir un ordre logique entre les diverses sciences, mais il faut en même temps tenir compte des divisions existant en fait entre elles, et qui sont, dans une large mesure, empiriques et irrationnelles. Pourtant presque tous les grands philosophes ont tenté cette sorte d'inventaire des richesses de la pensée, qui semble le complément nécessaire de toute théorie de la nature et de l'esprit. Ils l'ont fondé tour à tour sur deux principes différents, tantôt la nature du sujet qui connaît, tantôt la nature des objets connus : mais peut-être qu'en réalité toute classification doit tenir compte à la fois, bien que dans une mesure variable, de l'un et de l'autre facteur.

Il serait vain de chercher une classification des sciences dans la première époque de la pensée grecque. La période de réflexion critique représentée par les sophistes et par Socrate la rendront possible, en même temps que la constitution des mathématiques en une doctrine nettement indépendante. On pourrait peut-être trouver dans la psychologie de Platon l'esquisse d'une classification des sciences, fondée sur la distinction des trois âmes, et des arts ou des sciences qui correspondent à chacune ; mais la dialectique platonicienne apparaît plutôt, d'autre part, comme s'employant tout entière à établir l'unité de la science, et, en déterminant les rapports des idées entre elles et leur ordre de participation mutuelle, à retrouver la filiation et la continuité des diverses sciences en même temps que de leurs objets. En tout cas, un tel système se préoccupe peu de répondre à la distribution réelle des efforts scientifiques. — Aristote, au contraire, s'attache moins à montrer l'unité métaphysique du savoir que ses espèces réelles, dans leur diversité et leur indépendance : le premier, il consacre aux sujets différents des traités spéciaux, dont le titre même est comme une revendication d'autonomie ; et, en un sens, son apport le plus significatif à la classification des sciences est constitué par le catalogue même de ses œuvre. Pour sa classification proprement dite, en sciences poétiques, pratiques et théorétiques, elle tend seulement à fixer la place de la connaissance spéculative dans l'ensemble de la vie et des œuvres humaines. — On en pourrait dire autant de la triple division de la philosophie pour les épicuriens et les stoïciens, en canonique (logique), physique et éthique.

Le moyen âge à son tour s'est peu occupé de la question, et la distinction des sept arts libéraux, du trivium et du quadrivium, n'est qu'un plan d'études, et des moins rationnels.

Bacon semble avoir voulu faire de son œuvre entière comme une vaste classification des sciences possibles et futures autant que des sciences constituées : mais les principes en sont encore empruntés à la tradition, soit antique, soit médiévale. Aux trois facultés de l'âme, mémoire, imagination, raison, répondent l'histoire, la poésie, la philosophie, et il est devenu banal d'objecter à cette division la solidarité nécessaire de toutes les facultés de l'esprit. Néanmoins, la constitution en un groupe distinct de l'histoire avec toutes ses subdivisions — histoire naturelle (des corps célestes, des météores, de la terre, des espèces végétales et animales, des monstres) ; histoire des arts ; histoire civile (ecclésiastique, littéraire, civile proprement dite) — annonce une des idées essentielles de la philosophie des sciences, la distinction des sciences qui décrivent et racontent, et de celles qui expliquent ; ou encore de l'érudition et de la science véritable. — Quant aux diverses sciences qui rentrent pour Bacon dans la philosophie, elles se rapportent, selon une division classique et qui se fonde sur la nature des objets d'étude, et non plus sur celle du sujet, soit à Dieu (théologie inspirée ou naturelle), soit à la nature (philosophie première, métaphysique, physique, philosophie pratique, c.-à-d. mécanique et magie, mathématiques), soit à l'homme, à la fois physique (médecine, etc.) et moral (logique, morale, politique).

Descartes se préoccupe de donner à la science le sentiment de son objet et de l'unité de sa méthode plutôt que de lui imposer des divisions. Tout ce qu'on peut appeler sa classification se réduit à la phrase souvent citée : « Toute la philosophie est comme un arbre dont les racines sont la métaphysique ; le tronc est la physique, et les branches qui sortent de ce tronc sont toutes les autres sciences, qui se réduisent à trois principales, la médecine, la mécanique et la morale ». — De même, tous les grands cartésiens sont soucieux de préciser la notion de science, ou de lui fournir de précieux instruments de progrès, plus que d'en fragmenter l'unité logique et idéale.

Un siècle plus tard, lorsque les nécessités de leur entreprise amènent les Encyclopédistes à dresser un tableau général des connaissances humaines, ils s'y montrent encore dominés par des idées traditionnelles, par l'exemple de Bacon, et assez timides pour y faire figurer des connaissances, comme la théologie, naturelle ou révélée, ou même l'ontologie, que leur œuvre était en partie destinée à ruiner. Mais, s'ils sont fidèles à Bacon dans la plupart de leurs divisions, leur distribution des sciences de la nature en trois groupes : mathématiques pures, mathématiques mixtes (mécanique, astronomie géométrique, optique, acoustique, pneumatique, calcul des probabilités), et physiques particulières (zoologie, astronomie physique, géologie, botanique, minéralogie, chimie), annonce des principes plus rationnels.

Ces principes, Aug. Comte et Ampère les ont mis en lumière et imposés. Leurs deux classifications se produisent à quatre années de distance et présentent de frap-

EFERUS - Recherche & Classification numérique

pantes analogies. Ampère se propose de faire pour les sciences « ce que de Jussieu a fait à l'égard des végétaux, en en commençant l'ordre naturel par ceux dont l'organisation est la plus simple, et en l'élevant graduellement à ceux dont l'organisation devient de plus en plus compliquée... Il faut commencer par les sciences qui reposent sur un plus petit nombre d'idées et de principes ». C'est là l'idée même d'Aug. Comte : mais, chez Ampère, elle ne se présente pas comme le fondement unique de toute sa classification, et, moins systématique, moins critiquable par là même, elle a aussi moins de portée. Ampère prétend fondre, en effet, « le critérium subjectif » et « l'objectif » ; pour lui, chaque groupe d'objets naturels doit donner lieu à quatre espèces de sciences, selon le point de vue d'où on l'étudie : 1° le point de vue *autoptique :* ce que l'on y voit du premier coup d'œil ; 2° le point de vue *cryptoristique :* ce qu'on découvre en se fondant sur les connaissances obtenues au premier point de vue ; 3° le point de vue *troponomique :* rechercher les lois des changements de l'objet ; 4° le point de vue *cryptologique :* rechercher ces mêmes lois dans ce qu'elles ont de plus caché, en s'aidant des connaissances acquises au point de vue troponomique. Ainsi, les mathématiques se subdivisent, selon les quatre points de vue, en arithmologie, géométrie, mécanique et uranologie. Or, ni ces quatre points de vue ne correspondent à une distinction psychologique bien nette, ni leur application à tous les ordres de sciences ne va sans beaucoup d'artifices et d'approximations. De là le grand défaut de cette tentative : elle est trop complète et chimériquement symétrique ; elle fait état de 224 sciences du 3e ordre, constituant, deux à deux, 64 sciences du 2e ordre, celles-ci, deux à deux, 32 sciences du 1er ordre, et celles-ci rentrant à leur tour dans des sous-embranchements, des embranchements, des sous-règnes, et finalement dans les deux grands règnes des sciences cosmologiques et des sciences noologiques. Par exemple, les sciences cosmologiques se divisent en cosmologiques proprement dites et en physiologiques ; les premières en mathématiques et en physiques ; les mathématiques en mathématiques pures et en physico-mathématiques, et enveloppent les quatre grandes sciences de premier ordre, arithmologie, géométrie, mécanique, uranologie. — Cette exacte correspondance se retrouve encore, au moins pour le règne cosmologique, dans les relations des deux sciences rapprochées dans chaque dernier groupe : la première est toute théorique ; la seconde est le plus souvent l'application de la première à une catégorie d'êtres ou d'objets concrets, souvent même n'est que l'art ou la technique correspondante ; ex. : nosologie et médecine pratique, zoologie et zootechnie, botanique et agriculture, etc., ce qui nous amène, par analogie, à considérer non seulement l'uranologie comme une application de la mécanique, mais la géométrie comme une application de l'arithmétique et de l'algèbre : autant d'idées chères à Aug. Comte. — Quant à la grande distinction des sciences cosmologiques et des sciences noologiques et l'importance égale accordée à celles-ci et à celles-là, on a souvent remarqué de quelle largeur de vues elle témoignait chez un pur savant comme Ampère. Mais il faut reconnaître qu'elle mêle en une énumération incohérente des sciences existantes et d'autres possibles, les sciences et les beaux-arts, et enfin des études de nature et de méthodes opposées : celles qui prétendent traiter les faits humains à la manière d'objets extérieurs, et la métaphysique ou l'éthique par exemple.

La classification d'Aug. Comte, plus simple, plus systématique sans doute et plus ambitieuse, est par là même d'une netteté plus lumineuse et d'une portée plus large. Ce qu'il y a d'étroit et d'exclusif dans la doctrine positive n'y nuit même pas peut-être, en lui faisant rejeter hors de son cadre la métaphysique et les autres branches de la philosophie qui soulèvent tant de difficultés, et auxquelles le titre même de sciences ne s'applique pas sans équivoque. — Sa classification se prétend absolument objective, et cela doublement : d'abord, parce qu'elle exprimerait les rapports naturels des sciences, ensuite parce qu'elle en reproduirait l'ordre de succession dans le temps. — Les sciences se rangent naturellement dans un ordre d'abstraction décroissante et de complexité croissante, les premières se suffisant à elles-mêmes, les autres impliquant continuellement celles qui les précèdent ; et à mesure qu'elles deviennent plus complexes, les sciences réclament des procédés d'investigation de plus en plus compliqués et indirects, de moins en moins précis. Aussi dès qu'une science est constituée, elle peut fournir des procédés ou de recherche ou de raisonnement à celles qui la suivent : « Toute doctrine peut être convertie en une méthode à l'égard des sciences qui la suivent dans la hiérarchie scientifique, sans pouvoir l'être jamais envers celles qui la précèdent (*Cours de Phil. pos.*, xle lec.). C'est ainsi que l'analyse pure ou l'algèbre peut être considérée, tantôt comme une science distincte, tantôt comme la méthode commune à toutes les sciences : non pas que toutes puissent s'y réduire intégralement, mais parce qu'à toutes elle semble devoir s'appliquer tôt ou tard. — En même temps, au point de vue historique, les sciences les plus simples se sont constituées les premières, et les autres plus ou moins tard, à proportion de leur complexité. Il est vrai que l'esprit humain a dû aborder à la fois toutes les études, il a même commencé souvent par les plus complexes ; mais la classification marque seulement l'ordre suivant lequel les diverses sciences se sont débarrassées de la métaphysique et constituées à l'état positif ; et par là, se rattachant à la loi des trois états et au principe même du positivisme, elle en devient une des pièces essentielles. — On arrive ainsi à la distinction de six grands groupes de sciences ; les mathématiques (calcul, géométrie, mécanique rationnelle), puis l'astronomie, la physique, la chimie, étudiant toutes trois les corps bruts ; la biologie (comportant comme dernière subdivision la « physiologie intellectuelle et affective »), et la physique sociale ou sociologie, science nouvelle que Comte croit inaugurer. Enfin, en dehors de ces grandes sciences théoriques, restent des études concrètes ou descriptives ou narratives, qui amassent des connaissances et ne les expliquent pas ; à chaque science théorique correspond un savoir concret de ce genre. Quant à la philosophie positive, elle n'est que l'étude des généralités scientifiques et de leurs rapports.

La classification d'Aug. Comte a eu une influence considérable, et peut être considérée comme la dernière tentative originale dans cette voie. On n'a plus fait, depuis, que la critiquer, la corriger dans le détail, et s'en inspirer. On a tout d'abord opposé les objections les plus fortes à la prétention de faire coïncider le développement historique des sciences avec leur hiérarchie logique : et sur ce point le système de Comte peut être considéré comme ruiné. — On a contesté aussi le nombre et la place de ses six grandes sciences fondamentales, mais presque toujours en conservant son principe général. Ainsi Spencer, bien qu'il ait consacré tout un livre à faire ressortir l'originalité de sa propre classification, n'a proposé en somme qu'une variante de celle d'Aug. Comte : il y introduit la psychologie, qui, à la considérer même comme science positive, a droit à une place à part, et transporte l'astronomie au rang des sciences concrètes. Sur le premier point, on peut lui donner cause gagnée ; mais, en ce qui regarde l'astronomie, on peut se demander si c'est là encore sa vraie place, et si, en en détachant la partie de pure déduction mécanique, elle ne se réduit pas à une « géographie du ciel », à un savoir plutôt qu'une science. Pour le reste, Spencer n'innove que par les noms dont il désigne ses trois groupes de sciences : les sciences abstraites (logique et mathématique), qui étudient les *formes* des phénomènes ; les abstraites-concrètes, qui en étudient les *éléments* (mécanique, physique, chimie), et les sciences concrètes, qui étudieraient les phénomènes

EFERUS - Recherche & Classification numérique

dans leur unité, tels qu'ils sont donnés (astronomie, géologie, biologie, psychologie, sociologie) : et nul doute que cette dernière appellation ne constitue un étrange paradoxe philosophique, et que parler de sciences concrètes ne soit, à la rigueur, un non-sens.

De même, le principe de Comte coïncide avec celui de Renouvier, dont la classification, originale pourtant dans le détail, repose sur la distinction de tout un groupe de sciences *logiques* qu'il oppose aux sciences *physiques* et qui correspondent aux catégories de la connaissance telles qu'il les déduit dans son système : critique générale ; logique ; mathématiques pures ; géométrie ; mécanique rationnelle ; mathématiques appliquées (*Essais de crit. générale*, II, *Psychologie*, ch. XVIII).

D'autres ont pu contester de nos jours l'indépendance de la chimie alléguant qu'on peut espérer la réduire, d'une part à l'étude de certaines propriétés physiques, à une physique moléculaire, et d'autre part à une description et une classification des corps les plus simples, analogue à la minéralogie. Les grands groupements scientifiques se distingueraient dès lors par l'apparition de quelque propriété originale et irréductible, et l'on aurait les sciences de la quantité pure ; puis, par l'introduction de l'idée d'espace, la géométrie ; puis la mécanique avec la notion de mouvement ; la cosmologie (physique et chimie) avec la notion de masse ; la biologie et la psychologie avec la notion de vie ; la sociologie avec l'idée d'échanges et de services. Et à chaque science théorique se rattacheraient trois séries de sciences appliquées, l'une qui classifie les formes et les espèces, une autre qui en relate la distribution géographique, une troisième, les phases historiques (Goblot, *Essai sur la classific. des sciences*). Ici encore, l'influence de Comte est évidente.

Enfin la constitution des sciences sociales a donné lieu, depuis Comte, à de passionnés débats, qui ne semblent pas près d'aboutir. Pourtant, si toutes ces sciences ne prétendent plus à l'unité qu'il leur avait attribuée et se divisent et se définissent diversement, elles s'accordent pour revendiquer les caractères « d'objectivité » et de « positivité » qu'il voulait assurer à sa physique sociale. Mais c'est à la condition de renoncer à toute action politique, à toute velléité de réforme, au moins immédiate. — Et par là l'étude de l'âme et de la société humaine a paru de plus en plus présenter un double aspect : d'une part, on peut en considérer les œuvres comme des faits donnés et tâcher d'y démêler des lois, statiques ou dynamiques : d'où les sciences sociales positives. Mais, d'autre part, il y a, dans l'âme humaine, non seulement du donné, mais du possible, une faculté de désirer, d'imaginer, de construire l'avenir : de là, en partant des fins idéales de l'activité humaine, des tentatives pour en concevoir à l'avance la forme accomplie de réalisation ou d'exercice : tentatives tout à priori, purement rationnelles et déductives, impossibles à confondre, soit avec la simple pratique d'un art, soit avec la connaissance explicative du réel, et qu'il vaudrait mieux peut-être rattacher à la spéculation philosophique : ce que Wundt appelle les sciences *normatives*. Mais cette distinction découle encore de la définition positiviste de la science.

Quoi qu'il en soit, l'idée que les sciences ne peuvent s'ordonner logiquement que des plus aux moins abstraites ; le rejet de la métaphysique et de la philosophie proprement dite, quelque idée qu'on s'en forme, en dehors et peut-être au-dessus des cadres de la science positive ; la distinction très nette de la science et des beaux-arts, et aussi de la science et des techniques ; la distinction encore des sciences pures ou théoriques et de celles qui décrivent, énumèrent et classent les objets réels ; la réduction enfin de la classification à quelques grands groupes, logiquement ou physiquement irréductibles, sans prétendre en arrêter les ramifications dans le détail, et en laissant ainsi le champ ouvert à des différenciations ultérieures, voilà ce qui semble rester de l'essai d'Aug. Comte et les idées qui dominent encore la question. — On peut se demander maintenant si sa classification, si aucune classification, peut être exclusivement objective ; ce que nous appelons *objet* n'est souvent qu'un point de vue, qu'une coupure opérée par l'esprit dans la continuité mouvante du réel. Les principes de Comte expriment donc peut-être des nécessités subjectives autant qu'objectives, ils reflètent la nature de la pensée, et l'ordre dans lequel les objets lui deviennent intelligibles, et les procédés par lesquels elle les connaît ou les construit. Ainsi de plus en plus le problème de la classification des sciences semble devenir inséparable du problème des méthodes et s'y confondre.

III. Les méthodes scientifiques. — Le *Discours de la méthode pour bien conduire sa raison et chercher la vérité dans les sciences* marque la date, dans l'histoire de l'esprit humain, où l'idée de science s'est nettement définie avec l'idée même de méthode. Et depuis lors, si la différence des objets s'est traduite dans la différence même des procédés effectivement appliqués à leur étude, les ordres de connaissance les plus divers sont restés associés par une commune attitude et un commun esprit, l'attitude et l'esprit scientifiques ; les quatre règles cartésiennes en ont donné la définition la plus précise. Et d'abord, et avant tout, l'homme de science ne se rendra qu'à l'évidence ; comme son but et son devoir primordial est d'échapper à l'erreur, il n'aura pas besoin de raisons pour douter, la possibilité de l'erreur en général lui en étant une suffisante et toujours présente, mais pour cesser de douter ; et par là même, ni l'intérêt, ni les aspirations du cœur, ni la tradition, ni l'autorité ne devront avoir prise sur lui. Le libre examen, la libre pensée et le doute critique sont les premiers instruments de la méthode.

Dès lors le savant ne pourra se faire une croyance qu'en s'appuyant à la fois sur l'expérience et sur le raisonnement, et c'est ce dont les trois autres règles cartésiennes établissent les conditions : diviser les difficultés, ou analyser ; conduire par ordre ses pensées, ou raisonner proprement ; enfin faire des dénombrements exacts, c.-à-d. confronter les théories avec les faits, de peur que, négligeant quelque élément des choses, elles ne s'y adaptent qu'incomplètement. Mais ces règles n'ont pas toutes la même importance : l'analyse est l'instrument essentiel de la science. C'est elle qui montre comment et de quoi les choses sont faites et qui en découvre les lois ; la synthèse n'y joue en somme que le rôle de contre-épreuve, en montrant, par la reconstitution du composé, que les éléments dégagés par l'analyse y étaient bien et y étaient seuls contenus ; la fin du savant n'est jamais d'obtenir le composé dans sa réalité concrète et vraiment synthétique, mais bien la loi de sa composition.

Cette attitude de critique prudente et de froide analyse ne dispense pas d'ailleurs le savant d'avoir des idées ; son imagination propose des hypothèses, aussi bien en géométrie qu'en physique ou en physiologie, au contrôle soit du pur raisonnement, soit de l'expérience. Il y a, en science comme en art, des initiateurs et des esprits « à la suite », des hommes de génie et des manœuvres.

Si l'on cherche maintenant selon quelles lois plus spéciales cet esprit scientifique peut faire œuvre féconde dans les divers ordres de sciences, il semblera naturel d'admettre autant de méthodes différentes qu'il y a de grandes catégories d'objets à connaître. Il est évident, en effet, que les succès dépendent souvent ici de l'ingéniosité d'un procédé opératoire, d'une rencontre heureuse, d'un symbolisme commode, mieux appropriés à la nature spéciale de la recherche. De tous temps, on semble avoir ainsi distribué les sciences en deux grands groupes : les sciences exactes, ou de pur raisonnement, ou de déduction, et les sciences de la nature, expérimentales et inductives. Parsir d'axiomes et de définitions d'une simplicité telle qu'ils toient évidents pour l'esprit, et les combiner en des cons

EFERUS - Recherche & Classification numérique

tructions nécessaires et tout à priori, ou y réduire, de proche en proche, des propriétés plus complexes, tel est le processus mathématique général ; observer des faits, les comparer, y distinguer par l'hypothèse, et y vérifier par l'expérimentation des consécutions constantes et générales; ou bien observer et comparer les objets ou les êtres, les classifier en espèces naturelles et les définir par leurs caractères essentiels, tels sont les procédés du physicien ou du naturaliste.

L'opposition de ces deux méthodes est-elle d'ailleurs irréductible? Nul doute d'abord qu'en mathématique l'appareil purement syllogistique, par lequel on démontre aux autres les résultats obtenus, n'est pas la méthode même par laquelle on les obtient ; rien de plus discutable que d'appeler déduction pure les réductions ou les constructions des mathématiciens, et l'un des plus illustres d'entre eux, Poincaré, a fait récemment la théorie de ce qu'il appelle l'induction mathématique. Inversement, les dévots mêmes de la méthode expérimentale admettent qu'il faut parfois déduire dans les sciences de la nature, soit lorsqu'une hypothèse étant conçue, on en déduit et les conséquences et l'expérience propre à les vérifier, soit lorsqu'un certain nombre de lois étant établies par induction, surtout lorsqu'on a pu les exprimer sous forme quantitative, on déduit les effets qui résulteraient, soit de leur concours, soit de leur opposition. Toutes les sciences, selon Stuart Mill, fondées sur l'observation seule et inductives à leurs débuts, doivent atteindre une phase déductive, où l'observation, changeant de rôle, ne sert plus à suggérer les lois, mais à les contrôler.

On semble ainsi s'apercevoir qu'induction et déduction ne constituent pas deux modes de raisonnement indépendants, mais deux moments inséparables de tout raisonnement. C'est toujours à la suite et à propos d'observations que l'esprit peut être incité à la réflexion et à l'analyse, et que, comparant ou décomposant les phénomènes, il détermine ce qui leur est commun à tous, ou bien les caractères essentiels qui peuvent les définir pour l'esprit et à l'aide desquels il pourrait idéalement les reconstruire. Et c'est toujours en partant d'idées de ce genre qu'il peut, ou en vérifier la constance comme en physique, ou en tenter la reconstruction abstraite, comme en mathématique. Induire, c'est aller du fait à l'idée; déduire, c'est aller de l'idée à des faits nouveaux ou à d'autres idées qui découlent de la première et la vérifient. « Je pense, dit Claude Bernard, qu'il n'y a pour l'esprit qu'une seule manière de raisonner, comme il n'y a pour le corps qu'une seule manière de marcher. » La diversité des méthodes cache donc ainsi une unité fondamentale, et correspond seulement à des phases différentes du progrès scientifique. Les lois scientifiques, suggérées par les faits, n'ont d'abord d'autre garant que ceux-ci mêmes, jusqu'à ce qu'on ait pu les déduire, c.-à-d. les ramener, de proche en proche, à des lois plus générales, comme en physique ou en astronomie, ou encore les construire, comme en mathématiques, par le concours de leurs éléments abstraits; la perfection de cette méthode, ramenant toutes les lois particulières à une seule loi universelle dont elles seraient les corollaires, remplirait pleinement l'idéal de la science, tel qu'il est contenu dans sa notion même.

Restent les sciences naturelles proprement dites, celles qui ne peuvent, dit-on, que décrire et classifier les êtres par leurs caractères stables et communs. Mais, ici encore, la question a été renouvelée de nos jours, grâce à la théorie évolutioniste. Si les caractères des êtres ou des objets n'ont qu'une fixité relative, la seule définition scientifique sera celle qui nous en montrera la subordination réciproque, les représentant comme jouant à l'égard les uns des autres le rôle de cause et d'effets ; et la seule classification naturelle, celle qui expliquera la genèse et la formation des êtres. Dès lors les sciences de pure classification, comme la zoologie, la botanique, la minéralogie, ne seront plus que des sciences provisoires, en quelque sorte, destinées à s'effacer devant la physiologie et l'embryologie végétale ou animale et devant la chimie, à n'être plus que l'application et la vérification de celles-ci. De plus en plus, l'unique problème de la biologie est la recherche des causes des formes vivantes, un naturaliste autorisé l'affirmait récemment avec énergie : « La zoologie du xxe siècle se ralliera tout entière à la méthode qu'emploient les physiciens et les chimistes, et les formes vivantes se déduiront les unes des autres exactement comme les théorèmes de la géométrie » (Edm. Perrier). — Il n'en va pas autrement des questions morales, où l'on reconnaît de plus en plus que l'histoire sous toutes ses formes et la géographie ne marquent qu'une phase préparatoire à la science, qui doit déterminer, elle, des lois de succession et d'évolution, et, à la limite, les déduire.

Ainsi l'unité de la méthode semble partout transparaître, parce qu'elle tient à l'unité même de l'esprit humain. Toutes les questions que celui-ci se pose à propos de tout objet se ramènent à une seule : comment peut se réduire son caractère de fait singulier, unique, isolé dans tel moment du temps ou tel point de l'espace ? A la résoudre complètement, l'homme n'arrive guère : d'où la diversité des méthodes, de plus en plus approximatives et inadéquates à mesure que les objets étudiés apparaissent à l'esprit plus distincts, plus éloignés, plus étrangers entre eux et à lui-même. Ne pouvant les expliquer à fond, il se contente alors de les classer, de les unir à d'autres plus ou moins analogues, de diminuer les énigmes qui se posent à lui ; et ainsi la communauté de classe annonce une loi commune de développement, la généralité est comme le substitut de l'unité complète, la loi induite comme le signe, le pressentiment de la loi enfin déduite.

IV. Rôle et valeur de la science. — Notre siècle a eu le culte de la science, et, au déclin des religions positives, elle a pu apparaître comme la religion même de l'avenir. On ne s'est pas lassé de vanter la grandeur de son œuvre, puisque par elle l'homme parcourt en esprit tous les temps et tous les lieux et s'empare idéalement de la nature entière en la comprenant ; la continuité de ses progrès, puisque ses acquisitions semblent devoir s'accumuler indéfiniment ; la fécondité de ses applications, de plus en plus étendues et variées, de plus en plus propres à transformer les conditions de l'existence humaine. Les « merveilles de la science » constituent un thème inépuisable, et de la navigation aérienne à l'alimentation artificielle, les découvertes nouvelles qu'on nous en promet semblent justifier toutes les espérances. La science est, à n'en pas douter, le grand instrument de l'action de l'homme sur la nature, de son amélioration matérielle et morale. Aussi a-t-on pu croire qu'elle devait désormais suffire à l'âme humaine, lui fournir encore une morale, organiser rationnellement sa vie, publique et privée, et lui enseigner l'art du bonheur.

Nous assistons de nos jours, tout à la fois à un redoublement d'activité dans les laboratoires ou les amphithéâtres, et, au sein même parfois du monde scientifique, à une étrange réaction contre ces espérances indéfinies ; et l'on proclame « la banqueroute de la science ». — La réponse va de soi : la vérité ne peut pas faire banqueroute. La science n'a manqué qu'aux engagements qu'elle n'avait jamais pris ni pu prendre ; et il suffit d'en analyser la nature pour en comprendre l'admirable grandeur, l'inépuisable puissance, et aussi les nécessaires limites.

Et d'abord, le positivisme a mis hors de doute, et non certes pour les déprécier, le caractère tout relatif des explications scientifiques : elles ne révèlent pas le fond des choses, mais seulement leurs apparences phénoménales. Dès lors, nul ne peut dire si la science nous donne du réel une idée plus ou moins exacte. Sous sa forme la plus moderne et la plus inattendue, le scepticisme est devenu un scepticisme de savants ; des mathématiciens déclarent volontiers qu'une science ne peut prétendre qu'à être cohérente avec elle-même, qu'à constituer un système ingénieux et exempt

EFERUS - Recherche & Classification numérique

de contradiction interne : mais elle ne représente le réel que parce que le savant le veut ainsi, et un autre système d'idées le représenterait aussi bien. Par exemple, toutes nos mesures supposent que l'unité de mesure reste constante avec elle-même aussi longtemps que nous nous en servons ; mais cela, comment l'établir ? — Ce doute radical peut ressembler parfois à un jeu : car, si la nature s'adapte à nos théories et ne les dément pas formellement, il faut bien, semble-t-il, que quelque chose en elle y réponde. Mais on peut pourtant conclure de l'excès même de ces scrupules au caractère limité et symbolique de la science : reposant avant tout sur l'analyse et l'abstraction, elle ne nous peut donner de la réalité concrète qu'une image schématique et appauvrie. L'étude du rapport de l'objet individuel à sa loi générale, l'aspiration à saisir l'intimité des choses par un autre biais, la métaphysique, ou au moins les problèmes métaphysiques, restent donc inévitables et légitimes.

Ce n'est pas tout : la valeur même, les limites et la signification de la connaissance scientifique, ses conditions de certitude, la nature de l'esprit qui connaît et sa relation, dans l'acte même de connaissance, avec l'objet connu, et encore les postulats directeurs de la science, le déterminisme universel, par exemple, voilà autant de problèmes dont la solution est nécessaire au savant, et ces problèmes sont hors de la science proprement dite. Ce qui lui fournit son principe ne peut être en même temps son objet et ne saurait être étudié ni de son point de vue ni avec ses méthodes. La réflexion philosophique, ici encore, vient nécessairement continuer et compléter l'œuvre de science.

Enfin, la science ne peut pas suffire peut-être à donner à l'homme des principes d'action et des motifs d'agir. Elle peut, sans doute, étudier la sensiblité et l'activité humaine, mais comme un ensemble de faits ou de données immobiles et abstraites ; elle est riche d'enseignements et d'applications sans doute, mais en tant que science elle ne prescrit ni n'applique, parce qu'il n'y a de prescription ou d'application que concrètes et particulières, que relatives aussi à une fin vivante, qui nous séduise et nous attire vers l'avenir. La science ne fournit pas de fin. Jamais elle ne pourra dire quelle fin *il faut* se proposer, ou, à elle seule, faire que nous nous en proposions une. Si les sciences normatives sont possibles, s'il est possible de déterminer à priori un idéal où la raison et l'âme humaine soient satisfaites pleinement, elles ne peuvent se rattacher qu'à la philosophie pure, non à la science positive. Bien plus, la science même, pour se réaliser et se poursuivre, a besoin de la curiosité du savant et de son effort vivant pour connaître : la science même est ainsi suspendue à quelque chose d'autre qu'elle, à cette réalité vivante, dont elle ne peut connaître, dans ses représentations symboliques, que les traces ou les signes inertes.

C'est qu'il ne faut pas identifier la science et la raison, dont elle n'est qu'une des œuvres. Le principe intime de toute réalité est peut-être une activité à la fois libre et rationnelle, dont chaque acte tend à rendre les choses et à se rendre elle-même plus harmonieuses et plus intelligibles. La science alors n'en saurait épuiser la virtualité productrice, ni la saisir dans son instinct créateur, par lequel elle continue le passé et le présent dans l'avenir. Mais elle n'est pas pour cela une fantaisie pure, un vain jeu étranger aux choses : elle en est la transcription dans une autre langue, la langue des concepts, précise et immuable ; elle en est proprement le symbole. Et peut-être, n'est-ce qu'en se rendant toujours présents tous ses efforts passés, dans l'image que la science lui en garde, que l'universelle raison peut se réaliser de mieux en mieux sans cesse, s'exprimer par plus d'ordre et plus de justice. La science n'est que l'œuvre de l'esprit, et le suppose avec toute sa richesse qui la dépasse : mais l'esprit à son tour se réalise avant tout dans et par son œuvre même, dans et par la science.

Enseignement des sciences. — L'histoire de l'enseignement des sciences se confond pour l'antiquité, et presque jusqu'à notre siècle, avec l'histoire même des sciences. Ni les anciens ni les hommes du moyen âge ne se sont préoccupés d'en répandre la connaissance au delà d'un petit cercle d'initiés ; confondues d'ailleurs sous le nom commun de *philosophie*, il faut arriver jusqu'au XVIIe siècle pour les voir se séparer nettement de la métaphysique ou de la théologie, et le peu qui en passait jusque-là dans l'enseignement n'y était admis qu'à la faveur de cette connexité traditionnelle. Aussi, les grandes écoles antiques, philosophiques ou scientifiques, le pythagorisme, l'Académie, le péripatétisme, le néo-platonisme, furent bien, au sens propre, des *écoles*, c.-à-d. que, dans l'enseignement du maître, étaient révélés aux disciples, à la fois ses doctrines propres et l'état des connaissances à son époque. C'est à ceux-là seulement qui sont destinés à devenir eux-mêmes philosophes, ou à diriger les destinées de l'Etat, qu'est réservée la culture scientifique ; aux autres, dans les utopies des penseurs comme dans la réalité de la vie grecque ou romaine, suffisent les principes de quelques arts immédiatement utiles, et surtout le développement général de l'esprit et du corps, la musique et la gymnastique. — La scolastique reste, en somme, fidèle à cet esprit ; dans les écrits de Cassiodore ou de Martianus Capella elle trouve un plan d'études tout empirique, mais qu'elle juge approprié à ses besoins originels ; elle enseigne donc les sept arts libéraux en deux cours d'études, l'un de trois et l'autre de quatre ans, et ne les destine qu'à former des clercs : la musique, par exemple, se réduit pour elle au plain-chant, et à l'arithmétique et à l'astronomie elle ne demande que de permettre le calcul des fêtes mobiles, de la date de Pâques en particulier. — A partir du XIIe siècle, la dialectique, ranimée par l'influence triomphante d'Aristote, domine et remplit peu à peu tout l'enseignement, et par là se trouve restreinte encore la part des sciences pures ; lorsque se constitue en corps l'Université de Paris (et il en sera de même des universités provinciales), les sciences n'y obtiennent pas une place distincte et ne figurent qu'à titre d'annexe de la dialectique à la faculté des Arts, ou de la médecine à la faculté de ce nom ; l'enseignement s'y réduit d'ailleurs à des résumés ou des commentaires de textes anciens. C'est hors de l'Université que se produisent toutes les tentatives d'enseignement original, en particulier au Collège de France, où fut créée de bonne heure une chaire de mathématique pour Oronce Finé. Ramus, un peu plus tard, fit une innovation hardie en comprenant dans ses cours les *Eléments* d'Euclide, qu'il fut le premier à traduire en français. — L'influence de la Renaissance fut d'ailleurs favorable aux sciences ; de grands seigneurs commencent alors à s'en occuper, et de Thou rapporte la fondation d'une chaire de mathématique au collège de Bordeaux par François de Foix. Mais ce n'est qu'après Viète et après Descartes, vers la fin du XVIIe siècle et au XVIIIe, lorsque le cartésianisme triomphe à l'Université ou dans ses collèges, que les sciences sont cultivées et enseignées officiellement, sans conquérir pourtant des chaires autonomes. En 1626, est fondé le Jardin des Plantes, l'Académie des sciences, en 1666 ; de 1668 à 1671, on bâtit l'Observatoire ; et c'est dans ces établissements spéciaux que se produiront, pour longtemps encore, les efforts les plus originaux. A la veille de la Révolution, il n'y a toujours pas de professeurs spéciaux pour les sciences, qui rentrent entièrement dans l'enseignement du maître de philosophie : seuls le collège Mazarin et le collège Louis-le-Grand ont un maître spécial, l'un pour les mathématiques, l'autre pour la physique. Et de même dans les universités de province : celle de Caen, presque seule, a une chaire réservée aux sciences. — Et l'histoire de l'enseignement en France peut donner une idée de ce qu'il a été partout en Europe jusqu'à cette époque : mutilé, effacé, réduit aux commentaires traditionnels et aux discussions verbales, il ne contribue en rien aux progrès scientifiques, pas plus en Italie, malgré Bologne ou Padoue, qu'en France ou en Allemagne.

EFERUS - Recherche & Classification numérique

Les trois assemblées révolutionnaires rivalisèrent d'activité pour réorganiser l'enseignement et pour développer la culture scientifique. Lorsque, en 1795, le Directoire institua les Ecoles centrales, les mathématiques, la physique et la chimie expérimentales, l'histoire naturelle, furent inscrites aux programmes, mais surtout concentrées dans la seconde section, celle qui devait recevoir les enfants de quatorze à seize ans ; la section supérieure restait réservée aux lettres. En même temps, l'Institut est réorganisé et l'Académie des sciences y prend une importance considérable; des établissements spéciaux sont fondés, comme le Muséum d'histoire naturelle, le Conservatoire des arts et métiers, l'Ecole polytechnique, l'Ecole normale supérieure, qui ne vont pas tarder à jouer un rôle scientifique. — Le premier Empire consacre ces créations et en même temps constitue l'Université hiérarchisée et une, sans variétés ni initiatives locales ; pour la première fois se régularise l'enseignement primaire, en même temps que se précise la distinction, si vague jusque-là, de l'enseignement supérieur donné dans les Facultés, et de l'enseignement secondaire donné dans les lycées : à chaque chef-lieu d'académie il dut y avoir une faculté des lettres et une faculté des sciences. Depuis lors, les cadres napoléoniens subsistent, le nombre seul des académies ou des facultés a changé. Le second Empire se montra, en somme, hostile à l'enseignement public, plus favorable à l'enseignement libre, auquel il assurait une liberté pleine d'avantages. Et jusqu'à la troisième République, les programmes se sont succédé, plus ou moins différents, sans que les caractères de l'enseignement soient sérieusement modifiés. C'est toujours dans les écoles spéciales, Polytechnique, Normale, que se concentrait l'activité scientifique ; dans les facultés, les professeurs n'avaient pas d'élèves, puisqu'ils n'avaient pas, comme leurs collègues des lettres, la ressource d'attirer un auditoire mondain par leur éloquence; le mauvais état des locaux, la maigreur des subsides, le manque d'instruments entravaient toute recherche personnelle. On a fait maintes fois le tableau navrant des obstacles que rencontraient alors des savants qui, pourtant, s'appelaient Gay-Lussac, Geoffroy-Saint-Hilaire, Blainville, Biot, Thénard, Ampère, Flourens, Milne Edwards, Magendie, un peu plus tard J.-B. Dumas, Claude Bernard, Berthelot. « Les laboratoires sont les tombeaux des savants », disait l'un d'entre eux; et l'on vantait par contraste la liberté féconde, l'activité et la richesse des universités allemandes, ou les installations luxueuses d'Oxford et de Cambridge. — Dans l'enseignement secondaire, les sciences avaient sans doute obtenu droit de cité, surtout les mathématiques; mais elles restent cependant au second plan ; elles ne sont enseignées que par surcroît, aux heures sacrifiées, devant des élèves indifférents ou hostiles et que ne retiennent pas les sanctions des examens ; le fond des études, c'est encore, comme au moyen âge, la grammaire et la rhétorique, les questions de texte et de forme. Pourtant, deux modifications importantes s'y font jour vers la fin du second Empire : d'une part, un ministre libéral, Victor Duruy, institue, sous le nom d'enseignement spécial, un enseignement plus pratique où l'étude des langues mortes est sacrifiée à l'étude des sciences et où les sciences physiques et naturelles prennent une importance presque égale à celle des mathématiques. D'autre part, les nécessités de la préparation aux grandes écoles amènent la création d'une classe spéciale (mathém. spéciales), où les mathématiques sont l'enseignement capital et presque unique.

L'œuvre principale peut-être de la troisième République a été son œuvre scolaire, et dans toutes ses réformes les sciences trouvent une place de plus en plus large. Sans en tenter l'historique, on peut les résumer en deux grandes créations : à la base, l'instruction primaire universalisée et fondée sur des notions de calcul et de science usuelle autant que sur la grammaire ou la littérature; au sommet, les universités ranimées, dotées de laboratoires plus spacieux, de ressources moins restreintes, et surtout d'étudiants sérieux, et encore élevées à une autonomie qui ne peut que devenir toujours plus complète. Et l'on peut dire qu'aujourd'hui, en France comme à peu près partout en Europe, presque tout le travail scientifique est concentré dans les universités ou dans les établissements spéciaux d'enseignement, et que, pour la France, qu'ils s'occupent ou non de conférer des grades, les Facultés des sciences de Paris et de province, le Collège de France, l'Ecole normale, l'Ecole des hautes études, le Muséum, l'Observatoire, ont pour premier souci de faire avancer la science.

Moins précises et moins complètes ont été les réformes dans l'enseignement secondaire; les changements très fréquents de programme n'en ont pas transformé l'esprit ; l'enseignement littéraire, au moins jusqu'au seuil de la dernière classe, en est toujours la base unique ; les études scientifiques y sont restées longtemps, ou reléguées au second plan, ou ramassées dans les classes préparatoires aux Ecoles spéciales. La dernière réforme tentée a consisté pourtant, en supprimant l'enseignement spécial, à rendre les études communes jusqu'à la dernière année et à retarder jusque-là la bifurcation entre « littéraires » et « scientifiques » : il a bien fallu pour cela fortifier, dans la partie commune, l'étude des sciences, des mathématiques surtout, les sciences physiques et naturelles ayant été réservées à la dernière année. En même temps, dans les classes spéciales, la difficulté croissante des concours d'entrée des Ecoles amène une surcharge progressive des programmes.

Ces efforts, de l'aveu de tous, en appellent d'autres; les questions pédagogiques restent parmi les plus urgentes aujourd'hui, et il ne paraît pas que l'enseignement des sciences soit encore ce qu'il devrait être. Les critiques sont moins vives en ce qui touche l'enseignement supérieur; on peut pourtant signaler trois points sur lesquels l'accord est près de se faire : 1° nécessité de rapprocher davantage l'enseignement philosophique et l'enseignement scientifique pur ; 2° nécessité de réorganiser certaines écoles spéciales, Polytechnique par exemple, où l'enseignement, trop chargé, trop complexe, fait un appel presque exclusif à la mémoire, sans exercer l'esprit aux méthodes ou aux recherches scientifiques originales ; 3° nécessité d'instituer ou de développer dans les universités régionales les cours de sciences appliquées, en les adaptant aux besoins locaux, et en donnant ainsi à la pratique même et à l'industrie, comme on le fait en Allemagne, une base théorique étendue et solide. — Mais, c'est pour l'enseignement secondaire que la question est surtout débattue et complexe. Deux grandes conceptions y sont en présence, l'une utilitaire, qui ne tend qu'à fournir aux élèves des connaissances pratiques et qui voudrait faire une large place aux sciences, surtout appliquées ; l'autre désintéressée, se proposant pour fin « la culture générale ». Si ce second principe reste dans l'avenir, comme il l'a été dans le passé, le principe directeur de l'enseignement public, on peut reconnaître que les sciences y devront encore tenir une place plus large, proportionnée à leur importance croissante dans la vie intellectuelle et matérielle du monde moderne. Mais ce devrait être pour initier le plus d'esprits possible et à leurs méthodes et à leurs résultats, et non pour fournir des connaissances, précises peut-être, mais isolées et dont le but ou la valeur éducative n'est pas toujours facile à apercevoir. On se demande souvent si la prééminence trop exclusive accordée jusqu'ici aux mathématiques se justifie entièrement : rompus trop tôt au jeu des abstractions, trop habitués à raisonner sur des signes plus que sur des réalités, quelques esprits en arrivent « à accepter une hypothèse sans y regarder, ou à la choisir arbitrairement parmi des données incomplètes, surabondantes, contradictoires, raisonnant juste sur cette hypothèse et ne s'étonnant jamais des conclusions » : c'est un mathématicien (J. Tannery) qui formule ces critiques. — Quant aux sciences de la nature, la manière dont on les enseigne est

EFERUS - Recherche & Classification numérique

plus propre à rebuter qu'à les faire aimer : il semble qu'encore dominé, quoi qu'on en ait, par la tradition scolastique, on se contente trop d'enseigner des faits, des résultats ou des propriétés, plutôt que d'apprendre à observer ou à faire des expériences ; on décrit des appareils, on n'apprend guère à s'en servir ; l'essentiel serait ici d'initier les élèves à la pratique réelle des sciences, de leur faire mesurer la certitude ou les approximations dont elles sont susceptibles, ou comprendre la nature des connaissances qu'elles procurent. On peut même se demander si, au lieu de se borner à enseigner les éléments des sciences et leurs parties les moins contestées, il n'y aurait pas un profit éducatif aussi sérieux à laisser entrevoir d'une manière moins timide les grandes hypothèses qu'elles appellent et la conception générale de telle ou telle catégorie de phénomènes, voire de l'univers entier, qu'elles suggèrent.

En tout cas, pourvu qu'il soit donné d'un point de vue plus philosophique, l'enseignement des sciences semble devoir de plus en plus porter tous ses fruits naturels : il habituera à la rigueur du raisonnement, au respect des faits, au doute là où manquent les raisons d'affirmer ; il permettra de mesurer les degrés de la connaissance, de l'hypothèse à la certitude ; il débarrassera peut-être les esprits du vain respect des mots ou des opinions toutes faites, et, en donnant le goût de la vérité pour elle-même, il apprendra à penser librement. D. Parodi.

Science infuse (V. Infuse [Science]).

Ecole libre des sciences politiques (V. Ecole, t. XV, p. 384).

Bibl. : Bacon, *Œuvres*. — Descartes, *Dis. de la méthode*, et passim. — Ampère, *Essai sur la philosophie des sciences*. — Aug. Comte, *Cours de philosophie positive*, et *passim*. — Claude Bernard, *Introduction à la médecine expérimentale*. — Spencer, *Classification des sciences*. — Durand de Gros, *Aperçus de taxinomie générale*. — Goblot, *Essai sur la classification des sciences*. — Renan, *l'Avenir de la science*. — Liard, *la France positive et la Métaphysique*. — Fouillée, *l'Avenir de la métaphysique*, etc.

Enseignement des sciences. — Renan, *l'Instruction supérieure en France*, dans *Questions contemporaines*. — Alb. Dumont, *Notes et Discours*. — Lavisse, *Questions d'Enseignement national*. — Berthelot, *l'Enseignement supérieur et son outillage*, dans *Science et Philosophie ; Science et morale ;* discours au Sénat. — Buisson, *Dictionnaire pédagogique*, passim. — Liard, *l'Enseignement supérieur en France*. — J. Tannery, *les Mathém. dans l'Enseignement secondaire*, dans *Revue de Paris*, 1er août 1900.

SCIÈNE. Genre de Poissons osseux (Téléostéens) de l'ordre des *Acanthoptérygiens Sciæniformes* et de la famille des *Sciænidæ*. Les Sciènes ou Maigres ont le corps oblong, la tête grosse, écailleuse, les dents de la rangée externe plus fortes que les autres, sans canines. Il n'existe pas de barbillons, la deuxième dorsale est beaucoup plus longue que la première. Le type du genre, le *Sciæna Aquila*, peut atteindre 2 m. de long ; le dos est d'un gris plombé teinté de brun, les côtés et le ventre sont d'un gris argenté. Il vit sur toutes nos côtes, et, au dire des pêcheurs, accuse sa présence par une sorte de mugissement perceptible jusqu'à 20 brasses de profondeur. A La Rochelle, on appelle ce bruit *sciller*. La chair du Sciène était estimée des anciens à cause de sa délicatesse. Aujourd'hui on fait peu de cas de ce poisson. Rocher.

Bibl. : Cuvier et Valenciennes, *Hist. Pois.* — Sauvage, dans Brehm, éd. fr.

SCIENTRIER. Com. du dép. de la Haute-Savoie, arr. de Saint-Julien-en-Genevois, cant. de Reignier ; 445 hab.

SCIERIE. On désigne sous le nom de *scierie* toute installation industrielle ayant pour but le débitage mécanique des bois ou des pierres à l'aide de *scies* (V. ce mot). A l'art. Scie, nous avons indiqué les considérations qui guident dans la fabrication des différentes dentures des lames de scie et donné les formes principales des outils employés pour le sciage à la main ; nous allons indiquer ici les conditions techniques qui président au sciage mécanique. Il y a lieu de distinguer le sciage des bois de celui des pierres.

1° Bois. — L'emploi de machines pour scier et débiter le bois s'étend de plus en plus ; les perfectionnements continuels apportés dans leur construction ont permis de les appliquer avec succès à la fabrication des ouvrages les plus difficiles : les moulures, les parquets, les roues de voitures, les tonneaux, les poulies, etc., s'exécutent maintenant, au moyen de machines, avec une précision et un fini remarquables. Nous ne décrirons ici que les scieries proprement dites, indépendamment du moteur qui les met en mouvement, et sans entrer dans les détails relatifs à leur application à des ouvrages particuliers. Si l'on considère le mouvement relatif de la scie circulaire et de la pièce de bois, que celle-ci soit fixe ou mobile pendant le travail de l'outil, il est facile de voir que la course de la scie doit être oblique sur la direction du trait. En effet, une dent isolée se déplaçant parallèlement au fond du trait, découpe, à l'avancement, un prisme d'épaisseur uniforme ; les dents qui se trouvent derrière, s'il y en a, ne travaillent pas du tout. Il est donc nécessaire, pour que le travail soit possible, que le fond du trait soit incliné sur la trajectoire de la lame. Cette inclinaison est toujours très petite : l'angle des deux directions précitées, dit *angle d'attaque*, ne dépasse pas 1°. Lorsque la scie travaille, la ligne de denture coïncide avec le fond du trait. Si le mouvement relatif est une translation uniforme, chaque dent découpera dans le bois un petit prisme d'épaisseur constante égale au produit du pas de la denture par la tangente de l'angle d'attaque. Toutes les dents d'une scie ne travaillent pas également ; les dents situées aux extrémités de la lame travaillent peu ou ne travaillent pas, tandis que celles du milieu sont toujours en contact avec la pièce. Quand l'épaisseur de la pièce est plus petite que la course, toutes les dents sortent du bois, et la sciure peut se dégager facilement ; on conçoit que la réalisation de cette condition n'est pas toujours possible, l'épaisseur des pièces étant parfois considérable ; elle est réalisée dans le sciage continu à lames sans fin et dans les scies circulaires. Les conditions techniques qui précèdent sont rarement réalisées dans le sciage à la main, de là résulte la supériorité des scieries mécaniques. Suivant que le mouvement communiqué à la lame de scie dans la partie qui travaille est rectiligne alternatif, rectiligne continu ou circulaire continu, les machines sont dites à scie alternative, à scie à ruban ou à scie circulaire.

Scies alternatives. Le mécanisme de manœuvre des scies alternatives leur communique un mouvement pendulaire produit par une bielle et une manivelle. Le bois a une avance constante, uniforme ou intermittente. Dans tous les cas, le mouvement pendulaire produit, pendant la montée, un recul qui a pour effet de dégager le fond du trait de scie ; les dents ne frottent plus contre le bois et la sciure peut se dégager. La pente de la lame ne doit être ni trop grande ni trop petite ; si elle est trop grande, le recul est trop considérable, et ce n'est qu'à l'extrémité de la course que la scie commence à travailler ; si elle est trop faible, le recul est insuffisant, les dents travaillent dès le début de la course descendante, en agissant dans une direction presque normale à la pièce, ce qui entraîne des chocs très violents. Pour le dégagement complet de la sciure, la longueur de la lame doit au moins égaler la course augmentée de l'épaisseur de la pièce.

L'avance du bois varie avec l'espèce ; on la détermine expérimentalement, suivant les dimensions des pièces et le degré d'humidité du bois. A titre d'indication, on peut donner les chiffres moyens suivants :

Orme, tortillard, frêne, cormier et bois très durs	0,0015 à 0,0025
Orme, noyer, hêtre	0,0030
Chêne	0,0035
Bois blanc	0,0050
Sapin	0,0055

Les scies alternatives sont d'un emploi avantageux lors-

EFERUS - Recherche & Classification numérique

qu'on débite les bois, d'une façon uniforme, en un grand nombre de plateaux égaux; elles donnent toujours de belles surfaces sciées; mais elles exigent des fondations inébranlables et des supports robustes; elles produisent moins que les scieries à lames sans fin. Par l'adjonction de chariots spéciaux pour le guidage des pièces, on a étendu l'emploi de ces scies au débitage en pièces courbes. Cette disposition est connue sous le nom de *scie Normand*.

La commande de ces machines est réalisée à l'aide d'un arbre inférieur sur lequel sont calées deux bielles et deux manivelles, qui donnent le mouvement vertical de montée et de descente au châssis porte-lames. Ce châssis doit être très léger pour éviter autant que possible les effets de l'inertie des pièces en mouvement; suivant Navier, le poids des pièces oscillantes ne doit pas s'écarter beaucoup de la moitié de la résistance moyenne au sciage présentée

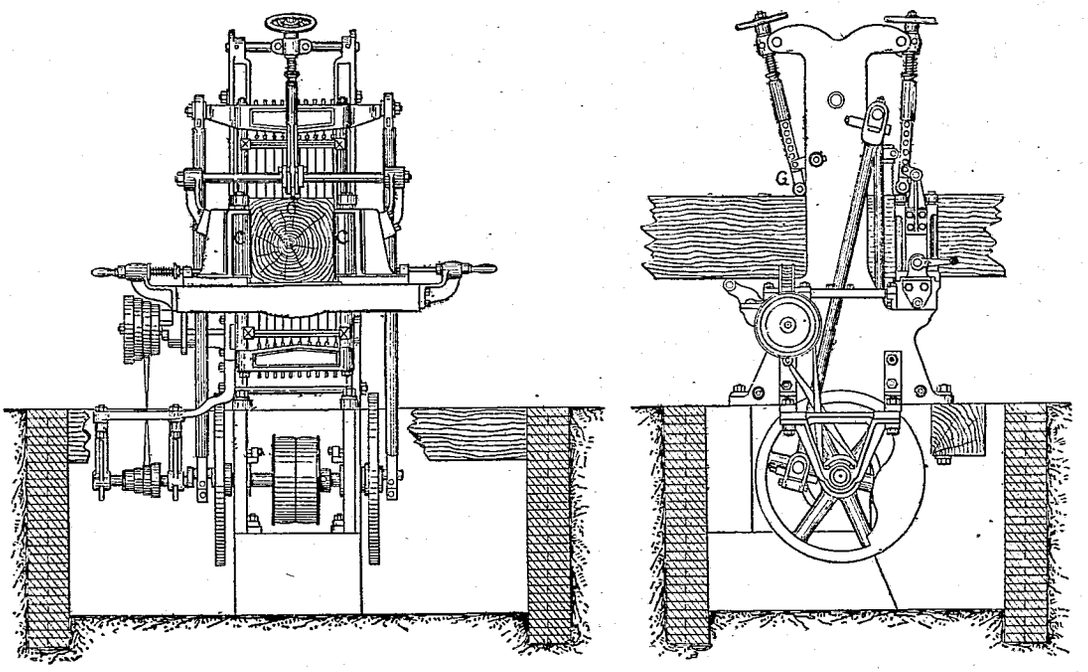

Fig. 1. — Scie alternative à lames droites pour bois équarris.

par le bois. En vue de diminuer les vibrations, on construit ces châssis en fer creux rempli de bois ou entièrement en bois. La tension des lames y est obtenue à l'aide de cales ou de vis; les cales présentent l'inconvénient, lors du réglage, de faire naître des vibrations dans les lames, mais ont l'avantage d'empêcher les ouvriers de leur donner une trop forte tension comme cela se produit souvent avec les vis. En vue de remédier à l'inégalité des efforts qui se produisent dans les lames, on munit toujours ces machines de volant à contrepoids.

L'avance du bois se réalise de différentes façons: tantôt l'arbre moteur communique son mouvement à une bielle, qui actionne une roue à rochet dont le mouvement est réglable par un système de leviers; cette roue à rochet est calée sur un arbre qui porte une roue d'engrenage en relation avec une crémaillère ou une chaîne de galle reliée au chariot porte-pièce. D'autres fois, le mouvement d'avance est donné par des rouleaux à cannelures cylindriques ou coniques sur lesquels repose la pièce de bois, et qui sont montés sur un arbre secondaire pouvant recevoir différentes vitesses de l'arbre principal par l'intermédiaire de cônes à courroies. Le guidage se fait à l'aide de chariots glissant sur des rails, la pièce de bois étant fixée sur ces chariots par des vis de pression montées sur des leviers articulés. L'entraînement est produit par des galets appuyant sur la pièce et maintenus par des contrepoids fixés à des leviers de position réglable par des volants. Le guidage des pièces déjà équarries se fait généralement par des cylindres verticaux montés sur des arbres parallèles, disposés de façon à avoir une tendance à se rapprocher l'un de l'autre pour enserrer la pièce.

La scie alternative à lames droites pour bois équarris, représentée sur la fig. 1, présente une denture symétrique, de sorte que le sciage se fait dans les deux courses: ascendante et descendante. L'avance des bois y est, par suite, continue. Le trait produit est parfaitement rectiligne, et l'on peut faire au minimum 2 m. de sciage par minute. L'affûtage des dents est très facile. Le travail moteur exigé par les scies alternatives est extrêmement variable; les frottements des transmissions, les secousses, les vibrations des pièces et l'inertie des masses oscillantes entraînent une perte qui peut atteindre jusqu'à 55 % de ce travail moteur. Les scies alternatives sont appliquées dans les scieries à découper et dans les scieries à placage. Les scies à découper sont de deux espèces: 1° les *scies à arcs*, constituées par des arcs métalliques fixes, aux extrémités desquels s'attachent des cordes fixées à un manche, qui maintient la lame de scie; l'inconvénient de cette disposition est que la lame n'est pas également tendue; 2° les *scies à sangles*, dans lesquelles la tension de la lame, obtenue par une poulie mobile, est toujours uniforme. Les *scies à feuillets et à placage*, employées pour exécuter des sciages de précision dans des bois de prix: acajou, noyer, palissandre, etc., ne font qu'un trait à la fois. La lame, très fine, pour diminuer le déchet, est très tendue et guidée dans toute sa longueur utile; son épaisseur est d'environ $0^{mm},66$, la forme et les dimensions des dents sont celles de la fig. 2, la voie est très faible. Elles

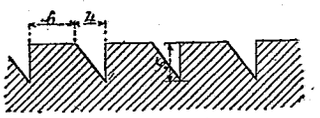

Fig. 2. — Scie à placage.

EFERUS - Recherche & Classification numérique

permettent d'enlever 1 demi-millim. de bois. Le bois est d'abord collé sur un châssis, puis greffé sur un chariot qui se meut verticalement de bas en haut. L'avancement se fait automatiquement, à des vitesses variables à volonté, par un encliquetage à friction évitant les secousses.

Scies à ruban. Les pertes de temps et de travail occasionnées par le mouvement alternatif des scies précédentes ont suggéré l'idée de réaliser des scies continues formées d'un ruban d'acier sans fin, muni de dents d'un côté et tournant sur deux poulies. La fig. 3 représente une telle scie à ruban utilisée pour le chantournage et le sciage rectiligne. Le bâti est en fonte à table inclinable. Deux arcs sont munis de poulies, entourées d'une lame de caoutchouc, sur lesquelles s'enroulent les lames d'acier. L'arbre inférieur est fixe et communique le mouvement du moteur; l'arbre supérieur peut se déplacer verticalement pour tendre ou détendre la lame à l'aide d'un volant manivelle terminant un axe vertical fileté. Pour éviter les vibrations, on installe des guides formés d'une pièce de bois dans laquelle a été pratiqué un trait de scie et qui peuvent être placés à des niveaux différents, suivant l'épaisseur de la pièce à scier. Pendant le travail, la table reste ordinairement horizontale; lorsqu'il est nécessaire de l'incliner, on fixe le bois sur la table à l'aide d'un étrier portant une vis, ou mieux à l'aide d'un guide qui se déplace dans une couronne circulaire. La scie à ruban, excellente pour le *chantournage* (V. ce mot) et autres menus travaux et pour le sciage des bois en grume à débit

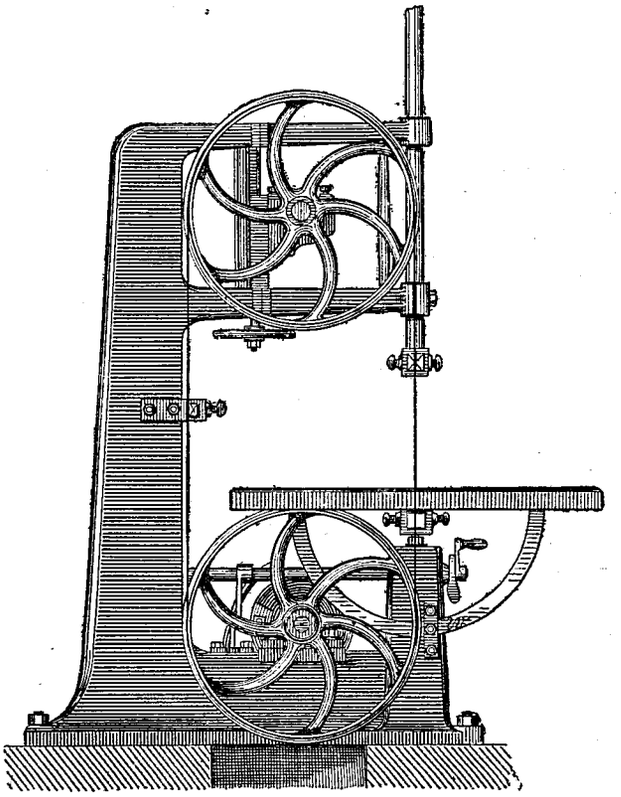

Fig. 3. — Scie à ruban.

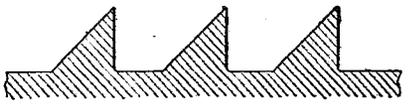

Fig. 4. — Denture à gencives.

variable, exige des ouvriers soigneux, en raison des précautions multiples nécessaires au réglage de la lame, dont la grande tension occasionne des frottements importants des

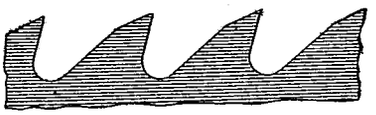

Fig. 5. — Denture à crochets.

arbres sur leurs coussinets. Il faut toujours détendre la lame quand on cesse le travail pour ne pas fatiguer le métal. Les lames de scie à ruban doivent être très bien faites en raison de leur longueur, de leur faible épaisseur et de la tension qu'on leur donne. L'*épaisseur* varie, avec le diamètre des poulies sur lesquelles la lame s'enroule, de 6 à 13 dixièmes de millimètre pour des poulies de $0^m,60$ à 2 m. de diamètre. La *largeur* varie avec le travail que la lame doit exécuter : pour le débitage des bois en grume, elle égale environ le 1/18 du diamètre des poulies; pour le chantournage, elle varie avec les courbes à découper. La denture varie également : pour le débitage des bois en grume, on emploie la denture à *gencives* (fig. 4) pour les bois durs, et celle à *crochets* (fig. 5) pour les bois tendres. L'écartement des dents varie de 15 à 25 millim. suivant la nature et l'épaisseur des bois à travailler.

Scies circulaires. La scie circulaire proprement dite est un simple disque de tôle d'acier, dont le diamètre varie depuis quelques centimètres jusqu'à plus de 1 m. et dont la circonférence est garnie de dents semblables à celles des lames de scies ordinaires. Ce disque est percé d'un trou central au moyen duquel on le monte sur un arbre en fer auquel on communique un rapide mouvement de rotation. Les scies circulaires sont très employées pour le débitage des bois inférieurs à $0^m,40$ de diamètre qu'elles permettent de travailler dans toutes les directions. Elles offrent l'avantage d'une installation économique, d'une usure régulière à la circonférence, d'un grand travail produit; par contre, elles présentent l'inconvénient d'être d'un maniement dangereux, d'exiger une grande dépense de force et de prendre beaucoup de bois, en raison de leur épaisseur et de leur voie plus grande, nécessitées par le frottement produit sur une grande partie de la surface de la lame. La voie peut ainsi atteindre 1,9 de l'épaisseur de la lame. Celle-ci peut être réduite par l'augmentation de la vitesse de rotation qui entraîne une diminution de l'effort tangentiel et des vibrations. Cette vitesse est de 15 millim. par seconde pour les bois durs, 20 millim. pour le chêne ordinaire, 25 à 30 millim. pour les bois tendres. Le diamètre de la lame doit égaler 2,25 à 2,50 de l'épaisseur de la pièce à scier. Le prix de revient du sciage mécanique des bois est de beaucoup inférieur à celui du sciage à bras d'homme. Ce dernier revient, en effet, en moyenne, de 0 fr. 40 à 0 fr. 50 par mètre carré pour les bois durs, et de 0 fr. 30 à 0 fr. 40 pour les bois tendres, tandis que le sciage mécanique coûte de 0 fr. 15 à 0 fr. 20 par mètre carré pour les bois durs, et de 0 fr. 10 à 0 fr. 15 pour les bois tendres.

2° PIERRES. — La taille des pierres à l'aide des outils manœuvrés à bras (V. SCIE) est longue et coûteuse, aussi y a-t-il intérêt à y substituer les machines. C'est ainsi que le sciage des pierres peut s'effectuer à l'aide de scies mécaniques avec économie, rapidité et fini du travail.

EFERUS - Recherche & Classification numérique

Suivant le mouvement communiqué à la lame, on peut, comme pour les bois, classer les scies mécaniques à pierres en scies alternatives, scies sans fin et scies circulaires.

Scies alternatives. Le mouvement alternatif de la scie à lame se produit aisément à l'aide d'un moteur quelconque. Une scierie mécanique se compose essentiellement d'un châssis en fer ou en bois, d'une largeur et d'une longueur supérieures à celles des blocs à scier, portant un nombre plus ou moins grand de lames et animé d'un mouvement de va-et-vient à l'aide d'une bielle et d'une manivelle. Une partie du poids de ce châssis est soutenue par des chaînes passant sur des poulies à contrepoids, le reste se reporte sur les lames qui pénètrent, dès lors, dans la pierre, par l'action de cette surcharge et de leur poids propre. Un réservoir fournit l'eau et le sable qu'exige l'opération du sciage. Ces appareils, très simples, fonctionnent d'une manière satisfaisante. Il est facile d'établir des scieries locomobiles de ce principe se transportant sur les chantiers, suivant les besoins.

Scies sans fin. Le principe du ruban sans fin, déjà appliqué pour le sciage des bois, l'est également pour le débitage de la pierre. On a remplacé le ruban par une cordelette sans fin, montée sur deux poulies et formée de trois fils d'acier tordus ensemble, suivant un pas d'hélice allongé. Cette cordelette est animée à la fois d'un mouvement de translation et d'un mouvement giratoire sur elle-même, ayant pour effet de faciliter le dégagement continuel du fond de l'entaille de la poussière produite par le sciage. Un réservoir placé au-dessus de la masse à découper fournit l'eau et le sable exigés par l'opération.

Scies circulaires. Les scies circulaires à pierres sont des disques en fer forgé ou en acier, dont la périphérie est munie de dents amovibles indépendantes, ce qui facilite le remplacement rapide. Ces scies sont donc d'une épaisseur beaucoup plus considérable que les précédentes ; elles creusent des rainures beaucoup plus larges et consomment une plus grande quantité de travail, mais elles ont l'avantage d'une plus grande rapidité. Le point délicat de leur construction consiste dans la forme à donner aux dents, suivant la nature de la pierre ; elle se détermine par l'expérience. La fig. 6 représente une dent amovible donnant quelques succès. Elle a la forme d'un boulon, dont la tête *a* est tournée en forme de coupe et trempée ; deux mâchoires implantées dans le disque de la scie la fixent solidement.

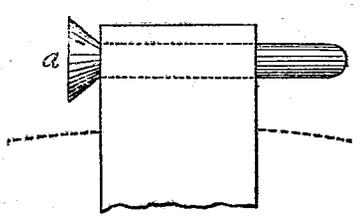

Fig. 6. — Dent amovible.

E. Laye.

SCIEURAC-ET-FLOURÈS. Com. du dép. du Gers, arr. de Mirande, cant. de Marciac ; 110 hab.

SCIEZ. Com. du dép. de la Haute-Savoie, arr. et cant. de Thonon-les-Bains ; 1.722 hab.

SCILLA (l'antique *Scyllæum*). Ville d'Italie, de la prov. de Reggio (Calabre), sur un promontoire de l'Aspromonte qui domine l'accès N. du détroit de Messine ; 6.000 hab. Château, port de pêche. — Scyllæum s'est formée autour d'un fort bâti par le tyran Anaxilas de Rhegium pour commander le passage maritime. Quant au rocher qui se projette dans la mer, relié seulement au continent par un isthme étroit, c'est celui auquel se rapporte la légende du monstre *Scylla*, décrit dans l'*Odyssée* (V. Scylla).

SCILLE (*Scilla* L.). I. Botanique et Thérapeutique. — Genre de Liliacées-Scillées, composé d'une centaine d'espèces bulbeuses de l'ancien monde, surtout caractérisées par le périanthe étalé ou campanulé, 6 étamines à anthères dorsifixes, le fruit capsulaire trigone à 3 loges multispermes. Les fleurs sont bleues, roses ou blanches. On y comprend, à titre de sections, les *Endymion* et les *Urginea*. — L'espèce la plus importante est le *S. maritima* L. (*Urginea scilla* Steink.), qu'on rencontre dans les sables maritimes du littoral méditerranéen. On emploie en médecine le bulbe de forme ovoïde, dont la partie convexe est constituée par des squames représentant les bases d'anciennes feuilles. Il y a deux variétés de squames, la rouge et la blanche, la première employée en France, la seconde en Angleterre. La récolte des bulbes a lieu en automne, et l'on se sert de préférence des squames de la région moyenne. On coupe transversalement les squames qu'on trouve dans le commerce sous forme de lanières de quelques centimètres de long, plus ou moins contournées, de couleur rose ou jaune pâle selon la variété. Merck a extrait de la scille trois principes : la *scillipicrine*, la *scillitoxine* et la *scillitine*, Jamerstedt, en outre une glycoside, la *scillaïne*, qui est probablement identique avec la scillitoxine. En réalité, on ne sait pas encore quel est le véritable principe actif. Quoi qu'il en soit, la scille possède des propriétés narcotico-âcres attribuées à la scillitoxine, et des propriétés diurétiques rapportées à celle-ci et à la scillipicrine ; la scille est, en outre, un excellent expectorant dans le catarrhe des bronches, l'asthme humide, etc., principalement chez le vieillard. On l'emploie en outre dans les hydropisies, les maladies du cœur et des reins, etc. Les formes médicamenteuses sont la poudre (2 à 4 gr.), l'extrait (2 à 15 centigr.), la teinture (2 à 4 gr.), l'oxymel (5 à 20 gr.), les vinaigres, les vins (de Trousseau, de la Charité), etc.

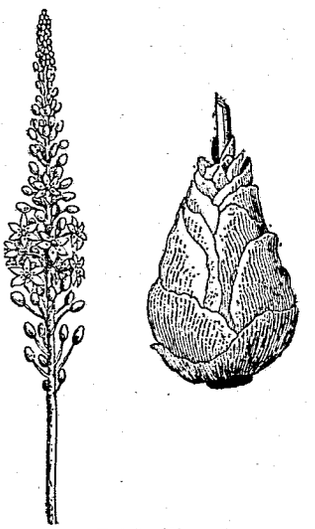
Epi florifère et bulbe de la Scille maritime.

Dr L. Hn.

II. Horticulture. — Quelques espèces de Scilles peuvent être cultivées ou propagées dans les jardins et les parcs où elles se font remarquer par leurs gracieuses fleurs qui s'épanouissent d'ordinaire au début du printemps. Le *S. amœna* L. ou Scille élégante, à fleurs peu nombreuses mais d'un beau bleu, le *S. italica* L. ou Jacinthe des jardiniers et le *S. peruviana* L., tous deux à fleurs bleuâtres, disposées, chez cette dernière espèce en une remarquable grappe conique, sont les espèces ordinairement cultivées, mais le *S. nutans* Sm. ou Scille penchée, nommé aussi Jacinthe des bois, est digne d'être propagé dans les endroits ombragés, dans les clairières des parcs, autour des bosquets. Le *S. autumnalis* L., trop petit, est habituellement négligé, bien qu'on puisse tirer parti, pour émailler les pelouses sèches, de ses fleurs lilas, à l'automne. Les Scilles redoutent l'humidité persistante autour de leurs bulbes ; les terres perméables et profondes, s'échauffant aisément au printemps et amendées de terreau de feuilles bien décomposé, leur conviennent surtout. Dans ces conditions, les bulbes passent la mauvaise saison en terre en se conservant bien sains. Ces plantes peuvent aussi être cultivées en pots dont la terre doit être bien drainée.

III. Pharmacie. — Les squames du bulbe de l'*Urginea scilla* se présentent dans la droguerie sous forme de lanières étroites, taillées dans les squames fraîches, et sé-

EFERUS - Recherche & Classification numérique

chées au soleil. On les emploie sous forme de poudre, obtenue par contusion dans un mortier de fer et tamisage au tamis de soie n° 120. On en fait une teinture alcoolique, au 1/5, un extrait alcoolique, un vinaigre, au 1/10, obtenu par macération, et un vin correspondant à 60 gr. de scille par litre. La scille entre également dans les vins diurétiques de Trousseau et de la Charité ; il existe aussi un oxymel scillitique, préparé avec le vinaigre de scille.

SCILLÉ. Com. du dép. des Deux-Sèvres, arr. de Niort, cant. de Coulonges-sur-l'Autize ; 700 hab.

SCILLONTE (Σκιλλοῦς). Ville de l'antique Triphylie (Elide), au S. d'Olympie. Elle fut rasée par les Eléens, en 572 av. J.-C., relevée en 392 par les Spartiates qui la donnèrent à Xénophon, exilé d'Athènes. Il y résida vingt ans, en fut chassé par les Eléens après Leuctres (371). Il y avait bâti un temple à l'Artémis d'Ephèse, qui subsistait encore au temps de Pausanias.

SCILLY (Iles) (V. Sorlingues).

SCIMMIA (Lo) (V. Fiorentino [Stefano]).

SCINDHIA. Principauté de l'Inde centrale (V. Gwalior).

SCINQUE (Zool.). Genre de Lacertiens, de la famille des *Scincoïdæ*, établi pour l'unique forme qu'il renferme, le *Scincus officinalis*. Ce lézard a le corps gros, fusiforme, les membres courts et épais. La queue très massive s'effile à son extrémité, la tête est amincie en forme de coin vers le museau, la mâchoire supérieure dépasse faiblement l'inférieure, le dos et la queue sont d'un jaune mêlé de brun ou noirâtre, formant de petites taches disposées transversalement, les régions inférieures sont d'un blanc argenté. Propre à l'Afrique, le Scinque habite de préférence les régions occidentale et septentrionale de ce continent. Il se tient sur les monticules de sable où il court avec rapidité à la poursuite des insectes et où il s'enfonce avec une étonnante vitesse à la moindre alerte.

Pendant longtemps il a été employé en médecine, et on en faisait venir d'Egypte de grandes quantités. Toutes ces parties étaient recherchées et données comme médicaments, soit seules, soit associées à d'autres drogues, dans diverses affections. — Le Scinque est tombé dans l'oubli, et rejeté avec raison de la thérapeutique actuelle.

Bibl. : Duméril et Bibron, *Herp. gén.* — Sauvage, dans Brehm, éd. fr.

SCINTILLATION (Astron.). Les étoiles, même les moins brillantes, nous apparaissent agitées d'incessantes et rapides variations d'éclat et de coloration : elles *scintillent*. Ce phénomène, qui est visible à l'œil nu et que tout le monde a observé, n'a reçu qu'au cours du siècle dernier une explication plausible. Aristote et Cardan l'attribuaient aux vacillations de l'œil, Tycho Brahe, Kepler, Galilée à des variations d'éclat de l'astre lui-même, Huygens, Newton, Saussure au déplacement des rayons sous l'action de l'air agité. Arago, le premier, l'a rattaché à la présence de l'atmosphère terrestre. Il y a là, selon lui, un cas d'*interférence* (V. ce mot), deux rayons émis à un même moment par une même étoile, ajoutant ou détruisant mutuellement leurs effets, selon que la différence produite dans leur marche par les différences d'état des parties différentes de l'atmosphère qu'ils traversent, est d'un nombre pair ou d'un nombre impair de demi-longueurs d'onde. Respighi, Dufour, Messotti, Donati, Montigny, Exner, ont, après Arago, étudié de façon toute particulière le phénomène de la scintillation. Ils en ont donné des explications qui s'écartent un peu de la précédente, substituant aux faits d'interférence, les unes des faits de réflexion totale, les autres des faits de dispersion et de réfraction, mais qui, toutes, sont basées, comme elle, sur l'interposition de l'atmosphère terrestre. La plus satisfaisante est la suivante. Si l'on considère l'ensemble des rayons élémentaires, de couleurs et de réfrangibilités différentes, qui émanent d'une étoile et viennent déterminer dans l'œil de l'observateur, par leur superposition, l'image de cette étoile, on voit que chacun d'eux a dû suivre à travers l'atmosphère une trajectoire particulière, déterminée par sa réfrangibilité propre, et comme, d'autre part, les diverses régions de cette atmosphère subissent des variations continuelles de densité, de température et d'humidité, qui en modifient, d'un point à un autre, le pouvoir réfringent, l'intensité relative des divers rayons se trouve, à chaque instant, atténuée pour les uns, renforcée pour les autres, ce qui produit, d'un moment à l'autre, les variations constatées dans l'éclat et dans la coloration. L'observation est d'accord, au surplus, avec la théorie quant à l'influence prépondérante qu'exerce l'atmosphère sur la scintillation. Ainsi, sur les hauts sommets, là où la couche d'air est peu épaisse, les étoiles scintillent beaucoup moins. Il en est de même, pour un même lieu, lorsqu'elles sont au zénith. Au contraire, la scintillation est sensiblement plus forte l'hiver, ou à l'approche de la pluie, alors que l'atmosphère est plus chargée de vapeurs et plus agitée. La constitution physique de l'étoile joue, de son côté, un certain rôle dans la production du phénomène. Il résulte, à cet égard, des nombreuses observations faites par Montigny que les étoiles dont le spectre présente un double système de bandes obscures et de raies noires et auxquelles correspondent, entre leurs rayons, du fait de la dispersion de ceux-ci dans l'atmosphère, les lacunes les plus nombreuses et les plus marquées, scintillent moins que les étoiles à raies spectrales fines et beaucoup moins que celles dont le spectre présente uniquement quatre raies noires et pour lesquelles les lacunes sont très peu nombreuses.

A la différence des étoiles, les planètes ne scintillent pas. La raison en est que leur disque a un diamètre apparent sensible et envoie à la Terre de chaque point de sa surface une lumière qui, si elle était isolée, comme celle de l'étoile, simple point dans le ciel, présenterait le caractère de la scintillation, mais qui, n'étant pas isolée, est perçue par l'observateur en même temps que les rayons partis des autres points de la surface. L'effet produit par la juxtaposition de toutes ces images élémentaires, dont les unes ont un éclat plus fort, les autres un éclat moindre que l'éclat moyen, est le même que si chacune desdites images possédait un éclat invariable. Aussi arrive-t-il qu'une planète scintille si elle vient à être vue dans des conditions où les dimensions de son disque deviennent très petites : c'est le cas de Vénus lorsqu'elle ne montre plus qu'un croissant étroit.

Bibl. : Exner, *Ueber das Funkeln der Sterne und die Scintillation ueberhaupt;* Vienne, 1882.

SCINTILLOMÈTRE (Phys.). Cet instrument est destiné à étudier la scintillation des étoiles, c.-à-d. les variations fréquentes d'éclat, de couleur et de diamètre apparent de ces astres. Pour cela, on peut se contenter d'une lunette ordinaire dont on enfonce l'oculaire de façon que l'image de l'étoile, au lieu de sembler un point, se trouve épanouie ; il faut compter les espèces de pulsations que présente cette image floue. On y arrive plus facilement en limitant la surface de l'objectif par un diaphragme et en enfonçant l'oculaire jusqu'à ce qu'une tache noire paraisse au milieu de l'image étalée de l'étoile. Par l'effet de la scintillation, cette tâche apparaît et disparaît continuellement ; il n'y a qu'à noter le nombre de ces disparitions qui donnera une mesure assez grossière de l'activité de la scintillation. Pour étudier les différences de couleurs, on donne de petites secousses à la lunette, de sorte que l'image de l'étoile au lieu d'être un point, décrit une courbe sinueuse dont les diverses régions possèdent des couleurs différentes. Pour avoir des résultats plus réguliers, on emploie le scintillomètre de Montigny qui consiste en un petit disque en glace placé un peu avant le plan local de l'objectif. Ce disque est incliné sur l'axe optique de l'appareil et il peut tourner autour d'un axe parallèle, au contraire, à celui de la lunette. Il en résulte que l'image fournie par l'objectif est déviée d'une quantité variable qui dépend de l'épaisseur de la lame et des divers angles qu'elle forme avec les rayons lumineux pendant sa rotation. Ces angles variant, l'image de l'étoile

EFERUS - Recherche & Classification numérique

se déplace sous forme d'un ruban circulaire dont on peut facilement apprécier les diverses nuances. Une petite poulie et une cordelette permettent de faire tourner le disque sans avoir à s'en occuper. A. Joannis.

SCIO (Ile de) (V. Chio).

SCION (Arboric.). On désigne par ce mot, dans la ramification des arbres fruitiers, les pousses annuelles, distinguées ainsi, à leur âge, des rameaux et des branches. Les productions que les jardiniers nomment bourgeons anticipés, faux bourgeons, sont des scions développés prématurément; les rejets et drageons de l'année sont des scions développés autour des plaies de talle et sur les racines; les gourmands sont des scions vigoureux dont le développement est provoqué par diverses causes et notamment par une taille trop sévère. G. Boyer.

SCIONÉ. Ville grecque antique située en Chalcidique, sur l'isthme de Pallene. Colonie achéenne, elle se révolta contre les Athéniens en 421 av. J.-C., deux jours après la trêve signée; cette violation des serments, après un long siège, encouragée par le chef spartiate Brandas, entraîna la destruction de Scione; les hommes furent égorgés, les femmes et les enfants vendus.

SCIONZIER. Com. du dép. de la Haute-Savoie, arr. de Bonneville, cant. de Cluses; 1.617 hab. Fabr. de pièces d'horlogerie.

SCIPION (Maison de) (Assist. publ.) (V. Boulangerie centrale des hôpitaux, t. VII, p. 674).

SCIPION (lat. *Scipio*). Célèbre famille romaine patricienne, de la gens *Cornelia*. Elle paraît au IVe siècle av. J.-C. et disparaît au Ier siècle de l'Empire. Son tombeau de famille a été retrouvé en 1780 à l'intérieur de la Rome actuelle, à 400 pas de la porte Saint-Sébastien, à gauche de la voie Appienne, et a fourni de précieuses inscriptions (Cf. Visconti, *Monumenti degli Scipioni;* Rome, 1785).

Le premier des Scipions qui nous soit connu est *Publius Cornelius Scipio*, maître de la cavalerie sous le dictateur Camille, en 396 av. J.-C., tribun consulaire en 395 et 392. Citons ensuite: *Lucius*, consul en 350; *Publius Cornelius Scipio Barbatus*, consul en 328 et grand pontife; *Lucius Corn. Sc. Barbatus*, consul en 298, vainqueur des Etrusques à Volaterræ, rendit de grands services dans les campagnes des années suivantes, comme légat et propréteur. — Son fils *Cneius Corn. Sc. Asina*, consul en 260, battu et capturé avec sa flotte par les Carthaginois aux îles Lipari; de nouveau consul en 254, il prit Panorme et obtint le triomphe. — Son frère, *Lucius*, consul en 259, obtint le triomphe pour avoir conquis Alesia et le reste de la Corse; il fut censeur en 258. — *Publius Corn. Sc. Asina*, fils de Cneius, fut consul en 221, conquit l'Istrie et triompha. — *Publius*, fils de Lucius, consul en 218, reçut pour province l'Espagne; il s'embarqua à Pise pour Marseille, y apprit la marche d'Annibal vers le Rhône, mais se laissa gagner de vitesse et revint l'attendre en Italie; expédiant son armée en Espagne sous les ordres de son frère et légat *Cneius* (qui avait été consul en 222), il se rembarqua pour Pise et prit le commandement de l'armée de Cisalpine, franchit le Pô à Plaisance, puis le Tesin et se heurta à Annibal; les deux généraux commandaient chacun leur avant-garde; Annibal défit complètement Scipion qui fut blessé et se retira à Plaisance et refusa la bataille offerte par le chef punique; quand son collègue Sempronius fut arrivé de Sicile, ils l'acceptèrent sur les rives de la Trébie et essuyèrent un désastre. En 217, Scipion, nommé proconsul, passa en Espagne avec 8.000 hommes; il y guerroya sept années avec son frère Cneius. Le récit de leurs campagnes est confus et mal connu. Cneius avait débarqué à Emporium, rallié les Espagnols de la zone côtière, battu et pris le général ennemi Hannon et soumis le pays des Pyrénées à l'Ebre, hiverné à Tarragone. Vainqueur de la flotte carthaginoise à l'embouchure de l'Ebre, il resta maître de la mer; alors arriva Publius. Les deux Scipions se firent, par trahison, livrer Sagonte et les otages des chefs espagnols qu'y avait placés Annibal; ils les leur renvoyèrent et s'assurèrent de nombreux alliés. En 216, les Scipions empêchèrent Asdrubal de franchir l'Ebre pour aller rejoindre son frère en Italie au cas où il en aurait eu l'intention. Les annalistes romains leur attribuent ensuite d'autres victoires dont on ne discerne pas les effets. Asdrubal étant retourné en Afrique pour combattre Syphax, roi de Numidie, ils embauchent 20.000 Celtibères et passent l'Ebre pour tenter la conquête de l'Espagne. Ce fut leur fin. Publius fut vaincu et tué par Magon et Asdrubal, fils de Giscon; vingt-neuf jours après, Asdrubal, fils de Barca, renforcé par l'armée de Magon, prenait d'assaut le camp de Cneius et détruisait son armée.

Publius Cornelius Scipio Africanus major, le premier *Africain*, né en 234 av. J.-C., mort en 183, était fils de Publius; ce fut un des plus grand hommes de l'antiquité. Dès son adolescence, il excitait l'enthousiasme de la foule par ses allures d'inspiré et sa supériorité hautement affichée. Il n'entreprit jamais rien sans monter le matin au Capitole et y demeurer un moment seul pour se pénétrer de l'esprit du Dieu de Rome; il est probable que ce n'était pas là une manœuvre politique, mais conviction mystique, fortifiée par les extraordinaires succès du jeune héros. A la bataille du Tesin, il sauve son père blessé; à Cannes, où il était tribun militaire, il survit presque seul des officiers romains et prend avec Appius Claudius la direction des débris de l'armée réfugiés à Canusium; il fait honte aux jeunes nobles, qui songeaient à quitter l'Italie, de ce lâche désespoir. En 212, il est élu édile, avant l'âge légal, à l'unanimité. En 210, on veut renforcer l'armée d'Espagne et la placer sous les ordres d'un proconsul; Scipion qui n'a que vingt-quatre ans se présente aux suffrages et d'enthousiasme il est élu. Arrivé en Espagne, il trouve les trois généraux carthaginois brouillés et opérant séparément. Il frappe l'opinion par un grand coup et, en plein pays ennemi, va s'emparer, par surprise, de Carthagène, la place d'armes de ses adversaires, saisit leurs otages, leurs magasins. Il réussit à regagner Tarragone et négocie avec les tribus espagnoles dont beaucoup se rallient à lui; en 209, il gagne les chefs principaux, Mandonius et Indibilis, inflige un échec à Asdrubal, mais sans pouvoir l'empêcher de se faire route vers le Nord avec ses trésors et ses éléphants pour aller rejoindre son frère en Italie. Scipion qui a transporté la lutte dans l'Espagne méridionale, où il y a plus à gagner pour ses alliés montagnards, tient en échec Magon et Asdrubal, fils de Giscon; en 207, il remporte sur eux la victoire décisive de Silpia et les bloque dans Gadès. L'Espagne est conquise. Scipion songe alors à porter la guerre en Afrique; il s'en va rendre visite au roi Syphax, chez qui il retrouve ses adversaires Magon et le second Asdrubal; il ne peut gagner le roi de Numidie, rentre en Espagne, comprime une insurrection indigène en détruisant Illiturgi, apaise une émeute de ses soldats et, lorsque Magon s'embarque pour la Ligurie, afin d'apporter du renfort à son frère Annibal, Scipion, maître enfin de Gadès, transmet le commandement à ses successeurs, les proconsuls L. Lentulus et L. Manlius Acidinus, et rentre à Rome (206).

Une élection unanime le porte au consulat, bien qu'il n'ait pas trente ans et n'ait pas été préteur; son collègue est le grand pontife P. Licinius Crassus, lequel n'a pas le droit de sortir d'Italie. Scipion, qui veut porter la guerre en Afrique, se heurte à la résistance des vieux conservateurs du Sénat et de Q. Fabius Maximus; on lui accorde en province la Sicile avec autorisation de passer en Afrique, mais sans lui donner d'armée. Il la demande aux alliés italiens, lesquels comprennent que cette diversion est le moyen d'obliger Annibal à évacuer l'Italie pour défendre sa patrie. Des milliers de volontaires viennent s'inscrire sous les ordres du jeune héros, dont les grandes allures, le faste, l'admiration affichée pour l'art hellénique gagnent l'opinion des cités de la Grande Grèce. On le lui reproche,

EFERUS - Recherche & Classification numérique

et prenant texte du pillage de Locres par son lieutenant Pleminius, les conservateurs lui envoient une commission d'enquête. Elle est frappée d'admiration par les préparatifs de Scipion, son armée et sa flotte, et l'invite à donner suite à son projet. Il part donc en 204 de Lilybée, en qualité de proconsul, et débarque près d'Utique avec 35.000 hommes; il est joint par Massinissa (V. Numidie), auprès duquel il avait expédié en avant son ami Lælius. Cependant, ils ne peuvent prendre pied et sont forcés de se retrancher pour l'hivernage sur une colline. A la fin de l'hiver, Asdrubal, fils de Giscon, et Syphax, s'avancent contre eux; mais Scipion et Massinissa réussissent une surprise de nuit, brûlent les deux camps et dispersent les armées ennemies. D'autres se rassemblent, mais sont battues, et Syphax, traqué en Numidie, est fait prisonnier (203). Les Carthaginois rappellent Annibal; celui-ci conseille de traiter; c'était aussi le désir de Scipion qui voulait terminer la guerre. Mais les conditions des Romains semblèrent inacceptables et, après une entrevue de Scipion et d'Annibal, les hostilités reprirent. La bataille décisive eut lieu le 19 oct. 202, à Naragra, sur le Bagradas (Medjerda), non loin de Zama (V. Annibal). La victoire de Scipion fut complète, et, sur l'avis même d'Annibal, Carthage accepta les conditions du vainqueur. Toutefois, ce ne fut pas Scipion qui signa le traité, les négociations s'étant prolongées jusqu'à l'année suivante. Il rentra à Rome en triomphe, au milieu d'un enthousiasme incomparable. On lui décerna le surnom d'*Africain;* il fut question de le nommer consul à vie, dictateur à vie, d'ériger sa statue dans les comices, aux rostres, dans la curie, au Capitole.

Scipion n'ambitionnait pas la tyrannie et déclina ces honneurs; il tenta d'apaiser les jalousies sénatoriales en n'intervenant que modérément dans les affaires publiques. Censeur en 199, de nouveau consul en 194, prince du Sénat, il est l'un des trois commissaires chargés de la médiation entre Massinissa et Carthage; on raconte aussi qu'il aurait été en ambassade près du roi de Syrie et aurait retrouvé à Ephèse son adversaire Annibal; on leur fait échanger des compliments raffinés. Il paraît certain que Scipion s'opposa aux persécutions dirigées par le Sénat contre l'illustre ennemi. En 190, son frère Lucius et C. Lælius sont consuls; il fait donner à son frère la province de Grèce, c.-à-d. la conduite de la guerre contre Antiochus, en déclarant qu'il servira sous lui à titre de légat. Nouvel échange de politesses avec le roi de Syrie; il relâche le fils du grand Scipion fait prisonnier, et le héros, après sa défaite du mont Sipyle, lui fait accorder une paix si favorable que le Sénat en aggrave les clauses. Rentré à Rome avec son frère, l'Africain est pris à partie par ses ennemis; ils lancent contre lui le rude Caton; deux tribuns réclament à Lucius l'Asiatique les comptes des sommes reçues d'Antiochus; il les apporte, mais le grand Scipion les déchire devant le Sénat; fâcheuse impression; l'Asiatique est condamné peu après à une ruineuse amende; le tribun C. Minucius Augurinus ordonne de l'empoisonner; mais l'Africain l'arrache des mains des gardes, et un autre tribun, Tib. Gracchus, le relaxe légalement. On confisque cependant ses biens; une souscription de ses clients et amis paie l'amende et lui rend sa fortune. L'Africain est à son tour mis en accusation par le tribun M. Nævius; ce fut une belle scène; sans condescendre à se justifier, le héros parla jusqu'au soir, rappelant les services par lui rendus à l'Etat; le lendemain matin, quand les tribuns prenant place sur les rostres, lui adressèrent leur sommation, il se tourna vers le peuple, rappelant que c'était l'anniversaire de la journée de Zama et l'invita à monter avec lui au Capitole remercier les dieux: les tribuns restèrent seuls. Puis Scipion se retira à Liternum et jamais plus ne revint à Rome. Il acheva sa vie dans son domaine et, à sa mort, stipula qu'il voulait y être enterré et que son ingrate patrie n'eut pas ses os. Toutefois, d'autres disent qu'il mourut à Rome et fut enseveli dans son tombeau de famille, le long duquel sa statue fut érigée, près de celle de son frère Lucius et de leur client, le poète Ennius. On a conservé des bustes de lui. Il avait épousé Æmilia, fille de Paul-Emile, tué à la bataille de Cannes, et en eut deux fils et deux filles, dont l'aînée épousa Scipion Nasica Corculum et la cadette, Tiberius Gracchus et fut la mère des Gracques (V. Cornélie).

Lucius Corn. Sc. Asiaticus ou *Asiagenus*, frère du précédent, servit sous lui en Espagne, fut préteur en Sicile (193); consul en 190, il défit Antiochus au mont Sipyle et obtint avec le triomphe le surnom d'*Asiatique;* malgré sa condamnation, relatée ci-dessus, il put, grâce aux présents d'Eumène, célébrer splendidement les jeux voués par lui au cours de la guerre d'Asie. Il est le seul des Scipions dont on ait des médailles.

Publius Corn. Sc. Africanus, fils aîné de l'Africain, fut augure et flamine dial et adopta le fils de L.-Paul-Emile; son cadet, *Lucius* ou *Cneius*, fut préteur en 174 et chassé du Sénat par les censeurs pour immoralité.

Publius Cornelius Scipio Æmilianus Africanus minor, le second *Africain*, était le fils cadet de Paul-Emile, conquérant de la Macédoine, qui le laissa adopter par son neveu, le fils du grand Africain; né vers 185, il est mort en 129 av. J.-C.; il se lia en Grèce avec Polybe qu'il recueillit chez lui lorsqu'il fut interné à Rome et dont il demeura l'intime ami, étudiant sous sa direction la littérature et la philosophie helléniques; il eut aussi pour amis le philosophe Panætius, les poètes Lucilius et Térence, et, par-dessus tous, Lælius. En 151, nul n'osant s'enrôler pour la guerre d'Espagne, il donna l'exemple, fut nommé tribun militaire, se distingua par sa bravoure et ses vertus, obtint de Massinissa un renfort d'éléphants (150). Au début de la troisième guerre punique, il fut envoyé en Afrique avec rang de tribun, répara quelques-unes des fautes du consul Manilius. Rentré à Rome, hautement prôné par le vieux Caton qu'il avait su flatter, il fut élu consul sans avoir été même édile, et le Sénat lui assigna pour province l'Afrique (147). Il répondit à l'espoir mis en son talent et conduisit si habilement le siège de Carthage qu'au printemps de 146, il s'en empara et la détruisit; à la vue des flammes, il répéta les vers de l'*Iliade*: « Le jour viendra où périra Ilios, et Priam et son peuple ». Après avoir organisé la province d'Afrique, il vint célébrer le triomphe à Rome. Censeur en 142, il déploya une grande sévérité; il fut mis en accusation par le tribun Asellus et acquitté après un discours qui demeura célèbre. Il fut ensuite ambassadeur en Egypte et en Asie. La guerre contre la cité espagnole de Numance ayant mal tourné, il fut réélu consul pour 134 et envoyé en Espagne; il restaura la discipline et prit Numance par la famine (133). A son retour, il trouva Rome encore bouleversée par les réformes et l'assassinat de son beau-frère et cousin Tiberius Gracchus; il déclara brutalement qu'il avait été justement frappé, et le peuple murmurant s'écria : *Taceant quibus Italia noverca est.* Cette façon de traiter les Romains contre un ramassis d'esclaves d'origine étrangère lui aliéna le peuple. Devenu le chef de l'oligarchie, Scipion voulut s'appuyer sur les Italiens des campagnes et proposa au Sénat d'enlever à la commission spéciale la décision sur les litiges soulevés par l'application de la loi agraire de Tib. Gracchus; les trois commissaires, Fulvius Flaccus, Caius Gracchus et Papirius Carbo, résistèrent avec la plus grande énergie, et le dernier prit si vivement à partie Scipion dans l'assemblée du peuple qu'elle se sépara aux cris de : « A bas le tyran! » Il rentra chez lui sous l'escorte des sénateurs et de leurs séides; le lendemain on le trouva mort dans sa chambre, soit qu'il se soit suicidé, soit qu'il ait été assassiné; on en accusa Carbo et même sa femme Sempronia, fille de Cornélie, et sœur des Gracques.

Publius Corn. Sc. Nasica, fils de *Cneius*, tué en Espagne, très prisé pour sa vertu dans sa jeunesse, édile en 196, préteur en 194, consul en 191, défit les Boïens

EFERUS - Recherche & Classification numérique

obtint le triomphe ; c'était le juriste le plus réputé de son époque. — Son fils, *Publius Corn. Sc. Nasica Corculum*, hérita de sa renommée de juriste ; marié à la fille aînée du premier Africain, il fut consul en 162, mais abdiqua pour une faute dans les auspices, censeur en 159, consul en 155, où il conquit la Dalmatie, grand pontife en 150. Cicéron vante son éloquence ; il s'affirma conservateur des mœurs austères de l'ancienne Rome. — Son fils, *Publius Corn. Sc. Nasica Serapio*, chef de l'aristocratie intransigeante, fut consul en 138, prit malgré les consuls l'initiative de l'appel aux armes contre Tiberius Gracchus qui fut assassiné à son instigation ; il ne put rester à Rome et, retiré en Asie, y mourut à Pergame. — Son fils, *Publius Corn. Sc. Nasica*, mourut durant son consulat en 111 ; de ses deux fils, l'un fut adopté par son grand-père maternel L. Crassus ; pour l'autre, Q. Cæcilius Metellus Pius, V. Metellus Scipio.

Cneius Corn. Sc. Hispallus, neveu des deux Scipions, tués en Espagne, mourut en 171, durant son consulat. Son fils, *Cneius Corn. Sc. Hispallus*, préteur en 139, publia un édit expulsant d'Italie les Chaldéens.

Lucius Corn. Sc. Asiaticus, arrière-petit-fils du vainqueur d'Antiochus, fut élu consul en 83, avec Norbanus, par le parti de Marius ; néanmoins, Sulla épargna sa vie qu'il acheva à Marseille.

Publius Corn. Scipio, premier mari de Scribonia, qu'épousa ensuite Auguste, en eut deux fils dont l'aîné, *Publius*, fut consul en 16 av. J.-C. ; un autre *Publius*, probablement petit-fils de ce dernier, fut consul sous Néron, en 56 ap. J.-C. ; il se distingua par sa bassesse.

A.-M. B.

Bibl. : V. Rome, § *Bibl.*

SCIRES. Peuple germanique que Pline place en Eningie, au delà de la Vistule ; l'inscription d'Olbia le signale auprès de cette ville ; Jornande, petit-fils d'un roi des Alains, nous apprend que les Scires se rattachaient aux Alains ; plus tard, on les voit se joindre aux Hérules d'Odoacre. On a prétendu que leur nom se retrouverait dans celui de la *Styrie*.

SCIRITIS, SCIRUS (V. Laconie).

SCIRON, personnage légendaire de la Mégaride, sur lequel nous possédons une double tradition, la tradition mégarienne et la tradition attique. D'après la tradition mégarienne, Sciron, petit-fils de Lelex et beau-frère du roi Nisus, commanda l'armée de Mégare, déclara la guerre à tous les criminels et ne cessa de protéger les hommes justes. Il fut le beau-père d'Eaque et l'aïeul de Pélée. Au contraire, les légendes attiques le représentaient comme un bandit, dont le séjour habituel était l'étroit passage, par lequel de la Mégaride on peut gagner Corinthe en suivant le rivage du golfe Saronique. Posté là, Sciron détroussait les voyageurs ; il leur imposait les besognes les plus humiliantes, puis il les précipitait dans les flots. Thésée lui fit subir le supplice qu'il infligeait à ses victimes. Il n'y a point lieu de s'étonner de la contradiction qui existe entre la légende mégarienne et la légende attique. Les Mégariens et les Athéniens ayant été longtemps ennemis, le même personnage mythique était naturellement pour les uns un héros national, pour les autres un brigand redoutable. Le nom de Sciron, dérivé peut-être de σκίρος, pierre, se retrouve dans le nom des Roches Scironiennes ou Scironides, massif escarpé qui s'élève entre Corinthe et Mégare, et dans celui de Sciron donné par les Athéniens au terrible vent d'ouest qui semblait se précipiter des Roches Scironiennes sur Salamine et le Pirée.

J. Toutain.

SCIRPE (*Scirpus* L.). I. Botanique. — Genre de Cypéracées, essentiellement caractérisé par les deux écailles florales inférieures stériles et égales aux autres, le style filiforme ni articulé, ni renflé à la base. Le *S. lacustris* L., Jonc d'eau ou Jonc des chaisiers, est répandu dans les marais de l'Europe, de la Sibérie et de l'Amérique du Nord ; il sert à la fabrication de nattes, de paillassons, et à rempailler les chaises. — Le *S. Ellychniarius* Mol., du Chili, s'emploie pour faire des mèches de chandelles. — Le *S. maritimus* L. et d'autres espèces ont sur leurs souches des tubercules féculents, comestibles.

Dr L. Hn.

II. Paléontologie végétale (V. Cypéracées).

III. Agriculture. — Une vingtaine d'espèces de scirpes (*scirpes des marais, des étangs, des tonneliers ou des chaisiers, jonquine, scirpe gazonnant, scirpe couché, scirpe maritime, scirpe des bois*, etc.) sont répandues en France ; on les rencontre surtout dans les terrains tourbeux, humides et mal assainis qu'elles envahissent rapidement ; elles ont une faible valeur alimentaire et doivent être considérées comme nuisibles pour les prairies : on ne peut les extirper de ces dernières que par l'assainissement (drainage) et par l'apport d'amendements calcaires et d'engrais phosphatés (scories de déphosphoration).

SCISSIROSTRE (Ornith.). Genre de Passereaux conirostres voisin des *Pique-bœufs* (*Buphaga*) (V. ce mot) et caractérisé par un bec régulièrement conique, un peu bombé, peu comprimé, à narines longitudinales, ouvertes dans une fente en forme de sillon, des ailes suraiguës, une queue médiocre, étagée, des tarses courts, robustes, à ongles forts et arqués, surtout celui du pouce. L'unique espèce (*Scissirostrum dubium* ou *Pagei*) habite Célèbes. C'est un oiseau de la taille d'une Alouette, à plumage gris cendré ardoisé relevé de mèches rouges sur le croupion, avec le bec et les tarses jaunes. Il vit à la manière des Pique-bœufs, en troupes plus ou moins nombreuses qui fréquentent les pâturages au voisinage des bestiaux. On voit souvent des bandes de plus de deux cents individus posés sur le même arbre et dont le gazouillement s'entend de fort loin.

E. Trouessart.

SCITAMINÉES (*Scitamineæ* R. Brown). Les Scitaminées sont des plantes herbacées vivaces ou annuelles. La tige peut atteindre 4-5 m. de hauteur ; elle ne se ramifie pas et porte de grandes feuilles engainantes sessiles ou pétiolées dont le limbe très large offre une nervation pennée. La tige est quelquefois très courte et, dans ce cas, elle est prolongée en apparence par les gaines foliaires emboîtées (*Musa, Strelitzia*). Les espèces vivaces possèdent un rhizome parfois renflé en tubercule (*Curcuma*, etc.). Les fleurs sont disposées en grappes ou en épis terminaux ; chacune porte sur son pédicelle une bractée adossée ou latérale. Le calice est régulier, souvent pétaloïde, adhérent par sa base à l'ovaire ; il est formé de 3 sépales libres ou concrescents en un tube. La corolle régulière ou irrégulière est composée de 3 pétales libres ou concrescents ; dans le genre *Musa*, les pétales sont unis aux sépales, de sorte que la fleur ne possède qu'une enveloppe. L'androcée comprend 6 étamines, rarement toutes fertiles ; souvent une seule d'entre elles possède des sacs polliniques, les autres avortent ou bien deviennent des staminodes pétaloïdes. L'ovaire, infère, est à 3 loges contenant chacune deux rangées d'ovules anatropes ou bien un seul ovule qui peut être anatrope ou campylotrope. Le style simple, parfois pétaloïde (*Canna*), se termine par un stigmate ordinairement à trois lobes. Le fruit est une capsule ou une baie. Les graines, souvent munies d'un arille, possèdent un albumen ou, à son défaut, un périsperme, quelquefois l'un et l'autre. La famille des Scitaminées renferme environ 450 espèces réparties dans 36 genres, groupés en 3 tribus :

1° *Musées :* 5 étamines fertiles ; albumen amylacé. Genres *Musa, Heliconia, Strelitzia, Ravenala*. 2° *Zingibérées :* 1 étamine fertile ; albumen amylacé et périsperme charnu. Genres : *Zingiber, Amomum, Curcuma*, etc. 3° *Marantées :* 1/2 étamine fertile ; pas d'albumen, périsperme corné. Genres : *Maranta, Canna, Thalia, Clinogyne, Colathea, Phrynum*, etc.

Les Scitaminées vivent dans les régions chaudes du globe.

Les Bananiers (*Musa*) ont une aire très étendue ; on

EFERUS - Recherche & Classification numérique

les trouve dans presque toute l'Afrique, dans le S. de l'Asie, aux îles Philippines et en Océanie.

Les Gingembres (*Zingiber*) habitent l'Inde, la Chine, le Japon, la Malaisie et la plupart des îles de l'océan Pacifique. Les autres Zingibérées ont leur maximum d'extension dans l'Inde et la Malaisie ; les genres *Amomum* et *Curcuma* sont africains, et le genre *Renealmia* est américain.

Les Marantées appartiennent pour la plupart à la flore tropicale de l'Amérique ; quelques genres américains (*Calathea, Talia*, etc.) ont des représentants en Afrique ; le genre *Phrynium* est asiatique.

Usage. Les fruits du Bananier ou *bananes* (V. Bananier) sont comestibles, ceux des *Amomes* (V. ce mot) servent de condiment. Le rhizome des *Maranta arundinacea* fournit l'*arrow root* (V. ce mot), celui du *Zingiber officinalis* (V. Gingembre) contient un principe aromatique qui le fait employer comme condiment. Un certain nombre de Scitaminées sont recherchées pour la beauté de leurs fleurs, tels sont par exemple les *Canna* (V. Balisier).

SCIURE. On appelle *sciure* les déchets de bois sous forme de poussière, qui se produisent dans le travail des bois à la scie. Ils sont utilisés dans l'industrie, soit au même usage que le sable pour saupoudrer le sol des magasins où il peut être accidentellement renversé des liquides, soit à la fabrication d'allume-feux, dits écossais ; on les mélange dans ce but à des huiles lourdes schisteuses et on les agglomère ensuite sous forme de briquettes que l'on livre au commerce. E. L.

SCIURIDÉS (Zool.) (V. Ecureuil).

SCIUROMORPHE (Zool.) (V. Rongeurs).

SCIUROPTÈRE (Zool.) (V. Ecureuil).

SCIURUS (Zool.) (V. Ecureuil).

SCLARÉE (Bot.) (V. Sauge).

SCLATER (Philipp-Lutley), zoologue anglais, né le 4 nov. 1829. Il a étudié d'abord le droit, puis les sciences naturelles, est devenu, en 1859, secrétaire de la Zoological Society et a été de 1877 à 1882 secrétaire général de la British Association for the Advancement of science. Il s'est adonné tout particulièrement à l'ornithologie. Parmi ses nombreux écrits, citons : *Zoological Sketches* (Londres, 1861-62, 2 vol.) ; *Catalogue of American Birds* (Londres, 1862) ; *Jacamars und puffbirds* (Londres, 1880). Il a, d'autre part, fondé et longtemps dirigé deux revues spéciales : *l'Ibis* et *la Natural History Review*.

SCLÉRÈME (Dermat.). Affection des nouveau-nés caractérisée par un épaississement dur de la peau, entraînant la perte de sa mobilité sur les plans situés au-dessous d'elle, et en même temps par des signes d'athrepsie (érythème, ralentissement du pouls, diminution de la température, amaigrissement, muguet, etc.). La peau prend une couleur blanc jaunâtre ; quelquefois elle est livide. Le début a lieu par les membres inférieurs, puis les fesses, le dos et le reste du corps. A un moment donné, l'enfant ne peut pas mouvoir ses membres, ni même téter. Il meurt alors de faim, s'il n'est pas emporté par quelque complication de préférence du côté de l'arbre aérien. Les causes de cette maladie sont inconnues. Une coupe de la peau démontre un amincissement de la couche de Malpighi et du chorion avec fonte des lobules graisseux du derme. Mais la cause de cette atrophie demeure inexpliquée. La syphilis héréditaire ne semble jouer aucun rôle dans ce processus. Le sclérème n'a rien de commun non plus avec l'œdème des nouveau-nés que Parrot en a très nettement séparé. Mais le traitement qu'on peut tenter d'appliquer est le même, et il consistera dans le réchauffement en couveuse, l'enveloppement ouaté, les frictions douces, quelquefois l'administration d'un vin généreux en petite quantité. Dr Henri Fournier.

SCLÉRENCHYME (Bot.). Ce terme désigne un tissu végétal formé de cellules à parois épaissies. Elles sont ordinairement très allongées, terminées en pointes aux deux extrémités et prennent alors le nom de *fibres* (V. ce mot). Les fibres sont tantôt isolées par petits groupes, comme dans le liber du nérion ou laurier-rose, de la fraxinelle, du cannelier de Ceylan, ou bien, ce qui est plus ordinaire, elles sont associées pour former des *faisceaux fibreux*. Au point de vue chimique, elles se rapportent à deux types principaux. Les unes offrent une paroi cellulosique, elles sont souples et résistantes, ce qui en fait d'excellents textiles. Le second type comprend les fibres à paroi lignifiée et, par suite, plus ou moins rigides. Le sclérenchyme peut aussi se présenter sous forme de cellules courtes, de diamètres à peu près égaux, qui ne diffèrent du parenchyme ordinaire que par leur membrane épaisse, leurs ponctuations canaliculées et par l'absence de contenu vivant. La cavité de ces cellules est presque entièrement comblée par l'épaississement de la paroi. Elles se rencontrent, soit isolées dans les parenchymes ordinaires, soit associées en nodules, comme dans les poires pierreuses, soit en couches continues, comme dans le noyau des fruits. Dr L. Laloy.

SCLÉRITE, SCLÉRITIS, EPISCLÉRITE. On donne ce nom à l'inflammation de la sclérotique ; l'affection ressemble beaucoup à la scléro-choroïdite antérieure, elle se voit surtout chez les gens d'un certain âge, goutteux ou rhumatisants : on voit sur la sclérotique un bouton superficiel rouge jaune, de la grosseur d'un pois, la conjonctive se vascularise au voisinage, l'affection a une longue durée et s'attaque successivement à différents points de la circonférence du limbe ; elle peut se compliquer d'iritis et de choroïdite et aboutir à la sclérose de la cornée. Il ne faut pas la confondre avec les gommes épisclérales. Le traitement consiste en compresses chaudes et en médicaments antigoutteux, salicylate et colchicine. Dr Pinel Maisonneuve.

SCLÉRO-CHOROÏDITE antérieure. C'est l'inflammation de la région ciliaire et de la partie correspondante de la sclérotique, l'iris y participe souvent. On aperçoit sur la sclérotique, au voisinage du limbe scléro-cornéen, une ou deux plaques surélevées rouge sombre ; l'affection est longue, peut faire le tour du limbe et aboutir à la sclérose de la cornée. Parfois les douleurs ciliaires et la photophobie sont vives, parfois presque insignifiantes. Au début, la vue reste nette, mais les complications peuvent l'altérer ; cette affection à des causes obscures, on l'observe surtout entre dix et vingt-cinq ans, surtout chez les femmes, puis, plus tard, chez les goutteux. Elle peut devenir chronique et donner lieu à des staphylomes scléroticaux.

Scléro-choroïdite postérieure. C'est une complication de la myopie, surtout progressive et maligne, on ne la reconnaît qu'à l'ophtalmoscope ; il y a congestion dans la région papillaire (V. Myopie). Dr Pinel Maisonneuve.

SCLÉRODACTYLIE (V. Sclérodermie).

SCLÉRODERMA (Bot.). Champignon Gastéromycète, de la tribu des Sclérodermées, à péridium tubéreux ou ligneux, sans colonne centrale, sessile, sans péridioles, à cloisons ne persistant que dans leur partie médiane, à spores grandes, sphériques, verruqueuses, brunes, portées sur des stérigmates très courts. Espèces principales : *S. aurantium* (S. orangé). Champignon sphérique, à verrues, brun ou jaune citron, de 2 à 10 centim. de diamètre, à chair blanche, puis d'un bleu ardoisé. Été, automne. Pâturages. *S. verrucosum, S. geaster, S. venenosum, S. bovista.* Dr Henri Fournier.

SCLÉRODERMIE (Dermat.). Affection caractérisée par une induration du derme qui se sclérose et s'atrophie après avoir subi une période particulière d'épaississement. C'est une maladie essentielle qu'il ne faut pas confondre avec les états sclérodermiques auxquels aboutissent certains œdèmes chroniques ou pachydermies. Elle est dite symétrique diffuse ou en placards isolés.

La *sclérodermie diffuse* débute par des prodromes caractérisés par des perturbations nerveuses diverses (fourmillements, engourdissements, troubles trophiques, etc.), puis, en certains points, la peau devient tendue, œdéma-

EFERUS - Recherche & Classification numérique

teuse, perd sa souplesse au point de ne pouvoir plus être saisie entre les doigts. Elle semble faire corps avec les parties situées au-dessous d'elle et elle les bride jusqu'à les atrophier. Sa marche est lente. Elle procède par mois et par années. Le début a lieu ordinairement par la partie supérieure du corps. Quand la face est prise, elle prend un aspect tout spécial d'immobilité et d'amaigrissement. Le nez s'effile, les narines se rétrécissent, les oreilles sont dures et comme faisant corps avec le temporal; les joues, les lèvres sont collées sur les plans osseux de la face, gênant toutes les fonctions. La respiration peut, d'autre part, être entravée par la cuirasse rigide qui enserre le tronc. Les membres supérieurs sont effilés, ressemblant à des membres de momies, les mains sont déformées, impotentes. Parfois même, des doigts sont éliminés comme cela se voit dans la lèpre. Malgré tout, la sensibilité est conservée, et les malades souffrent seulement d'une sensation de constriction et de réfrigération assez intense. La coloration de la peau varie beaucoup. Elle peut demeurer presque normale ou bien prendre une teinte jaunâtre ou se couvrir de taches télangiectasiques. La maladie évolue lentement, mais conduit presque toujours le malade à la mort par le fait d'une complication. On a relevé des cas de guérison, mais fort rarement, plus souvent des temps d'arrêt ou de rétrocession. La maladie peut même rester limitée à certaines régions, aux doigts, à la face. Son étiologie est tout à fait inconnue. Le sexe féminin fournit le plus grand nombre d'observations. On aurait quelquefois noté l'atrophie du corps thyroïde et le traitement thyroïdien paraît avoir eu une heureuse influence. Les grands bains chauds et l'électricité galvanique joints au massage ont semblé aussi procurer des temps d'arrêt. Mais le plus souvent, la thérapeutique est de nul effet.

La *sclérodermie en plaques* comprend une variété bien connue sous le nom de morphée (kéloïde d'Addison) à côté de laquelle existent d'autres formes (scl. en bandes, etc.) encore mal classées. La morphée débute par une petite tache violette ou rose pâle qui devient rouge en s'étendant, foncant en quelque sorte en teinte lilas (*lilac ring*) sa zone d'extension, tandis que son centre blanchit. Au centre de la tache, on constate quelques arborisations vasculaires avec une teinte jaune brun. A son niveau, la peau est infiltrée et dure, quelquefois formant un peu saillie sur le reste des téguments. L'anneau violet excentrique peut disparaître au bout de quelque temps. Au niveau des plaques, la sensibilité est très émoussée, les poils tombent et les sécrétions glandulaires cessent complètement. Ces plaques sont en nombre variable. Elles siègent de préférence au front, aux joues, à la poitrine, aux seins, aux cuisses, aux bras. Au bout d'un temps plus ou moins variable, les plaques de morphée peuvent entrer en régression et disparaître en laissant une petite zone de tissu cicatriciel, sèche et déprimée, complètement glabre, de couleur fauve ou violette. La séparation peut, d'autre part, être à peu près intégrale. Le pronostic est, par conséquent, beaucoup plus favorable que dans la sclérodermie diffuse symétrique dont elle ne saurait avoir le degré de gravité à aucun moment, puisqu'elle est essentiellement limitée. Quand la morphée fait saillie à la surface de la peau (*M. tuberosa*), elle peut être confondue à un examen superficiel avec la chéloïde. Mais celle-ci a une surface plus inégale et des prolongements de forme spéciale. De plus, elle n'a jamais le liséré lilas caractéristique. Le vitiligo, qui peut coexister chez la même personne avec la morphée, ne présente au toucher aucune induration. La lèpre, à laquelle on avait donné anciennement le nom de morphée, s'en distingue par la forme de ses placards moins bien précisés, entourés d'une zone rouge brunâtre et non d'un cercle lilas, par leur état anesthésique constant et par la concomitance d'autres symptômes. On a tenté pour la guérison de la morphée beaucoup de procédés. L'électrolyse seule a donné d'assez bons résultats.

Dr Henri Fournier.

SCLERORHYNCHUS (Paléont.) (V. Plagiostome, t. XXVI, p. 1013).

SCLÉROSE (Pathol. générale). La sclérose désigne d'une façon générale l'induration des tissus. Nous n'avons pas à nous occuper ici de la sclérose normale qui survient notamment dans beaucoup d'organes végétaux (V. Sclérenchyme). Quant à la sclérose pathologique des tissus des animaux supérieurs, elle peut siéger dans toutes les parties molles, et surtout dans les parenchymes (foie, reins, poumons, mamelles, testicules, axe cérébro-spinal, etc. Elle a pour cause l'hyperplasie du tissu conjonctif des organes, occasionnée elle-même le plus souvent par l'inflammation. Il y a fréquemment, à la suite de la sclérose, une atrophie des cellules parenchymateuses de l'organe, par exemple dans la cirrhose du foie. Souvent à la sclérose s'associe l'infiltration calcaire, notamment dans l'artériosclérose. La propriété physiologique la plus saillante du tissu de sclérose est de se rétracter, de se raccourcir au fur et à mesure qu'il vieillit; la cause de cette aptitude est encore mal connue. C'est par ce retrait continu que le tissu scléreux modifie le calibre des artères et des conduits d'excrétion, détermine l'atrophie des parenchymes et provoque par suite dans les divers organes les troubles les plus graves qui seront étudiés au nom de chacun de ces organes ou tissus.

Sclérose en plaques. — On désigne sous ce nom une myélite chronique diffuse et interstitielle. Elle est diffuse parce qu'elle envahit sous forme d'îlots la substance blanche de la moelle et des autres centres nerveux sans tenir compte des sillons qui séparent les divers cordons; elle est interstitielle, parce que le processus irritatif paraît débuter par l'élément vasculaire et par la névroglie. La substance grise est beaucoup moins atteinte que la substance blanche. Les plaques de sclérose sont superficielles ou profondes, de consistance ferme et bien circonscrites. Les fibres nerveuses ont perdu leur gaine de myéline, les vaisseaux sont le siège d'endartérite, leur lumière se rétrécit. On peut même se demander si ces lésions des vaisseaux ne sont pas l'origine des plaques de sclérose. Celles-ci peuvent se rencontrer sur toute l'étendue des centres nerveux; mais on les trouve le plus habituellement sur la moelle épinière et le cerveau.

Symptomatologie. — L'irrégularité de la distribution des plaques rend cette maladie essentiellement polymorphe. En général, le début est lent et progressif. Il y a des troubles de la parole, du tremblement des mains, une difficulté croissante de la marche. Cette parésie est du reste sujette à des rémissions qui peuvent durer plusieurs mois. Plus tard il y a de la raideur, des contractures des membres inférieurs, d'abord passagères, ensuite permanentes. Les jambes se placent dans l'extension et dans l'abduction, la démarche devient spasmodique. La pointe du pied frotte à chaque pas sur le sol. Le malade marche souvent comme un homme ivre, titubant, les jambes écartées. Les réflexes tendineux sont exagérés et il y a souvent un tremblement généralisé, qui se déclare dès que le malade veut se lever et marcher.

Aux bras, la contracture est moins forte qu'aux jambes, il y a surtout un tremblement très prononcé qui ne se produit qu'à l'occasion des mouvements volontaires. Les troubles oculaires sont fréquents et accentués; le nystagmus consiste en oscillations rapides des yeux; il y a du myosis et souvent de l'amblyopie. L'embarras de la parole est à peu près constant : les mots sont plus scandés, plus spasmodiques, plus monotones, moins tremblés que dans la paralysie générale. Tous ces symptômes se combinent, se succèdent, s'amendent ou s'aggravent pendant plusieurs années. Enfin survient une période de cachexie et de marasme qui se termine par la mort. La durée de la maladie varie entre deux et vingt ans. D'ailleurs elle peut guérir. L'hémiplégie, des attaques apoplectiformes, des crises gastriques peuvent venir la compliquer.

EFERUS - Recherche & Classification numérique

Le *diagnostic* se fera surtout avec l'ataxie locomotrice, la paralysie agitante, la paralysie générale et l'hystérie. Il n'est pas toujours très facile. Quant au traitement, il sera purement symptomatique. Dr L. Laloy.

Sclérose tympanique (V. Otite, t. XXV, p. 665).

SCLÉROSTOME (*Sclerostoma* Duj.). Genre de Vers Nématoïdes, famille des Strongylidés, caractérisé comme il suit : corps blanc ou brunâtre, cylindrique, épais ; tête globuleuse tronquée à bouche dirigée en avant et en dessous ; œsophage épais, intestin large, tégument strié en travers ; *mâle* muni d'une bourse caudale à 2 lobes latéraux ; 2 longs spicules ; *femelle* à extrémité caudale amincie, avec vulve à 1/3 de l'extrémité ; œufs elliptiques. Parasites de quelques mammifères et de quelques reptiles exotiques. — Le *S. arenatum* Dies. (16 à 30 millim.) existe chez le cheval : à l'état de larve, dans l'intestin, le pancréas, les artères mésentériques ; à l'état sexué, dans l'intestin et surtout le cæcum et le côlon. Il a une phase de liberté dans laquelle il ressemble à une anguillule (*Rhabditis*) ; le cheval, l'âne, etc., l'avalent avec l'eau. — Le *S. tetrachantum* Dies., plus petit, existe aussi chez le cheval ; le *S. hypostomum* Verr., chez les ruminants ; le *S. dentatum* Rud., chez le porc et le sanglier ; le *S. Syngamus* Dies (mâle et femelle accouplés d'une façon permanente) se trouve dans la trachée et les bronches des oiseaux domestiques, et fait des ravages énormes, surtout en Angleterre. Dr L. Hn.

SCLÉROTE (Bot.) (V. Champignon, t. X, p. 449).

SCLÉROTIQUE. C'est l'enveloppe fibreuse de l'œil qui lui sert de soutien et contribue à la fermeté élastique du globe oculaire (V. Œil). Elle s'étend depuis l'entrée du nerf optique en arrière jusqu'à la cornée avec laquelle ses fibres s'unissent intimement (sillon scléro-cornéen). Epaisse d'environ 1 millim. en arrière, elle va en s'amincissant en avant. Sa face externe convexe est entourée d'une couche de tissu cellulaire lâche, sa face interne concave est en contact avec la choroïde. Elle est formée d'un feutrage de tissu fibreux avec quelques fibres élastiques. On y trouve comme dans la cornée des cellules fixes et plates pourvues de noyaux, les tendons des muscles de l'œil s'enfoncent dans son tissu en éventail pour s'y insérer au niveau de la pénétration du nerf optique ; la sclérotique est perforée d'une multitude de trous pour le passage des fibres nerveuses, d'où le nom de lame criblée. Les filets nerveux (Valdeyen) se trouvent près de la cornée.

Pathologie. Comme toutes les membranes fibreuses, la sclérotique a peu de tendance à s'enflammer ; par contre, en raison de son manque d'extensibilité, les violences extérieures peuvent la faire rompre. On peut y observer des gommes syphilitiques, des boutons lépreux, la tuberculose.

SCLÉROTOMIE. Opération oculaire consistant dans la section de la sclérotique sans iridectomie ; elle se pratique surtout dans les glaucomes chroniques (de Wecker). On la pratique avec un fin couteau de Grœfe, en faisant lentement une ponction et une autre ponction dans la sclérotique en laissant un pont au sommet du lambeau.

SCLÉRURE (*Sclerurus*) (Ornith.). Genre de Passereaux voisin des *Fourniers* et des *Synallaxes* (V. ces mots) et se rattachant à la famille des *Dendrocolaptidés* (V. ce mot). Les Sclérures se distinguent par un bec de la longueur de la tête, droit, à pointe peu recourbée, à narines basales, ouvertes ; des ailes un peu allongées, une queue médiocre, étagée, à pennes larges dont les tuyaux raides sont dénués de barbules à l'extrémité ; des tarses médiocres, à doigts longs, l'interne soudé par sa base au médian et plus court, l'externe soudé jusqu'à la seconde articulation, le pouce allongé avec un ongle très fort, médiocrement recourbé. Toutes les espèces sont de l'Amérique centrale et méridionale. Le Sclérure à queue aiguë (*Sclerurus caudacutus*) est un Oiseau plus grand que le Moineau, à formes ramassées, à plumage d'un brun roussâtre varié de blanc, de roux et de noir. Il habite la Guyane et le Brésil ; il est buissonnier, sautille à terre et grimpe au tronc des arbres en s'aidant de sa queue pour y chercher les grosses fourmis et les termites dont il se nourrit. Son cri ressemble à celui du Moineau. Il fait son nid dans un trou de termitière : les œufs sont roussâtres, tachetés de bruns, et le jeune est assez précoce, car il naît déjà couvert de duvet, avec les pennes de l'aile et de la queue longues de 1 cent. et demi, et quitte le nid au bout de trois jours. E. Trouessart.

SCLOPIS di Salerano (Le comte Federigo), homme politique, jurisconsulte et érudit italien, né à Turin le 10 janv. 1798, mort le 8 mars 1878. Docteur en droit, il entra dans la magistrature. En 1846, il était avocat général au Sénat (cour d'appel) de Turin, et par sa charge, très souvent au contact du roi, il fut appelé par Charles-Albert à l'aider de ses conseils éclairés dans la rédaction des nouveaux codes. Surtout il participa à la compilation du *Statuto* constitutionnel. C'est lui encore qui écrivit la proclamation aux peuples de la Lombardie-Vénétie par laquelle Charles-Albert leur annonçait qu'il passait le Tessin. Ministre garde des sceaux dans le premier ministère constitutionnel du comte Balbo, sénateur, ministre d'Etat, président du Sénat, il fut, en 1871, nommé par Victor-Emmanuel II son représentant au tribunal arbitral qui devait se prononcer dans la fameuse question anglo-américaine, dite de l'*Alabama*, et ses collègues, à peine arrivés à Genève, l'élurent leur président. Toutes ces graves préoccupations ne lui empêchèrent pourtant pas de prendre une part très active à l'administration de la ville et de la province de Turin, de plusieurs œuvres de bienfaisance, de l'Académie des sciences dont il fut président, ainsi que de la *Deputazione di storia patria*. On lui doit la *Storia dell'antica legislazione del Piemonte* (1838) ; la *Storia della legislazione italiana dalle origini al 1847*, qui est son chef-d'œuvre ; la *Lettera al Gazzera intorno alla duchessa Bona di Savoia* ; les *Ricerche sui Longobardi* ; les *Memorie storiche su Gabriella Luisa de Savoia, regina di Spagna* (1862) ; le *Cardinal Morone* (1869) ; les *Considerazioni storiche intorno alle antiche assemblee rappresentative del Piemonte* ; etc.

Bibl. : Matteo Ricci, *Federigo Sclopis*, dans l'*Archivio storico italiano*, 4e série, t. II, pp. 331 et suiv. avec une bibliographie de Sclopis

SCOLASTIQUE. La scolastique est la théologie ou la philosophie qui s'enseigne, parfois s'invente ou se développe, parfois aussi meurt dans les écoles : il y a une scolastique platonicienne, péripatéticienne, surtout néo-platonicienne, une scolastique protestante et catholique, une scolastique hégélienne, cousinienne ou schopenhauérienne, etc. Mais c'est au sens le plus usité, la philosophie médiévale, qu'on trouve chez les Byzantins, les Arabes et les Juifs, chez les chrétiens d'Occident. Les Byzantins sont les continuateurs directs de l'hellénisme : en dehors des néo-platoniciens restés fidèles à la religion antique, ils nous offrent les noms de *Synésius* (V. ce nom), au IVe siècle ; de Némésius d'Emèse, d'Enée de Gaza, de Zacharie le Scolastique, au Ve ; du pseudo-Denys et de Jean *Philoponus* (V. ce nom), au VIIe, suivis de Jean Damascène vers 700 ; de Photius au IXe siècle ; de Michel Psellus au XIe, d'Eustrate, de Johannes Italus, de Michel d'Ephèse, de Nicéphore-Blemmidès, de Georgius Pachymère et de Théodore Métochita, etc. La scolastique arabe va du IXe siècle au XIIIe. Elle a pour représentants, en Orient, Alkendi († 870), les Frères de la Pureté, Alfarabi († 950), Avicenne (980-1065), Algazel, né en 1059, qui en fut le destructeur ; en Occident, Avempace († 1138) ; Abubacer († 1185), Averroès († 1198), après lequel il n'y a plus que des mystiques et des *motecallemin*, raisonnant sur les matières religieuses, mais condamnant, les uns et les autres, la philosophie. Chez les juifs, Philon eut des successeurs, les auteurs des écrits cabalistiques (V. Cabale), les karaïtes, Saadia († 942), surtout Avicebron ou Ibn-Gabirol († 1069), l'auteur du célèbre *Fons vitæ* et Maïmonide († 1204), à qui l'on doit le *Guide*

EFERUS - Recherche & Classification numérique

des Egarés; puis Joseph ibn Falaquera († 1280), Levi ben Gerson († 1344), bien d'autres qui firent triompher la philosophie, même l'averroïsme dans les écoles juives, où on le retrouve au début des temps modernes. Mais c'est dans l'Occident chrétien, France et îles Britanniques, Belgique et Pays-Bas, Allemagne, Suisse, Italie et Espagne, que l'on peut étudier le développement le plus complet et le plus continu de la scolastique médiévale. Elle y comprend deux grandes périodes, dont l'une se termine et dont l'autre commence au XIIIe siècle.

Dans la première, on construit partiellement, on prépare l'œuvre qui, constituée au XIIIe siècle, formera, à proprement parler, la scolastique médiévale. Des origines à Charlemagne, sous qui a lieu une première renaissance, et à Alcuin, avec qui commence la scolastique en France et en Allemagne, on conserve, avec un soin inégal, les manuscrits des Grecs et des Latins, chrétiens ou non chrétiens, on constitue et on développe les dogmes fondamentaux, on combat les philosophes ou l'on emploie leurs arguments et leurs méthodes : après les apologistes, Tertullien, Minucius Félix, saint Cyprien, Arnobe et Lactance, Firmicus Maternus, viennent les Pères, saint Hilaire qui argumente par syllogismes partant de prémisses religieuses, saint Ambroise qui unit la loi romaine et l'Evangile, Cicéron et saint Paul, saint Jérôme qui traduit tous les livres saints et s'attache surtout aux prophètes, saint Augustin qui constitue une véritable Somme de métaphysique chrétienne, dont il n'est pas toujours facile de concilier les parties diverses. Puis la décadence s'accentue, avec la conquête barbare, et l'on n'a plus guère à citer que Claudianus Mamertus, Martianus Capella, dont les *Noces de Mercure et de la Philologie* deviendront un *Manuel* pour les écoles, Boèce († 525), dont les traductions, les commentaires et la *Consolation* auront plus d'influence encore, Cassiodore († 575?) qui sera, lui aussi, classique, Isidore de Séville († 636), Bède le Vénérable († 735) qui péniblement conservent, pour leurs successeurs, quelques lueurs des connaissances sacrées ou profanes, dont les écoles d'Irlande, comme celles de l'empire byzantin, ont gardé la possession beaucoup moins complète.

Avec Charlemagne et Alcuin disparaît en Occident l'ignorance presque générale au VIIe et au VIIIe siècle. Les écoles, antérieures aux universités qui couvriront l'Europe à partir du XIIIe siècle, transmettent et augmentent le savoir conservé, retrouvé ou acquis des Byzantins et des Arabes. Les principales sont celles du Palais avec Alcuin et Jean Scot, de Tours où enseignera Bérenger deux siècles après Alcuin, de Fulda, d'Auxerre, de Reims, illustrée par Gerbert, de Chartres, où professent Fulbert, Yves, Thierry et Bernard, Gilbert de Poitiers; du Bec, avec Lanfranc et saint Anselme, de Laon, de Lille, de Tournai, de Compiègne, l'école de Paris où les chaires de Saint-Germain, de Notre-Dame, de Sainte-Geneviève, puis de Saint-Victor, occupées par des maîtres célèbres rassemblent, surtout au XIIe siècle, des écoliers venus de toute l'Europe; l'école de Bologne où étudient Lanfranc et Pierre Lombard, celle de Salerne, les écoles chrétiennes d'Espagne où Gerbert va s'instruire au sortir d'Aurillac, et où l'on traduira, au temps de l'archevêque *Raymond* (V. ce nom) vers 1150, les œuvres capitales de la philosophie d'Aristote. Dans ces écoles, on enseigne les sept arts libéraux, le *trivium*, grammaire, rhétorique, dialectique, le *quadrivium* (V. ce mot), arithmétique, géométrie, astronomie, musique; on lit et on commente les livres saints; on étudie les ouvrages des commentateurs; on professe le droit canon et parfois le droit romain; la médecine, d'après Hippocrate et Galien, et plus tard, d'après les Arabes; enfin, l'on fait des recherches sur l'alchimie. De ces disciplines diverses, les penseurs tendent à dégager une synthèse qui explique le monde actuel dans ses rapports avec le monde spirituel et ceux qui le gouvernent ou l'habitent. En dehors des livres saints, des apologistes, des Pères par lesquels ils sont initiés à certaines doctrines antiques, ils ont des auteurs grecs ou latins qu'ils consultent dans le texte original ou dans des traductions. Mais Aristote n'est pas leur seul maître. D'abord ils n'ont, avant le XIIIe siècle, ni la *Physique*, ni la *Métaphysique*, ni le *Traité de l'âme;* ils n'ont même pas, avant l'époque de Jean de Salisbury, les *Analytiques* qui, dans l'*Organum*, leur feraient connaître la conception aristotélicienne de la science. Abélard, après Gerbert, n'a que les *Catégories* et l'*Interprétation*, l'*Isagoge* de Porphyre, les commentaires de Boèce sur les traductions de l'*Isagoge* faites par lui-même et par Victorinus, sur les *Catégories* et l'*Interprétation*, sur les *Topiques* de Cicéron, les traités du même Boèce sur le syllogisme catégorique et hypothétique, la division, la définition des différences topiques. Mais, par contre, ils ont d'autres maîtres, les poètes, peut-être Lucrèce; Ovide et Virgile; Stace, Térence, Juvénal, Perse, Lucain et Horace; ils ont Aulu-Gelle, certaines parties des œuvres de Cicéron, de Sénèque, qui leur fournissent des doctrines épicuriennes, stoïciennes, éclectiques. Surtout ils ont le *Timée*, traduit et commenté par Chalcidius, saint Augustin et Martianus Capella, le *De Dogmate Platonis* d'Apulée, les *Saturnales* et le *Commentaire sur le Songe de Scipion* de Macrobe, Cassiodore et la *Consolation* de Boèce, le pseudo-Denys l'Aréopagite, que traduit Jean Scot Erigène, et ils leur demandent la solution néo-platonicienne des questions métaphysiques qui confinent à la théologie. Pas plus que les scolastiques de la première période ne sont de purs aristotéliciens, ils ne sont limités à la question des universaux. De 1093 à 1160 environ, les écoles la soulèvent, la discutent avec passion et lui donnent des solutions multiples et diverses; mais alors même, plus encore dans les époques qui précèdent et qui suivent, les maîtres en agitent beaucoup d'autres dans lesquelles la philosophie intervient; elle les pose, les complique, les examine ou aide à les résoudre. Telles sont celles que rappellent les hérésies des adoptianistes et des iconoclastes, les discussions sur la double prédestination, sur le pouvoir temporel, sur la Trinité et l'Incarnation, sur la présence réelle, sur le troisième Evangile ou l'Evangile éternel, sur les moyens les meilleurs et les plus prompts de nous unir à Dieu, les recherches sur l'existence et l'essence de Dieu, sur la constitution et l'objet de l'enseignement scolastique, sur le droit canon qui est à peu près constitué par le Décret de Gratien, sur la morale qu'il faut adapter aux conditions d'existence des sociétés, sur la logique ancienne et nouvelle, les tentatives pour former une cosmogonie, une psychologie, etc.

Les maîtres les plus éminents sont Alcuin, le père de la scolastique en France et en Allemagne; Jean Scot, érudit prodigieux, latiniste remarquable, successeur marquant des néo-platoniciens, inspirateur direct ou indirect de Bérenger, des amauriciens, des partisans de l'Evangile éternel, des interprètes rationalistes des dogmes comme des mystiques, précurseur de Descartes et de Spinoza, de Schelling et de Hegel, de saint Martin et de Jean Reynaud. Heiric et Remi d'Auxerre rappellent souvent Alcuin et Scot Erigène. Gerbert doit être rapproché, pour l'ampleur synthétique, sinon pour la direction de ses recherches, de Jean Scot. Il joint la poésie et la rhétorique, l'arithmétique et la géométrie à la dialectique; il unit la philosophie ainsi entendue à la théologie; il tente d'allier le pouvoir spirituel et le pouvoir temporel, de donner à la chrétienté une direction nouvelle. A Gerbert se rattachent Fulbert et Bérenger de Tours. Saint Anselme construit un système théologico-métaphysique fondé sur la preuve dite plus tard ontologique, dont Descartes, Spinoza et Leibniz, Kant, Hegel et nos contemporains discuteront la valeur, mais non l'originalité. Roscelin, Guillaume de Champeaux, Abélard, Gilbert de La Porrée, Robert Pulleyn, Gauthier de Mortagne, bien d'autres encore abordent

EFERUS - Recherche & Classification numérique

et résolvent la question des universaux de manière à en faire sortir parfois la solution des problèmes philosophiques ou théologiques. Hardi, téméraire, voire hérétique, se rattachant à Jean Scot, à Arnauld de Brescia et à Joachim de Flore, Abélard est surtout original pour avoir voulu donner une somme de philosophie et une somme de théologie, où sur chaque question se trouverait indiqué ce qu'en disent les Ecritures et les Pères, les philosophes et les poètes; pour avoir été, avant Alexandre de Halès, le véritable fondateur de la méthode scolastique qui demande à l'autorité les prémisses de ses syllogismes. Adhélard de Bath va achever en Orient son éducation philosophique; Bernard et Thierry de Chartres, Guillaume de Conches développent une cosmologie, puisée dans le *Timée* et dans les commentateurs néo-platoniciens, tandis que saint Bernard, surtout Hugues et Richard de Saint-Victor enseignent un mysticisme qui rappelle les Alexandrins et entrera, pour une bonne part, dans la construction scolastique du XIIIe siècle, *Pierre Lombard* (V. ce nom) donne les *Sentences* dont les innombrables commentateurs, depuis le XIIIe jusqu'au XVIIe siècle, présenteront dans un cadre qui apparaît identique, des doctrines absolument diverses sur les questions essentielles de la théologie et de la philosophie chrétiennes. Jean de Salisbury se rapproche, par sa latinité élégante et son érudition, de Jean Scot, de Gerbert et des humanistes de la Renaissance, il nous renseigne sur les docteurs, sur les maîtres et leurs disciples, et unit un christianisme austère au *scepticisme* (V. ce mot) ou plutôt à l'acatalepsie métaphysique. Enfin Alain de Lille, qui meurt en 1203, après Averroès, avant Maïmonide, connaît déjà le *Livre des Causes* et annonce ainsi l'invasion des doctrines grecques, arabes et juives.

La seconde période va du XIIIe au XVIIe siècle. C'est au XIIIe siècle et dans la première moitié du XIVe que la scolastique atteint son plus haut développement, comme le moyen âge son complet épanouissement. Alors vivent saint Louis, Frédéric II, Philippe le Bel et Alphonse X, Innocent III, Grégoire IX et Boniface VIII, saint François d'Assise et saint Dominique, alors se construisent les cathédrales et se fondent les Universités. Les matériaux sont considérablement accrus : les scolastiques de la première époque ont enrichi les bibliothèques de leurs travaux et d'ouvrages inconnus au temps d'Alcuin. De nouvelles œuvres arrivent au XIIIe siècle. La source la plus riche, sinon la plus pure, est l'Espagne où les traducteurs de *Raymond* (V. ce nom) auxquels il faut joindre les Juifs provençaux et languedociens, donnent en latin la *Physique*, la *Métaphysique*, le *Traité de l'âme*, les œuvres d'Aristote inconnues jusque-là en Occident, mais aussi des œuvres qui lui sont attribuées et sont toutes néo-platoniciennes, des traductions du *Fons Vitæ* d'Avicebron, d'Avicenne, d'Algazel, d'Averroès et de Maïmonide où sont résolues, en un sens néo-platonicien et généralement peu orthodoxe, les questions capitales pour les théologiens chrétiens et musulmans sur le monde, l'âme et Dieu. Avec ces ouvrages philosophiques, il y a des œuvres scientifiques, où la métaphysique et la théologie se mêlent aux données positives et aux hypothèses de l'alchimie, de la médecine, de l'astronomie, de l'arithmétique et de l'algèbre. De Byzance, conquise en 1204, viennent en Italie et en France de nombreux manuscrits. Des traducteurs, dont l'un des plus célèbres est Guillaume de Moerbeke, mettent en latin Aristote, des néo-platoniciens, des alchimistes, même le *Phédon* de Platon et les *Hypotyposes pyrrhoniennes* de Sextus Empiricus. La langue s'enrichit comme la connaissance. Suivant la voie ouverte par Cicéron, Lucrèce et les Pères comme saint Jérôme, les traducteurs forgent des mots latins pour rendre tous les termes grecs, métaphysiques, scientifiques ou simplement abstraits. Une nouvelle langue, d'où sortira surtout le français moderne, se forme, également redevable au latin classique et au grec, qui sera capable d'exprimer toutes les idées. On multiplie les livres par la copie, on les fait connaître dans les chaires où rivalisent séculiers et réguliers, qui veulent dépouiller Aristote et les Grecs, les Arabes et les Juifs. Les légistes font revivre le droit romain et ramenant au jour des idées stoïciennes, philosophiques et laïques, opposent le monde antique au monde chrétien. D'autres laïques, dont Dante est le plus illustre, font entrer dans les langues vulgaires les doctrines réservées auparavant aux clercs et les exposent sous une forme hardie et parfois peu orthodoxe. Tous ensemble préparent la Renaissance et les temps modernes. Nombreuses et importantes sont les questions soulevées. Les orthodoxes, et tous ou presque tous, dogmatiques et mystiques, veulent l'être, tâchent d'ajouter à ce qui est proprement chrétien tout ou presque tout ce qui leur est transmis. L'entreprise est difficile, car Aristote, pris en lui-même ou dans ses commentateurs, peut être considéré comme l'adversaire de la création, de la Providence, de l'immortalité, partant du paradis et de l'enfer, comme l'allié des panthéistes et des matérialistes (V. PÉRIPATÉTISME). Les Juifs et les Arabes qui ont essayé, sans grand succès, selon leurs coreligionnaires orthodoxes, de concilier la foi et la raison, ont introduit dans leurs systèmes des idées théologiques qui, provenant de religions rivales, ne sauraient être acceptées par des catholiques. Il faut donc enlever tout ce qui n'est pas strictement chrétien, transformer tout ce qui est en opposition avec le dogme, de manière à en faire une acquisition acceptable pour l'orthodoxie. C'est ce que tentent les plus grands des scolastiques. Alexandre de Halès parfait la méthode et introduit, dans sa *Somme de théologie*, comme Guillaume d'Auvergne dans ses œuvres, les idées nouvelles. Albert le Grand et saint Thomas se complètent, unissent la foi et la raison, la philosophie et la théologie. Par eux, elles s'approprient des savants et des philosophes chrétiens, arabes, grecs et juifs, tout ce qui peut de gré ou même de force, entrer dans le christianisme. La synthèse est si complète que l'étude de Plotin, de Platon et des philosophes grecs ne forcera pas les orthodoxes à la modifier. De même la philosophie et la théologie mystiques acquièrent, avec saint Bonaventure, un très haut degré de développement. Roger Bacon utilise les langues et les sciences pour comprendre les livres sacrés et profanes, connaître la nature et la faire servir à nos besoins. A ce dernier but tendent aussi les alchimistes dont les recherches présagent l'apparition de la chimie scientifique. Vincent de Beauvais, dans le *Speculum majus*, résume l'ensemble des connaissances humaines d'après tous les documents alors connus. Henri de Gand, Guillaume de Saint-Amour, Siger de Brabant. Pierre d'Auvergne, illustrent la maison de Sorbonne. Raymond Lulle, par son *Grand Art*, veut résoudre toutes les questions et convertir les Infidèles. Duns Scot, Durand de Saint-Pourçain, Guillaume d'Occam, Jean Buridan, sont aussi célèbres, sinon toujours aussi orthodoxes qu'Albert et saint Thomas. Les mystiques Eckhart, Jean Tauler, Suso, continuent Jean Scot, préparent la Réforme et la philosophie allemande. Les questions les plus hardies sont soulevées : amauriciens, albigeois, averroïstes, partisans de l'Evangile éternel paraissent vouloir modifier radicalement ou ruiner le christianisme et même les religions dont on attribue l'invention aux trois imposteurs, Moïse, Jésus-Christ, Mahomet. On distingue la foi et la raison, on admet comme croyant ce qu'on déclare absurde comme philosophe, on force ainsi les orthodoxes à recourir aux armes rationnelles et philosophiques. Partant des doctrines aristotéliciennes sur la matière, la forme, l'intellect, on cherche ce que valent pour le monde supra-sensible les catégories et les distinctions d'Aristote; on affirme ou on laisse entendre que Dieu, c'est la matière ou la forme universelle; que partout, même chez les anges, il y a matière et forme; que l'intellect est un et qu'il n'y a ni personnalité humaine, ni immortalité, ni paradis, ni enfer; que le principe d'individuation, c'est la matière, ce qui rend difficile l'existence des purs esprits.

EFERUS - Recherche & Classification numérique

On aboutit ainsi parfois à des solutions mystiques et panthéistiques, idéalistes et matérialistes, déterministes et athéistes, identiques par les tendances et les directions, sinon par la forme, à celles qu'ont produites les temps modernes. D'un autre côté, comme les chrétiens, les musulmans et les juifs ne peuvent s'attaquer ou se défendre, dans leurs rapports devenus plus intimes, que par des arguments rationnels, comme la théologie s'est considérablement accrue par l'emploi de la raison et des autorités philosophiques à tel point, que, même pour les mystères, on soutient que la raison, à elle seule, les a pu deviner et qu'elle ne leur est pas contraire, il n'y a plus guère de question qui appartienne en propre à la théologie et qui ne soit traitée philosophiquement ou par des philosophes. Puis les nouveaux ordres religieux, franciscains et dominicains, luttent pour obtenir le droit d'enseigner et de prêcher, avec l'Université de Paris. Les papes, soutenus par les ordres mendiants, dont l'un dirigea bientôt l'Inquisition, sont vainqueurs de Frédéric, mais vaincus par Philippe le Bel. Celui-ci a des légistes qui, opposant le droit romain au droit canonique, sécularisent la justice et l'administration. La *Politique* d'Aristote, les commentaires qui la suivent, donnent naissance à de nouvelles théories, à de nouvelles argumentations sur l'origine du pouvoir civil, sur les gouvernements et leurs formes diverses, sur la république et la monarchie, sur les gouvernements populaire, théocratique ou aristocratique, sur le tyrannicide ou le droit pour un peuple de déposer un souverain qui l'opprime, sur le droit de propriété, mis en question par les discussions que soulèvent les ordres mendiants et leurs adversaires.

Dès la première et surtout dans la seconde moitié du XIVe siècle, la guerre de Cent ans, les luttes entre les papes et les souverains temporels, le grand schisme, peut-être l'épuisement qui suit tout effort considérable, amènent la décadence, malgré quelques hommes dont il faut rappeler les noms, Jean Tauler et Ruysbrœk, Gérard Groot et Nicolas d'Oresme, Pierre d'Ailly et Raymond de Sébonde, Gabriel Biel, Gerson et Denys le Chartreux. La Renaissance scientifique, littéraire et artistique s'accompagne d'une renaissance des systèmes antiques qu'on oppose à la scolastique. Valla, Agricolas, Vivès, Nizolius, Ramus combattent leurs contemporains en croyant parfois combattre les scolastiques du XIIIe siècle ou même Aristote. Pléthon, Marsile Ficin, Pic de la Mirandole, Thomas Morus restaurent le platonisme ou plutôt le néo-platonisme. Il y a des péripatéticiens alexandristes et matérialistes, comme Pomponace; il en est d'averroïstes, comme Achillinus, Niphus, Zimara; d'autres étudient Aristote et se rapprochent tantôt des uns et tantôt des autres. Juste-Lipse s'attache au stoïcisme, Montaigne, Charron, Sanchez, au scepticisme ou à l'acatalepsie, Gassendi et d'autres relèvent l'épicurisme ; Télésius, Campanella, Paracelse, Cardan, Patritius, Giordano Bruno développent des doctrines naturalistes; Reuchlin, Agrippa, une philosophie cabalistique; mais tous combattent Aristote et la scolastique qui se couvre de son autorité. Il y a des commentateurs de saint Thomas, dont le principal est Cajétan, des néo-thomistes qui, à Salamanque et dans d'autres universités, substituent la *Somme de théologie* de saint Thomas aux *Sentences* de Pierre Lombard; il y en a parmi les jésuites, notamment Suarez, parmi les dominicains, les carmes, les cisterciens et les bénédictins. Les albertistes s'opposent aux thomistes, les scotistes sont surtout franciscains, des capucins et des conventuels suivent saint Bonaventure, les occamistes s'appellent modernes et combattent les thomistes qui suivent l'ancienne voie (*via antiqua*). Luther reproche à la scolastique d'avoir, par ses sophismes, profané le domaine théologique ; Zwingle utilise le stoïcisme et le néo-platonisme. Si Mélanchthon se sert d'Aristote, Taurellus veut substituer une philosophie rationnelle et conforme à l'Evangile à la scolastique péripatéticienne, les Sociniens ne conservent du christianisme que ce qui est en accord avec la raison. Jacob Böhme, mystique et protestant, annonce la philosophie de l'Allemagne au XIXe siècle. Le thomisme a repris vie après la Réforme, mais la scolastique a perdu toute originalité. Avec Bacon, surtout avec Descartes et Galilée, l'édifice est ruiné par la base, et les progrès des sciences exactes et positives ne peuvent qu'achever de le détruire. Il reste, au XVIIe et au XVIIIe siècle, des scolastiques sans action ni influence qui parfois même s'inspirent du cartésianisme. De nos jours, les catholiques, surtout depuis l'encyclique *Æterni Patris* (1879) ,ont relevé le thomisme et tenté d'y faire entrer les résultats positifs obtenus par les savants des deux derniers siècles. L'avenir seul nous apprendra jusqu'où s'étendra, dans le temps et dans l'espace, le succès de cette tentative.

Pour caractériser exactement la scolastique, on ne peut dire ni qu'elle eut Aristote pour maître, ni qu'elle fut surtout occupée du problème des universaux, ni qu'elle fait appel à l'autorité, ni qu'elle est une doctrine en accord avec la théologie et les dogmes chrétiens, à l'exclusion des systèmes diversement orientés, qui constitueraient l'antiscolastique. En fait, le moyen âge est une époque théologique. La scolastique chrétienne, arabe, juive, est, chez les hérétiques comme chez les orthodoxes, une conception systématique du monde et de la vie où entrent, en proportions diverses, la religion, la théologie, la philosophie grecque et latine, surtout le néo-platonisme, des données scientifiques qui viennent de l'antiquité ou qui sont le résultat de recherches contemporaines. La méthode est essentiellement syllogistique. Les prémisses viennent des livres sacrés ou des livres profanes, des poètes, des philosophes, des jurisconsultes, etc., du bon sens ou de la raison, mais, par l'usage de l'allégorie, les textes prennent une signification parfois complètement opposée au sens littéral et historique. Les questions sont divisées, les arguments positifs sont placés d'un côté, les arguments négatifs de l'autre; tous sont accompagnées des raisons propres à justifier leurs prémisses, à résoudre les difficultés, ceux qui sont contraires à la conclusion sont examinés et réfutés.

Quelle est la valeur dogmatique et historique de la scolastique? Personne n'admet aujourd'hui la plupart des affirmations positives sur lesquelles reposent ses systèmes. Les catholiques, la réduisant au thomisme, enrichi des acquisitions positives des sciences, soutiennent qu'elle a pour eux une valeur identique à celle qu'elle eut pour les orthodoxes du XIIIe siècle. Les rationalistes devraient, pour se prononcer, examiner les grands systèmes, sans en accepter aucun dans son ensemble, voir ce qui peut être conservé des éléments qui les constituent, puis faire le même travail, en ce qui concerne la méthode, parfois très judicieusement appliquée, parfois sophistique et vaine. Ainsi seulement, ils arriveraient à une généralisation vraiment féconde et justifiée et non plus à des jugements partiels et d'une exactitude contestable. Les partisans d'une philosophie scientifique n'ont pas à se poser la question, puisqu'ils ne peuvent partir que de la valeur des données positives pour examiner la valeur des systèmes. Quant à l'historien des doctrines et des idées, la scolastique chrétienne, arabe et juive lui offre des types et une humanité différente, par bien des côtés, des sociétés que régissent les conceptions philosophiques et scientifiques; elle est une des créations les plus originales d'une période théologique, à peu près unique dans la vie de l'humanité. François PICAVET.

BIBL. : On consultera les histoires générales de la philosophie, puis HAURÉAU, *Histoire de la philosophie scolastique;* Paris, 1880, 3 vol., 2e éd. — PRANTL, *Gesch. der Logik im Abendlande ;* Leipzig, Bd. II et III. — UEBERWEG, *Grundriss der Gesch. der Philosophie der patristischen und scholastischen Zeit* (la dernière édition est de 1898). Chacun de ces trois ouvrages contient de nombreuses indications bibliographiques. — On trouvera aussi dans les articles ici parus sous chacun des noms signalés

EFERUS - Recherche & Classification numérique

d'autres indications qu'il est inutile de reproduire. Nous signalerons, à côté de ces ouvrages fondamentaux : Rousselot, *Etudes sur la philosophie dans le moyen âge;* Paris, 1840-42, 3 vol. — A. Jourdain, *Recherches critiques sur l'âge et l'origine des traductions latines d'Aristote;* Paris, 1843, 2e éd. — Stöckl, *Gesch. der Philosophie des Mittelalters;* Mayence, 1864-66, t. I-III. — Victor Cousin, *Philosophie du moyen âge,* dans *Fragments philosophiques pour servir à l'histoire de la philosophie;* Paris, 1885, 5e éd. — Munk, *Mélanges de philosophie juive et arabe;* Paris, 1859. — Renan, *Averroès et l'Averroïsme,* les publications de Bäumiker, *Beiträge zur Geschichte der Philosophie des Mittelalters,* qui contiennent des textes intéressants et savamment annotés. — M. de Wulf, *Histoire de la philosophie médiévale, précédée d'un aperçu sur la philosophie ancienne;* Louvain, 1900 (d'un point de vue catholique et thomiste), comme la *Revue néo-scolastique* dont il est le secrétaire et qui paraît depuis 1894. A un point de vue à peu près analogue se placent le *Philosophisches Jahrbuch,* publié à Fulda depuis 1888, la *Revue thomiste,* publiée à Paris depuis 1891 par des Pères dominicains. — Les conclusions que nous avons résumées dans cet article ont été justifiées dans nos publications antérieures : *l'Origine de la Scolastique en France et en Allemagne; Gerbert, un pape philosophe, d'après l'histoire et d'après la légende; Abélard et Alexandre de Halès, fondateurs de la méthode scolastique* (Bibliothèque des hautes études, section des sciences religieuses, vol. I, VIII, IV); *Néo-thomisme et Scolastique* (*Rev. ph.*, mars 1892, mars 1893, janvier 1896); *l'Histoire des rapports de la théologie et de la philosophie. La Scolastique* (*Rev. int. de l'enseignement,* 15 déc. 1888, 15 avr. 1893); *les Discussions sur la liberté au temps de Gottschalk, de Raban-Maur, d'Hincmar, de Jean Scot* (*Compte rendu de l'Ac. des sc. m. et pol.,* 1897); *Roscelin, philosophe et théologien, d'après la légende et d'après l'histoire* (1896); *la Renaissance des études scolastiques* (*Rev. bleue,* 10 oct. 1896); *la Science expérimentale au* XIIIe *siècle* (*Moyen Age,* nov. 1894); *Galilée, destructeur de la scolastique, fondateur de la science et de la philosophie modernes* (*Revue rose,* 5 janv. 1895); *le Moyen Age, limites chronologiques; caractéristique théologique et philosophico-scientifique* (*Entre Camarades;* Paris, 1900); *la Valeur de la scolastique* (*Congrès international de philosophie,* 1900).

SCOLCA. Com. du dép. de la Corse, arr. de Bastia, cant. de Campitello; 422 hab.

SCOLÉCOPHAGE (*Scolecophagus* Sws.) (Ornith.). Petit groupe d'Oiseaux qui, avec les *Megaquiscalus* Cass. et les *Hypopyrrhus* Br., constitue le grand genre *Quiscalus* Vieill. ou *Chalcophanes* Wagl., dans la famille des *Ictéridés* (V. ce mot). Le bec des Quiscalus est légèrement recourbé à son extrémité, la queue est arrondie ou scalariforme, la robe des mâles est noire à reflets bleus ou violets, celle des femelles brun livide. L'espèce la plus intéressante est le *Chalcophanes quiscalus* L., des États-Unis d'Amérique.

SCOLÉSITE (Minér.) (V. Zéolithe).

SCOLEX (Vers). Les anciens helminthologistes décrivaient sous ce nom des vers microscopiques asexués parasites. Aujourd'hui, il désigne une phase larvaire des Cestodes ou encore la tête munie de crochets ou de ventouses des Cestodes (V. Cestodes, Ténia, Bothriocéphale). Van Beneden décrit enfin sous le nom de *scolex* la phase agame des Trématodes, des Cœlentérés, des Tuniciers, etc.

SCOLIE (Philol.) (V. Scholie).

SCOLIIDES (Entom.). Famille d'Hyménoptères, de la tribu des Sphégiens, caractérisée par le prothorax en forme d'arc prolongé jusqu'aux ailes ou en forme de nœud ou d'article, les pattes courtes, les yeux souvent échancrés, les antennes assez grosses, formées d'articles serrés. Cette famille est subdivisée en plusieurs sections : les Scolies proprement dits, genres principaux : *Campsomeris* Le Pell., *Scolia* Latr., *Colpa* Le Pell.; les Sapygites, genres principaux : *Sapyga* Latr., *Thymnus* Fab., et les Mutillites, genres principaux : *Methoca* Van der Lind., *Plesia* Jur., *Myrmecodes* Le Pell, et *Mutilla* Fabr.

Les *Scolia* sont des insectes de forte taille, à ailes colorées, à abdomen noir, le plus souvent orné de bandes ou de taches ordinairement jaunes; leurs pattes sont très épineuses ou fortement ciliées. Les deux sexes sont pourvus d'ailes. Quoique répandus sous tous les climats, ces Hyménoptères se montrent rarement dans les régions septentrionales, mais beaucoup plus abondants, communs même, dans le Midi. Ils fréquentent les amas de terreau ou de tannée dans les jardins et les endroits riches en humus ou couverts de feuilles mortes en décomposition dans les taillis.

Leurs mœurs ont été étudiées par de consciencieux et patients observateurs, et l'on sait aujourd'hui que les larves des *Scolia* vivent aux dépens des larves des Lamellicornes, tels que les *Oryctes*, les *Cetonia*, que la *Scolia* ♀ recherche en fouissant le sol qui les renferme, et pique de son aiguillon au centre nerveux le plus important. Anesthésiées et rendues inactives par cette piqûre, les victimes reçoivent un œuf qui leur est attaché sur la région ventrale. De cet œuf sort quelques jours après une jeune larve qui attaque sa proie et la dévore en huit ou dix jours, n'en laissant que la peau, puis se file un cocon pour y subir ses transformations. Type : *Sc. hortorum* Van der Lind.

Les Mutilles se reconnaissent à leurs antennes simples, vibratiles, insérées près du milieu de la face; leur tête est forte, leur corselet presque cubique, sans nœud ni apparence de division en dessous; leur abdomen conique. Les mâles ont des ailes ordinairement colorées; les femelles sont aptères. On rencontre fréquemment ces dernières visitant les nids de différentes espèces d'Hyménoptères, tels que *Polistes*, *Ammophila*, *Odynerus*, etc.

Les espèces de *Mutilla* sont assez nombreuses et répandues partout. Type : *M. europæa* Fabr. P. Chrétien.

SCOLIOSE (Pathol.) (V. Rachis, t. XXVIII, pp. 48 et 49).

SCOLOPACIDÉS (Ornith.). Famille de l'ordre des Echassiers ayant pour type la Bécasse (*Scolopax*) et caractérisée par un bec plus long que la tête, droit, plus rarement recourbé vers le haut ou vers le bas, cylindrique, renflé à son extrémité qui est plus ou moins molle, revêtue d'une membrane à nerfs olfactifs et tactiles très abondants, avec une rainure de chaque côté de la mandibule supérieure. Les genres *Barge*, *Chevalier*, *Avocette*, *Bécasseau* et *Bécasse* (V. ces mots) sont les types d'autant de sous-familles qui renferment un assez grand nombre de genres. Tous ces Oiseaux se nourrissent de vers, d'insectes et de mollusques qu'ils déterrent dans la vase ou la terre humide à l'aide de leur bec muni à l'extrémité de papilles tactiles très développées. Ils sont migrateurs et répandus dans toutes les régions du globe. E. Trt.

SCOLOPENDRE (*Scolopendra* L.). I. Zoologie. — Genre de Myriapodes, de l'ordre des Chilopodes, caractérisé par le corps formé de 21 anneaux plats inégaux, la tête munie d'antennes longues à 18-20 articles; 4 yeux; glande à venin en rapport avec les pattes-mâchoires; pattes terminées par des tarses biarticulés. Les Scolopendres vivent dans les régions tempérées et surtout chaudes, où elles acquièrent une grande taille; elles se tiennent dans les troncs et sous l'écorce des bois morts ou pourris, sous les pierres, sous la mousse et les amas de feuilles tombées, etc. Le *S. morsitans* Gerv. est propre au midi de l'Europe; le *S. gigantea* L., de l'Inde, souvent long de 20 centim., et les autres espèces exotiques, sont dangereux par leur morsure. — A côté des Scolopendres viennent se placer les *Géophiles* (V. ce mot), les Lithobies (*Lithobius* L.), très communes sous les pierres et la mousse, et les Scutigères (*Scutigera* Lam.), remarquables par la grande longueur de leurs pattes, et surtout propres aux pays chauds. D. L. Hn.

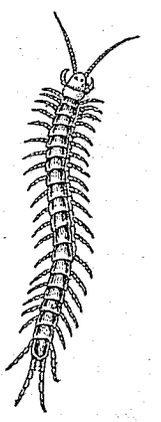

Scolopendra morsitans Gerv.

II. Paléontologie (V. Chilopodes).

EFERUS - Recherche & Classification numérique

SCOLOPENDRE. I. Botanique. — Genre de Fougères de la famille des Polypodiacées, tribu des Aspléniées, à sores distribués en groupes linéaires, obliques par rapport à la nervure médiane, d'un brun noirâtre à la maturité, à frondes entières, oblongues lancéolées, ayant de 30 à 60 centim. de longueur, d'un vert luisant, avec partie centrale blanchâtre. Ces Fougères, très communes, connues vulgairement sous le nom de langue de bœuf, de cerf, de chien, sont très ornementales et font un bel effet décoratif. La Scolopendre officinale vermifuge, employée aussi contre les brulûres, croit dans les fentes de rochers, sur les vieux murs, les ruines, les sols calcaires de préférence et non sur les sols granitiques. La culture (le semis surtout) fait varier à l'infini son polymorphisme et dans les conditions les plus heureuses. Dr Henri Fournier.

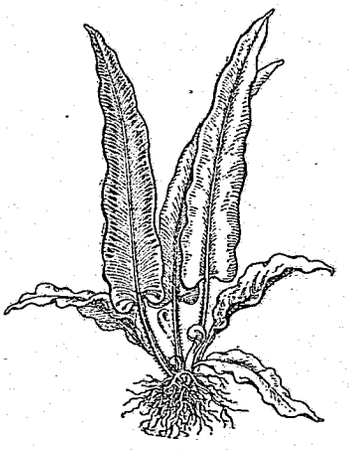

Scolopendre officinale.

II. Horticulture. — Cette plante croit sur les rochers ombragés et humides, entre les pierres des vieux puits ; le milieu de culture qui lui convient est, par suite, indiqué par ces stations. On la dispose sur rocailles, à l'abri de l'action directe du soleil, ou en pleine terre sous l'ombrage des arbres. Elle demande une bonne terre franche, bien drainée et fraîche. La Scolopendre est une plante curieuse et dont la fraîche verdure n'est pas sans agrément. Sa souche, divisée et mise en place à la fin de l'hiver, sert à la multiplier ; on l'obtient aussi de ses spores semées au printemps, sur terre de bruyère humide, en pots ou en terrines. G. Boyer.

SCOLYME (Bot.) (V. Artichaut).

SCOLYTE (*Scolytus* Geof.). I. Entomologie. — Genre de Coléoptères tétramères de la famille des Xylophages, tribu des Scolytites, caractérisé par un corps très épais, convexe en dessous et déprimé en dessus, la tête en forme de museau très court, les antennes à funicule de cinq articles, terminées par une masse ovalaire, le corselet oblong, très grand, les élytres tronqués, assez courts, l'abdomen brusquement coupé en arrière et garni de tubercules chez les mâles, les jambes comprimées et terminées par un crochet. Ces insectes, ainsi que leurs larves, causent un dégât très préjudiciable à quelques arbres des familles des Amentacées et Rosacées dont ils perforent l'écorce tout à l'entour. Il convient de signaler : *S. Destructor* Ol. sur les bouleaux, *S. Pygmæus* F. sur les ormes, *S. multistriatus* Marsh. sur le chêne. P. Chrétien.

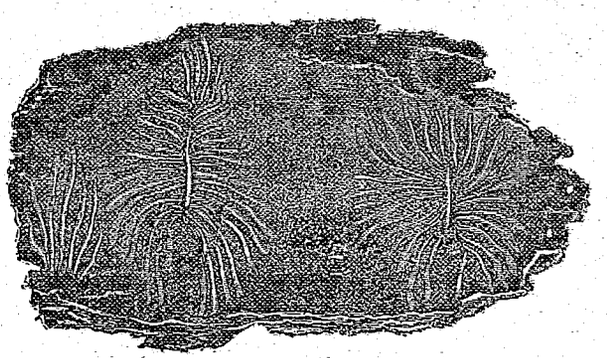

Bois de charme rongé par le *Scolytus Carpini* Ratz.

II. Paléontologie. — Des *Scolytides* des genres *Platypus*, *Scolytus*, *Hylurgus*, *Hylesinus*, et des larves de ce dernier genre, sont connus dans le tertiaire, notamment à Aix (Provence) et dans l'ambre de Prusse. E. Trt.

SCOMBER (Ichtyol.) (V. Maquereau).

SCOMBRIDES (Ichtyol.) (V. Maquereau).

SCONERLOCH. Ancien nom de la *Poutroie* (V. ce mot).

SCOPAS, sculpteur grec du IVe siècle av. J.-C. L'on sait peu de chose sur sa vie. Le grand nombre de ses œuvres et la diversité des lieux où elles se rencontraient nous prouvent seulement qu'il eut une carrière très active, que sa renommée fut aussi grande de son vivant qu'après sa mort, et qu'il mena, comme beaucoup d'artistes grecs, une existence assez nomade. Né à Paros, il était fils d'Aristandros, artiste lui-même, à la fois descendant et ancêtre d'une lignée d'artistes. Pline place sa pleine activité vers 420. C'est plutôt sa naissance qu'il faut fixer à cette date, car en 352, il travaillait au mausolée d'Halicarnasse. Né en 420, il aurait eu alors soixante-huit ans, ce qui est vraisemblable. Il est probable qu'il émigra très jeune dans le Péloponèse avec son père et travailla d'abord sous la direction de celui-ci. On le voit successivement à Tégée, en Attique, en Asie Mineure. Sa carrière paraît donc pouvoir se partager en trois périodes. A la première se rattachent les œuvres suivantes : à Elis, une *Aphrodite Pandemos*, en bronze, montée sur un bouc et que l'on croit reconnaître sur des monnaies d'Elis. Ce type s'opposait à l'*Aphrodite Ourania*, ou céleste, de Phidias, placée dans le même temple. A Argos, une *Hécate*. A Gortys d'Arcadie, un *Asklépios*, une *Hygie*. Puis il est appelé par les Tégéates qui lui confient de grands travaux. Il construit et décore le temple d'*Athéna Alea*, destiné à remplacer l'ancien temple détruit par un incendie en 395. Il fit concurremment usage des trois ordres dorique, ionique, corinthien. Le temple d'Athéna Alea était, au dire de Pausanias, le plus beau et le plus orné de tout le Péloponèse. Il y avait placé une *Hygie* et un *Asklépios* et tout au moins composé les groupes des deux frontons : à l'E., une *Chasse du sanglier de Calydon*, avec un grand nombre de personnages ; à l'O., le *Combat d'Achille et de Télèphe*. Le musée d'Athènes possède des fragments de ces frontons : la tête du sanglier, très énergique, et deux têtes de jeunes gens, pleines de vie et de pathétique, traitées en outre avec une solidité qui rappelle la manière de Polyclète.

La seconde période paraît être remplie par un long séjour en Attique. Les œuvres qu'il exécuta alors sont mal connues et seulement par les textes. Pour le temple des Furies (Σεμναί), près de l'Acropole, il avait exécuté *deux Erinnyes*. De l'Attique, on avait apporté à Rome plusieurs statues de Scopas. Dans le jardin de Servilius était une *Hestia assise ;* Asinius Pollion avait acquis et apporté à Rome des *Canéphores ;* on voyait dans la même ville un *Hermès* et une très célèbre *Bacchante déchirant un chevreau*, pleine de mouvement et de passion, à en juger par les éloges que lui décernent les poètes de l'*Anthologie ;* Auguste avait enlevé à Rhammonte et placé dans son temple d'Apollon, sur le Palatin, un *Apollon cytharède*, que l'on retrouve très probablement sur une monnaie de Néron. Rome possédait encore quelques figures dont nous ignorons l'origine : un *Arès* colossal, placé dans le temple consacré à Mars par L. Junius Brutus Gallicus (138-136

EFERUS - Recherche & Classification numérique

av. J.-C.) et dont le célèbre *Mars Ludovisi* est sans doute un souvenir, en supprimant le petit Amour d'inspiration alexandrine, qui joue à ses pieds. Dans le même lieu, le même donateur avait mis une très belle *Aphrodite* nue. C'était la première fois, à notre connaissance, que l'on voyait la déesse entièrement dépouillée de ses voiles. Au temple de Neptune du cirque Flaminien était un très important groupe de *Poseidon*, *Thétis* et *Achille*, avec le chœur des *Néréides*, montées sur des *dauphins* ou des *chevaux marins*, des *Tritons*, *Phorkys*, et de nombreuses *Divinités marines*. En outre, Scopas avait exécuté pour Thèbes une *Artémis Eukleia* et une *Athéna Pronaia;* pour Mégare, un *Eros* groupé avec *Pothos* (la passion) et *Himeros* (le désir), sujet tout à fait dans le goût du IVe siècle ; pour Cnide, un *Dionysos* en marbre ; pour Ephèse, une *Latone* et une *Ortygie* tenant dans ses bras *Apollon et Artémis enfants;* pour la même ville, il avait sculpté une colonne de l'Artémision ; pour Samothrace, une *Aphrodite* et *Pothos;* pour Chryse en Troade, un *Apollon Sminthien* avec le rat, attribut du dieu, statue d'un mouvement très libre, comme permettent d'en juger des monnaies d'Alexandria Tros, frappées sous Commode et Caracalla. Enfin dans la dernière période de sa vie, Scopas travaille au Mausolée. Malheureusement, c'est là une œuvre collective, et l'on ne sait quelle part lui en attribuer.

Il est, en somme, assez difficile de se faire une idée précise de l'originalité de ce grand sculpteur. On ne peut tirer aucune donnée des *Niobides* dont l'origine est trop incertaine et qui semblent d'une époque postérieure. Ce sont les figures de Tégée, conservées à Athènes, qui donnent au jugement le plus de sécurité. On en peut rapprocher quelques figures éparses dans les musées et dont la plus fameuse est le *Méléagre* du Vatican, complété par une tête très vivante de la villa Médicis. Vie, pathétique, énergie dans l'exécution, telles sont les qualités qui paraissent dominer dans le génie de Scopas. Ces qualités ont été développées par ses successeurs, mais il les a introduites le premier dans des sujets d'ailleurs tout classiques. La variété de ses aptitudes est prouvée par ses grands travaux d'architecte à Tégée, par son habileté égale dans le travail du bronze et celui du marbre, par la création de figures isolées et de grandes compositions. Enfin, il importe de noter qu'il ne relève d'aucune école ni d'aucune inspiration locale. Son œuvre est hellénique et résume le génie du IVe siècle. Les auteurs anciens n'hésitent jamais à rapprocher Scopas de Praxitèle et même de Phidias.

André BAUDRILLART.

BIBL. : Textes anciens dans : OVERBECK, *Schriftquellen*, nos 1149-1189 et *passim*. — Ludwig URLICHS, *Skopas Leben und Werke ;* Greifswald, 1863. — BRUNN, *Grieschiche Künstler*, I, 318-335. — FURTWAENGLER, *Meisterwerke der Griech. Plastik*, pp. 513-529. — COLLIGNON, *Hist. de la sculpture grecque*, t. II, pp. 232-252.

SCOPELIDÆ (Ichtyol.). Famille de Poissons osseux (Téléostéens), de l'ordre des *Physostomes*, comprenant des animaux à corps nu ou écaillé ; le bord de la mâchoire supérieure, formé seulement par l'intermaxillaire, l'appareil operculaire parfois incomplètement développé ; pas de barbillons, pas de vessie natatoire, une nageoire adipeuse. Cette famille comprend des Poissons exclusivement marins ; la plupart sont pélagiques ou des grandes profondeurs.

BIBL. : GUNTHER, *Study of Fishes*.

SCOPOLI (Giovanni-Antonio), naturaliste autrichien, né à Cavales (Tirol) le 13 juin 1723, mort à Pavie le 8 mai 1788. Il fut quelque temps médecin à Idra, et amassa des matériaux pour une *flore de la Carniole* qu'il publia en 1760, et une *faune entomologique* de la même région parue en 1763. Il s'occupa en outre beaucoup de minéralogie, de chimie et de paléontologie. En 1777, il obtint la chaire d'histoire naturelle à Pavie. Son principal ouvrage est *Introductio ad historiam naturalem* (Prague, 1777, in-8). Dr L. HN.

SCOPOLIA (*Scopolia* Jacq.) (Bot.). Genre de Solanacées-Hyoscyamées, dont les représentants sont deux ou trois herbes vivaces d'Europe et d'Asie. Calice et corolle campanulés, pyxide ; feuilles membraneuses, fleurs solitaires à pédoncules courbes. L'espèce type est *S. atropoides* Sch. (*Hyoscyamus Scopolia* L.), répandue en Autriche et en Bavière. C'est un bon succédané de la belladone.

SCOPS (Ornith.). Genre de Rapaces nocturnes créé par Savigny (1809) pour le *Petit-Duc* et les espèces qui s'en rapprochent. Ce genre appartient à la sous-famille des *Buboninæ* ou Strigidés munis d'aigrettes aux oreilles. Il est caractérisé par son bec court, presque caché par les plumes du disque facial, sans feston mandibulaire, les narines entièrement cachées par les plumes ; ses ailes allongées avec la queue courte et carrée ; ses tarses courts, recouvertes de plumes serrées jusqu'aux doigts qui sont réticulés, sauf quelques écailles près des ongles. Les espèces, assez nombreuses, sont répandues sur tout le globe et pour la plupart de petite taille, ne dépassant pas les dimensions d'une Alouette ou d'un Merle. Le SCOPS PETIT-DUC (*Scops zorca*) est d'un gris fauve avec le milieu de chaque plume tacheté de noir. Il ne dépasse pas 20 à 22 centim. de longueur totale. Il habite les forêts et les ruines, nichant dans les arbres creux ou dans un trou de mur ou de rocher. La femelle pond quatre œufs blancs, arrondis, ayant un peu moins de 3 centim. de diamètre. Sur les branches, il se perche souvent dans le sens de la longueur, comme l'Engoulevent, et, de là, il guette les Mulots, les Campagnols et surtout les Coléoptères dont il fait sa nourriture. Il ne passe pas l'hiver dans le centre et le N. de la France, arrivant en mars pour repartir en octobre. L'espèce est répandue sur tout le S. de l'Europe et le N. de l'Afrique. Des espèces voisines la remplacent dans le S. de l'Afrique, l'Inde, la Malaisie, le Japon, Madagascar et la Nouvelle-Zélande. Les genres ou sous-genres *Lempijius*, *Megascops*, *Gymnasio*, *Lophostrix*, etc., ne sont que des démembrements du genre *Scops*. Les *Lophostrix* et les *Mégascops* sont propres au continent américain. E. TROUESSART.

SCORAILLE DE ROUSSILLE (Marie-Angélique de) (V. FONTANGE [Duchesse de).

SCORAILLES. Com. du dép. du Cantal (V. ESCORAILLES).

SCORBÉ-CLAIRVAUX. Com. du dép. de la Vienne, arr. de Châtellerault, cant. de Lencloître ; 1.567 hab. Stat. du chem. de fer de l'Etat. Eglise des XIIe-XVe siècles. Château de Clairvaux (XVe et XVIe s.), dominé par les ruines du Haut-Clairvaux.

SCORBUT (Path.). Maladie dyscrasique, caractérisée par des altérations de la masse sanguine et des phénomènes généraux de débilitation, quelquefois sporadique, mais revêtant le plus souvent un caractère d'épidémicité en raison des circonstances où on l'observe d'ordinaire. Elle frappe, en effet, des agglomérations soumises à la même misère physiologique, aux mêmes privations, équipages de navires, soldats assiégés, populations ravagées par la famine, prisonniers mal nourris. Le manque de vivres, et, en particulier, le manque de fruits et de légumes frais, paraît être une des causes efficientes du développement du scorbut dont l'éclosion est, d'autre part, très favorisée par la dépression nerveuse qu'engendrent la nostalgie ou le découragement. On a cru jadis à la contagion possible du scorbut en raison de certains de ses symptômes qui ont pu parfois le faire ressembler au typhus pétéchial. Mais il n'en est rien, et l'apparence de la nature épidémique du mal tient tout simplement au fait qu'il frappe en même temps des individus soumis aux mêmes causes de débilitation morale et physique. L'histoire des guerres qui ont, à certaines époques, désolé l'humanité, fourmille de descriptions de cette maladie, depuis les croisades jusqu'à la guerre de Crimée, où nos soldats lui payèrent un lourd tribut. De nos jours, on ne le rencontre plus guère que très exceptionnellement sur des navires insuffisamment munis de vivres convenables ou chez des

EFERUS - Recherche & Classification numérique

individus isolés qui ont, par une alimentation vicieuse continue, créé à leur endroit toutes les conditions susceptibles de favoriser l'éclosion d'un état scorbutique atténué. Quoi qu'il en soit, le scorbut n'éclate pas d'une façon bruyante. Il s'installe sourdement, se manifestant d'abord par de l'abattement, des douleurs dans les membres, un état mélancolique, un facies pâle et terreux, et la production sur le tégument de petites élevures colorées en rouge bleuâtre, une diminution des urines, de la constipation. Quand la maladie est établie, les symptômes précédents s'aggravent. La muqueuse de la bouche se tuméfie, les gencives deviennent friables et saignantes, se boursouffient au point de recouvrir les dents sur leurs deux faces, tandis que la mastication devient impossible et que l'haleine prend une odeur de fétidité repoussante. Sur la peau, il se produit des pétéchies et des plaques ecchymotiques pouvant atteindre des dimensions énormes et jusqu'à l'étendue de la paume de la main. On rencontre surtout ces manifestations purpuriques aux membres inférieurs plus exposés aux contusions. Ces dernières, même les plus minimes, déterminent chez les scorbutiques des extravasations sanguines avec la plus grande facilité, en raison de l'état de friabilité extrême des vaisseaux, qui explique, d'autre part, les hémorragies des muqueuses, celles de l'estomac et de l'intestin en particulier, et aussi les épanchements plus profonds à l'intérieur même des muscles ou du tissu cellulaire qui rendent les régions qui en sont le siège extrêmement douloureuses et figent les malades déjà inertes par leur état d'affaiblissement dans une véritable immobilité.

Quand la maladie passe à une troisième période, tous ces phénomènes s'accentuent encore, les dents tombent et des hémorragies, parfois incoercibles, résultent de leur chute. Chez les sujets jeunes, on peut voir les épiphyses des os longs se séparer de la diaphyse, et les côtes de leurs cartilages. La peau prend un aspect cireux, visqueux, le pouls devient filiforme, la dyspnée extrême, et les patients succombent à la cachexie toujours croissante quand ils ne sont pas emportés par une syncope, une pneumonie, une pleurésie ou une péricardite hémorragiques.

Au cours de cette période, les altérations du sang ont atteint leur maximum. Il présente une diminution considérable du chiffre des globules, tandis que le taux de la fibrine est considérablement augmenté. On a voulu expliquer par cette dernière constatation la fragilité plus grande des petits vaisseaux, dans le calibre desquels la circulation devenait plus difficile, et l'appauvrissement globulaire par la diminution dans l'alimentation des sels de potasse que les végétaux fournissent d'une façon suffisante et qui concourent en particulier à la réfection des hématies. De là l'indication de faire entrer d'urgence les légumes et fruits frais dans l'alimentation des malades dès qu'on a pu établir chez eux le diagnostic du scorbut. Si celui-ci est reconnu avant l'installation de la période cachectique, il est ainsi victorieusement combattu. Certains végétaux ont été longtemps réputés pour jouir de propriétés antiscorbutiques. De ce nombre, on peut citer le raifort, le cochléaria, le cresson. Mais ces plantes n'ont aucune action particulière, et les autres légumes frais peuvent leur être, à tous égards, utilement substitués. Les oranges, les citrons, faciles à transporter et à embarquer, peuvent jouer à bord des navires un rôle alimentaire précieux et remplacer utilement le fameux *lime juice*, mélange d'alcool et de jus de citron, que les règlements de la marine anglaise prescrivaient de distribuer périodiquement aux équipages qui tenaient la mer depuis plus de deux semaines. Chez nous, le scorbut est devenu absolument rare, et on ne le connaît plus à bord de nos navires de guerre. Les progrès de l'hygiène navale nous permettent d'espérer que, même en cas de conflit extérieur, on ne le reverrait plus.

En dehors du traitement alimentaire, on doit encore observer à l'égard des scorbutiques certaines précautions thérapeutiques spéciales : veiller à la restauration de leur muqueuse buccale par des soins locaux, tels que lavages avec des solutions astringentes, cautérisation des points ulcérés à l'aide de badigeonnages iodés ou argentiques. Les préparations reconstituantes à base de fer, de quinquina, de kola, d'arsenic, les grands bains tièdes, les frictions douces du tégument, le massage des membres douloureux donnent les meilleurs résultats. Dr Henri Fournier.

SCORDATURA (Mus.). Ce mot italien, qui n'a jamais eu d'équivalent français, désigne une manière d'accorder les instruments à cordes différente de l'accord ordinaire, employée, soit pour obtenir certains effets, soit pour faciliter l'exécution. Le luth, le théorbe, la mandore, tous les anciens instruments à cordes pincées, s'accordaient très fréquemment de plusieurs manières, suivant le ton de la pièce que l'artiste voulait jouer. La *scordatura* portait surtout sur les dernières cordes basses que l'on pinçait toujours à vide, ou bien sur la chanterelle que l'on baissait quelquefois d'un ton. C'était, en ce cas, ce que l'on appelait jouer à *corde avalée*. Dans la musique moderne, on a tirer quelquefois de ce procédé des effets pittoresques. Paganini montait souvent d'un ton la quatrième corde de son violon : quelquefois même les quatre cordes d'un demi-ton, à l'effet d'obtenir une sonorité brillante tranchant sur celle de l'orchestre qui l'accompagnait et aussi pour exécuter plus facilement des traits qui, sans cet artifice, eussent été injouables dans le ton réel. D'autres violonistes ont baissé, au contraire, cette même quatrième corde pour obtenir une sonorité douce et grave. Schumann, dans son quatuor avec piano, fait baisser au *si bémol* la quatrième corde du violoncelle. Hérold, au dernier acte du *Pré aux clercs*, avait employé le même procédé pour les altos et les violoncelles de l'orchestre, dans la phrase qui accompagne la barque passant sur le fleuve, chargée des cadavres des duellistes. Il a ainsi obtenu un effet d'orchestre fort original, la corde moins tendue ayant une sonorité sourde et lugubre parfaitement en situation. H. Q.

SCORDIUM (V. Teucrium).

SCOREL, SCHOORL, SCOREEL, SCHOOREL (Jan van), peintre hollandais, né à Schoorl, près d'Alkmaar, en 1495, mort à Utrecht en 1562. Tous ses noms se prononcent à peu près : *scorl*. Resté orphelin très jeune, des amis l'envoyèrent à l'école latine d'Alkmaar ; mais sa vocation évidente les força (1509) à le mettre en apprentissage pour trois ans chez un peintre de Haarlem, Cornelis Willemsz. En 1512, il entra chez Jacob Cornelisz (van Oostsanen) d'Amsterdam, qui le traita comme un fils. Il étudia ensuite à Utrecht chez Mabuse ; partit pour Cologne, puis pour Spire, où il étudia la perspective et l'architecture ; passa par Strasbourg et Bâle ; étudia à Nuremberg, chez Albert Dürer ; fuyant les querelles religieuses, il s'arrêta en Carinthie, chez un seigneur, pour qui il fit la célèbre *Famille de la Vierge* conservée à l'église d'Obervellach et signée : *Joannes Scorel Holland (ius) pictorie amator pingebat* (1520).

Parti pour Venise, où il vit des peintres flamands d'Anvers, il se décida (1520) à faire un voyage en terre sainte. Ses dessins à la plume des environs de Jérusalem et des bords du Jourdain lui servirent plus tard pour ses tableaux. A son retour par Venise, il parcourut l'Italie, copiant les ruines, les statues, les œuvres de Raphaël, Michel-Ange, etc. Le pape Adrien VI, originaire d'Utrecht, élu le 9 janv. 1522, le nomma directeur des musées du Belvédère. Scorel fit de lui un portrait (1523) qui se trouve depuis lors au collège de Louvain. Il resta à Rome après la mort d'Adrien VI (1523) ; il y était encore en mai 1524. A son retour à Utrecht, il trouva mariée la fille de son second maître, qu'il aimait ; il s'établit chez un amateur d'art pour qui il peignit le *Dimanche des rameaux* avec Jérusalem dans le fond. Chassé par des troubles, il se réfugia en 1525 à Haarlem, où il fit son propre portrait avec ceux de dix autres pèlerins ; il fit aussi un *Baptême du Christ*, dont plusieurs figures sont presque copiées d'après Raphaël ;

EFERUS - Recherche & Classification numérique

un *Adam et Eve* (ces trois tableaux sont au musée de Haarlem) ; une *Marie-Madeleine* (musée d'Amsterdam) ; un *Jésus-Christ entre les larrons* (sans doute celui qui est au musée archiépiscopal d'Utrecht) ; une *Sainte Cécile* (à l'hôtel de ville d'Utrecht). D'une grande *Crucifixion*, aujourd'hui disparue, il reste les trois répliques avec variantes des musées de Bonn et d'Anvers et du musée archiépiscopal de Haarlem.

Il épousa, vers 1528, Agathe de Schoonhoven, dont il a fait deux portraits (musée de Berlin, galerie Doria à Rome). En 1549, pour l'entrée du roi Philippe d'Espagne à Utrecht, il fut chargé de décorer la ville. En 1550, en échange d'un tableau d'autel pour l'église de Delft, il stipula une rente payable à ses enfants. La même année, il fut chargé, avec Lancelot Blondeel, du nettoyage de l'*Agneau mystique* des frères Van Eyck à Saint-Bavon de Gand. Bode et Scheibler ont restitué, avec vraisemblance, à Scorel les portraits et tableaux religieux qui se trouvent dans les musées, églises et galeries particulières d'Alkmaar, Amsterdam, Bergame, Berlin, Bonn, Brunswick, Bruges, Dresde, Haarlem, Hanovre, Cologne, Longfort Castle, Louvain, Obervellach, Palerme, Rome (galerie Doria), Rotterdam, Turin, Utrecht, Vienne (gal. Ambras), Warmenhuizen, près d'Alkmaar, Warwick Castle, Wœrlitz (maison gothique).

Scorel était musicien, poète, habile archer, très versé dans les langues vivantes ; très bon ingénieur aussi, car les plans d'endiguement proposés par lui, en 1550, furent réalisés un siècle plus tard. Sa gloire de peintre fut extraordinaire : il avait refusé l'honneur d'aller travailler à la cour de François Ier, mais il fut en relation avec Gustave Wasa et Philippe d'Espagne. Il eut pour élève le plus grand portraitiste hollandais du XVIe siècle, Antonio Moro, qui fit son portrait (1560, musée de Brunswick).

Il eut le dangereux honneur d'introduire dans l'art hollandais les formes châtiées de l'art italien. Ses contemporains l'appelèrent « l'éclaireur et le pionnier de la peinture dans les Pays-Bas » ; la postérité s'est montrée plutôt sévère, elle a fait de lui le bouc émissaire de l'italianisme hollandais. Le fait est que dans son voyage d'Italie il perdit en sincérité ce qu'il gagna en noblesse, et la perte dépassait peut-être le gain. Il fit quelques œuvres maîtresses dans le portrait, genre où ses forces n'étaient pas dispersées. Mais, si certains italianisants ne surent pas mesurer leurs ambitions à leurs forces, si, dans leurs aberrations, ils oublièrent la nature, prenant pour l'essentiel de l'art ces qualités de noblesse idéale qui n'en sont que le couronnement et qui valent peu de chose à elles seules, tout ne fut pas perdu, loin de là, dans les influences, directes ou indirectes, que les Pays-Bas reçurent de l'Italie. N'oublions pas qu'en Hollande, au début du XVIe siècle, l'art avait tari sa sève. L'effort de Scorel était peut-être nécessaire. En tout cas, les progrès successifs et réguliers que l'on constate dans l'agencement de plus en plus habile, dans la lumière de plus en plus juste des tableaux de corporation, jusques et y compris Rembrandt, sont réellement dus pour une bonne part à l'influence, tantôt directement recherchée, tantôt presque inconsciemment subie, des chefs-d'œuvre de l'art italien. E. Durand-Gréville.

Bibl. : C. Van Mander, *le Livre des Peintres*, éd. Hymans.

SCORESBY (William), navigateur anglais, né à Cropton, près Whitby, le 5 oct. 1789, mort à Torquay le 21 mars 1857. Fils de William Scoresby (1760-1829), marin habile, qui lui fit donner une instruction solide et très étendue, il accompagna son père, dès son enfance, dans plusieurs de ses campagnes, notamment au Grœnland. En 1807, il s'engagea dans la marine de guerre et prit part au siège de Copenhague. Il fit ensuite la connaissance de Banks, qui lui donna le goût des études relatives aux régions polaires. Scoresby, en 1810, entra dans la marine marchande, inventa divers appareils pour faciliter la navigation dans les mers arctiques et, durant ses campagnes de pêche au Grœnland, recueillit de précieuses observations géographiques, magnétiques et météorologiques qu'il publia dans les recueils de la *Wesnerian Society* et des Sociétés royales d'Edimbourg et de Londres. Des chagrins de famille le jetèrent dans les pratiques de la dévotion la plus austère : il fit des études de théologie et se fit recevoir pasteur (1825), mais en 1827 il fut repris par la passion des voyages, parcourut les Etats-Unis, le Canada, l'Australie, recueillant toujours des documents sur les phénomènes magnétiques. Il fut élu membre correspondant de l'Institut de France en 1807. Citons de lui : *Account of the Arctic regions and northern whale Fishery* (1820, 2 vol. in-8) ; *Journal of a voyage to the Northern whale Fishery and discoveries on the east coast of Greenland* (1823, in-8) ; *Memorials of the sea* (1833, in-12) ; *Magnetical investigations* (1839-52, 2 vol. in-8) ; *The Franklin expedition* (1850, in-8) ; *My Father, being records of the adventurous life of the late W. Scoresby* (1851, in-8) ; *Zoistic magnetism* (1850, in-8) ; *Journal of a voyage to Australia for magnetical researche* (1859, in-8). R. S.

Bibl. : R.-E. Scoresby-Jackson, *Life of W. Scoresby*.

SCORFF (Le). Fleuve (V. Morbihan, t. XXIV, p. 311).

SCORIE. I. Métallurgie. — Les scories sont des silicates à bases métalliques, qui se forment dans la métallurgie de divers métaux, en entraînant une partie des impuretés contenues dans le minerai primitif. Les scories, plus légères que le métal par suite de la proportion de silice qu'elles contiennent, flottent au-dessus du bain métallique, lorsqu'elles sont bien fusibles, et s'en séparent assez aisément par liquation. Mais elles entraînent une certaine proportion de métal que l'on s'attache à diminuer le plus possible. Quelquefois on est amené à faire subir un nouveau traitement aux scories pour en extraire la quantité de métal qu'elles peuvent contenir. L. de L.

II. Alchimie. — Ce mot désigne dans Pline le produit du grillage du cuivre. Il s'appliquait d'une façon plus générale, chez les alchimistes, aux produits d'oxydation des métaux et de leurs sulfures et autres minéraux. Il est souvent synonyme de *cendres*. La formation de ces scories précédait les opérations destinées à la prétendue transmutation. M. B.

SCORODITE. Arséniate de fer hydraté, Fe^2O^3, As^2O^5, $4H^2O$, cristallisant dans le système orthorhombique. Habituellement les cristaux sont terminés par une pyramide. Couleur verdâtre. Eclat vitreux. Translucide ou transparent. Densité, 3,1 à 3,3. Optiquement positif ; plan des axes parallèle à h^1. $2E = 130°$ environ. Sur le charbon donne la réaction de l'arsenic. Provient de la décomposition des minéraux ferrugineux. Vaulry (Haute-Vienne), Antonio Pereira (Brésil), etc. P. Gaubert.

SCORODONIA (Bot.) (V. Teucrium).

SCORPÆNA (Ichtyol.). Genre de Poissons osseux (Téléostéens), de l'ordre des *Acanthoptérygiens-Perciformes* et de la famille des *Scorpænidæ*, caractérisé par une tête grosse, épineuse, à peau molle et spongieuse, comprimée latéralement, armée d'épines robustes, des dents en velours, sept rayons à la membrane des ouïes, des lambeaux charnus adhérents à la tête et au corps. On connaît environ 40 formes de ce genre. Le *Scorpæna Porcus*, vulgairement Rascasse, peut être pris comme type. Son corps est généralement gris, largement marbré de noir, le ventre et les nageoires sont teintés de rose. Il est commun dans la Méditerranée et les parties voisines de l'océan Atlantique, il n'est pas rare sur les côtes de la Gascogne. Sa chair est estimée et entre à Marseille pour une portion importante dans le plat national, la *bouillabaisse*. Rochebr.

Bibl. : Valenciennes et Cuvier, *Hist. des Poissons*. — Sauvage, dans Brehm, éd. fr.

SCORPION (*Scorpio* L.). I. Zoologie. — L'ancien genre *Scorpio* de Linné correspond à tous les Arachnides qui constituent la famille des Scorpionides. En voici la caractéristique d'après Laboulbène : céphalothorax d'une seule

EFERUS - Recherche & Classification numérique

pièce en dessus et offrant en arrière les traces de la suture de deux segments thoraciques. Deux yeux médians, rapprochés, placés sur un mamelon bien séparé du bord antérieur; des yeux latéraux en nombre variable, 2 à 5, égaux ou à peu près égaux, disposés de chaque côté sur une ligne transverse. Abdomen sessile, segmenté, formé de 2 portions : la première de même largeur que le céphalothorax, composée de 7 segments; la seconde ou post-abdomen, allongée caudiforme, de 6 segments : les cinq premiers allon-

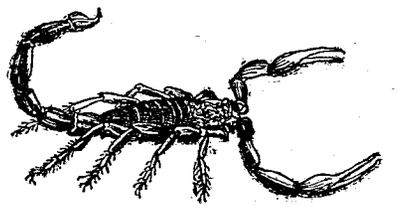

Scorpion.

gés, le sixième situé au delà de l'anus et vésiculiforme, prolongé en haut par un aiguillon arqué. Quatre paires de stigmates, placées sur les 2e, 3e, 4e et 5e segments ventraux de l'abdomen. Premier segment ventral offrant en avant l'orifice génital, recouvert d'un opercule, et en arrière une pièce transversale supportant deux appendices denticulés appelés peignes. Une seule pièce sternale, petite, située entre les hanches de la 3e et de la 4e paires de pattes. Chélicères de 3 articles. Pattes-mâchoires très grandes, de 6 articles, leur extrémité disposée en forme de main ou de pince. Pattes de 7 articles, tarses articulés, 2 griffes simples, courbes, divergentes, en dessous un éperon ou griffe impaire. Pas de filières. Surface du corps ponctuée ou granuleuse. — Les peignes sont probablement des organes du tact. Le venin des Scorpions est produit dans une double glande, signalée plus haut, et sort par une paire d'orifices punctiformes, allongés, placés bilatéralement près de la pointe de l'aiguillon. Le tube digestif s'étend directement de la bouche à l'anus placé en dessous entre le dernier anneau et la vésicule de l'aiguillon. A l'origine de la bouche s'ouvrent des glandes salivaires, et à la naissance de la queue sont situés des tubes de Malpighi (rein). Quatre paires de branchies pulmoniformes s'ouvrent au dehors par des stigmates. Le vaisseau dorsal est très musculeux et présente une série de dilatations; des vaisseaux vont du cœur au poumon et aux autres parties du corps. Le système nerveux comprend des lobes cérébraux, une chaîne ganglionnaire principale et des ganglions stomato-gastriques. Les Scorpions sont vivipares, et les jeunes naissent avec tous les caractères des adultes. Ils sont propres aux régions chaudes et, en France, ne dépassent pas le 45e degré de latitude. — Les dangers de la piqûre par le Scorpion ont été très exagérés, bien qu'ils soient réels, même pour l'homme; en général, il en résulte des plaies s'inflammant plus ou moins vite, avec rougeur et œdème. On les traite par les lotions ammoniacales, vinaigrées, l'eau blanche, les antiseptiques, etc. Les petites espèces du midi de la France et de l'Italie, *Buthus europæus* L. (*Scorpio occitanus* P. Gerv.), *Euscorpius flavicaudis* De Géer (*S. europæus* Latr.) et *Euscorpius italicus* Herbst (*S. provincialis* C. Koch), n'ont jamais donné lieu à des accidents sérieux; il en est de même de l'*Euscorpius carpathicus* L. (*S. europæus* Risso), des Alpes méridionales, de Corse, d'Italie et d'Espagne, et de l'*Euscorpius Fanzagoi* E. Sim., des Pyrénées orientales et de l'Espagne. Certains *Buthus* exotiques et les *Heterometrus* sont à craindre davantage. Dr L. Hn.

II. Paléontologie (V. Arachnides, § *Paléontologie*).

III. Astronomie. — Constellation de l'hémisphère austral, comprise entre 235° et 268° d'ascension droite et entre 8° et 46° de déclinaison australe. Elle se compose, d'après Gould, de 184 étoiles de la 1re à la 7e grandeur, parmi lesquelles, outre des étoiles doubles, des amas d'étoiles et des nébuleuses, la belle *Antarès* (V. ce mot) ou *Cœur du Scorpion*, la quinzième de la voûte céleste comme éclat. La tradition veut que le Scorpion ait pris place parmi les étoiles après que, sur l'ordre de la Terre, il eût fait mourir le chasseur Orion en le piquant au talon. C'est, du reste, le huitième signe du *Zodiaque* (V. ce mot), et le Soleil y entre dans les derniers jours d'octobre.

IV. Archéologie militaire. — Les anciens appelaient de ce nom une machine de guerre de petite dimension, qui était placée sur un char à bœufs et que chaque cohorte emmenait avec soi en campagne. Elle servait principalement à la défense des camps. Quant à son dispositif même, il est mal connu, et les uns en font une *baliste*, les autres une *catapulte* (V. ces mots).

SCORSONÈRE (*Scorzonera* L.). I. Botanique. — Genre de Composées-Liguliflores Chicoracées, formé d'herbes à suc laiteux, à tiges simples ou rameuses et à feuilles entières, à capitules oblongs avec involucre de bractées imbriquées, à réceptacle nu; demi-fleurons hermaphrodites; akènes sessiles, à aigrette plumeuse. — Le *S. hispanica* L., ou *Salsifis noir*, *Scorsonère d'Espagne*, est répandu dans le Midi de la France, l'Espagne et l'Italie; il est cultivé dans les potagers, et on emploie sa racine pivotante comme alimentaire. Il passe pour sudorifique, diurétique et pectoral, ainsi que le *S. humilis* L., le *S. nervosa* Link (*S. plantaginea* Schl.) et le *S. austriaca* Willd. ou Salsifis de Bohême. La racine en forme de navet des *S. tuberosa* Pall. et *S. pusilla* Pall. est alimentaire chez les Kalmouks. Dr L. Hn.

II. Agriculture. — Cette plante est cultivée surtout pour sa racine et, accessoirement, pour ses feuilles d'une saveur douce et que l'on consomme crues ou cuites quand elles sont étiolées. Le scorzonère s'obtient de semis exécutés en lignes, au commencement du printemps ou en été; il ne réclame pas d'autres soins pendant sa végétation que d'être éclairci, quelque temps après la levée des graines, s'il est nécessaire, et des binages pour maintenir le sol propre et meuble. Des arrosages en temps opportun favorisent son développement, de même qu'un sol profond, riche et de consistance moyenne, permet d'obtenir des racines épaisses, charnues et de belle forme. Des engrais bien décomposés ou une fumure ancienne lui valent mieux que le fumier frais. Lorsque les scorzonères montent à fleurs, ce qui arrive fréquemment pendant la belle saison, leurs racines restent propres à la consommation, quoique moins tendres qu'auparavant. C'est là un avantage que ne présentent pas, dans le même cas, celles du salsifis; d'ailleurs, en coupant les tiges qui s'élèvent, on augmente le volume des racines, et, comme le scorzonère est vivace, on en obtient d'abondants produits, en l'obligeant à rester deux ans en terre. Cette plante supporte bien le froid et peut être récoltée en place pendant tout l'hiver; la récolte commence en automne et se prolonge jusqu'au printemps. On peut aussi arracher les scorzonères tous ensemble et les mettre en jauge avant les gelées qui durcissent le sol, rendent l'arrachage plus long, moins facile. C'est alors qu'on choisit parmi les plus belles plantes, et qu'on met à part dans la jauge, celles dont les tiges n'ont pas monté; elles serviront de porte-graines, on les repique en place à la sortie de l'hiver.

SCOT (Michel), savant écossais du moyen âge. Le 18 janv. 1224, le pape Honorius III écrivit à Étienne Langton, archevêque de Canterbury, pour le prier d'accorder un bénéfice à maître Michel Scot, homme d'un savoir extraordinaire et de grande renommée. Le 28 avr. 1227, Grégoire IX, remerciant l'archevêque, le pressa de compléter son bienfait en laissant jouir des revenus du bénéfice qui lui avait été accordé « Michel Scot, cet homme désintéressé, qui s'est appliqué, dès son enfance, à savoir, outre le latin, l'arabe et l'hébreu, et qui n'a d'autre souci que de les enseigner »; Grégoire ajoute que c'est lui-même qui avait demandé à son prédécesseur, Honorius, d'écrire la requête précitée de janv. 1224. On

EFERUS - Recherche & Classification numérique

n'a guère d'autres documents certains pour la biographie de Scot, mais elle s'est, de bonne heure, surchargée de légendes, et des modernes l'ont encore obscurcie par des identifications erronées. — Il est certain que Michel Scot, déjà célèbre en 1224, ne saurait être identifié, comme on l'a fait, avec sir Michael Scot de Balwearie qui, en 1290, fut chargé d'amener en Ecosse l'héritière de Norvège (*the Maid of Norway*). On dit qu'il avait étudié successivement à Oxford, à Paris, à Tolède. Il paraît certain qu'il fut attaché à la cour de Frédéric II, en Sicile, dont il aurait été l' « astrologue ». Comme il est parlé de lui comme d'un défunt dans un poème que l'on date de 1235, il serait mort avant 1235 ; c'est donc par erreur qu'il a été récemment identifié avec un certain « Michel de Cornouailles, dit Scot », qui, au milieu du XIIIe siècle, résida dans la ville de Chartres. — Pourquoi a-t-il été considéré pendant des siècles, depuis Dante jusqu'à Walter Scott, et jusque dans la tradition populaire de son pays (*Auld Michael*), comme un magicien puissant et impie, un prototype de Faust? On l'ignore. Quantité de manuscrits du XIIIe siècle contiennent des ouvrages attribués à Michel Scot, dont quelques-uns ont été imprimés : des traductions d'Aristote, d'opuscules pseudo-aristotéliciens et de commentaires arabes des écrits du Philosophe; des traités d'astronomie, d'alchimie et des recettes médicales. Il y aurait lieu de critiquer ces attributions, qui ne paraissent pas toutes exactes. — Parmi les écrivains du XIIIe siècle qui ont parlé de Michel Scot, il faut citer Roger Bacon, qui a médit de ses traductions, et Albert le Grand, d'après lequel, le protégé de Grégoire IX aurait composé, sous le pseudonyme de *Nicolaus Peripateticus*, un livre plein d' « abominables propos » (*fœda dicta*), dont B. Hauréau regrettait, en 1890, de n'avoir encore recueilli que des « phrases décousues ».

Ch.-V. L.

Bibl. : J. Wood Brown, *Life and legend of Michael Scot ;* Londres, 1897, in-8. — *Journal des Savants*, 1890, p. 192. — A. Clerval, *les Ecoles de Chartres au moyen âge ;* Paris, 1895, p. 350.

SCOT (Duns) (V. Duns Scott).

SCOT (Clément dit *le*), moine irlandais (V. Clément).

SCOTIE (Archit.). Moulure concave, terminée par deux filets et recevant beaucoup d'ombre. La scotie, que l'on appelle quelquefois *nacelle*, a toujours été fort employée dans les bases des colonnes des ordres ionique, corinthien et composite, où on la place le plus souvent entre deux tores, comme dans la base dite *attique*, ou bien encore l'on place deux scoties — celle supérieure de moindre importance que celle inférieure, et ces deux scoties toujours séparées par un petit tore ou boudin — entre les deux tores entrant habituellement dans la composition de ces bases. Les fig. 4, 5, 6 et 10, données t. XXV, pp. 510-511, à l'art. Ordre, montrent l'emploi de scoties dans la base de colonnes des différents ordres ionique, corinthien et composite, décorant des édifices de l'antiquité romaine ou de la Renaissance italienne.

Ch. Lucas.

SCOTOME. Ce mot s'emploie pour désigner des lacunes qui surviennent dans la continuité du champ visuel, sous forme de taches plus ou moins étendues, immobiles, arrondies, gris foncé et noir, taches généralement uniques, occupant le voisinage de l'axe visuel ou son centre, et suivant les mouvements de l'œil dans la lecture, par exemple, d'où leur nom de mouches fixes. Une portion de l'objet fixé, ou la moitié d'un mot, cesse souvent d'être perçue (vision partielle, latérale, etc.). Quand la macula est atteinte, le malade, pour lire, est obligé de regarder obliquement. Le scotome, qui est dû à l'existence de parties insensibles dans la rétine (engorgement, varicosités des vaisseaux rétiniens, lésions nerveuses, etc.), est souvent le symptôme précurseur d'une maladie du fond de l'œil, mais n'a pas toujours cette gravité (scotome banal). Quoi qu'il en soit, la choriorétinite circonscrite ou centrale s'accompagne toujours de scotome ; positif dans le début de la maladie, où il est perceptible de la personne même qui en est atteinte, il devient plus tard négatif, lorsque la fixation centrale ne peut plus avoir lieu. On a quelquefois observé la cécité complète par suite de l'envahissement, par la tache, de tout le champ de la vision (V. Amaurose). Un scotome n'est grave que lorsqu'il est persistant ; on devra alors, comme d'ailleurs, dans les autres cas, faire l'examen du fond de l'œil. On ne confondra pas le scotome fixe avec le scotome scintillant, qui est sans gravité, apparaît souvent à la suite d'une fatigue de l'œil (travail prolongé à la lumière) et se montre sous forme de zigzags lumineux, de forme plus ou moins arrondie, n'occupant qu'une partie du champ visuel, et qui est généralement le présage d'une forte migraine (migraine ophtalmique). — Pour le scotome fixe, comme pour le scotome scintillant, le traitement est celui de l'affection à laquelle il se rattache.

Dr L. Hn.

SCOTOPHILE (V. Vespertilion),

SCOTT (Jean) dit *Erigène*, philosophe et théologien du IXe siècle. Il nous paraît impossible d'offrir sur son origine, sa jeunesse et la fin de sa vie, autre chose que des indications approximatives, fort hypothétiques. Il est probable qu'il était Irlandais, et qu'il naquit entre les années 800 et 815. Un passage d'un de ses écrits a fait supposer qu'il avait visité la Grèce et l'Orient. Entre 840 et 847, il vint en France, appelé par Charles le Chauve, et il passa presque tout le reste de sa vie à la cour de ce prince, qui l'établit recteur de l'Ecole palatine, encore brillante alors. Vers 865 ou 867, il fut dénoncé comme hérétique par le pape Nicolas Ier. On suppose qu'il se retira dans un couvent, mais qu'il demeura en France, et qu'il y mourut vers 876. — Principaux ouvrages : περὶ φύσεως μερισμοῦ, *De divisione naturæ*. La première édition de cet ouvrage a été préparée par Gale (Oxford, 1681, in-fol.) ; elle a été reproduite par Schlüter (Munster, 1838). La meilleure est celle de Floss, dans la *Patrologie* de Migne, t. CXXII. *De divina prædestinatione*, imprimé dans le recueil de Maugin : *Veterum auctorum qui, sæculo IX, de prædestinatione scripserunt opera et fragmenta* (Paris, 1650, 2 vol. in-4). *De visione Dei*, fragment trouvé en manuscrit à Saint-Omer. Expositions diverses : *Super Hierarchiam cœlestem Dyonisii ; Super Ecclesiasticam ; In mysticam theologiam Dyonisii. Homilia in prologium Johannis.*

Penseur original, sachant le grec, quelques-uns disent aussi l'hébreu, nourri de la lecture des écrits d'Origène, traducteur de ceux qui étaient alors attribués à *Denis l'Aréopagyte* (V. ce nom), Scot Erigène fut plutôt un philosophe qu'un théologien. Il est le seul des savants du IXe siècle, qui soit indépendant de la tradition orthodoxe; il se rattache à la tradition alexandrine et figure, au IXe siècle, le personnage singulier d'un métaphysicien panthéiste, égaré au milieu d'une époque incapable de le comprendre. — Son ouvrage capital, intitulé *De divisione naturæ*, se compose de cinq livres de dialogues entre un disciple et un maître. L'*unité de la philosophie et de la religion* y est affirmée : l'une et l'autre ont le même objet, qui est Dieu, cause première de toutes choses; la philosophie le cherche par la réflexion, la religion l'adore avec humilité ; la première suit la raison, la seconde est guidée par l'autorité de l'Eglise. La raison et l'autorité ne peuvent se contredire, car elles dérivent pareillement de Dieu. Lors même que l'une semble contraire à l'autre, le conflit n'existe qu'en apparence. — Le système exposé dans ces dialogues nous semble pouvoir être ainsi résumé : la nature, c.-à-d. l'ensemble de l'univers, présente, à première vue, deux grandes catégories: les choses qui sont et celles qui ne sont pas, l'être et le non-être, Dieu et les phénomènes. On y distingue ensuite une nouvelle division, opposant l'immobilité et le mouvement, l'immuabilité et le changement. En combinant ces diverses catégories, on trouve *quatre formes générales*, que Scot Erigène appelle *natures :* 1° la nature qui crée, sans être créée elle-même : Dieu ; 2° la nature qui crée et qui est créée : les causes primordiales, les prototypes idéaux ;

EFERUS - Recherche & Classification numérique

3° la nature qui est créée et qui ne crée pas: l'univers visible; 4° la nature qui n'est pas créée et qui ne crée pas non plus: Dieu comme fin de tout, comme celui vers qui tout retourne. Il y a ainsi un cercle d'évolutions partant de Dieu et revenant à lui, Dieu formant de cette manière le *commencement*, le *milieu* et la *fin* de tout l'univers.

Dieu est supérieur à tous les attributs, parce que tous les attributs sont limités, et qu'on peut opposer à chacun de leurs termes un terme contraire. Il est au-dessus de l'être, « exalté superessentiellement au delà de tout ce qui est ». Inaccessible et incompréhensible en soi, il se manifeste dans les créatures, qui deviennent ainsi des *théophanies*. La plus haute de ces théophanies, c'est l'intelligence humaine; plus elle se reconnaît, plus elle connaît Dieu. Les deux connaissances se fondent en une seule: l'intelligence *vertitur in Deum*. Elle est capable de cette transformation, parce qu'elle porte en elle une empreinte de la Trinité. — La manière dont Scot conçoit la Trinité est fort éloignée de la doctrine orthodoxe: le Père est la première cause créatrice; le Fils ou le Verbe est l'organe de cette création, laquelle existe en lui à l'état d'idée; le Saint-Esprit en est l'ordonnateur: c'est lui qui diversifie les effets et les phénomènes. Mais les trois personnes ne sont pas des réalités; elles ne sont que des noms donnés à des relations divines: « Dieu est plus que unité et plus que trinité. » — L'essence universelle est l'être unique. Cet être a évolué de manière à produire la création. La création existait dans le Verbe, à l'état d'idée; elle a été réalisée par les causes primordiales contenues dans le Verbe et qui sortent de lui comme théophanies. Rien n'a une existence réelle au dehors de Dieu, et rien n'est en dedans de Dieu, qui ne soit Dieu lui-même; Dieu est donc tout en tout. La religion enseigne que le monde a été tiré du néant, *ex nihilo factum est*. Ce *nihil*, c'est Dieu; en créant, Dieu sort du néant de son absoluité; il apparaît, et le monde fini manifeste la forme de l'infini. C'est pourquoi Dieu et la création sont une seule et même nature: Dieu est tout, et tout est Dieu.

Comme l'intelligence humaine porte en elle l'image de la Trinité, elle devient le sujet d'une évolution analogue. Elle crée les choses, en les concevant. En les rapportant à Dieu, elle rentre elle-même en Dieu. Dieu est Dieu par l'excellence de sa nature; l'homme devient Dieu par un effet de la grâce. La grâce est nécessaire à cause de la chute. L'homme déchu n'a point cessé d'être un résumé de la création; seulement il n'en a plus conscience, il ne peut plus remplir sa fonction de tout rapporter à Dieu. Pour le ramener au bien, le Verbe est apparu sous une forme humaine; il est l'homme idéal et éternel, l'homme-Dieu. En lui on contemple l'unité du fini et de l'infini. Cette contemplation nous délivre du mal, elle nous apprend à supprimer les différences: nous devenons un avec Dieu, « par l'efficacité de la contemplation ». Le terme final de l'univers sera une absorption de tout en Dieu; le mal se consumera dans le bien éternel, la misère dans la béatitude, la mort dans la vie. E.-H. VOLLET.

BIBL.: HYORT, *Scotus Erigena oder von Ursprung einer christlichen Philosophie;* Copenhague, 1823, in-8. — STUDENMAIER, *Scotus Erigena und die Wissenschaft seiner Zeit;* Francfort, 1834, in-8. — SAINT-RENÉ-TAILLANDIER, *Scot Erigène et la Philosophie scolastique;* Strasbourg, 1843, in-8. — HUBER, *Scotus Erigena;* Munich, 1861, in-8. — HAURÉAU, *Histoire de la philosophie scolastique;* Paris, 1872. — HOFFMANN, *Gottes und Schöpfungsbegriff des Sc. Er.;* Iéna, 1876. — Ch. SCHMIDT, *Histoire de l'Église d'Occident pendant le moyen âge;* Paris, 1885, in-8.

SCOTT (John), comte d'Eldon, lord chancelier d'Angleterre, né à Newcastle le 4 juin 1751, mort à Londres le 13 janv. 1838. Fils d'un riche industriel, il fit de très fortes études à Oxford, et à peine sorti de l'Université épousa, après un enlèvement romanesque, la fille d'un banquier (1772). Scott s'inscrivit au barreau de Londres (1776) et, travaillant à force, plaidant surtout des causes politiques, ne tarda pas à gagner une grande réputation. En 1782 il entrait à la Chambre des communes. Après des débuts malheureux, il prit une grande autorité sur l'assemblée et, en 1788, il était nommé solicitor-general, en 1793 attorney-general. Son inflexible rigueur dans l'accomplissement de ses devoirs judiciaires fit de lui, pour un temps, l'homme le plus haï d'Angleterre. En 1799, il devenait lord chief-justice des plaids communs et était créé baron d'Eldon; en 1800, il était nommé lord chancelier. Jurisconsulte éminent, il s'associa à toutes les mesures de Pitt et démisionna après sa mort (1806). Il reprit le grand sceau dans le cabinet Portland (1807) et le garda plus de vingt ans. Il eut une part prépondérante dans la politique du gouvernement et mit toute sa science juridique au service de son idée dominante: l'abaissement, puis la ruine de Napoléon. Très versé dans toute les finesses du droit international, très diplomate, sachant tirer parti des caractères les plus difficiles, d'une séduction de manières irrésistibles, il parvint à son but, et toute l'histoire d'Angleterre à cette époque porte sa marque. A partir de 1821, date à laquelle il fut créé comte par George IV, son influence commença à diminuer. Canning, qu'il avait toujours combattu avec succès, reprenait l'avantage et l'obligea à se retirer le 12 avr. 1827. Pendant les dix dernières années de sa vie, Eldon lutta avec obstination contre les mesures les plus libérales, entre autres l'émancipation des catholiques et la réforme parlementaire. R. S.

BIBL.: TWISS, *Life of lord chancellor Eldon;* Londres, 1844. — TOWSEND, *Lives of twelve eminent Judges*, 1846. — SURTEE, *Sketch of the lives of lords Stowell and Eldon*, 1846. — Lord CAMPBELL, *Lives of the chancellors*, 1847. — GREVILLE, *Memoirs.*

SCOTT (Sir Walter), écrivain anglais, né à Edimbourg le 15 août 1771, mort à Abbotsford le 21 sept. 1832. D'une très vieille famille écossaise, dont un des membres, le capitaine Walter Scott de Satchells (1614-94) a écrit la généalogie, il témoigna dès son enfance une intelligence remarquable, unie à un caractère turbulent. Il lisait beaucoup et compléta lui-même une instruction assez désordonnée. A seize ans, son père le prit comme employé dans ses bureaux de *writer to the signet*. Après avoir copié, assez mal, force pièces légales, Walter, dégoûté de cette profession, voulut devenir avocat et se fit inscrire au barreau d'Edimbourg en 1792. Il plaida peu et s'amusa beaucoup. Gai compagnon, beau convive, conteur spirituel, il était le bienvenu dans toutes les sociétés. Il faisait aussi de longues excursions dans toutes les parties de l'Ecosse, recueillant le plus qu'il pouvait de légendes romantiques et apprenant, avec facilité, tous les dialectes locaux. Puis il apprit l'allemand. La Révolution française le jeta dans une crise de patriotique enthousiasme. Pour en combattre la répercussion sur l'Angleterre, il organisa un corps de cavalerie (1797) qui, du reste, n'entra jamais en campagne. Le 24 déc. 1797, il épousait, à Carlisle, Charlotte-Mary Carpenter, fille d'un réfugié français, Jean Charpentier, qu'il avait rencontrée au cours d'une promenade aux poétiques lacs anglais. Bien qu'il obtînt, malgré tout, des succès au barreau, il se sentait irrésistiblement attiré vers la littérature, et il s'y consacra presque exclusivement à partir de 1799. Du reste, il avait déjà débuté par des traductions ou des imitations de ballades germaniques et de curieux essais sur le système féodal et sur les coutumes des peuples du Nord. Il commença par publier, avec l'aide de Ballantyne, un recueil de transpositions de vieilles ballades écossaises, *Border Minstrelsy* (1802-3, 3 vol.) qui attira l'attention et *The Lay of the last minstrel* (1805), qui le mit tout à fait en lumière. Ses succès littéraires ne le grisaient point, et, par prudence, il s'était réservé un revenu assuré en se faisant nommer d'abord vice-shérif (1799), puis clerc de session (1806). Comme le fut notre Balzac, Walter Scott était travaillé de toutes sortes d'idées de spéculations grandioses. Un moment il se lança dans la politique et se montra tory renforcé. Il s'associait avec des imprimeurs et des éditeurs, gagnait de l'argent avec ses œuvres, et en perdait en faisant éditer

EFERUS - Recherche & Classification numérique

par ses associés celles de ses amis. En 1808, il quitta l'*Edinburgh Review* pour faire le succès de la *Quarterly Review* que Murray venait de fonder ; il publia les œuvres complètes de Dryden en 18 volumes, entreprit l'*Edinburgh Annual Register;* il voulut ensuite créer une grande maison d'édition pour concurrencer celle de Constable, prit une part dans la direction du théâtre d'Edimbourg, etc.

La publication de son poème *The lady of the Lake* (1810) lui valut un surcroît de réputation, mais ses affaires de librairie traversèrent une crise si grave qu'il se trouva fort heureux de se réconcilier avec Constable qui les arrangea tant bien que mal. Au milieu de toutes ces difficultés pécuniaires, il achetait une propriété, Abbotsford, plantait, bâtissait, arrondissait ses terres et formait une collection d'anciennes armures ! Comme il cherchait le moyen de se tirer des embarras qu'il avait accumulés comme à plaisir, il mit un jour la main sur un manuscrit qu'il avait depuis longtemps perdu de vue, le retapa et le publia. C'était *Waverley* (1814) ! Walter Scott avait trouvé sa véritable voie. Pendant dix ans, il donne successivement tous ces romans historiques, vivement écrits, pleins de fraîches descriptions d'un pays pittoresque où revivent toutes les anciennes coutumes, tous les aspects héroïques, toutes les traditions poétiques, toutes les légendes naïves de la vieille Ecosse : *Guy Mannering* (1815) ; *The Antiquary* (1815) ; *Rob Roy* (1817) ; *The Bride of Lammermoor* (1819), etc. Puis vint : *Ivanhoë* (1819), qui marque une nouvelle manière ; l'auteur quittant la vie réelle, l'observation personnelle, le portrait, se lance à corps perdu dans la fantaisie, et si, au point de vue historique, le récit se charge d'anachronismes et d'hérésies véritables, au point de vue dramatique il gagne une vigueur magnifique et une intensité de couleur jusqu'alors inconnue. Chose singulière, Walter Scott exigea que ses chefs-d'œuvre, les *Waverley Novels*, fussent publiés sous le voile de l'anonyme. Il aimait mieux qu'on le considérât comme un gentilhomme, comme le seigneur d'Abbotsford, que comme un auteur ! mais les critiques percèrent bientôt ce secret. Abbotsford devint un lieu de pèlerinage pour les admirateurs du romancier, qui appartenaient à tous les rangs de la société et à toutes les nationalités. On y vit défiler de longues théories de touristes et presque toutes les illustrations du temps. Walter Scott fut créé baronnet (1820). Il continua à dépenser sans compter pour l'embellissement de sa propriété, qu'il fit reconstruire et décorer en 1824. Il voyagea en Irlande avec un train de grand seigneur. Comme Balzac toujours, il se surmenait pour combler le déficit, toujours croissant, et qu'il ne put jamais combler, malgré le succès colossal de ses romans. *Kenilworth* et *The Pirate* parurent en 1821 ; *Peveril of the Peak* et *Quentin Durward* en 1823 ; *The Tales of the Crusaders* en 1825, sans compter d'autres productions moins connues, sans compter des travaux de librairie comme une édition de *Shakespeare* (1822), qui, du reste, fut vendue aux vieux papiers. Ses éditeurs se ruinèrent : il leur demandait de continuelles avances, et ses combinaisons financières avec eux finirent par le lier complètement. Il écrit : « Je veux être leur vassal, ma vie durant, et creuser dans la mine de mon imagination pour découvrir des diamants afin de faire honneur à mes engagements et non pour m'enrichir ». Ses amis vinrent à son secours, et l'on paya les créanciers les plus exigeants. Là-dessus Walter Scott perdit sa femme (1826), fut accablé de maladies et, pendant un moment, fut presque incapable d'écrire. Il ne pouvait s'arrêter et, après une *Vie de Napoléon* (1827, 9 vol.), il entreprit une histoire d'Ecosse à l'usage des enfants qui parut sous le titre de *Tales of a Grand-father* (1827-29, 3 vol.), puis une réédition de ses œuvres, avec préfaces autobiographiques ; puis, d'autres romans, dont un seul, *The Fair maid of Perth* (1828), rappelle son ancienne vigueur. En 1830, il fut frappé d'apoplexie ; une nouvelle attaque, en 1831, l'affaiblit beaucoup. Un voyage en Italie (1832) ne le remit pas. Une troisième attaque à Nimègue, pendant son retour, ne le terrassa pas encore : il put gagner Abbotsford où il mourut doucement. Il laissait plus d'un million de dettes. Cœur excellent, Walter Scott fut aimé par tous ceux qui l'approchèrent, idolâtré par ses enfants, ses parents, ses serviteurs. Ce charme personnel s'est exercé à travers ses œuvres, sur ses innombrables lecteurs. On a de nombreux portraits de lui, dont les meilleurs sont ceux de Raeburn (1808), de J.-W. Gordon (1820), de Thomas Lawrence (1822). Un monument à sa mémoire a été érigé à Edimbourg en 1846.

Citons encore parmi ses écrits : *Marmion* (1808) ; *The Lady of the Lake* (1810) ; *Vision of don Roderick* (1811) ; *The Lord of the Isles* (1815) ; *The Field of Waterloo* (1815) ; *Paul's letters to his kinsfolk* (1815) ; *Tales of my Landlord* (1817-19, 8 vol. in-12) ; *Harold the dauntless* (1817) ; *The search after happiness* (1817) ; *The Visionary* (1819) ; *The Monastery* (1820, 3 vol. in-8) ; *The Abbot* (1820, 3 vol. in-8) ; *Halidon Hill* (1822) ; *The Fortunes of Nigel* (1822, 3 vol. in-8) ; *Saint-Ronan Well* (1824, 3 vol. in-8) ; *Redgauntlet* (1824, 3 vol. in-8) ; *Woodstock* (1826, 3 vol. in-8) ; *Chronicles of the Canongate* (1827 et suiv.) ; *My Aunt Margaret Mirror* (1828) ; *Anne of Geierstein* (1829, 3 vol. in-8) ; *Letters on demonology* (1830) ; *Count Robert of Paris* (1832). Ses poésies ont été réunies (1820, 12 vol. in-12 et 1834, 12 vol. in-8). Ses romans, qui ont été traduits dans toutes les langues et dont l'influence sur le développement de l'école romantique, en France, est bien connue (V. Romantisme), ont eu en Angleterre de très nombreuses éditions collectives dont les plus intéressantes sont : celle que Cadell publia, avec les notes de l'auteur, de 1829 à 1833 (48 vol.) ; celle de Black (1852-54, 25 vol. in-8) ; celle de Dryburgh (1892-94, 25 vol. in-8) ; enfin, celle qu'a donnée Andrew Lang, l'érudit littérateur (1892-94, 48 vol. in-4). David Douglas a publié le dernier *Journal* de Walter Scott, en 1890, et ses *Lettres familières* en 1894. René Samuel.

Bibl. : G. Allan, *Life of sir W. Scott*, 1834. — Lockhart, *Life of sir W. Scott*, 1837, 7 vol. — J. Hogg, *Domestic life and Manners of sir W. Scott*, 1834. — Gillies, *Recollections of sir W. Scott*, 1837. — J. Gibson, *Reminiscences of Scott*, 1871. — Lockhart, *Centenary memorial of sir W. Scott*, 1871. — Mary-Monica Maxwell Scott, *Abbotsford, the personal relics and antiquarian treatises of sir W. Scott*, 1893.

SCOTT (Winfield), général américain, né en Virginie le 13 juin 1786, mort à West Point le 29 mai 1866. Entré dans l'armée en 1808, il fut fait prisonnier en 1812 au combat de Queenstown et, à peine mis en liberté, s'empara du Fort George (27 janv. 1813), battit le général Riall près de Chippewa (5 juin 1814), et, grièvement blessé, voyagea pour rétablir sa santé. Il s'occupa ensuite de politique. Au début de la guerre du Mexique, il fut mis à la tête des opérations, s'empara de la Vera-Cruz (1847), battit Santa Anna, emporta Mexico et signa le traité de Guadalupe-Hidalgo (2 févr. 1848). En 1852, il essaya vainement de se faire élire président des Etats-Unis. Il pensait, au commencement de la guerre de sécession, jouer un rôle prépondérant, mais bien qu'il eût formé la plupart des officiers qui allaient se distinguer, il fut tenu à l'écart et démissionna en oct. 1861. Il séjourna en Europe, occupant ses loisirs à la rédaction de ses *Mémoires* (New York, 1864, 2 vol.). R. S.

Bibl. : Mansfield, *Life and public services of Winfield Scott ;* New York, 1852, in-12. — Anonyme, *Life and public services of W. Scott ;* Philadelphie, 1852, in-8. — *General Scott and his Staff*, par divers officiers ; Philadelphie, 1842, in-12. — Mansfield, *Pictorial life of general W. Scott ;* New York, 1852, in-18.

SCOTT (Margarett), femme de lettres anglaise (V. Gatty [Mme]).

SCOTT (George-Gilbert), architecte anglais, né à Gawcott, près de Buckingham, en 1811, mort à Londres le 27 mars 1878. Il se fit remarquer par son monument des Martyrs à Oxford (1842) et bâtit ou restaura en Angleterre quantité d'églises et édifices gothiques ; on lui en

EFERUS - Recherche & Classification numérique

demanda aussi pour les colonies et même à Hambourg. Il a publié : *Conversation of ancient architectural monuments* (1864) ; *Lectures on the rise and development of mediæval architecture* (1878, 2 vol.), etc.

SCRANTON. Ville de Pennsylvanie (Etats-Unis), sur le Lakavanna (affluent du Susquehanna) ; 45.850 hab. Mines de fer et de charbon ; constructions de machines, fonderies de fer.

SCRIBE (Paléog.). Chez les Egyptiens, les scribes jouaient un rôle important : il n'est pas rare de retrouver des tombeaux où sont déposés la palette avec les deux godets, pour l'encre noire et l'encre rouge, et plusieurs calames ; on a quelques représentations figurées de scribes égyptiens, notamment une statuette célèbre (Maspéro, t. I, p. 408). La Grèce eut le καλλιγράφος ou βιβλιογράφος (copiste), le γραμματεύς (greffier) et l'ὑπογράφευς (expéditionnaire). Chez les Romains, le copiste s'appelait *librarius*, le scribe administratif était nommé *scriba* et l'expéditionnaire *amanuensis*. Alexandrie, Rome et Constantinople furent les principaux centres de la calligraphie antique. La profession de scribe était généralement exercée par des esclaves spéciaux (*servi litterati*).

Pendant les premiers siècles de l'Eglise chrétienne, le métier de scribe continua à être exercé par des calligraphes de profession, mais, à partir du VIe siècle, il commença à passer aux mains des religieux. Le plus ancien exemple d'un manuscrit transcrit par un prêtre est de 517 (le Sulpice Sévère de Vérone). Au VIe siècle, Cassiodore composa un traité *De Orthographia* à l'usage des scribes monastiques. Dans les monastères bénédictins, le travail se partagea entre la culture des champs et la copie des manuscrits. Les termes relatifs aux métiers des copistes se modifièrent : *antiquarius*, qui fut le plus répandu au moyen âge, *archæographus*, *bibliator*, *scriptor*, *graphiarius* (d'où greffier), etc. L'art du copiste s'appelait *antiquaria ars*. Copier les manuscrits s'exprimait, en grec, par γράφειν, ainsi que Χαράττειν et ξύειν, et en latin, par *antiquare*, *parare*, *charaxare* ou *craxare* (mot imité du grec et usité en Irlande et en Angleterre), etc. Le niveau de la culture intellectuelle des scribes monastiques se releva à l'époque de Charlemagne. Du IXe au XIIe siècle, l'écriture atteignit son apogée (V. Paléographie) et l'art de la miniature se constitua (V. Miniature). C'est de cette époque que datent les magnifiques manuscrits dont presque toutes les bibliothèques importantes possèdent des spécimens. Chaque ordre religieux donna un caractère spécial à ses productions. Les manuscrits des bénédictins sont reconnaissables à leur belle exécution et au luxe de leur ornementation. Les manuscrits des cisterciens sont d'un style sobre et sévère, mais ils sont d'une confection très soignée et très correcte. Les manuscrits des franciscains sont en écriture très serrée et remplie d'abréviations. Au XIIIe siècle, la calligraphie monastique commença à entrer en décadence. Richard de Bury, dans son *Philobiblon*, se plaint que les moines sont plus occupés à vider des coupes qu'à copier des manuscrits. Pétrarque dit qu'ils examinent la compétence des cuisiniers plutôt que celle des scribes. Après la diffusion de l'imprimerie, les copistes subsistèrent encore dans les établissements les plus riches. En 1534, l'église cathédrale de Paris avait encore un écrivain et un enlumineur. Au milieu du XVIIIe siècle, il y avait un scribe de la chapelle Sixtine à Rome. Les grands livres choraux furent les seuls qui continuèrent à être faits à la main. Le dernier évangéliaire de la chapelle du palais de Versailles était un manuscrit écrit au XVIIIe siècle.

L'atelier des copistes s'appelait *scriptorium*, quelquefois *antiquariorum domus*. L'organisation du *scriptorium* monastique remonte à l'époque carolingienne. Le plus ancien paraît être celui de Saint-Gall, d'après le plan de ce monastère qui nous est parvenu. C'est à l'ordre des bénédictins que l'on doit cette institution. Chez les dominicains, chaque moine travaillait dans sa propre cellule (*scriptoriolum*). Chez les chartreux, les religieux étaient confinés chacun dans sa maisonnette distincte, accompagnée d'un petit jardin. Chaque évêché avait plusieurs scribes attachés aux travaux de copie spéciaux à l'église. Dans le *scriptorium* des bénédictins, les moines étaient placés sous l'autorité du bibliothécaire (*armarius*), qui dirigeait tous les travaux de calligraphie et s'occupait du matériel et des fournitures pour écrire. Beaucoup de monastères fabriquaient eux-mêmes leur parchemin et leur encre. On se procurait généralement par voie d'échange ou de prêt les manuscrits que l'on voulait faire copier et que l'on faisait quelquefois venir de très loin. Le prix du prêt ou du louage des livres s'appelait *librî conductio* ou *locagium*. Dans les grands monastères, le nombre des copistes était élevé. Les monastères de moindre importance avaient au moins douze copistes ordinaires dans leur *scriptorium*, en l'honneur du nombre des apôtres. Pour suppléer à l'insuffisance du nombre des copistes, on avait souvent recours à des scribes supplémentaires, qui n'appartenaient pas nécessairement au clergé et qui devinrent nombreux à partir du XIIIe siècle. Le *scriptorium* était généralement situé à côté de l'église abbatiale et près de la bibliothèque du monastère. Sur le plan de Saint-Gall, il est à côté de l'église et au-dessous de la bibliothèque. Le cloître était souvent affecté en partie au *scriptorium* : on fermait une ou plusieurs galeries avec des cloisons et des planchers en bois et avec de grands vitrages et chaque copiste était installé dans une sorte de cellule, ouverte seulement du côté de la galerie. On a conservé des traces de cette installation dans l'ancienne abbaye de Gloucester (Angleterre), où les cloisons et les montants des vitrages ont été construits en pierre à la fin du XIVe siècle. Les cellules des scribes dans la galerie du cloître y avaient reçu le nom de *carrels*. Une inscription pieuse, contenant des recommandations de silence et d'assiduité aux copistes, était peinte sur les murs. Le monastère de Fulda en avait une, en distiques latins, qui était attribuée à Alcuin. Enfin, une prière spéciale et très ancienne était récitée par les copistes au moment où ils se mettaient au travail (*Sacramentarium Gregorian.*, liv. II). La durée quotidienne du travail dans le *scriptorium* était en moyenne de six heures, au IXe siècle. Ce travail était interrompu par les offices des heures canoniales, et les copistes monastiques écrivaient rarement plus de deux heures de suite.

Des manuscrits autographes de plusieurs écrivains monastiques, célèbres au moyen âge, nous sont parvenus (Helgaud, Ordéric Vital, Guillaume de Jumièges, Matthieu Paris, Guillaume de Nangis, etc.).

Pour l'exécution des copies, plusieurs procédés étaient en usage. Dans la copie directe, le scribe plaçait l'original à sa gauche, généralement sur un pupitre spécial (fig. 2). La dictée permettait d'obtenir des résultats beaucoup plus rapides. Pour les ouvrages usuels, on prenait soin d'établir un exemplaire revu et corrigé, qu'on appelait *archetypus* et auquel on pouvait se référer en cas de besoin. On voit souvent les monastères se demander mutuellement des exemplaires de ce genre pour leurs travaux de revision.

En dehors des monastères, les scribes n'eurent presque aucune importance pendant la première partie du moyen âge. Les souverains et les grands seigneurs féodaux avaient des scribes attachés à leur cour, suivant un usage byzantin. Saint Louis avait un certain nombre de copistes, notamment Gui Le Coq, d'Orléans, qui travaillèrent pour la reine Blanche et pour l'encyclopédiste Vincent de Beauvais. Saint Louis disait qu'il préférait faire copier les manuscrits que de les acheter, pour en multiplier le nombre. Charles V fut le premier qui donna une véritable extension aux copistes royaux (Delisle, *Cab. des manuscr. de la Biblioth. nation.*, t. I, pp. 35 et suiv.). A l'époque de la Renaissance, Cosme de Médicis avait un atelier de 45 copistes, que dirigeait le calligraphe Vespasiano et qui produisait 200 volumes en 22 mois. — Les scribes laïques ne com-

EFERUS - Recherche & Classification numérique

mencèrent à prendre une grande importance qu'à l'époque de la création des universités, au XIIe siècle (V. LIVRE, t. XXII, p. 361). Les manuscrits qui sont d'origine universitaire se distinguent par l'absence complète d'ornementation, la multiplicité excessive des abréviations et le caractère négligé de l'écriture. Les textes eux-mêmes sont généralement assez corrects, car ils étaient revus par les membres de l'Université, qui indiquaient, par des apostilles, la valeur de la copie et en signalaient les lacunes. Au XIVe siècle, le nombre des copistes laïques augmenta dans des proportions inconnues jusqu'alors : tout le monde sans discernement se fait copiste, disait Plutarque (*sine delectu ad scribendum ruunt omnes*).

L'écrivain public, en Italie, était généralement laïque et exerçait sa profession dans de petites échoppes. A Hambourg, il y avait un pont des scribes. On a conservé des circulaires d'écrivains publics allemands, en même temps professeurs d'écriture, du XVe siècle. Les écrivains publics se sont perpétués, jusqu'au milieu du XIXe siècle, et il s'en rencontre encore. — Les scribes se réunirent en corps de métier et formèrent, avec les libraires, les parcheminiers, les enlumineurs, etc., une corporation (V. CORPORATION, LIVRE, PAPETIER, PARCHEMINIERS, etc.), placée sous le patronage de saint Luc et de saint Jean l'Évangéliste. Depuis le XVIe siècle, la profession de scribe proprement dit ne fut plus représentée que par les maîtres de calligraphie (V. ci-dessous) et quelques copistes de luxe, qui exécutaient pour les particuliers des livres de prières et des ouvrages de circonstance. Le plus célèbre fut *Jarry* (V. ce nom).

Dans l'antiquité, le scribe était payé, en moyenne, de 10 à 20 deniers par 100 lignes, d'après l'édit de Dioclétien sur les prix (301). Au moyen âge, les scribes de Charles V recevaient environ 2 sols parisis (env. 5 fr.) par jour et 100 sols d'étrennes par an. Le prix des copies se comptait par feuillet, contenant deux pages, à raison de 1 denier (env. 50 cent.), chez les ducs de Bourgogne. Pour la copie d'un manuscrit de 758 feuillets, un scribe recevait comme salaire, en 1375, la somme de 31 livres 5 sols, équivalant à environ 400 fr. en monnaie actuelle (Delisle, *Cab. des manus. de la Bibliot. nat.*, t. II, p. 130). Dans les universités, la base des évaluations était la *pecia*, qui comprenait à Bologne 16 colonnes de 62 lignes de 32 lettres. A Rome, les copistes pontificaux étaient payés à la ligne, comme dans l'antiquité. Dans les temps modernes, le professeur d'écriture de Louis XIV, Jean Lebé, était aux gages de 300 livres par an.

Les scribes terminaient très souvent leurs manuscrits par une apostille personnelle, qui a reçu le nom de *souscription du copiste*. Dans l'antiquité, on se bornait à indiquer par un mot, rappelant le *volumen* primitif, la fin de l'ouvrage : *Explicitus liber est*, plus tard simplement *Explicit*. Les apostilles étaient très courtes et se rapportaient à la revision de l'ouvrage (*emendavi sine exemplario*, etc.), comme dans le *Virgile* corrigé par Asterius (V. PALÉOGRAPHIE, t. XXV, p. 844), ou à la date de l'achèvement de la copie : *Scriptum per me Ursicinum, lectorem ecclesiæ Veronensis, Agapito consule* (manus. de Sulpice Sévère de 517 en semi-onciale). Avec l'extension des ordres monastiques, les souscriptions des copistes prennent beaucoup plus de développement. Les scribes mentionnent les personnes pour lesquelles le manuscrit a été copié, demandent des prières pour eux-mêmes et pour leurs patrons, émettent des menaces préventives contre les voleurs, etc. Dans les manuscrits de luxe, on mentionne l'enlumineur, le correcteur, quelquefois le relieur et même l'orfèvre qui faisait les ornements d'or et d'argent de la reliure. On a souvent pris des noms de copistes pour des noms d'auteurs : c'est ainsi que Thomas *a Kempis* a longtemps passé pour l'auteur de l'*Imitation*. Les souscriptions des copistes du moyen âge peuvent se ramener à plusieurs types. Le scribe exprime sa joie d'un moment de récréation, principalement sous forme de promenade ou de libation : *Qui scribit, scribat, et bona vina bibat ; vinum scriptori debetur de meliori ; explicit, expliciat, ludere* (ou *psallere*, etc.) *scriptor eat*. Fréquemment aussi le scribe se plaint de la fatigue. Plus rarement il se livre à des récriminations. Les copistes laïques expriment assez souvent des craintes au sujet du paiement de leurs honoraires : *Finis adest operis, mercedem posco laboris*. Un étudiant allemand du XVe siècle se permet une protestation en style macaronique : *Est michi precium « krang », ubi nichil sequitur nisi « habedang »* (c'est pour moi un « mauvais » prix, que celui qui ne consiste qu'en un « merci »). Les souscriptions des copistes se trouvent également dans les ouvrages en langue vulgaire, à partir du XIIIe siècle.

Le matériel des scribes pour la copie des manuscrits était compliqué. La règle monastique des chartreux donne une des listes les plus complètes des objets qui constituaient l'outillage des copistes (II, 16). — Le *pupitre* à écrire s'appelait *scriptionale* (fig. 1). Il se composait

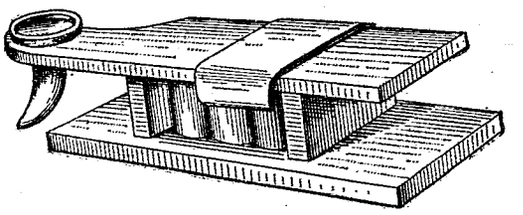

Fig. 1. — Pupitre « scriptionale » (XIIe siècle).

de deux tablettes de bois réunies par trois planchettes verticales, formant une sorte de tiroir où l'on pouvait ranger le parchemin, les plumes, le canif, le grattoir etc. La tablette supérieure était en général légèrement inclinée pour permettre d'écrire plus commodément. L'inclinaison de cette tablette pouvait souvent se régler au moyen d'une crémaillère. On plaçait ce pupitre sur une table ou simplement sur les genoux. On pouvait le porter sous le bras comme la serviette-portefeuille moderne. — Le scribe de profession écrivait dans un *fauteuil* (*cathedra*) muni de deux bras très proéminents, sur lesquels était fixé le *scriptionale*, généralement réduit à une seule tablette. Aussi appelait-on souvent les scribes *scriptores cathedrales*. — La *table* à écrire était souvent en usage, mais elle n'avait généralement qu'un seul pied, de façon que le scribe pût la rapprocher de lui en plaçant commodément ses genoux de chaque côté. — Les feuillets de parchemin étaient généralement assujettis sur la table par divers procédés. On se servait de gros poids placés à l'extrémité de cordelettes ou de rubans qui étaient fixés au sommet du pupitre (fig. 2). On employait aussi une sorte de *cadre en bois* (*pluteus*, *carola*) muni, à l'extrémité supérieure et inférieure, de deux rebords percés de trous, par lesquels on faisait passer un lacet de parchemin ou de vélin (*cedula*, en anc. franç. *agniz*), qui passait lui-même par des trous percés au bord des marges de tête et de pied du parchemin, dont on retrouve quelquefois les traces, quand les marges n'ont pas été trop rognées à la reliure. — Le *letrin* ou *lectrin* était une véritable bibliothèque tournante. Comme meuble d'église, il est devenu le *lutrin* (V. ce mot). Le *letrin* de bibliothèque avait des formes variées (fig. 2). Il était souvent rond et conique et s'appelait alors une *roue*. Il pivotait souvent sur un arbre à vis qui permettait d'abaisser ou d'élever le niveau de la tablette, surmontée elle-même d'une tige pour placer un cierge d'éclairage. — Le *calame*, puis la *plume* (V. ces mots) étaient généralement placés dans des trous ou des fentes du pupitre. — L'*enerier* (*cornu*, en anc. franç. *cornet*) était d'abord une corne de chèvre ou d'autre animal. Le scribe en avait généralement deux, pour l'encre noire et pour l'encre rouge. Il se plaçait dans un trou du

EFERUS - Recherche & Classification numérique

scriptionale (fig. 1 et fig. 2). Il se fermait avec un bouchon et se portait en bandoulière. Plus tard, il y eut des encriers en forme de bouteilles (V. Encrier). — Le *canif* (*cultellus*, *artavus*, en anc. franç. *canivet*) servait principalement à la taille de la plume d'oie. La fente de l'extrémité de la plume devait être placée un peu plus à droite qu'à gauche et l'extrémité du bec devait être taillée obliquement, de façon que le côté gauche fût un peu plus large

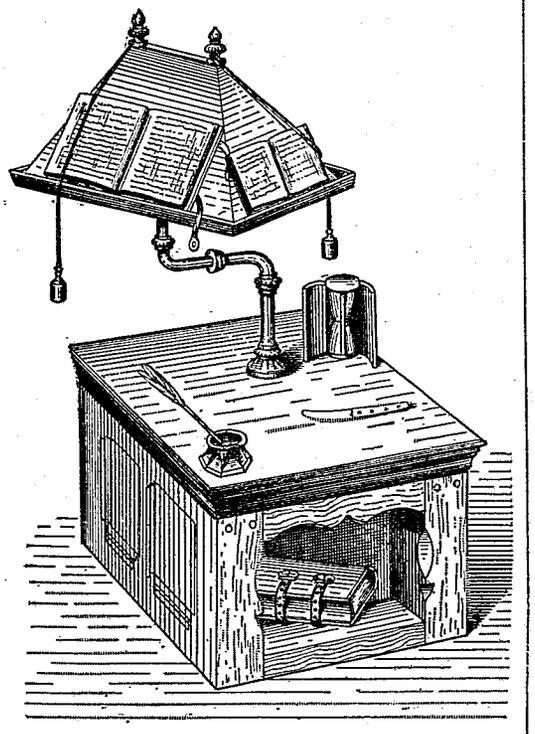

Fig. 2. — Pupitre « letrin » (XVe siècle).

et un peu plus long que le côté droit. La taille de la plume d'oie, qui était une opération très délicate, amena l'invention, au XVIe et au XVIIe siècles, de taille-plumes mécaniques, qui restèrent en usage jusqu'au milieu du XIXe siècle. — L'*écritoire* (*graphiarium*, *calamarium*, en anc. franç. *calemart*) était à l'usage des notaires et autres scribes ambulants. Elle consistait en un étui ou une boîte. On a conservé celle du roi d'Angleterre Henri VI. L'encrier y était quelquefois suspendu au moyen de lanières (écritoire en cuir gaufré du XVIe siècle, conservée au musée de Cluny, à Paris). — Le *grattoir* (*scalpellum*) avait une forme légèrement recourbée et bombée (fig. 2). En écrivant, le scribe le tenait toujours de la main gauche, la pointe appuyée sur le parchemin, comme pour corriger les fautes au fur et à mesure qu'il les ferait. — Le *poinçon* (*subula*) servait à la réglure du parchemin. C'était une sorte d'alène pour piquer de petits trous. — Le *compas* (*circinus*) servait à mesurer les colonnes, la distance des lignes, etc. — L'*équerre* (παράγραφος, *præductale*, *postis ad regulandum*) avait diverses formes se rapprochant plus ou moins des formes actuelles. Elle servait, dans la réglure, pour l'alignement des colonnes, les entre-colonnements, les marges, etc. — La *règle* (*regula*, *linula*, *linearium*, *canon*) servait à tirer les lignes. — Le *crayon* (*plumbum*) était un bâtonnet métallique de plomb ou d'un alliage de deux parties de plomb et une d'étain. Dans l'antiquité, il était parfois en argent. Il était souvent emmanché dans une plume d'oie. Il avait aussi la forme d'un disque ou d'une roulette (κυκλομόλιβδον). — Le *râcloir* (*rasorium*, *cultrum*, *novacula*, *plana*, *planula*, en anc. franç. *plaine*), souvent confondu avec le grattoir, était un instrument de parcheminerie. Il consistait en un fer à planer, muni d'une grosse poignée en bois, et servait à égaliser la surface du parchemin. — Le *brunissoir* était fait, dans l'antiquité, en porphyre ou autre pierre dure. Au moyen âge, on se servait d'une dent de chien, de sanglier, d'ours ou de castor. Il servait surtout dans l'ornementation, pour polir l'or. — La *craie* (*creta*), remplacée ensuite par la sandaraque, servait pour le parchemin. Elle était réduite en poudre et frottée sur la surface des feuillets, pour que l'encre y prît mieux. Quand il y avait des corrections, les endroits grattés étaient saupoudrés de craie pulvérisée. — D'autres objets servirent encore à l'art des scribes ; la *pierre ponce* (κίσηρις, *pumex*), usitée dans l'antiquité, pour égaliser la surface du parchemin et pour affûter les calames ; l'éponge (*spongia deletilis*), pour effacer l'encre quand elle n'était pas trop sèche ; la pierre à aiguiser, la brosse, etc. On se servait du sablier pour mesurer le temps (fig 2). Les scribes avaient toujours auprès d'eux des tablettes à écrire (V. Cire [Tablettes de]), sur lesquelles ils écrivaient avec le *style* (V. ce mot). Enfin, on voit qu'ils avaient quelquefois, au XIVe et au XVe siècle, principalement en Allemagne, des lunettes, grossissantes ou non, ou des loupes (*spectaculum*, *cavilla*, *ocularia*, *berilla*, etc.). — Les scribes figurent très fréquemment dans les miniatures du moyen âge, parce que c'était la forme classique sous laquelle on représentait les quatre évangélistes, dans les évangéliaires, et saint Jérôme, dans la préface placée en tête de la Bible (V. Louandre, *les Arts somptuaires*, pl. 29, 35, 47, etc., et la fig. de l'art. Bibliographie, t. VI, p. 629).

Des manuels plus ou moins détaillés furent composés au moyen âge à l'usage des scribes. Les plus importants sont ceux de Théophile, qui s'adressait également à plusieurs autres métiers pratiqués par les moines, de Conrad de Mure, composé en Allemagne en 1275, de Nicolas Flamel, etc. Au XVIe siècle, Geoffroi Tory et Albert Dürer composèrent des traités spéciaux sur les proportions des lettres et la manière de les tracer géométriquement. Au XVIIIe siècle, un Hollandais, Jan Pas, publia un livre sur l'application des mathématiques à l'art de l'écriture (Amsterdam, 1737, in-fol.). Il y avait également des modèles d'écriture, dont il ne subsiste presque plus aucune trace. On en a quelques-uns du XVe siècle (Biblioth. de Montpellier, etc.). Un moine d'Augsbourg, nommé Léonhard Wagner ou Würstlin, composa, en 1507, un recueil de spécimens d'écritures du XIe au XVe siècle, intitulé *Proba C scripturarum diversarum manu exaratarum*, qui était autrefois conservé à la bibliothèque de Munich, où les bénédictins en eurent connaissance au XVIIIe siècle, mais qui est aujourd'hui perdu. Avec les progrès de l'imprimerie et de la gravure, les manuels de calligraphie donnèrent souvent lieu à de très belles publications au XVIe et au XVIIe siècles. Une collection très précieuse d'une grande partie de ces anciens modèles d'écriture fut faite au XVIIIe siècle par l'abbé de Marolles, en trois volumes in-folio, aujourd'hui conservés au Cabinet des Estampes de la Bibliothèque nationale (K. b. 32). Les principaux de ces recueils sont ceux de Vicentino (Rome, 1523), Tagliente (Venise, 1524, 1531, etc.), Palatino (Rome, 1545 et 1548), Geoffroi Tory (*Champfleury* ; Paris, 1529 et 1549, in-8), Juan de Yciar ou Iziar (*Arte por la qual se ensena a escrevir perfectamente ;* Saragosse, 1547, 1550, etc., in-4), Caspar Nef (*Ein köstliche Schatzkamer der Schreibkunst ;* Cologne, 1549, in-4), Wyss (Zurich, 1549), Vespasiano Amphiareo (Venise, 1554), Hamon (Paris, v. 1560), Jean Le Moyne (*l'Instruction de bien et parfaictement escrire, tailler la plume et autres secrets pour se gouverner en l'art d'escriture ;* Paris, v. 1560, in-16), Cornelius de Hooghe (*Exercitatio alphabetica ;* Anvers, 1569), Fr. Lucas (*Arte de escrevir ;* Madrid, 1570, 1577, etc.), Le Gangneur (*Tech-*

EFERUS - Recherche & Classification numérique

nographie; Paris, 1599, et *Rhizographie* [écriture italique]; Paris, 1599 également), Jean de Beaugrand *Panchrestographie;* Paris, v. 1600, in-4, et *Pœcilographie ou diverses écritures propres pour l'usage ordinaire;* Paris, 1601, in-4), Neudörffer (*Schreibkunst;* Nuremberg, 1601, 1631, etc., in-4), Sacchi (Rome, v. 1605, in-4), Diaz Morante (Madrid, 1615), etc. Ces ouvrages sont composés de planches gravées sur cuivre, quelquefois sur bois, et d'un format oblong comme celui des albums. Les manuels de calligraphie devinrent très nombreux à partir du commencement du XVIIe siècle.

E.-D. GRAND.

BIBL. : V. les art. MANUSCRIT, LIVRE, BIBLIOTHÈQUE, PALÉOGRAPHIE, MINIATURE, PARCHEMIN, PAPIER, etc. — W. WATTENBACH, *Das Schriftwesen im Mittelalter;* Leipzig, 1896, in-8, 3e éd., pp. 203-299, 317-344, 416-545. — A. MOLINIER, *les Manuscrits et les Miniatures;* Paris, 1892, in-18, pp. 116-132, 140-151, 173-180, 187-197, etc. — REUSENS, *Eléments de paléographie;* Louvain, 1899, in-8, pp. 365-467. — C. PAOLI, *Programma scolastico di paleografia latina e di diplomatica;* Florence, 1888-98, 3 vol. in-8, t. II, pp. 128-37 et t. III, pp. 74-85. — L. DELISLE, *le Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale;* Paris, 1868-81, *passim*, 4 vol. in-4.

ANTIQUITÉ : MARQUARDT-MOMMSEN, *Manuel des antiquités romaines* (trad.); Paris, 1893, t. XV, pp. 467-506. — Th. BIRT, *Das antike Buchwesen;* Berlin, 1882, in-8. — H. GÉRAUD, *Essai sur les livres dans l'antiquité, particulièrement chez les Romains;* Paris, 1840, in-8, pp. 165-210. — I. CARINI, *la Pubblicazione dei libri nell' antichità : le recite e il commercio librario;* Rome, 1889, in-8, 2e éd. — Chr.-G. SCHWARZ et LEUSCHNER, *De ornamentis librorum et varia rei librariæ veterum supellectile dissertationum antiquariarum hexas;* Leipzig, 1756, in-4. — J.-F. ECKHARD, *Exercitatio critica de editione librorum apud veteres;* Iéna, 1777, in-4. — TOUSTAIN et TASSIN, *Nouveau traité de diplomatique*, 1759, t. IV, pp. 449-468 (correcteurs et reviseurs), etc.

MOYEN ÂGE : G.-H. PUTNAM, *Books and their makers during the middle ages;* New York et Londres, 1896-97, 2 vol. in-8, t. I, pp. 16-133 et 178-224. — C. CAHIER et A. MARTIN, *Bibliothèques (au moyen âge)*, notamment pp. 65-96, 115-143, 239-244, 324-332; dans *Nouveaux mélanges d'archéologie, d'histoire et de littérature*, 1877, t. IV, pp. 1-351, in-4. — L. LALANNE, *Curiosités bibliographiques;* Paris, 1845, pp. 28-49 et 138-146, in-12. — A. LECOY DE LA MARCHE, *l'Art d'écrire et les Calligraphes*, dans *Rev. des quest. histor.*, 1884, pp. 167-210. — M.-P. LOUISY, *le Livre et les Arts qui s'y rattachent;* Paris, 1886, in-8. — A. KIRCHHOFF, *Die Handschriftenhändler des Mittelalters;* Leipzig, 1853, in-8. — A. POELCHAU, *Das Buchwesen im Mittelalter;* Berlin, 1881, in-8. — P. DELALAIN, *Etude sur le libraire parisien du XIIIe au XVe siècle, d'après les documents publiés dans le cartulaire de l'Université de Paris;* Paris, 1891, in-8. — H. OMONT, *le Typicon de Saint-Nicolas di Casole près d'Otrante*, dans *Rev. des études grecques*, 1890, t. III, pp. 389-391 (fragment de règle monastique en grec du XIIe siècle). — R. de LESPINASSE, *les Métiers et Corporations de la ville de Paris;* Paris, 1897, t. III, pp. 665-70 (écrivains et enlumineurs). — A. FRANKLIN, *la Vie privée d'autrefois; Ecoles et collèges;* Paris, 1892, pp. 92-131 et 251-91, in-12 (*la Corporation des écrivains*). — C. LOUANDRE, *les Arts somptuaires;* Paris, 1857-58, in-4, t. I et pl.

ANCIENS TRAITÉS SUR L'ART DES SCRIBES AU MOYEN AGE : THEOPHILI, *Presbyteri et monachi, libri tres seu Diversarum artium schedula*, publ. par C. de L'ESCALOPIER; Paris, 1843, in-4, et par A. ILG, dans *Quellenschriften für Kunstgeschichte;* Vienne, 1874, t. VII (traité encyclopédique des arts industriels du XIIe siècle). — CONRAD DE MURE (1275), publ. par VON ROCKINGER, dans *les Mém. de l'Acad. de Munich*, 3e cl., t. XII. — Anonyme, *Quedam regule de modo titulandi seu apificandi*, publ. par J.-S. SMITH; Caen, 1840, in-8 (édition fac-simile d'un manuscrit contenant un traité d'abréviations du XIVe siècle de 8 pages). — Jean GERSON, *De laude scriptorum*, dans éd. de 1706, t. II (traité composé en 1423). — Johann VON TRITTENHEIM (TRITHÈME), *De laude scriptorum* (traité composé en 1492 et dédié à l'abbé Gerlach de Deutz). — Alb. DÜRER, *Underweysung der Messung mit dem Zirckel ün Richtscheyt, in Linien, ebnen unnd gantzen Corporen;* Nuremberg, 1525, in-fol. (traité de la proportion des lettres). — Geoffroy TORY, *Champfleury*, 1529, in-8, et *l'Art et Science de la vraie proportion des lettres attiques ou antiques, autrement dictes romaines, selon le corps et visage humain;* Paris, 1549, in-8. — Ugo DA CARPI, *Thesauro di scrittori;* Rome, 1535, in-8. — P.-M. CANEPARIUS, *De atramentis cujuscumque generis;* Venise, 1619, in-8, et Londres, 1660, in-4 de 584 pp. (traité sur l'encre, les couleurs, etc.). — E. COCKER, *Magnum in parvo or the pen's perfection;* Londres, 1672, in-4 (traité sur la taille de la plume d'oie). — Domingo de SERVIDORI, *Reflexiones sobre el arte de escribir;* Madrid, 1789, 2 vol. in-fol.

OUTILLAGE DES SCRIBES : VIOLLET-LE-DUC, *Dictionnaire raisonné du mobilier français de l'époque carlovingienne à la Renaissance;* Paris, 1868-75, 6 vol. in-8, 2e éd., t. I, pp. 175-90 (*lutrin*) et 238-43 (*scriptionale*) et t. II, pp. 155-58 (*tablettes*). — J.-H. MIDDLETON, *Illuminated manuscripts in classical and mediaeval times, their art and their technique;* Cambridge, 1892, pp. 206-256 (procédés des scribes et des enlumineurs). — E.-F. STRANGE, *Alphabets, a manual of lettering for the use of students, with historical and practical descriptions;* Londres, 1898, in-8, 3e éd., pp. 224-252. — P. DURAND, *Pupitre de sainte Radegonde conservé dans le couvent de Sainte-Croix, à Poitiers*, dans C. CAHIER et A. MARTIN, *Mélanges d'archéologie, d'histoire et de littérature*, 1853, t. III, pp. 157-162, in-4. — BARBIER DE MONTAULT, *Ampoule de plomb aux armes d'Isabeau de Bavière*, dans *Revue de l'art chrétien*, 1886, t. XXIX, pp. 225-226 (encrier portatif). — Anonyme, *Taille-plumes des XVIe et XVIIe siècles*, dans *Magasin pittoresque*, 1878, t. XLVI, pp. 85-86. — H. KIRKE, *History of writing materials*, dans la revue *Potter's American monthly review*, 1878, t. X, pp. 136 et suiv.

RÉPERTOIRES ONOMASTIQUES : J.-W. BRADLEY, *A Dictionary of miniaturists, illuminators, calligraphers and copyists, with references to their works and notices of their patrons, from the establishment of Christianity to the eighteenth century;* Londres, 1887-89, 3 vol. in-8. — M. PROU, *Paléographie et diplomatique de 1888 à 1897*, dans *Congrès bibliographique international;* Paris, 1900, in-8 (13-16 avr. 1898), t. I, pp. 541-560 (scribes et miniaturistes), publicat. de la *Société bibliographique.*

SCRIBE (Augustin-Eugène), auteur dramatique français, né à Paris le 24 déc. 1791, mort à Paris le 20 févr. 1861. Fils d'un marchand drapier (rue Saint-Denis, à l'enseigne du *Chat noir*), il perdit son père de bonne heure et fit son droit : malgré les conseils de son tuteur l'avocat Bonnet, il ne se fit pas avocat et se laissa entraîner par son goût du vaudeville et du théâtre. Sa première pièce (vaudeville en un acte), jouée aux Variétés le 13 janv. 1810 : *le Prétendu sans le savoir*, n'eut aucun succès, fut sifflée et parut sous le pseudonyme d'Antoine. Une douzaine de pièces qui suivirent, jusqu'en 1815, ne reçurent pas un beaucoup meilleur accueil, sans que Scribe se décourageât (*les Denis*, avec G. Delavigne; *les Brigands sans le savoir*, *la Chambre à coucher*, opéra comique; *Koulikan*, mélodrame en trois actes, avec Dupin; *Thibault, comte de Champagne, Thomas le Chanceux, le Bachelier de Salamanque* avec Dupin et G. Delavigne, ses collaborateurs habituels à cette époque; *la Redingote et la Perruque, le Gascon ou la Pompe funèbre*, etc.). *Une Nuit de la garde nationale*, avec Delestre-Poirson, jouée au Vaudeville le 4 nov. 1815, fut le premier succès remporté par le jeune auteur. La fertilité d'idées, l'art de remplir la scène, de tenir l'attention en éveil, qualités que Scribe eut à un degré éminent sont déjà très sensibles dans ces pièces : ses collaborateurs, dont il met habilement en œuvre les idées sont très nombreux; ce sont Dupin, Germain Delavigne, Delestre-Poirson, Varner, Imbert, Mélesville, Désaugiers. Scribe possédait une petite fortune qui l'aida à supporter sans perdre confiance ses échecs du début.

A partir de 1816, il ne connut plus guère que le succès, et il n'est pas aisé de citer les pièces innombrables qu'il fit triompher jusqu'en 1830. Avant 1820 parurent *Flore et Zéphyre*, *le Comte Ory* (vaudeville qui plus tard devint un opéra), *le Nouveau Pourceaugnac*, *le Solliciteur* (que le critique Schlegel préférait au *Misanthrope* de Molière), *la Fête du Mari*, *les Deux Précepteurs*, *Une Visite à Bedlam*, etc; le succès de tous ces vaudevilles amena le directeur du Gymnase, Delestre-Poirson à signer un traité avec Scribe (1821), aussi avantageux pour l'auteur que pour le théâtre : Scribe lui donna plus de 150 pièces jusqu'en 1830; une pareille fécondité ne peut s'expliquer que par ce fait qu'il avait alors un véritable atelier de pièces de théâtre, une fabrique de drames, chez Scribe : le principe de la division du travail y était soigneusement établi; l'un trouvait le sujet, l'autre bâtissait le plan, un troisième composait le dialogue, un autre versifiait les couplets, un cinquième faisait les mots; puis Scribe remettait chaque chose au point. Ses collaborateurs principaux furent, outre ceux déjà cités : Brazier, Carmouche, Bayard, Saintine, Legouvé, Dumanoir, Masson, Vanden-

EFERUS - Recherche & Classification numérique

burch, Roger. Jusqu'en 1825, Scribe donna surtout ces petites pièces légères et pleines de mouvement qui fondèrent sa réputation (*l'Ours et le Pacha*, *le Secrétaire et le Cuisinier*, *Mon oncle César*, *le Ménage de garçon*, *la Petite sœur Valérie*) ; on y admire cet art de donner du charme et de l'intérêt à des riens, de transporter l'actualité sur la scène en intéressant le public par des allusions et demi-mots ; les types de Scribe les plus populaires, veuves intéressantes, colonels fringants, allaient à la mesure de cette bourgeoisie dont il flattait en toute occasion le libéralisme superficiel ; on trouvait déjà dans les personnages de son théâtre cette indifférence à l'idéal, cette glorification des intérêts matériels que l'on a tant reprochée à l'auteur.

En même temps qu'il était le fournisseur attitré du Gymnase, Scribe abordait tous les genres, opéra comique, ballet, opéra, comédie, et fournissait tous les théâtres de Paris. Dans ses livrets d'opéra, il a montré une habileté incomparable : *la Dame Blanche* (1825) qui fut, son début, est restée un des modèles du genre. Et sa maîtrise est incontestable dans tous les livrets d'opéra écrits pour les œuvres de Boieldieu, Auber, Meyerbeer, Halévy, Adam, Verdi (*la Muette de Portici*, 1828 ; *Fra Diavolo*, 1830 ; *le Philtre*, 1830 ; *Robert le Diable*, 1831 ; *la Juive*, 1835 ; *les Huguenots*, 1836 ; *l'Ambassadrice*, 1836 ; *le Domino Noir*, 1837 ; *la Favorite*, 1840 ; *les Diamants de la Couronne*, 1841 ; *Haydée*, 1847 ; *le Prophète*, 1849 ; *l'Etoile du Nord*, 1854 ; *l'Africaine*, 1865, et plus de 50 autres opéras). La souplesse de Scribe qui se pliait au caractère de tous les musiciens, la facilité de son vers et son extrême complaisance le rendaient précieux pour les compositeurs.

Le premier essai de Scribe dans la comédie sérieuse fut *Valérie* (jouée en 1822 au Théâtre-Français) ; mais ce n'était qu'un vaudeville transformé. Le *Mariage de raison* (1826) et le *Mariage d'argent* (1827) ont montré ce que le dramaturge pouvait faire dans la comédie de mœurs. Sans la conception d'une manière aussi générale et aussi élevée qu'au XVIIe siècle, il a présenté des tableaux fidèles des mœurs de son époque. Son observation fine, mais peu profonde, garde aux caractères une allure de vérité conventionnelle qui manque trop de généralité et de force : mais une merveilleuse entente de la scène, l'art de prolonger une situation et surtout de la dénouer assurent encore une véritable originalité à son talent ; on doit dire cependant que les amateurs de Scribe préfèrent son répertoire du Gymnase, ses pièces légères, véritables bluettes dont la donnée représente une pointe d'aiguille (*Michel et Christine*, *la Demoiselle à marier*, *le Diplomate*, *l'Héritière*, *les Premières Amours*, *la Veuve du Malabar*, *le Baiser au porteur*, *Frontin*, *la Loge du portier*), à ses comédies du Théâtre-Français. Les tentatives qu'il fit dans la comédie en vers (*le Solliciteur*) et dans le mélodrame (*Dix ans de la vie d'une femme*) ne le contentèrent pas lui-même, et il eut la sagesse de n'y pas revenir. En revanche, il inaugura avec le plus brillant succès une manière nouvelle : la comédie politique et historique ; les pièces en cinq actes qu'il fit jouer au Théâtre-Français dans ce nouveau genre en sont restées le modèle (*Bertrand et Raton*, 1833 ; *l'Ambitieux*, 1834 ; *la Camaraderie*, 1836 ; *les Indépendants*, 1837 ; *la Calomnie*, 1840 ; *le Verre d'eau*, 1840). On a reproché vivement à l'auteur de ces comédies sa théorie familière des petites causes et des grands effets : la politique n'est pour lui qu'une suite de petites intrigues et de moyens misérables mis en œuvre par des hommes d'une médiocrité foncière, et il ne veut voir dans les graves événements de l'histoire que des faits dérivés des causes les plus infimes ; *le Verre d'eau* et *la Calomnie* sont les types les plus achevés de ses théories. Malgré ce souci de rapetisser la vie, on ne peut nier que ces différentes comédies sont pleines d'esprit et d'ingéniosité, une fois la donnée admise ; si les caractères avaient un peu plus de profondeur, si le style était plus châtié, les comédies politiques de Scribe seraient des œuvres fortes.

De 1840 à 1861, la fortune de Scribe ne se démentit pas. Il fit jouer avec un succès constant un nombre incroyable de pièces (*Une Chaîne*, 1841 ; *le Puff* 1848 ; *Adrienne Lecouvreur*, écrite pour Rachel, 1849 ; *les Contes de la reine de Navarre*, 1850 ; *Bataille de Dames*, 1851 ; *la Czarine*, 1855, etc., jouées au Théâtre-Français). C'était aussi l'époque des triomphes remportés par Scribe à l'Opéra et à l'Opéra-Comique. Depuis 1836, il était membre de l'Académie française, où il avait été reçu par Villemain qui sut faire la part de Scribe et de ses collaborateurs dans les innombrables pièces qu'il avait fait jouer (350 pièces, dont quelques-unes portent des noms bizarres dans le catalogue alphabétique de ses œuvres, l'auteur ayant voulu qu'il en figurât à chacune des lettres de l'alphabet). Le nombre de pièces que Scribe a signées seul n'est pas très nombreux : mais ce sont en général les meilleures (*Bertrand et Raton ou l'Art de conspirer*, *la Camaraderie ou la Courte Echelle*, *Une Chaîne*, *le Verre d'eau*, *les Contes de la reine de Navarre*, *Mon Etoile*, etc.), ainsi que celles en collaboration avec Legouvé (*Adrienne Lecouvreur*, *Batailles de Dames*, *les Droits de fée*, etc.). Scribe s'est essayé aussi dans le roman, mais sans grand succès. Il a écrit d'abord des nouvelles : *Carlo Bioschi*, *Maurice*, *Judith*, *le Roi de carreau*, *la Maîtresse anonyme* (1840), réunies en 1856, et plus tard des romans tels que *Piquillo Alliaga* (1847, 11 vol.) ; *les Yeux de ma tante*, etc., qui n'ont rien ajouté à sa renommée.

Il acquit une grosse fortune qu'il sut administrer habilement et dont il était fier ; avec le produit de ses pièces, il acquit une propriété à Péricourt et fit graver sur la porte ce distique :

Le théâtre a payé cet asile champêtre.
Vous qui passez, merci ! je vous le dois peut-être.

Il était en plein travail, remaniant l'*Africaine* avec Meyerbeer, surveillant les premières représentations de la *Circassienne*, quand il fut trouvé mort frappé d'une attaque d'apoplexie dans sa voiture qui le conduisait à un rendez-vous d'affaires.

On ne peut contester la supériorité de Scribe comme auteur dramatique : son invention est inépuisable, beaucoup des données de ses pièces sont originales ou au moins ingénieuses ; personne n'a possédé à un plus haut degré l'art du dénouement : encore aujourd'hui la construction de ses pièces sert de modèle au théâtre dans le monde entier. Malheureusement, tout son théâtre porte la marque de la fabrication hâtive ; la psychologie des caractères est superficielle, le style est peu littéraire ; en général, c'est le ton de la conversation, parfois même il est tout à fait fautif comme dans les vers des *Huguenots* :

Ses jours sont menacés ! Ah ! je dois l'y soustraire !

Tout chez lui est subordonné à l'action théâtrale. Quant à la philosophie de son œuvre, c'est la partie la plus faible : la glorification de l'argent en est le principe essentiel ; en cela il comprit bien le goût de son temps.

Scribe a publié lui-même diverses éditions de ses *Œuvres* (1827, en 10 vol. ; 1833-37, en 20 vol. ; 1840-42, en 5 vol. ; 1853, en 16 vol. illustrés par Johannet, Gavarni). On a publié en outre en 1856-59 son *Théâtre* en 10 vol. ; et en 1845 *Œuvres choisies*, en 6 vol. Enfin l'édition des *Œuvres complètes* a paru de 1874 à 1885 en 76 volumes. Ph. B.

BIBL. : LEGOUVÉ, *Eugène Scribe* ; Paris, 1874.

SCRIBONIA (*Gens*). Famille plébéienne de la Rome antique comprenant les branches *Curio* et *Libo*. Dans la première, on cite *Caius Scribonius Curio*, préteur en 121 av. J.-C., orateur renommé ; son fils *Caius*, lieutenant de Sulla en Grèce, préteur en 82, consul en 76, proconsul en Macédoine où il soumit les Dardaniens et les Mésiens,

EFERUS - Recherche & Classification numérique

et pénétra premier des Romains jusqu'au Danube, ce qui lui valut le triomphe en 71. Ami intime de Cicéron, avec lequel il fut pourtant en désaccord dans l'affaire de Clodius, il devint en 57 grand pontife ; c'était un orateur également renommé pour la pureté de son style et l'insuffisance de ses moyens oratoires, adversaire acharné de César. — Son fils *Caius*, également ami de Cicéron et bon orateur, de caractère dissipé, premier époux de Fulvie (qui plus tard épousa Antoine), fut élu tribun de la plèbe pour l'an 50 par les Pompéiens ; mais corrompu par César, il demanda que Pompée déposât ses pouvoirs en même temps que le vainqueur des Gaules, et le fit décider par le Sénat. Ce fut alors que les consuls, violant la légalité, appelèrent Pompée au commandement général des troupes stationnées en Italie ; Curion menacé quitta Rome et se rendit à Ravenne auprès de César, il rapporta au Sénat les propositions de César et fut accueilli de telle manière, ainsi que les tribuns Marc-Antoine et Q. Cassius, que la nuit suivante ils s'enfuirent au camp de leur protecteur ; Curion ramassa des troupes en Etrurie et en Ombrie, fut nommé par César propréteur de la Sicile dont il chassa Caton ; mais il passa ensuite en Afrique où il fut défait devant Utique par le roi Juba et périt dans la mêlée.

La famille *Libo* apparaît avec Lucius, tribun de la plèbe en 216 av. J.-C. ; son arrière-petit-fils *Lucius* restaura, au voisinage du tribunal prétorien, sur le Forum, l'enclos sacré dit depuis lors *puteal Scribonianum* ou *Libonis*, souvent cité par les anciens et qui figure sur les médailles de la gens Scribonia. — *Lucius*, beau-père de Sextus Pompée, tribun de la plèbe en 56, fut un Pompéien résolu ; il suivit son chef en Grèce, fut lieutenant de Bibulus dans le commandement de la flotte, chassa Dolabella de Dalmatie et fit Caius Antonius prisonnier ; mais ayant succédé à Bibulus à la tête de la flotte, il ne put empêcher Marc-Antoine de passer d'Italie en Grèce. En 44, on le retrouve en Espagne avec son gendre. Pour gagner son appui, Octave épousa sa sœur Scribonia, plus âgée que lui, et Libo négocia la paix de l'an 39 entre Pompée et les triumvirs. En 35, il se rallia définitivement à ces derniers et fut consul l'an 34.

Scribonia, sœur du précédent, fut trois fois mariée ; de Publius Cornelius Scipio, elle eut un fils, consul en 16 av. J.-C., et une fille, *Cornelia*, mariée à Paul-Emile Lepide, censeur en 22 av. J.-C. En 40, elle épousa Octave, bien plus jeune qu'elle et qui ne l'aimait pas ; l'année suivante, il divorça pour épouser Livie ; mais de leur mariage était née la fameuse *Julie ;* l'an 2 ap. J.-C., Scribonia vivait encore et accompagna cette fille exilée dans l'île de Pandateria. A.-M. B.

SCRIBONIUS Largus, médecin romain du 1er siècle ap. J.-C. Il accompagna l'empereur Claude dans sa campagne en Angleterre. Il était grand partisan du système d'Asclépiade et a laissé un traité : *De compositione medicamentorum*, peut-être composé originairement en grec, et qui a été publié pour la première fois à Paris (1529, in-fol.) ; il y a eu d'autres éditions. Dr L. Hn.

SCRIGNAC. Com. du dép. du Finistère, arr. de Châteaulin, cant. de Huelgoat ; 3.256 hab. Stat. du chem. de fer de l'Ouest.

SCRINIUM (Antiq. rom.). Boîte cylindrique à couvercle, qui servait à contenir des volumes en rouleaux (Pline, *Hist. nat.*, XVI, 43, 84), quelquefois des papiers ou des lettres (Salluste, *Catil.*, 47 ; Horace, *Epist.*, II, 1, 112), même des fioles de parfums (Pline, VII, 30). Le *scrinium* était ordinairement en bois de hêtre, parfois en ivoire ou en métal. Il est souvent représenté sur les fresques de Pompéi, et à côté des statues d'orateurs ou d'hommes de lettres. On ne peut dire en quoi il différait de la *capsa*, qui avait la même forme et les mêmes usages ; peut-être, le *scrinium* était-il simplement plus grand. On appelait *capsarii* ou *custodes scriniorum* les esclaves qui avaient la garde de ces boîtes, et, plus spécialement, ceux qui accompagnaient leurs jeunes maîtres à l'école en portant leurs livres. — Depuis le IIIe siècle de notre ère, on désigna aussi, sous le nom de *scrinia*, les bureaux ou archives de la chancellerie impériale. P. M.

SCRIPTURA (Dr. publ. rom.) (V. Contributions, t. XII, p. 834).

SCRIPTURAIRE. Les théologiens appliquent cette qualification aux doctrines qui empruntent ou prétendent emprunter tous leurs éléments aux textes de la Bible. Cette expression est plus généralement usitée chez les protestants que chez les catholiques, ces derniers plaçant la conformité à la tradition de l'Eglise au-dessus de la conformité à l'Ecriture sainte.

SCRIVERIUS (Pierre), historien hollandais (V. Schryver).

SCRIVIA (Lat. *Olubria*). Rivière d'Italie, longue de 100 kil., affl. dr. du Pô qui sort de l'Apennin ligure, près de Torriglio (prov. de Gênes), descend vers l'O. puis vers le N. à travers la province d'Alexandrie.

SCROBICULARIA (*Scrobicularia* Schum.) (Zool.). Genre de Mollusques-Pélécypodes, de la famille des Scrobiculariides. Ceux-ci sont des *Tellines* (V. ce mot) dont le cartilage ligamentaire est logé dans un cuilleron interne. Le manteau est à bords papilleux, laissant passer un grand pied aigu, dépourvu de byssus, mais muni d'un petit orifice de l'appareil byssogène ; palpes grands, branchie appendiculée, siphons très larges séparés ; coquille orbiculaire ou ovale, équivalve, aplatie ; charnière variable suivant les genres ; dents cardinales faibles ou absentes ; dents latérales non constantes, sinus paléal profond, arrondi, bord des valves simple (Fischer). Le genre type *Scrobicularia* est répandu dans les mers de l'Europe. Le *S. piperata* Gm., propres aux vases des estuaires, est comestible. Les autres genres sont : *Syndesmya* Réc. (*S. alba* Wood, des mers européennes ; *S. longicallus* Scacchi, abyssal dans l'Atlantique ; 19 espèces de l'éocène parisien) ; *Theora* Adams, des Philippines ; *Cumingia* Sorv., des Antilles et du tertiaire de la Caroline du Nord ; *Semele* Schum., des Antilles, de l'Amérique du Sud, de l'Inde, fossile dans l'éocène, etc. Dr L. Hn.

SCROFA ou **SCROFFA** (Camillo), poète italien, né à Vicence vers 1526, mort à Vicence en 1565. Etant encore sur les bancs de l'Université de Padoue, il s'avisa, pour ridiculiser un de ses maîtres, Pietro Fidenzio, de faire circuler sous le nom de celui-ci des vers tout farcis de latinismes grotesques, où il chantait sa prétendue passion pour un de ses élèves. Ces vers eurent un grand succès et devinrent le point de départ de la *Poesia pedantesca* ou *Fidenziana*, qui ne fut pas sans influence sur le développement de la poésie satirique en Italie, et sur certains types dramatiques, comme le Pédant et le Docteur bolonais. Les œuvres de Scroffa, dont la première édition paraît être de 1560, ont été souvent réimprimée depuis (Vienne, 1743, etc.). A. J.

Bibl. : T. Paolo, *Discours* en tête de l'édition citée. — Graf, *Il Pedante nel 1500*, dans *Attraverso il Cinquecento* : Rome, 1888, p. 193. — G. Crovato, *C. Scrofa ;* Parme, 1891. — S. Ferrari, *C. Scrofa e la poesia pedantesca*, dans *Giornale Storico*, XIX, 304.

SCROFULAIRE (*Scrofularia* Tourn.) (Bot.). Genre de la famille des Scrofulariacées composé de plantes herbacées généralement vivaces pourvues de feuilles opposées. Les fleurs, irrégulières et hermaphrodites, sont disposées en cymes. Le calice, gamosépale, persistant, présente 4-5 divisions plus ou moins profondes. La corolle, gamopétale, est bilabiée, la lèvre supérieure est bilobée, l'inférieure trilobée. L'androcée comprend 4 étamines didynames et souvent un staminode ; les anthères, uniloculaires par confluence des loges, s'ouvrent transversalement. Le pistil se compose d'un ovaire libre, biloculaire à loges multiovulées, et d'un style simple terminé par un stigmate émarginé. Le fruit est une capsule s'ouvrant par deux valves. Le genre Scrofulaire renferme environ 114 espèces qui appartiennent pour la plupart à l'hémisphère N. ;

EFERUS - Recherche & Classification numérique

beaucoup d'entre elles sont propres à la région méditerranéenne. Le *S. frigida* Boiss. de l'Orient fournit une sorte de *manne*. Les *S. nodosa* L. et *S. aquatica* L., plantes de la flore parisienne, sont quelquefois employées comme sudorifiques. W. R.

SCROFULARIACÉES (*Scrofulariaceæ*) (Bot.). La famille des Scrofulariacées comprend des plantes herbacées et un petit nombre de plantes ligneuses. La tige de quelques arbrisseaux est grimpante à l'aide des feuilles. Les feuilles, parfois dépourvues de chlorophylle et réduites à l'état d'écailles (*Lathræa*), peuvent être alternes, opposées ou verticillées, leur limbe est entier ou diversement découpé ; les stipules font toujours défaut. Les *Euphrasia*, les *Bartsia*, les *Rhinanthus*, les *Melampyrum* se fixent sous terre, par des sortes de suçoirs, aux racines des plantes voisines, particulièrement des Graminées. Les racines pourvues de suçoirs s'aplatissent sur la racine de la plante attaquée en formant une sorte de ventouse. Le suçoir au début se présente sous forme d'un tubercule dont les cellules superficielles s'enfoncent dans les tissus de la racine et s'organisent en cellules vasculaires qui se mettent en communication avec les vaisseaux de la plante attaquée. Plus tard, des cellules vasculaires se différencient également dans la masse parenchymateuse du suçoir et se raccordent, d'une part, avec le système vasculaire du parasite et, de l'autre, avec les cellules vasculaires incluses dans la racine — l'union des deux plantes est alors absolument complète. Les *Euphrasia* et les *Bartsia* empruntent la majorité de leur nourriture à l'hôte auquel elles sont fixées, car, d'après les recherches de Bonnier, l'assimilation chlorophylienne est, chez elles, presque nulle. Les *Melampyrum*, au contraire, assimilent beaucoup pour leur propre compte et ne prennent à leur hôte qu'une faible quantité du carbone nécessaire à leur nutrition.

Les fleurs des Scrofulariacées sont hermaphrodites et plus ou moins irrégulières : parfois elles ne s'épanouissent pas (fleurs *cleistogames*) ; elles peuvent être solitaires ou bien groupées en inflorescences variées : grappes, épis, cymes, etc. Le calice, gamosépale persistant, est régulier ou irrégulier ; il est formé de 4-5 sépales. La corolle, gamopétale, est souvent à deux lèvres ; la lèvre inférieure a 3 divisions, la lèvre supérieure n'en présente que 2 et parfois même qu'une seule (*Veronica*), par suite de la concrescence complète des pétales qui la constituent. L'androcée peut être réduit à 2 étamines, mais le plus généralement il renferme 4 étamines fertiles et une cinquième réduite à un staminode. Le pistil est formé de 2 carpelles unis en un ovaire supère, biloculaire, multiovulé. Le fruit est une capsule, rarement une baie. Les graines possèdent un albumen charnu.

La famille des Scrofulariacées comprend 157 genres avec environ 1.000 espèces. Les Scrofulariacées ont été divisées en 3 tribus : 1° *Verbascées*. Genres : *Verbascum*, *Leucophyllum*. 2° *Antirrhinées*. Genres : *Antirrhinum*, *Calceolaria*, *Linaria*, *Scrofularia*, *Pentastemon*, *Mimulus*, *Gratiola*, etc. ; 3° *Rhinanthées*. Genres : *Rhinanthus*, *Digitalis*, *Bartsia*, *Euphrasia*, *Veronica*, *Pedicularis*, *Melampyrum*, *Lathræa*, etc.

Les Scrofulariacées sont répandues sur toute la terre, mais vivent de préférence dans les climats tempérés. Un grand nombre d'entre elles sont des plantes de montagnes : les *Euphrasia* et les *Veronica* ont leurs centres de végétation sur les montagnes du S. de l'Europe et sur celles de la Nouvelle-Zélande. Les *Pedicularis* sont surtout abondantes sur les hautes montagnes de l'Asie. Les *Mimulus* et les *Pentastemon* sont caractéristiques des montagnes de l'O. de l'Amérique du Nord. Les *Limosella*, les *Verbascum* et les *Veronica* aquatiques sont abondantes partout. L'Europe est très riche en espèces de Scrofulariacées ; on en compte, en effet, 430 dans les régions tempérées et chaudes, et encore 380 dans le N. de la Scandinavie. L'Amérique du Nord ne possède que 47 espèces, tandis que l'Amérique du Sud en contient 165.

Usages. Les Digitales (*Digitalis purpurea*, *lutea*, etc.), renferment un glucoside amer et vénéneux (V. DIGITALINE) utilisé en médecine. Bon nombre d'autres Scrofulariacées sont vénéneuses, telles sont les Linaires (*Linaria*), les Pédiculaires (*Pedicularia*), les Rhinanthées (*Rhinanthus*) et les Mélampyres (*Melampyrum*). Les *Antirrhinum*, les *Linaria*, les *Digitalis*, les *Veronica*, les *Calceolaria*, les *Mimulus*, les *Pentastemon* et les *Paulownia* sont fréquemment cultivés dans les parcs et les jardins. W. RUSSELL.

BIBL. : CORNEVIN, *les Plantes vénéneuses*. — PRILLEUX, *Maladies des plantes cultivées*. — G. BONNIER. *Notes sur quelques plantes à chlorophylle qui ne dégagent pas d'oxygène à la lumière*, dans *Comptes rendus de la Société de Biologie, 9e série, t. I, p. 651*.

SCROFULE (Pathol.). Il est très difficile, à l'heure actuelle, de définir ce qu'il faut entendre exactement sous le nom de scrofule, et plus difficile encore d'en présenter un tableau. La scrofule, prise dans son terme étroit, serait caractérisée simplement par l'hypertrophie des ganglions du cou, puis secondairement des autres ganglions, hypertrophie, ou plutôt inflammation aboutissant souvent à une suppuration d'allure chronique, les humeurs froides et les écrouelles. La cicatrisation de cette suppuration lente, tardive et irrégulière laisse sur le cou des stigmates indélébiles. L'inflammation ganglionnaire se produisant habituellement sur des sujets d'aspect dit lymphatique et de santé chétive, on en est venu à admettre qu'elle se produit sur un terrain spécial, et l'on a ainsi créé une diathèse scrofuleuse.

Par extension, l'on a nommé scrofulides et affections scrofuleuses des maladies très diverses, atteignant la peau, les muqueuses et les viscères. Comme lien commun entre la plupart de ces affections d'ordre très divers, l'on a admis l'existence d'un élément anatomo-pathologique, le scrofulome, capable de se caréifier et de suppurer. Suivant l'ordre d'apparition des divers accidents, l'on avait divisé la maladie en périodes, primitive, secondaire et tertiaire. Pour fixer les idées, nous énumérerons la plupart des affections que l'on faisait rentrer ainsi dans le cadre de la scrofule, en mettant à part l'adénite cervicale sur la nature de laquelle nous aurons à nous expliquer.

Si nous suivons le plan adopté par Gallois, dans un livre tout récent, nous voyons que les scrofulides peuvent être classées en *scrofulides cutanées* bénignes et malignes. Les principales scrofulides bénignes sont : érythémateuses (engelure, érysipèle, etc.) ; exsudatives (impétigo, favus, eczéma, etc.) ; boutonneuses (prurigo, lichen, acnés, séborrhées, etc.). Retenons, parmi les scrofulides cutanées malignes, les tuberculoses de la peau et les lupus, les gommes tuberculeuses, etc. Les scrofulides des muqueuses sont les végétations adénoïdes, l'hypertrophie des amygdales, la rhinite chronique, l'ozène, la dangocystite, les conjonctivites, etc., etc. Il est facile de constater d'emblée combien est hétérogène ce groupe des scrofulides. La plupart des affections que l'on y fait rentrer sont de nature nettement tuberculeuse ; d'autres, telles que l'érysipèle, l'impétigo, la conjonctivite, ont une étiologie actuellement bien connue et nettement infectieuse. Une affection, telle que l'impétigo ou l'érysipèle, peut être inoculée artificiellement sur n'importe quel sol. Nous renvoyons d'ailleurs, pour tous ces points, à la critique très serrée que fait Gallois, dans le livre cité plus haut, de chacune de ces affections en particulier. L'on peut faire le même reproche à la conception de la scrofule viscérale, où l'on trouve rangées, côte à côte, l'ostéomyélite, les tuberculoses osseuses, les méningites, etc. Rien n'autorise actuellement ces rapprochements, ni la communauté de graine, l'agent étiologique nous étant connu, ni la nature du terrain. Il faudrait alors désigner sous le nom de scrofuleux tout individu affaibli et apte à fournir un milieu favorable à l'infection. A première vue, une telle conception de la scrofule est beaucoup trop extensive. Il est absolument légitime de dire que la plupart des

EFERUS - Recherche & Classification numérique

affections considérées comme scrofuleuses sont nettement tuberculeuses ; d'autres ont un agent étiologique connu, et qui n'est pas le même pour elles toutes ; l'on ne voit donc pas bien pourquoi on rangerait ces affections dans une classe commune. La scrofule se trouve donc ainsi réduite de nouveau à l'inflammation chronique des ganglions lymphatiques, particulièrement de ceux du cou. Là encore il convient d'établir une distinction ; beaucoup des adénites suppurantes du cou sont des adénites tuberculeuses, et il est beaucoup plus logique d'admettre et plus conforme aux faits que le bacille tuberculeux est l'agent primitif de la suppuration. Restent un certain nombre d'adénites, où la présence du bacille tuberculeux n'est pas démontrée, et où l'on a rencontré les agents ordinaires de la suppuration. Convient-il de ranger ces deux variétés d'adénite dans une même catégorie ? C'est là une question de pure forme. Le seul lien d'union qu'elles aient serait leur développement sur un fond lymphatique. Gallois pense qu'elles en ont un autre, un lien étiologique, consistant en une porte d'entrée commune, au niveau du nasopharynx, où l'on constate, dans la plupart des cas, la présence de végétations adénoïdes. C'est à travers le tissu de ces végétations que se ferait l'infection, grâce à la présence des microbes que l'on rencontre presque normalement dans le cavum et dans la cavité des fosses nasales. La scrofule ne serait ainsi, dans la majorité des cas, autre chose qu'une infection adénoïdienne. Il rapproche de cette infection les inflammations du nez et de l'œil chez les lymphatiques. Le terrain lymphatique serait favorable par le peu de résistance qu'il présente aux diverses infections. L'on peut cependant faire à cette théorie de la scrofule, fondée sur la clinique, et digne d'intérêt par les conséquences pratiques qui en découlent, le reproche grave, mais seulement théorique, de reculer simplement la difficulté d'interprétation. Nous ignorons, en effet, complètement quelle est la cause qui amène l'hypertrophie du tissu lymphatique du cavum, et si la scrofule est consécutive à l'infection adénoïdienne, la présence des végétations adénoïdiennes n'en reste pas moins inexpliquée.

En somme, la scrofule, dont le domaine semble se restreindre de plus en plus, pourrait être considérée comme une prédisposition, presque toujours héréditaire, aux inflammations banales.

Nous renvoyons à l'art. Adénite pour tout ce qui concerne la symptomatologie et le traitement local des adénites. — Le traitement général doit occuper une large part. Il est en fait le même, qu'il s'agisse du lymphatisme développé ou de la scrofule. Il convient, avant tout, lorsque cela est possible, de modifier les conditions hygiéniques. L'habitation dans les maisons humides, le manque d'air, la nourriture insuffisante favorisent au plus haut degré le développement de la scrofule. Il y a donc lieu d'envoyer les prédisposés par leur hérédité à la campagne ou, mieux encore, au bord de le mer, et de leur faire donner une alimentation phosphatée et azotée. Les nombreux sanatoria qui s'échelonnent actuellement sur nos côtes permettent de réaliser ce desideratum, même pour les enfants pauvres. Il faut espérer les voir se multiplier encore. Les bains de mer chauds et froids, la vie au grand air peuvent transformer, en *quelques années*, les petits scrofuleux. La médication proprement dite ne joue qu'un rôle plus effacé. Cependant, l'huile de foie de morue, en première ligne, les préparations arsenicales, le phosphate de chaux, l'iodure de fer sont des adjuvants très utiles. La coexistence habituelle des végétations adénoïdes et de la scrofule étant bien établie, il y a lieu d'examiner systématiquement le nez et l'arrière-gorge des enfants scrofuleux, et de leur appliquer le traitement approprié (V. Adénoïdes). Dr M. Potel.

SCROFULIDE (Pathol.) (V. Scrofule).

SCROPE (Georges-Poulet Thomson), géologue anglais (V. Thomson).

SCROTUM. Sorte de poche brunâtre, rugueuse, couverte de poils, se continuant avec la peau des régions ambiantes et servant d'enveloppe cutanée commune aux deux testicules (enveloppes des testicules, bourses). Le scrotum est partagé en deux parties latérales par une ligne saillante, le *raphé*, qui s'étend de l'anus à la racine de la verge. Sa structure est la même que celle de la peau, avec cette différence que cette partie de la peau est mince et délicate. Elle laisse voir par transparence les vaisseaux qui rampent au-dessous d'elle. On désigne parfois le scrotum comme synonyme des enveloppes des testicules connues vulgairement sous le nom de *bourses*. En procédant de dehors en dedans, ces enveloppes sont le scrotum, le dartos, la tunique celluleuse, la tunique érythroïde ou musculaire ou crémaster, la tunique fibreuse commune et la tunique vaginale (V. Bourse et Testicule). Le crémaster, formé de fibres striées pâles et constitué par un faisceau interne et un faisceau externe et de plus par des anses musculaires, a la forme d'un sac allongé, sorte de suspensoir naturel des testicules. Ch. Debierre.

SCRUPT. Com. du dép. de la Marne, arr. de Vitry-le-François, cant. de Thiéblemont-Farémont ; 213 hab.

SCYE. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Vesoul, cant. de Port-sur-Saône ; 124 hab. Eglise des XIIe-XVe siècles, avec une fresque curieuse.

SCRUPARIA (Paléont.) (V. Bryozoaires).

SCRUPULE (Math.). Ce mot, dans le vieux langage mathématique, a été très employé dans différentes acceptions, bien qu'il soit aujourd'hui tout à fait hors d'usage. Le scrupule chaldaïque était le 1/1080 d'une heure. Les scrupules de défaillance, de demi-durée, d'émersion, d'incidence servaient à désigner divers éléments importants dans la théorie des éclipses de lune. Le mot de scrupules proportionnels était également usité en astronomie, à l'époque de l'hypothèse des épicycles, à propos du mouvement de la lune.

SCRUTIN. Le scrutin est la manière de recueillir les votes des citoyens dans les élections. Le *scrutin de liste* s'entend de la façon dont on additionne tous les suffrages émis dans une même circonscription électorale jusqu'à concurrence du nombre total des représentants à choisir ; le *scrutin uninominal* ou *individuel* s'entend du système qui consiste à compter les suffrages séparément. Par exemple, on a employé en France le scrutin individuel lors de l'élection des députés aux Etats généraux de 1789, à la Législative, à la Convention ; le scrutin de liste lors de l'élection des députés au conseil des Cinq-Cents et au Conseil des anciens. Le scrutin de liste fonctionna encore de 1817 à 1820, de 1848 à 1852, de 1871 à 1875 et de 1885 à 1889. Dans les assemblées, les votations donnent lieu à des scrutins suivant des formes que nous avons exposées ailleurs (V. Election, t. XV, p. 740 et Parlementarisme, t. XXV, p. 131). En Allemagne, le scrutin uninominal prévaut ; en Belgique, le scrutin de liste avec représentation proportionnelle ; aux Etats-Unis le scrutin uninominal pour les députés, de liste pour les délégués présidentiels, etc.

SCUDÉRY (Georges de), écrivain français, né au Havre le 22 août 1601, mort à Paris le 14 mai 1667. Issu d'une famille fort ancienne originaire d'Apt, il était fils d'un lieutenant du Havre, dont l'amiral de Villars, qui fut son parrain, était gouverneur. Resté orphelin en 1613, il fut élevé par un oncle riche, suivit d'abord, comme son père, la carrière des armes, où, si on l'en croit, il fut remarqué, fit en 1628-29 la campagne d'Italie, après quoi, en 1630, il quitta le service pour se fixer à Paris et se consacrer aux lettres. On peut dire qu'il y entra d'assaut, car, dès l'année suivante, il aborda le théâtre par *Lygdamon et Lydias*, tragi-comédie (Paris, 1631, 2 vol, in-12), dont la préface est un chef-d'œuvre de rodomontade et de fatuité. Il portait sur la scène le ton soldatesque qu'il avait contracté dans les camps et un air avantageux, qui gâtait ses meilleures qualités. La même année, il donna un recueil de ses *Œuvres* (Paris, 1631, in-12) et des *Poésies* (Paris, 1631, 2 vol. in-12). Au théâtre, il fit représenter

EFERUS - Recherche & Classification numérique

successivement *Annibal*, tragédie (1634) ; *le Trompeur puni ou l'Histoire septentrionale*, comédie (1633), tirée de l'*Astrée* ; *l'Amour caché par l'amour*, tragi-comédie précédée de la *Comédie des Comédiens* (nov. 1634) ; *le Prince déguisé*, tragi-comédie (1635) ; *Orante*, tragi-comédie (1635) ; *le Vassal généreux*, tragi-comédie (1632) ; *le Fils supposé*, comédie (1635) ; *la Mort de César*, tragédie (1636) ; *Didon*, tragédie (1636) ; *l'Amant libéral*, comédie (1636), d'après Cervantes ; *l'Amour tyrannique*, tragi-comédie (1638) ; *Eudoxe*, tragi-comédie (1639) ; *Andromire*, tragi-comédie (1641) ; *Arminius* ou *les Frères ennemis*, tragédie (1642) ; *l'Illustre Bassa ou Ibrahim*, tragédie (1642) ; *Axiane*, tragi-comédie (1643), tirée de *l'Illustre Bassa*, roman. On lui attribue encore : *la Mort de Mithridate* (1640) et *Lucidan ou le Héraut d'armes* (1639). Blessé dans son intérêt et dans sa vanité par le grand succès du *Cid* (déc. 1636), il attaqua cette pièce de Corneille — qui cependant avait écrit pour *Lygdamon* des vers louangeurs — dans sa conduite et dans son style, lui reprochant, dans ses *Observations sur le Cid* (Paris, 1637, in-8), « de parler français en allemand », puis, dans la *Lettre de Scudéry à l'illustre Académie*, sollicita de cette compagnie qui venait d'être fondée de rendre un jugement dans ce qui était devenu la *Grande Querelle sur le Cid*. Ce jugement, qui fut rendu à la fin de 1637, donnait en partie raison à Corneille. Presque au même moment, Scudéry faisait jouer son *Amour tyrannique* que Richelieu patrona en haine du *Cid*, et que son auteur estimait très supérieur à Corneille. Mais il eut la faveur du cardinal, qui, en 1643, le nomma gouverneur du fort de Notre-Dame de La Garde, ce qui le conduisit à passer trois ans à Marseille (1644-47). Il se piquait aussi d'être ce qu'on appelait un *curieux*, et publia même *le Cabinet de M. Scudéry* (Paris, 1646, in-4), puis *les Discours politiques des rois* (1648, in-4). Reçu à l'Académie française en 1650 à la place de Vaugelas, partisan de Condé pendant la Fronde, il fut en 1654 exilé en Normandie, mais y épousa une riche héritière, Mlle de Martin-Vast, parente du duc de Saint-Aignan, qui fit sa fortune. Cette année même, il donna son poème épique *Alaric ou Rome vaincue* (Paris, 1654, in-fol. et 1656, in-12). Rentré à Paris en 1660, et présenté à Louis XIV, il cessa dès lors à peu près d'écrire. On a encore de lui des *Poésies diverses* (1649, in-4). Quant aux romans, qui portent son nom, ils sont de sa sœur, si ce n'est peut-être pour ce qui est de l'invention du sujet et de leurs nombreux incidents. Eug. Asse.

Bibl. : Tallemant des Réaux, *Historiettes*. — Loret, *Muse historique*, passim. — Nicéron, *Mémoires*, t. V. — Sainte-Beuve, *Lundis*, IV. — V. Cousin, *la Société franç. au XVIIe siècle*, II, 113. — Victor Fournel, *la Littérature indépendante* ; Paris, 1862, in-18. — Th. Gautier, *les Grotesques*. — Les frères Parfait, *Hist. du Théâtre-Français*.

SCUDÉRY (Madeleine de), écrivain français, née au Havre le 15 nov. 1607, morte à Paris le 2 juin 1701, sœur du précédent. Restée orpheline à six ans, elle reçut chez son oncle une excellente éducation, apprit en perfection les lettres, le dessin, la danse, non sans lire aussi beaucoup de romans. S'il n'est pas certain qu'elle ait en 1620 accompagné son frère dans un voyage à Apt, berceau de la famille, elle vint du moins en 1630 le rejoindre à Paris, et mena avec lui une vie commune jusqu'en 1655, l'aidant non seulement dans la tenue de leur modeste demeure, mais bientôt de sa plume dans la composition de ses romans (*l'Illustre Bassa*). Elle était déjà très appréciée à l'hôtel de Rambouillet, lorsque, après un court séjour à Rouen en 1644, elle accompagna son frère à Marseille (nov.). Rentrée à Paris en 1647, elle faillit être donnée pour gouvernante aux nièces de Mazarin. Les hôtels de Nevers et de Créqui remplacèrent alors pour elle celui de Rambouillet dont la société s'était dispersée. Passionnée de conversations, ne manquant aucune de ces réunions, elle trouvait encore le temps de composer les dix énormes volumes d'*Artamène ou le Grand Cyrus* (Paris, in-8), qui, avec un énorme succès, parurent de 1649 à 1653, sous le nom de son frère, et où le prince de Condé et la société du temps étaient peints sous des noms supposés. Restée fidèle à Condé pendant la Fronde, c'est presque à cette époque que, dans son modeste logis, d'abord Vieille-Rue-du-Temple, puis rue de Beauce (1675), elle institua, de 2 h. à 5 h. ces Samedis devenus si célèbres. A cette date aussi remonte l'étroite amitié qui se forma entre elle et Pellisson, qu'elle avait d'abord rencontré chez Conrart, et dont Georges de Scudéry se montra assez jaloux. Cette amitié ne cessa que par la mort de Pellisson (1693). Le mariage de son frère (1654) ne changea rien à ses habitudes de réception et d'activité littéraire. Celle-ci semble même s'être accrue. C'est ainsi qu'elle publia, de 1654 à 1661, *Clélie* (Paris, 10 vol. in-8), où, sous des noms romains, sont peints bien des contemporains (ainsi : Pellisson, *Herminius* ; Mme Scarron et son mari, *Lyrione et Scaurus* ; Mmes de Maure et de Sablé, etc.) ; *Almahide ou l'Esclave reine* (Paris, 1661-63, 8 vol. in-8), que Chapelain cependant considérait comme l'œuvre du frère, dont ce roman porte le nom ; *Mathilde d'Aquilar* (Paris, 1667, in-8) ; *Célanire ou la Promenade de Versailles* (Paris, 1669, in-8). — Mlle de Scudéry était poète autant que romancière, ce sont d'elle les beaux vers si connus sur la captivité de Condé. En 1671, l'Académie française lui décerna le prix d'éloquence pour son *Discours sur la Gloire*. Ses dernières œuvres sont surtout des œuvres morales : *Conversations sur divers sujets* (Amsterdam, 1680, 2 vol. in-12), auxquelles s'ajoutèrent : *Conversations nouvelles* (Paris, 1684, 2 vol. in-12) ; *Conversations morales* (Paris, 1686, 2 vol. in-12) ; *Nouvelles Conversations morales* (Paris, 1688, 2 vol. in-12) ; *Entretiens de morale* (1692, 2 vol. in-12). « Ces 10 volumes sont comme une suite, a dit Cousin, de sermons laïques, une véritable école de morale, tirée de l'expérience de la meilleure compagnie ». — Le jour de sa mort, atteinte d'un gros rhume, elle se fit encore lever et habiller. Etant debout, elle se sentit défaillir et dit : il faut mourir ; et elle expira en embrassant le crucifix qu'on lui avait donné. Elle fut inhumée à Saint-Nicolas des Champs, sa paroisse. — Ses lettres ont été publiées par Rathery et Boutron, dans *Mlle de Scudéry, sa vie et sa correspondance* (Paris, 1873, in-8). Le portrait au pastel qu'en avait fait Nanteuil est perdu. On a celui gravé par Will, d'après Mlle Chéron. Eug. Asse.

Bibl. : Conrart, *Mémoires*. — Tallemant des Réaux, *Historiettes*, V, 274. — Vertron, *Nouvelle Pandore*, I, 419. — Mlle de Scudéry, *le Grand Cyrus*, t. X, p. 554-852. — Nicéron, *Mémoires littér.*, XV, 135. — Pellisson, *Œuvres diverses*. I, 21, 118. — Isarn ; *le Louis d'or* ; Paris, 1661, in-12. — *Menagiana* ; Paris, 1715. II, 3 31. — Mlle Lhéritier, *l'Apothéose de Mlle de Scudéry*, 1702 ; et *Œuvres mêlées*, 1695, in-12. — Montmerqué, *Biographie universelle*. — L'abbé de Pure, *la Précieuse*, 1re partie, p. 382. — V. Cousin, *la Société française au XVIIe siècle*, t. II. — Bosquillon, *Eloge*, dans *le Journal des Savants*, juil. 1701. — Sainte-Beuve, *Caus. du Lundi*, t. IV. — V. Fournel, *Littér. indépendante* ; Paris, 1862, in-12.

SCULPTURE. Le nom de *sculpteur*, comme celui d'*architecte*, est un mot savant dont l'usage ne s'introduit dans la langue française qu'à l'époque de la Renaissance.

Les anciens ne faisaient pas de différence entre le praticien et l'artiste, entre le marbrier et le sculpteur. L'un et l'autre étaient rangés au nombre des ouvriers, τέκτονες. L'apprenti et le maître sont également désignés comme travailleurs de marbre ou de pierre : λιθουργοί, λιθογλύπται, *lapidarii*, *marmorarii*. Le nom de « faiseurs de statues », ἀνδριαντόποιος, qui est donné par Aristote à Polyclète, était peut-être réservé aux bronziers. La dénomination la plus usitée est prise de l'outil ordinaire de la profession : le sculpteur, γλύπτης, *scalptor*, est celui qui « creuse » le marbre ou la pierre (γλύφειν, *scalpere* ou *sculpere*) avec le ciseau (γλύφανον, *scalprum*). Le nom grec n'a été conservé dans les langues modernes que pour désigner l'art de creuser ou de tailler des figurines dans les pierres dures, la *glyptique*

EFERUS - Recherche & Classification numérique

Pendant le moyen âge, le sculpteur est toujours nommé, du moins en France, d'après son œuvre, et non d'après son outil. Il est *tailleur d'images*, *imagier*, *imaginier*, *imagineur*. L'« image » pouvait être peinture ou sculpture : aussi désignait-on d'ordinaire, comme le fait le *Livre des métiers* d'Etienne Boileau, l'imagier peintre et l'imagier tailleur. D'ailleurs les deux catégories d'imagiers pouvaient de même « ouvrer de toutes manières de fust [bois], de pierre, de os, de cor, de yvoire ». Les règlements de la corporation spécifiaient que l'ouvrier devait toujours sculpter sa statuette dans un seul bloc, et ne pouvait y joindre un morceau après coup, « fors mise la couronne », « et hors mis le crucifiz qui est de trois pièces, c'est à savoir : le cors d'une pièce et les bras entez ».

Le vieux nom du sculpteur de statuettes se maintint jusqu'à la fin du XVIe siècle, à côté du nom emprunté à l'antiquité romaine. En 1467 allaient à Paris sous la même bannière : « peintres, ymagers, chasubliers, voirriers et brodeurs », tous attachés au service de « sainte Eglise ». En 1582, un rôle du conseil d'Etat cite parmi les « métiers médiocres », le « peintre-tailleur d'images, sculpteur », à côté du « potier d'étaing ». Amyot, dans la vie d'Alexandre le Grand, parle encore de « l'ymager Lisippus ». En 1608, Franqueville et d'autres artistes logés au Louvre par Henri IV sont uniquement désignés sous le nom de « sculpteur ». Le nom latin qui restera désormais le seul usité, même pour désigner des artisans comme les ornemanistes, paraît pour la première fois en France dans un compte de Charles VIII (1498), où est cité le Florentin « Juste de Just, sculpteur en marbre du roy » (V. CORPORATION).

Technique du sculpteur. — Avant d'exposer les renseignements qui nous sont parvenus sur les procédés techniques employés par les sculpteurs de l'antiquité et du moyen âge, il ne sera pas inutile d'indiquer les phases successives par lesquelles passe aujourd'hui l'exécution d'une statue. L'artiste commence par réaliser un modèle de dimensions très réduites de la statue qu'il projette : il établit sur une des selles de bois dont il dispose une armature de gros fil de fer qui indique les lignes essentielles du modèle. Puis, sur ce squelette, il applique des pains de terre humide ; le travail commencé à pleine main est terminé avec de légers ébauchoirs de bois. Le modèle achevé a la pâte onctueuse et la finesse d'épiderme d'une cire ; en dépit de son armature, il est fragile. Le sculpteur doit avoir grand soin d'arroser sa terre de temps à autre et, dès qu'il abandonne le travail, d'envelopper le modèle de linges mouillés, sous peine de voir l'argile se fendre et se crevasser. Aussi s'empresse-t-on de faire mouler la statuette de terre ; celle-ci est détruite par cette opération, à moins que l'on ne prenne soin d'exécuter un moule *à bon creux*, en un grand nombre de morceaux. Le moule obtenu, on en tire une épreuve qui constitue un nouveau modèle en plâtre, et, à son tour, le moule est d'ordinaire brisé.

Le modèle en plâtre est posé sur une selle, dont le plateau porte sur sa tranche deux points marqués par des clous. Au-dessus de la statuette, on dispose horizontalement un cadre de bois dont la largeur est supérieure à celle de la statuette et dont trois côtés portent des divisions en centimètres. Une ficelle, munie d'un plomb, est attachée sur ce cadre en un point fixe de manière à pouvoir être promenée sur les divisions. Les deux points du plateau et le fil à plomb serviront à la détermination des mesures, d'après lesquelles on exécutera la statue à l'échelle définitive. La statue doit commencer par être, comme l'a été le modèle réduit, une armature immuable recouverte de terre plastique. On prépare pour recevoir cette masse pesante une selle de dimensions voulues, sur laquelle on marque deux points correspondants aux premiers, et au-dessus de laquelle on dispose, à une hauteur supérieure à celle de la statue qu'on veut exécuter, un cadre analogue à celui qui vient d'être indiqué. Les dimensions de la selle et du cadre, et la distance des deux points entre eux sont calculés d'après l'échelle respective du modèle et de la statue. Ces préparatifs accomplis, on prend les mesures sur le modèle, et on les reporte tout d'abord dans l'espace vide compris entre la selle et le cadre de la grande statue, pour construire l'armature. Il faut déterminer, en effet, la place que doivent occuper, dans le prisme rectangulaire formé par le cadre et par les perpendiculaires que l'on peut tirer vers le sol au moyen du fil à plomb, les points qui doivent marquer l'intersection des lignes essentielles. Pour cela, on prend, au moyen d'un compas à branches droites ou courbes, les distances du point en question, noté sur le modèle en plâtre, aux deux points marqués sur la selle, et l'on mesure avec une réglette la distance de ce point au fil à plomb, amené sur le cadre à la division voulue. On multiplie ensuite les longueurs connues par le coefficient qui exprime les proportions respectives du modèle et de la statue. Après avoir amené le fil à plomb du grand cadre à une division correspondante à celle du petit cadre, on porte, entre la selle et le cadre, les longueurs déjà multipliées et qui prennent comme points de départ les deux points de la base et un point pris sur le fil à plomb. L'intersection des trois lignes se fait rigoureusement à un point correspondant à celui qui a été déterminé sur le modèle. On arrive ainsi peu à peu à fixer assez de points de repère pour construire dans l'espace, par tâtonnements successifs, une armature qui reproduit en grand celle du premier modèle en terre. Autour de barres de fer pliées et tordues, on dispose tout un treillis de fils de fer et de lattes qui formeront le réseau de nerfs et de tendons d'un squelette sommaire, et qui retiendront l'argile qui doit en être la chair. Après quoi, comme l'artiste a fait pour sa première esquisse, il charge l'armature de terre humide ; lorsqu'il arrive à la surface du corps et qu'il a manié l'ébauchoir, il doit reprendre de nombreuses mesures, toujours en partant des points de la base et du fil à plomb du cadre. Enfin il obtient une statue d'argile, reproduction agrandie du premier modèle, et qui, à son tour, est moulée en plâtre et le plus souvent détruite. Le creux obtenu et le moulage exécuté, on a une statue en plâtre, à grandeur d'exécution.

Rien ne manque à l'achèvement de l'œuvre, sinon la noblesse et la durée de la matière. Ce travail du sculpteur, qui a déjà mis en pièces deux statues d'argile et deux moules pour donner la vie à sa création, ne pourra résister au temps que s'il transforme le plâtre friable et cassant en pierre ou en métal.

La fonte en bronze d'une statue est une opération délicate, mais toute mécanique, dont on trouvera les détails à l'article BRONZE (t. VIII, p. 144). Le sculpteur n'intervient, et pour un travail minime, que dans la fonte à la cire perdue. Les mouleurs lui livrent une statue de matière réfractaire (sable, chaux pilée, etc.), maintenue intérieurement par une armature, et complètement enduite d'une couche de cire, épaisse de quelques millimètres, dont la surface, modelée par le moule, est exactement celle de la statue en plâtre. Pour effacer les coutures du moule et pour reprendre quelques nuances, l'artiste retouche d'ordinaire cette cire, comme il achèverait la terre. Puis le noyau réfractaire et la cire modelée disparaissent sous une « chape » de matière analogue à celle du noyau, déposée sur la statue par couches légères et avec de minutieuses précautions. La cire, emprisonnée entre les deux blocs insensibles au feu, est fondue à l'étuve et s'écoule par les évents ménagés à cet effet. Enfin le bronze en fusion est coulé dans l'espace qui reste vide et, une fois refroidi, il conserve, en métal dur, les finesses les plus imprévues que la main de l'artiste a pu indiquer en se jouant sur la matière ductile.

Pour l'exécution d'un marbre, il est d'usage aujourd'hui que l'auteur de la statue se borne à quelques caresses de ciseau sur la surface d'une œuvre à peu près achevée.

EFERUS - Recherche & Classification numérique

Mais le travail du manœuvre ou de l'élève qui dégrossissent le marbre et le « mettent au point » est un pur travail de sculpteur, dont il faut donner l'idée. Nous laisserons de côté l' « épannelage », qui se fait d'ordinaire auprès de la carrière et qui consiste, après avoir déterminé la place qu'occuperaient sur le bloc les points les plus saillants de la statue, à abattre le marbre d'un point à l'autre par larges éclats, de manière à transformer la masse amorphe en un polyèdre compliqué, où la forme à venir est emprisonnée comme entre les facettes d'un énorme cristal. La *mise au point* correspond en peinture à la mise du carreau des cartons. Mais, comme la sculpture réalise des solides à trois dimensions, au lieu de s'exercer sur des surfaces planes, la mise au point d'une statue est, au lieu d'une opération géométrique élémentaire, un véritable exercice de triangulation pratique. Elle se fait, sans l'aide du cadre au fil à plomb et sans aucun calcul, avec deux instruments que les praticiens appellent « machines ». L'un est un T renversé et muni de trois points mobiles; l'autre, qui peut se fixer sur la tige du premier, est une sorte de règle terminée à l'une de ses extrémités par une branche articulée qui porte une longue pointe mobile, que l'on peut caler par la pression. Trois points formant triangle sont marqués sur le plâtre au moyen de trois clous saillants; l'un, d'ordinaire, est pris au sommet de la tête de la statue. On pose la pointe supérieure du T sur le point le plus élevé, et l'on règle les deux autres pointes pour qu'elles coïncident avec les têtes des deux clous inférieurs; on transporte le T sur le marbre et l'on y marque à la surface trois autres points; puis, ajustant la réglette sur le T, on la reporte sur le plâtre, et on manie la pointe mobile jusqu'à ce qu'elle vienne toucher une des saillies de la statue : là on marque un point au crayon, et l'on fixe la pointe avec la vis. La « machine » toute montée est alors transportée sur les trois points du bloc de marbre. On constate que la pointe mobile se trouve trop longue, et on enlève du marbre, avec la gradine ou le ciseau poussés au maillet, jusqu'à ce que la pointe soit près de reposer à la surface du bloc, la machine tout entière étant placée sur les trois points. Alors, avec une pointe manœuvrée à la main, on creuse un petit trou juste assez profond pour que la pointe s'y loge exactement. Le point pris sur le plâtre se trouve alors reporté sur le marbre avec une rigoureuse précision. On fait de même pour un grand nombre d'autres points, et l'on arrive à obtenir une statue rugueuse encore et toute piquetée de petits trous sur laquelle restent en saillie trois protubérances qui ont la hauteur des trois clous fichés dans le plâtre. Des soutiens ont été réservés dans la masse pour maintenir les membres ou les pans des draperies nettement détachés du bloc, et qu'on ne doit, sous peine de rupture, achever d'isoler qu'avec de grandes précautions. Le travail tout mécanique du *metteur au point* est achevé.

Celui du *praticien* consiste à abattre les saillies inutiles et à égaliser prudemment le marbre réservé entre les points; c'est un ouvrage qui demande une véritable science du modelé. S'il était fait avec toute la souplesse désirable, le sculpteur n'aurait plus qu'à prendre livraison de son marbre. D'ordinaire l'artiste se réserve le soin de rendre à une œuvre encore un peu fruste la mollesse de la chair et la finesse de l' « épiderme ».

Pour le bas-relief, l'exécution du modèle, du bronze ou du marbre, est soumise aux règles pratiques qui viennent d'être résumées. La seule différence est que les armatures et l'argile du modèle ont pour soutien une planche ou une série de planches, qui forment le fond du tableau; si l'on veut marquer sur ce fond des différences de plans, on empâte avec de la terre.

Histoire de la technique.—Les procédés qui viennent d'être décrits sont, dans leur ensemble, ceux qui ont été pratiqués par les anciens et par les maîtres de la Renaissance. Les sculpteurs sont représentés d'ordinaire, soit sur les bas-reliefs, soit sur les pierres gravées de l'antiquité, avec un maillet et un ciseau pareils aux outils qui sont encore en usage. Le trépan, qui est employé pour percer des trous profonds et piquer des points noirs, dont une série donnera une ligne d'ombre dure, a laissé sa marque sur les sculptures d'Égine et d'Olympie; d'après Pausanias, un sculpteur du ve siècle, Callimaque, aurait généralisé l'usage de cet instrument. Les marbriers de sarcophages romains finiront dans les deux derniers siècles de l'Empire par sculpter avec le trépan plus qu'avec le ciseau. Les sculpteurs pisans et lombards du XIIe et du XIIIe siècle reprendront cet artifice expéditif et brutal. On sait l'usage qu'en ont fait, soit à l'exemple de leurs devanciers, soit à l'imitation des œuvres romaines, Niccolo Pisano et son fils Giovanni. Pour le bronze, le procédé usité jusqu'au XVIIe siècle a été à peu près uniquement la fonte à la cire perdue (V. Fonte, t. XVII, p. 752). On remarquera seulement, en examinant, par exemple, une pièce aussi parfaite que l'*Aurige* debout sur son char, consacré à Delphes par un roi grec de Sicile, que les anciens ne mettaient pas de point d'honneur à fondre leur statue d'un seul jet; ils coulaient à part les pièces qui pouvaient s'ajuster sans raccord visible, tels que la tête et les bras d'une statue vêtue. Dans quelques statues excellentes, certains détails, comme des boucles de cheveux, sont ajoutés après coup et soudés.

Pour les modèles en terre et leurs moulages en plâtre, il est possible que la série d'opérations que l'on suit maintenant ait été autrefois simplifiée. On connaît la tradition d'après laquelle Michel-Ange se serait plu parfois à attaquer directement le marbre et à en dégager la forme qu'il avait conçue sans l'avoir d'avance ébauchée dans l'argile. Les mêmes audaces ont été prêtées à Puget. Pour le maître marseillais, il est possible qu'on ait pris trop au sérieux la lettre à Louvois et ses rodomontades fameuses : « Le marbre tremble devant moi, pour grosse que soit la pièce... » De même, au sujet de Michel-Ange, les tentatives téméraires, dont on parle d'après des passages fort vagues de Condivi et de Vasari, ont pu être des fantaisies passagères, dont le puissant créateur aura eu sans doute à se repentir.

A Rome, Pline semble citer comme une exception la pratique de Pasitélès, sculpteur grec établi en Italie, qui, au témoignage de Varron, proclamait que l'art du modeleur était la source vive de l'art du sculpteur, et qui ne manqua jamais de faire un modèle d'argile avant de le reproduire en marbre : *laudat (Varro) et Pasitelen, qui plasticen matrem cœlaturæ et statuariæ scalpturæque dixit, et, cum esset in his omnibus summus, nihil unquam fecit antequam finxit.* Il paraîtra résulter de ce texte que le procédé de Pasitélès semblait extraordinaire en son temps, exactement comme plus tard le procédé inverse de Michel-Ange. Mais, si l'on se reporte au livre de Pline, qui est en grande partie consacré à l'énumération des célèbres ouvrages de terre cuite (*sanctiora auro, certe innocentiora*), on pourra admettre que l'originalité de Pasitélès ait consisté uniquement à ne pas détruire les modèles dont il se servait, mais à les conserver comme des marbres, après les avoir passés au four.

Quelle que soit la valeur exacte de ce texte isolé, il est certain qu'il existait dans les collections antiques de grands modèles de terre cuite, des προπλάσματα. D'autre part, des indices très nets, qui se sont conservés dans les parties les moins achevées de quelques statues célèbres, prouvent que les Grecs pratiquaient la mise au point. Il est probable seulement qu'ils négligeaient d'exécuter les moulages que l'on fait subir aujourd'hui au grand et au petit modèle d'une statue. Si, d'ailleurs, les Grecs prenaient moins de soin pour la préparation du modèle que ne font aujourd'hui les sculpteurs, c'est que les sculpteurs de marbre, comme les bronziers, n'attachaient point un prix particulier aux œuvres coulées d'un seul jet ou prises dans un seul bloc. La Vénus de Milo, par exemple, est

EFERUS - Recherche & Classification numérique

en trois morceaux. Du moment où l'on ne craignait pas de composer une œuvre de plusieurs pièces ajustées ensemble, il était inutile de prendre les mesures rigoureuses et les précautions minutieuses qui sont d'usage aujourd'hui.

Pour les bas-reliefs antiques, on a remarqué que les saillies extrêmes des figures se trouvaient à peu près dans le même plan, tandis que le champ sur lequel se détachent les groupes était creusé à des profondeurs irrégulières. C'est le contraire de ce qu'on remarque sur les bas-reliefs modernes, préparés et mis au point comme des œuvres de ronde bosse, et où le champ est d'ordinaire plan, comme la planche qui a servi d'appui au modèle en terre, tandis que les saillies sont fort irrégulières. On peut conclure de cette observation que les bas-reliefs antiques étaient exécutés, non pas d'après un modèle en matières plastiques, mais d'après un dessin. Le contour des figures était dessiné ou incisé sur le marbre, et l'artiste creusait ensuite le bloc jusqu'à ce qu'il eût donné à la figure un relief suffisant.

On admet que les imagiers du moyen âge n'ont pas connu le procédé de la mise au point. Il y a peu d'années, de Lasteyrie, étudiant une tête d'apôtre qui provenait des chantiers de la Sainte-Chapelle et qui est une imitation due à quelque praticien de Lassus, s'appuyait, pour soutenir que le travail ne remontait pas au XIIIe siècle, sur la présence de quelques *points* que le ciseau n'avait pas entièrement effacés.

La technique de la statuaire antique diffère des procédés modernes beaucoup moins par les travaux qui préparaient l'exécution de la statue que par ceux qui en suivaient l'achèvement. L'artiste ne se contentait point de l'accent que le ciseau laisse au modelé Il polissait toujours le marbre avec soin, au moyen de poudre de pierre ponce, qui venait de Naxos. On arriva, vers la fin de l'Empire romain, à obtenir des marbres, comme le buste de l'empereur Commode (palais des Conservateurs, à Rome), qui ont l'éclat vitreux de la porcelaine. Les nus des sculptures étaient passés à l'encaustique: l'opération se répétait périodiquement. On sait enfin, par les monuments retrouvés en Grèce et notamment sur l'Acropole d'Athènes, que les statues grecques étaient peintes en grande partie, soit à la détrempe, soit à la cire. Personne aujourd'hui ne songe à s'étonner de trouver dans les inscriptions le nom d'un métier comme celui de peintre-encaustiqueur et doreur de statues, ἀγαλμάτων ἐγκαυσταὶ καὶ χρυσωταὶ καὶ βαφεῖς; ou d'apprendre que Praxitèle estimait, entre toutes ses œuvres, celles qui avaient été rehaussées de couleurs par le peintre Nicias.

Les Grecs donnèrent l'exemple d'unir dans une même œuvre plastique des matières diverses. Les vieilles statues de bois, les « acrolithes » conservés dans les sanctuaires vénérés, avaient parfois une tête et des mains de marbre. Sur les métopes d'un temple de Sélinonte, qui a été décoré presque en même temps que les frontons d'Olympie, les draperies et même les corps sont en calcaire, tandis que les têtes, les mains et les pieds sont en marbre. C'est par ces traditions archaïques et par l'habitude de la polychromie qu'on peut expliquer l'usage exceptionnel de l'ivoire et de l'or dans la statuaire colossale. La sculpture *chryséléphantine*, qui participe de la *toreutique* (V. ce mot) autant que de la statuaire, n'est plus connue que par des descriptions ou par des répliques décolorées. La restitution de l'Athéna de Phidias, exécutée par le sculpteur Simart pour le duc de Luynes, et conservée au château de Dampierre, peut donner quelque idée de l'effet produit par la richesse des matières employées; mais elle ne reproduit pas plus le style de l'œuvre perdue que ses dimensions. L'or employé pour la grande « Parthénos » représentait environ 45 talents, c.-à-d. une valeur métallique de près de 2 millions et demi, et un poids de plus de 1.000 kilogr.; on peut à peine imaginer le nombre des défenses d'éléphant qui durent être débitées pour fournir l'ivoire. Cette statue colossale était une véritable mosaïque de petites pièces d'ivoire et de plaquettes d'or repoussé qui étaient ajustées sur une armature puissante. « Au dehors, dit Lucien en parlant de ces monuments de ciselure, c'est Zeus, tout brillant d'or et d'ivoire... Mais regarde en dedans : des leviers, des coins, des barres de fer, des clous qui traversent la machine de part en part, des chevilles, de la poix, de la poussière... » Pour permettre de nettoyer l'ivoire, dont les joints devaient s'encrasser, et de peser l'or, qui était compris dans l'inventaire du trésor de la déesse, les pièces étaient démontables. Chaque année, le colosse de Zeus ou d'Athéna était mis en morceaux par les gardiens du temple, puis soigneusement remonté. On conçoit que la fragilité de combinaisons aussi compliquées devait condamner à des restaurations perpétuelles les œuvres qui émerveillèrent les contemporains de Périclès. Pourtant le Zeus d'Olympie existait encore au temps de Caligula, qui tenta vainement de le faire transporter à Rome, et, si l'on en croit une tradition confuse, l'Athéna de Parthénon aurait fait partie des innombrables statues antiques qui furent transportées à Byzance par Constantin et ses successeurs.

La statuaire chryséléphantine fut abandonnée après le gouvernement de Périclès. Sous l'Empire romain, le goût des matières rares et coûteuses remit en vogue des statues dont les nus étaient en marbre blanc et les draperies en marbres africains des nuances les plus riches. On exécuta également des statues drapées de bronze doré, des figures de nègres en marbre noir et bien d'autres fantaisies souvent bizarres. Vers l'époque d'Hadrien, l'imitation des œuvres égyptiennes amena les sculpteurs gréco-italiens à s'exercer sur des matières très dures, comme les porphyres, sur lesquels les ciseaux les mieux trempés ne mordaient pas, et qu'il fallait user et polir à l'émeri.

Pendant le moyen âge, les matières employées par les sculpteurs occidentaux ont été le plus souvent la pierre, le bois et l'ivoire. Le marbre, pris aux monuments antiques ou tiré des carrières de Carrare, n'était d'un usage courant qu'en Italie. Au commencement du XIVe siècle, on commença à employer en Flandre et en France, pour les tombes monumentales, les marbres blanc et noir de la Meuse. La sculpture du moyen âge, comme la sculpture antique, fut polychrome. Des traces de peinture sont encore visibles dans les coins abrités des portails de cathédrale, et les collections possèdent un grand nombre de statuettes en bois ou en pierre, et de retables en bois ou en albâtre, qui sont entièrement enluminés et dorés. A l'exemple des statues antiques, qui avaient perdu toute trace de leur coloration primitive, les sculpteurs italiens de la Renaissance taillèrent, dans le marbre, des statues, dont ils relevèrent à peine la blancheur de quelques dorures discrètes : les terres cuites vernissées des della Robbia rappelèrent seules, au XVe siècle, la statuaire coloriée du moyen âge. Depuis lors, les artistes se contentèrent de marbre blanc et de bronze nu ou doré. Quelquefois on imita, pour la décoration des demeures princières, les statues de marbres divers et naturellement colorés, dont l'antiquité romaine avait laissé des exemples. Les découvertes archéologiques qui, de nos jours, ont remis en pleine lumière la polychromie antique ont suscité des tentatives artistiques intéressantes. En drapant d'un jaspe magnifiquement veiné le corps légèrement teinté de sa statue de la *Nature*, Barrias met à profit une technique romaine qui était connue au XVIIe et au XVIIIe siècle. La *Tanagra* de Gérôme a été le premier exemple, dans les temps modernes, d'une statue « encaustiquée » d'après les formules grecques. Un statuaire chryséléphantin en miniature revit dans des œuvres délicates, où le travail de l'ivoire et les techniques les plus raffinées de la ciselure, du damasquinage et de la joaillerie concourent à produire des joyaux aussi précieux que la *Gallia* du musée du Luxembourg. En même temps, les bronzes, fondus, soit à la cire perdue, soit au « carton », avec une habileté qui permet de livrer des pièces sans retouche, sont revêtus, par de nou-

EFERUS - Recherche & Classification numérique

veaux procédés chimiques, de patines multicolores et de dorures mates, dont les nuances imprévues rivalisent de finesse avec les travaux les plus hardis des céramistes et des verriers contemporains.

Histoire de l'Art. — Les origines de la sculpture. — Les objets d'art les plus anciens qui aient été retrouvés sont les deux *Vénus* stéatopyges de Brassempouy-en-Chalosse et les autres statuettes d'ivoire découvertes dans la même caverne. La plastique de ronde bosse a été, semble-t-il, connue avant les dessins d'animaux gravés sur l'os ou sur l'ardoise, et avant le décor géométrique. Le « réalisme » a précédé le « schématisme ». Les ouvrages des chasseurs contemporains en France du renne et du mammouth sont de véritables poupées d'ivoire qui reproduisent les êtres vivants sur qui se concentrait l'attention de l'homme mâle : le corps de la femme et les bêtes sauvages. Quelques manches de poignards représentent des rennes avec un mouvement curieusement observé sur le vif. Cette statuaire brutale et vivante des tribus de chasseurs disparaît entièrement dans la période dite néolithique, parmi les tribus d'agriculteurs et de pêcheurs. L'argile, que les hommes ont appris à pétrir et à cuire, est généralement employée pour façonner des figurines, au lieu des os et des bois d'animaux. On a retrouvé en grand nombre, dans l'Europe méridionale et surtout en Grèce et dans les îles de la mer Egée, ces statuettes d'hommes, de femmes ou d'animaux qui ne sont plus des imitations de la nature vivante faite par simple jeu, mais sans doute des fétiches et des « totems ». A la fois symboliques et schématiques, elles sont réduites à une sorte de silhouette anguleuse, décorée de points et de lignes. Même les figurines d'argile qui n'ont pu servir à aucun usage domestique ont des formes de poterie ; en revanche, certains vases ont des bras et des yeux d'idoles : telles sont les curieuses poteries que Schliemann a retrouvées dans la « Troie » préhomérique. La pratique de cette petite « statuaire géométrique » s'est perpétuée en Europe pendant tout l'âge de bronze ; et le bronze lui-même a été employé pour fondre des figurines, auxquelles l'argile ne servait plus que de moule.

L'Egypte. — Tandis que la plastique « européenne » se trouvait réduite à une sorte de transposition en relief du décor linéaire, une sculpture directement imitée de la vie se développait à nouveau dans les deux grands empires de la vallée du Nil et de la Mésopotamie. On sait que les statues et les bas-reliefs contemporains des premières dynasties pharaoniques sont les œuvres les plus vivantes qu'aient exécutées les artistes égyptiens. Le *scribe accroupi* (V. Art, fig. 1) du Louvre semble fixer le visiteur de ses yeux brillants, dont l'émail est un morceau de quartz et la pupille un grain de métal enchâssé sous un iris de cristal de roche. Le secrétaire est représenté dans l'attitude quotidienne, le calame aux doigts, attentif aux paroles de son maître. D'autres, comme la statuette en bois du musée de Boulaq, sont en marche, le bâton à la main. Parfois deux époux, assis l'un à côté de l'autre, forment un haut relief adossé à une plaque de calcaire. On a remarqué depuis longtemps comment les croyances très nettement formulées que les Egyptiens professaient sur la mort et la vie future avaient favorisé les progrès de la statuaire de portrait. Pour que l'âme séparée du cadavre, le *double* du mort, ne mourût point avec le corps et revînt habiter et ranimer la momie, il fallait que l'ombre frêle trouvât dans la tombe un soutien matériel plus solide que les restes enduits de bitume et enveloppés de bandelettes et qui n'eût pas même l'aspect de la mort. Aussi demanda-t-on au sculpteur d'imiter l'homme dans son attitude familière, au point de tromper pour ainsi dire l'âme errante. Sans doute ces portraits, dont les riches faisaient exécuter plusieurs, pour être plus sûrs qu'il en survivrait toujours un, étaient-ils copiés d'après nature, du vivant du personnage.

A côté de ces portraits, peu d'idoles. Les fétiches à têtes d'animaux qui ont servi à peupler le panthéon égyptien ne sont pas les véritables dieux de cette monarchie. Le dieu de l'Egypte est le roi, qui est le représentant des puissances mystérieuses et le médiateur suprême entre ses sujets et les dieux. Aussi est-il le seul être, qui, en dehors des tombeaux, ait des statues par centaines. Beaucoup de ces images sont colossales : tantôt le roi couronné du pschent divin, est debout, dans l'attitude de la prière perpétuelle qu'il adresse au nom de tous ; tantôt, participant des animaux où s'incarnaient les dieux, sa tête coiffée du klaft repose sur les épaules d'un lion. Les sphinx, on le sait, sont des effigies royales. Mais toujours l'image du roi, à la fois humaine et surhumaine, a une physionomie personnelle. Le gigantesque sphinx de Chéops, vieux comme les plus vieilles pyramides, a été, aussi bien que les statuettes des « mastabas » séculaires, le portrait d'un vivant.

Ces considérations peuvent aider à comprendre le caractère de la sculpture égyptienne. Elles n'en éclairent point les origines, qui restent impénétrables. La sculpture égyptienne se présente à nous, quarante siècles avant l'ère chrétienne, comme un art achevé qui a formé, on ne sait par quel lent travail, la technique et les conventions qu'il conservera pendant plus de trois mille ans. Déjà, antérieurement à la vingtième dynastie, les fondeurs de Thèbes savaient obtenir, par un procédé semblable à celui de la *cire perdue*, des statuettes creuses et légères, comme les deux figures viriles de la collection Posno, aujourd'hui conservées au Louvre. En même temps que les faiseurs de statuettes à bon marché travaillaient le calcaire friable et le bois, dont la sécheresse de l'atmosphère assurait la conservation presque indéfinie, des praticiens plus savants attaquaient avec le silex et polissaient avec l'émeri d'énormes blocs de pierre et de marbres durs, dont l'indestructible solidité pouvait satisfaire à la fois le désir, commun à tous les Egyptiens, d'assurer à l'image funéraire une très longue durée, et l'orgueil du pharaon qui voulait donner à son effigie l'éternité des rochers et des pyramides.

Les premiers bas-reliefs égyptiens sont taillés dans le calcaire des « mastabas » ou dans des panneaux de bois. Ils représentent, pour la plupart, des personnages en marche, dont l'attitude et les traits offrent des particularités remarquables : tandis que les jambes et les bras sont vus de côté, le torse est vu de face, et, sur le visage tourné de profil, l'œil regarde le spectateur. Malgré l'invraisemblance des conventions qu'ils adoptent, les sculpteurs de bas-reliefs égyptiens, comme les statuaires, donnent l'impression de la vie directement observée. C'est que les uns ou les autres, en dépit des formules dont ils se contentent, traduisent la réalité avec des yeux accoutumés à observer les traits individuels et à voir le corps nu. Les hommes représentés par les artistes — scribes ou pharaons — ne portent qu'une sorte de pagne autour des reins, et les fourreaux de lin où les femmes sont modelées trahissent les formes si ouvertement que le sculpteur, en représentant une silhouette ou une figurine féminine, dessine le corps, comme si la draperie n'existait pas.

Le premier art égyptien, directement fondé sur le portrait et l'étude du nu, perdit sa robuste franchise avant le temps où l'Empire égyptien atteignit son plus grand éclat. Dans les monuments de Rhamsès II, on peut apercevoir les transformations déjà accomplies. Les proportions des corps, trapues à l'origine, se sont allongées. Les statues royales sont des colosses assez frustes, dont quelques-uns restent à demi engagés dans le roc où on les a taillés, comme les fameux colosses d'Ibsamboul (15 m. de haut). Les temples se couvrent de bas-reliefs entièrement peints qui racontent en détail les exploits et les conquêtes du roi, ou bien qui exposent la série des travaux champêtres et des métiers populaires. On y voit des armées entières, composées de figures identiques les unes aux autres et qui semblent multipliées à l'aide d'un poncif. Cette sculpture « historique » est d'une

EFERUS - Recherche & Classification numérique

exécution assez sommaire. On remarque souvent que le bas-relief, au lieu de faire saillie sur le mur y vient seulement affleurer : la figure, en effet, est prise dans l'épaisseur de la paroi et cernée d'un contour profond. Un tel procédé, qui ne sert qu'à détacher nettement une silhouette peinte, appartient à peine à la sculpture. Mais, si monotones que puissent être ces revues et ces triomphes, où chaque personnage est représenté suivant les conventions singulières dont le bas-relief égyptien ne s'affranchira pas, les silhouettes sont simplifiées avec esprit; les figures humaines et plus encore les figures d'animaux sont indiquées d'un trait énergique et fin, comme un croquis gravé. Cet art de dégager les traits typiques d'un être vivant a été certainement développé par la pratique des hiéroglyphes. L'écriture des Egyptiens a exercé une influence sur leurs bas-reliefs, comme la calligraphie des Japonais sur les arabesques de leurs paysages et de leurs draperies. De même, les sculpteurs des bas-reliefs historiques, qui avaient à représenter dans les processions de captifs ou de tributaires les habitants des provinces les plus éloignées de l'immense empire, ont su caractériser les diverses races avec une telle précision, qu'on a pu identifier par exemple les nègres figurés sur un bas-relief avec telle peuplade de l'Afrique du Sud. Au milieu de cet art qui schématisait l'attitude et le type, la pratique du portrait ne se perdit pas : les têtes colossales de la reine Taia ou du pharaon Menephtah (Boulaq) ont une expression aussi personnelle que le visage délicat de la reine Karomama sur la statuette en bronze damasquiné du Louvre.



La reine Taia.

C'est seulement sous la dynastie saïte, et à partir du VIIe siècle, que la sculpture égyptienne perd son fini et son accent. La conquête perse, en 527, porte à cet art amolli un coup dont il ne se relèvera pas. Après la fondation d'Alexandrie, les formes grecques pénètrent en Egypte et se mêlent aux types traditionnels pour produire une sculpture composite, qui est égyptienne par les attitudes et les costumes, mais hellénique par les types et le modelé. Les matériaux les plus durs et les plus précieux sont encore employés par les artistes qui produisent ces œuvres bâtardes. A Rome, la curiosité des amateurs érudits provoquera, au temps d'Adrien, une importation et une véritable renaissance de la sculpture gréco-égyptienne.

CHALDÉE, ASSYRIE et PERSE. — Il est impossible d'établir des synchronismes exacts entre les histoires primitives des grandes civilisations qui se sont développées dans le bassin du Nil et dans la Mésopotamie. Les sculptures qui sont les plus anciens documents de cette histoire n'offrent, dans les inscriptions royales qui les accompagnent, aucun terme de comparaison avec les listes chronologiques d'un Manéthon ou d'un Bérose. Cependant les premiers monuments de l'empire chaldéen qui nous soient parvenus sont certainement postérieurs aux chefs-d'œuvre d'art laissés par les premières dynasties égyptiennes. Les statues trouvées par de Sarzec à Tello, non loin du golfe Persique, et qui portent le nom du roi chaldéen Goudéa, sont peut-être vieilles de quatre mille ans. Au Louvre, où elles ont été transportées avec des fragments de petits bas-reliefs plus anciens encore, on peut constater que ces statues chaldéennes ont une ressemblance lointaine avec les statues exécutées à Memphis. Les personnages sont assis ou debout, les mains serrées sur la poitrine; les têtes rasées ou couvertes d'une perruque sont des portraits; les matériaux, très durs, ont été aussi difficiles à travailler que ceux qui avaient été employés par les premiers pharaons. Il est probable que l'art égyptien fut connu dans les plaines de l'Euphrate avant la conquête égyptienne qui, au XVIe siècle av. J.-C., amena la dislocation de l'ancien empire chaldéen.

Après la ruine de cette première civilisation mésopotamienne, il faut attendre le Xe siècle et la puissance du second empire assyrien, qui renouvelle en sens inverse les conquêtes de Ramsès et des Ramessides, pour retrouver dans ces grandes plaines un art florissant. Aujourd'hui, il est facile d'étudier au Louvre et surtout au Bristish Museum les exemplaires les plus remarquables des innombrables sculptures exécutées pendant trois siècles pour Assur-Nasir-Abal (à Nimroud), Sargoun (à Khorsabad), Assurbanipal (à Koujoundjik) (V. fig., art. ASSURBANIPAL et ASSYRIE, t. IV, p. 342 et 343).

La sculpture assyrienne reçut de l'héritage chaldéen des types de dieux et de génies, et en particulier ces *cheroubim* à quatre ailes, et ces taureaux (V. ART, fig. 2) à tête de roi qui montent la garde aux propylées des palais. Mais les matériaux et les procédés ont changé. Les sculpteurs emploient, au lieu des basaltes et des diorites de la basse vallée de l'Euphrate, le calcaire friable qu'ils trouvent en abondance dans la région de Ninive. Dans cette matière facile à travailler, ils exécutent hâtivement de longues séries de bas-reliefs. La sculpture en ronde bosse disparaît presque entièrement. Même les lions ou les taureaux ailés à tête humaine dont le corps occupe toute l'épaisseur d'une paroi, et qui sont destinés à être vus de trois côtés, à peu près comme s'ils étaient en ronde bosse, sont traités avec des conventions de bas-relief, ainsi que le prouve un détail singulier : ces monstres sont représentés avec cinq pattes, la patte de devant étant doublée, de manière que l'animal vu de face semble reposer sur ses deux pattes de devant. Vu de profil, il marche; vu de face, il semble au repos. Chacun de ces taureaux est ainsi formé d'une véritable combinaison de trois bas-reliefs distincts, dont l'un figure l'animal dans une autre action que les deux autres.

Les bas-reliefs qui couvraient les parois des palais assyriens étaient, comme les bas-reliefs des temples égyptiens, consacrés à de longues narrations officielles des cérémonies, religieuses ou militaires, des festins, des revues, des guerres et des chasses. L'arrangement des scènes, la disposition des fonds où sont représentés en schémas conventionnels les arbres des grands parcs, les villes et les forteresses, l'uniformité des figures qui se suivent en files monotones, les yeux figurés de face sur les têtes vues de profil, rappellent l'art du second empire thébain, qui a sans doute été connu par les artistes de Ninive. Mais on ne trouve pas en Assyrie, comme en Egypte ou dans la vieille Chaldée, de véritables portraits. Le type de race, avec le nez « sémitique », est fortement accusé, mais toujours de même. D'autre part, les Assyriens n'ont jamais eu à représenter les corps nus : leurs personnages sont strictement vêtus de longues tuniques et de lourds châles à franges. Seuls les bras de quelques personnages et les jambes de guerriers sont découverts; en traitant ces morceaux, les sculpteurs, qui avaient devant les yeux une race plus massive que les populations de l'Egypte, ont cherché à rendre l'énergie et la tension des muscles épais aussi exclusivement que les sculpteurs d'Egypte avaient cherché à exprimer la finesse des membres nerveux et la souplesse des corps minces. Bras et jambes semblent faits d'un métal dur; l'accentuation du modelé, creusé sur le nu en traits profonds qui font saillir les tendons comme des cordes, contraste avec la surface unie des étoffes feutrées qui tombent sans former un pli. Tous ces caractères donnent à la sculpture assyrienne une force virile, à laquelle aucune image féminine ne vient opposer sa grâce. Il n'y a sur les bas-reliefs des palais assyriens que des

EFERUS - Recherche & Classification numérique

hommes aux barbes tressées (V. Art, fig. 2), des eunuques glabres et des animaux de chasse ou de guerre : l'art assyrien ne représente la femme que sous la forme de petites idoles nues, en terre cuite ou en ivoire, images de la déesse que les Chaldéens appelaient Istar, et qui est un type primitif antérieur sans doute aux religions historiques.

La sculpture assyrienne est l'expression d'une civilisation belliqueuse et brutale : on y retrouve les guerres des grands conquérants bibliques et les chasses des « Nemrods » épiques. Mieux que les guerriers, ces artistes ont représenté les chevaux, ancêtres des étalons syriens, aux têtes fines, aux jambes tendues comme des arcs. Eux qui ne savaient point varier les attitudes cérémonieuses des rois ou les allures disciplinées des soldats, ils ont saisi sur le vif les bonds différents des antilopes et des grands fauves, la noblesse du lion couché, la force domptée de la lionne percée de flèches. Leurs chasses sont des drames. C'est au temps d'Assurbanipal surtout que les « animaliers » de Ninive, en regardant et en copiant les bêtes de parcs royaux produisent des chefs-d'œuvre (British Museum) aussi parfaits pour la science des mouvements arrêtés en plein élan que les chevaux du Parthénon.

Les appliques de bronze travaillées ou repoussées qui complétaient la décoration des palais formaient des bas-reliefs en miniature, qui, pour les sujets et pour le style, étaient une réduction des scènes monumentales : telles sont les bandes de bronze provenant d'un palais de Salmanazar II, qui ont été retrouvées à Balawat et qui sont exposées au British Museum.

Les conquérants égyptiens et assyriens ont laissé, le long des routes suivies par leurs armées, des bas-reliefs taillés dans le roc. On peut voir dans une vallée abrupte, près de Beyrouth, des sculptures voisines, qui portent, les unes, le cartouche de Ramsès, les autres, le nom d'Assarhaddon. Ces sculptures ont été imitées, au milieu de la Cappadoce, par le peuple puissant et mystérieux des Héttéens ou Hittites. Les bas-reliefs qui se déroulent sur les rochers de Boghaz-Keui et qui représentent des processions religieuses, ne diffèrent des modèles assyriens que par certaines particularités de costumes et par une facture simplifiée et amollie.

La chute de Ninive, au VIIe siècle, arrêta le développement de l'art assyrien. Ni les Scythes, ni les Mèdes, dont le flot avait battu les murailles des grandes cités de la Mésopotamie, n'ont laissé de monuments.

Quand la victoire de Cyrus eut établi, sur les ruines de l'empire assyrien, un empire perse qui s'étendit jusqu'à l'archipel hellénique et finit par englober l'Egypte elle-même, les nouveaux conquérants introduisirent dans leurs palais des plateaux iraniens des motifs et des formes artistiques empruntés à plusieurs des civilisations avec lesquelles l'immensité de leur empire les avait mis en contact. Les thèmes principaux de la sculpture officielle, au temps des Achéménides, étaient un héritage de l'Assyrie. On retrouve à Persépolis et à Suse les grands cortèges des Sargonides. Il manque seulement, à côté de ces processions monotones, la vie ardente des guerriers et des chasseurs. Souvent les sculpteurs emploient le calcaire ; mais leurs œuvres les plus importantes et les plus célèbres, comme les frises des arches et des lions, provenant du palais de Darius Ier et qui ont été transportées au Louvre, sont en briques d'argile moulées, cuites et vernissées. Cette sculpture en mosaïque de terre émaillée, d'une polychromie éclatante et durable, représente probablement une application neuve et féconde d'une technique empruntée à la vieille Chaldée.

Il y a dans les bas-reliefs achéménides quelques détails, comme les figurines royales portées sur des ailes de vautour, qui s'expliquent par la conquête de l'Egypte, achevée en 523. Enfin, les vêtements des personnages dont les têtes, dessinées d'après les types assyriens, sont coiffées du bonnet persan, sont drapées en séries de plis parallèles avec un art qui avait été entièrement ignoré des sculpteurs de Ninive. On saisit dans ce détail remarquable l'influence de ces colonies grecques que Cyrus avaient subjuguées avant même de prendre Babylone, et peut-être l'action personnelle de quelques Grecs comme le sculpteur Théléphanès de Phocée, qui alla s'établir à la cour de Darius et de Xerxès.

La « loi » de Lange. — La sculpture, dans tous les grands empires de l'Orient, sans excepter la Perse, est soumise aux mêmes conventions. Dans le bas-relief, l'artiste est incapable de représenter de profil tous les traits et tous les membres du personnage. Récemment, le savant danois Lange a remarqué que la sculpture en ronde bosse, comme le bas-relief, était soumise, dans ses manifestations les plus anciennes, à une véritable loi restrictive. Cette loi, il l'a formulée de la manière suivante :

Quelle que soit la position que prenne la figure, qu'elle soit en marche ou au repos, debout, assise ou couchée, le plan médian qui passe par le sommet de la tête, l'épine dorsale et le nombril, et qui partage le corps en deux moitiés symétriques, reste invariable. Une figure peut donc se courber en avant et en arrière, les jambes et les bras peuvent s'agiter d'avant en arrière, mais il ne se produit jamais ni flexion ni torsion latérales, soit dans le cou, soit dans l'abdomen. La figure humaine, si parfaitement modelée, si expressive et si vivante qu'elle se montre, en Egypte, par exemple, ne prend pas d'autres attitudes que celles qu'on peut donner à une poupée, dont les jambes et les bras seuls sont articulés. Cette règle se vérifie dans une certaine mesure sur les bas-reliefs. On n'y trouve point de visages tournés de face, quand le corps est de profil ; le « trois quarts » est inconnu. Pour indiquer qu'un personnage regarde de côté, on le fait regarder derrière son dos ; la tête alors tourne de 180 degrés sur l'axe idéal et immobile qui lui sert de pivot.

Ces restrictions ne s'appliquent pas, chose curieuse, aux figures d'animaux. Les lions égyptiens sont représentés dans la posture couchée, avec les deux pattes de derrière rejetées du même côté du corps, et la tête tournée à 90° par rapport à l'épine dorsale. Mais, pour la figure humaine, l'observation de Lange se vérifie en Egypte, en Chaldée, en Assyrie et en Perse, et de même, autant qu'on peut en juger aujourd'hui, dans la plastique des peuples sauvages de toutes les parties du monde, dans celle des Américains, avant l'immigration européenne, et dans celle des peuples de l'extrême Orient, avant les premières influences grecques dans l'Inde. On peut donc la considérer comme une véritable loi de la sculpture primitive. Le peuple, qui a su s'affranchir de cette servitude, a provoqué, dans le domaine des arts plastiques, la plus grande révolution que l'on puisse concevoir. Cette révolution a été l'œuvre des Grecs.

La Grèce. — La civilisation préhomérique de la Grèce, qui déploya un luxe extraordinaire, fut la tributaire et l'élève des vieilles civilisations orientales. C'est par un scarabée égyptien, retrouvé dans une tombe de Mycènes, et qui porte un cartouche royal du XVe siècle, qu'on a pu dater d'une manière approximative les monuments achéens du Péloponèse. On a découvert à Vaphio, en Laconie, dans une tombe à coupole, un gobelet d'or repoussé, sur lequel sont représentés des chasses aux bœufs sauvages (V. fig., art. Orfèvrerie, t. XXV, p. 527). Le mouvement et la musculature des animaux sont rendus avec une énergie et une science qui supposent, dans une école d'artistes, une expérience séculaire. Il est donc très probable que ce précieux gobelet a été importé d'Egypte en Grèce avec les épées damasquinées que l'on a retrouvées à Mycènes. Mais des ateliers locaux ont dû se former, pour fabriquer des pièces comme les masques d'or (V. Grèce, fig. 6), faits d'une feuille légère dont on couvrait le visage des cadavres, comme en Egypte, et dont pourtant les traits n'ont rien qui rappelle le type égyptien. Enfin les fameux lions affrontés (V. fig., art. Mycènes), sculptés en haut-

EFERUS - Recherche & Classification numérique

relief à l'entrée d'un des tombeaux de Mycènes, ont été taillés sur place dans le calcaire du pays; les têtes, fixées par un tenon, étaient probablement en bronze. Tout ce travail a été fait sans doute par les ouvriers des chefs achéens : mais le motif qu'ils représentaient est purement oriental et se retrouvera au VIIe et au VIIIe siècle dans les arts phrygien et lycien placés dans le rayon d'influence de la sculpture assyrienne.

L'art « mycénien », qu'il faut concevoir comme un prolongement (par importation ou par imitation) de l'art oriental en Europe, sombra devant l'invasion dorienne. La victoire des « Hellènes » dans le pays auquel ils devaient donner leur nom fut un retour vers la barbarie, et marqua, ainsi qu'on l'a dit, le commencement d'un « moyen âge ». La plastique fut réduite à des figurines de terre cuite aussi grossièrement schématisées que les personnages représentés sur les vases à décor géométrique du Dypilon.

Pour que la sculpture de bas-relief ou de ronde bosse reparût en Grèce, il fallut une nouvelle importation d'art oriental, qui fut l'œuvre des Tyriens et des Phéniciens de Chypre. Le luxe de l'âge homérique, moins éclatant que celui de l'âge mycénien, est emprunté tout entier aux ateliers phéniciens. La cuirasse d'Agamemnon vient de Chypre et, pour avoir une idée précise du bouclier d'Achille avec la décoration d'animaux, de cortèges et de batailles, que décrit l'aède, il faut se souvenir des boucliers votifs en bronze, qui ont été ciselés en Crète du IXe au VIIe siècle. Dans la période où Chypre subit le contre-coup des changements politiques qui faisaient successivement des Phéniciens les vassaux de l'Egypte et de l'Assyrie, la grande île produisit une statuaire où se combinent les types et les costumes égyptiens et assyriens.

C'est probablement par l'intermédiaire d'œuvres analogues que la Grèce continentale connut la sculpture égyptienne de l'époque saïte. Les plus anciennes statues divines exécutées par des Hellènes étaient des planches ou des poutres de bois grossièrement équarries (ξόανα). Les copies en marbre d'images de ce genre qui nous sont parvenues (statue de Délos au musée d'Athènes, statue d'Héra au Louvre) montrent une combinaison du fétiche réduit à un schéma géométrique avec les formes et même les modes de coiffure de l'art égyptien. Les statues viriles nues qui se sont multipliées dès le VIIIe siècle dans les îles de la mer Egée, puis sur le continent hellénique, reproduisent grossièrement des statues égyptiennes, avec leurs bras collés au corps et leur jambe gauche invariablement portée en avant. En imitant les monstres orientaux, les Grecs arrivent déjà à constituer quelques types nouveaux de femmes ailées, d'hommes-chevaux (centaures) (V. fig., art. CENTAURE, t. IX, p. 4129, et ART, fig. 3), que leur imagination abondante entoure de légendes compliquées.

Peu à peu, deux écoles arrivent à se distinguer. L'école ionienne, qui occupe le littoral occidental de l'Asie Mineure, semble se souvenir de l'Assyrie, avant d'exercer à son tour une action sur la Perse : elle ne produit que des statues étriotement vêtues. Mais, au contraire des Assyriens, elle recherche les types féminins, et elle détaille avec finesse les plis nombreux des fines étoffes dont l'Ionie faisait commerce.

En pays dorien, au contraire, les sculpteurs s'attaquent surtout à des figures viriles et nues. On a trouvé dans différentes régions du continent hellénique des statues d'Apollon (V. fig. art. APOLLON, t. III, p. 358), encore conformes aux conventions égyptiennes, mais dont la série permet de suivre un progrès régulier dans la finesse des traits et la souplesse du modelé. Dans la Grèce ionienne, les statues, et plus encore les bas-reliefs composés d'une procession de figures vêtues, prennent l'accent de la vie, en s'affranchissant de tout souvenir des monuments orientaux; cette école se répand dans les îles et dans la Grèce du Nord (Macédoine et Thessalie). La sculpture « dorienne », plus fruste et plus mâle, se transporte en Sicile avec les colonies du Péloponèse. Enfin Athènes, la cité ionienne, offre un point de rencontre aux efforts simultanés des deux écoles.

La période pendant laquelle la sculpture grecque achève de s'affranchir des modèles et des conventions qu'elle avait autrefois reçus de l'Orient, est représentée pour nous par l'importante série des statues qui furent ensevelies en 480 sous les ruines de l'Acropole, et qui sont revenues au jour. Les plus remarquables de toutes sont de nombreuses statues de jeunes filles, en marbre peint; ces κοραὶ au visage rond et pur, aux cheveux ondulés, aux tuniques plissées, ont encore la silhouette des vieux ξόανα gainés dans un *himation* de bois, et la démarche des statues égyptiennes. Elles conservent un détail nouveau que l'art impassible des Orientaux n'avait pas connu et par lequel les sculpteurs ioniens ou doriens essayaient depuis plus d'un siècle d'animer leurs figures : un sourire, toujours le même, qui relève les coins de la bouche vers les pommettes saillantes. Mais en même temps les vierges athéniennes ont une grâce de jeunesse et une plénitude de vie qui annoncent pour l'art grec l'aurore de la complète liberté.

Les sculpteurs groupés à Athènes sous la tyrannie de Pisistrate et de ses fils n'avaient point dépassé, en s'affranchissant des modèles orientaux, la science des formes et le sens de la vie que les sculpteurs des pharaons avaient possédé quelque mille années auparavant. L'habileté à fondre le bronze qu'ils avaient héritée, disait-on, de maîtres crétois, c.-à-d. des Phéniciens, n'était point chose nouvelle dans le monde. Sans doute, il est important de constater qu'avant le Ve siècle, on trouve déjà des statues viriles nues qui sont des athlètes et non plus des Apollons, et des statues féminines qui sont des images de prêtresses ou de dévotes, et non de déesses. Mais les Egyptiens n'avaient-ils pas fait trois mille ans avant l'ère chrétienne les portraits de leurs contemporains? Les jeunes filles de l'Acropole ne diffèrent des effigies de recluses ou de prêtresses égyptiennes que par le costume et le type, et parce que leurs visages simplifiés n'ont pas de traits individuels. Le progrès de la statuaire grecque jusqu'à la fin du Ve siècle n'est, en somme, qu'un retour de la Grèce, dernière venue, au point que la statuaire égyptienne avait autrefois atteint avant de décliner.

C'est une tentative plus nouvelle que d'avoir disposé (peut-être dès le commencement du VIe siècle) dans les métopes des temples des figures de haut-relief, et contre la paroi triangulaire d'un fronton des statues de ronde bosse. Les rudes métopes du temple C de Sélinonte et les fragments d'une gigantomachie bariolée qu'on a exhumés de l'Acropole nous transportent très loin des bas-reliefs rangés en files sur les murs des temples bâtis par les Ramessides ou des palais ninivites. Ici, pour la première fois, l'artiste cherche à unir la sculpture arrivée à un développement original et l'architecture toute nationale des temples en un corps organique et harmonieux. La frise du trésor des Cnidiens à Delphes, avec son assemblée de dieux, est, à la fin du VIe siècle, comme une première ébauche de la frise du Parthénon.

Mais la sculpture grecque tient encore au passé le plus lointain et se trouve arrêtée dans ses aspirations les plus originales par l'antique servitude de cette loi que nous avons énoncée, et dont l'Orient n'a jamais su s'affranchir par ses propres forces. Il n'y a pas, avant la chute des Pisistratides, une seule statue grecque qui ait incliné la tête sur l'épaule ou dont la hanche se soit pliée.

L'affranchissement, insensiblement et inconsciemment préparé, se fait tout à coup, vers le commencement du Ve siècle. On peut dire que le célèbre groupe des *Tyrannicides* ouvre l'ère de la liberté, à la fois pour la république athénienne et pour l'art grec. Il est probable que la réplique en marbre de ce bronze qui se trouve à Naples est une copie non pas du premier groupe d'Anténor (510) ou du second groupe de Critios et Nésiotès (477). Quoi qu'il en soit de la question de date, l'importance du mo-

EFERUS - Recherche & Classification numérique

nument apparaîtra clairement, si on le compare aux « Apollons archaïques ». L'inclinaison du torse de ces deux athlètes nus et armés est entraînée par le geste du bras qui frappe, et l'un des deux héros porte en avant, non plus la jambe gauche, comme les statues égyptiennes, mais la droite. Des innovations bien plus hardies encore se trouvent réalisées dans les statues des frontons d'Egine, contemporaines de la seconde guerre médique. Aux côtés d'Athéna et d'Apollon, que leur divinité immobilise encore, les guerriers nus prennent des attitudes de combat dont rien ne gêne plus l'élan, et les torses des blessés accoudés sur la corniche se sont arqués, brisant pour jamais l'entrave séculaire.

La révolution est accomplie ; on peut se rendre compte des conditions qui l'ont rendue possible. La plus importante était fournie par les modèles mêmes que les artistes avaient devant les yeux : non plus des « fellahs » posant pour leur portrait funéraire, aussi raides qu'une momie ; non plus des personnages officiels figurés dans une attitude composée, mais des athlètes saisis dans les mouvements complexes de leur gymnastique et dans leur nudité qui offrait aux regards une leçon sans cesse renouvelée d'anatomie en action. Il faut ajouter que les jeux faisaient, pour les artistes, une véritable sélection. Les Athéniens n'allaient point demi-nus dans l'Agora, comme les Egyptiens dans les rues de Memphis. Ceux-là seuls jetaient leur *himation* et exposaient à la foule tout leur corps frotté d'huile qui avaient développé leur force et cultivé leur beauté (V. fig., art. Athlète). On ne saurait exagérer le rôle qu'a joué dans les destinées de la sculpture l'institution des grands jeux helléniques. Les sculpteurs d'Egine, comme ceux de Sicyone, avaient acquis une véritable spécialité dans les portraits d'athlètes, qui étaient des portraits de corps et non de visages : pour représenter les héros homériques, ils n'ont eu qu'à transposer en marbre leurs athlètes de bronze.

Les premiers grands maîtres du ve siècle ont, comme leurs prédécesseurs immédiats, représenté des vainqueurs aux jeux. Le *Doryphore* de Polyclète a couru la course armée ; le *Diadumène* serre sur son front le bandeau, insigne du vainqueur. On connaît le *Discobole* de Myron (V. Grèce, fig. 12). Les deux sculpteurs, le Péloponésien et le Béotien, ont employé le bronze. Dès lors, la statuaire grecque, affranchie de toute convention et mise en contact immédiat avec la nature vivante, est en possession de tous ses moyens. Le bas-relief, à son tour, fait son profit de la conquête réalisée au début du ve siècle. Tant que durait la servitude primitive et qu'on ne savait dessiner sur les murs que des personnages marchant parallèlement, dans un sens ou dans l'autre, on ne pouvait représenter que des défilés ou des chocs d'armées, mais non pas un combat singulier, et moins encore un groupe véritable de deux ou trois figures unies par une pensée commune. Les statues des frontons d'Egine, qui tiennent la place de hauts-reliefs, sont simplement juxtaposées. De même celles du fronton oriental d'Olympie. C'est seulement au fronton occidental de ce dernier temple que l'artiste a vraiment cherché une composition et un rythme. Vers le milieu du ve siècle, l'art grec est capable d'exprimer des mouvements combinés dans un groupe de bas-relief, comme le mouvement dans une statue isolée : il n'a plus de progrès à accomplir.

Phidias apparaît alors, après les techniciens hardis, comme un génie facile, une sorte de Raphaël, qui profite magnifiquement du travail des générations. Son rôle, si l'on en juge d'après le Parthénon, a été surtout d'achever la science des groupements et l'union de la sculpture avec l'architecture. Travaillant au moment où Athènes était devenue, après la déroute des Perses, maîtresse d'un petit empire, il eut à composer des colosses d'ivoire et d'or, où l'art grec rivalisa avec les statues de Babylone, qu'Hérodote avait entendu vanter. On prête souvent à ce maître ou à ses contemporains une révolution esthétique et un idéal nouveau, sans se rappeler peut-être ce mot d'Albert Dumont qu'il faut citer : « Ce qu'on appelle l'idéal chez les Grecs, c'était pour eux la beauté telle qu'ils la voyaient ». Qu'est-ce que la frise du Parthénon, sinon l'une des plus belles journées de la vie athénienne? Les dieux mêmes qui assistent à la procession n'ont pas un attribut qui permette de les nommer, et c'est par leur taille seule qu'ils se distinguent des citoyens dont ils portent le vêtement. L'art de Phidias ne paraît élevé au-dessus d'un spectacle ou d'un modèle donné que parce qu'il néglige le portrait : il n'idéalise point, il simplifie. Mais pour sentir combien cet art tenait de près à la vie quotidienne, il suffit de descendre de l'Acropole au Céramique. On retrouvera là, sur les stèles où des Athéniennes sont assises dans leur attitude familière, les spectatrices divines des Panathénées (V. Grèce, fig. 13). Hommes et femmes sont représentés sur les bas-reliefs ou les statues comme ils se montraient dans la vie publique de la cité, c.-à-d. que seuls les hommes sont nus comme des athlètes, tandis que les femmes sont vêtues de laine, à la mode dorienne qui a prévalu pendant le ve siècle sur la mode ionienne du temps de Pisistrate. La proportion même des figures viriles ou féminines est significative : la plus grande place est donnée aux hommes, représentés dans les vives allures du combat, opposant leur force disciplinée par la gymnastique et l'escrime à la force animale des centaures. Les femmes que l'on voit au milieu de ces scènes violentes sont des proies faciles que les hommes-chevaux enlèvent, ou bien elles sont des vierges guerrières, les Amazones, qui ont l'équipement et le geste des hommes contre lesquels elles combattent, et qui, comme eux, sont souvent demi-nues (V. fig., art. Amazone).

C'est seulement vers la fin du ve siècle, après les désastres qu'a subis Athènes et au moment où la ville des philosophes va devenir une ville de plaisir, que la sculpture attique se féminise, peut-on dire, en s'amollissant. L'*Aphrodite* d'Alcamène est la première Vénus qui ait dévêtu devant les spectateurs le haut de son buste. Les *Victoires* du temple d'Athéna Nikè sont entièrement vêtues, mais de draperies transparentes et comme mouillées. Sans doute l'idée de laisser deviner toutes les formes du corps féminin à travers un voile léger aura été inspirée aux sculpteurs par les peintres de vases qui, à la manière des peintres égyptiens, dessinaient parfois le corps des femmes comme si le vêtement n'eût pas existé. L'art attique perd dans l'œuvre de Praxitèle son énergie mâle et chaste. Le sculpteur qui mena, dit-on, la vie facile et frivole des élégants d'Athènes, n'a plus fait de statues d'athlètes ou de guerriers ; il n'a plus représenté ni la force ni l'action ; il n'a plus le respect des citoyens et des dieux. L'*Apollon Sauroctone* (V. Apollon, fig. 2) est un éphèbe qui joue avec un lézard ; la *Diane de Gabies* est une jeune femme qui agrafe son péplos. Le premier, Praxitèle a représenté Vénus comme une baigneuse toute nue (*Vénus* de Cnide). La statue originale de ce maître qui a été retrouvée à Olympie, l'*Hermès* amusant Dionysos avec une grappe de raisin, est une œuvre d'une grâce voluptueuse et souveraine. Les proportions, comparées à celles des statues de Polyclète et de Phidias, sont allongées et la tête rapetissée ; le modelé est fondu par un travail caressant ; le regard noyé dans la pénombre de l'arcade sourcilière prend une expression doucement mélancolique, par un artifice inverse de celui qu'avaient employé les sculpteurs archaïques pour faire sourire leurs statues : le coin extérieur de l'œil est *abaissé*. On remarquera dans l'attitude de cette statue une innovation par laquelle Praxitèle renchérit, peut-on dire, sur l'innovation de Polyclète : l'Hermès (V. fig., art. Hermès) comme l'Apollon Sauroctone *hanchent* si fortement qu'ils ne pourraient tenir debout s'ils ne s'appuyaient d'un bras sur un tronc d'arbre. Le maximum de souplesse compatible avec l'attitude debout est atteint et dépassé.

EFERUS - Recherche & Classification numérique

Les œuvres de Scopas sont plus mal connues que celles de Praxitèle. Ce Parien, au dire des anciens, a moins cherché la grâce, comme son rival athénien, que l'expression et le « pathétique ». Les têtes retrouvées à Tégée et l'*Arès Ludovisi* ont des regards pensifs et illuminés que n'avaient point les fermes soldats du Ve siècle. Scopas, qui a voyagé dans une grande partie du monde hellénique, semble avoir propagé en Asie Mineure ce style théâtral qui fait penser à Euripide. Lui-même a travaillé au « mausolée » d'Halicarnasse. En même temps la tradition attique du temps de Périclès se maintenait dans les stèles et dans les bas-reliefs de combats, et retardait comme un contrepoids l'élan des novateurs. L'influence de Scopas et le souvenir des sculptures funéraires et religieuses d'Athènes se retrouve dès le milieu du IVe siècle dans l'école asiatique à laquelle on doit les sarcophages de Sidon (musée impérial de Constantinople). Ces sarcophages sont le plus ancien exemple connu de tombeaux de forme égyptienne ou phénicienne sur lesquels soit appliqué un décor emprunté à l'architecture et à la sculpture des temples grecs. La gravité des œuvres du Ve siècle se retrouve encore, tempérée par les recherches nouvelles de grâce et d'expression dans d'autres œuvres exécutées en Asie Mineure, dans les premières années du IIIe siècle, et particulièrement dans les deux statues célèbres du Louvre, étroitement apparentées l'une à l'autre, la *Vénus* de Milo (V. Grèce, fig. 14) et la *Victoire* de Samothrace.



La Victoire de Samothrace.

Lysippe, le sculpteur d'Alexandre, était élève de la vieille école péloponésienne : il a fait encore, comme les anciens maîtres de Sicyone, des statues d'athlètes en bronze. Mais, tout en gardant l'empreinte de cette sévère discipline, il a cherché le pathétique comme Scopas, et dans la statue colossale dont l'*Hercule Farnèse* est une réplique, il n'a point reculé devant l'emphase et la boursouflure. Le premier, il a modifié, pour accentuer le « caractère » des têtes, le type régulier et calme qui avait été conservé pour les images de dieux ou de héros depuis Phidias. En même temps, comme portraitiste officiel du conquérant, il a pratiqué un art qui, en Grèce, paraît s'être constitué dans l'école athénienne. Le plus ancien portrait, dans le sens moderne du mot, est sans doute celui que Crésilas fit de Praxitèle. Au IVe siècle, des Athéniens anonymes ont exécuté des statues iconiques d'une individualité saisissante, comme le *Ménandre* du Vatican et le *Démosthène* du Louvre.

Ainsi lorsque Athènes acheva de perdre son importance politique et fut réduite à la condition de chef-lieu d'une province macédonienne, la sculpture y avait usé de sa liberté pour tenter, en moins de deux siècles, toutes les voies. L'art grec ne peut plus être en Grèce jusqu'à son déclin qu'une suite, une adaptation ou une exagération des efforts nouveaux accomplis par les Praxitèle, les Scopas ou les Lysippe. Et en effet, la sculpture attique n'est désormais que l'ombre d'elle-même. Mais alors, par les conquêtes d'Alexandre, un événement se produit, le plus considérable pour l'histoire de la civilisation depuis les guerres médiques : l'hellénisme conquiert les pays barbares.

Tout d'abord la fondation du royaume de Pergame offre, au commencement du IIIe siècle, un champ d'action aux écoles d'Asie Mineure qui déjà avaient produit des œuvres comme la *Victoire* de Samothrace. Dans cette capitale orientale, bâtie à neuf, sur des plans gigantesques, tout souvenir de la tradition de Phidias est oublié ; les artistes se trouvent placés entre les leçons des sculpteurs « pathétiques » du IVe siècle, et le goût du colossal qui anime les princes. Aussi produisent-ils des œuvres d'une fougue et d'une audace encore inconnues, en même temps que d'une virtuosité technique accomplie. On en peut juger par la formidable gigantomachie (V. fig., art. Géant) qui décorait le grand autel de l'Acropole de Pergame (musée de Berlin). Pour décorer les esplanades et les parcs, les sculpteurs asiatiques composent des groupes avec des séries de statues, réunies sur une base qui parfois imite un rocher. Tels étaient l'*ex-voto* des victoires d'Attale, dont fait partie le *Galate mourant* du Capitole. Le *Taureau Farnèse* (V. fig., art. Amphion), le groupe des *Niobides*, le *Laocoon*, œuvres de l'école rhodienne, se rattachent à la même série. La sculpture de ronde bosse est devenue aussi dramatique que les anciens bas-reliefs de batailles.

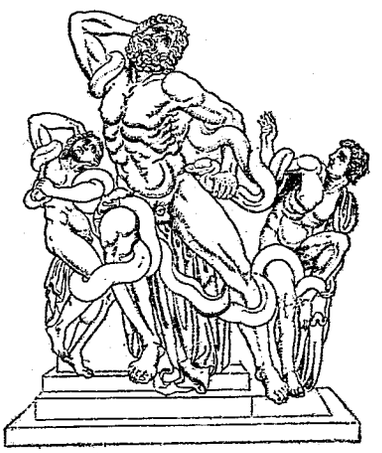

Le Laocoon.

En même temps que les écoles d'Asie Mineure poussent à outrance l'emphase et le pathétique, les figures galantes et voluptueuses, les scènes de la vie quotidienne et le portrait prennent un développement analogue dans une autre capitale, à Alexandrie. Là pullulent les amours enfantins ; là se multiplient les figurines de jolies promeneuses qu'on répète en terre cuite dans tout le monde grec ; là, les sculpteurs finissent par rivaliser avec les poètes *bucoliques* et les peintres de genre ; ils font des bas-reliefs pittoresques et sculptent des paysages.

L'Expansion de l'art grec. — L'art asiatique et l'art alexandrin sont encore purement helléniques. Mais à Alexandrie même, l'influence de la sculpture grecque s'est communiquée, comme on l'a vu, à l'antique sculpture

EFERUS - Recherche & Classification numérique

égyptienne, et a donné naissance à un art composite qui n'a plus d'égyptien que le costume. Déjà, vers le VIe siècle, l'art grec avait supplanté de même l'art phénicien de Chypre, non sans lui prendre quelques détails. De même, partout où une colonie grecque a été fondée en pays barbare, partout où un sculpteur vagabond, parti d'Athènes ou d'Asie Mineure, a été offrir ses services, c.-à-d. dans l'étendue presque entière du monde connu des anciens, l'art grec a imposé ses procédés et ses formes, tout en s'acclimatant aux modes et aux croyances du pays. C'est ainsi que sur des continents différents on voit un art d'origine hellénique, plus ou moins abâtardi, se superposer à un fétichisme enfantin, et apporter avec lui l'affranchissement de la « loi » qui raidissait les plastiques primitives. C'est ainsi que l'art grec triomphe, non seulement à Chypre et sur la côte d'Egypte, mais en Espagne (buste d'Elché en costume phénicien, au Louvre), en Crimée (orfèvreries repoussées du musée de Saint-Pétersbourg), en Babylonie (statuettes au Louvre, salle Dieulafoy), enfin dans l'Inde du Nord (musée de Lahore). Ce sont des Grecs ou des disciples des Grecs qui, vers la fin du Ier siècle de notre ère, ont sculpté les premières images de Bouddha. Cet art gréco-bouddhique s'est formé assez longtemps après l'expédition d'Alexandre et la fondation du royaume grec de Bactriane. Il paraît s'être combiné avec une sculpture sur bois très compliquée et très refouillée, assez analogue à la sculpture péruvienne. Très probablement les Hindous ont pris à la Grèce le *hanchement* de leurs figures et le relief puissant de leurs personnages ou de leurs monstres. D'ailleurs le développement fantastique de cet art, après l'impulsion venue d'Occident, a été spontané. Dès le Ve ou le VIe siècle de notre ère, l'Hindoustan est devenu à son tour pour l'Extrême Orient une métropole artistique, dont le rôle n'a pas été moins considérable que celui de la Grèce pour le bassin de la Méditerranée. La sculpture hindoue a voyagé avec les épopées védiques et le bouddhisme. Les monuments laotiens, cambodgiens et javanais, ne sont que des colonies de l'art hindou. D'un autre côté, la religion du Bouddha, en traversant la Chine et la Corée, avec ses images saintes, a fondé dans des îles encore sauvages la première école de sculpture japonaise. Celle-ci acquit rapidement une très grande habileté dans la fonte du bronze, mais, tout en se développant du VIIe au Xe siècle dans le sens du réalisme, elle continua de représenter la personne du Bouddha sous les formes qu'elle avait reçues de l'Inde. Et c'est pourquoi l'on est étonné aujourd'hui de trouver aux plus vieux bronzes conservés dans les pagodes japonaises une lointaine ressemblance de type et de draperie avec les statues grecques.

L'importation de la sculpture grecque dans la péninsule italienne, en dehors des pays qui avaient été ouverts à la colonisation dorienne ou ionienne, n'est qu'un épisode de la marche victorieuse que l'art grec a poussée jusqu'aux frontières de l'Extrême-Orient. Mais nulle part l'assimilation n'a été aussi profonde et les résultats de cette assimilation aussi prolongés. Les modèles et les artistes grecs ont pénétré en Italie par la Grande-Grèce et par les ports étrusques. Dès le VIe siècle, les temples et les places publiques de l'Etrurie avaient une décoration sculpturale qui ne différait de celle des cités grecques que par l'emploi de la terre cuite au lieu de marbre. De bonne heure, les Etrusques surent copier les modèles grecs et acquirent une grande renommée comme fondeurs de bronze. Cette sculpture gréco-étrusque est celle qui fut adoptée par les Romains aux temps des rois et dans les premiers siècles de la République. Puis les pillages des villes de la Sicile et de la Grande-Grèce amenèrent à Rome une quantité de statues signées des noms les plus illustres. La moisson fut achevée en Grèce. Enfin les artistes eux-mêmes affluèrent de toutes les parties du monde grec vers le nouveau marché qui s'ouvrait à leur talent. Les uns copièrent, pour les amateurs, les chefs-d'œuvre anciens et les vulgarisèrent. D'autres s'inspirèrent librement des modèles du IVe et du IIIe siècle, et continuèrent en Italie l'œuvre des sculpteurs asiatiques et alexandrins.

C'est à Rome, ou pour Rome tout au moins, que Cléomène d'Athènes exécuta la *Vénus de Médicis*, Apollonius d'Athènes l'*Hercule assis* (Torse du Belvédère), Agasias d'Ephèse le *Héros combattant* du Louvre, dit *Gladiateur Borghèse*. La vue des chefs-d'œuvre anciens et nouveaux réunis à profusion forme parmi les patriciens romains un public de connaisseurs érudits. Sous leur influence, il se produisit en Italie, au Ve siècle avant J.-C., une véritable renaissance de l'art grec antérieur à Phidias, une sorte de « préraphaélitisme ». Les maîtres de cette école, qui pastichait les contemporains de Polyclète et les « Eginètes », furent Pasitélès, et ses élèves Stéphanos et Ménélaos. Plus tard, sous l'Empire, le goût remonta jusqu'à l'archaïsme du VIe siècle, et l'on se mit à reproduire des statues toutes pareilles aux κοραὶ de l'Acropole (Diane d'Herculanum). Enfin, sous Adrien, la mode fut à l'art gréco-égyptien.

Il y eut ainsi, en Italie comme à Alexandrie, un prolongement fort curieux de l'histoire de l'art grec. Mais les Grecs réunis à Rome et les élèves qu'ils formèrent ne se contentèrent point de reproduire des originaux célèbres, ni même de sculpter pour les temples des divinités latines des statues de dieux helléniques. Ils appliquèrent encore leur science et leurs traditions à des types et à des sujets nouveaux. Dès le temps de la République, on fit des statues de magistrats en toge, comme l'*Orateur* de bronze conservé au musée archéologique de Florence, et une quantité de bustes en marbre, destinés à prendre place dans l'atrium des maisons patriciennes. Cet art du portrait, qui venait directement d'Asie Mineure et d'Alexandrie, prit, à l'époque impériale, un développement qu'il n'avait jamais eu en Grèce ni en Orient. En même temps, sous le règne d'Auguste, se constitua une sculpture d'histoire, qui fut destinée à décorer, non les temples, mais les monuments commémoratifs et triomphaux élevés par les empereurs. Les types de ces monuments furent empruntés sans doute aux grandes cités helléniistiques. De même les bas-reliefs qui les ornèrent furent imités des sculpteurs de Pergame et d'Alexandrie : mais l'obligation de reproduire des cérémonies et des costumes nouveaux donna à cette sculpture une véritable originalité. Son défaut capital est la monotonie des sujets et l'uniformité des draperies. Enfin, sous l'Empire, la sculpture de sarcophages, suivant la voie dont nous avons vu l'entrée à Sidon, fournit aux marbriers le prétexte d'un décor très varié, où se mêlent parfois aux portraits en toge et au cortège des amours et des génies alexandrins, des échos lointains de l'art des stèles attiques.

Cet art déclina dès le second siècle de l'Empire ; au IVe, il est mort. Mais, dans cet intervalle, Rome a répandu les traditions de la sculpture grecque faite à son usage dans toutes les parties de l'Empire où la sculpture grecque n'avait point directement pénétré, en Gaule, par exemple, et dans l'Afrique du Nord. Elle servit encore d'intermédiaire entre les formes plastiques du paganisme hellénique et les idées nouvelles qu'apportait le christianisme. De même que la peinture des catacombes sortait du décor alexandrin et « pompéien », les sarcophages romains fournirent des modèles aux sarcophages chrétiens. Les premiers sujets représentés par les marbriers pour les nouveaux fidèles furent des motifs païens auxquels on prêta un sens symbolique ; puis, à la paix de l'Eglise, les petites scènes bibliques et évangéliques peintes sur les *arcosolia* passèrent aux reliefs des sarcophages ; enfin, quand les allégories triomphales eurent été représentées en mosaïque dans les absides, on les imita dans le marbre des tombeaux. La sculpture fut encore employée, après le temps de Constantin, pour représenter quelques effigies de saints, copiés d'après des statues de philosophes antiques. Mais en dehors de ces morceaux très rares et de

EFERUS - Recherche & Classification numérique

date incertaine, les sarcophages représentent en Italie toute la sculpture chrétienne. Celle-ci n'a aucune part dans la décoration des basiliques. Il en est de même en Orient. Certes, Constantinople aurait pu fournir à des écoles de statuaires des modèles à profusion. On sait que Constantin, pour enrichir la ville fondée par lui, avait dépouillé, non seulement Rome, mais toutes les villes de Grèce et d'Asie Mineure : Byzance resta jusqu'au sac de 1204, où tous les marbres furent brisés et tous les bronzes fondus, un incomparable musée d'art grec. Cependant, à part quelques statues d'empereurs, comme celle qui a été transportée à Barletta, en Pouille, il n'y eut point de sculpture byzantine en marbre ou en bronze. Les sarcophages et les clôtures de chœur, à Byzance, à Ravenne, dans tout l'Occident soumis à l'influence byzantine jusqu'au xe siècle, ne sont ornés que d'arabesques, de végétaux décoratifs ou d'animaux stylisés. La renaissance qui s'accomplit dans l'art chrétien d'Orient au ixe siècle après la querelle des iconoclastes, et qui se fondait sur les antiques conservées à Byzance, a produit des chefs-d'œuvre dans la miniature et la mosaïque. En sculpture, elle n'a produit que d'admirables ivoires et quelques icones de marbre. La sculpture monumentale, celle des temples et des places publiques, est restée en dehors de l'héritage antique que Byzance avait recueilli et conservé pour l'Occident. En Italie et en Gaule, elle n'a laissé, après le ve siècle, que des ruines et des modèles oubliés. On peut dire que pendant plus de cinq cents ans la sculpture n'a survécu dans le monde chrétien qu'à l'état d'objet mobilier et de miniature, dans les ivoires et les orfèvreries, dans les portes de bronze et les tableaux d'iconostase. L'apparition de figures de pierre ou de marbre aux portes des églises, vers le commencement du xiie siècle, a été une véritable résurrection et un événement aussi important que la révolution opérée par les Grecs plus de quinze siècles auparavant.

Le moyen age. Renaissance de la sculpture en France et en Italie. — La plastique carolingienne, en Allemagne et en France, fut limitée à la décoration des reliures de manuscrits, des devants d'autel, des portes d'églises ou des objets de culte. On en peut juger par les textes, et en particulier par le *Liber pontificalis* qui donne l'inventaire des richesses des églises de Rome au ixe et au xe siècle. L'art de l'ivoire et du bronze continue d'être pratiqué jusqu'au xie siècle dans les royaumes formés du démembrement de l'empire de Charlemagne et surtout dans l'Allemagne occidentale. La ville d'Hildesheim possède encore des portes de bronze et une colonne (V. fig., art. Bernward, t. VI, p. 402 et 403), réduction de la colonne Trajane, toutes couvertes de figurines en bas-reliefs, représentant des scène bibliques et évangéliques, et qui ont été fondues au temps de l'évêque Bernward, dans les premières années du xie siècle. Mais aucune des sculptures exécutées dans ce temps ne faisait corps avec l'édifice et ne formait une grande suite dogmatique, comme les peintures qui couvraient les parois et les voûtes des églises. Sur les murs ou dans l'encadrement des portails, le sculpteur n'était appelé à représenter que des feuillages, des entrelacs ou des monstres, fantaisies purement décoratives, qui n'avaient aucun sens symbolique et aucune portée morale.

Ainsi, à la fin du xie siècle, la tradition de la statuaire de figures humaines en pierre ou en marbre se trouvait rompue depuis longtemps. Pour la remettre en honneur, les artistes ne pouvaient s'adresser qu'à trois ordres de modèles : 1° les bas-reliefs et les statues antiques ; 2° la petite statuaire d'ivoire ou de métal; 3° la peinture murale ou la miniature. C'est en France que la sculpture monumentale ressuscita vers l'an 1100. Les sujets chrétiens, qui demeuraient depuis près de cinq siècles le patrimoine exclusif de la peinture et de l'orfèvrerie, interviennent dans la décoration des parties essentielles de l'édifice dans quelques églises de l'Ile-de-France et de l'Auvergne : les fresques semblent descendre des parois de la nef sur les chapiteaux et s'y transformer en bas-reliefs qui tournent autour de la corbeille. Dans le midi de la France, les bas-reliefs s'installent de même sur les chapiteaux accouplés et les pilastres des grands cloîtres. Enfin, les portails s'élargissent, et la surface nue de leur tympan semble appeler la sculpture.

On a soutenu récemment que l'art de la statuaire aurait réapparu tout d'abord en Provence, où la tradition romaine se serait conservée obscurément autour des sarcophages des Aliscamps. Mais il est certain que les portails de Saint-Trophime à Arles (V. Arles, fig. 2) et de Saint Gilles ne sont pas antérieurs aux dernières années du xiie siècle et qu'ils n'ont pu servir de modèle aux œuvres considérables qui ont été exécutées en France dans le cours de ce siècle. Des trois séries d'œuvres d'art qui pouvaient offrir des modèles aux sculpteurs de pierre, c'est sans doute les ruines et les fragments antiques qui ont joué en France le rôle le moins actif.

En réalité, les plus anciennes sculptures monumentales du moyen âge, celles qui décorent les montants et le tympan du grand portail de Moissac (vers 1100), n'ont rien de commun avec les modèles romains conservés dans le Languedoc. Certains détails du grand *Jugement dernier*, qui ont passé inaperçus (comme les bordures des vêtements ornées de filigranes et de cabochons en relief, le travail « découpé » des ailes des anges et des pennes de l'aigle apocalyptique, la pose contournée des quatre animaux évangéliques qui gardent, aux côtés du Christ, l'arrangement qu'ils avaient dans les coins des reliures de missel), attestent de la manière la plus évidente que le tailleur de pierre a eu sous les yeux des ouvrages de métal. Les sculpteurs de Moissac ont pour prototypes les pièces d'orfèvrerie que l'on a fabriquées en abondance dans la région toulousaine, au xe et au xie siècle, et dont on peut se faire une idée d'après la statue en or de sainte Foy, conservée à Conques (Aveyron).

Dans une autre région, c'est la peinture, et non pas l'orfèvrerie, qui a fourni des modèles aux sculpteurs. Le tympan du portail de Saint-Lazare d'Autun est occupé par un *Jugement dernier*, qui, pour le relief et les proportions des personnages, diffère entièrement du tympan de Moissac. Les draperies volantes, les plis indiqués par des stries parallèles qui dessinent sur des surfaces entièrement plates de véritables hachures, sont des souvenirs manifestes de la technique des moines enlumineurs.

Ces premiers essais, où les sculpteurs de pierre imitèrent les procédés même des ouvriers de métal et des peintres de manuscrits ou de murailles, constituent la sculpture romane proprement dite. Puis la sculpture, comme l'architecture, traverse la période de « transition », où elle achève de prendre conscience du rôle qu'elle a repris et de l'avenir qu'elle prépare. L'iconographie chrétienne ne s'était pas encore développée ni transformée, en passant de la peinture à la sculpture, de l'intérieur de l'église à l'extérieur. Un pas décisif est fait aux portails de Saint-Denis (vers 1140) et de Chartres. Ici nous trouvons trois portails couverts de sculptures, qui concourent à former un même ensemble. Une fusion s'opère entre les écoles qui, dans des régions éloignées de la France, avaient chacune de leur côté, retrouvé un art oublié. Nous savons que Suger avait mandé de toutes parts des artistes pour la construction et la décoration de son église abbatiale. Les dessins que Monfaucon a donnés des portails mutilés en 1793 montrent clairement que des artistes de la région toulousaine ont travaillé aux statues de Saint-Denis. Mais aujourd'hui c'est aux portails vieux de Chartres, proches parents de ceux de Saint-Denis, qu'il faut recourir pour juger du progrès accompli. Ces portails offrent aux fidèles un exposé de la doctrine chrétienne, dont on n'aurait pu jusque-là trouver l'analogue dans aucune série de fresques. Tout l'essentiel y est réuni, depuis les rois de Juda, ancêtres de la Vierge, qui représentent l'An-

EFERUS - Recherche & Classification numérique

cien Testament, jusqu'à l'Ascension du Christ, à la glorification de la Vierge et au triomphe du dernier jour.

A côté de la théologie, l'expérience populaire et la science profane ont leur place : on voit sur les archivoltes les signes du Zodiaque et les sciences scolastiques. A ce développement des sujets confiés au sculpteur correspond un développement nouveau des formes. A Moissac ou à Vézelay la sculpture est plaquée sur l'architecture, sans faire corps avec elle. Il en sera de même, pendant longtemps, dans les églises du Poitou et de la Saintonge, comme dans les églises lombardes et espagnoles. A Chartres, au contraire, les motifs plastiques s'identifient avec des éléments architectoniques : les grandes statues rigides et minces sont des colonnes ; à chaque claveau des archivoltes correspond une figurine ou un groupe de bas-reliefs. La sculpture est doublement *utile*, par le rôle qu'elle joue comme collaboratrice de la théologie et de l'architecture, dans la démonstration dogmatique et dans la construction. En même temps, tout souvenir du métal et de la peinture s'est évanoui ; le sculpteur s'attaque à la ronde bosse et imite directement la vie. Déjà dans l'iconographie des scènes traditionnelles (tout l'Évangile est raconté en miniatures de pierre sur les chapiteaux), on sent une liberté nouvelle, et les têtes des rois et des reines, dont les corps sont emprisonnés encore dans des gaines de pierre comme les hermès antiques, sont presque des portraits. De même que le sculpteur grec du VIe siècle avant J.-C., le sculpteur français du XIIe fait effort pour animer les visages de ses statues, et, à son tour, il a recours à l'antique artifice des yeux bridés et des lèvres plissées, qui esquissent un sourire.

L'influence des triples portails et des statues-colonnes de Saint-Denis et de Chartres fut immense dans la région



Statues du portail Sud de la cathédrale de Chartres.

qui s'étend entre Loire et Somme. Elle se fit sentir jusqu'en Provence. Le portail de Saint-Trophime, replacé à sa véritable date, apparaît comme une transposition de l'iconographie du portail vieux de Chartres, appliquée aux formes de l'architecture et de la sculpture antiques. Dans le Nord, les types se perfectionnèrent par un progrès spontané : le maître qui a sculpté (vers 1180?) les statues royales du portail de Corbeil (aujourd'hui à Saint-Denis) abandonne le sourire « archaïque » pour donner aux visages une expression de douce gravité. L'art est devenu capable d'exprimer la vie dans le repos : la période de « transition » est achevée. Pendant un demi-siècle (jusque vers 1240) régnera le style qu'on peut appeler, comme dans l'art grec de Polyclète et des frontons d'Olympie, le « style sévère ».

La disposition générale des triples portails a été fixée pour longtemps par Suger. Entre le portail vieux de Chartres et les porches du transept de la même cathédrale il n'y a qu'une différence : c'est que les porches sont un nouveau développement des portails. Les archivoltes se continuent sous la voûte qui forme un auvent

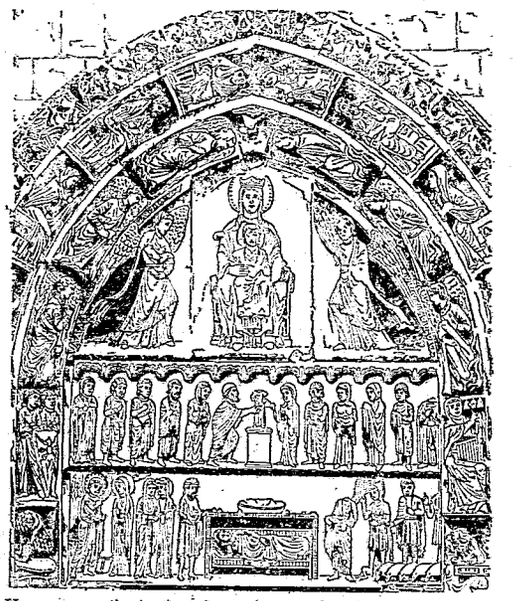

Un tympan de la façade de la cathédrale de Chartres.

au-dessus de l'entrée ; des statues se détachent pour s'adosser aux piliers qui reçoivent les retombées des arcs extérieurs. En 1160 et en 1250, les sujets traités à Chartres sont les mêmes : seulement au lieu de réunir devant une seule façade les deux Testaments, on a réservé l'Ancien pour le porche septentrional et le Nouveau pour le porche méridional. Les scènes minuscules des chapiteaux sont remplacées par de larges feuillages.

Les sculpteurs, depuis Saint-Denis et Chartres, ne demandent plus à la peinture et aux ivoires ou aux orfèvreries que le schéma traditionnel des scènes religieuses : ils ne connaissent désormais, à part de rares exceptions, d'autres modèles que la vie. La draperie de leurs personnages est, pour les hommes et pour les femmes, la tunique et le manteau du temps de Philippe-Auguste et de saint Louis, aussi favorables aux attitudes solennelles que l'*himation* athénien ou la toge romaine. Cependant il y a dans cet art autre chose que la copie de la vie quotidienne. On a dit de lui, comme de l'art de Phidias, qu'il est « idéal ». Le mot serait ici à sa place, car il est incontestable que les sculpteurs du XIIIe siècle ont été chargés de traduire tout un système d'idées. Cependant ce serait mal comprendre cet art que de n'y voir qu'une série de signes élégants, destinés à traduire le Livre de la foi et de la morale à l'usage des illettrés. La sculpture française du XIIIe siècle se sépare de la vie quotidienne qu'elle imite, non point parce qu'elle est abstraite, mais parce qu'elle est monumentale et expressive. L'harmonie des formes et des masses de la sculpture avec les lignes de l'ar-

EFERUS - Recherche & Classification numérique

chitecture est plus saisissante encore au tympan de la porte de la Vierge à Notre-Dame qu'aux frontons du Parthénon. D'autre part, les personnages, loin de garder l'impassibilité des cavaliers de Phidias, expriment chacun un sentiment ; mais l'expression n'est point dans l'extase d'un regard convulsé ni dans l'élan d'un geste déclamatoire ; elle tient, non seulement dans le visage sobrement modelé, mais dans l'attitude, dans la draperie même (le Saint-Firmin et le « Beau Dieu » d'Amiens). Et les sentiments qui rayonnent d'une statue à l'autre sont si larges et si vagues qu'aucun mot ne les exprimerait, et que seule une musique d'église pourrait traduire le simple et grave concert des portails. L'harmonie est complète entre la pensée chrétienne et la sculpture, unies depuis le temps de Suger. Mais le compromis, auquel on doit les chefs-d'œuvre de Laon et d'Amiens (V. Amiens, fig. 4 et 5, et Galerie, t. XXIII, p. 373), ne peut durer. Sous le règne de saint Louis commence une transformation nouvelle qui rapidement aboutit à la dissociation des éléments combinés. Les draperies, au lieu de tomber en lignes parallèles et serrées, se disposent en courbes très amples et en replis profonds. A la Sainte Chapelle de Paris (vers 1250), les apôtres portent le poids du corps sur une jambe et tiennent un genou ployé. Leur manteau de laine épaisse ondule jusqu'à perdre toute « ligne » architecturale. Leur barbe et leurs cheveux sont frisés au fer, et sur leur visage apparaît un sourire, bien différent de la grimace figée des reines de Chartres, et où semblent se mêler la coquetterie et la moquerie. En même temps, un bas-relief comme celui qui décore le tympan de la porte Saint-Etienne, de Paris (1257), n'est déjà plus qu'une suite de scènes remplies de détails familiers, et qui ont perdu à la fois la solennité religieuse et l'ampleur monumentale des groupes de la porte de la Vierge.

A la cathédrale de Reims, les sculpteurs, comme d'un bond, arrivent, vers 1270, à des audaces toutes nouvelles. Ils ne se contentent plus de faire œuvre utile et de donner à chacune des figures humaines qu'ils taillent un rôle dans les histoires ou les allégories sacrées. Ils font sortir de la paroi des têtes, des bustes, des personnages entiers, grimaçants ou tordus, comme les monstres des gargouilles, et qui, sans même avoir le rôle des caryatides ou des consoles, sont de purs jeux d'artiste. D'autres, dédaignant la tradition des ateliers où ils se sont formés, se mettent, comme les sculpteurs d'Arles, à copier les statues romaines conservées à Reims (V. le groupe célèbre de la Visitation). On peut se croire à l'aurore de la Renaissance, c.-à-d. d'un art qui, comme l'art grec, fera de la beauté plastique et de la pensée théologique ou philosophique deux domaines distincts. Mais les artistes de la cathédrale de Reims n'ont pas fait école. A côté d'eux et après eux, l'art continue à s'éloigner de la sévérité chrétienne, mais seulement pour rechercher la grâce, les sourires coquets, les visages enfantins, les gestes familiers. Après l'attitude des apôtres de la Sainte Chapelle, qui rappelle une innovation de Polyclète, l'attitude des Vierges *hanchées*, si nombreuses dans les premières années du XIVe siècle, fait penser à Praxitèle. La sculpture s'affranchit de son alliance étroite avec l'architecture. Le Jugement dernier, au portail de Saint-Urbain de Troyes, est composé de figurines en bas-relief, séparées par des meneaux de vitrail. Bientôt, au milieu de la dentelle de pierre qui montera tout autour du corps des églises comme une grille flamboyante, on verra des statues suspendues comme des figures de verrières au milieu de fenêtres béantes sur le ciel. Même aux portails les statues se rapetissent ; les montants se couvrent de ces quatre-feuilles remplis de figurines qui s'alignaient à Amiens sur la base des portails. En même temps que la sculpture de pierre s'amoindrit, les statuettes d'ivoire et de métaux précieux se multiplient.

A côté de cet art gracieux qui tombe rapidement dans la mièvrerie, se développe un art énergique, dont les origines ne remontent pas au delà de saint Louis. C'est celui des *tombiers*, des sculpteurs de statues funéraires. Au commencement du XIVe siècle, quand aux ouvriers de Saint-Denis sont venus se joindre des marbriers flamands, habiles à travailler les marbres de la Meuse, la sculpture de portraits (faits pour la plupart d'après des moulages pris sur le cadavre) prépare la voie à un art nouveau, absolument distinct de l'art monumental du XIIe siècle.

Ainsi, en deux siècles et demi, la sculpture française du moyen âge a accompli une évolution fort analogue à celle de l'art attique, par sa durée et par la succession de ses périodes. Comme la sculpture grecque, elle fit l'éducation de l'Europe entière. La sculpture allemande subit tout d'abord l'influence de la sculpture bourguignonne (Autun, Vézelay), qui se mêla aux traditions de l'orfèvrerie rhénane (autel de Bâle [V. fig., art. Autel, p. 745], au musée de Cluny), pour former un art robuste. L'art roman des pays germaniques ne donna point naissance à un art nouveau. Quand une statuaire monumentale digne d'être citée à côté des séries d'Amiens et de Chartres se montre à Bamberg, vers 1260, elle y vient de France toute formée, et l'on peut désigner une à une les statues de Reims qui ont été copiées pour prendre place devant l'église bavaroise. De même la plupart des modèles de la plus ancienne statuaire de Strasbourg sont à Chartres. L'influence française arrive plus lointaine et plus diffuse dans la Saxe ; mais elle est encore sensible dans les sculptures de la « Porte d'Or » de Freiberg. D'ailleurs, dès la fin du XIIIe siècle, la sculpture, comme l'architecture, a pris en Allemagne un style national, qui s'accuse, avec un réalisme presque brutal, dans certains portraits de donateurs et dans quelques statues tombales.

En Espagne, les clunisiens ont porté leur sculpture avec leur architecture. On retrouve à Avila le portail de Saint-Lazare d'Avallon, et dans le magnifique portail de Compostelle les souvenirs les plus précis de la sculpture toulousaine du XIIe siècle. Puis, de même qu'en Allemagne, une seconde importation de la sculpture française a lieu au XIIIe siècle. Le porche de la cathédrale de Léon est une réplique du porche méridional de Chartres. Les portails de Burgos et de Tolède sont français comme les cathédrales auxquelles ils donnent accès. Mais la statuaire gothique reste, en Espagne, comme dans le Midi de la France, plus pesante que dans le Nord.

En Italie, les origines de la sculpture du moyen âge sont encore obscures. Vers la fin du XIIe siècle, l'influence de la sculpture française apparaît dans les provinces les plus éloignées de la péninsule, où elle se combine avec des souvenirs de l'art byzantin et avec l'imitation des sarcophages romains. En Lombardie, c'est l'art de Chartres qui paraît avoir été indirectement connu ; en Sicile, c'est l'art des cloîtres du Midi de la France (cloître de Monreale, près Palerme). L'imitation des motifs mêmes adoptés par la sculpture française est évidente à Parme (Jugement dernier et Vierge en gloire des portails du Baptistère, par Benedetto Antelami, vers 1180). Une école très savante, et qui essaie de rivaliser ouvertement avec la statuaire antique, se développe en Pouille et en Campanie depuis les dernières années du XIIe siècle jusqu'à la mort de Frédéric II. Les statues et les bustes de marbre destinées à décorer le pont élevé par cet empereur à Capoue sont les premières sculptures de ronde bosse qui aient été exécutées en Italie depuis le VIe siècle. Aux environs de 1250 la Toscane, où les modèles antiques n'avaient jamais cessé d'inspirer la sculpture *décorative*, devient un lieu de rendez-vous pour des maîtres venus du sud et du nord de la Péninsule. Guido de Côme qui a sculpté plusieurs ambons couverts de scènes en bas-relief (notamment celui de Pistoia 1250) se rencontre à Pise avec le sculpteur Nicola, fils d'un maître apulien. L'origine du maître, que l'on a appelé longtemps Nicola de Pise, est aujourd'hui établie d'une manière définitive. Mais on ne comprendrait pas

EFERUS - Recherche & Classification numérique

le progrès réalisé et la révolution accomplie par ce maître dans sa fameuse Chaire du Baptistère de Pise (1260) (V. fig., art. Chaire et art. Italie, p. 1103), si on le considérait comme un simple élève de l'école d'Apulie. Nicola di Pietro a été un artiste merveilleusement doué qu'une bonne fortune a placé au point de rencontre des influences diverses qui rendaient la vie à la sculpteur, dans trois régions de l'Italie. Il a combiné, dans une synthèse originale et unique, ce qu'il avait connu de l'art français et de l'art antique, de l'art apulien et de l'art lombard. Tout ce qu'il avait appris, il l'anima d'une vie nouvelle par ce sens dramatique qui est le don propre de son génie.

D'ailleurs Nicola di Pietro fut moins un chef d'école qu'un initiateur. Ses élèves directs n'ont créé qu'un petit nombre d'œuvres, et son propre fils, Giovanni Pisano, a subi de nouvelles influences. Cette fois le vent soufflait encore de France. Giovanni Pisano a connu des modèles analogues à ceux qu'ont copiés les sculpteurs de Bamberg et de Léon. Les ivoires français ont certainement contribué à faire connaître en Italie la sculpture des dernières grandes cathédrales : on sait que le fils de Nicola lui-même a signé des Madones d'ivoire, aussi fortement *hanchées* que les Vierges parisiennes. D'autres intermédiaires, et peut-être des artistes errants, ont apporté de France en Toscane le dessin des bas-reliefs encadrés dans des quatre-feuilles : les compartiments de la porte de bronze fondue en 1330 par Andrea de Pise pour le Baptistère de Florence rappellent encore Amiens.

Des souvenirs attardés de la plastique française du XIIIe siècle persistèrent en Toscane jusqu'à la fin du XIVe, dans les attitudes et les draperies. Il n'en est pas moins vrai qu'à partir de Giovanni Pisano la sculpture toscane est un art indépendant, où le bas-relief surtout met en scène l'histoire évangélique et les légendes des saints avec toute la force dramatique de la peinture contemporaine. Giotto, qui lui-même a fait œuvre de sculpteur, a subi tout d'abord l'ascendant du tempérament dramatique de Giovanni Pisano ; mais, à son tour, l'œuvre du grand peintre a dominé et dirigé le développement de la sculpture florentine. Le tabernacle d'Or san Michele, signé par le peintre orfèvre et sculpteur Andrea Orcagna, est vraiment une œuvre « giottesque ». La sculpture toscane, comme la peinture de Giotto et des Siennois, se répandit dès le milieu du XIVe siècle d'un bout à l'autre de l'Italie. Elle régna à Naples, au temps de Robert le Magnifique (mausolées de Santa Chiara). En Lombardie et surtout à Venise, elle rencontra un courant germanique qui la modifia rapidement.

A la fin du XIVe siècle, une transformation nouvelle fait disparaître dans toutes les écoles les derniers souvenirs de la sculpture monumentale du XIIIe. Le centre où s'accomplit cette transformation n'est pas l'Italie, mais la Flandre. Ce n'est point d'ailleurs dans les Pays-Bas qu'il faut chercher les œuvres des maîtres qui ont dirigé le mouvement. André Beauneveu de Valenciennes travaille à Paris, Claux Sluter le Hollandais à Dijon (V. France, fig. représentant la Vierge et divers personnages, de Claux Sluter). La cour de Bourgogne offrit à ces artistes de magnifiques occasions d'exercer leur talent. Les Flamands exécutèrent les tombeaux des ducs Philippe le Hardi et Jean sans Peur (V. fig., art. Bourgogne, p. 787), le portail de la Chartreuse de Champmol, et le Calvaire colossal, dont le piédestal, flanqué de statues de prophètes, s'est conservé seul et est connu sous le nom de *Puits de Moïse* (V. fig., art. Bourgogne, p. 787). Prophètes, « gisants » ou « pleurants » sont tous des portraits d'une énergie populaire ; les draperies sont très amples, cassés en grands plis anguleux ; une incroyable intensité de vie anime les rudes visages. L'art flamand de Dijon s'est répandu en moins de cinquante ans dans la Provence et le Languedoc et dans toute la région rhénane. On a remarqué justement que des sculpteurs comme Claux Sluter avaient été les véritables maîtres des Van Eyck ; on peut dire avec plus de vérité encore que ces sculpteurs ont ouvert à toute la plastique du Nord, en Flandre, en France, en Allemagne, la voie qu'elle suivra pendant plus d'un siècle. L'art des sculpteurs de bois ou de pierre tendre, comme Veit Stoss et Adam Krafft, des fondeurs de bronze comme Peter Vischer, conservera encore, à la fin du XVe siècle, à Cracovie, à Nuremberg, à Innsbruck, les caractères de la sculpture flamande de la fin du XIVe. Ce seront toujours des bas-reliefs ou des statues sans aucune liaison avec l'architecture, des figures robustes et prises dans le peuple, des draperies épaisses et larges, des costumes chargés de détails bizarres, et des visages animés d'expressions violentes.



Le Christ (VIIe station du chemin de croix), d'Adam Kraft, à Nuremberg.

On s'est demandé si l'art de Claux Sluter n'aurait pas exercé son influence au delà des Alpes comme au delà du Rhin, et s'il n'aurait pas provoqué la transformation qui s'accomplit dans la sculpture toscane au commencement du XVe siècle. Il reste douteux que Ghiberti ou Donatello aient imité des œuvres du Nord : les draperies « gothiques » que l'on a remarquées dans les bas-reliefs de Ghiberti (V. Bas-relief, t. V, p. 558, fig. d'un panneau décoratif des portes du Baptistère de Florence, de Ghiberti) ou de Luca della Robbia sont dans la tradition italienne du XIVe siècle. Le grand créateur qui commence pour la sculpture une ère nouvelle, Donatello, s'écarte autant du réalisme familier des sculpteurs flamands que de la gravité religieuse d'un Giotto et d'un Andrea Pisano. Le premier, il rompit ouvertement avec les souvenirs du moyen âge et avec la pensée chrétienne. Saisi dès son voyage à Rome par l'admiration des œuvres antiques, il revint au paganisme (V. Italie, p. 1111, l'*Amour*, de Donatello). Dans ses bas-reliefs, il noie les personnages sacrés sous un flot de figures « inutiles » et profanes, qui n'ont d'autre raison d'être que d'exalter la puissance de la vie et la noblesse du nu ; il traite les sujets sacrés comme des drames antiques ; il représente les héros de la Bible ou de l'Eglise triomphante comme des dieux d'autrefois ; il refait ce qu'on n'avait jamais tenté depuis l'antiquité, une grande statue équestre (Gattamelata). Le bronze, qu'il a employé de préférence au marbre, accentue encore l'énergie enflammée avec laquelle il ressuscite un monde oublié et crée une humanité nouvelle.



Statue du tombeau de saint Sebald, par Pierre Vischer, à Nuremberg.

Après lui, les Florentins se séparent en deux écoles, dont l'une tient encore au passé. Elle est formée par les marbriers, sculpteurs de tombeaux ou de madones, auxquels se rattachent les della Robbia, qui substituent au marbre la terre-cuite émaillée. Ces maîtres, dont le plus charmant est sans doute Mino da Fiesole, semblent ignorer Donatello et continuer l'art pieux et grave du XIVe siècle, en y ajoutant (comme avaient fait déjà les successeurs de

EFERUS - Recherche & Classification numérique

Giovanni Pisano, en s'inspirant de Giotto) ce sens exquis du détail familier et de la vie intime que possédaient les peintres florentins. A côté des sculpteurs de marbre, une robuste lignée de sculpteurs de bronze, les Verrocchio (V. Italie, p. 1.111, le *David* de Verrocchio), les Pollajuolo, les fondeurs de Padoue, continuent l'œuvre de Donatello. Ils ne connaissent d'autres modèles que la nature et l'antiquité ; leur effort est tendu à copier les corps dans leur nudité et à exprimer la vie dans sa plénitude. Ce sont eux qui préparent le triomphe de la statuaire antique, qui est accompli à Venise et à Padoue avant la fin du XVe siècle, et qui achèvera à Florence de faire oublier tout le passé chrétien, dès qu'apparaîtront l'Adonis et le Bacchus de Michel-Ange.

Nous n'étudierons point ici l'histoire de la sculpture dans les différents pays d'Europe, après la renaissance de l'antiquité. On la trouvera aux articles consacrés à chacun des grands pays européens où se sont formées des écoles de sculpture : Italie, France, Espagne, p. 346 et suiv., Allemagne, Angleterre, etc. Ajoutons que, dès le commencement du XVIe siècle, l'œuvre individuelle des maîtres est trop personnelle et trop circonscrite dans son développement et dans son influence pour qu'on puisse en donner une idée dans une revue rapide. On consultera donc, pour la période très riche qui s'étend du XVIe siècle à la fin du XIXe siècle, les biographies des principaux sculpteurs, et en particulier les articles : Colombe (Michel), Michel-Ange, Goujon (Jean), Pilon (Germain), Bernini, Puget, Coysevox, Slüter, Houdon, Falconet, Canova, Thorwaldsen, Rude, Carpeaux, Falguière, Dalou, Rodin.

E. Bertaux.

Sculpture en cire (V. Céroplastique).

Bibl. : Comte de Clarac, *Musée de sculpture*, t. 1er, texte et planches ; Paris, 1841, in-4. — H. Blumner, *Technologie und Terminologie der Gewerbe und Künste bei Griechen und Römern;* Leipzig, 1879, in-8. — Vasari, *Proemi (Le Vite*, éd. Milanesi ; Florence, 1878. — M. Hoernes, *Urgeschichte der Bildenden Kunst in Europa ;* Vienne, 1898, in-4. — Perrot et Chipiez, *Histoire de l'art dans l'antiquité.* — W. Lubke, *Geschichte der Plastik*, 3e éd. ; Leipzig, 1880, 2 vol. in-8. — J. Lange, *Darstellung des Menchen in der älteren griechischen Kunst* (traduit du danois) ; Strasbourg, 1899. — Bode, *Die italienische Plastik.*

SCULTET (Jean), de son vrai nom *Johann Schultes*, chirurgien allemand, né à Ulm en 1595, mort à Stuttgart le 1er déc. 1645. Il étudia à Padoue, y fut le prosecteur d'Adrien Spieghel, et, reçu docteur en 1621, exerça son art dans cette ville et à Venise, puis revint dans sa ville natale où il jouit d'une réputation légitime. Son nom est resté attaché à un bandage particulier toujours encore employé. Son ouvrage, *Armamentarium chirurgicum*, publié pour la première fois à Ulm, en 1643, et qui eut de nombreuses éditions et des suppléments rédigés par ses élèves, a joui d'une grande célébrité. Dr L. Hn.

SCUTARI (Lac de). Lac de la Turquie d'Europe, qui a sa portion occidentale en Montenegro, sa portion orientale en Albanie. Comme la ville dont il a pris le nom, il s'appelle réellement, en albanais, Skadar. Coupé par le 17° de longit. E., un peu au N. du 42° de lat. N., il s'allonge sur 43 kil., du N.-O. au S.-E., presque parallèlement à la rive de l'Adriatique, distante seulement d'une quinzaine de kilomètres, mais dont les monts d'Antivari la séparent, hauts de 800 à 1.000 m., avec pic de 1.595. Il a 12.500 m. d'extrême largeur, 26 kil. si l'on met en compte un golfe annexe qui s'indente profondément dans les terres, vers le milieu du rivage septentrional, presque en face du pic de 1.595 m. Surface variable suivant la poussée des eaux sur les plaines palustres qui s'étendent à son N., dans la direction de Podgoritza : en moyenne 373 kil. q. (dont les trois quarts en Montenegro) : tout près des deux tiers de l'aire du Léman. Jadis bien plus vaste et maintenant diminuée grandement au N. et à l'E. par le plan d'alluvions que déposent de courts tributaires, c'est une eau bleue, peu profonde, rayée de poissons, avec points de vue superbes sur la montagne du littoral et sur les Alpes d'Albanie et de Montenegro. Son principal affluent est la Moratcha, qui vient du Podgoritza ; son déversoir, rivière lente en terre marécageuse, empestée, très malsaine, la Bojana, a donné son nom à une fièvre intermittente redoutée, la fièvre de la Bojana ; ce cours d'eau s'unit, devant Scutari, à une branche du fleuve Drin, à la Drinassa, et va se perdre dans l'Adriatique sous le double nom de Bojana et Drin, à 17 kil. E.-S.-E. de Dulcigno, après un cours recroquevillé de près de 40 kil. O. Reclus.

SCUTARI d'Albanie. Ville de la Turquie d'Europe, en Albanie, la Skadar des Albanais, la Skodra des Serbes, l'Iskendrié des Turcs, ch.-l. d'une province de l'Albanie, à 735 kil. O.-O.-N. de Constantinople, à 300 N.-O. de Salonique, à 61 S.-E. de la capitale du Montenegro, Cettigné, dans une plaine fiévreuse, sur la Bojana, qui sort tout près de là du lac de Scutari et s'unit à la Drinassa, rivière qui s'est détachée plus haut du fleuve Drin ; à 18 m. d'alt. ; 36.000 hab. environ, en très grande majorité Albanais et musulmans, dans 4.500 maisons. On trouve des ressemblances entre son site et celui de Genève, à cause de son lac, de la rivière qui s'en échappe et du panorama des montagnes ; mais le pays est marécageux, et la ville, exposée aux inondations, est d'ailleurs insignifiante et sans monuments. Vue admirable du haut de la vieille forteresse serbe de Rosapha, accrochée à 150 m. environ d'alt. Antique *Scodra* conquise par les Romains en l'an 168 av. J.-C. ; puis successivement grecque, gothe, serbe, vénitienne, hongroise, vénitienne de nouveau, enfin turque à partir de 1477 ; et toujours albanaise. — La province de Scutari, estimée à 10.700 kil.q., renferme, plus ou moins 322.000 hab., dont (un peu hypothétiquement) 14.000 Albanais catholiques, 80.000 Albanais mahométans, 40.000 Serbes musulmans, 30.000 Serbes chrétiens, 12.000 Turcs, 10.000 Kontzo-Valaques, 5.000 Bohémiens, 5.000 juifs (d'après Bianchoni). O. Reclus.

SCUTARI d'Asie, l'*Ouskoudar* des Turcs. Ville de la Turquie d'Asie, qui fait en réalité partie de Constantinople, dont c'est le faubourg asiatique : aussi dépend-elle de la prov. de Constantinople ; en amphithéâtre sur le Boulgourlou (240 m.), à la rive gauche du Bosphore qui commence à s'y amortir dans la mer de Marmara, en face de la Corne d'Or. Environ 50.000 hab. presque tous Turcs et musulmans ; 2.500 Grecs, 2.000 Arméniens. Situation merveilleuse, panorama enchanteur ; mais la ville, bien que rebâtie depuis le terrible incendie de 1872, n'est ni belle, ni bien percée, ni propre, et elle n'a pas de monuments dignes de ce nom, quoique huit de ses mosquées soient qualifiées d'impériales. Ce qui en fait la célébrité, la singularité, ce qui lui donne en quelque sorte droit au nom de « métropole de l'islamisme », c'est, sur le plateau, « l'existence du Bouyouk Mézaristan, ou grand cimetière turc, où tiennent à se faire enterrer tous ceux qui font parade d'orthodoxie musulmane ». — Antique *Chrysopolis* ou Ville d'Or, son nom actuel d'Ouskoudar, qui signifie en persan « le Relais », ou « le Courrier », lui vient de ce qu'elle était, par sa position même, la première station pour tous ceux qui allaient de Constantinople en Asie, ou la dernière pour tous ceux qui arrivaient de toutes les portions orientales de l'empire vers la capitale. Ses destins ont naturellement suivi toujours (ou presque) ceux de Byzance, puis de Constantinople. O. Reclus.

SCUTELLA (*Scutella* Lam.). I. Zoologie. — Genre d'Oursins irréguliers, de la famille des Clypéastrides, section des Scutellines, caractérisé par le test discoïde déprimé, fréquemment lobé ou perforé, offrant à la face inférieure des sillons ramifiés, et portant des tubercules garnis de piquants de forme différente sur les deux faces. Les Scutellines se divisent elles-mêmes en groupes différant suivant la position de l'anus et l'existence ou l'absence d'incisures ou de perforations dans les

EFERUS - Recherche & Classification numérique

rayons. Citons les *Dendraster* Ag., *Echinarachnius* Leske (*Scutella*), *Arachnoides* Klein, et le *Scutella* Lam., proprement dit, fossile, tous avec l'anus près du bord et dépourvus d'incisures et de perforations ; puis les genres *Lobophora* Ag., *Astroclypeus* Verr., *Mellita* Kl., *Encope* Ag., *Leodia* Gr. et *Rotula* Kl., appartenant aux autres groupes.

II. Paléontologie. — Les Oursins aplatis du genre *Scutella* datent de l'oligocène et du miocène (*Sc. subrotundata* du miocène de Bordeaux). Le genre voisin *Mortonia* est de l'éocène de l'Alabama ; *Arachnoïdes*, tertiaire, vit encore sur les côtes de l'Australie. Les genres *Monophora*, *Amphiope*, *Runa*, *Rotuloïdea* sont éteints, tandis que *Mellita* est encore représenté dans les mers actuelles.

SCUTELLAIRE (*Scutellaria* L.) (Bot.). Genre de Labiées, dont les représentants sont des herbes des régions tempérées de l'ancien et du nouveau monde, essentiellement caractérisées par le calice à deux lèvres, dont la supérieure, après la chute de la corolle, s'applique sur l'inférieure emprisonnant le fruit dans une sorte de capsule (*scutella*), et par la corolle bilabiée à lèvre supérieure trifide, en forme de casque ; étamines tétradynames à anthères opposées bout à bout ; 4 carpelles muriqués. Le *S. galericulata* L. ou *Toque*, assez commun dans les terrains marécageux de l'Europe et des Etats-Unis, a été réputé comme un amer fébrifuge et vermifuge stomachique, sous le nom de *Centaurée bleue;* c'est l'*Herba Tertianariæ* s. *Trientalis* des anciennes pharmacopées. — Le *S. lateriſolia* L., de l'Amérique du Nord, a été vanté comme un spécifique contre la rage, d'où son nom de *Mad-dog-Skullcap*. Dr L. Hn.

SCUTELLUM (Entom.) (V. Insectes, t. XX, p. 823).

SCUTIBRANCHES. I. Malacologie (V. Prosobranches, t. XXVII, p. 807).

II. Paléontologie (V. Aspidobranches, Pleurotomaria, Haliotis).

SCUTIGÈRE (Myriap.) (V. Scolopendre).

SCUTOPTERUS (Entom.). Genre de Coléoptères pentamères, de la famille des Hydrocanthares, tribu des Dytiscites. Dejean y rapporte les trois espèces suivantes : *Sc. coriaceus* Hoffm., *Sc. pustulatus* Ros. et *Sc. lanio* Fab. Pour Erichson et Aubé, elles forment la première division du genre *Colymbetes* Clairville, tandis que Laporte et Brûlé ont fait de la troisième espèce le type du genre *Meladema*.

SCUTUM (Archéol.) (V. Bouclier).

SCYLACION. Ancienne ville d'Italie (V. Squillace).

SCYLAX, voyageur et géographe grec (V. Skylax).

SCYLITZ⊿S (Jean) (V. Skylitzès).

SCYLLA. Ville d'Italie (V. Scilla).

SCYLLA. Monstre marin qui personnifiait dans la mythologie grecque les tourbillons écumants des flots, les récifs et les écueils. De très bonne heure, la tradition lui assigna comme séjour l'un des deux rochers qui se dresse au N. du détroit de Messine, entre la pointe N.-E. de la Sicile et l'extrémité méridionale de l'Italie. Là se trouvait, en face de Charybde, la caverne profonde d'où Scylla guettait les navires et les marins. L'imagination peureuse des Grecs se figurait Scylla sous la forme d'un monstre, ayant un buste de femme, surmonté de six cous d'une longueur extraordinaire, dont chacun portait une tête de chien armée de trois rangées de dents pointues ; elle lui attribuait douze pieds, et comme voix un aboiement formidable. C'est bien ainsi que Scylla est représentée sur plusieurs monuments antiques, en particulier sur une mosaïque exposée au Vatican, dont l'auteur s'est inspiré d'un épisode fameux de l'*Odyssée* (XII, 244 et suiv.). D'autres artistes lui donnaient une forme moins monstrueuse, un corps de femme terminé par une double queue de dauphin aux nombreux replis. La légende voyait dans Scylla une victime de la jalousie divine. C'était une très belle jeune fille, qui s'ébattait souvent au milieu des flots avec les nymphes marines. Glaucus, le dieu des mers, en devint amoureux ; il s'adressa à la magicienne Circé et lui demanda d'obtenir, par ses sortilèges, que Scylla répondit à son amour. Circé, jalouse, transforma la jeune fille en un monstre affreux. Suivant une autre version, ce fut Poseidon qui aima Scylla, et Amphitrite qui la poursuivit de sa haine.

La mythologie grecque connaissait une autre Scylla, fille de Nisus, roi de Mégare. Minos, le roi de Crète, assiégeait alors cette ville ; la vie et la victoire de Nisus tenaient à un cheveu d'or ou de pourpre que le roi possédait au milieu de ses autres cheveux. Scylla, par amour pour Minos, coupa le cheveu d'or de son père. Mégare succomba. Scylla voulut suivre Minos ; mais celui-ci, saisi d'horreur pour elle, la fit attacher à la poupe de son navire et noyer dans les eaux du golfe Saronique. Il y avait une autre forme de la légende, d'après laquelle Scylla, métamorphosée en un petit oiseau nommé Ciris, était sans cesse poursuivie par son père Nisus, que les dieux avaient changé en aigle marin. J. Toutain.

Bibl. : Preller, *Griechische Mythologie*, 4e éd., 1894. — Baumeister, *Denkmaeler des kl. Alterthums*, 1884.

SCYLLÆUM. Ville d'Italie (V. Scilla).

SCYLLARE (*Scyllarus* Fabr.). Genre de Crustacés-Décapodes, voisin des *Langoustes* (V. ce mot), dont il se distingue par la carapace courte, déprimée en dessus et tuberculeuse, et la conformation des antennes externes dont le pédoncule est formé de 4 articles aplatis, le dernier en crête horizontale très large, dentelée-ciliée ; les deux pattes antérieures sont armées de pinces chez les femelles. Les Scyllares sont maritimes et vivent dans des trous creusés dans le sable. On en connaît cinq à six espèces. — Les *S. arctus* Fabr. (*Arctus cursus* Dana), à 19 branchies, et *S. latus* Latr., à 21 branchies, abondent sur le littoral méditerranéen, où on les appelle *Cigales de mer* et où on les mange à l'instar des homards et des langoustes. Dr L. Hn.

SCYLLIUM (Ichtyol.). Genre de Poissons *Chondroptérygiens-Selachoïdes*, de la famille des *Scyliidæ*, à corps effilé, à museau court, à bouche arquée ; la première nageoire du dos est comprise dans l'espace étendu entre les ventrales et l'anale ; la deuxième entre celle-ci et la caudale ; les évents sont situés derrière les yeux ; les dents ont trois pointes, la médiane étant la plus longue. Le *Scyllium canicula*, vulg. *Grande Roussette*, type du genre, a toutes les parties supérieures d'un gris roussâtre, marquées de petites taches grises, brunes et noires, le ventre est d'un gris sale, avec des taches plus foncées et mal définies. Il habite toutes les mers d'Europe et est commun dans la Manche. Les œufs sont en forme de rectangle allongé, légèrement ovalaire à l'extrémité postérieure, de couleur et de consistance cornée, terminés aux deux bouts par des appendices très développés, contournés en vrilles servant à retenir les œufs aux varechs sur lesquels ils sont déposés. Les Roussettes atteignent au plus 1 m. de long, elles vivent en bandes, non loin des côtes et vers le fond de la mer. Elles se nourrissent de crustacés, de mollusques, de poissons. Elles suivent les bancs de harengs et en détruisent beaucoup.

La chair de cet animal est assez estimée sur nos côtes normandes. Suivant Lacépède, le foie serait toxique. C'est une expérience qu'il serait intéressant de tenter. Rocher.

Bibl. : Valenciennes et Cuvier, *Hist. des Poissons*. — Sauvage, dans Brehm, éd. fr.

SCYOTTE. Rivière du dép. de la Haute-Saône (V. Saône [Haute-], t. XXIX, p. 470).

SCYPHIA (Paléont.). Les Eponges fossiles rangés par les anciens auteurs dans le genre *Scyphia* ont été réparties par les modernes entre plusieurs genres tels que *Sphenaulax*, *Sporadopyle*, *Verrucœlia*, etc. (V. Eponge [Paléont.]).

EFERUS - Recherche & Classification numérique

SCYPHISTOMA (Zool.). C'est l'une des phases du développement de certaines *Méduses* (V. ce mot et Discophores).

SCYROS. Ile de Grèce (V. Skyros).

SCYTALE (Antiq. gr.). Bâton d'une grosseur déterminée d'avance, dont se servaient les Spartiates pour transmettre les dépêches d'Etat en dépistant les curiosités indiscrètes. Autour de ce bâton (σκυτάλη), les éphores enroulaient des lanières de cuir ou de parchemin, sur lesquelles ils écrivaient leurs instructions. Une fois déroulée, la dépêche devenait illisible pour le porteur, et ne présentait que des mots sans suite ; elle ne pouvait être lue, qu'enroulée de nouveau autour d'un bâton exactement semblable, remis d'avance aux rois ou aux généraux en campagne (Plutarque, *Lysand.*, 19 ; *Schol. ad* Thucydid., I, 131 ; Suidas, *s. v.* ; Aulu-Gelle, XVII, 9, 3). Cet usage devait être fort ancien ; cependant, il n'est pas mentionné avant le temps des guerres médiques (Cornelius Nepos, *Pausan.*, 3). Plus tard, les Spartiates se servirent parfois de la scytale pour transmettre leurs instructions aux magistrats des villes sujettes ou alliées (Xénophon, *Hellen.*, V, 2, 37) ; mais l'objet propre de la scytale paraît avoir été d'établir une correspondance secrète entre le gouvernement de Sparte et les chefs d'armée.

SCYTALOPUS (Ornith.). Genre voisin de *Rhynocrypte* (V. ce mot).

SCYTHES. Les auteurs de l'antiquité classique confondaient sous ce nom plusieurs peuples, dont l'habitat s'étendait depuis la Roumanie actuelle (peut-être même depuis la Bosnie et les Alpes) jusqu'au Pamir (entre les Celtes et l'Inde, dit Ephore), à travers la Russie méridionale et les steppes aralo-caspiens. Toutefois, les auteurs qui ont le mieux décrit ces peuples, notamment Hérodote et Hippocrate, distinguent les *Scythes proprement dits* ou les *Scolotes*, comme ils se nommaient eux-mêmes, voisins immédiats du monde grec, d'avec les *Sarmates* ou *Sauromates*, vivant à l'E. de ceux-ci, et d'avec les *Saées* ou *Saks* habitant plus à l'E. encore, dans le Turkestan actuel.

Les Scythes proprement dits occupaient du temps de Hérodote (ve siècle) le pays situé entre le Tiarantos ou Atlas (Aluta actuelle, affluent gauche du Danube) à l'O., et le Tanaïs (Don ou peut-être le fleuve actuel Molotchnaïa), tributaire de la mer d'Azov à l'E. Au S., leur limite était indiquée par le cours inférieur du Danube, depuis l'embouchure de l'Aluta, et par la mer Noire ; au N. ils s'étendaient jusqu'aux pays des Agathyrces (Transylvanie?), des Neuri (bassin supérieur du Dniestr et du Boug), des Androphages et des Melanchlènes (rive droite du Dniestr jusqu'à la hauteur de Nikopol environ). En somme, ils occupaient la partie E. de la Valachie, presque toute la Moldavie, la Bessarabie, la Nouvelle-Russie (prov. de Kherson et S. de la Podolie) et la Crimée, sauf le sud montagneux de cette presqu'île où se tenaient les Tauri sauvages. Dans ces limites, Hérodote reconnaît : 1° « des Scythes agriculteurs » dans les vallées du Dniestr et du Boug, tout près des pays des Neuri, ainsi que dans la basse vallée du Borysthène (Dniepr) et dans celle du fleuve Panticapée (Ingouletz actuel, d'après Brun) ; 2° des « Scythes nomades » dans l'O. de la Crimée et au S. de l'embouchure du Dniepr ; 3° des « Scythes royaux » dans l'E. de la Crimée et entre le Dniepr et le Tanaïs (Don ou Molotchnaïa) ; 4° des *Alazones*, des *Kallipydes*, des *Tirites*, entre le Boug et l'embouchure du Danube. Les *Sarmates* ou *Sauromates*, apparentés avec les Scythes par la langue et les mœurs, vivaient entre le Dniepr et le Don, et probablement plus loin encore, jusqu'au bas Volga et le fleuve Oural.

Les Scythes sont mentionnés pour la première fois dans la littérature hésiodique (IX-VIIe siècles av. J.-C.) ; mais l'on a cru, dès l'antiquité, devoir les reconnaître dans le passage de l'*Iliade* où Jupiter, perdant de vue les Grecs et les Troyens, tourne ses regards vers la terre des Thraces et voit près d'eux d'abord les Mysiens (c.-à-d. les habitants de la Mésie au S. du Danube), ensuite les « peuples qui traient les juments pour se nourrir de leur lait ». Prenant pour base cette donnée, d'Arbois de Jubainville fait remonter au xe et même au xve siècle av. J.-C. l'arrivée des Scythes en Europe. D'après Hérodote, ils y seraient venus à la suite d'une guerre avec les Massagètes, qui a eu pour théâtre le pays arrosé par l'Oxus.

Le trait saillant de la vie nomade (alimentation avec le lait de jument) est rapporté dans toutes les descriptions des Scythes, qui, en majorité, étaient en effet nomades et bons cavaliers. « Ils (Scythes) sont appelés nomades, dit Hippocrate (ve siècle av. J.-C.), parce qu'ils n'ont pas d'habitation fixe, et qu'ils demeurent dans des chariots. Les plus petits de ces chariots ont quatre roues, les autres en ont six ; ils sont fermés avec du feutre et construits comme des maisons ; les uns n'ont qu'une chambre, les autres en ont trois ; ils sont impénétrables à la pluie, à la neige et au vent ; ils sont traînés les uns par deux, les autres par trois paires de bœufs sans cornes ; c'est le froid qui en prive ces animaux. Les femmes demeurent dans ces chariots ; les hommes les accompagnent à cheval, suivis de leurs moutons, de leurs vaches et de leurs chevaux. Ils demeurent dans le même lieu tant que le fourrage y suffit à la nourriture de leurs bestiaux ; quand tout est consommé, ils se transportent ailleurs. Ils mangent des viandes cuites et boivent du lait de jument ; ils font aussi avec ce lait du fromage. » Hippocrate ajoute que les Scythes portent des pantalons, et il trouve à ce vêtement, au point de vue de l'hygiène, des inconvénients aussi graves qu'étranges.

Excellents cavaliers, les Scythes chassaient et guerroyaient à cheval ; ils étaient renommés comme tireurs d'arc, mais ils ne maniaient pas moins bien l'épée. Leur arc était probablement un arc composé, dans le genre de ceux des Mongols, en forme de l'arc de Cupidon ; leurs épées étaient en fer et finement travaillées. Les ennemis tués à la bataille étaient scalpés, et l'on buvait leur sang, employant comme tasses les crânes des ennemis tués précédemment.

La religion des Scythes était une sorte de polythéisme sans culte extérieur. Pas de temples, ni d'images des divinités, qu'on adorait seulement en faisant des prières et des offrandes sous forme d'animaux étranglés, principalement des chevaux. Seul le dieu de la guerre (auquel Hérodote donne le nom grec d'*Arès*) avait des lieux spéciaux d'adoration, soit un tertre, soit une sorte d'autel formé de bûches de bois et de fagots, au sommet desquels était plantée une antique épée de fer. C'est là qu'on immolait non seulement des animaux, mais encore des hommes ; chaque centaine de prisonniers devait fournir un homme auquel on tranchait les bras pour arroser avec le sang de la blessure l'épée sacrée. L'adoration du feu était générale. Les devins, augures et sorciers, étaient nombreux ; les plus connus, appelés Enariens ou Anariens, étaient censés impotents et comme tels devaient porter des vêtements féminins et parler d'une voix de femme. De là, chez certains auteurs, les généralisations sur le type efféminé des Scythes ou sur la fréquence des hommes impotents parmi eux (Maladie des Scythes). Les femmes jouissaient d'une certaine considération. La légende veut même que les Sarmates descendent des femmes-cavalières ou Amazones, auxquelles on pratiquait l'ablation du sein droit pour ne pas gêner le tir à l'arc. A la mort d'un Scythe, son cadavre était promené pendant quarante jours à travers les campements de tous les voisins, ce qui était un prétexte pour des fêtes. Les corps des rois défunts étaient embaumés et promenés par toutes les tribus soumises : au passage de ce cortège funèbre, les habitants coupaient leurs cheveux ou une partie de l'oreille, et se faisaient des blessures au nez, aux épaules, aux mains, etc. Après la tournée mortuaire, le cadavre royal était amené dans le pays de Gerros (probablement au S. de l'estuaire de Dniepr) où il était enterré dans une tombe quadrangu-

EFERUS - Recherche & Classification numérique

laire, ensemble avec l'une des épouses du roi et un grand nombre de domestiques et de chevaux qu'on immolait sur la tombe. Un an après cette cérémonie, une nouvelle hécatombe de cinquante servants avait lieu, et leurs cadavres placés sur des carcasses de chevaux tués, soutenus par des perches, étaient censés monter la garde autour de la sépulture royale.

Le genre de vie nomade des Scythes a fait dire à quelques auteurs qu'ils étaient Mongols; cette opinion est complètement abandonnée aujourd'hui, attendu que le peu de ce que l'on sait de la langue des Sarmates, très voisine de celle des Scythes, ainsi que les données plus ou moins nombreuses sur les mœurs et surtout sur la religion des Scythes, obligent de les classer parmi les peuples Iraniens. Quant au type physique, tout ce que nous savons d'après les écrits et les monuments historiques, c'est que les Scythes étaient trapus, corpulents, mais flasques ; leur système pileux était bien développé.

Disons, en terminant, que vers le IIe siècle av. J.-C., les Scythes ont été conquis ou absorbés par les Sarmates et disparaissent de l'histoire. J. Deniker.

SCYTHROPS (Ornith.). Genre de Grimpeurs aberrant qui paraît se rattacher à la famille des *Cuculidés* (V. ce mot). L'unique espèce (*Scythrops Novæ-Hollandiæ*) est un oiseau de la taille d'une Corneille, à bec grand, plus long que la tête, élevé et comprimé avec un profond sillon à la mandibule supérieure, courbé et crochu à la pointe avec les bords finement dentelés; les narines basales sont cachées et à moitié fermées par une membrane nue. Les ailes sont longues, subobtuses, la queue très longue, arrondie, les tarses courts, forts, couverts de larges scutelles, et le doigt externe antérieur est soudé par sa base à l'interne. Le tour des yeux est nu. Le plumage est gris avec les plumes terminées de noir, deux bandes, l'une noire et l'autre blanche, à l'extrémité de la queue, le bec gris et les pieds bleu foncé ; la peau des narines et le tour des yeux sont rouges. Ce grand Oiseau est migrateur, allant de l'Australie à Célèbes, et le nom de *Présageux* lui vient de ce que son arrivée (en octobre) à Port-Jackson est un indice de pluie, de vent ou d'orage. Il se reproduit dans le N. de l'Australie, l'O. de la Nouvelle-Guinée et à Célèbes où les habitants ont également remarqué que ces oiseaux crient et s'agitent avec inquiétude lorsque le temps va changer. Le reste du temps ils se tiennent cachés. Ils se nourrissent de gros insectes et de mollusques à coquille. Leur cri est fort aigu, même effrayant, et a été comparé à celui du coq. E. Trouessart.

SCYTONÉMÉES (Bot.) (V. Nostocacées).

SEABRA (Antonio-Luis de), jurisconsulte et homme d'Etat portugais, né le 25 déc. 1799, mort vers 1880. Elève de la faculté de droit de l'Université de Coïmbre, Seabra est l'auteur du projet de *Code civil portugais* qui fut converti en loi par les Chambres en 1867. Emigré politique à l'époque de la réaction migueliste, de 1828 à 1833, il fut, depuis 1834, élu plusieurs fois député. Il devint ministre de la justice dans le cabinet Saldanha en 1851. Seabra a été juge au tribunal royal d'Oporto, puis conseiller au tribunal suprême de justice, enfin recteur de l'Université de Coïmbre. En récompense de ses travaux, il avait été créé pair du royaume et vicomte.

Bibl.: Notice bibliographique par A.-A. Teixeira de Vasconcellos, dans la *Revista contemporanea*, t. IV, pp. 381-392.

SEAFORD. Ville d'Angleterre, comté de Sussex, à l'E. de Brighton; 2.145 hab. (en 1891). C'est une ville déchue depuis qu'une tempête, en 1570, a détruit son port formé par la Stour et rejeté ce fleuve vers Newhaven, à 5 kil. O. de Seaford. La réforme électorale de 1832 a privé la ville des deux députés qu'elle envoyait au Parlement depuis 1298.

SEAFORD (Lord) (V. Ellis).

SEAFORTH (Francis Humberston Mackenzie, lord), général anglais, né en 1754, mort près d'Edimbourg le 11 janv. 1815. Membre de la Chambre des communes, à partir de 1784, il leva un régiment pour le service de l'Inde, régiment qui porte encore son nom, et, bien qu'il en eût été nommé lieutenant-colonel-commandant, il n'en prit jamais la direction effective. Créé lord Seaforth en 1797, il fut nommé gouverneur des Barbades en 1800 ; il y déploya beaucoup de fermeté dans la répression de l'esclavage. De retour en 1806, il fut promu lieutenant général en 1808 et ne s'occupa plus guère que d'art et de questions scientifiques : il fut un des principaux protecteurs de Thomas Lawrence. R. S.

SEAHAM-Harbour ou DAWDON. Ville d'Angleterre, comté de Durham, à 8 kil. S. de Sunderland; 9.044 hab. (en 1891). Bon port d'où on expédie du charbon; fonte, verre, produits chimiques.

SÉAILLES. Com. du dép. du Gers, arr. de Condom, cant. d'Eauze; 183 hab.

SÉAILLES (Gabriel), philosophe français contemporain, né à Paris le 27 juin 1852. Il fit ses études au lycée Saint-Louis, entra à l'école normale supérieure en 1872, et en sortit premier agrégé de philosophie en 1875. Il enseigna d'abord la philosophie aux lycées de Laval, de Brest et de Douai, fut chargé d'une mission en Allemagne durant l'année scolaire 1881-82, et fut, à son retour, nommé professeur de philosophie à Paris. En 1884 il fut reçu docteur avec une thèse française sur le *Génie dans l'Art* (Paris, 1884, in-8; 2e édit., 1898). Nommé maître de conférences de philosophie à la Sorbonne, en 1886, il occupa cette fonction jusqu'au moment où il remplaça Paul Janet dans la chaire de philosophie (1898). Outre sa thèse, il a écrit un grand nombre d'articles dans la *Revue philosophique*, la *Revue de métaphysique et de morale*, le *Bulletin de l'Union pour l'action morale*, etc. Il a pris une part active à l'organisation des universités populaires. Dans son ouvrage sur le *Génie dans l'Art*, il insiste principalement sur cette idée que le génie, bien loin d'être en opposition avec la nature et la raison, réconcilie la nature et la pensée, en exprimant la vie dans sa réalité la plus intime et la plus essentielle, qui est, au fond, liberté. Il a fait paraître aussi *Ernest Renan*, ouvrage de polémique philosophique. Th. R.

SEALSFIELD (Charles), pseudonyme de l'écrivain *Karl-Anton* Postl, né à Poppitz, près Znaïm (Moravie), le 3 mars 1793, mort à Soleure le 26 mars 1864. Il séjourna de 1822 à 1826 aux Etats-Unis où il adopta le nom de Charles Sealsfield, publia ensuite en Angleterre *Austria as it is* (Londres, 1828), retourna aux Etats-Unis où il écrivit son roman *Tokeah or the white rose* (Philadelphie, 1828, 2 vol.), devint journaliste et, en 1832, se fixa en Suisse d'où il fit encore trois voyages en Amérique; son testament révéla sa véritable identité, complètement oubliée. Il a publié en langue allemande de bons ouvrages sur l'Amérique *Transatlantische Reiseskizzen* (Zurich, 1834, 2 vol.) ; *Lebensbilder aus den beiden Hemisphœren* (1835-37, 6 vol.) ; et de curieux romans historiques, où il s'efforce de tracer un tableau rigoureusement exact de la vie politique et sociale du Mexique et des Etats-Unis (*Virey und die Aristokraten*, 1834, 2 vol. ; *Morton*, 1846 ; *Kajüttenbuch*, 1841 ; *Der Legitime und die Republikaner*, 1833, 3 vol. ; *Süden und Norden*, 1842-43, 3 vol.). Ses œuvres complètes ont été réunies à Stuttgart en 15 vol. (1845-46).

Bibl. : Biographie par Faust; Weimar, 1896.

SEATON (Baron), administrateur et pair anglais (V. Colborne [Sir John]).

SEATTLE. Ville des Etats-Unis (Washington), entre le bras de mer de Puget et les lacs Union et Washington ; 60.000 hab. en 1896. Fondée en 1852, elle n'avait encore que 3.533 hab. en 1880 ; après l'incendie de 1889, elle a été rebâtie et c'est une ville très pittoresque, étagée au-dessus de la mer. Bon et vaste port qui exporte du charbon, du bois, des grains, du houblon, du poisson, etc. Indus-

EFERUS - Recherche & Classification numérique

trie assez développée ; scieries, abattoirs, fonderies, fabriques de machines, constructions navales, etc. Université.

SEAU. Vase de forme cylindrique muni d'une anse. Les petits seaux de bois ou d'ivoire cerclés de métal orné ont été fréquents à l'époque romaine. Dans l'antiquité chrétienne, il a existé des seaux enrichis d'ornements religieux, qui servaient à puiser dans les puits dépendants des églises et qui fournissaient l'eau pour le lavage des linges sacrés, la façon des hosties et l'eau bénite. Il existe un de ces seaux en bronze à Saint-Marc de Rome. C'est un travail byzantin du IXe siècle, orné des figures du Christ et des apôtres. D'autres seaux sont des bénitiers portatifs, en ivoire, comme ceux de la cathédrale de Milan, du musée de l'Ermitage à Saint-Pétersbourg et de l'église d'Aix-la-Chapelle. Ce sont des œuvres germaniques du Xe au XIIe siècle. Un beaucoup plus grand nombre sont en métal. Les petits bénitiers de cuivre en forme de seaux ont été extrêmement nombreux et il nous en reste encore un grand nombre des XVe et XVIe siècles, mais on en possède du XIIe siècle en Allemagne (cathédrales de Spire et de Mayence, Saint-Etienne de Mayence, Saint-Etienne de Wurzbourg, Berchtesgaden près Salzbourg; musée national de Munich). A partir du XVe et surtout du XVIe siècle, le seau est aussi employé à rafraîchir les liquides, et il devient bientôt un ustensile de table très répandu. Il s'en fait de cuivre ciselé, d'argent, même d'or, puis au XVIIIe siècle, on substitue aux métaux précieux la faïence et la porcelaine richement décorés. Mentionnons enfin le modeste seau du *porteur d'eau* qu'un dessin de Brebiette (V. la fig.) nous montre à peu près tel, au XVIe siècle, que nous l'avons naguère connu. C. E.



Seaux de porteur d'eau, d'après Brebiette.

SEB ou **KEB.** Dieu égyptien de la Terre, que les Grecs identifièrent à Kronos ; son épouse Nout fut identifiée à Rhea. De leur union sont issus Osiris et Isis.

SÉBACÉES (Glandes) (Anat. et physiol.) (V. PEAU, t. XXVI, p. 192 et 193).

SÉBACIQUE (Acide). Form. { Equiv... $C^{20}H^{18}O^{8}$. Atom... $\dot{C}^{10}H^{18}O^{4}$.

L'acide sébacique est un acide bibasique, homologue supérieur de l'acide oxalique, qui a été découvert par Thénard dans les produits de la distillation de l'acide oléique. On l'obtient plus commodément en effectuant la décomposition pyrogénée du savon de soude qui se forme dans la saponification de l'huile de ricin avec une lessive de soude. La masse qui reste dans la cornue est sursaturée par l'acide sulfurique étendu qui sépare l'acide sébacique brut. On le purifie par des cristallisations dans l'eau bouillante. L'acide sébacique forme des aiguilles ou lamelles blanches, grasses, feutrées, qui fondent à 127-128°, bouillent à 294° sous 100 millim. de pression et se dissolvent à 17° dans 1.000 parties, à 100° dans 50 parties d'eau. On a préparé son anhydride qui fond à 78°.

L'acide stéarique, le blanc de baleine, l'acide ricinoléique, oxydés par l'acide azotique, engendrent de l'acide sébacique. Les sels alcalins et alcalino-terreux sont solubles dans l'eau. C. M.

BIBL. : THÉNARD, *Annales de chimie et de physique*, t. XXXIV, p. 193.

SEBALDUS (Saint), patron légendaire de Nuremberg ; il aurait épousé une fille de Dagobert III qu'il abandonna le jour des noces pour évangéliser la Davière et se fixer comme ermite à Nuremberg. On l'ensevelit dans la chapelle Saint-Pierre dont on fit plus tard la grande église Saint-Sebald et où P. Vischer sculpta le beau tombeau du saint. Canonisé en 1425, sa fête est placée au 19 août.

SEBAOU. Fleuve d'Algérie (V. ALGER [Dép.] d').

SÉBASTE (V. SAMARIE).

SÉBASTÉE (V. SIVAS).

SÉBASTIANI (Horace-François-Bastien, comte), maréchal de France et homme politique français, né à La Porta (Corse) le 15 nov. 1772, mort à Paris le 20 juil. 1851. Fils d'un tailleur, chassé de son pays par les troubles civils, il s'engagea en France, et devint sous-lieutenant en août 1789. Il participa comme lieutenant, en 1793, à la répression des partisans de Paoli et des Anglais, passa ensuite à l'armée des Alpes, fut promu chef d'escadron après Arcole (sept. 1797), et chef de brigade en 1799. Attaché à Bonaparte, il s'associa au coup d'Etat du 18 brumaire. Après Marengo, où il se battit, il reçut une mission diplomatique en Turquie et en Égypte (1802). Général de brigade en 1803, général de division après Austerlitz, où il fut blessé (21 déc. 1803), il reçut l'ambassade de Constantinople, dirigea la défense de cette ville contre la flotte anglaise qui dut se retirer, et fut rappelé après la déposition de *Sélim III* (V. ce nom), en 1807. Il fut créé comte d'Empire. Il brilla peu dans la guerre d'Espagne, mais se distingua à Smolensk, à la Moskowa, dans la campagne de Saxe. Rallié à la première Restauration, il revint à l'empereur pendant les Cent-Jours, se retira en Angleterre après Waterloo, rentra en 1816, et fut mis en demi-solde. La Corse l'élut à la Chambre des députés (1819 à 1824), puis, de 1826 à 1830, le collège de Vervins. Il siégea à gauche, fit échec même au ministère Martignac, et favorisa de tout son pouvoir l'avènement au trône du duc d'Orléans, dont il était le confident. Il continua à représenter le collège de Vervins jusqu'en 1835, puis le premier collège de la Corse, jusqu'à la fin du régime. Il fut ministre de la marine, puis des affaires étrangères : harcelé par la gauche à propos des affaires de Pologne (16 sept. 1831), il laissa échapper une phrase malheureuse, trop favorable à l'autocrate russe, et dont l'opposition fit le mot *historique :* « L'ordre règne à Varsovie ». Démissionnaire le 11 oct. 1832, il fut ministre d'État sans département du 22 mars 1833 au 1er avr. 1834, puis ambassadeur à Naples (3 avr.) et enfin à Londres (7 janv. 1835 au 7 févr. 1840), où Guizot lui succéda. Frappé à plusieurs reprises par l'apoplexie, il survécut encore quatre ans à l'assassinat de sa fille par son gendre le duc de Praslin. H. MONIN.

SÉBASTIANI (Jean-André-Tiburce, vicomte), général et homme politique français, né à La Porta le 21 mars 1786, mort à Bastia le 16 sept. 1871, frère du précédent. Élève de l'École militaire de Fontainebleau, sous-lieutenant de dragons en 1806, il fit (sous les ordres de son frère en général) les campagnes de la péninsule ibérique (1809-11), de Russie, de Saxe, de France et de Waterloo, et parvint au grade de colonel. En 1818, Louis XVIII lui donna le commandement de la légion corse, et il passa maréchal de camp à l'ancienneté. Mais il fut mis en non-activité comme suspect de libéralisme (1823). Député de la Corse en 1828, il siégea peu : il obtint de reprendre du service sous les ordres du général Maison, contre les Turcs, et s'empara de Coron (Morée). Il continua à représenter la Corse sous le régime de Juillet, jusqu'en 1837, année où il fut nommé pair de France. Lieutenant général en 1831, il reçut en 1842 le commandement de la division militaire de Paris, et, malgré des plans mûrement élaborés, fut pris au dépourvu par l'insurrection de février et, trop tard pour Louis-Philippe, céda la place à Bugeaud. Il vécut retiré en Corse pendant le second Empire, auquel il ne se rallia point. H. MONIN.

EFERUS - Recherche & Classification numérique

SÉBASTIEN (Saint), *martyr*, patron des archers, né vers 250, mort en 288. Fête, le 20 janv. Il était né à Narbonne, mais il fut élevé à Milan, d'où sa famille était originaire. Vers 283, il se rendit à Rome et entra dans les troupes de l'empereur Carin, afin d'être plus à portée d'assister les chrétiens. Carin, ayant été tué peu de temps après, eut pour successeur Dioclétien. Comme militaire, Sébastien gagna si bien la confiance de cet empereur qu'il fut nommé commandant de la première cohorte prétorienne; comme chrétien, il eut tant de succès parmi les fidèles, qu'il soutenait, et auprès de certains païens, convertis par lui, que Caïus, évêque de Rome, lui donna le titre de défenseur de l'Eglise. Mais enfin son zèle le dénonça. Après lui avoir reproché l'abus qu'il avait fait de sa confiance, Dioclétien ordonna à des archers maures de le percer de leurs flèches, et son corps fut pendu à un arbre. Une pieuse veuve, Irène, étant venue pour l'ensevelir, le trouva encore vivant, et par ses soins lui rendit la santé en peu de temps. Au lieu de se cacher, il résolut d'aller faire des représentations à l'empereur. Comme il l'attendait sur les marches d'un temple, il fut saisi et condamné à être assommé à coups de bâton, dans l'hippodrome. Son corps fut jeté dans un cloaque. Un songe révéla à une matrone, nommée Lucine, l'endroit où il était. Il en fut retiré et déposé aux catacombes *juxta vestigia Apostolorum*. Saint Sébastien est spécialement révéré comme protecteur contre la peste. On dit qu'il est le saint préféré des femmes italiennes. E.-H. V.

SÉBASTIEN, roi de Portugal (V. Portugal, § *Histoire*, t. XXVII, p. 392).

SEBASTIANO del Piombo, peintre italien du XVIe siècle (V. Piombo).

SÉBASTOPOL. Ville et port militaire et de commerce de la Russie d'Europe, gouvernement de Tauride, à l'extrémité S.-O. de la Crimée (mer Noire), à 2.400 kil. S. de Saint-Pétersbourg, 1.450 kil. E. de Moscou; 54.000 hab., dont un tiers de militaires. Sébastopol est une station balnéaire très fréquentée, grâce à la douceur de son climat (tempér. moy. + 12°, 2).

La ville de Sébastopol (Sévastopol des Russes) est située près de l'ancienne *Cherson* (V. ce mot). Après l'annexion à l'Empire romain du royaume du Bosphore, elle reçut en l'honneur d'Auguste son nom grecque *Sebastos*. Toutefois les Russes lui conservèrent d'abord son ancien nom sous la forme de *Korsounj*; elle fut occupée par le premier souverain chrétien de Russie, *Vladimir* (V. ce nom), en 988. Ayant épousé la princesse grecque Anna, Vladimir rendit bientôt la ville aux empereurs de Byzance; Cherson fut entièrement détruite par le Lithuanien Olgherd, en 1383. Dans le courant du XVIe siècle, les Tatares fondèrent sur le bord méridional de la Crimée une petite bourgade, Akhtiaria. Lors de l'annexion de la Crimée à l'Etat russe (1783), Akthiara fut choisi par Potemkin comme port militaire et débaptisé (1784) en Sébastopol. Quelques années après (1804), Sébastopol devint port militaire pour la flotte russe de la mer Noire et fut entouré de divers travaux de défense. La ville, presque entièrement détruite par le siège (V. ci-dessous), ne tarda pourtant pas à reprendre son ancienne physionomie. Vers 1860, elle comptait déjà près de 5.000 hab. Des constructions nouvelles furent rapidement élevées, une douane de première classe fut installée quelques années après (1863). Peu à peu, et malgré les stipulations du traité de Paris, interdisant d'ériger des fortifications autour de la ville, Sébastopol fut entouré de travaux de défense considérables. Elle est maintenant l'une des plus belles villes et des mieux fortifiées de la Russie avec de larges voies bordées d'arbres. Administrativement, Sébastopol avec ses environs forme une *gradonatchalstvo*, sorte de sous-préfecture autonome, d'une étendue d'environ 30.000 hect. Depuis que la meilleure portion de la baie a été définitivement classée comme port militaire, le mouvement des navires marchands a considérablement diminué et se dirige de préférence à Féodosia (ou Théodosie), située sur l'autre côté de la péninsule.

On compte dans la région 35 usines et fabriques occupant environ 1.300 ouvriers et produisant pour 2.400.000 roubles par an. La principale industrie est la construction de barques.

La ville et ses environs sont surtout remarquables par les nombreux vestiges historiques, dont quelques-uns, précieusement conservés, rappellent les divers épisodes de la guerre de Crimée et du siège. Tout près de la ville, les hauteurs de Malakof et de Kourgan; les cimetières renfermant les défenseurs comme les assaillants morts durant les batailles. A 3 kil. de la ville on voit encore quelques ruines de l'ancienne Cherson; au S., à 12 kil., le couvent Saint-Georges, près du cap Fiolenté, ancien promontoire du Parthenium, sanctuaire de Diane. Balaklava, site pittoresque sur le bord de la mer et qu'on identifie avec la baie des Lestrygons d'Homère (*Odyssée*), était le principal point d'appui des Anglais en 1854. — Sébastopol possède depuis 1895 un musée spécial de la défense de la ville et qui renferme : des canons, des projectiles, des modèles de vaisseaux de guerre coulés; des plans et des souvenirs de toute sorte de la mémorable campagne. P. Lem.

Siège de Sébastopol (26 sept. 1854-9 sept. 1855). — Cette opération militaire, l'une des plus considérables du XIXe siècle, fut le fait capital de la guerre d'Orient ou de *Crimée* (V. Turquie). Lorsque l'attitude menaçante de l'Autriche et le débarquement des armées française et anglaise eurent obligé les Russes à évacuer les principautés danubiennes, on se demanda quel objectif assigner aux forces franco-anglaises concentrées à Varna, afin d'imposer au tsar l'acceptation des conditions de paix arrêtées au protocole de Vienne le 9 avr. 1854. Les Autrichiens, désireux d'occuper la Valachie et la Moldavie, proposaient une campagne sur le Prut contre la Bessarabie. Les Turcs, commandés par Ferhat-pacha, beau-frère de Chamyl, conseillaient une campagne dans le Caucase afin d'en chasser les Russes. Les Anglais eussent agréé ce plan, mais ils souhaitaient aussi une descente en Crimée et l'anéantissement de la puissance navale de la Russie dans la mer Noire. En ce cas, l'objectif était l'arsenal maritime de Sébastopol. Le chef français Saint-Arnaud, désireux de frapper un grand coup, appuya ce projet de concert avec le chef anglais lord Raglan; il fut adopté au conseil de guerre de Varna et, après de longs préparatifs, l'expédition appareilla le 7 sept. 1854. Les Russes, ignorant cette décision et craignant pour Odessa, avaient concentré 180.000 hommes en Bessarabie, 32.000 entre Odessa et Nicolaiev, seulement 51.000 en Crimée sous le prince Mentchikov. Les Anglais amenaient 21.500 hommes (5 divisions d'infanterie, 1 division de cavalerie, 9 batteries de campagne, un parc de siège); les Français, 30.000 hommes (4 divisions, 12 batteries de campagne et 65 pièces de siège); les Turcs, une division de 6.000 hommes; on apportait 45 jours de vivres; la flotte comprenait 89 navires de guerre et 267 transports, sous les vice-amiraux Hamelin, Bruat, Dundas et Lyons.

Du côté de la mer, Sébastopol était formidablement défendu par 7 forts, 2 batteries, ouvrages casematés à plusieurs étages, armés de près de 600 canons; mais, du côté de la terre, une faible enceinte inachevée, disposant seulement de 145 canons sur 7 kil. de périmètre. Mentchikov, pour gagner du temps, se porta à la rencontre des alliés débarqués le 14 sept. à Eupatoria et qui s'étaient mis en route le 19; établi avec 40.000 hommes derrière le ravin de l'Alma, il en fut débusqué le 20 sept. en laissant 1.000 hommes sur le terrain. Il prit aussitôt des mesures très clairvoyantes : continuant de tenir la campagne, pour maintenir les communications, il organisa la défense de Sébastopol. Sur son ordre, l'amiral Kornilof barra l'entrée de la grande rade en y coulant 5 vaisseaux de lignes et 2 frégates; le reste de la flotte fut ramené dans le port intérieur qui s'embranche sur la rade; on

EFERUS - Recherche & Classification numérique

mit à terre 18.000 matelots, 3.000 canons, 7 mois de vivres. D'autre part, Sébastopol était une véritable colonie militaire ne comptant que 7.000 civils sur 42.000 hab. Les forces russes étaient donc suffisantes pour tenir en échec les assaillants.

La résistance fut prolongée au delà de toute attente par le génie du lieutenant-colonel Totleben. Il improvisa avec des fascines et des sacs de terre tout un système de fortifications, dont la puissance imprévue fut une révélation. Il ne cessa d'opposer des contre-attaques à l'attaque des alliés, étendant sans cesse ses retranchements, refaisant la nuit ceux qui avaient été bouleversés par l'artillerie ennemie. Ainsi que le définit Pélissier, le siège de Sébastopol fut la lutte persistante de deux armées marchant l'une contre l'autre en remuant de la terre, combat continu de onze mois, où chaque parti ouvrit 80 kil. de tranchées ; dès que l'un s'arrêtait l'autre avançait contre lui. Lorsque le 26 sept. les alliés, ayant contourné la rade et franchi la Tchernaia, débouchèrent sur le plateau de Chersonèse, dont Sébastopol occupe le versant septentrional, la place était trop défendue pour qu'ils pussent l'emporter d'assaut. Ils durent se contenter d'investir le côté S., sans pouvoir bloquer le côté N. au delà de la rade, par lequel les communications demeurèrent constamment ouvertes entre les assiégés et l'extérieur.

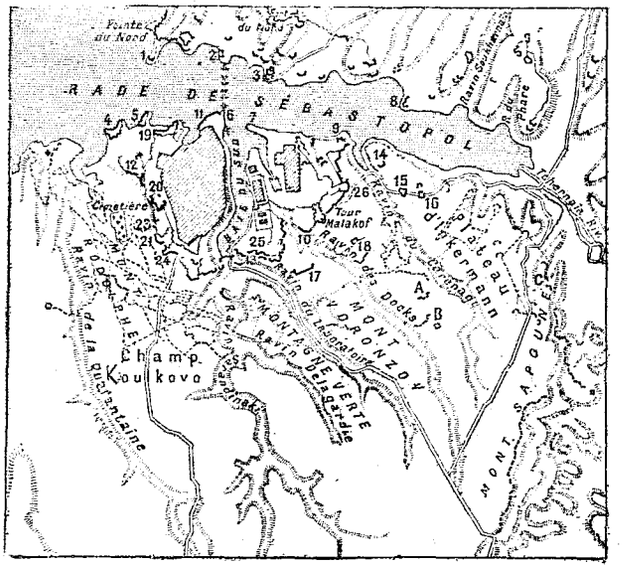

Sébastopol le 7 juin 1855. (Echelle au 1/120.000).

Ouvrages russes

1. Fort Constantin.
2. — Michel.
3. — Catherine.
4. — de la Quarantaine.
5. — Alexandre.
6. — Nicolas.
7. — Paul.
8. Batterie Paris.
9. — de la Pointe.
10. — Gervais.
11. — de l'artillerie.
12. — Schemiakine.
13. — des Casernes.
14. — du 2 Mai.
15. Redoute Selenghinsk.
16. — Volhynie.
17. Ouvrages des carrières.
18. Lunette Kamtchatka.
19. Bastion n° 7.
20. — de la Quarantaine.
21. — Central.
22. — du Mât.
23. Lunette Bielkine.
24. Redoute-Schwartz.
25. Grand Redan.
26. Petit Redan.

Travaux français
(en traits courts)

A. Batterie Lancastre.
B. Redoute Victoria.
C. Batterie de l'Abattoir.

Travaux anglais
(en pointillé)

Les Anglais s'installèrent à l'E., en face du faubourg de Karabelnaia, défendu par les redoutes de Malakof et du Grand Redan; les Français, à l'O., en face de la ville défendue par le bastion du Mât et le bastion Central. Saint-Arnaud, mort du choléra le 29 sept., fut remplacé par le général Canrobert, brave, ménager du sang de ses soldats, manquant de fermeté et de décision. Lord Raglan étant comme lui un temporisateur, ils perdirent un temps précieux, durant lequel ils eussent encore pu enlever la place, de l'avis de Totleben. Une attaque, essayée le 17 oct., échoua ; les Anglais, qui avaient démoli le Grand Redan, s'y arrêtèrent, puis ne purent s'y maintenir. Les alliés furent alors réduits à la défensive. Retranchés à la pointe S.-O. de la Crimée sur le plateau de Chersonèse, derrière le cours de la Tchernaia et la baie de Balaklava, ils furent assaillis par Mentchikov à qui des renforts venus de Bessarabie permirent de mettre en ligne 100.000 hommes contre les 65.000 Franco-Anglais. Il attaqua d'abord le port de Balaklava, défendu par les Anglais ; ceux-ci le repoussèrent, mais perdirent une partie de la cavalerie sacrifiée dans une charge théâtrale (25 oct.), puis il se porta au N. par le plateau d'Inkermann, en même temps que les assiégés attaquaient les Anglais par Karabelnaia. Ils tinrent bon, et avec l'appui de la division Bosquet culbutèrent les Russes dans le ravin de la Tchernaia; 11.800 Russes, 2.000 Anglais, 1.700 Français étaient hors de combat. Pour reprendre l'offensive, il fallut attendre des renforts et hiverner en Crimée. L'hiver fut terrible et infligea aux troupes des souffrances effroyables. Les Anglais avaient fondu : de 53.000 hommes venus d'Angleterre, il en restait à peine 12.000 à côté des 50.000 Français. Lord Raglan se vit obligé, le 13 janv. 1855, de prier Canrobert de se charger de l'attaque de Karabelnaia en occupant le plateau d'Inkermann. Ainsi le camp anglais, en face du Grand Redan, se trouva encadré entre deux camps français. Les Turcs, sous Omer Pacha, occupaient Eupatoria ou ils repoussèrent les Russes le 17 févr. Chacune des trois armées était autonome, et les états-majors communiquaient sur le mode diplomatique. Cette division les paralysait. Le traité du 26 janv. 1855 leur procura l'appoint de 15.000 Piémontais commandés par La Marmora. Napoléon avait envoyé en janvier le général Niel examiner la position, et songeait à venir lui-même achever la victoire. Au printemps, les alliés disposaient de 140.000 combattants. Niel avait signalé comme point faible Karabelnaïa, mais Totleben, gagnant de vitesse les assiégeants, le couvrit du formidable ensemble d'ouvrages entourant la tour Malakof. Malgré la mort du tsar Nicolas (2 mars), l'inertie de Raglan et la mollesse de Canrobert éternisaient la lutte. Canrobert fut remplacé le 16 mai par Pélissier qui agit résolument. Il fit détruire les ports russes de Kertch, Ienikalé, Anapa, Taganrog, Tariopol, par où se ravitaillait l'armée ennemie. Le 7 juin, il enleva le Mamelon Vert, défense extérieure de la place; le 18 juin, anniversaire de Waterloo, fut risqué un assaut général : il échoua complètement, les Anglais furent repoussés au Grand Redan, les Français à Malakof. Le 28 juin, lord Raglan mourait et était remplacé par Simpson ; le 11 juil., succombait l'amiral Nakhimov.

On reprit les travaux d'approche avec méthode ; le 16 août, Gortchakov, commandant l'armée russe de Crimée, attaqua les Franco-Piémontais au pont de Traktir sur la Tchernaïa ; il fut repoussé avec perte de 8.000 hommes. L'assaut final fut préparé par un effroyable bombardement qui écrasa les ouvrages de Sébastopol, tuant près de 800 hommes par jour, du 17 août au 5 sept. ; puis, 800 canons redoublèrent leurs coups les 5, 6 et 7 sept., faisant périr 7.500 Russes ; les parallèles étaient à 25 m. de Malakof. La lutte finale eut lieu le 8 sept. : d'un côté, 50.000 Russes ; de l'autre, 20.000 Franco-Piémontais attaquant la ville, 11.000 Anglais le Grand Redan,

EFERUS - Recherche & Classification numérique

25.000 Français Malakof et Karabelnaïa. L'assaut, donné à midi à Malakof par les généraux Bosquet et Mac-Mahon, réussit. Après cinq heures de lutte corps à corps dans un inextricable réseau de chemins couverts, les Français restèrent maîtres de Malakof; ils avaient coupé les fils juste à temps pour empêcher les Russes de faire sauter tout le bastion; une batterie seulement sauta. Sur tous les autres points, les Russes avaient l'avantage; les Anglais avaient pris le Grand Redan, mais n'avaient pu s'y maintenir. Mais la prise de Malakof rendait intenable la place de Sébastopol et surtout menaçait de couper la retraite vers le N. Gortchakov donna l'ordre d'évacuer; la retraite se fit de nuit par un pont jeté sur la rade; les magasins, les vaisseaux furent incendiés, on fit sauter les fortifications. Le matin du 9 sept., les alliés entrèrent dans la ville; la dernière journée coûtait 7.300 hommes aux Français, 2.400 aux Anglais, 13.000 aux Russes. La ruine de Sébastopol fut achevée par les Anglais qui détruisirent systématiquement les ports, les docks, les bassins, les casernes. A.-M. B.

Bibl.: C. Rousset, *Hist. de la guerre de Crimée*, 2 vol. — Niel, *Siège de Sébastopol, journal des opérations du génie*, 1858. — Totleben, *Die Verteidigung von Sebastopol*: Saint-Pétersbourg et Berlin, 1864-72, 4 vol.

SEBDOU. Com. mixte d'Algérie, dép. d'Oran, arr. et cant. de Tlemcen, sur l'oued Sebdon, affl. g. de la Tafna; 668 hab. (14.673 pour la com.). Fondée en 1844, dans une région forestière.

SÉBÉCOURT. Com. du dép. de l'Eure, arr. d'Evreux, cant. de Conches; 350 hab.

SÉBÈJE. I. Ville. — Ville de Russie, chef-lieu de district, gouvernement et à 200 kil. N.-O. de Vitebsk, sur le bord septentrional du lac de même nom; 4.500 hab. L'histoire de la ville ne remonte pas au delà du XVIe siècle. Vers cette époque, elle fut fréquemment l'objet de dispute entre les Russes et les Lithuaniens. L'histoire a enregistré notamment un échec subi en 1536 par une armée de 20.000 Polonais et Lithuaniens qui, sous les ordres du gouverneur de Kiev, Nemirov, tentait de prendre d'assaut cette bourgade et dont une grande partie périt dans le lac par suite de la rupture de la glace. En 1562, Sébèje fut brûlé par les Lithuaniens. La ville ne fut définitivement incorporée à l'empire russe qu'en 1772, à la suite du premier partage de la Pologne. En 1812, les hauteurs qui entourent Sébèje furent fortifiées afin d'arrêter la marche de Napoléon. Sa position sur le lac lui assure une certaine facilité de communication avec quelques villes du bassin de la Dvina.

II. Lac. — Lac de Russie, dans le gouvernement de Vitebsk; 15 kil. q. Le lac est entouré par une série de monticules qui forment au N. le partage des eaux de la Dvina occidentale et la Velikaya (Grande Rivière) qui se dirige vers le lac Pskov. Le Sébèje est relié à la Dvina par plusieurs petites rivières qui traversent également les lacs voisins: Orno, Bieloé, Netcheritzo, Lisno.

SEBENICO (croate *Sibenik*). Ville de Dalmatie, sur un lagon formé par la Kerka près de son embouchure; 7.000 hab. (en 1890). Evêché. La ville est bâtie sur les pentes d'un rocher couronné par trois châteaux en ruines, une enceinte l'enveloppe vers la terre. Belle église gothique (1443-1555), ancien hôtel de ville. Le port reçoit environ 2.000 navires jaugeant 300.000 tonnes.

SÉBERT (Hippolyte), général et savant français, né le 30 janv. 1839. Entré dans l'artillerie de marine comme sous-lieutenant en 1860, chef d'escadron en 1874, colonel en 1882, il a été longtemps directeur du laboratoire central et inspecteur des fabrications d'artillerie et a été promu général de brigade le 24 mars 1890. Il a pris sa retraite le 11 sept. suivant. Il est l'auteur de remarquables travaux de balistique, qui l'ont fait élire en 1897 membre de l'Académie des sciences de Paris. Il a notamment imaginé un nouvel appareil *enregistreur* pour la constatation du mouvement du projectile dans les bouches à feu et du recul de la pièce (V. Balistique, t. V, p. 135). Outre de nombreux mémoires et notes, il a publié: *Aide-mémoire de balistique expérimentale* (Paris, 1873); *Du calcul des trajectoires* (Paris, 1874); *De la résistance de l'air sur les projectiles* (Paris, 1874); *De la mesure des pressions développées par les gaz de la poudre* (Paris, 1877); *Recherches historiques et technologiques sur les organes mécaniques des affûts* (Paris, 1879); *Essais d'enregistrement de la loi du mouvement des projectiles* (Paris, 1881); *Etude des effets de la poudre* (Paris, 1882), etc.

SEBESTIER (Bot.) (V. Cordia).

SEBEVILLE. Com. du dép. de la Manche, arr. de Valognes, cant. de Sainte-Mère-Eglise; 84 hab.

SÉBILLOT (Paul), peintre et littérateur français contemporain, né à Matignon (Côtes-du-Nord) en 1846. Il exposa des paysages et des marines aux divers Salons annuels depuis 1870 jusqu'à 1883; à partir de cette date, il paraît s'être adonné plus spécialement à la littérature, et publia notamment d'anciens contes recueillis par lui oralement, surtout en Bretagne: *Contes populaires de la Haute Bretagne* (1880-83, 3 vol. in-12); *Questionnaire pour servir à recueillir les traditions, les coutumes et les légendes populaires* (1880, in-8); *Littérature orale de la Haute Bretagne* (1881, in-12); *Traditions et superstitions de la Haute Bretagne* (1882, 2 vol. in-12); *Gargantua dans les traditions populaires* (1883, in-18); *Contes de terre et de mer* (1883, in-18); *Contes des provinces de France* (1884, in-12); *Légendes chrétiennes de la Haute Bretagne* (1885, in-8); *Légendes, croyances et superstitions de la mer* (1886-87, 2 vol. in-12). E. B.

SEBLINE (Charles-Nicolas), homme politique français, né le 4 juin 1846, préfet des Pyrénées-Orientales (1876-77), de Vaucluse (1878), de l'Aisne (1878-86), élu sénateur de l'Aisne en 1886, invalidé comme n'ayant pas l'âge légal et deux fois reélu. Il appartient à la fraction la plus modérée du parti républicain.

SEBONCOURT. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Saint-Quentin, cant. de Bohain; 2.210 hab. Fabr. de tissus-nouveautés.

SEBONDE (Raymond de Sabunde ou de), philosophe et théologien espagnol (V. Raymond [Sebonde]).

SÉBORRHÉE (Méd.). Affection caractérisée par l'exagération de la sécrétion graisseuse de la peau, donnant aux régions sur lesquelles elle se rencontre de préférence (tête, face, poitrine, dos) ou bien un aspect huileux brillant que la pression exagère en faisant sourdre la matière grasse par les orifices glandulaires (séborrhée huileuse), ou bien un aspect squameux dû à l'asséchement en couche des mêmes produits de sécrétion (séborrhée sèche). Dans ce dernier cas, il peut se faire une desquamation abondante de petites lamelles fines, de couleur nacrée, ayant l'aspect pityriasique (*Pityriasis simplex*, pellicules). Cette forme peut s'accompagner de démangeaisons assez vives avec complication de phénomènes inflammatoires. Elle amène progressivement, si elle n'est soignée à temps, l'atrophie des cheveux et leur chute, comme la forme huileuse qui agit à peu près par le même mécanisme. Cette dernière est remarquable par sa ténacité. Elle atteint surtout les sujets arthritiques, à nutrition ralentie, les congestifs à extrémités froides, ennemis du mouvement et de l'exercice. Elle est souvent liée à un état défectueux de l'estomac ou à une mauvaise élimination urinaire. C'est une affaire de tempérament et non de parasite. Les microorganismes qui ont été décrits comme propres à la séborrhée se rencontrent partout, ce sont les hôtes habituels des glandes sébacées, et leur banalité est indiscutable. C'est donc sur le traitement général qu'il faut tout d'abord appeler l'attention des malades. On leur prescrira le mouvement, la vie au grand air, les grands bains très chauds pour activer la perspiration cutanée générale et répartir en quelque sorte les excrétions d'une manière plus uniforme à la surface du tégument. Localement on se trouvera bien des lotions alcooliques ou savonneuses, des applications de

EFERUS - Recherche & Classification numérique

soufre et surtout d'ichtyol ; les mêmes médicaments seront aussi administrés avec succès à l'intérieur. Suivant les cas, on pourra leur associer la lithine et l'arsenic. H. F.

SEBOU. Fleuve du Maroc septentrional, part d'une région de l'Atlas qui est bien loin d'être suffisamment débrouillée. Il descend du djebel Saïan, massif neigeux de 3.500 m. peut-être, qui est un remarquable château d'eau d'où partent trois autres fleuves marocains : la Malouïa, tributaire de la Méditerranée, le Bou Regreg et l'Oum er Rbia qui se versent dans l'Atlantique ; ce djebel Saïan se dresse aux deux côtés du 33e de lat. N., sous le 7° et le 8° de long. O. Autant qu'on le connaît, c.-à-d. très peu, le Sebou supérieur devient rapidement une rivière importante, à cause de la neige des montagnes natales ; il coule au N., croise le 32° de lat., laisse à gauche, sur un tributaire, la grande ville de Fez, et s'accroit à droite de l'Innaouen ou Yérouin, presque aussi long que lui, mais bien moins abondant parce qu'il se fournit à un Atlas beaucoup moins élevé que le chaînon du Saïan. A partir de ce confluent, il incline au N.-O. et serpente en de larges plaines où l'on trouve quelques débris de l'ère romaine ; plaines très fertiles naturellement, mais sèches, et qui ne prendront toute leur valeur que quand on y conduira des eaux du Sebou et de ses affluents. Arrivé à une trentaine de kilomètres de la mer, il tourne à angle droit vers le S.-O., reçoit l'émissaire de la vaste lagune dite Merdja (marais) Ras ed Dura, longue de 45 kil. et parallèle au littoral, enfin il s'abîme dans l'Atlantique à 25 ou 30 kil. N.-N.-E. de la double ville Rabat-Salé, à côté des ruines de Mahdia, qui fut portugaise, puis espagnole. Cours dont on pense qu'il dépasse 500 kil., en un bassin d'environ 30.000 kil. q. ; largeur variant entre 100 et 300 m. ; 40 m. c. (?) en basses eaux, 400 en crue ordinaire, 2.000 en crue extraordinaire. O. Reclus.

SEBOURG. Com. du dép. du Nord, arr. et cant. (E.) de Valenciennes ; 1.645 hab.

SÉBOUVILLE. Com. du dép. du Loiret, arr. et cant. de Pithiviers ; 272 hab.

SEBRAZAC. Com. du dép. de l'Aveyron, arr. d'Espalion, cant. d'Estaing ; 1.069 hab.

SEBRON (Hippolyte), peintre français, né à Caudebec (Seine-Inférieure) le 21 août 1801, mort à Paris le 1er sept. 1879. Il fut un des élèves préférés de Daguerre et l'aida dans la confection de ses tableaux pour le Diorama. Paysagiste habile et voyageur intrépide, il parcourut le monde, ses pinceaux à la main, chercha des sujets sous toutes les latitudes, et fit chanter dans ses toiles le chaud soleil de l'Italie et de l'Espagne, la brume de l'Angleterre et la lumière imprécise des claires nuits d'Orient ; malheureusement, son talent n'était pas assez souple pour s'accommoder d'une semblable gymnastique, et les paysages d'Italie, d'Orient ou d'Angleterre ont entre eux, dans les toiles de cet artiste, des airs de famille trop prononcés, dont l'agrément du coloris ne saurait racheter la monotonie ; ce serait le cas de rappeler le proverbe : « qui trop embrasse mal étreint » ; le peintre a passé devant des coins de nature superbes, il en a admiré les beautés, mais il n'a pas su se pénétrer de leur poésie. Dans son énorme bagage, nous choisirons, pour les citer, quelques toiles où s'affirment surtout ses qualités de coloriste et de metteur en scène : *le Palais de l'Alhambra*, *la Grande mosquée de Cordoue*, *Cataracte du Niagara*, *Intérieur de Saint-Marc à Venise*, *la Caravane du Caire*, *New York*. Jules Mazé.

SEBY. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. d'Orthez, cant. d'Arzacq ; 248 hab.

SEC (Blas.). Se dit de l'arbre qui n'a pas de feuilles.

SÉCAMONE (*Secamone* R. Br.) (Bot.). Genre d'Asclépiadacées, formé d'arbrisseaux de l'Afrique australe, de l'Australie et de l'Inde, volubiles, à feuilles opposées, à inflorescence en cymes. Fleurs pentamères. Étamines à filets cohérents, avec anthères à 4 loges. Follicules remplis de semences plumeuses. Les racines du *S. emetica* R. Br. (*Periploca emetica* Retz.) sont un succédané de l'ipécacuanha. Dr L. Hn.

SÉCANT, SÉCANTE. I. Mathématiques. — Cette expression a plusieurs sens, qui cependant, malgré leurs différences apparentes, dérivent tous de la même idée. Comme l'indique l'étymologie, une figure sécante veut dire qui coupe, qui rencontre. Par exemple, par rapport à une surface, un plan sécant est un plan qui rencontre cette surface. Une droite est sécante ou extérieure à un cercle tracé dans un plan qui contient cette droite, suivant qu'elle le coupe ou non ; si elle le touche en un seul point, elle est tangente ; de même, des droites parallèles, dans un même plan, ou des plans parallèles dans l'espace, sont coupés par une sécante, si cette dernière droite n'est pas elle-même parallèle aux droites ou aux plans donnés. Toutes ces figures se prêtent à de nombreuses propositions classiques de géométrie sur lesquelles il n'y a pas lieu d'insister ici.

En trigonométrie, dans la définition élémentaire des fonctions circulaires, on appelle sécante d'un arc AM le segment de droite OT qui part du centre du cercle trigonométrique et qui aboutit au point de rencontre du rayon OM prolongé avec la tangente AT à l'origine de l'arc AM.

Une meilleure définition de la sécante consiste à mener la tangente en M au cercle trigonométrique, laquelle coupe en S le rayon OA prolongé ; le segment OS est alors la sécante de l'arc AM, en grandeur et en signe. On reconnaît que, pour un arc a quelconque, la sécante est simplement l'inverse du cosinus, ou $\text{séc}\, a = \frac{1}{\cos a}$. On appelle cosécante la sécante de l'arc complémentaire, et l'on a :

$$\text{cosséc}\, a = \frac{1}{\sin a}.$$

C.-A. Laisant.

SÉCATEUR (Techn.). Le sécateur est un utile instrument, tendant de plus en plus à remplacer la serpe, pour la taille des arbres. Les deux pièces qui le composent sont terminées, l'une par un crochet sur lequel s'appuie la branche à couper, l'autre par une lame à tranchant convexe. Ces pièces jouent l'une sur l'autre de telle sorte que l'objet est entamé obliquement, sans qu'il se produise d'écrasement, de meurtrissures, la coupe est nette. Entre les deux pièces se trouve un ressort qui, les écartant automatiquement après chaque coupe, permet de manier l'instrument d'une seule main. Ces pièces reçoivent en outre une courbure convenable, afin que le sécateur soit bien en main. Pour couper de grosses branches, on se sert de sécateurs à pièces ou leviers droits, longs de 50 centim. environ, sans ressort entre eux et que l'on manie à deux mains. Enfin, pour la taille des branches élevées, on emploie des sécateurs emmanchés dont la forme se rapproche plus ou moins de celle des sécateurs ordinaires. L'une des pièces, fixée solidement à l'extrémité d'un long manche, se termine en crochet pour retenir la branche à couper, l'autre pièce est mobile, tranchante, et actionnée d'en bas avec une corde. Mais, ces outils sont souvent mieux conditionnés et se composent de deux barres de bois glissant l'une contre l'autre dans des étriers. L'une des barres se termine par deux lames parallèles, en croissant, entre lesquelles on pousse le couteau faisant la section et qui termine l'autre barre. G. Boyer.

SECCHI (Niccolò), auteur comique italien du XVIe siècle. Ses principales comédies sont : *Il Beffo*, *la Cameriera*, *l'Interesse e gli Inganni* (imitation des *Ménechmes* de Plaute).

SECCHI (Giovanni-Pietro), archéologue italien, né à Brescia en 1806, mort à Rome le 10 mai 1856. Il était jésuite, et le pape Grégoire XVI le nomma professeur de littérature grecque et romaine au collège de la Sapience à Rome ; il fut ensuite bibliothécaire du Collège romain. On lui doit diverses publications de littérature et d'archéologie, parmi lesquelles nous citerons : *Il Musarico Antoniniano, representante la Scuola degli atleti* (1843,

EFERUS - Recherche & Classification numérique

in-8); *Campione d'antica bilitra romana in piombo, con graeca iscrizione inedita* (1832; 2e éd., 1843); *Monumenti inediti d'un antico sepolcro di famiglia greca scoperto in Roma* (1843, in-fol.). Le P. Secchi a, en outre, activement collaboré au recueil intitulé *Dissertazione della pontificia accademia romana di archeologia* et aux *Annales des sciences religieuses* (t. VI à IX).

SECCHI (Le P. Angelo), astronome italien, né à Reggio nell' Emilia le 29 juin 1818, mort à Rome le 26 févr. 1878. Entré de bonne heure dans l'ordre des jésuites, il complèta son instruction scientifique, puis enseigna dans différents collèges de son ordre, notamment au Georgetown College, à Washington et, en 1849, fut nommé professeur de physique et d'astronomie au Collegio Romano, en même temps que directeur de l'observatoire qui était annexé à cet établissement et qu'il fit reconstruire en 1852. En 1870, après la prise de Rome par les troupes italiennes, son ordre fut dispersé, mais le nouveau gouvernement le maintint dans ces dernières fonctions. Les services qu'il a rendus à l'astronomie sont nombreux et de tout premier ordre. Il s'est attaché tout particulièrement à étudier la constitution physique et la structure topographique du Soleil, de la Lune et des principales planètes. La spectroscopie stellaire, les étoiles doubles, la météorologie et le magnétisme terrestre ont été également l'objet, de sa part, de nombreuses observations et de savantes recherches. Outre des mémoires et des notes insérés tant dans tous les recueils des nombreuses académies dont il était membre ou correspondant que dans les *Astronomische Nachrichten*, les *Annali* de Tortolini et le *Journal* de Gould, il a publié : *Quadro fisico del sistema solare secondo le piu recenti osservazioni* (Rome, 1859); *Catalogo delle stelle di cui si e determinato lo spettro luminoso* (Rome, 1867); *l'Unita delle forze fisiche* (Milan, 1869; 2e éd., 1874; trad. allem., Leipzig, 1884-82, 2 vol.); *le Soleil* (Paris, 1870; 2e éd., 1875-77, 2 vol.; trad. allem.); *le Stelle* (Milan, 1877; trad. allem., Leipzig, 1878), etc. L. S.

Bibl. : Pohle, *Angelo Secchi;* Cologne, 1883.

SECCHIA (lat. *Secia*). Rivière de l'Italie septentrionale, affl. dr. du Pô; 157 kil. (dont 57 navigables). Issue de l'Apennin étrusque, elle serpente dans les provinces de Reggio, Modène et Mantoue, passe à Sassuolo et près de Modène.

SECENANS. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Lure, cant. de Villersexel; 170 hab.

SÉCESSION (Guerre de) (V. Etats-Unis, t. XVI, pp. 618 et suiv.).

SÉCHAGE, SÉCHOIR. I. Technologie. — Le séchage à l'air libre n'est pas toujours possible; en outre, il est souvent trop lent. On a donc dû recourir, dans l'industrie, au séchage artificiel, qui s'opère, soit dans des séchoirs, soit dans des étuves.

Les séchoirs se répartissent en trois classes. La première classe comprend les *séchoirs à courant d'air*, dans lesquels l'évaporation est provoquée et l'humidité entraînée au dehors par une ventilation rapide, sans l'intervention de chaleur artificielle, et qui consistent le plus souvent en locaux ouverts sur les quatre faces latérales et seulement protégés contre la pluie par des persiennes. La seconde classe est celle des *séchoirs à air chaud*, qui sont basés sur la propriété que possède l'air d'absorber une quantité d'humidité d'autant plus grande que sa température est plus haute, et parmi lesquels il faut ranger les *étuves*. De nombreuses industries emploient les uns et les autres, notamment celle du blanchissage, et on trouvera la description de quelques-uns des types les plus courants aux mots Blanchissage, t. VI, p. 1041, et Etuve, t. XVI, p. 709. La troisième classe est celle des *séchoirs au feu* ou *séchoirs à cylindres*, où la matière à sécher est mise directement en contact avec des surfaces portées à une température voisine de l'ébullition de l'eau. L'industrie des tissus et celle des papiers se servent plus particulièrement de ce genre de séchoirs (V. Apprêts, t. III, pp. 440 à 442).

II. Economie rurale. — Le séchage des fruits, industrie véritablement agricole, devant être exercée sur le lieu même de production, a pris, depuis une trentaine d'années, aux Etats-Unis, et, depuis une vingtaine d'années, en Europe, surtout en Allemagne, en Suisse, en Autriche, en Bosnie, en Serbie et en Italie, une importance considérable; dès 1890, la Californie préparait plus de 12 millions de kilogr. de raisins secs et environ 5 millions de kilogr. d'autres fruits (pêches, abricots, prunes, etc.); l'Etat de New York de son côté vendait près de 20 millions de kilogr. de pommes sèches représentant une valeur de près de 19 millions de fr.; aujourd'hui la Californie à elle seule produit et exporte en moyenne :

		PRODUCTION — Kilogr.	EXPORTATION — Kilogr.
Fruits séchés et tapés	Pommes séchées.	2.500.000	90.000.000
	Poires séchées...	3.000 000	
	Abricots secs....	15.000.000	
	Pêches sèches...	14.000.000	
	Prunes sèches...	1.500.000	
	Figues sèches....	1.600.000	
	Pruneaux.....	48 à 60.000.000	50.000.000
Raisins	secs.....	»	40 à 47.000.000
	en conserves.	1.600.000	»

En France, le mouvement est beaucoup moins rapide, et bien que nous ayons beaucoup planté depuis une dizaine d'années, on ne saurait comparer, même de très loin, les résultats acquis chez nous à ceux qui ont été réalisés par l'étranger; les causes de cette situation sont nombreuses : habitudes de culture, morcellement de la propriété, manque de capitaux chez l'agriculteur, défaut d'organisation pour la préparation et pour le commerce, et surtout, ainsi que l'a écrit Nanot, ce fait que les pays les plus prospères à la culture fruitière en France sont, d'ordinaire, ceux où réussit la vigne.

Trois méthodes générales sont suivies : 1° *la dessiccation à l'air libre*, seulement pratique dans les pays à été et à automne très chauds et très secs (Europe méridionale, Provence, Californie, etc.); 2° *la dessiccation au four*, qui est encore courante dans l'Agenais, mais qui n'est applicable que pour de petites quantités; 3° la *dessiccation à l'évaporateur*, qui est particulièrement répandue aux Etats-Unis et qui s'opère dans un courant d'air chaud réglable à volonté, mais très régulier en vitesse et température, et entraînant avec lui, au fur et à mesure de sa production, la vapeur qui se dégage des fruits (procédés Zimmermann, Alden, Reynolds, Kyder, etc.).

On trouvera aux art. Poire, Pommier, Pruneau, des détails sur la dessiccation des principaux fruits. Pour le séchage des *légumes*, V. Conserve, t. XII, p. 545. J. Troude.

SÉCHAULT. Com. du dép. des Ardennes, arr. de Vouziers, cant. de Monthois; 226 hab.

SÈCHE (Malac.) (V. Sépia).

SÉCHÉKÉ. Ville de l'Afrique australe, sur la rive N. du Zambèze, ancienne capitale du pays des Baroutsés, avant que le roi Lobossi ait transféré sa résidence à Lialoui. Elle est restée la principale ville commerciale du pays. Sa population, qui n'était que d'un millier d'habitants en 1881, ne cesse de s'accroître depuis que les relations commerciales entre les deux rives du Zambèze ont pris de l'extension et surtout depuis que les Anglais ont étendu en 1890 leur protectorat à cette région et en ont entrepris l'exploitation.

SÉCHELLES (V. Hérault de Séchelles).

SÉCHERAS. Com. du dép. de l'Ardèche, arr. et cant. de Tournon; 466 hab.

SÉCHERIE (Techn. et Econ. rur.) (V. Séchage).

SÉCHEVAL. Com. du dép. des Ardennes, arr. de Mézières, cant. de Renwez; 402 hab.

SÉCHILIENNE. Com. du dép. de l'Isère, arr. de Grenoble, cant. de Vizille; 978 hab. Fabr. de carbure de calcium.

EFERUS - Recherche & Classification numérique

SÉCHIN. Com. du dép. du Doubs, arr. de Baume-les-Dames, cant. de Roulans; 39 hab.

SÉCHIUM (Bot.) (V. GLUTTIER).

SECKENDORF (Principauté). Vieux bourg de Franconie, à 15 kil. environ à l'O. de Nuremberg, actuellement petit village d'où tire son nom une vieille famille allemande.

SECKENDORF (Famille). Un *Ludwig* von Seckendorf apparaît en 1262 dans la charte (acte de fondation) de Bamberg. A la fin du XIIIe siècle, la famille des Seckendorf formait onze branches, disséminées dans les cantons de Steigerwald, Rhön-Werra, Altmühl, Gebüng et Odenwald. Les trois petits-fils de ce Ludwig fondèrent les trois branches principales de la famille : 1° *Abendar*, qui se subdivisa en cinq rameaux; elle fut élevée à la baronnie le 5 sept. 1706 par Joseph Ier, en la personne de *Peter-Christoph-Sigmund*, puis à celle de comte par le roi Friedrich Ier de Wurttemberg (6 nov. 1810) en la personne de *Johann-Karl-Christoph*. Le chef actuel de la famille est le comte *Karl*, né le 17 mars 1847, officier wurttembergeois. — 2° *Gaudentius* (*Gudenter* ou en orthographe plus moderne, *Gutender-linie*, qui se subdivisa en neuf rameaux. Elle compte parmi ses membres *Veit-Ludwig*, savant et homme d'Etat, né à Herzogenaurach le 20 déc. 1626, mort chancelier de l'Université de Halle le 18 déc. 1692. Le neveu de celui-ci, *Friedrich-Heinrich*, soldat et diplomate, naquit à Königsberg en Franconie le 5 juil. 1673; élevé par Veit-Ludwig, il fit les campagnes de 1693 et 1695 contre la France, celle de 1698 contre les Turcs, avec le prince Eugène; avec son régiment il prit à Hochstedt seize drapeaux (13 août 1704); il était, en 1706, à Ramillies; major-général au service d'Auguste II de Pologne, il prenait part à la bataille d'Oudenarde (11 juil. 1708), était blessé au siège de Lille (même année), et se battait à Malplaquet (1709); ambassadeur à La Haye en 1712, il prit part à la paix d'Utrecht en 1713, pour le compte de la Pologne. Nommé lieutenant général, il fut à Stralsund du 19 oct. au 23 déc. 1715, jour de la capitulation de cette place; lieutenant-maréchal l'année suivante, il se battit contre les Turcs à Nissa (16 août 1717), prit part à la prise de Belgrade (18 août). Après la paix de Passarowitz (21 juil.) entre la Porte et l'empereur, celui-ci l'envoya à Naples où il se battit contre les Espagnols; la paix de Palerme le laissa dans le pays à la tête de 20.000 hommes (20 août 1720). Il était comte de l'Empire depuis l'année précédente. Les années suivantes jusqu'en 1734 le trouvent ambassadeur à Copenhague, à Dresde, à Berlin. Il prend alors part à la guerre de la succession de Pologne comme général de cavalerie et se bat contre les Français à Klausen (20 oct. 1735). En 1737. Seckendorf prend part à la guerre contre les Turcs. Charles VII lui donne le commandement général de l'armée bavaroise. Il représente son maître au traité de Fussen entre l'Autriche et la Bavière (22 août 1744), puis se retire à Meuselwitz où il meurt le 22 avr. 1763, âgé de quatre-vingt-dix ans. — 3° La dernière branche des Seckendorf est celle des *Rinhoper*, qui se subdivise en deux rameaux; elle est représentée aujourd'hui par *Rudolf* von Seckendorf, né le 22 nov. 1844. L'un de ses membres, *Auguste-Heinrich*, fut un juriste distingué (13 févr. 1807-30 déc. 1885). Dans la même branche on compte aussi un botaniste, *Arthur* von Seckendorf, né près de Bâle le 1er juil. 1845, mort à Vienne, où il était professeur depuis 1875, le 29 nov. 1886, auteur de *Beiträge zur Kenntniss der Schwarzfohre* (Vienne, 1881) et de *Verbauung der Wildbäche*, etc. (Vienne, 1884). Böhmerle a écrit sa biographie (Vienne, 1887).

BIBL. : BELLAMINTE, *Mémoire du seigneur Fridrich-Henri, comte de Seckendorf* (sic); Amsterdam, 1739. — Theresius von SECKENDORF a écrit une vie du même; Leipzig, 1892-94, 4 vol. — SEELÄNDER, *Graf von S. und die Publizistik zum Frieden von Füssen;* Gotha, 1883. — WURZBACH, *Œsterreichische Biographien*, vol. XXXIII.

SECLIN. Ch.-l. de cant. du dép. du Nord, arr. de Lille; 6.245 hab. Stat. du chem. de fer du Nord. Ateliers de chaudronnerie; distilleries; filat. de lin et d'étoupes; fabr. de ouate; sucreries. Eglise du XIIIe siècle, renfermant une crypte où jaillit une source dédiée à saint Piat, martyr du IIIe siècle. L'hôpital date du XIIIe siècle et fut fondé par Marguerite de Constantinople, comtesse de Flandre.

SECOND (Mœurs et coutumes) (V. DUEL).

SECOND (Louis), acteur français (V. FÉRÉOL).

SECOND (Albéric), littérateur français, né à Angoulême le 17 juin 1817, mort à Paris le 2 juin 1887. Fils d'un magistrat, il ne se sentit aucun goût pour la jurisprudence et de bonne heure débuta dans la littérature. Outre un assez grand nombre de pièces de théâtre, il a donné des nouvelles d'un ton léger et d'un style facile. Le genre d'esprit d'A. Second est bien dans la note des dernières années de l'Empire : aussi obtint-il une notoriété que la postérité ne ratifiera pas. Sous-préfet de Castellane de 1848 à 1850, il fut par la suite commissaire impérial près le théâtre de l'Odéon. Il a collaboré à de nombreux journaux, entre autres à l'*Evénement*, dirigé l'*Entr'acte*, le *Grand Journal*. Citons parmi ses œuvres : *la Comédie à Ferney* (Comédie-Française, 1857), en collaboration avec Louis Lurine, *Un baiser anonyme* (Comédie-Française, 1868), petites comédies en un acte; *Lettres cochinchinoises sur les hommes et les choses du jour* (Paris, 1841, in-12); *les Mémoires d'un poisson rouge* (1842, in-12); *les Petits mystères de l'Opéra* (1844, in-12); *Contes sans prétention* (1857, in-12); *Misères d'un prix de Rome* (1868, in-12); *les Demoiselles du Roncay* (1874, in-12); *le Roman de deux bourgeois* (1879, in-12); *la Vie facile* (1881, in-12); *le Tiroir aux souvenirs* (1885, in-12). R. S.

SECOND (Louis-Henri-Félix), médecin français (V. FÉRÉOL).

SECONDAIRE (Ère, Série). En géologie, on désigne sous le nom de série secondaire ou mésozoïque l'ensemble des terrains sédimentaires postérieurs au système permo-carbonifère, par lequel se termine la série primaire, et antérieurs à l'éocène, par lequel débute la série tertiaire. La période de temps correspondante est appelée ère secondaire. On divise la série secondaire en trois systèmes : 1° le *trias;* 2° le *jurassique;* 3° le *crétacé* ou *crétacique* (V. ces mots).

Les caractères paléontologiques de la série secondaire sont les suivants : dans la flore, on constate la disparition d'un grand nombre de types qui avaient atteint leur maximum de développement vers la fin de l'ère primaire. On rencontre encore une Sigillaire au trias, mais seules les Fougères, les Equisétinées, les Conifères et les Cycadées persistent sans décroissance très sensible, et les Cycadées atteignent même leur maximum au jurassique. Les Monocotylédones restent encore à l'arrière-plan. Les Dicotylédones n'apparaissent qu'au crétacé.

Plusieurs groupes d'Invertébrés paléozoïques ont disparu : les Tétracoralliaires (sauf quelques rares genres triasiques), les Cystoïdés, les Blastoïdés, les Productidés, les Pentamérides, les Trilobites, les Gigantostracés. D'autres font pour la première fois leur apparition, mais ont persisté jusqu'à l'époque actuelle, comme les Hexacoralliaires, les Echinides exocycles, les Thécidéidés et beaucoup de familles de Lamellibranches et de Gastéropodes. D'autres atteignent leur maximum au secondaire, comme les Térébratulidés, les Trigonies, les Pleurotomaires, et aussi les Ammonoïdés, qui disparaissent à la fin de la période crétacée. Les Bélemnitidés et les Nérinées se rencontrent exclusivement dans les terrains secondaires, et on en connaît des restes du bas au haut de la série, tandis que les Rudistes sont propres au crétacé.

Parmi les Poissons, les Placodermes ont disparu, les Ganoïdes et les Dipneustes sont en décroissance. Les Téléostéens font leur apparition. Les Stégocéphales disparaissent avec le trias, il en est de même des Théromorphes. Les Crocodiliens, les Chéloniens, les Lacertiens appa-

EFERUS - Recherche & Classification numérique

raissent pour la première fois. Mais ce sont surtout les Dinosauriens, les Ichtyosauriens, les Sauroptérygiens, les Ptérosauriens qui impriment à l'ère secondaire son cachet particulier, et qui lui ont valu le nom d'*ère des Reptiles*. Ces quatre groupes sont d'ailleurs exclusivement localisés dans l'ère secondaire.

C'est dans les terrains jurassiques que l'on a rencontré les plus anciens restes d'Oiseaux (*Archæopteryx*). D'autres Oiseaux à dents ont été trouvés dans le crétacé du Kansas. Les premiers Mammifères aplacentaires apparaissent dans le trias, et c'est dans le crétacé supérieur que l'on a signalé dans l'Amérique du Sud les premiers restes de Placentaires. Les plus grands changements dans la faune, pendant le cours de l'ère secondaire, coïncident avec la limite du trias et du jurassique, du jurassique et du crétacé ; ils correspondent à d'importants changements dans la répartition des terres et des mers, et justifient les limites des trois systèmes généralement admises. La grande transgression du milieu de la période crétacée a introduit dans les mers de l'Europe un grand nombre de familles de Gastéropodes, qui apparaissent pour la première fois. Emile Haug.

SECONDAT (Charles de, baron de Montesquieu), magistrat et écrivain français (V. Montesquieu).

SECONDE. I. Métrologie. — Dans la mesure des angles ou des arcs, aussi bien que dans la mesure du temps, la *seconde* est la soixantième partie de la *minute* (V. ce mot). Les secondes d'angle ou d'arc se figurent par deux accents ; ainsi un angle de 27 minutes 15 secondes s'écrit 27′ 15″. Les secondes de temps se figurent, au contraire, par la petite lettre ^{s} ; ainsi une durée de 27 minutes 15 secondes s'écrit $27^m 15^s$. Quant aux fractions de secondes, elles s'expriment dans les deux cas, en décimales : 15″,648 ou 15^s,648. Une *seconde de temps* vaut d'ailleurs 15 fois une *seconde d'arc* astronomique, c.-à-d. qu'en une seconde la voûte céleste se déplace dans son mouvement apparent de 15 secondes ou un quart de minute. A Paris, le pendule qui *bat la seconde* a une longueur de 0^m,9939.

II. Musique. — C'est l'intervalle d'un degré conjoint, c.-à-d. celui qui existe entre chacune des notes de l'échelle de la gamme. Comme ces intervalles ne sont pas égaux, on peut distinguer plusieurs sortes de *secondes* : 1° La *seconde diminuée* entre une note diésée et la suivante abaissée par un bémol, par exemple *ut dièse* et *ré bémol*. C'est un intervalle enharmonique pratiquement irréalisable dans notre musique. On désigne aussi par ce nom l'intervalle de demi-ton *mineur*, entre une note et la même *diésée*, par exemple *ut* et *ut dièse*. C'est plutôt là, à vrai dire, une altération de l'unisson, bien qu'il soit admis dans la théorie musicale que l'unisson ne peut être altéré. 2° La *seconde mineure*, identique au demi-ton *majeur*, par exemple de *si* à *ut* ou de *mi* à *fa*. 3° La *seconde majeure* ou intervalle d'un ton *majeur* ou *mineur* indifféremment. Par exemple *ut* à *ré*, *ré* à *mi*, etc. 4° La *seconde augmentée* composée d'un ton et d'un demi-ton *mineur* : *fa* à *sol dièse* par exemple. Si le demi-ton était *majeur*, on aurait l'intervalle de *tierce mineure* : *fa-la bémol* et la différence, pour être simplement d'écriture, serait considérable au point de vue de la bonne orthographe et de la théorie musicale.

Quelques accords où cet intervalle est caractéristique portent le nom d'*accords de seconde* (V. Accord).

III. Escrime (V. Escrime).

SECONDIGNÉ. Com. du dép. des Deux-Sèvres, arr. de Melle, cant. de Brioux-sur-Boutonne ; 850 hab.

SECONDIGNY. Ch.-l. de cant. du dép. des Deux-Sèvres, arr. de Parthenay ; 2.455 hab.

SECONDIGNY (Artus de Cossé, comte de), homme de guerre et diplomate français (V. Cossé).

SECONDINE (Bot.) (V. Ovule).

SECOURISTE (Histoire des Convulsionnaires) (V. Paris [François de]).

SECOURS. I. Administration. — La législation de tous les Etats civilisés consacre le droit des indigents à être secourus, seulement les uns (Belgique, Italie, Hollande, par exemple) considèrent l'assistance comme un service absolument facultatif ; les autres (Allemagne, Angleterre, Autriche, Etats-Unis, etc.) lui donnent un caractère obligatoire.

En France, les secours sont dispensés aux pauvres par les bureaux de bienfaisance et les hospices (V. Bienfaisance, Assistance, Etablissement), à l'action desquels s'ajoute celle des Sociétés de charité maternelle, des crèches, garderies, salles d'asiles, écoles maternelles, des colonies agricoles et sociétés de patronage pour les enfants pauvres et malades et pour les orphelins pauvres, des ateliers de charité, des maisons de refuge, des ouvroirs, etc. (V. aussi Enfant et Charité). A côté des œuvres dirigées ou patronnées par l'Etat et la ville, fonctionnent des œuvres libres de toutes sortes. Les sociétés de secours mutuels peuvent rentrer dans cette dernière catégorie. Quant aux questions qui se posent relativement aux secours à domicile, au droit des pauvres sur les spectacles, au domicile de secours, et au domicile d'assistance, elles ont été traitées aux rubriques convenables. Depuis, la loi du 2 juin 1891 a prévu, en faveur des œuvres locales de bienfaisance, un prélèvement sur le produit du pari mutuel. Ce prélèvement est de 2 %, les fonds sont centralisés à la Caisse des dépôts et consignations et répartis par les soins d'une commission spéciale dont le ministre de l'agriculture et le ministre de l'intérieur sont présidents. Enfin, la loi du 15 juil. 1893 a organisé l'assistance médicale gratuite qui est due, non seulement aux indigents, mais à tous ceux qui, en cas de maladie, se trouvent hors d'état de se faire soigner à leurs frais. Les femmes en couches rentrent dans cette catégorie de malades.

En cas de calamités, de sinistres provenant soit d'orages ou d'inondations, de sécheresse excessive ou de froids excessifs, d'incendie, etc., les ministères disposent de certains crédits à l'aide desquels ils viennent en aide aux départements, aux communes, voire à des groupes de cultivateurs. De plus, si les dits sinistres ont pris des proportions exceptionnelles, le gouvernement et, à son défaut, les députés ou sénateurs peuvent prendre l'initiative de lois ouvrant les crédits nécessaires pour y parer (V. Caisse, VIII, 809 ; Fonds de secours). R. S.

II. Economie politique (V. Mutualité et Prévoyance).

Bibl. : Des Cilleuls, *Des secours à domicile dans la ville de Paris. Historique et réformes;* Paris, 1892, in-8. — Campagnole, *l'Assistance médicale gratuite* ; Paris, 1893, in-8. — Nectoux, *De la Liste communale d'assistance;* Paris, 1898, in-12. — Muteau, *Relevé des vœux émis par les Congrès d'assistance;* Paris, 1898, gd in-8.

SECQUEVILLE-EN-BESSIN. Com. du dép. du Calvados, arr. de Caen, cant. de Creully ; 305 hab.

SECRET. I. Législation. — Secret professionnel. Toute personne est moralement tenue de conserver secrètes les confidences qui lui ont été faites ; mais, d'une part, le fait par le confident ordinaire d'un secret de révéler ce secret ne tombe pas sous l'application de la loi pénale, et, d'autre part, le confident ordinaire d'un secret ne peut, interrogé par la justice, se dispenser de le faire connaître (V. Enquête). A ce double point de vue, il en est tout autrement des confidents nécessaires, c.-à-d. des personnes qui, par leur état ou leur profession, sont appelées à être dépositaires de secrets.

L'art. 378 du C. pén. frappe d'un emprisonnement d'un mois à six mois et d'une amende de 100 fr. à 500 fr. « les médecins, chirurgiens et autres officiers de santé, ainsi que les pharmaciens, les sages-femmes et toutes autres personnes dépositaires, par état ou profession, des secrets qu'on leur confie, qui auront révélé ces secrets ». A part les personnes nominativement désignées par ce texte, quelles sont celles obligées au secret ? — La jurisprudence décide que, sous la formule générale employée par l'art. 378 : « ... et toutes autres personnes dépositaires, par état ou profession, des secrets qu'on leur

EFERUS - Recherche & Classification numérique

confie », il faut comprendre les magistrats, les avocats, les avoués, les notaires, les agréés près les tribunaux de commerce, les membres des bureaux d'assistance judiciaire, les agents de change, les ministres des cultes reconnus par l'Etat, les commissaires de police, les employés des postes et télégraphes. C'est dans un intérêt d'ordre général, et pour rassurer le public qui ne peut se passer de certains ministères, que la loi pénale intervient ici.

On s'accorde à reconnaitre que toute personne qui se trouve dans les conditions déterminées par l'art. 378 ne doit même pas déposer en justice sur les faits dont elle n'a eu connaissance qu'à raison de son état ou de sa profession (V. Enquête). Cependant, pour qu'une personne puisse ainsi, en se retranchant derrière le secret professionnel, refuser de déposer en justice, suffit-il qu'il s'agisse d'un fait dont elle n'a eu connaissance qu'à raison de sa qualité ? ou bien faut-il, de plus, qu'il s'agisse d'une confidence, d'une chose pour laquelle le secret a été réclamé ? — Pour la solution de la question, la jurisprudence a établi la distinction que voici : 1° les personnes investies de certaines fonctions, telles que les médecins, les avocats, les avoués et les ministres des cultes, sont toujours présumées avoir reçu à titre confidentiel les déclarations qui leur ont été faites ; 2° d'autres, au contraire, comme les notaires, les commissaires de police, etc., peuvent être dispensées de déposer, mais dans le seul cas où il est allégué que les faits sur lesquels on les interroge leur ont été révélés sous le sceau du secret.

La révélation du secret professionnel est punissable dès qu'elle a été volontaire et bien effective, alors même qu'il n'y a pas eu intention de nuire. Une exception à l'obligation du secret professionnel résulte de la loi du 30 nov. 1892, relative à l'exercice de la médecine, qui, par son art. 15, dispose que « tout docteur, officier de santé ou sage-femme est tenu de faire à l'autorité publique, son diagnostic établi, la déclaration des cas de maladies épidémiques tombées sous son observation ». Louis André.

Secret de fabrique (V. Propriété, t. XXVII, p. 798).

II. Alchimie. — Livres de Secrets. — Il existait au moyen âge toute une littérature de recettes de chimie, d'industrie, de médecine, de magie, de prestidigitation, etc., réputées secrètes et relatées dans des cahiers et des ouvrages désignés sous ce nom de *Livres de secrets*. Un grand nombre nous ont été conservés. Ces ouvrages remontent à l'antiquité et plusieurs d'entre eux ont été publiés depuis la découverte de l'imprimerie. Tels sont notamment les livres d'Alessio, de Mizaldi, de Porta, de Wecker, aux XVIe et XVIIe siècles, pour ne citer que les plus célèbres. De notre temps même, on réimprime encore les *Livres des secrets de maître Albert* (Albert le Grand) et quelques autres. Ce genre de littérature est très intéressant pour l'histoire de la science et de l'industrie. Les recettes mêmes sont tantôt réelles, tantôt chimériques.

M. Berthelot.

Bibl. : Législation. — G. Bourgarel, *Etude théor. sur la révélation des secrets*, dans *Journ. des Parq.* 1888, p. 86 — Dr Brouardel, *le Secret médical* ; Paris, 1887. — Bruno-Lacombe, *le Secret professionnel et le Secret médical en particulier* ; Bordeaux, 1885. — Garraud, *Traité théor. et prat. du dr. pén. franç.*, t. V, pp. 52 et suiv. — Hémar, *le Secret médical considéré au point de vue de la révélation des crimes et délits*, dans *Rev. crit.*, 1869, p. 365. — Hallays, *le Secret professionnel* ; Paris, 1890. — Ch. Muteau, *du Secret professionnel* ; Paris, 1870. — Paul Verwaest, *Etude médico-légale : le secret professionnel* ; Paris, 1892.

SECRÉTAGE (Chim. industr.) (V. Feutre, t. XVII, p. 384).

SECRÉTAIRE. I. Ameublement. — Meuble qui sert tout à la fois de table à écrire, de commode et de caisse et qui consiste en une sorte d'armoire mesurant généralement 1^m^,60 de haut, 1 m. de large, 0^m^,40 de profondeur, et se divisant en trois parties : une partie supérieure, formée par un large tiroir et recouverte d'une tablette de marbre ; une partie intermédiaire formée par un battant, qui, abattu, sert de table à écrire, et garnie intérieurement de petits tiroirs ; une partie inférieure, occupée par trois larges tiroirs disposés comme ceux d'un chiffonnier. Les premiers secrétaires, ou du moins les meubles auxquels, dès la fin du XVIIe siècle, on donnait ce nom, étaient moins complexes : comme les anciennes *scribannes*, ils consistaient en de simples tables-bureaux, en forme de pupitre et avec plusieurs tiroirs fermant à clef. Au XVIIIe siècle, l'ingéniosité et le talent des ébénistes s'exercent à confectionner des secrétaires aux formes aussi diverses que leurs noms et d'une grande richesse d'ornementation : *secrétaires-bureaux*, dont on trouve dans l'*Inventaire général des meubles de la Couronne* de 1760 de merveilleux spécimens ; *secrétaires à cylindre*, d'ordinaire en acajou massif ; *bonheurs du jour* ; *secrétaires de voyage*, se démontant et se renfermant dans un porte-manteau ; *secrétaires pratiqués dans la muraille*, *secrétaires à transformations*, *secrétaires roulants*, *secrétaires-toilettes*, *secrétaires-armoires*, etc. Ce fut, du reste, presque aussitôt son apparition, un des meubles les plus répandus, et il eut bientôt sa place marquée dans tous les cabinets et les boudoirs. Sous le premier Empire, la forme *armoire* subsiste seule (V. la fig.). Puis le secrétaire cesse d'être un meuble élégant pour n'être plus qu'un meuble d'affaires et c'est alors qu'il prend le caractère complexe signalé au début de cet article. Depuis près d'un demi-siècle, on n'en fabrique plus.

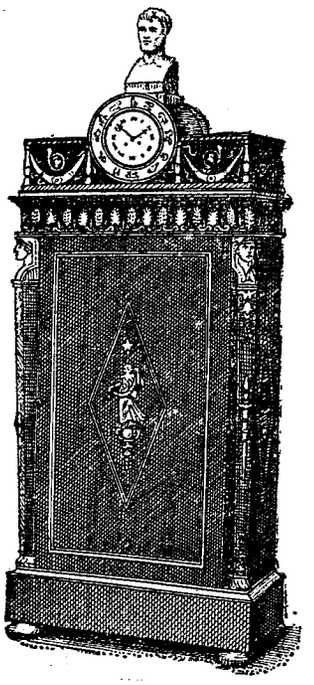

Secrétaire de Napoléon Ier.

II. Droit administratif. — Secrétaire d'Etat (V. Ministère et Ministre).

Secrétaire général de préfecture (V. Préfet).

Secrétaire de la Chambre des députés (V. Parlementarisme).

Secrétaire de mairie. — I. *Organisation*. — L'institution des secrétaires de mairie remonte au décret du 14 déc. 1789, qui organisait les municipalités. Ce décret établissait auprès de chaque municipalité un secrétaire-greffier, véritable fonctionnaire, ayant, notamment, qualité pour délivrer des extraits authentiques. Sous l'empire de la loi du 28 pluviôse an VIII, qui concentra sur la tête du maire tous les pouvoirs en matière administrative, les secrétaires de mairie deviennent de simples employés sans initiative ni responsabilité. Les lois de 1837 et 1884 leur ont conservé ce caractère. C'est le maire qui les nomme et les révoque (art. 88, loi du 5 avr. 1884). Dans presque toutes les communes, leur traitement est prévu au budget municipal par un article spécial. Leurs fonctions sont incompatibles avec celles de maire, d'adjoint, de conseiller municipal, de receveur ou membre d'une commission administrative d'hospice, de notaire, de receveur ou préposé des postes. Ils peuvent cependant être greffiers de paix ; ils peuvent même être instituteurs, dans la commune, à la

EFERUS - Recherche & Classification numérique

condition d'obtenir une autorisation spéciale du conseil départemental (art. 25, loi du 30 oct. 1886). Dans les communes importantes, le secrétaire de mairie a sous ses ordres plusieurs commis chargés des divers services municipaux : il prend alors le titre de secrétaire général de mairie.

II. *Caractère juridique et attributions.* Le secrétaire de mairie n'est pas un fonctionnaire public ; il est seulement un auxiliaire du maire au nom et sous la responsabilité duquel il agit. Il a la direction des bureaux de la mairie et la garde des archives ; il prépare et, souvent, il rédige, seul, les actes de l'autorité municipale. Il ne doit pourtant pas être considéré comme un secrétaire particulier du maire, car il est agent d'une administration publique (l'administration municipale), et, à ce titre, passible de l'art. 177 du C. pén. Mais il n'est pas agent ou dépositaire de l'*autorité publique ;* il n'est pas davantage chargé d'un service ou d'un mandat public. La vente de sa charge serait donc parfaitement licite. Toutefois, la cour de cassation le considère comme un agent de l'autorité *municipale* et lui interdit, en cette qualité, de distribuer des bulletins de vote, professions de foi et circulaires de candidats (art. 3, loi du 3 nov. 1875, et 14, loi du 5 avr. 1884, c. b. n.). J. Bezard-Falgas.

III. Diplomatie. — Secrétaire d'ambassade. — Les secrétaires d'ambassade sont des agents diplomatiques, au sens large de ce mot, qui sont attachés par leur gouvernement à une ambassade ou une légation afin de seconder le chef de mission et, notamment, de rédiger, sous sa haute direction, les dépêches officielles. En France et dans la plupart des autres pays où le corps diplomatique est régulièrement organisé, il y a trois classes de secrétaires ; souvent, le premier secrétaire d'une mission a le droit de prendre le titre de conseiller d'ambassade, lorsque ces conseillers ne forment pas une classe à part entre les ministres et les secrétaires proprement dits. A moins d'ordres formels contraires, le conseiller, ou le premier secrétaire, ou, en général, le secrétaire le plus élevé en grade attaché à la mission, supplée le chef de mission empêché ou absent, après avoir été présenté au ministère des affaires étrangères du pays comme « chargé d'affaires par intérim ». Les attributions des secrétaires varient suivant les règlements intérieurs de chaque nation ; d'ordinaire, ils sont employés par le chef de mission pour les rapports verbaux à faire aux ministres des relations extérieures étrangers ; ils veillent aux archives de la mission ; chiffrent et déchiffrent les dépêches ; minutent les lettres que le ministre est dans le cas d'écrire à ses collègues ou aux autorités locales ; enfin, en l'absence d'une chancellerie spéciale, ils dressent des protocoles ou procès-verbaux, délivrent les certificats de vie ou les passeports, reçoivent et légalisent les actes de l'état civil, etc. ; en un mot, ils sont appelés à aider le chef de mission dans tout ce qui concerne les affaires de la mission. Ils jouissent des mêmes exemptions, privilèges et immunités que les ministres, en tant que ces droits ne sont pas attachés exclusivement au grade ou à la qualité de chef de mission ; mais ils n'ont droit à aucun cérémonial. Il ne faut pas confondre avec les secrétaires d'ambassade officiellement nommés par leur gouvernement, et dont la nomination est notifiée au ministre des affaires étrangères du pays où ils doivent résider, les secrétaires particuliers du ministre, lesquels n'ont aucun droit aux immunités diplomatiques et sont seulement parfois exempts de la juridiction civile « par un reflet, dit Calvo, de l'indépendance dont est revêtu le ministre ». Ernest Lehr.

IV. Organisation militaire. — Secrétaires d'état-major et du recrutement. — Ils se recrutent au moyen de prélèvements effectués parmi les hommes de troupe des corps de toutes armes et forment 21 sections, à raison d'une par corps d'armée et une pour le gouvernement militaire de Paris. Chaque section est commandée et administrée par le commandant du bureau de recrutement du chef-lieu du corps d'armée, assisté d'un des officiers placés sous ses ordres. Elle se divise en deux catégories, d'effectifs variables avec les besoins du corps : commis aux écritures des bureaux de l'état-major et commis aux écritures des bureaux du recrutement. Les premiers, répartis entre les différents états-majors (état-major du corps d'armée et états-majors particuliers), y font, sous la direction des archivistes, les écritures et tous les travaux d'importance secondaire. Les seconds remplissent des fonctions analogues dans les bureaux de recrutement. Pour chacune des deux catégories, l'avancement aux grades de caporal et de sous-officier est distinct. — Effectif total : 1880 hommes, dont 918 sous-officiers. — Uniforme : comme celui de l'infanterie de ligne, mais avec les liserés du képi blancs, les boutons en métal, les épaulettes toutes blanches et, sur l'écusson du collet, des foudres.

V. Ornithologie (V. Serpentaire).

Bibl. : Droit administratif. — Aucoc, *Conférence sur l'administration et le droit administratif.* — Réquet et Laferrière, *Rép. de dr. adm.*, v° *Commune.* — Block, *Dict. de l'adm. fr.* — Ducrocq, *Cours de dr. adm.* — Fuzier-Herman, *Répert. général alph. de dr. fr.*, v° *Commune.*

Diplomatie. — Ernest Lehr, *Manuel théorique et pratique des agents diplomatiques et consulaires ;* Paris, 1888, n° 436 et suiv. — Calvo, *le Droit international théorique et pratique ;* Paris, 1896, § 423. — Ch. de Martens, *Guide diplomatique ;* Leipzig, 1832, § 47. — G.-F. de Martens et Ch. Vergé, *Précis du droit des gens ;* Paris, 1864, § 236.

SECRETAN (Philippe-Abraham-Louis), homme politique vaudois, né à Lausanne le 5 sept. 1756, mort à Lausanne le 5 mai 1826. Il se trouvait en Brabant lorsqu'il fut emprisonné deux ans à la suite des troubles qui suivirent la Révolution française. Resté à Lausanne, il entra dans la magistrature, fut président de la Constituante vaudoise, puis du tribunal cantonal, enfin membre du Directoire helvétique jusqu'au coup d'Etat de janv. 1800. Plus tard, il fut président du tribunal d'appel.

SECRETAN (Gabriel-Abraham-Samuel-Jean-Louis), magistrat vaudois, né à Lausanne le 5 sept. 1758, mort à Lausanne le 24 mai 1839. Docteur en droit à Tubingue en 1780, il fut avocat à Lausanne. Il fut, dès nov. 1798, président du grand Conseil helvétique, député à la Diète, puis à la Consulte suisse à Paris, et landamman du cant. de Vaud, de 1826 à 1830. Outre de nombreuses brochures politiques, on lui doit une *Mycographie suisse* (Genève, 1833, 3 vol.).

SECRETAN (Jean-Charles-Isaac), théologien vaudois, né à Lausanne le 17 sept. 1797, mort à Lausanne le 15 déc. 1875. Il fut nommé, en 1819, pasteur à l'Eglise française de Stockholm, et, dès 1829, à l'Eglise wallonne de La Haye. Il exerça jusqu'en 1861 une grande influence religieuse en Hollande. A cette époque, il rentra en Suisse.

SECRÉTAN (Charles), célèbre métaphysicien et moraliste suisse, né à Lausanne le 19 janv. 1815, mort à Lausanne le 21 janv. 1895. Suppléant de Vinet à Bâle (1835), élève de Schelling (1837), il fonda en 1837 la *Revue suisse*, professa de 1838 à 1846 la philosophie à l'Université de Lausanne, fut révoqué lors de la révolution vaudoise, professa au collège de Neuchâtel (1850), reprit en 1866 sa chaire de Lausanne. Tout l'essentiel de ses doctrines fut condensé dans le plus important de ses livres : *la Philosophie de la liberté.*

Le système de Charles Secrétan est celui, disions-nous, d'un philosophe et d'un théologien, mais d'un théologien rationaliste, attaché aux idées libérales qu'avait défendues ce fort et généreux penseur, Vinet, son prédécesseur en cette même chaire de l'Université de Lausanne. L'œuvre spéculative de Charles Secrétan constitue l'une des tentatives les plus originales que la raison humaine ait osées pour concilier les dogmes fondamentaux de la foi chrétienne avec les principes de la philosophie première. Cette conciliation, il la réalisa grâce à la déduction du concept de la liberté. Et la considération du concept de liberté élève notre philosophe jusqu'aux plus hauts sommets de la théologie rationnelle. Déjà Descartes, dont il n'est pas douteux que Secrétan relève en toute cette métaphysique,

EFERUS - Recherche & Classification numérique

avait professé que Dieu est liberté pure, en sorte que nos soi-disant vérités nécessaires relèvent de son arbitre souverain, et l'on sait que, chez l'homme même, l'auteur des *Méditations* apercevait une infinie volonté. Secrétan se souvient de Descartes, mais en poussant plus loin encore que lui. Dieu n'est pas seulement, selon Secrétan, souverainement libre. Il est la liberté elle-même. De plus cette liberté, qui nous révèle le secret de sa nature, nous permet aussi de comprendre, par la limitation et la finitude que volontairement l'auteur de toutes choses s'est imposée, le processus de la création. « La liberté de Dieu repose sur sa nature même ; elle est essentielle, éternelle. C'est la seule chose dont il soit permis de dire : elle ne peut pas ne pas être » (*la Philosophie de Leibniz*, VIe leçon). Enivré de cette idée, Secrétan se complait aux spéculations renouvelées de certaines écoles mystiques sur l'aséité divine : Dieu, cause de soi se donnant librement sa nature, ce sont là toutes conceptions auxquelles il n'aperçoit nulle obscurité et qui découlent, à ses yeux, de la notion même d'absolue liberté ». L'être, déclare-t-il, qui existe par soi, ne tient évidemment sa liberté que de « lui-même, c.-à-d., au sens positif, qu'il se la confère. Substance, il se donne l'existence ; vivant, il se donne la substance ; esprit, il se donne la vie ; absolu, il se donne la liberté » (*la Philosophie de la liberté*, XVe leçon). Nous sommes en présence d'un libertisme radical.

La notion de liberté, après avoir fondé théologie et métaphysique, jette le pont entre cette dernière et la morale. Ce n'est pas qu'à proprement parler la liberté par elle-même pose le principe de l'éthique. Non : ce qui révèle ce principe, ce n'est pas la liberté, c'est l'impératif dont cette même liberté prend conscience, comme d'un concomitant inséparable. Ce concomitant m'instruit d'une double vérité : qu'il existe une loi et que cette loi émane d'un suprême législateur. En un mot, être libre, j'ai conscience du devoir et ce devoir me prouve Dieu ou plutôt et à proprement parler, je n'ai pas conscience du devoir ; mais je crois au devoir, je dois croire en lui. Et la croyance au devoir constitue le premier des devoirs. « L'obligation étant parfaitement certaine, c'est cette certitude de l'obligation qui me prouve la possibilité essentielle de m'y conformer. Qui clora ce débat ? Personne. Non, je ne suis pas logiquement obligé de croire au devoir ; mais j'y suis tenu moralement. Je l'affirme et je passe » (*le Principe de la morale*). Comme la liberté se faisait elle-même, ainsi se crée lui-même le devoir.

L'historien de Secrétan, Pillon, montre fort bien comment, avec les années, certain pessimisme initial du philosophe théologien s'est insensiblement effacé ; comment séduit en quelque mesure par la grande hypothèse évolutionniste, il a de plus en plus relégué à l'arrière-plan de ses spéculations le dogme chrétien de la chute, et de plus en plus a embrassé la conception d'un progrès indéfini. Principales œuvres de Secrétan : *la Philosophie de Leibniz* (1840) ; *la Philosophie de la liberté* (1848-49, 2 vol.) ; *Recherches de la méthode* (1857) ; *la Raison et le Christianisme* (1863) ; *Précis de philosophie* (1868) ; *Discours laïques* (1877) ; *Principe de la morale* (1884) ; *la Civilisation et la Croyance* (1887) ; *Mon utopie* (1892).

Bibl. : Pillon, *la Philosophie de Charles Secrétan* (1898).

SECRÉTAN (Eugène), publiciste suisse, né à Chailly, près Lausanne, le 24 janv. 1839. Il étudia à Bâle, Lausanne, Paris et Bonn. De retour à Lausanne, il y enseigna la rhétorique et les langues modernes au collège Gailliard, au Gymnase, puis à l'Université (Faculté des lettres). Il s'est occupé très activement des fouilles d'Avenches et est le principal promoteur de l'Association *pro Aventico*, qui a mis déjà au jour beaucoup de restes intéressants de la domination romaine en Helvétie. Auteur principal de la *Galerie suisse*, série de biographies nationales, 3 vol. grand format, parus de 1873 à 1880. Citons encore : *la Langue allemande comparée à la langue française* (1824) ; *Sempach et Winkerlied* (1886).

SECRÉTAN (Edouard-Henri), publiciste et homme politique suisse, né le 4 sept. 1848 à La Haye où son père était pasteur de l'Eglise wallonne. Sa famille revint s'établir à Lausanne où il fit ses études juridiques. En 1470, le jeune avocat est nommé traducteur au Conseil des Etats ; en 1871, secrétaire au département politique fédéral. En 1875, il devient rédacteur en chef de la *Gazette de Lausanne* qu'il dirige encore et dont il a fait un des premiers journaux suisses. Secrétan a été député à la Constituante vaudoise, il est député au Grand Conseil, et, depuis 1899, conseiller national. Toute sa vie, Secrétan s'est occupé des choses militaires, et il est arrivé au grade de colonel divisionnaire. On lui doit, entre autres, une belle histoire de l'*Armée de l'Est* (Neuchâtel, 1894). E. K.

SECRÈTE (Liturg.). Oraison qui termine l'Offertoire. On a donné sur son nom trois explications différentes. Suivant Amalaire et la plupart des liturgistes, cette oraison serait ainsi nommée, parce que le prêtre la dit tout bas : *Secreta, quia secreto dicitur*. D'autres auteurs, parmi lesquels Bossuet, prétendent que ce nom lui fut primitivement donné, parce qu'elle se récitait après la sépation des offrandes et le choix de celles qui étaient réservées pour le sacrifice eucharistique : *Oratio secretionis donorum ;* d'autres enfin entendent par *secretio* le renvoi des catéchumènes, l'oraison dont il s'agit étant dite aussitôt après ce renvoi, et tout au commencement de la *messe des fidèles*. — En principe, lorsqu'il y a plusieurs secrètes, elles doivent toutes se dire *sub una conclusione*, parce que la terminaison de la Secrète est le commencement de la Préface. Néanmoins, dans les rubriques de plusieurs diocèses, on suit un usage différent. E.-H. V.

SÉCRÉTION. I. Physiologie.— Dans toute sécrétion, il y a élaboration, par des cellules spéciales, de principes préexistant dans le sang ou créés par activité propre de ces cellules, lesdits principes étant extraits du sang et de la lymphe, ou fabriqués aux dépens de corps qui se trouvent dans ces liquides. On remarquera que ce travail, auquel se livrent les cellules glandulaires, a pour but, non le bien de celles-ci en particulier, mais le bien de l'organisme dans son ensemble. La sécrétion suppose donc deux facteurs : des cellules douées d'activité et la présence de sang capable de fournir les matériaux sur lesquels s'exerce cette activité. On sait, en effet, et cela ressort assez de ce qui a été dit à propos des glandes salivaires, gastriques, rénales, etc., que l'activité glandulaire s'accompagne d'une hyperhémie locale qu'on a à tort considérée, au début, comme la cause de l'activité glandulaire : cette hyperhémie est une condition de celle-ci, mais ce n'en est pas la cause.

Théorie de la sécrétion. — C'est un acte de nutrition, c.-à-d. d'élaboration, d'assimilation et de désassimilation des cellules glandulaires. En effet, une glande qui fonctionne dégage de la chaleur (Ludwig a vu le sang de la glande salivaire plus chaud de 1° 5 C. à sa sortie qu'à son entrée) ; elle dégage de l'électricité ; elle est le siège d'une activité chimique plus considérable ; mais la nature intime du processus nous échappe ; nous ne savons pas au juste comment la cellule, aux espèces d'éléments communs, fabrique des éléments différents (dans les cas où elle en fabrique, car il est des cas où elle se borne à monopoliser certains éléments, simplement). Nous savons mieux comment se fait le passage des produits de l'activité glandulaire, hors des glandes, dans les parties où elles doivent se rendre (canaux, conduits, etc.). Après Robin, Heidenhain, et bien d'autres, on peut distinguer deux cas. Dans les cellules dites *holocrines*, par Ranvier, à fonte cellulaire totale, il y a destruction ; les cellules, après s'être chargées de produits, gonflent, crèvent et se dissocient, leurs fragments s'écoulent, et leur vie est achevée. Exemple : les glandes sébacées qui se chargent peu à peu des gouttelettes graisseuses, et éclatent à la surface, mêlant leurs débris à leur contenu. Dans les grandes *mérocrines*, il en va autrement ; la cellule ne meurt pas en abandonnant son

EFERUS - Recherche & Classification numérique

contenu : celui-ci sort de la cellule, en traverse les parois, mais ne détruit pas celles-ci ; la cellule garde son individualité et sa vie ; elle s'est débarrassée d'une partie de son contenu ; elle est prête à recommencer après un certain temps de repos ; la grande majorité des glandes fonctionnent ainsi.

A la vérité, il semble exister encore un type de cellules sécrétantes intermédiaires (Nicolas, 1892) ; elles ne sont ni holocrines, ni mérocrines, mais elles sont l'une et l'autre à la fois ; elles se détruisent en partie, et ce qui reste suffit à reconstituer une cellule qui vit un certain temps. Il est souvent difficile de dire exactement quel est le mode d'opération d'une cellule glandulaire donnée : au premier abord, les cellules des glandes sous-maxillaires semblent holocrines, et en réalité elles sont mérocrines.

Le terme de sécrétion ne doit pas être donné à l'acte par lequel une cellule glandulaire se débarrasse des produits qu'elle contient. C'est là un acte d'excrétion.

La sécrétion a lieu, en fait, quand la cellule élabore dans son protoplasma, sous l'influence de son activité propre, là où les substances qu'elle éliminera ensuite dans l'acte de l'*excrétion cellulaire*. Et nous employons ce terme avec Gley, pour l'opposer à l'*excrétion glandulaire*, phénomène mécanique secondaire, ayant pour objet l'émission en dehors de l'organisme, à la surface du tégument externe ou du revêtement interne, des produits formés par les cellules sécrétantes, préalablement accumulées ou non dans un réservoir. Ce qui distingue précisément les glandes dites à sécrétions internes, c'est que chez elles, l'acte de l'excrétion glandulaire fait défaut, le sang entraînant les produits de l'excrétion cellulaire aussitôt qu'ils sont sortis de la cellule.

Influence du système nerveux. — Nous l'avons vu, le système nerveux agit de deux façons : sur les vaisseaux des glandes, en les dilatant ou les resserrant, en augmentant ou diminuant l'afflux sanguin, l'afflux des matériaux dont la cellule glandulaire s'approvisionne pour travailler. Sur les cellules même, par un mécanisme encore inconnu en les excitant au travail ; donc, selon toute probabilité, le système nerveux agit en stimulant l'activité de la cellule, et en augmentant la quantité de matériaux dont elle dispose. P. Langlois.

II. Pétrographie. — Nom donné en géologie (pétrographie) au produit de remplissage, par voie hydrochimique, des cavités drusiques des roches. Les minéraux ainsi déposés le sont de la périphérie vers le centre. Ces minéraux diffèrent de ceux de la roche encaissante, mais en dérivent souvent par décomposition. L. G.

SECTEUR. I. Géométrie. — Un secteur circulaire est la figure limitée par un arc de cercle et les deux rayons qui aboutissent à ses extrémités. Il a pour aire le produit de la longueur de l'arc par la moitié du rayon, ou, si α représente l'angle évalué d'après l'unité trigonométrique $\frac{\alpha r^2}{2}$; lorsque l'angle devient égal à quatre droits, sa mesure est 2π, et l'aire du secteur est alors celle du cercle lui-même, πr^2. Un secteur sphérique est la figure limitée dans une sphère par un cône de révolution ayant son sommet au centre. Le volume d'un secteur sphérique est obtenu en multipliant par le tiers du rayon l'aire de la calotte sphérique qui limite le secteur, et qu'on appelle souvent sa base ; il s'ensuit qu'en appelant h la hauteur de cette calotte, le volume du secteur est exprimé par la formule $\frac{2}{3}\pi r^2 h$.

Par extension, on donne parfois le nom de secteur, dans le plan ou dans l'espace, à des figures présentant une analogie de forme avec les secteurs circulaires ou sphériques dont nous venons de parler. C'est ainsi que le triangle mixtiligne formé par deux segments OA, OB, et un certain arc de courbe réunissant les points A et B s'appellera un secteur. On rencontre de la sorte, assez fréquemment, les dénominations de secteur elliptique, secteur hyperbolique, etc. C.-A. Laisant.

II. Astronomie. — Instrument qui sert à prendre soit la distance zénithale d'un astre, soit les différences d'ascension droite et de déclinaison de deux astres, et qui consiste essentiellement en un arc de 20° à 30°, muni d'une lunette. L'arc est divisé en deux parties égales par le zéro, et la lunette est suspendue à un axe horizontal posé sur deux fourchettes. C'est avec un grand secteur construit par G. Graham que Bradley fit ses plus mémorables découvertes. De nos jours, on emploie surtout aux mêmes fins, soit le *cercle méridien*, soit le *théodolite* (V. ces mots).

III. Fortification. (V. Siège).

SECTIO Bonorum (Dr. rom.) (V. Vente).

SECTION. I. Géométrie. — C'est un des mots les plus fréquemment employés dans l'ancienne géométrie. Chaque fois qu'il s'agit de déterminer un point sur une droite, il coupe cette droite, ou plutôt un segment qui y serait placé, d'après certaines conditions résultant de l'énoncé du problème. Il est résulté de cette considération générale que beaucoup de questions ont été qualifiées de problèmes de section ; par exemple, on a les problèmes de la section déterminée, de la section de raison, de la section aurea, de la section en moyenne et extrême raison, pour n'en citer qu'un petit nombre. La plupart de ces appellations ont été abandonnées aujourd'hui, et ne présentent plus guère qu'un intérêt historique.

Le mot section est aujourd'hui plus exclusivement réservé pour désigner les figures qu'on obtient en coupant une surface par une autre. Lorsque la surface sécante est un plan, on a une section plane. Les trois courbes du 2e ordre peuvent être obtenues en coupant par des plans un cône de révolution, et c'est cette propriété, l'une des plus belles découvertes des géomètres de l'antiquité, qui a valu à ces courbes le nom de sections coniques, ou, plus brièvement, de coniques.

Dans l'étude des surfaces du 2e ordre, l'étude des sections planes joue aussi un rôle important ; ces sections sont également des coniques. Les cas particuliers où l'on obtient des cercles, ou des systèmes de deux droites, sont spécialement intéressants. Ces études se trouvent dans tous les traités classiques de géométrie analytique ; pour les surfaces d'ordres supérieurs, la théorie des sections planes est encore d'un haut intérêt. C.-A. L.

II. Organisation militaire. — La *compagnie* (V. ce mot) est divisée, pour la discipline aussi bien que pour les manœuvres et le combat, en quatre *sections*. Sur le pied de guerre, la première section est commandée par le plus ancien lieutenant, la deuxième par l'officier de réserve, l'adjudant de réserve ou le sergent-major, la troisième par l'adjudant, la quatrième par le second lieutenant ou le sous-lieutenant. Ce sont les *chefs de section*. Chaque section est divisée, à son tour, en deux *demi-sections*, celle de droite ayant pour chef le plus ancien sergent de la section, celle de gauche le moins ancien. Chaque demi-section comprend deux *escouades* (V. ce mot), commandées chacune par un caporal. Sur le pied de paix, il y a également quatre sections, mais chacune n'a plus que deux escouades et pas de demi-sections, et elles sont réunies deux par deux en *pelotons* (V. ce mot). Le plus ancien lieutenant commande alors le premier, le moins ancien ou le sous-lieutenant le second, et ils prennent la dénomination de *chefs de peloton*, celle de *chefs de section* passant aux sergents.

Plus spécialement, on appelle *section hors rang* l'unité constituée, en dehors des bataillons et compagnies d'un régiment, par tout ce qui n'a pas une place marquée dans le rang (V. Hors-Rang, t. XX, p. 283). Dans les troupes à cheval, où l'escadron est divisé, non en sections, mais en pelotons (V. Escadron), cette unité prend le nom de *section hors-rang*.

Enfin, on donne, dans l'artillerie, le nom de *section* à

EFERUS - Recherche & Classification numérique

un groupe de deux pièces, commandé par un *lieutenant ou un sous-lieutenant* (V. Batterie), celui de *sections de munitions* à un groupe de caissons de munitions affectés au réapprovisionnement de l'artillerie ou de l'infanterie (V. Artillerie, t. IV, pp. 22 et 23, et Munition, t. XXIV, p. 560), celui de *section de parc* à une unité particulière de matériel de parc (V. Parc, t. XXV, p. 1037).

Le mot section a encore dans l'armée une autre acception ; il sert à désigner certains corps de troupe des armes non combattantes. Ce sont : les *sections de secrétaires d'état-major et du recrutement* (V. Secrétaire) et les *sections de commis et ouvriers militaires d'administration* (V. Ouvrier, t. XXV, p. 715), qui composent les *troupes d'administration ;* les *sections d'infirmiers* (V. Infirmier, t. XX, p. 782) ; les *sections d'ouvriers de chemins de fer*, qui sont constituées, en cas de mobilisation, avec le personnel des compagnies de chemins de fer (V. Ouvrier, t. XXV, p. 716).

III. Droit administratif. — Section de commune. — Les sections de commune sont, en général, des agrégations d'habitants qui se sont établies près du territoire des communes et en ont été distinguées, par suite de changements dans la délimitation de ce territoire : un certain nombre proviennent d'attributions de terres faites par la Révolution à des villageois en dehors de terres vagues et vaines d'anciennes seigneuries ; quelques-unes proviennent de répartitions de pâturages entre villages et hameaux faites à des temps très reculés. Quoi qu'il en soit, ces sections, si elles font partie de la commune au point de vue administratif, s'en distinguent nettement en ce qui concerne les droits de propriété foncière attachés à leur propre territoire. Il y a à remarquer encore que le plus grand nombre des sections de communes (23.000 environ sur 30.000) sont situées dans les montagnes du centre de la France.

Les biens des sections de communes sont ou communaux ou patrimoniaux. Les biens communs appartiennent à la section considérée comme un être moral et non à l'ensemble de ses habitants. Les revenus de ces biens, dont les habitants n'ont pas la jouissance commune, entrent en recette dans la caisse de la commune à laquelle appartient la section, mais à la condition que cette commune les dépense dans l'intérêt exclusif de la section. Les habitants d'une section peuvent être imposés de taxes afférentes à la jouissance en nature des biens sectionnaires. Ils peuvent emprunter sur ces biens. Quant aux charges, elles consistent en contribution foncière sur les biens, en frais d'administration desdits, en dépenses nécessitées par les besoins spéciaux des sections, en une part proportionnelle dans les dépenses de la commune dont elles font partie.

Mais c'est le conseil municipal de la commune qui gère les biens de la section et prend toutes les mesures relatives à ces biens. La section n'est représentée effectivement que dans des cas nettement définis, ou ses intérêts particuliers sont confiés à une commission syndicale. Les syndics, dont le nombre est fixé par un arrêté préfectoral et qui sont élus par les électeurs domiciliés dans la section, délibèrent par exemple sur le transfert du chef-lieu ou la distraction d'une section de commune. S'il s'agit de procès entre une section et la commune dont elle fait partie, la section sera représentée par une commission nommée parmi les éligibles de la commune : d'une part, par les électeurs habitant la section ; d'autre part, par les personnes qui y sont propriétaires fonciers. Lorsque des dons et legs sont faits à une section, c'est une commission spéciale élue par les habitants qui délibère sur leur acceptation, à moins que ladite section ait déjà la personnalité civile, auquel cas c'est le conseil municipal de la commune qui délibère sur l'acceptation, mais s'il émet un avis défavorable, la section a le droit de nommer une commission qui donnera un avis définitif. Lorsqu'il s'agit d'employer le produit de la vente d'un bien de la section au profit de la commune tout entière, c'est encore une commission syndicale qui en décide ; de même s'il s'agit de mettre en valeur des marais ou terres incultes appartenant à la section.

R. S.

IV. Histoire. — Sections de Paris. — Divisions du territoire de la commune de Paris, pendant la Révolution, depuis le décret de la Constituante du 21 mai 1790, accepté par le roi le 27 juin, jusqu'au décret de la Convention du 17 vendémiaire an IV (9 oct. 1795). Les soixante districts établis par le règlement royal du 13 avr. 1789 en vue des élections aux Etats généraux ne s'étaient contentés ni de leur rôle électoral, ni du rôle moral et subordonné que leur attribuait (provisoirement d'ailleurs) l'arrêté municipal du 30 août. En plus d'une circonstance ils intervinrent, surtout celui des Cordeliers, celui des Capucins de la Chaussée d'Antin, et celui de Saint-Jean-en-Grève, dans la politique générale, laissant voir nettement « leur volonté de gouverner et d'administrer par eux-mêmes » (E. Mellié), « de se passer des corps représentatifs, de pratiquer le gouvernement direct » (Sig. Lacroix). Leur action, fort efficace contre les complots révolutionnaires, n'en inquiéta pas moins, comme irrégulière et extra-légale, l'Assemblée constituante, qui, par le décret du 21 mai 1790, les remplaça par 48 sections, formant « autant d'assemblées primaires » aussi égales que possible relativement au nombre des citoyens actifs » (V. Constitution, t. XII, p. 640) « lorsqu'il s'agira de choisir les électeurs qui devront concourir à la nomination des membres de l'administration du dép. de Paris ou à la nomination des députés que ce département doit envoyer à l'Assemblée nationale » (titre I, art. 6 et 8). Cinq commissaires de la Constituante, 4 délégués de la municipalité, et 60 commissaires des districts, furent chargés d'effectuer la division, dont voici le tableau sommaire : 1. Tuileries : 1.700 citoyens actifs (en 1791) ; siège de l'assemblée générale à l'église des Feuillants. — 2. Champs-Elysées : 900 citoyens actifs ; siège à l'église Saint-Philippe-du-Roule. — 3. Le Roule : 1.300 citoyens actifs ; siège à l'église des Capucins-Saint-Honoré. — 4. Palais-Royal : 2.400 citoyens actifs ; siège à l'église Saint-Roch. — 5. Place-Vendôme : 1.200 citoyens actifs ; siège à l'église des Capucins. — 6. La Bibliothèque : 1.500 citoyens actifs ; siège à l'église des Filles-Saint-Thomas. — 7. La Grange-Batelière : 900 citoyens actifs ; siège aux Capucins de la Chaussée-d'Antin. — 8. Le Louvre : 2.000 citoyens actifs ; siège à Saint-Germain-l'Auxerrois. — 9. L'Oratoire : 1.900 citoyens actifs ; siège à l'église de l'Oratoire. — 10. La Halle-au-Blé : 1.900 citoyens actifs ; siège à l'église Saint-Honoré. — 11. Les Postes : 1.800 citoyens actifs ; siège à Saint-Eustache. — 12. La Place-Louis XIV : 1.400 citoyens actifs ; siège à l'église des Petits-Pères. — 13. La Fontaine-Montmorency : 1.100 citoyens actifs ; siège à l'église Saint-Magloire. — 14. Bonne-Nouvelle : 1 600 citoyens actifs ; siège à l'église de Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle. — 15. Le Ponceau : 2.300 citoyens actifs ; siège à Sainte-Elisabeth. — 16. Mauconseil : 1.700 citoyens actifs ; siège à Saint-Jacques-de-l'Hôpital. — 17. Marché-des-Innocents : 1.400 citoyens actifs ; siège à Sainte-Opportune. — 18. Lombards : 2.500 citoyens actifs ; siège à Saint-Jacques-la-Boucherie. — 19. Les Arcis : 1.800 citoyens actifs ; siège à Saint-Jean-en-Grève. — 20. Faubourg-Montmartre : 700 citoyens actifs ; siège à Saint-Joseph. — 21. Poissonnière (rue et faubourg) : 800 citoyens actifs ; siège à Saint-Lazare. — 22. Bondy : 1.400 citoyens actifs ; siège à l'église des Récollets. — 23. Le Temple : 1.700 citoyens actifs ; siège à l'église des Pères-de-Nazareth. — 24. Popincourt : 1.300 citoyens actifs ; siège à l'église du Trainel. — 25. La rue de Montreuil : 1.500 citoyens actifs ; siège à Sainte-Marguerite. — 26. Les Quinze-Vingts : 2.000 citoyens actifs ; siège à l'église des Enfants-Trouvés. — 27. Les Gravilliers : 3.300 citoyens actifs, siège à Saint-Martin-des-

EFERUS - Recherche & Classification numérique

Champs. — 28. Faubourg-Saint-Denis : 1.300 citoyens actifs ; siège à l'église Saint-Laurent. — 29. Beaubourg : 2.300 citoyens actifs ; siège à Saint-Merry. — 30. Les Enfants-Rouges : 1.800 citoyens actifs ; siège à l'église des Enfants-Rouges. — 31. Le Roi-de-Sicile : 1.800 citoyens actifs ; siège à l'église du Petit-Saint-Antoine. — 32. L'Hôtel-de-Ville : 1.700 citoyens actifs ; siège à Saint-Gervais. — 33. La Place-Royale : 1.900 citoyens actifs ; siège à l'église des Minimes. — 34. L'Arsenal : 1.400 citoyens actifs ; siège à Saint-Louis-la-Culture. — 35. L'Ile-Saint-Louis : 1.100 citoyens actifs ; siège à l'église Saint-Louis-en-l'Ile. — 36. Notre-Dame-de-l'Ile : 1.700 citoyens actifs ; siège à Notre-Dame. — 37. Henri-IV : 900 citoyens actifs ; siège à l'église des Barnabites. — 38. Les Invalides : 1.100 citoyens actifs ; siège à l'église des Invalides. — 39. La Fontaine-Grenelle : 200 citoyens actifs ; siège à l'église des Jacobins-Saint-Dominique. — 40. Les Quatre-Nations : 3.900 citoyens actifs ; siège à Saint-Germain-des-Prés. — 41. Le Théâtre-Français : 2.600 citoyens actifs ; siège à Saint-André-des-Arts. — 42. La Croix-Rouge : 1.600 citoyens actifs ; siège à l'église des Prémontrés. — 43. Le Luxembourg : 2.100 citoyens actifs ; siège à l'église des Carmes-Déchaussés. — 44. Les Thermes-de-Julien : 2.000 citoyens actifs ; siège à l'église des Mathurins. — 45. Sainte-Geneviève : 2.800 citoyens actifs ; siège à l'église du Collège de Navarre. — 46. L'Observatoire : 1.700 citoyens actifs ; siège au Val-de-Grâce. — 47. Le Jardin-des-Plantes : 2.200 citoyens ; siège à Saint-Nicolas-du-Chardonnet. — 48. Les Gobelins ; 1.200 citoyens actifs ; siège à l'église Saint-Marcel.

Un grand nombre de sections ont changé de nom, et même plusieurs fois, soit après le 10 août 1792, soit en 1793 ; la plupart ont repris leur désignation antérieure ou primitive pendant la réaction thermidorienne. Voici l'énumération de ces changements, suivis du numéro d'ordre de la section : La République (3) ; La Butte-des-Moulins puis La Montagne (4) ; Les Piques (5) ; Section de 1792, puis Le Peletier (6) ; Mirabeau, puis Mont-Blanc (7) : Muséum (8) ; Les Gardes-Françaises (9) ; Le Contrat-Social (11) ; Le Mail ou les Petits-Pères, puis Guillaume-Tell (12) ; Molière et La Fontaine, puis Brutus (13) ; Les Amis-de-la-Patrie (15) ; Bon-Conseil (16) ; Les Halles, ou les Marchés (17) ; Faubourg-du-Nord (28) ; Réunion (29) ; Marais, puis l'Homme-Armé (30) ; Les Droits-de-l'Homme (31) ; Maison-Commune, puis, après Thermidor, la Fidélité (32) ; Fédérés, puis Indivisibilité jusqu'en 1795 (33) ; La Fraternité (35) ; Cité, Raison, et de nouveau Cité, d'avril 1793 à 1795 (36) ; Pont-Neuf, Révolutionnaire, et de nouveau Pont-Neuf après thermidor (37) ; Unité (40) ; Marseille, Marat et Marseille (41) ; Bonnet-Rouge, ou Liberté, puis section de l'Ouest (42) ; Mutius-Scævola (43) ; Beaurepaire, Régénérée, Chalier (44) ; Panthéon-Français, définitivement (45) ; Sans-Culottes (47) ; Finistère (48).

L'histoire des sections considérées comme assemblées primaires se confond avec celles des élections parisiennes, soit législatives, soit municipales (Assemblée législative, Convention, Conseils des Anciens et des Cinq-Cents, maires de Paris, procureurs de la Commune et substituts du procureur, conseil général de la Commune, corps municipal). Ces opérations électorales, surtout la deuxième catégorie, étaient compliquées comme à plaisir par le décret organique, qui combinait l'élection individuelle et le scrutin de liste, l'élection directe et l'élection à deux degrés. On y abusait à tel point des scrutins qu'il fallut vingt et une réunions pour l'établissement de la municipalité (27 juil. au 4 oct. 1790), huit convocations durant deux mois entiers pour la nomination du maire Chambon (4 oct. au 30 nov. 1792). Il y avait de quoi fatiguer les citoyens les plus zélés, et, de fait, le nombre des suffrages exprimés est souvent dérisoire : les chefs de la Révolution tirèrent de là des facilités que la Constituante était loin d'avoir prévues. D'autre part, les assemblées sortirent de leurs attributions électorales, soit pour formuler des vœux politiques, soit pour passer outre aux règlements que la loi leur imposait. Dès le 22 oct. 1789, Robespierre s'était prononcé contre la distinction fiscale entre les citoyens actifs (électeurs primaires) et les citoyens passifs : plusieurs sections pétitionnèrent dans le même sens (Sainte-Geneviève, 8 juin 1791 ; le Louvre, 25 juil. 1792 ; le Théâtre-Français, 27 juil.). Elles exigèrent aussi et mirent en pratique, au nom de la souveraineté du peuple, et contrairement à la lettre de la loi, le vote à haute voix au lieu du suffrage écrit : ce qui, dans les moments de crise, de danger national, devait donner un avantage décisif aux militants sur les hésitants, à l'avant-garde sur le gros de l'armée et sur le troupeau.

C'est après une longue discussion, à laquelle prirent part le rapporteur Demeunier, les deux Mirabeau, Robespierre, que la Constituante avait refusé aux sections la permanence dont avaient librement usé les districts. Toutefois « les citoyens actifs » conservaient « le droit de se réunir paisiblement et sans armes en assemblées particulières, pour rédiger des adresses et pétitions, soit au corps municipal, soit à l'administration du département de Paris, soit au Corps législatif, soit au roi, sous la condition de donner aux officiers municipaux connaissance du temps et du lieu de ces assemblées et de ne pouvoir députer que vingt-cinq citoyens actifs pour apporter et présenter les adresses et pétitions (décr. du 21 mai 1790, t. I, art. 20) ; et d'autre part, en dehors des élections, si les citoyens actifs ne pouvaient ni rester assemblés, ni s'assembler de nouveau en corps de commune sans une convocation ordonnée par le corps municipal (*ibid.*, art. 19), le président (élu) d'une section était tenu de la convoquer sur la demande de 50 de ses membres, et le corps municipal ne pouvait refuser une convocation générale des sections, si 8 d'entre elles, comportant 100 membres présents au minimum, l'avaient demandée (titre IV, art 1). En fait, les sections suivirent la tradition établie par les districts et qui tendait au gouvernement direct. Dès le 26 oct. 1790, la section Mauconseil et sept autres, à son exemple, demandent le renvoi des ministres : une convocation générale a lieu (5 nov.), le vœu est ratifié, et le 10 nov. Danton vient le défendre à la barre de la Constituante. La municipalité, par l'organe de Peuchet (*Réimpression du Moniteur*, t. VII, p. 85, p. 401), s'élève contre ces « congrès oligarchiques », cette usurpation de pouvoir ; et la Constituante essaie de s'y opposer par le décret des 18-22 mai 1791, qui réduisait les sections à un rôle purement municipal. Le conseil général de la commune veilla rigoureusement à l'application de ce décret et n'eut pas trop de peine à obtenir l'obéissance, à une époque où la question du pain, de l'approvisionnement, de la surveillance des denrées alimentaires, dominait les préoccupations politiques et absorbait l'activité des citoyens. Mais après les élections à la Législative et à la mairie (V. Pétion), la déclaration de guerre à l'Autriche (20 avr. 1792), les agissements perfides de la cour, les tergiversations et la faiblesse de l'Assemblée nationale, la suspicion qui s'étend à tous les corps constitués et en particulier à la municipalité, déterminent une nouvelle crise révolutionnaire, d'un caractère nettement républicain, et qui redonna aux sections le premier rôle.

Cependant le 20 *Juin* (V. ce mot) ne fut l'œuvre que d'une minorité des sections (Quinze-Vingts, Popincourt, les Gobelins entre autres), et la plupart désapprouvèrent cette journée... après qu'elle eut, en définitive, échoué. Mais lorsque la loi des 11-12 juil. eut déclaré la patrie en danger, la section des Postes rédigea un arrêté (illégal) demandant la permanence des sections, laquelle fut décrétée le lendemain même (25 juil.) et aussitôt appliquée. Permanence ne signifie pas, comme Taine l'imagine, perpétuité des réunions du matin au soir : sauf les cas exceptionnels, c'est de 6 heures à 11 heures du soir qu'elles duraient. Elles devinrent publiques, elles eurent leurs tri-

EFERUS - Recherche & Classification numérique

bunes, comme l'Assemblée et comme les clubs. De plus, elles obtinrent un bureau central de correspondance, permanent, dans les bâtiments du Saint-Esprit près l'Hôtel de Ville (arrêté du corps municipal, signé *Pétion*, 27 juil. et non 17). A côté de cette agence de renseignements, et bientôt plus ou moins confondue avec elle, eut lieu dès le 23 juil., sans opposition de la Commune, une réunion des commissions des sections à l'Hôtel de Ville, beaucoup plus qualifiée que le Conseil général pour parler et agir au nom de Paris. Son premier acte fut une adresse à la Législative, au nom des sections, demandant la déchéance du roi (3 avr.). Cette adresse n'ayant pas été discutée, la majorité des sections (une trentaine, Mauconseil en tête) prépara et exécuta la journée du *Dix-Août* (V. ce mot), qui eut pour résultat, non seulement la chute de la royauté, mais l'établissement du suffrage universel de tous les citoyens majeurs, sans distinction d'actifs et de passifs. Quant aux journées de *Septembre* (V. ce mot), la part connue de responsabilité des sections se réduit à celle du faubourg Poissonnière, du Luxembourg, peut-être de la Fontaine-Montmorency (Mortimer-Ternaux) et vraisemblablement de l'Abbaye (Michelet). Après la trahison de Dumouriez, les sections pétitionnèrent contre les *Girondins* (V. ce mot); la Convention improuva cette adresse, à la suite d'une motion de Buzot (15 avr. 1793) et surtout d'un discours de Vergniaud (18 avr.). La Convention eut alors recours aux sections pour opérer, et même pour solder les recrutements volontaires destinés à la répression de l'insurrection vendéenne. Mais les patriotes, les « sans-culottes » ne se laissèrent pas détourner de leur but politique, qui était « d'épurer » la Convention. Ils éliminèrent les modérés, refusèrent à la commission des douze de communiquer les registres de leurs délibérations, et, après l'arrestation illégale de Dobsent, président de la Cité, et d'Hébert (24 mai), obtinrent que la commission fût cassée, et organisèrent, à l'Evêché (66 commissaires de 33 sections), les journées du 31 mai et du 2 juin, qui donnèrent la victoire à la Montagne et amenèrent l'arrestation de 27 girondins. Le décret du 24 mai, qui fixait à 10 heures du soir la clôture des assemblées de sections, ne fut point rapporté : elles l'éludèrent en se constituant, à 10 heures sonnant, en sociétés patriotiques. Elles admirent sans contrôle des membres étrangers, sous prétexte de fraterniser : c'était parfois des manifestants armés, qui se portaient d'un siège à un autre. Mais les modérés se ressaisirent, et « ils l'emportaient toutes les fois qu'ils voulaient s'en donner la peine ».

C'est pour maintenir la prépondérance de l'élément populaire que sur la proposition de Billaud-Varenne il fut décrété qu'il n'y aurait désormais que deux séances par semaine, le jeudi et le dimanche, de 5 heures à 10 heures, et que les citoyens qui ne vivaient que de leur travail manuel pourraient y réclamer, à condition d'assiduité, une indemnité de 40 sous par séance. Il est donc faux que le crédit voté pour cet objet (120.000 livres) ait été irrégulièrement distribué. La section des Droits-de-l'Homme, celle des Quinze-Vingts, etc., protestèrent : « Nous avons fait la Révolution gratis, et nous continuerons de même ». Mais, en fait, on accepta, pour ne pas céder la place « aux riches et aux intrigants ». Elles furent d'ailleurs dépossédées par le gouvernement révolutionnaire (comité de Salut public, etc.) de la plupart des droits qu'elles s'étaient arrogés, et même du titre d'assemblées primaires (9 mai 1794). Elles suivirent docilement les comités révolutionnaires, constitués et dirigés eux-mêmes par le pouvoir central, et assistèrent presque passivement à l'arrestation des hébertistes, des dantonistes. Elles furent appauvries, et par les levées militaires, et par d'incessantes épurations. La Terreur anéantit à Paris la vie publique, et le 9 *Thermidor* (V. ce mot) ne tira pas les sections de leur apathie. Aussitôt après, la réaction s'en empara. Après le vote de la Constitution de l'an III, la Convention ayant décrété (5 et 13 fructidor) que les deux tiers au moins de ses membres, soit 500, seraient nommés aux Conseils des Cinq-Cents et des Anciens, la section Le Peletier, presque exclusivement composée de royalistes, rédigea un « acte de garantie » qui tendait, au nom de la souveraineté du peuple et de la liberté des suffrages, à coaliser toute la capitale contre le gouvernement (21 fructidor an III) : la Convention y répondit immédiatement en décrétant que « les citoyens qui se réuniraient en comité central, composé de commissaires nommés par plusieurs assemblées primaires, seraient déclarés coupables d'attentat contre la souveraineté du peuple et la sûreté intérieure de la République et poursuivis comme tels ». Cette tentative de fédération royaliste fut renouvelée dans l'adresse du 30 fructidor, que la même section Le Peletier présenta aux 47 autres ; par le décret du 5 vendémiaire an IV, la Convention rendit les présidents et secrétaires responsables des infractions à la loi. Enfin, la réunion illégale de quelques électeurs au Théâtre-Français, leur dispersion par la force armée, l'émeute et la répression qui suivirent, constituent les journées des 13 et 14 vendémiaire an IV : la Convention l'emporta, et, trois jours après, décréta que les assemblées de section n'auraient plus lieu à l'avenir, et que ceux qui les convoqueraient, présideraient ou y rempliraient les fonctions de secrétaires seraient poursuivis et punis (9 oct. 1795).

L'histoire des sections n'est pas seulement politique et électorale : elle est encore administrative. On pourrait, à ce point de vue, « les comparer, toute différence gardée, aux arrondissements actuels de Paris, avec une indépendance et une autonomie beaucoup plus grandes » (E. Mellié). A la tête de chacune d'elle est un comité civil permanent, élu, servant d'intermédiaire légal avec la municipalité. Il est composé de 16 membres. Il surveille et seconde au besoin le commissaire de police, qui a voix consultative à ses assemblées. Il informe les administrateurs de la Commune. Il nomme un président qui le convoque toutes les semaines, et plus souvent au besoin. Chacun des 16 était de service, chez lui, pendant 24 heures, à la disposition des citoyens qui voulaient avoir recours à lui. On les voit exercer des fonctions de police dans les théâtres, distribuer les assignats de 100 sols pour en empêcher l'accaparement (juin 1791), délivrer des certificats de résidence (décr. du 14 juin 1791), recenser les habitants (20 juil.), secourir les pauvres de concert et même en rivalité avec les commissions paroissiales, jusqu'à l'établisssement, dans chaque section, de comités spéciaux de bienfaisance (décr. du 28 mars 1793). Après le 10 août, la Législative décréta que la police de sûreté générale serait remise aux départements, districts et municipalités, chargés de faire le recensement des citoyens suspects, de les arrêter, disperser ou désarmer si c'était nécessaire. C'est en vertu de ce décret que fut établi, à Paris, le comité de surveillance, et, dans chaque section, des comités particuliers subordonnés d'abord à celui de l'Hôtel de Ville, mais dont les pouvoirs s'étendirent de plus en plus. Spontanément, plusieurs se transformèrent en comités révolutionnaires (exemple : arrêté de l'Assemblée de la Croix-Rouge, 13 mars 1793), et la Convention ne fit guère que généraliser et régulariser un état de choses déjà établi, en rendant le décret du 21 mars 1793, appliqué à Paris le 28 : il y eut en conséquence 48 comités révolutionnaires élus, composés chacun de 12 titulaires et de 4 ou 6 adjoints. Ils surveillent les étrangers, épient les suspects, procèdent à des visites domiciliaires, ont leurs maisons d'arrêt, délivrent enfin des certificats de civisme. Ces comités, que le pouvoir central finit par tenir en main, amoindrirent ou annulèrent, en 1793-94, et les comités civils, et les sections elles-mêmes. — Les sections eurent aussi un comité militaire pour faire parvenir la solde aux volontaires et surveiller l'exécution du service, une commission des poudres et salpêtres, d'équipement, d'objets nécessaires aux hôpitaux, et jusqu'à un comité d'agricu.ture qui utilise les terres non cultivées;

EFERUS - Recherche & Classification numérique

elles s'occupent aussi incidemment de fêtes décadaires, etc. « A l'origine et pendant trois ans, tout pouvoir dans la section émanait de l'Assemblée générale souveraine : mais une lente évolution s'accomplit qui lui retira peu à peu une partie de son autorité. Des sociétés sectionnaires, petits clubs locaux, « empiètent sur ses attributions, tentent de la remplacer ; les comités de Salut public et de Sûreté générale lui enlèvent la nomination de ses commissaires qui, salariés et révoqués par le gouvernement, deviennent de vrais fonctionnaires » (E. Mellié). Les patriotes qui ne sont pas arrivés aux fonctions sont aux prises avec la famine, désertent les assemblées, malgré les indemnités de présence, et laissent la place libre aux riches, aux royalistes, qui entraînèrent dans leur défaite l'institution même des sections. H. Monin.

Bibl. : Droit administratif. — Aucoc, *Traité des sections de commune ;* Paris, 1861, in-12, 2e éd. — H. Couturier, *Des sections de commune, leur personnalité juridique ;* Paris, 1896, gr. in-8.

Histoire. — Ernest Mellié, *les Sections de Paris pendant la Révolution française ;* Paris, 1898, in-8. (Cet ouvrage comprend une bibliographie complète de la question, avec indication des sources manuscrites, pp. 307 à 316). — *Plan de la ville de Paris, période révolutionnaire* (1790-94), *exécuté conformément à la décision du Conseil municipal de Paris du 30 déc. 1887.* (C'est une réduction, au 1/10.000 du plan de Verniquet de 1789, avec indication des limites des sections et de leurs sièges d'après l'*Almanach des rues de Paris*, de l'an III).

SÉCULAIRES (Jeux) (V. Jeu, t. XXI, p. 151).

SÉCULARISATION. SÉCULIER (Dr. can.). Le mot Séculier a reçu dans l'usage deux acceptions : 1° Il sert à distinguer du clergé les laïques, dont l'état est de vivre dans le siècle. On dit en ce sens : juge *séculier*, cours *séculières*, par opposition à juge *d'Église* et à cours *ecclésiastiques*. 2° Il sert aussi à distinguer l'une de l'autre les deux classes du *Clergé* (V. ce mot, t. XI, p. 652, 1re col.). Ainsi, on désigne sous le nom de *séculiers* les ministres de l'Église qui, ne faisant profession d'aucune règle monastique, vivent dans le monde, par opposition aux religieux, que l'on dit être éloignés du siècle, et qu'on appelle *réguliers*, à cause de la règle qu'ils professent. Ces dénominations furent étendues des personnes aux choses ; on distingua soigneusement les bénéfices séculiers des bénéfices réguliers ; d'autant plus soigneusement que la maxime : *Regularia regularibus, secularia secularibus*, reprise dans le Concordat, défendait de conférer aux réguliers les bénéfices séculiers, et aux séculiers les bénéfices réguliers. — En principe, tout bénéfice ecclésiastique était présumé séculier ; de sorte que les religieux qui contestaient la sécularité d'un bénéfice, devaient en prouver la régularité : *Onus probationis eis incombit*, disait-on. Dans le doute, on décidait généralement en faveur des séculiers, à moins qu'il ne s'agit de prieurés conventuels, la fondation de ces prieurés devant, suivant toute vraisemblance, être rapportée au régime monastique.

Les cas de sécularisation correspondent aux trois situations ci-dessus indiquées : 1° Il peut s'agir de faire rentrer dans le siècle, c.-à-d. de ramener complètement à la condition des laïques, une personne attachée, par ses vœux, à l'état ecclésiastique ou à l'état monastique. Cette sécularisation ne peut être produite que par la *dispense des vœux*. Quelques canonistes soutiennent que les vœux solennels des religieux sont indispensables de droit naturel et divin, et que l'Église ne peut jamais permettre que les religieux se marient. L'opinion contraire, enseignée par Thomas d'Aquin, a prévalu ; une décrétale de Boniface VIII déclare que la solennité des vœux a été établie par l'Église, et que par conséquent l'Église peut en dispenser. En fait, elle en a plus d'une fois dispensé. Néanmoins, quoiqu'il soit généralement admis aujourd'hui que le pape peut dispenser de toute espèce de vœux, quelques canonistes enseignent encore, à l'égard des vœux des religieux, que cette faculté résulte, non de la plénitude de puissance du pape, mais de la nature des raisons qui motivent la dispense. — Si le pape dispense des vœux solennels des religieux, il peut à plus forte raison dispenser de l'engagement à la chasteté qui est attaché aux ordres sacrés. En effet, d'après le concile de Trente (*Ses.* XXIV, ch. IX), cet engagement implicite à la continence n'est fondé que sur une loi ecclésiastique. Après le Concordat, Pie VII a dispensé de leurs vœux plusieurs prêtres et religieux qui avaient contracté des mariages civils pendant la Révolution. Un indult du cardinal Caprara détermina les conditions et les formes de la validation de ces mariages. — 2° Un religieux est mis au rang des clercs. — 3° Un bénéfice régulier devient séculier.

On distingue donc deux sortes de sécularisations : les *personnelles* et les *réelles*. On peut y ajouter une troisième espèce, qui est *mixte :* la sécularisation d'un monastère avec les religieux qui y ont fait profession. La plupart des chapitres des églises cathédrales ou collégiales, primitivement réguliers, devinrent séculiers. Les sécularisations de monastères furent beaucoup plus rares. Elles ne devaient être admises que pour certaines causes de nécessité ou de haute utilité, par exemple : lorsque la règle primitive n'était plus observée depuis longtemps ; lorsque, cessant de pratiquer la pauvreté, les moines possédaient en propre ; et qu'il n'y avait point lieu d'espérer que, accoutumés à cette propriété, tolérée chez leurs prédécesseurs, ils consentissent à tout mettre en commun et à s'astreindre en toutes choses à la sévérité des règles et des institutions tombées en désuétude, et qu'ainsi on pouvait raisonnablement attendre que le changement de l'état régulier en l'état séculier, souhaité par eux, leur serait salutaire. — Dans les années voisines de la Révolution, on vit deux sécularisations d'abbayes, dont le principal motif était, pour l'une la nécessité d'augmenter les ressources d'un évêché (Saint-Claude), et pour l'autre la multiplication des bénéfices séculiers au profit des nobles dans le besoin (Saint-Victor de Marseille). E.-H. Vollet.

SECUNDUS (Pomponius), poète romain du Ier siècle de l'ère chrétienne. Ami de Séjan, il fut emprisonné à sa disgrâce (31), relaxé par Caligula (37) qui le fit consul en 41. Claude lui accorda le triomphe pour avoir battu les Chattes en Germanie. Son ami Pline l'Ancien a écrit sa biographie. Tacite vante son intelligence, et tous les contemporains célèbrent le mérite de ses tragédies, malheureusement perdues.

SECUNDUS, évêque de Tigisis (V. Donatisme).

SECUNDUS de Ptolémaïs (V. Arianisme).

SEDA. Rivière de *Portugal* (V. ce mot, t. XXVII, p. 379).

SEDADA. Oasis de Tunisie (V. Cededa).

SEDAINE (Michel-Jean), auteur dramatique français, né à Paris le 4 juil. 1719, mort le 17 mai 1797. Fils d'un architecte qui, tombé dans la gêne, avait accepté un petit emploi dans le Berry, où il le suivit (1732) ; il dut, après sa mort, se faire maçon pour gagner son pain et celui de sa mère et de ses trois frères, consacrant ses rares loisirs à achever lui-même son instruction, ce qui contribua à donner à son talent un caractère tout personnel, original et sincère. Distingué par un architecte, et reçu par lui parmi ses élèves, il gagna bientôt assez pour pouvoir payer la pension de sa mère dans un couvent de Montbard où elle se retira. Plus tard, il paya sa dette à cet architecte bienfaisant en soutenant et facilitant les débuts de son petit-fils qui fut le peintre David. Cependant son goût pour la poésie s'était éveillé, et une *Épître à mon habit* (1745) eut du succès. A trente-deux ans, il rassembla, sous le titre de *Recueil de pièces fugitives* (Paris, 1750, in-12, et Paris, 1760, 2 vol. in-12), ces premières productions, où il y avait des fables, des cantates, des pastorales, des chansons, et même un petit vaudeville *la Tentation de saint Antoine*. Quatre ans plus tard, il publiait un poème didactique en quatre chants, *le Vaudeville* (Paris, 1756, in-8). Mais sa véritable vocation était pour le théâtre et surtout pour l'opéra-comique, et il devait être un maître du genre. En 1756, il donna : *le Diable à quatre*, mu-

EFERUS - Recherche & Classification numérique

sique de Philidor; et successivement *Blaise le savetier*, encore avec Philidor, *l'Huître et les Plaideurs* (1759); *les Troqueurs dupés* (1761); *le Jardinier et son Seigneur* et *On ne s'avise jamais de tout*, avec Monsigny, ainsi que *le Roi et le Fumier* (1762); *Rose et Calas* (1763); *les Sabots* (1768); *le Déserteur* (1769), avec Monsigny; *Félix ou l'Enfant de la forêt* (1777), avec Monsigny; *Aucassin et Nicolette* (1780); *Richard Cœur de Lion* (1784), l'un et l'autre avec Grétry; *le Faucon* (1792), avec Monsigny. Dans l'intervalle, il avait donné au Théâtre-Français deux comédies : *le Philosophe sans le savoir* (2 déc. 1765), qui eut le plus grand succès et réalisait le type du drame bourgeois tel que le comprenait Diderot, qui l'embrassa tout en larmes, après en avoir entendu la lecture, et est le chef-d'œuvre de ce genre bâtard, et *la Gageure imprévue* (1768). Dans la première, comme dans plusieurs de ses opéras-comiques, Sedaine mit au service des idées des encyclopédistes la popularité du théâtre et de la chanson. Le grand succès de *Richard Cœur de Lion* lui avait ouvert les portes de l'Académie, malgré l'incorrection de son style (1786). Il est encore l'auteur des opéras : *Aline, reine de Golconde* (1766), avec Monsigny; *Amphitryon* (1788), avec Grétry, et *Guillaume Tell* (1791). Villemain a dit de lui : « Dans quelques scènes, il a du génie dramatique. Il est au XVIIIe siècle le seul écrivain français parvenu à la culture littéraire. Malheureusement, cette éducation, qu'il n'avait pas reçue de l'étude, il la reçut de son temps et il devint parfois prétentieux, affecté, déclamateur, comme s'il eût été lettré ». Il laissa un fils et deux filles. Il n'existe pas de lui des *Œuvres complètes;* mais des *Œuvres choisies*, avec une notice d'Auger (Paris, 1813, 3 vol. in-8). Il avait composé deux drames historiques : *Raymond V, comte de Toulouse*, et *Maillard ou Paris Sauvé*, imprimés, mais non représentés. « Dans son *Philosophe*, il a presque tout ce qui manque à Diderot, dit Brunetière, et ainsi son honneur est d'avoir donné le véritable et premier modèle du drame tel que le traitèrent plus tard les Scribe, les Augier, les Dumas.

Eug. Asse.

Bibl. : Grimm, *Corresp. littér.*, éd. Tourneux, t. XVI et *passim*. — Mme de Salm, *Eloge;* Pau, 1797, in-8. — Ducis, *Vie de Sedaine*, dans ses *Œuvres;* Paris, 1826, III, 455. — La Harpe, *Cours de litt.;* Paris, 1817, t. XII, I. — Villemain, *Littérature du XVIIIe siècle;* Paris, 1873, III, 169. — Lenient, *le Théâtre au XVIIIe siècle*. — Alf. de Vigny, *De Mlle Sedaine et de la propriété littéraire*, 1844. — F. Brunetière, *Manuel de l'hist. de la littér. franç.;* Paris, 1898, p. 343.

SEDAN. Ch.-l. d'arr. du dép. des Ardennes, au fond d'un bassin encadré de hauteurs boisées, dans la vallée de la Meuse, sur la rive droite, relié par plusieurs ponts au faubourg industriel de Torcy, sur la rive gauche; 20.163 hab. (16.472 aggl.). Des voies ferrées venant de Mézières, de Verdun, de Longwy convergent à Sedan; la ville est également desservie par la Meuse navigable. Depuis le XVIIe siècle, Sedan est un centre important de l'industrie des draps; il s'est fait une spécialité dans la fabrication des draps noirs fins, tissus pour vêtements et robes de femmes, étoffes en fils peignés et en laine cheviotte (montagnac), feutres pour bérets, etc. En 1898, on estimait à 25 millions la valeur des articles fabriqués à Sedan; un grand nombre de villages des environs sont sous la dépendance économique de Sedan, filent et tissent la laine pour les grandes usines. Ancienne place forte, aujourd'hui déclassée, et ville militaire, Sedan est le quartier général de la 4e division de cavalerie et de la 24e brigade d'infanterie (6e corps d'armée). *Sedans*, mentionné seulement au XIIIe siècle, n'était alors qu'une avouerie dépendant des abbés de Mouzon, dont les puissants évêques de Reims et de Liège se disputèrent longtemps la possession. Le roi Charles V, par suite d'un échange, réunit au domaine royal Sedan et l'abbaye de Mouzon. Charles VI céda Sedan à Guillaume de Braquemont, et le fils de ce dernier s'en dessaisit en 1424 au profit d'Evrard III de La Mark. Les La Mark, princes de Sedan et ducs de Bouillon, se signalèrent dans les guerres du XVe et du XVIe siècle; leur famille s'étant éteinte sous Henri IV, la principauté de Sedan passa par mariage à Henri de la Tour d'Auvergne, vicomte de Turenne, duc de Bouillon. Sedan fut alors un foyer du calvinisme en France; il eut une Académie calviniste qui compta parmi ses membres Bayle et Jurieu (V. Académies protestantes, t. I, p. 230). En 1641, Frédéric-Maurice, duc de Bouillon, prince de Sedan, conspira contre Louis XIII avec le comte de Soissons; il fut vaincu à la bataille de la Marfée, et Sedan fut confisqué; le maréchal Fabert prit possession de la ville au nom du roi de France; Sedan eut un gouverneur particulier indépendant de celui de la Champagne; il était le siège d'un bailliage, d'une élection faisant partie de l'Intendance des Trois-Evêchés, d'un présidial ressortissant au parlement de Metz, d'une maîtrise des eaux et forêts. Ses armoiries étaient : *D'argent, au sanglier passant de sable, adossé à un chêne de sinople, et posé sur une terrasse de même;* devise : *undique robur.*

Malgré ses cheminées d'usines et son activité industrielle, Sedan est devenu une cité élégante. Sur l'emplacement des remparts démolis s'étendent de grands boulevards, des avenues, des rues larges et régulières bordées de maisons monumentales. La gare, située en dehors de la ville, sur la rive gauche de la Meuse, est reliée à la place de Nassau par une avenue longue de 1.500 m. La place d'Alsace-Lorraine est entourée d'edifices : caisse d'épargne, temple protestant, collège, etc.; sur l'une des portes du Collège un bas-relief montre Turenne enfant endormi sur l'affût d'un canon; le temple protestant renferme le tombeau de Henri de la Tour d'Auvergne, duc de Bouillon, et de plusieurs princes et princesses de sa famille; au centre de la place se dresse un monument, œuvre du sculpteur ardennais Croisy, rappelant la *bataille du 1er sept. 1870*. Sur la place de Turenne, on voit une statue en bronze de l'illustre maréchal. Sedan possède une société savante : la Société d'études ardennaises; c'est à Sedan que paraît la *Revue d'Ardenne et d'Argonne*.

E. Chantriot.

Bataille de Sedan (V. Franco-allemande [Guerre]).

Bibl. : Peyran, *Histoire de l'ancienne principauté de Sedan;* Paris, 1826. 2 vol. in-8. — Launois, *Mémoire sur les antiquités de Sedan;* Mézières, 1867, in-8. — Philippoteaux, *Documents historiques sur Sedan;* Sedan, 1888, in-4. — P. Collinet, *Sedan il y a cent ans (1770-94);* Sedan, 1893-99, 2 vol. in-8. — J. Poirier, *Siège et blocus de Sedan en 1815;* Sedan, 1888, in-8. — Du même, *les Armées allemandes à Sedan (1870-71) par un Sedanais;* Sedan, 1887, in-8. — L. Hupin, *A travers le Sedan d'hier; notes humoristiques;* Sedan, 1895, 2 vol in-8.

SEDAN (Princes de) (V. Bouillon [Ducs de]).

SEDANG. Peuplade du Laos français, à l'O. de la prov. de Binh-Dinh; c'est une tribu de forgerons répartis en 70 villages. L'aventurier Marie de Mayrena prit le titre de roi des Sedangs pour faciliter ses escroqueries.

SÉDATIF (Thérap.) (V. Calmant).

SÉDATIVE (Eau) (Pharm.). Ce médicament, préparé pour la première fois par Raspail, est appliqué en compresses sur le front, contre la migraine. On le prépare en dissolvant 60 gr. de sel marin dans 1 litre d'eau; à la solution filtrée on ajoute 10 gr. d'alcool camphré, puis 60 gr. d'ammoniaque. On agite chaque fois au moment du besoin.

SÉDÉCIAS ou **MATHANIAS,** le dernier roi de Juda, l'un des fils de Josias, est substitué, en 598 avant notre ère, à son neveu Jéchonias par la volonté du roi de Babylone, qui pensait pouvoir compter sur sa docilité. S'étant malheureusement cru en mesure de secouer le joug étranger avec l'appui de l'Egypte, il fut bientôt serré de près et renfermé dans Jérusalem, dont les Chaldéens s'emparèrent après un long siège. Cet événement marqua la fin du règne de Juda (588 av. J.-C.). Sédécias, qui avait pris la fuite dans la direction de Jéricho, fut fait prisonnier, condamné à avoir les yeux crevés et conduit à Babylone, où il mou-

EFERUS - Recherche & Classification numérique

rut. A consulter sur ce personnage le second livre des *Rois*, chap. XXIV-XXV, la section correspondante des *Chroniques* et les chap. XXXVIII et XXXIX de *Jérémie*. Il est mal noté au point de vue religieux, ce qui, aux yeux des écrivains bibliques, justifie son triste sort. M. VERNES.

BIBL.: Ernest RENAN, *Histoire du peuple d'Israël;* Paris, 1891, t. III. — Maurice VERNES, *Précis d'histoire juive;* Paris, 1889.

SEDEILHAC. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Saint-Gaudens, cant. de Montréjeau ; 263 hab.

SEDELLE. Rivière du dép. de la *Creuse* (V. ce mot, t. XIII, p. 345).

SÉDERON. Ch.-l. de cant. du dép. de la Drôme, arr. de Nyons ; 602 hab.

SEDGWICK (Adam), géologue anglais, né à Dent (Yorkshire) en janv. 1786, mort à Cambridge le 27 janv. 1872. Il fut prêtre et chanoine de la cathédrale de Norwich. A partir de 1818, il remplit les fonctions de professeur de géologie à l'Université de Cambridge et contribua beaucoup aux progrès de cette science par ses ouvrages. Le plus important est : *Remarks on the structure of large mineral masses and esp. on the chemical changes produced in the aggreg. of stratified rocks...* (Londres, 1835). Citons encore ses travaux publiés en 1855 et en 1873 sur les roches paléozoïques de la Grande-Bretagne.

SEDGWICK (Catherine), femme auteur américaine, née à Stockbridge (Massachussets) en 1789, morte le 31 juil. 1867. Elle débuta par des romans pour la jeunesse qui obtinrent un très grand succès; donna quelques œuvres d'imagination assez agréablement écrites et triompha surtout dans les récits de voyages. Extrêmement bonne, elle consacra presque toute son existence aux œuvres d'assistance pour les déshérités. Citons d'elle : *A new England tale* (New York, 1822) ; *Redwood* (1824) ; *Hope Leslie* (1827, 2 vol.) ; *Clarence* (1830) ; *le Bossu* (1832) ; *The Linwoods* (1835) ; *Married or single* (1857) : *Means and ends* (1838), etc. R. S.

BIBL. : DEWEY, *Life and letters of Catherine Sedgwick;* New York, 1871.

SEDHIOU. Ville de l'Afrique occidentale française, dans la colonie du Sénégal, sur la rive droite de la Casamance. On y compte environ 5.000 hab. Sedhiou est le siège principal des maisons de commerce établies en Casamance et le centre des opérations commerciales, c.-à-d. le rendez-vous des colporteurs européens et indigènes qui, en raison des relations fréquentes de cette ville avec le haut pays, la Gambie, le Saloum, le Ripp, viennent y faire des transactions et des échanges.

SÉDILLOT (Charles-Emmanuel), chirurgien français, né à Paris le 14 sept. 1804, mort à Sainte-Menehould (Marne) le 29 janv. 1883. Il appartenait à une ancienne famille de médecins. De bonne heure, il entra au service de santé militaire ; reçu docteur en 1829, il prit part en 1831 à la guerre de Pologne en qualité de médecin de l'armée nationale, fut reçu en 1835 agrégé de la Faculté de Paris, en 1836 professeur de médecine opératoire à l'Ecole militaire du Val-de-Grâce. L'année suivante, il assista à la campagne de Constantine et en 1841 fut nommé au concours professeur de chirurgie et de clinique chirurgicale à Strasbourg, devint en 1850 médecin principal de 1re classe et dix ans après médecin inspecteur des armées et directeur de l'Ecole de médecine militaire de Strasbourg. Après la guerre de 1870-71, il rentra dans la vie privée. Son ouvrage capital est : *Traité de médecine opératoire, bandages et appareils* (Paris, 1839-46, 2 vol. in-8 ; 4e éd. avec Legouest, 1870). Sédillot a perfectionné une foule de procédés chirurgicaux et était un habile opérateur. Dr L. HN.

PILULES DE SÉDILLOT.— Ces pilules, dites mercurielles savonneuses, se préparent avec : pommade mercurielle à parties égales, poudre de savon médicinal, poudre de réglisse. Chaque pilule, pesant 20 centigr., contient 5 centigr. de mercure métallique.

SÉDILLOT (Louis-Pierre-Eugène-Amélie), mathématicien et orientaliste français, né à Paris le 23 juin 1808, mort en 1875, et frère cadet de Charles-Emmanuel, tenait de son père le goût des mathématiques et des lettres orientales. D'abord professeur d'histoire aux collèges Bourbon, Henri IV et Saint-Louis, il succéda à son père comme secrétaire du Collège de France et de l'Ecole des langues orientales vivantes (1832) et s'occupa de publier ses travaux restés inédits ; puis il fit paraître une foule de mémoires dont les principaux : sont le *Mémoire sur les instruments astronomiques des Arabes* (1841-44) ; *Sur les systèmes géographiques des Grecs et des Arabes* (1842) ; *Matériaux pour servir à l'histoire comparée des sciences mathématiques* (1845-50) ; *Prolégomènes des tables astronomiques d'Oloug-beg* (1846-53) ; *Histoire des Arabes* (1854), qui contient un tableau intéressant du mouvement scientifique et littéraire en Orient, mais n'est plus au courant de la science ; un nombre considérable de notices parues dans différents recueils, et dont quelques-unes sont consacrées à la polémique qui divisa Sédillot, Libri et J.-B. Biot et qui empêcha le premier d'obtenir les satisfactions qu'il était en droit d'attendre de ses recherches ardues. Sédillot a montré que la troisième inégalité lunaire, appelée *variation* par Tycho-Brahé, avait été reconnue par l'astronome arabe Aboul'-Wéfa ; il a établi que l'astronomie indienne et chinoise provenait des Grecs dont les Arabes ont été les héritiers au moyen âge ; il a montré, en étudiant les travaux de ceux-ci, qu'Hipparque avait eu une idée plus exacte de la précession des équinoxes qu'on ne le supposait généralement ; il a émis, dans son *Mémoire sur l'origine de nos chiffres* (1865), l'idée juste que les chiffres appelés indiens par les Arabes ne sont que les chiffres romains du système de l'*abacus*, abrégés. Il écrivit aussi, en 1828, sous le pseudonyme de *Lamst*, un *Manuel de la bourse* (quelques exemplaires de la 5e éd. portent le véritable nom). Cl. H.

BIBL. : G. DUGAT, *Histoire des orientalistes de l'Europe*, t. I, p. 121. — Le prince B. BONCOMPAGNI, *Catalogo dei lavori di L.-Am. Sédillot;* Rome, 1877 (114 ouvrages cités); *Des Travaux de M. L.-Am. Sédillot;* Paris, sans date.

SÉDIMENT (Géol.). On désigne en géologie sous le nom de sédiments ou de roches sédimentaires tous les dépôts, toutes les roches dont la formation est due à l'action des agents dynamiques externes. On leur donne souvent le nom de roches exogènes, par opposition aux roches endogènes, ou roches d'origine interne (V. ROCHE). L'un des caractères principaux des roches sédimentaires est la *stratification*, mais il n'a rien d'absolu et il existe des roches sédimentaires massives et cristallines. Il y a lieu de distinguer le sédiment primitif et la roche sédimentaire modifiée, qui a subi, ultérieurement à son dépôt, une série de transformations physiques et chimiques sous l'influence de la pression ou sous l'action des agents atmosphériques. Ces transformations, dont les plus connues sont le développement de la schistosité, la cimentation des éléments, les pseudomorphoses, la décalcification, ont reçu le nom de phénomènes de *diagénèse*.

La sédimentation ou formation des sédiments peut s'effectuer dans divers *milieux*. Dans le *milieu continental* on peut distinguer des dépôts formés sur la terre ferme, soit sous l'action du vent (formations *éoliennes*), soit sous l'action du *ruissellement*, ou encore dans les sources calcaires (*incrustations*, tufs) ; puis, des dépôts formés par les cours d'eau ou par les lacs (*alluvions, boues lacustres*). Les dépôts d'*estuaire* ou de *deltas* prennent naissance à l'embouchure des cours d'eau ; les dépôts *lagunaires* s'effectuent également à la limite du milieu continental et du milieu marin. La plus grande masse des sédiments est déposée dans le *milieu marin*, ou l'on a distingué des *sédiments littoraux* et des *sédiments de mer profonde*, que Murray divise en *sédiments terrigènes* et *sédiments pélagiques*. On peut également baser la classification des sédiments marins sur les diverses ré-

EFERUS - Recherche & Classification numérique

gions biologiques dans lesquelles ils se deposent, et l'on a distingué ainsi des formations *intercotidales*, formées dans les limites du balancement des marées, des formations *néritiques* (« shallow-water deposits » des Anglais), *bathyales* (de 80 à 900 m.), *abyssales* (au delà de 900 m. de profondeur).

Les matériaux qui contribuent à la formation des sédiments peuvent provenir des sources suivantes : 1° précipitation chimique des éléments renfermés en dissolution dans les eaux ; 2° accumulation des parties squelettiques sécrétées par les organismes ; 3° action des vagues sur les côtes ; 4° apports par les fleuves et par les glaciers ; 5° transport par les glaces flottantes, ou par les végétaux flottants, ou dans l'estomac des grands animaux marins ; 6° projections volcaniques, apport par les vents, chutes d'origine cosmique.

Nous grouperons les roches sédimentaires d'après leur mode de formation en sédiments d'origine primaire ou *protogènes* et sédiments d'origine secondaire ou *deutogènes*, aussi appelés *détritiques* ou *clastiques*, résultant du remaniement de ceux de la première catégorie, ou du remaniement de roches éruptives ou métamorphiques, ou encore du remaniement de roches elles-mêmes déjà détritiques. Les roches protogènes sont ou bien d'*origine chimique*, ou bien d'*origine organique*. Les roches deutogènes sont ou *minérogènes*, ou *organogènes*, ou encore d'*origine mixte*, c.-à-d. à la fois organogènes et minérogènes.

Les roches protogènes d'origine chimique sont le résultat de la précipitation des éléments contenus en dissolution dans les eaux : carbonates, sulfates, chlorures des métaux alcalins et alcalino-terreux, etc. Sur les continents, les eaux douces sont plus ou moins riches en bicarbonate de calcium, qu'elles peuvent abandonner, avec dégagement d'anhydride carbonique, sous la forme de calcaire concrétionné. Dans les cavernes, les suintements d'eaux calcaires donnent naissance à des *stalactites* et à des *stalagmites* (V. ces mots). Dans les sources calcaires et dans les ruisseaux qui en découlent se déposent, autour de corps étrangers, des concrétions en forme d'ellipsoïdes ou de sphères à couches concentriques, que l'on désigne, suivant leurs dimensions, sous les noms de *dragées*, de *pisolithes*, d'*oolithes*. Dans les lacs, le calcaire se précipite à l'état oolithique ou à l'état pulvérulent, constituant alors la *craie lacustre* ou *blanc des lacs*. Dans le milieu marin, la précipitation du calcaire n'a guère lieu que dans des eaux peu profondes et très agitées, où se déposent des oolithes.

La précipitation du sulfate de calcium s'effectue dans des lagunes, où l'évaporation est très intense. Dans les conditions ordinaires, il se dépose du *gypse* (V. ce mot). Lorsque la pression du fond est au moins de 10 atmosphères, condition réalisée à une profondeur de 107 m., c'est, par contre, de l'*aragonite* (V. ce mot), qui se précipite. Une évaporation encore plus intense, atteignant 93 % de la masse primitive, permet au *sel gemme* de se déposer. Puis c'est le tour des *sels déliquescents*, tels que la carnallite et la kieserite, et, finalement, se déposent les borates, qui, quoique moins solubles que les sels déliquescents, se déposent après eux, puisqu'ils sont solubles dans leurs eaux-mères (Dieulafait).

Les roches protogènes d'origine organique résultent de l'accumulation des squelettes formés par les organismes, qui fixent des substances minérales empruntées par eux à l'eau de mer ou aux eaux douces. Les substances minérales, ainsi fixées par des animaux ou par des végétaux, sont, en première ligne, le calcaire et la silice, puis le phosphate de chaux. La cellulose sécrétée par beaucoup d'organismes ne forme qu'accessoirement des sédiments, si l'on fait abstraction de celle qui est produite par les végétaux terrestres et qui constitue la houille et les autres roches charbonneuses.

L'eau de mer ne renferme en dissolution qu'une quantité tout à fait minime de carbonate de calcium, aussi les animaux et les végétaux à squelette calcaire sont-ils obligés de transformer le sulfate en carbonate, et cette transformation paraît pouvoir se faire dans leur organisme même. Mais elle est facilitée par la présence, dans les eaux, du carbonate d'ammonium, qui résulte de la décomposition de la matière organique et détermine, dans une solution de sulfate de calcium, la précipitation du carbonate d'ammonium. Comme les eaux chaudes renferment en dissolution une bien plus grande quantité de sels ammoniacaux que les eaux froides, on conçoit aisément que, sous les latitudes tropicales, les organismes sécrètent de bien plus grandes quantités de calcaire. Murray a constaté que les coquilles et les squelettes calcaires sont beaucoup plus épais dans les eaux chaudes que dans les eaux froides. Dans les latitudes élevées et dans les grandes profondeurs, les squelettes sont beaucoup plus minces et font souvent entièrement défaut. C'est le cas en particulier pour les Ptéropodes. On peut conclure du fait que certains dépôts paléozoïques des régions boréales sont très riches en squelettes calcaires que le refroidissement des pôles ne s'était pas encore fait sentir aux temps primaires.

Les organismes à squelette siliceux (Spongiaires, Radiolaires, Diatomées) sont, par contre, beaucoup plus abondants dans les eaux froides que dans les eaux chaudes. Cela tient à ce que dans les eaux froides la salure est moins élevée et que, par suite, les particules argileuses charriées par les fleuves, auxquelles certains organismes peuvent emprunter de la silice pour sécréter leur squelette, restent plus longtemps en suspension (Murray). Dans les eaux à salure normale ou sursalées, par contre, cette argile est rapidement précipitée, et ce n'est donc que sur le fond que les animaux trouvent l'argile qui leur est nécessaire. Comme, d'autre part, l'argile est très défavorable au développement des organismes qui sécrètent du calcaire, on peut admettre que les êtres à squelettes calcaires et ceux à squelettes siliceux sont favorisés par des conditions d'existence qui sont antagonistes les unes des autres (Murray).

Ce sont, en ce qui concerne leur genre de vie, deux catégories d'êtres à squelette calcaire ou siliceux qui contribuent à la formation des sédiments organogènes. Les uns vivent dans la haute mer et sont entièrement indépendants du fond, ils sont de petite taille, généralement translucides et errent au gré des courants. On les désigne sous le nom d'organismes pélagiques, ils constituent ce que l'on a appelé le *plankton*. Les autres, par contre, habitent le fond des mers, sur lequel ils vivent fixés ou rampants, toujours doués de moyens de locomotion peu puissants ; ils constituent ce que l'on a appelé le *benthos*. De là une division des sédiments organogènes en *planktogènes* et *benthogènes*.

Parmi les sédiments benthogènes, il faut citer en première ligne les *récifs*, constitués par des colonies de Zoanthaires, d'Hydrozoaires, de Bryozoaires, de *Lithothamnium*. Ces récifs jouent un rôle considérable à toutes les périodes géologiques. D'autres organismes benthoniques, forment de véritables prairies, tels sont les Crinoïdes, les Algues siphonées du groupe des Verticillées, et l'accumulation de leurs débris forme à elle seule des sédiments importants, comme les *calcaires à entroques*, les *calcaires à Gyroporelles* du trias. Certains sédiments benthogènes sont constitués par des entassements de coquilles de Lamellibranches, généralement brisées ; on les désigne alors sous le nom de *lumachelles*. Les calcaires à Fusulines, à Alvéolines, à Nummulites, et autres *calcaires à Foraminifères*, sont presque exclusivement formés par l'accumulation de squelettes de Foraminifères benthoniques, de même que certaines craies. Enfin, il existe des sédiments qui sont presque entièrement formés de spicules de Spongiaires siliceux, ce sont les *spongolithes* de Cayeux.

Les sédiments planktogènes jouent à l'époque actuelle un rôle bien plus important que dans les formations géo-

EFERUS - Recherche & Classification numérique

logiques. Il existe, en effet, fort peu de roches qui sont constituées exclusivement par des squelettes d'organismes pélagiques, tandis que dans les océans actuels les sédiments formés essentiellement de débris calcaires ou siliceux provenant du plankton couvrent une surface que l'on a évaluée à près de la moitié (44 °/₀) de la surface totale occupée par les mers. Les êtres du plankton tombent, après leur mort, comme une pluie très lente, au fond de la mer. Leurs parties molles se décomposent, les squelettes siliceux atteignent le fond et y constituent un sédiment siliceux ; les squelettes calcaires, par contre, sont dissous, lorsqu'ils traversent une colonne d'eau d'une très grande épaisseur, on ne les retrouve sur le fond qu'à des profondeurs qui ne dépassent guère 5.000 m. ; ils constituent la *vase à Globigérines*. Dans les fonds inférieurs à 2.700 m. environ, on rencontre, à côté des squelettes de Foraminifères planktoniques, des coquilles de Ptéropodes, qui caractérisent la *vase à Ptéropodes*. Ces sédiments renferment jusqu'à 98 °/₀ de calcaire. On ne les rencontre que dans les régions tropicales. La *vase à Radiolaires* occupe des fonds qui varient de 4.000 à 8.000 m., elle n'est qu'un facies de la vase rouge abyssale, beaucoup plus riche en argile ferrugineuse, qui provient de l'altération de poussières volcaniques et cosmiques. La *vase à Diatomées* est presque exclusivement localisée dans les régions froides et en particulier dans les mers australes. L'assimilation de la craie blanche à la boue à Globigérines, des tripolis à la vase à Diatomées, des phtanites à la vase à Radiolaires a été reconnue erronée (J. Walther).

Les roches deutogènes ou détritiques ont été divisées, d'après la grosseur des éléments, en *roches pséphitiques*, à gros éléments (conglomérats, brèches), *roches psammitiques*, à éléments moyens (sables, grès), et *roches pélitiques*, à éléments très fins, susceptibles de rester un certain temps en suspension dans les eaux (argiles, boues calcaires, marnes). Un certain nombre d'entre elles est essentiellement *minérogène*, tels sont les conglomérats littoraux, les conglomérats d'incursion marine, les sables siliceux, les grès siliceux, les argiles de la zone des boues terrigènes, transformées ultérieurement en schistes argileux, les vases rouges abyssales. D'autres sont exclusivement *organogènes*, comme les brèches coralliennes, les boues coralliennes, qui en se consolidant donnent naissance à des calcaires compacts ou lithographiques. La craie blanche est quelquefois formée exclusivement d'une accumulation de squelettes triturés d'organismes benthoniques, tels que Lamellibranches (prismes d'Inocérames), Bryozoaires, Echinides, etc. (Cayeux). D'autres roches deutogènes ont une origine *mixte*, c.-à-d. qu'elles se composent à la fois d'éléments minéraux et d'éléments d'origine organique. Les sables coquiliers, les craies marneuses, les grès calcarifères, les gaizes, les schistes à Radiolaires rentrent dans cette catégorie, ainsi que les marnes, constituées par un mélange d'argile, d'origine minérale, et de calcaire, qui provient de la trituration de squelettes d'animaux ou de végétaux. On peut encore mentionner ici les argiles bleues, riches en matière organique et en acide sulfhydrique ou en sulfure de fer, comme celle qui constitue, d'après Androussov, le fond de la mer Noire, à partir de 200 m. de profondeur. Beaucoup d'argiles ou de marnes pyriteuses possèdent, parmi les sédiments anciens, une origine analogue. Emile Haug.

Bibl. : *Report on the scientific results of the voyage of H. M. S. Challenger* : J. Murray et Renard, *Deep-sea deposits ;* Londres, 1891, gr. in-4, 525 p., 29 pl., 43 cartes, 22 diagrammes. — Joh. Walther, *Einleitung in die Geologie als historische Wissenschaft*, III. *Lithogenesis der Gegenwart ;* Iéna, 1894, in-8, 1.055 p. — L. Cayeux, *Contribution à l'étude micrographique des terrains sédimentaires*, dans *Mém., Soc. Géol. du Nord ;* Paris, 1898, t. IV, n° 2, 589 p., 10 pl.

SÉDIMENTAIRE (Roche) (V. Sédiment).

SÉDIMENTATION (V. Sédiment).

SEDLITZ. Village de Bohême, district de Brux ; sur le chem. de fer de Dux à Pilsen ; 139 hab. Il a donné son nom à des eaux minérales sulfatées magnésiennes, dont il possède des sources importantes.

SEDRATA. Tribu berbère arabisée d'Algérie, répartie en diverses fractions : la principale occupe la commune mixte de *Sedrata*, dans le bassin supérieur de la Seybouse. Une autre, dite occidentale, habite les bords du Hodna.

SÉDUCTION. En droit pénal, la séduction intervient comme élément du cas spécial de détournement de mineurs qui fait l'objet de l'art. 356 du C. pén., dit *rapt de séduction*. D'autre part, en droit civil, la séduction est intéressante à examiner quant à son influence sur la validité du consentement au mariage.

1° *Point de vue pénal.* Dans notre ancien droit, le rapt de séduction, que l'on distinguait du rapt de violence, s'analysait dans le fait d'enlever sans violence, mais contre le gré de ses parents, un fils ou une fille mineurs. Le rapt de séduction était puni de mort par les ordonnances. La distinction entre les deux sortes de rapt subsiste dans le Code pénal de 1810, qui, dans ses art. 354 et 355, s'occupe des détournements exécutés avec fraude ou violence, et, dans son art. 356, réprime les détournements obtenus par séduction. Mais l'art. 356 ne punit le détournement accompli par séduction qu'autant que la victime est une fille âgée de moins de seize ans ; en outre, il y a crime (puni des travaux forcés à temps) ou seulement délit (puni d'un emprisonnement de deux à cinq ans) suivant que le ravisseur a ou n'a pas vingt et un ans.

2° *Point de vue civil.* Dans notre ancien droit, la séduction constituait un empêchement dirimant au mariage. Sous le Code civil, la séduction ne peut plus être une cause de nullité de mariage, car on ne peut pas créer de nullité par analogie, et le Code ne parle, dans son art. 180, que de la violence. Au surplus, le dol, dont la séduction n'est qu'une forme, n'est pas une cause de nullité de mariage ; il doit donc en être de même de la séduction.

SÉDULIUS, écrivain ecclésiastique qui vécut dans le courant du ve siècle. Il avait étudié soigneusement les lettres profanes, et il semble qu'il les enseignait. Il a composé : un *Hymne au Christ*, en dimètres iambiques, où les vers de chaque strophe commencent tous par la même lettre, en suivant l'ordre alphabétique ; — une *Elégie*, où il institue un parallèle entre les faits des deux Testaments ; — un *Opus Paschale*, paraphrase en prose traînante et contournée de son *Paschale carmen ;* — enfin, et surtout, un *Paschale carmen* en cinq chants, où il met la Bible en vers, comme Juvencus, pour gagner au christianisme, dit-il, « ceux que l'enseignement des lettres profanes a séduits, grâce surtout aux délices de la poésie et à l'agrément des vers ; » mais, au contraire de Juvencus, il ne s'astreint pas à suivre pas à pas les évangélistes : il insiste surtout sur les miracles, dont le plus admirable est celui de la Pâque, qui a donné son nom au livre. Il y a des vers qui sont d'un poète, et l'ouvrage, dans l'ensemble, est intéressant par l'effort de Sédulius pour unir la langue contemporaine et la langue classique, dont il avait puisé la connaissance dans Térence, Tibulle, Ovide, Lucain et surtout Virgile. Mais il est gâté par des pointes, des jeux de mots et par le ton déplacé d'un prédicateur en chaire ; cependant il fut en grande vogue pendant tout le moyen âge et jusqu'à la fin du xviiie siècle.

Bibl. : *Patrologie*, XIX. — Huemer, 1885 (*Corpus* de Vienne, X). — Boissier, *Journal des Savants*, 1881.

SÉDUM (*Sedum* T.). I. Botanique. — Genre de Crassulacées, composé d'une centaine d'herbes charnues à feuilles alternes ou opposées, à fleurs généralement groupées en cymes unilatérales, propres aux régions tempérées et froides des deux mondes. Fleurs hermaphrodites régulières ; 5 sépales libres ou unis inférieurement ; 5 pétales alternes ; 10 étamines en 2 verticilles ; anthères basifixes, biloculaires ; 5 carpelles épipétales presque libres ; ovaire uniloculaire, multiovulé ; fruit composé de 5 follicules. Quelques espèces sont tétramères. — Les espèces

EFERUS - Recherche & Classification numérique

principales sont : *S. telephium* L. ou Orpin, Grassette, Joubarbe de vigne, herbe aux cors, Herbe aux coupures ; feuilles émollientes, rafraîchissantes et vulnéraires (plaies, brûlures, hémorroïdes), ont été prescrites aussi contre l'hémoptysie, et entrent dans l'onguent populeum ; 2° *S. album* L. ou Trique-Madame, Petite Joubarbe ; sert à préparer des cataplasmes émollients et résolutifs ; 3° *S. acre* L. ou Vermiculaire, Joubarbe âcre, Poivre de muraille, Pain d'oiseau ; possède une saveur piquante, âcre et brûlante, sert topiquement dans les affections cancéreuses, les ulcères, les verrues et les cors, à l'intérieur comme vomitif, purgatif et résolutif ; 4° *S. anacampseros* L. ; ses feuilles fraîches ou macérées dans l'huile servent comme astringentes et détergentes des plaies. Dr L. Hn.

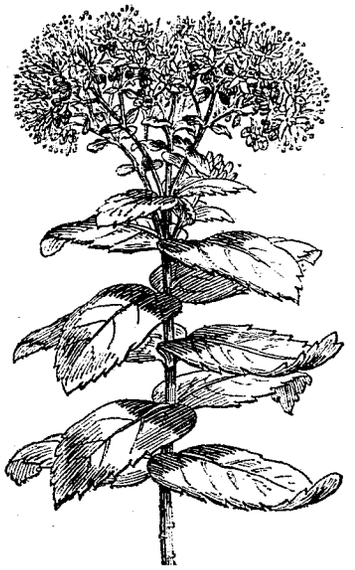

Port du *Sedum telephium*.

II. Horticulture. — A cause de leur petite taille et de leurs exigences culturales, les Sédums ou Orpins sont surtout des plantes de rocailles ; elles sont parfaites en plein soleil, sur les rochers qu'elles émaillent de leurs nombreuses petites fleurs. L'une des plus grandes espèces, le *S. Telephium* L., herbe à la coupure, disposé en potées sur les plates-bandes du jardin, y figure avantageusement avec ses grandes feuilles charnues et ses inflorescences compactes et pourprées. D'autres, comme le S. du Japon, à feuillage glauque, puis rosé, le *S. reflexum* L., assez grand, vivace, à fleurs d'un beau jaune vif, se cultivent en pots, dans les appartements, ou en bordure. Certains trouvent un emploi dans les mosaïques. Les Sédums viennent pour ainsi dire sans soins, sous les climats chauds et secs, en sol léger, perméable, ne retenant pas autour d'eux une humidité persistante qu'ils redoutent par-dessus tout ; de rares arrosages leur suffisent pendant la saison sèche. Leur multiplication, très facile, se fait de boutures ou de fragments enracinés de leur rameaux traînants. On les multiplie aussi par leurs graines qui sont très fines et ne doivent pas être recouvertes ; on se borne à les bassiner après le semis. On sème en terrines ou simplement en place, en automne ou au printemps.

SEDZE-Maubecq. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. de Pau, cant. de Montaner ; 373 hab.

SEDZERE. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. de Pau, cant. de Morlaàs ; 403 hab.

SEAH (Métrol. pers.) (V. Poids et Mesures, t. XXVI, p. 1187).

SÉE. Fleuve de France (V. Manche, t. XXII, p. 1112).

SÉE (Germain), médecin français, né à Ribeauvillé (Haut-Rhin) le 16 mars 1818, mort à Paris le 12 mai 1896. Interne des hôpitaux en 1842, il soutint sa thèse de docteur en 1846 et fut nommé médecin des hôpitaux en 1852. Germain Sée a surtout étudié la thérapeutique au point de vue physiologique, aussi ne se contentait-il pas de la médecine d'observation ayant plutôt recours à la pathologie d'expérimentation. Ses travaux et son enseignement lui avaient acquis une grande notoriété. Titulaire de la chaire de thérapeutique en 1866, et la même année nommé professeur de clinique, il fut élu en 1869 membre de l'Académie de médecine. Parmi les travaux les plus intéressants de ce médecin distingué, nous citerons : *De la Chorée et des Affections nerveuses en général* (1851) ; *Du Diagnostic et du Traitement des maladies du cœur* (1878) ; *Leçons de pathologie expérimentale sur le sang et les anémies* (1866). De plus, le *Bulletin de l'Académie de médecine* contient toutes les communications de ce professeur sur plusieurs médicaments nouveaux qui lui doivent un véritable succès. Germain Sée avait commencé la publication d'une *Médecine clinique*, en collaboration avec le Dr Labadie-Lagrave.

SÉE (Camille), avocat et homme politique français, né à Colmar le 10 mars 1847. Neveu et gendre du Dr Germain Sée, il a fait ses études de droit à Strasbourg et s'est inscrit au barreau de Paris. Il fut le 10 sept. 1870 nommé secrétaire général du ministère de l'intérieur ; il montra une grande énergie dans la journée du 31 oct. et quitta son poste le 18 févr. 1871. Sous-préfet de Saint-Denis (15 juin 1872), il démissionna après la chute de Thiers ; en avr. 1876, il fut élu député de Saint-Denis, s'inscrivit à la gauche républicaine. Réélu sans concurrent le 14 oct. 1877, il reprit sa place à la gauche. Il s'est fait connaître par sa loi sur les lycées de jeunes filles dont il déposa la proposition en 1878 et qui fut votée par la Chambre (1879) et le Sénat (1880), après que Camille Sée eut fait en France, en Europe et aux Etats-Unis une active propagande en faveur de son projet. On lui doit aussi la création de l'Ecole normale supérieure de Sèvres pour former les professeurs des lycées secondaires de jeunes filles. En mai 1880, il a déposé un projet de loi sur la capacité civile de la femme. Aux élections de 1881, il ne fut pas réélu. Le 8 oct. 1881 il a été nommé conseiller d'État. Il a publié : *les Lycées et Collèges de jeunes filles* (1881) et fondé la revue de *l'Enseignement secondaire des jeunes filles* dont il est directeur.

Bibl. : Bauzon, *la Loi Camille Sée, Documents, rapports et discours*, 1881.

SEEBECK (Thomas-Johann), physicien allemand, né à Reval le 9 avr. 1770, mort à Berlin le 10 déc. 1831. Fils d'un riche négociant, il se fit recevoir docteur en médecine (1802) puis s'adonna aux sciences physiques et, grâce à sa fortune, put se consacrer tout entier à leur étude, sans jamais briguer aucun emploi ni exercer aucune profession. Il s'est rendu célèbre par ses recherches sur l'optique et l'électricité. L'un des premiers, il constata que les rayons de différentes couleurs dont se compose la lumière blanche ont une intensité lumineuse différente et que, d'autre part, dans le spectre solaire, la position du maximum de température dépend de la nature du prisme employé. Il fit aussi des expériences très intéressantes sur le pouvoir que possèdent certaines substances de changer le plan de polarisation de la lumière et il paraît avoir remarqué avant tout autre l'action dépolarisante du sucre. Enfin, il fit voir, en 1821, que si, dans un circuit de fils métalliques de natures diverses soudés les uns aux autres on porte les soudures à des températures différentes, il naît un courant électrique, et, par là même, il découvrit la *thermo-électricité* (V. Electricité, t. XV, p. 756, et Thermo-électricité). Il n'a publié à part aucun ouvrage ; mais il a fait paraître un grand nombre de mémoires et de notes dans le *Journal* de Schweigger et dans les *Abhandlungen* de l'Académie des sciences de Berlin, dont il était membre.

Son fils, *Ludwig-Friedrich-Wilhelm-August* (1805-49), professeur de physique à l'Université de Leipzig, est également l'auteur d'intéressants travaux d'optique et de nombreux mémoires, parus principalement dans les *Annalen* de Poggendorff.

SEEL (Adolf), peintre allemand, né à Wiesbaden le 1er mars 1829. Elève de l'Académie de Dusseldorf (1844-50), Seel étudia un an à Paris, puis en Italie. Des

EFERUS - Recherche & Classification numérique

voyages en Espagne et en Orient lui révélèrent sa spécialité: il a peint depuis, presque uniquement, des monuments arabes et mauresques dans des toiles lumineuses et vivement colorées : *Intérieur d'église byzantine* (1862), *la Cour des Lions de l'Alhambra*, un *Harem égyptien* (1878), *la Mosquée Goma Sultan Kalum au Caire* (1893), *Marché d'esclaves au Caire* (1895), et aussi plusieurs vues de *Saint-Marc de Venise*.

SEELAND (*Sœelland* [île de]) (V. Danemark).

SEELEY (Sir John-Robert), historien anglais, né à Londres le 10 sept. 1834, mort à Cambridge le 13 janv. 1895. Fils de l'imprimeur-éditeur Robert Benton Seeley (1798-1886), auteur lui-même d'un certain nombre d'ouvrages d'histoire politique et religieuse, dont le meilleur est *The Greatest of the Plantagenets, Edward Ier* (1869), John-Robert, d'une intelligence précoce, fit de très brillantes études. En 1863, il devint professeur de latin à l'University College de Londres, et publiait bientôt une vie rationnelle de Jésus-Christ, *Ecce homo* (Londres, 1865), qui fit un très grand bruit et suscita une vive polémique où se distinguèrent Stanley, Gladstone et le cardinal Newman. En 1869, Seeley obtint la chaire d'histoire moderne à l'Université de Cambridge et il l'occupa brillamment jusqu'à sa mort. Grand travailleur, il employa ses loisirs à la rédaction d'ouvrages, consacrés surtout à l'étude de la politique extérieure de l'Angleterre, éclairée par celle de son développement colonial et commercial. Ces livres, clairement et élégamment écrits, scrupuleusement documentés, manquant un peu d'impartialité, lui ont valu une réputation européenne. Les plus connus sont: *The life and times of Stein, or Germany and Prussia in the Napoleonic Age* (1878), où il décrit de main de maître le mouvement européen de réaction contre les entreprises de Napoléon et le rôle de la Prusse dans la reconstruction de l'unité allemande ; *A short life of Napoleon Ier* (1885), l'un des meilleurs résumés de la vie du grand conquérant, et qui serait excellent si l'auteur ne s'attachait à soutenir la thèse assez étrange que l'empereur ne possédait aucune qualité d'homme d'Etat ; *The Expansion of England* (1883), où l'on trouve l'histoire du grand duel entre la France et l'Angleterre qui commença en 1688 pour finir à Waterloo ; *The Growth of British Policy* (1895, 2 vol.), où Elisabeth, Cromwell et Guillaume III sont présentés comme les créateurs de l'empire britannique, grâce à leur politique religieuse et commerciale. Citons encore : *Lectures and Essays* (1870) ; *The first book of Livy* (1871) ; *English lessons for english people* (1871), en collaboration avec Abbott; *Natural Religion* (1882); *Lectures on political Science* (1895). R. S.

SEELIGER (Hugo), astronome allemand, né à Biala, près de Bielitz, le 23 sept. 1849. D'abord assistant aux observatoires de Leipzig (1871) et de Bonn (1873), puis directeur de l'observatoire de Gotha (1881, et, depuis 1882 de celui de Munich, il est, en outre depuis 1896, président de la Société astronomique. L'un des astronomes allemands les plus en vue, il s'est plus particulièrement attaché à l'astronomie théorique, et il a fait faire, par toute une série de remarquables travaux, d'importants progrès à la mécanique et à la physique célestes. Parmi ses ouvrages, très nombreux, nous citerons: *Zur Theorie der Doppelsternbewegungen* (Leipzig, 1872) ; *Theorie des Heliometers* (Leipzig, 1877) ; *Ueber den Einfluss dioptrischer Fehler des Auges auf das Resultat astronomischer Messungen* (Munich, 1886) ; *Zur Theorie der Beleuchtung der grossen Planeten* (Munich, 1887) ; *Ueber allgmeine Probleme der Mechanik des Himmels* (Munich, 1892) ; *Theorie der Releuchtung staubförmiger Kosmischer Massen* (Munich, 1893) ; *Die scheinbare Vergrösserung des Erdschattens bei Mondfinsternissen* (Munich, 1896) ; *Ueber das Newtonsche Gravitationsgesetz* (Munich, 1896), etc.

SEELISBERG. Village de Suisse, dans le cant. d'Uri ; 718 hab. Située sur une haute terrasse de rochers qui forme une des rives du lac des Quatre-Cantons, cette localité, à laquelle on accède par le petit port de Treib, est devenue une importante station de touristes. Les grands hôtels du Seelisberg, perchés au-dessus du lac, sont d'un très bel effet.

SEELOS (Gottfried), peintre autrichien, né à Bozen (Tirol) en 1832. Il fut élève du paysagiste Se leny. Parmi ses paysages d'une délicate poésie, il faut citer : des *Vues de Monaco et de Menton*, un *Après-midi d'été* (Galerie impériale de Vienne), des sites tiroliens, etc. Avec son frère *Ignaz*, né en 1827, il a peint au château de Runkelstein, près de Bozen, une suite de fresques empruntées à la légende de *Tristan et Yseult*, qu'il a ensuite lithographiées et éditées à Innsbrück en 1857.

SÉES ou SEEZ (*Sagium*, *Sagii*, *Sajorum civitas*, *Seluniorum urbs*, *Vaguntum Sessuorum*, en ancien français *Séez* et *Sais*). Ch.-l. de cant. du dép. de l'Orne, arr. d'Alençon, sur l'Orne, près de sa source ; 744 hab. Stat. du chem. de fer de l'Ouest. Elevage de chevaux.

Histoire. — La ville de Sées faisait partie du comté d'Alençon. En 1356, elle fut donnée par le roi de France à Charles III, comte d'Alençon. Pendant la guerre de Cent ans, elle fut souvent occupée par les armées anglaises, notamment en 1418 et 1433. Pendant les guerres de religion, elle fut successivement prise par Coligny (1562) et par Montgoméry (1568). Elle reconnut Henri IV en 1590.

Monuments. — Le principal monument de la ville de Sées est sa cathédrale gothique, construite aux XIIIe et XIVe siècles : la nef est la partie la plus ancienne ; le

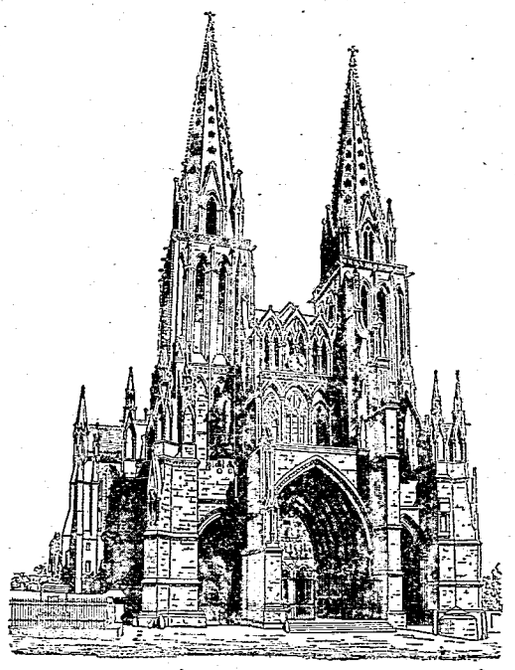

Cathédrale de Sées.

chœur a été édifié du XIIIe au XVe siècle ; les deux tours (XIIIe s.) sont hautes de 70 m.; les vitraux (XVIe s.) sont remarquables, ainsi que les bas-reliefs du chœur, vantaux des portes, etc.

Evêques de Sées. — L'évêché de Sées (*Sagiensis*) avait pour métropole Rouen. De 910 à 980, on constate une grande lacune dans la liste des noms d'évêques qui nous sont parvenus.

S. Lain (*Latuinus*), IVe ou Ve siècle?; S. Sigebold, Ve s.?; S. Landri, Ve s.?; Hillus (?); Hubert, v. 500?; Litaredus, v. 511 ; Passifus, v. 533-28 oct. 549 ; Leudebaldus, 17 nov. 566-sept. 573 ; Hildebrand Ier, v. 575;

EFERUS - Recherche & Classification numérique

Robert (*Rodobertus*), v. 596-620?; Marcellus (?), v. 630; Amalchaire, v. 644-60; Milechaire (*Mileharius*), v. 669; Robert Ier, v. 672; S. Raverène (*Raverianus*), v. 680; S. Annobert, v. 689; S. Lothaire, v. 720-† 15 juin 756; S. Chrodegand (*Godegrandus*), † v. 760; Hugues Ier, † 765 ?; Benoît, v. 765-70; Rainfroi (*Raginfredus*), v. 770-† 9 sept. 809?; Renaud (*Rainoldus*), 809?-† 825?; Ingelnon, v. 830-35?; Saxobodus, v. 840-49; Hildebrand II, v. 850-† v. 880; Adelelme (*Adelhelmus*), v. 880-13 nov. 910; Azon (*Ascio*), v. 986-v. 1006; Richard Ier (?), v. 1010; Sigefroi (*Sigeredus*), v. 1017-† 1022; Radbod de Flers, v. 1022-32; Ives de Bellesme, v. 1035 † 1070; Robert II de Ryes, 1070-81; Gérard Ier, 1082-† 23 janv. 1091; Serlon d'Orgères, 22 juin 1091-† 27 oct. 1123; Jean Ier de Neuville, 1124-† 1144; Gérard II, 1144-† 29 mars 1157; Froger, 22 déc. 1157-† 12 sept. 1184; Lisiard, 1188-† 24 sept. 1201; Sylvestre, 25 juin 1202-† 26 juin 1220; Gervais Ier, 20 déc. 1220-† 28 déc. 1228; Hugues II, 1228-† 12 sept. 1240; Geoffroi de Mayet, 1241-† 30 janv. 1258; Thomas d'Aulnon, 20 déc. 1258-† 15 juin 1278; Jean II de Bernières, août 1278-† 15 avr. 1294; Philippe Le Boulanger, 21 oct. 1295-† 1er avr. 1315; Richard II de Sentilly, juil. 1315-† 20 oct. 1319; Guillaume Ier Mauger, 1320-† 22 janv. 1356; Gervais II de Belleau (*de Bellaaqua*), 14 nov. 1356-† févr. 1363; Guillaume II de Rances, 5 mai 1363-† 1379; Grégoire Langlois, 27 juil. 1379-† 13 mai 1404; Pierre Ier Beaublé, 16 sept. 1405-† 16 mai 1408; Jean III, 31 oct. 1408-† v. 1422; Robert III de Rouvres, 11 déc. 1422, transféré à Montpellier, 4 mars 1433; Thibaut Lemoine, élu 14 oct. 1433, transféré à Chartres, 24 mai 1434; Jean IV Chevalier, 21 mai 1434-† 6 août 1438; Jean V de Pérusse des Cars, v. 1438-† 4 juin 1454; Robert IV Cornegrue, sept. 1454, transféré au siège *in partibus* de Sidon, 4 mai 1478; Etienne Goupillon, 8 mai 1478-† 19 déc. 1493; Gilles de Laval, 1493-† ap. le 3 déc. 1502; Claude Ier de Husson, 1er févr. 1503, transféré à Poitiers, 30 déc. 1510; Jacques Ier de Silly, 26 févr. 1511-† 24 avr. 1539; Nicolas de Dangu, 9 juin 1539, transféré à Mende, 1545; Pierre II de Duval, 9 août 1545-† 13 oct. 1564; Louis Ier du Moulinet, 17 nov. 1564-† 3 mars 1601; Claude II de Morenne, 29 juil. 1601-† 2 mars 1606; Jean VI Bertaut, 26 janv. 1607-† 8 juin 1611; Jacques II Suarez de Sainte-Marie, 4 mars 1612-† 30 mai 1614; Jacques III Camus de Pontcarré, 31 août 1614-† 4 nov. 1650; François Rouxel de Médavy, 21 mai 1652, transféré à Rouen, 16 janv. 1672; Jean VII de Forcoal, 24 août 1672-† 27 févr. 1682; Mathurin Savary, 1682 (consacré le 24 août 1692)-† 16 août 1698; Louis II d'Aquin, 6 juin 1699-† 17 ou 22 mai 1710; Dominique-Barnabé Turgot de Saint-Clair, 11 déc. 1710-† 18 déc. 1727; Jacques-Charles-Alexandre Lallemant de Lavignan, 23 janv. 1729-† 6 avr. 1740; Louis-François Néel de Christot, 11 déc. 1740-† 10 sept. 1775; Jean-Baptiste du Plessis d'Argentré, 18 déc. 1775-90. — *Evêque constitutionnel de Sées* : Jacques-André-Simon Le Fessier, 3 avr. 1791-93. — Hilarion-François de Chevigné de Boischollet, 16 mai 1802-† 23 févr. 1812. — Vacance du siège épiscopal, 1812-19. — Guillaume-André-René Baston, élu en 1813, † 26 sept. 1825. — Alexis Saussol, 3 oct. 1819-† 7 févr. 1836; Mellon Jolly, 21 août 1836, transféré à Sens, 24 janv. 1844; Charles-Frédéric Rousselet, 25 févr. 1844; François-Marie Trégaro, 25 janv. 1882. E.-D. GRAND.

BIBL. : ESNAULT, *Dissertations préliminaires sur l'histoire du diocèse de Séez* ; Paris, 1746, in-12. — LEBAILLY, *Mémoires pour servir à l'histoire de l'église cathédrale de Séez* ; Alençon, 1773, in-8. — DE MAUREY D'ORVILLE, *Recherches historiques sur la ville, les évêques et le diocèse de Séez* ; Caën, 1827, in-8, et Séez, 1829, in-8. — Abbé BLIN, *les Martyrs de la Révolution dans le diocèse de Séez* ; Paris, 1876, 3 vol. in-8. — J. DESNOYERS, *Topographie ecclésiastique de la France pendant le moyen âge*, dans *Ann. historique* (*Soc. hist. de Fr.*), t. XVII, ann. 1853, pp. 166-68, in-12. — EUBEL, *Hierarchia catholica medii aevi* ; Münster, 1898, in-4, pp. 449-50 (rectifications pour les noms des évêques du XIIIe et du XIVe siècle) et les listes chronologiques de MAS-LATRIE, GAMS, etc. — V. RUPRICH-ROBERT, *la Cathédrale de Séez* (*Orne*) ; Paris, 1885, in-8. — LIBERT, *Description du cérémonial qui avait lieu dans les XIVe, XVe, XVIe et XVIIe siècles à la réception et à l'installation des évêques de Séez*, dans *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, t. X (1836), pp. 331-9, in-4, et *Annuaire de l'Association normande*, t. II (1836), pp. 331-55, in-8.

SEESK. Mont de la Prusse Orientale (V. PRUSSE, t. XXVII, p. 873).

SEETZEN (Ulrich-Kaspar), voyageur allemand, né à Sophiengroden, près de Jever, le 30 janv. 1767, mort entre Moka et Sana en oct. 1811. Après avoir étudié la médecine, il partit pour Constantinople (1802), visita la Syrie, l'Egypte, la Mecque et Médine (1809), l'Yemen (1810) et mourut empoisonné. Ses collections sont à Gotha. Son journal a été édité par Kruse et Fleische (Berlin, 1854-59, 4 vol.).

SEEWEN. Village de Suisse, cant. de Schwytz, qui fait aujourd'hui partie du bourg de Schwytz auquel il a été incorporé. Dans la guerre de 1799 entre les Français et la coalition austro-russe, il y eut près de Seewen un combat dans lequel le général autrichien fut battu.

SEEZ. Com. du dép. de la Savoie, arr. de Moûtiers, cant. de Bourg-Saint-Maurice; 1.311 hab.

SÉEZ-MESNIL. Com. du dép. de l'Eure, arr. d'Evreux, cant. de Conches; 201 hab.

SÉFÎD-KOH. Chaîne d'*Afghanistan* (V. ce mot).

SEGAI. Peuple (V. BORNÉO, § *Anthropologie*).

SÉGALAS. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. de Tarbes, cant. de Rabastens; 172 hab. Stat. du chem. de fer du Midi.

SÉGALAS (Pierre-Salomon), chirurgien français, né à Saint-Palais (Basses-Pyrénées) le 1er août 1792, mort à Paris le 19 oct. 1875. Il se spécialisa dans les maladies des voies urinaires et publia sur ce sujet une série de monographies remarquables, de 1826 à 1856; la taille et la lithotritie lui doivent de nombreux perfectionnements. Ségalas était membre de l'Académie de médecine. Son salon a été longtemps le rendez-vous des célébrités littéraires et scientifiques; on y rencontrait habituellement Mme Anaïs Ségalas, sa belle-sœur. Dr L. HN.

SÉGALAS (Anaïs MÉNARD, dame), née à Paris le 24 sept. 1814, morte le 31 août 1895. Fille de Ch. Ménard, elle publia à dix-sept ans un volume de vers, *les Algériennes*, et épousa l'avocat Ségalas. Elle a beaucoup écrit : *les Oiseaux de passage*, poésies (1836); *Nos bons Parisiens*, poésies (1865); *les Mystères de la maison*, roman (1865); *la Vie de feu*, roman (1875); *le Trembleur*, comédie (Odéon, 1849); *la Loge de l'Opéra*, drame, trois actes (Odéon, 1847), etc.

SÉGALASSIÈRE (La). Com. du dép. du Cantal, arr. d'Aurillac, cant. de Saint-Mamet-la-Salvetat; 231 hab.

SEGANTINI (Giovanni), peintre italien, né à Arco (Tirol) le 15 janv. 1858, mort le 28 sept. 1900. Les débuts de sa vie furent très aventureux et semblent tenir de la légende. Abandonné par son père, sa mère étant déjà morte, il fut laissé aux soins d'une sœur aînée qui gagnait, tout le jour, sa vie dans une fabrique. Il s'enfuit un jour dans les champs où il vécut en gardant les brebis et les pourceaux. Il s'amusait à dessiner sur les murs les profils des animaux qu'il gardait; les paysans, émerveillés, l'envoyèrent à l'Académie de Milan. Il avait alors seize ans. Ses goûts d'indépendance lui firent reprendre bientôt le chemin des champs, où il continua dans la solitude son métier de peintre. Il travailla d'abord en Lombardie, puis il s'installa définitivement à la Maloja, dans l'Engadine, dominant toutes les cimes des Alpes, et c'est là que la mort vint brusquement le surprendre, en plein travail, au milieu des neiges.

Après quelques hésitations dans des essais d'ordre assez romantique, il trouva sa voie en peignant la vie des êtres

EFERUS - Recherche & Classification numérique

et des choses qui l'entouraient et au milieu desquels il avait toujours vécu. D'assez bonne heure, pour obtenir l'illusion des lumières les plus intenses, il se préoccupe de la division du ton, système qu'il exagérera de plus en plus, et qu'il paraît n'avoir pas emprunté aux impressionnistes français. Toutefois, quoi qu'on en ait dit, ses premiers tableaux de nature l'apparentent avec les naturalistes français, notamment Troyon, et il est impossible qu'il n'ait pas connu, du moins par des reproductions, certaines œuvres de Millet. Il y a quelques-uns de ses dessins, de ses crayons rehaussés de pastel, qui, par le caractère du dessin, l'esprit et jusqu'au procédé, relèvent absolument de Millet. Mais, peu à peu, il se développe, il s'exaspère et il arrive à produire ces tableaux extraordinaires de visions lumineuses, qu'accompagnent parfois, vers la fin, des compositions d'un idéalisme, dont les symboles plus ou moins clairs le font esclave de la tradition de ses grands ancêtres du XVe siècle.

La Nature, la Vie et la Mort (triptyque).

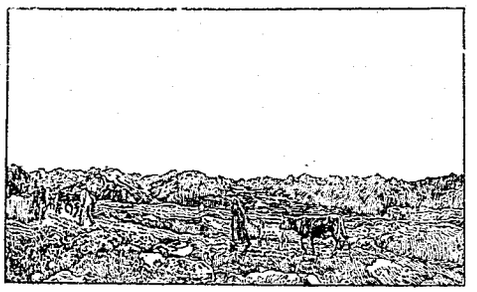

La Vie (panneau de droite).

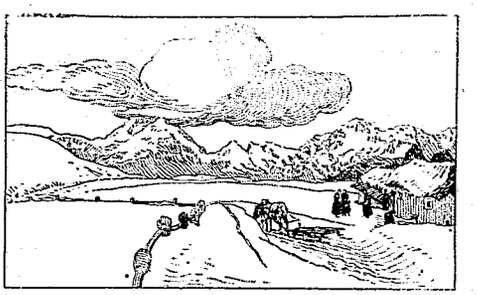

La Mort (panneau de gauche).

Ses simples scènes d'observation, par contre, ont une rare puissance ; elles réalisent avec majesté ces grands spectacles de la nature alpestre qui ont tenté l'effort de tous les peintres helvétiques. Elles sont d'une éloquence forte, sobre, âpre et aiguë où semblent se rencontrer les larges et robustes synthèses de Millet, sa vision par masses et par silhouettes, et en même temps toute l'acuité pénétrante du ton qui marque les ouvrages des premiers préraphaélites.

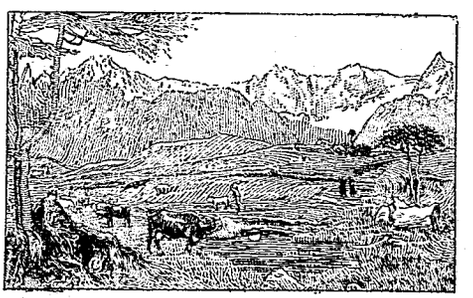

La Nature (panneau central).

Ses peintures semblent peintes à l'encaustique, par épaisseurs incroyables, comme posées à la truelle et labourées avec une sorte de peigne ou de râteau. Cela donne l'apparence d'une mosaïque ardente, qu'il apaise, à l'occasion, par des glacis légers et transparents.

Segantini a exposé en France aux Expositions universelles de 1889 et de 1900. Il a des tableaux dans les principaux musées italiens ; à Berlin et à Bruxelles. Ses principaux ouvrages sont : *Ave Maria, les Mères, Au bercail, A la barre* (celui-ci à la Galerie moderne, à Rome) ; *le Labourage en Engadine, l'Hiver à Savognino, A la fontaine, Midi sur les Alpes, Retour au bercail, la Tonte, Alla Stanga, Jeune fille au soleil, les Alpes en mai*, enfin le grand triptyque de *la Nature, la Vie et la Mort*, resté inachevé, qui résumait le caractère de sa contemplation des montagnes. Comme sujets symboliques : *la Douleur réconfortée par la Foi, les Luxurieuses, les Mauvaises Mères, l'Amour à la source de la vie, le Fruit de l'Amour, la Vanité*, etc. L. B.

Bibl. : William Ritter, *G. Segantini*, dans *Gazette des Beaux-arts*, déc. 1898. — R. de La Sizeranne, *In memoriam G. Segantini*, dans *Revue de l'art ancien et moderne*, nov. 1899. — Vittorio Pica, *Giovanni Segantini*, dans *Revue encyclopédique*, 23 déc. 1899.

SEGARELLI (V. Apostoliques [Frères]).

SEGER (Hermann), céramiste et technologue allemand, né à Posen le 26 déc. 1839, mort à Berlin le 30 oct. 1893. Il étudia la chimie, puis fut directeur d'une fabrique d'alun et de vitriol à Kreuzkircken, et, à partir de 1869, se consacra à l'industrie céramique. De 1878 à 1890, il fut directeur de l'Institut technico-chimique annexé à la manufacture impériale de porcelaines de Berlin. On lui doit une pâte nouvelle, connue sous le nom de *porcelaine de Seger*, et l'émail rouge chinois à l'oxyde de cuivre. Il a fondé ou dirigé plusieurs revues technologiques : la *Notizblatt des deutschen Vereins für Fabrikation von Ziegeln, Thonwaren, Kalk und Zement* (1871) ; la *Deutsche Töpfer-und Zieglerzeitung* (1871) ; la *Thonindustriezeitung* (1878), et il a publié dans cette dernière d'intéressantes études sur diverses questions de céramique.

SEGESSER (Antoine-Philippe de), né à Lucerne en 1817, mort à Lucerne-Ville le 30 juin 1888. Il fit ses études à Bonn et Berlin, devint secrétaire d'Etat à Lucerne, puis, pendant de longues années, conseiller d'Etat de ce canton. Au Conseil national dont il fit partie de 1848 jusqu'à sa mort, Segesser a joué un grand rôle comme chef de la droite catholique. Ses principaux ouvrages sont : *Histoire juridique de la ville et de la République de Lucerne* (4 vol. parus de 1851 à 1858 et 4 vol. des recès fédéraux).

SÉGESTE. Nom latin de la ville grecque d'*Egeste* en Sicile, sur la côte N., entre Panorme et Drépane. On en voit les ruines près de Calatafimi ; ce sont un théâtre taillé dans le roc et un temple qui demeura inachevé, de style dorique hexastyle périptère, il est bien conservé. La ville d'Egeste, qui appartenait aux Elyméens, était à 11 kil. de son port (auj. Castellamare). On en attribuait la fondation aux Troyens ; elle fut en lutte constante avec les cités grecques voisines, notamment Sélinonte. En 416, les Egestains menacés appelèrent à l'aide les Athéniens, et provoquèrent ainsi la fameuse expédition de Sicile. Après son désastre, ils s'allièrent aux Carthaginois, qui détruisirent Sélinonte (409), puis furent conquis par Agathocle, lequel rebaptisa leur ville Dikaiopolis ; dans la première guerre punique, ils s'allièrent aux Romains, qui l'appelèrent Ségeste afin d'évoquer l'idée de moisson (*seges*), au lieu de l'idée de misère (*egestas*).

EFERUS - Recherche & Classification numérique

SEGESVÁR (en all. *Schässburg*). Ville de Hongrie, ch.-l. du comitat Nagy-Küküllö ; 9.618 hab. L'ancienne ville (la forteresse) est bâtie sur un rocher ; là se trouvent le couvent, l'hôtel de ville en style Renaissance, le gymnase, l'église Saint-Michel en style gothique, construite entre 1429 et 1525. Dans la nouvelle ville : l'Eglise réformée, l'hôpital et plusieurs écoles. Industrie florissante, fabriques de bière, de drap ; fonderie de cloches. Près de la ville s'étend la plaine *Fehéregyház* où eut lieu, le 31 juil. 1849, la bataille de Segesvár entre Hongrois et Russes et où le poète de la Révolution, Alexandre Petöfi, fut tué.

J. K.

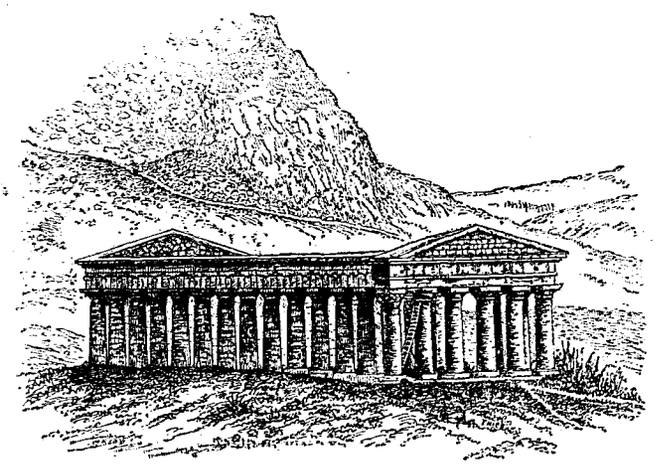

Temple de Ségeste.

SEGHERS (Hercules), peintre hollandais, né à Amsterdam en 1589 ou 1590, mort probablement à Amsterdam vers 1650. Il était à Amsterdam en 1607 dans l'atelier de Gillis van Coninexloo, et la liste des peintres de la gilde de Saint-Luc à Haarlem contient son nom en 1612. Sa vie n'est connue que par quelques actes notariés. En 1631, étant à Utrecht, il vend à un marchand 70 tableaux de lui, tous déposés chez des particuliers à Amsterdam. On ne connaît plus aujourd'hui que trois de ses tableaux, dont deux au musée de Berlin : grandes plaines traversées par un chemin et par un cours d'eau ; et un à Florence, grande plaine avec hauts rochers à droite. Il a dû voir les Alpes, l'Italie, la Dalmatie et même le Montenegro, si on en juge d'après le caractère du paysage de certaines de ses soixante eaux-fortes, devenues très rares. Il tirait ses eaux-fortes en monochromes avec des encres de différentes couleurs et sur des papiers ou toiles diversement teintés, et les rehaussait parfois d'aquarelle, par exemple dans le bleu du ciel. Hercules est très supérieur à ses prédécesseurs immédiats. Rien de conventionnel n'existe plus dans ses terrains et ses rochers, dessinés avec une extrême fidélité et un sens très vif du pittoresque. Il est certainement le précurseur de Rembrandt, qui a été influencé par lui et qui possédait huit de ses eaux-fortes.

E. Durand-Gréville.

Bibl. : A. Bredius, *Herc. Seghers* (*Oud-Holland*, 1898).

SEGHERS (Daniel), peintre flamand, né à Anvers en 1590, mort à Anvers en 1661. Il fut élève de Jean Brueghel de Velours. Maître de la gilde des peintres d'Anvers en 1611, il entra en 1614 dans l'ordre des jésuites. Après un court voyage à Rome, il se mit à produire ces innombrables guirlandes de fleurs qui firent sa réputation dans toutes les cours d'Europe, lui valurent des cadeaux princiers et des éloges de poètes. Rubens, Van Dyck, Adriaen Brouwer, etc., ont mis des sujets dans ses guirlandes finement dessinées et peintes. Il collabora à la décoration des églises des jésuites d'Anvers. Ses ouvrages sont dans tous les musées. E. D.-G.

SEGHERS ou ZEGERS (Gerard), peintre flamand, né à Anvers en 1591, mort à Anvers en 1651. Il peignit l'histoire et le genre. Maître de la gilde en 1609, il s'établit à Rome, où il étudia le Caravage, puis à Madrid, où l'appelait Philippe III. De retour à Anvers, en 1620, il devint l'ami de Rubens et de Van Dyck. Ses scènes, tirées de l'Evangile et de la vie des Saints, se trouvent dans de très nombreux musées.

SÉGLA de Montégut (Jeanne), femme auteur française (V. Montégut, t. XXIV, p. 217).

SÉGLIEN. Com. du dép. du Morbihan, arr. de Pontivy, cant. de Cléguerec ; 2.005 hab.

SEGMENT (Géom.). Sur une droite indéfinie, un segment est la portion de cette droite comprise entre deux points A, B, dont l'un est l'origine, et l'autre l'extrémité du segment. Un segment a donc un sens déterminé, et il ne faut pas, par exemple, confondre indifféremment AB et BA.

Le même mot est employé pour représenter la figure limitée par un arc de cercle et sa corde ; c'est alors un segment de cercle. D'une façon analogue, on désigne sous le nom de segment sphérique la portion d'une sphère séparée par un plan qui la coupe, et quelquefois, par extension, la portion d'une sphère comprise entre deux plans parallèles. L'aire d'un segment de cercle est évidemment la différence entre celles du secteur correspondant et d'un triangle isoscèle. De même, le volume d'un segment sphérique est la différence entre ceux d'un secteur et d'un cône de révolution. Une autre expression, tout à fait classique de ce volume, dans le cas d'un segment à deux bases, est donnée par la proposition suivante : le volume est la somme de ceux : 1° d'un cylindre ayant pour hauteur la hauteur du segment, et pour base la demi-somme de ses bases ; 2° d'une sphère ayant pour diamètre la hauteur du segment. Si R, r, h sont les rayons des deux bases, et la hauteur, cela correspond à la formule :

$$V = \frac{\pi h}{2}(R^2 + r^2) + \frac{1}{6}\pi h^3.$$

C.-A. Laisant.

SEGMENTATION (V. Embryologie, Cellule, Fécondation).

SEGNERI (Paolo), prédicateur italien, né à Nettuno (Etats de l'Eglise) le 21 mars 1624, mort à Rome le 9 déc. 1694. Après avoir étudié au séminaire romain, il entra, contre la volonté paternelle, dans la Compagnie de Jésus (1637), y enseigna les belles-lettres et s'y prépara soigneusement à la prédication. Il donna de nombreuses missions, notamment à Florence et dans les principales villes d'Italie ; en 1692, obéissant à contre-cœur à Innocent XII, il prêcha au Vatican et fut nommé théologien de la Pénitencerie. De ses nombreux sermons il n'a publié lui-même qu'une partie : *Panegirici* (Bologne, 1664) ; *Il Quaresimale* (Florence, 1679) ; *Prediche dette nel palazzo apostolico* (Rome, 1694). Il laissa, en outre, divers traités ascétiques ou apologétiques : *Il cristiano istruito*, *Il divoto di Maria*, *Il parroco istruito*, *la Manna dell' anima*, *l'Incredulo senza scusa*. Bien qu'il ne soit pas tout à fait exempt des défauts de son temps, le P. Segneri a néanmoins, comme prédicateur, inauguré une réaction contre la froide rhétorique, les pointes et tous les défauts du *Seicentismo* qui déshonoraient alors la chaire chrétienne. Aussi est-il devenu un classique du genre et trouve-t-il encore de nombreux lecteurs et imitateurs. Ses œuvres ont été souvent publiées

EFERUS - Recherche & Classification numérique

(Parme, 1701, 2 vol. ; Venise, 1712-16, 4 vol. ; Milan, 1853-55, 4 vol.). Récemment S. Giannini a publié de lui de curieuses lettres inédites (Florence, 1857). A. J.

Bibl. : Ranalli, *Rita del P. Segneri*, en tête des principales éditions du *Quaresimale*. — G. Massei, *Breve ragguaglio della Vita del P. Segneri*, en tête des éditions des œuvres. — Tommaseo, *Dizionario estetico*, I. 330. — A. Belloni, *Il seicento;* Milan, 1899.

SEGNI. Ancienne tribu de la Gaule Belgique, entre les Eburons et les Trévires; la localité de Sinei, près de Coudroz, paraît avoir conservé leur nom.

SEGNI. Ville d'Italie, l'antique *Signia,* située dans la prov. de Rome, cercle de Velletri, à 567 m. d'alt. ; elle s'étage en terrasses sur un contrefort des monts Lepini, dominant la vallée du Sacco, le long du chem. de fer de Rome à Naples; 6.000 hab. Evêché. Elle occupe le bas de la ville antique dont subsistent l'enceinte cyclopéenne



Porte de Signia.

avec ses portes, un temple romain (église San Pietro) et une vaste citerne. Signia occupait une position stratégique importante sur la route du Latium à la Campanie. Tarquin le Superbe la fonda, dit-on, en même temps que Circeri; elle demeura colonie latine dépendant de Rome, assurant les communications avec les Herniques ses alliés, contre les Volsques. On vantait son vin pour ses qualités astringentes fort appréciées des médecins; ses poires et ses légumes qui approvisionnaient la Rome impériale, son *ciment* employé dans l'*Opus signinum* pour les pavages en mosaïque et les réservoirs.

SEGNI. Com. du dép. de l'Ain, arr. et cant. de Gex ; 235 hab.

SEGNI (Bernardo), historien et traducteur italien, né à Florence vers 1500, mort à Florence le 13 avr. 1558. Après avoir commencé des études littéraires et juridiques à Padoue, il dut rentrer dans sa famille pour se livrer au commerce. En 1541, Cosme Ier le choisit comme ambassadeur auprès de Ferdinand, roi des Romains. En 1542, il fut « consul » de l'Académie de la Crusca et, en 1547, commissaire à Cortone. Son œuvre principale (*Storia fiorentina*) est une histoire de Florence en 15 livres, de 1527 à 1554 (publiée seulement en 1723 ; réimpr. à Livourne en 1830). Il écrivit, en outre, une *Vie* de son oncle Niccoló Capponi, et traduisit l'*Œdipe Roi* de Sophocle et plusieurs ouvrages d'Aristote: *Rhétorique, Poétique, Politique* (Florence, 1549) ; *Ethique* (1550) ; *Traité de l'âme* (1583). A. J.

Bibl. : A. Cavalcanti, *Préface* à l'édition de 1830.

SÉGO (Pays de). Royaume du Soudan (V. Bambara).

SEGOBRIGA. Nom de deux cités antiques d'Espagne, la capitale des Celtibères, que l'on croit située près de Puégo ; et une ville des Edetans auj. *Ségorbe* (V. ce mot).

SEGOND (Paul-Ferdinand), chirurgien français contemporain, né à Paris le 8 mai 1851. Interne des hôpitaux de Paris en 1875, chirurgien des hôpitaux en 1883 et agrégé de la Faculté de Paris (1883), il est l'auteur de mémoires appréciés, parmi lesquels nous citerons : sur les *Abcès chauds de la prostate* et le *Phlegmon péri-prostatique* (1880) ; *Varicocèle*, dans *Nouveau dictionnaire de médecine et de chirurgie ;* un grand nombre de mémoires et de communications faites aux divers congrès français de chirurgie, sur le *Traitement chirurgical des kystes du foie* (1888) ; les *Résultats éloignés de l'ablation des annexes de l'utérus* (1891) ; les *Suppurations pelviennes* (1893), et un travail très important sur l'*Hystérectomie vaginale dans l'ablation de certaines tumeurs et des annexes* (1894). Dr A. Dureau.

SEGONZAC. Ch.-l. de cant. du dép. de la Charente, arr. de Cognac ; 2.124 hab.

SEGONZAC. Com. du dép. de la Corrèze, arr. de Brive, cant. d'Ayen ; 818 hab. Stat. du chem. de fer d'Orléans.

SEGONZAC. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Ribérac, cant. de Montagrier ; 182 hab.

SÉGOR (Palestine) (V. Bela).

SÉGORBE (lat. *Segobriga*). Ville d'Espagne. prov. et à 39 kil. O.-S.-O. de Castellon de la Plana (Valence), chef-lieu de district, sur deux collines dont la base est baignée par le Palencia; 8.095 hab. Evêché, moulins, huileries, filatures de coton, fabriques d'eau-de-vie, de toiles à tamis, d'amidon, de papier ; scieries. Aux environs, beaux marbres noirs exploités déjà par les Romains. Ségorbe est divisée en deux parties : la vieille ville, sur les hauteurs, aux rues tortueuses que la population abandonne peu à peu pour descendre dans la ville moderne dont les rues larges et bordées de maisons élégantes s'étendent dans la plaine. On y remarque de nombreuses ruines de monuments romains : trois colonnes doriques, des débris d'un aqueduc considérable ; en outre, un ancien château et des restes de fortifications, une cathédrale avec de belles peintures. Les environs sont charmants, admirablement arrosés par des canaux tirés du Palencia et de l'abondante source appelée Fuente de la Esperanza ; on voit, à 4 kil., les sources minérales du Baño, et les établissements industriels de la Chartreuse du Val de Cristo.

SEGOS. Com. du dép. du Gers, arr. de Mirande, cant. de Riscle ; 428 hab.

SEGOU-Sikoro. Ville du Soudan français, colonie du Sénégal, capitale du sultanat de Ségou ou empire d'Ahmadou, borde la rive droite du Niger, à près de 1.100 kil. à vol d'oiseau E. de Saint-Louis, 550 S.-O. de Tombouctou, à 250 m. d'alt. plus ou moins ; 10.000 hab. Segou « se compose, en réalité, de plusieurs villes distinctes qui se suivent au bord du fleuve sur une longueur de 15 kil. », et qui sont, de l'amont à l'aval : Segou-Koro ou le Vieux Segou, Segou Bougou ou les Jardins de Segou, Segou Koura ou Nouveau Segou, Segou-Sikoro ou l'Enfant du Vieux-Segou, et le bourg des Somonos ou bateliers et pêcheurs. En restreignant cette suite de « Segou » au seul Segou-Sikoro, l'ex-capitale du sultanat, cette ville longe le Niger pendant un peu moins de 2 kil. ; le fleuve, assez rétréci, y a 750 m. de largeur et roule 1.500 m. c. par seconde en juillet, 7.500 au moins en septembre. « Segou-Sikoro, pleinement soudanaise en ce qui concerne les origines, les mœurs, les pratiques commerciales ou autres, est plutôt saharienne, maurétanienne, désertique par le style de ses maisons à terrasses qui s'appuient sur de larges piliers décorés d'arabesques et portant sur tout leur pourtour des consoles en argile. » Vue en 1795 par Mungo-Park, auquel on en interdit l'entrée, par Mage et Quintin en 1865, par Soleillet en 1878 ; visitée par les canonnières françaises à partir de 1887 ; prise par Archinard, le 6 avr. 1890, sur les Toucouleurs, métis peuls musulmans du sultan Ahmadou. O. Reclus.

SÉGOUFIELLE. Com. du dép. du Gers, arr. de Lombez, cant. de L'Isle-Jourdain ; 350 hab.

EFERUS - Recherche & Classification numérique

SÉGOVIE. I. Ville. — Ville d'Espagne, chef-lieu de province, à 67 kil. N.-N.-O. de Madrid (Vieille-Castille), sur une colline aux pentes escarpées du versant N.-O. de la sierra de Guadarrama, près de la rive gauche de l'Eresma, tributaire du Duero par l'Adaja, au confluent du Clamores, à une alt. de 1.000 m.; 11.320 hab. Stat. du chem. de fer de Madrid à Medina del Campo. Évêché, audience territoriale (cour d'appel), hôtel des monnaies qui ne frappe plus que le billon, musée de peinture, fabrique de toiles, de draps (très déchues); verreries, papeteries, bijouterie d'or et d'argent.

Ségovie a été l'une des villes les plus importantes de l'Espagne et a gardé quelques restes de splendeur. Elle possède encore une enceinte de murailles qui entoure le rocher sur lequel la ville se dresse fièrement; elles ont 83 tours et 5 portes; en outre, un alcazar mauresque, détruit par un incendie en 1862, et dont le beau donjon carré et crénelé de tourelles subsiste. La cathédrale est un bel et curieux édifice où les styles gréco-romain et ogival se marient assez agréablement; elle fut bâtie en 1525 sur les ruines d'une basilique détruite par les comuneros; elle a une tour carrée terminée à 67 m. par une coupole. Beaucoup d'autres églises sont intéressantes. Un des monuments les plus remarquables est le superbe aqueduc romain dont la construction est attribuée à Trajan et qui, détruit par les Maures et réparé en 1483, porte encore à la ville les eaux du rio Frio, distant de 17 kil. au S.-E. Il traverse la vallée large de 818 m. par un double rang d'arcades d'une hauteur de 28 m. Les beaux jardins du Parsal, dépendant d'un ancien couvent de hiéronymites, servent de promenade.

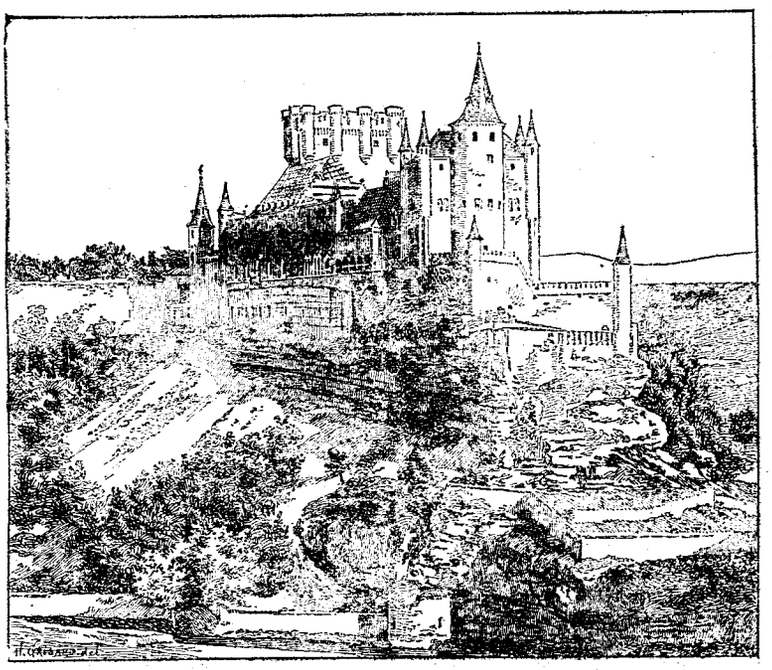

L'alcazar, à Ségovie.

Ségovie est très ancienne, on en attribuait la fondation à Hercule, et c'était une des principales cités celtibériennes. Conquise par les Romains, puis par les Arabes, elle fut reprise par les chrétiens. Elle eut un moment de grande prospérité, elle exportait ses laines dans le monde entier et compta jusqu'à 30.000 ouvriers dans ses manufactures de draps. Elle a donné naissance à Alonso de Ledesma, auteur d'un ouvrage célèbre, les *Conceptos spirituales*, et qui fut le chef de la secte des conceptistes († 1623), et au théologien Dominique Soto († 1540). A 11 kil. E.-S.-E., à San Ildefonso, est le palais royal de la Granja aux ombrages admirables et aux eaux vives jaillissantes.

II. Province. — Prov. d'Espagne, une des sept formées de l'ancienne Vieille-Castille. Bornée par les prov. de Guadalajara et Madrid au S.-E., d'Avila au S.-O., de Valladolid au N.-O., de Burgos au N., de Soria au N.-E., elle a une superficie de 6.827 kil. q., ce qui en fait la 38e du royaume, une population totale de 154.443 (47e du royaume), et une population spécifique de 23 par kil. q. (40e). La province est tout entière sur le plateau, qui ne descend pas au-dessous de 750 m. et s'étend en immenses étendues presque horizontales, sauf au S.-E., où il se relève par la sierra de Guadarrama que franchissent les cols de Navacerrada et Somosierra, et qui culmine à 2.405 m., à la Peñalara. Le climat est rude et sujet à de brusques oppositions de température, malheureusement l'absence d'observatoire ne permet pas d'avoir des données précises. Les eaux, assez abondantes, vont toutes au Duero par ses affluents, la Riaza, le Duraton, la Cega, l'Eresma.

Les productions agricoles sont assez variées: les montagnes ont d'excellents pâturages, le plateau a des champs de seigle, de blé, d'avoine, de lin, de chanvre et de garance; la vigne est peu cultivée par suite de la rigueur du climat. Les statistiques espagnoles divisent le terrain de la façon suivante: les terres arrosées constamment ou de temps en temps (*tierras de regadio*) couvrent 4.800 hect. environ, dont 3.100 en prairies, 1.000 en céréales, le reste en jardins et chènevières; les terres non arrosées (*tierras de secano*) sont réparties ainsi: céréales, 283.000 hect.; pâturages et taillis, 130.000 hect.; friches et jachères, 55.000 hect.; vignes, 10.000 hect. 200.000 hect. sont regardés comme absolument inutilisables pendant que 106 mille sont couverts de forêts. On élève 500 mille moutons, 40.000 bêtes à cornes, 18.000 chèvres, 14.000 ânes, 11.000 porcs, 9.000 mulets, 6.000 chevaux. L'industrie est très peu active et porte surtout sur les bois (ameublement, menuiserie); en outre, on fabrique des porcelaines et faïences, des tuiles et briques, du verre, du papier, des cuirs et des draps. Il n'y a guère comme voies de communication que le chem. de fer de Madrid à Medina del Campo par Ségovie; d'autres lignes sont projetées. La population, qui ressemble à celle des autres parties de la Vieille-Castille, a les qualités du Castillan, l'honneur et la loyauté, mais est travailleuse et passionnée pour l'agriculture. Une certaine émigration a lieu vers les villes. La prov. comprend 275 comm. en 5 districts, ceux de Cuellar, Riaza, Santa-Maria de Nieva, Ségovie. Sepulveda; elle dépend, au point de vue militaire, de la capitainerie générale de la Vieille-Castille, forme le ressort de la cour d'appel de Ségovie et le diocèse de la même ville. J.-G. K.

SEGRAIS (Jean Regnauld de), poète français, né à Caen le 22 août 1624, mort à Caen le 25 mars 1701. Aîné des sept enfants de François Regnauld, sieur de Segrais, et de Colombe de la Menardière, élevé chez les jésuites de

EFERUS - Recherche & Classification numérique

Caen et destiné d'abord à l'état ecclésiastique, il préféra les lettres, et ayant attiré l'attention du comte de Fiesque, en 1644, il fut, en 1645, introduit par lui à l'hôtel de Rambouillet, puis, en 1647, présenté à Mlle de Montpensier, qui en fit son gentilhomme ordinaire et le secrétaire de ses commandements. Il ne cessa pendant vingt-quatre ans de témoigner à cette princesse le plus grand dévouement, soit pendant la Fronde, partageant son exil à Saint-Fargeau en 1655, soit, à partir de 1657, pendant son existence moins troublée, mais non moins romanesque (affaire de Lauzun), au palais du Luxembourg, et son nouveau mais court exil de 1669. Ce fut lui qui, en 1650, avec Huet, réunit les *Portraits* que Mlle de Montpensier avait composés sur les personnes de sa petite cour ; ce fut encore sous son nom que parurent, en 1659, deux romans d'elle : *Relation de l'Ile imaginaire*, et *la Princesse de Paphlagonie*. Lauzun amena la rupture de cette longue amitié. Ayant conseillé à Mlle de Montpensier de cesser de revoir celui-ci après le refus de Louis XIV de consentir à son mariage avec ce seigneur, elle lui en voulut assez pour rompre tout à fait avec lui et l'éloigner de son service (1672). Accueilli avec empressement par Mme de La Fayette, et sa société, il devint son conseil littéraire, si tant est qu'elle en eut besoin, et, pour se conformer à l'habitude des femmes auteurs de ne pas signer leurs écrits, lui rendit le service de faire paraître sous son nom les romans de *Zaïde* (1670) et de la *Princesse de Clèves* (1678). Devenu un peu sourd, peut-être las du monde, en 1676, il se retira à Caen, s'y maria vers 1679 avec une de ses parentes fort riche, refusa, paraît-il, la place de précepteur de duc du Maine que lui offrait Mme de Maintenon, protégea et même installa chez lui l'Académie de Caen à peu près dispersée depuis la mort de M. de Matignon, son protecteur (1675), et passa les vingt-cinq dernières années de sa vie dans une retraite studieuse et aimable, avec la réputation d'un des plus agréables causeurs de son temps. A vingt ans, il avait déjà composé une tragédie, *la Mort d'Hippolyte*, mais qui ne fut pas imprimée. Un roman, *Bérénice* (Paris, 1648-61, 4 vol. in-8), ne fut jamais fini. Mais comme poète buccolique, il se révéla vrai poète par son poème pastoral, *Athis* (Paris, 1653, in-4), auquel succédèrent : *Nouvelles Françaises ou les Divertissements de la princesse Aurélie* (Paris, 1656, 2 vol. in-8, et 1722, 2 vol. in-12), qu'il avait composées pour distraire Mlle de Montpensier pendant l'exil de Saint-Fargeau ; *Poésies diverses* (Paris, 1658, in-4), comprenant ses sept Eglogues ; *le Toledan* ou *Histoire romanesque de don Juan d'Autriche* (Paris, 1659, 5 vol. in-8) ; ses traductions en vers de *l'Enéide* (Paris, 1668 et 1681, 3 vol. in-4) ; des *Géorgiques* (Paris, 1712, in-8). Après sa mort, on publia une *Segraisiana* (La Haye, 1721, 2 vol. in-12), formée avec les récits de sa vie, qu'il faisait dans le salon de l'intendant de Caen, Foucault, qui derrière une tapisserie, avait placé quelqu'un pour les recueillir par écrit. Segrais avait été élu en 1662 membre de l'Académie française.

Eug. Asse.

Bibl. : Nicéron, *Mémoires;* Paris, 1727-45, XVI et XX. — La Monnoye, *Préface de la Segraisiana ;* Paris, 1721. — Baillet, *Jugement des savants;* Paris, 1722, in-4. — Brépif, *Segrais, sa vie et ses œuvres ;* Paris, 1863, in-8.

SÈGRE (Le ou La). Rivière d'Espagne, qui naît en France, dans le coin français de la Cerdagne, entre le Puigmal et le col de la Perche. C'est un des principaux affluents (de gauche) de l'Ebre. Il entre en Espagne sous les murs de Puycerda, arrose toute la Cerdagne, passe à la Seu d'Urgel, puis entre les deux sierras de Boumort et de Cadi, et traverse toute la province de Lérida, pour tomber dans l'Ebre à Mequinenza. A gauche, ses affluents sont peu importants, le Sègre alimente (de Pons à Lérida) le canal d'irrigation des *Llanos* de Urgel. A droite, au contraire, il recueille la Valisa du val d'Andorre et les trois grosses rivières de la Noguera Pallaresa, de la Noguera Ribagorzana venant des glaciers de la Maladetta, et de la Cinca grossie elle-même de l'Alcanadre. La longueur du Sègre est de 257 kil., la superficie de son bassin de 23.00 q.

SEGRÉ. Ch.-l. d'arr. du dép. de Maine-et-Loire, sur la r. g. de l'Oudon ; 3.719 hab. (3.046 aggl.). Gare de chem. de fer où se croisent les lignes d'Angers à Châteaubriant et de Nantes au Mans. Pont du XIVe siècle, ruines d'un château. Eglise Notre-Dame en style roman de transition, à nef sans latéraux, terminée en rectangle aux deux extrémités. Tribunal de première instance. Minerai de fer ; marché agricole. La navigation sur l'Oudon a quelque importance. Segré dépendit de la seigneurie de Craon ; le château fut détruit par les Anglais en 1422, rebâti par les Ligueurs en 1591, démoli par Henri IV.

Bibl. : E. Milon, *Notice sur la ville de Segré et son arrondissement,* 1889, in-8.

SÉGRÉGATION (Zool.). On désigne sous ce nom, en zoologie, le fait par lequel une colonie, plus ou moins nombreuse d'une espèce donnée, se trouve séparée de son pays d'origine par une cause accidentelle quelconque, et forcée d'évoluer isolément comme une espèce primitivement distincte. Dans la nature, la ségrégation est due, le plus souvent, à des causes géologiques : c'est ainsi que les îles de la Malaisie ont dû se séparer à un moment donné du continent asiatique ; la faune de ces îles se rattache, par tous ses caractères à celle de l'Indo-Chine et même à celle des monts Himalaya, car on y trouve des espèces identiques, d'autres assez distinctes pour constituer des sous-espèces ou variétés, d'autres enfin qui ont cessé d'exister sur le continent, mais vivent encore dans les îles de la Sonde ; cette région se prête donc mieux que toute autre à l'étude de la ségrégation et de son action plus ou moins marquée, suivant la nature et les habitudes des espèces. Les chaînes de montagnes constituent sur les continents de véritables îles, car les animaux non pourvus d'ailes qui habitent leurs sommets ne traversent jamais les plaines qui les séparent : ici, encore, on peut donc étudier les effets de la ségrégation, en supposant, comme cela semble probable, que les espèces d'un même genre qui habitent ces montagnes, et sont aujourd'hui distinctes, ont une origine commune.

D'autres causes sont dues à l'intervention de l'homme. En transportant sur tous les points du globe nos animaux domestiques et d'autres restés sauvages (Rats, Souris, Lapins), nous avons produit, presque toujours involontairement, de nombreux cas nouveaux de ségrégation, dont quelques-uns ont été étudiés avec soin, notamment par Darwin (*Lepus Huxleyi* de l'île de Porto-Santo, descendant du Lapin domestique ; Cochon d'Inde européen provenant d'une espèce américaine de *Cavia*, etc.) Ces faits intéressent au plus haut point la *Paléontologie* et la *Géographie zoologique* (V. ces mots), ainsi que la théorie de la *Descendance* et le *Transformisme* (V. ce mot).

Frappé de ces faits, Moritz Wagner a essayé de démontrer que « la ségrégation dans l'espace, par suite des migrations actives ou passives, sert non seulement à expliquer la distribution géographique actuelle des espèces, mais fournit, en outre, une explication bien plus simple et plus judicieuse de leur origine que la doctrine darwinienne de la *Sélection naturelle* et de la *Lutte pour la vie* ». Il formule ainsi la loi de la formation des espèces : « Chaque forme nouvelle constante (espèce ou variété) se constitue à l'origine par l'isolation d'unités émigrantes, détachées d'un habitat occupé par une espèce souche, qui se trouve encore dans la phase de la variabilité. Les vrais facteurs de ce processus sont : 1° adaptation des colons émigrés aux conditions extérieures de la vie (nourriture, climat, propriétés du sol, lutte pour la possession du nouveau milieu) ; 2° empreinte et développement des caractères individuels des premiers colons dans leur postérité par la reproduction consanguine ».

Ainsi opposée, comme une théorie nouvelle, à la théorie darwinienne, la théorie de Wagner semble trop absolue. Il est plus raisonnable de la considérer comme un

EFERUS - Recherche & Classification numérique

des facteurs, et l'un des plus importants, de la théorie transformiste; mais ce n'est pas évidemment le seul.

Les effets de la ségrégation sont essentiellement variables suivant la nature de l'espèce qui s'y trouve soumise et la nature du milieu. Nous ne pouvons nous y arrêter ici : on en trouvera de nombreux exemples dans les ouvrages consacrés à la *Géographie zoologique*, à l'*Acclimatation*, à la *Domestication*, à la *Zootechnie* (V. ces mots), et notamment dans ceux que nous citons ci-après.

E. Trouessart.

Bibl. : Moritz Wagner, *De la Formation des Espèces par la ségrégation*, trad. de l'allemand; Paris, 1882. — A.-R. Wallace, *Island Life;* Londres, 1880. — E. Trouessart, *la Géographie zoologique;* Paris, 1890

SÉGREVILLE. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Villefranche, cant. de Caraman ; 187 hab.

SÉGRIE. Com. du dép. de la Sarthe, arr. de Mamers, cant. de Beaumont-sur-Sarthe; 1.154 hab. Stat. du chem. de fer de l'Ouest.

SÉGRIE-Fontaine. Com. du dép. de l'Orne, arr. de Domfront, cant. d'Athis ; 527 hab.

SEGRIS (Emile-Alexis), homme politique français, né à Poitiers le 4 mars 1811, mort en Suisse le 4 sept. 1880. Avocat d'Angers, il fut élu en 1859 député au Corps législatif par la 1re circonscription de Maine-et-Loire comme candidat officiel ; réélu en 1863 et 1869, il se rapprocha des libéraux, signa l'interpellation des 116, reçut dans le ministère Ollivier (2 janv. 1871) le portefeuille de l'instruction publique, puis remplaça Buffet aux finances (14 avr.). Il acheva sa vie dans la retraite.

SEGROIS. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Dijon, cant. de Gevrey-Chambertin ; 61 hab.

SÉGRY. Com. du dép. de l'Indre, arr. et cant. (S.) d'Issoudun ; 881 hab. Eglise romane. Ruines de l'abbaye cistercienne de la Prée (XIIe s.).

SEGUEUR. Rivière du Sahara oranais (V. Oran [Départ.], t. XXV, p. 456).

SEGUIDILLA. Air de danse (V. Danse, t. XIII, p. 867).

SÉGUIER (Famille des). Cette famille, originaire du Bourbonnais (distincte d'une famille du Querçy qui fournit des magistrats à Cahors et à Toulouse), a compté parmi ses membres, sous l'ancien régime, un chancelier, cinq présidents à mortier, treize conseillers au Parlement, deux avocats généraux, sept maîtres des requêtes, sans oublier un premier président depuis la Révolution. *Pierre Ier*, seigneur de Soret, Lestang-la-Ville et Autry, né en 1504, mort en 1580, se distingua d'abord au barreau de Paris, puis devint avocat général en 1550; on remarqua ses réquisitoires d'inspiration gallicane dans le conflit entre Henri II et le pape Jules III; nommé président à mortier (1554), il fut plus tard un des députés qui allèrent à Lyon négocier avec ceux du Piémont pour le tracé de la frontière entre la Savoie et le Dauphiné. Il a composé un traité, *De cognitione Dei et sui*, traduit en français en 1637 par Guillaume Colletet. Il eut seize enfants, presque tous gens de robe, entre autres le président *Antoine* Séguier, et *Jean* Séguier, seigneur d'Autry. Ce dernier, sixième fils de Pierre Ier, serviteur fidèle de Henri III et de Henri IV, conseiller au Parlement, puis maître des requêtes et lieutenant civil, fut le père du chancelier.

SÉGUIER (Pierre), chancelier de France, né à Paris le 28 mai 1588, mort à Saint-Germain le 28 janv. 1672. Appelé d'abord M. d'Autry, spécialement protégé par son oncle Antoine Séguier qui devint président au Parlement, Pierre y débuta comme conseiller, devint maître des requêtes vers 1620, puis intendant en Guyenne (1621-24); son oncle lui ayant résigné sa charge, il fut président à mortier (1624-33). Nommé garde des sceaux par Richelieu, il montra aussitôt au Parlement beaucoup de hauteur et de dureté, remplaça d'Aligre comme chancelier en déc. 1635. Le cardinal l'envoya au Val-de-Grâce pour saisir la correspondance d'Anne d'Autriche avec l'Espagne (1637), et lui confia en déc. 1639 des pouvoirs extraordinaires pour aller réprimer en Normandie la révolte des Nu-Pieds; Séguier se montra impitoyable. C'est lui aussi qui fit l'instruction du procès de Cinq-Mars. Au lit de justice du 18 mai 1643, Séguier parla pour la cassation du testament de Louis XIII, quelque chagrin qu'il en eût; sa sœur Jeanne, supérieure des Carmélites de Paris, l'aida beaucoup à conserver ses fonctions. Mais le Parlement, qui le détestait à causes de ses continuelles prétentions en matière de préséance, lui suscita de nombreuses difficultés; à la Journée des Barricades, on faillit le tuer. Le 1er mars 1650, Mazarin lui enleva les sceaux pour plaire à la Fronde parlementaire; on les lui rendit en avr. 1651 pour les lui reprendre en septembre et les rendre à Molé, le lendemain du lit de justice où fut proclamée la majorité de Louis XIV. En 1652, il consentit un instant à siéger dans le conseil rebelle organisé par Gaston d'Orléans et Condé, mais au bout de quelques jours il alla rejoindre Louis XIV à Pontoise et ne revint à Paris qu'avec lui. A la mort de Molé (1656), on lui rendit les sceaux. Lors du procès de Fouquet, il vint présider la chambre de justice et fit preuve d'une partialité ouverte contre l'accusé. Depuis 1664, il se contenta de prêter son nom à tous les actes administratifs, accomplis en réalité par Colbert, et ne travailla que pour une faible part aux grandes ordonnances rédigées alors. — Séguier avait épousé une femme très riche, Madeleine Fabri; une de ses filles épousa le marquis de Coislin, parent de Richelieu, et ensuite Guy de Laval; l'autre fut duchesse de Sully. Séguier s'intéressait beaucoup aux lettres; quand l'Académie française se constitua, il exprima le désir de compter parmi ses membres; après la mort du cardinal, elle le nomma son protecteur et depuis 1643 jusqu'à 1672 se réunit dans son hôtel. Après la mort de Mazarin, il fut aussi protecteur de l'Académie de peinture et de sculpture. Sa bibliothèque, une des plus belles de France, augmentée sans cesse par lui, comprenait de nombreux manuscrits qui ont passé pour la plupart à la Bibliothèque Nationale.

Georges Weill.

Bibl. : Kerviler, *le Chancelier Pierre Séguier*, 1874.

SÉGUIER (Louis-Antoine), magistrat français, né à Paris en 1726, mort à Tournai le 25 janv. 1792. Avocat du roi au Châtelet à vingt-deux ans, il entra au conseil du roi, puis devint avocat général au Parlement de Paris (1755). On vantait l'éloquence de ses réquisitoires, inspirés toujours par les idées conservatrices et traditionnelles; capable de courage, il opina pour l'acquittement de Lally-Tollendal. Ennemi des philosophes, il avait dès 1759 dénoncé l'*Encyclopédie;* le 20 août 1770, il prononça un grand réquisitoire contre sept de leurs ouvrages, entre autres *le Système de la nature* de d'Holbach, ce qui lui valut de vives attaques, par exemple de la part de Thomas dans un discours à l'Académie française. Lorsque Maupeou frappa les Parlements, Séguier tenta de jouer le rôle de conciliateur; mais quand on installa la nouvelle cour judiciaire, il protesta et donna sa démission. Il reprit ses fonctions lorsque Louis XVI rétablit le Parlement et, fidèle à ses idées, combattit l'édit de Turgot sur les corporations (1776), dénonça l'*Histoire philosophique des deux Indes* par Raynal (1780), puis soutint une polémique très vive contre le président Dupaty qui demandait une réforme complète des lois pénales. Lors de la Révolution, il ne tarda pas à émigrer, fit pour les frères de Louis XVI un mémoire sur le rétablissement des Parlements, et vint se fixer à Tournai.

Bibl. : Surmont, *Antoine Séguier*, 1868.

SÉGUIER (Antoine-Jean-Mathieu), magistrat français, né à Paris le 21 sept. 1768, mort à Paris le 5 août 1848, fils du précédent. Nommé substitut du procureur général peu avant la suppression du Parlement, il suivit son père dans l'émigration et rentra en France après la Terreur. La protection de Cambacérès, qui était allié à sa famille, lui valut, sous le Consulat, une carrière d'une exceptionnelle rapidité : dès 1802 il devint premier président de la cour d'appel de Paris, puis fut créé baron (1808). Malgré ses flatteries à l'empereur, il prit part à la déchéance en 1814

EFERUS - Recherche & Classification numérique

et combla d'adulations Louis XVIII ; aussi fut-il destitué aux Cent-Jours, mais rétabli ensuite et créé pair de France en 1815. Vers la fin de la Restauration, il gagna la faveur des libéraux en montrant ses tendances gallicanes et son antipathie contre les jésuites, surtout lors des procès intentés au *Constitutionnel* et au *Courrier français*. On lui attribua le mot légendaire, qu'il démentit lui-même : « La cour rend des arrêts et non des services. » — Son frère, *Armand-Louis-Maurice*, né à Paris le 3 mars 1770, mort à Paris le 14 mai 1831, fut d'abord page du roi et officier de dragons, et servit dans l'armée de Condé. Rentré en France après le 18 brumaire, il fut consul dans l'Inde, puis à Trieste, et ensuite consul général dans les provinces Illyriennes, puis à Londres. Il fit aussi, tout seul ou en collaboration, plusieurs vaudevilles. G. W.

SÉGUIER (Armand-Louis-Maurice, baron), diplomate et littérateur français, né à Paris en 1770, mort en 1831, frère du précédent. Il émigra, servit dans l'armée de Condé, rentra au Consulat, fut consul à Pondichéry (1802), Trieste (1806), aux îles Ioniennes (1814), à Londres (1816), créé baron (1821). Il a écrit un poème, la *Naissance de la Mode* (1819, in-8), en vers de dix syllabes, et quelques pièces de théâtre.

SÉGUIER (Pierre-Armand, baron), né à Montpellier le 3 juil. 1803, mort à Paris le 14 févr. 1876, fils du premier président. Il entra jeune dans la magistrature, devint conseiller à la cour royale de Paris, et attendit la mort de son père pour donner sa démission et se consacrer entièrement à la science. Un goût irrésistible l'entraînait vers la mécanique : en 1832, il publia un mémoire sur les appareils producteurs de la vapeur, et fut nommé, l'année suivante, membre libre de l'Académie des sciences. Il ne cessa d'étudier et de signaler tous les perfectionnements de l'horlogerie, de la navigation à vapeur, des locomotives et de tous les genres de machines.

SÉGUIN (Armand), chimiste et industriel français, né à Paris en 1768, mort à Paris en 1835. Il fit, avec Fourcroy et Berthollet, d'intéressantes expériences sur la chimie appliquée aux arts, découvrit en 1794 un procédé rapide de tannage des cuirs et, au mois de janv. 1795, obtint de la Convention la fourniture générale pour toutes les armées de la République. Deux grandes tanneries furent édifiées par ses soins, l'une dans l'île de Sèvres, l'autre à Nemours, et, en peu de temps, il amassa une fortune considérable. Devenu sous le Consulat avec *Ouvrard* (V. ce nom), l'un des principaux banquiers de Bonaparte, il ne tarda pas à se lasser des exigences de ce dernier qui avait entrepris de lui faire rendre gorge, et, plutôt que de lui donner satisfaction, se laissa jeter en prison et y demeura jusqu'à la chute de l'Empire. Il alla habiter ensuite son beau château de Jouy et ne fit plus guère parler de lui que par les fêtes qu'il y donna et par ses excentricités. Il a écrit, outre une vingtaine de mémoires de chimie parus dans les *Annales de chimie*, de nombreuses brochures financières, toutes, d'ailleurs, d'un intérêt médiocre.

SÉGUIN (Marc), ingénieur français, né à Annonay (Ardèche) le 20 avr. 1786, mort à Annonay le 24 févr. 1875. Neveu du célèbre aéronaute *J. Montgolfier* (V. ce nom) et fils d'un fabricant de draps, il étudia, sans maîtres, la mécanique, se livra, aux environs de 1822, à d'intéressantes expériences sur la résistance des câbles en métal tréfilé (V. Cable, t. VIII, p. 628) et, le premier, en 1824, les fit servir à la construction du pont suspendu de Tournon, sur le Rhône. On sait l'extension qu'a pris depuis ce système, tant en Amérique qu'en Europe. Mais c'est surtout par l'invention de la chaudière tubulaire (1827) et par l'application qui en fut faite aux premières locomotives (V. Chaudière, t. X, p. 932, et Locomotive, t. XXII, p. 391) que Marc Séguin s'est rendu célèbre. On lui doit également la substitution des rails en fer aux rails en fonte, une chaudière dite pulmonaire, qui rendait à la vapeur la chaleur perdue à chaque coup de piston, puis toute une série de travaux sur la physique moléculaire, sur la cohésion, sur l'origine et la propagation des forces, etc. Il eut enfin une grande part à la construction du premier chemin de fer, celui de Saint-Etienne à Lyon (1824-33). Il a publié, outre des mémoires dans les *Comptes rendus* de l'Académie des sciences de Paris, dont il était correspondant : *Des ponts en fil de fer* (Paris, 1824 ; 2e éd., 1826) ; *Mémoire sur le chemin de fer de Saint-Etienne à Lyon* (Paris, 1826) ; *Mémoire sur la navigation à la vapeur* (Paris, 1828) ; *De l'Influence des chemins de fer et de l'Art de les tracer et de les construire* (Paris, 1839) ; *Mémoire sur un nouveau système de moteur* (Paris, 1857 ; nouv. éd., 1886), etc.

Son frère cadet, *Camille*, mort à Toulon en 1852, a coopéré à beaucoup de ses travaux, notamment à l'invention des ponts suspendus en fils de fer et à la construction du chemin de fer de Saint-Etienne.

SEGUINE (Bot.) (V. Dieffenbachia).

SÉGUINIÈRE (La). Com. du dép. de Maine-et-Loire, arr. et cant. de Cholet ; 1.640 hab.

SÉGUR. Com. du dép. de l'Aveyron, arr. de Millau, cant. de Vezins ; 1.632 hab.

SEGUR. Com. du dép. du Cantal, arr. de Murat, cant. d'Allanche ; 1.156 hab. Ruines du château et de la chapelle de Valentine. Eglise du XIIIe siècle.

SÉGUR. Com. du dép. de la Corrèze, arr. de Brive, cant. de Lubersac, sur l'Auvézère ; 1.004 hab. Chapelle du XIIIe siècle, ruines d'un château féodal, qui fut le berceau de la première dynastie des vicomté de Limoges. Ségur fut, à partir de 1454, le siège d'une cour d'appeaux pour les comté de Périgord et vicomtés de Limoges unis sous le même suzerain. Cette cour disparut en 1749 quand fut instituée la sénéchaussée royale de Saint-Yrieix, dans le ressort de laquelle Ségur fut compris. Sous la Révolution cette localité fut chef-lieu de canton. La paroisse ne remonte qu'à 1749. Antérieurement à cette date, Ségur, qui possédait cinq ou six chapelles plus ou moins anciennes, relevait au spirituel des trois paroisses voisines : Beyssenac, Saint-Julien et Saint-Eloi. L'église paroissiale actuelle ne date que de 1865. Alf. L.

Bibl. : Poulbrière. *Dict..... des paroisses du dioc. de Tulle*, t. II. — R. Fage, *les Vicomtes de Ségur et les Vicomtes de Limoges*, 1874. — Du même, *Une ancienne justice : la cour d'appeaux de Ségur*, 1880.

SÉGUR (Le). Com. du dép. du Tarn, arr. d'Albi, cant. de Monestiès ; 720 hab.

SÉGUR. Ancienne famille française, originaire du Limousin, dont les membres les plus éminents sont :

Henri-François, comte, né le 1er juin 1689, mort le 18 juin 1751. Page de la chambre du roi en 1689, il entra dans les mousquetaires en 1705, commanda le régiment de Ségur dont son père était titulaire, se distingua en Flandre et en Espagne, puis en Italie. Créé maréchal de camp (1734), promu lieutenant général (1738), il servit encore en Bohême et en Autriche, en Bavière et en Flandre. Il battit en 1745 les impériaux à Litchenaw, fit une belle retraite sur Donauwerth, et combattit encore en Sambre-et-Meuse en 1746, à Laufeld en 1747, et eut le commandement de Metz jusqu'à sa mort. Il avait épousé, en 1718, une fille naturelle du régent, Angélique de Croissy.

Philippe-Henri, marquis, fils du précédent, né le 20 janv. 1724, mort à Paris le 3 oct. 1801. Entré au service en 1739, il se distingua dans toutes les campagnes du temps, notamment à Raucoux (1746), où il fut blessé et à Laufeld (1747) où il perdit un bras. Maréchal de camp en 1749, il commanda en Corse (1756-57), fit la campagne d'Allemagne sous d'Estrées, et promu lieutenant général en 1760, se distingua à la bataille de Warburg et à Closterkamps où, grièvement blessé, il fut fait prisonnier. Il commanda la Franche-Comté en 1775, et fut nommé ministre de la guerre le 27 nov. 1780, et maréchal de France en 1783. Il avait quitté le ministère le 29 août 1787 et il fut emprisonné quelques mois en 1792.

EFERUS - Recherche & Classification numérique

Louis-Philippe, comte, fils du précédent, né à Paris le 10 déc. 1753, mort à Paris le 27 août 1830. Entré au service en 1769, il commanda en 1781 le régiment de Soissonnais-infanterie aux Etats-Unis où il fit campagne sous Rochambeau. Ministre plénipotentiaire en Russie en 1784, il y conclut notamment le traité de commerce de Saint-Pétersbourg du 11 janv. 1787. Il échoua dans la négociation d'une alliance avec la Russie, l'Espagne et l'Autriche dans le but de démembrer la Turquie. Ambassadeur à Berlin en 1791, il y fut très mal reçu par le roi de Prusse et forcé de revenir, après un duel retentissant (1792). Il se tint longtemps dans la retraite. En 1801, il fut élu député de l'Isère au Corps législatif par le Sénat conservateur, il entra au conseil d'Etat en l'an XII, et fut nommé grand officier du palais de Napoléon, puis grand maître des cérémonies de l'Empereur. Membre du Sénat conservateur (1813), il adhéra à la déchéance de l'empereur et entra à la Chambre des pairs (1814). Mais pendant les Cent-Jours, il s'empressa de se rallier à Napoléon qui le nomma pair (1815). Aussi la royauté le destitua-t-elle de ses charges et fonctions. Mais Ségur trouva moyen de rentrer à la Chambre des pairs en 1819. Il se montra un partisan résolu de la révolution de 1830. Dès sa jeunesse il avait eu des goûts littéraires, avait connu Laharpe, Voltaire et fréquenté assidûment le salon de Mme du Deffand. Il publia de nombreux ouvrages poétiques, historiques, politiques qui lui valurent son élection à l'Académie française en 1803. Citons de lui : *Histoire des principaux événements du règne de Frédéric-Guillaume II* (1800, in-8) ; *Pensées politiques* (Paris, 1795, in-8) ; *Politique de tous les cabinets de l'Europe pendant les règnes de Louis XV et de Louis XVI* (1801, 3 vol. in-8) ; *Histoire de France* (1824-34, 11 vol. in-8) ; *Histoire des juifs* (1827, in-32) ; *Mémoires ou Souvenirs et Anecdotes* (1824, 3 vol. in-8) ; *Tableau historique et politique de l'Europe de 1786 à 1796* (1801, 3 vol. in-8) ; des *Contes* (1809, in-8), et un certain nombre de pièces de théâtre. Il y a un recueil de ses *Œuvres complètes* (1824 et suiv., 34 vol. in-8). Il avait épousé Antoinette d'Aguesseau.

Alexandre-Joseph, vicomte, frère du précédent, né à Paris le 14 avr. 1756, mort à Bagnères-de-Bigorre le 27 juil. 1805. Entré au service dans la gendarmerie, colonel aux dragons de Noailles, il devint maréchal de camp en 1788. Il quitta l'armée en 1789, fut nommé député de la noblesse de Paris aux états généraux. Il ne joua qu'un rôle politique fort effacé, et s'occupa surtout de littérature. Ses ouvrages sont très nombreux. Nous citerons : *Essai sur l'opinion* (1790, in-8) ; *les Femmes, leurs mœurs, leurs passions, leur influence et leur condition dans l'ordre moral* (1803, 3 vol. in-12) ; *Réflexions sur l'armée* (1789, in-8), beaucoup de pièces de théâtre et quelques romans, comme *la Femme jalouse* (1790, in-8). Comme mémoires, il a donné : *Ma prison depuis le 23 vendémiaire jusqu'au 10 thermidor* (Paris, 1795, in-8). Il existe un recueil de ses *Œuvres diverses* (1819, in-8).

Octave-Gabriel-Henri, comte, fils de *Louis-Philippe*, né à Paris en 1778, mort le 15 août 1818, a laissé : *Lettres élémentaires sur la chimie* (Paris, 1803, 2 vol. in-12), ouvrage curieux parce qu'il est la rédaction des cours professés à l'Ecole polytechnique par Berthollet, Guyton, Fourcroy et Chaptal.

Philippe-Paul, comte, frère du précédent, né à Paris le 1er nov. 1780, mort à Paris le 25 févr. 1873, frère du précédent. Entré au service en 1759, il fit les campagnes de Hohenlinden et des Grisons, puis toutes celles de l'Empire. Fait prisonnier en Pologne, il fut mis en liberté après Tilsitt, servit en Espagne, fit la campagne de Russie, couvrit la retraite de l'armée du Rhin en 1813, et combattit à Montmirail, à Château-Thierry, à Meaux, à Reims où il culbuta les Russes. Il avait accompli avec succès d'importantes missions diplomatiques en 1810 à Vienne et à Saint-Pétersbourg, en 1811 à Smolensk. La seconde Restauration le mit en disponibilité. Comme ses parents, il s'occupa beaucoup de littérature et fut élu membre de l'Académie française le 25 mars 1830. Louis-Philippe le nomma lieutenant général et le fit entrer à la Chambre des pairs (1831). Il se signala à diverses reprises par des discours libéraux, et rentra dans la vie privée en 1848. On a de lui : *Histoire de Charles VIII* (Paris, 1834, 2 vol. in-8) ; *Histoire de Napoléon et de la grande armée pendant l'année 1812* (1824, 2 vol. in-8), qui lui attira un duel avec le général Gourgaud qui le blessa et qui suscita de nombreuses polémiques ; *Histoire de Russie et de Pierre le Grand* (1829, in-8) ; *le Collier de perles* (1845, in-12), et d'importants souvenirs publiés sous le titre de *Histoire et Mémoires* (Paris, 1873, 8 vol. in-8) ; *De 1800 à 1812. Un aide de camp de Napoléon* (Paris, 1894, in-12) ; *la Campagne de Russie* (1894, in-12) ; *Du Rhin à Fontainebleau* (1895, in-12).

Sophie Rostopchine, comtesse de Ségur, née en 1799, morte le 9 févr. 1874, fille du général russe, célèbre par l'incendie de Moscou (1812), avait épousé le comte *Eugène* de Ségur, fils d'Octave-Gabriel-Henri (V. ci-dessus), et de Mlle Félicité d'Aguesseau. Elle a écrit un grand nombre de jolis romans pour les enfants, dont les plus connus sont : *Un bon petit Diable* (1865, in-12) ; *le Général Dourakine* (1864, in-12) ; *Pauvre Blaise* (1862, in-12) ; *le Mauvais Génie* (1867, in-12), et des *Lettres* (1891, in12).

Louis-Gaston-Adrien, né à Paris en 1820, mort à Paris le 9 juin 1881, fils de la précédente, attaché d'ambassade à Rome en 1842, entra dans les ordres, devint prélat de la maison du pape et chanoine-évêque du chapitre de Saint-Denis. Il a laissé un grand nombre d'ouvrages de théologie et de polémique religieuse, des *Lettres* (Paris, 1882, 2 vol. in-12), un *Journal d'un Voyage en Italie* (1882, in-12) etc. Ses *Œuvres* forment 10 vol. (Paris, 1876-77, in-8).

Anatole-Henri-Philippe, né le 25 avr. 1823, frère du précédent, entra dans l'administration, puis passa au Conseil d'Etat en 1852 et prit sa retraite en 1879. Comme ses parents, il a beaucoup écrit. Citons parmi ses œuvres les plus intéressantes : *Un épisode de la Terreur, B. de La Roche* (Paris, 1864, in-8) ; *Témoignages et souvenirs* (1857, in-12) ; *Vie et mort d'un sergent de zouaves* (1863, in-12) ; *Histoire de saint François de Sales* (1872, in-12) ; *Paul-Marie-Charles Bernard* (1875, in-12) ; *Vie du comte de Rostopchine* (1872, in-8) ; *Fables complètes* (1879, in-12) ; *Un hiver à Rome, portraits et souvenirs* (1876, in-12) ; *Une victime de la Constitution civile du clergé* (1880, in-18) ; *Vie de Mme Molé* (1880, in-12) ; *la Bonté et les Affections naturelles chez les saints* (1888-90, 3 vol. in-12) ; *les Païens et les Chrétiens* (1890, in-8) ; *Soldats* (1895, in-8).

Louis-Philippe-Charles-Antoine, né à Paris le 22 déc. 1838, fils de Philippe-Paul (V. ci-dessus), fut député de Seine-et-Marne à l'Assemblée nationale (1871-76). Il a épousé Mlle Casimir-Périer. R. S.

Bibl. : Comte de Ségur, *le Maréchal de Ségur, ministre de la guerre sous Louis XVI* ; Paris, 1895, in-8. — A. de Ségur, *Biographie nouvelle de Mgr de Ségur suivie de la biographie de la comtesse de Ségur, sa mère* ; Paris, 1885, in-12. — Du même, *Mgr de Ségur, Souvenirs et récits d'un père* ; Paris, 1882, 2 vol. in-12. — Du même, *Sabine de Ségur* ; Paris, 1870, in-12. — Mme de Simard de Pitray, *Mon bon Gaston. Souvenirs intimes et familiers* [sur Mgr de Ségur] ; Paris, 1887, in-12. — H. Chaumont, *Mgr de Ségur* ; Paris, 1881, 2 vol. in-12.

Ségur d'Aguesseau (Raymond-Joseph-Paul, comte de), homme politique français, né à Paris le 11 fév. 1803, mort dans les Hautes-Pyrénées le 13 févr. 1889. Auditeur au conseil d'Etat (1828), il entra dans la magistrature et fut substitut du procureur général à Amiens (1830). En 1832, il fut nommé préfet des Hautes-Pyré-

EFERUS - Recherche & Classification numérique

nées. Ce département l'élut le 13 mai 1849 représentant à l'Assemblée législative où il appuya la politique de Louis-Napoléon. Membre de la commission consultative, il entra au Sénat le 26 janv. 1852. Il ne sortit plus de la vie privée après 1870.

SÉGURA. Com. du dép. de l'Ariège, arr. de Pamiers, cant. de Varilhes ; 183 hab.

SEGURA. Fleuve d'Espagne, du versant de la Méditerranée, coulant dans les prov. de Jaen (Andalousie), Albacete et Murcie (Murcie) et d'Alicante (Valence). Il prend sa source dans la sierra de Segura, à 553 m. d'alt., au pied d'une paroi de rochers appelée Sima del Pinar Negro ; il descend d'abord par un cours extrêmement sinueux, alternativement dirigé au N.-E. et au S.-E., au milieu de gorges profondes (défilés de Peñas Horadadas et de Jover), puis entre dans la plaine de Murcie par un dernier défilé, celui de las Almadenas, profond de 385 m. et large de 3m,50 seulement. Il arrose alors les deux superbes huertas de Murcie et d'Orihuela et tombe dans la Méditerranée, à 28 kil. S.-O. d'Alicante, après un cours de 240 kil., drainant un bassin de 33.284 hect. Il reçoit plusieurs affluents dont les principaux sont le rio Mundo, qui lui apporte, à travers des gorges profondes, les eaux bleues qu'il a prises dans un cirque de la sierra del Mundo, souvent comparé à celui de Gavarnie, et le Sangonera. Le Segura n'est pas navigable, mais rend de grands services par l'irrigation ; presque toutes ses eaux (8 à 9 m. c. à l'étiage, 20 en moy.) lui sont ainsi enlevées et irriguent environ 33.000 hect. dont la fertilité est alors très grande. La huerta d'Orihuela produit une quantité d'orangers et de citronniers, d'amandiers, de grenadiers, de mûriers qui abritent les plantes plus basses, céréales, vignes, etc. La huerta de Murcie et celle de Lorca sont beaucoup moins belles, mais par la faute des habitants. Ces eaux mettent aussi en mouvement des moulins et des usines. Malheureusement, le Segura est sujet à de terribles crues dont certaines sont restées tristement célèbres : celle de 1651 détruisit une grande partie de la ville de Murcie ; celles de 1733, 1801, 1826, juin 1876, 14 oct. 1879, 1884, ont causé aussi beaucoup de ravages.

SEGURA (Lopez de), joueur d'échecs du XVIe siècle (V. LOPEZ DE SEGURA).

SEGURANA (Catarina), héroïne niçoise du XVIe siècle, qui aurait, selon la légende, sauvé par son courage la ville de Nice lors du siège et de l'escalade tentée par les Turcs commandés par Khaïr-ad-din le 15 août 1543. Se jetant, à la tête de Niçois, sur l'ennemi surpris, elle renversa d'un coup de hache le porte-drapeau et épouvanta tellement les assiégeants qu'ils se retirèrent. Dès 1544 les consuls de la ville lui élevèrent une statue de pierre.

SÉGURET. Com. du dép. du Vaucluse, arr. d'Orange, cant. de Vaison ; 895 hab. Commerce de cocons de vers à soie. Ruines d'un ancien château et d'une chapelle dite d'Aubusson.

SEGUS. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. d'Argelès-Gazost, cant. de Lourdes ; 383 hab.

SÉGUSIAVES (*Segusiani*, Σεγοσιανῶν, Σεγουσιαύων, *Segusiavi*). Peuplade gauloise occupant le bassin de la Loire depuis sa sortie du Velay jusqu'à la plaine de Marcigny et débordant, par delà les monts du Forez, jusqu'au confluent de la Saône et du Rhône. L'étymologie du nom de cette peuplade qu'Aug. Bernard a contribué à faire orthographier exactement (*Segusiavi* et non *Segusiani*) est fort discutée ; la plus judicieuse, émise par d'Arbois de Jubainville et adoptée par Steyert, fait dériver le nom de Ségusiave de la racine indo-européenne *sigo-sigu*, caractérisant les peuples habitant un lieu naturellement fortifié. Les Ségusiaves paraissent avoir vécu primitivement à l'état de peuplade libre. On admet, qu'à la suite d'une révolution, opérée chez eux, les deux chefs Momor et Atepomar auraient fondé, sur une colline dominant la Saône, un oppidum, qu'à cause des présages qui signalèrent sa fondation on appela, s'il faut en croire Clitophon, *Lugdunum*, la colline des corbeaux. Strabon (IV, 1, 11) reconnaît formellement que Lyon est une ville des Ségusiaves. Puis, à une époque indéterminée, ils sont devenus les clients des Éduens. C'est sur leur territoire que César se porte pour combattre les Helvètes (*De bell. Gall.*, I, 10) ; après Gergovie, Vercingétorix lève des contingents sur eux, ainsi qu'à l'époque du siège d'Alésia (*ibid.*, VII, 64 et 74). Mais ils paraissent avoir été d'assez peu farouches adversaires des Romains, si l'on en juge par la différence de traitement qui distingue, après la conquête, leur sort de celui des Éduens. Tandis que les Éduens sont des *federati*, c.-à-d. réduits à un demi-vasselage, les Ségusiaves sont *liberi*, c.-à-d. jouissent du droit de cité complet (Pline, *Hist. nat.*, IV, 32 [18]). Avant la conquête romaine, ils vivaient sans être réunis en bourgades, ayant seulement semé les rives escarpées de la Loire, depuis les frontières du pays éduen, jusqu'au point où le fleuve cesse d'être navigable, d'oppida et de mottes défensives. Deux ont été fouillés entièrement ou partiellement : ceux du Crêt-Châtelard (com de Saint-Marcel-de-Félines), en aval de Balbigny, et d'Essalois, en aval de Saint-Victor-sur-Loire : tous deux ont révélé, en même temps qu'une masse d'objets antiques, la présence de murailles en pierres maintenues par des poutres entrecroisées et des crosses en fer.

Après la réduction de la Gaule en province et la fondation de la colonie de *Copia* (Lyon), au confluent de la Saône et du Rhône, par L. Munatius Plancus, en 43 avant notre ère, ils formèrent la *civitas Segusiavorum ;* ils furent au nombre des 60 cités associées au culte de l'autel de Rome et d'Auguste et eurent des duumvirs (inscr. de Marclopt). On commence alors à leur connaître des villes : *Mediolanum*, diversement identifiée (ordinairement Amions ; Miolans, com. des Olmes, d'ap. Vincent-Durand ; Saint-Symphorien-sur-Coise, d'ap. Steyert) ; Feurs (*Forum Segusiavorum ;* Φόρος Σεγουσιαύων), qui se développe à partir du règne de Tibère, avec un théâtre, d'abord de bois, puis de pierre (inscr. de Tib. Cl. Capito), des corporations d'artisans (insc. de Feurs), une déesse indigène, la *dea Segeta* (insc. de Bussy-Albieux et le poids de Feurs au Louvre) et quatre grandes voies, dont deux furent usitées durant tout le moyen âge, la *voie Sayette*, allant vers Roanne, et la *voie Bolène*, allant vers Usson (*Icidmagus*) ; Roanne (*Roidomna*, Ῥοδδυμνα), citée par Ptolémée et la Table de Peutinger ; Moind, d'abord *Modonium*, puis *Aquæ Segetæ* avec ses thermes et les ruines de son théâtre, et enfin *Ariolica*, totalement disparue aujourd'hui et vraisemblablement située sur les bords d'un ruisseau, qui a gardé son nom, l'*Aruelhe*, com. de Crozet, cant. de La Pacaudière. Le monnayage des Ségusiaves présente deux types. Le type le plus fréquent, imité de la monnaie de Marseille (au droit, tête barbare ; à gauche, diadémée ; au revers, quadrupède informe à queue relevée en S), est commun aux Éduens et aux Ségusiaves. Quelques numismates admettent que les types au diadème à quatre bandes appartiennent aux Ségusiaves en propre. L'autre type, qui daterait de l'époque comprise entre la réduction en province et le décret partageant le monnayage de l'empire entre Auguste et le Sénat, est représenté par un exemplaire en argent, aujourd'hui égaré. C'est, au droit, un buste casqué, imberbe ; à droite, derrière, une lance : légende SEGVSIAVS ; au revers, Hercule, nu, debout, s'appuyant sur la jambe droite, il porte sur son bras gauche la peau du lion de Némée et tient une massue de la main droite ; l'autre main, touchant Télesphore debout à sa gauche, sur une base : légende ARVS. Quant aux pièces à la légende SEGISV, la rareté des noms de lieux et de peuples sur les monnaies de la Celtique et du Belgium ne permet pas de l'attribuer aux Ségusiaves. Maurice DUMOULIN.

BIBL. : Abbé ROUX, *Recherches sur le Forum Segusiavorum et l'origine gallo-romaine de la ville de Feurs* ; Lyon, 1851, in-8, pl. — Aug. BERNARD, *Mém. sur les orig. du Lyonnais ;* Paris, 1846, in-8, pl. — Du même, *Descrip-*

EFERUS - Recherche & Classification numérique

tion du pays des Ségusiaves; Paris, Lyon, 1853, in-8. pl. cart. — Du même, *Descript. du pays des Ségusiaves, Supplément ;* Lyon, 1859, in-8. — Du même, *Hist. territoriale du Lyonnais*, dans *Mém. de la Diana*, t. I et II. — Héron de Villefosse, *Notice sur quelques inscriptions antiques du Forez.* — A la suite *Cat. gén. des Inscriptions antiques du Forez*, dans *le Forez ;* Lyon, 1889, p. 406. — Steyert, *Nouvelle Hist. de Lyon et du Lyonnais, Forez, Beaujolais ;* Lyon, 1895, t. I. — Joseph Déchélette, *Invent. gén. des monnaies antiques recueillies au mont Beuvray ;* Paris, 1899. — *Bulletin de la Diana*, passim.

SÉH-Goumbédan (Antiq.) (V. Persépolis).

SEICH. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. de Bagnères-de-Bigorre, cant. de Saint-Laurent ; 187 hab.

SEICHE (Malac.) (V. Sépia).

SEICHE. Rivière de France (V. Mayenne, t. XXIII, p. 453, et Ille-et-Vilaine, t. XX, p. 561).

SEICHEBRIÈRES. Com. du dép. du Loiret, arr. d'Orléans, cant. de Châteauneuf-sur-Loire ; 146 hab.

SEICHEPREY. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Toul, cant. de Thiaucourt ; 208 hab.

SEICHAMPS. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. et cant. (S.) de Nancy ; 387 hab.

SEICHES. Ch.-l. de cant. du dép. de Maine-et-Loire, arr. et à 20 kil. O.-N.-O. de Baugé, sur la rive g. du Loir ; alt. 30 m. ; 1.396 hab. Stat. du chem. de fer d'Angers à La Flèche. Fabriques d'huiles. L'église, du XIIe et du XVe siècle, a un beau vitrail de 1509. A 3 kil. N., quelques ruines informes rappellent seules le château du Verger, qui fut un des premiers construits en France dans le style nouveau de la Renaissance. Il fut bâti par Nicolas ou Colin Biard pour Pierre de Rohan (le maréchal de Gié), en 1482-83. Il était superbe, mais fut démoli en 1783.

SÉÏD Béchar. Nom donné par Démétrius Cantimir (*Histoire de l'empire ottoman*, trad. de Joncquières, 1743, t. Ier, p. 239) à un religieux musulman qui vivait sous le règne du sultan Mourad II et eut une vision qui encouragea celui-ci à lutter contre le prétendant Moustafa ; ce nom est dû à une mauvaise lecture de celui du cheikh Chems-Eddin Mohammed Bokhari, surnommé Emir-Sultan, qui était le gendre de Bayézid Ier, eut en effet une extase avant la bataille d'Ouloubad et rendit un oracle annonçant la prise de Constantinople en 1422, oracle qui fut démenti par l'événement. Cl. Huart.

SEIDEL (Heinrich), poète allemand, né à Perlin (Mecklembourg) le 25 juin 1842, ingénieur de chemin de fer jusqu'en 1880. Humoriste très goûté, ses poésies et ses nouvelles optimistes ont une vogue considérable : *Aus der Heimat* (1874) ; *Vorstadtgeschichten* (1880) ; *Seberecht Hühnchen* (3 séries, 1882, 1888 et 1890) ; *Die Goldene Zeit* (1888) ; *Neues Glockenspiel* (1893) ; *Kinkerlitzschen* (1895), etc.

SEIDL (Johann-Gabriel), poète autrichien, né à Vienne le 21 juin 1804, mort à Vienne le 18 juil. 1875, conservateur du cabinet impérial des médailles et antiques (1840), puis trésorier de la cour (1856). Ses romances et ballades, d'un sentiment profond, eurent un grand succès (*Dichtungen*, 1826-29, 3 vol. ; *Bifolien*, 1836 ; *Liedertafel*, 1840 ; *Lieder der Nacht*, 1851 ; *Natur und Herz*, 1859, etc.). Au théâtre, il fit jouer des drames (*Das erste Veilchen*, *Die Unzertiennlichen*, etc.), puis des piécettes très applaudies (*'Sletzte Fensterln*, *Drei Jahre Nach'm lestzten Fensterln*), etc. Œuvres choisies en 6 vol. (Vienne, 1877-81).

SEIGLE (*Secale* L.). **I. Botanique.** — Genre de Graminées, caractérisées par un épi composé, dont les épillets sont appliqués par une de leur face à l'axe et formés chacun de deux fleurs fertiles hermaphrodites et d'une fleur stérile ; les glumes qui enveloppent ces fleurs sont subulées, brèves, la glumelle inférieure est aristée ; le fruit est un caryopse. L'espèce principale, *S. cereale* L. ou *Seigle commun*, atteint une hauteur de 1^m^,50 à 1^m^,60 ; c'est le σέλινον de Théophraste. Il est originaire des pays situés entre les Alpes et la mer Noire. Outre ses emplois alimentaires, il sert à préparer des tisanes rafraîchissantes et laxatives et des cataplasmes maturatifs.



Inflorescence, épillet, fleur, fruit de Seigle.



Seigle (Port).

Dr L. Hn.

Ergot de seigle (V. Ergot).

II. Agriculture. — Le seigle est, après le blé, la céréale la plus importante en Europe ; sa culture paraît être d'origine moins ancienne que celle du froment. Pline est le premier auteur latin qui en fasse mention ; elle aurait débuté dans les Alpes centrales, puis se serait étendue progressivement vers le N. et vers l'E. ; les Saxons et les Gaulois l'auraient connue bien longtemps avant l'invasion romaine ; les documents précis manquent, en réalité, à son sujet ; Olivier de Serres et les autres écrivains qui se sont occupés d'elle n'ont fait que répéter l'opinion de Pline, sans y joindre aucun élément nouveau et certain. Actuellement, le seigle est exploité, sur une grande échelle, dans toutes les parties montagneuses, sili-

EFERUS - Recherche & Classification numérique

ceuses et arides de l'Europe centrale, septentrionale et occidentale, principalement pour l'alimentation de l'homme; son grain donne une farine apte à tous les usages culinaires et fournissant un pain sain et savoureux, se conservant beaucoup plus longtemps frais que celui du froment, avantage très apprécié par les populations vivant isolées; cependant, en dehors du N. de l'Allemagne, de la Russie et de la Belgique et de nos régions montagneuses, le pain de *méteil* (mélange de seigle et de froment) le remplace de plus en plus. La farine de seigle sert encore, en mélange avec le miel presque en proportions égales, pour la confection des pains d'épice de bonne qualité (Reims, Dijon, Paris, Chartres, etc.). Le grain de seigle est aussi la matière première principale de l'industrie de la distillerie de grain (eaux-de-vie, gin, wisky, etc.), très importante dans les pays du N. et du centre de l'Europe; les fabriques de levure pressée l'utilisent également; il constitue enfin un excellent aliment pour le bétail. La paille est très recherchée comme litière, pour la confection des liens et pour divers usages industriels (paillassons, empaillage des chaises, ruches, chapeaux, emballage, etc.), aucune n'est plus résistante, ni plus solide; enfin, le seigle est cultivé comme fourrage vert précoce, soit seul, soit en mélange avec d'autres plantes (vesce).

Cette plante est très rustique et ne redoute guère que les grandes sécheresses et l'excès d'humidité; elle végète en Europe sous toutes les latitudes et croît à des altitudes très élevées (Alpes, 2.200 m.; France, moy. 1.350 à1.550 m.; Silésie, 585 m.; altitudes max.); elle est, par excellence, la céréale des régions septentrionales; la Russie consacre à sa culture environ trois fois plus de surface qu'à celle du blé; l'Allemagne du Nord deux fois plus, et l'Autriche-Hongrie autant; l'Europe fournit, à elle seule, au moins les quatre cinquièmes de la production totale du seigle dans le monde entier. En ce qui concerne particulièrement la France, on constate, depuis 1840, une diminution de plus de 40 °/₀ dans l'étendue des surfaces ensemencées en seigle: depuis une dizaine d'années, la moyenne a atteint 1.514.000 hect., elle tend à s'abaisser encore, ce dont on ne saurait se plaindre, puisque la surface consacrée au froment a augmenté en même temps et dans des proportions sensiblement égales: il y a là un indice sérieux de progrès agricole. La valeur totale de notre production (grains et paille) annuelle est évaluée entre 400 et 500 millions de fr. Aux Etats-Unis, contrairement à ce qui s'est passé pour le blé (augmentation de 80 °/₀), et pour l'avoine (augmentation de 125 à 130 °/₀), la surface, après avoir progressé sensiblement, tend à diminuer progressivement depuis 1894; en 1899, elle n'était plus que de 819.300 hect. (diminution 18 °/₀).

Les rendements varient dans de très grandes limites; leur moyenne accuse, pour la France, dans les six dernières années, des écarts de $11^{hl},68$ (1897) à $16^{hl},97$ (1894), avec un chiffre général de $15^{hl},31$, en augmentation sensible sur le chiffre correspondant de la période décennale précédente; les différences par départements sont peut-être encore plus variées que pour le blé; ainsi, en 1899, on trouve, dans les moyennes, les chiffres de $6^{hl},78$ (Lozère) à $25^{hl},10$ (Pyrénées-Orientales); dans l'ensemble, la région du Nord montre les moyennes les plus élevées; il n'est pas rare d'y voir atteints les rendements de 35 à 40 hectol. par hect., avec des poids moyens par hectol. variant entre 70 et 75 kilogr. (moy. générale pour la France, 70 à 73 kilogr.). Nos principaux départements producteurs de seigle appartiennent à la région du Centre (Creuse, Haute-Loire, Puy-de-Dôme, Cantal, Corrèze, Haute-Vienne, Loire, etc.); à la Champagne (Marne, Aisne, etc.), et au Nord-Ouest (Morbihan, Finistère, Côtes-du-Nord, etc.); 5 seulement fournissent près de 1 million d'hectol. (Creuse, Haute-Loire, Puy-de-Dôme, Maine et Morbihan); 9 fournissent de 500.000 à 1 million d'hectol.; 44, de 100 à 500.000 hectol., et 28 moins de 100.000 hectol.; le groupe du Centre entre pour les deux tiers environ dans notre production totale.

Le seigle est, en France, l'objet d'un commerce presque exclusivement local; nos importations et nos exportations sont réglées surtout par les besoins immédiats de la consommation, mais elles n'atteignent jamais une grande importance; les secondes sont faites principalement à destination de l'Allemagne, de la Belgique et de la Suisse; les premières sont presque en totalité de provenance russe. La Russie, dont les cultures de seigle occupent 25 millions d'hect. et donnent une récolte de 215 à 300 millions d'hectol., est encore le principal fournisseur de l'Allemagne (production, 85 à 90 millions d'hectol.; importations, 5 à 10 millions), de la Hollande (production, 4 à 5 millions d'hectol.; importations, 4 millions d'hectol.), de la Norvège (importations, 2 millions d'hectol.) et des autres Etats du N. et du centre de l'Europe dont la production est bien inférieure aux besoins de l'industrie et de l'alimentation. Les Etats-Unis exportent environ la moitié de leur production, soit de 3 à 4 millions d'hectol.

Le seigle, céréale très précoce, peut réussir dans tous les terrains, surtout légers, pourvu qu'ils ne soient pas humides; les sols de défrichement récent lui conviennent également; en sol convenable pour sa culture, il peut se succéder à lui-même sans inconvénient pendant plusieurs années; cependant on le sème, avec raison, le plus ordinairement, après d'autres céréales d'automne ou de printemps, après une plante sarclée, une jachère bien ameublie, une prairie défrichée de très bonne heure, etc. Le sol doit être ameubli, et, autant que possible, être façonné de vieille date; on roule avant les semailles. Le seigle est, à produit égal en grain, moins épuisant que le blé, mais surtout, à cause de la rapidité de sa végétation, il veut que les principes fertilisants lui soient donnés de bonne heure et sous une forme très assimilable.

Les *variétés* de seigle cultivées semblent avoir eu pour origine le *S. montanum* (vivace) ou le *S. Serbicum*, qui existent à l'état spontané sur les contreforts orientaux des Alpes et des Balkans, et en Autriche; elles sont, en réalité, peu nombreuses et sans fixité (fécondation croisée); on les divise en variétés d'hiver (*seigle commun*, sous-variété de Brie, de Champagne, etc.; seigles de Schlanstedt, de Zélande, Grand de Russie, de Rome, des Alpes, Multicaule, etc.) et de printemps (*seigle de Mars ordinaire* ou *trémois*, seigle d'été de Saxe, etc.). Le choix des variétés et des semences s'opère comme pour le blé (expériences comparatives, sélection, triages, etc.); les semences sont parfaitement nettoyées et sulfatées. Il faut semer, autant que possible, de bonne heure: dans l'Est de la France et le Nord de l'Europe dès la fin d'août jusqu'au 15 sept.; dans le Centre et les régions à climat tempéré, du 15 sept. au 11 oct.; dans le Midi, jusqu'à la Toussaint; les seigles de printemps se sèment de février en avril. Les doses diffèrent peu de celles adoptées pour les semailles du blé (grain plus petit, mais faible tallage), soit, à la volée, 180 à 275 litres, et en lignes, 120 à 150 litres; le grain est enterré peu profondément (pourriture à redouter) et l'on opère par temps sec et en sol sec, en commençant par les terres naturellement humides et par les terres maigres. Un roulage (herser au préalable si les mauvaises herbes sont abondantes), après la quatrième feuille, et, après l'hiver, des binages et des saulages (arrêter à l'épiage), suffisent pour l'entretien de la culture.

Le seigle ne redoute guère que les gelées blanches de mai qui le surprennent pendant sa floraison; il supporte assez facilement les gels et les dégels successifs; peu d'insectes (chloropes, phalène du seigle) l'attaquent; par contre, il souffre beaucoup, dans certaines années, de la *rouille*, du *charbon* et surtout de l'*ergot* (V. ces mots). La récolte doit commencer de bonne heure (égrenage à craindre), en juillet, sous notre climat; elle demande les mêmes soins que celle du blé. J. Troude.

EFERUS - Recherche & Classification numérique

III. Chimie agricole (V. Céréales, t. X, p. 25).

IV. Industrie. — Farine de seigle (V. Farine, t. XVI, p. 16).

Pain de seigle (V. Boulangerie, t. VII, p. 665).

SEIGNALENS. Com. du dép. de l'Aude, arr. de Limoux, cant. d'Alaigne; 123 hab.

SEIGNANX (Pays de) (V. Landes, t. XXI, p. 865).

SEIGNÉ. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de Saint-Jean-d'Angély, cant. d'Aulnay; 201 hab.

SEIGNELAY. Ch.-l. de cant. du dép. de l'Yonne, arr. d'Auxerre; 1.235 hab. Ruines d'un château des xve et xviie siècles. Eglise de la Renaissance.

SEIGNELAY (Marquis de) (V. Colbert [Jean-Baptiste]).

SEIGNEULLES. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Bar-le-Duc, cant. de Vavincourt; 543 hab.

SEIGNEUR (V. Féodalité, t. XVII, notamment pp. 217-218, et les articles consacrés à chacun des principaux droits seigneuriaux).

Droit du seigneur (*Culage*, *jambage*, *cuissage*, *prélibation*, *afforage*, *marcheta*, *casalagium*, *jus primæ noctis*, *jus coxæ laxandæ*, en italien *cazzagio*, etc.). — Ce droit féodal, longtemps célèbre et odieux parmi les premiers historiens du moyen âge, se rattache au mariage des serfs à cette époque. Son existence même, contestée par certains historiens partiaux, est indéniable dans certaines régions, mais son véritable caractère, et surtout son origine, n'ont pas été bien expliqués. On le constate dans la plupart des pays de l'Europe. Il se conserva très tard dans certaines régions très éloignées des centres de la civilisation moderne, comme la Gascogne, où Montaigne le constatait au xvie siècle (*Essais*, liv. I, ch. xxii). Il faut remarquer, en outre, qu'il paraît avoir existé le plus anciennement dans les pays celtiques et notamment en Ecosse. Il est probable qu'il se rattache à une des formes du communisme primitif, la polyandrie (V. Famille, t. XVI, pp. 1146-48), peu à peu abolie et remplacée par des taxes en argent ou des prestations en nature dues au seigneur suzerain. C'est cette dernière forme qui est à peu près exclusivement celle sous laquelle il a existé dans la plus grande partie du moyen âge. Les lois du roi d'Ecosse Malcolm III (xie s.) contiennent un titre spécial *De marchelis mulierum*, qui montre que ce droit s'étendait à toutes les classes de la société sans exception : 3 sols pour la serve, 6 sols pour la fille de l'homme libre, 12 sols pour la fille du thane, etc. Montaigne remarquait aussi l'universalité sociale de ce droit au xvie siècle. En Normandie, le *culage* était de 3 sols. En Touraine, Berri, etc., le paiement du *congé de mariage* se faisait avec 20 boisseaux d'avoine. D'autres redevances féodales étaient rattachées à ce droit, les unes payées aux seigneurs laïques, les autres aux seigneurs ecclésiastiques : *régal de mariage*, rafraîchissements et sérénade offerts par le marié à son seigneur; bénédiction du lit nuptial par le curé; autorisation de ne pas garder la continence pendant les trois premiers jours du mariage, etc. E.-D. Grand.

Bibl. : L. Veuillot, *le Droit du Seigneur au moyen âge;* Paris, 1854, pp. 259-444 et pp. xix-xxviii, in-18 (bibliog.). — J.-J. Raepsaet, *les Droits du seigneur: Recherches sur l'origine et la nature des droits connus anciennement sous les noms de droits des « premières nuits », de « markette », d' « afforage », « marcheta », « maritagium » et « bumede »*; Gand, 1817, in-8, et Rouen, 1877, in-12, 2e éd., 60 pp., et dans ses *Œuvres complètes*, 1838, t. I, pp. 199-229.

SEIGNEURIAGE. Droit en vertu duquel les souverains ou les seigneurs frappant monnaie retenaient une certaine somme du métal monnayé dans leurs ateliers. Dans les textes latins, ce droit est appelé *monetagium*, mot qui désigne aussi la redevance, ou *fouage*, levée sur les habitants d'une région en compensation de la renonciation par le seigneur à son droit de changer le titre et le poids de la monnaie. Le seigneuriage est souvent confondu avec la retenue faite pour les frais de fabrication. Sous saint Louis, le roi prenait sur chaque marc la seizième partie. Le seigneuriage variait à l'infini. Il atteignit à un taux excessif au xve siècle, sous Charles VII. Louis XIII prenait 6 livres-monnaie par marc d'or et 10 sols-obole par marc d'argent. Le seigneuriage, aboli par déclaration du 28 mars 1679, fut rétabli par édit de déc. 1689. M. P.

SEIGNEURIE (Dr. féod.) (V. Féodalité, t. XVII, p. 204).

SEIGNEURS (Chambre des) (V. Constitution, t. VII, p. 703).

SEIGNOBOS (Charles), historien et professeur français, né à Lamastre (Ardèche) le 10 sept. 1854, d'une famille protestante et républicaine. Son grand-père fut représentant démocrate à la Législative de 1849, et son père député de 1871 à 1881. Élève de l'Ecole normale (1874-77), agrégé d'histoire en 1877, il fut, après un séjour en Allemagne, nommé maître de conférences à la Faculté des lettres de Dijon (1879-82). D'abord professeur libre à la Sorbonne (1883-90), il est, depuis 1890, maître de conférences à la Faculté des lettres de Paris. Il a publié des études sur les Universités allemandes (1879-80), une thèse sur le *Régime féodal en Bourgogne* (1882), des travaux de pédagogie historique : *Histoire de la civilisation* (Paris, 1882-84, 2 vol. in-12); *Histoire des peuples de l'Orient*, *Histoire grecque*, *Histoire romaine*, *de 1830 à 1893*; une *Histoire politique de l'Europe contemporaine* (Paris, 1897, in-8), et, avec Ch.-V. Langlois, l'*Introduction aux études historiques* (1898). Il s'est occupé surtout de la méthode historique, de l'enseignement secondaire de l'histoire et de l'histoire politique contemporaine. Esprit lucide, vigoureux, libre et hardi, il a exercé une grande influence personnelle sur les étudiants. Presque tous ses ouvrages, ont été traduits en russe, en anglais, en espagnol.

SEIGNOSSE. Com. du dép. des Landes, arr. de Dax, cant. de Soustons; 639 hab.

SEIGNY. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Semur-en-Auxois, cant. de Montbard; 279 hab.

SEIGY. Com. du dép. de Loir-et-Cher, arr. de Blois, cant. de Saint-Aignan; 886 hab.

SEÏHOUN, SIHOUN. Fleuve de la Turquie d'Asie, qui a ses origines sur le plateau d'Anatolie, un peu plus près en ligne droite de la mer Noire (220 à 225 kil.) que de la Méditerranée où il s'abîme (250 à 260 kil.). Deux rivières le composent, à peu près égales en longueur, mais celle de l'Est est la plus abondante, et son nom Saran-Sou rappelle l'antique *Saras*, ainsi que s'appela le Seïhoun. Le Saran-Sou et la branche occidentale, le Zamanti-Sou, embrassent, entre leurs vallées parallèles, dirigées vers le S., les monts hachés, pittoresques, de l'Anti-Taurus; tous deux viennent du haut plateau du vilayet de Sivas, et, d'abord peu inclinés, accélèrent peu à peu leur course et finissent par se tordre au fond des abîmes, à chaque instant accrus par des ruisseaux, des sources de la montagne. Leur cours est dans le pays tourmenté qui se nomma la Trachéotide, la Cilicie âpre, région de roches, de forêts, parsemée de ruines dont la plupart non encore identifiées. L'une et l'autre branche sortent de la montagne par des « portes » grandioses, défilés à l'issue desquels on entre dans la Cilicie basse ou Cilicie des plaines. Le Seïhoun ainsi formé serpente en une campagne éminemment fertile, qui le sera bien plus encore si l'on parvient à l'irriguer convenablement; il baigne Adana, capitale du vilayet homonyme, et se perd dans la mer qui sépare l'île de Chypre du continent. La barre est incommode, et les gros bâtiments n'entrent pas dans le fleuve. Cours, 450 kil.; bassin, 22.400 kil. q.; volume moyen, 250 m. c. — tous nombres hypothétiques. — C'est un fleuve très travailleur qui augmente rapidement sa plaine terminale. Les anciens disaient de lui et de son voisin à l'E., le Djihoun (jadis Pyramos), qu'ils relieraient un jour l'île de Chypre à l'Asie Mineure.

SEILAND. Île de Norvège, au sud de Hammerfest, 593 kil. q.; 1.080 m. d'alt., glacier le plus septentrional de l'Europe.

EFERUS - Recherche & Classification numérique

SEILH. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Toulouse. cant. de Grenade; 282 hab.

SEILHAC. Ch.-l. de cant. du dép. de la Corrèze, arr. de Tulle; 2.082 hab. Chef-lieu d'une vicairie au xe siècle, cette localité fut donnée à l'abbaye de Tulle vers 930. Elle devint bientôt le siège d'une prévôté ecclésiastique qui a duré jusque vers 1695, date à laquelle elle fut unie à la mense capitulaire de Tulle. Les seigneurs du lieu rendaient hommage depuis 1318 à l'évêque de Tulle. Eglise romane reconstruite presque totalement en 1882-91. Château du XVIe siècle dévasté pendant la Révolution et à moitié restauré depuis lors.

BIBL. : CHAMPEVAL, *le Bas-Limousin.....*, t. I. — POULBRIÈRE, *Dict..... des paroisses du dioc. de Tulle*, t. II. — L'HERMITTE, *Invent. des arch. comm. de Seilhac*, dans *Bull. Soc. hist. de Brive*, 1899.

SEILLAC. Com. du dép. de Loir-et-Cher, arr. de Blois. cant. d'Herbault; 146 hab.

SEILLANS. Com. du dép. du Var, arr. de Draguignan, cant. de Fayence; 1.539 hab. Fabr. de matières premières pour la parfumerie; importante manufacture de bouchons. Chapelle dite Notre-Dame de l'Ormeau, but de pèlerinage.

SEILLE. Rivière de Lorraine, une petite partie en est demeurée française: c'est un affluent droit de la Moselle. Née dans l'étang de Lindre (alt , 213 m.), elle traverse le Saulnois (pays des mines de sel gemme), Dieuze, Marsal, Vic, devient frontière à Pettoncourt, pénètre en France pendant 25 kil. vers Nomény, puis rentre en Lorraine allemande et finit dans la Moselle, à Metz même, par 167 m. d'alt. Longueur, 128 kil.; bassin, 1.266 kil. q., dont 400 en France; débit, 6 à 25 m. c. par seconde.

SEILLE. Rivière du dép. du *Jura* (V. ce mot, t. XXI, p. 314, et SAÔNE-ET-LOIRE, t. XXIX, p. 483).

SEILLONNAZ. Com. du dép. de l'Ain, arr. de Belley, cant. de Lhuis; 264 hab.

SEILLONS. Com. du dép. du Var, arr. de Brignoles, cant. de Barjols; 419 hab.

SEIME (Vétér.). La seime est une solution de continuité que présente parfois le sabot des Solipèdes, rarement des Ruminants, dans le sens des fibres de la paroi; de siège variable, elle est superficielle ou profonde, complète ou incomplète. Elle peut tenir à la mauvaise qualité de la corne, à l'encastelure ou à la mauvaise ferrure. Elle débute en général à la couronne par une feute saignante douloureuse qui gagne finalement le bas du sabot, et entraîne de la boiterie et une application défectueuse du sabot sur le sol. L'inflammation, plus ou moins vive, douloureuse, peut déterminer la suppuration, la gangrène et parfois la carie ou la nécrose du pied. Comme mesure prophylactique, il faut graisser le sabot et surveiller la ferrure. Le traitement consiste dans le repos, les cataplasmes et les bains; on modifie la sécrétion de la corne par cautérisation du bourrelet au moyen du cautère actuel ou d'agents chimiques. Des opérations plus sérieuses peuvent être nécessaires: procédé Vachette (agrafes), procédé Castandet, par exemple. Dans les cas d'accidents graves, opérer à fond. Dr L. HN.

SEIN (Anat.) (V. MAMELLE).

SEIN (Ile) (V. SEINS).

SEINE. Engin de pêche (V. SENNE).

SEINE. L'un des quatre grands fleuves de France. Avant 1850, Dufrénoy et Elie de Beaumont (*Explication de la carte géologique de France*) ont magistralement démontré, par une ingénieuse conception demeurée célèbre, comment la constitution géologique du bassin de la Seine avait exercé une influence toute spéciale sur le développement historique et économique de la France presque tout entière; comment la disposition circulaire (surtout vers le S. et l'E.) des diverses couches géologiques du jurassique, du crétacé et du tertiaire, emboîtées, pour ainsi dire, les unes dans les autres, comme autant de cuvettes concentriques s'abaissant depuis la périphérie (Argonne, plateau de Langres, Côte-d'Or) jusqu'au centre, avait déterminé la position de Paris à peu près au milieu d'un des plus réguliers cercles naturels que l'on connaisse, méritant au premier chef le nom de bassin; et comment cette heureuse disposition attirant vers Paris à la fois les principaux affluents et les routes commerciales avait fait du bassin de la Seine le véritable *pôle d'attraction* de toute la France, tandis qu'au S., l'énorme gibbosité du Plateau central, contre-partie du creux parisien, en constituait le *pôle répulsif*. Il importait de bien rappeler la remarquable loi d'équilibre et de compensation naturellement constituée ainsi par la nature dans le territoire français et si bien découverte et formulée par les deux géologues ci-dessus cités; c'est, en effet, cette caractéristique du bassin de la Seine qu'il y a lieu de bien comprendre et retenir de préférence à tous autres détails.

La Seine naît dans la Côte-d'Or, par 473 m. d'alt., près Saint-Germain-la-Feuille ou Saint-Germain-Source-Seine. Une statue représentant la nymphe de la Seine et un petit parc, qui appartient à la ville de Paris, se trouvent dans le vallon boisé d'où sourdent les premières sources. La Seine traverse, dans la direction générale de l'E.-S.-E. à l'O.-N.-O., successivement les départements et villes principales de la Côte-d'Or (Châtillon-sur-Seine), l'Aube (Bar-sur-Seine, Troyes, Nogent-sur-Seine), la Seine-et-Marne (Montereau, Melun), la Seine-et-Oise (Corbeil), la Seine (Paris), de nouveau la Seine-et-Oise (Saint-Germain, Poissy, Mantes), l'Eure (Vernon, Les Andelys, Pont-de-l'Arche) et la Seine-Inférieure (Elbeuf, Rouen, Caudebec); elle se jette dans la Manche entre Le Havre (Seine-Inférieure) et Honfleur (Calvados) par un large estuaire trop encombré de bancs de sables souvent mobiles.

Ses principaux affluents sont, à droite: l'*Ource*, l'*Aube*, l'*Yèvre*, la *Marne*, l'*Oise*, l'*Epte*, l'*Andelle*, etc.; à gauche, la *Laigne*, l'*Yonne*, le *Loing*, l'*Essonne*, l'*Orge*, la *Bièvre*, l'*Eure*, la *Rille*, etc.

Ses sinuosités et les accidents de ses bords lui donnent, à partir de Melun, des aspects des plus pittoresques; de Rouen à la mer surtout, le parcours en est fort beau. A Caudebec se manifeste, aux grandes marées, le curieux phénomène du *mascaret* ou *barre de la Seine*. En aval de Rouen, la Seine a été l'objet de grands travaux de toutes sortes pour la navigation (digues latérales, canal de Tancarville, etc.) et l'agriculture (desséchement du marais Vernier). La longueur du cours du fleuve est de 776 kil., et la surface de son bassin de 77.769 kil. q. En moyenne, il porte à la mer 300 m. c. par seconde (2.500 m. c. en grandes crues). On n'a pas encore pu réaliser le projet de Paris port de mer. On trouvera aux notices consacrées à chaque département les détails relatifs au cours de la Seine, comme à celui de ses affluents (V. CÔTE-D'OR, AUBE, SEINE-ET-MARNE, SEINE-ET-OISE, SEINE, EURE, SEINE-INFÉRIEURE). E.-A. MARTEL.

BIBL. : BELGRAND, *la Seine;* Paris, 1873. — O. RECLUS, *le Plus beau Royaume sous le ciel;* Paris, 1899.

SEINE (Dép. de la). **Nom, situation, limites, superficie.** — Le dép. de la Seine se bornant en somme à Paris et à sa banlieue — encore la grande banlieue en dépasse-t-elle les limites, — presque tout ce qu'on en peut dire n'est qu'une répétition de ce qu'on a dit à propos de Paris. La brièveté sera donc facile.

Le dép. de la Seine doit son nom au fleuve qui y traverse Paris. Situé dans la région septentrionale de la France, il n'a d'autres bornes que le dép. de Seine-et-Oise, qui l'enveloppe de tous côtés. Ses maisons interrompues de campagnes vont de 48° 44′ à 48° 58′ 30″ de lat. N. et de 0° 10′ de long. O. à 0° 13′ 40″ de long. E., le 0° des méridiens français passant par l'observatoire de Paris. La grand'ville se trouve à peu près sous le même parallèle que Granville, Vire, Argentan, Dreux, Coulommiers, Bar-le-Duc, Nancy, Strasbourg, Stuttgart, sous le même méridien que Dunkerque, Amiens, Bourges, Ussel, Mauriac, Decazeville, Castres, Carcassonne, Prades, et si l'on veut bien considérer la France comme se continuant

EFERUS - Recherche & Classification numérique

au delà de la Méditerranée, à peu près sous la même longitude que Cherchell, qu'In-Salah, que Saï sur Niger et Kotonou en Dahomey. Elle est, en ligne droite, à 150 kil. de la Manche à Dieppe, 380 de l'Atlantique dans la baie de Bourgneuf, 600 ou très peu plus de la Méditerranée à la plage de Palavas-les-Flots (dans le pays de Montpellier). La longueur extrême du département, d'E.-S.-E. en O.-N.-O., du parc de Cœuilly-en-Brie à la Seine près Nanterre, est de 31 kil., et dans le sens contraire, de la butte Pincon au N. à la Vieille Poste du S., de 26 kil.; son pourtour est de 130 kil., très menus détours non pris en compte, et sa surface de 48.376 hect., dont Paris *intra muros* occupe environ le sixième (7.802 hect.) seulement, cela ne va que du douzième au treizième du département français moyen qui est de 616.000 hect., et rien que le *onze cent vingtième* du territoire national. Et cependant il contient plus du douzième de toute notre population!

Relief du sol. — Pays de collines, de vallées, dans la région géologique appelée justement le bassin de Paris et qui est faite d'alluvions tertiaires reposant sur la craie, assise elle-même sur le calcaire, le dép. de la Seine comprend deux larges vallées comprises entre coteaux de 100 à plus de 150 m. (jusqu'à 173 m., tout près du Petit-Bicêtre, à 4 kil. O. de Sceaux, tout à côté de la limite du dép. de Seine-et-Oise). Ce culmen du territoire s'élève sur le plateau de Châtillon, donc sur la rive gauche de la Seine, ainsi que l'imposante colline du mont Valérien (161m,30), au-dessus de Suresnes, Puteaux, Rueil et Nanterre. Sur la rive droite, rien d'aussi haut : le plateau marneux de la Brie atteint 120 m. seulement entre Montreuil-sous-Bois et Rosny-sous-Bois, 114 m. dans l'îlot du plateau d'Avron; celui, plus isolé encore, de la butte Montmartre arrive à 129 dans Paris; au N., la butte Pincon atteint 101 m. Des parcs, des forêts, des jardins, des villas sans nombre parent ces « montagnettes », mais aussi des forts de guerre couronnent les croupes, les buttes stratégiques.

Géologie. — Généralités. — Malgré sa faible étendue géographique, le dép. de la Seine comprend des formations géologiques très importantes, parmi lesquelles ont été pris les types de plusieurs étages. Le terrain crétacé concourt pour une très faible part à sa constitution. C'est principalement le tertiaire, surtout l'éocène qui forme le sous-sol en dehors des nappes alluviales quaternaires si développées sur les deux rives du fleuve.

Tectonique. — Deux plissements traversent le département. Au N. le *synclinal* de la Seine, dont la direction est N.-N.-O.-S.-S.-E., il est jalonné par Saint-Denis, Aubervilliers et Villemomble. Tout le long de ce synclinal, les couches tertiaires sont enfoncées à des altitudes assez faibles. Les affleurements qui forment l'espace compris entre Paris et Saint-Denis se rapportent tous à l'étage du gypse, sauf aux environs de Saint-Ouen (calcaire de Saint-Ouen). Au S., l'*anticlinal de Versailles* relève toutes les assises tertiaires et fait réapparaître le crétacé en quelques points (Saint-Cloud, Meudon, Auteuil). L'axe de l'anticlinal, de direction E.-O. passe par Sèvres, Gentilly et Ivry. En un mot, grâce à ces deux plis, les couches les plus récentes se montrent au S. de Paris.

Stratigraphie. — Le crétacé sous forme de craie blanche, pulvérulente, affleure à Auteuil et entre Saint-Cloud et Meudon. Elle renferme de nombreux silex noirs et est caractérisée par *Bel. mucronata, Ostrea vesicularis, Magas pumilus, Echinocorys vulgaris*. Au-dessus vient un calcaire grenu, oolitique (calcaire pisolitique), ravinant la craie blanche, et raviné lui-même par les premiers dépôts éocènes qui se présentent sous forme de marnes blanches dites strontianifères. L'étage de l'argile plastique (argiles à la base, argiles ligniteuses au sommet) avec *Cer. funatum, Cyrena cuneiformis*, et des Vertébrés (*Coryphodon*), recouvre les formations précédentes à Meudon, Vaugirard et Auteuil.

Une grande partie du S. de Paris, Vanves, Gentilly, Passy, s'étend sur la formation la plus typique du département, le *calcaire grossier*, qui a servi à la construction d'une partie de la capitale. Cet étage est très fossilifère. Citons : *Cerithium giganteum, Nummulites lævigata* à la base et dans les *caillasses* (Catacombes), qui le surmontent : *Cerithium lapidum, Natica parisiensis*, ainsi que des restes de Mammifères (*Lophiodon*). Les *sables et grès de Beauchamp* s'étendent sous le Panthéon, les Ternes, Bercy; ils sont très argileux, verts et stériles. Ils sont recouverts entre Arcueil et Meudon, les Batignolles et Saint-Ouen, par un calcaire blanc avec lits de marnes blanches à *Lymnea longiscata, Cyclostoma mumia*, représentant le niveau du travertin de Saint-Ouen. Vient ensuite le niveau du gypse, exploité, qui forme d'assez grands affleurements depuis Vincennes jusqu'à Saint-Denis, Pantin, et au S. à Châtillon, Bourg-la-Reine. La colline de Montmartre est, en grande partie, constituée par cette formation qui comprend une série de niveaux gypseux, sous forme de lentilles intercalées au milieu des marnes. C'est dans le gypse que Cuvier découvrit les ossements de *Palæotherium, d'Anoplotherium* et de *Xiphodon*.

Oligocène. Un niveau marneux (*marnes vertes*) à *Cyrena convexa*, recouvre le gypse à Bagneux, Ménilmontant, Montmartre; il est surmonté aux Buttes-Chaumont par un calcaire siliceux, dur, jaunâtre à *Nystia Duchasteli* (niveau des meulières de Brie), sur lequel s'étendent à Belleville, Montmartre, Sceaux, Villejuif, Clamart, Fontenay-aux-Roses, des sables, passant parfois à des grès, avec *Natica crassatina, Cer. plicatum* (niveau des sables de Fontainebleau).

Les autres affleurements oligocènes sont limités entre Sceaux et Meudon, et se présentent sous forme d'argiles à meulière, à *Potamides Lamarcki*. Les plateaux de Clamart, de Chevilly et de Thiais sont recouverts par un limon spécial qu'on appelle limon de débordement.

Les alluvions anciennes offrent un remarquable développement aux environs de Paris, centre de Paris, bois de Boulogne et de Vincennes, plaine Saint-Denis. On y distingue deux niveaux, l'un à *Elephas antiquus, Rhin. Mercki*, et coquilles fluviatiles, l'autre (niveau supérieur) à *Elephas primigenius, Rhinoceros tichorhinus, Cervus tarandus*. Le premier dénote un climat tempéré, le second un climat froid. Ces alluvions sont activement exploitées. Ph. Glangeaud.

Régime des eaux. — Toutes les eaux du dép. de la Seine vont au fleuve homonyme, qui entre dans le territoire un peu en amont de Choisy-le-Roi, par 30 m. d'alt. environ, et qui y baigne : Choisy; Charenton, lieu du confluent de la Marne; Paris, lieu du confluent de la Bièvre; Boulogne, Suresnes, Puteaux, Neuilly, Courbevoie, Asnières, Saint-Denis, Epinay, Colombes et Bois-Colombes; puis laisse à gauche Nanterre et quitte la Seine par 22 m. à peu près : soit 10 m. de pente pour un cours de 60 kil., dont 12.300 m. dans Paris entre murs, 48 kil. par ses deux rives, 12 kil. en bordure. Ayant en amont un bassin d'un peu plus de 40.000 kil. q., c'est ici une rivière pure et verte en amont de Paris, naturellement contaminée en aval par son passage au milieu de 3 millions d'hommes; mais quand tous les travaux commencés seront achevés, que la formule : tout à l'égout, rien à la Seine! sera devenue une vérité et que les eaux vannes au lieu d'entrer en rivière à Asnières iront se verser sur les champs d'épandage de Gennevilliers, d'Achères, de Méry-sur-Oise, le fleuve d'en bas pourra n'être pas beaucoup plus souillé que le fleuve d'en haut. En arrivant en territoire de Seine, elle est plus faible d'à peu près un tiers que lorsqu'elle a reçu la Marne en entrant à Paris. Dans la ville, elle roule de 33 m. c. par seconde au minimum (et ce minimum se produit rarement), à 150 au moins pendant les semaines de belles et bonnes eaux, à 1.650 dans ses crues extrêmes. Elle est accessible aux bateaux

EFERUS - Recherche & Classification numérique

de 1m,80 de tirant en amont de Paris, de 3m,20 en aval, donc parfaitement navigable; mais comme aucun marinier n'est assez peu ménager de sa peine pour aller se risquer contre les piles des trente-six ponts de Paris, et de son temps pour allonger de 20 kil. ses voyages sur la sinueuse Seine dans la traversée de Paris et banlieue, tous les bateliers préfèrent naviguer sur le canal Saint-Martin, puis sur le canal Saint-Denis, qui se suivent et qui, longs ensemble d'un peu plus de 11 kil., mènent du pont d'Austerlitz à la Briche, faubourg de Saint-Denis. Cette voie de navigation, de Seine à Seine, amenée à 2m,20 de profondeur, avec 1m,90 pour l'enfoncement des bateaux, comporte neuf écluses de remonte sur le canal Saint-Martin, jusqu'au bassin de la Villette, où s'abouchent trois canaux : Saint-Martin, Saint-Denis, Ourcq et douze écluses de descente, le long du canal Saint-Denis.

La Marne appartient au dép. par ses 24 derniers kil.; arrivée par 38 m. d'alt., elle se perd par 25 dans la rive droite de la Seine, à Charenton, après avoir arrosé une délicieuse vallée, parcs et jardins, et décrit la fameuse boucle de la Marne, anneau de 13 kil. avec isthme d'un peu plus de 1.100 m. seulement, sur lequel s'est bâtie la charmante cité de Joinville-le-Pont. Cette rivière, chérie des canotiers du « tour de Marne », est plus longue de 125 kil. que la Seine, mais dans un bassin plus de deux fois moindre et moins humide en moyenne : aussi n'augmente-t elle la Seine que d'un tiers environ, avec eaux très basses de 11 m. c. à la seconde, eaux ordinaires de 36, crue de 700 à 800 et module de peut-être 60. Les deux autres affluents de la Seine dans le département, la *Bièvre* (V. ce mot) et le Rouillon, ne sont que des ruisseaux horriblement sales, empoisonnés par l'industrie. Le Rouillon, issu des coteaux de Montmorency, se mêle, à son entrée dans le dép. de la Seine, au Crould, ruisseau de Gonesse; tous deux serpentent côte à côte jusqu'à Saint-Denis, dans un fond marécageux où les rejoint la Mollette, ruisseau du Bourget.

Climat. — Le climat du dép. de la Seine varie peu suivant les lieux, parce que ces lieux eux-mêmes varient peu d'altitude et de nature géologique intime, et aussi parce que l'étendue du territoire est fort restreinte; tout ce qu'on peut dire, c'est que Paris, plus doux en moyenne de 0°,8 que la campagne environnante, a pour résultante de toutes ses températures, mesurées à Montsouris en dehors des influences perturbantes de la grande ville, environ 10°,7; l'oscillation thermométrique y est assez considérable; on y a constaté 38°,8 au parc de Montsouris, dans la journée la plus chaude du XIXe siècle (juil. 1900) et — 23°,9 (déc. 1879): soit un écart de 62°,7. La moyenne annuelle des pluies y est de 565 millim., en un nombre de jours qui peut varier entre 167 et 251; le minimum a été de 443 millim. en 1884, et le maximum de 689 en 1886 (vingt ans d'observations).

Pour tout le reste, histoire depuis 1789, état actuel, grands hommes nés dans le département, il n'y a rien à dire (sauf pour le peintre Eugène Delacroix, né à Saint-Maurice), car en tout cela le dép. de la Seine est purement et simplement Paris. O. Reclus.

Divisions administratives actuelles. — Arrondissements. — Le dép. de la Seine comprend trois arrondissements : Paris, Saint-Denis, Sceaux; ils sont subdivisés en 20 « arrondissements » (Paris), 21 cantons et 77 communes. On en trouvera plus loin le détail. L'arr. de Paris a une organisation spéciale (V. Paris, § *Administration générale actuelle*, t. XXV, pp. 1064-67). Paris est, en outre le siège du gouvernement central de la France et des ministères (V. Commerce, Instruction, Justice, Finances, etc.). Le nombre des cantons des arr. de Saint-Denis et de Sceaux a été considérablement augmenté, de 1886 à 1896, et porté de 8 à 21. Depuis le dénombrement de 1896, la commune de Clamart a été détachée du canton de Sceaux et rattachée au canton de Vanves.

Justice, Police. — Le département ressortit à la cour d'appel de Paris. Paris est le siège des assises. L'organisation judiciaire est distincte de celle des autres départements (V. Paris, § *Justice*, t. XXV, p. 1088). Le nombre d'agents chargés de constater les crimes et délits était, en 1894, de 435 gendarmes (87 brigades), 128 commissaires de police, 7.700 agents de police, 115 gardes champêtres, 26 gardes particuliers assermentés, 1 garde forestier, 448 douaniers. Il y eut 80.463 plaintes, dénonciations et procès-verbaux.

Finances. — Le département possède 1 directeur et 5 inspecteurs des contributions directes à Paris, 21 percepteurs et 14 receveurs municipaux dans les arr. de Saint-Denis et de Sceaux. L'arr. de Paris a une organisation financière distincte (V. Paris, § *Finances*, t. XXV, pp. 1079-80). Il y a 1 directeur, 4 inspecteurs et 38 sous-inspecteurs de l'enregistrement, à Paris; 1 directeur, 2 inspecteurs et 9 sous-inspecteurs des domaines, à Paris. Le recouvrement des contributions indirectes est assuré par 1 directeur, 6 inspecteurs, 1 sous-directeur, 1 receveur principal, 4 entreposeurs des tabacs. Il y a 1 direction générale des douanes à Paris. Il existe 3 manufactures nationales des tabacs (Gros-Caillou, Reuilly, Pantin) et 1 manufacture nationale d'allumettes (Pantin-Aubervilliers).

Instruction publique. — Le dép. de la Seine relève de l'Académie de Paris, qui comprend 9 départements. Il y a 9 inspecteurs d'Académie à Paris. Il y a 1 Université et plusieurs Facultés libres à Paris (V. Paris, § *Instruction publique*, t. XXV, pp. 1083-84, et Faculté, t. XVI, pp. 1062-76). La plupart des grandes écoles spéciales de la France ont leur siège à Paris : Ecole polytechnique (V. Ecole, t. XV, p. 399), Ecole des mines (t. XV, p. 442), Ecole centrale des arts et manufactures (t. XV, p. 449), Ecole des ponts et chaussées (t. XV, p. 445), Ecole pratique des hautes études (t. XV, p. 381), Ecole d'application des manufactures de l'Etat (t. XV, p. 448), Ecole normale supérieure (t. XV, p. 378), Ecole des chartes (V. Chartes [Ecole des], t. X), *Muséum d'histoire naturelle* (V. ce mot), *Collège de France* (V. cet art., t. XI, pp. 955-59), Ecole des beaux-arts (t. XV, p. 387), Ecole du Louvre (t. XV, p. 381), Ecole supérieure de pharmacie (t. XV, p. 383), Ecole libre des sciences politiques (t. XV, p. 384), Ecole coloniale (t. XV, p. 386), Ecole des langues orientales vivantes (t. XV, p. 385), etc. L'enseignement secondaire se donne aux garçons dans 12 lycées et aux filles dans 5 lycées. Il y a 2 collèges municipaux, 3 écoles municipales et 2 écoles primaires supérieures municipales, pour les garçons, et 2 écoles primaires supérieures municipales, pour les filles. Il y a 18 inspecteurs primaires. Il y a des écoles normales primaires d'instituteurs et d'institutrices à Paris et 1 école normale primaire d'institutrices à Fontenay-aux-Roses (V. Ecole, t. XV, p. 378). Il y a plusieurs établissements libres d'enseignement supérieur, secondaire et primaire. L'enseignement professionnel est représenté par le *Conservatoire national des arts et métiers* (V. ce mot), 6 écoles municipales (Boulle, Diderot, Estienne, Bernard-Palissy, Germain-Pilon, Dorian) et 1 école municipale de physique et de chimie industrielles (V. Ecole, t. XV, pp. 463 et 459). Paris est le siège d'un grand nombre d'écoles professionnelles : Ecole spéciale d'architecture (V. Ecole, t. XV, p. 397), Ecole nationale des arts décoratifs (t. XV, p. 397), Ecole nationale de dessin pour les jeunes filles (t. XV, p. 398), *Conservatoire de musique* (V. ce mot), Ecole d'horlogerie (t. XV, p. 463), Ecole des postes et télégraphes (t. XV, p. 448), Ecole supérieure de commerce (t. XV, p. 465), Ecole des hautes Etudes commerciales (t. XV, p. 466), etc. L'Ecole nationale vétérinaire a son siège à Alfort (V. Ecole, t. XV, p. 470). Le département possède 7 stations agronomiques, dont 5 à Paris et 2 à Joinville.

Cultes. — Le département forme pour le culte catholique le diocèse de Paris. Paris est le siège d'un archevêché (V. Paris, § *Cultes*, t. XXV, pp. 1088-90). Le

EFERUS - Recherche & Classification numérique

département compte (au 1er nov. 1894) : 3 vicaires généraux, 15 chanoines, 38 curés, 104 desservants, 7 vicaires. — Le culte réformé compte 12 pasteurs calvinistes et 10 pasteurs luthériens, pour environ 50.000 fidèles. Le culte israélite compte 2 grands rabbins, 4 rabbins et 6 ministres officiants, pour environ 20.000 fidèles. Le culte grec orthodoxe, le culte musulman et divers autres cultes comptent environ 300 fidèles.

Armée. — Le dép. de la Seine fait partie du gouvernement militaire de Paris (V. Paris, § *Organisation militaire*, t. XXV, pp. 1090-91). Paris est le siège de l'Ecole supérieure de guerre (V. Ecole, t. XV, p. 418), de l'Ecole d'application de médecine et de pharmacie militaires du Val-de-Grâce (V. t. XV, p. 437), de l'Ecole d'application du génie maritime (V. t. XV, p. 430). Il y a l'Ecole d'administration militaire à Vincennes (V. t. XV, p. 422) et l'Ecole normale de gymnastique et d'escrime à Joinville (V. t. XV, p. 423).

Divers. — Le département ressortit à la 1re légion de gendarmerie (Paris), à la division minéralogique du N.-O. (arr. de Paris), à la 1re inspection des ponts et chaussées, à la 2e région agricole (Nord), à la 1re conservation des forêts (Paris). Il y a 2 chambres consultatives d'agriculture (Saint-Denis, Sceaux). Il y a un grand nombre de commissions techniques à Paris (V. Paris, § *Hygiène et prévoyance*, t. XXV, pp. 1082-83).

Démographie. — Mouvement de la population. — Le recensement de 1896 a constaté, dans le dép. de la Seine, une population totale de 3.340.514 hab. Voici, depuis le commencement du siècle, les chiffres donnés par les recensements précédents :

1801....	631.585	1856....	1.727.419
1806....	671.937	1861....	1.953.660
1821....	822.171	1866....	2.150.916
1826....	1.021.820	1872....	2.220.060
1831....	935.108	1876....	2.410.849
1836....	1.106.891	1881....	2.799.329
1841....	1.194.603	1886....	2.961.089
1846....	1.364.933	1891....	3.141.595
1851....	1.422.065	1896....	3.340.514

Les chiffres de la population de Paris, aux mêmes époques, sont donnés à l'art. Paris, t. XXV, p. 1068.

Il résulte de ces chiffres que l'accroissement de la population du dép. de la Seine a été rapide et continu, malgré une interruption à l'époque de la révolution de 1830 et un ralentissement après la guerre franco-allemande de 1870. Pour 1.000 hab. recensés en 1801, on en comptait 4.695 en 1886. Paris et, par suite, le dép. de la Seine se trouvent dans des conditions démographiques tout à fait exceptionnelles. Le mouvement d'augmentation de la population a été uniforme dans toutes les parties du département :

ARRONDISSEMENTS	Population en 1801	Population en 1851	Population en 1896
Paris	547.756	1.053.262	2.536.834
Saint-Denis	40.181	233.792	475.398
Sceaux	43.648	135.011	328.282
Totaux	631.585	1.422.065	3.340.514

DENSITÉ DE LA POPULATION PAR KILOMÈTRE CARRÉ

ARRONDISSEMENTS	Superficie d'après le cadastre	1801	1851	1896	Augmentation de 1801 à 1896
	hectares				
Paris	7.815	7.009	13.486	32.461,1	+ 25.452,1
Saint-Denis	21.865	183,8	1.069	2.174,2	+ 1.990,4
Sceaux	18.270	238,9	738	1.796,8	+ 1.557,9
Département entier.	47.950	1.317,1	4.919	6.966,6	+ 5.649,5

Voici les chiffres absolus pour la dernière période :

ARRONDISSEMENTS	1872	1881	1891	1896
Paris	1.851.792	2.269.023	2.447.957	2.536.834
Saint-Denis	206.906	307.979	403.956	475.398
Sceaux	161.362	222.327	289.682	328.282
Totaux	2.220.060	2.799.329	3.141.595	3.340.514

Au point de vue de la population totale, le dép. de la Seine venait, en 1896, au 1er rang des départements français. Au point de vue de la population spécifique, il était le 1er avec une densité (6.600 hab. par kil. q.) hors de toute proportion avec celle des autres départements français (moy. franç., 72 hab. par kil. q.).

La population des chefs-lieux d'arrondissement se répartissait, en 1896, de la manière suivante :

VILLES	Population municipale agglom.	Eparse	Comptée à part	Totale
Paris	2.481.223	»	55.611	2.536.834
Saint-Denis	52.531	33	1.868	54.432
Sceaux	3.588	»	338	3.926

La population éparse est (en 1896) seulement de 39 hab. pour 1.000, c.-à-d. près de 10 fois moindre de la moyenne française (366 °/oo). Le dép. de la Seine n'est, presque, qu'une grande agglomération urbaine.

La population se répartit comme suit entre les groupes urbains et ruraux :

POPULATION au 30 mai 1886		POPULATION au 29 mars 1896	
Urbaine	2.934.073	Urbaine	3.322.426
Rurale	27.016	Rurale	18.088
Total	2.961.089	Total	3.340.514

Le nombre des communes urbaines (plus de 2.000 hab. agglomérés) était en 1896 de 60, occupant une surface totale de 39.976 hect., contre 8.400 hect. occupés par les 17 communes rurales (superficie totale du département, 48.376 hect.).

Voici quelle était l'importance relative des populations urbaine et rurale aux recensements de 1856, 1872, 1886 et 1896, pour 100 hab. :

	1856	1872	1886	1896
Population urbaine	97,19	98,41	99,08	99,46
— rurale	2,81	1,59	0,92	0,54

La population rurale ne se trouve qu'aux extrémités septentrionale et méridionale du département, et ne forme qu'une proportion insignifiante de sa population.

Le mouvement de la population en 1898 se traduit par les chiffres suivants : naissances légitimes, 58.189 dont 29.736 du sexe masculin et 28.453 du sexe féminin ; naissances naturelles, 18.815 dont 9.455 du sexe masculin et 9.360 du sexe féminin : soit un total de 77.004 naissances. Il y eut 4.569 mort-nés. Le nombre des décès fut de 71.558 dont 38.057 du sexe masculin et 33.501 du sexe féminin. La natalité ne dépasse que de très peu la mortalité (V. également l'art. Paris, t. XXV, pp. 1068-69). Le nombre des mariages a été de 31.121, celui des divorces de 1.843. En résumé, la proportion des mariages est (en 1891) de 9,4 °/oo, celle des naissances de 24,6, celle des décès de 24,3. Sur l'ensemble de la France, on constate par 1.000 hab. 8 mariages, près de 23 naissances et un peu plus de 20 décès.

La répartition des communes d'après l'importance de la population a donné, en 1896, pour les 77 communes du

EFERUS - Recherche & Classification numérique

département : aucune commune au-dessous de 200 hab. ; 1 com. de 201 à 300 hab. ; pas de com. de 301 à 400 hab. ; 1 com. de 401 à 500 hab. ; 8 com. de 501 à 1.000 hab. ; 2 com. de 1.001 à 1.500 hab. ; 4 com. de 1.501 à 2.000 hab. ; 3 com. de 2.001 à 2.500 hab. ; 5 com. de 2.501 à 3.000 hab. ; 3 com. de 3.001 à 3.500 hab. ; 2 com. de 3.501 à 4.000 hab. ; 3 com. de 4.001 à 5.000 hab. ; 19 com. de 5.001 à 10.000 hab. ; 26 com. de plus de 10.000 hab.

Voici par arrondissement et canton la liste des communes dont la population agglomérée en 1896 dépassait 1.000 hab. Les surfaces cantonales sont indiquées d'après la *Situation financière des communes* (année 1899). Pour la plupart des communes, la population est tout entière agglomérée ; aussi ne faisons-nous la distinction que là où une fraction ne l'est pas.

Arrondissement de Paris (20 arrondissements, 7.815 hect., 2.536.834 hab.). Pour le détail, V. l'art. Paris, t. XXV, pp. 1066-67.

Arrondissement de Saint-Denis (12 cant., 34 com., 21.865 hect., 475.398 hab.). — *Cant. d'Asnières* (2 com., 1.979 hect., 31.718 hab.) : Asnières, 24.317 hab. ; Gennevilliers, 7.401 hab. (2.427 aggl.). — *Cant. d'Aubervilliers* (6 com., 2.803 hect., 35.582 hab.) : Aubervilliers, 27.332 hab. ; La Courneuve, 1.789 hab. ; Pierrefitte, 2.468 hab. (2.430 aggl.) ; Stains, 2.707 hab. (2.114 aggl.). — *Cant. de Boulogne* (1 com., 1.321 hect., 37.418 hab.) : Boulogne, 37.418 hab. — *Cant. de Clichy* (1 com., 285 hect., 33.895 hab.) : Clichy, 33.895 hab. — *Cant. de Courbevoie* (3 com., 1.506 hect., 47.404 hab.) : Bois-Colombes, 10.501 hab. ; Colombes, 16.798 hab. ; Courbevoie, 20.105 hab. — *Cant. de Levallois-Perret* (1 com., 242 hect., 47.315 hab.) : Levallois-Perret, 47.315 hab. — *Cant. de Neuilly-sur-Seine* (1 com., 572 hect., 32.730 hab.) : Neuilly, 32.730 hab. — *Cant. de Noisy-le-Sec* (8 com., 4.290 hect., 28.440 hab.) : Bobigny, 1.678 hab. (1.421 aggl.) ; Bondy, 4.457 hab. (3.178 aggl.) ; Le Bourget, 2.550 hab. (2.547 aggl.) ; Noisy-le-Sec, 8.105 hab. (7.968 aggl.) ; Romainville, 2.408 hab. (2.300 aggl.) ; Rosny, 3.425 hab. (3.105 aggl.) ; Villemomble, 4.901 hab. — *Cant. de Pantin* (4 com., 1.109 hect., 49.584 hab.) : Bagnolet, 7.116 hab. ; Les Lilas, 7.438 hab. (7.402 aggl.) ; Pantin, 25.586 hab. ; Le Pré-Saint-Gervais, 9.444 hab. — *Cant. de Puteaux* (3 com., 1.910 hect., 40.972 hab.) : Nanterre, 11.950 hab. (11.040 aggl.) ; Puteaux, 19.965 hab. ; Suresnes, 9.057 hab. — *Cant. de Saint-Denis* (1 com., 2.273 hect., 54.432 hab.) : Saint-Denis, 54.432 hab. (54.399 aggl.). — *Cant. de Saint-Ouen* (3 com., 1.027 hect., 35.908 hab.) : Epinay, 2.860 hab. (1.858 aggl.) ; L'Ile-Saint-Denis, 2.333 hab. (2.068 aggl.) ; Saint-Ouen, 30.715 hab.

Arrondissement de Sceaux (9 cant., 42 com., 18.270 hect., 328.282 hab.). — *Cant. de Charenton-le-Pont* (4 com., 1.628 hect., 44.851 hab.) : Alfortville, 11.634 hab. (11.430 aggl.) ; Charenton, 16.811 hab. ; Maisons-Alfort, 9.479 hab. ; Saint-Maurice, 6.927 hab. — *Cant. d'Ivry-sur-Seine* (5 com., 3.622 hect., 46.491 hab.) : Choisy-le-Roi, 9.909 hab. (9.903 aggl.) ; Ivry, 24.919 hab. ; Thiais, 2.771 hab. (2.639 aggl.) ; Vitry, 8.010 hab. (7.928 aggl.). — *Cant. de Montreuil-sous-Bois* (1 com., 900 hect., 27.087 hab.) : Montreuil, 27.087 hab. — *Cant. de Nogent-sur-Marne* (4 com., 2.164 hect., 24.804 hab.) : Bry-sur-Marne, 1.699 hab. ; Champigny, 5.302 hab. ; Nogent-sur-Marne, 9.413 hab. ; Le Perreux, 8.390 hab. — *Cant. de Saint-Maur-des-Fossés* (4 com., 3.143 hect., 30.349 hab.) : Créteil, 4.208 hab. (3.206 aggl.) ; Joinville-le-Pont, 5.016 hab. (4.928 aggl.) ; Saint-Maur, 20.503 hab. — *Cant. de Sceaux* (9 com., 3.457 hect., 37.829 hab.) : Antony, 2.533 hab. ; Bagneux, 1.742 hab. (1.332 aggl.) ; Bourg-la-Reine, 3.649 hab. ; Châtenay, 1.561 hab. (1.271 aggl.) ; Clamart, 6.283 hab. (5.815 aggl.) ; Fontenay-aux-Roses, 3.343 hab. ; Montrouge, 14.317 hab. ; Sceaux, 3.926 hab. — *Cant. de Vanves* (4 com., 2.114 hect., 36.895 hab.) : Châtillon, 3.096 hab. ; Issy-les-Moulineaux, 14.031 hab. ; Malakoff, 11.027 hab. ; Vanves, 8.741 hab. — *Cant. de Villejuif* (8 com., 2.871 hect., 31.935 hab.) : Arcueil-Cachan, 7.064 hab. (6.988 aggl.) ; Gentilly, 6.153 hab.) ; Kremlin-Bicêtre, 10.804 hab. ; Villejuif, 5.234 hab. — *Cant. de Vincennes* (3 com., 1.358 hect., 48.041 hab.) : Fontenay-sous-Bois, 7.220 hab. (6.964 aggl.) ; Saint-Mandé, 13.371 hab. ; Vincennes, 27.450 hab.

Habitations. — Le nombre des centres de population (hameaux, villages ou sections de communes) était en 1896 de 77 (total des communes) dans le dép. de la Seine. Le nombre des maisons d'habitation était de 157.994, dont 151.265 occupées en tout ou en partie, et 6.729 vacantes. Sur ce nombre, on en comptait 20.908 n'ayant qu'un rez-de-chaussée, 51.788 un seul étage, 29.387 deux étages, 41.005 trois étages, 41.906 quatre étages ou davantage. Elles comportaient 1.314.637 logements ou appartements distincts, dont 1.194.330 occupés et 120.307 vacants ; en outre, 89.916 locaux servant d'ateliers, de magasins ou de boutiques. La proportion des locaux industriels ou commerciaux était de 103 °/₀₀ (en 1891), c.-à-d. égale à la moyenne française (105 °/₀₀). La statistique des habitations dans la ville de Paris est donnée à l'art. Paris, t. XXV, p. 1068.

Etat des personnes. — D'après la résidence. — On a recensé, en 1896, 343.864 individus isolés et 851.532 familles, plus 911 établissements comptés à part, soit un total de 1.196.307 ménages. Il y a 343.864 ménages composés d'une seule personne ; 321.030 de deux personnes ; 226.512 de trois personnes ; 142.635 de quatre personnes ; 79.926 de cinq personnes ; 41.193 de six personnes ; 40.236 de sept personnes et davantage. La proportion d'isolés est (en 1891) de près du double de celle de l'ensemble de la France (288 sur 1.000 ménages, au lieu de 152). Il faut remarquer la prédominance des individus isolés et des ménages composés de deux personnes seulement. Pour la ville de Paris, V. l'art. Paris, t. XXV, p. 1068.

La population résidante comptait 3.340.514 personnes, dont 3.166.307 résidants présents, 78.908 résidants absents et 95.299 personnes comptées à part. La population présente comportait 3.261.606 résidants présents et 46.401 personnes de passage, soit un total de 3.308.007. La population présente est donc inférieure à la population résidante, comme c'est généralement le cas dans tout le reste de la France. La proportion de résidants absents atteint (en 1891) à peu près 22,4 °/₀₀ (moyenne française, 17,4).

D'après le lieu de naissance. — Classée d'après le lieu de naissance, la population de la Seine se divisait, en 1896, en :

Français nés dans la commune où ils habitent.	1.053.621
— dans une autre commune du dép..	278.502
— dans un autre département.....	1.627.622
— en Algérie ou dans une colonie française.....	7.184
— nés à l'étranger.....	76.605

Soit un total de 3.043.534 Français de naissance.

La population parisienne est donc formée pour les trois cinquièmes d'originaires des autres départements.

Le nombre des étrangers est aussi très considérable, comme dans toutes les grandes capitales dont la zone d'attraction s'étend fort loin. Il faut, en effet, ajouter à ces chiffres, en premier lieu, 72.786 naturalisés ; en second lieu, 191.687 étrangers, dont 162.064 nés à l'étranger. La répartition des étrangers dans Paris, où ils sont presque entièrement concentrés, est donnée à l'art. Paris, t. XXV, p. 1068. En 1896, le classement de la population du dép. de la Seine par nationalité a donné les résultats suivants : 43.724 Belges, 38.260 Allemands et Autrichiens, 25.251 Suisses, 24.113 Italiens, 14.230 An-

EFERUS - Recherche & Classification numérique

glais, 9.865 Russes, 8.350 Américains du Nord et du Sud, 4.188 Espagnols, etc.

Si nous nous en tenons à l'élément français, nous constatons qu'en 1896 le dép. de la Seine possédait 1.332.123 nationaux nés sur son territoire et que l'on a recensé dans la France entière 364.048 originaires du dép. de la Seine. Ce département n'avait conservé que 267 °/₀₀ de ses enfants. Il est au 6e rang des départements qui ont perdu en plus grande quantité leurs originaires (après les Bouches-du-Rhône Meurthe-et-Moselle, les Alpes-Maritimes, Belfort, Seine-et-Oise). Des habitants de Paris et du dép. de la Seine qui ont émigré à l'extérieur, 58.403 ont passé dans Seine-et-Oise, 17.721 dans Seine-et-Marne, 17.609 dans la Nièvre (enfants assistés), 12.716 dans l'Yonne, 12.516 dans l'Oise, 12.367 dans le Pas-de-Calais, 10.290 dans la Sarthe, 9.504 dans la Seine-Inférieure, etc. Les autres départements en contiennent 2.000 à 5.000 en moyenne. Il n'y a que les départements les plus éloignés de Paris (Basses-Alpes, Hautes-Alpes, Ariège, Aude, Corse, Gers, Landes, etc.) qui contiennent seulement moins de 500 émigrés de la Seine. Dans chaque commune du dép. de la Seine, on ne compte en moyenne que 32 hab. °/₀₀ nés dans cette commune : à ce point de vue, le dép. de la Seine est au 7e rang des départements français dont les originaires ont le plus abandonné leur commune d'origine.

En revanche, le dép. de la Seine renferme 1.627.622 Français originaires d'un autre département. Tous les départements contribuent à l'émigration vers Paris, en raison directe de leur distance du dép. de la Seine. Le Nord, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise, etc., envoient vers Paris plus de 50.000 de leurs enfants (Seine-et-Oise, 91.300; Seine-et-Marne, 54.042; Nord, 50.265); l'Aisne, le Loiret, la Nièvre, la Seine-Inférieure, l'Yonne, de 40.000 à 50.000; l'Aveyron, le Cantal, le Cher, la Côte-d'Or, etc., de 30.000 à 40.000. La comparaison des chiffres d'émigration et d'immigration montre que le dép. de la Seine n'a perdu par émigration qu'environ 1/3e du nombre des habitants qu'il a gagnés par l'immigration. La proportion d'émigration est (en 1896) de 214 °/₀₀ (moyenne française, 174 °/₀₀).

D'APRÈS L'ETAT CIVIL. — Classée par sexe, la population de la Seine se répartit (en 1896) en 1.578.467 hommes et 1.729.540 femmes; c'est une proportion (en 1891) de 1.068 femmes pour 1.000 hommes (moyenne française, 1.014). Le sexe masculin comptait (en 1891) 347.415 célibataires majeurs, soit 231 °/₀₀; le sexe féminin, 301.378, soit 187 °/₀₀, proportions notablement supérieures aux moyennes françaises (174 et 137 °/₀₀). La proportion des personnes mariées sur le total des habitants est de 400 pour 1.000, par conséquent égale à la moyenne générale de la France (400 °/₀₀). On a recensé 273.287 veufs ou veuves, soit 88 °/₀₀ (moyenne française, 81). Le nombre des mineurs des deux sexes était de 945.852, soit 304 °/₀₀ (moyenne française, 365). Le nombre moyen des enfants vivants était de 145 par 1.000 familles (moyenne française, 210). L'âge moyen des hommes est de 31 ans 9 mois, celui des femmes de 32 ans 10 mois 15 jours.

D'APRÈS LA PROFESSION. — La population de la Seine se décompose par professions de la manière suivante (en 1891). On classe sous chaque rubrique non seulement ceux qui exercent la profession, mais aussi la totalité des personnes qui en tirent leur subsistance :

Agriculture	52.264	soit 16	°/₀₀
Industries manufacturières	1.363.304	— 438	—
Transports	176.469	— 57	—
Commerce	678.789	— 218	—
Force publique	55.448	— 17	—
Administration publique	49.650	— 16	—
Professions libérales	185.440	— 59	—
Personnes vivant exclusivement de leurs revenus	340.883	— 100	—

L'industrie et le commerce occupent plus des 2/3 de la population. La proportion des personnes vivant de leurs revenus est double de la moyenne française (100 au lieu de 58 °/₀₀). Pour les professions libérales, le dép. de la Seine dépasse de près de six fois le département qui vient immédiatement après (Rhône). Il y a, en outre, 269.348 gens sans profession et individus non classés (enfants en nourrice, étudiants ou élèves de pensionnats vivant loin de leurs parents, personnel interne des asiles, hospices, etc.), ou de profession inconnue (V. les *Résultats statistiques du recensement des industries et professions;* Paris, 1899-1900, 2 vol. in-4). Au point de vue social, la population comprend (en 1891) : 482.341 patrons, 294.473 employés, 925.627 ouvriers. Les personnes inactives de leurs familles sont au nombre de 1.469.806, plus 161.431 domestiques. Pour tous les éléments constituant la statistique sociale (patrons, employés, etc.), le dép. de la Seine vient au premier rang des départements français, avec des chiffres considérablement plus forts que ceux des départements qui viennent après le dép. de la Seine.

Etat économique. — PROPRIÉTÉ. — La statistique décennale de 1892 accusait une surface cultivée totale de 26.858 hect. seulement, dont 24.822 appartenant à des particuliers, 381 à l'Etat, 1.238 aux communes, 3 au dép. de la Seine, 362 aux établissements hospitaliers, etc. Le nombre des cotes foncières était, en 1895, de 316.703 dont 153.163 non bâties et 163.540 bâties.

L'enquête faite par l'administration des contributions directes en 1884 a relevé dans le dép. de la Seine 13.766 propriétés non bâties imposables savoir : 13.140 appartenant à la petite propriété, 604 à la moyenne propriété, 22 à la grande propriété.

Nous donnons ci-dessous un tableau indiquant le nombre et la contenance des cotes foncières non bâties (en 1892):

DÉSIGNATION	NOMBRE des cotes	SUPERFICIE (en hectares)
Petite propriété :		
Biens de moins de 1 hect.	11.031	2.750
— de 1 à 5 hect.	2.109	
Moyenne propriété :		9.816
Biens de 5 à 10 hect.	377	
— de 10 à 20 —	152	
— de 20 à 30 —	52	4.952
— de 30 à 40 —	15	
— de 40 à 50 —	8	
Grande propriété :		
Biens de 50 à 100 hect.	11	9.682
— de 100 à 200 —	9	
— de 200 à 300 —	2	
Au-dessus de 300 —	»	
Totaux	13.766	27.200

On voit par ce tableau que la petite propriété occupe environ 2.750 hect., la moyenne, 14.768 hect. et la grande, 9.682 hect. La contenance moyenne d'une cote foncière est de 1 hect,97, alors que la moyenne française est de 8 hect,65. La moyenne propriété domine.

La valeur de la propriété bâtie était évaluée (d'après l'enquête de 1887-89) de la manière suivante :

	Maisons	Usines
Nombre (en 1897)	176.535	4.138
	Francs	Francs
Valeur locative réelle	906.374.702	34.424.709
Valeur vénale (en 1887)	12.252.392.659	408.038.249

Il faut y ajouter 952 bâtiments publics (bâtiments administratifs, musées, etc.), d'une valeur locative réelle (en 1887) de 1.891.701 fr. — La part du département

EFERUS - Recherche & Classification numérique

dans la valeur de la propriété bâtie sur le sol français représente 1/31e de la valeur totale. Pour la valeur locative de la propriété bâtie, Paris (dép. de la Seine) vient au premier rang des départements français, en dépassant de près des 3/4 les départements qui viennent ensuite (Nord, Seine-et-Oise, etc.). Il y a 344 édifices ou bâtiments distincts par kil. q. Pour le nombre total des maisons, le dép. de la Seine ne vient cependant qu'au 5e rang des départements français (après le Nord, la Gironde, le Pas-de-Calais et la Seine-Inférieure). Il est au second rang (après le Nord) pour le nombre des usines.

Agriculture. — L'agriculture fait vivre (en 1891) seulement 16 hab. sur 1.000. Les qualités des terrains des diverses parties du département sont indiquées au § *Géologie agricole*. La valeur des terrains agricoles a été très améliorée par les engrais et l'irrigation, notamment dans les grandes plaines riveraines de la Seine (Gennevilliers, etc.). D'après l'assiette de la contribution foncière, la valeur du sol non bâti du dép. de la Seine représente environ le 1/14e de la valeur totale du sol français.

Nous donnons ci-après un tableau indiquant la superficie et le rendement des principales cultures en 1898 :

CULTURES	SUPERFICIE	PRODUCTION
	Hectares	Hectolitres
		130.000
Froment	3.750	Quintaux
		101.400
		Hectolitres
Seigle	719	16.707
Orge	12	328
Avoine	2.583	135.890
		Quintaux
Pommes de terre	3.116	477.776
Betteraves fourragères	480	250.042
Betteraves à sucre	5	700
Trèfle	11	328
Luzerne	936	48.173
Sainfoin	17	482
Prés naturels et herbages	430	26.824
Pommes à cidre	»	215
Noix	»	14
Prunes	»	1.294
		Hectolitres
Vignes	410	15.500

Ce tableau montre que la production des cultures du dép. de la Seine est presque insignifiante au point de vue des quantités. En revanche, les rendements sont très bons : près de 35 hectol. à l'hectare, en 1898, pour le froment (moy. franç, 18hl,40), 23hl,23 pour le seigle (moy. franç., 15hl,95), 27hl,33 pour l'orge (moy. franç., 20hl,28), etc. Le dép. de la Seine est au premier rang des départements français pour le revenu de l'hectare moyen, qui atteint 362 fr.

Quant à la nature des terrains du dép. de la Seine, on y distingue (en 1894) 27.298 hect. de territoire agricole et 21.078 de territoire non agricole.

Il y a 2.132 hect. de bois, 294 hect. incultes, 14.901 hect. de terres labourables (dont 142 en fraisiers, 164 en artichauts, 601 en asperges, 518 en oignons, poireaux, 119 en salades, etc.), 469 hect. de prairies naturelles, 2.114 hect. de prairies artificielles, 550 de betteraves fourragères.

La culture des arbres fruitiers a beaucoup d'importance, elle occupait en 1894 une surface de 1.439 hect. répartis comme suit : pommiers et poiriers, 284 ; pêchers et abricotiers, 218 ; cerisiers et pruniers, 181 ; framboisiers et groseilliers, 103 ; pépinières, 473 ; lilas, 120. — La vigne, qui occupe 527 hect., était cultivée d'une façon étendue au moyen âge et donnait plusieurs crus renommés dans le N. de la France. La récolte de 1898 a été de 7.656 hectol. seulement, dont la valeur n'atteignait que 282.334 fr. La moyenne décennale est de 13.463 hectol. (1888-97).

Les cultures maraîchères sont très développées dans toute la banlieue de Paris, elles occupent une superficie de 930 hect., auxquels il faut ajouter 260 hect. de cultures florales et 3.282 hect. de parcs et jardins d'agrément. Il y avait 786 hect. cultivés en légumes secs (haricots, pois, fèves, féverolles, lentilles, etc.), 1.063 hect. cultivés en carottes, navets, choux, etc. Enfin, on exploite dans les carrières abandonnées 291 champignonnières, presque toutes dans les calcaires des communes du S. de Paris (Montrouge, Châtillon, Malakoff, Bagneux, Arcueil, Gentilly, Ivry, Maisons-Alfort). La qualité exceptionnelle des fruits de la banlieue parisienne leur assure une grande valeur ; on vante surtout les pêches de Montreuil, les fraises et les roses de Fontenay ; la culture maraîchère la plus féconde est celle de la plaine de Gennevilliers, grâce aux épandages d'eau d'égout.

Les bois et forêts occupent (en 1892) une superficie de 2.158 hect. seulement, dont 354 appartiennent à l'Etat, 1.155 aux communes, 649 à des particuliers. 799 hect. sont en futaie, le reste est en taillis. Les bois les plus importants sont ceux de Boulogne (V. Boulogne [Bois de]), Vincennes, Clamart et Bondy. Il y a des pépinières municipales dans le bois de Boulogne et à Bry-sur-Marne. Pour les parcs et jardins compris dans la ville de Paris, V. Paris, t. XXV, p. 1077. La production du bois mis en coupe est évaluée à 10.596 m. c. par an.

Le nombre des animaux de ferme existant au 31 déc. 1898 était :

Espèce chevaline	17.000
— mulassière	48
— asine	193
— bovine	12.747
— ovine	1.559
— porcine	2.658
— caprine	347

Le nombre total des chevaux atteint 120.000 ; à celui des vaches, taureaux et bœufs, il faut ajouter 7.000 pour Paris. On compte environ 100.000 poules, 3.500 oies, 7.000 canards, 1.300 dindons, etc.

La production du lait fut, en 1898, de 205.081 hectol., valant 6.722.071 fr., soit 33 fr. l'hectol. — Il y avait seulement 16 ruches d'abeilles en activité, ayant produit 323 kilogr. de miel et 73 kilogr. de cire d'une valeur globale de 864 fr.

Les exploitations agricoles sont très peu étendues, généralement 2 à 3 hect. : 13.140 ont moins de 5 hect., 377 de 5 à 10 hect., 219 de 10 à 40 hect., 30 seulement plus de 40 hect. Le nombre des propriétaires cultivant eux-mêmes leurs terres est de 11.653, exploitant des domaines d'une étendue moyenne de 1hect,42, celui des fermiers est de 1.227.

Industrie. — L'industrie fait vivre 1.363.304 personnes, soit 438 hab. sur 1.000 (moyenne française, 250).

Mines et carrières. Le dép. de la Seine ne possède pas de mines.

Pour la consommation du combustible minéral, le dép. de la Seine, qui vient au 3e rang des départements français (après le Nord et Meurthe-et-Moselle), emploie 3.697.200 tonnes, valant en moyenne 27 fr. 88 la tonne sur les lieux de consommation, soit 103.077.900 fr. en tout. Le total de cette quantité vient du dehors. Le dép. de la Seine achète 2.573.900 t. au Nord (Valenciennes), 19.600 t. à Saône-et-Loire (Le Creusot et Blanzy), 13.100 t. à l'Allier (Commentry), etc., et 1.083.700 t. à l'étranger (Belgique, Angleterre et Allemagne).

Les carrières ont fourni les résultats suivants en 1898 :

	POIDS en tonnes	VALEUR en francs
Pierre de taille tendre	3.595	49.000
— — dure	10.238	220.219
— meulière	20.349	65.117

EFERUS - Recherche & Classification numérique

	POIDS en tonnes	VALEUR en francs
Moellon	99.293	313.766
Sable et gravier pour mortier et béton	290.238	568.867
Plâtre	331.256	3.193.308
Chaux hydraulique	18.218	540.164
Silex et sable pour industrie	52.729	65.384
Argile à faïence et poteries	7.126	49.098
— pour briques et tuiles	337.650	877.890
Craie	2.000	60.000
Gypse pour amendement	8.700	52.200
Pavés	4.500	90.000

On exploitait 92 carrières souterraines (pierre à bâtir, craie, gypse, marne, argile) et 302 à ciel ouvert où travaillaient 1.593 ouvriers. Sur le nombre total des exploitations, 46 étaient des exploitations temporaires, les autres étaient continues. Le dép. de la Seine vient au 7e rang des départements français pour la valeur de l'ensemble des matériaux de construction (après le Pas-de-Calais, Seine-et-Oise, Maine-et-Loire, Seine-et-Marne, la Somme et l'Isère). Les principales carrières sont celles de plâtre (Bagneux, Clamart, Montreuil, Romainville).

Sources minérales. Le dép. de la Seine possède plusieurs sources minérales (V. Paris, t. XXV, p. 1079). Il existe 1 établissement thermal (Auteuil), exploitant 1 source ferrugineuse, d'un débit de 2 litres à la minute. Environ 140.000 bouteilles d'eau minérale sont exportées annuellement.

Industries manufacturières. Il existait en 1898 dans le dép. de la Seine 5.163 établissements faisant usage de machines à vapeur. Ces appareils, au nombre de 5.605, d'une puissance égale à 146.679 chevaux-vapeur (non compris les machines des chemins de fer et des bateaux) se décomposaient en :

2.914	machines fixes	d'une force de	117.999	chev.-vap.
2.244	— mi-fixes	—	24.293	—
354	— locomobiles	—	2.876	—
93	— locomotives	—	1.511	—

Le dép. de la Seine venait au second rang des départements français (après le Nord) pour le nombre et la puissance des machines à vapeur employées dans l'industrie.

La force des machines en chevaux-vapeur se répartissait de la manière suivante entre les principaux groupes industriels :

Mines et carrières	4.394	chev.-vapeur
Usines métallurgiques	17.091	—
Agriculture	1.429	—
Industries alimentaires	11.373	—
— chimiques et tanneries	12.511	—
Tissus et vêtements	6.242	—
Papeterie, objets mobiliers et d'habitation	13.862	—
Bâtiments et travaux	75.659	—
Services publics de l'Etat	4.118	—

L'industrie métallurgique est active. La fonte moulée en deuxième fusion occupait 21 usines, ayant 877 ouvriers, qui ont produit, en 1898, 11.697 tonnes, d'une valeur totale de 3.423.436 fr., soit 293 fr. la tonne. La production totale du fer était de 33.897 tonnes, d'une valeur de 5.268.335 fr., celle de l'acier de 2.285 t., d'une valeur de 1.682.477 fr. La fabrication du nickel produisait environ 40 t., d'une valeur de 100.000 fr., soit 2.500 fr. la tonne. — Pour les autres industries parisiennes, V. l'art. Paris, § *Commerce et Industrie*, t. XXV, p. 1079.

Il existait, en 1898, dans le dép. de la Seine, un total de 905 syndicats professionnels, dont 449 syndicats patronaux (71.605 membres), 414 syndicats ouvriers (182.777 membres), 26 syndicats mixtes (6.077 membres) et 16 syndicats agricoles (17.448 membres). Le total des membres des syndicats s'élevait à 277.907, c.-à-d. à plus du quadruple du chiffre atteint par le département venant, à ce point de vue, immédiatement après la Seine (Nord). — La consommation moyenne avouée d'alcool était, en 1898, de $8^{lit},33$ par tête (moyenne française, $5^{lit},08$). Il a été fabriqué, de 1888 à 1897, une quantité moyenne de 62.554 hectol. d'alcool par an, sans compter 69 hectol. distillés annuellement par les bouilleurs de cru. La quantité d'alcool soumise à l'impôt en 1897 fut de 235.525 hectol. — La consommation du vin était, en 1899, de $2^{lit},25$ par tête (moy. fr., $1^{lit},12$). — Il a été vendu (en 1897) 3.793.811 kilogr. de tabac à fumer ou à mâcher et 455.117 kilogr. de tabac à priser, soit une consommation moyenne de 1.271 gr. par tête (moyenne française, 970 gr.).

Commerce et circulation. — Le commerce fait vivre 678.789 personnes (en 1891), soit 218 °/oo (moyenne française, 103). Il y faut ajouter 176.469, soit 57 °/oo, qui vivent de l'industrie des transports (moyenne française, 30). Ces chiffres doublent la moyenne française et font voir la grande activité commerciale de Paris. Paris est le siège de la *Banque de France* (V. ce mot, t. V, pp. 274-85). Le montant des opérations de la succursale de la Banque de France à Saint-Denis était, en 1898, de 13.674.300 fr.

Le nombre des patentes est très élevé. Il y avait (en 1894) 4.014 hauts commerçants et banquiers, 154.448 commerçants ordinaires, 4.781 industriels, 7.070 exerçant des professions libérales.

Le dép. de la Seine exporte des objets manufacturés, des articles de librairie, des articles de modes et d'ameublement, des objets de bijouterie et d'orfèvrerie, etc. Il importe des combustibles, des matières premières pour diverses industries, des céréales, des légumes, du lait, du beurre, des bestiaux, des volailles et des poissons, des vins et des alcools, etc.

Le mouvement commercial dont Paris est le centre a en grande partie pour objet l'approvisionnement de Paris (V. Halles, Octroi, etc., et l'art. Paris, t. XXV, p. 1079). Le commerce international a produit, en 1896, une recette de droits de douanes s'élevant à 62.770.901 fr. 02.

Voies de communication. Le dép. de la Seine avait, au 1er janv. 1899, une longueur totale de 117 kil. de routes nationales, dont 96 kil. pavés, 183 kil. de routes départementales, 314 kil. de chemins de grande communication et 312 kil. de chemins vicinaux ordinaires. Pour les voies de communication dans la ville de Paris, V. Paris, § *Voirie* et *Moyens de communication*, t. XXV, pp. 1076-78. La circulation sur les routes nationales avait été, en 1888, de 64.666.344 tonnes métriques de tonnage utile (le double en tonnage brut), soit un tonnage utile quotidien de 176.684 tonnes par kil.

Le dép. de la Seine est traversé en 1900 par 19 lignes de chemin de fer d'une longueur totale de 674 kil., dont 32 kil. en construction. Ces lignes, qui ont toutes leurs points de départ dans l'intérieur de Paris, se répartissent entre les différentes compagnies (V. Paris, § *Chemins de fer*, t. XXV, p. 1078). En voici la liste :

1° La ligne de Paris à Creil, qui parcourt 12 kil. dans le dép. de la Seine. — 2° La ligne de Saint-Denis à Soissons (14 kil.). — 3° Plusieurs lignes et raccordements de très petites longueurs (13 kil.) [Nord]. — 4° La ligne de Paris à Strasbourg (14 kil.). — 5° La ligne de Paris à Mulhouse, qui se détache de la précédente à Noisy-le-Sec (10 kil.). — 6° La ligne de Paris à La Varenne-Saint-Maur, qui constitue la *ligne de Vincennes* (17 kil.). — 7° Plusieurs lignes et raccordements de très petites longueurs (9 kil.) [Est]. — 8° La ligne de Paris à Saint-Germain (13 kil.). — 9° La ligne de Paris à Versailles (Rive Droite), qui se détache de la précédente à Asnières (8 kil.). — 10° La ligne de Paris à Argenteuil, qui se détache de la ligne n° 8 à Asnières (5 kil.). — 11° La ligne de Paris (Invalides) à Puteaux (12 kil.). — 12° La ligne de Paris à Versailles (Rive Gauche) (7 kil.). — 13° Plusieurs lignes et raccordements divers (11 kil.) [Ouest]. —

EFERUS - Recherche & Classification numérique

14° La ligne de Paris à Orléans (12 kil.). — 15° La ligne de Paris à Sceaux et à Limours, qui constitue la *ligne de Sceaux* (18 kil.) [Orléans]. — 16° La ligne de Paris à Lyon (11 kil.) [Paris-Lyon-Méditerranée]. — 17° Le *chemin de fer de ceinture* de Paris (28 kil.). — 18° Le *chemin de fer de Grande Ceinture* (32 kil). — 19° La ligne (en construction) de Paris à Auneau (13 kil.) [État]. — 20° Le chemin de fer métropolitain de Paris, à traction électrique, dont 13 kil. sont exploités et 52 autres kil. concédés.

Le dép. de la Seine possède 324 kil. de tramways, dont 21 kil. en construction, qui relient le centre de Paris (Louvre, Opéra, etc.) aux communes suburbaines (Saint-Denis, Gennevilliers, Courbevoie, Boulogne, Vanves, Montrouge, Vitry, Charenton, Vincennes, Les Lilas, etc.).

La Seine et la Marne sont navigables pendant tout leur parcours dans le département (73 kil.). En 1898, 32.569 bateaux traversèrent Paris avec un chargement moyen de 225 t. La navigation à vapeur était représentée par un tonnage annuel moyen de 121.232 t. Un service de bateaux à vapeur pour les voyageurs existe à Paris (V. Paris, § *Bateaux-omnibus*, t. XXV, pp. 1078-79). — Le dép. de la Seine possède les canaux de l'Ourcq (V. Aisne), de Saint-Denis, Saint-Martin et Saint-Maur. Sur le canal de Saint-Denis, il y eut, en 1898, 7.833 bateaux, d'un chargement moyen de 235 t. (V. également l'art. Paris, t. XXV, p. 1079).

Le service postal et télégraphique était assuré (en 1894) par 2 bureaux de poste, 22 bureaux télégraphiques et 168 bureaux mixtes, ayant produit une recette postale de 49.468.976 fr. et une recette télégraphique de 12.330.124 fr., pour 12.681.157 dépêches intérieures et 1.412.181 dépêches internationales (V. également l'art. Paris, t. XXV, p. 1079).

Finances. — Le dép. de la Seine a fourni, en 1896, un total de 931.348.086 fr. 51 au budget général de la France.

Les rôles de 1898 comprenaient : 9.305 billards, 78 cercles, 70.882 vélocipèdes et 141.598 chiens imposés. Le dép. de la Seine est au premier rang des départements français pour le nombre des billards et des vélocipèdes, mais il n'est qu'au second rang pour le nombre des chiens (après le Nord) et au quinzième rang seulement pour le nombre des cercles.

Les revenus départementaux ont été, en 1896, de 37.667.609 fr. 03, se décomposant comme suit :

	Francs
Produits des centimes départementaux	26.100.930 86
Revenu du patrimoine départemental.	797.945 40
Subventions de l'Etat, des communes, des particuliers et produits éventuels	10.516.496 10
Revenus extraordinaires, produits d'emprunts, aliénation de propriétés ...	252.236 67

Les dépenses départementales se sont élevées à 38.306.226 fr. 36, se décomposant comme suit :

	Francs
Personnel des préfectures et sous-préfectures	1.452.722 72
Propriétés départementales, locations et mobilier	5.222.841 71
Routes départementales et chemins vicinaux	5.979.097 85
Chemins de fer d'intérêt local	35.834 98
Instruction publique	1.023.735 95
Cultes	000.000 00
Assistance publique	23.195.636 26
Encouragements intellectuels	94.318 58
— à l'agriculture	51.695 87
Service des emprunts	898 20
Dépenses diverses	1.249.444 24

L'assistance publique et l'instruction publique occupent la part la plus considérable des dépenses départementales, soit près des 2/3.

A la clôture de l'exercice 1897, la dette départementale était, en capital de 35.002 fr. 06 seulement. Le montant des emprunts autorisés s'élevait à 50.000.000 fr.

Le nombre total des centimes départementaux était de 49, dont 24 cent. portant sur les quatre contributions directes. Le produit du centime départemental portant sur les quatre contributions était de 729.242 fr. 27, celui du centime portant seulement sur les contributions foncière et personnelle-mobilière atteignait 357.503 fr. 07.

Les 77 communes du département avaient, en 1898, un revenu global de 316.607.281 fr., correspondant à 316.588.135 fr. de dépenses. Le nombre total des centimes pour dépenses, tant ordinaires qu'extraordinaires, était de 5.820, dont 1.460 extraordinaires, soit une moyenne de 76 cent. par commune. — Pour le budget spécial de la ville de Paris, V. l'art. Paris, t. XXV, pp. 1080-81.

Il y avait : aucune commune imposée de moins de 15 cent., 1 imposée de 15 à 30 cent., 16 de 31 à 50 cent., 40 de 51 à 100 cent. et 20 au-dessus de 100 cent. La dette communale, au 31 mars 1897, se montait à 2 milliards 215.083.361 fr. Pour Paris, V. l'art. Paris, § *Dette municipale*, t. XXV, p. 1081. — Le nombre des communes à octroi était (en 1897) de 47, le produit net des octrois se montait à 160.151.883 fr., dont 147.029.395 fr. pour la ville de Paris, et la part contributive de chaque consommateur parisien s'élevait à 61 fr. 79 (V. l'art. Octroi).

Etat intellectuel. — Au point de vue de l'instruction, le dép. de la Seine est très avancé.

En 1896, sur 21.763 conscrits examinés, 241 ne savaient pas lire. Cette proportion de 11 illettrés sur 1.000 (moyenne française, 52 °/₀₀) place le dép. de la Seine au 9e rang (sur 90 départements) parmi les départements français. Pour l'instruction des femmes, il est au 18e rang (sur 87 départements), avec 979 femmes pour 1.000 ayant signé leur acte de mariage. La proportion pour les hommes est de 989 °/₀₀.

Durant l'année scolaire 1896-97, voici quelle était la situation scolaire :

1° *Ecoles primaires élémentaires et supérieures*

	Ecoles laïques		Ecoles congréganistes		Totaux
	publiques	privées	publiques	privées	
Nombre des écoles	637	816	6	348	1.807
Instituteurs	2.773		582		3.355
Institutrices	4.180		1.498		5.678
Elèves garçons	126.301	15.064	»	24.179	165.544
— filles	103.689	28.184	692	53.091	185.656

2° *Ecoles maternelles*

	Ecoles laïques		Ecoles congréganistes		Totaux
	publiques	privées	publiques	privées	
Nombre d'écoles	243	26	4	73	346
Institutrices	891	39	5	116	1.051
Garçons	41.753	892	234	5.150	48.029
Filles	34.790	811	274	8.469	44.344

L'enseignement primaire supérieur public est représenté, pour les garçons, par 8 écoles, qui avaient, en 1897, 4.837 élèves, et par des cours complémentaires, comptant 1.458 élèves. Pour les filles, par 8 écoles, ayant 2.394 élèves, et par des cours secondaires, comptant 1.721 élèves. L'enseignement privé était représenté par des cours ayant 933 élèves garçons et 4.350 élèves filles. Le total général des élèves de l'enseignement primaire supérieur s'élevait à 15.693 élèves (V. également les art. Enseignement et Instruction).

Le total des ressources de l'enseignement primaire public était, en 1894, de 31.116.191 fr. 40. — Il existait 88 caisses des écoles, avec 1.789.043 fr. de recettes et 1.515.949 fr. de dépenses.

L'enseignement secondaire se donnait aux garçons dans 12 lycées nationaux (Louis-le-Grand, Henri IV, Saint-Louis, Janson-de-Sailly, Condorcet [petit et grand], Char-

EFERUS - Recherche & Classification numérique

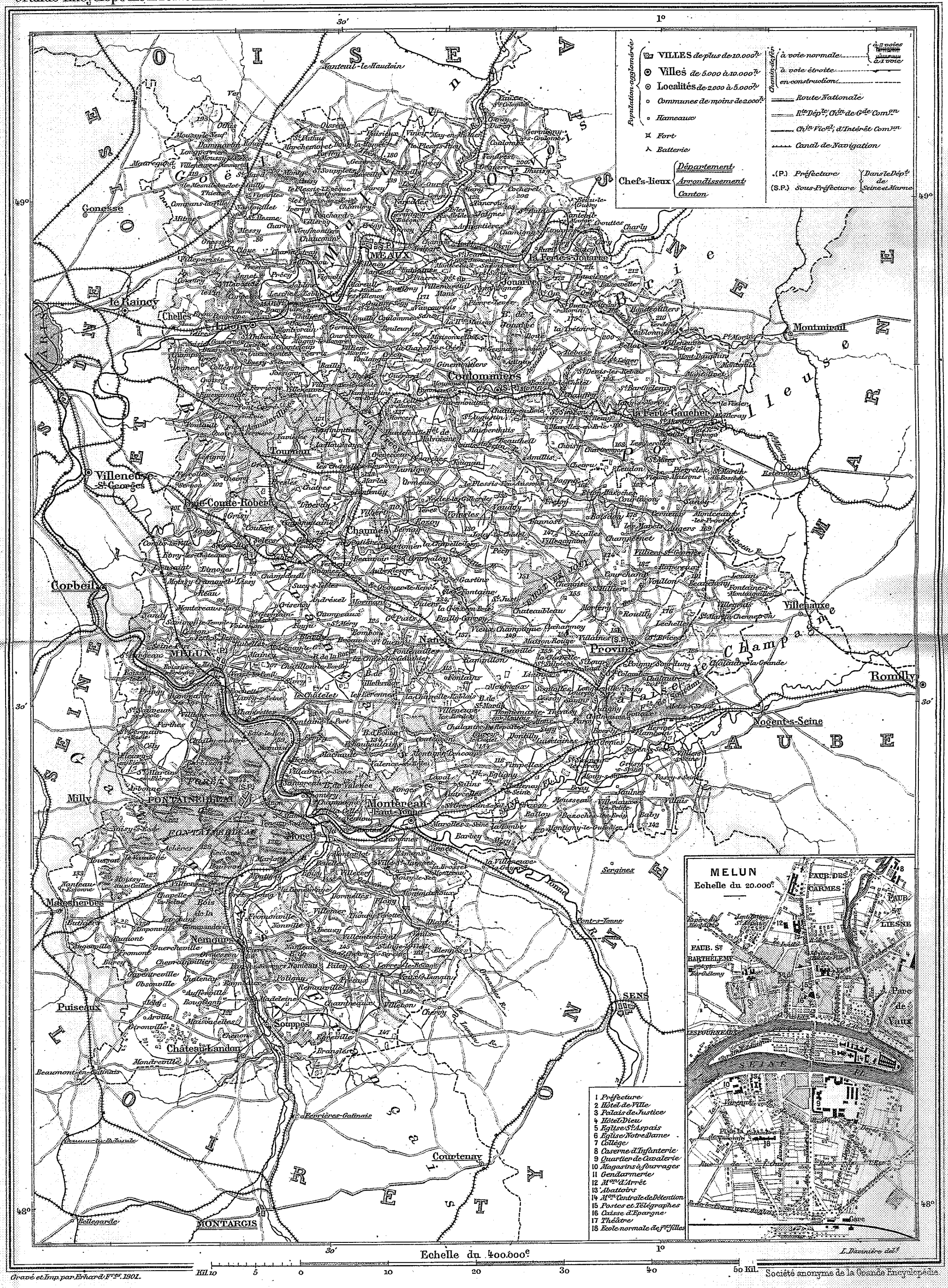
Population agglomérée
VILLES de plus de 10.000 h.
Villes de 5.000 à 10.000 h.
Localités de 2.000 à 5.000 h.
Communes de moins de 2.000 h.
Hameaux
Fort
Batterie
Chefs-lieux
Département
Arrondissement
Canton
Chemin de fer
à voie normale
à voie étroite
en construction
à 2 voies
à 1 voie
Route Nationale
R.te Dépte, Chin de Gde Com.n
Chin Vic.l, d'Intérêt Com.n
Canal de Navigation
(P.) Préfecture
(S.P.) Sous-Préfecture
Dans le Dépt de Seine-et-Marne
Echelle du 400.000e
Kil. 10 5 0 10 20 30 40 50 Kil.
MELUN
Echelle du 20.000e
1 Préfecture
2 Hôtel de Ville
3 Palais de Justice
4 Hôtel-Dieu
5 Eglise St Aspais
6 Eglise Notre-Dame
7 Collège
8 Caserne d'Infanterie
9 Quartier de Cavalerie
10 Magasins à fourrages
11 Gendarmerie
12 Mon d'Arrêt
13 Abattoirs
14 Mon Centrale de Détention
15 Postes et Télégraphes
16 Caisse d'Epargne
17 Théâtre
18 Ecole normale de Jnes filles
Meaux
Coulommiers
Provins
Montmirail
La Ferté-Gaucher
La Ferté-Sous-Jouarre
Jouarre
Lagny
Chelles
le Raincy
Gonesse
Villeneuve-St-Georges
Dgle-Comte-Robert
Tournan
Corbeil
Melun
Milly
Fontainebleau
Montereau-Fault-Yonne
Nemours
Puiseaux
Château-Landon
Souppes
Nangis
Villeneuve-la-Guyard
Sens
Courtenay
Montargis
Bellegarde
Romilly
Nogent-s-Seine
Villenauxe
Sergines
Pont-s-Yonne
Marne
Seine
Yonne
Loing
Essonne
Orvanne R.
Lunain R.
Voulzie R.
Aubetin R.
Ouanne R.
Betz R.
Ourcq R.
Grand Morin R.
Petit Morin R.
Yerres R.
Orge R.
Ecole R.
Juine R.
Auxence R.
Fusain R.
Clamart
Vanves
Issy
Vaugirard
Montrouge
Bagneux
Arcueil
Gentilly
Ivry
Charenton
Vincennes
Montreuil
Bagnolet
Pantin
Aubervilliers
Saint-Denis
Gennevilliers
Asnières
Bois de Boulogne
Bois de Vincennes
Forêt de Fontainebleau
Forêt de Malvoisine
Forêt de Jaulnes
Forêt de Crécy
Forêt de Villefermoy
Forêt de Montceaux
Forêt de Crécy
Forêt de Villefermoy
Forêt de Montceaux
Forêt de Jaulnes
Forêt de Malvoisine
Forêt de Fontainebleau
Bois de Vincennes
Bois de Boulogne
Paris
Versailles
Meudon
Sèvres
Saint-Cloud
Suresnes
Nanterre
Rueil
Bougival
Marly-le-Roi
Saint-Germain-en-Laye
Poissy
Conflans-Ste-Honorine
Argenteuil
Sartrouville
Maisons-Laffitte
Le Vésinet
Le Pecq
Chatou
Croissy
Bezons
Colombes
Asnières
Courbevoie
Puteaux
Suresnes
Boulogne
Issy
Vanves
Clamart
Meudon
Sèvres
Saint-Cloud

lemagne, Buffon, Michelet, Voltaire, Lakanal, Montaigne, Carnot) et 2 lycées privés (Stanislas et Sainte-Barbe) comprenant (en 1899), 9.940 élèves, dont 3.274 internes. Pour le nombre total des élèves, le lycée Janson-de-Sailly venait au 1er rang, avec 1.897 élèves. Pour l'enseignement secondaire des filles, il y avait 5 lycées de filles (Fénelon, Molière, Racine, Lamartine, Victor Hugo) à Paris, comptant (en 1899) 1.436 élèves, dont 295 internes (V. également l'art. PARIS, § *Instruction publique*, t. XXV, pp. 1083-84).

L'enseignement supérieur se donne dans l'Université de Paris, qui comprend 4 Facultés et 2 écoles (Fac. de théologie protestante, Ecole de droit, Fac. de médecine, Ecole supérieure de pharmacie, Fac. des sciences, Fac. des lettres). Il y avait, en 1898, 11.829 étudiants, dont 992 étrangers. Sur ce nombre, 4.072 étudiaient la médecine et 3.499 le droit (V. FACULTÉ, t. XVI, p. 1062). Il y a un grand nombre d'écoles spéciales se rattachant à l'Université (V. le § *Divisions administratives actuelles*). Les académies et sociétés savantes sont très nombreuses (V. ACADÉMIE, INSTITUT, MUSÉE, etc.).

Assistance publique. — L'assistance publique est bien organisée (V. ASSISTANCE PUBLIQUE, HÔPITAL, BIENFAISANCE, ORPHELINAT, OUVROIR, CAISSE D'ÉPARGNE, COOPÉRATION, etc., et PARIS, § *Assistance*). Les bureaux de bienfaisance étaient, en 1892, au nombre de 74, desservant une population de 693.638 hab. ; ils assistèrent 221.494 personnes, dont 360 étrangers. En 1898, le nombre des secourus s'élevait à 26.641 personnes, dont 528 étrangers, le total des recettes à 9.708.521 fr., dont 8.470.823 fr. pour la ville de Paris seule, celui des dépenses à 9.780.338 fr., dont 8.588.442 fr. pour Paris seulement. — Le nombre des hôpitaux et hospices est (en 1898) de 59 dont 46 pour Paris seulement; ils sont desservis par 205 médecins et disposent d'un total de 30.122 lits. Le budget se montait à 52.932.539 fr. pour les recettes et 54.232.635 fr. pour les dépenses de l'année. Il fut soigné 191.668 malades dont 17.768 décédèrent; 13.300 infirmes et vieillards dont 1.605 décédèrent, 34.535 enfants assistés dont 868 décédèrent. En outre, 14.069 enfants étaient secourus à domicile. Le dép. de la Seine possède plusieurs asiles départementaux d'aliénés (Charenton [asile national], Sainte-Anne, Villejuif, Bicêtre, La Salpêtrière, etc). Au 31 déc. 1899, le département y entretenait 4.285 aliénés, dont 1.292 femmes. La dépense totale était de 8.335.229 fr. dont 4.345.105 fr. fournis par le département. — L'assistance privée était représentée (en 1892), par 1.816 établissements et sociétés diverses. E.-D. GRAND.

BIBL. : V. ILE-DE-FRANCE, PARIS, etc., les art. consacrés aux communes : BICÊTRE, BOULOGNE, CHATILLON-SOUS-BAGNEUX, CHOISY-LE-ROI, CLICHY-LA-GARENNE, ISSY, NEUILLY-SUR-SEINE, NOGENT-SUR-MARNE, VINCENNES, etc., les art. consacrés aux anciennes communes annexées à Paris : AUTEUIL, MONTMARTRE, PASSY, REUILLY, etc., les art. consacrés aux promenades, monuments, endroits remarquables, etc. : BOULOGNE (Bois de), LONGCHAMP, MADRID (Château de), etc. — Les publications statistiques spéciales de la ville de Paris sont indiquées à l'art. PARIS, t. XXV, p. 1068. — *Almanach national*, in-8. — *Statistique de la France*, in-4 et in-8, et *Annuaire statistique de la France*, in-8, et particulier ceux de 1886, 1891 et 1899 (mieux établis que les autres). — *Dénombrements*, particulièrement ceux de 1886, 1891 et 1896, avec les résultats développés. — *Statistique agricole, De l'industrie minérale, Etats de situation de l'enseignement primaire, Statistique de l'enseignement primaire, Situation financière des communes, des départements, Comptes définitifs de chaque exercice.* — VINCEY, *Album de statistique agricole*, 1897. — *Mémoire concernant la généralité de Paris*, par l'intendant PHÉLIPEAUX, 1700, ms. in-4 (*Catal. des liv. relat. à l'hist. de la ville de Paris de l'abbé* BOSSUET, p. 340). — CHALIBERT-DANCASSE, *la Généralité de Paris divisée en ses 22 élections, ou Description exacte et générale de tout ce qui est contenu dans ladite généralité ;* Paris, 1710, in-12. — C.-A. JOMBERT, *les Délices de Paris et de ses environs ;* Paris, 1753, in-fol. — Ph. HERNANDEZ, *Description de la généralité de Paris, contenant l'état ecclésiastique et civil de cette généralité ;* Paris, 1759, in-8. — D.-Rob. de VAUGONDY, *les Promenades des environs de Paris, en quatre cartes, avec un plan de Paris, précédées d'une description abrégée et historique des lieux qu'ils contiennent ;* Paris, 1761, in-8. — Anonyme (DUMOULIN), *la Géographie ou Description générale du royaume ;* Amsterdam, 1762, in-8, t. I (généralité de Paris). — DESNOS et REGLEY, *Atlas chorographique, historique et portatif : Généralité de Paris divisée en 22 élections ;* Paris, 1763, in-4. — PIGANIOL DE LA FORCE, *Description de Paris*, éd. de 1765, par PÉRAU, t. IX (env. de Paris). — DESNOS, *Almanach des environs de Paris, contenant la topographie de l'archevêché et des différents endroits du diocèse ;* Paris, 1767 et 1773, in-12. — Du même, *Description historique de la généralité de Paris ;* Paris, 1777, in-4. — J.-A. DULAURE, *Nouvelle description des environs de Paris ;* Paris, 1786, 2 vol. in-12, et 1787, 2 vol. in-12. 2e éd. — J.-A. DULAURE et GIRAULT DE SAINT-FARGEAU, *Histoire physique, civile et morale des environs de Paris, depuis les premiers temps historiques jusqu'à nos jours ;* Paris, 1825-28, 7 vol. in-8. — G. TOUCHARD-LAFOSSE, *Histoire des environs de Paris ;* Paris, 1834-36 et 1837, 4 vol. in-8. — Anonyme, *Indicateur des bals et fêtes champêtres les plus remarquables des environs de Paris ;* Paris, 1835, in-32. — Anonyme, *Chroniques pittoresques des villes, bourgs, villages et monuments remarquables des environs de Paris ;* Paris, 1836, in-18. — Anonyme, *Promenades aux environs de Paris ;* Paris, 1838, in-8. — J.-A. DULAURE et J.-L. BÉLIN, *Histoire physique, civile et morale des environs de Paris ;* Paris, 1839-40, 6 vol in-8. — Anonyme, *Avenir de la nouvelle banlieue de Paris ;* Paris, 1841, in-4. — E. DE LA BÉDOLLIÈRE, *Histoire des environs du nouveau Paris*, avec grav. par Gust. DORÉ ; Paris, 1860, in-4. — F. LHOMME, *Histoire du dép. de la Seine ;* Paris, 1890, in-8. — L. LUCIPIA, *Galerie française : Seine et Paris ;* Paris, 1893, in-8 (biographie départementale). — J. PITTON, *Histoire des plantes qui naissent aux environs de Paris, avec leur usage dans la médecine ;* Paris, 1698, in-12. — FABREGON, *Description des plantes qui naissent et se renouvellent aux environs de Paris ;* Paris, 1739, 6 vol. in-12.

GÉOLOGIE. — *Réunion extraordinaire de la Société géologique de France*, dans *Bull. Soc. géol. de France.* — Feuilles géologiques de Paris et Melun.

SEINE-ET-MARNE (Dép. de). **Nom, situation, limites, étendue.** — Le dép. de Seine-et-Marne doit son nom à deux de ses trois grands cours d'eau, au fleuve de la Seine, à la rivière de la Marne; l'Yonne, plus abondante que la Marne, n'a qu'un parcours très restreint dans le territoire, et c'est sans doute la raison pour laquelle elle n'a pas contribué à son nom. Situé à l'E. de Paris, et comme dans la banlieue de cette métropole, son chef-lieu, Melun, n'est qu'à 44 kil. au S.-E. de la grande ville par le chemin de fer, à 40 à vol d'oiseau), il est compris entre 48° 7′ et 49° 6′ lat. N., 0° 3′ et 1° 13′ long. E. ; il a pour bornes : à l'O., le dép. de Seine-et-Oise ; au S.-O. et au S., le dép. du Loiret ; au S.-E., celui de l'Yonne ; à l'E., ceux de l'Aube et de la Marne ; au N.-E., celui de l'Aisne ; au N., celui de l'Oise. Ses limites sont de tous côtés beaucoup plus rarement naturelles que conventionnelles ; elles seraient entièrement fictives si de çà, de là, et sur de courts trajets, quelque rivière ou riviérette, quelque ruisseau, ne le divisait des territoires voisins ; pour tout le reste de son pourtour sa frontière est purement administrative, tracée au hasard d'un routin, d'un fossé, ou même absolument à travers champs. Il est séparé de la Manche par deux départements, de l'Atlantique par six, de la Méditerranée par sept, de la frontière de l'Alsace-Lorraine par trois ; son chef-lieu se trouve à peu près sous la même longitude que Dunkerque, Arras, Compiègne, Fontainebleau, Montargis, Gien, Bourges, Saint-Amand-Montrond, Montluçon, le Mont-Dore, Aurillac, Rodez, Mazamet, Carcassonne ; à peu près sous la même latitude que Brest, Morlaix, Saint-Brieuc, Saint-Malo, Avranches, Domfront, Alençon, Chartres, Provins, Arcis-sur-Aube, Toul, Nancy, Strasbourg. Comme dimensions, le territoire a 120 kil. environ, dans la plus grande longueur, du N.-N.-E. au S.-S.-O., du bout de la com. de Crouy-sur-l'Ourcq à Beaumont du Gâtinais ; la largeur d'O. en E. varie entre 35 ou 40 et 75 kil. ; son pourtour, même avec abstraction d'une infinité de petits crochets, est de 300 kil. et sa surface est de 5.888 kil. q., soit 278 kil. q. de moins que la superficie du département français moyen, laquelle atteint à peu près 616.000 hect. en dépit d'un certain nombre de très petits territoires comme Seine, Haut-Rhin (territoire de Belfort), Rhône, Vaucluse, etc. Il répond presque exactement au 91e de la France.

EFERUS - Recherche & Classification numérique

Relief du sol. — Le dép. de Seine-et-Marne n'a rien de houleux, de puissamment tourmenté et il se présente sous forme d'un plateau plus ou moins raviné, plutôt que sous celle d'un pays de collines ; encore moins est-il montagneux. Aucun coteau n'y monte au-dessus de 215 m., altitude de la butte Saint-Georges, altitude d'un mamelon du N.-E. entre la Marne et son affluent de g. le Petit-Morin, à la frontière même de l'Aisne, au N.-E. du village d'Hondevilliers. Quelques autres protubérances dépassent 200 m., mais en petit nombre, et la plupart se tiennent au-dessous de 150 m. De ce culmen de 215 m. au lieu le plus bas de Seine-et-Marne (32 m.), qui est l'endroit où le fleuve de la Seine abandonne le territoire, l'échelle des altitudes n'est donc que de 183 m.

Ce n'est pas à dire que le pays soit absolument banal ; il s'en faut de beaucoup, car s'il s'étend en plateaux monotones, il est creusé de profonds et pittoresques vallons, ou sillonné de riches, d'opulentes vallées, ou ombragé de forêts. Dans l'ensemble se détachent la Brie, le Gâtinais, la région des grès de Fontainebleau.

La *Brie* occupe tout le N. et tout le centre du territoire et, en somme, à peu près toute la contrée, sauf l'arr. de Fontainebleau, dans le S. extrême. Cette Brie est proverbiale par l'opulence de ses moissons, la bonne tenue de ses fermes, les soins minutieux qu'on y apporte à la culture du sol ; avec sa commère, la Beauce, elle contribue pour une grande part à nourrir le dévorant Paris. C'est une des régions essentielles du bassin de Paris (du bassin géologique, s'entend). Cet ancien *Briegus saltus*, dont le nom viendrait, croit-on, du celtique *briek*, autrement dit l'argile, ne s'étend pas seulement en Seine-et-Marne, mais c'est ce département qui en détient la plus grande part, beaucoup plus que Seine-et-Oise, Seine, Aisne, Marne et Aube. On la divisait géographiquement en Haute-Brie, Basse-Brie et Brie Pouilleuse ou Galvèse, relativement infertile, ce que le mot pouilleux signifiait dans le vieux français ; et administrativement en Brie française et en Brie champenoise. La Brie de Seine-et-Marne était Brie française, et, à l'autre point de vue, elle formait la Haute-Brie et la majeure part de la Basse-Brie.

La Brie de Seine-et-Marne, plus plate que la Brie champenoise, est une surface d'argiles empâtant des meulières et reposant sur un calcaire de 6 m. d'épaisseur au plus, dit calcaire de Brie ; sous ce calcaire s'étendent tantôt des gypses perméables, tantôt des marnes imperméables : là où c'est le gypse, la Brie laisse couler ses eaux dans la profondeur, à travers meulières de Brie, calcaire de Brie, et le dit gypse ; et alors les rus de surface tarissent, les pluies s'infiltrent, et le tout va sortir par des fontaines dont l'une, celle de Chailly, dans le val du Grand Morin, est l'une des plus puissantes du bassin de la Seine ; là où c'est la marne, les eaux ne « s'effondrent pas », le sol reste humide : « ce qui explique la présence, sur beaucoup de points, de longues lignes de peupliers et de grandes mares entourées de roseaux, de saules et de prêles ».

La Brie, lit-on dans une description assez concentrée, « la Brie, reine des blés, s'étend presque jusqu'aux portes de Paris, entre la Seine tortueuse et la Marne plus errante encore : un village qui n'est qu'à 14 kil. de la place de la Bastille, Sucy-en-Brie, lui doit son surnom. Si près de Lutèce par son terme occidental, des millions d'hommes connaissent cette plaine de 622.000 hect. (toute Brie comprise), plus ou moins bosselée : de nom seulement, ou pour l'avoir traversée en wagon, de Paris à Melun, de Paris à Brie-Comte-Robert, de Paris à Provins, de Paris à Coulommiers, et pour avoir fugitivement vu sa plaine admirablement labourée par des attelages de forts chevaux, ses châteaux, ses grosses fermes, ses grands domaines, ses champs d'épis superbes, et sa nudité plus souvent que ses forêts, dont cependant plusieurs sont restées vastes et belles jusqu'à ce jour. Telle est la forêt de Sénart : elle va de la Seine à la rivière centrale de la Brie, à la ravissante Yères, petit méandre de Brunoy qu'on admire un instant du haut des viaducs du chemin de fer de Paris à Lyon, lente en sa prairie, dans l'ombre de deux rideaux d'arbres ; ainsi encore la forêt de Crécy, au-dessus du Grand-Morin, autre jolie rivière vagabonde, et la forêt d'Armainvilliers, voisine de gouffres ou ruisseaux et ruisselets s'abiment ». Ces forêts ne sont pas des plus petites : celle d'Armainvilliers a 4.325 hect., celle de Crécy 4.970.

On a dit plus haut que la Brie est la reine des blés ; c'est aussi la reine des fromages et des beurres, grâce à d'innombrables vaches plus nourries du fourrage des prairies artificicielles que de celui des prés naturels : ce qui est également le cas dans la rivale de la Brie, la Beauce. Ces deux contrées se ressemblent fort, étant géologiquement de même formation, faites de meulières au-dessus d'un calcaire analogue, dit ici calcaire de Brie, là calcaire de Beauce. Seulement la Brie est bien plus boisée, plus amène et variée, moins aplanie ; dans les deux régions, l'eau courante est très rare sur le plateau, et pour arriver à la couche aquifère, il faut creuser des puits d'une profondeur redoutable : parfois jusqu'à plus de 80 m. sous terre dans les hauts lieux de la Brie.

La Brie étant considérée comme s'arrêtant à la rive gauche de la Marne où elle a sa ville de Meaux « en Brie », la rive droite de cette rivière est commandée par les collines de rebord d'un plateau dit la *Goëllo* ou *Goële*, autour de Dammartin « en Goëlle ». Cette Goëlle, aujourd'hui suffisamment nue, était une vaste forêt sous nos premiers rois, comme l'indique assez son nom, s'il est bien exact qu'il provienne du celtique *Coat*, la sylve. « C'est un pays de calcaires éocènes, avec îlots oligocènes, reliant la plaine de la Brie à celles du Valois et du Parisis, et richement pourvue de marnes gypseuses ». Une chaîne de coteaux la traverse, qui porte la ville de Dammartin et s'élève à 200 m. d'alt. au-dessus du village de Montgé (peut-être *Mons Jovis*), soit à 100 m. de dominance sur le plateau : d'où une certaine majesté de montagnette. La Goëlle se continue au N.-E., au-dessus du profond vallon de l'Ourcq, tributaire droit de la Marne, par un plateau analogue, le *Multien*, où revit le nom des *Meldenses*, la peuplade celtique, puis gallo-romaine du pays : le nom de Meaux a la même origine.

A la rive droite de la Seine s'achève la Brie, commencée à la rive gauche de la Marne ; de l'autre côté du fleuve, nouveau plateau, qui s'appelle Gâtinais, et spécialement Gâtinais français (comme dépendant autrefois de l'Ile-de-France), par opposition au Gâtinais orléanais. Le Gâtinais, coupé en deux par la jolie rivière du Loing, tributaire gauche de la Seine, est également un plateau, qui se rattache, à l'O., à la fameuse Beauce. Si voisin de ces deux plaines banales, il ne leur céderait guère en banalité s'il n'était sillonné d'admirables chaînes de collines de la formation du grès de Fontainebleau, si merveilleusement sauvages avec leurs empilements de rochers, leurs déserts de sable, leurs forêts de pins ; ces coteaux d'humble altitude sont réellement plus sauvages, plus grandioses que telles montagnes dix fois plus élevées, et l'on ne saurait trop vanter les recoins farouchement pittoresques de la forêt de Fontainebleau (17.000 hect.), des environs de Larchant, de Nemours « en Gâtinais », de Nanteau-sur-Lunain, etc. En dehors de ces grès, le plateau est absolument nu, sans hameaux, sans fermes, avec tous ses habitants dans de gros villages où il n'y a généralement qu'un puits creusé à 40, 50, 60, 70 m., sinon plus, et qui parfois tarissent au bout de l'été ; le bétail boit à de grandes mares vertes, jamais à des ruisseaux — il n'y en a pas sur la haute plaine ; mais de belles fontaines jaillissent en bas, au bout de vallées sèches : de ces surgeons, le plus puissant est celui de Chaintreauville-lès-Nemours, détourné par la ville de Paris. Pays d'ailleurs très fertile en grains, autant que Brie ou Beauce, et en somme beaucoup plus riche que tant d'autres plus variés. Cette description s'ap-

EFERUS - Recherche & Classification numérique

plique surtout au Gâtinais de la rive gauche du Loing, qui tire sur la Beauce ; le Gâtinais de la rive droite, qui tire sur la vallée de l'Yonne, est moins plateau, plus coteau, plus agréable à l'œil, et il possède les jolis vallons creux du Lunain, de l'Orvanne. O. Reclus.

Géologie. — Généralités. — Le dép. de Seine-et-Marne occupe une position qui est presque l'inverse de celle du dép. de Seine-et-Oise au point de vue de la disposition géologique des assises qui constituent son sous-sol. Tandis, en effet, que dans le premier le crétacé affleure à l'O. et au N., dans le second, cette formation ne se montre qu'à l'E. et au S. Le prolongement général des assises étant N.-O.-S.-E, dans la Seine-et-Oise ; il est au contraire S.-E.-N.-O. et N.-S. dans la Seine-et-Marne. Mais les deux départements sont constitués par le crétacé supérieur et le tertiaire. Toutefois, dans le dép. de Seine-et-Marne, l'éocène est moins développé, il ne constitue des affleurements importants qu'au N. de l'Oise et aux alentours des confluents de la Seine, de l'Yonne et du Loing. On l'observe aussi dans le fond des vallées du Grand-Morin, du Petit-Morin et de l'Yerre. C'est l'oligocène qui a la plus grande extension. On le trouve dans tout le département, soit en buttes isolées, sur l'éocène vers Dammartin et Meaux, soit formant de vastes nappes dans toute la région comprise entre la Marne, la Seine et le Loing. Il est en partie recouvert par un manteau de limon ou quaternaire. En résumé, les formations les plus anciennes (crétacé, éocène inférieur) forment le S.-E., le N. et le N.-O. du département ; les formations les plus récentes, l'Ouest, le Centre et le Sud-Ouest.

Tectonique. — Cette régularité provient de la régularité des assises formant le fond du bassin de Paris. Elle est cependant rompue par une série de plissements, le long desquels les assises sont enfoncées (synclinaux) ou ramenées au jour (anticlinaux). Ces plissements sont la continuation de ceux qui traversent le dép. de la Seine-et-Oise et, comme eux, ils ont une direction générale N.-O.-S.-E. (V. Seine-et-Oise). Quelques-uns cependant atteignent le dép. de Seine-et-Marne et n'intéressent pas les couches de Seine-et-Oise. Ces plissements sont du N. au S. : 1° L'axe du Multien qui ne touche au département que dans sa pointe extrême N.-E. 2° Le synclinal du Therain, jalonné par Montmirail, la vallée du Petit-Morin, Champigny-sur-Marne et Saint-Aulde, Jouarre, enfonce l'éocène inférieur à une faible altitude et conserve des lambeaux de sables de Fontainebleau et d'oligocène inférieur (Dammartin, Mongé). 3° Très près du synclinal précédent et, le suivant parallèlement, se trouve l'anticlinal remarquable qui fait suite à l'axe du pays de Bray, il passe à 1 kil. au S. de Meaux, Brétigny, Villemareuil et à 2 kil. au N. de Rebais. 4° Vient ensuite le synclinal de la Seine qui passe par Chelles, Lagny, Magny et suit presque continuellement la vallée du Grand-Morin à Coulommiers et La Ferté-Gaucher. Ce synclinal est très remarquable en ce qu'il est jalonné par une rivière importante et de grandes lignes de communications, qui sont ouvertes en partie dans le calcaire de Brie. 5° L'anticlinal de Beynes traverse la Seine à Ivry, la Marne à Champigny, Villeneuve-le-Comte, la forêt de Crécy, et se bifurque vers la Brie. On observe de petits anticlinaux et synclinaux secondaires dans toute la Brie jusqu'au synclinal (6°) de l'Eure qui traverse la forêt de Fontainebleau, passe à Moret et à Veaulx. 7°, 8°, 9°, 10°. Une série de petits plis accidente les couches crétacées et tertiaires du S. du département ; ils sont de peu d'importance. L'étendue de ces synclinaux et anticlinaux est très importante pour les forages artésiens et la disposition des niveaux aquifères.

Stratigraphie. Le *crétacé* ne constitue qu'une faible partie de la région S.-E. du département, le long des vallées de la Seine, de l'Yonne et du Loing. Ce sont les étages supérieurs qui affleurent (sénonien et danien). Le sénonien forme l'étage de la craie blanche. La craie, roche blanche, pulvérulente, un peu marneuse avec lits de silex noirs, est divisée ici en deux zones, une zone inférieure à *Bel. quadrata, Offaster pilula* et une zone supérieure à *Bel. mucronata, Ostrea vesicularis* se terminant par un calcaire dur à *Magas pumilus*. Le *danien* est représenté par le calcaire de Montereau, dur, à grains grossiers, jaunâtre, renfermant *Janira quadricostata* et *Nautilus Hebertinus*. Il existe aussi quelques lambeaux du montien de très faible étendue.

Tertiaire. L'éocène inférieur n'affleure que sur la rive droite de la Seine, vers Provins, dans la vallée de la Marne et la partie inférieure de celle du Grand-Morin. Il débute seulement par le sparnacien sous forme d'argile plastique exploitée à Montereau, logée dans des poches de la craie où elle est associée à un conglomérat de gros silex roulés. Ce conglomérat cimenté par un ciment siliceux donne le poudingue de Nemours. Dans la vallée de l'Ourcq, les sables sparnaciens glauconifères et argileux, ont livré des exemplaires d'*Ostrea submissa*. Des lits d'argile ligniteuse s'y montrent intercalés. Un bombement fait réapparaître cette formation entre La Ferté-sous-Jouarre et Saint-Aulde. On y a recueilli *Cyrena gravesi* et *Teredina personata*. Le sparnacien est surtout étendu entre les vallées de l'Yonne et du Loing.

L'horizon du calcaire grossier inférieur et moyen affleure dans la vallée de la Marne jusqu'à La Ferté-sous-Jouarre et dans celle de l'Ourcq jusqu'à Lizy. Le calcaire grossier supérieur va jusqu'au delà de Crécy, à Pouilly, et les deux horizons constituent un liséré sur la rive droite de la Seine. Le premier horizon débute par des calcaires glauconieux, devenant sableux, et renfermant *Num. lævigata, Cardita planicosta*. Puis viennent un calcaire coquiller à *Campanile giganteum* et des bancs à Orbitolites et à Miliolites (*Orbitolites complanata, Cardium aviculare*). L'épaisseur de cet horizon varie de 1 m. à 15 m., suivant les points. Il est surmonté par une couche argileuse verdâtre, dite banc vert, puis par des assises à *Potamides lapidum, Potamides cristatus, Corbula angulata*, que recouvrent des lits de marne blanche et de calcaire à *Potamides Hericarti*. Le long des vallées de la Marne, de l'Ourcq, du Petit-Morin, et la rive droite de la Seine affleure l'étage bartonien, qui montre une très grande complexité. D'une manière générale, cet étage comprend des sables et des calcaires sableux à *Potamides mixtus, Cer. mutabilis*, surmontant des sables grossiers à galets calcaires, caractérisés par *Num. variolaria, Cer. trochiforme*. Cet ensemble est recouvert par des calcaires marneux à Limnées, Planorbes et Hydrobies, couronnées par des marnes et des calcaires à *Limnea arenularia*. Très fréquemment les sables sont agglomérés sous forme de grès siliceux. Dans les mêmes régions et à la base des escarpements de la vallée du Grand-Morin, s'étend la formation de calcaire de Saint-Ouen qui comprend à la base des sables à *Potamides tricarinatus*, dans la partie moyenne, le calcaire, dit de Saint-Ouen (marnes blanches à silex noirs, marnes magnésiennes, calcaires marneux et siliceux) à *Limnea longiscata, Cyclostoma mumia* et à la partie supérieure des couches sableuses et marneuses. L'éocène se termine par une formation qui offre une extension considérable, car on l'observe dans toutes les vallées. C'est l'étage du *gypse*, également très complexe. Il débute par des marnes à *Pholodomya ludensis* (Meaux, Coulommiers) recouverts par un calcaire blanc à nodules de silex, ou d'un calcaire siliceux très dur (travertin de Champigny) qui supporte la masse inférieure du gypse. La partie moyenne est représentée par des marnes avec intercalation de la deuxième masse de gypse (trois niveaux) activement exploitée dans des carrières souterraines. Les marnes renferment : *Lucina inornata, Cer. Roissyi*. Le gypse a livré d'assez nombreux ossements de Mammifères, *Palæotherium Anoplotherium*, etc. L'étage se termine par les marnes supragypseuses, laguno-lacustres, formées d'alternance de lits de marne grumeleuse, panachée, à

EFERUS - Recherche & Classification numérique

silex, et de petits bancs calcaires (Meaux, Mortcerf, La Ferté-Gaucher). On y trouve *Lymnea strigosa, Nystia plicata.*

L'*oligocène*, en dehors des collines de Dammartin, Monthyon, etc., situés sur le synclinal de Meaux, ne s'étend pas au nord, au delà de la vallée de l'Ourcq. En revanche, il couvre toute la Brie à laquelle il donne un cachet très spécial. Les horizons supérieurs de l'oligocène ne se montrent qu'au S. de Melun, vers Fontainebleau, Château-Landon. Ils se rattachent à la région voisine de la Beauce. Ce sont des argiles imperméables, de couleur verte, qui reposent sur des argiles supragypseuses et forment la base de l'oligocène. Elles constituent un niveau aquifère très important. On y recueille : *Cyrena convexa, Nystia plicata.* Ces argiles supportent la formation qui constitue le sous-sol de tous les plateaux de la Brie ; elle se présente sous l'aspect d'une argile grisâtre empâtant des blocs irréguliers de meulières provenant d'un calcaire siliceux primordial. Ce sont ces meulières qui sont exploitées depuis de longues années pour la fabrication des meules à La Ferté-sous-Jouarre. On y trouve quelques fossiles : *Nystia Duchastelli, Planorbis depressus.* En dehors des buttes de Dammartin, Monthyon, Villeneuve-d'Ornains, il faut aller chercher l'oligocène moyen à l'E. et au S. de Meaux, vers Fontainebleau, La Ferté-Alais. C'est l'horizon des *grès et sables de Fontainebleau* composé, à la base, de sables calcaires à Ostracées : *O. cyathula, O. longirostris, Cer. plicatum,* puis de sables à *Natica crassatina, Buccinum gossardi,* supportant une masse puissante (de 50 à 80 m.) de sables fins, micacés, sans fossiles. Ce sont ces sables, qui deviennent gréseux par places et forment alors des escarpements du plus curieux effet, où ils affleurent. On les exploite très activement pour le pavage (nombreuses carrières). L'oligocène supérieur est localisé dans le S.-O. du département entre Château-Landon et La Ferté-Alais. C'est par cet étage que le département se rattache à la Beauce. Il est connu d'ailleurs sous le nom de calcaires et meulières de Beauce, car il est formé par un calcaire marneux avec passage à des meulières. Les lits marneux sont fossilifères. Ils renferment : *Potamides Lamarcki, Bythinia Dubuissoni.* A La Ferté-Alais, ils présentent des intercalations de couches à faune terrestres à *Helix, Pupa* et à *Anthracotherium.* Les calcaires et les meulières de Beauce sont l'objet d'une grande exploitation. Sous les couches du limon des plateaux qui couronnent presque tous les plateaux de la Brie et de la Beauce, on trouve parfois une formation spéciale dite des *sables granitiques* assimilée au miocène supérieur, mais c'est surtout vers la vallée de la Seine qu'on les observe. Ils ne renferment pas de fossiles et offrent, au contraire, de nombreux minéraux de roches granitiques.

Pléistocène. Le *limon des plateaux* occupe de vastes surfaces avec une épaisseur de 5 à 6 m. Il provient en grande partie, dans le Sud, de la destruction des sables de Fontainebleau. Mais il est fréquemment argileux et employé à la fabrication de briques. Les alluvions anciennes (graviers anciens ou diluvium) sont puissamment développées dans la vallée de la Seine, du Loing, de l'Yonne et de la Marne. Elles sont formées de sables grossiers, alternant avec lits de cailloux roulés (silex de la craie, blocs de calcaire grossier, etc.) s'élevant jusqu'à 25 m. au-dessus du niveau actuel des cours d'eau. On y a trouvé *Elephas primigenius* et *Elephas antiquus* (basses et hautes terrasses), accompagnés de *Rhinoceros tichorinus, Cervus tarandus* pour les premières et de *Rhinoceros Mercki* pour les secondes. Une des localités classiques du pléistocène est Chelles, où l'on a recueilli avec *Elephas antiquus* et *Equus stenonis* de nombreux silex taillés non roulés, et à la partie supérieure, au-dessus de la zone à *Elephas primigenius*, des silex d'âge moustiérien accompagnés de restes de *Bos, Equus* et *Cervus.* Les alluvions modernes ne dépassent guère le lit naturel des cours d'eau. Ph. GLANGEAUD.

Régime des eaux. — Tous les cours d'eau du département sans exception appartiennent au bassin de la Seine. Ce fleuve, arrivant du dép. de l'Aube, entre définitivement en Seine-et-Marne par environ 60 m. au-dessus des mers, en amont de Villiers-sur-Seine, et y coule vers l'O.-O.-S. jusqu'au confluent de l'Yonne, puis, et pas longtemps, vers l'O., et enfin, à partir de la rencontre du Loing, vers le N.-O., mais avec de vastes sinuosités qui lui font changer d'horizon. La Seine « seine-et-marnaise » double, et au delà, d'importance, durant les 106 kil. où elle arrose le territoire, grâce à l'annexion de l'Yonne et du Loing, et de modeste rivière de 50 à 60 m. d'ampleur, avec volume minimum de 10 m. c. par seconde, de 60 en module, c.-à-d. avec compensation de tous les débits de l'année, elle devient un beau courant de 120 à 150 m. entre rives, dont le module ne doit pas être inférieur à 150 m. c. à la seconde, et qui, régularisé par des écluses, est parfaitement navigable, avec 2 m. de profondeur minima, pour les bateaux qui demandent $1^{m},80$ d'enfoncement. Elle baigne Bray « sur Seine », se divise et subdivise en coulées, dans de très larges prairies où son cours est extraordinairement sinueux, boit la Voulzie, passe sous un viaduc de la ligne de Montereau à Flamboin, se cogne à l'Yonne, plus considérable qu'elle et en réalité branche mère, dans la ville de Montereau-Faut-Yonne, » et, plus de deux fois plus forte du fait de cette rivière de 80 à 100 m. de largeur, plus abondante après un cours plus long dans un bassin plus étendu, elle s'accroît du Loing à Saint-Mammès près Moret, et frôle de sa rive gauche les collines du massif de Fontainebleau, ville qu'elle laisse à 3 kil. de distance ; après quoi, elle coule dans la ville de Melun, coupe le chemin de fer de Paris à Lyon sous un pont en fer de trois arches de 40 m. haut de 22 m., et passe de Seine-et-Marne en Seine-et-Oise par 32 m. d'alt., soit 28 m. de dénivellement depuis son entrée dans le territoire, soit encore, en moyenne, une pente de 26 à 27 centim. par kil. C'est une eau verte et pure en temps ordinaire, et d'autant plus transparente que dure longtemps la sécheresse.

Son premier affluent en Seine-et-Marne, l'Orvin, est un cours d'eau de la craie champenoise, qui, venu de l'Aube, n'appartient au département que par le bas de son vallon ; ce tributaire de gauche est un ru constant, d'une portée normale de 711 lit. par seconde, avec 267 aux eaux les plus basses. Très constante aussi la Voulzie, sur la rive opposée. Cette rivierette briéronne nait de sources abondantes derrière lesquelles se ramifient les vallées sèches (sèches en apparence, avec ruisseaux souterrains), d'un réseau de 10.000 hect. environ ; partie des fontaines de Richebourg, c'est le cours d'eau de Provins, la ville archaïque, où lui arrive le très clair Durtain, fait aussi de fonts vives ; elle tombe dans la Seine à 2.500 m. en aval de Bray, au bout d'un cours de 25 kil., en une conque de 31.000 à 32.000 hect. qui lui valent un étiage de 600 lit., dont 160 pour le Durtain, et un volume normal de 1.000, dont le Durtain apporte 350. — Autre courant briéron, l'Auxence, de Donnemarie-en-Montois, a son terme à 7 kil. en amont de Montereau ; elle est ruisseau plutôt que riviérette.

L'Yonne arrive en Seine à la rive gauche du fleuve, par 46 m. d'alt., à l'entrée de Montereau, juste au-dessous du pont où fut assassiné Jean sans Peur, duc de Bourgogne, en 1419. C'est un fort beau cours d'eau d'une centaine de mètres de moyenne largeur auquel on attribue 75 m. c. par seconde de portée ordinaire et 17 en étiage, au terme d'un cours de 293 kil. en un bassin de 10.887 kil. q., le 49e de la France ; elle l'emporte donc sur la Seine dont le module ne serait que de 60 m. c. et l'étiage de 10, mais ses eaux, écoulement de terrains plus généralement imperméables, sont beaucoup moins transparentes que les eaux « séquaniennes ». Venue du département qui porte son nom, elle n'a que 16 kil. en Seine-et-Marne et n'y reçoit aucun affluent notable ; elle y est

EFERUS - Recherche & Classification numérique

navigable dans les mêmes conditions que la Seine : 2 m. de mouillage minimum, 1m,80 pour l'enfoncement des embarcations.

Le Loing est un tributaire de gauche ; sa vallée, empruntée par un canal de navigation, est la route la plus facile entre la Seine et la Loire : c'est que le pays, où il coule aujourd'hui débonnairement, fut antan le détroit de l'ère oligocène par lequel les lacs de la Limagne s'unissaient à ceux de Gâtinais, Beauce et Brie. Son voyage en Seine-et-Marne est d'une quarantaine de kil., par Souppes, Nemours, Montigny, Moret, dans une vallée riante, où il serpente à raison de 4 m. c. en étiage, de 15 en volume coutumier, navigable avec même profondeur moyenne que Seine et Yonne, par lui-même ou par le canal du Loing qui tantôt use de son lit, à lui Loing, et tantôt l'accompagne sur l'une ou l'autre rive. Il admet : à droite le Bez, fort ruisseau d'un débit ordinaire de 321 lit., qui dépend presque entièrement de l'Yonne et du Loiret, mais reçoit en Seine-et-Marne, près de Bransles, la puissante fontaine de Frameny (246 lit.) ; à gauche, le Fusain, qui, formé dans le Loiret, n'est que très peu seine-et-marnais, au bas de la très pittoresque Château-Landon, ville archaïque ; c'est une rivièrette de 336 à 1.344 lit., suivant la saison, et crues à part. A gauche, ce qui reste de la fontaine de Chaintreauville (248 lit.), accaparée par Paris dans la banlieue d'amont de Nemours ; à droite, le Lunain (ce qui veut dire le petit Loing) ou ce qui en reste, depuis que ce même Paris a confisqué les principales fontaines de sa vallée ; c'est le cours d'eau de Lorrez-le-Bocage et de Nanteau, remarquable surtout en ce qu'il perd ses eaux, puis qu'il les récupère par les sources de Lorrez et autres fonts en aval, dont la plus abondante avoisine Paley ; à droite, l'Orvanne, venue de l'Yonne, qui, forte de 377 à 830 lit., passe à Voulx, puis, au pied de la montagne de Trin, fière colline isolée, s'endort dans l'étang de Moret et a sa fin vis-à-vis du bourg de Moret.

L'Anqueuil, tributaire de droite, est un ruisseau briéron ; il continue l'Ancœur (même nom qu'Anqueuil), qui filtre dans le sol, ainsi que la plupart de ses confrères de Brie : il baigne le parc du château de Vaux-Praslin, littérairement si célèbre depuis l'élégie aux nymphes de Vaux, œuvre du bon La Fontaine. Son embouchure est à Melun même : 40 lit. en étiage, 150 en débit coutumier. — L'Ecole, ruisseau des grès de Fontainebleau, tributaire de gauche, a son commencement et sa fin en Seine-et-Marne, mais le seul bourg qu'il rencontre, Milly, se trouve en Seine-et-Oise ; il verse à la Seine, à 8 kil. en aval de Melun, de 320 à 420 lit. par seconde. — L'Essonne, affluent de gauche, n'appartient au département que par sa rive droite, et pendant 12 ou 13 kil. seulement, dans la vallée de Malesherbes, ville de Seine-et-Oise ; c'est une rivièrette des plus claires, sur fond de tourbe, au sein de prairies humides où elle s'anastomose en petits bras, devant des collines prises d'assaut par des grès de Fontainebleau ; son embouchure est à Corbeil. — Tout au contraire, l'Yères, affluent de droite et rivièrette de Brie, est de Seine-et-Marne, sauf tout au bas de son cours. Bien que longue de 70 kil. et drainant 75.000 hect., elle perd tant de rus, tant de sources de son bassin dans les trous et fissures du plateau, au pays de Rozoy, de Tournan, de Mormant, de Brie-Comte-Robert, que ce ruisseau (plutôt que rivière) de Touquin (lieu de la source), de Rozoy, de Chaulnes, de Combs-la-Ville, de Villeneuve-Saint-Georges (lieu de l'embouchure en Seine-et-Oise) est réduit à presque rien par la saison sèche ; il est souvent inférieur aux 300 lit. de l'étiage officiel ; on évalue sa force normale à 2 m. c., en belles et bonnes eaux.

La Seine écoulant directement les deux arr. de Fontainebleau, de Melun, et presque tout celui de Provins, environ les trois cinquièmes du département, la Marne, grand affluent de droite, draine ce qui reste du territoire, ceux de Meaux et de Coulommiers, donc les deux autres cinquièmes. C'est l'Aisne qui la transmet à Seine-et-Marne où elle serpente le long de 110 kil., pour 50 seulement en ligne droite, car elle est incroyablement sinueuse, et tel de ses détours en amont de Meaux a 25 kil. de développement pour 4 kil. d'isthme ; tel autre, en aval, 18 pour un isthme de moins de 3.500 m. C'est un courant de 70 à 80 m. entre rives, quelquefois 90 ou 100, égal en étiage à la moitié de la Seine, et au quart en portée ordinaire ; son moindre débit est de 11 m. c. à la seconde, 15 étant l'expression la plus habituelle de ses basses eaux et 36 celui de son volume normal. C'est peu pour une rivière qui s'unit au fleuve à l'entrée de Paris après un pèlerinage de 525 kil. en un bassin de 12.679 kil. q. ; mais il faut dire aussi que les pays où elle se déroule sont des plus secs comme climat que nous ayons en France. Des travaux considérables en ont fait une voie parfaitement navigable où les bateaux trouvent un mouillage de 2m,20, et par conséquent 1m,80 au moins d'enfoncement. Elle entoure en Seine-et-Marne 64 îles, dont aucune de très grande, passe sous de nombreux ponts de chemin de fer ou de route de terre, baigne la Ferté-sous-Jouarre, Meaux, Lagny et confisque le Petit-Morin, l'Ourcq la Thérouanne, le Grand-Morin, la Beuvronne.

Le Petit-Morin a 40 kil. en Seine-et-Marne sur 90 et environ 100 kil. q. de bassin sur 620 ; le reste dans la Marne et dans l'Aisne ; suivi dans son val profond, sinueux par le chemin de fer de Montmirail à La Ferté-sous-Jouarre, c'est en cette dernière ville qu'il finit, dans la rive gauche de la Marne, au pays de la pierre meulière. — L'Ourcq, ainsi que le Petit-Morin, n'est de Seine-et-Marne que pour la moindre part : 20 à 21 kil., sur 78, et 118 kil. q. sur 1.087 ; le reste dans l'Aisne et dans l'Oise ; il gagne la rive droite de la Marne après avoir erré dans des prairies basses et rencontré le bourg de Lizy « sur Ourcq » ; il lui apporte beaucoup moins d'eau qu'antan, ayant été fort diminué par les emprunts que lui fait le canal de l'Ourcq, à lui et à ses affluents ; lequel canal, profond de 1m,50, se dirige vers Paris, qu'il devait fournir d'eau potable ; mais cette eau n'est pas très bonne à boire, et le canal ne sert plus qu'à la navigation du bassin de l'Ourcq : il reçoit journellement 90.000 à 160.000 m. c., et de la rivière de la Marne, par les pompes élévatoires d'Isles-les-Meldenses et de Trilbardou, 60.000 à 80.000. — La Thérouane, rivièrette du Multien, affluent de droite, contribue à remplir le canal de l'Ourcq : 24 kil., 150 kil. q., un volume ordinairement contenu entre 456 et 970 lit. (grâce à de belles sources), ce sont ses « données » essentielles. — Le Grand-Morin, tributaire de droite, relève de Seine-et-Marne pendant 64 kil. sur 112, et y draine 576 kil. q., sur 908 ; c'est une eau fraîche de 20 m. de largeur moyenne, roulant 1.300 lit. par seconde au plus bas, 2.000 en étiage ordinaire, 4.000 en volume habituel, dans un val très serré, très profond, extrêmement sinueux, que suit le chemin de fer de Paris à Vitry-le-François par Coulommiers. Sorti de la Marne, son pays natal, il serpente devant La Ferté-Gaucher, anime de grandes papeteries, frôle Jouy, hume à Saint-Rémy-de-la-Vanne la grande source de Chailly, forte de plusieurs centaines de litres par seconde (débit variant entre 450 et 600) et autres fontaines abondantes, traverse Coulommiers et accueille à gauche l'Aubetin, ru du plateau briéron qui a 62 kil. de déroulement en un bassin de 318 kil. q. et que viennent de grossir les jolies fontaines du parc de Mauperthuis, assez copieuses pour qu'on ait projeté de les mettre à contribution pour la soif de Paris : l'Aubetin, faible pour sa longueur et son aire drainée, mais constant, ne varie guère qu'entre 200 ou 300 lit. par seconde. Cet affluent reçu, le Grand-Morin va baigner la ville de Crécy en Brie et se perdre dans la Marne à Esbly, par deux bras. La Beuvronne, tributaire de droite, est un ruisseau de sources, dans le pays de Goële ; elle passe au bourg de Claye ; embouchure à 12 kil. O.-S.-O. de Meaux ; 20 kil. ;

EFERUS - Recherche & Classification numérique

499 kil. q. ; débit variant entre 300 et 600 lit., dont une grande part confisquée par le canal de l'Ourcq.

Ensemble, ces cours d'eau font marcher 330 usines, dont plus de 160 moulins et 15 papeteries. La plus travailleuse de ces rivières est le Grand-Morin, moins pour sa masse d'eau que pour sa pente : il anime une cinquantaine d'usines, dont 11 à papier. Viennent ensuite : le Petit-Morin, qui a une fabrique d'une espèce rare : une papeterie pour billets de banque ; l'Aubetin, la Voulzie, le Loing, qui meut de puissants moulins ; l'Orvanne, etc. Les plus grandes usines (non les plus nombreuses) sont naturellement sur la Seine, l'Yonne, la Marne.

Climat. — Le climat qui règne en Seine-et-Marne, le climat séquanien, dit aussi climat parisien, a pour caractéristique, ainsi qu'on ne l'ignore, une grande bénignité comparative de température ; et cette bénignité provient, non pas précisément d'une situation presque aussi voisine de l'équateur que du pôle, mais bien et surtout de la proximité relative de la mer et de la prédominance des vents marins, S.-O., O., N.-O., sur les vents continentaux de l'E., du S. ; les étés y sont moins chauds que plus à l'E. sous la même latitude, mais aussi les hivers y sont sensiblement moins froids. En deux mots, le climat y est moins excessif, moins brusque, moins continental. On peut considérer ce département comme très analogue, dans ses conditions météorologiques, à ceux de Seine-et-Oise et de Seine ; toutefois, l'intervalle entre le minimum et le maximum de température paraît y être plus grand. La Marne suit à peu près, la limite de la culture en grand de la vigne ; le raisin mûrit bien dans la vallée de l'Ourcq et aux environs de Dammartin-en-Goële que dans la vallée du Loing et dans les plaines du Gâtinais. Par sa position méridionale et par la nature moins sablonneuse de son sol, l'arr. de Fontainebleau est le plus chaud du département. Les pluies et neiges sont assez rares malgré la prédominance des vents du S.-O. et de l'O. en Seine-et-Marne. La chute d'eau totale est évaluée seulement de 400 à 420 millimètres ; aussi les puits y ont-ils, en général, une grande profondeur. Toutefois nous ferons observer qu'à mesure que les observations pluviométriques s'accumulent, on arrive à peu près partout en France à des hauteurs de pluie plus considérables que celles qu'on admettait officiellement il y a peu d'années encore. La moyenne annuelle de la France est évidemment supérieure à 77 centim. et celle de Seine-et-Marne dépasse certainement 40 centim. ; elle doit osciller entre 50 et 60.

Faune et flore naturelles (V. France, § *Flore ;* France et Europe, § *Faune*).

Histoire depuis 1789. — L'histoire de Seine-et-Marne s'est de tout temps presque confondue avec celle de Paris, dont ce département n'est que la banlieue un peu éloignée. Depuis que cette histoire n'est plus celle de l'Ile-de-France, mais celle de Seine-et-Marne, autrement dit depuis la révolution de 1789 et la nouvelle division du sol national, quand on forma le départ. de pays empruntés à la Champagne et surtout à l'Ile-de-France, les événements les plus marquants y ont été : la réception du pape Pie VII à Fontainebleau en 1804, par Napoléon, qu'il venait de sacrer empereur ; l'emprisonnement de ce même pontife par ce même césar, en 1812, en ce même Fontainebleau ; la signature du concordat de Fontainebleau par Napoléon et Pie VII ; l'abdication de Napoléon toujours à Fontainebleau, en 1814, et la fameuse scène des adieux dits de Fontainebleau, à la fin d'une guerre qui avait été signalée en Seine-et-Marne par la victoire de Montereau. En 1870, nouvelle invasion, non plus de l'Europe entière, mais des seuls Allemands ; nombreux petits faits de guerre ; et surtout entrevue de Jules Favre avec le prince de Bismarck au château de Ferrières : les vaincus n'y obtinrent rien du vainqueur qui, de sa nature, n'était ni bon ni juste.

Parmi les personnages plus ou moins illustres du XIXe siècle, nés en Seine-et-Marne, il convient de citer : l'architecte Mangin (1721-1807), né à Mitry, près Claye, — l'académicien d'Aguesseau (1746-1826), né à Fresnes, près Claye ; — Christophe Opoix (1745-1840), né à Provins, qui fut un conventionnel ; — le bibliographe Barbier (1765-1825), né à Coulommiers ; — Jacquinot (1772-1848), général de la République et de l'Empire, originaire de Melun ; — le général Damesme (1807-45), né à Fontainebleau ; — Hégésippe Mo-reau (1810-38), le poète de Provins ; — le géomètre Puissant (1769-1843) — le naturaliste Leborgne de Savigny (1777-1851), originaire de Provins ; — l'archéologue et historien Félix Bourquelot (1815-68), né à Provins ; — le général Raoult (1810-70), né à Meaux ; — le très savant érudit et polygraphe Maury (1817-92), né à Meaux ; — le sculpteur Chapu (1833-91), né au Mée, près Melun ; — le comte de Mun, homme politique et orateur, né en 1841 à Lumigny, près Rozoy ; — le professeur et littérateur Lenient, né en 1826 à Provins. O. Reclus.

Divisions administratives actuelles. — Arrondissements. — Le dép. de Seine-et-Marne comprend 5 arrondissements : Melun, Coulommiers, Fontainebleau, Meaux, Provins ; ils sont subdivisés en 29 cantons et 530 communes. On en trouvera plus loin le détail.

Justice. Police. — Le département ressortit à la cour d'appel de Paris. Melun est le siège des assises. Il y a 5 tribunaux de première instance (1 par arr.) ; 4 tribunaux de commerce à Melun, Meaux, Montereau et Provins ; 1 justice de paix par canton. Le nombre d'agents chargés de constater les crimes et délits était, en 1894, de 257 gendarmes (51 brigades), 10 commissaires de police, 21 agents de police, 547 gardes champêtres, 1.406 gardes particuliers assermentés, 81 gardes forestiers. Il y eut 5.478 plaintes, dénonciations et procès-verbaux.

Finances. — Le département possède : 1 directeur et 1 inspecteur des contributions directes à Melun, 1 trésorier-payeur général à Melun, 4 receveurs particuliers à Coulommiers, Fontainebleau, Meaux et Provins ; 2 percepteurs à Melun et Fontainebleau ; 1 directeur, 4 inspecteur, 5 sous-inspecteurs de l'enregistrement ; 5 conservateurs des hypothèques (1 par arr.). Le recouvrement des contributions indirectes est assuré par 1 directeur et 3 inspecteurs à Melun, 3 sous-directeurs à Fontainebleau, Meaux et Provins, 4 receveurs principaux entreposeurs à Melun, Fontainebleau, Meaux et Provins, 1 receveur entreposeur à Coulommiers.

Instruction publique. — Le dép. de Seine-et-Marne relève de l'Académie de Paris. L'inspecteur d'Académie réside à Melun. Il y a 5 inspecteurs primaires. L'enseignement secondaire se donne aux garçons dans 5 collèges communaux (1 par chef-lieu d'arrondissement). Il y a 2 écoles primaires supérieures de garçons à Brie-Comte-Robert et Nemours, et 1 école primaire supérieure de filles à Melun. Il existe 6 écoles libres congréganistes. Il y a des cours complémentaires pour les garçons à Meaux, Montereau, Tournan, Nangis, Lagny, Bray-sur-Seine, et pour les filles à Fontainebleau, Meaux, Coulommiers. Melun possède des écoles normales primaires d'instituteurs et d'institutrices. L'enseignement professionnel est représenté par 1 chaire d'agriculture à Melun et 2 stations agronomiques à Melun et Fontainebleau.

Cultes. — Le département forme pour le culte catholique le diocèse de Meaux, suffragant de Paris. Le département compte (au 1er nov. 1894) : 2 vicaires généraux, 8 chanoines, 39 curés, 402 desservants, 8 vicaires. — Le culte réformé compte 5 pasteurs pour environ 2.600 fidèles. Le culte israélite n'a aucun ministre officiant spécial au département et ne compte que 300 fidèles environ.

Armée. — Le dép. de Seine-et-Marne appartient à la 5e région militaire (Orléans). Au point de vue du recrutement et de la mobilisation, le département forme les 2e (Fontainebleau), 3e (Melun) et 4e (Coulommiers) subdivisions du 5e corps d'armée. Le département possède l'Ecole

EFERUS - Recherche & Classification numérique

d'application de l'artillerie et du génie de Fontainebleau (V. École, t. XV, pp. 413-14).

Divers. — Le département ressortit à la 6e légion de gendarmerie (Orléans), à la division minéralogique du N.-O. (arr. de Paris), à la 1re inspection des ponts et chaussées, à la 3e région agricole (N.), à la 1re conservation des forêts (Paris). Il y a 5 chambres consultatives d'agriculture (1 par arr.) et 1 chambre consultative des arts et manufactures à Montereau.

Démographie. — Mouvement de la population. — Le recensement de 1896 a constaté, dans le dép. de Seine-et-Marne, une population totale de 359.044 hab. Voici, depuis le commencement du siècle, les chiffres donnés par les recensements précédents :

1801.....	299.160	1856.....	341.382
1806.....	304.263	1861.....	352.312
1821.....	303.150	1866.....	354.400
1826.....	318.209	1872.....	341.490
1831.....	323.893	1876.....	347.323
1836.....	325.881	1881.....	348.991
1841.....	333.311	1886.....	355.136
1846.....	340.212	1891.....	356.709
1851.....	345.076	1896.....	359.044

Il résulte de ces chiffres que la population du dép. de Seine-et-Marne, contrairement à ce qui se passe dans la plupart des autres départements, augmente régulièrement depuis le commencement du XIXe siècle, malgré quelques ralentissements temporaires causés par les événements politiques ou les guerres (1815, 1835 et 1870). Pour 1.000 hab. recensés en 1801, on en comptait 1.188 en 1836. Le mouvement d'accroissement n'a été continu que dans trois arrondissements seulement (Melun, Fontainebleau, Meaux). La population reste stationnaire dans les autres arrondissements, comme on peut s'en rendre compte en comparant les recensements de 1801, 1851 et 1896, arrondissement par arrondissement :

ARRONDISSEMENTS	Population en 1801	Population en 1851	Population en 1896
Melun.....	55.140	62.205	69.259
Coulommiers....	49.421	54.984	51.049
Fontainebleau ...	60.514	78.917	86.920
Meaux.....	88.185	94.038	100 426
Provins.....	45.900	54.932	51.390
Totaux.....	299.160	345.076	359.044

Densité de la population par kilomètre carré

ARRONDISSEMENTS	Superficie d'après le cadastre	1801	1851	1896	Augmentation de 1801 à 1896
	hect.				
Melun.....	109.405	50,4	56,8	63,3	+12,9
Coulommiers.....	95.192	51,9	57,8	53,6	+ 1,7
Fontainebleau.....	139.655	43,3	56,5	62,2	+18,9
Meaux.....	126.155	69,9	74,5	79,6	+ 9,7
Provins.....	122.700	37,4	44,7	41,8	+ 4,4
Département entier....	593.107	50,4	58	60,5	+10,1

Voici les chiffres absolus pour la dernière période :

ARRONDISSEMENTS	1872	1881	1891	1896
Melun.....	63.557	65.327	68 615	69.259
Coulommiers.....	51.658	51.772	51.279	51.049
Fontainebleau.....	79.868	83.120	86.291	86.920
Meaux.....	92.878	96.638	98.534	100.426
Provins.....	53.529	52.134	51.990	51.390
Totaux du département..	341.490	348.991	356.709	359.044

Au point de vue de la population totale, le dép. de Seine-et-Marne venait, en 1896, au 40e rang des départements français. Au point de vue de la population spécifique, il était le 40e également, avec une densité (60 hab. par kil. q.) un peu inférieure à la moyenne française (72 hab. par kil. q.).

La population des chefs-lieux d'arrondissement se répartissait, en 1896, de la manière suivante :

VILLES	Population municipale agglomérée	Éparse	Comptée à part	Totale
Melun.....	11.091	111	2.439	13.641
Coulommiers.....	4.797	965	561	6.323
Fontainebleau.....	10.788	132	3.158	14.078
Meaux.....	11.828	145	1.547	13.520
Provins.....	7.597	273	985	8.855

La population éparse est (en 1896) de 210 hab. pour 1.000, proportion près de moitié moindre de la moyenne française (366 °/oo) et qui montre que la population reste groupée dans le voisinage immédiat des villages.

La population se répartit comme suit entre les groupes urbains et ruraux :

POPULATION au 30 mai 1886		POPULATION au 29 mars 1896	
Urbaine.....	82.814	Urbaine.....	90.415
Rurale.....	272.322	Rurale.....	268.629
Total.....	355.136	Total.....	359.044

Le nombre des communes urbaines (plus de 2.000 hab. agglomérés) était en 1896 de 20, occupant une surface totale de 47.296 hect., contre 544.239 hect. occupés par les 510 communes rurales (superf. totale du département, 591.535 hect.).

Voici quelle était l'importance relative des populations urbaine et rurale aux recensements de 1856, 1872, 1886 et 1896, pour 100 hab. :

	1856	1872	1886	1896
Population urbaine.	19.06	20,91	23,39	25,18
— rurale..	80,94	79,09	76,61	74,82

La population rurale forme les 3/4 de la population, alors que dans l'ensemble de la France elle forme seulement 60 °/o du total de la population.

Le mouvement de la population en 1898 se traduit par les chiffres suivants : naissances légitimes, 6.707 dont 6.489 du sexe masculin et 3.218 du sexe féminin ; naissances naturelles, 467 dont 248 du sexe masculin et 219 du sexe féminin : soit un total de 7.174 naissances. Il y eut 284 mort-nés. Le nombre des décès fut de 7.875 dont 4.148 du sexe masculin et 3.727 du sexe féminin. Il faut remarquer le très petit nombre des naissances, qui rend très considérable l'excédent de la mortalité sur la natalité. Le nombre des mariages a été de 2.643, celui des divorces de 88. En résumé, la proportion des mariages est (en 1891) de 7,8 pour 1.000 hab., celle des naissances de 21,3 °/oo, celle des décès de 23,5 °/oo. Sur l'ensemble de la France, on constate par 1.000 hab. 8 mariages, près de 23 naissances et un peu plus de 20 décès. La situation démographique du dép. de Seine-et-Marne est donc mauvaise.

La répartition des communes d'après l'importance de la population a donné, en 1896, pour les 530 communes du département : 10 com. de moins de 100 hab. ; 79 com. de 101 à 200 hab. ; 84 com. de 201 à 300 hab. ; 86 com. de 301 à 400 hab. ; 49 com. de 401 à 500 hab. ; 156 com. de 501 à 1.000 hab. ; 36 com. de 1.001 à 1.500 hab. ; 10 com. de 1.501 à 2.000 hab. ; 5 com. de 2.001 à 2.500 hab. ; 3 com. de 2.501 à 3.000 hab. ; 3 com. de 3.001 à 3.500 hab. ; pas de com. de 3.501 à 4.000 hab. ; 2 com. de 4.001 à 5.000 hab. ; 4 com. de 5.001 à 10.000

EFERUS - Recherche & Classification numérique

hab.; 3 com. de plus de 10.000 hab. (Melun, Fontainebleau, Meaux).

Voici par arrondissement et canton la liste des communes dont la population agglomérée en 1895 dépassait 1.000 hab. Les chiffres de superficie ne sont pas rigoureusement exacts, parce que nous attribuons toute la superficie des villes divisées entre plusieurs cantons au premier de ces cantons dans la liste. Les surfaces cantonales sont indiquées d'après la *Situation financière des communes* (année 1899) :

Arrondissement de Melun (6 cant., 97 com., 109.405 hect., 69.259 hab.). — *Cant. de Brie-Comte-Robert* (16 com., 19.229 hect., 11.023 hab.) : Brie-Comte-Robert, 2.688 hab. (2.555 aggl.); Combs-la-Ville, 1.067 hab. (1.025 aggl.) — *Cant. du Châtelet-en-Brie* (13 com., 19.035 hect., 8.035 hab.). — *Cant. de Melun* (N.) (16 com., 12.732 hect., 20.567 hab.) : Melun, 13.641 hab. (13.530 aggl.). — *Cant. de Melun* (S.) (15 com., 13.782 hect., 8.090 hab.) : Dammarie-les-Lys, 1.683 hab. (1.465 aggl.). — *Cant. de Mormant* (24 com., 24.476 hect., 10.233 hab.) : Guignes, 1.056 hab. (1.023 aggl.); Mormant, 1.377 hab. (2.005 aggl.). — *Cant. de Tournan* (14 com., 19.677 hect., 11.311 hab.) : Chaumes, 2.003 hab. (1.461 aggl.); Tournan, 2.052 hab. (1.823 aggl.).

Arrondissement de Coulommiers (4 cant., 77 com., 93.192 hect., 51.049 hab.). — *Cant. de Coulommiers* (14 com., 18.020 hect., 16.119 hab.) : Coulommiers, 6.323 hab. (5.358 aggl.). — *Cant. de La Ferté-Gaucher* (19 com., 24.645 hect., 11.326 hab.) : La Ferté-Gaucher, 2.189 hab. (1.846 aggl.). — *Cant. de Rebais* (18 com., 20.044 hect., 10.155 hab.) : Rebais, 1.320 hab. (1.104 aggl.). — *Cant. de Rozoy* (26 com., 32.125 hect., 13.449 hab.) : Fontenay-Trésigny, 1.512 hab. (1.247 aggl.); Rozoy, 1.390 hab. (1.300 aggl.).

Arrondissement de Fontainebleau (7 cant., 101 com., 139.655 hect., 86.920 hab.). — *Cant. de La Chapelle-la-Reine* (18 com., 24.884 hect., 8.249 hab.). — *Cant. de Château-Landon* (15 com. 23.404 hect., 12.868 hab.) : Château-Landon, 2.713 hab. (1.777 aggl.); Souppes, 3.351 hab. (1.685 aggl.). — *Cant. de Fontainebleau* (6 com., 19.818 hect., 19.809 hab.) : Avon, 2.680 hab. (1.129 aggl.); Fontainebleau, 14.078 hab. (13.946 aggl.). — *Cant. de Lorrez-le-Bocage* (17 com., 21.318 hect., 9.277 hab.). — *Cant. de Montereau-Faut-Yonne* (14 com., 18.109 hect., 14.247 hab.) : Montereau-Faut-Yonne, 8.041 hab. (7.853 aggl.). — *Cant. de Moret-sur-Loing* (15 com., 13.137 hect., 10.943 hab.) : Moret, 2.108 hab. (2.108 aggl.); Saint-Mammès, 1.102 hab. (1.092 aggl.). — *Cant. de Nemours* (16 com., 18.805 hect., 11.527 hab.) : Nemours, 4.602 hab. (4.575 aggl.).

Arrondissement de Meaux (7 cant., 154 com., 126.155 hect., 100.426 hab.). — *Cant. de Claye-Souilly* (23 com., 17.953 hect., 11.012 hab.) : Claye-Souilly, 1.939 hab. (1.602 aggl.); Mitry-Mory, 1.750 hab. (1.368 aggl.). — *Cant. de Crécy-en-Brie* (22 com., 14.381 hect., 9.981 hab.). — *Cant. de Dammartin-en-Goële* (23 com., 19.210 hect., 9.881 hab.) : Dammartin, 1.682 hab. (1.661 aggl.); Juilly, 1.076 hab. (1.058 aggl.). — *Cant. de La Ferté-sous-Jouarre* (19 com., 20.872 hect., 14.876 hab.) : La Ferté-sous-Jouarre, 4.777 hab. (3.817 aggl.); Jouarre, 2.313 hab. (1.339 aggl.). — *Cant. de Lagny* (29 com., 17.184 hect., 22.577 hab.) : Champs, 1.558 hab. (1.553 aggl.); Chelles, 3.414 hab. (3.260 aggl.); Lagny, 5.341 hab. (5.248 aggl.); Noisiel, 1.243 hab. (1.229 aggl.); Thorigny, 1.404 hab. (1.397 aggl.); Torcy, 1.405 hab. (1.346 aggl.). — *Cant. de Lizy-sur-Ourcq* (23 com., 24.164 hect., 10.731 hab)) : Lizy-sur-Ourcq, 1.831 hab. (1.543 aggl.). — *Cant. de Meaux* (15 com., 11.967 hect., 21.368 hab). : Meaux, 13.520 hab. (13.375 aggl.); Villenoy, 1.040 hab. (1.019 aggl.).

Arrondissement de Provins (5 cant., 101 com., 122.700 hect., 51.390 hab.). — *Cant. de Bray-sur-Seine* (24 com., 24.592 hect., 10.113 hab.) : Bray-sur-Seine, 1.515 hab. (1.497 aggl.). — *Cant. de Donnemarie-en-Montois* (21 com., 17.930 hect., 7,997 hab.). — *Cant. de Nangis* (18 com., 25.414 hect., 9.921 hab.) : Nangis, 3.027 hab. (2.852 aggl.). — *Cant. de Provins* (14 com., 18.035 hect., 14.133 hab.) : Provins, 8 855 hab. (8.582 aggl.). — *Cant. de Villiers-Saint-Georges* (24 com., 36.593 hect., 9.226 hab.).

Les agglomérations urbaines sont peu considérables. Elles se rencontrent seulement dans les vallées de la Seine et de la Marne (Melun, Montereau, Meaux, Lagny, La Ferté-sous-Jouarre), et de leurs affluents (Nemours, Moret, etc.) et dans celles des petites rivières qui sillonnent le plateau de la Brie (Coulommiers, Provins, etc.)

Habitations. — Le nombre des centres de population (hameaux, villages ou sections de communes) était en 1896 de 3.495 dans le dép. de Seine-et-Marne. Le nombre des maisons d'habitation était de 92.136 dont 86.728 occupées en tout ou en partie et 5.408 vacantes. Sur ce nombre, on en comptait 44.389 n'ayant qu'un rez-de-chaussée, 38.883 un seul étage, 7.368 deux étages, 1.381 trois étages, 115 quatre étages ou davantage. Elles comportaient 117.191 logements ou appartements distincts, dont 109.249 occupés et 7.942 vacants; en outre, 12.974 locaux servant d'ateliers, de magasins ou de boutiques. La proportion des locaux industriels ou commerciaux était de 110 °/₀₀ (en 1891), à peu près égale à la moyenne française (105 °/₀₀), de même que celle de Seine-et-Oise.

Etat des personnes. — D'après la résidence. — On a recensé, en 1896, 19.477 individus isolés et 90.990 familles, plus 248 établissements comptés à part, soit un total de 110.715 ménages. Il y a 19.477 ménages composés d'une seule personne, 29.872 de deux personnes; 23.371 de trois personnes; 16.382 de quatre personnes; 9.774 de cinq personnes; 5.285 de six personnes; 6.306 de sept personnes et davantage. La proportion d'isolés est (en 1891) un peu supérieure à celle de l'ensemble de la France (177 sur 1.000 ménages, au lieu de 152).

La population résidante comptait 359.044 personnes, dont 339.299 résidants présents, 7.360 résidants absents et 12.385 personnes comptées à part. La population présente comportait 351.684 résidants présents et 7.523 personnes de passage, soit un total de 359.207. La population résidante est donc un peu inférieure à la population présente, contrairement à ce qui a lieu généralement en France. La proportion de résidants absents atteint (en 1891) à peu près 18,5 °/₀₀ (moyenne française, 17,4).

D'après le lieu de naissance. — Classée d'après le lieu de naissance, la population de Seine-et-Marne se divisait, en 1896, en :

Français nés dans la commune où ils habitent.	158.779
— dans une autre com. du département..	93.143
— dans un autre département.....	95.928
— en Algérie ou dans une colonie française.	165
— nés à l'étranger.....	1.179

Soit un total de 349.194 Français de naissance.

Il faut y ajouter, en premier lieu, 1.865 naturalisés. En second lieu, 8.148 étrangers, dont 5.190 nés à l'étranger.

Classée par nationalité, la population de Seine-et-Marne comprend : 351.059 Français, 5.693 Belges, 1.091 Italiens, 1.077 Allemands et Autrichiens, 2.300 Suisses, 76 Russes, etc. La proportion d'étrangers est (en 1886) de 26 1/2 °/₀₀ (moyenne française, 30 °/₀₀).

Si nous nous en tenons à l'élément français, nous constatons qu'en 1896 le dép. de Seine-et-Marne possédait 251.922 nationaux nés sur son territoire et que l'on a recensé dans la France entière 101.538 originaires de Seine-et-Marne. Ce département avait conservé (en 1891) 384 °/₀₀ de ses enfants. C'est l'un des départements où

EFERUS - Recherche & Classification numérique

l'émigration des habitants se dirigeant sur les diverses parties de la France est la plus forte, et, à ce point de vue, il venait au 3e rang des départements français (après le territoire de Belfort et Seine-et-Oise). Des habitants qui ont émigré à l'extérieur, 54.042 ont passé dans la Seine, 14.142 dans Seine-et-Oise, 4.085 dans l'Yonne, 3.632 dans le Loiret, 3.122 dans l'Oise, 2.929 dans l'Aisne, 2.558 dans la Marne, 2.072 dans l'Aube, 1.900 dans Eure-et-Loir, etc.

En revanche, le dép. de Seine-et-Marne renferme 95.928 Français originaires d'un autre département : 17.721 de la Seine, 9.014 du Loiret, 7.448 de l'Yonne, 6.026 de Seine-et-Oise, 5.311 de l'Aisne, 4.205 de la Nièvre, 3.285 de la Marne, 3.311 de l'Oise, 2.110 du Cher, 1.991 de l'Aube, 1.581 de Meurthe-et-Moselle, 1.538 du Nord, 1.260 du Cantal, etc. Le mouvement d'émigration se fait par échange avec les régions limitrophes et principalement avec le dép. de la Seine.

La comparaison des chiffres d'émigration et d'immigration montre que le dép. de Seine-et-Marne a perdu par l'émigration intérieure presque autant d'habitants qu'il a gagnés par l'immigration. La proportion d'émigration est (en 1896) de 285 °/oo (moyenne française, 174 °/oo).

D'APRÈS L'ÉTAT CIVIL. — Classée par sexe, la population de Seine-et-Marne se répartit (en 1896) en 180.820 hommes et 178.387 femmes ; c'est une proportion (en 1891) de 972 femmes pour 1.000 hommes (moyenne française, 1.014). Le sexe masculin comptait (en 1891) 27.568 célibataires majeurs, soit 152 °/oo ; le sexe féminin 14.015, soit 80 °/oo, proportions notablement inférieures aux moyennes françaises (174 et 137 °/oo). La proportion des personnes mariées sur le total des habitants est de 419 pour 1.000 (moyenne générale de la France, 400). On a recensé 32.518 veufs ou veuves, soit 91 °/oo (moyenne française, 81). Le nombre des mineurs des deux sexes était de 124.441, soit 348 °/oo (moyenne française, 365). Le nombre moyen des enfants vivants était de 204 par 1.000 familles (moyenne française, 210). L'âge moyen des hommes est de 32 ans 11 mois 10 jours, celui des femmes de 33 ans 9 mois 15 jours.

D'APRÈS LA PROFESSION. — La population de Seine-et-Marne se décompose par profession de la manière suivante (en 1891). On classe sous chaque rubrique non seulement ceux qui exercent la profession, mais aussi la totalité des personnes qui en tirent leur subsistance :

Agriculture	154.364	soit 431	°/oo
Industries manufacturières	85.080	— 237	—
Transports	11.611	— 32	—
Commerce	32.453	— 90	—
Force publique	9.633	— 27	—
Administration publique	7.480	— 21	—
Professions libérales	10.318	— 29	—
Personnes vivant exclusivement de leurs revenus	37.177	— 103	—

En outre, 8.593 gens sans profession et individus non classés (enfants en nourrice, étudiants ou élèves de pensionnats vivant loin de leurs parents, personnel, interne des asiles, hospices, etc.), ou de profession inconnue. Au point de vue social, la population comprend (en 1891) : 75.646 patrons, 8.700 employés, 75.418 ouvriers. Les personnes inactives de leurs familles sont au nombre de 188.352, plus 11.804 domestiques.

Etat économique. — PROPRIÉTÉ. — La statistique décennale de 1892 accusait une surface cultivée totale de 562.389 hect., dont 527.578 appartenant à des particuliers, 23.360 à l'Etat, 3.254 aux communes, etc. Des 527.578 hect. appartenant aux particuliers, 402.980 étaient des terres labourables, 27.968 des prés naturels, herbages et vergers, 4.662 des vignes, 11.146 des jardins de plaisance et parcs, 80.822 des bois et forêts. Le nombre des côtes foncières était, en 1893, de 316.401 dont 213.225 non bâties et 103.176 bâties.

L'enquête faite par l'administration des contributions directes en 1884 a relevé dans le dép. de Seine-et-Marne 49.498 propriétés non bâties imposables, savoir : 35.839 appartenant à la petite propriété, 11.853 à la moyenne propriété, 1.806 à la grande propriété.

Nous donnons ci-après un tableau indiquant le nombre et la contenance des cotes foncières non bâties (en 1892).

DÉSIGNATION	NOMBRE des cotes	SUPERFICIE (en hectares)
Petite propriété :		
Biens de moins de 1 hect ...	19.739	11.531
— de 1 à 5 hect.....	16.100	
Moyenne propriété :		96.694
Biens de 5 à 10 hect.....	6.138	
— de 10 à 20 —	3.327	
— de 20 à 30 —	1.320	100.156
— de 30 à 40 —	656	
— de 40 à 50 —	412	
Grande propriété :		
Biens de 50 à 100 hect.....	780	339.119
— de 100 à 200 —	731	
— de 200 à 300 —	233	
Au-dessus de 300 —	62	
Totaux.....	49.498	547.800

On voit par ce tableau que la petite propriété occupe environ 108.225 hect., la moyenne 100.156 hect. et la grande 339.419 hect. La contenance moyenne d'une cote foncière est de 11hect,06, alors que la moyenne française est de 8hect,65. La grande propriété domine et occupe près des 2/3 de la superficie totale du département.

La valeur de la propriété bâtie était évaluée (d'après l'enquête de 1887-89) de la manière suivante :

	Maisons	Usines
Nombre (en 1897)....	104.623	1.358
	Francs	Francs
Valeur locative réelle..	30.099.448	2.479.023
Valeur vénale (en 1887)	534.615.655	42.177.274

Il faut y ajouter 1.277 bâtiments publics (asiles, presbytères, préfectures, etc.), d'une valeur locative réelle (en 1887) de 353.075 fr. — La part du département dans la valeur de la propriété bâtie sur le sol français représente 1/91e de la valeur totale.

AGRICULTURE. — L'agriculture fait vivre (en 1891) 431 hab. sur 1.000, alors que dans l'ensemble de la France cette proportion atteint 460.

On trouvera au § *Géologie agricole* des indications sur les qualités des terrains des diverses parties du département. Nous rappelons que les divisions fondamentales du département sont le plateau de la Brie au centre et dans la plus grande partie du N. du département, et la région de la forêt de Fontainebleau au S.-O.

D'après l'assiette de la contribution foncière, la valeur du sol non bâti du dép. de Seine-et-Marne représente environ le 1/77e de la valeur totale du sol français.

Nous donnons ci-après un tableau indiquant la superficie et le rendement des principales cultures en 1898.

Ce tableau montre que la production des cultures du dép. de Seine-et-Marne est très supérieure à la moyenne de la France. Dans la période décennale 1889-98, la production moyenne annuelle du froment fut de 2.508.711 hectol. ; celle du méteil, 47.717 hectol. ; celle du seigle, 211.720 hectol. ; celle de l'orge, 113.045 hectol. ; celle de l'avoine, 3.682.205 hectol. La valeur des récoltes était en 1898, de 58.683.640 fr. pour le froment, 37.562.038 fr. pour l'avoine, etc. Les rendements sont excellents et dépassent tous de 1/5 ou même 1/4 la moyenne française : 26hl,16 à l'hectare, en 1898, pour le froment (moyenne française, 18hl,10), 21hl,08 pour le seigle (moy. franç., 15hl,95), 24hl,95 pour l'orge (moy. franç., 20hl,28), 36hl,50 pour l'avoine (moy. franç., 25hl,22), 305qt,95

EFERUS - Recherche & Classification numérique

pour les betteraves fourragères (moy. franç., 242qt,46), 265qt,72 pour les betteraves à sucre (moy. franç., 251qt,42), etc. Le département venait au 3e rang des départements français pour la production de l'avoine (après le Pas-de-Calais et Eure-et-Loir). La minoterie occupe près de 500 moulins, dont les principaux sont à Coulommiers, Meaux, Château-Landon, Chelles, Moret, etc.

CULTURES	SUPERFICIE	PRODUCTION
	Hectares	Hectolitres
Froment	113.845	2.978.865
		Quintaux
		2.338.410
		Hectolitres
Méteil	2.010	44.815
Seigle	9.070	191.200
Orge	3.820	95.335
Avoine	109.385	3.991.715
Sarrasin	3	48
		Quintaux
Pommes de terre	9.270	763.895
Betteraves fourragères	18.115	5.540.495
Betteraves à sucre	16.740	4.381.270
Trèfle	9.270	442.390
Luzerne	43.915	2.188.230
Sainfoin	13.050	470.270
Prés naturels et herbages.	22.205	776.530
Colza	11	250
Œillette	108	825
Lin	75	600
Pommes à cidre	»	67.550
Noix	»	1.065
Prunes	»	7.215
		Hectolitres
Vignes	3.230	31.310

Quant à la nature des terrains du dép. de Seine-et-Marne, on y distingue, d'après le cadastre : 416.281 hect. de terres labourables, 26.317 hect. de prés et herbages, 8.819 hect. de vignes, 103.105 hect. de bois, 5.456 hect. de landes, rochers et terrains incultes, 5.975 hect. de superficies diverses, mais ces chiffres (1882) ne correspondent plus tout à fait exactement à l'état actuel.

Les prairies et les pâturages sont très peu considérables. D'après l'enquête décennale de 1892, il y avait 10.183 hect. de prairies irriguées, 14.199 hect. non irrigués, 1.631 hect. d'herbages pâturés dits de plaines, 408 hect. d'herbages pâturés de coteaux. Les fourrages verts annuels étaient cultivés sur 12.708 hect., dont 5.162 de trèfle incarnat, 5.148 de vesces ou dravières, 47 de choux-fourragers, 363 de seigle en vert, 1.763 de maïs fourrage, 225 d'autres espèces. Il y avait 985 hect. de prés temporaires.

La culture des arbres fruitiers est importante, principalement pour les pommes. La statistique décennale de 1892 accusait les résultats suivants pour les cultures arbustives : pommes et poires, 345.215 hectol. ; pêches et abricots, 2.655 hectol. ; prunes, 7.907 hectol. ; cerises, 4.312 hectol. Les cultures maraîchères sont peu développées. Les jardins potagers et maraîchers occupent une superficie de 5.786 hect. En 1892, il y avait 1.451 hect. cultivés en légumes secs (haricots, pois, fèves, féverolles, lentilles, etc.), 1.865 hect. cultivés en carottes, navets, choux, etc.

La fabrication du cidre donne une moyenne annuelle (1888-97) de 106.481 hectol. La récolte de 1898 était de 72.801 hectol. — La culture de la vigne est peu importante et donne seulement des crus secondaires. En 1898, la vigne n'était cultivée que sur 3.779 hect., et la récolte était de 44.127 hectol., d'une valeur totale de 1.589.520 fr. La moyenne décennale annuelle de 1888-97 était de 65.937 hectol. Le raisin comestible est cultivé principalement aux environs de Fontainebleau (V. Chasselas).

Les forêts occupent (en 1892) une superficie assez étendue. La surface boisée est estimée à 106.562 hect., dont 23.325 appartiennent à l'Etat, 1.515 aux communes, 81.722 à des particuliers, 22.119 hect. sont en futaie, le reste est en taillis. Les principales essences sont le chêne, le bouleau, le peuplier, le hêtre, le charme, le châtaignier, le saule, le mérisier, le tilleul, l'alizier, etc. Les forêts les plus importantes sont celles de Fontainebleau (env. 17.000 hect.), Armainvilliers, Crécy, Jouy, Sourdun, Malvoisine, etc. La production du bois mis en coupe est évaluée à 414.902 m. c. par an.

L'élevage est prospère. Le nombre des animaux de ferme existant au 31 déc. 1898 était :

Espèce chevaline	43.420
— mulassière	85
— asine	2.420
— bovine	93.685
— ovine	440.535
— porcine	14.345
— caprine	2.765

La production du lait fut, en 1898, de 1.481.335 hectol., d'une valeur totale de 29.626.700 fr. (V. Race, § *Zootechnie*). — L'industrie fromagère est très développée. Le fromage de Brie est célèbre. En 1892, la production des fromages dans le dép. de Seine-et-Marne était de 7.299.785 kilogr., d'une valeur totale de 8.514.267 fr. A ce point de vue, le dép. de Seine-et-Marne venait au premier rang des départements français. — Le nombre des moutons est très élevé. En 1892, la production de la laine était de 15.100 quintaux, d'une valeur totale de 1.887.500 fr. — Les basses-cours ont une grande extension. La statistique agricole décennale de 1892 a constaté l'existence de 752.618 poules, 19.826 oies, 39.947 canards, 12.816 dindons, 108.912 pigeons, 394.342 lapins. — L'apiculture est développée. Il y avait (en 1898) 14.850 ruches d'abeilles en activité, ayant produit 100.790 kilogr. de miel et 18.730 kilogr. de cire d'une valeur globale de 198.010 fr.

Les exploitations agricoles sont peu étendues, généralement 4 à 6 hect. : 35.839 ont moins de 5 hect., 6.138 de 5 à 10 hect., 5.303 de 10 à 40 hect., 2.218 plus de 40 hect. Le nombre des propriétaires cultivant eux-mêmes leurs terres est (en 1892) de 41.863, exploitant des domaines d'une étendue moyenne de 4hect,72, celui des fermiers est de 12.733, celui des métayers est de 101.

Industrie. — L'industrie fait vivre 85.080 personnes (en 1891), soit 237 hab. sur 1.000 (moyenne française, 250).

Mines et carrières. Le dép. de Seine-et-Marne ne possède pas de mines. On extrait d'une seule tourbière environ 80 tonnes de tourbe, valant 800 fr., pour une consommation toute locale destinée au chauffage domestique.

Pour la consommation du combustible minéral le dép. de Seine-et-Marne emploie 332.700 tonnes, valant en moyenne 22 fr. 91 la tonne sur les lieux de consommation, soit 7.622.200 fr. en tout. Le total de cette quantité vient du dehors. Le dép. de Seine-et-Marne achète 232.100 t. au Nord (Valenciennes), et 82.100 t. à l'étranger (Belgique et Angleterre), etc.

Les carrières ont fourni les résultats suivants en 1898 :

	POIDS en tonnes	VALEUR en francs
Pierre de taille dure	152.775	3.666.600
— — meulière	208.602	688.386
Moellon	70.488	232.610
Sable et gravier pour mortier et béton	163.089	309.869
Plâtre	321.372	2.635.250
Silex et sable pour l'industrie	97.325	166.058
Argile à faïence et poteries	20.070	224.784
— pour briques et tuiles	48.320	60.400
Calcaires divers pour l'industrie	17.856	28.569
Craie	12.875	206.000
Pavés	11.508	191.608
Meules	2.860	329.986

On exploitait 41 carrières souterraines (craie, gypse, argile, pierre à bâtir, etc.) et 511 à ciel ouvert, où tra-

EFERUS - Recherche & Classification numérique

vaillaient 2.715 ouvriers. Sur le nombre total des exploitations, 347 étaient des exploitations temporaires, les autres étaient continues. Pour la valeur de l'ensemble des matériaux extraits des carrières, le dép. de Seine-et-Marne vient au 4e rang des départements français. Les grès de Fontainebleau sont célèbres.

Les sources minérales ne sont représentées que par la source de Provins (ferrugineuse).

Industries manufacturières. Il existait en 1898 dans le dép. de Seine-et-Marne 1.106 établissements faisant usage de machines à vapeur. Ces appareils, au nombre de 1.303, d'une puissance égale à 15.636 chevaux-vapeur (non compris les machines des chemins de fer et des bateaux), se décomposaient en :

306	machines	fixes	d'une force de 7.955	chev.-vapeur.
264	—	mi-fixes	— 2.896	—
712	—	locomobiles	— 4.265	—
21	—	locomotives	— 520	—

La force des machines en chevaux-vapeur se répartissait de la manière suivante entre les principaux groupes industriels :

Mines et carrières	738	chev.-vapeur
Usines métallurgiques	324	—
Agriculture	5.673	—
Industries alimentaires	4.786	—
— chimiques et tanneries	665	—
Tissus et vêtements	328	—
Papeterie, objets mobiliers et d'habitation	934	—
Bâtiments et travaux	2.452	—
Services publics de l'Etat	36	—

L'outillage agricole compte, en 1892, 542 machines à vapeur fixes ou locomobiles, 1.959 batteuses mécaniques, 3.330 semeuses mécaniques, 1.024 faucheuses mécaniques, 795 moissonneuses, 2.015 faneuses et râteaux à cheval, etc., sur un total de 37.350 outils agricoles.

L'industrie métallurgique est très peu active. La fonte moulée en deuxième fusion occupait seulement 3 usines, ayant 16 ouvriers, qui ont produit, en 1898, 196 tonnes, d'une valeur totale de 49.800 fr., soit 254 fr. la tonne.

Les industries alimentaires sont représentées par des raffineries, produisant annuellement environ 30 millions de kilogr. de sucre et de mélasse, des distilleries de betteraves, produisant environ 50.000 hectol., des chocolateries, des brasseries, etc.

L'industrie céramique compte plusieurs fabriques de porcelaines (Avon, Fontainebleau, Misy-sur-Yonne, Montereau) et des faïenceries, poteries et briqueteries.

La papeterie est très importante aux environs de Coulommiers et de La Ferté-Gaucher (papiers ordinaires, papiers de luxe, papier pour billets de banque, etc.).

Il existait, en 1898, dans le dép. de Seine-et-Marne, un total de 31 syndicats professionnels, dont 10 syndicats patronaux (385 membres), 6 syndicats ouvriers (186 membres), pas de syndicats mixtes et 15 syndicats agricoles (5.631 membres). — La consommation moyenne avouée d'alcool était, en 1898, de 8lit,62 par tête (moyenne française, 5lit,08). Il a été fabriqué, de 1888 à 1897, une quantité moyenne de 62.057 hectol. d'alcool par an, sans compter 891 hectol. distillés annuellement par les bouilleurs de cru. La consommation du vin était, en 1899, de 1lit,64 par tête (moy. franç., 1lit,12), celle du cidre, de 0lit,36. — Il a été vendu, en 1897, 294.849 kilogr. de tabac à fumer ou à mâcher et 60.375 kilogr. de tabac à priser, soit une consommation moyenne de 989 gr. par tête (moyenne française, 970 gr.).

Commerce et circulation. — Le commerce fait vivre 32.453 personnes (en 1891), soit 90 °/oo (moyenne française, 103). Il y faut ajouter 11.611, soit 32 °/oo, qui vivent de l'industrie des transports (moyenne française, 30). Le montant des opérations de la succursale de la Banque de France à Meaux était, en 1898, de 25.724.700 fr. sur un total général de 16 milliards 569 millions pour la France entière, c.-à-d. environ 1/636e de ce total pour le dép. de Seine-et-Marne. Le nombre des patentes est peu élevé. Il y avait (en 1894) 147 hauts commerçants et banquiers, 16.631 commerçants ordinaires, 2.271 industriels, 558 exerçant des professions libérales.

Le dép. de Seine-et-Marne exporte ses céréales, ses fourrages, ses fromages, de la chaux, du plâtre, de la pierre à bâtir, des bois de construction, des charbons de bois, des papiers, des briques, etc. Il importe de la houille, des articles de modes, d'ameublement et de librairie, des matières premières pour diverses industries, etc.

Voies de communication. Le dép. de Seine-et-Marne avait, au 1er janv. 1899, une longueur totale de 517 kil. de routes nationales, dont 92 kil. pavés, 1.042 kil. de routes départementales, 2.531 kil. de chemins de grande communication et 2.944 kil. de chemins vicinaux ordinaires, plus 129 kil. en construction ou en lacune.

Le dép. de Seine-et-Marne est traversé, en 1900, par 17 lignes de chemin de fer d'une longueur totale de 700 kil. dont 58 kil. en construction, exploitées par les compagnies du Nord (ligne n° 1), de l'Est (lignes 2 à 9), de Paris-Lyon-Méditerranée (lignes 10 à 14). Les autres sont des lignes d'intérêt local, d'une longueur totale de 92 kil. En voici la liste :

1° La ligne de Paris à Soissons, qui traverse l'extrémité N.-O. du département, en passant par Dammartin (18 kil. dans le département). — 2° La ligne de Paris à Strasbourg, qui parcourt 60 kil. dans le département, en passant par Lagny-Thorigny, *Meaux*, La Ferté-sous-Jouarre. — 3° La ligne de Paris à Mulhouse (81 kil.), par Mormant et Nangis. — 4° La ligne de Gretz-Armainvilliers à Sézanne (63 kil.), qui se détache de la ligne n° 3 et passe par *Coulommiers* et La Ferté-Gaucher. — 5° La ligne de Paris à Reims (18 kil.), qui se détache de la ligne n° 2 à Trilport et passe par Lizy-sur-Ourcq. — 6° La ligne de Paris-Vincennes à Verneuil-l'Etang (22 kil.), par Brie-Comte-Robert. — 7° La ligne de Verneuil-l'Etang à Marles (14 kil.), qui fait suite à la précédente et rejoint la ligne n° 4. — 8° L'embranchement de Longueville à *Provins* (7 kil.), qui se détache de la ligne n° 3. — 9° La ligne de Flamboin-Gouaix à *Montereau* (28 kil.), qui se détache de la ligne n° 3 et rejoint la ligne n° 10. — 10° La ligne de Paris à Lyon et à la Méditerranée (62 kil.), par *Melun*, *Fontainebleau*, Moret, *Montereau*. — 11° La ligne de Paris à Lyon par le Bourbonnais (33 kil.) qui se détache de la ligne précédente à Moret et passe par *Nemours*. — 12° La ligne de Villeneuve-Saint-Georges à Corbeil et à *Montereau* (52 kil.), qui traverse la ligne n° 10 à Melun, remonte la rive droite de la Seine et sert à doubler la grande artère de Paris à Lyon. — 13° L'embranchement de Bourron à Malesherbes (22 kil.), qui se détache de la ligne n° 11. — 14° La ligne de Paris à Montargis (3 kil.), qui traverse l'extrémité S.-O. du département. — 15° Le chemin de fer d'intérêt local de *La Ferté-sous-Jouarre* à Montmirail (36 kil.). — 16° Le chemin de fer d'intérêt local de *Montereau* à Château-Landon (32 kil.). — 17° L'embranchement d'intérêt local de Lagny à Villeneuve-le-Comte (14 kil.), qui se détache de la ligne n° 2. — Plusieurs lignes de chemin de fer sont en construction, d'après la *Statistique des chemins de fer* : Coulommiers à Esbly (19 kil.), Provins à Esternay (19 kil.), Flamboin à Mouy-sur-Seine (7 kil.).

Quatre rivières (Seine, Marne, Yonne et Loing) sont navigables (223 kil.). Il y a 5 canaux (120 kil.) Le *canal de l'Ourcq* (V. l'art. Aisne, § *Régime des eaux*) a un parcours de 68 kil. dans le département. En 1898, le mouvement de la navigation du canal de l'Ourcq, entre Port-aux-Perches et Paris-La-Villette (108 kil.) fut de 10.585 bateaux, d'un chargement moyen de 64 t. Le tonnage annuel moyen ramené à la distance entière était de 150.132 t. Le *canal du Loing* (57 kil.) va de la

EFERUS - Recherche & Classification numérique

Loire à la Seine, qu'il rejoint à Saint-Mammès. Deux petits canaux servent à abréger les parcours sur les boucles de la Marne : le *canal de Chalifert* (15 kil.) établi en 1846, entre Esbly et Lesches, avec une branche sur Saint-Germain-lès-Couilly ; le *canal de Cornillon* (500 m.), à Meaux.

Le service postal et télégraphique était assuré (en 1894) par 6 bureaux de poste, 31 bureaux-télégraphiques et 102 bureaux mixtes, ayant produit une recette postale de 1.424.643 fr., et une recette télégraphique de 185.605 fr. pour 235.453 dépêches intérieures et 2.599 dépêches internationales.

Finances. — Le dép. de Seine-et-Marne a fourni, en 1896, un total de 31.229.723 fr. 02 au budget général de la France. Les rôles de 1898 comprenaient 3.016 billards, 19 cercles, 10.222 vélocipèdes et 38.478 chiens imposés. Ces chiffres indiquent une situation prospère.

Les revenus départementaux ont été, en 1896, de 4.272.064 fr. 13, se décomposant comme suit :

	Francs
Produits des centimes départementaux.	2.895.779 58
Revenu du patrimoine départemental..	98.955 81
Subventions de l'Etat, des communes, des particuliers et produits éventuels...	1.225.366 57
Revenus extraordinaires, produits d'emprunts, aliénation de propriétés....	51.962 17

Les dépenses départementales se sont élevées à 4.169.145 fr. 88, se décomposant comme suit :

	Francs
Personnel des préfectures et sous-préfectures.....	27.392 »
Propriétés départementales, locations et mobilier.....	205.131 37
Routes départementales et chemins vicinaux.....	2.618.259 89
Chemins de fer d'intérêt local.....	279.938 15
Instruction publique.....	80.312 62
Cultes.....	00.000 00
Assistance publique.....	626.702 06
Encouragements intellectuels.....	5.611 45
— à l'agriculture.....	69.594 16
Service des emprunts.....	183.256 74
Subventions pour des entreprises d'intérêt général.....	5.000 »
Dépenses diverses.....	67.947 44

A la clôture de l'exercice 1897, la dette départementale était en capital de 2.543.733 fr. 80.

Le nombre total des centimes départementaux était de 60^{cent},65, dont 35^{cent},65 portant sur les quatre contributions directes. Le produit du centime départemental portant sur les quatre contributions était de 52.874 fr. 79, celui du centime portant seulement sur les contributions foncière et personnelle-mobilière atteignait 41.122 fr. 17.

Les 530 communes du département avaient, en 1898, un revenu global de 7.387.339 fr., correspondant à 7.072.327 fr. de dépenses. Le nombre total des centimes pour dépenses, tant ordinaires qu'extraordinaires, était de 55.826, dont 8.213 extraordinaires, soit une moyenne de 105 cent. par commune.

Il y avait 3 communes imposées de moins de 15 cent., 3 imposées de 15 à 30 cent., 15 de 31 à 50 cent., 245 de 51 à 100 cent. et 264 au-dessus de 100 cent. — La dette communale, au 31 mars 1897, se montait à 14.208.221 fr. — Le nombre des communes à octroi était (en 1897) de 9, le produit net des octrois se montait à 1.096.857 fr.

Etat intellectuel. — Au point de vue de l'instruction, le dép. de Seine-et-Marne est très avancé.

En 1896, sur 3.013 conscrits examinés, 46 ne savaient pas lire. Cette proportion de 15 illettrés sur 1.000 (moyenne française, 52 °/$_{00}$) place le dép. de Seine-et-Marne au 17e rang (sur 90 départements) parmi les départements français. Pour l'instruction des femmes, il est au 12e rang (sur 87 départements), avec 984 femmes pour 1.000 ayant signé leur acte de mariage. La proportion pour les hommes est de 989 °/$_{00}$.

Durant l'année scolaire 1896-97, voici quelle était la situation scolaire :

1° *Ecoles primaires élementaires et supérieures*

	Ecoles laïques		Ecoles congréganistes		Totaux
	publiques	privées	publiques	privées	
Nombre des écoles	761	23	28	115	927
Instituteurs.....	676		39		715
Institutrices.....	436		315		751
Elèves garçons...	23.918	230	323	1.353	25.824
— filles.....	18.300	338	1.695	6.084	26.917

2° *Ecoles maternelles*

	Ecoles laïques		Ecoles congréganistes		Totaux
	publiques	privées	publiques	privées	
Nombre d'écoles..	16	»	12	41	69
Institutrices.....	33	»	16	43	92
Garçons.....	1.294	»	799	1.177	3.270
Filles.....	1.058	»	644	1.491	3.193

L'enseignement primaire supérieur public est représenté, pour les garçons, par 2 écoles, qui avaient, en 1897, 76 élèves, et par des cours complémentaires comptant 140 élèves. Pour les filles, par 1 école ayant 87 élèves. L'enseignement privé était représenté par des cours ayant 7 élèves garçons et 52 élèves filles.

Le total des ressources de l'enseignement primaire public était, en 1894, de 2.047.652 fr. 74. — Il existait 442 caisses des écoles, avec 174.220 fr. de recettes et 135.305 fr. de dépenses.

L'enseignement secondaire se donnait aux garçons dans 5 collèges communaux (Melun, Coulommiers, Fontainebleau, Meaux et Provins).

Assistance publique. — L'assistance publique est bien organisée. Les bureaux de bienfaisance étaient, en 1892, au nombre de 248, desservant une population de 237.042 hab. ; ils assistèrent 13,777 personnes, dont 721 étrangers. En 1898, le nombre des secourus s'élevait à 12.470 personnes, dont 326 étrangers, le total des recettes à 449.684 fr., celui des dépenses à 459.635 fr. — Le nombre des hôpitaux et hospices est (en 1898) de 24 desservis par 45 médecins. Le budget se montait à 1.189.656 fr. pour les recettes et 1.082.227 fr. pour les dépenses de l'année. Il fut soigné 5.756 malades dont 424 décédèrent ; 757 infirmes et vieillards dont 99 décédèrent ; 1.024 enfants assistés dont 12 décédèrent. En outre, 375 enfants étaient secourus à domicile. — Le dép. de Seine-et-Marne ne possède pas d'asile départemental d'aliénés. Au 31 déc. 1898, le département entretenait 327 aliénés dans des asiles des départements voisins. La dépense totale était de 169.927 fr., dont 105.579 fr. fournis par le département. — L'assistance privée était représentée (en 1892) par 185 établissements et sociétés diverses. E.-D. Grand.

Bibl. : V. Brie, Gâtinais, Champagne, Melun, Fontainebleau, Provins, etc. Pour la bibliographie des ouvrages relatifs aux environs de Paris, V. également l'art. Seine (Dép.). — *Annuaire du dép. de la Seine-et-Marne.* — *Statistique de la France*, in-4 et in-8, et *Annuaire statistique de la France*, en particulier ceux de 1886, 1894 et 1899, in-8 (mieux établis que les autres). — *Dénombrements*, particulièrement ceux de 1886, 1891 et 1896, avec les résultats développés. — *Statistique agricole, De l'industrie minérale, Etats de situation de l'enseignement primaire, Statistique de l'enseignement primaire, Situation financière des communes, des départements, Comptes définitifs de chaque exercice*, etc. — Th. Lhuillier, *Seine-et-Marne ; essai de bibliographie départementale ;* Meaux, 1857, in-16. — Ad. Joanne, *Géographie du dép. de Seine-et-Marne ;* Paris, 1898, in-16, 8e éd. — C. Oudiette, *Dictionnaire topographique de Seine-et-Marne ;* Paris, 1821, in-8. — L. Michelin, *Essais historiques, statistiques, chronologiques, littéraires, administratifs, etc., sur le dép. de Seine-et-Marne ;* Melun, 1834-41, 6 vol. in-8. — Du même, *Tableau scénographique, faisant suite aux essais historiques sur le dép. de Seine-et-Marne*, 1843, in-8. — M.-E. Dubarle, *Statistique du dép. de Seine-et-Marne*, dans *la France*, publ. par Loriol ; Paris, 1836, in-8. —

EFERUS - Recherche & Classification numérique

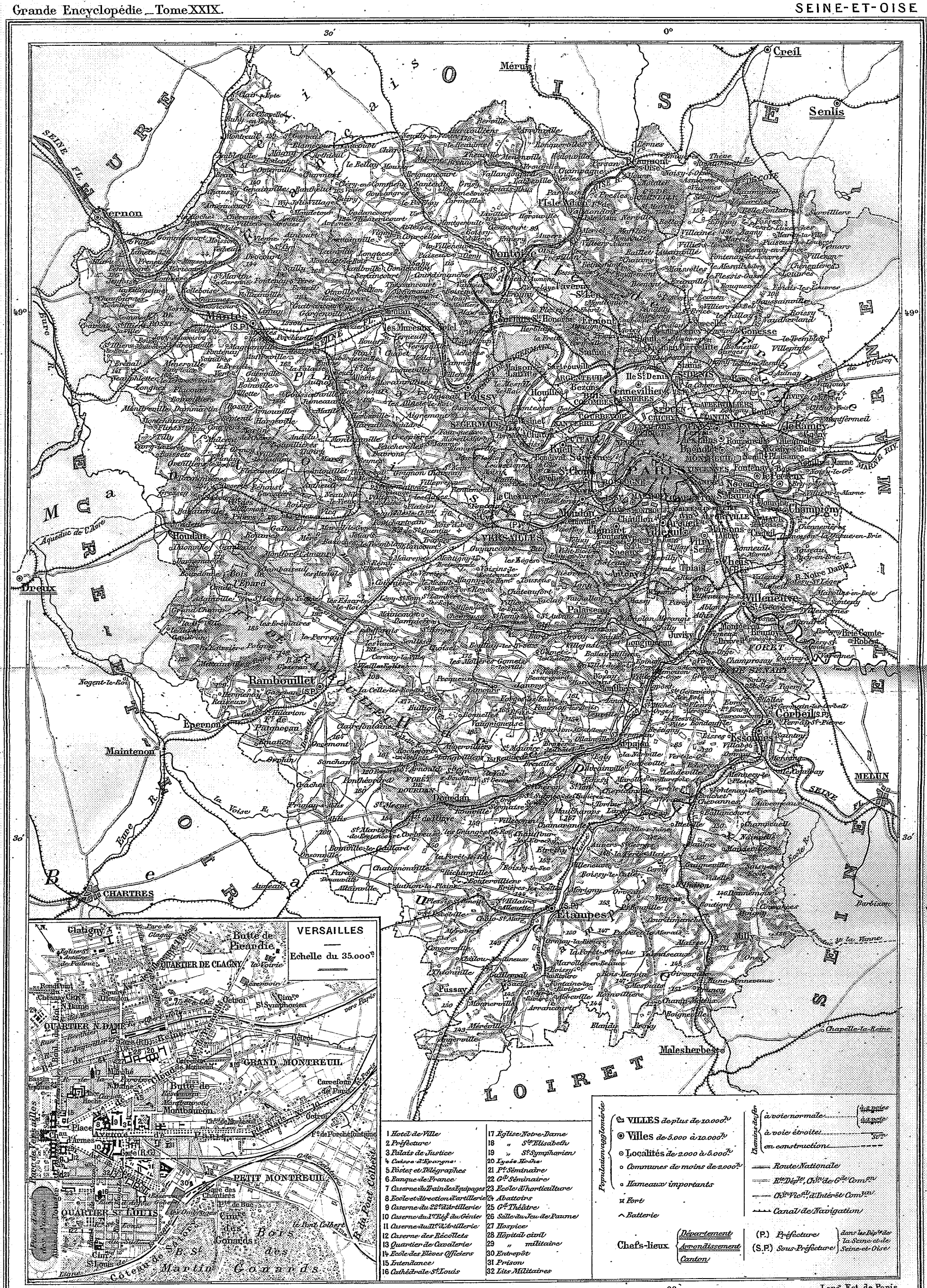
30'
0°
Creil
Mériel
Senlis
Pontoise
Mantes
Meulan
Poissy
Houilles
Argenteuil
Bezons
Cormeilles
Bois-Colombes
Courbevoie
Asnières
Gennevilliers
Ile St Denis
Epinay
Villetaneuse
Stains
Pierrefitte
Gonesse
Garges
Sarcelles
Arnouville
Villiers-le-Bel
Montmorency
Ermont
Eaubonne
Soisy-sous-Montmorency
Enghien
Deuil
Groslay
Sannois
Franconville
Argenteuil
Cormeilles
Herblay
Taverny
Bessancourt
Frépillon
Auvers
Méry-sur-Oise
Nointel
Mours
Beaumont
Persan
Beaumont-sur-Oise
Nogent-les-Vierges
Thérain
Thève
Lamorlaye
Chantilly
Gouvieux
Creil
Montataire
Nogent-sur-Oise
Villers-St-Paul
Rieux
Hermes
Neuilly-en-Thelle
Boran
Précy-sur-Oise
Saint-Leu-d'Esserent
Chambly
Bruyères-sur-Oise
Persan
Beaumont-sur-Oise
Nointel
Mours
Auvers
Méry-sur-Oise
Frépillon
Taverny
Bessancourt
Saint-Leu-la-Forêt
Cormeilles
Herblay
Eaubonne
Soisy-sous-Montmorency
Enghien
Deuil
Groslay
Sannois
Franconville
Argenteuil

F. Pascal, *Histoire topographique, politique, physique et statistique du dép. de Seine-et-Marne;* Corbeil, 1838, 2 vol. in-8. — A. Aufauvre et Ch. Fichot, *les Monuments de Seine-et-Marne;* Paris, 1858, in-fol. — Th. Lhuillier, *la Formation du dép. de Seine-et-Marne en 1790;* Meaux, 1875, in-8. — Senault, *Notice descriptive et statistique sur le dép. de Seine-et-Marne;* Paris, 1879, in-12. — F. Humbert, *l'Invasion de 1814 en Seine-et-Marne*, 1886, in-8. — L. Benoist, *Notice historique et statistique sur le marquisat de Manœuvre et sur Vincy-Manœuvre;* Meaux, 1886, in-8; sur *Crouy-sur-Ourcq*, 1886; sur *Congis*, 1887; sur *Armentières et Isles-les-Meldeuses*, 1888; sur *Marcilly et Bercy*, 1888; sur *Douy-la-Ramée et La Marre*, 1888; sur *Etrépilly*, 1888; sur *le Marquisat de La Trousse et ses possessions, Cocherel, Crépoil, Tancrou*, etc., 1888; sur *Le Plessy-Placy*, 1888; sur *Coulombs*, 1889; sur *Vendrest et Dhuisy*, 1889; sur *Lizy-sur-Ourcq*, 1890; sur *Trocy et Puiseaux*, 1890, etc. — L. Lebœuf, *Précis d'histoire de Seine-et-Marne;* Paris, 1888, in-8. — A. Hugues, *le Dép. de Seine-et-Marne (1800-95), d'après les documents officiels;* Melun, 1895, in-8. — Du même, *les Routes de Seine-et-Marne avant 1789;* Paris, 1897, in-8.

Géologie. — Consulter les travaux de d'Archiac, Belgrand, Hébert, Brongniart, Munier-Chalmas, Dollfus, etc., dans *Bull. Soc. géol.*, où l'on trouvera une bibliographie complète dans les *Réunions extraordinaires de la Société géologique de France à Paris.*

SEINE-ET-OISE (Dép. de). **Nom, situation, limites, étendue.** — Le dép. de Seine-et-Oise s'appelle ainsi de deux de ses trois grands cours d'eau, le fleuve de la Seine et son affluent de droite, l'Oise. Sa troisième rivière maîtresse, la Marne, ne pourrait contribuer à le désigner, puisque son nom sert, immédiatement en amont, au nom du dép. de Seine-et-Marne. Situé dans la région parisienne, autour de Paris même et du dép. de la Seine, qu'il entoure de tous côtés, il a son chef-lieu, Versailles, à 18 kil. seulement à l'O. de la capitale par chemin de fer, et en réalité, Paris et Versailles, réunis l'un à l'autre par des faubourgs, des villes, font partie d'une même énorme agglomération humaine. Le dép. de Seine-et-Oise est compris entre 48° 17′ 10″ et 49° 14′ 30″ lat. N., entre 0° 16′ 40″ longit. E. et 0° 53′ 30″ long. O. Il a pour bornes : à l'E., le dép. de Seine-et-Marne ; au N., le dép. de l'Oise ; au N.-O., le dép. de l'Eure ; à l'O. et au S.-O., le dép. d'Eure-et-Loir ; au S., le dép. du Loiret. Sauf exceptions, ses limites n'ont rien de « fatal » ; ni crêtes de monts, ni grandes rivières, ni puissants obstacles naturels, ne le séparent des circonscriptions qui l'environnent ; sauf, sur de courts trajets : la Seine, la Marne, qui le divisent du département « intérieur », de la Seine ; l'Yères, qui le divise du dép. de Seine-et-Marne et l'Epte qui s'interpose pendant une trentaine de kil. entre son territoire et celui du dép. de l'Eure. La plus longue ligne qu'on puisse tirer dans la circonscription, de l'entrée de la rivière d'Essonne au premier contact avec la rivière de l'Epte, donc du S.-S.-E. à l'O.-N.-O., est de 112 à 115 kil. ; sa plus grande largeur, d'E. en O., est d'environ 75 ; son pourtour est de 400 kil., plus ou moins, sans tenir compte des petits rentrants, des petits crochets en dehors. Sa surface, telle que l'ont définitivement établie les calculs du ministère de la guerre, 5.658 kil. q., est inférieure de 502 kil. q. à la moyenne du département français, qui atteint à peu près 6.160 kil. q. : le territoire de Seine-et-Oise répond au 95e de la France environ.

Relief du sol. — Le dép. de Seine-et-Oise, aux portes de Paris, ignore les grands accidents de la nature ; il manque de ce qu'il y a de plus sublime au monde, la montagne et la mer ; c'est un pays de coteaux modérés, et surtout de larges plateaux, que sillonnent de belles rivières en de riantes vallées, et une foule de ruisseaux dans d'agréables vallons. En somme, région presque partout amène, agréable, en dehors des hautes plaines nues. On y distingue diverses régions, Beauce, Gâtinais, Brie, Parisis, Hurepoix, Vexin français, celui-ci étant le relief le plus haut du territoire, bien qu'il dût être le plus bas, puisqu'il occupe le N.-O. du département, et que, justement, la pente générale de la contrée est vers le N.-O.

La Beauce de Seine-et-Oise est considérée comme limitée à l'E. par la vallée de l'Essonne, de l'autre côté de laquelle on est en Gâtinais, mais, à vrai dire, Gâtinais et Beauce ont entre eux grande ressemblance ; la rivière d'Etampes, la Juine, la coupe en deux parties plus ou moins égales. Le nom de cette plaine, si connue par sa platitude, sa nudité, dispense presque de la décrire, et tous les ans des centaines de milliers d'homme la voient ou la revoient, des trains du chemin de fer de Paris à Orléans, après la montée d'Etampes, et jusqu'au delà d'Angerville. Le meilleur portrait qu'on en ait tracé, malheureusement en mauvais vers latins et léonins, c'est celui qu'en a donné le poète gallo-romain Fortunat Venance : *Belsia, triste solum*, a-t-il dit, *cui desunt bis tria solum : Fontes, prata, nemus, lapides, arbusta, racemus* — Beauce, triste pays auquel ne manquent que six choses : fonts, prés, bois, cailloux, arbres et raisins. Nous ajouterions : des maisons ; non pas qu'elles fassent défaut, mais elles ne parsèment pas la campagne ; en dehors de quelques fermes, elles s'assemblent en gros villages agricoles, en petites villes mornes autour d'un vieux clocher. Et nous ajoutons : des eaux ; la Beauce n'a de rivièrettes, de ruisseaux que dans de rares vallées, mais sur le plateau l'on ne trouve même pas un fossé coulant. A l'orient de l'Essonne, le Gâtinais, qui s'étend jusqu'à la rivière du Loing (et même au delà, jusqu'à l'Yonne, sous un autre aspect), est comme la Beauce une plaine à blé sans eaux vives, avec de gros bourgs peuplés de paysans.

Le dép. de Seine-et-Oise a peu de part à la Brie, qui dépend beaucoup plus de Seine-et-Marne et autres territoires. C'est encore un plateau à grains, cette Brie qui va de la Seine à la Marne, de Corbeil à la sinueuse Yères par-dessus la forêt de Sénart, à l'O. de Brie-Comte-Robert (Seine-et-Marne) ; puis de l'Yères à la rivière de Neuilly, de Nogent, de Joinville, non moins errante que l'Yères et par de plus amples replis ; des suffixes de village, la Queue-« en-Brie », Sucy-« en-Brie » la désignent encore ; elle est ici, sur la bande étroite que Seine-et-Oise en possède à l'E. du dép. de la Seine, ce qu'elle est ailleurs, une terre argileuse, grasse, très riche en moissons, avec châteaux, grands domaines, longs villages. La Marne la sépare du plateau du Parisis.

Le plateau du Parisis, entre la Marne, la Seine, l'Oise, va de la Brie au Vexin français, et s'ajuste à l'E., avec le Valois ; Cormeille « en Parisis », dans le pays d'Argenteuil, au-dessus de la vallée du fleuve, et Ville — « Parisis » (en Seine-et-Marne, tout près de Seine-et-Oise) en conservent le nom. Région à deux aspects absolument opposés : plaine à céréales, à jardinage, à prairies artificielles, très nue, très monotone, à l'E., entre Ecouen, Gonesse et les frontières de Seine-et-Marne ; superbes coteaux sylvestres dans le pays de Montmorency et le long de la rive gauche de l'Oise, aux environs de Luzarches, de l'Isle-Adam et jusque vis-à-vis de Pontoise.

A l'occident du Parisis, entre Oise, Epte, Seine, le plateau du Vexin français, qui se prolonge au N. sur le territoire de l'Oise, et que l'Epte sépare, à l'O., du Vexin normand, est également une plaine de grande culture, riche, peuplée, avec charmants vallons aux beaux rus clairs, tels que Sausseron, Viosne, Aubette et divers affluenticules des trois rivières limitantes, sur lesquelles les collines de rebord découvrent de magnifiques points de vue, sur la Seine principalement. Au-dessus des lieux les plus bas du département, le long du fleuve, qui quitte le territoire par 12 m. seulement d'alt., c'est ce Vexin de France qui lève les coteaux les plus hauts de Seine-et-Oise, entre 200 et 209 ou 210 m.

Vis-à-vis du Vexin, de l'autre côté de la Seine, les jolies collines du Mantois, découpées en tous sens par de frais vallons, accidentent un plateau fertile où « d'étroites traînées de sables de Fontainebleau », couronnées de bois, surtout de châtaigniers, se dirigent du N.-O. au S.-E., à la rencontre des sables du Hurepoix.

Le Hurepoix, au nom singulier, d'origine énigmatique, unit le Mantois à la Beauce, et, dans sa plus grande ex-

EFERUS - Recherche & Classification numérique

tension, la forêt de Rambouillet à la forêt de Fontainebleau par delà la Juine et l'Essonne, au N. de Beauce et Gâtinais : contrée pittoresque en mille et mille endroits, du fait de l'érosion qui a dressé des coteaux, des buttes et mamelons, creusé de jolies vallées dans la masse du plateau préexistant, dans « le plateau tertiaire de Haute-Beauce ». On y admire de puissantes chaînes de sables de Fontainebleau ; « la végétation y est favorisée par l'abondance des nappes d'eau et les gracieux paysages se succèdent d'une vallée à l'autre » dans ce beau pays de Chevreuse, des Vaux-de-Cernay, de Limours, de Dourdan et autres lieux charmants, bien connus des Parisiens. Avec le Hurepoix, que termine au N.-O. l'immense forêt de Rambouillet, jadis des Yvelines, avec le Hurepoix s'achève le grand tour du département : Beauce, Gâtinais, Brie, Parisis, Mantois, Hurepoix qui font cercle autour du noyau central du territoire, du massif de Versailles, si beau par ses forêts, ses châteaux, ses parcs, ses étangs, ses villas, ses échappées de vue sur Paris et la Seine aux prodigieuses courbures. O. Reclus.

Géologie. — Généralités. — Le dép. de la Seine-et-Oise est situé au centre du bassin de Paris, grande cuvette secondaire et tertiaire dont les assises viennent toutes converger vers ce centre, de même que la plupart des rivières. Ce sont principalement les terrains tertiaires qui constituent son sous-sol. Cependant vers le N.-O., le long de la vallée de la Seine, entre Bonnières et Meulan, et dans la vallée de l'Oise entre Beaumont et l'Isle-Adam, ainsi qu'aux environs d'Angervilliers, le crétacé se montre dans le fond des vallées. On le retrouve également aux environs de Meudon. D'une façon générale, l'éocène affleure au N. de la latitude de Versailles et l'oligocène au S. Les formations quaternaires forment d'assez vastes surfaces autour du dép. de la Seine, dans les vallées de l'Oise et de la Seine.

Tectonique. — L'étude des ondulations du bassin de Paris permet d'expliquer l'allure des couches tertiaires et crétacées qui sont affectées par une série de plis de direction générale N.-N.-O.-S.-S-E. L'étude de ces plis est des plus importantes pour la recherche de certains niveaux exploitables et des niveaux aquifères dans lesquels on a établi de nombreux puits artésiens, dont le puits de Grenelle, à Paris, a été le prototype. Si l'on considère la série de ces plissements du N. au S. du département, on trouve successivement :

1° L'anticlinal du pays de Bray qui fait sentir son action dans toute la partie N. du département entre Beaumont-sur-Oise et Luzarches, où il fait apparaître les couches crétacées. Il est la continuation de l'accident remarquable du Bray. 2° Le synclinal de la Seine, caractérisé par un fond de bateau dans lequel sont enfouis les terrains tertiaires, passe à Chauny, comprend les buttes de l'Authie et vient déboucher dans la vallée de la Seine, à Meulan. Il remonte ensuite la vallée de la Seine, coupe la boucle de la forêt de Saint-Germain à Achères, arrive à Herblay, et passe à La Frette, Saint-Denis et Chelles. 3° L'anticlinal de Beynes relève le crétacé aux environs de Vernon (grande faille de Vernon), et au S. de Mantes, franchit la Mauldre entre Beynes et Saint-Germain, la Grange (crétacé), pénètre en voûte dans le grand vallon de Versailles, se suit à Villepaux, Versailles, Viroflay et se continue par Bellevue, Meudon, Arcueil, Ivry et Champigny. 4° Au S. de cet anticlinal s'étend un synclinal moins important qui passe vers Néauphle et Longjumeau. 5° Vient ensuite l'anticlinal du Roumois, un des plus nets et des plus faciles à suivre, par les affleurements crétacés de Houdan et de Thionville, et par les affleurements de la même formation qui se poursuivent au delà de la forêt de Rambouillet, dans les vallées de l'Auge et de la Remarde, entre Saint-Arnoult et Bruyères. Il passe ensuite à Boissy et à D'Huisson, à 3 kil. au S. de La Ferté-Alais. 6° Le synclinal de la Risle dans lequel sont logés principalement les sables de Fontainebleau, fossilifères, suit une bande d'Etrechy à Etampes et à Malesherbes. 7° C'est à peine si le dernier pli (axe d'Aunay) empiète sur l'extrémité S.-O. du département. Tous ces plis forment une série de rides que l'érosion a profondément sculptées et découpées en buttes, en plateaux, qui constituent un faciès particulier du paysage, dans le bassin de Paris.

Stratigraphie. — Je ne reviendrai pas sur les affleurements *crétacés* qui ne se rencontrent que dans les plis anticlinaux où l'effort du plissement les a ramenés au jour. C'est la partie supérieure seule de la formation qui constituera ces affleurements. Elle débute par une craie blanche, tendre, dite craie de Meudon, renfermant de nombreux silex noirs et des fossiles bien conservés : *Echinocorys ovata*, *Bel. mucronata*, *Ostrea vesicularis*, etc. En quelques points, cette craie qui est exploitée est recouverte par un calcaire oolithique qui la ravine. Ce sont les seules couches crétacées de Seine-et-Oise.

Le *tertiaire* débute par une formation argileuse, dite formation de l'argile plastique, dont l'épaisseur est très variable, de 1 m. à 60 m. Vers Meudon, elle débute par un conglomérat ossifère à *Gastornis Parisiensis*, *Crocodilus*, etc., surmonté de couches ligniteuses, argileuses et sableuses avec *Unio antiqua*, *Physa Heberti*, etc., que recouvrent des sables. En beaucoup de points, l'argile est exploitée, elle renferme une faune très riche : *Ostrea Bellavacina*, *Cyrena antiqua*. Elle passe à des sables arkosiques au S. de Paris (Le Breuillet). Dans le N. du département (l'Isle-Adam, Luzarches, vallée de la Vionne), l'argile plastique est surmontée par une série de sables fins (sables nummulitiques), à *Num. planulata*, *Turritella edita*, *Cyrena gravesi*. Ces fossiles sont admirablement conservés.

L'étage du calcaire grossier (lutétien) offre un remarquable développement aux environs de Paris, surtout vers le N.-E. où il constitue le soubassement de nombreuses collines des environs de Pontoise et de l'Isle-Adam. Il comprend un ensemble d'assises calcaires, sableuses et glauconieuses à la base, tendres et pétries de coquilles dans la partie moyenne, et des calcaires très réguliers à la partie supérieure. Toutes ces assises sont activement exploitées pour la construction et renferment une faune très riche : *Num. lævigata*, *Cardita planicosta* à la base, *Creithium giganteum* et Milioles à la partie moyenne, et *Cerithium lapidum*, *Cyclostoma mumia* à la partie supérieure. On y a recueilli plusieurs espèces de Vertébrés (*Lophiodon*, de nombreux Squales). L'horizon supérieur a reçu le nom de caillasses. Ce sont des marnes parfois magnésiennes, alternant avec des calcaires compacts et siliceux à *Cerithium lapidum*, *Corbula anatina*. C'est encore dans le N. du département que l'on trouve seulement la formation supérieure au calcaire grossier, appelée sables de Beauchamp. Ils disparaissent rapidement au S. de la Seine et renferment plusieurs niveaux calcaires intercalés. On y trouve : *Num. variolaria*, *Cytherea lævigata*, *Cerithium mutabile*, *Cyrena deperdita*, etc. Ils sont exploités pour l'usage domestique et la construction. Dans les mêmes régions, ces sables sont recouverts par une série de marnes, de calcaires marneux et de calcaires durs en plaquettes (niveau du calcaire de Saint-Ouen) renfermant : *Limnea longiscata*, *Cyclostoma mumia*. Les marnes sont exploitées pour l'agriculture.

L'éocène se termine par l'étage du gypse qui comprend plusieurs niveaux gypseux sous forme de lentilles, intercalées au milieu de marnes variées. Les niveaux gypseux ne dépassent guère, au S., la latitude de Versailles. C'est vers le N. du département que leur développement est maximum. Chacun des niveaux est caractérisé par des formes spéciales. A la base, on recueille : *Phol. ludensis*, *Cer. tricarinatum*, dans la partie moyenne, de nombreux ossements de Vertébrés (*Palæotherium*, *Anaplotherium*, *Xiphodon*). Vers Champigny, l'étage est constitué par un travertin employé comme pierre à bâtir. Le gypse est activement exploité aux environs de Paris pour la fabrication du plâtre (Argenteuil). Il a son maximum d'épaisseur entre Argenteuil, Montmartre et Livry.

L'*oligocène* débute par l'horizon des marnes vertes,

EFERUS - Recherche & Classification numérique

nappe imperméable de 6 à 12 m. d'épaisseur, de couleur verte, très étendues dans tout le département, où elles servent d'excellent repère et de nappe hydrostatique importante. On y signale des coquilles fluvio marines : *Cerithium plicatum*, *Cyrena convexa*, *Psammobia plana*. La partie supérieure est utilisée dans les briquetteries.

L'horizon du *calcaire de Brie* ne s'étend qu'à l'E. et au S.-E. du département, surtout entre la Bièvre et la Seine. Il est formé par des calcaires siliceux, des meulières ou des calcaires marneux. Les fossiles sont rares. Citons : *Nystia Duchasteli*, *Planorbis Cornu*, et des graines de Chara. Au N. le calcaire est remplacé par des marnes marines à *Cer. plicatum*.

Une grande partie des vallées du S. du département : l'Orge, la Remarde, la Jume, sont ouvertes dans les sables dits *de Fontainebleau*, qu'on ne trouve qu'en de très rares points dans le N. du département au sommet des buttes éocènes. Ils comprennent à la base : des couches calcaréo-sableuses à *Ostrea cyathula*, *O. longirostris ;* un peu plus haut, un niveau (sables de Jeurres et de Morigny) à *Natica crassatina*, *Cytherea incrassata*, *Cer. trochleare*, puis une épaisseur considérable de sables (50 m.) ; enfin, comme couronnement, des sables gréseux avec ciment siliceux donnant des grès exploités en grand pour le pavage. La base du couronnement des plateaux du S. du département supporte deux autres formations oligocènes, d'abord, la formation des marnes calcaires et *meulières de Beauce*, qui est représentée par deux faciès, l'un calcaire ou marneux, développé au S., l'autre siliceux, argileux, formé de blocs meuliers non continus, épars dans une masse argileuse plastique dans le S.-O. Les lits marneux de la base renferment *Potamides Lamarcki*, *Bithynia Dubuissoni*. On a trouvé des ossements d'*Anthracotherium* à La Ferté-Alais avec *Helix Ramondi*, accompagnés de *Planorbis cornu*, *Limnea cornea*. La meulière de Beauce est très recherchée, soit pour la construction, soit pour la fabrication des meules. En un grand nombre de points, surtout dans la région méridionale du département, les sables de Fontainebleau supportent des sables granitiques que l'on indique comme représentant le niveau des sables de la Sologne (Etampes, Morigny, Dourdan, Chevreuse). Le miocène n'existe pas.

On rapporte au pliocène divers graviers existant au voisinage du cours de la Seine et offrant une situation culminante. Ce sont des dépôts caillouteux rubéfiés (forêt de Sénart). Ils renferment de nombreux silex crétacés, des chailles jurassiques et des quartz du Morvan. On n'y connaît pas de fossiles.

Le *pléistocène* offre un beau développement dans toute la vallée de la Seine et dans celle de la Marne. Il est parfois très puissant. Il comprend une série d'alluvions constituant des terrasses successives caractérisées par une faune spéciale. Ces terrasses s'élèvent jusqu'à 60 m. au-dessus du niveau du cours d'eau actuel. Le niveau supérieur (hautes terrasses) est caractérisé par une faune indiquant un climat relativement chaud : *Elephas antiquus*, *Rhinoceros Mercki* (Montreuil), avec quelques rares coquilles fluviatiles : *Corbicula fluminalis*, Congeries. Le niveau inférieur (basses terrasses) renferme des éléments plus fins, et des restes d'animaux à climat froid ; *Elephas primigenius*, *Rhinoceros tichorhinus*, *Cervus tarandus*.

De grandes exploitations de ces graviers sont ouvertes aux environs de Paris.

On désigne sous le nom de *Limon des plateaux*, une formation occupant une vaste surface sur le Brie et une partie de la Beauce et constituée par de l'argile plus ou moins sableuse. Les alluvions modernes et limoneuses, tourbeuses ou ligniteuses, occupent une surface assez restreinte le long du lit des cours d'eau actuels. On y recueille un grand nombre de coquilles fluviatiles d'espèces encore vivantes (*Paludina vivipara*, *Bithinia tentaculata*, *Nertina fluviatilis*, *Unio*). Elles sont principalement développées aux abords de la Seine. Ph. GLANGEAUD.

Régime des eaux. — Les ruisseaux de Seine-et-Oise gagnent tous le fleuve de la Seine, soit directement, soit par l'entremise de riviérettes et rivières, telles qu'Essonne, Orge, Yères, Marne, Oise, Epte, Eure.

La Seine partage le département en deux portions inégales, celle de la rive droite étant à peu près deux fois moindre que l'autre. Elle entre en Seine-et-Oise, venant de Seine-et-Marne, par 32 m. au-dessus des mers, à 8 kil. en amont de Corbeil, sous forme d'une rivière claire de 100 à 150 m. entre rives, dont les plus indigents débits sont d'au moins 20 m. c. par seconde, et les eaux moyennes de 90 à 100. Son parcours, très recroquevillé dans la circonscription, n'est pas moindre de 144 kil., dont 30 de l'arrivée en Seine-et-Oise à l'entrée en Seine, et 114 de la sortie de Seine à l'entrée en Eure : le dép. de la Seine étant inclus dans celui de Seine-et-Oise, le fleuve s'y divise naturellement ici en une Seine d'amont et une Seine d'aval. La Seine d'amont hume l'Essonne à Corbeil, l'Orge à Athis-Mons, l'Yères à Villeneuve-Saint-Georges ; la Seine de Paris s'empare de la Marne ; la Seine d'aval coule au pied des jolis coteaux de Marly et de la terrasse de Saint-Germain, elle contourne le plateau qui porte la forêt de Saint-Germain par un méandre de 25 kil. pour 7 kil. d'isthme (en amont, partie en Seine, partie en Seine-et-Oise, le tour de la presqu'île de Gennevilliers n'a pas moins de 33 kil., pour 8 kil. de corde). Elle s'augmente notablement par l'annexion de l'Oise, frôle Poissy, Meulan, boit la Mauldre, puis la Vaucouleurs à Mantes-la-Jolie, qu'elle sépare de Limay, et décrit la boucle de Bonnières (20 kil. de circuit, 3 kil. de racine), qui a le haut de sa courbure au bas des ruines de La Roche-Guyon ; enfin elle passe dans le département de l'Eure au confluent de l'Epte, par 12 m. au-dessus des mers. Accrue depuis l'amont de Corbeil par maintes rivières, dont deux consid rables, la Marne et l'Oise, elle abandonne le territoire de Seine-et-Oise comme fleuve de 250 m. c. de portée ordinaire, parfaitement navigable aux bateaux (sur tout son parcours dans le département), grâce à une profondeur minima de 2 m. en amont de Paris, de $3^{m},20$ en aval. « Malheureusement, elle est bien trop sinueuse, d'ou parfois de terribles allongements de voyage pour les marchandises : mais, grâce à Paris, le nombre des bateaux se chiffre par de nombreux milliers, et la masse des transports par des millions de tonnes. »

Parmi les tributaires de la Seine en Seine-et-Oise qui sont plus que des ruisseaux ou ruisselets, l'Essonne, l'Orge, la Bièvre, la Mauldre, la Vaucouleurs débouchent sur la rive gauche ; l'Yères, la Marne, la Crould, l'Oise, l'Aubette de Meulan, l'Epte, sur la rive droite.

L'Essonne, courant remarquable par la transparence, la constance de ses eaux, a 20 m. d'ampleur moyenne quand elle se concentre en une seule rivière, mais elle se dédouble souvent en bras qui se subdivisent eux-mêmes à chaque instant dans une vallée aux prées humides, voire parfois marécageuses, tourbeuses. Ce cours d'eau de La Ferté-Alais et d'Essonne, avec embouchure à Corbeil, fait dans le département un voyage d'une quarantaine de kil., sur 90 de chemin total, et il y draine 920 kil. q., sur 1.850 de bassin entier. Exemple parfait de ce qu'on appelle une rivière tranquille, elle tire de ces 185.000 hect. de Loiret, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise, un volume de 5 m. c. par seconde en étiage, de 8 en eaux ordinaires, de 30 seulement en crue extrême, soit rien que six fois le débit minimum. Semblable à elle est son affluent majeur, on peut dire son seul affluent, à gauche, la rivière de Méréville, d'Etampes et de Chamarande, la Juine, venue de la Beauce de Loiret (comme l'Essonne elle-même) et grossie, à Etampes même, de deux ruisseaux beaucerons très vifs, la Louette et la Chalouette ; elle anime la poudrerie du Bouchet et verse, à l'issue de ses 650 kil. q., au terme de ses 50 kil., de 1.200 lit. au minimum, plus souvent 1.800, à 2.500 ou 3.100 en portée normale, à 6.500 ou 8.750 en grande expansion : encore un exemple de modération remarquable.

EFERUS - Recherche & Classification numérique

L'Orge, tout entière en Seine-et-Oise comme cours (36 kil.) et comme bassin (1.080 kil. q.), est la rivière essentielle du Hurepoix, mais a ses commencements en Beauce. Pour diverses raisons, ce déversoir d'une région de 108.000 hect. ne confie à la Seine que 1.500 lit. en volume ordinaire, 686 en étiage. Elle baigne Dourdan, Arpajon, coule au bas de Saint-Michel et se confond avec la Seine à Juvisy, sous forme d'une riviérette de 10 m. entre rives. — Parmi les rus de son ample ramure d'affluents et sous-affluents : la Remarde part de la forêt de Rambouillet, arrose le vallon de Saint-Arnould, parcourt 25 kil., draine 292 kil. q. et, forte de 460 lit. (étiage 250), finit dans les prées d'Arpajon ; — l'Yvette ou Ivette hume le ru des célèbres Vaux de Cernay, au « fastueux » château de Dampierre ; elle coule devant Chevreuse, Orsay, Palaiseau, Longjumeau, et, longue de 44 kil. en une conque de 156 kil. q., amène à l'Orge 186 lit. en eau basse, 375 en débit coutumier.

L'Yères, cours d'eau briéron de sa source à son embouchure, dépend presque entièrement de Seine-et-Marne ; elle n'est de Seine-et-Oise que dans ses 18 derniers kil. (sur 87 à 88) et pour 90 kil. q. (sur 830) ; riviérette ayant moyennement 17 m. de largeur, elle s'y tord au fond d'un val délicieux, à l'orée de la forêt de Sénart, devant Brunoy, Yères, Montgeron, Villeneuve-Saint-Georges où elle se perd en Seine avec 2 m. c. par seconde en belles eaux, mais son étiage est fort maigre.

La Marne n'a de contact avec Seine-et-Oise que pendant 6 ou 7 kil., devant Gournay, Noisy-le-Grand, Neuilly « sur Marne », entre sa sortie de Seine-et-Marne et sa pénétration en Seine ; c'est ici une rivière de 60, 80, 100 m. de largeur, d'une force ordinaire de 36 m. c. par seconde, de 16, 15, même 11 seulement en eaux très basses, et navigable avec profondeur minima de $2^m,20$.

Rien à dire de la Bièvre, affluent de gauche, sinon que joli ruisseau clair dans son val originaire, au voisinage de Versailles, elle se souille et s'empeste dans sa traversée de la capitale, où elle a son embouchure près du pont d'Austerlitz ; pareille à la Sprée de Berlin, « elle entre comme un cygne et sort comme une truie ». Et pas grand'chose à conter du Crould, fait d'humbles ruisseaux de la plaine du Parisis dans le pays d'Ecouen, de Gonesse : « rus qui, par suite de la sécheresse croissante du climat ou de la tendance des eaux courantes à s'enfoncer de plus en plus dans les sols perméables, ont aujourd'hui leurs premières fontaines beaucoup plus bas que jadis, au bout de longues vallées sèches » : ce Crould s'achève dans le dép. de la Seine, à Saint-Denis, au bout de 18 kil. de cours en un bassin de 326 kil. q. ; on lui attribue un débit ordinaire de 866 lit. (?), un étiage de 630 (?).

L'Oise est rivière de Seine-et-Oise pendant 40 kil. (sur 300) et pour 656 kil. q. (sur 16.677). C'est ici son département terminal et elle y finit en Seine avec un volume de 30 m. c. par seconde en étiage, de 55 en volume normal, avec module d'environ 100, dans un lit qui a plus souvent 60 à 75 m. seulement de largeur que 100. « Très navigable et très naviguée », avec mouillage minimum de 2 m., elle arrive du département auquel elle a donné son nom ; elle rencontre Beaumont « sur Oise », l'Isle-Adam, Méry « sur Oise », Pontoise, c.-à-d. Pont-de-l'Oise, décrit un méandre de 8 à 9 kil. pour 1.500 m. de collet, et s'abime dans le fleuve, à Fin-d'Oise, par 15 m. d'alt. Parmi ses tributaires, la Thève arrive à gauche, l'Esches, le Sausseron, la Viosne à droite. — La Thève (25 kil., 263 kil. q., 707 lit.), riviérette de l'Oise au sein de vastes forêts, ne relève de Seine-et-Oise que par son embouchure, marquant justement le passage de la rivière Oise d'un département à l'autre ; mais son affluent gauche, l'Izieux, serpente au bas de Luzarches. — L'Esches (20 kil., 173 kil. q., 700 lit., à l'ordinaire, avec étiage très fort, crues très faibles) est aussi propriété de l'Oise, avec ses 1.100 derniers mètres en Seine-et-Oise, à Persan, vis-à-vis Beaumont. — Le Sausseron, presque entièrement de Seine-et-Oise, avec quelque terrain dans l'Oise, s'abîme dans la rivière à 3 kil. sous l'Isle-Adam ; c'est le ru de Nesle-la-Vallée et de Valmondois, long de 27 kil., en un bassin de 120 kil. q. et fort de 420 lit. à l'ordinaire. — La charmante Viosne, venue d'Oise, mais presque toute en Seine-et-Oise, en pays de Vexin français, est une riviérette vive qui s'achève à Pontoise : 27 kil., 181 kil. q., 826 lit. d'ordinaire portée.

L'Aubette de Meulan, ru du Vexin français, s'appelle ainsi de la ville où elle se perd en Seine après un petit voyage (15 kil.) en un petit pays (154 kil. q.) ; elle verse, en bonnes eaux, 550 lit. — La Mauldre ou Maudre, riviérette du Mantois, unit une foule de brefs ruisseaux issus des collines du pays de Montfort-l'Amaury, reçoit des eaux venues des alentours de Versailles et disparaît dans le fleuve à 9 kil. en amont de Mantes : 35 kil., 350 kil. q., 555 lit. en étiage, 1.131 en débit coutumier. — La Vaucouleurs a quelques vallons et ravines dans le dép. de l'Eure : 25 kil., une ramure assez développée de petits rus, 225 kil. q. de bassin, 250 lit. en étiage, 550 en belles eaux, embouchure à Mantes, voilà ses données essentielles. — L'Epte, rivière du pays de Bray, puis du Vexin français et du Vexin normand, se fournit à quatre départements ; en ce qui concerne Seine-et-Oise, elle appartient à ce territoire pendant 28 à 29 kil. (sur 100), par la rive gauche seulement, la droite relevant de l'Eure, et elle y draine 175 kil. q. (sur 872). Ni navigable, ni flottable, c'est une riviérette normande, dans le sens profond du mot, une onde fraîche, très vive, venue de source et non pas d'égout ; n'ayant que 13 m. en moyenne entre rives, elle n'en roule pas moins de 6 à 9 m. c. à la seconde, avec étiage de 4. Elle serpente au milieu de prairies en une vallée riante où les villages sont nombreux et riches ; elle baigne Saint-Clair « sur Epte », absorbe à gauche l'Aubette de Magny (14.600 m., 95 kil. q., 580 lit., avec étiage de 150) et gagne la Seine en deux bras ; à l'annexion du bras inférieur le fleuve passe de Seine-et-Oise en Eure.

Pour compléter l'énumération des cours d'eau de Seine-et-Oise, il reste à dire : d'abord qu'en amont de l'entrée du fleuve dans le département, la Seine reçoit en Seine-et-Marne un ruisseau qui a baigné une ville de Seine-et-Oise, Milly : ce ruisseau, l'Ecole, sorti des grès de Fontainebleau, roule 300 lit. en bonnes eaux ; et ensuite qu'une rivière extérieure au territoire, l'Eure, a dans son bassin de droite des rus qui ont leur naissance et une partie de leur cours dans la circonscription qui a pour chef-lieu Versailles : la Voise, née en Beauce, ne touche pas au département, mais elle en reçoit la Remarde, qui passe à Ablis ; — la Drouette, qui s'appelle Droue dans la région de ses origines, commence dans la banlieue de Rambouillet, boit des émissaires d'étangs et deux rus, la Gueville, qui a son origine à Rambouillet même, et la Guesle ; — la Maltorne, plus bas Sainte-Geneviève, découle de la forêt de Rambouillet ; — la Vesgre ou Vègre, riviérette de Condé, de Houdan, écoule 16.000 hect. de Seine-et-Oise, en un cours de 23 kil. Ensemble, ces quatre tributaires de droite de l'Eure entament d'une quarantaine de milliers d'hectares le domaine « versaillais ».

« Au total, le dép. de Seine-et-Oise possède un grand fleuve, de belles rivières, de charmantes riviérettes, mais relativement peu de ruisseaux. La plupart de ses plateaux, Beauce, Hurepoix, Vexin, Brie, plaine de l'Ile-de-France, sont plus ou moins secs, beaucoup de rus s'y sont éteints et n'ont laissé d'eux que des vallées sèches. Comme contraste, la plupart des vaux et vallées en contre-bas des vallons anhydres brillent par un luxe de fontaines, d'eaux limpides, de verdure incessamment arrosée. Comme utilité pour les transports, rien que trois cours d'eau navigables, Seine, Marne, Oise ; comme travail industriel, on y compte quelque chose comme 660 usines », dont environ 550 moulins et le reste consacré aux engins les plus divers :

EFERUS - Recherche & Classification numérique

telles 12 papeteries, des forges, fonderies, tréfileries, laminoirs, des dévidages, filatures, tissage de coton, de laine, des fabriques de draps, etc., etc.

Climat. — Le dép. de Seine-et-Oise enveloppant entièrement celui de la Seine qui, lui-même, contient Paris, et le territoire ne s'élevant qu'à des altitudes fort modestes, jusqu'à 210 m. seulement, et à moins de 100 dans la plupart des lieux habités, le climat y est plus ou moins celui de la capitale, avec légères, très légères diminutions de la moyenne annuelle pour les centres de population dont la hauteur au-dessus des mers est supérieure à celle de la métropole. Or, la moyenne annuelle de Paris est de + 10°,8 : il s'ensuit que 10°,8 ou plus largement 10° à 11 exprime à peu près la température annuelle de la plupart des villes de Seine-et-Oise, et l'on peut admettre que les circonstances climatiques du département sont, à peu de choses près, les mêmes que celles de Lutèce et de ses environs. Cette quasi-conformité nous dispense des détails. Ajoutons seulement : que « la géographie botanique du territoire semble prouver que la température est, du moins en été, plus basse dans le Nord que dans le Sud » ; que le pays appartient à la zone relativement impluvieuse de la France, celle de la Seine moyenne et de la Loire moyenne où, d'Angers, Evreux, Chartres, Paris à Poitiers, la hauteur annuelle des pluies est inférieure à 60 centim., d'après trente ans d'observations, et où l'on peut même, comme en 1893, ne pas en recueillir 500 ; que ces pluies y tombent en 143 jours ; qu'on y compte moyennement 80 beaux jours soleilleux, 90 nuageux, 12 jours de neige, etc. ; que le vent dominant y est celui du S.-E., chaud de sa nature, mais moins que le S., le N.-E. étant ici le vent le plus froid.

Flore et faune naturelles (V. France, § *Flore ;* France et Europe, § *Faune*).

Histoire depuis 1789. — Histoire qui, naturellement est presque, jusque dans le détail, la même que celle de Paris, tant à l'époque où le pays fut part intégrante de l'Ile-de-France que depuis qu'en 1790 on créa le dép. de Seine-et-Oise avec divers pays, soit naturels, soit historiques ou administratifs, qui appartenaient à ladite province, après avoir été divisés avant l'ère chrétienne entre les *Parisii*, les *Carnutes*, les *Véliocasses* dont les noms un peu détournés vivent encore dans Paris, Chartres, Vexin. C'est par la convocation des Etats généraux au château de Versailles que s'ouvre la Révolution, à Versailles que ces Etats deviennent la Constituante, à Versailles que se jure le serment du Jeu de paume ; c'est à Saint-Cloud qu'a lieu le coup d'Etat du 18 brumaire 1799 ; à Versailles que Napoléon célèbre son mariage avec une archiduchesse d'Autriche en 1810 ; que la capitulation est signée par l'empereur en 1815 ; à Saint-Cloud que Charles X signe les ordonnances qui vont lui coûter la couronne ; à Versailles, quartier général des armées allemandes depuis le 20 sept. 1870, que le roi de Prusse, Guillaume, devient empereur d'Allemagne en 1871 ; à Versailles encore que siège l'Assemblée nationale, de 1871 à 1878, année où les Chambres rentrent à Paris. — Mais, au fond, Versailles et Paris ne font qu'un, et ce sont là des événements nationaux et parisiens autant que versaillais.

Beaucoup d'hommes illustres sont nés en Seine-et-Oise ou y ont vécu depuis que ce département s'est dégagé de l'ancienne Ile-de-France. On doit citer : Philippe-Egalité, le politicien, père de Louis-Philippe, né au château de Saint-Cloud en 1747, décapité à Paris en 1793 ; — le poète élégiaque et dramatique Ducis (1733-1816), né à Versailles ; — le fameux sculpteur Houdon (1741-1828), né à Versailles, ainsi que le bienfaiteur des sourds, l'abbé de l'Epée (1712-89) ; — le mathématicien Callet (1744-98), né à Versailles ; — le maréchal Berthier (1753-1815), né à Versailles ; — Louis XVIII (1755-1824), roi de France, né à Versailles, comme son frère, Charles X (1757-1836) ; — le général Lazare Hoche (1768-97), né à Versailles ; — le général Leclerc (1772-1802), né à Pontoise ; — le grand naturaliste Etienne Geoffroy Saint-Hilaire (1772-1844), né à Etampes ; — le peintre Cicéri (1782-1868), né à Saint-Cloud ; — Daguerre (1789-1851), l'un des pères de la photographie, né à Cormeilles-en-Parisis ; — le géologue et minéralogiste Dufrénoy (1792-1857), né à Sevran, près Gonesse ; — le sculpteur Dantan (1798-1878), né à Saint-Cloud ; — Ferdinand de Lesseps (1805-94), le perceur de l'isthme de Suez, né à Versailles ; — le peintre d'animaux Troyon (1813-65), né à Sèvres ; — le peintre de paysages Berchère (1819-91), né à Sèvres ; — le peintre Elias Robert (1819-74), né à Etampes ; — le littérateur Hippol. Rigaud (1821-58), né à Saint-Germain ; — le critique dramatique et polygraphe Sarcey (1828-99), né à Dourdan. O. Reclus.

Divisions administratives actuelles. — Arrondissements. — Le dép. de Seine-et-Oise comprend 6 arrondissements : Versailles, Corbeil, Etampes, Mantes, Pontoise, Rambouillet ; ils sont subdivisés en 37 cantons et 690 communes. On en trouvera plus loin le détail. L'arr. de Rambouillet a été créé en 1811 seulement.

Justice. Police. — Le département ressortit à la cour d'appel de Paris. Versailles est le siège des assises. Il y a 6 tribunaux de première instance (1 par arr.) ; 3 tribunaux de commerce à Versailles, Corbeil et Pontoise ; 1 justice de paix par canton. Le nombre d'agents chargés de constater les crimes et délits était, en 1894, de 466 gendarmes (89 brigades), 24 commissaires de police, 91 agents de police, 761 gardes champêtres, 1.353 gardes particuliers assermentés, 168 gardes forestiers. Il y eut 10.413 plaintes, dénonciations et procès-verbaux.

Finances. — Le département possède : 1 directeur et 2 inspecteurs des contributions directes à Versailles, 1 trésorier-payeur général à Versailles, 5 receveurs particuliers à Corbeil, Etampes, Mantes, Pontoise et Rambouillet, 4 percepteurs de ville à Versailles, Corbeil, Etampes et Mantes ; 1 directeur, 1 inspecteur, 7 sous-inspecteurs de l'enregistrement ; 6 conservateurs des hypothèques (1 par arr.). Le recouvrement des contributions indirectes est assuré par 1 directeur et 5 inspecteurs à Versailles, 1 receveur principal à Versailles, 3 sous-directeurs et 3 receveurs principaux entreposeurs à Corbeil, Pontoise et Rambouillet ; 2 receveurs entreposeurs à Etampes et à Mantes, 1 entreposeur à Versailles.

Instruction publique. — Le dép. de Seine-et-Oise relève de l'Académie de Paris. L'inspecteur d'Académie réside à Versailles. Il y a 7 inspecteurs primaires et 1 inspectrice primaire. L'enseignement secondaire se donne aux garçons dans 1 lycée (lycée Hoche), à Versailles, et aux filles dans 1 lycée de filles, à Versailles. Il y a 3 collèges communaux de garçons à Etampes, Pontoise et Saint-Germain-en-Laye. Il y a des écoles primaires supérieures de garçons à Dourdan et Rambouillet. Il y a 13 institutions libres congréganistes. Il existe des cours complémentaires de garçons à Saint-Germain-en-Laye, au Vésinet et à Rueil, et des cours complémentaires de filles à Versailles et à Saint-Germain-en-Laye. Versailles possède des écoles normales primaires d'instituteurs et d'institutrices. Il y a 1 école normale supérieure d'enseignement primaire des garçons à Saint-Cloud, et 1 école normale supérieure d'enseignement secondaire des jeunes filles à Sèvres (V. Ecole, t. XV, pp. 379-80). Il y a 1 cours normal libre d'institutrices protestantes à Boissy-Saint-Léger. L'enseignement professionnel est représenté par l'Ecole nationale d'agriculture de Grignon (V. Ecole, t. XV, pp. 468-69), l'Ecole nationale d'horticulture de Versailles (V. t. XV, pp. 472-73), 1 chaire d'agriculture à Versailles et 3 stations agronomiques à Versailles, Meudon et Juvisy.

Cultes. — Le département forme pour le culte catholique le diocèse de Versailles, suffragant de Paris. Le département compte (au 1er nov. 1894) : 2 vicaires généraux, 13 chanoines, 64 curés, 520 desservants, 38 vicaires. — La culte réformé compte 3 pasteurs pour environ 5.000 fidèles. — Le culte israélite compte 1 rabbin pour environ 550 fidèles.

Armée. — Le dép. de Seine-et-Oise forme, avec le dép.

EFERUS - Recherche & Classification numérique

de la Seine, la circonscription du gouvernement militaire de Paris, dont le territoire est réparti entre les 2e, 3e, 4e et 5e corps d'armée. La 4e brigade de chasseurs a son siège à Saint-Germain-en-Laye, la brigade du génie du gouvernement militaire de Paris a son siège à Versailles. Le département possède l'Ecole spéciale militaire de Saint-Cyr (V. Ecole, t. XV, pp. 410-413), l'Ecole militaire de l'artillerie et du génie de Versailles (V. Ecole, t. XV, pp. 421-22), l'Ecole militaire préparatoire d'infanterie de Rambouillet (V. t. XV, pp. 424-25), l'orphelinat Hériot, à La Boissière, pour les fils d'anciens militaires de l'armée de terre avant d'entrer à l'Ecole militaire préparatoire (V. Hériot, t. XIX, p. 1175).

Divers. — Le département ressortit à la 1re légion de gendarmerie (Paris), à la division minéralogique du N.-O. (arr. de Paris), à la 1re inspection des ponts et chaussées, à la 3e région agricole (N.), à la 1re conservation des forêts (Paris). Le département possède 6 chambres consultatives d'agriculture (Versailles, Corbeil, Etampes, Mantes, Pontoise et Rambouillet).

Démographie. — Mouvement de la population. — Le recensement de 1896 a constaté dans le dép. de Seine-et-Oise, une population totale de 669.098 hab. Voici, depuis le commencement du siècle, les chiffres donnés par les recensements précédents :

1801.....	421.535	1856.....	484.179
1806.....	431.072	1861.....	513.073
1821.....	424 490	1866.....	533.727
1826.....	440.871	1872.....	580.180
1831.....	448.180	1876.....	561.990
1836.....	449.582	1881.....	577.798
1841.....	470.948	1886.....	618.089
1846.....	474.955	1891.....	628.590
1851.....	472.554	1896.....	669.098

Il résulte de ces chiffres que la population du dép. de Seine-et-Oise a constamment augmenté depuis le commencement du XIXe siècle, malgré quelques diminutions temporaires causées par les guerres ou les évènements politiques (1815, 1848, 1875). Pour 1.000 hab. recensés en 1801, on en comptait 1.468 en 1886. A plusieurs reprises, cette augmentation a atteint plus de 20.000 hab. en cinq années (1836-41, 1856-61, 1861-66, 1881-86) et même quelquefois plus de 40.000, de 1866 à 1872 (transfert du siège du gouvernement à Versailles) et en 1881-86 et 1891-96. Le mouvement d'accroissement a eu lieu dans toutes les parties du département, mais surtout dans les arr. de Versailles, Corbeil et Pontoise, dont la population a doublé :

ARRONDISSEMENTS	Population en 1801	Population en 1851	Population en 1896
Versailles.....	121.266	150.518	249.643
Corbeil.....	52.273	60.638	101.755
Etampes.....	39.245	41.329	42.414
Mantes.....	58.982	58.483	58.013
Pontoise.....	88.269	94.077	146.888
Rambouillet....	61.500	67.509	70.385
Totaux.....	421.535	472.554	669.098

Densité de la population par kilomètre carré.

ARRONDISSEMENTS	Superficie d'après le cadastre	1801	1851	1896	Augmentation de 1801 à 1896
	hect.				
Versailles.....	85.601	141,7	175,8	291,6	+ 149,9
Corbeil.....	61.457	81,1	94	157,6	+ 76,5
Etampes.....	80.525	48,7	51,3	52,7	+ 4
Mantes.....	89.041	66,2	65,8	65,1	— 1,1
Pontoise.....	112.338	78,5	83,7	130,7	+ 52,2
Rambouillet.....	133.932	45,9	50,3	52,5	+ 6,6
Totaux.....	565.894	74,5	86,8	118,2	+ 43,7

Voici les chiffres absolus pour la dernière période :

ARRONDISSEMENTS	1872	1881	1891	1896
Versailles.....	237.671	211.727	232.130	249.643
Corbeil.....	71.217	80.548	93.306	101.755
Etampes.....	39.761	39.543	41.551	42.414
Mantes.....	56.122	54.968	56.445	58.013
Pontoise.....	108.432	123.649	135.409	146.888
Rambouillet.....	66.977	67.363	69.749	70.385
Totaux.....	580.180	577.798	628.590	669.098

Au point de vue de la population totale, le dép. de Seine-et-Oise venait, en 1896, au 10e rang des départements français. Au point de vue de la population spécifique, il était le 9e, avec une densité (111 hab. par kil. q.) de 1/3 plus grande que la moyenne française (72 hab. par kil. q.).

La population des chefs-lieux d'arrondissements se répartissait, en 1896, de la manière suivante :

VILLES	Population municipale agglomérée	Éparse	Comptée à part	Totale
Versailles.....	42.812	326	11.736	54.874
Corbeil.....	9.089	»	93	9.182
Etampes.....	8.094	296	247	8.637
Mantes.....	7.740	»	275	8.015
Pontoise.....	7.580	130	282	7.992
Rambouillet.....	4.186	522	1.382	6.090

La population éparse est (en 1896) de 258 hab. pour 1.000, proportion très inférieure à la moyenne française (366 °/oo). Le dép. de Seine-et-Oise vient au 11e rang des départements français dans lesquels la population éparse est inférieure à la moyenne.

La population se répartit comme suit entre les groupes urbains et ruraux :

POPULATION au 30 mai 1886		POPULATION au 29 mars 1896	
Urbaine.....	247.607	Urbaine.....	308.059
Rurale.....	370.482	Rurale.....	361.039
Total.....	618.089	Total.....	669.098

Le nombre des communes urbaines (plus de 2.000 hab. agglomérés) était en 1896 de 59, occupant une surface totale de 60.151 hect., contre 500.255 hect. occupés par les 631 communes rurales (superf. totale du département, 560.386 hect.).

Voici quelle était l'importance relative des populations urbaine et rurale aux recensements de 1856, 1872, 1886 et 1896, pour 100 hab. :

	1856	1872	1886	1896
Population urbaine...	26,91	35,64	40,00	46,04
— rurale....	73,09	64,36	60,00	53,96

La population rurale diminue de plus en plus rapidement et ne forme plus que la moitié de la population totale du département (moyenne française, 60 °/o).

Le mouvement de la population en 1898 se traduit par les chiffres suivants : naissances légitimes, 13.086 dont 6.614 du sexe masculin et 6.472 du sexe féminin; naissances naturelles, 1.125 dont 558 du sexe masculin et 567 du sexe féminin : soit un total de 14.211 naissances. Il y eut 645 mort-nés. Le nombre des décès fut de 15.128 dont 7.937 du sexe masculin et 7.191 du sexe féminin. La natalité est notablement inférieure à la mortalité. Le nombre des mariages a été de 5.181, celui des divorces de 215. En résumé, la proportion des mariages était (en 1891) de 7,9 pour 1.000 hab., celle des naissances

EFERUS - Recherche & Classification numérique

de 22,2 °/₀₀, celle des décès de 26,3 °/₀₀. Sur l'ensemble de la France, on constate par 1.000 hab. 8 mariages, près de 23 naissances et un peu plus de 20 décès. L'accroissement de la population du dép. de Seine-et-Oise provient de l'immigration intérieure.

La répartition des communes d'après l'importance de la population a donné, en 1896, pour les 690 communes du département : 31 com. de moins de 100 hab.; 77 com. de 101 à 200 hab.; 103 com. de 201 à 300 hab.; 97 com. de 301 à 400 hab.; 68 com. de 401 à 500 hab.; 166 com. de 501 à 1.000 hab.; 50 com. de 1.001 à 1.500 hab.; 33 com. de 1.501 à 2.000 hab.; 18 com. de 2.001 à 2.500 hab.; 13 com. de 2.501 à 3.000 hab.; 8 com. de 3.001 à 3.500 hab.; 2 com. de 3.501 à 4.000 hab.; 7 com. de 4.001 à 5.000 hab.; 14 com. de 5.001 à 10.000 hab.; 3 com. de plus de 10.000 hab. (Versailles, Saint-Germain-en-Laye, Argenteuil).

Voici par arrondissement et canton la liste des communes dont la population agglomérée en 1896 dépassait 1.000 hab. Les chiffres de superficie ne sont pas rigoureusement exacts, parce que nous attribuons toute la superficie des villes divisées entre plusieurs cantons au premier de ces cantons dans la liste. Les surfaces cantonales sont indiquées d'après la *Situation financière des communes* (année 1899) :

Arrondissement de Versailles (10 cant., 115 com., 85.601 hect., 249.643 hab.). — *Cant. d'Argenteuil* (10 com., 7.074 hect., 34.296 hab.) : Argenteuil, 15.116 hab. (14.036 aggl.); Bezons, 2.766 hab. (2.354 aggl.); Carrières-Saint-Denis, 1.469 hab. (1.397 aggl.); Cormeilles-en-Parisis, 2.285 hab. (1.909 aggl.); Herblay, 2.033 hab. (1.750 aggl.); Houilles, 2.780 hab. (2.780 aggl.); Sannois, 4.401 hab. (4.116 aggl.); Sartrouville, 2.215 hab. (2.118 aggl.). — *Cant. de Marly-le-Roi* (16 com., 12.375 hect., 23.182 hab.) : Bougival, 2.730 hab. (2.388 aggl.); Louveciennes, 1.236 hab. (1.134 aggl.); Marly, 1.443 hab. (1.388 aggl.); Rueil, 9.680 hab. (9.336 aggl.). — *Cant. de Meulan* (20 com., 12.616 hect., 14.013 hab.) : Maule, 1.324 hab. (1.274 aggl.); Meulan, 2.728 hab. (2.336 aggl.); Les Mureaux, 2.214 hab. (2.135 aggl.); Vaux, 1.127 hab. (1.023 aggl.). — *Cant. de Palaiseau* (17 com., 12.136 hect., 14.463 hab.) : Igny, 1.555 hab. (1.538 aggl.); Orsay, 1.852 hab. (1.758 aggl.); Palaiseau, 2.661 hab. (2.432 aggl.); Verrières-le-Buisson, 1.462 hab. (1.227 aggl.); La Ville-du-Bois, 1.080 hab. (1.037 aggl.). — *Cant. de Poissy* (17 com., 14.231 hect., 21.850 hab.) : Andrésy, 1.265 hab. (1.097 aggl.); Conflans-Sainte-Honorine, 2.701 hab. (2.340 aggl.); Poissy, 6.981 hab. (6.610 aggl.); Triel, 2.632 hab. (1.945 aggl.). — *Cant. de Saint-Germain-en-Laye* (13 com., 10.882 hect., 40.419 hab.) : Chatou, 4.171 hab. (3.521 aggl.); Croissy-sur-Seine, 1.990 hab. (1.952 aggl.); Maisons-Laffitte, 5.622 hab. (5.622 aggl.); Montesson, 1.903 hab. (1.785 aggl.); Le Pecq, 1.755 hab. (1.430 aggl.); Saint-Germain-en-Laye, 16.489 hab. (16.240 aggl.); Le Vésinet, 4.895 hab. (4.425 aggl.). — *Cant. de Sèvres* (8 com., 3.765 hect., 30.881 hab.) : Chaville, 3.028 hab. (3.028 aggl.); Garches, 2.602 hab. (2.379 aggl.); Meudon, 8.892 hab. (8.823 aggl.); Saint-Cloud, 6.374 hab. (6.374 aggl.); Sèvres, 7.317 hab. (7.317 aggl.); Ville-d'Avray, 1.511 hab. (1.511 aggl.). — *Cant. de Versailles* (N.) (2 com., 2.726 hect., 29.423 hab.) : Versailles, 27.459 hab. (27.459 aggl.); Viroflay, 1.964 hab. (1.929 aggl.). — *Cant. de Versailles* (O.) (9 com., 5.998 hect., 13.686 hab.) : Le Chesnay, 3.139 hab. (3.139 aggl.); Saint-Cyr-l'Ecole, 4.205 hab. (4.176 aggl.); Trappes, 1.086 hab. (1.021 aggl.). — *Cant. de Versailles* (S.) (5 com., 2.970 hect., 27.430 hab.) : Jouy-en-Josas, 1.485 hab. (1.306 aggl.).

Arrondissement de Corbeil (4 cant., 93 com., 64.457 hect., 101.755 hab.). — *Cant. d'Arpajon* (19 com., 14.206 hect., 16.285 hab.) : Arpajon, 3.032 hab. (2.905 aggl.); Brétigny, 1.134 hab. (1.039 aggl.); Linas, 1.204 hab. (1.137 aggl.); Montlhéry, 2.320 hab. (2.320 aggl.). — *Cant. de Boissy-Saint-Léger* (25 com., 16.844 hect., 29.018 hab.) : Boissy-Saint-Léger, 1.088 hab. (935 aggl.); Brunoy, 2.381 hab. (2.336 aggl.); Chennevières-sur-Marne, 1.122 hab. (1.003 aggl.); Draveil, 2.329 hab. (2.185 aggl.); Limeil-Brévannes, 1.527 hab. (1.496 aggl.); Montgeron, 2.192 hab. (2.158 aggl.); Sucy-en-Brie, 1.450 hab. (1.133 aggl.); Villeneuve-Saint-Georges, 6.485 hab. (5.158 aggl.); Villiers-sur-Marne, 2.055 hab. (1.625 aggl.); Yerres, 1.730 hab. (1.635 aggl.). — *Cant. de Corbeil* (25 com., 19.556 hect., 32.653 hab.) : Ballancourt, 1.548 hab. (1.195 aggl.); Corbeil, 9.182 hab. (9.182 aggl.). — Essonnes, 9.072 hab. (6.961 aggl.); Evry-Petit-Bourg, 1.131 hab. (1.107 aggl.); Mennecy, 1.641 hab. (1.466 aggl.); Ris-Orangis, 1.433 hab. (1.338 aggl.); Soisy-sous-Etiolles, 1.537 hab. (1.225 aggl.). — *Cant. de Longjumeau* (24 com., 13.406 hect., 23.799 hab.) : Athis-Mons, 2.027 hab. (1.921 aggl.); Juvisy-sur-Orge, 2.912 hab. (2.912 aggl.); Longjumeau, 2.440 hab. (2.239 aggl.); Savigny-sur-Orge, 1.667 hab. (1.193 aggl.); Viry-Châtillon, 1.409 hab. (1.372 aggl.).

Arrondissement d'Etampes (4 cant., 70 com., 80.525 hect., 42.414 hab.). — *Cant. d'Etampes* (14 com., 22.085 hect., 14.921 hab.) : Etampes, 8.637 hab. (8.341 aggl.); Etréchy, 1.384 hab. (1.182 aggl.). — *Cant. de La Ferté-Alais* (19 com., 16.462 hect., 9.813 hab.). — *Cant. de Méréville* (20 com., 20.227 hect., 9.392 hab.) : Angerville, 1.587 hab. (1.295 aggl.); Pussay, 2.103 hab. (2.103 aggl.). — *Cant. de Milly* (17 com., 21.244 hect., 8.288 hab.). : Milly, 2.276 hab. (2.186 aggl.).

Arrondissement de Mantes (5 cant., 125 com., 89.041 hect., 58.013 hab.). — *Cant. de Bonnières* (27 com., 17.988 hect., 9.327 hab.). : Bonnières, 1.169 hab. (1.030 aggl.). — *Cant. de Houdan* (30 com., 22.616 hect., 11.749 hab.). : Houdan, 2.095 hab. (2.034 aggl.). — *Cant. de Limay* (17 com., 12.794 hect., 8.030 hab.) : Limay, 1.597 hab. (1.538 aggl.). — *Cant. de Magny-en-Vexin* (28 com., 19.903 hect., 11.100 hab.) : Magny, 1.989 hab. (1.965 aggl.). — *Cant. de Mantes* (23 com., 14.393 hect., 17.807 hab.) : Mantes-la-Ville, 1.610 hab. (1.416 aggl.); Mantes-sur-Seine, 8.015 hab. (8.015 aggl.).

Arrondissement de Pontoise (8 cant., 166 com., 112.338 hect., 146.888 hab.). — *Cant. d'Ecouen* (22 com., 12.334 hect., 12.748 hab.) : Domont, 1.357 hab. (1.154 aggl.); Ecouen, 1.444 hab. (1.406 aggl.); Saint-Brice, 1.233 hab. (1.099 aggl.); Sarcelles, 2.199 hab. (2.149 aggl.); Villiers-le-Bel, 1.644 hab. (1.585 aggl.). — *Cant. de Gonesse* (13 com., 12.623 hect., 10.338 hab.) : Gonesse, 2.678 hab. (2.624 aggl.). — *Cant. de l'Isle-Adam* (23 com., 17.152 hect., 20.070 hab.) : Beaumont-sur-Oise, 3.443 hab. (3.443 aggl.); l'Isle-Adam, 3.538 hab. (3.437 aggl.); Méry-sur-Oise, 1.839 hab. (1.260 aggl.); Parmain, 1.099 hab. (710 aggl.); Persan, 2.092 hab. (2.085 aggl.). — *Cant. de Luzarches* (22 com., 15.124 hect., 11.151 hab.) : Louvres, 1.086 hab. (1.045 aggl.); Luzarches, 1.456 hab. (1.262 aggl.); Viarmes, 1.446 hab. (1.388 aggl.). — *Cant. de Marines* (37 com., 26.476 hect., 13.007 hab.) : Marines, 1.636 hab. (1.438 aggl.). — *Cant. de Montmorency* (21 com., 9.130 hect., 32.321 hab.) : Bessancourt, 1.124 hab. (1.120 aggl.); Deuil, 3.040 hab. (2.294 aggl.); Eaubonne, 1.394 hab. (1.140 aggl.); Enghien-les-Bains, 3.330 hab. (3.330 aggl.); Ermont, 2.304 hab. (2.211 aggl.); Franconville, 1.640 hab. (1.460 aggl.); Groslay, 1.448 hab. (1.444 aggl.); Montmagny, 1.208 hab. (1.083 aggl.); Montmorency, 4.966 hab. (4.859 aggl.); Saint-Gratien, 1.632 hab. (1.620 aggl.); Saint-Leu-Taverny, 2.906 hab. (2.883 aggl.); Taverny, 2.415 hab. (2.112 aggl.). — *Cant. de Pontoise* (17 com., 12.670 hect., 19.972 hab.) : Auvers-sur-Oise, 2.255 hab. (1.903 aggl.); Pierrelaye, 1.178 hab. (1.104 aggl.); Pontoise, 7.992 hab. (7.862 aggl.); Saint-Ouen-l'Aumône, 2.535 hab. (1.983

EFERUS - Recherche & Classification numérique

aggl.). — *Cant. du Raincy* (11 com., 5.820 hect., 27.281 hab.).: Gagny, 3.670 hab. (3.506 aggl.); Livry, 4.056 hab. (2.983 aggl.); Montfermeil, 1.188 hab. (1.185 aggl.); Neuilly-Plaisance, 4.663 hab. (4.116 aggl.); Neuilly-sur-Marne, 3.118 hab. (2.706 aggl.); Noisy-le-Grand, 1.771 hab. (1.623 aggl.); Le Raincy, 5.826 hab. (5.826 aggl.); Vaujours, 1.910 hab. (1.841 aggl.).

Arrondissement de Rambouillet (6 cant., 121 com., 133.932 hect., 70.385 hab.). — *Cant. de Chevreuse* (20 com., 15.905 hect., 10.512 hab.) : Chevreuse, 1.813 hab. (1.578 aggl.); Jouars-Pontchartrain, 1.389 hab. (745 aggl.). — *Cant. de Dourdan* (N.) (18 com., 21.884 hect., 11.304 hab.) : Dourdan, 3.211 hab. (3.026 aggl.); Saint-Chéron, 1.854 hab. (1.132 aggl.). — *Cant. de Dourdan* (S.) (24 com., 31.534 hect., 12.059 hab.) : Ablis, 1.008 hab. (743 aggl.); Saint-Arnoult, 1.167 hab. (1.060 aggl.). — *Cant. de Limours* (14 com., 12.390 hect., 8.456 hab.).: Marcoussis, 1.913 hab. (1.555 aggl.). — *Cant. de Montfort-l'Amaury* (29 com., 19.132 hect., 13.324 hab.) : Montfort-l'Amaury, 1.624 hab. (1.547 aggl.); Neauphle-le-Château, 1.253 hab. (1.092 aggl.). — *Cant. de Rambouillet* (17 com., 31.715 hect., 14.730 hab.) : Rambouillet, 6.090 hab. (5.568 aggl.).

Les agglomérations urbaines se rencontrent principalement dans les vallées de la Seine et de ses affluents. Versailles n'a dû son développement qu'à sa corrélation avec Paris sous l'ancien régime, quand la royauté y transporta le siège du gouvernement.

Habitations. — Le nombre des centres de population (hameaux, villages ou sections de communes) était, en 1896, de 3.373 dans le dép. de Seine-et-Oise. Le nombre des maisons d'habitation était de 132.539, dont 121.647 occupées en tout ou en partie et 10.892 vacantes. Sur ce nombre, on en comptait 41.844 n'ayant qu'un rez-de-chaussée, 64.448 un seul étage, 20.896 deux étages, 4.196 trois étages, 1.155 quatre étages ou davantage. Elles comportaient 201.900 logements ou appartements distincts, dont 183.583 occupés et 18.317 vacants; en outre, 21.451 locaux servant d'ateliers, de magasins ou de boutiques. La proportion des locaux industriels ou commerciaux était de 110 °/₀₀)en 1891), à peu près égale à la moyenne française (105 °/₀₀), comme celle de Seine-et-Marne.

Etat des personnes. — D'après la résidence. — On a recensé, en 1896, 35.554 individus isolés et 162.727 familles, plus 788 établissements comptés à part, soit un total de 199.069 ménages. Il y a 35.554 ménages composés d'une seule personne; 49.693 de deux personnes; 41.805 de trois personnes; 30.525 de quatre personnes; 18.182 de cinq personnes; 10.767 de six personnes; 11.755 de sept personnes et davantage. La proportion d'isolés est (en 1891) supérieure à celle de l'ensemble de la France (177 sur 1.000 ménages au lieu de 152).

La population résidante comptait 669.098 personnes, dont 618.366 résidants présents, 13.217 résidants absents et 37.515 personnes comptées à part. La population présente comportait 655.881 résidants présents et 11.661 personnes de passage, soit un total de 667.542. La population présente est donc un peu inférieure à la population résidante, comme c'est généralement le cas en France. La proportion de résidants absents atteint (en 1891) à peu près 23,3 °/₀₀ (moyenne française, 17,4).

D'après le lieu de naissance. — Classée d'après le lieu de naissance, la population de Seine-et-Oise se divisait, en 1896, en :

Français nés dans la commune où ils habitent.	241.586
— dans une autre com. du département	117.566
Français nés dans un autre département	281.132
— en Algérie ou dans une colonie française	870
Français nés à l'étranger	3.358

Soit un total de 644.512 Français de naissance.

Il faut y ajouter, en premier lieu, 5.174 naturalisés; en second lieu, 17.856 étrangers, dont 12.224 nés à l'étranger.

Classée par nationalité, la population de Seine-et-Oise comprend : 649.686 Français, 9.573 Belges, 4.038 Suisses, 3.354 Italiens, 3.733 Allemands et Autrichiens, 1.808 Anglais, Ecossais et Irlandais, 490 Américains, 465 Russes, 408 Espagnols, etc. La proportion d'étrangers est, en 1886, de 33 °/₀₀ (moyenne française, 30 °/₀₀).

Si nous nous en tenons à l'élément français, nous constatons qu'en 1896 le dép. de Seine-et-Oise possédait 359.152 nationaux nés sur son territoire et que l'on a recensé dans la France entière 139.391 originaires de Seine-et-Oise. Ce département n'avait conservé (en 1896) que 397 °/₀₀ de ses enfants. Il venait (en 1891) au 3e rang des départements comptant le plus de leurs originaires émigrés (après la Seine et le Nord). Des habitants qui ont émigré à l'extérieur, 91.300 ont passé dans le dép. de la Seine, 6.026 dans la Seine-et-Marne, 5.169 dans l'Oise, 3.609 dans l'Eure, 2.048 dans le Loiret, 1.574 dans l'Aisne, 1.524 dans Meurthe-et-Moselle, 1.298 dans la Meuse, etc.

En revanche, le dép. de Seine-et-Oise renferme 281.132 Français originaires d'un autre département et provenant non seulement des départements limitrophes, mais de toutes les régions de la France, par l'intermédiaire du dép. de la Seine principalement : 5.026 de l'Aisne, 2.981 du Calvados, 2.097 du Cantal, 1.650 des Ardennes, 1.243 de l'Aube, 1.196 de l'Allier, 1.187 de la Charente-Inférieure, 1.083 de l'Aveyron, etc.

La comparaison des chiffres d'émigration et d'immigration montre que le dép. de Seine-et-Oise a gagné par immigration le double du nombre des habitants qu'ils a perdus par l'émigration intérieure. La proportion d'émigration est (en 1896) de 350 °/₀₀ (moyenne française, 174 °/₀₀).

D'après l'état civil. — Classée par sexe, la population de Seine-et-Oise se répartit (en 1896) en 334.137 hommes et 333.405 femmes; c'est une proportion (en 1891) de 980 femmes pour 1.000 hommes (moyenne française, 1.014). Le sexe masculin comptait (en 1891) 56.108 célibataires majeurs, soit 177 °/₀₀; le sexe féminin, 36.324 soit 117 °/₀₀, proportions analogues, pour les hommes, mais inférieures, pour les femmes, aux moyennes françaises (174 et 137 °/₀₀). La proportion des personnes mariées sur le total des habitants est de 424 pour 1.000 (moyenne générale de la France, 400). On a recensé 53.426 veufs ou veuves, soit 85 °/₀₀ (moyenne française, 81). Le nombre des mineurs des deux sexes était de 218.668, soit 349 °/₀₀ (moyenne française, 365). Le nombre moyen des enfants vivants était de 183 par 1.000 familles (moyenne française, 210). L'âge moyen des hommes est de 32 ans 1 mois 10 jours, celui des femmes de 32 ans 8 mois 10 jours.

En outre, 23.945 gens sans profession et individus non classés (enfants en nourrice, étudiants ou élèves de pensionnats vivant loin de leurs parents, personnel interne des asiles, hospices, etc.), ou de profession inconnue. Au point de vue social, la population comprend (en 1891) : 129.882 patrons, 23.506 employés, 129.926 ouvriers. Les personnes inactives de leurs familles sont au nombre de 321.331, plus 32.679 domestiques. Il faut remarquer le nombre élevé des patrons.

Etat économique. — Propriété. — La statistique décennale de 1892 accusait une surface cultivée totale de 521.615 hect., dont 477.561 appartenant à des particuliers, 31.011 à l'Etat, 4.304 aux communes, etc. Des 477.561 hect. appartenant aux particuliers, 359.164 étaient des terres labourables, 19.794 des prés naturels, herbages et vergers, 6.261 des vignes, 17.925 des jardins de plaisance et parcs, 74.417 des bois et forêts. Le nombre des cotes foncières était, en 1893, de 410.127, dont 268.561 non bâties et 141.566 bâties.

D'après la profession. — La population de Seine-et-Oise se décompose par professions de la manière suivante

EFERUS - Recherche & Classification numérique

(en 1891). On classe sous chaque rubrique non seulement ceux qui exercent la profession, mais aussi la totalité des personnes qui en tirent leur subsistance :

Agriculture	205.711	soit 326 °/₀₀
Industries manufacturières	158.798	— 252 —
Transports	27.073	— 43 —
Commerce	72.665	— 115 —
Force publique	19.161	— 30 —
Administration publique	12 548	— 20 —
Professions libérales	23.425	— 37 —
Personnes vivant exclusivement de leurs revenus	85.264	— 136 —

L'enquête faite par l'administration des contributions directes, en 1884, a relevé dans le dép. de Seine-et-Oise 50.805 propriétés non bâties imposables, savoir : 36.786 appartenant à la petite propriété, 12.131 à la moyenne propriété, 1.888 à la grande propriété.

Nous donnons ci-après un tableau indiquant le nombre et la contenance des cotes foncières non bâties (en 1892):

DÉSIGNATION	NOMBRE des cotes	SUPERFICIE (en hectares)
Petite propriété :		
Biens de moins de 1 hect.	19.360	12.244
— de 1 à 5 hect.	17.426	
Moyenne propriété :		98.186
Biens de 5 à 10 hect.	6.716	
— de 10 à 20 —	3.272	
— de 20 à 30 —	1.466	103.495
— de 30 à 40 —	677	
— de 40 à 50 —	426	
Grande propriété :		
Biens de 50 à 100 hect.	646	287.377
— de 100 à 200 —	617	
— de 200 à 300 —	150	
Au-dessus de 300 —	49	
Totaux	50.805	501.302

On voit par ce tableau que la petite propriété occupe environ 110.430 hect., la moyenne 103.493 hect. et la grande 287.377 hect. La contenance moyenne d'une cote foncière est de 9^{hect},86, alors que la moyenne française est de 8^{hect},65. La grande propriété domine et occupe plus de la moitié de la superficie du département.

La valeur de la propriété bâtie était évaluée (d'après l'enquête de 1887-89) de la manière suivante :

	Maisons	Usines
Nombre (en 1897)	146.678	1.854
	Francs	Francs
Valeur locative réelle	84.568.171	5.223.462
Valeur vénale (en 1887)	1.349.692.880	69.242.131

Il faut y ajouter 1.868 bâtiments publics (asiles, presbytères, préfectures, etc.), d'une valeur locative réelle (en 1887) de 727.000 fr. — La part du département dans la valeur de la propriété bâtie sur le sol français représente 1/33e de la valeur totale (en 1898).

Agriculture. — L'agriculture fait vivre (en 1891) seulement 326 hab. sur 1.000, alors que dans l'ensemble de la France cette proportion atteint 460.

On trouvera au § *Géologie agricole* des indications sur les qualités des terrains des diverses parties du département. Nous rappelons que les divisions fondamentales du département sont les deux zones concentriques entourant la plaine occupée par le dép. de la Seine et correspondant approximativement aux grandes divisions administratives, anciennes et modernes, de la région.

D'après l'assiette de la contribution foncière, la valeur du sol non bâti du dép. de Seine-et-Oise représente environ le 1/60e de la valeur totale du sol français.

Nous donnons ci-après un tableau indiquant la superficie et le rendement des principales cultures en 1898 :

CULTURES	SUPERFICIE	PRODUCTION
	Hectares	Hectolitres
Froment	78.700	2.112.215
		Quintaux 1.658.088
		Hectolitres
Méteil	3.365	41.615
Seigle	12.225	215.225
Orge	6.775	115.217
Avoine	98.780	2.150.217
Sarrasin	170	2.420
		Quintaux
Pommes de terre	15.585	2.151.025
Betteraves fourragères	6.506	1.505.100
Betteraves à sucre	5.200	1.205.150
Trèfle	4.205	210.205
Luzerne	16.250	505.504
Sainfoin	12.300	385.656
Prés naturels et herbages	11.750	534.345
Pommes à cidre	»	110.255
Châtaignes	»	525
Noix	»	450
Prunes	»	5.217
		Hectolitres
Vignes	5.617	199.675

Ce tableau montre que la production des cultures du dép. de Seine-et-Oise est importante. Dans la période décennale 1889-98, la production moyenne annuelle du froment fut de 1.818.243 hectol. ; celle du méteil, 54.034 hectol. ; celle du seigle, 287.671 hectol. ; celle de l'orge, 154.318 hectol. ; celle de l'avoine, 2.733.796 hectol. En 1898, la valeur de la récolte du froment était de 41.716.246 fr. Les rendements sont bons : 26^{hl},83 à l'hectare, en 1898, pour le froment (moyenne française, 18^{hl},40) ; 17^{hl},60 pour le seigle (moy. franç., 15^{hl},95) ; 17 hectol. pour l'orge (moy. franç., 20^{hl},28) ; 21^{hl},76 pour l'avoine (moy. franç., 25^{hl},22) ; 138^{qt},01 pour les pommes de terre (moy. franç., 76^{qt},68) ; 231^{qt},13 pour les betteraves fourragères (moy. franç., 242^{qt},46) ; 233^{qt},40 pour les betteraves à sucre (moy. franç., 251^{qt},42), etc.

Quant à la nature des terrains du dép. de Seine-et-Oise, on y distingue, d'après le cadastre : 384.601 hect. de terres labourables, 16.985 hect. de prés et herbages, 6.614 hect. de vignes, 105.978 hect. de bois, 9.561 hect. de landes, rochers et terrains incultes, 8.721 hect. de superficies diverses, mais ces chiffres (1882) ne correspondent plus tout à fait exactement à l'état actuel. Le dép. de Seine-et-Oise était au premier rang des départements français pour les parcs et jardins de plaisance (6.359 hect.).

Les prairies et les pâturages occupent une superficie insignifiante. D'apres l'enquête décennale de 1892, il y avait 2.722 hect. de prairies irriguées naturellement par les crues des rivières, 296 hect. de prairies irriguées à l'aide de travaux spéciaux, 11.814 hect. non irrigués, 3.231 hect. d'herbages pâturés dits de plaines, 555 hect. d'herbages pâturés de coteaux. Les fourrages verts annuels étaient cultivés sur 8.266 hect., dont 3.984 de trèfle incarnat, 2.507 de vesces ou dravières, 139 de choux fourragers, 369 de seigle en vert, 1.003 de maïs fourrage, 20 d'escourgeon en vert, 244 d'autres espèces. Il y avait 1.573 hect. de prés temporaires.

La culture des arbres fruitiers est importante. La statistique décennale de 1892 accusait les résultats suivants pour les cultures arbustives : pommes et poires, 491.016 hectol. ; pêches et abricots, 9.421 hectol. ; prunes, 18.938 hectol. ; cerises, 36.598 hectol. ; noix, 1.486 hectol. ; châtaignes, 1.374 hectol. La valeur de la récolte des cerises était de 403.798 fr., celle de la récolte des prunes de 202.652 fr., etc.

La récolte du cidre fut, en 1898, de 133.671 hectol. — La vigne, cultivée seulement sur 5.395 hect., produisit 125.370 hectol. de vins ordinaires, d'une valeur totale de 5.072.246 fr.

EFERUS - Recherche & Classification numérique

Les cultures maraîchères sont très développées. Les jardins potagers et maraîchers occupent une superficie de 8.943 hect. En 1892, il y avait 5.147 hect. cultivés en légumes secs (haricots, pois, fèves, féverolles, lentilles, etc.), 1.435 hect. cultivés en carottes, navets, choux, etc.

Les forêts occupent (en 1892) une superficie considérable (env. 1/5 du département). La surface boisée est estimée à 106.099 hect., dont 29.160 appartiennent à l'Etat, 862 aux communes, 76.077 à des particuliers. 7.423 hect. sont en futaie, le reste est en taillis. Les principales essences sont le chêne, le bouleau, le charme, le châtaignier, le peuplier, etc. Les forêts les plus importantes sont celles de Rambouillet (env. 13.000 hect.), de Saint-Germain-en-Laye (5.000 hect.), de Sénart, près de Corbeil (2.500 hect.), de Marly (2.000 hect.), de Montmorency (2.000 hect.), de Sèvres, Meudon, Dourdan, Rosny, l'Isle-Adam, etc. La production du bois mis en coupe est évaluée à 397.176 m. c. par an.

L'élevage est prospère. Le nombre des animaux de ferme existant au 31 déc. 1898 était :

Espèce chevaline	48.717
— mulassière	691
— asine	3.437
— bovine	96.931
— ovine	308.285
— porcine	18.500
— caprine	2.917

Les chevaux appartiennent à la race *séquanaise* (V. Race, t. XXVIII, p. 42). — La production du lait fut, en 1898, de 1.325.450 hectol., valant 22.532.650 fr. — Il y a une *école des bergers* à Rambouillet (V. Ecole, t. XV, pp. 473-74). — Les basses-cours ont une grande extension. La statistique décennale de 1892 a constaté l'existence de 670.252 poules, 18.539 oies, 40.558 canards, 15.749 dindons, 94.222 pigeons, 435.918 lapins. — Il y avait 7.895 ruches d'abeilles en activité, ayant produit 69.311 kilogr. de miel et 8.111 kilogr. de cire d'une valeur globale de 124.243 fr.

Les exploitations agricoles sont peu étendues, généralement 4 à 5 hect. : 36.786 ont moins de 5 hect., 6.716 de 5 à 10 hect., 5.415 de 10 à 40 hect., 1.888 plus de 40 hect. Le nombre des propriétaires cultivant eux-mêmes leurs terres est de 43.608, exploitant des domaines d'une étendue moyenne de 4hect,20, celui des fermiers est de 18.103 ; celui des métayers est de 449.

Industrie. — L'industrie fait vivre 158.798 personnes (en 1891), soit 252 hab. sur 1.000 (moyenne française, 250). Elle est peu développée.

Mines et carrières. Le dép. de Seine-et-Oise ne possède pas de mines. On extrait des tourbières, au nombre de 2 seulement, environ 260 tonnes de tourbe, valant 2.340 fr. ou 9 fr. la tonne, pour une consommation toute locale destinée au chauffage domestique.

Pour la consommation du combustible minéral, le dép. de Seine-et-Oise, qui vient au 10e rang des départements français, emploie 876.200 tonnes, valant en moyenne 22 fr. 62 la tonne sur les lieux de consommation, soit 19.819.600 fr. en tout. Le total de cette quantité vient du dehors. Le dép. de Seine-et-Oise achète 577.000 t. au Nord (Valenciennes), 9.000 t. à l'Allier (Commentry), etc., et 285.100 t. à l'étranger (Belgique, Angleterre et Allemagne).

Les carrières ont fourni les résultats suivants en 1898 :

	POIDS en tonnes	VALEUR en francs
Pierre de taille tendre	73.870	1.610.366
— dure	43.525	870.500
— meulière	354.300	1.062.900
Moellon	91.062	227.655
Sable et gravier pour mortier et béton	1.429.310	2.823.275
Ciment	83.990	2.939.650
Plâtre	337.977	2.935.411
Chaux grasse	61.416	614.160
Argile à faïence et poteries	22.401	22.401
— pour briques et tuiles	99.520	124.400
— réfractaire	13.600	14.960
Chaux pour amendement	77.000	847.000
Craie	13.720	219.520
Pavés	119.700	1.994.202
Meules	6.526	752.970

On exploitait 101 carrières souterraines (pierre à bâtir, chaux, marne, etc.) et 727 à ciel ouvert, où travaillaient 6.144 ouvriers. Sur le nombre total des exploitations, 369 étaient des exploitations temporaires, les autres étaient continues. La valeur de l'ensemble des matériaux extraits des carrières était, en 1898, de 17.578.000 fr. et le dép. de Seine-et-Oise venait, à ce point de vue, au 2e rang des départements français (après le Pas-de-Calais).

Sources minérales. Le dép. de Seine-et-Oise possède plusieurs sources minérales. Les plus importantes sont celles d'*Enghien-les-Bains* (V. ce mot). En 1898, les sources exploitées étaient au nombre de 12, dont 10 sulfureuses et 2 salines, d'un débit cumulé de 193 litres à la minute. Il y avait 3 établissements thermaux, 50.000 bouteilles d'eau minérale étaient consommées sur place et 150.000 exportées.

Industries manufacturières. Il existait, en 1898, dans le dép. de Seine-et-Oise, 1.530 établissements faisant usage de machines à vapeur. Ces appareils, au nombre de 1.751, d'une puissance égale à 22.924 chevaux-vapeur (non compris les machines des chemins de fer et des bateaux), se décomposaient en

643	machines	fixes d'une force de	14.608	chev.-vapeur
616	—	mi-fixes —	4.718	—
441	—	locomobiles —	2.376	—
51	—	locomotives —	1.222	—

La force des machines en chevaux-vapeur se répartissait de la manière suivante entre les principaux groupes industriels :

Mines et carrières	2.294	chev.-vapeur
Usines métallurgiques	1.193	—
Agriculture	3.528	—
Industries alimentaires	2.717	—
— chimiques et tanneries	740	—
Tissus et vêtements	1.108	—
Papeterie, objets mobiliers et d'habitation	4.894	—
Bâtiments et travaux	5.347	—
Services publics de l'Etat	1.103	—

L'outillage agricole compte, en 1892, 352 machines à vapeur fixes ou locomobiles, 3.342 batteuses mécaniques, 2.308 semeuses mécaniques, 719 faucheuses mécaniques, 877 moissonneuses, 1.376 faneuses et râteaux à cheval, etc., sur un total de 44.341 outils agricoles.

L'industrie métallurgique est peu développée. En 1897, la production du fer était de 3.660 tonnes de fers marchands et fers spéciaux) d'une valeur totale de 768.600 fr. — La fonte moulée en deuxième fusion occupait seulement 8 usines, ayant 376 ouvriers, qui ont produit, en 1898, 18.580 t., d'une valeur totale de 3.071.750 fr., soit 165 fr. la tonne.

L'industrie céramique est représentée par la manufacture nationale de porcelaine de *Sèvres* (V. ce mot). — L'industrie textile compte plusieurs filatures de lin, de coton et de laine, occupant environ 25.000 broches. — Les industries diverses sont nombreuses. La principale est celle du papier, notamment à Essonnes, près Corbeil (env. 36.000.000 de kilogr. de papier par an).

Il existait, en 1898, dans le dép. de Seine-et-Oise, un total de 95 syndicats professionnels, dont 36 syndicats

EFERUS - Recherche & Classification numérique

patronaux (3.157 membres), 25 syndicats ouvriers (870 membres), pas de syndicats mixtes et 34 syndicats agricoles (4.803 membres). — La consommation moyenne avouée d'alcool était, en 1898, de 8lit,03 par tête (moyenne française, 5lit,08). Il a été fabriqué, de 1888 à 1897, une quantité moyenne de 118.084 hectol. d'alcool par an, sans compter 1.011 hectol. distillés annuellement par les bouilleurs de cru. — La consommation du vin était, en 1899, de 1lit,75 par tête (moy. fr., 1lit,12), celle du cidre, de 0lit,24. — Il a été vendu, en 1897, 537.092 kilogr. de tabac à fumer ou à mâcher et 98.231 kilogr. de tabac à priser, soit une consommation moyenne de 949 gr. par tête (moyenne française, 970 gr.).

Commerce et circulation. — Le commerce fait vivre 72.665 personnes (en 1891), soit 115 °/oo (moyenne française, 103). Il y faut ajouter 27.073, soit 43 °/oo, qui vivent de l'industrie des transports (moyenne française, 30). Ces chiffres montrent que le commerce est relativement peu développé. En effet, le montant des opérations de la succursale de la Banque de France à Versailles était, en 1898, de 9.960.300 fr., sur un total général de 16 milliards 569 millions pour la France entière, c.-à-d. environ 1/1653e de ce total pour le dép. de Seine-et-Oise.

Le nombre des patentes est assez élevé. Il y avait, en 1894, 317 hauts commerçants et banquiers, 29.047 commerçants ordinaires, 3.277 industriels, 1.077 exerçant des professions libérales.

Le dép. de Seine-et-Oise exporte ses matériaux de construction, son plâtre, du papier, des céréales, etc. Il importe de la houille, des vins, des alcools, des articles de mode, d'ameublement et de librairie, etc.

Voies de communication. Le dép. de Seine-et-Oise avait, au 1er janv. 1899, une longueur totale de 736 kil. de routes nationales, dont 297 kil. pavés, 2.922 kil. de chemins de grande communication et 3.301 kil. de chemins vicinaux ordinaires, plus 299 kil. en construction ou en lacune. La circulation sur les routes nationales avait été, en 1888, de 66.964.458 tonnes métriques de tonnage utile (le double en tonnage brut), soit un tonnage utile quotidien de 182.963 t. par kilomètre.

Le dép. de Seine-et-Oise est traversé, en 1900, par 33 lignes de chemin de fer d'une longueur totale de 1.064 kil. dont 113 kil. en construction, exploités par les compagnies du Nord (lignes 1 à 8), de l'Est (lignes 9 à 12), de l'Ouest (lignes 13 à 23), d'Orléans (lignes 24 à 27) et de Paris-Lyon-Méditerranée (lignes 28 à 30). Les autres sont des lignes d'intérêt local. En voici la liste :

1° La ligne de Paris à Amiens, qui parcourt 42 kil. dans le département, en passant par Villiers-Gonesse. — 2° La ligne de Paris à Creil par Pontoise (42 kil.), qui remonte la vallée de l'Oise depuis *Pontoise*, en passant par L'Isle-Adam. — 3° La ligne de Paris à Soissons (10 kil.), qui se détache de la précédente dans le dép. de la Seine. — 4° La ligne de Paris à Luzarches (26 kil.), qui se détache de la ligne n° 2 à Epinay et passe par Ecouen-Ezanville. — 5° La ligne de Montsoult à Amiens (13 kil.), qui se détache de la précédente à Montsoult et passe par Persan-Beaumont, où elle traverse l'Oise. — 6° La ligne d'Ermont à Valmondois (15 kil.), qui se détache de la ligne n° 2 à Ermont et traverse l'Oise près de Valmondois. — 7° La ligne d'Ermont à Argenteuil (6 kil.), qui se détache de la ligne n° 2 et rejoint la ligne n° 14. — 8° Le raccordement de Saint-Ouen-l'Aumône à *Pontoise* (4 kil.), qui se détache de la ligne n° 2. — 9° La ligne de Paris à Strasbourg (3 kil.), qui passe par Le Raincy. — 10° La ligne de Paris à Mulhouse (6 kil.). — 11° La ligne de raccordement de Bondy à Aulnay-lès-Bondy (4 kil.), qui se détache de la ligne n° 9 et rejoint la ligne n° 3. — 12° La ligne Paris à Verneuil par Vincennes (14 kil.), qui passe par Boissy-Saint-Léger. — 13° La ligne de Paris à Rouen (66 kil.), par Poissy, *Mantes* et Bonnières. — 14° La ligne d'Argenteuil à *Mantes* (53 kil.), qui descend la rive droite de la Seine, en passant par Meulan. — 15° La ligne de Paris à Cherbourg (17 kil.), qui se détache à *Mantes* des lignes nos 13 et 14. — 16° La ligne de *Pontoise* à Dieppe (20 kil.), par Us-Marines. — 17° La ligne de Conflans-Sainte-Honorine à *Pontoise* (15 kil.). — 18° La ligne de Paris à *Versailles* (rive droite) (10 kil.). — 19° La ligne de Saint-Cloud à L'Etang-la-Ville (16 kil.), qui se détache de la ligne n° 18 et rejoint la ligne n° 31, en passant par Marly. — 20° La ligne de Paris à Brest (55 kil.), par *Versailles* et *Rambouillet*. — 21° La ligne de Paris à Granville (42 kil.), qui se détache de la précédente à Saint-Cyr et passe par Montfort-l'Amaury et Houdan. — 22° La ligne de Paris à *Saint-Germain-en-Laye* (7 kil.). — 23° Diverses lignes et embranchements n'ayant que de très petits parcours (17 kil.). — 24° La ligne de Paris à Orléans (64 kil.), par *Etampes*. — 25° La ligne de Paris à Vendôme (41 kil.), qui se détache de la précédente à Brétigny, en passant par Dourdan. — 26° La ligne d'Etampes à Auneau (19 kil.), qui se détache de la ligne n° 24 à *Etampes*. — 27° La ligne de Paris à *Limours* (26 kil.), par Palaiseau. — 28° La ligne de Paris à Lyon (15 kil.). — 29° La ligne de Paris à Montargis (59 kil.), qui se détache de la précédente à Villeneuve-Saint-Georges, en passant par *Corbeil* et La Ferté-Alais. — 30° La ligne de *Corbeil* à Melun (10 kil.), qui, se détachant de la précédente, forme un tronçon de la seconde voie ferrée Paris-Lyon (doublée entre Villeneuve-Saint-Georges et Montereau). La ligne dite des Moulineaux (des Invalides à Puteaux) a 6 kil. en Seine-et-Oise ; les lignes d'Issy à Viroflay et de Plaisir à Epone (par la vallée de la Mauldre), qui relient la ligne des Moulineaux et la gare des Invalides aux grandes lignes de Bretagne et de Normandie. — 31° Le *chemin de fer de Grande-Ceinture*, dont le développement total est de 140 kil., qui parcourt 77 kil. dans le dép. de Seine-et-Oise, en passant par *Versailles*, Mareil-Marly, *Saint-Germain-en-Laye*, Poissy, Argenteuil, Villeneuve-Saint-Georges, Juvisy, Longjumeau, etc. — 32° La ligne de Sucy-Bonneuil à Massy-Palaiseau (23 kil.), qui forme un raccordement de la Grande-Ceinture. — 33° La ligne d'Enghien à Montmorency (3 kil.), qui se détache de la ligne n° 2. — Un grand nombre de lignes sont en construction, notamment la ligne du chem. de fer de l'Etat (Paris à Auneau).

Le dép. de Seine-et-Oise possède 87 kil. de tramways, reliant Paris avec presque toutes les localités importantes des environs de cette ville : Paris à Versailles par Sèvres ; Paris à Arpajon par Longjumeau ; Paris à Saint-Germain-en-Laye et à Marly, Paris à Maisons-Laffitte, etc.

Le dép. de Seine-et-Oise possède 199 kil. de rivières navigables et canaux. La Seine, l'Oise et la Marne sont navigables pendant tout leur parcours dans le département. Sur la Seine, entre La Briche et le confluent de l'Oise (42 kil.), il y eut, en 1898, 16.658 bateaux et radeaux, d'un chargement moyen de 280 t. Le tonnage annuel moyen ramené à distance entière était de 4.427.066 t. La navigation à vapeur comptait 2.342 bateaux, d'un tonnage annuel moyen de 256.114 t. Sur l'Oise, de Janville au confluent de la Seine (104 kil.), il y eut 13.840 bateaux chargés et radeaux (tonnage annuel moyen, 3 millions 290.079 t.) et 581 bateaux à vapeur (tonnage annuel moyen, 66.971 t.). — Le département est traversé par deux canaux : le canal de l'Ourcq (V. Seine [Dép.]), sur une longueur de 8 kil., et le canal de Chelles sur une longueur de 4 kil. seulement.

Le service postal et télégraphique était assuré (en 1894) par 19 bureaux de poste, 53 bureaux télégraphiques et 173 bureaux mixtes, ayant produit une recette postale de 2.959.618 fr. et une recette télégraphique de 437.424 fr., pour 524.517 dépêches intérieures et 10.586 dépêches internationales.

Finances. — Le dép. de Seine-et-Oise a fourni, en 1896, un total de 59.756,078 fr. 52 au budget général

EFERUS - Recherche & Classification numérique

de la France. Les rôles de 1898 comprenaient : 7.459 billards, 27 cercles, 16.696 vélocipèdes et 73.633 chiens imposés. Ces chiffres indiquent une situation prospère.

Les revenus départementaux ont été, en 1896, de 6.321.349 fr. 46, se décomposant comme suit :

	Francs
Produits des centimes départementaux.	4.216.253 78
Revenu du patrimoine départemental..	2.122 45
Subventions de l'Etat, des communes, des particuliers et produits éventuels	1.374.521 93
Revenus extraordinaires, produits d'emprunts, aliénation de propriétés....	728.451 30

Les dépenses départementales se sont élevées à 6.324.467 fr. 35, se décomposant comme suit :

	Francs
Personnel des préfectures et sous-préfectures.....	102.650 85
Propriétés départementales, locations et mobilier.....	452.358 45
Chemins vicinaux.....	3.804.360 32
Chemins de fer d'intérêt local.....	40.938 33
Instruction publique.....	115.937 48
Cultes.....	» »
Assistance publique.....	1.008.276 07
Encouragements intellectuels.....	17.235 85
— à l'agriculture.....	45.622 25
Service des emprunts.....	511.773 09
Subventions pour des entreprises d'intérêt général.....	114.702 44
Dépenses diverses.....	110.612 22

A la clôture de l'exercice 1897, la dette départementale était en capital de 7.300.079 fr. 54.

Le nombre total des centimes départementaux était de 52, dont 27 cent. portant sur les quatre contributions directes. Le produit du centime départemental portant sur les quatre contributions était de 94.749 fr. 83, celui du centime portant seulement sur les contributions foncière et personnelle-mobilière atteignait 68.799 fr. 80.

Les 690 communes du département avaient, en 1898, un revenu global de 12.721.198 fr., correspondant à 12.441.560 fr. de dépenses. Le nombre total des centimes pour dépenses tant ordinaires qu'extraordinaires était de 71.247, dont 10.531 extraordinaires, soit une moyenne de 103 cent. par commune.

Il y avait : aucune commune imposée de moins de 15 cent., 4 imposées de 15 à 30 cent., 24 de 31 à 50 cent., 314 de 51 à 100 cent. et 348 au-dessus de 100 cent. — La dette communale, au 31 mars 1897, se montait à 24.316.852 fr. — Le nombre des communes à octroi était (en 1897) de 17, le produit net des octrois se montait à 2.777.399 fr.

Etat intellectuel. — Au point de vue de l'instruction, le dép. de Seine-et-Oise est avancé.

En 1896, sur 4.880 conscrits examinés, 88 ne savaient pas lire. Cette proportion de 18 illettrés sur 1.000 (moyenne française, 52 °/₀₀) place le dép. de Seine-et-Oise au 21e rang (sur 90 départements) parmi les départements français. Pour l'instruction des femmes, il est au 22e rang (sur 87 départements), avec 973 femmes pour 1.000 ayant signé leur acte de mariage. La proportion pour les hommes est de 987 °/₀₀.

Durant l'année scolaire 1896-97, voici quelle était la situation scolaire :

1° *Ecoles primaires élémentaires et supérieures*

	Ecoles laïques		Ecoles congréganistes		Totaux
	publiques	privées	publiques	privées	
Nombre des écoles	989	132	34	264	1.419
Instituteurs.....	1.035		129		1.164
Institutrices.....	755		689		1.444
Elèves garçons...	38.821	2.036	203	5.573	46.633
— filles.....	27.217	2.362	2.811	16.355	48.745

2° *Ecoles maternelles*

	Ecoles laïques		Ecoles congréganistes		Totaux
	publiques	privées	publiques	privées	
Nombre d'écoles..	57	6	19	88	170
Institutrices.....	91	6	24	100	221
Garçons.....	4.272	146	1.186	2.958	8.562
Filles.....	3.808	154	1.161	3.328	8.451

L'enseignement primaire supérieur public est représenté, pour les garçons, par 1 école, qui avait, en 1897, 78 élèves, et par des cours complémentaires, comptant 131 élèves. Pour les filles, par des cours secondaires, comptant 82 élèves. L'enseignement privé était représenté par des cours ayant 219 élèves garçons et 132 élèves filles.

Le total des ressources de l'enseignement primaire public était en 1894, de 4.352.808 fr. 19. — Il existait 462 caisses des écoles, avec 173.588 fr. de recettes et 104.680 fr. de dépenses.

L'enseignement secondaire se donnait aux garçons dans 1 lycée (Versailles) comprenant (en 1899) 754 élèves, dont 343 internes et 3 collèges communaux (Etampes, Pontoise et Saint-Germain-en-Laye). Pour l'enseignement secondaire des filles, il y avait 1 lycée de filles à Versailles, comptant (en 1899) 203 élèves, dont 42 internes.

Assistance publique. — L'assistance publique est très bien organisée. Les bureaux de bienfaisance étaient, en 1892 au nombre de 431, desservant une population de 526.716 hab.; ils assistèrent 30.246 personnes, dont 651 étrangers. En 1898, le nombre des secourus s'élevait à 17.395 personnes, dont 245 étrangers, le total des recettes à 1.465.040 fr., celui des dépenses à 1.465.616 fr. — Le nombre des hôpitaux et hospices est (en 1898) de 39 desservis par 64 médecins. Le budget se montait à 2.224.257 fr. pour les recettes et 1.998.769 fr. pour les dépenses de l'année. Il fut soigné 9.260 malades dont 1.011 décédèrent, 1.759 infirmes et vieillards dont 165 décédèrent; 2.756 enfants assistés dont 57 décédèrent. En outre, 405 enfants étaient secourus à domicile. — Deux asiles départementaux d'aliénés existent à Neuilly-sur-Marne (« Ville-Evrard ») et Epinay-sur-Orge (« Vaucluse »). Au 31 déc. 1898, le département y entretenait 540 aliénés. La dépense totale était de 393.463 fr., dont 266.769 fr. fournis par le département. — L'assistance privée était représentée (en 1892) par 310 établissements et sociétés diverses. E.-D. Grand.

Bibl. : V. Ile-de-France, Hurepoix, Pincerais, Versailles, Marly-le-Roi, Saint-Germain-en-Laye, Rambouillet, etc. Pour la bibliographie des ouvrages relatifs aux environs de Paris, V. également l'art. Seine (Dép.). — *Annuaire du dép. de Seine-et-Oise.* — *Statistique de la France*, in-4 et in-8, et *Annuaire statistique de la France*, in-8, en particulier ceux de 1886, 1894 et 1899 (mieux établis que les autres). — *Dénombrements*, particulièrement ceux de 1886, 1891 et 1896, avec les résultats développés. — *Statistique agricole, De l'industrie minérale, Etats de situation de l'enseignement primaire, Statistique de l'enseignement primaire, Situation financière des communes, des départements, Comptes définitifs de chaque exercice*, etc. — Ad. Joanne, *Géographie du dép. de Seine-et-Oise;* Paris, 1896, in-16, 9e éd. — Thiéry, *Guide des amateurs et des étrangers voyageurs dans les maisons royales, châteaux, villages, etc., aux environs de Paris;* Paris, 1788, 2 vol. in-12. — Anonyme, *Tableau des limites du dép. de Versailles, dénommé par l'Assemblée nationale « dép. de la Seine et de l'Oise » et de sa division en districts et cantons;* s. l. n. d. (1790), in-4. — G. Garnier, *Description géographique, physique et politique du dép. de Seine-et-Oise;* Paris, 1802, in-8. — A.-A. Blancheton, *Vues pittoresques des principaux châteaux et des maisons de plaisance des environs de Paris et des départements;* Paris, 1808, in-4, et 1826, in-fol. — Peuchet et Chanlaire, *Statistique de Seine-et-Oise;* Paris, 1810, in-4. — Oudiette, *Dictionnaire topographique des environs de Paris;* Paris, 1817, in-8. — P.-A.-E. Girault de Saint-Fargeau, *Dictionnaire géographique du dép. de Seine-et-Oise;* Paris, 1831, in-8 (collection *Histoire nationale*). — Daniel de Saint-Anthoine, *Biographie des hommes remarquables de Seine-et-Oise;* Paris, 1832, in-8, et 1837, in-8, 2e éd. — A. Cassan, *Statistique de l'arr. de Mantes*, 1833, in-8. — Egron, *Essai sur le dép. de Seine-et-Oise;* Paris, 1839, in-8 (extr. des *Nouv. annales des voyages*). — Labélonye, *De l'impôt mobilier dans le dép. de Seine-et-Oise;* Paris, 1869,

EFERUS - Recherche & Classification numérique

in-8. — Dramard, *Episodes de la Révolution française dans le dép. de Seine-et-Oise ;* Versailles, 1872, in-8 (disette de 1789-92). — G. Desjardins, *Tableau de la guerre des Allemands dans Seine-et-Oise*, 1873, in-8. — A. Dutilleux, *Topographie ecclésiastique du dép. de Seine-et-Oise ;* Versailles, 1874, in-8. — H. Cocheris, *Dictionnaire des anciens noms des communes du dép. de Seine-et-Oise ;* Paris, 1874, in-8. — Anonyme, *Etymologie géographique de Seine-et-Oise : explication des noms de tous les villages, bois, forêts, rivières, etc., par G. ;* Paris, 1876, in-8. — Potiquet, *Bibliographie du cant. de Magny-en-Vexin ;* Magny-en-Vexin, 1878-81, in-8. — Bertrandy-Lacabane, *Essais et notices pour servir à l'histoire du dép de Seine-et-Oise : Les Alluets-le-Roi ;* Versailles, 1880, in-8, et *les Seigneurs et le Marquisat de Blaru*, 1880, in-8. — A. Dutilleux, *Recherches sur les routes anciennes dans le dép. de Seine-et-Oise ;* Versailles, 1881, in-8. — *Bulletin et Mémoires de la Commission des antiquités et des arts du dép. de Seine-et-Oise*, 1882 et ann. suiv., in-8.

Géologie. — Nombreux travaux dans le *Bull. de la Soc. géol. de France. Bibliographie complète*, dans les *Réunions extraordinaires de la Société géologique de France à Paris.* — Cartes géologiques diverses : Feuilles du Service de la carte géologique au 1/80.000e de Paris, Melun, Chartres, Fontainebleau, Châteaudun, Evreux, Beauvais et Rouen.

SEINE-INFÉRIEURE (Dép. de la). **Nom, situation, limites, étendue.** — Le dép. de la Seine-Inférieure doit son nom à sa situation sur le plus bas du cours de la Seine, puis sur l'estuaire de ce fleuve, à la rive droite : situation qu'il partage avec l'Eure et le Calvados, à la rive gauche. Etant à l'embouchure d'un fleuve, c'est donc un de nos départements maritimes. Dans la région septentrionale de la France, il a son chef-lieu, Rouen, à 136 kil. N.-O. de Paris par chemin de fer, à 110 ou 112 seulement à vol d'oiseau, à peu près sous le même parallèle que Coutances, le Havre, Beauvais, Compiègne, Soissons, Vouziers, Longwy ; et sous le même méridien que Dieppe, Evreux, Vendôme, Loches, Le Blanc, Limoges, Saint-Yrieix-la-Perche, Sarlat, Moissac, Castelsarrasin, Saint-Girons. Compris entre 49° 15′ 20″ et 50° 4′ 24″ latit. N., et entre 0° 52′ 12″ et 2° 16′ 12″ long. O., il donne au N. et à l'O. sur la Manche, vis-à-vis de l'Angleterre, qui se trouve, suivant les lieux, à une distance d'un peu plus de 100 à un peu moins de 150 kil. Des autres côtés, il est borné : au S. par les dép. du Calvados et de l'Eure, à l'E. par ceux de l'Oise et de la Somme. Une bonne part de ses frontières est naturelle : d'abord, la Manche, sur une longueur d'environ 130 kil. ; puis la Seine, enflée par la marée, et l'estuaire de la Seine, limite avec les dép. de l'Eure et du Calvados pendant une quarantaine de kilomètres, et le petit fleuve de la Bresle, limite avec le dép. de la Somme sur 50 kil. au moins ; pour le reste de la délimitation (avec les territoires de l'Oise et avec partie de celui de l'Eure), limites presque partout purement conventionnelles. Comme dimensions, le plus long voyage qu'on puisse faire en Seine-Inférieure, est de 125 kil. en ligne droite, de l'endroit où s'ajustent, à l'E.-S.-E. d'Aumale, les trois dép. de Seine-Inférieure, Oise et Somme jusqu'au cap de la Hève, près du Havre, direction E.-E.-N.-O.-O.-S. Du N. au S., la largeur est très variable : 23 kil. sous le méridien d'Etretat, 50 sous le méridien de Saint-Valéry-en-Caux, et 75 environ sous celui de Dieppe ou sous celui du Tréport. Son contour, ligne essentiellement irrégulière entourant un territoire vaguement semblable à un fer de lance dont la pointe serait, entre la mer et l'estuaire, la péninsule du cap de la Hève, son pourtour dépasse un peu 400 kil., très menues circonflexions de la frontière non prises en compte. Sa surface, ainsi que l'ont calculée attentivement les officiers du ministère de la guerre, est de 6.341 kil. q., donc un peu supérieure à celle du département moyen, laquelle ressort à peu près à 616.000 hect. : la différence n'est que de 281 kil. q. à l'avantage de la Seine-Inférieure qui répond à moins du 85e, à plus du 84e du territoire de la France.

Relief du sol. — Infiniment varié dans le détail, et même l'un des plus divers, des plus beaux et agréables de a France, le dép. de la Seine-Inférieure est assez uniforme dans l'ensemble comme relief, sauf que les vallées, les vallons y sont creusés à une grande profondeur. Il se présente sous l'aspect d'un plateau où nulle chaîne de coteaux ne monte seulement à 250 m. Comme l'a dit brièvement un géographe, « une falaise grandiose au-devant de la tempétueuse Manche ; un fleuve coulant par cingles immenses vers cette mer dont il aspire le flot de marée par un large estuaire ; des vallons profonds avec prairies au bord des ruisseaux de cristal ; de grands plateaux féconds ; des forêts splendides, comme celles d'Eu (9.390 hect., surtout de hêtres) ; de Brotonne (6.758 hect.), faite pour 56 °/o de hêtres superbement forts et pour 23 °/o de chênes ; d'Eawy (6.559 hect.), dont 98 °/o en magnifiques hêtres ; de Roumare (4.057 hect.), dont 54 °/o en pins sylvestres et 22 °/o en chênes ; de Rouvray (3.239 hect.), presque tous en futaies résineuses, etc. ; en tout 72.181 hect. » Telle est la Seine-Inférieure..

Des plateaux qui forment le département, le plateau de Caux en compose à lui tout seul presque toute la surface ; il couvre en tout ou en très grande part les arr. du Havre, d'Yvetot, de Rouen, de Dieppe ; il laisse au Roumois les hautes plaines de la rive gauche du fleuve, dans les arr. de Rouen et d'Yvetot, et au pays de Bray la presque totalité de l'arr. de Neuchâtel « en Bray ».

Ce dernier pays, occupant l'E., le S.-E. du territoire, offre les roches les plus anciennes de la Seine-Inférieure, qui est une contrée tout à fait moderne géologiquement ; il nous montre à nu, après arasement et emport pour une cause quelconque, les calcaires jurassiques supérieurs que recouvrent, dans les autres régions de la circonscription, soit la craie (supérieure ou inférieure), soit les alluvions quaternaires. Le Bray jouit en Normandie, et hors de Normandie, d'une célébrité légitime pour la beauté de ses arbres, l'exubérance de ses pâturages, le bel embonpoint de ses bestiaux, et par l'excellence de ses beurres et de ses fromages. Cette « boutonnière » de 60 kil. de longueur, ouverte du N.-O. au S.-E., n'appartient pas seulement à la Seine-Inférieure, dans les vallées de l'Epte et de la Béthune, mais aussi à l'Oise, jusqu'au S. de Beauvais, dans la vallée de l'Avelon, sous-affluent droit de l'Oise par le Thérain. Nous disons boutonnière, parce que l'éminent géologue de Lapparent « a comparé ingénieusement cette brusque ouverture rectiligne à une boutonnière dans l'étoffe des plateaux crétacés normands et picards : cette image familière représente bien la disposition de ce fragment jurassique isolé, dont la largeur atteint seulement 10 kil. (au travers de Gournay)... En terre de Bray des couches d'argiles imperméables s'opposent fréquemment à l'infiltration des eaux pluviales ; aussi les parties les plus basses sont-elles parfois marécageuses. Les céréales, privées de l'élément calcaire qui leur est indispensable, réussiraient difficilement dans un pareil terrain ; en revanche, ces petits vallons, verdoyants de bois et de pâturages, font du Bray une oasis riante à côté des plaines monotones du pays de Caux et du Vexin. De grandes haies y divisent les pâturages parsemés d'une infinité de maisonnettes, de fermes, de hameaux... » La nature argileuse, humide de la contrée semble donner raison à ceux qui associent le nom de Bray à celui de Brie comme venant tous d'eux d'un radical celtique signifiant argile.

Il ne faudrait pas prendre à la lettre la monotonie ci-dessus signalée du pays de Caux, dont on dérive le nom de celui de ses anciens habitants celtes, les *Caletes*. Il n'est monotone que de relief, mais à le parcourir on est enchanté de la beauté de ses fermes, de ses opulents villages et de leur luxe de grands arbres : car, villages, fermes et toutes les agglomérations qui ne sont pas situées dans les vallées sont protégées contre le vent par de doubles ou triples ceintures de grands arbres, hêtres ou ormes plantés en lignes régulières sur des « fossés » qui ne sont pas des fossés, mais des talus de 1m,50 à 2 m. de haut, des remparts artificiels de limon, qui entourent des

EFERUS - Recherche & Classification numérique

« mesures », oasis d'herbages avec pommiers et constructions légères semées comme au hasard ; le limon des « fossés » favorise la croissance des arbres qui, sans cette surélévation artificielle du sol, végéteraient quand leurs racines auraient atteint l'argile... » Ces magnifiques ombrages donnent de loin un aspect presque forestier au plateau, car les villages sont grands, rapprochés, très nombreux les hameaux et les fermes, si bien que ce pays entièrement accaparé par les cultures et sans autres eaux que celles des « mares », où, dit le Cauchois, on trouve plus à manger qu'à boire, laisse à qui le traverse l'idée d'une sorte d'Arcadie où il n'y aurait pas de rivières : l'eau, filtrant sous les limons du plateau, ne se rassemble pas en ruisseaux à la surface, mais elle va rejaillir dans les vallons en sources miraculeuses, et ces vallons sont des mieux arrosés qu'il y ait au monde, tant ceux qui s'ouvrent sur la rive droite de la Seine que ceux qui entrent en Manche par des « valleuses », à des brèches de la falaise, côte rectiligne, nettement coupée en apics, à 80, 100, 126 m. de hauteur. De ces falaises le plateau s'élève lentement, vers le N. à partir du fleuve, vers le S.-E. à partir de la Manche, jusqu'à des alt. de 150, 180, 200 m. Les lieux culminants du territoire se trouvent dans le pays de Neufchâtel : non loin de la rive gauche de la Bresle naissante, près de Conteville et de Ronchois, une cime de colline atteint 243 m.

Le Roumois est pour ainsi dire un pays de Caux d'outre-Seine, un plateau crayeux avec argiles à silex et limons tertiaires, s'élevant d'un élan rapide au-dessus des plates alluvions modernes de l'estuaire séquanien. C'est le dép. de l'Eure qui possède le plus étendu de ce plateau d'entre Seine et Risle dont le nom est le même, sauf corruption, que celui de Rouen (*Rothomagus*) ; à la Seine-Inférieure ne reviennent guère que trois grandes presqu'îles entre trois énormes détours de la Seine : la presqu'île dont Rouen tient la courbure et qui porte en son contour la forêt du Rouvray, à son collet la forêt de la Londe ; la presqu'île, en majeure partie remplie d'alluvions, qui a son sommet vers Duclair ; la presqu'île qui a sa boucle à Caudebec en Caux et que remplit la forêt de Brotonne.

O. Reclus.

Géologie. — Généralités. — D'une manière très générale, c'est le crétacé qui forme une grande partie du sous-sol du dép. de la Seine-Inférieure. Cependant, il existe des affleurements importants de terrains jurassiques dans les pays de Bray entre Gournay, Neufchâtel et Saint-Michel. Des îlots de moindre importance existent aussi aux environs de Rouen. Le tertiaire s'étend sur une partie des plateaux sous une forme très spéciale de dépôts assimilés au pliocène et au pléistocène. La formation éocène existe en beaucoup de points. Elle apparaît sous le manteau de limon pliocène dans les vallées et les vallons. Les dépôts alluviaux tiennent aussi une place importante aux environs du cours de la Seine.

Tectonique. — L'étude tectonique seule permet d'expliquer les affleurements du jurassique et du crétacé inférieur dans le pays de Bray et aux alentours de Rouen. L'accident le plus important et le plus remarquable est l'anticlinal du Bray. « C'est une déchirure en forme de boutonnière à travers laquelle le système jurassique apparaît au jour perçant une couverture de dépôts crétacés. L'axe anticlinal, remarquablement rectiligne, est situé tout près du bord septentrional de la déchirure qui prend le plus souvent les allures d'une faille ou d'un pli très brusque. Les calcaires kimméridgiens s'y trouvent relevés jusqu'à plus de 210 m. d'alt., et si les agents d'érosion n'avaient pas nivelé la contrée, ne laissant subsister aucune altitude supérieure à 240 m., la craie blanche atteindrait sur le dôme du Bray une hauteur de 600 m. au-dessus du niveau de la la mer. » (De Lapparent.)

L'accident du Bray est un dôme allongé dans une direction N.-O.-S.-E., dont l'axe suit assez exactement la vallée de la Béthune à partir de Neufchâtel et vient se terminer à Dieppe ; d'autre part, il passe vers le S.-O. à Saint-Michel et se poursuit en dehors du département jusqu'à la vallée de l'Oise (V. Oise). La partie la plus large se trouve entre Gournay et Saint-Michel. Le triangle mené par les deux villes et Neufchâteau définit assez bien l'affleurement du terrain jurassique, autour desquels se montrent une série d'auréoles de crétacé, depuis le néocomien jusqu'au crétacé supérieur. C'est la seule région du département où le crétacé inférieur forme des affleurements. La dislocation du Bray est la ligne culminante d'un système de rides ou plis parallèles qui comprend la vallée de la Seine. Le fleuve serpente, sans jamais s'en écarter beaucoup, autour d'une direction moyenne orientée N.-O.-S.-E. exactement comme le Bray, et jalonnée par une série d'accidents.

Ce sont : du N. au S. : 1° L'anticlinal de Granvilliers, jalonné par une ligne parallèle à l'Aulne dont elle est distante d'environ 5 kil. Elle commencerait aux falaises de la Manche, à Nassonville, et se continuerait à Bailly-la-Rivière, Smermesnil et Illois. 2° Au N. de l'anticlinal de Bray et à 5 kil. seulement, on suit un synclinal parallèle, dont l'axe passe par Formerie et Beauvais ; il abaisse la craie supérieure à une altitude assez faible. 3° Au S. et à une distance assez grande, s'esquisse un synclinal qui passe par Fontaine-le-Dun et ne traverse pas tout le département. 4° En revanche, l'anticlinal de Beynes en est des plus remarquables. Il est jalonné par Vittefleur, Cany, Yerville, Paville et Sotteville au S. de Rouen, faisant réapparaître sur son parcours tout le crétacé moyen. Il a été brisé sur une grande partie de son étendue, et il en est résulté une faille qui, au S. de Rouen, ramène au jour le kiméridgien, butant contre le sénonien. 5° L'autre dislocation de direction un peu différente est l'anticlinal du Roumois, qui débute à Fécamp où il ramène au jour le turonien et le cénomanien et se poursuit au S. par une grande faille, passant à Mirville, Bolbec, Lillebonne, avec des réapparitions de cénomanien au milieu du tertiaire. A partir de Beauregard, la faille s'incurve vers l'E. et se dirige vers Villequier où elle met en contact le virgulien et le crétacé inférieur avec le cénomanien. En résumé, le jurassique et le crétacé inférieur n'affleurent dans le département que par suite des dislocations que nous venons de mentionner.

Stratigraphie. Le jurassique n'existe que dans le Bray (V. plus haut), au cap de la Hève, au S. de Rouen près de Villequier, et ce ne sont que les terrains supérieurs de la série (kimméridgien et portlandien) qui affleurent.

Le kimméridgien est composé de marnes grises avec intercalation de bancs calcaires à *Ostrea virgula*. On y trouve aussi *Am. Lallierianus*, *Gervilia kimeridgiensis* et dans un banc de calcaire lithographique *Am. mutabilis*.

Le *portlandien*, exclusif au Bray, offre plusieurs horizons importants. L'étage débute par une marne à *Ostrea catalaunica*, surmontée d'un grès à plaquettes à *Anomia lævigata*. Puis viennent des calcaires marneux et des marnes avec grès calcaire et poudingue à *Hemicidaris Hoffmanni*, *Echinobrissus Brodei*, *Ostrea Bruntrutana*. Cet ensemble a une épaisseur variant de 35 m. (Neufchâtel) à 50 m. (Gournay). Au-dessus, apparaissent des argiles bleues à *Ostrea expansa* et à *Am. rotundus*, couronnés de sables et de grès à *Trigonia gibbosa*. Ces sables affectent d'ailleurs l'aspect du wealdien.

Les niveaux inférieurs du *crétacé* n'existent également que dans le Bray, à Gournay, sous forme de sables et grès ferrugineux, avec quelques débris végétaux. Ils représentent le néocomien inférieur, qui se termine par des argiles à *Astarte numismalis*, *Cardium subhillanum*, de sorte que le hauterivien et le valanginien seraient représentés.

Le barémien et l'aptien sont à peine indiqués.

Avec le gault débute l'extension générale du crétacé dans le département. Il n'est plus limité au Bray, mais se trouve le long des anticlinaux dont il a été question plus

EFERUS - Recherche & Classification numérique

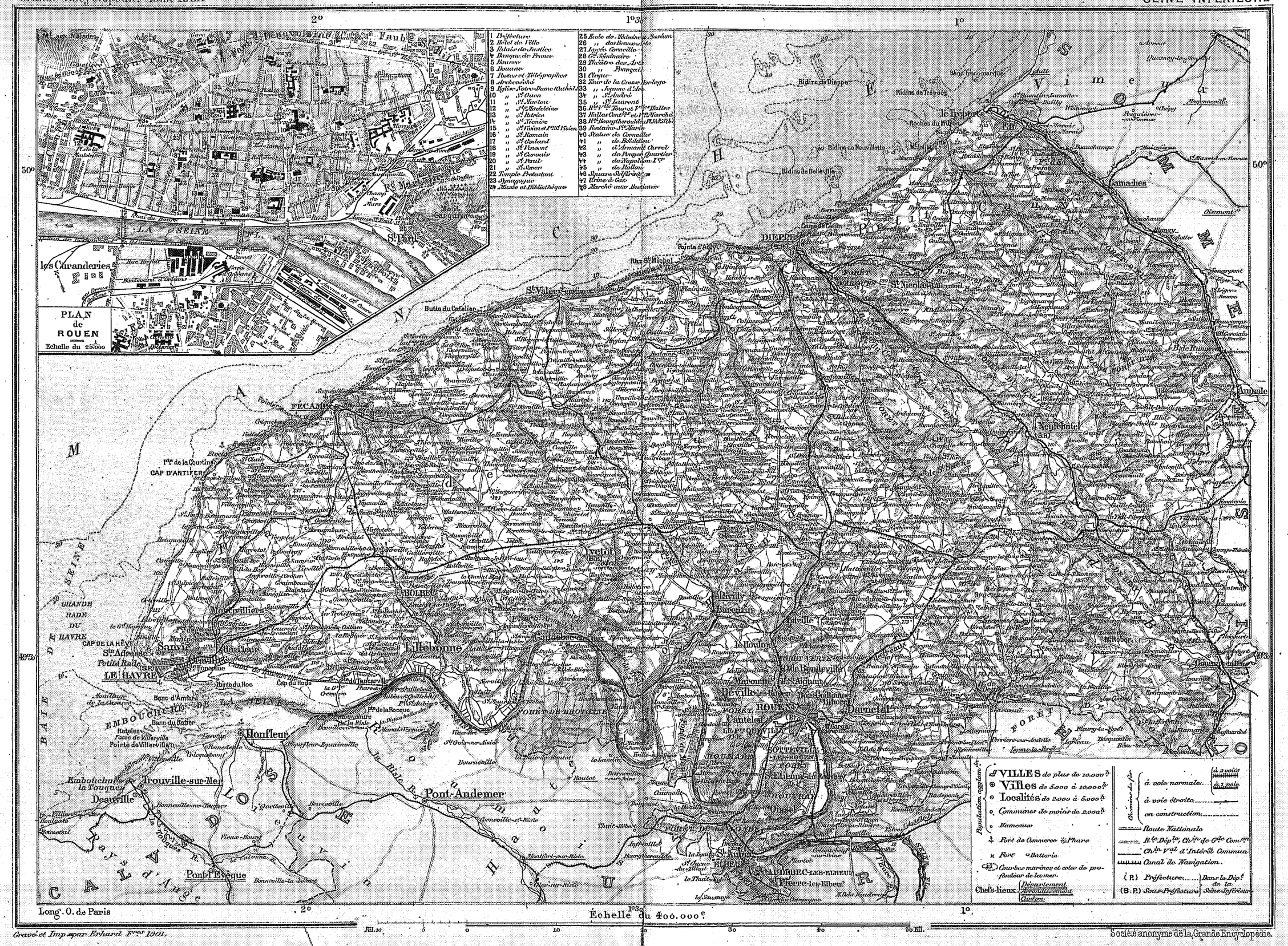

Gravé et Imp. par Erhard Fres 1901.

Société anonyme de la Grande Encyclopédie.

EFERUS - Recherche & Classification numérique

haut, ainsi qu'au cap de la Hève. Le gault est un niveau d'eau très important à connaître, car il donne presque partout des eaux artésiennes. Il se compose d'une alternance d'argile grise et noire avec des sables glauconieux, dans lesquels on a trouvé : *Am. Deluci*, *Am. splendens*, *Nucula pectinata* (gaize du Bray).

Le crétacé supérieur se montre beaucoup plus étendu que les étages précédents. On a pris plusieurs types d'horizons dans le dép. de la Seine-Inférieure. Le *cénomanien* constitue à lui seul, sur 50 m. d'épaisseur, la partie supérieure des falaises de la Hève. On le divise en *gaize* à la base, argile siliceuse et glauconieuse à *Am. inflatus*, *Am. splendens*, et craie glauconieuse au sommet. A Rouen, le cénomanien comprend un calcaire crayeux, blanchâtre, glauconieux, avec *Am. Rothomagensis*, *Turrulites costatus*, *Scaphites æqualis*. C'est l'étage dit de la craie glauconieuse, très fossilifère et renfermant d'assez nombreux silex. Cet étage affleure, en outre, aux environs de Fécamp et le long de la faille de Bolbec.

Le *turonien* ou étage de la craie marneuse est représenté, dans les mêmes points, par une roche blanche ou grise, tendre, avec quelques silex noirs, exploitée comme pierre à chaux. Il renferme : *Micraster breviporus*, *Holaster planus*, *Ter. gracilis* et *Inoceramus labiatus*.

C'est surtout le *sénonien* qui forme les plus vastes affleurements du crétacé dans un grand nombre de vallées débouchant dans la Seine, au N. et au S. du Bray. Il a, d'ailleurs, une épaisseur considérable (près de 200 m.). On y distingue des horizons importants : à la base, la craie à *Micraster cortestudinarium*, jaunâtre, dure, avec silex noirs et lits noduleux et magnésiens, surmontée d'une craie tendre, à silex noirs avec *Echinocorys vulgaris*, *Micraster cor anguinum*, nombreux débris de Bryozoaires, etc. (nombreuses marnières dans la craie blanche et exploitation pour la fabrication de la chaux grasse). La craie à *Belemnitelles* qui la surmonte (*Bel. quadrata* et *mucronata*) n'a été signalée qu'en de rares points.

Cet ensemble de dépôts crétacés est recouvert par les formations tertiaires qui constituent tous les plateaux du département. Dans la plupart des vallées, ces dépôts débutent par une argile provenant de la décalcification des terrains crétacés et renfermant de nombreux silex ; c'est l'*argile à silex* qui forme de nombreuses poches dans le crétacé.

Ailleurs, le tertiaire commence par l'étage de l'*argile plastique* qui constitue de nombreux lambeaux, restes de couches continues, car la formation a dû recouvrir jadis tout le pays de Caux. Cet étage est représenté par des sables, des grès et des argiles. A Varangeville, près de Dieppe, les argiles renferment : *Ostrea bellovacina*, *Melania inquinata*, *Cyrena cuneiformis*. Aux environs de Rouen, on trouve dans ces argiles des sables représentant le niveau des sables de Bracheux à *Lucina scalaris*.

Les autres étages de l'éocène n'ont pas laissé de traces dans le département. Ils ont été entièrement enlevés par l'érosion. Il en est de même de l'oligocène.

On range dans le miocène les sables granitiques et argileux qui s'étendent sur les plateaux des bords de la Seine, ils sont superposés plus au S. aux calcaires de Beauce. L'argile à silex qui couvre de vastes affleurements a été considérée également comme miocène ; en réalité, elle n'a pas d'âge bien précis quand elle n'est pas recouverte par d'autres formations. Les formations *pléistocènes* forment trois séries : 1° Le limon, dit des plateaux, qui recouvre d'une manière uniforme toutes les parties hautes du pays de Caux et dont la puissance est parfois considérable (environs de Yerville), souvent au-dessus de l'argile à silex. 2° Les *alluvions anciennes* qui s'étendent, avec une grande épaisseur, principalement dans la vallée de la Seine, et aussi dans celles de la Bresle et de la Béthune. On y distingue : les hautes terrasses formées de cailloux de taille et de nature variées, souvent volumineux, des sables gros et fins à *Elephas antiquus*, *Rhin. Merckı Corbicula fluminalis* ; et les basses terrasses, dépôt plus récent à *Elephas primigenius*, *Rhinoceros tichorhinus*, *Cervus Belgrandi*, *Bos*, *Equus* accompagnés de silex taillés. La première faune est une faune chaude, la seconde est une faune froide. Ces alluvions sableuses ou diluvium sont exploitées tout le long de la Seine et recouvertes en grande partie par des forêts. Les *alluvions modernes* qui contiennent des coquilles actuelles sont faiblement développées au voisinage du fleuve.

Hydrologie. Géologie agricole. Il existe divers niveaux aquifères importants : 1° celui des argiles virguliennes dans le Bray ; 2° le niveau de la craie glauconieuse (sources du pays de Caux) ; 3° les niveaux marneux de la craie blanche et de la craie marneuse fournissent aussi plusieurs niveaux d'eau réguliers (nombreux puits sur les plateaux atteignant ces niveaux) ; 4° l'agile à silex forme un niveau d'eau précieux sur les plateaux, car elle retient les eaux d'un grand nombre de mares profondes, tarissant rarement. Dans le Bray, le sol argileux donne d'excellentes prairies très renommées et un bon terrain pour les pommiers. Les différentes craies blanche et marneuse sont stériles. En revanche, l'argile à silex fournit des terres couvertes de bois. Mais c'est surtout sur le limon des plateaux que la culture des céréales et de la betterave prospère. Les alluvions supportent des prairies sur le fond des vallées et des bois sur les coteaux. Ph. GLANGEAUD.

Régime des eaux. — La Seine-Inférieure se fait remarquer à la fois par le petit nombre de ses ruisseaux et rivières et par l'abondance, la constance, la beauté de ses fontaines et, conséquemment, de ses courants d'eau. Sur la majeure partie de son étendue, la plupart des rus ont présentement leur origine beaucoup plus bas que jadis et l'on remonte souvent pendant de nombreux kilomètres de sinueuses vallées sèches entre leurs premiers jaillissements actuels et l'origine la plus lointaine de leur coulière ; les eaux supérieures se sont taries sous l'influence d'une dessiccation progressive de l'atmosphère, ou bien elles se sont progressivement enfouies jusqu'à la couche étanche du sous-sol à travers les graviers, les limons, les sables du sol superficiel. Et c'est pour cela que ces eaux, conservées sous terre à l'abri de l'évaporation, s'en vont ressortir à de plus bas niveaux qu'autrefois par des fonts dont beaucoup comptent parmi les plus belles de la belle France : si bien qu'il arrive souvent que, dès son commencement, le cours d'eau n'est pas un ruisselet, mais un ruisseau ; et même pas un ruisseau, mais une fraîche et gaie riviérette, composée des millions de gouttes absorbées par le filtre des terrains tertiaires ou des alluvions quaternaires sous lesquels s'étendent les bancs de la craie supérieure. Et ces fontaines initiales ont d'autant plus de force, de pérennité, que la Seine-Inférieure, baignée par la Manche, jouit d'un climat maritime essentiellement pluvieux, avec des ondées pendant toutes les saisons de l'année.

De l'embouchure de la Bresle au Havre, la Manche ne reçoit que de courts fleuves côtiers. Devant le Havre débouche la Seine. Aux fleuves côtiers qui se nomment Bresle, Yères, Arques, Scie, Saâne, Dun, rivière de Veules, Durdent, rivière de Fécamp, accourent les sources de plus de la moitié du territoire ; le reste revient à la Seine. Sur le versant du Nord comme sur celui du Midi, les caractéristiques des cours d'eau sont les mêmes : grande abondance, grande limpidité, grande activité industrielle : tantôt des moulins qui laissent aux flots leur pureté ; tantôt des usines qui ternissent, corrompent ou colorent le cristal des eaux.

Après ce préambule, exactement concis, pris au grand *Dictionnaire de la France*, de Joanne, entrons dans le détail qui est intéressant. Commençons par les fleuves côtiers, à partir de l'ancienne frontière de Picardie et Normandie, devenue la limite entre les dép. de la Somme et de la Seine-Inférieure.

La Bresle, picarde à droite (dép. de la Somme), normande à gauche (dép. de Seine-Inférieure), court vers le

EFERUS - Recherche & Classification numérique

N.-N.-O., dans un val merveilleusement « normand », c.-à-d. prodigue d'eaux vives, d'arbres superbes, d'herbages succulents, et en même temps à l'orée ou à l'intérieur d'une foule interminable de bourgs et villages agricoles et industriels à la fois. En Seine-Inférieure, elle reflète trois chefs-lieux de canton, Aumale, Blangy, Eu, et s'accroît à chaque pas de rus vifs, de magnifiques fontaines : aussi lorsqu'elle s'abîme en mer au Tréport, ville de bains, ne roule-t-elle pas moins de 8 m. c. par seconde en volume coutumier, 5 à 6 aux eaux basses, 20 seulement en crue, après un pèlerinage qui ne dépasse pas 72 kil., en un bassin de 680 kil. q. : prodigieuse égalité de débit, qui est la caractéristique de presque toutes les rivières de ce pays de craie recouverte de limons et graviers.

L'Yères, à l'O. de la Bresle, et séparée d'elle par la haute plaine qu'on nomme plateau du Petit-Caux (lequel se prolonge le long de la côte jusqu'à Dieppe), baigne, dans un cours de 42 kil., 15 bourgs ou villages, dont aucun n'est chef-lieu de canton ; les plus gros sont Foucarmont et Criel ; elle entre en Manche à 5 kil. au S.-O. du Tréport, à l'issue de 320 kil. q. qui lui valent, dans un lit de 10 m. de largeur en moyenne, un flot de 1.500 à 2.600 lit., au terme d'un charmant voyage.

L'Arque ou Dieppette (de ce qu'elle finit à Dieppe) concentre trois riviérettes transparentes : la Varenne, née à peu près au centre du territoire, de fortes sources, et qui baigne Saint-Saëns, Bellencombre, puis rencontre la Béthune et l'Eaulne dans les prées immortalisées par une victoire du Béarnais, au pied des ruines du château d'Arques : 40 kil., 215 kil. q. de bassin, 4 m. c. de débit normal. La Béthune, bien plus longue (78 kil.), dans une conque bien plus vaste (400 kil. q.), mais moins abondante (3 m. c.), procède du pays de Bray ; c'est le cours d'eau de Neufchâtel-en-Bray, dans un riche et populeux vallon que commande à l'E. le plateau où les cinq villages d'Aliermont s'alignent en une rue de 15 à 16 kil. de long. L'Eaulne ou Aulne (50 kil., 275 kil. q., 2.700 lit.) passe devant deux bourgs cantonaux, Londinières, Envermeu. Faite donc de ces trois composantes, l'Arques est une rivière translucide d'un peu plus de 20 m. de largeur, ayant une portée ordinaire de 9 m. c., un étiage de 4 à 5 que des sécheresses séculaires ont pu, paraît-il, réduire à 2.068 lit. (?) ; les crues ne dépassent guère 20 m. c. L'Arques forme le port de Dieppe, à la sortie duquel elle s'évanouit dans la Manche au bout d'une conque de 885 kil. q.

La Scie tombe en mer à 3 kil. O.-S.-O. de Dieppe, « fleuve en tout semblable à ces trois branches de l'Arques, et en général à tous les fleuves normands qui font brèche dans la falaise, par son abondance de flots limpides, la magnificence de ses prées, la « ribambelle » de ses villages ombragés, la série de ses moulins et usines ». Sources puissantes à Saint-Maclou de Folleville ; passage à Longueville et au bas d'Offranville ; 33 kil., 247 kil. q., 1.700 lit. de portée coutumière, 1.000 lit. d'étiage, crues de 4 à 5 m. c.

La Saâne, extraordinairement abondante pour ses 34 à 35 kil. de cours, ses 265 kil. q., verse d'habitude 3 m. c. par seconde ; elle s'appelle populairement dans le pays la rivière de Brachy, d'après un de ses bourgs riverains ; un de ses affluents, de droite, la Vienne, coule devant le bourg cantonal de Bacqueville ; l'embouchure de la Saâne est à 8 kil. à l'O. de celle de la Scie. — Le Dun s'achève à 5 kil. O.-S.-O. de la Scie : long de 7 kil. seulement en un bassin de 102 kil. q., il n'a plus son origine au bourg cantonal auquel sa source a valu le nom de Fontaine-le-Dun, mais à quelque distance en aval, par suite de la dessiccation générale dont il a été fait mention plus haut ; il est peu copieux (175 lit.) ; tandis que la rivière de Veules, entre l'embouchure du Dun et le port de Saint-Valéry-en-Caux, est aussi abondante que brève : 600 lit. par seconde quand elle s'abîme en mer à Veules, à 1.175 m. de ses fontaines et cressonnières natales : parce qu'elle draine souterrainement un bassin bien plus étendu que ne l'est sa vallée, sa conque visible.

La Durdent, qui a sa fin à 8 kil. O. de Saint-Valéry-en-Caux, est absolument extraordinaire par la puissance relative de son flot : 4.700 lit. à la seconde pour 24 kil. de longueur et 376 kil. q. ! Mais aussi ses deux premières fontaines du vallon d'Héricourt lui versent-elles à elles seules 1.500 lit., dont 800 pour la source de Saint-Denis et 700 pour celle de Saint-Riquier. Elle baigne un chef-lieu de canton, Cany.

La rivière de Fécamp combine deux riviérettes : la rivière de Valmont, qui est bourg cantonal (elle boit les sources de l'Epinay [200 lit.]), et la rivière de Ganzeville. Embouchure au port de Fécamp ; cours, 13 kil. ; aire drainée, 228 kil. q. ; volume ordinaire, 2.900 lit.

La Seine pénètre en Seine-Inférieure au sortir de l'Eure, déjà soumise aux influences alternatives de la marée. C'est ici le plus sinueux de son cours et elle se promène pendant 160 kil. dans ce dernier des départements qu'elle nomme ou qu'elle contribue à nommer, alors qu'à vol d'oiseau elle n'y parcourrait que 75 kil. environ. Navigable avec mouillage de 3^m,20 jusqu'à Rouen, lieu de départ de sa navigation maritime, « elle y décrit huit grandes boucles enveloppant huit presqu'îles » : la boucle qui a sa rondeur vers Elbeuf se courbe pendant 16 kil. pour un isthme de 3 ; celle qui arrive au sommet de son contournement à Rouen n'a pas même 5 kil. de collet pour 35 de développement : « sept fois plus : aucun contour de la Seine n'est plus excessif » ; celle de la Bouille se résume par un tour de 30 kil. pour un isthme de 11 ; celle de Duclair par 22 kil. pour 3.500 m. ; celle de Jumièges par 22 pour 4 ; celle de Caudebec par 32 pour 13 ; celle de Quillebeuf, fort évasée, par 22 pour 13, et la dernière, plus ouverte que toute autre, par 20 pour 15. « Il va sans dire que ces courbes régulièrement alternées en orientation, celles qui s'ouvrent au N. suivant et précédant celles qui s'ouvrent au S., ne sont pas indépendantes les unes des autres ; la branche inférieure du contour d'amont est toujours la branche supérieure du contour d'aval : tous ces méandres chevauchent naturellement l'un sur l'autre. » Les villes que le fleuve rencontre au long de tous ces anneaux sont Caudebec-lès-Elbeuf et Elbeuf, Oissel, Rouen, Grand-Couronne, la Bouille, Duclair, Jumièges, Caudebec-en-Caux, où le fleuve commence à élargir définitivement son lit, maintenant accessible à partir de Rouen pour les vaisseaux de mer exigeant 5 et même 6 m. de profondeur. A ce Caudebec, à Villequier, lieux où l'on vient de loin pour admirer le tumulte de la barre qui, semblable au mascaret de la Dordogne, est le haut, le dangereux bourrelet qui se lève au contact du flot de mer montant et du flot de rivière descendant, à Caudebec et Villequier commençait l'estuaire des eaux séquaniennes, qui n'est plus un golfe fluvial et marin, mais une immense prairie obtenue par endiguements et drainages : la Seine y monte ou y descend, suivant le flux ou le reflux, entre des levées éloignées d'abord d'environ 300 m., puis de 400 m. ou plus devant Quillebeuf, puis de 500, 600, à partir de la haute et superbe falaise de Tancarville où le plateau de Caux tombe à pic sur l'antique estuaire ; un peu plus loin, à la pointe de la Roque, c'est le plateau du Roumois qui s'abat sur l'ex-golfe, remplacé ici par les 4.500 hect. d'alluvions, dits le marais Vernier, plaine circulaire commandée de 120 m. par les escarpements du Roumois. Peu après, au confluent de la Risle, s'ouvre le golfe des eaux et des boues, qui finit par une lacune de côte de 9 à 10 kil. d'ampleur, embouchure de la Seine dans la Manche, entre la rive du Havre au N. et la rive de Honfleur au S. On estime qu'à cette fin de sa course en Bourgogne, en Champagne, en Ile-de-France, en Normandie, le fleuve parisien roule en eaux normales quelque 300 m. c. d'eau, et peut-être 600 en module, après équilibration de tous les volumes de l'année.

C'est par l'Oise, l'Epte, l'Andelle et quelques courts

EFERUS - Recherche & Classification numérique

mais très copieux rus nés des infiltrations du plateau de Caux que vont à la Seine les eaux méridionales du département. — L'Oise ne touche point au territoire de la Seine-Inférieure, et elle ne reçoit de lui que le tribut de 1.864 hect. et les sources du Thérain ; celui-ci, parti des fontaines de Grumesnil, passe presque aussitôt dans le dép. de l'Oise, où il baigne Beauvais et devient une rivière industrielle.

L'Epte part de la « boutonnière » du pays de Bray, passe près de Forges-les-Eaux et à Gournay-en-Bray ; elle quitte le territoire de la Seine-Inférieure pour celui de l'Eure par 80 m. d'alt., après 44 kil. de circuit (sur 100 de cours total, au sortir d'un bassin de 229 kil. q. sur 872), et forte de 500 lit. en eaux basses, de 1.200 en eaux ordinaires.

L'Andelle, comme l'Epte, n'a dans le département que son cours supérieur ; sortie, elle aussi, du pays de Bray et coulant également près de Forges-les-Eaux, puis, laissant à gauche le bourg cantonal d'Argueil, elle roule 2 m. c. en étiage, 3 en débit normal, quand elle abandonne la Seine-Inférieure pour l'Eure, ayant parcouru jusqu'alors 33 kil. et drainé 428 kil. q.

L'Aubette et le Robec, issus du pays de Caux, ont leur embouchure à Rouen ; l'une et l'autre coulent de superbes fontaines, et serpentent à partir de la ville industrielle de Darnétal dans le même vallon, d'usine en usine : ensemble ces deux riviérettes si courtes fournissent en saison sèche 1.429 lit., 2.600 en humide saison. — Le Cailly, qui s'achève dans la banlieue d'aval de Rouen, n'est pas moins riche en flots, puisque ses 31 kil. et ses 262 kil. q. se résument par 1.700 lit. en étiage extrême, 2.800 à 3.405 en bonnes eaux. Ce courant cauchois, rivière de Maromme, est d'une activité industrielle sans égale. — Relativement, la Sainte-Austreberte ne le cède pas au Cailly : 18 kil., 188 kil. q., 1.500 lit. au plus bas et normalement 2.000, cette riviérette de Pavilly se termine à Duclair. — Le Rançon ou Brebec finit à Caudebequet, fort de 800 à 1.150 lit. suivant la saison ; il n'a que 3.400 m. en un bassin de 100 kil. q. — La rivière de Caux ou Caudebec, qui afflue dans la ville homonyme, n'a pas plus de 4 kil. et son bassin visible ne dépasse pas 55 kil. q. : n'empêche qu'elle verse de 1.000 à 1.400 lit. — Le Bolbec ou Bec (18 kil., 253 kil. q.) fournit 1.700 lit. ; il anime les manufactures de Bolbec, traverse Lillebonne et meurt en Seine à travers les alluvions de remblai de l'estuaire, vis-à-vis de Quillebeuf, sous le nom de rivière du Commerce. — La Lézarde, bien digne de ces extraordinaires riviérettes cauchoises, est redevable de 2.365 lit. (1.500 en étiage) à une conque de 200 kil. q., à un cours de 16 kil. Elle arrose Montivilliers et a son terme dans les alluvions d'Harfleur ; un de ses tributaires, la rivière de Saint-Laurent de Brévedent, fournit 210 à 304 lit. par seconde d'eau potable à la ville du Havre. « Au total, un grand fleuve navigable et vingt riviérettes toutes plus jolies, plus abondantes, plus « fidèles » les unes que les autres, extrêmement précieuses pour l'irrigation des prairies, non moins que pour les travaux de l'industrie. On trouverait mal aisément une contrée où les courants d'eau soient plus occupés à l'arrosage de leur vallée et à la mise en branle des usines et des moulins ». On compte en Seine-Inférieure plus de 950 usines, dont 600 moulins, 170 filatures de coton, 11 papeteries : là-dessus 125 mises en mouvement par la Bresle ; 76, dont 55 filatures, par le Cailly ; 58, dont 28 filatures, pour la Sainte-Austreberte ; 57 par la Durdent, 48 par la Saâne, 45 par l'Yères, 43 par le Robec ; 42 par la Béthune, 40 par la Scie, 36 par l'Arques, etc.

Climat. — La Seine-Inférieure, département maritime, a le privilège d'un de ces climats dits maritimes, par opposition aux climats continentaux qui sont, par définition même, brusques, inégaux, plus froids en saison froide, plus chauds en saison chaude que ceux où se fait sentir l'influence modératrice de la mer. Ce climat est, vu la proximité des eaux marines, l'un des plus égaux, des plus doux de France, malgré la situation relativement septentrionale du territoire ; on le nomme spécialement climat séquanien, de ce qu'il règne le long du fleuve de la Seine, ou climat parisien de ce que la ville de Paris lui appartient. Comparée aux autres départements où ce climat prévaut, la Seine-Inférieure, touchant à la Manche, jouit tout naturellement d'une température moins rude dans la moyenne et dans les détails que les circonscriptions situées plus en avant dans les terres, en Ile-de-France, en Champagne, en Bourgogne : d'autant plus que l'altitude influe considérablement sur le climat des lieux en ce sens que, règle générale, plus le pays est élevé, plus la température y est froide. A mesure qu'on remonte le cours de la Seine, de ses affluents et sous-affluents, la température des lieux ne peut donc que diminuer dans sa moyenne par une double raison : plus grand éloignement de la mer, plus grande élévation du sol.

Pour ces raisons, Rouen se trouvant un peu plus au N. que Paris (sous 49° 26′ 19″, au lieu de 48° 50′ 49″ [au Panthéon]), devrait être un peu plus froid, et c'est le contraire qui a lieu : la moyenne de l'année comme la moyenne de l'hiver y sont un peu plus élevées. « D'après vingt-cinq années d'observations, la température moyenne du dép. de la Seine-Inférieure est comprise entre 9°,09 et 11°,39 ; et pour bien marquer l'influence tempérante et modératrice de la mer, c'est sur la côte presque la plus septentrionale, à Dieppe, que se trouve le maximum, tandis que le minimum se rencontre sous une latitude plus méridionale, mais loin de la mer, dans l'intérieur du plateau, à Buchy. A Rouen, la température moyenne est de 10°,94, elle est de 10°,84 au Havre. Les observations montrent aussi que le versant de la Manche est un peu plus chaud que le versant de la Seine : il y a entre les deux régions une différence moyenne de 0°,17. » Comme pluies, la Seine-Inférieure est largement pourvue, ce qui se devine d'avance au jet magnifique des fontaines à la « planturosité » des herbages, à l'éclat de la végétation. Elle a même l'avantage de posséder l'un des deux pôles d'humidité du N.-O. de la France, qui sont celui des monts de Domfront et celui du plateau de Caux ; le premier de ces deux pôles reçoit annuellement de 1.200 à 1.400 centim. de pluie ; celui du plateau de Caux sensiblement moins, mais toujours de 800 à 1.000. « A Rouen, à l'Ile-Lacroix, où l'on n'est qu'à 7 m. au-dessus de la mer, la hauteur moyenne, depuis vingt ans, n'est que de 704 millim. (663 seulement en 1894), et d'après trente-cinq ans d'observations, celle de Fatouville, près Honfleur, est de 811 (973 en 1894) ; mais les « nuages poussés de l'O. qui ont échappé à la barrière du Cotentin, qui ne se sont pas vidés sur le massif de Domfront, et qui ont remonté la Manche par la brèche ouverte entre Cherbourg et l'Angleterre, viennent se heurter et s'effilocher sur le plateau de Caux et y abandonnent au passage une quantité de leur fardeau humide plus abondante même que sur les rivages. »

Faune et flore naturelles (V. France, § *Flore ;* France et Europe, § *Faune*).

Histoire depuis 1789. — Avant la grande Révolution le pays était Normandie, et c'est comme Normandie qu'il prenait part à l'histoire de France. Depuis sa formation en 1790, au moyen de pays normands, pays de Caux (en totalité), pays de Bray, Vexin normand et Roumois (en partie), son histoire spéciale contient peu de faits remarquables ; il n'y a guère à citer que l'invasion de 1814 et 1815, et celle de 1870, avec l'occupation de Rouen, de Dieppe, de Fécamp par les Allemands, et les combats de nos recrues contre les troupes exercées, solides des Prussiens : à Buchy, à la Bouille, à Orival, à Bourg-Théroulde, à Château-Robert. Le Havre ne fut pas conquis par l'ennemi.

De nombreux hommes illustres ont vu le jour en Seine-Inférieure, mais avant 1789 il faut naturellement les attribuer à la Normandie. Parmi ceux qui, nés sur le sol

EFERUS - Recherche & Classification numérique

de la Seine-Inférieure, ont vécu jusqu'après la Révolution et ceux qui y sont venus au monde depuis, il y a lieu de nommer : l'ingénieur hydrographe Dulague (1729-1805), né à Dieppe; — Bernardin de Saint-Pierre (1737-1814), écrivain, naturaliste, né au Havre; — Cousin-Despréaux (1743-1818), historien et naturaliste, né à Dieppe; — le peintre Lemonnier (1743-1824), né à Rouen; — Noël de La Morinière (1765-1822), voyageur, naturaliste, antiquaire, historien, né à Dieppe; — le compositeur Boïeldieu (1775-1834), né à Rouen; — le naturaliste Lesueur (1778-1846), né au Havre; — le grand zoologiste Blainville (1777-1850), né à Arques; — le grand chimiste Dulong (1785-1838), né à Rouen; — le grand peintre Géricault (1791-1824), né à Rouen; — le poète Casimir Delavigne (1793-1843), né au Havre; — le dramaturge Ancelot (1794-1854), né au Havre; — le maréchal Pélissier (1794-1864), vainqueur de Sébastopol, né à Maromme, près Rouen; — le graveur Brévière (1797-1869), né à Forges-les-Eaux; — le peintre Court (1798-1865), né à Rouen; — le naturaliste Pouchet (1800-73), né à Rouen; — le grand acteur Frédérick Lemaître (1800-76), né au Havre; — le journaliste Armand Carrel (1800-36), né à Rouen; — le peintre de marines Morel Fatio (1800-71), né à Rouen; — l'abbé Cochet (1812-75), archéologue, né à Sanvic, près le Havre; — le manufacturier Victor Grandin (1817-49), né à Elbeuf; — Pouyer-Quertier (1820-81), grand industriel, homme politique, né à Estouteville-en-Caux, près Buchy; — Gustave Flaubert (1821-83), écrivain célèbre, né à Rouen; — Louis Bouilhet (1822-69), poète, né à Cany; — Victor Langlois (1822-69), voyageur et orientaliste, né à Dieppe; — Léon Heuzey, érudit, né à Rouen en 1831; — Léon Gautier (1832-97), érudit, né au Havre, etc. O. Reclus.

Divisions administratives actuelles. — Arrondissements. — Le dép. de la Seine-Inférieure comprend 5 arrondissements : Rouen, Dieppe, Le Havre, Neufchâtel, Yvetot; ils sont subdivisés en 55 cantons et 760 communes. On en trouvera plus loin le détail.

Justice. Police. — Le département ressortit à la cour d'appel de Rouen. Rouen est le siège des assises. Il y a 5 tribunaux de première instance (1 par chef-lieu d'arrondissement); 10 tribunaux de commerce (Dieppe, Elbeuf, Eu-et-Tréport, Fécamp, Gournay, Le Havre, Neuchâtel, Rouen, Saint-Valéry-en-Caux, Yvetot); 1 justice de paix par canton. Le nombre d'agents chargés de constater les crimes et délits était, en 1894, de 329 gendarmes (65 brigades), 33 commissaires de police, 363 agents de police, 752 gardes champêtres, 1.423 gardes particuliers assermentés, 96 gardes forestiers, 1.498 douaniers. Il y eut 14.062 plaintes, dénonciations et procès-verbaux.

Finances. — Le département possède : 1 directeur et 3 inspecteurs des contributions directes à Rouen, 1 trésorier-payeur général à Rouen, 4 receveurs particuliers à Dieppe, Le Havre, Neufchâtel et Yvetot, 11 percepteurs de ville, dont 5 à Rouen, 4 au Havre, 1 à Dieppe et à Neufchâtel; 1 directeur, 2 inspecteurs, 9 sous-inspecteurs de l'enregistrement; 5 conservateurs des hypothèques (1 par arr.). Le recouvrement des contributions indirectes est assuré par 1 directeur et 6 inspecteurs à Rouen, 2 receveurs principaux à Rouen et au Havre, 4 sous-directeurs à Dieppe, Le Havre, Neufchâtel et Yvetot, 3 receveurs principaux entreposeurs à Dieppe, Neufchâtel et Yvetot, 2 entreposeurs à Rouen et au Havre. Il y a 2 directeurs des douanes à Rouen et au Havre et 1 sous-directeur à Dieppe.

Instruction publique. — Le dép. de la Seine-Inférieure relève de l'Académie de Caen. L'inspecteur d'Académie réside à Rouen. Il y a 1 école préparatoire de médecine et de pharmacie et 1 école préparatoire à l'enseignement supérieur des sciences et des lettres, à Rouen. Il y a 9 inspecteurs primaires. L'enseignement secondaire se donne aux garçons dans 2 lycées, à Rouen (lycée Corneille et petit lycée annexe d'Elbeuf) et au Havre, et aux filles dans 1 lycée à Rouen (lycée Jeanne-d'Arc). Il y a 2 collèges communaux de garçons à Dieppe et Eu. Il y a des écoles primaires supérieures de garçons (Rouen, Le Havre, Elbeuf, Montivilliers) et de filles (Rouen, Le Havre). Il y a 14 institutions libres congréganistes. Les cours complémentaires pour les garçons et pour les filles sont nombreux. Rouen possède des écoles normales primaires d'instituteurs et d'institutrices. L'enseignement professionnel est représenté par les écoles supérieures de commerce de Rouen et du Havre (V. Ecole, t. XV, p. 466), l'Ecole libre du notariat à Rouen, l'Ecole d'hydrographie du Havre (V. Ecole, t. XV, p. 433), l'Ecole pratique d'agriculture d'Aumale (V. Ecole, t. XV, pp. 474-75), une chaire d'agriculture à Rouen et une station agronomique à Rouen.

Cultes. — Le département forme pour le culte catholique le diocèse de Rouen (archevêché). Le département compte (au 1er nov. 1894) : 3 vicaires généraux, 9 chanoines, 63 curés, 595 desservants, 61 vicaires. — Le culte réformé compte 14 pasteurs, pour environ 12.000 fidèles. Le culte israélite compte 1 rabbin et 1 ministre officiant, pour environ 700 fidèles.

Armée. — Le dép. de la Seine-Inférieure appartient à la 3e région militaire (Rouen). La 6e division d'infanterie et la 11e brigade d'infanterie ont leur siège à Rouen. Au point de vue du recrutement et de la mobilisation, le département forme les 5e (Rouen N.), 6e (Rouen S.) et 8e (Le Havre) subdivisions du 3e corps d'armée.

Divers. — Le département ressortit à la 3e légion de gendarmerie (Rouen), à la division minéralogique du N.-O. (arr. de Rouen), à la 2e inspection des ponts et chaussées, à la 1re région agricole (N.-O.), à la 2e conservation des forêts (Rouen). Il y a des chambres de commerce à Bolbec, Dieppe, Elbeuf, Fécamp, Le Havre, Rouen, Le Tréport. Il y a 5 chambres consultatives d'agriculture (1 par arr.) et 1 chambre consultative des arts et manufactures à Yvetot.

Démographie. — Mouvement de la population. — Le recensement de 1896 a constaté, dans le dép. de la Seine-Inférieure, une population totale de 837.824 hab. Voici, depuis le commencement du siècle, les chiffres donnés par les recensements précédents :

1801.....	609.843	1856.....	769.450
1806.....	643.093	1861.....	789.988
1821.....	655.804	1866.....	792.768
1826.....	688.295	1872.....	790.022
1831.....	693.683	1876.....	798.414
1836.....	720.525	1881.....	814.068
1841.....	737.206	1886.....	833.386
1846.....	758.852	1891.....	866.876
1851.....	762.039	1896.....	837.824

Il résulte de ces chiffres que la population du dép. de la Seine-Inférieure a augmenté d'une façon continue, avec un seul arrêt (1870), presque jusqu'à la fin du XIXe siècle, époque à laquelle elle semble diminuer ou rester stationnaire. Pour 1.000 hab. recensés en 1801, on en comptait 1.367 en 1886. Le mouvement d'accroissement est uniquement dû à la présence des deux grandes villes (Rouen et Le Havre) dans le département, car il y a eu diminution dans les autres arrondissements, comme on peut s'en convaincre en comparant les recensements de 1801, 1851 et 1896, arrondissement par arrondissement :

Arrondissements	Population en 1801	Population en 1851	Population en 1896
Rouen.....	194.349	258.229	304.506
Dieppe.....	100.775	113.357	105.855
Le Havre.....	112.826	166.261	252.322
Neufchâtel.....	78.625	84.204	74.976
Yvetot.....	123.268	139.988	100.165
Totaux.....	609.843	762.039	837.824

EFERUS - Recherche & Classification numérique

Densité de la population par kilomètre carré

ARRONDISSEMENTS	Superficie d'après le cadastre	1801	1851	1896	Variation de 1801 à 1896
	hect.				
Rouen	136.305	142,5	189,4	223,4	+ 80,9
Dieppe	121.621	82,8	93,2	87	+ 4,2
Le Havre	104.191	108,2	159,5	242,1	+133,9
Neufchâtel	156.096	48,3	53,9	48	— 0,3
Yvetot	115.986	106,2	120,6	86,3	— 19,9
Départ. entier..	634.199	96,1	123,3	132,1	+ 36

Voici les chiffres absolus pour la dernière période :

ARRONDISSEMENTS	1872	1881	1891	1896
Rouen	275.146	289.815	301.481	304.506
Dieppe	108.454	108.880	108.390	105.855
Le Havre	202.624	226.484	274.277	252.322
Neufchâtel	78.386	76.419	76.118	74.976
Yvetot	125.412	112.470	106.610	100.165
Totaux du départ...	790.022	814.068	866.876	837.824

Au point de vue de la population totale, le dép. de la Seine-Inférieure venait, en 1896, au 5e rang des départements français. Au point de vue de la population spécifique, il était le 4e, avec une densité (135 hab. par kil. q.) presque double de la moyenne française (72 hab. par kil. q.).

La population des chefs-lieux d'arrondissement se répartissait, en 1896, de la manière suivante :

VILLES	Population municipale agglomérée	Eparse	Comptée à part	Totale
Rouen	106.825	225	6.169	113.219
Dieppe	20.955	244	1.240	22.439
Le Havre	117.009	»	2.461	119.470
Neufchâtel	3.893	66	174	4.133
Yvetot	6.458	631	456	7.545

La population éparse est (en 1896) de 155 hab. pour 1.000, proportion plus de moitié moindre de la moyenne française (366 °/oo) et qui montre la prédominance du groupement urbain dans la population du département.

La population se répartit comme suit entre les groupes urbains et ruraux :

Population au 30 mai 1886		Population au 29 mars 1896	
Urbaine	440.627	Urbaine	470.326
Rurale	392.759	Rurale	367.498
Total	833.386	Total	837.824

Le nombre des communes urbaines (plus de 2.000 hab. agglomérés) était en 1896 de 40, occupant une surface totale de 38.685 hect., contre 576.026 hect. occupés par les 720 communes rurales (superf. totale du département, 614.711 hect.).

Voici quelle était l'importance relative des populations urbaine et rurale aux recensements de 1856, 1872, 1886 et 1896, pour 100 hab. :

	1856	1872	1886	1896
Population urbaine...	40,70	45,59	52,82	56,19
— rurale....	59,30	54,41	47,18	43,81

La population urbaine augmente très rapidement (Rouen et Le Havre). La population rurale ne forme plus même la moitié de la population, alors que dans l'ensemble de la France elle forme encore 60 °/o du total de la population.

Le mouvement de la population en 1898 se traduit par les chiffres suivants : naissances légitimes, 20.432 dont 10.434 du sexe masculin et 9.998 du sexe féminin ; naissances naturelles, 2.946 dont 1.520 du sexe masculin et 1.426 du sexe féminin ; soit un total de 23.378 naissances. Il y eut 1.119 mort-nés. Le nombre des décès fut de 21.119 dont 11.087 du sexe masculin et 10.032 du sexe féminin. La natalité est donc un peu supérieure à la mortalité. Le nombre des mariages était de 6.399, le dép. de la Seine-Inférieure venant, à ce point de vue, au 4e rang des départements français (après la Seine, le Nord et le Pas-de-Calais). Le nombre des divorces était de 243. En résumé, la proportion des mariages est (en 1891) de 7,6 pour 1.000 hab., celle des naissances de 28, celle des décès de 29. Sur l'ensemble de la France, on constate par 1.000 hab. 8 mariages, près de 23 naissances et un peu plus de 20 décès.

La répartition des communes, d'après l'importance de la population, a donné, en 1896, pour les 760 communes du département : 3 com. de moins de 100 hab.; 81 com. de 101 à 200 hab.; 143 com. de 201 à 300 hab.; 134 com. de 301 à 400 hab.; 98 com. de 401 à 500 hab.; 199 com. de 501 à 1.000 hab.; 38 com. de 1.001 à 1.500 hab.; 16 com. de 1.501 à 2.000 hab.; 11 com. de 2.001 à 2.500 hab.; 8 com. de 2.501 à 3.000 hab.; 3 com. de 3.001 à 3.500 hab.; 4 com. de 3.501 à 4.000 hab.; 4 com. de 4.001 à 5.000 hab.; 9 com. de 5.001 à 10.000 hab.; 9 com. de plus de 10.000 hab. (Le Havre, Rouen, Dieppe, Elbeuf, Sotteville-lès-Rouen, Fécamp, Bolbec, Le Petit-Quévilly, Caudebec-lès-Elbeuf).

Voici par arrondissement et canton la liste des communes dont la population agglomérée en 1896 dépassait 1.000 hab. Les chiffres de superficie ne sont pas rigoureusement exacts, parce que nous attribuons toute la superficie des villes divisées entre plusieurs cantons au premier de ces cantons dans la liste. Les surfaces cantonales sont indiquées d'après la *Situation financière des communes* (année 1899) :

Arrondissement de Rouen (16 cant., 159 com., 136.305 hect., 304.506 hab.). — *Cant. de Boos* (17 com., 11.299 hect., 10.520 hab.) : Amfreville-la-Mi-Voie, 1.394 hab. (1.376 aggl.); Blosseville-Bonsecours, 1.715 hab. (1.709 aggl.); Le Mesnil-Esnard, 1.482 hab. (1.393 aggl.). — *Cant. de Buchy* (21 com., 15.662 hect., 6.600 hab.). — *Cant. de Clères* (22 com., 19.252 hect., 11.802 hab.) : Monville, 2.786 hab. (2.259 aggl.). — *Cant. de Darnétal* (21 com., 15.782 hect., 20.860 hab.) : Bihorel, 2.564 hab. (2.564 aggl.); Bois-Guillaume, 3.455 hab. (3.323 aggl.); Darnétal, 6.743 hab. (6.674 aggl.); Saint-Léger-du-Bourg-Denis, 1.339 hab. (1.339 aggl.). — *Cant. de Duclair* (20 com., 20.491 hect., 11.874 hab.) : Duclair, 1.951 hab. (1.289 aggl.). — *Cant. d'Elbeuf* (10 com., 9.745 hect., 41.959 hab.) : Caudebec-lès-Elbeuf, 10.332 hab. (10.332 aggl.); Elbeuf, 20.542 hab. (20.275 aggl.); La Londe, 1.282 hab. (1.014 aggl.); Orival, 1.290 hab. (1.068 aggl.); Saint-Aubin-Jouxte-Boulleng, 3.343 hab. (2.931 aggl.); Saint-Pierre-lès-Elbeuf, 3.417 hab. (3.225 aggl.). — *Cant. de Grand-Couronne* (11 com., 9.551 hect., 22.183 hab.) : Le Grand-Quévilly, 2.132 hab. (1.886 aggl.); Oissel, 3.853 hab. (3.541 aggl.); Le Petit-Quévilly, 11.737 hab. (11.737 aggl.). — *Cant. de Maromme* (13 com., 11.454 hect., 27.358 hab.) : Canteleu, 3.595 hab. (3.595 aggl.); Déville-lès-Rouen, 5.653 hab. (5.653 aggl.); Le Houlme, 2.215 hab. (2.204 aggl.); Malaunay, 2.169 hab. (1.826 aggl.); Maromme, 3.576 hab. (3.223 aggl.); Mont-Saint-Aignan, 3.729 hab. (3.072 aggl.); Notre-Dame-de-Bondeville, 2.897 hab. (2.884 aggl.). — *Cant. de Pavilly* (21 com., 16.706 hect., 15.794 hab.) : Barentin, 5.082 hab. (4.413 aggl.); Pavilly, 2.943 hab. (2.170 aggl.). — *Cant. de Rouen* (1.978 hect.) : Rouen

EFERUS - Recherche & Classification numérique

113.219 hab. (6 cantons). — *Cant. de Sotteville-lès-Rouen* (2 com., 2.572 hect., 22.337 hab.) : Saint-Etienne-du-Rouvray, 5.145 hab. (4.771 aggl.); Sotteville-lès-Rouen, 17.192 hab. (16.900 aggl.).

Arrondissement de Dieppe (8 cant., 168 com., 121.621 hect., 105.855 hab.). — *Cant. de Bacqueville* (25 com., 12.661 hect., 12.819 hab.) : Bacqueville, 2.045 hab. (1.258 aggl.); Luneray, 1.552 hab. (1.523 aggl.). — *Cant. de Bellencombre* (15 com., 14.386 hect., 7.003 hab.) : Les Grandes Ventes, 1.682 hab. (1.247 aggl.). — *Cant. de Dieppe* (9 com., 5.343 hect., 27.404 hab.) : Dieppe, 22.439 hab. (22.195 aggl.). — *Cant. d'Envermeu* (30 com., 24.984 hect., 12.813 hab.) : Saint-Nicolas-d'Aliermont, 2.208 hab. (2.192 aggl.). — *Cant. d'Eu* (22 com., 19.022 hect., 17.484 hab.) : Eu, 4.818 hab. (4.595 aggl.); Le Tréport, 4.748 hab. (4.441 aggl.). — *Cant. de Longueville* (23 com., 12.336 hect., 7.024 hab.). — *Cant. d'Offranville* (18 com., 13.526 hect., 18.807 hab.) : Arques-la-Bataille, 1.159 hab. (1.062 aggl.) ; Offranville, 1.790 hab. (1.106 aggl.) — *Cant. de Tôtes* (26 com., 18.175 hect., 10.501 hab.): Auffay, 1.415 hab. (1.082 aggl.).

Arrondissement du Havre (13 cant., 123 com., 104.191 hect., 252.322 hab.). — *Cant. de Bolbec* (14 com., 11.384 hect., 22.518 hab.) : Bolbec, 12.239 hab. (11.482 aggl.); Gruchet-le-Valasse, 1.866 hab. (1.564 aggl.). — *Cant. de Criquetot-l'Esneval* (21 com., 13.594 hect., 11.555 hab.) : Etretat, 1.950 hab. (1.845 aggl.). — *Cant. de Fécamp* (12 com., 8.059 hect., 22.561 hab.): Fécamp, 14.656 hab. (13.887 aggl.); Yport, 1.749 hab. (1.712 aggl.). — *Cant. de Goderville* (23 com., 15.469 hect., 12.160 hab.): Goderville, 1.420 hab. (1.130 aggl.). — *Cant. du Havre* (3.878 hect.) : Le Havre, 128.814 hab. (6 cantons); Graville-Sainte-Honorine, 9.344 hab. (5.809 aggl.) ; Bléville, 2.897 hab. (1.566 aggl.) ; Sainte-Adresse, 2.651 hab. (2.651 aggl.); Sanvic, 7.589 hab. (6.673 aggl.). — *Cant. de Lillebonne* (14 com., 11.031 hect , 13.331 hab.) : Lillebonne, 6.450 hab. (5.652 aggl.). — *Cant. de Montivilliers* (15 com., 12.100 hect., 16.673 hab.) : Harfleur, 2.340 hab. (2.265 aggl.).; Montivilliers, 5.258 hab. (4.356 aggl.). — *Cant. de Saint-Romain-de-Colbosc* (19 com., 13.355 hect., 11.573 hab.) : Saint-Romain-de-Colbosc, 1.876 hab. (1.249 aggl.).

Arrondissement de Neufchâtel (8 cant., 142 com., 156.096 hect., 74.976 hab.). — *Cant. d'Argueil* (15 com., 18.617 hect., 6.325 hab.). — *Cant. d'Aumale* (13 com., 15.075 hect., 7.457 hab.): Aumale, 2.328 hab. (2.070 aggl.). — *Cant. de Blangy* (23 com., 23.431 hect., 12.042 hab.) : Blangy, 1.788 hab. (1.454 aggl.). — *Cant. de Forges-les-Eaux* (21 com., 22.950 hect., 11.405 hab.) : Forges-les-Eaux, 1.849 hab. (1.755 aggl.). — *Cant. de Gournay* (16 com., 18.153 hect., 10.636 hab.) : Gournay, 4.046 hab. (3.531 aggl.). — *Cant. de Londinières* (17 com., 20.598 hect., 7.326 hab.). — *Cant. de Neufchâtel* (22 com., 21.268 hect., 12.062 hab.) : Neufchâtel, 4.133 hab. (4.067 aggl.). — *Cant. de Saint-Saëns* (15 com., 15.334 hect., 7.723 hab.): Saint-Saëns, 2.420 hab. (1.786 aggl.).

Arrondissement d'Yvetot (10 cant., 168 com., 115.986 hect., 100.165 hab.). — *Cant. de Cany-Barville* (19 com., 12.048 hect., 10.173 hab.): Cany-Barville, 1.760 hab. (1.107 aggl.). — *Cant. de Caudebec-en-Caux* (15 com., 21.098 hect., 9.838 hab.) : Caudebec-en-Caux, 2.460 hab. (2.460 aggl.). — *Cant. de Doudeville* (17 com., 10.078 hect., 9.794 hab.) : Doudeville, 2.788 hab. (1.512 aggl.). — *Cant. de Fauville* (18 com., 10.960 hect., 9.170 hab.) : Fauville, 1.322 hab. (1.181 aggl.). — *Cant. de Fontaine-le-Dun* (16 com., 8.871 hect., 6.954 hab.). — *Cant. d'Ourville* (16 com., 9.296 hect., 7.757 hab.). — *Cant. de Saint-Valéry-en-Caux* (14 com., 8.218 hect., 10.331 hab.) : Néville, 1.156 hab. (1.105 aggl.); Saint-Valéry-en-Caux, 3.912 hab. (3.729 aggl.). — *Cant. de Valmont* (23 com., 13.315 hect., 13.799 hab.) : Saint-Pierre-en-Port, 1.215 hab. (1.123 aggl.). — *Cant. d'Yerville* (19 com., 13.267 hect., 8.849 hab.) : Yerville, 1.534 hab. (1.230 aggl.). — *Cant. d'Yvetot* (11 com., 8.659 hect., 13.500 hab.) : Yvetot, 7.545 hab. (6.914 aggl.).

Les grandes agglomérations urbaines ne se rencontrent que dans la vallée de la Seine (Rouen, Elbeuf, Le Havre) ou sur les côtes de la Manche (Dieppe, Fécamp, etc.).

Habitations. — Le nombre des centres de population (hameaux, villages ou sections de communes) était en 1896 de 5.494 dans le dép. de la Seine-Inférieure. Le nombre des maisons d'habitation était de 177.590 dont 167.605 occupées en tout ou en partie et 9.985 vacantes. Sur ce nombre, on en comptait 79.520 n'ayant qu'un rez-de-chaussée, 58.584 un seul étage, 26.004 deux étages, 9.344 trois étages, 4.138 quatre étages ou davantage. Elles comportaient 255.514 logements ou appartements distincts, dont 239.599 occupés et 15.915 vacants ; en outre, 30.193 locaux servant d'ateliers, de magasins ou de boutiques. Le dép. de la Seine-Inférieure était au 4e rang des départements français pour le nombre des maisons d'habitation (après le Nord, la Gironde et le Pas-de-Calais) et immédiatement avant le dép. de la Seine. La proportion des locaux industriels ou commerciaux était de 121 °/oo (en 1891), par conséquent très supérieure à la moyenne française (105 °/oo), à cause de la part des villes du Havre et de Rouen dans le total des locaux commerciaux.

Etat des personnes. — D'après la résidence. — On a recensé, en 1896, 40.590 individus isolés et 196.479 familles, plus 291 établissements comptés à part, soit un total de 237.360 ménages. Il y a 40.590 ménages composés d'une seule personne ; 57.025 de deux personnes ; 46.358 de trois personnes ; 34.166 de quatre personnes ; 23.540 de cinq personnes ; 15.445 de six personnes ; 19.945 de sept personnes et davantage. La proportion d'isolés est (en 1891) un peu supérieure à celle de l'ensemble de la France (178 sur 1.000 ménages, au lieu de 152).

La population résidante comptait 837.824 personnes, dont 803.630 résidants présents, 16.172 résidants absents et 18.022 personnes comptées à part. La population présente comportait 821.652 résidants présents et 7.712 personnes de passage, soit un total de 829.364. La population présente est donc inférieure à la population résidante, comme c'est généralement le cas en France. La porportion de résidants absents atteint (en 1891) à peu près 17,6 °/oo (moyenne française, 17,4).

D'après le lieu de naissance. — Classée d'après le lieu de naissance, la population de la Seine-Inférieure se divisait, en 1896, en :

Français nés dans la commune où ils habitent	349.320
— nés dans une autre commune du département	345.555
Français nés dans un autre département	122.809
— nés en Algérie ou dans une colonie française	341
Français nés à l'étranger	2.123

Soit un total de 820.148 Français de naissance.

Il faut y ajouter, en premier lieu, 2.010 naturalisés ; en second lieu, 7.206 étrangers, dont 5.260 nés à l'étranger.

Classée par nationalité, la population de la Seine-Inférieure comprend : 822.158 Français, 2.564 Belges, 2.276 Anglais, 1.832 Suisses, 1.819 Allemands, 384 Suédois et Norvégiens, 266 Russes, etc. La proportion d'étrangers est (en 1886) de près de 12 °/oo (moyenne française, 30 °/oo).

Si nous nous en tenons à l'élément français, nous constatons qu'en 1896 le dép. de la Seine-Inférieure possédait 694.875 nationaux nés sur son territoire, et que l'on a recensé dans la France entière 102.357 originaires de la

EFERUS - Recherche & Classification numérique

Seine-Inférieure. Ce département n'avait conservé (en 1896) que 140 °/₀₀ de ses enfants. Il vient au 4e rang des départements français dont les habitants ont le plus abandonné leur commune d'origine. Des habitants qui ont émigré à l'extérieur, 44.244 ont passé dans le dép. de la Seine, 18.415 dans l'Eure, 6.304 dans Seine-et-Oise, 5.069 dans la Somme, 4.058 dans l'Oise, 2.659 dans le Calvados, 1.434 dans la Manche, etc. Le mouvement d'émigration se fait par échange avec les régions limitrophes.

En revanche, le dép. de la Seine-Inférieure renferme 122.809 Français originaires d'un autre département : 26.933 de l'Eure, 12.323 du Calvados, 9.504 de la Seine, 9.127 de la Somme, 7.750 des Côtes-du-Nord, 7.414 de la Manche, 4.255 de l'Oise, 3.924 du Finistère, 3.655 de l'Orne, 2.726 du Nord, 2.637 d'Ille-et-Vilaine, 2.284 du Pas-de-Calais, 2.155 de la Mayenne, etc. L'attraction de deux grandes villes, Rouen et Le Havre, étend la zone d'immigration.

La comparaison des chiffres d'émigration et d'immigration montre que le dép. de la Seine-Inférieure a gagné par immigration 1/5 du nombre des habitants qu'il a perdus par l'émigration intérieure. La proportion d'émigration est (en 1896) de 127 °/₀₀ (moyenne française, 174 °/₀₀).

D'APRÈS L'ÉTAT CIVIL. — Classée par sexe, la population de la Seine-Inférieure se répartit (en 1896) en 400.455 hommes et 428.909 femmes ; c'est une proportion (en 1891) de 1.060 femmes pour 1.000 hommes (moyenne française, 1.014). Le sexe masculin comptait (en 1891) 64.178 célibataires majeurs, soit 159 °/₀₀ ; le sexe féminin, 58.655, soit 137 °/₀₀, proportions analogues aux moyennes françaises (174 et 137 °/₀₀). La proportion des personnes mariées sur le total des habitants est de 380 pour 1.000 (moyenne générale de la France, 400). On a recensé 68.751 veufs ou veuves, soit 82 °/₀₀ (moyenne française, 81). Le nombre des mineurs des deux sexes était de 328.298, soit 394 °/₀₀ (moyenne française, 365). Le nombre moyen des enfants vivants était de 214 par 1.000 familles (moyenne française, 210). L'âge moyen des hommes est de 30 ans 6 mois 15 jours, celui des femmes de 31 ans 4 mois.

D'APRÈS LA PROFESSION. — La population de la Seine-Inférieure se décompose par profession de la manière suivante (en 1891). On classe sous chaque rubrique, non seulement ceux qui exercent la profession, mais aussi la totalité des personnes qui en tirent leur subsistance :

Agriculture	205.123	soit 246	°/₀₀
Industries manufacturières	320.831	— 385	—
Transports	48.212	— 58	—
Commerce	122.125	— 146	—
Force publique	9.411	— 11	—
Administration publique	17.695	— 20	—
Professions libérales	24.815	— 29	—
Personnes vivant exclusivement de leurs revenus	64.079	— 77	—

En outre, 54.585 gens sans profession et individus non classés (enfants en nourrice, étudiants ou élèves de pensionnats vivant loin de leurs parents, personnel interne des asiles, hospices, etc.), ou de profession inconnue. Au point de vue social, la population comprend (en 1891) : 117.226 patrons, 29.409 employés, 232.450 ouvriers. Les personnes inactives de leurs familles sont au nombre de 433.196, plus 37.136 domestiques.

Etat économique. — PROPRIÉTÉ. — La statistique décennale de 1892 accusait une surface cultivée totale de 373.508 hect., dont 530.254 appartenant à des particuliers, 33.776 à l'Etat, 5.294 aux communes, etc. Des 530.254 hect. appartenant aux particuliers, 339.477 étaient des terres labourables, 126.509 des prés naturels, herbages et vergers, 6.796 des jardins de plaisance et parcs, 57.472 des bois et forêts. Le nombre des cotes foncières était, en 1891, de 337.057 dont 155.772 non bâties et 181.285 bâties.

L'enquête faite par l'administration des contributions directes en 1884 a relevé dans le dép. de la Seine-Inférieure 51.509 propriétés non bâties imposables, savoir : 34.370 appartenant à la petite propriété, 14.680 à la moyenne propriété, 2.459 à la grande propriété.

Nous donnons ci-après un tableau indiquant le nombre et la contenance des cotes foncières non bâties (en 1892) :

DÉSIGNATION	NOMBRE des cotes	SUPERFICIE (en hectares)
Petite propriété :		
Biens de moins de 1 hect.	20.897	10.978
— de 1 à 5 hectares	13.473	
Moyenne propriété :		90.717
Biens de 5 à 10 hect.	5.407	
— de 10 à 20 —	5.269	
— de 20 à 30 —	2.556	181.932
— de 30 à 40 —	1.448	
— de 40 à 50 —	917	
Grande propriété :		
Biens de 50 à 100 hect.	1.228	267.923
— de 100 à 200 —	238	
— de 200 à 300 —	40	
Au-dessus de 300 —	36	
Totaux	51.509	551.550

On voit par ce tableau que la petite propriété occupe 101.695 hect., la moyenne 181.932 hect. et la grande 267.923 hect. La contenance moyenne d'une cote foncière est de 10hect,70, alors que la moyenne française est de 8hect,65. La grande et la moyenne propriétés dominent et occupent plus des 2/3 de la superficie du département.

La valeur de la propriété bâtie était évaluée (d'après l'enquête de 1887-89) de la manière suivante :

	Maisons	Usines
Nombre (en 1897)	182.029	2.426
	Francs	Francs
Valeur locative réelle	75.295.961	7.699.901
— vénale (en 1887)	1.239.469.398	100.794.893

Il faut y ajouter 2.042 bâtiments publics (asiles, presbytères, préfectures, etc.), d'une valeur locative réelle (en 1887) de 603.215 fr. — La part du département dans la valeur de la propriété bâtie sur le sol français (en 1898) représente 1/36e de la valeur totale.

AGRICULTURE. — L'agriculture fait vivre (en 1891) 246 hab. sur 1.000, alors que dans l'ensemble de la France cette proportion atteint 460.

On trouvera au § *Géologie agricole* des indications sur les qualités des terrains des diverses parties du département. Nous rappelons que la physionomie générale du département est celle d'un haut plateau terminé abruptement du côté de la mer et creusé par les profondes vallées des cours d'eau tributaires de la Manche, dirigées du S.-E. au N.-O. (Seine, Scie, Arques, pays de Bray, etc.).

D'après l'assiette de la contribution foncière, la valeur du sol non bâti du dép. de la Seine-Inférieure représente environ le 1/43e de la valeur totale du sol français.

Nous donnons ci-après un tableau indiquant la superficie et le rendement des principales cultures en 1898.

Ce tableau montre que la production des cultures du dép. de la Seine-Inférieure est excellente. Dans la période décennale 1889-98, la production moyenne annuelle du froment fut de 1.929.893 hectol. ; celle du méteil, 7.937 hectol. ; celle du seigle, 187.141 hectol. ; celle de l'orge, 141.573 hectol. ; celle de l'avoine, 2.040.321 hectol. Les rendements sont très supérieurs à la moyenne française :

EFERUS - Recherche & Classification numérique

20hl,72 à l'hectare, en 1898, pour le froment (moyenne française, 18hl,40), 16hl,50 pour le seigle (moy. franç., 15hl,95), 17hl,68 pour l'orge (moy. franç., 20hl,28), 29hl,73 pour l'avoine (moy. franç., 25hl,22), 267qt,89 pour les betteraves à sucre (moy. franç., 251qt,42), etc. La valeur de la récolte des pommes à cidre était de 9.483.458 fr.

CULTURES	SUPERFICIE	PRODUCTION
	Hectares	Hectolitres
Froment	112.700	2.336.100
		Quintaux
		1.810.477
		Hectolitres
Méteil	384	5.805
Seigle	10.629	175.382
Orge	5.857	103.552
Avoine	81.720	2.430.156
Sarrasin	104	1.975
		Quintaux
Pommes de terre	3.918	344.210
Betteraves fourragères	5.822	2.160.653
Betteraves à sucre	2.252	603.289
Trèfle	51.231	1.752.100
Luzerne	3.022	137.708
Sainfoin	5.600	256.470
Prés naturels et herbages	103.495	3.914.697
Colza	10.837	198.850
Œillette	17	156
Chanvre	17	Filasse 85
		Graine 34
Lin	1.702	Filasse 21.106
		Graine 8.408
Pommes à cidre	»	891.522
Noix	»	397
Prunes	»	6.467

Quant à la nature des terrains du dép. de la Seine-Inférieure, on y distingue, d'après le cadastre : 366.752 hect. de terres labourables, 73.837 hect. de prés et herbages, 92.470 hect. de bois, 14.023 hect. de landes, rochers et terrains incultes, 41.210 hect. de superficies diverses, mais ces chiffres (1882) ne correspondent plus tout à fait exactement à l'état actuel.

Les prairies et les pâturages du dép. de la Seine-Inférieure sont moins importants que dans le reste de la Normandie. D'après l'enquête décennale de 1892, il y avait 9.727 hect. de prairies irriguées naturellement par les crues des rivières, 3.200 hect. de prairies irriguées à l'aide de travaux spéciaux, 19.565 hect. non irrigués, 49.025 hect. d'herbages pâturés dits de plaines, 6.409 hect. d'herbages pâturés de côteaux, 192 hect. d'herbages pâturés de montagnes ou alpestres. — Les fourrages verts annuels ont beaucoup d'importance. Ils étaient cultivés sur 28.703 hect., dont 12.085 de trèfle incarnat, 14.361 de vesces ou dravières, 3 de choux-fourragers, 1.004 de seigle en vert, 1.250 d'autres espèces. Il y avait 2.479 hect. de prés temporaires. La production était en 1892 de 511.874 quint. pour le trèfle incarnat, 555.718 quint. pour les vesces, etc. La valeur des récoltes était de 2.978.901 fr. pour le trèfle, etc.

La culture des arbres fruitiers est très importante, principalement pour les pommiers. La statistique décennale de 1892 accusait les résultats suivants pour les cultures arbustives : pommes et poires, 4.098.939 hectol. ; pêches et abricots, 714 hectol. ; prunes, 13.191 hectol. ; cerises, 8.338 hectol. ; noix, 400 hectol. La valeur de la récolte totale des pommes était de 14.739.541 fr. La production du cidre était (en 1898) de 571.950 hectol. et la moyenne décennale de 1888-97 atteignait 854.873 hectol. La vigne n'est pas cultivée dans la Seine-Inférieure.

Les cultures maraîchères sont développées. Les jardins potagers et maraîchers occupent une superficie de 5.344 hect. En 1892, il y avait 3.714 hect. cultivés en légumes secs (haricots, pois, fèves, féverolles, lentilles, etc.), 1.168 hect. cultivés en carottes, navets, choux, etc.

Les forêts occupent (en 1892) une superficie considérable. La surface boisée est estimée à 92.062 hect., dont 33.086 appartiennent à l'Etat, 1.294 aux communes, 57.682 à des particuliers. 40.451 hect. sont en futaie, le reste est en taillis. Les principales essences sont le chêne, le hêtre, le peuplier, etc. Les forêts les plus importantes sont celles d'Eu (9.000 hect.), de Brotonne (7.000 hect.), d'Eawy (7.000 hect.), de Roumare (4.000 hect.), de Rouvray (3.000 hect.), de la Londe (2.000 hect.), etc. La production du bois mis en coupe est évaluée à 401.565 m. c. par an.

L'élevage est très prospère. Le nombre des animaux de ferme existant au 31 déc. 1898 était :

Espèce chevaline	71.905
— mulassière	67
— asine	1.194
— bovine	277.671
— ovine	173.853
— porcine	71.923
— caprine	3.650

Les chevaux appartiennent à la race cauchoise (V. RACE, § *Zootechnie*, t. XXVIII, p. 38). — Les bêtes bovines appartiennent à la variété cauchoise de la race normande (V. le même art., t. XXVIII, pp. 32-33). Les vaches laitières sont très renommées. En 1898, la production du lait était de 2.559.570 hectol., d'une valeur totale de 33.964.935 fr. La fabrication du beurre donnait (en 1892) 5.567.065 kilogr., d'une valeur moyenne de 2 fr. 41 le kilogr. La fabrication des fromages est très importante : elle était (en 1892) de 3.233.480 kilogr., d'une valeur totale de 2.715.532 fr. Les fromages les plus renommés sont ceux de Gournay, Neufchâtel (*bondons*), etc. — Les basses-cours ont une très grande extension. La statistique décennale de 1892 a constaté l'existence de 1.316.983 poules, 39.897 oies, 56.324 canards, 34.768 dindons, 64.315 pigeons, 143.947 lapins. — Il y avait (en 1898) 13.227 ruches d'abeilles en activité, ayant produit 61.226 kilogr. de miel et 11.968 kilogr. de cire d'une valeur globale de 138.538 fr.

Les exploitations agricoles sont de moyenne étendue, généralement de 6 à 8 hect. : 34.370 ont moins de 5 hect., 5.407 de 5 à 10 hect., 9.273 de 10 à 40 hect., 2.459 plus de 40 hect. Le nombre des propriétaires cultivant eux-mêmes leurs terres est de 14.741, exploitant des domaines d'une étendue moyenne de 7hect,89, celui des fermiers est de 30.952, celui des métayers est de 137.

INDUSTRIE. — L'industrie fait vivre 320.831 personnes (en 1891), soit 385 hab. sur 1.000 (moyenne française, 250).

Mines et carrières. Le dép. de la Seine-Inférieure ne possède pas de mines. On extrait des tourbières, au nombre de 6, environ 238 tonnes de tourbe, valant 3.390 fr. ou 14 fr. la tonne, pour une consommation toute locale destinée au chauffage domestique.

Pour la consommation du combustible minéral, le dép. de la Seine-Inférieure, qui vient au 6e rang des départements français, emploie 1.484.500 tonnes, valant en moyenne 19 fr. 47 la tonne sur les lieux de consommation, soit 28.903.200 fr. en tout. Le total de cette quantité vient du dehors. Le dép. de la Seine-Inférieure achète 496.900 t. au Nord (Valenciennes) et 987.600 t. à l'Angleterre.

Les carrières ont fourni les résultats suivants en 1898 :

	POIDS en tonnes	VALEUR en francs
Moellon	34.600	69.200
Sable et gravier pour mortier et béton	323.000	403.750
Argile pour briques et tuiles	104.000	208.000
Marne	342.000	427.500
Pavés	3.300	89.100

On exploitait environ 700 carrières souterraines (pierre de taille, moellon, argile, chaux, marne, etc.) et 745 à

EFERUS - Recherche & Classification numérique

ciel ouvert, où travaillaient 2.412 ouvriers. Sur le nombre total des exploitations, environ 1.100 étaient des exploitations temporaires.

Sources minérales. Le dép. de la Seine-Inférieure possède plusieurs sources minérales, à *Forges-les-Eaux* (V. ce mot), Gournay, Aumale, Valmont, etc. Les sources exploitées sont (en 1898) au nombre de 4 (ferrugineuses), d'un débit cumulé de 53 litres à la minute. Il y avait un établissement, exportant environ 20.000 bouteilles d'eau minérale.

Industries manufacturières. Il existait, en 1898, dans le dép. de la Seine-Inférieure, 1.163 établissements faisant usage de machines à vapeur. Ces appareils, au nombre de 1.968, d'une puissance égale à 76.619 chevaux-vapeur (non compris les machines des chemins de fer et des bateaux), se décomposaient en

1.210	machines	fixes	d'une force de	68.178	chev.-vapeur
445	—	mi-fixes	—	5.212	—
301	—	locomobiles	—	2.995	—
12	—	locomotives	—	234	—

La force des machines en chevaux-vapeur se répartissait de la manière suivante entre les principaux groupes industriels :

Mines et carrières	1.769	chev.-vapeur
Usines métallurgiques	11.620	—
Agriculture	1.732	—
Industries alimentaires	3.612	—
— chimiques et tanneries	2.099	—
Tissus et vêtements	34.729	—
Papeterie, objets mobiliers et d'habitation	1.320	—
Bâtiments et travaux	16.932	—
Services publics de l'Etat	2.806	—

Ce tableau fait voir l'importance de l'application des machines dans toutes les branches de l'industrie et principalement dans l'industrie textile. — La force hydraulique des cours d'eau était, en 1894, pour une longueur approximative de 1.185 kil. de cours d'eau non navigables ni flottables, égale à 18.701 chevaux-vapeur, répartis entre 982 usines hydrauliques.

L'industrie textile est une spécialité du dép. de la Seine-Inférieure. La filature du coton a son centre à Rouen et aux environs de cette ville (*rouenneries*) : elle occupe environ 1.000.000 de broches, 9.000 métiers mécaniques et 18.000 métiers à bras. Le tissage de la laine a son centre à Elbeuf et occupe environ 72.000 broches. Il y a dans le département environ 230 fabriques, employant 40.000 ouvriers.

L'industrie métallurgique est représentée par 2 usines à fer (Forges Havraises et Société des forges et chantiers de la Méditerranée, au Havre), ayant produit (en 1897) 87 t. de fers marchands et fers spéciaux, d'une valeur totale de 43.500 fr. — La fonte moulée en deuxième fusion occupait 14 usines, ayant 566 ouvriers, qui ont produit, en 1898, 5.805 tonnes, d'une valeur totale de 1 million 690.770 fr., soit 291 fr. la tonne. — La fabrication du nickel comptait 1 usine, occupant environ 300 ouvriers, ayant produit environ 1.500 t., d'une valeur totale de 4.500.000 fr., soit 3.000 fr. la tonne.

Le dép. de la Seine-Inférieure a diverses autres industries : verrerie (Le Havre), distillerie (Fécamp), ivoirerie (Dieppe), construction des navires (Le Havre, Rouen, Fécamp, etc.). Il y a 2 manufactures de tabacs à Dieppe et au Havre, produisant annuellement 3.000.000 de kilogr.

Il existait, en 1898, dans le dép. de la Seine-Inférieure, un total de 121 syndicats professionnels, dont 64 syndicats patronaux (3.028 membres), 47 syndicats ouvriers (6.475 membres), 2 syndicats mixtes (2.097 membres) et 8 syndicats agricoles (2.282 membres). — La consommation moyenne avouée d'alcool était, en 1898, de 15lit,88 par tête (moyenne française; 5lit,08). Il a été fabriqué, de 1888 à 1897, une quantité moyenne de 107.371 hectol. d'alcool par an, sans compter 657 hectol. distillés annuellement par les bouilleurs de cru. La quantité d'alcool soumise à l'impôt, en 1897, était de 116.552 hectol. — La consommation du vin était, en 1899, de 0lit,21 par tête (moy. fr., 1lit,12), celle du cidre de 1lit,62 (moy. fr., 0lit,28). — Il a été vendu (en 1897) 644.955 kilogr. de tabac à fumer ou à mâcher et 190.657 kilogr. de tabac à priser, soit une consommation moyenne de 997 gr. par tête (moyenne française, 970 gr.).

Pêche. — La pêche est activement pratiquée par les ports du dép. de la Seine-Inférieure et forme un revenu considérable pour les habitants du littoral. Les ports de Fécamp, Dieppe, Le Tréport, Saint-Valery-en-Caux, Rouen et Le Havre pratiquent la pêche à pied et la pêche côtière. Les ports de Fécamp, Dieppe, Saint-Valery-en-Caux et Le Havre arment pour la grande pêche (hareng, maquereau, morue) dans la mer du Nord, la mer d'Islande et sur les bancs de Terre-Neuve.

Le département, dépendant de l'arrondissement maritime de Cherbourg, comprend les quartiers de pêche du Tréport, de Dieppe, Saint-Valery-en-Caux, Fécamp, Le Havre et Rouen. La pêche en bateau a donné les résultats suivants (en 1883-84) :

	Bateaux employés	Nombre de pêcheurs	Valeur des produits pêchés
Quartier du Tréport	82	844	825.887 fr.
— de Dieppe	131	900	1.559.204 —
— de Saint-Valery-en-Caux	30	399	762.398 —
— de Fécamp	255	2.445	6.483.275 —
— du Havre	186	380	234.615 —
— de Rouen	267	493	322.612 —

Les principales espèces pêchées sont le hareng, le maquereau, la sole, la plie, la raie, le turbot, etc.

La pêche de la morue a diminué depuis quelques années. En 1898, elle était pratiquée par environ 72 navires, jaugeant près de 13.000 tonneaux et montés par environ 2.000 hommes d'équipage. La plupart des navires appartenaient au port de Fécamp. Le produit annuel de la grande pêche est évalué à environ 4.500.000 fr.

Commerce et Circulation. — Le commerce fait vivre 122.125 personnes (en 1891), soit 146 °/₀₀ (moyenne française, 103). Il y faut ajouter 48.212, soit 58 °/₀₀, qui vivent de l'industrie des transports (moyenne française, 30). Ces chiffres montrent que l'activité commerciale est très considérable. En effet, le montant des opérations de la succursale de la Banque de France à Rouen était, en 1898, de 206.100.600 fr., soit un total général de 16 milliards 569 millions pour la France entière, c.-à-d. environ 1/80e de ce total pour le dép. de la Seine-Inférieure. Rouen venait au 8e rang des succursales de la Banque de France dans les départements.

Le nombre des patentes est très élevé. Il y avait (en 1894) 1.034 hauts commerçants et banquiers, 34.957 commerçants ordinaires, 2.595 industriels, 1.024 exerçant des professions libérales.

Le dép. de la Seine-Inférieure exporte son beurre, ses fromages, son cidre, ses produits de pêche, ses toiles et ses draps, des fontes, des fers, des machines, des céréales, etc. Il importe de la houille, du coton, des peaux, des denrées coloniales, des vins, des alcools, des articles de modes et d'ameublement, etc.

Le commerce maritime se fait par les ports du Havre, de Rouen, Dieppe, Le Tréport, Fécamp, etc., dont nous donnons, dans le tableau ci-après, le mouvement en 1898, d'après le *Tableau du Commerce et de la Navigation.*

Ces chiffres montrent que le commerce français occupe moins de la moitié du commerce international total. Dans les grands ports (Le Havre et Rouen), le commerce étranger est un peu moins considérable que dans les autres ports du département, où il représente les 9/10 du total. Des navires étrangers, plus de la moitié sont anglais; les

EFERUS - Recherche & Classification numérique

navires norvégiens fréquentent principalement les petits ports, quelques navires allemands viennent au Havre et quelques navires espagnols à Rouen.

PORTS	Nav. français		Navires étrangers		TOTAUX	
	Nombre	Tonnage	Nombre	Tonnage	Nombre	Tonnage
1° ENTRÉES (navires chargés)						
Eu	»	»	16	2.121	16	2.121
Le Tréport	7	633	240	62.818	247	63.451
Dieppe	679	91.954	859	319.089	1.538	411.043
Saint-Valery-en-Caux	2	148	7	973	9	1.121
Fécamp	16	2.198	77	29.810	93	32.008
Le Havre	376	470.973	1.951	1.799.899	2.327	2.270.872
Caudebec	»	»	3	654	3	654
Duclair	»	»	33	9.189	33	9.189
Dieppedalle	»	»	12	10.602	12	10.602
Rouen	274	238.322	1.011	599.040	1.285	837.362
2° SORTIES (navires chargés)						
Eu	»	»	»	»	»	»
Le Tréport	1	107	229	58.678	230	58.785
Dieppe	883	103.177	567	176.141	1.450	279.318
Saint-Valery-en-Caux	5	489	40	7.041	45	7.530
Fécamp	56	10.593	23	5.179	79	15.772
Le Havre	493	619.857	1.059	965.775	1.552	1.585.632
Caudebec	»	»	»	»	»	»
Duclair	»	»	7	1.263	7	1.263
Dieppedalle	»	»	»	»	»	»
Rouen	106	109.487	354	100.004	460	209.491

Le cabotage est très actif. En 1893, il représentait 599.389 tonnes aux entrées et 518.429 t. aux sorties.

Le commerce international se fait exclusivement par mer. Les recettes des douanes du dép. de la Seine-Inférieure accusaient en 1892 une perception de 116.882.196 fr. qui plaçait le département au premier rang des départements français, avec un total de recettes double de celui des départements venant ensuite (Seine, avec 56.000.000; Nord, avec 55.000.000; Bouches-du-Rhône, avec 54.000.000). Parmi les 25 bureaux de douanes, il y en a 4 pour la Seine-Inférieure (Le Havre, Rouen, Dieppe, Fécamp) constatant en 1893 un mouvement de 2 milliards 26 millions, sur un ensemble de 9 milliards 278 millions au commerce général, c.-à-d. près de 1/4 de ce total pour le dép. de la Seine-Inférieure.

Voies de communication. Le dép. de la Seine-Inférieure avait, au 1er janv. 1899, une longueur totale de 588 kil. de routes nationales, dont 30 kil. pavés, 5.590 kil. de chemins de grande communication et 4.998 kil. de chemins vicinaux ordinaires, plus 550 kil. en construction ou en lacune.

Le dép. de la Seine-Inférieure est traversé en 1900 par 17 lignes de chemin de fer d'une longueur totale de 850 kil., dont 105 kil. en construction. Les 16 premières, représentant une longueur totale de 752 kil., dont 93 en construction, sont des lignes d'intérêt général, exploitées par les compagnies de l'Ouest (lignes 1 à 14) et du Nord (lignes 15 et 16). La dernière est une ligne d'intérêt local, d'une longueur totale de 15 kil., dont 12 en construction. En voici la liste :

1° La ligne de Paris au Havre, qui parcourt 109 kil. dans le département, en passant par *Rouen*, Maromme, Pavilly, *Yvetot*, Bolbec-Nointot et *Le Havre*. — 2° La ligne de Paris à Dieppe (77 kil, qui se détache de la précédente à Malaunay, en passant par Clères, Longueville, Offranville et *Dieppe*. — 3° La ligne de Motteville à *Saint-Valery-en-Caux* (38 kil.), qui se détache de la ligne n° 1, en passant par Doudeville. — 4° La ligne de Beuzeville à *Fécamp* (19 kil.), qui se détache de la ligne n° 1. — 5° La ligne de *Dieppe* au *Havre* (80 kil.), par Offranville, Fontaine-le-Dun, Cany-Barville, Valmont, Goderville, Montivilliers, rejoignant la ligne n° 1 à Graville-Sainte-Honorine. — 6° La ligne de *Dieppe* à *Eu* (37 kil.) par Envermeu. — 7° L'embranchement de Barentin à Caudebec (29 kil.), qui se détache de la ligne n° 1, en passant par Duclair et *Caudebec-en-Caux*. — 8° La ligne de Beuzeville à Pont-Audemer (14 kil.), qui se détache de la ligne n° 1, en passant par Lillebonne. — 9° La ligne de *Rouen* à Dreux (28 kil.) par Grand-Couronne et *Elbeuf*. — 10° La ligne de *Rouen* à Serquigny (22 kil.), qui se détache de la ligne n° 1 à Oissel et traverse la ligne n° 9 à Orival. — 11° La ligne de Motteville à Clères (22 kil.), qui forme un raccordement entre les lignes nos 1 et 2. — 12° La ligne de *Rouen* à Amiens (60 kil.) par Darnétal, Buchy et Serqueux. — 13° La ligne de Clères à Buchy (16 kil.), qui forme un raccordement entre les lignes nos 2 et 12. — 14° Divers embranchements et raccordements n'ayant que de très petits parcours (9 kil.). — 15° La ligne de Paris au Tréport (57 kil.) par Aumale, Gamaches, *Eu* et *Le Tréport*. — 16° Diverses lignes n'ayant que de très petits parcours dans le département (7 kil.). — 17° La ligne d'intérêt local des Ifs à *Etretat* (15 kil.) qui se détache de la ligne n° 4. — Le département possède une ligne de tramways (63 kil.), de Gournay à Dieppe par Neufchâtel-en-Bray, et plusieurs tramways suburbains (Rouen à Croisset, etc.).

La Seine est navigable pendant tout son parcours dans le département (158 kil.). En 1898, il y eut, entre Rouen et Le Havre (125 kil.), 2.475 bateaux, d'un chargement moyen de 180 tonnes. Le tonnage annuel moyen (ramené à distance entière) était de 335.827 t. — Le département possède le canal du Havre à Tancarville (25 kil.), qui facilite la navigation de l'estuaire de la Seine et sur lequel le mouvement de la navigation était, en 1898, de 2.511 bateaux d'un chargement moyen de 240 t., avec un tonnage moyen de 406.709 t. par an.

Le service postal et télégraphique était assuré, en 1894, par 9 bureaux de poste, 31 bureaux télégraphiques et 105 bureaux mixtes, ayant produit une recette postale de 4.232.159 fr. et une recette télégraphique de 1.603.498 fr., pour 865.206 dépêches intérieures et 295.300 dépêches internationales. La Seine-Inférieure venait au second rang des départements français pour le nombre des dépêches internationales.

Finances. — Le dép. de la Seine-Inférieure a fourni, en 1896, un total de 200.933.698 fr. 42 au budget général de la France. Les rôles de 1898 comprenaient : 1.912 billards, 27 cercles, 9.330 vélocipèdes et 73.201 chiens imposés. Ces chiffres indiquent une situation prospère.

Les revenus départementaux ont été, en 1896, de 8.543.767 fr. 66, se décomposant comme suit :

	Francs
Produits des centimes départementaux	5.502.713 61
Revenu du patrimoine départemental	18.651 72
Subventions de l'Etat, des communes, des particuliers et produits éventuels	1.993.712 48
Revenus extraordinaires, produits d'emprunts, aliénation de propriétés	1.028.689 85

Les dépenses départementales se sont élevées à 8 millions 669.776 fr. 52, se décomposant comme suit :

	Francs
Personnel des préfectures et sous-préfectures	111.417 25
Propriétés départementales, locations et mobilier	543.930 96
Chemins vicinaux	2.651.985 13
Chemins de fer d'intérêt local	14.707 62
Instruction publique	231.424 43
Cultes	10.325 »
Assistance publique	2.620.097 13
Encouragements intellectuels	91.358 67
— à l'agriculture	208.210 21
Service des emprunts	583.084 70
Subventions pour des entreprises d'intérêt général	1.313.420 »
Dépenses diverses	269.815 42

EFERUS - Recherche & Classification numérique

Les dépenses d'assistance publique, encouragements et subventions, offrent des chiffres particulièrement élevés.

A la clôture de l'exercice 1897, la dette départementale était en capital de 12.659.918 fr. 66.

Le nombre total des centimes départementaux était de 51c,1151, dont 26c,1151 portant sur les quatre contributions directes. Le produit du centime départemental portant sur les quatre contributions était de 129.127 fr. 73, celui du centime portant seulement sur les contributions foncière et personnelle-mobilière atteignait 83.583 fr. 72.

Les 760 communes du département avaient, en 1898, un revenu global de 16.850.853 fr., correspondant à 15.874.527 fr. de dépenses. Le nombre total des centimes pour dépenses tant ordinaires qu'extraordinaires était de 26.476, dont 5.479 extraordinaires, soit une moyenne de 35 cent. par commune.

Il y avait 55 communes imposées de moins de 15 cent., 235 imposées de 15 à 30 cent., 376 de 31 à 50 cent., 94 de 51 à 100 cent. et aucune commune n'était imposée au-dessus de 100 cent. — La dette communale, au 31 mars 1897, se montait à 91.442.040 fr. — Le nombre des communes à octroi était (en 1897) de 26, le produit net des octrois se montait à 7.885.494 fr.

Etat intellectuel. — Au point de vue de l'instruction, le dép. de la Seine-Inférieure est très peu avancé.

En 1896, sur 7.169 conscrits examinés, 521 ne savaient pas lire. Cette proportion de 73 illettrés sur 1.000 (moyenne française, 52 °/oo) place le dép. de Seine-Inférieure au 75e rang (sur 90 départements) parmi les départements français. Pour l'instruction des femmes, il est au 48e rang (sur 87 dép.), avec 918 femmes pour 1.000 ayant signé leur acte de mariage. La proportion pour les hommes est de 930 °/oo.

Durant l'année scolaire 1896-97, voici quelle était la situation scolaire :

1° *Ecoles primaires élémentaires et supérieures*

	Ecoles laïques		Ecoles congréganistes		Totaux
	publiques	privées	publiques	privées	
Nombre des écoles	1.091	57	116	215	1.479
Instituteurs	1.265		119		1.384
Institutrices	803		778		1.581
Elèves garçons	53.348	1.013	141	7.140	61.642
— filles	36.981	1.144	9.222	17.914	65.261

2° *Ecoles maternelles*

	Ecoles laïques		Ecoles congréganistes		Totaux
	publiques	privées	publiques	privées	
Nombre d'écoles	46	1	11	32	90
Institutrices	116	1	25	43	185
Garçons	5.583	11	1.309	1.710	8.613
Filles	4.997	5	1.340	1.901	8.243

L'enseignement primaire supérieur public est représenté, pour les garçons, par 4 écoles, qui avaient, en 1897, 631 élèves, et par des cours complémentaires, comptant 209 élèves. Pour les filles, par 2 écoles ayant 365 élèves. L'enseignement privé était représenté par des cours ayant 58 élèves garçons et 271 élèves filles. Le total général des élèves de l'enseignement primaire supérieur s'élevait à 1.534 élèves.

Le total des ressources de l'enseignement primaire public était, en 1894, de 3.896.470 fr. 81. — Il existait 513 caisses des écoles, avec 192.883 fr. de recettes et 158.643 fr. de dépenses.

L'enseignement secondaire se donnait aux garçons dans 1 lycée (Rouen et petit lycée d'Elbeuf) comprenant (en 1899) 746 élèves, dont 320 internes et 2 collèges communaux (Dieppe et Eu). Pour l'enseignement secondaire des filles, il y avait 1 lycée de filles à Rouen, comptant (en 1899) 221 élèves, dont 18 internes.

Assistance publique. — L'assistance publique est bien organisée. Les bureaux de bienfaisance étaient, en 1892, au nombre de 416, desservant une population de 690.710 hab. ; ils assistèrent 61.293 personnes, dont 76 étrangers. En 1898, le nombre des secourus s'élevait à 49.529 personnes, dont 190 étrangers, le total des recettes à 1.468.680 fr., celui des dépenses à 1.381.181 fr. — Le nombre des hôpitaux et hospices est (en 1898) de 36 desservis par 71 médecins. Le budget se montait à 4.632.656 fr. pour les recettes et 3.593.017 fr. pour les dépenses de l'année. Il fut soigné 20.380 malades dont 2.139 décédèrent ; 3.980 infirmes et vieillards dont 448 décédèrent ; 3.120 enfants assistés dont 154 décédèrent. En outre, 1.692 enfants étaient secourus à domicile. — Deux asiles départementaux d'aliénés existent à Saint-Yon et à Sotteville-lès-Rouen (« Quatre-Mares »). Au 31 déc. 1898, le département y entretenait 1.732 aliénés. La dépense totale était de 827.623 fr., dont 491.719 fr. fournis par le département. — L'assistance privée était représentée (en 1892) par 249 établissements et sociétés diverses. E.-D. GRAND.

BIBL. : V. NORMANDIE, ROUEN, HAVRE (Le), BRAY (Pays de), CAUX (Pays de), ROUMOIS, VEXIN, etc. — *Annuaire du dép. de la Seine-Inférieure.* — *Statistique de la France*, in-4 et in-8, et *Annuaire statistique de la France*, in-8, en particulier ceux de 1886, 1894 et 1899 (mieux établis que les autres). — *Dénombrements*, particulièrement ceux de 1886, 1891 et 1896, avec les résultats développés. — *Statistique agricole, De l'industrie minérale, Etats de situation de l'enseignement primaire, Statistique de l'enseignement primaire, Situation financière des communes, des départements, Comptes définitifs de chaque exercice.* — Ad. JOANNE, *Géographie du dép. de la Seine-Inférieure ;* Paris, 1898, in-16, 9e éd. — S.-B.-J.-Noël DE LA MORINIÈRE, *Premier et second essai sur le dép. de la Seine-Inférieure ;* Rouen, an III (1795), 2 vol. in-8. — AUBER, *Mémoires sur le gisement des côtes du dép. de la Seine-Inférieure, sur l'état actuel de ses ports tant sur la Manche que sur la Seine, etc. ;* Rouen, an III (1795), in-4. — P.-J.-E.-V. GUILBERT, *Voyage du premier consul dans les dép. de la Seine-Inférieure et de l'Oise en l'an XI ;* Rouen, 1803, 3 vol. in-8. — Du même, *Mémoires biographiques et littéraires, par ordre alphabétique, sur les hommes qui se sont fait remarquer dans le dép. de la Seine-Inférieure ;* Rouen, 1812, 2 vol. in-8. — PEUCHET et CHANLAIRE, *Statistique de la Seine-Inférieure ;* Paris, 1810, in-4. — E. GAILLARD, *la Seine-Inférieure avant et depuis la Restauration ;* Rouen, 1824, in-8. — P.-A.-E. GIRAULT DE SAINT-FARGEAU, *Dictionnaire géographique du dép. de la Seine-Inférieure ;* Paris, 1828, in-8 (collection *Histoire nationale*). — M.-L. VITET, *Voyage historique et archéologique dans la Haute-Normandie (dép. de la Seine-Inférieure) ;* Paris, 1833, in-8. — VIEL, *Description géographique, statistique et topographique du dép. de la Seine-Inférieure,* dans *la France*, publ. par LORIOL ; Paris, 1834, in-8. — A. GUILMETH, *Dép. de la Seine-Inférieure ;* Rouen, 1836-42, 2e éd., 7 vol. in-8 (Le Havre, Yvetot, Lillebonne, Saint-Valery-en-Caux, Dieppe, Neufchâtel, Elbeuf). — C.-V. MONIN, *Dictionnaire historique, moral et religieux et description géographique, biographique, statistique et postale complète de toutes les villes, bourgs, communes et hameaux du dép. de la Seine-Inférieure ;* Yvetot, 1843, in-12. — COCHET, *les Eglises de l'arr. de Dieppe ;* Dieppe, 1846-50, 2 vol. in-8. — Du même, *Eglises de l'arr. d'Yvetot ;* Dieppe, 1852, 2 vol. in-8. — Du même, *la Seine-Inférieure historique et archéologique ;* Dieppe, 1864, in-4. — J. BUNEL et A. TOUGARD, *Géographie du dép. de la Seine-Inférieure ;* Rouen, 1875-77, 4 vol. in-8 (arr. de Dieppe, Le Havre, Neufchâtel et Yvetot). — G. GRAVIER, *Examen critique de la « Géographie de la Seine-Inférieure » de Tougard ;* Rouen, 1884, in-4. — J.-E. DECORDE, *Histoire des cinq communes de L'Aliermont, Croixdalle, Sainte-Agathe, Notre-Dame, Saint-Jacques et Saint-Nicolas ;* Paris, 1877, in-8. — L. DELAVAUD, *Etude historique sur les transformations du littoral de la Seine-Inférieure,* dans *Bullet. de la Soc. de géog. de Normandie*, ann. 1880. — J. LOTH, *les Conventionnels de la Seine-Inférieure ;* Rouen, 1884, in-8. — Du même, *Notice historique sur l'Ecole normale primaire de la Seine-Inférieure ;* Rouen, 1880, in-8. — CUSSON et J. GAILLARD, *Géographie classique du dép. de la Seine-Inférieure ;* Rouen, 1889, in-8. — COCHET, *Epigraphie de la Seine-Inférieure*, 1855, in-8. — Du même, *Répertoire archéologique du dép. de la Seine-Inférieure ;* Paris, 1871, in-4. — LANTÉ, *Costumes des femmes du pays de Caux et de plusieurs autres parties de l'ancienne province de Normandie ;* Rouen, 1827, in-4. — A. CORNEILLE, *la Seine-Inférieure industrielle et commerciale ;* Rouen, 1873, in-8. — Anonyme, *Annales agricoles de la Seine-Inférieure ;* Rouen, 1822, in-12. — CARTIER, *Etat de l'agriculture de l'arr. de Neufchâtel ;* Rouen, 1822, in-8. — Du même, *Etat de l'agriculture, de l'industrie et du commerce dans l'arr. du Havre au 1er janv. 1825 ;* Rouen, 1825, in-8. — J. MORIÈRE et FAUCHET, *Essai sur l'état de l'agriculture dans le dép. de la Seine-Inférieure en 1860 ;* Caen, 1863, in-8. — BOIS-HÉBERT DE RAFFETOT, *Mémoire sur les*

EFERUS - Recherche & Classification numérique

moyens propres à rétablir dans le dép. de la Seine-Inférieure l'espèce des chevaux cauchois, 1816, in-8. — Blanche et Malbranche. *Catalogue des plantes cellulaires et vasculaires de la Seine-Inférieure;* Paris, 1864, in-8. — E. Mocquerys, *Enumération des insectes coléoptères observés jusqu'alors dans le dép. de la Seine-Inférieure;* Caen, 1857, in-8. — E. Bucaille, *Description des échinides fossiles du dép. de la Seine-Inférieure;* Rouen, 1883, in-8. — J.-A. de Lérue, *De la Bienfaisance publique et privée dans le dép. de la Seine-Inférieure;* Rouen, 1852, in-8. — Girault de Saint-Fargeau, *Bibliographie de la France*, pp. 338-347 et 413. — *Catalogue de l'histoire de France* (publicat. de la Biblioth. nation.), t. VIII, pp. 171-72, et suppl. de 1880, pp. 118, etc. — Chevalier, *Topo-bibliographie*, aux mots *Caux*, *Havre-de-Grâce*, *Rouen*, *Seine-Inférieure*, etc. — *Bibliographie des Sociétés savantes de la France*, publ. par De Lasteyrie, au chap. consacré au dép. de la *Seine-Inférieure*.

Géologie. — Consulter de Lapparent, *le Pays de Bray*, et les travaux de Hébert, Lennier, Biochet, Bucaille, Potier, Douvillé, Dollfus, Munier-Chalmas, etc., dans *Bull. de la Soc. géol. de France*, *Bull. des services de la carte géol. de France*, *Bull. de la Soc. géol. de Normandie*. Cartes géologiques au 80.000e de Abbeville, Saint-Valéry, le Havre, Yvetot, Neufchâtel, Lisieux et Rouen.

SEINE-Port. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. et cant. (N.) de Melun; 719 hab.

SEING Manuel. (Paléogr.) (V. Souscription).

SEINGALT (Giovanni-Jacopo de), aventurier italien (V. Casanova).

SÉIR, qui signifie « le poilu », « le hérissé ». Nom de la région accidentée, plus connue sous l'appelation d'Edom, Idumée, qui s'étendait de la mer Morte au golfe élamitique de la mer Rouge.

SÉISMOGRAPHE (V. Sismomètre).

SÉISMOLOGIE (Géol.) (V. Tremblement de terre).

SEISMOMÈTRE, SEISMOGRAPHE. On donne les noms de *seismomètres* et de *seismographes* (ou *sismomètres*, *sismographes*) à des instruments à l'aide desquels on peut déterminer la direction et l'intensité des secousses qui agitent l'écorce terrestre (V. Tremblement de terre). Les premiers, les seismomètres, se bornent à constater la production du phénomène et ses résultats; ils exigent, par conséquent, l'intervention fréquente d'un observateur. Au contraire, les seconds, les seismographes, sont des appareils enregistreurs. Dès 1784, il existait à Naples un seismomètre, dû à Salsano. Celui de Cacciatore, perfectionné par Lepsius, est également l'un des plus anciens : il consiste en un vase rond, de verre ou de porcelaine, d'une vingtaine de centimètres de diamètre, au centre duquel est un assez large godet, rempli jusqu'au bord de mercure. Tout autour sont disposés seize godets plus petits et, à la moindre secousse du sol, une partie du mercure se déverse dans le godet le plus rapproché de la direction de cette secousse. Le poids du mercure écoulé mesure, en outre, son intensité. Le seismomètre de Mallet est tout différent. Il se compose de petits cylindres d'une trentaine de centimètres de hauteur, et de diamètres ainsi que de matières (bois, pierre, fer) très divers. Ils sont dressés verticalement sur du sable bien sec et à une distance suffisante les uns des autres pour ne pas se toucher en tombant; suivant que la secousse est plus ou moins intense, elle entraîne la chute des plus stables ou seulement des plus légers des cylindres, et la direction de cette chute est celle de la secousse. Les seismomètres à pendule sont aussi connus depuis assez longtemps. Les plus simples portent à l'extrémité du pendule, susceptible d'osciller dans toutes les directions, une pointe qui entre légèrement dans une couche de sable fin, où elle trace, sous l'influence de la secousse et dans sa direction, un sillon d'amplitude variable. Mais, de nos jours, on leur préfère les seismomètres à charnière, qui sont constitués essentiellement par un corps pesant se mouvant dans un châssis autour d'un axe vertical, comme une porte sur ses gonds. Une secousse survient-elle : l'axe penche, le châssis se déplace et une aiguille, fixée au montant inférieur, reproduit le mouvement sur un tableau, en l'amplifiant considérablement. On dispose, du reste, l'un près de l'autre, deux de ces appareils, orientés différemment : lorsqu'en effet la secousse se produit suivant le plan même du châssis, celui-ci demeure immobile. Les seismomètres enregistreurs ou seismographes sont aussi, d'ordinaire, à charnière. Leurs mouvements sont communiqués, par l'intermédiaire d'un levier, à une pointe de crayon, laquelle trace, sur une bande de papier quadrillé entraînée d'un mouvement continu par un mécanisme d'horlogerie, des courbes représentant l'allure des secousses et indiquant l'heure précise où elles ont commencé et fini. Enfin, certaines stations spécialement organisées pour ce genre d'observations, comme celles du Vésuve et de l'Institut seismologique du Japon, possèdent des seismographes électriques d'une très grande sensibilité, dans lesquels la moindre secousse détermine l'interruption du courant et qui portent plus particulièrement les noms de *microseismographes* ou de *tromomètres*. Leur inconvénient est justement d'être trop sensibles et d'enregistrer des vibrations dues à des causes extérieures : à des vents violents, par exemple, ou à la marée, ou même à de simples variations du baromètre. Signalons aussi, dans cette classe, le seismographe à pendule bifilaire, très délicat, qui a été imaginé par H. Darwin et qui lui a permis d'observer à Birmingham, le 27 avr. 1894, les secousses de l'onde seismique, cause de tant de désastres en Grèce.

SEISSAN. Com. du dép. du Gers, arr. et cant. (S.) d'Auch; 876 hab.

SÉISTAN. Région de Perse, plus exactement *Sistan*, dans les géographes arabes *Sidjistan* (Sacastene, pays des Sakas); elle comprenait tout le territoire borné par le Khoraçan au N., la région de l'Indus à l'E., le Kirman à l'O., et le Mekran au S. Sa capitale était autrefois Ram-Chahristan, qui fut remplacée par Zerendj; ces villes sont aujourd'hui ruinées. Le sol du Séistan, d'après El. Istakhri, est stérile et sablonneux; la chaleur y est très grande, et le palmier y vient bien. Le vent y souffle sans interruption et avec assez de force pour faire tourner les moulins à vent qui paraissent y avoir été inventés; il transporte des dunes de sable contre lesquelles les habitants se défendent au moyen d'un procédé ingénieux : ils élèvent autour des dunes des palissades de bois, de broussailles ou d'autres matériaux, et pratiquent ensuite une porte au bas de la palissade; le vent s'y introduit, soulève le sable et le reporte plus loin. Ces habitants, qui coiffaient leur tête de quatre turbans de couleur différente, appartenaient au rite hanéfite; on y trouvait cependant parmi eux un grand nombre de kharédjites, qui se distinguaient par leur honnêteté. A l'époque de la conquête musulmane, ils stipulèrent qu'on ne chasserait pas les hérissons, parce que ces animaux les délivraient des vipères qui pullulent dans leur pays; aussi chaque maison avait son hérisson. Parmi les dépendances de la province, on citait la ville et la région de Rokhkhedj, qui a conservé le nom de l'antique Arachosie et de Bost, où l'on voyait les ruines de l'écurie du héros Roustem.

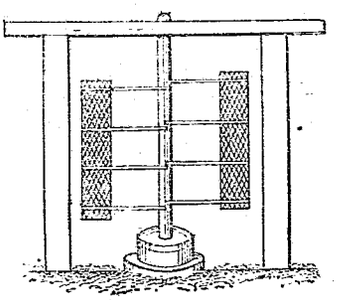

Moulin du Séistan.

Aujourd'hui, la plus grande partie du Séistan relève de l'Afghanistan et du Béloutchistan; il n'est resté sous la domination du chah de Perse qu'un petit canton portant le même nom, formant une subdivision de la prov. de Kaïn, dont le chef-lieu est Birdjend, et contribuant à l'ensemble du revenu du Khoraçan pour une somme de 185,725 fr. en monnaie et de 6.957 tonnes de grains en

EFERUS - Recherche & Classification numérique

nature. Le chef-lieu de ce canton est Nasratabad, qui a une petite garnison d'un régiment territorial d'infanterie (env. 800 hommes), avec quelques canons; mais sa ville principale est Seh-Kouha (les trois collines), agglomération d'environ 1.200 huttes de pisé, dont la moitié inhabitée. Les principales rivières du Séistan sont le Hilmend, le Khach-Roud, le Farrah-Roud et le Harout-Roud, qui descendent toutes, du N. au S., de la chaîne du Paropamise; la première seule décrit une vaste courbe, court du S. au N., et se jette, ainsi que les autres, dans l'ensemble de lagunes et de marais qui, suivant la saison et même suivant les années, forment un seul lac, des marécages isolés ou un fond de cuvette salsugineux parfaitement sec, ensemble dont le nom générique, dans cette région, est *hamoun* (pers., plaine).

Dans l'épopée nationale de la Perse, le Séistan joue un grand rôle, parce qu'il est le fief héréditaire des ancêtres de Roustem (V. Perse). Alexandre le traversa probablement dans sa route vers l'Inde, tandis que son retour eut lieu par la côte (Gédrosie et Carmanie, Mekran et Kirman); cependant il envoya une colonne légère, sous les ordres de Cratère, à travers l'Arachosie et la Drangiane. Il fit partie de l'empire des Sassanides et de celui des Khalifes; sous ces derniers, il atteignit le sommet de la prospérité; les ruines qui couvrent le pays en sont le meilleur indice (mosquées et collèges, portes surmontées d'inscriptions arabes à Poulki, Nâdâli et Pechâvéran). C'est là que fut fondée la dynastie des Saffarides. Ruiné par les expéditions de Djengis Khan, de Timour et des Afghans, le Séistan ne retrouva de tranquillité que sous Ahmed-Chah Abdali, fondateur de la dynastie Dourrâni en Afghanistan. Après la mort de son successeur Timour-Chah (1793), cette province dépendit alternativement de Hérat et de Kandahar. En 1841, le voyageur anglais Forbes y fut assassiné, à la chasse, par un chef local ivrogne, Ibrahim-Khan. Après la mort de Yâr-Mohammed de Hérat, la Perse, vers 1851, tenta de recouvrer son ancienne possession; un chef local, Ali-Khan, arbora le pavillon persan et reçut en mariage une princesse de la cour de Téhéran. Malgré les termes précis du traité de Paris (1856), ce chef local et son successeur Tadj-Mohammed reconnurent la suzeraineté de Nasr-ed-Din-Chah, qui fut rendue effective en 1866 par une occupation militaire. En 1872, une mission anglaise, sous les ordres du général sir F. Goldsmid, fut chargée d'examiner sur place les réclamations respectives de l'Afghanistan et de la Perse, et conclut à la division du Séistan en deux parts, attribuées chacune aux deux pays limitrophes. La position de cette contrée, à mi-chemin entre Mechehed et le golfe Persique, en fait un point stratégique qui a attiré l'attention des Russes et des Anglais; ceux-ci ont proposé la construction d'un chemin de fer descendant la vallée de l'Helmend depuis Kandahar, ou passant par Tchaman (Béloutchistan). Cl. Huart.

Bibl. : Barbier de Meynard, *Dictionnaire de la Perse*, p. 300. — Christie, appendice à l'ouvrage de H. Pottinger, *Travels in Balouchistan and Sinde*, 1816, pp. 406-411. — J.-P. Ferrier, *Voyages et aventures en Perse*; Paris, 1870, t. II, pp. 299 et suiv. — Dr. Bellew, *Record of the Seistan Mission*, 1872; *From the Indus to the Tigris*, Londres, 1874.

SEISURE (*Seisura*) (Ornith.). Genre de la famille des *Muscicapidés* (V. ce mot), caractérisé par un bec droit de la longueur de la tête, un peu déprimé, à mandibule supérieure recourbée seulement à la pointe et faiblement échancrée; les narines basales; les ailes allongées, amples, surobtuses; la queue large, carrée; les tarses médiocres scutellés; les doigts longs avec le pouce robuste. Ces Gobe-Mouches, propres à l'Australie et à la Nouvelle-Guinée, ont l'habitude de tournoyer en l'air en déployant leur queue et faisant entendre un cri aigre, analogue au bruit d'une assiette qui frotte contre la pierre de l'évier où on la lave, d'où le nom de *Laveur d'assiettes* donné en anglais à l'espèce type (*Seisura inquieta*) qui habite l'Australie et perche souvent sur le toit des maisons. Son plumage est noir dessus, avec des reflets métalliques, blanc dessous. Le genre *Piezorhynchus*, qui en est démembré, renferme les espèces propres à la Nouvelle-Guinée et aux archipels voisins. Les Myiagres (*Myiagra*) sont du même pays, de la Malaisie et de la Polynésie : quelques espèces sont d'Afrique, et ce dernier pays est la patrie du genre *Platysteira*. Tous ces petits oiseaux font une guerre acharnée aux insectes (V. Gobe-Mouche et Rhipidure). E. Trouessart.

SEITZ (Alexander-Maximilian), peintre bavarois, né à Munich en 1811, mort à Rome en 1888. Élève de Cornelius, il débuta brillamment par un *Joseph vendu par ses frères*. En 1835, il se rendit à Rome où il resta dès lors, peignant des tableaux religieux où l'on sent l'influence des « frères de San-Isidoro » : *Mater amabilis, Sainte Catherine d'Alexandrie*, etc. — Son fils, *Ludwig*, né en 1844, a peint quelques fresques dans la manière des Quattrocentistes et est directeur des Galeries du Vatican.

SEITZ (Anton), peintre allemand, né à Roth, près de Nuremberg, en 1829. Il s'est fait connaître par ses tableaux de genre, dont le sujet est le plus souvent emprunté à la vie des petits bourgeois et traité avec humour. Dans les scènes d'intérieur, il emploie avec habileté le clair-obscur. Parmi ses œuvres les plus connues, on cite : *les Joueurs de dés*, *le Braconnier*, *le Photographe à la campagne*, etc.

SEIX. Com. du dép. de l'Ariège, arr. de Saint-Girons, cant. d'Oust; 3.003 hab. Filat. et cardage de laines. Mines de cuivre et de plomb. Eaux minérales. Eglise fortifiée du XVIe siècle. Ruines féodales de Mirabal et de la Garde.

SEIZE (Les) (Hist.) (V. Ligue, t. XXII, p. 234).

SÉJAN (Ælius-Sejanus), ministre de Tibère, né à Vulsinies, exécuté à Rome en 31 ap. J.-C. Fils du chevalier Seius Strabo, commandant des troupes prétoriennes à la fin du règne d'Auguste, il sut gagner la confiance de Tibère et devint le confident du soupçonneux César. Associé, dès l'an 14, au commandement de son père, il l'y remplaça lorsque ce dernier fut nommé gouverneur d'Égypte. Il réunit en un seul camp les cohortes prétoriennes précédemment dispersées dans Rome et en forma ainsi une force qui disposa de l'empire durant un demi-siècle (23). Tibère laissait placer les bustes de Séjan à côté des siens, et son préfet du prétoire ne tarda pas à viser sa succession. On l'accuse d'avoir fait empoisonner le fils de Tibère, Drusus, par sa femme Livilla, sœur de Germanicus, qu'il aurait débauchée (23). Il persuada à l'empereur de se retirer dans l'île de Capri et lui sauva la vie dans un accident; il obtint le bannissement d'Agrippine, veuve de Germanicus, et de ses fils. Mais à la fin, le soupçonneux empereur s'inquiéta des projets de son favori; sa belle-sœur Antonia les lui dénonça. Tibère commença par l'accabler d'honneurs, le nomma consul avec lui pour l'an 31, puis pontife; mais, en même temps, il désignait Caius Caligula pour son successeur à l'empire. Il chargea le centurion Macro de prendre le commandement des prétoriens et de lire au Sénat une lettre où il exprimait son désir d'être débarrassé de Séjan. Le jour même, il fut emprisonné et mis à mort, son corps jeté au Tibre; ses amis, parmi lesquels Julius Blæsus, son fils, sa fille furent aussi exécutés; comme il était sans exemple qu'on eût mis à mort une vierge, le bourreau la déflora avant de lui trancher la tête. Tacite a laissé de ces événements un récit saisissant. A.-M. B.

SEKANDERABAD. Ville de l'Inde, Etat du Nizam, à 10 kil. N. d'Haïderabad; 75.000 hab. Cantonnements des troupes anglaises.

SEKANDERABAD. Ville de l'Inde, prov. de Mirat; 20.600 hab. Mousselines renommées. Fondée en 1498 par Sekander Lohi.

SEKANDEDPOUR. Ville de l'Inde, prov. de Bénarès, r. dr. du Gogra; 7.000 hab. Marché d'essence de roses. Ville en décadence.

EFERUS - Recherche & Classification numérique

SEKANDRA ou **SIKANDRA** (V. Agra).

SEKAOUZI. Rivière du dép. d'*Oran* (V. ce mot, t. XXV, p. 456).

SEKAVATA. Etat de l'Inde. V. Chekavatie.

SEKHET ou **SECHMET,** déesse égyptienne à tête de lion, épouse de Ptah et mère d'Imhotep, en compagnie desquels on la vénérait à Memphis. Elle a souvent été confondue avec *Pacht* et avec *Bast* (V. ces noms), la déesse à tête de chat de Bubastis. Les Grecs l'assimilèrent à Artémis.

SEKI, mathématicien japonais du XVIIe siècle, mort en 1708, chef d'une école qui se forma sous l'influence de la science chinoise et paraît avoir subsisté, sans emprunts à l'Occident, jusque vers le milieu du XIXe siècle; les membres de cette école constituaient d'ailleurs une société jalousement fermée, dont l'histoire est très obscure. Les découvertes de Seki sont consignées dans un ouvrage manuscrit composé vers 1765 par Yamaji; celles que l'on connaît concernent des développements en série du sinus verse d'un arc en fonction de celui de l'arc multiple suivant une puissance de 2; finalement Seki aurait obtenu le développement:

$$\pi^2 = 1 + \frac{1}{2}\cdot\frac{1}{3} + \frac{1}{3}\frac{1.2}{3.5} + \frac{1}{4}\frac{1.2.3}{3.5.7} + \ldots\ldots$$

Bibl.: D. Kikuchi, *Tokio Sugaku Butsurigaku Kwai Kiji*, VII. — M. Cantor, *Vorlesungen über Geschichte der Mathematik*, 1898, III.

SEL. I. Chimie. — On appelle sel, depuis Lavoisier, le résultat de la combinaison d'un acide avec une base. Par exemple, l'acide azotique et la potasse se combinent pour former l'azotate de potasse en même temps qu'il y a élimination d'eau :

$$AzO^6H + KO^2H = AzO^6K + H^2O^2.$$

Les sels peuvent encore être envisagés comme le résultat de la substitution des métaux à l'hydrogène dans les acides :

$$AzO^6H + Na = AzO^6Na + H.$$
$$HCl + Na = NaCl + H.$$
$$HS + Na = NaS + H.$$

On réserve le nom d'*oxysels* aux sels dérivés des acides oxygénés, les autres sont désignés, suivant leur composition, sous les noms de *sulfosels*, de *chlorosels*.

Dans la nomenclature des sels, on fait intervenir les deux générateurs acide et base; à cet effet, on nomme à la suite l'un de l'autre l'acide et la base, en les séparant par la particule *de* et en modifiant de la manière suivante la terminaison de l'acide. Si l'acide est terminé en *ique*, on remplace cette terminaison par *ate:* ainsi l'acide azotique forme avec la potasse l'azot*ate* de potasse. Quand l'acide est terminé en *eux*, on change *eux* en *ite*. L'acide azoteux donne avec la potasse l'azotite de potasse.

Aussi le sulfate de protoxyde de fer désignera le sel résultant de la combinaison de l'acide sulfurique avec le protoxyde de fer.

Les règles précédentes s'appliquent aux oxysels; on termine par *ure* la dénomination des sels formés par l'union de deux éléments. Le sel de potassium, de l'acide chlorhydrique, est le chlor*ure* de potassium :

$$HCl + KO^2H = KCl + H^2O^2.$$

On obtient habituellement les sels en faisant agir l'acide sur la base en quantités équivalentes. On reconnaît qu'un acide est exactement combiné avec la base à l'aide de réactifs colorés appropriés. L'acide sulfurique, coloré en rouge par une goutte de tournesol, et additionné progressivement d'une solution de soude, est saturé quand le tournesol passe au bleu; on dit alors qu'on a formé le sel *neutre*, le sulfate neutre. La solution acide obtenue donne par évaporation des cristaux de formule $S^2O^8Na^2$. L'addition d'une quantité de soude moitié moindre donne une solution acide au tournesol, et par évaporation un deuxième sulfate S^2O^8NaH, dit sulfate *acide*. A l'acide sulfurique correspondent donc deux séries de sels, les sels acides et les sels neutres. La coexistence de ces deux séries de sels tient à la présence de deux équivalents d'hydrogène, distincts dans la formule moléculaire de l'acide sulfurique $S^2O^8H^2$. On conçoit alors que le sodium puisse se substituer seulement à l'un ou aux deux hydrogènes de la formule. Toutefois, la notion de neutralité vis-à-vis les réactifs colorés est essentiellement relative, elle dépend souvent du réactif mis en présence. Tel sel pourra être acide ou basique ou neutre, suivant le réactif coloré en présence duquel il sera placé.

Ainsi l'acide phosphorique possède trois hydrogènes distincts dans sa formule $PO5.3HO$ ou PO^8H^3; il pourra donc donner naissance à trois séries de sels, suivant que le métal se substituera à 1 ou 2 ou à 3 équivalents d'hydrogène. Avec la soude, par exemple, on obtiendra les trois sels suivants :

PO^8NaH^2,	phosphate	monosodique.
PO^8Na^2H	—	disodique.
PO^8Na^3	—	trisodique.

Vis-à-vis le tournesol, le premier est acide, le second et le troisième sont alcalins. D'autres réactifs colorés, l'hélianthine ou orangé n° 3 de Poirier, la phtaléine du phénol, le bleu C4B donnent des résultats entièrement différents. L'hélianthine jaune en solution étendue rougit avec l'acide phosphorique, mais la teinte rouge passe au jaune, quand on ajoute exactement une molécule de soude à une molécule d'acide phosphorique; le phosphate monosodique est donc neutre vis-à-vis l'hélianthine, les deux autres sont alcalins en présence de ce même colorant. La solution alcoolique de phtaléine de phénol incolore rougit en présence des alcalis, et redevient incolore quand on a neutralisé l'alcali. On constate qu'il faut ajouter une demi-molécule d'acide phosphorique à une molécule de soude pour faire disparaître la teinte rouge de l'alcali, le phosphate disodique qui existe alors dans la solution est donc neutre vis-à-vis la phtaléine de phénol; dans les mêmes conditions, le monosodique et le disodique sont l'un acide, l'autre alcalin. Enfin, les phosphates mono et disodique, sont nettement caractérisés comme acides en présence du bleu C4B, tandis que le trisodique est à peu près neutre.

La neutralité est donc une propriété essentiellement relative, aussi réserve-t-on le nom de phosphates neutres aux phosphates dans lesquels les trois hydrogènes sont tous remplacés par le métal, c.-à-d. aux phosphates trimétalliques. On appellera de même sulfites neutres, carbonates neutres, etc., les sels dans lesquels tous les hydrogènes des acides sulfureux $S^2O^6H^2$, carbonique $C^2O^6H^2$ sont complètement remplacés. Les sels correspondant à une seule substitution seront les sulfites acides ou bisulfites, les carbonates acides ou bicarbonates:

$S^2O^6Na^2$	S^2O^6NaH
Sulfite neutre.	Bisulfite.
$C^2O^6Na^2$	C^2O^6NaH
Carbonate neutre.	Bicarbonate.

Il arrive quelquefois qu'un sel contient plus de métal que n'en comporte la composition du sel neutre, on dit alors qu'on a un *sel basique*. Le carbonate neutre de cuivre a pour formule $C^2O^6Cu^2$: on connaît un autre carbonate $C^2O^6Cu^2.Cu^2O^2Aq$, il est appelé carbonate basique.

Certains acides faibles, comme l'acide borique, ne sont pas caractérisés comme acides par certains indicateurs colorés : ainsi l'hélianthine jaune n'est pas rougie par l'acide borique; il en résulte cette conséquence intéressante, c'est que les solutions de borates alcalins se comporteront vis-à-vis de l'hélianthine comme les alcalis libres; aussi peut-on, quand on utilise ce réactif, remplacer, en alcalimétrie, les solutions alcalines par les solutions de borax. Ces dernières ont l'avantage de ne pas attaquer les parois siliceuses des vases qui les contiennent.

La plupart des sels sont solubles à la température or-

EFERUS - Recherche & Classification numérique

dinaire; on peut généralement les obtenir cristallisés, quand on fait usage d'un dissolvant convenable ou bien quand on peut les amener à fusion sans les décomposer. La plupart des sels de la chimie minérale sont inodores, il n'en est pas de même en chimie organique où certains sels conservent en partie l'odeur de la base génératrice. Les sels ammoniacaux sont aussi dans ce cas, ce qui peut s'expliquer par l'état de dissociation de ces sels en leurs composés générateurs acide, et ammoniaque.

La saveur des sels est surtout fonction de la base; elle est, dans certains cas, tout à fait caractéristique du métal. Les sels de soude ont une saveur salée, ceux de magnésie ont une saveur amère, ceux d'alumine ont une saveur astringente, ceux de fer, de cuivre, etc., ont une saveur particulière dite saveur métallique, ceux de plomb ont une saveur sucrée puis astringente.

La couleur des sels à acides incolores dépend de la nature du métal et de la couleur de l'oxyde. Les métaux à oxydes incolores donnent des sels incolores, les sels de potasse, de soude, d'alumine, de magnésie, etc., sont incolores. Les métaux à oxydes colorés forment des sels dont les hydrates au moins sont colorés. Cette coloration est quelquefois caractéristique du métal : Les sels hydratés de protoxyde de fer sont verts, ceux de sesquioxyde de fer sont jaune rougeâtre, ceux de manganèse sont d'un rose clair, ceux de cuivre sont bleus, ceux de nickel sont verts, ceux d'or sont jaune clair, ceux de cobalt sont roses. Les acides colorés ont des sels qui sont toujours colorés. Les chromates sont colorés en jaune plus ou moins foncé, les manganates, les permanganates donnent également tous des colorations intenses.

Les sels, au point de vue de leur action sur l'eau, se partagent en deux groupes importants, les sels solubles et les sels insolubles. Les sels insolubles jouent un rôle considérable en chimie analytique, on passe par leur intermédiaire toutes les fois qu'on veut isoler le métal correspondant dissous dans une solution plus ou moins complexe. L'insolubilité est, d'ailleurs, une propriété relative; il n'y a pas de sel mathématiquement insoluble; le sulfate de baryte, l'un des corps les plus insolubles qui soient connus, peut être dissous dans environ 400.000 fois son poids d'eau. En général, les sels alcalins sont plus solubles que les sels métalliques correspondants, ainsi les phosphates, silicates, borates alcalins sont seuls solubles; la plupart des sulfates, en dehors de ceux de baryte, de plomb, sont insolubles, les azotates sont les sels pour lesquels la propriété d'être solubles présente la plus grande généralité. La solubilité d'un sel dans l'eau varie, en général, avec la température; dans la plupart des cas, elle augmente avec la température, la chaleur de dissolution du sel est alors négative, si cette dernière est positive, la solubilité diminue avec la température.

L'état d'équilibre qui correspond à la saturation est fonction de l'état d'hydratation du sel mis en présence. Ainsi le sulfate de soude cristallise au-dessous de 33° avec 10 molécules d'eau et, dans certaines conditions spéciales, avec 7 molécules OH^2O. La solubilité pour une même température est plus grande pour le second sel que pour le premier. La solubilité d'un sel dans l'eau se trouve diminuée quand l'eau dissout déjà un sel de même acide ou de même base, de même quand la solution contient déjà l'acide du sel; c'est ainsi qu'on peut précipiter la plupart des chlorures de leurs solutions concentrées par un courant de gaz chlorhydrique; les nitrates par l'acide nitrique, les sulfates par l'acide sulfurique.

Les solutions salines saturées soumises à l'évaporation ou au refroidissement laissent déposer en cristaux le sel dissous. Ce sel retient souvent une partie du dissolvant avec lequel il s'est combiné, par exemple, le carbonate de soude cristallise avec 10 molécules d'eau $C^2O^6Na^210H^2O^2$. le sulfate de fer avec 7 molécules d'eau $S^2O^8Fe^2.7H^2O^2$. La quantité d'eau fixée au sel dépend souvent de la température à laquelle les cristaux se séparent de la solution; au-dessus de 33°, le sulfate de soude se dépose à l'état anhydre $S^2O^8Na^2$, au-dessous de 33° avec 10 ou 7 molécules d'eau, $S^2O^8Na^210H^2O^2$ et $S^2O^8Na^27H^2O^2$. Le sulfate de magnésie cristallise avec $7H^2O^2$ à la température ordinaire et avec $12H^2O^2$ au-dessous de 0°. En dehors de cette eau chimiquement fixée, les cristaux emprisonnent fréquemment entre leurs lamelles de petites quantités de la dissolution qui les baigne, c'est ce que l'on appelle de l'*eau d'interposition*. Cette eau d'interposition contient naturellement toutes les impuretés de la solution primitive et rend le sel impnr; on diminue ces impuretés en répétant les cristallisations. Pour éviter autant que possible l'eau d'interposition quand on veut obtenir un corps pur, on produit une *cristallisation troublée*, en agitant la masse au moment de la séparation du sel, on évite ainsi la formation de gros cristaux et, par suite, on diminue l'ean d'interposition et conséquemment la quantité des impuretés.

Les sels anhydres, comme le sel marin, qui renferment de l'eau d'interposition, *décrépitent* quand on les chauffe, par suite de la formation de vapeur qui, par sa pression, provoque la rupture des cristaux. Certains hydrates salins possèdent à la température ordinaire une pression de dissociation supérieure à la pression ordinaire de l'eau dans l'air atmosphérique, aussi perdent-ils leur eau ou une partie de leur eau de cristallisation quand on les abandonne à l'air, on dit qu'ils *s'effleurissent;* d'autres sels, au contraire, attirent l'humidité de l'air, puis se dissolvent dans l'eau absorbée, ces derniers sont dits *déliquescents*. Certains sels ont une pression de dissociation telle qu'ils sont déliquescents quand l'état hygrométrique augmente; il deviennent efflorescents, au contraire, quand l'humidité contenue dans l'atmosphère va en diminuant. Les sels hydratés fondent souvent à basse température dans leur eau de cristallisation, on dit qu'ils subissent la *fusion aqueuse* pour distinguer ce phénomène de la *fusion ignée*, c.-à-d. de la fusion du sel anhydre.

Un grand nombre de corps peuvent jouer vis-à-vis des sels le même rôle que l'eau; c'est ainsi que l'ammoniaque, la pyridine, le chloroforme, l'alcool, etc., dissolvent un grand nombre de sels et se combinent souvent avec eux pour engendrer des cristaux renfermant de l'ammoniaque, de la pyridine, de l'alcool, etc., de cristallisation. La dissolution des sels dans l'eau abaisse la température de congélation de ce dissolvant, l'abaissement est proportionnel à la quantité de matière dissoute et dépend à la fois du métal et de la basicité de l'acide qui interviennent dans la constitution du sel. La tension maxima de l'eau se trouve également diminuée par la dissolution des sels, ou, ce qui revient au même, sa température d'ébullition se trouve augmentée, c'est ainsi par exemple que le point d'ébullition de solutions saturées des sels suivants dépasse notablement 100°.

Carbonate de soude.....	104°,6
Azotate de potasse.....	115°,9
— de chaux.....	151°,0
Chlorure de calcium.....	179°,5

L'eau décompose certains sels, les sels à base ou acide faible; la décomposition peut être complète ou simplement partielle, limitée à un certain état d'équilibre, fonction de la température et de la concentration. L'absorption de chaleur considérable qui se produit au moment de la dissolution de certains sels dans l'eau peut être utilisée pour produire des mélanges réfrigérants (V. Mélange).

La chaleur décompose la plupart des sels; cependant les bases fixes et les acides fixes donnent de la stabilité aux sels; c'est ainsi que les carbonates alcalins, les sulfates alcalins sont difficilement décomposables sous l'influence de la chaleur. Au contraire, les bases et les acides volatils rendent, en général, les sels plus facilement décomposables. Les azotates sont tous décomposés à une température plus ou moins élevée.

EFERUS - Recherche & Classification numérique

Les sels constituent, en général, des électrolytes, c.-à-d. qu'ils sont conducteurs de l'électricité, soit à l'état fondu, soit à l'état dissous, et se décomposent alors en mettant le métal en liberté au pôle négatif, tandis que le radical acide se rend au pôle positif. Par exemple, le chlorure de sodium fondu se décompose par le courant en chlore et sodium. Une solution de sulfate de cuivre donne un dépôt de cuivre, en même temps que de l'oxygène se rend au pôle positif. Ces réactions électrolytiques sont utilisées dans la *galvanoplastie*, la *dorure*, l'*argenture* (V. ces mots). Les solutions des sels alcalins ne donnent pas le métal par l'électrolyse, car celui-ci décompose l'eau en dégageant de l'hydrogène et formant un alcali. On prépare aujourd'hui industriellement de la potasse et de la soude caustique par électrolyse des solutions des chlorures de sodium et de potassium. La même opération permet aussi d'obtenir simplement des chlorates et des hypochlorites quand on facilite le contact entre le chlore dégagé à l'anode et les alcalis formés à la cathode.

Tout le sodium et le potassium consommés aujourd'hui sont préparés par électrolyse des chlorures correspondants, portés à leur température de fusion. Le magnésium se prépare également à partir de son chlorure. Enfin, un certain nombre de minerais métalliques sont traités aujourd'hui par des réactifs convenables qui font passer le métal en solution d'où on pourra ensuite le retirer par une action électrolytique convenable. Les métaux peuvent souvent être précipités de leurs solutions salines par d'autres métaux qui prennent leur place avec dégagement de chaleur. Ainsi une lame de cuivre plongée dans une dissolution d'un sel d'argent décompose le sel; le cuivre se recouvre d'argent en même temps que la solution renferme du nitrate de cuivre. Le cuivre sera de même déplacé par le fer :

$$AzO^6Ag + Cu = AzO^6Cu + Ag + 18 \text{ cal.}$$
$$S^2O^8Cu^2 + 2Fe = S^2O^8Fe^2 + Cu^2 + 37 \text{ cal.}$$

Ces précipitations sont utilisées pour reconnaître la présence des métaux dans les solutions.

Les métaux précipités sont souvent cristallisés. Les sels de plomb décomposés par le zinc donnent du plomb cristallisé en lamelles, constituant ce qu'on appelle l'*arbre de Saturne*. Le mercure placé dans une dissolution étendue d'azotate d'argent forme l'arbre de Diane constitué par de longues aiguilles brillantes d'un amalgame d'argent. Certains sels sont décomposés par certains acides ou certaines bases pour engendrer un nouveau sel par substitution du nouvel acide ou de la nouvelle base à l'acide ou à la base génératrice. Le carbonate de cuivre est décomposé par l'acide sulfurique avec formation de sulfate de cuivre et dégagement de gaz carbonique :

$$C^2O^6Cu^2 + S^2O^8H^2 = C^2O^4 + S^2O^8Cu^2 + H^2O^2.$$

De même la potasse chasse le protoxyde de fer de son sulfate :

$$S^2O^8Fe^2 + 2KO^2H = S^2O^8K^2 + 2FeO + H^2O^2.$$

De même, il arrive que certains sels font entre eux la double décomposition; les acides et les bases effectuent dans les deux sels une permutation :

$$S^2O^8Na^2 + 2BaCl = S^2O^8Ba^2 + 2NaCl.$$

Berthelot a montré que toutes ces réactions étaient régies par la considération des quantités de chaleur mises en œuvre dans ces réactions. Pour qu'une des décompositions précédentes soit possible, il est nécessaire que la chaleur dégagée, quand on en élimine toutes les parties qui se rapportent aux phénomènes reversibles, dissolution, dissociation, etc., forme une quantité positive. L'importance de la considération des quantités de chaleur mises en jeu dans l'union des acides et des bases pour engendrer les sels sera montrée à l'art. THERMOCHIMIE et à l'art. STATIQUE CHIMIQUE.

Berthollet a énoncé sur les décompositions des sels par les acides, les bases ou d'autres sels, certaines lois connues sous le nom de lois de Berthollet. Ces lois ne sont pas rigoureuses et doivent être surtout regardées comme des remarques intéressantes et non comme des lois; en voici l'énoncé :

1° La décomposition d'un sel par un acide est complète quand le nouvel acide est plus fixe que celui du sel :

$$2AzO^6K + S^2O^8H^2 = AzO^6H + S^2O^8K^2.$$

2° La décomposition d'un sel par un acide soluble est complète quand l'acide de ce sel est insoluble :

$$Si^2O^6Na^2 + S^2O^8H^2 = S^2O^8Na^2 + Si^2O^4.H^2O^2.$$

3° La décomposition d'un sel par un acide est complète quand cet acide peut former avec la base du sel un composé insoluble :

$$AzO^3Ag + HS = AgS + AzO^3H.$$

4° Un sel dont la base est volatile est décomposé complètement par une base fixe :

$$S^2O^8(AzH^4)^2 + 2CaO = S^2O^8Ca^2 + 2AzH^3 + H^2O^2.$$

5° Un sel dont la base est insoluble est décomposé complètement par une base soluble :

$$AzO^6Cu + AgO = AzO^6Ag + CuO.$$

6° La décomposition d'un sel par une base est complète quand cette base peut former avec l'acide du sel un composé insoluble :

$$C^2O^6K^2 + 2CuOHO = C^2O^6Ca + KO^2H.$$

7° Deux sels se décomposent complètement lorsque de l'échange de leurs acides et de leurs bases peut résulter un sel plus volatil que ceux mis en présence :

$$C^2O^6Ca + 2S^2O^8(AzH^2)^2 = C^2O^6(AzH^4)^2 + C^2O^8Ca.$$

8° Deux sels en dissolution se décomposent complètement quand de l'échange des bases et des acides peut résulter un composé insoluble dans les circonstances où l'on opère :

$$AgO^6Az + NaCl = AgCl + AzO^5Na.$$

Il est facile, comme l'a montré Berthelot, de trouver des exceptions à ces prétendues lois de Berthollet. Par exemple, l'acide oxalique devrait précipiter le chlorure de mercure sous forme d'oxalate insoluble; c'est au contraire l'acide chlorhydrique qui décompose l'oxalate de mercure pour donner du chlorure soluble avec dégagement de chaleur. De même, l'oxyde de mercure insoluble met en liberté la potasse du cyanure de potassium, quoique cette base soit soluble. C. MATIGNON.

II. Alchimie. — SEL AMMONIAC ou SEL D'AMMON. — Ce nom, qui se retrouve continuellement chez les alchimistes grecs et chez ceux du moyen âge, existe aussi dans Pline et dans Dioscoride. Ce nom, donné d'après l'origine de la matière, a désigné deux substances très différentes : un sel de soude, carbonate, sulfate ou chlorure provenant de la Cyrénaïque et des lacs salins ou chotts d'Égypte et de Libye; un sel volatil et sublimable, qui n'est autre que notre chlorhydrate d'ammoniac; mais ce dernier sens ne paraît pas antérieur au moyen âge. Dans l'antiquité, il désignait un sel fixe, ce que les archéologues ont généralement méconnu. M. BERTHELOT.

III. Nomenclature. — SEL AMMONIAC (V. AMMONIAQUE).
SEL AMMONIACAL (V. AMMONIACAUX [Sels]).
SEL DE NITRE (V. SALPÊTRE).
SEL DE SATURNE (V. ACÉTATES, t. I, p. 360).
SEL D'OSEILLE (V. OXALATES, OXALIQUE [Acide]).
SEL GEMME (V. CHLORURE DE SODIUM).
SEL MARIN (V. CHLORURE DE SODIUM).
SEL VOLATIL D'ANGLETERRE (V. AMMONIACAUX, t. II, p. 772).

IV. Minéralogie. — MINES DE SEL (V. CHLORURE DE SODIUM, t. XI, p. 180).

EFERUS - Recherche & Classification numérique

V. Droit fiscal (V. CONTRIBUTIONS, t. XII, p. 835, et DOUANE, t. XIV, p. 991).

VI. Liturgie. — Nous avons précédemment indiqué l'emploi du sel et la signification de cet emploi, dans le BAPTÊME (V. ce mot, t. V, p. 311, 1re col.); dans la confection de l'EAU BÉNITE (V. ce mot, t. XV, p. 205, 2e col.); dans la dédicace des églises (V. EGLISE [Liturgie], t. XV, p. 615, 1re col.). — LA REMISE DU SEL AUX CATÉCHUMÈNES est un rite propre à l'Eglise romaine. Dès le IVe siècle, on la trouve établie à Rome et en Afrique. Le sel y était donné à ceux qui aspiraient au baptême, lors de leur entrée dans le catéchuménat. Il était préalablement exorcisé, en ces termes : *Exorcizo te, creatura salis, in nomine Dei Patris omnipotentis, et in charitate domini nostri Jesu Christi et in virtute Spiritus Sancti... Proinde rogamus te, domine Deus noster, ut haec creatura salis in nomine Trinitatis efficiatur salutare sacramentum ad effugandum inimicum.* Ensuite, le prêtre mettait un grain de sel dans la bouche du postulant, en disant : *Accipe sal sapientiæ, propitiatus ad vitam æternam.* Après cette cérémonie, le postulant était admis parmi les catéchumènes (V. CATÉCHÈSE). Un concile d'Hippone (393) suppose que les catéchumènes recevaient le sel tout le long de l'année. — Les Orientaux ne pratiquaient rien de pareil ; mais, dès les premiers siècles, ils attachèrent une grande importance à la présence du sel dans le pain eucharistique : « Le sel, disaient-ils, est la pensée de l'oblation, de même que le levain en est l'âme. L'azyme sans levain et sans sel est un mort ». E.-H. VOLLET.

SEL (Le). Ch.-l. de cant. du dép. d'Ille-et-Vilaine, arr. de Redon ; 675 hab. Menhirs; tombelle.

SELACHE (Ichtyol.) (V. REQUIN).

SÉLACIENS. Les Sélaciens ou mieux Plagiostomes constituent le premier sous-ordre de l'ordre des Chondroptérygiens et comprennent les deux divisions des *Selachoidei* ou Requins et des *Batoidei* ou Raies. Ces animaux ont été étudiés à chacun des articles qui les concernent. ROCHER.

SÉLAGINACÉES (Bot.). Les Sélaginacées (*Selaginaceæ* Spring) sont des Cryptogames vasculaires appartenant à la classe des Lycopodinées. La tige qui peut atteindre parfois 15 à 20 m. de longueur est, en général, étalée sur le sol; elle se ramifie dans un seul plan par une fausse dichotomie. Les feuilles, très petites, élargies en cœur à la base et pointues au sommet, portent sur leur face supérieure une petite languette (*ligule*), au-dessous de laquelle est inséré le sporange lorsque la feuille est fertile. Les feuilles sporangifères, plus petites que les feuilles végétatives, sont groupées au sommet des branches de manière à former une sorte d'épi. Les sporanges sont de deux sortes : les uns, voisins du sommet de l'épi, ont à maturité une coloration rougeâtre et contiennent chacun un grand nombre de petites spores groupées quatre par quatre; ce sont des *microspores* enfermées dans un *microsporange*. Les autres, lorsqu'ils sont mûrs, ont une coloration jaunâtre ; chacun d'eux ne renferme que quatre spores de grande taille : ce sont des *macrospores* enfermées dans un *macrosporange*. La déhiscence des sporanges est transversale. La germination de la microspore s'effectue avant l'ouverture du sporange et sans qu'il y ait rupture de sa propre enveloppe ; une première cloison divise la spore en deux cellules, dont la plus petite, qui n'éprouve plus d'autres cloisonnements, représente le prothalle mâle, et l'autre la cellule mère de l'anthéridie. Cette dernière se cloisonne un certain nombre de fois, de façon à se convertir en un massif de petites cellules enveloppées d'une assise de cellules plus grandes formant paroi. Les cellules centrales produisent chacune un anthérozoïde à deux cils vibratiles. La membrane de la spore ne se rompt que lorsque les anthérozoïdes sont arrivés à maturité.

La macrospore germe, elle aussi, dans le sporange, mais la rupture de son enveloppe s'opère plus rapidement. Elle se partage par une cloison arquée en deux cellules : la supérieure se cloisonne et forme un tissu parenchymateux qui fait saillie vers l'extérieur en déchirant la membrane de la spore ; ce tissu n'est autre que le prothalle femelle sur le bord duquel apparaissent bientôt plusieurs archégones. La cellule inférieure, après la dissémination des spores, se cloisonne à son tour en un grand nombre de cellules gorgées de substances nutritives destinées à l'alimentation de l'embryon. L'œuf formé sur le prothalle femelle se divise transversalement en deux cellules. La cellule supérieure, comme la cellule analogue des Phanérogames, s'allonge en un suspenseur, la cellule inférieure produit l'embryon. La famille des Sélaginacées est réduite au seul genre Sélaginelle (*Selaginella*), dont les espèces assez nombreuses (environ 350) vivent, les unes dans les forêts humides des régions tropicales, les autres sur les montagnes de l'hémisphère boréal. Plusieurs Sélaginelles sont cultivées dans les serres et les jardins d'hiver. W. R.

BIBL. : HEGELMAIER, *Zur Kenntniss einiger Lycopodinen*, dans *Bot. Zeitung*, 1874. — BELZUNC, *Anatomie et Physiologie végétales*, 1900.

SÉLAGINELLE. I. BOTANIQUE (V. SÉLAGINACÉES).

II. HORTICULTURE. — On recherche la Sélaginelle denticulée, *S. denticulata* L. et quelques autres espèces de même port, à tiges couchées sur le sol et s'enracinant facilement, pour faire des bordures et des gazons qui sont d'une fraîcheur sans égale. D'autres Sélaginelles à port dressé conviennent pour décorer les rocailles humides. Toutes ces plantes demandent, pour prospérer, le milieu qu'offrent les serres chaudes ou tempérées, dont la lumière est affaiblie et l'atmosphère humide. Elles se plaisent en terre de bruyère enrichie de terreau de feuilles et dont la surface est maintenue fraîche par des bassinages fréquents. On les multiplie à l'aide de leurs rameaux bouturés et quelquefois de leurs spores. G. BOYER.

SELAINCOURT. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Toul, cant. de Colombey-les-Belles; 374 hab.

SELANGOR. Principauté malaise de l'O. de la presqu'île de Malacca, sous le protectorat britannique (depuis 1874), 7.740 kil. q.; 81.592 hab. (en 1891), dont la moitié sont Chinois. Mines de zinc, culture de tabac, café, poivre, etc. Etat fondé par des Bougi venus de Célèbes au XVIIIe siècle.

SELBIG (Elisa). Pseudonyme de Mme d'*Ahlefelt* (V. ce nom).

SELBORNE (Roundell PALMER, comte de), homme d'Etat anglais, né à Mixbury le 27 nov. 1812, mort à Petersfield le 4 mai 1895. Elève extrêmement brillant de l'Université d'Oxford, il se lança de très bonne heure dans la politique, fonda le *Rambler Club* en 1833, se distingua par l'intérêt qu'il porta aux controverses ecclésiastiques et se fit inscrire au barreau en 1837. Grand travailleur et excellent jurisconsulte, il fut bientôt connu comme un des meilleurs avocats de Londres et il gagna presque tous les procès qu'il plaida. Partisan de Pell, il fut élu à la Chambre des communes par Plymouth, en 1847. Il appuya l'émancipation des juifs, s'occupa surtout des questions universitaires et religieuses, devint attorney general en 1863 et refusa le grand sceau dans le cabinet Gladstone de 1868. Il combattit assez vivement le bill relatif à l'Eglise d'Irlande et servit d'avocat-conseil dans la grande affaire de l'Alabama. En 1872, il devenait lord chancelier et était créé baron. Il s'attacha à la réforme judiciaire. Il avait conçu un vaste plan de centralisation et d'unification des cours de justice qui lésait trop d'intérêts particuliers pour qu'elle fût adoptée en son entier. Malgré tout, Selborne réussit à supprimer un grand nombre de petites cours qui existaient depuis le moyen âge. Il perdit ses hautes fonctions à l'avènement de Disraeli (1874), les reprit dans le cabinet Gladstone de 1880, mais ne rentra pas dans le ministère de 1886 parce qu'il ne voulut pas accepter le home-rule. Il a publié divers traités religieux et *Hymns ; their history and development in the Greek and Latin churches, Germany*

EFERUS - Recherche & Classification numérique

and Greath Britain (Londres, 1892, in-8). Il a laissé des mémoires intéressants. R. S.

SELBORNE (William-Waldegrave PALMER, comte de), homme politique anglais, né le 17 oct. 1859, fils du précédent. Il débuta jeune dans la politique. Secrétaire particulier de Childers, chancelier de l'Échiquier (1882), il entra à la Chambre des communes en 1885 comme libéral unioniste et succéda à son père à la Chambre des lords en 1895. Il entra la même année dans le ministère Salisbury comme sous-secrétaire d'Etat pour les colonies et devint premier lord de l'Amirauté dans le remaniement de nov. 1900. R. S.

SELBY. Ville d'Angleterre, comté d'York (West-Riding), sur l'Ouse ; 6.022 hab. (en 1891). Abbaye (restaurée) du XIe siècle.

SELDEN (John), célèbre jurisconsulte et homme politique anglais, né à Salvington (Sussex) le 16 déc. 1584, mort à Londres le 30 nov. 1654. Pendant qu'il étudiait le droit à Londres, il se lia avec Camden, avec Ben Jonson, des littérateurs, des archéologues, et ces liaisons déterminèrent sa vocation. Il débuta par un résumé de l'histoire d'Angleterre depuis les temps les plus reculés jusqu'à l'invasion normande : *Analecton Anglo-Britannicon* (Francfort, 1615), ouvrage dont la publication retardée fut précédée d'un essai sur les coutumes des Bretons, des Saxons et des Normands : *Jani Anglorum facies altera* (1610) ; d'un autre sur le duel judiciaire : *The Duello or single Combat* (1610), et d'un troisième : *The Titles of honour* (1614). La science moderne a relégué les deux premiers traités au rang des curiosités bibliographiques, mais les autorités les plus récentes ont confirmé, par contre, les conclusions de Selden sur l'origine du duel. Il continua, attirant de plus en plus l'attention sur son nom, par une incursion dans le domaine de l'orientalisme : *De Diis Syris* (1617), par son importante *History of Tythes* (1617), par un curieux *Treatise on the Jews in England* (1617). Jacques Ier prit plaisir à discuter avec un tel érudit, mais ses théories sur le droit divin excitèrent la fureur du clergé qui fit supprimer l'*History of Tythes*, et Selden fut un moment emprisonné pour avoir donné à la Chambre des communes des consultations relatives au droit constitutionnel qui parurent subversives. Ces persécutions, loin de nuire à sa notoriété, le firent élire au Parlement de 1623 et à ceux de 1626 et 1627. Il fut un des chefs les plus actifs de l'opposition à Charles Ier et fut jeté à la Tour de Londres (1629), où on le priva de livres et de papier. Relâché en 1631, Selden fut élu au Long Parlement en 1640 par l'Université d'Oxford ; il fit partie des comités les plus importants, notamment de celui qui fut chargé d'examiner les infractions aux privilèges du Parlement commises par Charles Ier. Mais il était trop prudent pour abandonner le terrain de la théorie constitutionnelle, et lorsque les affaires se gâtèrent, il ne prit aucune part aux grands événements politiques, pas plus au procès du roi qu'à l'élévation de Cromwell. Il avait coutume de dire : « La plus sage conduite à tenir pendant cette époque troublée est de ne rien dire », et il conforma ses actes à cette devise. Cependant il sortit de cette réserve pour protéger de toute manière les intérêts de la science. Il s'était remis à des travaux littéraires. En 1629, notamment, il avait publié *Marmorea Arundeliana*, description de la collection d'art antique formée par Thomas Howard ; en 1636, il avait donné son ouvrage le plus connu : *Mare clausum seu de Dominio maris libri duo*. Puis vinrent : *Privilege of the Baronage of England* (1641) ; *De Jure naturali et gentium juxta disciplinam Ebræorum* (1640) ; *De Anno civili et calendario veteris Ecclesiæ seu Reipublicæ Judaicæ* (1644) ; *Uxor Ebraica, seu de Nuptiis et divortiis veterum Ebræorum* (1646) ; *De Synedriis veterum Ebræorum* (1650), sans compter d'autres études moins importantes et de considérables travaux d'édition. Selden avait réuni une bibliothèque très riche en manuscrits qui passèrent en grande partie, après sa mort, à la bibliothèque Bodléienne. Il était riche, menait un grand train et avait toujours compagnie de savants et de littérateurs, entre autres Ben Jonson, Whitelocke et lord Clarendon, qui furent particulièrement liés avec lui. Wilkins a réuni ses *Œuvres* (Londres, 1726, 3 vol. in-fol.). On a de lui de beaux portraits, dont un par Van Dyck. R. S.

BIBL. : WILKINS, *Vie de Selden*, en tête de l'édition des œuvres. — AIKIN, *Life of J. Selden;* Londres, 1812, in-8. — G.-W. JOHNSON, *Memoirs of J. Selden;* Londres, 1835, in-8, av. portrait. — R. MILWARD, *Seldeniana ;* Londres, 1689, in-8. — A. FRANCK, *Publicistes du* XVIIe *siècle : Selden*, dans *Revue contemporaine*, 1860, 41.

SELDJOUKIDES. Nom de trois dynasties qui régnèrent dans l'Asie antérieure et qui se rattachent à un ancêtre commun, Seldjouk, dont les historiens persans et plusieurs historiens turcs qui les ont suivis prétendent qu'il descendait d'Afrasyab. La légende iranienne prétend que ce souverain, qui fut l'un des ennemis les plus acharnés de la Perse, était maître des deux Turkestans, et que sa capitale était Samarkande. D'autres généalogistes orientaux affirment, au contraire, que la tribu seldjoukide descendait de quelques soldats qui s'étaient rangés autour d'Oughouz à l'époque de la grande lutte des tribus turques ; si ce renseignement, à travers son travestissement mythique, était exact, il s'ensuivrait que les Seldjoukides ont fait partie de la confédération des dix tribus ouïgoures ; quoi qu'il en soit, il est certain que la tribu à laquelle appartenait Seldjouk était d'origine turque. Il était fils de Dekak, officier de Peïgou, sultan du Kharizm. On ne sait au juste quelle était la religion de Seldjouk ; Makrizi raconte dans *Kitab el Solouk* que les Seldjoukides commencèrent par être une bande de gens très peu recommandables de la Transoxiane, qui pillaient le Khoraçan ; on a soutenu qu'ils étaient chrétiens, et bien qu'il soit impossible de fournir des preuves décisives de cette assertion, elle est rendue assez plausible par ce fait que plusieurs des tribus turques, sœurs ou tout au moins parentes des Seldjoukides, avaient embrassé le christianisme sous sa forme nestorienne, et que Seldjouk donna à ses fils des noms de saints qui ne peuvent être, à priori, que musulmans ou chrétiens, Mikhaïl, Israïl, Mousa et Younès. Il convient de remarquer que les deux premiers de ces noms n'ont jamais été porté par un musulman et que le témoignage de Khondémir ne prouve pas d'une façon décisive que Seldjouk fut musulman à cette époque. Les fils de Seldjouk vinrent du Turkestan dans la Transoxiane vers l'an mille de l'hégire, pour y chercher, suivant la coutume des nomades turcs et mongols, des pâturages meilleurs que ceux qu'ils venaient d'épuiser. Quand ils furent arrivés à Boukhara et à Samarkande, ils demandèrent au sultan ghaznévide, Mahmoud, fils de Sebouktegin, la permission de passer l'Amou Daria avec tout leur clan pour entrer dans le Khoraçan. Le gouverneur de Tous, Abou Djazeb, conseilla à son souverain de la leur refuser ; mais Mahmoud, ne croyant pas qu'ils fussent des voisins bien redoutables, la leur donna. Les deux fils de Mikhaïl, Toghril beg et Djaghri beg, devinrent les chefs de cette colonie qui fut bientôt rejointe par une foule de tribus turques en quête de pâturages, et qui profitèrent de l'occasion qui leur était offerte d'entrer ainsi dans le Khoraçan. A la mort du sultan Mahmoud, les Seldjoukides s'étaient assez multipliés pour devenir un danger, et son fils Masoud chercha à les éloigner de ses Etats, mais ils n'entendirent pas de cette oreille et battirent ses généraux. Masoud, qui était alors occupé dans l'Inde, revint en toute hâte dans le Khoraçan, mais il fut à son tour battu et contraint à la retraite, pendant que Toghril beg prenait le titre de sultan à Nichapour. C'était l'époque où commençait la décadence irrémédiable de l'empire des khalifes et où le vicaire d'Allah sur la terre commençait à sentir son trône menacé par l'insolence de ses vassaux. Quand le khalife abbaside el-Kaïm bi amr Allah sut que Toghril s'était emparé de tout le Khoraçan et de Hérat (1037), il crut apercevoir le sauveur qui

EFERUS - Recherche & Classification numérique

mettrait à la raison les contempteurs de sa puissance, et il le reconnut comme son lieutenant (1039). Malgré une déplorable administration antérieure, le Turcoman battit les Byzantins et les Bouiides, s'empara d'Ispahan (1051) et descendit sur Bagdad qu'il délivra ainsi du joug des ambitieux Déilémites; cette victoire ne changeait pas grand'chose à la situation du Khalifat, car le khalife nomma Toghril sultan de Bagdad, émir des émirs (*Emir el oumera*), et lui confia la tutelle de son empire. Une révolution, provoquée par les khalifes hétérodoxes du Caire, faillit compromettre ces brillants débuts des Seldjoukides, et Besassiri, général du khalife fatimite, s'empara de Bagdad. Sa défaite et sa mort délivrèrent Toghril beg du plus terrible danger qu'il ait jamais couru (1059), et, pour le récompenser de sa victoire, le khalife lui donna sa fille en mariage. Toghril mourut peu de temps après cet événement, à l'âge de soixante-dix ans, dont il avait passé la plus grande partie à guerroyer (1063). Sous le règne de Toghril, l'empire des Seldjoukides comprenait la Perse, l'Irak, une partie du Turkestan et Bagdad. Son neveu, Alp Arslan, qui lui succéda († 1072), soumit la Transoxiane, la Géorgie et l'Arménie et remporta de grandes victoires sur les Grecs d'Asie Mineure. Le sultan Abou'l Fath Mélik chah, son fils, qui lui succéda, étendit l'autorité des Seldjoukides depuis la ville de Kachghar jusqu'aux environs de Nicée; en 1070, son général Atsiz ibn Ibek envahit la Syrie et s'empare de Ramlah et de Jérusalem; cinq ans plus tard, cet officier enlève Damas aux Fatimites, et bientôt les troupes du sultan seldjoukide vont se heurter aux Croisés.

La mort de Mélik chah amena le démembrement de cet immense empire; l'un de ses parents, Kilidj Arslan Daoud, fils de Soleïman, fils de Kotloumich et petit-fils de Seldjouk, se déclara indépendant en Asie Mineure, pendant que les fils de Mélik chah se disputaient le trône de leur père. Le plus jeune, nommé Mahmoud, fut reconnu comme sultan par le khalife abbaside, mais sa mort mit aux prises Barkyarouk, fils de Mélik chah, son oncle Tutuch et son frère Mohammed qui voulaient s'emparer de la couronne. Obligé de lutter dans la partie orientale de ses États pour y rétablir son autorité, Barkyarouk fut obligé de laisser presque sans défense ses provinces occidentales, de telle sorte qu'Antioche et Jérusalem tombèrent entre les mains des Croisés. Barkyarouk étant mort, son frère Mohammed monta sur le trône (1105), mais il dut faire la guerre à la fois à son fils, Mélik chah et aux Ismaïliens de Perse, de telle sorte qu'il lui fut à peu près impossible de s'occuper de la Syrie. Il mourut en 1118, laissant le trône à son frère Sindjar, qui céda à son neveu Mahmoud, l'Irak, le Fars, le Diar Bekr et l'Azerbeidjan, gardant pour lui les provinces orientales de l'empire; il fut occupé, durant tout son règne, à les défendre contre les Ghaznévides, les Kara-Khitaï, les Kharezmiens et les Ghozzes. Il ne put s'occuper des affaires de Syrie, et Mahmoud pas plus que ses successeurs, toujours en guerre contre les khalifes ou leurs officiers, ne purent prêter aux invasions des Francs l'attention qu'elles méritaient. Ce désordre se termina par la chute des Seldjoukides et le triomphe du sultan du Kharezm. Voici la liste de ces princes.

Rokn ed Din Mahmoud Toghril beg († 1063); Izz ed Din Alp Arslan, fils de Djaghribeg (1072); Moizz ed Din Mélik chah Ier, fils du précédent (1092); Mahmoud, fils du précédent (1094); Rokn ed Din Barkyarouk (1105); Mélik chah II, fils de Barkyarouk (1105); Mohammed Ghyas ed Din, fils de Mélik chah Ier (1118); Sindjar, fils de Mélik chah II, souverain de l'Orient en 1131, † en 1157; Moughis ed Din Mahmoud II, fils de Mohammed (1131); Daoud, fils de Mahmoud II, déposé en 1132; Ghyas ed ed Din Masoud, fils de Mohammed, déposé par Sindjar en 1132; Toghril II († 1134); Ghyas ed Din Masoud, rétabli († 1152); Mélik chah III, fils de Mahmoud II, déposé en 1153; Soleiman chah, fils de Mohammed, fils de Mélik Shah, sultan de Bagdad, proclamé en 1157; Mohammed II, fils de Mahmoud II († 1159); Soleiman chah, fils de Mohammed, petit-fils de Mélik chah († 1175); Toghril III, fils d'Arslan chah, tué dans une bataille contre les Kharezmiens (1194).

Les Seldjoukides du pays de Roum. On a vu qu'à la mort du sultan Melik chah, Kilidj Arslan Daoud, fils de Soleiman, fils de Kotloumich, surnommé Païghou, s'était déclaré indépendant dans le pays de Roum dont il était gouverneur au nom de ce souverain. Kotloumich avait été tué en combattant contre Tutuch, frère de Mélik chah (1086), après avoir reçu de Mélik chah la permission de reconquérir et de garder les provinces d'Asie Mineure et de Nicée (1080). Kilidj Arslan opposa la plus vive résistance aux Croisés qui voulaient traverser ses États et se noya dans le Khabour en 1106, au cours d'une campagne qu'il avait entreprise pour aller combattre les Seldjoukides de Perse. A partir de ce moment, les Seljoukides du pays de Roum furent toujours les ennemis acharnés des Croisés, et ils n'eurent d'autre but que de chercher à s'emparer des principautés du N. de la Syrie, principalement à l'époque des Ayyoubites; mais ces tentatives échouèrent complètement, et ce furent, au contraire, les Syriens et les Egyptiens qui, sous le règne de Mélik Daher Bibars el Bondokdari, mirent fin à la dynastie de Roum sur les débris de laquelle allait bientôt s'élever la puissance osmanlie.

Kilidj Arslan eut pour successeur son fils Chahan chah qui fut détrôné en 1116 par son frère Masoud. Ce prince mourut en 1154 et partagea son empire entre ses fils. Izz ed Din Kilidj Arslan II choisit Konieh (Iconium) comme capitale et fut déposé en 1190 par son fils Kotb ed Din Malik chah qui mourut vers 1193, laissant le trône à son frère Ghyas ed Din Kai Khosraw. Ce souverain fut détrôné en 1200 par Rokn ed Din Soleiman II, également fils de Kilidj Arslan II, qui mourut vers 1204. Son fils, Kilidj Arslan III, fut déposé en 1205 après quelques mois de règne, et Ghyas ed Din Kai Khosraw remonta sur le trône; il fut tué en combat singulier par Théodore Lascaris en 1210. Il eut pour successeurs :

El Mélik el Ghalib Izz ed Din Kaï Kaous, fils de Ghyas ed Din Kai Khosraw († 1219); Ala ed Din Kai Kobad, fils de Kai Khosraw († 1246); Ghyas ed Din Kai Khosraw II, fils de Kai Kobad († 1244); Izz ed Din Kai Kaous II, fils de Kai Khosraw II, qui fut obligé par les Mongols de céder une partie de ses états à son frère Kilidj Arslan en 1255; il abdiqua en 1263; Rokn ed Din Kilidj Arslan IV, massacré par les Mongols en 1267; Ghyas ed Din Kai Khosraw III, fils de Kilidj Arslan IV, qui régna sous la tutelle des Mongols qui le tuèrent en 1283;

Masoud II, fils d'Izz ed Din Kai Kaous II, qui s'empoisonna en 1308.

Les Seldjoukides du Kirman. A la mort de Mélik chah, son cousin Sultan chah, fils de Kaverd, gouvernait le Kirman; il se déclara indépendant comme l'avait fait Kilidj Arslan dans le pays de Roum; les historiens orientaux font généralement de Kaverd le premier prince de cette dynastie qui compta onze souverains qui régnèrent environ durant 150 ans. Voici leur liste, d'après le *Tarikh-i MounedjimBashi :*

Kaverd, fils de Djaghribeg, frère cadet de Toghril († 1072); Sultan chah, son fils († 1084); Touranchah, frère de Sultan éhah († 1095); Iranchah, fils de Touran chah († 1100); Arslan chah Ier, fils de Kermanshah, fils de Kaverd († 1136); Moughis ed Din Mohammed, fils d'Arslan chah II, également nommé Touranchah († 1156); Mohyi ed Din Toghril chah, fils d'Arslan Shah II († 1160); Arslan chah, fils du précédent († 1168); Behram chah, fils de Mohyi ed Din Toghril Shah († 1169); Touranchah, fils de Mohyi ed Din, Mohammed chah, fils de Behram chah, qui se disputent la couronne; Mélik Dinar, de la race d'Ali, qui s'empare du Kir man en l'an 583 de l'hégire.

EFERUS - Recherche & Classification numérique

Les Seldjoukides de Syrie. Cette branche se détacha également de la dynastie des Seldjoukides de l'Iran à l'époque de la mort du sultan Mélik chah. Voici la liste des souverains qui la composèrent :

Ak-Sonkor Kasim ed Daulèh († 1094); Tutuch, frère de Mélik chah, assassine Ak-Sonkor Kasim ed Daulah et est assassiné à son tour par le sultan Barkaryok en 1095; Ridvan, fils de Tutuch († 1114); Alp Arslan el Akhras († 1115); Sultan chah, frère et successeur d'Alp Arslan, se laisse enlever Alep par le prince de Mardin, Ilghazi en 1118. E. Blochet.

Bibl. : Rashid ed Din, *Djami el tevarikh.* — Hamd Allah Kazwini, *Tarikh-i Gouzidèh.* — Ravendi, *Histoire des Seldjoukides.* — Mohammed ibn Ali, *Medjma el ensab.* — Mohammed Bihamad Khani, *Tarikh-i Mohammédi,* — Mirkhond, *Rauzet-el-Séfa.* — Khondémir, *Khilaset-el-akhbar* et *Hébib-el-Siyyer; Tarikh-i Iltchi-i Nizamshah.* — Beïhaki, *Tarikh-i Masoudi.* — Ata Mélik, *Tarikh-i Djihankushaï.* — Ibn el Adim. *Histoire d'Alep.* — Ibn el Athir, *Kamil fil tévarihh* et *Histoire des Atabet de Mossoul.*

SELE (lat. *Silarus*). Fleuve d'*Italie* (V. ce mot, t. XX, p. 1039), tributaire du golfe de Salerne, grossi à g. par le Tanagro et le Calore.

SÉLECTION. La *sélection naturelle* est, dans la théorie de Darwin, un des trois grands facteurs du *Transformisme* (V. ce mot), les deux autres étant l'*adaptation* au milieu ambiant et l'*hérédité* (V. ces mots). La sélection naturelle est la conséquence de la *lutte pour la vie* (concurrence vitale), qui s'exerce sans cesse entre tous les êtres vivants, et a pour effet la *survivance des plus aptes.* — C'est un fait d'observation que, dans une espèce donnée, les individus les plus robustes, les plus agiles ou les plus adroits sont ceux qui résistent le mieux aux intempéries du climat, à l'attaque des ennemis naturels, et qui savent le mieux se procurer la nourriture dont ils ont besoin. Les individus les plus faibles périssent ou dégénèrent, à moins qu'ils n'échappent par la *migration* (V. ce mot) aux causes de destruction qui les menacent. De même, de deux espèces placées en concurrence vitale, c'est la mieux douée ou la mieux adaptée au milieu qui supplantera sa rivale, soit en la détruisant directement, comme lorsqu'il s'agit d'un animal carnivore en face d'un herbivore, soit en lui enlevant ses moyens d'existence comme lorsqu'il s'agit de deux espèces d'un même groupe ayant le même genre de nourriture.

On voit déjà l'importance de la sélection naturelle au point de vue de l'évolution des êtres vivants. Cette sélection fait disparaître les espèces insuffisamment armées pour la bataille de la vie et dont on trouve les débris à l'état fossile. Elle conduit en même temps à un perfectionnement progressif, les êtres les plus faibles étant ceux qui ont apparu les premiers à la surface du globe, et les êtres les plus forts et les mieux doués, c.-à-d. les Vertébrés et l'Homme lui-même, ne faisant leur apparition qu'après tous les autres.

La *sélection sexuelle*, qui n'est qu'une des formes de la sélection naturelle, met bien en évidence cet important facteur de l'évolution, le plus important, sans aucun doute, aux yeux de Darwin. « Dans les classes les plus distinctes du règne animal, dit l'illustre naturaliste, les différences entre les deux sexes sont si marquées (indépendamment des organes sexuels proprement dits) qu'on a dû leur donner un nom particulier : c'est ce qu'on appelle les *caractères sexuels secondaires*... Armes offensives et défensives (cornes, ergots, défenses); riche coloration et ornements spéciaux (plumage des oiseaux, crêtes, caroncules ; crinière des Mammifères, barbe de l'Homme) ; chant spécial (Cigales, Oiseaux) ; taille plus grande ou quelquefois plus petite ; organes des sens et glandes odorantes plus développées, etc., tout cela constitue un ensemble de différences dont il faut chercher la raison dans la sélection sexuelle. Les mâles recherchent les femelles et sont pourvus de moyens spéciaux pour les disputer à leurs rivaux ; ils sont généralement plus grands que celles-ci, ornés d'appendices et de couleurs voyantes propres à charmer la vue des femelles, possèdent une voix retentissante qui les attire; en outre, ils ont des armes redoutables pour combattre contre les autres mâles et défendre les femelles contre leurs ennemis naturels. Ces avantages ne se développent que pendant la saison des amours : les jeunes mâles en sont privés jusqu'à l'âge où ils sont en état de se reproduire ; la castration les fait disparaître chez les mâles adultes... Dans les luttes qui ont lieu pour la possession des femelles, le mâle le mieux doué, c.-à-d. le mieux armé pour le combat, celui qui aura la coloration la plus brillante ou la voix la plus séductrice, captivera ces femelles, et transmettant ces avantages par l'hérédité, donnera naissance à une progéniture plus nombreuse et plus robuste. La sélection sexuelle servira ainsi à la sélection naturelle, c.-à-d. au perfectionnement de l'espèce.

« La sélection sexuelle dépend donc du succès qu'ont, en ce qui est relatif à la propagation de l'espèce, certains individus sur d'autres individus du même sexe, de même que la sélection naturelle dépend du succès des deux sexes, à tout âge, relativement aux conditions générales de la vie..... »

La *sélection artificielle*, c.-à-d. celle qui est due à la volonté de l'homme, fournit la démonstration de la réalité des deux sélections précédentes, agissant sous l'influence des seules forces de la nature. Elle diffère de celles-ci en ce qu'étant raisonnée et voulue, elle agit beaucoup plus rapidement et sûrement, l'homme pouvant d'ordinaire écarter tous les autres facteurs de la variation, pour ne laisser agir que ceux qui sont nécessaires ou indispensables : la sélection sexuelle et l'hérédité. C'est ainsi que se sont formées, dans un temps relativement court, si on le compare aux époques géologiques antérieures, toutes nos races d'animaux domestiques, car les plus anciennes ne remontent pas au delà de la fin du quaternaire, tandis que la plupart sont beaucoup plus modernes (V. Race). C'est en profitant des variations accidentelles, en perpétuant et exagérant ces variations par des croisements bien entendus (sélection, hérédité), en maintenant l'isolement des variétés ainsi obtenues, que l'on a pu fixer ces races. Que cette sélection cesse d'exister et la nature reprenant ses droits substituera la sélection naturelle à la sélection artificielle : l'animal domestique retournant à l'état sauvage reprendra, en peu d'années, les caractères de l'espèce primitive, se croisera de nouveau avec des variétés quelconques de cette espèce, ou évoluera dans une autre direction sous l'influence des conditions nouvelles du milieu et de la sélection naturelle. De ces faits, nous ne citerons ici qu'un seul exemple : le cheval de course anglais descend, comme chacun sait, du cheval arabe (*race asiatique*), mais sous l'influence du milieu, de la nourriture et de la sélection artificielle, il est devenu, en moins de deux siècles, un animal plus grand et plus rapide, constituant à coup sûr une race bien distincte. Si rapide que soit le cheval arabe, il a dû renoncer, depuis longtemps, à lutter de vitesse avec ses descendants du Nord, et l'on a dû créer, pour les chevaux arabes, des courses spéciales d'où sont exclus les chevaux de pur sang anglais. Le cheval camargue descend, lui aussi, paraît-il, de la même race asiatique ; mais abandonné à lui-même, sans soins et sans sélection raisonnée, revenu presque à l'état sauvage dans un milieu défavorable (les marais des bords de la Méditerranée), il n'a donné qu'une race sans élégance et dénuée de vitesse, mais possédant des qualités de rusticité et d'endurance qui font défaut au cheval anglais de pur sang. E. Trouessart.

Bibl. : V. Transformisme.

SÉLÉNÉ, déesse de la lune chez les Grecs. Séléné n'était que la personnification mythologique de l'astre des nuits ; on l'appelait quelquefois Phœbé. Dans la Théogonie, le poète nous la présente comme la fille de Theia et d'Hypérion, la sœur d'Helios (le soleil), et d'Eos (l'aurore).

EFERUS - Recherche & Classification numérique

Ailleurs, elle est fille de Zeus ou d'Helios, d'Euryphaessa ou de Latone. La principale légende que les poètes grecs racontaient à propos d'elle était celle de son amour pour le berger Endymion, qu'elle plongea dans un sommeil profond afin de pouvoir s'approcher plus facilement de lui (V. Endymion). Séléné fut aimée de Zeus et de Pan. Elle fut parfois confondue avec Artémis. La déesse romaine Luna lui correspondait exactement. Elle a été souvent représentée par les artistes, sous les traits d'une jeune femme, dont la tête est surmontée du croissant, son principal attribut. Tantôt elle est assise sur un cheval ou un mulet : c'est ainsi que Phidias l'avait sculptée sur la base de son Zeus olympien, et qu'elle figure sur l'autel de Pergame. De nombreuses peintures de vases nous la montrent sous les mêmes traits. Tantôt elle est debout dans un char traîné par deux coursiers ; elle fait alors presque toujours pendant à Helios, également monté sur un char attelé de deux chevaux ; elle semble descendre vers les flots de l'Océan, tandis qu'Helios s'élève vers la voûte céleste. Il n'est pas rare qu'une torche, symbole de la clarté lunaire, soit figurée près d'elle, ou encore qu'un enfant, Hesperos, la précède en portant une torche. Sur d'autres monuments, sa tête est ceinte d'un voile qui flotte, et qui représente peut-être les nuages au milieu desquels la lune paraît quelquefois courir. Ses amours avec Endymion ont souvent inspiré les artistes, sculpteurs de sarcophages ou peintres de fresques. J. Toutain.

Bibl. : Roscher, *Ueber Selene und Verwandtes ;* Leipzig, 1890. — Preller, *Griechische Mythologie ;* Berlin, 1887-94, 4e éd.

SELENGA. Fleuve de Sibérie, tributaire du lac Baïkal, dans la partie S. duquel il se jette après un parcours, depuis les monts Sayan, de plus de 1.200 kil. Fleuve large, puissant, au courant rapide, libre. N'est toutefois utilisé comme voie de navigation que pour le transport de thé de Chine, une fois par an (thés venant de Kiakhta). Il est, par contre, très poissonneux, particulièrement riche en une variété spéciale du saumon (*omoul*) dont il est fait un grand trafic.

SÉLÉNIEUX (Acide) (Chim.) (V. Sélénium).

SÉLÉNIQUE (Acide) (Chim.) (V. Sélénium).

SÉLÉNITE. I. Minéralogie. — Synonyme de *gypse* (V. ce mot).

II. Alchimie. — Appelé aussi *aphroselinon*, pierre lunaire ou spéculaire, glace de Marie. Ce nom désignait notre sulfate de chaux et notre mica, et quelques autres silicates, confondus en raison de leur aspect lamelleux et brillant. La sélénite était supposée formée sous l'influence de la lune et douée de propriétés mystérieuses. M. B.

SÉLÉNIUM. I. Chimie. — $\left\{\begin{array}{l}\text{Equiv.....}\ Se = 39,5.\\ \text{Poids atom.}\ Se = 79.\end{array}\right.$

Le sélénium est un métalloïde qui vient prendre place à côté du soufre dans la classification des éléments ; ses propriétés physiques et chimiques rappellent en effet celles du soufre. Le sélénium se présente à l'état solide sous différentes formes. Fondu et refroidi lentement, il se prend en une masse vitreuse de couleur noire, mais dont on peut reconnaître la teinte rouge foncée par transparence de lames minces ; sa poudre est également rouge. Il est à peu près insoluble dans le sulfure de carbone, sa densité est égale à 4,28 et sa chaleur spécifique à 0,1036. On appelle ce sélénium le sélénium *vitreux*.

Le sélénium vitreux se ramollit à 100° en même temps qu'il devient plastique : à 125° il dégage de la chaleur et se transforme en sélénium cristallisé, sa couleur est noire, son aspect métallique, il est insoluble dans le sulfure de carbone. Il est plus dense que le vitreux $d = 4,8$ et sa chaleur spécifique égale à 0.07616 donne un nombre voisin de 6,4 quand on la rapporte à la masse atomique. Le sélénium métallique possède une conductibilité électrique qui se modifie sous l'influence de la lumière, la lumière diffuse augmente cette conductibilité dans le rapport de 1 à 2, la lumière solaire dans le rapport de 1 à 10. C'est sur cette dernière propriété que repose le principe du photophone de Graham Bell. A la température ordinaire le sélénium vitreux se transforme lentement en sélénium métallique

$$\text{Se vitreux} = \text{Se métallique} + 5^{cal},7.$$

Les séléniums alcalins en s'oxydant à l'air laissent déposer du sélénium métallique. Enfin, une troisième variété de sélénium, connue sous le nom de sélénium rouge soluble, se dépose en flocons des dissolutions d'acide sélenhydrique maintenues à l'air ; il est un peu soluble dans le sulfure de carbone 16/100.000 où on peut l'obtenir cristallisé en prismes clinorhombiques ; sa densité est égale à 4,5 ; ce dernier sélénium paraît correspondre au soufre prismatique. Le sélénium métallique fond à 217° et bout à 665° en donnant des vapeurs jaune foncé, dont la densité à 860° est égale à 7,67 ; cette densité diminue avec la température et atteint vers 1.400° une valeur constante et voisine de 5,7 correspondant à une molécule diatomique $Se^2 = 158$; à la température ordinaire, la molécule paraît être octoatomique comme celle du soufre.

Propriétés chimiques. Le sélénium brûle dans l'oxygène avec une flamme bleu rougeâtre en donnant des fumées d'anhydrides sélénieux ; en même temps, il se dégage une odeur rappelant celle de choux pourris. Le chlore, le brome agissent à froid comme sur le soufre. Les métaux se combinent pour la plupart directement au sélénium en engendrant des séléniures qui peuvent être obtenus cristallisés, quand on conduit lentement les vapeurs de sélénium sur le métal, de façon à éviter la fusion. L'acide azotique, l'eau régale ne donnent pas d'acide sélénique, mais de l'acide sélénieux. Le sélénium se combine directement à l'hydrogène à partir de 240°, la combinaison n'est jamais complète, elle est limitée par la réaction inverse à partir de 320°. La dissociation de l'acide sélénhydrique présente un minimum à une température voisine de 600°, température pour laquelle la chaleur de formation de cet acide change de signe :

$$H + Se = HSe.$$

Préparation. Le sélénium est un élément très répandu mais toujours en très petite quantité ; on peut le classer dans les éléments relativement rares. Il existe combiné aux métaux particulièrement au plomb, à l'argent, au thallium sous forme de séléniure. Le soufre des îles volcaniques Lipari contient un peu de sélénium libre ; un grand nombre de pyrites renferment un peu de sélénium à l'état de séléniures, de sorte que ce sélénium entraîné, par le courant gazeux au moment du grillage dans les chambres à pyrite des appareils à acide sulfurique, va se déposer surtout dans la première chambre de plomb où on le trouve dans les boues. On lave ces boues et on les traite au bain-marie avec une solution de cyanure de potassium concentrée, jusqu'à disparition de leur coloration rouge. Par l'addition d'acide chlorhydrique, on précipite le sélénium en flocons rouges. Pour purifier ce sélénium, on l'oxyde avec de l'acide azotique, on sublime l'oxyde sélénieux formé et on réduit ce dernier par l'anhydride sulfureux. On sépare le sélénium rouge floconneux par filtration, puis on le chauffe pendant quelque temps à 100° ; dans ces conditions, la température s'élève spontanément en même temps que le sélénium se transforme en sélénium métallique cristallisé.

Dans ses combinaisons comme dans ses propriétés, le sélénium présente les plus grandes analogies avec le soufre. On connaît l'anhydride sélénieux Se^2O^2, correspondant à l'anhydride sulfureux, l'acide correspondant SeO^2HO ou $S^2O^6H^2$ correspondant à l'acide sulfureux instable $S^2O^6H^2$, l'acide sélénique $Se^2O^8H^2$ dont les propriétés sont presque identiques à celles de l'acide sulfurique $S^2O^8H^2$. Enfin l'acide sélénhydrique HSe rappelle l'acide sulfhydrique par l'ensemble de ses propriétés. Le parallélisme étroit existant entre les composés du *soufre* (V. ce mot) et ceux du sélénium permet de traiter ceux-ci plus rapidement.

EFERUS - Recherche & Classification numérique

Acide sélénieux. L'anhydride sélénieux se forme par oxydation directe du sélénium ou par décomposition de l'acide correspondant, sous l'influence de la chaleur. Il n'est point gazeux comme l'anhydride sulfureux, mais il forme des aiguilles blanches, soyeuses, facilement sublimables ; ses vapeurs sont colorées en vert jaunâtre. Il se dissout dans l'eau abondamment, et sa solution abandonne l'acide sélénieux. On peut obtenir cet acide en gros cristaux semblables aux cristaux de salpêtre, présentant une saveur fortement acide et abandonnant facilement leur eau pour régénérer l'anhydride. L'acide sélénieux est beaucoup plus difficile à oxyder que l'acide sulfureux, par conséquent beaucoup moins réducteur que ce dernier ; tandis que la solution sulfureuse s'oxyde à l'air, la solution sélénieuse, au contraire, se trouble et abandonne du sélénium rouge. Cette réduction est produite par les poussières organiques de l'atmosphère et se trouve facilitée par la lumière solaire.

Acide sélénique. Les agents fortement oxydants, comme le chlore, transforment le sélénium ou l'acide sélénieux en acide sélénique. On prépare celui-ci par électrolyse de son sel de cuivre ou par décomposition de son sel d'argent par le brome. L'acide sélénique est en tous points comparable à l'acide sulfurique, il forme comme ce dernier un liquide huileux de densité 2,7 possédant une grande affinité par l'eau et se dissolvant dans celle-ci avec le même dégagement de chaleur. Les séléniates sont semblables aux sulfates, ils sont souvent isomorphes avec eux ; le séléniate de baryte est insoluble comme le sulfate. L'acide sélénique peut remplacer l'acide sulfurique dans la formation des sulfates doubles magnésiens à 6 molécules d'eau ou dans la formation des alums.

Acide séléhydrique. On prépare ce gaz par l'action des acides minéraux étendus sur les séléniures de fer, de magnésium, d'aluminium. C'est un poison violent qui attaque les muqueuses du nez et de l'œil en les insensibilisant. Il bout à — 41° et fond à — 68°. Il est plus soluble dans l'eau que l'acide sulfhydrique, il rougit le papier de tournesol et abandonne par oxydation à l'air le sélénium rouge. Dans les solutions métalliques, il donne comme l'acide sulfhydrique des précipités de séléniures. On a préparé deux sulfures de sélénium, SeS^2 et SSe^2.

Caractères. On reconnaît les composés du sélénium à l'odeur particulière qu'ils dégagent quand on les chauffe et à la facilité avec laquelle leurs solutions donnent, sous l'influence de réducteur, un précipité abondant rouge floconneux de sélénium amorphe. Cet abondant précipité diminue beaucoup de volume à l'ébullition ; sa densité augmente en même temps qu'il noircit. L'acide sulfurique fumant dissout ce précipité en formant une solution verte, précipitable par addition d'eau. C. M.

II. Minéralogie et Industrie. — Le sélénium est un de ces éléments rares, dont la présence à l'état de traces dans certains gisements peut avoir un grand intérêt pour éclairer leur mode de formation, et présente également une importance pratique, par suite de l'association qui peut unir ce métalloïde à d'autres métaux utilisables. Le point essentiel dans l'étude minéralogique du sélénium est son rapprochement avec le soufre, qui, on le sait, offre avec lui, comme avec le tellure et l'oxygène, une relation numérique très simple, les équivalents de l'oxygène, du soufre, du sélénium et du tellure étant dans les rapports 1, 2, 5, 8. Comme le soufre, le sélénium joue le rôle de minéralisateur. Il entre en combinaisons plus ou moins complexes (en général séléniosulfurées) avec le fer, le nickel, le cuivre, le plomb, l'argent, le cadmium, le mercure, le bismuth. Dans certains cas, on le trouve en même temps que l'or, et c'est ainsi qu'à Fahlun, en Suède, où le sélénium a été découvert par Berzélius en 1817, la présence de traces d'or invisibles dans des pyrites est trahie à la surface par un sulfoséléniure de plomb et de bismuth, arrivant à contenir 14 % de sélénium.

Le principal gisement de sélénium et la source industrielle de sa fabrication sont les pyrites de fer de divers pays (Norvège, Rammelsberg, S. de l'Espagne), ou certaines pyrites magnétiques, parfois nickélifères. Le sélénium se trouve, après grillage de ces pyrites pour la fabrication de l'acide sulfurique, dans les résidus des chambres de plomb. Sa proportion est toujours extrêmement faible. D'après un article de Vogt sur la proportion relative des éléments chimiques dans leurs gisements (*Zeitschrift für praktische Geologie*, 1898, p. 228), la teneur en sélénium des pyrites n'atteint guère nulle part une moyenne de 1/10.000. A Sulitelma, en Norvège, où cette teneur est relativement élevée, on l'estime à 1 contre 30.000 de soufre (1kg,6 de sélénium par 100 tonnes de pyrite). Les pyrites cuivreuses du Mansfeld renferment également, d'une façon constante, du sélénium, qu'on observe après leur grillage. Divers filons complexes en présentent très accidentellement. A Freiberg, on a trouvé une seule fois, en 1834, près de Reinsberg, de la clausthalite, c.-à-d. un séléniure de plomb, qui présente extérieurement les caractères de la galène, mais s'en distingue par l'anneau rouge de sélénium, obtenu quand on chauffe en tube ouvert ; cette clausthalite était associée avec pyrites de fer et de cuivre et dolomie. Actuellement, on observe parfois, dans les usines de Freiberg, que le bismuth obtenu renferme de très faibles traces de sélénium, ce qui pourrait indiquer une association analogue à celle de Fahlun, signalée plus haut. A Clausthal, dans le Harz, on a eu deux composés remarquables de sélénium et mercure, la tiemannite et la clausthalite mercurielle (cette dernière avec plomb), et de la zorgite, analogue à la clausthalite, avec 4 à 15 % de cuivre. Le même minéral, la tiemannite, a formé un dépôt exploitable, pendant un moment, en 1887, à Maupville, dans l'Utah. Enfin, l'on observe assez fréquemment des traces de sélénium dans les filons d'or où existent aussi des tellurures, comme ceux de Hongrie (Felsobanya, Kapnik, Nagyag). Les minerais d'argent de Kongsberg renferment des indices de sélénium et de tellure. A Skrikerum, en Scandinavie, un gisement, repris en 1898, contient des composés de sélénium, cuivre et argent (enkairite, berzelianite), parfois avec un peu de thallium (crookosite). L'association soufre-sélénium se poursuit, comme on pouvait s'y attendre, dans les minerais de soufre proprement dits : le soufre de divers volcans (Lipari, Kilauea, solfatares des environs de Naples, Etna), est sélénifère. En résumé, tous ces gisements ne contiennent qu'extrêmement peu de sélénium, et Vogt a calculé que la teneur en soufre de l'écorce terrestre superficielle pouvant être évaluée environ à 0,006 %, celle en sélénium devait s'écrire avec au moins 8 zéros.

Les usages du sélénium sont, d'ailleurs, très insignifiants et restreints au laboratoire. On vend ce corps par petits cylindres d'environ 7 à 8 centim. de large, et l'on a proposé seulement d'utiliser en physique la propriété qu'il a de varier, dans une proportion très forte, de résistance électrique sous l'influence de la lumière. Si l'on en interpose un fragment dans un circuit et si l'on met un téléphone au bout, on peut dès lors, par un rayon tombant sur le sélénium, transmettre à distance au téléphone une série de vibrations, constituant un alphabet conventionnel. L. de Lacnay.

SELENO (Astron.) (V. Celeno).

SÉLÉNODONTE (Zool.). Chez les Mammifères, on désigne sous ce nom les molaires dont la couronne présente des tubercules ou saillies formant des collines qui, par leur usure, laissent à nu une lame d'émail en forme de croissant (de *séléné* qui signifie *lune*, en grec), par opposition aux molaires simplement *bunodontes* (V. ce mot) ; par extension, les Mammifères qui portent des dents ainsi conformée, sont également dits *Sélénodontes*. Cette forme de molaire s'observe chez les Herbivores et plus particulièrement chez les Ruminants : le Bœuf et tous les animaux de la même famille (Mouton, Chèvre, Antilope), les Cerfs, etc., représentent le type le plus parfait des Mam-

EFERUS - Recherche & Classification numérique

mifères sélénodontes : chacune de leurs arrière-molaires montre une couronne à quatre croissants dont la concavité est sur le bord externe de la dent. L'étude des *Ongulés* (V. ce mot) montre d'ailleurs que la dent bunodonte passe insensiblement à la dent sélénodonte, et qu'au cours des époques géologiques antérieures la seconde est dérivée de la première, qui est par conséquent la forme primitive (V. Mammifère). E. Trouessart.

SÉLÉNOGRAPHIE. Comme l'étymologie du mot l'indique, la sélénographie est à la Lune ce que la géographie est à la Terre. Les principes sont les mêmes, mais les mesures, toutes indirectes, sont des plus délicates, et la seule projection qui puisse être employée pour les cartes est la projection orthographique (V. Lune, t. XXII, pp. 761 et suiv.).

SELENS. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Laon, cant. de Coucy-le-Château ; 382 hab.

SÉLEUCIDE (Ornithol.) (V. Paradisier, t. XXV, p. 1009).

SÉLEUCIDES. Dynastie gréco-macédonienne qui régna sur l'Asie occidentale de l'an 312 à l'an 65 av. J.-C. Son fondateur fut *Séleucus Nicator*, né en 358, mort en 280. Fils d'un officier du roi Philippe, nommé Antiochus, et de Laodice, il servit dans les hétaires, cavaliers de la garde d'Alexandre le Grand ; sa force exceptionnelle et son courage le firent remarquer, surtout dans la campagne de l'Inde, et le roi lui fit épouser Apama, fille du satrape bactrien Spitamenes. Dans les querelles qui suivirent la mort d'Alexandre, il prit parti pour Perdiccas qui le nomma chiliarque des hétaires. Il le trahit lors de l'expédition d'Egypte et assassina le régent. Il s'entendit avec Antipater et, lors du second partage des satrapies à Triparadasos, obtint celle de Babylone (321). Il s'allia à Pithon, l'ambitieux satrape de Médie, qui réclamait la régence, et menacé par Eumène fit appel à Antigone. Mais ce dernier, une fois vainqueur, prétendit imposer son autorité aux autres satrapes; Séleucus, qui l'avait reçu à Babylone, s'enfuit en Egypte (316). Il négocia contre Antigone une coalition avec Ptolémée, Cassandre et Lysimaque. Il commanda la flotte de Ptolémée, puis, en 312, après la victoire de Gaza, rentra en Babylonie. Le jour de sa rentrée (1er oct. 312) est le point de départ de l'*ère des Séleucides* (V. Ere). Il s'empara ensuite de la Susiane, de la Médie et reprit la Babylonie momentanément occupée par Démétrius. Il se consolida les années suivantes et annexa les satrapies orientales ; une guerre avec Tchandragoupta (Sandracottus) aboutit à un traité par lequel Séleucus céda au prince indien le bassin de l'Indus et en reçut 500 éléphants. En 306, il prit le titre de roi. En 302 il reprend avec Ptolémée, Lysimaque et Cassandre la guerre contre Antigone et Démétrius. Ses éléphants décidèrent de la victoire d'Ipsus (301). Il eut la plus grande partie des dépouilles d'Antigone : la Syrie, sauf la Phénicie et Cœlésyrie attribuées à Ptolémée; la moitié de l'Asie Mineure, le reste allant à Lysimaque. Il ne tarda pas à se quereller avec ses alliés et se rapprocha de Démétrius, dont il épousa la fille, la jeune Stratonice, ce qui ne l'empêcha pas de dépouiller son beau-père de Tyr, de Sidon et de la Cilicie ; puis il se réconcilia avec Ptolémée et Lysimaque contre Démétrius devenu roi de Macédoine (288). Il finit par faire ce dernier prisonnier et l'interna à Apamée (286), où il mourut trois ans après. Maître de presque toute la partie asiatique de l'empire d'Alexandre, de la Bactriane à la Phénicie et de la Phrygie au Paropamise, Séleucus divisa son royaume en 72 satrapies, afin d'éviter de donner aux satrapes, toujours autonomistes, une puissance trop grande. Puis il transmit le gouvernement des pays à l'E. de l'Euphrate à son fils Antiochus auquel il céda même sa jeune femme Stratonice pour laquelle Antochius s'était épris de violente passion. La fin de la vie de Séleucus fut marquée par sa guerre contre Lysimaque; les deux vieillards se rencontrèrent à Coroupedion, où le roi de Thrace et de Macédoine fut tué (281). Séleucus voulut alors occuper le trône de Macédoine et fut assassiné à Lysimachia par le fils de Lysimaque, Ptolémée Ceraunus. Egalement habile comme général et comme administrateur. Séleucus poursuivit l'œuvre d'Alexandre pour l'infusion de l'hellénisme en Asie. Il fonda quantité de colonies grecques ou macédoniennes, 16 cités du nom d'Antioche (celui de son père), 5 Laodicées (du nom de sa mère), 7 Séleucies, 3 Apamées (du nom de sa première femme), 1 Stratonice, des Beroé, Pella, Edesse, etc. De ces villes, deux sont devenues les plus importantes de l'Asie occidentale : Séleucie, sur le Tigre, qui remplaça Babylone ; Antioche, sur l'Oronte, qui devint la capitale de la Syrie.

On trouvera à l'art. Syrie la suite de l'histoire générale des Séleucides. Nous nous bornerons ici à retracer la succession dynastique. Séleucus eut pour successeur son fils *Antiochus Ier Soter* (280-261), lequel eut de Stratonice un fils, *Antiochus II Theos* (261-246), et deux filles, Apama, mariée à Magas, roi de Cyrène, et Stratonice, mariée à Démétrius II de Macédoine. — Antiochus II, marié à Laodice, fille d'Achæus, puis à Bérénice, fille de Ptolémée Philadelphe, eut de sa première épouse deux filles du nom de Stratonice (mariées à Mithridate IV, roi de Pont, et Ariarathe III, roi de Cappadoce), et deux fils, *Séleucus II Callinicus* (246-226) et Antiochus Hérax qui lui disputa son royaume et périt avant lui (227). Séleucus II eut deux fils, *Séleucus III Ceraunus* (mort dès 225) et *Antiochus III le Grand* (225-187). Celui-ci eut de Laodice, fille de Mithridate IV de Pont, neuf enfants connus, parmi lesquels Antiochus, qui épousa sa sœur Laodice et mourut en 193, *Séleucus IV* (187-175), *Antiochus IV Epiphane* (175-164) qui régnèrent successivement ; puis ce fut le tour d'*Antiochus V Eupator* († 162), fils mineur d'Antiochus IV, et de *Démétrius Ier Soter* († 150), fils de Séleucus IV, otage romain renvoyé en Syrie, qui fit périr son cousin ; mais la sœur de celui-ci, Laodice, épousa Alexandre Balas, usurpateur, qui défit et tua Démétrius. Le fils de celui-ci, *Démétrius II Nicator*, restaura en 147 la dynastie des Séleucides et fit périr Balas ; mais il fut chassé de Syrie par les partisans du fils de Balas, *Antiochus VI*, au nom duquel régna Tryphon, et qui fut capturé par les Parthes ; durant sa captivité, son frère *Antiochus VII Sidetes* († 128) détrôna l'usurpateur. A son retour, Démétrius, qui avait épousé Rhodogune, fille du roi des Parthes, fut assassiné par ordre de sa première femme, Cléopâtre, fille de Ptolémée Philométor.

Celle-ci fit également tuer son fils aîné *Séleucus V* (125), et régna sous le nom du cadet, *Antiochus VIII Grypus* (125-96), lequel fit boire à sa mère le poison qu'elle lui destinait (120). Mais il eut à combattre (112) son demi-frère, *Antiochus IX Cyzicenus* († 95), né de l'union d'Antiochus VII Sidetes et de Cléopâtre, tandis que Démétrius était prisonnier en Parthie. Un partage intervint en 111, et Antiochus IX reçut la Cœlésyrie et la Phénicie. Il périt en combattant l'aîné des fils d'Antiochus VIII, *Seleucus VI Epiphane* († 94), lequel fut tué l'année suivante par *Antiochus X Eusèbe*, fils d'Antiochus IX. Mais il restait quatre autres fils d'Antiochus VIII, lesquels revendiquèrent la couronne : *Philippe* et *Antiochus XI Epiphane* parurent d'abord, mais le second fut tué en 93 ; Philippe et son frère *Démétrius III Eucærus* continuèrent la lutte ; Antiochus X succomba en combattant les Parthes, mais Philippe et Démétrius III se brouillèrent, le premier captura le second et l'envoya prisonnier chez les Parthes où il mourut; lui-même disparut lorsque la Syrie fut conquise par Tigrane, roi d'Arménie (83). Alors surgit le dernier fils d'Antiochus VIII, *Antiochus XII Dionysos*, qui fut tué par les Arabes. Le champ resta libre devant le fils d'Antiochus X Eusèbe, nommé *Antiochus XIII*, réfugié à Rome. Lucullus lui restitua son royaume lorsqu'il défit Tigrane (69) ; mais, en 64, Pompée le révoqua et réduisit la Syrie en province romaine. On a supposé, sans preuves solides, que le dernier des Séleucides serait le même qu'Antiochus Ier de Commagène. A.-M. B.

Ere des Séleucides (V. Ere, t. XVI, p. 173).

EFERUS - Recherche & Classification numérique

SELEUCUS (V. Séleucides et Syrie).

SÉLEUCUS, grammairien du 1er siècle ap. J.-C., surnommé *Homericus*, naquit à Alexandrie et enseigna à Rome. Il écrivit des commentaires sur un grand nombre de poètes, et s'occupa principalement de la signification des mots ; on cite de lui un ouvrage intitulé Περὶ τῆς ἐν συνωνύμοις διαφορᾶς. Son écrit Περὶ ἑλληνισμοῦ et son commentaire sur les lois de Solon étaient des ouvrages de lexicographie. Ce qui nous reste de lui a rapport à l'étymologie ; ses œuvres en cette matière furent souvent utilisées par les grammairiens postérieurs, et des extraits assez étendus en subsistent dans les étymologiques byzantins ; on les trouvera dans l'ouvrage de Reitzenstein, *Geschichte der griechischen Etymologika* (Leipzig, 1897). — Un autre *Séleucus*, d'Emèse, écrivit un poème intitulé Ἀσπαλιευτικά (*Sur la Pêche*) en six livres, des commentaires sur les lyriques, et deux livres sur l'histoire des Parthes. Ces ouvrages sont perdus.

SELF-INDUCTION (Phys.). (V. Extra-courant, t. XVI, p. 992).

SELGAS y Carrasco (José de), littérateur espagnol, né à Lorca (Murcie) en 1824, mort à Madrid le 5 févr. 1882. Très jeune encore, la publication de ses poésies le fit connaître des critiques Arnao, Cañete et autres, qui lui firent une réputation rapide. Employé à Madrid dans le ministère de l'intérieur par le comte de San Luis, il fut pendant quelque temps le poète à la mode. Rallié au parti modéré, Selgas combattit toujours contre le libéralisme dans *El Padre Cobos* (fondé par lui), *La Gorda*, *La España*, et autres journaux satiriques ou sérieux. Martinez Campos le nomma sous-secrétaire de la présidence. Il fut aussi député et membre de l'Académie espagnole. Ses livres de vers sont nombreux. Il a écrit aussi quelques romans et des essais philosophiques et sociaux. R. A.

SELIGHER. Lac de la Russie centrale (gouvernements de Tver et de Novgorod), de forme triangulaire et d'une superficie totale de près de 300 kil. q. Il renferme de nombreuses îles et îlots (160 environ), dont quelques-unes de grande étendue (comme l'île Khotchine de près de 32 kil. q.). La profondeur du lac est peu considérable, 10 à 30 m. Dans certaines parties (côté N., dans le gouvernement de Novgorod), la profondeur ne dépasse pas quelquefois 1 m. La petite rivière Seligearovka fait communiquer le lac avec la Volga. L'eau du lac est claire, agréable et saine. Le Seligher nourrit une grande quantité de poissons (sandat, silure, brême, brochet, etc.), et la pêche constitue l'une des principales industries des riverains, notamment des habitants d'Ostachkov, principal centre habité sur le lac. Un service de bateaux à vapeur a lieu, durant la saison d'été, entre Ostachkov et différents autres points situés sur le lac : couvent du Nil, Okhvat-Jeden, Sigh, Sterje, etc. P. Lem.

SELIGNE. Com. du dép. des Deux-Sèvres, arr. de Melle, cant. de Brioux-sur-Boutonne ; 270 hab.

SÉLIGNEY. Com. du dép. du Jura, arr. de Dole, cant. de Chaussin ; 166 hab.

SELIM Ier, sultan ottoman, surnommé *Yavouz* (le Cruel), fils de Bayézid II, né à Amassia en 1467. Il fut, du vivant de son père, chargé du gouvernement de la province de Trébizonde, et profita de la désignation de son frère Ahmed comme héritier présomptif pour se rendre à Andrinople avec une suite nombreuse solliciter un gouvernement en Europe (1511). Son père, qui lui avait interdit de venir le trouver, céda à ses menaces, et lui donna la province de Semendria ; mais Sélim n'en avait pas encore pris possession qu'il marcha contre les troupes de Bayézid et fut complètement défait près de Tchorlou ; il se réfugia auprès du khan des Tartares de Crimée. La faveur des janissaires ramena Sélim à Constantinople et obligea son père à abdiquer (25 avr. 1512). Son règne débuta par le massacre de cinq de ses neveux et par la défaite de ses deux frères, Korkoud et Ahmed (1513). Chah-Ismaïl, fondateur de la dynastie des Çafavides en Perse, avait pris le parti de ce dernier et accueilli ses fils ; pour entraver l'influence de sa puissance, Sélim fit égorger ou emprisonner pour la vie 40.000 chiites qui habitaient ses États ; puis il marcha contre la Perse à la tête d'une armée de 140.000 hommes et 60.000 chameaux qu'il passa en revue à Sivas, atteignit Ismaïl dans la plaine de Tchaldyran (23 août 1514) et le défit complètement grâce à son artillerie ; le camp tout entier, dans lequel on trouva le trône orné de perles qui est conservé comme trophée dans le Trésor impérial, tomba aux mains des Ottomans ; ceux-ci entrèrent à Tebriz, mais n'y séjournèrent que huit jours et se retirèrent. L'année suivante, il conquit Koumakh, battit les princes de la dynastie de Zou'l-Kadrié, punit les janissaires indisciplinés dans la personne de plusieurs de leurs chefs, réforma leur hiérarchie, créa la charge d'*aga* et celle de *koulkiaya*, fit établir un arsenal pour la marine sur le conseil de son vizir, Piri pacha, pendant que le général Biyklu-Mohammed réunissait à l'empire les provinces de Diarbékir, d'Orfa et de Mossoul. En 1516, il envahit la Syrie, appartenant aux sultans mamlouks, défit Kansou el-Ghauri à Merdj-Dâbik près d'Alep (24 août), passa l'hiver à Damas, détruisit les mamlouks de Touman bey sous les murs du Caire (22 janv. 1517), s'empara de cette ville révoltée et en fit périr les habitants ; à la suite de cette conquête, le chérif de la Mecque, Mohammed Abou'l-Bérékat, lui fit remettre les clefs des deux villes saintes dont il devint le protecteur. Après avoir combattu en Asie Mineure le novateur Djélali (1519), Sélim s'apprêtait à partir en guerre contre les chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem établis dans l'île de Rhodes lorsqu'il mourut d'un bubon à l'aine, sur la route de Constantinople à Andrinople (22 sept. 1520), âgé de cinquante-quatre ans. Homme de guerre sans pitié pour ses proches parents, pour ses ministres, il aimait les exercices violents, passait les journées à chasser, donnait peu d'heures au sommeil et lisait la nuit des ouvrages d'histoire ou des poésies persanes ; il a même laissé un recueil d'odes composées par lui dans cette dernière langue. Cl. Huart.

Bibl. : Saad-uddin, *Tadj-ut-tévarihh* et le *Sélim-nâmeh* ont à l'édition imprimée (en turc). — J. de Hammer, *Histoire de l'Empire ottoman*, trad. Hellert, t. IV. — Jouannin et Van Gaver, *la Turquie*, p. 106.

SÉLIM II, sultan ottoman, surnommé *Mest* (l'Ivrogne), fils du sultan Soliman, né en 1524. Il était chargé du gouvernement de Kutahia lorsque son père mourut, le jour même de la prise de Szigeth (5 sept. 1566). Prévenu par un courrier, il se rendit en hâte à Constantinople où personne ne l'attendait ; il rejoignit l'armée de Hongrie à Belgrade et la ramena dans la capitale où il fut contraint, à la suite d'une sédition des janissaires, de leur donner une gratification malgré la pénurie du trésor. Il garda comme grand vizir Mohammed Sokolli que lui avait légué Soliman. Il conclut avec Maximilien, empereur d'Allemagne, une trêve de huit ans (17 févr. 1568), envoya en 1569 Mahmoud bey demander à Charles IX, roi de France, la main de sa sœur Marguerite pour le prince Sigismond de Transylvanie, et un autre ambassadeur, Ibrahim, pour porter le traité de commerce qui venait d'être conclu avec Claude du Bourg. Sélim envoya des troupes au Yémen pour ranger sous sa suzeraineté ce pays où régnait Motahhar, de la dynastie des Zéïdites (1569), vit son armée, commandée par le sérasker Lala-Moustafa et l'amiral Pialé, s'emparer de Chypre sur les Vénitiens, malgré la belle défense de Bragadino à Famagouste (1571), mais eut sa flotte totalement détruite dans le golfe de Lépante (7 oct. 1571) par Don Juan d'Autriche, qui commandait les escadres combinées de l'Espagne, de Venise et des États du pape. Il signa la paix avec Venise (7 mars 1573) et reprit Tunis et la Goulette sur les Espagnols (1574). Ayant été saisi par l'humidité des murs en visitant une salle de bains qu'il faisait construire dans son palais, il but un flacon de vin de Chypre et tomba ; pris d'une fièvre violente, il mourut à cinquante ans (12 déc. 1574).

EFERUS - Recherche & Classification numérique

SÉLIM III, sultan ottoman, fils de Moustafa III, né le 18 déc. 1761. Il monta sur le trône le 7 avr. 1789 à la mort de son oncle Abd-ul-Hamid Ier, continua la guerre contre la Russie, eut ses troupes défaites à Fokhchani (21 juil.) et à Martinesti par Souvarov et le prince de Saxe-Cobourg ; la paix de Szistov le débarrassa de l'Autriche (4 août 1791) ; mais la place forte d'Ismaïl sur le Danube avait été prise d'assaut par les Russes (22 déc. 1790), qui, vainqueurs à Matchin, poursuivaient leur marche en avant lorsque l'intervention de l'Angleterre et de la Prusse décida Catherine II à signer le traité de paix de Iassi (9 janv. 1792), qui cédait à la Russie la Crimée et le pays entre le Boug et le Dniestr. Sélim entreprit de réformer l'armée et la marine ; il fit venir de France et de Suède des ingénieurs, et la fonderie de canons de Top-Khané fut mise sous la direction d'officiers français. Il ne put pas venir à bout de l'insurrection de Pasvan-oghlou, pacha de Widdin, et fut contraint de le laisser en possession du domaine qu'il s'était créé. L'expédition d'Egypte (1798) le força de tourner ses regards vers ses provinces envahies et le jeta dans les bras de l'Angleterre et de la Russie ; mais la bataille du Mont-Thabor et celle d'Aboukir détruisirent les armées qu'il avait rassemblées. La Serbie se soulevait, Ali de Tepédilen se rendait indépendant à Janina ; dans ces conjonctures difficiles, Sélim, esprit novateur qui n'avait pas craint d'assister à l'ascension d'un aérostat dans la plaine de Dolma-Baghtché (7 oct. 1802), créa de nouvelles troupes appelées *nizam-djédid* et destinées à remplacer les janissaires, toujours turbulents et qui venaient de prouver leur incapacité militaire dans les guerres contre la Russie. Cependant l'Angleterre, pour décider la Turquie à se joindre à la coalition, fit forcer les Dardanelles par une flotte commandée par le vice-amiral Dukworth ; l'énergie de la population de Constantinople, aidée des conseils et de l'appui du général Sébastiani, ambassadeur de France, mit la ville en état de défense et en imposa à l'amiral anglais. Un soulèvement de janissaires, dirigé contre les réformes militaires, amena la suppression du *nizam-djédid ;* mais cette mesure, imposée par l'émeute, ne sauva pas Sélim qui abdiqua (mai 1807). L'année suivante, une tentative de Moustafa Baïrakdar pour le rétablir sur le trône fut cause de sa mort ; étranglé par l'ordre du sultan Moustafa IV dans l'intérieur même du sérail, son cadavre seul fut remis au chef de l'émeute victorieuse (28 juil. 1808) qui porta au pouvoir Mahmoud II. Cl. H.

SELINCOURT. Com. du dép. de la Somme, arr. d'Amiens, cant. d'Hornoy ; 290 hab.

SÉLINONTE (Σελινοῦς). Ville antique de Sicile, sur la côte S., à 6 kil. O. de l'Hypsas (Belici). Son existence fut courte mais brillante. Fondée vers 628 av. J.-C. par des Doriens de Megara Hyblæa et de Mégare, elle était la colonie grecque la plus occidentale de Sicile. Elle entra de bonne heure en conflit avec la cité de Ségeste ; elle eut l'avantage au Ve siècle et étendit son territoire depuis l'Halycus (auj. Platani) à l'E. jusqu'au Mazarus à l'O. En 510, elle fut momentanément gouvernée par le tyran Peithagoras. En 480, elle prit parti pour Carthage contre les autres Grecs de Sicile. En 416, le renouvellement de ses querelles avec Ségeste détermina la grande expédition de Sicile, déviée contre Syracuse, alliée de Sélinonte. Après le désastre des Athéniens, les Sélinontains voulurent écraser Ségeste ; celle-ci invoqua l'aide de Carthage et, en 409, une grande armée commandée par Hannon prit et détruisit Sélinonte. Des 23.600 citoyens, 2.600 seulement échappèrent. Hannon les autorisa à rentrer dans la ville démantelée et tributaire de Carthage, à laquelle le traité de 383 en confirma la possession. Au cours de la première guerre punique, renonçant à la défendre, ils la détruisirent et transplantèrent les habitants à Lilybée. On voit encore les ruines de Sélinonte sur deux collines ; elles comprennent sept grands temples du style dorique primitif ; les métopes de l'un de ces temples, conservées au musée de Palerme et figurant les mythes d'Héraklès et de Persée, ont également précieux pour l'histoire de la sculpture.

Bibl. : Hittorf et Zanth, *Architecture antique de la Sicile ;* Paris, 1870. — Benndorf, *Die Metopenvon Selinus ;* Berlin, 1873.

SELK (Vallée) (V. Harz).

SELKIRK. Ville d'Ecosse, ch.-l. du comté de ce nom, au S. de la Tweed.

Le *comté* a 674 kil. q. et 27.353 hab. (en 1891) ; c'est un district montagneux du bassin supérieur de la Tweed, parcouru par ses affluents l'Ettrick et le Yarrow ; le point culminant est l'Ettrick Pen (688 m.) (cf. l'art. Ecosse). Parmi une foule de petits lacs, il faut citer celui de Saint-Mary. Autrefois revêtu de bois, ce comté était le lieu de chasse préféré des rois d'Ecosse ; il est déboisé aujourd'hui et occupé par des landes où pâturent 160.000 moutons, 3.000 bœufs, quelques chevaux. On cultive à peine le dixième de la superficie.

SELKIRK (Comtes de) (V. Hamilton [Famille]).

SELLA (Archéol.) (V. Siège et Chaise, t. X, p. 220).

SELLA de Caballo (Mont) (V. Haïti, t. XIX, p. 731).

SELLA (Quintino), homme politique et savant italien, né à Mosso supérieur (Bielle) le 7 juil. 1827, mort à Bielle le 14 mars 1884. Il fit ses études à Turin et y devint ingénieur. S'étant appliqué de préférence à la minéralogie, il fut envoyé en 1843, par le ministre Desambrois, à l'Ecole des mines de Paris, où il se perfectionna et devint un des savants les plus remarquables de la péninsule. Au début de la guerre de 1848, il accourt en Piémont pour y prendre part ; mais Desambrois le renvoie à Paris, où il assiste au départ de Louis-Philippe et, transporté par la foule, pénètre dans les Tuileries et arrive jusqu'au cabinet du roi, où il trouva la carte de visite de Lamartine. De retour à Turin en 1852, il commence à y publier le fruit de ses études, et son *Regolo calcolatore* est aussitôt traduit en anglais. Nommé professeur de géométrie appliquée à l'Institut technique de Turin, il passe en 1853 à la chaire de mathématiques à l'Université, et, en 1860, il devient professeur de minéralogie à l'Ecole d'application des ingénieurs. En 1860, il entre dans la vie politique comme député de Cossato. S'étant fait tout aussitôt remarquer par sa sagacité, par son esprit sérieux et sa compétence, il fut, en 1860, secrétaire général à l'Instruction ; en 1862, ministre des finances dans le ministère Rattazzi. Sa sévérité souleva bien des murmures ; mais il réussit dans son entreprise d'empêcher la faillite de l'Etat et d'établir les finances italiennes sur des bases meilleures. C'est à lui qu'on doit l'introduction du fameux impôt du *macinato* (mouture), maintenant abrogé. Sella fut trois fois ministre des finances : en 1862 avec Rattazzi, en 1864 avec La Marmora, de 1869 à 1873 avec Lanza. C'est pendant ce long passage au pouvoir qu'il s'opposa au désir du roi d'intervenir dans la guerre de 1870 pour aider la France, et qu'en faisant observer la neutralité il prépara l'expédition de Rome. Ce fut alors qu'il conseilla le voyage de Victor-Emmanuel à Vienne et à Berlin. En 1873, abandonnant le ministère, il alla à Bâle traiter le rachat des chemins de fer de la Haute-Italie. A la chute de son parti, juste au moment où on pouvait annoncer l'équilibre du budget, Sella devint le chef de la minorité ; mais, comme tel, il fut inférieur à ce que l'on attendait de lui. Chargé, après le 15 mai 1881, de la composition du cabinet, il ne put réussir dans ses tentatives. Il se retira alors en quelque sorte de la politique active et présenta même ses démissions à la Chambre qui ne les accepta pas. Alors il ne s'occupa plus que de sa fabrique de draps et de ses études. Président de l'Académie nationale des Lincei de Rome, il publia le fameux *Codex astensis qui de Malabayla communiter nuncupatur*. Ses discours ont été publiés par ordre de la Chambre des députés. E. Casanova.

Bibl. : Caranti Biagio, *Quintino Sella*, dans *Risorgimento italiano* de Léon Carpi ; Milan, 1888, vol. IV, pp. 323 et suiv. — *Discorsi parlamentari* di Quintino Sella

EFERUS - Recherche & Classification numérique

raccolti e pubblicati per deliberazione della Camera dei deputati ; Rome, 1887-90, 5 vol. — *Quintino Sella*, dans *Annuario biografico universale* de Attilio Brunialti; Turin, 1885, vol. I, pp. 1 et suiv. — R. Bonghi, *Quintino Sella*, dans *Revue internationale*, 1884. — C. Cantu, *Q. Sella, letterato e storico*, dans *Rassegna nazionale*, 1884. — D. Carutti, *l'Onorevole Quintino Sella*, dans *Miscellanea storica italiana*, 1884. — A. Cossa, *Sulla vita e i lavori scientifici di Quintino Sella*, dans les actes de l'*Accademia dei Lincei*, 1884-85. — De Zerbi, *Quintino Sella*, dans *Nuova Antologia*, 1885. — G. Gardini, *Quintino Sella e la scienza*, dans *Annuario* de l'Université de Ferrare, 1884-85.

SELLASIE. Ville grecque antique de *Laconie* (V. ce mot), à 12 kil. N. de Sparte, célèbre par la bataille de l'an 221 où *Antigone de Macédoine* écrasa le roi de Sparte *Cléomène III* (V. ces noms et Sparte).

SELLE. I. Archéologie. — L'histoire de l'équipement du cheval, pour toute l'antiquité classique, est encore à écrire ; et l'on en est réduit aux quelques monuments figurés et aux rares mentions éparpillées dans les auteurs. C'est à peine si quelques notions vagues apparaissent dans les écrivains du XVIe siècle, et jusqu'à Viollet-le-Duc, il n'existe rien de précis. Encore même celui-ci n'a-t-il fourni, dans son classique dictionnaire, qu'un aperçu très sommaire de la question. Les origines de la selle, au sens moderne du mot, sont certainement multiples, mais il faut les rechercher en Orient. C'est en étudiant les selles aujourd'hui en usage dans l'Inde occidentale que l'on comprendra la filiation des formes. Les objets anciens, c.-à-d. antérieurs au XVe siècle, ont tous été détruits, à peine les musées de l'Europe centrale possèdent-ils quelques exemplaires du XVe siècle. Les selles du XVIe siècle sont déjà moins rares, celles du XVIIe et du XVIIIe siècles sont assez communes. Au reste, elles diffèrent très peu de celles qui furent d'emploi courant jusque vers la seconde moitié du XIXe siècle, époque à laquelle la selle rase, dite anglaise, prévalut contre notre ancienne selle française.

Quelle que soit la date de fabrication d'une selle, cette pièce du harnais se laisse toujours ramener à une forme primitive dont les parties constituantes restent les mêmes. Ces parties principales sont le siège et les arçons. Le siège habille plus ou moins complètement le dos et les flancs du cheval entre le garrot et les rognons, les arçons délimitent ce siège en avant et en arrière, chacun d'eux est un arc, une pièce arquée perpendiculaire au grand axe du siège. Il y a toujours deux arçons, celui de devant et celui de derrière. La partie concave du premier s'appelle garot, parce qu'elle emboîte la région corespondante de la bête. La partie supérieure est la palette ou le pommeau ; dans l'arçon d'arrière, elle s'appelle le troussequin, et si elle se replie en plate-forme, elle prend le nom de cuiller (corruption du mot culière). Le siège a ses retombées qui garnissent les flancs de la monture et constituent les panneaux. Telle est la structure de la selle sous sa forme la plus simple, ce qu'on peut dénommer selle rase. Qu'on se figure une couverture jetée en double sur le dos d'un cheval et qu'on replierait sur le garrot et sur les rognons, on a la selle antique dans toute sa simplicité, l'*ephippium* des auteurs classiques, la *couverte* dont usent encore de nos jours les hommes d'écurie quand ils mènent les chevaux à l'abreuvoir ou à la promenade. Pour que cette couverture ne tournât pas, on la fixa sur l'animal au moyen d'une courroie ou d'un lien quelconque, qui fut la sangle primitive, puis pour l'empêcher de glisser en avant ou en arrière, on l'assujettit par d'autres sangles dont l'une circonscrivait la croupe, l'autre le poitrail, et une autre passant sous la queue garantissait la sûreté de l'assemblage. On retrouve donc là tous les éléments des selles modernes avec leur croupière, leur sangle et leurs montants de poitrail.

Les renseignements à tirer des statues équestres antiques pour la connaissance de la selle sont tout à fait insuffisants ; et, pour la plupart des cas, ils fourniraient des données inexactes ; et cela pour diverses raisons : la principale est que les artistes obéissaient à des lois d'usage, si l'on peut dire, et qu'ils ne se souciaient pas plus de reproduire exactement les objets et ustensiles d'emploi courant que les auteurs ne s'attachaient à les décrire. La plupart du temps, le cavalier, empereur ou roi, était représenté assis sur son cheval dont le dos portait une sorte de couverture, et cette mode fut reprise au XVIIe siècle, comme le prouve la statue de Louis XIV que le duc de La Feuillade fit élever à ses frais place des Victoires, pour n'en citer qu'un exemple.

Il est probable que les invasions des barbares amenèrent, dès les premiers siècles de l'ère chrétienne, des modèles de selles d'un tout autre type, selles de bois à arçons, telles qu'on les fabrique encore dans l'Arabie, le Sind et toute l'Inde occidentale. Les Huns d'Attila avaient des selles pareilles, et elles étaient bien de bois puisqu'ils les amoncelèrent un jour pour en faire un bûcher, au témoignage de Jornandès, etc.

C'est donc par ce modèle oriental qu'il convient, je crois, de commencer l'étude de la selle, parce qu'il n'a point varié, pour ainsi dire, dans l'espace et le temps, parce qu'on le voit dans les musées archéologiques, et aussi en usage dans toute l'Asie occidentale, depuis la mer Rouge jusqu'au Japon, parce qu'encore il se rapporte aux descriptions des auteurs, aux statuts édictés par les corporations des selliers et des lormiers. Les selles qu'a exposées la section hongroise à l'Exposition universelle de 1900 sont presque toutes identiques aux selles du Radjpoutana et du Sind, et beaucoup même peuvent se comparer aux modèles qu'on voit au Sénégal, dans l'Afrique arabe, l'Egypte, la Turquie et l'Asie Mineure. Entre certaines selles de bois incrustées d'ivoire qui datent du XVIe siècle allemand et certaines autres selles peintes provenant du Penjab, la seule différence est dans le décor ; l'architecture est exactement la même. Partout il existe deux arçons régulièrement arqués, à pommeau élevé, à troussequin écrasé. Les arçons sont réunis par deux montants horizontaux ; entre eux sont tendus parallèlement deux portants de cuir. L'ouvrage de bois est solidement uni par des joints et recouvert par du parchemin cousu qui habille le cadre seul, les vides entre les montants sont respectés. Une couverture, une chabraque, suivant l'expression consacrée, recouvre le tout et adoucit pour le cavalier le contact avec cette charpente. Souvent, deux panneaux, deux coussins rembourrés et échancrés à hauteur des traverses s'accrochent sur les flancs du cheval. Ou bien le siège est garni d'un coussinet de peau dont les retombées forment les panneaux. On ne se servit guère d'autres selles jusqu'au XVe siècle. Alors, on songea à garantir les genoux du cavalier contre les coups au moyen de pièces accessoires descendant de l'arçon de devant. Ces pièces sont les battes ou les bâtes, suivant qu'on veut l'écrire. Ces bâtes vont toujours en augmentant de dimensions jusqu'au XVe siècle, elles se réduisent alors de plus en plus, jusqu'à devenir ces bourrelets qui, dans nos salles modernes, se nomment les quartiers. Les bâtes étaient développées surtout dans les selles de joute. Là, il existait des bâtes et aux arçons de devant et aux arçons de derrière, le siège était très resserré, et le cavalier courait, guindé sur ses étriers, emboîté complètement dans l'étui qui formait ce siège dont les arçons ramenaient autour de lui leurs prolongements échancrés à hauteur de la ceinture. L'homme d'armes, qu'il courût dans les joutes ou chargeât à la guerre, était alors debout sur ses étriers, ou plutôt arcbouté contre eux, le séant posé sur la cuiller de la selle ; son corps, plié en deux, à angle droit, comme le voulait la manœuvre de la lance. Il fallait que ces selles ainsi construites à arçons très hauts eussent une solidité à toute épreuve, aussi étaient-elles modifiées par des arcs-boutants d'acier travaillés en torsade qui soutenaient la cuiller et s'appuyaient sur un arc large et plat qui reposait sur les rognons du cheval. Ces arcs-boutants, communs dans les selles d'armes du XVe siècle, n'existent guère dans les selles de tournoi et de joute. Les selles de joute, remarquables entre toutes par

EFERUS - Recherche & Classification numérique

leurs grandes bâtes qui ont jusqu'à 60 centim. de long, tandis que les arçons en mesurent 40 et 50 de hauteur, ne nécessitaient point de pareils contreforts d'acier parce que l'arçon de derrière, en manière de dossier de fauteuil, se dressait perpendiculairement au plan du siège. Une selle de joute allemande, conservée à la Tour de Londres, fournit un magnifique exemple de ces constructions singulières où le siège devient un pur accessoire, toute la masse étant dans l'arçon de devant et ses immenses bâtes en gouttière. Elle montre ce qu'était au XVe siècle l'art du chapuiseur, c.-à-d. du charpentier qui dressait les bois d'une selle de cette manière. Les chapuiseurs de Paris formaient une corporation dont les statuts furent relevés au milieu du XIIIe siècle par Etienne Boileau; ils étaient d'une excessive sévérité, notamment pour la qualité des bois à employer. C'est qu'alors les grandes selles d'armes commençaient à être en usage et qu'elles demandaient les mêmes garanties de solidité qu'on exigea pendant les deux siècles qui suivirent. Il faut remarquer que ces selles de joute ou d'armes n'avaient pas leur siège sensiblement plus hauts que dans les selles modernes, encore qu'il fût façonné davantage en dos d'âne. Et si les cavaliers paraissent, dans les manuscrits à miniatures, portés très haut sur leurs montures, c'est qu'ils sont dressés sur leurs étriers comme je l'ai expliqué plus haut. Des étriers je ne parle que pour mémoire, renvoyant à l'article où j'ai traité le mot. Sans préjuger de leur date probable, je dirai qu'ils sont certainement beaucoup plus anciens qu'on ne pense et que l'on apprendra quelque jour que les Iraniens en portaient avant Jésus-Christ. On ne peut toutefois préjuger de ces choses. Le mode d'attache des étrivières à la selle est de deux sortes. Longtemps on fixa les étrivières à une forte pièce de cuir appelée *chapelet* qui coiffait le pommeau de la selle, et cette disposition persista dans les selles de manège jusqu'au XVIIIe siècle à cause de la commodité qu'elle présentait pour enlever à volonté les étriers ou pour les remettre. Le chapelet existe encore aujourd'hui dans les selles d'armes et de voyage, il sert à boucler des sacoches ou des fontes. Dans le second type, les étrivières sont attachées un peu en arrière de l'arçon de devant, au bâti même de la selle, et cela par un fort anneau empâté dans la racine des montants. Souvent, dans le type indien, les étrivières sont passées autour de chacun de ces montants.

Les différences qui existèrent au moyen âge entre les diverses sortes de selles tiennent aux services qu'on attendait de chacune. Mais si les selles de guerre et de joute nous sont bien connues, au moins à partir du XIVe siècle, les selles d'usage courant pour le voyage et les chevauchées d'agrément le sont beaucoup moins. Leurs arçons, comme on le sait cependant, étaient plus bas, elles n'avaient point de grandes bâtes, leur siège était sans doute mieux rembourré, surtout pour les selles de femmes, car à ces époques les femmes montaient à califourchon comme les hommes, parfois aussi voyageaient-elles assises sur un bât avec les pieds appuyés sur une planchette attachée par des étrivières du côté montoir. La différence essentielle qui devrait séparer la selle du bât est que ce dernier est un siège dont les arçons sont réunis d'un seul côté par une traverse horizontale plus ou moins haute, formant dossier.

Les selles du XVIe siècle ne s'éloignent pas sensiblement de celles du XVe comme architecture fondamentale. Les selles d'armes ont leurs arçons extérieurement garnis d'acier comme leurs bâtes, mais ces dernières vont toujours en diminuant de longueur, celles de l'arçon d'arrière tendent de plus en plus à disparaître. Dès l'époque de Henri II, les modèles archaïques ont fait place à une forme moyenne qui rappelle beaucoup la selle militaire actuelle, encore que les arçons en soient plus hauts. Les selles de joute n'existent plus comme catégorie spéciale, et cela pour deux raisons. Déjà, dans la seconde moitié du XVe siècle, on avait imaginé le hourd. C'était un collier de paille longue piquée, revêtu de doubles de toile, et qui, passé au cou du cheval, formait une véritable muraille protégeant et le poitrail de la bête et les jambes du jouteur. Puis on renonça dans les joutes à se charger à carrière ouverte, mais on y substitua la coutume de galoper la jambe gauche contre une barrière qui, séparant la lice en deux longs couloirs, s'élevait à hauteur de la taille du cavalier. Chacun, galopant d'un côté de cette barrière, dirigeait sa lance au-dessus contre le buste ou la face de son adversaire. Dans une pareille rencontre, tout ce qui était au-dessous de la ceinture n'avait plus besoin d'être armé, aussi les grandes bâtes et les cornes des arçons disparaissent-elles; on protège seulement les jambes de l'homme par des fourreaux d'acier emboutis, suspendus aux panneaux de la selle, et qu'on appelle *garde-jambes*. Leur usage même ne dépasse guère l'époque de Henri II.

L'architecture orientale des selles commence dès lors à disparaître devant le parti occidental qui prévaut d'habiller complètement le siège avec une peau uniformément tendue que recouvrira longtemps encore une garniture de velours piqué. Je crois qu'on ne fit jamais de selles d'armes ni de voyage plus parfaites que celles qui furent de mode depuis Henri III jusqu'à la fin du règne de Louis XIV, et la preuve de leur excellence, c'est qu'on s'en servit même cent ans plus tard, sinon pendant deux siècles. Le siège large, confortable, à panneaux carrés, se complète par des arçons de hauteur moyenne, soigneusement rembourrés en dedans, coupés carrément à leur partie supérieure ou arqués suivant des courbes très ouvertes. L'arçon de devant retombe sur les côtés en bâtes moyennement saillantes où vient buter et s'assurer le genou. Telle fut la selle française ancienne dont le modèle s'est conservé dans les académies et les manèges sous le nom de *selle à piquer*. On l'appelait ainsi parce que le cavalier y trouvait l'assiette indispensable pour le difficile maniement de la lance, que ce fût l'ancienne arme de guerre ou la bourdonnasse plus courte et surtout plus légère dont on usait dans les carrousels. Au XVIIIe siècle encore, les statuts de la corporation des selliers exigeaient de l'apprenti qui voulait passer maître un chef-d'œuvre qui n'était autre qu'une selle, dite de gendarme, construite sur ce type qui résume toutes les perfections apportées depuis l'époque byzantine à un même objet. Viollet-le-Duc a donné un excellent dessin d'après une selle empruntée au fameux jeu d'échecs dit de Charlemagne. Entre ce type qui peut dater du XIe siècle et la selle à piquer, il n'existe pas de différences fondamentales, sinon dans la saillie des quartiers beaucoup plus accentuée dans le type moderne. On est en droit de se demander pourquoi la selle anglaise actuelle a prévalu contre ces modèles si solides et si pratiques. Sans doute, les mêmes raisons sont-elles intervenues qui ont fait préférer le fleuret à l'épée dans l'*escrime* (V. ce mot). — C'est que l'équitation qui a, dans la période actuelle, poussé la notion scientifique jusqu'à ses dernières conséquences, tend de plus en plus à devenir une science théorique. C'est que le cavalier tend à devenir de moins en moins un combattant pour se faire de plus en plus un éclaireur. La selle était trop intimement liée à la lance et à l'épée pour ne pas disparaître avec celles-ci. Du jour où le cavalier préféra l'arme à feu à l'arme blanche, il n'eut plus besoin d'une grande solidité à cheval. Obligé à une mobilité extrême, il dut de plus en plus s'exercer à la voltige pour faire office de fantassin monté. On remarquera que les peuples qui ont gardé le goût de combattre à cheval n'ont pas abandonné les anciens modèles. Une remarque s'impose, toutefois : elle servira à montrer combien sont singuliers les courants d'échange qui se font entre les peuples. La selle dite arabe, si usitée en Algérie, notamment, se rapproche beaucoup plus des types de moyen âge que des modèles orientaux, principalement par la hauteur singulière de son troussequin. Dans les selles vraiment orientales, c'est l'arçon de devant qui est toujours le plus élevé. Cette construction est la plus judicieuse parce qu'elle protège le ventre du combattant contre les coups de pointe.

EFERUS - Recherche & Classification numérique

Exagérant cette donnée, on a, à certaines époques, essayé de faire des selles de guerre où le combattant était enchâssé entre deux véritables murailles qui devant et derrière le protégeaient jusqu'au cou. Ce système aurait pu avoir du bon si de pareilles défenses avaient pu être données au cheval. Mais ç'a toujours été là le point faible des cavaleries bardées, jamais le cheval n'a pu être complètement protégé contre le fer ou les projectiles. L'homme d'armes le mieux habillé d'acier devient impuissant quand sa monture tombe, et c'est pourquoi la question de la selle de guerre ne doit plus être étudiée que d'une façon spéculative et historique.

Quant aux selles de femme encore en usage aujourd'hui, où une corne issue de l'arçon de devant sert de support à la cuisse droite, leur invention est italienne et date des dernières années du XVe siècle. Leur usage fut imposé en France par Catherine de Médicis. Au reste, il était trop commode pour ne pas devenir bientôt général. Mais longtemps encore les dames et demoiselles continuèrent de voyager assises de côté sur une planchette ou panneau attachée à l'arçon d'arrière de la selle d'un écuyer ou du cavalier quelconque qui les menait en croupe. Encore sous Louis XIV, les provinciales ne dérogeaient guère à cette coutume. Maurice MAINDRON.

II. TECHNOLOGIE (V. HARNACHEMENT, t. XIX, p. 867).

III. SCULPTURE. — Sorte de trépied élevé, en bois, qui se termine, à sa partie supérieure, par une plate-forme circulaire ou carrée, pivotant sur elle-même. C'est sur la selle que les sculpteurs placent le bloc de pierre ou de marbre et les modeleurs la masse de terre auxquels ils travaillent.

IV. CHEMIN DE FER (V. CHEMIN DE FER, t. X, p. 1034).

V. ART CULINAIRE. — On appelle *selle* toute la partie des reins d'un animal destiné à la boucherie. Dans le mouton, par exemple, on coupe la selle à la première côte, puis le gigot au-dessous de la queue et en biais vers les flancs que l'on roule sur eux-mêmes et que l'on maintient avec des hâtelets. On embroche la selle, on la met au feu et, après une heure et demie de cuisson, on la sert sur son jus. La selle de mouton se mange aussi braisée, servie avec le jus de la cuisson et accompagnée d'une purée de navets. — La selle d'agneau est la partie la plus délicate et la plus substantielle de l'animal. On la mange rôtie, accompagnée d'une sauce préparée en faisant bouillir, pendant cinq minutes, une pincée de sauge verte dans un demi-litre de bouillon ; on ajoute deux échalottes pillées, trois cuillerées de vinaigre, un morceau de sucre, sel et poivre, et on passe avant de servir.

SELLE (Mont de la) (V. HAÏTI, t. XIX, p. 731).

SELLE (Glacier de la) (V. ISÈRE, t. XX, p. 988).

SELLE. Rivière de France (V. NORD [dép. du], t. XXV, p. 4, et OISE, t. XXV, p. 310).

SELLE (La). Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. d'Autun, cant. de Lucenay-l'Évêque ; 771 hab.

SELLE-CRAONNAISE (La). Com. du dép. de la Mayenne, arr. de Château-Gontier, cant. de Craon ; 1.236 hab. Stat. du chem. de fer de l'Ouest.

SELLE-EN-COGLÈS (La). Com. du dép. d'Ille-et-Vilaine, arr. de Fougères, cant. de Saint-Brice-en-Coglès ; 771 hab.

SELLE-EN-HERMOIS (La). Com. du dép. du Loiret, arr. de Montargis, cant. de Châteaurenard ; 608 hab.

SELLE-EN-LUITRÉ (La). Com. du dép. d'Ille-et-Vilaine, arr. et cant. (N.) de Fougères ; 469 hab.

SELLE-GUERCHAISE (La). Com. du dép. d'Ille-et-Vilaine, arr. de Vitré, cant. de La Guerche-de-Bretagne ; 263 hab.

SELLE-LA-FORGE (La). Com. du dép. de l'Orne, arr. de Domfront, cant. de Flers ; 951 hab.

SELLE-SUR-LE-BIED (La). Com. du dép. du Loiret, arr. de Montargis, cant. de Courtenay ; 945 hab.

SELLENICK, compositeur et chef de musique militaire français, né à Strasbourg en 1820. Cet artiste, dont le père était d'origine styrienne, fit son éducation musicale à Strasbourg et apprit de bonne heure plusieurs instruments, le violon notamment et le cor. Il ne tarda pas à embrasser la carrière de chef de musique militaire et servit de la sorte en plusieurs régiments de la garde impériale. Après la guerre de 1870, il fut appelé à la direction de la musique du régiment de la garde républicaine, fonctions qu'il a conservées jusqu'à sa retraite. On doit à cet artiste un certain nombre de compositions destinées aux orchestres militaires.

SELLENY (Josef), peintre autrichien, né à Mœdling, près de Vienne, le 2 fév. 1824, mort fou à Inzersdorf le 22 mai 1875. D'un voyage autour du monde, il rapporta d'excellentes lithographies qui en illustrent la relation. Il accompagna plus tard l'archiduc Maximilien, futur empereur du Mexique, dans un voyage aux îles du Cap-Vert, aux Canaries et au Brésil : c'est là qu'il prit le motif de la plupart de ses paysages exacts et colorés.

SELLERIE. I. HISTOIRE (V. SELLE et SELLIER).

II. INDUSTRIE. — La sellerie comprend, de nos jours, la fabrication et le commerce de tout ce qui se rattache au harnachement et à l'attelage du cheval : selles, brides, colliers, traits, etc. (V. HARNACHEMENT). Elle se divise en plusieurs spécialités : le *sellier-harnacheur*, qui ne fait que le harnais de luxe ; le *sellier-bourrelier*, qui travaille surtout dans le harnais commun ; le *sellier-garnisseur*, qui est plutôt un carrossier. L'*éperonnier*, qui fabrique les éperons, mors, étriers, etc., et l'*arçonnier*, qui établit la carcasse en bois de la selle, sont souvent rattachés aussi à la même industrie. Les matériaux les plus employés dans la sellerie sont : le cuir de Hongrie ou peau de bœuf préparée en blanc ; le cuir d'Allemagne ou peau de vache de même préparation ; le cuir d'Angleterre, de couleur fauve ; les peaux de mouton, de veau, de porc, de castor, de blaireau ; enfin, pour les formes des colliers et des selles, les bois de hêtre et de frêne. Le sellier, qu'il soit harnacheur ou bourrelier, ne fait guère, du reste, que tailler, coudre et garnir des marchandises premières achetées à des tiers. Le métier est cependant très difficile, principalement dans l'industrie de luxe ; il exige au minimum trois à quatre années d'apprentissage et les bons ouvriers, surtout les *coupeurs*, gagnent aisément une dizaine de francs par jour et même davantage. Dans la bourrellerie, les salaires sont moindres : 0 fr. 70 à 0 fr. 80 en moyenne. Rien qu'à Paris, il y a quatre chambres syndicales patronales de la sellerie et quatre syndicats ouvriers. Il en existe aussi un grand nombre en province, notamment à Marseille, Lyon, Nantes et Bordeaux, où cette industrie est très développée.

SELLES. Com. du dép. de l'Eure, arr. et cant. de Pont-Audemer ; 412 hab.

SELLES. Com. du dép. de la Marne, arr. de Reims, cant. de Beine ; 243 hab.

SELLES. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Boulogne, cant. de Desvres ; 287 hab.

SELLES. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Lure, cant. de Vauvillers ; 669 hab. Pierres meulières ; grand commerce de bois de construction ; fabrication de bateaux.

SELLES-SAINT-DENIS. Com. du dép. de Loir-et-Cher, arr. de Romorantin, cant. et à 11 kil. O.-S.-O. de Salbris, en Sologne, sur la Grande-Sauldre, affluent de dr. du Cher. Commune divisée en deux parties : à g. de la Sauldre est le Pont ; à dr., Saint-Genoux ; 1.209 hab. dont une grande partie s'occupe de tissage à la main. Saint-Genoux a une belle église du XVe siècle, dont les fresques intéressantes représentent la vie de saint Denis.

SELLES-SUR-CHER. Ch.-l. de cant. du dép. de Loir-et-Cher, arr. et à 17 kil. S.-O. de Romorantin, sur la rive g. du Cher, alt. 79 m. ; 4.360 hab. Stat. du chem. de fer de Vierzon à Tours. Commerce de vins et de bois par le canal qui longe la rivière. L'église fait partie d'un monastère fondé par saint Eusice au VIe siècle. Elle est

EFERUS - Recherche & Classification numérique

grande et fort intéressante, quoique détruite en grande partie au XVIe siècle. Dans la crypte est inhumé le saint, et des scènes de sa vie sont représentées dans deux belles frises romanes. Les bâtiments du monastère datent de Louis XIV. Il ne reste plus que deux pavillons d'un grand château bâti par le frère de Sully, Philippe de Béthune. Un vieux pont de dix arches traverse le Cher.

SELLES-SUR-NAHON. Com. du dép. de l'Indre, arr. de Châteauroux, cant. d'Ecueillé; 205 hab.

SELLES (Comte de), diplomate français (V. BÉTHUNE [Philippe de]).

SELLETTE (Techn.). Le nom de *sellette* est généralement appliqué dans les arts dans le sens de diminutif de siège ou de selle. C'est ainsi qu'il sert à désigner : le petit siège de bois servant au sculpteur au même usage que le chevalet pour le peintre, lorsqu'il travaille des ouvrages de petite dimension; le petit siège de bois très bas sur lequel on faisait autrefois asseoir à l'audience tout accusé passible d'une peine infamante; la petite selle des chevaux de trait; la boite de décrotteur sur laquelle celui qui se fait décrotter pose le pied; le petit échafaudage mobile des peintres formé d'une planchette fixée par des courroies à une corde à nœud; la partie d'une charrue sur laquelle le timon est appuyé, etc. E. L.

SELLETTE (La). Mont (V. HÉRAULT, t. XIX, p. 1138).

SELLI (Niccoló), sculpteur et architecte italien (V. NICCOLÓ D'AREZZO, t. XXIV, p. 1046).

SELLIER (Corpor.). Corporation d'arts et métiers dont les statuts remontent, à Paris, au mois de sept. 1577, et furent confirmés en 1595 et 1678. En dernier lieu, l'apprentissage durait six ans; le compagnonnage, quatre ans. La maîtrise coûtait 1.500 livres. Les « selliers-lormiers-carrossiers » avaient en même temps une confrérie dont le patron était saint Eloi. L'édit d'août 1776 réunit les selliers et les bourreliers (maîtrise, 800 livres).

SELLIÈRES. Ch.-l. de cant. du dép. du Jura, arr. de Lons-le-Saunier; 1.400 hab.

SELMECZBÁNYA (allemand *Schemnitz*). Ville minière de Hongrie, dans le comitat de Hont; 15.280 hab. Lycée protestant, gymnase, école normale primaire, école des mines fondée par Marie-Thérèse et école forestière. Centre des mines d'or et d'argent. La ville est construite sous la montagne Paradicsom. Outre l'exploitation des mines, on trouve une manufacture de tabac, des fabriques de tuiles et de pipes. Ces dernières jouissent d'une grande renommée.

SELMER (Christian-August), homme politique norvégien, né en 1816, mort à Christiania en 1889. Il se distingua longtemps comme avocat (1850), puis surtout en qualité de juge de première instance à Drammen (1862) et de député au Storthing. Appelé au gouvernement en 1874, il succéda en oct. 1880 à Stang comme premier ministre et continua la politique de son prédécesseur, celle de résistance aux revendications de la gauche parlementaire, alors conduite par *Sverdrup* (V. ce nom). Finalement, traduit par le Storthing devant la Haute-Cour, avec tous les membres de son cabinet (1884), il fut condamné à se démettre de ses fonctions et à payer de fortes amendes pour avoir conseillé au roi Oscar II de ne pas sanctionner la décision du Storthing du 17 mars 1880 relative à l'accès des ministres au Parlement, et de ne pas mettre à exécution d'autres votes de l'assemblée. Il fut peu de temps après nommé auditeur général. Gaston LÉVY-ULLMANN.

SELOMMES. Ch.-l. de cant. du dép. de Loir-et-Cher, arr. et à 11 kil. E.-S.-E. de Vendôme, près de la source de la Hauzée, affl. de g. du Loir, alt. 121 m.; 834 hab. Stat. du chem. de fer de Vendôme à Blois. Carrière de pierre. L'église est en partie du IXe siècle; à quelque distance, au N., sont les ruines intéressantes du château de Poinfond et la source abondante de Saint-Bouchard.

SELONCOURT. Com. du dép. du Doubs, arr. de Montbéliard, cant. de Hérimoncourt; 2.968 hab. Fabr. d'horlogerie; ateliers de construction mécanique.

SELONGEY. Ch.-l. de cant. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Dijon; 1.303 hab. Stat. du chem. de fer de l'Est. Filature et carderie de laine; fabr. de ferblanterie. Eglise des XIIIe-XVIe siècles.

SELONNET. Com. du dép. des Basses-Alpes, arr. de Digne, cant. de Seyne; 404 hab.

SELSEY. Village d'Angleterre, comté de Sussex, sur un promontoire, à 10 kil. S. de Chichester. Ancien évêché, transféré à Chichester en 1075.

SELTERS. Village de Prusse, district de Wiesbaden, sur l'Ems, célèbre par ses eaux minérales. Elles jaillissent à *Niederselten* (1.386 hab.). Ce sont des eaux chlorurées sodiques, bicarbonatées mixtes, à + 15°. Elles sont utilisées en boisson contre le catarrhe, comme rafraîchissant, etc. Découverte au XVIe siècle, bouchée durant la guerre de Trente ans, la source ne reprit sa vogue qu'au XIXe siècle. Elle expédie 4 millions de bouteilles par an.

SELTZ (Eau de) (V. EAU, t. XV, p. 213).

SELUNE. Rivière de France (V. CÉLUNE).

SELVATICO (Pietro-Estense), critique d'art italien, né à Padoue le 27 avr. 1803, mort le 26 févr. 1880. Sa mère dirigea ses premières études, et quoiqu'il se fût inscrit à la Faculté de jurisprudence, devinant son inclination, lui fit apprendre le dessin et la peinture. Il embrassa ces études avec enthousiasme et se consacra à l'architecture sous la direction de Giuseppe Jappelli. Au lieu de prendre une part active à la violente guerre théorique qui s'agitait alors entre les classiques et les romantiques, il s'appliqua plutôt à rechercher quel avait été le développement de ces théories dans l'histoire, et se renferma dans la critique artistique. De 1836 à 1840 parurent ses premières études critiques parmi lesquelles on cite : *l'Architettura padovana nel secolo decimoquarto*, et *Intorno alla simbolica figurativa ornamentale nelle chiese cristiane*. Ces ouvrages appelèrent sur lui l'attention des savants. Son caractère batailleur l'entraîna bientôt dans de vives polémiques, notamment avec Giovanni Rosini, à propos de la *Storia della pittura italiana* que celui-ci avait écrite. On lui doit, en outre, d'importantes illustrations artistiques de la *Basilica di San Marco*, du *Duomo di Murano*, du *Palazzo della Ragione di Vicenza*, de la *Cappella degli Eremitani*, de la *Cappella degli Scrovegni di Padova*. Il écrivit encore un traité *Sull' educazione del pittore storico italiano ; Pensieri sull' architettura civile e religiosa, l'Arte nella vita degli artisti*, etc. Mais sa renommée vient surtout de deux œuvres capitales : la *Storia estetico-critica delle arti del disegno* (1852-56) et *Le Arti del disegno in Italia* qu'il laissa inachevée.

BIBL. : Marco TABARRINI, *Vite e ricordi d'Italiani illustri del secolo XIX ;* Florence, 1884, pp. 378 et suiv.

SELVE (La). Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Laon, cant. de Sissonne; 1.443 hab.

SELVE (La). Com. du dép. de l'Aveyron, arr. de Rodez, cant. de Requista; 1.719 hab.

SELVE (Famille de). Venue, selon la tradition, du Milanais, elle était, en tout cas, établie dans le Limousin au XIVe siècle. Elle existe encore; son chef porte le titre de marquis. Armes : *D'azur à deux fasces ondées.*

BIBL. : *Correspondance diplomatique* d'Odet DE SELVE, ambassadeur d'Angleterre, publ. par Germain Lefèvre-Pontalis ; Paris, 1888, in-8 ; *Introduction*, p. XI.

SELVE (Jean de), seigneur de Crosmières, de Villiers, de Cerny et de D'Huison, magistrat et diplomate français, né vers le milieu du XVe siècle, mort en août 1529. Il fut tour à tour conseiller au parlement de Toulouse, président de chambre au parlement de Rouen (1499), premier président de cette cour (1407), chargé, au commencement de 1574, avec le duc de Longueville et Thomas Bohier, des négociations qui aboutirent, le 7 avr. suivant, à la signature du traité de Londres, entre notre Louis XII et Henri VI d'Angleterre; premier président du parlement de Bordeaux au retour de cette ambassade, vice-chancelier du duché

EFERUS - Recherche & Classification numérique

de Milan, après sa conquête par François Ier (1515), puis, lorsqu'il eut été perdu pour la France (1521), premier président du parlement de Paris. — Il avait épousé (par contrat du 10 janv. 1502) Cécile de Buxy, qui lui donna six fils : *Lazare*, seigneur de Crosmières, de Villiers et de Cerny ; *Odet*, *Georges*, dont les articles suivent ; *Jean-Francisque*, seigneur de D'Huison, panetier ordinaire du roi, chargé à plusieurs reprises de menues missions dans les cours étrangères ; *Jean-Paul*, ambassadeur à Rome de 1556 à 1598, évêque de Saint-Flour en 1560, mort en 1570 ; *Claude*, maître d'hôtel de Catherine de Médicis, abbé commendataire de Saint-Victor (diocèse de Bayeux); et quatre filles : *Marthe*, mariée successivement à François Roger, procureur général près le parlement de Rouen, et à Pierre Rémon, président de la même cour ; *Marguerite*, mariée à François de Marsillac, prédécesseur de Rémon dans sa charge ; *Louise*, mariée à Etienne de Montmirail ; conseiller au parlement de Paris ; *Isabelle*, mariée à Jean de Bermondet, conseiller à la même cour. L. M.

Bibl. : Même ouvrage, pp. xi-xiii, xxi, xxiii, xxiv.

SELVE (Odet de), magistrat et diplomate français, deuxième fils de Jean de Selve et de Cécile de Buxy, né vers 1504, mort le 15 (?) mai (?) 1563. A l'inverse de deux de ses frères puinés, pourtant moins célèbres, il entra assez tard dans les affaires. Ce n'est qu'en 1540, à trente-cinq ans environ, qu'on le voit occuper un siège de conseiller au parlement de Paris. Deux ans plus tard, il est conseiller au Grand-Conseil. Le 22 juin 1546, il fut envoyé comme ambassadeur ordinaire à Londres, au lendemain de la signature de la paix d'Ardres, dont il eut le soin de surveiller l'exécution au mieux de l'honneur de la France, atteint, au moins en apparence, par les stipulations de ce traité, tout en en faisant respecter les côtés avantageux : la liberté de prêter appui à l'Écosse en guerre avec l'Angleterre. L'interruption de toutes relations officielles entre les deux couronnes, en 1549, le ramena dans sa patrie. Mais il reçut presque aussitôt (16 juil. 1550) mission d'aller à Venise essayer d'engager la sérénissime république dans l'alliance franco-turque et dans la conquête en commun du royaume de Naples. Quand ce double projet eut été réduit à néant par une défaite navale des flottes royale et ottomane combinées, il eut à défendre dans l'Italie septentrionale l'influence française qui, déjà compromise par les événements précédents, le fut plus encore lorsque Sienne eût été étroitement investie par les forces impériales. Un différend aigu entre l'ambassadeur et Monluc, généralissime des forces françaises, amena le déplacement du premier en mai 1554. Avant qu'il ne partit pour Rome, son nouveau poste, cette campagne de quatre années, rendue plus dure encore par des échecs réitérés, dont il subissait le contre-coup sans en être en rien responsable, lui valut d'être nommé maître des requêtes de l'hôtel et conseiller au Conseil privé. La mort du souverain pontife près de qui il avait été accrédité suivit à bref intervalle son arrivée dans la ville éternelle (21 avr. 1555). L'élection (23 mai) de Paul IV, qui assurait un allié puissant à son maître, fut le triomphe d'Odet de Selve et contient son testament politique. Rappelé à la suite de sa signature de la trêve de Vaucelles (févr. 1556), il ne joua plus aucun rôle important durant les sept ans qui lui restaient à vivre. — Il avait épousé, avant 1546, Renée de Montmirail, qui lui survécut. Il eut d'elle quatre fils et trois filles dont on sait peu de chose, même rien qui mérite d'être signalé. L. M.

Bibl. : Même ouvrage, pp. xiii-xxi.

SELVE (Georges de), prélat et diplomate français, né en 1508, mort le 12 avr. 1542, troisième fils de Jean de Selve et de Cécile de Buxy. Nommé évêque de Lavaur en 1526, il fut chargé en 1534 de représenter officiellement son souverain près la république de Venise. Il obtint, en dépit des obsessions de Charles-Quint, la neutralité de cette puissance dans la lutte engagée entre Charles-Quint et Khaïr-Eddin Barberousse que soutenait la France. Dans les premiers mois de 1536, il passa à Rome et prit, de concert avec Hémard de Denonville, évêque de Mâcon, une part active aux pourparlers qui devaient aboutir en 1538 à la conférence de Nice entre le roi de France et l'empereur. Rentré dans son diocèse, il ne s'occupa plus que de l'accomplissement de ses devoirs pastoraux. On lui doit une traduction (demeurée manuscrite) de Plutarque « dont le style dénote un familier des lettres grecques ».

Bibl. : Même ouvrage, pp. xxi-xxiii.

SELVE (Edgar La), auteur dramatique français de la première moitié du XVIIe siècle, né à Montpellier. Il fit imprimer en 1633, dans cette ville, une tragédie intitulée *les Amours infortunées de Léandre et d'Héro*. Cette pièce, aujourd'hui très rare, est d'ailleurs sans valeur.

SELVES (Justin-Germain-Casimir de), administrateur français, né à Toulouse le 19 juil. 1848. Lors de la déclaration de guerre de 1870, il partit comme lieutenant dans le 1er bataillon des mobiles de Lot-et-Garonne. Il fut nommé capitaine après le combat de Chartres. Appelé à la direction des services administratifs du ministère de la guerre à Tours, il suivit le Gouvernement à Bordeaux. Nommé adjoint à l'intendance, il fut chargé en cette qualité de diriger l'une des sous-intendances de Toulouse, Montauban et Aurillac. Après la campagne de 1871, il fut avocat à Montauban, où il devint bâtonnier, et fut élu conseiller municipal. En 1880, il fut nommé à la préfecture de Tarn-et-Garonne. Successivement préfet de l'Oise (1882), de Meurthe-et-Moselle et de la Gironde, appelé le 21 janv. 1890 à la direction générale des postes et télégraphes. Il eut un rôle considérable dans le développement des services postaux et télégraphiques. Lorsqu'on décida d'ériger en ministère la direction des postes et télégraphes, M. de Selves fut nommé préfet de la Seine (23 mai 1896). Il se consacra en particulier au développement des moyens de transport, fit aboutir le projet du Métropolitain de Paris et les tramways de pénétration.

SELVIGNY. Com. du dép. du Nord, arr. de Cambrai, cant. de Clari ; 730 hab.

SELZ (lat. *Saletio*). Ch.-l. de cant. de la Basse-Alsace, cercle de Wissembourg, sur un bras du Rhin (pont de bateaux), au confluent de la rivière Selz; 1.654 hab. (en 1895). Stat. de chem. de fer. Ancienne station romaine. Abbaye bénédictine fondée en 987 par l'impératrice Adélaïde qui y fut ensevelie. Charte urbaine de Rodolphe de Habsbourg. Selz fut annexée par le Palatinat en 1409.

SELZAETE. Localité de Belgique, prov. de la Flandre orientale, arr. administratif d'Eecloo, arr. judiciaire de Gand, à 20 kil. N.-N.-E. de cette dernière ville; 5.500 hab. Sur le canal à grande section de Gand à Terneuzen. Stat. du chem. de fer de Gand à Terneuzen. Exploitations agricoles. Fabriques de sucre, de poteries, de dentelles ; usines de créosotage.

Canal de Selzaete a Heyst ou Canal Léopold. — Important ouvrage d'irrigation, qui commence à Selzaete sur le canal de Gand à Terneuzen, se termine à la mer du Nord, au S. de Heyst. Sa direction générale est de l'E. à l'O., et sa longueur de 50 kil.

SEM. Com. du dép. de l'Ariège, arr. de Foix, cant. de Vicdessos; 305 hab. Mines de fer exploitées depuis le XIIIe siècle.

SEM, sans doute au sens de « réputation, gloire ». Nom de celui des trois fils de Noé, qui devait servir de tige à la race élue d'Israël. On sait que l'auteur juif du chap. x de la *Genèse* répartit les peuples, de lui connus, entre les trois fils de Noé, dont la postérité aurait repeuplé la terre ravagée par le déluge. En partant de cette donnée ingénieuse, dont le principe ne nous apparaît pas toutefois avec une parfaite clarté (d'ethnographie, au sens moderne du mot, il ne saurait être question, ni de groupement politique, ni de groupement religieux), les théologiens ont prétendu imposer ces divisions aux sciences modernes comme principes d'un groupement méthodique des peuples et des

EFERUS - Recherche & Classification numérique

langues. De là est née, en particulier, l'appellation de peuples et de langues « sémitiques »; un usage plus rationnel tend à l'emploi de catégories fondées uniquement sur l'observation scientifique. Ce qu'on appelait autrefois populations et langues sémitiques est désigné de préférence aujourd'hui par l'indication de « syro-arabes », comprenant le groupe assyrien, le groupe syrien, le groupe hébræo-phénicien et le groupe arabe. Dans la parole fameuse prêtée à Noé : « Que Dieu étende les possessions de Japhet, qu'il habite dans les tentes de Sem et que Chanaan soit leur esclave! » (*Genèse*, IX, 27), on pourrait voir un souhait de bienvenue à Japhet-Javan (la Grèce), invité à se mêler fraternellement à Sem-Israël, tandis que Chanaan reste l'objet de l'animadversion divine. M. VERNES.

SEMAILLE (Agric.) (V. CÉRÉALES, t. X, p. 27; AVOINE, t. IV, p. 941; BLÉ, t. VI, p. 1072).

SEMAINE. I. Chronologie. — Période chronologique de sept jours. Jusqu'à une époque avancée du moyen âge, on a également compté par nuits, comprenant l'espace de vingt-quatre heures allant d'un coucher de soleil à un autre. L'influence des heures canoniales en usage dans l'Eglise fit placer le point de départ de chaque journée au milieu de la nuit (V. ci-dessous, § *Liturgie*). L'influence de la littérature et des usages hébraïques vers l'époque du commencement de l'ère chrétienne, à Alexandrie, puis à Rome, fit adopter la semaine juive par les Romains (*septimana*). La semaine se retrouve aussi chez les Hindous dès l'antiquité (V. CALENDRIER, § *Calendrier hindou*, t. VIII, p. 898). — Les Hébreux avaient une semaine de sept jours, correspondant à peu près à la durée d'une phase de la lune (7 jours 3/8) et symbolisant les sept jours de la création du monde. On les comptait dans leur ordre progressif de 1 à 7, le premier jour de la semaine correspondait au dimanche moderne, le dernier (*Sabbath*) au samedi. Les 49 jours compris entre Pâques et la Pentecôte formaient une « semaine de semaines ». La septième année d'une période de sept années s'appelait *année sabbathique* (V. CALENDRIER, § *Calendrier juif*, t. VIII, p. 901). — La semaine des Grecs (ἑβδομάς, d'où en latin *hebdomada*) avait également ses jours comptés dans l'ordre numérique (V. CALENDRIER, t. VIII, p. 905). — Les jours de la semaine chrétienne portent les noms des planètes : Lune, Mars, Mercure, Jupiter, Vénus, Saturne. Le premier jour seul est le « jour du Seigneur ». Ces noms se rattachent à des traditions astrologiques très anciennes (V. CALENDRIER, t. VIII, p. 898). Le calendrier liturgique comptait aussi les jours numériquement, en les nommant *feria : feria prima* désignait le dimanche, *feria secunda*, le lundi, etc. Les Portugais appellent encore de ce nom (*feira*) les jours de la semaine. Le jour *férie* par excellence était le dimanche. — Le calendrier républicain de la Révolution française supprima la semaine de 8 jours et la remplaça par la *décade* de 10 jours, dont les noms étaient purement numériques (V. CALENDRIER, t. VIII, p. 909). É.-D. GRAND.

II. Liturgie. — SEMAINE SAINTE. — On donne communément ce nom à la semaine qui commence avec le dimanche des Rameaux (V. RAMEAUX) et qui précède immédiatement la fête de Pâques. On l'appelle aussi *Grande semaine*, *Semaine authentique*, *Semaine peineuse*, *Semaine pénale*, *Semaine d'indulgence*, *Jours de douleurs*, *Jours de croix*, *Jours de supplice*, etc., à cause des souvenirs, des dévotions et des cérémonies auxquels elle est consacrée. Pendant cette semaine, on pratique des abstinences beaucoup plus rigoureuses que pendant le reste du carême. Autrefois, on s'y imposait le régime de la xérophagie, c.-à-d. que l'on ne mangeait que des fruits secs; on s'abstenait des plaisirs les plus innocents, même du baiser de paix que les fidèles se donnaient à l'église; tout travail était défendu; les tribunaux étaient fermés; on délivrait des prisonniers. — En ce qui concerne le culte proprement dit, l'abbé L. Duchesne estime que « avant l'institution des stations de carême, qui ne sauraient être considérées comme primitives, le service divin de la Semaine sainte était distribué à Rome, comme les autres semaines, sauf la fête du jeudi saint : synaxes sans liturgie le mercredi et le vendredi; vigile solennelle dans la nuit du samedi au dimanche » (*Origines du culte chrétien;* Paris, 1889, in-8). — De notre temps, dans la plupart des paroisses, les offices de la Semaine sainte commencent le mercredi par les Ténèbres ou matines du jeudi saint. Nous avons indiqué ailleurs quels furent, à diverses époques, les objets des exercices du *jeudi saint* (V. ce mot, t. XXI, p. 156) : célébration de l'institution de la Sainte Cène (V. EUCHARISTIE); commémoration de l'acte de Jésus lavant les pieds à ses disciples (V. LAVEMENT DES PIEDS, t. XXI, p. 1057); réconciliation, c.-à-d. absolution publique des pénitents; admission des catéchumènes; bénédiction et consécration des saintes huiles et du saint *chrême* (V. ce mot). A la messe de ce jour, on consacre des hosties pour l'office du lendemain, dans lequel on ne consacre point (V. PRÉSANCTIFIÉ). On les porte solennellement dans le reposoir qui figure le sépulcre de Jésus-Christ. Depuis le jeudi saint jusqu'au samedi, les autels sont dépouillés de leurs ornements, et on ne sonne plus les cloches. Le VENDREDI SAINT ou GRAND VENDREDI est spécialement affecté à la commémoration lugubre de la passion et de la mort de Jésus-Christ. Les murs des églises sont tendus de noir; les ornements des prêtres sont de la même couleur. A la messe, on fait l'*adoration de la croix*. On y chante le récit de la Passion; quand on est arrivé à ces mots : *Ayant baissé la tête, il rendit l'esprit*, tous les assistants se prosternent et baisent trois fois la terre. Le célébrant communie avec l'hostie qu'il a portée au sépulcre la veille et qu'il va reprendre en procession. Le jeûne du Vendredi saint est le plus rigoureux. Les fidèles zélés s'abstiennent des œufs, du lait, du beurre, du fromage et, en général, de tout ce qui provient des animaux dont il n'est point permis de manger la chair en carême. Le SAMEDI SAINT, a lieu la *bénédiction du cierge pascal;* elle est intimement unie à la cérémonie du *feu nouveau* (V. CIERGE, t. XI, p. 369).

BIBL. : CHRONOLOGIE. — F. RÜHL, *Chronologie des Mittelalters und der Neuzeit;* Berlin, 1897, in-8, pp. 49-63 (*Die Woche und ihre Tage*).

SEMALENS. Com. du dép. du Tarn, arr. de Castres, cant. de Vielmur; 1.335 hab. Stat. du chem. de fer du Midi. Filat. de laines et cotons; fabr. de filoselles et péruviennes.

SEMALLÉ. Com. du dép. de l'Orne, arr. et cant. (E.) d'Alençon; 479 hab. Stat. du chem. de fer de l'Ouest.

SEMANG (Anthrop.) (V. SAKAÏ).

SÉMANTIQUE. Tout mot a une signification propre. Mais l'usage ne lui attribue pas toujours exclusivement cette signification propre et primitive, qui réside dans la combinaison du sens de divers éléments avec celui de la racine (V. SIGNIFICATION). De même que les formes se modifient, de même varient les sens; ils s'altèrent, se resserrent, se développent, se nuancent à l'infini; outre leur sens propre, les mots ont des sens figurés qui s'y rattachent par des fils souvent invisibles, qu'une analyse pénétrante peut seule faire découvrir. Cette analyse est l'objet d'une science grammaticale née d'hier, dont les principes ne sont peut-être pas encore nettement définis, et à laquelle on a donné le nom de *sémantique* (σημαντική [τέχνη], science des significations); le mot *sémasiologie* a été également proposé. Le domaine de cette science est extrêmement vaste, et n'est pas, comme on pourrait le croire, uniquement lexicographique. Le dictionnaire d'une langue, en effet, se borne à donner les sens des mots, en les rangeant autant que possible dans un ordre méthodique, commençant par le sens primitif ou supposé tel, échelonnant ensuite les sens dérivés et figurés, suivant leur rapport plus ou moins voisin avec le sens primitif. Mais la sémantique n'a pas à constater le sens des mots; elle s'appuie, il est vrai, sur cette constatation; elle analyse, elle aussi, les sens multiples des mots d'une langue

EFERUS - Recherche & Classification numérique

et les nuances diverses qu'ils expriment; mais son but est plus élevé et en même temps plus philosophique; elle recherche comment le sens primitif a donné naissance aux autres significations, par quelles associations d'idées ces dernières ont été produites, pourquoi des sens ont disparu de l'usage, pourquoi de nouveaux sens ont surgi, quels sont les principes fondamentaux de toutes ces variations; et elle les poursuit, non seulement dans une même langue, mais aussi d'une langue à l'autre, par exemple du latin au français, du gothique à l'allemand, etc. La sémantique, en somme, s'occupe du sens des mots exactement comme la phonétique s'occupe des sons; pourquoi en effet n'y aurait-il pas des lois d'où dépendent les variations des sens, de même qu'il y a des lois qui régissent les transformations des sons ? Il faut remarquer cependant que les lois découvertes par la phonétique ne sont pas de la même nature que celles qui sont l'objet des recherches de la sémantique; les premières sont d'ordre physique, et totalement en dehors, quoi qu'on ait pu dire, de la volonté humaine, car les sons dépendent exclusivement de l'appareil vocal et échappent à toute modification consciente; les secondes, au contraire, sont d'ordre intellectuel, et sont dues à la perception de rapports plus ou moins directs établis consciemment. C'est pour cette raison que les lois sémantiques ont une portée moins absolue que les lois phonétiques; celles-ci ne souffrent pas d'exception, en ce sens qu'une modification s'exerce parallèlement à la même époque sur tous les sons soumis aux mêmes conditions, tandis que celles-là s'exercent d'une façon restreinte suivant les mots et suivant les individus. Une loi étant la formule d'un rapport constant, on ne saurait donc concevoir les lois sémantiques comme des lois à proprement parler; elles ne représentent que des principes généraux inhérents à l'esprit humain, essentiellement mobile dans l'expression de la pensée, qui sont par conséquent variables comme lui et comme lui susceptibles d'exprimer ou non les rapports saisis entre les choses. On ne peut donc établir de lois qui régissent les modifications des sens. La sémantique n'en est pas moins une science du plus haut intérêt, car elle peut découvrir les tendances générales de l'esprit relativement à l'expression des idées par le langage, et la découverte de ces tendances, comme leur réduction en formules, est de la dernière importance non seulement dans l'histoire d'une langue, mais aussi et surtout dans l'évolution qui a fait sortir les divers idiomes des langues qui les ont précédés. Rien ne s'oppose alors à ce que ces tendances soient qualifiées de lois, à condition que l'on ne se méprenne pas sur le sens de ce mot.

Bibl. : Bréal, *Essai de sémantique;* Paris, 1897.

SÉMAPHORE. On donne le nom de *sémaphores* ou *postes sémaphoriques* à des stations établies le long du littoral en vue de correspondre par signaux avec les bâtiments passant au large. L'installation comprend une construction basse et aux formes généralement arrondies, afin de mieux résister au vent. Une tige à quatre bras articulés surmonte l'édifice et, à une petite distance, se dresse un mât, avec vergue, soutenu par des haubans. L'appareil à bras est exclusivement réservé, en France, aux signaux militaires; il ne sert jamais pour des communications commerciales ou internationales, lesquelles se font au moyen, soit des pavillons, soit des signaux de grande distance du Code international (V. Signal), hissés au mât voisin. Tous les navires sont pourvus de pavillons et de signaux semblables et les postes sémaphoriques, qui ne sont, en définitive, du moins pendant le temps de paix, que les bureaux télégraphiques de la côte, peuvent ainsi, d'une part, transmettre aux bâtiments les messages divers qu'ils ont reçus pour eux, soit de France, soit des pays étrangers, d'autre part, recevoir d'eux, pour les transmettre aux destinataires, les messages que ceux-ci veulent faire parvenir en un point quelconque de la France ou de l'étranger; à cet effet, ils sont reliés télégraphiquement au réseau continental. Les messages qu'on leur adresse, soit de l'intérieur, soit des bâtiments, doivent être exprimés en clair et en français. Le tarif est de 5 cent. par mot, avec un minimum de 0 fr. 50 pour la France, de 2 fr. pour les autres pays, plus, bien entendu, les frais de transmission du poste sémaphorique au destinataire ou de l'expéditeur au poste sémaphorique, par la poste ou par le télégraphe.

Les postes sémaphoriques dépendent, en France, du ministère de la marine. Au nombre de 97 sur les côtes de l'Océan, de 35 sur celles de la Méditerranée, de 8 sur celles de l'Algérie et de la Tunisie, de 23 dans nos colonies, ils couronnent, en général, les falaises isolées et bien en vue et accompagnent souvent les phares. Deux agents portant le titre de *guetteurs des électro-sémaphores* (V. Marine, t. XXIII, p. 144) assurent leur service. Outre la transmission des messages, les postes sémaphoriques ont comme mission de fournir aux bâtiments, à l'aide de signaux spéciaux hissés à leur mât, divers renseignements utiles: avis de tempêtes, temps probable au large, etc. Ils doivent toutefois être distingués soigneusement des postes analogues établis à l'entrée des estuaires, des rades, des ports et des bassins et chargés spécialement de prévenir de la hauteur d'eau dans le chenal ou le bassin, de donner les prévisions du temps et de communiquer les différents avertissements nautiques reçus des postes sémaphoriques et des bureaux météorologiques. Ces derniers font partie en effet, du matériel des ports et dépendent de leur service.

Etablis, en principe, dans un but commercial, les postes sémaphoriques doivent jouer, en temps de guerre, pour la défense des côtes, un rôle important. Reliés entre eux et à la préfecture maritime par le télégraphe, ils sont chargés de transmettre au commandement, outre les renseignements qu'ils recueillent eux-mêmes, dans leur surveillance, sur l'approche ou la position des bâtiments ennemis, tous ceux que leur signalent nos bâtiments venant de la haute mer. Ils sont tenus, d'autre part, au courant de ce qu'ont pu apprendre les autres sémaphores, ainsi que le commandement, et ils se trouvent de la sorte à même de fournir aux escadres de précieuses indications. Des postes volants sont intercalés dans leurs intervalles sur les points où leur éloignement est trop grand.

La France a eu, la première, des postes sémaphoriques, en 1868. La plupart des nations maritimes ont depuis suivi son exemple. Il convient cependant de signaler que l'Angleterre n'a que les postes établis par la *Shipping Gazette* et le comité du Lloyd, une trentaine en tout. Il est vrai qu'elle pourrait utiliser pour ce service, en temps de guerre, ses *Coast-guards*, au nombre de 548, habitués à la manœuvre des signaux du bureau météorologique.

SEMAREY. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Beaune, cant. de Pouilly-en-Auxois; 107 hab.

SE-MA SIANG-JOU, poète chinois, né au IIe siècle av. J.-C., dans la province de Se-tchouan. Il devint fonctionnaire de l'empire sous le règne de Hiao-King-ti (156-141) et se retira ensuite dans son pays natal où une jeune veuve, nommée Wen Kun, fille d'un riche mandarin, s'éprit de lui. Ils s'enfuirent tous les deux, et, pour aider à vivre son séducteur qui chantait en s'accompagnant du luth, celle-ci se fit pendant longtemps servante dans une taverne. Réconcilié enfin avec le père de Wen Kun, et mis en possession de sa fortune, Se-ma Siang-jou revint à la cour où il composa ses célèbres poésies. L'empereur Ou-ti (141-86) eut maintes fois à recourir à ses capacités littéraires et politiques. Albert Thomas.

SE-MA TCHENG, historien chinois de la fin du VIe et du commencement du VIIe siècle de notre ère, né dans le pays de Ho-nei. Il entreprit de suppléer à ce qui manquait aux *Mémoires historiques* de Se-ma Ts'ien et composa, dans ce but, un opuscule intitulé *San hoang pen ki* (Annales principales des trois souverains), dans lequel il réunit les principales traditions relatives à Fou-hi, Niu-koa et Chen-nong, de la période mythologique de l'his-

EFERUS - Recherche & Classification numérique

toire de la Chine. Cet ouvrage est ordinairement placé à la tête du *Che-ki*, auquel il sert en quelque sorte de préface. Se-ma Tcheng n'est qu'un historien secondaire, mais que l'analogie des travaux oblige de citer à côté du célèbre Se-ma Ts'ien. Il est connu surtout sous le nom de *Siao Se-ma*, le petit Se-ma, épithète qu'il s'était donnée lui-même. Albert Thomas.

SE-MA TS'IEN, le plus célèbre des historiens chinois, né à Long-men, dans la province de Chàn-si, vers 145 av. J.-C., mort vers l'an 80. Son père, Se-ma T'an, avait été chargé par l'empereur Ou-ti de mettre en ordre les *Chroniques* de Confucius, les commentaires de *Tso-Kieou-ming*, les annales des différentes provinces de la Chine et tous les monuments qui avaient pu échapper à la grande destruction des livres ordonnée, en 213, par Ts'in Che-hoang-ti. Il avait été placé, dans ce but, à la tête d'un comité composé des plus habiles lettrés du royaume; mais il mourut sans avoir achevé son travail, et ce fut son fils qui fut chargé de le continuer. — Se-ma Ts'ien nous a retracé lui-même sa vie dans le dernier chapitre de ses *Mémoires historiques :* d'une intelligence précoce, il était de force à lire le *Chou-king*, à l'âge de dix ans ; à vingt ans, il entreprit de longs voyages dans le N. et le S. de la Chine pour développer son instruction et s'assurer par ses yeux de la réalité des traditions. A la mort de son père, l'an 110, il succéda à celui-ci dans la dignité de *T'ai che Kong* (duc grand astrologue), et c'est en cette qualité qu'en l'an 104, il prit part à la grande réforme du calendrier. En 99, ayant demandé à l'empereur la grâce d'un général nommé Li-ling, qui s'était rendu aux barbares Hiong-nou, et ayant essayé de justifier sa conduite, Se-ma Ts'ien fut condamné à la castration. Plus tard, il rentra, comme eunuque, dans les bonnes grâces de l'empereur Ou-ti et occupa même une charge fort élevée à la cour. Son grand recueil historique, qu'un de ses neveux fit paraître longtemps après sa mort, sous le titre de *Che-ki* (Mémoires historiques), comprend 130 livres; il commence au règne fabuleux de Hoang-ti (2697) et s'arrête à celui de Hiao-Ou-ti (140 av. J.-C.); il est divisé en cinq grandes sections qui ont pour titres : 1° *Annales principales* (12 chapitres); 2° *Tableaux chronologiques* (10 chapitres); 3° *les huit Traités* (8 chapitres); 4° *les Maisons héréditaires* (30 chapitres); 5° *Monographies* (70 chapitres). Se-ma Ts'ien est le premier écrivain qui conçut le plan d'une histoire générale; son ouvrage est l'un des plus remarquables monuments de la Chine, et c'est grâce à lui que nous pouvons connaître aujourd'hui l'antiquité chinoise, sur laquelle nous ne possédons que de rares autres fragments. Édouard Chavannes, qui a entrepris la traduction française du *Che-ki*, a déjà fait paraître dans son entier la première section de cette œuvre gigantesque.

Bibl : Amiot, *Mémoires concernant les Chinois*, II, 126 et suiv. ; III, 77. — A. Rémusat, *Nouveaux Mélanges*. — Mayers, *Manual*, n° 660. — E. Chavannes, *les Mémoires historiques de Se-ma Ts'ien*, 1895, I, Introduction.

SE-MA YI, ancêtre des Tsin, qui occupèrent le trône de Chine de 265 à 417 de notre ère. Il fut l'un des principaux protégés de l'usurpateur Tsao-Tsao, qui lui confia le commandement en chef des armées de la maison de Weï. Il eut à lutter contre un adversaire dangereux, Tchou-Ko Leang, dont la bravoure est restée légendaire, mais habile général lui-même, il sut toujours faire respecter ses droits. Jusqu'à sa mort, en 251, c'est lui qui dirigea toutes les affaires du gouvernement. — *Se-ma Tchao*, son fils, devint ministre en 264, sous Youan-ti, troisième empereur de la dynastie des Weï, et fut créé *prince de Tsin*. Il mourut en 265. — *Se-ma Yen*, fils de ce dernier, et petit-fils de Se-ma Yi, hérita du titre et des dignités de son père, en 265. Cette même année, il se proclama empereur de la Chine, sous le titre de Ou-ti. Il est le fondateur de la dynastie des Tsin. Albert Thomas.

SEMBADEL, Com. du dép. de la Haute-Loire, arr. de Brioude, cant. de La Chaise-Dieu ; 780 hab.

SEMBAS. Com. du dép. de Lot-et-Garonne, arr. et cant. de Villeneuve-sur-Lot ; 308 hab.

SEMBAT (Marcel), homme politique français, né à Bonnières le 19 oct. 1862. Avocat, il prit la direction de la *Petite République française* avec ses amis Turot et Pellier et en fit l'organe du parti socialiste, y sacrifiant sa fortune personnelle. Elu député de Paris (1re circ. du XVIIIe arr.) en 1893, réélu en 1898, il est devenu l'un des principaux représentants du socialisme à la Chambre, où son éloquence et son caractère lui ont acquis une grande autorité.

SEMBLABLES (Figures) (Géom.) (V. Similitude).

SEMBLANÇAY. Com. du dép. d'Indre-et-Loire, arr. de Tours, cant. et à 6 kil. S.-S.-E. de Neuillé-Pont-Pierre, sur une branche de la Choisille, petit affl. de dr. de la Loire ; 1.125 hab. Carrières de pierres à bâtir, huilerie, source ferrugineuse. L'église, des XIe et XIIIe siècles, contient de beaux vitraux de la Renaissance. Le château, bâti, dit-on, par Foulques Nerra, s'élevait au milieu d'un étang, aujourd'hui comblé, sur une roche abrupte et creusée de toutes parts par de grandes caves. Il n'en reste plus aujourd'hui que des ruines abandonnées aux plantes sauvages, mais intéressantes : une enceinte quadrangulaire avec de grosses tours en saillie et un donjon cubique presque sans ouvertures sur le dehors, et soutenu par des contreforts massifs. A l'intérieur on voit les restes d'une belle cheminée et une curieuse arcade ogivale où se trouvait sans doute un escalier. Le tout est, du reste, dans un état d'abandon presque absolu. Gohier, membre de l'Assemblée législative, puis du Directoire, est né à Semblançay. Semblançay formait une baronnie relevant à foi et hommage lige du château de Tours. Le premier seigneur connu est Adelelme ou Aleaume qui vivait en 1070, ses successeurs furent : Robert, fils du précédent, cité dans un acte de 1102 ou 1103, qui entra à l'abbaye de Marmoutiers ; Aleaume II, fils du précédent, cité en 1130 ; Guillaume, fils du précédent, cité en 1159 ; Robert de Perrenay, gendre du précédent, cité en 1195 ; Robert II, fils du précédent, cité en 1215 ; Herbert Turpin, gendre du précédent, cité en 1221 ; Rotrou de Montfort, qui épousa la veuve du précédent († 1241) ; Guillaume l'Archevêque, baron de Parthenay, gendre du précédent, cité en 1282 ; Jean l'Archevêque, baron de Parthenay, gouverneur de Saintes, fils du précédent, fait prisonnier à Poitiers en 1356 († 1359) ; Jean IV de Harcourt, vicomte de Châtellerault, gendre du précédent, reçut Semblançay comme dot de sa femme († 1346) ; Jean V de Harcourt, fils du précédent († 5 avr. 1355) ; Jean VI de Harcourt, comte d'Aumale, fils du précédent ; Guillaume l'Archevêque († 17 mai 1407) ; Guillaume de Harcourt, comte de Melun et de Tancarville, épouse en 1405 la fille du précédent, vend la terre à Jean d'Alençon dit le Sage, comte du Perche, mort à Azincourt en 1415 ; Jean II, duc d'Alençon et comte du Perche, condamné à mort en 1438, mais non exécuté, se voit confisquer sa terre qui est donnée à Antoine d'Aubusson, bailli de Touraine. Louis XI lui reprend Semblançay le 10 oct. 1471 et la rend à Jean d'Alençon ; trois ans après, nouvelle confiscation à la suite de laquelle cependant la terre de Semblançay est rendue à son fils René d'Alençon († 1491) ; Charles d'Alençon, fils du précédent, l'échange contre Baugé à Louis IV de Rohan, seigneur de Montbazon et Sainte-Maure qui la vend le 21 oct. 1516 à Jacques de Beaune, bailli et gouverneur de Touraine. Celui-ci, surintendant des finances sous Charles VIII, Louis XII et François Ier, fut condamné à mort et pendu à Montfaucon à la suite d'un procès inique ; mais son innocence fut reconnue et sa terre rendue à son fils, Guillaume de Beaune, gouverneur de Touraine ; Jacques de Beaune, vicomte de Tours ; Jean de Beaune (vers 1590); François de la Trémoille, marquis de Noirmoutiers, vicomte de Tours, beau-frère du précédent († 1608) ; Louis de la Trémoille, fils du précédent († 24 sept. 1613) ;

EFERUS - Recherche & Classification numérique

Louis de la Trémoille, duc de Noirmoutiers († 2 oct. 1666), avait vendu, dès 1648, sa terre de Semblançay à Claude Honnet, secrétaire du roi, qui la vend à son tour en 1660 à Louis-Charles d'Albert, duc de Luynes († 10 oct. 1690); Charles-Honoré, duc de Luynes, de Chevreuse et de Chaulnes, comte de Montfort et de Tours († 5 nov. 1712); Charles-Philippe d'Albert, duc de Luynes et de Chevreuse, petit-fils du précédent († 24 nov. 1758); Marie-Charles-Louis d'Albert, duc de Luynes et de Chevreuse, prince de Neufchâtel; Louis-Joseph-Charles-Amable, duc de Luynes († 21 mai 1807), ont été les autres seigneurs de Semblançay. J.-G. Kergomard.

SEMBLANÇAY (Jacques de), surintendant des finances (V. Samblançay).

SEMBLIS (Fabr.) (Entom.). Genre de Névroptères, de la famille des Semblides, caractérisé surtout par des antennes simples sétacées, des mandibules très courtes, le prothorax très petit, les pattes simples, assez grêles. Les larves des *Semblis* sont aquatiques; leur tête est écailleuse et pourvue d'yeux, leurs antennes sont courtes et composées de quatre articles, dont le dernier est sétiforme; mandibules arquées et munies intérieurement d'une ou deux petites dents; tarses à deux articles et à deux crochets. Comme celui des larves d'Ephémères, leur abdomen est pourvu d'organes respiratoires externes, consistant en filets articulés et géminés, placés latéralement sur chaque anneau. Au moment d'opérer leur transformation en nymphe, les larves de *Semblis* sortent de l'eau et vont même assez loin se creuser dans la terre, au pied d'un arbre, une cavité ovale. La durée de l'existence de l'insecte parfait est courte. Les femelles déposent leurs œufs par petites plaques, soit sur les feuilles des plantes aquatiques, soit sur les roseaux, soit même sur les pierres.

Type : *Semblis lutarius* L., qui se trouve en Europe sur le bord des étangs et des cours d'eau.

SEMBOUÈS. Com. du dép. du Gers, arr. de Mirande, cant. de Marciac; 215 hab.

SEMBRICH (Marcella), cantatrice, née à Lemberg en Galicie en 1858. Cette artiste, sous la direction de son père, apprit de bonne heure la musique et plusieurs instruments; dès l'âge de douze ans, elle se faisait entendre en public sur le piano et le violon. Plus tard, elle acheva ses études à Vienne, sous la direction de Liszt, mais la beauté de sa voix la décida, après réflexion, à embrasser la carrière lyrique. Elle travailla le chant d'abord à Milan, sous la direction de Lamperti, puis à Vienne et fit ses débuts avec succès à Dresde en 1878. Elle a paru depuis sur les grandes scènes d'Europe, dans le répertoire allemand ou italien. Londres, Milan, Vienne, Varsovie, Moscou, Saint-Pétersbourg, Berlin ont été successivement le théâtre de ses succès.

SEMÉ (Blas.). Se dit de l'écu ou d'une pièce chargée de menus meubles, sans nombre déterminé, et dont une partie se perd dans les bords.

SÉMÉAC. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. et cant. (S.) de Tarbes; 1.520 hab.

SÉMÉAC-Blachon. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. de Pau, cant. de Lembeye; 421 hab.

SEMECARPUS (*Semecarpus* L. f.) (Bot.). Genre de Térébinthacées-Anacardiées, dont les représentants sont une vingtaine d'arbres des régions tropicales de l'Asie et de l'Australie, à feuilles alternes, simples, à fleurs réunies en grappes composées. Les Semecarpus sont voisins des *Anacardium* (V. ce mot) et ont pour caractères principaux : fleurs polygames, calice quinquéfide, 5 pétales imbriqués, 5 étamines alternipétales, libres, ovaire sessile, uniloculaire et uniovulé, fruit drupacé à pédicelle charnu, graine unique, descendante, exalbuminée. — L'espèce type, *S. Anacardium* L. f. (*Anacardium officinarum* Gærtn.), fournit la gomme d'anacarde; ses fruits, appelés *Anacardes des boutiques*, *A. d'Orient*, *Fèves de Malac*, *Noix d'éléphants*, *Noix de marais*, renferment un suc âcre et caustique employé contre la syphilis, les verrues, les maux de dents, etc.; le pédicelle charnu sert à préparer des boissons fermentées, des conserves, etc. Le *S. atra* Vieill. (*Rhus atra* Forst), de la Nouvelle-Calédonie, fournit la *pomme de Nolé*, qui est le pédicelle charnu du fruit et sert à préparer une boisson fermentée; la graine se mange grillée par les indigènes; la *résine de Nolé* est le suc obtenu par des incisions de la tige; elle est caustique et vénéneuse. Dr L. Hn.

SÉMELAY. Com. du dép. de la Nièvre, arr. de Château-Chinon, cant. de Luzy; 1.502 hab.

SÉMÉLÉ. I. Mythologie. — Mère de Dionysos dans les légendes thébaines. Fille de Cadmus et d'Harmonia, Sémélé fut aimée de Zeus, qui la rendit mère. Hera, jalouse de sa rivale, prit les traits de la nourrice de Sémélé, Beroe, et sous cette forme vint lui conseiller de demander à Zeus que le dieu se montrât à elle dans toute sa splendeur. Zeus, qui avait promis à Sémélé de ne lui rien refuser, lui apparut au milieu des éclairs et du tonnerre. Cette apparition tua Sémélé. L'enfant qu'elle portait dans son sein fut sauvé par Zeus, qui l'enferma dans sa cuisse, et l'y garda jusqu'à ce que le moment de sa naissance fût arrivé. Après sa mort, Sémélé était descendue aux enfers. Dionysos l'en tira et obtint qu'elle fût admise dans l'Olympe sous le nom de Thyone. On montrait à Thèbes le tombeau de Sémélé; dans la même ville se trouvait une statue de la déesse. — Dans la petite ville de Prasiæ, située au N. de la Laconie, sur les bords du golfe Argolique, on racontait une autre version de la légende. D'après cette version, Sémélé mit au monde Dionysos, à Thèbes même. Cadmus, irrité, plaça la mère et l'enfant dans une corbeille qu'il lança sur les flots; après maintes péripéties, cette corbeille vint aborder sur la côte de Péloponèse, à Prasiæ. Sémélé, qui était morte, y fut ensevelie; Dionysos, qui vivait encore, y fut élevé. — Ailleurs encore, on disait que Sémélé avait été aimée d'Actéon, et que cet amour d'Actéon avait excité contre lui la haine d'Artémis. Cette forme de la légende avait inspiré le poète Stésichore.

Sémélé paraît avoir été une divinité chtonienne. Si Dionysos est le fils de Zeus et de Sémélé, c'est parce que la vigne sort de la terre fécondée par la lumière, la chaleur et les eaux qui viennent du ciel. Le mythe est ici transparent. J. Toutain.

II. Astronomie (V. Astéroïde).

Bibl.: Preller, *Griechische Mythologie*; Berlin, 1887-94, 4e éd.

SEMELLE. 1. Technologie. — Le mot de *semelle* sert indifféremment à désigner : le morceau de cuir formant le dessous de la chaussure, les morceaux de feutre, de paille, de liège qu'on met dans l'intérieur des chaussures pour préserver les pieds de l'humidité; la pièce de bois horizontale employée en charpente, que l'on place sur le sol au-dessous des pièces verticales ou inclinées des échafaudages pour leur donner un point d'appui et pour répartir la pression sur une plus grande surface de terrain; les tôles horizontales ou *plates-bandes* formant le dessus et le dessous des pièces importantes des charpentes métalliques; la pièce d'acier qui, taillée, formera une lime; le plateau destiné à comprimer la matière dans les presses; la tôle qui, recouverte d'un alliage de fer et d'étain, formera une feuille de fer-blanc, etc. E. L.

II. Agriculture (V. Charrue, t. X, p. 801).

SEMEN-Contra. I. Botanique et Thérapeutique. — On donne le nom de semen-contra aux capitules non entièrement développés de plusieurs variétés de l'*Artemisia maritima* L. (V. Artemisia); on distingue les sortes commerciales, suivant la provenance. Le meilleur semen-contra est celui d'Alep ou d'Alexandrie. Il est formé par un ensemble de petits capitules ovoïdes, fermés, plus ou moins allongés (2 à 3 millim. de long sur 1 millim. de large), et mélangés avec des débris de feuilles et de tiges. Récent, il est verdâtre, puis rougit. Il est doué d'une

EFERUS - Recherche & Classification numérique

odeur aromatique forte, assez agréable et d'une saveur amère. Nous ne ferons que mentionner les sortes de Russie ou de Sarepta (brun et duveté) et celle de Barbarie (cotonneux). — Il renferme une huile essentielle (8 °/₀) et la santonine (2 °/₀) à laquelle il doit ses propriétés vermifuges. A petites doses, il est excitant; à doses plus élevées, nauséeux et éméto-cathartique, et peut même devenir toxique. En France, on l'emploie principalement comme vermifuge, contre l'ascaride lombricoïde, à la dose de 1 à 5 gr. dans diverses préparations, bols, opiats, électuaires. On lui préfère généralement la *santonine* (V. ce mot). Dr L. Hn.

II. Pharmacie. — Les fleurs non épanouies de l'*Artemisia cina* s'emploient, soit en nature, soit enrobées de sucre (semen-contra couvert), soit en poudre. Cette poudre se prépare en contusant dans un mortier de fer les capitules séchés à 25° et en passant au tamis de crin n° 1. Le Codex porte la formule d'un extrait éthéré préparé par lixiviation ; cet extrait est peu usité. Le semen-contra s'emploie aussi en lavements vermifuges préparés par infusion; on incorpore également sa poudre à de la pâte à biscuits pour en préparer des biscuits vermifuges.

SEMEN (*Semien*, *Samen*). Pays d'*Abyssinie* (V. ce mot) centrale, situé au S. et à l'O. du Tigré dont le séparent les profondes gorges du Tacazzé, et au N. de l'Amhara dont l'isole la vallée du Dalerga. L'altitude moyenne du Semen est de 3.000 m., avec des pics de 4.500 m. (Bouahit, 4.510 m.; Ras Djahan, 4.620 m.; Aba-Yared, 4.563 m.).

SEMENCE. I. Agriculture (V. Céréales, Avoine, Blé).

II. Pharmacie. — Les semences employées en pharmacie doivent être récoltées à maturité parfaite, c.-à-d. au moment de la déhiscence du fruit s'il s'agit d'un fruit déhiscent, ou de la maturité du péricarpe s'il s'agit d'un fruit charnu. On les dessèche, opération peu longue, car elles contiennent peu d'eau; on les conserve au sec et à l'abri des insectes qui les attaquent fréquemment, tels le *Ptinus fur*, l'*Anobium pertinax*, le *Calandra granaria*. On employait beaucoup autrefois des mélanges de semences, médicaments rentrant dans le groupe des *espèces*. Telles étaient les semences carminatives, encore portées au Codex (anis, fenouil, coriandre, carvi, par parties égales), et nommées aussi les *quatre semences chaudes;* telles étaient aussi les *quatre semences froides* (semences de calebasse, pastèque, melon, concombre, par parties égales).

SEMENCINE (Pharm.). Synonyme de *Semen-Con'ra* (V. ce mot).

SEMENDRIA. Ville de Serbie (V. Smederevo).

SEMÈNE. Rivière de France (V. Loire, t. XXII, p. 435, et Loire [Haute-], t. XXII, p. 449).

SEMENOV. Ville de Russie, ch.-l. de district, gouvernement et à 74 kil. N.-E. de Nijni-Novogorod, sur la rive gauche de la rivière Sanatkhta; 3.800 hab. La ville porte le nom de son fondateur, le premier colon établi dans la région, *raskolnik* (schismatique) réfugié dans la seconde moitié du XVIIe siècle. Elle reçut le rang de ville et chef-lieu de district en 1779. P. Lem.

SEMENOV (Pierre-Pietrovitch), conseiller d'Etat et géographe russe, né en 1827. Il effectua plusieurs missions scientifiques importantes dans l'Asie centrale, notamment dans la région du Tian-chan, dans l'Ala-taou, sur le territoire transcaspien (1856-58), et s'adonna depuis aux travaux d'érudition géographique; il est actuellement vice-président de la Société impériale russe de géographie. P. de Semenov est l'auteur de divers travaux de géographie, de physique et de statistique (*Dérivation du cours de l'Amoudaria*, 1890; *Rapports sur les travaux des congrès internat. de statistiques*). Ses principales œuvres sont *Dictionnaire géographique de l'empire russe* (1864-85); traduction de la *Géographie d'Asie*, par C. Ritter, etc. P. Lem.

SEMENS. Com. du dép. de la Gironde, arr. de La Réole, cant. de Saint-Macaire; 154 hab.

SEMENTRON. Com. du dép. de l'Yonne, arr. d'Auxerre, cant. de Courson-les-Carrières; 348 hab.

SÉMERIES. Com. du dép. du Nord, arr. et cant. (N.) d'Avesnes; 681 hab. Fabr. de bonneterie; filat. de laine; exploitation de carrières. Eglise du XVIe siècle.

SÉMERVILLE. Com. du dép. de Loir-et-Cher, arr. de Blois, cant. d'Ouzouer-le-Marché; 194 hab.

SEMESSANGES. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Dijon, cant. de Gevrey-Chambertin; 178 hab.

SÉMÉZIES-Cachan. Com. du dép. du Gers, arr. d'Auch, cant. de Saramon; 199 hab.

SEMIARIENS (Hist. relig.) (V. Arianisme, t. III, p. 892).

SEMI-BRÈVE. Dans l'ancienne notation proportionnelle, la semi-brève était une note valant deux *minimes* et la moitié, quelquefois le tiers ou les deux tiers, d'une *brève*, suivant la *prolation* (V. ce mot). Cette figure de note était représentée par un losange qui est devenu peu à peu un cercle. La semi-brève s'est ainsi peu à peu transformée en notre *ronde* moderne et, de représentative de courte durée, est arrivée à devenir l'unité de mesure et la notation d'un son toujours assez longtemps soutenu (V. Notation).

SEMI-CONVERGENTE (Géom.). On appelle séries semi-convergentes celles qui perdent leur convergence quand on remplace leurs termes par leurs modules. Leurs valeurs dépendent de l'ordre dans lequel on écrit leurs termes.

SEMIDE. Com. du dép. des Ardennes, arr. de Vouziers, cant. de Machault; 343 hab.

SEMI-DROITE (Géom.). La notion de semi-droite ou demi-droite s'est introduite dans la géométrie moderne, où elle rend de très grands services; il semble que c'est Laguerre qui en a été l'initiateur. On appelle ainsi une droite affectée d'une direction dans un seul sens. Tandis qu'on imagine la droite indéfinie d'Euclide prolongée dans les deux sens X'X et XX' par exemple, la semi-droite X'X sera distincte de la seconde. Si l'on s'est fixé sur la droite indéfinie une origine donnée O, les deux semi-droites OX et OX', à partir du point O sont essentiellement différentes l'une de l'autre. On remarquera en effet que si l'une d'elles forme avec une autre semi-droite OZ un angle α, ou $\alpha + 2k\pi$, l'autre formera avec la même direction un angle $\alpha + (2k+1)\pi$. Ce n'est que par les semi-droites qu'on a pu donner à la théorie des projections une précision et une clarté complètes. C.-A. Laisant.

SEMI-FLUIDE. Un semi-fluide est un ensemble de corps solides sensiblement égaux et de petites dimensions, juxtaposés à la manière des grains de sable. Un pareil système tend à se déplacer dès que, dans certaines parties de la masse, les actions tangentielles atteignent la limite correspondant au coefficient de frottement. La surface libre d'un semi-fluide soumis à la pesanteur ne peut demeurer en équilibre que si le plan tangent présente partout une inclinaison inférieure à l'angle de frottement : c'est ce qu'on appelle l'angle de talus naturel. Cet angle est de 16° pour le sable fin, de 30° pour le gros sable sec, de 36° pour la terre humide, etc. Le cas le plus simple et le plus important en pratique est celui d'une masse prismatique, de longueur indéfinie, à arêtes horizontales. Il suffit alors de considérer ce qui se passe dans une section droite du prisme. En chaque point passent deux lignes soumises uniquement à des pressions normales ; ces lignes, qu'on appelle isostatiques, se coupent orthogonalement. Les lignes de glissement sont celles pour lesquelles la composante tangentielle de la pression est égale à la composante normale multipliée par le coefficient de frottement. Si le massif est sur le point de s'ébouler, il passe en chaque point deux lignes de glissement, orthogonales entre elles, et coupant les lignes isostatiques sous un angle constant

EFERUS - Recherche & Classification numérique

SEMILLAC. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de Jonzac, cant. de Mirambeau ; 94 hab.

SEMILLY. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Chaumont, cant. de Saint-Blin ; 238 hab.

SÉMINAIRE. L'institution officielle des séminaires est relativement récente. Aux articles FACULTÉ (*Théologie*), t. XVI, pp. 1074 et suiv. ; GRADUÉ, t. XIX, pp. 108 et suiv. ; UNIVERSITÉ, on trouvera des indications sur les divers procédés employés auparavant pour l'éducation et l'instruction professionnelle des ecclésiastiques. — En sa *XXIIIe session*, ch. XVIII, le concile de Trente a édicté un règlement dont les dispositions essentielles peuvent être ainsi résumées : les jeunes gens, s'ils ne sont point bien élevés et bien instruits, se laissent aller aisément à suivre les plaisirs et les divertissements du siècle. Pour qu'ils persévèrent et se perfectionnent dans la discipline ecclésiastique, ils doivent être formés à la piété et à la religion, dès leur plus tendre jeunesse, avant que les habitudes des vices les possèdent entièrement. En cette vue, toutes les églises cathédrales, métropolitaines et autres, supérieures à celles-ci, seront obligées de nourrir, élever dans la piété et instruire dans la profession et discipline ecclésiastiques, un certain nombre d'enfants de leur ville et diocèse ou de leur province. Ces enfants seront placés dans un collège que l'évêque choisira proche des églises mêmes ou en quelque autre endroit commode pour cela. Pour y être reçu, un enfant devra être âgé d'au moins douze ans, être né de légitime mariage, savoir passablement lire et écrire, et être doué de bonnes inclinations donnant espérance qu'il s'engagera à servir toute sa vie dans les fonctions ecclésiastiques. On choisira principalement des enfants de pauvres gens. Ceux des riches ne seront point exclus, mais ils devront être entretenus à leurs propres dépens et témoigner désir et affection pour le service de Dieu et de l'Eglise.

Afin que ces enfants soient plus aisément élevés dans la discipline ecclésiastique, on leur donnera tout d'abord, en entrant, la tonsure et ils porteront toujours l'habit clérical. Ils apprendront la grammaire, le chant, le comput ecclésiastique et tout ce qui regarde les bonnes lettres. Ils étudieront l'Ecriture sainte, les livres qui traitent des matières ecclésiastiques, les homélies des saints, ce qui concerne la manière d'administrer les sacrements, et surtout ce qu'on jugera à propos de leur enseigner pour les rendre capables d'entendre les confessions ; enfin, ils s'instruiront de tous les usages et cérémonies de l'Eglise. Les jours de fête, ils rendront service dans l'église cathédrale ou dans les autres du lieu. — Toutes ces choses et toutes celles qu'il sera nécessaire d'établir seront réglées par l'évêque du lieu, assisté de deux chanoines des plus anciens et des plus expérimentés, choisis par lui. — Pour pourvoir aux dépenses, l'évêque appliquera d'abord au séminaire les revenus déjà destinés, en certaines églises et autres lieux, à l'instruction et entretien des enfants ; en outre, afin de parfaire le nécessaire, il procédera, avec l'assistance d'un conseil de deux du chapitre, dont l'un sera choisi par l'évêque et l'autre par le chapitre même, et de deux autres ecclésiastiques de la ville, dont l'un sera pareillement choisi par l'évêque et l'autre par le clergé du lieu, pour opérer distraction d'une certaine portion de tous les revenus de la manse épiscopale et du chapitre et de toutes les dignités, personats, offices, prébendes, portions, abbayes et prieurés, et généralement de tous les bénéfices, même réguliers et exempts, de quelque patronage qu'ils soient, et aussi des fabriques des églises et de tous autres revenus ecclésiastiques. On pourra même unir au séminaire quelques bénéfices simples.

Saint Charles Borromée réalisa le dessein du concile avec son zèle et son succès habituels. Il fonda plusieurs séminaires dans les diocèses soumis à la juridiction du siège de Milan. L'exemple qu'il avait ainsi donné fut imité en France. En 1579, l'assemblée de Melun ajouta plusieurs articles au règlement du concile de Trente. En la même année, l'art. 24 de l'ordonnance de Blois déclarait que l'institution des séminaires et collèges établis en aucuns diocèses du royaume, pour l'instruction de la jeunesse tant aux bonnes et saintes lettres qu'au service divin, avait apporté beaucoup de bien à l'Eglise. En conséquence, il enjoignait aux archevêques et évêques d'en instituer en leurs diocèses et de pourvoir à la fondation et dotation d'iceux, par union de bénéfices, assignation de pension ou autrement. Ces dispositions furent reprises et quelque peu modifiées par l'art. 1er de l'ordonnance de Melun et par l'art. 6 d'une ordonnance de 1629. Enfin, une déclaration du 15 déc. 1698 enjoignit à tous les archevêques et évêques d'établir incessamment des séminaires dans les diocèses où il n'y en avait point ; et, d'autre part, dans les diocèses où il y en avait déjà pour les clercs les plus âgés, d'établir autant que possible des maisons particulières pour l'éducation des jeunes clercs pauvres, depuis l'âge de douze ans, qui paraîtraient avoir de bonnes dispositions pour l'état ecclésiastique, et de pourvoir à la subsistance des uns et des autres, par union de bénéfices et par toutes autres voies canoniques et légitimes. — Ces ordonnances sont conformes aux dispositions du concile de Trente, en ce qu'elles disent des enfants de douze ans. Dans plusieurs diocèses, on les suivit à la lettre ; mais généralement on reconnut qu'il est fort difficile de juger de la vocation des enfants : souvent, après les avoir élevés, à grands frais, dans des séminaires, on se trouvait obligé de les renvoyer dans le siècle. C'est pourquoi dans presque tous les diocèses on supprima les basses classes des séminaires, et on n'admit que ceux qui étaient en état d'étudier en théologie ou au moins en philosophie, jusqu'à ce qu'ils fussent parvenus à l'âge ou à la capacité nécessaires pour être ordonnés. La plupart des séminaires devinrent ainsi des *maisons de probation*, où l'on examinait la vocation des élèves et où on les préparait à recevoir les ordres et à en faire les fonctions. Ils y demeuraient quelques mois ou quelques années, suivant le besoin ou le règlement des diocèses. Quelques évêques seulement conservèrent des *petits séminaires*, tels que le concile les avait recommandés et que la déclaration du 15 déc. 1698 les autorisait. Ces établissements jouissaient de tous les privilèges accordés aux autres. — Enfin, il est intéressant de noter ici que la déclaration du 15 déc. 1698, mentionnée précédemment, attribuait aux séminaires le caractère de *maisons de correction*, en autorisant les archevêques et évêques à ordonner aux curés et autres ecclésiastiques ayant charge d'âmes, de s'y retirer pour un temps n'excédant pas trois mois.

Contrairement au règlement du concile de Trente, qui adjoignait à l'évêque deux chanoines, pour l'organisation et la direction supérieure des séminaires, la discipline qui s'établit dans l'Eglise de France les soumettait entièrement au gouvernement de l'évêque, et dispensait l'évêque de prendre l'avis d'aucune personne. Lui seul, disait-on, ayant l'autorité de la prédication et de la mission, pouvait et devait donner aux séminaires leurs statuts, et choisir les ouvriers qui y travailleraient sous ses ordres. Mais plusieurs évêques confièrent la conduite et même la fondation de leurs séminaires à des communautés de prêtres spécialement vouées à former des clercs dans l'esprit ecclésiastique, telles que les congrégations des *Prêtres de l'Oratoire de Jésus* (V. ORATORIENS), des *Prêtres de la mission* (V LAZARISTES), des *Prêtres de Jésus et de Marie* (V. EUDISTES). Il en résulta des conflits qui mirent en péril l'autorité des évêques, et qui provoquèrent plus d'une fois les plaintes des assemblées du clergé. La cause principale de ces conflits est nettement indiquée par les remontrances de l'assemblée de 1760 : « Ces saints établissements (les séminaires) ne seront jamais fixes et assurés, si les communautés séculières et régulières auxquelles les évêques ont jugé à propos d'en confier la direction, peuvent, en les quittant, demeurer propriétaires des biens affectés à

EFERUS - Recherche & Classification numérique

ces maisons, et continuent à jouir des fruits des bénéfices qui leur ont été unis ».

Le décret du 12 juil.-24 août 1790 sur *la constitution civile du clergé*, statuait (tit. I, art. 10-14) qu'il serait conservé ou établi dans chaque diocèse un séminaire pour la préparation aux ordres. Il devait, autant que possible, être installé près de l'église cathédrale, et même dans l'enceinte des bâtiments destinés à l'habitation de l'évêque. Pour la conduite et l'instruction des élèves, il y aurait un vicaire supérieur et trois vicaires directeurs subordonnés à l'évêque. Ils étaient tenus d'assister avec les jeunes ecclésiastiques du séminaire à tous les offices de la paroisse cathédrale, et d'y faire toutes les fonctions dont l'évêque ou son premier vicaire jugerait à propos de les charger. Les vicaires de l'église cathédrale, le vicaire supérieur et les vicaires directeurs du séminaire formaient ensemble le conseil habituel et permanent de l'évêque, qui ne pouvait faire aucun acte de juridiction, concernant le gouvernement du diocèse ou du séminaire, qu'après avoir délibéré avec eux. — Parmi les congrégations séculières ecclésiastiques supprimées par le décret du 18 août 1792, plusieurs étaient vouées à l'instruction des clercs et à la préparation aux ordres. Telles étaient les corporations des prêtres de l'*Oratoire de Jésus*, de la *Doctrine chrétienne*, de la *Mission de France*, des *Eudistes*, de *Saint-Joseph*, de *Saint-Sulpice*, de *Saint-Nicolas-du-Chardonnet*, du *Saint-Esprit*, des *Missions du clergé*, du *Saint-Sacrement*, de la *Congrégation de Provence*, des sociétés de *Sorbonne* et de *Navarre*. L'un des objets de cette suppression était d'attribuer à l'action exclusive du clergé constitutionnel la formation de tous les ecclésiastiques.

Lors du rétablissement officiel des cultes, l'art. 11 du Concordat stipula que les évêques pourraient avoir un chapitre dans leur cathédrale et un séminaire dans leur diocèse, sans que le gouvernement s'obligeât à les doter. Cette disposition fut reproduite et développée par la loi du 18 germinal an X (*Articles organiques*) qui reconnut aux archevêques et aux évêques la faculté d'établir des séminaires dans leurs diocèses, avec l'autorisation du gouvernement (art. 11). Elle les chargea de l'organisation de leurs séminaires. Mais les règlements de cette organisation devaient être soumis à l'approbation du premier consul. Ceux qui seraient choisis pour l'enseignement devaient souscrire la déclaration faite par le clergé de France en 1682, et se soumettre à professer la doctrine qui y est contenue. Une expédition en forme de cette soumission devait être adressée, par les évêques, au conseiller d'Etat chargé de toutes les affaires concernant le culte. Les évêques devaient, en outre, envoyer chaque année à ce conseiller d'Etat le nom des personnes qui étudiaient dans les séminaires, et qui se destinaient à l'état ecclésiastique ; ils ne devaient faire aucune ordination avant que le nombre des personnes à ordonner eût été soumis au gouvernement et par lui agréé. Ces dernières dispositions, jointes à la défense d'ordonner aucun ecclésiastique ne justifiant point d'une propriété produisant au moins un revenu annuel de 300 fr., avaient pour but, disait Portalis, de prévenir « un des plus grands abus de la discipline des temps modernes, prenant sa source dans les ordinations vagues et sans titres, qui multipliaient les prêtres sans fonctions, dont l'existence était une surcharge pour l'Etat et souvent un sujet de scandale pour l'Eglise ». La prescription relative à la souscription de la Déclaration de 1682 tendait « à rappeler les dispositions des ordonnances enjoignant à tous professeurs de séminaire d'enseigner les maximes qui ont été l'objet de cette déclaration, et qui ne peuvent être méconnues par aucun bon citoyen ». Enfin, Portalis déclarait que « l'enseignement des séminaires, comme celui de tous les autres établissements d'instruction publique, était sous l'inspection du magistrat politique ». — Aux termes d'un décret du 17 mars 1808, art. 3, la nomination et la révocation des directeurs et des professeurs dans les séminaires *diocésains* semblent bien appartenir à l'évêque. Pour ces actes, il est tenu de se conformer aux règlements d'organisation approuvés par le gouvernement, mais non de demander spécialement son agrément. Suivant le même décret « l'instruction dans ces séminaires dépend des archevêques et des évêques, chacun dans son diocèse ». C'est à eux qu'il appartient de déterminer le mode et les matières de cet enseignement, sauf approbation de ce règlement par le gouvernement, réserve de son droit général d'inspection, et obligation de professer les maximes de la déclaration de 1682. — Un décret du 9 avr. 1809 exigeait le grade de bachelier ès lettres pour l'admission dans les séminaires ; mais une ordonnance du 5 oct. 1814 rendit ce grade facultatif pour les élèves des écoles secondaires ecclésiastiques. Depuis lors, les dispositions du décret de 1809 ne sont plus appliquées. — « Les séminaires *diocésains*, disait Portalis, dans un rapport du 12 août 1806, n'occasionnent aucune dépense à l'État. Dans les diocèses où il en existe, ils ne doivent leur existence et leur prospérité qu'à la sollicitude éclairée des évêques et au zèle généreux des fidèles. Pour les protéger efficacement, il ne faut que les autoriser à recevoir tous legs et toute donation en meubles et en immeubles. » Néanmoins, dès l'année suivante (30 sept. 1807) un décret créa pour chaque séminaire des bourses de 400 fr. et des demi-bourses de 200, payables par le Trésor public. Le nombre en fut tantôt diminué, tantôt augmenté, à diverses époques. Finalement (1885) toutes ces bourses ont été supprimées. La conservation et l'administration des biens du séminaire de chaque diocèse sont réglementées par un décret du 6 nov. 1813, tit. IV.

Les PETITS SÉMINAIRES sont des établissements destinés à préparer des élèves aux grands séminaires. Nous avons vu que sous l'ancien régime ils étaient assez rares en France, quoique la fondation en eût été vivement recommandée par le concile de Trente. A l'époque du rétablissement du culte, ils furent d'abord institués comme les grands séminaires, en vertu du Concordat et des Articles organiques, avec autorisation du gouvernement. Pour les études et pour la nomination des directeurs et des professeurs, ils se trouvaient comme eux placés sous la direction exclusive des évêques, sauf approbation du gouvernement relativement aux règlements. Mais lorsque l'université impériale fut créée, les petits séminaires y furent incorporés. Les séminaires *diocésains* furent seuls maintenus comme établissements gouvernés par les évêques. « Aucune autre école, porte le décret du 9 avr. 1809, ne peut exister en France, si elle n'est régie par des membres de l'université impériale et soumise à ses règlements (art. 3). Le grand maître de l'université et son conseil apporteront un intérêt spécial aux *écoles secondaires* que les départements, les villes, les évêques ou les particuliers voudront établir pour être consacrées plus spécialement aux élèves qui se destinent à l'état ecclésiastique (art. 4). La permission de porter l'habit ecclésiastique pourra être accordée aux élèves des dites écoles, dont les prospectus et les règlements seront approuvés (art. 5). Des bourses et demi-bourses pouvaient être fondées dans les lycées et les écoles secondaires pour les élèves destinés à l'état ecclésiastique. — Un décret du 15 nov. 1811 soumit plus étroitement encore les petits séminaires au régime de l'université : « Toutes les écoles seront gouvernées par l'université ; elles ne pourront être organisées que par elle, régies que sous son autorité ; et l'enseignement ne pourra y être donné que par des membres de l'université étant à la disposition du grand maître (art. 25). Les prospectus et les règlements devaient être rédigés par le conseil de l'université (art. 26). Il ne pouvait y avoir plus d'une école par département (art. 27). Elles devaient toutes être placées dans les lieux où se trouvaient un collège ou un lycée (art. 28), jamais à la campagne (art. 29). Les élèves devaient être conduits au lycée ou au collège, pour suivre les classes. Seulement ils portaient l'habit ecclésiastique, et tous les exercices devaient se faire au son de la cloche (art. 32).

EFERUS - Recherche & Classification numérique

Une ordonnance du 5 oct. 1814 permit aux archevêques et évêques d'avoir dans chaque département une ÉCOLE ECCLÉSIASTIQUE dont ils nommeraient les chefs et les instituteurs, et où ils feraient élever et instruire dans les lettres des jeunes gens destinés à entrer dans les grands séminaires (art. 1). Ces écoles purent être établies dans les campagnes et dans les lieux où il n'y avait point de lycée ou de collège. Dans ceux où il y en avait, les élèves furent dispensés d'en suivre les cours. Les écoles ainsi établies étaient reconnues comme établissements publics, capables de recevoir des dons et legs (art. 27). Ces privilèges furent restreints par une ordonnance du 16 juin 1828. Sans rattacher les écoles ecclésiastiques à l'université et sans les soumettre aux règlements universitaires, cette ordonnance n'en permit l'établissement ou le maintien qu'en limitant le nombre des élèves répartis dans chaque diocèse. Il ne pouvait en totalité excéder vingt mille. Aucun externe ou aucun élève n'étant point nourri et logé dans l'établissement ne pouvait y être reçu. Après l'âge de quatorze ans, tous les élèves admis depuis deux ans devaient porter un habit ecclésiastique. Les élèves ne pouvaient recevoir le diplôme de bachelier ès lettres qu'après leur entrée dans les ordres sacrés. La nomination des supérieurs et directeurs devait être soumise à l'agrément du gouvernement. Comme compensation à ces conditions, huit mille demi-bourses furent créées pour être réparties entre les écoles secondaires ecclésiastiques. C'était la première dotation accordée aux petits séminaires ; elle leur fut enlevée par une ordonnance du 30 sept. 1830. Les autres dispositions du régime établi en 1828 furent maintenues sous le gouvernement de Juillet. Dans beaucoup d'établissements le nombre légal des élèves fut dépassé. — La loi des 15-27 mars 1850 traita les petits séminaires comme des écoles spéciales entièrement soumises à la direction des évêques, qu'elle considérait comme les chefs de ces écoles, seuls responsables devant le pouvoir politique. Elle attribua à l'évêque la faculté de former et de diriger dans chaque département un établissement d'instruction secondaire ecclésiastique, en dehors des conditions ordinaires, c.-à-d. sans déclaration au recteur et sans certificats de stage et de capacité. Ces petits séminaires ont été seulement soumis à la surveillance de l'Etat pour les établissements existants, et à l'autorisation pour les établissements nouveaux.

Nous avons cru devoir omettre les séminaires *métropolitains*, créés par un décret du 23 ventôse an XII. Quand l'université impériale fut organisée, ces établissements lui furent incorporés, sous le nom de *facultés de théologie*. E.-H. VOLLET.

SEMINIFÈRE (Canal) (Anat.) (V. TESTICULE).

SÉMIOLOGIE (Méd.) (V. MALADIE, t. XXII, p. 1038, et DIAGNOSTIC).

SEMI-ONCIALE (Ecriture) (V. PALÉOGRAPHIE, t. XXV, p. 847).

SEMIPALATINSK. VILLE. — Ville de Russie d'Asie, ch.-l. de la prov. de ce nom sur l'Irtych ; 27.000 hab.

PROVINCE. — Province (*oblast*) de la Russie d'Asie située entre 44° et 55° lat. N., 68° et 86° long. E. de Paris ; 478.182 kil. q., 685.197 hab.

La région de Semipalatinsk, qui forme l'une des grandes divisions de la *Sibérie* (V. ce mot) et porte la dénomination administrative de *oblast* (province ou domaine), est limitée au N. par le gouvernement de Tobolsk, au N.-O. par la province d'Akmolinsk, au S. et à l'E. par la région du Semiretchié et la Chine ; au N.-E., par le gouvernement de Tobolsk. Elle est partagée en cinq districts (*ouiezds*) d'inégale étendue : Semipalatinsk, Zaïssan, Karkaralinsk, Pavlodar, Oust-Kamenogorsk. Au point de vue physique, la province pourrait être divisée en deux parties presque égales, dont le point de partage serait le grand affluent de l'Ob, l'Irtych. A l'O. de la grande rivière, la région présente, en majeure partie, l'aspect d'un steppe égayé çà et là par quelques monticules, dont la hauteur dépasse rarement 800 m. La partie orientale, par contre, renferme diverses séries de montagnes, notamment les promontoires de l'Altaï, dont l'élévation atteint jusqu'à 2.500 m. ; quelques-unes de leurs crêtes, comme le Kankaï-bach, ont leurs sommets constamment couverts de neige. Dans le Sud, se dressent les chaînes Tarbagataï, les Tchinghiz-taou, les Tchou, autant de ramifications du grand Altaï, remarquables par la forme originale de leurs rochers.

L'*hydrographie* de la région est bien moins compliquée. Sauf l'Irtych et plusieurs autres sous-affluents de l'Ob : Tchar-tchourabon, Kokbekti, Kenderlyk, la province de Semipalatinsk est fort pauvre en eau courante, et les habitants, Kirghis particulièrement, sont contraints à recourir à l'irrigation artificielle au moyen de canaux. La province renferme, par contre, un grand nombre de lacs dont quelques-uns d'étendue fort considérable : Balkhach, Marka-Koul, Zaïssan. Quelques-uns des lacs secondaires, tantôt d'eau douce, tantôt salés, disparaissent périodiquement.

Le *climat* de la province, climat tout continental, considéré avec raison comme le plus désagréable des régions sibériennes, subit des variations inconnues dans les zones européennes. Les chaleurs y atteignent jusqu'à 60° ; les froids sont souvent accompagnés de fortes bourrasques. Pendant les chaleurs d'été, la plupart des sources tarissent, les lits des rivières sont à sec, et le bétail se disperse à la recherche de puits. Des milliers de têtes périssent annuellement dans cette course à l'abreuvoir.

Les gisements argentifères sont importants, groupés principalement dans le bassin de la Boukhtarma (district d'Oust-Kamenogorsk) et dans les montagnes du district de Karkalinsk ; la région du Zaïssan renferme des mines de charbon ; on y trouve aussi du graphite et de la pierre réfractaire.

La végétation forestière est relativement fort restreinte et se réduit à quelques espèces : genévriers, peupliers, pins, pommiers sauvages, etc. La vie animale est, par contre, assez variée. Le gibier est abondant. On y rencontre notamment le tigre, le sanglier, deux espèces d'ours, le mouton sauvage.

L'agriculture est encore fort peu développée, tant à cause de la rareté des pluies que par suite de l'ignorance et de l'antipathie de la grande majorité des populations pour les travaux agricoles. En certains endroits le sol se prêterait pourtant à toute culture. Dans le district d'Oust-Kamenogorsk, une grande partie du territoire est couverte d'une épaisse couche de *tchernozem*, ou terre noire, semblable à celle du midi de la Russie d'Europe. Une notable partie du district de Zaïssan est couverte de *loess* (V. ce mot). La constante immigration des populations européennes en Sibérie a déterminé, en ces dix années, de 1885 à 1894, une recrudescence sensible dans la culture du sol de Semipalatinsk, et l'étendue des champs cultivés, eu égard à l'augmentation progressive de la population, s'est accrue dans des proportions d'environ 25 %, soit : augmentation de la population sédentaire, 7 1/2 % ; étendue des champs cultivés, 18,17 %. Le rendement des céréales, unique élément de culture de la région, atteint parfois (notamment en 1889) jusqu'à 1 1/2 ; la moyenne du rendement annuel est d'environ 1/7.

La pêche occupe également un certain nombre de Kirghis, riverains des lacs Zaïssan, Marka-Koul, Balkhach et de l'Irtych. Mais la plus grande ressource de la province consiste dans l'élevage de nombreux troupeaux, dont on compte jusqu'à 3.400.000 têtes (chameaux, 72.000 ; chevaux, 740.000 ; bêtes à cornes, 365.000 ; brebis, chèvres, environ 2.200.000).

La population, augmentée sans cesse par l'arrivée d'émigrants d'Europe, est évaluée actuellement à près de 700.000 individus, dont la majeure partie (600.000) Kirghis nomades. 90 % de la population sont musulmans ; les Russes orthodoxes (immigrants, troupes régulières, co-

EFERUS - Recherche & Classification numérique

saques, soldats, colons, etc.) ne comptent que pour environ 10 % de la population totale du pays. Les impôts, établis tous les trois ans, d'après le nombre des *kibitki* (cabanes) des Kirghis, à raison de 4 roubles par kibitka, se montaient, en ces dernières années, dans la province de Semipalatinsk, à environ 825.000 roubles, plus 436.000 roubles de droits d'accise. Les Kirghis sont, en outre, imposés de diverses fournitures en nature : bestiaux pour l'entretien des troupes, bois de chauffage, etc.

SEMI-PÉLAGIANISME (V. PÉLAGE).

SÉMIRAMIS est le nom d'une reine de Ninive et de Babylone, l'une des femmes les plus célèbres de l'histoire, et en même temps celle dont le caractère historique est le plus difficile à établir. Elle est devenue le type de la femme grande et puissante, de la reine dominatrice, fondant et administrant des villes et conquérant des empires lointains. La légende, telle qu'elle est parvenue à la postérité, remonte à une origine perse et mède, et les récits populaires de cette partie de l'Orient nous ont été surtout transmis par Diodore de Sicile, Justin et d'autres, suivant l'historien Ctésias de Cnide. D'après ces légendes, Sémiramis, belle et intelligente, avait été la femme d'Onnès, général de Ninus, roi d'Assyrie, placé par cet auteur vers 2.000 av. J.-C., et aurait, au siège de la ville de Pactra, montré à Ninus un chemin secret qui lui assura la prise de la ville. Après le suicide de son complaisant époux, Ninus aurait épousé la veuve d'Onnès et l'aurait associée à ses grandes entreprises. Après la mort de Ninus, peut-être provoquée par Sémiramis, celle-ci aurait régné avec son fils Nynias, pendant quarante-deux ans ; une légende lui attribue des rapports incestueux avec son fils qui lui aurait succédé au trône, mais aurait été le type du tyran efféminé et impuissant. Sémiramis, après la mort de Ninus, dit la légende, envahit l'Inde avec une énorme armée, mais fut vaincue et repoussée. Tous les grands travaux d'architecture lui furent attribués ; elle fonda Babylone, l'entoura de grandes murailles, édifia les jardins suspendus, et ces deux œuvres furent classées parmi les sept merveilles du monde : nous savons néanmoins que ces constructions, ainsi que celles des digues et des temples, ont pour auteurs des monarques d'un caractère historique. Hérodote, plus consciencieux, parle d'une reine, nommée Sémiramis, qui aurait vécu cinq générations avant la reine Nitocris, vers la fin du VIIIe siècle av. J.-C. En effet, les textes cunéiformes connaissent une reine du nom de *Sammuramat*, épouse du roi de Ninive, Adas-mirar (858-29), mais il est très douteux qu'une seule des légendes concernant Sémiramis puisse être attribuée à cette reine dont on ne connaît que le nom. Bérose mentionne une reine Sémiramis, vivant vers le milieu du XIVe siècle, et c'est peut-être à celle-ci que remontent les mythes relatifs à la grande reine. Le nom de Sémiramis signifiait « colombe », et ce mythe s'est confondu avec ceux de Dercéto et d'Astarté, la déesse syrienne. L'origine et le fond historique de toutes ces fables restent encore un mystère. J. OPPERT.

SEMI-RÉGULIER (Géom.). Cette expression s'applique surtout aux polygones et aux polyèdres. On a spécialement désigné sous le nom de polygones semi-réguliers les polygones, projections d'un polygone régulier sur un plan quelconque, et qui sont, par conséquent, inscriptibles et circonscriptibles à une ellipse. Ils présentent des propriétés intéressantes, et ont été étudiées notamment par Transon. Quant aux polyèdres semi-réguliers, ils ont été imaginés par Catalan, qui définit ainsi : 1° ceux dont les faces sont des polygones réguliers et dont les angles polyèdres sont égaux (ou symétriques) ; 2° ceux dont les faces sont égales et dont les angles polyèdres sont réguliers. Il existe quinze classes de polyèdres semi-réguliers de chacun des deux genres. Sur ces quinze classes, treize sont composées chacune d'un seul polyèdre, et les deux autres renferment une infinité de polyèdres. C.-A. LAISANT.

BIBL. : E. CATALAN, *Mémoire sur la théorie des polyèdres*, dans *Journal de l'Ecole polytechnique*, XLIe cahier. — Du même, *Eléments de géométrie*; Liège, Paris, 1866, 2e éd.

SEMIRETCHIÉ. Pays situé sur les confins de la Sibérie et du Turkestan et formant une circonscription qui relève du gouvernement général du Turkestan. On le désigne également sous le nom de *District des Sept-Rivières*. Il renferme 394.396 kil. q. et 720.378 hab. (en 1894). Primitivement le Semiretchié ne comprenait que le bassin du lac Balkhach encadré à l'E. et au S. par de hautes montagnes (Ala-Tau, monts Boro-Khoro, etc.) ; les Sept-Rivières sont : le Kara-Tal, le Kok-Sou, le Biien, l'Aksou et son affluent le Sarkan, le Baskan et la Lepsa ; la plupart de ces rivières déversent leurs eaux dans le lac Balkhach. Par extension, le nom de Semiretchié, qui ne s'appliquait primitivement qu'au district assez restreint des Sept-Rivières, s'est étendu successivement à toute la partie russe de la vallée de l'Ili, tributaire du Balkhach, à la vallée supérieure du fleuve Tchou et au bassin du lac Issyk-Koul, à la vallée supérieure du Naryn (source du Syr-Daria). Le Semiretchié actuel comprend donc deux régions très différentes : 1° les immenses plaines riveraines du lac Balkhach ; 2° à l'E. et au S., une zone montagneuse constituée par des chaînes épaisses, d'une alt. atteignant parfois 7.000 m., orientées N.-E.-S.-O. ou S.-E.-N.-O. et qui se développent parallèlement ou obliquement entre le Thian-Chan au S. et le Tarbagataï au N. (Terskeï-Ala-Tau ; Kara-Tau ; Kungeï-Ala-Tau) ; ces chaînes sont séparées par de longues et profondes vallées (Naryn, Tchou, Ili) avec des lacs de montagne (Issyk-Koul, Son-Koul, Tchatyr-Koul). Les plaines du Semiretchié sont un pays de steppes et de déserts (déserts de Taoukoum, de Kizil-Djanghil, de Liouk-Koum) ; seuls les districts voisins de la montagne, assez régulièrement arrosés, pourvus de rivières permanentes et de nappes souterraines, sont habités et ont été colonisés ; les indigènes (Kirghis), divisés en petites tribus nomades, vivent presque exclusivement de l'élevage. La population se répartit en nomades, 545.548 Kirgis et Kalmouks, et 154.840 sédentaires, Dounganes, Tarantchi, Russes et Cosaques. Durant l'été, la plupart de ces mêmes rivières sont à sec. Sauf dans la région du lac l'Issyk-Koul, qui jouit d'une température relativement modérée (le lac ne gèle jamais), le climat est dans toute la province fort rigoureux. Les froids, très intenses, sont habituellement accompagnés de violentes bourrasques. Par contre, en été, les chaleurs sont parfois torrides et atteignent jusqu'à 45° à l'ombre et 60° au soleil.

C'est encore dans le voisinage de l'Issyk-Koul que se trouve la zone cultivable. La couche de loess y atteint une certaine profondeur. Aussi, malgré l'ignorance et l'apathie des populations pour les travaux agricoles, le pays produit des céréales en quantités considérables (5 à 6 millions d'hect.) et en fournit les régions voisines.

La province possède aussi des gisements miniers qui doivent être fort importants, mais dont on n'a pas pu encore, jusqu'à ce jour, évaluer ni l'étendue ni la nature. Les essences forestières, peu variées (sapin, pin, tremble, sorbier) occupent une superficie d'environ 300.000 hect., mais dont un tiers seulement est accessible, et par conséquent susceptible d'être exploité. Les deux autres tiers sont entourés de marécages inabordables. Quelques terrains sablonneux produisent le *saksaoul* (V. ce mot). Dans certains districts (Vierni, Djarkent, Serghiopol) le terrain se prêterait à la sériciculture et à l'agriculture. Leur production est toutefois insignifiante à cause de l'inhabileté de la population sédentaire pour ces cultures. Les principales ressources du pays consistent dans l'élevage qui occupe plus des deux tiers de la population. Le Semiretchié possède beaucoup de bétail : 4 millions de moutons à grosse queue, 400.000 bœufs, 750.000 chevaux, 100.000 chameaux. Une quantité considérable de bétail — moutons principalement — sont exportés aux marchés environnants : Akmolinsk, Semipalatinsk, Och, Andidjan.

EFERUS - Recherche & Classification numérique

La seule industrie à noter est la tannerie, Les principales villes sont le ch.-l., Vierni, 23.000 hab. ; Djarkent, 16.000 hab. ; puis les quatre autres chefs-lieux des districts : Kopal, Lepsinsk, Pichpek, Prjevalsk, n'ont que 4.500 à 7.000 hab. La population est presque toute musulmane.

Les communications sont assurées dans la province par six *tracts* (voies postales) d'un développement total de 2.000 kil. ; elles sont pourvues de 84 stations.

L'instruction publique dispose d'environ 150 établissements, dont 74 fréquentés par les élèves chrétiens ou russes (environ 10.000) ; les autres écoles, attenantes aux mosquées, comptent environ 9.000 élèves.

Enfin, les impôts fournis par la province sont d'environ 1 million de roubles par an, dont 730.000 impôts directs (4 roubles par *kibitka* ou tente des nomades ; 30 *kop.* par *desiatine* ou hectare des terres de la population sédentaire) et 270.000 roubles d'impôts indirects.

En 1847, les Russes établis dans la Sibérie occidentale (steppe des Kirghis) arrivent dans le Semiretchié ; en 1855, ils fondent Viernoïé, au pied de la montagne ; depuis 1860, la conquête russe se porte dans la vallée supérieure du Tchou et dans celle de l'Ili : en 1860, un détachement russe parti de Viernoïé occupe Tokmak et Pichpek, en 1862 Merke ; en 1871, la vallée supérieure de l'Ili et Kouldja sont occupés par le général Kolpakowski ; mais en 1881, à la suite des difficultés de l'occupation et d'un conflit avec la Chine, la Russie rétrocède à cette puissance le district de Kouldja. La région du Semiretchié a été visitée et décrite par de nombreux voyageurs, la plupart russes, parmi lesquels : Romanovsky (1875 et 1877) ; Mouchketov (1875-76 et 1887) ; les zoologistes Alferaki (1879) et Nikolsky ; Prjevalsky (1884) ; Pevtsov (1888) ; le Français Bonvalot (1890). La colonisation agricole, œuvre d'immigrants venus de la Russie d'Europe, est déjà très avancée ; de nombreux villages russes, véritables oasis, ont été créés à proximité des torrents qui descendent de l'Ala-Tau ; autour de ces villages s'étendent des vergers, des champs de céréales et des pâturages irrigués pour l'élevage du gros bétail ; les plantations arborescentes prospèrent surtout, malgré la rudesse du climat, grâce à la fertilité du sol (loess, ou alluvions argileuses) et à l'abondance des canaux d'irrigation. A côté des villages créés par les immigrants russes, il y a d'autres colonies agricoles fondées par des réfugiés chinois, des Petits-Russiens israélites, des mennonites allemands. Les principaux centres de population sont groupés au pied de l'Ala-Tau : Viernoïé, capitale de la province (22.500 hab.) ; Pichpek, qui possède une école d'agriculture et d'arboriculture ; Merké : ces villes sont échelonnées sur la route qui se dirige sur Tachkent ; Tokmak, dans la vallée du Tchou, passe pour avoir été l'ancienne capitale de l'empire de Djaggataï, deuxième fils de Djengis Khan ; Iliiski, sur le fleuve Ili ; Prjevalsk, à l'extrémité orientale du lac Issyk-Koul. E. CHANTRIOT.

BIBL. : WOLKOV, *Notice sur le pays transilien*, dans *Bull. de la Soc. de Géogr. de Paris*, année 1861, 2e semestre. — DE SABIR, *le Pays des Sept-Rivières et la contrée transilienne* ; Paris, 1862, in-8. — Dr RADLOV, *Das Ilithal*, dans *Mittheil.* de Petermann, année 1866. — Ch. DE UJFALVY, *le Kouldja, souvenirs historiques et impressions de voyage*, dans *Nouv. Revue*, 1er janv. 1880. — P. VON SEMENOV, *Forschungsreisen in den transilischen Ala-Tau und zum Issyk-Koul*, dans *Zeitschr. der Gesellsch. f. Erdkunde* ; Berlin, 1869, t. IV. — DELMAR MORGAN, *A. journey through Semiretchia to Kouldja in 1880*, dans *Proceed. of the Royal Geogr. Soc.*, 1881. — *Wald und Gartenwirthschaft in Semiretchensk*, dans *Russische Revue*, ann. 1881, p. 378. — NIKOLSKY, *la Faune des vertébrés de la dépression du Balkach* ; Saint-Pétersbourg, 1887, in-8. — MOUCHKETOV, *Die Erdbeben im Gebiete von Semiretchensk*, dans *Globus*, 1890, LVII, p. 14. — BLANC, *la Colonisation russe en Asie centrale*, dans *Annal. de Géographie*, t. III, pp. 360 et suiv. — KRAHMER, *Russland in Asien* ; Leipzig, 1898, pp. 58-59, 91-92, in-8.

SEMIS. Le semis est l'un des moyens de reproduction des végétaux. Il consiste à mettre des graines en terre dans des conditions propres à assurer leur germination et le développement des jeunes plantes. Ces conditions, toujours essentiellement les mêmes pour toutes les semences, sont l'air, l'eau et la chaleur, et elles doivent agir simultanément pour que la germination se produise. Les semences tombées des plantes mères trouvent souvent ces conditions réunies, avant de perdre leur faculté germinative, et, dès lors, il pourrait sembler suffisant d'imiter, dans le semis, le procédé de la nature, qui sème les semences à la surface du sol, sans les enfouir. On agit, en effet, assez souvent ainsi dans la pratique, par exemple pour les petites graines qu'on répand simplement sur le sol. Cependant, en fait de semis, ce n'est pas à une imitation complète de la nature qu'il faut tendre, le procédé serait, en général, coûteux et de résultat incertain. Les semences tombées naturellement sur le sol y meurent ou y sont détruites, en effet, en grand nombre, avant que se présentent réunies les conditions nécessaires à la germination. Aussi, quand dans les jardins on sème des graines sans les recouvrir, on s'empresse de les arroser pour qu'elles germent sans retard. Le semeur sait, en somme, réunir autour des semences les conditions de leur germination ; il les confie au sol échauffé et arrosé naturellement ou artificiellement, ameubli, c.-à-d. aéré et facilement pénétrable par les racines délicates des jeunes plantes.

Ces conditions générales souffrent des modifications de détail suivant le sol, le climat, la nature, la grosseur des semences, etc. Des graines de même sorte seront enterrées moins profondément en sol frais et sous un climat humide que sous les climats chauds et en sol sec. En sol meuble, bien aéré et ne formant pas croûte, on peut semer plus profondément que dans un sol compact. Et, tandis que les graines fines sont semées sans couverture ou sous quelques millimètres de terre, celles des pois, des haricots peuvent être enfouies à 3 ou 4 centim. Dans les sols compacts et humides, dont l'échauffement se fait mal, on procurera artificiellement aux semences la chaleur nécessaire à leur germination ; on agit de même sur les sols légers et favorables déjà à la germination, dans le but de la hâter ou de l'obtenir à contre-saison, à l'aide de réchauds, de cloches, etc. Sur le sol ameubli et dressé au râteau, les semis se font, dans les jardins, à la volée, en rayons, en poquets ou potets. A la volée, on sème ni trop dru ni trop clair, aussi régulièrement que possible ; aux graines fines on mélange du sable pour marquer les volées et mieux faire la répartition sur le sol. Ces semis se font sur plates-bandes, en terrines ou en pots. On enfouit ensuite les semences à la profondeur favorable, à la herse et au râteau, puis on plombe le sol au rouleau, à la batte, à la pelle, avec les pieds ou avec la main, suivant l'étendue de la surface ensemencée ou la nature des graines, certaines demandant à être comprimées fortement. En rayons, on répand les graines au fond de petits sillons, profonds de 3 ou 4 centim. ordinairement, tracés parallèlement les uns aux autres avec le plantoir, la binette ou même simplement, pour les petites graines, avec le dos du râteau qui détermine de légers plis à la surface du sol. Le dos du râteau sert ensuite à combler les rigoles que l'on plombe avec le pied. En poquets, on dépose les semences dans de petites excavations de profondeur variable, faites à la bêche ou à la houe et disposées en quinconce. Beaucoup de semences, dont l'enveloppe est dure et ligneuse ou qui présentent un noyau autour de l'amande, germent avec beaucoup de lenteur. On les prépare à la germination en les laissant séjourner quelque temps dans l'eau ou en les stratifiant dans le sable avant de les confier au sol, que l'on évite ainsi d'occuper inutilement pendant plusieurs semaines ou même plusieurs mois. L'époque des semis dans les jardins est fort variable, et l'on peut dire que l'on y sème toute l'année, grâce aux procédés de chauffage artificiels du sol. Toutefois, les graines de plantes vivaces ou bisannuelles se sèment surtout à la fin de l'été et en automne, et celles des plantes annuelles, au printemps. Les semis forestiers se font aussi par les trois procédés horticoles

EFERUS - Recherche & Classification numérique

qu'on vient d'indiquer et en donnant la préférence à l'un ou à l'autre, suivant les circonstances.

On sème souvent à la volée nombre d'espèces, mais alors sur de petites surfaces, en pépinière. Ici, comme dans les jardins, ces semis doivent fournir de jeunes plants à la plantation. Les semis en sillons, parallèles, à 20 ou 25 centim. les uns des autres, se font souvent aussi en pépinière, et ce sont ceux qui sont le plus à recommander, parce qu'ils sont faciles à soigner, sarcler et biner et à arracher pour les repiquer ensuite en place (V. aussi les art. Avoine, Blé, Céréales).

Dans les pépinières forestières on se sert avantageusement de planches et de rouleaux à semis, surtout pour les petites graines. Ces appareils permettent de semer en lignes en imprimant sur le sol de légers sillons où l'on dépose les graines. Les profondeurs de semis varient de plusieurs millimètres à plusieurs centimètres. L'orme, l'épicéa, le mélèze, le pin sylvestre, etc., se sèment à 5 millim. environ, le charme, le hêtre, le frêne, l'érable à 2 ou 3 centim., le chêne, le châtaignier à 4 ou 5 centim. On ensemence quelquefois directement de grandes surfaces à la volée, lorsqu'il s'agit d'espèces, comme le pin maritime, dont les graines sont à bon marché. De tels semis peuvent réussir plus ou moins sans aucun ameublissement du sol et alors même que sa surface est couverte de bruyères. Mais, en général, il est préférable de travailler le sol, de l'ameublir en plein ou partiellement et de l'ensemencer ensuite à la volée ou par potets. Toutes les fois que l'état de la surface du sol le permet, cette préparation au semis se fait à la charrue, comme plus économique que la culture à bras d'hommes. Celle-ci devient nécessaire pour les pentes trop fortes et pour les terrains rocailleux. L'ameublissement se fait à une profondeur de 25 centim. environ, et ordinairement pendant l'été, l'automne et une partie de l'hiver qui précèdent le semis. On sème en automne ou au printemps, suivant le milieu et l'espèce des graines. Dans les sols et sous les climats froids et humides, les semences trouvent, au printemps, des conditions plus favorables à leur succès. Les semis d'automne sont, au contraire, préférables dans les sols secs et sous les climats chauds. La quantité de graines à semer à l'hectare est fort variable. Elle dépend du mode de semis qui peut la faire passer du simple au double ; pour le chêne, par exemple, on sèmera en moyenne 5 hectol. par potets et 10 hectol. en plein. Elle dépend aussi de la qualité des graines et de leur volume, de la fertilité du sol, du climat, etc. Les quantités à semer en potets ou en plein sont, en moyenne, pour le hêtre, de 3 et 6 hectol. ; pour l'orme, de 15 et 22 kilogr. ; pour l'érable, 40 et 60 kilogr. ; pour le bouleau, 25 et 38 kilogr. ; pour le charme, 20 et 45 kilogr. ; pour l'aune, 5 et 10 kilogr. ; pour le pin sylvestre, 5 et 8 kilogr. Les semis par bandes demandent des quantités comprises entre les précédentes et se rapprochant plus ou moins de celles qui sont nécessaires pour les potets ou pour le semis en plein, selon qu'elles occupent elles-mêmes une surface plus ou moins considérable. Enfin, lorsqu'on sème en plein sur broussailles, sans aucune préparation du sol, il faut augmenter les doses en raison de la perte de graines que ce mode de semis occasionne. Les semis forestiers à demeure s'exécutent au semoir, et, le plus souvent, à la main. Le semoir (semoir Prouvé) est un tube creux de métal, terminé inférieurement en pointe pour s'enfoncer dans le sol et l'ameublir légèrement à l'occasion, et offrant, à son extrémité supérieure, un ressort sur lequel on appuie pour faire mouvoir un petit mécanisme contenu dans le tube et qui permet l'écoulement de quelques graines jusque dans le sol. Ce semoir se charge d'un litre de graines. Quand le terrain le permet et pour les grosses semences, on se sert de l'araire pour ouvrir les sillons, qu'on ensemence et qu'on recouvre ensuite d'un coup de herse dont on règle l'entrure. Dans les terrains trop en pente, on sème au plantoir, à la binette, à la pioche, en laissant tomber quelques graines dans les trous que l'on a ouverts et que l'on referme ensuite avec le pied. Dans les sols exposés à être ravinés par les eaux, on associe souvent au semis forestier un semis de graines de plantes fourragères rustiques qui croissent vite, s'emparent du sol, le fixent, abritent le peuplement forestier plus lent à croître et favorisent ainsi son développement. C'est dans le but encore de favoriser la croissance des jeunes plants forestiers qu'on sème deux espèces en association, par exemple le chêne et le pin. Celui-ci se développe relativement vite et sert d'abri au premier. On sème d'abord les graines les plus grosses et les plus lourdes, qui ont besoin d'être enterrées davantage, puis les plus légères et les plus fines. G. Boyer.

SEMIS (Julia-Varia), impératrice romaine (V. Sœmias.

SEMITA RECTA (Alch.). Ce nom, qui désigne la *voie droite*, est d'origine arabe. C'est en particulier le titre d'un ouvrage latin pseudo-épigraphe, attribué à Albert le Grand, et qui a été traduit en grec, au moyen âge, sous le nom de Pierre Théoctomios. Le texte latin a été imprimé au t. XXI des œuvres d'Albert le Grand et au t. II du *Theatrum chemicum*. M. B.

SÉMITES (Anthropol.) (V. Race et Juif).

SÉMITIQUES (Langues) (V. Linguistique, t. XXII, p. 293).

SEMI-VOYELLES (Gramm.). On appelle ainsi des sons dont la prononciation est intermédiaire entre celle des voyelles et celle des consonnes. On peut les regarder comme des voyelles dont la prononciation s'est modifiée, et où la vibration des cordes vocales, cessant d'être essentielle, est devenue accessoire. Les semi-voyelles se rapprochent ainsi des consonnes sonores ; on peut même dire qu'elles en sont une catégorie spéciale, puisque, comme les consonnes, elles s'articulent avec les voyelles, et si leur nom de semi-voyelles rappelle leur origine vocalique, celui de semi-consonnes qu'on leur donne également désigne plus exactement leur fonction. On les trouve principalement dans les diphtongues, dont elles forment l'élément initial (*ia*, *ui*, etc.) ou l'élément final (*aïe*, *ει*, etc.). On les trouve aussi en français, en portugais, dans la prononciation des consonnes dites mouillées, *l* et *n* mouillés par exemple, qui ne sont autre chose que les consonnes *l* et *n* à prononciation légèrement modifiée suivies d'un *i* semi-voyelle. Toutes les voyelles, excepté *a*, sont susceptibles de devenir semi-voyelles ; mais c'est surtout *i* et *u* (prononcé *ou* ou *ü*) qui sont sujets à cette transformation. Elle résulte le plus souvent de la réunion en une diphtongue de deux voyelles contiguës, ou de la diphtongaison d'une voyelle simple (ĕ latin devenu *ie* en français, le son *ou* devenu *iou* en anglais, etc.). Les semi-voyelles se modifient de deux façons : 1° par la réduction à une seule voyelle des diphtongues dont elles font partie, ce qui est un phénomène fréquent dans toutes les langues ; 2° par leur changement en consonne ; c'est ainsi que la semi-voyelle *i* du latin a donné parfois en français *ch* ou *j* (*proche* de *propium*, *sache* de *sapiam*, *jour* de *diurnum*). Les semi-voyelles s'écrivent d'ordinaire au moyen des mêmes signes que les voyelles correspondantes. Certains dialectes grecs avaient pourtant un signe spécial, le digamma, F, pour la semi-voyelle *i*, et le français *y*, l'anglais *w* ont toujours la valeur de semi-voyelles.

SEMLER (Christoph), pédagogue allemand, né à Halle le 2 oct. 1669, mort à Halle le 8 mars 1740. Pasteur et professeur à Halle, il développa le plan d'une école technique qu'il fonda en 1706 sous le titre d'*école réelle mathématique et mécanique*. Ce fut la première *realschule*. Fermée en 1710, Semler tenta de la réorganiser en 1738.

SEMLER (Johann-Salomon), théologien allemand, né à Saalfeld le 18 déc. 1725, mort à Halle le 14 mars 1791. Il est considéré comme le fondateur de la critique biblique

EFERUS - Recherche & Classification numérique

historique et fut un des coryphées du rationalisme. Il fit ses études à l'Université de Halle, acquit une science prodigieuse, mais un peu incohérente; et y devint professeur de théologie en 1752. Etablissant une distinction entre la théologie et la religion, il s'attaqua au canon, contesta l'authenticité des divers livres bibliques, soutint la théorie de l'accommodation et travailla, sans s'en rendre compte, à la démolition de la doctrine officielle de son Eglise. Effrayé des conséquences de son système, il combattit ceux qui allaient jusqu'au bout. Sur la fin de sa vie, il s'occupa aussi d'alchimie et chercha la pierre philosophale. Semler fut un écrivain très fécond; il publia environ 150 ouvrages, généralement mal composés. En voici les principaux : *De dæmoniacis* (2e éd., 1779); *Selecta capita historiæ ecclesiasticæ* (1867-69, 3 vol.); *Commentationes historicæ de antiquo Christianorum statu* (1771-75, 4 vol.); *Apparatus ad liberalem Veteris Testamenti interpretationem* (1773); *Observationes novæ quibus historia Christianorum usque ad Constantinum magnum illustratur* (1784). C. P.

Bibl. : *Semlers Lebensbeschreibung von ihm selbst abgesfasst;* Halle, 1781-82, 2 vol. — Schmid, *Die Theologie Semlers;* Nordl., 1858. — Lichtenberger, *Histoire des idées relig. en Allemagne depuis le milieu du XVIIIe siècle jusqu'à nos jours*, 1873, 3 vol. — Saintes, *Histoire du rationalisme*, 1841, p. 126.

SEMLIKI (V. Nil, t. XXIV, p. 1113).

SEMLIN (lat. *Taurunum*, hongrois *Zimony*, serbe *Zemoun*). Ville de Hongrie, comitat de Syrmie, sur la rive droite du Danube, à l'embouchure de la Save, en face de Belgrade; 12.823 hab. (en 1890). C'est une place commerciale importante, jadis fortifiée. On y voit les vestiges de la ville romaine de *Taurunum* et du château d'Hunyade.

SEMMADON. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Vesoul, cant. de Combeaufontaine; 365 hab. Carrières de pierre. Eglise récente, renfermant une tombe du XVIe siècle et une boiserie de chœur du XVIIIe remarquablement sculptée. Les habitants de ce village se sont illustrés par leur résistance héroïque à l'armée du duc de Deux-Ponts en 1569. La seigneurie a appartenu aux du Châtelet et aux de Lépine. Lex.

SEMMERING. Célèbre col alpestre d'Autriche (V. Alpes) qui se creuse à 981 m. entre les Alpes de Styrie et les Alpes de Basse-Autriche (alt., 2.009 m.). Il forme à la limite de ces deux provinces le principal passage de l'une à l'autre. Un duc de Styrie y fonda au XIVe siècle un hospice, noyau du village actuel de Spital. La route carrossable, ouverte en 1728, a été refaite en 1840. Le chemin de fer du Semmering, exécuté de 1848 à 1853, fut le premier des chemins de fer de la montagne avec ses 15 tunnels et 12 viaducs, ses galeries de rochers et rampe atteignant 25 °/₀₀; il a coûté pour 42 kil. 22.500.000 florins. Le Semmering est très fréquenté en été par les touristes.

SEMNON. Rivière de France (V. Ille-et-Vilaine, t. XX, p. 561, et Loire-Inférieure, t. XXII, p. 462).

SEMNONS. Peuple germain, de la famille suève, établi à l'époque d'Auguste entre l'Elbe et l'Oder, dans le Brandebourg actuel. En se révoltant contre Marbod avec les Chénesques, il détermina la ruine du royaume de ce chef. Plus tard, les Semnons émigrèrent vers le S., où on les retrouve sous le nom d'*Alamans*.

SEMNOPITHÈQUE. I. Zoologie. — Genre de Singes de la famille des *Cercopithecidés* caractérisé par ses membres pelviens plus longs que les pectoraux, une queue très longue, l'absence d'abajoues et surtout un estomac dilaté en forme de sac. Ces caractères, opposés à ceux des Cercopithèques (V. Guenon), sont propres à des Singes pour la plupart asiatiques (rarement africains), tandis que tous les Cercopithèques sont africains. Les Semnopithèques constituent une sous-famille à part (*Semnopithecinæ*) renfermant les genres : *Semnopithecus*, *Rhinopithecus*, *Nasalis* et *Colobus* (V. Colobe), ce dernier seul africain. Leur régime est tout à fait exceptionnel parmi les Singes, car il se compose exclusivement de feuilles et de bourgeons, ce qui leur permet de s'avancer vers le Nord plus que les autres Singes (les Macaques omnivores exceptés) et de vivre sur des montagnes couvertes de neige pendant l'hiver. Leur estomac présente une forme en rapport avec ce genre de nourriture, étant compliqué comme chez les Ruminants; il commence par un renflement cardiaque presque sphérique qui se continue par une extrémité pylorique allongée et graduellement rétrécie; en outre, deux bandes musculaires longitudinales suivant l'une la grande, l'autre la petite courbure du ventricule, le resserrent de manière à former des loges latérales qui rappellent celles du côlon chez l'homme; ces loges sont plus développées et forment de véritables poches dans la région cardiaque, elles sont de moins en moins profondes à mesure qu'on se rapproche du pylore; enfin, l'insertion de l'œsophage se fait de telle sorte que le pylore se trouve très rapproché du cardia. Les dents sont en même nombre que chez les autres Cercopithécidés, mais leur couronne présente des collines transversales en rapport avec le régime végétal. Sauf quelques exceptions, les formes sont grêles et élancées, la taille moyenne, les mouvements plus lents et les habitudes moins turbulentes que celles des Guenons, mais on les observe plus rarement en captivité, surtout en Europe, vu la difficulté de leur procurer la nourriture qui leur convient.

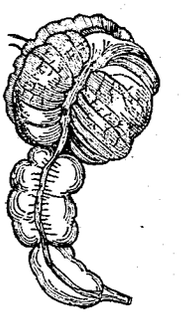

Fig. 1. — Estomac de Semnopithèque.

Le genre Semnopithèque (*Semnopithecus*), de beaucoup le plus nombreux, renferme 26 espèces, répandues depuis le Cachemire jusqu'à Ceylan et Bornéo. Les couleurs du pelage sont vives et tranchées, et de plus les poils de la tête sont allongés ou disposés en forme de huppe, de casque, de capuchon, de crinière, ce qui distingue les espèces et permet de les subdiviser en 5 sous-genres (*Corypithecus*, *Lophopithecus*, *Presbypithecus*, *Trachypithecus*); le jeune et souvent la femelle ont des couleurs différentes du mâle, ce qui a donné lieu à des espèces nominales. Nous suivrons de préférence l'ordre géographique dans l'énumération des espèces.

Une des plus remarquables par ses formes exceptionnellement robustes et son habitat est le *Semnopithecus schistaceus*, qui est propre aux monts Himalaya, du Cachemire au Boutan, et se tient à une alt. de 1.700 à 4.000 m. dans les montagnes. Aussi son pelage d'un gris ardoisé, plus ou moins pâle, devient-il très long en hiver. Près de Simla, Hutton a vu ces singes sauter en se jouant sur les branches des arbres tout enguirlandées de neige. Dans l'Inde, du Dekhan à l'embouchure du Gange, on trouve une espèce plus délicate, l'Entelle (*S. entellus*), grise avec des favoris clairs, la face et les mains noires, considérée comme sacrée par les Hindoux qui la laissent piller leurs champs en toute impunité. Elle se nourrit de graines, de fruits, de gousses de légumineuses, de bourgeons et de feuilles. C'est un animal très timide. Les *S. hypoleucus* et *S. priamus* sont du S. de l'Inde (Malabar et Coromandel); le *S. Johni* est des monts Milgerrhis et le *S. cephalopterus* à crinière de lion, de Ceylan; le *S. ursinus* n'en est qu'une variété propre au massif montagneux de l'intérieur de l'île.

Plus à l'Est, dans l'Indo-Chine, on trouve le *S. pileatus*, varié de gris et de roux doré (de l'Assam à la Birmanie et au Tenasserim), les *S. Barbei*, du même pays, *S. Phayrei*, de l'Arrakan, *S. obscurus*, du Tenasserim, de Siam et de Malacca; *S. mitratus*, de Malacca et de Sumatra; *S. maurus*, remarquable par ses teintes noires,

EFERUS - Recherche & Classification numérique

mais souvent givré de blanc et dont le jeune est roux, qui se trouve à Malacca, à Sumatra, à Java et Bornéo. Trois espèces sont propres à la Cochinchine : ce sont le Douc (*S. nemæus*) à pelage curieusement bigarré de gris, de blanc, de marron et de noir et qui se retrouve à l'île d'Haïnan ; le *S. nigripes* et le *S. Germaini*, plus récemment découverts.

Les espèces dont il nous reste à parler sont propres à la Malaisie et ne se retrouvent pas sur le continent, comme quelques-unes de celles dont nous venons de parler. A Sumatra, on trouve *S. melalophus*, roux, avec le dessous et les favoris blancs, la face noire ; *S. femoralis*, noir avec le dessous plus clair : tous deux ont les poils du front allongés et rejetés en arrière en forme de crête ; enfin, *S. Thomasi* propre à la région orientale de l'île. Le *S. femoralis* se retrouve à Bornéo qui possède en outre : *S. frontatus*, d'un gris brun avec la face d'un noir bleu, les poils de la tête relevés en forme de cimier de casque ; *S. rubicundus*, d'un beau roux avec la face noir-bleu et une crête de longs poils ; *S. sabanus*, *S. Hosei*, *S. Everetti :* en y ajoutant le *S. maurus*, cette grande



Fig. 2. — Semnopithecus Everetti (Bornéo).

île possède donc à elle seule sept espèces. En outre, l'île voisine de Natuna est la patrie du *S. natunæ*, et l'île de Sipora, près Sumatra, celle du *S. Potenziani*, à ventre roux vif, confondu à tort avec le *S. pileatus* du continent.

Le genre *Rhinopithecus* (M.-Edw.) diffère des Semnopithèques proprement dits par ses formes plus robustes, ses membres antérieurs et postérieurs subégaux, son nez saillant et relevé du bout (*à la Roxelane*) et son habitat septentrional. Les deux espèces connues habitent les montagnes de la Chine occidentale. Le *Rh. roxellanæ*, type du genre, est d'un vert olivâtre avec le tour de la face d'un roux vif, le dessous et les mains d'un roux pâle, la face verte ou bleue. Il habite les chaînes de montagnes du Moupin, le Kokonoor, le Sechuen et le Kansu-Kinsu. Son pelage épais lui permet de vivre sur les arbres couverts de neige, où il se nourrit en hiver des fruits des conifères. La seconde espèce n'est pas moins remarquable : plus grande et plus robuste encore que la précédente, le *Rh. Bieti* (M.-Ew.) a le pelage très long et très fourni, d'un noir grisâtre, passant au noir foncé sur les membres et la queue ; la tête est grise avec une huppe de poils noirs formant une huppe comprimée en forme de cimier ; le dessous du corps est blanchâtre ; les longs poils de la région lombaire tombent en forme de poche et sont blancs et ondulés. La queue porte de long poils noirs, frisés comme ceux d'un chien griffon. Ce Singe, appelé *Singe des neiges* par les Chinois, habite le Tibet, près de Tsékou, dans la

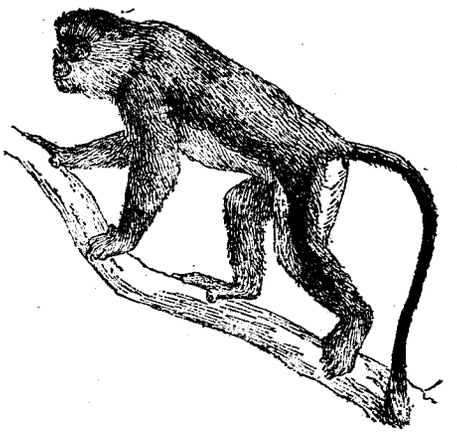

Fig. 3. — Rhinopithecus Roxellanæ (Chine occid.).

haute vallée du Mékong, sur le versant occidental de la chaîne qui la sépare de celle du fleuve Bleu.

Un dernier genre (*Nasalis*) a pour type et unique espèce le Nasique (*Nasalis larvatus*). Singe robuste, remarquable par son nez saillant de 7 ou 8 centim., recourbé légèrement vers le bas et aplati : le pelage est d'un roux marron, plus clair sur les membres et la queue, avec de longs favoris. Le jeune a le nez plus court et retroussé comme dans le genre précédent. Cette espèce est propre à Bornéo où elle vit en troupes qui ont les mœurs des autres Semnopithèques.

II. Paléontologie. — Les Semnopithèques qui habitent encore à l'époque actuelle l'Asie centrale, ont été représentés en Europe, dans le miocène et le pliocène, par des genres assez variés. Le *Mesopithecus pentelici* est du miocène de Grèce et de Hongrie ; le *Dolichopithecus ruscinensis* du pliocène de France avait des formes plus robustes, surtout chez le mâle ; enfin un véritable Semnopithèque (*S. monspessulanus*) habitait la France et l'Italie à la même époque géologique. E. Trouessart.

Bibl. : E. Trouessart, *Catalogus Mammalium tam viventium quam fossilium*, 1897, I, pp. 6-14 (avec une bibliographie plus complète).

SEMO Sangus (V. Semones).

SEMOINE. Com. du dép. de l'Aube, arr. et cant. d'Arcis-sur-Aube ; 386 hab.

SEMOIR (Génie rural). Les semoirs sont des instruments utilisés pour l'exécution mécanique des semailles et pour l'épandage des engrais.

Semoirs pour graines. — Ils sont de beaucoup les plus nombreux et les plus intéressants (en France, environ 60.000). On peut les classer de la manière suivante : I. Semoirs à la volée. II. Semoirs en lignes : 1° à bras (canne, caisse à bras, brouette, etc.) ; 2° attelés. III. Semoirs en poquets.

I. Semoirs à la volée. — Leur invention est relativement récente ; dans le type dit *polonais*, décrit vers 1835 (*Maison rustique*), la distribution était effectuée par un cylindre entraîneur ; dans les appareils modernes, la graine, déposée au préalable dans une trémie supérieure, est conduite sur une planche inclinée vers le sol et munie de chicanes, au moyen d'hélices distributives (système Ben Reid), de disques à cuillères ou à alvéoles, ou, enfin, par aspiration directe (système de Strawson) ; quoique perfectionnés, ces appareils se sont peu répandus (nécessité de recouvrir les semences, impossibilité d'exécution mécanique

EFERUS - Recherche & Classification numérique

pour les façons d'entretien, etc.), et on leur préfère avec raison les semoirs en lignes.

II. Semoirs en lignes. — 1° *A bras.* Le plus simple est la *canne-semoir*, canne à manche creux, adaptée sur un réservoir conique ouvert à sa pointe et divisé en deux compartiments; le compartiment supérieur reçoit la graine et communique avec le compartiment inférieur par une ouverture centrale dans laquelle s'engage une tige à poignée et à rainure longitudinale sur sa partie inférieure; la tige forme piston, et la partie pleine obstrue le passage; la relevant, sa rainure forme couloir et laisse échapper les graines qui tombent immédiatement sur le sol. Le *semoir américain à bras* consiste en une caisse que l'ouvrier porte suspendue devant la poitrine et dont la graine s'échappe par un tube dans lequel la projette un agitateur mû par manivelle ou par levier.

Les *semoirs* dits *à brouette* sont les plus connus; leur invention semble très ancienne; l'auteur chinois Tehao-kou (113 av. J.-C.) décrit déjà, dans le dictionnaire impérial de Kang-ku, un *leou* ou semoir, véritable brouette à trémie dont le grain s'échappe par un tube vertical et vient retomber dans le sillon tracé par la roue; l'échappement est réglé au moyen d'une vannette posée à plat au fond de la trémie; cet appareil est encore employé dans l'extrême Orient; il ne diffère guère de la vieille brouette à semailles du Midi que perfectionnèrent quelque peu Lucatello (1650), Giovanni Calvallina (1660), le marquis de Borre (1649), Jethro Tull (1730), Coke, Duckett, Arbuthnot, Thaer, de Dombasle, etc.; le type de Dombasle, le plus répandu en France, consiste en un bâti de brouette portant une trémie dont le fond est garni par un cylindre à alvéoles; le mouvement de celui-ci est pris, par l'intermédiaire d'une corde sans fin, sur le moyeu de la roue porteuse; les graines sont conduites dans un tube inférieur et tombent sur le sol; leur échappement est arrêté, même lorsque la brouette avance, au moyen d'un pinceau-brosse obturateur placé devant le cylindre. Des appareils du même genre ont été souvent annexés aux charrues,

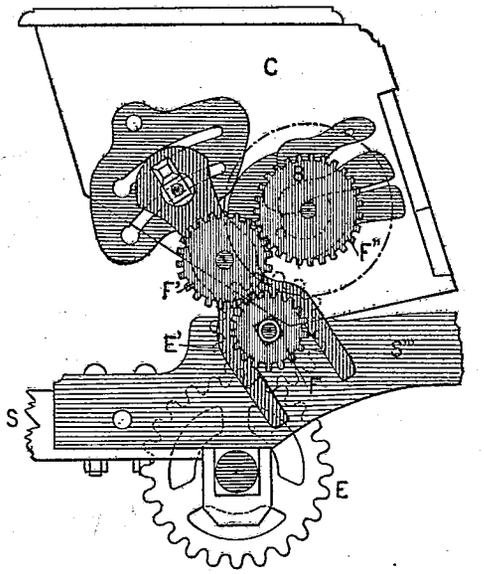

Fig. 1. — Semoir, genre Smyth.

mais, quelle que soit leur simplicité, ils ne conviennent que pour la petite culture et ne donnent jamais qu'un travail imparfait; les semoirs attelés les ont supplantés dans toutes les régions agricoles.

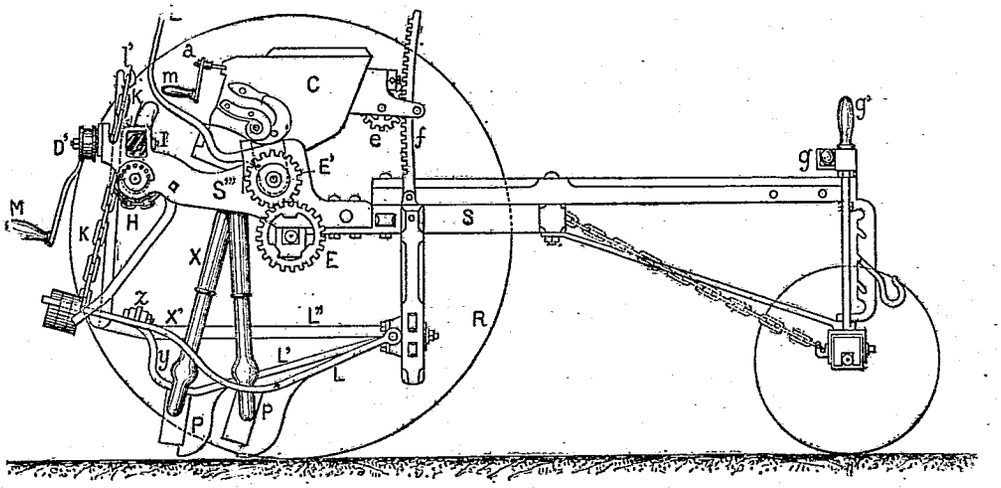

Fig. 2. — Semoir pour semis en lignes, genre Smyth.

2° *Attelés.* L'introduction de ces appareils dans les exploitations rurales doit être considérée comme la réalisation d'un progrès considérable; seuls les semoirs mécaniques attelés permettent, en effet, de répandre la semence avec une grande régularité; la végétation est, par suite, plus uniforme, la maturation est plus régulière et la récolte est plus homogène; les plantes sont mieux aérées et plus éclairées, leurs tiges acquièrent plus de solidité et se montrent plus résistantes à la verse et à la maladie du pied (*piétin*); les sarclages et les binages, dont l'action est si favorable aux jeunes semis, peuvent être exécutés avec des outils attelés. Une économie moyenne de 25 à 30 % est réalisée sur la semence, cependant la pratique démontre qu'une augmentation moyenne de 25 à 30 % est obtenue dans les rendements; enfin les cultures ultérieures profitent indirectement de l'emploi du semoir, car cet instrument ne fonctionne bien que dans les terres propres, parfaitement nettoyées et bien assainies. Les types sont aujourd'hui très nombreux, mais, en réalité, peu différents; ils se composent tous d'un appareil distributeur, d'organes de commande pour l'arbre de distribution, et d'un appareil de support et de direction.

EFERUS - Recherche & Classification numérique

a. Appareil distributeur. La distribution de Dombasle a été longtemps conservée ; le système de distribution par cuillères, imaginé par Buisson, vers 1843, l'a remplacée peu à peu dans les appareils anglais ; la distribution par *alvéoles* a été gardée surtout en Allemagne ; elle a fait place, en France, dès 1858, à la distribution par *brosse* réalisée par Robillard, puis à la distribution par *palettes radiales* que l'on retrouve dans la plupart des petits semoirs à toutes graines de la région du Nord ; actuellement, la disposition par *cuillères latérales* est la plus employée dans les grands appareils, elle est aussi la plus recommandable ; elle avait été adoptée dans les semoirs Smyth, dès 1855, et nos constructeurs la préfèrent ordinairement. La graine est reçue dans la partie avant d'un coffre double C monté sur deux plaques au-dessus des roues porteuses ; elle descend dans la partie arrière par des fenêtres dont l'ouverture est réglée à volonté au moyen des plaques commandées par des leviers ; cette partie renferme un certain nombre de boîtes dans lesquelles plongent et tournent les disques distributeurs montés sur un même arbre horizontal et portant latéralement, vers leur périphérie, des cuillères à double vide, grand (grosses graines) et petit (petites graines), rivées perpendiculairement à leur surface ; le changement de cuillères est obtenu par le renversement bout sur bout de l'arbre distributeur. Les disques en tournant enlèvent des graines qui vont tomber dans des entonnoirs montés à double charnière au-dessus de petites trémies accolées aux boîtes de réception ; en sortant des trémies, les graines passent dans des tubes articulés XX′, dits *télescopiques*, terminés à leur partie inférieure par un soc PP qui trace le sillon dans lequel elles tombent (fig. 2 et 3) ; ces tubes se plient aux inégalités du terrain et peuvent suivre toutes les ondulations du sol ; on les dispose sur deux lignes ; leur position et leur entrure sont assurées au moyen de leviers LL′ et de contrepoids accrochés à l'extrémité libre de ces derniers. On compte généralement sur l'éboulement de la terre pour recouvrir les semences, mais on peut aussi, à cet effet, articuler sur chaque soc une râclette ou disposer à l'arrière un rouleau monté sur un levier spécial et dont la pression est réglée encore avec des contrepoids ; les leviers sont accrochés sur un tambour en bois I commandé dans les deux sens par manivelle M de façon à régler à volonté leur hauteur par rapport au sol. Dans les petits appareils, les pieds sont ordinairement fixes et montés sur un cadre mobile ; l'emploi des outils à pieds, indépendants et mobiles, est bien plus avantageux. La descente de la semence s'effectue par simple chute, en vertu de la pesanteur ; elle ne peut être régulière que si la hauteur de chute est constante, aussi est-il nécessaire de pouvoir faire varier l'inclinaison du coffre suivant les accidents du terrain sur lequel on opère ; à cet effet, une petite manivelle *m*, placée à l'arrière et au milieu du coffre, permet de faire agir, par l'intermédiaire d'une vis sans fin terminant un arbre *a* traversant le coffre, un pignon *e* qui se développe sur une crémaillère verticale *f* fixe sur le cadre du semoir.

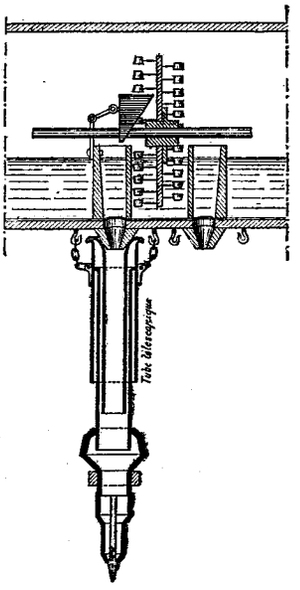

Fig. 3. — Appareil distributeur (coupe longitudinale).

b. Organes de commande. Le mouvement est toujours pris sur celui des roues porteuses R. Le moyeu de la roue de droite porte une couronne dentée E engrenant avec un pignon E′ calé sur un arbre de transmission monté au-dessous du coffre ; sur l'extrémité gauche de cet arbre (fig. 1) est calé un autre pignon F de plus petit diamètre, commandant, par l'intermédiaire d'une roue F′ et d'un pignon F″, l'arbre du cylindre distributeur ; le pignon F″ règle la vitesse du cylindre et peut être changé à volonté. La roue intermédiaire F″ est montée sur une plaque mobile que l'on fixe, au moyen d'une vis de serrage, en un point de l'une des deux rainures pratiquées dans une plaque dite *indicatrice* fixée à demeure sur le côté gauche du semoir et portant les différents numéros des pignons de l'arbre distributeur ; le pignon de l'arbre de transmission est changé également lors du changement de rainure ; on peut ainsi obtenir, avec un même numéro, deux vitesses différentes pour la distribution ; des tableaux indicateurs sont fournis à cet effet par les constructeurs. Pour arrêter le fonctionnement du cylindre, il suffit de mettre au cran d'arrêt, sur une plaque fixée à droite du coffre et en arrière, le levier de débrayage L du pignon ; on supprime en même temps l'arrivée de la semence dans la trémie de distribution en fermant, au moyen d'une manivelle de commande, les vannes placées au fond de la trémie supérieure, en face des disques distributeurs.

Dans quelques appareils on s'est ingénié, avec raison, à réduire le nombre des organes de commande ; le pignon intermédiaire a été parfois remplacé par une chaîne de galle ; les engrenages de rechange ont été même supprimés ; le mouvement initial est alors transmis à l'arbre de distribution par l'intermédiaire d'un pignon mobile dans le sens vertical engrenant avec un plateau vertical calé sur l'arbre de distribution et fondu avec des dentelures saillantes ou rentrantes disposées suivant des circonférences de rayons variables ; on obtient des vitesses différentes suivant la position du pignon par rapport à ces dernières.

c. Appareil de support et de direction. Dans les appareils de petite culture, la traction du semoir se fait ordinairement par brancards ou par palonnier accrochés à l'avant du bâti ; la direction est réglée au moyen de mancherons fixés à l'arrière ; l'appareil ainsi construit manque de souplesse et fatigue beaucoup le cheval, il est aussi de conduite difficile et ne peut convenir pour les grandes exploitations ; dans ces dernières, les semoirs à avant-train sont seuls recommandables. L'avant-train est à deux roues de petit diamètre montées à un écartement égal à celui des roues porteuses du coffre ; il est relié, dans sa partie centrale, au bâti S du semoir proprement dit, par l'intermédiaire d'un grand boulon à clavette passant dans une mortaise pratiquée dans la barre supérieure transversale de l'avant-train ; deux chaînes latérales d'égale longueur complètent la liaison ; la conduite se fait au moyen de deux poignées verticales *g′* et de deux gouvernails horizontaux *g*, se rabattant dans le prolongement de la barre de l'avant-train. Dans quelques appareils, surtout étrangers, la direction se fait de l'arrière, au moyen d'un long gouvernail en bois ou en fer calé, à son extrémité antérieure, sur le boulon formant l'axe de l'avant-train.

L'attelage des grands semoirs se compose ordinairement de deux chevaux pour une largeur inférieure à 2 m. ; il faut trois chevaux ou quatre à six bœufs pour les semoirs de 2 à 3 m. de largeur. Le travail journalier atteint, tout au moins pour les céréales (vit. moy. de l'attelage, 0m,80 à 0m,90 par seconde) :

LARGEUR DU SEMOIR	SURFACE ENSEMENCÉE
Mètres	Hectares
1,50	2,5 à 3
2	3 à 4

EFERUS - Recherche & Classification numérique

LARGEUR DU SEMOIR	SURFACE ENSEMENCÉE
Mètres	Hectares
2,50	5 à 6
3	7 à 8
3,75	9 à 10.

III. Semoirs en poquets. — 1° *Pour graines.* La distribution doit se faire par touffes déposées dans des *poquets* ou petites fosses et elle doit être instantanée ; la sortie de la trémie est ordinairement réglée par des vannes mobiles dans le sens horizontal et mues par des cames, par des disques à alvéoles, par des clapets à ressort, etc.; les dispositions les plus modernes sont encore très imparfaites.

2° *Pour tubercules.* Ces appareils, appelés généralement *planteuses* de pommes de terre, sont d'invention relativement récente; le premier modèle connu en France (1835) semble être d'origine suédoise ; il se compose d'un tambour portant sur sa périphérie de fortes aspérités à tête arrondie ; on le fait rouler sur le sol ; les plants sont ensuite déposés à la main dans les fosses ouvertes par les dents ; un modèle anglais paru vers 1844 est monté avec trois tubes verticaux, munis, à leur partie inférieure, d'un fort rayonneur ; un ouvrier jette successivement, dans les trois tubes, les sements puisés par lui dans une trémie fixée sur l'avant du bâti de l'appareil ; mais les planteuses ne sont devenues réellement pratiques qu'avec l'adoption des distributeurs à alvéoles, imaginés en France et décrits par Boitard (1843-45) ; les plants sont déposés, à la main, dans une trémie au fond de laquelle tourne un tambour à axe horizontal. Sur la périphérie du tambour, dont le mouvement est pris sur celui des roues porteuses, sont ménagées plusieurs alvéoles qui reçoivent les plants ; ceux-ci se déversent à l'avant et sont conduits dans le sol par un tube à rayonneur. Le même système a été conservé dans la plupart des appareils d'invention moderne ; le seul perfectionnement notable réalisé réside dans le mode d'alimentation rendu automatique, dans certains outils à grand travail, par la circulation de chaînes à godets ou d'élévateurs à griffes qui extraient les plants d'une bâche placée sur le bâti et les conduisent au tambour distributeur. Avec les appareils à main tirés par un cheval, on peut planter environ 1 hect. par jour ; le travail est plus que quadruplé avec les seconds, mais il n'est parfait qu'autant que les plants sont bien uniformes.

Semoirs à engrais. — Ils se divisent en deux catégories : 1° *Semoirs à engrais liquides*, véritables appareils d'arrosage (V. Tonneau, Arrosage, Engrais) ; 2° *Semoirs à engrais pulvérulents*, appelés aussi *distributeurs d'engrais ;* les types sont très nombreux et se composent, comme les semoirs pour graines, de trois parties principales.

I. *Appareil distributeur.* Il comprend : un *réservoir* ou *coffre*, généralement construit en bois et monté parallèlement à l'essieu ; sauf dans les *semoirs à hérisson,* il est fixe ; il communique avec le *distributeur proprement dit* par des vannes réglables à volonté et porte, dans le fond, un agitateur à mouvement continu ou alternatif, destiné à remuer la masse et à la conduire avec régularité au *distributeur ;* ce dernier, partie essentielle du semoir, est très variable de forme. Parmi les principaux systèmes, il faut citer : 1° *Distributeurs à chaînes sans fin* traversant la trémie et entraînant la matière dans leurs maillons ; le fonctionnement est presque impossible avec les engrais quelque peu humides. 2° *Distributeurs à palerons* ou *palettes* (systèmes Smyth, Hornsby, Derôme, Chambers, Magnier, etc.), composés de disques ou de cylindres à encoches ou à saillies, nettoyés constamment par des grattoirs ou des brosses placés à leur contact. 3° *Distributeurs cylindriques* et unis, à cylindres de gros diamètre laminant l'engrais et l'entraînant dans leur mouvement de rotation ; le détachement de la couche se fait par une brosse parallèle (systèmes Albaret, Grandille, etc.) ou par retour sur un cylindre de plus petit diamètre (système Couteau). 4° *Distributeurs par vis d'Archimède,* à axe vertical et de petite longueur, tournant dans des cylindres montés sur le fond de la trémie. 5° *Distributeurs à cuillères radiales* calées sur deux ou trois axes parallèles tournant en sens inverse (systèmes Oudin, L'Hirondelle, etc.). 6° *Distributeurs à brosse* ou *à hérisson ;* le fond du coffre est mobile et remonte lentement par l'intermédiaire d'un pignon et d'une crémaillère dont le mouvement a la même origine que celui du distributeur ; ce dernier est un arbre horizontal garni de palettes et de broches radiales qui balaient sans cesse la matière amenée à leur contact et la rejettent en arrière dans une trémie de descente (systèmes Puzenat, Faul, Hurtu, etc.).

II. *Appareil de commande.* Le mouvement circulaire continu du distributeur est toujours pris sur l'une des roues porteuses par pignons et roues interchangeables ou par couronne et chaîne de transmission avec numéro de pignon variable suivant la vitesse désirée ; un débrayage permet de commander la marche à volonté.

III. *Appareil de support.* Il se compose, dans la plupart des appareils, de deux grandes roues porteuses situées aux extrémités du coffre et pouvant être démontées et remontées, pour le transport, sur un axe transversal placé au milieu du coffre ; les brancards de l'attelage sont eux-mêmes démontables, et on les fixe sur l'un des bouts du coffre. Cette disposition est recommandable, car l'appareil a ordinairement une longueur de 2 à 3 m. Le travail fourni est très élevé ; avec un coffre de $2^m,30$, un homme et un cheval suffisent pour semer une superficie de 4 à 5 hect. en dix heures. Le coffre renferme à plein 115 à 150 kilogr. d'engrais, et le système de distribution est généralement réglé pour un épandage variant entre 100 et 1.200 kilogr. par hect., tout au moins dans les systèmes à hérisson ; le prix très élevé de ces appareils rend leur emploi seulement possible en grande culture.

Semoirs mixtes. — Ils ont été construits pour répandre à la fois l'engrais et la semence et se composent de deux trémies accolées, l'une pour l'engrais, à l'avant, et l'autre pour la semence, disposées sur le même cadre ; la distribution se fait par l'un des systèmes déjà signalés ; les matières tombent ensuite dans des pieds indépendants placés deux à deux dans des plans verticaux parallèles ; les socs des tubes à engrais ont une plus grande entrure que les autres, ils sont pourvus d'une râclette qui referme immédiatement le sillon (systèmes Derôme, Smyth, Rud Sack, etc.). Ces appareils sont très coûteux, très pesants, et leur traction réclame de plus forts attelages que celle des semoirs simples ; ils ne sont guère connus que dans quelques grandes fermes à culture de betteraves. J. Troude.

SEMOIS. Rivière de France et de Belgique. Elle prend sa source à 5 kil. N.-O. d'Arlon, passe à Chiny, Bouillon, entre en France dans le dép. des *Ardennes* (V. ce mot, t. III, p. 790), et se jette dans la Meuse à Monthermé, après un parcours d'environ 200 kil., dans la direction du S.-E. au N.-E., à travers une région très pittoresque. Elle est flottable depuis Herbeumont, sur une longueur d'environ 80 kil.

SEMOLEI (Giovanni-Battista, dit), peintre italien (V. Franco [Giovanni-Battista]).

SEMONCE. I. Ancien droit (V. Conjure).

II. Droit international. — On appelle semonce, dans le droit maritime international, l'ordre donné par un navire à un autre de se faire connaître pour ami ou ennemi ou pour neutre, ou de s'arrêter pour être visité. Cet ordre se donne, si les navires sont assez rapprochés, au moyen du porte-voix, sinon, par un coup de canon à blanc, dit *coup de semonce* (V. Prises, t. XXVII, p. 668).

SEMOND. Com du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Châtillon-sur-Seine, cant. de Baigneux-les-Juifs ; 118 hab.

EFERUS - Recherche & Classification numérique

SEMONDANS. Com. du dép. du Doubs, arr. et cant. de Montbéliard ; 95 hab.

SEMONES. Vieilles divinités romaines qui figurent dans le *Chant des Frères Arvales*, un des plus anciens monuments de la langue et de la religion latines. Leur nom est probablement en rapport avec l'idée des semailles (*semen, semino*), tout comme ceux d'une déesse *Semonia* et du dieu Semo Sancus, identifié avec Hercule ; d'autres les assimilaient aux héros ou demi-dieux grecs et rattachaient au radical *semis ;* dans le *Chant des Arvales*, ils figurent à côté des Lares et de Mars, divinités champêtres : il est tout naturel d'attribuer aux *Semones* un caractère identique, sans qu'on puisse d'ailleurs préciser leur rôle.

SEMONS. Com. du dép. de l'Isère, arr. de Vienne, cant. de La Côte-Saint-André ; 378 hab.

SÉMONVILLE (Charles-Louis Huguet, marquis de), diplomate français, né à Paris le 9 mars 1759, mort à Paris le 11 août 1839. Son père, Huguet de Montaran, était secrétaire du roi et du conseil. Reçu à dix-neuf ans, avec dispense d'âge, comme conseiller aux enquêtes du Parlement de Paris, le jeune Sémonville s'y fit bientôt remarquer par ses brillantes qualités et prononça, dans l'assemblée générale des Chambres du Parlement de 1788, un discours sensationnel à l'occasion de l'enregistrement des derniers édits financiers, dans lequel il proposait la convocation des États généraux. Sa harangue, parsemée de traits délicats à la louange du roi et des princes, plut également à la cour comme à la ville, et lui valut l'année suivante d'être élu député suppléant du comte de Beauharnais, mais il n'eut point à siéger.

Doué d'un grand talent pour l'intrigue, il fut mêlé par l'avocat général Talon aux négociations qui amenèrent la défection de Mirabeau. Le ministre Montmorin songea à se l'attacher et le chargea en 1790 d'aller étudier à Bruxelles les progrès du mouvement insurrectionnel qui rendit durant un an la Belgique indépendante de l'Autriche. Le 20 nov. 1790, Sémonville fut nommé ministre de France à Gênes, et reçut, en janv. 1791, le titre d'envoyé extraordinaire dans cette ville. Dumouriez, alors ministre des affaires étrangères, le désigna pour le poste de Turin, avec mission de détacher le roi de Sardaigne de l'alliance autrichienne ; mais ce prince donna aussitôt l'ordre de ne pas laisser franchir à l'envoyé français la frontière piémontaise, et Sémonville ne put dépasser Alexandrie (avr. 1792). Appelé alors à l'ambassade de Constantinople, en remplacement de Choiseul-Gouffier (8 juin 1792), le sultan Sélim, sous la pression des puissances étrangères, refusa de le recevoir. Compromis par la chute de la royauté, il obtint une mission d'observation en Corse, où il se lia avec Paoli et Bonaparte. A son retour en France (mai 1793), il se trouva en pleine Terreur. Ses talents diplomatiques lui firent alors obtenir une mission à Florence, en même temps que Maret se rendait à Naples. Partis ensemble de Genève, les deux plénipotentiaires furent enlevés par les Autrichiens le 25 juil. à Novate, village de la Valteline, sur le territoire neutre des Grisons. Conduits dans la citadelle de Mantoue, puis dans la forteresse de Kuffstein en Tirol, ils y subirent une rigoureuse captivité de trente mois. En déc. 1795, à la suite de l'échange de Madame Royale, fille de Louis XVI, contre les députés Bancel, Camus, Lamarque et Quinette, les deux diplomates furent remis en liberté par la protection de Bonaparte.

Sémonville fut nommé à La Haye en qualité de ministre plénipotentiaire près la République batave (30 déc. 1799) et s'acquitta de ses fonctions avec un rare succès. Elu en 1803 candidat au Sénat conservateur par le dép. des Ardennes, il y entra le 1er févr. 1805, sur la désignation de l'empereur. S'il faut en croire une assertion du grave Mounier, dans son Eloge de Sémonville prononcé à la Chambre des pairs en févr. 1840, ce serait une parole adroite du diplomate murmurée à l'oreille d'un agent autrichien à Paris qui aurait amené l'alliance étroite conclue entre la cour de Vienne et Napoléon par le mariage de Marie-Louise. Sémonville fut rapporteur des commissions sénatoriales chargées de préparer, en 1809 et 1810, les décrets de réunion de la Hollande, de la Toscane et du Valais à l'Empire. S'il adhéra dans le Sénat à la déchéance de Napoléon, il combattit vigoureusement la proposition faite par l'empereur Alexandre de réhabiliter le général Moreau. Son ancienne liaison avec Dambray et Ferrand le fit comprendre dans la commission préparatoire de la charte constitutionnelle, et il entra avec le titre de grand référendaire dans la première promotion de la Chambre des pairs (15 juin 1814).

Durant les Cent-Jours, Sémonville se retira dans ses terres et ne reparut à Paris qu'après le retour du roi. Rétabli dans tous ses anciens honneurs par la seconde Restauration, il jouit auprès de Louis XVIII d'une rare considération. Lors des événements de juil. 1830, il comprit de bonne heure toute la gravité de la situation. Après avoir vainement exhorté les ministres impopulaires, réunis aux Tuileries, à abdiquer le pouvoir, il se rendit à Saint-Cloud auprès de Charles X, accompagné d'un de ses collègues, d'Argout, et obtint du roi le tardif retrait des ordonnances et la convocation immédiate du conseil. L'évacuation du Louvre et la retraite de l'armée rendirent inutiles ses courageux efforts. Il chercha de même, aussi vainement d'ailleurs, à sauvegarder le principe de l'hérédité monarchique en suggérant au duc d'Orléans, depuis Louis-Philippe, de prendre la régence pour le compte du duc de Bordeaux. Remplacé le 21 sept. 1834 dans sa charge de grand référendaire par le duc Decazes, Sémonville se retira à Versailles ; il mourut, dans sa quatre-vingt-unième année, des conséquences d'une chute faite dans l'escalier de son hôtel de la rue de Lille, à Paris. Il n'eut pas d'enfants de son mariage avec Mlle de Rostaing, veuve en premières noces du comte de Montholon, belle-mère des généraux Joubert et de Sparre et du maréchal Macdonald. — Napoléon l'avait fait comte en 1808, et Louis XVIII marquis en 1819. A. T.-R.

SEMOULE. On désigne sous ce nom divers produits à base de gruau de blé, de riz, de maïs servant à l'alimentation et formant la base des *pâtes alimentaires* (V. ce mot) : nouilles, macaronis, vermicelles. Les semoules sont riches en gluten, partie nutritive des farines, et en autres matières azotées ; les gruaux qui la constituent sont séparés par le blutage après la mouture. Les meilleures semoules sont celles de blé ; celles obtenues avec les blés durs d'Algérie, d'Auvergne, d'Italie sont les plus estimées ; on les mange en potage, associées au bouillon, au lait, au beurre, etc.

SEMOUSE. Rivière de France (V. Saône [Haute-], t. XXIX, p. 470 et Vosges [Dép.]).

SEMOUSIES. Com. du dép. du Nord, arr. et cant. (N.) d'Avesnes ; 209 hab.

SEMOUSSAC. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de Jonzac, cant. de Mirambeau ; 512 hab.

SEMOUSSAGE ou **SIMOUSSAGE** (Techn.) (V. Chapeau, t. X, p. 546).

SEMOUTIERS. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. et cant. de Chaumont ; 213 hab.

SEMOY. Rivière de France et de Belgique (V. Semois).

SEMOY. Com. du dép. du Loiret, arr. et cant. (N.-E.) d'Orléans ; 360 hab. Stat. du chem. de fer d'Orléans.

SEMPACH. Lac de Suisse, dans le cant. de Lucerne, 1.428 hectares, 8 kil. de longueur sur 2 de largeur, 87 m. de profondeur, à 507 m. d'alt.. entouré de collines fertiles. Il se déverse dans l'Aaar par la Suren. Sur la rive S.-E., la petite ville du même nom ; 1.106 hab., près de laquelle 1.300 Suisses remportèrent, le 9 juil. 1386, une victoire décisive sur 4.000 Autrichiens commandés par le duc Léopold. Cette bataille est connue, non

EFERUS - Recherche & Classification numérique

seulement à cause de la mort du duc, mais aussi par l'héroïsme légendaire d'Arnold de Winkelried, qui sacrifia sa vie pour frayer aux Suisses un passage à travers les lances ennemies. Une chapelle a été élevée sur le champ de bataille.

Bibl. : Liebenau, *Die Schlacht bei Sempach;* Leipzig, 1886.

SEMPER (Gottfried), architecte allemand, né à Altona le 29 nov. 1803, mort à Rome le 15 mai 1879. Après avoir fait son droit à l'Université de Gœttingue, Semper étudia l'architecture auprès de Gaertner, à Munich, et de Gau, à Paris, puis il voyagea en Italie et en Grèce, et publia, à son retour, ses théories sur l'art des anciens dans un ouvrage intitulé *Vorläufige Bemerkungen über bemalte Architektur und Plastik bei den Alten* (Altona, 1834, in-8). Il fut nommé architecte du roi de Saxe et professa l'architecture à Dresde, où il fit élever de nombreux édifices, parmi lesquels : le Théâtre-Royal, dans le style du xve siècle, théâtre dont il donna une monographie sous ce titre : *Königliche Hoftheater zu Dresden* (Brunswick, 1849, in-fol.), et qu'il eut à reconstruire (en collaboration avec son fils) après un incendie ; la synagogue, dont il dessina tout le mobilier liturgique ; l'hôpital des femmes ; une fontaine gothique sur la place de la Poste ; la nouvelle galerie de peinture, plus tard complétée par Hahnel et Krueger ; le palais Oppenheim, etc., édifices dans la décoration desquels il fit grande place à la polychromie avant de résumer sa doctrine sur ce mode de décoration dans son traité, *Ueber Polychromie und ihren Ursprung* (Brunswick, 1851, in-8). Ayant pris part au mouvement révolutionnaire de 1849, Semper dut quitter la Saxe et vint à Paris, puis à Londres, où il collabora, en 1852, à l'organisation du musée de South Kensington dont il dessina le diplôme de la section d'art ; il dessina aussi, la même année, le char de bronze qui servit aux funérailles du duc de Wellington et donna, à la demande du prince Albert, des plans pour de nouvelles galeries au musée de South Kensington. Semper occupa ensuite la chaire de professeur d'architecture à l'Université de Zurich, ville où il fit élever l'Ecole polytechnique et l'Hôtel de ville, avant de donner les plans de divers édifices, à Winterhalter, à Paris (le pavillon suisse à l'Exposition universelle de 1867) et à Vienne (en collaboration avec *Hasenauer* [V. ce nom]). Son ouvrage capital est *der Stil* (1re édit., Francfort-sur-le-Main, 1860). Ch. Lucas.

Bibl. : H. Semper, *Gottfried Semper ;* Dresde, 1880, in-8. — L. Harvey, *The Theory of Evolution in architectural Ornement ;* Londres, 1884-85, in-8 (R. I. B. A. *Proceedings* et *Transactions*).

SEMPER (Karl), naturaliste allemand, né à Altona le 6 juil. 1832, mort à Wurtzbourg le 29 mai 1893. En 1858, il se rendit à Manille et séjourna aux Philippines de 1859 à 1861, visita les îles Palao, et en 1864 Mindanao. En 1868, il fut nommé professeur de zoologie et d'anatomie comparée à Wurtzbourg et prit en 1872 la direction de l'Institut anatomo-zoologique de cette ville. Il a écrit des relations de ses voyages, et publié depuis 1872 les *Arbeiten aus dem zoologisch-zootomischen Institut in Würzburg*. Son ouvrage le plus important est *Die natürlichen Existenzbedingungen der Tiere* (Leipzig, 1880, in-8). Dr L. Hn.

SEMPERVIVUM (*Sempervivum* L.). I. Botanique. — Genre de Crassulacées, assez voisin des *Sedum* (V. ce mot), dont il diffère surtout par les fleurs à nombre de parties ordinairement supérieur à 5 et à androcée diplostémoné. Ce sont des plantes charnues, formant d'épaisses rosettes, à fleurs réunies en grappes ou corymbes de cymes ou de glomérules. Nombreuses espèces répandues sur tout l'ancien continent. Le *S. tectorum* L. ou Joubarbe des toits et nos autres espèces communes servent en application sur les brûlures, les contusions, les abcès, les cors, etc. Le suc a été donné à l'intérieur contre les fièvres bilieuses et la dysenterie. — La petite Joubarbe n'est autre que le *Sedum acre* (V. Sedum). Dr L. Hn.

II. Horticulture. — Quelques espèces de ce genre demandent l'abri d'une serre tempérée, ou l'orangerie, sous le climat de Paris, ou les expositions les plus chaudes, en plein air, sous le climat méditerranéen. Elles ne méritent pas d'être cultivées pour la beauté de leurs fleurs, mais pour leur physionomie singulière. On citera seulement, parmi ces espèces assez frileuses, *S. arboreum* L., qui élève à 1 ou 2 m. ses grosses tiges terminées par une rosace de feuilles charnues. C'est surtout sur les rocailles, en plein air, que les *sempervivum* sont répandus dans diverses régions tempérées. Toutes ces plantes sont très rustiques, se contentent de peu de soins et se plaisent au soleil. Elles redoutent l'humidité. On les cultive aussi assez fréquemment en pots remplis de bonne terre légère bien drainée. Leur multiplication s'obtient aisément de leurs rejetons ou de boutures de leurs rameaux, dont la mise en terre se fait au soleil, en été. G. Boyer.



Sempervivum tectorum (rameau florifère).

SEMPESSERRE. Com. du dép. du Gers, arr. de Lectoure, cant. de Miradoux ; 649 hab.

SEMPIGNY. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Compiègne, cant. de Noyon ; 443 hab.

SEMPLE (Hugo), savant jésuite, né en 1594 en Ecosse, mort à Madrid en 1654. Il a publié douze livres : *Sempilii de mathematicis disciplinis* (Anvers, 1635), qui ont quelque intérêt au point de vue historique.

SEMPRONIA (*Gens*). Important clan (*gens*) de l'ancienne Rome. Il comprenait une famille patricienne, celle des *Atratini*, et plusieurs familles plébéiennes du nom d'*Asellio*, *Blæsus*, *Densus*, *Gracchus*, *Longus*, *Musca*, *Pitio*, *Rufus*, *Rutilus*, *Sophus* et *Tuditanus*. Nous citerons :

A. Sempronius Atratinus, consul en 407 et 491 ; son fils, consul en 444 et censeur en 443 ; *Caius S. Atratinus*, consul en 423 ; *Lucius S. Atratinus*, consul en 34 av. J.-C.

Publius Sempronius Sophus, consul en 304, triompha sur les Eques, fut le premier plébéien élu pontife (300), devint censeur. Il eut un fils, consul en 268 et censeur en 252.

Caius Sempronius Blæsus, consul en 253, qui dévasta la côte d'Afrique, et obtint le triomphe, quoique la tempête eût englouti 150 de ses navires ; il fut de nouveau consul en 244.

Tiberius Sempronius Longus, consul en 216, fut envoyé de Sicile, conquit Malte ; rappelé en Italie, il participa au désastre de la Trébie ; il mourut en 210. Son fils, *Tiberius*, préteur (196) et propréteur en Sardaigne, consul en 194 où il fut battu par les Boïes, mort en 174.

Sur les Gracques, V. Gracchus ; le premier mentionné

EFERUS - Recherche & Classification numérique

est le consul de l'an 238, et le dernier, l'amant de Julie, que Tibère fit tuer à son avènement (14 ap. J.-C.).

Marcus Sempronius Tuditanus, consul en 240, censeur en 230. — *Publius S. Tuditanus*, l'un des rares tribuns militaires qui survécurent au désastre de Cannes; il se fit passage à main armée vers Canusium, devint préteur (213), et guerroya vers Ariminum de 213 à 211, fut élu censeur (209); envoyé en Grèce comme proconsul, il conclut la paix avec Philippe (205), fut élu consul pour 204 et combattit Annibal dans le Bruttium; ambassadeur en Egypte (201). — *Marcus S. Tuditanus*, tribun de la plèbe en 193, fit passer un plébiscite imposant les mêmes règles pour les prêts à intérêt aux Romains Latins et alliés (*lex Sempronia de fenore*); il fut préteur en Sicile (189), consul en 185, défit les Ligures Apuans et mourut en 174. — *Caius S. Tuditanus*, consul en 129, fut chargé de régler l'application de la loi agraire de Tiberius Gracchus, mais s'en dispensa en allant combattre en Illyrie les Iapydes; il obtint le triomphe. C'était un orateur et historien distingué; on n'a pas de détails précis sur son œuvre, parfois confondue avec celle du suivant.

Publius Sempronius Asellio, tribun militaire de Scipion l'Africain, dans la guerre du Numance, écrivit une histoire de son époque à partir des guerres puniques, en 14 livres.

SEMPST. Com. de Belgique, prov. de Brabant, arr. de Bruxelles, à 19 kil. N. de cette ville sur la Senne, affl. de la Dyle; 3.500 hab. Exploitations agricoles.

SEMPSY. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Montreuil, cant. de Campagne-lès-Hesdin; 302 hab.

SEMUR. Com. du dép. de la Sarthe, arr. de Saint-Calais, cant. de Vibraye; 869 hab.

SEMUR-EN-AUXOIS. Ch.-l. d'arr. du dép. de la Côte-d'Or, à 340 m. d'alt., sur un rocher granitique que baigne de trois côtés l'Armançon (rive dr.); 3.835 hab., dont 3.521 agglomérés. Stat. du chem. de fer des Laumes à Avallon (P.-L.-M.), avec embranchement sur Saulieu. Collège communal; bibliothèque de 15.000 vol.; musée de géologie et d'antiquités; société des sciences naturelles et historiques, fondée en 1842. — Tanneries, scieries mécaniques, pépinières, miel et fruits estimés, bon beurre, commerce de grains, de chevaux et de bêtes à laine. — La ville occupe une situation des plus pittoresques. Généralement, bien bâtie, elle comprend à la pointe de la presqu'île, la ville primitive, autrefois entourée d'une enceinte de remparts dont on voit encore de beaux restes, et, sur le plateau, la ville actuelle, qui, bien que relativement récente, renferme de curieuses constructions du moyen âge. Un isthme étranglé sépare les deux quartiers, et c'est sur cet isthme que s'élève le château ou *Donjon*, flanqué de quatre belles tours du XIIIe siècle. L'église Notre-Dame, élevée en 1065 par le duc Robert de Bourgogne en expiation d'un meurtre, est, bien qu'incorrecte dans ses proportions, d'un caractère charmant; de style gothique, elle remonte, pour la majeure partie, y compris sa tour centrale, au XIIIe siècle; ses vitraux et ses boiseries sont de la Renaissance. A signaler encore, sur l'Armançon, un beau pont d'une seule arche, remarquable par sa hardiesse. — On fait communément remonter la fondation de Semur au lendemain de la destruction d'*Alise* (V. ce mot), en 52, et ses premiers habitants auraient été les Gaulois échappés au sac de cette cité. Quoi qu'il en soit sur ce point resté très obscur, elle devint au XIe siècle la capitale de l'Auxois et, en 1276, obtint une charte de commune sur le plan de celle de Soissons. Réunie, à la mort de son dernier comte, Jean de Broye, au duché de Bourgogne, elle joua un certain rôle dans la guerre de Cent ans, se révolta, en 1478, après le rattachement du duché de Bourgogne à la couronne, contre l'autorité royale et, prise après un siège en règle, fut mise au pillage et en partie détruite. Elle subit, en 1589, durant les guerres de religion, un nouvel assaut des troupes royales et reconnut, dès son avènement, Henri IV. De 1590 à 1595, le Parlement de Dijon y fut transféré, puis à nouveau en juin 1637. Semur a vu naître : saint Hugues, abbé de Cluny († 1109); Bénigne Saumaise, érudit († 1640), et Claude Saumaise, le « prince des commentateurs » (1588-1653); Guéneau de Montbéliard, naturaliste (1720-1785).

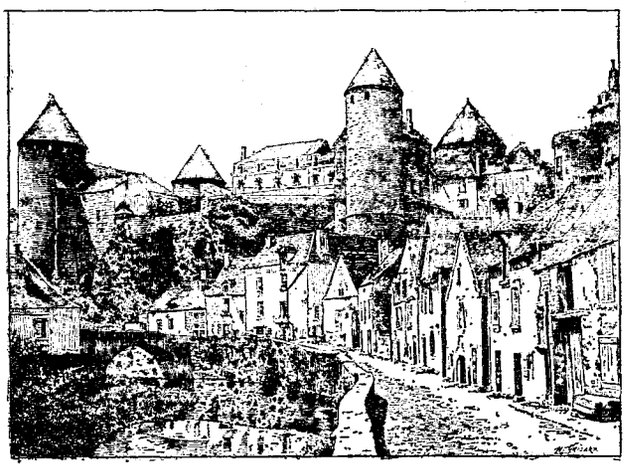

Château de Semur-en-Auxois (ensemble sur la rivière).

BIBL. : L. BOCQUIN, *Esquisse historique, pittoresque et morale de la ville de Semur*; Semur, 1839. — MAILLARD DE CHAMBURE, *Histoire de Notre-Dame de Semur*; Semur, 1865. — J. LEDEUIL, *Notice sur Semur-en-Auxois*; Semur, 1879 et 1884.

SEMUR-EN-BRIONNAIS (*Senemurium, Semmurum*). Ch.-l. de cant. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Charolles; 1.298 hab. Carrières de pierre. Moulin. Cette très ancienne petite ville qu'on a cru pouvoir identifier avec le chef-lieu des *Brannovii* dont parle César, et qui est devenue plus tard la capitale du Brionnais, a été, suivant la tradition, détruite par une invasion de barbares au Ve siècle. Au IXe, elle était le siège d'une châtellenie, et, peu après, on lui trouve des barons particuliers qui, par leurs domaines, leurs emplois et leurs alliances, devinrent très puissants au moyen âge. Elle fut réunie au domaine de la couronne en 1477 et n'eut plus dès lors que des seigneurs engagistes. Le château, dont il reste plusieurs tours, et qui défendait la ville, ceinte elle-même de murailles, a été assiégé, pris et pillé par les Normands en 925, par les Hongrois en 963, par les Brabançons en 1150, par les Anglais en 1364, par les Français en 1467, par les reîtres en 1576, et par des partis divers en 1590, 1591 et 1593. Eglise paroissiale, collégiale de 1274 à 1776, classée comme monument historique, XIIe siècle (à remarquer le clocher, les portes et les tympans). Autre église romane à Saint-Martin-la-Vallée, commune annexée. Semur, où est installé aujourd'hui un des petits séminaires du diocèse d'Autun, possédait avant la Révolution un bailliage, une chancellerie, une gruerie et un grenier à sel.

Armes : anciennement, *de sinople à une fasce crénelée de cinq pièces d'argent et maçonnée de sable*; actuellement, *bandé de gueules et d'argent de six pièces*.

BIBL. : Abbé CUCHERAT, *Semur-en-Brionnais, ses ba-*

EFERUS - Recherche & Classification numérique

rons, ses établissements civils, judiciaires et ecclésiastiques, dans *Mémoires de la Société Eduenne;* Autun, 1887 et 1888, nouv. sér., t. XV et XVI, in-8.

SEMUSSAC. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de Saintes, cant. de Cozes; 697 hab.

SEMUY. Com. du dép. des Ardennes, arr. de Vouziers, cant. d'Attigny; 340 hab. Stat. du chem. de fer de l'Est.

SEN (Métr.). Monnaie japonaise, la plus faible unité métallique, frappée en bronze depuis 1873.

Au Siam, le *sen* est une mesure de longueur valant $39^{m},6$; le sen carré vaut $1.568^{mq},16$.

SEN (Le). Com. du dép. des Landes, arr. de Mont-de-Marsan, cant. de Labrit; 433 hab.

SENA. Ville du Mozambique, dans l'Afrique portugaise orientale, district de Zambezia, sur la rive droite du Zambèze, à une centaine de kil. à vol d'oiseau des embouchures de ce grand fleuve, sous 17° 27′ lat. S. et 32° 37′ long. E. Ville, c'est beaucoup dire, car c'est à peine si Sena possède 2.000 hab., des noirs, des mulâtres, quelques Portugais, dans un petit nombre de maisons et beaucoup de cabanes en paille ou en roseaux, un climat empesté par les palus de la vallée. Souvent prise par les nègres du pays, les Landins, reprise par les Portugais, elle participe à la somnolence agricole, industrielle et commerciale du Mozambique. Petit commerce de poudre d'or venant du Manica, de dents d'éléphant, d'arachides. O. Reclus.

SENA. Ile de la Gaule (V. Osismi).

SENAAR (V. Sennaar).

SÉNAC. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. de Tarbes, cant. de Rabastens; 288 hab.

SÉNAC (Jean-Baptiste), médecin français, né au diocèse de Lombez (Gascogne) en 1693, mort le 20 déc. 1770. Il suivit le maréchal de Saxe dans ses campagnes, et, à sa mort, vint se fixer à Versailles, et en 1752 devint le premier médecin du roi et conseiller d'Etat. Il était surintendant des eaux minérales du royaume et membre de l'Académie royale des sciences. Ouvrage principal : *Traité de la structure du cœur, de son action et de ses maladies* (Paris, 1749, 2 vol. in-4; 1777).

SÉNAC de Meilhan (Gabriel), administrateur et écrivain français, né à Paris en 1736, mort à Vienne (Autriche) le 16 août 1803, fils du précédent. Maître des requêtes au Parlement de Paris, il fut nommé, en 1766, par le crédit de son père et par l'influence de la duchesse de Grammont, intendant de l'Aunis, d'où il passa successivement en Provence (1773) et en Hainaut (1775). Il fut la même année appelé à l'intendance générale des armées du roi par le comte de *Saint-Germain* (V. ce nom). Disgracié avant ce ministre, et tenu à l'écart par Necker, il attira l'attention du public par la publication des *Mémoires* [apocryphes] *d'Anne de Gonzague, princesse palatine* (Londres, 1786, in-8); il attaqua non sans esprit certaines doctrines de Necker, dans les *Considérations sur la richesse et sur le luxe* (Paris, 1787, in-8). Au moment de la Révolution, il donne une traduction partielle des *Annales* de Tacite et écrit un roman dans le genre de Zadig, *les Deux Cousins* (1790). Il émigra de bonne heure, vécut à Londres, parcourut l'Allemagne, la Pologne, la Russie (1792) : il a raconté sa première entrevue avec Catherine II. Il visita aussi Venise et se fixa à Vienne. Outre un roman historique, *l'Emigré* (Hambourg, 1797), il publia : *Du gouvernement, des mœurs et des conditions en France avant la Révolution, avec le caractère des principaux personnages du règne de Louis XVI* (Hambourg, 1795, in-8), et *Œuvres philosophiques et littéraires* (Hambourg, 1795, 2 vol.). Les *Portraits et Caractères* ont été réimprimés à Paris en 1813, avec une notice sur l'auteur par de Levis, et diverses pièces sur l'histoire et la politique. Sénac de Meilhan est surtout un portraitiste et un moraliste mondain fort indulgent. H. Monin.

Bibl. : Quérard, *France littéraire*, t. IX, p. 47. — Cranfurd, *Essais sur la littérature française;* Paris, 1803, 2 vol. in-4. — Sainte-Beuve, *Causeries du lundi*, t. X. — De Lescure, *Œuvres choisies de Sénac de Meilhan*, avec notice de l'éditeur ; Paris, 1862, in-18.

SENAGRA. Tribu de nomades qui rôdent sur la côte S. de la Méditerranée, à l'orée des sables et des roches du désert de Libye, à l'O. de l'Egypte, à l'E. du Barka, qui est l'ancienne Cyrénaïque. Ils vivent au N. des Ouled Ali, qui considèrent comme leur domaine cette région du plateau Libyque, mais n'insistent pas sur la possession du littoral où pâturent les troupeaux des Senagra. D'après un Italien qui a exploré la contrée, Briquetti Robecchi, les Senagra, au nombre de 20.000, sont divisés en dix-huit sous-tribus ; ils ont les vices, les vertus des nomades musulmans d'origine arabe ou berbère ; leurs mœurs sont celles des Arabes, leur langue est l'arabe. Ayant « la liberté dans la montagne », ils n'obéissent que nominalement au khédive d'Egypte.

SENAIDE. Com. du dép. des Vosges, arr. de Neufchâteau, cant. de Lamarche; 734 hab.

SENAILLAC. Com. du dép. du Lot, arr. de Cahors, cant. de Lauzès; 702 hab.

SÉNAILLAC. Com. du dép. du Lot, arr. de Figeac, cant. de Latronquière; 505 hab.

SENAILLY. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Semur-en-Auxois, cant. de Montbard; 239 hab.

SENAN (Oued). Rivière du dép. d'*Oran* (V. ce mot, t. XXV, p. 455).

SENAN. Com. du dép. de l'Yonne, arr. de Joigny, cant. d'Aillant; 863 hab. Eglise des XIIe-XVIe siècles. Château du XVIIIe siècle.

SENANCOUR (Etienne Pivert de), écrivain français, né en nov. 1770, mort à Saint-Cloud le 10 janv. 1846. Après une enfance maladive et rêveuse, et quelques dissentiments avec sa mère, qu'il se reprocha plus tard, il partit (1789) pour un grand voyage, mais arrêté à Fribourg, en Suisse, par la maladie et ensuite par une vive affection, il s'y maria avec une jeune fille noble, de médiocre fortune, et qu'il perdit vers 1800, après une union assez troublée. En France, porté à tort sur la liste des émigrés, il n'y rentrait que furtivement et non sans péril, errant ainsi entre les deux pays. Très épris de J.-J. Rousseau, porté lui-même à la mélancolie et enclin à une philosophie sans consolation, bien qu'il crût fermement à un Être suprême et à une vie future, compensation des douleurs de la vie présente, il essaya de la littérature et publia d'abord *Rêveries sur la nature primitive de l'homme* (Paris, 1799, in-8), pendant un séjour furtif à Paris, de 1799 à 1802, dans un isolement absolu, qui fit à la fois l'originalité du livre, et l'indifférence du public à son égard. S'absorbant dans ses pensées d'amertume, et dans le désappointement d'une vie qu'il croyait manquée, sentant d'autant plus sa petitesse qu'il concevait davantage l'immensité de la nature, il écrivit alors, moins comme un livre que comme une confession de lui-même, un roman par lettres, *Obermann* (Paris, 1804, 2 vol. in-8). L'ouvrage eut une destinée singulière : presque ignoré à l'époque où il parut, il fit, après 1830, la plus grande fortune littéraire, grâce surtout aux romantiques qui le découvrirent alors pour ainsi dire, et, après les préfaces de Sainte-Beuve en 1833, et de George Sand, le louèrent à l'envi. *Obermann* devint alors un frère de *René*, et son auteur presque un Chateaubriand abrupt, rustique. L'ennui est le trait distinctif et le mal d'*Obermann*. Bien avant, cependant, il avait été signalé et invoqué par Nodier, dans les *Tristes* (1806), par Ballanche, puis un peu avant 1830, par Latouche, qui visita l'auteur dans son modeste jardin de la rue de la Cerisaye, par Rabbe, et *Lelia* prouve que George Sand s'en était nourrie. Fixé enfin en France, Senancour y publia : *De l'Amour considéré dans les lois réelles et dans les formes sociales de l'union des deux sexes* (Paris, 1805, in-8, 1833, in-18, 1834, 2 vol. in-8), où à beaucoup de paradoxes se mêle

EFERUS - Recherche & Classification numérique

une science profonde du cœur humain; *Lettres sur Bonaparte, Chateaubriand* (Paris, 1814, in-8); *Libres Méditations d'un solitaire inconnu* (1819, in-8); *Résumé de l'Histoire des traditions morales* (1825, in-18); *Observations sur le Génie du Christianisme et les écrits de M. de B.* [de Bonald] (1826, in-8). Après la révolution de 1830, et l'éclat que prit tout à coup son nom, Senancour reçut une pension du gouvernement. Il donna alors une nouvelle édition très modifiée de son premier ouvrage de 1799, sous le titre plus simple de *Rêveries* (Paris, 1833, in-8), et une suite à *Obermann*, sous le titre de *Isabelle* (Paris, 1833, in-8). Dans ces cinq dernières années, une nouvelle faveur semble être revenue à Senancour, qui, à l'étranger, a été l'objet de plusieurs études au point de vue psychologique.

Senancour laissa deux enfants : un fils, capitaine d'infanterie de marine, puis dans la garde municipale, qui vécut longtemps aux colonies; et *Eulalie* de Senancour, née à Fribourg en 1798, qui servit de secrétaire à son père, et a publié plusieurs romans : *Pauline de Sombreuse* (1821, 4 vol. in-12); *Bertrand ou la Conquétomanie*, satire contre Napoléon (Paris, 1827); *la Veuve* (1822, 4 vol. in-12). Eug. Asse.

Bibl. : Sainte-Beuve, *Portraits contemporains;* Paris, 1891, I, 143, 173. — George Sand, *Préface d'Obermann*, 1847 et 1863, in-12. — J. Levallois, *Un Précurseur, Senancour;* Paris, 1867, in-8. — Alvar Tornüdd, Conférences faites à Helsingfors en 1896.

SENANTES. Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. de Dreux, cant. de Nogent-le-Roi; 259 hab.

SENANTES. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Beauvais, cant. de Songeons; 629 hab.

SENAR (Gabriel-Jérôme), homme politique français, né à Châtellerault en 1760, mort à Tours le 10 mars 1796. Avocat à Tours, puis (1791) procureur de la Commune, il devint, par l'influence des représentants en mission dans son département, secrétaire-rédacteur du Comité de Salut public, où son rôle fut passif. Arrêté après le 9 thermidor comme complice de Robespierre, il fut mis en liberté au bout d'un an. Il désavoua son passé révolutionnaire par un libellé intitulé *Les Brigands de la Vendée en évidence* (an III, in-8), auquel répondirent les « patriotes » de Tours. Il avait composé un très gros volume de souvenirs qu'il surnommait le *Grand Livre des crimes*. Il le réduisit de moitié pour le faire imprimer. Cette réduction a été publiée sous le titre : *Révélations puisées dans les cartons des comités de Salut public et de Sûreté générale ou Mémoires (inédits) de Sénart* (sic) *publiées par Alexis Dumesnil* (Paris, 1824, in-8). C'est un arsenal de mensonges et d'absurdités; les derniers chapitres sont presque d'un fou, et c'est trop peu dire, avec Eckard, que l'ouvrage « ne doit pas être lu sans précaution ». H. Monin.

Bibl.: *Notice* en tête des *Révélations.* — J. Eckard, *Lettre à M. Alexis Dumesnil, éditeur des Mémoires de Senar ou Senard;* Paris, 1824, in-8 (fac-similé de l'écriture et de la signature de Senar).

SENARD. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Bar-le-Duc, cant. de Triaucourt; 210 hab.

SÉNARD (Antoine-Marie-Jules, avocat et homme politique français, né à Rome le 9 avr. 1800, mort à Paris le 28 oct. 1885. Fils d'un architecte, il fut d'abord avocat à Rouen, prit part au mouvement insurrectionnel de juil. 1830, présida, en 1847, le banquet réformiste de Rouen, et, nommé, au lendemain de la révolution de 1848, procureur général à la cour d'appel de cette ville, fut envoyé, quelques jours après, par ses compatriotes à l'Assemblée constituante, qui, le 5 juin, le choisit pour son président. Ministre de l'intérieur dans le cabinet Cavaignac, du 18 juin au 12 oct. 1848, il ne fut pas réélu à la Législative, se fit inscrire au barreau de Paris, et, pendant toute la durée de l'empire, y exerça brillamment la profession d'avocat. Le gouvernement de la Défense nationale l'envoya, comme ministre de France, à Florence, où il demeura jusqu'au 23 oct. 1870. Bâtonnier des avocats en 1874, il fut élu, la même année, par le dép. de Seine-et-Oise, député à l'Assemblée nationale, où il siégea à la gauche républicaine, et, de 1877 à 1881, représenta l'arr. de Pontoise à la Chambre des députés, dont il fut l'un des vice-présidents.

SENARENS. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Muret, cant. de Fousseret; 235 hab.

SENARGENT. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Lure, cant. de Villersexel; 378 hab.

SENARMONT (Alexandre-Antoine Hureau de), général français, né à Strasbourg le 21 avr. 1769, mort au siège de Cadix le 26 oct. 1810. Fils d'un général de division, il fut élève de l'Ecole de Metz, fut nommé en 1785 lieutenant d'artillerie, devint, en 1800, chef d'état-major de l'artillerie de l'armée de réserve d'Italie, et fut un de ceux qui contribuèrent le plus efficacement aux passages du Saint-Bernard, du fort de Bard et du Pô. Promu la même année colonel pour sa belle conduite à la bataille de Marengo, puis, en 1806, général de brigade et commandant de l'artillerie du 1er corps de la Grande Armée, il fit les campagnes de Prusse et de Pologne, où notamment il décida de la victoire de Friedland, reçut comme récompense le titre de baron, et, en 1808, à l'attaque de Madrid, fut nommé général de division par l'empereur sur le champ de bataille. Il commandait en chef l'artillerie de l'armée d'Espagne, lorsqu'au siège de Cadix, en inspectant les travaux, il fut frappé par un obus qui le tua sur le coup. — Son cœur a été déposé au Panthéon, en 1811.

SENARMONT (Henri Hureau de), minéralogiste et physicien français, neveu du précédent, né à Broue (Eure-et-Loir) le 6 sept. 1808, mort à Paris le 30 juin 1862. Sorti, en 1828, le premier de l'Ecole polytechnique et en 1831 de l'Ecole des mines, puis successivement ingénieur à Rive-de-Gier et au Creusot, il devint, par la suite, professeur de physique et examinateur des élèves à l'Ecole polytechnique, professeur de minéralogie et directeur des études à l'Ecole des mines. En 1852, il fut élu membre de l'Académie des sciences de Paris en remplacement de Beudant. Il est l'auteur de remarquables travaux de physique et de minéralogie, qui ont notamment porté sur la conductibilité des cristaux, qu'il a, le premier, étudiée de façon complète, sur les rayons polarisés elliptiquement, dont il est parvenu à déterminer par l'expérience la direction des axes, sur la réflexion métallique. Il a aussi démontré que les corps isomorphes géométriquement et chimiquement présentent souvent des propriétés optiques différentes. Outre de nombreux mémoires insérés principalement dans les *Annales des mines*, les *Annales de physique et de chimie*, les *Comptes rendus de l'Académie des sciences*, il a publié : *Essai de description géologique des dép. de Seine-et-Marne et de Seine-et-Oise* (Paris, 1844, 2 vol.). Il a traduit et annoté le *Traité de cristallographie* de W.-H. Miller (Paris, 1842).

Bibl. : Bertrand, *Eloge de Senarmont;* Paris, 1863.

SENARMONITE (Minér.). Oxyde d'antimoine (Sb^2O^3) octaédrique. Les cristaux incolores, blancs ou gris, transparents ou translucides ont fréquemment 1 centim. de côté. Éclat gras très vif. Densité, 5,22 à 5,3; dureté, 2 à 2,5. La composition est la même que celle de la valentinite, mais celle-ci est orthorhombique. Les plus beaux cristaux proviennent de Hamimat (Constantine). Ce minéral a été dédié au minéralogiste français de Senarmont.

SENARPONT. Com. du dép. de la Somme, arr. d'Amiens, cant. d'Oisemont; 576 hab. Stat. du chem. de fer du Nord.

SENART (Emile-Charles-Marie), orientaliste français, né à Reims le 26 mars 1847, étudia le sanscrit à Munich et à Gœttingue sous Benfey. Ses principales publications sont : *Kaccayana et la Littérature grammaticale du pâli* (Paris, 1871, in-8); *Essai sur la légende du*

EFERUS - Recherche & Classification numérique

Bouddha (Paris, 1875 ; 2e éd., 1882, in-8) ; *les Inscriptions du Piyadasi* (Paris, 1881-86, 2 vol. in-8) ; *les Castes dans l'Inde* (Paris, 1896, in-12). Citons encore de nombreux articles dans le *Journal asiatique* (*Notes d'épigraphie indienne* depuis 1888 ; *le Manuscrit Dutreuil de Rhins*, etc.), dans la *Revue des Deux Mondes* (*Un roi de l'Inde*, *le Théâtre indien*, *les Castes dans l'Inde*, etc.), dans la *Revue critique*, la *Revue d'archéologie*, etc. Mentionnons enfin la publication si délicate et si laborieuse du texte du *Mahâvastu* (Paris, 1882-98, 3 vol. in-8). Ces diverses publications ont classé Senart au premier rang des indianistes contemporains. Membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et belles-lettres) depuis le 23 juin 1882, membre correspondant des Académies de Saint-Pétersbourg et de Berlin, vice-président de la Société asiatique de Paris, membre d'honneur des Sociétés asiatiques de Calcutta, de Londres et de Leipzig, membre du Comité de la *Pâli text Society*, etc. il n'a jamais enseigné, mais a toujours mis, avec un zèle infatigable, l'autorité et l'influence dont il jouit au service des études orientales. Il s'est en même temps occupé de politique : conseiller général de la Sarthe depuis 1882, il a été candidat dans ce même département aux élections sénatoriales de 1891.

SÉNAS. Com. du dép. des Bouches-du-Rhône, arr. d'Arles, cant. d'Orgon ; 1.886 hab. Stat. du chem. de fer de Miramas à Cavaillon. Dans les environs, ruines de la Péagère du Rocher, château du XIe siècle. Sur la colline de Cabra, chapelle de Notre-Dame des Sept-Douleurs. Industrie de la soie ; fabriques d'instruments aratoires.

SÉNAT. I. Histoire de l'antiquité. — Le nom latin de *senatus* a été appliqué par les écrivains anciens à diverses assemblées, de composition plus ou moins analogue, des cités antiques, en particulier à l'assemblée des vieillards, *Gerousia* de Sparte, au Grand Conseil (Boulé) d'Athènes et de Carthage. Ces institutions sont décrites aux art. ASSEMBLÉE, DÉMOCRATIE, et au nom de chacun des Etats, ATHÈNES, CARTHAGE, SPARTE, etc.

II. Histoire romaine. — A Rome, le Sénat fut toujours l'un des organes essentiels de la constitution. Son histoire se confond avec l'histoire de la cité. D'après la tradition, il fut créé par Romulus, ce qui signifie que pour les Romains il était aussi ancien que la ville elle-même. Pendant la période royale, il joua un rôle important et subit quelques transformations considérables. Depuis la fondation de la République jusqu'à l'établissement de l'empire, ce fut le Sénat qui exerça en fait le gouvernement, qui inspira et dirigea la politique générale de l'Etat romain. Sous les empereurs, son action fut beaucoup plus restreinte, et surtout son indépendance ne fut qu'une fiction ; mais du moins il garda dans le monde romain une situation privilégiée, et ses membres continuèrent de former la plus haute aristocratie de l'empire. Au Ve siècle de l'ère chrétienne, le Sénat de Rome survécut à la chute de l'empire d'Occident et fut même traité par Théodoric avec une grande faveur ; il ne disparut complètement que vers la fin du VIe siècle de l'ère chrétienne. A Constantinople, le Sénat byzantin, créé sur le modèle du Sénat de Rome, dura plus longtemps encore ; il se maintint jusqu'à la chute de l'empire, en 1453. On peut dire que le Sénat traverse toute l'histoire de Rome depuis les origines de la ville. Sa composition, sa compétence, son action furent différentes aux diverses époques de cette histoire. Il convient donc de distinguer plusieurs grandes périodes dans l'histoire du Sénat romain : la période royale, la période républicaine, la période du Haut-Empire, la période du Bas-Empire.

I. PÉRIODE ROYALE. — L'histoire du Sénat romain pendant la période royale est fort obscure, et les questions qu'elle soulève sont parmi les plus controversées de l'histoire romaine. Cette obscurité et ces controverses proviennent surtout de ce que nous ne possédons pas pour cette période de documents contemporains. C'est par Tite-Live, par Cicéron, par Denys d'Halicarnasse, par Plutarque, par Festus que nous savons quelque chose des origines et des premiers développements du Sénat ; nous trouvons chez ces auteurs l'écho des traditions qui avaient cours à Rome même ; mais ces traditions n'étaient pas toutes d'accord. Les savants modernes ne le sont pas non plus. Ce qui augmente encore les difficultés du problème, c'est que, dans l'antiquité comme de nos jours, on a voulu construire de véritables systèmes avec les faits peu nombreux qui ont été rapportés. Mieux vaut, à notre avis, s'en tenir à ces faits, qui nous paraissent être les données essentielles de la question. Ils ont, en tout cas, plus de valeur que les hypothèses ou les déductions de quelques érudits modernes, plus théoriciens que vraiment historiens.

Le Sénat de Rome, suivant la tradition, exista dès la fondation de la cité. C'était une assemblée qui jouait le rôle d'un conseil (*regium consilium*, dans Festus). Les membres qui la composaient s'appelaient *patres*. Sans aucun doute, ce terme désigne les chefs de ces groupes, fondés à la fois sur le culte du foyer et sur le culte des morts, qui portaient à Rome le nom de *gentes*. Tous les renseignements qui nous sont parvenus sur l'histoire la plus ancienne du Sénat prouvent qu'un lien très étroit existait entre les *patres* de l'assemblée et les *gentes* dont l'ensemble formait la communauté romaine. Mais le Sénat comprenait-il tous les *patres* de Rome, ou bien quelques-uns seulement de ces *patres* étaient-ils appelés à en faire partie ? Presque tous les auteurs anciens, Tite-Live, Cicéron, Plutarque, Festus, racontent que l'assemblée fut d'abord créée, puis augmentée par les rois ; seul Denys d'Halicarnasse mentionne un mode de désignation différent et d'ailleurs assez compliqué, dont le trait essentiel est la nomination des sénateurs par les curies. Ce renseignement, qui se trouve uniquement chez Denys, est d'autant plus suspect que, pendant les premiers siècles de la République, le droit de désigner les sénateurs appartint aux consuls ; or il est invraisemblable, comme le remarque très justement Bouché-Leclercq, que les rois eussent été privés d'un droit qu'eurent plus tard les consuls. Donc, si nous nous en tenons aux sources antiques, nous devons conclure que les *patres*, membres du Sénat royal, étaient désignés par le roi. Cette conclusion n'a pas été acceptée par l'un des historiens les plus récents et les plus pénétrants du Sénat primitif. Dans son livre sur les *Origines du Sénat romain*, G. Bloch affirme que le Sénat comprenait tous les *patres* de Rome. « L'identité des deux mots, *patres* et sénateurs, est décisive. Elle prouve que la qualité de sénateur supposait celle de *pater* et réciproquement ». La théorie est très ingénieuse ; le système est séduisant. Malheureusement les textes antiques y contredisent formellement ; d'après Tite-Live, *Romulus centum* CREAT *senatores* ; plus tard, Tullus Hostilius *principes Albanorum in patres* LEGIT ; plus tard encore, *Tarquinius centum in patres* LEGIT (cf. Cicéron, *De Republica*, II, 8, 20 ; Festus, p. 246 ; Plutarque, *Romulus*). Pendant la période royale, le Sénat est composé de *patres* désignés par le roi. — Quel est le nombre de ces *patres* ? Ce nombre ne fut pas constant. Mais deux points sont fixes, pour ainsi dire, dans tous les auteurs antiques : à l'origine, le Sénat se composait de cent membres ; sous Tarquin l'Ancien, le nombre des sénateurs fut porté à trois cents. Les auteurs sont, en outre, d'accord pour admettre une étape intermédiaire, c.-à-d. une première augmentation du nombre des sénateurs, augmentation antérieure à Tarquin l'Ancien. Mais ils diffèrent d'avis sur la cause, l'époque et les circonstances mêmes de cette augmentation. D'après Tite-Live, Romulus créa cent sénateurs ; Tullus Hostilius fit ensuite entrer dans le Sénat les chefs des principales familles albaines ; Tarquin l'Ancien ajouta encore cent sénateurs, ce qui nous permet de conclure que Tullus Hostilius en avait également nommé cent, puisque après Tarquin le nombre total des sénateurs fut de trois cents. Plutarque et Denys d'Halicarnasse placent la

EFERUS - Recherche & Classification numérique

première augmentation du nombre des sénateurs après la guerre de Romulus contre les Sabins ; ils sont d'accord avec Tite-Live pour n'attribuer à Tarquin que la nomination de cent sénateurs nouveaux. Une autre tradition, dont on retrouve l'écho dans Cicéron (*De Republica*, II, 20), rapportait que Tarquin doubla le nombre des sénateurs ; il en aurait alors nommé cent cinquante ; la première augmentation doit être alors réduite à cinquante nouveaux *patres ;* et, en effet, Denys d'Halicarnasse nous apprend que, suivant certains historiens, le Sénat primitif s'augmenta de cinquante membres seulement après l'épisode des Sabins. Quoi qu'il en soit de ces divergences de détail, les textes antiques sont d'accord pour nous apprendre : 1° que le Sénat ne comprenait à l'origine que cent membres ; 2° que ce nombre fut augmenté une première fois, lors de l'introduction dans la cité d'un élément nouveau de population, Sabin ou Albain ; 3° qu'une seconde augmentation se produisit un peu plus tard, qui porta le nombre normal des sénateurs au chiffre de trois cents ; les *patres* qui entrèrent alors au Sénat furent appelés *patres minorum gentium*, ce qui paraît bien indiquer que cette augmentation du Sénat fut consécutive à l'admission dans la communauté romaine de nouvelles *gentes*, soit venues du dehors, soit choisies dans la plèbe. Plusieurs historiens modernes ont refusé d'adopter tels quels ces renseignements, qui leur ont paru contradictoires avec la constitution systématique de l'Etat romain primitif. Ainsi Mommsen déclare (*Droit public romain*, t. VII, p. 14, n. 1) que toutes les versions antiques sont atteintes « du vice radical de combiner pendant un temps plus ou moins long avec la cité des trente curies un Sénat de cent ou de deux cents membres ». G. Bloch, pour qui tout *pater* était de droit sénateur, et qui admet le chiffre primitif de trois cents *gentes* pour la communauté romaine, cherche de même à interpréter les textes conformément à sa théorie. Pour Mommsen comme pour Bloch, le Sénat primitif de Rome comprit trois cents membres, contrairement aux affirmations pourtant très nettes de Tite-Live, de Denys d'Halicarnasse, de Plutarque. Ni l'un ni l'autre de ces deux savants n'essaie d'expliquer la première augmentation du nombre des sénateurs, ou plutôt ils la transposent tous les deux avant l'organisation définitive du Sénat ; ils pensent en effet que chacune des trois tribus, *Ramnes*, *Titienses*, *Luceres*, fournit cent *patres* au Sénat primitif, et que l'augmentation mentionnée par plusieurs auteurs, soit après la guerre des Sabins, soit après la chute d'Albe, doit correspondre à l'entrée de l'une de ces tribus dans la communauté romaine. Quant à l'œuvre de Tarquin, ils y voient non pas un accroissement du chiffre normal des sénateurs, porté dès lors à trois cents, mais un rétablissement du chiffre primitif de trois cents, qui aurait été diminué de moitié environ par la décroissance du patriciat : « Les familles nouvelles n'ont été introduites dans le Sénat que pour combler les vides laissés par les anciennes » (G. Bloch, *les Origines du Sénat romain*, p. 51 ; cf. Mommsen, *Droit public romain*, t. VII, p. 13). — Après Tarquin l'Ancien, le Sénat ne subit plus aucune modification essentielle ; mais Tarquin le Superbe fit périr un certain nombre de sénateurs, qui ne furent pas remplacés, de sorte que l'Assemblée ne comprenait plus trois cents membres lors de la révolution de 509.

La compétence du Sénat pendant la période royale était extrêmement vague et large. Le Sénat était le conseil du roi ; il devait être convoqué par le roi et consulté par lui dans toutes les affaires importantes, principalement en matière de religion, de culte et à propos des affaires étrangères. Parmi les attributions du Sénat, il en est deux qui sont citées au premier rang par les historiens. Le Sénat devait maintenir la tradition nationale, ce que les Romains appelaient le *mos majorum ;* en second lieu, il devait ratifier les décisions prises par l'Assemblée du peuple romain réuni dans les curies (*comitia curiata*) ; c'était là ce qu'on nommait l'*auctoritas patrum* (V. plus loin). Quand le roi disparaissait, quand la communauté romaine se trouvait sans chef, le gouvernement de l'Etat et la direction des affaires appartenaient au Sénat. C'est ce qui arriva, par exemple, d'après la tradition, après la disparition de Romulus. Le Sénat nomma dans son sein plusieurs interrois, qui exercèrent pendant cinq jours chacun le pouvoir suprême, jusqu'au moment où le peuple réclama la nomination d'un véritable roi ; ce fut encore le Sénat qui, suivant la légende, désigna Numa Pompilius. — De l'organisation intérieure du Sénat romain pendant la période royale, nous savons peu de chose. La question des *decemprimi* est très obscure. Il est possible que le Sénat primitif de 100 membres ait été divisé en 10 sections ou décuries, composées chacune de dix membres, ayant chacune un chef, et que ces dix personnages aient formé une sorte de commission des Dix. Plus tard, chacune de ces décuries comprit 30 sénateurs au lieu de 10 ; mais l'usage de confier certaines missions spéciales à des groupes de 10 sénateurs subsista pendant longtemps. La situation respective des *patres majorum gentium* et des *patres minorum gentium* après Tarquin l'Ancien est mieux connue. Les *patres minorum gentium* étaient considérés comme étant d'un rang inférieur ; dans les séances du Sénat, le roi ne leur demandait leur avis qu'après avoir pris ceux des *patres majorum gentium*.

II. Le Sénat de la République. — La révolution de 509, qui chassa les Tarquins de Rome et substitua la République au gouvernement royal, est une date importante dans l'histoire du Sénat romain. La tradition nous apprend, en effet, que Tarquin le Superbe avait fait mettre à mort de nombreux sénateurs et ne les avait pas remplacés ; le premier soin du parti vainqueur fut de combler ces vides. Quelle fut la méthode employée ? Parmi les auteurs antiques, il n'y a point accord. Festus dit formellement que les nouveaux sénateurs furent choisis dans la plèbe ; Tite-Live rapporte que le consul L. Junius Brutus appela au Sénat les personnages les plus importants de la classe des chevaliers ; suivant Denys d'Halicarnasse, les plus riches ou les plus puissants d'entre les plébéiens furent admis dans le patriciat et de là dans le Sénat. Les opinions des savants modernes sont également divergentes. Mommsen adopte la version de Festus et croit à l'admission de plébéiens dans le Sénat dès la première année de la République ; il est suivi par plusieurs érudits, entre autres par Lange. Schwegler, Ihne, Willems répondent que la révolution de 509, dont le caractère aristocratique et patricien n'est pas douteux, ne peut pas avoir eu pour conséquence d'introduire des plébéiens dans le Sénat. Willems pense que les *patres* proprement dits, c.-à-d. les chefs de *gentes*, n'étant plus assez nombreux, on leur adjoignit des patriciens qui n'étaient pas *patres*, que, par suite, le Sénat ne se recruta plus seulement parmi les Anciens, *seniores*, mais aussi parmi les patriciens plus jeunes, *juniores*, qui précisément formaient dans l'armée le corps des cavaliers ou chevaliers. Ce qui est certain, c'est que la composition du Sénat fut modifiée. Certains auteurs ont rattaché à cette modification l'origine de la formule *Patres conscripti* pour *Patres* (et) *Conscripti*, les *Patres* étant les sénateurs patriciens, et les *Conscripti* les sénateurs non patriciens ou du moins les sénateurs non *patres* (cf. Mommsen, *Droit public romain*, t. VII, p. 6, note 1). Willems repousse cette opinion : pour lui, la formule *Patres conscripti* remonte à l'époque royale ; elle ne doit pas être lue *Patres* (et) *Conscripti*, mais *Patres conscripti*, et elle signifie : les *Patres* inscrits ensemble par le roi sur la liste sénatoriale. La question est donc obscure. Ce qui est certain, c'est que l'un des premiers actes du nouveau gouvernement fut de compléter le Sénat, et, ce faisant, de lui rendre toute sa puissance ; ce qui est certain également, c'est que pendant un siècle et demi environ, le Sénat fut, historiquement et politiquement, une assemblée essentiellement patricienne, toujours hostile aux revendications de la plèbe.

EFERUS - Recherche & Classification numérique

Le rôle du Sénat dans la République romaine fut très considérable. C'était le seul grand corps permanent de l'Etat. Tandis que les magistrats étaient annuels, le Sénat durait, sans interruption ; en lui se conservaient les traditions de la cité ; seul il possédait l'expérience politique et administrative nécessaire. Sans doute, ne détenant pas la moindre parcelle du pouvoir exécutif, il ne pouvait rien par lui-même dans la pratique ; il n'agissait qu'avec la collaboration des magistrats proprement dits ; mais, en revanche, sa collaboration, son appui étaient plus nécessaires encore à tous les autres organes de l'Etat ; sans le Sénat, les magistrats ne pouvaient rien faire, et pendant longtemps l'approbation du Sénat fut indispensable aux assemblées populaires. Le Sénat était à Rome comme un grand Conseil national, où venait aboutir et d'où partait toute la vie publique de la cité. Ce n'est pas à dire qu'il restât impartial dans les luttes intestines. Au contraire, son rôle dans l'histoire intérieure de Rome fut très important. Il fut d'abord l'organe du patriciat ; lorsque l'égalité civile et politique entre les patriciens et les plébéiens eut été instituée, le Sénat devint la forteresse de la noblesse nouvelle qui se créa peu à peu dans l'Etat romain, noblesse composée des familles les plus riches et qui finit par accaparer toutes les magistratures ; c'est contre le Sénat que luttèrent les réformateurs, les révolutionnaires et les ambitieux, depuis les Gracques jusqu'à César et Auguste. Sulla fut son champion le plus ardent ; mais l'effort de ce personnage pour établir définitivement l'omnipotence du Sénat dans la République ne fut pas couronné de succès. On peut dire d'une manière générale que, dans l'histoire intérieure de la République romaine, le Sénat représenta l'élément conservateur par excellence, attaché par principe aux anciennes traditions, ennemi des réformes trop hardies.

Jusqu'à l'époque de Sulla, le nombre normal des sénateurs resta fixé au chiffre de trois cents. Plusieurs historiens ont cru devoir conclure, d'un texte d'Appien, que Sulla avait doublé ce chiffre. Appien (*De Bell. civilibus*, I, 59) rapporte seulement que Sulla nomma 300 sénateurs nouveaux pour donner au Sénat, que les guerres civiles précédentes avaient décimé, plus de puissance. Il ressort de là, évidemment, que le nombre des sénateurs fut alors augmenté, mais il ne s'ensuit pas que le chiffre normal de 300 ait été doublé. A l'époque de Cicéron, le nombre des sénateurs dépassait 400. César porta ce nombre jusqu'à 900. Sous les triumvirs Octave, Antoine et Lépide, de nouvelles fournées furent encore faites, et l'on compta plus de 1.000 sénateurs.

Le mode de recrutement des sénateurs subit de même, pendant la période républicaine, d'importantes transformations. Après la révolution de 509, le droit de désigner les nouveaux sénateurs appartint aux consuls, héritiers des attributions qu'avaient exercées les rois. Nous ne possédons point de détails précis pour les deux premiers siècles de la République. Il est vraisemblable que, pendant cette période, les chefs du pouvoir, consuls ou tribuns militaires à puissance consulaire, désignaient chaque année les nouveaux titulaires des sièges devenus vacants. Leur choix se portait d'abord sur les magistrats sortis de charge ; ce qui était fort naturel, puisque ces magistrats avaient présidé le Sénat. Si le nombre des sièges à pourvoir était plus considérable que celui des anciens magistrats, les consuls désignaient les nouveaux sénateurs à leur gré. Mais devaient-ils limiter leur choix exclusivement à des patriciens, ou pouvaient-ils nommer des plébéiens? La question est controversée en droit. Sans être tout à fait affirmatif, Mommsen pense néanmoins que « la suppression de la royauté doit avoir eu pour suite l'entrée des plébéiens dans le Sénat. La tradition, qui fait concorder l'admission des plébéiens dans le Sénat avec l'établissement de la République, a pour elle les vraisemblances » (*Droit public romain*, t. VII, pp. 45-46). Willems, au contraire, exprime énergiquement un avis opposé. Pour lui, le Sénat, pendant tout le premier siècle de la République, fut l'organe exclusif du patriciat. L'opinion de Mommsen a été suivie par Lange ; celle de Willems avait été déjà celle de Schwegler ; elle a été reprise par Ihne. A vrai dire, la question de droit est peu importante ; en fait, il nous paraît certain qu'une fois au moins un plébéien fut sénateur avant l'admission de la plèbe aux magistratures. Tite-Live (V, 12) rapporte que le premier plébéien élu par les comices centuriates tribun consulaire, fut, en l'an 400 av. J.-C., un certain P. Licinius Calvus, *vir nullis ante honoribus usus, vetus tantum senator, et ætate jam gravis*. Le texte de Tite-Live est très clair ; P. Licinius Calvus était sénateur depuis longtemps déjà lorsqu'il fut élu tribun consulaire ; Willems et Bouché-Leclercq commettent une erreur, lorsqu'ils affirment que ce plébéien fut nommé sénateur, après avoir exercé le tribunat consulaire. En outre, P. Licinius Calvus n'avait auparavant revêtu aucun honneur. Si donc jusqu'à cette date, il ne pouvait y avoir parmi les anciens magistrats de la République que des patriciens, l'épisode de P. Licinius Calvus nous paraît prouver qu'en dehors de ces anciens magistrats les consuls en exercice avaient la liberté de choisir comme sénateurs des plébéiens. Il est vraisemblable que la désignation d'un plébéien fut tout à fait exceptionnelle. La conclusion à la fois logique et historique de cet exposé, c'est que les plébéiens ne virent vraiment s'ouvrir devant eux les portes du Sénat qu'après la conquête de l'égalité politique, c.-à-d. lorsqu'ils partagèrent avec les patriciens les plus hautes magistratures de l'Etat. Ce partage et aussi la multiplication des dites magistratures rendirent bientôt nécessaire une réglementation nouvelle pour la nomination des sénateurs. Tel fut l'objet du plébiscite ou loi *Ovinia*. De ce document nous ne possédons qu'une ligne environ, dont un mot très important est douteux : *ut censores ex omni ordine optimum quemque jurati* ou *curiatim* (le manuscrit porte *curiati*) *in senatum legerent*. Les savants modernes ne sont d'accord ni sur le sens de l'expression *ex omni ordine*, ni sur la correction qu'il est nécessaire d'apporter au mot inintelligible *curiati*. Il est vraisemblable (telle est du moins l'opinion de Schwegler et de Willems, adoptée par Bouché-Leclerq) que les censeurs devaient choisir les nouveaux sénateurs parmi les personnages qui avaient géré une magistrature publique, quelle qu'elle fût, et non pas seulement parmi ceux qui avaient géré une magistrature curule, c.-à-d. qui avaient été consuls, préteurs, édiles curules. La date même de la loi Ovinia n'est pas certaine ; d'après Lange, elle aurait été votée entre 351 et 339 av. J.-C. ; d'après Willems et Mommsen, aux environs de l'année 312. Ce texte nous serait donc d'un faible secours, si d'autres renseignements et de nombreux exemples historiques ne nous faisaient connaître comment, dans la pratique, il était procédé à la nomination des nouveaux sénateurs pendant le IIIe et le IIe siècle av. J.-C. Ce n'étaient plus alors les consuls, mais les censeurs à qui incombait cette importante prérogative. Une seule fois, entre la loi Ovinia et l'époque de Sulla, un dictateur fut désigné pour compléter le Sénat ; mais c'était en 216, au lendemain du désastre de Cannes, et le Sénat avait perdu 177 de ses membres. Sauf cette circonstance exceptionnelle, ce furent toujours les censeurs qui nommèrent les sénateurs. Voici comment ils procédaient. On sait que les censeurs étaient nommés tous les cinq ans, et qu'ils restaient en charge au plus pendant dix-huit mois. Un de leurs premiers actes était de dresser la liste du Sénat. Ils y inscrivaient d'abord les sénateurs en exercice, sauf ceux dont ils rayaient les noms et qu'ils déclaraient déchus de leur dignité ; ensuite ils décernaient les sièges vacants, en choisissant, conformément à la loi Ovinia, les citoyens qui avaient géré une magistrature. Comme le nombre des magistrats annuels était assez élevé à Rome, il devait arriver très rarement que les censeurs eussent besoin de désigner d'autres citoyens ; en 216, nous voyons que le dictateur M. Fabius

EFERUS - Recherche & Classification numérique

Buteo, après avoir nommé sénateurs tous les anciens consuls, préteurs, édiles curules, édiles plébéiens, tribuns de la plèbe et questeurs, s'adresse ensuite à ceux des Romains dont les demeures étaient ornées de dépouilles prises à l'ennemi ou qui avaient mérité une couronne civique. Normalement le Sénat ne se composait que d'anciens magistrats. Ainsi, pour pouvoir être inscrit par les censeurs sur la liste du Sénat, il fallait avoir exercé une charge publique, par conséquent avoir été élu par le peuple romain : en ce sens on a pu dire que le rôle des censeurs, dans la *lectio senatus*, se bornait à contrôler le choix populaire. Pour la désignation comme pour la déchéance des sénateurs, les deux censeurs devaient être d'accord.

Lorsqu'ils avaient établi la liste du Sénat, ils la proclamaient du haut des Rostres, puis ils l'affichaient en public. Cette liste s'appelait l'*album senatorium*. Les sénateurs y étaient inscrits dans l'ordre des magistratures qu'ils avaient exercées : *consulares* ou anciens consuls, parmi lesquels étaient compris les anciens dictateurs, *dictatorii* et les *censorii* (anciens censeurs) ; — *prætorii* ou anciens préteurs ; — *ædilicii curules*, anciens édiles curules ; — *ædilicii plebeii*, anciens édiles plébéiens ; — *tribunicii*, anciens tribuns de la plèbe ; — *quæstorii*, anciens questeurs. Dans chacune de ces catégories, les sénateurs étaient distingués en patriciens et plébéiens ; les patriciens étaient inscrits avant les plébéiens ; les uns et les autres étaient rangés par ordre d'ancienneté. Celui des *consulares* qui était le premier sur la liste portait le titre de *princeps senatus*.

La dignité de sénateur était viagère. Toutefois les censeurs avaient le droit de rayer un sénateur de l'*album senatorium*, comme ils avaient le droit d'y inscrire les nouveaux membres. En général, ils faisaient connaître publiquement les motifs de la déchéance. Ces motifs étaient soit des condamnations qui comportaient la mort civile du condamné, soit des raisons purement morales, qui souvent ne furent que des prétextes pour masquer des rancunes ou des haines politiques. Pendant le dernier siècle de la République, le recrutement du Sénat subit naturellement le contre-coup des guerres civiles et des révolutions. Sulla, investi de la dictature en 81, nomma de nombreux sénateurs ; en outre, il annihila presque complètement les pouvoirs des censeurs. A partir de César, la censure fut supprimée en fait. César et après lui les triumvirs, en vertu de leur toute-puissance, firent entrer dans le Sénat une foule de personnages, qui ne remplissaient pas les conditions jadis exigées ; César nomma sénateurs des Gaulois ; sous les triumvirs, le même titre fut décerné à d'anciens soldats et à des esclaves affranchis. Auguste mit fin à cette situation troublée et réorganisa le Sénat.

En résumé, à partir de la loi Ovinia et sauf pendant la période troublée au bout de laquelle périt la République, les sénateurs furent toujours d'anciens magistrats désignés par les censeurs. Les plébéiens comme les patriciens étaient admis au Sénat, et même les plébéiens y furent de bonne heure en majorité. Une autre distinction existait parmi les sénateurs ; quelques-uns d'entre eux étaient appelés *pedarii*. Qu'étaient-ils ? Ici encore, l'antiquité ne nous ayant pas transmis des renseignements précis, les opinions des savants modernes sont variées. Suivant Mommsen, les *pedarii* étaient les sénateurs qui n'avaient géré aucune magistrature avant d'entrer au Sénat, qui devaient leur admission dans la curie uniquement à la désignation censoriale. D'après Willems, au contraire, étaient *pedarii* les sénateurs qui n'avaient pas encore géré de magistrature curule, c.-à-d. qui n'avaient pas exercé l'édilité curule, la préture et le consulat. Les deux textes les plus précis que nous possédons sur ce sujet, ceux d'Aulu-Gelle (III, 18) et de Tacite (*Annales*, III, 65) nous semblent donner plutôt raison à Willems ; d'une part, en effet, Gavius Bassus, cité par l'auteur des *Nuits attiques*, dit formellement que les sénateurs *pedarii* étaient ceux qui n'avaient encore revêtu aucune magistrature curule (*qui magistratum curulem nondum ceperant*) ; d'autre part, Tacite oppose les *senatores pedarii* aux *consulares* et à ceux *qui prætura functi* (*sunt*). Les *pedarii* étaient inférieurs en dignité et en rang aux autres sénateurs : ils étaient appelés les derniers à dire leur avis ; aussi la plupart du temps se contentaient-ils de se ranger à l'une ou à l'autre des opinions déjà énoncées, mais il est peu vraisemblable qu'ils aient été privés du droit d'exprimer leur pensée sur le sujet en discussion (*jus sententiæ dicendæ*).

Enfin, outre les sénateurs proprement dits, c.-à-d. les sénateurs inscrits par les censeurs sur l'*album senatorium*, l'assemblée sénatoriale comprenait un certain nombre de personnages qui avaient sans doute les mêmes droits que les sénateurs ; dans l'édit de convocation du Sénat, on les appelait (*ii*) *quibus in senatu sententiam dicere licet*. C'étaient les magistrats sortis de charge qui, sans être frappés de déchéance civile, n'avaient pas encore été désignés par les censeurs pour occuper un siège vacant dans le Sénat (*Noct. Attic.*, III, 18, § 5-8).

Les sénateurs portaient comme insignes un anneau d'or, un laticlave, c.-à-d. une large bande de pourpre à leur toge, et une chaussure noire ornée de quatre courroies (*calceus senatorius*). Des sièges leur étaient réservés au théâtre dans l'*orchestra*, c.-à-d. aux premiers rangs de l'hémicycle, en face de la scène.

Le Sénat romain ne pouvait se réunir que s'il était convoqué. Le droit de le convoquer n'appartenait qu'à certains magistrats : parmi les magistrats extraordinaires, aux dictateurs, aux interrois, aux préfets de la ville ; parmi les magistrats ordinaires, d'abord aux seuls consuls et préteurs, puis, un peu plus tard, sans doute à partir de la fin du IVe siècle av. J.-C., aux tribuns de la plèbe. Les sénateurs étaient informés de la convocation, soit par des appariteurs (*præcones*, *viatores*) qui se rendaient au domicile de chacun d'eux, soit par un édit qui mentionnait le jour et le lieu de la réunion. Les séances devaient commencer après le lever et finir avant le coucher du soleil. Il y avait des jours pendant lesquels toute réunion du Sénat était interdite, par exemple quelques-uns des jours désignés pour la tenue des comices (*Lex Pupia*). En général le Sénat se réunissait dans la *Curia Hostilia*, située près du *Comitium*, au N. du Forum romain ; il n'était pas rare que d'autres édifices fussent choisis ; il suffisait que l'assemblée se tint dans un lieu inauguré (*templum*). Dans l'intérieur du pomerium, les temples de Jupiter Capitolin, de Castor, de la Concorde ; hors de cette enceinte, le temple de Bellone, plus tard la Curie de Pompée étaient souvent désignés aux sénateurs comme lieux de réunion de l'assemblée.

La séance était toujours présidée par le magistrat qui avait fait la convocation. C'était le président de la séance qui faisait connaître aux sénateurs l'ordre du jour, c.-à-d. la question ou les questions sur lesquelles l'assemblée était appelée à se prononcer. L'ordre du jour ne pouvait être ni modifié ni complété par le Sénat lui-même. Sur chaque question soumise au Sénat, le président avait le droit de prendre la parole pour exposer son opinion, ensuite il pouvait, soit appeler immédiatement le Sénat à voter, soit inviter chacun des sénateurs présents à dire son avis, en suivant l'ordre d'inscription sur l'*album senatorium*. Chaque sénateur avait le droit d'agir à sa guise, de parler aussi longuement qu'il le voulait ou au contraire de se référer purement et simplement à une opinion déjà énoncée. Quand tous les sénateurs avaient ainsi répondu à l'appel de leur nom, le président faisait procéder au vote. Pour voter, les sénateurs se formaient en groupes : ceux qui étaient d'un certain avis se réunissaient, sur l'invitation du président, dans une partie de la salle indiquée à l'avance, ceux qui étaient d'un avis opposé, se rassemblaient dans une autre partie : c'était ce que l'on appelait le vote *per discessionem*. D'une façon générale, et pour les affaires courantes, le vote était valable, quel que fût

EFERUS - Recherche & Classification numérique

le nombre des sénateurs présents; mais dans quelques cas particuliers, dans les circonstances les plus importantes, la présence d'un nombre minimum de sénateurs était nécessaire. Lorsque l'ordre du jour était épuisé, le président levait la séance. Les décisions du Sénat pouvaient être frappés d'intercession; le droit d'intercession contre elles appartenait, soit aux tribuns de la plèbe, soit aux magistrats dont la compétence était supérieure ou égale à celle du magistrat qui avait convoqué le Sénat, présidé la séance, proposé l'ordre du jour et fait voter la mesure en question. Par conséquent, un consul pouvait intercéder contre une décision prise par le Sénat sur la proposition d'un consul ou d'un préteur: un préteur ne pouvait intercéder que contre une décision prise sur la proposition d'un préteur. Le droit des tribuns de la plèbe était général et sans restriction légale. Les décisions du Sénat qui n'étaient pas frappées d'intercession étaient rédigées conformément à certaines règles : dans un préambule étaient d'abord indiqués les noms des magistrats qui avaient présidé la séance, le jour de la séance, le lieu de la réunion, les noms des sénateurs qui avaient travaillé à la rédaction; la proposition de loi était ensuite énoncée; enfin on indiquait le vote de l'assemblée. La décision ainsi rédigée s'appelait un sénatus-consulte (*senatus consultum*); elle était déposée dans les archives publiques de Rome, c.-à-d. dans le temple de Saturne situé au pied du Capitole, à l'entrée du Forum romain. — Dans un livre récent, intitulé la *Vie parlementaire à Rome sous la République*, Mispoulet a reconstitué quelques-unes des séances les plus importantes tenues par le Sénat romain à la fin de la République, par exemple les séances de nov. et déc. 63 (conspiration de Catilina; jugement des conjurés), celles des années 51, 50 et 49 qui aboutirent à la rupture entre César et le Sénat, enfin la séance des ides de mars 44 où César fut tué.

La compétence du Sénat romain n'était point fixée par des textes précis. Elle résidait essentiellement dans les rapports que l'Assemblée avait avec les assemblées du peuple, qui exerçaient le pouvoir législatif, et avec les magistrats élus, qui possédaient le pouvoir exécutif. Comme ces rapports se sont modifiés dans le cours de l'histoire de la République romaine, la compétence du Sénat s'est trouvée par là même modifiée, elle aussi. Etudions donc quels ont été aux diverses périodes de l'histoire de Rome, sous la République, les rapports du Sénat, soit avec les comices, législatifs et électoraux, soit avec les divers magistrats de la cité.

En ce qui concerne les rapports du Sénat avec les comices, la question capitale est celle de l'*auctoritas patrum*. C'est là un des problèmes de l'histoire romaine qui ont été le plus étudiés; plusieurs solutions opposées lui ont été données. Cette incertitude provient de ce que les renseignements proprement historiques font défaut, et de ce que les savants modernes se sont surtout préoccupés de déterminer le vrai sens du terme *patres*. Il faut reconnaître que ce terme a eu chez les Romains plusieurs sens, de là autant de systèmes sur l'*auctoritas patrum* : 1° D'après Niebuhr, Schwegler, Mispoulet, les *patres* étaient ici les patriciens réunis en comices curiates. 2° D'après Huschke, Rubino, Mommsen, Madvig et Soltau, les *patres* étaient les sénateurs patriciens. 3° Lange, après avoir admis l'opinion de Niebuhr, Schwegler, Mispoulet, l'a abandonnée pour édifier une théorie nouvelle: pour lui, les *patres* étaient les *patres familias* des *gentes* patriciennes. 4° Enfin, pour Willems et Bouché-Leclercq, le mot *patres* désigne ici tout simplement le Sénat, sans distinction de patriciens et de plébéiens. Ce dernier système nous paraît être le plus vraisemblable, parce qu'il est plus conforme que les autres à ce que nous savons de la vie publique à Rome. En effet, sous la République, le rôle politique des comices curiates était absolument annulé; il n'est nulle part question d'une réunion distincte des sénateurs patriciens, ni d'une assemblée des *patres familias* patriciens. Au contraire, le Sénat est l'un des organes les plus importants de la constitution. Son intervention dans le vote des lois ou dans les élections est historiquement tout à fait justifiée.

En quoi consistait cette intervention? Il est nécessaire de distinguer les époques. Pendant les premiers siècles de la République, les décisions votées par les comices curiates et centuriates n'acquéraient force de lois, les élections des magistrats par les centuries n'étaient définitivement valables, que si elles étaient ratifiées par le Sénat. L'*auctoritas patrum* était alors une ratification expresse. Quant aux plébiscites votés par les *concilia plebis*, c.-à-d. par les assemblées composées des seuls plébéiens, ils ne furent au début obligatoires que pour la plèbe, et le Sénat put s'en désintéresser. Mais lorsque les tribuns de la plèbe réclamèrent pour les votes de l'assemblée plébéienne, groupée par tribus, la même puissance et les mêmes effets que possédaient les votes des comices centuriates, le Sénat exigea sans doute, en retour, que les plébiscites fussent soumis à sa ratification. Cette procédure fut modifiée, probablement à la fin du IVe ou au début du IIIe siècle av. J.-C. par une loi Mœnia, qui décida que la *patrum auctoritas* s'exercerait désormais avant que les assemblées législatives ou électorales n'eussent exprimé leur vote, c.-à-d. non plus sur les décisions ou les élections, mais sur les projets de lois ou les listes de candidats. Enfin, il est probable que la loi Hortensia de 287 affranchit complètement les votes des comices tributes de toute ratification préalable. Le Sénat n'eut plus dès lors aucun droit de contrôle, aucun moyen d'action sur les assemblées par tribus. Seules les candidatures et les propositions de loi présentées aux comices centuriates étaient encore soumises à son examen. Par conséquent, en matière strictement législative, le rôle du Sénat alla toujours en diminuant, tandis que celui des tribuns de la plèbe devint de plus en plus actif et considérable. A la fin de la République, le Sénat était pratiquement impuissant contre les décisions de l'assemblée populaire; à la même époque, le droit d'intercession des tribuns de la plèbe contre les décisions du Sénat était plus en vigueur que jamais.

La puissance du Sénat résidait ailleurs. « Si le Sénat ne fait pas les lois et si on peut en faire sans lui, c'est lui qui les interprète, les détaille, les complète, les adapte aux cas particuliers. Les magistrats se dispensent autant qu'ils peuvent de mettre en branle la lourde machine populaire ; ils ont, au contraire, perpétuellement recours au Sénat, et les sénatus-consultes ont force de loi par cela même que ceux qui pourraient leur résister leur prêtent obéissance. Dans des cas particulièrement graves, le Sénat ose même prendre sur lui de suspendre momentanément l'action des lois. De même le Sénat n'a aucun pouvoir électoral, mais c'est lui qui fixe la date des élections, qui assigne aux magistrats de même ordre leurs divers ressorts (*provinciæ*). Lorsqu'il y a interrègne, il est le seul dépositaire du pouvoir; c'est lui qui tire de son sein et nomme, sans intervention du peuple, l'interroi » (Bouché-Leclercq). Pour le gouvernement général de la République et pour toutes les branches importantes de l'administration, le Sénat était le conseil des magistrats. Il était permanent, et les magistrats se renouvelaient chaque année. Il représentait, il conservait, il défendait contre les innovations et les audaces révolutionnaires la tradition nationale, la coutume des ancêtres, le *mos majorum*. Ainsi entendue, sa compétence était, on peut le dire, illimitée. Elle s'étendait à tous les grands intérêts de l'Etat. Ce fut le Sénat qui, pendant plusieurs siècles, dirigea toute l'administration intérieure (culte, justice, finances, travaux publics, etc.) et toute la politique étrangère (guerres, diplomatie, organisation et gouvernement des provinces) de Rome. En aucune de ces matières, les magistrats ne prenaient une décision grave sans consulter le Sénat. « Il est vrai que les sénatus-consultes de l'ordre administratif étaient, en droit strict, non des ordres, mais des avis, com-

EFERUS - Recherche & Classification numérique

muniqués aux chefs du pouvoir exécutif. A la rigueur, ces derniers pouvaient refuser d'exécuter ces décisions. Cependant il y a peu d'exemples que les magistrats, même les consuls, ne se soient pas conformés à la volonté du Sénat. C'est que, d'abord, le Sénat disposait de différents moyens indirects pour agir sur les magistrats récalcitrants : refus de fonds publics, dictature, *appellatio* des tribuns, etc. Ensuite un magistrat annuel et responsable devait craindre d'entrer en lutte avec un corps nombreux, composé d'anciens magistrats, l'élite des citoyens, tous hommes influents et qui conservaient presque toujours leur dignité à vie. C'est là même, ce semble, le secret de cette immense puissance que le Sénat a exercée de fait, aux trois derniers siècles de la République, non seulement sur la politique générale, mais encore sur les différents départements administratifs » (Willems, *le Droit public romain*).

Il arriva un moment où le Sénat abusa de cette puissance. Organe exclusif de la noblesse, du parti des *optimates*, comme il avait été, au début de la République, l'organe du patriciat, le Sénat provoqua, par son attitude partiale, comme par sa corruption, l'opposition de plus en plus vive de la démocratie romaine. S'il réussit à triompher de C. Sempronius Gracchus et de Livius Drusus, si la victoire de Marius fut passagère, si le Sénat trouva dans Sulla un défenseur énergique, s'il réussit, guidé par Cicéron, à réprimer la conjuration de Catilina, il fut définitivement vaincu par César et par les seconds triumvirs. Il perdit alors toute indépendance, toute dignité, tout pouvoir réel. L'assemblée, telle qu'elle exista sous César, Antoine, Octave, n'était plus le Sénat romain que de nom; Auguste s'empressa de la réorganiser.

III. Le Sénat romain sous le Haut-Empire. — L'histoire et le rôle du Sénat sous le Haut-Empire ont été diversement appréciés. Mommsen a affirmé que le Sénat avait, pendant cette période de l'histoire romaine, exercé un pouvoir réel; il a imaginé le mot *dyarchie* pour caractériser ce qu'il appelle « la coexistence du gouvernement impérial et de celui du Sénat ». D'autres historiens, en particulier Willems et Bouché-Leclercq, indiquent qu'il ne faut pas prendre trop au sérieux cette collaboration du Sénat au gouvernement de l'Empire. A notre avis, c'est là la vérité. Pratiquement, dès le principat d'Auguste, le Sénat a été dépendant de l'empereur; il n'a plus possédé aucune initiative, aucune indépendance, aucune action réelle. Car il ne s'agit pas ici de construire des théories constitutionnelles; il s'agit uniquement de considérer la réalité historique. Examinons donc successivement quels ont été, sous le Haut-Empire, le mode de recrutement du Sénat, la procédure de ses séances, sa compétence et ses attributions.

Auguste fixa le nombre des sénateurs à 600. Pour pouvoir être admis dans le Sénat, il fallait d'abord faire partie de l'ordre sénatorial, institué par Auguste; or on ne faisait partie de cet ordre que si l'on possédait le cens sénatorial, c.-à-d. une fortune évaluée à 1 million de sesterces (un peu plus de 250.000 fr.). En second lieu, il était nécessaire d'avoir géré la questure. Sous Auguste, les questeurs étaient encore nommés par les comices; Tibère transféra l'élection des anciens magistrats républicains de l'assemblée du peuple au Sénat; mais l'institution, ou plutôt la coutume des candidats de César enlevait au Sénat comme aux comices toute indépendance, et l'on peut dire que seuls obtenaient la questure les membres de l'ordre sénatorial dont la candidature était officiellement ou officieusement agréée par l'empereur. Ce n'est pas tout : l'inscription sur la liste des sénateurs était faite par l'empereur en vertu de son pouvoir censorial. Par conséquent n'étaient, en fait, nommés sénateurs que les membres de l'ordre sénatorial à la nomination desquels l'empereur n'avait point opposé sa volonté toute-puissante. Outre les sénateurs qui avaient suivi pour entrer au Sénat la voie normale, il y en avait d'autres qui y étaient admis exceptionnellement, grâce à la faveur impériale. L'empereur pouvait conférer, soit à un membre de l'ordre sénatorial le titre honoraire d'ancien questeur, d'ancien tribun, d'ancien préteur, d'ancien consul, et par là lui donner un siège au Sénat, soit à un citoyen qui n'était pas membre de l'ordre sénatorial, le laticlave, insigne des membres de l'ordre, et l'un des titres honoraires précités qui comportaient l'admission au Sénat. Ainsi, dans un cas comme dans l'autre, la volonté impériale jouait le rôle prépondérant : en ce qui concerne le mode normal de recrutement, il lui suffisait de se déclarer hostile pour fermer l'accès du Sénat; quant à la collation exceptionnelle des titres et qualités nécessaires, c'était elle qui la décidait pleinement et sans qu'aucun recours pût lui être opposé. De tout ce qui précède, il résulte que sous le Haut-Empire, le Sénat se composait exclusivement de citoyens que les empereurs y nommaient ou qu'ils y laissaient entrer.

Les sénateurs étaient inscrits sur l'*album senatorium* dans l'ordre même des magistratures qu'ils avaient exercées ou dont ils avaient reçu le titre honoraire. En tête de la liste était l'empereur, *princeps senatus*. Venaient ensuite les *consulares*, les *prætorii*, les *tribunicii*, les *quæstorii*. Dans chacune de ces catégories, les sénateurs étaient rangés par ordre d'ancienneté. La liste des sénateurs était revisée tous les ans : tantôt la revision était faite par l'empereur lui-même comme sous Auguste; tantôt l'empereur en déléguait le soin à un des bureaux de sa chancellerie, le bureau *a censibus*.

La tenue des séances, la procédure et le règlement intérieurs de l'assemblée furent aussi modifiés sous l'Empire. La présidence du Sénat fut dévolue avant tout à l'empereur; en l'absence de l'empereur, l'assemblée pouvait être présidée par l'un des consuls, des préteurs ou des tribuns de la plèbe. Comme président, l'empereur fixe l'ordre du jour des séances qu'il préside; mais, en outre, il a le droit de se faire représenter, dans les séances auxquelles il n'assiste pas, par un des questeurs spécialement attachés à sa personne, et ce questeur peut communiquer à l'assemblée un ordre du jour écrit, qui a toujours la priorité. Aussi l'on peut dire que l'empereur est le maître de l'ordre du jour du Sénat; qu'il soit présent ou absent, c'est lui qui détermine l'ordre et l'objet des délibérations de l'assemblée; quant aux propositions dont il ne prend pas l'initiative, elles ne peuvent venir en discussion que s'il le veut bien, puisque ses propres propositions ont toujours la priorité. Il est à peine besoin de faire remarquer que les projets de loi présentés par l'empereur au Sénat équivalaient à des ordres, d'autant plus que le vote était public. Lorsque le Sénat devait se prononcer sur une proposition d'un autre magistrat, l'empereur exprimait son avis, soit le premier en tant que *princeps senatus*, soit le dernier. Les décisions prises par le Sénat sur la proposition de l'empereur ne pouvaient pas être frappées d'intercession, parce qu'il n'y avait dans l'Etat aucune compétence supérieure ni même égale à celle de l'empereur; les autres décisions, au contraire, pouvaient toutes être annulées par l'empereur, en vertu de sa *major potestas* et de sa puissance tribunicienne. Donc les décisions sénatoriales ne peuvent être prises, et, une fois prises, ne peuvent être valables que si telle est la volonté de l'empereur. En règle générale, le Sénat se réunissait chaque mois le jour des calendes et le jour des ides; il pouvait être aussi convoqué à d'autres dates dans des circonstances spéciales. Les séances se tenaient dans la *curia Julia*, construite sur l'emplacement même de la *curia Hostilia;* commencée par César, la *curia Julia* fut continuée par les seconds triumvirs, et définitivement inaugurée par Auguste en 29 av. J.-C. Elle était plus vaste, plus somptueuse et autrement orientée que l'ancienne curie (Sur cette question controversée, V. Thédenat, *le Forum romain* (2e éd.), 1900, et Mispoulet, *la Vie parlementaire à Rome*).

La compétence du Sénat sous le Haut-Empire peut pa-

EFERUS - Recherche & Classification numérique

raitre à un observateur superficiel plus étendue que celle du Sénat républicain; en réalité, elle était entièrement subordonnée à la volonté impériale. A partir d'Auguste, le Sénat perdit une partie des attributions qu'il avait exercées sous la République; il en acquit de nouvelles, que Tibère augmenta encore. Tout ce qui concernait la guerre et l'organisation militaire, les affaires étrangères et la diplomatie lui échappa complètement; il dut partager avec l'empereur l'administration du culte, des finances, de l'Italie et des provinces. Dans ce partage l'empereur garda encore la haute main sur la part qu'il laissa au Sénat. Par exemple, s'il est vrai de dire qu'en droit le trésor public, *ærarium Saturni*, alimenté surtout par les impôts perçus dans les provinces sénatoriales, demeura sous la surveillance du Sénat, il est encore plus vrai qu'en fait les administrateurs du Trésor, *præfecti ærarii Saturni*, furent des agents impériaux, surtout depuis l'année 56 ap. J.-C. à partir de laquelle ces *præfecti* furent nommés par l'empereur. La même remarque doit être faite en ce qui concerne les provinces sénatoriales: en apparence, l'empereur avait abandonné ces provinces au Sénat; en réalité, il y possédait une action considérable. Les gouverneurs de ces provinces, les proconsuls, étaient sans doute choisis chaque année parmi les sénateurs consulaires ou prétoriens; mais l'empereur avait le droit d'examiner la liste dressée et d'en rayer les noms qui lui déplaisaient. Ainsi ne pouvaient être nommés gouverneurs de provinces sénatoriales que les sénateurs dont les noms avaient été au préalable agréés par l'empereur. Dans ces provinces, l'empereur était représenté par un procurateur provincial, chargé d'exploiter ou de surveiller l'exploitation des domaines impériaux, de gérer ou de contrôler la gestion de certains monopoles (carrières, mines, salines, etc.), de percevoir ou d'affermer la perception de certains impôts. Ces procurateurs avaient sous leurs ordres un nombreux personnel; leurs attributions étaient importantes; ils étaient absolument indépendants des proconsuls; ils relevaient directement de l'empereur; tandis que les proconsuls ne pouvaient rester en charge qu'un an, les procurateurs impériaux demeuraient dans la même province aussi longtemps qu'il plaisait à l'empereur. L'administration des provinces sénatoriales n'avait été abandonnée au Sénat qu'en apparence. La preuve en est que la distinction entre provinces sénatoriales et provinces impériales alla en s'effaçant progressivement et finit par disparaître au IIIe siècle, sans qu'il fût besoin de rien changer aux attributions du Sénat ou de l'empereur.

Les attributions nouvelles concédées par Auguste et Tibère au Sénat présentent le même caractère. Le Sénat exerça sous l'empire la juridiction criminelle dans certains cas, par exemple lorsqu'il s'agissait de membres de l'ordre sénatorial, ou encore lorsque le cas ne pouvait pas être jugé par les juges ordinaires. La sentence prononcée par l'assemblée était rédigée sous forme de sénatus-consulte, et comme l'empereur pouvait annuler par voie d'intercession toute décision du Sénat, il en résultait que seules les sentences, qui avaient l'agrément de l'empereur, étaient exécutées. En matière civile, le Sénat pouvait se prononcer en appel dans les procès qui avaient été jugés à Rome, en Italie et dans les provinces sénatoriales; mais cette juridiction d'appel était délégué par le Sénat aux consuls. La compétence judiciaire du Sénat impérial fut donc, en fait, illusoire. — Auguste donna au Sénat des attributions législatives. « Depuis le règne de Tibère, dit Willems, le Sénat devient le vrai corps législatif de l'empire romain. Les mesures votées par lui ont force de loi; elles ne s'appellent pas *leges*, mais sénatus-consultes. Ces sénatus-consultes se rapportent à toutes les branches de la législation : au droit privé et au droit public, au droit pénal et à la procédure, au droit administratif, etc. »; soit, mais ici encore la réalité historique diffère profondément de l'apparence théorique. Les seuls sénatus-consultes législatifs, qui peuvent vraiment devenir des lois, sont : 1° ceux qui ont été votés sur la proposition de l'empereur et contre lesquels aucune intercession n'est possible; 2° ceux qui émanent de l'initiative du Sénat, mais que l'empereur a bien voulu accepter, en n'exerçant pas contre eux son droit d'intercession. Le Sénat ne peut exercer sa nouvelle fonction législative que dans la mesure où l'empereur veut bien y consentir. — Sous Tibère, le Sénat hérita des attributions électorales que les comices avaient jusqu'alors possédées. Ce fut lui qui élut dès lors à toutes les anciennes magistratures républicaines : questure, tribunat de la plèbe, édilité de la plèbe et curule, préture, consulat. Mais, d'une part, ces magistratures ne comportaient plus aucun pouvoir réel; d'autre part, l'empereur se réserva le droit de présenter des candidats, que le Sénat se gardait bien de ne pas élire. La compétence électorale du Sénat était si peu réelle qu'au IIIe siècle les jurisconsultes considéraient les magistrats comme désignés en fait par l'empereur.

La prétendue dyarchie, chère à Mommsen, n'est qu'une construction théorique de droit constitutionnel; elle n'a jamais existé dans la réalité. Le Sénat fut toujours et complètement subordonné à l'empereur. Il n'exerça une action véritable que sous les empereurs qui voulurent bien lui accorder quelque indépendance, par exemple sous Trajan, mais alors le Sénat fut plus soumis que jamais à la volonté impériale. Pendant le IIIe siècle, il essaya à plusieurs reprises de jouer un rôle important dans l'État, sous Alexandre Sévère, à l'avènement de Gordien Ier, pendant le règne de Gordien III, sous les empereurs illyriens; un historien moderne a même parlé d'une restauration sénatoriale, qui aurait rempli une bonne partie du IIIe siècle (Lécrivain, *le Sénat romain depuis Dioclétien*). Il ne faut pas exagérer le rôle joué par le Sénat pendant la période de troubles et d'anarchie que traversa alors l'empire; l'armée, les légions, même les provinces ne furent pas moins actives, et l'on ne voit pas trop quelle action exerça le Sénat sur le gouvernement général du monde romain. A nos yeux, la vérité historique est que, dès le début de l'empire, le gouvernement impérial fut une monarchie, parce que toute la réalité du pouvoir se trouva concentrée dans les mains de l'empereur; non seulement l'empereur était tout-puissant, mais il pouvait à chaque instant arrêter net, par son droit d'intercession, l'exercice des attributions qu'il avait laissées ou accordées au Sénat. Sous l'empire, la destinée du Sénat nous paraît tout à fait analogue à celle des anciennes magistratures républicaines : le Sénat formait le corps le plus honoré de l'empire; mais s'il avait l'apparence et l'éclat du pouvoir, il n'en avait pas la réalité.

IV. Le Sénat au Bas-Empire. — Une nouvelle période s'ouvre dans l'histoire du Sénat romain avec la réorganisation impériale de Dioclétien et de Constantin. Conformément à l'idée générale qui domina tout cet ensemble de réformes sociales et politiques, les anciennes institutions furent à peu près complètement dépouillées, au profit du palais et des fonctionnaires impériaux, des attributions pourtant plus apparentes que réelles qu'elles avaient encore exercées sous le Haut-Empire. Le Sénat de Rome « descendit au rang d'une institution quasi municipale, sans autorité sur le reste de l'empire » (Willems). Pour y être admis, il fallait avoir exercé le consulat ou avoir reçu de l'empereur le titre de consul honoraire. L'assemblée était présidée par les consuls. Le Sénat perdit la plupart de ses attributions : il ne légiféra plus, il ne jugea plus que les causes très peu nombreuses que l'empereur daignait lui soumettre; il élut toujours les préteurs et les questeurs, mais parmi les consuls, il ne désigna désormais que les consuls suffects; d'ailleurs ces magistratures avaient perdu, comme le Sénat lui-même, presque toutes leurs anciennes attributions. Parfois l'empereur le consultait; mais ce n'était pas là un droit. Le prestige du Sénat de Rome fut diminué par la création du Sénat de Constantinople, que Constantin

EFERUS - Recherche & Classification numérique

institua lorsqu'il fonda cette ville, et auquel il accorda tous les privilèges du Sénat romain.

Le Sénat de Rome dura jusque vers la fin du VIe siècle. Il semble n'avoir joué aucun rôle politique sérieux. L'un des traits les plus intéressants de son histoire au IVe siècle est la lutte qu'il soutint contre Gratien, Valentinien II et Théodose, pour arrêter la chute du paganisme et pour faire relever dans la curie l'autel de la Victoire renversé par Gratien. Sous Théodoric, au contraire, il fut l'organe des catholiques orthodoxes contre les Ariens. Après Théodoric, il se montra hostile aux Ostrogoths et favorable aux Byzantins. Il salua avec joie la victoire définitive de Justinien. Mais il n'était plus depuis longtemps que l'assemblée municipale de Rome ; il ne ressemblait que de nom à l'antique Sénat de la République ou même du Haut-Empire.

Le Sénat de Constantinople dura aussi longtemps que l'empire byzantin. Il ne disparut qu'en 1453. Son organisation était, au début du moins, la même que celle du Sénat de Rome ; son histoire politique n'est guère mieux connue que celle du Sénat romain, mais son intervention dans les affaires religieuses paraît avoir été beaucoup plus considérable. « Dans cet Empire, où les pouvoirs civils et religieux sont presque confondus, le Sénat intervient plus activement qu'à Rome dans le domaine de l'Eglise ; dans cet Orient où pullulent les hérésies, il se fait le défenseur de l'orthodoxie » (Lécrivain). Après Justinien, l'histoire du Sénat byzantin est obscure, bien qu'il soit resté l'un des organes essentiels de l'Empire, et bien que, suivant la conclusion de Lécrivain, il ait peut-être joué à Constantinople un rôle plus considérable que les textes ne le laissent voir. J. Toutain.

III. Histoire politique. — Les assemblées parlementaires qui ont porté ce nom en France sont : le Sénat conservateur, le Sénat de l'Empire et le Sénat de la République.

SÉNAT CONSERVATEUR (1799-1814). — Il est le produit, avec la constitution de l'an VIII, des délibérations des commissions législatives intermédiaires (1799) (V. Constitution). D'après l'art. 24 de cette constitution, Sieyès, Roger Ducos, Cambacérès et Lebrun nommèrent le 4 nivôse an VIII la majorité du Sénat qui se compléta lui-même ensuite et élut les membres du Tribunat et du Corps législatif. Ces élections ne plurent pas beaucoup au premier consul, car elles portèrent sur des personnages encore assez soucieux de la liberté parlementaire. Cependant, le Sénat se les fit pardonner en approuvant, avec félicitations, l'arrêté du premier consul qui bannissait sans jugement cent trente personnes compromises pendant la Terreur, arrêté qui constituait une mesure illégale au premier chef. Ce corps politique ne joua dès lors qu'un rôle effacé et fut toujours soumis à la volonté de Bonaparte. Le 13 mars 1802, il choisit « comme plus conforme à la nature de ses fonctions » un mode de scrutin qui lui permit, lors du renouvellement du Corps législatif et du Tribunat, de choisir uniquement des membres dévoués au premier consul, c.-à-d. en totalité des fonctionnaires. Il accorda au premier consul une prolongation de pouvoir de dix années (7 mai 1802), puis laissa passer sans protester l'illégalité qui consista à consulter le peuple sur l'attribution à Bonaparte du consulat à vie. Bien mieux, il se laissa dépouiller des droits que la constitution lui avait attribués à lui-même en laissant concéder à Bonaparte la faculté de nommer des sénateurs à volonté. Celui-ci, reconnaissant, chargea le Sénat de « régler tout ce qui n'avait pas été prévu par la constitution et était nécessaire à sa marche », l'investit du droit de dissoudre le Corps législatif et le Tribunat. Mais lorsque Napoléon se voulut proclamer empereur, le Sénat fit quelques difficultés ; mais c'était simplement dans le but d'obtenir pour lui-même l'hérédité. Le premier consul refusa et, en dépit d'une profonde rancune qui se traduisit plus tard par la facile accession des sénateurs à la Restauration, le sénatus-consulte du 18 mai 1804 confia « le gouvernement de la République à un empereur ». Le Sénat fut profondément remanié (V. Constitution, t. XII, p. 649). Et désormais simple émanation du pouvoir impérial, s'empressa-t-il de supprimer le Tribunat dès qu'on le lui demanda (19 août 1807). Quant au Corps législatif qui nominalement représentait la nation, on le fit passer bien après le conseil d'Etat. Le *Moniteur* du 15 déc. 1808 lui attribue ce rang pour les raisons suivantes : « Dans l'ordre de nos constitutions, après l'Empereur est le Sénat, après le Sénat est le conseil d'Etat, après le conseil d'Etat est le Corps législatif ». Le Sénat servit à déterminer le chiffre des contingents militaires (80.000 hommes le 21 janv. 1808 ; 80.000 hommes le 10 sept. 1808 ; 40.000 hommes le 25 avr. 1809 ; 36.000 hommes le 5 oct. 1809 ; 20.000 hommes le 13 déc. 1810 ; 120.000 hommes le 20 déc. 1811 ; 810.000 hommes en janv. 1813.). Lorsqu'il fut avéré que la nation était épuisée, il se hasarda jusqu'à réclamer la paix : « Sire, obtenez la paix par un dernier effort digne de vous, digne des Français, et que votre main tant de fois victorieuse laisse échapper ses armes après avoir signé le repos du monde. Tel est, Sire, le vœu du Sénat, tel est le vœu de la France, tel est le vœu et le besoin de l'humanité ». Vinrent la campagne de Russie, puis celle de France. Les alliés trouvèrent dans le Sénat un intermédiaire complaisant. Le 31 mars 1814, ils l'invitèrent à désigner un gouvernement provisoire et il s'empressa de le faire. Dans les débats sur la nouvelle constitution à établir, il se préoccupa surtout de garantir les intérêts personnels de ses membres ; après quoi il rendit aux soldats leur liberté par la proclamation fameuse « Vous n'êtes plus les soldats de Napoléon, le Sénat et la France entière vous dégagent de vos serments », et rendit le décret de déchéance en déclarant que Napoléon avait violé la constitution « en levant des impôts, en établissant des taxes, en entreprenant des guerres sans l'autorisation de la loi ». Le 6 avr. 1814, les sénateurs acceptèrent fort bien la royauté de Louis-Stanislas Xavier, déférèrent le 14 au comte d'Artois le gouvernement provisoire ; ils s'étaient empressés d'ailleurs de rédiger un projet de constitution (6 avr. 1814), où ils s'accordaient le maintien de leurs fonctions et prérogatives et demandaient en plus l'hérédité de mâle en mâle par ordre de primogéniture. Mais Louis XVIII ne voulut s'engager à rien, et, le 2 mai 1814, il supprimait le Sénat pour le remplacer par la Chambre des pairs d'où il exclut un peu plus tard cinquante-trois sénateurs dont les noms (Cambacérès, l'abbé Grégoire, Roger Ducos, Sieyès, Fouché, etc.) lui rappelaient de trop mauvais souvenirs.

Le Sénat conservateur siégea au Palais du Luxembourg (loi du 3 nivôse an VIII). Sa composition et ses attributions ont été suffisamment indiquées au mot Constitution t. XII. pp. 648-652). Ses séances étaient secrètes. Les fonctions de sénateur ne donnaient lieu à aucune responsabilité. Les délits commis par eux étaient poursuivis cependant devant les tribunaux ordinaires, mais après qu'une délibération de l'assemblée avait autorisé la poursuite. Le traitement annuel d'un sénateur s'élevait de 20.000 à 25.000 fr., suivant les revenus des sénatoreries (V. le sén.-consulte du 14 nivôse an XI-4 janv. 1803). L'administration intérieure était sous les ordres de deux préteurs, d'un chancelier et d'un trésorier, tous sénateurs et nommés pour six ans. Les préteurs étaient chargés de tous les détails relatifs à la garde, à la police, à l'entretien du palais et de ses jardins et au cérémonial. Comme collaborateurs, ils avaient deux messagers, six huissiers et six brigades de gardes. Le chancelier avait sous son administration les archives, la bibliothèque, la galerie des tableaux et le cabinet des médailles.

Présidents du Sénat conservateur. — Sieyès (1799), Lemercier (1800), Laplace (1800), Vernier (1801), Kellermann (1801), Lacépède (1801), Tronchet (1802), Barthélemy (1802), François de Neufchâteau (1804), Monge

EFERUS - Recherche & Classification numérique

(1806), Lacépède (1807), de Saint-Vallier (1808), Garnier (1809), Lacépède (1811), Barthélemy (1814).

SÉNAT DE L'EMPIRE (1852-70). — Les attributions de cette haute Assemblée furent fixées par la constitution de 1852 et les actes de 1860 et 1861 (V. CONSTITUTION, t. XII, pp. 657-659). Comme la précédente l'avait été, du moins jusqu'à la chute de Napoléon, elle fut constamment fidèle à l'empereur et se plia à toutes ses demandes. Présidé dès ses débuts (4 nov. 1852) par le prince Jérôme-Napoléon, le Sénat adopta avec enthousiasme le sénatus-consulte rétablissant l'Empire parce qu'il ne fallait pas, disait Troplong, que l'Europe fût livrée au désordre et à l'anarchie et que la France perdit la grandeur de ses institutions. Le Sénat s'occupa aussi de régler la liste civile (22 déc. 1852) et il ne s'oublia pas dans la répartition des gros traitements en inscrivant celui de chacun de ses membres pour 30.000 fr. par an. A partir de là, ses sessions passèrent presque inaperçues. En 1856, il essaya bien d'invoquer les précédents parlementaires et libéraux qui autorisaient un sénateur à répondre au discours d'un ministre, mais il reçut par l'intermédiaire du *Moniteur* (11 janv.) une telle semonce qu'il ne tenta plus de s'insurger. En 1861, le prince Napoléon y prononça, en faveur de l'unification de l'Italie, un discours qui eut un retentissement considérable. Il y faisait une sortie furibonde contre les Bourbons dont la famille, disait-il, « partout et toujours, dans tous les pays où elle a régné, a donné le scandaleux exemple de luttes et de trahisons intérieures », ce qui amena le duc d'Aumale à énumérer malignement tous les bienfaits dont les Bourbons avaient comblé les Bonaparte. Là-dessus la brochure du duc d'Aumale fut saisie, son éditeur condamné, et de Persigny enjoignit aux préfets de saisir administrativement « tous les livres, brochures ou journaux publiés par des personnes bannies ou exilées du territoire ». Au début de 1866, le président Troplong, prononçant l'oraison funèbre de ses collègues décédés dans l'année précédente, dit le mot célèbre : « Aucun de nous ne peut se flatter qu'il n'ira pas ce soir souper chez les morts ». Ce qui ne l'empêcha pas de se montrer lui-même très vivant en reprochant assez durement au marquis de Boissy de violer la constitution parce qu'il réclamait le retour aux usages parlementaires. Il est vrai que Boissy répliqua : « Je croyais la constitution perfectible, elle ne l'est pas ? fort bien ! C'est comme si vous la conduisiez au tombeau ; nous y descendrons tous alors ; nous irons souper chez les morts ». Cette isolée velléité de révolte aboutit au vote du sénatus-consulte du 14 juil. 1866 qui retira aux assemblées le peu de droits qui leur restaient encore et que Troplong qualifia « d'œuvre de préservation et de salut public » tandis que l'incorrigible Boissy disait le mot juste, qu'il avait encore la malice d'emprunter aux œuvres de Napoléon III : « Une constitution qui n'a pas pour elle l'appui de l'opinion n'est qu'un chiffon de papier ». Mais ce sénateur vint à mourir en 1867, et Troplong, par rancune de ses incartades, le compara « à ces sophistes qui soutenaient que la neige est noire et qui étaient pourtant des gens d'esprit, au dire de Cicéron ». Sainte-Beuve, en 1868, bien qu'il prétendit qu'il était trop bon courtisan pour ne rien dire, ne put s'empêcher de protester contre les ultramontains et contre la campagne qu'ils avaient entreprise contre l'admission de la science dans l'enseignement : « La science veut être et sera libre. Devant elle le surnaturel disparaît. L'opposition désespérée du parti clérical à la pensée moderne se brisera contre la raison ». Ces paroles firent scandale et le sénateur Mérimée dépeint le Sénat au vif quand il écrit (*Lettres à une inconnue*), à propos d'un discours qu'il y prononçait : « J'ai délivré mon speech comme une personne naturelle ; j'avais une peur atroce, mais je l'ai très bien surmontée en me disant que j'étais en présence de deux cents imbéciles, et qu'il n'y avait pas de quoi s'émouvoir ». En fait, on n'entendit plus guère parler du Sénat jusqu'en 1870. Il réclama alors frénétiquement la guerre avec la Prusse, s'étonnant même que l'empereur consultât un autre pouvoir pour la déclarer. Après la défaite, il finit assez piteusement. Le 4 sept. 1870, il s'était réuni pour envoyer à l'empereur « un dernier vœu et un dernier hommage ». Quelques sénateurs comme Baroche voulaient attendre l'envahissement des forces révolutionnaires et « mourir dans leur fauteuil », mais la majorité décida une disparition prudente. On vota cependant une motion ainsi conçue : « Le Sénat se réunira demain à son heure ordinaire, sans tenir compte des événements extérieurs ». Mais le soir même, Floquet, adjoint au maire de Paris, mettait les scellés sur les portes de la salle des séances », où le nouveau Sénat ne pénétra que neuf ans après.

Le Sénat impérial siégea au Palais du Luxembourg (décret du 22 mars 1852 et décret du 5 févr. 1867). Il fut administré par un sénateur, grand référendaire, placé d'ailleurs sous l'autorité du président et qui dirigeait les services administratifs et de la comptabilité. Quant aux services législatifs, ils étaient dirigés par un autre haut dignitaire, également sénateur, qui portait le titre de secrétaire du Sénat. Le service militaire, les adjudants et surveillants, ainsi que le service des jardins dépendaient du grand référendaire.

PRÉSIDENTS DU SÉNAT. — Jérôme Napoléon (1852) ; Troplong (1852) ; Rouher (1869).

SÉNAT DE LA RÉPUBLIQUE. — Le Sénat de la troisième République a été créé par la constitution du 25 févr. 1875 et la loi spéciale du 24 févr. 1875. La loi organique du 2 août 1875 règle les conditions d'élections ; celle du 9 déc. 1884 supprime les sièges inamovibles (V. CONSTITUTION, t. XII, pp. 661-663 et 666-669).

Il est à peu près certain qu'en créant le Sénat, la majorité conservatrice de l'Assemblée nationale avait eu l'arrière-pensée d'en faire un instrument de réaction. En fait, sur les 75 inamovibles qu'elle élut, il y avait seulement 50 républicains, et sur les 225 sénateurs élus par les départements en 1876 il y eut seulement 95 républicains contre 79 monarchistes, 36 bonapartistes et 15 constitutionnels. Aussi voit-on, dès les débuts, le Sénat s'opposer aux mesures libérales. Il rejette en 1876 la proposition d'amnistie déposée par Victor Hugo, il combat vivement la loi Waddington qui restitue à l'État la collation des grades universitaires, il vote le 22 juin 1877 (150 voix contre 130) la dissolution de la Chambre des députés proposée par le duc de Broglie. Cependant, après l'échec significatif du gouvernement du 16 Mai, les constitutionnels qui formaient un groupe influent laissèrent entendre nettement qu'ils ne se prêteraient nullement à une nouvelle dissolution. L'appoint de leurs voix était indispensable et le cabinet de Broglie dut cesser la lutte qu'il eût peut-être menée jusqu'au bout. Mais, par contre, les constitutionnels payèrent de leur existence cette attitude courageuse. Le groupe fut contraint de se dissoudre ; une partie des adhérents se rallia au centre droit, une autre partie au centre gauche. Les élections pour le renouvellement du 5 janv. 1879 allaient trancher la question. Les droites étaient résolues à jouer leur va-tout, mais les chefs des différentes fractions de ce parti ne purent s'entendre, chacun voulant tirer tout le bénéfice à soi. Il en résulta que sur 82 sièges les républicains en gagnèrent 66. Le Sénat compta alors 177 républicains de toute nuance. Ces résultats étaient si significatifs que dès le lendemain des élections le maréchal de Mac-Mahon donnait sa démission de président de la République. Le Sénat alors vota l'amnistie partielle, il s'opposa encore quelque temps à la translation à Paris des pouvoirs publics et finit par l'accepter en juin 1879. La lutte d'influence fut alors portée sur le terrain de l'enseignement. Jules Ferry avait déposé son projet sur l'enseignement supérieur. Le Sénat, le 15 mars 1880, rejetait par 148 voix contre 129 le fameux article 7. Jules Simon avait, au nom du principe de

EFERUS - Recherche & Classification numérique

la liberté de l'enseignement, réussi à entraîner dans ce vote hostile au gouvernement une bonne partie du centre gauche. Le duc de Broglie crut trouver une occasion favorable pour ramener la droite au pouvoir, dans le mécontentement habilement exploité et entretenu qu'avait soulevé l'application aux congrégations religieuses non autorisées des décrets du 29 mars. Mais la majorité sénatoriale vit le piège à temps et s'opposa à faire échec sur ce point au cabinet Freycinet. Il rejeta bien encore le projet d'amnistie de Gambetta, mais pour le reste, il vota en général en faveur du ministère.

Les élections du 8 janv. 1882 donnèrent aux républicains 63 sièges sur 79, la droite perdait encore 24 sièges. Le Sénat, comprenant désormais 201 républicains, marche alors résolument dans le sens de la politique opportuniste. Pourtant il repoussait encore en 1883 le projet que la Chambre avait adopté relativement aux membres des familles ayant régné en France et la proposition sur les associations élaborée par Dufaure et Jules Simon. C'était plutôt par tradition, car les mesures les plus considérables (réforme judiciaire, conventions, divorce) passent sans grande difficulté, même la revision de la constitution (1884) et la suppression des inamovibles. Le Sénat s'était attaché résolument à la politique de Jules Ferry qu'il appuya surtout dans la question du Tonkin, malgré l'opposition de toute la droite et du duc de Broglie.

Au renouvellement du 25 janv. 1885, la gauche gagne encore 22 sièges. Les membres les plus importants de la droite : le duc de Broglie, Brunet, de Fourtou, ne sont pas réélus. La majorité républicaine ne compte pas moins de 233 membres et la droite est réduite à 67 voix. Il s'ensuit que la politique de la haute Assemblée se rapproche de plus en plus de celle que suit la Chambre et qu'elle admet, non parfois sans protestations et sans tiraillements, toutes les lois d'affaires et d'administration, toutes les lois de finances et même les lois de politique pure comme l'expulsion des princes (1886), l'aliénation des joyaux de la couronne, ou bien encore la grande réforme de l'enseignement primaire (laïcité, obligation, gratuité). Pourtant les mesures ayant une portée sociale sont moins bien accueillies, par exemple le projet sur les délégués mineurs qui subit de telles modifications qu'il s'en trouve ajourné à une date incertaine.

Au renouvellement de 1888, la droite réussit à regagner 6 sièges. Mais il reste encore 227 républicains contre 73 conservateurs. Aussi dans l'état de trouble et d'indécision où fut jetée la Chambre par le boulangisme, le Sénat où la majorité républicaine était franchement assurée, constitua-t-il le rempart le plus ferme de la constitution menacée. Comme le dit plus tard Jules Ferry : « Des trois pouvoirs qui constituent le mécanisme gouvernemental, le Sénat était encore, il y a quelques années, le plus attaqué. Les événements ont pris sa défense et se sont chargés de le justifier. Un jour est venu, jour de péril immense et de suprême angoisse, où l'institution dénoncée comme un obstacle est apparue comme une sauvegarde. L'action fut rapide, résolue, efficace ; la dictature était vaincue ». En effet, après avoir voté la loi rétablissant le scrutin d'arrondissement (13 févr. 1889), le Sénat avait examiné et adopté un ensemble de règles sur la procédure à suivre devant la haute cour pour juger toute personne inculpée d'attentat contre la sûreté de l'Etat, et aussitôt constitué en haute cour de justice (7 avril), il avait clos l'instruction le 23 juin et rendu son arrêt le 15 août. Après cet effort viril, le Sénat connut de nouveau la tranquillité. En 1890, il ne se signala guère que par l'adoption d'une proposition présentée par Marcel Barthe pour réprimer les délits d'injures, d'outrages et de diffamations commis par la voie de la presse ; et par un blâme au gouvernement à propos des relations de commerce franco-turques, blâme qui obligea le cabinet Tirard à se retirer ; aussi par un certain mauvais vouloir à accueillir la réforme de l'impôt foncier.

Le renouvellement de janv. 1891, portant sur 81 sièges, donna 64 républicains et 17 conservateurs. La droite perdit 10 sièges et le Sénat comprit 244 républicains et 56 conservateurs. Il s'attacha, par voie d'interpellation, à la grande question de la réforme de l'Algérie (fév.-mars 1891), et malgré une vive défense du gouvernement, découvrit tant d'abus et d'inconséquences dans l'administration de notre grande colonie qu'il nomma une grande commission d'enquête dont le président fut Jules Ferry. Une des premières conséquence du témoignage de ce désir de contrôle fut la retraite du gouverneur général, Tirman, et son remplacement par Paul Cambon. L'assemblée encore n'admit qu'avec répugnance ce qu'on appelait la « loi Bovier-Lapierre », c.-à-d. un ensemble de mesures destinées à protéger la liberté des syndicats professionnels, et malgré l'intervention éloquente de Goblet et de Tolain, elle finit par la rejeter (juin 1891). Mais sa mauvaise volonté céda devant les considérations qu'on lui fit valoir en faveur des enfants, filles mineures et des femmes travaillant dans les manufactures. Le Sénat dans des sessions antérieures était entré en conflit avec la Chambre à ce sujet ; il admit enfin l'abaissement à 11 heures de la durée de la journée légale pour la femme majeure et à 10 heures pour les enfants (juil. 1891) ; mais il se déjugea encore en octobre en se laissant entraîner, par les pressantes adjurations de Bérenger, à exclure la femme majeure de la réglementation légale des heures de travail, ce qui ajourna une fois de plus la réforme. Enfin, bien qu'il se fût montré ultra-protectionniste dans la discussion du tarif des douanes, il s'inspira des idées les plus libérales pour enjoindre au gouvernement d'avoir à mettre un terme à l'agitation du clergé provoquée par l'évêque Gouthe-Soulard (déc. 1891). Comme à la suite d'un mot d'ordre, les manifestations se propagèrent d'abord à Paris, puis en province, et la pente de l'Église à examiner du haut de ses chaires des questions trop actuelles et trop irritantes détermina des désordres (1892). Le Sénat ne s'en préoccupa plus, se contentant d'appuyer le gouvernement par ses votes. En 1893, Jules Ferry fut élevé au fauteuil de la présidence. Ce fut un événement politique important : la mort prématurée de cet homme d'Etat ne permit pas d'en développer toutes les conséquences. Il s'était fait une haute idée du rôle que le Sénat doit jouer dans la République et il l'eût amené à le remplir tout entier. « Il ne suffit pas au Sénat, dit-il dans son discours d'installation (27 fév.), d'être le gardien armé et vigilant de la Constitution ; le meilleur moyen de défendre une constitution attaquée, c'est encore de la pratiquer. La véritable forme du gouvernement parlementaire n'est ni le conflit des pouvoirs, ni leur équilibre qui ressemble à l'impuissance, c'est l'harmonie ; l'harmonie qui laisse à chacun son rôle, mais tout son rôle. L'harmonie cesse où l'effacement commence. » Challemel-Lacour, qui lui succéda le 27 mars, avait lui aussi une haute conception de son rôle, mais il se tint davantage dans le domaine de la théorie pure. La désastreuse affaire du Panama eut son contre-coup au Sénat où elle détermina des interpellations et des émotions multiples (V. Panama).

Au renouvellement du 7 janv. 1894, sur 91 sièges à pourvoir, la gauche gagna encore 8 sièges et l'assemblée se trouva composée de 257 républicains et de 43 conservateurs. La session fut fort tranquille et consacrée presque tout entière à des lois d'affaires. Il en fut de même en 1895 où le Sénat eut fort à faire pour mettre en équilibre le budget et consacra de longues séances à des questions sociales comme la répression de la prostitution (projet Bérenger) et la responsabilité des accidents du travail. L'affaire des chemins de fer du Sud, qui était venue se greffer sur celle du Panama, ne contribua guère à rétablir dans le Parlement la tranquillité nécessaire aux délibérations fructueuses. L'année 1896, qu'on a appelée l'année franco-russe, fut encore moins

EFERUS - Recherche & Classification numérique

calme. Le Sénat entra en conflit violent avec le gouvernement (ministère Bourgeois) auquel il ne pardonnait pas un programme dont le principal fait était l'adoption de l'impôt sur le revenu. Il commença par reprendre des propositions de Merlin et Demole, de Marcel Barthe sur les coalitions et, en dépit de la défense acharnée des ministres, adopta le projet Trarieux que le cabinet avait retiré officiellement, et il l'adopta trois jours seulement après son retrait. Une décision de Ricard, garde des sceaux, lui fournit une nouvelle occasion de manifester son hostilité. Dans l'affaire des chemins de fer du Sud, un juge d'instruction, Rempler, avait été remplacé dans des conditions assez anormales. Monis demanda à Ricard des explications qui ne parurent pas satisfaisantes, et le Sénat adopta un ordre du jour de blâme. La Chambre voulut sauver le cabinet et le président du Conseil fit devant elle une déclaration, qui ne manquait pas de gravité, en disant que le Sénat n'avait d'autre but que de faire échec au gouvernement, soutenu par la confiance de la Chambre et « d'appliquer au régime parlementaire le traitement de la pelure d'orange » ; il en appelait donc devant la Chambre qui lui donna raison. Monis maintint au Sénat et accentua ses reproches, notamment « l'invasion de la politique dans la justice » et une seconde fois l'assemblée vota son ordre du jour de blâme. Bourgeois plaida devant la Chambre ce point de vue constitutionnel qu'un ministère n'est pas tenu de se retirer devant un vote du Sénat. Le conflit étant arrivé à l'état aigu, le Sénat décida sagement qu'il cédait pour la forme, ne voulant pas provoquer une crise fort grave entre les pouvoirs publics. En fait, la lutte continua sourdement contre le cabinet Bourgeois qui, contraint à gouverner avec l'appui d'une seule des Chambres, fut finalement amené à se retirer, non sans qu'il y ait eu d'autres épisodes curieux dans cette lutte sans précédent, par exemple un vote de confiance de la Chambre et un vote de défiance du Sénat sur la politique extérieure du gouvernement (avr. 1896). Mais les radicaux continuèrent la campagne en dehors du Parlement en se servant surtout comme machine de guerre de l'impôt global sur le revenu. On essaya de faire, sur cette question, les élections pour le renouvellement triennal de 1897. Sur 97 sièges à pourvoir, les républicains en obtinrent 66, les radicaux 16, les radicaux socialistes 3 et les conservateurs 12. Ces 97 sièges étaient occupés précédemment par 66 républicains, 9 radicaux, 1 radical socialiste et 20 conservateurs. La composition de l'assemblée n'était pas sensiblement modifiée, sauf dans le sens de la diminution progressive des membres de la droite. L'interminable affaire de Panama et les menées cléricales continuèrent à alimenter la politique jusqu'au jour où Scheurer-Kestner, vice-président du Sénat, convaincu personnellement de l'innocence du capitaine Dreyfus, condamné comme traître en 1894, eut provoqué par une lettre publiée dans le *Temps* une vive agitation dans le but d'obtenir la revision du procès (déc. 1897). Dès lors l'affaire Dreyfus domina tout, provoquant dans les Chambres les incidents les plus violents et occupant en interpellations sans cesse renouvelées presque tout le temps disponible du Parlement, agitant le pays, et sortant tout de suite du terrain purement juridique où on aurait dû la cantonner, pour disloquer la classification des partis, fournir aux mécontents un terrain d'entente en profitant des alarmes patriotiques d'une grande partie de la nation, pour formuler un nouveau programme, le nationalisme. Le Sénat ne s'aventura d'abord qu'avec une extrême défiance sur ce terrain peu sûr. Au renouvellement du bureau de 1898, Scheurer-Kestner perdit son siège de vice-président à cause de son attitude dans l'affaire. Mais peu à peu, à mesure que se déroulaient les phases de cette affaire compliquée, et qu'on en pouvait mieux apprécier les multiples éléments, la haute Assemblée évolua dans le sens favorable à la revision du procès. Le Sénat témoignait sa défiance des jugements sommaires des conseils de guerre en votant (déc. 1898) la proposition Constans, étendant à ces conseils la loi de 1897 sur l'instruction préalable obligatoire, combattait le ministère Dupuy en toute occasion et, s'il votait tout de même la loi désaisissant la chambre criminelle de la cour de cassation du jugement définitif de l'affaire Dreyfus, il le fit avec répugnance, et une bonne partie de ses membres se rapprochèrent des socialistes. Cette entente fut marquée d'abord par l'élection à la présidence de la République de Loubet, président du Sénat (1899), et quoique Loubet n'eût jamais donné occasion de croire qu'il voulait « à tout prix » l'acquittement de Dreyfus, les nationalistes, unis à tous les partis hostiles à la République, manifestaient violemment contre son élection et quelques-uns tentaient un coup d'État (23 fév.). Le ministère Dupuy, qu'on accusait d'avoir été peu énergique dans la répression de ces troubles et peu prévoyant, tomba et fut remplacé par le cabinet Waldeck-Rousseau-Millerand qui consolida l'entente avec les socialistes. Le Sénat eut la plus grande influence dans tous ces événements, d'une part par son hostilité à l'égard du cabinet Dupuy, d'autre part par l'appui constant qu'il prêta au président de la République et la confiance qu'il témoigna au cabinet Waldeck-Rousseau. Constitué en Haute Cour de justice, le 18 sept. 1899, pour juger l'attentat de la caserne de Reuilly, il avait terminé sa délibération et condamné Déroulède, Buffet, de Lur-Saluces à deux ans de bannissement et Guérin à dix ans de détention et, le 23 févr., Marcel Habert à cinq ans de bannissement. Le renouvellement triennal, retardé pour la circonstance jusqu'au 20 janv. donna lieu à une sorte de consultation du pays dont les résultats ne furent pas très clairs. Les républicains obtinrent 67 sièges, les radicaux 25 et les conservateurs 4 seulement. Mais il y eut 3 nationalistes élus dont le général Mercier, et des sénateurs qui avaient joué un rôle marqué dans l'agitation en faveur de Dreyfus, comme Ranc, Barodet, Thévenet, Siegfried, ne furent pas réélus. Quoi qu'il en soit, la composition des partis dans la haute Assemblée ne fut pas modifiée, et le Sénat vota en juin le projet relatif à l'extinction de certaines actions pénales, destiné à ramener l'union entre les républicains en faisant disparaître de nouveaux motifs de troubles et d'aigreurs ; appuya avec énergie le gouvernement dans les mesures de répression qu'il crut devoir prendre contre de hautes personnalités militaires, et vota en octobre et en décembre 1900 l'amnistie.

Nous avons donné au mot CONSTITUTION (t. XII, pp. 661-63) les détails nécessaires sur la composition du Sénat et (p. 666) les modifications qui y ont été apportées par la suppression des inamovibles et insisté longuement (V. CONSTITUTION, pp. 666-69) sur la question importante et jamais définitivement résolue des droits de cette assemblée en matière financière. On trouvera au mot PARLEMENTARISME (t. XXV, p. 1137-38) les renseignements sur son organisation intérieure. Le Sénat de la République a occupé d'abord et jusqu'au 2 août 1879 l'ancienne salle des séances de l'Assemblée nationale, située dans l'aile Nord du palais de Versailles (loi du 26 mai 1875). La loi du 22 juil. 1879 lui affecta le palais du Luxembourg où il vint prendre séance le 27 nov. 1879.

PRÉSIDENTS DU SÉNAT. — Duc d'Audiffret-Pasquier (13 mars 1876) ; Martel (15 janv. 1879) ; Léon Say (25 mai 1880) ; Le Royer (2 févr. 1882) ; Jules Ferry (24 fév. 1893) ; Challemel-Lacour (27 mars 1893) ; Emile Loubet (16 janv. 1896) ; Fallières (3 mars 1899). R. S.

IV. Politique et droit constitutionnel (V. CONSTITUTION et PARLEMENTARISME).

SÉNAT AMÉRICAIN (V. ETATS-UNIS, t. XVI, p. 548 ; CONSTITUTION, t. XII, p. 726 ; PARLEMENTARISME).

SÉNAT BELGE (V. CONSTITUTION, t. XII, p. 693 et 694, et PARLEMENTARISME).

SÉNAT ESPAGNOL (V. CONSTITUTION, t. XII, p. 709, et PARLEMENTARISME).

EFERUS - Recherche & Classification numérique

SÉNAT ITALIEN (V. CONSTITUTION, t. XII, p. 714, et PARLEMENTARISME).

SÉNAT ROUMAIN (V. CONSTITUTION, t. XII, p. 718, et PARLEMENTARISME).

BIBL. : HISTOIRE ROMAINE. — T. MOMMSEN, *Rœmische Forschungen ;* Berlin, 1864. — P. WILLEMS, *le Sénat de la République romaine ;* Louvain, 1878-83. — *Le Droit public romain ;* Louvain, 1883. — G. BLOCH, *les Origines du Sénat romain ;* Paris, 1883. — MISPOULET, *Etudes d'institutions romaines ;* Paris, 1887. — LECRIVAIN, *le Sénat romain depuis Dioclétien ;* Paris, 1888. — MOMMSEN et MARQUARDT, *Manuel des antiquités romaines*, trad., t. VII. — MISPOULET, *la Vie parlementaire à Rome sous la République ;* Paris, 1899.

HISTOIRE POLITIQUE. — Ch. DE LADOUCETTE, *Du Sénat de l'empire français depuis son institution jusqu'à nos jours ;* Paris, 1861, in-8. — TISSERON, *le Sénat de l'empire français ;* Paris, 1861, 2 vol. in-8. — L. DÉTROYAT, *le Sénat et le Scrutin de liste ;* Paris, 1881, in-8. — BÉRARD, *les Deux Chambres, leur histoire, leur théorie ;* Paris, 1885, in-8.

SENATOR (Hermann), médecin allemand contemporain, né à Gnesen (Posen) le 6 déc. 1834. Nommé en 1875 professeur extraordinaire à Berlin, il devint en même temps médecin en chef de la section de médecine de l'hôpital Augusta et obtint en 1881 la direction médicale de celui de la Charité. Il est l'auteur d'importants ouvrages sur la *Fièvre* (1873) et l'*Albuminurie* (1881) ; il a publié, en outre : *Diabetes mellitus et insipidus* (1879, *Handbuch*, de Ziemssen), *Die Erkrankungen der Nieren* (Vienne, 1895, *Handbuch*, de Nothnagel), etc.

SÉNATUS-CONSULTE. I. DROIT ROMAIN. — Résolution du Sénat qui est signalée par les jurisconsultes du temps des Antonins et des Sévères comme ayant force de loi civile, mais qui ne l'a obtenue que progressivement, à une époque et dans un sens à préciser. De même que le Sénat a commencé par être le conseil du magistrat, l'expression de son sentiment a commencé par n'être qu'un avis donné au magistrat par son conseil. A la vérité, le Sénat est devenu, en fait, dans le courant de la période de la République, la première autorité de l'Etat, une sorte de parlement souverain dont les magistrats sont de plus en plus les agents. Mais le Sénat ne s'est pas pour cela arrogé dès alors le pouvoir législatif proprement dit, le droit de mettre une loi à la place d'une autre, d'effacer définitivement une règle ancienne, d'en créer définitivement une nouvelle. Il concourt alors légalement à la confection des lois soit par l'*auctoritas patrum* donné par les sénateurs patriciens aux *rogationes* soumises aux comices anciennement après le vote et plus tard avant, soit par l'avis préalable du Sénat tout entier requis avant la loi Hortensia pour la validité des plébiscites. Il y concourt aussi en fait par les délibérations qui avaient lieu d'ordinaire entre lui et les magistrats qui voulaient faire une proposition de loi avant le dépôt du projet, par les décisions qu'il était appelé à rendre, surtout vers la fin de la République, sur les irrégularités dont pouvaient être entachés les votes des comices. Mais rien de tout cela ne l'a conduit à la possession d'un pouvoir législatif en forme. Il y est arrivé par d'autres voies, suivant une marche dans laquelle on peut distinguer trois étapes.

Le premier pas du Sénat a été de s'arroger la faculté de concéder pour des cas particuliers des dispenses de lois. Régulièrement ces dispenses n'auraient pu émaner que des comices — la preuve en est dans le testament comitial et dans l'adrogation qui ne sont pas autre chose que de pareilles dispenses. — Mais le Sénat, après les avoir d'abord accordées dans des cas d'urgence et sauf ratification du peuple, s'est mis à le faire, depuis Sulla, sans ratification ni urgence, et le pouvoir lui en a même été reconnu législativement par suite de l'échec d'une loi proposée en 687 pour faire cesser cette pratique. Seulement, il n'avait pas là le pouvoir législatif pour créer la loi, il ne l'avait que pour l'abroger, et encore seulement pour l'abroger en vue d'un cas spécial après lequel elle restait en vigueur pour tous les cas semblables futurs. — Pour arriver, en fait, à créer du droit nouveau, à effacer pratiquement le droit ancien, le Sénat a eu pratiquement un second moyen, surtout depuis que l'introduction de la procédure formulaire eut donné aux magistrats judiciaires de nouveaux pouvoirs (V. EDIT, § *Antiquité romaine*). Ce fut, en partant de l'autorité qu'il exerçait sur les magistrats : de leur demander de faire du droit honoraire ; d'inviter les préteurs à mettre dans leurs édits et à suivre dans leur pratique judiciaire les règles qu'il indiquait. On peut citer comme exemples de ce système, non seulement à la fin de la République, le sénatus-consulte sur l'anatocisme de l'an 703 de Rome cité par Cicéron, au début de l'Empire le sénatus-consulte Silanien de l'an 10 ap. J.-C., défendant d'ouvrir le testament d'un homme assassiné avant que ses esclaves eussent été mis à la torture, à la fin de la République ou au début de l'Empire le sénatus-consulte sur le quasi-usufruit, mais aussi sous Claude le sénatus-consulte Velléien, sous Néron le sénatus-consulte Trébellien, sous Vespasien le sénatus-consulte Macédonien. — Enfin le Sénat est arrivé, dans une dernière phase, à s'attribuer, d'une façon plus ou moins contestable en théorie, le droit de faire et de défaire positivement du droit civil, de remplacer exactement les comices. Ce pouvoir lui est reconnu par Gaius au milieu du second siècle, mais avec la mention d'une controverse passée, et le Sénat l'a sans aucun doute exercé déjà un peu auparavant, au temps du sénatus-consulte Tertullien rendu sous Adrien. Mais on a souvent soutenu qu'il lui aurait appartenu dès une époque bien plus précoce, dès les débuts de l'empire. A notre sens, il n'y en a aucun vestige certain avant le sénatus-consulte Tertullien, et la façon dont le Sénat charge les préteurs de faire du droit prétorien dans le sénatus-consulte Velléien, sous Claude, dans le sénatus-consulte Trébellien sous Néron, et dans le sénatus-consulte Macédonien sous Vespasien, tient précisément à ce qu'il n'avait pas encore alors le pouvoir de faire du droit civil.

Du reste, une fois son pouvoir législatif pleinement reconnu, le Sénat n'en a pas fait un long usage. Son activité législérante n'a servi qu'à ménager la transition entre celle des comices et celle de l'empereur. Elle s'est vite effacée par un mouvement qui a fait de l'adhésion du Sénat aux propositions de l'empereur (*orationes principis in senatu habitæ*) quelque chose de certain et même d'obligatoire et qui a, par suite, enlevé toute portée à son vote. Il n'y a plus eu de sénatus-consultes proposés par d'autres que l'empereur depuis la mort d'Adrien, et le Sénat n'en a plus voté de véritables depuis le temps des Sévères (*oratio Severi* sur l'aliénation des biens des mineurs : *oratio Antonini* sur les donations entre époux) ; on a continué pendant longtemps à publier les édits impériaux par voie de communications au Sénat analogues aux anciennes *orationes* (procès-verbal de la séance du Sénat de Rome de l'an 438 sur la promulgation du Code Théodosien en Occident, mis en tête du Code Théodosien) et l'on trouve même encore au VIe siècle une sorte d'acte législatif du Sénat de Rome portant des peines pécuniaires (actes du schisme de 530 découverts dans un manuscrit de Novare en 1882). P.-F. GIRARD.

II. DROIT CONSTITUTIONNEL FRANÇAIS (V. CONSTITUTION et SÉNAT).

BIBL. : DROIT ROMAIN. — V. en général sur le rôle législatif du Sénat : MOMMSEN, *Droit public romain*, 1891, VII, pp. 156-469, (et pour l'acte de 539, *Neues Archiv. für ältere deutsche Geschichte*, 1886, XI, p. 368. — WILLEMS, *Sénat de la République*, 1885, II, pp. 111-120. — KRUEGER, *Histoire des sources du droit romain*, 1894, pp. 33, 110-113, 114-115, 347, et, en sens opposés sur la question du pouvoir du Sénat de faire du droit civil. — LENEL, *Ursprung und Wirkung der Exceptionen*, 1876, pp. 49 et suiv. — GIRARD, *Manuel de droit romain*, 3e éd., 1901, pp. 32-33, 55-57. Les principaux sénatus-consultes dont le texte nous a été transmis sont cités ou reproduits dans BRUNS, *Fontes juris Romani*, 6e éd., 1893, pp. 169-202, et dans GIRARD, *Textes de droit romain*, 2e éd., 1895, pp. 111-116 ; le formulaire suivi pour leur rédaction est étudié dans MOMMSEN, *Droit public*, VII, pp. 198-218.

SENAU ou **SENOC** (Mar.). Bâtiment qui a, outre deux mâts gréés carrés comme ceux du brick, un mât de tapecu,

EFERUS - Recherche & Classification numérique

mais qui se distingue surtout par les matériaux où *baguettes de senau*, qu'il porte derrière ses bas-mâts (V. Baguette, t. IV, p. 1164).

SENAUD. Com. du dép. du Jura, arr. de Lons-le-Saunier, cant. de Saint-Amour; 107 hab.

SENAUX. Com. du dép. du Tarn, arr. de Castres, cant. de Lacaune; 222 hab.

SENCENAC-PUY-DE-FOURCHES. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Périgueux, cant. de Brantôme; 381 hab.

SENCKENBERG (Heinrich-Christian, baron de), jurisconsulte allemand, né à Francfort-sur-le-Main le 19 oct. 1704, mort à Vienne le 31 mai 1768. Professeur à l'Université de Giessen (1735), conseiller à la cour de Vienne (1745), il fut l'auteur de : *Selecta juris et historiarum* (Francfort, 1734-42, 6 vol.); *Corpus juris feudalis Germanici* (Giessen, 1740); *Corpus juris germanici publici ac privati* (Francfort, 1760-65, 2 vol.); *Sammlung der Reichsabschiede von Konrad II* (1747, 2 vol.).

Son frère *Johann-Christian* (1707-72), médecin francfortois réputé, créa en 1763 un hôpital avec laboratoire, la fondation Senckenberg, à laquelle s'annexa, en 1817, une société scientifique encore aujourd'hui très florissante.

SENCONAC. Com. du dép. de l'Ariège, arr. de Foix, cant. de Cabannes; 109 hab.

SENDAÏ. Ville du Japon, prov. de Rikouzen, sur la côte E. de Nippon; 73.771 hab. (en 1894). Château ruiné du daïmio de Sendaï; fabrication de laques et soieries; commerce actif avec Tokio et avec son port de Sivogama auxquels des voies ferrées la relient.

SENDETS. Com. du dép. de la Gironde, arr. de Bazas, cant. de Grignols; 393 hab.

SENDETS. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. de Pau, cant. de Morlaàs; 580 hab.

SÉNÉ. I. Matière médicale. — Les sénés sont constitués par les folioles et les fruits de plusieurs espèces de *Cassia* de la section *Senna* (V. Casse). Les *folioles*, longs



Séné (*Cassia lenitiva* Bisch.). — Branche florifère et fructifère.

de 1 à 4 centim., varient selon les espèces, sont glabres ou pubescentes, fragiles, parfois coriaces, avec une nervure médiane et des nervures secondaires saillantes à la face inférieure, et se rejoignant sur les bords. Saveur douceâtre et plus ou moins amère et nauséeuse. Les fruits, improprement appelés *follicules*, sont des gousses à peu près réniformes, aplaties, membraneuses, légèrement coriaces, plurispermes. Les sénés du commerce proviennent de trois espèces, *Cassia obovata* Coll., *C. lenitiva* Bisch et *C. angustifolia* Vahl., et de leurs variétés. Les sortes principales sont : 1° *Séné de la Palte* ou *d'Alexandrie*. Se récolte en Egypte, est préparé au Caire et expédié par voie d'Alexandrie. Ce produit est formé de folioles plus ou moins brisés de *C. lenitiva* et de *C. obovata*, parmi lesquels on remarque parfois des débris de feuilles spéciales ajoutées frauduleusement, coriaces, d'apparence blanchâtre, chagrinées sur les deux faces, mais dont les nervures secondaires ne présentent pas le caractère que nous avons indiqué plus haut; ce sont des feuilles d'*arguel* (*Solenostemma Arghel* Hayn) (Brissemoret et Joanin). — 2° *Séné de l'Inde* ou *de Tinnevelly*, fourni par le *C. angustifolia*, qu'on préfère à la sorte précédente; les folioles peuvent atteindre 6 centim. de long sur 25 millim. de large; membraneuses, de couleur verte. — Le principe actif du séné paraît être l'*acide cathartique*; on y trouve encore de l'acide chrysophanique et de la chrysophanine.

II. Thérapeutique. — Les folioles sont plus actives que les follicules. Le séné est un purgatif sûr et énergique; il active les mouvements péristaltiques de l'intestin, ce qui explique les coliques vives qu'il peut déterminer. A dose exagérée, il détermine des contractures de l'utérus et de la vessie, et chez les femmes enceintes peut provoquer des décollements placentaires, des hémorragies utérines et même l'avortement. A dose thérapeutique, il est utile contre les constipations opiniâtres, l'engouement stercoral et herniaire, l'occlusion intestinale sous toutes les formes, surtout si l'on provoque en même temps l'hypercrinie de la muqueuse par l'administration simultanée d'un purgatif salin. On l'emploie encore dans les affections vermineuses et dans des maladies chroniques de la peau, telles que les dartres, l'éléphantiasis, etc. Combiné aux toniques amers, il a une action très favorable sur les dyspepsies accompagnées de constipation, et il est d'autant plus recommandable que son usage n'est jamais suivi de constipation. Enfin, on s'en sert comme d'un dérivatif, surtout en lavement et associé ou non au sulfate de soude ou de magnésie, dans les affections cérébrales et thoraciques. — Avant emploi, le séné doit être lavé à l'alcool, qui dissout les principes nauséeux et ceux qui donnent des coliques. Il se prescrit en macérations ou en infusions, faites dans un vase non métallique, de 10 à 30 gr. de folioles (la décoction détruit le principe actif). Il entre dans un grand nombre de préparations, telles que le thé de Saint-Germain, le thé de Smyrne, l'apozème purgatif du Codex, la médecine noire des Anglais, la tisane royale, la poudre de réglisse composée, l'eau laxative de Vienne, le lavement purgatif des peintres, etc. — D'après Dragendorff, l'acide cathartique produirait des selles liquides à la dose de 10 centigr. Dr L. Hahn.

Bibl. : Les *Traités de thérapeutique*, — Brissemoret et Joanin, *les Drogues usuelles*.

SÉNÉ. Com. du dép. du Morbihan, arr. et cant. (E.) de Vannes; 2.703 hab. Eglise et croix monumentales du XVIe siècle.

SENEBIER (Jean), naturaliste suisse, né à Genève le 6 mai 1742, mort à Genève le 22 juil. 1809. D'abord pasteur, il devint, en 1773, bibliothécaire à Genève, et consacra tous ses loisirs à l'histoire naturelle et à la chimie. Ouvrages principaux : *Mémoires physico-chimiques sur l'influence de la lumière solaire...* (Genève, 1782, 3 vol. in-8); *Rapports de l'air atmosphérique avec les êtres organisés* (Genève, 1807, 3 vol. in-8); *Physiologie végétale* (Genève, 1782-88, 5 vol. in-8; 1800), etc.

SENEBIERA (*Senebiera* Poir.) (Bot.). Genre de Crucifères, composé de petites herbes rameuses, étalées, à feuilles pinnatifides, à fleurs réunies en une grappe radicale centrale; silicule en général réniforme, indéhiscente, à loges monospermes. La principale espèce, *S. coronopus* Poir. (*Cochlearia coronopus* L., *Coronopus Ruellii* Dal.), ou *Corne de cerf*, se rencontre sur les décombres et dans les rues des endroits habités. Dioscoride la prescrivait dans les maladies des reins; elle était réputée antiscorbutique. — Le *S. pinnatifida* DC. peut s'employer en condiment ou être mangé en salade. Antiscorbutique. Dr L. Hn.

SENECA. Rivière des Etats-Unis qui déverse dans le lac Ontario les eaux de la région lacustre du N. de l'Etat

EFERUS - Recherche & Classification numérique

de New York ; elle sort du lac *Seneca* (166 kil. q., 60 kil. de long sur 3 à 6 kil. de large), à Seneca Falls (6.000 hab.), petite ville industrielle, touche au lac Cayuga, reçoit les eaux des lacs Canandaigna et Onondaga et se joint à l'Oneida, à Oswego, au moment d'aboutir au lac Ontario.

SENECA. Tribu de l'Amérique du Nord (V. Iroquois).

SÉNECÉ (Antoine Bauderon de), poète français, né à Mâcon le 27 oct. 1643, mort au château de Condemine, près Mâcon, le 1er janv. 1737. Il embrassa d'abord la carrière du barreau, puis, après avoir, à la suite d'un duel, vagabondé quelques années en Italie et en Espagne, il revint en France (1669), acheta, grâce à la protection de la duchesse d'Angoulême (1673), la charge de premier valet de chambre de la reine Marie-Thérèse, qu'il charma jusqu'à sa mort (1683) par son esprit aimable, son caractère enjoué et ses vers faciles. Il a écrit dans presque tous les genres, opéras, tragédies, comédies, contes, épîtres, satires, épigrammes, dialogues, chansons. Il a publié de son vivant, outre ce qui a paru dans le *Mercure de France* et autres gazettes, des *Satyres* (1695, in-12), et des *Epigrammes et autres pièces* (1717, in-12), redonnées sous un titre rafraîchi en 1776. On a imprimé en 1805 ses *Œuvres complètes*, titre inexact, car il ne s'agit que d'un nombre restreint de ses poésies (in-12). Ses *Œuvres choisies* et ses *Œuvres posthumes* (1855, 2 vol. in-12) ont été comprises dans la *Bibliothèque elzévirienne*. Lex.

SÉNÉCHAL. Officier royal. Ce nom vient du bas-latin *siniscalcus*, formé de deux mots germaniques *sini-scalc* qui signifient vieux serviteur, et par suite le chef des serviteurs. Le sénéchal est mentionné, dans la loi des Alamans, comme préposé à la tête des esclaves dans les maisons des grands. Les rois mérovingiens avaient un ou plusieurs sénéchaux qui surveillaient les officiers attachés à leur service ; les sénéchaux siégeaient au tribunal du roi. Sous la dynastie carolingienne, les attributions du maire du palais passèrent, partie au comte du palais, partie au sénéchal. Il avait plus particulièrement la direction de la table royale. En 878 apparaît pour la première fois appliqué à cet officier le titre de *dapifer* qui prévaudra sous les Capétiens. Au xie siècle, il était le premier des grands officiers du palais. Il était devenu comme un vice-roi. Au xiie siècle, il était le commandant en chef de l'armée ; il exerçait une surveillance sur les agents de l'administration provinciale. Vers 1158, un auteur anonyme, qui se donna pour Hugues de Clères, composa, pour favoriser les intérêts des princes angevins, rivaux de Louis VII, un traité, *De Majoratu et senescalia Franciæ*, où il prétendait que le roi Robert avait conféré à Geoffroy Grisegonelle, à titre héréditaire, l'office de sénéchal de France. Mais tous les documents authentiques contredisent une pareille assertion. A la fin du xie siècle, le dapiférat était aux mains de la famille des Rochefort, apparentée aux maisons de Crécy, de Monthéry et du Puiset. Les sénéchaux, devenus trop puissants, étaient une menace pour la royauté. Guy de Rochefort fut dépouillé de sa charge par Philippe Ier, qui, plus tard, pour ne pas s'aliéner les seigneurs des châteaux des environs de Paris, la lui restitua en 1104. A Guy succéda son fils, Hugues de Crécy. Une rupture nouvelle eut lieu en 1107 entre les Rochefort et le roi. Louis VI donna le dapiférat à Anseau de Garlande, à qui succéda en 1118 son frère Guillaume ; en 1120, à la mort de Guillaume, un autre de ses frères, Etienne, déjà chancelier, ajouta à cette charge celle de sénéchal. La famille des Garlande avait en mains le gouvernement du royaume. En 1127, à l'instigation de la reine Adélaïde et de saint Bernard, Louis VI expulsa Etienne du palais, laissa la charge de sénéchal vacante pendant quatre ans, puis la confia à Raoul, comte de Vermandois ; à la mort de Raoul, en 1152, le dapiférat resta vacant pendant deux ans, puis fut donné en 1154 à Thibaud, comte de Blois, qui conserva cette dignité jusqu'à sa mort arrivée en 1191. A cette date, le roi supprima le dapiférat.

Les seigneurs avaient, comme le roi, des sénéchaux. Après l'annexion du duché d'Aquitaine et du comté de Poitiers à la couronne en 1137, la royauté conserva la sénéchaussée de Poitou, dont les seigneurs de Mauzé et de Montreuil-Bellay furent successivement titulaires. De même, après la conquête de l'Anjou, du Maine et de la Touraine par Philippe-Auguste, ce roi laissa à Guillaume des Roches, à titre héréditaire, la sénéchaussée de l'Anjou, de la Touraine et du Maine ; il maintint la sénéchaussée héréditaire de Poitou, Saintonge et Guyenne en faveur d'Aimery, vicomte de Thouars. Ces grands sénéchaux laissaient l'administration effective à des sénéchaux établis dans les principales villes de leur province. En Languedoc, les représentants des seigneurs portaient, depuis longtemps, le titre de sénéchal. La royauté laissa subsister les sénéchaux du Périgord, de Quercy, de Toulouse, d'Agenais, de Rouergue, de Beaucaire et de Carcassonne. Ces sénéchaux du Midi exerçaient les mêmes fonctions que les baillis du Nord.

M. Prou.

Bibl. : V. l'art. Officiers de la couronne (Grands) ; et Luchaire, *Manuel des institutions françaises*, §§ 142, 281, 298.

SÉNÉCHAS. Com. du dép. du Gard, arr. d'Alais, cant. de Génolhac ; 506 hab.

SÉNÉCHAUSSÉE (Anc. dr.) (V. Sénéchal).

SÉNEÇON (*Senecio* T.) (Bot.). Genre de Composées-Tubuliflores, de la tribu des Sénécionidées, composé de plus de 900 herbes ou arbrisseaux, à feuilles radicales ou alternes, à capitules réunis en cyme composée ou solitaires. Capitules radiés, hétérogames, avec fleurs du rayon parfois nulles ; involucres cylindroïdes à bractées égales, calicule formé de bractées plus petites ; réceptacle nu ; akènes surmontés d'une aigrette à poils simples ; cotylédons planes. — L'espèce type, *S. vulgaris* L. ou Séneçon commun, est annuelle, très commune en Europe dans les lieux cultivés et les décombres ; fleurit même en hiver ; émolliente et résolutive. Le *S. jacobæa* L. ou Jacobée, herbe de Saint-Jacques, est amer et a été préconisé comme apéritif, vulnéraire, émollient, détersif et résolutif. Le *S. aureus* L., des Etats-Unis, sert dans les dysménorrhées et comme tonique et stimulant du système glandulaire. Le *S. pseudo-china* Andr. (*S. speciosus* Willd.), sert comme succédané du quinquina ; le *S. ambavilla* Pers., de Bourbon, comme antisyphilitique et vulnéraire. Au Mexique, on considère le *S. canicida* comme un violent poison. Dr L. Hn.



Senecio vulgaris L. — Port.

SENEFELDER (Aloys), inventeur allemand de la lithographie, né à Prague le 6 nov. 1771, mort à Munich le 20 fév. 1834. Il fut d'abord acteur, puis rechercha des procédés d'impressions à bas prix, spécialement pour la mu-

EFERUS - Recherche & Classification numérique

sique, fonda des lithographies avec Gleissner à Munich, puis à Offenbach, puis à Vienne (1800), dirigea une lithographie géographique royale, réussit en 1826 la lithographie en couleurs qu'il put appliquer aux étoffes (1833). Il a publié *Lehrbuch der Lithographie* (1818; trad. franç., 1819).

BIBL. : SCAMONI, *A. Senefelder und sein Werk;* Saint-Pétersbourg, 1896.

SENEFFE. Com. de Belgique, prov. du Hainaut, arr. de Charleroi, à 29 kil. E.-N.-E. de Mons, sur la Samme, affl. de la Senne, le canal de Bruxelles à Charleroi et le canal du Centre ; 3.500 hab. Stat. du chemin de fer d'Ottignies à Manage. Exploitations agricoles ; ateliers de constructions mécaniques. Le château de Seneffe, érigé en 1720, sur les plans de Dewez, dans le genre des villas romaines, est remarquable. Le 11 août 1674, les Français, commandés par Condé, livrèrent aux Anglo-Hollandais une sanglante bataille qui resta indécise. Le 2 juil. 1794, les troupes françaises, sous les ordres de Marceau, y défirent complètement les Autrichiens.

SENEGA (Bot.) (V. POLYGALA).

SÉNÉGAL. I. Fleuve.—Fleuve de l'Afrique occidentale. Le Sénégal, appelé Mayo Reo par les Toucouleurs de ses rives, a pour origine la Bafing (fleuve noir) dans un repli des monts et plateaux du Fouta-Djalon. Le Baleyo ou Baléo — c'est ici son nom — naît à 200 kil. à vol d'oiseau de Konakry, port de l'Atlantique le plus rapproché et capitale de la Guinée française, à 789 m. au-dessus des mers, par 10° 30′ 53′ lat. N., 14° 28′ 4″ longit. O., près d'un faîte de l'autre côté duquel les eaux gagnent directement l'Atlantique par le Konkouré, fleuve français qui aboutit à l'estuaire de Dubreka. Il coule vers le N.-E., en une vallée encore peu connue dans le détail, entre petits monts d'abord, ensuite entre hautes collines, très interrompu de rapides et grossi de courts affluents, ruisseaux en saison sèche, torrents terribles en hivernage — Dans ce parcours aux trois quarts ignoré, le Bafing atteint une largeur moyenne de 450 m.; les berges abruptes qui le contiennent ont généralement de 30 à 36 m. de hauteur. Un peu moins large est-il, 400 m. seulement, lorsqu'il arrive au pont de Mahina, l'un des lieux essentiels de son cours, car c'est là qu'il est croisé par le chemin de fer de Kayes, c.-à-d. du Sénégal navigable au Niger capable de porter des chalands en toute saison ; commencé en avr. 1895, terminé en juin 1896, ce pont métallique a été jeté sur un étroit où le fleuve est rapide, sur un lit de roche, à petite distance en amont de Bafoulabé, lieu du confluent du Bakhoy ou Fleuve Blanc.

Le Bakhoy continue le Sénégal inférieur plus directement que le Bafing, mais il ne vient pas de montagnes voisines de la mer comme le Bafing, et les collines dont il procède sont bien moins pluvieuses que le massif du Fouta Djalon ; aussi est-il bien moins abondant, et sa largeur moyenne n'est que de 250 m., contre les 450 de la vraie branche-mère du fleuve, quoique son cours soit plus long (à partir des sources du Baoulé), et que surtout son bassin soit bien plus étendu. Il ne s'appelle pas seulement Bakhoy, mais aussi Ouandan et Migna : comme dans le pays du Bafing, comme dans toute autre contrée « polyphone », les appellations varient suivant les langues lorsque plusieurs peuples et plusieurs civilisations s'y mêlent sans s'y confondre. Il a son principe à plus de 350 kil. de la rive de l'Océan (contre les 200 du Bafing), à 75 ou 80 seulement de Siguiri, qui est un de nos postes du haut Niger. Longtemps il reste étroit torrent dans des gorges rocheuses, pittoresques, et, de droite, de gauche, lui arrivent, semblables à lui en petit, de jolis torrenticules aux belles cascades ou cascatelles, eaux aurifères sur fond de sable ou fond de roche. Ayant laissé à quelque distance à droite, à 18 ou 20 kil., la ville de Kita, clé des communications entre Sénégal et Niger, il s'élargit en rivière, passe sous un pont métallique de la ligne de Kayes au Niger et s'augmente, à droite, du Baoulé, qui est au Bakhoy ce que le Bakhoy est au Bafing, c.-à-d. une rivière bien plus longue en même temps que drainant une aire bien plus considérable, mais roulant moins d'eau, comme ayant ses commencements plus loin de la mer, en un pays de moindre altitude. Ce Baoulé ou fleuve Rouge naît en effet très loin de l'Atlantique, à près de 700 kil. et à quelques kilomètres seulement du Niger, en amont de Bamakou ; de nombreux courants lui « courent après », mais tous ne l'atteignent pas toujours, parce que la région n'est pas très pluvieuse, qu'à mesure qu'on s'avance vers le nord, à la rencontre du Grand Désert, elle tend à devenir désertique. Le Baoulé se porte vers le N., à travers le Bélédougou, puis, arrivé dans le Kaarta, de vastes contours le mènent au S.-O., puis à l'O.; il reçoit à gauche le Bandingo, notable tributaire parallèle au Bakhoy. Quoi qu'il en soit de ces déroulements, le Bakhoy, le « Blanc » grossi du « Rouge », coule vers l'O. ; il s'abat par les chutes de Billy, « qui sont un beau spectacle de la nature », il passe à Badoumbé, frôle quelques collines pittoresques et s'unit au Bafing à Bafoulabé, lui à droite, le Bafing à gauche. Le lieu du confluent est à 143 m. au-dessus des mers en temps d'étiage.

Dès lors, le Sénégal est fait, et il ne s'accroît plus guère de l'amont à l'aval, sinon encore quelquefois dans la saison d'hivernage, jusqu'à la sortie de ce qu'on peut appeler relativement le haut pays, jusque vers Bakel, plus exactement jusqu'au confluent de la Falémé ; après quoi, il diminue par dispersion, évaporation, imbibition, et faute d'affluents intarissables. Il s'en va serpentant en une vallée fort accidentée, entre collines raides de 100, voire 150 ou plus d'élévation, se rattachant à l'O. aux monts du Bambouk. A chaque instant, il se rétrécit entre des éperons de rochers ou s'épanouit dans des bassins arrondis; il dort ou se précipite en rapides, avec quelques belles cascades. « Une de ces chutes, celle de Gouina, est une nappe plongeante, haute de 16 à 17 m., suivant les saisons, sur une largeur moyenne de 500 ; la dernière chute, celle du Félou, en amont de Médine, est aussi haute, mais les eaux y sont fort resserrées. Immédiatement en aval de la chute du Félou, le fleuve passe devant Médine, puis, au delà des rapides de Kippes, coule devant Kayes, où lui arrive à droite le Kolimbiné, longue rivière à demi intermittente, gouttière un peu désertique du très chaud pays du Kaarta; et à gauche, à 20 kil. en amont de Bakel, la Falémé, Moins longue qu'on ne le croyait quand on lui donnait pour la tête la Tenné (tributaire gauche du Bafing), son déroulement n'est que de 400 à 450 kil.

A partir de Bakel il sépare la région désertique peuplée par les Maures de la zone pluvieuse et irriguée qu'habitent les nègres. Il passe devant les blockhaus de Matam, de Kaédi ou Kaéaédi, d'Aéré. Sur la gauche se suivent des coulées latérales, dont les plus éloignées du fleuve marquent les limites des inondations annuelles ; en général, les collines sont beaucoup plus distantes du fleuve sur la rive maure que sur la rive nègre, où elles sont toutefois à une trentaine de kilomètres du Sénégal. Entre le bras principal et les coulées, nombreuses et très vastes îles allongées : ainsi l'île de Bilbas, de Matane à Saldé, dépasse de bout en bout 80 kil. avec largeur maxima de 25 ; plus grande encore celle qui suit l'île de Bilbas, et qui n'a pas moins de 150 kil. d'amont en aval, sur une largeur maxima de 20 : c'est l'île à Morfil, c.-à-d. à l'ivoire (elle entretenait en effet jadis beaucoup d'éléphants); elle va d'au-dessus de Saldé en aval de Podor, poste à 240 kil. en amont de Saint-Louis par le courant de l'eau, et à 75 environ en aval du banc de Mafou, qui arrête net, sauf dans les trois ou quatre mois des hautes eaux, la course des grands navires qui remontent le courant.

Vers Podor, le Sénégal, incroyablement sinueux, abandonne la direction N.-O. pour la direction O. « Entre des rives très boisées, couvertes d'acacias et de jujubiers dont le bois est excellent pour les constructions », il gagne Dagana, ville commerçante. Après quoi c'est Richard Toll

EFERUS - Recherche & Classification numérique

et l'embouchure de la Taouey, rivière à courant alternatif : quand le fleuve est bas, la Taouey coule vers la rive gauche du Sénégal; elle lui apporte le tribut du lac de Guier, que prolonge vers le S.-E. la lagune de Bounoun, dans une région boisée où rôdent en foule les girafes et des bandes d'animaux sauvages, tandis que lagune, lac et marigot regorgent de poissons; puis, quand le fleuve monte, changement à vue, la Taouey cesse de se verser dans le Sénégal, et c'est l'eau du Sénégal qui se dirige à l'encontre de l'ancien courant vers le lac et la lagune. Ceci sur la rive gauche, la rive droite ayant également son lac poissonneux, le Cayar, mis en relation avec le Sénégal par trois marigots, non moins « alternatifs » que la Taouey. Ce sont là deux réservoirs de grande capacité, des espèces de lacs Mœris naturels, qu'on réservera quelque jour par des écluses pour le service de l'irrigation.

Cependant, on approche de la mer Atlantique, et le Sénégal tourne au S., en même temps qu'il dépêche vers l'O. le marigot des Maringouins, lequel, paraît-il, ne meurt pas toujours dans les sables, mais atteint directement l'Océan, à 80 kil. au N. de la barre actuelle du fleuve. C'est à l'entrée de ce marigot que les bateliers font subir aux voyageurs des navires le « baptême du Sénégal ou bagnasse ». Le fleuve détache à chaque instant de ses deux rives une foule de marigots, qui tous lui reviennent. Le delta reste donc intérieur, pour ainsi dire ; c'est, dit Elisée Reclus, un labyrinthe d'environ 1.500 kil. q., composé d'îles, îlots, bancs marécageux, que séparent des rivières, des coulées, des mares, changeant de contours et de profondeur à chaque inondation. Toute cette région basse, à demi lacustre pendant la période des crues fluviales, est nettement limitée à l'O. par un cordon littoral d'une étonnante régularité, dit « langue de Barbarie », laquelle est une plage rectiligne de sables, d'une largeur moyenne de 380 à 400 m., recouverte de petites dunes de 4 à 6 m. de hauteur et constamment ébranlée du côté du large par le heurt des vagues qui se succèdent en rouleaux écumeux. Cette plaine, protégée à l'O. par cette langue de Barbarie, est occupée par le fleuve et ses marigots, par des pâtures d'herbe courte, des marais, des mamelons bas, des acacias, des jujubiers et les palétuviers qui annoncent le voisinage des rives marines. C'est pendant 80 kil. qu'il coule ainsi vers le S. Il entoure d'un grand bras de 600 m. de largeur, de 12 de profondeur et d'un petit bras de 200 m. d'ampleur, l'île sablonneuse allongée (2.300 m. sur 200), qui porte la ville de Saint-Louis, capitale de la colonie, et continue à longer de sa rive droite la langue de Barbarie pendant 18 kil. encore. Frappée sur une de ses faces par la houle de la tempête, ayant à soutenir de l'autre la pression des eaux fluviales débordées, la mince levée de sable cède, tantôt sur un point, tantôt sur un autre, pour se reformer ensuite par une nouvelle levée qui se dépose à la rencontre des eaux douces et des eaux marines. La courbe du littoral témoigne de l'incessant travail d'empiétement sur la mer qui s'accomplit ici pendant le cours des siècles ; la saillie des terres alluviales déposées en dehors de la ligne normale du rivage occupe une superficie d'au moins 2.500 kil. q.

L'embouchure du Sénégal a ceci de fort curieux que c'est la première bouche de rivière réelle qu'il y ait en terre d'Afrique à partir du versant N. de l'Atlas marocain, depuis l'entrée en mer de l'Oum-er-Rbia, soit une distance de 3.800 kil. en suivant la côte, et par la ligne droite de 2.200 kil. ; de cet oued marocain jamais à sec au fleuve de Saint-Louis, l'Atlantique ne s'ouvre qu'à des tributaires vraiment irréels, lits de sable, de pierre ardente où il se peut que dix ans s'écoulent sans qu'un orage extraordinaire y verse une eau continue. Le Sénégal, lui, baisse énormément, il est telle fin de saison sèche où il ne roule peut-être pas 50 m. c. par seconde au-dessus de la portée du flot de marée, mais les pluies de l'hivernage en font un maître courant avec nombre indéterminé de milliers de mètres cubes à la seconde ; la saison des pluies s'ouvre en mai, dans la région d'où part la branche maîtresse du fleuve, le Fouta-Djalon. Aussitôt et vite le Sénégal gonfle ; dès lors, « pendant quatre mois, de juin et juillet en octobre, les bateaux à vapeur d'un fort tirant d'eau peuvent remonter le fleuve jusqu'au pied de la cataracte du Félou : à Bakel, la crue atteint et même dépasse 15 m. ; à Matam, elle est de 9 à 10 m. ; à Podor de 6, à Dagana de 4. La vague d'inondation diminue à mesure qu'elle se rapproche de la mer. Mais la force du courant repousse alors les eaux marines qui, pendant la saison des sécheresses, avaient suivi le fond du lit fluvial ; l'eau du Sénégal devient complètement douce devant Saint-Louis, elle pénètre même dans la mer, et les navires qui cinglent au large reconnaissent l'entrée du fleuve à la nappe jaunâtre qui s'étale au milieu de l'Océan.

Certes 50 m. c. par seconde au lieu de contact avec la marée, ce n'est rien pour un fleuve de plus de 400 lieues de longueur, d'un si vaste bassin qu'on ne saurait guère l'estimer à moins de 360.000 kil. q. si l'on tient compte des pays d'aval dont les ouadi ne lui envoient jamais ou presque jamais d'eau, et à moins de 250.000 en se bornant aux pays dont il reçoit réellement le tribut tous les ans. Comment le Sénégal peut-il descendre si bas, lui où d'antiques géographes reconnaissaient, d'après Cadamosto, le Gihon, fleuve du Paradis terrestre, et qu'ils identifiaient à la fois avec le Niger et avec le Nil ? Mais c'est justement le contraire qui doit étonner : comment se fait-il qu'il y ait une seule goutte d'eau, une seule, dans le Sénégal, à la fin de la saison sèche ? Car enfin la saison des pluies ne dure guère que trois mois dans son bassin, d'où neuf mois d'un implacable été avec des chaleurs de 40 et 45° à l'ombre ! De plus, la nature du pays se prête mal à l'aménagement des pluies en sources, et, d'autre part, la pente étant forte dans le haut bassin du fleuve, l'eau s'écoule avec rapidité dans le lit des torrents : toutes conditions pour que le fleuve tarisse vite, et tout à fait ; Faidherbe, Galliéni, les divers conquérants et explorateurs du Sénégal et du Niger (qui en cela ressemble au Sénégal) ont donné la raison de la persistance estivale de ces grands cours d'eau. « Les lits du Sénégal et de ses affluents, au lieu d'être largement ouverts au courant, sont, à des distances variables, coupés par des bancs de roches plus ou moins élevés, formant parfois, comme au Félou, à Gouina, à Billy, de véritables cataractes. En arrière de ces barrages naturels se sont créés des biefs à eaux profondes et sans courant sensible. Ces biefs commencent dans le Fouta et se continuent jusqu'aux sources des plus petites rivières du bassin. Ce fait étant connu, il est facile de se rendre compte du phénomène qui survient au moment des pluies de l'hivernage : l'énorme quantité d'eau qui tombe en quelques jours étant peu absorbée par les flancs dénudés des vallées d'érosion, fait rapidement déborder les biefs ; les barrages sont submergés, les cascades recouvertes, et de grandes masses liquides se précipitent dans les biefs inférieurs qui s'emplissent à leur tour. Le mouvement continue ainsi jusqu'aux plaines du bas Sénégal, qui ne tardent pas à se changer en immenses marais. De là les crues subites et périodiques, qui rappellent par leur régularité celles du Nil. Dès que les pluies cessent, les sources étant seules à fournir le débit, les barrages supérieurs se découvrent, puis les barrages inférieurs, et peu à peu, le torrent s'étant écoulé vers la mer, le fleuve n'est plus alimenté que par les minces filets d'eau qui s'échappent des fissures des cataractes ; mais en arrière d'elles, il reste de vastes réservoirs encore tout pleins. Ces réservoirs, dans les hautes régions, sont préservés contre l'évaporation par l'épaisse végétation qui borde les rives de presque tous les cours d'eau et forme au-dessus de leur lit une voûte de verdure interceptant les rayons du soleil et maintenant pendant la saison sèche une certaine

EFERUS - Recherche & Classification numérique

fraîcheur aux abords. Il est certain que la destruction des barrages qui coupent le lit du Sénégal aurait pour effet de vider le fleuve pendant la saison sèche, aussi est-ce avec la plus grande circonspection qu'il faudra toucher à son régime. Au-dessous de Bakel, où finit la partie montagneuse du bassin du Sénégal, la crue est moins rapide, à cause de la partie siliceuse du terrain qui absorbe une quantité notable des eaux pluviales, agissant ainsi comme une sorte de régulateur sur les crues. Au moment des premières pluies, le terrain environnant s'imbibe aux dépens du fleuve, ce qui produit même un abaissement momentané des eaux dans la partie basse de la vallée ; il prolonge ensuite la crue, au moment de la baisse, en rendant au fleuve une partie des eaux enlevées. Souvent la plaine qui s'étend aux environs de Saint-Louis, sur la rive droite du Sénégal, est déjà inondée et en grande partie impraticable alors que la crue s'est à peine fait sentir dans le fleuve. Pendant les cinq mois des hautes eaux, les navires employés pour la navigation du fleuve peuvent remonter jusqu'aux chutes du Félou, à 150 kil. au-dessus de Bakel ; durant les autres mois, ils s'arrêtent, selon l'époque, soit à Bakel, soit au banc de Mafou. » De ce qui précède résulte donc ce qui suit : qu'au lieu de faire sauter les barrages du Sénégal pour favoriser la navigation (que, ce faisant, on détruirait net), il faut les conserver soigneusement, les élever de niveau quand il se pourra, et même en construire de nouveaux en belle et bonne pierre, partout où des étroits du fleuve rendront la chose la plus facile, la moins coûteuse.

Ce n'est pas un fleuve indifférent que celui qu'un navire arrivé par mer, de Bordeaux ou d'ailleurs, peut, la barre franchie, remonter en hautes eaux pendant près de 1.000 kil., jusqu'à Kayes ; et surtout un fleuve qui nous a menés, comme par la main, à la conquête du Soudan et à la fondation du grand empire français d'Afrique.

O. Reclus.

II. Colonie (V. Soudan).

Compagnie du Sénégal (V. Compagnie, t. XII, p. 163).

Géographie médicale (V. Afrique, § *Géographie*).

SÉNÉGALI (Ornith.). Ce nom est donné communément par les marchands d'oiseaux à plusieurs petits Passereaux de la famille des *Plocéidés* (V. ce mot), provenant ou non du Sénégal. Pas plus que celui de *Bengali* (V. ce mot), il n'a une valeur scientifique, puisqu'on fait les deux espèces auxquelles on applique plus particulièrement ces noms appartiennent au même genre (*Lagonosticta* Cabanis), et sont toutes deux d'Afrique. Beaucoup d'autres, appartenant comme elles à la sous-famille de *Viduinæ*, proviennent d'Asie, de Malaisie, d'Australie et de Polynésie. Toutes sont recherchées, comme Oiseaux de volière, à cause de leur plumage élégant et varié, souvent paré de couleurs vives et tranchées, au moins chez le mâle, car la femelle est généralement plus simple. La taille est d'ordinaire inférieure à celle du Moineau. Les espèces et les genres sont nombreux ; plusieurs ont déjà été décrits aux mots Ægintha, Amadina, Astrild, Capucin, Erythrura, Munia, Padda (V. ces mots). Nous indiquerons brièvement les autres.

Les Sénégalis (*Lagonosticta*) se distinguent par une queue large et arrondie, les pennes étant larges dès la base. On en connaît 21 espèces d'Afrique. Le Sénégali rouge de Brisson et Buffon (*Lag. senegala*) a le manteau noir et le ventre d'un rouge écarlate ; il habite la Sénégambie. Le *L. Monteiroi*, plus grand, varié de rouge, de noir et de blanc, est du Nil Blanc et d'Angola. Le Petit Sénégali (*L. minima*), avec les mêmes teintes, est au contraire plus petit : il s'étend du Sénégal au Niger ; le *L. rubricata* Licht. est de l'Afrique S.-E ; le *L. Perreini* Vieill., du Congo ; enfin, le *Bengali gris-bleu* de Vieillot (*Lag. cærulescens* Vieill.) est de l'Afrique occidentale. Les Sénégalis sont représentés dans l'Inde par le *Stictospiza formosa* Latham, et en Australie par des genres voisins. Le Gros-bec à tête blanche de Latham (*Stagonopleura guttata* Gould), ou *Diamant rouge*, est brun avec la tête blanche, le croupion rouge et le ventre noir tacheté de blanc : il est d'Australie. C'est aussi la patrie du Gros-bec rayé de noir (*Zonæginthus bellus* Lath.) et de l'*Emblema picta* Gould, à ventre écarlate tacheté de blanc. Le *Beau Marquet* de Buffon ou *Chardonneret vert* de Brisson (*Zonogastris melba* L.) est d'Afrique ; le Gros-bec à face rouge de Brown (*Pytelia afra* Gm.) est du Congo. Dans le genre *Coccopygia*, on place le *Gros-bec à croupion rouge* (*C. Dufresnei* Vieill.) d'Afrique S. et le *C. quartinia* (Des Murs) d'Abyssinie.

Dans le genre *Hypochera* Bp. prennent place des espèces à plumage noir avec des reflets irisés tels que le Combasou de Buffon (*H. ænea* ou *nitens*) qui est aussi le Père noir à bec rouge de Brisson et habite la Gambie, et l'Outremer (*H. ultramarina*) du Nil Blanc et d'Abyssinie. Le Bengali mouchetté de Vieillot (*Tæniopygia castanotis*) vient d'Australie et le *T. insularis* de Timor ; le *Sticloptera Bichenovii* d'Australie, et le Bengali piqueté (*Sporæginthus amandava*) de l'Inde et de Java. Le genre *Nigrita* est d'Afrique.

Le genre *Spermestes* (Swainson) renferme de petites espèces à plumage élégant mais peu brillant et propre à l'Afrique. Tels sont le *Sp. cucullata* (Swainson) ou *prasipteron* (Lesson) de Sénégambie et du Gabon, et le Petit Marteau de Sganzin (*Sp. nana* Pucheran), qui habite Madagascar. Le Gros-bec ponceau (*Pyrenestes ostrinus* Vieill.) est remarquable par son bec énorme ; il est noir avec la tête, le cou, la poitrine et la queue rouges ; il est de forte taille. Le genre *Amauresthes* Reich. est également d'Afrique. Le Multizone (*Ortigospiza polyzona* Temminck), à poitrine vermiculée de blanc et de noir, est du même pays ; l'*O. atricollis* (Vieillot), du Gabon et du Congo. Les Diochs (*Quelea*) ont le bec rouge ou noir avec la tête rouge et le dos fauve, tacheté de noir ; tels sont le *Q. quelea* (Brisson) de toute l'Afrique et le *Q. æthiopica* du Sennaar et du Zanzibar. Le genre *Donacola* (*D. castaneothoraæ*) est d'Australie.

Des espèces à queue plus ou moins étagée et pointue habitent l'Inde, la Malaisie, l'Australie, la Polynésie. Le genre *Uroloncha* a pour type le Gros-bec de Bourbon de Latham (*U. striata* L.), brun dessus, blanc dessous, la gorge et le bec noirs ; il est de l'Inde. Le Domino (*U. punctulata*), brun marron avec la gorge et le ventre élégamment réticulé de noir sur un fond blanc, est de l'Inde et de Ceylan. Le Quinticolor (*U. quinticolor*) cendré avec les ailes et la queue brunes, le croupion orangé, la gorge noire, le bec rouge et le ventre blanc, est de Timor. Des espèces plus brillantes encore sont de l'Australie, et forment le genre *Pæphila* (Gould). Tel est le Pœphile admirable (*P. Gouldiæ*), dont les couleurs rappellent les plus jolis Perroquets. Le mâle a la tête rouge avec un étroit collier noir et bleu de ciel, la gorge noire, un large plastron violet, le dos et les ailes vertes, le ventre jaune, les deux plumes médianes de la queue noires et se prolongeant en pointe. Ces couleurs vives sont harmonieusement fondues et font de cet oiseau de volière un des plus jolis que l'on puisse voir. La femelle est plus terne. Signalons encore les genres *Aidemosyne* qui renferme le Flûteur (*A. cantans* Lath.), d'Abyssinie, *Bathilda*, *Erythrura* (V. ce mot), dont une espèce (*E. psittacea*) habite la Nouvelle-Calédonie, *Chlorura* et *Neochmia*, ces derniers propres à la Polynésie. Tous ces petits Oiseaux sont granivores et vivent assez bien en cage, sous le climat de l'Europe, à condition de les rentrer dans les appartements la nuit et pendant l'hiver ; il est plus difficile de les faire se reproduire. Leur chant harmonieux, mais faible, a l'avantage d'être moins bruyant que celui du Serin. La sous-famille des *Spermestinæ* de Gray se confond avec celle des *Viduinæ* (V. Veuve).

E. Trouessart.

Bibl. : R.-B. Sharpe, *Catalogue of Birds in British Museum*, 1890, t. XIII.

SÉNÉGAMBIE (V. Soudan).

EFERUS - Recherche & Classification numérique

SÉNÉGINE (Chim.) (V. Polygala).

SÉNÈQUE (Marcus Annæus), rhéteur romain (54 av. J.-C.-42 ap. J.-C.), mari d'Helvia, père de Gallion, de Sénèque le philosophe et de Méla, grand-père de Lucain, était né à Cordoue d'une famille de rang équestre. Il vint à Rome sans doute après Philippes, puis, son éducation finie, retourna en Espagne où il se maria; ensuite, vers l'ère chrétienne, il se fixa à Rome, probablement pour l'éducation de ses enfants; il y mourut très âgé. Le nom de *rhetor* qui lui est donné semble indiquer qu'il avait été professeur de rhétorique, mais cela n'est pas sûr, car il n'en dit rien. La fortune considérable qu'il avait laissée fait plutôt supposer qu'il avait rempli un emploi de finance. Il avait écrit une *Histoire de Rome depuis les guerres civiles*, dont nous n'avons plus que de très courts fragments; en outre, comme il avait assisté avec passion aux exercices des rhéteurs les plus fameux, il a voulu en transmettre le souvenir à ses enfants dans un ouvrage qui a pour titre : *Oratorum et Rhetorum sententiae, divisiones, colores*, où il rapporte ce qu'ont dit sur un certain nombre de sujets les rhéteurs et les orateurs qui revenaient parfois parler à l'école. Il y avait un livre de *Suasoriæ*, comprenant sept sujets délibératifs, que nous possédons, et dix livres de *Controversiæ*, sujets judiciaires. Nous n'avons plus que les livres I, II, VII, IX et X; les autres nous sont connus par un *Abrégé* (*Excerpta*) assez mal fait, composé au IVe ou Ve siècle. Sénèque procède toujours à peu près de la même façon : après avoir donné un texte de loi, souvent inventé, et la matière, il passe en revue les *Sententiæ*, c.-à-d. les idées de l'orateur sur l'application de la loi au cas donné, — les *divisiones*, soit les questions à traiter, — enfin les *colores*, partie où se donnait libre carrière l'imagination, car on désignait sous ce nom les prétextes imaginés pour « colorer » le crime. Chaque livre était précédé d'une préface, très soignée, où était présenté le portrait d'un ou de plusieurs des rhéteurs les plus éminents. Nous possédons les préfaces des livres I, II, III, IV, VII, IX et X; encore la préface du livre IX est-elle incomplète. Ce sont elles surtout qui nous font connaître les rhéteurs, surtout les quatre que Sénèque considère comme les plus importants : Porcius Latro, Fuscus Arellius, Junius Gallio et C. Albucius Silus. En outre, l'ouvrage nous montre, dans la pratique, cette éducation romaine, fondée sur l'éloquence, et que, sans lui, nous ne connaîtrions guère qu'en théorie. Enfin, il est intéressant d'y voir les causes que Sénèque, grand admirateur de Cicéron, au contraire de son époque, assigne à la décadence de l'art oratoire qu'il proclame et déplore : les raisons sont, d'après lui, d'abord le luxe et l'amour des plaisirs, de la vie facile et large, puis la suppression de la grande éloquence, qui a fait disparaître les récompenses et par suite les stimulants, si bien que l'on apprend à parler pour parler à l'école et non sur le forum. Le livre, à son apparition, a réussi; il est intéressant et amusant, il parlait d'un genre en faveur, et Sénèque flattait les goûts du temps par des anecdotes. Ce succès a persisté pendant tout le moyen âge, mais alors ce que l'on admire, ce sont les sujets de romans qu'on y recueille dans un ouvrage intitulé *Gesta Romanorum*. Mlle de Scudéry même a fait des emprunts à Sénèque.

Bibl.: Manuscrits et éditions. L'archétype est perdu; les meilleures copies sont celles de Bruxelles et d'Anvers, et, pour les *Excerpta*, un manuscrit de Montpellier. Editions : *Princeps;* Venise, 1490-92; Bursian, 1857; Kiessling, 1872; H.-J. Müller (la meilleure au point de vue critique), 1887. — Consulter : Chassang, *De Corrupta eloquentia*, 1852 (thèse). — Tivier, *De Arte declamandi*, 1868 (thèse). — V. Cucheval, *Histoire de l'Eloquence romaine depuis la mort de Cicéron*, I, 217-293. — R. Pichon, *l'Education romaine au Ier siècle*, dans *Revue universitaire*, 15 févr. 1895.

SÉNÈQUE (Le Philosophe), né en Espagne, à Cordoue, dans les premières années (2, 3 ou 4) de l'ère chrétienne. Son père était le rhéteur M. Annæus Seneca (V. ci-dessus); sa mère, Helvia, était une femme intelligente et d'un grand cœur. Son frère, Novatus, devenu Gallion par l'adoption, remplit de hautes fonctions; son autre frère, Méla, fut le père du poète Lucain. Venu de bonne heure à Rome avec sa famille, Lucius Annæus Seneca fut sénateur sous Caligula, exilé en Corse sous Claude en 41, rappelé en 49 par Agrippine. Précepteur de Néron de 49 à 54, il fut avec Burrhus le conseiller de l'empereur. Disgracié en 62, il dut s'ouvrir les veines en 65, au moment de la conspiration de Pison. Nous n'avons plus les Discours qu'il avait composés, les lettres à Novatus, à Cæsonius, le *De situ Indiæ*, le *De motu terrarum*, le *De situ et sacris Ægyptiorum*, l'*Eloge de Messaline*, les *Exhortationes*, le *De natura lapidum*, le *De natura piscium*, le *De forma mundi*, le *De officiis*, le *De immatura morte*, le *De matrimonio*, le *De amicitia*, le *De remediis fortuitorum*, le *De superstitione*, la *Philosophia moralis*, le *De vita patris*, etc. Nous avons conservé la *Consolation* à Marcia, écrite sous Caligula, les *Consolations* à Helvia et à Polybe, qui datent de son exil en Corse, le *De tranquillitate animi*, le *De ira*, le *De brevitate vitæ*, postérieurs à la mort de Caligula; le *De Clementia*, le *De beneficiis*, le *De constantia sapientis*, le *De vita beata*, le *De otio sapientis*, le *De Providentia*, les *Lettres* à Lucilius, les *Questions naturelles* composées sous le règne de Néron, pendant que Sénèque était en faveur ou quand il fut en disgrâce. Le *Ludus de morte Claudii*, intitulé d'ordinaire l'*Apokolokyntose*, quoiqu'il n'y soit pas question d'une métamorphose en citrouille, est un pamphlet écrit, comme les Ménippées, en prose et en vers. Les tragédies, en dehors d'Octavie qu'on ne lui attribue plus, ne sauraient, sous la seule autorité de Sidoine Apollinaire, être revendiquées pour un Sénèque le Tragique, distinct du philosophe. Toutes d'ailleurs, *Hercule furieux*, *Thyeste*, *Phèdre*, *Œdipe*, les *Troyennes*, *Médée*, *Agamemnon*, *Hercule sur l'Œta*, la *Thébaïde* en deux parties, *Œdipe à Colone* et les *Phéniciennes*, rappellent, par le fond comme par la forme, les autres œuvres de Sénèque. Elles ne durent jamais être représentées. On peut les rapprocher des satires de Perse et de la *Pharsale* de Lucain, pour étudier la morale stoïcienne, adaptée à la poésie et aux habitudes romaines. On y a signalé la dureté de mœurs et la jactance ordinaires au théâtre espagnol, mais aussi des situations fortes qui ont inspiré Racine et Corneille, des sentences brillantes et concises, des arguments serrés qui rappellent l'auteur piquant, spirituel et intelligemment moral des *Lettres à Lucilius*. Quant à la correspondance de Sénèque et de saint Paul, qui eut un succès si grand au moyen âge, il n'y a plus personne, depuis le *Sénèque et saint Paul* de Aubertin, pour la considérer comme authentique.

Sénèque est un des hommes les plus considérables de la période impériale, un de ceux dont les écrits, le style et les idées ont exercé la plus grande influence. C'est aussi un de ceux dont la vie et les œuvres ont suscité les discussions les plus vives. Admirateur de la Rome antique, de tous les grands hommes de la République, de Régulus, de Cincinnatus et de Scipion, de Cicéron et surtout de Caton; d'un autre côté, partisan d'une vie cachée et soustraite au contact de la multitude, il a fait l'éloge du pouvoir absolu et il a été le ministre de Néron, il a même pu être considéré comme son successeur éventuel, sans qu'on puisse affirmer qu'il n'ait rien fait pour le devenir ou qu'il eût été fâché de l'être. Moraliste souvent austère, vantant la constance du sage, recommandant la sobriété, même l'abstinence des viandes et la pauvreté, il a été accusé d'adultère et de cupidité, il a possédé de grandes richesses, il a loué, d'une façon hyperbolique, Polybe et son maître Claude; il a préparé pour Néron l'éloge funèbre de son prédécesseur, et il a écrit cette satire virulente et grossière que constitue l'*Apokolokyntose;* il a vu, peut-être justifié le meurtre de Britannicus et d'Agrippine, le renvoi d'Octavie, la faveur d'Acté et de Poppée. Le moyen âge en a fait un saint, C. Martha l'a appelé un directeur de conscience et l'a rapproché de saint Fran-

EFERUS - Recherche & Classification numérique

çois de Sales comme de Fénelon, tandis que Diderot et La Harpe voyaient en lui, le premier, pour l'en louer, le second pour l'en condamner, le type du philosophe tel qu'on le concevait au XVIIIe siècle.

Que Sénèque n'ait été ni voulu être un sage, c'est ce qu'il dit et répète sans cesse : « Je montre, dit-il, aux autres le droit chemin que j'ai connu trop tard, et après m'être lassé en courant de côté et d'autre (*rectum iter, quod sero cognovi et lassus errando, aliis monstro, Ep. ad. Luc*, VIII) ». Que, d'un autre côté, des accusations de Messaline ou du délateur Suilius manquent tout à fait d'autorité, c'est ce qu'on ne saurait contester. Enfin les documents nous manquent pour juger et apprécier sûrement dans son ensemble la vie privée et publique de Sénèque. Ce que nous pouvons, par contre, entreprendre et mener à bonne fin, c'est de montrer comment, par suite de la double éducation qui lui fut donnée, il se trouva lancé dans deux directions différentes, comment il « courut de côté et d'autre », avant de s'engager résolument dans la voie qui en fit un philosophe en spéculation et en pratique, comment, par conséquent, on se trompe lourdement quand on puise indifféremment dans toutes ses œuvres, comme l'ont fait beaucoup d'historiens avant et après Eduard Zeller, pour déterminer ses pensées maîtresses et reconstruire ses doctrines.

Sénèque reçut une éducation de rhéteur et de sophiste, une éducation de philosophe. Rhéteur et sophiste, il le fut surtout à l'imitation de son père. Sévère, attaché aux usages des ancêtres pour qui l'autorité paternelle devait être incontestée, Sénèque le rhéteur semble avoir commandé en maître à sa femme et à ses enfants (*Cons. ad. Helv.*). Le plus illustre de ses fils avait une affection très vive pour sa mère, pour la tante qui l'avait soigné et aidé à obtenir la questure, pour ses frères, pour ses enfants et les leurs (*Cons. ad Helv.*) ; il pleurait si immodérément son ami Annæus Serenus, qu'on le citait comme exemple parmi ceux dont la douleur a été le maître (*quos dolor vicit, Ep. ad. Luc*, LXIII) ; il trouvait que rien ne soulage et relève tant un malade que l'affection de ses amis (*Ep. ad Lucil.*, LXIII) ; il quittait Rome pour se guérir de la fièvre, parce que le salut de sa femme Pauline était attaché au sien (*Ep. ad Luc.*, CIV). Pour son père, l'affection et le respect sont plus grands encore. Ainsi, après avoir pris « la douce et facile habitude » de s'abstenir de nourriture animale, il y renonce parce que son père craint qu'on n'y voie une marque de superstition et une sorte d'affiliation aux religions étrangères (*Ep. ad Luc.*, CVIII). Plus tard, malade et souffrant, réduit à la dernière maigreur, et disposé à se donner la mort, il s'en abstient, parce que son père, très âgé et qui l'aime beaucoup, aurait autant de raison de le regretter que lui de vouloir mourir (*Ep. ad Luc.*, LXXVIII). Ce père, qui l'amenait si aisément à abandonner une règle de vie qu'il jugeait excellente, et à conserver une vie qu'il aurait voulu abandonner, exerça comme maître une influence très profonde et très durable. De lui nous avons des *Suasoriæ* et des *Controversiæ*, c.-à-d. des recueils de causes politiques et de causes judiciaires, débats fictifs où l'on généralisait une question particulière, où l'on particularisait une idée générale, où l'on déclamait pour plaire plutôt que pour convaincre, où l'on préférait les ornements aux arguments, où l'on flattait l'oreille par des sentences ou des amplifications pour se faire applaudir et non pour prouver sa cause. Les sujets sont imaginaires, invraisemblables, extravagants ; on invoque des lois inventées à plaisir, les situations sont incroyables, les sentiments extraordinaires. On n'a plus le sens de la réalité, on n'a plus le sens de l'effort, on abuse des procédés, on remplace les arguments par des idées générales, on cache la banalité du fond par la recherche ou la préciosité de la forme. Comme Ovide, Pline le Jeune et Juvénal, Sénèque sera souvent et longtemps un rhéteur, auquel se joindra un sophiste, d'autant plus subtil, d'autant plus ingénieux qu'il aura suivi les leçons des philosophes. Doué d'un goût très vif pour les sciences, dont témoignent toutes ses œuvres, perdues ou conservées, pour la philosophie qui lui semble, comme à Cicéron, propre à nourrir l'éloquence et à guider l'homme privé et public, il apprend avec *Sotion* et son maître *Sextius* (V. ces noms), à être tempérant et à s'abstenir de nourriture animale, à « monter au ciel » par la frugalité, la force, la constance, à combattre la fortune, à concevoir la grandeur du souverain bien sans désespérer de l'acquérir. A l'école du stoïcien Attale, où il entrait le premier et dont il sortait le dernier (*Ep. ad Luc.*, 108), on enseignait que l'on doit chaque jour remporter quelque profit, on discourait contre les désordres, les erreurs et les maux de la vie, on louait la pauvreté et la continence. Sénèque embrassa tous ces préceptes avec ardeur et, dans la suite, il lui en demeura quelque chose : ainsi il renonça, pour toute sa vie, aux champignons et aux huîtres. Son éducation philosophique fut complétée par la lecture. Il recueille, comme l'abeille, ce qu'il trouve de meilleur partout (Ep. 84), puis il confond tous ces sucs différents de manière à en faire une nourriture pour son esprit. Aussi admire-t-il et utilise-t-il Platon et même Epicure, Carnéade et les Cyniques comme Zénon, Cléanthe et Posidonius. Il reste toute sa vie en communication avec des philosophes, avec Démétrius le Cynique, préoccupé surtout de morale pratique (Ep., 62, *De benef.*, VII), avec d'autres, comme celui qu'il écoute discuter dès la huitième heure du jour, parce qu'il n'est jamais trop tard d'apprendre à devenir homme de bien (Ep. 76).

D'abord c'est le rhéteur, le sophiste, l'orateur qui dominent, en utilisant toutefois les acquisitions du philosophe. Un rhéteur qui, pour vaincre les difficultés, et plaire à son auditoire, compose des éloges analogues à ceux du perroquet, de la mouche, de la goutte, de la fièvre quarte, ne sera-t-il pas tenté, pour échapper au séjour détesté de l'île de Corse, de louer Polybe, Claude et Messaline? L'orateur veut agir sur ses contemporains. C'est un homme que la pauvreté n'effraie pas, mais qui aime une maison remplie de richesses de toute espèce ; qui se contente au besoin de remplir ses devoirs d'homme, mais qui aspire aux honneurs, qui veut servir ses concitoyens et sa patrie, même rabattre au forum l'orgueil des parvenus insolents (*De tranq. animi*). Par là s'expliquent la plupart des œuvres composées sous Néron, ainsi s'éclaire la conduite de Sénèque avec l'empereur, dont il voudrait faire, pour le monde, un maître excellent ou tout au moins supportable. Les traités de Sénèque sur la vie heureuse, sur le repos du sage, les *Annales* de Tacite nous font saisir le but poursuivi, les moyens employés, enfin l'échec définitif du précepteur et du ministre dont l'action, mal jugée par ses amis et par les envieux, contrariée puis annihilée par les courtisans et par les vices du prince lui-même, aurait pu produire des résultats analogues à ceux que donna plus tard l'administration des Antonins.

Dès lors, sauf quelques exceptions très rares d'ailleurs (*Q. N.*, I, 16, *Ep. ad Luc.* 78, 98, 106), il n'y a plus en Sénèque qu'un philosophe, travaillant pour lui-même, pour quelques amis et aussi pour la postérité (Ep. 21). A plusieurs reprises, il condamne les vaines subtilités, les discussions sophistiques, les arguments captieux, les déclamations des rhéteurs comme les bagatelles des dialecticiens (Ep. 20, 45, 48, 49, 82, 88, 109). Les *Lettres à Lucilius* et les *Questions naturelles* nous font connaître, dans toute leur ampleur, les doctrines auxquelles il adhère dans ses dernières années. L'étude de la nature, comprenant la physique et la théologie, a toujours tenu une grande place dans sa vie. Il avait écrit sur l'Inde et sur l'Egypte, sur les poissons et sur les pierres, sur les tremblements de terre, sur la forme du monde et sur la Providence ; il se consolait et voulait consoler les autres par l'admirable spectacle des choses divines, dont la contemplation fera la grande joie des âmes bienheureuses. Après de nombreuses années employées à des

EFERUS - Recherche & Classification numérique

études vaines (*Q. N.*, III, préf.) et quand la vieillesse le presse, il pose le fondement d'un immense édifice et entreprend de décrire le monde. Il a le goût et le sens de l'observation : il examine une île flottante à Cutilies (III, 24) ; il fait envoyer par Néron deux centurions à la recherche des sources du Nil (VI, 7) ; il demande à Lucilius de répondre, après un examen direct, à diverses questions qu'il lui pose sur Charybde et sur l'Etna (Ep. 79) ; il utilise le raisonnement par analogie, comme les modernes (*Q. N.*, I, 3) ; il connaît et discute toutes les opinions de ses prédécesseurs, mais il pense qu'il vaut mieux rassembler des causes que des autorités. Surtout il insiste sur ce point que les anciens ont pu et dû se tromper, parce que toutes choses étaient nouvelles pour eux (VI, 5), parce que nous manquons d'observations anciennes, en ce qui concerne les comètes, par exemple (VII, 2) et il célèbre avec un enthousiasme qui ne sera pas dépassé dans les temps modernes, les progrès et les découvertes des siècles futurs (VII, 25, 26, 30, 31). A côté ou au-dessus des phénomènes qui se produisent dans les cieux, dans les airs ou sur la terre, il y a les choses divines et célestes qui soulèvent des questions multiples sur la formation, l'organisation et le gouvernement, sur la destruction et la renaissance de l'univers, sur l'âme qui doit tenir dans l'homme la place que Dieu tient dans le monde, sur son origine, sa destinée, etc. Non seulement l'étude de la nature, ainsi comprise, nous apprend comment s'enchaînent les effets et les causes, mais encore elle nous enseigne à dompter les vices, à développer les vertus, elle nous conduit à la contemplation de Dieu et de ses œuvres, d'où résulte le souverain bonheur.

La morale, essentiellement ascétique et mystique des *Lettres à Lucilius*, complète cette philosophie toute théologique. Le fond en est stoïcien, mais Sénèque choisit, même chez Epicure, vers qui inclinaient Lucilius et beaucoup de Romains, les maximes qui lui plaisent et il pense par lui-même. Il a des préceptes admirables, pour tous les temps, sur la manière de se comporter avec ses serviteurs ou ses esclaves (Ep. 47), sur la nécessité de régler notre vie et nos pensées, comme si l'on pouvait pénétrer au fond de notre cœur (Ep. 83), d'aimer pour être aimé, d'être constant dans nos volitions (*semper idem velle atque idem nolle*), de bien employer une vie si courte, de se résigner à ce que l'on ne peut empêcher, de prendre pour modèle quelque homme de bien, etc. Mais surtout il recommande de se préparer, par tous les moyens dont on dispose, à supporter la pauvreté, la souffrance, la maladie et la mort, de mépriser les opinions du vulgaire, de travailler à libérer notre âme de cette prison qu'est pour elle le corps, de faire consister notre bonheur et notre sagesse dans la vertu, d'obéir à Dieu, de consentir à sa volonté, de l'imiter en mettant le calme en soi-même, de s'assurer ainsi, pour le cas où l'âme survivrait au corps — et c'est manifestement d'après l'ensemble des textes, la doctrine à laquelle il se rallie — la contemplation des choses divines, la connaissance de tout ce qui nous échappe en cette vie, mais qui ne saurait échapper aux âmes bienheureuses. On comprend que cette morale ait frappé les chrétiens des premiers temps, auxquels s'imposaient les mêmes préoccupations et un but qui pouvait paraître identique. Mais il faut se souvenir que ce n'est pas là tout Sénèque. Ce n'est qu'un moment dans son existence intellectuelle et sociale. A côté du penseur pratique, obligé de renoncer aux affaires publiques et réduit à un prosélytisme individuel, il y eut non seulement le rhéteur et le sophiste, mais encore le savant, le philosophe soucieux de faire triompher le *stoïcisme* (V. ce mot) dans ce qu'il pouvait offrir d'excellent pour les mœurs et les institutions romaines. Cette complexité fait l'originalité et l'unité de son œuvre ; elle en explique l'influence divergente et continue ; elle justifie les enthousiasmes les plus vifs et les critiques les plus passionnées. François PICAVET.

BIBL. : Editions de FICKERT, de HAASE, de GERTZ, de HESS. — Pour les tragédies, de PEIPER et RICHTER ; LEO-TEUFFEL, *Gesch. d. röm. Lit.* — PICHON, *Hist. de la littérature latine.* — Œuvres de TACITE, de QUINTILIEN, de DION CASSIUS. — ZELLER, *Die Philos. der Griechen*, III, 1e, pp. 693-729. — Ch. AUBERTIN, *Sur les rapports supposés entre Sénèque et saint Paul*, Paris, 1857 et 1869. — BOISSIER, *la Religion romaine ; les Tragédies de Sénèque ont-elles été représentées ; l'Opposition sous les Césars.* — NISARD, *les Poètes de la décadence.* — MARTHA, *les Moralistes sous l'empire romain.* — CARO, *Quid de beata vita Seneca senserit.* — CROUSLÉ, *De Senecæ naturalibus quæstionibus.* — LÉVY-BRÜHL, *Quid de Deo Seneca senserit.* — DORISON, *Quid de clementia Seneca senserit.* — GRÉARD, *De litteris et litterarum studio quid senserit. L. A. Seneca philosophus.* — ROCHEBLAVE, *De Quintiliano Senecæ judice.* — V. la bibliographie de l'art. STOÏCISME.

SÉNERGUES. Com. du dép. de l'Aveyron, arr. de Rodez, cant. de Conques ; 1.478 hab.

SÉNESSE-DE-SÉNABUGUE. Com. du dép. de l'Ariège, arr. de Pamiers, cant. de Mirepoix ; 102 hab.

SÉNESTIS. Com. du dép. de Lot-et-Garonne, arr. de Marmande, cant. du Mas-d'Agenais ; 544 hab.

SÉNESTRE (Blas.). Côté gauche de l'écu, mais droit pour la personne qui le regarde. On s'exprime comme le ferait le chevalier tenant son bouclier sur la poitrine (V. DEXTRE).

SÉNESTROCHÈRE (Blas.). Bras gauche mouvant ordinairement du flanc dextre de l'écu. Lorsqu'il est *armé* ou *paré*, on doit l'exprimer (V. DEXTROCHÈRE).

SENETTE. Rivière de Belgique, affl. de la Senne. Elle se forme aux Ecaussines (Hainaut) par la réunion de plusieurs ruisseaux, reçoit la Semme, la Hain et se jette dans la Senne aux confins des comm. de Tubize et de Clabecq, après un parcours de 32 kil. dans la direction du S. au N.

SÉNEUJOLS. Com. du dép. de la Haute-Loire, arr. du Puy, cant. de Cayres ; 610 hab.

SÉNEVÉ (Bot.) (V. CHOU).

SÉNEVIÈRE (La). Rivière du dép. de l'*Orne* (V. ce mot, t. XXV, p. 593).

SENEZ (*Sanitium*, *Sanecium*, *Senecium*, *Senesium*, etc.). Ch.-l. de cant. du dép. des Basses-Alpes, arr. de Castellane ; 488 hab. Située à 781 m. d'alt. au-dessus du niveau de la mer. On y trouve des débris de ruines romaines. La cathédrale de l'ancien évêché de Senez est un monument historique (1130-1242), appartenant au style roman.

HISTOIRE. — Sous l'empire romain, Senez formait la *civitas* des *Sanitienses*. Le christianisme s'y établit à la fin du IVe siècle. Les invasions des Sarrasins l'atteignirent (IXe siècle). A cette époque, l'emplacement de la ville fut changé et transporté sur un escarpement des montagnes, voisin de sa place primitive et sur lequel les évêques construisirent un château fort qui était nommé « la Roche » (*Rocca Castelleti*) et qui fut démoli seulement en 1775. Au XIIe siècle, les habitants redescendirent en partie dans la plaine, où la cathédrale fut édifiée. Senez fut ravagée par les grandes compagnies, à la fin du XIVe siècle, par les troupes impériales de Charles-Quint (1536), et pendant les troubles qui précédèrent les guerres de religion (1559). Depuis le XVe siècle, les évêques de Senez résidèrent souvent à Castellane. La ville de Senez était administrée par son évêque et par un avoué laïque et noble, qui appartenait aux familles de Pontevès, puis de Sabran.

EVÊQUES. — L'évêché de Senez (*Senecensis*) était suffragant d'Embrun. Il fut supprimé en 1790. Il y a une grande lacune dans les listes épiscopales du VIIe au Xe siècle, à cause du petit nombre de documents relatifs à Senez qui nous sont parvenus. Ursus, v. 450 ; Marcellus Ier, 475 ?-v. 506 ; Simplicius, 541-52 ; Vigilius, 585-88 ; Marcellus II, v. 615 ; Pierre Ier, v. 993-1027 ; Amelius ou *Amelinus*, 1028-43 ; Hugues, 1043-v. 1057 ; Etienne, 1060-v. 1089 ; Pierre II, 1089-1108 ; Aldebert de Castellane, v. 1123-v. 1146 ; Enard ou Erard, 1155-59 ; Ponce (*Pontius*), 1170-74 ; Maurel (*Maurellius*), v. 1189 ; Guillaume Ier, 15 sept. 1213-v. 1215 ; Jean Ier (*Isn.?*), 1217-38 ;

EFERUS - Recherche & Classification numérique

Pierre III, 1238-42?; Guillaume II, 3 sept. 1242-43; Sigismond, 1243-45; Guillaume III, 22 oct. 1246-55; Raimond, 1255-60; Bertrand Ier de Séguret, 1290-1312; Albert?, v. 1315; Bertrand II, 18 déc. 1317-46; Bertrand III, 9 janv. 1346-58; Bertrand IV, 1er juin 1358-62; Pierre IV d'Aynard, 20 mai 1362-68; Robert Gervais, oct. 1368-v. 1390; Isnard de Saint-Julien, 11 janv. 1392-août 1408; Aimon? (*Avinio?*) Nicolaï, 22 juin 1408, transféré à Huesca, 1409; Jean de Seillons (*de Salione*), 9 août 1409-† 1442; Georges? ou *Erigius* de Clariani, 1442-59; Elzéar de Villeneuve, 1459-90; Nicolas Ier de Villeneuve, 1492-1507; Nicolas II de Fieschi, cardinal de Gênes, 1507-12; Jean-Baptiste de Laigue d'Oraison, 1512-46; Pierre V de Quiqueran de Beaujeu, 1546-† 17 août 1550; Nicolas III de Jarente, 1550?-51; Théodore-Jean de Clermont de Talard, 1551-60?; Jean III de Clausse de Mouchy, 1561-† 6 nov. 1587. — Vacance du siège épiscopal, 1587-1601 (Louis de Bertons de Crillon, administrateur du diocèse). — Jacques Martin, 14 avr. 1601-† 21 févr. 1623; Louis Duchaine, 21 févr. 1623-† 1er mars 1671; Louis-Anne-Aubert de Villeserin, avr. 1671-7 févr. 1695; Jean IV Soanen, 1er juil. 1696-sept. 1727. — Vacance du siège épiscopal, 1727-40 (vicaires généraux capitulaires). — Louis-Jacques-François de Vocance, 8 oct. 1741-† 14 mai 1756; Antoine-Joseph d'Amat de Volx, 18 sept. 1757-† 18 mars 1771; Etienne-François-Xavier Des Michels de Champorcin, 17 juin 1771, transféré à Toul, déc. 1773; Jean-Baptiste-Charles-Marie de Beauvais, 20 mars 1774-83; Xiste-Louis-Constance de Roux de Bonneval, 1783-84; Jean-Joseph-Victor de Castellane-Adhémar, 18 juil. 1784-† 7 nov. 1788; Jean-Baptiste-Marie-Scipion de Roux de Bonneval, 8 févr. 1789-90. E.-D. Grand.

Bibl.: *Gallia christiania*, 1725, t. III, pp. 1250-66, in-fol. (évêché). — J.-J.-M. Féraud, *Histoire et géographie des Basses-Alpes;* Digne, 1889, in-8, 3e éd., pp. 27-28, 47-48, 260-265 (historique) et 497-500 (évêques). — C. Eubel, *Hierarchia catholica medii ævi;* Munster, 1898, p. 469, in-4 (rectifications aux noms des évêques du XIVe et du XVe siècles), et les listes chronologiques de Mas-Latrie, Gams, etc.

SENEZERGUES. Com. du dép. du Cantal, arr. d'Aurillac, cant. de Montsalvy; 736 hab. Château du XVe siècle; église du XVIe.

SENGOUAGNET. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Saint-Gaudens, cant. d'Aspet; 982 hab.

SENGHILEI. Ville de Russie, gouv. de Simbirsk, sur le Volga, au milieu des collines crétacées qu'on appelle *Oreilles de Senghileï;* 5.277 hab. (en 1894).

SENGUEL ou SENGUER. Rio de la République Argentine (V. Patagonie).

SENIGALLIA (lat. *Sena Gallica*, dite aussi *Sinagaglia*). Ville d'Italie, prov. d'Ancône, sur la mer Adriatique, à l'embouchure de la Misa; 10.000 hab. Evêché. Palais épiscopal bâti par Genga en 1516; château. Soieries, toiles; bains de mer. Près de la vallée est l'église Santa Maria delle Grazie, décorée par Piero degli Franceschi et Pérugin.

La colonie romaine de *Sena Gallica* fondée en 289 av. J.-C., après la réduction des Gaulois Senons, conserva une réelle importance jusqu'à l'époque lombarde où c'était une des cinq cités de la Pentapole dépendant de Ravenne (V. Italie). En pleine décadence à l'époque du Dante, annexée par les papes en 1521, elle retrouva quelque prospérité grâce à ses foires du mois de juillet (abolies en 1869).

SÉNILITÉ (V. Vieillesse).

SENILLÉ. Com. du dép. de la Vienne, arr. et cant. de Châtellerault; 600 hab. Stat. du chem. de fer d'Orléans.

SENINGHEM. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Saint-Omer, cant. de Lumbres; 612 hab.

SENIO. Rivière d'Italie, qui naît au N. de l'Apennin étrusque dans la province de Florence, arrose celle de Ravenne et se jette au bout de 92 kil. dans le Po di Primaro.

SENIOR ou SENIOR Zadith (Alch.). Auteur d'un écrit juif, connu seulement par sa traduction latine dans le *Theatrum chemicum* (t. V). Il est rempli de paraboles et de commentaires mystiques, et paraît dériver des alchimistes grecs, qu'il cite fréquemment, mais par l'intermédiaire des Arabes. M. B.

Bibl.: Berthelot, *Histoire de la chimie au moyen âge*, t. I.

SÉNIORAT (Anc. dr.) (V. Féodalité, t. XVII, p. 200).

SENJENO. Ile de la côte N. de Norvège, district de Tromsœ; 1.666 kil. q.; alt. 900 m.

SENKOVSKI (Osip-Ivanovitch), publiciste russe, né à Vilna en 1800, mort à Saint-Pétersbourg en 1858. Il est aussi connu sous son célèbre pseudonyme : *Baron Brambéous*. Polonais de naissance et d'éducation, élevé par son oncle qui était professeur à l'Université de Vilna, Senkovski se distingua de très bonne heure par cette universelle facilité que l'on rencontre si souvent parmi ses compatriotes. Il s'occupa d'abord avec ardeur de langues orientales, voyagea en Afrique et en Asie Mineure, fut drogman à Constantinople, fut nommé en 1822 professeur de langues orientales à l'Université de Saint-Pétersbourg et devint, en outre, vers 1830, censeur pour la littérature étrangère. Senkovski avait la plume facile. Il a surtout collaboré à la *Bibliothèque de lecture* et aux *Annales de la patrie;* il écrivait sur tous les sujets, sous toutes les formes et sous trois ou quatre pseudonymes. Il a laissé l'impression d'un écrivain adroit, spirituel, acharné au succès et fort peu scrupuleux sur le choix des moyens qui pouvaient lui attirer la faveur du public. Outre des articles consacrés à des questions de linguistique orientale, il a laissé des feuilletons comiques et des *Voyages fantastiques* sans valeur littéraire. J. L.

Bibl.: O.-I. Senkovski, *Œuvres complètes* (en russe); Saint-Pétersbourg, 1858, 9 vol. in-8. — Du même, *les Feuilles du baron Brambeous* (en russe); Saint-Pétersbourg, 1858, 2 vol. in-8. — Tchernychevski, *Esquisses de la période gogolienne de la littérature russe* (en russe); Saint-Pétersbourg, 1892, in-8.

SENLECQUES. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Boulogne, cant. de Desvres; 212 hab.

SENLIS (*Silvanectum, Augustomagus Silvanectum*). Ch.-l. d'arr. du dép. de l'Oise, à 45 kil. N. de Paris (54 kil. par chem. de fer), à l'extrémité O. du plateau de Valois, sur un promontoire formé par les deux petites rivières de Nonette et d'Aunette; 7.207 hab. Station du chem. de fer du Nord (ligne de Chantilly à Crépy-en-Valois); société d'arquebuse existant depuis 1589. La situation de Senlis est pittoresque, entre les grands massifs forestiers d'Halatte, de Chantilly et d'Ermenonville; c'est un lieu de plaisance et de villégiature. Placée, avant l'établissement des chemins de fer, sur la grande route du Nord, elle avait alors un commerce assez considérable, qui a diminué beaucoup depuis, par suite d'absence d'une voie navigable. Son marché agricole, qui se tient le mardi, et ses foires mensuelles sont cependant assez fréquentés. L'industrie senlisienne était très importante au moyen âge : dès le temps de Philippe-Auguste, on y fabriquait des casques fermés ou heaulmes, très renommés jusqu'au XVIe siècle, ainsi que le constate l'auteur du roman du *Chariot de Nismes*. Mais l'industrie principale de Senlis était, depuis saint Louis, la confection des draps. La Ligue ruina cette fabrication qui ne put se relever, et depuis lors l'industrie a été peu développée à Senlis. On y trouve cependant encore des carrières (liais de Senlis), des fours à chaux, des moulins, des scieries de pierre et de bois, des lavoirs à laine, des tanneries, des imprimeries, des tuileries, des teintureries, des fabriques de chicorée, d'automobiles, etc. L'horticulture fait la richesse de ses faubourgs qui fournissent à Paris des primeurs, des cressons, des artichauts et autres produits de culture maraîchère.

Monuments. — L'enceinte romaine de Senlis (mon. hist.), masquée en beaucoup d'endroits par des constructions

EFERUS - Recherche & Classification numérique

modernes, existe encore presque tout entière, et seize de ses tours, sur vingt-huit, sont assez bien conservées ; ces tours sont reliées par des murs constituant des terrasses qui enclosent une superficie de 8 hect. 55 ares. C'est sur une partie de ses murailles, à l'O. de la cité, que fut construit au XIIe siècle le Louvre ou Palais dont les ruines importantes se voient encore. Childebert, roi d'Austrasie, devenu possesseur de la ville entière en 588, établit une autre enceinte englobant la première, et ces fortifications furent encore augmentées ou complétées sous Philippe-Auguste ; mais c'est seulement au XVe siècle que la ville reçut son périmètre actuel et que les remparts dont on peut voir une moitié presque intacte, de la porte de Creil à la porte Bellon, surtout le front sud de la ville, furent définitivement établies. Ces dernières fortifications ne furent démantelées qu'en 1827 et constituent aujourd'hui la principale promenade de la ville. — Outre ses remparts romains, Senlis eut des arènes et des bains. Les arènes (mon. hist.), probablement du IIIe siècle, situées dans le fauhourg S.-O. de la ville, et qui sont aujourd'hui, avec celles de Paris, le seul monument de ce genre du N. de la France, ont été dégagées depuis vingt-cinq ans par les soins du Comité archéologique à qui elles appartiennent. Leur ellipse a 42 et 35 m. de diamètre. Les Thermes romains n'ont pas été retrouvés ; on en connaît seulement l'emplacement.

La cathédrale actuelle (mon. hist.), commencée en 1153, et dont la construction fut fréquemment interrompue par des incendies partiels ou par le manque d'argent, ne fut achevée qu'en 1556. C'est donc un monument très composite dont les belles proportions font néanmoins l'admiration des connaisseurs. Il a 98 m. de longueur et 30 m. de hauteur sous voûtes. Tout le rez-de-chaussée intérieur appartient au XIIe siècle. L'église se compose d'une nef, d'un chœur en hémicycle dont quelques parties datent du XIIIe siècle et les autres du XVIe, de latéraux continus supportant un triforium et des galeries, d'un transept du XVIe siècle, ainsi que les voûtes et les hautes fenêtres, et de chapelles accessoires de diverses époques. La sacristie, très ancienne, a été remaniée au XIIIe siècle. Près du transept Nord est une construction du XIIIe siècle, qui servait aux réunions du chapitre. Le portail principal, percé de trois portes, est roman et orné de nombreuses statues et de beaux bas-reliefs (*la Mort, l'Assomption* et *le Couronnement de la Vierge, les Douze Mois*, etc.), qui conservent encore des traces de coloration. Les tours de cette façade, romanes au rez-de-chaussée, sont gothiques dans leurs parties supérieures ; celle de droite, seule achevée, est surmontée d'une belle flèche octogone du XIIIe siècle, élevée de 78 m. au-dessus du parvis. Ce clocher, qui domine le pays à 4 lieues à la ronde, n'a point son pareil dans le N. de la France.

L'église Saint-Frambourg (mon. hist.) est de la fin du XIIe siècle et se compose d'une abside et d'une nef, sans transept ; convertie aujourd'hui en manège, il n'en reste plus, pour ainsi dire, que le gros œuvre, toutes les parties sculptées en ayant été enlevées dans le second quart du XIXe siècle pour servir à la décoration d'une chapelle construite dans le parc d'un château voisin de Senlis. — L'église Saint-Vincent (mon. hist.), composée d'une seule nef et de deux croisillons, est en grande partie de la fin de l'époque de transition ; son élégant clocher, du commencement du XIIe siècle, a perdu la pyramide qui le surmontait, et l'église porte des traces de réparations exécutées à la fin du XVe siècle, à la suite des dévastations subies par l'abbaye pendant la guerre de Cent ans. Le cloître et les belles constructions conventuelles occupées aujourd'hui par le collège des Maristes ont été élevées de 1660 à 1680 — L'église Saint-Pierre (mon. hist.), aujourd'hui utilisée en marché couvert, est de la fin du style ogival ; son clocher a une base romane et fut terminé en 1431 ; une grosse tour carrée, terminée en coupole et bâtie de 1588 à 1592, flanque le côté méridional de l'église. —

Parmi les autres monuments de Senlis, nous pouvons citer encore : l'ancienne chapelle de l'évêché, qui, malgré ses remaniements, indique le commencement du XIIIe siècle ; l'église des Carmes (XIVe et XVIe s.), aujourd'hui convertie en quartier de cavalerie ; les restes de la paroisse

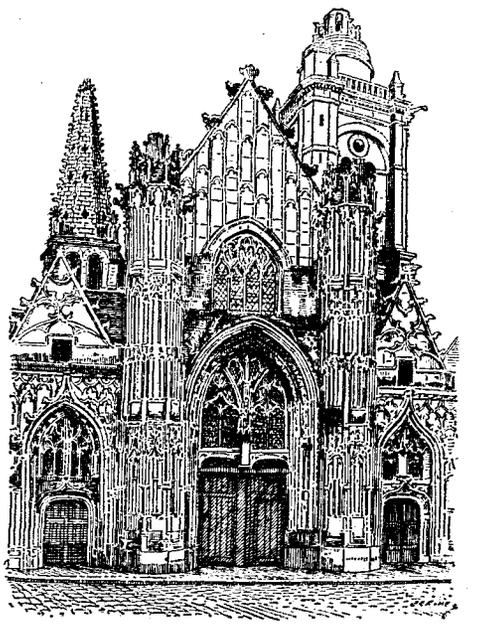

Eglise Saint-Pierre, à Senlis.

Saint-Aignan (XIIe et XVIe s.) transformés en théâtre depuis l'année 1823 ; l'Hôtel de ville, sans grand caractère, de la fin du XVe siècle ; des restes importants du prieuré de Saint-Maurice (XIIIe s.) dans l'enceinte du Vieux Château ; les bâtiments de la Charité, construits vers 1706

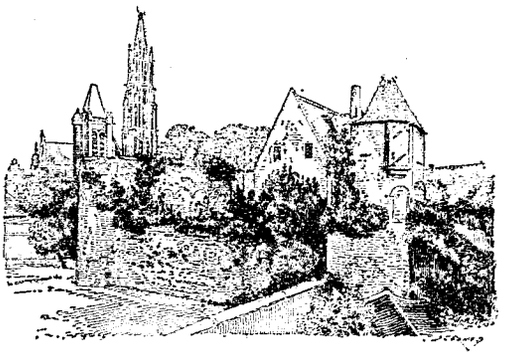

Ancien château royal et cathédrale, à Senlis.

et où s'abritent, depuis 1840, la sous-préfecture et les tribunaux ; plusieurs vieilles maisons des XVe et XVIe siècles dont l'ancienne Chancellerie royale ; enfin les restes de l'Hôtel-Dieu du XIIIe siècle. L'hôpital actuel, qui porte le nom d'Hôpital général depuis qu'il a réuni (en 1839) les trois anciens hospices de la ville, occupe, à l'extrémité du faubourg de Paris, les bâtiments de l'ancienne maladrerie de Saint-Lazare, fondée par Robert le Pieux en 1025 ; son église a des parties anciennes (XIIe s.). — Le musée municipal est dans l'église de la Charité ; les collections du comité archéologique sont conservées dans l'ancien palais épiscopal (XVIe s.). La bibliothèque muni-

EFERUS - Recherche & Classification numérique

cipale possède environ 15.000 volumes, dont plusieurs manuscrits précieux pour l'histoire locale, et notamment la volumineuse compilation du chanoine Afforty. Les archives de l'hôtel de ville, très importantes, contiennent notamment un cartulaire enchaîné du XIIIe siècle et des tablettes de cire sur lesquelles sont écrites des comptes de trésoriers de la ville du commencement du XIVe siècle.

Histoire. — Le seul monument important de l'époque pré-romaine est le dolmen de Chamant (parc de la Vaulx), à 1.500 m. de la ville. A la fin de la période gauloise, les Silvanectes, qui ne furent peut-être qu'une tribu détachée, soit des Bellovaques, soit plutôt des Suessions, occupaient le pays. César n'en fait pas mention dans ses *Commentaires*. Pline est le premier qui en parle, et il les classe parmi les peuples « liberi », c.-à-d. jouissant, sous la suzeraineté romaine, d'une certaine autonomie. Leur capitale avait reçu le nom d'Augustomagus (*Itinéraire* d'Antonin), en mémoire du premier empereur, et occupait l'emplacement du Senlis actuel où passent plusieurs grandes voies : celle de Senlis à Soissons et Paris, dite chaussée Brunehaut; celle de Senlis à Pontpoint vers Pont-Sainte-Maxence; celle de Senlis à Meaux; celle de Senlis à Gouvieux-vers-Beauvais, etc. Ce qui est bien certain, c'est que Senlis possédait, dès le second ou le troisième siècle de notre ère, un important établissement romain. Cet établissement ayant été ravagé, probablement lors de la grande invasion des Barbares de l'année 406, une colonie de Lètes germains fut fixée à Senlis, et c'est probablement alors que fut élevée l'enceinte romaine actuelle dans la construction de laquelle on a trouvé des fragments de monuments plus anciens.

Sous la domination franque, Senlis, après avoir appartenu à Clovis, fit partie du royaume de Paris et passa successivement de Childebert à Clotaire Ier, et de celui-ci à Caribert. La cité fut ensuite partagée entre Childebert d'Austrasie et Gontran de Bourgogne. Elle continua à faire partie du domaine royal sous les derniers Mérovingiens et les Carolingiens. Dès l'an 822, elle avait le titre de comté. Senlis eut aussi des comtes carolingiens issus de Pépin, arrière-petit-fils de Pépin, roi de Lombardie, et second fils de Charlemagne. Ces comtes jouèrent un rôle important au Xe siècle. On ignore comment le comté de Senlis parvint à Hugues Capet qui le réunit de nouveau à la couronne lors de son avènement en 987. Néanmoins, et sous ce règne même, on trouve un Rothold, châtelain de Senlis, probablement sous l'autorité du roi, lequel devint la souche de la grande famille des Bouteiller de Senlis qui traversa brillamment tout le moyen âge et ne s'éteignit qu'au XVIIe siècle.

Le domaine royal de Senlis fut détaché de la couronne en 1576 et donné à Marie Stuart, veuve de François II. Il fut ensuite engagé à la duchesse de Montpensier, puis en 1583 à Marguerite de Navarre; enfin, il fut donné en 1622 au duc d'Epernon, mari de Gabrielle de Verneuil, légitimée de France, dans la famille duquel il resta jusqu'à la fin du XVIIe siècle.

Le palais, qui avait succédé à la forteresse romaine, fut très fréquenté par les rois de la seconde et surtout de la troisième race qui y convoquèrent de nombreuses assemblées. C'est dans ce palais que furent internés ou se réfugièrent : au IXe siècle, Pépin, roi d'Aquitaine, et Carloman, frère de Charles le Chauve; au Xe, le duc Richard de Normandie et Charles de Lorraine, le dernier des Carolingiens; au XIe, la reine Anne de Russie, veuve de Henri Ier, et au XIIe, la reine Isabelle de Hainaut, répudiée par Philippe-Auguste. Nous ne pouvons donner la liste des actes très nombreux que les rois signèrent à Senlis depuis Hugues Capet jusqu'à Jean II.

Pendant la Jacquerie, les faubourgs de la ville furent ravagés et Senlis, effrayée, ouvrit un moment ses portes aux paysans révoltés, ce dont les nobles voulurent tirer vengeance. Ils vinrent donc l'attaquer après la destruction des Jacques. Mais ils furent repoussés avec de grandes pertes. Charles V décida, en 1374, que le palais de Senlis serait la résidence des enfants de France. Il y vint souvent ainsi que son fils Charles VI. Cette ville, étant une des clefs de l'Ile-de-France, fut attaquée par les Anglo-Bourguignons. Ils l'occupèrent de 1417 à 1529. Les rois continuèrent à y venir jusqu'à François Ier; puis ils ne firent qu'y passer, lors de leurs voyages en Champagne et en Picardie; mais à partir de Henri IV, ils descendirent à l'évêché ou dans des hôtels particuliers, car le palais n'était plus habitable.

Lors des guerres de religion et sous la Ligue, Senlis joua un rôle des plus importants. La ville, commandant la route de Paris, avait un intérêt de premier ordre pour les deux partis. Grâce aux efforts de leur gouverneur, le bailli de Rasse et surtout de leur évêque, Guillaume Rose, qui étaient tous deux de fanatiques ligueurs, les Senliciens subirent d'abord l'influence de l'Union, mais le 26 avr. 1589, secouant le joug, ils firent entrer les troupes royales dans leurs murs. Le duc d'Aumale vint aussitôt mettre le siège devant la place dont l'attaque commença le 30 avr. Les habitants, malgré le petit nombre de leurs combattants, se défendirent énergiquement, avec l'aide des gentilshommes royalistes du voisinage, accourus à leur secours. Néanmoins, écrasés par une puissante artillerie qui avait ouvert une brèche de 100 m. dans leurs murailles, et obligés de repousser les assauts furieux de 18.000 assaillants, ils allaient succomber lorsque le 17 mai, M. de Longueville et le brave La Noue, à la tête de quelques milliers d'hommes, arrivèrent de Compiègne à leur secours. Les assiégeants firent face à ce nouvel ennemi et la bataille eut lieu dans la plaine qui s'étend entre Montlevêque et Mntépilloyt. Malgré leur infériorité numérique, les royalistes remportèrent une victoire complète. Henri IV, plein de reconnaissance pour sa « bonne ville » de Senlis, y vint souvent, descendant à l'hôtel de Saint-Peravi, et lui accorda diverses faveurs. Avec la paix de 1598, Senlis recouvra la tranquillité, et elle ne fut plus le témoin d'aucun fait intéressant l'histoire générale, depuis Louis XIII jusqu'à nos jours.

Louis le Jeune avait accordé une charte de commune à Senlis en 1173 ; cette commune fut supprimée en 1319, et remplacée par une prévôté royale qui fut elle-même réunie au bailliage en 1750. Le bailliage de Senlis, créé sous Philippe-Auguste, eut d'abord une importance très considérable, qu'il perdit peu à peu avec les progrès de la centralisation royale. La charge de grand bailli de Senlis fut exercée entre autres, par le poète Eustache Deschamps, les Sains, les Montmorency, les Saint-Simon, qui possédaient encore ce titre lors de la suppression du bailliage en 1789. Outre son bailliage, Senlis était encore le chef-lieu d'un siège présidial, créé sous Henri II, d'une maréchaussée, la première établie en France, d'une élection, d'un grenier à sel et d'une maîtrise des eaux et forêts. La ville formait un gouvernement particulier dépendant de celui de l'Ile-de-France. Senlis avait des coutumes particulières qui furent rédigées au XVIe siècle. On y frappa des monnaies, et on connaît des deniers de Senlis émis sous les deux premières races et les premiers Capétiens. Les armes de la ville étaient : *De gueules à la bande d'or.*

Evêché de Senlis. — Le christianisme fut, dit on, apporté aux Silvanectes par saint Rieul qui vivait probablement à l'époque de Constantin et qui fut le premier évêque de Senlis. Après lui, les dyptiques mentionnent sept évêques dont il n'est resté que les noms, et il faut, pour rentrer dans l'histoire, arriver à saint Levain, qui assista au concile d'Orléans en 511. Ses successeurs furent, au VIe siècle : Passif, Nonnullus, saint Gonotigerne, saint Léthard, saint Sanctin, saint Maculphe, saint Candide ; au VIIe siècle : saint Agomer, saint Ausbert, saint Amand ; au VIIIe siècle : saint Erembert, saint Wulfrède, Antalfrède, Bertolinus, Odovinus, Adelbert, Renaut et Ermenon. Voici, à partir du IXe siècle, la liste des évêques qui occupèrent le siège de Senlis : Geoffroi Ier, 1228 ; Herpoin, 840 ; Aubert,

EFERUS - Recherche & Classification numérique

871 ; Otfrid, 899 ; Adelelone, 918 ; Bernuin, 937 ; Yves Ier, 948 ; Constance, 965 ; Eudes Ier, 987 ; Robert Ier, 996 ; Raoul, 1015 ; Guy le Bon, 1022 ; Frotland, 1043 ; Eudes II, 1067 ; Rolland, 1074 ; Ingelran, 1075 ; Yves II, 1076 ; Ursion, chancelier du roi Philippe Ier, 1081 ; Hugues, 1093 ; Liétaud, 1097 ; Hubert, 1099 ; Clérembaut, 1115 ; Pierre Ier, 1147 ; Thibaud, 1151 ; Amaury, 1155 ; Henri, 1169 ; Geoffroy II, 1185 ; Guérin, 1213, chancelier de France, créateur du Trésor des chartes, un des plus grands hommes du XIIIe siècle ; Adam de Chambly, 1227 ; Robert de La Houssaie, 1259 ; Robert de Cressonsart, 1260 ; Gautier de Chambly, exécuteur testamentaire de Philippe le Bel, 1277 ; Pierre Cailleau, 1290 ; Guy de Plailly, 1292 ; Guillaume de Baron, 1308 ; Pierre de Baron, 1313 ; Vast de Villiers, 1332 ; Etienne de Villiers, 1340 ; Robert de Plailly, 1341 ; Pierre de Cros, 1348 ; Pierre de Treigny, 1350 ; Pierre de Proverville, 1357 ; Adam de Nemours, 1367 ; Jean Dieudonné, 1369 ; Pierre Praoul, 1408, qui joua un rôle important dans les querelles universitaires de son siècle ; Jean d'Achery, 1415, massacré à Paris par les Bourguignons ; Pierre Chissey, 1418 ; Jean Fouquerel, 1423 ; Guillaume de Hottot, 1432, Jean Raphanel, 1434 ; Simon Bonnet, 1448 ; Charles de Blanchefort, 1503 ; Nicolas de Sains, 1515 ; Jean Calvi, 1517 ; Artus Fillon, 1521, auteur d'ouvrages estimés en leur temps ; ce fut le dernier évêque nommé par élection. Vinrent ensuite : Oudart Hennequin, 1526 ; Guillaume Petit ou Parvi, 1527, confesseur et prédicateur de Louis XII et de François Ier, sous lesquels il jouit d'une grande influence ; René Le Roullier, 1539 ; Crespin de Brichanteau, 1559 ; Louis Guillart, 1560 ; Pierre Le Chevalier, 1562 ; Guillaume Rose, le fameux ligueur, 1584 ; Antoine Rose, 1603 ; le cardinal François La Rochefoucauld, 1610, grand aumônier, puis ministre d'Etat de Louis XIII ; Nicolas Sanguin, conseiller d'Etat, 1623 ; Denis Sanguin, 1652 ; Jean François Chamillart, 1703 ; Firmin Trudaine, 1714, et Jean Armand de Bessuéjouls de Roquelaure, conseiller d'Etat, membre de l'Académie française, intronisé en 1754. Il fut le dernier évêque de Senlis, cet évêché n'ayant pas été rétabli par le concordat.

L'évêché de Senlis était un des plus petits du royaume ; il comprenait seulement 64 paroisses et 9 succursales. Il rapportait cependant encore 20.000 livres de revenus lors de sa suppression. Outre son chapitre cathédral, comprenant 25 chanoines sous un doyen élu, Senlis possédait, soit dans la ville même, soit dans ses faubourgs, les établissements religieux suivants : la collégiale de Saint-Rieul, de collation épiscopale, dont la vieille église conservait les reliques du patron diocésain ; la collégiale de Saint-Frambourg, fondée par Hugues Capet, de collation royale ; l'abbaye de Saint-Vincent (chanoines réguliers de Saint-Augustin), fondée au XIe siècle en exécution d'un vœu, par Anne de Russie, femme de Henri Ier, et dans laquelle fut établi au XVIIe siècle un collège prospère remplacé aujourd'hui par celui des Maristes ; l'abbaye de Saint-Remy (bénédictines), fondée, croit-on, par Charlemagne, restaurée par Adélaïde, femme de Louis le Gros en 1107, et réunie en 1445 au chapitre de Saint-Rieul ; l'abbaye de la Victoire, dont nous parlerons plus loin ; le prieuré de Saint-Maurice (chanoines de Saint-Augustin), établi par saint Louis, près du château royal et incorporé en 1643 à la congrégation de Sainte-Geneviève ; un monastère de cordeliers (fondé en 1225), et un de capucins (établi en 1609) ; des carmes déchaussés, ayant succédé en 1641 aux frères de la Charité, dits Bonshommes, institués au XIVe siècle ; des religieuses de la Présentation, établies en 1629 pour l'instruction gratuite des filles, et dont les bâtiments subsistants, après avoir été utilisés à la Restauration pour un collège destiné aux fils des chevaliers de Saint-Louis, sont aujourd'hui compris dans le collège Saint-Vincent ; une commanderie de Malte, qui succéda aux biens des Templiers ; des filles de la Croix, créées pour l'enseignement en 1695 ; un collège de garçons établi en 1523 ; enfin 8 paroisses : Notre-Dame dans la cathédrale, Saint-Rieul, Saint-Pierre, Saint-Hilaire (réunie à Saint-Pierre en 1706), Sainte-Geneviève, Saint-Aignan, Saint-Etienne et Saint-Martin, dans les faubourgs.

Hameaux. — Parmi les dépendances de Senlis, nous devons citer *Villevert* (*Villa viridis*, *Villaris Villa*) dans la vallée de l'Aunette, et, dans celle de la Nonette, *Valgenceuse* (Vaujoncheuse), *Villemétrie* (*Villa Mestria*), que l'on croit avoir été, sous les Carolingiens, la villa royale où se tint le concile de 862, et enfin *la Victoire*. Une belle propriété occupe l'emplacement de l'ancienne abbaye fondée par Philippe-Auguste en mémoire de la victoire de Bouvines en 1214. Le chancelier Guérin, alors évêque de Senlis, y établit des religieux augustins de Saint-Victor de Paris. Ce monastère, enrichi par les rois qui y vinrent souvent séjourner, obtint en 1475, le titre d'église patriarcale et de chef-lieu de l'ordre de Saint-Augustin, par l'influence de Louis XI qui l'avait pris en affection et y venait très fréquemment. Il y signa, le 9 oct. 1475, la paix avec François II, duc de Bretagne. C'est grâce aux libéralités de ce roi que l'abbaye de la Victoire, ruinée par les Anglais au commencement du XVe siècle, put être rétablie. La construction de la nouvelle église, commencée en 1472, fut terminée en 1520. Il n'en reste plus qu'un morceau de bas côté formé de trois arcades ogivales et d'une petite tourelle hexagonale. L'abbaye de Notre-Dame de la Victoire fut supprimée par décret de l'archevêque de Reims en 1783, et ses biens et droits réunis à la mense épiscopale de Senlis.

Outre les noms que nous avons déjà cités précédemment, la ville de Senlis peut s'honorer des hommes distingués qui suivent : Etienne de Senlis, évêque de Paris en 1124 ; Gilles Deschamps, traducteur de Térence au XVe siècle ; Simon Goulart (1543-1628), le prolixe écrivain et compilateur calviniste ; Deslyons (1615-1700), auteur de nombreux ouvrages de polémique religieuse ; Chicot, médecin de Louis XIII ; Antoine Biet, explorateur de la Guyane (1652) ; Claude Bourdelin, médecin et helléniste (1667-1708) ; François-Bourdelin (1668-1717), de l'Académie des inscriptions ; le chevalier de Junquière, poète badin du XVIIIe siècle ; Gaillard, historien ; Antoine Baumé, chimiste (1728-1804) ; le peintre Thomas Couture (1815-79) ; le comte René de Maricourt, fécond et original écrivain, mort en 1895, etc. Parmi les auteurs qui se sont occupés de l'histoire locale, nous devons citer, pour nous borner aux morts : Afforty, chanoine de Saint-Rieul, laborieux érudit qui consacra sa vie à copier tous les titres des archives du diocèse de Senlis ; vingt-cinq volumes de cette précieuse compilation sont conservés à la bibliothèque municipale ; Jean Mallet et Vaultier, qui ont laissé des mémoires sur la Ligue à Senlis, publiés par Adhelm Bernier ; Jaulnay, doyen de Saint-Rieul (XVIIe siècle) ; Rouyer, chantre de Notre-Dame, et du Ruel, curé de Ver, dont les travaux manuscrits sont également conservés à la bibliothèque de la ville ; J.-F. Broisse, auteur d'un ouvrage sur Senlis, publié en 1835 ; Desmarets, qui recueillit et dessina les sceaux du pays, comme le Dr Voillemier, grand-père du peintre Francis Tattegrain, en étudia les médailles ; le président Vatin, l'abbé Magne, etc.

Vte de Caix de Saint-Aymour.

SENLIS. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Montreuil, cant. de Fruges ; 221 hab.

SENLIS. Com. du dép. de la Somme, arr. de Doullens, cant. d'Acheux ; 418 hab.

SENLISSE. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Rambouillet, cant. de Chevreuse ; 464 hab.

SENNAAR ou **SINEAR** est le nom biblique de la Chaldée ; il se pourrait que ce nom, inconnu aux textes cunéiformes, ne fût qu'une forme altérée de *Sumer* ou *Sunger*.

SENNACHÉRIB, l'un des rois d'Assyrie les plus célèbres ; dans la Bible *Sanhérib*, chez Hérodote, *Sanachéribus* en assyrien *Sin-akke-erba*, « Sinoh augmente les frères », fut, comme son nom l'indique, le second ou le

EFERUS - Recherche & Classification numérique

troisième fils du roi Sargon (722-705). Après l'assassinat de son père, il lui succéda, en août 705, comme roi de Ninive. Son premier soin fut de châtier le Chaldéen Mérodachbaladan; il prit Babylone, et institua un prince de son choix, nommé Bélibus. Il se tourna alors vers le Nord, soumit les peuples avoisinant le Pont-Euxin, puis vers Elon, et envahit vers 700 la Phénicie entière, fit tributaire le roi de Judée, Ezéchias, et foula le sol d'Egypte, d'où la bataille malheureuse de Pélusium le força de se retirer. Hérodote, qui rend compte de ce fait, dit que le roi d'Egypte qu'il nomme Séthos, prêtre d'Héphasetos, dut son salut à l'intervention divine : une nuée de rats rongea les boucliers des guerriers assyriens et les força à se retirer, ne pouvant pas continuer la lutte. Sennachérib marcha sur Jérusalem, y enferma Ezéchias; une peste ravagea l'armée assyrienne qui dut lever le siège. Ce fait, raconté par le *Livre des rois*, est confirmé par le silence du prince ninivite qui ne dit pas qu'il ait pris Jérusalem et se borne à énumérer les cadeaux qu'Ezéchias lui avait envoyés à Ninive. Jamais depuis, les bords de la Méditerranée ne revirent Sennachérib. Pendant le séjour du roi de l'Asie occidentale les Chaldéens s'étaient révoltés, avaient chassé Bélibus et s'étaient déclarés indépendants; le roi de Ninive reprit Babylone, et lui imposa son propre fils, Assur-nadin-sum, l'Aparanadisius du Canon de Ptolémée.

En 694, les Elamites entrèrent à Babylone et conduisirent le fils de Sennachérib en Elam, ce que le père lui-même passe sous silence. Un nommé Nergal-usezib, que Sennachérib nomme Suzub, s'empara du trône; Sennachérib dit l'avoir vaincu. Ce roi, le Regibelux du Canon, fut suivi par un autre Suzub, Nusezib-Marduk, le Meeseesimordacus de Ptolémée, qui se maintint comme roi de Babylone pendant quatre ans, avec l'aide des Elamites; au bout de ce temps, le roi de Ninive vainquit ces alliés à Halulé. Pendant huit ans, Sennachérib semble avoir tenté vainement de s'emparer de Babylone, où eut lieu un interrègne. Avant qu'il pût réussir à se rendre maître de la cité chaldéenne, Sennachérib périt victime d'un parricide : deux de ses fils, selon la Bible, un seul, selon la chronique babylonienne, l'assassinèrent, au mois de janv. 680 av. J.-C. Après des troubles qui durèrent plusieurs mois, le quatrième fils du roi, Assurhaddon, réussit à monter sur le trône. Sennachérib n'accomplit pas le vœu de son père de résider à Khorsabad : il préféra relever le palais de Ninive détruit depuis Assurnirar (792), rebâtit les murs de la capitale, et fonda un palais nouveau dont les ruines constituèrent une partie du tumulus de Koyoundjik. Pendant son règne de vingt-quatre ans, Sennachérib avait construit beaucoup d'œuvres d'art, ouvert des canaux et donné à son pays des institutions utiles, malgré l'état de guerre dont il ne semble s'être reposé que pendant ses huit dernières années, et encore cette trêve paraît avoir été forcée. Bien des textes, bien des documents de toute nature, nous sont parvenus de ce règne que nous connaissons mieux que celui de Trajan. J. Oppert.

SENNE (Pêche). Cet engin, dont l'emploi remonte à une très haute antiquité, consiste en un filet en nappe simple ayant beaucoup plus de longueur que de chute; devant se tenir verticalement dans l'eau, l'engin a la ralingue de tête garnie de flottes, tandis que celle du pied est chargée de lest; aux extrémités de la ralingue de tête sont frappées des cordes appelées bras qui servent à tendre et à traîner le filet. Cet engin, dont l'emploi est souvent très désastreux, sert par fonds unis ou sur les plages; il est également employé en eau douce. Dans ce cas, on fait choix, autant que possible, du point où la rive s'enfonce en pente régulière; il faut, en effet que, dans sa marche, le filet forme une courbe très allongée en arrière. Dans les étangs et les endroits peu profonds, on emploie souvent une variété de senne, dite *colleret*, dont les extrémités n'ont que 1 m. de hauteur, tandis que le milieu a de 3 à 6 m. de chute et forme une poche dans laquelle s'amasse le poisson,

La senne en mer ne s'emploie le plus ordinairement que par temps calme, d'avril à septembre; une des méthodes employées consiste à faire tenir un des bras de l'engin sur le rivage et à faire traîner l'autre par un bateau qui manœuvre de manière à décrire une courbe devant ramener ce bras à terre; on prend ainsi des poissons plats, tels que soles, limandes, plies, d'autres poissons : vieilles, vives, mulets, et le menu fretin des côtes. Dans la Méditerranée, les sennes ont jusqu'à 400 et 500 m. de long sur 6 à 8 m. de chute. Dans la baie d'Arcachon, on prend pendant toute l'année des poissons au moyen de sennes de 159 m. de longueur sur 2 à 4 m. de chute au milieu. Aux environs de La Rochelle, la senne a de 200 à 300 m. de long, les mailles du filet ayant environ $0^m,10$ d'ouverture en carré; la pêche se fait en pleine eau; l'engin est attaché à un bateau que l'on laisse dériver par le travers et sert principalement à prendre des poissons plats. Dans la Manche, on traîne avec deux bateaux des sennes ayant 80 à 100 m. de longueur sur 8 m. de chute. A l'embouchure de la Seine, la *senne claire*, dont les mailles ont de $0^m,25$ à $0^m,30$ d'ouverture, sert surtout à prendre des aloses et des saumons; avec la *senne drue*, dont les mailles ont de $0^m,01$ à $0^m,02$ d'ouverture, on pêche des éperlans. La *senne de bisteou*, dont les mailles ont $0^m,02$, est un filet en nappe qui sert, de novembre à mars dans le golfe de Gascogne pour pêcher des mulles. E. S.

SENNE. Rivière de Belgique, affl. de la Dyle. Elle se forme dans le Hainaut, sur le territoire de la com. de Naast, passe à Soignies, Steenkerque, Rebecq, Quenast, Tubize, Lembecq, Hal, Anderlecht, Bruxelles, Laeken, Vilvorde, Eppeghem, Sempst, Malines et se joint à la Dyle et à la Nèthe pour former le Rupel. Elle reçoit la Gageole, la Brainette, la Sennette, la Samme, la Woluwe, et communique avec les canaux de Bruxelles à Charleroi et de Bruxelles à Willebroeck. Son parcours total est de 103 kil. environ, dans la direction générale du S.-S.-O. au N.-N.-E.

SENNE (Charles-Etienne Le), avocat et homme politique français, né à Paris le 21 avr. 1848, mort à Paris le 12 févr. 1901. Fils d'un magistrat, il embrassa, son droit terminé, la profession d'avocat, fut longtemps le conseil judiciaire de la Société des gens de lettres et de la Société des auteurs dramatiques et, en 1889, fut élu, comme boulangiste, député de la 1re circonscription du XVIIe arr. de Paris contre de Hérédia. Il fut réélu en 1893 comme revisionniste, mais fut battu en 1898 par Bompard. Il a écrit plusieurs ouvrages estimés sur des questions juridiques, notamment : *Code des théâtres* (Paris, 1878); *Etude sur la propriété des œuvres posthumes* (Paris, 1879); *Commentaire de la loi sur la presse* (Paris, 1882). Il a donné, en outre, en collaboration, plusieurs vaudevilles.

Son frère *Camille*, né en 1851, journaliste et romancier, est connu surtout par ses articles de critique dramatique, réunis sous le titre : *le Théâtre à Paris* (Paris, 1889-90, 5 vol.).

SENNEÇAY. Com. du dép. du Cher, arr. de Bourges, cant. de Levet; 396 hab.

SENNECÉ-LE-MACON. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. et cant. (N.) de Mâcon; 541 hab.

SENNECEY. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. et cant. (E.) de Dijon; 220 hab.

SENNECEY-LE-GRAND (*Siniciacus*). Ch.-l. de cant. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Chalon-sur-Saône; 2.414 hab. Stat. de la ligne du chem. de fer de Paris à Lyon. Carrières de pierre. Sucrerie, huilerie. Traces de voies antiques. Au hameau de Sens, découvertes fréquentes d'objets gallo-romains : sarcophages, poteries, verres, meules de moulins, marbres, tuiles, statuettes, monnaies, et, en 1840, 1852 et 1897, trois belles mosaïques. Le château de Sennecey a été démoli en 1825. La terre a donné son nom à la primitive maison qui posséda cette très ancienne baronnie, puis vinrent successivement les

EFERUS - Recherche & Classification numérique

Toulongeon (1407), les Bauffremont pour qui elle fut érigée en marquisat (1615), les de Foix, les Vieuxpont, les d'Ailly, les Senozan, les Périgord et les Noailles. Au hameau de Ruffey, château ancien, ayant appartenu aux Lugny, aux de La Chambre, aux de Foix et aux Lauzun. Au hameau de Saint-Julien, église romane (mon. hist.) avec chapelle dite des Lugny (XVe siècle), peintures murales, etc. Maison de charité fondée en 1690 et hôpital bâti en 1777, supprimés à la Révolution. LEX.

BIBL. : P. CANAT, *Notice sur les pavés mosaïques trouvés à Sens et à Noiry*, dans *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône ;* Chalon, 1854, t. III, in-4. — L. NIEPCE, *Histoire de Sennecey et de ses seigneurs ;* Chalon, 1866, in-8. — Du même, *Histoire du cant. de Sennecey-le-Grand et de ses dix-huit communes ;* Lyon, 1875-77, 2 vol. in-8.

SENNELY. Com. du dép. du Loiret, arr. d'Orléans, cant. de La Ferté-Saint-Aubin ; 982 hab.

SENNEVIÈRES. Com. du dép. d'Indre-et-Loire, arr. et cant. de Loches ; 414 hab.

SENNEVILLE-SUR-FÉCAMP. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. d'Yvetot, cant. de Valmont ; 790 hab.

SENNEVOY-LE-BAS. Com. du dép. de l'Yonne, arr. de Tonnerre, cant. de Cruzy-le-Châtel ; 270 hab. Stat. du chem. de fer de Lyon.

SENNEVOY-LE-HAUT. Com. du dép. de l'Yonne. arr. de Tonnerre, cant. de Cruzy-le-Châtel ; 257 hab. Stat. du chem. de fer de Lyon.

SENNON. Ruisseau du dép. de la *Mayenne* (V. ce mot, t. XXIII, p. 453).

SENNYEY (Paul, baron de), homme d'Etat hongrois, né à Bude le 24 avr. 1822, mort le 3 janv. 1888. Issu d'une très ancienne famille, toujours considérée comme « autrichienne », Sennyey était député de Zemplén en 1848, lorsque la Révolution éclata. Ennemi de toute réforme libérale, il se retira pendant quelque temps de la vie politique, pour devenir, en 1859, vice-président du *Conseil gouvernemental* (*helytartótanács*), puis géra les affaires du pays jusqu'au dualisme. Alors il devint député et fut considéré comme le chef des réactionnaires, véritable épouvantail dont la Cour de Vienne menaçait le pays toutes les fois qu'une crise éclatait. En 1884, il fut nommé *Judex Curiæ* (chef suprême de la justice) et président de la Chambre des Magnats. J. K.

SENON. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Montmédy, cant. de Spincourt ; 722 hab.

SÉNONAIS. Pays de l'ancienne province de Champagne, dont les villes principales étaient Sens et Joigny. Ce pays ne correspond pas au territoire de l'ancienne peuplade gauloise des *Sénons* qui, à l'époque romaine, formait l'une des sept provinces du diocèse des Gaules sous le nom de *Senonia* ou *Lugdunensis quarta* et comprenait sept cités : Sens, qualifiée de métropole ; Chartres, Auxerre, Troyes, Orléans, Paris et Meaux. A l'époque franque, le vaste territoire de la cité des Sénons était divisé en cinq pagi : le *pagus Senonicus* (Sens) ; le *P. Pruvinensis* (Provins) ; le *P. Milidunensis* (Melun) ; le *P. Wastinensis* (Gâtinais) ; le *P. Stampensis* (Etampes). C'est le *pagus Senonicus* qui a donné naissance au Sénonais ; sa circonscription paraît s'être conservée dans celle du grand archidiaconé du diocèse de Sens. Ce pagus s'étendait au N. de Sens jusqu'à la vallée de la Seine, entre Montereau et la Mothe-Tilly ; à l'E., il confinait au *pagus Tricassinus* (Troyes) et les localités frontières étaient Sognes, Clanum près de Villeneuve-l'Archevêque, Cérilly, Vosnon, Auxon ; au S., il était limité par le *pagus Tornodorensis* (Tonnerre) ; à l'O., par le *pagus Wastinensis*. Il n'existe qu'une analogie purement nominale entre le Sénonais et le comté de Sens, institué au Xe siècle par les ducs de Bourgogne. Quant au rattachement du Sénonais au gouvernement de Champagne, mentionné par tous les géographes de l'ancienne France, il est purement arbitraire. Tout d'abord Sens et le Sénonais n'ont jamais fait partie du comté de Champagne et Brie ; dès le XIe siècle, ils étaient rattachés au domaine royal ; ils n'ont été compris que temporairement dans le gouvernement de Champagne, puis restitués au gouvernement de l'Ile-de-France. D'ailleurs la plus grande partie de l'ancien Sénonais était rattachée à la généralité de Paris, et comprenait les élections de Montereau, Nogent-sur-Seine, Sens et Joigny. E. CHANTRIOT.

BIBL. : VAUDIN, *Etudes historiques sur le pays sénonais*, dans *Bullet. Soc. des Sciences de l'Yonne*, année 1881, t. XXXV. — *Enquête sur l'état du Sénonais à la fin du XVIe siècle*, dans *Bullet. Soc. archéol. de Sens*, année 1867, t. IX.

SENONCHES. Ch.-l. de cant. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. de Dreux ; 1.970 hab. Stat. du chem. de fer de l'Ouest. Fabrication importante de chaux hydraulique. Restes d'un château du XIIIe siècle.

SENONCOURT. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Verdun-sur-Meuse, cant. de Souilly ; 307 hab.

SENONCOURT (*Senonis curtis*). Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Vesoul, cant. d'Amance, près de la Superbe ; 447 hab. Carrière de pierre. Moulin. Eglise en partie ancienne, contenant plusieurs pierres tombales. Traces du château féodal détruit pendant les guerres du XVIe siècle. La seigneurie a appartenu aux de Senoncourt et aux du Châtelet.

SENONES. Ch.-l. de cant. du dép. des Vosges, arr. de Saint-Dié, au cœur des Vosges, dans l'industrieuse vallée du Rabodeau (affl. de la Meurthe, rive dr.) ; 4.121 hab. Senones est desservi depuis 1885 par une voie ferrée se raccordant à Etival et à la ligne Saint-Dié-Lunéville. Importantes manufactures de toiles de coton, blanchisseries ; carrières de granit ; magnifiques forêts domaniales dans les environs. Senones (*Senonia*) doit son origine à une abbaye fondée au VIIe siècle par saint Gundelbert, évêque de Sens, et qui dépendit longtemps des évêques de Metz. En 1501, une bulle du pape Alexandre VI accorda à l'abbé de Senones le droit de porter la crosse, la mitre et l'anneau. Senones, après avoir été partagé entre l'autorité des ducs de Lorraine et des princes de Salm, échut, ainsi que toute la vallée du Rabodeau en toute souveraineté, au prince de Salm, et devint le chef-lieu de la principauté lorsque la terre de Salm fut partagée (21 déc. 1751). Armoiries : *D'azur à une clef d'or et une épée d'argent, passées en sautoir*. Les bâtiments de l'ancienne abbaye sont occupés par les usines de la société industrielle « la manufacture de Saint-Maurice de Senones » ; l'ancien palais abbatial a été restauré et somptueusement décoré ; l'église paroissiale, restaurée de 1860 à 1869 (style roman), contient : les tombeaux des princes de Salm et celui de dom Calmet (abbé de Senones, historien de la Lorraine), œuvre du sculpteur Falguière (1873) ; plusieurs médaillons, à la mémoire de Richer, moine de Senones, le plus ancien chroniqueur lorrain, mort en 1266, de dom Pelletier, bénédictin et curé de Senones, auteur de l'armorial général de la Lorraine, mort en 1757.

BIBL. : Dom CALMET. *Histoire de l'abbaye de Senones*, publiée par Dinago, dans *Bullet. Soc. Philomath. vosgienne*, 1877 à 1881. — Dom FANGÉ, *Histoire de l'abbaye de Senones*, publiée par le comité d'histoire vosgienne ; Epinal, 1878-79, in-8. — Louis JOUVE, *Etude géographique sur le ban et les possessions de Senones jusqu'au milieu du XIIIe siècle ;* Saint-Dié, 1879, in-8. — A. PELINGRE, *Senones : description, statistique, histoire*, dans *Soc. d'émulation des Vosges ;* Epinal, 1889. — Baron Frédéric SEILLIÈRE, *Documents pour servir à l'histoire de la principauté de Salm et de la ville de Senones, dans la seconde moitié du XVIIIe siècle ;* Paris, 1898, gr. in-4.

SENONGES. Com. du dép. des Vosges, arr. de Mirecourt, cant. de Darney ; 309 hab.

SÉNONIEN (Géol.). Le nom de sénonien, employé en géologie pour désigner l'étage supérieur du système crétacé, fut proposé, en 1843, par A. d'Orbigny. Il tire son origine du nom latin de la ville de Sens, *Senones*. Plus tard, Desor en détacha le danien, qui fut compris sous des acceptions diverses. Nous emploierons ici le terme de sénonien dans son sens primitif, qui est aussi le plus large.

EFERUS - Recherche & Classification numérique

Caractères généraux et subdivisions. — Au sénonien les genres *Belemnitella*, parmi les Céphalopodes, *Hippurites*, parmi les Lamellibranches, *Micraster*, *Ananchytes*, *Hemipneustes*, etc., parmi les Echinides, atteignent leur maximum. Les genres de Crinoïdes *Marsupites* et *Uintacrinus* appartiennent à des groupes paléozoïques, qui avaient entièrement disparu de nos mers pendant l'ère mésozoïque et qui reparaissent brusquement vers le milieu de l'étage. Les Ammonites ont disparu dès le danien, mais les Nummulites ne feront leur apparition qu'à l'extrême base de l'éocène, au moment même où les Rudistes s'éteignent complètement.

Des facies lagunaires et lacustres sont très développés dans certaines régions, par exemple dans les Pyrénées et dans la Basse-Provence. A la région néritique appartiennent les facies détritiques tels que les grès verts (Aix-la-Chapelle, Dieulefit), des marnes à Huitres ou à Rudistes. On doit attribuer à la région bathyale des marnes à Ammonites pyriteuses (Pyrénées, Tunisie), les calcaires compacts de la « Scaglia » et certaines craies riches en Hexactinellides et en Ammonites.

On peut facilement distinguer une province septentrionale et une province équatoriale, qui comprend la plus grande partie de la région méditerranéenne. Les formations néritiques de la province septentrionale se différenciaient de celles de la province équatoriale par la grande rareté des Rudistes, qui, au contraire, abondaient dans les mers tropicales. De même, les Ammonites des genres *Phylloceras* et *Lytoceras* ne vivaient que dans les eaux relativement profondes de la province équatoriale.

On peut diviser le sénonien en trois sous-étages : l'emschérien (d'Emscher en Westphalie), l'aturien (d'Aturia, Dax) et le danien (de Dania, Danemark). La division de l'emschérien en coniacien (de Cognac) et santonien (de Saintes), de l'aturien en campanien (de la Champagne charentaise) et maestrichtien (de Maestricht), n'a qu'une valeur secondaire. L'ancienne classification d'Hébert était basée sur la répartition des Echinides et des Bélemnitelles dans les divers horizons de la craie du bassin de Paris. Elle peut se résumer ainsi : 1° Craie à Micrasters : *a*. Craie à *Micraster cor testudinarium*, *b*. Craie à *Micraster cor anguinum*. 2° Craie à Bélemnitelles : *a*. Craie à *Belemnitella quadrata*, *b*. Craie à *Belemnitella mucronata*. Le danien d'Hébert comprenait à la fois le maestrichtien et le danien actuel (calcaire pisolithique, calcaire de Mons, craie de Faxö).

La classification aujourd'hui adoptée, basée principalement sur les travaux d'A. de Grossouvre, diffère sensiblement de celle d'Hébert. Ainsi la partie inférieure de la craie à *Micraster cor testudinarium* doit être rangée, d'après cet auteur, dans le turonien supérieur, tandis que la craie à *Micraster cor anguinum* est répartie entre le coniacien et le santonien. D'après la distribution verticale des Ammonites, on pourrait distinguer dans l'emscherien et l'aturien un certain nombre de zones paléontologiques. Les genres *Mortoniceras*, *Placenticeras* se rencontrent dans tout l'emscherien, tandis que *Barroisiceras*, *Gauthiericeras*, *Peroniceras*, sections du genre *Schlœnbachia*, ne se trouvent que dans sa partie inférieure (coniacien). Le genre *Pachydiscus* atteint son maximum dans l'aturien. *Gauthiericeras Margæ* caractérise tout le coniacien, *Placenticeras syrtale* tout le santonien, tandis que *Barroisiceras Haberfellneri* et *Mortoniceras texanum* sont étroitement localisés, le premier dans le coniacien inférieur, le second dans le santonien inférieur.

On constate également une certaine indépendance stratigraphique des trois sous-étages du sénonien. Souvent l'emschérien fait suite par passage graduel au turonien, mais il existe également des régions où le turonien manque et où le sénonien inférieur repose sur un terme quelconque de la série secondaire, voire même sur des terrains plus anciens. Cette transgressivité de l'emschérien, préparée quelquefois déjà au turonien supérieur, est caractéristique des régions qui seront affectées par des plissements à la fin de l'aire tertiaire et qui constituent des géosynclinaux pendant l'aire secondaire. La transgression emschérienne est très fréquente sur le bord de ces géosynclinaux. Elle a été signalée dans les Alpes orientales, dans les Préalpes Romandes, dans l'E. du Diois (Paquier), au Caucase, au Chili, dans la Natalie. En revanche, sur les aires continentales, où la grande transgression cénomanienne et turonienne s'était fait sentir, l'emschérien est en régression. Ainsi la plate-forme russe est abandonnée par les eaux ; il en est de même de la Meseta Ibérique, de l'Ardenne, de l'Irlande. Le mouvement négatif est également manifeste en Saxe et en Bohême. Dans plusieurs de ces points, l'aturien est de nouveau transgressif. Il repose quelquefois directement sur le cénomanien ou même sur des terrains plus anciens. C'est ce que l'on observe en Irlande, dans le Cotentin, dans les environs de Mons et d'Aix-la-Chapelle, dans le Hanovre, dans le S.-E. de la Russie, sur le versant oriental de l'Oural, sur le bord atlantique des Etats-Unis. L'aturien est de même transgressif dans certaines parties des Alpes, comme en Savoie, dans le Vercors, dans le Dévoluy. Quant au danien, il repose dans le N. du bassin de Paris, sur la surface ravinée de l'aturien, dont les couches terminales ne se sont pas déposées, par suite d'une exondation momentanée.

Le sénonien de la province septentrionale. — Une large mer traversait, aux époques emschérienne et aturienne, l'Europe en écharpe, s'étendant depuis l'Angleterre jusqu'à la Caspienne actuelle. Des îles et des hauts-fonds surgissaient dans cette vaste étendue, interrompant la monotonie des sédiments, constitués, en général, dans les parties relativement profondes, par de la craie blanche et par de la craie marneuse, sur le bord des massifs, par des grès ou par des tuffeaux. La principale dépression comprenait : l'Angleterre, le Danemark, la plaine de l'Allemagne du Nord, la Pologne, la Russie méridionale. Le bassin de Paris n'en est qu'une dépendance ; il communiquait, d'une part, largement avec l'Angleterre, et d'autre part, par le détroit de la Côte-d'Or, avec le bassin du Rhône, qui appartenait à la même province, et, par le détroit du Poitou, avec le bassin de l'Aquitaine, qui appartenait à la province méridionale. Le S.-O. du bassin paraît même avoir été sous l'influence de courants chauds venant de l'Aquitaine (Munier-Chalmas), au moins à l'emschérien, car à l'aturien la communication entre les deux bassins semble avoir cessé d'exister (de Lapparent).

Si l'on fait abstraction de cette région du S.-O., où se développe la craie de Villedieu, calcaire jaune à Ammonites, l'emschérien, ainsi que l'aturien, sont exclusivement représentés dans le *bassin de Paris* par la « craie blanche ». Les Ammonites y sont extrêmement rares, car leur coquilles, comme toutes celles composées d'aragonite, ont été dissoutes, et ce sont celles seulement qui sont constituées par de la calcite, celles des Huitres, des Pecten, des Spondyles, des Inocérames, des Brachiopodes, qui se sont conservées, de même que les squelettes des Echinides et des Crinoïdes, les rostres des Bélemnitelles. Les spicules siliceux des Spongiaires ont été également dissous, et la silice se retrouve dans la craie sous forme de silex, suivant certains bancs ou suivant les diaclases. Les Foraminifères de fond sont communs dans certaines craies, rares dans d'autres, où abondent les débris de Bryozoaires, d'Inocérames, etc. Dans la Somme, la craie de l'aturien inférieur renferme du phosphate de chaux disséminé en faible quantité dans la masse, accumulé, au contraire, dans des poches de décalcification, où il est exploité. C'est dans l'Aube et dans l'Yonne que la profondeur des eaux était la plus considérable, c'est là aussi que la craie atteint la plus grande épaisseur et qu'il est le plus facile d'y établir des subdivisions. Elles ont été basées sur les Echinides et poussées plus loin dans le détail que dans la classification d'Hébert par Peron et par Lambert.

On distingue ainsi dans l'emschérien six zones succes-

EFERUS - Recherche & Classification numérique

sives caractérisées par les espèces suivantes : 1° *Micraster cor testudinarium;* 2° *Holaster placenta;* 3° *Epiaster gibbus;* 4° *Echinoconus conicus;* 5° *Micraster cor anguinum;* 6° *Marsupites ornatus.* Dans l'aturien, on a, dans la craie de Reims à *Belemnitella quadrata*, une zone à *Micraster glyphus* et une zone à *Micraster fastigatus*, auxquelles correspondent, dans l'Yonne, une zone à *Offaster pilula* et une zone à *Offaster corculum.* La craie à *Belemnitella mucronata* comprend, à la base, la craie de Compiègne, à *Magas pumilus*, au sommet, la craie de Meudon, à *Micraster Brongniarti, Ananchytes ovata, Ostrea vesicularis*, etc.

Dans le Cotentin, l'aturien supérieur est seul représenté et repose directement sur le cénomanien. C'est un faciès néritique, le calcaire à Baculites de Fresville, Orglandes, etc., qui renferme *Baculites anceps, Scaphites constrictus, Pachydiscus epiplectus, P. gollevillensis*, des Lamellibranches, des Brachiopodes, des Bryozoaires, des Echinides en grande partie différents de ceux de la craie blanche. La transgression emschérienne a envahi le Morvan et les bords du Massif Central, où se trouvent quelques restes de craie, en partie décalcifiée; elle s'étendait aussi au bord occidental du Jura, ainsi qu'au Diois, où l'emschérien est gréseux et débute par un conglomérat qui repose, soit sur le cénomanien, soit sur l'urgonien. Dans le Genevois, les Bauges, le massif de la Chartreuse, le Vercors, le Dévoluy, c'est l'aturien qui est transgressif et qui repose sur le cénomanien, sur le gault, quelquefois même sur le jurassique. Mais dans le centre de la *dépression rhodanienne*, le sénonien fait suite au turonien, auquel il passe insensiblement. Cette région était séparée de la mer de la Basse-Provence par une terre émergée (Paquier); vers le S.-E., on suit, d'autre part, des calcaires crayeux, renfermant les Micrasters et les Inocérames du Nord, à travers les Basses-Alpes jusque dans les environs de Nice. La faune néritique de Dieulefit renferme, par contre, des éléments méditerranéens.

En *Belgique*, sur les bords d'un massif émergé, qui s'étendait de l'Ardenne à la Forêt-Noire, le coniacien n'existe pas, et la série débute, soit par le santonien, soit par le campanien. Elle est souvent sableuse. Dans le Hainaut, le campanien est à l'état de craie comme dans le bassin de Paris. C'est d'abord la craie de Nouvelles, qui correspond exactement à la craie de Meudon, supporte la craie de Spiennes, puis la craie phosphatée de Ciply, avec *Pachydiscus colligatus, Baculites Faujasi, Ostrea larva*, etc., et enfin le tuffeau de Saint-Symphorien. Ce dernier est synchronique du tuffeau de Maestricht, dans le Limbourg hollandais, type du maestrichtien. On y trouve surtout : *Sphenodiscus Ubaghsi, Baculites anceps*, encore *Belemnitella mucronata, Dentalium Mosæ, Ostrea larva*, quelques Rudistes et surtout *Hemipneustes radiatus*. C'est essentiellement une faune néritique, nous la retrouverons dans les Pyrénées. Le maestrichtien manque, par contre, dans le bassin de Paris, par suite d'une émersion dont nous avons la preuve dans la décalcification de la partie supérieure de la craie de Meudon, qui s'est effectuée suivant des cylindres verticaux, correspondant à des racines. Sur cette « craie à tubulures » repose le danien, dont les couches inférieures, connues sous le nom impropre de « calcaire pisolithique », remplissent dans le N. du bassin de Paris des dépressions de la craie. Ce sont ou des calcaires concrétionnés à *Lithothamnium*, ou des Lumachelles, ou des calcaires à Foraminifères. Les Mollusques que l'on y rencontre sont ou bien des espèces maestrichtiennes, comme *Lima tecta, Janira quadricostata*, ou des espèces du danien du Nord, comme *Nautilus danicus, N. Bellerophon.* Les couches supérieures sont des calcaires renfermant la faune du danien de Mons. A la surface elles sont décalcifiées, et ce faciès d'altération constitue ce que l'on a appelé les « marnes strontianifères » de Meudon. Ces marnes englobent des blocs non décalcifiés de calcaires à Miliolidés, avec Mollusques marins et Algues siphonées, ou de calcaires à Mollusques d'estuaire, tels que *Briartia, Cornetia, Melanopsis*, mélangés à des espèces lacustres, telles que *Paludina, Physa*, ou terrestres, telles qu'*Helix, Auricula* (Munier-Chalmas).

En Belgique, le danien est connu sous le nom de montien; c'est le calcaire de Mons, dont la faune, très riche en Mollusques, présente déjà des affinités tertiaires; il repose sans discordance sur le maestrichtien.

En *Angleterre*, le sénonien possède les mêmes caractères que dans le bassin de Paris, on y retrouve les mêmes niveaux paléontologiques. Le maestrichtien n'a été signalé encore que dans le N.-E. de l'Irlande, avec la faune du calcaire à Baculites du Cotentin. Dans cette région, le santonien est transgressif et repose directement sur les terrains anciens.

En *Westphalie*, la faune et la nature des sédiments conduisent à admettre, pour la mer sénonienne de cette région, une profondeur plus considérable que dans le bassin de Paris. Le coniacien est représenté par des marnes quelquefois glauconieuses, qui atteignent jusqu'à 500 m. d'épaisseur et font suite au turonien marneux, ou « Pläner supérieur ». Les Céphalopodes y sont abondants (*Gauthiericeras Margæ, Mortoniceras pseudo-texanum, Peroniceras subtricarinatum*, etc.), ainsi que les Inocerames (*I. digitatus, involutus*). C'est par excellence une formation bathyale, déposée dans un petit géosynclinal, qui existait déjà, sur le même emplacement, pendant une partie de la période jurassique.

Au santonien correspondent les marnes sableuses à *Marsupites* et *Belemnitella granulata* de Recklinghausen et d'autres formations sableuses, qui indiquent une diminution de profondeur de la mer. Le campanien est marqué par un nouvel approfondissement et la formation de marnes à Spongiaires (*Cœloptychium, Becksia Soekelandi, Camerospongia*, etc.). Puis vient la craie à *Belemnitella mucronata*, riche en Ammonites, surtout à la partie supérieure, à Haldem (*Heteroceras polyplocum, Pachydiscus Wittekindi, Scaphites pulcherrimus*, etc.).

En Bohême et dans la Saxe, le sénonien fait défaut; il semble y avoir eu émersion de la région après le dépôt du « Quadersandstein supérieur », qui est turonien.

Le sénonien est, en revanche, très développé dans la *plaine de l'Allemagne du Nord*, mais il n'affleure que rarement, comme par exemple à Lüneburg, dans le Holstein, dans le Mecklembourg, dans l'île de Rugen, dont les pittoresques falaises sont constituées par la craie blanche, et en quelques rares points dans la province de Prusse.

Des affleurements de nouveau plus étendus se rencontrent plus au N. dans la partie insulaire du *Danemark* et en *Scanie*. Ce sont surtout les termes supérieurs qui sont développés, à partir de la craie à *Marsupites* et à *Belemnitella vera.* Au-dessus vient la craie à *Belemnitella subventricosa*, d'Ignaberga et de Balsberg, qui supporte, comme l'ont établi Schlüter et Lundgren, la craie à *Belemnitella mucronata* et *Ananchytes ovata* de Kœpinge. La série se termine par le danien, qui manque dans l'Allemagne du Nord, et qui ici comprend à la base le calcaire coralligène de Faxö, à *Nautilus danicus, Dorocidaris Forchhammeri, Brissopneustes danicus*, et au sommet le calcaire de Saltholm, à *Ananchytes sulcatus, Dromiopsis rugosus*, etc. Si la découverte, dans ces couches terminales, de *Belemnitella mucronata* et de *Baculites Faujasi*, se confirme, l'attribution du danien au tertiaire, proposée par certains auteurs, ne peut plus être soutenue un seul instant.

Le sénonien se continue, avec le faciès de la craie blanche, au travers de la Pologne, dans la Russie méridionale, jusqu'à Saratov, sur la Volga. L'aturien supérieur y est seul représenté par une faune bien caractéristique. Près de Saratov, le danien est constitué par une très faible épaisseur de grès glauconieux et micacé à *Nautilus danicus.* Plus au S., la craie blanche se ren-

EFERUS - Recherche & Classification numérique

contre encore sur les deux versants des Karpates, à Lemberg et dans le Tatra, tandis que dans la chaîne principale le sénonien est à l'état de grès, mais renferme localement la même faune que la craie. On retrouve le type septentrional de la craie vers l'O. le long des Alpes orientales, à Siegsdorf, en Bavière, et à Niederfellabrunn, près de Vienne ; puis, vers l'E., dans les Karpates roumains, dans la Dobrogea, dans le Balkan oriental, en Crimée, régions où le crétacé inférieur présente le faciès méditerranéen. Dans le Caucase, c'est encore la craie blanche avec sa faune habituelle que l'on trouve sur les deux versants du Caucase. Comme dans certaines parties des Karpates, le sénonien y repose en discordance et en transgressivité sur des couches d'âge très divers et jusque sur le granite. La province septentrionale se continue certainement vers l'Asie centrale, car on trouve encore la faune de la craie blanche dans les monts Mougodjardes, dans la presqu'île de Manguichlak et dans le N. de la Perse, tandis que les régions plus méridionales appartiennent à la province équatoriale. Enfin, dans le N. de l'Oural, on a signalé sur le versant oriental de la chaîne, un lambeau isolé de couches à Baculites transgressives.

Le sénonien de l'Europe méridionale. — Quoique le bassin de Paris et le bassin de l'Aquitaine aient communiqué librement, par le détroit du Poitou, au moins à l'époque emschérienne, le sénonien des Charentes appartient déjà au type méridional le mieux caractérisé, et le faciès de l'Aquitaine s'étend même à l'emschérien du S.-O. du bassin de Paris, à la Touraine, où la « craie de Villedieu », riche en Ammonites, offre le plus parfait contraste avec la craie blanche du reste du bassin, quoique les Rudistes s'y rencontrent assez rarement. C'est d'ailleurs dans les *Charentes* que Coquand a établi ses sous-étages du crétacé supérieur, dans lesquels de Grossouvre a pu préciser la position des niveaux ammonitifères, tandis que c'est à Arnaud que revient le mérite d'avoir fixé la succession détaillée. Il ne s'agit d'ailleurs, comme dans la craie de Villedieu, que de formations néritiques, de sorte que les genres *Phylloceras* et *Lytoceras*, caractéristiques des formations bathyales de la région équatoriale, font entièrement défaut.

Sur les couches à Rudistes du turonien supérieur (angoumien) reposent des calcaires à *Barroisiceras Haberfellneri, Tissotia Ewaldi*, etc., par lesquels débute le coniacien. Plus haut viennent encore des calcaires à Céphalopodes, avec *Micraster turonensis*, renfermant d'abord *Barroisiceras sequens* et *Gauthiericeras bajuvaricum*, puis au-dessus *Mortoniceras serrato-marginatum*. Ces trois niveaux constituent le coniacien. Le santonien comprend des calcaires à *Mortoniceras texanum, Placenticeras syrtale*, dans lesquels sont intercalés des calcaires à Hippurites (*H. gallo-provincialis, socialis*) et des marnes à *Ostrea proboscidea, Cyphosoma magnificum*, etc. Dans les calcaires du campanien inférieur, *Placenticeras bidorsatum* remplace *Pl. syrtale*, le genre *Mortoniceras*, si abondant dans le coniacien et le santonien, n'est plus représenté que par *M. campaniense*. Citons encore, outre plusieurs *Scaphites, Belemnitella quadrata, Exogyra Matheroniana, Lacazina compressa*. Les calcaires du campanien supérieur renferment *Hoplites Vari, Sonneratia Rejaudryi, Pachydiscus ambiguus, Scaphites Haugi, Micraster Brongniarti*. Le maestrichtien, dordonien de Coquand et Arnaud, est remarquable par la prédominance du faciès à Rudistes. Les rares Céphalopodes appartiennent à des espèces totalement différentes de celles du campanien supérieur, quelques-unes d'entre elles se rencontrent dans le maestrichtien du Cotentin ou de Maestricht (*Sphenodiscus Ubaghsi, Pachydiscus colligatus, Scaphites pulcherrimus*). Les Rudistes les plus caractéristiques sont : *Hippurites radiosus, Lapeirousia crateriformis, Sphærulites alatus*, très communs à Meschers, et, au sommet de l'étage, *Bournonia Bournoni*. Certains bancs sont riches en *Hemipneustes*, d'autres en Huîtres, ou en *Orbitoides media*. Le danien manque dans les Charentes.

Dans les *Landes* et dans les *Basses-Pyrénées*, le coniacien et le santonien ne sont pas connus avec certitude ; en revanche, la série est ininterrompue du campanien à l'éocène, sans aucune discordance, et comprend exclusivement des formations bathyales, déposées dans la « fosse de l'Adour » (de Lapparent). Le campanien supérieur est représenté par des calcaires marneux à silex cariés, renfermant *Heteroceras polyplocum, Pachydiscus subrobustus, Salenia Heberti, Micraster cor columbarium*, etc. Il est bien distinct du maestrichtien, constitué par des calcaires marneux, exploités pour la fabrication de la chaux hydraulique, qui sont caractérisés par *Pachydiscus colligatus, P. neubergicus, P. gollevillensis, Brahmaites Haugi, Desmoceras Larteti* et nombreux *Stegaster*. Le danien est également formé de calcaires marneux, mais les Ammonites y font défaut, et le seul Céphalopode est *Nautilus danicus*, associé à de nombreux Échinides, parmi lesquels prédominent les *Coraster*.

Dans les collines sous-pyrénéennes de la *Haute-Garonne*, le campanien est encore à l'état marneux, mais le maestrichtien est généralement représenté par des calcaires à *Hemipneustes pyrenaicus* et *Orbitoides* (calcaire nankin). On y trouve des intercalations de calcaire à *Hippurites radiosus*, espèce qui devient prédominante dans le haut de l'étage. A la base du danien (garumnien de Leymerie), s'intercale un niveau de calcaire lacustre blanc, compact, mais l'élément marin reprend bientôt le dessus sous la forme de marnes à *Micraster tercensis*, avec nombreuses espèces à affinités crétacées. Mais le passage à l'éocène inférieur est insensible ; *Operculina Heberti* est de plus en plus abondant, et les Échinides éocènes (*Echinanthus Pouechi, Horiolampas Michelini*) finissent par remplacer ceux du crétacé, en même temps qu'apparaît la première Nummulite.

Dans l'*Ariège* on rencontre, au-dessus d'un santonien gréseux, les couches à Hippurites campaniennes de Leychert et de Benaix, avec *Plagioptychus Aguilloni, Bayleia Pouechi, Sphærulites Toucasianus, Hippurites sulcatoides, Cyclolites elliptica*. Le faciès saumâtre et d'eau douce apparaît dès le maestrichtien sous la forme de marnes rouges et de calcaires, qui localement envahissent également le danien.

Dans les *Corbières* (Aude), la série sénonienne est très complète. Au-dessus des calcaires à Hippurites turoniens vient un calcaire coniacien à *Cyphosoma Archiaci*, qui supporte des marnes et des calcaires à *Micraster brevis*, avec Ammonites coniaciennes, et des marnes bleues, renfermant dans leur partie supérieure des Ammonites santoniennes, transformées en pyrite (*Lytoceras Sicardi, Rouvillei, Pachydiscus Jeani*). Dans toute cette série marneuse se trouvent intercalés des bancs à Hippurites (*H. gallo provincialis, Archiaci, variabilis*, à la base, *H. dilatatus, bioculatus, sulcatus* au sommet). Puis viennent des grès représentant le campanien (grès d'Alet), mais qui, localement, peuvent envahir également tout le sénonien inférieur. La série d'eau douce débute, dès le maestrichtien, par des marnes rutilantes avec bancs calcaires à *Bauxia* et *Cyclophorus heliciformis ;* elle se continue dans le danien par des couches semblables, qui renferment une intercalation de calcaires à *Physa prisca* et supportent l'éocène inférieur marin.

Le sénonien de la *Basse-Provence*, déposé dans un golfe étroit, limité au S. par la chaîne des Maures, comprend d'abord une série purement marine, de mer peu profonde, dans laquelle les Ammonites ne se rencontrent qu'accidentellement. Les Échinides et les Lamellibranches y sont particulièrement abondants. Les Hippurites se trouvent à plusieurs niveaux, bien développés au Beausset et aux Martigues. Au-dessus des couches à *Ostrea plicifera* et *Lima ovata*, qui terminent le santonien, débute la série d'eau douce, qui comprend tout l'aturien et le danien

EFERUS - Recherche & Classification numérique

et passe insensiblement à l'éocène lacustre. Cette série d'eau douce comprend successivement : 1° le *valdonnien*, calcaires à *Bulimus proboscideus* et *Cyclophorus Heberti* de Valdonne; 2° le *fuvélien*, ensemble des couches saumâtres, comprenant les lignites de Fuveau et de Gardanne, aujourd'hui très activement exploités ; 3° le *bégudien*, à *Physa gallo provincialis* et *Cyclophorus heliciformis*, de la Bégude, près Fuveau; 4° le *rognacien*, calcaires d'eau douce à *Lychnus Matheroni*, argiles rutilantes, calcaires à *Physa montensis*, correspondant au danien.

Dans le N. et l'E. de l'*Espagne*, le sénonien présente une constitution assez variable, mais les divers faciès reproduisent sensiblement ceux que nous avons appris à connaître dans le Midi de la France. Dans le *Portugal*, le sénonien est constitué, dans sa partie inférieure et moyenne, par des grès et des marnes, d'origine marine (*Hemitissotia*, *Hoplites Vari* var. *Marroti*) et fluvio-lacustre, dans sa partie supérieure, par des graviers et des sables d'origine fluviatile, avec lits à végétaux.

En *Algérie* et en *Tunisie*, dans la région des Hauts Plateaux, le sénonien repose sur le turonien et débute par une puissante série de marnes et de calcaires, à *Hemiaster Fourneli* et Huîtres nombreuses, renfermant des Ammonites coniaciennes et santoniennes (*Tissotia Ewaldi*, *Peroniceras Czörnigi*, *Placenticeras syrtale*, *Mortoniceras texanum*, etc.). Puis viennent des marnes campaniennes à *Ostrea Nicaisei*, *O. Villei* et nombreux Oursins, des calcaires et des marnes à *Hemipneustes africanus*, *Ostrea larva*, *Otostoma ponticum*, représentant, de même que des argiles à *Ostrea Overwegi*, le maestrichtien. Le danien n'est pas connu avec certitude.

Dans la région du Tell et dans le N. de la Tunisie, le turonien semble faire défaut, de même que l'emschérien. L'aturien est manifestement transgressif. Il est représenté par des calcaires à Inocérames, ou par des marnes à Ammonites pyriteuses, dans lesquelles le genre *Pachydiscus* est associé à des *Phylloceras* et à des *Lytoceras* caractéristiques de l'aturien de l'Inde.

Les calcaires à Inocérames de Tunisie ont la plus grande analogie avec la *scaglia* de l'*Apennin* central et des *Alpes calcaires méridionales*. Les deux formations, caractérisées surtout par *Stenonia tuberculata* et *Cardiaster italicus*, paraissent s'être déposées dans un même géosynclinal continu. En Lombardie, la présence de *Belemnitella mucronata* indiquerait des communications avec la province septentrionale.

Dans les *Alpes orientales*, au N. de ce géosynclinal, s'étend la série transgressive des couches de Gosau, qui débute au turonien supérieur, s'élevant jusqu'au maestrichtien et comprenant des alternances de marnes à Céphalopodes, de calcaires à Hippurites et de couches saumâtres. Au S. du géosynclinal, c.-à-d. dans le Bellunais, le Frioul et l'Istrie, où le danien saumâtre passe insensiblement à l'éocène inférieur (« liburnien » de Stache), le sénonien est, par contre, presque exclusivement constitué par des calcaires compacts ou crayeux, à Rudistes. Le même faciès s'étend à toutes les *Alpes Dinariques*, à l'*Italie méridionale*, à la *Sicile*, à la *Grèce*. Les couches de Gosau se retrouvent en Hongrie et en Serbie. Toutes ces régions sont caractérisées par des Hippurites différentes de celles de France et de Catalogne et constituent pour Douvillé une province orientale, qui comprend également l'Asie méridionale.

Le Sénonien en dehors de l'Europe. — Dans le *N. de l'Afrique*, si l'on fait abstraction des régions de l'Atlas, dont il a déjà été question, il n'est pas toujours facile de distinguer le sénonien du turonien. Il en est de même en *Syrie*, en *Palestine*, en *Arabie*. Les faciès sont essentiellement néritiques, les marnes à Huîtres, les craies siliceuses, les calcaires à Rudistes prédominent.

Le sénonien de l'*Asie Mineure* est encore très mal connu, mais on a décrit de *Perse* des Rudistes et des Échinides à affinités méditerranéen, et Nœtling a découvert dans le *Beloutchistan* des couches maestrichtiennes à *Hemipneustes pyrenaicus*, *Exogyra pyrenaica* avec Ammonites spéciales. Dans le *N.-O. de l'Inde*, il existe des couches à Rudistes et à Échinides qui ne se rapprochent pas moins, par leur faune, du sénonien des régions occidentales. Dans l'*E. de l'Inde* et notamment dans les environs de Trichinopoly et de Pondichéry, ainsi que dans l'Assam, des grès riches en Lamellibranches et en Gastropodes renferment également de nombreuses Ammonites, dont les coquilles sont vraisemblablement flottées et proviennent de mers plus profondes. La partie supérieure des couches de Trichinopoly est caractérisée par des espèces coniaciennes, telles que des *Peroniceras* du groupe du *subtricarinatum*. Les couches d'Arrialoor, transgressives à Pondichéry, contiennent des *Pachydiscus* aturiens, des *Baculites*, des *Phylloceras*, des *Lytoceras*, dont l'identité avec ceux de la Tunisie indique des communications directes entre les deux régions et démontre l'extension de la province méditerranéenne dans l'Asie méridionale. Les couches de Ninnyoor, enfin, correspondent au danien, dont elles possèdent le fossile le plus caractéristique, *Nautilus danicus*.

Le sénonien de l'extrémité septentrionale et de la côte occidentale de *Madagascar* présente les plus grandes affinités avec celui de l'Inde méridionale. Cependant à Diego Suarez, on a trouvé des types d'Échinides assez particuliers, étudiés par Lambert (*Lampadaster*, *Menuthiaster*).

Sur la côte de la *Natalie*, on connaît un lambeau de sénonien, renfermant, lui aussi, des espèces de l'Inde, de sorte que l'existence, à l'époque crétacée, d'un chenal séparant Madagascar du continent africain paraît bien établie. L'existence, au sénonien, de communications directes de l'Afrique méridionale avec l'Europe par l'Atlantique n'est pas encore absolument démontrée, car si l'on connaît du cénomanien en plusieurs points du Congo, de la Guinée et du Brésil, il n'en est pas de même du sénonien.

L'étage supérieur du crétacé n'est pas davantage connu en Australie ; en revanche, il a été signalé dans la Nouvelle-Zélande, dans la Nouvelle-Guinée, à Bornéo, au Japon, dans l'île de Sakhaline, puis, de l'autre côté du Pacifique, dans l'île de Vancouver, en Californie, au Chili. Ces points, quoique très distants les uns les autres, jalonnent assez bien un *géosynclinal circumpacifique*. Des espèces de *Phylloceras* et de *Lytoceras*, voisines de celles de l'Inde et de Tunisie, y sont assez répandues. En Californie (couches de Chico) et au Chili (couches de Quiriquina), l'aturien est manifestement transgressif.

La région pacifique de l'Amérique du Nord était séparée de la région centrale par une terre émergée, correspondant à la Sierra Nevada et aux Basin Ranges, mais, à la latitude de la Colombie britannique, les deux mers semblent avoir communiqué. Dans les Montagnes Rocheuses et dans les Grandes Plaines des *Etats-Unis*, l'emschérien est représenté par les couches de Niobrara (*Mortoniceras texanum*), l'aturien, par la puissante série de Fort Pierre (*Placenticeras placenta*, *Baculites ovatus* d'une magnifique conservation, dans le Dakota) et par les couches de Fox Hills (*Sphenodiscus lenticularis*). Ces mêmes assises se retrouvent bien plus au N., sur les bords du Saskatchewan. Au-dessus vient le groupe saumâtre de Laramie, dont la base correspond au danien et renferme des restes de Dinosauriens, tandis que la partie supérieure correspond à l'éocène inférieur et renferme les premiers Mammifères placentaires. On y trouve des lignites et des intercalations de couches d'eau douce.

Le faciès de la craie blanche apparaît dans le Kansas. On rencontre déjà *Belemnitella mucronata* dans l'Arkansas, et les affinités avec l'Europe sont encore plus grandes dans la craie de New Jersey, sur le bord atlantique.

Si les dépôts sénoniens du centre et de l'E. des Etats-Unis rappellent ceux de l'Europe septentrionale, ceux du

EFERUS - Recherche & Classification numérique

Texas rappellent par leurs Rudistes (*Biradiolites Mortoni*) ceux de l'Europe méditerranéenne. Il en est de même à Cuba, où l'on a rencontré des Zoanthaires identiques à des espèces des couches de Gosau, et à la Jamaïque, où se trouvent des Orbitoïdes et des Hippurites à replis multiples (*Barrettia monilifera*).

Ces analogies mettent bien en évidence l'existence de communications directes de l'Europe avec l'Amérique septentrionale et centrale, au travers de l'Atlantique actuel, par un large bras de mer qui passait entre le continent nord-atlantique et le continent africano-brésilien et qui prolongeait vers l'O., jusqu'au géosynclinal circumpacifique, la Tethys de Suess, ou Méditerranée centrale de Neumayr. Ces analogies montrent aussi que les deux provinces, septentrionale et méridionale, que l'on peut distinguer au sénonien en Europe, sont tout aussi nettement différenciées dans l'Amérique du Nord. La localisation des Rudistes dans les régions plus ou moins voisines de l'équateur et leur absence presque complète dans les régions septentrionales et méridionales confirment l'hypothèse de Neumayr, d'après laquelle les zones homœozoïques sont dues à des différences dans la température des eaux. Toutefois, contrairement à ce qui a lieu à l'époque jurassique, nous ne connaissons pas de dépôts sénoniens dans les régions boréales, et nous ne possédons que fort peu de documents sur ceux des régions tempérées australes.

E. Haug.

Bibl. : V., outre les traités classiques de Credner, de Lapparent et Neumayr, les ouvrages suivants : A. Peron, *Note pour servir à l'histoire du terrain de craie dans le sud-est du bassin anglo-parisien*, dans *Bull. Soc. sc. hist. et nat. de l'Yonne* — A. de Grossouvre, *Recherches sur la craie supérieure ;* Paris, 1893. (*Mém. carte géol. dét. de la France*). — F. Kossmat, *Die Bedeutung der südindischen Kreideformation für die Beurtheilung der geographischen Verhältnisse während der späteren Kreidezeit ;* Vienne, 1894. (*Jahrb. d. k. k. geol. Reichsanst*).

SENONNES. Com. du dép. de la Mayenne, arr. de Château-Gontier, cant. de Saint-Aignan-sur-Roë ; 584 hab.

SENONS. Une des peuplades les plus puissantes de la Gaule celtique, mentionnée par Jules César. Les *Senones*, voisins des peuples de la Belgique, habitaient entre la Loire et la Marne, sans qu'il soit possible de déterminer plus précisément l'étendue de leur *civitas*. Leur capitale était l'oppidum d'*Agedincum* (Sens sur l'Yonne) ; César mentionne encore comme appartenant aux Senons l'oppidum de *Vellaunodunum* (soit Château-Landon, soit Triguères-sur-Ouanne) et celui de *Melodunum* (Melun). D'abord alliés et fidèles auxiliaires de César qui leur imposa un roi du nom de Cavarinus, ils se révoltèrent bientôt ; dans une assemblée, ils résolurent la mort de Cavarinus ; celui-ci s'étant enfui, ils prononcèrent sa déchéance, le bannirent et le poursuivirent jusqu'aux limites de leur territoire. Ils cherchèrent ensuite à se justifier auprès de César qui leur intima l'ordre de lui envoyer tous leurs sénateurs. Après avoir refusé tout d'abord, la crainte du châtiment les décida à faire leur soumission. Sous la domination romaine, ils ne participèrent à aucun soulèvement.

E. Ch.

SENONVILLE. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Commercy, cant. de Vigneulles-lès-Hattonchâtel ; 163 hab.

SENOTS. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Beauvais, cant. de Chaumont ; 242 hab.

SENOUILLAC. Com. du dép. du Tarn, arr. et cant. de Gaillac ; 838 hab.

SENOUIRE. Rivière du dép. de la Haute-Loire (V. Loire [Haute-], t. XXII, p. 450).

SENOÛSSI, SENOUSSYA. Confrérie musulmane issue du grand ordre des Qadriya (Kadria) qui a été fondée en 1835 par un indigène algérien, Sidi Mohammed ben Si Ali ben Senoussi, né en 1791 dans ce qui est aujourd'hui la province d'Oran, dans le Dahra, au douar Thorch (territoire actuel de la com. mixte de l'Hillil). Cet homme, de la tribu des Medjaher, avait eu maille à partir avec les Turcs ; il avait fui l'Algérie et vécu au Maroc ; puis, revenu au pays natal, il parcourut, « en qualité de professeur de droit musulman et de docteur en théologie » : l'Algérie orientale, la Tunisie, la Tripolitaine, l'Egypte, où il professa ; enfin, le but fixe de tout bon musulman, la Mecque, où il suivit les cours des grands docteurs, et d'où plus tard (1843) il lui fallut partir par suite de l'animosité qu'avait suscitée autour de lui son intransigeance de doctrine : car, comme tout bon réformateur, il voulait ramener la religion (en ce cas-ci l'islam) à sa sévérité première. Il était disciple de Si Ahmed ben Idris, le grand chef des Qadriya, à la mort duquel l'ordre se scinda en deux branches rivales et ennemies. Revenu en Maghreb, il s'arrêta à moitié chemin de sa patrie, dans l'ancienne Cyrénaïque, au pays de Barka, à Benghazi, d'où il émigra en 1855 dans un lieu très retiré, dans l'oasis de Faredgha, qui, théoriquement, relève de l'Egypte, à côté des frontières de la Tripolitaine, mais qui, pratiquement, est indépendante, entre déserts de tous côtés, et déserts qui ne sont pas faciles à franchir : pourtant il n'y a guère que 220 kil. à vol d'oiseau entre cette oasis et la plage méditerranéenne la plus voisine. C'est là, par 29°47' lat. N., par 22° longit. E., à Djaraboub, que Sidi Mohammed ben Si Ali ben Senoussi débuta par une crypte dans le roc ; son fils et successeur, Sidi Mohammed el Mahdi, a prodigieusement développé la modeste installation de son père, qui n'avait guère que prêché une doctrine et institué un ordre religieux ; lui, il a créé une puissance et surtout une sorte de royauté à son usage. Djarabouh est devenu une place religieuse, universitaire et militaire. 4.000 gardes du corps, 2.000 esclaves défendent la personne sacrée du mahdi ; et des centaines de jeunes gens « de toute provenance, mais la plupart Algériens ou Marocains », étudient la science et le droit musulman dans la zaouïa, tous fiers d'avoir été choisis par Allah pour entourer le mahdi, qui, d'après les prophéties, est « chargé de soumettre tous les humains aux lois du prophète Mohammed avant le cataclysme de la fin du monde, et par conséquent aussi d'exterminer les chrétiens. Ce Messie devait se reconnaître à certains signes : le fondateur de la confrérie des Senoussis fut assez habile pour faire reconnaître, à sa mort, son fils comme le Messie promis : Sidi Mohammed el Mahdi se trouvait en effet remplir toutes les conditions requises par le texte de la prophétie. Seulement son action devait se manifester le premier jour de moharem de l'an de l'hégire 1300 (12 déc. 1882), et Sidi Mohammed el Mahdi a laissé passer cette date sans lancer le mot d'ordre incendiaire qui eût trouvé un écho dans la moitié du monde musulman » : *Uno avulso non deficit alter*. L'agitation mahdiste, qui se renouvelle au début de chaque siècle de l'hégire, n'ayant pas trouvé les chefs attendus, il s'en présenta un autre. Le mahdi de Djaraboub ne bougeant non plus qu'un terme, Mohammed Ahmed, fils d'un charpentier nubien, leva l'étendard du mahdisme ; il s'annonça comme le vrai restaurateur de l'islam, le propagateur de la seule vérité, de la seule vraie foi dans le monde ; en un mot, comme le mahdi ; mais les autorités religieuses souveraines, les Ulémas se déclarèrent contre lui à la Mecque, à Constantinople, au Caire ; il mourut en 1885, à Omdurman, près Khartoum, après avoir fait éclater son action « divine » par la prise de Khartoum (où Gordon trouva la mort) ; il avait choisi pour successeur Abdoullah el Taïchi, qui d'abord fut partout victorieux et étendit au loin son empire, puis fut vaincu en 1885 par les Egyptiens doublés des Anglais, et définitivement abattu avec tout son empire et tout son mahdisme le 2 sept. 1898 à Omdourman, et l'Anglais vainqueur a fait jeter au Nil ce qui restait du mahdi Mohammed Ahmed.

Quant au mahdi Senoussi qui, s'enfonçant dans le désert, a transféré sa résidence de Djarboub à l'oasis de Koufra, au lieu dit Erbehnats (à l'O. de Kebabo), on a probablement exagéré son influence et le nombre de ses adhérents. Considérable dans le désert Libyque, en Cyrénaïque, au Soudan central et au Hedjaz, elle est assez

EFERUS - Recherche & Classification numérique

faible en dehors de ces pays. Les Senoussis n'ont pas réussi à imposer leur ascendant aux autres confréries religieuses musulmanes ; la précaution qu'ils ont prise de déléguer leur autorité à des vicaires et de ne pas délivrer de diplômes de moqaddem, afin d'obliger ceux-ci à toujours venir chercher le mot d'ordre à Djaraboub, puis à Koufra, en maintenant l'autorité centrale, a limité sa propagande. Il n'est pas non plus exact de regarder les Senoussis comme les adversaires irréductibles des Européens ; on leur a attribué, sans preuves, beaucoup des meurtres commis dans le Sahara, et si leur doctrine nous est hostile, ses adeptes se sont relâchés de leur intransigeance initiale. En Algérie, où ils n'ont que leur zaouïa primitive et un millier d'adeptes, ils n'ont jamais rien tenté contre nous. Enserrés entre les Anglais campés sur le Nil et les Français qui, de l'Algérie et du Congo, se sont avancés jusqu'au Tchad, les Senoussis ne peuvent plus espérer réaliser les rêves messianiques de leur fondateur.

Il ne reste guère au madhi qu'à user en paix de ses richesses dans son palais de Koufra ; le senoussisme est frappé de mort comme puissance politique ; comme société secrète, institution religieuse, il vit encore et doit être surveillé de près. O. Reclus.

Bibl. : H. Duveyrier, *la Confrérie musulmane de Sidi Mohammed ben Ali el Senoussi ;* Paris, 1884. — Rinn, *Marabouts et Khouan ;* Alger, 1885. — Depond et Coppolain, *les Confréries religieuses musulmanes ;* Alger, 1897.

SENOVILLE. Com. du dép. de la Manche, arr. de Valognes, cant. de Barneville ; 255 hab.

SENOZAN (*Senosanus*). Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. et cant. (N.) de Mâcon ; 478 hab. Stat. de la ligne du chem. de fer de Paris à Lyon. Carrières de pierre. La seigneurie a appartenu successivement aux de Vers (1368), aux Mareschal (1478), aux Miolans (1550), aux Mitte (1647), aux Perrachon (1659), aux Briord (1676), pour qui elle fut érigée en comté en 1690, aux Olivier (1711), et aux Talleyrand-Périgord (1785). Le magnifique château, construit au XVIIe siècle, fut totalement incendié par les paysans en 1789. Lex.

SENS, SENSATION, SENSIBILITÉ. Les termes *sens, sensation, sensibilité* appartiennent à la langue populaire où ils ont des significations très vagues et plus ou moins équivoques en même temps qu'à la langue de la science et de la philosophie où un effort a été fait pour les préciser et les fixer. Le plus général des trois est le terme *sensibilité*. Dans son acception la plus large, il peut s'appliquer même à des objets inorganiques, tels que la balance ou la plaque photographique ; il désigne la propriété ou la faculté qu'ont certaines choses ou certains êtres de répondre par des modifications immédiates de leur état propre aux actions exercées sur eux par d'autres choses ou d'autres êtres. Mais, d'ordinaire, le mot ne s'applique qu'aux êtres vivants, et il suppose même chez ces êtres un certain degré de conscience. En ce sens, la sensibilité, c'est le pouvoir qu'on observe chez les animaux et chez l'homme de répondre par des modifications conscientes aux actions exercées sur eux par les agents extérieurs. Ainsi comprise, elle est au regard de la psychologie classique l'une des trois grandes facultés de l'âme humaine, les deux autres étant l'intelligence et la volonté : elle représente le côté passif et réceptif de notre nature, le premier moment de la vie psychologique, celui où nous recevons les impressions du dehors, tandis que dans les deux moments qui suivent nous préparons et accomplissons notre réaction personnelle. Si l'on considère les différentes formes de la sensibilité comme appartenant à une même série, on pourrait distinguer, d'abord une sensibilité inorganique ou matérielle, celle dont nous avons parlé en premier lieu ; puis une sensibilité purement organique ou vitale, telle que Claude Bernard l'assignait aux centres inférieurs de la moelle et du bulbe présidant aux fonctions végétatives ou instinctives ainsi qu'aux ganglions du grand sympathique ; enfin une sensibilité psychologique ou consciente, celle qui a pour organe le cerveau proprement dit où viennent aboutir les nerfs sensitifs et sensoriels. A la sensibilité consciente se rapportent deux sortes de phénomènes, les uns relativement simples et immédiats qu'on appelle *sensations*, les autres plus ou moins compliqués par l'immixtion de phénomènes d'un autre ordre où l'intelligence et la volonté interviennent, et auxquels conviennent les noms de *sentiments*, d'*émotions* et de *passions*, les uns et les autres marqués de ce commun caractère qu'ils sont à des degrés divers des *affections*, c.-à-d. des états agréables ou pénibles. Aussi voit-on quelquefois la sensibilité définie d'une manière générale la faculté de jouir et de souffrir ou d'éprouver du plaisir et de la douleur, et divisée en sensibilité *physique* et sensibilité *morale*, selon qu'on lui rapporte les sensations ou les sentiments. — Nous ne nous occuperons dans le présent article que de la sensibilité physique, non sans avoir préalablement mis en garde le lecteur contre l'ambiguïté de cette épithète. Le mot *physique* ne désigne pas ici la nature intime de cette sensibilité, laquelle est en réalité d'ordre psychologique (ou psychique), mais les causes ou conditions qui la mettent en jeu et qui seules appartiennent à l'ordre physique. Lorsque j'éprouve une sensation de piqûre ou de brûlure, cette sensation est un phénomène psychologique qui n'existe que dans ma conscience au même titre qu'une émotion ou qu'une idée ; mais à la différence de celles-ci qui ont leurs causes dans d'autres états antérieurs de ma conscience, elle est causée par un fait physique extérieur à ma conscience, je veux dire par une piqûre ou une brûlure effective. Ecartons donc cette dénomination équivoque de sensibilité physique et ne parlons plus désormais que de sensations, puisque aussi bien les sensations sont seules susceptibles d'être positivement observées, la sensibilité étant un pur abstrait, un pur être de raison, la faculté supposée d'éprouver des sensations. Or dans toute sensation, l'analyse distingue un certain nombre d'états ou de moments successifs que les opinions communes et la langue vulgaire confondent presque inextricablement et dont la série peut se décomposer comme il suit. Le premier moment est occupé par un phénomène à la fois physique et physiologique qui se produit au contact de l'objet ou de l'agent extérieur et d'une certaine partie de notre organisme, phénomène auquel on a souvent donné, mais dans un sens tout à fait spécial et pour ainsi dire technique, le nom d'*impression*. En ce sens, l'impression, quelquefois aussi dite *excitation*, est un état de nos organes, et non un état de notre conscience : ce n'est à aucun degré un phénomène psychologique. Si l'on veut essayer de s'en faire une idée par analogie, c'est dans les phénomènes étudiés par la mécanique, la physique ou la chimie qu'il faut lui chercher des analogues. Par exemple, ce qui se passe dans l'oreille quand elle est frappée par un son ressemble sans doute aux phénomènes vibratoires qui se produisent dans un tambour ou dans une corde de violon ; ce qui se passe dans l'œil quand il est frappé par la lumière ressemble aux phénomènes qui se passent dans une chambre noire et sur une plaque photographique recouverte de gélatino-bromure, etc., etc. — Dans l'impression même on peut distinguer trois parties ou moments qu'on a quelquefois appelés impression *organique*, impression *nerveuse*, impression *cérébrale*. Ainsi, dans la sensation de piqûre produite par l'introduction d'une aiguille sous la peau, la lésion de la peau et des fibres musculaires traversés par la pointe constitue l'impression organique ; le courant qui traverse les nerfs depuis leur bout périphérique excité par la lésion jusqu'à leur bout central est l'impression nerveuse ; enfin la modification encore à peu près inconnue qui se produit dans les centres du cerveau où ce bout central vient se terminer est l'impression cérébrale. Ces trois phénomènes ne sont en somme qu'un seul et même mouvement qui se continue à travers trois milieux plus ou moins différents. Ce que nous

EFERUS - Recherche & Classification numérique

éprouvons ou ressentons, ce qui surgit ou apparaît dans notre conscience chaque fois qu'une impression se produit dans nos organes, nos nerfs et notre cerveau, c'est justement la *sensation*, sensations de chaud, de froid, de chatouillement, de piqûre, de coupure, etc., pour le toucher; sensations de doux, d'amer, d'acide, etc., pour le goût; sensations d'odeurs agréables et désagréables pour l'odorat; sensations de lumière, d'obscurité, de rouge, de bleu, de jaune, etc., pour la vue; sensations de bruit et de son musical pour l'ouïe, etc., etc. Remarquons que dans la langue populaire et littéraire qui ne se pique pas de précision, on emploie très souvent le mot d'impression pour désigner précisément ce que nous appelons ici sensation. Par exemple, on dira couramment : j'ai ressenti une impression de froid (traduire une sensation). Un critique parlera des impressions musicales ou pittoresques qu'il aura ressenties (ici encore traduisez impression par sensation). Quant à l'impression proprement dite, dont nous parlions tout à l'heure, c'est un phénomène trop profondément caché dans l'organisme (exception faite de la partie organique) pour qu'elle soit connue en dehors des savants de profession et par conséquent pour que la langue populaire et littéraire ait éprouvé le besoin de lui donner un nom. Ou plutôt, par un singulier renversement de rôle, c'est elle qui est souvent aussi appelée *sensation*. Ainsi on verra dans plus d'un traité de physiologie la sensation définie comme étant une modification des organes sensoriels produite par quelque agent ou objet extérieur.

Dans la sensation même, on peut avec tous les psychologues distinguer deux aspects qui y sont inséparablement unis et confondus, l'aspect affectif et l'aspect représentatif. D'une part, toute sensation est ou peut être agréable ou pénible à quelque degré : cette forme, cet élément de plaisir ou de peine (qu'on l'appelle comme on voudra) est son aspect affectif. D'autre part, toute sensation, indépendamment de son caractère agréable ou pénible, a une certaine physionomie propre qui nous la fait distinguer des autres et qui peut nous servir aussi à reconnaître l'objet extérieur dont elle est l'effet : par exemple la sensation d'odeur de rose a un je ne sais quoi qui nous la fait distinguer de la sensation d'odeur de violette; et c'est en cela que consiste l'aspect représentatif de la sensation. Par son côté affectif, la sensation nous attire ou nous repousse ; elle met en jeu notre activité instinctive et motrice. Par son côté représentatif, elle nous permet de reconnaître et de distinguer les objets extérieurs; elle met en jeu notre activité intellectuelle. Quand deux personnes entrent en même temps dans un laboratoire de chimie où l'on vient de préparer un gaz nauséabond, si l'une s'écrie : « Oh ! que cela sent mauvais ici ! » et que l'autre réplique : « Oui, cela sent l'hydrogène sulfuré », toutes les deux ont éprouvé la même sensation d'odorat, mais la première l'a considérée sous l'aspect affectif et la seconde sous l'aspect représentatif. Enfin la sensation est elle-même suivie ou, pour mieux dire, accompagnée d'un phénomène psychologique mais intellectuel, la *perception* qui consiste dans la connaissance ou dans la reconnaissance de l'objet dont la sensation même est l'effet. Comme on le voit, c'est par son aspect représentatif que la sensation provoque la perception. Mais tandis que la sensation est une simple modification interne, la perception est le jugement par lequel nous rapportons cette modification à un objet extérieur comme à sa cause. Ainsi entendre un son, c'est sentir ; juger qu'on entend le son d'un violon, c'est percevoir.

On peut voir par là combien nous sommes sujets à nous méprendre à l'égard de la sensation. Le vulgaire la confond le plus souvent non seulement avec l'impression ou la perception, mais même avec les phénomènes ou les propriétés du monde extérieur. C'est ainsi que les sons, les odeurs, les saveurs, etc., sont considérés par la plupart des gens comme des phénomènes réellement existant dans le monde extérieur, tels que nous les percevons, alors que ce ne sont que des sensations, qui, comme telles, n'existent que dans notre conscience. Il n'est donc pas étonnant que le mot sensation soit souvent employé dans l'usage courant, ou même par des savants peu accoutumés à l'analyse psychologique, pour désigner des phénomènes très différents en réalité de la sensation proprement dite, tels que l'impression, la perception ou même le sentiment. — Nous n'avons pas jusqu'ici distingué entre les différentes sortes de sensations : il est certain cependant qu'elles se classent naturellement en groupes irréductibles. C'est même là au fond tout ce que signifie la distinction universellement admise des différents sens: toucher, vue, ouïe, etc. Demander combien nous avons de sens, c'est demander combien nous sommes capables d'éprouver de sortes de sensations spécifiquement distinctes et rien autre chose. A cet égard, on ne doit pas confondre, comme on le fait trop souvent, les *sens* et les *organes* des sens, l'œil et la vue, l'oreille et l'ouïe, la main ou la peau et le toucher, etc. L'organe d'un sens est matériel et fait partie du corps ; le sens est immatériel et appartient à l'âme. On pourrait définir un sens la faculté que possède l'âme d'éprouver un certain ordre de sensations chaque fois que le monde extérieur agit sur un certain organe particulier, lequel est précisément l'organe du sens. La vue, c'est l'âme capable de voir en raison de ce qui se passe dans les yeux ; l'ouïe, l'âme capable d'entendre en raison de ce qui se passe dans les oreilles, et ainsi de tous les autres sens. La notion de sens est donc la synthèse de deux notions plus simples; 1° la notion d'un certain ordre particulier de *sensations;* 2° la notion d'un certain *organe* particulier auquel la possibilité de cet ordre de sensations paraît liée comme à sa condition nécessaire. Si on la sépare de ses deux notions, elle n'est plus qu'un mot creux. La sensibilité physique étant, comme nous l'avons définie, la faculté générale d'éprouver des sensations, il résulte de ce qui précède que les sens sont les différentes formes de la sensibilité physique : ce sont littéralement des sensibilités physiques spéciales. On en reconnaît généralement cinq : le toucher, la vue, l'ouïe, l'odorat et le goût. Quelques-uns y ajoutent le sens musculaire et le sens vital que d'autres considèrent comme de simples divisions du toucher. Le toucher est sans contredit le sens *fondamental* : tous les animaux le possèdent, même ceux dont l'organisation est la plus simple et la plus grossière, et il est lui-même répandu dans toutes les parties de l'organisme, tandis que les autres sens sont pour ainsi dire ramassés dans certains organes spéciaux. Aussi Aristote considérait-il le toucher comme le plus général et en quelque sorte le plus ancien des sens, celui dont dériveraient tous les autres: le goût, par exemple, serait le toucher particulier de la langue et du palais; l'odorat, le toucher particulier de la muqueuse nasale ; et même l'ouïe et la vue ne pourraient-ils pas être considérés comme des formes extrêmement subtiles et délicates du toucher correspondant aux vibrations également subtiles et délicates du son et de la lumière? Le toucher étant mis à part et au-dessus des autres sens, ceux-ci peuvent se diviser en deux groupes, selon qu'ils servent plutôt aux fonctions de la vie purement animale, et tels sont le goût et l'odorat dont les sensations sont presque entièrement affectives, ou selon qu'ils concourent plutôt au développement de la vie intellectuelle et morale, et tels sont l'ouïe et la vue dont les sensations sont principalement représentatives. Dans le toucher lui-même, on pourrait distinguer un toucher passif, lequel a pour organe la peau qui recouvre le corps tout entier et même les muqueuses qui tapissent intérieurement tous les viscères et qui constituent une sorte de peau interne, et un toucher actif qui a pour organe la main. Le premier doit se rapprocher du goût et de l'odorat: c'est comme eux un sens surtout affectif, plus voisin de l'instinct que de l'intelligence ; le second doit se rapprocher de l'ouïe et de la vue: c'est comme elles un sens surtout représentatif, plus voisin de l'intelligence que de

EFERUS - Recherche & Classification numérique

l'instinct. Au toucher passif se rattache cette sensibilité des muqueuses, sensibilité interne ou viscérale dont on a quelquefois fait un sens à part sous les noms de sens interne ou de sens vital. — Toutefois, on s'est demandé si toutes les sensations, malgré leur hétérogénité apparente, ne pouvaient pas être considérées comme formées par l'accumulation et la combinaison d'éléments de même espèce, et dans cette hypothèse les différences qualitatives de nos diverses sortes de sensations se ramèneraient au fond à des différences quantitatives dans les sensations élémentaires et subconscientes dont elles seraient composées. Helmholtz, Taine, Spencer ont essayé de développer ou de vérifier cette conception. Selon Spencer, la sensation de *choc nerveux* serait la sensation primitive dont dériveraient toutes les autres par voie de complication évolutive. — A cette question de la *genèse* des sensations se rattachent celles de leurs relations avec les agents physiques qui les produisent ou avec les conditions organiques et physiologiques dont elles dépendent. La première est l'objet de la *psycho-physique* (V. ce mot) et l'on sait que Fechner la formule en cette loi : la sensation est le logarithme de l'excitation. La seconde relève de la *psycho-physiologie* (V. ce mot) : citons parmi les principales théories qui s'y rapportent la théorie de J. Muller sur l'*énergie spécifique des nerfs sensoriels*, qui attribue la spécificité des sensations, non à la nature des agents extérieurs, mais aux propriétés des différents nerfs que ces agents impressionnent et qui paraît admise aujourd'hui par tous les physiologistes, avec cette modification que l'énergie spécifique supposée réside moins dans les nerfs que dans les centres nerveux sensoriels. Il est vraisemblable que la nouvelle conception histologique du système nerveux déterminée par les travaux de Golgi, Ramon y Cajal, Mathias-Duval, etc., aura aussi son retentissement dans la psycho-physiologie des sensations. — Au point de vue strictement psychologique, la sensation est surtout envisagée dans ses effets d'ordre intellectuel et moral, et le premier en date de ces effets est évidemment la *perception* ou connaissance spontanée et, en apparence, immédiate du monde extérieur. On peut caractériser la perception en disant qu'elle consiste à situer la sensation dans l'espace (*localisation*) et à la rapporter à un objet extérieur (*perception proprement dite*). Le mécanisme de cette double opération a été minutieusement étudié par les écoles contemporaines de psychologie expérimentale. Selon Condillac, la sensation est même le principe unique de tous les phénomènes de l'âme, lesquels ne sont, selon sa formule, que des *sensations transformées*. On connaît le célèbre adage que beaucoup de nos contemporains, surtout parmi les savants, répètent encore aujourd'hui comme un axiome : *Nihil est in intellectu quo non prius fuerit in sensu*. Il est certain que si la sensation n'est pas le principe de toutes nos facultés, pas plus que l'air et les aliments ne sont le principe de la vie, elle est, en tout cas, la condition nécessaire de leur apparition et de leur développement. Certaines observations encore mal expliquées semblent même prouver qu'il existe une corrélation étroite entre telle catégorie de sensations, par exemple les sensations tactiles et vitales, et tel ordre de sentiments et d'inclinations, comme la pudeur, les affections domestiques et sociales, les émotions morales, etc., qui à priori leur sembleraient totalement étrangères ; on voit, en effet, celles-ci paraître et disparaître concurremment avec celles-là. Ainsi l'étude des sensations plonge en quelque sorte ses racines à travers la psychologie tout entière. E. Boirac.

Sens commun. — Cette expression a désigné, dans l'ancienne philosophie, une sorte de *sens central* où venaient se réunir les impressions des divers sens pour former une perception unique. C'était le point de convergence supposé de toutes les impressions. — En ce sens, l'expression est tombée en désuétude. Occupons-nous du sens actuel.

On peut définir le sens commun l'ensemble des croyances qui sont naturelles et communes à la majorité des hommes pendant une période de temps déterminée. Il s'agit, en effet, des croyances que l'on reçoit du milieu sans les discuter, sur lesquelles on s'appuie sans défiance, dont on se sert comme de principes solides. Ce qu'on appelle une vérité de sens commun, c'est une de ces croyances, ou une opinion qui s'en déduit facilement ; et on choque le sens commun, non pas seulement quand on contredit ces croyances, mais même quand on les discute : il y a certaines questions que le sens commun ne pose pas. — On appelle *bon sens* l'habitude de juger conformément au sens commun.

Si nous analysons cet ensemble de croyances, de principes que l'on appelle sens commun, nous en trouvons deux espèces, et comme deux couches, de valeur très différente. — Tout au fond le bon sens est constitué par la *raison* elle-même, c.-à-d. par les principes absolument évidents et universels qui règlent toute pensée. Par exemple ces axiomes : que tout fait a une cause, ou que deux opinions contradictoires ne peuvent être affirmées en même temps, sont par excellence des vérités de sens commun. C'est là comme le noyau central et solide du sens commun. — Par-dessus se trouve une autre catégorie de croyances : *celles que nous recevons de l'éducation, du milieu*, celles qui sont régnantes à l'époque où nous vivons. — Le sens commun est essentiellement un composé de ces deux espèces de croyances.

Il y a donc, dans le sens commun, quelque chose de fixe et quelque chose de variable, des vérités éternelles et des opinions passagères. — Il résulte de là que ce ne peut être un arbitre absolu du vrai et du faux. La délicate question de la valeur du sens commun, de l'attitude exacte à observer envers lui, peut, semble-t-il, se résumer de la façon suivante : — d'une part, il est impropre à jouer le rôle de *criterium de la vérité*, parce qu'il est suspect, variable et souvent incompétent ; il est suspect, par sa nature même, qui, nous l'avons vu, est complexe et comme bâtarde, puisqu'il s'y trouve, à côté de principes évidents, des opinions moyennes, qui ne peuvent manquer d'être assez souvent des préjugés ; — il est variable, c.-à-d. que le sens commun d'une époque n'est plus le sens commun de l'époque précédente ; le sens commun d'aujourd'hui admet une foule d'opinions qu'aurait repoussées le sens commun d'il y a un siècle ; or, ceci est décisif : un tel juge n'est pas acceptable, car alors une proposition pourrait devenir vraie après avoir été fausse, ce qui est absurde. — Enfin, le sens commun est très souvent incompétent : nous voulons dire par là d'abord qu'il est incapable de traiter certaines questions, mais surtout qu'il y en a une multitude qu'il est incapable de poser. C'est le cas de presque tous les grands problèmes philosophiques : liberté, réalité du monde extérieur, valeur de la raison, etc. ; ces problèmes, une fois posés en termes clairs, on peut les traiter, et même découvrir les réponses en apparence les plus paradoxales, avec le simple bon sens ; mais jamais on n'arriverait, avec le simple bon sens, à les poser. C'est pourquoi c'est un argument inexact d'invoquer le sens commun en faveur de la liberté, de la réalité du monde extérieur, etc. A vrai dire, ni le déterminisme, ni l'idéalisme ne choquent le sens commun : il n'est ni pour ni contre, car il ne se pose pas ces questions, et même refuse de les poser.

Pour toutes ces raisons, le sens commun ne peut être le juge suprême du vrai et du faux. Mais il ne suit pas de là qu'il soit légitime, ni adroit de le dédaigner. Car d'abord, étant, en son fond, la raison même, il a donc par là un caractère éminemment respectable, et il y a tout lieu de penser qu'il est orienté vers le vrai. — De plus, la même où il ne coïncide pas avec la raison, il est un résumé de l'expérience et de la sagesse humaine, et il y a donc quelque imprudence et quelque présomption à le traiter de haut ; il y a même une impertinence assez ridi

EFERUS - Recherche & Classification numérique

cule à lui préférer toujours notre propre jugement et nos seules lumières. Le sens commun est sans doute meilleur juge, en beaucoup de sujets, que ce que nous appelons superbement, et d'ailleurs vaguement, « notre raison ». En effet, quand nous disons que la raison seule nous impose une opinion quelconque, que voulons-nous dire au juste? Nous voulons dire que nous appliquons nous-même, à un sujet nouveau, sans nous inquiéter de ce qu'on a cru avant nous, les principes essentiels de la pensée. Et ainsi, quand nous opposons la raison au bon sens, c'est en réalité notre propre façon de juger que nous préférons à la façon de juger de tous les autres. Or, cette préférence peut se trouver parfois légitime ; mais elle peut aussi ne pas l'être ; et dans tous les cas elle est peu modeste.

En résumé, l'attitude juste vis-à-vis du sens commun est assez délicate à observer. Autant il est hasardeux de le prendre pour « critérium » suprême de la vérité, autant il est présomptueux de ne pas le consulter, imprudent de le dédaigner, et ruineux de le violer. Il faut donc avoir le souci, sinon la superstition du bon sens ; il faut toujours compter avec lui, sinon toujours se reposer sur lui. Il est antiméthodique de rejeter une opinion parce qu'elle choque le sens commun ; mais c'est une raison d'être particulièrement sévère et exigeant pour les preuves. Car si le sens commun n'est pas l'arbitre du vrai, il est très souvent un pressentiment instinctif du vrai. Si un peu de réflexion éloigne du sens commun, il arrive que beaucoup de réflexion y ramène. Le triomphe suprême de la philosophie pourrait bien être, non pas de contredire, mais de justifier le sens commun, d'établir méthodiquement ce qu'il affirme instinctivement.

Il n'y en a pas moins une différence énorme entre l'homme qui en est resté au sens commun et l'homme qui y est revenu après avoir passé par la complication et la subtilité. Car il revient riche des réflexions auxquelles il s'est livré, fort des objections qu'il a écartées. De sorte que son opinion, qu'il exprimera parfois presque dans les mêmes termes que l'homme vulgaire, a un prix incomparablement supérieur ; elle est grosse de toute la pensée active et vivante qui l'a élaborée. Camille MÉLINAND.

Sens moral. — Cette expression semble empruntée au langage populaire. Elle désigne ce qu'on appelle aussi la *conscience morale ;* mais chez les philosophes qui l'emploient, elle implique presque toujours une certaine théorie relative à la nature de cette faculté. Tout d'abord on peut faire observer que la psychologie populaire, dont la langue courante est l'expression, use très volontiers du mot *sens* pour désigner les facultés intellectuelles, toutes les fois qu'elles s'exercent avec la rapidité et la spontanéité apparente des sens proprement dits et en particulier de la vue et de l'ouïe. C'est ainsi que l'on parle de *bon sens*, de *sens commun*, pour désigner l'intelligence dans sa fonction la plus importante, et que l'on distingue un *sens du vrai*, un *sens du beau*, un *sens du bien*, etc., etc. Cet abus du mot sens vient sans doute de cette illusion vulgaire, qui voit dans les sens le type de la connaissance immédiate, certaine, intuitive. On s'imagine qu'il n'y a rien de plus simple et de plus clair que les opérations des sens, et, par suite, on croit avoir expliqué toute autre sorte de connaissance lorsqu'on a pu l'assimiler à celle-là. Nous savons, au contraire, qu'il n'y a pas de notions plus complexes et plus confuses que les notions de sens, de sensation, etc., et toutes celles qui s'y rattachent. Il est fâcheux que certains philosophes aient partagé sur ce point l'illusion du vulgaire et aient prétendu résoudre des problèmes quelconques de psychologie ou de métaphysique en recourant à cet ordre de notions. Telle a été l'erreur de l'école écossaise qui, pour rendre compte de la connaissance plus ou moins spontanée du bien et du mal qui paraît commune à toute l'espèce humaine, a invoqué un sens particulier dit *sens moral*. Il n'y aurait pas grand inconvénient à employer cette expression comme synonyme de *conscience morale*, si elle ne préjugeait pas la solution du problème très délicat et très controversé de la nature et de l'origine de cette connaissance. Assimiler la conscience à un sens tel que le goût, l'odorat, l'ouïe ou la vue, c'est supposer sans démonstration, d'après l'idée, fausse d'ailleurs, qu'on se fait communément des sens : 1° que le bien et le mal sont des qualités objectives des actions humaines, au même titre que la forme, la couleur, la résistance, etc., sont des qualités objectives des choses extérieures ; 2° que nous percevons directement ces qualités par une sorte d'intuition où l'intelligence n'a rien à voir, mais qui est plutôt une impression passivement reçue au contact de la réalité morale, de même nature au fond qu'une sensation d'odeur ou de saveur, qu'un sentiment de plaisir et de peine ; 3° par suite qu'aucun raisonnement, aucun apprentissage ne sont nécessaires pour cette perception immédiate et infaillible : on *sent* le bien et le mal, comme on sent le doux et l'amer, le chaud et le froid, etc. ; 4° d'où enfin cette conséquence qu'il doit y avoir un organe spécial, probablement un centre particulier du cerveau, à l'aide duquel se fait cette perception, et que les progrès de l'anatomie cérébrale feront découvrir un jour. Herbert Spencer, que des affinités beaucoup plus profondes qu'on ne le croit relient à l'école écossaise, prenant lui aussi au sérieux la métaphore du sens moral, se contente d'appliquer à ce cas particulier sa théorie générale de la genèse et de l'évolution des sens. Comme les autres, le sens moral se serait formé lentement dans l'humanité à travers les siècles par une accumulation indéfinie d'expériences morales, mais il serait aujourd'hui consolidé par l'hérédité sous la forme d'un réflexe ou d'un instinct préadapté dès la naissance de l'individu aux excitations éventuelles du milieu. Il n'est pas à propos de discuter ici la doctrine du sens moral. Il suffira de renvoyer le lecteur à l'art. SENS ci-dessus, où il trouvera la critique des notions vulgaires sur lesquelles repose au fond cette doctrine. E. BOIRAC.

SENS (Math.). Beaucoup de grandeurs concrètes sont de nature à pouvoir être comptées dans deux sens opposés. Par exemple, les degrés d'une échelle thermométrique, au-dessus ou au-dessous du zéro, le temps (futur ou passé) compté à partir d'une origine donnée, la situation d'un commerçant (actif ou passif), etc. Dans le domaine du calcul, ces deux manières d'être des grandeurs se traduisent par des quantités positives ou négatives ; dans celui de la géométrie, elles se manifestent par le sens des segments portés sur une ligne droite ; sens positif, fixé par convention, le sens négatif étant opposé. Mais ce n'est pas seulement aux segments d'une droite que la notion de sens s'applique en géométrie. Les angles ne peuvent être soumis utilement au calcul que si un sens leur est attribué, les angles AOB et BOA par exemple étant égaux et de sens contraires ; toute la trigonométrie et la théorie des coordonnées polaires s'écrouleraient sans cette notion. Par voie de conséquence, et bien qu'on ne le fasse pas encore assez généralement, il est indispensable de donner un sens aux aires planes ; ainsi, les aires des triangles ABC et ACB sont égales, mais de sens contraires. On convient d'ordinaire que le sens qui détermine l'aire positive est tel qu'en suivant le périmètre qui imite l'aire, on laisse l'intérieur à sa gauche. Dans l'espace, et en mécanique, il y a lieu aussi de distinguer le sens des rotations. Autour d'un axe OZ (doté lui-même d'un sens), si un observateur est supposé placé, la tête vers Z, les pieds vers O, le sens de la rotation sera positif par convention habituelle, si cet observateur voit les objets mobiles se déplacer de sa droite vers sa gauche, et négatif dans le cas contraire.

Il y a lieu de noter l'usage illogique qui a jusqu'ici prévalu dans l'enseignement de la géométrie analytique, et qui résulte de la vue des deux figures (I) (II). Le sens positif de rotation étant (I) celui de OX vers OY, on voit (II) que les rotations de OX vers OY, de OY vers OZ, de

EFERUS - Recherche & Classification numérique

OZ vers OX par rapport à OZ, OX, OY respectivement, se font précisément en sens contraire. La raison voudrait que la disposition adoptée pour les axes coordonnés dans

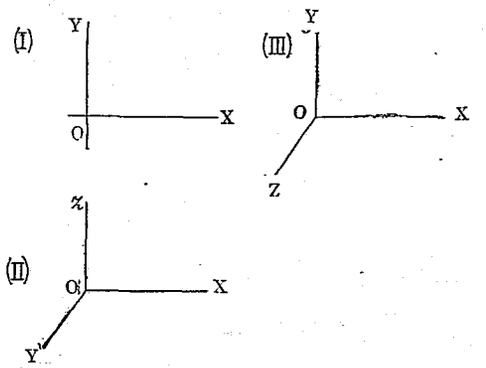

l'espace fût celle indiquée par la figure (III) ; mais on ne s'y décide pas, justement, il faut croire, parce que ce serait raisonnable et simple. C.-A. Laisant.

SENS. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Louhans, cant. de Saint-Germain-du-Bois, sur la Seille ; 824 hab. Moulins, tuilerie. La seigneurie a appartenu aux Bauffremont, aux Lugny, aux Bouton, aux Montcony, aux La Chambre, aux Lantin, et aux Beaumont. Ruines du château de Visargent, propriété des de Vienne, des de Saudon, des de Brancion et des de Clermont-Mout-Saint-Jean. Sens a été chef-lieu de canton pendant la Révolution.

SENS (*Agedincum*, *Senones*). Ch.-l. d'arr. du dép. de l'Yonne, sur la rive droite de l'Yonne, en avant du confluent de la Vanne ; 14.924 hab. Stat. du chem. de fer P.-L.-M. Embranchement sur Troyes et Orléans. Commerce de cuirs ; tanneries et fabriques de chaussures. Vinaigrerie. Fabrique de capsules pour bouteilles. Extraction du blanc d'Espagne.

Sens s'élève sur l'emplacement de la ville gauloise d'*Agedincum*, capitale des Sénons. Après la défaite d'Arioviste par César, les Sénons se montrèrent d'abord favorables aux Romains, et quand, en l'an 57 av. J.-C., les peuples de la Belgique se préparèrent à résister aux troupes romaines, ce fut aux Sénons que César s'en remit pour le tenir au courant de ce qui se passait en Belgique. Mais les choses changèrent quand les Gaulois eurent compris que les Romains poursuivaient la conquête de leur pays. César avait imposé comme roi aux Sénons un certain Cavarinus ; les Sénons se soulevèrent contre lui et résolurent de l'assassiner ; celui-ci prit la fuite (54 av. J.-C.). Les Sénons envoyèrent des députés auprès de César pour se justifier ; celui-ci prétendait que leur sénat tout entier se rendit auprès de lui ; les Sénons refusèrent. Ils s'allièrent aux Carnutes et au trévire Indutiomar pour résister à César. Après la mort d'Indutiomar, le proconsul convoqua l'assemblée générale des cités de la Gaule ; les Sénons s'abstinrent d'envoyer des représentants. Ils étaient alors dirigés par Acco, qui organisa la résistance. César s'avança contre eux avec une telle rapidité que, pris au dépourvu, ils durent implorer la paix. Grâce à l'intervention des Eduens, leur territoire ne fut pas dévasté. Le proconsul se contenta d'exiger l'extradition d'Acco, cent otages et toute la cavalerie du pays. Mais après la défaite des Ménapes et des Trévires, César fit mettre à mort Acco. Il envoya deux légions hiverner à Agedincum. L'an 52, les Sénons adhérèrent à la ligue formée par Vercingétorix. Lors du siège d'Alésia, ils lui envoyèrent un contingent de 12.000 hommes. Vercingétorix abattu, d'autres chefs gaulois tentèrent un nouveau soulèvement, et parmi les premiers le Sénonais Drappès qui, vaincu et fait prisonnier, se laissa mourir de faim.

Sous l'empire, Agedincum, qui au IVe siècle prit le nom du peuple dont elle était la capitale, *Senones*, devint la métropole de la IVe Lyonnaise. Ce fut, pendant les deux premiers siècles après J.-C., une ville florissante. Des édifices de dimensions considérables y furent élevés, des temples, des thermes, un amphithéâtre. Mais les premières incursions des barbares nécessitèrent la réduction du périmètre de la cité qui, au IIIe siècle, fut entourée d'une forte muraille dont les assises inférieures furent construites avec les restes des édifices tombés en ruines. En 355, Julien vint hiverner à Sens ; il fit réparer l'enceinte et soutint le siège pendant un mois contre les barbares. Ce n'est qu'au IIIe siècle que le christianisme semble avoir fait son apparition à Sens et que l'église de Sens fut constituée. On ne trouve qu'au IXe siècle la première trace de la tradition qui fait de saint Savinien, premier évêque de Sens, l'un des soixante-dix disciples et un envoyé de saint Pierre.

Dès l'époque mérovingienne, deux grands monastères furent établis à Sens : l'un, dans le bourg plus tard appelé, du nom de l'abbaye, Saint-Pierre-le-Vif (*S. Petrus de Vico*), fondé par Théodechilde, fille du roi Thierry ; l'autre, sous le vocable de sainte Colombe, à 1 kil. au N. de la ville. Après la mort de Clovis, le territoire de la cité fut compris dans le lot de Clodomir ; lors du partage des Etats de Clodomir entre ses trois frères, une portion du territoire fut attribuée au roi d'Austrasie, et l'autre au roi de Paris. Après la mort de Clotaire, la cité de Sens fut comprise dans le royaume de Gontran.

Dès lors, la cité suivit le sort de la Bourgogne. Les Normands vinrent assiéger Sens en nov. 886. Défendue par son évêque, la ville résista plusieurs mois. Richard le Justicier, duc de Bourgogne et abbé de Sainte-Colombe, s'empara de la ville le 9 juin 895. Richard transmit le comté de Sens à son fils, le roi Raoul, mort en 936 et enterré à Sainte-Colombe. Les Hongrois, au Xe siècle, poussèrent leurs incursions jusqu'à Sens dont ils firent le siège en mars 937. Quelques années plus tard, en 959, une troupe de Saxons menaça la ville, mais elle fut battue par l'archevêque Archambaud et le comte Rainard Ier à Villiers-Louis. Plus tard, le comte Rainard II, ayant outragé l'archevêque, fut assiégé dans sa ville par le roi Robert en 1015 ; il fut obligé d'abandonner son comté, moitié au roi, moitié à l'archevêque ; il en garda toutefois l'usufruit sa vie durant. A sa mort, en 1055, le roi Henri Ier entra en possession du comté de Sens qui fut ainsi réuni au domaine royal. En 1146, les bourgeois de la cité de Sens se constituèrent en commune. Mais dès 1147, sur la plainte de Herbert, abbé de Saint-Pierre-le-Vif, le roi Louis VIII supprima la commune. Les bourgeois s'insurgèrent et massacrèrent l'abbé Herbert. Plusieurs des meurtriers de l'abbé furent précipités du haut de la tour du roi à Sens. Cependant la commune se reconstitua ; on constate son existence en 1186. Elle obtint une charte du roi Philippe-Auguste en 1189. Le corps municipal comprenait 1 maire assisté de 12 pairs ou jurés, changés tous les ans à l'octave de la Saint-Jean. En 1235, le roi Louis VIII confirma et amplifia les privilèges de la commune. Celle-ci, à la demande des habitants, fut supprimée en févr. 1318. Les bourgeois conservèrent cependant le droit d'élire des magistrats chargés d'administrer la ville et de représenter la communauté. Les rois Philippe VI et Charles VII leur reconnurent le droit de s'assembler et de nommer des procureurs. En 1474, Louis XI établit à Sens l'échevinat comprenant le maire, 4 échevins, 4 conseillers, 1 procureur ou clerc de la ville, choisis par le roi sur une liste de notables désignés par l'assemblée de la communauté. En 1483, Charles VIII réduisit à 6 le nombre des officiers municipaux : 1 maire, 4 échevins, 1 procureur et 1 receveur. Pendant les guerres de religion, Sens resta attachée au parti catholique. En 1590, la résistance des habitants obligea Henri IV à lever le siège ; la ville n'ouvrit ses portes au roi qu'en 1594. En 1814, défendue par le général Allix contre les Wurt-

EFERUS - Recherche & Classification numérique

tembergeois, la ville ne fut prise que grâce à une trahison. En 1870, les Allemands entrèrent à Sens le 12 nov. et l'occupèrent jusqu'au 25 mars 1871. — Les *armoiries* sont : *D'azur à la tour d'argent, maçonnée de sable, accompagnée de six fleurs de lis posées 3, 2, 1.*

Hommes célèbres. — Sens est la patrie de l'écrivain Nicolas Coëffeteau, l'historien Dom Mathoud, l'érudit Pascal Fenel, Louis Fauvelet de Bourrienne, secrétaire de Napoléon Ier, l'imprimeur Théodore Tarbé, l'archéologue Victor Petit, Adolphe Vuitry, le Dr Dechambre, Edouard Charton.

Monuments romains. — De *la muraille d'enceinte gallo-romaine*, dont le périmètre est indiqué par les boulevards actuels, il ne reste que quelques pans de la courtine et trois tours; les parties les mieux conservées se trouvent sur le boulevard du Quatorze-Juillet. La muraille se composait d'une assise inférieure formée d'énormes blocs empruntés à des édifices détruits (la face sculptée ou inscrite tournée à l'intérieur), sur lesquels repose un blocage d'environ 3 m. d'épaisseur, revêtu d'un petit appareil régulier, interrompu de place en place par des cordons de briques. La partie supérieure avait été refaite au moyen âge. Les portes, reconstruites au moyen âge, ont été détruites. Il n'en reste qu'une seule, de la fin du XIIIe siècle, connue sous le nom de *poterne*. — Sur la rive gauche de la Vanne, près du confluent de cette rivière avec l'Yonne, dans la plaine Champbertrand, restes d'un édifice romain. Des fouilles pratiquées en 1845 ont mis au jour une muraille, ayant la forme d'un rectangle long de 396 m. et large de 198 m., avec une saillie circulaire à l'O.; la face orientale présentait trois murs parallèles. Au centre, au lieu dit la Motte-du-Ciar, l'on a retrouvé un édifice dont les fondations occupent une superficie de 64m,60 de large et 76 m. de long. L'on a recueilli de nombreux fragments de marbres de toute espèce.

Monuments religieux. — La *cathédrale*, dédiée à saint Etienne, s'élève sur l'emplacement de trois églises dédiées à saint Etienne, la Vierge et saint Jean-Baptiste. Elle date dans son ensemble du XIIe siècle. La construction fut commencée par l'archevêque Henri Sanglier (1122-42) et continuée par Hugues de Toucy (1142-68). Le 19 avr. 1164, le pape Alexandre III consacra l'autel des saints Pierre et Paul. La cathédrale se compose d'une nef accostée de bas côtés, d'un transept sur lequel s'ouvrent un chœur et deux chapelles; le chœur est entouré d'un déambulatoire sur lequel s'ouvraient, au XIIe siècle, trois chapelles absidales. La façade principale est percée de trois portes et flanquée de deux tours. La porte principale, de la seconde moitié du XIIe siècle, est ornée de sculptures représentant les travaux des mois et les arts libéraux; sur le trumeau central, la statue du diacre saint Etienne. La tour du N., du XIIe siècle, ornée d'arcatures, était couverte d'une toiture en plomb, démolie de 1845 à 1848. La tour méridionale, du XIIIe siècle, dans ses parties inférieures, n'a été achevée qu'en 1535. A l'intérieur, nef de sept travées, voûtées sur plan carré, les piliers recevant les arcs doubleaux et les ogives, alternant avec des colonnes accouplées recevant les arcs de renfort; au-dessus des grandes arcades, triforium; plus haut, fenêtres amorties en arc brisé; l'élévation du chœur est la même. Les murs des bas côtés étaient primitivement ornés d'arcatures aveugles en plein cintre; à partir du XIIIe siècle, on y ouvrit des chapelles, démolies par Viollet-le-Duc et remplacées par des chapelles basses. Le transept a été construit de 1490 à 1520; les fenêtres au-dessus des portails sont ornées de magnifiques vitraux. Sur le transept N. s'ouvre la chapelle de Saint-Jean-Baptiste, voûtée en cul-de-four du XIIe siècle. Les chapelles qui ouvrent sur le déambulatoire ne datent que du XIVe au XVIe siècle, à la réserve de la chapelle absidale construite en l'an 1206. Dans le déambulatoire, au N., vitraux du XIIIe siècle représentant la *Vie de saint Eustache* et le *Martyre de saint Thomas Becket;* belle statue de *saint Thomas*, du commencement du XIIIe siècle, retrouvée en 1897 dans le mur d'une maison de l'ancien cloître. Dans la nef, appuyé contre le cinquième pilier, retable de pierre au-dessus d'un autel, restes du monument funéraire élevé en 1515 par l'archevêque Tristan de Sallazar à son père et à sa mère. Dans une chapelle, derrière le sanctuaire, deux statues en marbre blanc des cardinaux *Jacques* et *Jean du Perron;* bas-reliefs du tombeau du cardinal Duprat; tombeau de Louis dauphin, fils de Louis XV, mort en 1765, et de Marie de Saxe, sa femme, morte en 1767, œuvre de Coustou fils, jadis au milieu du chœur. Le *trésor* est particulièrement riche en objets anciens : tapisseries, parmi lesquelles un parement d'autel du cardinal de Bourbon (*Adoration des mages*), un parement de retable du même cardinal (*Couronnement de la Vierge, Couronnement de Bethsabée, Couronnement d'Esther*), une tenture aux armes du cardinal Wolsey; riche collection de tissus du VIe au XVe siècle, les vêtements liturgiques, dits de saint Thomas Becket; parmi les ivoires : pyxide antique, peigne de saint Loup, coffret byzantin avec l'histoire de Joseph; la sainte coupe, ciboire de vermeil de la fin du XIIe siècle, etc. (V. l'abbé E. Chartraire, *Inventaire du trésor de l'église primatiale et métropolitaine de Sens;* Sens, 1897, in-8). — Relié à la cathédrale, au S., le bâtiment de l'*Officialité* du XIIIe siècle, restauré par Viollet-le-Duc: trois étages; aux étages inférieurs, anciens cachots; salles voûtées, converties en musée de l'œuvre où ont été réunis les débris de sculpture provenant de la cathédrale et des monuments détruits lors des restaurations; à l'étage supérieur, une seule salle voûtée d'ogives où l'on a formé récemment un musée diocésain. — Au S. de la cathédrale,

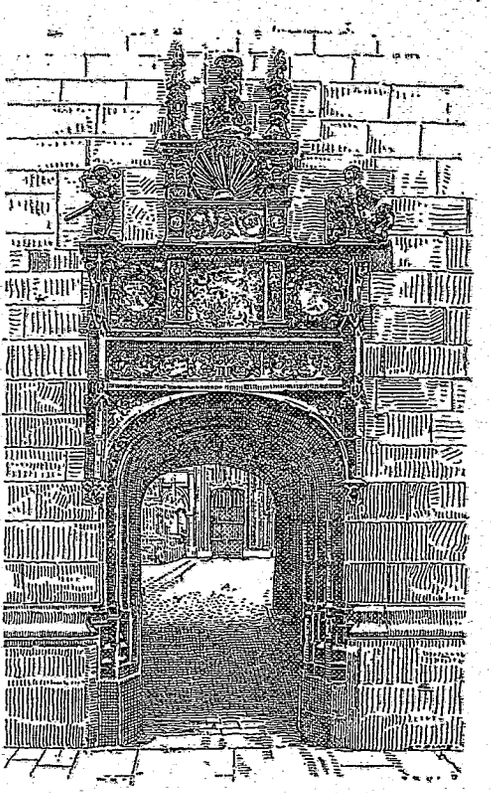

Porte sur la cour d'honneur de l'Archevêché, à Sens.

palais de l'*Archevêché;* bâtiment reliant le palais de l'Officialité au corps principal du logis : la partie touchant à l'Officialité, reconstruite en 1683; à la suite, construction

EFERUS - Recherche & Classification numérique

de l'archevêque Etienne Poucher, de l'an 1520, dont le premier étage, démoli en 1832, a été reconstruit, partie sous Napoléon III, partie en 1897 par les soins de l'archevêque Ardin ; le corps de logis principal, parallèle au bâtiment de l'Officialité, construit en 1557 par le cardinal Louis de Bourbon. — Eglise *Saint-Savinien*, au faubourg de ce nom, édifice roman du XIe siècle, avec tour carrée du XIIe siècle ; crypte, dans les murs de laquelle sont enchâssées trois inscriptions du XIe siècle relatives au martyre de saint Savinien. — Au même faubourg, église *Saint-Jean*, autrefois église de l'abbaye du même nom, aujourd'hui chapelle de l'Hôtel-Dieu ; église à trois nefs du XIIIe siècle, remaniée au XVIIe siècle ; chœur et sanctuaire du plus beau style gothique. — Eglise *Saint-Pierre-le-Rond*, à deux nefs, dont l'une voûtée en bois ; tour du XVIe siècle. — Eglise *Saint-Maurice*, sur la rive gauche de l'Yonne, en tête du pont, à trois nefs, du XIIe siècle, remaniée au XVIe siècle. — *Chapelle du lycée*, construite en 1735, ancienne chapelle des Célestins.

MONUMENTS CIVILS. — Maisons du XVIe siècle, spécialement au coin de la rue d'Alsace et de la rue Jossey, une maison dite d'Abraham, à l'angle de laquelle est sculpté en bois un arbre de Jessé. — Hôtel de ville, maison bourgeoise sans caractère, dans laquelle sont établis le musée et la bibliothèque. Le *musée* est particulièrement remarquable par sa riche collection de bas-reliefs et d'inscriptions de l'époque romaine, provenant des soubassements du mur d'enceinte. On remarquera l'inscription d'un monument élevé en l'honneur de la maison d'Auguste par le flamine Magilius Honoratus, une inscription en l'honneur de Caius César, fils adoptif d'Auguste, des bas-reliefs provenant de la frise d'anciens thermes, des stèles funéraires, des fragments de colonnes de proportions colossales, etc. La plupart de ces monuments ont été reproduits en photogravures (52 pl.) sous le titre *Musée gallo-romain de Sens*, par les soins de la Société archéologique de Sens. Le texte rédigé par Gustave Julliot est sous presse : *Inscriptions et monuments du musée gallo-romain; descriptions et interprétations* (in-4). Le musée contient en outre des collections de silex taillés, d'objets en bronze et en terre cuite trouvés à Sens, le manuscrit du *Missel de l'âne* ou *des fous*, avec sa reliure formée d'un diptyque romain en ivoire représentant le triomphe de Bacchus et celui de Diane, une matrice de sceau en ivoire de l'église cathédrale, etc. ; comme objets artistiques, des maquettes des œuvres du sculpteur Peynot, quelques bons tableaux, une collection paléontologique et minéralogique. Un catalogue du musée en trois fascicules a été dressé en 1891, lors de la réorganisation du musée : *Musée gallo-romain de Sens, catalogue* par G. Julliot ; *Catalogue du musée de Sens*, dressé par E. Feineux et le Dr R. Moreau, *Numismatique, archéologie, histoire naturelle ; Catal. du musée de Sens*, dressé par V. Duflot, *Beaux-arts* (Sens, 1891, 3 vol. in-12).

La *bibliothèque* possède environ 16.000 vol. et 300 manuscrits. Le catalogue des manuscrits a été imprimé dans le *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques*, t. VI. Sont, en outre, déposées à la bibliothèque les archives municipales (*Inventaire sommaire* par Quantin ; Sens, 1870, in-4) et un certain nombre de liasses des archives départementales provenant des archives des églises sénonaises.

COMTES DE SENS. — Magnerius, mort en 836 ; Donat, sous Charles le Chauve ; Gilbert, en 884 ; Garnier, chassé en 895 ; Richard, duc de Bourgogne ; Fromond Ier, 941-51 ; Rainard Ier, fils du précédent, mort en 996 ; Fromond II, mort en 1012 ; Rainard II, mort en 1055.

ARCHEVÊQUES DE SENS. — Saint Savinien ; saint Potentien ; Léonce ; Severin, vers 344 ; Audactus ; Heraclius ; Lunarius ; Simplicius ; Ursicinus ; Theodorus ; Siclinus ; Ambrosius ; Agræcius, vers 475 ; Heraclius ; Paulus ; Léon, vers 533-38 ; Constitatus, 549-73 ; Artemius, 581-85 ; Lupus, vers 614 ; Mederius, vers 627 ; Hildegarius, 632-37 ; Aunobertus ; Armentarius, 650-54 ; Arnulfus ; Emmo, 660-68 ; Landebertus, 680-83 ; Vulframnus, vers 683 ; Giricus, vers 696 ; Ebbon, vers 711 ; Merulfus ; Hartberctus, vers 744 ; Lupus, vers 765 ; Wilcharius, vers 769 ; Gotescalcus ; Gumbertus ; Petrus ; Willebaldus ; Berardus, vers 797 ; Ragembertus ; Magnon, 797-v. 817 ; Hieremias, v. 822-28 ; Aldricus, mort en 836 ; Wenilo, 837-65 ; Egilo, 865 ou 866-71 ; Ansegise, 871-83 ; Evrard, 884-87 ; Walterius, 887-923 ; Walterius II, 923-27 ; Aldaldus, 927-32 ; Guillaume, 932-38 ; Gerlair, 938-54 ; Hildemannus, 954-58 ; Archembaud, 958-67 ; Anastase, 967-77 ; Sewin, 978-99 ; Léothéric, 999-1032 ; Gelduin, 1032-49 ; Mainard, 1049-62 ; Richer, 1062-96 , Daimbert, 1097-1122 ; Henri Sanglier, 1122-42 ; Hugues de Toucy, 1142-v. 68 ; Guillaume de Champagne, 116 -76 ; Gui de Noyers, 1176-93 ; Michel de Corbeil, 1194-99 ; Pierre de Corbeil, 1199-1221 ; Gautier Cornut, 1221-41 ; Gilon Cornut, 1241-54 ; Henri Cornut, 1254-58 ; Guillaume de Brosse Ier, 1258-67 ; Pierre de Charny, 1267-74 ; Pierre d'Anisy, 1274 ; Gilon Cornut II, 1275-92 ; Etienne Bécard, 1292-1309 ; Philippe de Marigny, 1310-16 ; Guillaume de Melun Ier, 1316-29 ; Pierre Roger, 1329-30 ; Guillaume de Brosse II, 1330-38 ; Philippe de Melun, 1338-45 ; Guillaume de Melun II, 1345-76 ; Adémar Robert, 1376-84 ; Gontier de Baigneaux, 1385 ; Gui de Roye, 1386-90 ; Guillaume de Dormans, 1390-1405 ; Jean de Montagu, 1407-15 ; Henri de Savoisy, 1416-22 ; Jean de Nanton, 1422-32 ; Louis de Melun, 1432-74 ; Tristan de Salazar, 1474-1518 ; Etienne Poncher, 1519-25 ; Antoine Duprat, 1525-35 ; Louis de Bourbon, 1536-57 ; Jean Bertrandi, 1557-60 ; Louis de Lorraine, 1560-68 ; Nicolas de Pellevé, 1568-94 ; Renaud de Beaune, 1594-1606 ; Jacques Davy du Perron, 1606-18 ; Jean Davy du Perron, 1618-21 ; Octave de Bellegarde, 1621-46 ; en 1621, démembrement de la prov. de Sens et érection de l'évêché de Paris en archevêché ; Louis-Henri de Gondrin, 1646-74 ; Jean de Montpesat de Carbon, 1674-85 ; Hardoin Fortin de la Hoguette, 1685-1715 ; Denis François le Bouthillier de Chavigny, 1715-30 ; Jean-Joseph Languet de Gergy, 1730-53 ; Paul d'Albert de Luynes, 1753-88 ; Etienne-Charles de Loménie de Brienne, 1788, prêta serment à la constitution civile du clergé et devint évêque de l'Yonne, mort le 20 févr. 1794 ; l'archevêché de Sens ne fut pas maintenu par le concordat de 1801 ; le siège fut rétabli en archevêché en 1817 : Antoine-Louis-Henri de La Fare, 1817-29 ; Jean-Joseph-Marie-Victoire de Cosnac, 1829-43 ; Mellon-Jolly, 1844-67 ; Victor-Félix Bernadou, 1867-91 ; Etienne Ardin, 1891. M. PROU.

BIBL. : Dom MORIN, *Histoire générale des pays de Gastinois et Sénonois ;* Paris, 1630, in-4. — Dom MATHOUD, *De Vera Senonum origine christiana ;* Paris, 1687, in-4. — Théodore TARBÉ, *Recherches historiques et anecdotiques sur la ville de Sens ;* Sens, 1838, in-12. — Victor PETIT, *Guide pittoresque des voyageurs dans la ville de Sens ;* Sens, 1847, in-12. — Th. MÉMAIN, *Sens, histoire et description ;* Sens, 1873, in-12. — Paul HEURÉ, *Sens et ses environs ;* Sens, 1897, in-12. — *Almanachs de la ville de Sens*, de 1757 à 1844. — *Bulletin de la Société archéologique de Sens ;* Sens, 1846-1900, 19 vol. in-8 ; et les publications de la même société, spécialement *Cartulaire sénonais de Balthasar Taveau*, publ. par G. Julliot ; Sens, 1884, in-4. — Maurice ROY, *le Ban et l'arrière-ban du bailliage de Sens au XVIe siècle ;* Sens, 1885, in-8. — V. DAUPHINÉ et Louis HUMBERT, *l'Invasion allemande dans l'arrondissement de Sens ;* Sens, in-12. — P. QUESVERS et H. STEIN, *Inscriptions de l'ancien diocèse de Sens ;* Paris, 1897-1900, 2 vol. in-4.

SENS-BEAUJEU. Com. du dép. du Cher, arr. et cant. de Sancerre ; 1.170 hab.

SENS-DE-BRETAGNE. Com. du dép. d'Ille-et-Vilaine, arr. de Rennes, cant. de Saint-Aubin-d'Aubigné ; 1.920 hab.

SENSATION (V. SENS).

SENSÉE. Rivière de France (V. NORD [Dép. du], t. XXV, p. 4, et PAS-DE-CALAIS [Dép. du], t. XXVI, p. 35).

EFERUS - Recherche & Classification numérique

SENSI (Anthrop.) (V. Pérou, t. XXVI, p. 419).

SENSIBILITÉ. I. Philosophie (V. Sens).

II. Physiologie animale (V. Sens).

III. Physiologie végétale. — Il semble, au premier abord, déraisonnable de parler de la sensibilité des végétaux. Pourtant l'observation microscopique décèle, dans le protoplasma de ces êtres, des mouvements au moins aussi complexes que ceux du protoplasma des animaux; les mêmes causes produisent dans les deux règnes une accélération ou un ralentissement de ces mouvements. En un mot, la matière vivante, animale ou végétale, est éminemment *irritable*. Indépendamment de ces mouvements intracellulaires, certains végétaux inférieurs, les diatomées ou le myxomycète, nommé fleur de tan, exécutent des mouvements de totalité qui semblent indiquer l'existence de la conscience plus ou moins nette d'un but à atteindre. Il en est de même des mouvements par lesquels les anthérozoïdes de tous les cryptogames se dirigent vers l'oosphère; de même encore de ceux qu'exécutent les divers organes des plantes supérieures pour se porter : les uns, comme les fleurs, vers la lumière; les autres, comme les racines, vers l'obscurité et l'humidité. On a inventé, pour expliquer ces phénomènes, les mots d'héliotropisme, de géotropisme, de thermotropisme, d'hydrotropisme, mais ce ne sont que des mots. Nous sommes conduits par toutes les analogies à admettre que la plante *sent* en quelque mesure les conditions de milieu où elle se trouve et qu'elle recherche intentionnellement celles qui lui sont le plus favorables. Les positions de sommeil et surtout les mouvements que le moindre attouchement provoque chez certaines plantes, telles que la sensitive, ou bien ceux des plantes carnivores, ou encore ceux qui ont lieu dans les fleurs au moment de la fécondation, ne peuvent s'expliquer par des causes mécaniques seules, par des tropismes. Les végétaux jouissent donc d'un certain degré de sensibilité consciente, bien moins développée sans doute que chez les animaux, au moins dans les classes les plus élevées des deux règnes; car, chez les végétaux inférieurs, surtout les monocellulaires, on peut admettre que la sensibilité est encore à peu près la même que chez les animaux du même groupe. Par là s'affirme cette unité profonde de la nature vivante dans les deux règnes, la conscience n'étant qu'une propriété inhérente à toute substance vivante.

Dr L. Laloy.

SENSITIVE (Bot.) (V. Mimosa).

SENSORIUM. I. Physiologie (V. Cerveau, t. X, p. 104).

II. Philosophie. — Sensorium commune. — Cette dénomination paraît avoir sa première origine dans la philosophie d'Aristote, d'où elle est passée dans la scolastique et la philosophie moderne. Aristote, en effet, distingue, d'une part, les *sens propres* ou particuliers (ἴδιαι αἰσθήσεις), tels que la vue, l'ouïe, etc., qui ne nous font connaître chacun qu'une propriété spéciale des objets extérieurs, et un *sens commun* (κοινὴ αἴσθησις), qui centralise et réunit les données des précédents de manière à nous faire connaître les objets extérieurs dans la réalité concrète, c.-à-d. avec l'ensemble de leurs propriétés. Les sens propres ont des organes externes, œil, oreille, etc. ; l'organe du sens commun est nécessairement interne : c'est la région du cerveau où viennent aboutir et se rencontrer les prolongements des organes externes affectés aux différents sens particuliers. Cette région est proprement le sensorium commun, centre cérébral où les sensations sont rapprochées, combinées entre elles, fusionnées avec des images, des souvenirs, etc., en un mot, transformées en perceptions. Les savants contemporains s'accordent en général à placer cette région dans l'écorce des hémisphères cérébraux; mais ils continuent volontiers à employer le mot de *sensorium* pour désigner, en dehors de toute hypothèse, la partie du cerveau, quelle qu'elle soit d'ailleurs, où se font la comparaison consciente des sensations et l'élaboration de la pensée.

SENSUALISME (Philos.). Le mot de sensualisme a été, sinon créé, du moins mis à la mode par Royer-Collard, Victor Cousin et toute l'école éclectique, qui s'en sont fait une arme de polémique. « Etes-vous toujours sensualiste, immoral et athée? » demande au disciple de Laromiguière l'élève de Royer-Collard, au premier chapitre des *Philosophes classiques* de Taine. Le mot est couramment employé par tous les philosophes du milieu du siècle, Taine, Ravaisson, Renouvier, etc. Comme il commence déjà à tomber en désuétude, il importe d'abord de préciser le sens qui lui était donné.

Selon V. Cousin, le sensualisme est le premier en date, le plus simple et le plus grossier des quatre systèmes fondamentaux entre lesquels oscille perpétuellement l'esprit humain. C'est « la philosophie de la sensation ». L'homme, tout d'abord frappé par les impressions extérieures que reçoivent ses sens et que perçoit sa conscience, affirme qu'elle sont seules réelles, occupent seules notre pensée : il nie la raison et l'activité de l'esprit. « Toutes nos connaissances, toutes les idées viennent de la sensation, et il n'y a pas dans la conscience un seul phénomène qui ne se puisse ramener à cette origine. » Cette doctrine, selon Cousin, suscite perpétuellement, depuis trois mille ans, trois conséquences qui suffisent à la décrier : le fatalisme, parce que la sensation et, par suite, toutes les idées plus complexes qui en dérivent ne dépendent pas de notre volonté et que la passivité en est le caractère essentiel ; le matérialisme, parce que les sensations multiples et changeantes ne peuvent fonder l'unité et l'identité de la personne et que celle-ci dépend des choses extérieures ; l'athéisme enfin, parce que toute la réalité de l'univers se résout en une collection de sensations ou de phénomènes qui ne supposent aucune cause transcendante, aucun principe distinct du monde. L'esprit ne peut donc se satisfaire longtemps d'une aussi « dangereuse » doctrine : au dogmatisme sensualiste, il oppose bientôt le dogmatisme idéaliste ; puis la critique des sceptiques et enfin le mysticisme le ramènent presque à son point de départ. Chacun de ces quatre systèmes, pris à part, n'apporte d'ailleurs, selon Cousin, qu'une solution partielle et incomplète du problème de l'être et de la connaissance.

Ad. Franck, dans le *Dictionnaire des sciences philosophiques*, distingue trois formes de sensualisme : un sensualisme objectif ou métaphysique, qui revient, en somme, au matérialisme ; un sensualisme psychologique ou subjectif, qui consiste en une théorie empirique de la connaissance; et enfin un sensualisme moral qui, comme l'épicurisme, fait du plaisir le bien et ramène au désir toutes les tendances humaines. On connaît en effet le mot d'Epicure : « Nous discernons tout bien en prenant la *sensation* comme règle », ὡς κανόνι τῷ πάθει πᾶν ἀγαθὸν κρίνοντες (Diog. Laert., X, 129).

Le mot de sensualisme a donc servi à désigner tous les systèmes qui ont vu dans la sensation l'élément fondamental de la pensée et qui ont, d'après elle, conçu la réalité ou dirigé l'activité. Si l'on voulait faire l'histoire du sensualisme, il faudrait donc passer en revue les innombrables théories où les principes de l'empirisme sont acceptés, depuis Protagoras, Aristippe, Aristote, Epicure jusqu'à Hobbes, Locke, Hume et Condillac, et même jusqu'au positivisme et à l'évolutionnisme contemporain où Renouvier et Ravaisson ont retrouvé et condamné le sensualisme lui-même. Une telle entreprise est impossible et inutile, mais on peut du moins marquer les étapes principales de cette longue histoire.

La philosophie de la sensation nous paraît avoir occupé successivement trois positions différentes et s'être ainsi complétée peu à peu jusqu'à l'époque actuelle, où elle a, semble-t-il, poussé aux dernières conséquences le principe dont elle est partie. — La première thèse du sensualisme, c'est que toutes nos idées sont au fond des sensations : *nihil est in intellectu quod non prius fuerit in sensu*. C'est la doctrine que la scolastique péripatéticienne autorisait du nom d'Aristote ; c'est le

EFERUS - Recherche & Classification numérique

principe proclamé par Hobbes et par Locke, et qui est comme la devise commune de tous les empiristes. — Mais cette première thèse n'implique pas encore la passivité absolue de l'esprit : Locke, qui l'acceptait, voyait dans la *réflexion* le complément nécessaire de la sensation ; Leibniz y souscrivait, sous réserve de l'exception fameuse, *nisi intellectus ipse ;* Kant enfin reconnaissait que la sensation forme la *matière* unique de nos connaissances, mais il proclamait la nécessité des *formes* qu'y impose l'esprit. Ce n'est donc là qu'un sensualisme partiel et incomplet. Il apparaît, sinon plus solide, du moins plus rigoureux, chez David Hume et chez Condillac, lorsque ceux-ci ramènent à la sensation les opérations intellectuelles mêmes. Non seulement nos idées sont d'anciennes sensations, mais les facultés mêmes qui nous servent à penser ne sont que des *sensations transformées* (Condillac), que des *habitudes* produites par l'association de ces mêmes sensations (Hume). Il n'est donc plus possible d'excepter du sensualisme les principes de la raison et les formes de l'esprit : idées et facultés, tout n'est que sensation. — Enfin, on peut aller plus loin encore et dire que, non seulement nos idées, non seulement nos facultés, mais l'âme elle-même n'est qu'un groupe de sensations : le sensualisme absolument complet détruit en effet, comme le disait Cousin, le spiritualisme. Cette thèse dernière, que rejetait formellement Condillac, d'autres philosophes du XVIIIe et du XIXe siècle l'ont acceptée. Les uns, comme d'Holbach, La Mettrie, Cabanis, etc., considèrent la sensation au point de vue physique ; ils conçoivent la réalité comme étendue, multiple et divisible, et du sensualisme font sortir le matérialisme. Les autres, comme Hume, Stuart Mill ou Taine, voient dans la sensation le phénomène psychologique lui-même, l'état de conscience immédiatement et sûrement connu, et ils soutiennent que l'âme n'est qu'une collection de sensations. Le sensualisme les conduit au phénoménisme.

Il importe donc de distinguer dans le sensualisme des formes et des degrés très divers. La condamnation sommaire dans laquelle les éclectiques enveloppaient toute la doctrine ne peut être acceptée sans discussion. Sous sa forme la plus simple, le sensualisme n'entraîne nécessairement aucune des conséquences que lui imputait Cousin. Sous sa forme extrême et absolue, il n'est pas condamné peut-être à revêtir la forme obscure et contradictoire du matérialisme : le phénoménisme de Hume engage plus naturellement et plus logiquement les sensualistes conséquents dans la voie de l'idéalisme. G. BEAULAVON.

BIBL. : V. COUSIN, *Hist. gén. de la philos.*, 1re leçon, 1829. — TAINE, *les Philos. clas. du XIXe siècle.* — RAVAISSON, *Rapp. sur la philos. en France*, Ier chap. — G. LYON, *la Philos. de Hobbes*, et *Introd. au Traité des sensations de Condillac* (éd. clas.).

SENTARAILLE. Com. du dép. de l'Ariège, arr. de Saint-Girons, cant. de Saint-Lizier ; 725 hab. Papeterie mécanique.

SENTEIN. Com. du dép. de l'Ariège, arr. de Saint-Girons, cant. de Castillon : 1.195 hab. Eau minérale bicarbonatée ferrugineuse (12°,4 C.) (anémie, dyspepsie, etc.). Mines de plomb argentifère et de zinc ; les plus importantes sont celles de Bentaillou, à 7 kil. S.-O., dans le flanc du pic de Maubermé, près de la frontière espagnole. Eglise du XVe siècle, avec clocher octogonal.

SENTELIE. Com. du dép. de la Somme, arr. d'Amiens, cant. de Conty ; 224 hab.

SENTENAC. Com. du dép. de l'Ariège, arr. de Saint-Girons, cant. d'Oust ; 924 hab.

SENTENAC-DE-SÉROU. Com. du dép. de l'Ariège, arr. de Foix, cant. de La Bastide-de-Sérou ; 318 hab.

SENTENCE ARBITRALE (Législ.) (V. ARBITRE).

SENTENTIA (Littér. lat.) (V. DÉCLAMATION).

SENTIER (Voirie) (V. CHEMIN).

SENTILLY. Com. du dép. de l'Orne, arr. d'Argentan, cant. d'Ecouché ; 217 hab.

SENTIMENT (Philos.). Le mot *sentiment* appartient à la même famille que les mots *sens*, *sensibilité*, *sensation*, etc., et comme eux il est clair et précis en apparence, vague et obscur en réalité. Dans son acception la plus large, il désigne tout ce que nous sentons, tout ce dont nous avons conscience, et peut être pris comme synonyme de « phénomène psychologique ». C'est en ce sens que l'emploie Stuart Mill au début de sa *Logique*, lorsqu'il classe les sentiments (*feelings*) en sensations, pensées, émotions et volitions. Dans un sens plus étroit, le sentiment s'oppose à la sensation en même temps qu'il se coordonne avec elle dans un genre commun, celui des phénomènes de sensibilité : il est le phénomène de la sensibilité morale, de même que la sensation est le phénomène de la sensibilité physique. C'est comme elle un plaisir ou une peine, en tout cas, un état affectif, mais au lieu d'être directement produit comme elle par l'action physique d'un objet extérieur, il a pour cause prochaine une idée, une opération mentale, et ne se rapporte à un objet extérieur que d'une façon médiate et plus ou moins lointaine. Ainsi le choc douloureux produit par un coup de poing qu'on reçoit en pleine poitrine est une sensation ; celui qu'on éprouve en apprenant tout à coup qu'on a été trahi par un ami est un sentiment. Ainsi compris, le sentiment se confond à peu près avec l'*émotion* ou avec ce qu'on appelait, au XVIIe siècle, la *passion*. Ainsi dans son *Traité des passions*, Descartes énumère l'admiration ou étonnement, la joie, la tristesse, l'amour, la haine, le désir, etc., que nous appellerions plus volontiers des sentiments. Du reste, toute la terminologie de cette partie de la psychologie est encore à peine fixée, et il en résulte beaucoup d'équivoques et de confusions. Le mot « sentiment » a même été souvent employé pour désigner des phénomènes intellectuels plus ou moins intuitifs et instinctifs, plus ou moins mêlés de sentiments proprement dits : et c'est en ce sens que l'emploient surtout les mystiques lorsqu'ils opposent le sentiment à l'intelligence, le cœur à la raison et qu'ils prétendent qu'on peut avoir par le sentiment une connaissance de la vérité, du beau, du bien, de Dieu, etc., plus directe et plus sûre que celle que nous donnent les facultés intellectuelles. Cette ambiguïté fait aussi le fond de la morale dite du sentiment (V. EMOTION, INCLINATION, MORALE, MYSTICISME, PASSION). E. BOIRAC.

SENTINELLE (Art milit.) (V. FACTION et FACTIONNAIRE).

SENTINELLE. Com. du dép. du Nord, arr. et cant. (S.) de Valenciennes ; 2.735 hab.

SENTIS. Montagne de Suisse (V. SÆNTIS).

SENTIS (François-Jacob), professeur de droit ecclésiastique à Fribourg, né à Breberen (Prusse rhénane) en 1831. Clément VIII avait institué une commission chargée de rédiger une continuation officielle du *Corpus juris canonici*, comprenant les décisions des conciles et des plus importantes décrétales des derniers siècles. Cette œuvre fut dirigée par le cardinal Pinelli, qui la fit imprimer en 1598. Mais le pape refusa de la promulguer. Sentis en a donné une nouvelle édition, sous le titre : *Clementis papæ VIII decretales quæ vulgo nuncupantur Liber septimus decretalium Clementis VIII* (Fribourg-en-Brisgau, 1870). Au recueil de Pinelli, il a ajouté des décisions récentes des conciles et des papes.

SENTOUS. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. de Tarbes, cant. de Galan ; 230 hab.

SENUC. Com. du dép. des Ardennes, arr. de Vouziers, cant. de Grandpré ; 449 hab. Stat. du chem. de fer de l'Est.

SENVEN-LÉHART. Com. du dép. des Côtes-du-Nord, arr. de Guingamp, cant. de Bourbriac ; 724 hab.

SÉON (Alix-Marie-Angèle), actrice française (V. PASCA).

SÉOUL ou **SIÉOUR** (chinois *Han-jang*). Capitale du royaume de Corée (Asie orientale), chef-lieu de la province de Kieng-Keï-to, près de la côte O. de la péninsule coréenne, située entre 37° 31′ longit. N. et 127° 7′ lat. E., à 5 kil. de la rive droite du Han-Kang, qui se jette dans la mer Jaune à Chemoulpo (45 kil. plus loin à vol d'oi-

EFERUS - Recherche & Classification numérique

seau et 120 kil. en suivant les détours du fleuve) ; 192.940 hab. (en 1895). La ville (5 kil. de long sur 4 1/2 de large) est entourée d'une muraille de 4 à 8 m. de haut et de 16 kil. de tour : abritée du vent du N. par les monts Han-Chan, et de ceux de l'E. par la chaîne du Kouan-ling, elle est entourée au S. par le Han-Kang, traversé par un pont de pierre ; la population, qui était estimée en 1793 par Daveluy à 190.000 hab., n'aurait plus été en 1878, selon Oppert, que de 150.000. Les habitants sont en majeure partie Coréens. Il n'y a que 7.426 étrangers qui se décomposent en 2.041 Japonais, 223 Chinois, 32 Américains, 30 Français, 28 Anglais, 10 Russes, etc. L'aspect de la ville est triste, les rues sont étroites, irrégulières, non pavées et sales : les deux principales vont des portes N. à S. et O. à E. et sont seules utilisables pour les voitures ; elles se croisent sur la place la plus animée de la ville où s'élève le Tchong-kak (tour de la cloche en bois) ; l'aspect de la ville est pauvre ; le seul monument est le palais du roi (qui occupe 2.600 m. et est entouré d'un mur de 12 m. de haut) ; la ville a 4 grandes et 4 petites portes ; on remarque une belle pagode ruinée ; les maisons sont très peu élevées, la plupart en argile ou terre battue, d'un seul étage. Le commerce est presque nul, à part quelques boutiques de fourrures, papiers, étoffes de provenance chinoise, et la cotonnade et les aiguilles importées par les Anglais. La rivière Hang-Kang n'est navigable que jusqu'à 20 kil. en aval de Séoul, jusqu'à la ville de Mapon, véritable port et place de commerce de la capitale. Séoul est relié à Pékin, par Moukden, par une ligne télégraphique. — L'ancienne capitale de la Corée a été jusqu'à la fin du XIVe siècle Sounto ; mais sa destruction par les Japonais, en 1392, l'a fait remplacer par Séoul ; cette dernière ville a été détruite par les Mandchous en 1637 ; les Japonais ont occupé momentanément Séoul en 1894.

Bibl. : Oppert, *Ein verschlossenes Land, Reise nach Corea ;* Leipzig, 1880. — Hall, *A visit to Corea*, 1883. — W.-R. Carles, *Recent journeys in Korea*, 1886.

SÉOUNE ou SAOUNE (La). Rivière de France (V. Lot, t. XXII, p. 576, et Lot-et-Garonne, t. XXII, p. 588).

SEP (Agricult.) (V. Charrue, t. X, p. 804).

SÉPALE (Bot.) (V. Calice).

SÉPARATION DE BIENS. I. Droit romain. — Separatio bonorum (V. ci-après l'art. Séparation des patrimoines).

Séparation de biens entre époux. — Le droit classique n'admettait, en principe, la restitution de la dot qu'après la dissolution du mariage, car, dans son esprit, la dot était fournie par la femme en vue des charges qui incombaient au mari du fait du mariage. Non seulement le mari ne pouvait être contraint de restituer au cours du mariage, mais il lui était interdit de restituer spontanément, de telle sorte que toute situation analogue à ce que nous appelons aujourd'hui *séparation de biens entre époux* semblait écartée. Cependant la jurisprudence de la fin du second siècle fit quelques brèches à ce principe. Q. Cervidius Scævola, puis Ulpien, admirent dans certains cas la restitution du fonds dotal au cours du mariage, et Justinien réglementa la situation par des constitutions de 528 et 529 (V. Dot, t. XIV, p. 957).

II. Ancien droit. — Le premier germe de la séparation de biens doit être cherché dans le droit romain. On continua dans les pays de droit écrit à permettre à la femme de répéter sa dot lorsque l'indigence du mari la mettait en péril durant le mariage. Cette idée fut développée par les justices d'église qui accordèrent une séparation de biens étendue, non seulement au cas de séparation de corps, où elle était nécessaire, mais aussi à celui de mauvaise administration du mari. Les assises de Jérusalem permettent à la femme de demander, dans ce cas, la délivrance du douaire (ch. CLXXI, CLXXII). On voit aussi, dans une pièce des archives nationales, un curieux exemple de séparation de biens judiciaire en 1396 (pièce citée par Glasson, *Hist. du dr. et Inst.*, VII, p. 370, note 3). La séparation de biens se répandit désormais; on la retrouve lors de la rédaction des coutumes, dans toutes les coutumes, sauf le mundat de Vissembourg en Alsace. Dans la coutume de Tours, si le mari tourne à pauvreté, et en autres cas de droit, la femme peut en personne ou par procureur spécial, par-devant juge compétent, renoncer aux meubles et acquêts communs du vivant même du mari, et, en ce faisant, la femme n'était pas tenue des dettes du mari à moins qu'elle ne se fût obligée personnellement (Tours, art. 291 et 292). On en était encore à confondre la séparation de biens et la renonciation à communauté. La distinction se fit plus tard, en même temps que s'analysèrent d'une façon plus fine les rapports matrimoniaux sous l'influence des juristes royaux qui firent admettre aussi leur compétence pour juger des séparations de biens à l'exclusion des justices d'église. A Paris, on allait devant le Châtelet pour tous les actes passés sous le scel de ce tribunal. On permettait, outre cette séparation judiciaire, une séparation conventionnelle introduite dès le début du mariage et non au milieu du mariage comme les premières. Nous allons brièvement retracer les règles de ces deux sortes de séparations de biens.

I. Séparation judiciaire. — Cette séparation provient d'un jugement qui dissout la société et communauté de biens entre les conjoints par mariage, pour la mauvaise conduite du mari dans l'administration de ses biens et de ceux de sa femme et qui ordonne au mari de restituer à sa femme les biens qu'elle lui a apportés en mariage pour en avoir l'administration. Cette séparation de biens ne pouvait être en principe demandée que par la femme, ce n'est que tout à fait exceptionnellement que l'on voit un arrêt du 27 févr. 1602 déclarer la séparation de biens en faveur du mari, parce que sa femme avait cent quatorze procès indécis (V. toutefois *Coutumes d'Anjou et du Maine*, art. 145 et 160). Cette séparation ne pouvait être demandée que si les biens étaient réellement en danger par suite de la faute ou de l'incapacité du mari. La séparation de biens était soumise à plusieurs conditions : 1° Elle devait être faite par l'autorité publique : toutefois, dans le *Répertoire* de Merlin, on voit de nombreux exemples où le juge ne fait qu'homologuer une transaction. 2° Elle devait être prononcée en connaissance de cause après une enquête, à moins que la dissipation ne fût notoire. « Les séparations de biens entre mari et femme conjoints par mariage, dit l'art. 198 de la coutume d'Orléans, se doivent faire une connaissance de cause et information préalablement faite par les juges des lieux où demeureront ceux qui requerront lesdites séparations et ne pourront lesdites séparations être déclarées valables, sinon que les sentences d'icelles aient été publiées en jugement à jour ordinaire, le juge séant, et enregistrées en la juridiction dudit juge, et exécutées sans fraude ». 3° Il fallait que la sentence eût été réellement exécutée par une renonciation de la femme à la communauté ou par un inventaire et partage ; s'il n'y avait point d'exécution, la séparation était non avenue. 4° Enfin, il fallait que l'on eût procédé à des mesures de publicité suffisantes. Dans le Ponthieu, les assignations étaient données au mari et aux créanciers par un cri public ; en Normandie, on exigeait des lettres de chancellerie ; à Orléans et Paris, il fallait la publication du jugement (Orléans, 198). Sous l'influence des réclamations des États de 1614, l'ordonnance de 1629 établit une publicité sérieuse par proclamations et affiches (Isambert, XVI, p. 267). L'ordonnance de 1673 insistait aussi sur ces mesures dans le cas de mariage de négociants (Isambert, XIV, p. 102). On finit par généraliser plus tard l'usage de l'insinuation au bureau du domicile du mari (V. l'édit de déc. 1793, art. 4 et 12 et du 19 juil. 1704, art. 1).

Les effets de cette séparation de biens étaient de donner à la femme l'administration et la jouissance de ses revenus. La communauté étant dissoute, dorénavant chaque

EFERUS - Recherche & Classification numérique

époux acquiert pour son compte, la femme peut demander ses reprises, le remploi de ses propres et la main levée des saisies que les créanciers du mari avaient pratiquées sur les fruits de ses biens. Le mari ne peut plus recevoir le remboursement des rentes de la femme. Régulièrement la communauté étant dissoute, on aurait pu le contraindre à accorder à sa femme une partie des gains suivant cette dissolution, en attachant des gains, non à la survie, mais au fait de la dissolution. C'est ce qu'on fit en Hainaut où l'on accordait à la femme un demi-douaire, de même en Nivernais, dans le Maine et la Normandie ; par contre, à Dijon, la femme perdait au contraire tous les avantages qu'on lui avait faits et même les bagues et joyaux. La femme a généralement l'administration, avons-nous dit, mais elle ne peut disposer de ses immeubles sans le consentement du mari. L'ordonnance de 1731 lui prescrit aussi de se munir de ce consentement pour accepter une donation.

Tels sont les effets de la séparation de biens judiciaire, ils sont spéciaux en ceci que la séparation de biens judiciaire détruit une convention matrimoniale persistante ; il n'en est pas de même de la séparation contractuelle.

II. Séparation contractuelle. — Cette séparation se produit, de prime abord, dans le contrat de mariage, la femme y stipule, non seulement une exclusion de communauté, mais demande la jouissance personnelle de ses biens. Dans la pratique du XVIIIe siècle, contrairement à la théorie, l'on accordait fréquemment à la femme, dans ce cas, le droit de disposer de ses immeubles. Cette séparation, comme l'autre, devait être publiée. L'ordonnance de 1673 l'ordonnait dans le cas de contrat de commerçants. La coutume de Blois, art. 3, l'exigeait dans tous les cas, de même certaines autres coutumes. La rédaction d'un inventaire était fréquemment usitée pour empêcher la confusion du mobilier et la saisie des meubles de la femme, cela était surtout utile dans le cas de séparation de dettes. Quant aux effets, ils étaient pareils à ceux de la séparation judiciaire à laquelle nous ne pouvons que renvoyer. La séparation de biens à elle seule et sans séparation de corps n'autorisait point les époux à vivre séparément. Aussi la femme était tenue en conséquence de fournir à son mari une pension convenable sur ses revenus pour contribuer aux charges du ménage. E. Champeaux.

III. Droit civil actuel. — La législation française a de tout temps connu la séparation de biens dont elle avait trouvé le principe dans le droit romain. Elle fut admise en France, dans les pays de droit écrit, comme une dépendance nécessaire du régime dotal, dont elle est une atténuation, et, dans les pays de coutume, comme une restriction destinée à tenir en échec la puissance absolue du mari sur la communauté. Des trois modes de conventions matrimoniales, la séparation de biens est le seul qui puisse avoir son origine, soit dans le contrat de mariage et les conventions matrimoniales, soit dans une décision judiciaire. Elle constitue ainsi la seule infraction à l'art. 1395 du C. civ. qui interdit toute modification de ces conventions après la célébration du mariage, quel qu'ait été le régime primitivement adopté : communauté légale ou conventionnelle, régime exclusif de communauté.

Séparation conventionnelle. — La clause de séparation de biens inscrite dans le contrat de mariage s'applique indistinctement à tous les biens de l'un et l'autre époux, elle n'est pas susceptible de restriction, comme la clause de communauté par exemple. Lorsque, par leur contrat de mariage, les époux ont déclaré qu'ils adoptaient la séparation de biens, la femme a seule, pendant toute la durée du mariage, l'administration et la disposition de ses biens et de ses revenus. Deux restrictions cependant doivent se faire à la généralité de cette disposition : la femme n'a pas la libre disposition de l'intégralité de ses revenus et n'est pas autorisée à les appliquer uniquement à ses besoins personnels. Elle doit contribuer aux besoins du ménage, et c'est sur ses revenus qu'elle doit prélever cette contribution. D'ordinaire le contrat de mariage lui-même stipule la part de ces revenus qui recevront cette destination ; s'il ne l'a pas fait, la participation de la femme dans les dépenses du ménage est fixée, d'une façon générale, au tiers de ses revenus. Elle garde donc la libre disposition de tout le reste. En ce qui concerne les immeubles qui sont sa propriété personnelle, la femme, bien qu'ayant en principe le droit d'en disposer et de les aliéner, ne le peut cependant faire sans produire l'autorisation formelle et spéciale de son mari. Elle peut, si celui-ci refuse cette autorisation, recourir à la justice et y suppléer ainsi ; mais l'autorisation, soit du mari, soit de justice doit être spéciale et particulière à chaque aliénation, sans qu'une autorisation générale puisse être donnée, soit par le contrat de mariage lui-même, soit postérieurement.

Bien que le propre du régime de séparation soit de donner à la femme l'administration de ses biens et la disposition de ses revenus, il y n'a là pour elle qu'une faculté et non une obligation, elle peut toujours laisser cette administration et cette disposition à son mari qui fait alors des revenus l'usage qui lui paraît le plus convenable sans avoir à rendre compte, soit au moment où sa femme reprend l'administration de sa fortune, soit au moment où le mariage est dissous, que des fruits existant au moment de cette reprise, mais non pas de tous ceux qui ont été perçus et consommés jusque-là.

Séparation judiciaire. — Les époux qui ont adopté au moment de leur mariage un régime autre que la séparation de biens ne peuvent, dans la suite, y substituer celui de la séparation qu'en la faisant prononcer en justice. Ils ne pourraient y procéder volontairement. La femme seule peut demander la séparation de biens. Ceci s'explique par ce fait que la femme doit justifier que le désordre des affaires du mari est tel, que sa dot, c.-à-d. son apport en mariage, les reprises qu'elle aura à opérer à la dissolution, sont compromises et qu'il y a lieu de craindre que les biens du mari soient à ce moment insuffisants pour la désintéresser. Les créanciers personnels de la femme ne pourraient, sans son autorisation, sauf le cas de faillite ou de déconfiture du mari, poursuivre la séparation de biens au nom de leur débitrice. Par contre, les créanciers du mari peuvent intervenir dans l'instance introduite par la femme pour la contester et s'opposer à la séparation de biens qui serait demandée pour faire fraude à leurs droits. Après la séparation prononcée, ils ne peuvent intervenir que dans le délai qui précède l'exécution du jugement. C'est dans le but de prévenir les créanciers du mari que la demande doit, avant d'être introduite devant le tribunal, être affichée pendant un mois au moins dans l'auditoire du tribunal civil, dans celui du tribunal de commerce ou, à défaut, de la maison commune, et, s'il en existe, dans la chambre des avoués de première instance et des notaires de l'arrondissement. Elle doit aussi être publiée dans un journal d'annonces légales. Ce n'est qu'à l'expiration de ce délai d'un mois que le jugement peut être prononcé. Le jugement, comme la demande, doit être affiché et publié, mais l'affichage doit être maintenu durant une année, au cours de laquelle les créanciers du mari seront admis à former tierce opposition au jugement de séparation.

Le désordre des affaires du mari, allégué par la femme, doit être établi par des documents probants. L'aveu du mari qu'il a dissipé son avoir et celui de sa femme serait insuffisant.

Toutes les formalités prescrites par la loi pour l'introduction et la publicité de la demande et du jugement doivent être observées à peine de nullité qui peut être opposée, soit par le mari, soit par les créanciers. Une autre cause de nullité résultera de la non exécution dans la quinzaine qui suit le prononcé du jugement. Non pas que la liquidation doive être achevée dans ce délai, mais il est indispensable qu'elle ait été commencée. L'ouverture de la liquidation dans le délai sera suffisant pour

EFERUS - Recherche & Classification numérique

écarter toute déchéance, à la condition encore que les opérations en seront poursuivies sans interruption. La situation de la femme séparée judiciairement est celle de la femme séparée contractuellement, c.-à-d. qu'ayant la disposition de ses revenus, elle en devra affecter une part à l'entretien du ménage et l'éducation des enfants et devra même en faire tous les frais en cas d'insolvabilité du mari. Elle aura l'administration de ses biens meubles et immeubles, sans cependant pouvoir disposer de ceux-ci sans l'autorisation du mari ou de la justice. Tenu de surveiller l'emploi ou le remploi du produit de l'aliénation d'un immeuble appartenant à sa femme, lorsque cette aliénation est faite avec son autorisation et en sa présence, le mari n'a aucune obligation analogue si la vente a été autorisée par justice, à moins toutefois qu'il n'ait concouru au contrat ou qu'il ne soit établi que le produit de la vente a été perçu par lui ou lui a profité. La séparation de biens prononcée par justice n'est point définitive et irrévocable, il dépend des époux d'y renoncer et de revenir au régime matrimonial qu'ils avaient primitivement adopté, sous la double condition de constater cette modification par un acte notarié qui sera affiché et publié et de n'apporter aucune modification, si légère fût-elle, aux conditions qui réglaient antérieurement leur union. La communauté ainsi rétablie remonte au jour du mariage, tout est remis en l'état, comme s'il n'y avait jamais eu de séparation. Toutefois, les aliénations régulièrement consenties par la femme au cours de cette séparation sont maintenues.

SÉPARATION DE BIENS RÉSULTANT DU DIVORCE OU DE LA SÉPARATION DE CORPS. — Tout jugement prononçant le divorce ou la séparation de corps entraîne la séparation de biens. Les conditions d'exécution et de publication restent les mêmes, les conséquences sont identiques à celles de la séparation judiciaire. Il faut cependant excepter le droit des créanciers d'intervenir, soit au cours de l'instance, soit après le prononcé du jugement pour s'opposer à la séparation de corps, dont la séparation de biens n'est que l'accessoire, de même qu'elle n'est que l'une des conséquences des jugements prononçant le divorce.

Les conventions matrimoniales qui attribuent à la femme un droit de survie ne sont pas exécutées lors de la séparation de biens, quelle qu'en soit la cause. Elles ne le peuvent être qu'au moment du décès du mari.

Ch. STRAUSS.

BIBL. : ANCIEN DROIT. — BRILLON, *Dict. des arr.* v° *Séparation.* — DENIZART, *Collect.*, v° *Sépar. entre mari et femme.* — FERRIÈRE, *Dict.*, v° *Séparation.* — GLASSON, *Hist. du dr. et instit. de la France*, VII, p. 370. — GUYOT, *Répert.*, v° *Séparation de biens.* — LEBRUN, *Traité de la communauté*, II, ch. III, sect. 4, n° 16. — MERLIN, *Répert.*, v° *Séparat. de biens.* — VIOLLET, *Hist. du dr. civ. fr.*, pp. 789 et suiv.

DROIT CIVIL ACTUEL — DEMOLOMBE, *Traité du mariage.* — LAURENT, *Du Contrat de mariage.* — GUILLOUARD, *Traité du contrat de mariage.* — DE FOLLEVILLE, *Traité du contrat de mariage.* — DESPEISSES, *De la Dot.* — BENOIT, *De la Dot.* — TESSIER, *De la Dot.* — CUBAIN, *Droit des femmes.* — Gaston DUTRUC, *Traité de la séparation de biens judiciaire.*

SÉPARATION DE CORPS. I. Ancien droit. — La séparation de corps, à la différence du divorce, était permise par le droit canonique, ou plutôt le droit canonique (on trouve l'exposé de la doctrine de l'Eglise et de l'ancien droit au mot DIVORCE, t. XIV, p. 755) n'admettait pas le *divortium quoad fœdus et vinculum*, mais seulement le *divortium quoad thorum et habitionem;* c.-à-d. la séparation d'habitation et de biens. C'était le correctif nécessaire qu'avait imposé la force des choses à l'indissolubilité du lien conjugal. Nous allons examiner les causes de la séparation de corps, comment elle s'obtenait, ou, si l'on préfère, sa procédure et ses effets.

Le principe étant l'indissolubilité du lien conjugal, on comprend que les causes devaient être très graves. On établissait des différences entre la femme et le mari. Le mari seul pouvait obtenir la séparation de corps pour cause d'adultère de son conjoint. Ses héritiers ne pouvaient que continuer l'action intentée par lui. Il pouvait demander aussi la séparation si la femme avait attenté à sa vie ou à son honneur, ou si elle l'avait fait soupçonner de conspiration, ou si elle avait apostasié. Quant à la femme, elle ne pouvait invoquer l'adultère du mari (Ferrière, sur l'art. 224 de la *Coutume de Paris*). Elle ne pouvait qu'invoquer les excès, sévices et injures graves. Il fallait que ces excès et sévices fussent considérables : *ut mulieri trepidanti non possit sufficiens securitas provideri*, nous dit le droit canonique. Toutefois, des menaces pourraient être suffisantes pour une personne d'un rang élevé. Si le mari a attenté à la vie de sa femme ou a fait un tort grave à sa santé, s'il a faussement porté contre elle une accusation d'adultère, s'il est fou dangereux (*Contra*, Pothier), s'il a conçu contre sa femme une haine capitale, il pourra y avoir séparation. Les faits allégués doivent être prouvés, l'aveu ne suffirait pas, car les séparations conventionnelles ne sont point permises (*Coutumes de Berry*, titre I, art. 49).

La question de la compétence et de la procédure suivie pour obtenir la séparation de corps reçut une solution différente suivant les époques. A l'origine, la séparation était prononcée par le juge ecclésiastique, puis les parties se présentaient devant le juge civil pour faire régler toutes les questions accessoires. Dans la première instance, sur la requête du demandeur, le juge d'église l'autorisait, s'il y avait lieu, à faire la preuve des faits allégués et permettait à la femme de se retirer pendant la durée de la contestation dans un lieu déterminé avec une provision fixée. Dans le dernier état de la jurisprudence, sauf dans le parlement de Douai qui conserva sur ce point les règles du concile de Trente (*Chartes du Hainaut*, art. 12 et 121), on ne permit au tribunal ecclésiastique de statuer que sur la validité ou l'invalidité du lien conjugal, et comme la demande en séparation ne mettait pas en cause cette validité, l'official fut déclaré incompétent pour en connaître (V. MARIAGE, t. XXIII, p. 71). Le juge civil du lieu du domicile du défendeur, qui doit procéder civilement et jamais par voie extraordinaire, put donc seul être saisi et accueillir ou repousser la demande. Dans le cas où cette demande était repoussée, le juge put ordonner que la femme se retirerait un certain temps dans un couvent; il pouvait aussi prononcer une séparation temporaire. Les effets du jugement de *divortium* sont différents, suivant qu'il est prononcé contre le mari ou contre la femme. Dans le cas où il est prononcé contre le mari, la femme, déchargée de l'obligation de résider avec son mari, pouvait fixer son domicile là où il lui plaisait. La séparation de biens (V. SÉPARATION DE BIENS) suivant celle du corps dans le dernier état du droit, la femme pouvait poursuivre la restitution de sa dot, et le mari était déchu du droit d'administrer les biens de la femme. La communauté était dissoute. La garde des enfants était confiée à la mère. Mais comme le lien conjugal n'était pas rompu, l'épouse conservait une part de sa puissance maritale; la femme devait avoir son autorisation ou celle du juge pour aliéner ses immeubles.

Quant aux effets de la séparation rendue contre la femme, c'étaient les suivants : elle perdait son droit à la communauté, au douaire et à la restitution de sa dot. Elle était même souvent enfermée dans un monastère, où elle était, après deux ans, rasée, voilée et condamnée à rester jusqu'à la mort de son mari. La séparation de corps prenait fin par la mort de l'un des époux ou par la reprise de la vie en commun qui faisait cesser tous les effets susmentionnés.

E. CHAMPEAUX.

II. Droit civil actuel. — La séparation de corps est l'état de deux époux qui, tout en demeurant mariés, sont légalement dispensés de l'obligation de cohabiter. Le mariage subsiste, à la différence de ce qui a lieu dans le di-

EFERUS - Recherche & Classification numérique

vorce, et les obligations qui en découlent continuent à lier les époux. Cette institution était admise dans l'ancien droit français, car elle n'est pas contraire au principe catholique de l'indissolubilité du mariage. La Révolution appliqua strictement le principe qui voit dans le mariage un contrat comme les autres, de nature à se dissoudre comme d'autres contrats similaires, dans certains cas prévus; non seulement la loi du 20 sept. 1792 admit le divorce, mais elle proscrivit la séparation de corps. Les auteurs du code civil étaient les adversaires de la séparation de corps; après de longues hésitations, ils lui firent cependant place, à côté du divorce, pour donner satisfaction aux catholiques (dans les discussions préparatoires, on l'appela *le divorce des catholiques*); quelques articles lui furent consacrés, comme à regret. Leur laconisme, l'assimilation faite à plusieurs reprises de la séparation de corps au divorce, prouvent que, dans l'esprit du législateur, les dispositions de la loi relatives au divorce sont applicables à la séparation de corps, pourvu qu'elles ne soient pas en contradiction avec la nature spéciale de celle-ci. C'est le système qui a été suivi par la doctrine et la jurisprudence, lorsque la loi du 8 mai 1816 abolit le divorce, ne laissant subsister que la séparation de corps; il a été implicitement adopté par la loi du 27 juil. 1884, qui rétablit le divorce. Depuis cette dernière loi, on peut remarquer en législation une tendance à rapprocher davantage la séparation de corps du divorce. C'est ainsi que la loi du 6 févr. 1893 reconnaît à la femme séparée une capacité civile aussi étendue que celle de la femme divorcée.

I. Causes de séparation de corps. — Les causes de la séparation de corps sont les mêmes que les causes de divorce (art. 306). La séparation de corps ne peut avoir lieu par consentement mutuel (art. 307); par conséquent, le juge ne peut la prononcer, lorsqu'il n'a pas d'autre preuve que le simple aveu de l'un des époux sur un fait de nature à motiver la séparation. Les époux peuvent sans doute convenir qu'ils vivront séparés, mais cette convention n'a aucune valeur aux yeux de la loi, et il en est de même des conventions accessoires par lesquelles ils règlent leurs intérêts pécuniaires. Pour tout ce qui concerne la preuve des faits invoqués à l'appui de la demande, nous renvoyons au mot Divorce. Les deux époux ont le droit de demander la séparation de corps, mais c'est un droit qui est attaché à leur personne (art. 1166) et que ne peuvent exercer leurs créanciers, ni leurs héritiers. Le tuteur de la personne judiciairement interdite peut la demander avec l'autorisation du conseil de famille (art. 307); le tuteur de l'interdit légal peut également la demander avec l'autorisation de l'interdit, puisque, dans ces conditions, il peut demander le divorce (art. 234). Les causes d'extinction de l'action en séparation de corps sont les mêmes que celles de l'action en *divorce* (V. ce mot).

II. Procédure. — La procédure est la même que pour l'action en divorce (art. 307). Il y a cependant quelques différences. Il n'est pas nécessaire que l'époux demandeur présente en personne sa requête au président (art. 875, C. procéd. civ.), et par conséquent il n'est pas besoin que le président se transporte chez le demandeur si celui-ci est empêché. Les époux comparaissent en personne devant le président pour l'essai de conciliation, mais la présence d'un avoué ou d'un avocat ne serait pas une cause de nullité. Par le seul fait de l'ordonnance constatant la non conciliation, la femme se trouve autorisée à faire toutes procédures pour la conservation de ses droits et à ester en justice jusqu'à la fin de l'instance (art. 238). En ce qui concerne la garde des enfants, les mesures conservatoires, les provisions alimentaires et *ad litem*, la résidence de la femme, etc., les règles sont les mêmes qu'en matière de divorce. Mais l'art. 307 ne renvoyant pas à l'art. 246, le tribunal n'a pas le droit, comme en matière de divorce, de suspendre son jugement pendant six mois. Le jugement qui prononce la séparation de corps est affiché (art. 880, C. procéd. civ.; 66, C. com,). Les voies de recours sont les mêmes qu'en matière de divorce; il faut remarquer que, depuis la loi du 6 févr. 1893, le pourvoi en cassation est suspensif, en matière de séparation de corps comme en matière de divorce.

III. Effets de la séparation de corps. — 1° *En ce qui concerne la personne des époux.* Le mariage subsiste, sauf en un point: les époux sont déliés de l'obligation de cohabiter, d'où il faut conclure que le devoir d'assistance cesse également. Mais le devoir de fidélité et le devoir de secours subsistent. L'adultère de la femme continue d'être punissable; celui du mari cesse de l'être, parce qu'il n'y a plus de domicile conjugal où il puisse être commis. L'obligation alimentaire continue d'exister entre les époux; si l'un d'eux (innocent ou coupable, peu importe) est sans ressources, l'autre époux est tenu de subvenir à ses besoins, et cette obligation, d'après la jurisprudence, passe à ses héritiers. Le jugement qui prononce la séparation de corps peut défendre à la femme de porter le nom de son mari, ou, si c'est à son profit qu'elle est prononcée, l'autoriser à ne pas le porter; dans le cas où le mari a joint à son nom celui de sa femme, il peut lui être interdit de porter ce nom à l'avenir (art. 311). Si l'enfant issu du mariage veut se marier, il lui suffira d'obtenir, en cas de dissentiment entre ses parents séparés de corps, le consentement de celui au profit de qui la séparation de corps a été prononcée et qui a obtenu la garde de l'enfant (art. 152). La femme séparée de corps cesse d'avoir pour domicile légal le domicile de son mari; elle a un domicile légal personnel où doivent lui être signifiés les actes de procédure qui la concernent. Cependant la loi exige, à peine de nullité, que toutes les significations à elle faites en matière de questions d'état, soient adressées aussi au mari, car, ne fût-ce que dans l'intérêt des enfants issus du mariage, il doit être tenu au courant des procès qui peuvent modifier l'état et par conséquent la fortune de sa femme ou des parents de sa femme (art. 108, C. civ.).

2° *En ce qui concerne les biens des époux.* Pendant longtemps la séparation de corps n'eut d'autre effet que de produire la séparation de biens entre les époux. La femme reprenait l'administration de ses biens, mais elle n'en avait pas en principe la libre disposition. Pour pouvoir les aliéner, en dehors des cas où les besoins d'une bonne administration l'exigeaient, pour pouvoir ester en justice, il lui fallait l'autorisation de son mari; celui-ci se faisait un jeu de la lui refuser, et elle était obligée de recourir aux tribunaux. La loi du 6 févr. 1893 a modifié l'art. 311 du C. civ. de telle sorte que, maintenant, la femme séparée est dans la même situation que la femme divorcée: elle possède une capacité pleine et entière, elle n'a plus besoin de l'autorisation de son mari ou de justice, elle a la libre disposition de ses biens. Sur ce dernier point cependant, la loi n'a pas pu l'assimiler complètement à la femme divorcée: à la différence de cette dernière, elle continue d'être mariée et elle demeure liée par les conventions contenues au contrat de mariage; si par exemple elle est mariée sous le régime dotal, les biens constitués en dot, devenus inaliénables, demeurent tels même après la séparation de corps. Il faut remarquer que ces effets produits par la séparation de corps en vertu de la loi du 6 févr. 1893 (nouvel art. 311, C. civ.) ne constituent pas une faveur réservée à la femme qui a triomphé dans l'instance; c'est le droit commun de toutes les femmes séparées, applicable aussi bien à la femme contre laquelle la séparation a été prononcée qu'à la femme au profit de laquelle elle est intervenue. Il n'en est pas de même en ce qui concerne d'autres mesures, frappant, à titre de déchéance, uniquement l'époux coupable, contre lequel la séparation a été prononcée; telles sont la déchéance de tous les avantages faits à l'époux coupable par son conjoint dans le contrat de mariage, ou depuis le mariage, la déchéance du préciput (art. 1518, C. civ.), la déchéance de tout droit à la succession de son conjoint et de tout droit à l'usufruit établi par l'art. 767 du C. civ.

EFERUS - Recherche & Classification numérique

On peut maintenant juger la séparation de corps en pleine connaissance de cause. Cette institution qui laisse subsister le mariage, tout en supprimant la principale obligation née de l'union des époux, devait produire des résultats bizarres ou même immoraux : on a vu que, grâce à elle, l'adultère du mari cesse d'être punissable, tandis que celui de la femme continue à l'être ; on sait également que l'époux coupable a le droit d'exiger une pension alimentaire du conjoint plus riche ; elle condamne les deux époux au célibat perpétuel ; les enfants issus des relations du mari séparé, avec une concubine, sont des enfants adultérins ; ceux qui naissent des relations de la femme avec un amant sont réputés les enfants légitimes du mari, à moins que celui-ci ne recoure à la procédure du désaveu (art. 313, C. civ.). On a pu dire que cette institution avait tous les inconvénients du divorce, sans en avoir les avantages. Deux moyens s'offrent aux époux pour sortir de cette situation : la réconciliation ou la conversion de la séparation de corps en divorce. La réconciliation implique le consentement des deux époux : celui même au profit de qui la séparation est intervenue ne peut pas, par le pardon des torts commis envers lui, contraindre son conjoint à reprendre la vie commune. Ce consentement n'est d'ailleurs soumis à aucune forme ; une nouvelle célébration du mariage n'est pas nécessaire comme au cas de réconciliation après divorce, puisque le mariage n'a jamais cessé d'exister. Les époux réconciliés se trouvent dans la même situation qu'avant la séparation, sauf cependant en ce qui concerne leurs biens ; les conventions matrimoniales résiliées par la séparation ne revivent pas ; les époux ne peuvent plus, comme sous l'empire des dispositions de l'art. 1451, revenir au régime matrimonial primitif ; ils demeurent séparés de biens (art. 311, C. civ., mod. par la loi du 6 févr. 1893). Cependant la femme perd la capacité pleine et entière dont elle avait joui en tant que séparée de corps ; et encore cette modification de sa capacité n'est-elle opposable aux tiers que si la reprise de la vie commune a été constatée par acte notarié et si certaines conditions de publicité ont été remplies (art. 311, C. civ.).

Lorsqu'il s'est écoulé trois ans après le jugement définitif qui a prononcé la séparation de corps, chacun des deux époux a le droit de demander que ce premier jugement soit converti en jugement de divorce. Cette nouvelle demande est introduite par assignation en vertu d'une ordonnance du président, qui nomme en même temps un juge rapporteur et ordonne la communication au ministère public. Au jour fixé par l'ordonnance, les parties comparaissent en personne ou représentées par leur conseil ; le juge rapporteur et le ministère public sont entendus et le jugement est rendu en audience publique. Les règles sont à peu près les mêmes en appel (art. 310, C. civ.). Chacun des deux époux, même celui contre lequel la séparation de corps a été prononcée, a le droit de demander la conversion. L'ancien art. 310 n'accordait ce droit qu'à l'époux défendeur dans l'instance en séparation, sauf pour le cas où la séparation avait été prononcée en raison de l'adultère de la femme ; le tribunal devait prononcer la conversion, si le demandeur à l'instance en séparation refusait de reprendre la vie commune. On a vivement critiqué les nouvelles dispositions légales ; grâce à elles, a-t-on dit, l'époux catholique qui a demandé et obtenu la séparation, parce que sa religion lui interdit le divorce, se verra contraint de subir le divorce sur la demande de son conjoint. On a répondu qu'il n'avait pas le droit de contraindre son conjoint au célibat perpétuel.

La théorie de la conversion de la séparation de corps en divorce est assez confuse dans notre droit. Il semble qu'on doive considérer la nouvelle instance comme la reproduction de l'ancienne, modifiée uniquement dans son objet, le divorce au lieu de la séparation ; donc le juge ne doit examiner que les anciens griefs, et, l'époux aux torts duquel la séparation a été prononcée sera celui aussi aux torts duquel le divorce sera prononcé, fût-il demandeur à la conversion ; comme conséquence, c'est lui qui supportera les frais de l'instance nouvelle ; les déchéances qu'il a encourues continueront à le frapper ; il en sera ainsi, même si le demandeur primitif qui a obtenu gain de cause dans l'instance en séparation voit prononcer le divorce, malgré sa résistance au divorce et ses conclusions tendant au maintien de la séparation. D'ailleurs la compétence des tribunaux demeure déterminée par les règles générales ; ce n'est pas nécessairement le tribunal qui a connu de la demande en séparation qui connaîtra de la demande en conversion.

Le tribunal saisi de la demande en conversion n'est pas tenu d'y faire droit par l'effet seul de l'expiration du délai de trois ans ; il peut (art. 310, C. civ.) prononcer la conversion ; il peut ne pas la prononcer, par exemple s'il y a eu réconciliation, si les faits ne sont pas assez graves pour motiver le divorce. Des tribunaux ont repoussé la demande de conversion parce qu'elle émanait de celui des époux contre lequel la séparation avait été prononcée : on peut se demander comment se concilient de pareilles décisions avec le droit reconnu par la loi à chacun des époux de demander la conversion. Est-il nécessaire de dire que les époux conservent le droit de former de nouvelles demandes, en invoquant de nouveaux faits, en vue d'obtenir *de plano* le divorce ? Une fois la conversion prononcée, la séparation n'existe plus ; elle a fait place au divorce ; l'époux aux torts duquel le divorce est prononcé encourt les déchéances spéciales au divorce et que n'entraînait pas la séparation de corps, notamment il perd tout droit à une pension alimentaire. Le jugement doit être publié et transcrit sur les registres de l'état civil comme les jugements de divorce.

La plupart des législations contemporaines admettent la séparation de corps à côté du divorce (Angleterre, Etats-Unis, Hollande). En Allemagne, le nouveau code civil a ouvert concurremment le divorce (art. 1564) et la séparation ou cessation de la vie commune (art. 1575). Les nations catholiques n'admettent en général que la séparation de corps. Il en est ainsi notamment de l'Espagne, du Portugal et même de l'Italie où le législateur s'est toujours refusé à sanctionner le divorce.

L. Le Sueur.

Bibl. : Ancien droit. — Beaunè, *Droit coutum. La condit. des pos.*, p. 506 et suiv. — Denizart, *Collect.*, v° *Séparat. entre mari et femme.* — Esmein, *le Mariage en dr. canonique.* — Ferrière, *Dict.*, v° *Séparat.* — Glasson, *le Mariage civil et le divorce dans les principaux pays de l'Europe.* — Du même, *Hist. du dr. et inst. de la Fr.*, VII, p. 171. — Guyot, *Répert.*, v° *Séparation de corps.* — Merlin, *Répert.*, v° *Séparation.* — Rousseau de La Combe, *Recueil de jurisp.*, v° *Séparation.* — Viollet, *Hist. du dr. civ.*, pp. 443 et suiv.

Droit civil actuel. — Aubry et Rau, *Droit civil français*, t. V, pp. 171, à 209. — Laurent, *Principes de droit civil français*, t. III, pp. 363 à 420. — Coulon, *Divorce et séparation de corps*, t. V, 2e fascicule, pp. 1 à 372. — Glasson, *le Mariage civil et le divorce.* — Lehr, *le Mariage, le divorce et la séparation de corps dans les principaux pays civilisés*, 1899.

SÉPARATION DES DETTES (Dr. civ.) (V. Communauté).

SÉPARATION DES PATRIMOINES. I. Droit romain. — Sous le nom de *separationes bonorum*, on rangeait, à l'époque du droit romain classique, certains privilèges accordés par l'Edit à des personnes à l'égard desquelles la confusion de deux patrimoines, résultant de transmissions héréditaires, pouvait avoir des conséquences fâcheuses. Le principe en avait été posé par l'Edit vers la fin de la République ou les premiers temps de l'Empire ; la doctrine en fut développée et précisée, soit par des rescrits d'empereurs, tels qu'Antonin le Pieux, Septime Sévère et Caracalla, soit par les jurisconsultes. Les rédacteurs du Digeste ont surtout emprunté pour composer le titre : *De separationibus*, (XLII, 6) à Papinien, à Ulpien et à Paul. La plus ancienne *separatio bonorum* fut vraisemblablement celle qui était accordée à l'affranchi, héritier nécessaire d'un maître qui, se sachant insolvable, avait voulu éviter que la vente en masse de ses biens, faite sous son nom, entachât sa mémoire

EFERUS - Recherche & Classification numérique

d'infamie. Régulièrement les créanciers héréditaires auraient pu exiger le paiement de leurs créances, non seulement sur l'actif de l'hérédité, mais encore sur les biens acquis personnellement par l'héritier à dater de son affranchissement. L'Edit permet, au contraire, à celui-ci de demander au préteur le bénéfice de la *bonorum separatio*, tant qu'il ne s'est pas encore immiscé dans la succession, tant qu'il n'a pas fait acte d'héritier. Le décret par lequel le préteur lui accorde la *separatio bonorum* ne lui enlève pas la qualité d'héritier, ni ne le préserve de l'infamie résultant de la vente du patrimoine du défunt opérée sous son nom ; mais il a pour effet que les acquisitions personnelles de l'affranchi seront soustraites aux créanciers du défunt (Gaius, *Inst.*, II, 153-155 ; Ulpien, *Dig.*, XLII, 6, 1, § 8). — Mais la plus importante des hypothèses où la *bonorum separatio* pouvait être réclamée était celle des créanciers héréditaires, redoutant l'insolvabilité de l'héritier et le concours sur les biens du défunt, devenus ceux de l'héritier, des créanciers de celui-ci. L'Edit les autorisait à demander au préteur la séparation des patrimoines, et les jurisconsultes, classant ce bénéfice parmi les mesures conservatoires, admettaient que pouvaient le réclamer les créanciers à terme, et même conditionnels (Papinien, *Dig.*, XLII, 6, 4, pr.). Ce droit appartenait aux créanciers du défunt pendant cinq ans, sous les conditions suivantes : 1° qu'ils sollicitassent la *bonorum separatio* du préteur ou du *præses provinciæ* qui était juge de sa recevabilité ; 2° qu'ils n'eussent fait aucun acte impliquant reconnaissance de l'héritier pour leur débiteur, par exemple : consentir une novation, recevoir un paiement, accepter une sûreté ; 3° que la séparation des biens compris dans les deux patrimoines fût matériellement possible : la confusion physique ou l'aliénation des choses héréditaires l'auraient empêchée ; mais non, d'après un rescrit de Septime Sévère et de Caracalla, un droit de gage ou d'hypothèque consenti par l'héritier sur un bien héréditaire.

Les effets de la séparation des patrimoines étaient produits en vertu d'une fiction n'ayant du reste de valeur qu'à l'égard des créanciers du défunt. Pour eux, le patrimoine de ce dernier est censé conserver son individualité ; il sera vendu à part, séparément des autres biens de l'héritier, et il leur sera distribué exactement comme si le défunt vivait encore. Mais c'est là tout. L'héritier conserve cette qualité ; ce qui reste de l'actif héréditaire après l'acquittement des dettes de l'hérédité lui appartient comme tel et devient le gage de ses propres créanciers au même titre que ses autres biens. A l'inverse, Papinien admettait que les créanciers héréditaires pouvaient à leur tour, quand ils avaient épuisé l'actif de l'hérédité, se faire payer sur le reste de l'actif de l'héritier, lorsque les créanciers de celui-ci avaient été désintéressés, mais cette opinion est rejetée par Paul et Ulpien qui donnent à la *separatio* un effet absolu à l'égard de ceux qui l'ont sollicitée (*Dig.*, XLII, 6, § 17 ; 3, § 2 ; 5).

Le bénéfice de la séparation des patrimoines fut également accordé par la jurisprudence romaine aux légataires que la nature de leur legs rendait créanciers de l'héritier, mais ils ne pouvaient se faire délivrer leurs legs sur les biens héréditaires qu'après que les créanciers du défunt avaient été désintéressés (*Dig.*, XLII, 6, 4, § 1 ; 6, pr.). Qu'il s'agisse de l'héritier nécessaire, des créanciers héréditaires ou des légataires, la séparation des patrimoines ne profite jamais qu'à ceux qui l'ont demandée au magistrat, et, comme c'est une faveur, ceux qui l'ont obtenue peuvent y renoncer. Deux autres institutions, l'une du droit prétorien, le *jus abstinendi*, et l'autre du droit justinien, le bénéfice d'inventaire, avaient, mais cette fois en faveur des héritiers, des effets analogues à la *bonorum separatio*. J. DECLAREUIL.

II. Ancien droit. — Il y a lieu à séparation des patrimoines quand les créanciers d'un débiteur décédé appréhendent que les biens du défunt, leur débiteur, et ceux de son héritier ne soient pas suffisants pour les satisfaire et payer les créanciers de l'héritier. En ce cas, comme ils ont un droit spécial sur les biens du défunt, ils peuvent demander au juge que ces biens soient séparés de ceux de l'héritier pour être payés sur ces biens, sauf aux créanciers de l'héritier à se pourvoir. Cette simple définition montre que nous avons affaire à une institution récente. La séparation de biens n'a pas pu apparaître naturellement au moment où l'héritier n'était point responsable des dettes du défunt ni à celui où s'introduisit la règle qui dit que *le mort saisit le vif*. Elle est une réaction contre cette dernière règle. Par une fiction hardie, l'on suppose que le mort n'a pas saisi le vif, que le mort vit encore et conserve à son patrimoine mobilier son individualité. C'est une création romaine que l'on a introduite dans notre vieux droit coutumier. Dans les pays où l'on conserve les vieux principes, en Hainaut par exemple, et au conseil souverain de Mons, la séparation de biens ne fut jamais admise. Au contraire, elle fut très répandue dans le reste des pays coutumiers. Dans le traité du président Favre, *De erroribus pragmaticorum* (décade 2, § 2), on voit qu'il s'élève avec force contre les praticiens qui croyaient que le bénéfice de séparation de biens accordé aux créanciers de la succession était aboli par le bénéfice d'inventaire qui, lui, n'est accordé qu'à l'héritier. Toutefois, on ne suivit pas complètement les lois romaines, car, dans ces lois, la séparation de biens n'était accessible qu'aux créanciers du défunt, tandis qu'elle l'était aussi dans notre ancien droit aux créanciers de l'héritier. Ce point mérite notre attention. Par créanciers du défunt ou plutôt de la succession, il fallait entendre aussi les légataires et les créanciers hypothécaires du défunt inscrits postérieurement à ceux de l'héritier. Pour les créanciers de l'héritier, leur admission fut discutée. Lebrun, dans son *Traité des successions*, n'admettait pas le transfert, mais son annotateur, le président Espiard, Brodeau, Basnage, etc., et, d'une façon générale, presque tous les tribunaux français, admettaient la prédominance de la séparation de biens sur l'autorité des lois romaines, et ce fut décidé, entre autres, par un arrêt célèbre du parlement de Paris du 14 août 1625.

La raison, dit Ferrière, « est, que, parmi nous, les biens de l'héritier, même pur et simple, ne sont point obligés ni hypothéqués aux créanciers hypothécaires par l'addition de l'hérédité, comme ils l'étaient par le droit romain ; mais seulement du jour du titre nouvel par lui passé, ou de la sentence contre lui rendue, qui déclare le contrat du défunt exécutoire contre lui. Ainsi, avant que l'héritier ait passé titre nouvel ou que le contrat fait par le défunt ait été déclaré exécutoire contre l'héritier, ses créanciers peuvent demander la séparation des patrimoines ». C'est une raison fort contestable. La véritable raison est qu'il semblait juste d'accorder aux créanciers de l'héritier les mêmes avantages qu'à ceux du défunt, d'autant plus qu'anciennement les créanciers de l'héritier n'avaient aucune concurrence à soutenir, leur droit dut paraître d'autant plus fort. Quant à la confusion que faisaient quelques-uns entre la séparation des patrimoines et le bénéfice d'inventaire, elle repose sur ce fait qu'il y avait toujours dans toute séparation des patrimoines une sorte d'inventaire sous-entendu, au moins pour les meubles. En effet, si l'on avait laissé se produire entre les effets de l'héritier et ceux du défunt un mélange tel qu'on n'eût pas pu les reconnaître, la séparation des patrimoines eût été rendue impossible, au moins pour ces effets. On retrouve un écho de cette restriction dans la façon dont on règle l'époque pendant laquelle devait être demandée cette séparation. Les provinces de Belgique exigeaient un délai de cinq ans comme en droit romain. Au contraire, dans le reste de la France, on décidait « que les cinq ans donnés par le droit romain pour les séparations de biens n'avaient lieu, en France, que pour la séparation de meubles seulement, et qu'on n'en avait point besoin pour la sépara-

EFERUS - Recherche & Classification numérique

tion des immeubles *qui sont déjà séparés de leur nature* ».

Les effets de la séparation de biens étaient également utiles à tous les créanciers du défunt : à ceux dont la créance n'était constatée ni par un jugement ni par un acte authentique, elle faisait acquérir un droit de préférence vis-à-vis des créanciers de l'héritier; au créancier dont le titre était constaté par jugement ou acte authentique, elle profitait aussi parce que leur hypothèque générale ne couvrait pas les meubles dans le dernier état de l'ancien droit (V. Privilèges et Hypothèques); aux créanciers enfin qui avaient une hypothèque spéciale, parce qu'ils acquéraient ainsi un droit de préférence sur le prix des meubles et des immeubles que n'atteignait pas leur hypothèque. On admit les effets de la séparation des patrimoines dans les quelques pays de nantissement quoiqu'ils ne cadrassent point avec les principes généraux admis dans ces pays. La rigueur des principes aurait voulu que ce fussent les héritiers les premiers nantis ou mis à loi sur les immeubles qui l'emportassent sur les autres. Dans le cas où les créanciers du défunt ne pouvaient se faire intégralement payer sur les biens du défunt, ils devaient être payés pour le surplus sur les biens de l'héritier après que les créanciers de l'héritier avaient eux-mêmes été payés. C'était la doctrine de Domat et de Pothier; toutefois, ce point était controversé.

E. Champeaux.

III. Droit civil actuel. — C'est une des constitutions les plus insuffisamment réglées par la loi (C. civ., art. 878 à 881, 2111). Son but est de faire cesser, dans l'intérêt des créanciers héréditaires, la confusion qui s'est produite entre les biens du défunt et ceux de l'héritier ; elle est donc le pendant du *bénéfice d'inventaire* (V. Bénéfice), qui fournit à l'héritier lui-même un remède contre cette confusion. La séparation des patrimoines est utile aux créanciers du défunt lorsque le passif de l'héritier dépasse son actif, de même que le bénéfice d'inventaire est utile à l'héritier lorsque la succession a plus de dettes que de biens. On peut grouper sous les rubriques suivantes les questions que soulève cette institution : A qui profite-t-elle? A qui est-elle opposable? Sur quels biens porte-t-elle? A quelles conditions est-elle accordée? Quels sont ses caractères et ses effets? Comment se perd-elle ?

I. *A qui profite la séparation des patrimoines ?* C'est pour les créanciers de la succession, on l'a vu, que la séparation des patrimoines a été établie; c'est donc à eux qu'elle profite (C. civ., art. 878), pourvu, comme nous le dirons plus loin, qu'ils l'aient demandée. La nature, l'origine des créances importent peu; il n'est pas nécessaire non plus que la créance soit liquide; on n'a pas à distinguer davantage entre les créanciers chirographaires et ceux qui sont munis d'un droit de préférence. Enfin les légataires eux-mêmes rentrent à cet égard dans la classe des créanciers héréditaires (C. civ., art. 2111). Mais les créanciers de l'héritier ne sont pas admis à demander la séparation des patrimoines (C. civ., art. 881), à moins qu'ils ne soient en même temps créanciers du défunt.

II. *A qui la séparation des patrimoines est-elle opposable?* La séparation des patrimoines peut être opposée, non seulement aux héritiers *ab intestat*, mais encore à tous les successeurs universels ou à titre universel dont l'acceptation produit la séparation des patrimoines. La question de savoir si elle peut être opposée, soit à un successeur irrégulier, soit à un légataire universel ou à titre universel, dépend donc de celle de savoir si ces divers ayants cause à titre universel confondent, par le fait de leur acceptation, leur patrimoine avec celui du défunt (V. Legs, Succession).

Bien que le bénéfice d'inventaire évite la confusion des patrimoines (V. Bénéfice), la séparation des patrimoines peut être invoquée contre un héritier bénéficiaire, car la séparation des patrimoines résultant du bénéfice d'inventaire disparaît par la renonciation au bénéfice d'inventaire et la déchéance de ce bénéfice; cependant la jurisprudence décide que ces événements laissent intacte, en faveur des créanciers héréditaires, la séparation des patrimoines, et que, par suite, la séparation des patrimoines étant, dans le cas d'une acceptation bénéficiaire, inutile pour eux, ne peut leur être accordée. Dans tous les cas, pour qu'il y ait lieu à la séparation des patrimoines, il faut que l'héritier ait des créanciers, cette institution ayant pour but unique de soustraire, sur les biens héréditaires, les créanciers du défunt au concours des créanciers de l'héritier. La séparation des patrimoines peut d'ailleurs être opposée à tous les créanciers de l'héritier, même privilégiés ou hypothécaires (C. civ., art. 878). Mais, dans certaines circonstances, il en est autrement (V. § IV). D'autre part, la mise en gage, par l'héritier, d'un meuble héréditaire, est opposable aux créanciers héréditaires qui n'ont pas encore, au moment où elle s'opère, invoqué la séparation des patrimoines.

III. *Sur quels biens porte la séparation des patrimoines?* La séparation des patrimoines porte sur tous les biens du défunt; il résulte même de la jurisprudence la plus récente que, malgré leur insaisissabilité, les rentes sur l'Etat n'y sont pas soustraites. Lorsqu'un bien héréditaire est vendu par l'héritier, la séparation des patrimoines se reporte sur le prix, soit en vertu d'une subrogation réelle, soit parce que le prix constitue une valeur héréditaire, mais, une fois le prix payé, la séparation ne peut plus être demandée en ce qui le concerne, car il est désormais confondu en fait avec le patrimoine de l'héritier, et la confusion de fait est une cause de déchéance de la séparation des patrimoines (V. § VI). Quant aux biens personnels à l'héritier, ceux mêmes d'entre eux qui deviennent sa propriété à raison de la mort du défunt (par exemple les sommes qui lui sont allouées pour la réparation du meurtre du défunt), échappent à la séparation des patrimoines. Il en est de même des biens donnés à l'héritier par le défunt et qui rentrent dans la succession par suite, soit de rapport, soit de réduction pour atteinte à la réserve; car le rapport et la réduction ne profitent qu'aux cohéritiers et non pas aux créanciers héréditaires (V. Succession, Réserve).

IV. *Conditions auxquelles est subordonnée la séparation des patrimoines.* Ces conditions sont multiples.

a. Il faut qu'aucune cause de déchéance ne se soit produite (V. § VI).

b. Il faut que l'héritier n'ait pas accepté la succession sous bénéfice d'inventaire. On a vu (§ II) que, d'après les principes, la séparation des patrimoines aurait, même en ce cas, son utilité, mais que la jurisprudence, reconnaissant que la cessation des bénéfices d'inventaire laisse intacte la séparation des patrimoines que le bénéfice d'inventaire avait produite de plein droit, conclut de là que, dans le cas de bénéfice d'inventaire, les créanciers héréditaires ne sont pas recevables à provoquer la séparation des patrimoines. A l'acceptation bénéficiaire il faut assimiler la vacance de la succession, qui, comme le bénéfice d'inventaire, produit la séparation des patrimoines (V. Succession).

c. Les lettres de chancellerie que, dans l'ancien droit, les créanciers héréditaires devaient obtenir, n'ont été remplacées par aucune autre formalité. Cependant, on a soutenu que les créanciers dépourvus de titre ont besoin, par analogie de ce qui se passe en matière de saisie-arrêt, d'une permission du juge ; mais cette opinion est généralement repoussée.

d. En dehors de l'acceptation bénéficiaire ou de la vacance de la succession (V. ci-dessus, *b*), la séparation des patrimoines n'est pas de plein droit; elle doit être demandée. Cependant ce point est très contesté. La demande peut, d'ailleurs, être formée, non seulement par voie principale, mais encore par voie incidente, notamment sous forme d'exception opposée à la demande en collocation des créanciers de l'héritier sur le prix d'un objet héréditaire. La de-

EFERUS - Recherche & Classification numérique

mande est portée, comme toutes les actions contre la succession, devant le tribunal de l'ouverture de la succession (C. procéd. civ., art. 59,6°). C'est toujours le tribunal civil qui est compétent. Les créanciers peuvent, à leur choix, agir individuellement ou collectivement : la séparation des patrimoines n'est plus aujourd'hui une mesure essentiellement collective (V. § V). De même, les créanciers ont le droit de n'opposer la séparation des patrimoines qu'aux créanciers de certains héritiers ou à quelques-uns des créanciers des héritiers. C'est toujours contre les créanciers des héritiers, et non pas contre les héritiers eux-mêmes que la séparation des patrimoines doit être demandée, car c'est contre ces créanciers que les créanciers héréditaires entendent revendiquer leur droit de préférence. Cependant, il y a sur ce point un débat très vif en doctrine et en jurisprudence. Certaines autorités autorisent, d'autres obligent les créanciers héréditaires à agir contre les héritiers; d'autres encore le leur interdisent en principe, mais font exception pour le cas où les créanciers des héritiers sont inconnus.

e. L'art. 2.111 du C. civ. subordonne, pour les immeubles, la séparation des patrimoines à une inscription prise sur les registres de la conservation des hypothèques. Cette condition est de rigueur même pour les créanciers hypothécaires dont l'hypothèque serait déjà inscrite sur les mêmes registres; cependant il y a des doutes sur ce point. Le conservateur, avant de procéder à l'inscription, a le droit, sans y être obligé, d'exiger la justification de la créance; mais ceci encore est douteux. En tout cas, le créancier n'est pas tenu de produire un titre authentique constatant sa créance; on est d'accord pour repousser la solution contraire, qui, à première vue, paraît imposée par l'art. 2.148 du C. civ. C'est contre l'héritier que l'inscription est prise, bien que la demande doive être formée contre ses créanciers. L'inscription doit être prise dans les six mois de l'ouverture de la succession. C'est à cette condition seule que la séparation des patrimoines produit, en ce qui concerne les immeubles, tous ses effets; inscrite après l'expiration du délai fixé par la loi, elle ne prend rang qu'à sa date, c.-à-d. qu'elle n'est pas opposable à ceux des créanciers privilégiés ou hypothécaires de l'héritier qui se seraient fait antérieurement inscrire sur les immeubles héréditaires. Mais, en sens inverse, le délai de six mois est toujours accordé aux créanciers pour l'inscription. La faillite du défunt, ou celle de l'héritier, n'abrège pas ce délai. On soutient cependant que l'inscription ne peut plus être prise sur un immeuble après qu'il a été aliéné et que l'aliénation a été transcrite; l'inscription ne sauvegarderait pas même le droit des créanciers héréditaires sur le prix de l'immeuble. Ce point est contesté en doctrine; la jurisprudence ne l'a pas encore résolu.

V. *Caractères et effets de la séparation des patrimoines.* Les caractères de la séparation des patrimoines se résument ainsi qu'il suit :

a. Elle n'est qu'une *mesure conservatoire*, car elle a pour objet seulement de maintenir les droits du créancier; la capacité pour y procéder est donc celle qui est nécessaire pour prendre des mesures conservatoires.

b. Elle constitue une action *universelle*, c.-à-d. qu'elle peut porter sur tous les biens de la succession; mais les créanciers peuvent ne la demander ou l'inscrire que sur certains des biens héréditaires.

c. Elle n'est pas essentiellement *collective* (V. § IV, *a*).

d. Suivant la jurisprudence, elle constitue un véritable *privilège* (V. ce mot), muni d'un droit de suite (V. ci-dessous, *b*). Cette solution est contraire à la tradition historique, mais elle se fonde sur l'évolution subie par la séparation des patrimoines, et sur les effets tout nouveaux qu'elle produit relativement aux droits des créanciers héréditaires vis-à-vis des biens de l'héritier; de ces effets il résulte que la séparation des patrimoines n'est plus ce qu'elle était autrefois; d'ailleurs, la loi la qualifie de *privilège*. La question est des plus controversées en doctrine.

Voici maintenant les effets de la séparation des patrimoines :

a. Sur les biens de l'héritier, on admet généralement que, contrairement au droit romain, les créanciers héréditaires peuvent exercer leur action; toutefois, d'après certains auteurs, ils ne peuvent agir sur les biens de l'héritier qu'après que les créanciers de l'héritier ont été satisfaits; d'autres ne leur accordent même aucun droit sur les biens de l'héritier. Dans l'opinion généralement admise, la séparation des patrimoines n'est plus ce qu'elle était autrefois, à savoir une véritable *séparation* entre le patrimoine du défunt et celui de l'héritier; elle est devenue simplement un *droit de préférence* accordé, sur les biens de la succession, aux créanciers héréditaires. Dans tous les cas, les créanciers de la succession ne peuvent agir sur les biens de l'héritier que si les biens héréditaires ne suffisent pas à les satisfaire, mais ceci encore est controversé. Il est très remarquable que la jurisprudence n'a pas encore eu l'occasion de statuer sur ces divers points.

b. Sur les biens de la succession, les créanciers héréditaires, même chirographaires, passent avant les créanciers de l'héritier, même privilégiés ou hypothécaires; en un mot, la confusion du patrimoine du défunt avec le patrimoine de l'héritier est anéantie. Il faut noter cependant que l'héritier garde ses droits d'administration et de disposition sur la succession; sur le point de savoir si ses aliénations sont opposables aux créanciers, V. ci-dessous. Entre les créanciers héréditaires, la séparation des patrimoines, si elle est demandée par tous, ne produit aucun effet : les créanciers sont donc payés dans le même ordre que si le défunt était encore vivant : d'abord les créanciers privilégiés et hypothécaires, puis les créanciers chirographaires; les légataires passent après ces derniers (V. Legs). Mais le rang respectif des créanciers soulève de graves difficultés, quand certains d'entre eux seulement ont demandé (ou, s'il s'agit d'immeubles, ont inscrit) la séparation des patrimoines. Ces difficultés tiennent à la nécessité de concilier deux principes contradictoires : celui d'après lequel la séparation des patrimoines est une mesure individuelle, ne profitant qu'aux créanciers qui l'ont demandée (V. ci-dessus, I) et celui d'après lequel la séparation des patrimoines ne produit aucun effet entre les créanciers héréditaires. Les systèmes qui ont été développés sur ce point sont très nombreux, nous ne ferons qu'indiquer celui qui l'emporte en jurisprudence et en doctrine : les créanciers qui ont demandé la séparation des patrimoines ont droit seulement à la portion de la succession qu'ils auraient obtenue si tous les créanciers s'étaient prévalu de la séparation des patrimoines, les autres créanciers héréditaires se partagent le surplus suivant leurs droits; les créanciers de l'héritier sont donc dans la même situation que si tous les créanciers héréditaires avaient demandé la séparation des patrimoines. Il n'y a pas de moindres difficultés sur le point de savoir si les immeubles héréditaires peuvent être poursuivis par les créanciers entre les mains des tiers-acquéreurs; en un mot, si la séparation des patrimoines est pourvue du *droit de suite*. La question dépend des caractères de cette institution. Si elle est un privilège, le droit de suite appartient aux créanciers; il en est autrement dans l'opinion contraire. Dans tous les cas, comme on l'a vu (§ IV, *e*), les créanciers n'ont le droit de suite, d'une manière absolue, sur les immeubles que s'ils se sont fait inscrire dans les six mois du décès; une inscription postérieure à ce délai ne leur attribuerait le droit de suite que vis-à-vis des acquéreurs qui auraient fait transcrire leur titre après l'inscription du privilège. Vis-à-vis des héritiers la séparation des patrimoines ne met pas obstacle à la division des dettes.

VI. *Evénements qui mettent fin à la séparation des patrimoines.* La séparation des patrimoines se perd :

a. Par l'aliénation des biens héréditaires (C. civ., art. 880). Cependant, on a vu, d'une part, que, s'il s'agit d'immeubles, cette solution est contestable (§ V. *b*),

EFERUS - Recherche & Classification numérique

d'autre part, qu'en tout cas la séparation des patrimoines se reporte sur le prix des biens aliénés (§ III). La mise en gage est également opposable aux créanciers (§ II).

b. Par la renonciation des créanciers.

c. Par la novation (C. civ., art. 87,9). C'est une véritable renonciation tacite; la novation ne s'entend pas ici, en effet, dans son sens ordinaire (V. Novation): elle désigne, suivant les termes de la loi, tout acte par lequel le créancier accepte « l'héritier pour débiteur ». On peut citer la quittance d'une portion de la dette, l'action en justice contre l'héritier personnellement, la saisie des biens personnels de l'héritier, l'acceptation de l'engagement personnel de l'héritier.

d. Par la confusion de fait entre les patrimoines, car la séparation des patrimoines, qui a pour but d'éviter cette confusion, n'est évidemment plus possible lorsque la confusion s'est opérée; les créanciers peuvent d'ailleurs prévenir la confusion par l'inventaire ou la mise sous scellés. La question de savoir si une confusion s'est produite rentre dans le domaine du juge du fait. Mais la confusion ne peut jamais avoir lieu en ce qui concerne les immeubles.

e. Par la prescription. Pour les meubles, la prescription est de trois ans (C. civ., art. 880), et cela même s'il s'agit du prix d'immeubles aliénés.

En ce qui concerne les immeubles, la question de savoir si la prescription peut se produire est discutée; la loi disant que, pour eux, l'action peut être exercée *tant qu'ils existent entre les mains de l'héritier* (même texte), on admet que la séparation des patrimoines est, pour les immeubles, prescriptible par trente ans. Dans tous les cas, la prescription court dès l'ouverture de la succession et non pas seulement à partir de l'adition d'hérédité. Ce point de départ doit être accepté même si les créanciers ont ignoré l'ouverture de la succession ou se trouvent en état de minorité ou d'interdiction. La prescription peut être interrompue par les modes du droit commun (V. Prescription) : demande en séparation des patrimoines dirigée contre les créanciers de l'héritier, etc. A. Wahl.

Bibl. : Ancien droit. — Bacquet, *Des droits de justice*, ch. cdxxvi, n° 416. — Domat, *les Lois civiles*, liv. III, titre II, pp. 213 et 214. — Ferrière, *Dict.*, v° *Séparation de biens d'une succes.* — Merlin, *Répert.*, v° *Separat. des patrimoines.*

Droit civil actuel. — Aubry et Rau, *Cours de dr. civ. franç.*; Paris, 1873, t. VI, 4e éd. — Barafort, *Tr. prat. de la séparation des patrimoines*; Paris, 1867, 2e éd. — Baudry-Lacantinerie, *Précis de dr. civ.*; Paris, 1900, t. II et III, 7e éd. — Baudry-Lacantinerie et de Loynes, *Tr. du nantissement, des priv. et hyp.*; Paris, 1899, t. I, 2e éd. — Baudry-Lacantinerie et Wahl, *Tr. des successions*; Paris, 1899, t. III, 2e éd. — Blondeau, *Tr. de la séparation des patrimoines*; Paris, 1840. — Demolombe, *Cours de Code Napoléon*; Paris, 1880, t. XVII, nouv. éd. — Dufresne, *Tr. de la séparation des patrimoines*; Paris, 1840. — Guillouard, *Tr. des priv. et hyp.*; Paris, 1897, t. II. — Huc, *Comment. théor. et prat. du C. civ.*; Paris, 1893, t. V. — Laurent, *Princ. de dr. civ.*; Paris et Bruxelles, 1869-78, t. X. — Le Sellyer, *Comment. hist. et prat. sur le titre des successions*; Paris, 1892, t. III. — Marcadé, *Explic. théor. et prat. du C. civ.*; Paris, 1873, t. III, 7e éd. — Masson, *Et. sur la séparation des patrimoines*; Paris, 1867. — Pont, *Tr. des priv. et hyp.*; Paris, 1878, t. I, 3e éd. — Thézard, *du Nantiss., des Priv. et hyp.*; Paris, 1880.

SÉPARATION des pouvoirs. Théorie politique développée par les philosophes français du XVIIIe siècle et notamment par Montesquieu, qui présente comme garantie fondamentale des droits individuels et du bon ordre social la séparation des pouvoirs politique et judiciaire; l'un concernant les relations générales des citoyens, l'autre leurs intérêts personnels et privés (cf. les art. Etat et Constitution). Souvent invoquée contre les immixtions de la politique dans les affaires judiciaires, la doctrine de la séparation des pouvoirs n'est complètement pratiquée que dans les *Etats-Unis* de l'Amérique du Nord (V. Constitution), où les pouvoirs judiciaires ont une origine indépendante des pouvoirs politiques et peuvent assigner des limites à leur action.

SÉPARATION des racines. On dit que les racines d'une équation $f(x) = 0$ sont séparées quand on a déterminé des nombres $a, b, c \ldots$ tels qu'entre a et b, entre b et c, entre c et d, ... il existe une et une seule racine de $f(x) = 0$. Une racine est séparée par a et b quand $f(a)$ et $f(b)$ sont de signes contraires et quand $f'(x)$ conserve toujours le même signe, quand x varie de a à b, $f(x)$ restant d'ailleurs continu entre ces limites. Pratiquement, pour résoudre une équation, lorsqu'il n'est pas possible de trouver l'expression algébrique explicite des racines, il faut les séparer; c'est là une opération souvent difficile, pour la résolution de laquelle on a donné des procédés très variés quoique très imparfaits, et qui se trouvent exposés dans les traités d'algèbre.

SÉPARATION des variables. Dans une équation différentielle de la forme

$$X dx + Y dy,$$

on dit que les variables sont séparées quand X est fonction de x seul et Y fonction de y seul. Alors l'équation s'intègre au moyen de deux quadratures.

SÉPEAUX. Com. du dép. de l'Yonne, arr. de Joigny, cant. de Saint-Julien-du-Sault; 745 hab.

SEPEDON (Erpét.). Genre d'Ophidiens Apistophides, ayant les os maxillaires allongés non garnis de crochets en arrière de la dent venimeuse canaliculée; les écailles sont carénées, imbriquées et disposées par lignes obliques, les urostèges sont en deux rangées. Le type unique du genre est le *Sepedon hæmachates*. Le fond général de la couleur est d'un brun bleuâtre, orné d'un grand nombre de bandes étroites, transversales, ondulées, variant du jaune d'ocre au blanc pâle jaunâtre; la gorge et la région sous-maxillaire sont teintées de rouge pâle ou de brun foncé; les régions inférieures sont d'un noir grisâtre ou plombées; la tête est bordée par une expansion cutanée, produisant de chaque côté un pli quand l'animal est au repos, s'étendant latéralement, au contraire, quand il est excité et simulant à droite et à gauche une sorte de coiffe comparable à celle des Najas. Propre à la région S. de l'Afrique, le Sepédon se plaît dans les localités sablonneuses; il est essentiellement irritable. Les naturels le considèrent comme un des serpents les plus dangereux. Rochebrune.

Bibl. : Duméril et Bibron, *Herp. génér.* — Sauvage, dans Brehm, éd. fr.

SEPET (Marius-Cyrille-Alphonse), érudit et historien français, né à Paris le 11 juil. 1845. Sorti de l'Ecole des chartes avec le diplôme d'archiviste paléographe, il entra à la Bibliothèque nationale où il est devenu bibliothécaire au département des manuscrits. Il s'est occupé d'abord des origines du théâtre au moyen âge et a publié : *les Prophètes du Christ* (1878) et *le Drame chrétien au moyen âge* (1878). On lui doit encore une *Jeanne d'Arc* (1878) et diverses études historiques rédigées dans un sens catholique et royaliste : *le Drapeau de la France* (1873), *les Préliminaires de la Révolution* (1890); *les Débuts de la Révolution* (1892), etc.

SEPI (La). Ruisseau du dép. de la *Drôme* (V. ce mot, t. XIV, p. 1121).

SÉPIA. I. Malacologie. — Connu sous le nom vulgaire de *Seiche*, ce Mollusque, qui sert à l'alimentation sur presque toutes nos côtes, se distingue des autres Céphalopodes par un corps plus ou moins ovalaire, plus large que la tête; cette dernière, grosse, déprimée, plus large que longue. Les yeux, situés à la partie antérieure, sont munis inférieurement d'une paupière contractile, et recouverts supérieurement par une expansion de la peau. Huit bras sessiles, robustes, inégaux, réunis à leur base par une membrane; bras tentaculaires rétractiles; cupules munies d'un cercle corné, celles des bras tentaculaires inégales. Les Seiches habitent les mers chaudes et tempérées. Ex. : *Sep. officinalis* L.

II. Paléontologie. — Les os de Seiche sont assez rares dans le tertiaire; on a décrit environ 12 espèces, telles que *Sepia vera* de l'éocène, *S. vindobonensis* d'Autriche, *S. Gastaldii*, etc., de la Haute-Italie. Le genre *Belosépia*

EFERUS - Recherche & Classification numérique

renferme des os de Seiche dont le rostre se termine par un éperon arqué, étalé vers le haut; le phragmocone est cloisonné et le siphon remplacé par un large entonnoir oblique (*Belosepia Blainvillei* des sables marins éocènes des environs de Paris). E. Trt.

III. Technologie (V. Brun, t. VIII, p. 236).

SEPMERIES. Com. du dép. du Nord, arr. d'Avesnes, cant. (O.) du Quesnoy; 803 hab.

SEPMES. Com. du dép. d'Indre-et-Loire, arr. de Loches, cant. et à 10 kil. N. de La Haye-Descartes, sur une colline de la rive dr. de la Creuse; 851 hab. Belle église du XIIe siècle; ruines d'un château du XVIe siècle, avec bel escalier. A 2 kil., sur la rive dr. de la Manse, château de Rocheploquin du XIIIe siècle. Vins estimés.

SEPONTIA. Ancienne ville du Portugal (V. Miranda do Douro).

SEPSINE ou SEPTINE. Bergmann et Schmiedeberg ont reconnu dans les liquides organiques en putréfaction, de même que dans les plaies et la levure de bière, la présence d'un principe auquel ils ont donné le nom de sepsine ou septine. Ce principe, assez mal défini et peu connu, est caractérisé par une fonction basique et l'existence d'un sulfate bien cristallisé. Le sel, fort toxique, tue les grenouilles et les chiens à dose très faible. La sepsine paraît devoir être rapprochée des ptomaïnes. C. M.

SEPSI-SZENT-GYŒRGY. Ville de Hongrie, ch.-l. du comitat de Haromszek (Transylvanie), sur l'Alouta; 5.665 hab. (Magyars). Eglise protestante fortifiée; eaux minérales; marché agricole.

SEPT. Le nombre sept joue un grand rôle chez les astrologues et alchimistes. Ce nombre est d'origine chaldéenne, il répond au quart du mois lunaire, origine de notre semaine. Il a été regardé comme représentant le nombre des planètes, et celui des métaux qui leur sont assimilés : Or = Soleil; Argent = Lune; Étain = Jupiter; Cuivre = Vénus; Plomb = Saturne; Fer = Mars; Hermès = Mercure, métal et planète. — A l'origine et jusqu'au VIe siècle de notre ère, Jupiter était attribué à l'électrum (alliage d'or et d'argent); et Hermès à l'étain. — Ce parallélisme mystique entre les planètes et les métaux était étendu aux sept couleurs réputées naturelles, convention arbitraire qui a subsisté jusqu'à notre temps; aux sept transformations, etc.

Sept années formaient un cycle; l'année sabbatique des Hébreux comprenait sept ans; au bout de sept de celles-ci (soit quarante-neuf ans) venait l'année jubilaire. La fête de Pâques et d'autres duraient sept jours. La Bible parle des sept fléaux, des sept démons. Le monde est créé en sept jours, etc. — Chez les Grecs, le nombre 7 était consacré à Apollon auquel on sacrifiait le septième jour avant la nouvelle lune. On sait l'histoire légendaire de l'expédition des Sept contre Thèbes, celle des Sept Sages, des Sept Merveilles du monde (V. ci-après). — L'Eglise catholique a sept sacrements, répartit la journée en sept heures canoniques, célèbre les Sept douleurs et les Sept joies de la Vierge. — Beaucoup de peuples regardent le septième enfant d'une famille comme pourvu de dons miraculeux. Dans un jeu de cartes fort répandu, le sept représentait le diable et prenait toutes les autres cartes; au Nain jaune, le sept de carreau est la plus forte carte.

Les *Sept Sages de la Grèce* furent, d'après la version usuelle : Cléobule de Lindos, Périanthe de Corinthe, Pittacus de Mitylène, Bias de Priène, Thalès de Milet, Chilon de Lacédémone, Solon d'Athènes. Toutefois, leur nombre et leurs noms varient, selon les auteurs (cf. Bohren, *De Septem sapientibus;* Bonn, 1867, et Brunco, dans les *Acta seminarii philol.* d'Erlangen, 1883).

Les *Sept Merveilles du monde* étaient, d'après la description attribuée à Philon de Byzance (cf. Rohden, *De mundi miraculis;* Bonn, 1875) : les Pyramides d'Egypte, les Jardins suspendus de Sémiramis à Babylone, le temple d'Artémis à Ephèse, la statue de Zeus olympien de Phidias, le mausolée d'Halicarnasse, le Colosse de Rhodes, le phare d'Alexandrie.

Les *Sept Dormants* (V. Dormants).

Légende et roman des sept sages. — C'est une légende d'origine orientale, dont on possède des rédactions dans plusieurs langues de l'Orient et presque toutes celles de l'Europe. En voici une brève analyse : un roi veuf se remarie; il a de sa première femme un fils qu'il fait élever au loin et qui, son éducation terminée, revient à la cour. Ce fils est averti par son précepteur, appelé ordinairement Sindibâd, que les plus grands dangers le menacent s'il n'observe pas durant sept jours le mutisme le plus complet. A peine est-il arrivé que sa marâtre lui fait des propositions coupables, qu'il repousse; elle se venge en l'accusant auprès de son père d'avoir voulu attenter à son honneur, et il est condamné à mort. Mais le roi a sept ministres qui viennent chaque jour lui raconter, sur la défiance que l'on doit avoir à l'égard des femmes, une histoire qui décide le roi à ajourner l'exécution au lendemain. On arrive ainsi au septième jour; le jeune homme se disculpe aisément, et sa marâtre monte sur le bûcher qui avait été préparé pour lui. — Dans les versions orientales de ce récit, chacun des ministres (ou sages) raconte deux histoires; dans les versions occidentales, qui paraissent plus rapprochées du type primitif, chacun n'en raconte qu'une à laquelle la marâtre en oppose une autre. Ces histoires diffèrent du reste très sensiblement suivant les rédactions. Nous nous bornerons à énumérer ici les principales rédactions françaises. La plus ancienne est en vers, du milieu du XIIe siècle; une rédaction en prose, du XIIIe, qui a reçu dans la suite diverses continuations, remonte à la même source; cette source n'est pas, comme on l'a cru longtemps, l'*Historia septem sapientum*, qui a été au contraire traduite du français au XIVe siècle. Les histoires racontées dans le *Roman des Sept Sages* ont eu naturellement une grande diffusion : plusieurs ont passé dans Boccace; deux autres ont fourni à Shakespeare le thème du *Marchand de Venise*, et à Molière le dénouement de *Georges Dandin*. — C'est à une source assez différente que remonte le *Dolopathos*, dont on a une rédaction latine écrite au XIIe siècle par le moine cistercien Jean de Haute-Seille, et une rédaction française (en vers) traduite de la précédente (XIIIe s.) par un certain Herbert. Dans le *Dolopathos*, les récits de la reine sont supprimés, l'action se passe en Sicile, et Virgile est substitué à Sindibâd dans le rôle de précepteur. — La version latine du *Dolopathos* a été publiée par Œsterley (*Historia de rege et septem sapientibus;* Strasbourg, 1873), et la version française de Herbert par Brunet et de Montaiglon (*Bibl. elzév.;* Paris, 1856). La rédaction en vers français des *Sept Sages* l'a été par A. de Keller (Tubingue, 1836); deux rédactions en prose par Leroux de Lincy (à la suite de l'*Essai sur les fables indiennes* par A. Loiseleur-Deslongchamps; Paris, 1838); deux autres, par G. Paris (*Société des anciens textes;* Paris, 1877).

A. Jeanroy.

Bibl. : Légende et roman des sept sages. — *Histoire littéraire de la France*, XIX, 809. — G. Paris, *Introd.* à l'édition citée (où est élucidé le rapport des rédactions françaises entre elles et avec l'*Historia septem sapientum*). — M. Landau, *Die Quellen des Decamerons;* Stuttgart, 1884, 2e éd.

SEPT ANS (Guerre de). L'une des principales guerres du XVIIIe siècle, poursuivie en Europe, Amérique, Asie et Afrique, entre la France alliée à l'Autriche d'une part, l'Angleterre alliée à la Prusse de l'autre. Elle assura à l'Angleterre, avec l'empire des mers, la prépotence dans l'Amérique du Nord et dans l'Inde et, à la Prusse, la supériorité militaire en Europe.

La guerre commença par des conflits de frontière entre les colons français du Canada et les colons anglais de la Nouvelle-Angleterre, sur l'Ohio et vers l'Acadie. Elle fut marquée, en 1754, par l'assassinat de Jumonville qui pèse sur la mémoire de Washington, par la capture de ce der-

EFERUS - Recherche & Classification numérique

nier, suivie de la défaite de l'Anglais Braddock dans une nouvelle tentative contre Fort-Duquesne (1755). Ces incidents n'étaient que des prodromes ; bientôt eut lieu une attaque préméditée : une escadre française portant des troupes au Canada fut guettée à l'embouchure de Saint-Laurent par l'amiral anglais Boscawen, lequel captura deux navires (8 juin 1755). L'ambassadeur français fut rappelé de Londres ; mais l'incapable Louis XV ne déclara pas la guerre ; les Anglais la lui faisaient ; en juillet, Hawke prit la mer et croisa devant le cap Finistère, s'emparant de 300 navires et de 6.000 marins, alors que nominalement la paix existait. Les deux puissances négocièrent des alliances continentales. De ce côté, l'antagonisme de la Prusse et de l'Autriche dominait la situation ; Marie-Thérèse voulait recouvrer la Silésie que lui avait arrachée Frédéric II et recherchait l'alliance française, favorisée par la Pompadour ; son ministre Kraunitz vint la négocier à Paris, faisant espérer aux Bourbons la cession des Pays-Bas autrichiens. La tsarine Elisabeth de Russie marchait d'accord avec l'impératrice. Frédéric II précipita les événements en signant avec l'Angleterre le traité de Westminster (16 janv. 1756), par lequel il s'engageait à empêcher les Français d'envahir le Hanovre, point vulnérable du roi d'Angleterre, dont c'était le domaine patrimonial. Cette trahison rompit l'entente franco-prussienne, et le 1er mai 1756 fut signé le traité de Versailles, alliance défensive de l'Autriche et de la France. Frédéric II, suivant l'exemple de l'Angleterre, commença la guerre sans la déclarer. Prétextant les armements de l'Autriche et les intrigues du ministre saxon Brühl, il envahit la Saxe avec 70.000 hommes (29 août 1756), bloqua dans Pirna l'armée saxonne et occupa Dresde (9 sept.). L'armée autrichienne de Browne fut attaquée à Lobositz et repoussée (1er oct.) ; les Saxons capitulèrent ; Auguste III se retira dans son royaume de Pologne. La guerre générale était commencée.

L'Angleterre l'avait déclarée le 17 mai, la France le 20 juin 1756 ; dans la Méditerranée, elle débuta par la conquête de l'île de Minorque, enlevée par les Français aux Anglais (28 juin). En novembre, les Génois cèdent aux Français les ports de la Corse. Montcalm a l'avantage au Canada, et les Anglais perdent Calcutta dans l'Inde. Mais la France n'avait que 63 vaisseaux de ligne contre 130 anglais, et la Grande-Bretagne, où le ministère énergique du duc de Devonshire (avec Pitt aux affaires étrangères) venait de prendre le pouvoir, déclara audacieusement tous les ports français en état de blocus. Tandis que la France divisait ses efforts entre la mer et le continent, l'Angleterre se bornait à subventionner le roi de Prusse et concentrait ses forces pour la guerre maritime et coloniale. La prise de Louisbourg (1758), de Québec (1759), de Montréal (8 sept. 1760) marquèrent les principales étapes de la conquête du Canada ; le blocus de l'escadre de Brest et la garde du détroit de Gibraltar empêchèrent l'exécution des projets français de descente en Angleterre ; l'escadre de Toulon fut détruite ou dispersée par Boscawen, entre Cadix et le cap Saint-Vincent (18 août 1759), l'escadre de Brest, battue à Belle-Isle (20 nov. 1759). Les Anglais demeurent maîtres de la mer, malgré les pertes que leur font éprouver les corsaires français (3.300 navires de 1756 à 1761). Dans l'Inde, Clive prend Chandernagor, écrase le nabab du Bengale, allié de la France (23 juin 1757) ; sur la côte de Coromandel, l'issue de la lutte est plus longtemps douteuse ; malgré l'incapacité de Lally, tant qu'il est appuyé par l'escadre de d'Aché, gouverneur de l'Ile-de-France, les Anglais ne peuvent prévaloir. La prise de Pondichéry (janv. 1761) consomme le triomphe des Anglais.

La France tente de suppléer à l'insuffisance de ses forces navales par une alliance avec l'Espagne qu'exaspérait la constante violation des droits des neutres. Le Pacte de famille (15 août 1761) solidarise les deux branches de la maison de Bourbon. Le 4 janv. 1762, l'Angleterre déclare la guerre à l'Espagne ; la conquête de la Martinique (12 févr.) et des petites Antilles paralyse les corsaires français. Pocock se rend maître de la Havane (10 août), les officiers anglais de l'Inde s'emparent de Manille (sept. 1762) ; une invasion espagnole en Portugal est repoussée. Autant la guerre de Sept Ans fut marquée sur l'Océan et hors d'Europe par d'éclatants et décisifs succès de l'Angleterre, autant sur le continent elle demeura indécise et sans autre résultat que d'exalter le génie de Frédéric II et la résistance militaire de la Prusse.

Celle-ci eut à combattre une coalition formidable sur le papier. L'agression commise contre la Saxe entraîna l'intervention du Saint-Empire contre l'agresseur (17 janv. 1757) ; la Russie promit à l'Autriche un corps auxiliaire de 100.000 hommes (22 janv.) ; la France en promit 150.000 et un subside annuel de 12 millions de florins ; la Suède, garante des traités de Westphalie, déclara aussi la guerre au roi de Prusse. Du succès qu'on espérait, la France devait retirer les places d'Ostende, Nieuport, Ypres, Mons, plus Chimay et Beaumont ; le reste des Pays-Bas autrichiens passerait à l'infant Philippe qui rétrocéderait à l'Autriche Parme, Plaisance et Guastalla ; des dépouilles de la Prusse on attribuait à l'Autriche la Silésie et Crossen ; à la Saxe, Magdebourg, Halberstadt, le cercle de la Saale ; au Palatinat, Clèves et la Haute-Gueldre ; à la Suède, la Poméranie antérieure. Frédéric II serait réduit à son marquisat de Brandebourg. Mais il disposait de 200.000 hommes et résista énergiquement. Vainqueur à Prague (6 mai 1757), il fut battu à Kolin par Daun (18 juin) ; l'armée hanovrienne fut défaite par d'Estrées à Hastenbeck (26 juil.) et obligée de capituler à Closterseven (8 sept.). Les Russes d'Apraxin, vainqueurs à Grossjægersdorf (30 août), occupèrent la Prusse ; un corps autrichien fut momentanément maître de Berlin (oct. 1757). Frédéric II se sauva par la victoire de Rossbach, remportée sur l'armée impériale et les Français (5 nov.) ; il reprit ensuite Breslau (24 nov.) et gagna la sanglante bataille de Leuthen (5 déc.), qui lui rendit la Silésie. Pitt fit décider la violation de la capitulation de Closterseven, et par un nouveau traité d'alliance alloua au roi de Prusse un subside de 4.500.000 thalers (11 avr. 1758).

En 1758, Frédéric II reprend l'offensive, enlève Schweidnitz (16 avr.), envahit la Moravie, échoue devant Olmutz, court livrer aux Russes la sanglante bataille de Zorndorf (25 août), perd contre Daun celle de Hochkirch (14 oct.) mais conserve la Silésie. A l'O. de l'Allemagne, son lieutenant, le duc Ferdinand de Brunswick, refoule les Français hors de Westphalie et les bat à Krefeld (23 juin). L'année suivante, le duc de Brunswick, battu à Bergen (13 avr. 1759), reprend le dessus à Minden (1er août). Mais Frédéric II, qui n'a plus que 130.000 soldats à opposer aux 250.000 Russes et Autrichiens, ne peut empêcher leur jonction et perd la bataille de Kunersdorf (12 août). La désunion de ses adversaires le sauve, et Daun se borne à occuper la Saxe et à capturer à Maxen le corps prussien de Finck (21 nov.). — En 1760 Landon envahit la Silésie, écrase Fouqué à Landeshut et prend Glatz, mais est battu par Frédéric II à Liegnitz (15 août) ; après quoi le roi regagne la Saxe par la victoire de Torgau (3 nov.). En 1761, privé des subsides anglais par la mort de Georges II, le roi de Prusse semble à bout de forces ; il n'a plus que 96.000 soldats dont beaucoup sont des enfants ; il se retranche au camp de Bunzelwitz en Silésie, tandis que ses adversaires Russes et Autrichiens agissent lentement et sans bien s'entendre et que les Français se laissent encore battre à Villingshausen (16 juil.) par le duc de Brunswick.

Frédéric II fut sauvé par la mort de la tsarine Elisabeth (5 janv. 1702) à laquelle succéda Pierre III, admirateur du roi de Prusse ; il s'empressa de signer avec lui la trêve de Stargard (16 mars), puis la paix de Saint-Pétersbourg (5 mai), de lui restituer ses prisonniers et ses provinces, d'inciter la Suède à traiter de son côté (paix

EFERUS - Recherche & Classification numérique

de Hambourg, 22 mai). En juin, il signe une alliance avec Frédéric et lui envoie 20.000 Russes sous Tchernitchev. Celui-ci, malgré la chute de Pierre III et l'avènement de Catherine (9 juil. 1762), aide son allié à reconquérir la Silésie sur Daun (batailles de Burkendorf le 21 juil. et de Reichenbach le 16 août, prise de Schweidnitz le 9 oct.). Catherine demeure neutre, et l'Autriche, laissée à elle-même, reperd la Saxe par la bataille de Freiberg (29 oct. 1762), tandis que les Français sont chassés de Hesse par la défaite de Wilhelmsthal (24 juin) et la perte de Cassel (31 oct.). Une armée prussienne conduite par Kleist s'avance jusqu'au Danube et rançonne Nuremberg (nov. 1762).

L'épuisement général impose la paix, également souhaitée par tous les belligérants. Par les préliminaires de Fontainebleau (3 nov. 1762), l'Angleterre s'entend avec la France et l'Espagne. Elle acquiert le Canada, tous les pays à l'E. du Mississipi (sauf la Nouvelle-Orléans) (y compris la Floride), la Dominique, Saint-Vincent, Tabago, Grenade; on lui rend Minorque (et, en compensation, la France dut céder la Louisiane à l'Espagne); dans l'Inde, la France ne garde que des comptoirs, sans droit de les fortifier. Le traité définitif, signé à Paris le 10 fév. 1763, confirma ces clauses. En Allemagne, la paix fut conclue au château saxon d'Hubertusberg le 15 fév. 1763 et rétablit le *statu quo ante bellum*. — La guerre de Sept ans, d'où la Prusse ne tira qu'un profit moral par l'accroissement de son prestige militaire, fonda définitivement l'empire britannique. C'est là de beaucoup sa conséquence la plus importante. A.-M. B.

Bibl. : V. les art. Louis XV, Frédéric II, Marie-Thérèse, Georges II, Georges III, Pitt, etc. — Mahan, *Influence de la puissance maritime* (trad. franç.), 1889. — Masslowski, *la Guerre de Sept ans au point de vue russe* (en russe). — *Gesch. des Siebenjæhrigen Kriegs* (par le grand état-major prussien); Berlin, 1827-47, 8 vol.

SEPTANTE. I. Chronologie (V. Chronologie, t. XI, p. 303).

II. Histoire religieuse (V. Bible, t. VI, p. 597).

SEPTEMBRE. I. Chronologie. — Ce mois, qui est pour nous le neuvième, était le septième pour les Romains qui commençaient l'année en mars (V. Mois et Calendrier).

II. Histoire. — Journées de septembre. — Massacres, jugements et exécutions populaires qui eurent lieu à Paris du 2 au 6 sept. 1792, à l'intérieur ou aux abords de huit prisons ou lieux de détention. Quelle que puisse être au juste la part des excitations individuelles, de tels excès ont nécessairement une cause générale, l'état d'esprit de la population. Cet état d'esprit lui-même s'explique : par l'activité des conspirations royalistes dès le début de la captivité de Louis XVI; par l'existence d'un pouvoir de fait, rival de la Législative et qu'elle a dû reconnaître, la Commune du 10 août; par l'inertie de la haute cour d'Orléans, et la faiblesse du tribunal criminel du 17 août; par certains actes de la Législative qui met en accusation Barnave, Lameth, Montmorin, Molleville; par la défection de La Fayette; par les visites domiciliaires ordonnées législativement; par les progrès de l'invasion prussienne (prise de Longwy, 20 août, siège de Verdun) et le peu de confiance qu'inspirent les généraux; par la crainte des menaces de Brunswick, et le projet (girondin) d'abandonner Paris; par les imprudentes bravades des prêtres et des nobles détenus comme suspects de conspirations contre-révolutionnaires; par l'impuissance des pouvoirs publics. — Le 1er sept., le bruit se répandit d'une conspiration dans les prisons; les guichetiers du Châtelet attestaient qu'ils avaient entendu leurs prisonniers crier pendant la nuit : *Vivent les Autrichiens! A bas la nation!* Le même jour, un condamné à mort s'écrie devant le tribunal révolutionnaire qu'il sera bientôt vengé, que la prochaine nuit, d'accord avec leurs libérateurs, les prisonniers sortiraient, égorgeraient les sentinelles, mettraient le feu à Paris : il répéta le lendemain, sur l'échafaud, la même déclaration. Il est certain qu'ils avaient au moins essayé de s'échapper. Les barrières de Paris furent ouvertes le 1er sept., après une fermeture de quarante-huit heures, mesure qui exclut toute idée de préméditation des massacres, de la part de la Commune. Le 2, l'Assemblée nationale apprit le siège de Verdun, incapable de résister plus de huit jours : ce fut la Commune qui prit seule des mesures efficaces de défense nationale. Pendant qu'à l'assemblée les députés Vergniaud, Roland, Lebrun exagèrent le danger, dénoncent des coalitions et des conspirations imaginaires, Danton est seul à garder son sang-froid, à préserver le peuple des terreurs paniques. Cependant le tocsin sonne, « non point signal d'alarme, mais de la charge sur les ennemis de la patrie » ; à la façade de l'Hôtel de Ville est fixé un immense drapeau noir portant ces mots : *La Patrie est en danger*. Les barrières se ferment. On réquisitionne les chevaux de luxe. « Un cri général se fait entendre : Volons à l'ennemi ! Mais nos ennemis les plus cruels ne sont pas à Verdun. Ils sont à Paris dans les prisons. Nos femmes, nos enfants, les laisserons-nous à la merci de ces scélérats ? Eh bien ! frappons avant de partir ! Courons aux prisons !... Ce cri terrible, j'en atteste tous les hommes impartiaux, retentit à l'instant d'une manière spontanée, unanime, universelle, dans les rues, dans les places publiques, dans tous les rassemblements. » Dans les sections, le plan se dessine et se formule, nous en avons des preuves directes et indirectes pour les sections Poissonnière, du Luxembourg, des Thermes, des Postes. Elles sont lasses de députer au Conseil de la Commune. Trois cents prêtres insermentés environ avaient été incarcérés aux Carmes et au couvent Saint-Firmin ; le 2 sept., vingt-quatre d'entre eux furent transférés à l'Abbaye. La foule s'ameuta autour des voitures. Un des prisonniers, passant son bras par la portière, donne un coup de canne à l'un des fédérés marseillais de l'escorte : celui-ci l'égorge avec son sabre, et ce fut le signal d'un massacre auquel échappa toutefois le successeur de l'abbé de l'Epée, l'abbé *Sicard* (V. ce nom et le mot Abbaye). La foule, sans plan et sans chef, se porte ensuite aux Carmes. Elle demande aux prêtres s'ils veulent prêter le serment. Ils répondirent, d'après Peltier : « Nous ne jurerons pas. *Potius mori quam fœdari* ». Deux cent quarante-quatre furent fusillés dans le jardin du couvent, une trentaine épargnés ; à deux cents pas de là, au Luxembourg, trois cents volontaires faisaient l'exercice (Roch Marcandier, témoin oculaire). Des prêtres furent exécutés de même au couvent Saint-Firmin. Puis, à la nuit, le peuple revient à la section de l'Abbaye : les massacres vont se régulariser en quelque sorte. Quant aux pouvoirs publics pendant cette journée, le conseil général de la Commune se contente de nommer des commissaires afin de protéger « les prisonniers pour dettes, ou pour mois de nourrice, ou pour des causes civiles » ; le ministre de la guerre Servan, appelé au sein de la Commune, vers 9 heures du soir, n'y fait aucune allusion aux massacres; l'Assemblée législative, instruite à 6 heures des exécutions de l'Abbaye, et à 8 heures et demie, par Fauchet, de celles des Carmes, nomme cinq commissaires (Bazire, Dusaulx, François de Neufchâteau, Isnard, Lequinio) et passe à l'ordre du jour. A l'Abbaye, Isnard ne prit pas la parole. Le vieux Dusaulx ne put se faire écouter. Les commissaires vinrent rendre compte, sans indignation, de leur impuissance contre « des milliers d'hommes rassemblés. Nous nous sommes retirés, concluent-ils, et les ténèbres ne nous ont pas permis de voir ce qui se passait ». L'Assemblée se sépare tranquillement à 11 heures. A l'Abbaye, vers 9 heures, le mot de la foule était : « Nous ne partirons pas pour Verdun avant que tous les scélérats du 10 août ne soient exterminés ». Le procureur de la Commune *Manuel* (V. ce nom) employa, pour apaiser les furieux, « tous les moyens que lui suggéraient son zèle et son humanité » (récit de Tallien à la Commune, nuit du 2 au 3 sept.). Il tenta d'obtenir que l'on fît le départ

EFERUS - Recherche & Classification numérique

des innocents et des coupables : mais une voix populaire lui répondit que les Prussiens et les Autrichiens, s'ils étaient à Paris, « frapperaient bien à tort et à travers, comme les Suisses du 10 août ». Cependant le comité de surveillance s'empara de l'idée de Manuel, et expédia l'arrêté suivant : « Au nom du peuple, — Mes camarades, il vous est enjoint de juger tous les prisonniers de l'Abbaye, sans distinction, à l'exception de l'abbé Lenfant, que vous mettrez dans un lieu sûr. *Signé* PANIS, SERGENT, administrateurs. » (L'abbé Lenfant avait un frère dans le comité de surveillance.) L'ordre fut exécuté. Le peuple nomme un jury de douze citoyens, avec Stanislas Maillard comme président. Le livre des écrous sous les yeux, le président faisait comparaître à son tour chaque prisonnier, lui recommandait de dire la vérité, et lui demandait pourquoi il avait été arrêté. Tout mensonge était fatal : beaucoup durent la vie à leur sincérité. Quand l'accusé avait donné ses explications et répondu aux observations du jury, le président consultait ses collègues. En cas d'avis favorable, il le déclarait *acquitté par jugement du peuple*, et ordonnait sa mise en liberté : cela au milieu de la joie des assistants, des embrassades, des cris de *Vive la nation!* Si l'acquitté était un citoyen jeune et valide, le président lui faisait prendre l'engagement d'aller à la frontière repousser l'ennemi ; puis, sous bonne sauvegarde, on le reconduisait à son domicile. En cas de condamnation, la formule des jugements populaires de l'Abbaye était : *A la Force!* Dans la prison de la Force, l'on ne disait nullement : *A l'Abbaye!* mais bien : *Elargissez Monsieur!* A peine sorti, le condamné tombait sous les coups de sabre et de pique, au milieu d'un morne silence. Parmi les victimes de l'Abbaye, on peut citer : 32 Suisses et 26 gardes du corps prisonniers du 10 août ; des fabricants (ou prétendus tels) de faux assignats ou de faux billets de la Caisse de secours ; l'ex-ministre des affaires étrangères *Montmorin* (V. ce nom) ; Vigné de Cusay, qui avait commandé le feu contre le peuple au 17 juil. 1791 ; Thierry, valet de chambre de Louis XVI. Le vieux *Cazotte* (V. ce nom) dut la vie aux larmes de sa fille, mais pas pour longtemps. — En même temps, les commissaires de la Commune firent mettre en liberté, à Sainte-Pélagie et à la Force, un grand nombre de détenus pour dettes ou pour causes correctionnelles. Pendant que la foule, avec sept canons, marchait sur les scélérats enfermés à Bicêtre et qui étaient à craindre en cas de revers militaire, la Commune faisait élargir les femmes détenues à la Petite-Force, dont quatre appartenaient à la maison de la reine. Une cinquième, Mme de Septeuil, fut acquittée par jugement populaire. On connaît le sort de Mme de *Lamballe* (V. ce nom). D'après Peltier, le peuple condamna 164 prisonniers à la Force, et n'en aurait épargné que 9 ; or à ces 9 qu'il cite, on doit ajouter du moins 11 noms connus d'ailleurs, dont deux auteurs de mémoires, Weber et Maton de La Varenne. D'autres exécutions eurent lieu à la Conciergerie (le marquis de Montmorin, ex-gouverneur de Fontainebleau, 10 officiers suisses, 73 malfaiteurs) ; au Grand-Châtelet (149 criminels ou accusés de droit commun, la plupart fabricants de faux assignats) ; à Bicêtre (les condamnés pour crimes, qui, croyant d'après Prud'homme, que les contre-révolutionnaires, l'emportaient, crièrent : *Vive le roi! donnez-nous des armes!*) Tout cet appareil de justice sommaire se déploya du 2 au 5 et même au 6 sept. Les prêtres de l'Abbaye auraient été épargnés s'ils avaient voulu affirmer qu'ils avaient prêté le serment civique, ou s'ils l'eussent prêté. Tous refusèrent et périrent (3 sept.), y compris l'abbé *Lenfant* (V. ce nom), frère du membre de la Commune, et dont « la mort est le plus fort argument contre la préméditation des journées de septembre » (A. Marrast). Le tribunal populaire de l'Abbaye condamna le même jour de Maussabré, de Mailly (commandant des Tuileries au 10 août). *Sombreuil* (V. ce nom) condamné fut rendu aux larmes de sa fille. Tous les citoyens réclamés par leurs *sections* (V. ce mot) furent libérés. Sur l'acquittement du feuillant Jouneau, du publiciste Journiac de Saint-Méard, nous avons de curieux détails. Quant au nombre total des victimes, les calculs de Peltier donnent 1.005, mais, sans autre preuve, il conclut à 8.000; Maton de la Varenne donne 1.089 ; Berville et Barrière donnent 12.852 dont 2.214 pour la Conciergerie seulement, dont les murs n'auraient pu contenir un tel nombre d'individus ! La seule statistique consciencieuse, celle de Mortimer Ternaux, aboutit à 1.368 victimes. — Le salaire payé par la Commune à des assassins à gages est une légende girondine et royaliste : ce que paya la Commune, ce fut l'inhumation des cadavres. Mais l'événement, a écrit Napoléon, « était dans la force des choses et dans l'esprit des hommes. Les Prussiens entraient : avant de courir à eux, on a voulu faire main basse sur leurs auxiliaires dans Paris. Peut-être le massacre influa-t-il dans ce temps sur le salut de la France. Qui doute que dans les derniers temps, lorsque les étrangers approchaient, si on eût renouvelé de telles horreurs sur leurs amis, ils eussent jamais dominé la France? Mais nous ne le pouvions, nous étions devenus légitimes. » L'eût-il pu et voulu, « l'esprit des hommes et la force des choses » n'étaient plus en 1814 ou 1815 ce qu'ils étaient en 1792. Le 2, à la voix du canon d'alarme, tout Paris était debout, aux sections, au Champ de Mars. Ceux qui s'abstinrent de prendre part aux exécutions sommaires paraissent donc les avoir tolérées comme une nécessité. Chaque jour, ce sont 1.800 à 2.000 volontaires équipés qui partent de Paris : ils ne s'occupent pas des prisons. Les élections à la Convention suivent leur cours ; et tous les élus, sauf Danton alors ministre, furent des membres de la Commune ou du comité de surveillance. Danton laissa faire les massacres, comme Petion, comme Roland, comme Servan, comme la commission des Vingt et un (girondine), comme la Législative. Gorsas, dont Roland expédiait le journal aux frais du Trésor, écrivait le 3 sept. : « Le peuple ne se trompe pas dans sa vengeance. Qu'ils périssent ! Périr par leurs mains, ou qu'ils périssent par les nôtres, telle est la cruelle alternative ». Ainsi tous les partisans de la Révolution qui ne furent pas acteurs dans les journées de septembre, furent complices muets, passifs, et comme pliés sous le coup d'une force majeure. C'est plus tard que les Girondins, et d'après eux les royalistes, y découvrirent un plan suivi et prémédité, inventèrent ou exagérèrent des responsabilités individuelles. Il faut pourtant faire une place à part à la circulaire du 3 sept., par laquelle la Commune annonçant le sort d'une « partie des conspirateurs », ajoutait : « Sans doute la nation entière, après la longue suite de trahisons qui l'ont conduite sur les bords de l'abîme, s'empressera d'adopter ce moyen si nécessaire au salut... » Le contre-seing du ministère de la justice ne prouve pas que Danton, fort peu maître de ses bureaux où on ne le voyait guère, ait donné son approbation à un semblable programme. La circulaire elle-même, due à l'influence de Marat, ne prouve pas que la Commune ait *organisé* les massacres, mais simplement qu'elle les a considérés comme un moyen de salut public.

H. MONIN.

CONVENTION DU 4 SEPTEMBRE 1864 (V. ITALIE, t. XX, p. 1081).

RÉVOLUTION DU 4 SEPTEMBRE 1870 (V. QUATRE-SEPTEMBRE [Révolution du]).

BIBL. : HISTOIRE. — Outre les histoires générales de la Révolution et surtout celle de Louis BLANC, consulter : A. MARRAST et J.-F. DUPONT, *Fastes de la Révolution française ;* Paris, 1834, in-8, première partie (la seule parue), pp. 312 à 390 ; Mortimer TERNAUX, *Histoire de la Terreur ;* Paris, 1863, t. III, pp. 183 à 321 et 470 à 506, 515 à 634 in-8, (nombreux documents authentiques, pour la plupart disparus en original depuis l'incendie de l'Hôtel de Ville, mai 1871). — Pour le détail, V. M. TOURNEUX, *Bibliographie de l'histoire de Paris pendant la Révolution,* t. I, pp. 287 à 296. — Sur le rôle de Danton et des autorités, articles de M. AULARD dans la revue *la Révolution française.*

EFERUS - Recherche & Classification numérique

SEPTEMBRISEUR (Hist.) (V. Septembre [Journées de]).

SEPTÈME. Com. du dép. de l'Isère, arr. et cant. (N.) de Vienne; 1.280 hab.

SEPTÈMES. Com. du dép. des Bouches-du-Rhône, arr. d'Aix, cant. de Gardanne; 1.739 hab. Stat. du chem. de fer de Lyon.

SEPTÉNAIRE (Métr.). Vers latin de sept pieds et demi, qui correspond au tétramètre catalectique des Grecs. On rencontre des septénaires anapestiques, correspondant à l'aristophanien, des septénaires trochaïques et des septénaires iambiques.

SEPTENNAT (Hist.) (V. Assemblée, t. IV, p. 227 et suiv.).

SEPTENTRION (Astr.) (V. Cardinaux [Points] et Polaire).

SEPTEUIL. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Mantes, cant. de Houdan; 888 hab.

SEPTFONDS. Com. du dép. de Tarn-et-Garonne, arr. de Montauban, cant. de Caussade; 2.192 hab.

SEPT-FONDS. Com. du dép. de l'Yonne, arr. de Joigny, cant. de Saint-Fargeau; 348 hab.

SEPTFONTAINES. Com. du dép. du Doubs, arr. de Pontarlier, cant. de Levier; 430 hab.

SEPTFONTAINES-EN-THIÉRACHE (Abbaye de) (V. Fagnon).

SEPT-FORGES. Com. du dép. de l'Orne, arr. de Domfront, cant. de Juvigny-sous-Andaine; 700 hab.

SEPT-FRÈRES. Com. du dép. du Calvados, arr. de Vire, cant. de Saint-Sever-en-Calvados; 611 hab.

SEPTICÉMIE (Pathol.). Le mot de septicémie désigne, d'une part, un des modes ou l'un des stades de l'infection microbienne de l'organisme, d'autre part, certains aspects cliniques des diverses infections. Cette seconde acception présente, comme nous le verrons, un sens moins défini que le premier, car le mot de septicémie, désignant le passage de produits septiques dans le sang, a été créé avant que le mécanisme des infections fût connu.

Lorsqu'une infection microbienne se produit en un point de l'organisme, qu'il s'agisse d'une plaie ou d'une autre infection locale organique, l'on peut observer plusieurs degrés dans le processus morbide. L'agent infectieux peut rester localisé, soit qu'il y ait résistance locale de l'organisme à la pénétration, soit qu'il s'agisse d'un microbe inapte à se développer dans la profondeur des tissus (exemple : le bacille du tétanos et les divers anaérobies); dans d'autres cas, la résistance peut être vaincue, et le milieu intérieur (sang ou lymphe) se trouve infecté. C'est ce qui se produit, par exemple, dans les grandes infections à streptocoques, où l'agent virulent peut être décélé dans le sang, et dans les infections typhiques où le bacille envahit le système lymphatique, créant ainsi une septicémie lymphatique. Mais alors même que le microbe passe dans le sang, il peut encore se produire des phénomènes d'ordre différent. Si la virulence du microbe n'est pas très prononcée, si la défense phagocytaire est suffisante ou, au contraire, si l'invasion microbienne est très abondante et très virulente, avec production abondante de toxines mortelles, il y a véritable septicémie se terminant dans le premier cas par la guérison, dans le second cas par la mort, qui survient trop rapidement pour qu'il y ait possibilité d'un processus ultérieur. Ce processus ultérieur, en cas de germes virulents et abondants, en cas de défense insuffisante de l'organisme est le processus pyohémique, où l'on voit l'agent infectieux, véhiculé par le sang, former dans l'intimité des organes des colonies qui y provoquent sur place des phénomènes inflammatoires (V. Pyohémie). Ce serait une erreur de croire que la localisation des microbes, sans passage des corps microbiens dans le sang, reste dans tous les cas une affection purement locale, sans retentissement sur tout l'organisme. Le bacille du tétanos ne peut prospérer dans le sang, et il n'y a pas de septicémie tétanique. Mais les toxines sécrétées par ce bacille pénétrant dans l'organisme en suivant les voies nerveuses vont provoquer dans les centres des accidents graves et souvent mortels. D'autre part, le bacille de la diphtérie reste presque toujours (quelques-uns disent même toujours) un microbe de surface ne pénétrant pas et surtout ne prospérant pas dans le sang. Mais les toxines diphtériques, versées pour ainsi dire dans le sang et la lymphe au niveau des foyers infectieux, vont provoquer les troubles toxiques dans tout l'organisme. Il y a donc deux modes pour les maladies infectieuses de réagir sur l'organisme, l'un par la pénétration des germes en nature, dans le sang ou la lymphe, c'est la septicémie vraie, l'autre par la diffusion dans le milieu intérieur, le sang ou la lymphe des poisons sécrétés ou toxines, c'est la toxinémie. A la vérité, il n'y a pas de différences essentielles entre les deux formes; le bacille de la diphtérie, par exemple, agit presque toujours par toxinémie; cependant, lorsqu'il est associé au streptocoque et surtout au staphylocoque doré, il peut pénétrer dans le sang et donner naissance à une véritable septicémie diphtéritique (Coughi, Constantini). Il importe encore de remarquer que si septicémie et pyohémie ne sont pas des termes égaux, toute pyohémie est précédée d'une période septicémique. Ce qui précède explique qu'au point de vue théorique il existe un grand nombre de septicémies, que l'on pourrait nommer microbiologiques. En effet, l'on a rencontré dans le sang un grand nombre de microbes, dont les principaux sont, d'après Macé : les staphylocoques blanc et doré, le streptocoque pyogène, le pneumocoque, le gonocoque, le bacille de la peste, de la lèpre, le bacille typhique, le colibacille, le tétragène, le bacille de l'influenza, de la tuberculose, le spirille de la fièvre récurrente, le vibrion septique, l'hématozoaire de l'impaludisme, etc. Parmi ces agents différents, certains réalisent la septicémie type. Ce sont en particulier le spirille d'Obermeier, ou de la fièvre récurrente, et l'hématozoaire de Laveran, ou de l'impaludisme (V. Récurrente et Paludisme). Dans ces deux affections, la piqûre des insectes semble réaliser une véritable inoculation septicémique qui reste purement hématique. Le défaut de passage des corps bactériens ou des toxines dans le sang, ou la destruction de l'un ou de l'autre de ces agents peut être dû au défaut de virulence; mais il peut être dû également à un pouvoir bactéricide ou antitoxique de l'organisme, pouvoir naturel ou acquis, que l'on nomme immunité (V. Sérothérapie). D'autre part, nous l'avons vu, certains microbes semblent incapables de se généraliser; les conditions biologiques rendent pour d'autres le passage, ou tout au moins la vie dans le sang impossible; c'est ce qui se présente pour les microbes anaérobies, surtout pour les anaérobies obligatoires, qui ne peuvent se développer en présence de l'oxygène, et qui, par conséquent, ne peuvent prospérer dans le sang, milieu oxygéné par excellence; aussi est-ce par un abus de mots que nous serons entraînés à décrire des septicémies anaérobies.

Ainsi que nous l'avons dit plus haut, la compréhension clinique du groupe des septicémies est beaucoup plus étendue et moins bien définie que ne l'est la conception bactériologique exposée ci-dessus. C'est que dans ce groupe clinique rentrent presque forcément des toxinémies. En effet, en dehors du critérium fourni par l'examen direct du sang, il n'existe point, cliniquement parlant, de différence sensible entre une toxinémie et une septicémie, les symptômes, dans l'un et dans l'autre cas, étant provoqués par l'action des toxines sur les divers organes et sur les centres nerveux. Les symptômes dus aux poisons particuliers contenus dans les corps bactériens ne sont pas assez caractéristiques pour être classés en clinique.

Au point de vue clinique pur, nous diviserons donc les septicémies en septicémies aérobies et septicémies anaérobies, en y comprenant les toxinémies. Cette distinction est due en réalité à Trifaud qui, en 1883 (*Revue de chirurgie*), sépara définitivement la septicémie gazeuse de la septicémie ordinaire et de la pyohémie.

EFERUS - Recherche & Classification numérique

Septicémies ordinaires ou aérobies. Ces septicémies surviennent à la suite d'une plaie accidentelle ou opératoire ou d'un traumatisme. La septicémie puerpérale se rapproche complètement de cette forme qui pourrait être dite chirurgicale ; elle est consécutive à une plaie naturelle, la plaie placentaire, et aux divers traumatismes obstétricaux. Enfin, il faut y joindre des septicémies que l'on pourrait nommer médicales, et qui sont consécutives à l'inoculation accidentelle d'un microbe virulent. La septicémie, quelle que soit son origine, exige pour se produire plusieurs conditions : *une porte d'entrée*, les plaies anfractueuses et cavitaires, les plaies des régions riches en lymphatiques ou voisines des vaisseaux veineux fournissent des conditions d'entrée particulièrement favorables ; *un agent infectieux*, et par conséquent une plaie infectée, l'agent ne pénètre d'habitude qu'à l'aide d'un défaut dans la résistance des plaies à l'invasion ; la disparition ou l'effraction des bourgeons charnus consécutifs à l'inflammation peut à elle seule réaliser cette condition ; il faut enfin un défaut d'énergie dans la défense phagocytaire de l'organisme ; les mauvaises conditions de la santé générale, l'affaiblissement, la misère physiologique, les hémorragies favorisent beaucoup l'infection.

La septicémie peut revêtir plusieurs formes, dont la plus atténuée est la *fièvre traumatique* qui semble bien n'être qu'une toxinémie. Il faut en distinguer les fièvres épitraumatiques de Verneuil, qui ne sont que le réveil d'une maladie antérieure (rhumatisme, goutte, etc.) sous l'influence du traumatisme et quelques cas rares de fièvre nerveuse. La fièvre traumatique survient généralement vers la fin du deuxième jour après la production du traumatisme. La fièvre se présente ici comme un épisode, la température monte en deux jours à 39°,5 ou 40°, puis redescend en lysis. Le pouls est plein et rapide. Le malade accuse de la céphalalgie, de la courbature, un malaise général. Les urines sont chargées et rares. Le cycle total dure de deux à six jours ; puis tout rentre dans l'ordre. La plaie durant le même temps se tuméfie, et généralement la suppuration s'établit. La *septicémie aiguë* débute également du deuxième au cinquième jour. La plaie se modifie, devient grisâtre, puis se flétrit et se dessèche. Le pus cesse d'être franc et devient sanieux, d'odeur fétide, souvent sanguinolent, à la suite de la rupture des vaisseaux des bourgeons charnus. Il est rare que la maladie débute par un frisson violent, mais le plus souvent le malade éprouve une série de petits frissons. Ces phénomènes s'accentuent après une période en tout comparable à la fièvre traumatique. La température monte par ascensions graduelles avec rémissions matinales (toujours plus accusées que dans la fièvre typhoïde). Elle monte jusqu'à 40 et 41° le soir. Cette fièvre à type rémittent dure de dix à quinze jours, puis si l'amélioration se produit, la température descend par écarts successifs. La mort, lorsqu'elle survient, se produit soit en hyperthermie (41 et 42°), soit en hypothermie. L'état général est gravement atteint ; le malade est dans un véritable état typhique, somnolent, tranquille, accusant simplement de la céphalalgie. Il y a souvent de la diarrhée, une anorexie complète, quelquefois des vomissements, la langue est sèche, les lèvres et les gencives fuligineuses ; les urines, souvent albumineuses, sont rares et chargées. Il est assez fréquent de constater la présence d'érythèmes, qui sont d'un pronostic très défavorable.

La *septicémie chronique* ou fièvre hectique semble être une combinaison de toxinémie permanente, avec poussées momentanées de septicémie. Elle accompagne souvent les plaies anciennes et anfractueuses, à suppuration chronique, telles que les suppurations et les cavernes originairement tuberculeuses, et les vieux abcès froids. La fièvre apparaît surtout le soir et la nuit ; elle atteint 38° ou 39°. Il y a des rémissions durant un ou deux jours, puis la fièvre reprend. L'état général est profondément altéré ; le malade s'amaigrit à un degré extrême et souffre de sueurs profuses, de diarrhée, de manque d'appétit. La peau devient sèche et comme furfuracée ; les extrémités s'œdématient. Les viscères, et en particulier le foie, subissent la dégénérescence graisseuse. La guérison est cependant possible dans les cas où l'on peut faire disparaître le foyer de suppuration.

Le traitement de la septicémie est avant tout prophylactique : asepsie dans les opérations chirurgicales ; antisepsie et désinfection des plaies accidentelles, telles sont les procédés ou plutôt les principes qui rendront la septicémie de plus en plus rare. Lorsque l'on se trouve en présence d'une septicémie déclarée, il convient de désinfecter la plaie soigneusement, mais avec précaution : les pulvérisations, les bains antiseptiques, les pansements humides rendront les plus grands services. En cas de septicémie grave et de foyers profonds et anfractueux, il conviendra de débrider, puis d'appliquer les traitements précédents. La septicémie prend le nom spécial de fièvre urineuse lorsqu'elle est consécutive à un traumatisme génito-urinaire ; elle est due alors au colibacille et nécessite un traitement spécial.

Septicémies puerpérales. Ici la caduque semble le lieu d'élection de l'infection (Varnier), mais on ne doit pas oublier qu'une septicémie mortelle peut avoir pour porte d'entrée une petite plaie du vagin. La fièvre qui se manifeste quelquefois durant le travail, dite fièvre de travail, semble due à l'infection du liquide amniotique par le staphylocoque doré, que l'on rencontre presque toujours sur la peau du périnée et à la résorption des produits toxiques qu'il sécrète. Mais, dans l'immense majorité des cas, l'infection puerpérale est due à la pénétration du streptocoque pyogène. La septicémie puerpérale se manifeste par des symptômes en tout analogues à ceux des autres septicémies. Pour ce qui concerne son traitement, nous renvoyons à l'art. PUERPÉRALE.

Les septicémies et les toxinémies dues aux microbes anaérobies, reconnaissent le plus souvent comme cause le streptocoque, les staphylocoques, les colibacilles, etc.

Septicémies anaérobies. Le type de la septicémie anaérobie nous est fourni par la septicémie gazeuse, due au vibrion septique de Pasteur. C'est un vibrion obligatoirement anaérobie, ne pouvant vivre en présence de l'air et que l'on rencontre dans toutes les putréfactions qui se font à l'abri de l'air. Il est commun dans la terre végétale. Il exige pour végéter dans les cultures un milieu dépourvu de toutes traces d'oxygène. Il se présente sous la forme de bâtonnets de 3 μ de long sur 1 μ de large. Il est inoculable à l'homme et aux animaux.

Les conditions de vitalité du vibrion semblent rendre impossible sa généralisation. Cependant, l'on a pu voir dans quelques cas une septicémie gazeuse se développer loin du point d'entrée présumé. Cette terrible complication des plaies apparaît surtout après de grands traumatismes, à la suite des grands délabrements produits par les gros projectiles de guerre, à la suite des accidents de chemin de fer. La souillure de la plaie par la terre semble jouer un rôle important. Les plaies opératoires peuvent aussi être infectées par l'agent spécifique. Certains états constitutionnels, en particulier le diabète, en favorisent le développement. L'affection débute presque toujours par des signes locaux, dont la douleur est le premier en date. Le malade se plaint de son pansement qui semble le gêner par contriction ; la plaie devient grisâtre. Les régions voisines se gonflent d'un œdème dur. Ce gonflement remonte vers le tronc, et prend une teinte bronzée (d'où le nom d'érysipèle bronzé, donné quelquefois à l'affection). L'on voit apparaître des phlyctènes et des escharres, qui tombent en laissant à nu du tissu cellulaire, mortifié en putrilage. A la limite du gonflement, sous la peau en apparence saine, le doigt peut sentir une fine crépitation gazeuse ; c'est un emphysème envahissant. Au niveau de la place les différents tissus dénudés se sphacèlent. L'état général est atteint au plus haut point, le malade est dans l'adynamie la plus

EFERUS - Recherche & Classification numérique

complète et présente au plus haut degré tous les symptômes énumérés à l'occasion des autres septicémies. La mort survient en vingt ou trente heures, et la putréfaction du corps s'établit pour ainsi dire d'emblée. Le pronostic est presque toujours fatal. Le traitement prophylactique est le même que celui indiqué ci-dessus; il faudra soigneusement désinfecter les plaies souillées de terre, à l'aide de pansements humides, etc. Lorsque la septicémie est déclarée, il faut procéder à de grands débridements suivis de grands lavages antiseptiques, souvent même à des amputations. A côté du vibrion septique, il existe d'autres vibrions anaérobies susceptibles également de développer des scepticémies gazeuses. Notons encore qu'au vibrion septique s'associent souvent des microbes de la suppuration.

Septicémies puerpérales anaérobies. Kronig a démontré qu'il existe des septicémies puerpérales putrides, analogues à la septicémie gazeuse et symétriques pour ainsi dire aux infections aérobies. C'est ainsi qu'il existe une fièvre de travail, avec décomposition putride du liquide, due à des espèces anaérobies. Il existe une toxinémie et même une septicémie mortelle. Mais nous devons dire avec Varnier que « le rôle des anaérobies dans la putréfaction intra-utérine et dans les infections toujours graves et souvent mortelles qui suivent cette complication du travail ne peut être que soupçonné ». Dr M. Potel.

SEPTICIDE (Bot.) (V. Fruit, t. XVIII, p. 217).

SEPTIÈME. Intervalle dissonant formé de sept sons ou de six degrés diatoniques. C'est le renversement de la seconde. Il y en a, par conséquent, plusieurs sortes de valeur différente. 1° La *septième mineure* composée de quatre tons et de deux demi-tons comme de *mi* à *ré*, de *sol* à *fa*. 2° La *septième majeure* composée de cinq tons et d'un demi-ton, par exemple *ut* à *si*, *sol* à *fa dièse*, etc. 3° La *septième diminuée* composée de trois tons et de trois demi-tons : *ut dièse* à *si bémol*, par exemple. Théoriquement on pourrait trouver encore une *septième augmentée* où entreraient cinq tons et deux demi-tons. Ce serait l'intervalle de *si bémol* à *la dièse*, par exemple, ne différant de l'octave que d'un comma. Mais cet intervalle ne trouverait pas d'emploi dans notre musique et serait irréalisable sur la gamme tempérée dont nous faisons usage. La septième, majeure ou mineure, est la première dissonance dont on a fait usage sans *préparation* (V. ce mot) dans les dernières années du XVIe siècle. De son emploi courant date le triomphe de la tonalité moderne (V. Dissonance). Les différents accords où figure cette dissonance portent le nom d'accords de septième. Ils sont assez nombreux, suivant que la septième est majeure, mineure ou diminuée, et suivant aussi le caractère de la tierce qui en fait partie intégrante (V. Harmonie, Accord).

SEPT-ILES (V. Côtes-du-Nord, t. XIII, p. 4).

SEPTIMANIE. Nom appliqué, au début du moyen âge, à la région de la France comprise entre la Garonne, les Pyrénées, les Cévennes méridionales et le Rhône. C'était l'ancienne Narbonaise (*Narbonensis prima*) occupée par les Visigoths au temps du roi Wallia. Il semble que le nom de Septimanie lui vienne de la 7e légion romaine (*Septimani*), qui était cantonnée à Bœterræ (Béziers). Après la victoire de Clovis sur les Visigoths, la partie occidentale de la Narbonaise avec Toulouse fut conquise par les Francs, et la région à l'E. du Rhône occupée par les Ostrogoths, de sorte que les Visigoths ne conservèrent au N. des Pyrénées que les bassins côtiers, auxquels se limita dès lors le nom de Septimanie. Elle comprenait sept cités ou diocèses, et l'on a aussi voulu tirer de ce fait l'étymologie de son nom; c'étaient les cités de Narbonne, Béziers, Nîmes, Agde, Maguelonne, Lodève et Uzès, auxquelles s'ajoutèrent ensuite Elne et Carcassonne, remplaçant Lodève et Uzès perdues par les Visigoths. La Septimanie, qui était l'une des grandes provinces du royaume des Visigoths, avait des tendances particularistes : le duc Paul s'y fit proclamer roi à Narbonne, mais fut battu par le roi Wamba ; la prise de Nîmes termina la guerre (673). Les Francs avaient tenté à plusieurs reprises la conquête, mais furent toujours repoussés; en dernier lieu, de 687 à 694. Lorsque l'Espagne fut conquise par les Arabes, la Septimanie suivit son sort. En 719, les Sarrasins s'emparent de Narbonne et soumettent la province. Malgré la défaite que leur inflige Eudes d'Aquitaine devant Toulouse, ils reviennent : en 725, Ambiza prend Carcassonne et soumet le pays jusqu'au Rhône. Charles-Martel, après avoir repris Avignon, échoue devant Narbonne et saccage Béziers, Agde, Maguelonne, Nîmes (737). C'est seulement Pépin le Bref qui peut annexer la Septimanie, en s'appuyant sur une insurrection nationale. Le comte goth Ansemond se rend indépendant de Nîmes à Béziers et appelle Pépin (752). Il ne peut encore prendre Narbonne ; mais sept ans plus tard, les Goths égorgent la garnison musulmane et livrent la ville. Le roi franc confirme les Goths de Septimanie dans l'usage de leurs lois. Lors du partage de 768, la Septimanie est attribuée à Carloman; en 806, Charlemagne la donne à Louis le Débonnaire et la rattache au royaume d'Aquitaine. En 817, on la détache de nouveau, ne laissant à l'Aquitaine que Carcassonne. Le reste de la Septimanie forme avec les comtés espagnols du N. de l'Ebre la Marche de *Gothie* (V. ce mot); le centre était Barcelone. En 865 la marche d'Espagne fut détachée.

La Septimanie ou Gothie, tour à tour attribuée à Lothaire et à Charles le Chauve, comprenait alors 8 diocèses ou comtés : Narbonne, Elne ou Roussillon, Béziers, Agde, Lodève, Maguelonne, Nîmes, Uzès; en 843, Uzès fut détachée pour être unie aux pays de Lothaire ; de Narbonne, on démembra les comtés de Fenouillèdes et de Razès (réuni ensuite au marquisat de Toulouse) et d'Elne celui de Conflent.— Les ducs ou marquis de Septimanie ou Gothie furent *Béra*, *Bérenger*, puis les trois *Bernard* (V. ces noms), Bernard, dit de Septimanie († 844), Bernard II, dit de Gothie, concurremment avec Humfrid, Bernard III, comte d'Auvergne, qui transmit la Gothie ou Septimanie à son fils Guillaume le Pieux, duc d'Aquitaine (893-918). La Septimanie perdit au xe siècle son individualité et passa aux mains de la maison de Toulouse ; elle s'absorbe dans le *Languedoc* (V. ce mot). A.-M. B.

SEPTIME (Escr.) (V. Escrime).

SEPTIME-Sévère (V. Sévère).

SEPTIMER. Col des Alpes centrales, à l'O. et au S.-O. des grands passages beaucoup plus fréquentés de la Maloja et du Julier, entre deux massifs secondaires des Alpes Rhétiques. On prétend qu'il doit son nom à une route qu'y avait fait établir Septime-Sévère. Il n'est plus traversé (à 2.311 m. d'alt.) que par un chemin muletier réunissant deux vallées du canton suisse des Grisons, le Bergell (à Casaccia) ou Val Bregaglia au S. et le Val Cavreccia (à Stalla-Bivio) au N.

SEPTIZONIUM (Archéol.). Nom donné par les anciens Romains aux édifices à sept étages s'élevant généralement en terrasses superposées et entourées chacune d'une colonnade; cette disposition architecturale retint le nom de Septizonium même pour les édifices qui n'avaient pas sept étages. Le Septizonium classique était celui bâti par Septime-Sévère sur le *Palatin* (V. ce mot) ; il fut démoli par le pape Sixte-Quint.

Bibl. : Hülsen, *Das Septizonium des Septimus-Severus;* Berlin, 1886.

SEPT-LAUX (Massif des) (V. Isère, t. XX, p. 988).

SEPT-MEULES. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Dieppe, cant. d'Eu; 198 hab.

SEPTMONCEL. Com. du dép. du Jura, arr. et cant. de Saint-Claude; 1.456 hab. On fabrique à Septmoncel et dans la région environnante des fromages bleus, dits *de Septmoncel*, et on y taille les pierres fines ou fausses. Septmoncel est la patrie du jurisconsulte Dalloz.

SEPTMONTS. Com. du dép. de l'Aisne, arr. et cant. de Soissons ; 440 hab. Ancien château des évêques de Soissons, avec donjon du xve siècle.

SEPTŒIL. Nom d'un genre de *Lamproie* (V. ce mot).

EFERUS - Recherche & Classification numérique

SEPT-PAGODES (Les). Promontoire du Tonkin, situé au confluent de la rivière Taï-Binh et du canal des Rapides, à 50 kil. de Hanoï. La prise de Bac-Ninh par les Français le 12 mars 1884 fut précédée de divers combats aux environs de cette montagne ; près du village établi au pied du promontoire est installé un poste français.

SEPTSARGES. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Montmédy, cant. de Montfaucon ; 243 hab.

SEPT-SAULX. Com. du dép. de la Marne, arr. de Reims, cant. de Verzy ; 303 hab. Stat. du chem. de fer de l'Ouest.

SEPT-SORTS. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Meaux, cant. de La Ferté-sous-Jouarre ; 117 hab.

SEPTUAGÉSIME. Septième dimanche avant la quinzaine de Pâques. Pour l'explication du nom, V. QUINQUAGÉSIME.

SEPT-VENTS. Com. du dép. du Calvados, arr. de Bayeux, cant. de Caumont ; 615 hab.

SÉPULCRE (SAINT-). I. HISTOIRE RELIGIEUSE. — En sa *Vie de Constantin*, l. III, ch. XXVI, Eusèbe, qui fut non seulement un historien contemporain du fait, mais un témoin oculaire, rapporte que « autrefois des hommes impies avaient entrepris d'ensevelir dans les ténèbres de l'oubli le monument de l'immortalité. Ils transportèrent une grande quantité de terre sur le lieu où avait été taillé le sépulcre dans lequel le corps de Jésus-Christ fut déposé après sa mort. Lorsque le terrain leur sembla élevé à un niveau suffisant, ils le pavèrent avec des pierres, et le sépulcre se trouva complètement caché ; puis, ils construisirent au-dessus un temple dédié à Vénus. Constantin fit démolir ce temple, fouiller profondément et déblayer le sol. On parvint ainsi au niveau primitif et on découvrit le monument de la résurrection du Sauveur. Aussitôt l'empereur ordonna de construire, tout auprès, une maison de prière, d'une grandeur et d'une richesse royales. Eusèbe cite la lettre que Constantin écrivit en cette occasion. On y lit ceci : « Que le monument de la très sainte Passion ait été enseveli si longtemps sous la terre, c'est un fait qui surpasse vraiment toute admiration ». Sur les lieux qui avaient été témoins des souffrances du Sauveur, il fit édifier à grands frais une sorte de cité sainte. La portion du rocher qui contenait la chambre sépulcrale fut isolée du reste de la masse ; on l'entoura d'une chapelle circulaire qui reçut le nom d' Ἀνάστασις, *Résurrection;* une seconde chapelle, nommée Μαρτύριον, fut élevée sur le lieu du crucifiement. A l'orient du sépulcre et à l'extrémité d'un vaste terrain pavé de pierres finement polies et entouré de portiques sur trois côtés, fut construite la basilique proprement dite, d'une hauteur, d'une longueur et d'une largeur remarquables, écrit Eusèbe. Cet historien place en l'année 326 la découverte du Saint-Sépulcre et le commencement des travaux de construction. Ils durèrent jusqu'en 335. — Ces édifices furent ruinés en 614, par Chosroès, roi des Perses. Grâce à l'intervention de la femme de ce prince, chrétienne et sœur de l'empereur grec Maurice, un moine nommé Modestus, depuis patriarche de Jérusalem, parvint à restaurer plus ou moins complètement les parties principales de l'œuvre de Constantin, mais sans reproduire les particularités qui en formaient un ensemble. Le Saint-Sépulcre, respecté par Omar, fut rasé par le kalife fatimite El-Hakem, en 1010. Des architectes grecs en relevèrent les ruines en 1048, par ordre de Constantin Monomaque ; ils conservèrent le plan adopté par Modestus, c.-à-d. une rotonde et trois églises séparées. En 1130, les croisés entreprirent de réunir tous ces sanctuaires en un seul monument. Ils construisirent la façade actuelle, du côté Sud, et l'église située à l'E. du Saint-Sépulcre, dans l'axe de l'ancienne basilique. Leur œuvre reçut peu de changements notables jusqu'au commencement du siècle dernier. En 1808, un incendie détruisit une partie de la Rotonde et du Calvaire, ainsi que différents sanctuaires. Les Grecs réussirent à s'assurer le principal droit aux constructions et contribuèrent pour la plus grande part, avec les Arméniens, à l'édification de la nouvelle église.

L'intérieur de l'édifice du Saint-Sépulcre se compose essentiellement d'une rotonde ; d'une église faisant face à la rotonde et dirigée de l'E. à l'O. ; des chapelles du Calvaire, situées sur une plate-forme à droite en entrant ; de diverses chapelles latérales ; de la chapelle de Sainte-Hélène et de la chapelle de l'Invention de la Sainte-Croix. A l'E. et au S.-E., l'édifice est flanqué de monastères, appartenant aux Abyssiniens, aux Coptes et aux Grecs. — Au centre de la *Rotonde* se trouve le SAINT-SÉPULCRE proprement dit. Ce monument, complètement isolé du reste de l'édifice, est de forme rectangulaire ; la partie ouest se termine en pentagone. Il est revêtu de marbre blanc et jaune, et surmonté d'un dôme qui présente un peu l'apparence d'une couronne. Il contient deux chapelles : la chapelle de l'*Ange* et la *Chambre sépulcrale*. — L'*église grecque*, en face le Saint-Sépulcre, occupe la grande nef de l'ancienne basilique. — Le *Calvaire*, auquel on accède par un escalier de dix-huit marches, se compose de deux chapelles : l'une, celle de l'*Élévation de la croix*, appartient aux Grecs ; l'autre, celle du *Crucifiement*, aux Latins. — Les *chapelles latérales*, dont quelques-unes appartiennent aux Latins, sont situées sur les côtés d'une large nef obscure, nommée les *Arceaux de la Vierge*, qui conduit à un escalier de vingt-huit marches, par lequel on descend dans la chapelle de *Sainte-Hélène* (aux Arméniens) ; elle est en partie taillée dans le roc et surmontée d'une coupole surbaissée. Treize autres marches descendent dans la chapelle de l'*Invention de la Sainte-Croix*, chambre voûtée de forme irrégulière, entièrement creusée dans le roc. — Il paraît fort difficile de nier que l'emplacement sur lequel ces constructions ont été élevées soit celui qui a été désigné, au temps de Constantin, comme étant le lieu où Jésus-Christ fut enseveli. Mais est-il réellement ce lieu ? Au XVIIIe siècle, un libraire allemand, nommé Corte, avait déjà émis des doutes sur ce point. En 1842, le docteur Robinson reprit la question, et prétendit que la seconde enceinte de Jérusalem était placée au delà. Cela contredisait la désignation traditionnelle, car les textes évangéliques indiquent dans le voisinage de la ville, c.-à-d. au dehors, l'endroit où Jésus-Christ fut crucifié (*Jean*, XIX, 20), et dans un jardin attenant à cet endroit le sépulcre neuf où son corps fut déposé (41 ; cf. *Matthieu*, XXVII, 31, 33). Les débats sont restés ouverts depuis lors et ont suscité un grand déploiement d'érudition. — Pour notions complémentaires, V. CALVAIRE ou GOLGOTHA ; CROIX (INVENTION DE LA SAINTE), t. XIII, p. 465 ; JÉRUSALEM, pp. 121 et 124 ; SAINTS LIEUX. E.-H. VOLLET.

II. LITURGIE. — A Paris et dans les diocèses voisins, on appelle SÉPULCRE ou TOMBEAU le reposoir que l'on construit dans les églises, pendant la semaine sainte, pour y déposer les PRÉSANCTIFIÉS (V. ce mot, et SEMAINE SAINTE).

SÉPULTURE (Droit canon). On distingue deux sortes d'interdits de sépulture : la première, appelée interdit de *sépulture solennelle*, ne prive que de l'accompagnement du clergé et des cérémonies de l'enterrement, elle permet de déposer en terre sainte le corps du défunt. La seconde, beaucoup plus sévère, est l'interdit de *sépulture en lieu saint*, qui refuse non seulement toute intervention de l'Eglise dans les funérailles, mais toute place au défunt, en la terre bénite pour l'inhumation des catholiques. — Le premier de ces interdits n'a lieu que dans trois cas : 1° Lorsque le défunt a été exécuté pour ses crimes. En plusieurs pays, cet interdit est fort mitigé : un prêtre accompagne le corps des suppliciés, en surplis et en chappe, mais sans chanter. 2° Les clercs d'une église interdite, morts pendant l'interdit, qu'ils ont gardé, doivent être enterrés sans qu'on sonne les cloches et sans qu'on procède aux autres solennités ; car l'interdit exige le silence et l'humiliation. 3° Pour ceux qui, étant coupables de rapines et de profanations envers les églises, n'ont voulu satisfaire qu'à leur mort, lorsqu'ils ne le pou-

EFERUS - Recherche & Classification numérique

vaient plus : en effet, le refus de satisfaire quand on le pouvait n'est point excusé par la volonté de le faire, quand on ne le peut plus. — L'interdit de sépulture en lieu saint s'étend sur tous ceux à qui on ne doit donner les sacrements qu'à l'heure de la mort ou à qui on doit les refuser absolument. Tels sont ceux qui veulent mourir dans un péché public ou qui meurent dans un péché connu, sans avoir témoigné d'en vouloir sortir. Il y a trois cas où la sépulture en terre sainte est refusée à ceux qui ont reçu les sacrements. Ils concernent : 1° ceux qui, s'étant battus dans un tournois, meurent, après avoir reçu les sacrements, des blessures qui les ont atteints dans le combat; 2° les duellistes qui meurent dans le duel, même après avoir donné des marques de pénitence et avoir reçu quelque sacrement; 3° ceux qui, excommuniés pour crimes énormes, sont absous à la mort, sous promesse de satisfactions dont leurs parents ne veulent point s'acquitter après leur décès. La raison pour laquelle, dans ces cas, on donne les sacrements à ceux à qui on refuse la sépulture, c'est que les sacrements qu'on donne à la mort sont nécessaires ou utiles au salut, tandis que la sépulture dans un lieu saint n'est qu'un honneur. — Les cas les plus caractéristiques de *mort dans le péché*, comportant interdiction de toute sépulture ecclésiastique, se rapportent : aux enfants morts sans avoir reçu le baptême; à ceux qui servent les hérétiques ou qui les favorisent en quelque manière que ce soit; à ceux qui, ayant l'âge de raison, se tuent par désespoir ou par quelque autre passion; à ceux qui meurent sans demander l'absolution de l'excommunication publique dont ils se connaissent liés : parmi eux, les francs-maçons et les membres des sectes analogues, *nomen duntes sectæ Massonicæ aut Carbonariæ aut aliud ejusdem generis sectis*, et excommuniés par la constitution *Apostolicæ sedis;* ceux qui, n'ayant point satisfait à leur devoir pascal, meurent sans donner des marques de repentir. Parmi les cas de refus de sépulture indiqués par le droit et mentionnés précédemment, il en est plusieurs qui ne sont plus suivis dans la discipline actuelle de la France : par exemple, ce qui regarde l'obligation du devoir pascal. — Pour notions complémentaires, V. Cimetière, Funérailles, Appel comme d'abus, Refus des sacrements.

En 1888, le *Saint-Office* a publié une décision statuant qu'il n'est point permis : 1° de s'affilier à des sociétés ayant pour but de propager l'usage de la combustion des corps morts; 2° de faire brûler son cadavre ni celui des autres. Cette déclaration avait été approuvée par le pape Léon XIII, qui avait ordonné de la transmettre aux évêques « afin qu'ils aient soin d'instruire à propos les fidèles au sujet de cet abus condamnable de brûler les corps humains et d'en détourner de toutes leurs forces le troupeau qui leur est confié ». E.-H. Vollet.

SEPÚLVEDA (Juan-Ginès de), polygraphe espagnol, né à Pozo Blanco (Cordoue) en 1490, mort en 1573. Il fit ses premières études à l'Université d'Alcala, puis en Italie avec Pomponazzi. Au service du prince de Carpi, il écrivit contre Luther et Calvin, et plus tard fut chargé par le cardinal Cayetano de reviser le texte grec du Nouveau Testament. Charles V le nomma son historiographe (1536), puis précepteur de Philippe II. Sa célébrité est due à ses polémiques avec Las Casas au sujet de l'esclavage des Indiens, dont il faisait l'apologie au nom d'Aristote. Les partisans de Las Casas firent condamner son livre par les Universités espagnoles et empêchèrent la publication d'un autre opuscule sur le même sujet, qui est resté inédit jusqu'à ce que Menéndez y Pelayo le publiât au *Boletin de la Academia de la Historia* (1892). Dégoûté des persécutions dont il fut l'objet, Sepúlveda, qui avait travaillé beaucoup à la réforme du calendrier, se voua, dans les dernières années de sa vie, à écrire des ouvrages historiques qui forment la plus grande partie de sa bibliothèque. Il donna aussi des écrits de théologie, de cosmographie et de politique. Son *De regno et regis officio* (Lérida, 1580) est inférieur à beaucoup d'ouvrages analogues de son temps. Il fit aussi des traductions d'Aristote (en latin). Les œuvres complètes de Sepúlveda ont été publiées en 1780 (4 vol. in-4) par l'Académie de l'histoire et par les soins de Cerdà y Rico, son meilleur biographe. R. A.

Bibl. : Cerdà, *Vida de F. Ginès de Sepúlveda* (dans l'éd. de 1780). — Hinojosa, *Influencia que tu vierou en el derecho público... los filósofos y teólogos españoles;* Madrid, 1890, p. 105. — Menéndez y Pelayo, Préface au *Democrates alter* (dans la livraison d'oct. 1892 du *Boletin de la Acad. de la Hist.*).

SEPTVAUX. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Laon, cant. de Coucy-le-Château; 234 hab.

SEPVIGNY. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Commercy, cant. de Vaucouleurs; 210 hab.

SEPVRET. Com. du dép. des Deux-Sèvres, arr. de Melle, cant. de Lezay; 1.120 hab.

SEPX. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Saint-Gaudens, cant. de Saint-Martory; 414 hab.

SEQUANI (Σηκουανοί). Peuple de la Celtique qui occupait tout le bassin supérieur de la Saône. Leur territoire s'étendant entre le Jura et le plateau de Langres depuis le Rhône jusqu'au Rhin correspondait à la Franche-Comté, une partie de la Bourgogne et la Haute-Alsace. Leurs voisins étaient au N. les *Lingones* et les *Mediomatrici*, à l'E. les *Raurici* et les *Helvetii*, au S. les *Aulerci Brannovices* et les *Allobrogi*, et à l'O. les *Ædui* et *Mandubii*. Leurs villes principales étaient : *Vesontio* (Besançon), *Epomanduodurum* (Mandeure), *Luxovium* (Luxeuil), *Admagetobriga* (?) et *Segobodium* (?). Pour l'histoire des *Sequani* et de leur territoire, V. les art. Bourgogne, t. VII, p. 771, et Franche-Comté, t. XVII, pp. 1160 et suiv.

Bibl. : Dunod de Charnage, *Hist. des Sequanois;* Dijon, 1735-40, 3 vol. — Schoepflin, *De Sequanis*, dans *Alsatia ill.*, I, pp. 40 et suiv. — D. Monnier, *Essai sur l'origine de la Séquanie;* Lons-le-Saunier, 1818.

SÉQUANAISE (Région) (V. France).

SÉQUANIEN (Géol.) (V. Kimméridgien et Oxfordien).

SÉQUARDISME (V. Impuissance).

SEQUEDIN. Com. du dép. du Nord, arr. de Lille, cant. de Haubourdin; 834 hab.

SEQUEHART. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Saint-Quentin, cant. du Catelet; 420 hab.

SÉQUENCE (Mus.) (V. Hymne).

SÉQUESTRATION (Dr. crim.). La séquestration illégale était connue dans notre ancienne jurisprudence sous le nom de *charte privée*. Actuellement, elle est prévue et punie par les art. 341 et suiv. du C. pén. D'après la définition qu'en donne l'art. 341, c'est le fait d'avoir, « sans ordre des autorités constituées et hors les cas où la loi ordonne de saisir des prévenus, arrêté, détenu ou séquestré des personnes quelconques ». La peine est, en principe, celle des travaux forcés à temps (art. 341); cependant, la peine se gradue selon les circonstances accessoires : la peine est de deux à cinq ans d'emprisonnement si la personne arrêtée a été rendue à la liberté avant le dixième jour accompli et avant toute poursuite (art. 343); — la peine est celle des travaux forcés à perpétuité en quelques cas, spécifiés par les art. 342 et 344, § 1er, notamment si la séquestration a duré plus d'un mois; — la peine est celle de mort, si la personne arrêtée, détenue ou séquestrée, a été soumise à des tortures corporelles (art. 344, § 2). Le complice qui, en connaissance de cause, a fourni le local pour exécuter la détention ou séquestration, encourt la même peine que l'auteur principal (art. 341). Les art. 341 et suiv. sont spéciaux aux attentats à la liberté commis par des particuliers; les attentats de cette nature, qui sont le fait des fonctionnaires abusant de leurs pouvoirs, font l'objet des art. 114 et suiv. du C. pén. (V. Attentat à la liberté, t. IV, p. 507). L. André.

SÉQUESTRE. I. Droit civil. — On entend par séquestre le dépôt, effectué entre les mains d'une tierce

EFERUS - Recherche & Classification numérique

personne, d'un objet mobilier, ou la mise d'un immeuble sous la garde de cette personne qui sera chargée, pour le compte des parties intéressées, de pourvoir à sa conservation. Souvent aussi le mot séquestre est employé pour désigner la personne à laquelle se trouve dévolue cette mission, et c'est en ce sens que la loi s'en sert lorsqu'elle dit, dans l'art. 681 du C. de procédure, que le saisi restera en possession des immeubles saisis « comme *séquestre judiciaire* » jusqu'au moment de la vente. Le séquestre, qui ressemble beaucoup au contrat de dépôt, s'en distingue cependant à bien des égards. — *a*. Et d'abord le séquestre suppose nécessairement que plusieurs personnes ont des droits sur la chose qui en fait l'objet. Ces droits peuvent fort bien d'ailleurs n'être pas en conflit et simplement coexister les uns avec les autres. Un exemple nous le montrera. Lorsque l'usufruitier ne peut pas fournir la caution que la loi lui impose, la loi autorise la mise sous séquestre de l'objet soumis au droit d'usufruit (C. civ., art. 602), et il est certain cependant que les droits du nu propriétaire et ceux de l'usufruitier qu'il s'agit de sauvegarder ne sont nullement en contradiction les uns avec les autres. — *b*. Le dépôt ne s'applique qu'aux choses mobilières (C. civ., art. 1218), le séquestre peut avoir et aura fréquemment pour objet un immeuble. — *c*. Le dépôt est *essentiellement* gratuit (C. civ., art. 1917). Le séquestre pourra être gratuit ou salarié et, suivant qu'il aura l'un ou l'autre caractère, la responsabilité de celui qui aura mission de détenir la chose sera plus ou moins étendue (V. Faute, Bon père de famille). — *d*. Dans le contrat de dépôt, la chose déposée devra être remise au déposant à première réquisition de celui-ci (C. civ., art. 1244); le séquestre, au contraire, ne pourra se dessaisir de la chose que du consentement de toutes les personnes intéressées à sa conservation, qu'elles aient été ou non parties à l'acte constitutif du séquestre. S'il s'agit d'une chose litigieuse, il ne devra la remettre qu'à celui dont les droits auront été proclamés sur cette chose. — *e*. Le dépositaire peut renoncer au dépôt, le séquestre ne peut être relevé de ses fonctions qu'une fois la contestation terminée ou du consentement de tous les intéressés. En dehors de ces cas, le séquestre qui voudra abandonner la mission qui lui a été confiée devra obtenir l'autorisation de la justice qui ne l'accordera que pour une raison sérieuse (C. civ., art. 1260). Le séquestre peut être établi par une convention, c'est le séquestre conventionnel, ou résulter d'une décision du juge, c'est le séquestre judiciaire.

Des pouvoirs du séquestre. — Les pouvoirs du séquestre sont limités par la mission qu'il doit remplir. Il n'aura donc en principe que le droit de faire les actes d'administration inhérents à la conservation de la chose. Il va de soi d'ailleurs que quand le séquestre aura son principe dans une convention, celle-ci pourra déterminer, étendre ou restreindre les pouvoirs de celui qui aura la garde de la chose.

Du séquestre judiciaire. — La loi énumère trois cas dans lesquels la justice peut ordonner le séquestre : 1° Les meubles saisis par un débiteur sont mis sous séquestre (art. 1961, n° 1); la loi ne fait que rappeler ici l'obligation qui incombe à l'huissier saisissant d'établir un gardien. Comme l'huissier est, en pareil cas, le représentant de la justice, le législateur a pu dire que le séquestre était judiciaire. 2° On peut mettre sous séquestre une chose dont la propriété ou la possession est litigieuse entre les parties. C'est le cas le plus fréquent de séquestre (art. 1961, n° 2). 3° La loi permet enfin de mettre sous séquestre les choses qu'un débiteur offre pour sa libération (art. 1961, n° 2). C'est la mise en œuvre de l'art. 1264 du C. civ. On admet généralement, et la jurisprudence est en ce sens que l'énumération de l'art. 1961 n'est pas limitative et que le séquestre pourra être ordonné par le juge dans d'autres cas que ceux qui viennent d'être indiqués. La mission de nommer un séquestre appartiendra le plus ouvent au juge des référés.

P. Nachbaur.

II. Pathologie (V. Nécrose).

Bibl. : Droit civil. — Aubry et Rau, *Cours de droit civil français*, t. IV, p. 630, §407. — Colmet de Santerre, *Cours analytique de Code civil*, t. VIII, n°s 167 et suiv. — Laurent, *Principes de droit civil français*, t. XXVII, n°s 167 et suiv. — Baudry-Lacantinerie, *Procès de droit civil*, t. III, n°s 878 et suiv., pp. 824 et suiv. — Paul Pont, *Petits Contrats*, t. I, n°s 544 et suiv., pp. 267 et suiv. — Guillouard, *Traité du dépôt et du séquestre*.

SEQUESTRE (Le). Com. du dép. du Tarn, arr. et cant. d'Albi; 242 hab.

SEQUIN. Ancienne monnaie d'or frappée à Venise et dans d'autres Etats de l'Italie, en Allemagne, en Hongrie, dans l'Orient latin et en Turquie. Son nom est d'origine italienne, *zecchino*, et vient de ce que l'Hôtel des monnaies, c.-à-d. l'atelier où l'on frappait les espèces monétaires s'appelait la *zecca*. Après avoir eu longtemps exclusivement des monnaies d'argent appelées *deniers* et *matapans*, Venise commença à frapper une monnaie d'or à la fin du XIIIe siècle, comme tous les grands Etats de l'Europe. Le premier *sequin* a été émis en 1284 par le doge Giovanni Dandolo ; il était d'or presque pur et pesait 3^gr^,559. Les types sont les suivants :

IO. DANDVL. DVX et S. M. VENETI. Saint Marc remettant une bannière au doge Jean Dandolo qui la reçoit à genoux. Le doge est revêtu du manteau et porte la couronne ducale (les lettres S. M. sont l'abréviation de *Sanctus Marcus*).

℟. SIT TIBI CHRISTE DATVS QVIA TV REGIS ISTE DVCATVS (*que ce duché, ô Christ, te soit consacré, parce que c'est toi qui gouvernes*). Le Christ est représenté debout, bénissant, tenant les saints Evangiles de la main gauche, la tête environnée du nimbe crucigère. Il est placé au milieu d'une figure elliptique (*vesica piscis*) dans laquelle on compte neuf étoiles.

La légende du revers de cette pièce d'or explique pourquoi elle fut appelée officiellement *ducat* (*ducatus*) et non *sequin*, expression d'origine populaire et qui ne parut que plus tard, en concurrence avec le mot *ducat*, pour désigner la même monnaie. Le *ducat* ou *sequin* de Venise eut une vogue énorme, non seulement en Italie et sur les côtes de la mer Adriatique, mais dans tout l'Orient; on l'imita de bonne heure, à tel point, par exemple, que les numismates modernes ont longtemps discuté la question de savoir si le ducat ou sequin de Rome n'était pas antérieur à la pièce vénitienne de Jean Dandolo. Sur ces imitations, les légendes du droit et du revers changent suivant les pays, mais les types restent stéréoptypés. Sur le ducat romain, au droit, on lit : SENATOR URBIS et SANCTVS PETRUS, et le type, demeuré identique à celui de Venise, est censé représenter saint Pierre remettant la bannière au sénateur de Rome. Au revers on a la légende : ROMA CAPUT MUNDI S. P. Q. R. (*senatus populusque romanus*) autour du Christ bénissant, dans la *vesica piscis*. Chacun des pays qui firent frapper le sequin offre des variantes de légendes en rapport avec sa nationalité, mais les types restent les mêmes et se perpétuent indéfiniment à travers les siècles. C'est ainsi qu'à Venise, on frappa des sequins, même sous la domination autrichienne, jusqu'en 1822, et telle fut la force de la tradition que le nom du dernier doge de Venise, Louis Manin, persista sur ces pièces jusqu'à cette date, bien que le doge eût été dépossédé depuis 1797 au profit de l'Autriche, par le traité de Campo Formio.



Sequin.

Il va de soi que les ducats ou sequins frappés dans des pays si nombreux, à travers les siècles, furent de différents titres et eurent des valeurs variables. Les plus répandus aux XVIIe et XVIIIe siècles étaient, outre ceux de Venise,

EFERUS - Recherche & Classification numérique

ceux de Rome, de Florence, de Savoie, de Gênes, de Piémont, de Hongrie, des grands maîtres de Rhodes. On avait, d'ailleurs étendu, dans l'usage, le nom de *ducat* aux pièces d'or qui, frappées en Allemagne, en Hollande et par les Turcs avaient à peu près le même module et le même poids que le ducat vénitien, mais n'étaient plus frappées aux mêmes types. Le nom de *sequin* fut, dès le XVe siècle, plus spécialement réservé aux pièces d'or qui conservaient les types traditionnels décrits plus haut. Les Vénitiens propagèrent le sequin dans tous leurs comptoirs d'Orient et jusqu'aux Indes. On peut, d'une manière générale, estimer intrinsèquement cette pièce si populaire à 12 ou 15 fr. de notre monnaie (V. Ducat). E. Babelon.

Bibl. : Engel et Serrure, *Traité de numismatique du moyen âge*, t. II, p. 806. — *Trésor de numismatique et de glyptique. Histoire par les monuments de l'art monétaire chez les modernes*, 1846, in-fol. — Nicolo Papadopoli, *le Monete di Venezia descritte ed illustrate;* Venise, 1893, in-4. — G. Schlumberger, *Numismatique de l'Orient latin*, p. 240, etc.; Paris, 1878, in-fol.

SEQUOIA (*Sequoia* Endl., *Wellingtonia* Lindl., *Washingtonia* Winsl.) (Bot.). Genre de Conifères-Arthrotaxées, que Baillon réunit aux *Arthrotaxis*. Ainsi constitué, ce genre renferme cinq arbres de Californie et de Tasmanie, à feuilles alternes, souvent courtes, parfois étalées dans un ordre subdistique, à inflorescences mâles solitaires au sommet des rameaux ou dans l'aisselle des feuilles supérieures, à chatons femelles terminaux. Ecailles florifères femelles entières sur les bords ; fleurs (3-6 et souvent 5), horizontales ou renversées après l'anthèse ; cônes à écailles ligneuses, formant un disque épais, déprimé au milieu de son dos et à peine mucroné (Baillon). L'espèce type, *S. sempervirens* Endl. (*Taxodium sempervirens* Lamb.), le *Red Wood* des Américains, aussi appelé *Géant des forêts*, est fréquemment cultivée dans nos jardins et nos parcs où les terrains frais et profonds lui conviennent.

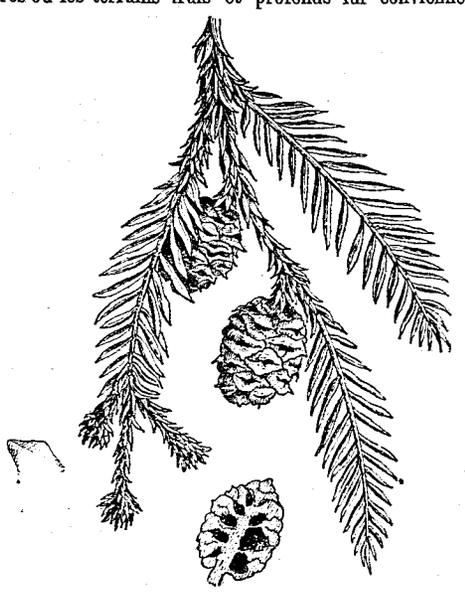

Sequoia Sempervirens Endl. — 1, branche florifère et fructifère ; 2, coupe d'un cône ; 3, écaille.

Elle atteint 95 m. de haut. Ses aiguilles, de 1 à 2 centimètres, groupées par paires, sont pointues, bleu-vert en dessous, sombres du côté supérieur. Cette espèce est en Amérique répartie sur une bande territoriale de 800 kil. de long, au voisinage de l'océan Pacifique, en Californie, et ne dépasse pas l'altitude de 700 m. Sa croissance est rapide. Le *S. gigantea* Torr. supporte moins bien nos hivers ; il est californien comme le précédent et célèbre par sa longévité et sa taille élevée qui peut dépasser 100 m. Son diamètre atteint 12 m. ; ses aiguilles sont courtes et irrégulièrement disposées, les fruits de 5 à 6 cm., brun clair. Cet arbre, qualifié d'*arbre mammouth*, fut découvert en 1850 par Lobb dans la Sierra Nevada, vers 1.500 m. d'alt. ; confiné entre 36° et 39° lat. N., il est assez rare, et les bosquets en ont été classés comme parcs nationaux ; son bois blanc et dur est très apprécié. Sa taille est dépassée par celle de certains eucalyptus, et l'on connaît des arbres plus vieux que les S. *gigantea* auxquels on ne croit pas pouvoir attribuer plus de 1.500 ans. — Les *Sequoia* proviennent de types émigrés du pôle lors du refroidissement de celui-ci ; sur l'ancien continent, ils sont éteints ; on trouve les *S. Reichenbachi* Gein., *S. ambigua* Hr., *S. rigida* Hr. et *S. gracilis* Hr. dans la craie supérieure de l'Europe.

SÉRA. Grand couvent tibétain (V. Lhassa).

SÉRAC (V. Glacier, t. XVIII, p. 1030).

SERAI (V. Fromage, t. XVIII, p. 198).

SERAIÉVO ou **SARAIEVO** (turc *Bosna-Saraï*). Capitale de la Bosnie, au confluent de la Miljačka et de la Bosna, dans un site très pittoresque, à 450 m. au-dessus du niveau de la mer ; 38.083 hab. Une des plus riches et des plus belles villes turques. Elle renferme 4 églises catholiques, 2 grecques orthodoxes, 2 couvents catholiques, 106 mosquées, dont la mosquée impériale et Begova-Dzamia, 6 couvents mahométans et 3 synagogues. Parmi les monuments, on peut citer : l'ancienne forteresse avec douze tourelles, l'ancien konak du gouverneur, le palais du gouverneur austro-hongrois, le musée, centre des études archéologiques et épigraphiques des deux provinces Bosnie et Herzégovine ; la gare, le palais de justice. Manufactures de tabac ; industries de laine, de cuir, de fer, de cuivre ; fabrique de fusils et coutellerie. Seraïévo est le siège du gouvernement politique et militaire des deux provinces occupées ; il y a un archevêque catholique, un métropolitain grec orthodoxe et un Reis ül Ulema. Outre le gymnase et l'école normale primaire, il y a 55 écoles primaires et 2 ateliers industriels fondés par l'Etat pour la fabrication des tapis. Musée industriel, deux hôpitaux, un théâtre. Près de la ville, les eaux ferrugineuses d'Ilidze. — Fondé en 1263 par le général hongrois Cotroman sous le nom de *Bosnavar* (*fort de Bosnie*), Seraïévo fut construit en 1465 sur les ruines de ce fort et de l'ancien Kotor, et dénommé d'après le palais (Seraï) élevé par le bég Chosrew. Détruite en partie par plusieurs incendies, la ville est actuellement bâtie en pierres massives. Elle fut prise le 19 août 1878 par le général baron Philippovich et élevée au rang de capitale des provinces occupées par l'Autriche en vertu du traité de Berlin.

Bibl. : Hörnes, *Dinarische Wanderungen ;* Vienne, 1888.

SÉRAIL, du persan *seraï*, palais, désigne particulièrement le palais du sultan à *Constantinople* (V. cet art. § *Monuments*), et plus spécialement encore la partie de ce palais réservée à l'habitation des femmes, le *harem* (V. ce mot) de l'empereur des Ottomans. — Aujourd'hui que le sultan habite le palais de Yildiz-Kiosque, sur la rive européenne du Bosphore, le sérail (*ma-béïn*) n'est plus que la cour, l'entourage du souverain, avec cette réserve que le harem possède une installation spéciale ; mais avant les réformes, il avait une organisation très particulière dont nous dirons quelques mots. Le personnel de la cour, ainsi que celui de l'administration de l'Etat, se recrutait parmi les enfants pris à la guerre ou enlevés de force aux familles chrétiennes à l'âge de neuf ou dix ans ; on choisissait les mieux doués et on les partageait en deux catégories, celle des *Itch-oghlans* (garçons de l'intérieur) dans laquelle entraient ceux qui se faisaient remarquer par leur intelligence, et celle des *Adjem-oghlans* (garçons apprentis) distingués par leur vigueur corporelle. Les premiers fournissaient les hauts fonctionnaires de la Porte et les gouverneurs des provinces, les autres les jardiniers, portiers, cuisiniers, portefaix employés dans le palais et parvenaient à quelques hautes charges domestiques, telles que celle du *bostandji-ba-*

EFERUS - Recherche & Classification numérique

chi, intendant général des jardins, qui commandait à plus de 10.000 bostandjis, et avait le privilège de tenir la barre du caïque du Grand-Seigneur. A côté de ces employés, on voyait un nombre prodigieux d'eunuques blancs, basanés ou noirs, les uns provenant de l'Inde cis et transgangétique, les autres de l'Afrique ; ces derniers étaient chargés de la garde de l'appartement des femmes, tandis que les premiers étaient attachés à la personne même de Sa Hautesse, tels que le *kapy-agha*, leur doyen, grand maître du palais, accompagnant le sultan partout où il se trouvait, introduisant les ambassadeurs à l'audience, le *khass-odabachy*, grand chambellan, le *séraï-aghassy*, majordome, chargé de l'administration intérieure, le *khaznadar*, intendant du trésor particulier. Le chef des eunuques noirs était et est encore aujourd'hui le *kyzlar-agha*, qui avait parité de rang avec le *kapy-agha* et a conservé l'équivalence du grade hiérarchique avec le grand vizir et le cheikh-ul-Islam. Il est le surintendant de l'appartement des femmes, tient les clefs des portes du harem, et parle quand il veut à son maître.

Gardées étroitement à vue par les eunuques noirs, les femmes étaient dans une détention perpétuelle interrompue par de rares sorties qui se faisaient avec des précautions particulières : la femme, montée à cheval, était, ainsi que sa monture, enveloppée dans une espèce de pavillon qui ne laissait passer que la tête du cheval et était porté par quatre eunuques. Les trafiquantes juives qui étaient autorisées à entrer dans le sérail pour le commerce des bijoux ne pouvaient pénétrer que jusqu'à une certaine salle, et les mêmes eunuques servaient de courtiers entre elles et leurs clientes, qu'elles ne voyaient pas. Le recrutement de ce personnel féminin s'opérait, soit au moyen d'achats effectués par le chef de la douane de la capitale, soit par des présents de filles offerts par de grands dignitaires. Il était divisé en cinq classes : 1° les *cadines* (kadyn, dame), épouses en titre, généralement au nombre de quatre ; 2° les *guédiklis* (diplômées), destinées au service personnel du sultan, telles que les intendantes de la table et de la garde-robe ; la favorite d'entre elles prenait le titre d'*ikbal* ou de *khass-odalik* (fille de chambre, odalisque) ; 3° les *oustas* ou *khalfas* (maîtresses ouvrières), attachées au service de la sultane Validé, des cadines et de leurs enfants ; 4° les *châguirds* ou novices ; et enfin 5° les *djarié*, simples esclaves. Toutes ces catégories étaient placées sous la surveillance d'une grande maîtresse (*kiaya-kadyn*), qui portait un bâton de commandement garni de lames d'argent, et d'une sous-gouvernante (*khaznadar-ousta*, trésorière) chargée de la garde-robe et des dépenses.

Enfin, un certain nombre de muets et de nains étaient attachés au sérail. Le chef des muets se tenait à la porte du cabinet du souverain quand celui-ci était en conférence avec le grand vizir ou le cheikh-ul-Islam. Ils se servaient, pour se faire entendre, de gestes convenus, et ce langage était compris de tous ceux qui, « nés dans le sérail, en connaissaient les détours ». Les nains amusaient la cour par leurs bouffonneries.

Cl. Huart.

Bibl. : Ricaut, *Histoire de l'état présent de l'Empire ottoman*, trad. par Briot ; Paris, 1670. — J.-B. Tavernier, baron d'Aubonne, *Nouvelle relation de l'intérieur du sérail ;* Paris, 1713 (t. VI des *Voyages*). — Mouradgea d'Ohsson, *Tableau général de l'Empire ottoman ;* Paris, 1824, t. VII.

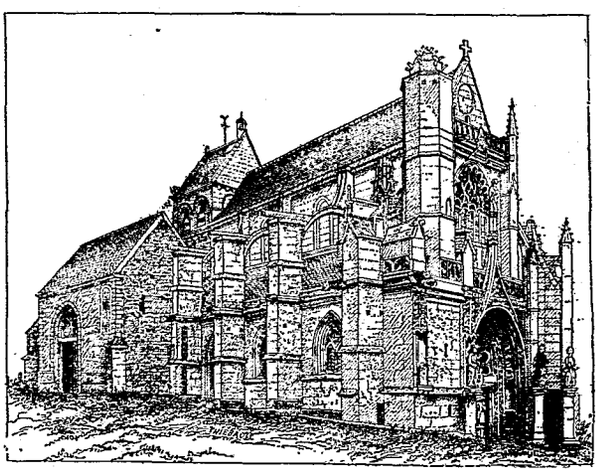

Eglise de Serans-le-Bouteiller.

SERAIN. Rivière du dép. de la *Côte-d'Or* (V. ce mot, t. XII, p. 1187).

SERAIN. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Saint-Quentin, cant. de Bohain ; 1.070 hab.

SERAINCOURT. Com. du dép. des Ardennes, arr. de Rethel, cant. de Château-Porcien ; 700 hab.

SERAINCOURT. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Pontoise, cant. de Marines ; 531 hab.

SERAING. Ville de Belgique, province et arr. de Liège, à 8 kil. S.-O. de cette ville, sur la Meuse ; 40.000 hab. Stat. de chemin de fer de Cologne à Paris. Charbonnages, aciéries, verreries, chantiers de constructions navales. En 1817, les frères James et John *Cockerill* (V. ce nom, t. XI, p. 783) reçurent du roi des Pays-Bas le château du prince-évêque de Liège, situé à Seraing, pour l'installation d'ateliers de construction de machines à vapeur, devenus par la suite les établissements Cockerill et Cie. Ceux-ci occupent actuellement plus de 15.000 ouvriers et couvrent 108 hect. de terrain ; ils consistent en ateliers de constructions mécaniques, fabriques de matériel de chemin de fer, fonderie de canons, ateliers pour la confection des coupoles cuirassées, construction de navires, hauts fourneaux, houillères, etc.

SERAMPOUR. Ville du Bengale (Inde, N.-E.), prov. de Burdvan, à 20 kil. de Hougli, sur la rive dr. de l'Hougli, bras O. du delta du Gange ; 25.560 hab. Stat. du chem. de fer de Calcutta à Allahabad. Les négociants de Calcutta y ont de nombreuses habitations de plaisance. Fabriques de papier et de nattes. — Sérampour a appartenu jusqu'en 1845 au Danemark sous le nom de *Fredericksnagar ;* la Compagnie des Indes l'a rachetée. Sérampour a été longtemps le centre des missions protestantes de l'Inde septentrionale : les frères baptistes y ont une église, une école, une riche bibliothèque. Le *Friend of India*, journal qui se publie à Calcutta, s'est longtemps publié à Sérampour.

SERANDON. Com. du dép. de la Corrèze, arr. d'Ussel, cant. de Neuvic ; 1.430 hab.

SÉRANON. Com. du dép. des Alpes-Maritimes, arr. de Grasse, cant. de Saint-Auban ; 306 hab.

SERANS ou SERANS-LE-BOUTEILLER. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Beauvais, cant. de Chaumont ; 290 hab. Eglise des XIIe, XIIIe et XVe siècles. Portail (XVe s.) d'une grande beauté.

SERANS. Com. du dép. de l'Orne, arr. d'Argentan, cant. d'Ecouché ; 270 hab.

SERANVILLE. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Lunéville, cant. de Gerbéviller ; 188 hab.

SERANVILLERS. Com. du dép. du Nord, arr. de Cambrai, cant. de Carnières ; 414 hab.

SERAO (Matilde, dame Scarfoglio), romancière italienne, née à Patras (Grèce) le 7 mars 1856, fille d'un exilé italien (Franz Serao) et d'une Grecque de famille aristocratique. Elle s'occupa de journalisme à Naples en 1878 et fonda en 1885 avec son mari Edoardo Scarfoglio, à Rome, le *Corriere di Roma* qu'elle transporta en 1887 à Naples, sous le nom de *Corriere di Napoli ;*

EFERUS - Recherche & Classification numérique

en 1891, les deux époux fondèrent aussi dans cette dernière ville le *Mattino*. En même temps, Matilde Serao écrivait de nombreux romans qui comptent parmi les meilleurs de la littérature italienne contemporaine. Réaliste, sans se laisser emporter aux excès de cette école, elle est pessimiste, mais tempère sa philosophie de quelques éclats de la gaieté optimiste des habitants du S. de l'Italie. Son plus grand talent s'est exercé dans la peinture de la vie napolitaine, où elle est inimitable ; ses nouvelles sont supérieures à ses romans ; les plus célèbres nouvelles sont : *Trenta per Cento*, *Sogno di una notte d'estate*, *Terno secco*, etc. Ses romans les plus réputés sont : *Fantasia* (1883) ; *la Conquista di Roma* (1885) ; *Vita e avventure di Riccardo Joanna* (1886) ; *Per Monaca* (1886). On lui doit encore : *Cuore inferno*, *la Virtù di Checchina*, *Amore* (1887) ; *Addio amore* (1890) ; *Il ventre di Napoli*, *Il paese di Cuccagna* (1891) ; *la Ballerina* (1899). On a réuni un certain nombre de ses meilleures nouvelles sous le titre de *All'erta Sentinella !* (1889). On peut citer pour mémoire un livre d'essais : *Fior di passione* (1889). Ph. B.

SÉRAPÉUM. Sérapéum (Σεραπειον, Σαραπιειον, Σαρπιειον) est le nom que les Grecs d'Egypte avait donné aux temples de *Sérapis* (V. ce mot) et que les savants modernes, à la suite de Mariette, ont donné à la nécropole du taureau sacré de Memphis, Hapis. Cette nécropole et ses dépendances, de ses noms égyptiens *Pakheri ni Hapi* « le cimetière d'Hapis » et *Hâit noutir ni Osorhapi* « le temple d'Osorhapi », située dans la grande nécropole memphite voisine du village arabe de Saqqârah, n'était d'abord connue que par quelques passages des auteurs anciens, principalement du géographe Strabon qui l'avait visitée, et par une série de papyrus grecs de l'époque de Philométor, découverts par les Arabes sur les lieux dans les vingt premières années du XIXe siècle et dispersés aujourd'hui dans les quatre musées du Louvre, de Leyde, de Londres (British Museum) et du Vatican. Ces papyrus nous apprennent que le groupe d'édifices, dont le *grand sérapéum* formait le centre, comprenait, outre un Anubidion, un Astarteion et un Asclepieion, de vastes dépendances pour les prêtres de tout rang, des écoles et même des auberges ouvertes aux fidèles de passage. L'autorité civile y avait aussi ses quartiers. Le bureau de l'archiphylacite ou chef de la police militaire, était dans l'Anubidion. Parmi le personnel sacerdotal, les papyrus mentionnent deux religieuses appelées les Jumelles (δίδυμαι), chargées de faire les libations à l'Hapis mort. Il y avait aussi une catégorie de reclus (κάτοχοι), parmi lesquels quelques Grecs vivant une véritable vie monacale. On peut ainsi se représenter ce sérapéum d'époque ptolémaïque comme une sorte de Saint-Sépulcre, où un bizarre assemblage de divinités locales et exotiques étaient servies par un sacerdoce très varié, égyptien et grec, et attiraient des dévots de races vraisemblablement encore plus bigarrées. Il est toutefois probable que le Sérapéum grec n'était pas entièrement confondu avec le Sérapéum égyptien, mais qu'il en était une annexe.

Le Sérapéum égyptien fut découvert par Auguste Mariette en 1851, au cours d'une exploration que ce savant faisait de la nécropole de Saqqârah. Un sphinx émergeant du sable lui remit en mémoire le passage suivant de Strabon : « Le Sérapéum est bâti en un lieu tellement envahi par le sable, qu'il s'y est formé par le vent de véritables dunes et que, quand nous le visitâmes, les sphinx étaient déjà ensevelis, les uns jusqu'à la tête, les autres jusqu'à mi-corps seulement... » L'avenue que ces sphinx, au nombre de 141, bordaient, fut d'abord déblayée : elle se dirigeait de l'E. à l'O., puis, décrivant une courbe, se terminait brusquement vers le N. Des tombeaux en bordure sur l'allée, d'autres épars dans le voisinage furent en même temps mis au jour : c'est dans l'une de ces dernières sépultures, antérieure de plusieurs millénaires au Sérapéum, que se trouvait la célèbre statue du scribe accroupi (V. Art, fig. 1). Les fouilles continuées pendant quatre ans furent des plus fécondes. On vit sortir du sable, au delà du tournant décrit par les derniers sphinx de l'avenue, une banquette en hémicycle surmontée de onze statues grecques représentant les philosophes et les écrivains les plus fameux de la Grèce ; un petit temple d'Hapis construit par Nectanèbe II et compris dans une grande enceinte rectangulaire où un nouveau dromos de 86 m. de longueur était bordé de groupes allégoriques de style grec et de deux chapelles, une grecque, une égyptienne, cette dernière contenant la statue du taureau Hapis, actuellement au musée du Louvre. Les grandes dalles de ce dromos recouvraient une infinité de petits dieux en bronze. Cette première enceinte formait l'avant-corps d'une seconde enceinte beaucoup plus vaste : deux pylônes, l'un à l'E., l'autre au N., permettaient de la comparer au mur périphérique des grands temples de l'Egypte.

C'était, selon toute vraisemblance, l'enceinte de la grande chapelle funéraire d'Hapis qui devait s'élever sur la sépulture du dieu-taureau. Aucune trace de ce sanctuaire ne fut retrouvée ; par contre, l'entrée du vaste souterrain qui abritait les momies sacrées ne tarda pas à apparaître au fond d'une tranchée. Chacune des momies étaient enfermée dans un grand sarcophage de granit ou de basalte occupant une des chambres creusée au fur et à mesure des besoins dans l'une ou l'autre des parois du souterrain. Sur vingt-huit chambres, vingt-quatre contenaient encore leur sarcophage, mais les momies ne s'y trouvaient plus. Primitivement, l'Hapis une fois enseveli, la chambre était murée, et des stèles étaient encastrées dans le mur ainsi que dans les parties voisines de l'ouverture. Un couloir à ciel ouvert mettait le grand souterrain en communication avec un souterrain plus petit, dont les chambres irrégulières, mal creusées, renfermaient des cercueils de bois encore pourvus de leurs momies. Les restes de vingt-huit Hapis ainsi que ceux du prince royal Khamouas, fils de Ramsès II et grand-prêtre de Ptah, furent ainsi retrouvés.

Les fouilles pratiquées dans la grande enceinte permirent la découverte de plusieurs caveaux isolés et disséminés sans ordre apparent. L'une de ces tombes, encore vierge, contenait deux Hapis contemporains de Ramsès II, d'autres appartenant aux règnes d'Aménôthés ou Aménophis III, de Toutankhamon, d'Haramheb (Harmaïs) et de Séti Ier. En résumé, l'enceinte du Sérapéum comprenait : 1° des tombes isolées correspondant à une période s'étendant d'Aménôthès III à Ramsès II ; 2° les petites catacombes ayant servi de sépultures aux Hapis morts depuis l'an 70 de Ramsès II jusqu'à l'an 21 de Psammétik Ier ; 3° les grandes catacombes inaugurées l'an 52 de Psammétik Ier et utilisées jusque sous les derniers Ptolémées. Au-dessus s'élevaient un temple funéraire et probablement plusieurs petites chapelles isolées dont les restes ont disparu. Le grand souterrain, violé dès l'antiquité, n'a livré que des stèles, mais par centaines. Elles contiennent des renseignements précieux. A la fois épitaphes et ex-votos, elles nous font connaître les dates des règnes pendant lesquels furent ensevelis les Hapis et d'autres renseignements d'un grand intérêt chronologique, historique et religieux. Le souterrain latéral de Ramsès II et l'une des tombes isolées qui avaient échappé aux spoliateurs ont livré, indépendamment d'un grand nombre de stèles, les magnifiques bijoux au nom de Khamouas, qui sont au Louvre, ainsi que la plus grande partie des stèles, des sculptures et des canopes produits par ces quatre années de fouilles.

Les recherches de Mariette, reprises à l'autre extrémité de la longue avenue des Sphinx qui aboutissait au rebord du plateau où commençaient les terres cultivées, n'ont pas donné de résultats probants au sujet de l'emplacement du Sérapéum grec. Georges Bénédite.

Bibl. : Aug. Mariette, *Renseignements sur les soixante-quatre Apis trouvés dans le souterrain du Sérapéum*, 1855-56. — Du même, *Le Sérapéum de Memphis*, 1857. — *Le Sérapéum de Memphis*, publié par Maspero, 1882. —

EFERUS - Recherche & Classification numérique

Les inscriptions relevées sur les stèles du Louvre par M. Chassinat sont, depuis 1899, en cours de publication dans le *Recueil des Travaux relatifs à la philologie et à l'archéologie égyptiennes et assyriennes*, dirigé par M. Maspero.

SÉRAPHIN (Hist. relig.) (V. Ange).

Ordre des Séraphins. — Cet ordre fut créé en 1334 par Magnus Erikson, roi de Suède, en commémoration du siège d'Upsal et pour la défense du christianisme. Tombé en désuétude, il fut rénové le 17 avr. 1748 par le roi Frédéric Ier et est aujourd'hui le premier des ordres suédois. Il ne comprend que trente-deux membres, dont huit étrangers, et les nationaux ne peuvent y être admis que s'ils ont au moins le rang de lieutenant général et sont déjà décorés des ordres de l'Epée et de l'Etoile polaire. Ruban bleu de ciel porté en écharpe de droite à gauche avec plaque sur le côté gauche.

SÉRAPIS ou SARAPIS. Divinité alexandrine dont le culte fut inauguré sous Ptolémée Ier Soter. L'opinion la plus accréditée dans l'antiquité (*De Iside*, 28 ; Tacite, *Hist.*, IV, 84; Athénodore de Tharse, *Fragm. hist. græc.*, III, 487) la faisait venir de Sinope, sous la forme d'une statue mystérieuse que le roi Ptolémée, sur la foi d'un songe, aurait envoyé chercher par des émissaires. Telle est, du moins à quelques variantes près, la tradition rapportée par l'auteur du *De Iside* et par Tacite. La version d'Athénodore, d'après laquelle cette statue aurait été donnée par les habitants de Sinope à Ptolémée Philadelphe, en récompense du service qu'il leur avait rendu en leur envoyant du blé dans un moment de disette, n'est pas dénuée de vraisemblance. Il est fort possible qu'une statue grecque d'un Pluton Sinopien, importée d'Asie sous l'un des deux premiers Ptolémée et consacrée sous le nom de Sérapis, ait puissamment contribué au succès de ce nouveau culte chez les Grecs d'Egypte. L'identification de Pluton avec Sérapis allait de soi, ce dernier n'étant d'après une opinion qui avait déjà cours dans l'antiquité (*de Iside*, 29) et qui est pleinement conforme aux données de la science moderne, que le taureau sacré de Memphis *Hapi*, « osirifié » après sa mort, *Osor hapi* ou *Asar hapi*. L'importance prise à partir de l'époque Saïte par le culte d'Hapi, jointe à la pensée purement politique d'un rapprochement plus étroit entre les Egyptiens et les Grecs, voilà d'où est né le Sérapis alexandrin, sans qu'il soit nécessaire d'imaginer, comme on l'a fait, un rapprochement de noms. Sérapis eut plusieurs sanctuaires en Egypte : les plus importants étaient ceux d'Alexandrie, de Memphis et de Canope. Le dieu y rendait des oracles qui jouissaient d'un grand renom ; il y était principalement invoqué comme guérisseur. On le représentait sous les traits d'un homme mûr comme Jupiter, Neptune et Pluton, vêtu de longues draperies, barbu et coiffé parfois du modius ou calathos.

Georges Bénédite.

Bibl. : Letronne, Brunet de Presle et Egger, *Les Papyrus grecs du Musée du Louvre et de la Bibliothèque nationale*, 1868. — H. Brugsch, *Die Geographie des alten Aegyptens*, 1857, t. X°, 240. — E. Plew, *De Serapide*, 1866. — G. Lumbroso, *Recherches sur l'Economie politique de l'Egypte sous les Lagides*, 1870, p. 265. — Du même, *Del Culto di Serapide*, dans *Ricerche Alessandrine*. — G. Lafaye, *Histoire du Culte des Divinités d'Alexandrie*, 1884.

SÉRAUCOURT. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Bar-le-Duc, cant. de Triaucourt ; 85 hab.

SERAUCOURT-LE-GRAND. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Saint-Quentin, cant. de Saint-Simon ; 1.428 hab. Sucrerie et savonnerie.

SERAUMONT. Com. du dép. des Vosges, arr. de Neufchâteau, cant. de Coussey ; 111 hab.

SERAYOU (Fleuve) (V. Java, t. XII, p. 67).

SERAZEREUX. Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. de Dreux, cant. de Châteauneuf ; 434 hab.

SERBAL (Mont) (V. Sinaï).

SERBANNES. Com. du dép. de l'Allier, arr. de Gannat, cant. d'Escurolles ; 607 hab.

SERBIE (serbe *Srbija*). Royaume de la région S.-E. de l'Europe dans la moitié septentrionale de la péninsule des Balkans (V. carte Balkans).

Géographie physique. — Généralités. — Le royaume de Serbie est compris entre 42° 22′ 15″ — 44° 58′ 50″ lat. N. et 16° 53′ 0″ — 20° 49′ 0″ long. E. Il a une superficie de 48.302/6 kil. q. C'est une monarchie constitutionnelle et héréditaire dans la postérité mâle de la maison Obrénovitch par ordre de primogéniture. Jadis vassale de la Turquie, la principauté de Serbie fut déclarée indépendante par le traité de Berlin le 13 juil. 1878 ; elle fut érigée en royaume le 6 mars 1882. Le 22 mai 1894, la constitution du 22 déc. 1888 (2 janv. 1889, nouveau style) fut suspendue et remplacée provisoirement par celle du 29 juin 1869. On parle d'une commission qui doit être convoquée pour rédiger une constitution nouvelle. Le parlement (*Skoupchtina*) est composé de 134 membres, dont un quart nommé directement par le roi. Le drapeau serbe est rouge en haut, bleu au milieu, blanc dans le bas.

La frontière N. de la Serbie suit le cours de la Save sur une longueur de 181 kil. à partir de Ratcha jusqu'à Belgrade ; de là elle est formée par le cours du Danube jusqu'en aval de Tekia, sur une longueur de 227 kil. Cette frontière sépare la Serbie de la Slavonie et du Banat, qui appartiennent à l'Autriche-Hongrie. La frontière O. suit le cours de la Drina, à partir de Ratcha jusqu'à la rivière Galinska (sur 223 kil.), elle suit quelque peu le cours de ce petit confluent de la Drina et passe ensuite sur le cours de l'Ouvatz, non loin de son embouchure. De ce côté la Serbie confine à la Bosnie, occupée par l'Autriche-Hongrie et appartenant nominalement à la Turquie. La frontière S.-O. suit quelque temps le cours de l'Ouvatz, s'élève sur les monts de Yavor et de Golia et descend ensuite le cours de la Rachka, qui se jette dans l'Ibar. Suivant quelque temps le cours de l'Ibar, elle s'élève sur le mont Kopaonik. De là elle suit la ligne qui sépare le bassin de l'Ibar et de Sitnitza d'un côté et de Morava de l'autre, et traversant ensuite le cours de Bintcha Morava, en amont du village Davidovatz, elle s'élève sur le mont de Sveti Ilia pour suivre la ligne de partage des eaux de la Morava et de la Pchinia. De ce côté la Serbie confine à la vieille Serbie qui appartient à la Turquie. La frontière E. suit la ligne de partage entre les bassins de la Morava et de la Strouma, puis, coupant les rivières la Yerma et la Ginska, elle s'élève sur le mont de la Slara Planina. D'ici, déviant vers le N.-N.-O., elle descend le cours du Timok jusqu'à son embouchure dans le Danube (sur 75 kil.), puis remonte le cours du Danube jusqu'en aval de Tekia (sur 102 kil.). De ce côté le Danube sépare la Serbie de la Roumanie, le reste de la frontière la sépare de la Bulgarie. Il y a quelques îles dans la Save et dans le Danube qui appartiennent à la Serbie, mais elles sont sans importance. Comme on le voit, la Serbie est un pays éminemment continental. Sa frontière a une longueur de 1.678 kil.

Relief du sol. — Le relief du sol de la Serbie est très complexe et présente un véritable dédale. Les Alpes orientales du côté de l'O., les Alpes transylvaines du côté N.-E., les chaînes du Rhodope et des Balkans du S.-E. se donnent rendez-vous en Serbie, formant un enchevêtrement d'une rare beauté pittoresque. Mais, malgré le caractère éminemment montagneux du pays, les sommets les plus élevés dépassent à peine 2.000 m. Il est intéressant de remarquer que les monts les plus élevés se trouvent le long de la frontière S. et S.-E., de sorte que le pays accuse une pente assez prononcée vers le N. Une plaine d'une certaine étendue se trouve sur les bords de la Save, ensuite viennent la vallée de la Morava et les vallées frontières de la Drina et du Timok. Une description systématique des chaînes montagneuses n'a pas encore été faite en Serbie. Le professeur Karitch, dans son ouvrage *la Serbie*, les divise, pour la facilité de la description, en trois parties : 1° les montagnes de la Serbie occidentale,

EFERUS - Recherche & Classification numérique

entre la Drina d'un côté et la Koloubara et l'Ibar de l'autre ; 2° les montagnes du centre de la Serbie entre la Koloubara et l'Ibar à l'O. et la Morava méridionale et la grande Morava à l'E. ; 3° les montagnes de la Serbie orientale comprises entre ces deux Morava jusqu'à la frontière orientale. — Les montagnes de la Serbie occidentale se détachent des Alpes orientales, spécialement du colossal massif montagneux de Montenegro. Les points culminants de ce rameau, le *Yavor* (1.700 m.) et le *Golia* (1.981 m.) s'élèvent sur la frontière S.-O. même de la Serbie. Parmi les autres élévations de la Serbie occidentale, les plus importantes sont le *Moutchan* (1.517 m.), la *Tchigota* (1.544 m.), le *Tchemerno* (1.649 m.), le *Troglav* (1.481 m.), le *Ovtchar* (998 m.), le *Kablar* (983 m.), le *Povlen* (1.480 m.), le *Yablanik* (1.306 m.), le *Medvednik* (1.246 m.), le *Vlachitch* et le *Tzer* (600 m.). — Les montagnes de la *Choumadia* (pays des forêts) ou de la Serbie centrale se rattachent à celles de la Serbie occidentale par le mont *Malien* (997 m.). Les monts les plus élevés de cette région sont le *Grand Chtouratz* (1.169 m.), le *Petit Chtouratz* (1.031 m.), le *Ventchatz* (675 m.), la *Boukoulia* (720 m.), le *Kosmaï* (624 m.), le mont *Avala* (560 m.), le *Tzrni-Vrh*, dominant la ville de Kragouïévatz (577 m.). Parmi les montagnes de la Serbie centrale, le *Kopaonik* occupe la première place. Sa chaîne S.-S.-E. entre en Turquie pour une distance de 36 kil. Le sommet le plus élevé est le *Souho Roudichte* (2.140 m.). Au N. de Kapaonik s'élèvent le *Jéline* (1.836 m.), les *Stolovi* (1.443 m.), au N.-E. le *grand Yastrebatz* (1.566 m.). — Les montagnes de la Serbie orientale, à l'E. de la Morava méridionale et de la grande Morava, sont dans leur partie du Sud la continuation du système du Rhodope, dans leur partie du Nord elles sont la continuation des Karpates du Banat. Les points culminants dans la première partie sont : le *Strecher* (1.929 m.), le *Golemi Kamen* (1.980 m.) sur la *Souva Planina*, le *Midjor* (2.180 m.) sur la Stara Planina, la *Toupijenitza* (1.218 m.), etc. Dans le groupe appartenant aux Karpates, le pic *Malinik*, sur la chaîne des *Gouloubinié planine*, atteint l'alt. de 1.142 m., le *Deli Yovan* (1.201 m.), etc. En général, les flancs des montagnes de la Serbie sont couverts de belles forêts.

Géologie. — Nous avons vu que tous les systèmes montagneux de la presqu'île des Balkans se croisent en Serbie, de sorte que la géologie de ce pays est très compliquée : les principaux éléments géologiques de la péninsule s'y trouvent réunis. La région Sud et une partie du centre de la Serbie sont composées de différents schistes cristallins. Au N.-E. du pays, le triangle Golubatz, Tekia, Rgotina est formé aussi d'un vaste massif de schistes primitifs (le massif de Kraïna). Dans la partie occidentale, on en trouve seulement des ilots. L'étendue des schistes et des sédiments paléozoïques n'est pas encore fixée avec certitude, mais elle paraît être assez importante. La formation du trias, composé généralement de calcaires clairs et compacts, est très développée à l'O. de la Serbie ; son développement à l'E. est insignifiant. La formation jurassique est représentée seulement à l'E., mais elle n'occupe nulle part une grande étendue. Le terrain crétacé est très répandu, surtout à l'E. où il occupe une zone presque ininterrompue à partir du Danube jusqu'au S. de la frontière du cercle de Pirot ; à l'O., la formation crétacée se trouve en grandes masses dans les cercles de Podunavlié, de Roudnik, de Valiévo et d'Oujutzé. La région Sud renferme aussi de grandes masses isolées de cette formation. La formation tertiaire est représentée en Serbie presque exclusivement par des dépôts néogènes occupant les bassins de la Save, du Danube, de la Morava et du Timok. Quant aux terrains quaternaires, on rencontre des terrains diluvials et alluvials dans les vallées et les plaines, le long des principales rivières ; mais aucune trace de glacier n'a encore été observée. Après avoir indiqué aussi brièvement que possible le développement de différentes formations, il est à remarquer que les roches éruptives jouent un rôle important dans la composition géologique du pays. Les anciennes roches granitiques, les serpentines et les gabbros sont répandus à l'O., les roches éruptives récentes à l'E. de la Serbie.

Régime des eaux. — La Serbie possède un réseau hydrographique très riche. Le pays étant incliné du S. au N., toutes les rivières de la Serbie se jettent dans la Save et dans le Danube, qui sont seuls navigables. La plus grande rivière du pays est la grande Morava (120 kil. de longueur), formée de deux rivières : la Morava occidentale ou Goliska Morava et la Morava méridionale ou Binatchka Morava. La première prend sa source sur le mont Golia, la seconde descend du versant occidental du Kara-Dagh en Turquie. La Binatchka Morava reçoit : à droite, la Vlassina (80 kil.), la Nichava (100 kil.) et la Moravitza (45 kil.) ; à gauche, la Véternitza (54 kil.), la Yablanitza (67 kil.), la Pousta Reka (36 kil.) et la Toplitza (180 kil.). La Goliska Morava reçoit : à gauche, le Rzav (45 kil.), la Diétina (45 kil.), le Skrapèje (45 kil.), la Tchémernitza (40 kil.) et la Grouja (45 kil.) ; à droite, la Bélitza (40 kil.), l'Ibar (60 kil.) et la Racina (45 kil.). La grande Morava reçoit : à gauche, le Lougomir (45 kil.), la Bélitza (32 kil.), la Lépenitza (45 kil.) et la Yassénitza (72 kil.) ; à droite, la Tzrnitza (32 kil.) et la Réssava (63 kil.). La Mlava, le Pek et le Timok se jettent dans le Danube. Le Timok est formé de deux branches maîtresses : Beli et Tzrni Timok. Beli Timok venant du Sud, appelé encore le grand Timok, est formé à son tour de deux branches : Svrlichki et Trgovichki Timok. La Drina se jette dans la Save ; elle reçoit à son tour à droite la Loubovia et le Yadar. La Save reçoit encore la Koloubara (80 kil.).

Climat. — Quoique située dans la zone méridionale de l'Europe et sous la même latitude que la Toscane, la Serbie appartient par son climat à l'Europe centrale et se rapproche particulièrement sous ce rapport des contrées de l'Allemagne du Sud. Ouverte au N., elle est exposée à toutes les influences climatériques de l'Europe centrale et orientale, tandis que les montagnes de la Dalmatie et de la Bosnie empêchent les vents chauds et humides du S.-O. de les adoucir. Le professeur Karitch donne comme température annuelle moyenne 11°,98 C., d'après les observations de 1856 à 1872. Un document officiel donne comme moyenne 10°,8 C. Moyenne de l'hiver, 0°,2 ; du printemps, 11°,2 ; de l'été, 20°,8 ; de l'automne, 11°,5. La moyenne de janvier est — 1°,6 ; celle de juillet, 22°,2. Les changements de température sont fréquents en hiver. L'hiver, quelquefois très doux et sec, est quelquefois rigoureux, et la neige tombe en abondance. Le froid est plus intense dans l'Est que dans l'Ouest. La belle saison commence au mois d'avril et finit au mois d'octobre ; l'automne est particulièrement agréable en Serbie. La hauteur annuelle de la pluie est de 600 à 800 millim., y compris environ 100 millim. de neige. C'est au printemps que la pluie est la plus abondante ; elle tombe surtout par les vents d'O.

Anthropologie et ethnographie. — D'après le recensement du 31 déc. 1895, la Serbie comptait 2.312.484 hab., dont 1.186.594 du sexe masculin et 1.125.890 du sexe féminin, c.-à-d. 948,8 femmes pour 1.000 hommes. La densité de la population est 47,9 par kil. q. La campagne est habitée par 1.993.109 hab., tandis que les villes ne renferment que 319.375 hab. La population du pays a augmenté avec une grande rapidité. Au commencement du XIXe siècle, la Serbie avait à peine 500.000 hab. (chiffres approximatifs) ; en 1866, sa population se chiffrait à 1.216.225 hab. ; en 1880 (après la réunion des quatre cercles pris sur les Turcs), elle avait 1.700.272 hab. ; en 1884, 1.900.000 hab. L'immigration des Serbes de la Turquie est pour beaucoup dans cet accroissement anormal. Pour la fréquence des mariages, la Serbie tient le premier rang en Europe. La durée d'un mariage est de 19,40 ans, et sa fécondité est de 4,24 enfants (période

EFERUS - Recherche & Classification numérique

de 1891 à 1895). En 1897, le nombre des mariages a été de 24.157, celui des naissances de 102.654, celui des décès de 63.393, laissant un excédent de 39.255. Pour la fécondité des mariages, la Serbie est inférieure à certains pays de l'Europe ; mais l'excédent des naissances sur les décès est très remarquable. D'après le même recensement de 1895, il y avait en Serbie 2.083.482 Serbes, ou 90,10 pour 100 hab. Les autres nationalités forment en chiffre rond un dixième de la population totale et se classent comme il suit : Roumains, 159.000 (ou 6,90 pour 100 hab.), dont 36.775 parlent roumain et serbe (soit 23,05 °/₀) ; Tziganes, 46.212 (ou 2 °/₀) ; Allemands, 6.437 ; Juifs, 5.048 ; Albanais, 1.832 ; Grecs, 1.816, etc.

Comme on voit, une grande partie de la Serbie appartient ethnographiquement aux Roumains. Ils habitent la Serbie orientale entre la Morava et le Timok. Les habitants de la frontière orientale sont désignés sous le nom de Tarani (Roumains), les autres portent le nom d'Inguriani (Hongrois), ce qui indique que les uns sont venus de la Valachie et les autres du Banat. La date de l'établissement de ces Roumains en Serbie n'est pas bien fixée. Dans la préface des *Chants des Roumains de Serbie*, E. Picot dit : « Les chants historiques que nous avons groupés appartiennent tous, soit aux dernières années du XVIIIe siècle, soit au premier quart du XIXe ; ils prouvent que l'établissement des Roumains en Serbie ne date pas, comme on l'a dit quelquefois, de l'établissement du règlement organique russe en Valachie, mais qu'il remonte à une époque plus ancienne ». Il nous semble que cette époque ne peut pas être plus ancienne que la seconde moitié du XVIIIe siècle. Lors de leur établissement dans la péninsule balkanique, les Serbes avaient trouvé de nombreuses colonies d'indigènes romanisées, auxquels ils donnaient en pluriel le nom de *Vlassi* (Valaques). Mais, au cours des siècles, ils ont été complétement absorbés. L'élément bulgare est aussi d'une certaine importance dans la composition ethnographique de la Serbie. Au commencement du XIXe siècle, de nombreuses familles bulgares immigrèrent en Serbie, surtout dans le cercle de Timok, mais ces enclaves ont presque disparu aujourd'hui, grâce au peu de différence entre les idiomes serbe et bulgare et surtout à la supériorité numérique et intellectuelle de leurs voisins, les Serbes. — Les Serbes sont de la race slave, et ils se sont établis dans la presqu'île des Balkans au commencement du VIIe siècle de notre ère. Jusqu'à cette époque ils vivaient avec les Croates, qui ne sont qu'une branche du peuple serbe au N. des Karpates. D'après la statistique, il y a huit millions de Serbes tant dans les deux Etats serbes indépendants (la Serbie et le Montenegro), que sous les dominations turque (dans la Macédoine et la Vieille-Serbie) et austro-hongroise. Les Serbo-Croates avec les Slovaques et les Bulgares sont désignés sous le nom de *Slaves du Sud*.

« Les Serbes, dit E. Reclus, sont, en général, des hommes de belle taille, vigoureux, larges d'épaules, portant fièrement la tête. Les traits sont accusés, le nez est droit et souvent aquilin, les pommettes sont un peu saillantes ; la chevelure, rarement noire, est fort abondante et bien plantée ; l'œil perçant et dur, la moustache bien fournie donnent à toutes les figures une apparence militaire. Les femmes, sans être belles, ont une noble prestance, et leur costume semi-oriental se distingue par une admirable harmonie des couleurs. — Les Serbes se distinguent très honorablement parmi les peuples de l'Orient par la noblesse de leur caractère, la dignité de leur attitude et leur incontestable bravoure. Certes, il faut que leur énergie soit grande pour qu'ils aient pu résister à des siècles d'oppression et reconquérir leur indépendance dans les conditions d'isolement et de misère où ils se trouvaient au commencement du XIXe siècle. Egaux jadis sous la domination turque, ils sont restés égaux dans la liberté commune : « Il n'y a point de nobles parmi nous, répètent-ils souvent, car nous le sommes tous ! » Ils se tutoient fraternellement dans leur langue sonore et claire, et se donnent volontiers les noms de plus intime parenté. Les liens de famille ont une grande force en Serbie ; de même ceux de l'amitié. »

Géographie politique. — GOUVERNEMENT, ADMINISTRATION, DIVISIONS. — La Serbie est régie provisoirement par la constitution de 1869, celle de 1888 ayant été supprimée en 1894. A la tête de la hiérarchie se trouve le *Conseil des ministres* avec huit portefeuilles : ministère de la justice, de l'instruction publique et des cultes, des affaires étrangères, de l'intérieur, des finances, de la guerre, des travaux publics et de l'agriculture. Les membres sont responsables devant la chambre. Le roi partage le pouvoir législatif avec l'Assemblée nationale (Narodna Skoupchtina). Le *Conseil d'Etat* est composé de 15 membres, nommés par le roi. Il prépare et discute les projets de loi, et autorise les emprunts extraordinaires du gouvernement et des communes. La Cour des comptes relève directement du conseil des ministres. L'Assemblée nationale comprend l'assemblée ordinaire et la grande Assemblée nationale qui ne se réunit que dans des cas spéciaux. L'assemblée ordinaire est composée d'un député par 3.000 contribuables du sexe masculin. Tout Serbe âgé de vingt et un ans et payant 15 fr. d'impôts directs est électeur ; les députés sont élus au scrutin uninominal par district : chaque district a droit à un député au moins. Les députés doivent être âgés de trente ans au moins et payer 30 fr. de contributions directes. La Serbie est divisée en quinze cercles (*okrousi*). Chaque cercle est administré par un préfet (*natchelnik*). Les cercles se subdivisent en districts (*sresovi*), et ceux-ci en communes (*opchtiné*). Les villes de Belgrade et de Nisch sont administrées indépendamment du cercle dont elles font partie. Chacune de ces villes a son gouverneur, nommé par le ministre de l'intérieur. Les villes les plus importantes sont : Belgrade, capitale avec 60.000 hab. ; Nisch, 21.500 hab. ; Kragouïévatz, 14.000 hab. ; Leskovatz, 13.000 hab. ; Pojarevatz, 11.500 hab. ; Chabatz, 10.700 hab. ; Pirot, 9.900 hab., etc.

INSTRUCTION PUBLIQUE. — En 1820, il y avait en Serbie une vingtaine d'école primaires ; les personnes sachant lire et écrire étaient très rares. En 1899, il y avait en Serbie 1.105 écoles primaires (947 de garçons et 158 de filles), avec 86.000 élèves (71.700 garçons et 14.100 filles) ; 1.034 instituteurs et 845 institutrices. L'enseignement est obligatoire et gratuit. La plupart des écoles de village sont mixtes. Leur entretien coûte à l'Etat et aux communes 3.199.356 fr. 70, soit 1 fr. 38 par habitant. Le nombre de ceux qui savent lire et écrire est de 17,29 °/₀ (6,7 en 1874). Une loi de 1898 a créé des écoles primaires supérieures, écoles civiles pour garçons et écoles de jeunes filles, ayant pour but de développer l'instruction primaire et de donner aux élèves les premières notions sur l'agriculture, l'industrie, etc. Il y en a 17 en 1900. Le personnel enseignant est recruté parmi les élèves des deux écoles normales pour les instituteurs et des deux *écoles supérieures de jeunes filles*. L'enseignement secondaire, classique et moderne, est donné dans des lycées de deux types différents (gymnases et écoles réales). Par un troisième type, on a essayé d'opérer une fusion entre ces deux enseignements. L'enseignement supérieur n'est pas encore organisé à la manière occidentale. Lorsque la *Grande Ecole* fut fondée (en 1838) avec ses quatre facultés : Faculté des lettres, Faculté des sciences, Faculté de droit et Faculté de technique (école des ingénieurs), elle se proposait un but utilitaire et professionnel. Elle donnait au jeune Etat : des professeurs, des avocats, des ingénieurs (450 élèves). Depuis longtemps, cette organisation est vivement attaquée, mais pour le moment on s'est contenté d'y introduire quelques réformes superficielles. En 1898, on institua une commis-

EFERUS - Recherche & Classification numérique

sion composée des hommes les plus éminents de la Serbie, pour discuter la question d'ériger la Grande Ecole en Université. Mais on ne donna aucune suite à ces projets.

Cultes. — La population de la Serbie, recensée par culte, accuse les chiffres suivants (statistique de 1895) : orthodoxes grecs, 2.281.018 (98,64 % de la population totale) ; catholiques, 10.411 ; protestants, 1.002 ; israélites, 5.102 ; Turcs mahométans, 2.849 ; Tziganes mahométans, 11.565. Tous les cultes sont libres, mais la religion grecque orthodoxe est la religion de l'Etat. Le pays est divisé en cinq éparchies (éparchie de Belgrade, de Chabatz, de Jitcha, de Nisch et de Timok); l'Eglise est gouvernée par le Synode des évêques, à la tête duquel est l'archevêque de Belgrade, métropolite de Serbie. Les hauts dignitaires de l'Eglise sont payés par l'Etat ; les prêtres vivent du casuel. Le nombre de moines (en tout 83) et de couvents est très diminué.

Armée. — La Serbie est divisée en 5 divisions militaires et 15 commandements départementaux de régiments. Le cadre permanent de l'armée active comprend 20.000 fantassins, 2.000 cavaliers et 4.000 artilleurs. En outre, le premier ban (homme de trente à quarante ans) comprend 110.000 hommes ; le second ban, 62.000 ; le troisième, 120.000. Le nombre d'officiers est de 2.253 (dont 1.076 sont officiers de réserve), celui de sous-officiers est de 3.194. Dans les dernières années, la Serbie ayant fait un effort considérable pour donner une bonne organisation à son armée, on pourrait ajouter aujourd'hui (en 1900) au chiffre d'officiers ci-dessus encore 700 sous-lieutenants sortis depuis de l'Académie militaire. Le nombre de sous-officiers a été aussi sensiblement augmenté.

Budget. — Le budget pour l'année 1900 prévoyait 77 millions 789.648 fr. de recettes et 76.259.245 fr. de dépenses. Recettes : impôts directs, 31.842.928 fr. ; octrois, 3.980.000 fr. ; taxes des frais de justice et d'administration, 3.832.000 fr. ; revenus de la douane, 6 millions 700.000 fr. ; monopoles, 19.922.100 fr. ; chemins de fer, 6.300.000 fr., etc. Dépenses : liste civile du roi, 1.200.000 fr. ; apanage du père du roi, 360.000 fr. ; dette publique, 20.245.590 fr. ; dotations, 1.200.000 fr. ; dépenses spéciales, 505.230 fr. ; ministère de l'instruction publique, 3.113.388 fr. ; ministère des affaires étrangères, 2.197.671 fr. ; ministère de l'intérieur, 3 millions 788.793 fr. ; ministère de la guerre, 20.030.986 fr., etc.

L'Etat exerce les monopoles du tabac, du sel, du pétrole et des allumettes, lesquels ont rapporté (recette brute) près de 15 millions de francs en 1895.

Géographie économique. — Agriculture et élevage. — Lorsque la Serbie se débarrassa des Turcs, la terre devint la propriété du vainqueur, c.-à-d. du paysan serbe. En effet, au commencement de ce siècle, la Serbie était un pays d'élevage ; aujourd'hui, sa richesse principale est dans l'agriculture. La statistique de la terre cultivée, en 1897, accuse les chiffres suivants : les divers ensemencements, 972.450^{hect},31 ; la jachère, 33.161^{hect},95 ; les jardins, 14.922^{hect},17 ; les prairies et les pâturages, 652.269^{hect},96 ; les vignobles, 68.330^{hect},28 ; les vergers, 97.971^{hect},14 ; les forêts, 481.213^{hect},95 ; les pacages, les marécages, les marais, etc., 207.568^{hect},32. En tout, 2.527.887^{hect},98. On ne compte pas ici la terre appartenant à l'Etat d'une étendue de 2.302.372^{hect},22. Par conséquent, sur 100 hect. de l'étendue de la terre en général, il en appartient aux propriétaires et aux communes 52^{hect},33 et 47^{hect},67 à l'Etat. Le rendement de toute la récolte était cette même année de 447.012.662 fr. La partie la plus considérable de la récolte est consommée dans le pays même, mais il en reste pour l'exportation. On cultive surtout le maïs, la plus importante des céréales en Serbie, le blé, le seigle, l'orge, l'avoine, le haricot, la pomme de terre, le chanvre, le lin et le tabac. Le maïs et le haricot sont la nourriture habituelle du paysan serbe ; la pomme de terre n'est pas en vogue chez lui comme dans l'Europe occidentale. On peut dire d'une façon générale que l'agriculture est assez primitive en Serbie, les instruments aratoires perfectionnés et l'emploi des engrais sont rares. Les prairies occupent 355.000 hect. La culture des arbres fruitiers est très importante. On cultive surtout le prunier, le pommier, le poirier, le noyer, le cerisier, le pêcher et l'abricotier, mais de tous les fruits, le plus répandu est la prune. L'exportation des pruneaux est un des articles principaux du commerce serbe. En 1899, on en a exporté 405.295 quintaux, soit pour 11.198.107 fr. L'eau-de-vie de prunes, *chlivovitza*, est très goûtée en Serbie. Les paysans la fabriquent dans des distilleries assez primitives et presque exclusivement pour la consommation locale. Mais on a exporté, en 1899, 72.901 quintaux de prunelée, soit pour 2.287.754 fr. Les prunes sont exportées sèches, tandis que les autres fruits sont exportés à l'état naturel, mais en quantité moins considérable (en 1899, 188.187 quintaux valant 1.286.336 fr.). En ces derniers temps, l'Etat et les associations agricoles ont porté leur attention sur la culture des arbres fruitiers ; on a établi un grand nombre de pépinières dans tout le pays. La viticulture a subi de grandes pertes depuis 1882, date de l'apparition du phylloxera. Des anciens vignobles, il ne reste plus aujourd'hui que 27.701^{hect},36 non contaminés sur 68.330^{hect},28. Les particuliers et l'Etat ont entrepris de reconstituer des vignobles sur plants américains ; on a créé des vignobles nouveaux, d'après la statistique de 1897, d'une étendue de 5.598^{hect},62. La vigne est cultivée surtout dans les cercles de Kraïna, de Toplitza, de Timok et de Vrania. L'Etat entretient quelques établissements agricoles : la *Ferme modèle de Toptchidère*, près de Belgrade (fondée en 1849) ; l'*Ecole d'agriculture*, à Kraliévo (fondée en 1882) ; l'*Ecole vinicole et pépiniériste*, à Boukovo. D'après une loi, votée en 1898, chaque cercle doit établir une station agronomique, ayant pour but d'initier les jeunes gens à l'agriculture rationnelle. Les syndicats agricoles ont été organisés cette même année d'après le système Reiffeisen et se développent rapidement. D'après une loi de 1899, on a institué des greniers communaux en vue de parer aux effets de mauvaises récoltes ou de procurer des vivres à l'armée pendant la guerre. Ces greniers avaient, à la fin de l'année 1899, 18.907.731 quintaux en grains divers et 443.942 fr. 23 en argent.

L'élevage du bétail en Serbie est très répandu, mais la mauvaise nourriture et le manque de soins font que les races indigènes sont, en général, petites et peu prolifiques. Pourtant, on a fait des progrès notables et constants dans le perfectionnement de l'élevage. La valeur totale du bétail en Serbie s'élevait en 1895 à 140 millions 377 681 fr. On élève surtout les bœufs, les chevaux, les moutons, les porcs, et subsidiairement les buffles, les ânes et les mulets. Le porc est le principal article d'exportation. En général, l'exportation du bétail serbe pendant les cinq dernières années a atteint annuellement en moyenne 250.450 têtes (dont 109.280 porcs et 56.540 bœufs) d'une valeur de 21.131.700 fr. L'apiculture et la sériciculture se développent aussi de plus en plus.

L'empiètement de l'agriculture sur l'élevage a coûté cher à la Serbie. On a dégarni d'une façon barbare le pays des belles forêts dont il était couvert. Aujourd'hui, on fait quelques efforts pour remédier à cette situation. Les arbres qu'on rencontre le plus souvent sont le pin, le sapin et le chêne ; en général, la flore sylvestre est très riche en Serbie. Les plus belles forêts sont dans les cercles du Sud-Ouest.

Sur le régime de la propriété, V. Zadrouga.

Mines. — La Serbie est très riche en gisements de minerais. Encore aujourd'hui, on y voit des traces de la gigantesque exploitation des mines par les Romains, par les Serbes au moyen âge et par les Autrichiens pendant leur courte domination sur la Serbie au siècle dernier (1718-38). Au moyen âge, il y avait en Serbie de puis-

EFERUS - Recherche & Classification numérique

santes colonies étrangères (saxonnes, ragusaines et vénitiennes), qui s'occupaient de travaux miniers. Les Turcs, dans leur barbarie, avaient oublié cette richesse du pays qui est tout à fait remarquable. On trouve non seulement des combustibles sous forme de lignite et de houille, mais encore des minerais d'or, d'argent, de fer (Kopaonik, Vlassina, Kraïna, Podrinié, Zedilié), de cuivre (Povlen, Souvobor, Tchemerno, Troglav, Maïdanpek, etc.), de zinc (Koutchaïna, Zavlaka, Roudnik), d'arsenic, de nickel, de plomb (Podrinié, Avala, Kosmaï, Roudnik, Kopaonik, etc.), d'antimoine (Zaïatcha, Brezovitza, etc.), de mercure (Avala Braitchi, etc.). Les recherches récentes ont surtout démontré la richesse des dépôts et des alluvions aurifères de la vallée du Pek, des bassins de la Mlava, de la Poretchka Reka et du Timok. Quant aux gisements primaires aurifères, ils sont riches surtout dans les terrains cristallins, qui occupent une très grande étendue en Serbie; moins importants sont ces gisements dans les serpentines et dans les roches trachytiques. Les régions minières les plus importantes sont les régions de Kopaonik, de Roudnik, de Podrinié, de Koutchevo, de Zaplanié.

Néanmoins, l'activité minière est encore très faible en Serbie: le premier échec que subit la mise en exploitation des mines de Maïdanpek, mines d'une richesse incontestable, a exercé une influence désastreuse sur l'exploitation des métaux en Serbie. Le jeune Etat, n'ayant pas les capitaux et le personnel nécessaires, avait confié l'exploitation à des compagnies étrangères qui, elles non plus, n'étaient pas toutes capables d'une exploitation rationnelle et scientifique. Voici quelques chiffres qui se réfèrent à l'année 1895. Dans les mines de Maïdanpek on a employé 539 ouvriers avec salaire moyen de 1 fr. 70. Ils ont extrait 19.824 quintaux de minerais de cuivre rouge et gris valant sur place 185.719 fr. Le total des frais d'exploitation montait à 184.731 fr. Pour l'année 1894, la statistique accuse les chiffres suivants: 602 ouvriers, salaire moyen, 1 fr. 79; total des minerais extraits, 50.019 quintaux; valeur sur place, 290.801 fr.; total des frais d'exploitation, 265.957 fr. L'exploitation des bassins de combustibles, spécialement des bassins lignitifères, n'est pas ancienne en Serbie, mais elle fait des progrès constants. Les seuls bassins de houille exploités sont celui de Dobra, situé sur le Danube, et celui de Vrchka-Tchouka. Parmi les bassins lignitifères exploités en 1895, les plus importants sont les bassins de Senié, de Kostolatz et de Pojarévatz. Pour cette exploitation, on a employé 614 ouvriers (salaire journalier moyen, 3 fr. 01), qui ont extrait 80.170 quintaux de combustible. Les moyens imparfaits de communication rendent impossible la mise en valeur d'autres bassins d'une richesse incontestable. Les pierres et les matériaux de construction se trouvent en abondance en Serbie, mais l'exploitation se borne aux besoins du pays. Les sources minérales sont très nombreuses; quelques-unes sont fréquentées par la population indigène. La source thermale la plus chaude est celle de Vrania, 88°,75 C.; ensuite vient celle de Jochanitza, 75° C. Sans insister autrement sur la législation minière serbe, on peut dire d'une façon générale que la Serbie a fait son possible pour encourager la mise en valeur de ses mines, sur la richesse desquelles elle a fondé de tout temps de grandes espérances. Une partie de ces mines est exploitée par des compagnies et par des particuliers, une partie par l'Etat.

Industrie. — Malgré sa richesse en matières premières, l'industrie en Serbie est très peu florissante. C'est l'industrie domestique qui satisfait aux besoins de la famille. Mais il y a de ces petites industries domestiques qui sont arrivées à un grand degré de perfection. Les tapis de Pirot révèlent un véritable goût du dessin et de la couleur chez la femme serbe; dans certaines villes, on trouve d'excellents orfèvres qui travaillent l'or et l'argent avec beaucoup de goût et de dextérité (orfèvrerie en cannetille). La grande industrie est presque nulle. La concurrence étrangère en rend le développement extrêmement difficile. En 1897, la Serbie possédait 172 moulins qui ont produit 56.522.579 kilogr. de farine. En 1895, il y avait en Serbie 10 brasseries dont la production totale était de 61.365 hectol. de bière. Celle de Belgrade en avait produit à elle seule 49.700. Parmi les fabriques, on peut citer: la fabrique de draps à Paratchin, la verrerie de Yagodina, la fonderie de Kragouïévatz, la fabrique de poudre à Stragari (ces deux dernières appartenant à l'Etat), la fabrique d'allumettes, la fabrique d'électricité pour l'éclairage de la ville de Belgrade et pour la traction électrique de tramways de la même ville.

Voies de communication. — Par la ligne de chemins de fer Belgrade (frontière austro-hongroise)–Nisch, frontière bulgare (341 kil. de longueur), la Serbie est reliée à Constantinople; l'embranchement Nisch-Vrania, frontière turque, la relie à Salonique. Puis viennent les embranchements Velika-Plana–Sméderevo (45 kil.); Lapovo-Kragouïévatz (30 kil.). Les lignes Tchoupria-Senié (30 kil.) et Vrchka–Tchouka-Radouiévatz (90 kil.) sont des lignes spécialement affectées au transport de la houille. La longueur totale des chemins de fer d'Etat construits de 1881 à 1887 est de 540 kil. appartenant à l'Etat et 86 kil. appartenant à une société belge. Les lignes en construction ou projetées auront une longueur d'environ 600 kil. Les cours d'eau navigables sont la Save et le Danube. Le Danube et la Save sont exploités par des compagnies de navigation de bateaux à vapeur: la Compagnie austro-hongroise impériale et royale de bateaux à vapeur (depuis 1830), la Compagnie hongroise fluviale et maritime (créée en 1886), la Compagnie serbe (créée en 1891), la Compagnie anonyme roumaine de bateaux à vapeur et la Compagnie du prince Gagarine. Les routes terrestres: routes d'Etat, routes départementales, routes d'arrondissement, routes communales, ont été très améliorées en ces derniers temps, mais elles laissent toujours à désirer. A la fin de 1898, il y avait en Serbie 114 bureaux de poste et 150 bureaux télégraphiques. Une ligne téléphonique de 218 kil. relie Belgrade à Nisch, depuis 1894.

Commerce. — Le commerce international de la Serbie se chiffrait en 1899 par 46.428.600 fr. à l'importation et 65.744.388 fr. à l'exportation; le transit s'élevait à 16.917.906 fr. En général, le commerce a fait de grands progrès. En 1894, il n'était que de 35 millions à l'importation et de 46 à l'exportation. La Serbie exporte surtout les produits de son agriculture (en 1899, 29 millions 426.087 fr.), les animaux et leurs produits (27.413.063 fr.), les aliments et les boissons (2.967.417 fr.), les peaux brutes (3.157.286 fr.), etc. Les articles d'importation sont les tissus, les toiles, le coton, les métaux, les denrées coloniales, les produits chimiques et pharmaceutiques, la poterie, la quincaillerie, etc. L'Autriche-Hongrie tient le premier rang, tant pour l'importation (27.436.711 fr.) que pour l'exportation (54.748.843 fr.). Ensuite vient l'Allemagne (4.792.542 fr. à l'importation et 5.922.349 fr. à l'exportation), l'Angleterre (5.732.395 fr. à l'importation), Turquie, Etats-Unis, etc. La France a importé en 1899 pour 689.813 fr. et exporté pour 182.371 fr. Le commerce intérieur n'est pas important. On tient en Serbie 150 foires par an en moyenne. En 1895, on avait vendu dans ces marchés près de 100.000 bœufs, vaches et veaux. Parmi les établissements de crédit, les plus importants sont: *Direction des fonds publics* (Ouprava Fondova), fondée en 1862 (capital en 1897 de 41.721.096 fr. 09); *Banque nationale privilégiée du royaume de Serbie*, fondée en 1884 (d'après le bilan, arrêté au 31 déc. 1899, l'actif de même que le passif est de 91.148.571 fr.; le mouvement d'affaires en 1897 était de 581.345.170 fr.); *Banque de crédit serbe*, *Banque de commerce de Belgrade*, etc. En tout, le mouvement d'affaires des institutions financières a été en 1897 de 1.911.311.079 fr. 92.

Monnaies, Poids et Mesures. — L'unité monétaire est

EFERUS - Recherche & Classification numérique

le *dinar* (100 paras = 1 fr.). Monnaies d'or : 20 dinars, 10 dinars. Monnaies d'argent : 5 dinars, 2 dinars, 1 dinar, 50 paras. Monnaies de nickel : 20 paras, 10 paras, 5 paras. Monnaies de cuivre hors cours : 10 paras, 5 paras. Monnaies fiduciaires : billets de la Banque nationale privilégiée du royaume de Serbie, de 100 dinars et de 50 dinars payables en or, et de 10 dinars, payables en argent. — Le système métrique décimal français, facultatif en vertu de la loi du 1er déc. 1875, est devenu obligatoire à partir du 1er janv. 1882, en vertu de la loi du 7/19 janv. 1880.

Linguistique (V. Slave [Langue]).

Histoire. — Première période. — *Depuis l'arrivée des Serbes dans la presqu'île des Balkans jusqu'en 1169.* La province actuelle de Galicie, au N. des Karpates, était la patrie des Serbes avant leur arrivée dans la péninsule des Balkans. Ils occupèrent le pays de Serbie au commencement du VIIe siècle comme alliés des Avars. Pour se les attacher, l'empereur Héraclius (610-641) céda aux tribus serbes les provinces occupées par eux, à condition de reconnaître l'autorité de l'Empire byzantin et de le défendre. Pour affermir le lien entre l'empire et les Serbes, qui étaient païens, les empereurs s'efforcèrent de les convertir au christianisme. Mais c'est seulement vers la fin du IXe siècle qu'ils embrassèrent définitivement la nouvelle religion. L'empereur Constantin Porphyrogénète est le premier historien qui parle des Serbes jusqu'au Xe siècle. Il dit que le pays occupé par les Serbes touchait au Danube et à l'Adriatique ; il confinait à l'Ibar, au lac de Plava, au lac de Scutari et à la mer. Au N., la Save le séparait de la Pannonie. Le versant adriatique de la Serbie, entre la mer et les montagnes de l'Herzégovine, était composé de quatre provinces. C'étaient : la *Zeta* ou le pays de *Dioclée* (correspondant à peu près au Montenegro d'aujourd'hui), la *Travounia* (autour de la ville de Trébigné, avec le territoire entre les Bouches de Cattaro et la ville de Raguse), le *Houm* ou le *Zahoumlié* (de Raguse à la Narenta), la *Neretva* ou le pays des *Paganiens* ou *Narentans* (entre la Narenta et la Zettina). A cette dernière province appartenaient les îles de *Curzola*, *Meleda*, *Brazza* et *Lesina*. La Zettina était frontière entre les Serbes et les Croates, depuis elle a été débordée par l'élément serbe. Sur le versant de la Save et du Danube, C. Porphyrogénète distinguait vaguement le petit pays de *Bosna*, qui dans la suite devint une province importante (Bosnie). Le point de jonction entre la Serbie adriatique et la Serbie danubienne était le plateau de *Rascie* (où s'élève aujourd'hui la ville de Novi-Bazar), dominé au N. par le Kopaonik, au S. par le Dourmitor. Ce centre géographique de la Serbie devint, dans la suite, son centre politique. Il faut y ajouter certaines dépendances : les pays de Timok, de Branitchévo, de Morava, de Sitnitza, les bassins du Drim et du Vardar, qui étaient alors sous la domination bulgare.

Pendant plus d'un siècle après leur établissement, les Serbes ne jouèrent aucun rôle. Les petits Etats serbes avaient leurs princes (*archontes*) qui souvent subdivisaient leurs pays en *joupanies*, et les guerres civiles devaient être les conséquences de cet état de choses. Néanmoins, il y avait tendance à créer des centres politiques pour la défense contre les voisins envahissants. En effet, les empires franc et bulgare se disputaient les tribus serbes du N.-E., et, dans le premier quart du IXe siècle, les Bulgares réussirent à les subjuguer. Ils occupaient à cette époque presque toute la Serbie actuelle, un chef de l'armée bulgare tenait garnison à Belgrade. Ils s'attaquèrent ensuite au joupan *Vlastimir*, qui avait réussi à s'émanciper de la suzeraineté byzantine et à former un Etat indépendant dans la Rascie (autour des rivières de Piva, de Tara et de Lim, touchant à l'E. le bassin de l'Ibar, à l'O. le bassin de la Bosna et du Vrbas), mais, après une campagne de trois ans, ils furent battus. Les fils de Vlastimir eurent à soutenir une nouvelle attaque (863) ; ils le firent aussi avec succès. Peu après la Rascie se reconnut de nouveau vassale de l'empire de Constantinople, mais les désordres intérieurs donnèrent souvent l'occasion au tsar bulgare Siméon d'intervenir au profit d'un des prétendants qui se disputaient le trône. Dans la lutte entre Simon, le plus puissant prince bulgare et Léon le Sage, les Serbes furent les alliés de l'Empire byzantin. Mais Siméon, profitant des guerres civiles dans la Rascie, envahit le pays, accompagné d'un prétendant, Tchéslav. *Zacharie* (921-924), le prince régnant, s'enfuit, et Siméon convoqua les joupans serbes, afin de leur présenter son candidat. Lorsqu'ils se réunirent, Siméon les fit arrêter, occupa le pays et ramena le prétendant en Bulgarie. La domination bulgare sur la Rascie ne dura que sept ans (924-31), mais elle fut tellement dure que presque toute la population s'enfuit dans la Croatie et dans les provinces grecques. Lorsque, après la mort de Siméon (927), Tchéslav vint en Rascie, il trouva le pays désert. Avec le concours de l'empire byzantin, dont il se reconnut vassal, il réussit à amener la prospérité. Son règne, malgré ce triste début, fut heureux, il réunit la Serbie danubienne et la Serbie adriatique. Mais, après sa mort (vers 960), la décadence recommença. L'empire grec, n'ayant plus rien à craindre des Bulgares affaiblis, s'empara de la Rascie, dont le prince ou grand joupan se sauva dans la Serbie maritime.

A partir de cette époque, les principautés serbes du versant adriatique essayèrent à leur tour de créer un centre politique. Le prince de Zeta, de Trébigné et de Zahoumlié, *Etienne Voïslav*, se rendit indépendant de l'Empire en 1040. Son fils, *Michel* (1053-81), réunit à ses Etats la Rascie, et obtint le titre de roi (*rex Sclavorum*) du pape Grégoire VII. Sous le règne de son fils, *Constantin Bodine* (1081-1101), la Serbie de Tchéslav fut restaurée dans son intégrité. Mettant à la tête de la Rascie un joupan, il se proposa d'attirer à lui les Serbes qui vivaient encore sous la domination grecque (sur la Morava et sur la Vardar). En effet, le défaut principal de la Zeta comme centre politique, c'était son éloignement du centre ethnographique serbe. Mais, malgré tous ses efforts, le joupan de la Rascie ne réussit pas dans sa mission, et il fut le premier qui se détacha de la Zeta (1103), lorsque la dislocation du royaume commença. Le ban de Bosnie suivit son exemple, de sorte que l'empire grec réussit peu à peu à imposer de nouveau sa suzeraineté à la Zeta (1116), à la Rascie (1116) et à la Bosnie (en 1166, définitivement). Néanmoins, la Rascie ne renonça pas à son rôle politique. Son joupan, *Ouroch II Pribislav*, fit deux campagnes acharnées contre l'Empire (en 1149 et en 1150), mais l'empereur Manuel Ier Comnène triompha de lui et le fit remplacer par son frère, *Dessa* (1162-68). Celui-ci continua la politique de son prédécesseur, et il partagea son sort. L'empereur Manuel lui substitua *Tichomir*, fils de Zavide, chef du parti qui désirait la paix avec l'Empire.

Deuxième période. — *La dynastie d'Etienne Nemania (1169-1372).* En 1168, la Rascie était divisée entre quatre frères, fils de Zavide, qui obéissaient tous à leur frère aîné, le grand joupan Tichomir, lequel à son tour était vassal de l'empereur Manuel Comnène. Mais le cadet, *Etienne*, provoqua la jalousie de ses frères par la sollicitude qu'il apportait à l'organisation de son lot, et la guerre éclata. Les frères de Nemania battus se rendirent auprès de l'empereur pour solliciter son aide. Celui-ci les renvoya dans la Rascie avec une armée, mais ils furent de nouveau vaincus (1169), et le frère aîné trouva la mort dans la bataille. Cette victoire marque la fin de la souveraineté byzantine sur la Rascie, à laquelle E. Nemania réunit une grande partie de la Serbie adriatique et du littoral (Zahoumlié ou Houm, Trébigné, Zeta, Scutari, Cattaro, etc.). La puissance de Nemania fut encore augmentée par des relations d'intime amitié entre lui et le ban de Bosnie, Kouline, qui s'était débarrassé de son côté de la suzeraineté de l'empire d'Orient. En 1183, E. Nemania envahit les provinces grecques, comme allié du roi de Hongrie et, en 1190, comme allié des Bulgares ; ses armées pénétrèrent jusqu'à Sredretz (Sofia actuelle) à l'E. et jus-

EFERUS - Recherche & Classification numérique

qu'à Vrania, Prizrend et Uscub au S., mais, battu en 1191 par les Grecs, il perdit toutes ses conquêtes. Son règne est important par la persécution qu'il infligea aux *bogomiles*. Ces sectaires furent impitoyablement exterminés ou chassés du pays. La plupart se réfugièrent en Bosnie. En 1196, E. Nemania abdiqua solennellement au profit de son fils puîné *Etienne*, qui devint grand joupan. A son fils aîné, *Voukan*, il avait donné les provinces qu'il possédait sur le littoral adriatique, avec le titre de roi.

Le troisième fils d'Etienne Nemania, *Rastko*, né vers 1169, quitta furtivement sa famille et se fit moine dans la Sainte Montagne (Mont Athos). On lui donna le nom de Sava. Etienne Nemania, après son abdication, se rendit auprès de Sava. Là ils élevèrent, avec la permission de l'empereur grec, le monastère serbe de Khilindar. Les Grecs, les Bulgares et les Russes y avaient aussi leurs centres religieux, qui étaient en même temps des centres littéraires. De cette façon, la littérature ecclésiastique serbe du moyen âge fut en rapport avec les autres littératures orthodoxes. Etienne Nemania mourut là en 1199. — Le commencement du règne de son fils Etienne ne fut pas heureux. La Hongrie était puissante et ambitieuse, et le Saint-Siège voulait s'en servir pour répandre le catholicisme dans la péninsule balkanique et exterminer les bogomiles de Bosnie. Voukan, fils aîné de Nemania, prétendant être injustement dépouillé de la dignité de grand joupan, était prêt à servir ses projets. Il réussit à s'emparer de la Rascie, grâce à l'armée hongroise, et devint ainsi vassal du roi de Hongrie. Mais son règne ne fut pas long (1202-4); Etienne, profitant des troubles de Hongrie, reprit la couronne. Il releva le pays, et, malgré l'inimitié des Bulgares, des Hongrois et des Latins de Constantinople, il lui conserva les limites que lui avait données son père. La conquête de Constantinople par les croisés ne fut pas sans influence sur les affaires ecclésiastiques de la Serbie. En effet, l'Eglise grecque orthodoxe courait un grand danger, et le patriarche de Nicée, sur la demande de Sava, accorda à la Serbie l'autonomie ecclésiastique (1219). De cette façon l'Eglise serbe s'émancipa de l'influence qu'exerçait sur elle le patriarche de Constantinople. Dorénavant, l'archevêque et les évêques seraient nommés par le synode serbe. Sur la demande d'Etienne, le pape lui accorda le titre de roi, et il fut couronné en 1221. Il fut appelé *Prvoventchani* (*primo coronatus*). De cette façon, fut effacée toute trace de la suzeraineté du roi de Hongrie sur la Serbie. Le roi (*kral*) Etienne mourut en 1227. Le règne de son fils aîné *Radoslav* (1227-34) est sans importance. Il fut détrôné par son frère *Vladislav* (1233-41), qui, à son tour, fut détrôné par son plus jeune frère, *Etienne Ouroch I*er (1242-76). Ce prince sut profiter de l'invasion de la Hongrie par les Tartares : un grand nombre de mineurs d'origine allemande, fuyant devant les barbares, furent bien reçus par le roi. L'exploitation des mines prit bientôt de grandes proportions et, sous son règne, on commença à battre de la monnaie d'argent. Des succès contre les Bulgares rendirent le roi Ouroch Ier très puissant. En 1237, il fut médiateur de la paix entre la Bulgarie et l'empereur de Constantinople; la même année, grâce à son influence, un Serbe, Constantin Tech, petit-fils d'Etienne Nemania, fut élu tsar de Bulgarie. Ses guerres contre l'empire de Constantinople (1237-59) ne lui furent pas avantageuses; son allié, le despote d'Epire, ayant été battu, Oroch dut abandonner ses conquêtes. Il se rapprocha du roi de Hongrie en faisant épouser à son fils Dragoutine la petite-fille du roi de Hongrie. Sous l'influence de sa femme Hélène, une princesse d'origine française et royale (mais dont l'identité n'est pas bien établie), il s'allia avec Charles d'Anjou en vue de faire la guerre à l'empire de Constantinople; mais, en 1276, Ouroch Ier fut détrôné par son fils aîné Dragoutine (la bataille eut lieu sur le champ de Gatzko, en Herzégovine); il se fit moine et mourut peu après. *Dragoutine* (1276-81), timoré et incapable, abdiqua en 1281, en faveur de son frère *Ouroch II Miloutine* qui régna de 1281 à 1321. A peine monté sur le trône, il envahit la Macédoine. Les campagnes de 1282, de 1283 et de 1285 lui valurent la plus grande partie de cette province.

En 1285, les Tartares s'étaient établis dans la Bulgarie, qui se disloqua en plusieurs principautés, dont les titulaires reconnaissaient l'autorité des envahisseurs tartares. La frontière N.-E. de la Serbie se trouva menacée, et Miloutine, aidé par son frère Dragoutine (qui s'était réservé certains territoires de la Serbie et qui tenait en outre en fief du roi de Hongrie le duché de Matchva avec la Syrmie et la Slavonie), battit tout d'abord les deux frères, Drman et Koudeline, qui tenaient Branitchévo. Puis, en 1291, il se tourna contre un autre vassal tatare, le prince Chichman de Viddin. Cette ville fut prise, et Chichman se reconnut vassal du roi de Serbie. Au fils de son vassal, le roi donna en mariage sa fille Anne. En 1296, l'Empire byzantin attira de nouveau son attention : il conquit l'Albanie du Nord et s'empara de Durazzo. L'empereur Andronic II consentit au mariage de sa fille Simonide avec le roi de Serbie. A la mort de son frère Dragoutine, le roi recueillit son héritage et le pays de Matchva que celui-ci tenait en fief de la couronne de Hongrie. Ce fut la cause de la guerre entre les deux royaumes, dans laquelle Miloutine perdit la Matchva avec Belgrade. Mais il prit sa revanche en Albanie. Sous Miloutine, le commerce avec Raguse, Venise, fut très prospère, et les habitants des pays voisins immigrèrent beaucoup en Serbie. Le roi fit élever et restaurer beaucoup d'églises, non seulement dans ses Etats, mais même dans l'Empire grec. Après sa mort, son fils *Etienne Detchanski* (1321-31) lui succéda. Philippe de Tarente profita des désordres qui suivirent son avènement pour s'emparer de Durazzo, tandis que le ban de Bosnie, Etienne Kotromanitch, prit la province de Houm. En 1321, le prince de Viddin, vassal du roi de Serbie, Michel Chichmanitch, devint tsar de Bulgarie. Pour se rapprocher des Grecs, il répudia sa femme Anne, sœur du roi de Serbie. Dans la querelle entre Andronic II et Andronic III, Etienne prit parti pour le premier, car la Bulgarie avait pris parti pour le second. Après le succès d'Andronic III, la guerre éclata (1330) entre l'empereur, les Bulgares, et le voïévode de Valachie, Ivanko Bassaraba, d'une part, et, d'autre part, le roi des Serbes. L'armée serbe rencontra celle des Bulgares dans la plaine de Velboujde (Kustendil). Le 28 juil. (v. st.) 1331, le tsar y fut tué. Le fils aîné du roi Etienne, le futur empereur Douchan, commandant un détachement de cavalerie allemande, se distingua dans cette bataille. Ayant appris le désastre, Andronic III battit en retraite sur Andrinople, tandis qu'Etienne entrait en Bulgarie. Il annexa à ses Etats la ville de Nisch avec ses environs. En mémoire de ce grand succès, il fit bâtir le monastère de Detchani, le plus beau monument de l'architecture serbe du moyen âge. Il en reçut le surnom de *Detchanski*. Mais la noblesse serbe fut très mécontente qu'il n'eut pas pris une revanche contre l'Empire de Constantinople. Le parti grec était très puissant à la cour, par l'influence de la reine Marie, qui voulait assurer le trône à son fils Siméon, au préjudice de Douchan, fils aîné du roi. Douchan se souleva; le roi fut pris et enfermé. Le 8 sept. (v. st.) 1331, Douchan était solennellement couronné devant toute la noblesse. Le 11 nov. (v. st.) de la même année, les nobles qui avaient pris part à cette révolution firent étrangler le vieux roi.

Sous le règne d'*Etienne Douchan* (1331-55), l'Etat serbe du moyen âge fut à l'apogée de sa puissance. Toutes les provinces serbes, excepté la Bosnie, Raguse et quelques territoires placés sous la domination hongroise, se constituèrent en un seul Etat. Douchan avait repris le plan de son grand-père Miloutine, qui était de revêtir la pourpre à Constantinople et de fonder un empire gréco-serbe. Pour arriver à réaliser ce plan, il développa une activité prodigieuse. Il se rapprocha du nouveau tsar bulgare, Jean

EFERUS - Recherche & Classification numérique

Sracimirovitch, en épousant sa sœur Hélène. Peu après, il envahit la Macédoine, pénétra jusqu'à Serrès et assiégea Salonique ; par la paix du 26 août (v. st.) 1334, la plus grande partie de ses conquêtes lui resta. En 1336, 1337 et 1340, il prit presque toute l'Albanie et l'Epire jusqu'à Janina. Mais son attention fut bientôt attirée du côté de Constantinople par la rivalité entre l'empereur Jean V Paléologue et Cantacuzène. Sollicité par les deux partis, Douchan les soutint tour à tour et, en 1345, il s'empara de toute la Macédoine, excepté Salonique. Ces succès exaltèrent son ambition. En 1345, il se proclama *empereur* (*tsar*) *des Serbes et des Grecs*. A Uskub se tint une grande assemblée, composée des grands barons, du haut clergé serbe et du clergé grec des provinces conquises. Le patriarche de la Bulgarie y assistait. L'archevêque de Petch, chef de l'Eglise serbe, fut proclamé patriarche (le 16 avr. (v. st.), et Douchan fut couronné empereur par les deux patriarches, serbe et bulgare. L'importance de cet acte n'échappa pas à la cour de Constantinople. En 1352, le patriarche de cette ville jeta l'anathème sur l'empereur serbe et l'assemblée d'Uskub. Cependant Douchan conquit, en 1347, l'Epire, l'Etolie et l'Acarnanie ; en 1348, il acheva la conquête de la Thessalie. Il ne restait plus à l'Empire de Constantinople que Salonique et la Thrace.

Etienne Douchan eut l'ambition de faire de son empire un Etat policé. En 1349, il convoqua à Uskub une assemblée de grands barons et du haut clergé. On y promulgua solennellement le fameux *Zakonik* (*code*) *de l'empereur Etienne Douchan*, complété en 1354. C'est la codification des coutumes, des ordonnances et des lois des prédécesseurs de l'empereur qui les compléta. Ce code confirmait les privilèges de l'Eglise (orthodoxe grecque), de la noblesse et du haut clergé sur les classes inférieures. Peu après, la frontière de l'Empire fut troublée du côté de la Bosnie. En 1349, le ban Etienne Kotromanitch, à l'instigation du roi de Hongrie, pilla le pays de Trébigné (en Herzégovine). Douchan riposta, mais dut arrêter sa marche victorieuse pour défendre les provinces du Sud contre Cantacuzène et les Turcs. D'autre part, la campagne contre le ban de Bosnie impliqua l'empereur dans une guerre contre Louis d'Anjou, roi de Hongrie ; les Hongrois perdirent alors Belgrade. Cependant l'Empire grec était à la merci des hordes turques, et à Constantinople un parti appelait de ses vœux une forte domination chrétienne, serbe, vénitienne ou hongroise contre les Osmanlis. Douchan avait des chances. Pour se couvrir du côté des Hongrois, il eut l'idée d'entrer en pourparlers avec le pape Innocent ; il s'engagea à embrasser le catholicisme, à condition d'être nommé capitaine des chrétiens contre les Turcs. Il mourut inopinément le 20 déc. (v. st.) 1355.

La mort d'Etienne Douchan marque le commencement de la décadence. Son héritier *Ouroch* (1356-72) n'était pas à la hauteur de sa tâche, et l'Empire serbe ne survécut pas à son fondateur. Les tendances séparatistes des gouverneurs et des diverses populations de l'Empire, la lutte entre l'Eglise serbe et le patriarcat de Constantinople et l'invasion des Turcs furent les causes principales de la dislocation. A peine Ouroch était-il monté sur le trône que les désordres se manifestèrent dans l'Acarnanie, dans l'Epire et dans la Thessalie (1356-58). Le roi de Hongrie reprit Belgrade, tandis que les gouverneurs des autres provinces refusèrent obéissance à l'empereur. De tous les rebelles le principal était *Voukachine* qui se proclama roi serbe. Il prétendait remplacer la dynastie de Nemania par la sienne et fonder un nouvel Etat. Il détenait la moitié Sud de l'Empire avec les capitales Priszrend et Uskub. L'empereur ne conserva que le pays au S.-E. du Kara-Dagh. En même temps, l'invasion turque devenait de plus en plus menaçante. Les Turcs s'étaient déjà établis en Europe et avaient attaqué la province de Drama, que détenait Ougliécha, frère du roi Voukachine. Pour les chasser de l'Europe, les deux frères réunirent une armée de 60.000 hommes, mais le gros de cette armée fut surpris et anéanti par les Turcs sur les bords du fleuve Maritza. Les deux frères y trouvèrent la mort le 26 sept. (v. st.) 1371 et leurs Etats tombèrent entre les mains des Turcs. Le 2 déc. de la même année mourut l'empereur Ouroch, sans laisser d'enfant.

Troisième période. — *La lutte pour l'indépendance politique contre les Turcs.* Le prince *Lazar Chrébélanovitch* (1372-89), fidèle vassal de l'empereur, recueillit une partie de son héritage, mais c'est le ban de Bosnie *Tvrtko Ier*, qui s'efforça de continuer les traditions de la maison de Nemania, dont le sang coulait dans ses veines. En 1377, il ceignit la couronne royale serbe à Miléchevo, sur la tombe de saint Sava, et proclama son Etat *royaume serbe*. Il avait réussi à réunir à la Bosnie la province de Houm, le Trébigné, une grande partie de la Rascie. Les deux souverains serbes, le prince Lazar et le roi Tvrtko Ier, vivaient en bonne intelligence. En 1387, ils battirent les Turcs, qui avaient envahi l'Etat du prince Lazar. Mais le sultan Mourad Ier entra en Serbie (1389). La bataille décisive eut lieu dans la plaine de *Kossovo* le 15 juin (v. st.) 1389. Le sultan périt par la main d'un chevalier serbe, Miloch Obilitch, mais la victoire resta aux Turcs. Le prince Lazar fut pris et décapité. *Etienne Lazarévitch* conserva la principauté de son père Lazar et régna de 1389 à 1427. Le sultan Bajazet la lui laissa sous condition de service militaire et d'un tribut annuel. En cette qualité de vassal du sultan, il prit part à la bataille de Nicopolis, et c'est lui qui décida du sort de la victoire en faveur des Turcs contre le roi de Hongrie Sigismond. En 1403, le roi de Hongrie donna au « despote », en fief, le pays de Matchva avec Belgrade. Cette ville devint alors la capitale de la Serbie. *Georges Brankovitch* (1427-56) eut à combattre le sultan qui prétendait que la Serbie lui appartenait en vertu du mariage de Bajazet avec la sœur du dernier despote. C'est lui qui fit bâtir la célèbre forteresse de *Smédérevo* (Semendria). Son fils *Lazar Brankovitch* lui succéda, mais son règne fut très court (1456-58). Profitant des désordres qui éclatèrent en Serbie après la mort du despote Lazar, le sultan envahit le pays et le transforma en pachalik (1459). Ce fut la fin du despotat serbe. Quant au royaume serbe de Bosnie, il perdit son prestige et sa puissance sous les faibles héritiers de Tvrtko Ier. En 1463, le sultan Mohammed II entra inopinément en Bosnie à la tête d'une armée de 150.000 hommes, et le pays fut conquis. Le dernier roi, *Etienne Tomachévitch*, fut pris et décapité. Le grand voïévode de Houm, *Etienne Vouktchitch*, avait réussi en 1445, à se détacher du royaume de Bosnie et s'était mis sous la suzeraineté du sultan. Depuis 1448, il s'intitulait officiellement *hertzeg* (duc) de Saint-Sava (de là le nom de l'Herzégovine qui fut donné à la province de Houm), et le sultan, après avoir conquis la Bosnie, se tourna contre lui, mais sans succès. L'Herzégovine fut conquise seulement en 1482, sous le règne des fils d'Etienne Vouktchitch. Quant à la Zeta, elle resta encore quelque temps debout. En effet, dans cette province, un seigneur indigène, *Etienne Zrnoïévitch*, profitant des embarras du despote Georges Brankovitch et aidé par la république de Venise, dont il se reconnut vassal, avait su se rendre indépendant (1455). De leur côté, les Vénitiens s'étaient emparés du littoral de la Zeta pour leur propre compte. Le fils d'Etienne, *Ivan*, et les Vénitiens eurent à soutenir une lutte sans merci de la part des Turcs. Ivan dut se retirer dans le pays montagneux de Tzrna Gora (Montenegro) et fit de Cettigne sa capitale. Mais les Turcs parvinrent en 1499 à imposer leur autorité à ce pays. C'est la fin de la lutte du peuple serbe contre les Turcs, pour la défense du dernier débris de l'Etat serbe du moyen âge. La lutte continuera, mais avec un autre caractère.

Quatrième période. — *Depuis la fin du* XVe *siècle jusqu'à la révolution serbe de 1804.* Les Serbes ne se résignèrent pas facilement à la domination turque. En effet, ils

EFERUS - Recherche & Classification numérique

furent amenés par milliers et vendus comme esclaves sur les marchés de Constantinople et d'Egypte ; le système de recrutement du corps des janissaires rendait encore plus insupportable cette situation. C'est pourquoi la conquête des pays serbes fut suivie par de nombreuses émigrations dans les provinces limitrophes. La Dalmatie vénitienne et les provinces méridionales de la Hongrie ont surtout bénéficié de cette affluence. Pourtant ceux qui étaient restés sous le joug turc n'étaient pas une *raïah* docile. De nombreuses bandes de *haïdouks* infestaient les routes ; ils ne se vengeaient, non seulement des Osmanlis envahisseurs, mais aussi des renégats, particulièrement nombreux en Bosnie. La noblesse bosniaque, tour à tour bogomile et catholique, n'avait pas eu de scrupules à embrasser l'islamisme, afin de conserver ses fiefs et ses privilèges. Les exploits de ces haïdouks et des *ouskoks* (transfuges serbes sous la domination vénitienne ou autrichienne) sont un des sujets favoris des *pesmas* (V. ce mot), ou chants populaires serbes. C'est dans cette poésie populaire et dans la religion orthodoxe grecque que se réfugia la conscience nationale ; c'est pour cela que l'Eglise serbe porte le caractère d'une institution plutôt nationale que religieuse. Il est inutile d'insister ici sur cette lutte où le peuple serbe, sous le symbole de la « Sainte Croix », lutta et conspira contre le « Croissant ». Nous nous arrêterons seulement sur le sort des Serbes de Hongrie, épisode très important de cette troisième période.

Serbes de Hongrie. Même avant l'invasion turque, de nombreuses colonies serbes se trouvaient dans la Hongrie du Sud. Leur nombre fut augmenté à la suite de certains arrangements du despote serbe Georges Brankovitch, qui lui avaient valu de nombreux fiefs et domaines en Hongrie ; il les peupla de ses nationaux. Les descendants de Georges Brankovitch portèrent le titre de *despotes serbes* et furent comptés parmi les hauts barons de la couronne de Saint-Etienne. Déjà dans la seconde moitié du XVIe siècle, la Hongrie méridionale était principalement habitée par les Serbes. De même, ils s'étaient établis sur les frontières de la Croatie et dans la Slavonie, et déjà, au milieu du XVIe siècle, on y avait organisé les célèbres *Confins militaires*. Les paysans serbo-croates de ces confins étaient en même temps soldats et laboureurs ; ils avaient une organisation militaire. Enfin les guerres de l'Autriche avec les Turcs, qui eurent lieu de 1683 à 1699, amenèrent la principale émigration serbe en Hongrie. En 1690, avec la permission de l'empereur Léopold Ier, le patriarche serbe de Petch ou d'Ipek (dans la Vieille-Serbie), Arsenius Tcharnoïévitch, passa en Hongrie avec 40.000 familles (400.000 personnes). Par ses lettres patentes, l'empereur avait garanti aux Serbes une espèce d'indépendance religieuse et politique. En 1691, on leur accorda d'élire un *vice-voïévode* en remplacement du *voïévode et despote* Georges Brankovitch que le gouvernement autrichien avait fait enfermer pour « raison d'Etat ». Ces privilèges furent dans la suite plusieurs fois confirmés, mais, de fait, ils furent peu respectés. Tant que la cour de Vienne avait besoin des Serbes, soit contre les Hongrois révoltés, soit contre les Turcs ou un autre ennemi extérieur, elle les protégeait. Mais sitôt ce danger passé, les Serbes avaient à soutenir l'assaut du clergé catholique et des autorités hongroises. Après la paix de Karlovitz, on établit, en 1702, les *Confins militaires* sur la Save, le Danube, le Theiss et le Marosch qu'on peupla exclusivement par les Serbes. Cette milice serbe se distingua particulièrement dans la campagne du prince Eugène de Savoie (1716-18). Par la paix de Passarovitz (21 juil. 1718), une grande partie de la Serbie avec Belgrade resta à l'empereur. On y introduisit une organisation militaire, et le pays ne gagna pas grand'chose à ce changement de gouvernement. Les autorités autrichiennes se mirent alors en rapport avec le patriarche de Petch, Arsenius Yovanovitch Schakabent, qui essaya, en 1737, de passer en Autriche avec une nouvelle émigration serbe. Mais un grand nombre de familles qui s'étaient mises en route furent massacrées. En 1738, la Serbie tomba de nouveau sous la domination turque, et en 1765 le patriarcat de Petch fut supprimé, de sorte que le peuple serbe, sous la domination ottomane, perdit son autonomie religieuse. Et ce ne fut pas la seule conséquence désastreuse de ces émigrations serbes. En effet, par ces exodes, l'élément serbe dans la Vieille-Serbie fut affaibli, et les Albanais occupèrent sa place. Ils y forment aujourd'hui la majorité et commettent depuis des siècles toute sorte d'atrocités sur les Serbes. La dignité de patriarche fut restaurée en 1848 et fut donnée au métropolite de Karlovitz, chef de l'Eglise serbe en Hongrie.

A l'avènement de Marie-Thérèse, l'élément serbe dans l'armée autrichienne était supérieur à tous les autres réunis ensemble. Les services que les Serbes lui avaient rendus dans la guerre de succession leur avaient valu une nouvelle confirmation de leurs privilèges en 1743. Il faut mentionner ici, d'une façon générale, que les Serbes étaient, grâce à leur organisation militaire et leur fidélité à la cour de Vienne, toujours soutenus dans leurs réclamations par le conseil de guerre de Vienne (*Hofkriegsrath*), tandis que la chancellerie hongroise de Vienne (*Ungarische Hofkanzlei*) se plaignait sans cesse de la situation privilégiée dont les Serbes jouissaient en Hongrie. En 1747 se réunit un *Congrès national Rascien*, qui présenta ses griefs aux commissaires royaux contre les atteintes portées à ses privilèges par les autorités hongroises ; mais Vienne se borna à des demi-mesures : on institua une *Hofcommission*, plus tard une *Hofdeputation* pour les affaires serbes. Certains cercles des Confins militaires ayant été dissous et incorporés à la Croatie et à la Hongrie, plus de 100.000 Serbes, voulant se soustraire à la juridiction provinciale hongroise, avaient quitté le pays en 1751, 1752 et 1753. Ils s'établirent en Russie, entre Kiev et Otchakov, et donnèrent à ce district le nom de la *Nouvelle-Serbie*. Malgré la brillante conduite du contingent serbe dans la guerre de Sept ans (1756-63), leurs familles furent traitées avec une rare brutalité par le général Petazzi et ses collaborateurs, qui voulaient les convertir à tout prix au catholicisme.

Grâce à une longue expérience, les Serbes avaient appris que, malgré toutes les confirmations, leurs privilèges étaient peu respectés par les autorités publiques de Hongrie et qu'ils n'étaient pas suffisamment protégés par la cour de Vienne. Ils changèrent alors de tactique en demandant la reconnaissance politique de la nationalité serbe dans le royaume de Hongrie. Mais ils n'y réussirent pas. La cour de Vienne s'y opposait ; elle les considérait « comme un patrimoine de la maison d'Autriche et non du royaume de Hongrie ». A la suite des réclamations du Congrès national serbe de 1769, le gouvernement autrichien promulgua un *Regulamentum illyricum* (complété en 1776 par un second), par lequel on prétendait donner, dans une large mesure, satisfaction aux réclamations serbes. Au fond, on portait seulement atteinte à leurs privilèges traditionnels ; les Serbes manifestèrent ouvertement leur mécontentement. En 1779, on publia le *Declaratorium illyricum*, qui porte surtout sur l'autonomie religieuse et scolaire.

Sous le règne de Joseph II, les Serbes bénéficièrent de la tolérance religieuse proclamée par l'édit du 25 oct. 1781. Pendant la guerre russo-turque de 1787, où l'Autriche prit part comme alliée de la Russie, Joseph II envahit la Serbie. Belgrade fut pris (sept. 1789). Dans cette campagne, les Serbes s'étaient particulièrement distingués. Mais l'espoir des Serbes de la Serbie d'être délivrés du joug ottoman par l'Autriche ne se réalisa pas. D'autres événements avaient détourné l'attention de l'empereur Joseph qui mourut le 20 fév. 1790 sans avoir vu la fin de la guerre. Par la paix de Sistov (1791), la Serbie avec Belgrade fut rendue aux Turcs. Léopold II favorisait particulièrement les Serbes. Il fit convoquer leur métropolite et leurs neuf évêques orthodoxes grecs dans le *Landtag*

EFERUS - Recherche & Classification numérique

hongrois (1790), permit la convocation d'un *Congrès national serbe* (1790) et établit à Vienne pour les affaires serbes la *Chancellerie Illyrienne* (Illyrische Hofkanzlei). Les Etats de Hongrie s'inquiétèrent de ces concessions, et en 1791 ils consentirent à reconnaître aux Serbes orthodoxes grecs la pleine et entière jouissance de tous les droits des sujets hongrois, de même que leurs privilèges qui n'étaient pas en opposition avec les lois fondamentales de la constitution du royaume. Peu après, la chancellerie illyrienne fut supprimée (1792). Mais, en pratique, les Serbes étaient restés à la merci des Hongrois.

En 1848, le mouvement révolutionnaire se propagea chez les Serbes de Hongrie. Une assemblée nationale serbe se réunit à Karlovitz le 1er mai (v. st.) 1848. A cette assemblée les Serbes proclamèrent *patriarche* Joseph Raïatchitch, métropolite de Karlovitz, et Etienne Chouplikatz fut fait *voïévode* (duc) et « chef politique de la nation serbe ». La cour de Vienne favorisa ce mouvement, approuva en principe les décisions de cette assemblée et promit une autonomie nationale aux Serbes. Le ministère hongrois était contraire à tout ce qui se passait; un mois après la réunion de cette assemblée, une armée hongroise attaqua Karlovitz, et la guerre ne cessa qu'à la fin de 1849. Ce fut une guerre sans merci, qui coûta cher aux deux partis. Un grand nombre de volontaires serbes de la principauté de Serbie y avaient pris part. Lorsque la révolution hongroise fut étouffée, des lettres patentes de l'empereur créèrent le *duché serbe* et l'empereur prit le titre de *grand voïévode*. Le duché comprenait le banat du Temes, le Bacz et une partie de la Syrmie. Mais les espérances des Serbes furent déçues cette fois encore. La réaction qui suivit la révolution de 1848 peupla le duché de fonctionnaires qui n'étaient pas Serbes, l'allemand devint la langue officielle, et tout ce qui était serbe fut persécuté. Pourtant l'art. 9 de la loi de l'année 1868 reconnut aux Serbes l'autonomie religieuse et scolaire et la dignité de patriarche au métropolite serbe de Karlovitz. Par l'art. 44, la nationalité serbe fut aussi reconnue, ainsi que l'emploi du serbe dans les rapports quotidiens avec les autorités.

Les Serbes de Hongrie ont fait beaucoup pour le développement intellectuel et pour l'émancipation politique de leurs frères dans le royaume actuel de Serbie. Lorsque la révolution serbe éclata en 1804, ils leur firent passer des munitions et des secours de toute sorte; un grand nombre de Serbes des Confins militaires se rendirent en Serbie pour faire la guerre aux Turcs. C'est parmi les Serbes de Hongrie que la Serbie a recruté ses premiers fonctionnaires, ses professeurs, ses médecins, ses instituteurs, voire même ses législateurs.

Cinquième période. — *Depuis la révolution serbe de 1804 jusqu'à nos jours.* Après la paix de Sistov (1791), la Porte prit des mesures sérieuses pour assurer la tranquillité de la Serbie, ou plutôt du pachalik de Belgrade, puisque les frontières du royaume actuel de Serbie embrassent en outre certaines parties des pachaliks voisins (pachaliks de Viddin, Nisch, Leskovatz, Novi-Bazar et Bosnie). Békir Pacha, puis Hadji-Moustapha Pacha (1795–99), s'étaient rendus célèbres par leur droiture et leur modération. Mais la tranquillité du pachalik fut bientôt compromise. Les janissaires, auxquels la Porte avait défendu l'entrée de la Serbie, s'y étaient néanmoins introduits sous différents prétextes. Habitués à vivre d'exactions, leurs sympathies allaient au célèbre rebelle Osman Pasvan-Oghlou, pacha de Viddin, qui était en guerre continuelle avec Hadji-Moustapha Pacha. Une nuit, quelques janissaires entrèrent furtivement dans la forteresse de Belgrade, et assassinèrent Hadji-Moustapha. Quatre des principaux auteurs de la conspiration, appelés *dahiés* (ou *deys*), s'emparèrent du gouvernement du pachalik; le nouveau pacha que Sélim III avait envoyé à Belgrade n'était que leur prisonnier. Entourés d'aventuriers de toute sorte, ils firent subir à la Serbie un régime de terreur, aussi dur aux Serbes qu'aux Turcs eux-mêmes. Une révolution paraissait inévitable. Pour se prémunir contre cette éventualité, les dahiés résolurent de massacrer tous les Serbes qui pourraient s'improviser chefs du peuple. Au mois de janv. 1804, on avait commencé à exécuter cette sinistre résolution. Pour échapper au massacre, quelques hommes en vue décidèrent de soulever le peuple contre la tyrannie des dahiés, que le sultan lui-même considérait comme des rebelles, et, dans une réunion secrète qui eut lieu en févr. 1804, Karageorges (*Georges le Noir*) fut proclamé chef de l'insurrection.

L'insurrection éclata aussitôt dans la *Choumadia* (la *région des Forêts*), limitée au N. par les cours de la Save et du Danube, par la Grande Morava à l'E., par la Goliska Morava au S. et par la Koloubara à l'O. Plusieurs circonstances ont contribué à faire de ce coin des pays serbes le berceau de l'indépendance. Loin du centre de l'empire turc, son territoire boisé et accidenté était très propre à la défensive et très difficile pour une armée régulière. De plus, la Choumadia s'appuyait sur l'Autriche et sur l'élément serbe au N. de la Save et du Danube. Les Serbes de Hongrie fournirent à leurs frères opprimés des armes et des munitions, et les Confins militaires autrichiens des officiers. Les guerres de l'Autriche contre la Turquie, qui prirent fin par les traités de Passarovitz (1718), Belgrade (1739) et Sistov (1791), avaient entretenu l'esprit militaire en Serbie. Les souvenirs de la dernière campagne (1789) étaient encore très vivaces. Nombre de Serbes de Serbie, entre autres Karageorges, avaient pris part à cette guerre comme volontaires. Les commissaires turcs, qui, conformément au traité de Sistov, recevaient une forteresse de Serbie, virent avec surprise en sortir une compagnie serbe, bien équipée, exercée à la manière autrichienne. « Voisins, qu'avez-vous fait de notre raïah? » s'écria, d'un air inquiet, un des commissaires turcs en s'adressant à ses collègues autrichiens. Ajoutons que la Turquie, sous le règne de Sélim III, de Moustapha IV et de Mohammed II, traversa une crise très favorable à l'émancipation politique de la Serbie.

En peu de temps le pays fut débarrassé des janissaires. L'insurrection de Serbie ne fut pas d'abord considérée à Constantinople comme dangereuse pour la Porte. Rassurée par les Serbes, qui affectaient d'être ses sujets fidèles, elle témoigna même de la bienveillance à ce mouvement contre les dahiés, rebelles au sultan. Békir Pacha, vizir de Bosnie, eut ordre de prêter main-forte. Lorsqu'il arriva avec ses 3.500 Bosniaques, il trouva Karageorges devant Belgrade. Soliman Pacha, auquel la Porte avait confié le pachalik de Belgrade, y était arrivé aussi. Après avoir livré les têtes de dahiés aux Serbes, Békir Pacha croyait la besogne finie. Il ordonna à Karageorges de licencier son armée. Celui-ci lui demanda alors, non seulement certains privilèges qui tendaient à l'autonomie administrative de la Serbie, mais encore la garantie de ces concessions par la cour de Vienne. Békir Pacha refusa et quitta précipitamment le pays (fin de l'automne 1804); le nouveau pacha de Serbie fut assiégé dans la ville de Belgrade, tandis que la forteresse était entre les mains de Gouchantz-Ali et de ses mercenaires. La Turquie, à la fin du XVIIIe et au commencement du XIXe siècle, était infestée de bandes de brigands (musulmans et chrétiens) qui rançonnaient les villes et les provinces ou se mettaient au service des partis. Gouchantz-Ali, ancien lieutenant de Pasvan-Oghloo, était soudoyé avec sa bande au moment de l'insurrection. Mais il se brouilla bientôt avec les représentants du sultan, Békir et Soliman, qui ne pouvaient le payer. Le départ de Békir Pacha marque une nouvelle phase dans l'insurrection serbe : c'est la fin de la « guerre loyaliste »; la rébellion commence (V. Karageorges).

Aperçu des relations de la Serbie avec les puissances étrangères, principalement avec la France, de 1804 à 1813. En avr. 1804, lorsque l'insurrection battait son plein, les Serbes décidèrent de solliciter la protection d'une puissance étrangère. Quelques chefs pronon-

EFERUS - Recherche & Classification numérique

cèrent le nom de la cour de Vienne. Le voisinage, les rapports commerciaux et les sympathies que l'Autriche avait su se ménager en Serbie travaillaient pour elle. Mais un Serbe de Hongrie, qui connaissait mieux l'Europe, leur suggéra l'idée de s'adresser à la Russie, sur laquelle ils avaient des notions très vagues. Enfin, on se décida pour elle. « Les Moscovites, disaient-ils, sont nos frères et nos coreligionnaires. » Des députés furent aussitôt envoyés à Alexandre Ier. Ils étaient de retour au commencement de 1805. On leur avait promis de soutenir leurs demandes à Constantinople. Or les Serbes demandaient, en résumé, l'autonomie administrative, à charge de payer à la Porte un tribut annuel. En réponse à cette requête, soutenue par la Russie et par l'Autriche (qui espérait pouvoir tourner l'insurrection à son profit), le sultan ordonna simplement d'étouffer la rébellion. C'est dans ces conjonctures que la Serbie attira l'attention de la France.

Lorsque Napoléon écrasa les armées autrichienne et russe à Austerlitz (le 2 déc. 1805), l'Autriche céda, par la paix de Presbourg, à la France, l'Istrie et la Dalmatie (outre la Vénétie cédée au royaume d'Italie). Les Russes, maîtres de la république de Sept-Iles, avaient ameuté, de concert avec l'Autriche, les Monténégrins, qui disputaient vivement aux Français la possession de la Dalmatie, bloquée par les flottes russe et anglaise. Dans ces circonstances, Napoléon pouvait voir l'insurrection serbe, non seulement comme un élément de faiblesse pour l'empire ottoman, mais encore comme un danger pour ses nouvelles acquisitions dans la presqu'île des Balkans. L'influence russe en Serbie grandissait. Napoléon prit alors une série de mesures. Il confisqua la république de Raguse (mai 1806) et fortifia la Dalmatie; puis il requit la Porte d'ordonner aux pachas voisins de concerter leurs efforts avec ceux des Français pour combattre les Monténégrins. Les agents consulaires français, envoyés à Travnik en Bosnie et à Scutari en Albanie, devaient gagner les pachas de ces provinces à la cause de Napoléon, les rassurer sur le voisinage français et combattre l'influence des émissaires russes, qui préparaient les soulèvements des Serbes de la Bosnie et de l'Herzégovine. Talleyrand, dans les instructions qu'il donna au général Sébastiani, qui partait pour Constantinople en qualité d'ambassadeur, lui recommandait d'insister auprès de la Porte pour qu'elle étouffât à tout prix l'insurrection serbe, que la Russie exploitait à son profit. « Il faudra éteindre la révolte et faire concourir, avec les mesures de répression, qui pourront être prises pour rétablir l'ordre, les mesures de sagesse et d'organisation qui peuvent seules le maintenir. » Il préconisait même une faible autonomie administrative qu'il faudrait donner aux Serbes. Sébastiani devait dénoncer aussi l'intervention russe dans les affaires serbes, et faire valoir aux yeux de la Porte le désintéressement de la France. « Si les Serviens s'étaient adressés à Sa Majesté, j'aurais eu ordre de leur dire qu'avant tout il faut qu'ils se soumettent. » Napoléon écrivait dans le même sens à Sélim III (20 juin 1806). En effet, la Russie soutenait à Constantinople les demandes des députés serbes, de même que l'empereur d'Autriche (lettre de l'empereur au sultan du 12 mars 1806). Ces deux puissances, tout en se surveillant, travaillaient pour la Serbie à Constantinople.

Lorsque la Russie entra avec la Prusse dans la quatrième coalition contre Napoléon, elle envahit aussi les principautés roumaines (oct. 1806). Sélim III, irrité contre les Russes, se jeta dans les bras de la France. Son empire était en flammes : la Valachie et la Moldavie envahie, la Serbie en insurrection, la Bosnie presque coupée du reste de l'Empire par les incursions des Serbes et des Monténégrins. « N'accorde pas aux Serviens les conditions qu'ils te demandent les armes à la main », écrivait Napoléon au sultan (Posen, 1er déc. 1806). Il lui offrait de Varsovie que Marmont amenât sur le Danube, à travers la Bosnie et la Macédoine, 20.000 Français. En avril, Sélim était tout prêt à accepter que 25.000 Français envahissent la Serbie. Mais ces projets se brisèrent, non seulement contre la méfiance du Divan, mais aussi contre celle de Méhémet Pacha, vizir de Bosnie, et du successeur de Pasvan-Oghloo à Viddin. Par la paix de Tilsit qui mit fin aux hostilités, Napoléon sacrifia la Turquie pour l'alliance russe. L'armistice de Slobodzié entre la Turquie et la Russie fut signé sous la médiation de la France (24 août 1807). Malgré l'insistance du commandant-adjudant Guilleminot, envoyé français, Lascarov, plénipotentiaire russe, ne réussit à y admettre les Serbes qu'à moitié, c.-à-d. seulement dans les environs de Feth-Islam (auj. Kladovo en Serbie) et de Viddin, où les Serbes s'étaient réunis aux Russes. Cet insuccès de Lascarov, réparé peu après, jeta une certaine froideur dans les relations entre la Russie et les Serbes.

A l'entrevue de Tilsit, les deux empereurs avaient décidé le partage de la Turquie. Elle ne devait conserver en Europe que la Roumélie et la ville de Constantinople. Conformément à cette décision, le comte Roumiantsov et l'ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg, de Caulaincourt, avaient élaboré en mars 1808 un plan de partage. L'Albanie, la Morée et l'île de Candie étaient adjugées en principe à la France; la Valachie et la Moldavie avec la Bessarabie, à la Russie. Roumiantsov réclamait encore la Bulgarie, si Napoléon voulait le concours de la Russie pour l'expédition dans l'Inde. Un faible dédommagement, presque une aumône, fut ménagé par Alexandre Ier à l'Autriche, dans le cas où elle prêterait son concours à cette expédition. Tout d'abord c'était la possession de la Croatie turque et de la Bosnie « à moins que l'empereur des Français ne trouvât sa convenance à en retenir une partie », puis il « réservait à l'Autriche un intérêt moins direct, mais très considérable, en réglant ainsi qu'il suit le sort de la Serbie ». En rendant hommage aux belles qualités dont le peuple serbe avait fait preuve dans la lutte contre les Turcs, Roumiantsov proposa « d'ériger la Serbie en royaume indépendant, et de donner cette couronne à l'un des archiducs qui ne fût pas chef de quelque branche souveraine et qui fût assez éloigné de la succession au trône d'Autriche ». Si l'on voulait procéder à un plus vaste démembrement de la Turquie, Alexandre Ier cédait à la France encore l'Archipel, Chypre, Rhodes, la Syrie, pour avoir Constantinople et une partie de la Roumélie. Dans ce cas, l'empereur de Russie « changeait sa précédente opinion sur le sort de la Serbie. Il désirait, cherchant à faire une part honorable et très avantageuse à la maison d'Autriche, que la Serbie fût incorporée à la masse des Etats autrichiens et que l'on y ajoutât la Macédoine, à l'exception de la partie de la Macédoine que la France pourrait désirer pour fortifier sa frontière d'Albanie, de manière à ce que la France puisse obtenir Salonique. Cette ligne de la frontière autrichienne pourrait se tirer de Skopia sur Orphana et ferait aboutir la puissance de la maison d'Autriche jusqu'à la mer ».

Mais, à Erfurt, Napoléon ajourna le partage de la Turquie à cause des affaires d'Espagne. L'armistice de Slobodzié n'ayant pas été suivi d'une paix définitive, la guerre continua entre la Porte et la Russie. Elle ne fut close que par le traité de Bucarest (1812). Pendant toute cette campagne, les Serbes firent cause commune avec les Russes. Au mois d'avr. 1809, les Russes firent savoir à Karageorges que leurs forces allaient passer le Danube, non loin de la Serbie pour marcher sur Sofia, et qu'il devait se porter du côté de la Bosnie et de Novi-Bazar. De cette façon, les Russes voulaient attirer l'attention des Turcs du côté du haut Danube, tandis qu'ils passeraient le bas Danube, près de Galatz. Mais les Turcs envahirent alors la Serbie du côté de Nisch, avec l'armée destinée à recevoir les Russes. Presque toute la région à l'E. de la Grande Morava tomba entre leurs mains, l'agent russe se sauva de Belgrade. L'armée turque se retira peu après de la Serbie, mais ce triste évènement avait compromis la politique russe aux yeux de Karageorges. Du reste, il était las déjà de la protection russe, que représentait en Serbie Rhodophinikine;

EFERUS - Recherche & Classification numérique

un intrigant sans talent, Grec de naissance. Napoléon venait de battre pour la seconde fois l'Autriche ; il était à Vienne. Karageorges se décida à demander sa protection. Il chargea de cette mission le capitaine Rado Woutchenitch. Ce même personnage fut envoyé dans le même but, au mois de janv. 1810, à Laybach, capitale des provinces illyriennes sous la domination française. De là, il vint à Paris où il resta jusqu'en 1813. Woutchenitch demandait dans ses mémoires que Napoléon rétablit la paix entre la Porte et les Serbes sous sa garantie, ou qu'il les assurât de sa protection s'ils devaient continuer la guerre. Il affirmait que les Serbes de la Serbie « ne voudraient pas séparer leur cause de celle des provinces illyriennes », peuplées principalement de l'élément serbo-croate. Mais Napoléon ne voulut pas se compromettre pour les Serbes, dont il ne jugeait pas l'établissement solide, ni avec la Russie, ni, plus tard, avec la Turquie, lorsque son alliance avec Alexandre Ier commença à chanceler. Pourtant il fit retenir l'agent serbe à Paris jusqu'à la campagne de Russie, mais sans résultat. Quoique Rado Woutchenitch parlât « au nom du peuple servien » et que ses pleins pouvoirs portassent, outre le sceau de Karageorges, celui du « Sénat », sa mission n'était connue que de Karageorges et de quelques-uns de ses intimes. La Russie ne sut probablement rien de cette affaire.

Sans doute Karageorges ne se faisait pas d'illusions sur la réussite de la mission de Rado Woutchenitch. Tout en s'adressant à Napoléon, il resta en rapport avec les Russes. A la fin de 1809, il demandait un détachement de l'armée russe pour tenir garnison en Serbie, et un Russe de naissance comme représentant du gouvernement impérial en Serbie. L'un et l'autre lui furent accordés. Les Russes, au nombre de 4.500, passèrent le Danube de la Petite-Valachie pour se joindre à l'armée serbe (au milieu de 1810). Les épisodes principaux de cette jonction furent la prise de Kladovo, de Banïa et la bataille de Varvarine. En 1811, il y eut un moment critique dans les relations entre la Serbie et les Turcs. La Porte prévoyait la guerre prochaine entre Napoléon et Alexandre Ier, et se réservait à porter alors toutes ses forces contre la Serbie et de l'anéantir. Au commencement de cette même année, Karageorges, sur les ordres de Kamenski, généralissime de l'armée russe sur le Danube, avait commencé à élever des magasins et à amasser des vivres pour l'armée russe. En effet, la Russie se proposait de passer à travers la Serbie et la Bosnie pour envahir la Dalmatie. Elle espérait encore faire rentrer la Turquie dans son alliance. Dans ces conjonctures, un régiment de l'armée russe entra à Belgrade, à la demande de Karageorges (fév. 1811). Cet événement fit sensation à la cour d'Autriche, et Napoléon Ier en fut très alarmé. « Sa Majesté, écrivait le duc de Cadore à l'ambassadeur de France à Vienne, voit avec déplaisir les Russes dans la Valachie et dans la Moldavie ; elle serait bien plus alarmée de les voir occuper Belgrade et tout disposer pour établir un hospodar ou prince grec (au sens confessionnel : orthodoxe grec) en Serbie. Sa Majesté envisage toutes les conséquences fâcheuses d'un tel établissement. La tranquillité de la Dalmatie et des provinces illyriennes en serait moins assurée ; l'influence du nouveau gouvernement servien s'étendrait sur tout le littoral de l'Adriatique et sur la Méditerranée ; une souveraineté grecque établie en Servie exalterait les prétentions et les espérances de 20 millions de Grecs, depuis l'Albanie jusqu'à Constantinople, qui à cause de leur religion ne peuvent se rallier qu'à la Russie ; l'empire turc serait blessé au cœur. » L'ambassadeur devait engager Metternich à s'interposer contre l'établissement des Russes en Serbie, et même, s'il se trouvait dans des dispositions favorables, à concerter avec lui « les mesures propres à procurer à la Porte, lors de la paix, la restitution de la Servie » (mars 1811). Mais la cour de Pétersbourg ayant donné à la cour de Vienne les assurances les plus positives « qu'elle n'avait nullement l'intention de garder un pouce de terre de ce côté-là » et que cette opération n'était qu'un « moyen de guerre », Metternich déclara à l'ambassadeur de France que cette explication lui suffisait. La Russie avait plus que rassuré la cour de Vienne. Le lendemain même de l'entrée de l'armée russe à Belgrade, elle lui offrait la Serbie avec une grande partie des principautés roumaines (11 fév. 1811, v. s.) et voulait l'entraîner avec elle contre la France. Mais ce fut sans résultat, car Metternich préférait alors rester dans l'expectative.

La Serbie ne joua aucun rôle dans la lutte entre la France et la Russie. Par le traité de Bucarest, la paix ayant été rétablie entre la Russie et la Porte, les Russes quittèrent la Serbie. On avait cessé aussitôt de faire les préparatifs nécessaires pour recevoir l'armée russe, qui devait attaquer les provinces illyriennes. Par le même traité, on régla vaguement le sort de la Serbie. Alliés à la Russie, les Serbes se faisaient des illusions dangereuses sur la portée de la protection russe, et lorsque la Porte leur offrit, en 1810, une paix séparée, ils la refusèrent, disant qu'ils avaient chargé la Russie de régler leur sort lors de la conclusion de la paix générale. Or l'article 8 du traité de Bucarest, conclu sous le coup de l'invasion napoléonienne, stipulait que les Serbes se soumettraient à la Porte, qu'ils seraient amnistiés et qu'ils auraient une administration autonome. Ce fut une grande consternation en Serbie, lorsqu'on apprit ces conditions. Karageorges essaya de négocier, mais la méfiance réciproque était trop grande pour que ces négociations aboutissent. Les Turcs demandèrent la soumission pure et simple, les Serbes la refusèrent. Au mois d'août 1813, l'armée turque envahit la Serbie du côté de Viddin, de la Bosnie et de Nisch. En tout une armée de 200.000 hommes. La défense mal organisée fut assez vive sur certains points, mais tout d'un coup on apprit la défaillance de Karageorges. En effet ce soldat farouche, qui s'était prodigué jusqu'alors sur tous les champs de bataille, avait quitté la Serbie, pour passer en Autriche. Les autres chefs avaient suivi son exemple. Il en resta un seul, Miloch Obrénovitch, fondateur de la dynastie des Obrénovitch, qui règne aujourd'hui en Serbie. En peu de jours, toute la Serbie tomba de nouveau sous la domination ottomane.

Résumé de l'histoire de la Serbie de 1815 jusqu'à 1900. Après la fuite de Karageorges et des principaux chefs, un grand nombre de Serbes passèrent en Autriche ; mais la masse du peuple subit la loi du vainqueur. Par des cruautés de toute sorte, les Turcs voulaient se prémunir contre une nouvelle tentative de rébellion. Néanmoins, en automne 1814, un certain Hadji-Prodan essaya de provoquer un nouveau soulèvement, mais ce mouvement fut noyé dans le sang. Une nouvelle série de méfaits de la part du vizir de Belgrade décida Miloch Obrénovitch à l'action (V. Miloch). Ayant été un des principaux chefs pendant la première insurrection, Miloch n'avait pas quitté le pays au moment critique, en 1813 ; au contraire, il voulait organiser la résistance. Mais jugeant enfin que la cause de la Serbie était irrémédiablement perdue, il se fit utile aux Turcs, se ménagea leurs sympathies et épargna beaucoup de sang à ses compatriotes. En somme, son crédit était très grand lorsqu'il se présenta au peuple, à Takovo, le jour des Rameaux de 1815, et l'invita à entamer de nouveau la lutte pour l'indépendance. Son appel fut reçu avec enthousiasme. Après avoir battu les Turcs à Lioubitch, à Pojarévatz et à Doublié, il négocia avec le sultan qui se montra très accommodant en accordant à la Serbie une faible administration autonome. De cette façon, la Porte voulait se prémunir contre les réclamations de la Russie, qui, débarrassée de Napoléon Ier, se préparait à rappeler au sultan les clauses du traité de Bucarest. En effet, depuis 1816, la Russie veillait activement à ce que les affaires de la Serbie fussent arrangées conformément à l'article 8 du traité en question. Par la convention d'Akkerman

EFERUS - Recherche & Classification numérique

(1826) entre la Porte et la Russie, le sultan accepta d'accorder à la Serbie une large autonomie constitutionnelle. En effet, par le hatti-chérif de 1830, il assurait à la Serbie : la réunion des districts qui en faisaient partie lors de la conclusion du traité de Bucarest ; l'hérédité de la dignité princière dans la famille des Obrénovitch, dignité dont le prince Miloch fut investi ; la liberté du culte et du commerce ; la liberté d'élire ses chefs, d'élever des églises, des écoles et des imprimeries ; un tribut fixe pour les diverses taxes que la Serbie devait payer à la Porte ; l'abandon aux Serbes des biens appartenant aux musulmans, à charge d'en payer le revenu ensemble avec le tribut ; défense aux musulmans autres que ceux appartenant aux garnisons de s'établir en Serbie. En somme, la Serbie devint une principauté autonome et vassale de la Turquie. En 1833, le prince prit par force les districts promis par la convention d'Akkerman. Malgré toute la force de son génie, qu'il mit au service de la Serbie, le gouvernement très personnel du prince Miloch provoqua un grand mécontentement parmi les chefs et même au sein de sa famille. Ses adversaires conspirant avec la Porte et la Russie lui imposèrent, en 1839, de la part du Divan, une espèce de constitution qui ménageait une large influence à la Porte dans les affaires serbes. Ne pouvant plus gouverner comme il l'entendait, le prince Miloch abdiqua le 13 juin 1839, en faveur de son fils aîné, Milan Obrénovitch II. Celui-ci mourut vingt-six jours après (9 juil. 1839), et ce fut son frère, Michel Obrénovitch III qui lui succéda (V. Michel). Tout jeune encore (dix-sept ans), il ne put pas triompher des difficultés que comportait sa nouvelle situation. Les intrigues de la Porte et des ennemis de la famille des Obrénovitch, portant atteinte aux privilèges de la Serbie, avaient provoqué un malaise général dans le pays, et lorsque Woutchitch, un des principaux agitateurs, s'insurgea contre le prince, celui-ci quitta la Serbie le 17 sept. 1842. Woutchitch procéda aussitôt avec la Skoupchtina à l'élection d'un nouveau prince. Alexandre Karageorgevitch, petit-fils de Karageorges, fut élu (V. Karageorgevitch). Pendant la guerre de Crimée, la Serbie garda la stricte neutralité, et les puissances chrétiennes, signataires du traité de Paris (1856), prirent la Serbie et ses privilèges sous leur garantie collective. Jusqu'alors la Russie avait le droit exclusif de protectorat sur la Serbie. Cette importante acquisition ne rallia pas au prince les sympathies du pays. En effet, d'un autre côté, la Serbie avait subi un recul dans la voie de son émancipation politique. Alexandre, investi prince par un simple *berat*, n'était qu'un haut fonctionnaire de la Porte. Sa politique, inféodée à l'Autriche et à la Turquie, lui valut la déchéance (24 déc.) par la Skoupchtina de la Saint-André (13 déc. 1858), qui rappela au trône le vieux prince Miloch. Celui-ci mourut le 26 sept. 1860. En 1898, la Skoupchtina lui conféra le titre de *Grand* pour les nombreux services rendus à la Serbie. Après sa mort, en vertu du droit héréditaire, solennellement proclamé par la Skoupchtina de 1858, le prince Michel monta, pour la seconde fois, sur le trône. Ce règne se passa en préparatifs pour une action décisive contre la Turquie, en vue de la reconstitution de la grande patrie serbe. Le prince rêvait de réunir à la Serbie la Bosnie, l'Herzégovine et la Vieille-Serbie. Mais la présence des garnisons turques dans les citadelles de la principauté paralysait toute action. A la suite d'un incident (bombardement de la ville de Belgrade par Achir Pacha, au mois de juin 1862), le prince, après beaucoup de négociations et vivement soutenu par la France et la Russie, obtint l'évacuation des citadelles. Cette mémorable évacuation eut lieu au mois d'avr. 1867 ; le 10 juin 1868, le prince fut assassiné à Topchidère, près de Belgrade. Après l'assassinat du prince Michel, Milan Obrénovitch IV, son petit-neveu, fut proclamé prince (V. Milan). Le prince étant mineur, on constitua une régence qui dota la Serbie, en 1869, d'une constitution (V. ci-dessus *Géographie politique*). Le 1er juil. 1876, la Serbie et le Montenegro déclarèrent la guerre à la Turquie pour soutenir l'insurrection de deux provinces serbes, la Bosnie et de l'Herzégovine ; mais battue, après une résistance désespérée, la Serbie dut faire sa paix sur la base du *statu quo* (1er mars 1877). Pendant la guerre turco-russe, la Serbie entra de nouveau en campagne (14 déc. 1877). Par le traité de Berlin elle fut proclamée Etat indépendant et agrandie aux dépens de la Turquie de quatre cercles qui, d'après la statistique de 1884, avaient 10.972 kil. q. avec 354.305 hab. L'indépendance du Montenegro, un autre Etat serbe, fut aussi reconnue. L'art. 25 du même traité portait : que les provinces de Bosnie et d'Herzégovine seraient occupées et administrées par l'Autriche-Hongrie. Le gouvernement d'Autriche-Hongrie, ne désirant pas se charger de l'administration du sandjak de Novi-Bazar, qui s'étend entre la Serbie et le Monténégro dans la direction S.-E. jusqu'au delà de Mitrovitza, l'administration ottomane continuerait d'y fonctionner ; néanmoins l'Autriche-Hongrie se réservait le droit « de tenir garnison et d'avoir des routes militaires et commerciales » sur toute l'étendue de ce sandjak. Par la première clause, le congrès de Berlin procéda au partage de provinces peuplées exclusivement par l'élément serbe ; par la seconde, dirigée contre la Serbie et le Montenegro, il ménagea à l'Autriche une ligne de pénétration vers Salonique.

Gouvernement des partis en Serbie. Jusqu'en 1858 les questions de la politique intérieure étaient débattues entre le prince et les *voïévodes* ou les chefs, c.-à-d. des hommes qui s'étaient fait un nom au cours des événements qui avaient amené l'émancipation politique de la Serbie. En général, les chefs s'appuyaient sur la Porte et lui ménageaient de cette façon l'occasion d'intervenir dans les affaires de la Serbie. Le peuple prenait part dans la querelle, se rangeant tantôt du côté du prince, tantôt du côté de ses adversaires. A l'assemblée de 1858, fit son apparition un groupe de jeunes gens, ayant fait leurs études dans les universités étrangères. Ce groupe était un petit parti libéral à la manière européenne. Par rapport aux libéraux, il se forma peu après le groupe de conservateurs. La lutte entre les deux partis se dessina sous le second règne du prince Michel qui gouverna avec les conservateurs jusqu'à sa mort. Après ce fut le tour des libéraux jusqu'en 1880, qui donnèrent la constitution de 1869. Les libéraux et les conservateurs se constituèrent définitivement en 1880, en arrêtant des programmes. Les conservateurs prirent le nom de progressistes. Un troisième parti, le parti radical, dont les origines remontent à 1870, se constitua aussi en 1880, et son programme simpliste lui valut le plus d'adeptes. (Aujourd'hui [1900] tous ces partis sont complètement désorganisés, ils n'existent plus que de nom ; un nouveau groupement est fort probable.)

Le traité de San-Stefano (remanié au congrès de Berlin), par lequel la Russie sacrifiait les intérêts serbes et l'occupation de la Bosnie et de l'Herzégovine par l'Autriche-Hongrie, imprimèrent une nouvelle direction à la politique extérieure de la Serbie. Le prince, qui prit le titre de roi le 6 mars 1882, suivit avec le parti progressiste la politique austrophile (1880-87). En 1885, lors de la réunion de la Roumélie orientale à la principauté de Bulgarie, la Serbie déclara la guerre à cet Etat (15 nov.), au nom de l'équilibre dans la presqu'île des Balkans. L'armée serbe pénétra dans la Bulgarie, assiégea Viddin et s'approcha de Sofia. Mais le prince Alexandre Battenberg, par un coup d'audace, retira presque toute son armée de la Roumélie et la ramena à marches forcées devant Sofia. La présence de cette armée, qui devait protéger la Roumélie contre l'invasion éventuelle de la Turquie, déjoua tous les plans de l'état-major serbe. Numériquement inférieure, l'armée serbe fut battue à Slivnitza, non loin de la capitale bulgare. Après quelques combats, l'armée bulgare entra sur le territoire serbe, la ville de Pirot fut prise et pillée

EFERUS - Recherche & Classification numérique

(28 nov.). De l'autre côté, la forteresse de Viddin était de plus en plus serrée par les Serbes. L'armistice, conclu entre les belligérants par la médiation de l'Autriche-Hongrie, fut suivi du traité de paix de Bucarest (18 mars 1886), par lequel le *statu quo* pur et simple fut rétabli. L'issue malheureuse de cette campagne, les querelles entre le roi et la reine Nathalie et l'opposition des radicaux, qui avaient la forte majorité dans le pays, décidèrent le roi à abdiquer (6 mars 1889) en faveur de son fils Alexandre, né le 15 août 1876. Le 2 janv. 1889 (22 déc. 1888 v. s.), le roi Milan avait doté le pays d'une constitution très libérale. Conformément à cette constitution, une régence fut constituée jusqu'au 15 août 1894, date de la majorité du jeune roi. Le ministère radical arriva au pouvoir, grâce à la nouvelle constitution, mais en présence des difficultés avec la régence, dont l'âme était Iovan *Ristitch* (V. ce nom), il donna sa démission (22 août 1892). La régence confia alors le gouvernement aux libéraux qui procédèrent à de nouvelles élections (9 mars 1893). Les radicaux, malgré les manœuvres du gouvernement, avaient obtenu 130.316 voix ; les libéraux s'en attribuèrent 91.831 ; les progressistes n'eurent que 14.745 voix. De graves désordres s'étaient produits pendant les élections ; un grand mécontentement se manifesta dans le pays et allait se traduire dans la nouvelle assemblée. A peine avait-elle commencé ses travaux (7 avr. 1893), que le roi Alexandre se débarrassa de la régence par un coup d'Etat (14 avr.) et se proclama majeur. Aussitôt il confia le gouvernement aux radicaux auxquels de nouvelles élections (31 mai) donnèrent une majorité écrasante (206.457 voix contre 26.974 données aux progressistes). Les libéraux s'étaient abstenus. Le roi Milan, qui vivait alors à Paris, s'inquiétant de ce mouvement, vint en Serbie ; les radicaux quittèrent le pouvoir (21 janv. 1894); le 22 mai, la constitution de 1888 fut supprimée et remplacée par celle de 1869. Après trois cabinets neutres (G. Simitch, 24 janv.–3 avr. 1894 ; S. Nicolaiévitch, 3 avr.–28 oct. 1894 ; N. Christitch, 28 oct. 1894-8 juil. 1895), le roi confia le gouvernement au progressiste S. *Novakovitch* (V. ce nom), qui, rompant avec les traditions de son parti, se rapprocha de la Russie. Le 30 déc. 1896, il fut remplacé par G. Simitch qui distribua quelques portefeuilles parmi les radicaux modérés. Le 23 oct. 1897, le roi Milan revint en Serbie avec intention de s'y établir définitivement. Le cabinet Vladan Georgevitch fut aussitôt formé et dura jusqu'au 21 juil. 1900. Pendant la durée de ce cabinet, l'influence du roi Milan fut décisive sur la marche de la politique intérieure et extérieure de la Serbie. Dans la politique intérieure elle fut marquée par l'organisation de l'armée et par la dislocation des partis, principalement du parti radical ; dans la politique extérieure, elle fut marquée par le rapprochement avec l'Autriche-Hongrie. Le cabinet Vladan Georgevitch donna sa démission parce qu'il s'opposait au mariage du roi Alexandre avec Draga Louniévitza, petite-fille de Nicolas Louniévitza, un des premiers auxiliaires de Miloch le Grand. Le roi Milan, investi du commandement en chef de l'armée serbe, donna aussi sa démission à la suite de cet incident. Le roi Alexandre confia à A. Jovanovitch, un haut magistrat, la présidence du nouveau cabinet de ministres. Les fiançailles du roi furent suivies d'un rapprochement avec la Russie ; l'empereur Nicolas II accepta d'être le parrain des mariés. Il se fit représenter par procuration au mariage qui fut célébré le 5 août 1900. Peu après, le roi gracia les chefs radicaux, condamnés à la suite de l'attentat de G. Knejévitch, dirigé contre le roi Milan (7 juil. 1899).

Littérature. — Littérature paléo-serbe. — Dans la seconde moitié du IXe siècle, deux frères, Cyrille et Méthode, avaient traduit les saintes Ecritures dans la langue des Slaves de la Grande Moravie, qu'ils allaient convertir. A cet usage, ils avaient créé un alphabet particulier, *alphabet slave* qui n'existait pas jusqu'alors. La différence entre les langues slaves n'étant pas grande, les Serbes comme les Slaves orthodoxes acceptèrent cette traduction, mais insensiblement ils introduisirent dans la version originale — paléo-slave — les éléments de leurs idiomes particuliers. De cette façon prirent naissance les rédactions bulgare, russe et serbe, qui toutes, du reste, différaient sensiblement de la langue vulgaire. La rédaction serbe, ou la langue paléo-serbe, a dû paraître dans les livres d'église vers le milieu du Xe siècle, mais les premiers textes parvenus jusqu'à nous datent de la fin du XIIe. Tels l'*Evangéliaire du prince Miroslav* (frère d'Etienne Nemania), vers 1179, l'*Evangéliaire de Voukan* de l'an 1200, etc. Les documents publiés jusqu'à présent montrent que la littérature paléo-serbe a été alimentée par la littérature bulgare, dont l'âge d'or se place sous le règne du tsar Siméon (vers la fin du IXe et au commencement du Xe siècle). L'influence byzantine s'est exercée, soit directement, soit par l'intermédiaire de la littérature bulgare. Parmi les œuvres originales ou traductions qui appartiennent en propre à la littérature serbe, on peut citer quelques vies de saints, quelques chroniques, des statuts ecclésiastiques et des livres liturgiques. L'histoire est représentée par quelques biographies. Parmi les biographes, il faut citer en premier lieu saint Sava (1169–1235), premier archevêque serbe. Il a non seulement inauguré ce genre littéraire, mais encore il est le fondateur de la littérature serbe. Il écrivit la *Vie de saint Siméon*. Siméon est le nom que son père Etienne Nemania prit en entrant en religion. Le roi Etienne Prvoventchani, fils aîné d'Etienne Nemania, écrivit aussi une *Vie de notre saint Père Siméon*. Les œuvres du même genre composées par Domentiyan (né vers 1213) et par Théodose ne sont pas moins importantes au point de vue historique et littéraire. On attribue à l'archevêque Danilo, qui administra l'Eglise serbe de 1325 à 1337, les *Vies des rois et des archevêques serbes*, mais une partie de ce recueil appartient à des continuateurs anonymes. C'est un panégyrique, pauvre de faits et plein de rhétorique. La *Vie d'Etienne Detchanski* par Grégoire Tzamblak (higoumène du monastère serbe de Detchani et métropolite de Kiev en Russie en 1419) marque un certain progrès au point de vue du style. Un Bulgare, Constantin de Kostenetz ou Constantin le Philosophe, qui, fuyant devant les Turcs, trouva asile en Serbie, composa en 1431 la *Vie du despote Etienne*, son bienfaiteur. Cette biographie est très importante au point de vue historique, mais la forme en est très faible. La biographie de l'empereur Ouroch par Païsiy, patriarche de l'Eglise serbe de 1614 à 1646, est un panégyrique. En général, toutes ces biographies, écrites dans les cloîtres et par des gens d'Eglise, avaient pour but l'édification chrétienne. La chronique, *letopis*, proprement dite, apparaît en Serbie dans la seconde moitié du XIVe siècle. Ce genre littéraire, toujours d'origine ecclésiastique, n'a rien produit en Serbie qui soit digne d'attention.

Les légendes et les chants populaires étaient tout à fait exclus de la littérature serbe du moyen âge. La littérature populaire écrite était alimentée par des romans et récits byzantins (*Récit sur Alexandre le Grand*, *Récit de la guerre de Troie*, etc.) et par des *apocryphes*. Ces derniers étaient très répandus, puisque l'hérésie bogomile ou patarine avait gagné les pays serbes, surtout la Bosnie et la Rascie. Parmi les écrits apocryphes les plus importants, étaient *la Mort de la Mère de Dieu*, *le Pèlerinage de la Mère de Dieu à travers l'Enfer*, etc. Cette littérature bogomile, d'une grande attraction poétique, a pénétré dans la poésie et dans les traditions populaires. Certains chants populaires recueillis de nos jours s'en inspirent visiblement (V. Pesma).

Littérature dalmate et ragusaine. — Le littoral dalmate a été occupé par la race serbo-croate au VIIe siècle. Depuis sa conversion, la Dalmatie est toujours restée fidèle à Rome ; l'élément italien était important dans ses villes. La renaissance italienne eut donc son contre-coup dans les villes du littoral serbo-croate. Il s'y produisit un mouve-

EFERUS - Recherche & Classification numérique

ment littéraire qui n'a rien de commun avec la littérature serbe du moyen âge. A la tête de ce mouvement se trouve la république de Raguse. Au milieu du XVe siècle, elle était arrivée à un haut degré de richesse et de prospérité, plusieurs humanistes, Grecs et Italiens, y trouvèrent l'hospitalité. Il faut remarquer que la catholique ville de Raguse vivait toujours dans l'isolement moral, plus ou moins inconscient, du reste, de la race serbe. Pourtant ses écrivains se réclament de la race *slovinique* (*slovinski*), dénomination collective et impersonnelle pour tous les Slaves du Sud (Bulgares, Serbes et Croates). Ces écrivains délaissent l'italien, une langue littéraire toute formée, pour prendre comme langue littéraire le parler serbe de l'Herzégovine, qu'ils appellent langue *slovinique* ou l'illyrique, et c'est dans la littérature dalmate et ragusaine que la langue serbe vulgaire est devenue pour la première fois un instrument littéraire. Dans cette littérature exclusivement poétique, il y a plusieurs noms de première importance, mais le plus grand est sans doute celui d'*Ivan Goundoulitch* (1588-1683). L'épopée *Osman* est son œuvre la plus remarquable. Le sentiment patriotique et slave est le trait dominant de sa poésie. Parmi ses contemporains, il faut citer son parent Dïono Palmotitch, Djivo Voutchitchevitch (mort en 1658), etc. En général, la poésie épique, le drame, la comédie et la poésie lyrique ont eu de dignes représentants parmi les nombreux poètes ragusains de cette époque. Après Goundoulitch, la décadence commence. En effet, en 1667, la ville de Raguse fut détruite par un tremblement de terre et ne se releva qu'avec peine. Le poète le plus important de cette période est J. Dyordyitch (1675-1737). A cette même époque, la république de Raguse donna également naissance à plusieurs érudits d'une réputation universelle. Tels sont les mathématiciens Marin Guétalditch (mort en 1627), l'astronome R.-J. Boskovitch (1711-87), etc.

A ce mouvement dalmate et ragusain se rattache le poète A. Katchitch Miochitch (1702-60). Son œuvre capitale, *Entretiens familiers sur la nation slovinique*, est un livre d'histoire populaire en vers et en prose où l'auteur a groupé l'histoire de la « nation slovinique », c.-à-d. des Slaves des Balkans. Pendant un siècle et demi, ce livre eut une vogue inouïe, et Katchitch est considéré comme un apôtre de la solidarité entre les Bulgares, les Serbes et les Croates, qui, pour lui, ne sont qu'une seule nation.

Mouvement littéraire en Bosnie et en Slavonie. Lorsque la Bosnie tomba au pouvoir des Turcs, presque tout mouvement littéraire devint impossible. Pourtant certains franciscains, au cours du XVIIe et du XVIIIe siècle, avaient composé, soit en vers, soit en prose, des œuvres de théologie et d'édification. Ils se servaient ou de l'alphabet latin ou de la *boukvitza*, issue de l'alphabet cyrillique. Parmi ces écrivains, les plus importants sont Mathias Divkovitch (1563-1631), et Paul Possilovitch dont l'activité littéraire tombe au milieu du XVIIe siècle. Lorsque, après la paix de Carlovitz, la Slavonie se débarrassa des Turcs, ils s'y manifesta aussi un mouvement littéraire. Parmi ses écrivains les plus importants il faut citer Mathias *Relkovitch* (V. ce nom) (1732-98), l'un des précurseurs de la renaissance serbe.

LITTÉRATURE SERBO-CROATE. — En 1690 et en 1737 eurent lieu deux grandes émigrations serbes en Hongrie. Peu après leur établissement dans la nouvelle patrie, les chefs d'Eglise commencèrent à organiser des écoles et à fonder des imprimeries. Kiev en Russie fournit les premiers instituteurs et les premiers livres (livres liturgiques et ouvrages élémentaires). Le trait caractéristique de cette influence de Kiev est son caractère religieux, et le russe, tel qu'on le trouvait dans ces livres ecclésiastiques, devint le modèle de la langue littéraire serbe. De cette façon prit naissance la langue *slavo-serbe*, mélange du russe ecclésiastique et du serbe. Le représentant le plus important de cette école est l'historien Jovan *Raïtch* (1726-80) (V. ce nom). Cette langue étant presque incompréhensible à la masse, l'école slavo-serbe ne répondit pas aux besoins du peuple.

En 1783, Dosithée *Obradovitch* (V. ce nom) publia une autobiographie, *Vie et Aventures*, et, en 1784, les *Conseils d'un esprit sain*, publications qui marquent la naissance de la nouvelle école serbe. S'inspirant des idées démocratiques, il s'adressa au peuple et lui parla en dialecte vulgaire, dont il prétendait faire l'instrument littéraire. Pourtant il n'en connaissait pas les règles, et on trouve dans ses ouvrages les traces de l'ancienne école. C'est Vouk *Karadjitch* (V. ce nom) né en Serbie en 1787, mort en 1864, qui opéra la réforme définitive de la langue littéraire et donna un nouveau système orthographique (phonétique) qui s'éloignait des anciennes traditions paléo-serbes et russes. Sa réforme provoqua une tempête. On n'admettait pas la langue des bouviers comme langue littéraire, et c'est seulement après sa mort (1868) qu'on proclama officiellement en Serbie la liberté complète de la réforme. Mais à cette date on se rendit seulement à l'évidence, les idées de Vouk ayant triomphé dans la littérature. La réforme fut acceptée par les Croates, de sorte que l'unification de la langue littéraire s'opéra chez les Serbes et les Croates. Parmi les écrivains de cette époque, tous plus ou moins ennemis de Vouk, les plus importants, en Autriche, sont : Loukian Mouchitzki (1777-1837), évêque de Karlovitz, poète de grand talent et créateur de l'ode dans la littérature serbe ; Milovan Vidakovitch (1780-1840), dont les faibles romans ont eu un grand succès, même de nos jours. En Serbie : D. Davidovitch (1789-1838), fondateur du journalisme en Serbie, par lequel il exerça une influence importante sur la littérature ; Yovan Hadjitch (1799-1870), poète et polémiste, le plus intransigeant contre les réformes de Vouk ; Sima Miloutinovitch (1791-1847), auteur de la célèbre *Serbianka* dans laquelle il chante la guerre d'indépendance ; Ioakime Vouitch (1772-47), Yovan Steria Popovitch (1806-56), auteurs dramatiques. Ce dernier avait fondé en 1841 la *Société de littérature serbe*, qui devint plus tard la *Société savante serbe*, le premier centre scientifique en Serbie. *Glasnik*, le bulletin de la Société, est consacré à l'étude des antiquités nationales. Les Serbes de Hongrie ont créé en 1827 une société *Srpska Matitza*, qui, richement dotée, publie encore aujourd'hui le *Srpski letopis* (Annuaire serbe), fondé en 1825.

Le triomphe des idées de Vouk dans la littérature est marqué par la poésie de Pierre Pétrovitch, prince-évêque de Montenegro (1813-51), et par celle de Branko Raditchevitch (1824-53), deux chefs du Parnasse serbe au XIXe siècle. C'est ce dernier qui étendit à la poésie la réforme qui s'était déjà emparée de la prose. Dans cette période de la renaissance serbe, il y a encore quelques noms de première importance : Yovan Soubotitch (1817-86), poète et romancier ; le poète P. *Préradovic* (1818-72) (V. ce nom) ; Ivan Majouranitch (1814-19), poète, auteur de la célèbre épopée, *Mort de Smaïl-Aga Tchenguitch ;* Bogoboï Atantzkovitch (1826-56), romancier, dont le roman *Deux Idoles* est le meilleur de la littérature serbe ; Yakov Ignatovitch (1825-89), romancier ; L. Nénadovitch, poète (1826-95) ; S. M. Loubicha (1824-78), romancier ; Dioura Yaksitch, poète (1832-78) ; Kosta Trifkovitch (1843-75), dont les comédies accusent un grand talent ; Y. Yovanovitch, né en 1833, le plus grand poète serbe vivant ; Yovan Iltch, né en 1824 ; Mathias Ban, auteur dramatique (né en 1816) ; Laza Kostich (né en 1840) poète ; Vladislav Katchanski (1830-90). Parmi les jeunes écrivains de la Serbie, les plus importants sont : dans la poésie, Voïslav Iltich (1861-94), R. Odavitch, L. Mitrovitch ; en prose : L. Lazarevitch (1851-90), Y. Vesselinovitch, Sima Matavoul, S. Srématz, etc.

Le mouvement scientifique est aussi très important en Serbie, les études historiques surtout ont pris un grand élan. A la tête de la nouvelle école historique se trouvent

EFERUS - Recherche & Classification numérique

l'éminent historien S. Novakovitch et L. Kovatchévitch.

Il faut rappeler que Serbes et Croates forment un même peuple et parlent la même langue. Mais, lors de leur conversion au christianisme, ils furent divisés, les uns ayant reçu la nouvelle religion de Constantinople et les autres de Rome. Dans la suite, cette scission s'accentua, grâce à des circonstances politiques.

La renaissance que nous avons vu se produire chez les Serbes orthodoxes ne se produisit chez les Serbes catholiques et les Croates que vers 1830. Jusqu'à cette époque, la littérature croate était très maigre. C'est seulement au XVIe siècle, au moment de la réforme et pour ses besoins, que le dialecte croate fit son apparition dans la littérature. Vers la fin du XVIIe siècle se produisit une seconde tentative littéraire, et parmi les écrivains de cette époque les plus importants sont: Pierre Zrinski, ban de Croatie (1621-71) et Paul Vitezovitch (vers 1650-1713); au XVIIIe siècle, Thomas Miklouchitch (1767-1833), Brézovatchki (1754-1805), etc. Le centre de ce mouvement littéraire, connu sous le nom d'*illyrisme*, était à Zagreb (Agram) en Croatie. Ce mouvement avait le caractère nationaliste, et comme il était l'expression de la réaction contre la tyrannie et l'ambition des Magyars, il fut vivement favorisé par l'Autriche. En effet, les Hongrois prétendaient imposer à cette époque leur langue à tous les sujets slaves de la couronne de Saint-Etienne. Les écrivains de Zagreb décidèrent de renoncer au dialecte croate de *kaj* et d'accepter comme langue littéraire le dialecte serbe, tel que Vouk l'avait formulé, et tel qu'on le parle dans toutes les provinces serbo-croates, excepté la région de Kajkaves (ou Croatie pure). De cette façon, les Serbes et les Croates n'étaient plus séparés que par l'alphabet (latin chez les Croates, cyrillique chez les Serbes) et par des questions d'ordre confessionnel. Pour mettre fin à toutes les divisions entre ces deux branches du même peuple, dont on voulut faire une entité morale, on ressuscita le nom d'Illyrie, dénomination supérieure et commune à tous les Slaves du Sud. Le promoteur de l'illyrisme fut Loudevit Gaï (1809-72). Parmi ses collaborateurs les plus importants, sont : Dragoutine Rakovatz (1813-54), Ivan Koukouliévitch-Saktzinski (né en 1816), Ianko Drachkovitch (1770-1856), etc.

En 1843, l'Autriche ayant défendu le nom d'illyrien, il fut remplacé par celui de *yougo-slave* (Slave du Sud). Lorsque la révolution hongroise de 1848 fut réprimée, à quoi les Serbes et les Croates avaient beaucoup contribué, l'Autriche prit des mesures de rigueur contre ces patriotes et ces littérateurs. Les jours de silence succédèrent à la féconde activité.

Parmi les jeunes écrivains croates, il faut citer les romanciers : A. Chénoa (1838-81), F. Betzitch (1844), Y.-E. Tomitch (1843), E. Koumitchitch (1850), V. Novak (1859), A. Tressitch-Pavitchitch (1867), etc. Parmi les poètes : F. Markovitch (1845), Arnold (1851), Badalitch (1851), J. Hranilovitch (1855), A. Palmovitch (1847-82), A. Harambachitch (1861), Y.-K. Krantchévitch (1865), etc.

Le grand mouvement littéraire qui se produisit au XIXe siècle chez les Serbes de Hongrie et chez les Serbes du royaume de Serbie, d'un côté, et chez les Croates et les Serbes occidentaux, de l'autre, exerce une grande influence sur la vie de la nation serbo-croate. Il a mis en lumière la communauté de traditions et d'intérêts des Slaves du Sud.

M. GAVRILOVITCH.

BIBL. : Nicolas S. PÉTROVITCH, *Essai de bibliographie française sur les Serbes et Croates, 1544-1900 ;* Belgrade, 1900, in-8 (éd. de l'Acad. roy. de Serbie). — S. NOVAKOVITCH, *Bibliographie de la littérature serbo-croate ;* Belgrade, 1869, in-8. — Dr.-F. PASTRNEK, *Bibliographisches Uebersicht über die slavische Philologie ;* Berlin, 1892, in-8. — E. DÉPREZ et M. GAVRILOVITCH, *l'Histoire et la Littérature serbe, 1888-98 ;* Paris, 1899, in-8 (Extr. du *Compte rendu des travaux du Congrès bibl. internat.* de 1898). — Danilo-A. ZIVALÉVITCH, *Bibliographie serbe et croate pour l'année 1893 ;* Belgrade, 1896, in-4 (édit. de l'Acad. royale de Serbie), etc.

CARTES. — *Carte d'état-major du royaume de Serbie, 1/200.000^e^ ;* Belgrade (leg. en serbe), 1893. — Dr. J. CVIJITCH, *Carte de la Serbie et du Montenegro, 1/750000e ;* Vienne, 1898 (leg. en serbe).

DESCRIPTION GÉNÉRALE DU PAYS ET STATISTIQUE. — F. KANITZ, *Serbien, Historisch-ethnographische Reisestudien aus J. 1859 bis 1868 ;* Leipzig, 1868, in-8. — MILAN MILITCHÉVITCH, *Principauté de Serbie ;* Belgrade, 1876, in-8 (en serbe). — Du même, *Royaume de Serbie ;* Belgrade, 1884, in-8 (en serbe). — Du même, *Vie des paysans serbes ;* Belgrade, 1894, in-8 (en serbe). — H. FUELEK, *Das Königreich Serbien ;* Leipzig, 1889, in-8. — E. DE LAVELEYE, *De la propriété et de ses formes primitives* (sur la *zadrouga* serbe); Paris, 1883, in-8. — V. BOGICHITCH, *De la forme inokosna de la famille rurale chez les Serbes et chez les Croates ;* Paris, 1884, in-8. — V. KARITCH, *la Serbie. Description du pays, du peuple et de l'Etat ;* Belgrade, 1887, in-8 (en serbe). — J. ZUJOVITCH, *Géologie de la Serbie,* 1893, in-8 — ANGELO DE GUBERNATIS, *la Serbie et les Serbes ;* Florence, 1897, in-8. — Dr. J. CVIJITCH, *l'Epoque glaciaire dans la péninsule des Balkans ;* Paris, 1900, in-8 (extr. des *Ann. de Géographie,* t. IX.) — Dr. DIM. J. ANTULA, *Revue générale des gisements métallifères en Serbie* (avec une carte des gites minéraux) ; Paris, 1900, in-8. — Du même, *Industrie minière serbe. Exposition universelle de Paris, 1900 ;* Paris, 1900, in-8. — L.-R. YOVANOVITCH, *l'Agriculture en Serbie* (monographie composée à l'occasion de l'Exp. univ. de 1900) ; Paris, 1900, in-8. — A l'occasion de la même Exposition, il a été publié des brochures intitulées *Les forêts et la chasse en Serbie* (Paris, 1900, in-8), et *Notice sur l'instruction publique en Serbie* (Paris, 1900, in-8). — J. PANTCHITCH (V. ce nom, pour la description de la flore et de la faune de Serbie). — J. GÉORGEVITCH, *Amphibies et reptiles de la Serbie ;* Belgr., 1900 (en serbe). — G.-M. STANOIÉVITCH, *La Serbie en images ;* Belgr., 1900, in-fol. — *Annuaire statistique du royaume de Serbie,* publié par la section statistique du ministère du commerce, de l'agriculture et de l'industrie, t. III, 1896-97; Belgrade, 1900, in-8, etc.

HISTOIRE ET LITTÉRATURE. — [Les sources diplomatiques et narratives de l'histoire serbe ont été éditées par SAFARIK, MIKLOGHITCH, DANITCHITCH, NOVAKOVITCH KOUKOULIÉVITCH, RATCHKI, THEINER, LOUBITCH, BOGICHITCH, MAKOUCHEV, POUCITCH, KOVATCHÉVITCH, L. STOIANOVITCH, etc. Il n'existe aucune collection systématique de ces documents. Les mémoires sur la langue, la littérature et l'histoire serbe se trouvent surtout dans les *Glasniks,* (75 vol.), publication de la Société savante serbe qui a cessé d'exister aujourd'hui, dans les *Glas* de l'Académie royale de Serbie et dans les *Rads* (travaux) de l'Académie yougo-slave de Zagreb (Agram en Croatie). L'Académie royale de Serbie publie les matériaux pour l'histoire et la littérature dans les *Spomeniks* (31 vol. in-4 jusqu'aujourd'hui), celle de Zagreb a publié aussi plusieurs volumes de sources]. — L. RANKE, *Die Serbische Revolution ;* Berlin, 1844, in-8, 1re éd. La 2e édition porte le titre *Serbien und die Türkei im neunzehten Jahrhundert ;* Leipzig, 1879, in-8. — B. Sylvestre CUNIBERT, *Essai historique sur les révolutions et l'indépendance de la Serbie depuis 1804 jusqu'à nos jours ;* Paris-Leipzig, 1850-55, 2 vol. in-8. — Robert CYPRIEN, *les Slaves de Turquie ;* Paris, 1852, 2 vol. — Anonyme, *Die freiwillige Theilnahme der Serben und Kroaten an den letzten österreichisch-türkischen Kriege dargethan in einer Sammlung gleichzeitiger geschichtlicher Urkunden ;* Vienne, 1854. — Dr. C.-J. JIRECEK, *Die Handelstrassen und Bergwerke von Serbien und Bosnien während des Mittelalters ;* Prague, 1879. — Nil POPOV, *la Serbie et la Russie* (trad. serbe du russe) ; Belgrade, 1870, in-8. — A. RAMBAUD, *l'Empire grec du Xe siècle. Constantin Porphyrogénète ;* Paris, 1890, in-8. — SAINT-RENÉ TAILLANDIER, *la Serbie au XIXe siècle, Kara-Georges et Miloch ;* Paris, 1870, in-8. — M. DRINOV, *Etablissement des Slaves dans la péninsule balkanique* (en russe) ; Moscou, 1873, in-8. — Emile PICOT, *les Serbes de la Hongrie, leur histoire, leurs privilèges, leur état politique et social ;* Paris, 1874, in-8 (traduction serbe par S. PAVLOVITCH, augmentée et corrigée ; Novi-Sad, 1883, 2 vol. in-8). — B.-V. KALLAY (trad. allem. par J.-H. SCHWICKER), *Histoire des Serbes* : Budapest, 1878, in-8 (en hongrois). — S. NOVAKOVITCH, *Provinces serbes du Xe et du XIe siècle ;* Belgrade, 1879, in-8 (en serbe). — Dr. J.-H. SCHWICKER, *Politische Geschichte der Serben in Ungarn ;* Budapest, 1880, in-8. — GROT KONSTANTIN, *Izvestija. Ecrits de Constantin Porphyrogénète sur les Serbes et les Croates et sur leur immigration dans la péninsule des Balkans ;* Saint-Pétersbourg, 1880, in-8 (en russe). — S. BOCHCOVITCH, *la Mission du peuple serbe dans la question d'Orient ;* Paris, 1886, in-8. — J. RISTICH (V. ce nom). *Relations extérieures de la Serbie moderne* (1848-68); Belgrade, 1887, in-8 (en serbe). — Milan MILITCHÉVITCH, *Pomenik* (*Biographies des hommes célèbres de la Serbie moderne*) ; Belgrade, 1888, in-8 (en serbe). — Auguste BOPPE, *Documents inédits sur les relations de la Serbie avec Napoléon Ier ;* Belgrade, 1888, in-8. — Ivan PAVLOVITCH, *Documents inédits concernant la péninsule balkanique et la Serbie* (1795-1813) ; Belgrade, 1890, in-4. — Vladan GEORGEVITCH, *la Serbie au Congrès de Berlin ;*

EFERUS - Recherche & Classification numérique

Paris, 1871, in-8. — M. Pirotchanaz (V. ce nom). — S. Novakovitch, *Serbes et Turcs au XIVe et du XVe siècle ;* Belgrade, 1893, in-8 (en serbe). — Du même, *Armée serbe au moyen âge ;* Belgrade, 1894, in-8 (en serbe). — Demelitch, *Metternich und seine auswärtige Politik ;* Stuttgart, 1898, in-8. — N. Doutchicht, *Histoire de l'Eglise orthodoxe serbe ;* Belgrade, 1894, in-8 (en serbe). — L. Kovatchévitch et L. Jovanovitch, *Histoire du peuple serbe* (moyen âge); Belgrade, 1896, 2 vol. in-8 (en serbe). — Lujo Knez-Voynovitch, *Raguse et l'Empire ottoman (1365-1482),* Ier vol.; Belgrade, 1897, in-8 (en serbe). — D'Avril, *la Serbie chrétienne. Etude historique ;* Paris, 1897, in-8. — Lazar Arseniévitch, *Histoire de la révolution serbe ;* Belgrade, 1899, 2 vol. in-8. — M. Gavrilovitch, *Documents inédits pour servir à l'histoire du peuple serbe,* dans *Archives de Paris,* t. I, 1804-1815. Ed. de l'Acad. roy. de Serbie ; Belgrade (sous presse); etc. — P.-J. Safarik, *Geschichte der südslavischen Literatur ;* Prague, 1861-64, in-8. — V. Jagitch, *Histoire de la littérature serbe et croate ;* Agram ; 1867, in-8 (en serbe). — S. Novakovitch, *Histoire de la littérature serbe ;* Belgrade, 1871, in-8, 2e éd. (en serbe). — Pypine et Sparovitch (trad. du russe par E. Denis). *Histoire des littératures slave, bulgare, serbocroate, yougo-russe ;* Paris, 1881, in-8. — Jivoïn P. Simitch, *Leçons d'histoire de la littérature serbe ;* Belgrade, 1897, in-8 (en serbe). — Surmin, *Povjest knizevnosti hrvatske i srpske* (Histoire de la littérature croate et serbe); Agram, 1899, in-8. — Ivan Stoianovitch, *Littérature ragusaine ;* Raguse, 1900. in-8.

SERBISCH-NAGY. Ville de Hongrie (V. Nagy-Szent-Miklos).

SERBONNES. Com. du dép. de l'Yonne, arr. de Sens, cant. de Sergines ; 460 hab.

SERCAMBI (Giovanni), conteur italien, né à Lucques le 18 févr. 1347, mort en 1424. Il prit une part très active à la vie politique de sa ville natale sous le gouvernement de Lazzaro-Guinigi (1392-1400), auquel il était apparenté. Il écrivit une *Chronique* de sa ville natale (publiée par S. Bongi, Rome, 1892) et un recueil de nouvelles (155 ou 100, suivant les manuscrits), auquel il doit surtout sa réputation. Elles sont censées racontées comme passe-temps pendant la peste qui désola Lucques en 1374 : le cadre en est donc emprunté à Boccace. Littérairement, elles n'ont aucune valeur : le style en est gauche, prolixe, incorrect ; mais comme elles ont été presque toutes recueillies dans la tradition orale, elles ont un grand intérêt pour le folkloriste. Elles ont été publiées plusieurs fois dans ces derniers temps (à Bologne, en 1871, dans la *Scelta di curiosità letterarie ;* à Florence, en 1886 ; à Turin, en 1889, par R. Renier). A. J.

Bibl. : *Introd.* à l'éd. de la *Chronique* citée plus haut. — Volpi, *Il trecento ;* Milan, 1899.

SERCEY (Pierre-César-Charles-Guillaume, marquis de), marin français, né à Jeu, près Autun, en 1753, mort à Paris en 1836. Il entra à treize ans dans la marine, se distingua au combat naval de la Dominique (1780) et devint lieutenant de vaisseau en 1781. Commandant la *Surveillante*, il fit les campagnes de la Martinique et Saint-Domingue, sous la Révolution ; contre-amiral en 1793, il conduisit des navires de commerce qui se trouvaient au Cap à la Nouvelle-Angleterre, ne pouvant les ramener en France. Arrêté à son retour à Brest (déc. 1793), il ne sortit de prison qu'après le 9 thermidor. Chargé de conduire aux îles de France et de la Réunion les commissaires du Directoire qui devaient proclamer la liberté des noirs, il les fit empêcher de débarquer, craignant une révolution ; il se rendit ensuite aux Indes, y combattit les Anglais sur mer, débloqua en 1799 l'île de France et prit sa retraite en 1804, puis alla défendre l'Ile de France contre les Anglais. Au retour des Bourbons, il reprit du service, fut nommé vice-amiral et membre de la Chambre des pairs (1832).

SERCHES. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Soissons, cant. de Braisne ; 356 hab.

SERCHIO. Fleuve d'*Italie* (V. ce mot, t. XX, p. 1039).

SERCŒUR. Com. du dép. des Vosges, arr. d'Epinal, cant. de Châtel ; 237 hab.

SERCQ (Ile) (V. Normandes [Iles], t. XXV, p. 28).

SERCUS. Com. du dép. du Nord, arr. et cant. (N.) d'Hazebrouck ; 511 hab.

SERCY. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Chalon-sur-Saône, cant. de Buxy ; 250 hab.

SERDINYA. Com. du dép. des Pyrénées-Orientales, arr. de Prades, cant. d'Olette ; 543 hab.

SÈRE. Com. du dép. du Gers, arr. de Mirande, cant. de Masseube ; 234 hab.

SÈRE. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. et cant. d'Argelès-Gazost ; 120 hab.

SÈRE-LANSO. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. d'Argelès-Gazost, cant. de Lourdes ; 174 hab.

SÈRE-RUSTAING. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. de Tarbes, cant. de Trie ; 311 hab.

SERÉ DE RIVIÈRES, général français (V. Rivières).

SÉRÉCOURT. Com. du dép. des Vosges, arr. de Neufchâteau, cant. de Lamarche ; 485 hab.

SÉREILHAC. Com. du dép. de la Haute-Vienne, arr. de Limoges, cant. d'Aixe-sur-Vienne ; 2.281 hab. Importantes fabriques de tuiles.

SEREIN ou **SERAIN.** Petite rivière des dép. de la *Côte-d'Or* et de l'*Yonne* (V. ces mots), affluent droit de l'Yonne.

SÉREMPUY. Com. du dép. du Gers, arr. de Lectoure, cant. de Mauvezin ; 81 hab.

SERENA (La). Lac du Chili (V. Coquimbo).

SERENA. Région de l'Espagne (Estremadure), dans la prov. de Badajoz, bornée au S. par des ramifications de la Sierra Morena, au N. par le Zujar, affl. de g. du Guadiana, traversée par le chem. de fer de Madrid à Lisbonne par Ciudad Real et Badajoz. La ville principale est Castuera. C'est presque exclusivement une région de pâturages très estimés nourrissant des moutons dont la laine est fine et la chair savoureuse. Longtemps marche frontière des chrétiens contre les Maures, elle était défendue par les Siete Castillos de la Serena, placés à égale distance sur un demi-cercle de 84 kil. Elle appartint aux chevaliers d'Alcantara, puis à la couronne d'Espagne. Actuellement, elle est partagée entre les trois districts de Villanueva de la Serena, Castuera et Pueblo de Alcocer. J.-G. K.

SÉRÉNAC. Com. du dép. du Tarn, arr. d'Albi, cant. de Valderiès ; 676 hab.

SÉRÉNADE. A proprement parler, une sérénade est un concert exécuté de nuit en plein air. Ce nom s'appliquait autrefois surtout à des morceaux de musique purement instrumentale, quoiqu'il s'en trouve aussi où l'on ait employé des voix. Mais ni la forme ni le caractère de ces pièces n'ont jamais rien eu de spécial, et l'on pouvait exécuter de la sorte toute espèce de musique. Il va sans dire que l'usage des sérénades est depuis longtemps tombé en désuétude. Si l'on se sert quelquefois de ce terme, c'est une appellation de fantaisie, appliquée sans raison particulière à tel ou tel morceau de symphonie ou de musique de chambre.

SÉRENT. Com. du dép. du Morbihan, de arr. Ploërmel, cant. de Malestroit ; 3.134 hab.

SERENUS D'ANTINOÉ, mathématicien grec, probablement du IVe siècle de notre ère. Il a laissé deux opuscules, *Lur la section du cylindre* et *Lur la section du cône,* dédiés à un Cyrus, généralement ajoutés, dans les manuscrits (comme dans l'édition de Halley, 1710) aux *Coniques* d'Appollonius. Heiberg en a donné une édition critique (Leipzig, 1896) et lui a restitué, comme patrie, la ville d'Antinoupolis, fondée en Egypte par Adrien, tandis que, par une mauvaise lecture, on le considérait auparavant comme étant d'Antissa, ville de Lesbos. Serenus est, en tous cas, un auteur d'une époque de décadence, où l'on ne comprend plus suffisamment Apollonius ni Archimède ; sa propre valeur est médiocre, mais ses courts ouvrages n'en sont pas moins intéressants au point de vue historique.

SÉRÈRE (Anthr.) (V. Soudan).

SÉRÈS. Ville de la Turquie d'Europe, en Macédoine, chef-lieu d'un district de la prov. et à 73 kil. N.-E. de Salonique, à 460 à l'O. exactement de Constantinople,

EFERUS - Recherche & Classification numérique

au pied S. du Vroundi Balkan, qui est un des bastions méridionaux du Despoto Dagh ou Rhodope, dans une plaine, à 6 kil. du Takhino, lac qui est une expansion du fleuve Strouma, à 50 m. d'alt.; 30.000 hab., dont plus de la moitié Bulgares, soit grecs, soit mahométans, 7.000 Grecs, près de 5.000 Turcs et de 2.000 Juifs. Peu d'industrie, mais beaucoup de commerce, comme entrepôt d'une campagne très féconde, riche en grains, en riz, en céréales, en tabac. Divisée en vieille ville amphithéâtrale avec ruines de château fort, ancienne cathédrale, églises et mosquées ; et nouvelle ville, celle-ci en plaine et sans caractère. — Le district de Sérès, qui est la Siroz des Turcs, renferme, d'après les derniers documents, 418.100 hab., dont 207.700 Bulgares chrétiens et 49.600 Bulgares musulmans : d'où 257.300 Bulgares ; 97.040 Turcs, 43.600 Grecs orthodoxes ; le reste compte à peine, Kontzo-Vlaques, quelques milliers de Juifs, des Bohémiens, etc. D'autres documents donnent des nombres plus forts, et surtout ils rangent les Bulgares ci-dessus dans une autre catégorie de Slaves ; ils en font des Serbes plus ou moins mêlés de Bulgares : telle est, notamment, l'opinion de Goptchévitch ; mais on admet généralement que c'est bien plutôt un dialecte bulgare qu'un dialecte serbe qu'on parle en cette région de la Macédoine. O. Reclus.

SERETH ou **SIRET** (lat. *Hierasus*). Affluent g. du Danube, long de 470 kil., qui naît en Bukovine, où il se forme de la réunion du *Grand* et du *Petit* Sereth, passe au bout de 140 kil. en Roumanie où il traverse toute la Moldavie, incurvant son cours vers l'E., puis le S. et le S.-E. (V. Roumanie, t. XXVIII, p. 1033 et 1034). — Le même nom est porté par un affluent de gauche galicien du Dniestr, long de 225 kil.

SÉREUX (Système). Il se compose d'un grand nombre de membranes formant des sacs sans ouvertures, adhérentes par leur surface extérieure et libres par leur surface intérieure dont la paroi est lubréfiée par un liquide séreux, analogue au sérum du sang. Ce système comprend les séreuses splanchniques, celles du cerveau et de la moelle, les membranes synoviales et les bourses séreuses tendineuses. Les membranes *séreuses* sont constituées par un chorion fibro-élastique, vasculaire et contenant des réseaux lymphatiques, et par un épithélium pavimenteux à une seule couche (V. Plèvre, Péricarde, Arachnoïde, Péritoine, Vaginale, Synoviale). Ch. Debierre.

SÉRÉVILLERS. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Clermont, cant. de Breteuil ; 166 hab.

SEREZ. Com. du dép. de l'Eure, arr. d'Evreux, cant. de Saint-André-de-l'Eure ; 119 hab.

SEREZIN. Com. du dép. de l'Isère, arr. de La Tour-du-Pin, cant. de Bourgoin ; 596 hab.

SÉREZIN. Com. du dép. de l'Isère, arr. de Vienne, cant. de Saint-Symphorien-d'Ozon ; 528 hab.

SERF (Sociol. et Hist.) (V. Servage).

SERFOUETTE (Gén. rural). Instrument de jardinage employé dans quelques régions pour l'exécution des labours légers, des sarclages et des binages dans les jardins ; c'est une sorte de binette à main, en fer et à deux branches, dont l'une est formée par une barre pleine, et l'autre par une houe à deux dents ; avec la première, on attaque la terre entre les lignes des semis ; avec la seconde on complète le travail au voisinage immédiat des lignes et entre les plants, sans porter atteinte à ces derniers.

SERFOUISSAGE (Hortic.). Binage léger exécuté avec la serfouette.

SERGARDI (Luigi), connu sous le nom de Quinto Settano, poète satirique italien, né à Sienne en 1660, mort à Spolète le 7 nov. 1726. Esprit très libre et indépendant, il commença à se faire connaître dans des discussions qu'on tenait alors à la congrégation *De Propaganda* sur l'histoire ecclésiastique et les droits du Saint-Siège. Protégé par le cardinal Ottoboni, il fut chargé de certaines négociations délicates lorsque celui-ci s'assit sur la chaire de saint Pierre sous le nom d'Alexandre VIII. Après la mort de ce pape, il se fit remarquer dans l'Académie de l'Arcadia par ses satires, notamment contre Gravina, son sévère censeur. E. Casanova.

Bibl. : Fabroni, *Vitæ Italorum ;* Lucques, t. X, p. 68.— Du même, *Elogi di Uomini illustri*, t. II, p. 73.

SERGE (Tissus). Tissu léger en laine présentant un aspect de côtes obliques, qui sont dues à la contexture du tissu. Cette contexture dérive du sergé : les duites lient en toile avec un certain nombre de fils, puis flottent sur tous les autres fils du rapport chaîne. Elles ont toutes la même évolution, mais en partant successivement des différents fils du rapport. C'est de la même manière que sont obtenus les nombreux tissus désignés sous le nom de diagonales. P. G.

SERGÉ (Tissage). Désigne une armure qui, de même que ses dérivées, serges, diagonales, etc., détermine sur la surface de l'étoffe des sillons tracés obliquement d'un bord à l'autre de la pièce. Le rapport de l'armure peut comprendre un nombre de fils quelconque, au moins égal à trois. Les duites se lient, dans chaque rapport, avec l'un des fils de la chaîne, et flottent sur ou sous tous les autres, suivant que l'on veut obtenir un sergé par la trame ou un sergé par la chaîne, et les points de liage des duites successives se placent successivement sur les fils de la chaîne, comme l'indique la figure. La surface de l'étoffe est recouverte par les brides de chaîne dans les sergés par la chaîne, ou de trame dans les sergés par la trame, et ces brides sont arrêtées par les points de liage, où l'autre élément est bien visible, et qui déterminent par leur ensemble les sillons obliques caractéristiques de cette armure. P. G.

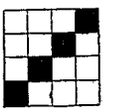

Sergé de 4.

SERGE Ier (Saint), *Sergius*, 86e pape, né à Palerme, d'un père originaire d'Antioche, sacré le 15 déc. 687, mort le 8 sept. 701. Fête, le 9 sept. Au mot Pascal, antipape, nous avons mentionné les incidents qui accompagnèrent son élection. — L'événement le plus important de ce pontificat est le conflit qui résulta de certaines décisions du concile *Quinisexte* (V. Constantinople, t. XII, p. 628), et qui nous paraît tenir une très grande place dans les origines du Schisme d'Orient (V. ce mot.). Le concile Quinisexte (691-92) adopta 102 canons destinés à former un code synodal de discipline ecclésiastique. La plupart rééditaient des règles anciennes ou tendaient seulement à donner une sanction légale à des usages reçus dans toute l'Eglise. Mais quelques-uns avaient spécialement pour objet d'affirmer et d'investir de l'autorité œcuménique des vues et des coutumes de l'Eglise d'Orient qui différaient de celles de l'Eglise de Rome, et aussi de confirmer la juridiction et le rang précédemment attribués au siège de Constantinople, mais que les évêques de Rome n'avaient jamais reconnus. Le canon II, relatif aux lois de l'Eglise, sanctionnait 85 canons des Apôtres, tandis que l'Eglise romaine n'en admettait que les cinquante premiers. D'autre part, dans le nombre des conciles faisant autorité, il en comptait quelques-uns qui n'avaient jamais été acceptés à Rome, et il omettait plusieurs conciles occidentaux et les décrétales des papes. Le canon XIII défendait aux hommes mariés, ordonnés diacres ou prêtres, de renvoyer leurs femmes ou de cesser leurs relations avec elles. Il déclarait expressément que l'exigence contraire, établie dans l'Eglise romaine, n'était pas conforme à l'usage primitif ; il déduisait cet usage du cinquième canon des Apôtres, mais il mutilait ce canon, qui contient la même prohibition pour les évêques que pour les diacres et les prêtres, et qui est ainsi conçu : « Que l'évêque ou le prêtre ou le diacre ne renvoie point sa femme sous prétexte de religion ; s'il la renvoie, qu'il soit excommunié ; s'il persiste, qu'il soit déposé. » Le canon XXXVI confirmait le troisième canon du premier concile œcuménique de Constantinople (381), et le vingt-huitième canon du concile de

EFERUS - Recherche & Classification numérique

Chalcédoine (451), qui avaient donné au siège de Constantinople le premier rang après Rome, et la juridiction sur la Thrace, le Pont et les diocèses d'Asie. Le CANON XXVIII répétait littéralement le dix-septième canon de Chalcédoine, qui accordait le droit d'appel, soit devant l'exarque du diocèse, soit devant le saint trône de Constantinople, à quiconque aurait été lésé par le métropolitain de sa province. Il statuait, en outre, que lorsqu'une nouvelle cité serait érigée par le prince, l'ordre ecclésiastique suivrait l'ordre politique. Les canons ainsi confirmés n'avaient jamais reçu l'assentiment des évêques de Rome. Le CANON LV, se référant expressément à l'usage établi à Rome de jeûner tous les samedis pendant le carême, requérait l'observance du soixante-septième canon des Apôtres, qui défend de jeûner aucun samedi, excepté la veille de Pâques. Le CANON LXVII exigeait l'abstinence du sang en toute espèce de nourriture ; tandis que depuis longtemps l'ordonnance de la conférence de Jérusalem (*Act. Ap.*, XV, 29), n'était plus considérée en Occident comme instituant une obligation permanente pour les chrétiens. Enfin, le CANON LXXXII prohibait pour l'avenir la représentation du Seigneur sous la forme d'un agneau. — Les légats du pape, présents au concile, signèrent ces canons. Mais leur souscription ne pouvait engager le pape lui-même parce qu'ils n'avaient point été spécialement délégués pour le représenter en cette assemblée. Ils étaient vraisemblablement des apocrisiaires, députés d'une manière permanente à Constantinople. Cependant parmi les signatures se trouve celle de Basile, métropolitain de Crète, agissant comme représentant de l'Eglise romaine : *Locum tenens totius synodi sanctæ Ecclesiæ romanæ, definiens suscripsi.* Les canons, envoyés au pape pour la confirmation furent désavoués et rejetés par lui. L'empereur Justinien II entreprit de le contraindre à les accepter. Il envoya à Rome Zacharie, chef de ses gardes du corps, avec ordre d'amener Sergius à Constantinople. Mais Zacharie en fut empêché par la résistance de l'armée de Ravenne et l'attitude menaçante du peuple de Rome : il ne dut son salut qu'à l'intervention du pape (693). — Sergius réussit à mettre fin au schisme d'Aquilée, relatif à la condamnation des *Trois-chapitres*. On lui attribue l'institution des processions de l'Assomption et de la Présentation. On dit aussi que c'est de son pontificat que date l'usage de chanter l'*Agnus Dei* à la messe. E.-H. VOLLET.

SERGE II, *Sergius*, 105e pape, né à Rome, élu en janv. 844, mort le 27 janv. 847. Avant son élection, il était archiprêtre de la sainte Eglise romaine, cardinal au titre de Saint-Sylvestre et Saint-Martin. — Après la mort de Grégoire IV (11 ou 25 janv. 844), Jean, diacre de l'Eglise de Rome, soutenu par une bande de gens armés, dispersa le clergé et le peuple qui s'étaient assemblés pour l'élection d'un nouveau pape, et s'empara du palais de Latran. Mais les électeurs se réunirent dans l'église de Saint-Martin, et ils élurent Sergius, qui fut aussitôt sacré dans l'église de Saint-Pierre, et intronisé sans qu'on attendit la confirmation de l'empereur ou l'intervention de ses officiers. Alors Lothaire envoya à Rome son fils Louis, qu'il avait proclamé roi d'Italie. Ce prince était accompagné d'une armée et d'une suite nombreuse d'évêques et d'abbés. Sergius les reçut avec beaucoup d'honneurs et de vives démonstrations d'amitié ; mais il réussit à faire camper les Francs hors des murs de la ville. Le 15 juin, il couronna dans l'église Saint-Pierre, Louis, comme roi d'Italie ; mais il refusa, pour lui-même et pour les Romains, de lui jurer fidélité, en qualité de roi d'Italie, parce que c'était à l'empereur, non au roi d'Italie, qu'appartenait la suzeraineté sur Rome. A l'égard de la nomination des papes, il fut statué de nouveau que désormais aucun pape ne serait consacré sans l'assentiment de l'empereur et sans la présence de ses envoyés. En 846, les Sarrasins envahirent le territoire romain et pillèrent les églises Saint-Pierre et Saint-Paul-hors-les-Murs. Une partie des envahisseurs fut défaite par les habitants du pays. Une autre partie s'empara de Fondi et s'établit à Gaëte. Louis envoya contre eux une armée, à laquelle se joignit le duc Césaire de Naples ; elle fut battue par les Sarrasins, et regagna Rome avec difficulté. E.-H. V.

SERGE III, *Sergius*, 123e pape, né à Rome, fils de Benoît ; installé définitivement vers la fin du mois de mai 904, mort en août 911. Avant d'être pape, il était cardinal-prêtre de l'Eglise romaine, et il avait fait acte d'antipape à l'encontre de Jean IX (898). Depuis l'intronisation de Jean, il vivait en exil. Il s'allia au parti de Théodora la Grande et devint l'amant de Marozia, sa fille. On dit qu'il eut d'elle un fils qui fut pape, sous le nom de Jean XI. Son pontificat inaugurait ainsi le régime de la *Pornocratie*, qui pendant près d'un demi-siècle fleurit sur le siège apostolique (V. JEAN X, XI, XII). Il reconstruisit entièrement l'église de Saint-Jean-de-Latran, qui avait été ruinée sous le pape Etienne. E.-H. V.

SERGE IV, *Sergius*, 149e pape : Pierre, fils de Martin, né à Rome ; élu entre le 17 et le 24 août 1009, mort avant le 6 juil. 1012. Avant son élection, il était évêque d'Albano ; il se nommait *Petrus os porci* ou *Buccaporci* : *Pietro Bocca di Porco*. Suivant Fleury, il serait le premier pape qui changea son nom, lorsqu'il fut élevé au Saint-Siège ; mais déjà en 956, Octavien, petit-fils de Marozia, avait pris le nom de Jean XII. Ce pontificat ne contient aucun fait notable pour l'histoire de l'Eglise.

SERGE (Saint), moine russe, l'un des patrons religieux les plus vénérés de l'empire, né à Rostov (gouv. de Iaroslav) en 1314, mort dans le couvent qu'il fonda dans le voisinage de cette ville le 25 sept. 1382. Issu d'une famille de boyards (seigneurs) appauvris, établis dans le petit bourg Radonèje (disparu depuis), d'où son nom Radonejski, Serge, dont le vrai nom était Barthélemy, se retira jeune encore, accompagné de son frère aîné, Pierre, dans un couvent, qu'ils quittèrent bientôt pour aller vivre en ermites dans une localité voisine, au milieu de forêts. Ils bâtirent à eux deux une petite église qu'ils consacrèrent à la sainte Trinité. Ne pouvant supporter les privations, Pierre quitta bientôt après l'ermitage pour un couvent de Moscou, dont il devint supérieur. Barthélemy, de son côté, se fit sacrer moine dans sa propre église le 5 juil. 1347 et prit le nom de Serge. Peu à peu, d'autres moines, attirés par la renommée de ses vertus, vinrent s'installer dans les alentours, un couvent fut ainsi créé (V. ci-dessous), dont Serge devint l'igoumène (supérieur). Le jeune religieux devait acquérir bientôt une grande célébrité, il devint le confesseur et l'intime conseiller de Dimitri Donskoï, réussit à réconcilier les princes rivaux et obtint de riches dotations pour son monastère. Son successeur, Nikon, retrouva, trente ans après la mort de Serge, le corps de ce dernier intact au milieu des ruines, avec les habits qu'il portait le jour de son décès. La nouvelle de ce miracle se répandit au loin ; les restes de Serge furent placés solennellement dans une châsse et transportés, le 5 juil. 1432, à la principale église du couvent où ils sont encore conservés à la vénération des foules.

Le couvent fondé par saint Serge (*Troïtztzé Serghievskaya lavra*, ou laure de la Trinité de Serge) occupe en ce moment la place la plus importante parmi les établissements religieux de l'empire, après celle du célèbre couvent de Kiev. Sa renommée comme la vénération dont il jouit auprès du peuple russe sont dues autant à ses grandes richesses qu'au rôle qu'il joua à différentes époques de l'histoire de l'empire. Détruite d'abord par les envahisseurs tatars, l'église de la Sainte-Trinité fut reconstruite en l'année 1446 par le supérieur Nikon. A cette époque déjà, les moines étaient au nombre de 300. Le couvent fut successivement agrandi, divers princes y reçurent le baptême ; d'autres vinrent y chercher un refuge contre leurs rivaux russes ou des ennemis du dehors (Tatars et Polonais). L'épisode le plus remarquable du couvent est le siège que les moines et laïques, au nombre d'environ 2.300, soutinrent durant seize mois (1er oct. 1608-12 janv. 1610) contre

EFERUS - Recherche & Classification numérique

l'armée polonaise conduite par Sapicha et Lissovski et évaluée à 30.000 combattants. Lors de l'appel fait au peuple par *Minine* et *Pojarski* (V. ces noms) pour combattre les Polonais, plusieurs moines de ce couvent n'hésitèrent pas à parcourir la contrée pour haranguer les foules. En 1618, le roi Vladislas tenta d'investir à nouveau le couvent, mais quitta précipitamment lespositions prises dans la nuit du 23 sept. Le jeune prince Michel, le premier souverain de la famille Romanov, actuellement régnante, avant d'aller recevoir la couronne à Moscou, passa huit jours en prières dans ce même couvent. En 1812, enfin, les Français n'approchèrent pas du lieu saint, ce que le peuple attribua encore à une intervention miraculeuse. Une grande partie d'objets précieux ainsi que plusieurs domaines furent convertis déjà sous Catherine II en propriétés d'Etat. Actuellement, le couvent de Troitza comprend plusieurs vastes constructions, dont treize églises et chapelles, une école de peinture de saintes images, une boulangerie, des asiles, une bibliothèque; le tout est entouré d'un mur d'enceinte très épais ($1^m,5$), d'environ 1 kil. de tour, flanqué de neuf tourelles. Le couvent dépend administrativement du métropolite de Moscou qui portent les titres d'archimandrite de la sainte laure. A 70 kil. seulement de la seconde capitale russe, le couvent fondé par saint Serge est à la fois un lieu de pèlerinage très fréquenté par les Russes et l'une des plus intéressantes curiosités pour les touristes. P. Lemosof.

Bibl. : W. Arapoff, *le Couvent de saint Serge;* Moscou, 1879.

SERGEAC. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Sarlat, cant. de Montignac; 328 hab.

SERGEANT (Emily-Frances-Adeline), femme auteur anglaise, né à Ashbourne (comté de Derby) le 4 juil. 1851. Très précoce, elle composait à huit ans des vers et des nouvelles. Elle fut institutrice, et comme sa vocation littéraire ne faisait que s'accentuer, elle réussit, après maints échecs, à faire éditer un roman, *Jacobi's Wife* (Londres, 1881), qui obtint un fort grand succès. Miss Sergeant était lancée, et son nom était avantageusement connu par d'autres romans : *Beyond recall*, entre autres, où elle parla du bombardement d'Alexandrie auquel elle avait assisté. Elle entra dans la rédaction des journaux de sir John Leng à Dundee (1885-87), puis, redevenue indépendante, publia de nombreux ouvrages, parmi lesquels : *The Story of a penitent Soul* (1892), qui passe pour son chef-d'œuvre; *The Idol-Maker* (1896); *In Vallombrosa* (1897); *A Valuable life* (1898), etc. Miss Sergeant s'est aussi consacrée à l'amélioration matérielle et morale de la vie des jeunes ouvrières. R. S.

SERGEL (Johan-Tobias), sculpteur suédois, né à Stockholm le 8 sept. 1740, mort à Stockholm le 26 févr. 1814. Ses parents étaient des artisans d'origine allemande. Elève de Masreliez le Vieux et de Larchevesque, il accompagna ce dernier à Paris en 1759 et se fit remarquer dès l'abord à l'Ecole des Beaux-Arts. De retour à Stockholm, il travailla assidûment au château royal sous la direction de Larchevesque, sans grand profit d'ailleurs pour son éducation artistique, à ce qu'il déclara plus tard. Ce n'est qu'à Rome, où il vécut de 1767 à 1779, que son talent se développa vraiment sous l'influence de la sculpture antique : mieux que tout autre de ses contemporains, il applique à son art, consciemment ou non, les principes qu'avait exposés Winckelmann. C'est de Rome que datent ses œuvres les plus remarquables. En 1778, Gustave III le rappelle à Stockholm au moment où sa réputation s'établissait et où il réalisait les espérances qu'avait fait concevoir son grand talent. En route il s'arrête à Paris pour y être reçu membre de l'Académie des Beaux-Arts, le 30 janv. 1779. Nommé en 1780 professeur à l'Ecole des Beaux-Arts de Stockholm, il ne quitta plus guère sa patrie que pour accompagner le roi dans un voyage en Italie en 1783. Il a formé plusieurs élèves, dont le plus connu est Byström. Son mérite comme artiste est très grand : il est un précurseur de la sculpture moderne; le premier sans conteste des sculpteurs suédois; peu inférieur à Canova et à Thorvaldsen, dont il aurait peut être égalé la gloire s'il eût pu prolonger son séjour à Rome. Son célèbre *Faune* séjourna près d'un siècle en France, tantôt dans nos musées, tantôt dans des collections particulières. L'original est en Finlande depuis 1871. L'*Amour et Psyché*, commandé pour la Du Barry, est à Stockholm. Citons encore au hasard : *Mars et Vénus*, *Cérès cherchant Proserpine*, *Vénus sortant du bain*, une *Vénus Callipyge*, dont la tête est le portrait d'une des beautés de la cour de Gustave III, un *Monument de Descartes* (dans l'église d'Adolphe-Frédérick, à Stockholm), un *Othryade*, *Diomède tenant le Palladium*, un groupe représentant *Axel Oxenstjerna et l'histoire*, la *Statue de Gustave III* (1794-1808), de nombreux *médaillons*, des *dessins* historiques et allégoriques, des *caricatures*, etc. — Franzén a prononcé son *Eloge* à l'Académie suédoise en 1815. Ses médaillons ont été étudiés par G. Göthe (1885). On a sur lui de bonnes études en suédois de K.-R. Nyblom (1877 et 1884) et de Julius Lange : *Sergel och Thorvaldsen* (1886), etc.

SERGENAUX. Com. du dép. du Jura, arr. de Dole, cant. de Chaumergy; 152 hab.

SERGENON. Com. du dép. du Jura, arr. de Dole, cant. de Chaumergy; 169 hab.

SERGENT. I. Ancien droit. — Les sergents étaient, à l'origine, des serviteurs, soit du prévôt de Paris, soit des baillis ou des sénéchaux, chargés par ceux-ci d'exécuter leurs mandements et spécialement de signifier les actes de procédure et de mettre à exécution les jugements. Sous le règne de saint Louis furent organisés les deux corps de sergents ou huissiers royaux : les sergents à verge ou à pied, pour la ville et la banlieue de Paris; les sergents à cheval, dans les baillages et les sénéchaussées; mais des lettres patentes du mois de nov. 1543 et un édit du mois d'avr. 1544 permirent aux sergents à verge d'exploiter en dehors de Paris et aux sergents à cheval d'exploiter dans Paris et sa banlieue. A diverses époques, des charges d'huissiers ou de sergents furent créées dans les cours souveraines et dans les justices subalternes de la ville de Paris. On créa aussi une compagnie de sergents priseurs et vendeurs de meubles dans toutes les villes du royaume; ils furent réunis par un édit de 1575 aux sergents à verge; puis, en 1690, Louis XIV institua un autre corps d'huissiers priseurs et vendeurs de meubles distinct des sergents à verge. Primitivement, les sergents et huissiers royaux étaient nommés par commissions, puis leurs charges furent transformées en offices domaniaux. Ils avaient le droit d'exploiter dans toute l'étendue de la juridiction royale dans laquelle ils étaient immatriculés et sur les terres de haute, moyenne et basse justice, encloses dans leur circonscription, et, en outre, dans tout le royaume pour les Chambres qui n'avaient pas de territoire. Outre les sergents royaux, il existait des sergents seigneuriaux qui tenaient leur charge d'un seigneur haut-justicier et qui pouvaient exploiter, pour le compte de ce seigneur, dans les limites de sa justice. Ils ne pouvaient mettre à exécution les ordonnances de leur juge sur les terres d'un autre qu'avec la permission de celui-ci. Les sergents pouvaient employer la force pour faire exécuter les mandements et ordonnances de leurs juges. Ils relevaient de ceux-ci pour les fautes professionnelles et les délits commis dans l'exercice de leurs fonctions. Quelques auteurs les déclaraient responsables vis-à-vis des particuliers pour les nullités, irrégularités ou oublis viciant leurs exploits; mais ils y opposaient une prétendue règle d'irresponsabilité : *à mal exploiter, point de garants.* J. D.

II. Histoire. — Ce mot eut, au moyen âge, une acception très vague, qui s'appliquait à presque toute espèce de service civil et militaire. Il désignait le simple domestique d'un seigneur féodal, aussi bien que le soldat (non noble) d'une armée. L'emploi du mot s'est con-

EFERUS - Recherche & Classification numérique

servé dans l'expression *servant d'armes* (*serviens armorum*). Le sergent, cumulant les fonctions du sergent-fourrier et du sergent-major modernes, ne remonte pas au delà du commencement du XVIe siècle. — La garde particulière des rois de France se composa primitivement de *sergents d'armes*, institués vers la fin du XIIe siècle. Ils se distinguèrent à la bataille de Bouvines (1214) où ils firent le vœu de fonder l'église de Sainte-Catherine-du-Val-des-Ecoliers, qui fut construite en 1229 (démolie en 1783) et où ils étaient enterrés. Une inscription commémorative en français, remontant à l'époque où ils se réunirent en confrérie (1376), les représente en costume de cour, portant la masse d'huissier, et en costume de bataille, avec l'armure complète. Après des vicissitudes diverses, cette inscription se trouve aujourd'hui dans une chapelle de Saint-Denis (Seine). Leur nombre fut fixé à cent sous Philippe de Valois. Ils étaient exempts des tailles et ne relevaient que de la juridiction spéciale de la prévôté de l'hôtel du roi. Ils étaient nommés à vie. Au XIIIe siècle, époque à laquelle leurs fonctions étaient encore militaires, on leur donnait souvent la garde des châteaux des frontières. — Dans les campagnes, des sergents faisaient fonctions de gendarmes, de gardes forestiers et de gardes champêtres (*sergents messiers*, *blaviers*, *prairiers*, etc.). Les sergents *dangereux* veillaient à la conservation des droits domaniaux du roi (*tiers et danger*) dans les forêts. Les sergents étaient quelquefois des douaniers (*sergents barriers*) et des percepteurs (*sergents des tailles*). On voit le nom de sergent donné aux agents commerciaux des négociants, dans les ordonnances et les statuts relatifs aux métiers. — Les officiers de la police municipale de Paris avaient le titre de sergents, depuis les douze gardes du prévôt de Paris au Châtelet (*sergents de la douzaine*) et les *sergents du guet* jusqu'au *sergent de ville* (gardien de la paix) moderne, qui a subsisté jusqu'en 1870. E.-D. GRAND.

III. Armée (V. SOUS-OFFICIER).

IV. Administration. — SERGENT DE VILLE (V. GARDIEN et POLICE).

BIBL. : HISTOIRE. — F. DE GUILHERMY, *Inscriptions de la France du Ve siècle au XVIIIe*; Paris, 1873, t. I, in-4, pp. 389-91 (Inscript. des sergents royaux de la bataille de Bouvines, 2 pl. grav.). — H. LOT, *Des Frais de justice au XIVe siècle*, dans *Bibliothèque de l'Ecole des chartes*, 1872, t. XXXIII, in-8. pp. 560-65 (*Des notaires. des huissiers et des sergents*). — E. BOUTARIC, *Institutions militaires de la France avant les armées permanentes*; Paris, 1863, pp. 281-92, in-8. — J. QUICHERAT, *Histoire du costume en France*; Paris, 1877, pp. 214-220 (XIIIe-XIVe siècles) et 585 (XVIIIe siècle), in-8. — DU CANGE, *Glossarium*, nouv. éd., t. VI, pp. 208-20, aux mots *Serviens* et *Servitium*. — ISAMBERT, *Recueil général des anciennes lois françaises*; Paris, 1822 et ann. suiv., 29 vol. in-8, à la *Table générale alphabétique* formant le t. XXIX.

SERGENT (Grotte du). Curieuse fontaine temporaire du dép. de l'Hérault, près Saint-Guilhem-du-Désert; on y a reconnu 1.100 m. de ramifications, dont 460 m. pour la galerie principale qui, depuis l'entrée de la caverne, descend de 60 m. jusqu'à un bassin d'eau, que les fortes pluies gonflent au point de le faire parfois jaillir au dehors en écumeux torrent. Cette grotte a fourni de précieuses indications sur le régime des eaux souterraines du calcaire.

BIBL. : MARTEL, *les Abîmes*, p. 149.

SERGENT (Lucien-Pierre), peintre français, né à Massy le 8 juin 1849. Elève de J.-P. Laurens, il prit part à la guerre de 1870 qui décida de sa vocation de peintre militaire. En 1873, il a envoyé au Salon *l'Infanterie de marine à Bazeilles*; en 1875, *la Fin du Combat*; en 1876, *Episode de la bataille de Saint-Quentin*; en 1882, *Prise de Sfax*; en 1885, *Charge des chasseurs d'Afrique à Oued Allag*; en 1887, *le Sergent Bobillot à Tuyen Quan*; en 1889, *Mort du lieutenant Watrin à Bazeilles*, etc. Il a illustré *Autour du drapeau* (1789-1889), du général Thoumas.

SERGENT-MARCEAU (Antoine-François), dessinateur, graveur et homme politique français, né à Chartres le 9 sept. 1751, mort à Nice le 24 juil. 1847. Fils d'un armurier, élève pensionnaire d'Augustin de Saint-Aubin, il fournit quelques gravures en couleur aux *Portraits des grands hommes* (1787-89), et dessina diverses scènes de la Révolution. En 1790, il fut nommé président du district de Saint-Jacques-l'Hôpital, s'affilia aux Jacobins, fut élu membre du corps municipal de Paris, qui lui confia (conjointement avec Panis, Perron et Vignier), le département de la police. Il figura au 20 juin, au 10 août : journée après laquelle il fut injustement accusé d'un vol important. Après les journées de *Septembre* (V. ce mot), il fut élu membre de la Convention par le dép. de Paris, le douzième sur vingt-quatre. Il vota la mort de Louis XVI. Il fut membre du Comité des arts et de l'instruction publique, et inspecteur de la salle. Il fit apporter les chevaux de Marly aux Tuileries, voter une statue à J.-J. Rousseau, et contribua avec Lenoir à la fondation du Musée français. Il défendit heureusement devant la Convention les officiers qui, après la mort de Beaurepaire, avaient signé la capitulation de Verdun, que le jeune Marceau avait eu le douloureux devoir de porter à l'ennemi. Il ne courut de danger personnel qu'après la journée de prairial an III. Il épousa en 1795 la sœur aînée de Marceau, femme divorcée de Champion de Cernel, et qui dessinait avec goût. Son mari, qu'elle aida dans sa profession, ajouta dès lors au nom de Sergent le nom illustre de Marceau. Commissaire près la régie des hôpitaux militaires à la fin du Directoire, il perdit cet emploi au 18 brumaire, et, après l'affaire de la *machine infernale* (V. ce mot), reçut un ordre d'exil, uniquement à cause de ses relations politiques. Il vécut de son métier en Italie et finit par se fixer à Nice. Après juil. 1830, il donna à la *Revue rétrospective* des articles très favorables à la personne de son ancien collègue des Jacobins, devenu le roi Louis-Philippe, lequel lui avait assuré une modique pension. Frappé de cécité en 1847, il mourut quelque temps après. H. MONIN.

BIBL. : *Le National* du 2 août 1847. — V. MARCEAU.

SERGENTERIE (Anc. dr.). Office féodal de sergent, tenu en fief, dont la charge principale était la saisie des fiefs, d'où aussi la dénomination de sergenteries foraines. Les sergenteries fieffées étaient fréquentes en Normandie; le Châtelet de Paris en avait quatre. En Poitou et dans quelques autres provinces, on rencontrait encore des sergents châtelains, qui, dans certains lieux, étaient sergents des forêts et, dans d'autres, receveurs des amendes et des autres menus frais de justice des seigneurs. Ces sergenteries étaient des fiefs où le droit d'aînesse se maintint, à raison de la nature même de la charge. J. D.

SERGINES. Ch.-l. de cant. du dép. de l'Yonne, arr. de Sens; 1.037 hab.

SERGIPE. Le plus petit des vingt Etats-Unis du Brésil : soit 39.090 kil. q., à peine le 213e de la masse totale de la République lusitanienne, récemment empire. Et pourtant c'est presque la moitié de l'ancienne métropole.

C'est un des seize Etats maritimes du Brésil, quatre seulement étant continentaux : Minas Geraes, Matto Grosso, Goyaz, Alto Amazonas. Compris, à l'extrême, entre les coordonnées suivantes : 9°,5′ et 11°,32′ lat. S.; 38°,40′ et 40°,27′ long. O., il donne à l'E. sur l'Atlantique; à l'O., il confronte à l'Etat de Bahia; au N. et à l'E., le large lit du São Francisco le sépare, sur 233 kil., de l'Etat d'Alagôas, aussi l'un des plus petits de la Confédération. C'est par un littoral bas, droit, qu'il fait front sur l'Océan où de minces fleuves débouchent dans des estuaires, desquels rios le plus long, le Vasa Barris ou Irapiranga, a ses origines dans l'Etat de Bahia. A 32 kil. environ de cette rive sablonneuse on entre dans une région de 20 kil. d'ampleur, faite de collines, à laquelle succède, large de 50 kil., une autre région collinière, « accidentée, extraordinairement fertile, dont le sol argileux, riche en chaux et en marne, est on ne peut plus favorable à la canne à sucre ; enfin, de la serra d'Itabaiana,

EFERUS - Recherche & Classification numérique

qui termine cette troisième zone, jusqu'aux frontières du Bahia, la quatrième zone, dite des Campos, très propre à l'élève du bétail, s'étend sur 16.000 à 17.000 kil. q., soit presque autant que le reste de l'Etat ; là on jouit du meilleur climat du pays ; il fait très chaud en même temps qu'humide le long du São Francisco et des rios de la zone côtière, et les fièvres paludéennes y sont trop fréquentes. Les produits du pays sont naturellement ceux de la zone tropicale-équatoriale : la canne à sucre, le cotonnier sont les principales cultures ; toute autre plante, « riche » comme le caféier, vient admirablement ; mais à quoi bon planter des caféiers quand déjà le Brésil produit trop de café pour la consommation de ceux des pays avec lesquels il fait commerce de la délicieuse « fève »? L'élève du bétail est en ce moment ce qu'il y a de plus profitable au Sergipe, vu l'excellence des campos pour la venue, l'entretien des bêtes et le peu d'éloignement de deux des grandes villes de consommation brésiliennes, Bahia et Pernambuco. Comme de juste, dans ces pays neufs, encore arriérés, sous un climat qui incite peu à l'effort, l'industrie autre que l'industrie agricole est à peu près nulle ; le commerce exporte les produits du sol, sucre, rhum, coton, bois d'arbres divers (en quoi la serra d'Itabaiana est riche) ; il importe des vivres, de la houille et du pétrole, du café, des étoffes, de la quincaillerie. Ce commerce a lieu surtout avec le reste du Brésil, avec l'Angleterre et avec le Portugal.

Le recensement (plus ou moins exact) du 31 déc. 1890 a reconnu dans le Sergipe 311.000 hab., soit 8 personnes au kil. q., ce qui en fait de beaucoup l'un des Etats les plus peuplés du Brésil. Première tentative de colonisation en 1592 par Dom Christovão de Barros ; invasion des Hollandais en 1637 ; reprise du pays par les Portugais ; province en 1822 ; Etat depuis 1890. Capitale, Aracaju. O. Reclus.

SERGIUS, papes (V. Serge).

SERGIUS (Alch.). Ce personnage, cité dans la *Collection des Alchimistes grecs*, paraît être le même que Sergius Resaïnensis, traducteur syriaque des philosophes grecs, qui a vécu à la fin du VIe siècle de notre ère. M. B.

SERGIUS, patriarche de Constantinople (8 avr. 610-nov. 638). Il exerça une grande influence politique et religieuse pendant tout le règne d'Héraclius, qu'il avait contribué à placer sur le trône. C'est lui qui, au moment des désastres de la guerre perse, releva le courage de l'empereur, prêt à fuir en Afrique (619), lui qui mit à la disposition du souverain les richesses de l'Eglise, lui qui, pendant les glorieuses campagnes du prince, administra vraiment l'empire et qui défendit vaillamment Constantinople contre les attaques des Avars (626). Il prit aussi une part active à l'essai de conciliation religieuse désignée sous le nom de *monothélisme* et fut le véritable inspirateur de *l'Exposition de foi* ou *Ecthesis* (638). Il mourut peu après. Il passe pour être l'auteur du fameux hymne appelé l'Ἀκάθιστος, qu'il composa, dit-on, pendant le siège de 626, et que l'Eglise grecque a conservé dans sa liturgie, malgré le caractère hérétique de Sergius. Ch. Diehl.

SERGY. Com. du dép. de l'Ain, arr. de Gex, cant. de Ferney-Voltaire ; 303 hab. Stat. du chem. de fer de Lyon.

SERGY. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Château-Thierry, cant. de Fère-en-Tardenois ; 233 hab.

SERICA. Nom donné par les géographes anciens à une région de l'Asie orientale habitée par un peuple qu'ils nomment Sères. Ptolémée dit que la Sérique est comprise entre la Scythie à l'O., les Sinæ à l'E., l'Inde au S. Les Sères étaient commerçants, riches en bétail et en fruits, mais surtout en soie. On admet que la Sérique correspond au N.-O. de la Chine actuelle et l'on englobe sous le nom de Sères aussi bien ses habitants que les peuples de l'Asie intérieure qui servaient d'intermédiaires pour le commerce avec les régions de l'Iaxartes, aux confins du monde romain ; on identifie les monts Asmiræi, situés au centre de la Sérique, avec les monts de Daourie, et, au N., la rivière Œchardes avec la Selenga.

SERICARIA (Latr.) (Entom.). Sous ce nom, Latreille (*Fam. nat.*, 1825) désigne un groupe de Lépidoptères nocturnes parmi lesquels il range le *Bombyx mori* de Linné. Mais ce genre n'a pas été adopté tel quel par les entomologistes modernes, et la plupart des espèces qui le composaient ont été réparties notamment dans les genres *Pygæra* Bdv. et *Clostera* Hoff. On est généralement d'accord maintenant pour redonner au Ver à soie (V. Soie) le nom linnéen auquel on avait pendant longtemps substitué celui de *Sericaria mori*.

SÉRICICULTURE (Technol.) (V. Soie).

SÉRICINE (Chim.). La séricine est une matière gélatineuse que la soie brute abandonne à l'eau par une longue ébullition. L'acide sulfurique étendu et bouillant la décompose en sérine ou acide glycéramique $C^6H^7AzO^6$ ou

$$(C^6H^2(AzH^3)(H^2O^2)(O^4).$$

On a désigné aussi quelquefois sous le nom de séricine la matière albuminoïde constitutive de la soie ; on l'appelle habituellement *fibroïne* (V. ce mot). C. M.

SÉRICITE (Minér.). Variété de mica muscovite, se présentant en très petites paillettes dépourvues de formes cristallines et se trouvant habituellement dans des schistes ayant souvent l'apparence talqueuse.

SERICORNIS (Ornith.). Genre de Passereaux propre à l'Australie et voisin des *Acanthiza* et des *Roitelets* (V. ces mots).

SERICOURT. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. et cant. de Saint-Pol ; 75 hab.

SÉRICULE (*Sericulus*) (Ornith.). Genre de Passereaux voisin des *Ptilonorhynques* (V. ce mot) et se rattachant à la famille des *Timeliidés* (V. ce mot). On l'a aussi rapproché des *Paradisiers* (V. ce mot), à cause des plumes veloutées et soyeuses qui couvrent la tête et le cou. La langue est en pinceau et ciliée comme chez les *Méliphages* (V. ce mot). Le bec, un peu plus court que la tête, est légèrement recourbé et échancré à la pointe ; les narines sont basales, les ailes pointues, subobtuses, la queue moyenne, presque égale, les tarses robustes, scutellés, le doigt médian soudé à la base de l'externe, le pouce robuste, tous les ongles forts et recourbés. Le plumage des mâles est ras et velouté, surtout sur la tête. On n'en connaît que deux ou trois espèces propres à l'Australie. Le Séricule Prince-Régent (*Sericulus melinus*) est un Oiseau de la taille de la Grive ou du Loriot, à plumage du mâle élégamment varié de jaune doré et de noir, la première couleur occupant le dessus de la tête, le bec, les épaules et les couvertures de l'aile ; le reste est d'un noir profond. La femelle est plus terne, variée de gris et de brun, et n'a pas les plumes en velours qui couvrent la tête du mâle. C'est un Oiseau vif et alerte qui vit par bandes de quatre à six sur les eucalyptus et les figuiers, cherchant les graines et les insectes dont ils se nourrissent. E. Trouessart.

SERICUM ou **SYRICUM** (Alch.). Ce mot désignait, d'après Pline, un mélange de rubrique de Sinope (oxyde de fer) et de *sandyx* (minium). Il est appliqué chez les alchimistes à différents mélanges de matières rouges, tels que oxyde de fer, de plomb, oxyde et sulfure de mercure (cinabre, vermillon), d'antimoine, etc. Cette confusion des vieilles nomenclatures rend fort difficile l'assimilation des anciennes recettes. M. Berthelot.

SÉRIE (Math.). On appelle série une suite de termes en nombre infini, qui se succèdent et se forment d'après une loi donnée, en sorte que le terme de rang n puisse s'écrire dès que l'on connaît le nombre n. Les séries comprennent deux catégories bien distinctes : 1° les séries convergentes dont la somme des n premiers termes tend vers une limite finie quand le nombre n croît indéfiniment, et 2° les séries divergentes dans lesquelles la somme des n premiers termes ne tend vers aucune limite quand n croît indéfiniment ou tend vers plusieurs limites, suivant la manière dont n croît. — Les progressions géométriques dont la

EFERUS - Recherche & Classification numérique

raison a un module inférieur à l'unité sont les séries convergentes les plus simples. Les progressions arithmétiques sont des séries divergentes ; les progressions géométriques dont la raison a un module supérieur à *un* sont également divergentes.

On appelle somme ou valeur d'une série convergente la limite vers laquelle tend la somme des n premiers termes quand n croît indéfiniment, et si S est la valeur de la série dont les termes successifs sont u_0, u_1, u_2 ..., on écrit : $S = u_0 + u_1 + \ldots + u_n + \ldots$, au lieu de $S = \lim (u_0 + u_1 + \ldots + u_n)$.

Jusqu'à présent, on a surtout étudié les séries convergentes : 1° parce qu'elles permettent de calculer facilement certaines expressions numériques ; 2° parce qu'elles permettent de mettre les fonctions sous une forme simple qui les assimile à des polynômes dont les termes sont plus simples que ces fonctions, bien que cette assimilation ne conduise pas toujours à des propriétés identiques à celles des polynômes à un nombre fini de termes.

Les séries divergentes n'ont pas de valeur, elles ne représentent rien, ou du moins, pour leur assigner une valeur, est-il nécessaire de faire certaines conventions ; on peut, par exemple, convenir qu'une série divergente ou convergente

$$u_0 + u_1 + u_2 \ldots$$

est, en réalité, une expression imaginaire de la forme

$$u_0\tau_0 + u_1\tau_1 + u_2\tau_2 \ldots$$

à une infinité de clefs $\tau_0, \tau_1, \tau_2 \ldots$, telles que

$$\tau_i\tau_j = \tau_{ij}$$

On définit alors l'égalité de deux séries, leur somme, leur produit, etc., comme on le fait dans la théorie des imaginaires, et l'on peut ainsi faire intervenir les séries divergentes en analyse comme nouveau moyen d'investigation. Mais il n'a pas encore été fait beaucoup de recherches dans cette voie. Les séries convergentes sont, dans l'état actuel de la science, de beaucoup les plus importantes, aussi a-t-on donné un grand nombre de règles pour reconnaître leur convergence. Voici, je ne dirai pas les plus utiles, mais les seules réellement utiles et qui sont d'une application courante :

Quand les modules des termes d'une série sont moindres que les termes correspondants d'une autre série à termes positifs, convergente, elle est elle-même convergente, et l'on dit qu'elle est *absolument* ou *inconditionnellement convergente;* dans ce cas, on peut, sans altérer la valeur, ni à fortiori la convergence de la série, changer arbitrairement l'ordre de ses termes, ce qui n'a pas lieu pour les autres séries.

Si u_n désigne le terme de rang n d'une série et si la limite de mod $\frac{u_{n+1}}{u_n}$ ou de mod $\sqrt[n]{u_n}$ a une valeur inférieure à *un*, ou même seulement si mod $\frac{u_{n+1}}{u_n}$, mod $\sqrt[n]{n_n}$ restent inférieurs à un nombre moindre que *un*, la série est convergente.

La série à termes positifs $\varphi_0(0) + \varphi_1(1) + \ldots \varphi_n(n) + \ldots$ converge si $\int_1^\infty \varphi(x)dx$ a une valeur finie ; elle diverge si l'intégrale considérée a une limite infinie.

Lorsqu'une série a ses termes alternativement positifs et négatifs et indéfiniment décroissants, elle est convergente.

Comme nous l'avons dit, les séries servent au calcul des expressions numériques, ainsi on a :

$$e = 1 + \frac{1}{1} + \frac{1}{1.2} + \ldots \frac{1}{n!} + \ldots$$

$$\frac{\pi}{4} = \frac{1}{3} - \frac{1}{5} + \frac{1}{7} - \ldots \pm \frac{1}{2n+1} \ldots$$

La première série est très convergente ; il suffit d'en prendre un nombre de termes relativement petit pour obtenir e avec une grande approximation. Au contraire, la seconde série l'est très peu, et il faut prendre une cinquantaine de termes pour avoir $\frac{\pi}{4}$ à un centième près.

L'évaluation de l'erreur commise en négligeant les termes d'une série à partir du $n^{ème}$, erreur que l'on appelle le *reste*, est une opération souvent délicate ; mais, dans la pratique, on ne fait guère usage, pour calculer les expressions numériques, que de séries dans lesquelles le module du rapport $\frac{u_n+1}{u_n}$ d'un terme au précédent finit par être inférieur à $\frac{1}{2}$, alors le reste a un module moindre que le double du premier terme négligé. Lorsqu'une série est à termes alternativement positifs et négatifs et indéfiniment décroissants, le reste est moindre en valeur absolue que le premier terme négligé.

Série de Taylor et de Mac-Laurin. La série de Taylor est la suivante :

$$f(x+h) = f(x) + hf'(x) + \frac{h^2}{1.2}f''(x) \ldots + \frac{h^2}{n!}f^n(x) + \ldots$$

Cette formule a lieu si la fonction f est synectique (holomorphe) autour du point x et pour toutes les valeurs de h comprises à l'intérieur d'un cercle de rayon r dit rayon de convergence, décrit du point x comme centre, telles que $f(z) = f(x+h)$ reste synectique dans ce cercle. Quand $x = 0$, la série de Taylor est dite série de Mac-Laurin ; en réalité, la série de Mac-Laurin devrait s'appeler série de Cauchy, car c'est ce géomètre qui a énoncé le théorème qui précède et qui a fixé le véritable sens de la série de Mac-Laurin.

Série du commandant Laurent. Le commandant A. Laurent a généralisé le théorème précédent en montrant que si une fonction reste synectique à l'intérieur d'une couronne circulaire ayant le point a pour centre ; elle était développable en une somme de deux séries procédant l'une suivant les multiples des puissances de $x - a$, comme la formule de Mac-Laurin, l'autre suivant les multiples des puissances de $\frac{1}{x-a}$.

Séries uniformément convergentes. Les séries de Cauchy et de Laurent jouissent d'une propriété commune à un grand nombre d'autres séries ; elles sont *uniformément convergentes*, c.-à-d. qu'elles sont de la forme

$$\varphi_0(x) + \varphi_2(x) \ldots + \varphi_n(x) + \ldots$$

et qu'il est possible de choisir n assez grand et fixe pour que le reste ait un module moindre en valeur absolue qu'une quantité donnée E et reste moindre que E quand on fait varier x à l'intérieur d'une aire finie qui est la région de convergence uniforme. — Les séries uniformément convergentes et absolument convergentes jouissent de propriétés particulièrement importantes ; elles se comportent dans les calculs comme de véritables polynômes à un nombre fini de termes ; ainsi on peut trouver la dérivée ou l'intégrale de leurs valeurs en différenciant ou en intégrant tous leurs termes ; si ces termes sont continus, elles représentent des fonctions continues, etc.

Séries trigonométriques ou de Fourier. Ce sont des séries très intéressantes et qui ont été depuis Fourier l'objet de travaux importants de la part de géomètres illustres ; disons seulement que l'on a :

$$f(x) = \frac{1}{b-a}\int_a^b f(t)dt + \frac{2}{b-a}\sum_1^\infty \cos 2\pi n \frac{x}{b-a}\int_a^b f(t)\cos 2\pi n \frac{t}{b-a}dt + \frac{2}{b-a}\sum_1^\infty \sin 2\pi n \frac{x}{b-a}\int_a^b f(t)\sin 2\pi n \frac{t}{b-a}dt$$

EFERUS - Recherche & Classification numérique

pour toutes les valeurs de x comprises entre a et b, pourvu que la fonction $f(x)$ reste finie entre a et b, et n'ait pas dans cet intervalle une infinité de discontinuités ou de maximums. Mais si elle a une discontinuité et si, par exemple $f(c)$ a deux valeurs f_1 et f_2, le premier membre de cette équation pour $x = c$ doit être remplacé par $\frac{f_1 + f_2}{2}$. Enfin, pour $x = a$ et $x = b$, le premier nombre doit être remplacé par $\frac{f(a)}{2}$ et $\frac{f(b)}{2}$. En réalité, la formule précédente, rigoureusement démontrée par Dirichlet, est plus générale que le pensait ce géomètre. Elle établit ce fait curieux qu'il est possible, théoriquement, de représenter, au moyen d'une équation, un dessin quelconque formé de lignes ou de portions de lignes définies analytiquement, tel, par exemple, que le plan d'une maison. Malheureusement, les séries de Fourier ne sont pas uniformément convergentes et elles ne peuvent pas se plier aux calculs comme les séries de Taylor ou de Laurent.

Séries de Lagrange, Laplace, etc. Lagrange, Laplace, Burmann, Cauchy, Paoli, Legendre ont fait connaître des séries pour le développement des racines des équations.

D'après Lagrange, une racine α de

$$z - x - tf(z) = 0$$

se développerait comme il suit :

$$\alpha = x + tf(x) + \frac{t^2}{1.2}\frac{d}{dx}f^2(x) + \dots$$

et plus généralement on aurait :

$$F(\alpha) = F(x) + \frac{t}{1}F'(x)f(x) + \dots$$
$$+ \frac{t^n}{n!}\frac{d^{n-1}}{dx^{n-1}}\left[F(x)\left(f(x)\right)^n\right] + \dots$$

Mais les conditions dans lesquelles ces formules sont exactes n'ont été mises en évidence que par Cauchy, qui a également indiqué les cas dans lesquels on pouvait employer la formule suivante de Burmann :

$$f(x) = f(a) + \frac{\theta(x)}{1}\frac{f'(a)}{\theta(a)} \dots + \frac{\theta^n(x)}{n!}\mathrm{P}^n f(a) + \dots,$$

où P est un symbole opératoire défini par la formule

$$\mathrm{P}F(a) = \frac{1}{\theta'(a)}\frac{dF}{da}$$

et où f, θ sont des fonctions quelconques, $\theta^n(x)$ est la puissance $n^{ème}$ de x et non sa dérivée $n^{ème}$.

Séries doubles, triples... La notion de série a été généralisée comme il suit : soit $u_{\alpha\beta\gamma}$ un nombre quelconque et variable avec les indices α, β, γ... que nous supposerons au nombre de trois pour fixer les idées. On peut faire varier α, β, γ de 0 à ∞ en les faisant passer par les valeurs successives 0, 1, 2, ... n si la somme

$$\sum_{\alpha=0}^{\alpha=m}\sum_{\beta=0}^{\beta=n}\sum_{\gamma=0}^{\gamma=p} u_{\alpha\beta\gamma}$$

tend vers une limite déterminée pour $m = \infty$, $n = \infty$, $p = \infty$, quelle que soit la manière dont m, n, p croissent, on dit que la série triple $\sum u_{\alpha\beta\gamma}$ est convergente. Les séries multiples peuvent être absolument convergentes comme les séries ordinaires ou simples et, dans ce cas, on peut intervertir l'ordre des termes ; les règles de convergence pour ces séries sont moins faciles à appliquer que pour les séries ordinaires, mais en sont souvent la généralisation. C'est ainsi que la formule de Taylor étendue à plusieurs variables peut donner un développement convergent quand son reste tend vers 0. La formule de Fourier peut également être généralisée. On rencontre fréquemment des séries doubles dans la théorie des fonctions elliptiques. H. LAURENT.

Série entière (V. ENTIER, t. XV, p. 1170).

Séries récurrentes (V. SUITES RÉCURRENTES).

BIBL. : Les traités modernes d'algèbre et de calcul infinitésimal. — *L'Analyse algébrique* de CAUCHY, où pour la première fois la théorie des séries a été présentée sous une forme rigoureuse. — En général, les œuvres de CAUCHY. — L'ouvrage de DINI, *Serie di Fourier e altre rappresentazioni analitiche delle funzioni di una variabile reale*. — Les œuvres de RIEMANN.

SÉRIERS. Com. du dép. du Cantal, arr. et cant. (S.) de Saint-Flour ; 417 hab.

SÉRIFONTAINE. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Beauvais, cant. du Coudray-Saint-Germer ; 1.353 hab.

SERIGNAC. Com. du dép. de la Charente, arr. de Barbézieux, cant. de Chalais ; 268 hab.

SERIGNAC. Com. du dép. du Lot, arr. de Cahors, cant. de Puy-l'Evêque ; 501 hab.

SERIGNAC. Com. du dép. de Lot-et-Garonne, arr. d'Agen, cant. de Laplume ; 720 hab. Eglise romane intéressante.

SERIGNAC. Com. du dép. de Lot-et-Garonne, arr. de Marmande, cant. de Lauzun ; 366 hab.

SERIGNAC. Com. du dép. de Tarn-et-Garonne, arr. de Castelsarrasin, cant. de Beaumont-de-Lomagne ; 949 hab.

SERIGNAN. Com. du dép. de l'Hérault, arr. et cant. (2e) de Béziers ; 3.485 hab.

SÉRIGNAN. Com. du dép. de Vaucluse, arr. et cant. (E.) d'Orange ; 1.168 hab. Moulinerie de soie. Restes d'un château autrefois siège d'une baronnie du Comtat-Venaissin.

SERIGNÉ. Com. du dép. de la Vendée, arr. de Fontenay-le-Comte, cant. de L'Hermenault ; 1.183 hab.

SÉRIGNY. Com. du dép. de l'Orne, arr. de Mortagne, cant. de Bellême ; 400 hab.

SERIGNY. Com. du dép. de la Vienne, arr. de Châtellerault, cant. de Leigné-sur-Usseau ; 766 hab.

SERILHAC. Com. du dép. de la Corrèze, arr. de Brive, cant. de Beynat ; 1.576 hab.

SERIN (Ornith.). Genre de Passereaux, de la famille des *Fringillidés* (V. ce mot), désigné en latin sous le nom *Serinus* ou *Dryospiza*, et auquel on réunit aujourd'hui le genre *Crithagra*. Le bec est plus court que la tête, voûté, les narines engagées en partie dans les plumes du front et recouvertes par elles, les ailes rondes, médiocres, obtuses, la queue échancrée, les tarses de la longueur du doigt médian, les doigts et les ongles allongés. Le plumage est fortement mélangé de jaune et de vert clair. Les *Crithagra* n'en diffèrent que par le bec plus gros et les formes plus robustes. Le type du genre *Serinus* est le SERIN DE PROVENCE ou CINI (*S. serinus* L.), d'un jaune vert foncé sur la tête, la gorge et la poitrine, vert olive rayé de noir sur le dos, avec l'aile marquée de deux bandes jaunes et le ventre jaune clair. Il est du bassin de la Méditerranée, d'où il s'avance en été jusqu'en Allemagne, en Danemark et même dans les îles Britanniques. On le trouve en Provence, mais il est surtout commun en Espagne (en Catalogne) : il habite aussi l'Algérie, l'Egypte et la Palestine. Le SERIN DES CANARIES (*S. canaria* L.), ou *Canari* sauvage, est plus petit et plus élancé que le Canari domestique. Le mâle a le dos vert jaune rayé de noir, toutes les plumes bordées de gris, le croupion vert jaune, les couvertures de la queue vertes, la tête et la nuque vert jaune, le front et la gorge jaune d'or ainsi qu'une bande en arrière de l'œil, les côtés du cou gris, le ventre jaune avec les couvertures inférieures de la queue blanches, les épaules vertes, les pennes de l'aile et de la queue noires, celles-ci bordées de blanc. La femelle et le jeune sont plus bruns. La livrée du Serin domestique est une sorte d'*albinisme*, ou plutôt d'*ictérisme*, par disparition du brun et du vert qui sont remplacés par du jaune pâle uniforme. Le Canari sauvage habite l'archipel des Canaries, Madère et s'égare jusqu'aux Açores. Il est commun dans les jardins, les vignobles, les forêts de pins, où

EFERUS - Recherche & Classification numérique

il se nourrit de graines et de figues. Il niche souvent sur les arbres fruitiers, mais son nid est caché avec soin. La forme du nid est arrondie ; large à la base, étroit du haut, il est fait de chaumes desséchés et doublé de duvet de diverses plantes. La femelle y pond 4 ou 5 œufs d'un vert de mer pâle, semés de taches brun rouge, rarement incolores, d'ailleurs semblables à ceux du Serin domestique. La durée de l'incubation et de l'élevage des jeunes est la même, et il y a 3 à 4 couvées par an. Pendant que la femelle couve, le mâle perché sur un arbre voisin, la charme de son chant semblable à celui du Canari domestique ; la seule supériorité de celui-ci réside dans l'éducation qu'on peut lui donner.

Le Serin nain (*S. pusillus* Pallas), type du sous-genre *Metoponia*, habite le Caucase, la Perse, le Turkestan jusqu'à l'Himalaya et se montre en hiver, dans l'Asie Mineure, jusqu'au Liban. D'autres espèces sont africaines : tel est le *Serinus leucopygius* du Sénégal, décrit par Vieillot sous le nom de *Sénégali chanteur* (*Fringilla musica*). Le sous-genre *Crithagra* renferme de grosses espèces africaines, telles que le Gros-bec du Cap de Brisson (*S. sulphuratus*), le *S. icterus* de Mozambique, introduit à Maurice et à la Réunion ; c'est le *Loxia butyracea* de Linné ; enfin, le *S. Burtoni* du Cameroun qui est de très forte taille. — Les genres *Poliospiza* et *Alario* d'Afrique se rapprochent des Serins, et les *Sycalis* les remplacent dans l'Amérique du Sud. E. Trt.

SÉRINE. Form. $\left\{\begin{array}{ll}\text{Equiv.....} & C^6H^7AzO^6.\\ \text{Atom.....} & C^3H^7AzO^3.\end{array}\right.$

La sérine est un acide-alcali-alcool, dérivé de l'acide glycérique et de la glycérine, comme l'indiquent leurs formules développées :

Glycérine.....	$C^6H^2(H^2O^2)(H^2O^2)(H^2O^2)$.
Acide glycérique..	$C^6H^2(H^2O^2)(H^2O^2)(O^4)$.
Sérine.....	$C^6H^2(AzH^3)(H^2O^2)(O^4)$.

On l'appelle aussi acide *glycéramique ;* il a été découvert par Cramer en décomposant par l'acide sulfurique étendu et bouillant la *séricine* (V. ce mot), substance gélatineuse que la soie brute abandonne à l'eau par une longue ébullition.

La sérine cristallise en gros cristaux durs, solubles dans 24 parties d'eau à 20°, mais insolubles dans l'alcool et dans l'éther. Elle n'agit que sur le tournesol, mais forme des sels avec les acides et avec les bases. L'acide nitreux, transformant sa fonction basique en fonction alcoolique, la décompose en acide glycérique :

$$C^6H^2(AzH^3)(H^2O^2)(O^4) + AzO^3HO = Az^2 + H^2O^2 + C^6H^2(H^2O^2)^2O^4.$$

SERINGAPATAM. Ville de l'Inde anglaise méridionale, royaume de Maïssour ou Mysore, prov. d'Achtagram, à 14 kil. de Maïssour, dans l'île de Seringapatam, sur la Caweri ; 11.734 hab. Ruines d'un fort puissant (bâti en 1454 et renforcé par Tippou Sahib) et de nombreux palais. Du temps de Tippou Sahib, la ville, très florissante, comptait 150.000 hab. ; elle déclina aussitôt après que les Anglais du général Harris l'eurent emportée d'assaut (4 mai 1799) : le site est extrêmement insalubre pour les Européens. L'île a 5 kil. de long et 1.600 m. de large : le faubourg de Gandjam, dans la partie haute, a des fabriques de cotonnades prospères ; il y a trois foires, dont la principale (févr.) attire 20.000 personnes.

SERINGAT (*Philadelphus* L.). I. Botanique. — Genre de Saxifragacées-Philadelphées, composé d'arbustes de l'Europe et des régions montagneuses de l'Inde et de l'Amérique du Nord. Très voisin des *Deutzia* (V. ce mot), il se distingue par les pétales au nombre de 4-5, les étamines épigynes en nombre indéfini avec filets linéaires et les styles au nombre de 1-5. L'espèce principale est le *P. coronarius* L. ; on le cultive ainsi que le *P. grandiflorus* L. Dr L. Hn.

II. Horticulture. — Les divers arbrisseaux, fort voisins d'aspect, que l'on désigne sous ce nom, sont très intéressants en horticulture par leur beauté, l'odeur agréable de leur fleurs et leurs rusticité. On les cultive en bosquets,



Rameau florifère du Seringat.

en touffes isolées qui ont une tendance marquée à rejeter de souche. On se sert de leurs scions enracinés pour les multiplier, et on les obtient aussi de boutures. Les seringats, généralement abandonnés à eux-mêmes sans soins particuliers, sont, en outre, très accommodants sur la nature et la qualité du sol. G. Boyer.

SERINGES-ET-NESLES. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Château-Thierry, cant. de Fère-en-Tardenois ; 336 hab.

SERINGUAGE (Hortic.) (V. Arrosage, t. III, p. 1123).

SERINGUE. I. Archéologie (V. Pompier).

II. Chirurgie et Hygiène. — Une seringue n'est autre chose qu'un corps de pompe dans lequel se meut un piston plein ; elle peut, par suite, faire l'office de pompe aspirante et foulante puisqu'elle se remplit par aspiration et se vide par refoulement. L'aspiration est utilisée dans les cas où on veut s'assurer de la nature d'une collection que l'on suppose liquide, dans ceux où on veut évacuer cette collection. On utilise le refoulement lorsque, au contraire, on veut introduire en un point le contenu de la seringue ou s'en servir comme instrument de lavage. Toutes les fois que la seringue doit agir en produisant une effraction de la peau, il y aura absolue nécessité de prendre toutes les précautions d'asepsie possibles ; il en est ainsi dans tous les cas où on veut agir par aspiration et dans ceux où l'emploi de la seringue a pour but d'injecter en un point une substance médicamenteuse. Cette asepsie doit porter d'abord sur la peau au point où sera introduite la canule de la seringue qui, pour la circonstance, revêt la forme d'une aiguille fine canaliculée ; elle doit porter aussi sur la seringue et sa canule qui sera aseptisée par l'ébullition ou tout au moins par le flambage de l'aiguille lorsqu'on ne veut faire qu'une aspiration. Lorsque la seringue doit servir à introduire un liquide dans une cavité naturelle ou accidentelle, comme les anfractuosités d'une plaie, l'instrument doit être d'une scrupuleuse propreté. Pour cet usage, quand une haute pression n'est pas utile, les seringues sont remplacées avec avantage par l'injecteur Eguisier, ou par les divers modèles d'injecteurs à mains (injecteur américain) ou de bocks laveurs. Parmi les seringues de lavage, nous citerons les seringues en caoutchouc durci, les seringues en verre et caoutchouc ou métal, ces dernières pouvant se stériliser par l'ébullition. Parmi les seringues d'injection, nous citerons les divers modèles de seringues de contenance variée, de 1 centim. c. et au-dessus, qui servent aux injections hypodermiques de liquides médicamenteux et auxquelles en France on donne le nom générique de seringues de Pravaz.

EFERUS - Recherche & Classification numérique

Les fabricants ont cherché, à l'envi, à construire des seringues faciles à stériliser sans altération : la seringue de Pravaz proprement dite ne peut, en effet, être stérilisée par l'ébullition, son piston en cuir étant racorni par l'eau bouillante. Parmi les modèles les plus en faveur, nous citerons les seringues à piston en caoutchouc compressible de Gudendach, les seringues de même nature de Simal, les seringues à piston en moelle de sureau de Strauss, de Collin ou de Roux, et enfin la plus parfaite des seringues stérilisables, un peu trop fragile cependant, la seringue tout en verre rodé de Luer. Toutes ces seringues peuvent servir de seringues aspiratrices, et c'est elles qu'on emploie dans les ponctions exploratrices, en raison de leurs faibles dimensions et de l'innocuité absolue de la piqûre que fait leur aiguille, mais elles seraient vraiment insuffisantes pour vider une collection. On a bien construit des seringues plus volumineuses sur les mêmes principes, comme la seringue à injection de Roux qui contient 20 gr., mais ces instruments restent particulièrement affectés à leur destination spéciale, et d'ailleurs il serait nécessaire, si on voulait les employer à vider un kyste ou un abcès un peu volumineux, de séparer à chaque instant la seringue pleine de son aiguille, afin de la vider avant de recommencer l'opération. Un autre instrument utilise sans cet inconvénient, grâce à une disposition ingénieuse de robinets, l'aspiration et le refoulement, pouvant même agir, en outre, sur un liquide médicamenteux qu'elle aspire et refoule dans la cavité qu'elle vient de vider et dont elle permet ainsi un lavage absolu, c'est la seringue à aspiration et à refoulement de Dieulafoy, dont l'emploi, aujourd'hui vulgaire, a introduit toute une nouvelle méthode de traitement dans la thérapeutique des collections liquides de l'économie. Quelques seringues un peu spéciales dans leur construction servent aux injections dans les voies lacrymales (seringue d'Anel), aux injections urétrales (seringue à instillation de Guyon); d'autres sont employées quand il s'agit de porter un liquide dans l'utérus (seringue utérine de Brown) ; d'autres enfin sont plus spécialement affectées aux injections d'huile médicamenteuse ou aux injections sous-cutanées mercurielles (huile grise), comme la seringue de Le Pileur ou de Feulard. Dr S. Morer.

SERIOL, théologien espagnol (V. Ceriol).

SERIOLA (Ichtyol.). Genre de Poissons osseux (Téléostéens), de l'ordre des Acanthoptérygiens Cotto-Scombriformes et de la famille des *Carangidæ*. Ils ont le corps oblong, comprimé, le ventre arrondi, couverts de très petites écailles; le bord préoperculaire est entier; l'ouverture de la bouche moyenne; la première dorsale continue avec de faibles rayons épineux; les dents villiformes sur les maxillaires, le vomer et les palatins. Ils habitent les mers tempérées et tropicales. Ils sont estimés comme nourriture, particulièrement à Sainte-Hélène, au Cap, au Japon et en Australie. Rochebr.

Bibl. : Cuvier et Valencienne, *Hist. Pois.* — Gunther, *Study of Fishes.*

SERIPHOS (*Serfanto*). Ile de Grèce, l'une des Cyclades, entre Cythnos et Siphnos; 66 kil. q.; 2.731 hab. en 1889, dont 2.306 dans la ville de Livadion, au S.-O. de l'île. C'est un rocher pelé de 483 m. d'alt., renfermant du cuivre, de la blende, de la mine de plomb, beaucoup de fer; on y récolte un peu de vin et d'oignons. La légende racontait que Persée y fut jeté par les flots et pétrifia les habitants avec la tête de Gorgo. Colonisée par les Ioniens de l'Attique, Seriphos refusa de se soumettre à Xerxès. Ce site désolé fut choisi pour lieu de bannissement sous les empereurs romains. Les Turcs occupèrent l'île en 1537.

SÉRIQUE (V. Serica).

SÉRIS. Com. du dép. de Loir-et-Cher, arr. de Blois, cant. de Marchenoir; 608 hab.

SERIZAY (Jacques de), littérateur français, né à Paris vers 1590, mort à La Rochefoucauld en nov. 1653. Intendant des La Rochefoucauld, il cultivait les lettres et rimaillait à l'occasion. C'était un des lettrés qui s'assemblaient chaque semaine chez Conrart et dont Richelieu fit l'*Académie française* (V. cet art.). Serizay en fut le premier directeur (janv. 1635) et conserva quatre années consécutives ces fonctions, à cause de son talent de parole. Il prit une part active à la confection du dictionnaire, y portant des scrupules de raffiné. Il composa l'épitaphe de Richelieu. On a quelques vers de lui (sans nom d'auteur) dans les recueils de Cramoisy et de Sercy.

SERJANIA (*Serjania* Plum) (Bot.). Genre de Sapindacées-Pancoviées, formé de 150 lianes de l'Amérique tropicale, qu'on peut aussi rapprocher pour leurs caractères des *Paullinia* (V. ce mot). Le suc des *S. lethalis* A. S. H. et *S. noxia* A. S. H., du Brésil, est très toxique; celui du *S.* (*Paullinia*) *mexicana* L. est réputé antisyphilitique. Dr L. Hn.

SERLEY. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Louhans, cant. de Saint-Germain-du-Bois; 1.035 hab.

SERLING. Ville de l'Illinois (V. Sterling).

SERLIO (Sebastiano), architecte italien, né à Bologne le 6 sept. 1475, mort à Fontainebleau en 1552. Ayant étudié la peinture avant de venir à Rome auprès de Bald. Peruzzi, qui le familiarisa avec les monuments de l'antiquité et les écrits de Vitruve, puis lui légua ses dessins, Serlio voyagea dans plusieurs parties de l'Italie où, sans grande certitude, on lui attribue la composition ou la direction de plusieurs édifices, le plus souvent en collaboration avec d'autres maîtres de ce temps. Il en fut de même en France où le roi François Ier l'appela auprès de lui en 1541, en qualité de « peintre et architecteur ordinaire, au fait de ses édiffices et bastiments au lieu de Fontainebleau, et aux gages de 400 livres par an ». Mais, de 1537 à Venise à 1547 à Paris, Serlio publia son *Traité d'architecture*, intitulé *Regole generali di Architettura*, comprenant, en plusieurs volumes enrichis de nombreuses gravures sur bois, puis sur cuivre, des notions de géométrie et de perspective, des monuments antiques de Rome, les cinq ordres d'architecture, et des plans avec détails de palais ainsi que des plans et façades d'églises chrétiennes. Enfin, Serlio publia séparément un ouvrage comprenant trente portes de genre rustique avec ordres d'architecture, ouvrage auquel il donna, à Lyon, en 1551, un supplément comprenant vingt autres portes. Le traité de Serlio fut d'abord réédité à Venise en 1584 et 1600 par Domenico Scamozzi, père de V. *Scamozzi* (V. ce nom), et ensuite réédité et traduit, ou adapté dans un grand nombre de traités d'architecture modernes. Ch. Lucas.

Bibl. : Charvet, *Sébastien Serlio (1475-54)*; Lyon, 1869, in-8. — Eug. Muntz, *Hist de l'Art pendant la Renaissance*; Paris, 1895, t. III, gr. in-8, pl. et fig.

SERMAGES. Com. du dép. de la Nièvre, arr. de Château-Chinon, cant. de Moulins-Engilbert; 785 hab.

SERMAISE. Com. du dép. de Maine-et-Loire, arr. de Baugé, cant. de Seiches; 350 hab.

SERMAISE. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Rambouillet, cant. (N.) de Dourdan; 514 hab.

SERMAISES. Com. du dép. du Loiret, arr. de Pithiviers, cant. de Malesherbes; 854 hab.

SERMAIZE (*Sermasia* [1093]). Com. du dép. de la Marne, arr. de Vitry-le-François, cant. de Thiéblemont-Farémont, sur la rive g. de la Saulx, à la lisière de la forêt de Trois-Fontaines; 2.323 hab. Stat. sur la voie ferrée de Paris à Strasbourg; établissement d'eaux minérales ; sucrerie-raffinerie, tuilerie, fabrique de meubles et bois tournés. E. Ch.

SERMAIZE. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Compiègne, cant. de Guiscard; 182 hab.

SERMAMAGNY. Com. du territ. de Belfort, arr. de Belfort, cant. de Giromagny; 503 hab.

SERMANGE. Com. du dép. du Jura, arr. de Dole, cant. de Gendrey; 277 hab.

SERMANO. Ch.-l. de cant. du dép. de la Corse, arr. de Corte; 265 hab.

EFERUS - Recherche & Classification numérique

SERMENT. I. Droit romain. — Le serment est une déclaration solennelle par laquelle on prend une divinité à témoin de la réalité d'un fait qu'on atteste ou de l'accomplissement d'un acte qu'on promet de faire : *Quum confirmamus aliquid aut promittimus* (Servius, *Ad Aeneid.*, XII, 816). Dans les idées religieuses antiques, exiger de quelqu'un un serment est un moyen assuré de se prémunir contre le mensonge ou le manque de foi. Car celui qui jure appelle sur lui la vengeance divine si son affirmation est reconnue mensongère, ou si sa promesse n'est pas remplie. Le droit romain reconnait au serment, *jusjurandum*, cette efficacité, bien que ce soit un acte religieux et qu'il y ait une séparation faite avec le plus grand soin entre ce qui est du ressort de la religion et ce qui est du domaine du droit.

I. Le serment d'affirmation, celui qui se réfère à un fait dont on jure l'existence, joue un rôle important dans la procédure où il fait l'office de preuve. Le plaideur jure devant le magistrat, *in jure*, ou devant le juge, *in judicio*, c.-à-d. affirme sous serment le bien fondé de sa prétention. Dans le premier cas, c'est la partie qui a déféré le serment à son adversaire, et par conséquent a offert de s'en rapporter à elle. Par exemple, le créancier défère le serment au débiteur sur la question de savoir si la dette a été payée. Ce serment ne saurait être refusé. On doit jurer, sinon on perd son procès. C'est le *jusjurandum* appelé par les sources *necessarium*. On ne peut se soustraire à la nécessité de jurer qu'en référant le serment à celui qui l'a déféré, lequel est alors obligé de jurer, sous peine de perdre sa cause. De toute façon, on le voit, le serment met fin à la contestation. L'affirmation sous serment émanant de l'une des parties est tenue, d'un commun accord, pour une preuve décisive de la vérité de la prétention produite par cette partie. Aussi les modernes ont-ils appelé ce serment décisoire. Dans le cas de serment *in judicio*, c'est le juge qui, pour se faire une conviction, et à défaut d'autres preuves, défère le serment à l'une des parties. C'est le *jusjurandum judiciale*, appelé aussi supplétoire. La partie n'est pas tenue de jurer. Mais son refus pourra être interprété contre elle comme un aveu de l'injustice de sa cause. Mais ce n'est là qu'une présomption qui ne lie pas le juge. Le serment décisoire et supplétoire ont passé dans notre droit. Une autre application du serment prêté devant le juge n'a pas eu le même sort. C'est le *jusjurandum in litem*, par lequel le demandeur fixe lui-même sous serment la valeur de l'intérêt en litige, et donne ainsi au juge un moyen facile de l'évaluer. — On peut aussi avoir recours au serment pour trancher une contestation qui n'est pas encore portée en justice. L'une des parties peut en effet proposer à l'autre de terminer le litige par un serment qu'on appelle alors extrajudiciaire. Le créancier, par exemple, offre de s'en rapporter au serment de son débiteur qui jurera qu'il ne doit pas ou qu'il ne doit plus. Si, sur cette offre, le serment est prêté, la convention doit être respectée. Celui qui a déclaré s'en rapporter au serment de l'autre partie a implicitement promis qu'il ne remettrait plus en question le fait affirmé sous serment. Le préteur assurait l'exécution de cette convention. Il donnait une action *in factum de jurejurando* et une *exceptio jurisjurandi* à la partie qui a juré. Si c'est le demandeur, le serment est un titre qui lui tient lieu de son titre antérieur de créancier ou de propriétaire. Il obtiendra condamnation par l'action de *de jurejurando*, à la seule condition de prouver qu'il a juré. Il est dispensé de toute autre espèce de preuve. Si c'est le défendeur qui a juré, il repoussera toute poursuite ultérieure en invoquant par voie d'exception le serment prêté, *exceptio jurisjurandi*. C'est pour lui une cause de libération ou d'exemption de l'action. Ce genre de serment tire toute sa force de la convention des parties, et cette force est égale à celle d'une décision judiciaire qui aurait tranché le débat, puisque par avance les parties ont convenu de lui attribuer cet effet. Mais il faut pour cela qu'il y ait accord entre elles. Le serment ne saurait ici être imposé. Aussi est-il nommé avec raison *jusjurandum voluntarium*. — Mentionnons encore un autre genre de serment usité dans la procédure et destiné, sinon à couper court aux procès, du moins à empêcher ceux qui ne sont inspirés que par le désir de nuire. C'est le *jusjurandum calumniæ*, qui sur la demande de la partie adverse, se prête devant le magistrat, et qui consiste à jurer qu'on n'agit pas par esprit de chicane : *Se non calumniæ causa agere*.

II. Quant au serment promissoire, il se réfère à un engagement dont on promet l'exacte exécution. On en trouve de nombreuses applications en dehors du droit privé : *a*, dans le droit international, les traités avec les nations étrangères, conclus en forme de *foedus*, étant confirmés par un serment ; *b*, dans le droit public, les magistrats élus prêtant serment de bien remplir les devoirs de leur charge et, quand ils en sortent, jurant de n'avoir rien fait de contraire aux lois. Le *judex privatus* lui-même était tenu de jurer de rechercher la vérité et d'obéir aux lois. Aussi est-il appelé *judex juratus* ou *juratus*. En droit privé, le serment promissoire sert à renforcer un engagement qui, dépourvu de forme solennelle, est dénué d'efficacité juridique. C'est un des procédés qu'admet l'ancien droit pour confirmer la simple promesse, *firmare fidem*. On retrouve une trace de cette antique forme de renforcer la foi due à un engagement dans le *jusjurandum liberti*. Quand un patron voulait faire promettre à son affranchi des services (*operæ*), il l'y obligeait par un serment prêté avant l'affranchissement, et que l'esclave devait renouveler une fois affranchi. C'est de ce second serment que découlait une obligation civilement obligatoire, comme si le *libertus* s'était engagé par stipulation. G. M.

II. Ancien droit. — Le serment eut dans notre ancien droit des applications nombreuses. En justice, de tout temps, il fut imposé aux témoins ; mais, en outre, il fut imposé à l'accusé, conformément aux pratiques de la procédure inquisitoriale admises par les ordonnances, notamment par celle de 1539. Dans la procédure civile, le serment pouvait être déféré, soit par le juge, soit par la partie adverse. Par le juge, il était déféré dans certaines affaires obscures et douteuses, ordinairement au défendeur, mais quelquefois aussi au demandeur, si des indices ou des commencements de preuve étaient en faveur de ce dernier ; il n'entraînait pas nécessairement le gain du procès. Au contraire, le serment déféré par la partie adverse était appelé serment décisoire parce qu'il tranchait le litige en faveur de celui qui le prêtait et à l'encontre de celui qui le refusait. Il constituait une transaction ayant une autorité supérieure à la chose jugée ; aussi fallait-il être, pour le déférer, capable d'aliéner le droit litigieux ; mais il ne pouvait plus être déféré quand il y avait déjà chose jugée ou quand on se défendait en invoquant la prescription. L'ancienne jurisprudence avait encore emprunté au droit romain : le serment de crédulité, déféré aux héritiers à propos de litiges concernant les actes de leur auteur ; le serment *in litem* qui permet au demandeur de fixer lui-même ce qui lui est dû en présence du dol ou de la fraude du défendeur, on exigeait alors que le juge fixât un maximum qui ne pouvait être dépassé. Le serment de calomnie n'y fit qu'une apparition passagère et lointaine. Quant au serment extra-judiciaire, le très ancien droit l'avait utilisé comme garantie des engagements inclus dans un pacte, ce qui permettait aux tribunaux ecclésiastiques d'attirer à eux les litiges survenant à propos de tels actes. Le serment revêtant une transaction extra-judiciaire et puisant sa force dans la convention préalable des parties n'était pas non plus inconnu. J. Declareuil.

Serment purgatoire (V. Epreuve, t. XVI, p. 123).

III. Droit civil et droit criminel. — Les lois civiles et criminelles subordonnent un certain nombre d'actes de la vie judiciaire à la formalité du serment, solennité considérée comme constituant une garantie pour la sincérité d'une

EFERUS - Recherche & Classification numérique

affirmation ou d'une négation, ou pour l'accomplissement d'un devoir particulier en justice. Ce que nous venons de dire ne s'applique ni au serment politique, aboli depuis 1870, ni au serment professionnel, acte solennel auquel demeurent astreints certains fonctionnaires publics ou magistrats, et par lequel ils promettent de remplir avec conscience les multiples devoirs de leur charge (V. Assermenté, Avoué, Fonctionnaire, Greffier, Notaire, Organisation, § *Jurisprudence*). Nous ne parlons que du serment prêté par les particuliers auxquels incombe dans un cas spécial un devoir déterminé, tels que les jurés, témoins, experts ou interprètes, ou qui, engagés dans un litige, sont appelés dans certaines hypothèses à affirmer solennellement le bien fondé de leur prétention. D'ailleurs la même question préalable peut se poser à l'égard de toute sorte de serment, aussi bien à l'égard du serment politique ou professionnel que de tout autre. Quelle sorte de garantie y peut trouver la loi qui l'institue? La tradition conduit à dire que cette garantie réside dans l'invocation à la divinité, prise pour témoin de la sincérité de l'affirmation et de la promesse, et, par suite, dans la crainte du parjure et des châtiments divins qu'il entraîne. Quelle que soit la formule du serment, la personne qui le prête déclarerait, implicitement ou explicitement, pour employer les expressions de Pothier, « qu'elle se remet à la vengeance de Dieu et renonce à sa miséricorde, si elle n'accomplit pas ce qu'elle a promis ». Rappelons à ce propos que la législation pénale du parjure a ses origines dans le droit canon; les tribunaux ecclésiastiques s'étaient saisis de ce délit considéré comme constituant au premier chef une violation des lois religieuses (V. Parjure).

La tendance actuelle est, au contraire, d'interpréter le serment comme une promesse dont la solennité n'implique pas nécessairement l'invocation à la divinité; le terme de *jurer*, qui est constitutif de cette solennité, ne veut pas dire forcément qu'on prend Dieu pour témoin de la promesse. Il n'en serait autrement que pour les formules de serments où l'invocation à la divinité est expressément mentionnée. Si cette interprétation a contre elle la tradition juridique, elle paraît plus conforme au sens usuel des mots; l'Académie française définit ainsi le mot *jurer* : « *Jurer*, affirmer par serment, en prenant Dieu, quelqu'un ou quelque chose à témoin ». Le caractère religieux attribué par beaucoup de personnes à tout serment a fait naître un grand nombre de questions. On a enseigné, et des arrêts ont admis que lorsque la religion de la personne appelée à prêter serment prescrivait une forme spéciale, c'était en cette forme que le serment devait être prêté. Bien plus, si la personne appelée à prêter serment, à prononcer la formule : *Je le jure*, appartenait à une religion prohibant l'emploi d'une telle formule (*quaker*, *anabaptiste*), il fallait renoncer à exiger le serment dans ces termes sacramentels et se contenter d'une affirmation. On est allé jusqu'à dire que si la personne appelée à prêter serment ne croyait pas à l'existence de la divinité, le serment ne devait pas être reçu. Toutes ces difficultés disparaissent, si l'on considère le serment comme une promesse, solennelle il est vrai, mais n'impliquant pas l'invocation à la divinité. La loi écrite, qui ne comporte plus rien de contraire aux prescriptions d'aucun culte, doit être obéie par tous; chacun doit faire la promesse qu'elle exige dans la forme même qu'elle prescrit. Libre d'ailleurs à la personne qui prête serment d'y ajouter, mentalement ou oralement, si elle le veut, un serment religieux, de manière à corroborer la force de sa promesse; mais nul ne peut l'y contraindre. On peut dire que tout ce que la loi a voulu, en instituant le serment, c'est proclamer la gravité de l'acte qu'il accompagne par la solennité apportée à son accomplissement. Les sanctions attachées éventuellement par la loi pénale au faux serment, au faux témoignage (V. Parjure, Témoin) viennent par surcroît assurer la sincérité de la promesse corroborée par serment.

Il n'existe donc en réalité de difficultés de cet ordre, dans notre législation, que pour le serment des jurés en cour d'assises, qui, par exception, comporte explicitement une invocation à la divinité. Des scrupules d'ordre moral très respectables ont parfois dicté à certains jurés le refus du serment; ils n'ont pas voulu proférer un mensonge en affirmant implicitement qu'ils croyaient à la divinité alors qu'ils n'y croyaient pas. La jurisprudence, cependant, n'estime pas qu'en l'état actuel de la législation, un tel scrupule permette de dispenser le juré, ni du serment, ni du service public qui lui incombe, et il a été souvent décidé qu'à défaut par lui de prêter le serment prescrit, le juré doit être puni comme juré défaillant. Il serait à désirer que les projets de loi, à l'étude depuis 1882, viennent enfin à aboutir et qu'on trouve une solution respectant pleinement la liberté de conscience des personnes appelées à prêter serment. Le serment, prêté par les particuliers que la loi appelle à remplir un devoir déterminé, a des formules différentes suivant la mission confiée. Les *jurés* en matière criminelle, les *jurés* en matière d'expropriation publique, les *experts* en matière civile et en matière criminelle, les *témoins* en matière civile, criminelle, correctionnelle, de simple police, ou devant le juge d'instruction, les *interprètes* devant les différentes *juridictions* (V. ces mots) ne prêtent pas un serment identique. Mais quelle qu'en soit la formule, le terme consacré : *jurer*, s'y retrouve toujours. Ordinairement, il est donné lecture de la formule du serment : *Vous jurez de*, etc., et la personne appelée à prêter serment, répond simplement : *Je le jure*. Le serment est habituellement prêté debout, la main droite levée et nue; mais c'est là un simple usage qui n'a rien d'essentiel.

C'est seulement en matière civile que la partie peut, dans certaines circonstances, être appelée à prêter un serment duquel dépend le succès de sa prétention. Le droit criminel ancien, à l'époque mérovingienne, a connu le serment déféré aux accusés, qui, à défaut d'autres preuves, purgeaient l'accusation en jurant qu'ils étaient innocents; mais, depuis le xe siècle, cette institution, qui ne s'était maintenue qu'en se modifiant (serment des *cojutores* ou *compurgatores*), a complètement disparu. On n'en peut même pas rapprocher le serment de dire la vérité que l'ancienne procédure criminelle imposait à l'accusé, puisque ce serment ne contribuait en rien à la preuve de l'innocence de celui-ci. La législation civile admet au contraire le serment déféré au plaideur pour en faire dépendre la solution du procès ou le montant de la condamnation. C'est là ce qu'on appelle, à proprement parler, le *serment judiciaire*, par opposition au serment *extrajudiciaire* qu'une personne en désaccord avec une autre lui défère sur le point contesté avant tout procès engagé. Lorsque le serment judiciaire est déféré par l'une des parties à l'autre, et doit donner gain de cause à celle-ci, si elle le prête, entraîner sa condamnation, si elle le refuse, il est dit *serment décisoire* ou *litis décisoire*. Le serment judiciaire peut également être déféré d'office par le tribunal, soit à l'une ou l'autre des parties en cause, pour compléter sa conviction : il est dit alors *supplétif* ou *supplétoire;* soit au demandeur pour fixer, à défaut d'autre élément de preuve, la valeur de l'objet demandé : c'est le serment *en plaids*, ou *in litem*.

La partie qui se décide à déférer le serment à son adversaire, considère que la preuve de la demande est incomplète ; elle compte sur l'honnêteté de cet adversaire et espère qu'il hésitera à affirmer solennellement son droit s'il n'en est pas pleinement convaincu. Elle prend alors des conclusions, en indiquant les faits sur lesquels le serment doit être prêté : *un tel n'a-t-il point reçu telle somme à telle date?* Le tribunal donne acte de ces conclusions ou, suivant les circonstances, par jugement, ordonne que le serment sera prêté ; le serment doit être prêté ou refusé, au jour fixé à l'audience ou devant le juge

EFERUS - Recherche & Classification numérique

désigné ; la formule en varie naturellement avec chaque affaire, mais on retrouve toujours le terme sacramentel : *Je le jure*. Les conclusions tendant à la délation du serment peuvent être prises, soit par le demandeur, soit par le défendeur, et en tout état de cause devant les juridictions civiles ou commerciales, en première instance ou en appel. Le serment porte sur un fait : il ne peut par suite être déféré sur une question de droit. Aussi ne peut-il être déféré devant la cour de cassation. Il ne peut pas être déféré devant les juridictions administratives. Disons immédiatement qu'il en est autrement pour le serment supplétoire.

Le serment décisoire offre les caractères d'une véritable transaction ; celui qui le défère s'en est remis à la conscience de son adversaire, consentant à succomber si celui-ci prête le serment qu'il lui propose. De là découlent plusieurs conséquences : une fois le serment déféré, la partie qui a fait cette offre ne peut plus la retirer si l'autre a manifesté la volonté de l'accepter, notamment par des conclusions formelles. Une fois prêté, le serment est inattaquable pour la partie qui l'a déféré. Même des poursuites correctionnelles exercées contre le *parjure* (V. ce mot, art. 366, C. pén.), fussent-elles suivies d'une condamnation, ne permettent à la partie lésée par le faux serment ni de se porter partie civile à l'instance correctionnelle, ni de recourir contre le jugement qui a donné acte du serment et l'a débouté de sa prétention. C'est seulement au cas où des manœuvres dolosives ou la violence auraient déterminé la partie à déférer le serment, que, la transaction se trouvant viciée dans son essence même, l'annulation du jugement qui la consacre pourrait être demandée par voie de requête civile. Cette transaction a d'ailleurs ceci de particulier qu'elle s'impose à la partie à qui le serment est déféré, et qui ne peut demander, de préférence, à être jugée ; cette partie se trouve placée entre trois alternatives : prêter le serment, le refuser ou le référer à l'adversaire, c.-à-d. s'en remettre à son tour à la conscience de celui-ci. Notons que le plaideur qui a déféré le serment et à qui il est référé est obligé lui-même ou de le prêter ou de le refuser ; il ne peut le référer de nouveau. Il est bien entendu que la délation du serment décisoire ne peut avoir lieu dans les causes où une transaction serait impossible, par exemple si l'une des parties est incapable de transiger, si la loi a soumis la preuve du fait à établir à certaines formalités solennelles, comme un contrat, une donation, etc. Disons que le serment décisoire peut être déféré lorsque l'écrit n'est pas exigé *ad solemnitatem*, par exemple lorsque l'intérêt en litige est supérieur à 150 fr. Le serment ne peut davantage être déféré à une partie sur des faits qui ne lui sont pas personnels. Par exception, on peut déférer le serment dit de *crédibilité* ou de *crédulité* aux tuteurs dans deux cas spéciaux intéressant leurs pupilles (art. 2275, C. civ., et 189, C. comm.), et aux veuves et aux héritiers majeurs ; ces personnes peuvent être invitées à déclarer sous serment si elles ne savent pas que telle chose est due à leur adversaire par leur pupille ou leur auteur. La plupart des auteurs enseignent que lorsque le serment décisoire est régulièrement déféré, le tribunal ne peut que donner acte du serment ou condamner pour refus de serment. La jurisprudence admet au contraire que le tribunal a un certain pouvoir d'appréciation. Suivant les circonstances de la cause et l'état des preuves, le juge peut ordonner ou ne pas ordonner la prestation de serment. D'ailleurs, les auteurs même admettent que le serment n'est régulièrement déféré et par conséquent ne lie le juge que si des faits, sur lesquels il doit porter, dépend nécessairement la solution du procès et si la partie qui l'offre ne fait aucune réserve sur les conséquences qu'entraînerait le serment une fois prêté.

Le serment *supplétif* ou *supplétoire*, toujours déféré d'office, est ordonné par jugement. Le tribunal n'est jamais tenu de le déférer ; mais, lorsqu'il a déjà des éléments de preuve, qui cependant lui paraissent insuffisants pour asseoir pleinement sa conviction, il peut inviter l'une quelconque des parties, celle dont les déclarations lui paraissent devoir mériter le plus de confiance (en général celle qui a fourni la preuve insuffisante de sa prétention), à affirmer solennellement tel ou tel point jugé utile pour l'éclaircissement de l'affaire. Ici il n'est point nécessaire que le serment porte sur des faits dont la solution du procès dépende nécessairement.

Pour que le serment supplétoire puisse être déféré, il faut qu'il y ait un commencement de preuve dans les termes où la loi l'exige, par exemple un commencement de preuve écrite si l'intérêt engagé est supérieur à 150 fr. ; le tribunal ne pourrait évidemment déférer le serment dans des matières d'ordre public où les parties ne peuvent renoncer à leurs droits. On ne peut pas dire du serment supplétoire qu'il est une transaction ; il est déféré d'office, sans le consentement des parties. Il ne peut être référé par la partie à laquelle il est déféré. Le refus de serment n'entraîne pas nécessairement la perte du procès, pas plus que le serment prêté n'emporte forcément gain de cause : le tribunal conserve un droit d'appréciation. Le serment supplétoire n'est pas inattaquable comme le serment décisoire ; si par exemple des poursuites sont exercées, le parjure prouvé, la partie qui a été condamnée en vertu du faux serment peut obtenir la réformation du jugement, pourvu qu'on soit encore dans les délais voulus.

Le serment *en plaids* ou *in litem* est toujours déféré d'office par un jugement. Il se produit dans les instances où le juge n'a aucun élément pour apprécier la valeur d'une chose qui fait l'objet d'une demande d'ailleurs pleinement justifiée, par exemple la demande en dommages-intérêts pour perte d'une malle pleine contre un entrepreneur de transports. Le juge peut déférer le serment au demandeur sur la valeur de cette malle. Il doit d'ailleurs fixer un maximum au delà duquel il ne serait plus tenu compte de la déclaration du demandeur.

Indiquons en terminant que l'on doit considérer comme un simple serment extrajudiciaire le serment déféré à l'audience de *conciliation* devant le juge de paix ; c'est en vertu d'une transaction ordinaire que les parties s'en remettent sur le point contesté à l'affirmation solennelle de l'une d'elles ; la partie à laquelle on propose de prêter ce serment n'est pas enfermée dans l'alternative qui subordonne au serment prêté le gain ou la perte du procès.

Louis Le Sueur.

IV. Droit constitutionnel. — Serment politique (V. Constitution, t. XII, p. 659).

Bibl. : Droit romain. — Girard, *Manuel élément. de droit romain;* Paris, 1898, pp. 976, 1005, 587-589, 976, 474, 475, 483, 2e éd. in-8. — Cuq, *Dict. des antiq. grecques et rom.* (Daremberg et Saglio), v° *Jusjurandum*.

Droit civil et droit criminel. — Garsonnet, *Traité théorique et pratique de procédure civile*, t. I, nos 187 et suiv., 261 et suiv. ; t. II, nos 591 et suiv. — Faustin Hélie, *Traité de l'instruction criminelle*, t. VII, pp. 309 et suiv., 622 et suiv. — Rousseau et Laisney, *Dictionnaire de procédure civile, commerciale, criminelle et administrative*, t. VII, v° *Serment*.

SERMENTIZON. Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. de Thiers, cant. de Courpière ; 1.514 hab.

SERMENTOT. Com. du dép. du Calvados, arr. de Bayeux, cant. de Caumont ; 246 hab.

SERMÉRIEU. Com. du dép. de l'Isère, arr. de La Tour-du-Pin, cant. de Morestel ; 1.243 hab.

SERMESSE. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Chalon-sur-Saône, cant. de Verdun-sur-le-Doubs ; 425 hab.

SERMET (Antoine-Pascal-Hyacinthe), prélat français, né à Toulouse en 1732, mort à Paris le 24 août 1808. Carme déchaussé, prédicateur royal, il se soumit à la constitution civile du clergé et fut élu évêque de Toulouse en 1791. Il démissionna en 1801, et prit part jusqu'à sa mort aux travaux de l'Académie de Toulouse. Il a joui d'une grande réputation de prédicateur, mais la plupart de ses sermons sont restés manuscrits.

Bibl. : Quérard, *France littéraire*, t. IX, p. 75.

EFERUS - Recherche & Classification numérique

SERMET (Pierre-Sophie-Alexandre CABANEL DE), ingénieur français (V. CABANEL).

SERMIERS. Com. du dép. de la Marne, arr. de Reims, cant. de Verzy; 616 hab.

SERMINI-GENTILE, conteur italien, né à Sienne vers la fin du XIVe siècle ; il est l'auteur de quarante nouvelles très médiocres et pour la plupart fort libres, bien qu'il prétende, comme la plupart des conteurs de son temps, y donner des leçons de morale. L'une d'elles (XII) est datée de 1424. Elles ont été publiées à Livourne en 1874.

BIBL. : V. ROSSI, *Il quattrocento ;* Milan, 1899.

SERMISY (Claudin de), compositeur français du XVIe siècle, désigné souvent par ses contemporains sous le simple prénom de *Claudin*. Bien peu de particularités de la vie de cet artiste, l'un des mieux doués et des plus intéressants de cette période, sont parvenus jusqu'à nous. Ni les dates de sa naissance ou de sa mort, ni son pays d'origine ne nous sont connus. On sait seulement qu'il fut attaché à la chapelle des rois de France François Ier, Henri II, François II et Charles IX. Il parait être mort vers 1563 environ et avait dû naître dans les premières années du siècle. On trouve un assez grand nombre de compositions de Claudin dans différents de ces recueils du temps, où les éditeurs réunissaient des ouvrages de plusieurs auteurs. On a encore du même maitre un recueil de messes et plusieurs autres ouvrages importants.

SERMIZELLES. Com. du dép. de l'Yonne, arr. et cant. d'Avallon; 318 hab.

SERMOISE. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Soissons, cant. de Braisne; 343 hab.

SERMOISE. Com. du dép. de la Nièvre, arr. et cant. de Nevers; 897 hab.

SERMON. Les notions qui peuvent être rapportées à ce mot concernent : 1° la rhétorique (V. ORATOIRE [ART]) ; 2° le droit et le devoir de prêcher (V. PRÉDICATION [Droit canon]); 3° l'histoire de la liturgie. Sous ce dernier rapport, il convient de noter que primitivement le sermon suivait toujours la lecture de l'Évangile, et, par conséquent, précédait le renvoi des catéchumènes (*Const. Apost.*, II, 57; VIII, 4; *Ordo Rom.*, VI, 7). Justin, martyr, décrivant le culte des chrétiens au IIe siècle, écrit : « Lorsque le lecteur a fini, celui qui préside exhorte à l'imitation de ces nobles choses » (*Apol.*, I, 65-67). — Césaire d'Arles faisait parfois fermer les portes après l'Évangile, pour empêcher de sortir avant le sermon.

SERMONETA (Duc de), littérateur et homme politique italien (V. CAETANI [Michel-Angelo]).

SERMOYER. Com. du dép. de l'Ain, arr. de Bourg, cant. de Pont-de-Vaux; 1.094 hab.

SERMUR. Com. du dép. de la Creuse, arr. d'Aubusson, cant. d'Auzances; 708 hab.

SERNANE. Rivière du dép. de la *Drôme* (V. ce mot, t. XIV, p. 1121).

SERNF. Rivière de Suisse, cant. de Glaris, affl. dr. de la Linth, formée par la jonction, à Elm, de deux torrents; elle s'engage ensuite dans le val de Sernf, long de 18 kil.; gorge boisée très pittoresque.

SERNHAC. Com. du dép. du Gard, arr. de Nîmes, cant. d'Aramon; 960 hab. Stat. du chem. de fer de Lyon.

SERNIN (Saint) (V. SATURNIN).

SEROCOURT. Com. du dép. des Vosges, arr. de Neufchâteau, cant. de Lamarche; 273 hab.

SERON. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. de Tarbes, cant. d'Ossun; 405 hab.

SÉROSITÉ (Physiol.) (V. SÉREUX).

SÉROTHÉRAPIE. La sérothérapie est une méthode thérapeutique ayant pour but d'immuniser et de préserver l'organisme animal, tant contre les infections que contre les intoxications d'origine microbienne. La sérothérapie diffère de la vaccination (prise dans le sens le plus général) en ce qu'elle emploie pour préserver l'organisme en jeu le sérum d'un animal immunisé lui-même antérieurement, alors que la vaccination a pour but de rendre réfractaire l'organisme à la maladie microbienne, par des inoculations, d'abord atténuées, puis de plus en plus virulentes, à l'aide de produits contenant le microbe en nature. Toute sérothérapie suppose donc une vaccination antérieure ou une immunité naturelle ou artificielle de l'agent qui fournit le sérum. Pour comprendre comment peut agir le sérum d'un animal immunisé, il nous faut rapidement exposer les notions acquises récemment sur l'immunité, et sur la défense physiologique de l'organisme en présence des microbes et des toxines qu'ils sécrétent (V. MICROBE, PHAGOCYTOSE, TOXINE).

Un microbe ne produit de désordres dans l'organisme que s'il peut s'y développer et y sécréter des poisons. Ces deux conditions sont indispensables pour créer la virulence ; la plus ou moins grande facilité du développement, la plus ou moins grande quantité des toxines sécrétées est la mesure de cette virulence. La virulence peut être accrue ou diminuée par des moyens artificiels. Elle peut même être créée de toutes pièces. C'est ainsi que le *Bacterium mesentericus vulgatus*, qui, normalement, est un simple saprophyte, inapte à se développer dans le milieu intérieur, peut, par des passages successifs dans le péritoine des animaux, devenir virulent, c.-à-d. apte à se développer dans le sang en y sécrétant des toxines. D'autre part, la toxicité seule des produits sécrétés ne mesure pas la virulence, car le *Bacillus botulinus* (agent du botulisme), qui, dans les viandes mortes sécrète une toxine extrêmement active, ne produit pas d'accidents, s'il est inoculé à un animal vivant, où il ne peut se développer. Le bacile tétanique lui-même, qui végète à la surface des plaies, imprégnant les tissus nerveux d'une toxine extrêmement nuisible, ne prospère pas dans la profondeur des organes. La toxicité est donc indépendante de la virulence.

Nous possédons différents moyens d'atténuer la virulence des microbes comme aussi nous possédons des moyens de l'augmenter. L'on peut, en exagérant un peu, dire qu'à l'origine tous les microbes étaient de simples saprophytes, dépourvus de virulence, vivant dans l'organisme (cavités intestinales, aériennes, peau, etc.) et qui n'ont acquis cette virulence que par des adaptations successives dans des milieux favorables. Rendre un microbe virulent, c'est le faire retourner vers l'état de saprophyte. Un des modes les plus simples de diminuer la virulence est de cultiver le micobe en ensemencements successifs sur un milieu artificiel. Cette diminution peut être individuelle, c'est l'affaiblissement de la culture, ou porter sur la race, c'est l'atténuation. Dans le premier cas, les individus microbiens, placés en milieu plus favorable, deviennent très rapidement aussi virulents que leurs premiers ascendants ; dans le second, la race elle-même a pris des caractères stables de moindre virulence. En dehors des cultures en série l'affaiblissement et l'atténuation peuvent être obtenues par le chauffage (charbon), par l'aération et la dessiccation (vaccin de la rage), par les antiseptiques. L'accroissement de la virulence peut être obtenu par l'inoculation en série d'un animal sur l'autre, et par d'autres artifices, tels que la culture en sacs de collodion, que l'on enferme dans la cavité péritonéale, usant ensuite du procédé des passages successifs. La virulence peut encore subir des modifications qualitatives par le passage dans des milieux animaux différents ; ainsi le virus de la rage s'atténue si l'on fait des inoculations en séries chez le singe : le bacille du rouget, inoculé au pigeon, acquiert une virulence plus grande vis-à-vis du porc. En fait, les propriétés virulentes d'un microbe apparaissent constamment en équilibre instable, diminuant à mesure qu'il se rapproche davantage de l'état de saprophyte, augmentant lorsqu'il trouve un milieu favorable auquel il peut s'adapter et atteignant alors le summum de sa vitalité en reproduction et en sécrétion.

L'organisme vivant ne reste point inerte en présence de l'invasion microbienne ; il peut arrêter d'emblée cette invasion ou bien, après une lutte plus ou moins longue, il

EFERUS - Recherche & Classification numérique

peut aussi succomber. La propriété en vertu de laquelle l'organisme arrête la pullulation des organismes toxigènes et neutraliser l'action des toxines déjà sécrétées est ce que l'on nomme l'immunité. L'immunité peut être naturelle : l'animal est réfractaire par nature à une infraction déterminée ; artificielle ou acquise, l'animal n'acquiérant cet état réfractaire qu'à l'aide de procédés spéciaux, vaccination ou sérothérapie.

A l'origine, on admettait que l'organisme réfractaire offrait aux microbes un milieu impropre à leur développement, et on le comparait à un bouillon de culture, épuisé par des cultures antérieures. Mais il est démontré qu'un microbe peut parfaitement être cultivé *in vitro* dans le *sérum* d'un animal réfractaire. C'est ainsi que le bacille du charbon peut être cultivé dans le sérum de la poule, animal réfractaire. A l'aide du sac de collodion, l'on peut cultiver dans la cavité péritonéale d'un animal un microbe vis-à-vis duquel il se montre réfractaire. La théorie humorale de l'immunité est donc insuffisante. Les admirables recherches de Metchnikoff et de ses élèves sont venues démontrer qu'il fallait rechercher la cause de l'immunité dans le pouvoir phagocytaire de l'organisme ; la cause de l'infection dans la suspension de ce pouvoir phagocytaire (V. Phagocyte).

Lorsque l'immunité existe, qu'elle soit naturelle ou artificielle, que les microbes soient dans le sang ou localisés dans les tissus, ils sont traités en corps étranger, résorbés, puis digérés par les phagocytes. Les phagocytes, globules blancs ou cellules migratrices, sécrètent deux substances, dont une dite sensibilisatrice (*philocytase*) semble diffuser dans le milieu ambiant, et prépare l'action de la seconde (cytase) qui est plus proprement digestive. Pour que les phagocytes puissent agir, il faut que les toxines sécrétées par les microbes ne produisent pas sur eux une action répulsive, dite chimiotaxie négative. Dans ce cas, l'immunité n'existe pas. En résumé, l'immunité nous apparaît comme une tolérance naturelle ou acquise des phagocytes vis-à-vis des toxines microbiennes, tolérance qui leur permet de sensibiliser ces microbes à l'aide de la philocytase, de les englober, puis de les digérer à l'aide de la cytase. Enfin les phagocytes immunisés sont attirés vers les microbes par une sorte d'attraction spéciale, dite chimiotaxie positive. L'intervention phagocytaire, presque nulle chez un individu sensible à une infection déterminée, et laissant le champ libre à la pullulation des organismes toxigènes, est très accentuée chez l'individu réfractaire à la même maladie. Outre cette immunité qui est plus particulièrement bactérienne, il existe une immunité antitoxique spéciale, due à ce que les phagocytes semblent fixer les toxines mises en circulation et séparées des microbes. L'immunité dans son ensemble semble donc une propriété uniquement phagocytaire. Nous parlerons dans un instant des divers moyens propres à obtenir l'immunité de l'organisme vivant. Supposons que cette immunité a été obtenue et voyons les propriétés nouvelles, acquises par les humeurs de l'animal immunisé. Si l'on injecte à un animal neuf (non vacciné, et ne jouissant pas de l'immunité) le sang d'un animal immunisé contre la diphtérie, l'animal neuf se trouve protégé non seulement contre le développement du microbe, mais encore contre la toxine diphtérique. Il existe, par conséquent, dans le sang de l'animal immunisé une substance neutralisant la toxine diphtérique, c'est l'*antitoxine*. Cette antitoxine, qui semble bien être un produit sécrété par les phagocytes de l'animal immunisant, semble agir en modifiant et en exaltant le pouvoir phagocytaire de l'immunisé. Remarquons aussi que le sang (ou plus exactement le sérum ainsi injecté) possède deux propriétés différentes et qui peuvent être séparées : 1° il empêche le développement des microbes ; 2° il neutralise les toxines déjà sécrétées. Ces propriétés qui coexistent dans certains cas, par exemple le sérum diphtéritique, peuvent être séparées, d'où deux variétés de sérums : les sérums antimicrobiens et les sérums antitoxiques. La première de ces propriétés semble due à une substance spéciale, la stimuline, qui exalte le pouvoir phagocytaire ; la seconde est due à l'antitoxine proprement dite. Les sérums antitoxiques jouissent de la double propriété de préserver s'ils sont injectés avant ou en même temps que la toxine, de guérir s'ils sont injectés après elle, et que l'intoxication ne soit pas trop avancée.

Pour résumer brièvement ce qui précède, nous dirons qu'il existe deux variétés d'immunité, naturelle et acquise.

L'immunité peut s'acquérir soit par une maladie antérieure, etc., soit par des moyens artificiels. Ces moyens artificiels se réduisent à trois qui sont : l'inoculation de cultures microbiennes virulentes ou atténuées ; l'inoculation des produits solubles, sécrétés par les microbes ; l'inoculation du sérum d'un animal déjà immunisé. Les deux premiers procédés forment le groupe des vaccinations (vaccination proprement dite et vaccination chimique) ; le troisième forme le groupe des sérothérapies. Les vaccins seront étudiés en leur place. Nous nous occuperons maintenant uniquement des sérothérapies.

La sérothérapie présuppose, en somme, une vaccination antérieure de l'animal A qui doit fournir le sérum de l'animal B. Cependant, en présence des faits bien constatés d'immunité naturelle, l'on a tenté d'immuniser les animaux à l'aide du sérum d'un animal naturellement réfractaire (particulièrement dans la tuberculose). D'autre part, l'on s'est demandé si la réaction des leucocytes phagocytaires, qui amène la production de l'antitoxine, ne se manifestait qu'en présence des poisons microbiens, et l'on a pu constater, par l'expérience, qu'il s'agissait là d'une réaction d'ordre général. Ainsi les autres poisons d'origine animale, tels que les venins de serpents, le sérum du sang d'anguille, et divers poisons tels que l'abrine (du jequirity), l'acide arsénieux, amènent dans le sang des animaux qui ont pu résister à des doses élevées la production d'antitoxines susceptibles de rendre leur sérum immunisant vis-à-vis d'autres animaux. Enfin l'organisme contient des poisons d'origine cellulaire, qui sont en même temps des substances qui empoisonnent les cellules : ce sont les cytotoxines. — C'est ainsi qu'il existe des hématoxines, dissolvantes des globules rouges, des leucotoxines, des spermotoxines, etc. L'on obtient généralement ces cytotoxines en injectant dans le sang des animaux des émulsions d'organes ou de tissus. Les cytotoxines ainsi produites semblent être encore d'origine phagocytaire. Or, le sérum d'animaux auxquels on injecte ces cytotoxines jouit vis-à-vis d'autres animaux du *pouvoir antitoxique*. En résumé, toute toxine (microbienne, cytotoxine) amène la production d'une réaction phagocytaire donnant naissance à son antitoxine ou anticorps. Une dernière question se pose encore : les anticorps ainsi préparés jouissent-ils uniquement de propriétés spécifiques ; l'antitoxine tétanique, par exemple, n'agit-elle que contre le tétanos? D'une façon générale, certains anticorps nous apparaissent comme spécifiques, mais d'autres semblent agir dans divers cas comme des stimulines leucocytaires. Ainsi, par exemple, le sérum antitétanique immunise contre le venin des serpents. Il n'est donc point absolument chimérique de chercher des sérums, agissant sinon d'une façon générale, tout au moins sur toute une catégorie d'affections. D'autre part, la faculté que l'on a de préparer des cytotoxines et des anticytotoxines ouvre à la thérapeutique une voie nouvelle. L'on peut espérer que l'on arrivera à neutraliser ainsi les produits de certaines autointoxications (rénales ou autres), à amener l'atrophie de certains tissus (néoplasmes) ou même à arrêter l'atrophie sénile. Mais ce sont là des recherches qui ne sont point encore sorties du domaine expérimental et sur lesquelles nous ne pouvons insister.

La sérothérapie proprement dite a à son service deux variétés de sérums, que l'on réunit sous le nom d'anticorps. Les premiers sont les sérums antitoxiques renfer-

EFERUS - Recherche & Classification numérique

mant une antitoxine capable de neutraliser *in vivo* et *in vitro* des doses considérables de toxines et de s'opposer au développement ultérieur des microbes; ils sont au nombre de quatre : le sérum antidiphtérique, le sérum antipesteux, le sérum antitétanique, le sérum antivenimeux. Les seconds forment le groupe des sérums antiinfectieux; ils agissent surtout en s'opposant au développement des microbes, tels sont les sérums antistreptococciques, antityphique, antipneumonique, etc. Il n'existe pas de différence absolument tranchée entre ces deux variétés : les sérums antiinfectieux ne sont pas dépourvus de toute propriété antitoxique, mais cette propriété n'existe qu'à l'état faible. Les sérums antitoxiques sont les seuls qui soient entrés réellement dans la pratique, mais il est permis d'espérer que les sérums antiinfectieux, grâce à des recherches nouvelles, prendront place un à un parmi les sérums antitoxiques. L'emploi des sérums est un peu différent pour chacun d'eux, mais en général ils s'emploient en injections sous-cutanées à des doses variables, mais qui ne dépassent guère 20 centim. c. par injection. L'injection se fait à l'aide d'une seringue, de la capacité de 28 centim. c., munie d'une longue aiguille permettant de traverser la peau pour pénétrer dans le tissu cellulaire sous-cutané. La seringue la plus employée est la seringue de Roux, complètement démontable, et entièrement stérilisable par l'ébullition. L'injection se fait habituellement sous la peau des flancs et du ventre, où le tissu cellulaire est particulièrement lâche. La peau doit être désinfectée par le savon et l'alcool avant l'injection. Il est utile de ne pas attendre que la maladie soit trop invétérée pour pratiquer la première injection. L'état de la température, l'examen des phénomènes généraux donnent les indications nécessaires pour les injections suivantes.

Les sérums se trouvent dans le commerce en flacons contenant 10 centim. c. (sérum de Roux). Ils portent la date de leur mise en flacon, lorsqu'ils sortent de l'institut Pasteur.

La vente et la fabrication des sérums est réglementée par la loi du 25 avr. 1895, dont les dispositions générales sont les suivantes. Les virus atténués, sérums thérapeutiques, toxines modifiées et produits analogues pouvant servir à la prophylaxie et à la thérapeutique des maladies contagieuses et les substances injectables d'origine organique non définies chimiquement ne peuvent être débités qu'après qu'ils auront été l'objet d'une autorisation du gouvernement, rendue après avis du Conseil consultatif d'hygiène de France et de l'Académie de médecine. Ces produits sont délivrés au public par les pharmaciens, sur ordonnance médicale.

Les premières expériences de sérothérapie ont été faites par Maurice Raynaud en 1877, à l'aide du sang de génisse inoculée de cow-pox. Le 5 nov. 1888, Charles Richet et Héricourt présentaient à l'Académie de médecine une importante note ayant pour titre : *De la transfusion péritonéale et de l'immunité qu'elle confère.* Les expériences portaient sur le *staphylacoccus pyosepticus.* Vinrent ensuite une série de notes des mêmes auteurs, présentées à la Société de biologie portant sur la sérothérapie de la tuberculose, à l'aide du sérum d'animaux normalement réfractaires à cette affection. En déc. 1890 parut le très important mémoire de Behring et Kitasato sur la sérothérapie du tétanos et de la diphtérie. En 1892 et 1893, Behring et Ehrlich publiaient les premiers résultats favorables de sérothérapie appliquée aux enfants. Pendant ce temps, Roux et Martin poursuivaient, en collaboration avec Chaillou, une série d'études sur le même sujet. Si l'idée première de la sérothérapie et le mérite des premières applications reviennent sans conteste à Behring, Roux et ses collaborateurs ont perfectionné la technique à tel point qu'ils ont définitivement rendu pratique la méthode sérothérapique appliquée à la diphtérie. La retentissante communication de Roux au congrès de Budapest en 1894 marque réellement, par la précision donnée à la méthode, le début d'une ère nouvelle dans le traitement des maladies infectieuses. Nous n'énumérerons même pas les travaux qui ont été faits sur ce sujet depuis cette époque; le lecteur trouvera dans la *Sérothérapie* d'Héricourt et dans les *Sérums thérapeutiques* de Grimbert toutes les indications bibliographiques qui lui seraient nécessaires.

Nous devons passer en revue les principaux parmi les sérums employés actuellement, en renvoyant cependant aux articles subséquents pour les maladies infectieuses qui seront traitées dans la suite de ce recueil.

Sérum diphtéritique ou *sérum de Roux.* L'immunisation solide des petits animaux, telle qu'elle fut pratiquée au début par Behring, Brieger, Kitasato et Wassermann, est toujours une opération délicate. Les injections de vaccin doivent être espacées et les animaux surveillés de très près; aussi actuellement s'adresse-t-on pour obtenir le sérum à des animaux de grande taille et en particulier au cheval. Toute sérothérapie suppose, nous l'avons dit, un vaccin; nous devons donc avant tout indiquer comment on prépare ce vaccin ou, pour employer un nom plus exact, la toxine diphtéritique. La préparation du sérum antidiphtéritique comporte en fait trois opérations distinctes : 1° la préparation de la toxine; 2° l'inoculation de la toxine au cheval; 3° la prise de sang.

Préparation de la toxine. Le sérum est d'autant plus antitoxique que le cheval qui le fournit aura reçu une toxine plus active. Il y a donc lieu d'employer des toxines dont on a exalté la puissance toxique. Il faut pour y arriver, choisir un bacille très virulent et l'ensemencer dans un milieu particulièrement favorable. On choisit un bacille qui dans un milieu favorable (milieu de Martin) donne rapidement un voile à la surface du liquide. Un grand nombre de milieux de culture ont été proposés, pour remédier à une particularité que présente le bacille de la diphtérie, quant à la production de la toxine. La toxine ne se produit qu'en milieu alcalin, et le bacille de la diphtérie rend acide durant les premiers jours le bouillon de veau peptonisé et alcalinisé, dans lequel Roux et Yersin le cultivaient d'abord. Ces deux auteurs avaient remédié à cette acidification, qui rend les cultures moins riches en toxines, en faisant circuler au-dessus des cultures un lent courant d'air stérile. On obtient ce même résultat à l'aide du bouillon de L. Martin que l'on prépare de la façon suivante. On broie des tuniques muqueuses et musculeuses d'estomacs de porc soigneusement lavés. Le hachis obtenu est mis à macérer dans de l'eau acidulée à l'aide d'acide chlorhydrique, durant vingt-quatre heures environ. Puis on chauffe à 100° le mélange pour détruire la pepsine, on filtre, on chauffe de nouveau à 80°, on alcalinise. Puis après nouveau filtrage et nouveau chauffage à 120°, on répartit dans des vases de culture, que l'on stérilise à 115°. Puis on ensemence. Le bacille de la diphtérie se développe dans ce milieu sans produire d'acide. Les cultures faites dans de bonnes conditions peuvent atteindre leur maximum dans une huitaine de jours.

Inoculation de la toxine au cheval. Pour inoculer un cheval, on se sert habituellement de toxine filtrée à la bougie de porcelaine, dépourvue par conséquent de bacilles. L'injection se fait habituellement sous la peau du cou, suivant le mode habituel : les premières injections sont faites à l'aide de toxine, mélangée de 1/10e de centim. c. de solution de Gram (solution d'iode iodurée). L'immunisation peut ainsi durer de deux à trois mois. Les premières injections sont faites à l'aide de 1/4 centim. c. de culture filtrée additionnée de 1/10e de Gram, les deux ou trois jours suivants on augmente la dose par 1/4 de centim. c., mais en ralentissant les progressions et en arrêtant s'il y a réaction trop vive. On arrive ainsi à pouvoir injecter, à une époque variable, 1/4, 1/2 ou 1 centim. c. de toxine pure. On augmente ainsi progressivement les doses et l'on peut arriver au quatre-vingtième jour par exemple, à inoculer 250 gr. de toxine. Ces doses sont d'ailleurs extrê-

EFERUS - Recherche & Classification numérique

mement variables, suivant la résistance de l'animal, et suivant la puissance de la toxine. Certains chevaux supportent d'emblée 1 centim. c. de toxine pure. L'animal ne doit présenter d'autre réaction qu'un peu de fièvre et de l'œdème local. En dehors du cheval, le sérum antidiphtérique peut être fourni par d'autres animaux, en particulier le chien, et aussi la chèvre et la vache, dont le lait présente alors des propriétés antitoxiques.

Prise de sang. Le maximum d'activité du sérum de chevaux traités comme il a été dit ci-dessus n'est atteint que de dix à onze jours après la dernière injection de forte dose. Avant d'être extrait, le sérum est essayé, et son pouvoir antitoxique déterminé, suivant la méthode Behring-Ehrlich ou suivant la méthode Roux. Roux considère comme pouvant être employé un sérum dont un *centième* de centimètre cube injecté à un cobaye de 500 gr. le protège contre l'inoculation de un demi-centimètre cube de culture diphtérique virulente. C'est ce que l'on appelle un sérum actif au 50.000e, la quantité de toxine injectée étant égale au 50.000e du poids du cobaye. La prise de sang proprement dite se fait de la façon suivante. L'animal est à jeun depuis le matin, la saignée se fait sur la veine jugulaire, dans laquelle on enfonce un trocart muni de sa canule. On retire le trocart, on adapte sur la canule un tube en caoutchouc qui se rend dans un bocal couvert. Le tout est naturellement stérilisé. On remplit ainsi plusieurs bocaux, on laisse se former le caillot fibrineux, et l'on transvase ensuite le sérum dans les petits flacons de 10 centim. c. destinés à la vente. Le tout est fait aseptiquement. Actuellement, les flacons de l'Institut Pasteur, avant d'être livrés au public, sont pasteurisés. Il peut alors se conserver un temps très long. Desséché dans le vide, le sérum fournit une poudre qui conserve toute l'activité du produit liquide et qu'il suffit de faire dissoudre dans de l'eau stérilisée.

Le sérum ainsi préparé jouit d'une action préventive et d'une action thérapeutique. L'immunité préventive dure trois semaines environ ; de 5 à 10 centim. c. suffisent pour l'obtenir. Lorsque la maladie est déclarée, le sérum antidiphtérique la guérit, à moins qu'elle ne soit à une période trop avancée. Les doses varient suivant la gravité de l'affection et le moment de l'intervention ; 10 centim. c. peuvent suffire ; par exception, l'on peut être obligé d'aller jusqu'à 30 centim. c. Le pouls, la température, l'état général du malade sont les indices qui doivent guider le médecin. La maladie ne peut être considérée comme jugulée, tant que la température reste au-dessus de 38°.

Il convient d'injecter dès le début une dose de sérum un peu forte. En cas de croup, il est bon d'injecter d'emblée de 15 centim. c., à 20 centim. c. pour injecter douze heures après une nouvelle dose de 10 centim. c. L'injection de sérum de Roux paraît justifiée, toutes les fois que l'on se trouve en face d'une angine blanche dont le diagnostic est douteux. Il faut alors, en attendant le résultat de l'examen bactériologique, qui devrait être pratiqué dans tous les cas, faire une première injection. Le traitement sera complété ou suspendu, à la suite du résultat de l'examen et de la culture expérimentale, et l'on n'aura pas perdu ainsi un temps précieux. Les inconvénients du sérum, bien que réels dans certains cas, ne doivent pas être exagérés. Ils consistent en éruptions et en gonflements articulaires, que l'on observe d'ailleurs seulement dans certains cas. Ces accidents, dont la nature est encore mal définie, ne présentent aucune gravité. Ils sont plus fréquents chez les adultes.

Une simple considération numérique montre qu'elle est la reconnaissance profonde que nous devons aux inventeurs du sérum antidiphtérique, à Behring et à Roux en particulier. La mortalité de la diphtérie, qui était de 45 à 60 %, est tombée à 10 ou à 15 %. Le sérum n'agit d'ailleurs que contre le bacille diphtéritique, aussi les associations microbiennes rendent-elles le pronostic des angines et du croup beaucoup plus grave, lorsqu'elles existent.

Le sérum de Behring, un peu différent de celui de Roux, est réparti suivant trois degrés d'activité.

Sérum antitétanique (V. Tétanos).

Sérum antipesteux. Dû aux travaux de Yersin, de Calmette et Borel, Salimbini. L'immunisation de l'animal choisi, qui encore ici est le cheval, est particulièrement délicate. Il est nécessaire de recourir pour l'immuniser aux cultures vivantes, ou, vu le danger de manier ces cultures, à des cultures tuées par la chaleur et beaucoup moins actives. Les premières inoculations sont séparées par un intervalle de vingt jours, puis de plus en plus rapprochées. Le sérum d'un animal ainsi préparé est à la fois antitoxique et antiinfectieux. Il jouit d'une action préventive et curative. Avec 5 centim. c., on obtient une immunité de quinze jours. Employé lorsque la maladie est déclarée, le sérum doit l'être à haute dose de 40 à 300 centim. c., en injection sous-cutanée ou même veineuse. Les injections sont pratiquées sur plusieurs points du corps dans le voisinage des lésions apparentes.

Sérum antivenimeux (V. Venin).

Sérum antistreptococcique. Roger a conféré l'immunité à des lapins en leur injectant des bouillons de culture stérilisés par la chaleur. Marmorek emploie des cultures vivantes, qu'il inocule à doses extrêmement faibles d'abord, puis progressivement croissantes. En immunisant ainsi des chevaux, on a obtenu un sérum antistreptococcique que l'on emploie dans les affections à streptocoque, érysipèle, infections, etc. Les résultats obtenus jusqu'à ce jour à l'aide de ce sérum sont très inconstants. Le streptocoque pyogène présente des variations de virulence que l'on ne sait pas encore manier, et ce qui empêche le développement d'une variété ne nuit que peu à une autre. La méthode de Denys, qui immunise les chevaux à l'aide d'un mélange des diverses variétés, est encore toute nouvelle.

Sérum pneumococcique. L'on a obtenu l'immunisation des animaux soit en leur injectant des dilutions de cultures virulentes, soit directement des crachats de pneumoniques. Le sérum des animaux ainsi immunisés semble jouir de propriétés antitoxiques (Klemperer). G. et F. Klemperer disent avoir obtenu de bons résultats de l'injection de 5 à 10 centim. c. de ce sérum. Righi aurait, grâce à lui, guéri un enfant atteint de méningite à pneumocoque. Ce sérum n'est pas encore entré dans la pratique courante.

Sérum antityphique (V. Typhoïde).

Serum anticholérique. Il est permis d'espérer que nous posséderons dans quelque temps un sérum anticholérique vraiment actif, grâce surtout aux recherches de Pfeiffer et Issaeff, de Roux, de Salimbini, etc., mais ce sérum n'est pas encore sorti du domaine expérimental.

Sérum anticharbonneux. Il existe un sérum anticharbonneux préventif et curatif, mais jusqu'à présent aucune application n'en a été faite à l'homme.

Sérum antituberculeux (V. Tuberculose).

Nous pourrions énumérer encore un grand nombre de ces sérums. Ainsi que nous l'avons montré, la sérothérapie, étant une méthode générale, trouvera sans aucun doute dans l'avenir de très nombreuses applications. Faut-il croire cependant que l'on ira jusqu'à trouver un sérum antialcoolique, un sérum contre la vieillesse, etc. ? Nous ne pouvons le savoir à l'heure actuelle. Mais les résultats acquis sont déjà considérables, et la moisson de l'avenir sera sans aucun doute très abondante. Dr M. Potel.

Bibl. : Outre les traités récents de bactériologie, consulter : Grimbert, *les Sérums thérapeutiques* ; Paris, 1899. — Héricourt, *la Sérothérapie* ; Paris, 1899. Ces deux ouvrages renferment une bibliographie très complète. — Landouzy, *Leçons sur la sérothérapie.* — Nicolle, *Microbiologie générale*, 1901. — Metchnikoff, *la Question de l'immunité dans les maladies infectieuses*, dans *Revue générale des sciences*, 30 nov. 1900.

SÉROTINE (Anat.) (V. Caduque, t. VIII, p. 712).

SÉROTINE (Zool.). Nom vulgaire du *Vesperugo serotinus* (V. Vespertilion).

SEROUX d'Azincourt (Jean-Baptiste-Louis-Georges), historien et antiquaire français, né à Beauvais en 1730,

EFERUS - Recherche & Classification numérique

mort à Rome en 1814. Il servit d'abord dans la cavalerie, puis quitta l'armée et devint fermier général. Son goût passionné pour les arts le conduisit à des recherches sur les beaux-arts en Angleterre, Allemagne et surtout en Italie où il se fixa en 1779. Il reprit l'histoire de l'art après Winckelmann et publia *Histoire de l'art par les monuments depuis sa décadence au* v^e^ *siècle jusqu'à son renouvellement au* xve *siècle* (1808-23, 6 vol.).

SERPA PINTO (Alexandre-Albert de LA ROCHE DE), explorateur portugais, né au château de la Polchras, sur le Douro, le 10 avr. 1846. Entré dans l'armée, après avoir servi dans la colonie de Mozambique, il entreprit en 1877 un grand voyage dans le S. de l'Afrique. Parti de Benguella le 12 nov. 1877, il explora les bassins du Couando et du Zambèze, suivit ce dernier fleuve jusqu'aux chutes de Victoria, et de là descendant vers le S. atteignit Chochong, Pretoria et Durban (1879), ayant ainsi effectué la quatrième traversée du continent africain de l'O. à l'E., ce qui lui valut en 1881 la grande médaille d'or de la Société de géographie de Paris. En 1884, il tenta avec moins de succès une exploration des régions situées entre le Mozambique et le lac Nyassa. Nommé gouverneur du Mozambique en 1889, il lutta contre les empiétements des Anglais dans la Zambézie, mais le Portugal dut céder à un ultimatum de la Grande-Bretagne (12 janv. 1890), et Serpa Pinto fut rappelé. Il a publié : *Comment j'ai traversé l'Afrique depuis l'Atlantique jusqu'à l'océan Indien à travers des régions inconnues* (trad. franç. de Belin de Launay, publ. dans le *Tour du Monde* en 1881 et en 2 vol. en 1882).

SERPE, SERPETTE (Génie rural et Hortic.). Outil à manche ou à poignée en bois constitué par une forte lame de forme variable, courbée légèrement à son extrémité ou droite, quelquefois avec renforcement médian, tranchante sur un seul ou sur ses deux côtés ; on l'utilise surtout pour l'élagage des arbres et pour le nettoyage des arbres fruitiers, pour celui de la vigne en particulier ; dans ce dernier cas, son poids est très réduit (serpe d'élagueur, 1.200 à 1.500 gr.; serpes du Médoc et des Charentes, 300 à 400 gr.), et sa forme se rapproche davantage de celle de la *serpette ;* cette dernière a été employée depuis très longtemps pour l'exécution de la taille des arbres fruitiers, mais le sécateur la remplace de plus en plus pour cet usage ; cependant elle conserve de nombreux emplois en arboriculture : nettoyage des arbres, petites tailles, préparation des greffons et des sujets, désonglettement des sujets écussonnés, vendange, etc. Elle a la forme d'un fort couteau à lame (longueur 8 à 13 centim.) très solide et à courbure plus ou moins prononcée à son extrémité ; cette lame se replie dans la rainure d'un manche en bois (buis, poirier) ou en corne de même longueur, droit ou courbe. J. TROUDE.

SERPENT. I. Erpétologie. — Les Serpents ou Ophidiens constituent un ordre de Reptiles, ou réunis aux Sauriens, en raison de caractères communs très nombreux, la sous-classe des Plagiotrèmes ou Lépidosauriens, ou encore Saurophidiens, terme qui a prévalu. Ces caractères communs sont : corps couvert d'écailles, généralement imbriquées, dont chacune coiffe une papille dermique aplatie, et d'écussons ou de scutelles, plaques juxtaposées plus étendues recouvrant les parties moins mobiles, la tête (plaques polygonales, appelées frontales, occipitales, nasales, labiales, oculaires selon leur siège) et la face inférieure du corps (plaques transversales des Serpents) ; fente anale ou cloacale transversale, derrière laquelle existent, chez le mâle, deux organes copulateurs, poches se dévaginant au moment de l'accouplement pour former deux pénis volumineux, couverts de tubercules épineux ; mais tandis que les Sauriens ont 4 pattes, les Serpents en sont dépourvus ; l'Orvet, un Saurien, qui n'a plus de membres visibles, mais seulement des rudiments d'os cachés sous la peau, et qui progresse par les mouvements d'ondulation du corps, forme la transition aux Ophidiens, chez lesquels on ne trouve plus ni membres, ni ceintures scapulaire ou pelvienne, sauf dans certaines formes (Boa, Python, etc.), où le bassin est réduit à quelques os isolés dans la masse musculaire. Les Ophidiens se distinguent surtout des autres Reptiles par leur corps flexible, très allongé, cylindrique dans la plus grande partie de son étendue, terminé en arrière de la fente cloacale par une queue conique peu distincte du tronc. La disparition des membres a surtout pour résultat de supprimer la division de la colonne vertébrale en régions : les vertèbres, en général nombreuses, excavées en avant, convexes en arrière, se ressemblent généralement toutes et, sauf l'atlas, portent des côtes qui entourent la plus grande partie de la circonférence et jouent un rôle important dans la locomotion : très mobiles sur les vertèbres, rattachées aux plaques ventrales par des muscles, elles fonctionnent à la manière de béquilles ; elles ne manquent qu'aux vertèbres caudales. La tête s'articule au moyen d'un seul condyle avec la colonne vertébrale ; le sternum n'existe chez aucun Serpent.

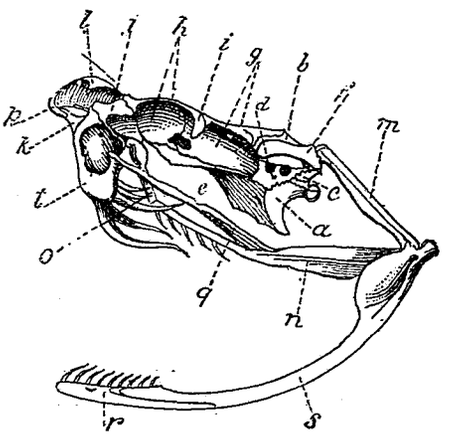

Crâne de *Crotalus horridus*. *a*, occipital basilaire ; *b*, occipital supérieur ; *c*, occipital latéral ; *d*, prootique ; *e*, basisphénoïde ; *f*, squamosal ; *g*, pariétal ; *h*, frontal ; *i*, postfrontal ; *j*, préfrontal ; *k*, ethmoïde impair ; *l*, nasal ; *m*, os carré ; *n*, ptérygoïde ; *o*, palatin ; *p*, intermaxillaire ; *q*, transverse ; *r*, dentaire ; *s*, articulaire (mâchoire inférieure) ; *t*, maxillaire.

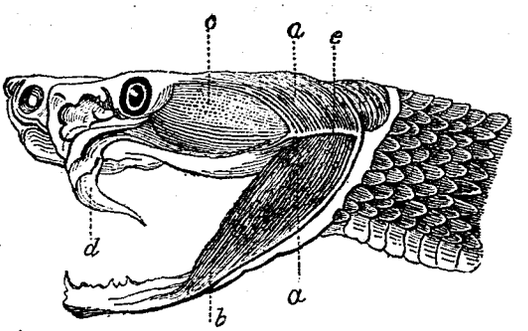

Appareil venimeux du Crotale. *d*, crochet ; *c*, glandes à venin ; *a*, *a*, muscles temporal et masséter ; *b*, rangées de glandes salivaires ; *e*, ligament articulo-maxillaire.

L'un des caractères les plus importants des Ophidiens, c'est l'extrême mobilité de la plupart des os qui forment la boîte cranienne : les deux branches de la mâchoire inférieure sont presque toujours séparées et rattachées au crâne par un pédoncule, os tympanique ou carré, mobile et lié à une autre pièce mobile, l'os mastoïdien, détaché du temporal. Les branches de la mâchoire supérieure ne

EFERUS - Recherche & Classification numérique

sont le plus souvent liées à l'os intermaxillaire ou incisif que par des membranes ou ligaments extensibles; même les os ptérygoïdiens et palatins présentent une certaine mobilité. D'ailleurs, les différentes pièces des mandibules sont allongées en forme de baguettes. L'os carré, placé très en arrière, très oblique à l'état de repos, devient presque vertical lors de l'ouverture de la bouche; et l'angle des deux mâchoires est ainsi fortement abaissé et l'ouverture de la bouche considérablement agrandie. Cette extrême dilatabilité de la bouche explique pourquoi les Serpents peuvent avaler des proies plus grandes qu'eux-mêmes. Notons encore que cette dilatabilité arrive à son maximum chez les Serpents venimeux. Les dents, en forme de crochets recourbés en arrière, retiennent solidement la proie introduite dans la bouche. Ces dents peuvent être implantées sur tous les os qui forment la paroi de la bouche : maxillaires, prémaxillaires, maxillaires inférieurs, palatins, vomer. Cette diversité d'implantation des dents, leur nombre et leur forme varient beaucoup, et ces différences sont d'une grande importance, car elles fournissent des caractères à la classification des Serpents et coïncident avec la présence ou l'absence de glandes venimeuses.

La langue, très protractile, assez semblable à celle des Sauriens fissilingues, se termine par un double filet semi-cartilagineux et très mobile; elle constitue un organe de tact et peut-être de dégustation, mais n'est nullement une arme offensive, comme on le croit parfois. L'œsophage est long et extensible, à parois minces, l'estomac ne consiste qu'en une simple dilatation du tube digestif, sorte de sac suivi de l'intestin grêle, peu développé et n'offrant qu'un petit nombre de sinuosités; il n'existe pas de cæcum. Le foie, allongé et cylindrique, n'a qu'un seul lobe, et s'étend du cœur jusqu'au pylore, tandis que les reins, également très effilés, sont subdivisés en plusieurs lobes bien distincts. Le pancréas constitue une glande allongée, jaune rougeâtre, liée à la rate, et siège en un point où l'estomac présente une sorte de rétrécissement. Il n'y a point de vessie urinaire, et les uretères présentent seulement un léger renflement avant de se terminer dans un cloaque où débouchent aussi le gros intestin et les canaux déférents ou les oviductes. Les deux pénis sont placés sur les côtés de ce vestibule.

La circulation se fait comme chez les Sauriens et les Chéloniens. Le cœur, placé vers le quart antérieur de la cavité viscérale commune, est formé de deux oreillettes et d'un ventricule incomplètement subdivisé en deux loges, de chacune desquelles part une aorte, et ces deux aortes se réunissent bientôt en une artère abdominale (V. Circulation). Les poumons sont très dissymétriques, celui de gauche rudimentaire, parfois presque nul, celui de droite très allongé, communiquant au dehors par une trachée longue et renflée, près de son origine, en une espèce de réservoir aérien. Le larynx, large, est projeté en avant pendant la déglutition longue et laborieuse, ce qui assure l'entrée de l'air même quand la bouche renferme une très grande quantité d'aliments. La respiration est assurée par le jeu des côtes, car il n'y a pas de cavité spéciale pour loger le poumon, et le muscle diaphragme n'existe pas.

« Les yeux semblent dépourvus de paupières ; en réalité les deux paupières existent, mais elles sont soudées l'une à l'autre, formant au-devant de l'œil un rideau transparent complet » (R. Perrier). Cette membrane transparente, disposée comme un verre de montre sur l'orbite, donne une fixité singulière au regard des Serpents. D'après Carus, il y a au-dessous de cette enveloppe, de nature dermique, une sorte de poche qui contient un peu de liquide et qui est plus particulièrement comparable à la conjonctive des mammifères ; le liquide qu'elle renferme s'écoule dans le nez par un canal lacrymal. Les narines siègent à l'extrémité ou sur les côtés du museau. L'oreille est beaucoup moins perfectionnée que chez les Sauriens ; la columelle existe, mais la caisse du tympan, la membrane tympanique et la trompe d'Eustache sont absentes. Quant à la sensibilité tactile, elle n'existe guère qu'aux lèvres et à l'extrémité de la langue. Enfin l'encéphale, peu développé, ne remplit même pas la cavité du crâne ; les hémisphères et les lobes optiques sont encore bien distincts, mais l'atrophie du cervelet est presque complète.

Les Serpents sont ovipares, et très rarement ovovivipares. « Il y a rapprochement de sexes et intromission des organes mâles, mais ceux-ci ne paraissent pas destinés à transmettre l'humeur spermatique et doivent plutôt être considérés comme des instruments de copulation. La fécondation étant convenablement opérée, la femelle pond, au bout d'une période de temps dont la longueur varie suivant les espèces, un grand nombre d'œufs très volumineux et renfermant chacun un embryon dans un état de développement plus ou moins avancé. Toutefois, chez quelques Serpents marins et chez les Vipères, la rupture des enveloppes de l'œuf s'opère avant la ponte, de sorte que l'animal semble être vivipare » (Oustalet). Une particularité que présentent les Serpents, c'est que chaque année, et même plusieurs fois par an, ils se dépouillent de la couche épidermique de leur enveloppe cutanée, et cette couche se détache tout entière en conservant l'empreinte exacte de toutes les rugosités, éminences, etc., du derme.

Les Serpents sont terrestres ou aquatiques, vivent, soit dans les espaces découverts, soit à l'ombre des bois, parfois arboricoles, soit dans les eaux douces ou dans les mers profondes. Les espèces les plus remarquables par leur taille et leurs couleurs variées appartiennent aux latitudes chaudes. Les espèces terrestres et arboricoles, principalement, tombent dans un état de léthargie particulier à l'entrée de l'hiver dans nos régions, au début de la saison sèche dans les pays tropicaux. Tous les serpents sont carnivores et se nourrissent d'animaux vivants qu'ils étouffent entre les replis de leur corps ou qu'ils tuent par leur venin. « Chez beaucoup d'Ophidiens, en effet, il existe à la mâchoire supérieure non seulement des dents ordinaires, recourbées en crochets, qui agissent à la manière des dents d'une carde pour faire cheminer la proie vers le pharynx, mais encore des dents d'une conformation particulière, marquées d'un sillon ou traversées par un canal dont la base communique avec le conduit sécréteur d'une glande à venin. Ces dents venimeuses, qui constituent pour le reptile des armes offensives et défensives, sont, dans toutes les espèces réellement dangereuses, implantées sur l'os intermaxillaire, alors très développé et susceptible de basculer sur le reste de la mâchoire. Grâce à cette disposition, les crochets peuvent en temps ordinaire être reployés en arrière et cachés dans un repli de gencive et, quand il le faut, se dresser subitement et s'enfoncer dans la chair de la victime » (Oustalet). Les Serpents possèdent quatre groupes de glandes salivaires (Alessandrini) : 1° glandes sublinguales; 2° glandes sous-maxillaires ou labiales inférieures ; 3° glandes parotidiennes ou labiales supérieures ; 4° glandes sous-orbitaires. Ce sont les glandes parotidiennes qui chez les Serpents venimeux, sont devenues des glandes à venin : logées dans la fosse temporale, elles sont formées de tubes terminés en cul-de-sac débouchant dans un canal excréteur commun qui se déverse à la base même du crochet ; la contraction brusque du temporal et du masséter au moment de la fermeture de la bouche expulse le venin qui s'écoule le long du sillon ou dans le canal de la dent venimeuse et pénètre dans la plaie étroite et profonde déterminée par le crochet. Chez les Serpents Opistoglyphes, moins dangereux, les dents sillonnées n'existent que dans le fond de la bouche, et les glandes venimeuses, moins développées, peuvent appartenir au groupe des sous-maxillaires. La disposition tubuleuse des dents se rencontre surtout chez les Vipères, les Trigonocéphales et les Crotales, et l'on remarque, en outre, chez ces Reptiles, l'existence, en arrière de la dent principale, de crochets de rechange plus petits et cachés qui remplacent le crochet principal, lorsque celui-ci vient à se briser dans la morsure, ce qui est très fréquent.

EFERUS - Recherche & Classification numérique

Le *venin* paraît être une leucomaïne; d'après la loi de Fontana, le venin des Serpents n'en serait pas un pour l'espèce qui le fournit; et l'on dit qu'il n'en est pas un même pour des Serpents d'une autre espèce; cette dernière assertion souffre des exceptions, et l'on a constaté que « les serpents venimeux mordent fréquemmeat les serpents d'espèce différente qu'on place avec eux et les tuent presque toujours » (Brehm-Sauvage). Dans l'envenimation, il y a à distinguer : 1° les symptômes primitifs ou de blessure (douleur locale avec un faible écoulement sanguin); 2° les symptômes secondaires (accidents locaux consécutifs ou d'inflammation spécifique tels que douleur secondaire, engourdissement du membre, abaissement notable de température et susceptible de se généraliser, taches livides, et souvent lymphangite, abcès, phlegmon, etc., symptômes gastro-intestinaux avec nausées, vomissements, selles diarrhéiques, et même ictère léger; symptômes typhoïdes plus ou moins graves, symptômes de réaction); 3° s'il n'y a pas eu mort, symptômes tertiaires, constituant l'envenimation ou l'échidnisme chronique, avec cachexie, dénotant une altération persistante et profonde du sang. Les symptômes de l'intoxication varient d'ailleurs suivant l'animal qui l'a produite. Comme le dit Viaud Grand-Marais, « la différence entre les morsures des Serpents consiste dans leur plus ou moins grande léthalité et dans la prédominance de tel ou tel symptôme de l'envenimation. Les unes occasionnent d'ordinaire la mort avec des convulsions, les autres avec de la léthargie. Dans la morsure de certaines espèces, les phénomènes locaux dominent; chez d'autres, ce sont les symptômes généraux; le sang est coagulé ou devenu incoagulable après la mort; il s'échappe ou non par les muqueuses. Au fond, la maladie est une; elle offre, en effet, tous les passages entre la forme à accidents locaux presque nuls et à troubles paralytiques rapides, portant surtout sur la respiration (Protéroglyphes, les Najas du moins), et celle où les lésions, au point d'inoculation, sont très marquées et les convulsions fréquentes (Solénoglyphes : Daboie, Crotales, etc.). Les convulsions peuvent, d'autre part, se montrer sous l'influence du venin de la Cobra, et la somnolence sous celle des venins des Vipériens ou des Crotaliens ». Le venin des Serpents, ajouterons-nous, peut être à la fois un poison du sang, un poison du système nerveux et en particulier du sympathique, et un poison du cœur. Quant au traitement de l'envenimation, la succion immédiate serait évidemment le moyen le plus efficace; dans les autres cas, il faut avoir recours à l'excision ou à l'amputation, à la ligature temporaire ou intermittente, aux caustiques, au fer rouge, aux injections hypodermiques d'acide chromique, à l'introduction d'un contre-venin, etc.; pour le traitement des accidents généraux, on a préconisé une foule de spécifiques tirés du règne végétal et des substances chimiques, telles que l'ammoniaque, la potasse, le brome, le tartre stibié, l'alcool, l'huile, etc. On assure avoir découvert un vaccin contre les morsures des grands serpents exotiques. Pour plus de détails sur ce sujet, sur l'action des venins et sur leur emploi prophylactique dans certaines maladies infectieuses, V. Venin.

CLASSIFICATION. — Parmi les classifications anciennes, mentionnons seulement celle qui divisait les Ophidiens en Serpents non venimeux, Serpents suspects et Serpents venimeux et qui était peu scientifique. En 1853, Duméril et Bibron en proposèrent une autre fondée sur des caractères fournis par le mode d'implantation des dents, leurs formes et leurs dimensions; ce sont les sous-ordres des *Opotérodontes*, des *Aglyphodontes*, des *Opistoglyphes*, des *Protéroglyphes* et des *Solénoglyphes*. Plus récemment, on a réuni les Aglyphodontes et les Opistoglyphes en un seul groupe, celui des *Colubriformes*, très naturel, malgré l'inconvénient pratique que présente cette fusion de Serpents parfaitement inoffensifs et de Serpents qui ne sont pas dépourvus de glandes à venin. Voici donc la classification définitive que nous adoptons.

1° Colubriformes. — Généralement non venimeux, à dents assez nombreuses; au maxillaire supérieur, dents toutes semblables, coniques, pointues, sans sillon ni canal, sauf chez quelques espèces qui ont la dernière dent de la mâchoire supérieure cannelée, et tantôt privée de glande venimeuse, tantôt en rapport avec le canal excréteur d'une petite glande à venin. Genres principaux : *Uropeltis* Cuv., *Tortrix* Opp., *Eryx* Daud., *Boa* Wagl., *Eunectes* Wagl., *Python* Daud., *Calamaria* Boie; puis le groupe des Couleuvres (*Coronella* Laur., *Tropidonotus* Kuhl., *Xenodon* Boie, *Coluber* L., *Zamenis* Wagl.), enfin *Dendrophis* Boie, *Dryophis* Boie, *Psammophis* Boie, *Amblycephalus* Kuhl., *Scytale* Boie, *Lycodon* Boie, etc.

2° Protéroglyphes. — Serpents venimeux, à grosses dents cannelées antérieures et suivies de dents pleines à crochet; dents à crochet sur les palatins et les ptérygoïdes et sur les mâchoires inférieures. Propres aux chaudes latitudes et remarquables par la richesse de leurs couleurs. Genres principaux : *Elaps* Schn. ou Serpent corail, *Naja* Laur. (*N. haje* L. ou Aspic de Cléopâtre, ou Serpent à lunettes), *Acanthophis* Daud. et les Serpents marins : *Platurus* Latr., *Ærpysurus* Lac., *Hydrophis* Daud., *Pelamis* Daud., etc., tous de l'océan Indien ou du Pacifique.

3° Solénoglyphes. — Serpents venimeux, les plus spécialisés, à tête triangulaire, élargie en arrière, à queue relativement courte; à la mâchoire supérieure petite, de chaque côté une dent venimeuse ou crochet canaliculé, avec une ou plusieurs dents de remplacement; petites dents à crochet sur le palais et la mâchoire inférieure; beaucoup de ces Serpents sont vivipares. Ils laissent mourir leur proie envenimée avant de l'engloutir. Genres principaux : *Vipera* Laur., *Pelias* Merr., *Cerastes* Wagl., parmi les Vipérides; *Crotalus* L. ou Serpent à sonnettes, *Trigonocephalus* Opp., *Bothrops* Wagl. parmi les Crotalides.

4° Opotérodontes ou Typhlopides. — Serpents vermiformes très dégradés, de petite taille, à bouche étroite non extensible, à queue très brève ou nulle; dents absentes à l'une ou à l'autre des deux mâchoires, yeux rudimentaires; vie souterraine pareille à celle des Vers de terre ou des Cécilies. Propres aux pays chauds (Afrique du Sud, Antilles, Amérique du Sud), non venimeux. Genres principaux : *Typhlops* Schn., *Cephalolepis* Dum. Bibr., *Stenostoma* Dum. Bibr.

MŒURS ET COUTUMES. — Nous avons parlé plus haut des mœurs et de la manière de vivre des serpents à l'état de liberté. Voici ce qu'on a observé sur les serpents à l'état de captivité. Les anciens Egyptiens apprivoisaient déjà les serpents, surtout les najas, selon le témoignage d'Elien. Les dames de Rome, selon Martial, mettaient des couleuvres autour de leurs bras ou sur leur poitrine pour se procurer une sensation de froid. Suétone nous apprend qu'un serpent apprivoisé venait manger dans la main de Tibère. On sait que les souverains de l'Inde avaient des serpents apprivoisés. D'ailleurs, les serpents s'habituent facilement à la captivité, pourvu qu'ils jouissent d'une chaleur convenable; s'ils sont surpris par le froid en pleine nuit ou pendant la digestion, ils périssent. Les espèces indigènes se conservent moins bien en captivité que les espèces exotiques parce qu'on leur supprime la période d'hibernation. Les najas et les sepedons, surtout privés de leurs crochets venimeux, ne résistent guère; ils se blessent souvent à mort dans leurs mouvements furieux. En général, on peut réunir les serpents d'espèces différentes; s'il s'agit de boas et de pythons, ils s'enroulent les uns autour des autres ou se glissent sous la même couverture pour avoir chaud; les couleuvres se pelotonnent et s'entortillent en paquets inextricables; les crotales font de même. Il est prudent de ne pas réunir des espèces de taille et de force trop différentes, car les plus faibles finissent toujours par être mangés; il y a aussi danger pour les serpents inof-

EFERUS - Recherche & Classification numérique

fensifs à être mis avec des espèces venimeuses, comme nous l'avons dit plus haut.

Quelques espèces, des pythons entre autres, ne se laissent jamais apprivoiser ; les serpents venimeux sont généralement dans le même cas. Cependant les charmeurs de serpents arrivent à les dompter. L'art de charmer les serpents est connu en Egypte de toute antiquité. Il s'agit là d'ordinaire des najas, des aspics, etc. A cet art paraissent se rattacher les prodiges d'Aaron et des enchanteurs égyptiens rapportés par la Bible : la réputation des enchanteurs égyptiens était certainement antérieure à l'époque de Moïse et de Joseph (Vigouroux). Silius Italicus en parle également. On voit au musée du Louvre un vase égyptien en bronze, représentant un psylle antique enchantant un serpent. « De nos jours, les récits des voyageurs sont remplis des exploits des enchanteurs de serpents. Ils sont assez communs en Egypte où ils se transmettent leur science de père en fils. A l'aide de certaines conjurations et de certains charmes où il est difficile de démêler ce qui est charlatanesque de ce qui est sérieux, ils font sortir ces reptiles de leurs repaires, ils les manient comme des bêtes tout à fait inoffensives et les dressent même à faire de certains tours comme des animaux savants » (Vigouroux). Voici ce que raconte Schubert : « Au moyen de conjurations de toutes sortes, dans lesquelles ils invoquent les plus grands noms et poussent des cris qui ressemblent au gloussement des poules couveuses, ils (les psylles) parviennent à faire sortir réellement les serpents de leurs retraites. Même quand ils sont cachés dans des boiseries du plafond ou plus haut dans les entablements des murs, ils tombent soudainement par terre. Le soi-disant charmeur... les saisit alors avec tant de dextérité qu'il n'en est jamais blessé, bien que... le reptile soit en pleine possession du venin de ses dents. » Vigouroux a lui-même constaté ces faits au Caire et ne sait comment les expliquer. Selon Bruce et Forskaal, les psylles, avant d'opérer, se lavent avec la décoction de la racine d'une espèce d'Aristoloche analogue à la Serpentaire. Les charmeurs de serpents se rencontrent dans un grand nombre de pays chauds ; dans l'Inde ils portent le nom de mallas. Leurs pratiques sont analogues à celles des psylles égyptiens, la plupart mêlent à leurs conjurations et à leurs jongleries une musique, des modulations sifflées ou un chant monotone, pendant lesquels les serpents enfermés dans une boîte ou une corbeille en sortent pour les tours ordinaires que les charmeurs offrent au public. — Il est bon de noter que l'aspic, entre autres, peut être mis en état de catalepsie en lui comprimant les muscles de la nuque ou en l'aspergeant d'eau froide. C'est par ce procédé que l'on a tenté d'expliquer la transformation des serpents en bâtons, et la transformation réciproque, opérées par les enchanteurs ou magiciens du pharaon Merneptah devant Aaron.

Il nous reste à dire un mot de la *fascination* que les serpents exercent sur les oiseaux, les petits mammifères, les grenouilles, etc. La fascination est admise par la plupart des auteurs ; d'après ceux-ci, les serpents fascineraient les animaux destinés à leur nourriture en les fixant, et cette fixité du regard, accrue par le désir intense qu'elle exprime, de la proie convoitée, pourrait se comparer aux pratiques employées dans l'espèce humaine par les hypnotiseurs lorsqu'ils fixent le sujet qu'ils veulent endormir. Mais la subjugation exercée par les serpents a ceci de particulier, c'est qu'ils exercent une domination toute spéciale sur l'animal visé, au point que ce dernier vient se livrer irrésistiblement. Des auteurs qui passent pour sérieux assurent même que des enfants ont pu se trouver sous le charme de ce regard qualifié de magnétique, qui paralyse en quelque sorte les forces vives de la volonté et de l'intelligence chez eux. Dr L. Hahn.

II. Paléontologie. — « Jusqu'à présent, écrit Zittel, les Serpents fossiles ne sont connus qu'en nombre très restreint et généralement dans un état de conservation si défectueux que leur détermination systématique offre de grandes difficultés. » Rochebrune, dans son catalogue publié en 1880, cite en tout 33 espèces de Serpents, qui, à l'exception du *Symoliophis Rochebruni*, Sauvage, rencontré dans le crétacé moyen de la Charente, se répartissent dans les dépôts tertiaires et diluviens de l'Europe et de l'Amérique du Nord. A cette liste manquent quelques formes décrites par Cope de l'éocène du Nouveau-Mexique et du Wyoming et du miocène du Colorado et de l'Orégon. Parmi les Serpents fossiles jusqu'à présent connus, dominent sans contredit les types africains ; la grande majorité appartient aux *Aglyphodontia* non venimeux. Le nombre des Serpents venimeux fossiles est très restreint ». Ces derniers, qui appartiennent aux genres actuels *Vipera*, *Naja* et aux genres éteints *Laoophis* et *Neurodromicus*, font partie des familles des Viperidées, des Crotalidées, des Elapidées ; ils sont des terrains tertiaires d'Europe et des États-Unis. Des vertèbres de *Cœlopeltis insignitus* actuel ont été trouvées dans les brèches à ossements quaternaires du dép. du Puy-de-Dôme. Les Couleuvres, avec les genres actuels *Elaphis*, *Periops*, *Coluber* et les genres éteints *Tamnophis*, *Pylmophis*, sont des formations d'eau douce d'Œningen, de Boon, de Sansans, de Podolie, de Bavière, qui appartiennent à l'époque miocène. A la famille des Tortricidées ou Serpents rouleaux, appartient le genre éteint *Scytalophis* Rochebrune, des phosphorites du Quercy. Les Serpents des sables ou Erycidées sont représentés dans le miocène du Gers par *Scaptophis* qui se rapproche des *Eryx* actuels, dans le miocène du Colorado par les genres *Aphelcphis*, *Ogmophis*, *Calamagras* décrits par Cope. Les Boas ou Boacidées vivaient, d'après Rochebrune, à l'époque du miocène de Sansans, la famille est représentée par le genre *Bothrophis ;* d'après Marsh, dans l'éocène supérieur du Wyoming, par les genres *Lithophis* et *Boavus*. C'est à la famille des Pythonidées qu'appartiennent les espèces les mieux connues ; parmi celles-ci, il faut citer l'*Heteropython eubœicus*, du miocène de l'Eubée ; les *Palœopython* sont de l'éocène supérieur du Quercy ; du tertiaire inférieur de France et d'Angleterre, on connaît des Vertébrés de grands Pythonides, *Paleryx* et *Palœophis*, représentés par le genre *Titanophis* dans l'éocène du New Jersey ; le *Python molurus* actuel a été trouvé dans le pléistocène des environs de Madras. Comme le note Zittel, « tous les restes de Serpents rencontrés dans les brèches à ossements ou les cavernes pléistocènes d'Europe, des Indes orientales et d'Australie appartiennent à des genres qui existent encore actuellement ». E. Sauvage.

III. Ichtyologie (V. Hydrophidæ).

IV. Histoire religieuse. — Dans le symbolisme chrétien, le SERPENT représente la puissance du mal opérant pour tenter les hommes et les induire au péché ; le DRAGON la représente comme agent de destruction et de châtiment. D'autre part, l'image du SERPENT D'AIRAIN élevée au désert est offerte comme instrument de salut. — Pour notions complémentaires, V. Arbre de la connaissance ; Ophites. E.-H. Vollet.

V. Musique. — Instrument de musique, tombé en désuétude aujourd'hui, mais dont on rencontre assez souvent des spécimens. Le serpent était proprement la basse des cornets à bouquin. C'est un tuyau conique de bois recouvert de cuir et percé de six trous : il se joue avec une embouchure de cuivre ou d'ivoire, semblable à celle d'un ophicléide ou d'un trombone. Sa construction est assez grossière et les trous, notamment, sont percés avec plus de souci de l'écartement possible des doigts de l'exécutant que de la place qu'ils devraient réellement occuper le long du tube. Aussi la plupart des intervalles seraient excessivement faux si, par la pression des lèvres, on ne pouvait corriger ce grave défaut. Comme cet instrument, passé de mode depuis longtemps et relégué, à l'époque où il subsistait encore, dans les plus humbles églises de village où il servait à soutenir la voix des chantres, était

EFERUS - Recherche & Classification numérique

ordinairement confié à des artistes plus qu'insuffisants, on s'explique les anathèmes dont tous les musiciens l'ont chargé. Il est probable qu'en ses temps de gloire, quand il était confié à des mains expérimentées, il méritait moins de mépris. On peut même regretter que cette famille d'instruments ait complètement disparu de nos orchestres, car le timbre, moins éclatant, plus sourd que celui des cuivres modernes, en est très caractéristique et n'a pas été remplacé. Avant l'invention de l'ophicléide, qui n'en est qu'un perfectionnement, le serpent, outre son rôle à l'église, figurait honorablement dans les musiques militaires. Il avait souvent alors, au lieu de la figure contournée qui lui a valu son nom, une forme plus portative et plus commode, voisine de celle de nos saxhorns. L'invention de cet instrument est généralement attribuée à un chanoine d'Auxerre nommé Edme Guillaume qui vivait dans la seconde moitié du XVIe siècle; mais il est probable qu'on avait réalisé antérieurement de grands cornets graves qui n'en différaient en rien. L'étendue du serpent, limitée dans le bas au *ré*, à l'*ut* ou au *si bémol* graves, peut varier beaucoup dans l'aigu, suivant l'habileté de l'exécutant. Trois octaves, comprenant tous les intervalles chromatiques, avec d'assez grandes inégalités de son, constituent son échelle ordinaire. On lui a quelquefois ajouté des clefs pour pallier, tant bien que mal, son défaut de justesse que l'habileté du joueur peut seule corriger suffisamment. H. QUITTARD.

SERPENT À CLEFS (V. OPHICLÉIDE).

VI. Astronomie. — Constellation du ciel boréal comprise entre Ophiuchus, Hercule, la Couronne boréale, le Bouvier et la Vierge. Asc. dr. : 230 à 285° ; déclin. : 16° N. à 15° S. Le Serpent renferme, d'après Heis, 74 étoiles jusques et y compris la 7e grandeur, dont une de 3e grandeur α Serpent ou Unukalhay; on y remarque, en outre, plusieurs nébuleuses et des amas d'étoiles.

VII. Jeu (V. BILLE, t. VI, p. 857).

BIBL. : ERPÉTOLOGIE. — Les *Traités de zoologie* de CLAUS, de Rémy PÉRIER, etc. — BREHM, *les Reptiles et les Batraciens*, édit. fr. par Sauvage. — VIGOUROUX, *la Bible et les Découvertes modernes*, t. II.

PALÉONTOLOGIE. — FISCHER, *De Serpentibus quibusdam fossilibus dissertatio*, 1857. — A. DE ROCHEBRUNE, *Revision des Ophidiens fossiles*, 1880. — LIDEKKER, *Cat. foss. Reptilia British Museum*, 1888, t. I. — ZITTEL, *Traité de paléontologie*, 1893, t. III.

SERPENT (La). Com. du dép. de l'Aube, arr. de Limoux, cant. de Couiza ; 188 hab.

SERPENTAIRE. I. ASTRONOMIE (V. OPHIUCHUS).

II. BOTANIQUE. — S. DE VIRGINIE. L'*Aristolochia serpentaria* L. (V. ARISTOLOCHE). — S. MÂLE, S. FEMELLE. La *Bistorte* (V. ce mot) dont le rhizome est serpentiforme. — S. (PETITE). L'*Ophioglossum vulgatum* L. (V. OPHIOGLOSSE) et le *Dracunculus vulgaris* Schott (V. DRACONCULE). Dr L. HN.

III. PHARMACIE. — Le rhizome de serpentaire de Virginie, ou aristoloche serpentaire, est employé comme tonique, fébrifuge, sudorifique, sous forme de tisane à 20 gr. par litre d'infusion. Moins usité actuellement, il rentrait autrefois dans la composition de l'orviétan, de l'eau thériacale. L'aspect du rhizome de serpentaire rappelle celui de l'asclépiade. Il s'en distingue par sa saveur amère et camphrée.

IV. ORNITHOLOGIE. — Sous ce nom (*Serpentarius*) et sous celui de *Secrétaire*, on désigne une espèce de Rapaces diurnes très remarquable par l'allongement de ses pattes et ses habitudes terrestres qui en font le type d'une famille à part (*Serpentarides*) dont il est l'unique représentant. Le SERPENTAIRE DU CAP (*Serpentarius reptilivorus*) est propre à l'Afrique. C'est un Oiseau à peu près de la taille de la Cigogne, à bec plus court que la tête, robuste, recourbé dès la base, terminé par un crochet pointu sans échancrure ; la cire est très étendue ; les ailes portent des éperons mousses ; la queue est très longue, étagée, et l'occiput porte une huppe de douze longues plumes ; les tarses sont très allongés, les doigts assez courts, et le pouce ne porte pas à terre. Le plumage est noir dessus, avec le ventre rayé de noir et de gris clair ; les pennes médianes, allongées, de la queue sont grises, avec l'extrémité blanche ; la cire et les tarses sont d'un jaune orangé. Il habite toute l'Afrique méridionale, remontant jusqu'au Soudan et à la mer Rouge. On le trouve aux îles Philippines où il a été certainement introduit. Il vit dans les plaines découvertes et court avec rapidité, se servant rarement de ses ailes. Chaque paire semble avoir son domaine où mâle et femelle chassent de compagnie, souvent cachés dans les hautes herbes. Ils se nourrissent de Reptiles, d'autres petits Vertébrés et de Sauterelles ou d'autres Insectes. Le nom de *Serpentaire* vient de la préférence que cet Oiseau montre pour les Reptiles, attaquant même les Serpents venimeux de forte taille, qu'il frappe de son bec et de ses pattes en se couvrant de son aile, armée elle-même d'un éperon dont il se sert habilement pendant la lutte. Le Serpentaire saute et bondit avec agilité jusqu'à ce que le reptile, étourdi, jeté en l'air à plusieurs reprises, tombe épuisé. Il lui perce alors le crâne d'un coup de bec et le dévore en l'assujettissant avec ses pattes. Les mâles se battent pour la possession des femelles. Le nid est placé au sommet d'un arbre touffu,

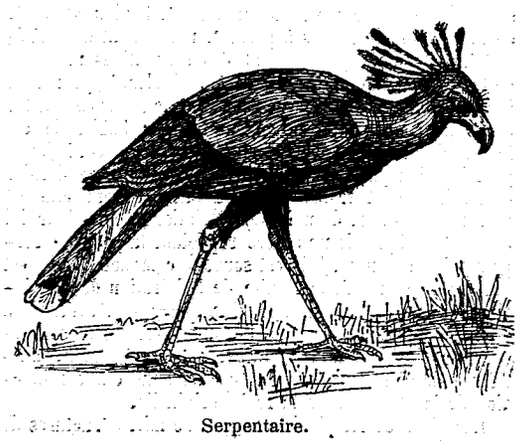

Serpentaire.

ordinairement un mimosa, et formé de branches reliées par de la terre glaise, tapissé à l'intérieur de duvet et d'autres matières molles. Il sert plusieurs années moyennant quelques réparations, dont les couches successives permettent de reconnaître l'âge de la construction. Il n'y a ordinairement que deux œufs arrondis, du volume de ceux d'une Oie, blancs ou semés de quelques rares points rouges. Les petits ne quittent le nid qu'au bout de six mois. Dans toute l'Afrique, cet Oiseau est considéré comme éminemment utile, et la nouvelle convention internationale sur le règlement de la chasse en Afrique le place au premier rang des Oiseaux qu'il est défendu de tuer. On a essayé d'acclimater le Serpentaire dans divers pays, notamment aux Philippines et à la Martinique où on l'a introduit dans le but de détruire la Vipère fer de lance, si dangereuse dans cette colonie. E. TROUESSART.

SERPENTEAU (Artill.). Pièce d'artifice pour feux de joie, composée d'un petit cartouche contenant une charge de poudre rayonnante destinée à produire des étincelles, et une charge de poudre d'amorce. Les serpenteaux sont quelquefois assemblés de manière que l'ensemble brûle en changeant plusieurs fois de direction et en détonant à chaque changement de direction. Ces artifices portaient anciennement les noms de vétilles, de lardons et de fougues.

SERPENTEMENT (Géom.). Quand une courbe plane est rencontrée par l'une de ses tangentes en trois points confondus, le point de contact est un point d'inflexion, visible à l'œil par ce fait qu'au point considéré la tan-

EFERUS - Recherche & Classification numérique

gente traverse la courbe. Il en est de même si le nombre des points confondus au point de contact est $5, 7, \ldots 2n-1$. Si au contraire le nombre des points confondus est pair, c.-à-d. $4, 6, \ldots 2n$, le point particulier pour lequel cette circonstance se présente est un point de *serpentement* ou d'ondulation. Les points de serpentement, à la vue, ne se distinguent pas des points ordinaires, bien qu'on doive les considérer, dans une étude analytique des courbes planes, comme de véritables points d'inflexion d'ordre pair.

SERPENTIN (V. DISTILLATOIRES [Appareils]).

SERPENTINE (Pétr.). Autrefois la *serpentine* était regardée comme une espèce minérale. Mais les progrès de la science des roches, l'introduction du microscope dans les études pétrographiques, ont montré que la serpentine est en réalité une *roche* essentiellement constituée par des minéraux secondaires, produits d'altération de silicates magnésiens. Ces minéraux, qui forment le *groupe de la serpentine*, sont variés dans leur forme. Aussi de nombreuses espèces ont-elles été décrites, parmi lesquelles on peut citer l'*antigorite*, la *bowlingite*, le *chrysotile*, la *métaxite*, la *williamsite*, le *xylotile*, etc. La majorité de ces espèces minérales résulte de la transformation de l'olivine. Aussi la serpentine est-elle une roche provenant, le plus souvent, de l'altération de roches à péridot, notamment des *péridotites*. On connaît également des serpentines résultant de la transformation de roches à amphiboles, à pyroxènes, à chondrodite, etc. La serpentine est une roche compacte, à cassure conchoïdale, sa couleur la plus habituelle est le vert de diverses nuances, plus ou moins foncé, le jaune parfois vif et pur (*serpentine noble*) : dans ce dernier cas, la roche est translucide. Le plus souvent elle est marbrée de rouge, de noir. Ces variations de couleur lui donnent quelquefois un aspect rappelant la peau de serpent, d'où son nom. Elle est souvent compacte; elle est porphyroïde lorsqu'elle résulte de l'altération de péridotites à grands éléments (Pyrénées, Corse, etc.). L'examen microscopique montre que l'élément essentiel, souvent même exclusif de la serpentine, est l'*antigorite;* mais l'étude de sa structure intime est variable, elle est fonction de la structure de la roche originelle.

Lacroix a décrit plusieurs types de microstructures de serpentine :

« 1° La *structure maillée* est la plus fréquente, elle domine dans les serpentines des péridotites riches en olivine (dunité). Quand l'olivine s'altère, elle est traversée par des fissures irrégulières, quelquefois grossièrement parallèles entre elles, souvent curvilignes ; sur les parois de ces fissures se développe de l'antigorite. Une plaque de péridotite incomplètement transformée présente donc au microscope l'apparence d'un réseau de mailles qui enserrent des grains intacts d'olivine. Quand la transformation est complète, ceux-ci disparaissent et sont entièrement remplacés par de l'antigorite.

2° La *structure fenestrée* résulte de la transformation, plus rare que la précédente, de l'amphibole en antigorite. L'altération se propage le long des clivages et des cassures transversales souvent rectangulaires ; les filaments d'antigorite ainsi produits sont orientés dans le même sens.

3° La *structure fibreuse et enchevêtrée* caractérise la williamsite du Texas. Elle se présente sous forme de filaments fibro-lamellaires, tantôt disposés en gerbes, tantôt s'enchevêtrant d'une façon quelconque.

4° La *structure entre-croisée* se rencontre dans quelques variétés de serpentine, formées par des lamelles d'antigorite à contours parfois rectilignes et entre-croisées à angle droit.

5° Enfin la *structure calcédonieuse* montre, au microscope, des sortes d'étoiles, à branches plus ou moins ellipsoïdales, constituées par des fibres courtes s'implantant perpendiculairement sur leur grand axe. Ces fibres rappellent la disposition des fibres de calcédoine. »

Les gisements de serpentines sont assez répandus, puisque toutes les roches à péridot sont plus ou moins serpentinisées. On peut citer : les serpentines de l'Ayrshire (Ecosse), du cap Lizard (Cornouaille), des Apennins, de l'île d'Elbe ; la célèbre serpentine à bronzite (bastite) de Baste (Saxe), celles de l'île d'Elbe, des Apennins, les euphotides à serpentine des Alpes, notamment du Mont-Genèvre ; à Predazzo, dans le Tirol, la serpentine accompagne le célèbre gisement syénitique de la monzonite, etc. En France, les gisements de ces roches sont assez fréquents : dans les Vosges; à Saint-Bonnet dans le Beaujolais ; à Thiviers (Dordogne) ; à Arvieu (Aveyron) ; dans la Montagne Noire, dans les Pyrénées (Moncaup, Bagnères-de-Bigorre), etc. L. GENTIL.

BIBL. : A. LACROIX, *Minéralogie de la France et de ses colonies ;* Paris, 1895. — A. DE LAPPARENT, *Traité de géologie ;* Paris, 1900. — ZIRKEL, *Lehrbuch der Petrographie;* Leipzig, 1893.

SERPENTINE (Géom.). Courbe du 3e ordre, ainsi dénommée par Newton, en raison de sa forme, et dont l'équation en coordonnées rectangulaires peut s'écrire $y = \frac{abx}{a^2 + x^2}$. Elle a pour centre l'origine, pour asymptote l'axe des x, et se trouve entièrement comprise entre les deux parallèles à l'axe des x : $x = \pm \frac{b}{2}$. On a donné de la serpentine plusieurs définitions géométriques, et cette courbe a fait l'objet d'assez nombreux travaux.

SERPENTINE. Rivière du dép. du *Jura* (V. ce mot, t. XXII, p. 313).

SERPENTS (Ile des) (grec moderne, *Fidonisi;* turc, *Ilan Adassi*). Ile de la mer Noire dépendant de la Dobroudja roumaine, à 48 kil. E. de Soulina; les écueils qui l'entourent rendent la mer très houleuse ; presque carrée, elle a 4 kil. de côté et une alt. de 40 m. Le sol est couvert de hautes herbes, mais ne porte pas un arbuste. De nombreuses mouettes viennent y pondre et attirent une quantité considérable de serpents. D'après une légende grecque, Achille aurait été enseveli dans cette île et y eut longtemps un temple dont il ne reste aujourd'hui que des ruines informes. Ce qui fait l'importance de l'île des Serpents, c'est qu'elle porte un phare éclairant la route du port de Soulina. L. MD.

SERPETTE (Génie rur.) (V. SERPE).

SERPETTE (Henri-Charles-Antoine-Gaston), compositeur de musique français, né à Nantes le 4 nov. 1846. Fils d'un riche industriel, Serpette fit de bonnes études et se fit d'abord recevoir avocat, après quoi, en 1868, il entrait au Conservatoire de musique dans la classe d'Ambroise Thomas. Il concourut plusieurs fois pour le prix de Rome, qu'il obtint enfin en 1871. A son retour d'Italie, Serpette tenta d'aborder l'Opéra-Comique. Rebuté par le peu de succès de ses premières tentatives, il se découragea promptement et accepta d'écrire la musique d'un opéra-bouffe destiné aux Bouffes-Parisiens, *la Branche cassée*, représentée en 1872. A partir de ce moment, il n'a plus quitté le genre de l'opérette, qu'il a cherché à relever un peu, en y apportant son réel savoir et son écriture distinguée. Parmi ses principales œuvres, il faut citer : *le Moulin du Vert-Galant* (1876); *la Petite Muette* (1877); *la Nuit de Saint-Germain* (1880); *Madame le Diable* (1882), etc. Tous ces ouvrages légers ont été favorablement accueillis, sans qu'on puisse cependant citer à l'actif du compositeur un de ces grands succès qui se maintiennent à la scène pendant plusieurs années.

SERPILLIÈRE (Toile). Tissu grossier en étoupes de lin employé comme toile d'emballage ou servant à la confection de torchons.

SERPOLET (Bot.) (V. THYM).

SERPULE. I. ZOOLOGIE. — Groupe d'Annélides-Chétopodes, de l'ordre des Polychètes-Tubicoles, caractérisés par le corps partagé en deux régions distinctes, le thorax nettement différencié par la longueur et la largeur des an-

EFERUS - Recherche & Classification numérique

neaux et couvert d'une membrane ciliée, par les branchies à base plus ou moins circulaire et munies, en général, d'un appendice corné faisant office d'opercule. Le tube, où vivent les Serpules, est calcaire et fixé. — Le genre type, *Serpula* L., est représenté dans les mers de l'Europe par le *S. norvegica* Gunn., le *S. spirillum* L., etc. Autres genres : *Spirorbis* Lam., *Pileolaria* Clap., *Pratula* Risso, etc.

II. Paléontologie. — Les Serpules sont fréquentes à l'état fossile. La forme de leurs tubes est très variable : ronde, anguleuse, aplatie; ils sont courbés ou enroulés de façon diverse. Certaines formes ressemblent aux Mollusques des genres *Vermetus* et *Dentalium* : on reconnaît les premiers aux cloisons transversales qui manquent ici, les seconds à ce qu'ils sont ouverts aux deux bouts. Les Serpules sont rares avant le jurassique où elles sont nombreuses, fixées sur les coquilles, les coraux, les éponges, les bélemnites. Dans le crétacé inférieur d'Allemagne, *Serpula coacervata* constitue à elle seule des formations entières (*Serpulitenkalk*); *S. gordialis* est aussi très abondante. Dans le tertiaire méditerranéen, *S. spirulæa* est la forme la plus répandue. Le genre *Spirorbis* est plus ancien, car il est commun dans le silurien, le dévonien et le carbonifère, notamment sur les coquilles de Brachiopodes (*Sp. omphalodes*). — *Terebella* date du lias et du jurassique. *Genicularia* est propre au jurassique supérieur. *Ditrupa* qui ressemble au *Dentalium*, date du crétacé. E. Trt.

SERQUES. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. et cant. (N.) de Saint-Omer; 956 hab.

SERQUEUX. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Langres, cant. de Bourbonne-les-Bains; 1.174 hab.

SERQUEUX. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Neufchâtel, cant. de Forges-les-Eaux; 603 hab. Stat. des chemins de fer du Nord et de l'Ouest.

SERQUIGNY. Com. du dép. de l'Eure, arr. et cant. de Bernay; 1.198 hab. Stat. du chem. de fer de l'Ouest.

SERRA-DI-FERRO. Com. du dép. de la Corse, arr. d'Ajaccio, cant. de Santa-Maria-Siché; 657 hab.

SERRA-DI-FIUMORBO. Com. du dép. de la Corse, arr. de Corte, cant. de Prunelli-di-Fiumorbo; 736 hab.

SERRA-DI-SCOPAMENE. Ch.-l. de cant. du dép. de la Corse, arr. de Sartène; 892 hab.

SERRADELLE (Bot.) (V. Ornithopus).

SERRALONGUE. Com. du dép. des Pyrénées-Orientales, arr. de Céret, cant. de Prats-de-Mollo; 782 hab.

SERRAN (Ichtyol.). Genre de Poissons osseux (Téléostéens), de l'ordre des Acanthoptérygiens-Perciformes et de la famille des Percidæ. Il se caractérise par le corps allongé, comprimé, recouvert de petites écailles; les deux nageoires dorsales sont réunies; il existe trois épines à l'anale; les mâchoires, le vomer et les palatins sont armés de dents en velours avec des canines. On en connaît environ 160 formes. Ils habitent de préférence les mers tropicales.

Une forme de la Méditerranée, le *Serranus scriba*, est d'un jaune rougeâtre, avec les flancs ornés de cinq à six bandes noires; la dorsale est gris rosé avec des taches rouges arrondies; l'anale rosée avec les rayons jaunes et bordée de noir; les ventrales brunes. Il habite les côtes pierreuses et serait, dit-on, très friand du Poulpe, devant le trou duquel il se tient en embuscade. Rochbr.

Bibl. : Valencienne et Cuvier, *Hist. Poiss.* — Sauvage, dans Brehm, éd. fr.

SERRANO y Dominguez (François), maréchal et homme politique espagnol, né à l'île de Léon (Cadix) le 17 déc. 1810, mort à Madrid le 26 nov. 1885. Sous-lieutenant de cavalerie en 1823, il prit une part active à la première guerre carliste; il parvint, dès 1839, au grade de *brigadier* (général de brigade). Commandant militaire de Barcelone en 1840, puis second chef à Valence, il renonça à ce poste pour assister aux Cortès où il défendit les idées libérales sans se montrer attaché à aucun des partis politiques. Son amitié avec Espartero l'éleva, en 1843, après la révolte des modérés qu'il combattit, au ministère de la guerre, qu'il quitta quelques jours après à cause d'un désaccord avec Espartero. La révolution triomphante, Serrano fut de nouveau ministre; mais, dégoûté de la politique d'Olozaga, il démissionna peu après. Jusqu'en 1847, il resta étranger à la politique. Il ne sortit de sa retraite volontaire que pour être pendant quelques mois capitaine général de Grenade (1847) et s'y réfugia de nouveau jusqu'en 1854. Cette dernière année, il seconda le soulèvement de O'Donnell. De 1859 à 1862, il fut capitaine général de Cuba et conseilla au gouvernement d'admettre les représentants de cette île aux Cortès. En 1862, le titre de duc de la Torre lui fut conféré. En 1866, il contribua à étouffer la révolte militaire des artilleurs, mais, après la victoire, il protégea quelques-uns des libéraux compromis dans le mouvement. O'Donnell mort, Serrano fut élu chef du parti de l'Union libérale et se concerta avec *Prim* (V. ce nom) pour détrôner Isabelle II. Cette attitude fut la cause de son emprisonnement (7 juil. 1868) et de son exil aux Canaries; mais, échappé d'Orotava, il prenait part au soulèvement de Cadix (19 sept.). Avec les troupes gagnées par la révolution, il mit en déroute les soldats de la reine au pont d'Alcolea. Le premier ministère révolutionnaire fut présidé par Serrano, et, le 15 juil. 1869, il était nommé par les Cortès régent d'Espagne. Il résigna ses pouvoirs entre les mains du roi Amédée (2 janv. 1871). Le 25 avr. 1872, il accepta le commandement de l'armée du Nord et du Centre, mais, en mai, il retourna à Madrid pour prendre la présidence du cabinet, qu'il abandonna le 13 juin. Lors de la proclamation de la République, Serrano se réfugia pendant quelques mois en France; mais, après le coup d'Etat de janv. 1874, il se chargea du gouvernement. Tout de suite, il retourna dans le Nord pour combattre les carlistes et délivrer la ville de Bilbao, assiégée. En décembre, après une courte période de gouvernement, Serrano commandait de nouveau les troupes libérales, quand la révolte de Martinez Campos en faveur d'Alphonse XII éclata. Serrano, ne voulant pas combattre ni reconnaître la restauration bourbonienne, se rendit en France. Jusqu'en 1881, il garda une attitude plutôt contraire que favorable à don Alphonse. Mais, cette année-là, il reconnut enfin le nouveau roi, et peu après (1882), il organisait le parti de la gauche qui n'arrriva jamais au gouvernement. R. A.

SERRANT (Château de) (V. Saint-Georges-sur-Loire).

SERRANT (Comte de) (V. Bautru [Guillaume]).

SERRATULE (*Serratula* L.). Genre de Composées-Carduacées, réuni par Baillon aux *Carduus* (V. Chardon), dont il ne diffère que par des caractères insignifiants. L'espèce type, *S.* (*Carduus*) *tinctoria* L. ou *Sarrette*, est vivace et très répandue dans les bois et les pâturages de l'Europe. Vulnéraire, fournit une matière tinctoriale jaune.

SERRAVAL. Com. du dép. de la Haute-Savoie, arr. d'Annecy, cant. de Thônes; 711 hab.

SERRE (Hortic.). Les serres sont des constructions vitrées et chauffées permettant de cultiver les plantes hors de leur climat, en réunissant autour d'elles les conditions favorables à leur développement. Les plantes ayant des exigences variées, il serait nécessaire, pour leur procurer la chaleur, l'humidité, l'éclairage qu'elles réclament, de les installer, par groupes d'espèces peu nombreux, dans des serres particulières réalisant pour le mieux les conditions exigées. On a déjà séparé des autres certaines catégories de plantes exotiques, pour les cultiver ensemble dans des serres qui prennent de ces plantes elles-mêmes leurs noms spéciaux de serres à orchidées, serres à fougères, serres à palmiers, serres à ananas, etc. Cette appropriation des serres à des cultures spéciales est une amélioration considérable apportée à la culture sous verre. Combien de plantes de serre, en effet, ont à souffrir des conditions uniformes auxquelles on les soumet toutes ensemble dans ces vastes constructions où on les entasse!

EFERUS - Recherche & Classification numérique

Elles demandent une même température, ce sont des plantes de serre tempérée, ce sont des plantes de serre chaude, dit-on, et voilà la raison de leur réunion. Mais, la chaleur distribuée à un degré favorable aux plantes groupées dans un même local n'est pas le seul facteur de leur développement, et, dans ce milieu uniformément chaud, les unes demanderaient plus d'air et de lumière, d'autres plus d'humidité et le demi-jour. Dans la serre chaude ou tempérée, l'homme instruit des exigences des diverses plantes qu'il cultive y satisfait de son mieux ; il met celles-ci près des vitres et les éclaire vivement, il cache celles-là dans l'ombre, il élève les unes sur les gradins de la serre, il descend les autres. Malgré tous ces soins, beaucoup languissent, l'association dans cette uniformité leur est contraire. On construit les serres sur différents modèles. Elles sont à un ou à deux versants, à charpente de fer ou de bois. Les serres à un seul versant sont les plus simples, mais les plantes n'y sont éclairées que d'un seul côté, et elles se déforment. Leur toiture vitrée repose sur deux murs d'appui inégaux, le plus grand n'étant souvent qu'un mur de clôture ou d'habitation. Chez les serres à deux versants, la toiture repose sur deux murs égaux, et les plantes éclairées de tous côtés ne se déforment pas. Le fer s'emploie plus communément que le bois pour la charpente des serres ; il en rend la construction d'apparence plus légère et permet de les éclairer plus largement. Le bois a, de son côté, l'avantage de rendre les serres plus chaudes, de moins favoriser la condensation de la vapeur d'eau sur la face interne de la toiture, et d'éviter ainsi, en partie, la chute de gouttelettes d'eau sur les plantes. Pour couvrir les serres, on se sert ordinairement de verre limpide et incolore, qui n'altère pas la lumière au passage. Des parties du vitrage rendues mobiles ménagent des ouvertures en haut et en bas de la serre pour son aération. Sur la toiture se trouvent des rouleaux de claies qu'on déroule, à certaines heures du jour, pour préserver les plantes d'une insolation trop vive. Le mobilier et la disposition intérieure des serres varient avec leur destination. Dans les serres adossées, on trouve souvent, d'un bout à l'autre, le long du petit mur, une tablette garnie de plantes en pots. En regard, contre le grand mur, s'étagent des gradins garnis de caisses et de pots. Entre les gradins et la tablette, un passage. Dans les serres à deux versants, une tablette règne tout autour, et des gradins en deux versants s'élèvent au milieu. Les gradins peuvent être remplacés, dans les deux sortes de serres, par des banquettes de bois, d'ardoise ou de ciment. Dans les grandes serres, où les plantes sont installées en pleine terre, les gradins et les banquettes ordinaires sont remplacés par des banquettes spéciales, formées d'une bordure maçonnée et dont tout l'intérieur est rempli de bonne terre franche, de terreau, de terre de bruyère, selon les exigences des plantes qu'on a à y cultiver ; au fond de ces banquettes est un drainage qu'on peut former d'une couche de gravier. On reçoit l'eau d'arrosage, pour les plantes de serre, dans des bassins rectangulaires, masqués sous les tablettes, ou de forme élégante et exposés bien en vue au pied de rocailles garnies de fougères. Certaines serres, dites à multiplication, ont une disposition spéciale. Elles sont habituellement enterrées jusque près de la toiture, tandis que le sol des autres serres est de niveau ou à peu près avec le terrain environnant. Elles sont parcourues, dans toute leur longueur, par une allée, de chaque côté de laquelle règne une banquette fermée et chauffée en dedans et sur laquelle se fait la multiplication des plantes par semis et boutures, que l'on recouvre souvent de cloches ou de lames de verre pour en favoriser le développement. Des étagères suspendues sous la toiture reçoivent des plantes. Ces sortes de serres ne reçoivent souvent qu'une lumière affaiblie, et leur chauffage est réglé à 25 ou 30°, températures favorables à la levée des graines et à l'émission de racines par les boutures. Le chauffage dans les serres doit y entretenir une température uniforme pouvant être réglée à volonté. On le réalise, aujourd'hui, avec les thermosiphons qui déterminent une circulation d'eau chaude dans les serres. Dans l'appareil de chauffage primitif, l'eau était chauffée dans une chaudière ordinaire placée sur un foyer. De la partie supérieure de cette chaudière partait un tuyau où s'écoulait l'eau chaude, et qui courait tout autour de la serre. Ce tuyau revenait à la chaudière où il déversait par en bas l'eau refroidie qu'il ramenait. Le foyer échauffait de nouveau cette eau qui, s'élevant encore naturellement, repassait dans le tuyau supérieur, pour une nouvelle circulation, et ainsi de suite. Les perfectionnements apportés à cet appareil permettent d'y échauffer l'eau avec moins de dépense de combustible, en disposant la chaudière sous forme de tubes ou de lames repliées, c.-à-d. en augmentant la surface de chauffe. De petites vannes règlent la circulation de l'eau dans les tuyaux. On construit aussi des thermosiphons portatifs, qu'on peut transporter dans la serre comme un poêle dans un appartement. Le nombre des tuyaux, leur disposition dans les serres sont évidemment variables et dépendent de l'étendue de l'appropriation de la serre, de la température qu'on veut y obtenir. On les loge ordinairement sous ou dans les tablettes et les banquettes, quelquefois dans le sol même des serres. G. Boyer.

SERRE. Rivière des dép. de l'*Aisne* et des *Ardennes* (V. ces mots, t. I, p. 1074, et t. III, p. 789).

SERRE. Mont du dép. de la Haute-Loire (V. Loire [Haute-], t. XXII, p. 445).

SERRE (La). Com. du dép. de l'Aveyron, arr. de Saint-Affrique, cant. de Saint-Sernin-sur-Rance ; 481 hab.

SERRE. Com. du dép. du Doubs, arr. de Besançon, cant. d'Audeux ; 262 hab.

SERRE-Bussière-Vieille (La). Com. du dép. de la Creuse, arr. d'Aubusson, cant. de Chénérailles ; 714 hab.

SERRE (Jean Puget de La), littérateur français, né à Toulouse en 1600, mort en 1665. Cet écrivain sut mieux soigner sa fortune que ses œuvres : car, s'il obtint successivement les charges enviées de bibliothécaire de Gaston d'Orléans et d'historiographe de France, il fut un auteur des plus médiocres. Doué d'une fécondité navrante, il publiait infatigablement vers et prose, sans la moindre prétention littéraire, se moquant lui-même de ce qu'il écrivait, préoccupé surtout de faire argent de sa plume. Sa querelle avec Chapelain, qu'il accusait de l'avoir fait rayer de la liste des pensions, inspira à Boileau la parodie de *Chapelain décoiffé*. De son œuvre, très considérable sur tous sujets, on peut citer : *les Amours des Dieux et des Déesses; l'Entretien des bons esprits sur les vanités du monde; le Bréviaire des Courtisans;* le *Bouquet de l'éloquence; le Secrétaire du cabinet ou la manière d'écrire que l'on pratique à la cour*, simple répertoire de compliments et de formules de lettres ; le *Roman de la cour de Bruxelles ;* un certain nombre de tragédies ou tragi-comédies en prose : *Thomas Morus*, *le Sac de Carthage*, *Thésée*, *Pyrame*, etc., représentées avec un prodigieux succès. Jacques Lahillonne.

SERRE (Jean-Louis-Ignace de La), sieur de Langlade, poète dramatique, né à Cahors vers 1662, mort à Paris le 30 sept. 1756. Issu d'une famille noble, il vint de bonne heure à Paris, où sa passion pour le jeu lui fit perdre en peu de temps 25.000 livres de rente. Se tournant alors vers la poésie, il composa diverses œuvres dramatiques qui eurent un certain succès. Son intimité avec Mlle de Lussan, romancière alors fort à la mode, le rendit surtout célèbre, et l'appui de ses amis lui valut une place de censeur royal. Il fit représenter successivement : à l'Opéra, *Polyxène et Pyrrhus* (1706), *Diomède* (1710), *Polydore* (1720), *Pirithous* (1723), *Pyrame et Thisbé* (1726), *Tarsis et Zélie* (1728), *la Pastorale héroïque* (1730), *Scanderbeg*, en collaboration avec La Motte, et *Nitétis* (1741) ; au Théâtre-Français, *Artaxercès* (1718). Il a publié, en outre, un roman, *Hipalque, prince*

EFERUS - Recherche & Classification numérique

scythe, histoire merveilleuse (Paris, 1727, in-12), et des *Mémoires pour servir à l'histoire de Molière et de ses ouvrages*, insérés dans une édition des œuvres du grand comique (Paris, 1734, in-4). — Mlle de Lussan l'aurait peint sous les traits de Calemane, personnage épisodique de son roman intitulé *la Comtesse de Gondez*.

SERRE (Pierre-François-Hercule, comte de), homme d'Etat français, né à Pagny-sous-Précy (Meurthe-et-Moselle) le 12 mars 1776, mort à Castellamaré le 21 juil. 1824. Sa famille, originaire du Comtat-Venaissin, était depuis longtemps établie en Lorraine ; anoblie par les ducs Charles et Henri, elle fournit à la province plusieurs magistrats éminents. Son père, ancien officier de cavalerie, le destinait à la carrière des armes : le jeune homme, à quinze ans, était élève de l'Ecole d'artillerie de Châlons-sur-Marne, lorsque la Révolution éclata. Il partit pour l'émigration et servit d'abord dans l'armée de Condé. Rentré en France après l'amnistie de 1802, il se tourna vers les études du droit et se fit recevoir avocat à Metz. Sa réputation était déjà consacrée quand Napoléon, lors de la réorganisation des tribunaux, le nomma, le 23 févr. 1811, avocat général à Metz ; puis, le 14 juil. de la même année, premier président à la cour impériale de Hambourg. La Restauration, à laquelle de Serre s'était rallié avec enthousiasme, lui donna le poste de premier président à Colmar (janv. 1815). Au moment du retour de l'empereur, il fit preuve d'une rare énergie : alors que la ville arborait partout le drapeau tricolore, il fit renouveler à la cour le serment de fidélité au roi et continua de rendre la justice en son nom. Contraint de céder à la force, il se retira près de Louis XVIII à Gand. Réintégré plus tard par le roi dans ses fonctions, il devint député du Bas-Rhin et siégea dans les rangs des royalistes libéraux. Réélu en 1816, président de la Chambre en janv. 1817, il y succéda à Pasquier et fut remplacé à la fin de 1818 par Ravez. Entré comme garde des sceaux dans le ministère Decazes (29 déc. 1818), il se signala notamment dans la discussion des lois sur la presse, élaborées avec le concours de Guizot, Royer-Collard, et du groupe doctrinaire, mais se sépara violemment de la gauche lors de la pétition présentée en faveur des bannis. « Les exilés temporaires, dit-il, peuvent encore espérer de revoir le sol de la patrie ; les régicides, jamais ? » Attaqué dès lors par la presse libérale, il forma avec Portal une opposition dans le conseil, ce qui ne l'empêcha pas de reprendre le portefeuille de la justice dans le cabinet Richelieu (20 févr. 1820). Après sa chute (14 déc. 1821), de Serre reçut du roi le titre de comte et le rang de ministre d'Etat, en compensation des sceaux qu'il transmettait à Peyronnet. Il continua de siéger à la Chambre, mais, n'ayant pas été réélu, il fut chargé par le roi de l'ambassade de Naples (9 janv. 1822) ; accompagna le roi Ferdinand IV au congrès de Vérone, du 25 oct. 1822 au 2 janv. 1823, et chercha vainement à se faire réélire lors des élections de 1824. Le comte de Serre avait épousé la fille du baron d'Huart, qui reçut du roi, lors de son veuvage, une pension de 15.000 fr. Il a écrit sur le royaume des Deux-Siciles des *Mémoires* auxquels il est fait plusieurs allusions dans sa *Correspondance*.

SERRE-FILE (Art mil.). On appelle serre-files, dans les différentes formations de marche et de manœuvre, les gradés sous-officiers ou caporaux qui, n'ayant pas d'autre place marquée dans le rang ou dans la colonne ou se trouvant en excès, se tiennent en dehors de ce rang ou de cette colonne, derrière ou sur le flanc. Dans la ligne déployée et dans la colonne à distance entière, ils sont à quatre pas derrière le second rang, dans la colonne de compagnie à un pas, dans la colonne par le flanc à deux pas en dehors du quatrième rang. Ils ont pour principale mission de veiller au bon ordre.

Dans une escadre en ordre de bataille, on appelle serre-file le navire placé à la queue de la ligne ou de la colonne.

SERRE-FINE. Les serres-fines sont des pinces construites en fil d'argent solide, enroulé sur lui-même en son milieu, de façon à faire ressort, et terminé par deux branches entre-croisées taillées en pointes aiguës tournées en dedans et maintenues rapprochées par l'effet même du ressort. Elles servent à maintenir affrontées des parties destinées à se réunir ensemble par cicatrisation. Elles étaient employées anciennement, surtout dans l'opération du phimosis, constituant alors la fameuse couronne d'épines de nos pères. Elles pourraient encore trouver leur emploi lorsqu'il s'agit d'arrêter une hémorragie dans les cas de piqûre de sangsue, mais elles ont à peu près disparu de l'arsenal chirurgical, et on leur préfère, à bon droit, les sutures, beaucoup plus régulières et moins disposées à l'infection, plus faciles à panser, faites avec les fils ordinaires, les crins de Florence et surtout les crins de cheval. Des pinces solides ont été construites suivant le même principe ; on leur a donné le nom de serres-fortes, mais elles ont aussi à peu près disparu de la pratique.

SERRE-FREIN (V. Chemin de fer, t. X, p. 1041).

SERREMENT (Mines) (V. Asséchement).

SERRE-NŒUD. Les serre-nœuds sont des instruments de préhension qui servent à saisir des parties plus ou moins exubérantes et à les arracher. Ils sont employés pour les arrachements des polypes du nez, du naso-pharynx, dans les hypertrophies de la muqueuse du cornet inférieur dite queue de cornet ; dans l'arrachement des polypes du larynx ; pour produire la striction énergique des pédicules des polypes ou des corps fibreux de l'utérus. Leur forme, leurs dimensions, leur résistance, sont différentes suivant l'usage auquel ils sont destinés. Auparavant on se servait de fils de chanvre, puis de fils d'argent ; actuellement, on emploie de préférence le fil de fer recuit très malléable et très résistant. Les serre-nœuds sont tous constitués par une tige métallique portant à son extrémité une petite douille munie de deux trous qui servent à faire passer les deux chefs d'un fil métallique. Cette tige, servant à fixer la direction du fil, se visse sur un manche qui présente au point de réunion un trou pour le passage des deux chefs du fil. Ces chefs ainsi réunis sont fixés solidement au bouton d'une glissière qui parcourt le dos du manche et peut par suite diminuer l'anse autant qu'on le veut, son excursion étant suffisante pour amener l'anse contre l'extrémité de la tige. Un pédicule est ainsi saisi fortement : quelques mouvements et une traction consécutive produisent facilement l'arrachement. On peut même, grâce à une disposition ingénieuse, combiner l'arrachement et la cautérisation électrique du pédicule en faisant passer un courant dans le fil. Parmi les serre-nœuds, nous citerons : le serre-nœud de Ladreit de la Charrière pour les polypes de l'oreille ; les serre-nœuds de Blake, de Baratoux, de Lermoyez, de Ruault, de Knight, de Bosworth, employés pour le nez et le naso-pharynx et qui ne diffèrent que par la manière de saisir de l'instrument ou la façon dont se produit le rétrécissement de l'anse par la manœuvre de la glissière. Dans le cas de polype ou de corps fibreux de l'utérus, on emploie le volumineux serre-nœud de Cintrat ou les serre-nœuds élastiques de Pozzi ou de Colin. L'écraseur de Chassaignac, comme ces derniers, est une espèce de serre-nœud agissant surtout par écrasement. Dr S. Morer.

SERRES. Ch.-l. de cant. du dép. des Hautes-Alpes, arr. de Gap ; 1.202 hab. Stat. du chem. de fer P.-L.-M.

SERRES. Com. du dép. de l'Ariège, arr. et cant. de Foix ; 1.556 hab.

SERRES. Com. du dép. de l'Aude, arr. de Limoux, cant. de Couiza ; 100 hab.

SERRES. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. et cant. (N.) de Lunéville ; 519 hab.

SERRES-Castet. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. de Pau, cant. de Morlaàs ; 520 hab.

SERRES-et-Monguyard. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Bergerac, cant. d'Eymet ; 292 hab.

EFERUS - Recherche & Classification numérique

SERRES-Gaston. Com. du dép. des Landes, arr. de Saint-Sever, cant. d'Hagetmau ; 513 hab.

SERRES-les-Moulières. Com. du dép. du Jura, arr. de Dole, cant. de Gendrey ; 207 hab.

SERRES-Morlaàs. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. de Pau, cant. de Morlaàs ; 319 hab.

SERRES-Nerpal. Com. du dép. de l'Isère (V. Nerpal-et-Serres).

SERRES-Sainte-Marie. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. d'Orthez, cant. d'Arthez ; 278 hab.

SERRES (Olivier de), seigneur du Pradel, agronome français, né à Villeneuve-de-Berg (Ardèche) en 1539, mort au Pradel le 2 juil. 1619. Il était d'une famille noble protestante ; de Thou et d'Aubigné parlent de sa participation aux massacres commis par les réformés à Villeneuve-de-Berg en 1573, mais le fait paraît contestable. A part quelques voyages à l'étranger et surtout à Paris, sa vie se passa tout entière au Pradel, dont il fit une véritable ferme modèle ; la culture du mûrier, celle du maïs, les prairies artificielles, bien d'autres améliorations agricoles y furent mises en pratiques et enseignées par l'exemple aux propriétaires du Vivarais. Il préparait aussi, avec les encouragements de Henri IV, un traité d'agriculture ; sur la demande du roi, il publia d'abord un chapitre isolé, *la Cueillette de la soie* (1599). En 1600 parut le *Théâtre d'agriculture et ménage des champs*, dédié à Henri IV. Le roi le fit venir à Paris pour commencer une plantation de mûriers au jardin des Tuileries. L'ouvrage d'Olivier de Serres eut un très grand succès ; dix-neuf éditions se succédèrent jusqu'en 1675 ; après un oubli assez long, il fut remis en honneur, vers 1789, par Arthur Young et Grégoire. On a élevé à l'auteur une statue à Villeneuve-de-Berg en 1858, une autre à Aubenas en 1882. G. Weil.

Bibl. : Vaschalde, *Olivier de Serres*, 1886.

SERRES (Jean de), historien français, né vers 1540, mort le 19 mai 1598, frère du précédent. Il fit ses études classiques à Lausanne, puis étudia la théologie à Genève dans l'Académie nouvellement fondée par Calvin ; pasteur à Jussy, près de Genève (1566), puis principal du collège de Lausanne (1572), il devint, en 1579, pasteur à Nîmes et recteur du collège et de l'Académie qu'il organisa ; les protestants de Nîmes le chargèrent de diverses missions diplomatiques. Devenu pasteur à Orange (1589), il fut un instant prisonnier des ligueurs (1592). Il est connu surtout par son ouvrage historique sur les guerres de religion, *Commentariorum de statu religionis et reipublicæ in regno Galliæ, Iæ partis, Libri III ;* la première édition a dû paraître en 1571, la seconde est de 1572. Ces trois livres comprennent la période de 1557 à 1570. La quatrième partie, parue en 1575, va de 1570 à 1574 ; la cinquième (1580), de 1574 à l'édit du 6 mai 1576. C'est un ouvrage sérieux, fait d'après les récits de témoins oculaires, et qui eut rapidement plusieurs éditions ; il fut publié aussi en français, avec ce titre : *Recueil des choses mémorables advenues en France sous le règne de Henri II, François II, Charles IX et Henri III* (1595). Son *Inventaire général de l'histoire de France* (1597) eut également du succès. Il a fait aussi une traduction latine de Platon. Jean de Serres, quand il fut à Orange, forma le projet d'une conciliation religieuse entre catholiques et protestants ; il commença, dans ce but, un grand ouvrage demeuré inachevé, fit imprimer à cent exemplaires en 1597 un résumé de ses idées, intitulé *Harmonie* ou *Apparatus*. Ce projet, auquel Henri IV s'intéressa, fut annoncé par lui au synode protestant de Montauban (1594) et, après plusieurs examens, censuré et condamné par les réformés. G. Weil.

Bibl. : Dardier, *Jean de Serres*, 1883.

SERRES (Jean-Joseph), homme politique français, né à La Roche-des-Arnauds le 13 déc. 1762, mort à La Roche-des-Arnauds le 5 août 1834. Sorti du peuple, soldat d'infanterie de marine en 1780, capitaine d'un bataillon de volontaires des Hautes-Alpes en 1792, il fut élu par ce département à la Convention ; il émit les votes les plus modérés dans le procès du roi, fut arrêté après le 2 juin 1793, et réintégré le 18 frimaire an III. Réélu aux Cinq-Cents, royaliste, mais peu militant, il accepta de Bonaparte le poste de conseiller de préfecture des Hautes-Alpes, et, de la première Restauration, la sous-préfecture de Gap ; pendant les Cent-Jours, il fut détenu comme « très dangereux ». Sous la seconde Restauration et le régime de Juillet, il fut sous-préfet d'Embrun du 20 janv. 1816 au 11 sept. 1830. H. Monin.

SERRES (Pierre-Marcel-Toussaint de), géologue français, né à Montpellier le 3 nov. 1783, mort à Montpellier le 22 juil. 1862. Entré en 1805 dans la magistrature et nommé en 1814 conseiller à la cour d'appel de Montpellier, il s'appliqua concurremment aux sciences naturelles et devint en 1820 professeur de géologie à la Faculté des sciences de Montpellier. Il a soutenu l'un des premiers l'existence d'un système quaternaire et a contribué pour une large part à la découverte des riches cavernes à ossements humains du Midi de la France. Il a publié plus de quarante ouvrages : *Essai statistique et géographique de l'Autriche* (Salsbourg, 1814, 3 vol.), documents recueillis au cours d'une mission dans les provinces illyriennes et dalmatiques en 1809 et 1810 ; *Essai sur les arts et les manufactures de l'Autriche* (Salzbourg, 1814, 3 vol.) ; *Géognosie des terrains tertiaires* (Montpellier, 1829) ; *Mémoire sur les cavernes à ossements* (Genève, 1835 ; 3e éd., 1838) ; *Des Migrations des divers animaux* (Paris, 1841 ; 2e éd., 1845) ; *Manuel de paléontologie* (Paris, 1846, 2 vol.) ; *Traité des roches simples et composées* (Paris, 1863), etc.

SERRESLOUS-et-Arribans. Com. du dép. des Landes, arr. de Saint-Sever, cant. d'Hagetmau ; 277 hab.

SERRET (Joseph-Alfred), mathématicien français, né à Paris le 30 août 1819, mort à Paris le 2 mars 1885. Sorti de l'Ecole polytechnique en 1840 comme sous-lieutenant d'artillerie, il démissionna l'année suivante pour se consacrer à l'étude des sciences mathématiques et fut successivement nommé : en 1848, examinateur d'admission à l'Ecole polytechnique ; en 1849, suppléant du cours d'algèbre supérieur à la Faculté des sciences de Paris ; en 1856, suppléant du cours d'astronomie physique à la même Faculté ; en 1861, professeur de mécanique céleste au Collège de France ; en 1863, professeur de calcul différentiel et intégral à la Faculté des sciences de Paris. Il occupa ces deux dernières chaires jusqu'à sa mort. Il était depuis 1860 membre de l'Académie des sciences de Paris et depuis 1873 membre du Bureau des longitudes. Il a publié dans les recueils spéciaux, principalement dans le *Journal de mathématiques* de Liouville et dans les *Comptes rendus de l'Académie des sciences*, toute une série de remarquables mémoires sur les fonctions elliptiques et ultra-elliptiques, les lignes à double courbure, l'intégration des équations, la théorie des nombres, etc. On lui doit, en outre, plusieurs ouvrages devenus classiques et très répandus : *Cours d'algèbre supérieure* (Paris, 1849 ; 3e éd., 1866, 2 vol.) ; *Traité de trigonométrie* (Paris, 1850 ; 5e éd., 1875) ; *Traité d'arithmétique* (Paris, 1852 ; 6e éd., 1875) ; *Eléments de trigonométrie à l'usage des arpenteurs* (Paris, 1853) ; *Cours de calcul différentiel et intégral* (Paris, 1867-69, 2 vol. ; 2e éd., 1879-80). Enfin il a donné des éditions des *Œuvres de Lagrange* (Paris, 1867-77, 7 vol.) et du *Traité de calcul différentiel* de Lacroix (Paris, 1867, 2 vol.).

Formules de Serret ou de Frenet. — On appelle ainsi des formules réellement découvertes par Frenet et qui sont tout à fait fondamentales dans la théorie des courbes gauches. Si l'on appelle a, b, c les cosinus directeurs de la tangente à une courbe gauche, a', b', c' ceux de la normale principale et a'', b'', c'' ceux de la binormale, enfin

EFERUS - Recherche & Classification numérique

si *ds* désigne l'élément d'arc, R et T les rayons de courbure et de torsion, les formules de Frenet sont :

$$\frac{da}{ds} = \frac{a'}{R}, \quad \frac{db}{ds} = \frac{b'}{R}, \quad \frac{dc}{ds} = \frac{c'}{R},$$
$$\frac{da''}{as} = \frac{a'}{T}, \quad \frac{db''}{ds} = \frac{b'}{T}, \quad \frac{dc''}{ds} = \frac{c'}{T},$$
$$\frac{da'}{ds} = -\frac{a}{R} - \frac{a''}{T}, \quad \frac{db'}{ds} = -\frac{b}{R} - \frac{b''}{T},$$
$$\frac{dc'}{ds} = -\frac{c}{R} - \frac{c''}{T}.$$

Bibl. : Les traités d'analyse de Serret et de Laurent.

SERRIERA. Com. du dép. de la Corse, arr. d'Ajaccio, cant. d'Evisa; 463 hab.

SERRIÈRES. Com. du dép. de l'Ain, arr. de Belley, cant. de Lhuis; 750 hab.

SERRIÈRES. Ch.-l. de cant. du dép. de l'Ardèche, arr. de Tournon ; 1.576 hab. Stat. du chemin de fer de Lyon à Nîmes. Commerce de bois de charpente. Beau quai sur le Rhône et pont suspendu construit en 1827. Ancienne église paroissiale, dite de Saint-Sorlin (XIVe siècle). La seigneurie de Serrières a appartenu aux Roussillon d'Anjou, puis aux Tournon. Patrie du peintre Gabriel Charvet (1760-1829) et de Jules Roche.

Bibl. : Delesty, *Serrières autrefois et aujourd'hui*, 1593. — Morel, *l'Eglise de Saint-Sorlin*, dans *Revue du Lyonnais*, 1889. — Dr Francus, *Voyage autour d'Annonay*.

SERRIÈRES. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Nancy, cant. de Nomeny; 147 hab.

SERRIÈRES. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Mâcon, cant. de Tramayes; 484 hab.

SERRIÈRES-EN-CHAUTAGNE. Com. du dép. de la Savoie, arr. de Chambéry, cant. de Ruffieux; 992 hab.

SERRIÈRES-SUR-AIN. Com. du dép. de l'Ain, arr. de Nantua, cant. d'Izernore; 283 hab.

SERRIGNY. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. et cant. (S.) de Beaune, sur le Lauve ; 1.201 hab. Ancienne chapelle, lieu de dévotion.

SERRIGNY. Com. du dép. de l'Yonne, arr. et cant. de Tonnerre; 250 hab.

SERRIGNY-EN-BRESSE. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Louhans, cant. de Saint-Germain-du-Bois; 331 hab.

SERRIROSTRE (Ornith.). Le genre *Serrirostrum* est synonyme de *Diglossa* (V. ce mot).

SERRIS. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Meaux, cant. de Crécy-en-Brie; 267 hab.

SERRISTORI (Le comte Luigi), homme politique et publiciste italien, né à Florence en 1793, mort le 30 janv. 1857. Dès 1816 il écrivit un mémoire sur les machines à vapeur, quand à peine en Italie on en savait le nom; il publia, presque aussitôt après, son essai *Sulla navigazione a vapore nella Gran Brettagna;* il entra ensuite dans le corps des ingénieurs russes. Il était major lorsque éclata la guerre de 1828-29 entre la Russie et la Turquie, à laquelle il prit une part active. C'est pendant cette campagne, qui le conduisit dans la région du Danube et en Crimée, qu'il médita et écrivit le commentaire *Sulle colonie degl' Italiani nel Mar Nero nei secoli di mezzo*, qui est un de ses meilleurs ouvrages. Après la guerre, il abandonna le service militaire avec le grade de colonel d'état-major et rentra à Florence. Il prépara la *Statistica generale d'Italia* qui fut longtemps le seul livre qu'on pût consulter en cette matière; et puis, l'un après l'autre, écrivit ses essais : *Sulle miniere dell'Elba; Sui mezzi per far rifiorire l'industria della seta; Sulle condizioni commerciali di Livorno*, etc. Sa renommée persuada le gouvernement toscan de se servir de ses talents. Il fut nommé gouverneur de Sienne. Il passa ensuite au gouvernement de Pise où il favorisa la fondation d'une banque de crédit. Cette activité et son initiative, qui n'agréaient pas au gouvernement central, le désignaient directement pour occuper une charge élevée dans la période des réformes. Il y devint en effet ministre de la guerre. Après avoir fondé un collège militaire, il se retira de la vie publique et continua ses études. On lui doit alors *Legazioni di Averardo Serristori la Carta del Mar Nero del sec. XIV.* E. Casanova.

Bibl. : Marco Tabarrini, *Vite e ricordi d'Italiani illustri del secolo XIX;* Florence, 1884, pp. 45 et suiv.

SERROUVILLE. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Briey, cant. d'Audun-le-Roman; 587 hab.

SERRUELLES. Com. du dép. du Cher, arr. de Saint-Amand-Mont-Rond, cant. de Châteauneuf-sur-Cher; 428 hab.

SERRURE. I. Archéologie (V. Serrurerie).

II. Technologie. — La serrure est une petite machine en fer ou en cuivre qu'on applique sur le bord d'un vantail de porte ou d'armoire ou sur les coffres, tiroirs et secrétaires pour les fermer et qu'on ouvre ou ferme avec une *clef* (V. ce mot). Tout le mécanisme d'une serrure est contenu dans une boîte de fer appelée *palastre*, formée d'un fond rectangulaire sur lequel sont appliqués les côtés relevés, dont trois sont obtenus à l'aide d'une même feuille de tôle recourbée appelée *cloison*, et le quatrième, constitué par une feuille de tôle indépendante, et nommé *rebord*, est plus haut que les autres et percé d'une ouverture laissant passer le *pêne*. La cloison et le palastre sont assemblés très solidement entre eux à l'aide de petites queues saillantes faisant corps avec la cloison et rivées sur le palastre.

La partie essentielle du mécanisme enfermé dans le palastre est le *pêne*, espèce de verrou mis en mouvement par la clef. Il se compose d'une *tête*, partie qui sort de la serrure et vient s'engager dans la *gâche*, petit crampon fixé à vis ou à scellement sur le battant de la porte, et d'une *queue* portant, d'un côté, des *encoches* recevant l'*ergot* du ressort formant l'*arrêt du pêne* et, de l'autre, des saillies, dites *barbes du pêne* sur lesquelles agit la clef. Suivant que la tête est d'un seul morceau ou présente plusieurs dents, le pêne est dit *simple* ou *fourchu*. Le mécanisme comprend encore les *gardes* ou *garnitures*, pièces de tôle contournées s'accordant avec les découpures de la clef et s'opposant au mouvement de toute clef à entailles différentes.

La clef comprend l'*anneau*, la *tige* et le *panneton ;* elle est dite *bénarde* lorsque la tige est pleine, ou *forée*, lorsqu'elle est creusée d'un trou souvent cylindrique, quelquefois en trèfle, en fer de lance, etc. L'anneau est relié à la tige par une *embase*, moulure peu saillante. Le panneton, partie de la clef qui détermine le mouvement de la serrure, est dit *à museau*, lorsqu'il est muni de nervures, et *baroque*, lorsqu'il présente des ouvertures ou des saillies destinées à singulariser sa forme. Les bonnes clefs sont en fer forgé, les clefs ordinaires en fonte malléable. Le *passe-partout*, clef souvent formée d'un simple crochet, sert au serrurier, qui en possède des trousseaux complets, pour ouvrir une serrure quelconque.

On peut classer les innombrables types de serrures en usage de deux façons différentes :

A. *Suivant les dispositions du pêne*, on distingue alors : 1° Les *serrures à pêne sortant*, dans lesquelles la tête du pêne présente une partie taillée en biseau qu'un ressort force toujours à sortir du palastre et dont la manœuvre pour l'ouverture s'opère par un demi-tour d'un levier, d'un bouton ou d'une clef : tels sont les *becs-de-cane*, les *gollots* des devantures de boutique. On les appelle encore *serrures demi-tour*. Dans ce type rentrent les *serrures tour et demi*, dans lesquelles la tête du pêne présente une partie toujours saillante par l'action d'un ressort, taillée en biseau et manœuvrée par un demi-tour d'un levier, d'un double bouton, d'un bouton de coulisse ou d'une clef et d'une partie rectangulaire, rentrée dans

EFERUS - Recherche & Classification numérique

le palastre lorsque la serrure est ouverte et qu'on peut faire sortir, lors de la fermeture, par un tour supplémentaire de la clef : telles sont les serrures d'appartement, les serrures d'armoires à *canon* (on appelle *canon* un conduit extérieur rivé au palastre qui sert à guider la clef dans la boîte). — 2° Les *serrures à pêne dormant* dans lesquelles la tête du pêne de section rectangulaire est en entier rentrée dans la boîte lorsque la serrure est ouverte : telles sont les serrures de portes de caves ou d'appartements. On les dénomme *serrures un tour, serrures deux tours*, suivant qu'il faut un ou deux tours de clefs pour faire sortir complètement la tête du pêne. — 3° Les *serrures à deux pênes*, qui ne sont que la combinaison d'un bec-de-cane et d'une serrure à pêne dormant renfermés dans la même boîte.

L'un des pênes, celui appartenant au bec-de-cane, se manœuvre par un double bouton, un levier ou un bouton de coulisse ; l'autre, appartenant à la serrure à pêne dormant, est mis en action par un ou deux tours de clef. On les appelle encore *serrures à pêne dormant et demi-tour*.

B. *Suivant les dispositions du mécanisme intérieur* offrant plus ou moins d'obstacles à l'ouverture clandestine, on distingue : 1° Les *serrures à gardes fixes* qui sont les plus simples et, par suite, les plus répandues, mais qui n'offrent aucune garantie de sûreté. La *garde* ou *garniture fixe* est tantôt formée d'une ou plusieurs plaques de tôle parallèles au fond du palastre, fixées invariablement à celui-ci, et destinées à s'opposer au mouvement de toute clef dont le panneton n'est pas pourvu d'entailles perpendiculaires à la tige correspondant exactement à ces plaques ; tantôt elle est circulaire et fixée au fond du palastre : la clef doit présenter une encoche correspondante parallèle à la tige. Quelle que soit la complication des gardes fixes, rien n'est plus facile que de prendre avec de la cire l'empreinte des entrées et des gardes et de fabriquer une fausse clef ; il suffit même souvent d'un simple crochet d'acier pour passer à travers les garnitures les plus compliquées et ouvrir les serrures de cette classe les mieux fabriquées. — 2° Les *serrures à combinaisons ou à lettres ou à secret*, qui n'offrent guère plus de sûreté et qui sont construites de façon à ne pas nécessiter l'emploi de clef pour l'ouverture ou la fermeture, leur mécanisme se composant d'une série de pièces qu'il faut amener dans des positions déterminées, variables au gré du possesseur, pour que la serrure s'ouvre d'elle-même. Tels sont les *cadenas à lettres* et les *serrures de coffres-forts*. La sûreté de ces appareils est illusoire : il est des gens d'un tact si exercé qu'ils parviennent à découvrir par tâtonnements et sans aucun indice apparent extérieur la combinaison choisie par le propriétaire pour les positions relatives des pièces du mécanisme ; cela d'autant plus facilement que les diverses parties ont pris du jeu par l'usage et que les combinaisons sont restées plus longtemps les mêmes. — 3° Les *serrures à gardes mobiles*, qui sont les véritables serrures de sûreté et dont le mécanisme est constitué de façon que la clef, avant de rencontrer le pêne pour le faire avancer ou reculer, doit écarter une série d'obstacles dont il est impossible d'apprécier la disposition.

Le principe de ces serrures peut être associé à ceux des serrures précédentes, et de leur combinaison résulte toute la série des serrures existantes ; il suffit donc de donner un exemple de ces trois types.

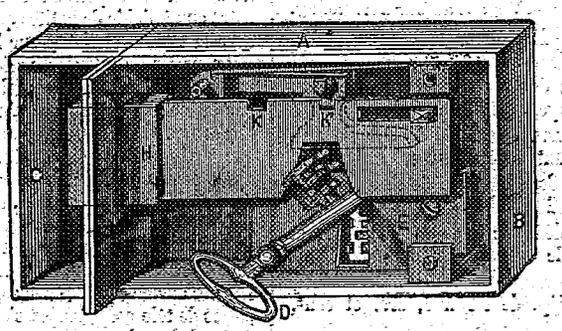

Fig. 1. — Serrure à pêne dormant à un tour, à garde fixe.

I. *Serrure à pêne dormant à un tour à garde fixe* (fig. 1). Tout le mécanisme est renfermé dans la boîte en tôle A B ; le pêne H est dormant, c'est dire que sa tête rectangulaire est complètement logée dans la boîte quand la serrure est ouverte et qu'elle pénètre dans la gâche C fixée sur le battant dormant de la porte quand la serrure est fermée ; la *garde* ou *garniture-fixe* est ici une plaque de tôle E, parallèle et rivée au fond A ; la clef D, pour pouvoir fonctionner dans la serrure, doit présenter une entaille correspondant à cette garde ; le pêne est fixé dans ses positions extrêmes par un levier d'arrêt F, présentant un ergot s'engageant dans des encoches KK' du pêne et une gorge qui est soulevée par la clef pour dégager le pêne. La figure représente la serrure au moment où elle va être fermée par la clef. Un seul tour de clef suffit pour cela.

II. *Serrure à combinaisons pour coffre-fort* (fig. 2, 3, 4). La figure 2 représente l'aspect extérieur de la serrure ; sur le palastre A sont montés quatre boutons de manœuvre faisant corps avec des rondelles portant chacune les vingt-quatre lettres de l'alphabet. On peut choisir une combinaison quelconque de ces quatre séries de lettres pour constituer le mot du secret et l'on devra au préalable amener les lettres choisies en face des repères F' pour pouvoir ouvrir la serrure. Le nombre de combinaisons différentes que l'on peut former avec ces quatre séries de vingt-quatre lettres est : $24^4 = 331.776$. La fig. 3 représente l'arrière de la serrure, la planche de fond supposée enlevée et représnetée seulement par un trait ponctué qui en marque le contour. Le mécanisme se compose d'un *va-et-vient* C, pièce en forme de double T, pouvant prendre un mouvement rectiligne alternatif vertical dans les limites indiquées par les deux guides C' et portant un pêne B rivé. Le mouvement de descente du va-et-vient sous son propre poids est empêché par un ergot C'' engagé dans une encoche pratiquée sur la gauche de la branche verticale. Cet ergot fait corps avec un levier en croix D, articulé au centre du palastre à quatre branches d'équerre D'', appuyant chacune sur une des quatre rondelles E''. Un ressort agissant sur la branche opposée à celle qui porte l'ergot solliciterait le levier à se déplacer de droite à gauche, si ce mouvement n'était empêché par le repos des retours d'équerre sur les rondelles. Ces rondelles portent chacune une encoche E', et lorsque ces encoches sont simultanément en regard des crochets du levier, celui-ci se déplace, dégageant le va-et-vient ; cela ne peut se produire que si les rondelles sont mises sur la combinaison choisie. La fig. 4 représente le détail d'une rondelle. Elle se compose de deux parties : l'une F, dont la face extérieure, vue dans la fig. 2, présente un cadran sur lequel sont marquées les vingt-quatre lettres de l'alphabet pouvant être successivement amenées en regard d'un repère F' par la manœuvre du bouton extérieur et dont la face intérieure présente vingt-quatre encoches en regard des vingt-quatre lettres précédentes, et l'autre E, disque en laiton présentant l'encoche E dont il a été question et une entaille dirigée suivant un rayon, dans laquelle peut se mouvoir une plaque E' poussée au dehors par un petit ressort à boudin. Les deux pièces E et F étant juxtaposées de façon que la petite plaque E'' s'engage à la fois

EFERUS - Recherche & Classification numérique

dans l'encoche E' et dans l'entaille de la pièce F qui correspond à la lettre choisie, la solidarité est établie entre ces deux pièces qui se meuvent alors simultanément.

Pour changer de combinaison, on commence par amener les quatre cadrans sur la combinaison première, on l'on peut alors tourner librement pour les amener sur la nouvelle combinaison. Il suffira de dégager le pêne pour rendre tout le mécanisme solidaire dans cette nouvelle position des cadrans.

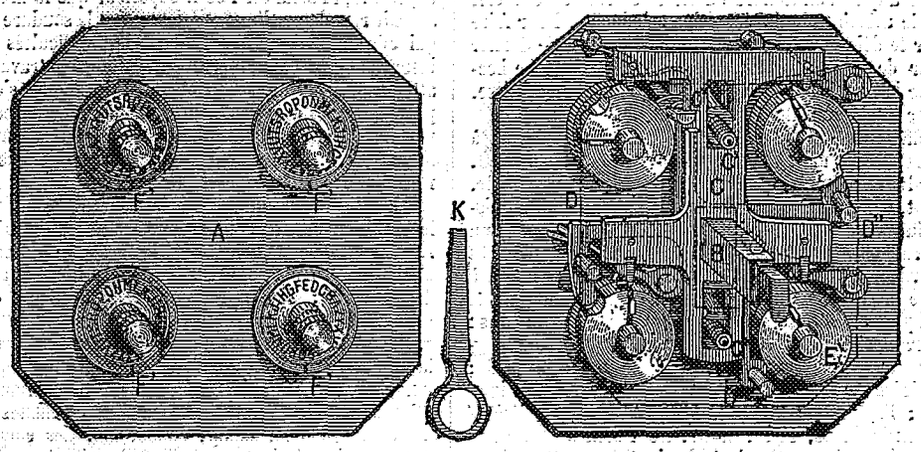

Aspect extérieur. Arrière de la serrure.

Fig. 2 et 3. — Serrure à combinaisons pour coffre-fort.

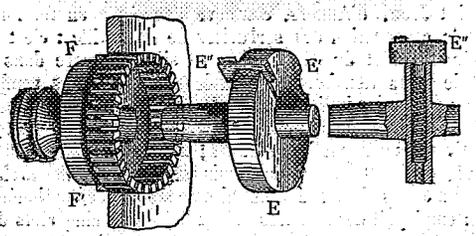

Fig. 4. — Détail d'une rondelle.

III. *Serrure à gardes mobiles à deux tours et demi* (fig. 5). La serrure représentée comprend un pêne dormant à deux tours et un bec-de-cane. Les garnitures mobiles E sont formées de six plaques de cuivre découpées intérieurement et par-dessous suivant des profils divers, articulées autour d'un axe qui sert de guide à la queue du pêne et appuyées sur l'ergot G du pêne par six ressorts en acier F fixés à la cloison supérieure. Le panneton de la clef est découpé par redans offrant 7 degrés, dont les six premiers sont établis en concordance parfaite avec le profil inférieur des gardes, de façon à soulever chacune des garnitures de la quantité suffisante (différente généralement d'une garniture à la suivante), pour que, au moment précis où le dernier redan du panneton vient rencontrer le pêne, les six intervalles étroits ménagés entre les trois échancrures principales des découpures intérieures des gardes se trouvent en regard et livrent

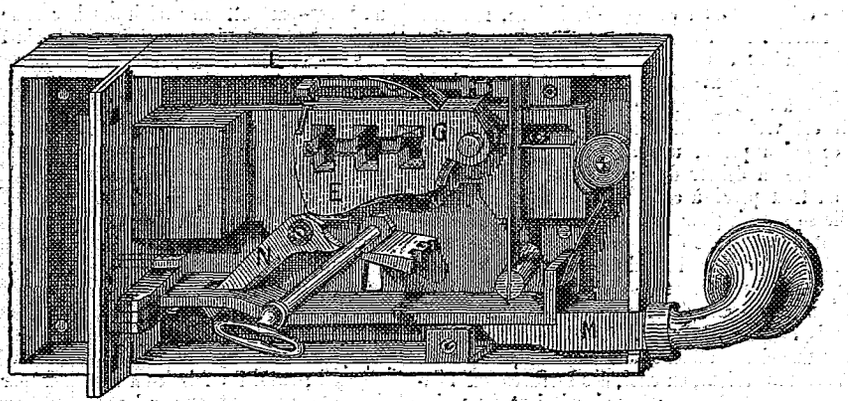

Fig. 5. — Serrure à gardes mobiles, à 2 tours et demi.

simultanément passage à l'ergot. Cette serrure est munie d'un organe de sûreté supplémentaire nommé *délateur*, qui permet de reconnaître si une tentative d'effraction a eu lieu contre la serrure. Le délateur L se compose d'un petit levier articulé vers son milieu, présentant un crochet d'équerre à une extrémité et un ergot biseauté à l'autre et maintenu en position normale par un petit ressort vertical muni d'une plaque à rainure recevant l'arête en biseau du levier. Si une tentative d'effraction a lieu avec un autre instrument que la clef véritable, en

EFERUS - Recherche & Classification numérique

soulevant les gardes, on remontera le crochet du délateur qui se dégagera ainsi de la pression du ressort vertical et tombera sur le pêne ; la barbe qu'il porte s'engagera dans une rainure ménagée à cet effet dans le pêne qui ne pourra plus se mouvoir. La résistance que l'on éprouvera quand on viendra ouvrir la serrure avec la clef véritable avertira de la tentative criminelle. Pour faire revenir le délateur dans sa position, il suffira de donner un tour de clef comme pour fermer la serrure. Le bec-de-cane M se manœuvre, soit par un bouton de coulisse, soit par la clef qui attaque le levier N. E. Laye.

SERRURE (Constant-Philippe), historien belge, né à Anvers en 1805, mort à Moortzeele, près de Gand, en 1872. D'abord avocat, puis archiviste de la Flandre orientale, il devint, en 1835, professeur d'histoire nationale et d'histoire du moyen âge à l'Université de Gand. Il fut aussi un des protagonistes du mouvement flamand et défendit avec ardeur les droits de sa langue maternelle. On doit à Serrure la publication d'un grand nombre de documents historiques et littéraires qui étaient demeurés inédits : *le Livre de Baudoyn, comte de Flandre, suivi de fragments du roman de Trasignies* (Bruxelles, 1836, in-8) ; *Cartulaire de Saint-Bavon à Gand* (Gand, 1837, inachevé) ; *Voyages et ambassades de Messire Guillebert de Lannoy* (Mons, 1840, in-8) ; *les Poëmes de Claude de Clerck* (en flam. ; Gand, 1869, in-8.), etc. Il est l'auteur d'importants travaux de numismatique ; nous citerons sa *Notice sur le cabinet monétaire du prince de Ligne* (Gand, 1847, 2 vol. in-8). Il fonda enfin une revue littéraire et historique flamande, le *Vaderlandsch Museum* (Gand, 1855-63), où il inséra de nombreux articles pleins d'érudition.

Son fils *Constant-Antoine* Serrure, né à Gand en 1835, mort à Bruxelles en 1899, avait publié une *Histoire des littératures française et flamande en Flandre depuis les origines jusqu'à la fin du règne de la maison de Bourgogne* (en flam. ; Gand, in-8) ; une étude remarquée sur *Jacques van Maerlant* (*ibid.*, 1861, in-8), et des travaux de numismatique très appréciés, qui sont dispersés dans plusieurs revues.

Son petit-fils, *Raymond* Serrure, né à Gand en 1862, a collaboré avec Engel au *Traité systématique de numismatique du moyen âge* (Paris, 1891-92, 2 vol. in-8).

SERRURERIE. I. Archéologie. — On donne ce nom, d'une manière générale, à l'art de travailler le fer, et plus particulièrement au travail des serrures. Le travail du mobilier en fer et les ouvrages de fer d'une certaine finesse, d'une réelle élégance, d'un caractère artistique, rentrent dans la serrurerie. Dès l'antiquité, cet art était prospère : on trouve cependant des clefs et des serrures romaines en bronze, et jusqu'au xve siècle on a employé parfois ce métal. La clef à trois dents, dite clef aconienne, quoiqu'elle ait été vraisemblablement inventée en Egypte, était, à ce qu'on pense, une sorte de crochet que la personne placée en dehors de la porte passait avec le bras par un trou percé à cet effet à travers la porte, et dont elle se servait pour soulever un loquet à l'intérieur. Quant à la serrure désignée sous le nom de *sera*, on a, d'après un assez grand nombre de textes, toute raison de la considérer comme une serrure mobile et un simple cadenas, du genre de ceux que l'on a découverts, encore munis de leurs clefs, et dont la tige passait, sans doute, dans une chaîne attachée aux montants des portes. Nombre d'auteurs parlent, en effet, des serrures qui tombent ou que l'on détache. Les Romains étaient du moins experts dans la serrurerie en bâtiment, ainsi que permet de le constater maint débris d'agrafes, de crampons, de goujons, d'étriers et autres ferrures trouvées dans leurs constructions. Les Celtes montraient une aptitude particulière pour le travail de la forge, et la ferronnerie gallo-romaine était renommée.

Au moyen âge, la rénovation de la serrurerie se produit au xiie siècle. Il se forma alors des ouvriers d'une adresse rare ; la lime n'était pas inventée ; les puissantes cisailles étaient inconnues, mais à force de corroyer et de marteler le fer, grâce à l'emploi exclusif du charbon de bois, ils donnaient au métal des qualités de souplesse et de ténacité que nous n'obtenons pas avec nos procédés expéditifs ; la main est l'outil supérieur que la machine ne saurait remplacer. Ils excellaient dans la soudure à chaud qui offre aux forgerons actuels des difficultés presque insurmontables ; au xiie et au xiiie siècles, le travail du fer atteint un degré de perfection où, de nos jours, s'élèvent à peine quelques ouvriers d'élite ; les pentures de nombreux portails d'église (Notre-Dame-de-Paris, Saint-Denis, Noyon, Sens, etc.) sont des ouvrages que jamais forgeron n'a dépassés.

Au xiiie siècle, la serrurerie ne comprenait pas tout le mobilier en fer : les grands ouvrages étaient réservés à la communauté des *Fèvres* qui forgeaient les grilles, les balcons, etc. Les serruriers n'exécutaient que des serrures ; bien mieux, ils étaient divisés en deux grandes corporations parfaitement distinctes ; victimes des préjugés du moyen âge qui groupait les artisans d'après la matière qu'ils travaillaient, ils étaient divisés en *serruriers* proprement dits qui faisaient des serrures complètement en fer, et *boitiers* qui fabriquaient les serrures des coffres, boîtes, tables, écrins, etc. Les corporations des serruriers étaient en conflits d'attributions fréquents avec celles des ferronniers et des taillandiers (V. Ferronnerie). Mais bientôt les fèvres se spécialisèrent dans les travaux grossiers et abandonnèrent aux serruriers les pièces délicates et fines, exigeant plus d'art et d'adresse : au xive siècle, les serruriers exécutaient presque tous les ouvrages de fer ayant une valeur artistique. Le musée Saint-Jean, d'Angers, conserve l'enseigne en fer forgé de la corporation des serruriers de cette ville : c'est un très joli objet du début du xviie siècle, encore dans le style de la Renaissance. L'insécurité des temps rendait leur profession indispensable ; ils inventaient des formes et des combinaisons toujours nouvelles pour déjouer les tentatives des gens malintentionnés ; non seulement les portes des meubles et des maisons, mais encore les portes des châteaux et des villes étaient munies de serrures compliquées ; on employait des serrures exigeant jusqu'à cinq clefs différentes, comme celles qu'Isabeau de Bavière fit mettre aux portes de ses dames d'atour (1418). Les Comptes des Bastiments nous apprennent qu'en 1547 Henri II fit mettre à la porte de la belle Diane de Poitiers trois grosses serrures à clefs différentes, mais qu'il ouvrait lui-même avec un passe-partout. On parlait aussi, comme d'une grande curiosité (1422), de l'hôtel de Guillemin Sanguin, en la rue Bourdonnois, où il y avait autant de serrures que de jours dans l'année. Beaucoup de ces serrures étaient merveilleusement ornées, spécialement celles des meubles, des coffres ; au moyen âge et à la Renaissance, on exécutait pour les meubles des serrures à moraillons qui, pour l'ornementation et le goût, sont de véritables chefs-d'œuvre : ce sont des pièces d'orfèvrerie d'un art raffiné et robuste à la fois.

Le moyen âge n'occupait pas seulement les maîtres serruriers à la fermeture des maisons et des meubles ; il leur demandait encore de consolider les portes et les panneaux des coffres : les huchiers, les huissiers et les coffretiers étaient trop peu expérimentés pour assembler des huches et des coffres de force à supporter les heurts des voyages ; aussi les faisait-on renforcer par de solides et élégantes pentures, ou envelopper d'arabesques de fer formant de véritables treillis. L'illustre serrurier, Jean Lamour, qui vivait au xviiie siècle (1767), a célébré sur un ton dithyrambique le génie de la forge. Ces ouvrages de consolidation des serruriers du moyen âge ont donné aujourd'hui une grande valeur d'art aux coffres dont ils retenaient les ais mal joints. On s'explique, par l'importance que présentait la serrurerie dès le xiiie siècle, le nombre très élevé des communautés qui s'étaient consti-

EFERUS - Recherche & Classification numérique

tuées dans les principales villes du royaume ; à la fin du XVe siècle, la communauté des serruriers comptait parmi les plus puissantes de Paris ; la réputation des artistes en serrurerie remontait déjà loin : la serrurerie avait participé au mouvement de rénovation artistique du XIe siècle, et l'industrie du fer avait déjà accompli des chefs-d'œuvre, bien que disposant de moyens très faibles : réduit à ses forces, il était parvenu à assouplir le métal et à créer des grilles charmantes (V. GRILLE, fig. 1) sur des thèmes rudimentaires (grilles de l'église de Conques, des cathédrales du Puy, de Laon, de Reims). Au XIVe siècle, l'industrie était déjà mieux outillée et pouvait donner à l'artiste des matériaux mieux préparés : les pentures qui décoraient les portes, les grilles des sanctuaires ne furent plus seulement ornées d'enroulements étampés à chaud : aux brindilles s'ajouta une végétation de feuillages taillés dans des plaques de fer soudées sur les barres ; puis la tôle découpée se substitua au fer aplati au marteau et l'on vit paraître une charmante et vive décoration de fleurons, de feuilles et d'animaux attachés au gros fer par des rivures. C'était le temps

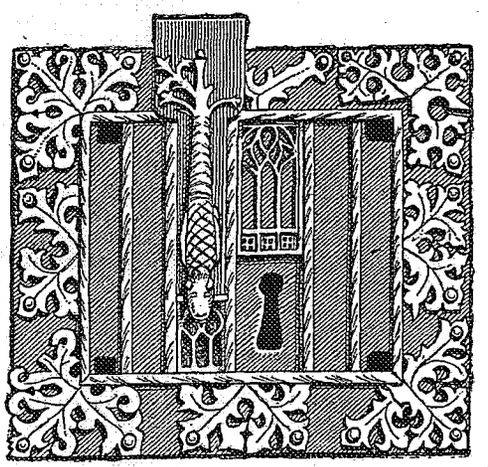

Serrure à moraillon (XIVe siècle).

aussi des serrures architecturées, à colonnettes, à osteaux, à niches et à personnages (représentant jusqu'aux scènes religieuses les plus compliquées : par exemple la serrure d'un coffre du XVe siècle figurait le Jugement dernier), et celui des coffrets en tôle découpée, repercée et ciselée que l'on admire tant aujourd'hui. Les serruriers

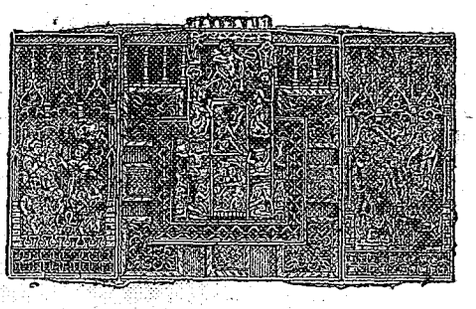

Serrure de coffre, représentant le *Jugement dernier* (XVe siècle).

transformaient le fer rendu docile en magnifiques *landiers* (V. ce mot), en chenets, en *lanternes* compliquées (V. ce mot), en marteaux de porte merveilleusement historiés. L'originalité et la perfection de la serrurerie du XIVe siècle n'ont pas été dépassées ; les procédés mécaniques n'avaient pas encore par leur perfectionnement amené l'artisan à renoncer à l'originalité que donne seule la main de l'homme. A la même époque, les serrures elles-mêmes se perfectionnent : les gardes se multiplient, la broche affecte la forme d'un cœur ou d'un trèfle, le panneton se découpe de la manière la plus curieuse et la plus variée, le museau de la clef prend l'aspect d'un peigne. Le serrurier devient mécanicien : on lui demande de confectionner et de régler les horloges ; en 1401, Jean d'Allemagne, serrurier, exécute l'horloge de la duchesse d'Orléans ; en 1409, le serrurier Jean Loisel est nommé « maistre de l'horloge du beffroy d'Amiens ». Pendant un siècle, on voit des serruriers chargés du rhabillage de l'horloge du roi et de la conduite des horloges.

La Renaissance fit entrer la serrurerie dans une voie nouvelle ; l'habileté des menuisiers avait depuis longtemps déjà rendu inutiles les pentures compliquées qui soutenaient les portes et les meubles. Mais on se mit à orner les balcons de balustrades et de grilles (châteaux d'Amboise et de Saint-Germain) ; les lanternes et les enseignes étaient suspendues à des potences superbement ouvragées ; en même temps on renforçait les portes et les fenêtres, les cheminées même en les garnissant de vantaux de fer. L'art de travailler le fer devait rester longtemps encore en honneur : Louis XIII se plaisait aux ouvrages de la forge et installait à Fontainebleau, en 1639, le serrurier Rossignol, dont les descendants occupèrent pendant un siècle et demi ce poste de confiance. En même temps, les productions de la serrurerie devenaient plus délicates et plus précieuses : les pièces martelées avec une force et une précision magnifiques, soudées par un corroyage à chaud au siècle précédent, furent remplacées par des ouvrages dégrossis au marteau, et repris au burin, au ciselet, à la lime ; le graveur et le ciseleur achevaient l'œuvre du forgeron : les coffrets, les petits meubles, les clefs délicates perdirent l'âpre, le brutal caractère des chefs-d'œuvre du temps passé. Seules les œuvres de grande décoration et les serrures proprement dites étaient encore terminées à la forge ; la parure extérieure des serrures avait presque disparu au XVIIe siècle, tandis que le fonctionnement intérieur était perfectionné, par exemple dans les serrures qui fermaient la célèbre armoire aux agates que Louis XIV avait fait exécuter pour son cabinet de Versailles.

Les grandes constructions de Louis XIV, la restauration des châteaux de Saint-Germain et de Fontainebleau, la construction des palais de Versailles, Saint-Cloud, Marly ; les dépenses immenses faites à Vaux par Fouquet, à Chantilly par le prince de Condé, à Sceaux par Colbert, à Meudon par Louvois, donnèrent au XVIIe siècle un incroyable essor à la serrurerie qui fut employée à des ouvrages monumentaux : *grilles* (V. ce mot) et portes colossales, longues balustrades, rampes prodigieusement ornées. Deux chefs-d'œuvre sans équivalent, honneur de la serrurerie française, subsistent de cette époque : les portes de fer ciselées et polies de la galerie d'Apollon au Louvre, et de la salle des antiquités gallo-romaines ; ces portes avaient été dessinées par Daniel Marot et exécutées pour le château de Maisons. La maîtrise des serruriers français de ce temps est encore marquée par les grands travaux de Delobel, Picard, Potelet à Versailles, d'Antoine Lemaître au Palais-Royal et à la Bibliothèque, etc. Faut-il rappeler que la disgrâce et la mort de Colbert furent amenées par le règlement de la grande grille de Versailles. Les maîtres serruriers n'étaient pas moins capables, et l'on doit citer les entrées de serrure et les clefs dessinées par les Marot, Berain, Lepautre, l'intéressant livre de Mathurin Jousse : *Fidelle ouverture de l'art du serrurier* (1627), et le précieux recueil de planches publié en 1676 par Robert Davesne.

Au XVIIIe siècle, le style rocailleux servit encore la serrurerie qui ne fut pas inférieure au siècle précédent : le serrurier est un artiste ; le fer est devenu aussi souple que le bois et se développe en grilles superbes. Les magnifiques monuments de fer de Jean Lamour à Nancy excitent toujours la même admiration par leur magistrale

EFERUS - Recherche & Classification numérique

beauté ; cent autres pièces presque aussi belles attestent la supériorité de l'art de la serrurerie au XVIIIe siècle (grille du Palais de justice, clôtures de la cathédrale de Sens, grilles de l'abbaye Saint-Germain des Prés, rampes de l'escalier, grilles du chœur de Saint-Roch, clôture du chœur de Saint-Germain-l'Auxerrois) : toutes sont chefs-d'œuvre de composition et de goût pour lesquels les premiers artistes du temps ont prêté l'appui de leur talent. Ces grands ouvrages d'art des Doré, Gérard, Pérès, Veyrens ne laissaient pas oublier aux serruriers les nécessités plus humbles de leur profession : Conton, exécutait la charpente en fer de la Halle au Blé; Faillet mettait à la mode les lits en fer à colonnes, à baldaquin ; Georget confectionnait des serrures de sûreté couronnées par l'Académie des sciences.

Les articles courants et communs sont produits en quantités ; la fabrication se spécialise : dès le début du XVIIIe siècle, des centres de production monopolisent ces sortes d'ouvrages (la Picardie, spécialement les villages autour de la ville d'Eu, et le Forez). La passion de Louis XVI pour la serrurerie est le dernier trait qu'il faut ajouter à ce tableau qui présente la gloire de cet art au XVIIIe siècle : on possède le tour et les outils du roi au Conservatoire des arts et métiers ; à défaut d'une grande habileté qu'on lui conteste, le goût très vif qu'il avait est certain.

A cet éclat de la serrurerie devait succéder un brusque et injuste dédain : la fonte grossière a remplacé le fer délicatement forgé et, pendant les cinquante premières années du XIXe siècle, on voit peu à peu disparaître les forgerons dans nos villages de France. Heureusement, le génie français a rendu à la serrurerie la place qui lui est due dans les arts de l'ameublement et de la décoration : les rampes et les balustrades de Chantilly exécutées par Moreau, les belles grilles de Roy, une cheminée d'Augoyat, etc., montrent que nos artistes sont revenus aux grandes traditions de la serrurerie française.

Aujourd'hui que le perfectionnement de l'outillage et le travail de la machine permettent la fabrication en grand et avec une énorme baisse de prix, la quantité et le bon marché de la serrurerie courante n'ont pas été obtenues, autant qu'on le dit, aux dépens de la qualité. C'est de la province que nous arrivent les pièces ordinaires ; nos serruriers en boutique ne fabriquent plus ; la pose, les réparations suffisent à les occuper. Ils ont tout avantage à s'achalander en fabrique ou dans les magasins de quincaillerie ; les serrures, avec leurs clefs, leur sont livrées toutes prêtes pour la mise en place ; si on leur commande une clef, ils en trouvent de toutes les dimensions et de tous les modèles, qu'ils n'ont plus qu'à forger et à ajuster. Les principaux lieux de fabrication sont : la Normandie et principalement les environs d'Eu, la Somme, Saint-Etienne et le Forez, les Ardennes, etc. Les produits de la Somme sont les plus estimés ; elle exporte en Espagne, en Italie, en Russie, en Allemagne et même en Belgique ; l'Angleterre seule nous prime par la quantité de ses produits. Paris s'est réservé la spécialité de la serrurerie de luxe et de précision, celle des cadenas à secret, des coffres-forts. Le faubourg Saint-Antoine est sans rival pour la serrurerie du meuble. Quelques maisons y ont même remis en honneur le travail des grilles en fer forgé ; c'est une revanche prise sur la fonte et les œuvres de pacotille.

La corporation des serruriers, qui a compté sous l'ancien régime tant d'habiles artisans et même de véritables artistes, avait reçu de saint Louis ses premiers statuts qui furent confirmés et révisés sous Charles VI (1411) et Louis XIV (1652) ; ils contenaient des règlements sur l'organisation et la discipline du corps, sur l'apprentissage, le compagnonnage, la maîtrise ; ils énuméraient les ouvrages que les serruriers pouvaient forger sans entrer en concurrence avec les métiers dont le travail confinait au leur. Une mesure de police encore en vigueur exigeait que toute ouverture de serrure se fît à la requête et en présence du propriétaire ; nul ne devait forger une clef sur un moule en cire ou en terre et sans avoir la serrure. Les serruriers, qui s'étaient également organisés en confrérie de Saint-Eloi, tenaient leur profession en très haute estime, étaient très fiers de la devise de leurs armoiries : *securitas publica ;* ils disaient de leur art, rangé par Louis XIV parmi les arts libéraux, qu'il avait pour objet la conservation de la vie des hommes et la sûreté de leurs possessions.



Le costume du serrurier, d'après une estampe de Larmessin.

II. Technologie. — La serrurerie comprend la fabrication de nombreux ouvrages en fer forgé employés dans la construction. Elle forme trois professions différentes suivant les ouvrages exécutés ; on distingue : 1° le *serrurier en bâtiments*, qui exécute les ouvrages en fer forgé employés dans la construction des bâtiments ; 2° le *serrurier charron*, qui fabrique ceux qui sont employés au ferrage des voitures ; 3° le *serrurier mécanicien*, qui exécute d'après des dessins toutes les pièces en fer forgé qui entrent dans la composition des machines.

Les matières premières employées en serrurerie sont le fer, l'acier, le cuivre, le laiton, la houille, le charbon de bois, le coke. Le métal destiné à la fabrication d'un objet de serrurerie subit deux sortes d'élaboration : la première, qui constitue le *travail de la forge*, a pour but de lui donner grossièrement la forme qu'il doit avoir ; la seconde, *travail de l'établi*, a pour but de finir la pièce ébauchée en la limant, la taraudant, la perçant, etc. Les outils employés par le serrurier se divisent suivant cette classification. Les outils de la forge sont : la forge et ses soufflets, les enclumes, les pinces, les broches, les marteaux de toutes grandeurs, les tenailles, les tisonniers, les chasses rondes, carrées et à biseau, les mandrins, les étampes, les tranches, les perçoirs, les tranchets, le casse-fer à froid, etc. Les outils de l'établi sont : les ciseaux, les étaux de toutes grandeurs et de toutes formes, les mandrins, les burins, les filières et les tarauds, les trépans, les mèches, les limes, les tours, etc. (V. les articles spéciaux de l'*Encyclopédie* pour tous détails sur ces outils).

SERRURERIE DE BATIMENT. — Les ouvrages que le serrurier fournit dans les bâtiments peuvent se diviser en trois classes : 1° les ouvrages en fonte ; 2° les gros fers ou fers de bâtiment ; 3° les objets de quincaillerie ou de serrurerie, en nombre considérable.

1° *Ouvrages en fonte.* Les ouvrages en fonte employés dans les bâtiments viennent tout fondus des usines à fer qui les vendent au kilogramme. Les principaux sont : les réchauds pour fourneaux, les tuyaux de conduite, les garnitures de cheminée, les barres d'appui de croisée, les panneaux à jour pour portes et balcons, les rampes d'escalier, les colonnes, etc.

2° *Fers de bâtiments* On désigne sous ce nom les fers laminés que fournissent les usines métallurgiques sous forme de fers à U, à T simple ou double, les cornières, les fers à vitrage, etc., et qui sont employés dans la grosse serrurerie pour l'établissement des pans en fer, des planchers, des combles, des couvertures diverses, des vitrages et que le serrurier se contente la plupart du temps d'assembler sans leur faire subir de travail de forge, ni

EFERUS - Recherche & Classification numérique

d'établi. On y comprend aussi tous les fers dont le travail se réduit à celui de la forge, ce qui arrive lorsqu'il s'agit de faire une chaîne, un ancre, un tirant, un harpon, etc.

3° *Objets de quincaillerie.* Ce sont des objets faits la plupart du temps en fabrique et achetés par les serruriers qui n'ont qu'à les poser. Les plus généralement employés sont les anneaux, les agrafes, les arrêts, les battements, les canards, les chogrammes, les charnières, les cadenas, les crampons, les équerres, les fiches, les espagnolettes, les serrures, les targettes, les verrous, les pivots, les loquets, les gonds, les gâches, etc., etc.

SERRURERIE DE CHARRONNAGE. — Le serrurier-charron s'occupe de tout ce qui se rapporte au ferrage des voitures. Il fabrique exclusivement lui-même les *essieux*, les *cols de cygne* et les *ressorts*. L'*essieu* constitue la partie essentielle de la voiture ; il supporte la charge et la reporte sur le sol par l'intermédiaire des roues qui sont montées à ses extrémités. Ils se fabriquent en bois, en fer et en acier. Le *col de cygne* est la pièce en fer qui imite plus ou moins la forme du cou d'un cygne et qui relie l'avant-train d'une voiture à l'arrière-train ; elle a pour but de former une courbe assez élevée pour permettre aux roues de l'avant-train de passer dessous et de faciliter par là les virages. Les *ressorts de voitures* sont des assemblages de feuilles minces d'acier réunies ensemble et qui, par leur élasticité, adoucissant la transmission des chocs des roues sur les corps durs, réalisent plus ou moins la suspension de la cage de la voiture. Le serrurier charron exécute également d'autres ouvrages, mais les trois qui précèdent sont sa spécialité propre ; les autres peuvent aussi bien être exécutés par les serruriers en bâtiment.

SERRURERIE MÉCANIQUE. — Le serrurier mécanicien s'occupe de tout ce qui est relatif à la construction de machines, il fait toutes les pièces en fer forgé qu'on lui commande, machines entières ou parties de machines ; il forge, lime, tourne le fer, l'acier, le cuivre, exécute tous les travaux de mécanique. E. LAYE.

SERRURIER (T. de mét.) (V. SERRURERIE).

SERS. Com. du dép. de la Charente, arr. d'Angoulême, cant. de Villebois-la-Valette ; 543 hab. Stat. du chem. de fer d'Orléans.

SERS. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. d'Argelès-Gazost, cant. de Luz ; 1.882 hab.

SERTISSAGE (V. JOAILLERIE, t. XXI, p. 164).

SERTORIUS (Quintus), général romain, né à Nursia, tué en 72 av. J.-C. Ce vaillant Sabin fut un des plus remarquables chefs militaires de l'antiquité. Il était borgne comme Annibal, Philippe, etc. Il débuta en Gaule, échappant presque seul au désastre d'Orange (105), pénétra déguisé dans le camp des Teutons pour renseigner Marius (102) ; tribun militaire en Espagne, il comprime une révolte de Castulo (97), se distingue en Italie dans la guerre sociale et prend parti pour Marius ; il coopère avec Cinna à la reprise de Rome, mais blâme les massacres et écrase les esclaves auxquels Marius avait livré la ville. Préteur en 83, voyant ses conseils méconnus, il se retira dans sa province d'Espagne ultérieure, se frayant une route à travers la Gaule et les Pyrénées. Les lieutenants de Sulla l'y suivent ; il s'embarque pour la Mauretanie, s'empare des îles Pityuses (Iviça et Formentera) avec l'aide de pirates ciliciens, repasse en Mauretanie et s'empare de Tanger. Vainqueur de Paccianus envoyé par Sulla, il embauche ses soldats et est rappelé en Espagne par les Lusitaniens (81). Il défait Fufidius sur le Guadalquivir et se renforce par l'accession d'une foule de proscrits romains. Sulla envoie alors le consul Q. Metellus Pius. Sertorius s'assure avec une habileté consommée les avantages du terrain, refusant la bataille, usant son adversaire par les guerillas. Sa douceur et sa justice gagnent les Espagnols ; dans une école latine, il groupe à Osca (Huesca) les enfants des principales familles. Ses lieutenants battent ceux de Metellus aux bords du Guadiana, aux bords de la Sègre ; il dégage Lacobriga assiégée par le proconsul. En 77, il est rejoint par Perperna, un légat de Lépide qu'accompagnaient 35 cohortes, des nobles et des sénateurs du parti populaire. Sertorius, que l'armée acclame comme chef, institue un sénat de 300 membres où il admet des Espagnols.

Pompée est envoyé pour le combattre avec 30.000 hommes ; il se heurte à Sertorius qui assiégeait Lauro, sur le Jucar, et qui le repousse avec perte (76). L'année suivante, les lieutenants de Sertorius succombent : Hirtuleius, battu et tué par Metellus à Segovia, Perperna, battu par Pompée à Valence ; mais le chef tient Pompée en échec et livre une bataille indécise à Pompée et Metellus réunis. Il s'allie à Mithridate, roi de Pont (74) et repousse à Calahorra les généraux ennemis. Les campagnes suivantes sont mal connues. Mais les Romains qui entouraient Sertorius supportaient impatiemment l'autorité de ce provincial et la faveur qu'il marquait aux Espagnols : ceux-ci, d'autre part, eussent voulu une égalité absolue. Finalement une conspiration fut nouée par Perperna, et Sertorius assassiné à table. La vie de Sertorius est surtout connue par la bibliographie que Plutarque lui a consacrée.

A.-M. B.

SERTULAIRES (Zool.). Groupe de Cœlentérés-Calyptoblastes, voisin des *Campanulaires* (V. ce mot) et caractérisés par les hydrothèques en forme de bouteille, sessiles ou non, alternes ou opposés par paires. Les genres *Dynamema* Lamx et *Sertularia* L. sont représentés dans presque toutes les mers du globe ; on ne connaît pas encore leur phase médusaire. Dr L. HN.

SERTULARIA (Paléont.) (V. CRISIA).

SÉRULLAS (Georges-Simon), chimiste français, né à Poncin (Ain) le 2 nov. 1774, mort à Paris le 25 mai 1832. Fils d'un notaire, il s'enrôla à dix-sept ans, mais revint bientôt à Bourg, où il suivit un cours de pharmacie, et en 1793, repartit pour l'armée comme pharmacien militaire. Devenu pharmacien en chef de l'hôpital de Metz en 1814 et de celui du Val-de-Grâce à Paris, en 1825, il fut nommé, la même année, professeur de chimie au Muséum d'histoire naturelle et élu en 1829 membre de l'Académie des sciences de Paris, en remplacement de Vauquelin. Il mourut du choléra. Il a découvert, entre autres substances, le protoiodure de carbone (1823), l'iodure (1824) et le perchlorure (1828) de cyanogène, un bromure de sélénium, un éther hydrobromique. Il s'est livré, en outre, sur l'iode, sur le bronze, sur le potassium et sur le chlore à d'intéressantes recherches, dont les résultats se trouvent consignés dans de nombreux mémoires publiés par les *Annales de physique et de chimie* (1822 à 1831). Il a fait paraître à part : *Observations physico-chimiques sur les alliages du potassium et du sodium* (Metz, 1821, 2 vol.) ; *Moyen d'enflammer la poudre sous l'eau* (Metz, 1822).

BIBL. : VIREY, *Notice sur Sérullas* ; Paris, 1832. — LODIBERT, *Eloge de Sérullas* ; Paris. 1837.

SÉRUM. I. Physiologie (V. SANG, t. XXIX, p. 431).

II. Thérapeutique (V. SÉROTHÉRAPIE).

III. Pathologie. — SÉRUMS ARTIFICIELS. — On doit entendre sous ce nom diverses solutions salines que l'on emploie soit en injections sous-cutanées, soit en injections intra-veineuses.

Cette méthode de traitement est surtout employée depuis les études du professeur Hayem en 1883. Les expériences de Landerer, de Cyon, de Dastre ont montré quelle en était l'efficacité pour remédier à l'anémie consécutive aux hémorragies.

Diverses solutions ont été proposées. Nous n'indiquerons que les principales :

1°	Eau distillée.....	1.000 gr.
	Chlorure de sodium.....	7 —
	Sulfate de soude.....	7 —
2° Hayem	Eau distillée.....	1.000 gr.
	Chlorure de sodium.....	5 —
	Sulfate de soude.....	10 —

EFERUS - Recherche & Classification numérique

3° Solutions de Malasieg et de Dastre, à 10 et à 8 °/₀ de chlorure de sodium.

4° Chéron

Acide phénique neigeux.....	1 gr.
Chlorure de sodium.....	2 —
Sulfate de soude.....	8 —
Phosphate de soude.....	4 —
Eau distillée.....	100 —

Cette dernière solution n'est employée qu'à la dose de 10 et 20 gr. Les autres solutions au contraire, sont généralement employées à dose considérable variant de 100 à 800 gr. Elles doivent être stérilisées à l'autoclave à 120°, et chauffées au bain-marie au moment de leur emploi. Bien entendu, elles doivent être contenues dans des vases aseptisés, et la seringue (la seringue de Roux est très bonne pour cet usage) ainsi que l'aiguille doivent être soigneusement stérilisées. Pour injecter les grandes quantités de liquide qui sont quelquefois nécessaires, on se sert de réservoirs munis d'un tube en caoutchouc, *le tout aseptisé*.

Deux modes d'injections sont employés, comme nous l'avons dit, la voie sous-cutanée, la voie intra-veineuse. Lorsque l'on pratique une injection sous-cutanée, l'on a soin de désinfecter soigneusement la peau, au savon, à l'alcool et au sublimé. L'injection se fait, soit sous la peau du ventre, soit dans la région trochantérienne, ou mieux encore la région axillaire. L'aiguille est enfoncée obliquement sous la peau, la seringue et son ajutage en caoutchouc étant complètement remplis de liquide, que l'on a fait jaillir par la seringue, de façon à chasser complètement l'air. L'injection est poussée lentement. La seringue ayant une contenance de 20 centim. c., on la remplit à cinq ou six reprises, de façon à injecter au moins 100 gr. de liquide. L'injection peut être répétée trois ou quatre fois, de façon à injecter d'une façon totale de 400 à 500 gr. de liquide. L'on a dépassé encore ces quantités, et l'on est arrivé à injecter 800 gr. en une fois. Au niveau de l'injection, il se produit une boule d'œdème qui disparait, d'ailleurs assez rapidement, et le malade accuse une douleur locale de tension. L'on retire l'aiguille, et l'on recouvre la région d'un peu de ouate.

Lorsque l'on emploie la voie intra-veineuse, il y a lieu de recourir à une véritable petite opération. La veine choisie est d'habitude la veine du coude. L'on pratique la ligature du bras, comme pour la saignée, l'on anesthésie la peau, au-dessous de la ligature sur le trajet de la veine, puis on dénude celle-ci au bistouri, et on fait pénétrer l'aiguille remplie de liquide ainsi que tout l'appareil. L'on passe un fil de soie au-dessous de la veine, et l'on fixe l'aiguille à l'aide de ce fil. L'air doit être soigneusement chassé de tout l'appareil. L'aiguille est enfoncée dans la lumière de la veine, en la dirigeant vers la racine du membre. On se sert habituellement d'un réservoir ou bock que l'on élève lentement et peu (40 ou 50 centim.), de façon à injecter 1 litre (ou plus) de liquide en un quart d'heure. On retire l'aiguille, on place deux ligatures sur la veine, au-dessus et au-dessous du point d'attaque, on suture et on panse la plaie. Les quantités ainsi injectées en plusieurs fois ont pu aller jusqu'à 7 litres en sept heures (Lejars). Les injections salines sont un moyen très puissant de lutter contre les infections (lavage du sang) et contre les hémorragies (élévation de la pression sanguine). Les indications principales en sont les *septicémies* (opératoires, puerpérales et autres), les hémorragies. Chez les enfants, employées à dose moindre, elles sont très utiles dans le choléra infantile. Chez l'adulte, elles ont été également employées dans le choléra asiatique. D'une façon générale, la voie sous-cutanée convient dans les cas d'infection légère et d'hémorragie peu abondante, et ne menaçant pas la vie à bref délai. La voie intra-veineuse est préférable dans les grandes infections et dans les hémorragies avec perte considérable de sang.

L'injection du liquide salin est suivie d'un certain nombre de phénomènes réactionnels. Lorsque le liquide a été injecté par la veine, le résultat est beaucoup plus rapide, le pouls est plus ample, plus régulier, la respiration est moins courte, moins précipitée. l'on voit disparaître cette tendance à la syncope, qui paraissait si menaçante. Puis, une demi-heure après l'injection, la température monte et l'on assiste à un véritable accès fébrile. Une heure après, la température redescend, le pouls se ralentit. En même temps la sécrétion urinaire est augmentée, la peau se couvre de sueur. Il peut y avoir délire. Il y a d'ailleurs altération des hématies et souvent hémoglobinuries.

Les phénomènes sont les mêmes à la suite des injections sous-cutanées, mais ils se présentent à un degré très atténué. La dissolution des globules est d'autant plus accentuée que le titre de la solution est plus faible. L'on ne peut songer à employer les sérums normaux en injection, car ils jouissent de véritables propriétés toxiques.

Il existe peu de contre-indications véritables aux injections salines, cependant lorsqu'il existe une affection du cœur persistante et de l'artério-sclérose, il faut les employer avec la plus grande prudence. L'on a employé dans ces derniers temps, à la suite des recherches de Carnot, des injections de solutions gélatineuses. Elles donnent de bons résultats dans les cas d'anévrismes et d'hémorragies à répétition. Dr M. Potel.

SÉRUMTHÉRAPIE (V. Sérothérapie).

SERURIER (Jean-Matthieu-Philibert, comte), maréchal de France, né à Laon le 8 sept. 1742, mort à Paris le 21 déc. 1819. Officier de fortune, il prit part à la guerre de Sept ans, eut la mâchoire fracassée au combat de Warbourg (31 juil. 1760), combattit en Portugal, en Corse ; en 1781, il n'avait que le grade d'enseigne, et la croix de Saint-Louis. La Révolution lui donna un régiment (1792). A l'armée du Var, il se signale par l'héroïque prise d'Utello, et comme général de brigade (22 août 1795), puis de division (13 juin 1795), contribue à donner à Schérer la possession des défilés des Alpes-Maritimes. Sous Bonaparte, à la tête de la réserve, il se distingua principalement à Mondovi et devant Mantoue, puis au Tagliamento, à Goritz. C'est lui que le général en chef chargea d'apporter au Directoire les vingt-deux drapeaux pris sur l'ennemi. Il gouverna Venise, où sa rigidité et son austérité de mœurs, qui rappellent Catinat, lui valurent le sobriquet militaire de « Vierge d'Italie ». Dans la malheureuse campagne de 1798, sous Moreau, il soutint, avec 1.500 hommes, le choc de 17.000 Russes, et ne se rendit à Souvorov qu'après avoir brûlé toutes ses cartouches : l'honorable capitulation de Verderio (28 avr.) termina sa carrière active. Il appuya énergiquement la politique personnelle de Bonaparte, fut nommé sénateur, gouverneur des Invalides (1804), maréchal de France (19 mai 1804), comte d'Empire (1808). Le 30 mars 1814, il fit brûler dans la grande cour des Invalides les 1.417 drapeaux et étendards confiés à sa garde. Rallié à la première Restauration, puis aux Cent-Jours, il fut privé du gouvernement des Invalides par ordonnance royale du 27 déc. 1815, et mourut dans la retraite. Sa ville natale lui a élevé une statue en 1864. H. Monin.

SERVAGE (Anc. dr. fr.) (V. Féodalité, t. XVII, notamment pp. 217-218, et les art. consacrés à la Corvée et aux autres droits féodaux).

SERVAIS. Com. du dép. de l'Aisne, arr, de Laon, cant. de La Fère; 399 hab.

SERVAIS (Saint), *Servatius*, Xe évêque de Tongres. Il assista au concile de Sardique (344 ou 344) et au concile de Rimini (359), où il défendit avec fermeté la doctrine nicéenne. Fête le 13 mai. — On a ajouté à sa légende plusieurs particularités empruntées à celle d'un autre *Servais*, XVe évêque de Tongres, mentionné par Grégoire de Tours, en sa relation de l'invasion de la Gaule par Attila (450). Dans quelques manuscrits, le nom de cet évêque est inscrit *Aravatius* et aussi *Arvatius*. E.-H. V.

SERVAL (Zool.) (V. Chat, t. X, p. 876).

EFERUS - Recherche & Classification numérique

SERVAL. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Soissons, cant. de Braisne; 113 hab.

SERVAN ou **SERVANDO**, dit *Servandoni* (Jean-Nicolas), décorateur, peintre et architecte français, né à Florence le 2 mai 1695, mort à Paris le 19 janv. 1766. Fils de Jean-Louis-Claude Servan, dit *Servandó*, voiturier à Lyon, Servandoni étudia en Italie la peinture avec J.-P. Panini, et l'architecture avec J.-J. de Rossi, avant de venir en 1724 à Paris où il fut nommé directeur des décorations de l'Opéra (alors installé dans l'aile droite du Palais-Royal), fonction qu'il conserva jusqu'en 1742.

Les œuvres de décoration et de peinture de cet artiste furent des plus nombreuses ; car, comme décorateur, il donna à l'Opéra soixante décors, ainsi que la décoration de la salle de spectacle transformée en salle de bal, et, de 1736 à 1760, composa des décorations de reposoirs, de pantomimes, de feux d'artifice et de fêtes données en l'honneur de mariages souverains ou de traités de paix, tant à Paris et dans les résidences princières des environs, qu'à Londres et à Vienne. La fécondité de Servandoni comme peintre ne fut pas moins grande et, de 1737 à 1765, il exposa à plusieurs Salons des tableaux d'architecture, de paysages, de ruines antiques, de vases et d'allégories.

On doit à Servandoni, comme architecte, la façade de l'église Saint-Sulpice à Paris, façade de l'exécution de laquelle il avait été chargé à la suite d'un concours et dont, de 1733 à 1745, il fit élever les deux ordonnances dorique et ionique, tandis que ses successeurs dans ce travail, Maclaurin et Chalgrin, dessinèrent les deux tours disparates au S. et au N. de cette façade. Servandoni composa aussi la décoration de la chapelle de la Vierge et de la tribune des orgues de cette église où il fut enterré ; le maître-autel avec baldaquin de la cathédrale de Sens, et de nombreux édifices (aujourd'hui détruits) à Paris, à Gennevilliers, à Chantilly et à Chambord. En outre, il fut employé pour des travaux d'architecture par les rois de Portugal, d'Espagne et d'Angleterre, ainsi que par le duc de Wurttemberg.

Cet artiste a publié une *Description abrégée de l'église Saint-Pierre de Rome, etc.* (Paris, 1738), et *la Relation de la représentation de la Forêt enchantée sur le théâtre des Tuileries, le 31 mars 1754*. Le portrait de Servandony, donné par sa veuve, Anne-Henriette Roots, à l'Académie de peinture, est aujourd'hui au musée du Louvre, et a été gravé par Miger. Un de ses enfants et son élève, *Servandoni d'Hannetaire*, fut architecte à Bruxelles; mais le plus remarquable des élèves de Servandoni fut *Chalgrin* (V. ce nom). Ch. Lucas.

Bibl. : L. Charvet, *Lyon artistique ; Architectes ;* Lyon, 1899, gr. in-8.

SERVAN (Joseph-Michel-Antoine), magistrat et publiciste français, né à Romans (Dauphiné) le 3 nov. 1737, mort à Saint-Remy (Bouches-du-Rhône) le 4 nov. 1807. Après des études de droit à Lyon et Paris, il fut nommé avocat général au Parlement de Grenoble (1764) : il ne tarda pas à aller à Ferney pour rendre visite à Voltaire, qui apprécia l'enthousiasme que le jeune avocat manifestait pour les idées nouvelles de d'Alembert, Diderot, Rousseau, et pour toutes les idées généreuses. Dans ses discours de rentrée au Parlement de Grenoble en 1765 et 1766, Servan plaida la cause de la justice égale pour tous et de la pitié dans le code criminel ; il s'éleva avec courage contre la torture et acquit par la noblesse et la chaleur de son plaidoyer une grande réputation. Il ne tarda pas à mettre en pratique ses nobles théories et défendit avec succès la cause d'une protestante, Marie Robequin, que son mari Jacques Roux avait abandonnée, se faisant catholique pour pouvoir se remarier d'une manière valable (les protestants ne jouissant plus des droits civils depuis la révocation de l'édit de Nantes) : Voltaire et Laharpe félicitèrent hautement Servan. Ayant été chargé de porter des remontrances à Louis XV par son Parlement en 1768, il refusa une charge de maître des requêtes que lui offrait le duc de Choiseul et prononça de nouveau, en 1769, à la rentrée du Parlement de Grenoble un discours sur les mœurs qui lui valut une ovation. Mais vivement attaqué par ses ennemis à la suite d'un procès qu'il avait plaidé, Servan se démit de sa charge (1772). Il employa ses loisirs à écrire. En 1789 il refusa d'aller siéger aux Etats généraux et publia une *Adresse aux amis de la paix* qui fit sensation. En 1792 il quitta la France pour la Suisse et ne revint en Provence qu'en 1802. Nommé alors député, il refusa et continua à vivre dans la retraite. Servan passait pour un brillant orateur ; comme écrivain, il manque de naturel et de simplicité. On a publié ses *Œuvres choisies* en 1818.

SERVAN DE GERBEY (Joseph), général et homme d'Etat français, frère du précédent, né à Romans en 1741, mort à Paris en 1808. Il entra au service en 1760. Partisan des idées philosophiques, il donna des articles militaires à l'*Encyclopédie* et publia le *Soldat citoyen* (1781); chaud partisan de la Révolution, il était colonel en 1792, et fut nommé le 9 mai ministre de la guerre à l'arrivée au pouvoir des Girondins ; il quitta le ministère le 12 juin avec Roland et Clavière, mais reprit son portefeuille après le 10 août. Ennemi de Dumouriez avec lequel il avait eu une violente altercation lors du projet de camp de vingt mille fédérés près Paris, il dut se retirer le 3 oct. 1792. Il était général de division commandant les Pyrénées-Orientales quand il tomba en disgrâce à la chute des Girondins, fut destitué (mai 1793) et jeté à la prison de l'Abbaye d'où il ne sortit qu'après le 9 thermidor. En 1795 il recouvra son titre de général ; inspecteur général des troupes du Midi sous le Directoire (1799), il servit à l'intérieur sous Bonaparte et prit sa retraite en 1807. Il a écrit une *Histoire des guerres des Gaulois et des Français en Italie* (1805, 7 vol.).

SERVAN DE SUGNY (Pierre-François-Jules), poète français, né à Lyon le 24 nov. 1796, mort près d'Orléans le 12 oct. 1831. De la même famille que le précédent, il ajouta à son nom celui de sa mère, Anne Royer de Sugny. Après des études au lycée de Lyon, il étudia le droit à Grenoble, puis à Paris, et se fit inscrire au barreau de Lyon en 1824. Mais les lettres était sa vraie vocation; il eut cette originalité d'être au XIXe siècle un excellent poète latin, et, de plus, une sorte de reflet d'André Chénier dans ses vers français. C'est d'abord comme poète latin qu'il se fit connaître dans l'*Hermes Romanus* et par l'*Almanach des Muses latines* (Grenoble et Paris, 1817-18, 2 vol. in-12). Il était également versé dans la connaissance de plusieurs langues vivantes. Abordant ensuite la poésie française, il publia successivement : *Idylles de Théocrite*, en vers (Paris, 1822, in-8) ; *la Famille grecque, poème suivi de poésies diverses* (Paris, 1824, in-18), inspiré par les événements de l'insurrection hellénique ; *les Noces de Pélée et de Thétis*, trad. de Catulle (Paris, 1829, in-8); *Clovis à Tolbiac* (Paris, 1830); *le Réveil de la Liberté* (Paris, 1831, in-8). De faible santé, atteint même d'une maladie de poitrine, il mourut en laissant de vifs regrets, dont son ami Bignan s'est fait l'écho dans une notice en tête du volume posthume, *Satires contemporaines et mélanges* (Paris, 1832, in-8), qu'il publia. Il est aussi l'auteur de trois romans : *la Chaumière d'Oullins* (Paris, 1830, in-8); *le Neveu du Chanoine* (Paris, 1831, 4 vol. in-12) ; *le Suicidé* (Paris, in-8). On a dit, mais à tort, qu'il avait péri par suicide. Eug. Asse.

Bibl. : Bignan, *Notice.* — Boissieu, *Eloge;* Lyon, 1832, in-8.

SERVANCE. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Lure, cant. de Melisey; 1.695 hab.

SERVANCHES. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Ribérac, cant. de Saint-Aulaye; 227 hab.

SERVANDONI (Jean-Nicolas), comédien (V. Hannetaire).

SERVANDONI (Jean-Nicolas), architecte (V. Servan).

SERVANT (Artill.) (V. Canonnier).

EFERUS - Recherche & Classification numérique

SERVANT. Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. de Riom, cant. de Menat; 1.576 hab.

SERVANTE DES PAUVRES. Ordre religieux (V. CHARITÉ, t. X, p. 653).

SERVAS. Com. du dép. de l'Ain, arr. et cant. de Bourg, 474 hab. Stat. du chem. de fer P.-L.-M.

SERVAS. Com. du dép. du Gard, arrr. et cant. (E.) d'Alais; 274 hab.

SERVAVILLE-SALMONVILLE. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Rouen, cant. de Darnétal; 365 hab.

SERVEL. Com. du dép. des Côtes-du-Nord, arr. et cant. de Lannion; 1.572 hab.

SERVER PACHA, homme d'Etat ottoman, né vers 1820, mort à Constantinople le 10 juin 1886. Il entra au service de l'administration civile, fut d'abord chef du bureau de la correspondance au ministère de la guerre, puis premier secrétaire d'ambassade à Vienne et à Paris. En 1856, il accompagna en cette qualité Méhémet Pacha Kibrizli chargé de représenter la Turquie aux fêtes du couronnement d'Alexandre II à Moscou, resta à Saint-Pétersbourg comme chargé d'affaires, rentra ensuite à Constantinople où il fut secrétaire général du ministère des affaires étrangères. Commissaire civil en Crète en 1867, préfet de la ville en 1868-70, il rentra aux affaires étrangères en 1870 et y fut d'abord sous-secrétaire d'Etat, puis ministre (6 sept. 1871). Considéré comme ami de la Russie par Midhat Pacha, imbu d'idées anglaises, celui-ci se priva de ses services en 1872. De retour au pouvoir, il fut ministre du commerce (1875), commissaire général en Bosnie et gouverneur général de l'Herzégovine, ministre des travaux publics, puis ministre des affaires étrangères pour la seconde fois (août 1877). Il signa à Andrinople l'armistice avec la Russie (31 janv. 1878); destitué en févr. 1878, sous l'impulsion de l'Angleterre, il occupa encore les postes de président du conseil d'Etat (sept. 1880) et de ministre de la justice (1885). Cl. H.

SERVERETTE. Com. du dép. de la Lozère, arr. de Marvejols, cant. de Saint-Alban; 760 hab.

SERVES. Com. du dép. de la Drôme, arr. de Valence, cant. de Tain; 557 hab. Stat. du chem. de fer P.-L.-M.

SERVET (Michel), théologien et médecin espagnol, né à Villanueva (Aragon) vers 1509, mort à Genève le 27 oct. 1553. Il prit souvent le nom de sa mère *Reves*. Entré en 1525 au service du père Quintana, plus tard confesseur de Charles-Quint, il vint avec lui à Toulouse, se passionna pour la théologie, alla disputer avec des théologiens catholiques et protestants à Bologne, à Augsbourg, à Bâle, à Strasbourg, publia *De Trinitatis erroribus* (Haguenau, 1531), puis d'autres livres sur le même sujet. Sous le nom de Michel de Villeneuve, il vint étudier la médecine à Paris, séjourna ensuite à Lyon (1535) et fit paraître une édition annotée de la géographie de Ptolémée (1535); revenu à Paris (1537), il fit au collège des Lombards un cours public, publia un intéressant traité sur les sirops (*Syruporum universa ratio*), dont les violentes attaques contre la médecine usuelle suscitèrent de vives animosités; son *Apologetica disceptatio pro astrologia* (1538) le fit traduire comme hérétique devant le Parlement qui l'acquitta. Il passa ensuite quelques années tranquilles, établi comme médecin, à Charlieu, près de Lyon, puis à Vienne (Dauphiné), où l'archevêque, son ami Paulmier, le protégeait. Mais un nouvel ouvrage théologique, *Christianismi restitutio* (1553; éd. all. de Spiess; Wiesbaden, 1892-95, 2 vol.), présenta ses théories panthéistes renouvelées de Philon; il ne voyait dans la Trinité que trois différents modes de manifestation de l'Etre absolu. Une lettre écrite de Genève par un ami de Calvin le dénonça comme auteur de ce livre; Servet, arrêté, s'évada et, condamné à mort par contumace, fut brûlé en effigie à Vienne le 17 juin 1553. Voulant aller en Italie, Servet passa par Genève, fut reconnu et arrêté le 13 août; Calvin, qui avait déjà échangé avec lui des lettres fort aigres, le fit poursuivre comme hérétique; le Petit Conseil de Genève, après avoir vu les accusations de Calvin et les réponses de Servet, après avoir consulté les Eglises de Berne, Bâle, Zurich, Schaffhouse, le condamna au bûcher le 26 oct. Après un moment de désespoir, Servet marcha courageusement à la mort. Il est connu dans l'histoire des sciences comme un de ceux qui ont pressenti la découverte de la circulation du sang; il a en réalité découvert la petite circulation ou circulation pulmonaire. Une statue a été érigée à Paris à cette victime du fanatisme. G. WEIL.

BIBL.: Emile SAISSET, dans *Revue des Deux Mondes*, 1848. — TOLLIN, *Das Lehrsystem M. Servets*; Gütersloh, 1876-78, 3 vol.

SERVIAN. Ch.-l. de cant. du dép. de l'Hérault, arr. de Béziers; 3.376 hab.

SERVICE. I. Sociologie. — On entend d'ordinaire, en économie politique, par *services* les actes de l'homme propres à fournir la satisfaction d'un besoin par eux-mêmes et sans incorporation matérielle en une chose ou un produit : ainsi la leçon du professeur, la consultation du médecin, le chant du ténor, etc. Ces services ont économiquement une valeur et un prix; et ils ont une fonction dans la vie sociale et spécialement économique. Mais on peut dire que ce sujet n'est pas encore suffisamment étudié et que la théorie en reste à faire. — Dans la langue et la doctrine de *Bastiat* (V. ce nom), le terme de services avait pris un sens et joué un rôle qui, en général, ne lui ont pas été conservés.

II. Droit civil. — LOUAGE DE SERVICES (V. LOUAGE).

III. Administration. — SERVICES PUBLICS (V. ADMINISTRATION, t. I, p. 581).

CAISSE DE SERVICE (V. CAISSE, t. VIII, p. 810).

ADMINISTRATION ANGLAISE. — SERVICE CIVIL. — Cette expression est appliquée, en Angleterre seulement, aux départements de l'administration centrale (Home Office, Colonial Office, Local Government Board, Post Office, etc.). Les fonctionnaires du Civil Service sont donc ceux qui ont des situations dans ces départements, ou dépendantes de ces départements, comme celles du service de l'Inde. Les fonctionnaires engagés dans l'administration locale, qui relèvent généralement d'autorités administratives élues, n'ont pas de relations directes, en Angleterre, avec l'administration centrale.

On peut distinguer plusieurs classes de situations dans le service civil : 1° celles qui sont accessibles par voie de concours public sous certaines conditions. Les plus importantes sont les *first class clerkships* dans les divers départements ministériels, les places dans l'*Indian Civil Service* et les *Eastern* (*colonial*) *Cadetships;* ordinairement les examens ont lieu une fois par an, et les limites d'âge sont de vingt-deux à vingt-quatre ans. Les *second class clerkships* sont conférées aussi au concours; mais les limites d'âge sont de dix-sept à vingt ans, et l'examen est moins difficile. — 2° Certaines places ne sont mises au concours qu'entre des candidats préalablement désignés par les chefs des départements intéressés : c'est le cas des *Foreign Office clerkships*. — 3° D'autres sont données directement par le chef du département, sauf obligation, pour les personnes ainsi nommées, de subir postérieurement un examen justificatif de leurs aptitudes (service diplomatique). — 4° Enfin les grades universitaires dispensent de tout espèce d'examen les candidats à certaines fonctions, telles que les *inspectorships of the educational department.* — Un corps spécial, les *Civil Service Commissioners*, est chargé de surveiller les nominations dans le Service civil et tous les examens qui en ouvrent l'accès.

Les examens les plus importants, ceux qui ouvrent l'accès aux *first class clerkships*, au service de l'Inde, etc., sont ainsi organisés. Vingt-sept matières, dont aucune n'est obligatoire, sont proposées aux candidats, qui peuvent demander à être interrogés sur un nombre quelconque de ces matières, à leur gré. Les candidats admis sont ran-

EFERUS - Recherche & Classification numérique

gés par ordre de mérite, et sont autorisés à choisir, autant que possible, le département qu'ils préfèrent. — Il résulte de ce système que, pour les *first class clerkships*, le service de l'Inde et les *Eastern Cadetships*, aucune éducation préliminaire spéciale n'est requise. Il est parfaitement possible, par exemple, d'être appointé à un emploi dans le *Local Government Board*, sans avoir la plus superficielle connaissance préalable des lois qui régissent l'administration locale. L'examen est destiné à attester seulement que ceux qui le subissent ont une bonne éducation générale et une capacité intellectuelle suffisante ; le reste sera acquis par la pratique. Il faut dire, cependant, que les candidats admis pour le service de l'Inde reçoivent un entrainement subséquent et passent des examens complémentaires sur des sujets spéciaux.

En fait, les meilleures situations sont généralement obtenues au concours par d'anciens étudiants des Universités. Les 20 *first class clerkships* mises au concours en 1898 ont toutes été obtenues par des étudiants d'Oxford ou de Cambridge (dont 16 gradués). La même année, pour les fonctions dans l'Inde et les *Eastern Cadetships*, sur 88 compétiteurs admis, 66 provenaient d'Oxford ou de Cambridge, 18 d'autres Universités et 4 seulement n'étaient pas des *University men*.

Les choses étant ainsi, il n'y a point en Angleterre d'écoles pour la préparation aux fonctions administratives. Les fonctionnaires de l'administration locale sont nommés sans examen ; ce que l'on demande pour les postes, qui exigent des connaissances techniques, c'est la production de certificats attestant l'expérience pratique des candidats ; ce que l'on demande pour l'accès aux *first class clerkships*, c'est une éducation et une aptitude générales. La *London School of Economic and Political sciences* a essayé de donner des cours sur les différentes matières du droit et de la pratique administratifs, mais cet enseignement s'adresse nécessairement, dans l'état actuel du système de recrutement, plutôt aux administrateurs en fonctions qu'aux candidats à des fonctions administratives.

Percy W. L. Ashley.

IV. Armée. — Service militaire. — Le service militaire est l'ensemble des obligations imposées aux citoyens pour la défense de la patrie. L'historique s'en trouve retracé, en ce qui concerne l'armée romaine et les armées modernes, à l'art. Armée, t. III, pp. 994 à 1003, et en ce qui concerne le *service d'host ou de plaid*, qui tenait lieu, au moyen âge, du service militaire, à l'art. Host, t. XX, p. 293, et à l'art. Féodalité, t. XVII, pp. 202 et 215. On trouvera aussi à l'art. Armée, pp. 1003 à 1005, et aux noms des différents pays, § *Armée*, les grandes lignes de son organisation et de son fonctionnement chez les principaux peuples des deux continents.

En France, les bases du service militaire se trouvent, à l'heure actuelle, dans la loi du 15 juil. 1889, modifiée par celle du 19 juil. 1892. Tout Français doit, aux termes de la première de ces lois, le service militaire personnel, et ce service, égal pour tous (sauf exemption résultant d'inaptitude physique ou dispenses à raison de certains diplômes d'études et de certaines situations de famille), a une durée de 25 années : 3 ans dans l'armée active, 10 ans dans la réserve de l'armée active, 6 ans dans l'armée territoriale, 6 ans dans la réserve de l'armée territoriale. Il se règle par classes, chaque classe comprenant, d'une façon générale (il peut y avoir exception pour les engagés volontaires), les jeunes gens ayant atteint l'âge de vingt ans révolus dans l'année dont elle porte le millésime. Il compte, sauf pour les engagés militaires et les jeunes gens qui ont devancé l'appel, du 1er nov. de l'année qui suit, et l'incorporation a lieu, au plus tard, le 16 du même mois. En temps de guerre, toutefois, les ministres de la guerre et de la marine peuvent anticiper cette incorporation. De même ils peuvent, toutes les fois que les circonstances leur paraissent l'exiger, conserver provisoirement sous les drapeaux la classe qui a terminé sa troisième année de service (V. Organisation de l'armée, t. XXV, p. 545, Recrutement, t. XXVIII, p. 236, Réserve, t. XXVIII, p. 459, Mobilisation, t. XXIII, p. 1149).

Le service militaire entraine avec lui un certain nombre de conséquences restrictives de la liberté et des droits généraux des citoyens. Le soldat sous les drapeaux, outre qu'il est tenu de nombreuses obligations énumérées par les règlements, doit, en tout temps et partout, à ses supérieurs une obéissance et un respect absolus (V. Discipline). Il est passible, pour tout manquement aux devoirs de son état et pour toute tentative en vue de s'y soustraire, de peines d'une sévérité particulière, édictées par des lois spéciales (V. Code, t. XI, p. 803, et Punition, t. XXVII, p. 961), et il est justiciable, aussi bien pour les crimes ou délits de droit commun que pour les crimes et délits prévus par ces lois, de tribunaux spéciaux (V. Justice, t. XXI, p. 350). Il ne peut se marier qu'après en avoir obtenu la permission du conseil d'administration du corps de troupe auquel il appartient (V. Mariage, t. XXIII, p. 83). Il ne peut voter, à moins qu'il ne soit en congé régulier de plus de trente jours (V. Election, t. XV, p. 739). Rentré dans ses foyers, il reprend tous ses droits ; mais, jusqu'à l'accomplissement de ses vingt-cinq années de service et à moins qu'il n'ait été réformé, il continue à être tenu, en vue des périodes d'instruction, des revues d'appel et surtout de la mobilisation, d'un certain nombre d'obligations, qui varient avec sa position : disponibilité, réserve, armée territoriale, etc., et qui se trouvent d'ailleurs mentionnées sur son livret (V. Mobilisation et Réserve).

Services de l'armée. — Ils comprennent :

Le *service d'état-major* (V. Etat-major, t. XVI, p. 499) ;

Le *service géographique*. Il fait partie de l'état-major et a dans ses attributions les études et les recherches scientifiques relatives à la géodésie, à la publication et à la mise à jour de la carte de France, à la cartographie étrangère, à la constitution des approvisionnements de cartes de mobilisation. Il a aussi le dépôt des instruments de précision. Placé sous les ordres du sous-chef d'état-major général de l'armée, il est divisé en quatre sections (I, Géodésie et Astronomie ; II, Levers de précision ; III, Topographie ; IV, Cartographie) et comprend, outre un cadre de 12 officiers supérieurs et une cinquantaine tant d'officiers subalternes des différentes armes que d'adjoints du génie, un personnel civil permanent composé de 3 chefs de service, 33 graveurs, 1 modeleur, 1 mécanicien, 38 dessinateurs, 1 aquarelliste, 1 calculateur, 3 expéditionnaires. Une *école de dessinateurs et de graveurs topographes* y est annexée. Elle reçoit un maximum de 10 élèves de quinze à dix-sept ans. La durée des études est de deux années, au bout desquelles les élèves peuvent être nommés dessinateurs ou graveurs stagiaires ;

Les *services administratifs*, qui se divisent en *services du contrôle, de l'artillerie, du génie, de l'intendance, des poudres et salpêtres, de santé* (V. Administration de l'armée, t. I, p. 601, Approvisionnement, t. III, p. 450, et, pour les détails, Artillerie, t. V, p. 22, Génie, t. XVIII, p. 741, Poudre, t. XXVII, p. 481, Santé, t. XXIX, p. 454) ;

Le *service du recrutement et de la mobilisation* (V. Recrutement, t. XXVIII, p. 240) ;

Le *service de la trésorerie et des postes aux armées* (V. Poste, t. XXVII, p. 434, et Trésorerie) ;

Le *service de la télégraphie militaire* (V. Télégraphe) ;

Le *service de la remonte* (V. Remonte, t. XXVIII, p. 384) ;

Le *service militaire des chemins de fer* (V. Chemin de fer, t. X, p. 1050, et Ouvrier, t. XXV, p. 716) ;

Le *service des chemins de fer et des étapes* (V. Etape, t. XVI, p. 458) ;

Les *services auxiliaires* (V. Auxiliaire, t. IV, p. 833).

Service intérieur. — Il embrasse tout ce qui a trait au service du temps de paix dans l'intérieur des corps de

EFERUS - Recherche & Classification numérique

troupe. Les règles s'en trouvent dans le décret du 20 oct. 1892 (*règlement sur le service intérieur*), qui a remplacé celui du 28 déc. 1883 et qui, distinct pour les trois armes (infanterie, cavalerie, artillerie), comprend trois titres : I, Fonctions inhérentes à chaque grade ou emploi (colonel, lieutenant-colonel, chefs de bataillon, etc.) ; II, Devoirs généraux communs aux divers grades et emplois (rapport journalier, marques de respect, nominations, gardes, piquets, tenue, revues, permissions, punitions, etc.); III, Routes dans l'intérieur (logement, départ, marche, séjours, etc.).

Service des places et service de garnison (V. Place, t. XXVI, p. 1005).

Service en campagne. — Il est, pour les troupes en campagne, ce que le service intérieur (V. ci-dessous) est pour les troupes en garnison ou en marche dans l'intérieur du pays, et comprend, en outre, les règles générales relatives au service de sûreté (V. Campagne, t. VIII, p. 1100). Il est actuellement régi par le décret du 28 mai 1895 (*règlement sur le service des armées en campagne*), qui a remplacé celui du 26 oct. 1883. Les prescriptions en sont intégralement appliquées au cours des manœuvres d'automne.

Service journalier. — Le tableau du service journalier est établi, dans chaque régiment, par le colonel (dans les détachements par leur chef). Deux exemplaires en sont adressés au général de brigade, qui en transmet un au général de division, et une copie en est affichée dans la salle de rapport, ainsi qu'au corps de garde de chaque caserne. Il détermine les heures de chacun des actes de la vie du soldat, en se bornant, toutefois, pour l'instruction, à indiquer le nombre et la durée des exercices de chaque semaine. Il est renouvelé chaque fois que des modifications se trouvent rendues nécessaires par le changement de saison ou d'autres circonstances particulières.

Service de semaine. — Il a principalement en vue le maintien constant de la discipline et de la propreté à l'intérieur des casernes, la rapide transmission des ordres, la surveillance des rassemblements, l'inspection des détachements. Il est placé, dans chaque régiment, sous les ordres d'un chef de bataillon, lequel est désigné à tour de rôle et secondé par l'adjudant-major et l'adjudant de son bataillon. Il comprend, en outre, un fourrier par bataillon, un lieutenant ou un sous-lieutenant, un sergent et un caporal par compagnie. Il commence, pour tous les gradés, le samedi après la garde montante. Tant qu'ils sont *de semaine*, les officiers ne peuvent, sous aucun prétexte, quitter la garnison, les sous-officiers et les caporaux la caserne.

Service de jour. — Il est substitué, en campagne et pendant les grandes manœuvres, au service de semaine (V. ci-dessus). Il commence, en principe, au réveil. Il comprend les mêmes gradés que le service de semaine. De plus, il est commandé, dans chaque régiment, une *compagnie de jour*, qui fournit la garde de police, les autres gardes intérieures et le piquet. Son capitaine est chargé du cantonnement et des distributions.

V. Liturgie. — Service divin. — Sous ce titre, nous présentons les notions annoncées aux mots Liturgie, Office divin. — Des textes nombreux des *Actes des Apôtres* indiquent que, après la mort de Jésus-Christ, tous ceux qui aspiraient à avoir part au royaume de Dieu, annoncé et promis par lui, demandaient et recevaient le baptême. Ils formaient une confraternité consacrée par des repas communs, avec fraction religieuse du pain, avec entretiens, dans lesquels vraisemblablement on recueillait et on repassait les souvenirs relatifs au Christ, avec prières et baisers de paix. Cependant ces espérances et ces pratiques n'impliquaient point la moindre rupture avec la religion d'Israël. Les premiers chrétiens, les *frères*, les *disciples*, comme ils s'appelaient alors, étaient restés de fidèles Israélites, fermement attachés à la loi et au culte de leurs pères, au temple et même à la synagogue. L'Evangile n'était point pour eux une religion nouvelle, mais l'accomplissement et le complément de l'ancienne. A Jérusalem, ils étaient assidus au temple, tous les jours, d'un commun accord (*Act. Ap.*, II, 46 ; III, 2 ; V, 42). S'ils ne pouvaient point y aller, ils faisaient leurs prières dans les maisons où ils se trouvaient, aux heures usitées (X, 9) ; ils observaient scrupuleusement les prescriptions relatives aux aliments impurs ou souillés (X, 14) et les usages concernant les vœux et les purifications (XVIII, 18 ; XXI, 23-26). — Lorsqu'ils instituèrent des communautés séparées, ils adoptèrent tout naturellement pour l'organisation de ces communautés, ainsi que pour la tenue de leurs assemblées, des dispositions analogues à la hiérarchie et à l'ordre des services de la synagogue. Ils appelaient même parfois leur Eglise une synagogue. Or, les enfants d'Israël se réunissaient dans leurs synagogues, non seulement pour prier en commun et chanter des psaumes, mais pour lire les livres sacrés : la *Loi* et les *Prophètes*. Ces lectures étaient habituellement suivies de commentaires et d'exhortations dont le thème était fourni par les textes lus. Ces quatre éléments : prière, chant, lecture, homélie, furent adoptés par les Eglises chrétiennes. La lecture de l'Ecriture sainte tenait une large place dans leur culte ; mais au commencement elle ne comprenait point les écrits de *Nouveau Testament*. Ces écrits n'existaient point encore. Quand ils furent composés, ils ne parvinrent que l'un après l'autre à la connaissance des Eglises. Il fallut un temps assez long pour qu'on en formât un recueil autorisé.

Cependant, au service religieux de la synagogue, les communautés chrétiennes avaient ajouté, dès le commencement, des éléments nouveaux, imprimant à leur culte un caractère propre. Ces éléments originaux étaient le repas eucharistique et l'exercice de certains ministères mentionnés par saint Paul en sa *1re épître aux Corinthiens* (XII, 28 ; XIV). Ces ministères, qu'il était fort difficile de soumettre à des règles modératrices, disparurent bientôt. Dès le IIe siècle, on ne les trouve plus qu'à l'état d'exceptions isolées. Mais le rite eucharistique resta ; il devint, non seulement le centre du culte chrétien, mais le germe de ses principaux développements. L'Eglise primitive de Jérusalem pouvait se contenter de la cène considérée comme agape, communion d'amour fraternel, le culte proprement dit ayant lieu pour elle au temple et à la synagogue ; mais dès que le christianisme fut porté aux païens, la célébration de la cène constitua une sorte d'autel, auprès duquel les convertis cherchèrent l'équivalent de ce qu'ils étaient habitués à trouver dans leurs temples, et autour duquel on réunit tout un ensemble de souvenirs, de prières, d'offrandes et de rites formant la plus haute expression de la foi, de l'espérance et de l'amour des chrétiens. — Il est vraisemblable que les disciples continuèrent à observer religieusement, le même jour que les juifs, c.-à-d. le Samedi, la loi du repos et de la sanctification édictée par le IVe commandement de Sinaï ; mais avant la fin de la nuit suivante, ils se réunissaient pour se préparer par des lectures, des exhortations, des chants et des prières, au culte du *jour du Seigneur* (Dimanche), consacré au souvenir de la résurrection de Jésus-Christ et, plus solennellement que les autres jours, à la liturgie eucharistique, qui avait lieu pendant les premières heures de la matinée. Il est probable qu'ils employaient au travail le reste du jour. — Pour notions complémentaires sur ces orgines, V. Agape ; Christianisme, t. XI, pp. 273 et suiv. ; Prêtre, Samedi.

Les documents anciens sur la tenue des assemblées des chrétiens et sur les rites de leur culte sont assez rares. Vers l'an 110, Pline le Jeune, alors gouverneur de Bithynie, résumant les réponses des chrétiens accusés devant lui, écrivait à Trajan : « Ils assuraient que leur faute ou leur erreur consistait en ceci : Ils s'assemblaient, à jours marqués, avant le lever du soleil ; ils chantaient tour à tour des vers à la louange de *Christus*, comme d'un dieu. Ils s'engageaient par serment, non à quelque crime, mais à ne point commettre de vol, de brigandage, d'adultère, à

EFERUS - Recherche & Classification numérique

ne point manquer à leur promesse, à ne point nier un dépôt. Après cela, ils avaient coutume de se séparer ; puis, ils se réunissaient de nouveau pour manger des mets communs et innocents ». On a cru trouver dans ce texte l'indication que la sainte cène était déjà séparée des agapes, à l'époque où Pline rédigeait son rapport. — Vers 151, en son *Apologie*, I, 65 et suiv., Justin Martyr décrit le culte des chrétiens, tel qu'il était célébré après l'administration du baptême et les dimanches ordinaires. Il résulte de la combinaison des renseignements présentés par lui, sur ces deux cas : « que le jour du soleil, tous ceux qui habitaient les villes et les champs se réunissaient en un même lieu. Un lecteur spécial y lisait les mémoires des Apôtres et les écrits des Prophètes. Après cette lecture, le président adressait des instructions aux assistants, les pressant d'imiter les nobles choses qu'ils venaient d'entendre. Une prière commune était faite pour ceux qui étaient assemblés, pour ceux qui avaient été baptisés, pour les croyants de tous les lieux, afin que tous ceux qui avaient été instruits de la vérité fussent rendus capables de garder les commandements de Dieu, et ainsi d'obtenir la vie éternelle. Les prières étaient dites debout et vraisemblablement par tous; elles étaient suivies immédiatement du baiser de paix. Puis, on apportait au président le pain et une coupe de vin et d'eau. Les prenant dans ses mains, il faisait monter la louange et la gloire vers le Père de toutes choses, par le nom de son Fils et de l'Esprit-Saint. Enfin, il adressait à Dieu une action de grâces aussi longue ou aussi véhémente qu'il le pouvait, ὅση δύναμις αὐτῷ, sur ces dons. Le peuple s'y associait en disant : *Amen*. Alors les diacres présentaient à chacun des assistants une portion du pain, du vin et de l'eau sur lesquels les actions de grâces avaient été offertes. D'autres portions étaient envoyées par leurs mains aux absents ». Justin ajoute que ceux qui en avaient les moyens donnaient libéralement, et que les offrandes étaient remises au président, pour assister les orphelins, les veuves, les malades, les pauvres, les prisonniers et les étrangers.

En 1884, le métropolite Philothéos Bryennios fit imprimer un document intitulé *Enseignement du Seigneur transmis par les douze Apôtres*, d'après un manuscrit de Jérusalem, trouvé par lui dans la bibliothèque du couvent du Saint-Sépulcre à Constantinople (V. Didaché). Ce document, fort ancien et qui paraît tout au moins contemporain de Justin Martyr, contient, au chapitre XIV, une ordonnance ainsi conçue : « Le jour du Seigneur, assemblez-vous pour rompre le pain et rendre grâces, après vous être mutuellement confessé vos transgressions, afin que votre sacrifice soit pur ». Les chapitres IX et X présentent une liturgie de l'*Eucharistie*, qui n'est point distincte de l'agape et n'a point pour objet spécial de rappeler la mort de Jésus-Christ. C'est un repas où l'on se rassasie et qui est destiné à servir de signe et de gage à l'union des fidèles entre eux et avec Jésus-Christ, et comme attestation de son retour, attendu d'heure en heure. — Il convient de noter que dans cette liturgie se trouvent des formules de prières et d'actions de grâces présentées comme obligatoires. Cependant il semble résulter du témoignage de Justin Martyr et de Tertullien que, dans les assemblées des premiers chrétiens, les prières liturgiques n'étaient point ordinairement prononcées suivant des formules fixes, apprises ou lues; mais qu'elles étaient improvisées par celui qui présidait le culte. Nous avons cité plus haut Justin Marty. Voici ce que Tertullien écrivait : « Les yeux levés au ciel; les mains étendues, parce qu'elles sont pures; la tête nue, parce que nous n'avons à rougir de rien ; *sans moniteurs qui nous enseignent des formules, parce que c'est le cœur qui prie*, nous demandons... » (*Apologie*, XXV).

Après avoir consulté l'*Apologie* de Justin Martyr, écrite vers 151, si l'on veut trouver sur le développement des usages liturgiques des renseignements précis et d'origine certaine, il faut les chercher dans les *catéchèses* de Cyrille de Jérusalem, composées vers 347, c.-à-d. franchir un intervalle de près de deux siècles. Le développement accompli pendant ce temps est considérable. La répétition des mêmes paroles et des mêmes actes a produit les habitudes. Peu à peu les habitudes sont devenues des rites. Sous l'influence de la liberté puis de la faveur accordées à la religion chrétienne, les ministères se sont multipliés et gradués dans les Eglises. Dès lors, les rites ont été étendus, de manière à former des cérémonies imposantes ou compliquées. En même temps, on arrêtait le thème des prières et des exhortations. L'usage établi indiquait à l'officiant les idées qu'il devait développer et l'ordre dans lequel il devait les traiter. Enfin, on fit un dernier pas, en en fixant l'expression, en adoptant des formules destinées à empêcher les écarts de l'arbitraire individuel et les aventures de l'improvisation. — Comme tous les modes de formation qui ont la coutume pour agent principal, cette évolution devait produire des variétés nombreuses et profondément diversifiées. On les a ramenées à quatre types génériques, dont trois au moins sont attribués à l'extension des usages des grandes métropoles, Antioche, Alexandrie, Rome, dans les territoires placés dans leur cercle d'action. Cela tendrait à confondre les grandes divisions liturgiques avec les grandes divisions ecclésiastiques. Suivant l'abbé L. Duchesne (*Origines du culte chrétien ;* Paris, 1889, in-8), les quatre types principaux sont le type *syrien*, le type *alexandrin*, le type *romain* et le type *gallican*.

Les documents les plus anciens de la liturgie syriaque sont : 1° *la XXIIIe catéchèse de Cyrille de Jérusalem*, composée vers 347 ; 2° *les Homélies de saint Jean Chrysostome*, citant des traits et même des prières empruntées à la liturgie. Ces citations ont été recueilles par Bingham et, plus récemment, par Hammond (*The ancient Liturgy of Antioch* ; Oxford, 1879) ; 3° *les Constitutions apostoliques*, II, 57 ; VIII, 5-15 (V. ce mot, t. XII, p. 637, pour la composition et l'autorité de l'ouvrage). — Parmi les documents postérieurs, provenant de la Syrie, c.-à-d. des patriarcats d'Antioche et de Jérusalem, ainsi que de la province autocéphale de Chypre, le plus important est la *Liturgie de saint Jacques*, dont il existe une leçon grecque et une leçon syriaque. Elle paraît avoir été primitivement dans ces pays la liturgie normale. Aujourd'hui, elle n'y est plus en usage, sinon à Jérusalem et à Chypre, un seul jour de l'année, 23 oct., fête de saint Jacques. Le reste du temps, on se sert des liturgies de Constantinople. La plus ancienne attestation de l'existence de la liturgie de saint Jacques se trouve dans le canon 32 du concile Quinisexte (692), où elle est citée comme étant l'œuvre de saint Jacques, frère du seigneur. Les Jacobites l'ont conservée en syriaque, comme liturgie fondamentale : ce qui prouve qu'elle était déjà consacrée par un long usage, à l'époque du schisme qui occasionna la formation de leurs communautés, c.-à-d. vers le milieu du VIe siècle.

Au type syrien doit être rapporté la *liturgie de Constantinople*. Vers la fin du IIIe siècle et pendant la plus grande partie du IVe, les Eglises d'Asie-Mineure, surtout celles de Cappadoce, de Pont, de Bithynie, ont été en rapports étroits avec Antioche. C'est par des évêques d'Antioche ou de Césarée que l'Eglise de Constantinople etait dirigée au temps où elle reçut son organisation définitive. C'est pourquoi sa liturgie reproduit les traits essentiels de la liturgie syrienne. — Il y a maintenant deux textes de la liturgie ordinaire de Constantinople. L'un *porte le nom de Basile*. C'est le plus ancien : son existence est attestée dès le commencement du VIe siècle (vers 520). Il ne sert plus que les dimanches de carême (le dimanche des Rameaux excepté), le jeudi saint, le samedi saint, la veille de Noël et le 1er janv., fête de saint Basile. Les autres jours, on suit le texte qui *porte le nom de saint Jean Chrysostome*, beaucoup plus court. Pendant le Carême, sauf le samedi et le dimanche, comme on ne célèbre point la

EFERUS - Recherche & Classification numérique

messe proprement dite, on se sert de la *liturgie des présanctifiés*, attribuée fort arbitrairement à saint Grégoire le Grand. — Le domaine de la liturgie de Constantinople s'étend aujourd'hui sur tous les patriarcats grecs de l'Orient, sur les Eglises orthodoxes de Grèce, de Serbie, de Bulgarie, de Russie, de Roumanie, etc. Dans les pays où le grec n'est point la langue liturgique, les traductions ne font que reproduire le texte usité dans le patriarcat de Constantinople. — La *liturgie des Arméniens* se rattache aussi directement à celle de Basile ou de Constantinople : ce qui s'explique par le fait que l'apôtre de l'Arménie, Grégoire l'Illuminateur, fut élevé et instruit à Césarée.

Type alexandrin. — L'unité religieuse fut détruite en Egypte, par la condamnation du patriarche *Dioscore* (V. ce nom et Chalcédoine [Concile de], *Monophysisme*). Le gouvernement impérial, impuissant à réduire la dissidence, dut se résigner à tolérer l'existence de deux Eglises. Les deux partis continuèrent à suivre l'antique usage d'Alexandrie ; mais ils employaient deux langues différentes pour leur culte. Les Melchites, la plupart fonctionnaires ou immigrés, se servaient du grec ; les monophysites, qui formaient la plus grande partie de la population indigène, se servaient du copte. La *liturgie grecque de saint Marc* appartient donc aux premiers. En l'état où elle nous est parvenue, elle contient vraisemblablement beaucoup de retouches byzantines ; mais les parties essentielles sont conformes au type et souvent même à la teneur des meilleurs textes d'autre provenance. L'abbé Duchesne estime qu'elle remonte très haut, au ve siècle pour le moins. Les *liturgies coptes* sont au nombre de trois : celle de *saint Cyrille d'Alexandrie*, celle de *saint Grégoire de Naziance* et celle de *saint Basile*, qu'il ne faut pas confondre avec la liturgie byzantine du même nom. — Les Abyssins ont une liturgie normale, la *liturgie des Douze Apôtres*, qui est, pour le fond, identique à la liturgie copte de saint Cyrille. — Les liturgies de Cyrille et de Basile appartiennent plutôt au type syrien et représentent une importation étrangère. En les écartant, il reste trois textes : la *liturgie grecque de saint Marc*, la *liturgie copte de saint Cyrille* et la *liturgie abyssine des Douze Apôtres*, qui proviennent chacune de l'un des trois groupes ecclésiastiques du rite alexandrin. Ces textes ont un fond identique ; leurs variantes ne sont que des modifications postérieures.

Il est facile de constater que, vers la fin du ive siècle, les Eglises latines ne suivaient pas toutes le même rituel. On a prétendu que, en négligeant certaines particularités locales, on peut ramener à deux les usages liturgiques entre lesquels elles se partageaient : l'usage romain et l'usage gallican. L'abbé Duchesne, dont nous résumons les assertions, affirme qu'on peut constater par de nombreux documents, que ce dernier usage, qu'il identifie avec celui de Milan, était suivi dans les Eglises de l'Italie du Nord, de la Gaule, de l'Espagne, de la Bretagne, de l'Irlande. En Afrique, au contraire, on trouve une uniformité presque absolue avec les coutumes de Rome et d'une partie de l'Italie méridionale. La propagation en Occident de ce qu'il appelle l'usage gallican est attribuée par l'abbé Duchesne à l'action exercée par l'Eglise de Milan vers la fin du ive siècle et les premières années du ve. De cette hypothèse, il résulterait que les Eglises établies précédemment, après avoir reçu, à leur origine, la liturgie romaine, l'auraient ensuite rejetée, pour en adopter une autre. — Suivant d'autres auteurs, la différence dont il s'agit remonterait, pour la plupart des Eglises, jusqu'à leur fondation. Des Eglises latines, indépendantes de la liturgie romaine, ils forment trois groupes : le *groupe milanais* (V. Eglise de Milan, t. XXIII, p. 975), le *groupe gallican* et le *groupe hispanique*, appelé plus tard Mozarabique (V. ce mot, t. XXIV, p. 855). Les liturgies des deux derniers groupes, en ce qui les distingue de la liturgie romaine, présentent un caractère incontestablement oriental. Cela semble bien indiquer, contrairement à l'affirmation des papes, que les pays dans lesquels elles furent établies avaient été primitivement évangélisés par des chrétiens venus d'Orient ou se rattachant à des Eglises orientales. On a supposé que les usages originellement importés par eux avaient été empruntés à la *liturgie d'Éphèse*, dite Liturgie de Saint-Jean. Ils furent développés et diversifiés par l'action autonome et autochtone des Eglises qui les reçurent. — En Bretagne, cette liturgie primitive fut détruite, d'abord par les invasions qui dispersèrent les premières Eglises, puis par les missions envoyées de Rome. Dans la Gaule, elle subit des altérations plus ou moins nombreuses et importantes, jusqu'à ce que elle fut abolie par Pépin, dont Charlemagne acheva l'œuvre. C'est en Espagne qu'elle s'est maintenue le plus longtemps ; elle n'y fut supprimée que sur les instances de la cour de Rome. — Il est tout naturel de classer en deux catégories les livres antérieurs à la fusion de deux usages. Livres romains : 1° *Sacramentaire grégorien ;* 2° *Sacramentaire gélasien ;* 3° *Missale Francorum ;* 4° *Sacramentaire léonien ;* 5° *le Rouleau de Ravenne ;* 6° *Ordines Romani.* Livres hispaniques ou gallicans : 1° *Missale gothicum ;* 2° *Missale gallicanum vetus ;* 4° *Messes de Mone ;* 4° *Lectionnaire de Luxeuil ;* 5° *Lettres de saint Germain de Paris ;* 6° *Sacramentaire gallican ou missel de Bobbio.* E.-H. Vollet.

VI. Ordres. — Ordre du service distingué. — Fondé par Victoria, reine de Grande-Bretagne et d'Irlande, le 6 sept. 1886, cet ordre est destiné à récompenser les services des officiers de l'armée et de la marine. Lawrence-Archer, dans son ouvrage intitulé *The Orders of chivalry* (Londres, 1887, in-4), a publié le décret instituant cette décoration. Ruban rouge bordé de bleu.

Bibl. : Administration anglaise. — *Abstract of Rules and Regulations respecting Examinations in the Home Civil Service*, etc. ; Londres, 1899. — 43rd *Report of H. M. Civil Service Commissioners ;* Londres, 1899.

Liturgie. — J.-A. Assemani, *Codex liturgicus Ecclesiæ Universæ ;* Rome, 1749-66. — Daniel, *Codex liturgicus Ecclesiæ Universæ in Epitomen redactus :* Leipzig, 1847-53. — E. Renaudot, *Liturgiarum Orientalium collectio ;* Paris, 1716 ; Francfort, 1847. — T. Brett, *Collection of the principal liturgies, particulary the Clementine, the Liturgies of St James, St Mark, St Chysostom, St Basil, translated into English, with a dissertation ;* Londres, 1720, 1838. — J.-M. Neale, *Translation und parallel Arrangement of the Anaphoræ of St Chysostom, St Basil, St James, St Mark, Copto-Jacobite, St Basil, Lesser St James, Theodore the interpretes, the Armeno-Gregorian, and the Mozarabile rite ;* Londres, 1850. — R.-F. Littledale, *Office from the Service-books of the Holy Eastern Church ;* Londres, 1863. — H. Denzinger, *Ritus Orientalium Coptorum, Syrorum et Armeniorum in administrandis sacramentis ;* Wurzbourg, 1863-64. — Guéranger, *Institutions liturgiques ;* Paris, 1878-85. — Harnack, *Der christliche Gemeinde Gottesdienst im apostolichen und allcatholischen Zeitalter ;* Erlangen, 1854.

SERVIEN (Abel, marquis de Sablé), homme politique et diplomate français, né à Grenoble en 1593, mort en 1669. Procureur général à Grenoble (1616), maître des requêtes (1624), intendant de justice, police et finances en Guyenne en 1627, il fut en 1629 envoyé en mission à Turin. En 1630, il devint premier président au Parlement de Bordeaux, mais partit presque aussitôt comme ambassadeur en Italie où il fut un des signataires du traité de Cherasco et des traités avec le duc de Savoie (1631 et 1632). Il resta éloigné des affaires de 1632 à 1643, puis fut nommé plénipotentiaire avec le comte d'Avaux qu'il fit rappeler après de longues discussions, et signa la paix de Munster en 1648. Chancelier de l'ordre du Saint-Esprit (1661) et surintendant des finances (1663) il conserva ce poste jusqu'à sa mort. En 1634, il avait été nommé membre de l'Académie française.

SERVIÈRES. Com. du dép. de la Corrèze, arr. de Tulle, cant. de Saint-Privat, à quelques kilomètres de la Dordogne (rive g.), restée jusqu'en 1864 le chef-lieu du canton dans lequel elle est comprise ; 1.163 hab. — Cette localité eut pour centre primitif le village de Glénic, encore subsistant, qui possédait, outre l'église paroissiale, un petit

EFERUS - Recherche & Classification numérique

prieuré qui s'est perpétué jusqu'au milieu du XVIIIe siècle sous le patronage des moines de Saint-Géraud d'Aurillac. Vers 1688, Servières, mieux situé et plus peuplé, supplanta Glénic comme chef-lieu de la paroisse. Dans l'ancien château se trouve le petit séminaire de Servières, fondé dans les premières années du siècle et définitivement reconnu en 1816. Pèlerinage de Notre-Dame du Roc de Servières, l'un des principaux du département.

BIBL. : CHAMPEVAL, *le Bas-Limousin*..... — POULBRIÈRE, t. I. *Dict..... des paroisses du dioc. de Tulle*, t. II. — Du même, *Servières et son petit séminaire*, 1876.

SERVIÈRES. Com. du dép. de la Lozère, arr. de Mende, cant. de Saint-Amans; 556 hab.

SERVIÈRES (Joseph), auteur dramatique français, né à Figeac le 20 juil. 1781, mort à Paris le 2 févr. 1826. Assez lié avec Lucien Bonaparte, il fut, en 1812, employé au Trésor public, devint, en 1818, référendaire à la cour des comptes. Parmi ses nombreuses pièces, presque toutes des vaudevilles ou des mélodrames, citons : *Manon la ravaudeuse* (1803); *Fanchon la vielleuse* (1803); *la Belle Milanaise, ou la Fille femme, page et soldat* (1804); *Alphonsine ou la Tendresse maternelle* (1806), qui obtinrent un certain succès. Servières collabora avec Étienne, avec Philidor, Henrion, Morel, Desaugiers, Dumersan, etc. R. S.

SERVIERS-ET-LABAUME. Com. du dép. du Gard, arr. et cant. d'Uzès; 285 hab. Ruines d'un château des XVe-XVIIe siècles.

SERVIÈS. Com. du dép. du Tarn, arr. de Castres, cant. de Vielmur; 631 hab.

SERVIÈS-EN-VAL. Com. du dép. de l'Aude, arr. de Carcassonne, cant. de Lagrasse; 306 hab.

SERVIETTE. Les anciens donnaient le nom de *gausape* à une étoffe de laine, qui avait de longs poils d'un côté et était plus unie de l'autre, et dont ils faisaient indistinctement des vêtements, des nappes, des serviettes ; mais notre serviette de table était plus particulièrement représentée chez les Romains par la *mappa*, que les gens du commun s'attachaient sous le menton pour préserver leurs vêtements pendant les repas, et que les personnes plus distinguées prenaient seulement pour s'essuyer les mains ou la bouche ; ce n'était pas l'amphytrion qui la mettait d'ordinaire à la disposition de ses convives ; chacun de ceux-ci arrivait muni de sa serviette et l'utilisait même au retour pour envelopper les quelques friandises qu'il était souvent autorisé à emporter. Le mot de *mappa* s'appliquait également à la pièce d'étoffe que le magistrat présidant les jeux lançait en l'air pour donner le signal des courses. Cette *mappa* ne devait guère différer de la serviette de table, puisque Néron, dînant un jour dans la « Maison Dorée », voisine du grand cirque, et entendant les clameurs du peuple, impatient de voir commencer le spectacle, prit une serviette sur la table et la lança par la fenêtre afin de donner aux cochers le signal du départ.

Pendant le moyen âge, les pans de la nappe remplissaient l'office des serviettes ; aussi, dans les inventaires du temps, voit-on figurer une quantité de nappes, tandis qu'en fait de serviettes, il n'est fait mention que de la *serviette de collation*, qui n'était, à proprement parler, qu'un long essuie-mains, plié en double et passé dans un roulé de bois fixé à la muraille. La collation, composée de confitures et autres friandises, se prenait debout, et l'essuie-mains était commun à tous les assistants. La véritable serviette ne date que du règne de Charles VII, mais elle fut dès lors constamment en usage ; à certaines tables même, elle était renouvelée plusieurs fois pendant le repas, ce qui n'était pas un luxe inutile à une époque où l'on mangeait avec les doigts. Montaigne, qui « s'ayde peu de cuillers et de fourchettes », trouve fort mauvais que cette pratique soit souvent négligée. La fourchette venait à peine de s'introduire en France, et les personnes qui en usèrent d'abord, comme le fit Henri III, ne furent que de rares exceptions. Anne d'Autriche n'hésitait pas à plonger dans les plats ces mains qu'elle aimait tant à faire admirer ; son fils, Louis XIV, ne se familiarisa que fort tard avec le maniement de la fourchette, qui était cependant devenue un instrument à peu près indispensable aux personnes de la haute société ; quant à la bourgeoisie, elle attendit le XVIIIe siècle pour l'adopter. Dans le reste de l'Europe, sauf l'Italie d'où nous était venue la fourchette, on continua encore plus longtemps à s'en passer.

Il n'en était que plus nécessaire de se présenter à table avec des mains nettes ; aussi le prélude, de même que l'épilogue des repas, était-il le *lave-mains*, et, dans les châteaux du moyen âge, quand le signal du repas était donné par une sonnerie de cor, c'était ce que l'on appelait *corner l'eau*. Plus tard, la sonnerie d'une cloche remplaça celle du cor. Le lavement des mains auquel on ne manquait pas de procéder, même dans les plus modestes logis, moins bruyamment, il est vrai, se faisait en grande cérémonie dans la demeure royale. La serviette à laver était apportée à Louis XIV entre deux assiettes d'or, toute mouillée, et soumise à *l'épreuve*, mesure de précaution contre le poison ; le maître d'hôtel la lui présentait avant le repas ; au lever de table, c'était un prince du sang, ou, à son défaut, un gentilhomme servant, qui avait à remplir cet office, et c'était une faveur qui lui valait bien des jaloux. Le lave-mains, aussi officiel que superficiel, était, à proprement parler, l'unique ablution du grand roi, à moins que l'on ne considère comme telle la concession qu'il faisait le matin à ses devoirs de toilette en s'humectant les joues avec un linge légèrement imbibé d'alcool. Cette cérémonie fut conservée par Napoléon, et, d'après l'étiquette de la cour impériale, il entrait dans les attributions du grand chambellan de mouiller avec une serviette les doigts de l'empereur. Le port de la serviette, réservé aujourd'hui aux maîtres d'hôtel, aux garçons de restaurant ou de café, était pour les officiers de la bouche l'insigne de leur fonction, et ils tenaient à grand honneur de la porter sur l'épaule, en vertu d'un privilège exclusif ; quand un gentilhomme au service d'un grand, au lieu d'enrouler la sienne sur son bras, la passait sur son épaule, il se rendait coupable d'usurpation.

La serviette occupe une grande place dans les vieux manuels de civilité ; s'il y est interdit d'en user pour se frotter les dents ou s'éponger le visage, il y est prescrit de l'utiliser largement pour tenir nets son verre, son couteau, son couvert, tandis qu'il n'est plus guère permis aujourd'hui d'y recourir que pour s'essuyer les lèvres et les doigts ; autres temps, autres modes. Dans la conversation, rapportée par Marmontel, entre Delille et l'abbé Cosson, ce dernier se voit convaincu par son ami d'avoir commis, entre autres énormités, pendant un grand dîner, celle d'étaler sa serviette sur sa poitrine au lieu de la tenir sur ses genoux. Le pauvre professeur du collège Mazarin n'avait sans doute étudié les belles manières que dans la civilité puérile et honnête qui ordonnait en effet aux dîneurs, ainsi qu'on peut le lire dans le manuel de J.-B. de La Salle, le fondateur des écoles chrétiennes, de couvrir soigneusement leurs habits avec leurs serviettes ; or, en 1782, de nouveaux maîtres d'élégance avaient jugé que cette précaution était d'un goût étrangement bourgeois. La façon de plier les serviettes a aussi beaucoup varié. Au dîner de fiançailles de Marie de Médicis, elles figuraient des fruits et des oiseaux ; Tallemant des Réaux exalte le talent d'un sourd-muet, habile à plier le linge en toutes sortes d'animaux. C'est un enfantillage délaissé de nos jours ; seuls les restaurateurs s'obstinent à donner à leurs serviettes les formes les plus étranges : bateaux, éventails, oiseaux aux ailes déployées.

Le tissage des serviettes, objet d'une importante industrie, a pris un immense développement depuis l'emploi des machines. On distingue trois sortes de serviettes : 1° les serviettes unies et à liteaux ; 2° les serviettes ou-

EFERUS - Recherche & Classification numérique

vrées, dont le dessin, régulièrement géométrique, forme des œils, des damiers ; 3° les serviettes damassées, ainsi appelées parce qu'elles rappellent les damasquinages orientaux et présentent des dessins variés et souvent des plus compliqués. Les fabriques de Flandre et particulièrement de Courtrai, renommées depuis le XVIe siècle, ont pour principale spécialité le linge ouvré ; la Saxe a gardé longtemps le monopole du linge damassé ; mais, de nos jours, la France l'égale, si elle ne la surpasse, dans ce genre de fabrication. La belle lingerie doit être en toile de fil sans mélange ; mais le coton, contre lequel on a longtemps nourri chez nous d'injustes préventions, est très employé aujourd'hui, surtout pour la fabrication du linge de toilette ; la serviette dite à nid d'abeille est devenue, grâce à son bon marché, d'un emploi général ; la serviette éponge a un moelleux qui ne peut être donné à la serviette de toile. Les serviettes à thé, primitivement importées de Chine, ont été d'abord en soie ; ce sont de petits carrés de toile, très élégamment ouvragés, que l'on présente avec le thé, le café, le chocolat, ou autres boissons servies au bal ou dans les lunchs ; il est inutile de remarquer qu'elles constituent un grand progrès sur l'essuie-mains omnibus des collations gothiques. Les serviettes d'armoire, de buffet ou de dressoir sont des pièces de toutes les formes, souvent bordées de franges, dont on garnit les étagères de ces meubles, afin d'éviter le contact du bois et des objets que l'on y pose. Dans les intérieurs modestes, on se contente souvent d'employer à cet usage du papier découpé. Les Chinois et les Japonais, qui usent de serviettes en papier, ne souriraient pas de ce luxe économique. Marcel CHARLOT.

BIBL. : A. FRANKLIN, *la Vie privée d'autrefois.*

SERVIGNAT. Com. du dép. de l'Ain, arr. de Bourg, cant. de Saint-Trivier-de-Courtes ; 355 hab.

SERVIGNEY. Com. du dép. du Doubs, arr. de Baume-les-Dames, cant. de Rougemont ; 97 hab.

SERVIGNEY. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Lure, cant. de Saulx ; 232 hab.

SERVIGNY. Com. du dép. de la Manche, arr. de Coutances, cant. de Saint-Malo-de-la-Lande ; 245 hab.

SERVILIA (*Gens*). Célèbre famille romaine, originaire d'Albe, représentée par plusieurs branches, la plupart patriciennes. Elle a fourni à la République, surtout dans les trois premiers siècles, quantité de consuls. Les branches les plus notoires ont porté les surnoms de : *Priscus Structus*, de *Geminus*, de *Cæpio*, de *Rullus*, etc.

Nous citerons : *Quintus S. Priscus Structus*, qui, deux fois dictateur, la première fois en 435, s'empara de Fidenes, ce qui lui valut le surnom de *Fidenas ;* la seconde fois, en 418, défit les Eques et prit Labici. — *Quintus Servilius Cæpio*, préteur en 110, triompha sur les Lusitaniens ; consul en 106, fit rendre les tribunaux aux sénateurs, reçut pour province la Gaule Narbonaise, pilla les trésors légendaires de Tolosa et essuya, avec le consul Mallius, l'effroyable désastre d'Orange où, de 120.000 hommes, il n'en revint que dix, dont le proconsul. — *Caius S. Glaucia*, préteur en 100, démagogue éloquent, ami de Saturninus avec lequel il périt. — *Publius S. Rullus*, tribun de la plèbe en 63, proposa une loi agraire, violemment combattue par Cicéron, et la retira. — *Publius Servilius Vatia*, surnommé *Isauricus*, consul en 79, proconsul en Cilicie, où il combattit vigoureusement les pirates, s'empara d'Olympus, de Phaselis, de Corycus, franchit le Taurus et soumit les Isauriens, ce qui lui valut le triomphe en 74 ; devenu un des chefs du parti oligarchique au Sénat, il fut élu censeur en 55 et mourut en 44 av. J.-C. — Son fils, *Publius*, se rallia à César avec lequel il partagea le consulat en 48, fut proconsul en Asie, combattit Antoine, mais suivit le parti d'Octave, lequel le fit consul en 41.

Nommons encore *Servilia*, fille du Cæpio de Tolosa ; et Livie, sœur du tribun Livius Drusus et mère de Caton d'Uttique (né d'un premier lit) ; elle épousa M. Junius Brutus et eut pour fils le meurtrier de César ; elle-même se remaria à D. Junius Silanus et devint la maîtresse préférée de César ; cette liaison dura vingt années et enrichit Servilia qui survécut à son amant et à son fils, se consolant par l'amitié du banquier Atticus. — Sa sœur fut la seconde femme de Lucullus. A.-M. B.

SERVILLE. Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. de Dreux, cant. d'Anet ; 206 hab.

SERVILLY. Com. du dép. de l'Allier, arr. et cant. de Lapalisse ; 626 hab.

SERVIN. Com. du dép. du Doubs, arr. et cant. de Baume-les-Dames ; 227 hab.

SERVIN (Louis), magistrat français, né à Paris en 1555, mort à Paris le 19 mars 1626. Il fut seigneur de Pinoches et de la Grève. Elevé dans la religion réformée, il se fit plus tard catholique. Après avoir étudié le droit à Orléans, il devint avocat au Parlement de Paris, prit parti pour la Ligue, passa ensuite du côté du roi et fut nommé avocat général au Parlement installé à Tours par Henri III (1589). Il garda ses fonctions sous Henri IV et devint désormais, jusqu'à son dernier jour, l'ardent défenseur des libertés gallicanes, comme il le montra dans ses réquisitoires, surtout en attaquant les jésuites. Louis XIII étant venu en 1626 faire enregistrer des édits bursaux, l'avocat général les combattit, s'évanouit en parlant et mourut presque aussitôt. Ses discours, où les citations fourmillent, ont été publiés en 1629. Il avait publié, dès 1590, les *Vindiciæ secundum libertatem Ecclesiæ gallicanæ et defensio regii status Gallo-Francorum sub Henrico IV rege.* Il écrivit aussi en faveur de la république de Venise contre le pape. G. WEIL.

BIBL. : TRÉMAULT, *Louis Servin*, dans *Bulletin archéologique du Vendômois*, 1871.

SERVINS. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Béthune, cant. de Houdain ; 504 hab.

SERVION. Com. du dép. des Ardennes, arr. de Rocroy, cant. de Rumigny ; 142 hab.

SERVITES (Ordre des) ou SERVITEURS DE LA VIERGE (V. ANNONCIADE).

SERVITUDE. I. Droit romain. — A côté du droit de propriété, le *jus civile* admet d'autres droits réels qui confèrent à leur titulaire une part plus ou moins étendue des avantages d'une chose dont la propriété demeure à un autre. Ce sont les servitudes. Elles se divisent en servitudes prédiales, *servitutes prædiorum*, et servitudes personnelles, *servitutes personarum*. Les servitudes prédiales ne peuvent exister qu'au profit d'un fonds, *prædium*, sur un autre fonds. Elles consistent dans certains avantages qu'on détache de la propriété de ce fonds pour les attribuer au premier. Celui-ci gagne ce que l'autre perd. La servitude devient une qualité du fonds qui en profite, un vice du fonds qui la supporte. Et comme ce dernier est désormais grevé d'une charge vis-à-vis de l'autre, on dit qu'il lui est asservi. Le droit qui pèse sur lui est donc bien nommé *servitus*. La servitude personnelle n'implique nullement une relation de fonds à fonds. Elle est le droit conféré à une personne d'user et de jouir de la chose d'autrui dans une mesure plus ou moins large. Elle peut donc exister sur un meuble, elle est établie au profit d'une personne et en vue de cette personne. La servitude prédiale, au contraire, n'existe que sur un fonds. Elle est établie au profit d'un autre fonds, et c'est par l'intermédiaire de ce fonds que le titulaire actuel en profite. La personne de ce titulaire est indifférente. Il peut changer, le droit n'en subsiste pas moins, car il est attaché au fonds lui-même. Il n'en est pas de même de la servitude personnelle créée en considération d'une personne déterminée et pour elle seule, et qui ne peut durer plus longtemps que son titulaire. Cette différence essentielle n'est point une création artificielle, une arbitraire classification due aux juristes. Elle est l'expression exacte des besoins économiques divers en vue des-

EFERUS - Recherche & Classification numérique

quels on a établi des servitudes. Les servitudes prédiales doivent incontestablement leur naissance à la disparition de la propriété collective familiale. Morcelées entre des propriétaires différents, les terres n'étaient pas toutes placées topographiquement dans des conditions favorables à l'exploitation. Certaines étaient privées de voies d'accès et de défruitement, d'eaux, etc. Leurs propriétaires furent donc amenés à demander aux voisins les avantages dont leurs parcelles étaient privées : *jus eundi, agendi, aquæductus, aquæhaustus*. Les servitudes prédiales, destinées à augmenter la somme d'utilité que le fonds doit procurer, sont donc inhérentes au fonds même. Aussi, impliquent-elles l'existence de deux fonds : celui qui en profite, fonds dominant, et celui qui les supporte, fonds servant. Les servitudes personnelles, au contraire, doivent leur origine au désir qu'un propriétaire peut avoir de concéder la jouissance temporaire de sa chose à une personne, mais en se réservant pour lui-même ou ses héritiers la possibilité de la reprendre. Cette concession, toujours temporaire, très souvent à ce titre gratuit, n'a donc rien de la permanence de la servitude prédiale, parce qu'elle ne répond pas à un besoin permanent, à une nécessité économique durable. Elle est une faveur qu'on fait à une personne, mais qui ne dure pas plus longtemps qu'elle.

Malgré ces différences dont on ne peut ici qu'indiquer le principe, les deux espèces de servitudes sont régies par des règles communes dérivant de cette idée, que les servitudes sont des droits réels grevant la propriété d'autrui, *jura in re aliena*. Ce sont des *jura*, des choses incorporelles, et le droit en tira cette conclusion qu'elles ne peuvent donner lieu à un droit de possession, et par suite ne peuvent s'établir par aucun des modes qui supposent la prise de possession. Ce sont des droits réels ; l'action qui les sanctionne est une action *in rem*, sorte de revendication de la servitude, appelée *actio confessoria*. Comme droit réel, la servitude est opposable à tout acquéreur à titre particulier de la chose grevée dont le titre est postérieur en date à l'acte constitutif de la servitude. C'est la chose en effet qui doit la servitude, et ce droit reste attaché à elle et la suit en quelque main qu'elle passe. Enfin, comme droit réel, la servitude se constitue par les mêmes modes que ceux qui servent au transfert de la propriété. Le droit réel de servitude est démembré de la propriété d'autrui. C'est une parcelle juridique du *dominium* plein qui en est détachée et attribuée à un autre qu'au propriétaire. D'où cette conséquence qu'on ne peut avoir de servitude sur sa propre chose. Une énumération complète des diverses servitudes prédiales ou personnelles ne saurait trouver place ici. Mentionnons seulement parmi les premières : les servitudes de passage, de puisage, d'aqueduc, de pacage, qu'on appelle servitudes rurales parce qu'elles profitent habituellement à un fonds rural, c.-à-d. non bâti, les servitudes de vues et de constructions, dites urbaines parce qu'elles appartiennent d'habitude à un fonds urbain, c.-à-d. bâti. Parmi les servitudes personnelles, citons l'usufruit, l'usage, l'habitation. Ce n'est pas non plus le lieu de donner en détail l'indication des modes de constitution et d'extinction des servitudes.

Ainsi systématisée la théorie des servitudes, œuvre du *jus civile*, était complète dans toutes ses parties. Les quelques lacunes qu'elle présentait ont été comblées facilement par le droit prétorien. Son intervention supplétoire s'est manifestée à deux points de vue. Voyant dans la servitude un droit susceptible de possession, il a protégé cette possession par des interdits, et, de plus, il a tenu pour efficaces les modes de constitution qui supposent l'acquisition de la possession. Mais la servitude ainsi constituée n'a pas des caractères spécifiques qui en font une institution originale. C'est le *jus in re* du droit civil, le *jus eundi, aquæductus*, etc., que le droit prétorien reconnaît et sanctionne par l'action confessoire utile. La servitude est efficace, *tuitione prætoris*. Mais le préteur est allé plus loin. Il a admis et sanctionné des servitudes : la *superficies*, le *jus in agro vectigali*, qui sont des droits réels nouveaux, dus à son initiative créatrice, et dont l'admission dans le droit est son œuvre originale et propre. G. May.

II. Ancien droit. — L'idée d'une servitude conçue comme une charge de la propriété ne fut point celle qui apparut la première dans notre ancien droit. Les barbares de l'époque franque et les hommes du haut moyen âge confondaient les servitudes avec des droits à des jouissances déterminées (V. Propriété). Ce n'est qu'avec l'invasion du droit romain et surtout avec celle des idées commerciales que l'on dégagea des saisines la valeur échangeable que l'on peut transporter, la propriété. Tous les autres concepts du droit furent rapprochés de celui-là ; l'on distingua, dans le cas où la jouissance du bien n'appartenait à une personne que pour un temps, le droit superposé de jouir du droit perpétuel d'échanger, l'usufruit de la nue propriété. Les usages anciens, dont parlait encore Beaumanoir, furent revêtus d'enveloppes romaines avec les livres de justice et de plet et les autres compilations des XIIIe et XIVe siècles qui nous parlent de servitudes rurales et de servitudes urbaines. La servitude attachée au fonds devint le type préféré. Bartole définit la servitude réelle : *Servitus est jus quoddam prædio inhærens, ipsius utilitatem respiciens, et alterius prædii jus seu libertatem minuens*. La servitude ne peut plus désormais faire l'objet d'un domaine distinct. C'est ce qu'exprimait déjà le droit romain par l'axiome : *Servitutes nec in bonis, nec extra bona esse*. Ces notions sont nécessaires une fois que le concept de la propriété nouvelle apparaît. En même temps, l'on considéra avec défaveur ces servitudes qui encombraient le fonds, et l'on arriva à déclarer avec Basnage, que, de droit naturel, tous les héritages étaient libres, « mais l'avarice ou l'ambition ont détruit la liberté et introduit l'esclavage sur les hommes et la servitude sur les biens ». Lorsque la théorie fut en partie formée, l'on distingua les servitudes personnelles, les servitudes réelles et les servitudes mixtes. Les premières assujettissaient une personne à une autre personne, les secondes un héritage à un autre héritage, les troisièmes un héritage à une personne. Nous ne dirons qu'un mot des servitudes personnelles et des servitudes mixtes, nous nous étendrons d'avantage sur les servitudes réelles.

1° Les *servitudes personnelles* sont celles qui assujettissent une personne à une autre personne. Elles comprennent principalement les devoirs seigneuriaux (V. Servage, Mainmorte, t. XXII, p. 1004). Lorsqu'on réalisa de plus en plus la notion des servitudes, elles furent mises dans une catégorie spéciale ; l'on en adoucit en même temps la théorie, l'on n'y vit qu'une sujétion se réduisant à certains devoirs et ne blessant pas la liberté naturelle. — 2° Les *servitudes mixtes*, qui assujettissaient la chose à la personne, comprenaient les droits d'habitation d'usufruit et d'usage (V. Habitation, t. XIX, p. 691, Usufruit et Usage, où il en est traité spécialement). — 3° Nous voulons nous étendre davantage sur la question des *servitudes réelles*, qui finirent par fournir le véritable type des servitudes. Parmi ces servitudes, nous distinguerons, avec les autres servitudes naturelles, les servitudes légales et les servitudes conventionnelles.

a. Les *servitudes naturelles et légales* ne sont pas, à proprement parler, de véritables servitudes. Ce sont des règlements imposés le plus souvent par la force des choses ou par la coutume. Parmi les servitudes naturelles nous citerons, en première ligne, celles qui assujettissent l'héritage inférieur à recevoir les eaux de l'héritage supérieur, celles qui décident que le propriétaire d'un fonds enclavé pourra passer sur le fonds du voisin pour sortir ou pour mener ses bêtes à l'abreuvoir. Parmi les servitudes légales, nous citerons les nombreux règlements sur la clôture, la plantation, la vue, la mitoyenneté. Pour permettre à chacun de faire les réparations suffisantes à sa maison, dans les campagnes on accorda les servitudes du tour d'échelle, on permit à chacun de se clore, on fixa les distances des

EFERUS - Recherche & Classification numérique

plantations. Dans les villes, il fallut, jusqu'à un certain point, établir des règlements inverses, permettre aux maisons de se joindre et de s'appuyer les unes sur les autres ; d'où de nombreuses servitudes de mitoyenneté et les questions qu'elle soulève : les questions de vue, de surélévation d'édifices, etc. On voit toutes ces questions apparaître avec une ampleur qu'elles n'avaient jamais eue dans le droit des villes et particulièrement dans la coutume de Paris (V. art. 187 et suiv.). Ces servitudes étaient la plupart du temps établies par la force des choses, cependant il pouvait arriver que, pour la facilité de la culture ou de la jouissance, deux propriétaires s'avisassent de vouloir établir une servitude. L'on n'avait plus alors affaire à une servitude fatale, mais à une servitude volontaire ou conventionnelle.

b. La *servitude conventionnelle* est celle qui est établie par la volonté de l'homme, et qui nous amène à étudier la difficile question de l'établissement des servitudes.

Les servitudes pouvaient, en général, s'établir de trois manières : par titre, par destination du père de famille, et quelquefois par la possession ou la prescription.

1° *Titre.* Ce mode d'établissement avait été le mode normal, on établissait une servitude par contrat entre vifs ou par disposition testamentaire. «Par la coutume de Paris, dit le *Grand Coutumier*, p. 355, aucun droit de servitude ne peult estre acquis sans titre espécial faisant mention comme il a la dicte servitude. » C'est ce que l'on exprimait d'une façon sommaire par l'axiome : « Nulle servitude sans titre ». Mais il ne suffisait point d'un titre quelconque, il fallait un titre spécifiant exactement la servitude et le terrain sur lequel elle s'exercerait par tenants et aboutissants ; il faut, dit le *Grand Coutumier*, qu'elle soit « spécialement, expressément et nommément déclarée » (cpr. Paris, reform., art. 215). A part cette restriction, l'on permettait d'établir la servitude par toute sorte d'actes, soit entre vifs, soit testamentaires. La servitude pouvait même être constituée par le juge qui, ordonnant un partage, y grevait, pour rétablir l'égalité, un fonds d'une servitude au profit d'un autre, et même par un décret, qui avait, suivant certains auteurs, pour effet d'établir les servitudes occultes exprimées dans la saisie. Quelques-uns contestaient ce dernier point, d'autres rattachaient l'établissement de la servitude, dans ces cas, à une convention sous-entendue.

2° *Destination du père de famille.* La destination du père de famille est la disposition et l'arrangement qu'il a faite dans une ou plusieurs maisons, pour sa commodité ou pour satisfaire sa fantaisie. Cette destination amenait une coutume à la longue, et le fonds se transférait avec la coutume établie par le père de famille. Lorsque l'on vit défavorablement les servitudes et qu'on posa comme axiome : « Nulle servitude sans titre », il se présenta la question de savoir ce que l'on ferait de la destination du père de famille. On n'osa point, semble-t-il, la combattre tout d'abord, l'art. 91 de l'ancienne coutume de Paris portait que « destination du père de famille vaut titre » ; plus tard, l'on s'enhardit, et, dans la nouvelle rédaction, l'art. 216 déclare que cette destination ne valait titre que « quand elle est ou a été par écrit ou autrement ». La même décision fut prise dans les coutumes de Calais, Orléans et Metz. Dans d'autres, en Loudunois, en Normandie et en Touraine, on exigea bien aussi un titre dans tous les cas, sauf dans celui de partage ; enfin, beaucoup de coutumes, celles de Loudun, d'Etampes, de Melun, de Monfort-l'Amaury, de Reims et de Sedan continuèrent à décider, comme le faisait l'ancienne coutume de Paris, que la destination du père de famille valait titre, et c'est la règle qu'a insérée Loysel dans ses *Institutes*. Ce fut aussi le principe qui semble avoir été appliqué dans la plupart des coutumes muettes. Plus tard, on essaya de les ramener au droit commun de la coutume de Paris. Parfois l'on essaya de se baser sur les règles qu'elles posaient sur la prescription, et de dire qu'il fallait titre là où la prescription n'était pas permise, ce qui nous amène à étudier ce troisième cas de l'établissement des servitudes.

3° *La prescription.* La question de l'acquisition des servitudes par prescription fut aussi très discutée dès l'établissement du nouveau concept de la propriété. La prescription était primitivement généralement admise. C'était une prescription extinctive d'an et jour partant de la proclamation du titre ou d'une contradiction apparente opposée à un exercice précédent. Avec les nouvelles conceptions romaines de prescriptions acquisitives sans juste titre, des questions graves se posaient. Allait-on étendre les conceptions nouvelles aux servitudes et en permettre l'acquisition par prescription sans juste titre? Dans les villes où le commerce était le plus important on ne le permet pas, la servitude est vue avec défaveur et l'on pose la règle : « Nulle servitude sans titre ». C'est le cas de l'art. 186 de la coutume de Paris qui porte que « droit de servitude ne s'acquiert par longue jouissance, quelle qu'elle soit, sans titre, encore qu'on en ait joui par cent ans ; mais la liberté se peut acquérir contre le titre de servitude, par trente ans entre âgés et non privilégiés ». La même règle se retrouve à Bayonne, Calais, Cambrai, Clermont en Beauvoisis, Lille, Limoges, Orléans, Sedan, Tournai et Troyes. Il y avait déjà en cela une restriction aux anciens principes en ce qu'on n'admettait pas, généralement comme on le faisait dans les coutumes de Bar, de Berri et de Meaux, que la contradiction précédant la possession valut titre : idée que l'on retrouve dans les coutumes d'Epinal et de Lorraine qui n'admettent la prescription que des servitudes connues. Il y avait une seconde restriction en ce qu'on n'admettait pas non plus, comme l'avait voulu Dumoulin, que la prescription immémoriale ou centenale valût titre.

Dans d'autres coutumes, on admit la prescription sans titre, mais avec modération, pour tout ce qui ne touchait pas les servitudes de la ville, car la ville rejette la servitude et s'oppose à son extension, comme on le voit dans les coutumes d'Auxerre, Bassigny, Montargis, Chartres, Valois, la Gorgue, Melun, Normandie, Noyon, Péronne et Troyes. Si l'on parcourt la liste des servitudes rejetées par ces coutumes l'on s'aperçoit que ce sont des servitudes de villes : égout, vues, fenêtres, gouttières, entrées ; elles disent même souvent qu'il s'agit de *servitudes de maisons ou édifices* (Melun, 1881). Cette répulsion du droit urbain pour la servitude, et son effort pour la limiter étroitement aux cas où il y a titre, est très intéressante à constater d'une façon précise dans certaines coutumes : celles d'Anjou, de Mantes et de Reims. Pour ces coutumes, la prescription des servitudes est rejetée dans les villes et faubourgs, on ne l'admet que dans les campagnes. Cela concorde très bien avec ce que nous avons dit du nouveau concept de la propriété qui est, avant tout, une propriété urbaine et commerçante. C'est certainement en vertu d'une même idée, que les formules romaines ont fait dévoyer, que les coutumes d'Audenarde, du Clermontois, de Courtrai, de Furnes et de Gand rejettent la prescription des servitudes urbaines conçues à la romaine et admettent celle des servitudes rurales.

Dans d'autres pays, la résistance est moins forte : l'on voit la prescription sans titre admise dans l'Artois, dans le Ponthieu et le Vermandois, à Boulogne, Saint-Omer, dans l'Auvergne et à Châlons. Ce sont les délais de prescription romaine qui sont la plupart du temps usités. Dans les pays de droit écrit, l'on admettait, en général, la prescription, mais il y avait de nombreuses différences sur la longueur de la prescription que l'on pourrait admettre.

Cette évolution de prescription des servitudes est très intéressante à constater dans une même coutume : la coutume de Paris. On voit au XIVe siècle le *Grand Coutumier*, les *Coutumes notoires du Châtelet* (art. 8, 77, 78 et 156, et Jean Desmares, décision 389), admettre, sous l'influence des nouveaux concepts de la possession, l'acquisition par prescription partout, sauf pour les vues et les égouts. L'ancienne coutume de Paris allait plus loin,

EFERUS - Recherche & Classification numérique

elle déclarait les servitudes imprescriptibles sans titre dans la ville et les faubourgs de Paris. Enfin, l'art. 186 de la nouvelle coutume étend l'imprescriptibilité à tout le territoire de la coutume. Ce mouvement est dû, répétons-le, à l'action même de la ville, au nouveau concept de propriété libre, plus vivace dans le droit urbain et commerçant, aux multiples inconvénients pratiques des servitudes dans les villes, à la négligence et à la connivence des locataires. Il est un des cas les plus frappants et observables où l'on voit le droit sortir de la nature même des choses.

Nous ne dirons qu'un mot de l'extinction des servitudes. Elle se produisait, soit par la résolution du droit du titulaire ou par la ruine de la chose ou son abandon, soit par renonciation volontaire ou prescription, soit par décret dont on fait un mode distinct, quoique l'extinction de la servitude par décret ait aussi sa racine dans une prescription (V. Saisie). E. Champeaux.

III. Droit civil actuel. — Notion. — Pour bien saisir ce qu'est une servitude, il faut supposer deux fonds, c.-à-d. deux immeubles ou, pour nous servir des expressions de la loi, deux héritages, dont l'un, l'héritage servant, est assujetti vis-à-vis de l'autre que l'on appelle l'héritage dominant, à une certaine charge. Cette charge vient augmenter la valeur du fonds dominant dont elle constitue une qualité active, tandis qu'à l'inverse elle diminue la valeur du fonds servant et en constitue ce que l'on peut appeler une qualité passive. Un exemple précisera notre pensée. Deux fonds appartenant au même propriétaire, une maison et un jardin, sont séparés l'un de l'autre par un champ qui appartient à un tiers. Si le propriétaire de la maison a, pour accéder à son jardin, le droit de traverser le champ qui les sépare, on dira que la maison et le jardin ont un droit de servitude sur le champ. Ce champ sera débiteur vis-à-vis de la maison et du jardin d'un droit de passage, et tandis que les avantages que pourra procurer la propriété de la maison ou du jardin seront augmentés par suite de l'existence à leur profit de ce droit, le champ qui en est grevé perdra de son utilité et par suite de sa valeur : le droit de celui qui en est propriétaire sera démembré, car une fraction de ce droit s'est déplacée pour aller augmenter celui du propriétaire de la maison. Il résulte de ce qui vient d'être dit que la servitude est la dette d'un fonds vis-à-vis d'un autre fonds, et que le propriétaire du fonds créancier n'en profite qu'à raison de son droit de propriété. Aussi, la servitude se transmet-elle avec ce fonds : *Ambulat cum dominio*. Il résulte également de la notion qui vient d'être donnée que les fonds entre lesquels il existe un rapport de servitude doivent appartenir à des propriétaires différents : *Nemini res sua servit*, et si un propriétaire grève un de ses immeubles au profit d'un autre immeuble lui appartenant également d'une charge constituant une servitude, il ne fera, en tirant de cette charge tous les avantages qu'elle comporte, qu'exercer son droit de propriété. Enfin, la servitude est un droit réel comme le droit de propriété dont elle constitue une fraction et un droit immobilier, puisqu'elle s'applique nécessairement à un immeuble. L'art. 639 nous indique qu'il y a trois catégories de servitude : 1° servitudes qui découlent de la situation naturelle des lieux ; 2° servitudes établies par la loi ; 3° servitudes établies par la volonté de l'homme.

Servitude dérivant de la situation naturelle des lieux. — A. *Servitudes relatives à l'écoulement des eaux*. « Les fonds inférieurs sont assujettis envers ceux qui sont plus élevés à recevoir les eaux qui en découlent naturellement »... (C. civ., art. 640.) C'est en vertu d'une loi de la nature que les eaux (eaux pluviales, eaux de source, eaux provenant de la fonte des neiges) s'écoulent des fonds supérieurs vers les fonds inférieurs. Il fallait donc de toute nécessité obliger le propriétaire inférieur à les laisser s'écouler sur son terrain sans aucune indemnité à son profit. La loi ajoute : « sans que la main de l'homme y ait contribué » (C. civ., art. 640 précité), l'obligation qu'elle impose au propriétaire inférieur cesserait donc si la main de l'homme contribuait à amener des eaux sur le terrain de celui-ci. Il en serait ainsi s'il s'agissait d'eaux ménagères ou d'eaux provenant du déversoir d'une usine, ou même si, s'agissant d'eaux naturelles, c.-à-d. d'eaux se trouvant sur le fonds supérieur par l'effet des lois de la nature, le propriétaire de ce fonds leur imprimait un courant plus rapide en les réunissant en un seul volume ou les employait avant de les laisser s'écouler à des usages les imprégnant d'éléments nuisibles. L'art. 681 du C. civ. fait une application de ce principe : *Tout propriétaire*, porte ce texte, *doit établir des toits de manière que les eaux pluviales s'écoulent sur son terrain ou sur la voie publique. Il ne peut les faire verser sur le fonds voisin*. Dans tous ces cas, en effet, la servitude grevant le fonds inférieur serait aggravée, ce que la loi ne veut pas (C. civ., art. 640, al. dernier). L'art. 641, al. 2, nous indique toutefois un cas où la servitude dont nous nous occupons pourra être aggravée. Ce texte permet au propriétaire supérieur d'user des *eaux pluviales* comme il l'entendra et de leur donner la direction qu'il lui plaira, *à la charge de payer* une indemnité au propriétaire inférieur. Le propriétaire supérieur pourra également, au moyen de travaux et de sondages, faire surgir des eaux que le propriétaire inférieur devra recevoir, bien qu'elles proviennent du fait de l'homme ; dans ce cas encore, le propriétaire inférieur aura droit à une indemnité. L'aggravation de servitude ne pourra, en aucun cas, s'appliquer à des maisons, cours et jardins, parcs et enclos attenant aux habitations.

La conséquence de l'obligation que l'art. 640 met à la charge du propriétaire inférieur est que ce dernier ne pourra exécuter sur son fonds aucun travail empêchant l'écoulement (art. 640, al. 2). Il ne pourra, par exemple, élever une digue qui ferait refluer les eaux vers les fonds voisins. Il est, d'ailleurs, loisible aux deux propriétaires de modifier par des conventions la servitude telle que l'établit la loi. Le propriétaire inférieur pourra même en être complètement affranchi, s'il a fait sur son fonds, depuis plus de trente ans, des travaux de nature à modifier l'écoulement des eaux. C'est l'effet de la prescription. Toutes les difficultés pouvant s'élever entre les deux propriétaires relativement à la servitude d'écoulement des eaux seront portées devant le juge de paix qui, en prononçant, devra concilier les intérêts de l'agriculture et de l'industrie avec le respect dû à la propriété (C. civ., art. 641 *in fine*).

B. *Servitudes relatives à l'irrigation*. a. *Servitude d'aqueduc*. Supposons un individu propriétaire d'un fonds A, riverain d'un cours d'eau et d'un fonds B non riverain du cours d'eau et séparé du premier par un héritage intermédiaire C. Le propriétaire des fonds A et B ne pourra se servir des eaux de la rivière pour arroser le fonds B qu'à la condition de les faire passer par le fonds C. Pourra-t-il contraindre le propriétaire de C à lui laisser établir sur son terrain l'aqueduc qui lui sera nécessaire pour amener les eaux en C ? Il ne le pouvait pas sous l'empire du Code civil, et une convention pouvait seule le lui permettre. Cela était en bien des cas très nuisible à l'agriculture, aussi une loi du 22 avr. 1845 a-t-elle modifié la situation respective des deux propriétaires, et a-t-elle permis au propriétaire des fonds A et B de demander à la justice d'autoriser l'établissement de l'aqueduc à travers le fonds C. Cette autorisation ne pourra d'ailleurs être accordée qu'à la charge d'une juste et préalable indemnité, et les tribunaux pourront la refuser, s'ils estiment que l'intérêt de l'agriculture n'exige pas l'établissement de l'aqueduc. Il en serait ainsi si le terrain à irriguer était d'une étendue insignifiante. Sont exceptés de la servitude d'aqueduc les maisons, cours, jardins, parcs et enclos attenant aux habitations. Les contestations relatives à l'établissement de la servitude, la fixation du parcours de la conduite d'eau, de ses dimensions, de sa forme et aux indemnités dues, sont de la compétence des tribunaux civils, qui juge-

EFERUS - Recherche & Classification numérique

ront comme en matière sommaire; en cas d'expertise, on pourra ne nommer qu'un seul expert.

b. *Servitude d'appui.* Bien souvent le propriétaire d'un fonds riverain d'un cours d'eau ne pourra utiliser ces eaux qu'en élevant leur niveau au moyen d'un barrage appuyé sur la rive opposée. Si cette rive appartient à un tiers, il sera nécessaire d'obtenir son consentement, ou, s'il ne l'accorde pas, de demander aux tribunaux d'autoriser l'établissement du barrage, moyennant le paiement d'une indemnité (loi du 11 juil. 1847). On appliquera ici, au sujet de l'indemnité due au propriétaire du fonds assujetti des immeubles soustraits à la servitude, les principes posés à propos de la servitude d'aqueduc. Le propriétaire du fonds sur lequel l'appui est réclamé aura le droit de demander à pouvoir en profiter, à la charge de contribuer pour moitié aux frais de son établissement et de renoncer à toute indemnité due par le propriétaire de l'autre rive.

c. *Servitudes relatives à l'écoulement des eaux nuisibles* (loi du 29 avr. 1845, art. 3) : « La faculté de passage sur les fonds intermédiaires pourra être accordée au propriétaire d'un terrain submergé en tout ou en partie, à l'effet de procurer aux eaux nuisibles leur écoulement ». Ce principe a été développé par la loi du 10 juin 1854. Sont exempts de la servitude les maisons, cours, jardins, parcs et enclos attenant aux habitations. Le propriétaire des fonds sur lequel le passage sera accordé pourra, dans le but de faciliter l'écoulement des eaux de son fonds, profiter des travaux exécutés, à la charge de supporter : 1° une part proportionnelle dans la valeur des travaux dont ils profitent; 2° les dépenses qui pourront devenir nécessaires par suite de l'exercice de cette faculté; 3° une part contributive pour l'entretien des travaux dans l'avenir. Les contestations auxquelles pourra donner lieu l'exercice de la servitude seront de la compétence du juge de paix qui, si une expertise était nécessaire, pourra ne nommer qu'un seul expert.

d. *Servitude de passage pour enclave.* Un fonds est enclavé au sens de la loi lorsqu'il n'existe, pour parvenir de ce fonds à la voie publique, aucune issue ou seulement une issue insuffisante. En pareil cas, la loi donne au propriétaire de ce fonds le droit de réclamer un passage sur le fonds voisin, moyennant une indemnité proportionnée au dommage ou à la gêne qu'il peut occasionner (C. civ., art. 682). La question de savoir si dans tel ou tel cas il y a réellement enclave a donné lieu à de nombreuses difficultés qui ne rentrent pas dans le cadre de cet article, et dont on trouvera l'exposé dans les Codes annotés sous l'art. 682. Il est à peine besoin de dire que, si le passage existant ou primitivement accordé devenait insuffisant par suite d'un nouveau mode d'exploitation du fonds enclavé, le propriétaire de ce fonds pourrait en demander le déplacement ou l'extension, moyennant un supplément d'indemnité. La servitude est imposée à tous les fonds voisins de l'héritage enclavé et même, d'après une certaine opinion, à ceux faisant partie du domaine public. Les enclos, parcs, jardins tenant aux habitations n'en sont pas exemptés.

L'assiette du passage, c.-à-d. l'endroit où le passage s'exerce, doit être établie du côté où ce trajet est le plus court du fonds enclavé à la voie publique (Cod. civ., art. 683, al. 1). Néanmoins, lorsqu'un trajet, même plus long, est moins dommageable, on doit le préférer au trajet le plus court (C. civ., art. 683, al. 2). Aux termes de l'art. 684, si l'enclave résulte de la division d'un fonds, par suite d'une vente, d'un partage ou de tout autre contrat, ce passage ne peut être pris que sur les terrains qui ont fait l'objet de ces actes. Un exemple précisera la pensée du législateur. Le propriétaire d'un vaste domaine en aliène une partie ou bien, après sa mort, ce domaine est partagé en nature entre ses héritiers. A la suite de ce morcellement, l'une des parcelles se trouve enclavée. La loi décide que le droit de passage dont elle bénéficie ne pourra s'exercer que sur les autres parcelles du domaine, à l'exclusion des fonds qui n'en ont jamais fait partie, et alors même que le passage ainsi pris ne serait pas le plus court. Cette solution se fonde sur la règle que nul ne peut par son fait imposer une servitude à l'héritage d'autrui.

Le droit de réclamer un passage pour cause d'enclave est imprescriptible. L'action en indemnité peut, au contraire, s'éteindre par la prescription. L'expiration du laps de trente ans, qui ne saurait avoir pour effet de faire acquérir la servitude de passage pour que celle-ci résulte de la loi, pourra cependant avoir un effet relativement à la détermination de l'assiette de la servitude. Cela veut dire que si la servitude s'est exercée pendant trente ans consécutifs à un endroit déterminé, le propriétaire du fonds servant ne pourra pas demander que ce passage soit pris à un autre endroit, sous prétexte que cet endroit serait plus court et moins dommageable pour sa propriété. La prescription pourra également déterminer le mode d'exercice de la servitude. Ex. : J'ai passé pendant trente ans en voiture sur le fonds servant pour gagner la voie publique, le propriétaire de cet héritage ne pourra plus prétendre que je n'ai qu'un droit de passage à pied.

Des servitudes établies par la loi. — Ces servitudes sont d'utilité publique ou d'utilité privée.

A. *Servitudes légales d'utilité publique.* Ce sont d'abord les *servitudes militaires* (V. ci-dessous, p. 1101). La servitude de *marchepied* ou de *halage* constitue également une servitude d'utilité publique. Aux termes de l'art. 46 de la loi du 8 avr. 1858, les propriétaires riverains des fleuves ou rivières navigables ou flottables sont tenus, dans l'intérêt du service de la navigation et partout où il existe un chemin de halage, de laisser le long des bords desdits fleuves et rivières, ainsi que sur les îles où il en est besoin, un espace libre de 7m,80 de largeur. Ils ne peuvent planter d'arbres ni se clore par haies ou autrement qu'à une distance de 9m,75 du côté où les bateaux se tirent, et de 3m,25 sur le bord où il n'existe pas de chemin de halage. L'art. 47 de la même loi permet de réduire les distances qui viennent d'être indiquées, si l'intérêt du service le permet. Lorsqu'une rivière est rendue navigable ou flottable par un décret, les propriétaires riverains sont soumis à la servitude de marchepied, mais ils ont droit à une indemnité proportionnée au dommage qu'ils éprouvent, en tenant compte des avantages que l'établissement de la navigation ou du flottage peut leur procurer. Les propriétaires riverains d'une rivière navigable ou flottable auront également droit à une indemnité, lorsque, pour les besoins de la navigation, la servitude de halage sera établie sur une rive où elle n'existait pas.

B. *Servitudes légales d'utilité privée.* Ces servitudes ont pour objet le maintien entre propriétaires voisins des rapports de bon voisinage. Dans ce but, le législateur a apporté à la propriété de chacun des restrictions qui, certainement, la diminuent, et sont, à ce titre, une charge grevant un fonds au profit d'un autre fonds. Mais tandis que la servitude, par la notion même qui en a été donnée, est quelque chose d'exceptionnel, les charges dont nous nous occupons ont un certain caractère de généralité, elles constituent donc, en réalité, le droit commun de la propriété foncière plutôt que des servitudes proprement dites. Nous examinerons successivement les dispositions de la loi relative à : 1° la mitoyenneté; 2° la clôture forcée; 3° la distance à observer pour les plantations et constructions; 4° les jours et vues sur la propriété du voisin.

1° *Mitoyenneté.* On entend par là une communauté avec indivision forcée, existant entre propriétaires voisins, relativement à certaines clôtures séparatives. Ex. : Ma propriété est séparée de celle de mon voisin par un seul et même mur, ou bien c'est une haie ou un fossé qui séparent nos deux héritages; on dira, si d'ailleurs certaines conditions qui seront indiquées plus loin se trouvent réunies, que ce mur, cette haie, ce fossé sont mitoyens, nous serons, mon voisin et moi, copropriétaires du mur, du fossé, de la haie, mais, à l'inverse de ce qui a lieu pour la copropriété ordinaire, nous ne pour-

EFERUS - Recherche & Classification numérique

rons, ni l'un ni l'autre, demander à sortir de l'indivision qui en résulte.

a. *Mitoyenneté des murs.* « Dans les villes et campagnes, tout mur servant de séparation entre bâtiments jusqu'à l'héberge ou entre cours et jardins et même entre enclos dans les champs est présumé mitoyen, s'il n'y a titre ou marque du contraire » (C. civ., art. 653). La présomption de la loi est d'accord avec la nature même des choses : il est bien probable qu'à l'origine ce mur a été construit à frais communs par les deux voisins. Les mots *jusqu'à l'héberge* signifient jusqu'au toit et jusqu'au toit le moins élevé. La présomption cède devant un titre, c.-à-d. devant un acte établissant le droit exclusif de l'un des deux copropriétaires, elle cède également devant des marques de non-mitoyenneté. *Il y a marque de non mitoyenneté*, nous dit la loi, *lorsque la sommité est droite et à plomb de son parement d'un côté et présente de l'autre un plan incliné* (C. civ., art. 654). S'il en est ainsi, l'eau pluviale qui tombe sur le mur se déverse sur un seul voisin qui est évidemment le seul propriétaire du mur. ... *Lors encore qu'il n'y a que d'un côté ou un chaperon ou des filets*... (même article). Le chaperon, c'est le toit du mur, les filets sont la partie du chaperon qui déborde le mur. En ce cas encore, les eaux ne s'écouleront que d'un seul côté, ce qui exclut toute idée de copropriété ... *et corbeaux de pierre qui y auraient été mis en bâtissant le mur.* Les corbeaux sont des saillies destinées à recevoir des poutres. La loi présume que le mur appartient au propriétaire du côté duquel se trouvent les corbeaux. Si ce mur avait été construit à frais communs, il est vraisemblable que les corbeaux auraient été placés des deux côtés. Il est à peine besoin d'ajouter que si les marques de non-mitoyenneté existaient des deux côtés du mur, elles se neutraliseraient, et le mur serait mitoyen.

Un mur qui n'est pas mitoyen, d'après la présomption de la loi, peut le devenir par la volonté du propriétaire voisin : *Tout propriétaire joignant un mur a, de même, la faculté de le rendre mitoyen en remboursant au maître du mur la moitié de sa valeur ou la moitié de la partie qu'il veut rendre mitoyenne, et moitié de la valeur du sol sur lequel le mur est bâti* (C. civ., art. 661). La mitoyenneté engendre, au profit des deux copropriétaires, des droits plus étendus que ceux qui résulteraient d'une communauté ordinaire. C'est ainsi qu'aux termes de l'art. 657 du C. civ., *tout copropriétaire peut faire bâtir contre un mur mitoyen et y faire placer des poutres ou solives dans toute l'épaisseur du mur, à 54 millimètres près, sans préjudice du droit qu'a le voisin de faire réduire à l'ébauchoir la poutre jusqu'à la moitié du mur, dans le cas où il voudrait lui-même asseoir des poutres dans ce même lieu ou y adosser une cheminée.* C'est ainsi encore qu'aux termes de l'art. 658 du même Code : *Tout copropriétaire peut faire exhausser le mur mitoyen; mais il doit payer seul la dépense de l'exhaussement, les réparations d'entretien au-dessus de la hauteur de la clôture commune, et, en outre, l'indemnité de la charge en raison de l'exhaussement et suivant la valeur.* Ces derniers termes signifient : et suivant la valeur de l'exhaussement, cette valeur étant vraisemblablement proportionnée à son poids. La réparation et la reconstruction du mur mitoyen sont à la charge de tous ceux qui y ont droit et doivent être supportées par chacun, proportionnellement à son droit (C. civ., art. 655). Toutefois, le copropriétaire d'un mur mitoyen peut s'affranchir des charges de la mitoyenneté en abandonnant son droit à la mitoyenneté (C. civ., art. 656). L'obligation imposée au copropriétaire d'un mur mitoyen est une obligation *propter rem*, une obligation intimement liée à la propriété du mur : elle devait donc disparaître avec le droit même auquel elle se rattache. La loi ajoute : *pourvu que le mur mitoyen ne soutienne pas un bâtiment qui lui appartienne.* Si le mur mitoyen soutenait un bâtiment appartenant à l'un des copropriétaires du mur, celui-ci continuerait, nonobstant l'abandon de la mitoyenneté, à en recueillir tous les avantages, ce que la loi ne devait pas permettre.

b. *Mitoyenneté des clôtures autres que les murs.* Nous nous bornerons à transcrire les dispositions de la loi, que l'on comprendra aisément après les explications qui précèdent. C. civ., art . 666 : *Toute clôture qui sépare des héritages est réputée mitoyenne, à moins qu'il n'y ait qu'un seul des héritages en état de clôture ou, s'il y a titre, prescription ou marque du contraire. Pour les fossés, il y a marque de non-mitoyenneté, lorsque la levée ou le rejet de la terre se trouve d'un côté seulement du fossé. Le fossé est censé appartenir exclusivement à celui du côté duquel le rejet se trouve.* C. civ., art. 667 : *La clôture mitoyenne doit être entretenue à frais communs ; mais le voisin peut se soustraire à cette obligation en renonçant à la mitoyenneté. Cette faculté cesse si le fossé sert habituellement à l'écoulement des eaux.* Art. 668 : *Le voisin dont l'héritage joint un fossé ou une haie non mitoyenne, peut contraindre le propriétaire de ce fossé ou de cette haie à lui céder la mitoyenneté. Le copropriétaire d'une haie mitoyenne peut la détruire jusqu'à la limite de sa propriété, à charge de construire un mur sur cette limite. La même règle est applicable au copropriétaire d'un fossé mitoyen qui ne sert qu'à la clôture.* Art. 669 : *Tant que dure la mitoyenneté de la haie, les produits en appartiennent aux propriétaires par moitié.* Art. 670 : *Les arbres qui se trouvent dans la haie mitoyenne sont mitoyens comme la haie. Les arbres plantés sur la ligne séparative des deux héritages sont aussi réputés mitoyens. Lorsqu'ils meurent ou lorsqu'ils sont coupés ou arrachés, ces arbres sont partagés par moitié. Les fruits sont recueillis à frais communs et partagés aussi par moitié, soit qu'ils tombent naturellement, soit que la chute en ait été provoquée, soit qu'ils aient été cueillis. Chaque propriétaire a le droit d'exiger que les arbres mitoyens soient arrachés.*

2° *Distances à observer pour les plantations et constructions.* C. civ., art. 671 : *Il n'est permis d'avoir des arbres, arbrisseaux et arbustes près de la propriété voisine qu'à la distance prescrite par les règlements particuliers actuellement existants, ou par des usages constants et reconnus, et, à défaut de règlements ou usages, qu'à la distance de deux mètres de la ligne séparative des deux héritages pour les plantations dont la hauteur dépasse deux mètres, et à la distance d'un demi-mètre pour les autres plantations...* La loi s'applique aux arbres venus naturellement comme aux arbres plantés. Elle s'explique fort bien par ce fait qu'une plantation placée trop près de l'héritage voisin pourrait nuire à ce fonds. La distance à observer se mesure à partir du cœur de l'arbre jusqu'à la ligne séparative des deux héritages. S'il existe entre les deux propriétés un chemin, un sentier ou un cours d'eau, on comprendra dans la distance légale la largeur de ce chemin ou sentier ou du cours d'eau. Comme sanction de l'art. 671, l'art. 672 porte : *Le voisin peut exiger que les arbres, arbrisseaux et arbustes plantés à une distance moindre que la distance légale soient arrachés ou réduits à la hauteur déterminée dans l'article précédent, à moins qu'il n'y ait titre, destination du père de famille ou prescription trentenaire.*

Ces derniers mots veulent dire que l'un des voisins peut donner à l'autre le droit d'avoir des plantations à une distance moindre que la distance légale, ou que ce dernier peut avoir acquis ce droit par l'existence de plantations à une distance moindre que la distance légale, depuis plus de trente ans. Nous nous expliquerons plus loin au sujet de la destination du père de famille. Si les arbres meurent ou s'ils sont coupés ou arrachés, le voisin ne peut

EFERUS - Recherche & Classification numérique

les remplacer qu'en observant la distance légale (art. 672, al. dernier). Les espaliers ne sont pas soumis à la prohibition des art. 671 et 672; ils peuvent être placés, si le mur est mitoyen, de chaque côté du mur; si le mur n'est pas mitoyen, le propriétaire du mur a seul le droit d'appuyer des espaliers. Ces espaliers ne pourront, en aucun cas, dépasser la crête du mur (art. 671, al. 2 et 3). Les dispositions qui viennent d'être analysées sont complétées par l'art. 673 du C. civ. : *Celui sur la propriété duquel avancent les branches des arbres du voisin, peut contraindre celui-ci à les couper. Les fruits tombés naturellement de ces branches lui appartiennent. Si ce sont des racines qui avançent sur son héritage, il a le droit de les y couper lui-même. Le droit de couper les racines ou de faire couper les branches est imprescriptible.*

Une considération analogue à celle qui a inspiré l'art. 671 du C. civ. peut expliquer l'art. 674 du C. civ. qui est ainsi conçu : *Celui qui fait creuser un puits ou une fosse d'aisance près d'un mur mitoyen ou non, celui qui veut y construire cheminée ou âtre, forge, four ou fourneau, y adosser une étable, est obligé de laisser la distance prescrite par les règlements en usages particuliers sur ces objets, ou à faire les ouvrages prescrits par les mêmes règlements et usages pour éviter de nuire au voisin.*

On admet généralement que l'art. 674 n'est pas limitatif et que d'autres travaux que ceux qu'il prévoit pourraient donner lieu à l'application de la loi. La jurisprudence est en ce sens. On est aussi d'accord pour décider que si les travaux entrepris près d'un fonds devaient causer des dommages, non pas à un mur (hypothèse que prévoit la loi), mais à toute autre partie du fonds, les tribunaux auraient le droit de prescrire telles mesures qu'ils jugeraient convenables. Les contestations relatives à la distance légale à observer, soit pour certaines plantations, soit pour certaines constructions, sont de la compétence des juges de paix (loi du 25 mai 1838, art. 6, §2).

3° *Des jours et des vues.* On entend par là des ouvertures pratiquées dans un bâtiment ou dans un mur. Lorsque ces ouvertures sont disposées de façon à ne permettre que l'entrée de la lumière, ce qui arrivera lorsqu'une fenêtre sera munie d'un châssis à verre dormant ne pouvant s'ouvrir, on leur donne le nom de *jours;* si leur disposition permet l'entrée de l'air, on les appelle des *vues :* elles permettent, en pareil cas, d'avoir un *regard pénétratif* sur l'héritage d'autrui. Les vues sont *droites* ou *obliques*. Les vues droites sont celles qui, fictivement prolongées dans la direction de leur axe, atteindraient l'héritage voisin, de façon à permettre de voir ce qui se passe sur cet héritage, sans avoir besoin de tourner la tête à droite ou à gauche. Les vues obliques sont celles qui, fictivement prolongées dans la direction de leur axe, n'atteindraient pas l'héritage voisin, de sorte que pour voir ce qui se passe sur cet héritage, il serait nécessaire de tourner la tête à droite ou à gauche.

Dans quelles conditions un propriétaire peut-il pratiquer des ouvertures — jours ou vues — dans le mur de son bâtiment? C'est la question résolue par les art. 675 à 680 du C. civ. Et, d'abord, si le mur est mitoyen, la loi défend d'y pratiquer aucune ouverture sans le consentement du copropriétaire (C. civ., art. 675). Le percement d'une fenêtre dans le mur constituerait une appropriation exclusive du mur, du moins dans la partie percée, et cette appropriation excéderait le droit d'un copropriétaire. Le droit d'avoir une ouverture dans un mur mitoyen pourrait cependant être acquise : 1° par un titre, c.-à-d. par une convention passée avec le copropriétaire du mur ou ses auteurs, ou par un testament conférant ce droit à l'un des copropriétaires; 2° par la prescription. Si des ouvertures existent depuis plus de trente ans dans un mur mitoyen, on ne pourra en demander la suppression.

Le propriétaire d'un mur non mitoyen a évidemment le droit d'y pratiquer des ouvertures, mais comme l'exercice absolu de ce droit pourrait occasionner une gêne pour le propriétaire voisin, la loi l'a réglementé et y a apporté des restrictions qui seront plus ou moins étendues suivant la distance qui séparera le mur de l'héritage voisin. Si le mur joint immédiatement cet héritage, ou se trouve à une distance inférieure à 19 décim., le propriétaire n'aura le droit d'y pratiquer que des *jours*, c.-à-d. des fenêtres à *verre dormant*, ne pouvant s'ouvrir. La loi ajoute que ces fenêtres devront être *à fer maillé*. Cela veut dire qu'elles devront être recouvertes d'un treillis de fer dont les mailles auront 1 décim. d'ouverture au plus (C. civ., art. 676). Ces fenêtres ou jours ne pourront, en outre, être établies qu'à 26 décim. au-dessus du plancher de la pièce qu'il s'agit d'éclairer, si cette pièce est au rez-de-chaussée, et à 19 décim. au-dessus du plancher, si cette pièce se trouve dans un étage supérieur (C. civ., art. 677). De cette façon, les regards indiscrets ne seront pas à craindre pour le propriétaire voisin. Lorsque les fonds seront distants de 19 décim., le propriétaire du mur pourra y établir des *vues droites* ou des *balcons* (C. civ., art. 678). Quant aux vues obliques, la loi les autorise pourvu qu'il y ait entre les deux héritages une distance de 6 décim. (C. civ., art. 679). La distance prescrite par la loi se calcule, pour les vues droites, depuis le parement antérieur du mur dans lequel se trouve l'ouverture, et, s'il s'agit d'un balcon, depuis sa ligne antérieure jusqu'à la ligne séparative des deux propriétés (C. civ., art. 680). Pour les vues obliques, la loi est muette sur la manière de calculer la distance, mais on admet généralement que c'est l'arête de la fenêtre la plus rapprochée du fonds voisin qui sert de point de départ pour le calcul de la distance. Un titre ou la prescription trentenaire pourront modifier les règles qui précèdent et autoriser l'établissement d'une vue à une distance moindre que la distance légale, et il est même admis que, dans ce dernier cas, non seulement le propriétaire voisin ne pourrait pas demander la fermeture de la fenêtre, mais devrait observer, s'il voulait élever des constructions sur son terrain, les distances établies par les art. 678 et suiv. du C. civ.

DES SERVITUDES ÉTABLIES PAR LE FAIT DE L'HOMME. — A. *Diverses espèces de servitudes*. Les servitudes sont *continues* ou *discontinues*. Elles sont *continues* quand elles ne supposent pas pour leur exercice le fait actuel de l'homme, quand elles s'exerçent par elles-mêmes une fois que les choses se trouvent dans l'état que suppose la servitude. Elles sont *discontinues* quand elles ne se conçoivent pas sans l'intervention de l'homme. Ex. : La servitude de vue est une servitude continue, car la fenêtre est toujours là, menaçant le voisin qui peut être vu sans s'en apercevoir. Il en est de même de la servitude d'aqueduc. Une fois l'aqueduc établi, l'eau coulera sans que la main de l'homme ait à intervenir. La servitude de *passage* est une servitude discontinue, car on ne la conçoit pas sans un sujet actif qui l'exerce. Il en est de même de la servitude de *puisage*, de *pacage* et autres semblables (C. civ., art. 688).

Les servitudes sont *apparentes* ou *non apparentes*. Elles sont *apparentes* quand elles s'annoncent par un signe extérieur. Ex. : Servitude de vue, servitude d'aqueduc, quand l'aqueduc est établi à ciel ouvert, servitude de passage, quand une porte est nécessaire pour son exercice. Les servitudes *non apparentes* sont celles que rien ne vient révéler au public. Ex. : Servitude de ne pas bâtir; servitude d'aqueduc, lorsqu'elle s'exerce au moyen de tuyaux souterrains (art. 689). Cette double division des servitudes a une importance considérable, on va le voir. On divise aussi les servitudes en *servitudes urbaines* — quand elles sont établies pour l'usage des bâtiments — et en *servitudes rurales* — quand elles sont établies pour l'usage des fonds de terre (C. civ., art. 687). Cette distinction n'a aucune espèce d'utilité pratique.

B. *Des modes d'établissement des servitudes*. S'agit-il

EFERUS - Recherche & Classification numérique

de servitudes *continues* et *apparentes*, elles s'établissent : 1° *par titre* — contrat ou testament ; — 2° *par la prescription*, c.-à-d. par le maintien, pendant trente ans, de l'état de fait qui constitue la servitude ; 3° *par la destination du père de famille*. Pour comprendre ce que signifie ces derniers termes, il faut supposer qu'une personne est propriétaire de deux fonds entre lesquels il a été établi un rapport qui constituerait une servitude si les deux fonds appartenaient à des propriétaires différents. Ex. : Je suis propriétaire d'une maison A contiguë à un fonds B qui m'appartient également et dans lequel se trouve une source. Pour amener dans ma maison les eaux de cette source, j'établis un aqueduc à ciel ouvert sur le fonds B. Tant que les deux propriétés se trouvent dans ma main, il ne peut-être question de dire que B se trouve grevé au profit de A d'une servitude d'aqueduc, puisque l'on ne peut avoir de servitude sur sa propre chose. Mais cette situation n'existera plus si je vends le fonds B. Dira-t-on alors que ce fonds sera soumis à une servitude d'aqueduc vis-à-vis de A ? La loi répond affirmativement, elle suppose que l'acheteur du fonds B qui, à raison du caractère de continuité et d'apparence de la servitude, a dû se rendre compte de l'état des lieux, a accepté le maintien du *statu quo*.

Les servitudes qui manquent, soit du caractère de continuité, soit du caractère d'apparence, soit, à fortiori, des deux caractères, ne peuvent s'établir que par titre. C'est ce que dit l'art. 691 qui ajoute : *La possession, même immémoriale, ne suffit pas pour les établir*. La pensée du législateur s'explique fort bien. Les faits constitutifs des servitudes discontinues sont des actes qu'un propriétaire tolérera souvent de son voisin ; si on les avait considérés comme pouvant être la source ou le principe d'un droit, les rapports entre voisins auraient été altérés, car, pour ne pas donner naissance à un droit de servitude, le propriétaire d'un fonds n'aurait jamais permis à son voisin, soit de passer sur son fonds, soit de venir puiser de l'eau chez lui, de crainte de voir la prescription s'accomplir. Quant à la condition d'apparence, on la conçoit fort bien, relativement à la prescription qui ne peut s'accomplir que par une possession apparente. En ce qui concerne la destination du père de famille, ce n'est qu'autant qu'il s'agit d'une servitude continue et apparente que l'acquéreur de celui des deux fonds qui jouait le rôle de fonds servant, quand les deux héritages se trouvaient dans la même main, pourra être considéré comme ayant accepté le rapport de servitude existant entre eux. Il est toutefois admis par application de l'art. 694 du C. civ., que lorsque le titre en vertu duquel s'est effectuée la séparation entre les deux fonds est représenté et ne contient aucune stipulation relative à la servitude, la condition d'apparence suffira pour qu'elle puisse être considérée comme établie par la *destination du père de famille*.

C. *Droits du propriétaire du fonds auquel la servitude est due.* Nous nous bornerons ici à transcrire les art. 697 à 702 du C. civ.

Art. 697. *Celui auquel est due une servitude a droit de faire tous les ouvrages nécessaires pour en user et pour la conserver.*

Art. 698. *Ces ouvrages sont à ses frais et non à ceux du propriétaire du fonds assujetti, à moins que le titre d'établissement de la servitude ne dise le contraire.*

Art. 699. *Dans le cas même où le propriétaire du fonds assujetti est chargé par le titre de faire à ses frais les ouvrages nécessaires pour l'usage et la conservation de la servitude, il peut toujours s'affranchir de la charge en abandonnant le fonds assujetti au propriétaire du fonds auquel la servitude est due.* C'est la conséquence du caractère purement *réel* de son obligation.

Art. 700. *Si l'héritage pour lequel la servitude a été établie vient à être divisé, la servitude reste due pour chaque portion, sans néanmoins que la condition du fonds assujetti soit aggravée. — Ainsi, par exemple, s'il s'agit d'un droit de passage, tous les copropriétaires seront obligés de l'exercer par le même endroit.*

Art. 701. — *Le propriétaire du fonds débiteur de la servitude ne peut rien faire qui tende à en diminuer l'usage ou à le rendre plus incommode. Ainsi, il ne peut changer l'état des lieux, ni transporter l'exercice de la servitude dans un endroit différent de celui où elle a été primitivement assignée. Mais, cependant, si cette assignation primitive était devenue plus onéreuse au propriétaire du fonds assujetti ou si elle l'empêchait d'y faire des réparations avantageuses, il pourrait offrir au propriétaire de l'autre fonds un endroit aussi commode pour l'exercice de ses droits, et celui-ci ne pourrait pas le refuser.*

D. *Comment les servitudes s'éteignent :* 1° Impossibilité d'user de la servitude (C. civ., art. 703 et 704). 2° Confusion, c.-à-d. réunion dans les mêmes mains du fonds servant et du fonds dominant (art. 705). C'est l'application du principe déjà indiqué : *Nemini res sua servit*. 3° Non usage pendant trente ans. Peu importe que ce non usage soit volontaire ou qu'il résulte d'un obstacle de force majeure. 4° Arrivée du terme fixé par le titre, lorsque la servitude aura été constituée seulement pour un temps. 5° Arrivée de la condition résolutoire lorsque la servitude a été soumise à une semblable modalité. 6° Résolution du droit du constituant. 7° Renonciation expresse ou tacite à la servitude. 8° Expropriation pour cause d'utilité publique. P. NACHBAUR.

IV. Servitudes militaires. — Les *servitudes défensives militaires* sont des restrictions apportées, dans l'intérêt de la défense du territoire national, aux droits de jouissance des propriétaires des terrains voisins des places fortes et autres ouvrages militaires. Instituées dès le milieu du XVIIe siècle par une série d'ordonnances et d'arrêts du Conseil des 16 juil. 1670, 14 août 1680, 9 déc. 1713, 7 févr. 1744, 23 juin 1750, 5 mai 1758, 10 mars 1759, 1er mars 1768 et 31 déc. 1776, elles avaient été maintenues, avec quelques tempéraments aux anciennes dispositions, très rigoureuses, par les lois des 8-10 juil. 1791 et 17 juil. 1819. Un décret du 10 août 1853, rendu en exécution de l'art. 8 de la loi des 15 mars 1850-10 juil. 1851 sur le classement des places de guerre et les servitudes militaires, a coordonné toutes les dispositions antérieures. Il est toujours en vigueur et constitue le texte fondamental en la matière. Il réglemente : 1° les *servitudes militaires proprement dites*, qui seront seules traitées ici ; 2° les *travaux mixtes*, c.-à-d. les travaux d'intérêt général ou collectif exécutés dans la zone frontière (V. TRAVAUX PUBLICS).

Les servitudes dont est grevée la propriété foncière au voisinage des places fortes et des autres ouvrages militaires n'existent qu'autant que la place ou l'ouvrage ont été *classés* comme tels par une loi. Le classement comporte, d'ailleurs, deux séries, la première ne comprenant que des *places de guerre*, la seconde comprenant, outre certaines places d'importance secondaire, tous les *postes militaires*. Les servitudes s'exercent autour des unes et des autres sur les propriétés comprises dans trois *zones* : la première s'étendant à 250 m. des fortifications, la seconde à 487 m., la troisième à 974 m. pour les places de guerre et à 584 m. pour les postes militaires. Exceptionnellement, Paris (l. 3 avr. 1841 et 29 mars 1874) et Lyon (l. 22 août 1884) n'ont, pour leur enceinte et leurs forts, que la première zone de 250 m. Les distances sont comptées, suivant la disposition de l'ouvrage, soit de la crête des parapets des chemins couverts les plus avancés, soit, s'il n'y a pas de chemin couvert, des murs de clôture ou d'escarpe, soit, s'il n'y a ni chemin couvert ni mur de clôture ou d'escarpe, du mur de la crête intérieure des parapets. Elles sont mesurées sur les capi-

EFERUS - Recherche & Classification numérique

tales de l'enceinte, des dehors et des ouvrages extérieurs, et les points extrêmes en sont fixés par des bornes, qui, réunies de proche en proche par des lignes droites, constituent le *périmètre de délimitation*, se rapprochant le plus possible, au moyen de rectifications ordonnées, s'il est nécessaire, par le ministre de la guerre, de la forme polygonale régulière.

Dans la première zone (la zone unique pour Paris et Lyon), il ne peut être fait aucune construction d'aucune sorte, à l'exception de clôtures en haies sèches ou en planches à claire-voie, sans pans de bois ni maçonnerie; les haies vives et les plantations d'arbres ou d'arbustes formant haies sont spécialement interdites. — Dans la deuxième zone, il faut distinguer entre les places de la première et de la deuxième séries. Autour des premières, on ne peut élever que des constructions en bois, en terre, sans pierres, briques, chaux ou plâtre, et seulement à titre précaire, le propriétaire étant contraint, en cas de guerre, de les démolir, sans indemnité, à la première réquisition de l'autorité militaires; autour des secondes et des postes militaires, il est permis d'élever des constructions quelconques, mais à charge, également, de les démolir, en cas de guerre, à première réquisition et sans indemnité. — Dans la troisième zone, il ne peut être fait aucun chemin, aucune levée ni chaussée, aucun exhaussement de terrain, aucune fouille ou excavation, aucune exploitation de carrière, aucune construction au-dessus du niveau du sol, avec ou sans maçonnerie, aucun dépôt de matériaux ou autres objets, sans que leur position ou leur alignement aient été concertés avec les officiers du génie et qu'une décision du ministre de la guerre ou un décret en aient déterminé les conditions.

Un certain nombre d'adoucissements se trouvent apportés par le décret lui-même à la rigueur de ses prescriptions. Ainsi un autre décret peut réduire l'étendue des zones de servitude du côté de centres importants de population chaque fois que les intérêts de la défense et ceux du trésor ne s'en trouvent pas compromis. Dans l'étendue même des zones, des décrets peuvent, sous les mêmes conditions, déterminer certains terrains sur lesquels l'établissement de constructions, haies, clôtures, etc., est toléré.

Il existe aussi, à l'intérieur des enceintes, une *zone* dite *des fortifications*, qui s'étend depuis la limite inférieure de la rue militaire ou du rempart jusqu'aux lignes qui terminent les glacis. Le terrain y compris est inaliénable et imprescriptible et les constructions particulières y sont prohibées. Si toutefois, au moment où la rue militaire est établie, il existe des constructions qui empiètent sur la limite intérieure de cette rue, leurs propriétaires ne peuvent être troublés dans leur jouissance; mais si ces maisons, bâtisses ou clôtures viennent par la suite à être démolies, ils sont tenus de se reculer à l'alignement fixé.

L'établissement des servitudes militaires ne donne droit par lui-même à aucune indemnité; mais il en est dû une, naturellement, s'il y a expropriation.

Les contraventions sont constatées par les adjoints du génie et de l'artillerie et les gardiens de batterie assermentés, qui en dressent procès-verbal. A défaut d'interruption des travaux dans les vingt-quatre heures, le conseil de préfecture est convoqué d'urgence par le préfet, et, dans les vingt-quatre heures de sa sentence, celle-ci est notifiée au contrevenant, à l'égard duquel il peut être agi *manu militari*. Une procédure analogue est suivie, mais avec délais plus longs, au cas de refus de rétablissement des lieux dans leur état primitif. Outre la démolition à ses frais des ouvrages indûment exécutés, le contrevenant encourt les peines applicables aux contraventions analogues de grande voirie. A cet égard, l'action publique se prescrit par un an. Elle est, au contraire, imprescriptible en ce qui concerne la démolition des travaux indûment entrepris. L. SAGNET.

V. Droit international. — On nomme servitude internationale toute restriction apportée à la souveraineté territoriale d'un Etat en faveur d'un autre. Certaines de ces servitudes découlent de la nature même des choses, notamment du cas d'enclave ou de la circonstance qu'à raison de la direction des courants un Etat riverain ne peut aborder à l'un de ses ports qu'en empruntant les eaux appartenant à son voisin. D'autres servitudes sont librement consenties par les Etats et consistent, soit à faire jouir un Etat étranger de certains droits souverains sur le territoire d'autrui, soit à lui interdire sur son propre territoire l'exercice d'un semblable droit: d'où la distinction des servitudes en *affirmatives* et *négatives*. Parmi les servitudes affirmatives, on peut ranger le droit de faire passer ses troupes sur les routes d'un autre Etat, d'occuper militairement, dans certains cas, une partie du territoire étranger, d'y organiser et diriger le service de la poste, etc. Les principales servitudes négatives sont: l'obligation pour un Etat de s'abstenir de tout acte de juridiction envers les nationaux d'un autre; de ne pas entretenir une armée dépassant un certain effectif; de ne pas construire de fortifications dans certaines parties du territoire ou des navires de guerre d'une espèce déterminée, etc. Les servitudes peuvent reposer sur une longue possession ou résulter de conventions expresses. Quelles qu'en soient l'origine et la nature, elles constituent un droit réel permanent, qui se transmet activement et passivement aux successeurs des deux pouvoirs souverains intéressés, nonobstant toute modification dans le régime intérieur de chacun des deux Etats. La guerre même n'en suspend pas toujours et nécessairement l'exercice. Elles ne prennent fin, en général, que par le fait de stipulations expresses contraires, ou par un non-usage prolongé, bien que l'occasion de les exercer se fût présentée. E. LEHR.

BIBL. : DROIT ROMAIN. — G. MAY, *Eléments de droit romain*; Paris, 1900, nos 100-110, 112, 6e éd. in-8. — GIRARD, *Manuel élément. de droit romain*; Paris, 1898, pp. 347-378, 2e éd., in-8. — OFNER, *Der Servitutenbegriff nach rœmischem und œsterreichischem Recht*; Vienne, 1884.

ANCIEN DROIT. — BEAUNE, *Dr. cout. Fr. Condit. des biens*, p. 133. — DENIZART, *Collect.*, v° *Servitudes*. — FERRIÈRE, *Dictionnaire de dr.*, v° *Servitude*. — GLASSON, *Hist. du dr. et inst. de la Fr.*, VII, p. 313. — GUYOT, *Répert.*, v° *Servitude*. — MERLIN, *Répert.*, v° *Servitude*. — ROUSSEAU DE LACOMBE, *Recueil de jur.*, v° *Servitude*. — WARUKŒNIG et STEIN, *Franz. St. und R. G.*, II, pp. 411 et suiv.

DROIT CIVIL ACTUEL. — AUBRY et RAU, *Cours de droit civil français*, t. II, 5e éd., §§ 196, 197, 198 et 222; t. III, §§ 240, 241, 243, 247 et suiv. — DEMOLOMBE, *Traité des servitudes*, 2 vol. — DEMANTE et COLMET DE SANTERRE, *Cours de Code civil*, t. II, nos 489 et suiv. — LAURENT, *Principes de droit civil français*, t. VIII. — BAUDRY-LACANTINERIE, *Traité de droit civil*, t. I, nos 1413 et suiv. — BAUDRY-LACANTINERIE et CHAUVEAU, *Des Biens*, nos 790 et suiv.

SERVIUS HONORATUS MAURUS, grammairien romain de la fin du IVe siècle ap. J.-C., commentateur de Donat et de Virgile, édité par Thilo et Hagen (Leipzig, 1878-87, 3 vol.).

SERVIUS TULLIUS. Le sixième roi de Rome, d'après les écrivains anciens qui placent son règne de l'an 578 à l'an 534 av. J.-C. Les récits qu'ils nous ont transmis sont pleins d'incidents merveilleux et nettement légendaires. Servius Tullius serait fils d'Ocrisia, esclave de la reine Tanaquil (femme de Tarquin l'Ancien), et d'une divinité qui se manifesta dans la flamme du foyer, pendant un sacrifice offert au Lare; une autre version donne pour père à Servius un noble de Corniculum, place conquise par Tarquin; sa mère captive fut amenée enceinte au palais où elle donna le jour au futur roi; au moment de sa naissance et durant sa jeunesse, des prodiges attestèrent la faveur divine. Elevé avec les enfants de Tarquin, il épousa l'une de ses filles; lors de l'assassinat du roi, Tanaquil cacha sa mort et annonça qu'il déléguait son autorité à Servius Tullius. Celui-ci prit le pouvoir en s'appuyant sur le peuple, sans élection régulière par le Sénat et les curies; celles-ci l'auraient pourtant investi de l'*imperium* ultérieurement. — Une tradition complètement différente,

EFERUS - Recherche & Classification numérique

puisée par l'empereur Claude dans les livres étrusques, veut que Servius Tullius ait été un chef étrusque du nom de Mastarna qui s'empara de la couronne et prit alors le nom sous lequel il est connu des Romains.

Ce qui paraît certain, c'est que le nom de Servius Tullius demeure attaché à l'une des plus profondes révolutions qui aient transformé l'Etat romain ; à cet égard, il est malaisé de discerner son œuvre de celle des Tarquins, bien qu'il semble y avoir lieu de retenir la tradition qui les représente comme, dans une certaine mesure, antagonistes. L'ancienne Rome des Quirites, la cité des patriciens groupés par curies, s'élargit en un Etat plus vaste, cité plébéio-patricienne divisée en centuries et placée sous la protection des nouveaux dieux du sanctuaire du Capitole. Cette dernière réforme est attribuée aux Tarquins, de même que les conquêtes militaires qui agrandirent la puissance romaine. Voici quelle aurait été la part de Servius Tullius : guerre victorieuse contre les Étrusques de Véies ; — alliance intime avec les Latins, la confédération nouvelle ayant son centre au sanctuaire de Diane sur le mont Aventin, choix qui témoigne de la prépondérance des Romains ; — agrandissement de la cité par l'extension du *pomerium* (V. ce mot et Rome), incorporant dans Rome la Colline (Quirinal, Viminal et Esquilin). Servius Tullius l'entoura d'une vaste enceinte qui conserva son nom, et qui demeura, jusqu'à l'Empire, assez vaste pour enfermer la ville entière ; enfin, à cette cité agrandie, il donna une constitution nouvelle, assurant aux plébéiens des droits politiques égaux à ceux des patriciens, les citoyens étant répartis par classes en 193 centuries, division politique qui répondait à celle de l'armée (V. Constitution, Classe, Centurie, Rome, etc.).

De tels changements ne se peuvent accomplir sans heurts : on raconte que Servius Tullius, après s'être fait investir à nouveau par le peuple assemblé en centuries, alla vivre au milieu de lui sur le mont Esquilin. On prétend aussi qu'il aurait, sur son domaine, payé les dettes des indigents, interdit au créancier de se saisir de la personne du débiteur, donné aux plébéiens des territoires conquis. Les patriciens se seraient associés aux fils de Tarquin pour l'assassiner. Tarquin le Superbe, l'aîné de ceux-ci, qui avait épousé Tullia, fille de Servius, l'aurait précipité du haut des marches du temple où siégeait le Sénat et fait tuer par ses serviteurs ; Tullia fit passer son char sur le cadavre sanglant de son père : la rue conserva le nom de *vicus sceleratus*. Le peuple conserva le souvenir de son protecteur comme celui d'un martyr, célébrant aux nones de chaque mois l'anniversaire de sa naissance. — Il est impossible de dégager de ces récits une vérité historique précise et complète ; mais, dans leur ensemble, ils doivent donner la sensation assez exacte des événements accomplis au VIe siècle av. J.-C. dans la cité romaine. A.-M. B.

Bibl. : V. Rome.

SERVOIS (François-Joseph), mathématicien français, né à Mont-de-Laval (Doubs) le 19 juil. 1767, mort à Mont-de-Laval le 17 avr. 1847. Fils d'un petit commerçant, il embrassa la carrière ecclésiastique et devint même vicaire épiscopal du Jura ; mais, en 1793, il s'engagea, passa à l'Ecole d'artillerie de Châlons, puis servit comme lieutenant, presque constamment à l'état-major de l'artillerie. Pour raisons de santé, il obtint de passer dans les Ecoles, en 1801, et professa successivement à Châlons, Metz, La Fère. En 1816, il fut nommé conservateur du Musée d'artillerie, et prit sa retraite en 1827. Il a publié dans les *Annales de mathématiques* de Gergonne, de 1810 à 1826, une douzaine de mémoires, et dès 1804, un intéressant essai de la géométrie de la règle : *Solutions peu connues de différents problèmes de géométrie pratique*, où il fut le premier à rappeler le théorème de Desarguis. C'est à lui que remonte l'expression : *pôle* d'une droite (le terme de *polaire* fut ensuite employé par Gergonne). Il a entretenu une correspondance active avec Gergonne et avec Brianchon, et l'estime dont Michel Charles a témoigné pour ses travaux lui maintiendra un nom honorable dans l'histoire de la géométrie. T.

SERVOIS (Gustave), archiviste et administrateur français, né à Paris le 7 juin 1829. Elève de l'Ecole des chartes et licencié en droit, il fut nommé archiviste-paléographe en 1854. Il entra, en 1871, dans la carrière administrative et fut successivement préfet des dép. du Lot, de l'Aube, du Tarn, de la Sarthe, de l'Isère et du Calvados. Il devint inspecteur des bibliothèques et des archives, puis garde général des Archives nationales (1888), et enfin directeur des Archives, quand le service des Archives départementales fut réuni à celui des Archives nationales (1897). Il a publié une édition de la chanson de geste *Fierabras*, en collaboration avec A. Krœber, dans la collection des *Anciens Poètes de la France*, t. IV (1870), une édition du *Roman de la Rose* ou de *Guillaume de Dole* dans la collection des *Anciens textes français* (1893), et l'édition de La Bruyère des *Grands Ecrivains de la France* (1866). Il a collaboré à la *Bibliothèque de l'Ecole des chartes* (1856, 1858, 1891), à la *Correspondance littéraire* (1858-64), etc. Il a publié des monographies sur le service des archives, notamment l'art. *Archives* du *Dictionnaire des Finances*, de L. Say, et un rapport sur les Archives de la Seine, dans le *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris*, t. XXV (1898), pp. 117-29. E.-D. Grand.

SERVO-MOTEUR. On donne ce nom à une sorte de régulateur ou plutôt de frein autonome, qui a été imaginé en 1872 par Joseph *Farcot* (V. ce nom) et qui permet de diriger ou de retenir, de façon instantanée et presque sans effort, les plus puissants moteurs. De là le nom de *servo-moteur* ou *moteur asservi*, qui lui a été donné par son inventeur. L'engin se compose essentiellement d'un balancier SOP, mobile autour du point O, lequel point est invariablement lié à la manivelle D du moteur. Cette manivelle est elle-même articulée sur la bielle N du piston B, et le mouvement de l'articulation consiste en un va-et-vient le long de l'arc *nn'*, auquel correspond un mouvement de rotation de l'arbre A, mesuré par le même arc *nn'*. Enfin le balancier SOP, aussi dénommé *rênes d'asservissement*, porte à son extrémité inférieure une poignée M et, se trouve articulé en I, dans le prolongement de l'axe de l'arbre, avec une tige U, manœuvrant le tiroir distributeur de vapeur C. Dans l'état de marche régulière de la machine, le balancier occupe la position indiquée sur la figure ; il suit le mouvement d'oscillation de

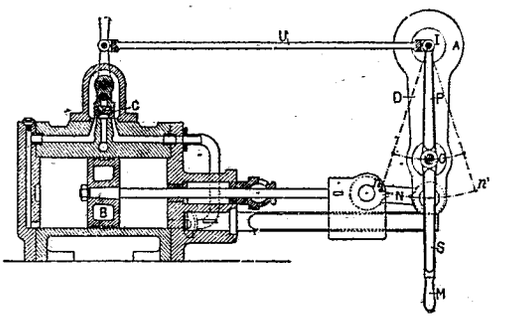

Servo-moteur.

la manivelle, et la tige U, obéissant alors à l'action du piston, c.-à-d. du moteur lui-même, ouvre et ferme à intervalles réguliers le tiroir C. Lorsqu'au contraire le conducteur de la machine veut arrêter le mouvement, ou le ralentir, ou le renverser, il agit par la poignée M sur le balancier SOP, qui peut tourner d'un petit angle autour de O dans un sens ou dans l'autre. C'est sa main alors, et non plus le piston, qui manœuvre la tige U, et il suffit d'un léger déplacement de celle-ci, ainsi qu'on peut

EFERUS - Recherche & Classification numérique

facilement s'en convaincre par un coup d'œil sur la figure, pour fermer ou ouvrir plus ou moins le tiroir, à droite ou à gauche, c.-à-d. pour arrêter l'admission de la vapeur, ou simplement l'atténuer, ou l'accroître, ou en changer le sens : d'où des modifications correspondantes dans la course du piston. Le servo-moteur a subi, dans la pratique et suivant le type de moteur employé, un certain nombre de transformations de détail, qui laissent intact son principe, et il a été appliqué à de nombreux organes mécaniques, particulièrement aux treuils de manœuvre des gouvernails des grands navires, à la commande de leurs machines, des tourelles cuirassées, des machines de mines, aux grues à vapeur, aux presses, aux béliers. Lorsque la résistance est trop considérable pour être vaincue par un seul homme, on a recours à plusieurs servo-moteurs, qui se commandent ou se conduisent successivement l'un l'autre et qui sont conjugués sur un même levier.

SERVON. Com. du dép. d'Ille-et-Vilaine, arr. de Rennes, cant. de Châteaugiron ; 1.186 hab. Stat. du chem. de fer de l'Ouest.

SERVON. Com. du dép. de la Manche, arr. d'Avranches, cant. de Pontorson ; 524 hab. Stat. du chem. de fer de l'Ouest. Eglise des XVe-XVIe siècles, restaurée au XIXe, et renfermant des peintures du XVe, des fonts baptismaux romans et d'anciens panneaux et devants d'autel.

SERVON. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Melun, cant. de Brie-Comte-Robert; 406 hab.

SERVON-MELZICOURT. Com. du dép. de la Marne, arr. de Sainte-Menehould, cant. de Ville-sur-Tourbe; 571 hab.

SERVOZ. Com. du dép. de la Haute-Savoie, arr. de Bonneville, cant. de Chamonix ; 562 hab.

SERY. Com. du dép. des Ardennes, arr. de Rethel, cant. de Novion-Porcien ; 853 hab.

SÉRY. Com. du dép. de l'Yonne, arr. d'Auxerre, cant. de Vermenton ; 218 hab.

SÉRY-LES-MÉZIÈRES. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Saint-Quentin, cant. de Ribemont; 972 hab.

SÉRY-MAGNEVAL. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Senlis, cant. de Crépy-en-Valois; 191 hab.

SERZY-ET-PRIN. Com. du dép. de la Marne, arr. de Reims, cant. de Ville-en-Tardenois ; 320 hab.

SÉSAME (*Sesamum* L.) (Bot.). Genre de Bignoniacées formé d'herbes à feuilles alternes et à fleurs axillaires, hermaphrodites, irrégulières; calice pentamère;

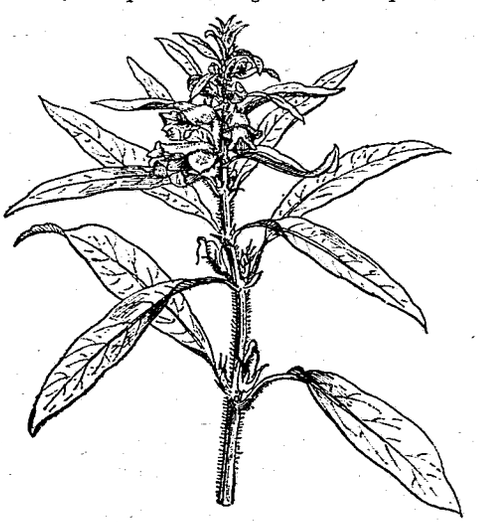

Sesamum indicum DC. — Rameau florifère.

corolle bilabiée à 5 divisions; étamines didynames; ovaire biloculaire, libre, multiovulé; fruit capsulaire, loculicide; graines comprimées; embryon charnu, huileux. L'espèce type, *S. orientale* L., le Gengili des indigènes de l'Inde et ses variétés (*S. indicum* DC., *S. oleiferum* Mœnch), sont cultivés dans toutes les régions tropicales pour l'huile qu'on retire des semences; celle-ci sert en topique sur les plaies et les ulcères, et entre dans le liniment oléo-calcaire. Les feuilles sont adoucissantes et émollientes. On donne parfois le nom de *Sésame* bâtard ou de *S. d'Allemagne* au *Camelina sativa* Fr. (V. CAMELINE).

HUILE DE SÉSAME (V. HUILE).

SÉSAMOÏDE (Os) (Anat.). Petits os fibroïdes développés dans l'épaisseur de certains tendons. Ils servent à protéger la contusion des tendons et à changer, dans certains cas, l'axe du tirage musculaire. Il y en a dans l'épaisseur du tendon du long péronier latéral au niveau de la gouttière du cuboïde, au niveau des articulations métacarpo-phalangienne du pouce et métatarso-phalangienne du gros orteil. Chez l'homme robuste, il y en a à presque toutes les articulations métacarpo et métatarso-phalangiennes. On a considéré la rotule comme un énorme sésamoïde développé dans l'épaisseur du tendon rotulien.

SÉSÉLI (*Seseli* L.) (Bot.). Genre d'Ombellifères, formé d'herbes bisannuelles ou vivaces de l'Europe et du N. de l'Afrique, à feuilles pinnatiséquées ou décomposées. Ombelles sans involucres; calice à dents brèves; 5 pétales presque entiers; 5 étamines; fruit ovoïde; caryophore bipartite. Le *S. tortuosum* L. ou Séséli officinal ou de Marseille, ou Fenouil tordu, a des fruits très aromatiques, d'odeur forte : carminatifs, stomachiques, anthelminthiques. Il en est ainsi des *S. hippomarathrum* L., de l'Alsace et du Piémont, et du *S. macedonicum* B. H., encore appelé Persil de Macédoine, Ache de roche, etc. Le *S. gummiferum* Sm., de Russie, laisse découler de sa tige une gomme-résine d'odeur désagréable. Dr L. Hn.

SESIA (lat. *Sesites*). Rivière abondante du Piémont, affl. g. du Pô, ne tire pas son abondance de la longueur de son cours, 138 kil. ni de l'étendue de son bassin (2.920 kil. q.), mais de ce qu'elle puise à des glaciers de haute altitude. La Sesia commence dans le massif du Mont-Rose (4.638 m.) à 2.800 m. Elle tombe, plutôt qu'elle ne descend à Alagna (1.205 m.), station d'été des plus fréquentées; elle n'est plus qu'à 462 dans la ville de Varallo; elle baigne la ville industrielle de Borgosesia et entre dans la plaine du Piémont à Romognano, autre ville industrielle. Elle coule au S., se nouant et dénouant autour d'un grand nombre d'îles; elle s'augmente à droite du Cerro, dont la ramure d'affluents est considérable, passe à Verceil. De 1806 à 1814 cette rivière a séparé l'empire français (à dr.) du royaume d'Italie (à g.). O. RECLUS.

SÉSIE (*Sesia* Fab.) (Entom.). Genre de Lépidoptères hétérocères, tribu des Sphinges, comprenant des insectes de moyenne taille, remarquables par leurs ailes transparentes ou à peine garnies d'écailles colorées. Leurs antennes sont cylindriques, plus ou moins fusiformes, simples dans les femelles, dentées et longuement ciliées dans les mâles; leur tête est plus étroite que le thorax; leur abdomen noir, zoné de bandes colorées et terminé par des brosses ou pinceaux de poils chez les mâles. Leur vol est diurne. Les chenilles de *Sesia* sont décolorées, vermiformes, épaisses aux premiers segments et atténuées aux derniers, munies de fortes mâchoires et de plaque écailleuse, épaisse et résistante sur le premier segment. Elles vivent et se transforment dans l'intérieur des végétaux. Les chrysalides, assez allongées, ont les bords des segments abdominaux dentelés. La ressemblance des *Sesia* avec les Guêpes, les Abeilles et certains Diptères leur a fait donner le nom de celui de ces insectes dont elles rappellent le plus l'aspect. Ce genre renferme d'assez nombreuses espèces, presque toutes européennes. A citer : *S. myopiformis* Rott., *S. ichneumoniformis* Fab., *formiciformis* Esp., *Chrysidiformis* Esp., dont les chenilles vivent respectivement aux dépens du pommier, du chêne, des saules et des tiges de *Rumex*. Plusieurs espèces de *Sesia* ont été distraites

EFERUS - Recherche & Classification numérique

de ce genre pour en constituer de nouveaux : par exemple, la plus grande, *S. apiformis*, celle dont la chenille abonde parfois dans les troncs des saules et des peupliers, est devenue le type du genre *Trochilium* Sc. P. Chrétien.

SÉSOSTRIS. Nom donné par Hérodote, Diodore et Strabon à un roi d'Egypte, présenté comme un grand conquérant. On admet généralement que sous ce nom on a confondu Seti Ier et son fils Ramsès II, Mais Sethe a démontré qu'il y a plutôt lieu de l'identifier avec Ousirtasen III, le grand roi conquérant de la XIIe dynastie (V. Egypte, § *Histoire*).

Bibl. : Kurt Sethe, *Sesostris;* Leipzig, 1900.

SESQUIALTÈRE (Mus.). C'est un terme de la notation proportionnelle pour exprimer certaines mesures, dont la principale note valait une moitié en plus de sa valeur courante, c.-à-d. trois des notes dont elle n'aurait autrement valu que deux. C'est ce rapport de deux à trois que l'on désignait ainsi, deux chiffres quelconques, dont le second vaut trois fois la moitié du premier se trouvant dans la proportion dite *sesquialtera*. Dans un autre ordre d'idées, en ce qui regarde l'art du facteur d'orgue, la *sesquialtère*, *sesquialtre* ou *sesquialtera*, désigne un jeu de *mutation* composé, formé de deux tuyaux ayant entre eux l'intervalle de sixte, le plus grave se trouvant à la quinte du ton réel. Par exemple, pour la note *ut* du clavier, la *sesquialtera* faisait entendre les deux notes *sol* et *mi*, c.-à-d. les harmoniques 3 et 5. Ce jeu fut surtout en usage dans les factures allemande et italienne ; les organiers français ne paraissent pas l'avoir connu. H. Q.

SESQUIOXYDE. Oxyde qui renferme, pour un poids égal de métal, une fois et demie autant d'oxygène que le protoxyde du même corps. Le sesquioxyde de manganèse, par exemple, contient 24 gr. d'oxygène pour 55 gr. de manganèse, et sa formule est Mn^2O^3.

SESSA Aurunca. Ville d'Italie, prov. de Caserte, sur une colline volcanique proche de Gaëte; 6.000 hab. Evêché. Basilique à trois nefs. Au S. le *mont Massique* (811 m.) célèbre par son vin à l'époque antique. Sessa s'appelait alors *Suessa Aurunca;* fondée en 337 av. J.-C., elle devint colonie romaine (313) et fut longtemps prospère.

SESSENHEIM (Frédérique de) (V. Brion [Friederike-Elisabeth]).

SESTERCE. Petite monnaie romaine qui fut d'abord en argent, puis en bronze, et cessa enfin d'être frappée tout en restant une monnaie de compte. Le sesterce fut frappé dès l'apparition de la monnaie d'argent dans l'atelier du Capitole, en l'an de Rome 485 (269 av. J.-C.), quatre ans avant la première guerre punique. On inaugura alors, à Rome, la frappe de trois pièces d'argent : le *nummus denarius* (denier), avec la marque X (= 10 as); le *nummus quinarius* (quinaire), avec la marque V (= 5 as); le *nummus sestertius* (sesterce), avec la marque HS (= 2 as 1/2).

Les types du sesterce sont, comme ceux du denier et du quinaire, au droit, la tête casquée de la déesse Rome, et au revers, les Dioscures Castor et Pollux, à cheval, la lance en arrêt, et galopant ; à l'exergue, le mot ROMA. Comme le denier était la 1/72e partie de la livre et pesait 4 scrupules ou 4gr,55 environ, le quinaire valait 2 scrupules ou 2gr,27, et enfin le sesterce, 1 scrupule ou 1gr,14 environ (V. Denier).

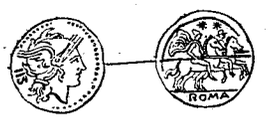

Fig. 1.

Le sesterce romain avait, pour le commerce international, l'avantage d'être l'équivalent d'une petite pièce d'argent très répandue dans la Grande Grèce et dans la Sicile et que l'on appelait νοῦμμος, *nummus*. Mais, lorsque, par suite de la conquête de l'Italie méridionale et de la Sicile par les Romains, tout monnayage local eut disparu, la frappe du sesterce, de caractère international, devint moins nécessaire. Créé, comme nous l'avons dit, en 269 av. J.-C., le sesterce cessa d'être émis en 217, date de l'affaiblissement de la monnaie de bronze et de la monnaie d'argent. Il fit une courte réapparition, grâce à la loi Plautia-Papiria, lors de la création de l'as semi-oncial, en 89 av. J.-C. (V. As). On frappa alors des sesterces qui portent la légende E L P (*e lege Papiria*) ou EX A P (*ex argento publico*). Il y eut même de rares pièces d'un sesterce et demi. Mais ces émissions de l'an 80 et années suivantes, bien que très abondantes, ne se perpétuèrent pas. Enfin, de 49 à 43 av. J.-C., à l'époque des guerres de César et de Pompée, on décréta encore l'émission temporaire du sesterce d'argent. Puis, cette pièce fut, sans retour, remplacée par le sesterce de bronze. Le sesterce de bronze fut frappé à partir de l'an 38 av. J.-C., non pas à Rome même, mais dans les provinces, particulièrement en Sicile, par les préfets de la flotte de Marc-Antoine, puis de la flotte de Cnæus et de Sextus Pompée, pour la solde des mercenaires. Il valait 4 as, et on l'appelait en grec τετρασσάριον. Le sesterce de bronze primitif pèse normalement une once (27gr,27) et est marqué, au revers, de la sigle HS (symbole de l'ancien sesterce), et de la lettre Δ = 4 (4 as). L'exemplaire que nous reproduisons ici porte, au droit, les effigies de Marc-Antoine et d'Octavie,

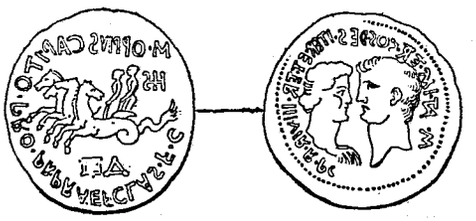
Fig. 2.

et, au revers, Marc-Antoine et Octavie dans un quadrige d'hippocampes. En légende, on lit le nom de Marcus Oppius Capito, *proprætor*, *præfectus classis;* dans le champ, on voit un petit autel et les deux marques de valeur que nous avons signalées plus haut HS et Δ.

A Rome, on frappe le sesterce de bronze à partir d'Auguste ; il fut longtemps en cuivre jaune (*aurichalcum*, laiton) et non, comme la plupart des autres monnaies, en bronze ou cuivre rouge. Cette pièce persista jusque vers la fin du IIIe siècle, mais son poids diminua graduellement pour ainsi dire à chaque émission. Originairement, le sesterce de bronze pesait 1 once; à partir de Septime Sévère jusqu'à Philippe l'Arabe, il est seulement les 5/6e de l'once ; il en arrive à ne plus peser qu'un tiers d'once sous Trébonien Galle. En même temps, il n'est plus frappé en cuivre jaune, mais en bronze ordinaire, comme les autres espèces. Le sesterce cesse enfin d'être émis à partir du temps de Florien (276 ap. J.-C.).

En même temps qu'il était une monnaie réelle, frappée en argent puis en bronze, le sesterce fut, pour les Romains, une monnaie de compte. Dès la première émission de la monnaie d'argent, on vit s'introduire à Rome, à côté des comptes par *as* et par *deniers*, le compte par *sesterces*, importé de l'Italie méridionale et de la Sicile, et que Volusius Mæcianus désigne ainsi : *rationem conficere ad sestertium*, *ratio sestertiaria*. Comme le sesterce correspondait à l'as libral ou as d'une livre et avait la même valeur, le compte par sesterces finit par prévaloir : il avait, en outre, l'avantage d'être en corrélation parfaite avec le compte par *nummi* de la Sicile et de l'Italie méridionale. Il facilitait les relations commerciales internationales, et de là vint que, dans les comptes usuels, le denier lui-même ne fut considéré que comme un multiple du sesterce dès le temps de la République.

EFERUS - Recherche & Classification numérique

Sous l'Empire, le compte par sesterces resta d'un usage constant jusqu'à Constantin ; mais la valeur du sesterce comme monnaie de compte s'était modifiée. Il était estimé le quart du denier ou le centième de la pièce d'or. C'est sur cette base que tous les comptes sont établis, aussi bien dans les textes épigraphiques que chez les auteurs littéraires.

Quant à l'expression même de ces comptes, elle nécessite quelques explications. L'énoncé d'une somme d'argent calculée en sesterces est généralement précédée du signe HS. Jusqu'à mille, rien de plus simple ; on disait, *quinque sestertii, centum sestertii, mille sestertii* (sous-entendu *nummi*, le mot *sestertius* étant toujours pris adjectivement).

Pour les nombres au-dessus de mille, on pouvait s'exprimer de deux manières. Suivant la première méthode, *sestertius*, toujours regardé comme adjectif, s'accorde avec le mot *mille* sous-entendu et prend conséquemment la forme neutre, *sestertium : mille sestertium* signifie « un millier sestertiaire » et devient une nouvelle unité de compte. Avec l'adjectif pluriel neutre *sestertia*, il faut sous-entendre *millia* et compter autant de *milliers* de pièces d'un sesterce que le chiffre exprimé le comporte. Par exemple, *decem sestertia* signifie : *decem millia sestertia*, « dix fois mille sestertiaires, dix mille pièces d'un sesterce ». C'est ainsi qu'il faut expliquer des expressions comme *duodena millia sestertia* « douze mille sesterces » ; *sexcenta sestertia* « six cent mille sesterces » (sous-entendu *millia*) ; *sestertia tria millia et quadragenti octoginta nummi* « trois mille sesterces et quatre cent quatre-vingt *nummi* » = 3.480 sesterces. Dans ce dernier exemple, on voit l'adjectif *sestertia* s'accorder avec *millia* pour le chiffre qui dépasse un millier, tandis que pour la partie de la somme qui est inférieure à mille, on emploie le mot *nummi*, sous-entendu *sestertii*.

Mais il y avait une seconde manière d'exprimer les nombres de 1000 à un million. Au lieu de faire accorder l'adjectif *sestertium* avec *mille*, on pouvait le faire accorder avec *nummus* exprimé ou sous-entendu. Il en est ainsi dans les exemples suivants : *Duo millia sestertiorum* (sous-entendu *nummorum*) « deux milliers de sesterces » ; *sestertium sexagena millia nummum*, « soixante milliers de sesterces » ; exemple extrait de Varron, où l'on voit que *sestertium nummum* est une contraction pour *sestertiorum nummorum*. Dans Pline, on a de même : *Sestertium sexagena millia* (60.000), pour *sestertiorum nummorum sexagena millia*. Citons encore : *Quinque millia nummum* (5.000) pour *quinque millia nummorum sestertiorum*.

Pour compter les nombres au-dessus de un million, les Romains formaient une troisième et énorme unité de compte, comme le talent grec ou comme nous en faisons une nous-mêmes, par exemple, avec notre milliard. Cette unité de compte était la « centaine de mille », *centena millia*. Mais elle est toujours sous-entendue ; on la multipliait mentalement par le chiffre exprimé sous sa forme adverbiale : *decies, quaterdecies, quinquagies, octogies, centies, millies*, etc. Ainsi : *vicies sestertium* doit se comprendre : *vicies centena millia nummorum sestertiorum* « vingt fois la centaine de mille sersterces ». *Non plenum modo vicies habebas*, dit Martial, « tu ne possédais pas vingt fois cent mille sesterces », c.-à-d. deux millions de sesterces ; *optemus milies* « nous te souhaiterons cent millions de sesterces ». Dans ces deux cas empruntés à un poète, la locution *centena millia nummorum sestertiorum* est tout entière sous-entendue. *Aere sestertium quinquagies*, dans Vopiscus, est pour *aere nummorum sestertiorum quinquagies centena millia*, « cinquante fois la centaine de mille » ou cinq millions de sesterces. *Centies sestertium* est pour *centies centena millia nummorum sestertiorum*, « cent fois cent mille sesterces » ou dix millions ; *quadringenties sestertium* est pour *quadringenties centena millia nummorum sestertiorum* (400 × 100.000) = quarante millions de sesterces ; *quadringenties tricies quinquies centena millia nummum* est pour *quadringenties tricies quinquies centena millia nummorum sestertiorum* (435 × 100.000) = 43.500.000 sesterces. Dans ces derniers exemples, empruntés à Suétone et à Tacite, on voit que les mots *sestertium* et *nummum* sont des génitifs pluriels contractés pour *sestertiorum* et *nummorum*. Citons encore les deux exemples suivants pris dans Cicéron : HS *diciens et octoginta millia* « 1 million 80.000 sesterces » ; HS *viciens ducenta triginta quinque millia quadringentos decem et septem nummos* « 2.235.417 sesterces ». Telle était, chez les Romains, la manière de compter les sommes d'argent en sesterces. Ce système fut en usage jusqu'à Constantin ; cet empereur lui substitua une autre petite monnaie de compte, le *follis*, lorsqu'il eut créé un nouveau système monétaire dont les principales espèces furent le *solidus* ou sou d'or, le *miliarense* ou millarès d'argent, et le *denarius centenionalis* pour le bronze. E. Babelon.

SESTIA (*Gens*). Famille patricienne et plébéienne, souvent confondue avec la gens Sextia. On en peut citer *Publius Sestius* lequel, questeur en 63, prit parti contre Catilina, tribun de la plèbe en 57, coopéra au rappel de Cicéron et fut accusé, à l'instigation de son ennemi Clodius, de corruption électorale et de violence. Crasius, Hortensius et Cicéron le défendirent, et Pompée le fit acquitter. Préteur en 53, il fut propréteur en Cilicie. Dans la guerre civile, il quitta Pompée pour César. — Son fils *Lucius* fut un dévoué partisan de Brutus ; Auguste ne lui tint pas rigueur et le nomma consul suppléant en 23 av. J.-C.

SESTINE (Métriq.). Forme de poésie lyrique qui comprend six strophes de six lignes non rimées et une strophe de trois lignes ; le dernier mot de chaque vers de la première strophe de six lignes est répété dans un ordre différent et réglé à la fin de chaque vers des strophes suivantes (par exemple : 1re strophe *a, b, c, d, e, f* ; 2e strophe, *f, a, e, b, d, c* ; 3e strophe *c, f, d, a, b, e*, etc.). Cette forme poétique est d'origine provençale et est attribuée à Daniel Arnaut ; Dante l'introduisit en Italie. Ce sont d'ailleurs les Italiens et les Espagnols qui ont le plus fréquemment employé la sestine : il y en a de délicieuses dans les poésies de Pétrarque. Les Allemands ont récemment tenté d'introduire cette forme dans leur poésie : Ruckert en a été l'initiateur.

SESTINI (Bartolomeo), poète italien, né à Santo Mato (près Pistoie) le 14 oct. 1792, mort à Paris le 11 nov. 1825. Devenu de bonne heure célèbre comme improvisateur, il parcourut l'Italie en soulevant partout un grand enthousiasme. Emprisonné en Sicile sous l'inculpation d'avoir fait partie d'une société secrète, il jugea prudent de passer en France (1821), où il ne tarda pas à mourir d'apoplexie. Il a laissé une tragédie, un mélodrame et deux recueils de poésies variées : *Amori campestri* (1814) ; *Idilli* (1816) ; mais son œuvre principale est la *Pia de Tolomei*, poème publié à Rome en 1822, qui inaugura le genre de la « légende » romantique et en reste peut-être le spécimen le plus achevé. Ses œuvres ont été publiées par A. Vannucci (Pistoie, 1840 et Florence, 1855).

Bibl. : Mestica, *Manuale della lett. ital. nel secolo XIX*, t. I, p. 461.

SESTO Fiorentino. Bourg d'Italie, prov. de Florence ; 5.305 hab. (14.324 avec la commune). Stat. de la ligne Pistoia-Florence, sur le Rimaggio, au pied du monte Morello. Importantes manufactures de chapeaux et de tresses de paille. Dans les environs, au hameau de Castello, la belle villa *La Doccia*, au marquis Ginori ; grande fabrique de porcelaines et de faïences de Doccia.

SESTO (Cesare da), peintre italien, né à Milan en 1480 (ou en 1460), mort en 1521. Élève de Léonard de Vinci, il fut ami de Raphaël dont sa manière se rapproche sou-

EFERUS - Recherche & Classification numérique

vent beaucoup. Ses compositions sont poétiques et montrent de la pensée, avec quelque chose de grandiose dans le style : il prenait ses modèles dans la nature et aimait les sujets primitifs. Ses tableaux sont moins sombres de couleur que ceux de Léonard, mais plus plats. On a de lui : *Baptême du Christ* (à Milan), *Saint Roch*, *Sainte Famille*, *Hérodiade* (à Vienne).

SESTOS (auj. *Boghaly*). Ville antique de Thrace, port de la Chersonèse, sur l'Hellespont, en face d'Abydos, au principal lieu de passage entre l'Asie et l'Europe; la légende d'Héro et de Léandre illustra cet endroit que plus tard Byron franchit à la nage. C'est là, qu'en 480, Xerxès jeta sur l'Hellespont le pont de bateaux où passa son armée. Les Athéniens reprirent Sestos en 478; les Spartiates l'occupèrent de 404 à 387, puis la ville recouvra son autonomie sous la suzeraineté perse, fut reprise et saccagée par les Athéniens (353). En 334, Alexandre y concentra son armée. Sestos perdit son importance lorsqu'on adopta, pour franchir l'Hellespont, Callipolis (Gallipoli), qui devint le lieu de passage à l'époque romaine.

SESUVII. Peuple gaulois (V. Esuvii).

SE-TCHOUEN. Province de l'O. de la Chine. Elle est comprise entre le Tibet et la prov. de Koukou-nor, à l'O.; les provinces chinoises de Kan-sou et du Chen-si, au N.; celles du Hou-pé et du Hou-nan, à l'E.; de Koueï-tcheou et du Yun-nan, au S. La plus grande longueur du Se-Tchouen, du N. au S., est de 860 kil., et sa plus grande largeur de 800 kil.; sa superficie est de 566.000 kil. q., c.-à-d. plus grande que celle de la France (on compte dans cette superficie les 166.000 kil. q. de l'ancien territoire tibétain entre le cours du Kin-cha-kiang, cours supérieur du Yang-tse-kiang et les montagnes du Yung-ling). Le chiffre de la population est indiqué d'après les recensements chinois de 1842 (22.256.964 hab.), de 1882 (67.713.897 hab.) et de 1885 (71.074.000 hab.). Une si rapide progression paraît exagérée, malgré la prospérité de la province et l'immigration dans les districts miniers; cependant on estime, en 1894, la population à 79.493.058 hab. La capitale est Tching-tou-fou (300.000 hab.), sur un affluent gauche navigable du Min-kiang.

Orographie. Le Se-Tchouen se divise en deux régions : les hautes montagnes à l'O. et un plateau à l'E., séparés par la rivière Min. Les montagnes occupent les deux tiers du pays : elles forment une succession de chaînes dirigées du N. au S.; la population y est clairsemée. Le plateau de l'E. (que l'on appelle Bassin-Rouge à cause des grès rouges et des roches carbonifères qu'il contient) est une des parties les plus peuplées et les plus fertiles de la Chine. On connaît peu les Alpes du Se-Tchouen : en 1877, deux Anglais, le capitaine Gill et Colbourn Baber, les ont successivement visitées; on y distingue quatre chaînes, séparées par les vallées profondes de l'Ou-liang-ho, du Ya-loung-kiang, du Toung-ho et du Min. Dans la première chaîne, la Nenda s'élève à 6.250 m.; dans la seconde, les pics de Souroung, moins élevés; dans la troisième, le Yun-ling avec le sommet de Djia-la (6.500 m.); dans la quatrième, le Kieou-ty-chan (5.500 m.) qui domine la capitale de la province et les massifs de Moupin avec le célèbre Ngo-mi-chan (3.350 m.) qui porte des temples bouddhiques. Le plateau dit Bassin-Rouge constitue le Se-Tchouen proprement dit; il peut être circonscrit par une ligne partant de Kouei-tcheou-fou (au N.-E.) et passant par les villes de Ki-kiang, Jen-hoeï-ting, Yun-lian; puis, en allant vers le N., de Yun-lian, par Ping-chan, Ya-tcheou-fou; ensuite vers le N.-E., par Kouan-hsien et Pao-ning-fou; la limite du N. réunit les villes de Pao-ning-fou et Koueï-tcheou-fou. Les nombreuses collines, séparées par des vallées profondes qui se succèdent dans le Bassin-Rouge, rendent les voies de communication très difficiles; la plaine de Tching-tou, au N.-O. du plateau (6.200 kil. q. et 3 millions 1/2 d'hab.), est la plus basse du pays (460 m.).

Hydrographie. Le principal fleuve du Se-Tchouen est le Yang-tse-kiang qui, dans le haut de la province, porte le nom de Kin-cha-kiang; il sert de limite à la province, à l'O. et au S. et traverse tout le Bassin-Rouge; les autres fleuves ne sont que des affluents de gauche du Yang-tse; les principaux sont : le Ouang-kiang ou Min (qui avec ses affluents forme les « Quatre Rivières », Se-Tchouen, qui ont donné le nom à la province), le Ya-loung-kiang et le Kia-ling-kiang. Le Yang-tse est navigable dans le S. de la province de Ping-chan (à l'O.) jusqu'à Fou-tcheou (à l'E.); depuis l'ouverture aux Européens de Tchoung-king-fou (en amont de Fou-tcheou); les petits steamers peuvent remonter un peu au delà de Ping-chan, malgré les rapides; les affluents de gauche du Yang-tse sont navigables, bien que coupés de rapides dans toute l'étendue du Bassin-Rouge.

Minéralogie. On a comparé assez exactement la structure du Se-Tchouen à celle de la Transylvanie : des rangées de montagnes de formation ancienne (paléozoïques) entourent un bassin formé de couches horizontales récentes (triasiques et tertiaires); dans les deux pays, les montagnes recèlent des minerais variés, et le bassin central renferme des gisements de sel et de pétrole. Les deux principales régions salifères de la province se trouvent, l'une à l'O. (pays de Lo-chan), riche en puits salés, l'autre à l'E. (de la chaîne qui traverse le Bassin-Rouge de Ouan-hsien à Tchoung-king), riche en puits de feu : cette dernière région est dénudée et lugubre, empestée par les émanations gazeuses qui sifflent de tous côtés au milieu du fourmillement d'une population de mineurs. Le Se-Tchouen produit par an 812.000 tonnes de sel (140 millions de fr.); dans la région des puits de feu (un millier environ), les uns ne donnent que de l'eau salée, ou du pétrole, ou du gaz; d'autres donnent à la fois les trois; le pétrole sert à l'éclairage, le gaz au chauffage, et les Chinois les emploient très habilement, malgré les moyens primitifs dont ils disposent. Les gisements de charbon de terre se trouvent aussi bien dans la région alpestre que dans la région des puits de feu. Les gisements métallifères donnent surtout du fer (au S. de Tchoung-king-fou), du cuivre, un peu de zinc, d'argent et d'amiante.

Climat, Flore et Faune. Le Se-Tchouen a un des meilleurs climats de la Chine; sa ceinture de montagnes le protège des vents froids du N. et de l'O.; l'hiver est doux et humide, l'été n'a pas de chaleurs torrides; la température moyenne est la même que dans la Chine du Nord, mais le Se-Tchouen est préservé des extrêmes. La végétation est très florissante et se développe extraordinairement dans les parties basses de la province; de magnifiques herbages couvrent les pentes des montagnes; les forêts offrent une grande variété (un if très élevé, des rhododendrons arborescents, des azalées de 5 m., etc.). Dans les vallées du Min, les villages sont entourés d'un bois d'arbres fruitiers (noyers, pêchers, abricotiers); la vigne et le mûrier croissent jusqu'à 2.600 m. La fertilité du sol a permis de mettre en culture jusqu'aux escarpements des montagnes taillées en gradins et terrasses; la pomme de terre, introduite par les missionnaires, est très abondante. Il y a deux ou trois récoltes par an; les principales cultures sont le froment, le pavot, l'orge, le haricot soya, le riz; puis viennent les arachides, le millet, le gruau, le tabac, le sorgho. La canne à sucre est cultivée au S., le safran et l'indigo à l'O.; il y a l'arbre à suif, l'arbre à vernis, l'arbre à savon, l'arbre à thé, le mûrier, le chanvre. La faune sauvage n'existe plus que dans les montagnes. C'est la même que celle du Tibet (antilopes, cerfs, yaks sauvages et domestiques, ours, singes, etc.). Les oiseaux sont les faisans, lophophores, rossignols, perroquets verts, etc. Comme animaux domestiques, on élève le yak, le buffle, le porc et de petits chevaux très endurants et agiles. A côté du ver à soie on élève le pe-la (coccus), insecte qui produit la cire végétale, très employée avant l'éclairage au pétrole.

EFERUS - Recherche & Classification numérique

Population. Le Bassin-Rouge est occupé par les Chinois, et les Alpes du Se-Tchouen par des tribus non chinoises, à moitié soumises, qui sont les aborigènes. Les Chinois ont chassé ceux-ci de la vallée des « Quatre Rivières » il y a vingt-deux siècles ; il y eut, d'ailleurs, ensuite, des massacres et des mélanges fréquents jusqu'à l'époque de la conquête mandchoue. Les habitants du Se-Tchouen sont les plus bienveillants des Chinois : race laborieuse, mais sans goût pour le commerce (les négociants viennent du Chen-si et du Kiang-si, les banquiers et les usuriers du Chang-si), ils ont trop de bon sens pour s'adonner aux études officielles où les formules dénuées de sens enferment peu de science réelle. En revanche, ce sont des agriculteurs et des artisans de premier ordre. Les peuplades qui habitent le Se-Tchouen sont, en dehors des Chinois qui habitent les villes, les Tibétains et les Lo-lo : ces derniers habitent une région presque inaccessible (de Ya-tcheou-fou au N. à Aoeï-li-tcheou au S., et de Ping-chan à l'E. jusqu'à Ngan-ning-ho à l'O.) ; ils ont gardé leur indépendence et ne s'allient jamais par mariage aux Chinois. Les Tibétains occupent toute la région voisine du Tibet à l'O. de la province : leurs villages sont clairsemés, tandis que ceux des Chinois sont compacts ; cependant les Tibétains se groupent dans les lamasseries. Malgré la prospérité du Se-Tchouen, la population y est si abondante que l'émigration au Yun-nan et dans les provinces voisines est très considérable.

Industrie, Commerce, Moyens de communication. L'industrie est toute entre les mains des Chinois qui n'ont pas pris part à la guerre des Taï-pings et ont pu développer leurs ressources industrielles (mines, sources de sel et de pétrole, gisements de houille et de fer). La production de la soie est prodigieuse, et l'usage de la soie est tellement répandu qu'aux jours de fête plus de la moitié de la population est vêtue de soie ; autour de Kia-ting, chaque maison a son métier à tisser. On tisse aussi des étoffes en coton. La fabrication du papier de riz est surtout florissante à Tchoun-king. Le Se-Tchouen exporte principalement de la soie, puis de l'opium (Fou-tcheou est un des plus grands marchés d'opium de la province et en exporte 3.500.000 kilogr. annuellement, soit la moitié de la production totale), de la cire végétale, du tabac, du thé, du sucre, de l'huile végétale, du sel, du musc ; l'importation consiste en coton, laine et produits manufacturés européens. — Les voies de communication sont les rivières ; il y a cependant plusieurs routes : la plus large est la grande route du Nord qui unit la capitale Tching-tou-fou à Péking ; trois autres routes partent de la capitale et se dirigent vers Tchoung-king, sur le Yang-tse, au confluent du Kia-ting, vers Toung-tchoun vers le N.-E. et vers Ya-tcheou vers le Tibet, et vers Ning-yen par une bifurcation ; de ce dernier point une route se dirige vers le Yun-nan. Les centres commerciaux, outre Tching-tou, sont Ta-tsien-lou, sur la frontière du Tibet, Tchoung-king, ouvert au commerce européen depuis le 31 mai 1890, Kouï-fou et Ouen-hsien (160.000 hab.), le port le plus important du haut Yang-tse après Tchoung-king. Le centre principal du commerce dans la région N.-O. est le bourg appelé Tchong-pa, le grand entrepôt de plantes médicinales du N. de la province, comme Soui-fou l'est pour le S. La région la plus riche est le Se-Tchouen central, compris entre le Yang-tse, le Min-ho et le Pao-ning-ho : c'est le pays le plus important pour l'importation ; on y trouve, avec les deux tiers de la population de la province : la superbe plaine de Tchen-tou avec ses onze sous-préfectures ; Kia-ting, un des principaux centres séricicoles ; Loui-Kiang-hsien, où se cultive la canne à sucre ; Ki-tang-hsien, le pays du tabac ; Tse-liu-tching, une des plus grosses agglomérations salifères ; Yuin-tchouan-hsien, le grand marché d'opium ; Lou-Tcheou, centre des métaux provenant du Yun-nan, et enfin Tchoung-king. Le commerce extérieur du Se-Tchouen se fait par le Yang-tse, mais une des grandes difficultés vient des rapides et des roches qui obstruent le cours du fleuve et le rendent presque impraticable pour des bateaux d'un certain tonnage, à l'époque des basses eaux entre Tchoung king et Han-kéou. Les Allemands ont fait construire en 1901 un bateau d'un type spécial pouvant contenir 100 tonnes de marchandises : mais le bateau s'est brisé entre Han-kéou et Tchoun-king. S'ils réussissent à construire un nouveau bateau plus approprié à cette difficile navigation, ils seront les premiers à bénéficier du commerce du Se-Tchouen.

Divisions administratives. La province (*chen*) de Se-Tchouen est administrée par un gouverneur général (*tsong-tou*) et divisée en 12 départements (*fou*), 4 départements militaires (*tche-li-ting*) et 8 circonscriptions indépendantes (*tche-li-tcheou*). Les tribus à demi indépendantes de l'O. sont administrées par 10 postes militaires, dont le chef habite Tsin-tchouan. Quelques principautés à l'O. reconnaissent le pouvoir de la Chine, mais se déclarent vassaux du roi du Tibet. La province compte 140 villes. Ph. B.

Bibl. : S.-W. Williams, *Topography of Sz'Chuen*, dans *Chinese Repository* ; Canton, 1850, t. XIX. — L. Lamiot, *Description du Sse-Tchouen*, dans *Bull. Soc. géogr.* — F. Richthofen, *Reisen in China* ; Vienne, 1872. — W. Gill, *The river of Golden Sand* ; Londres, 1880. — E. Vigneron, *Deux ans au Se-Tchouan* ; Paris, 1881. — E. Colhourne-Baber, *Travels and researches in Western China*, 1882-85. — Petermann, *Babers Forschungen in Szetschuen und Yunnan*, carte, 1883. — A. Hosie, *Three years in Western China* ; Londres, 1890. — *La Mission lyonnaise en Chine, 1895-97* ; Lyon, 1898.

SETH, personnage biblique, au sens de remplaçant, fils d'Adam, que la divinité substitue à Abel, tué par son frère Caïn ; on le fait vivre 912 ans. L'auteur de *Genèse* v, choqué de voir l'assassin Caïn placé en tête de la tige aboutissant à Noé (*Genèse* iv, 17-24) a coupé cette liste au nom de Lémec et l'a remaniée, d'abord en plaçant au début les noms de Seth et d'Enoch, puis en modifiant le nom de Caïn (devenu Caïnan), ainsi que quelques autres appellations. Il a pensé ainsi éviter un scandale. C'est un scrupule, auquel ne se sont point arrêtés d'autres écrivains bibliques dans des circonstances analogues, quand des personnages affligés de tares plus ou moins graves figuraient dans les ascendants d'hommes vantés pour leurs vertus. M. Vernes.

SÉTHIENS. Secte ophitique du IIe siècle de l'ère chrétienne, qui honorait en Seth le fils de la divine Sagesse, représentant l'esprit, en opposition à Abel qui représentait l'âme et à Caïn qui représentait la chair.

SETI ou SETHOS. Rois d'*Egypte* (V. ce mot, t. XV, pp. 681 et 682).

SETIA. Ancienne ville d'Italie (V. Sezze).

SETIBOS (V. Pérou, t. XXVI, p. 419).

SETIER (Métrol.). Ancienne mesure de capacité usitée pour les matières sèches et les liquides. Dans le premier cas, elle contenait 2 mines, soit environ 156 litres, dans le second cas, 8 pintes, soit un peu plus de 7 litres et demi (V. Poids et mesures, t. XXVI, p. 1193). A côté de ce dernier setier, qui était le *grand setier*, il y en avait un autre de contenance moitié moindre. Le *demi-setier* valait alors un quart de pinte, et on donne quelquefois encore ce nom au quart de litre.

SÉTIF (lat. *Sitifis*). Ville d'Algérie, ch.-l. d'arr. du dép. de Constantine, à 1.096 m. d'alt., sur le haut plateau, au S.-E. du Djebel Anini et à 2 kil. de la rive g. du Bou Sellam, affl. de l'oued Sahel (rivière de Bougie) ; 16.061 hab. (dont 5.314 aggl.) se répartissent en 2.660 Français, 1.328 juifs, 613 étrangers, 8.944 indigènes, 2.517 de population comptée à part (en 1896). Gare du chem. de fer d'Alger à Constantine. Climat sec. Ville régulièrement bâtie, aux larges rues plantées de mûriers, la principale bordée d'arcades. Ruines de remparts romains et d'une citadelle byzantine à dix tours. Située au centre d'un plateau fertile en céréales, Sétif est un important marché agricole (grains, laine, bétail, chevaux, etc.). — La colonie romaine de Sitifis fut très prospère, devint la métropole de la province de *Mau-*

EFERUS - Recherche & Classification numérique

retania sitifiensis. Encore importante au XVIe siècle, Sétif déclina sous le régime turc.

SETO. Ville du Japon, prov. d'Owari, à 20 kil. de Nagoja, un des centres réputés de l'industrie de la porcelaine. Le *Seto mono* se distingue par la pureté et la transparence des peintures bleues de cobalt sur fond blanc et des ornements en épaisse laque d'or.

SÉTON (Thérap.). Moyen révulsif assez puissant, en vogue autrefois, presque abandonné aujourd'hui, sauf en médecine vétérinaire, le *séton* (de *seta*, soie ou mèche) consistait en une longue bandelette, mèche de charpie ou de coton, que l'on introduisait dans le tissu cellulaire sous-cutané, qu'elle traversait de part en part, et qu'on y laissait pendant un certain temps à demeure, pour y déterminer une irritation prolongée et y entretenir la suppuration ou un exutoire. On donne le nom de *séton creux* à un drain perforé de trous et placé dans les plaies à plusieurs ouvertures ou les trajets fistuleux pour y favoriser l'écoulement du pus. Le séton peut être appliqué sur les points du corps où la peau est assez souple pour être facilement soulevée en un large pli, dont on traverse la base, soit avec un bistouri, soit avec l'*aiguille à séton* de Boyer, au moyen de laquelle on peut à la fois faire l'incision et faire pénétrer la mèche de charpie ou de coton, préalablement enduite de cérat. Les fragments de mèche souillée sont enlevés tous les jours ; la plaie est recouverte par un pansement simple. En Angleterre, on préfère introduire une petite bande de caoutchouc de 20 centim. de long et 2 centim. de large, que l'on n'a pas à renouveler, mais qui provoque une irritation insuffisante. Si la suppuration est entravée par suite d'une trop vive inflammation, on applique des cataplasmes émollients ; si l'excitation n'est pas suffisante, on doit enduire la mèche d'un topique irritant. C'est à la nuque qu'on plaçait surtout les sétons, ainsi qu'aux tempes, à la paroi thoracique (dans la pleurésie), au périnée, au pubis (dans la cystite chronique) ; on le recommandait encore dans le traitement de l'hydrocèle, des varices, des cals vicieux, etc. On créait ainsi un foyer de suppuration, et le malade affaibli pouvait être exposé à toutes les complications des plaies, telles que l'hémorragie et surtout le phlegmon et l'érysipèle.

SETON. Ancienne famille écossaise, dont le membre le plus anciennement connu est Philippe de Seton qui vivait au temps de Guillaume le Lion. — Les personnages les plus marquants sont : sir *Christopher* (1278-1306), ami de Robert Bruce. — *Alexander*, premier comte d'Huntly (mort en 1470). — *George* (mort en 1478), ambassadeur en France en 1448. — *George* (mort en 1549) qui fut chargé de la garde du cardinal Beaton en 1543 et le laissa échapper. — *George* (1530-85), un des favoris de Marie Stuart qu'il aida à s'échapper d'Holyrood, à qui il offrit sa maison après l'assassinat de Darnley et qu'il aida à s'échapper de Loch Leven (1568). Il fut en perpétuels démêlés avec le gouvernement d'Elisabeth et fut plusieurs fois déclaré rebelle. Il fut ambassadeur en France en 1583. — *Alexander*, comte de Dunfermline (1555-1622), entra d'abord dans les ordres, puis se fit protestant (1583), occupa de hauts emplois judiciaires et devint en 1593 un des conseillers les plus écoutés du roi. En 1598, on lui confia la garde du prince Charles, qui fut Charles Ier. En 1611, il avait hérité de l'autorité et de l'influence qu'exerçait jusqu'alors Dunbar dans le conseil du roi. — *Alexander*, comte d'Eglinton (1588-1661), plus connu sous le nom de *Montgomerie* (V. ce nom). — *Charles*, comte de Dunfermline (mort en 1673), joua un rôle très important dans les affaires anglo-écossaises, tant politiques que religieuses. Sans trop se compromettre, il prit part à toutes les négociations relatives aux relations de Charles Ier et de Charles II avec le Parlement. En 1652, il négocie à Bréda pour le rappel de Charles II. Après la Restauration, il entra au conseil privé et fut fait lord du sceau privé en 1671. — *Alexander* (1621-91), élevé au collège de La Flèche, vécut longtemps en France et fut des familiers de Charles II qui le nomma vicomte Kingston après son couronnement. — *George*, comte de Winton (mort en 1749), servit dans l'armée française, puis, de retour en Ecosse, fut employé par Charles Ier contre les covenantaires. En 1715, il participa au mouvement jacobite et à la proclamation, sous le nom de Jacques VIII, du comte de Kenmure. Fait prisonnier à Preston, il fut condamné à mort et enfermé à la Tour de Londres d'où il put s'échapper et gagner la France. Il mourut à Rome. R. S.

SETQUES. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Saint-Omer, cant. de Lumbres ; 348 hab.

SETTE-CAMA. Pays faisant partie de la colonie française du Congo, au S. du cap Lopez. Il doit son nom à la rivière Sette qui se jette dans l'océan Atlantique par 2°28' lat. S., et qui n'est, à proprement parler, ni une rivière, ni un fleuve, mais simplement le déversoir d'une lagune intérieure, le lac Ndongo. Ce pays est très peuplé : sur la côte vivent les Oroungous du cap Lopez, les Camas du Fernan-Vaz, et les Fiots du Loango ; à l'intérieur, les N'dokous. La langue la plus répandue est la langue m'ponguoé. Dr ROUIRE.

SETTE-COMMUNI (c.-à-d. les *Sept-Communes*). District du N.-E. de l'Italie, en Vénétie, prov. de Vicence, adossé à la frontière S. du Tirol méridional, province de l'empire d'Autriche. Il occupe un pays de montagnes qui s'élèvent jusqu'à 2.381 m., région très pittoresque dont les torrents gagnent à l'E. le fleuve « vénitien » de la Brenta, à l'O. l'Astico, lequel se verse dans le Bacchiglione, tributaire dr. de la dite Bronta. Sorte de plateau raviné de gorges, contrée de bois et de pâturages, les Sette-Communi ont pour habitants 23.000 montagnards environ dont on a beaucoup disserté, mais de l'origine germanique desquels il n'y avait pas à douter : tout au moins parlaient-ils tous autrefois un dialecte allemand. La première idée fut qu'ils descendaient des Cimbres, écrasés bien avant Jésus-Christ par Marius dans les champs de Vercelli (Verceil) ; puis on les rattacha à des Alamans vaincus par Clovis ; puis on imagina d'autres fables. La vérité, reconnue aujourd'hui, c'est qu'ils sont purement et simplement des Allemands arrivés ici des montagnes de l'Allemagne méridionale, sans doute surtout des Souabes émigrés au XIe ou au XIIe siècle ; l'idiome que parlaient autrefois les gens des Sette-Communi ressemblait en effet au souabe, et aussi au bavarois des bords du Tegernsee, — autrefois, car on ne le parle plus. Jusqu'au XVIe siècle, c'était le langage courant ; au commencement du XVIIe, c'était encore celui de la majorité et de toutes les femmes ; mais, dans le courant de ce siècle-là et au XVIIIe, l'italien prit franchement le dessus ; maintenant il n'y a plus pour le parler ou le comprendre que les vieillards de Rotzo et de deux hameaux. Les Sept-Communes sont : Asiago, ville de 6.000 hab., capitale du district, à 987 m. d'altit. ; Enego, Foza, Gallio, Lusiana, Roana, Rotzo. O. RECLUS.

SETTEMBRINI (Luigi), homme de lettres et politique italien, né à Naples le 17 avr. 1813, mort le 4 nov. 1869. Il fit son éducation au collège de Maddaloni, où il apprit aussi à détester le mauvais gouvernement des Bourbons. A dix-sept ans, chef de sa nombreuse famille, il entra chez l'avocat Fucci de Santa Maria di Capua. Trompé par les premiers actes du nouveau roi Ferdinand II, il l'acclama dans ses poésies, mais il fut bientôt désillusionné. Il obtint en 1835 la chaire de rhétorique et de langue grecque au lycée de Catanzaro. Là, obsédé par la pensée de secouer le joug tyrannique qui pesait sur sa patrie, il s'inscrivit à la société secrète de la *Giovane Italia*. Mais, dénoncé et arrêté en 1839, il fut conduit à Naples, accusé de conspiration et, après vingt mois de prison préventive, il comparut devant la Cour suprême. Absous, il dut rester encore quinze mois en prison. Jusqu'en 1848, il continua sa vie de sacrifices. Ayant alors assisté par hasard à une scène de brutalité du fameux préfet de

EFERUS - Recherche & Classification numérique

police Del Carretto, il écrivit la *Protesta del popolo delle Due Sicilie*. Il dut se réfugier sur la frégate anglaise *Odin*, en rade, qui le débarqua à Malte. Au moment de l'insurrection de Naples, il fut nommé chef de division au ministère de l'instruction. Il resta en charge deux mois, et, le fatal 15 mai, monta sur les barricades. Arrêté le 23 juin 1849 et accusé de conspiration, il fut condamné à mort ; il vit sa peine commuée en celle des galères. Il resta en prison jusqu'en 1859, date où le roi le fit embarquer avec bien d'autres malheureux pour l'Amérique. Mais le capitaine qui le transportait, écoutant ses prières et celles de ses compagnons, le débarqua en Angleterre, où, accueilli avec distinction et apprenant les événements d'Italie, il trouva le moyen de revenir dans sa patrie. Professeur à l'Université, écrivain remarquable, il a laissé sur l'histoire de la littérature italienne des œuvres remarquables par leur profondeur et leur éloquence, qui ont eu une grande influence sur les jeunes gens de son temps. E. Casanova.

Bibl. : De Sanctis, *Settembrini e i suoi critici*, dans la *Nuova Antologia*, 1869. — Montefredini, *Lezioni di Luigi Settembrini*, dans *Rivista contemporanea*, 1869. — Muscogiuri, *L. Settembrini e l'avvenire dell'arte*, dans la *Rivista Europea*, 1853. — C. Azzi, *Una pagina della vita letteraria di Luigi Settembrini*, dans la *Rivista Europea*, 1877. — Tallarigo, *Luigi Settembrini*, dans le *Giornale napoletano di filosofia, lettere*, etc., 1876. — Monnier, *Luigi Settembrini*, dans *Nouvelle Revue*, 1881. — Siciliani, *Luigi Settembrini nel suo epistolario*, dans *Nuova Antologia*, 1883.

SETTIGNANO (Desiderio da), sculpteur italien (V. Desiderio).

SETTIMO (Ruggiero), homme politique italien, né à Palerme le 19 mai 1778, mort à Turin le 4 nov. 1862. De la famille des princes de Fitalia, il entra dans la marine militaire du royaume de Naples, et en 1792 il était à bord du *Guiscardo* et prit part au siège de Toulon. Il servit ensuite sous Caracciolo. Il commença sa vie politique en Sicile pendant que les Bourbons y résidèrent et fut secrétaire d'Etat à la guerre dans le ministère formé par lord Bentinck. Il organisa alors l'armée et la marine, et, au moment de la réaction, il rentra dans la vie privée, malgré le désir du roi de le nommer conseiller au Conseil suprême de chancellerie. Lors des soulèvements de 1820, il fit partie du gouvernement provisoire et n'accepta pas la charge de lieutenant général que le roi lui conféra en cette circonstance. Il vécut très retiré de 1821 à 1848, et quand la révolution de 1848 éclata en Sicile, il fut élu président d'un des quatre comités insurrectionnels. Elu au parlement sicilien, on l'en fit président à l'unanimité ; et lorsque la Sicile chercha un roi, quelqu'un conseilla même qu'on nommât Settimo. A la chute du gouvernement et à la restauration des Bourbon, il partit pour Malte, 25 avr. 1849, où il vécut en exil, jusqu'à ce que, après l'expédition des Mille, la Sicile s'étant réunie au nouveau royaume d'Italie, Victor-Emmanuel le nommât président du Sénat. La mort l'empêcha d'occuper cette charge. E. Casanova.

Bibl. : G.-B. Siragusa, *Ruggiero Settimo*, dans *Risorgimento Italiano* de Léon Carpi ; Milan, 1886, vol. II, pp. 240 et suiv.

SETTLE (Elkanah), poète anglais, né à Dunstable le 1er févr. 1648, mort à la Charterhouse le 12 févr. 1724. A dix-huit ans, il faisait représenter une tragédie, *Cambyse, king of Persia* (1666), qui obtint un très grand succès. On l'opposa à Dryden, et la cour, par mode, et parce que Rochester en avait ainsi décidé, se déclara à fond pour Settle qui donna une série de pièces ennuyeuses : *The Empress of Morocco* (1671) ; *Love and revenge* (1675) ; *Conquest of China by the Tartars* (1676) ; *Ibrahim the illustrious Bassa* (1676) ; *Fatal love, or the forced inconstancy* (1680). Il soutint contre Dryden une polémique acerbe et, la cour l'ayant abandonné, il se vengea en donnant à ses productions théâtrales une allure politique : *The Female prelate* (1680), dédiée à Shaftesbury, pour qui Settle écrivit encore *Character of a popish successor* (1681). Il attaqua aussi très violemment le duc d'York. Mais en 1683 il changea du tout au tout et devint le plus exalté des tories (*A narrative of the popish plot*, 1683 ; *Heroik poem or the Coronation of James II*, 1685). La Révolution le ramena au libéralisme et il se fit nommer en 1690, « poète de la cité ». Il composa en cette qualité les plus singuliers poèmes officiels. Il n'avait pas renoncé au théâtre et il donna encore une quantité de tragédies, de comédies et d'opéras, entre autres : *Heir of Morocco* (1694) ; *Distressed innocence or the princess of Persia* (1691) ; *The ambitious slave* (1694) ; *The World in the moon* (1697) ; *Virgin prophetess or the Fate of Troy* (1701) ; *The Ladies triumph* (1718), etc.

SETTONS (Lac des) (V. Nièvre [Dép. de la], t. XXIV, p. 1096).

SETUBAL (angl. *Saint-Ubes*). Ville du Portugal, distr. et à 30 kil. S.-E. de Lisbonne (Estrémadure), sur la rive dr. de l'estuaire du Sado, au confluent de la Marateca, terminus d'un embranchement qui se détache à Pintral Novo du chem. de fer de Barreiro à Beja ; 20.000 hab. Trois forts. Fabrication très active de bouchons et de dentelles ; aux environs, très nombreux moulins à vent. Cette ville, ancienne, a des rues silencieuses, des maisons à balcon, un superbe hôpital, l'église São Julião, le couvent du Dóm Jésus, décoré de peintures attribuées à l'artiste légendaire, Gran Vasco. L'importance de Setúbal est tout entière dans son port et ses salines. Le port, d'entrée assez difficile à cause d'une barre qui n'offre que 3 à 4 m. aux basses eaux, est cependant sûr, abrité par la serra de Arrabida au N.-O., par une langue de sable au S., et défendu par les forts Outão, Albarquel et São Philip. Ce port avait une situation privilégiée comme débouché d'une très riche vallée, mais il est trop près de Lisbonne qui l'a tué. Il a cependant gardé une certaine importance comme lieu d'exportation du sel, des oranges renommées, des vins de Moscatel ou Malvoisie, des fruits, lièges et riz, et des sardines. Il reçoit environ 350 navires jaugeant 113.000 t., en majorité scandinaves. Les salines sont très renommées : l'évaporation y est des plus actives, et le sel, très blanc et très pur, est recherché par les pêcheurs de tous les pays. La production annuelle est d'environ 184.000 tonnes. Les eaux des alentours sont incomparablement riches en poissons, surtout en sardines, dont une partie est préparée sur place (V. Portugal, § *Géographie économique*).

De l'autre côté de l'estuaire du Sado, au milieu des dunes, on a retrouvé les ruines d'une ville romaine, *Troja*, peut-être la *Cætobriga* des Romains, qui aurait été fondée, dit la tradition, par un certain Tubal en 1170 av. J.-C. Il en reste des bains, des canalisations, des colonnes de marbre, mosaïques, monnaies rares, etc.

SEUBERT (Johann-Friedrich), peintre allemand, né à Stuttgart le 28 mars 1780, mort le 12 juil. 1859. Il débuta par des travaux décoratifs, des portraits et aussi des fleurs à l'aquarelle. A partir de 1818, il se consacra à l'enseignement du dessin à qui il fit réaliser de grands progrès en Wurttemberg. Il a illustré en 1838 un grand ouvrage de Gock sur le *Raisin*.

SEUCHEY. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Langres, cant. de Fays-Billot ; 28 hab.

SEUDRE. Rivière du dép. de la *Charente-Inférieure* (V. ce mot, t. X, p. 630).

SEUFFERT (Johan-Adam), juriste allemand, né à Wurtzbourg le 15 mars 1794, mort à Munich le 8 mai 1857, professa à l'Université de Wurzbourg (1817-34). Il a publié : *Kommentar über die bairische Gerichtsordnung* (1836-42, 4 vol.) et deux revues : *Blætter für Rechtsanwendung Zunæchst in Bayern* (depuis 1836) ; *Archiv für Entscheidungen der obersten Gerichte in den deutschen Staaten* (Munich, 1847-57, 11 vol. ; continué par son fils *Ernst-August*, 1859-62, par Preusser, 1863-79 et Schütt depuis 1880).

SEUGE. Rivière du dép. de la Haute-Loire (V. Loire [Haute-], t. XXII, p. 450).

EFERUS - Recherche & Classification numérique

SEUGNE. Rivière du dép. de la *Charente-Inférieure* (V. ce mot, t. X, p. 629).

SEUGY. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Pontoise, cant. de Luzarches ; 261 hab. Stat. du chem. de fer du Nord.

SEUIL (Archit.). Partie inférieure des baies servant de passage ou de porte d'entrée et consistant généralement en un morceau de pierre dure, lequel devient une *marche*, lorsqu'il est élevé au-dessus du sol extérieur : le seuil porte quelquefois une feuillure pour recevoir le battement de la porte, et, dans les édifices de l'antiquité, les seuils étaient déjà, comme de nos jours, percés d'entailles de formes diverses destinées à recevoir des crapaudines ou des verrous. A l'intérieur des appartements, le seuil est fait de feuilles de parquet disposées de façon à former des dessins correspondant à la largeur des embrasements des portes ; mais il consiste en une simple frise de parquet de peu de largeur pour les portes ouvertes dans les cloisons. — Dans l'architecture militaire, le seuil des pont-levis est une grosse pièce de bois, avec feuillure, placée au bord de la contrescarpe d'un fossé pour recevoir le battement du tablier, lorsqu'on relève le pont-levis, et, dans l'architecture hydraulique, on appelle *seuil d'écluse* la pièce de bois qui, posée au fond de l'eau entre deux montants, sert à recevoir et à arrêter par le bas les battants de porte ou les aiguilles d'une écluse ou d'un pertuis. Ch. Lucas.

SEUIL. Com. du dép. des Ardennes, arr. et cant. de Rethel ; 483 hab.

SEUILLET. Com. du dép. de l'Allier, arr. de Lapalisse, cant. de Varennes-sur-Allier ; 397 hab.

SEUILLY. Com. du dép. d'Indre-et-Loire, arr., cant. et à 8 kil. S.-O. de Chinon, sur un tout petit affl. de g. du Négron, affl. de la Vienne ; 470 hab. On y voit les restes d'une abbaye de la fin du XIe siècle, où Rabelais fit, dit-on, ses premières études ; au N.-E. est la ferme de la Devinière qui aurait appartenu aux parents de Rabelais et où le grand homme serait né. Au S., le beau château du Coudray-Montpensier du XVe siècle.

Bibl. : L'abbé Bossebœuf, *Le Coudray-Montpensier, histoire et monuments*, dans *Mémoires de la Soc. archéol. de Touraine*, t. XI, pp. 96-352 ; Tours, 1899, in-8.

SEULLES. Fleuve du dép. du *Calvados* (V. ce mot, t. VIII, p. 1001).

SEUME (Johann-Gottfried), écrivain allemand, né à Posern, près de Rippach, le 29 janv. 1763, mort à Teplitz le 13 juin 1840. Après des commencements difficiles, il étudia les littératures classiques et l'histoire à l'Université de Leipzig. Pris par des racoleurs hessois au cours d'un voyage à Paris que sa pauvreté l'obligeait de faire à pied, il fut arrêté, expédié en Amérique, puis incorporé dans l'armée prussienne. Après trois tentatives de fuite dont la dernière faillit lui coûter la vie, il réussit enfin à s'échapper. Il reprit aussitôt ses études et obtint, en 1792, le grade de *magister ;* nous le trouvons successivement précepteur, secrétaire du général Igelström à Varsovie, officier russe, et enfin professeur de français et d'anglais à Leipzig. Il n'avait commencé d'écrire qu'en 1796. Esprit ferme et cultivé, admirateur passionné de Thucydide, de Plutarque et de Tacite chez les anciens, et, parmi ses contemporains, de Klopstock et de Lessing, animé d'un amour sincère pour son peuple, qu'il voudrait fier et libre, et d'une haine farouche pour le despotisme sous toutes ses formes, Seume, après diverses publications sur la Pologne, sur la Russie, sur Catherine II et sur Souvorov, s'échappe de la veulerie dont son temps lui offre l'attristant spectacle pour se réfugier dans le passé, publie une tragédie, *Miltiade* (1808), et des traductions de ses historiens préférés, mais celle de Plutarque avec un commentaire si exalté que la publication n'en est autorisée qu'après sa mort. Il a publié aussi des *Poésies* (1801) et deux récits de voyage qui sont parmi ses ouvrages les plus estimés : *Spaziergang nach Sgrakus im Jahre 1802* (1803), et *Mein Sommer 1805* (1806).

SEUR. Com. du dép. de Loir-et-Cher, arr. de Blois, cant. de Contres ; 258 hab.

SEURE (Le). Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de Saintes, cant. de Burie ; 457 hab.

SEURRE (Gabriel-Bernard), dit *l'Aîné*, statuaire français, né à Paris le 11 juil. 1795, mort le 6 oct. 1867. Élève de Cartellier, grand prix de sculpture de l'Ecole des beaux-arts (1818), il alla à Rome et exposa en 1824 une *Baigneuse* qui fut achetée pour le Grand Trianon. En 1827 il fit avec autant de succès une *Sainte Barbe* pour l'église de la Sorbonne. Il proposa de surmonter l'arc de triomphe de l'Etoile d'un quadrige avec des figures colossales et composa des bas-reliefs qui furent exécutés sur l'arc de triomphe (*Victoire d'Aboukir*, 1836). Il n'exposa plus depuis ; en 1842, il a exécuté une *Statue de Molière* pour la fontaine. En 1852, Seurre entra à l'Institut.

SEURRE (Charles-Marie-Emile), dit *le Jeune*, statuaire français, frère du précédent, né à Paris en 1798, mort à Paris en 1858. Elève de Cartellier, prix de Rome (1824), il s'occupa d'abord de gravure en médailles. En 1831, il fit une *Léda* qui, placée au Palais-Royal a été détruite en 1848. En 1832, il exécuta le *Napoléon Ier* qui a couronné la colonne Vendôme de 1833 à 1863 (à cette époque, on lui substitua le *Triomphateur romain* de Dumont) ; le *Napoléon*, son œuvre principale, a été placé en grandeur naturelle à Versailles. On doit encore à ce sculpteur de mérite une statue équestre de *Louis XII* (château de Blois), des bas-reliefs de l'arc de triomphe de l'Etoile (*marine*), une *Poésie* (mausolée de Casimir Delavigne, au Père-Lachaise), etc.

SEURRE. Ch.-l. de cant. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Beaune, sur la rive g. de la Saône ; 2.505 hab. Stat. des chemins de fer de Dijon à Bourg et de Chalon-sur-Saône à Gray. Culture de houblon. Fabriques d'instruments agricoles, de toiles, de clous.

Bibl. : P. Noël, *Monographie de la ville de Seurre ;* Dijon, 1887.

SEUTHES, roi des *Odryses* (V. ce mot).

SEUX. Com. du dép. de la Somme, arr. d'Amiens, cant. de Molliens-Vidame ; 214 hab.

SEUZEY. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Commercy, cant. de Vigneulles-lès-Hattonchâtel ; 342 hab.

SÉVANGA. Ilot de 3 kil. de tour, dans le lac Goktcha. Roche volcanique noire, d'aspect lugubre, qui s'élève, haute de 137 m., à 2 kil. de la terre. La Zanga, qui déverse les eaux du lac Aras, est aussi nommée Sévanga, et les Arméniens donnent également ce nom de Sévanga au lac lui-même : ce qui a sa raison dans la célébrité du monastère arménien bâti dans l'île. Le couvent de Sévanga date probablement du IVe siècle, de l'époque même où la religion chrétienne s'implanta chez les Arméniens : des deux églises du monastère, la plus ancienne remonte à 880. Il est difficile d'imaginer un lieu d'exil plus triste, plus accablant d'ennui que cette île de roches noires et sans végétation, dont les moines sont condamnés au silence, excepté pendant quatre jours de l'année. O. Reclus.

SÈVE (Physiol. végét.). La sève est le liquide nourricier qui circule dans le corps des plantes supérieures. Ce liquide, puisé dans le sol par les racines, n'est, au moment de sa pénétration dans les tissus, qu'une solution aqueuse étendue de sels minéraux ; il constitue alors ce que l'on nomme la *sève brute*. La sève brute se rend dans les tissus verts où elle subit des modifications profondes qui ont pour résultat de la transformer en une matière pâteuse, la *sève élaborée* ou *sève plastique*, destinée à fournir aux diverses parties de la plante les matériaux nécessaires à leur évolution. La sève brute a toujours une marche ascendante ; la sève élaborée a généralement une marche descendante.

Sève brute. — L'eau et les substances qu'elle renferme en dissolution pénètrent à travers la membrane des poils

EFERUS - Recherche & Classification numérique

absorbants des racines, d'abord conformément aux lois physiques d'*osmose* (V. ce mot) et de *diffusion* (V. ce mot), puis proportionnellement à la consommation propre des divers éléments ; l'eau étant consommée beaucoup plus énergiquement que les autres substances, sa pénétration est d'autant plus rapide. De l'assise pilifère, la sève se rend dans l'écorce, traverse l'endoderme et le péricycle et arrive au contact des faisceaux ligneux dans lesquels elle pénètre. Des faisceaux ligneux de la racine le liquide nourricier passe dans la partie ligneuse des faisceaux de la tige, puis pénètre dans les faisceaux des nervures foliaires dont les dernières ramifications vont le répandre dans les cellules vertes. L'ascension de la sève s'effectue par le bois et spécialement par les vaisseaux; c'est ce que l'on peut démontrer expérimentalement en plongeant la partie inférieure d'une racine dans un liquide coloré, par exemple une solution de fuschine ou de bleu de métylène; au bout de quelque temps, si l'on fait une section dans la partie supérieure de la racine, on constate que seul le bois s'est coloré par le réactif. De même une plante feuillée ne se fanera pas si on place dans l'eau sa racine réduite à ses seuls faisceaux ligneux, tandis qu'au contraire elle périra rapidement si on laisse subsister dans la racine tous les tissus, à l'exception des faisceaux ligneux. Chez les arbres à bois dur (chêne), la sève ne passe que par l'aubier; chez les arbres à bois blanc (tilleul), la conduction peut s'effectuer par tout le bois. Dans sa marche ascendante, la sève brute peut sortir à tous les niveaux pour se répandre dans les tissus environnants, particulièrement dans les parenchymes qui puisent, grâce à leur force osmotique propre, diverses matières assimilables; ces substances passent par les places minces (*ponctuations*) que présentent les membranes des vaisseaux. Inversement par ces mêmes places minces, la sève intravasculaire reçoit des principes élaborés par les parenchymes, particulièrement des sucres; c'est ainsi que la sève de l'érable à sucre du Canada est assez riche en saccharose pour pouvoir servir à fabriquer une boisson alcoolique.

Vitesse d'ascension de la sève brute. — C'est principalement au printemps et au commencement de l'été que la circulation de la sève brute est la plus active; cependant, dans quelques circonstances, lorsque, par exemple, à une température élevée s'ajoute une grande humidité du sol, une rapide ascension du liquide séveux se produit à la fin de la belle saison; c'est ce que l'on appelle la sève du *mois d'août*. Ce fait s'observe particulièrement dans les arbres dont la végétation est précoce; on voit alors les bourgeons, qui ne devaient s'épanouir qu'au printemps suivant, se développer et produire des rameaux qui se couvrent de feuilles et de fleurs. La vitesse d'ascension peut être évaluée à l'aide du procédé suivant : on arrose la terre d'une plante en pot avec une solution faible de citrate ou de nitrate de lithine; au bout de quelque temps, on coupe la tige en un certain nombre de tronçons et l'on recherche, à l'aide du spectroscope, la présence du lithium dans le suc des entre-nœuds successifs: le lithium est caractérisé à l'examen spectroscopique par une belle raie brillante; on a trouvé de la sorte que le liquide monte par heure d'une quantité qui varie, suivant la plante étudiée, entre 18^{cm},7 (*Podocarpus*) et 206 centim. (*Albizzia*). La quantité de liquide absorbé par certaines plantes est parfois énorme. L'agave peut produire par jour au moment de la reprise de la végétation jusqu'à 10 lit. de sève. Un tronc sectionné d'une morée du Congo, le *Musanga Smithii* R. Br., dont la base avait 0^{m},50 de diamètre, a fourni en une seule nuit 10 lit. de liquide.

Composition de la sève brute. — Une définition chimique de la sève brute est impossible à donner, car sa composition est essentiellement variable; c'est, en effet, une dissolution aqueuse de divers principes minéraux mêlés à une faible proportion de substances organiques. Les principes minéraux comprennent, sous la forme saline, l'ensemble des éléments nécessaires à la végétation; parmi ces éléments, les uns, comme le carbone, l'hydrogène, l'oxygène, l'azote, le soufre, le chlore, le phosphore, le potassium, le calcium, le magnésium, le silicium et le fer, sont communs à l'ensemble des plantes; d'autres, comme l'iode, le brome, le zinc, le manganèse, la lithine, le rubidium, le sodium, etc., paraissent nécessaires à certaines plantes et sont inutiles à d'autres. Les corps simples pénètrent à l'état d'azotates, de phosphates, de sulfates, de bicarbonates, de silicates alcalins, de chlorures, etc. Les principes organiques de la sève brute sont des composés humiques provenant de la décomposition des matières animales ou végétales enfouies dans le sol. Les principaux sont l'*acide humique*, l'*acide crénique* et l'*acide apocrénique*, en partie libres et en partie sous forme d'*humates*, de *crénates* et d'*apocrénates*.

Causes de l'ascension de la sève brute. — Trois actions interviennent pour déterminer la circulation de la sève depuis les racines jusqu'aux feuilles les plus élevées. Ce sont la pression osmotique des racines, la transpiration et enfin l'attraction capillaire des vaisseaux.

1° *Pression osmotique*. Les liquides du sol, après leur pénétration dans les racines, sont poussés par les liquides nouveaux qu'absorbent les poils absorbants et cheminent de proche en proche vers les régions supérieures. Lorsque la transpiration est suspendue, soit parce que les feuilles ne sont pas encore épanouies, comme cela se présente au printemps pour la plupart des plantes de notre pays, soit parce que la lumière fait défaut (V. Transpiration), l'ascension de la sève est provoquée par la pression osmotique, concurremment avec l'attraction capillaire; ce sont ces forces qui déterminent l'écoulement de liquide que l'on observe au début de la belle saison chez la vigne (*pleurs* de la vigne) après la taille; ce sont elles aussi qui font écouler la nuit par les *stomates aquifères* (V. Stomate) les gouttelettes d'eau dont l'émission constitue le phénomène de la sudation.

2° *Transpiration*. Les plantes vertes sont le siège d'une évaporation d'autant plus puissante que la lumière est plus intense. Ce dégagement de vapeur d'eau en relation avec la présence de la chlorophylle est désigné sous le nom de *chlorovaporisation*. L'élimination d'eau tend à produire un vide dans l'intérieur de la plante et favorise l'ascension du liquide provenant des parties inférieures. Lorsque la chlorovaporisation est intense, la colonne d'eau se disjoint et des bulles d'air apparaissent; cet air est à une pression inférieure à la pression atmosphérique, car, si l'on coupe sous le mercure une branche en pleine chlorovaporisation, on voit le mercure s'élever dans les vaisseaux jusqu'à 12 centim. Les bulles d'air peuvent jouer un rôle dans la montée de la sève; en effet, la disparition de l'eau située au-dessus d'une bulle détermine chez celle-ci une augmentation de volume et conséquemment une diminution de pression; les bulles suivantes, se dilatant à leur tour, repoussent le liquide vers le haut, et comme cela peut s'effectuer de proche en proche jusqu'à la base du vaisseau, la colonne liquide est peu à peu soulevée. Il en résulte que tout accroissement de température, en déterminant une dilatation de l'air interposé, favorise l'ascension de la sève. La chlorovaporisation est quelquefois assez puissante pour annihiler complètement l'action de la poussée osmotique; mais, en général, les deux forces agissent simultanément, la poussée osmotique amène le liquide jusqu'à un certain niveau, et la chlorovaporisation le conduit de là jusque dans les feuilles.

3° *Capillarité*. Les vaisseaux sont des tubes excessivement étroits auxquels peuvent s'appliquer les lois de la capillarité, ainsi que le démontre l'expérience suivante de Hales : On coupe au ras du sol la tige d'une plante en pleine végétation et l'on fixe dans la partie restée en terre un tube capillaire maintenu par un manchon en caoutchouc; au bout de peu de temps, on voit un liquide jaunâtre monter dans le tube jusqu'à une hauteur parfois

EFERUS - Recherche & Classification numérique

très grande ; ce liquide est la sève brute qui, par la pression osmotique des racines et la capillarité, s'est élevée comme elle aurait fait dans la tige. Chez les arbres de grande taille, c'est l'attraction capillaire qui constitue la force ascensionnelle principale ; son action ne peut cependant intervenir utilement pour amener la circulation de la sève que dans la mesure où elle est sollicitée par la chlorovaporisation.

Sève élaborée. — La sève brute, parvenue dans les tissus contenant de la chlorophylle, perd, sous l'influence de la transpiration, une partie de l'eau qu'elle renferme et se charge des substances carbonées issues de l'assimilation chlorophyllienne (V. Assimilation) ; elle devient alors ce que l'on appelle la sève élaborée ou sève plastique. La sève élaborée contient des sels minéraux et surtout des principes organiques résultant du travail complexe de synthèse qui s'accomplit dans les cellules vertes. Ces principes organiques sont des hydrates de carbone, tels que l'amidon et le glucose des amides, comme l'*asparagine*, et surtout des composés albuminoïdes. L'amidon est un produit direct de l'assimilation du carbone et de sa fixation sur les éléments de l'eau. Le glucose résulte de l'hydratation et du dédoublement de l'amidon. En présence de l'acide azotique et de l'ammoniaque provenant des azotates et des sels ammoniacaux, le glucose forme des amides, puis des composés albuminoïdes ; ceux-ci s'enrichissent du soufre, du phosphore et des divers métaux apportés en solution saline par la sève brute et donnent naissance à une série de produits dont la synthèse progressive peut s'effectuer aussi bien dans les cellules vertes que dans le protoplasma incolore.

Répartition de la sève élaborée. — La sève élaborée se présente sous l'aspect d'une substance épaisse et granuleuse qui glisse lentement dans les tubes criblés du *liber* (V. ce mot). La circulation s'effectue uniquement par le liber, ainsi qu'on peut le mettre en évidence en pratiquant sur la tige ce que l'on appelle la *décortication annulaire*. Cette opération consiste à détacher sur un rameau portant des fleurs un anneau comprenant l'ensemble des tissus extérieurs au bois et contenant par conséquent le liber ; au bout de quelque temps, on voit apparaître à la partie supérieure de la région décortiquée un bourrelet qui envahit peu à peu la plaie et en achève bientôt la cicatrisation. Les fleurs, situées au-dessus de la décortication, se développent normalement et, comme elles reçoivent une nourriture abondante, elles forment des fruits beaucoup plus gros que ceux situés sur les rameaux voisins ; au contraire, les fleurs placées au-dessous de la région décortiquée ne pouvant recevoir de substances nutritives sont incapables de produire des fruits. La même expérience, effectuée chez le *Pangium edule* dont la sève contient de l'acide cyanhydrique élaboré dans les feuilles, montre qu'aucune trace de cet acide ne s'observe au-dessous de la décortication. Les matières nutritives qui constituent la sève élaborée se rendent dans les parenchymes en quantité d'autant plus grande que la chlorophylle y est moins abondante ; aussi se portent-elles surtout dans les régions en voie de croissance pour aider à l'édification de nouveaux tissus, ainsi que dans les parties souterraines des plantes où elles sont l'origine des réserves qui s'y accumulent. La sève élaborée a toujours une marche descendante dans la racine, où elle se porte vers l'extrémité en voie de croissance ; mais, dans la tige, elle peut être ascendante ou descendante, suivant la position du point vers lequel elle se rend ; c'est ainsi que si l'on opère la décortication annulaire à peu de distance d'un bourgeon terminal avant l'épanouissement des feuilles, on voit ce bourgeon se flétrir par suite du manque de nourriture, tandis que les bourgeons axillaires situés au-dessous de la décortication poursuivent leur évolution normale.

Circulation de la sève élaborée. — Le transport de la sève élaborée ne s'effectue pas comme celui de la sève brute par une sorte de poussée ; l'impulsion que provoque le déplacement n'est autre que l'appel déterminé par la lente consommation au lieu d'emploi ou de mise en réserve. La consommation étant surtout intense dans les régions en voie de croissance, il s'établit en ces points une sorte de succion qui assure une circulation continue de la sève. Le protoplasma qui tapisse la paroi des tubes criblés exerce également une action osmotique analogue à celle qui se manifeste dans la région absorbante des racines. Les granules amylacés ne peuvent sortir des tubes criblés qu'après avoir subi une transformation préalable en glucose. W. Russell.

Bibl. : Vaucher, *Mémoires sur la sève d'août*, dans *Mémoires de la Soc. Phys de Genève*, I, p. 289. — Bœhm, *Causes du mouvement de l'eau dans les plantes*, dans *Bot. Zeitung*, 1881. — Vesque, *Absorption de l'eau par les racines*, dans *Annales des Sc. nat.*, 1876, IV, et 1878, VI. — Maquenne, *Synthèses organiques*, dans *Bulletin des Sc. nat.*, dirigé par M.-W. Russell, 1892, IV. — Belzunc, *Anatomie et physiologie végétales*, 1900.

SÈVE (La). Rivière du dép. de la *Manche* (V. ce mot, t. XXII, p. 1111).

SÈVE d'Aubeville, diplomate français (V. Aubeville).

SEVELINGES. Com. du dép. de la Loire, arr. de Roanne, cant. de Belmont ; 979 hab.

SEVENANS. Com. du territ. de Belfort, arr. et cant. de Belfort ; 133 hab.

SEVENNES. Rivière du dép. de l'*Isère* (V. ce mot, t. XX, p. 992).

SÉVÉRAC. Com. du dép. de la Loire-Inférieure, arr. de Saint-Nazaire, cant. de Saint-Gildas-des-Bois ; 1.635 hab. Stat. du chem. de fer d'Orléans.

SÉVÉRAC-LE-CHÂTEAU. Ch.-l. de cant. du dép. de l'Aveyron, arr. de Millau, à 2 kil. de la source de l'Aveyron ; 3.253 hab. Stat. du chem. de fer du midi. Fabrication de fromages de Roquefort. Filatures de laine. Exploitation de houille, à Méjanel. C'est une des plus anciennes villes du Rouergue : chef-lieu d'une viguerie en 884, plus tard d'un duché-pairie. L'aspect imposant des ruines de son château témoigne de son ancienne importance. Simon de Montfort en délogea les Albigeois. Louis XI l'assiégea et le prit en 1443. A Saint-Dalmazy, église du XIe siècle. Grotte appelée la *Cave des Anglais*.

SÉVÉRAC-L'EGLISE. Com. du dép. de l'Aveyron, arr. de Millau, cant. de Laissac ; 619 hab. Stat. du chem. de fer du Midi.

SÉVÈRE, patriarche d'Antioche (nov. 512-sept. 518), né à Sozopolis en Pisidie, mort en 528. Il fut d'abord moine en Palestine au couvent d'Eleutheropolis, puis à Majuma, et dès ce moment il prit, sous le règne d'Anastase, une part active aux disputes du monophysitisme, en particulier par la publication de son Φιλαλήθης, où il combattit la doctrine des *deux natures*. Quand, en 512, le patriarche Flavianus fut déposé, Sévère, bien vu à la cour, fut installé sur le siège d'Antioche, et, quoiqu'il professât un monophysitisme modéré, il fut bientôt, par son talent, par sa science, par son éloquence, l'un des chefs les plus en vue du parti. Au synode de Tyr (513), il se prononça nettement pour l'*Henotikon* de Zénon et contre le concile de Chalcédoine, et il conquit à la doctrine les patriarches d'Alexandrie et de Constantinople. Déposé en 518, au moment où Justin restaura l'orthodoxie, il se réfugia en Egypte, et, quoiqu'il ne partageât point toutes les exagérations du parti, en particulier celle des *aphtartodocètes*, il exerça, par l'ardeur de sa propagande, une influence considérable sur la secte, et il sut, jusque dans l'entourage impérial, trouver des protecteurs. Dès le début de son règne, Justinien, sur le conseil de Théodora, s'efforça de chercher un accommodement avec Sévère ; bientôt, quand en 536 Anthime devint patriarche de Constantinople, Sévère, rappelé d'exil, exerça dans la capitale et à la cour une toute-puissante influence. Le synode de 536 brisa ses espérances : il dut fuir. Il fut partout anathématisé, en particulier au synode d'Antioche. Sévère a beaucoup écrit. Il reste de lui des fragments de lettres et des homélies, conservés principalement

EFERUS - Recherche & Classification numérique

dans des traductions syriaques et pour la plupart encore inédits. Il existe une *Vie de Sévère* écrite par un contemporain, Zacharias de Mitylène, et qui va jusqu'à l'élévation de Sévère au patriarcat : elle a été éditée par Spanuth (Gœttingue, 1893). Ch. DIEHL.

BIBL. : EUSTRATIOS, Σευῆρος ὁ μονοφυσίτης; Leipzig, 1894.

SÉVÈRE Ier (Septime) (*Lucius Septimius Severus*), empereur romain (193-211), né à Leptis Magna, en Tripolitaine, le 11 avr. 146 ap. J.-C., mort à Eboracum (York) le 4 févr. 211. Sa famille appartenait à l'ordre équestre; deux de ses oncles, Aper et Severus, avaient même atteint le consulat; un autre de ses parents, Septimius Severus, fut deux fois consul et favorisa les débuts du futur empereur dans la carrière publique. Septime Sévère, après avoir fait de bonnes études latines et grecques dans sa patrie, vint à Rome pour les compléter. Questeur en 172, il exerça cette fonction en Sardaigne; en 175, il fut légat du proconsul d'Afrique; tribun de la plèbe en 177, préteur en 179, il fut adjoint en qualité de *legatus juridicus* au gouverneur de l'Espagne citérieure. Dès lors, sa carrière se déroule avec éclat; il est chargé de commander la légion IVe Scythique en Syrie; en 186, il est nommé légat propréteur de la Gaule lyonnaise, et il laisse dans cette province la réputation d'un gouverneur aussi ferme qu'impartial; en 189, il devient proconsul de Sicile; deux ans plus tard, il obtient le gouvernement beaucoup plus important de la Pannonie supérieure (191). Ce fut pendant cette période de sa vie qu'il exerça son premier consulat, sans que l'on sache exactement quelle année. Il ne fut, d'ailleurs, que consul suppléant. Après le meurtre de Commode en 193, il reconnut Pertinax; mais, lorsque Pertinax fut tombé sous les coups des prétoriens, le honteux avènement de Didius Julianus souleva l'indignation des légions de Pannonie, qui proclamèrent empereur leur général, Septime Sévère (avr. 193). Septime Sévère hésita, dit-on, pendant quelque temps; mais lorsque sa résolution fut prise, il agit avec une rare vigueur et une rapidité qui déconcerta tous ses ennemis. Il avait alors à lutter contre Didius Julianus, que les prétoriens soutenaient encore, et contre Pescennius Niger, gouverneur de Syrie, en faveur duquel s'étaient déclarés, outre plusieurs provinces d'Orient, le Sénat et le peuple de Rome. Sévère se présenta d'abord comme le vengeur de Pertinax. Reconnu par les légions de l'Illyricum et de la Gaule, il se dirigea en toute hâte de Carnuntum vers l'Italie et Rome. Didius Julianus le fit déclarer ennemi public, et envoya en même temps un centurion pour le tuer. Mais Sévère franchit les Alpes, apparut en Italie, s'empara facilement de la flotte de Ravenne, et battit le préfet du prétoire Tullius Crispinus. Didius Julianus essaya alors de l'arrêter, en l'associant à l'empire; Sévère, dédaignant cette proposition, continua sa marche sur Rome. Les prétoriens effrayés massacrèrent Didius Julianus. Arrivé à Interamna, dans le S. de l'Ombrie, Sévère reçut une délégation de sénateurs chargés de le reconnaître. Il était dès lors maître de l'Italie et de Rome. Mais il avait encore deux rivaux redoutables, Pescennius Niger, toujours soutenu par les légions d'Orient, et Clodius Albinus, que les légions de Bretagne avaient proclamé empereur. Il voulut les diviser. Afin d'être plus libre contre Pescennius Niger, il offrit à Clodius Albinus le titre de césar; puis il s'empara des enfants de Niger, qui se trouvaient à Rome. Quant aux prétoriens qui avaient tué Pertinax et vendu le pouvoir impérial à Didius Julianus, Septime Sévère les fit venir désarmés dans son camp, les destitua et leur ordonna de s'éloigner de Rome. Toutes ces mesures prises, il fit son entrée solennelle dans la capitale de l'empire (7 juin 193). Ses premiers actes furent consacrés à venger Pertinax, dont il fit célébrer l'apothéose; il fonda un collège de prêtres, spécialement chargés de célébrer le culte de ce nouveau dieu. Enfin, il promit de ne point faire périr de sénateurs, et il réorganisa le corps des prétoriens en décrétant qu'il se recruterait désormais parmi les légionnaires (V. PRÉTORIEN).

Septime Sévère ne resta à Rome que trente jours. Son rival Pescennius Niger faisait de grands progrès en Orient; il venait d'occuper Byzance. D'autre part, Sévère redoutait que Niger n'envoyât des troupes à travers l'Egypte et la Libye, jusque dans les provinces africaines; pour l'empêcher d'occuper ce grenier de Rome et d'affamer ainsi l'Italie, il fit passer des légions en Afrique. Lui-même partit pour l'Asie. La campagne contre Pescennius Niger dura un peu plus d'un an. Niger eut d'abord un léger avantage près de Byzance, à Périnthe; mais il fut bientôt obligé de reculer. Tandis qu'un lieutenant de Septime Sévère assiégeait Byzance, l'empereur battait son ennemi à Cyzique, le poursuivait en Asie Mineure, franchissait après lui les Portes de Cilicie et lui infligeait une défaite décisive près d'Issus. Niger fut tué pendant qu'il essayait de fuir au delà de l'Euphrate, chez les Parthes (nov. 194). Septime Sévère exila toute la famille de son malheureux compétiteur et confisqua les biens de ses principaux partisans. Il marcha ensuite contre plusieurs princes et peuples d'Orient qui avaient soutenu Pescennius Niger, contre Abgar, roi d'Edesse, contre les Adiabéniens, les Arabes et les Parthes. Ses troupes remportèrent quelques succès qui lui permirent de prendre les titres d'*Adiabenicus* et d'*Arabicus* (194-195). En 196, Byzance succomba, après un siège de trois ans. Septime Sévère la traita cruellement; il lui enleva tous ses privilèges et la subordonna à la cité voisine de Périnthe. A ce moment, il fut rappelé en Occident par la révolte de Clodius Albinus, qui ne se contentait plus du titre de césar et que les légions de Bretagne avaient proclamé auguste. Clodius Albinus avait été reconnu par les provinces gauloises, et il se dirigeait vers l'Italie.

Septime Sévère revint d'Asie en toute hâte. Ses légions par la vallée du Danube et la Rétie gagnèrent la Gaule afin de barrer la route à l'armée d'Albinus. Sévère lui-même se rendit à Rome et força le Sénat à déclarer Albinus ennemi public, malgré les sympathies qu'il éprouvait pour le gouverneur de la Bretagne. De Rome, Sévère revint se mettre à la tête de ses troupes en Gaule; les deux rivaux se rencontrèrent près de Lyon le 19 févr. 197. La bataille fut acharnée, sanglante et demeura longtemps indécise. A la fin, Sévère l'emporta. Sa vengeance fut terrible. Albinus s'était tué après sa défaite; le vainqueur outragea ses restes. La famille, les amis, les partisans d'Albinus furent cruellement traités. Sa femme et ses enfants furent mis à mort; tous ceux qui lui avaient montré quelque sympathie furent poursuivis; à Rome même, soixante-quatre sénateurs furent mis en accusation; vingt-neuf furent exécutés, les autres rigoureusement punis.

La guerre contre Albinus était à peine terminée que Septime Sévère reprenait la route de l'Orient. Pendant son absence, les Parthes avaient envahi l'Arménie et la Mésopotamie; un des meilleurs lieutenants de l'empereur, Laetus, était assiégé par eux dans Nisibe. Sévère, arrivé en Orient dès la fin de 197, repoussa les Parthes, délivra Laetus, et prit l'offensive. Il pénétra en Babylonie, s'empara de Séleucie et de Ctésiphon. Le roi de Parthes, Vologèse IV, s'enfuit avec quelques cavaliers; son trésor tomba entre les mains du vainqueur; plus de 100.000 prisonniers furent envoyés à Rome et vendus comme esclaves. Septime Sévère prit le titre de *Parthicus Maximus*. Il alla ensuite mettre le siège devant la ville fortifiée d'Atra, mais il ne put s'en emparer. Néanmoins, les victoires de Sévère imposèrent aux Parthes le respect des frontières de l'empire; la paix régna désormais en Orient pendant tout le règne de Septime Sévère. Après cette campagne victorieuse, l'empereur parcourut l'Orient; il traversa la Syrie, la Palestine, visita l'Egypte, remonta le Nil, et pénétra jusqu'à Thèbes. Il fit restaurer le colosse de Memnon. De là, il retourna en Syrie. Il ne rentra à Rome que vers le milieu de l'année 202. Des jeux magnifiques furent

EFERUS - Recherche & Classification numérique

célébrés en l'honneur de ses victoires, et le Sénat vota l'érection d'un arc de triomphe : c'est l'arc de Septime Sévère, que l'on voit encore aujourd'hui à l'extrémité septentrionale du Forum romain. L'empereur resta à Rome depuis 202 jusqu'en 208. En 204, il célébra des jeux séculaires; l'année suivante, il laissa égorger en sa présence, sur l'ordre de son fils Caracalla, le préfet du prétoire Plautien, accusé de conspirer contre lui. En 206, il fit exécuter quelques sénateurs qui lui étaient suspects.

Mais bientôt la situation de la Bretagne attira son attention. Depuis que les légions d'Albinus avaient quitté cette province, les Méates et les Calédoniens, peuplades insoumises et turbulentes du N. de l'île, n'avaient pas cessé d'attaquer les garnisons romaines. En 197, elles avaient forcé le gouverneur Virius Lupus à leur acheter la paix à prix d'argent. En 205, leurs incursions avaient été repoussées par L. Alfenius Senecio, mais chaque année leurs attaques recommençaient. Septime Sévère résolut d'aller châtier lui-même ces ennemis de l'empire. Accompagné de ces deux fils, Caracalla et Geta, il quitta Rome en 208, traversa la Gaule, passa en Bretagne, et pénétra dans le pays des Calédoniens. Il parvint même jusqu'à l'extrémité septentrionale de l'île. Il répara le mur d'Hadrien (*vallum Hadriani*), qui par endroits tombait en ruines; en 210, il prit le titre de *Britannicus Maximus*. Une nouvelle révolte des Calédoniens le retint encore en Bretagne. Son fils, Caracalla, impatient de gouverner seul l'empire, essaya de provoquer contre lui une sédition militaire, et même voulut peut-être le tuer. Septime Sévère, épuisé et désespéré, mourut peu de temps après à Eboracum (York). Son dernier mot fut : *Laboremus* = Travaillons. Les cendres de l'empereur furent ramenées à Rome, et le Sénat lui décerna l'apothéose.

Le règne de Septime Sévère n'est pas seulement important par les guerres que cet empereur dirigea contre ses rivaux, contre les Parthes et contre les Bretons. Il fut encore caractérisé par plusieurs changements considérables dans le gouvernement général et dans l'administration de l'empire. La préfecture du prétoire, fonction d'abord toute militaire, fut revêtue d'une compétence juridique très étendue; c'est à partir du règne de Septime Sévère que les préfets du prétoire furent à la fois, selon l'expression de Bouché-Leclercq, les grands justiciers et les grands jurisconsultes de l'empire. Pendant les dernières années du règne de Sévère, la préfecture du prétoire fut occupée par *Papinien* (V. ce nom). Septime Sévère traita le Sénat avec la plus grande dureté; il ne lui laissa aucun pouvoir. Loin d'avoir pour lui le respect, la condescendance que lui avaient témoignés la plupart des Antonins, il se montra souvent cruel à son égard. Il gouverna vraiment en monarque. La véritable, la seule force sur laquelle il s'appuya, ce fut l'armée. Les prétoriens ne jouèrent plus le rôle si important qu'ils avaient joué au Ier et au IIe siècle de l'empire; le vrai soutien du pouvoir impérial fut constitué par les légions. Septime Sévère les combla de cadeaux; le don de joyeux avènement qu'il distribua à ses soldats fut le plus considérable que l'on eût encore vu. L'administration de l'Italie subit un grand changement. Pendant les deux premiers siècles de l'empire, le gouvernement impérial avait laissé aux villes italiennes, en matière administrative, juridique, financière, une autonomie au moins apparente; déjà sous les Antonins, cette autonomie avait été limitée, entamée; à la fin du règne de Septime Sévère, elle avait tout à fait disparu. L'Italie ressemblait déjà à une province. L'administration des provinces échappa complètement au Sénat. Au IIe siècle, on ne fait plus de distinction entre les provinces sénatoriales et les provinces impériales. Les gouverneurs de toutes les provinces de l'empire sont, en fait, désignés par le prince. L'édifice si habilement échafaudé par Auguste s'écroule. Les apparences ménagées par le fondateur de l'empire sont brutalement écartées : l'empire se montre, tel qu'il est réellement, essentiellement monarchique. Septime Sévère, sans qu'on puisse lui attribuer toute cette œuvre, est du moins le premier empereur qui ait franchement déchiré les voiles. Parmi les Antonins, Hadrien l'avait précédé dans cette voie, mais avec beaucoup plus de prudence et en s'efforçant de respecter les formes.

Il serait injuste, toutefois, de porter sur Septime Sévère un jugement défavorable. La transformation, que l'aspect général de l'empire subit sous son règne, était préparée depuis longtemps. Et d'autre part, ce ne fut nullement un empereur mauvais ou médiocre. S'il n'atteint pas la hauteur des grands Antonins, il s'élève pourtant bien au-dessus de ceux qui le précédèrent immédiatement et de ceux qui lui succédèrent sur le trône. Il n'eut pas leurs vices honteux et il eut de grandes qualités. Sa vie privée fut relativement digne et correcte. S'il se laissait trop souvent emporter par la colère et si ses vengeances furent sanguinaires; s'il était dans sa conduite publique dénué de scrupules, il déploya du moins dans la guerre comme dans la paix une vigilance, une fermeté, un esprit de décision vraiment remarquable. Il sut maintenir dans les légions une stricte discipline. Il administra les finances de l'État avec une rigoureuse économie. Lorsqu'il mourut, les greniers publics étaient remplis de blé, et l'approvisionnement de Rome assuré d'avance pour plusieurs années. Sous son règne, la prospérité générale des provinces ne subit aucune atteinte sérieuse; partout des monuments nouveaux furent construits, des statues furent érigées par les cités ou par les provinciaux en reconnaissance de la paix et de la sécurité assurées au monde romain. L'Afrique fut surtout favorisée par Septime Sévère. L'empereur combla de bienfaits son pays natal.

Septime Sévère avait épousé la Syrienne Julia Domna; il en eut deux fils, Bassianus, surnommé Caracalla, et Geta. Il associa de bonne heure Caracalla à l'empire; dès 196, il lui fit décerner par le Sénat le titre de césar; deux ans plus tard, Caracalla fut proclamé auguste. Geta, césar en 190, reçut en 203 le titre de *princeps juventutis*. En même temps qu'il s'efforçait d'assurer l'empire à ses fils, Septime Sévère voulut se rattacher à la dynastie des Antonins; aussitôt après sa victoire de Lyon sur Albinus, il commença de s'intituler frère de Commode et fils de Marc-Aurèle. Beaucoup d'inscriptions le nomment fils de Marc-Aurèle, petit-fils d'Antonin le Pieux, arrière-petit-fils d'Hadrien, descendant de Trajan et de Nerva.

Les statues, surtout les bustes de Septime Sévère, sont nombreuses dans les musées et les collections archéologiques de l'Europe. On cite en particulier le buste du Capitole, la tête de bronze du Vatican, un buste du musée du Louvre et un buste de la Glyptothèque de Munich. La physionomie de l'empereur est bien celle qui répond à son caractère; elle est énergique, presque dure; les traits manquent de finesse, mais l'ensemble est loin d'être banal. A coup sûr, Septime Sévère ne peut pas être compté au nombre des plus grands empereurs de Rome; néanmoins, sa figure est parmi les plus intéressantes et les plus originales du monde romain. J. Toutain.

Bibl. : De Ceuleneer, *Essai sur la vie de Septime Sévère*; Bruxelles, 1880. — Wirth, *Quæstiones Severianæ*; Leipzig, 1888.

SÉVÈRE II, empereur romain (306-7). Flavius Valerius Severus n'était, avant d'arriver à l'empire, qu'un obscur aventurier. On ne sait rien de sa vie jusqu'à l'année 305. D'origine illyrienne, il s'était probablement attaché de bonne heure à la fortune de l'empereur Galère. Le 1er mai 305, lorsque Constance Chlore et Galère, après l'abdication solennelle de Dioclétien et de Maximien Hercule, devinrent augustes, Sévère fut nommé par Galère césar pour l'Occident. Il fut spécialement chargé de gouverner l'Italie, les provinces africaines et peut-être aussi la Pannonie supérieure. En 309, Constance Chlore mourut; Sévère fut alors proclamé auguste. Il dut bientôt prendre les armes contre Maxence, fils de Maximien

EFERUS - Recherche & Classification numérique

Hercule, qui avait soulevé les prétoriens à Rome, s'était fait proclamer auguste en Italie et avait associé à l'empire son père Maximien, l'obligeant ainsi à sortir de sa retraite. Sévère marcha sur Rome; mais son armée, où les anciens soldats de Maximien étaient nombreux, l'abandonna pour passer du côté de ses ennemis. Sévère prit la fuite et gagna Ravenne, mais il tomba entre les mains de Maximien. Maxence le fit mettre à mort (307).

SÉVÈRE III, empereur romain (461-65), mort en 465. Libius Severus, né en Lucanie, fut placé sur le trône impérial par le chef suève Ricimer, en 461, après le meurtre de l'empereur Majorien. Aucun événement important n'eut lieu sous son règne. Ce fut d'ailleurs Ricimer qui gouverna en son nom.

SÉVÉRIE. Région de la Russie méridionale, qui conserve le nom des Sévériens, peuple slave qui vivait sur la Desna, la Seim et la Soula. Elle forma au XIe siècle une principauté, dévastée au XIIIe par les Mongols; à la fin XIVe siècle, les Lithuaniens l'annexèrent; elle fit partie de l'Ukraine polonaise et passa avec elle à la Russie en 1667. On en forma, en 1782, le gouvernement de Novgorod Severski, fondu en 1802 dans celui de Tchernigov.

SÉVERIN (Saint), apôtre de la Norique, mort en 482, près de Vienne. L'année et le lieu de sa naissance ne sont point connus avec certitude. Fête, le 8 janvier. Sur des indications très vagues d'Eugippus, son biographe, quelques écrivains le font naître en Italie et supposent qu'il mena la vie ascétique en Orient. Lorsqu'il s'établit en Norique (vers 453), le pays venait d'être dévasté par les bandes que conduisaient les héritiers d'Attila. Une partie des habitants avait été emmenée en captivité, l'autre était décimée par la misère. Séverin pressa ceux qui avaient conservé des biens d'en donner la dixième portion pour l'assistance des pauvres et le rachat des captifs. Lui-même menait une vie d'une extrême austérité, ne mangeant qu'une fois par jour et logeant dans une cabane très basse et très étroite. Sa légende le montre merveilleusement doté du don des miracles et surtout du don de prophétie. E.-H. V.

BIBL. : BOLLANDISTES, *Acta sanctorum*, janv. — POTTHAST, *Bibliotheca medii ævi;* Berlin, 1862-68.

SÉVERIN, 73e pape, né à Rome. Il fut élu peu après la mort d'Honorius (16 oct. 638); mais il ne fut ordonné que le 28 mai 640. Il mourut au commencement du mois d'août de la même année; de sorte que, en réalité, son pontificat ne dura que deux mois et quelques jours. Le retard de son ordination fut causé par le refus de l'empereur Honorius d'approuver son élection, s'il n'acceptait point l'*Ecthésis*. Séverin n'y consentit point; mais les messagers qu'il avait envoyés à Constantinople finirent par obtenir la confirmation impériale, en promettant qu'ils soumettraient le document au pape et le presseraient de le signer. Après son ordination, Séverin ne fit rien de pareil. — Anastase rapporte que pendant la vacance du siège, Maurice, chartulaire de Rome, associé à d'autres magistrats, s'empara du palais de Latran et pilla le trésor qui y était déposé. Une partie en fut envoyée à Constantinople. E.-H. V.

SEVERIN (Christian), astronome danois (V. LONGOMONTANUS).

SÉVERINE (Caroline RÉMY, dite), femme de lettres française, née à Paris le 27 avr. 1855. Élève de Vallès, elle publie, dès 1881, des chroniques dans le *Réveil*, dans le *Gil Blas*, la *France*, le *Matin*, généralement sous le pseudonyme d'*Arthur Vingtras*, et elle collabore aux romans de Vallès, *le Bachelier* et *l'Insurgé*. C'est en 1883 qu'elle prend, dans le *Cri du peuple*, ce pseudonyme de *Séverine* qu'elle a rendu célèbre. En 1885, elle épouse le Dr Guebhard; elle prend la direction du *Cri du peuple*, en 1886, après la mort de Vallès. En 1888, elle est obligée de renoncer à cette tâche accablante et elle redevient la collaboratrice du *Gil Blas* où elle signe *Jacqueline*, du *Gaulois* où elle signe *Renée*, du *Figaro*, de l'*Écho de Paris*, de la *Fronde*, etc., etc. Elle eut l'idée géniale de faire servir à de bonnes œuvres la publicité considérable des grands journaux où elle écrivait. Ses articles devinrent de pressants appels à la charité privée. Elle sut trouver les couleurs qu'il fallait pour peindre les infortunes auxquelles elle s'intéressait, et elle put ainsi distribuer à des pauvres honteux les sommes importantes que lui confièrent dans ce but ses lecteurs les plus émus. On a de Séverine : *Pages rouges* (Paris, 1893, in-12); *Notes d'une frondeuse* (Paris, 1894, in-12); *Pages mystiques* (1894, in-12); *Vers la lumière* (Paris, 1900, in-12).

SEVERN. Fleuve d'Angleterre (V. GRANDE-BRETAGNE, t. XX, p. 159).

SEVERUS (Cornelius) (V. CORNELIA [*Gens*]).

SÈVES (Octave-Joseph-Anthelme de), dit *Soliman Pacha*, général français, né à Lyon en 1787, mort en 1860. Il entra dans la marine, puis passa dans l'armée de terre et fit les dernières campagnes de l'Empire; il était capitaine et aide de camp de Grouchy durant les Cent-Jours. En 1816, il se fixa en Egypte, acceptant d'être instructeur militaire de l'armée de Mohammed-Ali. Il se convertit au mahométisme, organisa à l'européenne l'armée égyptienne et devint successivement colonel, puis général. Il fit la campagne de Morée, puis celle de Syrie où il contribua à la victoire de Nézib.

SEVEUX (*Segobodium, Sivoïum*). Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Gray, cant. de Fresne-Saint-Mamès, sur la Saône; 964 hab. Stat. de la ligne du chem. de fer de Vesoul à Gray. Carrières de pierre et de sable. Papeterie. Traces de voie antique. Découvertes d'importantes antiquités romaines (sarcophages, poteries, verres, monnaies, statuettes en bronze, armes, bijoux, objets divers). Dans l'église, reconstruite au XVIe siècle ou au XVIIe, dalle tumulaire d'Othon de La Roche, sire de Ray, duc d'Athènes, au commencement du XIIIe siècle. La seigneurie a été érigée en marquisat pour François-Philippe de Marmier en 1740. LEX.

SÉVIGNAC. Com. du dép. des Côtes-du-Nord, arr. de Dinan, cant. de Broons; 2.838 hab.

SÉVIGNACQ. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. de Pau, cant. de Thèze; 821 hab.

SÉVIGNACQ-MEYRACQ. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. d'Oloron-Sainte-Marie, cant. d'Arudy; 647 hab.

SÉVIGNY. Com. du dép. de l'Orne, arr. et cant. d'Argentan; 171 hab.

SÉVIGNÉ ou **SÉVIGNY**, comme écrivaient encore Tallemant et Bussy au XVIIe siècle, noble famille de Bretagne, remontant au XIIIe siècle, qui a produit les seigneurs de Saint-Didier, de la Boissière, d'Olivet, de Montmoron, titrée marquis de Sévigné, alliée à celle des Gondi, ducs de Retz, par la mère du mari de Mme de Sévigné, l'épistolière, Marguerite de Vassé, fille de Lancelôt de Vassé et de Françoise de Gondi, propre tante du coadjuteur; et précédemment aux Clisson, aux Du Guesclin, aux Montmorency. En 1644, elle possédait les terres des Rochers, Bodegat, le Buron, et enfin celles de Sévigné dont le revenu était de 18.000 livres. Mme de Sévigné a dit d'elle : « Trois cent cinquante ans de chevalerie, les pères quelquefois considérables dans les guerres de Bretagne et bien marqués dans l'histoire, quelquefois retirés chez eux comme des Bretons; quelquefois de grands biens, quelquefois de médiocres, mais toujours de bonnes et grandes alliances ». Elle s'est éteinte en la personne du fils de Mme de Sévigné, né en 1648, mort en 1701.

SÉVIGNÉ (Marie de RABUTIN-CHANTAL, marquise de), née à Paris le 5 févr. 1626, morte au château de Grignan le 17 avr. 1696. Le baron de Chantal, son père, fut tué dans l'île de Ré, en combattant les Anglais, le 22 juil. 1627 : il avait l'humeur fort vive et fut un des raffinés duellistes du temps. Mme de Chantal, née Coulanges, mourut en août 1633. L'orpheline, la « pauvre petite pouponne », comme l'appelait son aïeule paternelle (la sainte amie de

EFERUS - Recherche & Classification numérique

saint François de Sales, fondatrice de la Visitation), resta confiée à ses grands-parents maternels qui lui manquèrent bientôt. La tutelle de l'enfant fut alors remise par la famille à son oncle maternel Philippe de Coulanges, abbé de Livry. Elle fut élevée par lui ; plus tard, Chapelain et Ménage enseignèrent l'italien et l'espagnol à la jeune fille. Très blonde, très blanche, très séduisante avec ses yeux bleus pétillants de gaieté et son fameux nez carré, Marie de Rabutin était, de plus, un parti considérable : elle avait 100.000 écus. Son cousin Bussy l'eût volontiers épousée : mais le coadjuteur de l'archevêque de Paris, le futur cardinal de Retz, fit agréer un de ses parents, le marquis Henri de Sévigné, d'une vieille noblesse de Bretagne. Le mariage eut lieu à Paris le 4 août 1644. Les nouveaux mariés vécurent d'abord à leur terre des Rochers, auprès de Vitré. Ils vinrent à Paris à l'automne de 1646 et y restèrent tout l'hiver. Le 10 oct. 1646 leur naquit une fille, Françoise ; le fils, Charles, vint au monde au début de 1648, aux Rochers. A Paris, la marquise de Sévigné avait fréquenté l'hôtel de Rambouillet, dont c'était alors la plus brillante période : elle y prit tout l'exquis de la préciosité, en gardant la vivacité joyeuse et charmante de son naturel. Pendant la Fronde, Sévigné suivit le coadjuteur, d'abord contre la cour, puis contre les princes. Très dissipé, très galant, il se fit tuer en duel le 4 févr. 1651 par le chevalier d'Albret. Sa veuve le regretta. Après avoir passé les premiers mois de son deuil en Bretagne, elle revint à Paris. Très courtisée, et donnant peut-être un peu prise à la médisance par sa gaieté naturelle, sans coquetterie pourtant comme sans pruderie, elle se consacra à ses deux enfants. Les soupirants, parmi lesquels Bussy nous invite à compter Turenne et le prince de Conti, en furent pour leurs frais : de même le surintendant Fouquet dont elle fit son ami, et à qui elle resta fidèle dans sa disgrâce. Les perquisitions qui furent faites parmi les papiers de Fouquet, à Saint-Mandé, firent découvrir des lettres de Mme de Sévigné dans une cassette pleine de billets doux : le monde glosa ; mais la vérité se fit jour, et la réputation de la jeune femme sortit intacte de cette désagréable affaire. Elle souffrit aussi par son cousin Bussy. Fâché depuis 1658 de ce qu'elle lui avait refusé un prêt de 1.000 pistoles, il la mit dans son *Histoire amoureuse des Gaules* par un portrait satirique des plus malins ; après avoir promis de le brûler, il le laissa courir de nouveau. Mais la prison et la disgrâce de Bussy ramenèrent Mme de Sévigné : et dès 1666 les relations épistolaires avaient repris entre eux.

Cependant Mlle de Sévigné avait seize ans : élevée auprès de sa mère, sauf un court séjour à la Visitation de Nantes, solidement instruite, mais très gâtée et adulée, vaine, hautaine, froide, éblouissante de beauté, dansant en perfection, « la plus jolie fille de France » parut à la cour, dansa dans le ballet des *Arts*, dans celui des *Amours déguisés*, et dans celui de la *Naissance de Vénus* (1662-65) avec le roi, Madame et Mme de Montespan. En 1668, le roi parut la remarquer : en bon cousin, Bussy lui souhaitait la place de La Vallière. Le 29 janv. 1669, Mlle de Sévigné épousa François d'Adhémar, comte de Grignan, qui n'était plus jeune, qui n'était pas beau, et qui était veuf de deux femmes : c'était un très honnête homme de très bonne maison, lieutenant général en Languedoc. A la fin de l'année, il fut nommé lieutenant général en Provence : il fallait résider et suppléer le gouverneur, le duc de Vendôme, qui n'avait que treize ans. Grignan partit en avr. 1670. Sa femme, qui était enceinte, resta à Paris : elle accoucha le 15 déc. de la petite Marie-Blanche, qui fut laissée à la grand'mère, et elle s'en alla le 5 févr. 1671 rejoindre le comte. C'est la séparation déchirante que les premières lettres de Mme de Sévigné à sa fille retracent. Quant à Charles de Sévigné, à vingt ans, il partit avec La Feuillade pour Candie, d'où il revint en 1669. Puis il acheta la charge de guidon des gendarmes Dauphin, où il eut plus tard une sous-lieutenance. Il servit pendant la guerre de Hollande, en Allemagne et en Flandre. Bon garçon, instruit, ayant beaucoup de la gaieté de sa mère, il l'attrista par ses dépenses et ses légèretés, tandis que Mme de Grignan, qu'elle préférait, la désespérait par ses froideurs. Il quitta le service et épousa en 1684 Mlle de Mauron, fille d'un conseiller au Parlement de Bretagne.

Mme de Sévigné paraissait quelquefois à la cour ; elle vivait ordinairement à Paris, dans une compagnie choisie, où l'on distingue surtout Mme de La Fayette, La Rochefoucauld, Arnauld de Pomponne, Emmanuel de Coulanges et sa femme, le vieux cardinal de Retz, Mme du Plessis-Guénégaud, Corbinelli, d'Hacqueville, Gourville, les Guitaut et les Lavardin. De tout ce qu'elle ramassait aux conversations du monde, elle composait ses lettres par lesquelles sa fille se rattachait à la vie et à l'esprit de Paris et de la cour. A partir de 1677 elle loua l'hôtel Carnavalet, où elle résida jusqu'à sa mort. Elle faisait de fréquents séjours à Livry, tant que l'abbé de Coulanges vécut (jusqu'en 1687). Elle alla revoir les Rochers en 1671, 1675, 1684-85, 1689-90. Elle aimait beaucoup ses Rochers ; et elle y faisait des économies dont elle avait besoin. Les rhumatismes vinrent, et la conduisirent à Vichy en 1676 et 1677, à Bourbon en 1687. Mais les voyages selon son cœur étaient ceux qui la réunissaient à sa fille : elle se rendit en 1672 en Provence, et y resta quatorze mois. Elle y retourna en 1690 et 1691, et en 1694. De son côté, Mme de Grignan vint plusieurs fois à Paris, en 1674-75, en 1676-77, en 1678-79. Elle y fit un long séjour de 1680 à 1688. Elle y revint résider de 1692 à 1694. La mère et la fille avaient peine à s'entendre ; la fille, froide et soucieuse du monde, était gênée par la tendresse expansive de la mère, qui se dépitait d'être reçue avec indifférence, de n'être pas payée de démonstrations égales : il en résultait des froissements et des querelles, que la séparation faisait oublier.

En mariant son fils, Mme de Sévigné partagea presque tous ses biens entre ses enfants, se réservant quelques rentes. Tandis que Charles vivait modestement en sa province, n'aspirant qu'à des honneurs provinciaux de député des Etats et lieutenant de roi, le train princier des Grignan, les fêtes, le jeu, la table ouverte, l'entretien du fils à l'armée les obéraient de plus en plus. Il fallut que l'orgueil des Grignan pliât, et qu'ils se résignassent à *fumer* leurs terres : le jeune marquis épousa en 1695 la fille du financier Saint-Amant. A la fin de la même année, la plus jeune fille, Pauline, dont la figure et l'esprit rappelaient sa grand'mère, épousa le marquis de Simiane. L'aînée, Marie-Blanche, s'était faite religieuse en 1684 à la Visitation d'Aix, où elle avait été mise à l'âge de cinq ans et demi. Mme de Sévigné assista aux deux mariages qui rétablissaient la maison de Grignan, et ne revint plus à Paris : elle mourut de la petite vérole à Grignan. Par son testament, elle avantageait sa fille qu'elle avait toujours préféré.

Voilà sa vie, qui, avec ses éclats et ses misères, représente bien la vie normale de la femme noble du XVIIe siècle. Infidélités du mari, débauches du fils, dettes de la fille et du gendre, tracas d'argent, succès de beauté et d'esprit, joies d'amour-propre et d'orgueil par les faveurs de cour et les caresses du monde, douceurs de la société, de l'amitié, des livres, fine culture et solidité du cœur et de l'esprit, dévotion sincère, plus marquée avec l'âge, et manifestant l'intelligence de plus en plus sérieuse de la vie, c'est bien le spectacle qu'offrent tant d'existences de femmes en ce temps-là. Il n'y a rien de singulier chez Mme de Sévigné : mais tout fut supérieur. Elle avait une sensibilité, sinon fort étendue, du moins fort vive. Point de sentimentalité ; elle ne s'apitoyait pas outre mesure sur le prochain, surtout quand il n'était pas né. Elle était bonne pourtant, bonne avec malice et raillerie, sans attendrissement. Mais les préjugés de caste lui ont fait écrire des lettres cruellement enjouées en 1675 sur les désordres de Bretagne et leur répression : son insensibilité, ici, est

EFERUS - Recherche & Classification numérique

vraiment un document historique. Elle ne paraît pas non plus avoir été fort sensible à l'amour, ni faite pour les grandes passions. Bussy la jugeait froide de tempérament. Elle était faite pour l'amitié, où elle portait beaucoup de fidélité et de vivacité. Elle a aimé surtout Fouquet, Mme de La Fayette, La Rochefoucauld, le cardinal de Retz. Toute la passion dont son âme était capable s'est dépensée en amour maternel, au profit de sa fille. On sait de quelle idolâtrie ardente elle l'a adulée. Elle avait beaucoup de gaieté et d'esprit, et elle aimait les gens d'esprit. C'est par l'esprit de Bussy qu'elle s'est rattachée à lui, et n'a jamais pu rompre avec lui, malgré leurs brouilles : elle goûtait sa netteté mordante ; et puis c'était un Rabutin, et elle avait fort l'orgueil de la famille. Les exigences de son esprit lui faisaient parfois supporter peu patiemment les amis les plus dévoués, quand ils n'avaient pas la conversation très substantielle ou divertissante.

Elle aimait fort la nature, pour la joie de ses yeux, sans rêverie, ni sentimentalité, ni mysticisme. Et ses lettres ont une place à part dans ce siècle qui n'a guère regardé la nature : les printemps des Rochers et de Livry s'y exposent dans toute leur grâce, en vives couleurs. Elle était grande liseuse, surtout dans la solitude et le loisir de ses Rochers. Elle avait un faible pour les romans, pour La Calprenède. Elle aimait Corneille plus que Racine, pour lequel elle n'a pas été tout à fait juste ; elle était de la génération précieuse, qui voulait de l'héroïsme et de grands sentiments au théâtre. Elle comprenait Molière et sentait La Fontaine. Elle lisait Virgile, l'Arioste, le Tasse, mais des livres aussi plus austères : Quintilien, Tacite, des historiens. Elle savait un peu de latin. Mais son intelligence robuste et qui aimait les idées allait surtout aux moralistes, à ceux qui parlent de la vie et préparent à la mort. Elle a lu Rabelais et Montaigne. Elle lisait Nicole, Pascal, saint Augustin, Abbadie. Elle relisait en sa vieillesse les oraisons funèbres de Bossuet. Elle avait l'esprit orné, mais surtout sain, solide et droit, malgré quelques faux jugements que le monde et ses préventions lui ont imposés.

Ses lettres sont le recueil épistolaire le plus considérable et le plus parfait du XVIIe siècle. On n'y peut comparer que les lettres, très différentes, de Cicéron et de Voltaire. Elles sont d'abord un document d'histoire de premier ordre : non pas tant pour le détail matériel et chronologique des faits, que pour l'expression de la vie et des mœurs d'une société d'un siècle. Elle nous découvre la cour, le monde, certains coins de la province, avec une vérité et une force pittoresque que nul faiseur de mémoires, si ce n'est Saint-Simon, n'a dépassés. Mais l'intérêt humain égale l'intérêt historique : Mme de Sévigné, qui aime tant les moralistes, est moraliste aussi ; elle note en passant les effets et les signes des caractères ; elle nous fait connaître l'homme en causant des hommes avec qui elle vit. Enfin elle a réellement une imagination d'artiste : elle a la vision puissante, claire et colorée de choses ; elle sait voir et faire voir. Parmi les écrivains de profession, il y en a peu qui aient à leur service une pareille puissance d'imaginer et de rendre. Avec son ton de causerie enjouée, spirituelle, malicieuse, elle est un des grands peintres de notre littérature. Elle a l'expression originale, imprévue, qui surprend et qui saisit : peu d'écrivains ont eu plus de trouvaille de style. Elle écrit très naturellement, mais non pas négligemment. Si elle laisse *trotter sa plume la bride sur le cou,* elle la surveille pourtant ; et elle sait dégager ses idées, ou trouver à coup sûr la forme exquise et achevée. Quand elle se met devant son papier, elle a dans l'esprit, amassé au cours des entretiens et des visites, façonné et déjà préparé dans les heures de solitude et de recueillement, tout ce que sa plume y va légèrement déverser.

Les lettres de Mme de Sévigné étaient fort goûtées de ses contemporains, et circulaient dans le monde où elle vivait. Les premières qui furent publiées parurent dans les *Mémoires de Bussy* (1696, 2 vol. in-4), et dans ses *Lettres* (1697, 4 vol. in-12), et *Nouvelles Lettres* (1709, 3 vol. in-12). Les lettres à Mme de Grignan furent imprimées d'abord en 1726 (La Haye et Rouen, 2 vol. in-12) ; puis, plus complètement, mais pas toujours exactement, par le chevalier de Perrin, qui en arracha l'autorisation à Mme de Simiane (Paris, 1734, 4 vol. in-12, avec un 5e et un 6e volume en 1737 ; et 1754, 8 vol. in-12). Les lettres à M. de Pomponne furent données en 1656, in-12. En 1773 parurent à Paris (in-12) des *Lettres nouvelles ou nouvellement recouvrées de la marquise de Sévigné et de la marquise de Simiane* (lettres au président de Moulceau). Les *Lettres inédites*, données en 1814 (in-8) par Ch. Millevoye, contiennent des lettres aux Guitaut, à d'Hacqueville, à Mme de Grignan. Monmerqué a donné en 1824, à la suite des *Mémoires* de Coulanges, 24 *lettres inédites* de Mme de Sévigné, et en 1827, 20 *lettres inédites* de Mme de Sévigné, de sa famille et de ses amis. Dans la première édition qu'il avait donnée de la *Correspondance complète* (1818-19, 10 vol. in-8), il avait rassemblé plus de 100 lettres inédites et 300 fragments. C'est Monmerqué qui a préparé la meilleure édition qu'on ait de Mme de Sévigné, celle de la *Collection des grands écrivains de la France* (Paris, 14 vol. in-8 et un album, 1862-66). Cette publication a été complétée par des *Lettres inédites* publiées par Ch. Capmas (1872, 2 vol. in-8). Les manuscrits autographes d'une partie des lettres de Mme de Sévigné sont conservés et dispersés chez les collectionneurs et dans les bibliothèques. Parmi les copies, les principaux recueils sont ceux des lettres à Bussy, copiées de sa main, dont un se trouve à la Bibliothèque nationale ; le recueil des lettres à Mme de Grignan, connu sous le nom de *Manuscrit de Grosbois ;* la *Copie Amelot* des lettres relatives au procès de Fouquet, et la *Copie Blaise* des lettres à Ménage ; enfin la copie en six volumes in-4, acquise en 1873 par Capmas et dont il a tiré son recueil, copie sur laquelle, selon lui, le manuscrit de Grosbois, bien moins complet, a été fait.

G. Lanson.

Bibl. : Le baron Walckenaer, *Mémoires sur la vie et les écrits de Mme de Sévigné ;* Paris, 1842-52, 5 vol. in-12. — P. Mesnard, *Notice* au t. I de l'éd. Monmerqué de 1862. — Sainte-Beuve, *Portraits de femmes.* — G. Boissier, *Madame de Sévigné ;* Paris, 1887, in-16. — P. Janet, *les Lettres de Mme de Grignan*, dans *Revue des Deux Mondes*, 1er et 15 sept. 1884.

Sévigné (Françoise-Marguerite de) (V. Grignan [Comtesse de]).

Sévigny-la-Forêt. Com. du dép. des Ardennes, arr. et cant. de Rocroi ; 258 hab.

Sevigny-Waleppe. Com. du dép. des Ardennes, arr. de Rethel, cant. de Château-Porcien ; 633 hab.

Séville. I. Ville. — Ville d'Espagne (Andalousie), ch.-l. de prov. à 385 kil. S.-S.-O. de Madrid, sur la rive g. du Guadalquivir, qui la sépare de son faubourg, Triana, à une alt. de 100 m., centre de chem. de fer sur Cordoue et Madrid, Utrera, puis Malaga ou Cadix, Huelva, Zafra et Badajoz ; 143.182 hab. Archevêché, audience territoriale (cour d'appel), chef-lieu de corps d'armée, Université (1.500 étudiants), écoles de pharmacie, de beaux-arts, de mathématiques, d'artillerie, d'hydrographie. Académie littéraire, sociétés d'économie politique et de médecine, riches bibliothèques. Archives des Indes transportées de Simancas en 1783, musée de peinture et de sculpture, riches collections dans les églises et des maisons particulières.

Séville, la « reine de l'Andalousie », est la quatrième ville de l'Espagne ; elle est célèbre par les merveilles d'architecture qu'elle contient. Bâtie sur la rive du Guadalquivir que bordent de beaux quais de 4 kil. de développement, elle a malheureusement à souffrir des inondations. Autrefois entourée de murailles d'origine romaine, mesurant 24 kil. de longueur, elles les a détruites pour s'élargir et n'en possède plus que la porte de Triana. Les

EFERUS - Recherche & Classification numérique

rues, pavées de grandes dalles, sont étroites, mais bordées de maisons pittoresques. Parmi les monuments, on doit citer la Torre del Oro, un des plus anciens, l'Alcazar, « aux murailles brodées », presque aussi beau que l'Alhambra de Grenade, mais qui l'emporte sur ce dernier par ses admirables jardins d'orangers; la cathédrale a été construite de 1401 à 1520; c'est la plus grande de l'Espagne, et sa nef est une des plus hautes du monde; de nombreuses toiles de maîtres la transforment en un véritable musée; le trésor est d'une richesse inouïe, une chapelle contient le mausolée de Colomb où les restes du grand navigateur ont été transportés depuis que Cuba n'est plus espagnole; enfin, elle est dominée par la célèbre tour de la Giralda ou Girouette, haute de 120 m. On y admire encore la Bourse, l'Hôtel de Ville, l'Hôtel des monnaies, le palais d'Albe, la Casa de Pilatos, construite en 1519 dans un style où les ordres mauresque et de la Renaissance se marient très agréablement, le collège San Telmo, la célèbre Plaza de Toros, l'hospice

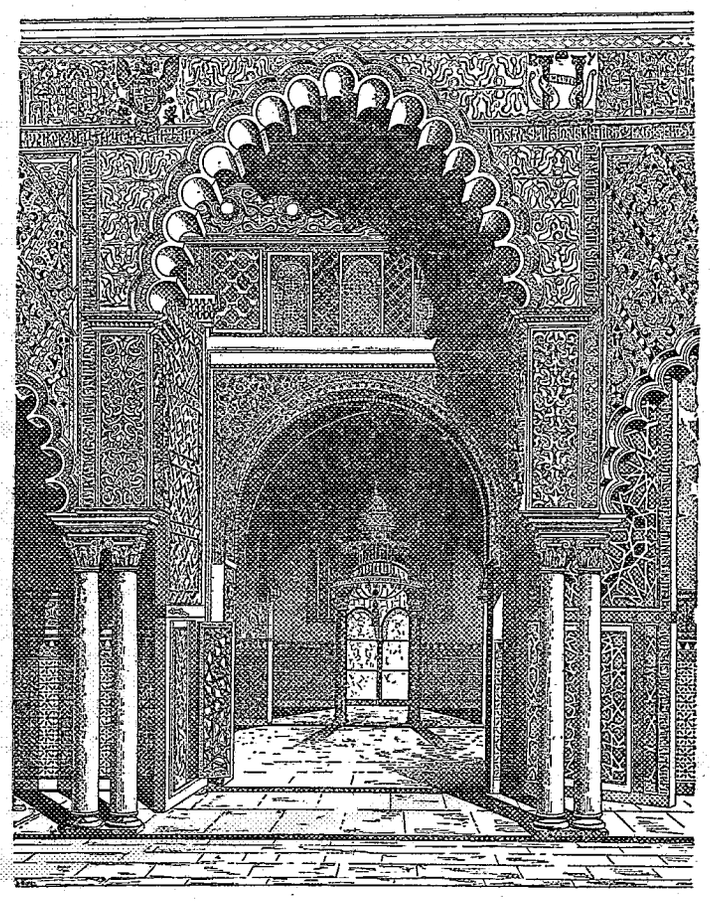

Porte du Salon des Ambassadeurs, à l'Alcazar de Séville.

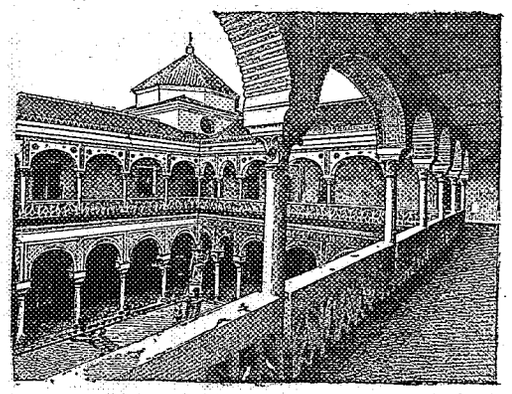

Cour de la Maison de Pilate, à Séville.

de la Caritad, l'aqueduc appelé Caños de Carmona qui apporte à la ville, sur 410 arcades, les eaux d'Alcala de Guadaïra, captées à 10 kil. S.-E. de la ville. En dehors de ces monuments, Séville est célèbre et fréquentée par un grand nombre de touristes à cause de la beauté de son climat, de la gaieté de ses habitants et des plaisirs qu'elle offre; ce sont en particulier ses courses de taureaux, renommées dans le monde entier.

Le Guadalquivir, large de 200 m., traversé par deux beaux ponts de fer, est soulevé par le flot de marée, ce qui permet à des navires de 200 tonneaux de remonter jusqu'aux quais de la ville. Le port de Séville a été un des plus importants de l'Espagne; il eut le monopole du commerce avec l'Amérique espagnole. Bien déchu actuellement, il est cependant le troisième de l'Andalousie, reçoit et expédie 2.500 navires jaugeant environ 700.000 t., qui lui apportent des produits industriels (produits chimiques, drogues, lainages, toiles, cotonnades, machines, houille, fer, acier, alcools, sucres, etc.) et qui remportent les produits de l'Andalousie (mercure, minerais de plomb, pyrites de cuivre, oranges, vins, huile, liège, etc.). Mais tout le grand commerce se fait à Cadix.

Séville a été autrefois une ville industrielle de premier ordre; elle aurait eu jusqu'à 100.000 ouvriers du temps des Maures; sous le roi Juan II, 13.000 métiers y auraient battu ensemble. Actuellement, c'est l'Etat qui représente seul l'industrie sévillane : une immense manufacture de tabacs et de cigares occupe 5.000 ouvrières, les célèbres cigarières de Séville, une fonderie de canons, des ateliers de pyrotechnie. L'industrie privée n'est guère représentée que par une fonderie, une fabrique de machines, quelques tissages de soie, de laine, des fabriques de toiles, de parfumerie, etc., et surtout la grande manufacture de porcelaines de la Cartuja, à Triana.

L'histoire de Séville date de loin : elle fut, dit la tradition, fondée par Hercule; appelée *Hispalis*, ele fut phénicienne, grecque, puis alliée aux Carthaginois el aux Romains; ayant pris parti pour les Pompéiens, elle fut prise par César et baptisée *Julia Romulea*. Colonie, puis municipe sous Auguste, elle fut le principal centre de l'Espagne latine; Adrien bâtit en face la ville d'*Italica*; elle tomba successivement entre les mains des Vandales (411), puis des Visigoths dont elle devint une capitale; les Arabes s'en emparent en 712; ravagée par les Normands en 844, elle devint en 1026 la capitale du royaume.

EFERUS - Recherche & Classification numérique

musulman des Abbadides; le 22 nov. 1248, après un siège de 18 mois, le roi saint Ferdinand la reprend définitivement. On raconte que 300.000 hab. s'en seraient alors expatriés ; repeuplée de chrétiens, elle joue un grand rôle en Espagne. En 1481, elle devient le centre de l'Inquisition qui y compta jusqu'à 4.000 juges et familiers, ils y tinrent les conciles de 590 et 619. Elle fut aux XVIe et XVIIe siècles le centre artistique et commercial de l'Espagne, entrepôt du trafic avec les colonies d'Amérique, plus tard transféré à Cadix; mais elle suivit la décadence de l'Espagne. En 1729 y fut signé un traité entre l'Espagne, la France et l'Angleterre. Elle résista aux Français pendant la guerre de l'Indépendance, vit se former la junte centrale (27 mai 1808) transportée le 1er février 1810 à Cadix. Séville fut encore le refuge des Cortès libéraux en 1823.

A peu de distance au S. sont les ruines d'Italica, représentées par un amphithéâtre. Italica puis Séville ont donné naissance à une grande quantité d'hommes célèbres : Silius Italicus, Trajan, Adrien, Théodore, Ponce de Léon, Las Casas, mais surtout à une pléiade de peintres qui y créèrent une école célèbre de peinture, lors de la Renaissance et au XVIIe siècle, Murillo, Velasquez, les deux Herrera, Pacheco, etc.

Le faubourg de Triana, sur la rive droite du Guadalquivir, est une ville de 18.000 hab. Un des quartiers en est célèbre comme le centre des gitanos de la péninsule ; ils s'administrent eux-mêmes, se tiennent à l'écart de la population, et surtout de la police sévillane.

Le climat de Séville est célèbre pour sa beauté, mais aussi pour sa chaleur et sa sécheresse (V. ci-dessous SÉVILLE [Prov. de]).

II. PROVINCE. — Prov. d'Espagne, une des huit de l'Andalousie, une des trois que l'on a formées de l'ancien royaume de Séville. Elle est bornée par les prov. de Badajoz au N., de Cordoue à l'E., de Malaga au S.-E., de Cadix au S. et de Huelva à l'O. Sa superficie de 14.063 kil. q. en fait la douzième de l'Espagne, sa population de 544.815 hab. la met au sixième rang, et sa population spécifique de 39 par kil. q. au vingtième. Le relief est assez varié : au centre, c'est la plaine d'Andalousie ; au N., le versant méridional du plateau central, avec la sierra Morena ; à l'extrême S., de petites montagnes se rattachent par la sierra de San Cristobal à la Cordillère Bétique. Le climat est un des plus chauds et des plus secs de l'Europe et se rapproche beaucoup de celui du Maroc : Ecija est la « poêle à frire » ou le « fourneau » de l'Espagne. La moyenne annuelle est à Séville de 19°,6 et les diverses saisons présentent les moyennes suivantes : hiver, 11°,8 ; printemps, 18° ; été, 27°,9 ; automne, 20°,9 ; le minimum observé a été de — 0°,8, alors que le maximum atteignait 48°,2. Les pluies sont très peu abondantes : 417 millim. pour l'année ainsi réparties : hiver, 145 ; printemps, 101 ; été, 13 ; automne, 158 ; quantités absolument insuffisantes pour contre-balancer l'évaporation très active. La température est heureusement rafraîchie vers le soir (moment où la vie se ranime) par la marée, vent d'ouest venant de la mer. Certaines régions sont insalubres, surtout après le débordement du Guadalquivir. C'est le seul fleuve de la province ; il n'est pas très abondant, son étiage moyen de 40 m. c. descend même à 8 m. c., mais ses crues atteignent 2.000 m. c. ; il roule très lentement des eaux troubles, et, peu après Séville, se perd en faux bras qui entourent les islas Mayor et Menor ; cette région de las Marismas, alternativement marécageuse et crevassée par la chaleur, est des plus malsaines. Les affluents, sauf le Génil, sont absolument indigents.

L'agriculture est la grande ressource de la région sévillane, bien que toutes les parties n'en soient pas également fertiles et que l'on ne tire pas parti de toutes ses richesses. Les vallées du fleuve et de ses affluents, seules, sont très fécondes : le froment, l'avoine, la vigne, l'olivier, de véritables forêts d'orangers et de citronniers y poussent, ainsi que le coton, le chanvre, le lin et le tabac. Mais il y a aussi des steppes absolument infertiles, de vrais déserts. Les montagnes, surtout celles du N., calcaires, sont arides et ne sont couvertes que par des pâturages, des maquis ou des chênes-lièges. Les statistiques officielles donnent les chiffres suivants : environ 83.000 hect. de forêts (si ce nom peut convenir aux maquis et bosquets). Il n'y a guère que 4.600 hect. arrosés constamment ou temporairement (de regadio), dont 3.200 sont occupés par des jardins, vergers ou potagers, le reste par des céréales ; au contraire, près de 1.500.000 hect. sont comptés comme secanos, dont 600.000 sont cultivés en céréales, 190.000 en olivettes, 4.700 en vignes, 3.000 en prairies, 520.000 en plantations d'arbres divers, pins, chênes-lièges et autres, taillis, maquis et pâturages. On estime à 51.000 hect. l'espace absolument improductif. On élève 30.000 moutons, 124.000 chèvres, 51.000 porcs, 74.000 bêtes à cornes, 15.000 ânes, 7.000 mules, 27.000 chevaux et l'on compte 33.000 vaches. L'industrie est peu développée, les habitants, paresseux, n'éprouvant aucun besoin de luxe ; elle est presque toute massée à Séville. Cependant quelques mines sont exploitées dans les montagnes du N. ; ce sont les célèbres mines de la Bétique : la galène, le cuivre, le fer, la houille (à Villanueva del Rio et dans la sierra Morena), l'argent à Constantina et Guadalcaval. Il existe aussi quelques sources minérales. La seule voie navigable est le Guadalquivir, jusqu'à Séville, mais il est insuffisant, quelques chemins de fer rayonnent autour de la capitale.

La population est composée de purs Andalous, c.-à-d. d'Espagnols très mâtinés de Berbères. Ce sont les Gascons de l'Espagne, gais, gracieux, imaginatifs, éloquents, charmeurs, aimant la musique, la danse, les arts, mais ils ont les défauts de leurs qualités, sont hâbleurs et fanfarons, manquant de profondeur et de persévérance ; la passion pour les jeux sanglants de la Plaza de Toros les a rendus cruels, et la navaja, épouvantable couteau, joue un trop grand rôle dans leur vie. Contents de peu, pourvu qu'ils fassent du bruit, ils n'exploitent pas leur pays et restent très arriérés. — La province est divisée en 11 districts et 98 communes. « Ainsi de très vastes plaines où la nudité règne quand manquent les oliviers et les mûriers, des montagnes pelées ou n'étant vêtues que par loques d'un manteau de maquis clairsemés, un fleuve bourbeux dans une vallée fertile, et sur ce fleuve une grande ville charmante et gaie, telle est la province de Séville, sous un climat « sérénissime ». J.-G. KERGOMARD.

SÉVIS. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Dieppe, cant. de Bellencombre ; 334 hab.

SEVRAGE. On donne le nom de sevrage à la suppression de la mise au sein. Le sevrage, qui normalement doit se faire vers le quinzième mois, est précédé de deux périodes préparatoires : une première qui doit débuter au dixième mois, alors que l'enfant a quatre dents, durant laquelle le lait maternel, tout en formant la partie principale de l'alimentation, ne fournit plus l'aliment unique, et une seconde dite période d'ablatation, durant laquelle le lait maternel n'est plus qu'une partie accessoire de l'alimentation. En général, l'enfant ne doit prendre d'autre aliment que le lait, maternel ou fourni par les animaux, jusqu'à l'âge de dix mois. A ce moment, l'on peut faire entrer dans son alimentation des aliments amylacés en bouillie lactée que généralement il est apte à digérer. L'augmentation hebdomadaire de poids est peut-être le meilleur critérium que l'on puisse invoquer. Si les augmentations de poids sont très faibles ou nulles, il est quelquefois indiqué de changer l'alimentation un peu plus tôt, vers le neuvième mois par exemple, surtout si la dentition de l'enfant est en avance. La dentition n'intervient ici que comme indicateur de l'état de développement plus ou moins parfait des autres parties du tube digestif et en particulier des glandes. D'autres circonstances peuvent intervenir, par exemple la diminution évidente du lait de

EFERUS - Recherche & Classification numérique

la mère ou nourrice, ou une nouvelle grossesse. Lorsque l'allaitement est donné par la mère, il y a souvent lieu, dès es septième, huitième et neuvième mois, de remplacer quelques tétées par du lait d'animal que l'on peut stériliser. L'enfant se trouve ainsi progressivement habitué à un autre lait que le lait de femme. Mais si la sécrétion lactée est très abondante, il n'y a aucun inconvénient à ne donner que le sein jusqu'au dixième mois.

Les bouillies seront données, au début, une fois, puis deux fois par jour. Diverses préparations peuvent être employées. Les farines de froment, de qualité fine, les farines de riz, les fécules, racahout et surtout l'arrow-root serviront de base à des *bouillies très cuites*, dont le délayant sera du bon lait de vache, et que l'on salera légèrement. Au début, l'enfant ne prendra que quelques cuillerées à café de ces bouillies, puis peu à peu la quantité sera augmentée, si l'état général et en particulier les fèces sont satisfaisants. Bien entendu, le nouveau repas remplacera une, puis deux tétées, etc. L'on arrivera à donner ensuite des biscottes et des panades. Les pesées viendront contrôler les résultats de ce changement d'alimentation. Il est bon, lorsque l'enfant est élevé au sein, de lui faire boire de temps en temps du lait de vache, qui composera un ou plusieurs de ses repas. Enfin, le sevrage proprement dit doit se faire entre quinze et dix-huit mois. Lorsque la marche ci-dessus a été suivie, l'abstention de l'enfant se fait pour ainsi dire d'elle-même; trop tardif cependant, le sevrage devient plus difficile. Il est quelquefois nécessaire d'éloigner durant quelques jours la mère ou la nourrice, surtout dans le cas où les tétées de la nuit n'auraient pas été progressivement supprimées. Tel est le mode de sevrage employé actuellement. C'est le sevrage progressif. Le sevrage brusque a pour ainsi dire complètement disparu. Les accidents du sevrage ne sont autre chose que les accidents de gastro-entérite chez des enfants particulièrement délicats, prématurément sevrés ou dans le cas d'alimentation vicieuse.

SEVRAI. Com. du dép. de l'Orne, arr. d'Argentan, cant. d'Ecouché; 328 hab.

SEVRAN. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Pontoise, cant. de Gonesse, au N. de la forêt de Bondy; 1.028 hab. Poudrerie nationale de Sevran-Livry (V. Poudrerie).

SÈVRE Nantaise (La). Rivière de France (V. Loire-Inférieure, Maine-et-Loire, Sèvres [Deux-] et Vendée).

SÈVRE Niortaise (V. Sèvres [Deux-]).

SÈVRES (*Savara*, au VIe siècle, *Separa*, *Sepera*, *Sevra*, au XIIIe siècle, *Sève* ou *Saive* en ancien français). Ch.-l. de cant. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Versailles. Stat. du chem. de fer de Paris à Versailles (rive gauche) et de Paris (Champ-de-Mars) à Puteaux; 7.317 hab. Distillerie et brasserie. Ecole normale d'enseignement secondaire des jeunes filles, installée dans les bâtiments qui furent le siège de la manufacture de porcelaine de 1756 à 1876 (V. École, t. XV, p. 379). Manufacture nationale de porcelaine (V. ci-après).

Histoire. — Sèvres doit probablement son nom au ruisseau qui traversait le vallon latéral de la rive gauche de la Seine dans lequel cette localité est située et qui portait au moyen âge le nom de *rû de Sèvre*. Sèvres remonte à l'époque mérovingienne. Saint Germain, évêque de Paris, y passa, vers 570, pour y exorciser l'un des habitants. Sèvres formait une seigneurie, qui était rattachée au château de Montlhéry, au XIIe siècle. L'église fut bâtie au XIIIe siècle et reconstruite depuis. Les seigneurs de Sèvres édifièrent un château carré avec donjon, au XIVe siècle. La seigneurie passa à la famille de Longueil en 1535. Pendant l'invasion de 1815 et la guerre franco-allemande de 1870, Sèvres fut occupée par les armées étrangères. En 1870-71, le pont de Sèvres, en partie détruit, servit aux négociations des parlementaires français et allemands. Le village fut entièrement ravagé par les batteries du fort du Mont-Valérien et des canonnières de la Seine. — Sèvres est la patrie du peintre C. Troyon.

Manufacture nationale de porcelaine. — L'historique de l'art de la porcelaine en France est donné aux art. Porcelaine (§ *Histoire*) et Céramique (§ *Art décoratif*). Au milieu du XVIIIe siècle, le financier Orry de Fulvy fonda et fit installer dans une partie du château de Vincennes une société privée, dirigée par les frères Dubois, anciens ouvriers de la manufacture de Chantilly, puis par Gravant (1745). Cette société fit de mauvaises affaires, à cause de l'imperfection des procédés de fabrication et principalement de la cuisson, qui faisait perdre quelquefois plus des quatre cinquièmes des pièces. En 1756, la manufacture fut transférée à Sèvres, dans un château qui avait appartenu à Lulli. Louis XV la fit ensuite racheter par l'Etat (1759). Jusque vers 1765, on n'y fabriqua que de la porcelaine *tendre*. A cette époque, la découverte du kaolin à Saint-Yrieix, à laquelle contribuèrent Vilaris, apothicaire de Bordeaux, l'archevêque de Bordeaux et le chimiste Macquer, permit la fabrication de la porcelaine *dure*. La mode de la porcelaine, introduite avec la porcelaine de Saxe, eut une recrudescence avec la « porcelaine de France ». Le roi, Mme de Pompadour, la noblesse et les financiers se firent les protecteurs de la nouvelle industrie. L'usage des cadeaux diplomatiques s'établit à cette époque. Conservée par la Révolution, la manufacture de Sèvres fut réorganisée sous l'Empire. Brongniart fonda le musée céramique (1824). Toutes les améliorations réalisées depuis remontent à son administration (Ecole de céramique, vitraux, moulages, etc.). Le nouvel édifice de la manufacture fut construit de 1861 à 1876. L'atelier de mosaïque d'émail (1875) et l'Ecole d'art céramique (1896) furent fondés. La manufacture a eu comme directeurs : Boileau (1759-75), Parent (1775-1778), Régnier (1778-92), Hettlinger, Salmon et Meyer (1792-1800), Al. Brongniart (1800-47), Ebelmen (1847-1851), V. Regnault (1851-71), Robert (1871-79), Lauth (1879-87), Deck (1887-91), Baumgart (1891). — Tous les procédés techniques de fabrication en usage à la manufacture de Sèvres sont décrits aux art. Céramique (§ *Chimie industrielle*), Porcelaine (§ *Industrie*), Cuisson (§ *Céramique*), Gazette, etc. On emploie le kaolin de France, la craie de Bougival, le sable de Nemours, etc. Les produits céramiques de Sèvres sont remarquables par la qualité des pâtes, l'égalité de la masse, la pureté et la blancheur des vernis. On appelle *vieux sèvres* toutes les porcelaines fabriquées à la manufacture avant la Révolution. Le coloris se distingue par ses tons éclatants et le brillant des couleurs (*bleu de roi*, bleu *turquoise*, vert *persan*, vert *anglais*, rose *carné* ou *Pompadour*, violet *pensée*, jaune *jonquille*, etc.). Outre les pièces ordinaires de la céramique, toutes sortes d'objets ont été fabriqués en porcelaine de Sèvres (cheminées, montants de fenêtres, panneaux de bibliothèque, bureaux-secrétaires, tables, pendules, baromètres, coffrets, tabatières, etc.). Sous l'administration de Brongniart et principalement à partir de 1815, Sèvres se fit une spécialité de la reproduction sur porcelaine des tableaux célèbres, soit sur des plaques spéciales, soit comme panneaux d'ornement des vases (principaux tableaux de Raphaël, natures mortes de Van Spaendonck et Van Huysum, *Mort d'Atala* de Girodet, *Henri IV à Paris* de Gérard, paysages de Poussin, de Karel Dujardin, etc.). Les principaux peintres attachés à la manufacture ont été Béranger, Constantin, Laurent, Langlacé, F. Robert, Jacobber, Le Guay, Didier, Schilt, Develly, Froment, Mmes Jacquotot, Ducluzeau, Pauline Laurent, Knipp, etc. — Les marques employées par la manufacture de Sèvres sont la *marque de fabrication*, en vert, appliquée avant l'émaillage des pièces, et la *marque de décoration*, en rouge ou or, appliquée sur l'émail. Les marques du vieux sèvres sont deux L (initiale de Louis XV) enlacés, sans couronne, pour les porcelaines tendres (fig. 1), et avec couronne, pour les porcelaines dures (fig. 1). La série des lettres de l'alphabet, simples ou doubles, indique les années de fabri-

EFERUS - Recherche & Classification numérique

cation, A à Z, de 1753 à 1776, et AA à RR, de 1777 à 1793. Par exemple, A désigne l'année 1753 (fig. 1) et U l'année 1772 (fig. 1). Après la Révolution, les marques employées furent divers signes, lettres et chiffres, souvent arbitrairement choisis, l'aigle impériale, les deux LL de Louis XVIII et les C de Charles X, les initiales L et P enlacées (Louis-Philippe), les initiales R et F (République française). Le millésime est donné, depuis 1815 environ, précédé de la lettre *S* (*Sèvres*). La marque de décoration ordinaire porte, en plus, *décoré à Sèvres*. La marque de luxe est un médaillon symbolisant l'art céramique (fig. 2). Le *Musée céramique* comprend, non seulement des spécimens classés par ordre chronologique des modèles originaux et des produits de la manufacture de Sèvres, mais aussi et, surtout, l'histoire complète de l'industrie céramique de toutes les époques et de tous les pays. Il a actuellement pour conservateur le savant céramiste E. Garnier. La manufacture nationale de Sèvres, réorganisée en 1891, comprend deux grands services : direction des travaux d'art confiée en 1897 à Alexandre Sandier, après avoir passé entre les mains de Carrier-Belleuse, Gobert, puis de Coutan et Chaplain, et une direction des travaux techniques dont le premier titulaire est Georges Vogt. Les deux directions, le service général, le musée, l'Ecole de céramique sont placés sous l'autorité de l'administrateur. E.-D. Grand.

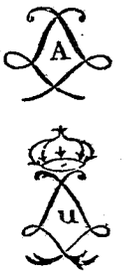

Fig. 1. — Marques du « Vieux-Sèvres ».



Fig. 2. — Marque de la Manufacture nationale de porcelaine de Sèvres.

Bibl. : Histoire. — Lebeuf, *Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris*, nouv. édit., t. III (1883), pp. 13-20, etc. — F. de Guilhermy, *Inscriptions de la France*, 1877, t. III, pp. 156-57 (*Doc. inéd. sur l'hist. de France*).

Manufacture nationale de porcelaine. — Champfleury, *Bibliographie céramique ;* Paris, 1881, pp. 256-275 et 295, in-8. — E. Baumgart, *La Manufacture nationale de Sèvres en 1900*, dans revue *Art et Décoration*, 4e ann. (1900), pp. 130-147 et 179-188 (*biscuits, porcelaines et grès*, etc.), et étude historique sur les expositions et transformations de la manufacture de Sèvres, dans *l'Exposition de 1900* ; Paris, 1899-1900, in-fol. — E. Garnier, *L'Industrie de la porcelaine en France au* XVIIIe *siècle* (*Sèvres, Limoges*), dans *Associat. franç. pour l'avancement des sciences, Congrès de Limoges*, 1890, in-8. — Du même, *Une page d'histoire : la Manufacture de Sèvres en l'an VIII ;* Paris, 1888, in-8. — Du même, Monographies sur *la Manufacture de Sèvres*, dans le *Monde moderne*, ann. 1897, pp. 67-81, in-8 ; sur l'*Ancienne Manufacture de Sèvres et ses privilèges*, dans la *Revue universelle*, ann. 1888, in-8 ; sur *la Manufacture de Sèvres pendant la Révolution*, dans *Nouvelle Revue*, ann. 1891 (sept.), in-8 ; et dans la *Céramique*, ann. 1899, 1900, in-4, dans la *Gazette des Beaux-Arts*, etc. — H. Havard et M. Vachon, *les Manufactures nationales ;* Paris, 1889, pp. 329-560, in-4. — A. Brongniart, *Du caractère et de l'état actuel de la manufacture royale de porcelaine de Sèvres et de son influence sur l'art et le commerce de la porcelaine ;* Paris, 1830, in-4. — C. Lauth, *La Manufacture nationale de Sèvres (1879-87) ; mon administration, notices scientifiques et documents administratifs ;* Paris, 1889, in-8. — A. Brongniart et D. Riocreux, *Description méthodique du musée céramique de la manufacture royale de porcelaine de Sèvres ;* Paris, 1845, in-4, et atl. de 80 pl. — E. Garnier, *Catalogue du musée céramique de la manufacture nationale de Sèvres ;* Paris, 1896 et ann. suiv., in-8. — E. Baumgart, *la Manufacture de Sèvres à l'Exposition universelle de 1900 ;* Paris, 1901, n-4 (50 pl.). — Anonyme, *Guide du visiteur à la manufacture nationale de porcelaine de Sèvres ;* Paris [1899], pp. 48-70, in-12 (marques de fabrication et monogrammes des artistes décorateurs). — Thiébault-Sisson, *le Biscuit de Sèvres*, dans revue *Art et Décoration*, 1re ann. (1897), pp. 65-72. — G. Soulier, *l'Ecole d'application de la manufacture de Sèvres*, dans la même revue, 3e ann. (1899), pp. 156-160.

SÈVRES. Com. du dép. de la Vienne, arr. de Poitiers, cant. de Saint-Julien-Lars ; 479 hab.

SÈVRES (DEUX-). Nom, situation, limites, étendue. — Département de la région S.-O. de la France. Le dép. des Deux-Sèvres doit son nom à deux de ses principales rivières, toutes deux appelées Sèvres et distinguées l'une de l'autre par les surnoms de Nantaise et Niortaise : la Sèvre Niortaise baigne le chef-lieu du département, l'autre ne passe que devant de petits bourgs et des villages ; le Thouet, qui passe à Parthenay et à Thouars et qui est plus considérable que la Sèvre Nantaise, aurait mieux mérité qu'elle de contribuer au nom de la circonscription. Situé à peu de distance de la mer Atlantique (30 kil. au plus près, 100 au plus loin), il n'en est séparé que par un département, la Vendée, et au S. par la Charente-Inférieure ; il a son chef-lieu, Niort, à 350 kil. S.-O. de Paris à vol d'oiseau, à 410 par chemin de fer, sous 46° 19′ 23″ lat. N. et 2° 48′ 12″ long. O., à peu près sous le même parallèle que La Rochelle, Mâcon, Gex, sous le même méridien que Caen, Angers, Bressuire, Bordeaux, Pau. Lui-même il est compris entre 2° 6′ 16″ et 3° 16′ 30″ long. E., entre 45° 59′ 36″ et 47° 7′ lat. N. Il a pour bornes : au N., le dép. de Maine-et-Loire ; à l'E., celui de la Vienne ; au S.-E., celui de la Charente ; au S.-O., celui de la Charente-Inférieure ; à l'O., celui de la Vendée. Presque partout ses frontières sont d'ordre conventionnel, tracées au plus grand des hasards, à travers champs, et coupant, au lieu de les suivre, les collines et les rivières ; de çà, de là, le territoire s'arrête pendant 2, 5, 10, jusqu'à 15 kil., à quelque rivièrette, notamment à la rive droite de la Sèvre Nantaise, la rive gauche étant de Vendée, et à la rive g. de la Dive mirebalaise, la rive dr. relevant de la Vienne. Comme dimensions, la plus longue ligne qu'on puisse tirer dans le pays, c'est environ 125 kil., du N. au S., à peu près suivant 2° 30′ long. O., du passage du Thouet en Maine-et-Loire à la pointe méridionale de la commune de la Couture d'Argenson ; dans le sens contraire, sur cette sorte de parallélogramme irrégulier allongé du S. au N., les largeurs varient, de l'E. à l'O., entre un peu plus de 40 (un peu au S. du parallèle de Saint-Maixent) et 70 ou 72 (très peu au S. du parallèle de Niort). Toute abstraction faite d'une multitude de rentrants insignifiants et d'autant d'insignifiants crochets en dehors, son pourtour peut être évalué à 425 kil. Enfin sa surface, telle qu'elle est établie définitivement par les calculs planimétriques du ministère de la guerre, est de 6.055 kil. q., donc légèrement inférieure à la moyenne du département français, laquelle est d'environ 616.000 hect. ; le cadastre ne lui accorde que 6.000 kil. q.

Relief du sol. — Trois régions naturelles, Gâtine, Plaine, Marais, se partagent les Deux-Sèvres, fort inégalement d'ailleurs, la première des trois réclamant à elle seule les deux arr. de Bressuire et de Parthenay et la région septentrionale de celui de Niort, soit, plus ou moins, 350.000 hect., ou près des trois cinquièmes du territoire.

En réalité, la Gâtine ne se différencie guère des divers Bocages de Bretagne, d'Anjou, de Poitou. C'est une terre antique, plus qu'antique, primitive ou primaire, continuant les granits et les schistes de l'Armorique jusqu'au-dessus des oolithes, des craies du détroit (géologique) du Poitou. Dans son ensemble, dit Paul Pelet, la Gâtine est un pays élevé, une terre haute imperméable, humide et froide par suite du sol qui la constitue, tandis que les « Plaines » qui l'enveloppent à l'E. et au S. sont des terres basses, perméables et chaudes. Les bois et les forêts sont rares, bien qu'on en trouve encore quelques massifs (forêts de Chantemerle, de l'Absie, de Secondigny, bois de la Meilleraie, d'Allonne, etc.), et que, d'un point élevé d'où les

EFERUS - Recherche & Classification numérique

3° 2°30'

47° 46°30' 46°

MAINE-ET-LOIRE — VENDÉE — INDRE-ET-LOIRE

Cholet — Mortagne-sur-Sèvre — Loudun — Thouars — Mirebeau — Montmorillon — Chantonnay — Fontenay-le-Comte — Niort — Saint-Maixent — Melle — Ruffec — Saint-Jean-d'Angély

Légende

- VILLES de plus de 10.000 h.
- Villes de 5.000 à 10.000 h.
- Localités de 2.000 à 5.000 h.
- Communes de moins de 2.000 h.
- Hameaux.

Chemins de fer
- à voie normale (à 2 voies / à 1 voie)
- à voie étroite
- en construction

Route Nationale
Rte Déple, Chin de Gde Common
Chin Vicinal, d'Intérêt Commun
Canal de Navigation

Chefs-Lieux (Département / Arrondissement / Canton)

(P.) Préfecture (S.P.) Sous-Préfecture (Dans le Dépt des Deux-Sèvres)

NIORT — Échelle du 1/4.000

1 Préfecture. 2 Hôtel de Ville. 3 Palais de Justice. 4 Justice de Paix. 5 Église Notre-Dame. 6 " St-André. 7 " St-Étienne-du-Port. 8 " St-Hilaire. 9 Temple protestant. 10 Quartier de Cavalerie. 11 Gendarmerie. 12 Musée et Bibliothèque. 13 Ancien Château. 14 " Hôtel de Ville. 15 Théâtre. 16 Lycée Fontanes. 17 École Normale de Filles. 18 Lycée de Jeunes Filles. 19 Postes et Télégraphes. 20 Halles. 21 Asile d'Aliénés. 22 Hôpital Hospice. 23 Couvent du St-Cœur. 24 Place du Donjon. 25 Prison.

Long. O. de Paris. — Échelle du 400.000e — Kil. 10 5 0 10 20 30 40 50 Kil.

Gravé et Imp. par Erhard Frès — 1901. — Société anonyme de la Grande Encyclopédie

EFERUS - Recherche & Classification numérique

horizons se découvrent, du Terrier du Fouilloux (272 m.), par exemple, ou des hauteurs de l'Absie, tout le pays paraisse boisé. Il est couvert d'arbres innombrables en effet ; toutes les pièces de terre sont entourées de vieux chênes, martyrisés et déformés depuis des siècles par l'exploitation en têtards ; et à côté de ces mastodontes du règne végétal, souvent écartelés et creux, s'élancent hardiment de vieux châtaigniers à la cime opulente et libre. Ces vieux arbres, si alignés qu'ils paraissent au bord des routes, autour des enclos de pâturages ou de culture, sont les débris de l'épaisse et ténébreuse forêt qui enveloppait jadis toute la contrée. C'est à eux encore, non moins qu'à des ondulations sans large dessin, qu'elle doit sa physionomie monotone, sombre, triste, morcelée uniformément, voilée et manquant de grandes masses, de grandes ouvertures. De gros blocs arrondis de granit, percent çà et là le sol, bien cultivé d'ailleurs, comme les os d'un corps émacié. En s'avançant de l'E. à l'O., à mesure que l'on s'éloigne de Parthenay, vieille capitale de la Gâtine, au bas de laquelle le Thouet traîne des eaux noires sous les nénuphars, le pays devient moins sec, moins osseux, la végétation plus puissante; cependant les blocs gris épars pointent, entament le sol. Des crêtes, alignées du N.-O. au S.-E., comme les « Sillons » de Bretagne, couronnent la Gâtine, et la principale de ces crêtes forme cette ligne dite des Hauteurs de la Gâtine, qui est le plus haut chaînon des collines de l'O. de la France au S. de la Loire. Sur l'une de ces crêtes, le Terrier du Fouilloux monte à 272 m., au S.-E. de Parthenay, sur le faîte entre le Clain, tributaire de la Vienne, et le Thouet, affluent direct de la Loire ; sur une autre, qui a son origine vers Mézières en Gâtine, la forêt de Secondigny lève un de ses mamelons à 250 m., et le village de l'Absie, au dessus de la source de la Vendée, à 259 ; après quoi l'arête, passant en Vendée, y atteint jusqu'à 288 m. De plus en plus bocager à mesure qu'on avance vers l'O., le pays prend enfin le nom de Bocage, celui qui caractérise le mieux sa physionomie générale, le nom de « Gâtine » ne convenant plus guère strictement qu'à la région de Parthenay et tendant à devenir de moins en moins juste par les progrès de la culture et l'amélioration du sol. Chaque année atténue en quelque mesure la différence, non pas de nature, mais d'aspect, qui existait entre la Gâtine et le Bocage. Aussi toute limite qu'on essayerait de tracer entre ces deux régions serait-elle arbitraire. L'une n'est que le vestibule et la préparation de l'autre. La Gâtine est un pays de grande propriété, de fermes disséminées, comme c'est le cas de tous les pays granitiques, où les grosses sources, absentes par suite de l'imperméabilité du sol, ne provoquent sur aucun point l'agglomération des habitants. La ville de Parthenay elle-même manque d'eau d'arrosage ; elle ne dispose que de puits et des eaux du Thouet, pourries par les chaleurs de l'été. Des ruisseaux rouilleux, riches en écrevisses, des étangs, des pâturages où l'on élève une jolie race de bœufs, la race parthenaise, le plus fin produit de la Gâtine, voilà les traits complémentaires de cette région feuillue, trop semblable toujours à elle-même pour ne point communiquer à l'étranger qui passe une impression de lassitude et au natif qui demeure une nature morale quelque peu timide, isolée des grands horizons et des idées du dehors.

Le Marais, l'une des trois régions naturelles des Deux-Sèvres, ne fait qu'écorner le territoire en aval de Niort, sur les deux rives de la Sèvre Niortaise, du Mignon et de leurs affluents; sa grande étendue est à l'O., dans les dép. de la Vendée et de la Charente-Inférieure. Son nom le décrit assez : c'est une région palustre que les alluvions fluviaux et marins ont lentement conquise sur l'Atlantique et qu'insensiblement ils agrandissent à ses dépens.

Quant à la troisième région, à la Plaine, elle fait un violent contraste avec la Gâtine ; cette portion méridionale du département, côtoyant ici les vieux granits « armoricains « de la Gâtine, là les alluvions « ultra-modernes » du Marais, est essentiellement oolithique, jurassique, avec tous les vices et vertus de ce genre de terrain : uniformité banale du plateau là où il n'est pas ombragé (et généralement il ne l'est guère, en tout cas infiniment moins que le Bocage) ; grande sécheresse du sol, qui laisse échapper l'eau de surface à travers les interstices de sa texture perméable ; tristesse d'aspect dès que la moisson a coupé ses épis ondoyants ou qu'elle a fauché ses prairies industrielles, et alors terrible réverbération du soleil sur ses calcaires, ses carrières de pierre, ses plus que blancs fours à chaux, dont tel « a des dimensions considérables qui le font ressembler à une forteresse » ; et, comme contre-partie, plus de chaleur du sol et de fertilité naturelle que dans la Gâtine, et surtout vallées, vallons d'admirable fraîcheur avec rivières, riviérettes, ruisseaux clairs comme le jour qui doivent l'être à de merveilleuses fontaines intarissables, nées, sous le plateau, des eaux englouties dans le filtre de l'oolithe. C'est une vraie volupté quand, au bout d'une descente dans la rocaille, en un creux de ces hautes plaines assoiffées, on arrive soudain à des prairies ruisselantes, et, au milieu de ces prairies, à une riviérette inopinément surgie du sol, comme le Pamproux et la Boutonne. On se dirait à une distance infinie des ravines sèches du plateau, et de ces villages sans eau courante, où l'on mourrait de soif sans le secours de puits d'extrême profondeur. Çà et là des restes de forêts, des bois et boqueteaux, des vignes varient quelque peu la monotonie de la Plaine qui, malgré tout, est, en somme, la région la plus riche et la plus agréable des Deux-Sèvres. O. Reclus.

Géologie. — Le dép. des Deux-Sèvres s'étend sur plusieurs régions géologiques nettement tranchées : au N., le massif cristallin de la *Vendée* (V. ce mot); à l'O., le détroit jurassique du Poitou, qui relie entre les massifs vendéen et limousin le bassin de Paris au bassin girondin ou aquitain; au S., la ceinture jurassique de ce bassin; à l'angle S.-O., un lambeau de l'ancien golfe comblé devenu le *Marais* du Poitou. La région cristalline est la *Gâtine* ou *Bocage;* la région jurassique est la *Plaine*, particulièrement désignée sous ce nom dans la partie méridionale du département.

La région cristalline s'étend sur le N. des Deux-Sèvres, à peu près jusqu'au parallèle 46° 30′ qu'elle déborde un peu vers le S.; en cette zone elle occupe toute la largeur du département, prolongeant jusqu'à Ménigoute ses roches granulitiques et cambriennes, lesquelles s'enfoncent ensuite sous les sédiments jurassiques du bassin du Clain, formant, semble-t-il, une sorte de barrage souterrain qui rattache les massifs vendéen et limousin. Mais au N. de cette ligne du 46° 30′, les terrains cristallins et cambriens superficiels s'arrêtent à une douzaine de kilomètres de la limite orientale du département; en général, ils n'atteignent pas tout à fait le Thouet. La plus grande partie de la Gâtine est constituée par un massif de granulite et de granite. Au N. (N. du cant. d'Argenton-Château) et au S. (cant. de Mazières et pointe N.-O. de l'arr. de Niort), ces granulites sont encadrées d'assises cambriennes qu'elles ont redressées et modifiées : phyllades gneissiques, schistes granitisés, schistes micacés contenant du feldspath (au voisinage de la granulite), schistes sériciteux veinés de quartz blanc. Ces roches éruptives et cristallophyliennes sont très fréquemment altérées à la surface et recouvertes du limon des plateaux provenant de leur décomposition ; ce limon jaune arénacé atteint jusqu'à 5 m. d'épaisseur.

La bande orientale jurassique, correspondant au détroit poitevin et limitée à peu près par le cours du Thouet, est formée, dans les arr. de Bressuire et de Parthenay, des assises jurassiques inférieures, largement recouvertes de dépôts sidérolitiques que l'on classe dans l'oligocène (les terrains sont décrits dans l'art. Vienne [Dép.]). — La *Plaine* jurassique, qui forme la plus grande partie des arr. de Niort et de Melle, est également revêtue dans sa moitié orientale par ces sables argileux à fer pisolitique associés à des meulières à Limnées et Planorbes; à l'O. les cal-

EFERUS - Recherche & Classification numérique

caires décalcifiés donennt lieu à un limon rouge à silex. Les sédiments jurassiques se succèdent dans l'ordre normal, de plus en plus récents à mesure qu'on avance vers le S., c.-à-d. que l'on va du bord vers le fond de la cuvette girondine; une bande liasique frange au S. le massif cambrien vers Coulonges et Champdeniers; puis on trouve le bajocien avec ses assises de calcaires bleuâtres à *Am. Sauzei*, gris à silex (*Am. Blagdeni*) et blanchâtres (*Am. Niortensis*); le bathonien à calcaires grenus, mêlés de silex blanchâtres; puis le callovien avec ses calcaires compacts blanchâtres; les marnes argileuses de l'oxfordien. — Dans l'arr. de Melle, sous le manteau limoneux, on peut discerner deux failles importantes : celle de la vallée de la Boutonne et celle de Sauzé, correspondant au pointement liasique (grès calcaires et grès marneux où s'intercale un lit d'argile bleuâtre) de la colline de Montalembert. Au N.-E. de ces failles bordées de plis anticlinaux, s'étend un bassin synclinal qui forme une petite cuvette intermédiaire entre les grands bassins parisien et girondin : de vastes dépôts calloviens et oxfordiens s'y intercalent entre les sédiments bathoniens du S. (vallée de la Charente et de la Boutonne) et du N. (vallée du Clain).

Les alluvions modernes, qui occupent le fond des vallées, ne sont un peu étendues qu'au bord de la Sèvre Nantaise, vers Châtillon, et surtout aux bords de la Sèvre Niortaise et du Mignon. L'angle S.-O. du département appartient au *Marais;* il est formé d'un limon argileux bleuâtre nommé *bri;* il est parfois tourbeux. A.-M. B.

Régime des eaux. — Conformément à la diversité de ses terrains, le territoire des Deux-Sèvres donne naissance et passage à des cours d'eau bien divers : dans la majeure partie du département, ce sont « les riviérettes sinueuses, tournoyantes, abondantes en hiver, très basses en été, sans grandes sources vivifiantes, les eaux opaques, ternes ou noirâtres ou rougeâtres, qui sont l'apanage des roches anciennes, aussi bien dans le vieux Poitou que dans la vieille Bretagne ou partout ailleurs : riviérettes dont le type est la Sèvre Nantaise ou le Thouet supérieur ou l'Argenton; sur les oolithes coulent des riviérettes claires, avivées de sources puissantes, telles que la Sèvre Niortaise en amont de Niort ou la Dive Mirebalaise; dans le Marais serpentent les rivières endormies, profondes, herbeuses et jonqueuses, plus semblables à des canaux qu'à des courants : tels le Mignon et cette même Sèvre Niortaise ». Des trois versants qui divisent les Deux-Sèvres, celui de la Loire, de la Sèvre Niortaise, de la Charente, on évalue que le premier prend à lui tout seul bien près des trois cinquièmes du territoire, environ 355.000 hect.; le second, plus du quart, 165.000 hect.; le troisième, environ un huitième, entre 80.000 à 85.000 hect.; en serrant de plus près, on arrive pour la Loire aux 58 ou 59 % de la circonscription, pour la Sèvre Niortaise aux 27 ou 28 %; pour la Charente aux 14 ou 15 %.

La Loire n'a pas de contact avec le département, et il y a 18 kil. entre la rive gauche du fleuve (vers Saumur) et les lieux des Deux-Sèvres qui en sont les plus rapprochés; de même la Vienne, grand tributaire de gauche, ne traverse, n'écorne ou ne frôle le territoire dont elle ne se rapproche nulle part à plus de 38 kil.; mais elle en reçoit de belles eaux par le Clain, tandis qu'un affluent direct, le Thouet, draine au profit de la Loire le centre et presque tout le N. de la circonscription, et un autre tributaire immédiat, la Sèvre Nantaise, le reste de ce centre et de ce N. La Vienne ayant son embouchure en Loire, en amont du Thouet et de la Sèvre Nantaise, c'est par le Clain qu'il faut commencer la revue des cours d'eau des Deux-Sèvres.

Le Clain, lui non plus, n'effleure pas le département, dont il est à 17 kil. environ de moindre distance; mais il mêle à ses eaux pures, froides, à sa rive gauche, les eaux pures également de la Dive, de la Vienne, de la Boivre, de l'Auzance. La Dive, spécialement Dive de Couhé, en différenciation d'autres Dives ou « divines », dont une dans les Deux-Sèvres elles-mêmes, la Dive a dans son bassin supérieur le bourg cantonal de Lezay; suivant l'usage de tant de rus du calcaire, elle filtre sous terre et il arrive souvent qu'elle n'arrive pas à Rom, village qui fut *Rauranum*, puis, plus bas, elle reparaît aux grandes fontaines de Brejeuille et passe immédiatement après dans le dép. de la Vienne pour aller s'y perdre dans le Clain, à Voulon, au bout d'un voyage de 40 kil., dont 24 dans les Deux-Sèvres, et d'un bassin de 390 kil. q., dont 250 dans le territoire. La Vonne (68 kil. en un bassin de 385 kil. q.) devient une charmante riviérette vive dans le dép. de la Vienne, où elle rencontre le Clain à Vivonne; mais, à la sortie des Deux-Sèvres, elle ne s'est pas encore engagée dans les formations oolithiques et n'a parcouru que des terres de Gâtine imperméable; source dans le massif du Fouilloux, culmen du territoire, passage dans le bourg cantonal de Ménigoute; cours de 24 kil., bassin de 179 kil. q. La Boivre n'est des Deux-Sèvres que par son vallon supérieur, ravine sèche dite ru de Vasles; ses belles sources vives jaillissent en Vienne; l'embouchure est à Poitiers. L'Auzance naît, comme la Vonne, au Terrier du Fouilloux; et de même la Vandelogne, tributaire de l'Auzance : celle-ci parcourt 15 kil. dans la circonscription, et celle-là 10; à elles deux, elles portent à 550 kil. q. environ l'aire de la bande de terre des Deux-Sèvres dont le Clain emporte le tribut à la rive gauche de la Vienne.

Si le Thouet s'achève en Maine-et-Loire, c'est dans les Deux-Sèvres qu'il naît et grandit; il y pérégrine pendant 115 kil., sur un cours total de 140; il y draine 2.750 à 2.800 kil. q., sur une conque totale de 3.425 (à laquelle a part aussi le dép. de la Vienne). Il a ses sources dans le même massif que la Sèvre Nantaise, le massif de Secondigny (251 m.). Brune rivière du granit, réduite par les longues sécheresses à une sorte de filet d'encre, il coule devant le bourg cantonal de Secondigny, la ville sous-préfectorale de Parthenay, les villes cantonales de Saint-Loup et d'Airvault, celle-ci précédée du célèbre pont roman du Vernay (XIe s.); il se tord dans l'espèce de gorge commandée par la ville de Thouars, passage vraiment pittoresque où il dort sous quatre ponts, dont un ogival, un suspendu, à 27 m. de hauteur, et un pont métallique de chemin de fer ayant son tablier à 39 m. au-dessus des eaux ternes; à 13 kil. en aval de cette cité curieuse, le Thouet passe en Maine-et-Loire au confluent de l'Argenton; il y boit la Dive Mirebalaise, il y frôle Saumur et s'engloutit en Loire à 3 kil. en aval de cette belle ville, par 25 m. au-dessus des mers. Lorsqu'il quitte le territoire, c'est une rivière de 50 à 60 m. d'ampleur, abondante pendant un bon tiers de l'année, assez variable pendant un autre tiers, et réduite à quelques centaines de litres par seconde pendant les quatre mois de grande sécheresse. 8, 10, 12 m. par seconde, tel peut être le débit pendant le meilleur tiers de l'année. Parmi ses affluents, il convient de nommer ou de décrire succinctement : la Viette (19 à 20 kil., 6.769 hect.), qui a son terme en amont de Parthenay; le Palais (24 à 25 kil., 6.021 hect.), qui afflue à Parthenay même; le Cébron (30 kil., 148 kil. q.), qui a son terme à Saint-Loup; le Gâteau (22 à 23 kil., 7.209 hect.), qui vient des plateaux jurassiques de Thenezay; aussi ne ressemble-t-il pas aux autres affluents du Thouet : c'est un ruisseau qui a sa perte, sa renaissance, des sources vives et un débit constant, généralement supérieur à 400 lit. à la seconde; et les plateaux de la rive droite du Thouet étant calcaires dès avant Saint-Loup jusqu'à la sortie du département, la rivière reçoit de ce côté nombre fontaines abondantes; — le Thouaret (ce qui veut dire : Petit Thouet) parcourt 50 kil. et dégage 339 kil. q. de leur excès d'eau; il n'en est pas moins presque égal à zéro au bout de l'été, son bassin étant essentiellement granitique, imperméable; il passe au bourg cantonal de Saint-Varent; — l'Argenton, dont la conque est également granitique d'un bout à l'autre, finit par avoir 25 m. entre rives, et pour ainsi

EFERUS - Recherche & Classification numérique

dire pas d'eau vers la fin de l'été, bien que long de 60 kil. en un pays de près de 800 kil. q.; il unit l'Argent (28 kil., 187 kil. q.), né dans les collines entre Bressuire, Cerizay, Châtillon, et le Ton (23 kil., 131 kil. q.), qui coule, sous le nom d'Ire ou du Dolo, dans la ville sous-préfectorale de Bressuire; il baigne le bourg cantonal d'Argenton-Château, où lui arrive l'Ouère (25 kil., 148 kil. q.) et absorbe la Madoire (22 kil., 103 kil. q.), laquelle, comme la plupart des cours d'eau du bassin du Thouet, absorbe des déversoirs d'étangs.

C'est en Maine-et-Loire que le Thouet unit à son sort celui d'une rivière absolument différente, la Dive, dite Mirebalaise, en différenciation de plusieurs autres Dives. Ainsi surnommée de ce qu'elle commence dans le pays de Mirebeau (Vienne), elle doit l'être à nombre de belles fontaines; elle est à demi complète quand elle arrive à frôler de sa rive gauche les Deux-Sèvres, à côté de Moncontour de Poitou, non pas sous forme de rivière, mais bien sous forme de canal navigable dans une vallée marécageuse: canal de 1m,60 de profondeur normale (pas partout); accrue de ce côté par des sources vives, égout du plateau jurassique, elle ne touche le territoire que pendant 24 kil., sur 75, et pour moins de 200 kil. q., sur 950; on lui attribue de 3 à 7 m. c. par seconde; ses crues, retenues par les marais, ne dépasseraient 20 m. c.; son étiage est faible à cause de l'évaporation de ces mêmes marais et des emprunts incessants faits par le canal.

Tout à fait au N. du département, à 4.500 m. d'Argenton-le-Château, naît un ruisseau qui passe peu après en Maine-et-Loire, où il devient une rivière de 90 kil. drainant 980 kil. q.: c'est le Layon, tributaire de la Loire à Chalonnes.

La Sèvre Nantaise, ainsi désignée de ce qu'elle a son embouchure à Nantes (plus exactement: vis-à-vis Nantes), est, comme Thouet et Argenton, une eau noirâtre, « qui embellit pourtant de magnifiques paysages, et les embellirait plus encore, si elle avait pureté de cristal ». Née du même massif que Thouet, Autise, Vendée, elle boit si peu de vraies sources, en son pays essentiellement granitique, qu'au terme de ses 136 kil. écoulant 2.385 kil. q., elle peut descendre à 300 lit. par seconde, l'étiage ordinaire étant de 1.080, les bonnes eaux de 5 à 8 m. c., les crues de 300. Le Thouet coulant assez droit au N. à partir de Parthenay, la Sèvre Nantaise prend le chemin du N.-N.-O.; elle laisse à droite deux bourgs cantonaux, Moncoutant et Cerizay, sépare un instant les Deux-Sèvres (à dr.) de la Vendée (à g.) et reçoit l'Ouin (27 kil., 9.810 hect.) qui passe dans le bourg cantonal de Châtillon, dit : sur Sèvre, quoiqu'il se trouve à 7 kil. de cette rivière. Au confluent de cet Ouin, à son passage définitif en Vendée, elle a voyagé pendant près de 60 kil. et bu les eaux de 500 kil. q. plus ou moins.

La Sèvre Niortaise est aux antipodes de son homonyme nantaise : autant celle-ci est de couleur sombre, de flot lourd, de volume variable, de nullité presque complète en saison sèche, autant la rivière de Niort est transparente, pure, constante, bien avivée de sources claires et fraîches : ce sont, en tous pays pluvieux, les avantages des courants du calcaire ou de la craie. Elle a son départ près d'un village portant à peu près le même nom qu'elle, Sepvret, à une assez petite distance au N.-N.-E. de Melle, et assez près du bourg de Lezay, sur un coteau de 171 m. Perdue sous le sol à Brieuil, puis reparue, elle boit, dans son lit à elle, Sèvre, au bourg d'Exoudun, une fontaine puissante, qui est sa véritable origine, tout au moins en été; elle baigne les amples prairies de La Mothe-Saint-Héraye et de la Villedieu, et s'unit à une autre « elle-même », au charmant Pamproux, onde magnifique de 821 lit. par seconde sortie des fonts bouillonnantes du vallon de Pamproux, tout à la lisière du dép. de la Vienne. Coulant alors dans une très ample vallée, qui fut un lac, dont la digue creva jadis près de Saint-Maixent, elle va baigner cette ville où elle s'approche fort de plateaux schisteux faisant partie de la Gâtine; elle incline du N.-O. à l'O., avec prodigieux détours : ainsi de la Crèche à Niort, elle serpente pendant 35 kil., la ligne droite n'étant que de 13; elle passe devant le château de Coudray-Salbart, l'une des grandes ruines féodales du Poitou, avec donjon de près de 50 m. de hauteur, « l'un des plus importants qu'il y ait »; plus bas, le double circuit de Saint-Maxire-Marsay lui fait décrire 9 kil., pour 1.500 m. de collet. Niort est la fin de la Sèvre mutine et gracieuse, qui a quelque 75 kil. de long, et qui, désormais parcourra 75 kil. encore, jusqu'à la mer, moins comme rivière courante que comme une sorte de canal, onde immobile au sein des marais : de Niort à l'Océan, durant ces 75 kil., à peine si elle descend de 10 m.; soutenue par des écluses, elle est navigable avec 1m,60 de mouillage normal, donc 1m,30 au moins pour l'enfoncement des bateaux. A son passage des Deux-Sèvres en Vendée et Charente-Inférieure, on estime qu'elle roule 70 m. c. en grande crue, 8 à 10, sinon même 11 en bonnes eaux, 2 en étiage, voire 1 seulement quand son flot se disperse pour le « rafraîchissement du Marais ». C'est à 25 kil. en aval de Niort qu'elle quitte le territoire pour aller s'engloutir dans l'Atlantique, au bout d'une région de 3.580 kil. q.

Parmi ses affluents, il faut nommer : le Pamproux, qu'on a signalé ci-dessus comme seconde branche originaire du fleuve; — le ru du Puy (ou du Puits) d'Enfer, qui a ses défilés, sa cascade et s'achève à Saint-Maixent; — la Liguaire, dite aussi Chambon, qui descend de la Gâtine au S. de Parthenay, parcourt 40 kil., égoutte 130 kil. q. et se perd à quelque distance en amont des ruines du Coudray-Salbart; — l'Egray ou Egrée, dit aussi l'Allier, fils de la Gâtine et ruisseau de Champdeniers (23 kil., 117 kil. q.); — le Lambon (42 kil., 9.796 hect.), né dans les mêmes collines que la Sèvre et qui est comme la corde de l'arc de cercle décrit par le petit fleuve avec courbure à Saint-Maixent : son lit confisque en partie ses eaux, qui reviennent au jour à l'entrée de Niort, à la puissante fontaine du Vivier, confisquée par la ville; — la Guirande (24 kil., 105 kil. q.) vient de Prahecq, bourg cantonal; elle reçoit les eaux de la Fosse de la Paix, ru intermittent, parfois violent, sorti d'une espèce de gouffre, passe au N. de Frontenay-Rohan-Rohan et tombe dans une branche de la Sèvre, qui, dès son entrée dans le Marais, a grande tendance à se diviser et se subdiviser.

Hors des Deux-Sèvres arrive, à la gauche du fleuve, le Mignon, cours d'eau de 40 kil., avec bassin de 584 kil. q. dont environ 500 dépendant de la circonscription de Niort. C'est, venu des environs de Beauvoir-sur-Niort, le ruisseau de la petite ville de Mauzé, en haut un ru de l'oolithe, en bas une coulée dans le Marais de Poitou et de Saintonge, une sorte de canal parfaitement navigable (mais peu navigué) avec profondeur minima de 2m,50; il hume à dr. la Courance, appelée aussi la Mère qui, longue de 22 kil. en un bassin de 162 kil. q., passe au midi de Frontenay-Rohan-Rohan.

Autre rivière atteignant le fleuve hors des limites du territoire, mais sur la rive opposée à celle où afflue le Mignon, donc à la rive droite, l'Autise procède de la Gâtine, du même massif que le Thouet, descend dans la Plaine et s'achève dans le Marais; elle absorbe la Miochette ou Rainerie, le Saumort (18 kil., 7.762 hect.), passe à 3.500 m. au midi du bourg cantonal de Coulonges, qualifié de : sur l'Autise, et passe en Vendée après un voyage de 37 kil. (sur 60) en un pays de 247 kil. q. (sur 480 de conque totale); elle sort de la circonscription sous forme d'un cours d'eau de 12 à 13 m. entre rives, qui, peu à peu, va perdant ses eaux pour les récupérer d'un coup, à la grande fontaine de Saint-Quentin (en Vendée).

Autre affluent droit de la Sèvre, la rivière qui donne son nom au dép. de la Vendée ne relève des Deux-Sèvres que par sa source dans le massif de l'Absie; presque aussitôt elle passe en Vendée, s'y continue et s'y termine au bout de 70 kil.; elle égoutte 675 kil. q.

EFERUS - Recherche & Classification numérique

Le fleuve de la Charente passe tout près des Deux-Sèvres à 1.200 m. seulement de distance au plus voisin; il en reçoit la Péruse, l'Houme, la Boutonne, trois tributaires de dr., qui ont leur origine dans la contrée S.-E. du département, dans la région oolithique du Poitou. La Péruse n'a pas plus de 3 kil. à partir de sa source, en circonscription niortaise : c'est dans la circonscription angoumoise qu'elle s'enfouit sous terre, puis reparaît dans la ville de Ruffec, à de grandes sources, en riviérette de 500 lit. par seconde en temps propice. — L'Houme a sa première fontaine, qui est abondante, et 9 kil. (sur 34) dans les Deux-Sèvres, au S.-E. de Chef-Boutonne; par elle-même et des tributaires, elle réclame dans le département 135 kil. q., sur 469.

La Boutonne empiète sur le département par 660 kil. q. sur 1.850 en tout, et elle y circule pendant 35 ou 36 kil. sur 94. Au débouché de milliers d'hectares de vallées sèches elle naît, par 87 m. d'alt., dans la ville même de Chef-Boutonne, de sources considérables qui jadis jaillissaient librement, qui sont aujourd'hui captées dans un lavoir, un abreuvoir, et font aussitôt une riviérette lucide de 5 à 8 m. de largeur, dont le volume varie entre 250 et 500 lit.; elle arrose une large vallée de prairies, boit le Dauphin, issu des sources de Sompt, coule devant le bourg cantonal de Brioux et prend l'habitude de se scinder en bras dans les prés; elle absorbe la Béronne, qui est le ru de la ville de Melle et qui a voyagé pendant 30 kil., en un pays de 130 kil. q.; puis la Belle, qui est le ru de Celles (20 kil., 8.479 hect.). Elle abandonne les Deux-Sèvres pour la Charente-Inférieure par 38 m. au-dessus des mers, comme rivière d'une largeur moyenne de 16 m., d'un volume ordinaire de 3 m. c., d'un étiage ordinaire de 1.000 lit., avec crues des plus modestes.

Les cours d'eau des Deux-Sèvres animent environ 750 usines dont plus de 650 moulins à farine : les deux rivières les plus travailleuses sont le Thouet et la Sèvre Nantaise, qui animent chacune plus de cent engins : la Sèvre Niortaise en meut 75, l'Argenton plus de 50, la Boutonne une quarantaine, etc.

Faune et flore naturelles (V. France, § *Flore;* France et Europe, § *Faune*).

Histoire depuis 1789. — C'est en 1790 que le dép. des Deux-Sèvres naquit de l'ancien Poitou : pas entièrement, car si cette vieille province fournit environ les 9/10 du nouveau territoire, en trois petits pays, Niortais, Thouarsais, Gâtine, la Saintonge et l'Aunis, autre province, donnèrent le dernier dixième.

Comme histoire locale, on n'y peut signaler que sa participation à la guerre de Vendée : tout d'abord le combat des Moulins à Cornets et les cinq cents paysans faits prisonniers à ce combat, fusillés jusqu'au dernier; puis l'incendie de Bressuire (sauf l'église et une maison), par le général Grignon; les sièges, prises, reprises de Parthenay, de Thouars, tantôt par les blancs, tantôt par les bleus; la prise de Châtillon par Westermann (3 juil. 1793), et peu après, la déroute de ce général et sa fuite devant les Vendéens; la pacification du pays en 1794 et 1795; enfin une tentative avortée de révolte en 1799.

Parmi les hommes qui ont illustré plus ou moins les Deux-Sèvres depuis 1789, qu'ils y soient nés avant ou après la Révolution, on doit citer : De Liniers-Brémont (1760-1809), né à Niort. — Lescure (1766-93), général vendéen, né près de Bressuire. — De la Rochejacquelin (1772-94), autre fameux général vendéen, né à Saint-Aubin-de-Baubigné, près Châtillon. — Fontanes (1767-1821), poète, grand maître de l'Université sous Napoléon, né à Niort. — Le général Jean Chabot (1757-1837), né à Niort. — Amussat (1796-1858), chirurgien, né à Saint-Maixent. — René Caillé (1799-1838), explorateur, né à Mauzé-sur-Mignon. — Le colonel Denfert-Rochereau (1823-78), né à Saint-Maixent. — Montaubry, compositeur de musique, né à Niort en 1824, et son frère le chanteur, né aussi à Niort en 1826. — L'archéologue Léon Palustre (1838-1894), né près de Saint-Maixent. O. Reclus.

Divisions administratives actuelles. — Arrondissements. — Le dép. des Deux-Sèvres comprend quatre arrondissements : Niort, Bressuire, Melle, Parthenay; ils sont subdivisés en 31 cantons et 354 communes. On en trouvera plus loin le détail.

Justice, Police. — Le département ressortit à la cour d'appel de Poitiers. Niort est le siège des assises. Il y a 4 tribunaux de première instance (1 par chef-lieu d'arr.); 1 tribunal de commerce à Niort; 1 justice de paix par canton. Le nombre d'agents chargés de constater les crimes et délits était, en 1894, de 214 gendarmes (42 brigades), 6 commissaires de police, 17 agents de police, 348 gardes champêtres, 732 gardes particuliers assermentés, 17 gardes forestiers. Il y eut 2.010 plaintes, dénonciations et procès-verbaux.

Finances. — Le département possède 1 directeur et 1 inspecteur des contributions directes à Niort, 1 trésorier-payeur général à Niort, 3 receveurs particuliers à Bressuire, Melle et Parthenay, 1 percepteur à Niort; 1 directeur, 1 inspecteur, 3 sous-inspecteurs de l'enregistrement; 4 conservateurs des hypothèques (1 par arr.). Le recouvrement des contributions indirectes est assuré par 1 directeur et 1 inspecteur à Niort, 1 sous-directeur à Bressuire, 2 receveurs principaux entreposeurs à Niort et à Bressuire, 2 receveurs entreposeurs à Melle et à Parthenay.

Instruction publique. — Le dép. des Deux-Sèvres relève de l'Académie de Poitiers. L'inspecteur d'Académie réside à Niort. Il y a 4 inspecteurs primaires. L'enseignement secondaire se donne aux garçons dans 1 lycée, à Niort (lycée Fontanes), et dans 3 collèges communaux à Melle, Saint-Maixent et Parthenay. Il y a un lycée de filles à Niort. Il existe une école primaire supérieure de garçons à Bressuire et des écoles primaires supérieures de filles à Argenton-Château, Bressuire, Saint-Maixent et Secondigny. Il y a des écoles normales primaires d'instituteurs et d'institutrices à Parthenay et à Niort; une chaire d'agriculture à Parthenay.

Cultes. — Le département forme pour le culte catholique, avec le dép. de la Vienne, le diocèse de Poitiers, suffragant de Bordeaux. Le département compte (au 1er nov. 1894) : pas de vicaires généraux, pas de canonicats, 31 curés, 304 desservants, 53 vicaires. — Le culte réformé compte 36 pasteurs pour environ 38.000 fidèles. Le dép. des Deux-Sèvres est au 4e rang des départements français pour le nombre total des protestants (après le Gard, l'Ardèche et la Drôme). Ceux-ci dominent dans les cant. de Saint-Maixent, La Mothe-Saint-Héraye et Lezay.

Armée. — Le dép. des Deux-Sèvres appartient à la 9e région militaire (Tours). La 9e brigade de cavalerie a son siège à Niort. Au point de vue du recrutement et de la mobilisation, le département forme la 3e subdivision (Parthenay) du 9e corps d'armée. Le dép. des Deux-Sèvres possède l'Ecole militaire d'infanterie de Saint-Maixent (V. Ecole, t. XV, pp. 419-421).

Divers. — Le département ressortit à la 9e légion de gendarmerie (Poitiers), à la division minéralogique du Centre (arr. de Nantes), à la 11e inspection des ponts et chaussées, à la 7e région agricole (O. central), à la 24e conservation des forêts (Niort). Le département possède 1 chambre de commerce à Niort et 1 chambre consultative des arts et manufactures à Saint-Maixent

Démographie. — Mouvement de la population. — Le recensement de 1896 a constaté, dans le dép. des Deux-Sèvres, une population totale de 346.694 hab. Voici, depuis le commencement du siècle, les chiffres donnés par les recensements précédents :

1801.....	241.916	1826.....	288.260
1806.....	254.105	1831.....	294.850
1821.....	279.845	1836.....	304.105

EFERUS - Recherche & Classification numérique

1841.....	310.203	1872.....	331.243
1846.....	320.685	1876.....	336.655
1851.....	323.615	1881.....	350.103
1856.....	327.846	1886.....	353.766
1861.....	328.817	1891.....	354.282
1866.....	333.155	1896.....	346.694

Il résulte de ces chiffres que la population du dép. des Deux-Sèvres a augmenté depuis le commencement du XIXe siècle, avec un seul arrêt (1870), et n'a commencé à diminuer qu'à la fin de ce siècle. Pour 1.000 hab. recensés en 1801, on en comptait 1.461 en 1886. Le mouvement d'accroissement a été sensiblement plus fort dans les arrondissements septentrionaux, comme on peut s'en rendre compte en comparant les recensements de 1801, 1851 et 1896, arrondissement par arrondissement :

ARRONDISSEMENTS	Population en 1801	Population en 1851	Population en 1896
Niort.....	84.751	105.948	109.033
Bressuire.....	43.505	69.388	86.189
Melle.....	60.650	77.849	68.791
Parthenay.....	53.010	70.430	82.681
Totaux.....	241.916	323.615	346.694

Densité de la population par kilomètre carré :

ARRONDISSEMENTS	Superficie d'après le cadastre	1801	1851	1896	Augmentation de 1801 à 1896
	hect.				
Niort.....	112.997	59,2	74	76,2	+ 17
Bressuire.....	161.348	26,4	42,4	52,4	+ 26
Melle.....	138.876	43,7	55,3	49,5	+ 5,8
Parthenay.....	159.213	33,3	44,3	51,9	+ 18,6
Totaux.....	605.434	39,9	54	57,2	+ 17,3

Voici les chiffres absolus pour la dernière période :

ARRONDISSEMENTS	1872	1881	1891	1896
Niort.....	108.457	111.785	110.584	109.033
Bressuire.....	77.404	83.599	88.091	86.189
Melle.....	72.065	72.660	71.376	68.791
Parthenay.....	73.317	82.059	84.231	82.681
Totaux du département...	331.243	350.103	354.282	346.694

Au point de vue de la population totale, le dép. des Deux-Sèvres venait, en 1896, au 46e rang des départements français. Au point de vue de la population spécifique, il était le 46e également, avec une densité (58 hab. par kil. q.) inférieure à la moyenne française (72 hab. par kil. q.).

La population des chefs-lieux d'arrondissement se répartissait, en 1896, de la manière suivante :

VILLES	Population municipale agglomérée	Éparse	Comptée à part	Totale
Niort.....	20.909	266	2.499	23.674
Bressuire.....	4.295	145	228	4.668
Melle.....	2.313	308	48	2.669
Parthenay.....	5.425	51	639	6.915

La population éparse est (en 1896) de 545 hab. pour 1.000, proportion très supérieure à la moyenne française (366 °/₀₀) et due à la prédominance de la population rurale.

La population se répartit comme suit entre les groupes urbains et ruraux :

POPULATION au 30 mai 1886		POPULATION au 29 mars 1896	
Urbaine.....	49.713	Urbaine.....	48.329
Rurale.....	304.053	Rurale.....	298.365
Total.....	353.766	Total.....	346.694

Le nombre des communes urbaines (plus de 2.000 hab. agglomérés) était en 1896 de 6, occupant une surface totale de 4.856 hect., contre 594.985 hect. occupés par les 348 communes rurales.

Voici quelle était l'importance relative des populations urbaine et rurale aux recensements de 1856, 1872, 1886 et 1896, pour 100 hab :

	1856	1872	1886	1896
Population urbaine..	11,98	12,61	14,06	13,65
— rurale...	88,02	87,39	85,94	86,35

La population rurale reste à peu près stationnaire depuis le dernier recensement et forme actuellement plus des 6/7 de la population totale, alors que dans l'ensemble de la France elle forme seulement 60 °/₀ du total de la population.

Le mouvement de la population en 1898 se traduit par les chiffres suivants : naissances légitimes, 6.610, dont 3.359 du sexe masculin et 3.251 du sexe féminin ; naissances naturelles, 298 dont 145 du sexe masculin et 153 du sexe féminin : soit un total de 6.908 naissances. Il y eut 233 mort-nés. Le nombre des décès fut de 6.246 dont 3.226 du sexe masculin et 3.020 du sexe féminin. La natalité est donc supérieure à la mortalité. Le nombre des mariages a été de 2.620, celui des divorces de 45. En résumé, la proportion des mariages est (en 1891), de 7,10 pour 1.000 hab., celle des naissances de 20,4 °/₀₀, celle des décès de 19,1 °/₀₀. Sur l'ensemble de la France, on constate par 1.000 hab. 8 mariages, près de 23 naissances et un peu plus de 20 décès.

La répartition des communes d'après l'importance de la population a donné, en 1896, pour les 354 communes du département : 1 com. de moins de 100 hab. ; 13 com. de 101 à 200 hab. ; 24 com. de 201 à 300 hab. ; 27 com. de 301 à 400 hab. ; 37 com. de 401 à 500 hab. ; 140 com. de 501 à 1.000 hab. ; 59 com. de 1.001 à 1.500 hab. ; 30 com. de 1.501 à 2.000 hab. ; 12 com. de 2.001 à 2.500 hab. ; 5 com. de 2.501 à 3.000 hab. ; 1 com. de 3.001 à 3.500 hab. ; pas de com. de 3.501 à 4.000 hab. ; 1 com. de 4.001 à 5.000 hab. ; 2 com. de 5.001 à 10.000 hab. ; 2 com. de plus de 10.000 hab. (Niort et Parthenay).

Voici par arrondissement et canton la liste des communes dont la population agglomérée en 1896 dépassait 1.000 hab. Les chiffres de superficie ne sont pas rigoureusement exacts, parce que nous attribuons toute la superficie des villes divisées entre plusieurs cantons au premier de ces cantons dans la liste. Les surfaces cantonales sont indiquées d'après la *Situation financière des communes* (année 1899) :

ARRONDISSEMENT DE NIORT (10 cant., 92 com., 142.997 hect., 109.033 hab.). — *Cant. de Beauvoir-sur-Niort* (13 com., 14.551 hect., 4.709 hab.). — *Cant. de Champdeniers* (12 com., 13.094 hect., 7.954 hab.) : Champdeniers, 1.405 hab. (1.126 aggl.). — *Cant. de Coulonges-sur-l'Autize* (14 com., 26.083 hect., 15.958 hab.) : Coulonges-sur-l'Autize, 2.367 hab. (1.424 aggl.). — *Cant. de Frontenay* (9 com., 14.003 hect., 7.484 hab.) : Frontenay, 1.939 hab. (1.305 aggl.). — *Cant. de Mauzé* (8 com., 13.027 hect., 7.149 hab.) : Mauzé, 1.563 hab. (1.511 aggl.) ; Saint-Hilaire-La-Pallud, 1.898 hab. (1.219 aggl.). — *Cant. de Niort* (*1er cant.*) (8 com., 12.497 hect., 15.835 hab.) : Niort, 23.674 hab. (23.408 aggl.) ; Sainte-Pezenne, 1.752 hab. (1.009 aggl.). — *Cant. de Niort* (*2e cant.*) (6 com., 8.148

EFERUS - Recherche & Classification numérique

hect., 21.207 hab.) : Saint-Florent, 1.700 hab. (1.279 aggl.). — *Cant. de Prahecq* (8 com., 14.450 hect., 6.081 hab.). — *Cant. de Saint-Maixent* (*1er cant.*) (7 com., 12.374 hect., 11.476 hab.) : Breloux, 2.190 hab. (1.121 aggl.) ; Saint-Maixent, 5.370 hab. (5.370 aggl.). — *Cant. de Saint-Maixent* (*2e cant.*) (9 com., 13.065 hect., 11.200 hab.).

Arrondissement de Bressuire (6 cant., 91 com., 164.348 hect., 86.189 hab.). — *Cant. d'Argenton-Château* (19 com., 35.318 hect., 13.300 hab.) : Argenton-Château, 1.169 hab. (1.169 aggl.). — *Cant. de Bressuire* (13 com., 28.763 hect., 16.876 hab.) : Bressuire, 4.668 hab. (4.523 aggl.). — *Cant. de Cerizay* (13 com., 21.298 hect., 14.514 hab.). — *Cant. de Châtillon-sur-Sèvre* (14 com., 30.866 hect., 16.851 hab.) : Les Aubiers, 2.626 hab. (1.274 aggl.) ; Châtillon-sur-Sèvre, 1.517 hab. (1.511 aggl.). — *Cant. de Saint-Varent* (9 com., 16.826 hect., 6.596 hab.). — *Cant. de Thouars* (23 com., 30.193 hect., 18.052 hab.) : 5.033 hab. (4.741 aggl.).

Arrondissement de Melle (7 cant., 92 com., 138.876 hect., 68.791 hab.). — *Cant. de Brioux-sur-Boutonne* (21 com., 26.661 hect., 9.409 hab.). — *Cant. de Celles-sur-Belle* (12 com., 16.436 hect., 10.668 hab.). — *Cant. de Chef-Boutonne* (16 com., 22.725 hect., 9.157 hab.) : Chef-Boutonne, 2.139 hab. (1.776 aggl.). — *Cant. de Lezay* (10 com., 23.647 hect., 10.840 hab.). — *Cant. de Melle* (13 com., 14.363 hect., 9.956 hab.) : Melle, 2.669 hab. (2.361 aggl.). — *Cant. de La Mothe-Saint-Héraye* (8 com., 14.808 hect., 8.351 hab.) : La Mothe-Saint-Héraye, 2.346 hab. (1.844 aggl.) ; Pamproux, 2.041 hab. (1.144 aggl.). — *Cant. de Sauzé-Vaussais* (12 com., 18.589 hect., 10.410 hab.).

Arrondissement de Parthenay (8 cant., 79 com., 159.213 hect., 82.681 hab.). — *Cant. d'Airvault* (9 com., 15.335 hect., 6.775 hab.) : Airvault, 1.768 hab. (1.576 aggl.). — *Cant. de Mazières-en-Gâtine* (12 com., 20.667 hect., 11.202 hab.). — *Cant. de Ménigoute* (10 com., 23.348 hect., 9.407 hab.). — *Cant. de Moncoutant* (12 com., 22.897 hect., 15.591 hab.) — *Cant. de Parthenay* (11 com., 18.645 hect., 13.879 hab.) : Parthenay, 6.915 hab. (6.064 aggl.). — *Cant. de Saint-Loup-sur-Thouet* (9 com., 18.141 hect., 7.182 hab.). — *Cant. de Secondigny* (7 com., 20.496 hect., 11.352 hab.). — *Cant. de Thénezay* (9 com., 18.527 hect., 7.293 hab.).

Habitations. — Le nombre des centres de population (hameaux, villages ou sections de communes) était, en 1896, de 8.693 dans le dép. des Deux-Sèvres. Le nombre des maisons d'habitation était de 89.309, dont 86.073 occupées en tout ou en partie et 3.236 vacantes. Sur ce nombre, on en comptait 38.271 n'ayant qu'un rez-de-chaussée, 39.251 un seul étage, 10.358 deux étages, 1.289 trois étages, 140 quatre étages ou davantage. Elles comportaient 95.382 logements ou appartements distincts, dont 91.800 occupés et 3.582 vacants ; en outre, 11.636 locaux servant d'ateliers, de magasins ou de boutiques. La proportion des locaux industriels ou commerciaux était de 111 °/₀₀ (en 1891), un peu supérieure à la moyenne française (105 °/₀₀).

Etat des personnes. — D'après la résidence. — On a recensé, en 1896, 10.517 individus isolés et 82.932 familles, plus 108 établissements comptés à part, soit un total de 93.557 ménages. Il y a 10.517 ménages composés d'une seule personne : 20.219 de deux personnes ; 19.395 de trois personnes ; 15.935 de quatre personnes ; 11.264 de cinq personnes ; 7.281 de six personnes ; 8.838 de sept personnes et davantage. La proportion d'isolés est (en 1891) notablement inférieure à celle de l'ensemble de la France (106 sur 1.000 ménages, au lieu de 152).

La population résidante comptait 346.694 personnes, dont 337.017 résidants présents, 3.491 résidants absents et 6.186 personnes comptées à part. La population présente comportait 343.203 résidants présents et 1.865 personnes de passage, soit un total de 345.068. La population présente est donc un peu inférieure à la population résidante, comme c'est généralement le cas en France. La proportion de résidants absents atteint (en 1891) à peu près 10,2 °/₀₀ (moyenne française, 17,4).

D'après le lieu de naissance. — Classée d'après le lieu de naissance, la population des Deux-Sèvres se divisait, en 1896, en :

Français	nés dans la commune où ils habitent.	191.698
—	dans une autre com. du dép.....	117.343
—	dans un autre département.....	35.532
—	en Algérie ou dans une colonie française.....	68
—	nés à l'étranger.....	51

Soit un total de 344.692 Français de naissance.

Il faut y ajouter, en premier lieu, 114 naturalisés ; en second lieu, 262 étrangers, dont 198 nés à l'étranger.

Classée par nationalité, la population des Deux-Sèvres comprend : 344.806 Français, 103 Allemands et Autrichiens, 76 Espagnols, 69 Italiens, 31 Suisses, etc. Le nombre total des étrangers s'élève seulement à 408. La proportion d'étrangers n'est (en 1886) que de 1 °/₀₀ (moyenne française, 30 °/₀₀).

Si nous nous en tenons à l'élément français, nous constatons qu'en 1896 le dép. des Deux-Sèvres possédait 309.041 nationaux nés sur son territoire et que l'on a recensé dans la France entière 49.428 originaires des Deux-Sèvres. Ce département avait conservé (en 1891) 166 °/₀₀ de ses enfants. Des habitants qui ont émigré à l'extérieur, 11.112 ont passé dans la Vienne, 7.614 dans la Charente-Inférieure, 6.639 dans la Seine, 5.416 dans Maine-et-Loire, 5.253 dans la Vendée, etc. L'attraction des grandes villes (Paris, Bordeaux) ne s'exerce donc que faiblement sur le dép. des Deux-Sèvres. En revanche, le dép. des Deux-Sèvres renferme 35.532 Français originaires d'un autre département : 7.666 de la Vendée, 7.615 de la Vienne, 4.751 de Maine-et-Loire, 4.077 de la Charente-Inférieure, 1.750 de la Charente, etc. Le mouvement d'émigration se fait par échange avec les régions limitrophes. — La comparaison des chiffres d'émigration et d'immigration montre que le dép. des Deux-Sèvres a perdu par l'émigration intérieure près de 1/3 de plus d'habitants qu'il n'en a gagnés par l'immigration. La proportion d'émigration est (en 1896) de 137 °/₀₀ (moyenne française, 174 °/₀₀).

D'après l'état civil. — Classée par sexe, la population des Deux-Sèvres se répartit (en 1896) en 173.830 hommes et 171.238 femmes ; c'est une proportion (en 1891) de 985 femmes pour 1.000 hommes (moyenne française, 1.014). Le sexe masculin comptait (en 1891) 25.062 célibataires majeurs, soit 141 °/₀₀ ; le sexe féminin, 17.064, soit 98 °/₀₀, proportions très inférieures aux moyennes françaises (174 et 137 °/₀₀). La proportion des personnes mariées sur le total des habitants est de 416 pour 1.000 (moyenne générale de la France, 400). On a recensé 25.237 veufs ou veuves, soit 71 °/₀₀ (moyenne française, 81). Le nombre des mineurs des deux sexes était de 139.168, soit 396 °/₀₀ (moyenne française, 365). Le nombre moyen des enfants vivants était de 223 par 1.000 familles (moyenne française, 210). L'âge moyen des hommes est de 31 ans 9 mois, celui des femmes de 31 ans 5 mois.

D'après la profession. — La population des Deux-Sèvres se décompose par profession de la manière suivante (en 1891). On classe sous chaque rubrique non seulement ceux qui exercent la profession, mais aussi la totalité des personnes qui en tirent leur subsistance :

Agriculture.....	226.010	soit 635 °/₀₀
Industries manufacturières.....	57.320	— 162 —
Transports.....	6.073	— 17 —
Commerce.....	19.757	— 56 —

EFERUS - Recherche & Classification numérique

Force publique.....	4.370	soit 12°/₀₀
Administration publique.....	6.050	— 17 —
Professions libérales.....	7.773	— 22 —
Personnes vivant exclusivement de leurs revenus.....	18.146	— 52 —

En outre, 8.783 gens sans profession et individus non classés (enfants en nourrice, étudiants ou élèves de pensionnats vivant loin de leurs parents, personnel interne des asiles, hospices, etc.), ou de profession inconnue. Au point de vue social, la population comprend (en 1891) : 71.014 patrons, 2.586 employés, 49.224 ouvriers. Les personnes inactives de leurs familles sont au nombre de 222.675, plus 14.788 domestiques.

Etat économique. — Propriété. — La statistique décennale de 1892 accusait une surface cultivée totale de 556.652 hect., dont 546.446 appartenant à des particuliers, 6.766 à l'Etat, 970 aux communes, etc. Des 546.446 hect. appartenant aux particuliers, 424.430 étaient des terres labourables, 68.832 des prés naturels, herbages et vergers, 8.973 des vignes, 8.656 des jardins de plaisance et parcs, 36.555 des bois et forêts. Le nombre des cotes foncières était, en 1893, de 271.874, dont 170.493 non bâties et 101.381 bâties.

L'enquête faite par l'administration des contributions directes en 1884 a relevé dans le dép. des Deux-Sèvres 55.831 propriétés non bâties imposables, savoir : 38.354 appartenant à la petite propriété, 16.266 à la moyenne propriété, 1.211 à la grande propriété.

Nous donnons ci-dessus un tableau indiquant le nombre et la contenance des cotes foncières non bâties (en 1892) :

DÉSIGNATION	NOMBRE des cotes	SUPERFICIE (en hectares)
Petite propriété :		
Biens de moins de 1 hect.....	21.612	12.351
— de 1 à 5 hect.....	16.712	
Moyenne propriété :		120.382
Biens de 5 à 10 hect.....	7.864	
— de 10 à 20 —	3.623	
— de 20 à 30 —	1.972	183.446
— de 30 à 40 —	1.577	
— de 40 à 50 —	1.230	
Grande propriété :		
Biens de 50 à 100 hect.....	930	246.051
— de 100 à 200 —	242	
— de 200 à 300 —	34	
Au-dessus de 300 —	5	
Totaux.....	55.831	562.230

On voit par ce tableau que la petite propriété occupe environ 132.733 hect., la moyenne 183.446 hect. et la grande 246.051 hect. La contenance moyenne d'une cote foncière est de 10^{hect},07, alors que la moyenne française est de 8^{hect},65. La grande propriété domine.

La valeur de la propriété bâtie était évaluée (d'après l'enquête de 1887-89) de la manière suivante :

	Maisons	Usines
Nombre (en 1897)..	101.814	1.322
	Francs	Francs
Valeur locative réelle	10.967.919	602.829
Valeur vénale (en 1887).....	243.145.775	11.251.611

Il faut y ajouter 1.025 bâtiments publics (asiles, presbytères, préfectures, etc.), d'une valeur locative réelle (en 1887) de 184.030 fr. — La part du département dans la valeur de la propriété bâtie sur le sol français représente 1/260e de la valeur tolale.

Agriculture. — L'agriculture fait vivre (en 1891) 635 hab. sur 1.000, alors que dans l'ensemble de la France cette proportion atteint seulement 460. Le dép. des Deux-Sèvres est donc essentiellement agricole.

Nous rappelons que les divisions fondamentales du département sont la *Gâtine* ou le *Bocage*, dans la moitié septentrionale du département, la *Plaine* dans la plus grande partie de la moitié méridionale et une faible partie du *Marais* saintongeois, à l'extrémité S.-O. du département (V. le § *Relief du sol*, etc.).

D'après l'assiette de la contribution foncière, la valeur du sol non bâti du dép. des Deux-Sèvres représente environ le 1/84e de la valeur totale du sol français.

Nous donnons ci-après un tableau indiquant la superficie et le rendement des principales cultures en 1898 :

CULTURES	SUPERFICIE	PRODUCTION
	Hectares	Hectolitres
Froment.....	105.805	1.851.590
		Quintaux
		1.434.982
		Hectolitres
Méteil.....	2.252	43.155
Seigle.....	4.940	86.451
Orge.....	16.281	354.123
Avoine.....	63.548	1.636.454
Sarrasin..	2.560	49.548
Millet.....	25	315
Maïs.....	272	36.450
		Quintaux
Pommes de terre	22.323	1.607.386
Betteraves fourragères...	16.623	3.374.481
Betteraves à sucre.....	2.921	572.516
Trèfle.....	21.506	768.852
Luzerne.....	20.976	839.125
Sainfoin.....	12.958	453.541
Prés naturels et herbages.	59.698	2.415.564
Colza.....	298	4.663
Navette.....	39	331
Œillette	14	129
Chanvre	393	Filasse 2.479 / Graine 3.195
Lin	177	Filasse 1.086 / Graine 1.457
Pommes à cidre.....	»	19.375
Châtaignes.....	»	5.050
Noix.....	»	12.186
Prunes.....	»	3.706
		Hectolitres
Vignes...	4.363	49.302

Ce tableau montre que la production des cultures du dép. des Deux-Sèvres est supérieure à la moyenne française. Dans la période décennale 1889-98, la production moyenne annuelle du froment fut de 1.629.064 hectol., celle du méteil, 58.444 hectol. ; celle du seigle, 85.625 hectol. ; celle de l'orge, 307.090 hectol. ; celle de l'avoine, 1.238.227 hectol. La valeur de la récolte de l'orge était de 4.238.852 fr. Les rendements sont très bons : 17^{hl},50 à l'hectare, en 1898, pour le froment (moy. franç., 18^{hl},40), 17^{hl},50 pour le seigle (moy. franç., 15^{hl},95), 24^{hl},75 pour l'orge (moy. franç., 20^{hl},28), 19^{hl},35 pour le sarrasin (moy. franç. 13^{hl},28), 25^{hl},75 pour l'avoine (moy. franç., 25^{hl},22), 72 quintaux pour les pommes de terre (moy. franç., 76^{qt},68), 203 quintaux pour les betteraves fourragères (moy. franç., 242^{qt},46), etc.

Quant à la nature des terrains du dép. des Deux-Sèvres, on y distingue, d'après le cadastre : 429.610 hect. de terres labourables, 59.836 hect. de prés et herbages, 21.754 hect. de vignes, 44.087 hect. de bois. 15.737 hect. de landes, rochers et terrains incultes, 1.717 hect. de superficies diverses, mais ces chiffres ne correspondent plus exactement à l'état actuel.

Les prairies et les pâturages ont peu d'étendue. D'après l'enquête décennale de 1892, il y avait 32.895 hect. de prairies irriguées, 27.870 hect. non irrigués, 6.757 hect. d'herbages pâturés. Les fourrages verts annuels étaient cultivés sur 30.005 hect. espèces. Il y avait 4.855 hect. de prés temporaires.

La culture des arbres fruitiers est peu développée. La statistique décennale de 1892 accusait les résultats suivants pour les cultures arbustives : pommes et poires, 74.588 hectol. ; pêches et abricots, 1.086 hectol.

EFERUS - Recherche & Classification numérique

prunes, 10.645 hectol.; cerises, 7.618 hectol.; noix, 14.348 hectol.; châtaignes, 17.891 hectol.

La vigne est cultivée sur 4.363 hect. La récolte de 1898 fut de 51.415 hectol., d'une valeur de 2.013.008 fr. La moyenne décennale annuelle de 1888-97 était de 92.845 hectol. Les principaux crus sont ceux d'Airvault, Argenton-Château, Bouillé-Loretz, La Foye-Montjault, La Rochénard, Saint-Varent, Thouars, etc. La fabrication de l'eau-de-vie est importante.

Les cultures maraîchères sont représentées par 3.811 hect. cultivés en légumes secs (haricots, pois, fèves, féverolles, lentilles, etc.), 8.813 hect. cultivés en carottes, navets, choux, topinambours, etc. Les environs de Niort sont renommés pour la culture des oignons.

Les forêts occupent (en 1892) une superficie de 43.691 hect., dont 6.752 appartiennent à l'État, 244 aux communes, 36.695 à des particuliers. 2.765 hect. sont en futaie, le reste est en taillis. Les principales essences sont le chêne, le hêtre et le châtaignier. Les forêts les plus importantes sont celles de Chizé, près de Melle, de Secondigny, Chantemerle, etc. La production du bois mis en coupe est évaluée à 175.217 m. c. par an.

L'élevage est très prospère. Le nombre des animaux de ferme existant au 31 déc. 1898 était :

Espèce chevaline	32.440
— mulassière	7.586
— asine	3.092
— bovine	249.133
— ovine	110.765
— porcine	94.210
— caprine	41.609

L'élevage des chevaux est très important dans la région de Saint-Maixent et de Melle. Ils appartiennent à la race poitevine et à la race frisonne, importée au XVIe siècle (V. Race, § *Zootechnie*, t. XVIII, p. 40). Les mulets sont renommés et exportés même en Espagne. — La production du lait fut, en 1898, de 906.050 hectol., celle du beurre était de 3.114.376 kilogr. (en 1892). — Il existe une ferme-école à Mazières, près Parthenay. — Les basses-cours ont une grande extension et comptaient (en 1892) 837.447 poules, 123.463 oies, 89.705 canards, 62.098 pigeons, 138.635 lapins, etc. — Il y avait 5.160 ruches d'abeilles en activité, ayant produit 37.410 kilogr. de miel et 10.939 kilogr. de cire d'une valeur globale de 87.061 fr.

Les exploitations agricoles sont de petite étendue, généralement 2 à 5 hect. : 38.354 ont moins de 5 hect., 7.864 de 5 à 10 hect., 7.172 de 10 à 40 hect., 2.441 plus de 40 hect. Le nombre des propriétaires cultivant eux-mêmes leurs terres est de 41.543, exploitant des domaines d'une étendue moyenne de 3^hect,80, celui des fermiers est de 16.109, celui des métayers est de 2.863.

Industrie. — L'industrie fait vivre 57.320 personnes (en 1891), soit 162 hab. sur 1.000 (moy. franç., 250). Elle est peu développée.

Mines et carrières. La superficie totale des terrains exploités n'était que de 490 hect.

Il y avait 1 mine de houille (Saint-Laurs), occupant environ 200 ouvriers. Elle appartient au bassin de Vouvant et Chantonnay. La production du dép. des Deux-Sèvres en combustibles minéraux (houille et anthracite) était, en 1897, de 16.174 tonnes seulement, valant sur le carreau de la mine 239.583 fr.

Pour la consommation du combustible minéral, le dép. des Deux-Sèvres emploie 66.700 tonnes, valant en moyenne 25 fr. la tonne sur les lieux de consommation, soit 1.667.500 fr. en tout. De cette quantité, 7.600 tonnes seulement viennent du département même, qui vend le surplus de sa production au dehors et achète 13.100 tonnes à la Vendée (Vouvant et Chantonnay), 4.400 tonnes au Nord (Valenciennes) et 41.600 tonnes à l'Angleterre.

Il existe des gisements inexploités de fer (Sauzé-Vaussais, Mairé-Lavescault), de plomb argentifère (Melle), d'antimoine (Bressuire), etc.

Les carrières ont fourni les résultats suivants en 1898 :

	POIDS en tonnes	VALEUR en francs
Pierre de taille tendre	8.500	127.500
Moellon	40.000	40.000
Chaux pour amendement	77.000	847.000
Dalles	800	12.000

On exploitait seulement 300 carrières à ciel ouvert (granite, calcaire, schiste, etc.), employant 700 ouvriers. Il y a des carrières de marbre inexploitées (Ardin).

Il existe des sources minérales à Bilazais (sulf.; bains), Vrère, Tonneret, Fontadan, Saint-Léger-de-Montbrun, etc.

Industries manufacturières. Il existait en 1898 dans le dép. des Deux-Sèvres 566 établissements faisant usage de machines à vapeur. Ces appareils, au nombre de 647, d'une puissance égale à 4.649 chevaux-vapeur (non compris les machines des chemins de fer et des bateaux) se décomposaient en :

82	machines	fixes	d'une force de 1.312	chev.-vapeur
172	—	mi-fixes	— 1.014	—
390	—	locomobiles	— 2.203	—
3	—	locomotives	— 120	—

La force des machines en chevaux-vapeur se répartissait de la manière suivante entre les principaux groupes industriels :

Mines et carrières	253	chev.-vapeur
Usines métallurgiques	141	—
Agriculture	2.219	—
Industries alimentaires	1.062	—
— chimiques et tanneries	68	—
Tissus et vêtements	208	—
Papeterie, objets mobiliers et d'habitation	56	—
Bâtiments et travaux	642	—

La force hydraulique des cours d'eau était, en 1894, pour une longueur approximative de 2.686 kil. de cours d'eau non navigables ni flottables, égale à 27.851 chevaux-vapeur, répartis entre 639 usines hydrauliques.

La fonte moulée en deuxième fusion occupait seulement 4 usines, ayant 54 ouvriers, qui ont produit, en 1898, 650 tonnes, d'une valeur totale de 156.000 fr., soit 240 fr. la tonne. La production de l'acier était seulement de 10 tonnes d'aciers marchands et aciers spéciaux, valant 6.000 fr. L'industrie textile est développée (*peluche, droguet, breluche, tricot*, etc.). L'industrie du cuir est importante à Niort (ganterie). — La confiserie est une spécialité de Niort également (« angélique »).

Il existait, en 1898, dans le dép. des Deux-Sèvres, un total de 58 syndicats professionnels, dont 11 syndicats patronaux (378 membres), 22 syndicats ouvriers (915 membres), pas de syndicats mixtes et 25 syndicats agricoles (9.182 membres). — La consommation moyenne avouée d'alcool était, en 1898, de 2^lit,36 par tête (moyenne française, 5^lit,08). Il a été fabriqué, de 1888 à 1897, une quantité moyenne de 24.168 hectol. d'alcool par an, sans compter 191 hectol. distillés annuellement par les bouilleurs de cru. — Il a été vendu (en 1897), 161.751 kilogr. de tabac à fumer ou à mâcher, et 39.994 kilogr. de tabac à priser, soit une consommation moyenne de 581 gr. par tête (moyenne française, 970 gr.).

Commerce et circulation. — Le commerce fait vivre 19.737 personnes (en 1891), soit 56 °/₀₀ (moyenne française, 103). Il y faut ajouter 6.073, soit 17 °/₀₀, qui vivent de l'industrie des transports (moyenne française, 30). Ces chiffres montrent que le commerce est très peu développé. En effet, le montant des opérations de la succursale de la Banque de France à Niort était, en 1898, de 22.159.800 fr., sur un total général de 16 milliards 568 millions pour la France entière, c.-à-d. près de 1/746e de ce total pour le dép. des Deux-Sèvres.

EFERUS - Recherche & Classification numérique

Le nombre des patentes est très peu élevé. Il y avait (en 1894) 49 hauts commerçants et banquiers, 10.724 commerçants ordinaires, 1.910 industriels, 420 exerçant des professions libérales.

Le dép. des Deux-Sèvres exporte ses chevaux, ses mulets, son bétail, ses céréales, des eaux-de-vie, des vinaigres, des articles de ganterie et de confiserie, etc. Il importe de la houille, des fers, des bois de construction, des denrées d'épicerie, des articles de modes, d'ameublement et de librairie, etc.

Voies de communication. Le dép. des Deux-Sèvres avait, au 1er janv. 1899, une longueur totale de 466 kil. de routes nationales, 1.274 kil. de chemins de grande communication, 1.975 kil. de chemins d'intérêt commun et 3.144 kil. de chemins vicinaux ordinaires, plus 1.306 kil. en construction ou en lacune.

Le dép. des Deux-Sèvres est traversé en 1900 par 9 lignes de chemin de fer d'une longueur totale de 558 kil., dont 66 kil. en construction. Les lignes 1 à 8 sont des lignes d'intérêt général exploitées par l'Etat. La dernière est d'intérêt local. En voici la liste :

1° La ligne de Saumur à Niort, qui parcourt 111 kil. dans le département, en desservant *Thouars*, Saint-Varent, Airvault, Saint-Loup-sur-Thouet, *Parthenay*, Mazières-en-Gâtine, Champdeniers et *Niort*. — 2° La ligne de Tours à La Roche-sur-Yon (59 kil.), par *Thouars*, *Bressuire* et Cerizay. — 3° La ligne d'Angers à Niort (86 kil.), par Châtillon-sur-Sèvre, *Bressuire*, Moncoutant, avec un parcours de 13 kil. dans le dép. de la Vendée, après cette station, Coulonges-sur-l'Autize, avec un second parcours dans la Vendée de 6 kil., après cette station, et *Niort*. — 4° La ligne de Poitiers à La Rochelle (65 kil.), par La Mothe-Saint-Héraye, *Saint-Maixent*, *Niort*, Frontenay et Mauzé. — 5° La ligne de *Niort* à Ruffec (56 kil.), par Prahecq, Celles, *Melle*, Brioux et Chef-Boutonne. — 6° La ligne de Poitiers à Bressuire (48 kil.), par *Parthenay* et *Bressuire*. — 7° L'embranchement d'Airvault à Moncontour (15 kil.), qui se détache de la ligne n° 1. — 8° La ligne de *Niort* à Saintes (28 kil.), par Beauvoir-sur-Niort. — 9° La ligne d'intérêt local de Saint-Jean-d'Angély à Civray (38 kil.), par Chef-Boutonne. — Le département possède 192 kil. de tramways, dont 143 kil. sont en construction.

Le dép. des Deux-Sèvres possède 33 kil. de rivières navigables ; la Sèvre Niortaise (28 kil.) et le Mignon (5 kil.).

Le service postal et télégraphique était assuré (en 1894) par 12 bureaux de poste, 4 bureaux télégraphiques et 41 bureaux mixtes, ayant produit une recette postale de 682.078 fr. et une recette télégraphique de 60.202 fr., pour 81.765 dépêches intérieures et 509 internationales.

Finances. — Le dép. des Deux-Sèvres a fourni, en 1896, un total de 12.904.004 fr. 93 au budget général de la France. Les rôles de 1898 comprenaient : 560 billards, 22 cercles, 2.082 vélocipèdes et 32.098 chiens imposés. Ces chiffres indiquent une situation prospère.

Les revenus départementaux ont été, en 1896, de 1.753.473 fr. 27, se décomposant comme suit :

	Francs
Produits des centimes départementaux	1.423.103 32
Revenu du patrimoine départemental.	942 40
Subventions de l'Etat, des communes, des particuliers et produits éventuels	329.427 55

Les dépenses départementales se sont élevées à 1.773.925 fr. 16, se décomposant comme suit :

	Francs
Personnel	50.284 »
Propriétés départementales, locations et mobilier	78.184 99
Chemins vicinaux	702.363 96
Chemins de fer d'intérêt local	202.629 50
Instruction publique	107.173 52
Assistance publique	383.890 34
Encouragements intellectuels	13.505 37
— à l'agriculture	37.831 08
Service des emprunts	161.994 80
Dépenses diverses	36.067 60

A la clôture de l'exercice 1897, la dette départementale était en capital de 2.269.400 fr. 52.

Le nombre total des centimes départementaux était de 63c,928 dont 38c,928 portant sur les quatre contributions directes. Le produit du centime départemental portant sur les quatre contributions était de 25.052 fr. 40, celui du centime portant seulement sur les contributions foncière et personnelle-mobilière atteignait 19.889 fr. 87.

Les 354 communes du département avaient, en 1898, un revenu global de 3.159.262 fr., correspondant à 3.036.768 fr. de dépenses. Le nombre total des centimes pour dépenses tant ordinaires qu'extraordinaires était de 21.662, dont 3.858 extraordinaires, soit une moyenne de 61 cent. par commune.

Il y avait 3 communes imposées de moins de 15 cent., 15 imposées de 15 à 30 cent., 106 de 31 à 50 cent., 211 de 51 à 100 cent. et 19 au-dessus de 100 cent. — La dette communale, au 31 mars 1897, se montait à 10.180.070 fr. — Le nombre des communes à octroi était (en 1897) de 20, le produit net des octrois se montait à 644.828 fr.

Etat intellectuel. — Au point de vue de l'instruction, le dép. des Deux-Sèvres est dans la moyenne.

En 1896, sur 3.126 conscrits examinés, 117 ne savaient pas lire. Cette proportion de 37 illettrés sur 1.000 (moyenne française, 52 °/₀₀) place le dép. des Deux-Sèvres au 39e rang (sur 90 départements) parmi les départements français. Pour l'instruction des femmes, il est au 67e rang (sur 87 dép.), avec 881 femmes pour 1.000 ayant signé leur acte de mariage. La proportion pour les hommes est de 937 °/₀₀.

Durant l'année scolaire 1896-97, voici quelle était la situation scolaire :

1° *Ecoles primaires élémentaires et supérieures :*

	Ecoles laïques		Ecoles congréganistes		Totaux
	publiques	privées	publiques	privées	
Nombre des écoles.	691	11	23	170	895
Instituteurs	592		76		668
Institutrices	412		322		734
Elèves garçons	26.724	141	36	3.549	30.453
— filles	15.147	300	1.726	9.036	26.209

2° *Ecoles maternelles :*

	Ecoles laïques		Ecoles congréganistes		Totaux
	publiques	privées	publiques	privées	
Nombre d'écoles	12	1	4	22	39
Institutrices	25	1	5	23	54
Garçons	794	»	207	652	1.653
Filles	716	7	213	740	1.676

L'enseignement primaire supérieur public comptait, en 1897, 174 élèves garçons et 253 filles.

Le total des ressources de l'enseignement primaire public était, en 1894, de 1.386.686 fr. 80. — Il existait 172 caisses des écoles, avec 16.821 fr. de recettes et 13.031 fr. de dépenses.

L'enseignement secondaire se donnait aux garçons dans 1 lycée (Niort) comprenant (en 1899) 298 élèves, dont 155 internes, et 3 collèges communaux (Melle, Parthenay et Saint-Maixent). Pour l'enseignement secondaire des filles, il y avait 1 lycée de filles à Niort, comptant (en 1899) 145 élèves, dont 51 internes.

Assistance publique. — L'assistance publique est peu développée. Les bureaux de bienfaisance étaient, en 1892, au nombre de 68, desservant une population de 135.038 hab. ; ils assistèrent 7.102 personnes, dont 29 étrangers. En 1898, le nombre des secourus s'élevait à 5.856 personnes, le total des recettes à 144.819 fr.

EFERUS - Recherche & Classification numérique

celui des dépenses à 154.673 fr. — Le nombre des hôpitaux et hospices est (en 1898) de 19, desservis par 25 médecins. Le budget se montait à 947.865 fr. pour les recettes et 985.938 fr. pour les dépenses de l'année. Il fut soigné 1.875 malades dont 152 décédèrent ; 525 infirmes et vieillards dont 40 décédèrent ; 987 enfants assistés dont 25 décédèrent. En outre, 391 enfants étaient secourus à domicile. Le dép. des Deux-Sèvres possède un asile départemental d'aliénés (La Providence). Au 31 déc. 1898, le département y entretenait 251 aliénés. La dépense totale était de 110.569 fr., dont 73.226 fr. fournis par le département. L'assistance privée était représentée (en 1892) par 60 établissements et sociétés diverses.

E.-D. GRAND.

BIBL. : V. POITOU, NIORT, etc. — *Annuaire du dép. des Deux-Sèvres.* — *Statistique de la France*, in-4 et in-8, et *Annuaire statistique de la France*, in-8, en particulier ceux de 1886, 1894 et 1899 (mieux établis que les autres). — *Dénombrements*, particulièrement ceux de 1886, 1891 et 1896, avec les résultats développés. — *Statistique agricole, De l'industrie minérale, Etats de situation de l'enseignement primaire, Statistique de l'enseignement primaire, Situation financière des communes, des départements, Comptes définitifs de chaque exercice*, etc. — Ad. JOANNE, *Géographie du dép. des Deux-Sèvres ;* Paris, 1895, in-16, 5e éd. — Cl.-Fr.-E. DUPIN, *Mémoire sur la statistique du dép. des Deux-Sèvres, adressé au ministre de l'intérieur*, 1801, in-4, et 1804, in-fol. — Du même, *Dictionnaire géographique, agronomique et industriel du dép. des Deux-Sèvres ;* Niort, an XI, 1803, in-8. — J.-L.-M. GUILLEMEAU, *Annuaire statistique du dép. des Deux-Sèvres ;* Niort, 1802-3, 2 vol. in-12. — PEUCHET et CHANLAIRE, *Statistique des Deux-Sèvres ;* Paris, 1810, in-4. — *Album du dép. des Deux-Sèvres ;* Niort, v. 1840 — C. ARNAUD et GELLÉ, *Vues et costumes pittoresques du dép. des Deux-Sèvres ;* Niort, 1844, in-4 (2 pl. lithogr.). — J. RICHARD, *Histoire de l'administration supérieure du dép. des Deux-Sèvres, depuis 1790 jusqu'à la révolution de 1830 ;* Niort, 1846, 2 vol. in-8. — Du même, *Hist. du dép. des Deux-Sèvres sous la Constituante, la Législative, la Convention et le Directoire ;* Niort, 1863, 2 vol. in-8, 2e éd. — Du même, *Histoire du dép. des Deux-Sèvres sous les règnes de Louis XVIII et de Charles X (1815-30) ;* Niort, 1864, in-8. — L. BUFFIÈRES, *Géographie communale, histoire, biographie, statistique et usages locaux du dép. des Deux-Sèvres ;* Niort, 1875, in-16. — FISQUET, *Histoire générale de toutes les communes des Deux-Sèvres ;* Niort, 1875, in-18. — H. IMBERT et P. MARCHEGAY, *Documents inédits sur le dép. des Deux-Sèvres ;* Niort, 1876, in-8. — B. LEDAIN, *la Gâtine historique et monumentale ;* Paris, 1876, in-4. — C. ARNAUD et L. FAVRE, *Monuments religieux, militaires et civils des Deux-Sèvres ;* Niort, 1877, in-8, 2e éd. (avec un précis de l'hist. du dép. des Deux-Sèvres). — E. MONNET, *Archives politiques du dép. des Deux-Sèvres (1789-1889) ;* Niort, 1889, 2 vol. in-8 (*histoire des élections législatives ; portraits et biographies*). — L. de KADORÉ, *En Sèvre : notes de voyage ;* Niort, 1889, in-8. — C.-F.-E. DUPIN, *Notice sur quelques fêtes et divertissements du dép. des Deux-Sèvres*, dans *Mémoires de la Soc. des Antiquaires de France*, t. IV. — J.-C. SAUZÉ et P.-N. MAILLARD, *Flore du dép. des Deux-Sèvres ;* Paris, 1878-84, 2 vol. in-12, 2e éd. — *Mémoires de la Soc. de statistique du dép. des Deux-Sèvres ;* Niort, 1839 et suiv., in-8.

SEVREY. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. et cant. (S.) de Chalon-sur-Saône ; 477 hab.

SEVRIER. Com. du dép. de la Haute-Savoie, arr. et cant. (S.), d'Annecy ; 690 hab.

SÉVRY. Com. du dép. du Cher, arr. de Sancerre, cant. de Sancergues ; 200 hab.

SEWA-DJY, fondateur de l'empire marathe (V. SIVADJI).

SEWOLA (Mont) (V. KARPATES).

SEXAGÉSIME. Sixième dimanche avant la quinzaine de Pâques. Pour l'explication du nom, V. QUINQUAGÉSIME.

SEXCLES. Com. du dép. de la Corrèze, arr. de Tulle, cant. de Mercœur ; 854 hab.

SEXE. I. Physiologie. — Ce qui a été écrit à propos de la reproduction nous dispensera de nous étendre ici sur les phénomènes généraux qui sont applicables à tous les êtres vivants, et nous ne traiterons que la question sexuelle chez les animaux supérieurs. Le mâle et la femelle présentent des différences morphologiques et physiologiques considérables. On peut admettre que chez chacun d'eux le protoplasma du corps est représenté par deux espèces de cellules, les cellules somatiques et les cellules germinatives, les premières assurant les fonctions de nutrition et de relation, c.-à-d. la conservation de l'individu, les autres ayant pour objet la reproduction ou la conservation de l'espèce. Les cellules germinatives du mâle ou spermatozoïdes sont relativement petites et actives, celles de la femelle ou ovules, grandes et passives ; le processus reproducteur consistant en une fusion des noyaux des cellules mâles et femelles suivi d'une division, asexuelle alors, de la nouvelle cellule formée.

En ce qui concerne l'origine et les causes de la sexualité, les théories émises sont toutes bien obscures. Il paraît cependant certain que les êtres sexués dérivent primitivement d'êtres qui se reproduisaient suivant le mode agamogénétique ou asexuel, et que la différenciation des sexes n'est qu'une manifestation particulière des lois naturelles qui tendent à la différenciation fonctionnelle des cellules vivantes. Nous citerons les trois principales théories qui ont été émises sur les raisons d'être de la sexualité. La première est celle de Hensen, Van Beneden et Bütschli. La fusion des deux cellules est nécessaire pour donner à la substance vivante une vitalité durable, cette théorie repose sur des observations poursuivies sur les infusoires qui présentent les deux modes de reproduction. Les êtres reproduits par scissiparité ne donnent lieu qu'à une série limitée de générations. Pour assurer la continuation de l'espèce, il faut recourir à la reproduction sexuelle. La seconde théorie, défendue par Hertwig, admet que la sexualité a pour but d'assurer l'uniformité de la race, la présence de deux facteurs ayant pour effet de neutraliser les tendances aberrantes d'un seul. Par contre, la théorie de Weismann est exactement l'opposé, puisqu'elle suppose que la reproduction sexuelle doit favoriser l'évolution des espèces. Cette simple énumération montre combien sont hypothétiques toutes les idées émises.

Quelles sont les causes déterminantes du sexe ? Pourquoi un fœtus est-il mâle ou femelle ? Ces questions sont encore sans réponse. On a supposé que le sexe devait dépendre de la prédominance d'un des générateurs sur l'autre, et Hofacker avait posé la loi suivante : si le père est plus âgé que la mère, il naîtra plus de garçons que de filles ; si la mère est plus âgée, les filles seront plus nombreuses. Inutile de dire combien de faits sont venus contredire cette loi. Pour Thury, la détermination du sexe dépendrait du moment où l'œuf est fécondé ; si le spermatozoïde pénètre l'ovule dans le premier stade qui suit sa chute de l'ovaire, il se produira de préférence un être femelle, alors que si la fécondation est tardive, le fœtus sera mâle. Par suite, la conception ayant lieu immédiatement après les règles doit donner plus de filles que celle qui se produit à une période plus éloignée. Les observations récentes tendent à montrer que toutes les causes qui affaiblissent une population : guerre, famine amènent un excès de naissances mâles, alors que dans le cas contraire les filles domineraient.

La femme en parfait état de nutrition produirait donc plus de filles que de garçons, et comme en moyenne il naît 1.040 garçons pour 1.000 filles, on peut admettre que les conditions sociales sont loin d'être l'idéal. Cette nouvelle démonstration n'était peut-être pas nécessaire.

Dans l'espèce humaine comme dans toutes les espèces supérieures, on divise les caractères sexuels en deux classes, les caractères sexuels primaires qui se rattachent spécialement à la fonction sexuelle : disposition des organes génitaux, organisation du bassin, des glandes mammaires, etc. ; les caractères secondaires qui ont pour effet d'établir des différences morphologiques ; taille, régime papilleux et cutané, etc., différences ayant pour but de provoquer les rapprochements, et, par suite, d'assurer, malgré tous les obstacles, la conservation de l'espèce. J.-P. LANGLOIS.

II. Anthropologie. — En quoi consistent les caractères sexuels ou plutôt les différences sexuelles en anthropologie ? D'une manière très générale, ces différences sont très faibles chez les enfants. Et l'infantilisme se confond à quelques égards avec le féminisme. C'est à l'approche de la puberté que s'acquièrent les caractères distinctifs des

EFERUS - Recherche & Classification numérique

deux sexes. A cette cause toute physiologique de différenciation s'ajoute habituellement l'influence du genre de vie, parfois si opposé, de l'homme et de la femme. Après les dernières manifestations de la vie sexuelle ou peu avant, il se fait une sorte de rapprochement physique entre l'un et l'autre; et en perdant ses charmes, la femme prend, du moins extérieurement, des caractères de masculinité.

D'autre part, comme le genre de vie est d'autant plus semblable pour l'homme et la femme que la société dont ils font partie est plus simple, moins développée, l'un et l'autre diffèrent entre eux d'autant plus que la civilisation est plus avancée. L'industrialisme contemporain et les théories dites féministes n'ont apporté aucun changement appréciable à cette situation respective des sexes, la sélection sexuelle devant intervenir pour la conservation des caractères acquis en conformité avec notre esthétique, tels que la longueur de la chevelure, l'absence de poils, l'abondance du tissu adipeux, etc. Partout la femme est en moyenne plus petite que l'homme, et cette différence de taille est d'autant plus générale, plus constante, qu'elle n'est pas particulière à l'humanité. Le genre de vie ne semble avoir sur elle aucune action, bien qu'elle soit plus grande chez certaines races (les plus petites) que chez d'autres. Les hanches sont plus fortes, toutes les dimensions transverses du bassin sont plus grandes chez la femme par rapport à la hauteur du bassin, comme par rapport à la stature. Ce caractère est sous la dépendance de ses fonctions, de son rôle physiologique. Cependant il n'est pas sans rapport avec le genre de vie, la culture, l'orientation de la sélection sexuelle, et il est plus apparent en général chez les peuples de civilisation raffinée que chez les autres, surtout chez ceux de race blanche. Il n'y a pas de règle fixe dans ces variations extérieures, la femme étant traitée d'ailleurs très différemment chez des peuples de même niveau. Le crâne de la femme est constamment plus petit en moyenne dans toutes les races, chez tous les peuples. Le rapport de sa capacité avec celle du crâne masculin est comme 85 à 100. Cette moindre capacité est dans une mesure en rapport avec une taille plus petite et une force musculaire inférieure; elle est aussi l'expression d'une intelligence moins active et d'une mentalité un peu autre. Toutes les parties du squelette de la femme correspondent naturellement à ses aptitudes extérieures, à ses formes plus arrondies, à ses mouvements plus doux, à sa musculature moins énergique. Elles sont plus légères, graciles comparativement; leurs surfaces sont moins rugueuses; leurs apophyses et tubercules sont plus petits. Toutes les éminences où s'insèrent les muscles sont réduites. Mais l'on conçoit fort bien que le degré de cette différenciation varie beaucoup selon le genre de vie. Une femme adonnée à de rudes travaux présentera sur son squelette des empreintes d'insertions musculaires toujours plus fortes que celles d'un homme vivant dans la mollesse ou adonné à des travaux de cabinet atrophiant pour les muscles. Le genre de vie n'a donc pas qu'une influence extérieure sur la sexualité. Et l'on comprend qu'il soit inévitable que la civilisation qui procure à la femme une sécurité complète et des loisirs, développe en elle ses caractères sexuels, la grâce, la rondeur des formes, et favorise même une différenciation mentale par la culture exclusive du sentiment, les soins de la coquetterie, la recherche de ce qui charme ou séduit, en allégeant son intelligence des efforts nécessaires pour en maintenir la vigueur.

Il est presque toujours possible de distinguer dans une même race, chez un même peuple, un crâne de femme d'un crâne d'homme. En effet, dans le crâne féminin, moins lourd, les parois sont plus minces, les arcades sourcilières n'existent pas pour ainsi dire, le bord orbitaire supérieur est aminci et tranchant dans sa moitié externe, la racine du nez se creuse peu ou point et le renflement qui la surmonte (glabelle) chez l'homme s'efface d'une façon constante; le front plus droit, lisse, est affecté supérieurement d'un bombement médian et sa ligne verticale forme, avec la ligne de la voûte plus plane, un angle moins obtus; les lignes courbes, occipitales, sont moins saillantes, les condyles occipitaux sont plus petits, les arcades zygomatiques sont plus grêles, le maxillaire inférieur est moins fort, moins lourd, etc. Dans les races croisées, son indice céphalique est en moyenne tantôt plus petit, tantôt plus grand; son indice orbitaire est un peu plus grand par suite de la plus grande largeur du front et de la face chez l'homme; son indice nasal varie comme celui de l'homme; son prognathisme est généralement moindre, surtout chez les races inférieures. ZABOROWSKI.

III. Droit civil. — Le genre humain se divise en deux sexes, le masculin et le féminin. En droit, théoriquement et en principe, le sexe n'a aucune influence sur la capacité juridique et les droits des individus. L'homme et la femme sont égaux, et quand la loi parle des individus en général, le genre masculin comprend aussi le genre féminin, ce qui a permis au savant Zacharie d'écrire : « Les *hommes* sont du sexe masculin ou du sexe féminin ». En réalité, pourtant, la différence entre eux est grande, quant à l'étendue et à la nature des droits dont la jouissance et l'exercice leur sont reconnus. — On distingue ces *droits* (V. ce mot) en droits *civiques* ou *politiques* et en droits *civils*. Mais, en dehors de ceux-là, il en existe d'autres que l'on peut appeler *naturels* ou *publics*, dont il est impossible de ne pas reconnaître que le sexe féminin ne saurait être exclu, parce qu'il y a une aptitude, sinon absolument semblable, au moins suffisante, pour justifier son égalité avec le sexe masculin et démontrer ce qu'a d'arbitraire l'exclusion dont la femme est encore aujourd'hui l'objet. Ainsi on ne peut pas un instant douter qu'elle n'ait la liberté de conscience, celle d'écrire, d'exercer toutes les professions intellectuelles et libérales au même titre que les professions manuelles. On en excepte celles qui ont quelque rapport avec le droit public constitutionnel. La force du préjugé, plus peut-être que la logique et la stricte raison, dicte la règle en pareille matière. Ainsi on admet les personnes du sexe féminin à l'exercice de la profession médicale et on leur interdit celui de la pharmacie; on les écartait il y a quelques jours (loi du 1er déc. 1900) du barreau alors qu'on lui permettait l'enseignement même public du droit. Il faut reconnaître, du reste, que l'esprit public, les mœurs ont une tendance à se modifier, et le *féminisme*, car il existe désormais et il faut compter avec lui, a mis à l'ordre du jour des problèmes dont il serait bien difficile de formuler déjà la solution.

L'exercice des droits qualifiés de *politiques* et *civiques* est sans partage l'attribut du sexe masculin (V. FEMME). Seul il a le droit d'élire, d'être élu dans toute assemblée publique ou politique; d'être témoin instrumentaire dans tout acte public. Sur ce dernier point, toutefois, une satisfaction partielle a été accordée aux revendications de la femme par la loi du 7 déc. 1897 qui les admet en qualité de témoins dans les actes de l'état civil et les actes instrumentaires en général.

Dans l'ordre privé, le sexe n'est pas pour la femme une cause d'incapacité, elle a les mêmes droits que l'homme, tous les contrats lui sont permis, mais dans certains cas sa situation est en quelque sorte privilégiée, dans d'autres c'est le contraire. La majorité spéciale au mariage au point de vue du consentement des ascendants est fixée à vingt et un ans pour la femme, à vingt-cinq ans pour l'homme. Si la femme n'a donné son consentement à un contrat que sous la pression de menaces, elles est présumée avoir cédé à des menaces moins graves que lorsqu'il s'agit d'un homme. La faiblesse relative du sexe féminin a fait admettre pour la femme une présomption de résistance moins grande dans la lutte contre la mort. Ainsi, lorsque deux personnes de sexes différents périssent dans le même événement, la femme est présumée être morte la première. — Quant à la restriction apportée à la capacité de la femme mariée, elle

EFERUS - Recherche & Classification numérique

n'est pas une conséquence de son sexe seul, mais bien le résultat du mariage et de la subordination dans laquelle elle est placée vis-à-vis du mari. — Certains êtres humains se sont vus contester leur sexe et par suite, l'exercice des droits communs à raison des bizarreries physiologiques de leur conformation qui semblent en faire des êtres hybrides d'une classe à part, nous voulons parler des *hermaphrodites* (V. Hermaphrodisme). La loi actuelle, d'accord du reste avec la science, repousse l'absence de sexe et n'admet que deux sexes ; elle y fait rentrer toutes les créatures humaines, quelque difficulté que présente la détermination du sexe auquel il faut les rattacher. Quant à cette catégorie d'individus privés par la nature ou par des pratiques antiphysiques des attributs du sexe masculin, la loi ne tient pas compte de cette déformation : ils sont nés mâles et conservent, malgré la perte de ces attributs, le sexe que la nature leur a donné (V. Castration, Eunuque).

Bibl. : Droit civil. — Cubain, *Traité du droit des femmes ;* in-8, 1842. — Krafft-Ebing, *Psychopathia sexualis*, 9e éd. ; Stuttgart, 1894. — Leduc, *La femme et les projets de loi relatifs à l'extension de sa capacité ;* in-8, 1898.

SEXEY-AUX-FORGES. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. et cant. (S.) de Toul ; 518 hab.

SEXEY-LES-BOIS. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. et cant. (N.) de Toul ; 399 hab.

SEXFONTAINES. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Chaumont, cant. de Juzennecourt ; 314 hab. Patrie de *Bussy* d'Amboise (V. ce nom).

SEXTANT (Astron.). Le sextant est un instrument à réflexion qui sert à la mesure des angles et qui est aujourd'hui à peu près universellement employé dans les observations nautiques, de préférence à l'*octant* (V. ce mot), beaucoup moins commode et précis. Il a été imaginé en 1699 par Newton, qui le décrit dans une lettre à Halley, retrouvée parmi les papiers de celui-ci et publiée en 1742 dans les *Philosophical Transactions*. On attribue toutefois généralement son invention à un autre astronome anglais, J. Hadley, qui en construisit un vers 1730 et en donna la description dans un mémoire lu en 1731 à la Société royale de Londres. Comme son nom l'indique, le sextant est essentiellement constitué par un arc de cercle gradué ou limbe BC (fig. 1 et 2) embrassant, en principe, un sixième de la circonférence ou 60°, mais mesurant fréquemment, en fait, 73° et même 80°, afin de permettre l'observation d'angles un peu plus grands. Une sorte de charpente métallique, formée par une série de montants dirigés suivant les rayons du limbe, soutient celui-ci. Autour du centre M, où viennent se rencontrer les deux montants extrêmes BM et CM, peut pivoter une alidade AM, portant, d'une part, en M, un miroir entièrement étamé, le *grand miroir*, perpendiculaire au plan du limbe et dirigé suivant l'alidade, qu'il suit dans toutes ses positions, d'autre part, en A, un vernier, parcourant avec l'alidade tout le limbe. Un second miroir, le *petit miroir*, ayant sa moitié inférieure seule étamée et sa moitié supérieure en verre transparent, est fixé sur le montant de gauche, en M′ (le zéro du limbe étant supposé à droite, en B). Il est, comme le premier, perpendiculaire au plan du limbe, mais sa direction est parallèle à celle qu'a l'alidade lorsque sa ligne de foi passe par le zéro du limbe, c.-à-d. à BM. Enfin, sur l'un des montants — celui de gauche en général — est fixée une petite lunette, qui n'a d'autre condition à remplir que d'être parallèle au plan du limbe et d'avoir son axe dirigé de manière à ce que le rayon visuel partant de l'œil de l'observateur passe par le centre du petit miroir M′. Une série d'accessoires complètent l'instrument : une loupe (ou un microscope) qui accompagne l'alidade et aboutit au-dessus du vernier, dont elle facilite la lecture ; une pince, avec vis de pression et de rappel, qui termine l'alidade et permet de la conduire par un mouvement lent à la position qu'on veut lui faire occuper ; deux jeux de trois ou quatre verres colorés, de teintes graduées, qui peuvent être interposés, les premiers entre le petit miroir M′ et l'objet visé, les seconds entre les deux miroirs M′ et M ; une poignée pour les observations à bord, où, à cause des mouvements du navire, il faut tenir l'appareil à la main, ou bien, comme dans la fig. 2, un pied, pour les observations à terre.

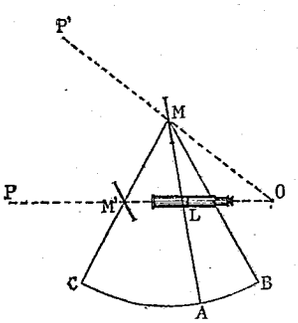

Fig. 1.

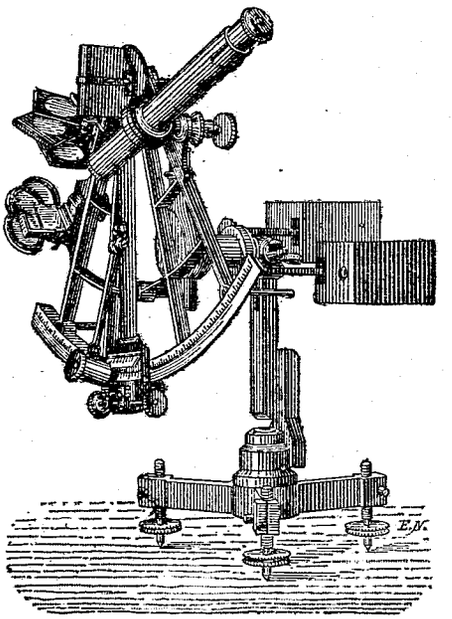
Fig. 2.

Pour mesurer avec le sextant la distance angulaire de deux points de l'espace, de deux astres, par exemple, on amène l'alidade AM au zéro du limbe, suivant BM, et, tenant l'instrument dans le plan des deux astres, on vise l'un d'eux, P (fig. 1), avec la lunette, de façon à l'apercevoir à travers la partie transparente du petit miroir M′ ; on fait ensuite mouvoir, à l'aide de la vis de rappel, l'alidade, qui entraîne avec elle le miroir M, jusqu'à ce que le second astre, P′, apparaisse, réfléchi une première fois par le grand miroir M, dans la partie étamée du petit miroir M′, et lorsqu'il y a contact entre cette image de P′ et l'astre P vu directement, on constate sur le limbe, au moyen de la loupe et du vernier, la distance parcourue par l'alidade. Cette distance est exactement, en degrés d'arc, la moitié de l'angle des deux astres. Soit en effet AM la position de l'alidade, O l'œil de l'observateur, OP et OP′ les rayons visuels aboutissant aux deux astres, P′MM′O la double réflexion subie par l'image de P′. L'angle qu'on veut mesurer est POP′ et l'arc parcouru par l'alidade, BA, égal à l'angle BMA. Mais BMA est égal, à son tour, à l'angle des deux miroirs, car le petit miroir M′ est, nous l'avons dit, parallèle à BA, et le grand miroir M reste invariablement dirigé suivant AM. Nous savons en outre que ces deux miroirs sont l'un et l'autre perpendiculaires au plan du limbe et, conséquemment, l'axe de la lunette étant parallèle à ce plan, au plan des rayons visuels OP et OP′. Or on démontre en optique qu'étant donnés deux points et deux miroirs perpendiculaires au plan des rayons

EFERUS - Recherche & Classification numérique

visuels allant de l'œil de l'observateur à ces points, si l'on aperçoit dans une même direction l'un des points et l'image de l'autre après réflexions sur les deux miroirs, l'angle des rayons visuels est le double de l'angle des deux miroirs. Le limbe du sextant est d'ailleurs divisé en demi-degrés, marqués comme des degrés, en sorte qu'il suffit de lire la division correspondant à la ligne de foi de l'alidade pour avoir directement la mesure de l'angle. Les verres colorés servent à tempérer l'éclat du soleil quand cet astre est l'un des points observés.

Si c'est, non plus la distance angulaire de deux astres, mais la hauteur d'un astre (soleil, lune ou étoile) qu'on désire mesurer, on vise l'horizon par la partie transparente du petit miroir, la ligne de foi de l'alidade étant au zéro, et l'on achève l'opération, comme dans le cas précédent, en amenant l'image deux fois réfléchie de l'astre à venir se placer tangentiellement à l'horizon. On peut aussi viser d'abord l'astre, dont on voit en même temps l'image réfléchie sur les deux miroirs, ceux-ci, quand l'alidade est au zéro, se trouvant parallèles, et, sans perdre de vue l'image, faire mouvoir lentement l'alidade et l'instrument tout entier jusqu'à ce que l'horizon apparaisse derrière cette image.

Le sextant est un instrument particulièrement précieux pour les navigateurs parce que, d'une part, les mouvements du navire obligent à se servir d'un appareil qu'on puisse tenir en main et que, d'autre part, les déplacements en sens divers inévitablement imprimés par l'observateur à de semblables appareils n'altèrent en rien, avec celui-ci, l'exactitude du résultat, lequel ne dépend que d'une coïncidence, facilement obtenue avec un peu d'exercice. On fait des sextants de différentes grandeurs depuis $11^{cm},5$ de rayon jusqu'à 15 et 19 centim. Ces derniers portent des divisions de 10 en 10 secondes. Toutefois, les erreurs de pointé ne permettent guère d'atteindre une approximation de plus d'une demi-minute à une minute. Un sextant grand modèle bien conditionné, avec division sur argent, se vend, dans le commerce, de 150 à 250 fr. Le pied avec vis calantes et à trois mouvements peut valoir, en plus, une centaine de francs. L. S.

Bibl. : Tous les traités d'optique et d'astronomie nautique. — Eyler, *Der Sextant;* Hambourg, 1881.

SEXTANTIO. Ville romaine (V. Castelnaule-Lez).

SEXTE (Dr. canon. et Liturg.) (V. Canon, Corpus juris canonici et Heure, t. XX, p. 48).

SEXTIA (*Gens*). Famille romaine plébéienne; on y distingue *Lucius Sextius Sextinus Lateranus* lequel dirigea, avec C. Licinius Stollo, la lutte suprême des plébéiens pour arracher aux patriciens le partage du consulat et l'égalité politique ; dix ans de suite, Sextius et Licinius (376-367) furent réélus tribuns, et finalement ils imposèrent le vote des lois *Liciniæ Sextiæ*, consacrant la réforme ; Sextius, élu au consulat pour 366 av. J.-C., fut le premier plébéien porté à cette magistrature. — *Caius-Sextius Calvinius*, consul en 124 av. J.-C., guerroya en Gaule contre les Salluvii, les défit et fonda en 122 la colonie d'*Aquæ Sextiæ* (Aix). Ce fut l'origine de la domination romaine en Gaule.

SEXTIEN. Nom donné par le géologue de Rouville aux représentants lagunaires de l'éocène supérieur et de l'oligocène dans le Midi. C'est le *groupe d'Aix* de Fontannes.

SEXTILE (Chron.) (V. Aspect, t. IV, p. 150).

SEXTUOR (Mus.). Le sextuor est un morceau d'ensemble composé pour six instruments ou pour six voix, sans compter dans ce dernier cas l'accompagnement instrumental qui les soutient. Le sextuor instrumental fait partie de la musique de chambre et, pour tout ce qui a trait à la forme dans laquelle s'écrivent ces sortes de composition, il suffira au lecteur de se rapporter à ce qui a déjà été dit aux art. Quatuor et Quintette. Les instruments employés peuvent être de diverses sortes, principalement à cordes, par exemple deux violons, deux altos, deux violoncelles, à moins que le piano ne remplace l'un d'eux. Il est plus rare que les instruments à vent viennent s'y mêler, et la raison en est que, si l'on enlève les quatre parties destinées à donner l'harmonie complète, il ne resterait que deux autres parties. Ce serait trop si celles-ci devaient se borner au rôle d'instrument récitant, comme le fait ordinairement la cinquième voix dans le quintette : ce ne serait pas assez, d'autre part, pour constituer un groupe homogène se devant opposer à celui des cordes. Au reste, le sextuor instrumental est une forme assez rarement traitée par les compositeurs. — Quant au sextuor vocal, son introduction en France est assez récente et date de la fin du XVIIIe siècle, où les morceaux d'ensemble d'opéra furent importés d'Italie où ils étaient assez usités dans *l'opera-bufta*, lequel, ignorant les chœurs, les remplaçait par ces morceaux à plusieurs parties. Le sextuor vocal n'obéit à aucune règle spéciale : comme toute la musique théâtrale, il est généralement d'un développement médiocre, et son intérêt résulte souvent plus de l'action dramatique que de sa valeur musicale. H. Q.

SEXTUS de Chéronée, philosophe stoïcien, neveu de Plutarque et maître de Marc-Aurèle ; on lui attribue une *Ethique* et un traité en dix livres, intitulé Ἐπισκεπτικά.

SEXTUS Empiricus, médecin et célèbre philosophe grec qui vivait à Alexandrie et à Athènes et fut à la tête de l'école sceptique de 180 à 210 ap. J.-C. Son rôle et son œuvre ont été signalés à l'art. Scepticisme. Ses trois livres de Πυρρώνιαι Ὑποτύπωσεις, et ses onze livres, Πρὸς τοὺς μαθηματικοὺς ἀντιρρητικοί, ont été édités à Paris, 1621, in-fol., par Fabricius (1718, in-fol.), et plus récemment par Bekker (Berlin, 1842), traduites en français (1725, in-12). Il enseigna la philosophie et la médecine, se rattacha à la secte des empiriques, mais en se rapprochant des méthodiques. Sextus est, avec Pyrrhon et Énésidème, le principal représentant du scepticisme, qu'il a organisé, qu'il a développé et auquel il a donné une forme à peu près définitive. Ce n'est pas seulement un philosophe, c'est un historien de la philosophie. Occupé avant tout de montrer l'égalité des raisons mises en avant par les métaphysiciens pour justifier leurs doctrines, il a tout intérêt à les présenter fidèlement et dans toute leur force. Sur les principaux philosophes grecs Sextus nous a transmis des renseignements que nous ne trouvons pas aillleurs ou que nous ne trouvons pas présentés avec une égale compétence et une égale impartialité. S'il traduit dans sa langue, comme Aristote et Cicéron, les théories antérieures, il les transforme bien moins et nous permet souvent d'en mieux dégager les traits essentiels. C'est un des sceptiques les plus marquants de tous les temps ; c'est un des historiens auxquels nous sommes les plus redevables pour la connaissance de la philosophie ancienne.

Bibl. : Brochard, *les Sceptiques grecs.* — Pappenheim, *Lebensverhæltnisse des Sextus Empiricus;* Berlin, 1875. — Cf. la Bibl. des art. Pyrrhon, Pyrrhonisme et Scepticisme.

SEXTUS Julius africanus, chroniqueur byzantin, originaire d'Emmaüs en Palestine. Il vivait au commencement du IIIe siècle et fut prêtre à Alexandrie. Il avait écrit, sous le titre de Πεντά βιβλον χφονολογικόν, une chronique allant des origines du monde à l'année 221 ap. J.-C. : elle a été fort consultée par les historiens de l'Eglise. C'est une des sources principales d'Eusèbe, et, plus tard, de Jean d'Antioche, de Malabar, de la *Chronique paschale*, etc. Il nous en reste l'Ολυμπιάδοι αναγραφη, et d'autres fragments. Il avait aussi composé un recueil encyclopédique en vingt-quatre livres intitulé Κεστοί : on en a conservé des extraits relatifs à la tactique et à l'agriculture. On a retrouvé récemment de lui deux lettres intéressantes. Ch. Diehl.

Bibl. : H. Gelzer, *S. Julius Africanus and die byzantinische Chronographie;* Leipzig, 1885, 2 vol.

SEXTUS Pomponius, jurisconsulte romain (V. Pomponius [Sextus]).

SEXTUS Propertius, poète latin (V. Properce).

EFERUS - Recherche & Classification numérique

SEYBOUSE. Rivière d'Algérie (V. CONSTANTINE [dép. de], t. XII, pr 592).

SEYCHALLES. Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. de Thiers, cant. de Lezoux ; 712 hab.

SEYCHELLES (Iles), ou **SÉCHELLES.** Archipel de l'océan Indien. Possession anglaise, une des dépendances de Maurice, archipel d'une trentaine de petites îles, sans compter les récifs insulaires, entre les lat. S. 3° 38′ et 5° 45′ et les long. E. 52° 55′ et 53° 43′ ; à 1.120 kil. N.-E. de Madagascar, 1.665 kil. N.-N.-O. de Maurice, à 1.796 kil. E. de Zanzibar, à 200 kil. seulement environ du groupe des Amirantes, au S.-O. La superficie de l'archipel a été évaluée à 264 kil. q., et en 1891, sa population à 16.603 hab. L'île la plus grande et la plus peuplée est celle de *Mahé* (117 kil. q.) ; vient ensuite *Praslin*, qui a près de 40 kil. q. La densité de la population de ces deux îles est de 100 hab. par kil. q. environ. *Silhouette* a 23 kil. q., la *Digue*, 8 kil. q. ; *Curieuse*, 4 kil. q.

Au point de vue géographique, les Seychelles sont une dépendance de Madagascar, car elles reposent sur le même socle que la grande île, dont l'axe montueux se prolonge au delà. « Les principales sont disposées en forme de cercle, comme si elles reposaient sur un atoll immergé d'environ 150 kil. de tour. Les roches émergées des Seychelles ne sont pas uniquement, comme celles de l'archipel Farquhar, de l'île Providence et des Amirantes, qui les précèdent, composées de masses coralligènes, d'une faible altitude. Les monts cristallins se sont fait jour au-dessus des flots. A Mahé un sommet s'élève à 988 m., celui de Praslin atteint 914 m., à Silhouette on voit une cime de 754 m., et ces hauteurs appartiennent à une formation granitique absolument semblable à celle de Madagascar : c'est autour de ces roches primitives que les madrépores et autres animalcules bâtisseurs ont édifié leurs murailles blanches » (E. Reclus).

Le climat des Seychelles, malgré leur proximité de l'équateur, est assez modéré et agréable, salubre pour les Européens ; les vents alternants du large renouvellent l'air et les eaux. La température dépasse rarement 29° et ne s'abaisse qu'à 26°,5, mais la nuit, elle tombe, même à 17°. Les pluies à Port-Victoria (île Mahé) ont donné une moyenne de 2m,44 pour les observations de huit années (1891-98). Les cyclones atteignent cet archipel, rarement il est vrai. Ces îles sont fertiles ; la fréquence des pluies y favorise la végétation ; des arbres fort élevés composent les forêts, des cocotiers couvrent les rivages et des îles entières. Quant à leur *flore* spontanée, elles sont classées par Grisebach avec les autres îles océaniques et comprennent environ 340 espèces, dont une soixantaine endémiques, entre autres trois *Pandanus*, mais surtout le palmier à éventail, *Lodoicea Seychellarum* Labil. (V. LODOICEA), dont les fruits à la fameuse noix bilobée ne mûrissent qu'en deux îles, Praslin et la Curieuse. Les botanistes craignent que cette espèce, à aire si restreinte, ne vienne à disparaître. Aussi des mesures de protection ont-elles été prises à son égard. Il n'en reste qu'un taillis de quelques centaines d'arbres à Praslin, ainsi qu'un certain nombre d'individus plus jeunes dans l'île Curieuse. Parmi les grands et beaux arbres des forêts, on cite le *Samaraka*, rouge et blanc, le natte (*Imbricaria*), le faux gaïac, le sandal, le bois-damier, le latanier (*Latania Commersonii* Mart.), l'acajou blanc, le veloutier, le manglier (*Terminalia*), etc. — La *faune* ne comporte ici, pour les quadrupèdes, que ceux introduits, tels que les animaux domestiques, les chèvres particulièrement, bœuf, mouton, etc. Les reptiles et les amphibies étaient nombreux à l'époque de la découverte, d'énormes caïmans constituaient un danger pour l'homme, ils ont été détruits ; mais on a presque détruit aussi les gigantesques tortues de terre, qui existent surtout dans l'archipel d'Aldabra ; on les nourrit aujourd'hui dans des parcs ; elles servent à l'alimentation. Il y a 15 espèces d'oiseaux, dont 13 sont spéciales à l'archipel. On élève dans les basses-cours ceux d'Europe. Les côtes sont fort poissonneuses, malheureusement infestées de requins. Les insectes sont à peine représentés, une espèce curieuse s'y trouve, *Phyllium siccifolium*. — Les îles principales sont peuplées de colons purs ou métissés d'origine européenne plutôt française, venant des Mascareignes, ils parlent le patois créole ; les noirs de la côte orientale d'Afrique, provenant d'esclaves capturés par les vaisseaux anglais réprimant la traite, sont en grand nombre ; ils se sont alliés aux Européens, Hindous, Chinois et Malais. La population augmente, par l'immigration et par l'excédent des naissances : natalité, 36 °/₀₀ ; mortalité, 16,5.

L'administration est confiée à un *administrateur*, chef civil nommé par le secrétaire d'Etat et muni depuis 1897 des pleins pouvoirs d'un gouverneur, assisté de deux conseils (1838) : d'un *conseil exécutif* dont il est le président, avec le juge, le trésorier et l'inspecteur des écoles ; d'un *conseil législatif*, qui comprend, en outre de ces fonctionnaires, trois membres ordinaires. — Il y eut, en 1898, 28 écoles primaires, toutes subventionnées, la plupart dépendant de la mission catholique, les autres de l'Eglise anglicane, fréquentées par 2.427 enfants ; il existe 2 écoles annexes du collège royal de Maurice.

Le chef-lieu de l'archipel où se trouvent les services est situé dans l'île Mahé et portait le même nom avant que les Anglais ne l'eussent transformé en celui de *Port-Victoria* (8.000 hab.). L'île de Mahé, longue de 28 kil. large de 6 à 11 kil., offre des hauteurs, tantôt dénudées, montrant des colonnes basaltiques, tantôt recouvertes d'une superbe végétation. Ses côtes s'élèvent brusquement de la mer. La capitale est au N.-E., au fond d'une baie capable de contenir, dans un havre commode et sûr, bien abrité, un grand nombre de gros navires. Les communications sont assurées par la Compagnie indienne britannique des steamers entre Zanzibar et Bombay et par le service entre Colombo et Maurice, *via* Seychelles. Les bâtiments de guerre de toutes nationalités touchent fréquemment à Mahé où l'Amirauté a un dépôt de charbon. Mahé est un port franc. — Les communications télégraphiques avec Maurice *via* Zanzibar ont été complétées en 1898 ; le câble atterrit aux Seychelles. Les produits exportés sont l'huile de coco, l'écaille de tortue, le poisson desséché, les bananes, le manioc, le café, la vanille, etc. En 1898, on constatait un revenu de 790.440 fr., avec 609.962 fr. de dépenses. Les importations étaient de 2.222.602 fr., les exportations de 3.195.955 fr.

HISTOIRE. — L'archipel connu des Arabes et des Indiens, probablement aussi des Portugais, ne fut révélé à l'Europe que par Lazare Picault (19 nov. 1742), dans un voyage d'exploration ordonné par La Bourdonnais. Il prit possession des îles en 1744, et les nomma îles de La Bourdonnais ; et le port de Mahé, l'île qu'il avait antérieurement ainsi dénommée, fut appelé Port-Royal. Dans une autre prise de possession pour le roi et la compagnie des Indes, le 1er nov. 1756, par le commandant Morphey, le nom de l'archipel fut changé en celui des Séchelles. En 1769, Marion Dufrêne, commandant la *Digue*, les explora par ordre du duc de Praslin ; deux noms que deux îles ont conservés. L'astronome Rochon accompagnait cette expédition. C'est alors que Barrey découvrit l'arbre du coco de mer. Signalons l'importation des épices par Poivre, l'immigration de colons de Bourbon (1772) et de quelques déportés de cette île. Durant les guerres, Mahé était un lieu de refuge précieux pour les navires français, lorsqu'il fut pris, le 17 mai 1794, par le capitaine anglais Newcombe, du vaisseau *l'Orphée*. Obligé de capituler, le commandant de Quincy obtint que les îles resteraient à la France, tout en demeurant neutres. Ce fut pour les Seychelles sous ce régime et sous sa sage administration, une époque de prospérité. De nouveaux déportés survinrent, exilés par le premier consul, en 1800, au nombre de 69, parmi lesquels le trop fameux général Rossignol. Ils fu-

EFERUS - Recherche & Classification numérique

rent, quelque temps après, déposés pour la plupart aux Comores. La capitulation a été renouvelée, en 1806, par le capitaine Ferrier du vaisseau anglais *l'Albion*, puis, en 1810 (25 août), après la prise de Maurice, les Seychelles devinrent définitivement possession anglaise, comme dépendance de cette dernière. Ces dispositions, confirmées par le traité de Paris de 1814, durent encore. En 1814, les habitants se tournèrent vers l'agriculture. Le pays fut déboisé pour faire place aux plantations de coton et de café. Ce fut une ère de richesse, mais à laquelle mit fin bientôt l'émancipation des esclaves. Depuis ce temps, déjà éloigné, la prospérité est revenue, comme le montrent l'accroissement de la population et du commerce qui ont même provoqué, dans ces dernières années, la création des deux conseils (déc. 1888), et l'augmentation des pouvoirs de l'administrateur (Lettres patentes et instructions royales, 1897). Ch. DELAVAUD.

BIBL. : FRAPPES, *Voyage à Madagascar, à Anjouan et aux Seychelles*, 1818, 1819 ; *Ann. marit. de Bajot*, 1820. — JEHENNE, *Rapport sur les îles Séchelles*, 1841 ; *id.*, 1843. — FROBERVILLE, *Découverte et colonisat. des îles Séchelles ; Annuaire des Voy. de Lacroix*, 1846. — Le P. DES AVACHERS, *Notice sur les îles Séchelles*, dans *Nouv. Annal. des Voy.*, 1857. — PELLY, *On the Island of Mahi, Seychelles*, dans *Jour. of Roy. Geogr. Soc.*, 1865. — WRIGHT, *Notes on the Seychelles isl.*, dans *Athenæum*, 1868. — JOUAN, *Notes sur les archip. des Comores et des Séchelles*, dans *Mém. de la Soc. des sc. nat. de Cherbourg*, 1870. — DECKEN, *Reisen in Ost Afrika ; die Seychellen;* Leipzig, 1871. — MOBIUS, *Beiträge zur Meeresfauna der Insel Mauritius und der Seychellen ;* Berlin, 1880. — LACROIX, *Relat. d'un voy. dans l'océan Indien*, dans *Bullet. de la Soc. géogr. de Lille*, 1883, avec carte. — *The Colonial list*, 1900. — ZAFFANK, *Die Sechellen*, dans *Milth. der Kais. Konigl. Geogr.;* Vienne, août 1900, p. 163. — *Cartes hydrographiq.*, nos 3774, 2948, 3781.

SEYCHES. Ch.-l. de cant. du dép. de Lot-et-Garonne, arr. de Marmande ; 1.084 hab.

SEYDEL (Rudolf), philosophe allemand, né à Dresde le 27 mai 1835, mort à Leipzig le 8 déc. 1892, disciple de C.-H. Weisse, professeur à l'Université de Leipzig (1867). Parmi ses œuvres, nous citerons : *Das Evangelium von Jesu in seinem Verhæltniss zur Buddhasage* (1882) ; *Die Buddhalegende und das Leben Jesu* (1884).

SEYDLITZ (Friedrich-Wilhelm de), général prussien, né à Kalkar, près de Clèves, le 3 févr. 1721, mort à Ohlau le 8 nov. 1773. Il prit de sa main, à la bataille de Hohenfriedberg, le général saxon Schlichting, ce qui lui valut le grade de major ; en 1755, il était promu colonel de cuirassiers et s'acquit la réputation d'un remarquable chef de cavalerie ; sa charge à Kolin lui valut le rang de major général ; à Rossbach, il commandait toute la cavalerie et décida la victoire ; à Zorndorf, il commandait les 61 escadrons de l'aile gauche ; à Kunnersdorf, où le roi lui imposa un mouvement qu'il blâmait, il fut grièvement blessé ; il décida la victoire de Freiberg (1762). Nommé général de cavalerie en 1767, le roi lui fit ériger une statue à Berlin en 1784.

BIBL. : BUXBAUM, *F.-W. Freiherr von Seydlitz ;* Bathenow, 1890. — KÆHLER, *Seydlitz in seiner Bedeutung für die Reiterei ;* Berlin, 1874.

SEYE. Rivière du dép. de la *Manche* (V. ce mot, t. XXII, p. 1111).

SEYMOUR. Grande famille anglaise qui fait remonter son origine à un compagnon de Guillaume le Conquérant, originaire lui-même de Saint-Maur-sur-Loire, en Touraine, et d'où sont sorties les branches des ducs de *Somerset* (V. ce nom) et des comtes d'Hertford. Somerset le Protecteur et Jane Seymour (1509-1537), troisième femme de *Henri VIII* (V. ce nom), furent les membres les plus illustres de cette maison à laquelle appartiennent encore : *Thomas*, baron Seymour de Sudcley, né vers 1508, mort en 1549. Il fut très mêlé aux intrigues du mariage de Henri VIII avec sa sœur Jane (1536). Seymour occupa les plus hautes situations. Il fut notamment ambassadeur en Hongrie (1539), aux Pays-Bas (1543), servit en Flandre, en France, avec le grade de maréchal, devint grand-amiral en 1546. Après la mort de Henri VIII, il épousa secrètement Catherine Parr à laquelle il était demeuré fort attaché. Il intrigua alors contre son frère le Protecteur qui avait eu vent de cette union et s'en montrait fort offensé. Catherine étant morte en couches, il aspira à la main de la princesse Elisabeth. Le Protecteur le fit alors enfermer à la Tour de Londres (1549). Reconnu coupable de haute trahison, il fut exécuté sur le Tower-Hill, le 20 mars. On a un beau portrait de lui par Holbein.

Catherine, comtesse d'Hertford, née vers 1538, morte en 1568. Sœur de Jane Grey, dont elle avait toute la grâce et toute l'intelligence, elle épousa en 1553 le comte de Pembroke, qui réclama le divorce à la suite de l'exécution de Jane Grey. En 1559, elle se mariait à Edward Seymour (V. ci-après), qu'elle aimait depuis longtemps. Ce mariage fut secret, et comme elle était de sang royal, c'était un acte de haute trahison, le souverain n'y ayant pas donné son consentement. Catherine ayant été découverte fut jetée à la Tour. Relâchée vers 1560, elle parla imprudemment de ses droits à la succession au trône. Aussi fut-elle enfermée jusqu'à la fin de sa vie.

Edward, comte d'Hertford, né vers 1539, mort en 1621, fils du Protecteur Somerset. Le grand événement de sa vie fut son mariage avec Catherine Grey (V. ci-dessus) dont il partagea la captivité et dont il eut à la Tour un fils. La mort de sa femme mit fin aux persécutions de la reine Elisabeth. Seymour fut ambassadeur à Bruxelles en 1605 et grand intendant de la reine Anne. — Son fils aîné, *Edward*, lord Beauchamp (1561-1612), fut également persécuté à cause de ses prétentions à la couronne d'Angleterre, qui furent un moment sur le point de se réaliser lors de l'avènement de Jacques Ier.

Francis-Seymour-Conway, marquis d'Hertford (V. CONWAY).

Henry, né en 1729, mort en 1805, membre du Parlement à partir de 1763. En 1775, il épousa une Française, Louise de Panthou, et s'établit à Prunay, à côté de Mme du Barry dont il tomba amoureux. Il fut chassé de France par la Révolution, et ses propriétés furent confisquées. Les lettres de Mme du Barry à Seymour et une boucle de ses cheveux qu'elle lui avait donnée tombèrent entre les mains de Barrière en 1792. Ces reliques ont passé en vente à Paris en 1892.

Francis Ingram, marquis d'Hertford, né en 1743, mort en 1822, fils de Seymour-Conway. Membre du Parlement depuis 1766, il fut lord de la Trésorerie dans le cabinet North (1774-80), parla fréquemment à la Chambre où il appuya la politique de Fox, fut ambassadeur à Vienne et à Berlin en 1793-94 et lord chambellan de la maison royale de 1812 à 1821. Il porta le nom de vicomte Beauchamp jusqu'en 1793, puis celui de comte de Yarmouth jusqu'en 1794. — Son fils, *Francis-Charles*, marquis d'Hertford, né en 1777, mort en 1842, fut très influent à la cour du régent dont il fut vice-chambellan. Comme son frère Henry (V. ci-après), il habita surtout à Paris où il forma une très belle collection de tableaux qu'il légua à Richard *Wallace* (V. ce nom).

George-Hamilton, né en 1797, mort en 1880, fils de Seymour-Conway. Secrétaire particulier de lord Castlereagh aux affaires étrangères (1822), il coopéra à la mission de Wellington à Vérone en 1823, et, après avoir occupé divers postes diplomatiques, devint en 1851 ministre plénipotentiaire à Saint-Pétersbourg, où il eut fort à faire en raison des difficultés qui aboutirent à la guerre de Crimée. Il fut ensuite ambassadeur à Vienne de 1855 à 1858.

Sir *Michael*, né le 3 déc. 1802, mort en 1887, fils de sir Michael. Entré dans la marine en 1813, il remplit une mission en France en 1849 et écrivit un rapport très étudié sur nos ports et nos arsenaux. En 1856-58, il prit une part importante à la guerre de Chine, s'empara de Canton (28-29 déc. 1857), des forts du Pei-ho (20 mai 1858), et remonta jusqu'à Tien-Tsin, où il obligea

EFERUS - Recherche & Classification numérique

le gouvernement chinois à signer un traité (26 juin). Il devint vice-amiral en 1860.

Lord *Henry*, né en 1805, mort en 1859, fils du troisième marquis d'Hertford et de Maria Fagniani, passa presque toute sa vie en France où il était né. Il fut l'un des fondateurs du Jockey-Club (V. Course) et eut une des premières écuries importantes de courses en France. Il est célèbre par les excentricités auxquelles il se livrait pendant les jours gras, et il était connu par la populace sous le nom de « Milord l'Arsouille ». Il est enterré au Père-Lachaise.

Sir *Francis*, né en 1813, mort en 1890. Entré dans l'armée, il fut attaché au prince Albert de 1839 à sa mort. Il combattit brillamment en Crimée, notamment à Inkermann où il fut grièvement blessé. Il fut promu général en 1877. Depuis la mort de son époux, la reine Victoria avait attaché Seymour à sa maison et l'avait fait maître des cérémonies en 1876.

Frederick Beauchamp Paget, lord Alcester, né en 1821, mort en 1895. Entré dans la marine en 1834, il servit notamment dans la guerre de Crimée. Contre-amiral en 1870, il commanda l'escadre alliée chargée de faire une démonstration sur la côte d'Albanie, afin d'obliger la Turquie à la cession de Dulcigno au Montenegro (1880). C'est lui encore qui commandait le bombardement d'Alexandrie et les opérations sur la côte d'Egypte (1882).

Sir *Edward Hobart*, né en 1840. Entré dans la marine en 1852, il servit pendant la guerre de Crimée et se distingua à la prise des forts de Pei-ho et de Canton (1857-58), et au ravitaillement de Sing-po (1860). Aide de camp de la reine (1887-89), contre-amiral (1889), il fut mis à la tête de la station de Chine en 1897. Lorsque éclata le mouvement xénophobe de juin 1900, l'amiral Seymour prit la direction des secours envoyés pour délivrer les légations assiégées dans Pékin, mais il fut arrêté par des forces supérieures et dut revenir attendre des renforts à Tien-Tsin. En juillet, l'amiral faisait une démonstration navale importante à Shanghaï, avec 8 navires, et voulut y débarquer des troupes, mais les protestations des puissances l'obligèrent à diriger le gros de ses forces sur le Nord. R. S.

Bibl. : John Maclean, *Life of sir Thomas Seymour*; Londres, 1869. — Troude, *Batailles navales de la France.*

SEYMOUR (Anne) (V. Damer [Mme]).

SEYNE. Ch.-l. de cant. du dép. des Basses-Alpes, arr. de Digne; 1.786 hab. Citadelle. Collège communal.

SEYNE (La). Ch.-l. de cant. du dép. du Var, arr. de Toulon; 16.341 hab. Située sur le rivage O. de la petite rade de Toulon, stat. du chem. de fer de Marseille à Nice, La Seyne doit toute son importance à la construction des navires, qui y a amené des ouvriers en grand nombre. La *Société des forges et chantiers de la Méditerranée* possède, en effet, à La Seyne, un des plus beaux chantiers de constructions navales de l'Europe. Son usine, qui occupe plus de 2.000 ouvriers et est une annexe des vastes ateliers de Marseille et de la Ciotat, renferme des cales nombreuses, qui peuvent recevoir des navires de plus de 100 m. de longueur. On y fabrique également des coques de navires en fer ou en bois. L'hôpital militaire de Saint-Mandrier est situé sur le territoire de La Seyne. J. M.

SEYNES. Com. du dép. du Gard, arr. d'Alais, cant. de Vézénobres; 233 hab. Stat. du chem. de fer P.-L.-M.

SEYNOD. Com. du dép. de la Haute-Savoie, arr. et cant. (S.) d'Annecy; 505 hab.

SEYON. Rivière de Suisse, dans le cant. de Neuchâtel, sort d'une gorge profonde, traverse Neuchâtel et se jette dans le lac.

SEYRE. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Villefranche, cant. de Nailloux; 188 hab.

SEYRESSE. Com. du dép. des Landes, arr. et cant. de Dax; 164 hab.

SEYSSEL. Ch.-l. de cant. du dép. de l'Ain, arr. de Belley; 1.032 hab. Stat. du chem. de fer P.-L.-M.

SEYSSEL. Ch.-l. de cant. du dép. de la Haute-Savoie, arr. de Saint-Julien-en-Genevois; 1.510 hab.

SEYSSEL (Claude de), né à Aix (Savoie) vers 1450, mort à Turin le 1er mai 1520. Il fut jusque vers l'âge de cinquante ans professeur de droit et d'éloquence à l'Université de Turin, consacrant ses loisirs à traduire en français les historiens grecs, dont son ami Lascaris lui avait remis la traduction latine. Quand Louis XII conquit le Milanais, le cardinal d'Amboise, apparenté avec Seyssel, le fit entrer au service de la France et nommer membre du Conseil ou Parlement français établi à Milan; on le chargea aussi de diverses missions à Venise, à Turin, à Bologne. Venu en France vers 1504, nommé conseiller du roi et maître des requêtes, Seyssel remplit de nouvelles missions auprès d'Henri VII, de Maximilien, de Léon X et surtout en Suisse. Il était aussi entré dans les ordres, comme tant d'autres diplomates du temps; évêque de Laon, puis de Marseille, il continua ses fonctions diplomatiques jusqu'à la mort de Louis XII. Chargé encore par François Ier d'une mission en Savoie, il se retira néanmoins à Marseille, puis devint archevêque de Turin (1517). Seyssel a beaucoup écrit : il a traduit Eusèbe de Césarée, Thucydide, Diodore de Sicile, Appien, des ouvrages de Xénophon et de Sénèque; il a fait quelques livres de théologie, par exemple une réfutation des Vaudois. Ses livres d'histoire sont des apologies de Louis XII, surtout *les Louanges du bon roi de France Louis douzième de ce nom* (1508) : il y fait une série de parallèles entre Louis XII et tous les rois de France antérieurs, pour lesquels il se montre fort sévère. Son œuvre la plus célèbre est *la Grand'monarchie de France* (1519), écrite quand François Ier lui demanda ses avis sur le gouvernement : il y glorifie le régime établi par Louis XII, absolu en principe et modéré dans la pratique, avec la puissance du roi limitée par trois freins : la religion, la justice et l'ensemble des lois fondamentales. G. Weill.

Bibl. : Dufayard, *De Claudii Seisselii vita et operibus*, 1892. — Jacquet, dans *Revue des questions hist.*, 1895.

SEYSSES. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. et cant. de Muret; 1.185 hab.

SEYSSES-Savès. Com. du dép. du Gers, arr. de Lombez, cant. de Samatan; 432 hab.

SEYSSINS. Com. du dép. de l'Isère, arr. de Grenoble, cant. de Sassenage; 605 hab.

SEYSSUEL. Com. du dép. de l'Isère, arr. et cant. (N.) de Vienne; 558 hab.

SEYTHENEX. Com. du dép. de la Haute-Savoie, arr. d'Annecy, cant. de Faverges; 680 hab.

SEYTRES (Joseph de), antiquaire français (V. Caumont [Marquis de]).

SEYTROUX. Com. du dép. de la Haute-Savoie, arr. de Thonon-les-Bains, cant. du Biot; 574 hab.

SÉZANNE. Ch.-l. de cant. du dép. de la Marne, arr. d'Epernay, sur les pentes de la falaise de Champagne-Brie d'où s'écoule le ruisseau des Auges; 4.801 hab. avec la garnison (dépôts de cavalerie). Stat. sur les voies ferrées de Romilly à Epernay et de Vitry-le-François à Paris par La Ferté-Gaucher. *Sezana* (937) fit partie du diocèse et du comté de Troyes; elle fut brûlée par saint Louis dans sa guerre contre Thibaut de Champagne, puis réunie à la couronne en même temps que la Champagne. Philippe VI la fit reconstruire et fortifier; elle devint un apanage de la famille d'Orléans. Louis d'Orléans, devenu le roi Louis XII, réunit Sézanne au domaine royal (1498). Le fief de Sézanne passa successivement dans les familles d'Anjou, d'Angoulême, d'Alais et de Joyeuse. En 1789, Sézanne était le siège d'une élection de la généralité de Champagne. E. Ch.

Bibl. : Faucheux, *Notices sur Sézanne.*

SÈZE (Raymond, dit Romain de), avocat français, né à Bordeaux le 26 sept. 1748, mort à Paris le 2 mai 1828. Fils d'un avocat renommé, Jean de Sèze, élève et protégé des jésuites, il se fit à Bordeaux une grande réputation,

EFERUS - Recherche & Classification numérique

vint à Paris en 1784, obtint en faveur du comte de Provence le dernier arrêt qu'ait prononcé le Parlement de Paris, supprimé par la Constituante, et renonça à la profession d'avocat. Lorsque Malesherbes, chargé de la défense du roi Louis XVI, lui demanda de l'assister, de Sèze accepta aussitôt ; il fut adjoint par décret du 17 déc. 1792. Il prononça le plaidoyer (V. Louis XVI), adouci, dit-on, sur l'ordre du roi, et après la condamnation se retira avec Malesherbes dans sa terre. En 1793, il se rendit à Brevannes, y fut arrêté le 20 oct., fut délivré après le 9 thermidor. Il ne reparut dans la vie publique qu'après la Restauration. Louis XVIII le nomma premier président de la cour de cassation (15 févr. 1815), et pair de France, puis comte. Il suivit le roi à Gand. Il fut élu à l'Académie française à la place de Ducis (1816).

Son fils, *Etienne-Romain* (1780-1862), fut avocat (1807), conseiller, puis président de chambre à la cour de Paris, refusa le serment en 1830.

SÉZÉRIA. Com. du dép. du Jura, arr. de Lons-le-Saunier, cant. d'Orgelet; 41 hab.

SEZZE. Ville de l'Italie centrale, prov. et à 66 kil. S.-E. de Rome, au versant S. des monts Lépini, sur un torrenticule qui se dirige vers la mer de Terracine, au-dessus des Marais Pontins, à 18 kil. de la Méditerranée en ligne droite, à 319 m. d'alt.; 9.500 hab. Evêché. Très vieille ville, jadis *Setia*, chez les Volsques, colonie romaine (383 av. J.-C.). Débris de l'enceinte pélasgique et du temple de Saturne.

SFAX. Ville maritime de la Tunisie méridionale; 45.000 hab. (estimation et non pas dénombrement): là-dessus 3.000 Européens environ, dont un millier de Français; le reste Italiens, Maltais, Grecs. Devenu le lieu de départ d'une importante voie ferrée, dite des phosphates, qui, longue de 246 kil., relie la côte aux vastes carrières de phosphates du Metlaoui, à l'O. de Gafsa. Son port, qui vient d'être soigneusement amélioré, « donne sur une mer à marée où le flot peut monter de $1^{m},50$, même de 2 », rare exception en Méditerranée ; les navires y arrivent par un chenal de 2 kil. de long, qui a été creusé à $6^{m},50$ de profondeur. Quant à la rade, elle est excellente : c'est la seule de la côte tunisienne où les chargements et les déchargements peuvent se faire par tous les temps, grâce au brise-lames que les îles Kerkennah opposent aux vents dominants du N.-E. ».

Sfaks, Sfakès, a de tout temps été connue pour la richesse de ses jardins, le nombre de ses oliviers. Or, justement, depuis quelques années, les espaces voués à l'arbre de Minerve se sont fort agrandis; chaque année, cette culture précieuse avance dans l'intérieur, spécialement sur les terres *sialines* (V. Tunisie, § *Géographie économique*).

Sfax comprend trois villes : la nouvelle ville, la ville française, ou, si l'on veut, européenne, avec rues régulières et quelques belles maisons ; la ville basse, où il y a nombre de juifs et de marchands d'huile ; la ville haute ou ville arabe, avec muraille crénelée, haute de 10 à 12 m., et amphithéâtre de maisons à terrasse blanchie à la chaux, contrastant, de loin, avec la ligne sombre des jardins d'oliviers qui l'entourent. « On ne saurait mieux comparer Sfax qu'à ces villes fortes de Syrie et d'Egypte, Saint-Jean-d'Acre et Damiette, par exemple, telles que nous les voyons représentées sur les plans anciens qui accompagnent les récits des croisades. » Les souks de Sfax sont aussi beaux, plus animés, dit-on, que ceux de Tunis. — Sfax est l'antique *Taphrura*, qui n'a presque rien laissé d'elle-même, sauf ce que pourront découvrir des fouilles profondes, comme à Carthage. Ce fut, au moyen âge, une ville très riche, active, commerçante ; elle tend à le redevenir, et c'est maintenant la seconde ville de la Tunisie. Prise d'assaut par les Français, après débarquement de vive force, le 16 juillet 1881.

SFONDRATI (Francesco), homme politique et cardinal italien, né à Crémone en 1493, mort le 31 juil. 1550. D'abord professeur de droit aux Universités de Padoue, Pavie, Bologne, à Rome et à Turin, employé dans différentes négociations par le duc de Milan François II Sforza et par Charles Quint, il se distingua comme gouverneur de Sienne (1541) où il reçut le titre de « Père de la patrie ». A la mort de sa femme, Anne Visconti, il entra dans les ordres, et arriva bientôt aux plus hautes dignités. Paul III le fit évêque de Crémone et cardinal. Son fils, *Nicolò*, fut pape sous le nom de Grégoire XIV. Il laissa plusieurs traités de jurisprudence et un poème héroïque en trois livres : *De raptu Helenæ*. E. Casanova.

SFONDRATO (Nicolò), pape (V. Grégoire XIV).

SFORZA (Famille des). Cette famille, qui gouverna Milan pendant près d'un siècle, dut sa fortune au condottiere Giacomuzzo Attendolo, surnommé *Sforza*, né à Cotignola (Romagne) en 1369, mort le 4 janv. 1424. Fils d'un paysan, il s'engagea comme soldat et forma une bande solide, qui atteignit un millier d'hommes; lui et son rival, Braccio di Montone, furent les deux principaux élèves du condottiere Alberigo di Barbiano. Après avoir combattu pour Florence contre Pise, il participa aux guerres civiles de Naples, devint connétable de la reine Jeanne II, l'abandonna pour son compétiteur Louis d'Anjou, puis revint à Jeanne, mais peu de temps après, il se noya au passage du Pescara. — Son fils naturel *François* Sforza, né le 23 juil. 1401, mort le 8 mars 1466, fut le grand homme de la famille. Successeur de son père et aussi bon capitaine que lui, habile et dépourvu de tout scrupule, François servit tour à tour Venise et Milan qui se battaient souvent ; le duc de Milan, le dernier des Visconti, lui donna en mariage sa fille Blanche pour se l'attacher. Ce duc mort, les Milanais établirent la République Ambrosienne (1447) et voulurent garder le condottiere à leur service ; il accepta d'abord, battit les Vénitiens, puis passa de leur côté, battit les Milanais, finit par assiéger Milan pour son compte, si bien que le peuple affamé renversa la République et le proclama duc. Il gouverna bien son duché au dedans ; au dehors il s'allia d'une façon durable avec Côme de Médicis, et tous deux recherchèrent l'alliance française et formèrent avec Charles VII la ligue de Montils-lez-Tours (1452) ; Sforza fut aussi étroitement uni avec Louis XI, qui l'investit de l'autorité sur Gênes. — Son fils, *Galéas-Marie*, qui lui succéda comme duc (1466), était beau, raffiné, grand amateur d'art, éloquent, féroce pour ses ennemis, aussi cupide que prodigue ; inférieur à son père, mais aussi rusé que lui, il négocia sans cesse avec ses voisins, louvoya entre Louis XI et Charles le Téméraire, et finalement fut assassiné le 26 déc. 1476 par trois jeunes nobles milanais qui voulaient imiter Brutus et Harmodius. Galéas avait plusieurs frères : *Marie*, duc de Bari, *Ludovic* le More, *Octavien*, et *Ascagne* qui devint cardinal; bannis par Galéas, ils accoururent à sa mort, mais sa femme, Bonne de Savoie, venait de prendre la régence au nom de son fils Jean-Galéas qui avait huit ans. Ils finirent par se réconcilier avec elle, puis Ludovic, devenu duc de Bari, parvint à exclure Bonne du pouvoir, à la tenir dans une demi-captivité, pendant que lui-même gouvernait au nom de son neveu. *Ludovic*, prince artiste qui protégea Léonard de Vinci, était en politique, d'après Commines, « homme très sage, mais fort craintif et bien souple lorsqu'il avait peur ». Poussé par sa femme, l'ambitieuse Béatrice d'Este, il voulait être duc à la place de son neveu, qui avait épousé Isabelle d'Aragon, petite-fille du roi de Naples. Il traita avec Charles VIII par crainte de voir ce roi soutenir contre lui les prétentions du duc d'Orléans, héritier des Visconti. D'autre part, il obtenait de l'empereur Maximilien l'investiture du Milanais, en lui donnant pour femme Blanche Sforza, sœur de Jean-Galéas, avec une grosse dot. Quand Charles VIII fit son expédition, Ludovic fut son allié, le reçut dans son duché ; à ce moment Jean-Galéas mourut, et l'on soupçonna Ludovic de l'avoir empoisonné, sans que la chose paraisse prouvée. Il se fit offrir le 22 oct. 1494 la couronne ducale par les notables milanais et entra bientôt dans la ligue contre

EFERUS - Recherche & Classification numérique

Charles VIII; après Fornoue, effrayé par l'arrivée des Suisses alliés de la France, il quitta la ligue et signa le traité de Verceil. Louis XII vint faire valoir ses droits sur le Milanais; Ludovic chassé du duché (1499), ramené par les Suisses à Milan, puis livré par eux (avr. 1500), fut envoyé en France et fut emprisonné au château de Loches où il mourut (17 mai 1508). Louis XII emmena aussi en France le fils de Jean-Galéas, *François*, qui fut abbé de Marmoutiers et mourut en 1511. Le cardinal Ascagne (1455-1505), chef du parti français à Rome sous Charles VIII, se tourna contre le roi qui avait dépossédé son frère Ludovic, fut à son tour pris et amené en France, mais put revenir en Italie. — Les deux fils de Ludovic, *Maximilien* et *François-Marie*, avaient été envoyés par lui en Allemagne. Maximilien fut ramené à Milan par les Suisses qui battirent Louis XII (1512); après Marignan, il se rendit à François Ier (oct. 1515); sa bêtise et sa paresse lui rendirent peu pénible la perte du pouvoir; ayant reçu de grands domaines en France, il mourut à Paris (1530). Son frère *François-Marie* (1492-1535), rétabli dans son duché après la défaite des Français à la Bicoque, entra plus tard dans la ligue italienne contre Charles-Quint et dut, en 1529, subir toutes les conditions de l'empereur; plus tard, il fit assassiner, pour lui complaire, un envoyé de François Ier, Maraviglia. La mort de ce duc marque la fin de sa dynastie (V. Milan). G. Weill.

Bibl.: Magenta, *Gli Visconti e gli Sforza*, 1883. — François Delaborde, *l'Expédition de Charles VIII en Italie*, 1888. — Léon-G. Pélissier, *Louis XII et Ludovic Sforza*, 1896-97.

SFORZA (Catherine), née en 1463, morte à Florence le 28 mai 1509. Fille naturelle de Galéas Sforza, elle fut à l'âge de dix ans fiancée à Gérôme Riario, neveu du pape Sixte IV, et l'épousa en 1477. A la mort de Sixte IV, lors du soulèvement contre les Riario, elle s'enferma dans le château Saint-Ange et ne le rendit qu'après avoir reçu des garanties pour sa famille. Retirée dans sa seigneurie d'Imola, elle en prit le gouvernement quand son mari fut assassiné; après avoir puni les assassins, elle montra une grande habileté diplomatique, négociant avec Milan et Florence, défendant ses domaines contre Venise, le pape et la France; impitoyable pour ses ennemis, assez indifférente pour les lettres et les arts, elle excita l'admiration de Machiavel et des Italiens par ses habiles stratagèmes. Elle épousa secrètement un jeune soldat, Feo, qui fut assassiné, puis Jean de Médicis qui mourut bientôt. Quand Alexandre VI, par une bulle de 1499, eut donné Imola et Forli à César Borgia, celui-ci vint avec des troupes françaises attaquer le donjon de Forli où Catherine résista énergiquement pendant trois semaines. Prisonnière de César et du pape, traitée d'une manière honteuse, elle fut délivrée sur l'intervention des généraux français, vint se retirer à Florence, et passa ses derniers jours à élever le fils qu'elle avait eu de son troisième mari: ce fut Jean de Médicis, grand capitaine de lansquenets. G. Weill.

Bibl.: Pasolini, *Caterina Sforza*, 1893. — E.-M. de Vogüé, *Histoire et Poésie*, 1898.

SFORZA (Bona), reine de Pologne (V. Bona Sforza).

SGAMBATI (Giovanni), pianiste et compositeur italien, né à Trevi le 28 mai 1843. Cet artiste remarquable, que sa famille destinait tout d'abord à l'étude du droit, étudia cependant de bonne heure le piano et l'harmonie sous la direction d'un élève de Zingarelli, le professeur Natalucci, et acquit assez vite une habileté singulière sur le piano. Dès 1860, fixé déjà à Rome, il y donnait des concerts où il exécutait surtout la musique de Beethoven, de Chopin et de Schumann, ses maîtres préférés, presque inconnus à cette époque en Italie. Il se disposait au même moment à aller en Allemagne parachever ses études, quand Liszt, en venant se fixer à Rome, lui épargna ce voyage. Il travailla assez longtemps sous la discipline du maître, tout en dirigeant fréquemment des exécutions orchestrales de chefs-d'œuvre symphoniques de l'école allemande. Quatre ans plus tard, il accompagnait son maître à Munich, et entendait pour la première fois les drames de R. Wagner pour lesquels il s'éprenait d'une vive admiration. Entre temps, il composait lui-même un certain nombre d'œuvres fort remarquables, pour la chambre ou pour le concert, et fondait un cours libre de piano à l'Académie de Sainte-Cécile. Sgambati est peut-être le seul compositeur italien moderne que les succès faciles du théâtre n'aient point attiré et qui se soit exclusivement consacré à la musique symphonique. Ses ouvrages, fort curieux à plus d'un titre, sont admirés de ses compatriotes, qui, cependant, n'ont guère profité en général de son exemple, ni de ses leçons. Ils sont malheureusement peu connus à l'étranger, en France tout particulièrement. Cet oubli est regrettable; car l'étude attentive de ce compositeur serait intéressante, ne fût-ce que pour déterminer les résultats produits par la culture allemande chez un artiste d'un tempérament original et qui, par ses affinités de race, semblerait au premier abord, comme tous ses compatriotes, à peu près fermé à la compréhension d'un art aussi étranger que celui-là aux tendances musicales de l'Italie contemporaine.

S'GRAVESANDE, physicien hollandais (V. Gravesande).

SHADWELL (Thomas), auteur dramatique anglais, né à Weeting vers 1642, mort le 19 nov. 1692. Inscrit au barreau de Londres, il ne plaida jamais, et après quelques voyages il se consacra à la littérature. En 1668, il débutait par une pièce imitée des *Fâcheux* de Molière, *The Sullen lovers*, où il se donnait comme un disciple fidèle de Ben Jonson. Il continua par *The Royal Shepherdess* (1668), par *The Humourists* (1670), par *The Miser* (1671), qui n'est qu'une adaptation de l'*Avare*, par *Epsom Wells* (1672), par *The Lancashire Witches* (1681), etc. Il eut des polémiques violentes avec Settle et surtout avec Dryden auquel il succéda comme poète-lauréat après la Révolution. Ses occupations officielles ne l'empêchèrent pas d'écrire toujours pour le théâtre et à continuer à piller Molière. Ses œuvres dramatiques ont été réunies en 1720 (Londres, 4 vol.). Schadwell avait beaucoup d'esprit et de bonne humeur; ses pièces ont eu, pour la plupart, de grands succès, mais elles sont déparées par de grosses obscénités. Rochester a dit de lui : « Si Shadwell avait brûlé tout ce qu'il a écrit et avait imprimé tout ce qu'il a dit, il aurait été le plus humoristique des poètes ».

SHAFTESBURY. Ville d'Angleterre, comté de Dorset; 2.122 hab. (en 1891). Importante à l'époque saxonne, elle avait, au xe siècle, une abbaye bénédictine et un atelier monétaire. Louis le Grand y mourut en 1036.

SHAFTESBURY (Anthony Ashley, comte de), homme d'Etat anglais, né à Wimborne-Saint-Giles (Dorsetshire) le 22 juil. 1621, mort à Amsterdam le 21 janv. 1683. D'une ancienne famille de grands propriétaires terriens, il témoigna, dès son enfance, une énergie extraordinaire et une prodigieuse confiance en lui-même. A quatorze ans, s'étant aperçu que ses tuteurs le dépouillaient, il s'adressa lui-même au procureur général Noy, pour leur arracher son patrimoine. Dès son entrée à Oxford, il soulevait ses camarades contre les brimades traditionnelles et réussissait à les faire supprimer. A dix-huit ans, il était membre du Parlement où il prit d'abord la défense du roi : mais s'étant rendu compte que le mouvement contre la royauté était plus puissant qu'on ne pensait, il eut l'habileté de passer du côté des parlementaires au moment même où les armées de Charles Ier remportaient leurs plus brillants succès. Cromwell le prit en affection et le fit entrer au conseil d'Etat. Il s'occupa beaucoup des questions législatives et il gagna une grande influence sur les presbytériens et les républicains. Mais il ressentit une blessure profonde d'amour-propre en se voyant, vers 1656, disgracié par le protecteur. Sourdement alors, il trama la chute du protectorat, devint l'agent le plus actif de Monck et fut le principal facteur de la Restauration. Charles II l'appela, des premiers, à son conseil privé (1661). Ashley s'attacha, d'une singulière façon, à gagner la faveur

EFERUS - Recherche & Classification numérique

royale : il était sobre, réservé, chaste, sa santé très précaire lui interdisait tout excès ; — il se donna l'apparence du débauché le plus déterminé, du plaisantin le plus obscène, si bien qu'un jour Charles lui dit : « Savez-vous que vous êtes le plus vilain chien de tout le royaume? » — « Parmi vos sujets, Sire, c'est possible », répondit-il sans hésiter. Il plut ainsi au souverain et, comme sous son masque de libertin, il était l'homme d'affaires le plus habile, le plus actif, le plus intègre, il profita de sa faveur pour réaliser de grandes vues politiques. Le pays était déchiré par les suites de la guerre civile. Shaftesbury voulait imposer la tolérance qui seule pouvait maintenir l'union entre les protestants. Il attaqua donc vivement Clarendon et amena sa chute, grâce aux embarras de la guerre de Hollande. Il était d'ailleurs peu scrupuleux sur les moyens, et il obtint notamment la « Déclaration d'indulgence » de 1672 par une série de roueries qui mériteraient d'être très sévèrement jugées si cet acte n'avait ramené en Angleterre toutes les victimes de la persécution, les dissidents exilés depuis des années, les quakers, etc., et rétabli la liberté du culte. Mais il fut lui-même joué par Charles II qui signa, à son insu, le traité de Douvres. Immédiatement, dans l'amertume de son ressentiment, Shaftesbury changea de politique. Il dit : « Le roi, comme simple particulier, aurait certainement passé pour un homme bien né, d'excellente éducation et d'un bon naturel, mais il s'est si mal conduit comme prince qu'il n'y a personne au monde, homme ou femme, qui ose compter sur lui et ait la moindre confiance en sa parole et en son amitié. » Il appuya violemment le fameux acte du *Test* qui obligea le duc d'York et Clifford à se démettre de leurs fonctions. Charles II se défendit en retirant les sceaux au chancelier (nov. 1673). Shaftesbury déclara : « Je ne dépose ma robe que pour ceindre une épée ». Mais la guerre qu'il commença fut une guerre d'intrigues. Il sema dans le public les craintes les plus vagues et les plus angoissantes sur un prétendu complot papiste, sur un soulèvement en Irlande, sur une invasion française. Au Parlement, il organisait un parti puissant qu'on appela le « country party » et qui présenta le bill excluant le duc d'York des conseils du roi, le bill de « garanties protestantes », etc. Il attaqua Danby, puis il réclama la dissolution du Parlement. Il fut alors envoyé à la Tour de Londres avec les signataires de sa proposition : Buckingham, Salisbury et Wharton (1677). Peu après sa sortie de prison (1678), éclatait le complot de Titus *Oates* (V. ce nom). Shaftesbury, chargé de faire une enquête sur les accusations de Titus, profita de la panique qu'elles excitèrent dans la nation pour faire passer le bill qui excluait les catholiques des deux Chambres, puis pour forcer le roi à convoquer un nouveau Parlement et à former un nouveau ministère.

Il devint alors président du conseil (1679), et tous ses collègues furent choisis parmi les chefs du « country party ». Son premier acte fut de faire présenter par ses partisans un bill privant Jacques de tous les droits à la couronne, et les Communes ayant voté ce bill, de faire préparer une *Remontrance* de faire signer une pétition par la ville de Londres en faveur du bill qu'on savait bien devoir être rejeté par les Lords. Charles II, en présence de ces menaces, prorogea le Parlement. Shaftesbury poussa alors, très vivement, la candidature de *Monmouth* (V. ce nom) à la royauté, et il ordonna une nouvelle persécution des catholiques : plusieurs furent exécutés. Ces mesures violentes jetèrent la désunion dans le cabinet. La majorité des collègues de Shaftesbury refusa de le suivre. William Temple conseilla au roi de dissoudre le Parlement ; Essex et Halifax obtinrent l'exil de Monmouth et le renvoi de Shaftesbury (1680). Celui-ci joua son va-tout : de nouveau il eut recours à l'excitation populaire. Le pape fut brûlé en effigie à Londres. Une vaste pétition fut organisée ; Monmouth fut appelé et on parla de recourir aux armes. Mais on avait abusé du papisme ; la province répondit aux *pétitionnaires* par une contre-pétition dite des *Abhorrents* (c'est l'origine des partis des *whigs* et des *tories*). Le duc d'York revint à la cour. Shaftesbury redoubla d'audace. Il dénonça la duchesse de Portsmouth comme « un fléau national », fit voter par les Communes « l'exclusion du trône de tout prince catholique », fit condamner et exécuter Stafford, se montra à la tête de ses partisans en armes, sous prétexte de défense personnelle. Finalement, Shaftesbury fut arrêté le 2 juil. et enfermé à la Tour de Londres, accusé de haute trahison. Londres lui demeura fidèle, le grand jury de Middlesex refusa de tenir compte de l'acte d'accusation et on dut le relâcher (1682). La nouvelle de sa sortie de prison fut accueillie par des carillons de cloches et des feux de joie. Il songea à reprendre la lutte et se vanta d'avoir à sa disposition dans la cité « 10.000 jeunes gaillards déterminés ». Mais cette bande n'était ni aussi déterminée, ni aussi sûre qu'il le disait, et il dut se cacher et passer sous un déguisement en Hollande où il mourut bientôt.

Shaftesbury fut l'homme d'Etat le plus éminent de son temps : il fut surtout un grand chef de parti, énergique, infatigable, d'une étonnante souplesse de talent. Sa qualité dominante était une confiance illimitée en soi-même et une pénétration politique qui l'avertissait à l'avance de tout ce qui allait arriver. Dryden l'a dépeint dans son poème : *Absalon* et *Architopel*, où Architopel (Shaftesbury) pousse Absalon (Monmouth) à une lutte parricide ; malgré l'aversion profonde du poète pour le caractère et les actes de l'homme d'Etat, il ne put s'empêcher de reconnaître et d'admirer son mérite et ses qualités. On l'a accusé d'être un déiste ou plutôt un libre penseur, et l'on cite sa jolie réponse à une dame qui lui demandait quelle était sa religion : « Madame, les hommes sages n'ont qu'une religion. — Et laquelle ? — Madame, les hommes sages ne le disent jamais ». R. S.

Bibl. : Christie, *Life of Shaftesbury* ; Londres. 1871, 2 vol. — Du même, *Memoirs, letters and speeches of Shaftesbury* ; Londres, 1860. — Traill, *Shaftesbury* ; Londres, 1886.

SHAFTESBURY (Cooper Antony Ashley, 3e comte de), célèbre philosophe et moraliste anglais, né à Londres le 26 avr. 1671, mort à Naples en fév. 1713, petit-fils du précédent. Le nom illustre dont il avait hérité le destinait aux charges et aux honneurs de la vie publique. Son éducation, dont Locke avait à partir de 1680 pris la direction, l'avait-elle préparé plutôt pour l'existence méditative et le recueillement de la pensée philosophique que pour les agitations de la politique ? Ou faut-il surtout faire entrer en ligne de compte une santé chancelante, qui lui interdisait de se donner tout entier à l'action ? Tant il y a que son rôle public, des plus honorables et qui se distingua par un whiggisme intraitable, ne jeta point un exceptionnel éclat. Au reste, dès 1703, en butte à l'hostilité de la cour, que scandalisaient ses opinions trop libérales et ses votes trop indépendants, il se retira de plus en plus des affaires. Divers séjours qu'il fit en Hollande, en Italie et en France, avaient établi sur le continent sa renommée. Marié en 1709, il vit sa santé décliner au point qu'une année ou deux après, les médecins lui interdisaient de rester en Angleterre. Il mourut à Naples, à l'âge de quarante-deux ans.

Ce grand seigneur homme de lettres n'a pu, dans sa courte vie, composer une œuvre bien considérable. Cette œuvre, synthétisée par lui en 1711 sous le titre de : *Caractéristiques des hommes, des manières, des opinions et du temps*, est l'une des plus élégantes dans la forme, des plus séduisantes par l'inspiration, dont se fasse honneur la littérature philosophique anglaise. Le premier des écrits que les *Caractéristiques* comprennent est une *Enquête concernant la vertu*, que Toland fit subrepticement imprimer en 1699. C'est dans l'*Enquête* que l'on trouvera les idées maîtresses de sa morale. En 1708 parut sa *Lettre sur l'enthousiasme*, qui fut suscitée par le fanatisme de prétendus prophètes dont la propagande faisait en Angleterre grand bruit. Il y développait les thèses d'un théisme

EFERUS - Recherche & Classification numérique

tolérant qui tient la raison assez forte pour démontrer les grandes vérités sans qu'il soit besoin de recourir à la violence et aux persécutions. Cette lettre eut beaucoup de retentissement. Parmi les remarques qu'elle suggéra, nous relèverons celles que lui consacra Leibniz. En 1708 également, Shaftesbury donna un *Essai sur la raillerie*, livre ingénieux, et qui, en dépit de son titre discret, renfermait une application curieuse de sa doctrine éthique. Il y soutenait que le ridicule est la pierre de touche du vrai : ce qui ne résiste pas à ce très simple critère doit être tenu pour une pure fausseté. Critère sans appel, le ridicule déjoue le charlatanisme de l'imposteur. Peut-être bien l'exemple donné par son ami Bayle avait-il été pour encourager, chez l'auteur de l'*Essai*, des vues qui nous paraissent à nous quelque peu superficielles et simplistes. En 1710, il donna le *Soliloque*, où se retrouvent ses théories morales préférées. A Naples, il composa son *Esquisse du jugement d'Hercule*. En 1716, parurent ses *Lettres à un jeune homme de l'Université;* Toland, en 1721, fera imprimer de lui des *Lettres à lord Molesworth*. Enfin, mentionnons que Benjamin Rand, de l'Université de Harvard, a fait paraître, en 1900, un gros volume contenant de nombreuses lettres inédites de notre philosophe, ainsi qu'un opuscule : *The Philosophical regimen* (ἀσκήματα), suite de méditations morales, sociales et politiques d'un très grand intérêt pour la connaissance de ce noble esprit : elles se distribuent sur la durée de sa maturité presque entière, puisque la première fut écrite en Hollande, en 1698, et la dernière, en 1712, à Naples.

L'importance de l'œuvre philosophique laissée par Shaftesbury est due bien plutôt au renom qu'elle a obtenu au siècle dernier et à l'influence incontestable qu'elle a exercée sur une longue lignée de penseurs qu'à sa valeur spéculative propre et à son originalité. Dans l'ordre métaphysique, tout au moins, cette originalité fait défaut, et l'auteur des *Caractéristiques*, loin d'en avoir regret, eût été très prompt, si on lui en avait fait la remarque, à s'en féliciter. Les recherches de philosophie première sont tenues par lui pour chimériques et ne méritent pas que les hommes y consument leurs efforts. Des questions comme celles de l'origine — par innéité ou acquisition et composition? — des idées sur lesquelles repose la connaissance, lui semblent dénuées de tout intérêt véritable et sur cela il ne montre aucun goût de suivre Locke dans ses analyses. En matière religieuse, Leslie Stephen croit relever chez lui des traces de scepticisme, jugement auquel nous ne saurions souscrire, à moins que l'on ne comprenne par scepticisme philosophique une certaine répugnance à dépasser le sens commun pour demander à la discussion métaphysique la mise à l'épreuve des principes et par scepticisme religieux une aversion invincible pour l'intolérance et l'orgueil dogmatiques des orthodoxies. Mais le scepticisme ainsi entendu devrait être imputé également à ces platoniciens de Cambridge que Shaftesbury aimait et dont les doctrines exercèrent sur sa pensée, celles de Whichcote surtout, un tel ascendant !

Ce qui est vrai, c'est que le système de Shaftesbury fait à la philosophie première une place aussi restreinte que possible et qu'il est, avant tout, occupé par la réflexion morale. Quand nous aurons dit que ce système est un finalisme théologique, tout débordant d'optimisme, où l'univers et ses parties sont données comme mis en une si parfaite harmonie que le mal n'y saurait être qu'une apparence et non une réalité, nous aurons résumé à peu près tous les principes qui président à sa conception des choses. Ce qu'il faut du moins en retenir, c'est que, contrairement aux attaques dont il fut l'objet de la part d'hommes, tels que Leland, Warburton, Berkeley, le théisme est à la base de sa doctrine. Un Dieu, garant de la justice, est nécessaire à sa morale qui, sans ce législateur suprême, manquerait de répondant (*Enquêtes*, l. I, part. III, 2).

La partie de la philosophie qu'il cultiva avec une ardeur qui ne se lassa jamais, fut celle qui traite du bien, des devoirs et de la vertu. S'il fut original quelque part, ce fut assurément là. En morale, il fut un intuitionniste. On a voulu que, dans ce domaine de la haute réflexion, il se soit mis en opposition avec son maître, Locke, et sans doute se persuada-t-il qu'il tournait le dos à l'*Essai sur l'entendement humain*. Locke n'avait-il pas tenu que la morale était une science rationnelle, susceptible de démonstrations aussi certaines et évidentes que celles de nos connaissances qui portent sur les figures et les nombres? Et Shaftesbury, au contraire, n'a-t-il pas admis que le bien et le mal sont un objet, non de raisonnement, mais de perception immédiate ? Il est vrai. Toutefois on pourrait prétendre qu'en cela, précisément, il se montre plus fidèle à la doctrine de Locke, que Locke lui-même ne l'avait été. Les jugements moraux ne sont pas pour lui des composés abstraits que l'entendement enchaîne : la genèse en est bien plus simple. Le mérite et le démérite, par conséquent la valeur éthique des actions est révélée aux hommes par une perception *sui generis* qui est obtenue par le « sens moral », sens qui, à l'opposé de ce que prétendent les partisans de la morale égoïste, ne doit nullement se confondre avec l'appétit personnel ni même être tenu en provenir. Il est le sens de l'altruisme, le sens du désintéressement ; quant à l'amour du bien personnel, admissible par lui-même, il ne devient un mal que par son excès qui le fait entrer en conflit avec le désir du bien général. Ce sens moral, sur lequel on a reproché fréquemment à notre auteur de s'exprimer avec équivoque, semble agir à la manière de tous les autres sens, par des perceptions simples et primitives au delà desquelles nous ne saurions remonter. C'est lui, notamment, qui décide que la vertu est agréable, le vice douloureux, tout comme le palais décide à l'égard de ce qui est amer et de ce qui est doux. Pour tout résumer en une formule, nous avons là un intuitionnisme moral qui donne naissance à une doctrine de la sympathie, ou, comme dira Hartley, de l'universelle bienveillance. — Qu'est-ce à dire, sinon que l'école écossaise a, dans Shaftesbury, un précurseur, et que Fowler a eu raison d'associer son nom à celui de Hutcheson?

G. Lyon.

Bibl. : Sur Shaftesbury et sa philosophie, V. Leslie Stephen, *History of English Thought in the 18th century*, 1881, 2e éd. — Fowler, *Shaftesbury and Hutcheson*, 1882. — Martineau, *Types of Ethical Theory*, 1885. — Benjamin Rand, *Third Earl of Shaftesbury*, etc., 1900.

SHÂH. Titre royal oriental (V. Chah).

SHÂHI. Monnaie persane (V. Chahi).

SHAHNAMEH ou **CHÂH-NÂMÈ** (Littérature persane) (V. Perse, t. XXVI, p. 468).

SHAKERS. Secte américaine (V. Lee [Anna]).

SHAKESPEARE-CLIFF. Falaise de la côte anglaise, à 2 kil. S.-O. de Douvres, haute de 175 m. Un tunnel la traverse. Elle doit son nom à la description qu'en fit le poète dans le *Roi Lear*.

SHAKESPEARE (William), auteur dramatique et poète anglais, né en 1564, mort en 1616.

I. La Biographie. — Fils d'un commerçant de Stratford-sur-Avon, John Shakespeare, et de Mary Arden dont le père était un riche fermier des environs de cette ville, *William* y naquit le 22 ou le 23 avr. 1564. Il y suivit, avec ses trois frères, les cours de l'école gratuite de grammaire. Il apprit le latin, mais à treize ans il fut mis en apprentissage par son père dont les affaires périclitaient. A dix-huit ans, il épousait une jeune femme qui était de huit ans son aînée, Anne Hathaway, qui probablement était sa maîtresse et qui lui donna une fille au bout de six mois, et trois ans après deux jumeaux, Hamnet et Judith. Shakespeare, qui ne gagnait rien, écrasé par ces charges de famille, quitta furtivement Stratford en 1585. Une aventure de braconnage, qui l'impliqua dans des poursuites judiciaires, l'obligeait aussi à s'éloigner. Il gagna Londres à pied et s'engagea dans une troupe d'acteurs où il ne tarda pas à se faire une grande réputation. Il joua

EFERUS - Recherche & Classification numérique

sur les scènes du vieux théâtre du Rideau, du théâtre de la Rose, du Globe et prit la direction d'une compagnie (les servants du comte de Derby ou les servants du lord-chambellan) qu'il fournit lui-même de pièces, tout en remaniant, suivant l'usage du temps, celles des auteurs dramatiques que les directeurs de théâtres achetaient pour les représenter. Sa première œuvre paraît devoir être datée de 1591. C'est une comédie, *Love's labours lost*, où perce une profonde connaissance des mœurs de la société du temps et où fourmillent les allusions à des événements contemporains. La naissante célébrité de Shakespeare est déjà marquée par les attaques mielleuses de ses concurrents, notamment de Robert Greene, qui suivirent la représentation de *Henri VI* (1592). Et c'est entre 1591 et 1611, entre sa vingt-septième et sa quarante-septième année, qu'il réalisa toute son œuvre dramatique, à laquelle il faut ajouter diverses poésies, qui excitèrent l'enthousiasme des contemporains, et ses fameux *Sonnets*. Peu à peu sa réputation s'était étendue, il avait des protecteurs à la cour. Elisabeth voulut le voir, et il joua devant elle, à Whitehall, avec les plus célèbres acteurs du temps, le jour de Noël 1597. Il est apprécié par les meilleurs critiques, Ben Jonson, Francis Meres et — signe encore plus caractéristique de sa popularité et de son influence — ses œuvres sont outrageusement pillées par d'audacieux pirates de lettres, qui allèrent jusqu'à signer de son nom, pour les mieux vendre, des productions sans valeur comme *The Passionate Pilgrim* (1599).

Vers 1596, Shakespeare était revenu à Stratford, qu'il avait quitté onze ans auparavant. Il y trouva les affaires de sa famille en piteux état et s'attacha à les rétablir. Il paya les dettes de son père, acheta en 1597 la plus belle maison de la ville, à laquelle il annexa un verger en 1602. Il existe des lettres de ses compatriotes qui prouvent qu'il leur prêtait de l'argent. Il était donc déjà assez riche en 1599, et sa fortune ne fit que s'accroître après cette date. En 1602, il achète des terres à Stratford, arrondit encore ses propriétés en 1610 et se montre fort strict dans le recouvrement de ses moindres créances : il est assez curieux de constater que ces préoccupations d'homme d'affaires coïncident précisément avec l'apparition de ses chefs-d'œuvre : *Comme il vous plaira*, *Hamlet*, *Othello*, *Macbeth*, *le Roi Lear*. En 1601, il y eut du froid entre lui et Ben Jonson, sans doute pour une de ces raisons futiles qui paraissent insupportables à l'épiderme si sensible des gens de lettres, et Jonson se plaignit fort qu'on l'eût qualifié de « peste » dans une pièce où Shakespeare avait mis la main. En 1603, la mort de la reine Elisabeth, qui l'avait toujours protégé, ne nuisit pas à sa fortune, car il retrouva dans Jacques Ier un patron encore plus bienveillant. Il donne alors ses meilleures pièces. Après la *Tempête* (1609), sa veine s'épuise, il ne compose plus que des fragments, qui sont repris, complétés, achevés, mis au point par des auteurs plus jeunes, John Fletcher et Massinger. En 1611, Shakespeare sent le besoin de se reposer tout à fait; il abandonne ses parts dans la direction des théâtres du Globe et de Blackfriars, il passe presque tout son temps à Stratford où il a marié sa fille Susanne au médecin John Hall; il s'occupe activement de petites affaires locales, d'affectations de biens communaux et toujours de prêts et de rentrées d'argent. Déjà malade, il marie sa fille cadette Judith en 1616 et peu après (23 avril, a. s., ou 3 mai, n. s.), il meurt, après avoir, dit la légende, fait quelques excès de boisson. Il fut enterré dans l'église de Stratford où, vers 1623, on lui éleva un monument dû au ciseau de Gérard Johnson.

C'est à peu près tout ce qu'on sait de la vie de Shakespeare. Deux de ses contemporains, Chettle et Jonson, ont laissé sur lui quelques mots affectueux. La tradition veut qu'il ait été un joyeux compagnon : mais contrairement aux habitudes des poètes du temps, il aimait plus à rire et à plaisanter qu'à boire. On peut donc se le figurer, dans son existence privée, comme un excellent père de famille et un bourgeois fort ordonné : nous avons pu constater chez notre Victor Hugo cette alliance du génie avec l'entente des petits intérêts ménagers qui semble, on ne sait pourquoi, assez singulière. La famille de Shakespeare est maintenant éteinte. Sa femme mourut, en 1623, à soixante-sept ans. Sa fille Judith, dame Quiney, mourut en 1662; elle avait eu trois enfants auxquels elle survécut. L'autre fille Susannah, dame Hall, morte en 1649, avait eu une fille Elisabeth, qui mourut elle-même sans enfants, en 1670, après avoir épousé en première noces Thomas Nash, et, en secondes noces, John Barnard. La maison du poète à Stratford, connue sous le nom de New Place, et qu'il avait léguée à Susanne, a été reconstruite en 1702 et a disparu en 1759. Sur l'emplacement on a construit un musée spécial, en 1846.

Quant à l'orthographe du nom de Shakespeare, qui a fait l'objet de tant de controverses, il suffit de remarquer que dans les registres communaux de Stratford, où il figure maintes fois, il est écrit de seize manières différentes. Lui-même a signé : tantôt Shakspere, tantôt Shakspeare, tantôt Shakespeare. Les deux seuls portraits authentiques sont le buste de Gérard Johnson qui surmonte le monument funéraire de Stratford, et une gravure de Droeshout qui orne l'édition in-fol. des œuvres, de 1623. Depuis, on a élevé au poète : un monument à Westminster (1741), œuvre de William Kent et de Peter Schumakers; un monument à New York (1882), œuvre de Ward; un autre à Paris (1888), œuvre de Paul Fournier.

II. L'œuvre. — Aucune des œuvres dramatiques de Shakespeare n'a été publiée avant 1597, en sorte que si, lorsqu'il mourut, ses manuscrits avaient été détruits, on ne possèderait aujourd'hui ni *Macbeth*, ni *Othello*, ni *Comme il vous plaira*, etc. On ignore même, bien qu'on ait déployé dans cette recherche les efforts de la critique la plus sagace, quelles sont les pièces de ses débuts. On lui en attribue, qui ne sont peut-être que des remaniements de pièces écrites par d'autres auteurs. *Peines d'amour perdues* (*Love's labours lost*) (1591), comédie gaie et satirique, semble bien être son premier essai personnel. Il emprunta ensuite à cette *Diane* de Montemayor, où ont puisé tant d'auteurs de tous pays, une jolie histoire d'amour et d'amitié, *Two gentlemen of Verona* (1591); puis se jeta en pleine farce dans *Comedy of Errors* (*les Méprises*), variation sur les *Ménechmes* de Plaute. Sa première tragédie (1592) est cette charmante et poétique histoire de *Roméo et Juliette*, qui lui vint d'Italie et où il sut mettre tant de jeunesse, tant de grâce et tant d'émotion. Son premier drame historique est *Henri VI* (1592), et il est conçu dans un sens bien national qui éclate dans la glorification du héros populaire, le brave Talbot, « la terreur des Français ». Cette veine était excellente, Shakespeare la suivit dans *Richard III* (1593), ce drame si plein de mouvement, voire de turbulence, où le fameux acteur Burbage vécut si bien son rôle qu'il obtint un triomphe qu'aucun de ses successeurs n'a égalé et que la tradition s'émerveille encore de ses intonations surhumaines : « Un cheval, un cheval, mon royaume pour un cheval ! » *Titus Andronicus* (1594), qui suivit, n'est peut-être pas de Shakespeare, mais il y a certainement travaillé; c'est une pièce inégale où tout est outré et où les horreurs succèdent aux horreurs. Le *Marchand de Venise* (1594), inspiré par le *Juif de Malte*, de Marlowe, met en scène l'inoubliable type de Shylock, et présente, avec une impartialité bien rare, l'exposé des qualités, tout comme des défauts, de la race israélite. Et là se joue cette comédie éternellement vraie. Quand on n'a pas besoin de Shylock, on le bafoue, on lui crache au visage. Quand son argent est nécessaire, on vient le lui demander humblement. « Que dois-je répondre ? Dois-je vous dire : Est-ce qu'un chien a de l'argent? est-il possible qu'un chien puisse prêter 3.000 ducats ? ou bien dois-je m'incliner profondément et, d'un ton servile, d'une voix basse et humble, dois-je vous dire : Mon brave seigneur,

EFERUS - Recherche & Classification numérique

mercredi, vous m'avez craché au visage; tel autre jour, vous m'avez chassé à coups de pied; tel autre, vous m'avez appelé chien : en retour de tant de courtoisie, je vais vous prêter mon argent. » C'est le problème toujours posé. Avec le *Roi Jean* (*King John*) [1594] nous revenons à la série des drames historiques, relatifs à la dynastie de Lancastre. Ici s'intercalent les poèmes que Shakespeare a composés, en sacrifiant à ce goût raffiné des écrits de l'antiquité grecque et romaine qui venait de s'étendre à l'Angleterre. C'est *Venus and Adonis* (1593), un poème d'amour qui ne rappelle que de loin les *Métamorphoses* d'Ovide; c'est *Lucrece* (1594), où l'imitation de Virgile est évidente. Ce sont les *Sonnets* (entre 1591 et 1594), où les délicats Italiens de la Renaissance, Pétrarque, entre autres, sont pris pour modèles. On a disserté à l'infini sur la signification de ces *Sonnets*, qui célèbrent les douceurs de l'amitié plus que les langueurs de l'amour, ou plutôt qui confondent si bien ces deux sentiments qu'on éprouve quelque malaise des vives peintures d'une amitié aussi passionnée. « Prends toutes mes amours, mon bien-aimé, oui, prends-les toutes. Qu'as-tu donc de plus maintenant que ce que tu avais auparavant? Il n'est pas d'amour, ami, que tu puisses appeler véritablement mien. Tout ce qui est à moi, était à toi, avant que tu me prisses celui-ci. Je te pardonne ton larcin, gentil voleur, bien que tu me dérobes tout mon pauvre avoir. » On y a cherché toutes sortes de détails sur les sentiments intimes du poète. L'ami si cher auquel on pardonne tout, même l'enlèvement d'une maîtresse aimée, ce serait lord Southampton, ou bien lord Pembroke : les partisans du premier sont plus nombreux et mieux documentés que ceux du second; quant à la sirène décevante, la brune aux grands yeux noirs, personne encore ne l'a su reconnaître : on se contente de nous dire qu'elle était d'un haut rang. Shakespeare n'aurait-il pas brodé, simplement, sur une intrigue à peine indiquée, et en raffinant sur les sentiments, à la manière italienne, quelques-unes de ces fantaisies brillantes et charmantes, où les sourires sont mouillés de pleurs, comme il fit dans *Comme il vous plaira*, dans *Cymbeline?* « Tant que durera l'été et que je vivrai ici, Fidèle, je parfumerai ton triste tombeau avec les plus belles fleurs. Tu auras en abondance celle qui ressemble à ton visage, la pâle primevère; la campanule azurée comme tes veines; la fleur de l'églantier dont le parfum, sans lui faire injure, n'est pas plus doux que ton haleine. » Ou encore dans le *Songe d'une nuit d'été?* Et c'est justement ce *Midsummer Night's Dream* (1595), qui fait suite chronologiquement aux *Sonnets*, merveille de fantaisie, où évoluent en pleine liberté les sylphes et les elfes, et Puck et Obéron, et la légère Titania. N'est-ce pas bien la même inspiration : « Cupidon décocha un trait contre la reine vierge. Mais je vis la flèche enflammée s'éteindre dans les chastes rayons de la lune humide, et la vestale couronnée, échappée aux atteintes de l'amour, passa son chemin, absorbée dans ses pensées virginales. Toutefois, je remarquai où tomba le trait de Cupidon; il tomba sur une petite fleur d'occident, autrefois blanche comme le lait, aujourd'hui rougie par la blessure de l'amour. Les jeunes filles la nomment pensée d'amour. » *Tout est bien qui finit bien* (*All's well that ends well*, 1595) est une touchante histoire d'amour dont l'héroïne, Hélène, douce et gracieuse, fine et ferme, sait se montrer assez énergique pour se créer sa destinée au lieu de l'abandonner au hasard, comme font tant de douces et faible femmes. Faible, la mégère de *Taming of the shrew* (1596) ne l'est guère, mais Petrucchio fait si bien qu'il la dompte, et qu'elle-même en vient à définir la femme, la vraie femme, comme la comprend l'auteur qui n'eut guère admis les théories féministes : « Pourquoi nos corps sont-ils pâles, faibles et délicats, incapables de supporter la fatigue et les agitations de ce monde, si ce n'est pour que nos mœurs douces et nos cœurs soient complètement d'accord avec notre extérieur ».

En 1597, Shakespeare revient au drame historique avec *Henri IV*, où apparaissent ses créations d'Hot Spur, l'ambitieux et impétueux soldat, qui a vécu en soldat et meurt en soldat et qui ne mâche jamais ses paroles. « Le roi est trop bon, et nous n'ignorons pas que le roi sait quand il faut promettre et quand il faut payer. Mon père, mon oncle et moi, nous lui avons donné cette royauté dont il est revêtu. A une époque où il était à peine âgé de vingt-six ans, en médiocre estime dans le pays, plongé dans l'abaissement et la misère, pauvre et obscur proscrit, regagnant furtivement sa patrie, mon père l'accueillit sur ce rivage »; — et de Falstaff, l'énorme Falstaff, aussi vicieux que spirituel, et qui met toujours les rieurs de son côté. La comédie tourne à la farce dans les *Joyeuses Commères de Windsor* (*Merry wives of Windsor*, 1597), où l'on voit un médecin français toujours furibond et écorchant aussi ridiculement l'anglais que l'Anglais légendaire de nos théâtres comiques écorche le français; — un prêtre gallois dont le baragouin est encore plus risible que celui du médecin; — un aubergiste jovial, gros et considéré; — des bourgeoises de tempérament vertueux, mais fort tentées de goûter au fruit défendu — et Falstaff, enfin, le tentateur, bafoué, battu, et successivement jeté à l'eau et brûlé afin que la morale triomphe. Après *Henri V* (1599), la figure royale qu'il a peinte avec le plus de prédilection, viennent les comédies les plus parfaites de Shakespeare. *Beaucoup de peine pour rien* (*Much ado about nothing*, 1599), où Béatrice, qui fait fi de l'amour, et Benedict, qui fait fi de la femme, finissent par tomber amoureux l'un de l'autre et, en se mariant, cèdent le plus drôlement du monde à la toute-puissance de la passion. Dans *Comme il vous plaira* (*As you like it*, 1599), il y a aussi beaucoup d'amour; mais l'ironie va jusqu'à la tristesse dans les propos de Jacques le cynique et le misanthrope, un des prototypes d'Hamlet; et dans la *Douzième Nuit* (*Twelft night*, 1600), qui reproduit un des thèmes favoris de l'ancien théâtre anglais, celui d'une femme déguisée en page pour voiler ses amours, pour servir le bien-aimé, sans même qu'il s'en doute, pour veiller sur lui en toute occasion. Viola représente bien la passion silencieuse et désintéressée, dont le charme est si subtil qu'il conquiert tout par sa pénétration lente et presque inconsciente.

Après une nouvelle incursion dans le genre héroïque romain (*Jules César*, 1601), dont tout l'intérêt est dans la peinture magistrale du caractère de Brutus, Shakespeare donne *Hamlet* (1602), la plus populaire peut-être de ses tragédies, bien qu'elle constitue, en somme, un drame philosophique dont la portée doive échapper au vulgaire. Qui ne connaît cependant et qui n'aime le si triste Hamlet, sa façon si particulière et si vraie, si profondément sentie, d'exprimer que la vie ne vaut pas la peine qu'on vive : « O Dieu! combien insipides, fastidieux et vains me paraissent tous les plaisirs de ce monde! » Sympathique est sa tristesse, sans qu'on se rende bien compte qu'elle a pour cause ce travail incessant de la pensée qui dessèche le sentiment, cet excès de réflexion qui tue la spontanéité, qui porte le doute jusque dans les manifestations les plus ingénues de l'amour le plus pur. Qui ne connaît et qui n'aime la triste, douce et poétique Ophélie? — *Troilus et Cressida* qui suit (1603) détonne presque pas sa pente à la bouffonnerie : on ne sait si c'est une tragédie, une comédie ou une épopée; c'est un récit burlesque de la guerre de Troie, au travers duquel évoluent un amant fidèle, Troïle, un honnête entremetteur, Pandarus, et une coquette des plus raffinées, Cressida, qui pratique à merveille ce qu'on appellera plus tard le flirt : « Le bonheur est dans la recherche. Le triomphe obtenu, tout est fini. La femme aimée qui ne sait pas cela ne sait rien. Les hommes avant la possession sont nos suppliants; après, ils sont nos maîtres ». *Measure for measure* (1604) met en scène une vertu un peu farouche, Isabelle, aux prises avec l'ignoble Angelo, qui cache ses vices sous l'apparence de l'austérité puritaine, mais si l'un est fran-

EFERUS - Recherche & Classification numérique

chement antipathique, l'autre ne parvient pas à se rendre sympathique, tant sa vertu s'entoure de froideur et de sécheresse. Dans *Othello* (1604), le poète développe toute la maturité de son talent. Othello, Iago, Desdémone, l'amour entier, violent, jaloux; la perfidie dont l'odieux atteint au sublime; l'amour trop simple, trop innocent, trop candide pour se permettre une plainte ou un murmure. La série des grandes tragédies continue avec *Macbeth* (1605), avec le *Roi Lear* (1606): dans la première, une étude psychologique puissante des ravages que la pensée du crime cause dans une âme primitivement vertueuse; une pénétrante esquisse de la femme, criminelle par ambition, poussant à l'assassinat le complice hésitant par le seul appoint de ses suggestions mauvaises; une peinture saisissante du remords; — dans la seconde, une série d'horreurs sans nom, de scènes sanglantes, de malheurs épiques frappant toute une race, comme chez les tragiques grecs, et sur lesquels se détachent la folie touchante du roi et la grâce délicate d'une martyre : Cordélie. *Timon d'Athènes* (1607) et *Pericles* (1607) n'atteignent pas la hauteur et sont loin de la perfection des trois grandes tragédies, *Hamlet*, *Othello*, *Macbeth;* il est vrai que ces deux drames ont été composés en collaboration. Timon est un misanthrope amer, qui ne vaut pas le misanthrope de Molière, bien que Gœthe le lui ait préféré. *Pericles* est un prince vertueux, fort humain et dont la sensibilité, toujours en éveil, est toujours froissée par les duretés de la vie. Les deux pièces témoignent d'ailleurs une ignorance profonde de l'histoire grecque qui n'est parvenue aux auteurs qu'à travers les légendes et les romans du moyen âge. *Antoine et Cléopâtre* (1608), *Coriolan* (1608), toutes deux tirées de Plutarque, terminent la série des tragédies gréco-romaines et, malgré des beautés nombreuses, portent, comme les précédentes, des traces de lassitude. Par contre, les dernières pièces de Shakespeare, *Cymbeline* (1610), *A Winter's tale* (1611), *la Tempête* (1611), sont d'un romanesque échevelé et rappellent la verve et la fraîcheur du *Songe d'une nuit d'été*. Nous y voyons une charmante Imogène, dont l'idéale vertu n'est même pas entamée par les épreuves les plus dures et les tentations les plus vives; — un Posthumus, qui est le type du bon chevalier. « Je ne crois pas qu'on trouve nulle part une aussi belle âme réunie à tant de beauté extérieure »; — le curieux Antolycus, coupeur de bourses et exploiteur de paysans et dont la canaillerie spirituelle amuse plus qu'elle ne révolte; — la mignonne et poétique Perdita, qui est une bergère bien raffinée; — l'énigmatique Caliban; — Prospero le philosophe, désabusé et philanthrope; — la candide et simple Miranda, un type idéal de vierge; — l'aimable Ariel. Avec la *Tempête*, drame merveilleux et d'inspiration très haute et très pure, se termine, par un chef-d'œuvre, la carrière de Shakespeare. Les pièces qu'il laissait à l'état de plan ou de fragments furent traitées et achevées par d'autres, notamment John Fletcher et Massinger. Les plus connues sont les *Two noble Kinsmen* et *Henry VIII*.

III. Influence de l'œuvre de Shakespeare. — Il est bien difficile d'apprécier, en quelques lignes, voire en quelques pages, la portée de cette œuvre immense. Shakespeare est un de ces surhumains d'Emerson, dont le nom résume et réalise les qualités d'un caractère national. Comme Dante et Calderon, comme Molière et Gœthe, c'est un génie universel. Connaissant à fond l'humanité, ayant pénétré en ses fibres les plus secrètes, il en a rendu les sentiments, jusqu'en leurs nuances les plus fugitives, avec une suprême maîtrise; il a traduit, en une langue riche, souple et merveilleusement flexible, les passions fortes et brutales, la douceur délicate, les rêves idylliques, la beauté physique et morale, la hideur des vices, la subtilité la plus aiguë, comme la simplicité enfantine. Son intuition est déconcertante. Il connaît aussi bien les secrets enfermés dans le cœur chaste d'une vierge, que les imaginations lubriques qui fument dans le cerveau d'un vieux débauché; et il sait l'accent vrai que rendront les émotions les plus diverses, dans les conditions les plus diverses. Un critique excellent, Edmond Gosse, a écrit : « Tout ce qui implique la vie se trouve dans Shakespeare; avec lui se dresse l'expression culminante de la plus haute faculté de l'homme : le pouvoir de transfigurer ses propres aventures, ses instincts et ses aspirations, à la brillante clarté de la mémoire; de donner à ce qui n'a jamais existé une réalité et une durée plus grande que les dieux n'en peuvent donner à leur demeure »; et encore : « La qualité pour laquelle Shakespeare est unique parmi les poètes du monde, et celle qui seule explique l'étendue, la vivacité et la cohérence sans pareille du vaste monde de son imagination est ce que Coleridge appelle, « sa puissance créatrice omniprésente », son pouvoir de tout observer, de ne rien oublier, de combiner et d'émettre de nouveau des impressions d'une variété complexe et définie ».

Il est assez curieux de constater que ces hautes qualités ont été à peine perçues par les contemporains de Shakespeare. Même entre 1660 et 1702, quelques critiques les nièrent, en partie, et reprochèrent au poète d'avoir méconnu gravement les fameuses règles des unités classiques. Dryden commença à réagir; Pope et Johnson suivirent. A la fin du XVIIIe siècle, personne ne faisait plus de réserve. Après Coleridge et Hazlitt commença la période d'admiration et de vénération. Des sociétés se fondèrent pour publier, avec un respect infini et un luxe d'interprétation parfois gênant, les œuvres du grand homme (Shakespeare Society, 1841, Neue Shakespeare Society, 1874). En 1769, Garrick, Arne et Boswell avaient pris l'initiative d'un jubilé qui fut célébré à Stratford du 6 au 8 sept.; ce jubilé prit les proportions d'un mouvement national en 1827, en 1830 et surtout en 1864. La renommée de Shakespeare s'était étendue d'abord en Allemagne : il y était connu dès 1614; Lessing, en 1767, le mit bien au-dessus de Racine et de Corneille, que toute l'Europe admirait alors; Wieland le traduisit en 1762, Schlegel en 1797; Gœthe adapta *Roméo et Juliette* (1801), Schiller *Macbeth* pour le théâtre de Weimar; Heine donna ses fines études sur les héroïnes de Shakespeare (1838), Mendelssohn, Schumann, Schubert mirent ses pièces en musique; enfin il se fonda, en 1865, une société shakespearienne à Weimar. En France, le grand tragique demeura longtemps inconnu. Cyrano de Bergerac avait bien lu, et quelque peu pillé *Cymbeline*, *Hamlet* et le *Marchand de Venise* dans son *Agrippine*, mais il fallut que Voltaire (1731) exprimât son admiration pour exciter enfin la curiosité du public; encore le fit-il à sa manière, en l'appelant « le Corneille de Londres, grand fou d'ailleurs, mais il a des morceaux admirables ». Diderot fit davantage dans un article de l'*Encyclopédie*. Ducis en 1769 traduisit *Hamlet*. Les lettrés ne furent pas conquis sans lutte. A l'Académie française, Shakespeare passait pour un barbare, Chateaubriand ne le goûtait pas. Mais après l'intervention de Mme de Staël (1804), l'opinion changea. Guizot, Villemain, de Barante publièrent des traductions et des études louangeuses. Alfred de Vigny fit jouer un *Othello* au Théâtre-Français (1829), et George Sand *Comme il vous plaira* (1856). Depuis, on a eu la belle traduction de François-Victor Hugo (1859-1866), et Sarah Bernhardt a popularisé *Macbeth* et *Hamlet*, qui a inspiré d'ailleurs à Ambroise Thomas une superbe partition. En Italie, l'influence de Shakespeare s'est répandue encore plus tard et plus lentement qu'en France; et encore est-ce grâce à Voltaire et à Ducis. Par contre, Verdi lui doit ses beaux opéras de *Macbeth*, d'*Othello* et de *Falstaff*. En Amérique, l'enthousiasme a égalé celui de l'Angleterre. On commença par y représenter *Richard III* (1750). En Russie, on s'est montré plus réfractaire, en dépit de l'exemple de Catherine II, qui adapta elle-même au théâtre les *Joyeuses Commères* et le *Roi Jean*. C'est par des traductions françaises (toujours Ducis) et allemandes que Shakespeare y avait pénétré. Au XIXe siècle, il y a trouvé d'excellents

EFERUS - Recherche & Classification numérique

traducteurs (notamment Kertzcher, 1862-79) et — contrairement à ce qui s'est passé en France — presque toutes ses pièces ont été jouées.

IV. Les éditions. — Shakespeare n'a publié aucune œuvre dramatique avant 1597. Si, comme nous l'avons déjà indiqué, tous ses manuscrits avaient été détruits quand il mourut, nous n'aurions ni *Macbeth*, ni *Othello*, ni la *Douzième Nuit*, ni *Comme il vous plaira*. En effet, quelques mauvaises éditions in-4 existaient seules, pour *Richard III* (1597), pour *Henry VI* (1594), pour *Henry IV* (1598). *Hamlet* parut, sous une forme très imparfaite, en 1603 ; de même *Roméo et Juliette* en 1597. Le *Midsummer Night's Dream* et le *Merchant of Venice* sont de 1600; le *King Lear* de 1608, etc. *Othello* parut seulement en 1622. En 1623, Heming et Condell, deux acteurs amis du poète, donnèrent le fameux texte in-folio, qui ne contient pourtant pas tout Shakespeare ; il n'en existe guère qu'une vingtaine d'exemplaires. Jusqu'en 1685, il n'y eut que quatre éditions. Depuis, on a publié plus de deux cents éditions des *Œuvres complètes*. Les plus célèbres sont : celles de Pope (1725, 6 vol.); de Johnson (1765, 8 vol.); de Stevens et Johnson (1773, 10 vol. in-8); de Singer (1826, 10 vol.); d'Halliwell (1853-61, 15 vol. in-fol.); de Dyce (1857, 9 vol.); de Clark, Glover et Wright (1863-66, 9 vol.) et de Marshall (1888-90, 8 vol.). René Samuel.

Bibl. : Nous nous bornerons à indiquer ici les recueils bibliographiques qui ont été publiés avec beaucoup de soin en Angleterre : Lowndes, *Libr. manual* (éd. Bohn). — Franz Thimm, *Shakespeariana*, 1864 et 1871. — Bibl. de l'*Encyclopœdia Britannica* (9e éd.) par M. R. Tedder. — Le catalogue du *British Museum*, qui, en 1897, ne contenait pas moins de 3.680 numéros relatifs à Shakespeare. — La biographie si claire et si complète, et en quelque sorte définitive, de M. Sidney Lee, dans le *Dictionary of National Biography* (t. LI). — Les publications considérables de la *Shakespeare Society* et de la *New Shakespeare Society*; celles de la *Deutsche Shakespeare-Gesellschaft*. — Enfin quelques études plus à la portée du public français : Chateaubriand, *Essai sur Shakespeare*; Paris, 1801, in-12. — Mme de Staël, *De la Littérature*; Paris, 1804. — Guizot, *Sur la vie et les œuvres de Shakespeare*; Paris, 1821. — Du même, *Shakespeare et son temps*; Paris, 1852. — Villemain, *Tableau de la littérature française au XVIIIe siècle*. — Du même, *Essai sur Shakespeare*. — Victor Hugo, *W. Shakespeare*; Paris, 1864. — A. Mézières, *Shakespeare, ses œuvres et ses critiques*; Paris, 1892, in-12, 3e éd. — Taine, *Histoire de la littérature anglaise*. — Emile Montégut, Introd. à la traduction des *Œuvres complètes* de Shakespeare ; Paris, 1867. — Lacroix, *Histoire de l'influence de Shakespeare sur le théâtre français*; Paris, 1867. — Paul de Saint-Victor, *les Deux Masques*. — Edmond Gosse, *Histoire de la littérature anglaise*; Paris, 1900, in-12. — H. Lavoix, *les Traducteurs de Shakespeare en musique*; Paris, 1869, in-8. — Stapfer, *Shakespeare et l'Antiquité*; Paris, 1888. — Wattendorff, *Essai sur l'influence que Shakespeare a exercée sur la tragédie romantique française*; Paris, 1888, in-4. — J. Darmesteter, *Shakespeare*; Paris, 1889, in-8. — Fernand Henry, *Les sonnets de Shakespeare traduits en sonnets français*; Paris, 1899, in-4. [On trouvera dans l'introduction de cet ouvrage un exposé très complet des questions très nombreuses et complexes soulevées par les sonnets.]

SHAKO. Coiffure militaire (V. Schako).

SHAMOKIN. Ville des Etats-Unis (Pennsylvanie), à 70 kil. N. d'Harrisburg, au centre des mines d'anthracite; 14.403 hab. (en 1890). Fonte, machines, scieries, etc.

SHANNON. Fleuve d'*Irlande* (V. ce mot, t. XX, p. 949).

SHAP. Ville d'Angleterre, comté de Westmoreland, à 19 kil. S. de Penrith ; 1.260 hab. (en 1891). Ruines d'une abbaye du XIIe siècle ; vieilles églises, eaux minérales, carrières de granite.

SHAPINSHAY. Ilot de l'archipel des *Orcades* (V. ce mot, t. XXV, p. 487).

SHARON. Ville des Etats-Unis (Pennsylvanie), sur la r. g. du Shenango; 7.459 hab. Mines de charbon bitumineux. Fonte, acier, machines, etc.

SHARP (James), prélat écossais, né à Banff Castle le 4 mai 1613, tué près de Saint-Andrews le 3 mai 1679. Professeur de philosophie à l'Université de Saint-Andrews, il fut pendant la guerre civile fait prisonnier par les parlementaires et enfermé à la Tour de Londres et à Edimbourg. Il travailla activement en faveur de Monck et de la Restauration, et fut l'agent le plus zélé de Charles II en Ecosse. Aussi fut-il nommé archevêque de Saint-Andrews en 1661. Il poursuivit vigoureusement les presbytériens, devint primat d'Ecosse (1664). Mais les rigueurs qu'il déployait avaient suscité des haines. En 1668, il fut l'objet d'une tentative de meurtre. James Mitchell, qui avait tiré sur lui un coup de pistolet dans les rues d'Edimbourg, fut saisi dix ans après et exécuté (1678). Cette exécution accrut les ressentiments de ses ennemis les covenantaires qui le firent assassiner pendant une promenade qu'il faisait avec sa fille aux environs de Saint-Andrews. R. S.

Bibl. : *Barbarous murder of Archbishop Sharp*, 1679. — *Life of archbishop Sharp, with an account of his death by an eye-witness*, 1719. — Stephen, *Life and times of archbishop Sharp*, 1839.

SHARPE (Samuel), égyptologue anglais, né à Londres le 8 mars 1799, mort à Londres le 28 juil. 1881. D'abord banquier, il consacra ses loisirs à des études mathématiques et archéologiques dont il publia les résultats dans le *Philosophical Magazine* (1828-31). Sous l'influence des travaux de Thomas Young et de Champollion, il s'éprit d'une véritable passion pour l'égyptologie où il passa bientôt maître. Il publia : *The early history of Egypt* (Londres, 1836, in-4), puis un très considérable corps d'*Egyptian Inscriptions* (1837, 1841 et 1855, in-fol.) ; un *Vocabulary of Hieroglyhics* (1837), et des travaux historiques qui lui ont valu la célébrité, bien qu'ils contiennent des vues parfois hasardées : *History of Egypt under the Ptolemies* (1838); *History of Egypt under the Romans* (1842); *History of the Hebrew Nation and its Literature* (1869), etc. Il a aussi donné une traduction de la Bible qui est fort estimée en Angleterre (1840, 8e éd., 1881).

Bibl. : Clayden, *Samuel Sharpe*; Londres, 1883.

SHASTA (Monts). Montagnes du N. de la Californie, entre les monts de Cascades et la Sierra Nevada ; elles atteignent 4.401 m., renferment un volcan éteint, des glaciers. Le Sacramento et la rivière Shasta en découlent.

SHAW (George), naturaliste anglais, né à Bierton le 10 déc. 1751, mort à Londres le 22 juil. 1813. Il enseigna la botanique à Oxford en 1784, puis se fixa à Londres en 1787 et fit, par la suite, des cours au « Leverian Museum ». Son ouvrage capital est : *General zoology or Systematic natural history* (Londres, 1800-26, 13 vol. in-8), achevé par Stephens. Dr L. Hn.

SHAW (Robert Barkley), voyageur anglais, né à Upper Clapton le 12 juil. 1839, mort à Mandalay le 15 juin 1879. Il s'établit en 1859 dans l'Himalaya pour y faire des plantations de thé. Très aventureux, il rayonna, de Kanyra, dans les régions jusqu'alors inconnues du Turkestan et de l'Asie centrale. Il a donné le récit de ses principaux voyages et de ses découvertes : *A visit to high Tartary, Yarkund and Kashgar* (Londres, 1871) ; *A sketch of the Turki Language as spoken in Eastern Turkestan* (Lahore, 1875, in-8) ; *The Ghalchah Languages* (Calcutta, 1876), etc. R. S.

SHAW-LEFEVRE (Charles), homme politique et écrivain anglais (V. Eversley).

SHAW-LEFEVRE (George John), homme politique anglais, né à Nottingham le 12 juin 1832. Inscrit au barreau de Londres en 1856, il entra à la Chambre des communes en 1868 et y représenta Reading jusqu'en 1885, et Bradford de 1886 à 1895. Il a été lord de l'Amirauté en 1866, secrétaire du bureau du commerce (1868-71), secrétaire de l'Amirauté (1871-74 et 1880) et premier commissaire des travaux publics (nov. 1880). En ce dernier poste, il a réalisé des progrès importants et embelli les rues de Londres. Nommé en 1884 maître général des postes, il abaissa la taxe des télégrammes, redevint en 1892 premier commissaire des travaux publics et prit la direction du bureau de l'intérieur en 1894. Libéral

EFERUS - Recherche & Classification numérique

avancé, partisan de Gladstone, Shaw-Lefevre a publié des travaux importants, entre autres : *Agrarian tenure* (1893), *English Commons and Forests* (1895), *Peel and O'Connell* (1895). R. S.

SHEA (Ambrose), administrateur anglais, né à Terre-Neuve en 1820. Speaker de l'Assemblée législative de la colonie, il fut délégué à la conférence de Québec qui rédigea la constitution du Dominion du Canada qu'il représenta ensuite à Londres en 1888. Il fut alors nommé gouverneur des Bahamas où il découvrit et mit en valeur une plante dont la fibre était analogue à celle du fameux chanvre de Manille et qui fit la richesse du pays. Il prit sa retraite en 1895. R. S.

SHEBOYGAN. Ville des Etats-Unis (Wisconsin), sur le lac Michigan; 16.353 hab. (en 1890). Eaux minérales. Fonte, machines. Grand commerce de fromages.

SHEERNESS. Ville d'Angleterre, comté de Kent, à l'embouchure de la Medway et au N.-O. de l'île Sheppey; 14.492 hab. C'est une place très forte, abritant des chantiers de la marine anglaise et le mouillage où séjourne habituellement une escadre. En 1667, Ruyter s'en empara. A 5 kil. S.-E. se trouvent, à *Minster*, les ruines d'une abbaye de femmes fondée en 673.

SHEFFIELD. Ville d'Angleterre, formant un comté municipal compris dans celui d'York; elle est située sur le Don, au confluent de quatre petits cours d'eau, et compte 324.243 hab. (en 1891) distribués sur 7.950 hect. C'est une des grandes cités manufacturières de la *Grande-Bretagne* (V. cet article), centre historique de la coutellerie; elle y occupe 16.400 ouvriers; 27.000 autres s'occupent à travailler le métal (fonte, acier, machines, machines-outils, scies, quincaillerie, etc.). Cette ville, noyée dans la fumée, possède de vieux monuments et un musée d'art (Saint-George) fondé en 1882 par *Ruskin* (V. ce nom). Le château, bâti au XIIIe siècle et où fut enfermée Marie Stuart, fut détruit en 1648; il subsiste l'église Saint-Pierre (XVe siècle), avec tombeaux des comtes de Shrewsbury, le manoir du duc de Norfolk, propriétaire de la moitié de la ville; Cutler-hall, siège de la corporation des couteliers, laquelle date de 1624. Sheffield, dont la fortune est récente, n'eut de député au Parlement qu'en 1832 et de charte municipale qu'en 1843.

SHEFFIELD. Ancienne famille anglaise. Le premier baron, *Edmund*, né en 1521, mort en 1549, était le petit-fils de Robert Sheffield, qui fut speaker de la Chambre des communes en 1510 et 1512. — *Edmund*, premier comte de Mulgrave, né vers 1564, mort en 1646, fut lord lieutenant du Yorkshire en 1603, et président du Conseil du Nord, et, à partir de 1616, vice-amiral du comté d'York. Bien que Charles Ier l'eût créé comte de Mulgrave en 1626, il se tourna contre lui dès les débuts de la guerre civile à laquelle son âge avancé ne lui permit pourtant pas de prendre une part active. — *Edmund*, comte de Mulgrave, petit-fils du précédent, né vers 1611, mort en 1658, appuya Fairfax et l'armée dans la campagne en faveur du rétablissement de la liberté parlementaire. Il fut membre du conseil d'Etat de Cromwell. — *John*, comte de Mulgrave, duc de Buckingham et de Normanby, né en 1648, mort en 1721, fils du précédent, servit contre les Hollandais, sous le prince Rupert, puis servit dans l'armée française sous Turenne, et fut chargé de commander en 1680 l'expédition envoyée au secours de Tanger. En 1682, il fut banni de la cour par Charles II, parce qu'il avait témoigné une tendresse trop vive pour la princesse Anne. Mais dès son avènement, Jacques lui accorda les plus grandes faveurs et le nomma lord chambellan en 1685. Mulgrave demeura fidèle à son prince jusqu'à ce qu'il se fût embarqué, puis il passa tout doucement à Guillaume d'Orange. Il devint alors le leader du parti conservateur, et joua un rôle politique assez considérable. Créé marquis de Normanby en 1694, il monta encore plus haut sous la reine Anne, qui le fit entrer au Conseil privé, le nomma en 1702 lord du sceau privé, et lui donna en 1703 le titre de duc de Buckingham. Il s'occupa des négociations du traité d'union avec l'Ecosse et fit une vive opposition aux libéraux. En 1710, il devenait président du Conseil. L'avènement de George le priva de tous ses emplois. Sheffield a laissé un certain nombre de poésies. Il avait des lettres et il protégea Dryden et Pope. Ce dernier a publié un recueil des œuvres de son patron : *Works of John Sheffield* (Londres, 1723, in-4, et 1726, in-8).

Le titre de comte de Sheffield fut donné en 1802 au député conservateur *John Baker* Holroyd, né en 1735, mort en 1821, économiste distingué,

SHEÏBAN, khan mongol (V. HORDE D'OR).

SHELBURNE (William PETTY, comte de), homme d'Etat anglais (V. PETTY [William]).

SHELBYVILLE. Ville des Etats-Unis (Indiana), sur le Blue-river; 5.541 hab. Marché agricole.

SHELLEY (Percy BYSSHE), littérateur anglais, né près d'Horsham le 4 août 1792, mort en mer le 8 juil. 1822. Il fit ses premières études à la pension de Sion House, de Brentford, les acheva à Eton et, à cause de sa faiblesse, de sa beauté, de sa sensibilité maladive, eut à souffrir les persécutions de ses condisciples. Pour se consoler et oublier, il se jeta, avec ardeur, dans les études et dans les expériences scientifiques qui avaient pour lui un vif attrait; ce qui lui valut, du reste, le surnom de « Shelley le Fou », ou celui, encore plus venimeux, de « Shelley l'Athée ». Il composait déjà des romans : *Zastrozzi* (1808), qui se ressent grandement de l'influence de Mrs Radcliffe; *Saint Irvyne or the Rosicrucian* (1810); des poésies : *Wandering Jew*, en collaboration avec Thomas Medwin; *Original poetry by Victor and Cazire* (1810), en collaboration avec sa cousine Harriet Grove, à laquelle il voua toute sa vie un amour platonique. Enfin, il se fit expulser d'Oxford, où il achevait son instruction, pour une composition qui fit horreur aux directeurs : *The Necessity of Atheism* (1811). Il s'établit à Londres, s'amouracha d'une fillette de seize ans, Harriet Westbrook, et l'épousa après un romanesque enlèvement. Peu après, il se liait avec Southey, avec Godwin, se jetait tête baissée dans la politique, discourait dans les meetings et participait aux extravagances des végétariens. Ses écrits révolutionnaires, *Declaration of Rights* (Dublin, 1812) et *The Devil's Walk* (1812), attirèrent l'attention du gouvernement, et, pour se soustraire à des poursuites imminentes, il erra d'un bout de l'Angleterre à l'autre, trouvant tout de même le loisir de publier sa *Queen Mab* (Londres, 1813, in-8), poème philosophique, et une *Refutation of Deism* (1814, in-8), qui sent le fagot. Son ménage était devenu un enfer, et il se sépara de sa femme pour les motifs les plus singuliers, ceux qu'on a l'habitude de qualifier d'incompatibilité d'humeur. Pour se consoler, il enleva Mary Godwin et fit avec elle un voyage en France et en Suisse dont il a publié le récit, *The History of a six weeks' Tour* (1817). Entre temps, sa femme avait donné naissance à un fils, Charles Bysshe, et toute la famille de Shelley, furieuse de l'abandon où il l'avait laissée, coupa les vivres au poète. Ses misères lui inspirèrent un magnifique poème : *Alastor or the Spirit of Solitude* (Londres, 1816, in-8); mais elles ne s'atténuaient pas. Bien au contraire, il fut forcé de repasser sur le continent à la suite d'affaires de femmes très embrouillées, où fut mêlée Claire Clairmont, une des maîtresses de Byron, qui d'ailleurs lui fit connaître le grand homme. Là-dessus la femme de Shelley mourut dans des circonstances assez pénibles, et le poète épousa (30 déc. 1816) Mary dont il avait déjà un fils et dont il eut une fille peu après. Claire Clarmont, maintenant brouillée avec Byron, dont elle avait eu une fille Allegra, retomba avec son enfant à la charge de Shelley, que Godwin poursuivait, par surcroît, de ses demandes d'argent. C'est au milieu de tous ces embarras qu'il créa un chef-d'œuvre, *The Revolt of Islam* (Londres, 1818, in-8), l'un des plus purs morceaux de poésie de la littérature anglaise. Mais comme il ne pouvait plus vivre

EFERUS - Recherche & Classification numérique

en Angleterre, il s'établit (1818) en Italie sans esprit de retour. Il y retrouva Byron, auquel il rendit la petite Allegra, se lia avec lui d'une forte amitié, visita les grandes villes : Florence, Naples, Venise, Rome, écrivant beaucoup : *The Cenci* (1819, in-8), tragédie en cinq actes ; *Prometheus unbound* (1820, in-8), poème d'une sublime envolée sur le thème de la rédemption de l'humanité ; *The Ode of the west Wind*, d'un lyrisme échevelé, etc. La connaissance qu'il fit de la charmante Emilia Viviani lui inspira son *Epipsychidion* (1821, in-8), d'un si mélodieux mysticisme, et la mort de Keats son *Adonais* (1821, in-4), qui passe pour son chef-d'œuvre. D'une activité intellectuelle prodigieuse, il traduisait Platon, Spinoza, Eschyle, Gœthe, Calderon. En avr. 1822, il vint habiter avec des amis près de La Spezzia. Il périt pendant une traversée de Leghorn à La Spezzia, au milieu d'une affreuse tempête. Son corps retrouvé, seulement au bout de dix jours, fut brûlé en présence de Byron et de Leigh Hunt, et ses cendres placées dans le cimetière protestant de Rome.

Shelley est un des meilleurs lyriques de l'Angleterre, peut-être le meilleur ; car ni Dryden, ni Wordsworth n'ont égalé toujours la magnificence de son style, sa clarté, sa grâce, sa fraîcheur d'imagination, sa spontanéité ; et aucun n'a eu plus d'influence sur le développement de la poésie anglaise.

Citons encore de lui : *Rosalind and Helen* (1819) ; *Lines written in dejection* (1819) ; *Peter Bell the Third* (1839) ; *The Masque of Anarchy* (1832) ; *Witch of Atlas* (1820) ; *Swellfoot the Tyrant* (1820) ; *Defence of Poetry* (1821) ; *Hellas* (1822). Les principaux recueils sont ceux des *Poetical pieces* (1823) ; *Posthumous poems* (Londres, 1874, in-8). Une édition des *Œuvres complètes* fut donnée par sa veuve en 1839 (4 vol.), mais il parut, depuis, des lettres et des écrits en prose, des fragments poétiques, etc. La seule édition vraiment complète est celle de *Buxton Forman* (Londres, 1876-80, 8 vol.). Shelley a été traduit en français, en allemand, en italien, en russe, etc. R. S.

Bibl. : J. Hogg, *Life of Shelley* ; Londres, 1858. — Medwin, *Shelley Papers*, 1833. — Du même, *Life of Shelley*, 1847. — Trelawny, *Last days of Shelley and Byron*, 1858. — — Lady Shelley, *Shelley Memorials*, 1859. — Dowden, *Life of Shelley*, 1886. — Rabbe, *Vie de Shelley* ; Paris, 1887.

SHELLEY (Mary Wollstonecraft), femme de lettres anglaise, née à Somers Town le 30 août 1797, morte à Londres le 1er fév. 1851, femme du précédent, fille de William Godwin et de Mary Wollstonecraft. Orpheline dès sa naissance, assez mal élevée par son père, elle passa son enfance et sa jeunesse chez divers amis de sa famille. Avide d'affection, elle s'éprit de Shelley dès qu'elle le vit et se fit enlever par lui en 1812. On sait (V. ci-dessus) comment le poète l'épousa en 1816, après la mort de sa première femme. Très intelligente, elle apprit, en se jouant, le grec, le latin, le français, l'italien ; elle était en fort grande estime auprès des amis de son mari, notamment de Byron, dont elle copia le troisième chant de *Childe Harold*. En 1818, elle publia *Frankenstein*, en 1829, *Valperga*, romans sans grande valeur. Après la mort de Shelley, elle revint en Angleterre où elle donna *The last Man* (1826), une histoire fondée sur la destruction totale de la race humaine par la peste, qui aurait pu fournir des scènes grandioses à une imagination plus puissante ; *Perkin Warbeck* (1830), *Falkner* (1837), insignifiantes nouvelles ; *Lodore* (1835), une sorte d'autobiographie fort intéressante. Mrs Shelley écrivit de nombreuses nouvelles dans les revues : elle avait de la grâce, et on la lit avec plaisir. Puis elle entreprit les biographies de Pétrarque, de Boccace, de Machiavel, etc. ; enfin elle s'attacha à la publication des œuvres de son mari. On peut citer encore d'elle : *Rambles in Germany and Italy* (1844, 2 vol.). R. S.

Bibl. : Julian Marshall, *Life of Mrs Shelley* : Londres, 1889. — W.-M. Rossetti, *Memoir of Mrs Shelley*, dans *Eminent Women Series*.

SHENANDOAH. Rivière des Etats-Unis (Virginie), affl. du Potomac ; longue de 200 kil., elle coule entre deux chaînes des monts Appalaches, arrosant une vallée célèbre par sa fertilité. Cette vallée fut très disputée au cours de la guerre de Sécession (V. Etats-Unis).

SHENANDOAH. Ville des Etats-Unis (Pennsylvanie), au centre des grandes mines d'anthracite ; 15.944 hab. (en 1890).

SHEPHERDIA (*Shepherdia* Nutt.) (Bot.). Genre d'Elxagnacées, très voisin des *Elæagnus* (V. ce mot), dont les représentants, trois arbustes de l'Amérique septentrionale, ne se distinguent que par les fleurs dioïques, à 8 étamines, et par les feuilles opposées. L'espèce type, *S. canadensis* Nutt. ou Argousier du Canada, est cultivée comme ornementale. Dr L. Hn.

SHEPOUT (Myth. égypt.) (V. Apet).

SHEPPEY. Ile d'Angleterre, comté de Kent, isolée de la grande terre par la Medway et le bras de mer nommé Swale ; elle mesure 91 kil. q. et compte 18.607 hab., la plupart dans la ville de *Sheerness* (V. ce mot).

SHERBROOKE. Ville du Canada, prov. de Québec, au confluent du Saint-Francis et du Magog ; 10.110 hab. (en 1891). Evêché. Lainages, cotonnades, papier, fonte, machines, minoterie, scieries. Nœud de voies ferrées.

SHERBROOKE (Robert Lowe, vicomte), homme politique anglais, né à Bingham (comté de Nottingham) le 4 déc. 1811, mort à Warlingham (Surrey) le 27 juil. 1892. Après un séjour de huit ans en Australie (1842-1850), il revint en Angleterre, entra à la Chambre des communes en 1852, et ne tarda pas à y acquérir une grande influence : vice-président du Comité d'éducation (1859), ses tentatives pour appliquer dans l'enseignement le système du libre-échange, c.-à-d. de la libre concurrence, firent beaucoup de bruit et ont été diversement jugées. En 1866, Lowe attaqua le bill de réforme parlementaire présenté par Russell, et l'éloquence qu'il déploya amena la chute du ministère. En 1868, il entra dans le cabinet Gladstone comme chancelier de l'Echiquier. Son projet d'impôt sur les allumettes (1871) provoqua des troubles à Londres et porta le premier coup à la popularité dont il jouissait. Il démissionna en 1873 et fut ministre de l'intérieur jusqu'en 1874. En 1880, il entra à la Chambre des lords avec le titre de vicomte Sherbrooke. On a de lui : *Poems of a life* (1884). R. S.

Bibl. : Hogan, *R. Lowe, viscount Sherbrooke* ; Londres, 1893. — A. Patchett-Martin, *Life of lord Sherbrooke*.

SHERBURNE (Sir Edward), poète anglais, né à Londres le 18 sept. 1618, mort à Londres le 4 nov. 1702. Employé dans les bureaux de la guerre, il perdit sa place aux débuts de la guerre civile à cause de ses opinions royalistes et fut même emprisonné quelque temps. Délivré, il rejoignit le roi et combattit à Edgehill. Il fut ensuite intendant de George Savile, et précepteur de John Coventry. A la Restauration, il retrouva sa place dans les bureaux. On a de lui : *Medea* (1646), tragédie en vers tirée de Sénèque ; diverses traductions, entre autres une d'Horace qui est excellente ; *Troades or the royal captives* (1679, in-8), tirée de Sénèque ; *The Life and death of Seneca the Philosopher* (1701, in-8), etc. R. S.

SHERIDAN (Thomas), acteur anglais, né en 1719, mort à Margate le 14 août 1788. Son père voulait en faire un maître d'école. Mais Sheridan, qui avait, presque enfant, composé une comédie : *Captain O' Blunder, or the brave Irishman*, avait la passion du théâtre, et il débuta avec grand succès, en 1743, au Théâtre Royal, dans le rôle de Richard III. Après une carrière brillante, il dirigea le théâtre de Dublin et, finalement, s'établit à Bath, puis à Londres comme professeur de diction. Il eut, en ce genre, une renommée considérable, et sa maison devint un centre de réunion pour les hommes les plus éminents du temps. Il a laissé un certain nombre d'ouvrages, entre autres : *British Education* (1756) ; *A course of lectures on elo-*

EFERUS - Recherche & Classification numérique

cution (1763); *Lectures on the act of reading* (1775); *A General dictionary of the English Language* (1780, 2 vol. in-4), etc. Il a publié les *Œuvres* de Swift, précédées d'une biographie (1784, 18 vol. in-8). R. S.

SHERIDAN (Richard Brinsley), homme d'Etat et auteur dramatique anglais, né à Dublin le 30 oct. 1751, mort le 30 juin 1816, fils du précédent. De bonne heure, il eut le goût de la littérature, projeta un journal quand il était encore à l'école, publia des traductions, commença à écrire des pièces en collaboration avec Halhed. En 1772, il se jeta, avec l'ardeur de la jeunesse, dans une aventure des plus romanesques, enleva une jeune cantatrice, miss Linley, et l'épousa; le mariage eut pour conséquence deux duels et la reprise de la fillette par son père, — le mariage ayant été considéré comme non valable. Mais Sheridan s'entêta, et il épousa pour tout de bon sa fiancée le 13 avr. 1773, au grand scandale de sa famille. Le 17 janv. 1775, il donnait à Covent Garden une comédie : *The Rivals*, qui tomba à plat et qui pourtant a eu, par la suite, plus de succès que toutes ses autres pièces. La même année, il faisait encore représenter une farce, *Saint-Patrict Day*, et un opéra-comique *The Duenna;* et il prenait la direction du théâtre de Drury Lane, où il succédait à Garrick. Il donna sur cette scène : *A Trip to Scarborough* (24 févr. 1777), et son chef-d'œuvre, *The School for Scandal* (8 mai 1777), puis *The Critic* et *Pizzaro* (1799), grand mélodrame patriotique. La renommée littéraire ne lui suffit pas et il fut pris d'ambition politique. Avec Fox, il fit une campagne en faveur de la réforme politique et il réussit à entrer à la Chambre des communes en 1780. Il eut bientôt gagné une réputation d'orateur et acquit une influence parlementaire qui lui valut de faire partie du cabinet Rockingham comme sous-secrétaire d'Etat pour les affaires étrangères (1782), Dans le ministère de coalition du duc de Portland (1783), il fut secrétaire d'Etat à la trésorerie : le prince de Galles le prit pour confident et conseiller. Sheridan joua le plus grand rôle dans l'affaire de Warren-Hastings, dont le procès fut décidé principalement par le discours fameux qu'il prononça pendant près de six heures d'affilée, le 7 févr. 1787. Sheridan s'attacha ensuite à la réforme parlementaire qui ne devait aboutir qu'en 1833 et dont il avait prédit le succès dès 1782 en écrivant : « Elle se fera en dépit de vous tous ». Dès les débuts de la Révolution française, il soutint, avec Fox, que nous avions bien le droit de nous donner le gouvernement qui nous plaisait. Mais, en bon Anglais, il dénonça plus que personne « la tyrannie que Bonaparte voulait imposer à l'Europe ». Huit jours avant sa mort il prononçait à la Chambre des communes un véhément réquisitoire contre le tyran. Ce fut son dernier discours. Depuis plusieurs années, sa santé était chancelante. Son théâtre avait brûlé en 1809; ses affaires avaient empiré, une meute de créanciers s'acharnaient après lui. Il lui fallut une suprême énergie pour lutter jusqu'au bout : ses dernières heures furent troublées par de féroces réclamations d'argent, contre lesquelles la police dut protéger son lit d'agonisant. Il fut enterré à Westminster, et ses funérailles eurent le caractère d'une grande manifestation nationale.

Sheridan est le premier dramaturge anglais, après Shakespeare. Il excella dans la comédie de mœurs où il n'eut pas d'égal parmi ses contemporains. Ses *Œuvres dramatiques* ont été réunies à Dublin (1792-93), à Londres (1794). Ses *Discours* ont été publiés en 1798 (5 vol.) en 1816 (5 vol.). R. S.

Bibl. : Dr Watkins, *Memoirs of Sheridan;* Londres, 1816. — Percy Fitzgerald, *Lives of the Sheridans*, 1887. — W. Earle, *Sheridan's Life and Times by an octogenarian*, 1859, 2 vol. — Smyth, *Memoir of Mr. Sheridan*, 1840. — Mrs Oliphant, *Life of Sheridan (Englishmen of Letters series*, 1883). — Fraser Rae, *Sheridan, a biography;* Londres, 1896.

SHERIDAN (Philip-Henry), général américain, né à Somerset (Ohio) le 6 mars 1831, mort à Nonquitt (Massachusetts) le 5 août 1888. Elève de l'Ecole militaire de West-Point, il commanda une division de l'armée de l'Ohio au début de la guerre de Sécession; il se distingua en de nombreuses rencontres, notamment à Chattanooga et à Chickamauga (1863), au Fisher's Hill (22 sept. 1864), à Cedar Creek (19 oct.). Le 26 mars 1865, il rejoignait Grant devant Petersburg et l'aidait à s'emparer de la ville, puis il se jeta sur Lee et l'obligea à capituler. Il commanda, après la guerre, divers districts, et Johnson, inquiet de sa popularité, crut bon de l'éloigner dans le Missouri (1869). En 1883, on lui donna le titre de commandant en chef de l'armée de l'Union. Il laissé des *Personal Memoirs* (New York, 1888) qui sont fort intéressants. R. S.

SHERIFF. En Angleterre, les sheriffs sont les représentants de la couronne dans les comtés, comme les préfets sont en France les représentants de l'Etat dans les départements. Mais là se borne l'assimilation. Les sheriffs ont en effet des pouvoirs beaucoup plus considérables et beaucoup plus variés. Ils nomment les jurés chargés de statuer dans les procès; ils sont chargés de l'exécution des jugements des cours de police, et ils doivent maintenir la paix dans les comtés. Chacun d'eux préside à toutes les élections pour le Parlement, à celles des coroners : il appréhende les délinquants et a le droit, dans les cas criminels, de pénétrer dans les domiciles privés; il a encore le droit de requérir toute force publique pour défendre le comté contre l'invasion de l'ennemi, pour y réprimer les rébellions et les troubles. Il saisit les terres qui reviennent à la couronne, il perçoit les amendes; il exécute notamment les arrêts des cours supérieures en ce qui concerne l'exécution des criminels dont il est personnellement responsable. Enfin il doit réception et assistance aux juges d'assises pendant leurs tournées. Les sheriffs sont assistés de sous-sheriffs qui, en réalité, exécutent toute leur besogne et qu'ils nomment eux-mêmes.

C'est la couronne qui nomme les sheriffs, dont les pouvoirs ne durent qu'un an. Cependant certaines villes, comme Londres, ont un droit de nomination. La procédure de nomination des sheriffs est assez singulière. Chaque année, dans la matinée du 12 nov., le lord chancelier, le premier lord de la Trésorerie, le chancelier de l'Echiquier, les juges des trois cours de Common Law, sous la présidence du lord chancelier, prennent connaissance d'une liste dressée par les soins des juges et contenant les noms des trois personnes de chaque comté les plus capables de remplir les fonctions de sheriff. La première personne inscrite sur la liste est toujours choisie, à moins qu'elle ne fasse valoir de bonnes raisons pour être exemptée de cette charge. La liste ainsi composée est revisée le 3 févr. par le président du Conseil, et les excuses sont examinées et, ou non, acceptées. La liste définitive est ensuite soumise à la reine, en conseil, et la reine marque d'un point sur le papier les noms des personnes irrévocablement choisies comme sheriffs.

En Ecosse, les sheriffs ont des attributions judiciaires encore plus étendues. R. S.

SHERMAN (William Tecumseh), général américain, né à Lancaster (Ohio) le 8 févr. 1820, mort le 14 févr. 1891. Elève de l'Ecole militaire de West Point, il servit en Californie pendant la guerre du Mexique (1847), démissionna en 1853 pour fonder une maison de banque, qui d'ailleurs ne réussit pas du tout. En 1860, il devint directeur de l'Académie militaire de Louisiane, puis, au début de la guerre de Sécession, il commanda le 13e régiment d'infanterie fédérale. Il se distingua à Bull Runn (21 juil. 1861), surtout à Shiloh (avr. 1862), enleva Atlanta (juil. 1864) et, après une série de combats importants et de manœuvres stratégiques habiles, opéra la jonction de l'armée de terre avec la flotte de l'Union (c'est la fameuse marche à la mer à travers la Géorgie). En 1865, il contraignit les confédérés à évacuer les deux Carolines,

EFERUS - Recherche & Classification numérique

et eut la meilleure part aux victoires de Pétersbourg et de Richmond. Le 26 avr., il recevait la reddition de Johnston et de toutes les troupes confédérées. Sherman fut ensuite employé dans les départements de l'Ouest, où il eut à diriger une guerre d'extermination contre les Indiens qu'avaient révoltés les travaux publics exécutés sur leurs territoires. Commandant en chef des armées de l'Union, à la place de Grant (1868), Sherman a été le meilleur des généraux fédéraux. Il a laissé des *Mémoires* (New York, 1875, 2 vol.), qui sont extrêmement intéressants. R. S.

Bibl.: Bowman et Irwin, *Sherman and his campaigns;* New York, 1865. — Headley, *Life and military Career of Sherman;* New York, 1865. — *Possible presidents: general William Tecumseh Sherman,* dans *North American Review*, 1888, 146.

SHERMAN (John), homme d'Etat américain, né à Lancaster (Ohio) le 10 mai 1823, mort à Washington le 22 oct. 1900, frère du précédent. Enfant turbulent et peu studieux, il fit des études à peu près nulles. En 1837, il fut attaché à un corps d'ingénieurs, en 1839 il se faisait recevoir avocat, et en même temps il entrait comme associé dans une fabrique de grosse menuiserie. Il s'occupait beaucoup de politique. Libéral modéré, il se fit élire membre du congrès en 1854. Il prit une grande part à l'organisation du nouveau parti républicain, puis à l'élection d'Abraham Lincoln. En 1861, l'Ohio l'envoyait siéger au Sénat fédéral. Dès les débuts de la guerre de Sécession, il fit preuve de la plus grande activité, en mettant sur pied et organisant des régiments d'infanterie, d'artillerie, de cavalerie. Après la paix, il fit adopter le bill qui porte son nom (Sherman's bill), relatif à l'organisation des Etats du Sud. Il appuya la politique de Grant, puis celle de Hayes, qui le choisit pour secrétaire de la Trésorerie (1877-81). Très compétent en matières financières, il se montra protectionniste enragé; même le tarif de son ami Mac Kinley, à l'adoption duquel il contribua plus que personne, ne le satisfaisait pas pleinement. C'est à lui qu'on doit le système de la banque nationale, et en grande partie l'état florissant des finances américaines. On le poussa, à diverses reprises, à la présidence des Etats-Unis, mais bien qu'il fût très respecté, il n'était pas populaire. En 1885, Sherman devint président du Sénat, fonction qu'il conserva jusqu'en 1888. Mac Kinley le nomma, en 1897, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères. Il est assez curieux de constater qu'il était adversaire décidé de l'annexion de Cuba. Aussi lorsque le congrès déclara la guerre à l'Espagne (25 avr. 1898), Sherman donna-t-il sa démission et se fit-il inscrire à la ligue antiimpérialiste. Il avait fait en 1867 un voyage en Allemagne, et Bismarck lui avait solennellement déclaré « que tout le monde en Prusse, depuis la roi jusqu'au plus humble de ses sujets, était du parti de l'union contre les rebelles ». Sherman a publié ses discours et rapports financiers (1879); sa correspondance entre son frère le général et lui (1894), et des *Recollections* (1895, 2 vol.), mémoires autobiographiques des plus intéressants. R. S.

SHERRY. Nom anglais du vin de Jerez. Le *sherry gobler* est une boisson américaine préparée avec du sherry, de la glace pilée, du sucre, du citron ou de l'orange; on y ajoute aussi, à volonté, du jus d'ananas, de framboise, de fraise, une cuillerée de curaçao. On le hume avec des pailles.

SHETLAND (scand. *Hitland*). Archipel situé au N. de la Grande-Bretagne, dans l'océan Atlantique, entre 59° 51′ 25″ et 60° 31′ 35″ lat. N., 3° 4′ 15″ et 4° 26′ 30″ long. O. (V. carte de l'Ecosse, au t. XV). Un bras de mer de 80 kil. le sépare de l'archipel méridional des Orcades. Les îles Shetland sont au nombre de 117, dont 34 habitées, leur surface globale est de 1.428 kil. q., leur population de 28.711 hab. (en 1891). Les principales îles sont: du S. au N., *Mainland* qui comprend 938 kil. q. et 19.741 hab., c.-à-d. les deux tiers de la surface et de la population totales; les îlots contigus de Bressa et Whalsey, à l'E.; les îles septentrionales de Yell, Fetlar et Unst; ajoutons, à quelque distance, à l'O., l'îlot de Foul, et, au S., isolé entre les Orcades et les Shetland auxquels on le rattache, l'îlot de Fair. — Les îles Shetland sont formées de roches métamorphiques flanquées à l'E. de vieux grès rouge. Elles sont très découpées par la mer et assez accidentées; les baies ou *voes* sont dominées par de hauts promontoires: Sumburgh-head (109 m.), au S. de Mainland; Fitful-head (283 m.), un peu à l'O.; on admire la pittoresque grandeur des côtes de l'île d'Unst. Le point culminant est la colline de Rona (450 m.), dans la presqu'île N. de Mainland. — Le climat est assez doux; la moyenne annuelle est de + 7°,2, mais en hiver (janvier-mars), elle reste de + 3°,9; en été, elle ne dépasse pas + 11°,6. Beaucoup de brouillard, mais relativement peu de pluie, sauf pendant les tourmentes de l'hiver. En été, la nuit n'est qu'un crépuscule: en hiver, les aurores boréales sont fréquentes.

Le sol est nu, rocheux; il n'existe plus dans l'archipel qu'un seul arbre haut de 3 m.; mais dans les tourbières on voit les traces d'anciens troncs de bouleaux. On cultive 6.658 hect. en avoine, orge, escourgeon (*bere*) et pommes de terre; les céréales ne mûrissent souvent qu'à fin octobre; le chou a été introduit par les soldats de Cromwell. On comptait, en 1890, environ 4.800 chevaux, 19.000 bœufs et 100.000 moutons; les chevaux (*shelties*) sont les fameux poneys de Shetland; leur nombre diminue; les bœufs sont aussi d'une race spéciale, à petites cornes et courtes jambes; les moutons ont une laine épaisse et fine. L'agriculture se transforme; on abandonne l'ancien système de *ruwtig*, rotation d'après laquelle un groupe de cultivateurs cultivaient alternativement les diverses pièces de terres indivises entre eux, selon l'usage signalé par Tacite chez les Germains de son temps (*arva in annos mutant*); la charrue anglaise remplace la charrue norvégienne à quatre bœufs. Le régime est la petite propriété; on compte 550 propriétaires et 3.600 tenures; toutefois, cinq propriétaires se partagent le tiers du sol des îles; mais il s'agit de landes et de pâtis. L'industrie est minime; on fabrique des toiles et des lainages pour l'usage local, des tricots de laine pour l'exportation. La principale ressource est la pêche, où s'emploient directement ou indirectement le quart des Shetlandais. Les barques pontées ont remplacé les *sixerns*, yoles scandinaves. A défaut de baleines, la morue et surtout le hareng fournissent d'abondantes prises. Un moment, la pêche avait été accaparée par les Hollandais, mais en 1712 on les évinça en créant des droits prohibitifs sur le sel.

On trouve dans les îles beaucoup de monuments, 75 tours dites des Pictes, des cairns, des tumuli, des galeries souterraines; des inscriptions runiques au cimetière de Crosskvik et à Cunningsburg. La population est de race scandinave; tous les noms de lieux sont scandinaves. Les îles Shetland forment avec les Orcades un comté (V. Orcades). La seule ville est Lerwick (4.000 hab.), fondée au début du XVIIe siècle; le seul village, Scalloway (600 hab.), l'ancienne capitale; le reste des maisons ou huttes se groupent en petits hameaux. A.-M. B.

Histoire (V. Orcades).

Bibl.: Outre les ouvrages cités à l'art. Orcades, V. Hibbert, *Description of the Shetland isles*, 1862. — Reid, *Art Rambles in Shetland*, 1869. — Corvie, *Shetland*, 1874-80. — Rampini, *Shetland and the Shetlanders*, 1884. — J. Russell, *Three years in Shetland*, 1887.

SHETLAND du Sud (*South-Shetland*). Archipel des régions antarctiques, au S. du cap Horn, entre 61° et 63° 20′ lat. S., 56° et 65° long. O. (V. Polaire), au N.-O. de la Terre de Louis-Philippe et de la Terre de Graham. Il est formé de douze îles (George, Livingstone, Smith, Deception, Elephanta, Clarence, etc.) et d'une multitude d'îlots et d'écueils glacés; l'ensemble occupe 2.300 kil. q. Découvertes par Dirk Geeritz (1599), explorées par Smith (1819) et Bransfield (1819-20).

SHEYENNE. Rivière des Etats-Unis (V. Cheyenne).

SHIELDS. Ville d'Angleterre (V. South-Shields).

EFERUS - Recherche & Classification numérique

SHILLING (Métr.) (V. Monnaie, t. XXIV, p. 137).

SHIN-Gon. Secte du *Japon* (V. ce mot, t. XXI, p. 27).

SHIN-Shou. Secte du *Japon* (V. ce mot, t. XXI, p. 27).

SHINTÔ (Relig.) (V. Japon, t. XXI, p. 23).

SHIPLEY. Ville d'Angleterre, comté d'York (West-Riding), sur l'Aire, au N. de Bradford; 23.387 hab. (en 1891). Lainages. Carrières.

SHIRBURN (Sir Edward), poète anglais (V. Sherburne).

SHIRLEY. Ville d'Angleterre, comté de Hants, faubourg N.-O. de Southampton; 15.898 hab.

SHIRLEY (James), auteur dramatique anglais, né le 18 sept. 1596, mort à la fin d'oct. 1666. Il débuta dans l'enseignement, se fit recevoir dans les ordres, puis se convertit au catholicisme et se maria. Il vint à Londres en 1623, et trouva sa vocation comme auteur dramatique. Protégé par Charles Ier, il eut un succès rapide. Il se fit aussi jouer à Dublin où il fit un assez long séjour (1636-38). La chute de la royauté le plongea dans la misère, et il reprit ses anciennes fonctions de maître d'école. Puis il revint à l'art dramatique, et la Restauration lui rendit quelque lustre. Le grand incendie de Londres (sept. 1666) le ruina de fond en comble, et il périt de chagrin, de misère et de froid, le même jour que sa femme, à Saint-Giles où il s'était réfugié. Après une longue éclipse, la faveur revint à ses œuvres et, après l'avoir presque oublié, on le considère comme un des meilleurs auteurs dramatiques que l'Angleterre ait produits au XVIIe siècle. A vrai dire, ses pièces sont pleines de réminiscences de Shakespeare et se ressentent fortement de l'influence de Beaumont et de Fletcher et surtout de Webster et de Massinger. Il est donc peu original, mais il est fort habile, et sa profonde connaissance de la technique théâtrale lui a fourni d'heureux effets. Shirley a laissé plus de quarante pièces, dont les plus connues sont : *The maids Revenge* (1626), tragédie; *The grateful Servant* (1629), comédie; *The Gamester* (1633), comédie; *The lady of pleasure* (1635), comédie; *The Royal Master* (1638), tragédie, d'où Musset a sans doute tiré sa charmante *Carmosine; The Cardinal* (1641), tragédie qui est considérée comme son chef-d'œuvre; *The Contention of Ajax and Ulysses* (1659), drame. R. S.

Bibl. : W. Gifford, *The Dramatic works and poems of James Shirley, with some Account of Shirley and his writings by* Alexander Dyce; Londres, 1833, 6 vol. — Swinburne, *James Shirley*, dans *Fortnighly Review*, 1890, 47.

SHITOMIR. Ville de Russie (V. Zytomierz).

SHIZNOKA. Ville du Japon, ch.-l. de la prov. de Suruga, sur le chem. de fer de Tokyo à Osaka; 36.343 hab. (en 1892). Résidence du dernier Shôgoun.

SHÔGOUN (V. Japon, t. XXI, p. 34).

SHOPESKA-F, roi égyptien (V. Aseska-f).

SHOREDITCH. Quartier de *Londres* (V. ce mot, t. XXII, p. 510).

SHOSHONES ou SERPENTS (*Snake*). Indiens de l'Amérique du Nord, que l'on rattache au groupe aztèque et qui habitent l'Idaho et les districts voisins de la Nevada, de l'Oregon et du Wyoming. Ils ont des villages avec de grandes maisons de bois, se vêtent de peaux, se percent les oreilles et le nez, obéissent à des chefs héréditaires. On évalue leur nombre à 6.000. Ils adoptent la vie agricole.

SHOUGHÉN. Secte du *Japon* (V. ce mot, t. XXI, p. 27).

SHRAPNELL (Artill.) (V. Obus, t. XXV, p. 196).

SHREVEPORT. Ville des Etats-Unis (Louisiane), sur la Rivière Rouge, à la frontière du Texas; 11.977 hab. en 1890, en majorité gens de couleur. Fabriques de glace, d'huile de coton; grand commerce de coton, de peaux, de laine, de suif, de bétail; nombreuses voies ferrées. Tribunal fédéral.

SHREWSBURY. Ville d'Angleterre, ch.-l. du comté de Shropshire, dans une presqu'île du Severn; 26.967 hab. Fil, toile, tapis. Evêché catholique. Amphithéâtre romain; vestiges de l'ancienne enceinte, du château normand, de trois cloîtres; nombreuses maisons du moyen âge; plusieurs églises de ce temps, en particulier celle de l'abbaye de Sainte-Croix. Cité galloise du nom de *Pengwern*, conquise à la fin du VIIIe siècle par le roi Offade Mercie, Shrewsbury joua un rôle notable dans les guerres entre Anglais et Gallois.

SHROPSHIRE ou SALOP. Comté d'Angleterre, limitrophe du pays de Galles; 3.478 kil. q.; 236.339 hab. en 1891. Le Severn le traverse, divisant la plaine fertile du Nord, de la zone méridionale très accidentée (Long Mynd, 617 m.) et revêtue de pâturages. Au centre du comté, belvédère isolé du Wrekin (377 m.) — Le ch.-l. est Shrewsbury. — Les champs occupent 32 % de la superficie, les pâturages 52 1/2 %, les bois 6 %. En 1890, on recensait 32.700 chevaux, 167.000 bœufs, 480.000 moutons, 74.000 porcs. Les mines ont livré, en 1894, environ 683.000 tonnes de houille, 40.000 de fer, 1.600 de plomb. La principale industrie est la poterie.

SHUNT (Phys.). On désigne sous ce nom une sorte de boîte de résistance que l'on met en dérivation sur un circuit, de façon à ce que les intensités des courants qui passent par le fil principal et par le shunt soient dans un rapport déterminé exactement connu. On munit souvent les galvanomètres de shunts qui permettent d'employer ces appareils pour des courants d'une intensité très différente de ceux qu'ils sont capables de mesurer. Un shunt se présente sous forme d'un socle cylindrique, à l'intérieur duquel sont trois bobines de résistance. La partie supérieure de ce socle est en ébonite, matière isolante, et porte divers plots en cuivre isolés les uns des autres, mais que l'on peut mettre en relation à l'aide de chevilles tronconiques en cuivre, comme dans les boîtes de résistance ordinaire. Les deux bornes du shunt sont reliées aux bornes du galvanomètre par de gros fils, pour n'introduire que les résistances négligeables, il suffit de déplacer une des chevilles du shunt pour introduire dans le circuit dérivé qu'il forme l'une ou l'autre des trois résistances. Ces trois résistances, au lieu d'être égales à un nombre exact d'ohms, comme dans les boîtes ordinaires, sont en relation simple avec la résistance du galvanomètre pour lequel le shunt est construit; elles représentent en général 1/9, 1/99 et 1/999 de la résistance du galvanomètre, de telle sorte que lorsqu'on met la bobine 1/9 en dérivation dans le circuit du galvanomètre, ce dernier reçoit le 1/10 du courant, tandis que les 9/10 passent dans le shunt. Avec les deux autres bobines le courant est respectivement de 1/100 ou de 1/1000 du courant total. On peut donc, grâce au shunt, employer un galvanomètre à mesurer des courants mille fois plus forts que ceux pour lesquels il est construit.

Les shunts peuvent encore être employés à un autre usage; ils peuvent servir à mesurer de très grandes ou de très petites résistances avec une boîte de résistance ordinaire, impropre à ces mesures, à l'aide d'un galvanomètre différentiel. On sait que ces instruments comportent deux bobines semblables, dont le fil est enroulé en sens inverse, de sorte que lorsqu'un même courant traverse les deux bobines, le galvanomètre reste au zéro; son aiguille indique seulement la différence des intensités des deux courants; on met en dérivation sur un circuit parcouru par un courant les deux cadres du galvanomètre, de façon que l'aiguille reste au zéro; les deux dérivations ont alors même résistance. Appelons A et B ces deux dérivations. Sur A on intercale une boîte de résistance et sur B la résistance à mesurer, et on met un shunt en dérivation avec le cadre du galvanomètre qui fait partie de la dérivation B. Supposons que l'on emploie la bobine du shunt 1/999 ou, comme l'on dit, que l'on shunte le courant au millième; la résistance à mesurer introduite en B

EFERUS - Recherche & Classification numérique

affaiblit encore le courant, mais, pour produire dans le circuit A le même effet, il faudra mettre, à l'aide de la boîte de résistance, une résistance mille fois plus forte, car tout le courant de cette dérivation passe dans le galvanomètre, tandis que le millième seulement de l'autre dérivation passe dans l'autre cadre du galvanomètre. On pourra donc, avec une boîte étalonnée de 1 à 1.000 ohms, mesurer des résistances comprises entre 0,001 et 1 ohm. Si, au contraire, on place le shunt sur la même dérivation que la boîte de résistance, on pourra avec cette même boîte mesurer des résistances variant entre 1.000 et 1.000.000 ohms. Ces instruments sont donc très précieux, mais ils doivent être étalonnés pour le galvanomètre avec lequel ils sont destinés à servir, sans cela il faut, après chaque mesure, multiplier les résultats obtenus par un certain coefficient plus ou moins compliqué. A. Joannis.

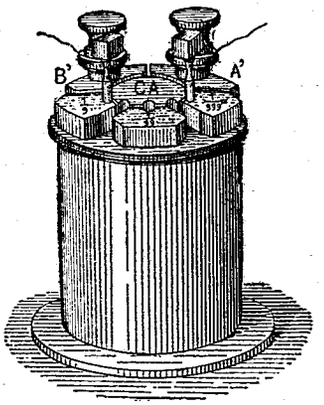

Shunt.

SI. C'est le nom de la septième note de la gamme, nom qui n'a été appliqué à cette note que fort longtemps après que les autres eussent été pourvues du leur. Guy d'Arezzo, en désignant les six premières par les syllabes qui sont toujours en usage, ne jugea pas nécessaire de doter la septième note d'un nom particulier, et cette omission, quelles qu'en soient les causes, a singulièrement compliqué, pendant de longs siècles, l'enseignement de la théorie musicale. Pour désigner en solfiant cette note anonyme, il fallait à chaque instant changer les noms des autres et les nommer de diverses manières, le tout d'après des règles arbitraires ou tout au moins fort difficiles dans l'application. Il en sera plus amplement parlé ailleurs (V. Solmisation). Les embarras causés par le mode de solmisation nécessité par l'absence de désignation pour la septième note furent jugés tels qu'à diverses époques, surtout à partir du XVIIe siècle, certains auteurs essayèrent, sans grand succès, de compléter la gamme par l'adjonction d'une syllabe nouvelle. Sans remonter trop haut, on peut trouver dans l'*Harmonie universelle* du P. Mersenne (1636) les noms de plusieurs théoriciens qui avaient proposé les syllabes *ci*, *di*, *ni*, *za*, etc. Avant lui déjà, le P. Banchieri, moine olivétain, dans sa *Cartella di musica* (1614), avait voulu faire employer *bi* et *ba*, suivant les cas. Le nom de *si* qui a prévalu paraît être de l'invention d'un musicien français nommé Le Maire (*Méthode facile pour apprendre la musique*, 1651). En tout cas, c'est en France que la méthode prévalut tout d'abord, et, dès la fin du XVIIe siècle, toutes les notes y avaient des noms particuliers. L'Italie garda l'ancien système pendant la plus grande partie du siècle suivant, malgré les inconvénients singuliers qu'il présentait. Pour l'Allemagne et les autres pays du Nord, on sait qu'ils n'ont jamais fait usage des syllabes pour solfier, mais qu'ils emploient simplement pour cela les lettres de l'alphabet, héritage de l'antique notation boétienne. H. Q.

SIAGNE. Fleuve de France (V. Alpes-Maritimes, t. II, p. 483, et Var [Dép.]).

SIAH (grec Σεεία, arabe *Sia'*). Ville ruinée de la Syrie centrale (Hauran), sur un plateau escarpé, à environ 3 kil. S.-E. de Kanaouât. On y voit les restes d'un grand temple de Baal-Samin, sur les architraves duquel étaient tracées des inscriptions nabatéennes qui sont le plus beau spécimen de cette écriture, et qui ont été relevées par Waddington et de Vogüé. Ce monument, construit à l'époque des Hérode, est un beau reste des constructions élevées par la dynastie iduméenne; il appartient à l'art grec, enjolivé par des artistes orientaux, enclins à l'exagération. Il a été bâti par deux personnages nommés Maleikat (le premier vers l'an 23 av. J.-C., le second antérieur à l'an 4 ap. J.-C.), auxquels on éleva des statues aujourd'hui mutilées; deux têtes intactes sont au musée du Louvre. La statue élevée à Hérode par Obaisath a été brisée en mille pièces par les premiers chrétiens. Cl. Huart.

Bibl.: Comte Melchior de Vogüé, *Syrie centrale; architecture civile et religieuse;* Paris, 1865, p. 31. — *Inscriptions sémitiques;* Paris, 1868, p. 92.

SIAH-Koh. Chaînon dérivé de la chaîne de montagnes de l'Afghanistan, et dont le nom signifie montagne noire en persan. Il s'étend de l'E. à l'O. et forme la limite S. de la vallée du Héri-Roud ou rivière de Hérat, par opposition au Séfid-Koh ou Montagne blanche qui s'étend au N. — Un pic isolé du même nom, dans le S. du Khoraçan, indique la limite de la Perse et de l'Afghanistan, au N. du Séistan.

SIALIA (Ornith.). Genre de Passereaux, de la famille des *Saxicolidés* (V. Traquet), ayant pour type l'Oiseau bleu (*Blue-Bird*) des Américains, un des Passereaux les plus populaires aux Etats-Unis, où il est aussi familier que notre Rouge-Gorge. Avec la même taille, il a les ailes plus longues, le vol facile et rapide. Il place son nid dans un trou d'arbre, il vit en société, même avec d'autres espèces, au moins à l'époque des migrations, car il passe l'hiver dans le Sud. Wilson compare son chant à celui de la Draine. Au printemps, dès leur arrivée aux Etats-Unis, les mâles se battent pour la possession des femelles, puis les couples s'isolent pour nicher et écartent de leur domaine tous les autres oiseaux. Leur vol est élégant et gracieux comme celui de l'Hirondelle. Ils se nourrissent d'insectes et de vers. Le *Sialia salis* L., dont il est question ici (le *Rouge-Gorge bleu* des anciens ornithologistes), est en dessus d'un beau bleu azuré; la poitrine et le ventre sont roux, tachetés de bleu sur la gorge. Il habite toute l'Amérique du Nord, passant l'hiver au Texas. Une espèce voisine (*S. arctica*) est des Montagnes Rocheuses et de Californie; une troisième (*S. mexica*), de Californie et du Mexique. E. Trouessart.

SIALIS (Latr.) (Entom.). Genre de Névroptères, synonyme de *Semblis* (V. ce mot), *Sialis niger* Latr. = *Semblis lutarius* L.

SIALORRHÉE. Salivation abondante (V. Salive).

SIAM. Jeu (V. Quille).

SIAM (Golfe de). Golfe formé par la mer de Chine, entre le Cambodge, le Siam et la presqu'île de Malacca. L'ouverture du golfe, entre le cap *Tringanou* et le cap *Cambodge* ou *Camao*, est de 385 kil., et la profondeur, jusqu'à la grande baie carrée de l'extrémité, de plus de 900 kil. Les conditions physiques de ce golfe sont, en somme, peu connues, parce qu'il se trouve en dehors des grandes lignes de navigation, et que les grandes explorations océanographiques ne l'ont pas visité. La côte malaise est généralement plate et ne devient montagneuse qu'à partir de l'isthme de *Kra*. La côte cambodgienne est plus indentée, mais généralement tout aussi plate; aussi est-elle très peu peuplée, et à part la rade de Bangkok, à l'extrémité N., il n'y a pas de véritable port dans tout le golfe. Les îles ne sont que des prolongements des montagnes continentales: *Redang*, *Printian*, *Samoni*, *Pennang*, *Roug*, l'archipel des *Phou-Quôc*. La profondeur est très faible et ne dépasse pas, en moyenne, 100 m.; ceci explique que toutes les rivières qui s'y jettent forment des deltas, les marées n'étant d'ailleurs pas considérables (1 à 5 m.) et ne donnant pas lieu à des courants intenses. Les seuls courants observés jusqu'ici, de l'O. à l'E. en été, de l'E. à l'O. en hiver, paraissent être des dérivations

EFERUS - Recherche & Classification numérique

des courants de la mer de Chine et produits par les moussons, qui soufflent du S.-O. d'avril en juin, du N. à partir d'octobre; la mousson n'est probablement alors qu'une dérivation de l'alizé. De juin à octobre, les vents sont irréguliers et des bourrasques soudaines rendent dangereuse la navigation du golfe. L. MARCHAND.

BIBL. : LE GRAS, *Instruction nautique n° 395 sur les côtes de la Cochinchine;* Paris, 1865. — CAMPION, *les Iles et les Côtes françaises du golfe de Siam*, dans *Revue maritime et coloniale*, 1886.

SIAM (*Sayam, Muong-Thaï*). Royaume d'Asie situé au centre de l'Indo-Chine, entre les colonies françaises et anglaises (V. INDO-CHINE, texte et carte).

GÉNÉRALITÉS. — Compris entre 4°10′ et 20° 50′ lat. N., 95°50′ et 103° 40′ long. E., il est borné, au S., par la mer (golfe de Siam); à l'E., par les protectorats français du Cambodge, d'Annam et de Laos, le cours du Mékong servant de frontière vis-à-vis des deux derniers; au N.-O. et à l'O., par la Birmanie anglaise (Etats Chans birmans, Haute-Birmanie, Pégou, Tenasserim); la frontière suit le cours de la Salouen, puis la ligne de faite qui divise les eaux des golfes de Siam et du Bengale, pour atteindre ce dernier au 10° lat. N. De plus, le Siam domine la moitié N. de la presqu'île malaise ou de Malacca, dont le S. est sous protectorat anglais ; ces principautés tributaires s'étendent d'un bord à l'autre de la presqu'île avec 800 kil. de côtes sur l'océan Indien. Avec ces dépendances on évalue la superficie totale du Siam à 630.000 kil. q., et la population à 6.300.000 âmes.

GÉOGRAPHIE PHYSIQUE. — La côte siamoise commence sur le golfe de Siam au 100° 47′ long. E. et 11°10′ lat. N., au S.-E. de l'île de Kong ; c'est le point de contact avec le Cambodge ; elle s'incurve vers le N. ; on y remarque de nombreuses îles, qui, dans l'ensemble du golfe, occupent 800 kil. q., le port de Chantaboun, le cap Liant, la rade de Bangkok avec l'embouchure du Ménam. Le long de la côte E. de la presqu'île malaise, il faut signaler la grande île de Tantalam, 1.400 kil. q.; la frontière S. est formée par l'embouchure de la Tcherating, par 4° 10′ lat. N. Le long de la côte O. de la presqu'île qui va de 5° 35′ à 10° lat. N., au droit de l'isthme de Kra, les îles sont nombreuses et se partagent une surface de 2.000 kil. q. Ces côtes sont basses et formées d'alluvions, ainsi que la plaine du Ménam et celle du Cambodge. Quant à l'intérieur du pays, y compris la presqu'île, il est constitué dans les massifs montagneux de roches archéennes mélangées de granite et de schistes paléozoïques, de grès et de calcaires. Le plateau laotien serait formé principalement de calcaires et grès triasiques ; de nombreuses éruptions porphyriques et volcaniques plus récentes ont localement modifié l'aspect du sol.

On peut discerner dans le Siam trois régions : au centre, le bassin du Ménam ; à l'E., le plateau peu élevé qui s'incline vers le Mékong ; à l'O., la péninsule malaise. — Le bassin du Ménam forme une plaine de 600 kil. de long sur 200 kil. de large qui s'élève très lentement à partir de la mer; à 350 kil., l'alt. est encore inférieure à 100 m. C'est seulement au N. du 17e parallèle qu'apparaissent les montagnes ; 800 m. entre Lakhon et Labong. On donne à la chaîne qui limite à l'O. le bassin du Ménam le nom de Tanen-Taong-Ghyi (point culminant, 2.400 m.) ; au Moulaï-yit, elle atteint 1.676 m. et de là se raccorde au Taneng-tha-ri, chaîne de Tenasserim, laquelle disparaît dans l'isthme de Kra (alt., 25 m.), au delà duquel le cap Phanga et l'île Salanga forment des éminences isolées. Obliquement à cette chaîne, dont la sépare une dépression vaseuse, s'aligne du N.-O. au S.-E. l'axe de la presqu'île de Malacca. — Au N.-E. du bassin du Ménam, les montagnes qui l'isolent de celui du Mékong sont assez élevées, puisque les cols sont à 1.250 et 1.300 m. La région du Laos siamois, même dans le massif volcanique qui dévie vers l'E. le Mékong (coude de Luang-Prabang), est moins élevée et ne dépasse guère 800 à 900 m. Il est d'ailleurs mal connu, de même que les hauteurs plus méridionales, vêtues d'épaisses forêts. Signalons les collines isolées de Patavi (à l'E. de Sarabouri) et de Prabat ; puis les monts Dongrek, muraille de grès qui domine au N. le bassin du lac Tonlé-Sap. Le long du rivage, pics de Koh-Sabop (911 m.), de l'île Koh-Tchang (750 m.), etc. Le Siam proprement dit est constitué par le bassin du *Ménam* (V. ce mot), dont le N. toutefois appartient au Laos. Après les pluies d'été (juin-nov.), amenées par la mousson du S.-O., le Ménam inonde et fertilise la plaine où ses eaux limoneuses sont distribuées par un réseau d'arroyos ; le grand affluent du fleuve est le Méping qui vient du Nord-Ouest ; le Ménam est navigable à partir du 19° lat. N. en automne (sept. à févr.) ; une barre qui n'a pas 1 m. à marée basse en obstrue l'entrée, mais jusqu'auprès de Bangkok les navires trouvent des fonds de 6 à 11 m. Dans le delta du Ménam débouchent le Bang-pa-kong à l'E., et le Mékong à l'O. — Le bassin du *Mékong* (V. ce mot) comprend, comme principaux affluents, le Sémoun qui draine la région de Korat, et le Songké, rivière du Cambodge siamois, qui se déverse dans le lac Tonlé-sap.

Le climat est celui de la zone tropicale : température moyenne annuelle de + 27° avec maximum de + 36° et minimum de + 12° la nuit ; en général, elle oscille entre 24° en décembre et 28°,6 en avril. On observe trois saisons : chaude de janvier à avril, pluvieuse de mai à août, fraîche de septembre à décembre. Le régime des vents est fort régulier. La mousson pluvieuse commence en mai et souffle du S.-O., puis tourne à l'O., cède à la fin de septembre au vent sec du N. et du N.-E., lequel dévie vers le S.-E. et le S. en mars, achevant ainsi le tour du cadran. La chute d'eau annuelle est de 1.400 à 1.700 millim. dont les quatre cinquièmes pendant la saison humide (mai-sept.). La région forestière est très malsaine à cause des fièvres.

Dans la flore (V. ASIE, t. IV, p. 113), les produits les plus caractéristiques sont le bois de tek (*Tectona grandis*), le poivre (*Piper nigrum*), le cardamome (*Amomum*) ; signalons aussi la foule de Clusiacées, en particulier le *Garcinia mangostana*, aux fruits très vantés. La faune est celle de la sous-région indo-chinoise : gibbon (*Hylobates*), *Felis macroscelis*, tigre, éléphant, ours, binturong (*Arctitis binturong*), sanglier, cerf, bœuf sauvage à cornes rouges (tonsong), pangolin, une taupe (*Talpa Wogura*), localisée dans la vallée du Ménam, rat musqué, *Nycticebus*, enfin le gecko (*Platydactylus guttutus*), hôte familier et respecté de chaque cabane.

ETHNOGRAPHIE (V. ASIE).

GÉOGRAPHIE POLITIQUE. — La population est évaluée à 6.300.000 âmes, dont 2 millions de Siamois, 2 millions de Chinois, 1 million de Laotiens, 400.000 Cambodgiens, 900.000 Birmans, Pégouans, Malais, etc. Les Siamois, très métissés, en particulier d'éléments chinois, sont la race dominante, ils occupent le Siam proprement dit jusqu'à Pitsanoulok au N., et l'E. de la péninsule malaise jusqu'au 12° lat. N., au delà duquel prévaut la population des Samsam, métis de Siamois et de Malais. A l'E., en particulier dans la prov. de Korat, les Siamois sont mélangés de Laotiens, autre peuple thaï ; plus au N., les Chans occupent la haute vallée du Ménam. Sur le plateau, entre 16° 30′ et 17° 30′, est la tribu des Pou-thaï, de même race. Les Cambodgiens ou Khmers occupent les prov. de Battambang, Angkor et Chantaboun et s'étendent jusqu'à Souren; entre eux et le Mékong sont les Kouis. Les Birmans occupent les montagnes frontières; les Pégouans forment des colonies essaimées parmi les Siamois; de même 20.000 Annamites sont isolés dans le Cambodge et sur la r. dr. du Mékong. Les Chinois, qui augmentent assez vite et se croisent avec les autres populations, viennent surtout du Kouang-toung ; c'est la fraction la plus active, la plus laborieuse de la population, mais aussi la plus remuante. — Les Siamois sont très brachycéphales (jusqu'à 84,87) ; de petite taille (1m,57), bien proportionnés, le cou court, le teint olive ou citron pâle, le front étroit, les pommettes saillantes, les yeux noirs peu bri-

EFERUS - Recherche & Classification numérique

dés, le nez court et épaté, les lèvres proéminentes; les cheveux très noirs et lisses sont rasés, sauf une touffe au milieu de la tête; la barbe, rare, est épilée. La mode est de porter les ongles très longs et de les rougir, de se noircir les dents. Les Siamois sont doux, patients, très hospitaliers et courtois, passionnés pour les fêtes qui sont très fréquentes; d'intelligence médiocre, peu entreprenants, très fourbes. — La polygamie n'est pratiquée que par les riches; le mariage est rarement accompagné de cérémonies religieuses; le divorce a lieu sur la demande d'un des conjoints, et on partage les enfants entre les parents, la mère choisissant la première. Habituellement, on brûle les morts près ou dans les pagodes; les corps des femmes mortes en couches et des indigents sont abandonnés aux bêtes; souvent les gens aisés lèguent un de leurs membres aux bêtes, le reste étant brûlé. Leur costume est celui de l'Inde et de la Malaisie; on se drape dans une pièce d'étoffe (langouti); on porte aussi le turban, de courtes jaquettes, de larges pantalons. Les riches adoptent le costume et les mœurs européens. — La *langue* est monosyllabique, les radicaux qui servent à nuancer le sens sont placés en suffixes (V. l'art. Linguistique). — La langue siamoise est parlée dans la presqu'île de Malacca jusqu'à Kedah et Perak à l'O., jusqu'à Ligor à l'E. Elle l'est concurremment avec les dialectes analogues des Chans et Laotiens dans le N. du royaume. L'alphabet est dérivé de celui des Khmers et par conséquent de l'Inde. — La *littérature siamoise*, qui est assez variée, ne paraît pas remonter au delà du XIVe siècle et dérive de celle de l'Inde; chaque pagode possède une collection de 402 ouvrages (3.683 vol.) de texte sacrés rédigés en pali. Il existe d'assez nombreux romans, des fables, des anthologies, des traités de droit, de médecine, d'astronomie, de philosophie, d'histoire, etc., en langue siamoise; on estime à 2.000 le nombre des œuvres d'imagination, à 200 celui des ouvrages scientifiques. La science vient de l'Inde; dans les arts, l'influence chinoise balance celle de l'Inde; c'est le cas à la pagode de Phrabat, au N. d'Ayuthia. Les acteurs siamois ont grande réputation. Le calendrier est lunaire avec année de 354 jours où l'on intercale tous les 19 ans 7 ou 8 mois; la nomenclature est empruntée à la Chine; les ères sont bouddhistes, datant de la mort de Cakyamouni, et, pour l'ère civile, de l'introduction du bouddhisme au Siam (638 ap. J.-C.). Les fêtes fixées par les brahmanes célèbrent l'agriculture, la crue et la baisse des eaux, etc.

La religion nationale est le bouddhisme, de l'Eglise du Sud (V. Bouddhisme, t. VII, p. 603). Des brahmanes hindous se perpétuent dans un temple à Bangkok, et c'est à eux qu'on s'adresse pour la *divination* (V. ce mot), qui joue un certain rôle dans les affaires publiques et privées. Les Malais sont musulmans, et il y a quelques chrétiens, notamment parmi les Chinois; environ 3.000 descendants de catholiques convertis par les Portugais obéissent à l'évêque de Bangkok. — On évalue à plus de 100 millions de fr. par an les contributions versées par les fidèles aux prêtres bouddhistes, que les explorateurs européens ont dénommés *talapoins*, probablement à cause de l'éventail (*talapat*) qu'ils tiennent à la main. Les couvents sont nombreux et riches.

Le régime est la monarchie absolue de droit divin, héréditaire dans la dynastie fondée par Chakri en 1782. Le roi est qualifié de « maître des personnes et des biens »; toutefois les princes du sang royal (jusqu'au 3e degré), les mandarins ou nobles (non héréditaires) et les *lek*, vassaux ou serviteurs de ceux-ci, forment des classes supérieures. Le commun du peuple est assujetti à la corvée royale de un à trois mois par an; l'esclavage existe, en particulier pour les femmes non dotées, mais avec des mœurs très douces; il a été aboli en principe en 1890, les enfants d'esclaves devant être affranchis quand ils atteindront vingt et un ans. Les femmes sont relativement libres et respectées.

Le gouvernement est passé de fait aux mains des conseillers étrangers auxquels le roi a remis les charges administratives; l'influence anglaise est prépondérante à la cour, très hostile à la France, avec laquelle elle est engagée dans un conflit permanent à cause du protectorat revendiqué par nous sur les Cambodgiens, Laotiens, Annamites et une partie des Chinois qui représentent le quart de la population du Siam. Le gouvernement est faible, et tolère ou subit le brigandage et la piraterie intérieure qui paralysent le développement du pays. — Depuis le 8 mai 1874, le roi partage le pouvoir législatif avec le grand conseil d'Etat où siègent 6 princes de sang, les 7 ministres et une vingtaine de conseillers désignés par le roi. Dans les affaires secondaires, le conseil d'Etat statue directement. Ce sont les ministres et les dignitaires des quatre premières classes qui choisissent le successeur du roi, généralement son fils aîné. — Le drapeau est rouge avec un éléphant blanc, animal sacré du pays; les armes portent trois éléphants blancs sur champ jaune, et un éléphant d'argent sur champ rouge. — La capitale est Bangkok.

Le Siam comprend le royaume proprement dit et les principautés vassales; Laos siamois, Etats chans, Etats malais. Il est divisé en quatre grands ressorts, subdivisés en 41 provinces: 1° Bangkok administré par le roi; — 2° ressort du N., des rives du Ménam, provinces administrées par le ministre du Nord (Pitsanoulok, Sarabouri, Kabin, Singkabouri, Sakhonbouri, Nakhon, Ayuthia, etc.); — 3° ressort du Sud-Ouest, provinces dans la péninsule, administrées par le ministre du Sud-Ouest; — 4° ressort du Sud, administré par le ministre des affaires étrangères, 8 provinces riveraines du golfe (Chantaboun, Paknam, Mékong, etc.); à ce ressort sont rattachées les 9 provinces cambodgiennes (Battambang, Angkor, Korat, Souren, etc.), les principautés ou provinces du Laos (Oubon, Bassak, Kemarat, Xieng-Khong, Xieng-Haï, Luang-Prabang, etc.); les Etats chans (Xieng-Maï, Lakhon, Labong, etc.); les Etats malais autonomes (Lingora, Ligor, Patani Keddah, Kœlantan et Tringanou). — Les employés, mal payés, extorquent le plus qu'ils peuvent aux contribuables. Les Européens et les Américains, au nombre d'un millier, jouissent du privilège d'exterritorialité et peuvent circuler librement dans tout le royaume. Les Chinois paient un impôt de capitation triennal d'environ 7 fr. par tête.

Le budget est évalué à 37 millions en recettes et 31 en dépenses; il est alimenté par les monopoles de l'opium et des maisons de jeu, les impôts fonciers et les douanes. Le Siam n'a pas de dette. — Il possède un simulacre de *marine* de guerre, deux croiseurs et quatre canonnières, quelques jonques militaires. L'*armée* est, sur le pied de paix, de 3.600 hommes, auxquels s'adjoindraient en cas de guerre 10.000 hommes exercés par des officiers européens et armés de fusils Mannlicher ou Mauser. La durée du service militaire est de trois mois.

Géographie économique. — Les richesses naturelles sont considérables. On exploite l'or à Kabin et Watana, l'étain (4.000 tonnes valant 13 1/2 millions de fr.), dans la péninsule malaise; elle renferme aussi de la houille. Les pierres précieuses, saphirs et rubis, se trouvent à Chantaboun et Battambang. Les produits miniers sont assujettis à une redevance de 10 % du produit brut.

Le pays est essentiellement agricole, champs irrigués dans la plaine alluviale, forêts sur les hauteurs. Les plus belles rizières sont celles du district de Rang situées auprès de Bangkok; l'exportation du riz vers Hong-Kong, Singapour et Rio de Janeiro varie de 450.000 à 800.000 tonnes, valant de 30 à 50 millions de fr.; les moulins à décortiquer le riz sont tous aux mains des syndicats indigènes et chinois. Le tabac indigène est de mauvaise qualité et consommé sur place en cigarettes. L'opium vient de l'Inde et de Chine. Le poivre s'exporte à raison d'un millier de tonnes par an. Les pêcheries occupent 25.000 personnes dans le lac Tonlé-Sap où les protégés français sont exemptés des taxes; les autres pêcheries sont de moindre im-

EFERUS - Recherche & Classification numérique

portance et fournissent au budget 150.000 fr.; il s'exporte pour 4 millions de fr. de poissons secs; le sel vient de Cochinchine et d'Annam. Les forêts de tek, très importantes, sont au N., principalement dans la zone d'influence française, et ne peuvent s'exploiter que par la main-d'œuvre des protégés français, Laotiens, Khar, etc.; ils travaillent avec l'aide d'éléphants qui trainent et empilent le bois. Il s'en exporte de 30.000 à 40.000 tonnes par an. — On fait de la soie dans le S.-O. qui exporte pour 500.000 fr. de cocons par an. On distille beaucoup d'eau-de-vie consommée sur place. Les autres industries, généralement exercées par les Chinois, sont la construction des barques, le tissage du coton et de la soie, la confection des vêtements et de chaussures, des objets en métal (idoles, articles en or et argent repoussé, etc.). — Le *commerce* atteint 25 millions de piastres aux importations et 32 millions aux exportations; celles-ci vont surtout aux marchés d'extrême Orient; la piastre varie, selon le change de l'argent, entre 2 fr. 50 et 3 fr. On importe des cotonnades anglaises, soie et papier de Chine, du pétrole, de l'opium, de la quincaillerie européenne, toutes les marchandises chinoises. On exporte surtout du riz, puis du bois de tek, de l'étain, des peaux et cornes, des aromates, du cardamome, etc. Le mouvement du port de Bangkok est d'environ 400.000 tonnes, dont les trois quarts sous pavillon anglais.

Les communications se font surtout par les canaux, en raison de l'absence de routes, du mauvais état des sentiers et de l'inondation annuelle; le réseau des rivières et arroyos est d'ailleurs très complet; sur terre, on voyage à dos d'éléphant et assez vite; dans la saison sèche, dans de petits chars attelés de bœufs bossus dressés à courir. Le trafic est centralisé à Bangkok; mais il est de plus en plus concurrencé par l'Indo-Chine française, la navigation du Mékong et le service de Battambang à Saïgon ramènent dans cette ville la plus grande partie des transactions. Les *voies ferrées* construites par les Anglais mènent de Bangkok à Paknam (26 kil.) et de Bangkok à Korat (288 kil.); ajoutez les tramways de Bangkok. Les ports embryonnaires ne sont organisés qu'à Bangkok, Paknam, Ko-si-Chang et Chantaboun (occupé par la France). Les relations sont surtout avec Hong-kong et Singapour. — La poste, confiée à des Allemands, relie les principales villes à Bangkok et celle-ci à Singapour; elle est en déficit. — Il existe 4.000 kil. de lignes télégraphiques reliant Bangkok à Moulmein, Saïgon, etc.

La *monnaie* (V. aussi cet art.) a pour base d'évaluation la piastre mexicaine de 27 gr. d'argent, qui pèse environ les 7/10 d'un taël, soit 7 tien. Le taël vaut donc 1 piastre 43; il se subdivise en 10 tien, celui-ci en 10 fen, et le fen en 10 lis. La monnaie siamoise est le tical ou bat qui vaut 0,60 piastre, il se subdivise en 4 salung, valant 0,15 piastre, ce qui équivaut au tien; le salung se divise en 2 fuang et 8 peis; il se subdivise aussi en 25 stang, la dernière des monnaies divisionnaires de compte qui représente le centième du tical. En remontant l'échelle : 4 ticals font 1 tamlung; 20 tamlung 1 chang (qui vaut donc 48 piastres); 50 changs, 1 hap ou picul (qui vaut 2.400 piastres) et 100 piculs 1 taru de 240.000 piastres. — Il existe quelques pièces d'or, mais surtout d'argent et de bronze, frappées, soit à la Monnaie siamoise ouverte en 1876, soit à Birmingham; ce sont surtout des pièces de 1 ou 1 1/2 bat ou tical, de 20, 10, 5 et 2 1/2 stang. Au cours actuel de la piastre, ces pièces valent environ 1 fr. 60, 0 fr. 80, 0 fr. 32, 0 fr. 16, 0 fr. 08 et 0 fr. 04. — Dans l'intérieur, parallèlement à la monnaie légale, on emploie des pièces rondes ou hexagonales en faïence vernissée et des chapelets de coquillages (cauris). Avant 1875, ces monnaies étaient plus usitées, de même que les pièces de zinc d'un 1/2 paï (7gr,47); à cette date, les Anglais inondèrent le Siam de monnaie de bronze.

Les *poids et mesures* (V. Poids, t. XXVI, p. 1181) les plus employés sont les suivants : l'étalon de poids est la monnaie, le tical servant d'unité; le chang représente le 1/100 du picul chinois de 62 kilogr. Le boisseau ou tang vaut 25 litres; il se divise en 20 tanan; on emploie aussi le sat de 25 tanan et le coyan qui vaut 80 sat ou 100 tang. Les mesures de longueur usuelles sont le nir ou pouce (0m,01125), le kup ou pied qui vaut 22 nir, le sok qui vaut 2 kup, le wah qui vaut 4 sok et mesure environ 1m,98. Pour le bois, la mesure est le yot, qui a 64 sok de long et 1 sok de large, soit environ 31m,68 sur 0m,495.

Histoire. — La chronologie siamoise remonte à l'introduction du bouddhisme, en 638 ap. J.-C. Toutefois, on a des données historiques sur la vallée du Ménam depuis le VIe siècle av. J.-C.; les Khmers ou Cambodgiens s'y établirent, soumettant ou refoulant les peuples de race thaï et propageant la civilisation hindoue. Une dizaine de siècles plus tard, les Thaï reprirent le dessus et, redescendant les vallées, refoulèrent vers la mer les Cambodgiens. Cet affranchissement des Sayams est reporté au héros Phra-rouang, entre 407 et 456 ap. J.-C. En 575, une capitale fut fondée à Labong ou Lampoun; en 638 intervint la conversion au bouddhisme. Progressivement les Siamois, probablement poussés en arrière par les Birmans, avancèrent vers le S., refoulant les Karen à l'O. et les Cambodgiens au S.; leurs capitales successives furent Pitsanoulok, Soukotaï (Raheng), Sangkalok, Nakhon-Savân, Kampeng-Pet, Ayuthia. En l'année 1284, sous le roi Rama-Kamheng, le royaume de Siam s'étendait du Mékong à Petchabouri et au pays de Ligor dans la péninsule; dès le XIe siècle, ils avaient envahi celle-ci avant la fondation de Singapour par les Malais (1160). Au bout de cinq générations, ils quittent la capitale de Kampeng-Pet pour fonder Ayuthia (1350); leur roi, Phra-Rama-Thibodi, régnait sur le Tenasserim, Moulmein, Martaban; il avait pris Angkor, capitale du Cambodge, et peut-être porté ses armes jusqu'à Java. Mais tandis qu'ils battaient les Cambodgiens, les Siamois avaient à se défendre contre les Birmans ou Pégouans. En 1555, ceux-ci s'emparent d'Ayuthia; le chef siamois Phra-Naret les expulse douze ans plus tard et soumet le Cambodge et le Laos; ses successeurs envahissent à leur tour la Birmanie. Mais au XVIIIe siècle, le conquérant birman Alompra les défait, conquiert le Tenasserim; Ayuthia succombe après deux années de siège (1767). Les Birmans sont pourtant repoussés ensuite (1769) par le général Phayatak, d'origine chinoise, qui fonde une nouvelle capitale, en aval, à Bangkok (1772) et se proclame roi; mais sa cruauté dégénérée en folie le perd; un de ses généraux l'assassine et monte sur le trône sous le nom de Phaya-Chakri; c'est le fondateur de la dynastie actuelle (1782). Parmi les autres rois, il faut citer le redoutable et féroce Phending-dang (1809-24), et, après une période de révolutions de palais, l'énergique et savant Maha-Mongkout (1851-68), lequel rouvrit les relations avec les étrangers.

Les Portugais avaient apparu au XVIe siècle, rayonnant de leur colonie de Malacca; au siècle suivant, ce fut le tour des Hollandais, puis des Anglais. En 1659, l'aventurier grec Constantin Falcon ou Phaulcon vient au Siam, gagne la confiance du roi et devient premier ministre. Il noue des relations avec la France; le roi Phra-Naraïn envoie à Paris une ambassade à Louis XIV; celui-ci répond par l'ambassade du chevalier de Chaumont qui arrive à Ayuthia en sept. 1687; mais les efforts des jésuites pour convertir le roi amènent une révolution de palais, l'assassinat de Phaulcon, la persécution des chrétiens et l'expulsion des étrangers (1688). L'année précédente, les Anglais avaient été massacrés à Mergui. On avait d'ailleurs fait subir, dès 1632, le même sort aux Japonais également expulsés du Siam (1636), quoiqu'ils aient continué à commercer avec lui jusqu'en 1752. Les Siamois ne maintenaient de relations extérieures qu'avec Ceylan, considérée comme une sorte de métropole religieuse. Au commencement du XIXe siècle, on ne savait guère du Siam que ce qu'avaient constaté les Français de 1682 à 1687. Le

EFERUS - Recherche & Classification numérique

vicaire apostolique, Mgr Pallegoix, qui y séjourna de 1830 à 1852 et y voyagea beaucoup, recueillit d'abondantes informations. Les ambassades anglaises de Crawford (1822), Burney (1826), Brooke (1850), eurent peu de résultat. Mais avec Maha-Mongkout, le Siam fut ouvert aux Européens. En 1855, traité de commerce avec l'Angleterre; en 1858, avec la France ; en 1862, avec l'Allemagne ; en 1868, avec l'Autriche.

Sous son successeur Paramendr Maha Chonlalongkorn (1er oct. 1868), l'influence étrangère devient prépondérante; élevé par une Anglaise, il se met en relations personnelles avec les consuls étrangers et s'occupe personnellement du gouvernement. Il fait élever ses enfants en Angleterre. L'autonomie du Siam n'a subsisté que par suite de la rivalité coloniale de la France et de l'Angleterre, qui, se partageant le reste de l'Indo-Chine, ont convenu d'en faire une sorte d'Etat tampon. Les Siamois, qui ne cessaient d'empiéter à l'E. sur le Cambodge et sur l'Annam, ont été arrêtés par la France protectrice de ces Etats. Le traité du 3 oct. 1893 les a obligés d'évacuer tous les pays de la rive gauche du Mékong ; pour assurer l'observation sincère de la frontière, la police d'une zône de 25 kil. sur la rive droite du grand fleuve a été attribuée à la France, les troupes siamoises n'y pouvant pénétrer. Les provinces cambodgiennes de Battambang et Siemréal ont été provisoirement laissées au roi de Siam, mais neutralisées et fermées à ses troupes ; enfin la France, qui étend son protectorat sur le quart des habitants du royaume, occupe le port de Chantaboun jusqu'au moment où elle aura reçu pleine satisfaction. Le traité de 1893 fut imposé par une escadre française qui, à la suite de manifestations hostiles, força l'entrée du Ménam et vint mouiller devant Bangkok. Inquiets de cette manifestation, les Anglais, qui, d'autre part, revendiquaient au N. du Siam les Etats chans de la rive gauche du Mékong comme dépendance de la Birmanie, et y avaient occupé Muong-Sing, ont conclu avec la France la convention du 15 janv. 1893, délimitant les zones d'influence. Chacune des puissances s'engage à ne pas intervenir militairement dans le bassin du Ménam sans être d'accord avec l'autre ; les pays à l'O., c.-à-d. surtout la péninsule malaise, sont reconnus comme étant de la zone d'influence anglaise ; ceux à l'E., c.-à-d. le bassin du Mékong, comme étant de la zone d'influence française, celle-ci s'étend donc sur plus de 200.000 kil. q., y compris Chantaboun, Korat, etc., et la partie neutralisée du Siam, la seule dont l'autonomie soit assurée, ne représente que le tiers de l'étendue totale du royaume. A.-M. B.

Bibl. : E.-M. Satow a publié, en 1886 et déc. 1887, dans *Journal of the straits branch of Royal Asiatic Society*, un *Essay towards a bibliography of Siam.* — Tachard, *Voyage de Siam des pères jésuites;* Paris, 1636, 2 vol. in-4; et *Second voyage*, 1689, in-4. — La Loubère, *Description du royaume de Siam*, 1691, 2 vol. in-12. — Le Blanc, *Hist. de la révolution du roy. de Siam arrivée en 1688;* Lyon, 1692, 2 vol. in-12. — Crowfurd, *Journal of embassy to the courts of Siam and Cochinchina ;* Londres, 1828, in-4 ; 2e éd., 1830, 2 vol. avec pl. et cartes. — Pallegoix, *Description du royaume Thaï ou Siam ;* Paris, 1854, 2 vol. in-18. — Bowring, *Mission to the Kingdom of Siam en 1855 ;* Londres, 1857, 2 vol — Bastian, *Die Vœlker des œstlichen Asiens ;* Leipzig, 1867, t. III. — Gréhan, *le Roy. de Siam;* Paris, 1878, 4e éd. — Rosny, *Ethnographie du Siam*, 1885. — Chevillard, *le Siam et les Siamois*, 1889. — Mémoires de Pavie, Harduin, Aymonnier, etc., dans la collection des *Excursions et reconnaissances*, publiée à Saïgon. — E. Donner, *Rapport sur le Siam*, au t. LXXI du recueil consulaire de Belgique, 1890. — Grindrod, *Siam ;* Londres, 1892. — Pavie, *Etudes géographiques* et *Etudes diverses*, 1900.

SIAMANG (Zool.) (V. Gibbon).

SIANG-KIANG ou **HENG-KIANG**. Rivière de Chine, affl. du lac Toung-ting (tributaire du Yang-tse), qui traverse du S. au N. la prov. de Hou-Nan. Longue de 700 kil., large de plus de 50 m., facilement navigable, elle arrose Young-tchou, Heng-tchou, où elle se grossit du Laï-kiang (g.), Siang-tan, Tchang-cha, ch.-l. de la province, reçoit de l'O. le Tsé-kiang.

SIANG-TAN. Ville de Chine, prov. de Hou-nan, sur le Siang-kiang ; on lui attribue 1 million d'âmes. C'est une grande place commerciale, centre de navigation fluviale, entrepôt central du Hou-nan, en particulier pour les drogues et denrées médicinales.

SIANG-YANG. Ville de Chine, prov. de Hou-pé, sur le Han, affl. g. du Yang-tse ; 150.000 hab. avec son faubourg de Fang-tching, où est concentré le commerce (herbes médicinales, pierres précieuses, grains). La ville soutint un siège de cinq ans contre Koubilaï au XIIIe siècle. Elle est située au point où se détachent de la vallée du Han les routes vers les provinces septentrionales, Honan, Chansi, Petchili.

SIANG, empereur chinois (V. Hia).

SIAO Choen Ti, empereur chinois (V. Han).

SIAO Ho, empereurs chinois (V. Song).

SIAO Se-ma, historien chinois (V. Se-Ma Tcheng).

SIARE. Ruisseau du dép. de la *Drôme* (V. ce mot, t. XIV, p. 1121).

SIARROUY. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. de Tarbes, cant. de Vic-de-Bigorre; 428 hab.

SIASKOTAN. Ile du Japon (V. Kouriles).

SIAUGUES-SAINT-ROMAIN (Mont de) (V. Loire [Haute-], t. XXII, p. 445).

SIAUGUES-SAINT-ROMAIN. Com. du dép. de la Haute-Loire, arr. de Brioude, cant. de Langeac ; 1.803 hab.

SI-BARGACH-BEN-SAÏD, sultan de Zanzibar (V. Bargach).

SIBAWAIHI (V. Sibouyah).

SIBBENS (Méd.) (V. Syphilis).

SIBBERBERG (Mont) (V. Pays-Bas, t. XXVI, p. 162).

SIBBERN (Frederik-Christian), philosophe danois, né à Copenhague le 18 juil. 1785, mort en 1872. Professeur à l'Université de Copenhague dès 1813, il ne prit sa retraite qu'en 1868. On reconnaît chez lui l'influence de Steffens et de Schelling, dans ses œuvres de philosophie spéculative ou esthétique, et celle de la doctrine de l'évolution dans ses œuvres historiques. Il penche vers le socialisme. Ses ouvrages principaux sont : *Nature spirituelle de l'homme* (1817-28), *Lettres de Gabrielis* (1826-50), *De la Poésie et de l'art* (1834-68), *Des relations de l'âme et du corps* (1844), *Cosmologie spéculative* (1846), etc.

SIBENIK (V. Sebenico).

SIBERECHTS, SIBRECHTS (Jan), peintre flamand, né à Anvers en 1627, mort à Londres en ou avant 1703. Il était fils de Jean Siberechts, sculpteur. Emmené en Angleterre par Buckingham, il fit des paysages pour la décoration de plusieurs châteaux. Ses paysages, un peu secs, mais d'un très bon réalisme, sont étoffés de figures de paysannes dessinées avec la fermeté d'un Le Nain et échantillonnées de couleurs un peu crues. Cet artiste n'a pas eu la réputation qu'il méritait. On trouve ses ouvrages, assez rares, dans les musées d'Anvers, Bruxelles, Valenciennes, Lille, Paris (Louvre), Bordeaux, Munich, Hanovre, Copenhague. E. Durand-Gréville.

SIBÉRIE (Mer de) (V. Océan Arctique, t. XXV, p 225).

SIBÉRIE (russe *Sibir*). **I. Généralités.** — Vaste pays du N. de l'Asie, occupant toute la portion septentrionale du vieux continent; appartient à l'empire russe.

Limites. Etendue. — Dans la géographie moderne, on comprend sous le nom de Sibérie (ou Sibir) les possessions russes en Asie, situées tant à l'O. qu'à l'E. du continent, au N. de l'empire chinois et du *Turkestan* (V. ce mot), également en partie possession russe. On n'est pas encore fixé sur l'origine du nom *Sibir*, qui était inconnu des peuples aborigènes de la Sibérie. D'aucuns le font dériver du superlatif du mot tatare *bir* (un, unique) ; d'autres supposent que le nom *sibir* n'est qu'une altération du mot *siever* (en russe *nord*) ; d'après d'autres, enfin, le mot *sibir* serait une corruption d'*Isker*, résidence d'un sultan de la région de l'Irtych. C'était,

EFERUS - Recherche & Classification numérique

aux débuts de l'occupation russe, la seule région connue et désignée sous ce nom. A la suite de l'extension de la domination russe, le nom de Sibérie fut successivement appliqué aux différents pays asiatiques conquis par les tsars. Le nom de Sibérie désigne donc actuellement, comme nous venons de le dire, toutes les possessions russes en Asie, hormis les contrées qui font partie du Turkestan propre. Ainsi comprises, les limites de la Sibérie se trouvent démesurément étendues. A l'E., l'océan Pacifique avec les presqu'îles ou îles adjacentes (Kamtchatka, Sakhaline); au N., l'océan Glacial (avec les îles de la Nouvelle-Sibérie et de la Nouvelle-Zemble); à l'O., la chaîne de l'Oural; au S., le Turkestan et l'empire chinois. La superficie totale de cette immense terre peut être estimée à environ 14 millions de kil. q., soit près d'une fois et demie l'étendue de l'Europe.

Divisions. — Dépourvue de traits physiques nettement tranchés, l'immensité sibérienne a été partagée quelque peu arbitrairement en deux grandes divisions, la Sibérie occidentale et la Sibérie orientale. Le fleuve Eniseï sert de limite idéale entre ces deux sections. Le pays aurait pu être plus rationnellement divisé en régions Nord et Sud. Les différences climatériques et, par suite, la variation dans les végétations, auraient pu servir de base pour le partage d'une étendue plus vaste que le continent européen. Il y aurait à distinguer, dans cet ordre, trois zones sensiblement différentes, portant chacune un nom caractéristique : au S., les *steppes;* au centre, la *taïga* ou région forestière, de beaucoup la plus étendue; enfin, au N., les *toundras* ou déserts marécageux et glacés. Cette répartition pourrait toutefois égarer le lecteur dans l'étude de la configuration particulière du sol sibérien et des conditions climatériques de chacune de ses grandes divisions. Aussi adopterons-nous volontiers les morcellements opérés par les géographes russes, qui correspondent aux divisions administratives de la Sibérie. Ces divisions ne sont pas nombreuses. Quelques-unes d'entre elles couvrent des superficies plus grandes que celles de plusieurs Etats d'Europe réunis. Ce sont :

GOUVERNEMENTS	SUPERFICIE en kilomètres carrés	NOMBRE des habitants le 9 févr. 1897	NOMBRE des districts ou cercles	CHEFS-LIEUX
A. Sibérie occidentale.				
I. *Gouvernement général des Steppes :*				
1. Province *(oblast)* d'Akmolinsk	594.673	678.957	5	Omsk.
2. — de Semipalatinsk	478.182	685.197	5	Semipalatinsk.
3. — Semiretchié	394.396	990.107	6	Vierny.
II. 4. Gouvernement *(goubernia)* de Tobolsk	1.397.692	1.438.484	10	Tobolsk.
5. — de Tomsk	857.682	1.929.092	6	Tomsk.
B. Sibérie orientale.				
III. *Gouvernement général d'Irkoutsk :*				
6. Gouvernement d'Eniseïsk	2.556.756	559.902	7	Krasnoiarsk.
7. — d'Irkoutsk	743.472	506.517	5	Irkoutsk.
8. Province d'Iakoutsk	3.971.414	261.731	5	Iakoutsk.
IV. *Gouvernement général de l'Amour :*				
9. Province transbaïkalienne	613.475	661.071	8	Tchita.
10. — de l'Amour	447.667	118.570	»	Blagovetchensk.
11. — du Littoral (Primorskaya), avec Sakhalin.	1.930.331	248.723	9	Khabarovka.

II. Ethnographie. — D'après le tableau ci-dessus, le chiffre total des habitants actuels de la Sibérie peut donc être évalué, en 1901, à un peu plus de 8 millions d'individus. Les trois cinquièmes de la population, soit 4.800.000, sont considérés par les statistiques officielles comme composés d'éléments européens (Russes, Polonais); un peu plus d'un cinquième (20 %) est formé par les Kirghis; 19 %, soit environ 1.500.000 individus, appartiendraient à d'autres groupes ethniques. Au point de vue des religions, ces mêmes statistiques attribuent (avec une évidente exagération) au culte orthodoxe 68 % de la population totale; 25 % seraient mahométans; autres religions et païens, 7 %. Le lecteur trouvera aux mots Russie, Slaves, les détails ethniques inhérents à la première de ces deux grandes catégories de population. Nous renvoyons également le lecteur au mot Race et aux qualifications des différentes peuplades pour ce qui concerne les habitants indigènes de la Sibérie : *Kirghis*, *Mongols*, *Ostiaks*, *Samoyèdes*, *Tatars*, *Vogoules*, etc. Nous nous contenterons de dire quelques mots de la situation d'ensemble de ces différentes populations dont l'existence a subi une atteinte profonde depuis l'établissement définitif de la domination russe dans ce pays.

En l'absence de tout document écrit et même de monuments quelconques provenant d'une époque ancienne, on est réduit aux conjectures plus ou moins vraisemblables sur le premier établissement des peuples indigènes de la Sibérie. Un fait paraît incontestable : ces populations ont joui autrefois d'une civilisation propre, et dominé une grande partie de l'Asie. Les Mongols envahirent la Chine, l'Inde, la Perse, menaçant même l'Europe. Les Tongouses dominèrent en Chine, et les Mandchoux surent imposer une dynastie au trône du Céleste Empire. L'histoire de la Chine a conservé également des traces de la domination de Turcs, ancêtres des Kirghis (V. Mongols, Turcs, etc.). La conquête de la Sibérie par les Russes ne pouvait donc pas avoir les mêmes conséquences pour les peuples asiatiques qu'eut l'arrivée des Européens sur le continent américain et en Australie où des populations placées à la dernière échelle sociale se trouvaient subitement en contact avec une civilisation infiniment supérieure. Peaux-Rouges ou Polynésiens devaient fatalement succomber, alors que les aborigènes du N. de l'Asie ont fait preuve d'une endurance ou d'une résistance plus grande aux progrès de l'envahisseur. Les deux civilisations russe et asiatique n'étaient pas plus éloignées l'une de l'autre — aux XVIIe et XVIIIe siècles du moins — que n'étaient, à l'époque de la conquête de l'Algérie par la France, les civilisations arabe et occidentale. Des symptômes de décadence se manifestent toutefois d'une manière sensible chez les peuples sibériens. Un grand nombre de peuplades : Omaks, Koths, Khoidams, Chelagues, Anuïtes, Matores, Assans ont complètement disparu. Parmi les populations qui existent de nos jours, seuls les Tatars semblent se maintenir dans une

EFERUS - Recherche & Classification numérique

intégralité relative ; tous les autres peuples sont en constante diminution. Ainsi, dans le district de Touroukhansk, la population indigène a diminué de deux tiers durant les années 1763 à 1816. En 1744, on comptait 20.000 Kamtchadales des deux sexes ; ils n'étaient plus que 2.760 en 1823, et 1.961 en 1850. Les Vogouls, dont on comptait encore en 1859, 4.527 individus, n'étaient plus, en 1875, que 3.913. Les guerres de tribus à tribus, la petite vérole, le scorbut, la syphilis — peut-être aussi les liqueurs fortes introduites par les Russes et diverses répressions opérées par le vainqueur — n'ont pas été étrangères à la disparition ou à la lente décroissance des races sibériennes.

Les ethnographes russes distinguent parmi les peuples sibériens, d'après leur manière de vivre, trois grandes catégories : nomades, semi-nomades et sédentaires. A la première de ces catégories appartiennent les Samoyèdes, les Ostiaks pêcheurs, les Vogouls. On trouve généralement des nomades agriculteurs parmi les montagnards de l'Altaï, ainsi que chez les Bouriates et les Mongols. Les Kirghis, qui forment la population la plus nombreuse, en majeure partie éleveurs et nomades, tendent toutefois à devenir sédentaires tout comme les Tatars de la Sibérie centrale, dont les progrès sont d'autant plus sensibles, eu égard aux mauvaises conditions de l'existence de ces peuples. La transition de l'état nomade à l'état sédentaire s'opère d'une manière graduelle et régulière depuis l'arrivée des Russes dans le pays. Beaucoup de peuplades, autrefois nomades, construisent à présent des demeures temporaires — ce sont les semi-nomades. D'autres s'établissent définitivement sur divers points cultivables et deviennent sédentaires.

Au point de vue des cultes, les statistiques officielles semblent également trop optimistes en faveur de l'orthodoxie. La majeure partie des habitants indigènes de la Sibérie était jusqu'en ces derniers temps purement païenne. La religion bouddhique a conquis le plus grand nombre de ses adhérents parmi les Bouriates. L'islamisme, prêché par des émissaires venus de Boukhara et d'autres points du centre asiatique, a fait des progrès immenses parmi toutes les autres nationalités, et particulièrement parmi les Tatars et les Kirghis. Seuls, les Ostiaks et quelques peuplades finnoises ont pu être gagnés, jusqu'à présent, à la religion chrétienne. L'activité des missionnaires orthodoxes ne remonte, d'ailleurs, qu'à environ 1830. Dans certains centres, l'arrivée des Russes semblent plutôt avoir favorisé la propagation de l'islam. L'idée religieuse, une fois éveillée dans ces natures simples, devait fatalement les conduire à des conceptions plus en harmonie avec leur vie pauvre, nomade, dépourvue de fastes de l'Eglise. Aussi vit-on divers groupes d'indigènes, convertis de gré ou de force à l'orthodoxie, répudier subitement la nouvelle religion ou refuser le baptême afin « de mourir en hommes ». En réalité, l'on peut dire que la moitié à peine de la population entière de la Sibérie est composée de chrétiens, 20 à 25 °/₀ sont mahométants, le reste de la population est bouddhiste et païenne.

III. Géographie physique. — On trouvera à l'art. Asie des renseignements étendus sur l'orographie et l'hydrographie de la Sibérie, complétés par les articles particuliers. Nous nous bornerons ici à des indications générales.

Sibérie occidentale. Au point de vue physique, la Sibérie occidentale présente une vaste plaine, basse, dont une partie ne forme que le fond d'une ancienne mer connue aussi sous l'appellation de dépression aralo-caspienne. Les mers intérieures, comme les lacs qui couvrent ce vaste bassin desséché, sont encore de nos jours en constante déperdition. Le terrain, partout plat, est peu élevé au-dessus de la mer ; il ne dépasse nulle part 160 m. La source de l'Ob, à 2.500 kil. de la mer, est à l'alt. de 157 m. Son principal affluent, l'Irtych, a son niveau, près de Tobolsk, à 102 m. au-dessus de la mer. Toute cette région porte le caractère des steppes, mais leur aspect n'est pas uniforme. Dans le centre et dans le S. de la région, les plaines, parfois un peu ondulées, sont souvent dépourvues de toute végétation. Rattachées aux steppes de l'Asie centrale, se prolongeant jusqu'aux plateaux du Touran, elles ont dû servir autrefois comme route de migration aux peuples qui se rendaient du centre asiatique aux pays d'Europe. Plus à l'O., le terrain change sensiblement d'aspect et de qualité. Le steppe n'est plus désertique. Il est arrosé par de nombreux cours d'eau, tributaires de l'Irtych et de l'Ob ; ses nombreux lacs renferment de l'eau douce, le pays revêt en certains endroits une physionomie riante. Les cercles de Kourgan, Tioumène, Ichim, Ialoutor, Tara, Tiou Kalinsk, Kaïnsk, Barnaoul, forment ce que qu'on est convenu d'appeler, à juste titre, le grenier de la Sibérie. La plaine est encore immense, nue, rien ne vient varier le paysage ; mais une belle couche d'herbe la recouvre ; le sol, à une profondeur considérable, composé de la terre noire, le *tchernozem* du midi de la Russie, ne reste pas ingrat au laboureur. Le gibier abonde ; lacs et marais sont fréquemment envahis par des nuées d'oiseaux. Enfin, c'est la région des steppes fertiles, des *taïgas* ou forêts épaisses, et des *toundras* ou plaines marécageuses. Ces dernières ne sont pas encore toutes accessibles ; l'assèchement est lent ; c'est pas à pas que le labeur humain essaie d'enlever aux animaux féroces un terrain propre à la culture. Chaque steppe est désigné par un nom spécial. Le steppe de Baraba, entre l'Irtych et l'Ob, est couvert de forêts vierges de bouleaux. Là où la forêt fait défaut, l'herbe croît à hauteur d'homme et permet de pratiquer l'élevage en grand. Ailleurs, toutefois, le steppe ne forme qu'une vaste mer, du fond de laquelle émergent de sombres forêts : tels sont les marais du Vassiougane. Le steppe de la Faim, au N.-O. du Balkhach, mérite ce nom sinistre par l'exceptionnelle aridité de son sol. Par contre, à l'E. de ce même lac, dans le bassin du Biy, les paysages ne le cèdent pas en beauté à ceux des bords du Rhin. L'*Altaï* (V. ce mot) offre de nombreux sites à la fois pittoresques et très fertiles. Même dans l'extrême Nord, au delà du cercle polaire, tout n'est pas désolation, et la saison d'été, si courte soit-elle, permet souvent à la végétation de se développer. Nous aurons l'occasion de revenir sur cette question de la valeur productive du sol lorsque nous étudierons les conditions climatériques du pays. Constatons dès à présent qu'une très grande partie de la Sibérie occidentale présente un terrain propice à la culture, et par conséquent aussi à l'établissement des colonies.

Sibérie orientale. Tout autre est l'aspect physique de la Sibérie orientale, c.-à-d. de la région au delà de l'Eniseï. Déjà à la naissance de ce fleuve, les monts Sayan s'avancent bien plus au N. que la chaîne de l'Altaï et viennent se rattacher aux hauteurs qui contournent le Baïkal. Les monts Iablonoï occupent les cours moyen et inférieur de la Lena, se prolongeant jusqu'à l'extrémité orientale du continent, c.-à-d. jusqu'à la presqu'île de Kamtchatka. Deux volcans y furent découverts, en 1899, sur les deux côtés du Vitim. Sous le nom de monts Stanovoï, une partie de ces hauteurs forment le partage des eaux entre la Lena et l'Amour. Ce dernier fleuve est également bordé de montagnes sur tout son parcours. Les sommets de toutes ces montagnes n'atteignent toutefois pas des hauteurs inusitées. Dans les Sayan, les pics les plus élevés sont à 3.000 m. Au voisinage du Baïkal, les hauteurs ne dépassent pas 2.000 m. Enfin, dans les Stanovoi, la moyenne de l'alt. est de 1.200 à 1.500 m.

Régime des eaux. — *Fleuves, rivières, lacs et marais.* La Sibérie peut passer pour un pays relativement bien arrosé. Elle reçoit une assez grande quantité d'eau sous forme de pluie ou de neige ; la majeure partie est reconduite à la mer par de puissants fleuves, l'Ob, l'Eniseï, la Lena ; le restant sert à alimenter les lacs, les lagunes et les nombreuses *toundras* ou terrains marécageux. La formation des toundras est particulièrement due à la congélation, à une certaine profondeur du sol, qui empêche ainsi l'écou-

EFERUS - Recherche & Classification numérique

lement ou plutôt l'épuisement de l'eau tombée à la surface. Les fleuves de Sibérie sont au premier rang et dépassent de beaucoup les principaux cours d'eau de l'Europe, tant par l'étendue de leurs bassins que par le volume d'eau qu'ils débitent. Ces fleuves se distinguent aussi par une grande régularité d'allures, coulant en ligne droite de leurs sources à la mer. C'est ce qui fait, d'ailleurs, leur infériorité au point de vue de leur utilisation. Tandis que sur tous les autres points du globe les cours d'eau — les chemins qui marchent — servent de véhicules à l'industrie humaine, les fleuves de Sibérie jouent un rôle plutôt inverse, et contrarient le développement économique de la région qu'ils desservent. Leur direction uniforme vers une mer fermée durant la plus grande partie de l'année les rend inutilisables comme moyens de sortie. Ils font souvent obstacle aux communications d'une rive à l'autre. C'est particulièrement le cas des trois principales artères de la Sibérie, Ob, Eniseï, Lena. Un seul grand fleuve, l'Amour, est tributaire de l'océan Pacifique. Enfin, une troisième catégorie de cours d'eau viennent alimenter les lacs intérieurs, notamment le *Baïkal* (V. ce mot) dont les principaux tributaires sont la Selenga et la Bagrouzinka. Ce lac immense, de plus de 34.000 kil. q., qui porte chez les indigènes les noms de Bay-Koul et Dalaï-nor (lac saint), a été récemment (1898) l'objet d'une exploration scientifique dirigée par Drijenko. La congélation du lac s'opère plus rapidement dans le S. que dans la partie médiale ou dans le N. de la vaste nappe d'eau, où divers points ne sont pas du tout pris de glace, comme près d'Olkhon. Cette partie du lac nourrit aussi une espèce particulière de phoques. Les autres principaux lacs sont l'*Aral* et le *Balkhach* (V. ces mots).

L'importance du régime hydrographique de la Sibérie est nécessairement beaucoup plus restreinte que sur d'autres points du globe, par suite de la courte durée de son fonctionnement. Dès l'entrée de l'hiver, des dalles glacées se forment sur la surface des fleuves, retardant en même temps la marche des eaux profondes ; celles-ci n'occupent alors qu'une faible partie du lit. Les petites rivières et les ruisseaux entièrement congelés ne fournissent plus aucun aliment aux principaux courants. L'épaisseur de la couche glacée sur les rivières et les lacs atteint jusqu'à $2^m,50$ d'épaisseur. En certains endroits, l'eau des sources, venant se congeler sur une couche épaisse de glace, en augmente graduellement le volume jusqu'à former de petites banquises de plusieurs mètres de haut.

La débâcle des fleuves sibériens revêt un caractère assez original. Sur les confins du Turkestan ou à la base de l'Altaï, source de la plupart des cours d'eau sibériens, la surface des rivières n'est prise que trois ou cinq mois de l'année. La glace se maintient de plus en plus longtemps à mesure qu'on s'avance vers le N., et les embouchures des fleuves ne sont ouvertes que 60 à 100 jours par an.

	OUVERTURE	CONGÉLATION	PRIS par les glaces	LIBRE
			jours	jours
L'Ob, à Barnaoul.....	Premiers jours d'avril.	Milieu d'oct.	167	198
L'Ob, à Berezov.....	Premiers jours de mai.	5 oct.	207	158
L'Irtyche, à Tobolsk....	8 avril.	12 —	178	187
Le Tobol, à Kourgan....	Premiers jours d'avril.	15 —	171	194
Le Tom, à Tomsk.....	Prem. semaine d'avril.	10 —	180	185
Eniseï, près Eniseïsk....	12 avril.	25 —	171	194
Lena, près Kirensk.....	15 avril.	27 sept.	204	161
Lena, près Iakoutsk.....	1er mai.	5 oct.	204	161
Nertcha, près Nertchinsk	10 avril.	1er —	192	173

On n'a pas fait encore d'observations précises sur le régime de l'Amour. Il a été constaté seulement que sa congélation était très lente. En outre, par suite de la forte inégalité de la couche de glace qui le couvre, la circulation sur le plancher de glace est très difficile. Là encore, sur son parcours de près de 4.500 kil., la congélation s'opère à différentes époques de l'année, selon la latitude. Un autre phénomène remarquable est présenté par la différence qu'on constate dans le relief des deux rives des principaux cours d'eau de la Sibérie. Les eaux s'attaquent de préférence à la berge orientale ; la rive occidentale, recouverte d'alluvions est abandonnée par le courant. De là la formation de rive haute (rive droite ou orientale) et de rive basse (rive occidentale), désignées aussi sous ces noms par les indigènes. Les cours d'eau sont souvent obstrués par des bancs de sable, la plupart sont pourtant navigables durant la saison d'été, et des efforts sont faits en vue de leur amélioration.

En dehors des trois grands lacs, presque des mers intérieures, cités plus haut, la Sibérie renferme, surtout dans sa partie orientale, un nombre incalculable de petits lacs plus ou moins salés, plus ou moins desséchés. Quelques-uns même, au dire des indigènes kirghis, ne gèleraient jamais. Lors de son exploration, en 1897, le géologue russe Ignatov put constater dans la Sibérie occidentale, vers la lat. 55°, une température de 14° à 16° à la surface des lacs, 18° à 20° au fond, alors que sur la terre ferme le froid se faisait sentir d'une manière excessive, et que le sol était gelé jusqu'à 80 centim.

Climat. — Un pays aussi vaste que la Sibérie, s'étendant de l'O. à l'E., de la mer Blanche à la mer de Behring, du S. au N., des contreforts de l'Altaï au cercle polaire, semblerait devoir posséder, d'une extrémité à l'autre de son étendue, les climats les plus divers. Tel n'est pourtant pas précisément le cas pour la Sibérie, et si quelques-unes des régions jouissent, durant plusieurs mois de l'année, d'une température modérée, la Sibérie dans son ensemble mérite bien sa réputation de pays froid, glacial à l'extrême. C'est dans le Nord-Est particulièrement que les froids (*morozi*, mot qui désigne les froids vifs, ou plus exactement la température au-dessous de zéro) sévissent d'une manière inconnue dans les autres pays du globe. Dans le Nord, le thermomètre se maintient durant plusieurs semaines consécutives au-dessous de 30° et descend souvent à — 50°. Les froids les plus intenses règnent dans la région de Iakoutsk. Verkhoyansk, petite localité de cette province, a l'honneur de jouir de la plus basse température constatée sur notre globe habité, — 70°. C'est aussi le point qui fournit l'amplitude la plus grande connue, 66°,3, et l'écart maximum de plus de 100°. Mais les régions du Centre et de l'Ouest ne sont pas exemptes des rigueurs du froid et, à Tomsk, la moyenne de janvier est de — 20°, et le thermomètre descend souvent jusqu'à — 40° et au-dessous. La température la plus basse constatée jusqu'à ce jour dans cette ville fut de — 57°. Autre trait caractéristique des climats sibériens : la température des plaines est généralement inférieure à celle des hauteurs. Toutes les conditions météorologiques de l'hiver se trouvent réunies pour élever la température des couches supérieures de l'atmosphère aux dépens de celle des couches inférieures.

Aux froids intenses de l'hiver succèdent, en été, des chaleurs parfois torrides. Dans le gouvernement de Iakoutsk, la température, en été, monte jusqu'à 37°,9. A Minoussinsk, à la lat. 53°, la moyenne de l'été est de 7°, c.-à-d. la même qu'à Vienne et à Constantinople qui se trouvent à la lat. 40°. Mais l'été est partout de fort courte durée. Les saisons intermédiaires se signalent surtout par les écarts considérables qui se produisent dans la même journée. Ainsi on a observé, au mois d'avril, des écarts entre 7 heures du matin (— 2°,30) et midi (25°) de 27°,30. Dans le gouvernement de Tomsk, Middendorv constata, vers le milieu du mois de juillet, 49° R (près de 58° C.), alors que, le 2 du même mois, à Kotchka, localité du même gouvernement, l'eau était gelée. Dans le gouvernement de To-

EFERUS - Recherche & Classification numérique

bolsk, le mois de mars compte déjà dans la saison du printemps, bien que la moyenne du mois soit au-dessous de 0 et descende parfois jusqu'à — 12° ou — 13°. A Barnaoul (Altaï), on constata, pour le même mois de décembre : max., 5°,1 ; min., — 55°, soit un écart de plus de 60°. A Krasnoiarsk, sur le Eniseï, on constata, fin nov. 1840, un écart de température de 0,6° à — 46°,2 dans l'espace de quarante-six heures seulement. Le 27 janv. 1877, on observa dans la même ville, à 1 heure de l'après-midi, — 12°,8 ; à 9 heures du soir, — 32°,1.

Dans toute l'étendue de la Sibérie, le mois de janvier est le mois le plus froid de l'année ; le mois de juillet, le plus chaud. Les moyennes pour les différents points du territoire sont :

	LATITUDE	ALTITUDE	MOYENNE de l'année	MOIS le plus froid	MOIS le plus chaud	ÉCART
		mèt.				
Vladivostok (Littoral)...	42°07	15	4°,1	— 14°,4	20°,1	34°,5
Blagoviestchensk.....	50,16	119	0,0	— 26,7	22,6	49,3
Nertchinski-Zavod.....	51,19	687	— 4,3	— 29,5	17,7	47,2
Mariïnsk (Amour).....	51,41	10	—	— 18,3	17,7	36
Irkoutsk.....	52,17	460	— 0,1	— 21,6	18,1	39,7
Petropavlovsk (Kamtchatka)	53,0	15	2,8	— 7,9	14,5	22,4
Nikolaévsk (Amour)....	53,8	30	—	— 18	19,7	37,7
Barnaoul.....	53,20	111	— 0,2	— 23	19,5	39
Kaïnsk (Baraba).....	55,27	139	— 0,7	— 20	20,4	40,4
Ayan (Okhotsk).....	56,27	20	— 3,6	— 20,9	13,4	34,3
Tomsk.....	56,29	62	— 0,9	— 19,2	18,5	37,7
Ekaterinbourg (Oural)..	56,50	270	0,6	— 16,5	17,5	34
Tobolsk (Irtyche).....	58,12	108	0,2	— 19,7	20	39,7
Okhotsk (Littoral).....	59,21	20	— 5	— 23,7	13,5	37,2
Iakoutsk (Lena).....	62,02	85	— 10,9	— 40,8	17,4	58,2
Berezov (Ob).....	63,56	91	— 4,5	— 23,9	18,8	42,7
Touroukhansk (Eniseï).	65,55	15	—	— 31	—	—
Nijnikolymsk (Kolyma).	68,32	20	— 12,5	— 36,4	—	—
Taïmyr.....	70,44	—	—	—	10,7	—
Oust-Yansk (Yana).....	70,55	15	— 16,2	— 39,3	11,5	50,8
Ichim.....	—	—	— 1,3	— 20,5	19,5	40

Comme on le voit dans le tableau ci-dessus, la température moyenne de l'année s'élève graduellement au fur et à mesure qu'on s'avance de l'E. à l'O. et du N. au S. Les transitions sont plus brusques pour la saison chaude — de juin à juillet — que pour la saison froide. Dans cette dernière saison, les différences sont surtout sensibles de septembre à novembre. A partir de ce dernier mois jusqu'à mars, la température est relativement stable.

Les observations sur le nombre des jours froids et chauds n'ont pas encore été faites dans toute la Sibérie. On possède des renseignements précis à cet égard pour Irkoutsk et qui peuvent servir de critérium pour une grande partie, sinon la plus grande partie du territoire sibérien. Durant une époque de quinze années (1883-98), le premier *moroz* (froid intense au-dessous de 0) fit son apparition entre le 24 août et le 14 sept. Le dernier se fit sentir entre le 20 avr. et le 7 mai.

La quantité d'eau et de neige qui tombe en Sibérie varie, autant qu'on a pu l'établir par les observations faites jusqu'à ce jour, entre 186 millim. (Semipalatinsk) et 473 millim. (Tobolsk). Les autres points principaux observés sont : Akmolinsk (229 millim.), Omsk (322 millim.), Berezov (467), Ichim (438), Tomsk (383), Barnaoul (256), Eniseïsk (392), Irkoutsk (426), Nertchinski-Zavod (411), Iakoutsk (348), Blagoviestchensk (461 millim.). La plus grande quantité d'eau tombe durant le mois de juillet (26 à 114 millim.) ; la quantité la plus faible (en neige), en janvier (1mm,8 en moyenne). Dans son ensemble, la quantité de précipitation est de beaucoup inférieure à celle des autres points du globe, aux mêmes latitudes. On a constaté, d'autre part, que, dans certaines régions, dans la Sibérie orientale notamment, les jours de neige sont beaucoup plus fréquents que les jours de pluie : Touroukhansk, 104 jours de neige contre 45 jours de pluie ; Iakoutsk, 92 jours de neige contre 65 jours de pluie ; ailleurs, dans la Sibérie occidentale surtout, la proportion est sensiblement égale : Irkoutsk, 27 jours de neige, 36 jours de pluie ; Tobolsk, 60 jours de neige, 65 jours de pluie : Tomsk, 71 jours de neige, 62 jours de pluie. Si courts soient-ils, le printemps et l'été de la Sibérie passent pour les saisons les plus délicieuses de la terre. Au rigoureux hiver, qui « fend le sol et découpe les falaises des fleuves en colonnades comme celles des basaltes », succède soudain le printemps le plus doux. La nature semble brusquement réveillée, les feuilles s'entr'ouvrent, les fleurs exhalent un parfum agréable ; l'atmosphère est d'une enivrante tiédeur. Il suffit de quelques semaines, tout au plus d'un beau soleil, pour faire produire à la terre les céréales les plus variées. Nous dirons plus loin quelques mots sur les productions naturelles du pays. Constatons de suite que la précocité des produits agricoles ne nuit pas à leur qualité, et le blé récolté dans la région de Iakoutsk, à la même latitude que dans le N. de l'Ecosse et de la Norvège, est de qualité supérieure à celui de ces deux pays, bien que les conditions climatériques soient sensiblement différentes : — 6°,5 dans ces dernières régions de l'Europe, — 8°,25 dans le Iakoutsk. Cette région, comprenant les bassins de la Lena, du Vilui et de l'Aldan, d'une superficie de 500.000 kil. q., dirons-nous en passant, semble beaucoup plus apte à l'agriculture qu'on ne l'a cru jusqu'à présent. Tel est du moins l'avis de l'un de ceux qui connaissent le mieux ce pays, W. Sierossevski, qui y avait fait, en ces derniers temps, un séjour de douze années et circulé dans diverses directions. Ailleurs, comme à Minousinsk, à la lat. de 53°, sur le Eniseï, le temps nécessaire à la maturité des blés est de 107 jours, alors que dans la région de Paris il est de 137 jours, dans celle de Kiev, de 110 jours.

HABITAT. HYGIÈNE. — La rigueur excessive du climat sibérien semble n'avoir qu'une influence très relative sur la répartition des installations humaines. Si le nom de Sibérie est encore une sorte d'épouvantail pour la grande masse des Européens et même des Russes, ceux qui habitent le pays d'une manière permanente paraissent, au contraire, professer une certaine prédilection pour les paysages glacés du Nord, non dépourvus de certains charmes. « Qu'importe, disent les Sibériens, que la température moyenne de janvier soit de — 3° ou de — 25° ? Dans tous les cas, une température au-dessous de 0 arrête la végétation et prive le bétail de sa nourriture. Il s'agit donc seulement, pour le confort de l'homme, de construire les murs des maisons plus épais, mettre des doubles fenêtres et brûler plus de combustible. » Avec un bien-être relatif, une famille de paysans sibériens, composée de cinq personnes, peut supporter une dépense annuelle de 50 à 60 roubles pour l'achat de fourrures et de pelisses. Ils parviennent ainsi à se garantir du froid mieux que leurs confrères de la Russie d'Europe. A son arrivée en Sibérie, l'Européen est souvent abattu, languit après la chaleur. Tel n'est pas le cas des populations fixées dans le pays, d'origine européenne ou indigène. Pour ces derniers, les grands froids sont déjà une nécessité, et la Iakoute frotte son nouveau-né avec de la neige. Pour le Sibérien d'origine européenne, l'hiver du centre de l'Europe et même du N. de la France est bien moins supportable. Le ciel de pays des zones tempérées, les vents forts et humides, les brusques changements de température ne valent pas, pour les fils du Nord, le calme des régions sibériennes. Là, l'hiver une fois établi, l'atmosphère conserve durant plusieurs mois une température égale. Hors la région côtière où les brouillards règnent d'une manière permanente, l'habitant de la partie méridionale de la Sibérie orientale jouit, surtout de septembre à avril, d'un ciel bleu violet qui rappelle l'Italie et le N. de l'Inde ; l'air est calme et transparent ; le soleil, très beau, donne

EFERUS - Recherche & Classification numérique

tant de chaleur que la neige fond sur les toits lorsque la température de l'air est à — 20° ou — 25°.

L'air, d'ailleurs, est si pur et si vivifiant que la phtisie pulmonaire est inconnue dans ce pays, dans la Transbaïkalie notamment, et il est question d'y établir des sanatoriums pour les phtisiques des pays d'Europe. La sécheresse de l'air est telle que les nomades, comme les voyageurs européens, font sécher leurs vêtements humides en les retournant et en les exposant sur la surface de la neige, et cela par — 40° de froid. Il convient peut être d'ajouter que, comme c'est le cas aussi pour la Russie d'Europe, le mode de se vêtir et de chauffer les maisons rend les froids dans ces régions beaucoup plus supportables que les basses températures des pays plus rapprochés de l'équateur.

Productions naturelles. — *Flore.* De ces conditions climatériques dépendent naturellement les forces productives des différentes parties du pays. Là aussi il y a lieu de distinguer plusieurs zones, mais dont aucune ne présente une véritable homogénéité pour ce qui concerne ses productions naturelles.

Comme nous avons déjà dit, la Sibérie peut être partagée en trois grandes divisions : zone des steppes ; zone des *toundras* ou marais ; zone des forêts. Mais ces divisions ne sont pas nettement limitées et doivent être partagées en différentes aires qui contrastent singulièrement les unes avec les autres. En Sibérie occidentale, sur un espace total de plus de 3 millions 1/2 de kil. q., près de la moitié, soit 150 millions d'hect. de terre, sont considérés comme des terrains productifs. Les terres ensemencées ne peuvent toutefois être évaluées qu'à environ 5 millions d'hect., et l'ensemble des propriétés agricoles privées n'atteint pas 50 millions d'hect. Il reste donc de vastes disponibilités pour la colonisation. On divise habituellement la Sibérie occidentale en deux zones, la *zone agricole* proprement dite, la plus méridionale, et la zone de la *taïga*, ou hautes futaies entrecoupées de marais, qui occupent le Centre et le Nord. Dans la première de ces zones, la flore est sensiblement identique à celle des plaines de l'Aral, de la Caspienne et de la Volga. Le voyageur qui se rend en Sibérie par Ekaterinbourg ou Zlatoust, en traversant la plaine jusqu'à Tomsk et au delà jusqu'à l'Eniseï, ne remarque aucune différence notable dans la végétation herbacée. Quelques espèces de l'Occident sont remplacées par leurs équivalents orientaux : telles les têtes jaune pâle du Trollius de l'Europe (*Trollius Europ.* L.) remplacées par la variété asiatique couleur jaune feu (*Trollius asiaticus* L.). Les herbes, seulement, sont souvent plus juteuses et plus fraîches, et les fleurs semblent avoir des couleurs plus vives que leurs congénères de la Russie d'Europe. Parmi les arbres de la zone forestière, on remarque surtout les espèces à feuilles aciculaires : différentes espèces du sapin, le mélèze, le cèdre, le pin. La force, le volume et la hauteur (dans les *taïgas*, certains conifères atteignent jusqu'à 45 m. de haut) comme les contours des diverses espèces diminuent sensiblement à mesure que l'on s'avance vers le N. L'épaisseur des arbres — et cette remarque s'applique à toute la Sibérie — ne conserve pas une proportion égale avec la hauteur. Près du 60e degré, l'épaisseur des troncs ne dépasse plus 1m,10 ; à 62°, l'épaisseur maxima est de 0m,65 ; à 67°, environ 0m,50 ; au delà du 70e degré, à peine 0m,25. Le rendement des céréales dans les provinces de la Sibérie occidentale est évalué à 20 millions d'hectol., et dans la Sibérie orientale à 7 1/2 de ce total, près de la moitié (42 °/o) en froment, plus d'un tiers (35 °/o) en avoine, du seigle (15 °/o) et orge (plus de 5 °/o). Le lin et le chanvre occupent également une place importante dans les cultures. Le lin notamment fournit environ 8 millions de kilogr. de graines et 9 millions de fibres. Le tabac, de qualité inférieure, n'est cultivé que dans quelques potagers et limité aux besoins locaux. Les arbres à fruit font totalement défaut dans la plus grande partie du territoire sibérien : par-ci par-là quelques arbrisseaux, même dans la Transbaïkalie, où l'on cultive aussi plusieurs petits fruits : fraises, framboises, groseilles, etc. Les pommiers viennent assez bien dans la région d'Omsk (Sibérie occidentale), malgré les fréquentes et brusques variations de température.

Par contre, l'apiculture est devenue, en ces derniers temps, l'une des sources les plus fructueuses du pays. Le plus grand nombre des ruches (environ 800.000) se trouve concentré dans le gouv. de Tomsk ; le district de Biysk seul en possède environ 350.000. Le rendement annuel est de près de 4.800.000 kilogr. Le prix du miel sur place est de 0,95 à 1 fr. 30 le kilogr. La production est toutefois loin de suffire aux besoins de la consommation locale.

Dans la Sibérie centrale, la zone agricole est circonscrite dans les parties méridionales des prov. d'Eniseïsk es d'Irkoutsk. Un espace de près de 300.000 kil. q. peut être considéré comme propre aux produits végétaux.

Le froment est d'excellente qualité dans le gouv. d'Irkoutsk et surtout dans la Transbaïkalie. Là où mûrit le froment, on peut cultiver aussi le seigle, l'avoine, l'orge et la plupart des légumes. Les céréales ne sont cultivées que durant l'été ; les blés d'hiver risquent d'être compromis par le manque de neige ou par son absence totale qui se produit fréquemment dans la région. Plus au N., la zone de la taïga est identique à celle de la Sibérie occidentale. La flore herbacée est toutefois plus pauvre. Dans les forêts touffues, l'herbe ne pousse pas du tout, et le sol est couvert presque exclusivement de mousses et de lichens.

Enfin, dans l'extrémité orientale de la Sibérie, dans les vastes régions arrosées par l'Amour, l'agriculture souffre surtout de l'extrême humidité du sol. Les marais occupent la plus grande partie de la contrée, l'humidité est entretenue par les hautes herbes. Les céréales qu'on sème poussent en paille, atteignent des hauteurs invraisemblables ; la plante fournit un grain fort maigre ; le plus souvent elle ne mûrit même pas. Aussi, dans cette région, 100.000 kil. q. à peine peuvent être considérés comme propres à l'agriculture. Pour lutter contre l'excessive humidité du sol, les colons mettent le feu aux roseaux. Divers territoires ont pu ainsi être asséchés et rendus à l'agriculture.

La couche végétale du pays de l'Amour est originale et diffère très sensiblement de la flore des autres parties de la Sibérie. Les plantes ligneuses même présentent de frappantes dissemblances, non seulement avec celles de la Sibérie occidentale, mais même avec celles des pays centraux de la Sibérie, comme la Transbaïkalie. Aux espèces à feuilles aciculaires de la Sibérie viennent s'ajouter le cèdre de Mandchourie, le pin ajanéen et l'if du Caucase, qu'on ne rencontre que dans cette portion de la Sibérie. On y trouve aussi le tilleul et l'érable, inconnus dans le reste du pays.

Elevage. Il a été impossible d'évaluer, jusqu'à présent, la quantité d'animaux domestiques que possède la Sibérie, notamment la Sibérie occidentale, où les Kirghis se déplacent souvent avec leurs nombreux troupeaux de chameaux, de chèvres, de brebis et de porcs. Mais on a calculé que, dans ces régions cultivées de la Sibérie occidentale, le nombre des chevaux dépasse la proportion de 70 par 100 hab., soit 3 chevaux pour chaque homme adulte. Cette proportion est, en Angleterre et en Belgique, d'environ 5 chevaux par 100 hab. ; en France, de 8 ; en Hongrie, de 12 ; en Danemark, 17 ; dans la Russie d'Europe et aux Etats-Unis d'Amérique, de 22 par 100 hab.

Le cheval est encore, en Sibérie, l'unique auxiliaire de l'homme dans les travaux des champs et, à défaut de routes et de voies ferrées, l'animal le plus indispensable pour tous les besoins de transport ; aussi son élevage est-il des mieux soignés. Sur certains points de cette partie de la Sibérie, on s'occupe actuellement, avec succès, de l'élevage du cerf. L'arrondissement minier de l'Altaï en possède un millier environ. Dans la zone polaire de la Sibérie,

EFERUS - Recherche & Classification numérique

on élève aussi de nombreux rennes, dont on compte actuellement environ 170.000 têtes.

Les bêtes à cornes se trouvent dans une proportion plus grande encore, et l'on compte 80 têtes de bétail par 100 hab., et 150 autres animaux pour le même nombre d'habitants. Sous ce rapport, la Transbaïkalie est très favorisée. La population chevaline y est de 650.000 têtes, soit 100 chevaux par 100 hab. Le nombre des grosses bêtes à cornes est de 1.300.000, soit environ 200 bœufs ou vaches par 100 hab.; enfin, l'on compte plus de 1.500.000 têtes de menu bétail. La région offre, pour l'élevage des brebis, des conditions particulièrement favorables, grâce au grand nombre de prés et d'excellents pâturages. Le voyageur est frappé aussi de la facilité avec laquelle les indigènes, comme les Bouriates des districts de Tchitinsk et d'Atchinsk élèvent, côte à côte, des chameaux (au nombre d'environ 10.000), et des rennes (2.400). Les conditions de l'élevage sont moins favorables dans la région de l'Amour, où l'on ne compte que 50.000 chevaux environ, 45.000 têtes de gros bétail et 6.000 de petit, soit 35 à 40 par 100 hab.

On évalue à 3 millions le nombre de moutons (de race médiocre) et à 600.000 celui des porcs. Rappelons aussi qu'on utilise le yak comme animal domestique, dans l'Altaï et les monts Sayan, et l'élan, dans la zone polaire.

Pour clore le chapitre sur l'agriculture en Sibérie, il convient d'ajouter que les paysans sibériens, bien que moins déprimés que leurs confrères de la Russie d'Europe, n'ayant jamais été en servage, semblent, toutefois, ne s'occuper d'agriculture que d'une façon tout à fait accessoire. Les méthodes agricoles sont, bien entendu, toutes primitives. Très obstiné, peu soucieux d'augmenter son bien-être, le paysan sibérien passe, non sans raison, pour quelque peu paresseux; une grande partie de la population rurale néglige le travail des champs, auquel elle préfère le trafic sur la grande route ou dans les grands centres. D'immenses étendues de terre restent en friche; des terres labourées sont souvent détériorées par les animaux. Aussi, le rendement des grains, la seule culture réellement importante, est-il bien au-dessous de ce qu'on serait en droit d'attendre d'une si vaste étendue.

Comme nous avons déjà dit, en plus du peu d'empressement du paysan sibérien pour la culture du sol, les procédés employés sont déplorables; les cultivateurs recherchent partout les terres vierges, sans s'occuper de renouveler leur qualité par l'engrais. Les modes de tenure qui prévalaient jusqu'à présent n'étaient pas de nature à encourager le cultivateur à rechercher à apporter des améliorations au terrain. Contrairement à ce qui a lieu dans la Russie d'Europe, la grande propriété individuelle n'existe pas encore en Sibérie. Le *mir* (V. ce mot) n'y a été introduit par le gouvernement russe, d'une manière définitive, qu'en 1896. Mais la commune n'est pas considérée comme propriétaire, et le paysan, même lorsqu'il réside dans le village, peut prendre possession d'un lot situé beaucoup plus loin, dans le steppe, notamment, et le traiter à sa guise. Lorsque le sol de ce terrain se trouve épuisé, son propriétaire l'abandonne pour s'installer ailleurs ou renonce complètement à la culture. — Telles sont les principales causes des résultats médiocres fournis jusqu'à présent par les cultures sibériennes.

Chasse et Pêche. — *Faune*. La limite naturelle de la faune terrestre sibérienne est celle des arbres, dans le voisinage de l'océan Glacial. Au S. s'étend la zone des espèces européennes, qui se modifient à mesure que l'on s'avance vers l'E. Prise dans son ensemble, la faune sibérienne est plus riche en individus que la faune européenne. En commençant par le N., le premier animal qu'on rencontre est l'ours blanc, amené sur le littoral de la Sibérie par les glaces flottantes, mais il ne s'avance pas loin dans l'intérieur des terres. Les toundras sont habités par le renard blanc, le glouton, l'ours ordinaire, la zibeline (très rare), la martre, la loutre, le loup, etc. La capture des fourrures devient d'année en année moins abondante, même dans la Sibérie orientale, ce sont, pour les trois quarts, des peaux d'écureuils. Dans les montagnes qui traversent les zones polaire et forestière du centre de la Sibérie, on rencontre le mouton sauvage et le musc. Parmi les oiseaux, les plus répandus comme oiseaux de chasse sont les tétras, le coq de bruyère et la gélinotte. La faune aquatique du Baïkal et du bassin de l'Eniseï est également fort riche. Les mouettes surtout abondent dans les alentours du Baïkal, les rochers et les écueils qui bordent le lac sont couverts d'une épaisse couche de guano. Autre remarque : les espèces de la Sibérie: ours, cerfs, chevreuils, lièvres, écureuils, marmottes, taupes, sont de plus fortes dimensions — d'environ un tiers — et pèsent quelquefois moitié plus que leurs congénères de l'Europe. Il a été reconnu, d'ailleurs, qu'à une époque géologique récente, la Sibérie était encore habitée par un grand *rhinocéros* et par le *mammouth* (V. ces mots). La recherche de ces débris fossiles fournit, de nos jours, de l'occupation à toute une catégorie de chercheurs d'ivoire, dont les récoltes se montent à une moyenne de 16.000 kilogr. par an.

La pêche, même dans l'intérieur des terres, est l'une des principales ressources des habitants des zones forestières. Dans la zone polaire des toundras où l'agriculture ne peut exister et où l'élevage est difficile, la pêche est la ressource unique du pays et occupe toute la population adulte. Dans certaines régions, hommes et animaux (chiens) n'ont que ce seul moyen de subsistance. Mais les rendements subissent des fluctuations très grandes. A une année d'abondance succèdent des époques de disette; c'est la famine, tant pour les hommes que pour leurs fidèles compagnons, les chiens. En 1898, dans la Sibérie orientale, trois districts de la zone des forêts ont fourni — chiffre normal — environ 500.000 kilogr. de poissons; dans le district de Kolymsk, ce chiffre était de 9 millions de kilogr., soit douze fois la quantité recueillie durant l'année précédente (1897).

Mines. — *Or*. Si la majeure partie du vaste territoire sibérien est peu susceptible d'être cultivée, le sous-sol de ce même terrain offre parfois des ressources aussi précieuses en métaux divers ou en houille. Jusqu'à présent, les métaux qui fascinent le plus l'homme, l'or et l'argent, ont seuls été soumis à une exploitation active. Dans la Sibérie, les mines ont été en grande partie épuisées déjà, c.-à-d. que les procédés d'extraction employés n'ont permis que de traiter les parties les plus riches. En dehors des mines de l'Oural, rattaché à la Russie d'Europe, et de celles de l'Altaï exploitées depuis l'antiquité, la plus grande partie des minerais aurifères se retirent des terrains alluviaux, en particulier de ceux de la Lena (Olekminsk Vitimsk) des environs de Nijne-Oudinsk, Kansk et Minusinsk dans le bassin de l'Eniseï, etc. Les gisements se trouvent dans des fonds recouverts par des terrains tourbeux, marécageux. L'exploitation est fort coûteuse et nécessite l'enlèvement en grandes quantités de couches superficielles stériles et le transport de ces débris à distance du lieu de l'exploitation. Les mines forment, dans la Sibérie moyenne, cinq groupes, comprenant un ensemble d'environ 380 mines, dont 260 situées dans la zone des forêts, 120 dans la zone agricole. Elles occupent environ 10.000 ouvriers et fournissent annuellement jusqu'à 100 millions de fr. d'or. L'arrondissement minier de l'Altaï est tombé au second rang. Les gisements les plus riches se trouvent dans les bassins de l'Amour et de la Lena, où de grandes compagnies se sont constituées pour l'exploitation du précieux métal. En l'année 1880, 8.400 kilogr. d'or furent extraits par une seule compagnie, la compagnie d'Olekma, pour la valeur de 25 millions de fr. La valeur de l'extraction s'y maintenait encore, dans les dernières années, à 18 millions.

Argent. La production du métal blanc est en grande diminution sur toute l'étendue de la Sibérie. Même les

EFERUS - Recherche & Classification numérique

mines de Nertchinsk, célèbres autrefois, tant par la quantité du précieux métal extrait que parce qu'elles passaient pour le pire des bagnes sibériens, ont perdu beaucoup de leur importance. Dans l'Altaï, la production fut autrefois abondante; on évalue à 2 millions de kilogr. le métal extrait depuis le début de la découverte jusqu'à l'année de l'abolition de l'esclavage, c.-à-d. 1863, soit environ 115 ans. Actuellement, ces mines ne fournissent qu'une quantité insignifiante. Dans le cercle de Nertchinsk, l'exploitation des mines d'argent remonte aux premières années du XVIIIe siècle. Les débuts furent naturellement très modestes. La production atteignit 10.000 kilogr. par an, vers l'année 1763, et se maintint jusqu'à 1786. Actuellement, sur 90 mines d'argent que renferme la contrée, 10 seulement sont en exploitation; elles fournissent environ 800 kgr. par an; l'ensemble de la Sibérie en produit de 6.000 à 7.000 kgr. — Il convient d'ajouter à la production des métaux précieux celle du platine, abondant surtout dans l'*Oural* (V. ce mot), et dont la dernière période décennale (1890-1900) a fourni jusqu'à 6.000 kgr. par an.

Autres métaux. L'avenir de la Sibérie est peut-être à rechercher dans d'autres métaux, le fer et le cuivre, notamment, enfouis en grandes quantités sur divers points du territoire. Ces richesses sont encore mal connues et peu exploitées. L'arrondissement minier de l'Altaï, apanage particulier de l'empereur, renferme jusqu'à 800 mines, dont 500 sont exploitées depuis environ un demi-siècle. Les gisements forment deux groupes, désignés par les noms de mines de Zmeinogorsk, et qui s'étendent sur le versant N.-O. de l'Altaï proprement dit, et de Salaïr, du nom de la petite chaîne de montagnes de même nom. Les deux principaux métaux : plomb argentifère et cuivre, se trouvent à des profondeurs variant entre 150 et 200 m., dans des terrains transitoires, entre les argiles ferrugineuses et les pyrites. La quantité de plomb extraite dans les quinze dernières années était en moyenne de 280 tonnes. Mais les mines semblent épuisées et, à l'heure actuelle, la production est presque nulle. La fonte du cuivre s'élevait, en 1872, à 650 tonnes. Elle fut de 300 tonnes environ par an, durant la période de 1882-91; elle est tombée depuis à 250 tonnes par an. L'arrondissement minier de l'Altaï est encore très riche en fer, dont l'usine, près de Kouznetz, coule annuellement 1.700 tonnes. La production du fer est minime, 7.000 tonnes par an; cependant les gisements de fer sont nombreux dans la Transbaïkalie, région de Nertchinsk. Ils alimentent l'usine Petrovsk, sur la rivière Baliaga (affl. du Khilok), à 500 kil. de *Tchita* (V. ce mot). Le sel est tiré des lacs, fort nombreux surtout dans la Sibérie occidentale (gouv. de Tomsk). On en extrait 30.000 tonnes par an. Enfin, le minéral le plus essentiel à la civilisation, la houille, a été découvert, récemment, en grandes quantités, sur divers points du territoire. Le bassin houiller le plus important reconnu jusqu'à présent est celui qui s'étend de Kouznetzk, c.-à-d. du N. de l'Altaï, jusqu'à l'Ob. Il a plus de 400 kil. de long sur 100 kil. de large, soit une superficie de 45.000 kil. q. Le charbon est reconnu d'excellente qualité. A l'autre extrémité de la Sibérie, le long du Pacifique et dans l'île de Sakhalin, se trouvent aussi d'importants gisements de houille. La Sibérie est riche en graphite; les principaux gisements sont à Touroukhansk et dans le gouv. d'Irkoutsk. — On trouve dans l'Oural, l'Altaï, à Nertchinsk, des pierres précieuses, topaze, grenat, émeraude, malachite, etc.

III. Histoire. — *Conquête.* L'histoire de la Sibérie se confond presque entièrement avec celle de la conquête de ce pays par les Russes. Les quelques idoles et statuettes, découvertes dans ces dernières années, ne peuvent fournir que des indications très sommaires sur ce qui était autrefois la moitié septentrionale du continent asiatique. Quelques manuscrits, conservés dans les archives russes, se rapportent, d'ailleurs, tous plutôt aux hommes, Samoyèdes, Tatars, qu'à la région habitée par ces peuples. L'une des plus anciennes cartes, sinon la plus ancienne, semble être la carte de la Tartarie, par H. Sydneu. Il est incontestable que, bien avant la conquête de *Sibir* par les Cosaques, la *terre de l'obscurité* était connue des Novogorodiens. Ces derniers, prétend-on, étaient déjà en relations commerciales avec les habitants d'au « delà de l'Oural », avec les « gens de l'Est », dans le courant du XIIe siècle. Vu l'ignorance des Européens, proches voisins des peuples sibériens, il n'y a pas lieu de s'étonner de la pénurie de documents écrits sur la région. Guillaume *Barendsz* (V. ce nom), le navigateur hollandais de la fin du XVIe siècle, visita bien le rivage N. de la Sibérie. Il n'eut pas à entrer en relation avec ceux que l'on considère actuellement comme les véritables aborigènes. Ce fut vers cette même époque que des bandes de Cosaques, commandées par un chef des plus entreprenants, Ermak Timotheévitch, fuyant devant les troupes régulières russes qui les pourchassaient, se réfugièrent sur les propriétés de la compagnie commerciale dirigée par les *Stroganov* (V. ce nom), et situées dans l'Oural. Cette compagnie était une sorte de compagnie à charte, qui obtint, vers 1560, du tsar Ivan le Terrible, le droit de commercer dans le bassin de la Kama. Entrés au service de la Compagnie Stroganov, Ermak et ses partisans n'eurent rien de plus pressé que d'aller piller la demeure du sultan mahométan Koutchoum — l'ennemi éternel des orthodoxes — en résidence à Isker ou Sibir (à l'emplacement du Tobolsk actuel). La ville fut prise le 26 oct. 1581. Dès ce moment, la Sibérie fut possession russe. Les progrès de la petite troupe furent en effet assez rapides. Les indigènes apeurés, peut-être aussi surpris par la brusquerie de l'attaque, résistèrent mollement. Les Cosaques, dans un but de pillage, probablement, n'eurent pa sde peine à refouler les Tatars vers les steppes du Sud, et, bien qu'ils eussent été obligés de repasser l'Oural, la Russie ne négligea pas de revendiquer ses droits sur le pays ainsi conquis. Tioumèn, fondé en 1586, et Tobolsk érigé sur l'emplacement de l'une des anciennes résidences du khan, en 1587, devinrent des points d'appui redoutables entre les mains d'une nation chrétienne. Ermak, tué dans une surprise par les Tatars, en 1584, sur les bords de l'Irtyche, eut des émules. Les *atamans* Soukine, Miasnov, Tchoulkov continuèrent, à la tête de petites troupes de 300 à 500 hommes, l'œuvre commencée par Ermak. D'autres campements ou *ostrogs* — réduits entourés de palissades, analogues aux forts de la compagnie de la baie d'Hudson — Verkhotourié, Blein, Berezov, Sourgout, Obdorsk, Narym, Ketsk, Tara, furent édifiés en vue de se garantir contre un retour offensif des Tatars. Pas à pas, les troupes cosaques pénétrèrent ainsi en avant dans le pays. Tourinsk fut fondé en 1608, Tomsk en 1609, Iéniseisk en 1617-18, Krasnoiarsk en 1626; l'année suivante, on atteignait l'Angara; en 1632 on fondait Iakoutsk. En 1636, le Cosaque Elisée Bouza descendit la Lena jusqu'à l'Océan, pendant qu'un autre chef cosaque, Jean Postnik, atteignait, par terre, la rivière Kolymna. Un autre encore, Trof Khabarov, opère, avec une poignée de partisans, une descente vers le Sud et réussit à s'établir dans le bas Amour (1649-53). En 1652, fondation d'Irkoutsk; en 1656, de Nertchinsk; en 1699, conquête du Kamtchatka. En 1708 fut organisé un gouvernement de Sibérie, avec Tobolsk pour capitale; en 1719, une province d'Irkoutsk; en 1806, un gouvernement général de Sibérie, dédoublé en 1822. L'occupation des steppes kirghis, dans le S.-O. de la Sibérie, ne put être faite, toutefois, que dans le courant du XVIIIe siècle. Ce fut le prélude de la pénétration russe dans l'Asie centrale. L'occupation s'est opérée sans coup férir, graduellement. Dans le bassin de l'Amour, aussi, les Russes se heurtèrent contre les Mandchoux qui venaient de conquérir la Chine. Ceux-ci ayant été à leur tour absorbés par les Célestes, les Russes n'eurent pas beaucoup de peine à obtenir, d'abord, de ces derniers

EFERUS - Recherche & Classification numérique

la rétrocession des provinces du Nord (prov. de l'Amour) et du littoral situé au S. du fleuve, occupées en 1852 et abandonnées par la Chine lors des traités du 28 mai 1858 et du 14 nov. 1860, puis, des Japonais, en échange des Kouriles, les parties méridionales de l'île de Sakhalin (28 août 1875).

Colonisation. — *Déportation.* Mais la véritable conquête du pays, la conquête économique du moins, s'est opérée par la colonisation, laquelle, à l'instar de ce qui s'est passé dans les colonies anglaises de l'Australie, a eu un caractère double : colonisation libre et colonisation forcée, ou déportation.

Colonisation libre. Les premières colonisations du pays furent celles des conquérants. Les détachements de Cosaques, partis pour opérer des razzias, étaient suivis d'ecclésiastiques, de paysans, de citadins. Les Cosaques, de leur côté, les opérations de guerre terminées, redevenaient forcément agriculteurs, puisque le pays ne renfermait aucune provision abondante, et la culture était une nécessité de subsistance. Le gouvernement russe, de son côté, dès le début du XVIIe siècle, encourageait l'immigration des agriculteurs en leur fournissant le transport gratuit. Les nouveaux arrivés bénéficiaient aussi d'une exemption d'impôts durant les trois premières années de leur établissement. Une autre catégorie de paysans venaient peupler les solitudes de la Sibérie. C'étaient surtout des serfs qui fuyaient le régime du servage, des jeunes hommes désireux de se soustraire à la conscription. Des mesures administratives, aussi nombreuses que divergentes, n'eurent pourtant aucune influence réelle sur la colonisation libre, et, vers le milieu du XIXe siècle (1851), le nombre des habitants de la Sibérie était à peine de 2.400.000 individus. L'émigration vers la Sibérie prit un essor particulier dans la seconde moitié du XIXe siècle ; d'abord, à la suite de l'abolition de l'esclavage ; en second lieu, par la nécessité réelle de trouver de l'espace, des terrains propres à nourrir une population surchargée. Réduits souvent à la plus profonde misère, à la disette même, tant à la suite de plusieurs mauvaises récoltes que par une surabondance de population, les paysans de tous les coins de la Russie d'Europe cherchent à se donner de l'air. De nature plutôt nomade, la perspective d'une longue distance à franchir ne rebute nullement le paysan slave, convaincu que le nouveau « coin » est préférable à son lieu natal. Des comités philanthropiques s'étaient formés, en outre, tant dans la Russie d'Europe qu'en Sibérie, pour faciliter aux émigrants le long passage. Les débuts de ces exodes en masses ont été désastreux. La moitié des émigrants périssaient en route. Ceux qui parvenaient à destination étaient épuisés de fatigues et de privations avant de pouvoir choisir le lieu de résidence. Il convient d'ajouter que la plupart des émigrants se faisaient suivre par leurs familles. Femmes et enfants étaient entassés dans de misérables charrettes, exposés à toutes les rigueurs d'un climat inclément. Des mesures préventives durent être prises. Actuellement, lorsque plusieurs familles d'un canton ou *volost* expriment le désir d'émigrer en Sibérie, on les invite d'abord à se concerter sur le district qu'ils veulent choisir pour résidence, et si l'on juge que l'autorisation peut être accordée, on fait désigner aux émigrants un ou deux délégués qui sont chargés de visiter le pays et reviennent rendre compte à leurs mandataires de la valeur du terrain choisi. Ils peuvent ainsi prendre une décision en connaissance de cause. Les dernières statistiques établissent que, durant les années 1887-93, la Sibérie a reçu 94.000 familles russes, comprenant 467.000 personnes. Les travaux du chemin de fer entrepris en Sibérie ont fourni un nouvel essor à l'émigration ; on admet que, depuis 1897, le nombre d'immigrants dépasse annuellement le chiffre de 200.000 (206.000 en 1898, 225.000 en 1899).

Colonisation pénale. Un autre contingent considérable à la population de la Sibérie fut fourni par les colons forcés ou déportés. La déportation de criminels en Sibérie commença vers la fin du XVIe siècle (1593) ; elle fut introduite dans la législation russe, comme système de répression, par le tsar Alexis Mikhailovitch, en 1648. Entièrement abolie par un oukase (décret) de Nicolas II, en 1899, la Sibérie aura donc existé, comme terre d'exil ou bagne, exactement durant deux siècles et demi. Dès cette époque, le nom de Sibérie devint synonyme de bagne ou de terre infernale. D'abord simple lieu d'internement pour les individus coupables d'une faute légère, la Sibérie fut désignée, sous Pierre le Grand, pour recevoir les condamnés aux travaux forcés. L'abolition de la peine de mort, en 1753, par l'impératrice Elisabeth, et son remplacement par la déportation en Sibérie, fut le point de départ d'une recrudescence dans le peuplement de ce pays. Un autre élément à la déportation fut fourni par les diverses insurrections. Les prisonniers de guerre (Suédois, Polonais) furent également expédiés en masse sur les divers points de la Sibérie. La moyenne annuelle du chiffre des déportés, de 1850 à 1890, fut de 19.000, y compris des milliers d'enfants qui suivaient leurs parents. Le lieu de l'internement variait avec la gravité de la faute commise. Les degrés de la pénalité consistaient : 1° en exil simple, avec facilité de circuler dans tout le territoire ; 2° relégation ou résidence forcée dans une région déterminée ; 3° travaux forcés. La poésie et les légendes populaires n'ont pas peu contribué à rendre redoutable aux Russes cette terre d'exil. Mais ce qui frappait particulièrement l'esprit du peuple, c'étaient les récits des longues marches des condamnés, obligés de traverser à pied, chargés de chaînes, les longues distances qui séparaient le lieu d'internement de l'intérieur de la Russie d'Europe. Un tableau peint par un étranger et représentant la lamentable procession de ces infortunés fit — paraît-il — une impression douloureuse sur l'esprit de Nicolas Ier, qui ordonna, vers 1850, de faire faire désormais aux prisonniers le chemin par voies ferrées et par eau. On évalue le nombre actuel des déportés à 200.000 en Sibérie, non compris leurs familles.

IV. Géographie économique. — Voies de communication. — La rénovation de la Sibérie, l'introduction dans ce pays des éléments civilisateurs, la fondation de centres intellectuels et relativement puissants, comme Tomsk et Irkoutsk, ne pouvaient se faire qu'en établissant des moyens de communication pour relier ces centres à l'Europe, ou tout au moins à la Russie d'Europe. Ces moyens faisaient complètement défaut jusqu'en ces dernières années. Comme routes utilisables, le pays ne possédait que les chemins fluviaux ; leurs directions presque constamment parallèles et droites atténuaient forcément les services que les puissants cours d'eau sont capables de fournir à la circulation. Comme route de terre, la Sibérie ne possède encore que le *grand tract*, large voie transcontinentale qui part de Kamychlov (gouvernement de Perm) et traverse le continent en passant par Tioumen, Ichim, Tioukalinsk, Kaïnsk, Tomsk, Nijneoudinsk, Irkoutsk et, contournant le lac Baïkal par le S., arrive à Verkne-Oudinsk. De là, la voie se partage en deux branches, dont l'une relie la ville de Nijneoudinsk à Kiakhta, aux confins de la Chine ; l'autre va à Tchita, Srietensk, d'où l'on suit la Chilka, puis l'Amour jusqu'à Khabarovk, pour remonter l'Oussouri et arriver par terre à Vladivostok. Quelques chemins se détachent de la voie principale et, longeant les cours d'eau, réunissent différents centres. Peu ou point entretenues, débordées souvent par la crue des fleuves ou encombrées par les bourrasques de neige, ces voies latérales sont peu utilisées ; les indigènes leur préfèrent les cours des rivières. La construction du grand chemin transsibérien, dont l'achèvement est proche, est destinée à modifier entièrement les conditions économiques du pays, tout au moins dans un vaste rayon, tant au N. qu'au S. de son immense tracé.

Le grand succès du chemin de fer transcaspien (V. Turkestan) a inspiré l'idée de doter la Sibérie d'une voie

EFERUS - Recherche & Classification numérique

ferrée. Ce fut chose décidée en 1891, et la ligne du futur chemin de fer fut tracée presque parallèlement au grand *tract*. D'après le plan conçu, le chemin de fer devait se tenir autant que possible dans la zone agricole. Le rescrit impérial du 17 mars 1891 (signé de l'empereur Alexandre III) confiait au tsarévitch ou prince héritier, aujourd'hui Nicolas II, la direction suprême de l'entreprise. La première pierre du futur transsibérien fut posée par le prince héritier à Vladivostok le 19 mai de la même année. Les 7.000 verstes que devait comporter la nouvelle voie étaient divisées en six sections. Diverses circonstances, tant techniques que politiques, firent modifier, en certaines parties, le tracé primitif. Parmi ces dernières, il y a lieu de citer particulièrement la concession faite par la Chine du terrain nécessaire à la construction de la voie en territoire mandchou. Les événements de Chine de l'année 1900 (insurrection des Boxers et pillage des légations européennes) feront entrer la *Mandchourie* (V. ce mot) d'une manière définitive dans la sphère d'influence russe. Le tracé du chemin de fer transsibérien, définitivement établi, comporte donc, à l'heure actuelle (février 1901) : lignes entièrement achevées : Samara-Irkoutsk, Myssovaya (Baïkal)-Stretensk ; à l'extrémité orientale (province maritime), Vladivostok-Khabarovka ; en construction : la ligne mandchourienne Kaïdalovo-Vladivostok et l'embranchement de cette ligne (à Kharbin), à Port-Arthur, la récente acquisition des Russes dans la mer de Chine. En janv. 1901, près de 6.000 kil. de rails ont déjà été posés ; les résultats premiers de l'exploitation sont déjà sensibles : 1895 (trois premiers mois), 241.000 voyageurs, 57.000 tonnes de marchandises ; 1896, 417.000 voyageurs, 184.000 t. de marchandises ; 1897, 600.000 voyageurs, 443.000 t. de marchandises ; 1898, 1.049.000 voyageurs, 700.000 t. de marchandises ; 1899, 1.075.000 voyageurs, 657.000 t. de marchandises, soit, au total, dans les quatre premières années (n'y comprenant pas les trois mois de l'année 1895), 3.141.000 voyageurs, 1.984.000 t. de marchandises. Les dépenses de construction, y compris celles des embranchements chinois, sont évaluées à environ 2 milliards 130 millions de fr. La voie du transsibérien a la largeur des lignes russes, c.-à-d. 1m,52. L'extrême modicité des prix, tant pour voyageurs que pour le trafic des marchandises, lui assure un développement considérable. Les relations entre les pays de l'Europe occidentale et l'extrême Orient gagneront également en extension, la traversée étant abrégée de près de deux tiers (douze à quinze jours au lieu de trente à quarante par mer). Les voitures des voyageurs sont dès à présent pourvues de tous les conforts nécessités pour de longs voyages.

Au point de vue technique, la construction du chemin de fer transsibérien a été un succès considérable, eu égard surtout à la rapidité avec laquelle l'opération a été menée à bonne fin (600 kil. environ par an). Si la majeure partie de la ligne traverse un pays relativement uni, certains passages ont exigé des travaux d'art fort importants, comme dans la traversée des régions accidentées des prov. de Tomsk et de Eniseïsk ou dans la Transbaïkalie où il a fallu se garantir contre les fréquentes inondations. La longueur totale des ponts construits sur les différents cours d'eau que la ligne traverse est de 46 kil. Le plus considérable est celui établi sur l'Eniseï, qui ne mesure pas moins de 895 m. de longueur et a des travées de 150 m. En plus des bénéfices résultant pour le pays dans la rapidité des relations, la région traversée par la ligne sibérienne profitera des travaux de diverses sortes entrepris dans un vaste rayon autour de la voie. Ces résultats se traduisent dès à présent par l'ouverture de plus de mille puits et la construction de 700 kil. de canaux d'assèchement. De vastes terrains, jusqu'à présent déserts, ont ainsi été rendus à l'agriculture, et la colonisation a été étendue sur des territoires naguère encore parcourus par les Kirghis nomades.

Industrie et commerce. — Peu de chose à dire sur l'industrie sibérienne qui n'existe encore qu'à l'état embryonnaire. Les établissements industriels se réduisent à quelques minoteries et distilleries répandues un peu sur tout le territoire, à quelques mégisseries, à des fabriques d'allumettes, des brasseries, des briqueteries. Même les forges de Nertchinsk et de Petrovsk, citées déjà plus haut, ne répondent pas aux besoins modernes, par suite de l'absence de bons techniciens et d'ouvriers exercés. Le tableau ci-dessous en donne le détail d'après les données officielles fournies pour l'année 1896 :

Sibérie occidentale :	Nombre des usines ou ateliers	Product. annuelle (en roubles)	Nombre des ouvriers
Province d'Akmolinsk....	210	780.000	1.800
— de Semipalatinsk.	77	350.000	770
— de Semiretchié....	806	256.000	1.500
Gouvt de Tobolsk.....	2.823	5.600.000	7.440
— de Tomsk.....	7.570	8.286.000	13.000
Sibérie orientale :			
Gouvt d'Eniseïsk.....	485	2.160.000	2.320
— d'Irkoutsk.....	116	2.600.000	260
Totaux.....	12.087	20.032.000	27.090

En y ajoutant les quelques ouvriers disséminés dans les prov. de Iakoutsk et de l'Amour, on arrivera donc à un chiffre total d'environ 12.200 usines ou ateliers divers, avec 28.000 ouvriers, produisant pour un peu plus de 21 millions de roubles par an.

Le *commerce* est relativement plus important. En plus du commerce de transit du thé et du transport par l'État des métaux précieux, des foires importantes ont lieu sur différents points du territoire. Quelques-unes ne le cèdent pas en importance à celles de la Russie d'Europe : à Verkhné-Oudinsk, sur la Sélenga, les affaires traitées durant la foire (25 janv. au 10 févr.) se montent à environ 2 millions de roubles. A Iakoutsk même, le chiffre d'affaires (foire du 1/13 juin au 1/13 avr.) est de près de 4 millions de fr. Les articles manufacturés d'Europe viennent s'échanger contre les produits de la chasse et de la pêche de la Sibérie.

Les explorations en Sibérie. Les progrès du commerce extérieur de la Sibérie sont intimement liés à l'histoire des diverses tentatives d'explorations faites dans ce pays, dont le plus grand nombre ont eu pour objet l'établissement des relations commerciales. Presque toutes ces tentatives — comme d'ailleurs la conquête du pays par les Cosaques — ont été faites par voie d'eau. L'histoire conserve peu de données sur la participation des Russes à l'ouverture de la Sibérie au commerce européen. Les efforts tentés par les Novogorodiens (XVIe siècle) se concentraient, comme il a déjà été dit plus haut, sur les voies terrestres, à travers l'Oural. En l'an 1600, le prince Chakhovski, accompagné d'une centaine de Cosaques, descendit l'Ob à partir de Berezov ; mais les barques furent assaillies par des Samoyèdes, et la petite expédition, à moitié détruite, dut chercher son salut dans la fuite. Une autre expédition fut organisée l'année suivante, sous les ordres du prince Mossalski, qui parvint cette fois à l'embouchure du Taz et y fonda la ville de Mangazéa. Cette ville n'eut d'ailleurs qu'une très courte durée. Détruite par un incendie en 1640, ses habitants se réfugièrent à Tourkhansk et à Eniseïsk. Les essais de pénétration faits par des commerçants de nationalité étrangère (européenne) furent plus importants. Des trois bâtiments qui faisaient partie de l'expédition (1553) de Sébastien *Cabot* (V. ce nom), l'un, commandé par Chancellor, put pénétrer jusqu'à l'embouchure de la Duna septentrionale. Son retour en Angleterre fut marqué par la formation de la célèbre association commerciale connue sous le nom de « Muscovy Company », qui reçut de nombreux privilèges de la part des deux gouvernements, mais dont les opérations n'eurent pas beaucoup de succès. La mer de Kara resta obstinément fermée aux diverses autres expéditions

EFERUS - Recherche & Classification numérique

qui se sont succédé depuis : expéditions des Anglais Pet et Jackman (1580), expédition d'Hudson (1608). Les autres expéditions, jusqu'à nos jours même (expédition de Nordenskyöld sur la *Véga*, 1878), ne visèrent plus qu'à l'ouverture ou à la découverte d'un passage N.-E. (V. Polaires, t. XXVII, p. 57). Mais pour ce qui intéresse particulièrement la Sibérie, deux faits tout récents semblent destinés à opérer une transformation des plus heureuses dans les relations du N. de la Sibérie avec le reste du monde, ainsi que dans la mise à profit de ses vastes réseaux fluviaux. Déjà, en 1862 et en 1869, à la suite d'une forte prime promise au navire qui pénétrerait dans le Enisseï par la mer, promesse faite par un riche Sibérien, Sidorov, les Anglais tentèrent de pénétrer dans ce fleuve, mais sans succès. D'autres essais, également infructueux, furent faits en 1878 et en 1887. Mais ces insuccès n'ont pas découragé les Anglais, et une nouvelle tentative fut faite en 1896. Cette fois trois vapeurs réussirent à pénétrer jusqu'à Touroukhansk, à 200 lieues de l'estuaire de l'Eniseï. Là, la cargaison fut déchargée sur de grandes barges que des remorqueurs ont conduites jusqu'à Krasnoiarsk. La tentative fut renouvelée, en 1897 et en 1898, avec le même succès. Le nombre de vapeurs fut d'abord doublé, puis triplé, et quelques-uns pénétrèrent aussi dans l'Ob qu'ils remontèrent jusqu'au delà d'Obdorsk. Afin d'encourager cette intéressante entreprise, le gouvernement a supprimé totalement les droits de douanes sur tous les articles importés en Sibérie par la voie de l'océan Arctique.

Un autre fait de presque égale importance est la récente invention des navires brise-glace expérimentée avec succès par l'amiral russe Makarov ; ces navires sont destinés précisément à la navigation dans la mer de Kara, libre de glace durant deux mois de l'année seulement. Ils doivent servir également de transports sur le Baïkal durant la saison d'hiver. Les essais faits jusqu'à présent ont donné toute satisfaction aux inventeurs.

Le gouvernement russe fait d'ailleurs des efforts louables pour transformer la Sibérie d'autrefois — pays de bagne et d'exil — en territoire productif, capable d'un développement économique. Dans le but d'encourager la colonisation, un décret impérial accorda, au mois de juil. 1898, pour la durée de dix années, le droit de franchise pour toutes machines et outils de provenance étrangère à destination de la Sibérie. Le délai de dix ans a été jugé suffisant pour encourager l'importation de l'outillage nécessaire à l'agriculture et son installation. On procède, d'autre part, depuis quelques années, à des levers des côtes N. de la Sibérie, et des expéditions scientifiques bien outillées étudient les régimes des différents cours d'eau. Le service hydrographique de la marine s'occupe activement à dresser les cartes des principaux fleuves, des travaux de balisage, des phares, etc.

Vie intellectuelle. — *Avenir probable de la Sibérie.* Le développement intellectuel de différentes parties de la Sibérie a pris, en ces dernières années, une extension considérable, grâce surtout aux efforts des patriotes sibériens, à des mécènes (Yadrintzev, Sibiriakov), et aussi au bon vouloir des autorités centrales. Mais la plus grande somme du bien-être relatif de la Sibérie, comme de nos connaissances géographiques, est due à une véritable pléiade de savants exilés sur la terre de Sibérie pour des raisons d'ordre politique et dont la féconde activité a servi la cause du pays. Etudiants compromis dans des troubles universitaires (Krapotkine, Potanine), Polonais exilés pour des manifestations séparatistes, trouvaient dans l'étude et dans l'exploration une consolation dans leur solitude. Les voyageurs occidentaux ne sont pas peu surpris de rencontrer dans certaines villes, parfois après un voyage de plusieurs semaines à travers les forêts du Nord, des cercles amicaux où sont discutés les mérites littéraires ou artistiques d'une œuvre parue peu de temps auparavant dans l'une des capitales de l'Europe. Les agglomérations sibériennes ne sont pas encore de nos jours bien considérables : neuf villes ont une population de plus de 25.000 hab. Ce sont : Tomsk (52.340 hab.), Irkoutsk (51.434 hab.), Omsk (37.470), Blagovetchensk (32.606), Tioumen et Vladivostock (chacune 30.000), Krasnoiarsk et Semipalatinsk (chacune 27.000 environ). La population des villes importantes (Minoussinsk, Kourgan, Tchita, Khabarovka, Biisk, Petropavlovsk, Tobolsk, Vierny) varie de 10.000 à 23.000 hab. Une quarantaine d'autres centres possèdent une population de 2.000 à 10.000 hab. Une vingtaine de petits bourgs comptant une population de 100 à 1.000 hab. sont également décorés du nom de ville. Comme dans la Russie d'Europe, l'instruction est en grand honneur parmi la population sibérienne ; la ville d'Irkoutsk consacre annuellement une somme de près de 200.000 roubles (600.000 fr.) aux besoins de l'instruction. Une forte rivalité exista longtemps entre les villes de Tomsk et d'Omsk pour l'honneur de posséder l'Université de Sibérie, créée grâce aux efforts persévérants de quelques patriotes. Cet honneur échut à la ville de Tomsk. L'inauguration de l'Université (10/22 juin 1888) fut une fête pour toute la Sibérie. L'établissement était dû presque entièrement à la libéralité de quelques particuliers (Demidov, Tziboulski, Sibiriakov) et de diverses associations littéraires qui se sont chargées de couvrir les frais de construction (un peu plus de 400.000 roubles) et d'assurer diverses bourses aux étudiants nécessiteux. — L'avenir de la Sibérie semble ainsi se présenter sous les auspices les plus heureux.

P. Lemosof.

Bibl. : La bibliographie de la Sibérie est d'autant plus abondante que beaucoup d'auteurs ou explorateurs ayant visité les pays du Nord ont fait allusion, dans leurs écrits, aux pays sibériens. Nous ne citerons donc que les plus modernes, facilement accessibles, en renvoyant le lecteur au livre du bibliographe consciencieux, V. Mejov, *Bibliographia siberica* ou Indicateur des livres et articles de revues (en langue russe) et livres seuls (en langues autres que russes) relatifs aux pays sibériens parus depuis l'invention de l'imprimerie jusqu'à nos jours ; Saint-Pétersbourg, 1891, 4 vol. in-8. — N. Yadrintzev, *la Sibérie comme colonie ;* Saint-Pétersbourg, 1892 ; 2e éd. — Legras, *la Sibérie;* Paris, 1898. — Schokalski, *la Route maritime vers la Sibérie;* Saint-Pétersbourg 1893. — — Pierre Leroy-Beaulieu, *la Rénovation de l'Asie ;* Paris, 1900. — A. Woeïkov, *Climat de la Sibérie orientale ;* Paris, 1898. — Publications diverses relatives à la Sibérie parues à l'occasion de l'Exposition universelle de Paris, 1900.

SIBÉRIE (Nouvelle-) (V. Nouvelle-Sibérie).

SIBI. Chef-lieu du district du même nom, en Afghanistan, enclavé dans la province baloutche de Katchhi, sur le chem. de fer de Chikarpour à la frontière afghane ; 14.000 hab. environ. Cette localité possède un fort, occupé par une garnison anglaise et servant de résidence d'hiver à l'agent britannique. La chaleur y est intense en été.

SIBILANCE (Pathol.) (V. Râle).

SIBILET (Thomas), érudit français, né à Chalon-sur-Saône en 1512, mort à Paris en nov. 1589. Il traduisit de l'italien l'*Anteros* de B. Fregose, du latin l'*Art poétique* d'Horace, et du grec l'*Iphigénie* d'Euripide (Paris, 1549). D'autres traductions sont restées inédites. Il est l'auteur d'un *Art poétique françois pour l'instruction des jeunes studieus et encor peu avancez en la poésie françoise*, qui est un commode résumé des théories de l'école de Marot. Cet ouvrage fut imprimé d'abord isolément, sans nom d'auteur (Paris, 1548), puis plusieurs fois réuni au *Quintil Horatian* de Charles Fontaine (Paris, 1551, 1555, 1564, 1573 ; Lyon, 1556 et 1576).

Bibl. : La Croix du Maine, *Bibliothèque françoise*, II, 434 ; V, 537. — Goujet, *Bibliothèque françoise*, t. III. — H. Zschalig, *Die Verslehren von Fabri, Du Pont und Sibilet;* Leipzig, 1884.

SIBIR. Ancienne ville de Sibérie remplacée par Tobolsk (V. Sibérie).

SIBIRIL. Com. du dép. du Finistère, arr. de Morlaix, cant. de Saint-Pol-de-Léon ; 1.416 hab.

EFERUS - Recherche & Classification numérique

SIBIVILLE. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. et cant. de Saint-Pol ; 261 hab. Stat. du chem. de fer du Nord.

SIBO. Tribu mandchoue qui, des environs de Moukden, fut transportée vers 1770 au S.-O. de Kouldja, sur l'Ili, formant une colonie militaire de 4.000 familles. Une partie ont émigré dans la prov. russe de Sémiretchié. Ils sont bouddhistes, instruits, parlent un mandchou très pur.

SIBOUR (Marie-Dominique-Auguste), prélat français, né à Saint-Paul-Trois-Châteaux (Drôme) le 4 avr. 1792, mort à Paris le 3 janv. 1857. Elevé au collège du Pont-Saint-Esprit, au séminaire de Digne et à celui d'Avignon, il professa les belles-lettres au séminaire de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, passa un an à Rome où il fut ordonné prêtre (13 juin 1818), devint chanoine de Nîmes (1822), prit part après 1830 à la rédaction du journal *l'Avenir* (V. Lamennais). Evêque de Digne (28 sept. 1839), très dévoué à son ministère, il se mêla, par la publication d'un *Mémoire*, à la lutte du clergé contre le monopole universitaire. En avr. 1848, il refusa la candidature à la deuxième Constituante, tout en se proclamant républicain. Après la mort tragique de Mgr *Affre* (V. ce nom), il fut appelé par Cavaignac à l'évêché de Paris (15 juil.). Il fit, en octobre, une visite pastorale dans le faubourg Saint-Antoine, et parla éloquemment de charité et de résignation chrétiennes au prolétariat vaincu. Il présida, place de la Concorde, à la partie religieuse de la fête de la Constitution (12 nov.). En sept. 1849, il tint le concile provincial de France ; en octobre, un synode diocésain. Gallican, il blâma le journal *l'Univers* (V. Veuillot [Louis]) en termes énergiques, et en interdit la lecture à ses subordonnés. Abusé par les déclarations démocratiques de Louis-Napoléon, il se rallia au coup d'Etat, célébra le *Te Deum* du 3 janv. 1852, stigmatisé par Victor Hugo dans les *Châtiments*, entra au Sénat, bénit le mariage de Napoléon III, fonda (16 nov. 1853) une « fête des Ecoles » destinée à rapprocher l'Université et les congrégations enseignantes. En 1854, il avait assisté à Rome à la promulgation du dogme de l'Immaculée Conception ; le 3 janv. 1857, il inaugurait à Saint-Etienne du Mont la neuvaine de sainte Geneviève, lorsqu'il fut frappé au cœur d'un coup de couteau par un fou mystique, Jean Verger, prêtre interdit, au cri significatif de : *Pas de déesse !* — Sibour a laissé : *Institutions diocésaines* (Digne, 1845, 2 vol. in-8) ; *Actes de l'Eglise de Paris, touchant la discipline et l'administration* (Paris, 1854, in-4) ; des *mandements*, des *allocutions* qu'il convient de rechercher dans les journaux, entre autres un *Discours prononcé à la distribution des aigles* (10 mai 1852) ; un *Discours prononcé dans le comité central des travailleurs* (Digne, 1er avr. 1848, in-fol.) ; une *Lettre au ministre de l'intérieur sur le projet d'un nouveau tarif des pompes funèbres* (Paris, 1852 [26 févr.] in-4). H. Monin.

Bibl. : Poujoulat, *Vie de Mgr Sibour..., ses œuvres, sa mort ;* Paris, 1857, in-8 (la mort tragique de Mgr Sibour a donné lieu à seize autres écrits de circonstance ; *Bibl. nationale, Catalogue de l'histoire de France*, t. X, pp. 255-256) (V. Darboy).

SÎBOÛYAH « le Pommé », surnom persan, que les Arabes ont transformé en Sibawaihi, sous lequel est connu Amr ibn Othmân ibn Qanbar Al-Basrî, né vers 750, mort vers 795 dans la région de Chirâz, en Perse. Disciple des plus anciens législateurs de la langue arabe classique, Isâ, Aboû Amr, Youûnous ed Khalîl, il les dépassa tous et les mit dans l'ombre au point que son livre (*Al-Kitâb*, c.-à-d. le Livre par excellence), présenté à Bagdâd au khalife Hâroûn Ar-Rachîd, nous a été seul conservé, tandis que les œuvres de ses précurseurs disparaissaient dans l'éclat de sa gloire. La jalousie de son rival, Al-Kisâ'î, le força à quitter Bagdâd pour retourner finir ses jours dans son pays natal. L'*imâm des grammairiens*, comme il a été appelé, était plus réputé que son œuvre n'était connue avant l'édition complète du texte arabe que j'ai publiée (Paris, 1881-89, 2 vol. in-8) et qui a servi de base à la traduction allemande de G. Jahn (Berlin, 1894-1900, 30 livr.). Hartwig Derenbourg.

SIBSAGAR. Ville de l'Inde anglaise, prov. d'Assam, sur le Dikhou, à 805 kil. N.-E. de Calcutta ; 6.000 hab. Ancienne capitale de la dynastie des Ahams. Commerce fluvial de thé, soie, coton, riz, etc.

SIBUYAN. L'une des îles *Philippines* (V. ce mot).

SIBYLLE. I. Antiquité grecque (V. Divination, t. XIV, p. 730).

II. Iconographie. — Les représentations des sibylles alternent assez souvent au moyen âge avec celles des prophètes. Leur nombre varie de quatre à douze. La plus populaire a été la sibylle Erythrée. On les trouve dès le XIIe siècle (portail de Berteaucourt, Somme), mais elles sont surtout fréquentes à l'époque de la Renaissance qui, éprise de l'antiquité, mit plus en honneur leurs figures et celles des saints de l'Ancien Testament. Les attributs des sibylles n'ont pas de fixité absolue ; elles tiennent le berceau ou les instruments de la Passion du Christ dont elles ont prophétisé la venue. On peut citer comme exemples intéressant des représentations des sibylles, les peintures de la chapelle qui leur est dédiée à la cathédrale d'Amiens ; d'autres peintures dans celles d'Auxerre, les vantaux de porte sculptés de la cathédrale d'Aix en Provence, œuvre du temps du roi René, les stalles de la cathédrale d'Ulm, exécutées au XVe siècle, par Georges Syrlin, etc.

Bibl. : Emile Mâle, *Quomodo Sibyllas recentiores artifices expresserint*, 1899.

SIBYLLE, fille d'Amaury Ier, née en 1150, morte en 1190. Elle épousa Guillaume Longue-Epée dont elle eut un fils qui fut reconnu roi de Jérusalem en 1185. Dès 1180, elle s'était remariée à Guy de Lusignan. Le jeune Baudouin V étant mort en 1186, Sibylle et son mari reçurent la couronne de Jérusalem. R. Dd.

SIBYLLINS (Livres) (V. Apocalypse, Divination et Mercure).

SICAMBRES. Peuple germanique (V. Sigambres).

SICARD ou **SICHARD** de Crémone, canoniste, né à Crémone ; nommé évêque de cette ville en 1185. Il fut chargé par la cour de Rome de diverses missions en Allemagne, à Constantinople et en Arménie. Il était élève de Gratien. Œuvres principales : *Somme sur le Décret*, rédigée entre les années 1179 et 1182 ; *Mitrale* ou *liber Mitralis*, traité purement liturgique ; une *Chronique*, publiée par Muratori, *Scriptores rerum Italicarum*, VII.

SICARD (Roch-Ambroise Cucurron, abbé), pédagogue français, né au Fousseret (Haute-Garonne) le 20 sept. 1742, mort à Paris le 10 mai 1822. Il entra dans les ordres, fut placé par l'archevêque de Bordeaux à la tête d'une école de sourds-muets (1786), succéda à l'abbé de l'Epée dans son établissement de Paris (sept. 1789), fut emprisonné comme suspect le 26 août 1792, mais épargné et relaxé lors des massacres de septembre, nommé professeur à l'Ecole normale (30 oct. 1794) et membre de l'Institut (25 oct. 1795), lors de la création de ces établissements. Sa collaboration aux *Annales religieuses* faillit le faire déporter après le 18 fructidor. La protection de Chaptal ne le préserva pas de l'antipathie de Napoléon, et ce n'est qu'à la Restauration qu'on rendit justice à ses services en lui attribuant diverses sinécures. Il fut d'ailleurs la dupe d'intrigants et fort gêné par ses dettes Parmi ses œuvres, la principale est : *Cours d'instruction d'un sourd-muet de naissance* (Paris, 1800). Sa *Relation historique sur les journées des 2 et 3 sept.* (1806, in-8) paraît très sujette à caution.

SICARII (Antiq.) (V. Brigandage, t. VIII, p. 21).

SICCA (surnommée *Veneria*). Ville antique de l'Afrique septentrionale, située au S. de la Medjerdah, dans la vallée de l'Oued-Melleg, sur le flanc d'un massif montagneux qui porte aujourd'hui le nom de Dyr el Kef. Le nom de Sicca vient d'une racine sémitique, que l'on retrouve dans le

EFERUS - Recherche & Classification numérique

mot arabe *Souk*, marché. Sicca existait déjà au temps de la domination carthaginoise ; la déesse phénicienne Astarté y avait un temple fameux. Sous l'empire romain, ce temple fut consacré à Vénus, d'où le surnom de *Veneria*. La ville fut très prospère pendant les premiers siècles de notre ère. Elle ne fut pas détruite par l'invasion arabe. Au moyen âge, elle s'appelait encore Chak Benar, corruption de son nom romain. Aujourd'hui le nom de Le Kef a prévalu. J. TOUTAIN.

BIBL. : Ch. TISSOT, *Géographie comparée de la province romaine d'Afrique*, t. II, pp. 375 et suiv.

SICCATIF (Peint.). On donne, en peinture, le nom de *siccatifs* à des substances qui hâtent le séchage des couleurs. Les plus employées sont à base de litharge (protoxyde de plomb), de manganèse, de couperose blanche (sulfate de zinc). L'huile de lin, qui, par elle-même, est déjà légèrement siccative, devient, *lithargée*, un siccatif excellent, qu'on vend d'ailleurs tout préparé dans le commerce. Voici, pour cette préparation, une recette très simple et très recommandée. On fait bouillir à feu doux, pendant deux heures, un mélange composé de 1 kilogr. d'huile de lin, 30 gr. de litharge pulvérisée, 30 gr. de céruse, 30 gr. de terre d'ambre, 30 gr. de talc. On remue constamment pour empêcher de noircir et on écume avec soin. Puis on laisse reposer, l'huile s'éclaircit et on la conserve dans des bouteilles bien bouchées. On peut aussi se borner à mélanger la litharge, le manganèse ou la couperose blanche à la couleur. Le séchage est, naturellement, d'autant plus rapide que la proportion de siccatif est plus considérable. Il est important, toutefois, de n'en pas abuser, car il a l'inconvénient de faire écailler les couleurs, et, de fait, on s'en abstient avec celles qui sont déjà par elles-mêmes très siccatives, notamment avec la céruse et avec toutes les teintes dans la composition desquelles elle entre en quantité suffisante. Un autre inconvénient, qui est spécial à la litharge, c'est de faire ternir plus ou moins vite, d'une part les couleurs vives à base de sulfure, comme le vermillon et le jaune de cadmium, d'autre part les couleurs claires et délicates, le blanc de zinc principalement. On lui substitue alors soit le manganèse (sulfate ou acétate), à l'état de poudre impalpable, soit la couperose blanche à raison de 3 à 4 gr. par kilogr. de couleur détrempée dans l'huile de noix ou d'œillette. L'essence de térébenthine agit aussi comme siccatif et il n'en est pas besoin d'autre avec les couleurs qu'elle a servi à détremper. Dernière observation, qui est commune à tous les siccatifs : comme, au contact de l'air, ils font épaissir l'huile rapidement, il ne faut les y ajouter qu'au moment même de l'emploi. Lorsqu'on donne trois couches, pour vernir ensuite, on n'en met que dans la première, faite à l'huile pure, les deux autres, faites à l'essence, devant sécher seules.

SICCIEU-SAINT-JULIEN-ET-CARISIEU. Com. du dép. de l'Isère, arr. de La Tour-du-Pin, cant. de Crémieu ; 541 hab.

SICHAMPS. Com. du dép. de la Nièvre, arr. de Cosne, cant. de Prémery ; 212 hab.

SICHEM. L'une des plus anciennes et des plus illustres villes de la Palestine, située au centre de la région d'Ephraïm dans des conditions particulièrement favorables, au nœud des routes qui communiquent avec la Syrie, la Phénicie et le Chanaan méridional, elle est mentionnée de très bonne heure dans les livres bibliques. Elle est même considérée comme le centre politique d'Israël, à l'époque antérieure à la royauté, et le redevient après la mort de Salomon, lorsque Jéroboam s'y installe comme roi d'Ephraïm-Israël (Dix Tribus). Nous ne savons pour quelles raisons cette ville fut abandonnée par les dynasties nouvelles, en faveur de Thirsa (Thersa) et de Samarie. Elle fut reconstruite à l'époque romaine, sous le nom de Néapolis, dans la prononciation actuelle *Naplouse* (V. ce mot). Sichem possédait un sanctuaire, dont on rapportait la fondation aux patriarches et dans la proximité duquel Josué aurait convoqué le peuple d'Israël pour l'adjurer d'être fidèle à la divinité libératrice. La tombe de Joseph se montrait au même lieu, tandis que Jacob avait demandé à être enseveli à Macpéla-Hébron. Le temple de Sichem ou du mont Garizim fut le siège d'un sacerdoce, qui ne devait jamais accepter l'hégémonie de Jérusalem : ainsi naquit la dissidence dite des « Samaritains », le nom de Samarie ayant désigné par la suite la province elle-même et ses habitants en même temps que la ville de Samarie. M. VERNES.

SICHEM-LEZ-DIEST. Localité de Belgique, prov. de Brabant, arr. de Louvain, à 55 kil. N.-E. de Bruxelles, sur le Démer, affl. de la Dyle ; 3.500 hab. Stat. du chem. de fer de Louvain à Aix-la-Chapelle. Exploitations agricoles. Fabriques de brosses. — Sichem est une ancienne seigneurie brabançonne, qui passa vers la fin du XVe siècle à la maison d'Orange. Elle semble avoir été, au XIVe et au XVe siècle, le siège d'une industrie florissante ; ses fabriques de draps avaient certainement acquis une grande importance. La peste dépeupla entièrement la ville en 1499 ; en 1578, elle fut prise d'assaut par les Espagnols ; en 1579, les Gueux l'incendièrent. En 1580, un tremblement de terre renversa les tours du château ; en 1602, la peste y sévit de nouveau ; enfin, en 1826, un incendie, qui dura trois jours, causa d'immense dégâts.

SICILE (ital. *Sicilia*). La Sicile est la plus grande, la plus peuplée et la plus riche des îles de la Méditerranée. Elle sépare les deux bassins (oriental et occidental) de cette mer et se trouve placée entre la péninsule italique, dont elle est séparée par le détroit de Messine, et le continent africain, dont elle n'est distante que de 120 kil. Elle est comprise entre 36° 38′ 36″ — 38° 18′ 6″ lat. N. et 10° 4′ 39″ — 13° 18′ 2″ long. E. Elle a la forme d'un triangle régulier dont les sommets seraient la Punta del Faro au N.-O., le cap Boeo à l'O., et le cap Passaro au S. Le développement de ses côtes atteint 1.038 kil. ; sa superficie est de 25.461 kil. q. et de 25.740 kil. q. avec les petites îles qui en dépendent. Sa forme lui avait fait donner dans l'antiquité grecque le nom de *Trinacria*.

Géographie physique. — CÔTES ET ILES. — Au point de vue physique et géologique, la Sicile est étroitement liée aux régions voisines de la Calabre ; elle continue cette sorte de levée gigantesque que les Apennins forment à travers la Méditerranée et qui se continue sous la mer jusqu'en Tunisie.

Les côtes sont presque partout escarpées, sauf dans certains golfes où elles se trouvent aplaties ; il s'en est détaché sur plusieurs points de petites presqu'îles formées pour la plupart d'anciennes îles volcaniques reliées à la terre ferme par le travail des siècles.

A la Punta del Faro commence le détroit de Messine dont la largeur est de 3.200 m. à l'endroit le plus resserré, et la profondeur d'environ 95 m. A partir de la ville de ce nom, la côte, bordée de très près par la voie ferrée, se dirige rapidement vers le S.-O., sans autre accident de terrain que le cap Schiso ; un peu après Taormina, elle est légèrement renflée par la masse énorme de l'Etna, dont les racines plongent directement dans la mer ; au sommet de la courbe qu'elle décrit se trouve la petite ville d'Aci Reale, à l'extrémité, celle de Catane. Elle devient ensuite sablonneuse et rectiligne, en bordant le delta formé par les alluvions du Lireto ; à partir d'Agnone recommencent les accidents et les aspérités de terrain ; ce sont : d'abord, la presqu'île qui se termine par le cap Santa Croce, puis, un peu plus bas, celle qui abrite le beau port de Syracuse ; enfin, à l'extrémité S., le cap Passaro ; en face de ce port et à 50 kil. à l'E., le fond de la mer s'abaisse assez rapidement pour que la sonde atteigne des profondeurs de 3.650 m. A partir du cap Passaro jusqu'au cap Boeo, la côte court presque en ligne droite du S.-E. au N.-O., sans ports et presque sans accidents de terrain ; elle baigne quelques bourgades peu importantes (Terranova, Licata, Porto Empedocle, Sciacca) ; à la punta di Granitola, elle se recourbe légèrement vers

EFERUS - Recherche & Classification numérique

le N. et devient un instant marécageuse avant d'arriver au cap Boeo et à la petite ville de Marsala ; elle se dirige ensuite vers le N. pour atteindre le beau mouillage de Trapani ; un peu après cette ville, elle se recourbe encore avant le cap San Vito ; elle redeviendra désormais montagneuse, entre ce point et le détroit de Messine. Elle forme d'abord, entre le cap San Vito et la punta dell Uomo Morto, l'admirable golfe semi-circulaire de Castellamare; après le cap del Gallo, elle descend au S. jusqu'au port de Palerme, excellent dans l'antiquité, ensablé depuis ce temps par suite du soulèvement séculaire de la Sicile ; elle se creuse ensuite en une légère concavité au fond de laquelle se trouve la petite ville de Termini Imerese, va presque en ligne droite de Cefalu au cap Orlando, se creuse encore une fois après le cap Calavà et, après le promontoire de Milazzo, aboutit à la Punta del Faro.

On peut considérer comme des dépendances de la Sicile : à l'O., les îles Ægades, qui y sont rattachées par un plateau sous-marin ; au N., les îles Lipari (8 grandes et 10 petites), formées par un soulèvement volcanique ; au S., l'île de Pantellaria et les îles Pélagiques.

Orographie. — Au point de vue orographique, on peut distinguer en Sicile deux régions bien distinctes : 1° une énorme masse volcanique, celle de l'Etna, située à l'E. de l'île ; 2° un plateau accidenté, plus élevé au N. qu'au S., et sur les bords qu'au centre, atteignant une hauteur moyenne de 600 à 700 m.

1° L'Etna est la plus haute montagne de la Sicile (3.313 m.) et le plus grand volcan de l'Europe ; il est presque toujours couvert de neige et constitue un monde à part, distinct du reste de la Sicile. « Les pentes de l'Etna, prolongées par des coulées de lave, sont fort douces et diminuent assez régulièrement vers la base ; on s'étonne à la vue des profils qui constatent combien faible est la déclivité générale de la montagne, d'aspect si superbe pourtant. Aussi, pour atteindre à sa hauteur verticale de plus de 3 kil., l'Etna doit s'étaler sur une surface énorme : il occupe un territoire d'environ 1.200 kil. q., et, sans compter les sinuosités du pourtour, le développement total de la base est d'environ 140 kil. Tout cet espace est parfaitement limité par les vallées de l'Alcantara et du Simeto : seulement, un col de 860 m. d'alt. rattache au N.-O. le massif de l'Etna au système montagneux de la Sicile. Sur le versant de l'Etna tourné du côté de la mer Ionienne, un vide énorme, d'environ 32 kil. de superficie et d'un millier de mètres de profondeur, interrompt la régularité de ses pentes : c'est le val del Bove. » (Élisée Reclus). 2° En dehors de l'Etna, les principales hauteurs sont au N., où la mer est longée par une chaîne qu'on peut regarder comme le prolongement de celle des Apennins. Cette chaîne, formée de roches primitives et cristallines, revêtues sur leurs flancs de calcaires et de marbres, prend successivement les noms de monts Pelorides et de monts Nebrodes ; elle atteint, au massif de la Madonia, des hauteurs de 1.975 m. (pizzo dell' Antenna) et de 1.910 m. (mont S. Salvatore); elle est brusquement coupée près de Polizzi par la dépression que forment les vallées symétriques du fiume Grande et du fiume Salso. Elle se continue néanmoins, sous une forme moins régulière, jusqu'à l'extrémité de l'île, détache dans les flots des promontoires boisés et se relève pour former, au-dessus de Trapani, le massif calcaire de San Giuliano (l'Eryx des anciens), presque isolé et haut de 751 m. De cette chaîne principale se détachent vers le S. diverses ramifications montagneuses qui couvrent le reste de l'île. La plus longue s'en éloigne près de Castrogiovanni, se dirige obliquement vers le S.-E., forme ainsi la ligne de faîte entre le versant de la mer d'Ionie et celui de la mer d'Afrique et atteint au sommet le plus élevé, au Monte-Lauro, 985 m. : formée de couches tertiaires et de couches volcaniques reconnaissables à leur nuance plus foncée, elle est profondément creusée et découpée par des vallées d'érosion. Une autre branche se détache près des monts de la Madonia, atteint 1.576 m. au mont Cammarata, se termine près de Girgenti ; une troisième enfin va près de Marsala former le cap Boeo. Presque toutes sont le résultat de formations tertiaires, que révèle la présence de grands gisements de marne, d'argile, de gypse ou de sel gemme. C'est d'ailleurs en Sicile que ces formations atteignent leur plus grande hauteur, ainsi que le montre l'énorme bloc sur lequel se trouve Castrogiovanni (997 m.).

Régime des eaux. — On constate dans l'hydrographie de la Sicile la même variété et les mêmes différences que dans son orographie. Le versant de la mer Tyrrhénienne, étant très abrupt et formé par des terrains de formation primitive, n'est arrosé que par des torrents ou *fiumare*, dont le cours est très restreint et le régime très inégal : certains d'entre eux, dont le lit a plus de 1 kil. à l'embouchure, ne sont représentés pendant la moitié de l'année que par un mince filet d'eau. Les principaux sont le fiume Ficara, le fiume dell'Amendola, qui aboutit à Termini Imerese, le fiume Torto, le fiume Grande et le fiume Pollina. Sur le versant de la mer Ionienne, les seules rivières notables sont l'Alcantara, qui contourne au N. l'Etna, et le Simeto, dont le cours de 116 kil. parcourt un bassin de 4.389 kil. q. Le Simeto est grossi, sur sa droite, du Salso, du Dittaino (110 kil.) et de la Gurnalunga; il prend alors le nom de Giaretta et arrose la riche plaine de Catane. Sur le versant de la mer d'Afrique, les fleuves ont presque toujours beaucoup d'eau dans leur cours inférieur, grâce à la présence de nombreuses roches calcaires poreuses : aucun n'est pourtant navigable. Les principaux sont : l'Erminio, le Dirillo, le second Salso, le plus long cours d'eau de l'île (144 kil., dans un bassin de 1.980 kil. q.) qui débouche à Licata ; le Platani (110 kil.) et le Belice. La configuration de la Sicile ne se prêtait guère à la formation de lacs ou de marais : les plus considérables sont le lac de Lentini dans la province de Syracuse (119 kil. q. et 14.300 m. de périmètre), le lac de Pergusa dans celle de Caltanisetta (5.500 m. de périmètre), et le lac du Palici près de Catane.

Climat. — La Sicile jouit d'un climat sa logue, à bien des égards, à celui de la Grèce. La saison des pluies dure de novembre à mars, avec quelque interruption en janvier. Elle est caractérisée par l'action d'un courant équatorial marin O.-S.-O. qui amène de fortes précipitations et par un abaissement de température qui pourtant ne descend jamais jusqu'à la gelée, sauf le matin. En avril et en mai surviennent de violents orages, qui développent la végétation. Les mois les plus chauds sont juillet et août, mais ils ne dépassent pas la moyenne de l'Italie méridionale ; à ce moment, le vent O.-S.-O. alterne avec le vent du N.-E. et surtout avec le vent E.-S.-E. ou sirocco. Le sirocco, qui vient du Sahara, est un des désagréments du climat de la Sicile, bien qu'il ne souffle jamais plus de trois jours de suite. A Palerme où il est particulièrement pénible, il sévit en moyenne douze fois par an, tous les mois, mais surtout en avril ou au moment d'un changement de saison ; il élève la température jusqu'à une moyenne de 37°,56 (une fois jusqu'à 45°,5) et rend l'atmosphère lourde et irrespirable : il amène en même temps une grande quantité de poussière rougeâtre qui recouvre le sol. En automne, recommencent les premiers orages. Le climat sicilien varie légèrement selon la position et l'orientation des localités. A Palerme, la température moyenne annuelle est de 17°,3, celle du mois le plus chaud (août) de 26°,12, celle du mois le plus froid (janvier) de 11°, de sorte que la différence se chiffre par 15°,12. La température la plus basse qui ait été observée est de 2° au-dessus de zéro ; la chute moyenne annuelle de pluie ne dépasse pas 720 millim., et le nombre des jours pluvieux 112. Catane est plus froid en hiver et plus chaud en été. Messine et Syracuse sont trop exposés au vent pour avoir des températures égales ; enfin pendant l'hiver, c'est Caltanisetta qui donne les moyennes

EFERUS - Recherche & Classification numérique

les plus basses (— 5°,8 pour décembre). En résumé, l'été n'est pas plus chaud, et l'hiver est plus doux en Sicile que dans les autres régions de l'Italie péninsulaire. A. P.

Anthropologie. — La Sicile a été habitée dès l'époque quaternaire, alors qu'elle était unie à l'Afrique. Mais on ne possède de l'homme de cette époque que des restes bien rares ou douteux, comme ceux des cavernes des environs de Syracuse. A Stentinello, au N. du plateau rocheux où s'élevait l'ancienne Syracuse, on a recueilli à la surface un très grand nombre de lames de silex et d'obsidienne, des restes d'animaux domestiques, des poteries, des figurines de terre cuite. Les poteries ornées rappellent celles de nos dolmens. Le village de Stentinello représente donc une civilisation de la pierre déjà assez élevée et caractérisée, comme le néolithique de l'Afrique, par la rareté des haches polies. La plupart des stations de la pierre découvertes jusqu'à présent appartiennent à une époque de transition caractérisée par la présence de quelques pièces en bronze ou en cuivre. On la connaît surtout par ses tombeaux, qui consistent en cavités creusées dans des parois rocheuses, auxquelles on accédait par de petites ouvertures carrées ou, lorsqu'elles étaient situées en terre profondément, par des puits. Ces cavités sont les *fours* phéniciens observés sur le littoral asiatique et en Afrique. Elles sont rondes et voûtées, et si petites que probablement on n'y introduisait le corps qu'après l'avoir décharné. On y a trouvé des objets d'ornement et des vases semblables à ceux de la seconde ville d'Hissarlik, ainsi que des *poteries peintes* dont la surface est couverte de lignes au pinceau imitant des tresses d'osier. Lorsque le bronze est répandu, les mêmes tombeaux restent en usage. Seulement, ils sont plus grands, prennent parfois un caractère monumental, et les cadavres y sont étendus couchés dans des niches creusées autour de la chambre circulaire. Enfin il y en a qui sont construits avec des piliers en chapiteaux et des murs en pierres sèches. Les poteries, quoique le tour soit encore inconnu, sont bien supérieures et parfois recouvertes d'un vernis. Les influences de la civilisation *mycénienne* se font sentir. Lorsque le fer se montre, et on a fouillé plusieurs nécropoles qui en contiennent, ces influences cessent pour céder la place aux influences grecques. Les poteries alors sont faites au tour et couvertes d'une « décoration en brun ou rouge brun liée au géométrique grec et chypriote » (Patroni, *l'Anthropologie*, 1897).

Parmi les peuples de l'époque historique, les plus anciens furent les Sicanes, puis les Sicules. Les Phéniciens ont établi des comptoirs sur le littoral, probablement avant l'arrivée des Sicules. Ils sont les introducteurs des tombeaux à *fours*. Ils furent un instant maîtres de presque toute l'île, mais bien plus tard, vers le VIe siècle. Bien avant cette époque, et probablement très peu après l'arrivée des Sicules, des Gréco-Pélasges, Crétois, Élymes, avaient envoyé en Sicile d'importantes colonies. Puis vint la domination romaine où la Sicile se remplit d'esclaves de toute race. Les Vandales et les Goths ont laissé peu de traces ; les Sarrasins, beaucoup. La domination normande, la dynastie allemande de Souabe, la dynastie angevine, sont de médiocre importance à notre point de vue. Il en est tout autrement des dynasties espagnoles dont l'influence s'est perpétuée depuis le XIIIe siècle jusqu'à nos jours. Le Sicilien renferme bien dans ses veines un peu du sang de tous ces peuples qui se sont succédé sur son sol. Le type de l'autochtone, renforcé par la colonisation ibéro-sarrasine et espagnole, l'emporte cependant chez lui de beaucoup. Il est de taille moyenne (1^m^,61) et, dans l'intérieur, de taille petite (1^m^,50). Il est maigre ; ses traits sont anguleux ; ses cheveux bouclés sont d'un brun noir ; ses yeux noirs sont beaux ; sa barbe est peu fournie. — La femme seule a de la beauté. — Mais son aspect si souvent chétif est dû, à coup sûr, à la vie qu'il mène depuis des siècles, n'ayant qu'une maigre pitance, travaillant peu et voué à une misère que les littérateurs contemporains eux-mêmes ont pu maintes fois décrire *de visu*.

Le sang grec ancien s'est conservé assez purement, et en maints endroits, sur le littoral oriental en particulier, à Syracuse, à Catane. Du côté de l'occident il y a du grec et du sarrasin. Dans les environs de Trapani, on admire les yeux noirs, les traits nobles et réguliers, la perfection des formes et le gracieux maintien des jeunes filles du mont Eryx. A Torre dell' Isola, les femmes se font remarquer par leur figure allongée, bien différente du visage arrondi des Palermitaines, par leurs grands yeux de couleur foncée, leurs cheveux noirs et leur taille élancée. A Monreale et à Partinico, sur la route de Trapani à Palerme, les hommes ont le visage un peu prognathe, les dents blanches, les cheveux noirs et ondés, les yeux étincelants, le teint bistré. En d'autres endroits, comme Catalafimi, les caractères, le vêtement, l'allure, tout est espagnol. Nulle part les traces du Romain ne sont sensibles, pas plus du reste que dans l'Italie du Sud elle-même. Il en est autrement des Normands, à cause de leurs caractères de blonds si nettement distinctifs. Conquérants et souverains de l'île, en très petit nombre d'abord, ils y ont constitué une aristocratie. Aussi observe-t-on encore dans les grandes villes, parmi la haute société, des familles entières aux cheveux châtain clair. A Palerme même, on a signalé de grands individus aux yeux bleus, aux cheveux clairs, à la barbe blonde. On en a observé aussi sur le côte orientale, à Taormine, où leurs femmes sont d'une grande beauté.

Moralement et intellectuellement, le Sicilien, très superstitieux et très bigot, croyant au mauvais œil avec une conviction fanatique, se rapproche beaucoup de l'Espagnol du Sud. Mais, d'autre part, le Grec ancien a laissé en lui une empreinte qui ne s'est point effacée. Et il a conservé pour certaines pratiques du culte païen antique le même attachement que le Grec moderne. ZABOROWSKI.

Géographie politique. — La Sicile est divisée en sept provinces, entre lesquelles la superficie et la population se répartissent conformément au tableau suivant :

PROVINCES	SUPERFICIE en kil. q.	HABITANTS 1881	1895	1898	Par kil. q.
Caltanisetta.....	3.273	266.379	325.591	338.278	103
Catane.....	4.966	563.457	672.025	695.287	140
Girgenti.....	3.035	312.487	348.182	355.832	117
Messine.....	3.225	460.929	522.854	536.123	166
Palerme.....	5.047	699.151	829.038	858.872	170
Syracuse.....	3.735	341.526	417.503	433.786	116
Trapani.....	2.457	283.977	368.930	387.132	158

Une cour de cassation réside à Palerme et des cours d'appel à Palerme, Messine et Catane. Au point de vue militaire, le territoire sicilien forme la XIIe région de corps d'armée. Palerme, Messine et Catane sont le siège d'universités. Depuis quelques années, et spécialement à la suite des troubles de 1893-94, un mouvement d'opinion s'est dessiné en Italie pour donner à la Sicile une autonomie administrative que justifieraient les conditions toutes spéciales où elle se trouve au point de vue social.

Géographie économique. — ETAT DE LA PROPRIÉTÉ. — Dans les pays d'agrumes, le sol est partagé comme dans le reste de l'Italie. Mais les régions de céréales sont par excellence les pays de la grande propriété ; elles sont divisées en grands domaines auxquels on a conservé leur nom latin de *latifundium* ou qu'on appelle aussi *ex-fiefs*, pour rappeler leur origine. Leur étendue varie suivant les provinces : dans celles de Palerme, de Trapani et de Girgenti, il est commun de voir des étendues de plus de 2.000 hect. appartenant à la même personne. Le territoire de Noto (Syracuse) a une superficie totale de 54.000 hect. dont 30.000, ou les deux tiers, appartiennent à vingt-trois propriétaires. Ces immenses domaines, qui couvrent la

EFERUS - Recherche & Classification numérique

presque totalité du sol sicilien, présentent tous le même aspect. « Que la plaine s'étende au loin sans accidents de terrain ou qu'elle forme une succession de versants légèrement inclinés et de plateaux bossués, elle offre un aspect presque identique : des champs clos de murs, les uns ensemencés de céréales, les autres laissés en pâturage, des lignes de caroubiers rayant le paysage ; au fond, la mer ou la montagne : le tout baigné par une lumière toute spéciale qui est l'unique caractéristique de la Sicile, là où l'Etna ne montre pas son profil gigantesque. A l'horizon, aucun village, de très rares maisons de campagne. La ferme joyeuse et hospitalière est inconnue. A sa place, de loin en loin, de petites bâtisses qui abritent les cuves ne sont ouvertes que pendant les vendanges et restent fermées et abandonnées tout le reste du temps. » Cet état d'abandon où se trouvent les campagnes s'explique par ce fait que l'insécurité publique et les ravages de la malaria obligent les travailleurs des champs à habiter la ville. Il n'y a pas, à proprement parler, de villages en Sicile (la moyenne des communes étant de 9.500 hab.). Les ouvriers agricoles, concentrés dans les agglomérations urbaines, sont obligés de faire chaque jour une double course de 10 kil. et même davantage pour aller visiter leur champ et revenir au gite ; parfois, pendant la belle saison, ils passent la semaine entière près de leur champ, en dormant dans des huttes de branchage et ne reviennent à leur foyer que le samedi.

Le mode d'exploitation des *latifundia* n'est pas moins défectueux. Les grands propriétaires, qui résident dans les grandes villes, les louent pour trois, six ou neuf ans à des capitalistes, sortes de fermiers généraux, qui n'y résident pas non plus, et qui, à leur tour, ont des sous-fermiers. Le cultivateur du sol y est attaché par un contrat de métayage qui lui assure des graines pour la semence, une avance pour les premiers travaux et la moitié de la récolte. Parfois, il doit fournir au propriétaire une quantité fixe de blé, le produit du sol étant supposé constant. Dans un cas comme dans l'autre, il ne perçoit qu'une infime partie du bénéfice de son travail, qui profite surtout aux innombrables intermédiaires échelonnés entre le propriétaire et lui. Les procédés de culture sont restés rudimentaires, faute d'initiative et faute de capitaux : la charrue employée de nos jours est la même que celle dont on se servait il y a deux mille ans. Enfin l'insuffisance du réseau de routes et de chemins de fer ne permet pas, soit d'importer des engrais en quantité nécessaire, soit d'exporter facilement les produits du sol. Au moment de l'annexion à l'Italie, les chemins de mer étaient presque les seuls que connaissaient les Siciliens voyageurs. De nos jours encore, la Sicile n'a que 1 kil. de routes pour 110 hab., alors que le Piémont en a 1 pour 80 hab. L'examen du réseau ferré prête aux mêmes constatations. Pour 10.000 hab., la Sicile n'a que 1 kil. 1/2 de chemins de fer (le Piémont 3 kil. 1/2). Le réseau ferré n'atteignait en 1898 qu'une longueur de 1.244 kil.

Productions naturelles. — *Richesses minérales.* La principale richesse minérale de la Sicile est le soufre. On en trouve des gisements dans les terrains tertiaires de la région du Sud-Est. Sa production annuelle a été, en 1894, de 366.185 tonnes, de la valeur de 24 millions, provenant des provinces de Caltanisetta, Girgenti, Catane, Palerme, et occupant près de 30.000 ouvriers. On trouve encore en Sicile des gisements de sel gemme (10.000 t. par an), de l'asphalte et du bitume (15.000 t.), des carrières de marbre, de la lave et de la pierre ponce.

Richesses végétales. La Sicile était couverte autrefois de magnifiques forêts, qui fournissaient des espèces résineuses recherchées et d'excellents matériaux pour la construction des navires. Depuis le XVIe siècle et surtout au XIXe elle a été tellement déboisée que ses forêts n'occupent plus aujourd'hui que 4 % de la superficie totale. On les rencontre surtout dans les prov. de Messine (60.710 hect.) et de Catane (116.666 hect.) ; les plus remarquables sont celles de Caronia et de Ficuzza sur la Busambra ; elles se composent surtout d'espèces à feuillage fixe, de hêtres et de chênes verts. On trouve au bord de la mer des maquis ou fourrés s'élevant à peine à hauteur d'homme.

Au point de vue proprement agricole, la Sicile doit à son climat comme à la nature volcanique d'une partie de son sol d'être une des régions les plus fertiles du bassin méditerranéen ; dans l'antiquité déjà, les Romains l'appelaient à bon droit le « grenier de l'Italie ». Parmi ses produits, on peut ranger d'abord un grand nombre de plantes étrangères d'Afrique ou d'Asie, que le climat semi-tropical de l'île a permis d'y acclimater (dattiers, palmiers nains, cotonniers, bananiers, papyrus du Nil, cactus), puis une grande quantité de céréales : froment (6.757.185 hectol. en 1894), orge (1.506.109 hectol. en 1894), maïs, lin et oliviers (547.767 hectol. d'huile). Depuis quelques années, la culture des agrumes (oranges et citrons) a pris un développement particulier ; elle est spéciale aux côtes du N., de Partinico à Messine, et aux côtes de l'E. jusqu'à Catane, couvre maintenant 1/5 du territoire de l'île et donne une production qui se chiffrait, en 1894, par 10.976.376 arbres et 2.485 millions de fruits (soit les 9/10 de la production totale de l'Italie). La Sicile est enfin en train de devenir un des premiers vignobles d'Europe. Sa production (5.124.830 hectol. en 1894) était équivalente, avant les ravages du phylloxera, au tiers de la production totale de l'Italie ; certains de ses crus (Marsala, Syracuse, Zucco) sont particulièrement estimés comme vins de table, tandis que d'autres sont recherchés par les commerçants parce qu'ils se prêtent au coupage. — L'élevage est en général négligé ; mais on pratique avec succès sur les côtes la pêche du thon, des sardines et des anchois ; depuis une vingtaine d'années, la pêche du corail a pris également un certain développement.

Population. — La Sicile comptait, au 31 déc. 1898, 3.805.310 hab., répartis sur 25.798 kil. q. La densité de la population, très forte dans les prov. de Palerme (190 hab. par kil. q.) et de Messine (166), descend à 103 hab. par kil. q. dans celle de Catane. Les trois agglomérations urbaines les plus importantes de l'île sont Palerme (290.951 hab.), Messine (154.436 hab.) et Catane (132.315 hab.). Les invasions multiples auxquelles l'île a été exposée ont introduit dans sa population les éléments les plus variés, mais surtout grecs ou arabes. Certains cantons au S. de Palerme sont habités par des Albanais qui ont gardé leur culte et même leur langue. Mais la grande majorité des Siciliens, fondus maintenant en une race unique, parlent un dialecte italique, caractérisé par la transformation fréquente de l'*o* en *u*, de l'*l* en *r* et du *b* en *v* ; il est plus dur et plus sourd, mais plus énergique, que le toscan.

Cette population est divisée en classes très distinctes. La première est celle des grands propriétaires ou *barons ;* ils vivent pour la plupart loin de leurs terres, dans le palais qu'ils possèdent en ville, administrent leurs domaines par l'intermédiaire d'un délégué, et disposent d'une véritable clientèle, formée des travailleurs qu'ils emploient, et sur lesquels la tradition et les mœurs leur donnent un pouvoir presque sans limites. Leur existence se passe à former un parti politique, qui leur assure une influence prépondérante sur les députés, les conseillers municipaux ou les fonctionnaires ; leur ambition se réduit à triompher par tous les moyens des partis adverses. Ce désir les entraîne parfois à aider leurs protégés dans les entreprises les plus blâmables, pour payer leur concours, et à les soustraire au châtiment qu'ils méritent. La clientèle se transforme alors en société secrète, et la réunion de plusieurs de ces sociétés constitue une vaste association occulte à laquelle on a donné le nom de *Mafia.* La Mafia a régné véritablement sur la Sicile pendant quelques années ; elle a couvert des crimes avérés et empêché la vente des domaines saisis à la requête du fisc. — Malgré

EFERUS - Recherche & Classification numérique

l'étendue de leurs domaines, beaucoup de grands barons siciliens ont peine à faire face aux dépenses qu'exige leur rang social. Cet état de gêne s'explique, d'abord par le peu de rendement des terres à blé, puis par la lourdeur des impôts. « L'impôt foncier varie en Sicile entre 45 et 60 °/₀ du revenu. Les revenus agricoles sont les plus variables possibles. Dans les années médiocres, ces 60 °/₀ deviennent 80 et 90. Une simple diminution permanente de 10 °/₀ par exemple, qui serait à peine sentie ailleurs, est la ruine d'un propriétaire sicilien. Il avait, supposons-le, un revenu estimé à 100.000 fr. et payait 55.000 fr. d'impôts fonciers. Les autres taxes, de foyer, de mouture, se montaient à 5.000 fr. Ce n'est pas être pessimiste que de dire qu'un revenu agricole normal de 100.000 fr. peut être fréquemment de 75.000. Qu'il survienne un avilissement durable du prix des denrées, que son blé se vende 18 fr. au lieu de 20, son revenu net n'est plus que de 7.500 fr. L'octroi taxant surtout les choses indispensables, ce propriétaire auquel vous supposez un excédent de ressources de 40.000 fr. aura toutes les peines du monde à manger du pain. Il n'y arrivera qu'en modifiant sa méthode de vivre, et il ne le fera pas. Il s'endettera » (Combes de Lestrade, *la Sicile*).

Entre les grands propriétaires et les paysans se trouve placée une classe intermédiaire, composée des fermiers et sous-fermiers, de courtiers, de procureurs et de petits propriétaires exerçant en même temps une profession quelconque. C'est contre cette classe que la rancune populaire a toujours été vive, parce qu'elle s'est enrichie à la fois aux dépens des propriétaires, qu'elle trompe par des comptes fictifs, et des cultivateurs, qu'elle exploite par des contrats agricoles abusifs. Elle s'adonne de plus à l'usure qui a pris en Sicile un effrayant développement.

Les paysans siciliens forment la classe sociale la plus malheureuse de l'Italie et peut-être de l'Europe. Ils souffrent d'abord des conséquences de l'agglomération excessive et de la nécessité d'aller travailler à plusieurs kilomètres de leur habitation : tantôt ils dorment sur place toute la semaine et passent ainsi cinq jours loin de leur famille, dans un isolement absolu ; tantôt l'insécurité des campagnes ou les dangers de la malaria les forcent à rentrer tous les soirs au logis et leur imposent un notable surcroît de fatigue. Ils souffrent surtout de la profonde misère où les plongent la lourdeur de leurs charges et la médiocrité de leurs gains. Les ouvriers agricoles ont un salaire journalier de 1 fr. 25 ou 1 fr. 50, mais pendant moins de cent vingt jours par an, ce qui équivaut à un salaire de 60 cent. dans un pays où l'on ne chômerait que les dimanches et fêtes. Par contre, ils sont écrasés sous le poids des droits d'octroi, qui frappent surtout le petit consommateur et qui ont pris en Sicile des proportions démesurées. La moyenne de ces droits est pour l'Italie en général de 4 fr. 34 par tête, pour la Lombardie de 3 fr. 33, pour la Vénétie de 2 fr. 35, pour la Sicile de 6 fr. 80. Le Lombard paie à l'octroi 9 °/₀ de son revenu mobilier moyen ; le Vénitien 11 °/₀, et le Sicilien 44 °/₀ ! De plus, ces sortes de taxe frappent surtout les objets de première nécessité, tels que la farine ou les pâtes. Leur développement s'explique par la lutte des partis locaux, qui, une fois au pouvoir, ordonnent, pour obtenir une popularité immédiate, des travaux publics dont le prix est hors de proportion avec les ressources de la cité. A cette situation, les paysans ne peuvent ni ne veulent apporter un remède ; par tradition et par ignorance, ils suivent aveuglément les conseils de leurs seigneurs et votent d'après leurs ordres dans les élections; les trois quarts sont d'ailleurs exclus du scrutin comme *analfabeti* (ne sachant pas lire). L'instruction primaire, qui seule pourrait élargir leur horizon et secouer leur torpeur, a toujours été négligée par le gouvernement. En douze ans (1882-94), le nombre des écoles n'a augmenté que de 5 °/₀.

Les ouvriers des mines de soufre constituent un groupe à part ; ils ressemblent aux paysans par la bassesse de leurs salaires (1 fr. 50 par jour) ; ils s'en distinguent par ce fait que, vivant en commun, ils ont été pénétrés par les doctrines socialistes, se sont donné une solide organisation politique, et ont pu élire un député de leur opinion, Colajanni.

Histoire. — D'après la mythologie antique, la Sicile était peuplée d'êtres fabuleux (Cyclopes, géants, Lestrygones) qui travaillaient le fer et la pierre. A l'époque préhistorique, elle fut habitée par une race inconnue, dont quelques monuments ou instruments de pierre nous révèlent l'existence ; à l'époque historique, par les *Sicanes*, qui furent refoulés à l'O., à côté du peuple mal connu des *Elymes*, par l'invasion des *Sicules*. Les Sicules, qui arrivèrent dans l'île vers l'an 1000, étaient probablement de même race que les Latins ; établis dans l'angle S.-E., ils fondèrent un certain nombre de villes, parmi lesquelles *Menæ* (Mineo), *Hybla minor* (Paterno), *Centuripæ* (Centorbi), *Agyrium* (Agyra), *Aluntium* (San Marco). Les Sicules coexistèrent avec les Phéniciens, qui fondèrent des établissements sur les côtes, en particulier à l'O., Motya, Panorme (Palerme) et Soloeis. Enfin au VIIIe siècle vinrent des Grecs (V. Colonisation), qui colonisèrent toute la partie orientale de la Sicile. Les Ioniens de Chalcidique fondèrent Naxos (735), puis les Corinthiens créèrent Syracuse (734 av. J.-C.), Leontini et Catane (729), Zancle (Messine) ; les Doriens, Mégare (728) ; les Crétois, Géla sur la côte S. (689) ; progressant vers l'O., les gens de Zancle fondèrent Himera (648) ; ceux de Mégare, Selinonte (628), et ceux de Géla la célèbre Agrigente (580). Le progrès des Grecs en Sicile s'arrêta à l'occupation des îles Lipari (580).

A partir de ce moment commença leur rivalité avec les Phéniciens, qui appelèrent à leur aide les Carthaginois. Repoussés par la victoire d'Himera (480), ces derniers, profitant des querelles intestines des villes grecques, de leurs luttes entre Ioniens et Doriens, de l'échec de l'expédition d'Athènes contre Syracuse (415-13), recommencèrent leurs attaques à la fin du Ve siècle et prirent successivement Sélinonte, Himera, Agrigente, Camarina, Messana, (409-396). Tenus en échec, soit par Denys l'Ancien de Syracuse (406-367) qui étendit sa domination sur presque toute la Sicile, soit par quelques-uns de ses successeurs, Timoléon (344-336) et Agathocle, qui fit en Afrique une expédition brillante (310), soit enfin par Pyrrhus, qui dut précipitamment retourner en Italie (278-76), ils engagèrent contre les Romains, une lutte qui dura vingt ans (première guerre punique 264-41) et se termina par leur expulsion définitive. La Sicile devint entièrement romaine après que la prise de Syracuse par Marcellus (214-12) eut mis fin à l'existence du petit royaume indépendant qu'avait gardé Hiéronyme, successeur de Hiéron II. Devenue province, elle fut divisée en deux questures : *Lilybetana* et *Syracusana*. A peine maîtres du pays, les Romains cherchèrent à l'exploiter pour en mettre en valeur les richesses en minéraux et en céréales ; ils y envoyèrent des colonies d'esclaves dont la révolte donna lieu aux deux guerres serviles (139-31 et 104-1). Plus tard, un de leurs gouverneurs, Verrès (73-71), s'y illustra par ses déprédations. Enfin la guerre civile entre Octave et Pompée accéléra la décadence de la Sicile, attestée par Strabon, de sorte qu'Auguste fut obligé d'en rebâtir les villes et d'envoyer des colonies à Tauromenium, Catane, Syracuse, Thermæ et Tyndaris. C'était une province sénatoriale proconsulaire. Enfin l'île eut à subir le contre-coup d'invasions barbares. Désolée par une nouvelle guerre des esclaves (259), pillée par une horde de Francs (278), rattachée en 395 à l'empire d'Occident, puis successivement conquise par Genséric, par Odoacre et par les Ostrogoths, elle fut reconquise par Bélisaire (535) et réunie à l'empire d'Orient.

La domination byzantine dura plus de trois siècles. En 827, les Arabes commencèrent la conquête de la Sicile. Appelés par le gouverneur Euphemias, ils débarquèrent à

EFERUS - Recherche & Classification numérique

Mazzara, s'emparèrent de Palerme en 831, de Syracuse en 878 et refoulèrent les chrétiens dans l'angle N.-E. de l'île. Ils fondèrent un émirat particulier, sous la dynastie des Fatimites, et accrurent la richesse du pays par le développement donné à l'agriculture, à l'industrie et au commerce.

Au XIe siècle, les Arabes durent à leur tour céder la place aux Normands ; les fils d'un chevalier normand, Tancrède de Hauteville, avaient peu à peu conquis, de 1016 à 1071, tous les territoires grecs de l'Italie méridionale ; en 1061, le plus jeune d'entre eux, Roger, franchit le détroit de Messine, appelé par les chefs sarrasins qui se disputaient la suprématie, les battit les uns après les autres et termina en 1091 l'assujettissement de l'île tout entière ; pendant ce temps, son frère aîné, Robert Guiscard, étendait sa domination jusqu'à Naples. Son fils, Roger II, lui succéda en Sicile (1111), puis devint duc de Pouille et de Calabre (1127) quand la descendance de Robert Guiscard se fut éteinte ; enfin il fut sacré roi des Deux-Siciles par le pape Anaclet II (1130). La Sicile avait désormais perdu son autonomie politique, et ses destinées devaient être associées jusqu'à nos jours à celles de l'Italie méridionale.

Royaume des Deux-Siciles. — *La domination normande.* Sous Roger II (1130-54), le royaume des Deux-Siciles atteignit un haut degré de prospérité. Palerme et Amalfi devinrent les rivales commerciales de Venise et de Pise ; une école de médecine célèbre s'établit à Palerme. Les Arabes purent exercer librement leur religion, moyennant un tribut annuel, et furent utilisés comme soldats. Les fils de Roger, Guillaume Ier (1154-66) et Guillaume II (1166-89), maintinrent, malgré leur médiocrité, les traditions paternelles. En 1177, ce dernier maria sa sœur et héritière, Constance, avec le fils de l'empereur Frédéric Ier, Henri VI. Ce mariage allait faire passer les Deux-Siciles dans la maison des Hohenstaufen.

Après la mort de Henri VI (1197), son fils Frédéric II lui succéda. Né en Italie, il fit de Palerme sa résidence favorite et s'attacha à réorganiser complètement le royaume. De 1222 à 1225 il y raffermit son autorité ; en 1231, il lui donna une constitution dans laquelle il s'efforçait de rajeunir les institutions normandes ; en même temps, il centralisait, comme dans les Etats modernes, l'administration des finances et de l'armée et créait des Etats provinciaux pour servir de contrepoids au pouvoir de ses agents. Il affichait une prédilection particulière pour les lettres et les arts, bâtissait des villes, fondait des universités et faisait de sa cour la plus brillante et la plus policée de l'Europe. Son fils, Conrad Ier (1250-54), ne laissa qu'un enfant de dix ans, Conradin, qu'il institua son héritier, et un frère naturel, Mainfroi, qui profita de cet événement pour se faire proclamer roi, en répandant le bruit de la mort de son neveu. Cette usurpation servit de prétexte au pape Clément IV, qui n'aimait pas la maison de Souabe, pour donner l'investiture des Deux-Siciles au Français Charles d'Anjou, père de saint Louis (1265). Ce dernier vint se faire sacrer à Rome, avec le consentement de son frère, battit et tua Mainfroi près de Bénévent (1260), vainquit à Tacliacozzo (1268) et fit décapiter à Naples le jeune Conradin, et put se croire le maître des Deux-Siciles.

La souveraineté de la maison d'Anjou et de la maison d'Aragon. Mais sa domination ne devait qu'être éphémère en Sicile. Il froissa les sentiments et les intérêts des habitants du pays par la lourdeur des impôts, par des confiscations sans motifs, par sa prédilection pour ses compagnons français, par la hauteur de ces derniers ; le 31 mars 1282 éclata à Palerme un formidable soulèvement resté célèbre dans l'histoire sous le nom de Vêpres siciliennes ; des centaines de chevaliers français furent massacrés ; toute l'île suivit ce mouvement, et un gentilhomme sicilien du nom de Jean de Procida appela pour la défendre Pierre III, roi d'Aragon et gendre de Mainfroi. Ce dernier accourut aussitôt, délivra Messine assiégée par Charles d'Anjou, et prit la couronne de Sicile. Les maisons d'Aragon et d'Anjou devaient régner parallèlement en Sicile et à Naples, jusqu'en 1442.

Elles se combattirent d'abord sous le règne de Charles d'Anjou (1266-85), qui vit même la flotte sicilienne, sous le commandement de Roger de Loria, faire prisonnier son fils Charles. Celui-ci, devenu roi sous le nom de Charles II, après sa délivrance, essaya vainement de prendre sa revanche, perdit son fils aîné, Philippe, à la bataille de Falconera (1299) et dut reconnaître définitivement en 1302 l'indépendance de la Sicile. Son successeur, Robert, (1309-43), suivit au contraire une politique pacifique. Il laissait comme héritière une nièce, Jeanne (1343-82), dont les quatre mariages successifs avec André d'Anjou, Louis de Tarente (1346), Jacques d'Aragon (1362) et Othon de Brunswick (1376) amenèrent à Naples une série de guerres intestines et de complications extérieures. — La Sicile, au contraire, avait mené depuis la paix de 1302 une existence des plus tranquilles. Ses souverains, Frédéric (1296-1337), Pierre II (1337-42), Louis (1342-55), Frédéric II (1355-77), Marie (1377-1402), Martin d'Aragon (1402-9), l'avaient tenue à l'écart de la politique générale. Martin n'ayant pas laissé d'enfants, son père, déjà roi d'Aragon, recueillit son héritage, qu'il ne garda d'ailleurs qu'un an (1409). Lorsque sa famille se fut éteinte avec lui (1410), Ferdinand, prince de Castille, réussit, avec un interrègne de deux ans, à lui succéder en Aragon et en Sicile (1412) et à léguer ses Etats (1416) à son fils Alphonse. Ce dernier devait encore réunir Naples à ce vaste domaine. Il réussit à se faire reconnaître un instant comme héritier par la dernière souveraine de ce royaume, Jeanne (1414-35), triompha de la résistance de l'héritier légitime, René d'Anjou, et s'empara de Naples en 1442. Le royaume des Deux-Siciles se trouvait désormais reconstitué et devait rester près de trois siècles sous la domination espagnole.

La domination espagnole. Alphonse V résida presque uniquement en Italie et mérita par sa sage politique et sa bonne administration le surnom de *Magnanime*. A sa mort, ses Etats furent séparés une dernière fois : son frère Jean reçut la Sicile et l'Aragon ; son fils, Ferdinand Ier (1458-94), le royaume de Naples. Ce dernier mécontenta les barons et permit ainsi au roi de France Charles VIII de faire revivre, sous le règne de son fils Alphonse II (1494-95), les prétentions de la maison d'Anjou. On sait quelle fut l'issue de l'expédition de Charles VIII. Après être rentré sans obstacle à Naples et s'être fait couronner roi (fév. 1495), il fut rappelé en arrière par une coalition européenne et dut laisser le fils d'Alphonse II, Ferdinand II (1495-96), reconquérir son royaume. Ferdinand II eut pour successeur son oncle Frédéric (1496-1501), contre lequel se liguèrent le nouveau roi de France Louis XII et Ferdinand le Catholique, déjà souverain de l'Aragon et de la Sicile depuis 1479. Frédéric fut fait prisonnier et perdit ses Etats (1402) que Gonzalve de Cordoue réussit aussitôt après à conquérir sur les Français (batailles de Séminara, de Cerignola et de Garigliano, 1503). Naples et la Sicile se retrouvaient, mais définitivement cette fois, dans la même situation qu'en 1442.

Leur histoire fut peu agitée pendant le XVIe et le XVIIe siècle : une incursion du Français Lautrec jusqu'à Naples en 1527, une tentative infructueuse d'un vice-roi espagnol, le duc d'Ossuna, pour se rendre indépendant (1620), en sont les principaux incidents. En 1647, un simple pêcheur, Masaniello, souleva le peuple contre le duc d'Arcos qui avait établi des impôts écrasants sur les vins et les fruits ; il fut facilement saisi et fusillé. A la suite de la guerre de la succession d'Autriche, les traités d'Utrecht et de Rastadt donnèrent Naples à la maison d'Autriche et la Sicile au duc de Savoie. Mais en 1721, ce dernier échangea la Sicile contre la Sardaigne. D'autre part, en 1735, l'empereur Charles VI céda Naples et la Sardaigne à l'infant

EFERUS - Recherche & Classification numérique

Charles d'Espagne, à condition qu'il ne pourrait être en même temps roi d'Espagne. Le royaume des Deux-Siciles recouvrait ainsi son indépendance.

La domination des Bourbons. Le premier Bourbon, Charles III (1735-59), fut surtout un prince réformateur. Il appela aux affaires le libre penseur Tanucci et s'efforça de restreindre les privilèges du clergé en concluant un concordat avantageux avec Benoît XIV (1746), en supprimant le droit d'asile dans les églises et les juridictions épiscopales, en réduisant les biens de mainmorte et en abolissant l'Inquisition. Il développait en même temps le commerce, augmentait les revenus de l'Etat et repoussait à Velletri (1744) une invasion autrichienne. Lorsque la mort de son frère, Ferdinand VII (1759), l'eut appelé au trône d'Espagne, son troisième fils, Ferdinand Ier, lui succéda (1759-1825) et régna d'abord sous la tutelle de Tanucci, qui continua la politique du règne précédent en expulsant les jésuites (1767). A sa majorité, Ferdinand épousa une fille de Marie-Thérèse, Marie-Caroline, qui appela aux affaires son favori Acton, et exerça une influence prépondérante sur les affaires de l'Etat. Sous cette influence, il entra dans la première coalition (1793), dont il se détacha à la suite des victoires de Bonaparte (traité de Brescia (1796). Mais, à la suite du départ de ce dernier pour l'Egypte et de la fondation d'une république romaine, Marie-Caroline travailla activement à former une seconde coalition, demanda à l'Autriche le général Mack pour commander les troupes napolitaines et leur fit passer la frontière ; elles s'emparèrent de Rome (nov. 1798), mais durent l'évacuer au bout d'un mois et reculer devant l'armée de Championnet qui s'avança jusqu'à Naples et fit capituler Mack (janv. 1799). Le roi et la cour étaient partis pour Palerme.

La République parthénopéenne. Championnet, maître de Naples, confia le pouvoir à un gouvernement provisoire dirigé par deux partisans des idées révolutionnaires, Cirillo et Pagano ; ils proclamèrent la *République parthénopéenne* et rédigèrent une constitution calquée en partie sur celle qui régissait alors la France, en partie sur celle de Sparte. Elle fut presque aussitôt détruite que mise en vigueur. Dès le mois de mars 1799, les provinces, agitées par les prêtres et les nobles, se soulevaient contre le gouvernement central, le cardinal Ruffo, commandant des troupes royales, débarquait à Reggio, et Macdonald, successeur de Championnet, était rappelé vers le N. par la défaite des Français à la Trebbia.

Les républicains napolitains essayèrent en vain de se défendre ; cernés par les troupes de Ruffo (juin 1799), réduits à s'enfermer dans les châteaux de Naples, ils durent signer une capitulation que la cour désavoua ensuite ; la plupart passèrent devant des tribunaux militaires et furent exécutés. Ferdinand et Marie-Caroline, rentrés dans leur capitale, ordonnèrent, avec la complicité de Nelson, des représailles impitoyables : 30.000 personnes furent emprisonnées, 7.000 bannies, 9.000 mises à mort. Ces inutiles cruautés ne purent assurer à Ferdinand la paisible possession de son royaume ; après Marengo, il fut contraint de signer avec Bonaparte le traité de Florence (18 mars 1801) qui lui imposait l'amnistie pour tous les condamnés suspects ou exilés politiques et l'occupation par les troupes françaises d'Otrante, Tarente et Brindisi. Après la rupture de la paix d'Amiens, l'armée de Gouvion Saint-Cyr envahit ses Etats ; lorsqu'elle les eut évacués en 1805, il en profita pour se joindre à la troisième coalition. Le châtiment ne se fit pas attendre. Napoléon déclara dans son 37e bulletin que la maison de Naples avait cessé de régner, fit occuper toute la terre ferme par l'armée de Masséna (févr. 1806), proclama son frère aîné, Joseph, roi de Naples (mars), et réduisit le couple royal à la possession de la Sicile, dont il devait chercher en vain à le déposséder.

La domination française. Joseph ne régna que deux ans et, pour lui, régner se réduisit à combattre (1806-8). Il eut en effet à prendre Gaëte où les troupes bourboniennes résistèrent jusqu'en juil. 1806, à vaincre l'insurrection de Fra Diavolo dans les Calabres et à chasser les Anglais de Capri. A l'intérieur, il commença la réforme des institutions, abolit le système féodal (août 1806), promulgua le code civil français et établit une constitution libérale qu'il n'eut pas le temps d'appliquer. En mars 1808, il était appelé à Bayonne pour y recevoir le trône d'Espagne, et le 6 sept. suivant, son successeur, Murat, faisait son entrée à Naples. Soldat plus qu'administrateur, Murat tenta un débarquement en Sicile, dompta définitivement, grâce à son aide de camp Manhès, l'insurrection des Calabres et forma une solide armée ; mais ses collaborateurs, Zurlo, Ricciardi, Delfico, mirent à exécution les réformes civiles décrétées par Joseph, donnèrent une vigoureuse impulsion aux travaux publics, ornèrent Naples de belles promenades et rendirent son nom populaire dans le royaume. Après la campagne de Russie, qui avait coûté la vie à un fort contingent napolitain, Murat chercha à séparer sa cause de celle de Napoléon pour conserver son royaume. Il entama d'actives négociations avec lord Bentink, commandant des forces anglaises en Sicile, et finit par signer avec l'Autriche un traité secret (11 janv. 1814) qui lui promettait, en échange de son concours militaire, la garantie de ses Etats. Il l'exécuta assez mollement en conduisant une armée napolitaine contre celle d'Eugène de Beauharnais et envoya au congrès de Vienne un plénipotentiaire demander aux puissances de le reconnaître. Les résistances que rencontra son envoyé lui firent craindre de se voir enlever sa couronne par le Congrès ; pour la conserver, il changea brusquement de tactique, se déclara le défenseur de l'unité et de l'indépendance italiennes, appela tous les Italiens aux armes et s'avança avec une armée jusqu'à Bologne. D'abord vainqueur, il fut repoussé par l'armée autrichienne de Bianchi, dut rétrograder jusqu'à Naples, et capituler dans cette ville où le remplaça Ferdinand, accouru de Sicile (mai 1815). Un débarquement qu'il tenta quatre mois après au Pizzo (Calabre), échoua misérablement. Il fut traduit devant une commission militaire et fusillé (13 oct. 1815).

Le royaume des Deux-Siciles de 1815 à 1860. Ferdinand IV, veuf depuis 1814, accourut alors de Palerme, reprit possession de ses Etats et reconstitua le royaume des Deux-Siciles dont il devint souverain sous le nom de Ferdinand Ier. La surveillance de l'Autriche l'empêcha de signaler sa restauration par les mêmes violences qu'en 1799 ; mais il abolit la constitution libérale qu'il avait donnée à la Sicile en 1812, rendit à l'Eglise, par le concordat de 1818, ses biens et ses privilèges et provoqua par ce régime d'arbitraire un mécontentement qui se traduisit par le développement du carbonarisme, société secrète née sous la domination française. En 1820, éclata un premier mouvement libéral. A la nouvelle de la révolution espagnole, un régiment de cavalerie se soulève à Nola, marche sur Naples, dont la garnison le rejoint, entre dans la ville, et contraint Ferdinand à promulguer une constitution (juillet). Un parlement se réunit et une émeute séparatiste est étouffée à Palerme. Malheureusement Ferdinand, qui n'avait accordé ces concessions qu'à contre-cœur, se fit inviter par les puissances européennes à aller plaider la cause de son peuple au congrès de Laybach. Grâce à ce subterfuge, il put s'échapper de son royaume (déc. 1820) et y rentrer à la tête d'une armée autrichienne qui battit les troupes constitutionnelles à Rieti (7 mars), rétablit l'absolutisme et fit peser sur les Deux-Siciles un régime de terreur. Sous l'inspiration du ministre de la police, le fameux Canosa, plus de 800 personnes périrent pour la cause de la liberté et 1.500 furent envoyées aux galères. L'armée fut dissoute et l'on brûla sur la place publique les œuvres de Voltaire, de Rousseau et de Montesquieu. La mort de Ferdinand Ier (4 janv. 1825) et l'avènement de François Ier (1825-30), n'eurent d'autre résultat qu'un redoublement de rigueurs,

EFERUS - Recherche & Classification numérique

François Ier mourut de la frayeur que lui causait la révolution de 1830 et laissa le trône à son fils Ferdinand II, âgé de vingt ans. Ce dernier devait rester célèbre dans l'histoire sous le nom de *roi Bomba*. Moins débauché et meilleur administrateur que ses prédécesseurs, il montra une dureté égale à la leur dans la répression des mouvements constitutionnels en Sicile (1831-37) et de deux conjurations militaires à Naples (1832-33). La révolution de 1848 lui fournit l'occasion de faire preuve du même manque de foi. Dès le mois de janv. 1848, une insurrection victorieuse éclate à Palerme, et s'étend à l'île tout entière, d'où elle chasse les garnisons bourbonniennes : elle a pour conséquence, à Naples, un mouvement populaire qui force le roi à renvoyer son ministre Delcarretto, à accorder une constitution et bientôt (mai) à déclarer la guerre à l'Autriche, contre laquelle fut envoyée une armée commandée par Pepe. En trois mois, Ferdinand avait fait toutes les concessions qu'on eût pu attendre d'un prince réformateur. Comme son aïeul, il saisit la première occasion pour les retirer. Le 15 mai, jour où devait se réunir le nouveau Parlement, il fit attaquer la garde nationale par les troupes de sa garde, renvoya le ministère, mit le royaume en état de siège et rappela l'armée de Pepe. Puis, enhardi par le succès de l'armée autrichienne, il prorogea ce Parlement pour une date indéterminée (5 sept.). Restait à reconquérir la Sicile qui, dès le 13 avr., avait proclamé sa déchéance et offert en vain la couronne à un prince savoyard. Il y parvint en écrasant Messine sous une pluie de bombes (septembre), puis en débarquant une armée d'occupation qui s'empara de Palerme après un combat acharné (mai 1849). Il semble dès lors uniquement préoccupé de rétablir l'absolutisme et de remplir les prisons.

Ce régime de terreur dura jusqu'à 1860, sans autres incidents qu'une inutile expédition des Mazziniens à Sapri (1857) et qu'un attentat contre le roi. En avr. 1860, à la suite de l'ébranlement que la guerre d'indépendance avait communiqué à l'Italie tout entière, une insurrection éclate à Palerme ; sollicité d'intervenir par les exilés siciliens, Garibaldi débarque à Marsala (11 mai) ; la population se joignant à lui, il bat les troupes royales à Calatafimi, entre à Palerme (28 mai), établit un gouvernement provisoire et prend Messine (27 août) ; un mois lui suffit pour continuer sa marche jusqu'à Naples ; il y entre le 7 sept., tandis que le roi François II se réfugie avec ses dernières troupes dans la forteresse de Gaëte. A ce moment, Victor-Emmanuel et Cavour crurent prudent d'intervenir ; craignant l'établissement à Naples d'un gouvernement révolutionnaire, ils firent passer la frontière à une armée piémontaise qui se joignit aux troupes garibaldiennes, occupa tout le royaume et força François II à capituler dans Gaëte (janv. 1861). Le 21 oct., un plébiscite solennel prononça l'annexion au Piémont des provinces napolitaines et siciliennes ; le royaume des Deux-Siciles terminait sa longue existence.

La Sicile sous la maison de Savoie. L'introduction en Sicile d'un régime libéral ne pouvait faire cesser brusquement ni les aspirations séparatistes qui avaient toujours distingué les habitants de l'île, ni les difficultés économiques qui provenaient de l'inégale répartition de la propriété. Les premières amenèrent une terrible insurrection qui éclata à Palerme au lendemain de la guerre contre l'Autriche (sept. 1866) et fut facilement réprimée ; les secondes s'aggravèrent à mesure que s'accroissait le poids des impôts et finirent par aboutir, à la fin de 1893, à une série d'émeutes qui compromirent gravement la sécurité publique. Dans plusieurs petites villes, le peuple brûla les bureaux de l'octroi et pilla l'hôtel de ville. Le gouvernement ordonna une répression vigoureuse ; l'état de siège fut proclamé, un désarmement général ordonné, et le général Morra di Lavriano envoyé à Palerme avec des pouvoirs extraordinaires. Ces mesures mirent fin aux troubles, mais ne purent en faire disparaître les causes qui tiennent aux conditions économiques de la Sicile.

A. Pingaud.

Bibl. : Géographie. — *Carta geologica della Sicilia ;* Rome, 1885. — René Bazin, *Sicile ;* Paris, 1891. — Chiesi, *la Sicilia illustrata nella storia, nell' arte, nei paesi ;* Milan, 1892. — Combes de Lestrade, *la Sicile sous la monarchie de Savoie ;* Paris, 1894. — San-Giuliano, *le Condizioni presenti della Sicilia ;* Milan, 1894. — Schnée-gans, *Sicilien, Bilder aus Natur, Geschichte und Leben ;* Leipzig, 1886.

Histoire. — Amari, *Storia dei Musulmani di Sicilia ;* Florence, 1873, 3 vol. — Du même, *Bibliotheca Arabo-Sicula ;* Leipzig, 1857-1875, 2 vol. ; traduct. italienne ; Milan, 1880-1881, 2 vol. — Di Blasi, *Storia del regno di Sicilia ;* Palerme, 1841. — Colletta, *Storia di Napoli dal 1734 al 1825 ;* Capolago, 1835, 2 vol. — Freemann, *History of Sicily*, Londres, 1894, 4 vol. — Giannone, *Storia civile del regno di Napoli ;* Naples, 1723, 6 vol. — Orloff, *Mémoires historiques sur le royaume de Naples ;* Paris, 1819, 5 vol. — Scaduto, *Stato e Chiesa nelle due Sicilie ;* Palerme, 1887.

SICILIEN. Nom donné par Munier-Chalmas et de Lapparent à l'étage supérieur du pliocène (V. Néogène).

SICILIENNE (Danse) (V. Danse, t. XIII, p. 866).

SICINIUS Dentatus (Lucius), surnommé l'*Achille romain*. Il avait combattu dans 120 batailles, tué 8 ennemis en combat singulier, reçu 45 blessures, participé à 9 triomphes. Tribun de la plèbe en 454 av. J.-C., il fit condamner le consul sortant J. Romilius. En 450, il engagea les plébéiens, afin de se débarrasser des décemvirs, à se retirer de nouveau sur le mont Sacré ; les décemvirs le firent assassiner, puis lui décernèrent de superbes funérailles.

SICINNIS (Danse) (V. Danse, t. XIII, p. 863).

SICKEL (Theodor, chevalier de), historien allemand, né à Aken le 18 déc. 1826. Elève de l'Ecole des chartes de Paris (1850-52), il fut chargé par le gouvernement français de missions aux archives de Milan, de Venise, de Vienne, devint professeur d'histoire à Vienne (1857), directeur de l'Institut d'histoire autrichienne (1867), puis de celui de Rome (1890-92), et fut anobli en 1884. C'est un maître de la diplomatique. Il a publié : *Monumenta graphica medii ævi* (Vienne, 1859-69, 9 livr.) ; *Das Vikariat der Visconti* (1859) ; *Jeanne d'Arc* (1860) ; *Die Urkunden der Karolinger* (1867, 2 vol.) ; *Zur Gesch. des Konzils von Trient* (documents, 1870-72, *Alcuinstudien* (1875) ; les Diplômes de Conrad Ier, Henri Ier et Otton II, dans les *Monumenta Germaniæ* (1879-84) ; *Kaiserurkunden* (avec Sybel ; Berlin, 1881-91) ; *Beitræge zur Diplomatik* (Vienne, 1861-82, 8 livr.) ; *Das Privilegium Ottos I* (Innsbruck, 1883) ; *Liber diurnus Romanorum pontificum* (Vienne, 1889) ; 3 livr.) ; de nombreux mémoires dans les comptes rendus de l'Académie de Vienne, etc.

SICKINGEN (Franz de), célèbre aventurier allemand, né à Ebernburg, près de Kreuznach, le 2 mars 1481, mort à Landstuhl le 7 mai 1523. Fils d'un chevalier, il combattit au service de Maximilien contre les Vénitiens et devint bientôt le type des chevaliers batailleurs de cette époque, qui recherchaient toutes les occasions de guerre privée. En 1513, il en entreprend une contre la ville de Worms, au profit d'un bourgeois qu'elle avait banni, dévalise ses marchands, assiège la ville. Il attaque ensuite le duc de Lorraine pour le compte du comte de Geroldseck, passe au service du roi de France, François Ier, qui le soudoie ; des bourgeois de Metz l'appellent contre leur conseil municipal ; il amène 22.000 hommes devant la ville, fait rendre justice aux bourgeois, tout en exigeant pour lui-même 20.000 florins d'or et un mois de la solde de ses troupes (1518). Il déclare aussitôt la guerre au landgrave Philippe de Hesse qui a lésé un de ses parents, l'attaque à Darmstadt et lui extorque 35.000 florins, sans parler des satisfactions à ses amis (23 sept. 1518). Puis il se met au service de la ligue souabe contre le duc de Wurttemberg, coopère à la prise de Stuttgart (1519) et, là, prend sous sa protection l'érudit Reucklin, dont il embrasse aussitôt la cause contre les dominicains. Il amène ensuite ses mer-

EFERUS - Recherche & Classification numérique

cenaires auprès de Francfort, afin de lever les hésitations des électeurs en faveur de Charles-Quint; celui-ci offre à Sickingen le titre de comte que l'aventurier refuse, se contentant de ceux de conseiller impérial et de chambellan. Il s'était lié en Souabe avec Ulrich de Hutten, et ce dernier le gagne à la Réforme; Sickingen héberge, dans ses châteaux de Landstuhl et d'Ebernburg, Kaspar Aquila, Bucer, Œcolampade. Cela ne l'empêche pas de continuer à faire campagne pour l'empereur; il lui amène 15.000 hommes contre la France, prend Sedan, mais échoue devant Mézières (1521) et ne peut se faire rembourser ses dépenses. Il revient aux idées de réforme ecclésiastique et de suite leur donne une tournure pratique : suppression des principautés ecclésiastiques au profit de la chevalerie. Passant à l'acte, il déclare la guerre à l'archevêque de Trèves, mais est repoussé devant sa métropole (14 sept. 1522). Cet échec entraîne le désaveu général de son entreprise; mis au ban de l'empire, il est assailli par les Palatins et les Hessois; assiégé dans son château de Landstuhl, il est mortellement blessé par un boulet (2 mars 1523) et meurt cinq jours après. La chronique de Flersheim, comprise dans les œuvres de Hutten (éditées par Waltz, Strasbourg, 1872), a conservé le récit des exploits de ce rude batailleur. — Son fils *Franz-Conrad* fut créé baron d'empire par Maximilien II; ses descendants, comtes en 1773. Il en subsiste encore une lignée catholique en Autriche et Silésie.

SICLE. Poids et monnaie de l'Orient sémitique dans l'antiquité. En Chaldée, en Assyrie, chez les Juifs et les Phéniciens et, en général, chez toutes les populations araméennes et sémitiques, les échanges et les transactions commerciales s'opéraient par l'intermédiaire des métaux, l'or, l'argent et le cuivre, qu'on pesait pour en apprécier la valeur. Partout où dans les textes cunéiformes et dans la Bible, il est question de paiements, ce sont ces métaux qui servent d'étalon de la valeur des choses; comme on ne savait encore que les apprécier au poids, de là vient que le mot *sicle* (dans les langues sémitiques *seqel*) signifie à la fois *peser* et *payer*. « Le marchand pèse l'argent et mesure le grain », dit un texte assyrien. D'assez bonne heure l'usage se répandit dans ces pays, pour faciliter les opérations commerciales, de tailler les lingots de métal en poids échelonnés d'avance; on s'épargnait ainsi la peine de fractionner sur le marché même, avec des cisailles, un bloc de métal pour en détacher le morceau dont on avait besoin pour effectuer un paiement. C'est ainsi que le sicle et les autres divisions du système pondéral, telles que le demi-sicle, la mine et le talent, devinrent dans l'Asie sémitique, des lingots d'un poids fixe, régulier, connu d'avance par tout le monde. La plupart du temps, si l'on s'en rapportait à l'honorabilité des parties contractantes, on n'avait plus qu'à *compter* ces coupures pour savoir quel poids de métal on donnait ou l'on recevait en paiement. Le mot *sicle* en arriva à signifier *compter* aussi bien que *peser*.

Pour démontrer que le sicle n'était, dans le principe, autre chose qu'un poids fixe, il suffit de comparer entre eux soit les textes cunéiformes, soit les nombreux passages de la Bible où il est parlé de sicles d'or, de sicles d'argent, de sicles de fer, de sicles de cuivre, de sicles d'aromates, de sicles d'aliments. La première transaction commerciale que mentionne la Genèse est l'acquisition par Abraham de la caverne de Makpela dont il voulait faire son tombeau. Le patriarche qui était revenu d'Egypte, « très riche en troupeaux, en argent et en or », livre au poids à Ephron, 400 sicles d'argent « tels qu'ils ont cours entre les marchands ». Il est fait, par ces mots, allusion au poids et au titre des sicles. Il en est de même, par exemple, lorsque les Israélites s'imposent, pour la construction du temple, une capitation d'un demi-sicle par tête; lorsque Abimelek, roi de Gérar, fait cadeau à Abraham de 1.000 sicles d'argent, ou qu'Abraham paye à Ornan 600 sicles d'or. Joseph est vendu par ses frères pour 20 sicles d'argent pesés. Dans la loi mosaïque, comme dans les contrats assyriens d'intérêt privé, retrouvés de nos jours, en si grand nombre, tout se paye en métal estimé au poids : maisons, troupeaux, champs, impôts, amendes, sacrifices, offrandes aux dieux et aux prophètes.

La forme donnée à ces lingots remplissant l'office de monnaie était très variable. Quand on parle de sommes énormes, on les paye en briques ou saumons fort lourds. Dans le livre de Josué, il est parlé d'une « langue d'or » pesant 50 sicles. Les lingots d'un poids médiocre étaient souvent manufacturés et transformés en bijoux, surtout en bracelets et en anneaux : les familles de nomades portent encore aujourd'hui leurs richesses à titre d'ornements personnels. Nous trouvons, en effet, à diverses reprises, dans la Bible, la mention formelle de bijoux pesés qu'on emploie comme paiement. Les bijoux que reçoit Rebecca consistent en un anneau d'or du poids d'un demi-sicle et deux bracelets de 2 sicles : l'insistance avec laquelle le texte biblique spécifie le poids de ces bijoux est significative. De même, lorsque les nombreux parents et amis de Job lui donnent, chacun, une bague d'or, il est clair que ces bagues ne peuvent être considérées que comme richesse monétaire. Dans Samuel, il est parlé d'un individu qui porte sur lui, comme une véritable pièce de monnaie, un lingot d'un quart de sicle. Et même, dans le livre des Juges, on voit un personnage du nom de Mica, qui se sert, pour ses paiements, de sicles ayant la forme d'une image gravée. Enfin, des contrats assyriens mentionnent des lingots en forme de tête de la déesse Istar, qui servent de paiement. Au temps du roi Joas, il y avait, dans le temple de Jérusalem, un coffret dont le couvercle était percé d'une rainure comme les troncs de nos églises : dans cette ouverture les prêtres glissaient les petits lingots ou, pour mieux dire, les sicles d'argent offerts par le peuple pour la réparation du temple; quand le tronc était rempli, on le vidait et on mettait les sicles dans des sacs après les avoir comptés et pesés. Tous ces usages nous rapprochent graduellement de l'invention de la monnaie, mais ces pièces de métal n'en sont pourtant pas encore réellement, puisque ni le poids ni le titre n'étaient garantis par des autorités publiques, et que le caractère fiduciaire leur faisait défaut (V. Monnaie). Il fallait toujours peser dans les cas douteux; aussi, vendeurs et acheteurs sur les marchés étaient munis de balances qu'ils portaient à leur ceinture, avec une série de poids en pierre : « une fausse balance, disent les Proverbes, est une abomination devant le Seigneur », aphorisme qui trahit les préoccupations quotidiennes de chacun.

Il y a de grandes divergences entre les savants pour l'appréciation pondérale du sicle. Nous savons d'ailleurs qu'il y avait plusieurs variétés de sicles dans une même ville ou chez un même peuple. On distinguait presque partout les poids du roi, les poids du sanctuaire, les poids du commerce; enfin les sicles juifs différaient de ceux de Ninive ou de Babylone, de Carchémis, de Tyr ou de Sidon. C'est sous ces réserves que nous présentons les indications générales qui suivent : chez les Chaldéo-Assyriens, dans les poids du commerce, le *grand sicle* valait $16^{gr},82$; il était le $1/60^{e}$ de la mine ou la 3600e partie du talent. Le *petit sicle* en était juste la moitié et pesait $8^{gr},41$; il était la $1/60^{e}$ partie de la petite mine, la $1/3600^{e}$ partie du petit talent. Les Chaldéo-Assyriens avaient en même temps un système spécial pour peser l'argent, dans lequel le sicle était le $1/50^{e}$ de la mine. Suivant ce système, le grand sicle pesait $22^{gr},42$ et le petit sicle $11^{gr},21$.

Chez les populations araméennes, les Phéniciens et les Juifs, nous trouvons usité, pour l'or, le système des Chaldéo-Assyriens dans lequel le grand sicle pèse $16^{gr},82$ et le petit sicle $8^{gr},41$. Mais pour l'argent le sicle (*seqel*) est le $1/50^{e}$ de la mine et pèse $14^{gr},92$; le demi-sicle (*beqah*) pèse $7^{gr},46$; le quart de sicle (*rebah*) est de $3^{gr},73$. A la longue ce système s'affaiblit graduellement,

EFEIRUS - Recherche & Classification numérique

si bien qu'au temps des Macchabées le sicle d'argent ne pèse plus que 14gr,25.

Avec les Perses, dont la domination politique et surtout l'influence commerciale s'étendent sur toute l'Asie antérieure avec Cyrus, on voit prendre possession du marché un nouveau système pondéral qui a pour base la darique d'or (V. Darique) et le *sicle médique* que les Grecs appellent σίγλος μηδικός ou simplement σίγλος. Le sicle médique est la plus ancienne monnaie d'argent qui ait été frappée sous le nom de *sicle* : il n'est autre chose qu'une drachme de 5gr,60. L'invention en remonte à Darius Ier, fils d'Hystaspe (521-485) et représente, sur l'une de ses faces, le roi de Perse agenouillé en archer, tenant d'une main son arc et de l'autre un javelot ; le roi des rois est coiffé de la *cidaris* et vêtu de la grande robe appelée *candys*. Il est aisé de voir que le poids de 5gr,60 donné par Darius à sa nouvelle monnaie est la moitié exacte du poids de 11gr,20 que nous avons signalé plus haut comme étant celui du petit sicle assyro-chaldéen. Darius a donc pris à tâche de créer une monnaie qui fut en concordance parfaite, au point de vue de la taille, avec le principal des systèmes pondéraux répandus en Orient. Dans le système pondéral perse, la pièce de 11gr,21 devient un double sicle, et les Grecs la désignent souvent sous le nom de statère d'argent. La darique d'or valait 20 sicles de 5gr,60, de sorte que 5 dariques équivalaient à 100 sicles ou une mine d'argent, et 6.000 sicles correspondaient à 300 dariques ou un talent. Xénophon nous apprend enfin que le sicle médique était échangé contre 7 1/2 oboles attiques. Dans les comptes des temples grecs, le sicle médique ou drachme achéménide est moins fréquemment cité que la darique d'or : cela tient à ce que la monnaie d'argent était frappée dans presque toutes les villes grecques qui n'avaient pas besoin de l'argent perse, tandis que la monnaie d'or n'était admise, sauf exceptions, avant Philippe de Macédoine, que comme monnaie étrangère.

Les grandes civilisations de l'Egypte, de la Chaldée, de l'Assyrie et de la Phénicie ne connurent pas l'usage de la monnaie proprement dite ; les Juifs eux-mêmes ne frappèrent monnaie que fort tardivement, sous la domination des Macchabées ; les premières ont été émises par Simon Macchabée (143-135 av. J.-C.) à l'occasion de la révolte des Juifs provoquée par les persécutions du roi de Syrie, Antiochus IV Epiphane. Ce sont des pièces d'argent, sicles et demi-sicles, pesant 14gr,25 et 7gr,12. Ces poids nous montrent l'application, à la taille des espèces, de l'un des systèmes pondéraux juifs plus anciens dont nous avons parlé plus haut. Le sicle de Simon Macchabée porte, d'un côté, en écriture samaritaine, les mots *Seqel Israël* (sicle d'Israël) autour d'une coupe, qui est surmontée d'une date, année du règne de Simon. Au revers, les mots *Jerusalem qedoschah* (Jérusalem la Sainte), autour d'une branche à trois tiges, qu'on regarde comme l'image stéréotypée de la verge d'Aaron. Le demi-sicle a les mêmes types et la légende *khatzi-seqel* (demi-sicle).

Les rois de Tyr, de Sidon et des villes phéniciennes de Chypre, à l'époque de la domination des Perses achéménides, frappèrent des monnaies du système perse qu'on appelle sicles, doubles sicles, demi-sicles, aussi bien que des noms grecs de drachmes, tétradrachmes, hémidrachmes. Le double sicle est plutôt, pourtant, dénommé statère, comme étant l'unité, et le sicle, demi-statère. Ces appellations diffèrent suivant les systèmes auxquels les métrologues rattachent la taille des espèces. Les villes de la côte de Phénicie, de la Cilicie et d'autres provinces maritimes de l'Asie Mineure, ainsi que Carthage, émirent aussi, jusqu'à la domination romaine, des pièces d'argent que les auteurs qualifient parfois de sicles et divisions ou multiples du sicle. Le tétradrachme de Tyr, du poids de 14gr,25, frappé en si grande abondance jusqu'à la conquête de Pompée, reçoit souvent chez les auteurs le nom de sicle. Pour les Romains, le sicle juif vaut 4 deniers, c.-à-d. un tétradrachme. Mais les interprètes de l'Ecriture sainte, comme saint Epiphane, à la fin du IVe siècle de notre ère, font remarquer que ce sicle vulgaire n'était que la moitié du sicle du sanctuaire, ἅγιος σίγλος, qu'ils estiment égal au didrachme attique. E. Babelon.

Bibl. : J. Brandis, *Das Münz-Mass-und Gewichtswesen in Vorderasien* : Berlin, 1866, in-8. — Fr. Hultsch, *Griechische und römische Metrologie*, 2e éd., 1882. — E. Babelon, *les Perses Achéménides* (Introd.). — Du même, *les Origines de la monnaie*. — F. Madden, *The Coinage of the Jews*, in-4. — Aug. Aurès, *Essai sur le système métrique assyrien* : Paris, 1881 et suiv., in-4.

SICO. Colline du *Portugal* (V. ce mot, t. XXVII, p. 378).

SICOTIÈRE (Léon Duchesne de La), homme politique français, né à Valframbert (Orne) le 3 févr. 1812, mort à Alençon le 28 févr. 1895. Avocat à Alençon, bâtonnier de l'ordre, il fut élu représentant de l'Orne à l'Assemblée nationale le 8 févr. 1871. Membre du centre droit et de la réunion dite « des Réservoirs », il travailla beaucoup dans les commissions. Il soutint le ministère de Broglie et, devenu sénateur de l'Orne le 30 janv. 1876, il continua à appuyer de ses votes le gouvernement du 16 Mai et, plus tard, le boulangisme. Il fut jusqu'à sa mort constamment réélu sénateur. Très actif, très travailleur et très fin, bibliophile savant, il fut un des membres les plus éminents de la Société des antiquaires de Normandie, dont il fut président depuis 1843. Il a laissé un nombre considérable d'ouvrages d'archéologie et d'histoire, parmi lesquels nous citerons : *Matériaux pour servir à la statistique du dép. de l'Orne* (Caen, 1837, in-8) ; *Bérangер* (Alençon, 1839, in-8) ; *Mémoire sur le roman historique* (Le Mans, 1839, in-8) ; *Essai sur l'état des corporations industrielles au moyen âge* (Le Mans, 1840, in-8) ; *le Dép. de l'Orne archéologique et pittoresque* (1845-51, in-fol.), avec Poulet-Malassis ; *les Faux Louis XVII* (Paris, 1882, in-8) ; *les Rosières en Basse-Normandie* (Alençon, 1884, in-8) ; *Corday d'Armont, petit-fils de Corneille et père de Charlotte Corday* (Alençon, 1888, in-8) ; *Louis de Frotté et les insurrections normandes* (Paris, 1889, 3 vol. in-8) ; *Louis XVII en Vendée* (Vannes, 1896, in-8) ; *Bibliographie des usages et des traditions populaires de l'Orne* (1893, in-8°). On lui a élevé un buste à Alençon le 21 août 1900. R. S.

Bibl. : J. Appert et G. de Contades, *A. M. de La Sicotière. Souvenir* ; La Ferté-Macé, 1890, in-12.

SICQUES. Forêt du dép. du *Pas-de-Calais* (V. ce mot, t. XXVI, p. 33).

SICULES. Ancien peuple d'*Italie* (V. ce mot, t. XX, pp. 1061-62, et Sicile).

SICULES (hongrois *Székelyek*, allem. *Szekler*). Population de Hongrie qui occupe les trois départements transylvains de Csik, Háromszék et Udvarhely. On a beaucoup discuté sur son origine. D'après la légende, ils seraient les débris des Huns qui, depuis le IVe siècle jusqu'à l'arrivée des Hongrois en Europe (IXe siècle), ont vécu dans les montagnes, se sont joints aux conquérants et ont obtenu pour ce service de grands privilèges. Selon d'autres, les Sicules sont d'anciens gardiens de la frontière que les rois de la maison Arpad avaient établis en Transylvanie. Quoi qu'il en soit, c'est une tribu foncièrement magyare, qui a conservé ses anciens us et coutumes, qui n'a jamais été attachée à la glèbe et qui garde encore aujourd'hui quelques-uns de ses privilèges. J. K.

Bibl. : Paul Hunfalvy, *Ethnographie de Hongrie*, 1876. — G. Nagy, *l'Origine des Sicules*, 1883. — Charles Szabó, *les Anciens Sicules*, 1890. — Jules Sebessyen, *Avaes et Sicules*, 1899, en hongr.

SICYONE (Σικυών). Importante cité de la Grèce antique, au N. du Péloponnèse, à 4 kil. du golfe de Corinthe, sur une colline, entre l'Asopos et l'Helisson. Au pied de cette colline, occupée par l'Acropole (village moderne de *Vasilika*), était la ville basse, au N. la ville maritime, également fortifiée. L'ensemble renferma 50.000 hab.

EFERUS - Recherche & Classification numérique

Sicyone fut d'abord appelée *Mécorie*, *Ægialée*, *Telchinia*. Aux origines de l'époque historique, elle était peuplée d'Ioniens, passa sous la domination d'Adraste venu d'Argos, puis d'Agamemnon. Lors de l'invasion dorienne, les Ioniens ou Ægialéens formèrent, à côté des trois tribus doriennes, une quatrième tribu avec droits politiques égaux. Sicyone continua d'être vassale d'Argos jusqu'au VIIe siècle. Elle fut ensuite régie par les tyrans de la dynastie des Orthagorides, appuyés sur la population ionienne : Orthagoras, son fils Myron, vainqueur à Olympie en 648 av. J.-C., Aristonyme, Clisthène. Ce dernier, célèbre pour sa richesse et sa magnificence, fut l'ennemi acharné d'Argos et des Doriens. Il mourut sans laisser d'enfants (560), et une réaction dorienne et oligarchique se produisit, appuyée par les Spartiates, dont les Sicyoniens furent les fidèles alliés contre Athènes, contre Corinthe, contre Thèbes; en 417, les Spartiates restaurent l'oligarchie. En 368, Epaminondas tint garnison dans la ville à laquelle Euphron, aidé par les Argiens et les Arcadiens, donna une constitution démocratique. Elle dégénéra bientôt en *tyrannie* (V. ce mot et Démocratie), et les tyrans de Sicyone s'allièrent à Philippe de Macédoine. En 303, Démétrius Poliorcète l'ayant enlevée à Ptolémée, qui l'occupait depuis cinq ans, obligea les habitants à se concentrer dans l'acropole, plus facile à défendre. Puis reparurent des tyrans, Cléon, Euthydème, Timoclide; le démocrate Clinias les évinça, mais fut assassiné par Abantidas (264), lequel eut le même sort et fut remplacé par son frère Paseas; il fut égorgé à son tour par Nicoclès, qui ne garda la tyrannie que quatre mois. Aratus, fils de Clinias, délivra sa patrie (251), l'agrégea à la ligue achéenne (V. Aratus et Achéenne [Ligue]). Après le sac de Corinthe (146), Sicyone la remplaça momentanément dans la direction des jeux Isthmiques et l'administration des pays voisins. Mais elle participa à la décadence de la *Grèce* (V. cet art., t. XIX, p. 317 et suiv.) et fut ruinée et dépeuplée par un tremblement de terre. Elle existait encore à l'époque byzantine et prit le nom d'*Hellas*.

Sicyone dut à l'excellence de son argile plastique, aux mines de cuivre de l'Asopos, à l'industrie de ses habitants, notamment dans la cordonnerie et la métallurgie, d'être une des plus opulentes cités grecques au VIe siècle av. J.-C. C'est l'époque des tyrans orthagorides qui fut celle de sa splendeur glorieuse. Sicyone fut alors le centre d'une école de sculpteurs et de fondeurs en bronze, patrie de Canachos et de Lysippe; elle eut aussi son école de peinture, illustrée par Eupompe, Pamphile et Apelle. Ses tableaux lui furent enlevés par M. Scaurus qui en orna son théâtre à Rome.

On voit à Vasilika les ruines de Sicyone : théâtre, stade, aqueduc, enceinte romaine, etc. A.-M. B.

Ecoles de Sicyone (V. Grèce, t. XIX, p. 337).

SICYONE (Praxilla de), poétesse lyrique (V. Praxilla de Sicyone).

SIDDANTA (V. Inde, t. XX, p. 704).

SIDDHÂRTA (V. Bouddha).

SIDDIM (Vallée de). Ce nom désigne la portion méridionale de la dépression qui reçoit le Jourdain pour former la mer Morte et à laquelle s'attache la légende des villes, Sodome et Gomorrhe, qui s'abîmèrent dans des gouffres de bitume sous une pluie de feu.

SIDDONS (Sarah), célèbre actrice anglaise, née à Brecon le 5 juil. 1755, morte à Londres le 8 juin 1831. Fille de Roger *Kemble* (V. ce nom), sœur des acteurs renommés Philippe-Etienne et Charles Kemble, elle se trouve, dès son enfance, dans le milieu le plus favorable pour le développement de ses qualités de tragédienne, et, encore fillette, elle jouait déjà à ravir de petits rôles. En 1773, elle épousa un acteur, William Siddons, et joua avec lui sur diverses scènes de province. Garrick l'engagea à Drury Lane où elle débuta le 29 déc. 1775, mais ce n'est qu'après une série de triomphes qu'elle remporta dans les grandes villes des comtés, surtout à Bath, qu'elle fut engagée à Covent Garden (1782), d'où elle ne se retira qu'en 1818, après avoir conquis, non seulement en Angleterre, mais dans toute l'Europe une réputation qui égale presque celle de notre Rachel. Fort belle, passionnée, douée d'une voix aux inflexions charmantes, elle excitait l'admiration la plus vive. Ses rôles les plus remarquables furent ceux des héroïnes de Shakespeare, lady Macbeth et Catherine (*Henri VIII*). Comme notre Sarah Bernhardt, elle se livrait, en ses moments de loisir, à la sculpture, et on a d'elle un buste du président Adams. Reynolds a peint un portrait de Mrs Siddons, sous les traits de la muse de la tragédie, qui est célèbre. Gainsborough et d'autres artistes ont aussi reproduit ses traits. On lui a élevé une statue en marbre blanc, œuvre de L. Chavalliaud, à Paddington Green (1897), et une statue colossale en bronze à l'abbaye de Westminster. R. S.

Bibl. : J. Boaden, *Memoirs of Mrs Siddon;* Londres, 1827, 2 vol. in-8. — Ths Campbell, *Life of Mrs Siddons*, 1834, 2 vol. in-8. — Mrs Kennard, *Mrs Siddons ;* Londres, 1887, in-8.

SIDÉ (Myth. grecque). Epouse d'Orion. Comme elle prétendait être plus belle qu'Héra, la déesse irritée la précipita dans le Tartare. Pausanias (III, 22, § 9) donne ce même nom de Sidé à l'une des Danaïdes.

SIDÉ. Ville maritime de Pamphylie, fondée par les Eoliens de Cumes (Kynié), sur un promontoire à l'O. du fleuve Melas. On voit ses ruines au lieu dit *Eski Adalia*, à 62 kil. E. d'Adalia. Elles sont fort étendues (cf. Beaufort, *Karamania*) : remparts avec leurs quatre portes, rues à marchés, temples, théâtre à 13.000 places, vaste nymphée, portique, gymnase, aqueduc, etc. Les Sidéens avaient leur idiome particulier, également différent de celui des Grecs et des Barbares voisins. Sidé fut le principal centre des pirates au Ier siècle av. J.-C., puis la métropole de la *Pamphylia prima* sous l'Empire. La grande divinité locale était Athèna.

SIDÉRAL (Astr.) (V. Année, t. III, p. 47, et Temps).

SIDÉRATION. I. Astrologie. — La sidération est l'influence qu'exerce un astre sur la vie ou sur la santé d'une personne. Elle constitue, par conséquent, le fond même de l'*astrologie* (V. ce mot).

II. Agriculture (V. Engrais).

III. Médecine. — Ce terme désigne, en pathologie, l'état de prostration ou d'anéantissement des forces vitales qui frappe subitement l'organisme, comme par un coup de foudre, par exemple dans l'apoplexie, la paralysie, l'arrêt brusque des mouvements cardiaques, ou, dans les vivisections, la mort subite par piqûre du bulbe rachidien. Par extension, la *sidération locale* consiste dans la mortification soudaine de certains tissus.

SIDÉRITE (Minér.). *Fer météorique* (V. ce mot, t. XVII, p. 230).

SIDERITIS (*Sideritis* L.) (Bot.). Genre de Labiées à calice tubuleux, à corolle avec un anneau de poils sur le tube; lèvre supérieure dressée, lèvre inférieure trilobée; étamines didynames incluses. Les *S. hyssopifolia* L., *S. scordioides* L. et *S. romana* L., de la région méditerranéenne, sont stimulants et toniques; on les désigne vulgairement sous le nom de *Crapaudine*. Le principal *Sideritis* des anciennes officines est un *Stachys* (V. ce mot). Dr L. Hn.

SIDÉROCHROME (Minér.) (V. Chromite).

SIDÉROSE. I. Minéralogie (V. Fer carbonaté, t. XVII, p. 230).

II. Pathologie (V. Anthracosis et Poumon).

SIDÉROSTAT (Astron.). Appareil basé sur les mêmes principes que l'*héliostat* (V. ce mot) et réfléchissant dans une direction constante les rayons émanés d'une étoile ou du soleil. Il permet l'observation d'un astre sans déplacement de l'instrument, malgré le mouvement de rotation de la terre, et il se prête tout particulièrement aux études d'astronomie physique, d'analyse spectrale notamment, et à la photographie céleste. Celui qu'imagina Foucault se composait essentiellement d'un miroir plan argenté, qui

EFERUS - Recherche & Classification numérique

était mû par un mécanisme d'horlogerie, de façon à renvoyer dans une direction horizontale fixe les rayons de l'astre observé, et en un appareil objectif fixe destiné à concentrer ces rayons en son foyer ; ils pénétraient de là dans une chambre obscure, où l'astronome pouvait les étudier à son aise. Plus récemment, Janssen a construit, à son tour, un sidérostat, qu'il a employé pour la première fois à l'observation du passage de Vénus, en 1874, et qui lui a permis de prendre une série de photographies successives de l'entrée de la planète sur le bord du soleil. Dans cet instrument, la plaque photographique est renfermée dans une cage, laquelle tourne, d'une part, sur un axe excentrique à l'axe d'un télescope, d'autre part dans un cadre fixe ayant un couvercle percé d'une fente radiale. Un dispositif ingénieux, commandé électriquement par un chronographe, n'expose, à chaque révolution de l'appareil, qu'un 60e de la plaque sensibilisée, puis intercepte la lumière et amène en position une nouvelle portion de la couche sensible pour la photographie qui doit suivre.

SIDEROXYLON (Bot.) (V. Bois et Argania).

SIDETES (Marcellus), auteur grec (V. Marcellus Sidetes).

SIDEVILLE. Com. du dép. de la Manche, arr. de Cherbourg, cant. d'Orteville ; 309 hab.

SIDI-Ali-el-Mekki. Cap de la Tunisie, dont l'importance vient de ce qu'avec le Cap Bon, le Ras Addar des Arabes, il marque l'ouverture du golfe de Tunis, à 66 kil. environ du susdit Cap Bon.

SIDI-bel-Abbès ou, plus brièvement, **Bel-Abbès.** Ville de l'Algérie occidentale, ch.-l. d'arr. de la province et à 56 kil. à vol d'oiseau S. d'Oran, à 82 kil. par chemin de fer, sur la Mékerra, plus bas Sig, l'une des deux branches du fleuve Macta, à 475 m. d'alt. ; 27.000 hab., garnison comprise ; là-dessus 7.000 Français environ, 9.000 étrangers, la plupart Espagnols, 7.000 Musulmans, plus de 400 Juifs. Agriculture prospère : c'est un des « triomphes » de la colonisation algérienne. Climat très dur, tout à fait continental, par l'obstacle que le Tessala (1.061 m.), mont voisin, oppose, au N., aux vents de la mer : on y a subi des chaleurs de + 44°, des froids de — 8°3 ; 338 millim. de pluie annuelle, en moyenne. — Fondée en 1843, sur un territoire abandonné par les Béni-Amer qui s'étaient réfugiés au Maroc.

SIDI-Bou-Saïd. Bourg arabe de la Tunisie septentrionale, à 16 kil. N.-E. de Tunis, sur le haut du cap Bou-Saïd, promontoire séparé par 23 kil. de distance du Ras-el-Fortas à l'E. : de l'un à l'autre cap, c'est l'entrée de l'arrière-golfe de Tunis, le golfe proprement dit, ayant, du cap Sidi-Ali-el-Mekki au cap Bon, une ouverture de 66 kil. Du plus haut du cap de Sidi-Bou-Saïd ou cap de Carthage (on est ici sur le site de la grande ville punique), à 129 m. d'alt., vue splendide sur la mer, la terre, les montagnes. L'amphithéâtre des maisons de Sidi-Bou-Saïd ressemble « à un éboulis de marbre ».

SIDI-Brahim. Célèbre kouba ou marabout (édifice religieux) de l'Algérie occidentale, à 10 kil. S.-O. de Nemours, à 12 ou 13 O.-N.-O. de Nedroma, à 17 de la frontière actuelle du Maroc, au-dessus d'un affluent du petit fleuve de Nemours, à 300 m. d'alt. — Célèbre doublement : par l'héroïque résistance, en 1845, d'une poignée de Français contre les hordes d'Abd-el-Kader (13 seulement n'y périrent pas), et par la fin de l'épopée guerrière de ce même Abd-el-Kader, qui s'y rendit au général de Lamoricière, en 1847.

SIDI-el-Hani. Village de la Tunisie centrale, à une vingtaine de kil. E. de Kairouan, à 6 kil. de la rive N. de la Sebkha-el-Hâni, très vaste lagune qui peut bien avoir 125 kil. de contour, entre rives indécises, et 500 kil. q. ou plus de surface quand de fortes pluies en élèvent le niveau, tandis que l'été la réduit à rien, ou fort peu de choses ; entouré de collines, ce « lac » n'a pas de déversoir visible. Stat. du chemin de fer de Kairouan à Sousse. Sidi-el-Hâni, a 100 m. environ d'alt., montre encore des ruines romaines, d'ailleurs peu intactes : soubassements, substructions, débris divers et décombres, mais pas un grand monument entier.

SIDI-Ferruch. Village de l'Algérie centrale, prov. et à 20 kil. O.-S.-O. d'Alger, à l'extrémité d'une presqu'île peu proéminente, en avant d'un littoral bordé de dunes basses. Ce petit centre de population de 388 hab., dont 75 Musulmans, n'est pas même chef-lieu de commune (il dépend de Staouéli), mais il est assuré d'une renommée immortelle : c'est là que débarqua, le 14 juin 1830, l'armée qui, vingt jours plus tard, s'empara d'Alger, ce qui fut le début de notre grand empire d'Afrique.

SIDI-Mérouan. Village de l'Algérie orientale, prov., arr. et à 37 kil. N.-O. de Constantine, sur un plateau de 320 m. d'alt., à 2 kil. de la rive dr. de l'oued Endjas, tribut. g. du fleuve oued el Kebir ou Roumel ; 295 Français, 3.681 Musulmans. Sidi-Mérouan est fort curieux par l'origine de ses Français, qui, sans doute, parlent maintenant parfaitement la langue nationale, mais sont en réalité des Corses d'origine grecque, descendant de familles du Péloponnèse fixées dans les environs d'Ajaccio, à Cargèse, en 1676 : aussi attribua-t-on le nom de Nouvelle-Cargèse, ou Cargèse tout court, à la colonie de la prov. de Constantine ; mais ce nom n'a pas prévalu.

SIDI-Okba. Oasis de l'Algérie orientale, prov. et à un peu plus de 200 kil. S.-S.-O. de Constantine, à 18 kil. S.-E. de Biskra, près de l'oued Biskra, tributaire intermittent du chott Melrir, qui est une des lagunes de la grande dépression constantino-tunisienne ; 18 Français et, dans le bourg et la tribu, 3.553 Musulmans, « dont un cinquième d'aveugles et beaucoup de lépreux ». — Très célèbre dans le monde de l'Islam comme renfermant la mosquée où a son tombeau Sidi Okba ben Nafé, conquérant arabe de l'Afrique, tué près de là en 681.

SIDIAILLES. Com. du dép. du Cher, arr. de Saint-Amand-Mont-Rond, cant. de Châteaumeillant ; 1.123 hab. Vieille enceinte fortifiée. Ruines du château de la Roche-Guillebaud.

SIDICINS. Peuple osque de l'Italie antique situé aux confins de la Campanie, vers le Samnium. Ils avaient occupé la vallée du Liris et Fregelles, mais avaient été refoulés par les Volsques et confinés autour de Teanum. Assaillis en 343 par les Samnites, ils invoquèrent l'aide des Campaniens qui furent battus, puis des Romains, qui, après la première guerre samnite, renoncèrent à les protéger (341). Ils s'allièrent alors aux Latins et aux Campaniens contre les Samnites et Rome. Après la guerre latine ils expulsèrent les Ausoniens de Calès et ne furent soumis par les Romains qu'au cours de la seconde guerre samnite. Ils disparurent ensuite.

SIDNEY (Sir Philipp), homme d'Etat et littérateur anglais, né à Penhurst le 30 nov. 1554, mort à Arnheim le 17 oct. 1586. Intelligent et studieux, d'une santé délicate, il fit des études très complètes. Poussé par son oncle Leicester, il fut attaché en 1572 à la mission du comte de Lincoln chargé de négocier à Paris un mariage entre la reine Elisabeth et le duc d'Alençon. Sidney était encore à Paris au moment de la Saint-Barthélemy, et il trouva un refuge efficace à l'ambassade d'Angleterre. Il passa alors en Allemagne où il se lia avec le fameux Hubert Languet qu'il accompagna à Vienne. Il fit ensuite un tour en Italie où il connut le Tintoret et Paul Veronèse, voyagea en Pologne, encore avec Linguet, puis en Bohême et en Flandre et revint enfin en Angleterre en 1575. Fort bien accueilli à la cour par Elisabeth, pris en amitié par le comte d'Essex qui voulait lui faire épouser sa fille Pénelope Devereux dont Sidney ne parvint pas à s'éprendre, bien qu'il écrivit pour elle force sonnets alambiqués (sonnets à Stella), il commence à s'initier aux grandes affaires politiques, en se chargeant des messages confidentiels de la reine pour les souverains des Pays-Bas et d'Autriche et en s'occupant beaucoup, en sous main, des intérêts du

EFERUS - Recherche & Classification numérique

protestantisme. De retour en Angleterre après avoir reçu par toute l'Europe le meilleur accueil que lui valaient ses manières aimables et sa vaste culture, plus que ses titres diplomatiques, il étendit encore son influence et développa ses qualités d'artiste et de lettré dans la fréquentation et la correspondance de tous les apôtres de la Renaissance. Son franc parler le brouilla un moment avec la reine (1580). C'est alors qu'il se retira à Wilton, près de sa sœur, et qu'il écrivit sa pastorale de l'*Arcadie*, où l'on retrouve, sous une forme si charmante, toutes les qualités supérieures de l'auteur : sa fraîcheur d'impression, sa simplicité de cœur, sa bravoure, sa générosité et toute sa finesse d'esprit. Bientôt rétabli dans les bonnes grâces de la souveraine, il épousa, un peu contre son gré, en 1583, France Walsingham, car il n'avait pas cessé de correspondre avec Pénelope, et il s'efforçait de croire qu'il l'aimait, bien que cet amour fût surtout prétexte à développements littéraires. En 1584 il connut Giordano Bruno dont les audacieuses spéculations philosophiques firent sur lui une profonde impression. Il fut tenté dès cette époque d'aller coloniser en Amérique, mais la reine ne voulut pas entendre parler de ce projet. Elle l'envoya en ambassade en France (1584). Après avoir conseillé une campagne hardie contre les Espagnols dont le plan ne plut pas à la souveraine (1585), il finit par obtenir l'envoi d'une armée de secours aux protestants des Pays-Bas et il voulut aller s'y battre lui-même, mais Elisabeth, informée de son projet, lui en défendit formellement la réalisation : elle céda pourtant à ses pressantes sollicitations, et il partit avec le titre de commandant en chef de l'expédition. Gouverneur de Flessingue, il ne tarda pas à se rendre compte que les Espagnols, formidablement établis à Anvers, lui rendraient la partie difficile. Avec un courage surhumain, il les attaqua à Axel qu'il enleva par surprise (7 juil. 1586). Au milieu de septembre, il recommença cette attaque sur Zutphen. Il fut grièvement blessé dans cette désastreuse escarmouche. Comme il gisait sur le champ de bataille, on approcha de ses lèvres une bouteille d'eau et, bien qu'il souffrit de la soif ardente de la fièvre, il refusa montrant un soldat étendu à côté de lui : « Il en a plus besoin que moi. » Tout Sidney est dans cette parole héroïque. Transporté à Arnheim, il y mourut après vingt-six jours d'affreuses souffrances. Son corps, ramené en Angleterre, fut enterré à la cathédrale de Saint-Paul, au milieu d'un concours immense de peuple.

Sidney a incarné les qualités les plus brillantes de la Renaissance. Il était beau, brave, spirituel, passionné, noble, généreux, adoré des soldats tout autant que des courtisans et aimé d'une reine qui ne brillait pas par la douceur des sentiments. Encyclopédiste, comme tous les grands esprits de ce temps, il fut botaniste distingué, astronome au courant de toutes les découvertes, très fin connaisseur en arts, et très informé des littératures espagnole et française. Il fut le centre du nouveau mouvement littéraire, et, bien qu'il ait sacrifié à l'euphuisme, ses œuvres poussèrent la prose anglaise dans la voie du perfectionnement. Nous avons déjà cité l'*Arcadie* (composée entre 1580 et 1583); elle exerça sur le développement littéraire de l'Angleterre une influence considérable et fit les délices de toutes les classes de la société pendant une centaine d'années. Shakespeare en a tiré des scènes entières dans le *Roi Lear*, la *Tempête* et le *Songe d'une nuit d'été;* Spenser y a puisé pour sa *Reine des fées*, Beaumont et Fletcher leur *Cupid's Revenge*, etc. J. Baudouin la traduisit en français (Paris, 1624, 3 vol. in-8) et Florian s'y rattacha dans son *Essai sur la Pastorale* (1788). Une autre œuvre intéressante de Sidney est sa série de sonnets publiée sous le titre d'*Astrophel and Stella* (1591). Il y imita avec bonheur la poésie italienne de la Renaissance ; et lui-même fut imité et pas toujours égalé par Shakespeare. Dans l'*Apologie for Poetrie* (1595), il se montra orateur éloquent, vigoureux, et déploya une souplesse de style incomparable. On a encore de lui une traduction des psaumes qui fut imprimée seulement en 1823. R. S.

Bibl. : Fulke Greville, *Life of Sidney*, 1652. — Collins, *Sidney Papers*, 1746. — Pears, *Correspondence of sir Philip Sidney and Hubert Languet ;* Londres, 1845. — Fox Bourne, *Life of Ph. Sidney*, 1862. — S. Butler, *Sidneiana ;* Londres, 1837. — Grosart, *Introductions to the complete Pœms of Sir Philip Sidney;* Londres, 1873, 2 vol.

SIDNEY (Robert), vicomte Lisle et comte de Leicester, homme d'État anglais, né à Penshurst le 19 nov. 1563, mort à Penshurst le 13 juil. 1626, frère du précédent. Membre du Parlement à partir de 1585, il accompagna son frère Philippe dans l'expédition des Pays-Bas et l'assista après le désastre de Zutphen. Il fut nommé gouverneur de Flessingue en 1588, fut blessé au siège de Steenwyck, en 1592, et envoyé en ambassade auprès de Henri IV en 1593, plaida auprès de lui la cause des protestants français. En 1596-97 il se battait encore dans les Pays-Bas et se distinguait notamment à la bataille de Turnhout. Dès son avènement, Jacques Ier, avec qui il avait été fort lié pendant sa jeunesse, lui donna une pairie, puis le créa vicomte Lisle en 1605. Il prit une grande part aux affaires étrangères et, comme son frère, s'intéressa à des explorations coloniales. Le titre de comte de Leicester fut rétabli en sa faveur en 1618. Il aimait les lettres et protégea divers poètes qui célébrèrent à l'envi les charmes de son manoir de Penshurst.

Son fils *Robert*, né le 1er déc. 1595, mort le 2 nov. 1677, fut ambassadeur en Danemark en 1632, ambassadeur en France en 1636 et devint lord lieutenant d'Irlande le 14 juin 1641. Il eut fort à faire dans la répression de la rebellion qui éclata en oct. 1641 et dans la résolution des difficultés qui suivirent entre le roi et le Parlement. Cependant le gouvernement trouva qu'il manquait d'énergie, et il fut remplacé par Ormonde le 29 nov. 1643. Après cette sorte de disgrâce il demeura presque tout à fait dans la vie privée. Pendant la république de Cromwell, il resta neutre. A la Restauration, il entra au Conseil privé (1660), mais il cessa bientôt de s'occuper de politique.

Philip, né en janv. 1619, mort en 1698, fils du précédent, se distingua sous le nom de vicomte Lisle dans la répression de la rébellion irlandaise de 1641-42. Le Parlement, qui avait en lui grande confiance, le nomma lord lieutenant d'Irlande en 1646. Revenu à Londres en 1647, il refusa de siéger dans le procès de Charles Ier, ce qui ne l'empêcha pas d'être fort en faveur auprès de Cromwell. En 1652, il fut ambassadeur en Suède, et il occupa diverses hautes situations sous Richard Cromwell. A la Restauration il rentra dans la vie privée. R. S.

Bibl. : Collins, *Memoir of the lives and the actions of the Sidneys;* Londres, 1746, 2 vol. in-fol.

SIDNEY (Algernon), homme politique anglais, né en 1622, exécuté à Londres le 7 déc. 1682. Fils du second comte de Leicester, il accompagna son père dans son ambassade à Paris en 1636, servit en Irlande sous son frère lord Lisle en 1642 et fut élu en 1646 au Long Parlement par le bourg de Cardiff. Il ne participa pas au procès du roi, ce qui lui valut divers témoignages d'hostilité de la part de Cromwell que, de son côté, il s'amusa à ridiculiser. Pourtant il fit partie du conseil d'Etat en 1659 et fut surtout employé aux affaires étrangères. Il demeura en exil en Danemark, à la Restauration, fut forcé de passer en Italie, puis en Suisse, en Belgique, en Allemagne, cherchant partout un emploi et poursuivi partout par des émissaires du gouvernement anglais qui attentèrent à plusieurs reprises à sa vie. Il vint en France en 1666, rentra en Angleterre en 1677 et parvint à se faire élire à la Chambre des communes en 1680. Il fut bientôt établi qu'il était un agent à la solde de Louis XIV, et les papiers de notre ambassadeur Barillon ont prouvé, depuis, la vérité de cette accusation que Shaftesbury lui lança à la face. Sidney voulait établir la république en Angleterre, et il avait essayé de convaincre le roi de France que ses intérêts étaient de maintenir les droits et privilèges des

EFERUS - Recherche & Classification numérique

Anglais plutôt que de laisser Guillaume d'Orange monter sur le trône. Lors de la découverte du complot de la Rye House, il fut arrêté (26 juin 1683), enfermé à la Tour et condamné à mort, bien que les charges réunies contre lui n'aient pas été très bien établies. Il a laissé des écrits remarquables, entre autres *Discourses concerning Government* (1698), trad. en français en 1702 et 1794. Un recueil de ses œuvres a été donné par Hollis en 1772. R. S.

Bibl. : *Life of Algernon Sidney*, 1794. — Meadley, *Memoirs of A. Sidney*, 1813, in-8. — Chase Sidney, *Brief memoirs of A. Sidney*, 1835. — Santvoord, *Life of A. Sidney*; New York, 1851, in-12. — Ewald, *Life and times of A. Sidney*, 1873, 2 vol. — Blackburne, *Algernon Sidney*, 1885.

SIDOINE Apollinaire (Caïus-Sollius), poète latin, évêque de Clermont (V. Apollinaire).

SIDON. L'une des grandes cités de l'antique Phénicie, auj. *Saïda*. Elle paraît avoir exercé, du xviiᵉ au xiiiᵉ siècle av. J.-C. une sorte d'hégémonie, grâce à son double port, à son industrie, à son activité colonisatrice. Les Sidoniens, marins et commerçants célèbres, ne l'étaient pas moins comme astronomes et calculateurs, sachant naviguer de nuit. On vantait leurs verreries, fabriquées avec l'excellent sable des dunes de leur rivage ; leurs tissus de lin, etc. (V. Phénicie et Commerce). Ils avaient colonisé la côte d'Afrique, fondé Hippone, la première Carthage. Sidon est célèbre dans les poèmes homériques par son industrie métallurgique et ses artisans. Même, lorsque la suprématie passe à Tyr sa voisine, elle garde le titre de « métropole de Canaan ». Elle reconnaît à tour de rôle la suzeraineté de l'Egypte ou des empires asiatiques. Elle est détruite en 351 à la suite d'une révolte entre Artaxerxès III Ochus. Elle accueillit avec faveur Alexandre le Grand. Sous les Romains, elle eut ses archontes, son sénat et une assemblée du peuple ; elle prit les titres de : *Nanarchis*, de *Colonia Augusta*, ou de *Metropolis*. Le christianisme y pénétra de bonne heure, et dès 325 on a la mention d'un évêque de Sidon. En 637-638, la ville se rendit aux musulmans (V. Saïda). Les seuls vestiges d'époque ancienne ont été fournis par une nécropole qui a été principalement fouillée par Renan et Gaillardot, mais qui réserve encore des surprises. En 1855, on y trouva le fameux sarcophage d'Echmounazar, roi de Sidon, portant une longue inscription phénicienne et actuellement au Louvre. En 1887 apparurent dix-sept sarcophages grecs et phéniciens, dont le prétendu sarcophage d'Alexandre et celui de Tabnith, père d'Echmounazar, qui ornent le musée de Constantinople. R. Dd.

Bibl. : Hamdi bey et Th. Reinach, *une Nécropole royale à Sidon* ; Paris, 1892-96.

SIDONIE (Ordre de). Cet ordre fut fondé en déc. 1870 par le roi Jean de Saxe pour récompenser les femmes qui soignent les malades et les blessés. Sa dénomination évoque le souvenir de Sidonie, fille de Georges Podiebrad, roi de Bohême et femme du duc de Saxe, Albert le Valeureux.

SIDRA (Golfe) (V. Syrte).

SIÉ, empereur chinois (V. Hia).

SIEBENGEBIRGE (V. Rhin [Province du]).

SIEBOLD (Carl-Caspar de), chirurgien allemand, né à Nideck (Juliers) le 4 nov. 1736, mort à Wurtzbourg le 3 avr. 1807. Il servit d'abord dans les hôpitaux militaires français (1757). Après avoir suivi les leçons des grands chirurgiens de Paris et de Londres, il devint en 1769 professeur d'anatomie, de chirurgie et d'accouchements à Wurtzbourg. Il réorganisa les études chirurgicales en Allemagne, se distingua comme lithotomiste et pratiqua le premier, en Allemagne, la pubiotomie. Ses travaux sont disséminés dans un grand nombre de dissertations et de monographies. Dr L. Hn.

SIEBOLD (Philipp-Franz von), naturaliste allemand, né à Wurtzbourg le 17 févr. 1796, mort à Munich le 18 oct. 1866, petit-fils du précédent. Reçu docteur en 1820, il entra au service de la Compagnie hollandaise des Indes orientales en 1822, puis en 1823 fut envoyé au Japon comme médecin d'une légation hollandaise. Il y fonda un jardin botanique à Desima et ouvrit des cours sur la médecine et l'histoire naturelle. A Yeddo, où il se rendit ensuite, il eut un immense succès. Dès 1828, il envoya à Batavia des collections importantes de produits naturels du pays, de livres, d'objets d'art, etc. Injustement soupçonné d'espionnage, il fut expulsé en 1829. Il s'embarqua à Batavia en 1830, emportant toutes ses collections, dont il fit cadeau au musée de Leyde. Il retourna encore une fois au Japon en 1859. On lui doit, entre autres : *Flora Japonica...* (Leyde, 1835-53, in-fol.) ; *Bibliotheca Japonica* (Leyde, 1833-41, 6 vol) ; *Thesaurus linguæ japonicæ* (Leyde, 1835-41), etc.

SIÈCLE (Chronol.). Espace de cent années, numérotées de 1 à 100 et partant d'un point de départ fixe appelé *ère* (V. ce mot). Les druides, au dire de Pline (*Hist. nat.*, lib. XVI), comptaient les siècles par trentê années. C'était la durée moyenne de la vie humaine, et ce système, qui consiste à prendre pour unité de mesure de la vie des nations la durée de la vie humaine, la *génération*, se retrouve en germe chez les Grecs. Ils n'arrivèrent jamais, toutefois, à le formuler, parce que les uns entendaient par génération la durée moyenne de la vie, les autres le temps nécessaire pour que le corps devienne apte à engendrer, d'autres enfin la plus longue durée possible de l'existence. Ce furent les aruspices toscans qui le développèrent. D'après leurs *libri rituales*, chaque siècle avait pour terme la mort de celui des citoyens qui existait déjà à l'ouverture de la période et qui vivait le plus longtemps ; mais comme cette durée, essentiellement variable, dépendait de deux événements impossibles, en fait, à constater, les dieux envoyaient des prodiges exceptionnels qui en marquaient l'échéance. Les quatre premiers siècles étrusques eurent ainsi 100 ans, le cinquième 123, le sixième et le septième 118. Les Romains adoptèrent, suivant leur habitude, les idées et les pratiques de leurs doctes voisins : d'où le retour irrégulier des *jeux séculaires* (V. ci-après), par lesquels ils célébraient l'avènement de chacune de ces périodes de la vie de leur cité. Au siècle « naturel » des Etrusques les astrologues et les mathématiciens romains substituèrent, du reste, d'assez bonne heure, le siècle invariable de 100 ans, et cette durée a été depuis universellement conservée.

Un siècle finit-il le 31 déc. de l'année numérotée 99, ou le 31 déc. de l'année numérotée 100 ? Pour un esprit non prévenu, la question ne paraît pas devoir se poser. La première année du premier siècle d'une ère est, en effet, l'an 1 et non l'an 0 ; le 31 déc. de cette année, c.-à-d. le 31 déc. 1, il y a une année écoulée, et le 31 déc. 100, il y en a cent ou un siècle ; donc le iiᵉ siècle commence le 1er janv. 101, le xxᵉ siècle le 1er janv. 1901. Ainsi en a décidé le Bureau des longitudes, suivi par la presque unanimité des savants. Les partisans de l'opinion contraire ne se sont guère recrutés que parmi les gens de lettres et les journalistes. Elle a eu aussi un adepte dans l'empereur d'Allemagne, Guillaume II.

Jeux séculaires. — Fête et jeux célébrés à Rome sous la direction des *quindecemvirs* (V. ce mot) ; bien qu'on en fît remonter l'institution au premier des consuls, M. Valerius Poplicola (510 av. J.-C.), il est douteux qu'ils aient été célébrés antérieurement à l'année 249 av. J.-C. Ils duraient trois jours et trois nuits ; au début, on distribuait aux hommes libres des torches, du bitume et du soufre ; suivaient des sacrifices solennels (*lectisternia*), une procession (*pompa*), les jeux du cirque, des spectacles nocturnes, des orgies nocturnes, etc. Auguste, qui donna un éclat particulier à cette fête, et fit composer par Horace un poème (*Carmen sæculare*), y ajouta des jeux troyens. Après lui, Claude célébra les jeux séculaires, sans attendre qu'un siècle fût écoulé, sous prétexte du 800ᵉ anniversaire de la fondation de Rome. Cela fit dès lors deux séries de jeux séculaires ; les plus fameux furent ceux que donna Philippe pour le millième anniversaire de la fondation de Rome (248).

EFERUS - Recherche & Classification numérique

SIECQ. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de Saint-Jean-d'Angély, cant. de Matha; 451 hab.

SIEDLCE (en russe *Siedletz*). Ville de la Pologne russe, chef-lieu de gouvernement, à 1.100 kil. S. de Saint-Pétersbourg, 1.200 kil. S.-O. de Moscou, 90 kil. S.-E. de Varsovie; 20.000 hab. Ancienne capitale de la Poldachie (division administrative de la Pologne). Combat entre Russes et Suédois en 1706; centre de soulèvement polonais, en 1831. Grand château, bel hôtel de ville, siège d'un évêché catholique. Le *gouvernement*, d'une superficie de 14.000 kil. q., est partagé en neuf districts : Siedletz, Biela, Vengrov, Vlodava, Garvoline, Konstantine (ch.-l. Yanov), Loukov, Radine, Sokolov et compte environ 800.000 hab. Région agricole par excellence, produisant des quantités considérables de céréales (230 à 240 millions de kilogr.) et de légumes divers (pommes de terre, 416.000.000 de kilogr.; pois, 9 millions de kilogr.), nourrit près d'un million de têtes de bétail (115.000 chevaux); plus de 1.300 usines et fabriques avec un personnel de 4.100 ouvriers. — Impôts directs, environ 1 million 400.000 roubles; indirects, près de 4 millions, dont la moitié provenant de la vente de spiritueux. P. Lem.

SIEG. Rivière de Prusse rhénane, affl. dr. du Rhin, longue de 131 kil. Sa vallée supérieure, à partir de l'Ederkopf, au N. du Westerwald, est profondément encaissée et très pittoresque. C'est un district minier (argent, cuivre, fer). La Sieg arrose Siegen, Siegburg, et finit en face de Bonn.

SIEGBURG. Ville de Prusse, district de Cologne, sur la Sieg; 10.850 hab. (en 1895). Grande manufacture d'armes avec laboratoire d'essai (2.000 ouvriers en tout); impression de tissus, etc. L'industrie des poteries sans émail, très florissante du XVIe au XVIIIe siècle, a disparu.

Bibl. : Dornbusch, *Die Kunstgilde der Tœpfer in Siegburg;* Cologne, 1873.

SIÈGE (Archéol.). Le *siège*, pris dans l'acception actuelle, a présenté d'assez nombreuses variétés dans l'antiquité et au moyen âge. Les sièges antiques ont été faits de bois, d'ivoire, de métal ou de pierre et de marbre. Parmi ces derniers, il faut citer surtout les gradins de cirques et des théâtres et les sièges fixes munis de dossiers et de bras ornés qui, dans les mêmes lieux, étaient réservés aux personnages importants (théâtre de Bacchus à Athènes). Les sièges de bois, qui ne nous sont connus que par des représentations figurées, et les sièges de bronze, dont on a trouvé un grand nombre à Pompéi, étaient des bancs, des tabourets rectangulaires ou circulaires avec pieds souvent disposés en X comme ceux de nos *pliants*, et des chaises à dossier, décrivant en plan un segment de cercle. On s'asseyait sur des coussins et sur des sangles de cuir fixées au cadre de métal du meuble. De petits lits, souvent aussi en métal, analogues à nos *chaises longues*, servaient de meubles de repos, concurremment avec les sièges, et l'on sait que l'usage antique était de manger couché et non assis. Les sièges revêtus de plaques de métal précieux ou d'ivoire étaient un privilège des hauts personnages : on sait que la *chaise curule* en ivoire était chez les Romains un insigne de magistrature (V. Chaise). Ces sièges avaient généralement un dossier bas, formant avec les bras un même arc de cercle. Chez les barbares scandinaves, un grand fauteuil de bois à montants élevés, enrichis de sculptures fantastiques, était aussi un insigne de dignité : le chef de famille dans sa maison, le *wiking* à bord de son navire trônaient sur un siège de ce genre, et ce trône était un objet sacré.

Le christianisme accepta cette idée, en même temps que le moyen âge adoptait et transformait lentement les types des sièges antiques. Le *presbyterium* ou abside des anciennes basiliques fut garni de gradins de pierre servant de siège au clergé, comme on en voit encore à Torcello; à leur centre, ils étaient interrompus par la chaire pontificale (*cathedra*) à dossier et bras ornés. Comme dans l'antiquité, cette chaire est un insigne de dignité, et elle peut être en ivoire, comme l'est à Ravenne celle de l'évêque Maximien (546 à 553), ornée de scènes de la Passion. D'autres fois, elle est en marbre, comme à Cividale et à Parenzo; au XIe siècle, à Saint-Vigor près Bayeux et à Vaison; au XIIe siècle, dans les cathédrales d'Augsbourg, d'Avignon, de Canterbury, de Durham, à Saint-Ambroise de Milan, à Fondi, à Terracine, à Espondeilhan (Hérault), etc.; au XIIIe siècle, à Toul; vers 1200, à Anchin (musée de Douai). Généralement, à partir du XIIe ou XIIIe siècle, le siège pontifical ou presbytéral et les stalles qui garnissent le chœur des églises sont en bois. On continua de faire des sièges de pierre sous les porches et dans les embrasures des fenêtres civiles. On les garnissait de coussins mobiles. Le moyen âge a connu aussi les sièges de métal : on en voit dans les miniatures et tapisseries, et nous avons conservé le trône de Dagobert, fauteuil antique en bronze restauré au XIIIe siècle. Le mot *siège*, dans les textes du moyen âge, a souvent signifié la *base* ou les *fondations* d'un édifice.

Parmi les sièges variés du moyen âge, il faut citer le faudesteuil ou fauteuil (*faldistaurum*) qui est un siège d'honneur, muni de dossier et de bras (V. fig. art. Fauteuil, t. XVII, p. 65). Les figures de l'époque romane nous montrent de nombreux fauteuils en bois tourné ornés d'une série d'anneaux et de renflements. Les musées de Christiania, Stockholm, Copenhague conservent encore des sièges de ce genre. Le faudesteuil du XIIIe et du XIVe siècle a généralement un dossier terminé en fronton, comme le trône de Dagobert (dossier du XIIIe s.) et celui des rois d'Angleterre (XIVe s.), à Westminster. Ces sièges ont presque toujours un dossier élevé permettant d'appuyer la tête : c'est un progrès sur l'antiquité. Les *chaières* ou *chaires* de la fin de l'époque gothique et de la Renaissance sont des meubles carrés avec bras et dossier élevé (V. fig., art. Chaise, t. X, p. 218); sous le siège garni de coussins mobiles, on a souvent ménagé un petit coffre. Les chaires en X, généralement pliantes, à siège et dossier formés de sangles de cuir, sont restées depuis l'antiquité jusqu'au XVIIe siècle. Les escabeaux ou escabelles sont des sièges carrés sans dossier et que l'on garnissait de coussins mobiles, de même que le *basset* ou petit banc court, le *banc*, *bancal* ou *banquiet* avec ou sans dossier, ou à dossier mobile permettant de s'asseoir dans un sens ou dans l'autre, ou bien encore avec deux sièges dos à dos et un dossier central. On garnissait pareillement de coussins, et l'on utilisait comme sièges les coffres, *huches*, *bahuts* ou *arches*, qui se plaçaient le long des murs des appartements et qui servaient d'armoires et de malles de voyage. Enfin, jusqu'au siècle dernier, on s'est volontiers assis sur le sol même, sur des coussins, des tapis ou même, jusqu'au XIIIe siècle au moins, de simples bottes de paille dont on usa comme sièges dans les antichambres, écoles et autres lieux publics. C'est au XVIe siècle qu'apparaissent nos chaises sans bras et au XVIIe que s'implante l'usage de nos meubles à coussins fixes. C. Enlart.

SIÈGE. I. Art militaire. — Une armée qui s'avance en pays ennemi se heurte, non seulement aux armées mobilisées, mais encore à une série de places fortifiées, centres de ravitaillement, points d'appui des armées ennemies ou forts d'arrêt commandant un nœud important de communication, ou une ligne de chemin de fer. Ces places fortes ne peuvent être négligées par l'armée d'invasion, sous peine pour celle-ci de voir ses communications coupées ou ses derrières menacés. Suivant l'importance militaire, politique et commerciale de la place, il y a lieu de la conquérir ou simplement de la surveiller pour l'empêcher de communiquer avec le reste du pays. Dans ce dernier cas, on l'*investit*; on la *masque*, si l'investissement n'est que partiel; on en fait le *blocus* (V. ce mot). Mais si la place a une importance capitale, si elle renferme de nombreux approvisionnements ou un effectif considérable, si sa chute doit avoir un grand effet moral sur la population, ou peut décider de la victoire,

EFERUS - Recherche & Classification numérique

il devient indispensable de prendre pied sur le terrain qu'elle occupe ; la série des opérations exécutées pour arriver à ce résultat constitue le *siège* de la place. Les opérations d'un siège se composent de travaux de destruction et d'approche, et se terminent généralement par un assaut de vive force. Dans les procédés irréguliers, les opérations d'approche sont négligées, et l'on peut procéder à la prise de la place par l'*attaque de vive force*, l'*attaque par surprise*, ou par le *bombardement*, dans lequel on escompte l'effet moral produit sur la population civile qui agira sur le gouverneur et lui arrachera peut-être une capitulation (V. Attaque et Bombardement). Ces procédés ont l'avantage, s'ils réussissent, d'économiser du temps et de rendre libre plus rapidement, pour les opérations de campagne, une fraction importante de l'armée ; mais, ils ont peu de chance de réussite contre une place bien défendue, gardée avec vigilance, dont le gouverneur a le sentiment du devoir et de l'honneur militaire et dont la population civile fait preuve de patriotisme. Pour conquérir une place, il faut donc entreprendre une série de travaux et d'attaques méthodiques, de longue durée ; c'est en cela que consiste le *siège régulier* ou *siège proprement dit*. Le général commandant l'armée de siège ne doit pas perdre de vue que son armée doit être immobilisée devant la place le moins longtemps possible, il doit donc profiter de toutes les occasions pour gagner du temps, recourir dans les circonstances favorables aux procédés irréguliers, afin de hâter la chute de la place. — De son côté, le gouverneur de la ville assiégée doit, par tous les procédés, retarder l'agonie finale et épuiser toutes les ressources avant de succomber. Les lois militaires prescrivent que tout gouverneur qui capitule est déféré à un conseil de guerre qui juge si tous les moyens pour sauver la place d'une reddition ont été employés.

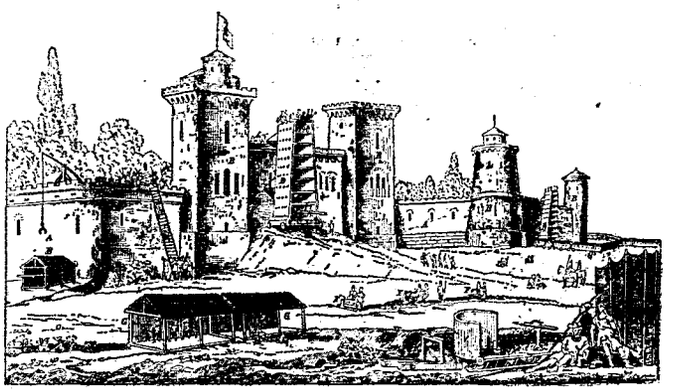

Vue d'une place avec les dispositions d'attaque des anciens. — A, murs d'enceinte crénelée ; B, tours ; D, hélépoles ; E, tortue bélière ; F, balistes et catapultes ; G, vignes : G', galeries de vignes.

Historique. — *L'art des sièges dans l'antiquité.* Dès la la plus haute antiquité, on cite l'exemple de sièges entrepris contre les villes fortifiées ; les procédés employés dans l'attaque et la défense des places de guerre sont modifiés au fur et à mesure des progrès réalisés dans la fortification et dans les engins de destruction. — Chez les Grecs, Démétrius Ier s'était rendu célèbre par son habileté à s'emparer des villes, on le surnomma *Poliorcète*. La poliorcétique, chez les Grecs, est traitée dans les ouvrages de Polybe. Les Romains, passés maîtres dans l'art de la guerre, entreprirent de nombreux sièges, et dans son ouvrage *De re militari*, Végèce, le grand historien militaire du Ve siècle, consacre un chapitre important à l'attaque et à la défense des places.

Attaque. Pour faire le *siège* d'une ville, il fallait : 1° l'investir ; 2° choisir le point d'attaque et établir l'armée dans une position favorable ; 3° se rapprocher progressivement de l'enceinte en se garantissant des traits de l'ennemi ; 4° faire brèche et donner l'assaut. A l'époque romaine et jusqu'à l'apparition de l'artillerie (XIVe siècle), la fortification se composait de murailles épaisses au haut desquelles se tenaient les défenseurs ; ces murailles étaient flanquées de distance en distance de hautes tours et précédées ou non de fossés. Les armes employées étaient l'*arme blanche* (V. Armes), l'*arc*, puis, plus tard, l'*arbalète ;* et les machines de guerre, *catapultes*, *balistes*, *trébuchets* (V. ces mots). L'investissement terminé, l'assiégeant faisait exécuter une *ligne de circonvallation* (V. Blocus), destinée à le protéger contre une attaque du dehors. C'était une tranchée continue hérissée de défenses accessoires analogues à celles encore usitées en fortification telles que *cervi* (abatis), *lilia* (trous de loups), *stimuli* (chausse-trapes) (V. Abatis, Défense, Chausse-trape). — On procédait ensuite au choix du point d'attaque, c'était, en général, une portion de courtine (V. Tracé) située entre deux tours ; et on préparait les abords de la forteresse, en déblayant et damant le terrain, pour permettre aux machines de guerre de rouler. Ce travail préparatoire était fort long ; Titus passa quatre jours devant Jérusalem à l'exécuter. Alors commençaient les travaux d'approche qui consistaient dans la construction, en face du point d'attaque, d'une chaussée horizontale (*agger*) formée de matériaux divers, bois, pierres, terres, etc., consolidés par des lits d'arbres croisés. — Commencée à l'abri des traits, cette terrasse était poussée pied à pied jusqu'au fossé ou au mur d'enceinte, sa hauteur était calculée de manière à atteindre le point où l'on voulait faire *brèche*. Au fur et à mesure de l'avancement des travaux de la terrasse, on faisait rouler l'*hélépole* (V. ce mot), immense tour en bois, abritant des hommes et qu'on avait montée à l'abri des traits de l'ennemi. De part et d'autre de la chaussée, des détachements étaient répartis, abrités derrière des *mantelets* (*plutei*) sous des *vignes* (*vineæ*) (V. ces mots), et lançaient des traits sur les défenseurs ; on y établissait également des machines de guerre. Lorsque l'assiégé s'était rapproché de l'enceinte et qu'il avait à craindre les traits de l'adversaire, il s'abritait, pour continuer les travaux d'approche, sous des galeries de vignes ou sous un ouvrage en grosse charpente (*musculus*). — La brèche était faite à l'aide du *bélier*, de la *tortue bélière* ou de la *mine*. Le bélier était une immense massue manœuvrée à bras d'hommes. Les galeries de mines, construites perpendiculairement au mur, permettaient d'accéder à la base de celui-ci, que l'on sapait ensuite, ou que l'on tentait de faire ébouler alors dans une autre galerie de mine pratiquée sous le mur même. Quant à l'escalade, elle était toujours tentée par surprise.

Défense. Les défenseurs, du haut de leurs murs, criblaient l'assiégeant de traits, de pierres, de poutres enflammées ; quand celui-ci était assez près des murailles, ils faisaient tomber sur lui des quartiers de roches, des liquides bouillants, etc. Les opérations d'un siège étaient longues et pénibles et tout à l'avantage de l'assiégé, aussi la durée des sièges est-elle souvent de plusieurs années ; le siège de Troie dura dix années (1280-70 av. J.-C.) ; la ville ne fut prise, dit l'histoire, que par la ruse ; le siège de Tyr par Nabuchodonosor dura douze ans (584-72 av. J.-C.). Sous la féodalité et jusque vers le milieu du XVe siècle, époque à laquelle apparut l'artillerie, la poliorcétique ne fit guère de progrès ; au milieu du XIVe siècle, on abandonna l'usage du bélier et on fit brèche par la mine.

EFERUS - Recherche & Classification numérique

L'art des sièges depuis la création de l'artillerie jusqu'à Vauban. L'invention de la poudre au XIIIe siècle et la création de l'artillerie apportèrent un changement considérable dans la fortification, et, par suite, modifièrent profondément les opérations des sièges. Au début, la puissance des boulets de pierre étant insuffisante pour ébranler les murs des fortifications, on avait recours à la mine pour faire brèche ; l'assiégé opposait aux mines les contre-mines à l'aide desquelles il éventait les fourneaux de l'assiégeant. Vers 1450, l'apparition du boulet de fonte permit de se servir du canon pour faire brèche. A cette époque apparut la fortification bastionnée (V. Fortification, Tracé), qui fit de rapides progrès ; il n'en fut pas de même de l'art des sièges dont les opérations se faisaient sans méthode et les attaques sans liaison.

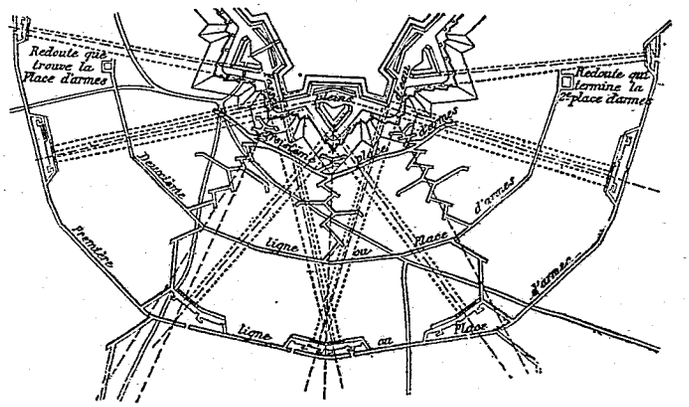

Plan d'ensemble des attaques de Vauban en terrain uni.

Pour les travaux d'approche, on substitue aux abris en bois des anciens (galeries de vignes, tortues, mantelets), des *tranchées* (V. ce mot) ; l'assaillant cheminait à la *sape* (V. ce mot). Les batteries de brèche sont établies sur le bord même de la contrescarpe ou sur le revers des glacis ; mais le canon n'est pas encore assez puissant, l'opération est longue et rarement couronnée de succès, aussi préfère-t-on avoir recours à la *mine*.

Vauban, ingénieur militaire, ministre de Louis XIV, instruit par l'expérience des nombreux sièges qu'il entreprit, fit paraître en 1704 un *Traité sur l'attaque et la défense des places*, où il donne une méthode rationnelle pour faire le siège des villes et pour les défendre. Cette méthode, qui emprunte ses principes fondamentaux aux anciens, a été suivie jusqu'à ces derniers temps. Pour faire le siège d'une ville, dit Vauban, il faut avant tout l'*investir, pour la réduire à un isolement condamnant la garnison à toutes les souffrances physiques et morales capables d'affaiblir son énergie ;* à cet effet, fondre sur la place avec la cavalerie légère qui est suivie de près par l'armée de siège ; puis, faire exécuter par des corvées de paysans les lignes de *contrevallation* et de *circonvallation :* cette dernière est avantageusement remplacée par un *corps d'observation* qui opérera sur les derrières de l'armée de siège et la mettra à l'abri des attaques d'une armée de secours ; même, dit Vauban, une armée de siège dépourvue de corps d'observation n'hésitera pas à se porter au-devant de l'armée de secours qui la menace, en laissant seulement devant la place les troupes strictement nécessaires pour la contenir. Pendant cette période d'investissement, le général commandant en chef fait arriver sur les lieux tout le matériel nécessaire aux *travaux d'approche* et à l'*organisation des batteries*, il fait procéder à la *reconnaissance de la place*, détermine le ou les points d'attaque et fait dresser le *plan directeur des attaques*. La zone dans laquelle seront exécutés les travaux d'approche et l'assaut final porte le nom de *secteur d'attaque;* il comprenait, en général, deux *bastions* et la *demi-lune* correspondante (V. Fortification, Tracé). Toutes ces dispositions prises, on procédait aux travaux d'approche ou *attaques* (V. ce mot). Les batteries étaient établies en avant de la première ou de la deuxième parallèle, suivant le cas, et dans le prolongement des faces du bastion, de celles de la demi-lune intermédiaire et de celles des deux demi-lunes latérales, elles avaient pour mission de contrebattre l'artillerie de la place et de bouleverser la fortification ; elles exécutaient du *tir d'enfilade* et du *tir à ricochet* (V. Tir). Après avoir procédé au *couronnement du chemin couvert* (V. Attaque), on établissait les *batteries de brèche* sur le glacis et l'on faisait brèche à l'escarpe (V. Tir) ; pendant ce temps, les sapeurs exécutaient une *descente de fossé* en galeries de mines, qui venait aboutir au pied de la contrescarpe en face de la brèche ; par un coup de mine, on débouchait dans le fossé et l'on se dirigeait par une tranchée en sape double sur la brèche : cette tranchée portait le nom de *passage du fossé*. — Lorsque la brèche était reconnue praticable, on la gravissait en tranchée ou de vive force suivant la résistance des assiégés ; au haut de la brèche, on établissait une place d'armes pour résister aux retours offensifs : cet ouvrage portait le nom de *nid de pie*. — Un ouvrage ainsi conquis, il fallait recommencer les opérations, brèche, descente et passage de fossé, nid de pie pour conquérir les divers réduits. — Telle était, au temps de Vauban et telle fut jusqu'à ces derniers temps, la méthode d'attaque des places. L'apparition de l'artillerie rayée (1858) et le perfectionnement des armes portatives ne modifièrent que très peu les opérations du siège. L'artillerie s'établit à 1.500 ou 1.800 m. ; pour contrebattre l'artillerie de la place, les batteries de brèche ne furent plus établies sur le glacis, mais à une plus grande distance ; l'emploi du tir indirect et du tir en brèche (V. Tir) et la plus grande justesse des canons permirent de faire brèche plus sûrement et de plus loin. En étudiant les grands sièges du XIXe siècle, même les plus rapprochés de nous, Sébastopol (1854), Paris et Belfort (1870), Kars (1877), on est frappé de l'analogie complète qu'ils présentent avec la méthode donnée par Vauban cent cinquante ans auparavant.

L'art des sièges au XIXe siècle. — *Attaque.* Les progrès réalisés dans l'armement depuis 1870, la découverte des obus-torpilles en 1885, la mise en service dans les différentes armées européennes des fusils à tir rapide (1886-89), la création d'un nouveau matériel d'artillerie de campagne à tir rapide (1897), le perfectionnement de l'artillerie de siège, ont entraîné de profondes modifications dans l'organisation des places fortes et dans le profil de la fortification (V. Profil), et par conséquent dans la nature et la conduite des opérations des sièges. Dans les forts, maintenant, peu ou point d'artillerie, toutes les pièces ont été reportées dans les intervalles entre les ouvrages et constituent d'immenses batteries enterrées, l'assaillant se trouve donc en présence d'une énorme ligne fortifiée dont le périmètre peut atteindre jusqu'à 50 kil., qu'il devra rendre intenable par la supériorité de son feu, et qu'il devra conquérir, non comme, au temps de Vauban, par la construction lente d'un certain nombre de *cheminements*, qu'il ne peut plus exécuter, sous la menace d'un ennemi souvent invisible, pourvu d'un armement très précis, mais par une série d'*attaques de vive force*. Ces diverses considérations ont amené à chercher une nouvelle méthode à employer pour le siège des places fortes. Une commission nommée par le ministre de la guerre, et

EFERUS - Recherche & Classification numérique

composée d'officiers généraux provenant des différentes armes, étudia la question et élabora une instruction sur la guerre de siège qui parut le 4 févr. 1899, où il est traité de l'attaque et de la défense des places. D'après cette instruction, les diverses opérations d'un siège sont les suivantes : l'armée de siège, sous la protection de sa cavalerie et de ses avant-gardes, *investit* la place, ce mouvement d'enveloppement se fait suivant l'importance de la place, soit simultanément sur tout son périmètre, soit, au contraire, progressivement; puis l'investissement se resserre petit à petit, de façon à interdire à la place assiégée toute communication avec le reste du pays. Cette opération n'aura pas lieu sans combat, il faudra en effet enlever les positions avancées de l'assiégé.

L'assaillant, une fois l'investissement terminé, organisera défensivement la *ligne d'investissement*, en construisant des ouvrages sur la position conquise. Le *commandant du siège* divisera sa zone d'investissement en plusieurs *secteurs*, chacun d'eux étant affecté à une unité constituée, puis il fixe l'emplacement de la *réserve générale*, troupe à la disposition de gouverneur, qui la dirigera pour renforcer les secteurs menacés ou le secteur d'attaque. Dans la zone d'investissement, on exécutera divers travaux ayant pour but de faciliter les communications, la liaison des troupes et leur ravitaillement; on installe des observatoires, un réseau téléphonique et télégraphique, le génie construit des ponts pour faciliter les communications entre les secteurs, etc. Enfin, pour protéger l'armée de siège contre une attaque venant du dehors, un corps d'observation surveillera ses derrières. Après avoir procédé à la *reconnaissance de la place*, avec les chefs des services de l'artillerie et du génie, pour reconnaître les emplacements à donner aux batteries de siège, les positions que pourra occuper l'infanterie et les chemins par où elle pourra progresser à l'abri du feu, le général commandant l'armée de siège choisit le *point* ou *front d'attaque* et détermine le *secteur d'attaque ;* muni de ces renseignements et d'un levé exécuté par une *brigade topographique*, il fait dresser le *plan des attaques*. Sur ce plan seront portés les emplacements des parcs de siège de l'artillerie, du génie ; les emplacements projetés des batteries de siège, l'organisation des communications, l'emplacement des positions d'approche successives de l'infanterie, etc. On y portera également, au *jour le jour*, les travaux exécutés par l'attaque et tous les renseignements qu'on peut se procurer sur ceux de la défense. Dès que le *parc de siège* (V. Parc, t. XXV, p. 1037) arrive, on construit les batteries, on les arme. Ces opérations sont faites sous la protection de l'infanterie et de l'artillerie de campagne qui sont venues occuper une position en avant des emplacements choisis pour les batteries et qui prend le nom de *ligne de couverture* de l'artillerie. Cette ligne est organisée défensivement, en vue d'une défense opiniâtre par l'infanterie et l'artillerie de campagne ; ces travaux se feront généralement de nuit pour échapper en partie aux vues et aux coups du défenseur. Lorsque la presque totalité des batteries de siège est construite, le feu est ouvert simultanément par toutes les batteries sur un signal convenu, le tir est dirigé sur toute l'artillerie de la place et sur les magasins à poudre. On concentre le feu sur une partie de cette artillerie pour l'écraser ; quand l'artillerie de l'attaque a imposé silence à celle de la défense, elle cherche à ruiner la fortification. A cet effet, elle peut employer les batteries déjà construites ou construire d'autres batteries plus en avant. Les premières batteries auront été construites à 2.500 à 3.000 m. de leurs objectifs. L'infanterie prend et organise une série de *positions d'approches*. Suivant la vigueur de l'assiégé, ces positions, qui se prennent de vive force et par *bonds successifs*, seront plus ou moins rapprochées et donneront lieu à un combat plus ou moins opiniâtre. Les positions successives sont gardées en permanence par une troupe qui prend le nom de *garde des approches* et qui s'organise d'une façon analogue aux *avant-postes* (V. ce mot). L'artillerie de siège continue son œuvre de destruction, de nouvelles batteries sont établies, s'il y a lieu, les anciennes déplacées pour être reportées en avant. Les *positions d'approches* sont organisées défensivement sous la protection de la *garde des approches ;* ces travaux ont généralement lieu la nuit, ils consistent dans l'organisation défensive des localités, du terrain, dans la création de tranchées-abris (V. Retranchement) destinées à relier les couverts naturels, et sont exécutés par des détachements de sapeurs du génie. Pendant ce temps, l'artillerie cherche à ouvrir dans la fortification un certain nombre de *brèches praticables ;* si elle n'y peut réussir, les troupes du génie compléteront son œuvre à l'aide de la mine. Lorsque la désorganisation de la fortification, la démoralisation et l'affaiblissement de la garnison sont jugés suffisants, le général commandant le siège donne l'ordre de procéder à l'*assaut*. Après avoir organisé les colonnes d'assaut, reconnu les chemins qu'elles prendront, opéré à l'aide d'explosifs portés à la main par des sapeurs-mineurs (ce travail se fait en général de nuit), ou, s'il est nécessaire, après avoir disposé des *fourneaux de mines* (V. Fourneau) pour détruire la fortification, à une heure fixée à l'avance, l'artillerie dirige son feu sur les parapets, puis allonge son tir dès que les colonnes d'assaut se portent en avant, pour ne pas les gêner. L'infanterie dirige son feu sur l'infanterie de la défense, des détachements du génie détruisent les obstacles, bouchent les organes de flanquement, et disposent le matériel d'assaut. Si l'assaut réussit, l'assiégeant prend pied sur la position, met les pièces ennemies hors de service, et l'artillerie s'empare des magasins à poudre. Les lignes successives de défense de la place donnent lieu à une série d'attaques et d'assauts du même genre. Comme on le voit, l'instruction du 4 févr. 1899 ne parle plus de *cheminements* qu'à titre exceptionnel. L'exécution de ces cheminements, même de nuit, serait impraticable, étant données la justesse et la rapidité du tir des bouches à feu et des fusils dont dispose la défense, la puissance des projectiles et les moyens dont dispose l'assiégé pour éclairer à l'aide de *projecteurs électriques* les environs de la place. Faire exécuter ces travaux de sape à des détachements serait exposer les hommes à une mort certaine, sans aucun profit pour l'attaque.

Défense. L'attaque et la défense d'une place fortifiée sont deux choses connexes. Si, en effet, l'attaque est subordonnée à la défense au début du siège, puisque celle-ci a préparé son terrain à l'avance, que par sa fortification le point d'attaque est pour ainsi dire déterminé à l'avance ; de son côté, une fois l'investissement terminé et la zone d'attaque choisie, l'attaque devient libre d'agir à sa guise, et la conduite de la défense est subordonnée aux opérations de l'attaque. En tous cas, la garnison de la ville assiégée ne restera pas inactive. Dès que la guerre est déclarée, le gouverneur d'une place forte fait compléter les approvisionnements, exécuter les travaux nécessaires pour fortifier les diverses lignes de défense, il organise les services des subsistances et de santé, fait construire des abris pour le personnel et le matériel. Dès qu'une armée se présente et menace la ville, il déclare la ville en *état de siège;* il est alors investi des pouvoirs les plus étendus, les autorités civiles lui sont subordonnées; il fait sortir les bouches inutiles, femmes, enfants, vieillards et malades susceptibles d'être évacués et les dirige sur des points prévus dès le temps de paix. Il fait appel à l'industrie civile, retient dans la ville toutes les personnes dont la profession ou l'industrie peuvent être utilisées et réquisitionne les voitures et bêtes de somme qui seraient nécessaires aux transports. Il fait occuper les villages et bois des environs de la place pour retarder ou faire avorter l'investissement. Pendant la période d'investissement, il exécute de fréquentes *sorties* pour entraver cette opération. Les batteries et forts de la *ligne principale* de défense sont

EFERUS - Recherche & Classification numérique

prêts à entrer en action. Lorsque l'investissement est complet, les grandes sorties deviennent impossibles, le gouverneur fait réunir des troupes sur des positions avancées et diriger une offensive incessante sur les lignes d'investissement, de façon à harceler constamment l'assaillant et à tenter de rompre le cercle qui enserre la forteresse. Avec son artillerie de siège, le défenseur lutte contre les batteries de l'assiégeant et cherche à obtenir la supériorité du feu. Si l'ennemi gagne du terrain, la garnison se retire de position en position jusqu'au *corps de place*, et jusqu'au *réduit* (V. ces mots) où elle combat jusqu'à la dernière extrémité. Le gouverneur d'une place en état de siège ne doit écouter que son devoir et son honneur, il doit se rappeler que de sa résistance dépend peut-être le salut de la patrie ou la victoire ; tant que la place est debout, elle immobilise une armée considérable. Aussi le gouverneur doit-il rester sourd aux récriminations de la population civile et, comme disait Napoléon, s'inspirer de la réponse du vieil Horace : « Dans une situation extraordinaire, il faut une résolution extraordinaire. Que de choses qui paraissaient impossibles ont été faites par des hommes résolus n'ayant plus d'autre ressource que la mort!!! » (*Mémoires de Napoléon*, t. VII).

Eléments d'une armée de siège. Une *armée* ou *corps de siège* comprend : une fraction constituée d'*armée de campagne;* des *équipages de siège d'artillerie et du génie;* des *troupes et services techniques, troupes de chemins de fer et de télégraphie, parcs aérostatiques et détachements d'aérostiers*, une ou plusieurs *brigades topographiques*. L'armée de siège est commandée par un *général commandant du siège*, auquel sont adjoints un *commandant de l'artillerie du siège* et un *commandant du génie du siège;* un officier supérieur ou un général *commandant des étapes du siège*. Dès que l'investissement est terminé, l'armée est divisée en secteurs commandés chacun par un *commandant de secteur* auquel sont adjoints des commandants de l'artillerie et du génie de secteurs. Un *parc d'artillerie* et un *parc du génie du siège* sont établis à proximité de l'armée et réunis aux batteries par des chemins de fer à voie étroite construits et exploités par l'artillerie, et aux services de l'arrière par des chemins de fer à voie normale, construits et exploités par les troupes techniques de chemins de fer. Dans la *zone d'attaque*, un officier général est désigné chaque jour pour commander la garde des approches, c'est le *général de jour*, il est assisté d'un officier supérieur, le *major des approches*. Le service de garde est de vingt-quatre heures, la durée d'une pause de travail est de douze heures.

Vauban comptait un effectif sept fois plus grand que celui de la garnison. Mais maintenant, étant donné le grand développement du périmètre de la ceinture des forts, pour pouvoir fermer la ligne d'investissement et opposer aux sorties de la garnison une résistance suffisante, on compte une division pour 8 kil. de périmètre sur la ligne de combat et une *réserve générale* de 1 brigade pour 6 brigades de première ligne, soit à peu près, pour l'effectif total, trois hommes par mètre courant du périmètre compté sur la ligne de ceinture des forts. D'après ces données, pour assiéger Paris, dont le périmètre de ceinture des forts est d'environ 50 kil., il faudrait : 50.000 × 3, soit : environ 150.000 hommes.

Garnison de défense d'une place. La garnison se compose d'une *garnison de sûreté*, nécessaire pour résister à une surprise ou à une attaque de vive force, et d'un *complément de troupes;* comme dans l'armée de siège, tous les services : artillerie, génie, intendance, santé, etc., sont représentés. La garnison se fractionne en détachements qui occupent les forts et le corps de place ; des *réserves générales* sont constituées.

II. Législation. — ETAT DE SIÈGE. — La loi distingue deux sortes d'état de siège : 1° un état de siège proprement dit, qui ne s'applique qu'aux places fortes et aux postes militaires et qui a en vue, avant tout, la défense du pays ; 2° un état de siège fictif, qui n'est, le plus souvent, qu'une mesure politique et qui étend aux villes ouvertes, à des territoires entiers, les conséquences de l'état de siège véritable.

Dans les places fortes et les postes militaires, le passage de l'*état de paix* à l'*état de guerre* résulte de la simple publication, dans la place, de l'ordre de mobilisation. Il n'entraîne, du reste, que la nécessité, pour l'autorité civile, d'agir désormais de concert avec l'autorité militaire (V. PLACE, t. XXVII, p. 1005). Au contraire, l'*état de siège*, même lorsqu'il est effectif, doit toujours, pour produire des effets légaux, être déclaré. Cette déclaration a lieu : ou bien dans les formes et sous les conditions édictées par la loi du 3 avr. 1878, qui est applicable aux places de guerre aussi bien qu'aux villes ouvertes, à l'état de siège effectif aussi bien qu'à l'état de siège fictif, mais qui, en fait, vise surtout ce dernier ; ou bien dans les formes et sous les conditions édictées par la loi du 10 juil. 1791, le décret du 24 déc. 1811 et celui du 4 oct. 1891 (règlement sur le service des places), qui ne sont applicables qu'aux places fortes et aux postes militaires, et qui y seraient, en cas de guerre, à peu près exclusivement appliqués.

La loi du 3 avr. 1878 a remplacé, sans abroger, cependant, toutes ses dispositions, celle du 9 août 1849, qui avait été élaborée au lendemain de l'insurrection de juin 1848 et qui permettait à l'Assemblée nationale de déclarer l'état de siège « en cas de péril imminent pour la sécurité intérieure ou extérieure ». Sous le régime de la constitution de 1852, le même pouvoir appartenait à l'empereur, sauf à en référer au Sénat dans le plus bref délai. La loi du 9 avr. 1878 n'autorise la déclaration de l'état de siège « qu'en cas de péril imminent, résultant d'une guerre étrangère ou d'une insurrection à main armée ». Une loi, d'ailleurs, peut seule faire cette déclaration. Elle désigne les communes, les arrondissements ou les départements auxquels l'état de siège s'applique, et elle fixe le temps de sa durée. A l'expiration de ce temps, l'état de siège cesse de plein droit, à moins qu'une nouvelle loi n'en prolonge les effets. Si les Chambres se trouvent ajournées, le président de la République peut déclarer l'état de siège, de l'avis du conseil des ministres ; mais alors les Chambres se réunissent de plein droit deux jours après. Si elles se trouvent dissoutes, l'état de siège ne peut être déclaré, même provisoirement, et ce jusqu'à l'entier accomplissement des opérations électorales. Néanmoins, s'il y avait guerre étrangère, le président de la République, de l'avis du conseil des ministres, pourrait déclarer l'état de siège dans les territoires menacés par l'ennemi, à la condition de convoquer les collèges électoraux et de réunir les Chambres le plus tôt possible. Aussitôt réunies, les Chambres maintiennent ou lèvent l'état de siège. S'il y a dissentiment entre elles, il est levé de plein droit. La déclaration de l'état de siège entraîne, en effet, avec elle les conséquences les plus graves. Les pouvoirs dont l'autorité civile est revêtue pour le maintien de l'ordre et de la police passent aussitôt et tout entiers à l'autorité militaire, et l'autorité civile ne continue à exercer que ceux dont elle n'a pas été dessaisie par l'autorité militaire (l. 9 août 1849, art. 7). Cette dernière a le droit : 1° de faire des perquisitions, de jour et de nuit, dans le domicile des citoyens ; 2° d'éloigner les repris de justice et les individus qui n'ont pas leur domicile dans les lieux soumis à l'état de siège ; 3° d'ordonner la remise des armes et munitions et de procéder à leur recherche et à leur enlèvement ; 4° d'interdire les publications et les réunions qu'elle juge de nature à exciter ou à entretenir le désordre (art. 9). Enfin, les tribunaux militaires peuvent être saisis de la connaissance des crimes et délits contre la sûreté de l'Etat, contre la constitution, contre l'ordre et la paix publique, quelle que soit la qualité des auteurs principaux et des complices (art. 8), et

EFERUS - Recherche & Classification numérique

la cour de cassation a décidé, dans une série d'arrêts, que leur compétence s'étendait aux crimes et délits de droit commun revêtant, par leur connexité avec les délits contre la chose publique, le caractère de faits portant un trouble à l'ordre et à la paix publique (meurtre, homicide, assassinat, vol, incendie, coups ou injures à un militaire en uniforme, etc.), à tous les faits ayant motivé la déclaration de l'état de siège, qu'ils aient été commis soit auparavant, soit après, aux délits de presse constituant la complicité de crimes ou délits contre la paix publique, au fait d'avoir rempli, à la suite d'une insurrection, des fonctions administratives s'y rattachant. Les délinquants non militaires, traduits devant un conseil de guerre, sont recevables à se pourvoir, dans les trois jours, en cassation pour cause d'incompétence; pour irrégularité de formes, ils n'ont d'autre recours que le conseil de revision. Ajoutons qu'à raison même de leur caractère de gravité exceptionnelle, les lois sur l'état de siège doivent être interprétées dans un sens strictement limitatif: les citoyens continuent donc à exercer tous ceux des droits garantis par la constitution dont la jouissance ne se trouve pas expressément suspendue (l. 9 août 1849, art. 11). Après la levée de l'état de siège, l'autorité militaire est dessaisie des pouvoirs exceptionnels qui lui avaient été attribués; toutefois, les tribunaux militaires continuent de connaître des crimes et délits dont la poursuite leur avait été déférée (art. 13).

L'intérêt de la défense exigeait que l'état de siège pût être déclaré, dans les places fortes et les postes militaires, sans recourir aux formes de la loi du 3 avr. 1878. Aux termes de la loi du 10 juil. 1791 et du décr. du 24 déc. 1811, maintenus expressément en vigueur par l'art. 5 de la loi du 9 avr. 1849 et l'art. 6 de celle du 3 avr. 1878, le commandant militaire est en droit de faire lui-même cette déclaration : 1° en cas d'investissement de la place ou du poste par des troupes ennemies qui interceptent les communications du dehors en dedans et du dedans au dehors; 2° en cas d'attaque de vive force ou par surprise; 3° en cas de sédition intérieure, de nature à compromettre la sécurité de la place; 4° enfin, lorsque des rassemblements armés se sont formés dans un rayon de 10 kil. sans autorisation. Le ministre de la guerre est immédiatement informé. La levée de l'état de siège peut être faite par une autre décision du commandant militaire, lorsque les circonstances qui ont motivé la déclaration ont cessé. Les effets de cette déclaration sont, d'ailleurs, les mêmes qu'au cas de recours aux formes de la loi de 1878, et, à cet égard, il n'y a pas non plus à faire de distinction entre l'état de siège effectif, l'état de siège militaire, et l'état de siège fictif, l'état de siège politique: les pouvoirs d'ordre et de police de l'autorité civile passent à l'autorité militaire, qui délègue à la première l'exercice de ceux qu'il lui convient de lui laisser, et les tribunaux ordinaires sont partiellement dessaisis au profit des conseils de guerre. Le gouvernement peut prendre, en outre, toutes les mesures qu'il juge utiles à la défense : occupation des terrains, démolition d'immeubles, etc. En cas de blocus ou d'investissement, son action s'étend sur tout le territoire bloqué ou investi. Nous ne pouvons entrer dans le détail des conséquences nombreuses qu'entraîne, au point de vue du commandement et du service, la proclamation de l'état de siège d'une place : elles sont décrites tout au long dans le décret du 4 oct. 1891 portant règlement sur le service des places. Le gouverneur, de même que les commandants des forts isolés, assume toute la responsabilité de la défense et il est passible de la peine de mort avec dégradation s'il capitule sans avoir épuisé tous les moyens dont il disposait et sans avoir fait tout ce que lui prescrivaient le devoir et l'honneur. En aucun cas, il ne doit rendre la place sans avoir détruit les drapeaux.

Dans les colonies, l'état de siège est déclaré par le gouverneur, qui en rend compte immédiatement au gouvernement et qui le lève aussitôt qu'il croit la tranquillité suffisamment rétablie (l. 9 août 1849, art. 4 et 12). En Algérie, le gouverneur général peut déclarer tout ou partie du territoire en état de siège, mais seulement dans le cas où les communications sont interrompues avec la métropole (l. 3 avr. 1878, art. 4).

Hormis le cas de guerre étrangère, l'application de l'état de siège suppose des circonstances exceptionnellement graves et, en fait, elle est fort rare. Paris fut déclaré en état de siège par l'Assemblée nationale lors de l'insurrection de juin 1848, et, à la suite des événements de 1870-71, quarante-deux départements furent placés, le 8 févr. 1871, sous le régime de la dictature militaire. Il n'y en a pas eu, depuis, de nouvel exemple. A l'étranger, l'état de siège affecte, à peu près partout, le même caractère que chez nous, avec la distinction de fait, sinon légale, en état de siège effectif et état de siège fictif. Les conséquences sont analogues, mais le droit de le proclamer appartient, en général, au gouvernement. En Angleterre, il consiste essentiellement dans la suspension de l'*habeas corpus*, qui ne peut être réalisée que par une loi. L. S.

III. Droit international. — Le siège est l'ensemble des opérations et des travaux qu'entreprend une armée ennemie pour s'emparer d'une ville ou d'une place forte. Il diffère du *blocus* (V. ce mot), qui n'a d'autre but que d'entourer la place de façon à couper ses relations avec le dehors et de l'empêcher de recevoir aucune assistance; mais il se peut qu'un port de guerre, par exemple, soit tout à la fois assiégé par terre et bloqué par mer, si les opérations tendant à la prise de la ville n'ont lieu que du côté de la terre, la flotte se bornant à empêcher toute évasion et tout secours. La différence essentielle entre le siège et le blocus est que le blocus ménage la ville, puisqu'on ne cherche ni à l'attaquer, ni à la détruire, et qu'on la réduit tout au plus par la famine, tandis que, dans un siège, on use de tous les moyens violents de nature à amener la prise ou la reddition, fût-ce en faisant souffrir de grands maux aux habitants inoffensifs et en ruinant la cité avec ses divers édifices civils ou religieux. La légitimité de l'emploi de ces moyens violents, en tant qu'ils ont un autre objectif que la garnison et les établissements ou défenses militaires, est fort discutée parmi les publicistes, et, comme dans toutes les questions qui touchent au droit de la guerre, il y a en présence deux écoles : les uns, jugeant que tout ce qui peut concourir à hâter le succès de l'assaillant peut se justifier au nom de nécessités militaires et même au point de vue de l'humanité puisqu'on abrège ainsi la lutte; les autres se plaçant, au contraire, au point de vue plus élevé du droit pur et considérant comme illicite tout ce qui fait pâtir des innocents d'un différend engagé entre deux Etats et entre deux armées. Ces deux faces de la question ont déjà été indiquées au mot Bombardement. Il serait difficile aujourd'hui de poser des règles qui satisfissent tout à la fois la conscience des penseurs et les exigences des hommes de guerre. Dans les guerres récentes, entre les nations réputées les plus civilisées, plusieurs sièges célèbres ont donné lieu, à cet égard, à des controverses sur lesquelles il serait oiseux de revenir ici. L'Institut de droit international lui-même, lorsqu'il a cherché à formuler les lois de la guerre, a dû parfois sacrifier le droit et la logique purs au désir de ne pas poser des principes auxquels aucune puissance militaire ne consentirait encore à conformer son action. Quoi qu'il en soit, l'objet d'un siège étant de faire tomber la place aux mains de l'assiégeant, soit de vive force, soit en suite d'une capitulation, il est incontestable : d'une part, que les tiers ne peuvent, sans violer les règles de la neutralité, ravitailler la place ni même entretenir des communications avec ses habitants; d'autre part, que l'assiégeant a le droit de ne pas laisser sortir même les femmes, les malades, les enfants ou les ressortissants d'Etat neutres, dont la présence est pour l'assiégé une cause de faiblesse et qui aident forcément à épuiser ses ressources. Le commandant de la place assiégée pourrait, de son côté,

EFERUS - Recherche & Classification numérique

interdire les sorties autorisées par l'assiégeant, afin d'éviter que la situation intérieure ne fût divulguée. En principe, la déclaration d'un siège est un acte du pouvoir souverain et doit émaner du gouvernement lui-même.

Bibl. : Art militaire. — Végèce, *De re militari*. — Juste Lipse, *Poliorceticon*, lib. V. — Dureau de La Malle, *Poliorcétique des anciens*. — Colonel Stoffel, *Histoire de Jules César* (annexe). — *De l'Attaque et de la Défense des places* (traités du maréchal de Vauban, 1737, de Carnot, 1812). — Cosseron de Villenosy, *Essais sur la fortification*, 1869. — Commandant Azibert, *Cours de l'Ecole d'application de l'artillerie et du génie. Introduction à la fortification contemporaine*, 1897. — Capitaine Chauvot, *Guerre de siège*, 1857. — Commandant Azibert, *Attaque et Défense des places*, 1897. — *Instruction générale du 4 févr. 1899 sur la guerre de siège*.

Législation. — Th. Reinach, *De l'état de siège, étude historique et juridique*; Paris, 1885. — Génér. Pierron, *Stratégie et grande tactique*; Paris, 1896, t. IV.

Droit international. — A. Rivier, *Principes du droit des gens*; Paris, 1896, t. II, § 63, n° 193. — Institut de droit international, *Tableau général*; Paris, 1893 (*Lois de la guerre*, art. 32 et suiv.), p. 179. — Calvo, *le Droit international théorique et pratique*; Paris, 1896, t. V, §§ 2827 et suiv. — G.-F. de Martens et Ch. Vergé, *Précis de droit des gens*; Paris, 1864, § 286. — Heffter, *le Droit international de l'Europe*, 4e éd. franç. par Geffcken; Paris, 1883, § 154. — Despaget, *Cours de droit international public*; Paris, 1894, p. 555.

SIEGEN. Ville de Prusse, district d'Arnsberg (Westphalie), sur la Sieg ; 19.303 hab. (en 1895). Centre d'un district minier employant 6.500 ouvriers et produisant (en 1894) 900.000 tonnes de minerai de fer, 6.000 de plomb, 4.600 de cuivre, 10.500 de zinc, 90 de cobalt ; la valeur totale de ces minerais est de 9 1/2 millions de fr. On les traite dans les hauts fourneaux et usines voisines. Sieg fut un comté du cercle de Westphalie, appartenant aux Nassau-Orange, attribué à une branche cadette de 1606 à 1743. En 1806, il passa des Orange au grand-duché de Berg, et, en 1815, à la Prusse.

Bibl. : Achenbach, *Gesch. der Stadt Siegen*, 1895, 2 vol. — Philippi, *Siegener Urkundenbuch*, 1886 et suiv. — Simmenbach, *Gesch. der Sieglænders Bergbaues*; Berlin, 1881.

SIEGEN (Ludwig de), inventeur de la gravure à la manière noire, né à Utrecht vers 1609, mort à Wolfenbüttel en 1680. Entré au service du landgrave de Hesse, Guillaume VI, il lui adressa, le 19 août 1642, le portrait de sa mère, la régente de Hesse, Amélie-Elisabeth ; c'est la première gravure à la manière noire qui soit connue. Il passa ensuite au service du duc de Wolfenbüttel, se lia avec le prince Rupert qui fit connaître ses procédés à Evelyn qui les propagea en Angleterre. L. de Laborde signale sept gravures de Siegen dans son *Hist. de la gravure en manière noire* (Paris, 1839, in-4).

SIEGENBEEK (Mathias), historien hollandais, né à Amsterdam en 1774, mort à Leyde en 1854. Il devint professeur de littérature, d'abord à l'école des Remontrants à Dokkum, puis à l'Université de Leyde. Il publia un grand nombre de travaux littéraires et historiques qui se distinguent par une érudition de bon aloi, jointe à un style élégant et clair. Ses œuvres les plus importantes sont : *De la valeur historique des travaux de Grotius* (en holl. ; Leyde, 1818, in-8) ; *Histoire de l'Université de Leyde* (*id.*, *ibid.*, 1829-32, 2 vol., in-8) ; on trouve dans ce livre la biographie et la bibliographie de tous les professeurs depuis 1575 ; *le Gouvernement de Jean de Witt* (*id.*, *ibid.*, 1832, in-8) ; *Histoire des protestants du Zillerthal* (*id.*, *ibid.*, 1840, in-8) ; *Jacques Cats, homme d'Etat* (*id.*, Amsterdam, 1846, in-8).

Bibl. : *Biographie de M. Siegenbeek*, dans *Annuaire de la Société de littérature néerlandaise de Leyde* de 1863 (en holl.).

SIÈGES. Com. du dép. du Jura, arr. de Saint-Claude, cant. des Bouchoux ; 85 hab.

SIÈGES. Com. du dép. de l'Yonne, arr. de Sens, cant. de Villeneuve-l'Archevêque ; 658 hab.

SIEGFRIED (V. Sigurd).

SIEGFRIED (Jules), homme politique français, né à Mulhouse le 12 févr. 1837. Grand commerçant en cotons, maire du Havre (1878), il fut élu député de Seine-Inférieure le 4 oct. 1885. Membre de l'union républicaine, il appuya la politique opportuniste, fut un des principaux agents de la « concentration républicaine » de 1887 et combattit le boulangisme. Réélu en 1889 et en 1893, il fut ministre du commerce dans le cabinet Ribot (1893). Le 8 août 1897, il fut élu sénateur en remplacement de Paul Casimir-Périer décédé. Au Sénat, il prit une part importante aux discussions des lois d'affaires et d'économie sociale. Son attitude lors de l'agitation dreyfusiste lui fit perdre son siège sénatorial au renouvellement de janv. 1900. On a de lui : *la Misère, son histoire, ses causes, ses remèdes* (Paris, 1877, in-12).

SIEGMUND (V. Sigismond).

SIEGWAN-Müller (Constantin), homme d'Etat et historien suisse, né en 1801, mort à Altorf en 1869. Il fut d'abord procureur à Altorf, puis chancelier d'Etat à Lucerne, membre du grand Conseil, puis du gouvernement lucernois (1841), avoyer de Lucerne, président de la Diète fédérale. Parti du libéralisme, il devint un des principaux chefs du Sonderbund. A la chute de cette Ligue, il passa la Funke et le Simplon, se réfugia à Dorno, puis passa dix ans en exil à Milan, au Tirol, à Munich, Sigmaringen, Cologne, en Alsace, avant de revenir en Suisse où il s'occupa de travaux historiques. Son principal ouvrage est une biographie très développée (1.100 pages) de Leu d'Ebersolf (Altorf, 1863), qui lui permit d'écrire l'histoire de toute une période. E. K.

SIEMENS. Famille célèbre de savants et d'ingénieurs allemands, tous fils d'un agriculteur hanovrien.

Ernst-Werner, l'aîné, né à Lenthe le 13 déc. 1816, mort à Berlin le 6 déc. 1892, s'engagea à dix-huit ans dans l'artillerie prussienne, fut élève de l'école d'artillerie et du génie de Berlin, où il s'appliqua tout spécialement à l'étude des mathématiques et des sciences physiques, et, nommé en 1838 officier d'artillerie à Magdebourg, profita des loisirs que lui laissait son service pour suivre avec ardeur les nombreuses découvertes faites à cette époque dans le domaine de l'électricité. Il prit même en 1841 un brevet — le premier en Prusse — pour la dorure et l'argenture galvanoplastiques, fut appelé en 1844 à l'arsenal de Berlin comme surintendant des ateliers et, en 1847, fut adjoint à la commission chargée de préparer l'introduction du télégraphe électrique en Prusse. Détourné quelque temps de ses travaux par les événements du Slesvig-Holstein et envoyé d'abord à Kiel, où il fit les premières expériences sur l'inflammation des mines sous-marines par l'électricité, puis à Friedrichsort, où il construisit, pour la défense du port, des batteries restées célèbres, il entreprit, durant l'hiver de 1848-49, au compte du gouvernement prussien, l'établissement de la ligne télégraphique souterraine de Berlin à Francfort et Aix-la-Chapelle, donna, l'année suivante, sa démission d'officier et fonda à Berlin, avec l'ingénieur Halske, dont il était, en fait, l'associé depuis 1847, un grand établissement pour la construction des lignes et des appareils télégraphiques. Les commandes ne tardèrent pas à affluer de tous les points du monde et après avoir installé, en 1849 et 1850, les grandes lignes télégraphiques du N. de l'Allemagne, la maison Siemens et Halske, dont le développement n'allait plus cesser de croître et où cinq des neuf frères de E.-W. Siemens étaient successivement entrés, fut chargée, en 1851, de la construction du réseau souterrain de Berlin, en 1853, de la construction et de l'entretien, pendant douze années, de tout le réseau des télégraphes russes, puis, presque simultanément, de l'établissement d'un nombre considérable d'autres lignes télégraphiques en Angleterre, dans les colonies anglaises, dans l'Amérique du Sud, en Espagne, etc. En 1867, Halske se retira, et l'usine de Berlin, ainsi que les diverses succursales créées à Londres, à Woolwich, à Saint-Pétersbourg, à Tiflis, restèrent aux frères Siemens, sous la raison « Gebrüder Siemens ». En 1890, deux ans avant sa mort, E.-W. Siemens laissa à ses deux fils, *Arnold* et *Wilhelm*, la direction effective de l'usine de Berlin, de-

EFERUS - Recherche & Classification numérique

venue l'une des plus importantes du monde entier pour la construction des câbles, des machines et des appareils électriques de toutes sortes. Il était depuis 1874 membre de l'Académie des sciences de Berlin et il avait été anobli en 1888. Doué d'un profond génie inventif, que servait un savoir profond, il a, sans conteste, le plus contribué, en Allemagne, aux progrès réalisés depuis un demi-siècle dans le domaine de l'électricité industrielle. Nous ne pouvons qu'énumérer les plus importants parmi les travaux, les découvertes et les perfectionnements de toute sorte auxquels son nom est demeuré attaché : recherches sur les causes de la variabilité de l'intensité du courant dans les câbles télégraphiques sous-marins ou souterrains, expériences sur l'influence qu'exerce la température relativement à la conductibilité électrique des métaux et sur la propagation du premier effet mesurable d'un courant, procédés pour la détermination de la situation des altérations des fils conducteurs sous-marins ou souterrains, pour l'examen des fils isolés et pour les réparations des masses résistantes, création d'un étalon de résistance, télégraphes divers à aiguilles imprimant et automatiques, piles de Siemens et Halske à deux liquides, lampe électrique Siemens à courant continu et à régulateur différentiel, bobine Siemens pour électromoteurs, etc. L'un des premiers, avec Wheatstone, il a construit une machine dynamo-électrique sans aimant permanent, et il a appliqué à ses dynamos à courants alternatifs, qui ont rivalisé avec celles de Gramme, l'induit en forme de tambour qui porte également son nom (V. Electricité, t. XV, pp. 765 et 768). L'un des premiers aussi, il a employé la chaleur de l'arc électrique à fondre, à l'intérieur d'un creuset, des quantités considérables des métaux les plus réfractaires. En 1879, il a fait fonctionner à Berlin un petit chemin de fer à traction électrique, construit dans ses usines, et, en 1881, à l'Exposition internationale d'électricité de Paris, il a renouvelé l'expérience avec succès. Enfin, on lui doit encore l'invention d'un alcoomètre enregistreur, marquant la quantité d'alcool absolu contenu dans un liquide, celle des tubes à ozone (V. Ozone), celle d'un four crématoire (V. Crémation, t. XIII, p. 316). Outre un nombre considérable de mémoires, de rapports et de notes, parus principalement dans les *Annalen* de Poggendorff et réunis sous le titre : *Wissenschaftlichen und technischen Arbeiten* (Berlin, 1889-91, 2 vol.), il a publié : *Positive Vorschläge zu einem Patentgesetz* (Berlin, 1869); *Lebenserinnerungen*, très intéressante autobiographie (Berlin, 1892; 4e éd., 1895). Il avait, de son vivant, en 1886, fait don à l'Etat d'une somme de 500.000 marcs pour la fondation d'un Institut de physique industrielle.

Karl-Wilhelm, le troisième, né à Lenthe le 4 avr. 1823, mort à Londres le 19 nov. 1883, s'était rendu, dès 1843, en Angleterre, pour y exploiter les premières inventions de son frère aîné. Il s'y fixa définitivement en 1851, comme ingénieur civil, présida en 1858 à la fondation de la succursale de Londres et prit, par la suite, une grande part aux travaux, tant de son frère aîné que du cadet, Friedrich (V. le suivant). En 1867, il monta lui-même une importante aciérie à Birmingham, puis, en 1869, les célèbres « Landore-Siemens-Steel-Works », où, avec les frères Martin, il appliqua en grand à la fabrication de l'acier les procédés Martin-Siemens (V. Acier, t. I, p. 404). Il était membre de la Société royale de Londres et fut fait baronnet en 1883. Parmi ses nombreuses inventions, nous citerons son régénérateur de vapeur (1847), son compteur à eau (1851), son pyromètre électrique (1860), etc. On lui doit aussi le *bathomètre* (V. ce mot). Il a publié : *On a new regenerative condenser* (Londres, 1850); *On the conversion of heat into mechanical effect* (Londres, 1853); *On the increase of electrical resistance in conductors* (Londres, 1871); *Die Eisen* (Berlin, 1878); *Einige wissenschaftlich-technische Fragen der Gegenwart* (Berlin, 1879-83, 2 vol.), etc. Ses *Scientific Works* ont été réunis par Bamberg (Londres, 1889, 3 vol.).

Friedrich, le quatrième, né à Mentzendorf, près de Lubeck, le 8 déc. 1826, fut d'abord quelque temps marin, puis aida son frère aîné, E.-Werner, dans ses travaux télégraphiques et, en 1848, se rendit à Londres auprès de son autre frère K.-Wilhelm, qui l'employa à la construction des machines et des moteurs. C'est vers cette époque qu'il eut l'idée du four à récupération de chaleur (V. Four, Gazogène, Acier, Bouteille, Verre), d'un usage si répandu depuis pour la fabrication de l'acier et du verre fondu; il en construisit lui-même le premier modèle en 1856 et lui apporta par la suite d'importants perfectionnements. En 1867, il alla remplacer l'un de ses frères, Hans, à la tête de la verrerie de Dresde et créa successivement en Bohême plusieurs autres établissements analogues. Il fonda ensuite des fabriques d'appareils à gaz, à Dresde, Vienne, Berlin, etc., et apporta dans cette industrie, comme dans celle du verre, d'importants perfectionnements. A la mort de K.-Wilhelm, il prit la direction de ses établissements en Angleterre. Il s'est consacré depuis lors à l'industrie du fer. Comme les deux précédents, il a réalisé de nombreuses inventions. Il a publié : *Bericht ueber die Smoke Abatement Exhibition* (Berlin, 1882); *Ueber die Vorteile der Anwendung hoch erhitzter Luft* (Berlin, 1883; 2e éd., 1887); *Heizkerfahren mit freier Flammenentfaltung* (Berlin, 1885); *Ueber den Verbrennungsprozess* (Berlin, 1887), etc.

Quatre autres des dix frères, *Hans* (1818-67), *Karl* (né en 1829), *Walter* (1832-68), *Otto* (1836-71), ont tous plus ou moins participé aux travaux des précédents et à la direction des usines de la famille Siemens. L. S.

Four Siemens (V. Acier, Bouteille et Verre).

Bibl. : Obach, *Sir W. Siemens als Erfinder und Forscher*; Londres, 1884. — Pole, *Life of sir W. Siemens*; Londres, 1888. — E.-W. von Siemens, *Lebenserinnerungen*; Berlin, 1892.

Siemering (Rudolf), sculpteur allemand, né à Kœnigsberg le 10 août 1835. Il exécuta d'abord quelques sujets mythologiques, puis des œuvres monumentales : un *Frédéric le Grand*, à Marienbourg (1877); un *Luther brûlant les bulles du pape*, à Eisleben; et surtout le grand *Monument de la Victoire*, de Leipzig (1888) : c'est une *Germania* entourée des fondateurs de l'Empire allemand. Il a fait aussi une statue équestre de *Washington*, à Philadelphie.

Siemiradzki (Henryk), peintre polonais, né dans le gouv. de Grodno le 15 nov. 1843. Il étudia d'abord les sciences, puis entra à l'Académie des beaux-arts de Saint-Pétersbourg. En 1870, il se rendit en Allemagne, séjourna quelque temps à Munich, puis passa en Italie et se fixa définitivement à Rome. Ses premiers tableaux sont : *l'Orgie romaine*, *Christ et la Pécheresse* (1873). Son tableau peint à Rome, *les Torches de Néron* (1876, musée national de Cracovie), obtint un vif succès. Ses autres tableaux sont : *le Vase ou l'Esclave* (1879, musée Kestner, à Hanovre); *le Marchand d'amulettes*, *Phryné à Eleusis* (1888); *la Tentation de saint Antoine* (1891); *Jésus-Christ apaisant les flots* (église évangélique de Cracovie). Le palais de Netchaïev de Pétersbourg renferme de lui deux plafonds; les théâtres polonais de Cracovie et de Lemberg, des rideaux remarquables. V. Bugiel.

Sienetjo. Peuple du Soudan oriental habitant au S.-O. de l'Ethiopie, dans la région comprise entre la rive droite du Bahr-el-Azreg au Nil Bleu et son affluent de droite le Dinder.

Sienkiewicz (Henryk), célèbre romancier polonais, né à Wola Okrzejska (gouv. de Radom, ancien royaume de Pologne) le 4 mai 1846. Il est petit-fils d'un colonel d'artillerie, Joseph Sienkiewicz, qui a combattu pour la France dans les fameuses légions de la Vistule. Sienkiewicz a fait ses études à Varsovie et débuté dans les lettres par des articles de critique en 1869; pendant quelque temps,

EFERUS - Recherche & Classification numérique

il a été rédacteur du journal de Varsovie : *Slowo*. En 1870 parut sa première nouvelle : *Na marne* (En vain), que l'auteur a retranchée depuis de ses œuvres complètes; c'est une histoire contemporaine dont les personnages sont des étudiants de l'Université de Kiev : l'amour, ses luttes et ses déceptions forment le sujet du livre. En 1872, le romancier publia un nouvel essai : *Nul n'est prophète en son pays;* en 1873, *les Deux Voies*, et trois récits attachants : *le Vieux Serviteur*, *Hania*, *Selim Mirza :* ces différents ouvrages, ainsi que *Fusains*, parurent sous le pseudonyme de *Litwos* (le Lithuanien) et eurent peu de retentissement; cependant, un réalisme marqué, la force et le sentiment que respirent les types populaires, héros de ces premières œuvres, étaient déjà remarquables.

De 1876 à 1878, Sienkiewicz voyagea; il parcourut l'Allemagne, la France, l'Angleterre; il passa aux Etats-Unis et séjourna assez longtemps en Californie; à son retour, il fit paraître des *Lettres de voyage* et un certain nombre de nouvelles, traduites en français : *Janko Muzykant* (Petit Jean le musicien), *le Journal d'un précepteur de Posen*, et deux récits qui se passent en Amérique : *A travers les steppes* (Lilian Morris) et *le Gardien du phare d'Aspinwall;* ensuite parut *Bartek*, épisode de la guerre de 1870 (ces cinq nouvelles ont été traduites et publiées en français en 1 vol. sous le titre de : *Bartek le Victorieux*) : l'émotion, la poésie, le patriotisme ardent de Sienkiewicz se donnent carrière dans ces différents morceaux.

C'est en 1884 que Sienkiewicz aborda le genre qui devait lui donner la gloire : l'histoire romanesque du passé et les récits héroïques de l'épopée polonaise. De 1884 à 1888, il publia les trois grands romans d'une triologie nationale : *Ogniem i mieczem* (Par le Feu et par le Fer) parut d'abord (1884). C'est une épopée plutôt qu'un roman historique, une évocation tragique, amoureuse et comique de la Pologne du XVIIe siècle, et de l'invasion des Cosaques; malgré la longueur et le flottement de l'œuvre, elle présente un réel intérêt. *Potop* (le Déluge), paru en 1886, est la seconde partie de la trilogie et retrace les guerres de 1655 à 1660 contre les Suédois; enfin, *Pan Wolodyjowski* (1888) complète la série : ce dernier ouvrage est moins épique, et le romanesque y domine.

En 1890, Sienkiewicz écrivit *Bez dogmatu* (Sans dogme), roman par lettres, sous forme autobiographique : c'est une étude de psychologie visant le dilettantisme slave. En 1891, le romancier a voyagé de nouveau, il est allé en Afrique d'où il a rapporté des pages intéressantes sur l'Egypte et sur Zanzibar; depuis cette époque, il vit tantôt à Varsovie, tantôt à Cracovie, ou à Zakopane (dans les Karpates); il vient fréquemment en France, en Italie, à Venise, à Rome. En 1894, il a publié : *Rodzina Polaniekich* (la Famille Polaniecki), sorte de roman familial, qui semble répondre à *Sans dogme*, dont le héros irrésolu et dilettante se suicide, tandis que la famille Polaniecki trouve le bonheur dans la vie active et la simple religion d'autrefois.

En 1895, a paru *Quo vadis*, beau roman chrétien du temps de Néron, traduit dans la plupart des langues modernes, le chef-d'œuvre de Sienkiewicz : des millions de lecteurs en Europe et en Amérique lui ont fait un accueil enthousiaste. Le roman est trop touffu cependant, et le tableau des premiers temps du christianisme un peu factice, de même que la marqueterie trop apparente de nombreux passages auxquels ont collaboré presque littéralement la plupart des auteurs anciens qui ont parlé de Néron : la psychologie un peu lourde des personnages ne nuit pas, d'ailleurs, à l'effet d'ensemble de cette gigantesque fresque, tragique et passionnée; le néo-christianisme contemporain s'est jeté avec délices sur cette grande apologie des premiers temps de l'Eglise. En 1900, Sienkiewicz a fait paraître *Krzyzacy* (les Chevaliers croisés), qui retrace les luttes des Polonais contre l'ordre Teutonique, dans la seconde moitié du XIVe siècle, sorte de prologue de la grande trilogie qui va de *Par le Fer et par le Feu* à *Pan Wolodyjowski* et qui, avec *Quo Vadis*, forme la partie véritablement supérieure de son œuvre. Romancier national de la Pologne, Sienkiewicz a résumé dans une petite pièce, *Légende maritime* (1901), la signification de son œuvre.

Ph. Berthelot.

SIENNE. Fleuve de France (V. Manche, t. XXII, p. 1112).

SIENNE. I. Ville. — Ville de l'Italie centrale, ch.-l. d'une province de la Toscane, à 52 kil. S., très légèrement E., de Florence, à 185 N.-N.-O. de Rome, au-dessus de sous-tributaires du fleuve côtier Ombrone, à 319 m. d'alt.; 30.060 hab. (en 1896). Stat. de la ligne Empoli-Chiusi. C'est l'une des cités les plus curieuses en même temps que les plus aimables de l'Italie et, pour cette raison, le lieu de villégiature de nombre d'Italiens et d'étrangers. Bâtie sur trois collines de tuf et d'argile, sous un climat d'une moyenne de + 13°,8, avec oscillation, de — 9°,9 à + 37°,8, donc, en somme, assez rude, mais d'une salubrité reconnue, c'est un dédale de rues tournantes, dont beaucoup d'escarpées, comprises dans une enceinte de 6.500 m. bâtie dans la première moitié du XIIIe siècle, quand Siena (c'est son nom italien) n'avait pas moins de 60.000 à 70.000 âmes, plus du double d'aujourd'hui : « maintenant un seul coup d'œil sur les champs de blé et d'oliviers qui couvrent, toujours dans le cercle des murs, les flancs des collines et la plaine, aide mieux que tous les chiffres de la statistique à faire comprendre combien cette ville fière et élégante est déchue de son ancienne splendeur ». En somme, elle se présente sous forme d'une cité faite de trois quartiers allongés, partant d'une place centrale, qui est bien l'une des plus médiévales qui se puissent voir et concevoir. « Sienne, dit Eugène Müntz, qui a consacré à cette ville des pages enthousiastes, Sienne le cède en importance à une foule de cités italiennes du second ordre..., mais, si nous envisageons les souvenirs historiques ou les monuments de l'art, quelle proie inestimable pour tout homme doué de curiosité! Une soixantaine d'églises, dont plusieurs brillent au premier rang, un nombre égal de palais, des statues, des peintures, des ornements à perte de vue, bref toute une école, je serais tenté de dire toute une civilisation, ont longtemps tenu dans un espace de deux lieues carrées..., et artistes et poètes se passionneront pour tant de chefs-d'œuvre et pour cette incessante vision du passé. Mais, pour l'historien, Sienne offre un autre privilège encore : c'est de retracer avec une richesse et une sûreté d'informations, que l'on ne retrouve dans aucune autre ville du moyen âge, les annales de l'histoire religieuse, politique, administrative, commerciale, artistique, littéraire, en quelque sorte année par année, jour par jour. Sienne est autre chose encore qu'un immense musée : c'est un musée documenté où les archives viennent sans cesse illustrer les souvenirs historiques et les œuvres d'art. Nulle part ailleurs on n'avance avec une telle certitude : nous connaissons par le menu les conventions signées avec les artistes en plein XIIIe siècle. Ce que les inscriptions sont dans les villes antiques, les documents d'archives le sont ici, ils forment des séries sans lacunes. D'autres villes s'enorgueillissent de monuments aussi anciens; mais aucune, à coup sûr, ne possède, pour chacun d'entre eux, des actes de l'état civil, des lettres de noblesse, quel que soit le terme que l'on veuille adopter, aussi complets... Les palais de Sienne offrent une grande unité, malgré la diversité des matériaux mis en œuvre. L'absence des saillies, tel en est le trait distinctif; ni colonnes, ni frontons, ni balcon; rarement même des pilastres. Les ornements en terre cuite qui enrichissent les palais de la Haute-Italie font également défaut. Pour toute parure, des bossages à la florentine et des porte-torches. A peine si des volets peints en vert relèvent la nudité des façades. Et, cependant, quelle fierté dans ces lignes en apparence si simples !.., Il existe

EFERUS - Recherche & Classification numérique

ailleurs, en Italie, en France, en Allemagne, des villes aussi bien conservées que Sienne ; ce n'est donc pas dans la vision du passé que réside le charme infini de l'antique cité toscane, mais bien dans la variété et le raffinement de sa civilisation, dans le mysticisme fécond qui, pendant plus de trois cents ans, a pénétré et animé toutes les formes de l'activité intellectuelle. Seule parmi les villes de la Toscane, Sienne peut se mesurer avec Florence ; elle incarne les triomphes du moyen âge avec autant d'éclat que sa rivale incarne l'esprit de la Renaissance, l'esprit des temps nouveaux. » O. Reclus.

Pour l'étude de l'art du XIIIe au XVIe siècle, c'est une des villes les plus importantes de l'Italie, après Rome, Florence et Venise. On prétend que nulle ville de la péninsule ne parle un meilleur italien que Sienne, et aussi que les Siennoises sont parmi les plus belles des Italiennes. L'énumération et la description des principaux monuments nous montreront quel musée d'architecture, de sculpture et de peinture est Sienne. Nulle part on ne peut mieux étudier l'*architecture* gothique italienne des XIIIe et XIVe siècles : la grande construction en pierre de taille y rivalise avec la jolie construction en briques : la cathédrale est une des plus belles d'Italie, bien que l'on n'ait pas donné suite au plan gigantesque du début ; parmi les constructions particulières, la plus caractéristique est le palais Buonsignori (l'ogive domine, les fenêtres ont des meneaux, et des créneaux couronnent l'ensemble). Au XVe siècle, les formes de la Renaissance furent introduites (palais Piccolomini, Spannochi, Nerucci, église en rotonde des Innocents). La *sculpture* n'y présente pas une école indépendante, à proprement parler ; mais les sculpteurs étrangers à la ville y ont produit des œuvres remarquables : cet art s'y est développé au début du XIIIe siècle ; le célèbre Niccolo Pisano et son fils Giovanni ont travaillé à Sienne ; Jacopo della Quercia, originaire de la ville, le plus ancien représentant de la Renaissance, y a produit ses meilleures œuvres (sculptures des fonts baptismaux de Saint-Jean et de la fontaine Gaia). Aux XVe et XVIe siècles, Sienne a été renommée encore pour ses bois sculptés, et c'est dans cet art que se sont illustrés Antonio et Giovanni Barili. La *peinture* fut l'art favori des Siennois : dès le XIIIe siècle, ils ont eu Duccio di Buoninsegna (son admirable *Vierge triomphante* était destinée au maître-autel de la cathédrale) ; Simone Martini, immortalisé par les sonnets de Pétrarque, n'est pas moins grand ; citons encore Lippo Memmi, qui a exécuté d'admirables et minutieuses fresques, et les grands peintres allégoriques Pietro et Ambrogio Lorenzetti qui rapprochent l'école siennoise de celle de Giotto. A la fin du XVe siècle, Sienne subit à son tour l'influence de la Renaissance ; elle eut alors deux grands peintres : Baldassare Peruzzi et Giovannantonio Bazzi, dit le Sodoma ; le second seul a laissé des œuvres à Sienne, dans le style de Léonard de Vinci. — Les principaux monuments sont : le *Palais Public*, construction en briques avec fenêtres gothiques à meneaux (1289 à 1305), à quatre étages avec des ailes plus basses ; sur le côté s'élève la tour del Mangia (1325 à 1345), haute de 90 m. ; en bas, contre la tour, est la chapelle de la Place, en forme de loggia (1348 à 1376) ; la toiture, remarquable, de la Renaissance, est de Antonio Federighi (1460). A l'intérieur du Palais Public, tableaux de Simone Martini, Sodoma, Ambrogio Lorenzetti (célèbres fresques allégoriques du *Bon et du Mauvais Gouvernement*), Spinello Aretino, Taddeo di Bartolo et Beccafumi. Le Palais Public s'élève sur la pittoresque Piazza del Campo (ou de Victor-Emmanuel) qui occupe le centre de la ville, au point où se réunissent les trois collines : elle s'abaisse au milieu et ressemble à un théâtre antique. La *fontaine Gaia*, en marbre, s'y élève (bas-reliefs non terminés de Tito Sarrochi qui a restauré en 1868 ceux d'après Jac. della Quercia, dont les originaux très endommagés sont à l'Œuvre de la cathédrale : ils représentent les allégories des Vertus chrétiennes ; un aqueduc souterrain de six lieues alimente la fontaine ; la statue de l'*Italie* élevée en mémoire des Siennois tombés pendant la guerre de l'unité italienne est aussi de Sarrochi ; la *Cathédrale* (Duomo, Chiesa Metropolitana) se dresse à l'endroit le plus élevé de la ville, sur l'emplacement d'un temple de Diane ou de Minerve, auquel succéda d'abord l'église de Santa Maria Assunta. L'édifice actuel date du début du XIIIe siècle, le dôme a été terminé en 1264, et le chœur prolongé en 1317 à l'E. au-dessus de l'église Saint-Jean, l'ancien baptistère qui forme crypte (San Giovanni, crypte du XIVe siècle avec fonts baptismaux en marbre et statues de J. della Quercia, bas-reliefs de Lor. Ghiberti, tête de saint Jean de Donatello, bas-reliefs de Turino di Sano et Giov. di Turino). En 1339, on résolut de bâtir une nef colossale à laquelle la cathédrale actuelle n'aurait servi que de transept, mais, après avoir exécuté au S. quelques parties de cette magnifique construction (aujourd'hui ruinées), on se contenta, après la peste de 1348, d'achever (1356) l'édifice primitif qui a 89 m. de long, 24 m. de large à la nef et 50 m. de hauteur au transept. La façade (de 1270 à 1380), construite, sur un modèle de Giov. Pisano, en marbre rouge, noir et blanc, est un mélange d'ogive et de plein cintre : elle a trois frontons de marbre différent et est ornée à profusion de prophètes et d'anges de divers artistes ; en 1878, on l'a décorée en outre de mosaïques d'après Mussini et Franchi ; le campanile a six étages. L'intérieur de la cathédrale contient divers objets remarquables : le pavé de marbre, orné (1369 à 1550) de graffiti uniques qui représentent des sujets de l'Ancien Testament par Dom. di Niccolo (1423), Beccafumi, forme des mosaïques dont les originaux ont été portés à l'Œuvre de la cathédrale ; la magnifique chaire octogonale en marbre blanc avec bas-reliefs de Nic. Pisano (1266-68) ; le tabernacle en bronze de Vecchietta (1465-72) ; une statue en bronze de saint Jean-Baptiste de Donatello (1457). Le tableau d'autel dû à Duccio di Buoninsegna, seule œuvre conservée (1308-11) de ce maître de l'école siennoise, a été transporté à l'Œuvre de la cathédrale. Dans le bas-côté de gauche se trouve l'entrée de la célèbre bibliothèque de la cathédrale, dite salle Piccolomini, où se trouvent les belles fresques de Pinturicchio, scènes de la vie du pape Pie Ier. En face, du côté S. de la cathédrale, l'Œuvre de la cathédrale (Opera del Duomo), avec le célèbre groupe antique en marbre des *Trois Grâces*, trouvé en 1460 à Rome dans le palais Colonna, les originaux des sculptures de la fontaine Gaia de Jacopo della Quercia et des graffiti du pavé de la cathédrale. — L'*église de Saint-Dominique* (San Domenico), haute église gothique en briques (1220 à 1465), avec campanile de 1340 ; elle contient d'excellentes fresques de la vie de sainte Catherine par le Sodoma (V. fig. art. Bazzi). — L'*église de Fontegiusta*, avec un magnifique maître-autel de Lorenzo di Mariano (1517), une des plus belles œuvres de la sculpture du temps. — L'*Oratoire de Saint-Bernardin* qui possède d'excellentes peintures, en particulier du Sodoma. — Parmi les édifices gothiques de Sienne, il faut mentionner d'abord le *Palais Tolomei* (1205) et *Buonsignori*, constructions en briques du XIVe siècle avec une riche façade ; parmi les édifices de la Renaissance, on relève : le *Palais del governo* (1469-1500), bâti par Giacomo Piccolomini, probablement sur les plans de Bernardo Rosselino : c'est un des plus considérables édifices particuliers de Sienne : la façade principale a de beaux ornements en fer forgé, têtes d'animaux, etc. ; depuis 1859 ce palais renferme les riches archives de la ville (52.000 chartes sur parchemin dont la plus ancienne date de 736 ; intéressante collection de couvertures de registres des finances, peintes et classées chronologiquement) ; le *Palais Spannochi*, bâti en 1470 par un Florentin, et devenu l'hôtel des postes et télégraphes ; le *Palais del Magnifico*, bâti pour le tyran Pandolfo Petrucci (1487), que Machiavel considère comme le modèle du tyran ; la *loggia dei Nobili*, bâtie en 1417 sur le modèle de la loggia de Lanci de Florence ; la *loggia del Papa*, bâtie de 1460 à 1463 sous

EFERUS - Recherche & Classification numérique

Pie II par Antonio Federighi. L'*Institut des beaux-arts* possède une riche galerie de peinture, composée principalement des œuvres de l'ancienne école de Sienne et fondée en 1816 avec les tableaux des couvents supprimés et du Palais Public. Les tableaux sont classés par ordre chronologique; les plus importants sont ceux du Sodoma, de Pacchiarotto Lorenzetti, Pacchia, Luca Signorelli et un paysage du Dominiquin. L'Université date du XIVe siècle (1321) : elle a été très florissante, mais n'a plus que peu d'importance (2 facultés : jurisprudence et médecine-chirurgie, et une école de pharmacie). On trouve encore à Sienne une bibliothèque publique qui a 70.000 volumes et 5.000 manuscrits, l'Accademia dei Fisiocritici, avec un muséum d'histoire naturelle, un lycée, une gymnase, deux théâtres. Sienne possède des puits nombreux. — L'industrie de la ville consiste principalement en tissage de soie, fabrication d'étoffes de laine, tissus de lin et de chanvre, chapeaux, esprit-de-vin et sucre de betteraves. — Au S.-E. de Sienne, à 10 kil. d'Ascanio, se trouve le célèbre couvent de bénédictins sécularisé de *Monte Oliveto Maggiore*, sorte d'oasis établie dans un terrain crayeux sur les hauteurs boisées du mont Acorur, renfermant les fresques célèbres de Lucas Signorelli (1497) et du Sodoma (1505), scènes de la légende de saint Benoît, sur les murs du grand cloître. En 1423-24, un concile réputé, composé presque uniquement de prélats italiens, s'est réuni à Sienne.

Sienne s'est appelée dans l'antiquité *Sena Gallia* ou *Colonia Julia Senensis;* elle passe pour avoir été fondée par les Gaulois Senonais et colonisée par les Romains au temps d'Auguste : aussi a-t-elle dans ses armoiries la louve et les jumeaux; on ne retrouve d'ailleurs aucune trace de l'antiquité étrusque. C'est au moyen âge que Sienne a atteint son plus haut degré de prospérité. En 1133, le peuple s'empara du pouvoir et chassa les nobles qui reprirent le pouvoir un peu plus tard. Sienne, à la tête du parti gibelin dans l'Italie centrale, lutta contre le parti guelfe de Florence. En 1260, les Guelfes subirent une des plus sanglantes défaites dans les annales de la Toscane, à Monte Aperto. En 1270, Charles d'Anjou s'empara de Sienne et la fit entrer dans la ligue des villes guelfes de la Toscane. C'est aux XIVe et XVe siècles que la ville fut le plus florissante; elle eut, dit-on, jusqu'à 100.000 hab. et fut, par les arts et la richesse, la rivale de Florence. En 1493, Sienne conclut une alliance avec le roi de France Charles VIII, et pendant la majeure partie du XVIe siècle resta fidèle au parti français qui avait une garnison dans la ville; le 22 avr. 1555, cette garnison dut rendre la citadelle à Cosme Ier, grand-duc de Toscane, qui soumit définitivement Sienne; sa rivalité avec *Florence* (V. ce mot) la réduisit dans la suite à un rang secondaire. Elle a été la patrie de peintres célèbres, de saints religieux et de six papes. Ph. B.

II. Province. — Prov. de Toscane (Italie), bornée au N. par la prov. de Florence, au N.-E. par celle d'Arezzo, à l'E. par celle de Perugia, au S. par celle de Rome, au S.-O. par celle de Grosseto, à l'O. par celle de Pise. Elle a 3.795 kil. q.; 207.740 hab. (en 1895), c.-à-d. 55 hab. par kil. q. Elle se divise en deux cercles, celui de Montepulciano et celui de Sienne, et comprend 37 communes. L'agriculture est importante, spécialement les cultures du froment, de la vigne et de l'olivier, ainsi que l'élevage du ver à soie. La prov. de Sienne est traversée par la ligne de chem. de fer Florence-Rome, qui, au S.-E. de la ligne d'Ascanio, bifurque vers Sienne.

Terre de Sienne (V. Brun, t. VIII, p. 233).

SIEN-PI. Peuple de l'Asie orientale. Selon les auteurs chinois, les *Sien-pi* étaient une branche des *Toung hou* « barbares orientaux ». Certains auteurs les rattachent à la famille Toungouse ou Mandchou, mais Klaproth en fait une race distincte, son opinion semble avoir prévalu. Les écrivains chinois mentionnent ce peuple vers l'an 41 de notre ère comme habitant vers les monts Sien-pi (dans la Mandchourie) d'où ils reçurent leur nom. Un de leurs chefs, Iu-Khiou-fen, ayant aidé l'empereur de Chine dans la défaite des Ou-houan, fut gratifié par ce souverain, en 54 de J.-C., du titre de *wang* « roi ». Les Sien-pi à cette époque protégeaient les frontières du N. de la Chine, le long des provinces de Liao-toung, du Pe-tchi-li, etc. contre les barbares du Nord, aussi ils recevaient des subsides des Chinois. Than-chi-hoai, à qui on attribuait une naissance miraculeuse, s'était fait remarquer dès l'âge de quatorze ans par son courage contre des voleurs. Il devint un guerrier célèbre et se rendit maître de l'ancien territoire des Hioung-nou, il vainquit au N. les Ting-ling, peuple de la Sibérie méridionale, à l'E., il s'empara du pays de Fou-gu, à l'O. de celui des Ou-sun et fonda un vaste empire qui avait 1.400 lieues d'étendue. Il mourut en 181 de notre ère, à l'âge de quarante-cinq ans. La puissance des Sien-pi diminua sous ses successeurs; le troisième Pou-tou-ken se rendit en 224 tributaire des Chinois. Il fut tué ensuite par Kho-pi-neng, chef d'une petite horde des Sien-pi, prince brave et honnête. Il gagna peu à peu les autres chefs d'hordes, soumit tous les pays depuis Yun-tchong à l'E. jusqu'au delà de la rivière Liao-choui, en 235 il fut tué par les Chinois. A la mort de son successeur, son empire fut démembré. Les Sien-pi n'eurent plus que des chefs d'hordes dont quelques-uns sont mentionnés par les historiens chinois pour leurs exploits. A l'époque des seize royaumes qui s'étaient fondés dans le N. de la Chine sous la dynastie des Tsin, la famille Mou-ioung des Sien-pi établit plusieurs de ces principautés : celle des premiers *Yen* dans le N.-E. de la Chine, de 281 à 370; les *Yen* occidentaux dans le Chensi, de 385 à 394; les *Yen* méridionaux, de 397 à 410, et les *Yen* postérieurs dans la prov. de Pe-tchi-li et dans le Liao-toung, de 384 à 408.

Bibl. : *Ma-touan-lin*, liv. 342. — Klaproth, *Tabl. hist. de l'Asie ;* Paris, 1826.

SIERCK. Ch.-l. de cant. de Lorraine, cercle de Thionville, sur la Moselle; 1.188 hab. (en 1895). Château ruiné. Carrières de quartzite; manufacture de porcelaine.

SIERRA-Leone. Possession anglaise de la côte occidentale d'Afrique; entre les possessions françaises des rivières du Sud et du Soudan, au N. et à l'E., et la république nègre de Libéria, au S. et au S.-E.; entre les 6° 55′ et 10° lat. N., 13° et 15° 40′ long. O.; longueur du N. au S., 363 kil.; largeur de l'E. à l'O., 310 kil. La ligne des côtes est d'environ 650 kil. en suivant les indentations : la baie formée par les deux estuaires de la grande et de la petite Scarcie, celui de la Rokelle, dit rivière Sierra-Leone, la péninsule, dont le nom a été étendu à la possession territoriale tout entière, la baie Yawry, l'île Sherbro, détachée du continent et faisant suite à la péninsule Turner, qui longe le rivage. Cette île et les deux péninsules constituent, avec des petites îles nombreuses (de Los : Tamara, Rooma, Factory, Cockle; de Yellaboi, qui sont voisines du littoral français; de Kortimo, de Cacono, de Tasso, des Bananes, Plantain, Turtle, etc.), la colonie proprement dite de Sierra-Leone : le reste est un protectorat. Tandis que les pays protégés ont une superficie de plus de 75.000 kil. q., avec 500.000 hab., approximativement, le territoire britannique proprement dit n'occupe qu'une surface d'environ 2.600 kil. q., avec une population de 75.000 hab., ou quatre fois plus dense.

Il semble que, dans ces régions, des portions considérables de la côte se détachent, sous l'action de cours d'eau parallèles au rivage, pour former des presqu'îles, puis des îles. Les rivières Kittam et Bagru ont séparé du continent la *péninsule Turner* et l'*île Cherbro ;* et la *presqu'île de Sierra-Leone*, par la jonction des deux marigots qui la séparent à demi de la terre ferme, devient insulaire, lors des grandes marées et des pluies abondantes. Les érosions marines et les affaissements contribuent aussi à cette destruction. Les côtes sont généralement basses et marécageuses. La péninsule de Sierra-Leone, dont la super-

EFERUS - Recherche & Classification numérique

ficie est d'environ 740 kil. q., se termine au N. par le cap de même nom, et au S. par le cap Shilling, que prolonge le groupe des îles Bananes. Elle est parcourue en son milieu, dans le sens de sa longueur, ou du N.-O. au S.-E., par une chaîne de montagnes aux croupes arrondies, que domine un cône, le *Sugar-Loaf*, de 700 m. — Le sol, sur le continent, dans le protectorat, est partagé entre des marécages et des régions montagneuses.

Les roches sont des *grès;* dans la zone côtière de Sierra-Leone, le sol argileux recouvre un sous-sol composé d'un grès grossier et ferrugineux, que l'on pourrait facilement découper à la hache, mais qui durcit rapidement à l'air et forme d'excellents matériaux de construction. Sur la terre sont épars des blocs de *granit* bleu et autres roches cristallines, arrondis et revêtus d'une teinte noirâtre. Les indigènes les utilisent, après les avoir désagrégés par la calcination et l'action subite de l'eau froide. On a proposé de les considérer comme des *blocs erratiques*, provenant des monts lointains du Fouta, et indices d'une période glaciaire, à laquelle on pourrait rapporter les estuaires, comparables à des fiords, de ces régions.

Les rivières sont nombreuses, aux eaux entretenues ou grossies par des pluies abondantes, assez mal connues dans leur cours, car elles traversent ou des forêts vierges ou des contrées insuffisamment explorées ; elles naissent au faite de partage qui forme la limite à l'E. du protectorat, d'où elles descendent vers le S.-O. jusqu'à l'Atlantique. Citons les deux Scarcies, la Rokelle, au N. Le Ribbi vient ensuite; puis un grand fleuve, dit Bansoukolo dans son cours supérieur, où il coule dans des gorges profondes, que dominent des monts de plus de 1.000 m. ; on ignore s'il se continue, en aval, avec le Kamaranka, tributaire du golfe de Yawry, ou avec le Bagru qui se termine en estuaire au N. de l'île Cherbro. Le Jong se jette dans le bras de mer qui entoure cette île du côté E. ; puis le Bum ou Sewa se termine dans le marigot ou fleuve-affluent Kittam, qui sépare du continent la péninsule Turner ; enfin, les rivières Gallinas ; Sulima ou Moa ; Chemna ; Mannah : celle-ci forme la limite avec la République de Libéria.

La *température* moyenne annuelle (à Freetown) est de 26°,8 ; elle varie de 4° entre avril, qui est le mois le plus chaud, et août le plus froid. On distingue une *saison* humide, de mai à octobre, et une sèche, novembre-avril. L'irrégularité dans les quantités de *pluie* tombées par année est étonnante. On a eu, en 1829, une hauteur de 7m,72, et 0m,89 en 1858 : une moyenne pour neuf ans a donné 3m,3 ; les pluies sont plus abondantes sur les côtes de Sierra-Leone que sur toute autre région de l'Afrique occidentale. On en cite, du 23 août 1829, de plus de 40 centim. Les *vents* qui amènent la pluie soufflent de la région de l'O. et rafraîchissent l'atmosphère, de même que la brise de mer, qui prévaut sur le littoral dans la partie chaude de la journée. La côte est en dehors des alizés réguliers, s'arrêtant aux Scarcies. Le *harmattan*, qui domine pendant quelques jours d'hiver en décembre et en janvier, souffle de l'E. et apporte la fine poussière du Sahara, avec de la chaleur et de la sécheresse ; il ne s'étend pas en mer. — La côte de Sierra-Leone, et notamment la capitale, est un point du globe fâcheusement réputé pour son *insalubrité*. La malaria y sévit, les épidémies de fièvre jaune y sont fréquentes, la mortalité infantile y est extrême, les décès l'emportent annuellement sur les naissances. On a dit de ce pays que c'était le « tombeau des blancs ». La proportion des décès en 1898 a été 29 °/oo (à Freetown). Les animaux importés du Nord périssent, tels que les chevaux, ou subissent de singulières modifications dans leur aspect.

La *flore* et la *faune* appartiennent à l'aire du Soudan et de la Guinée au N. jusqu'au Sénégal.

Les indigènes de Sierra-Leone forment diverses tribus. La plus puissante est celle des *Timni*, dont un chef vendit aux Anglais la péninsule de Sierra-Leone. Ils sont 200.000, entre la Petite-Scarcie et le Ribbi. Ce sont des hommes braves et vigoureux ; ils sont agriculteurs. Leur idiome a une sorte de littérature ; leur religion est le paganisme ; le pouvoir réel appartient à une société qui est une sorte de franc-maçonnerie. Les *Boullom* sont partagés en deux fragments distincts : ceux du Nord, peu nombreux, sur le littoral, entre la Mellacorée et l'estuaire de Sierra-Leone ; et ceux du Sud ou *Mampoua*, qui habitent l'île Cherbro et les territoires limitrophes. La langue du Boullom est de même souche que celle des Timni. Les *Mendi* peuplent, à l'E. des Mampoua, les régions forestières voisines de Libéria. Ils sont belliqueux, comme les Timni. Au N.-E. de ceux-ci, les *Limba*, dans les régions moyennes de la Petite-Scarcie et de la Rokelle, sont aussi un peuple redouté par les voyageurs et les caravanes. Les *Saffroko*, les *Kono* habitent, au S. des précédents, les régions montagneuses des hauts bassins. Ce sont des peuples guerriers. Il en est de même des *Gallinas*, qui vivent aux abords de la rivière de ce nom et dans la vallée de la Mannah, sur les frontières de la République de Libéria. Ils se distinguent par leur goût artistique. Ils sont souvent en guerre avec leurs voisins, les *Kossou* au N., et les *Veï* au S.-E. Il y a une poussée des peuples vers l'O. Au N.-E., les *Houbou*, de race *Foula*, empiètent sur les riverains des Scarcies ; à l'E., ce sont les *Mandingues* et les *Sarakolé* qui refoulent leurs voisins occidentaux. Les *Kouranko* habitent les vallées qui s'étendent jusqu'au delà des sources du Niger. Les *Solima*, apparentés aux *Djallonké* du bassin sénégalais et aux *Sousou* des rivières du Sud, sont assez civilisés et païens, vivant dans une belle contrée vers les sources des Scarcies. Ils sont agriculteurs, et ils accueillent bien les étrangers. — Les éléments ethniques de la *population* urbaine, à Freetown, sont, en premier lieu, des Mandingues, fort nombreux, marchands, intelligents et honnêtes, dont les marabouts propagent l'Islam et possèdent une belle mosquée. Toutes les races de l'Afrique occidentale sont représentées à Sierra-Leone : descendants des nègres esclaves affranchis de la côte et d'Amérique et de soldats mutinés, métis de ces divers éléments de toutes provenances. Ceux-ci ont une réputation d'avidité et de bassesse, mais ils sont habiles au commerce et aux divers métiers. Les différences de races s'atténuent, tout en faisant place à un esprit de caste. C'est la langue anglaise, mais dénaturée, qui est usitée en général. Les nègres affranchis, soumis directement à l'influence des missionnaires, font partie des sectes chrétiennes (anglicans et wesleyens surtout), tout en conservant des restes de paganisme. Pour 1896, on compte : blancs : hommes, 191 ; femmes, 33 ; hommes de couleur : sexe masculin, 66.684 ; féminin, 59.927. Total, 126.835.

La capitale Freetown (33.000 hab. en 1900) est malsaine, mais son port est le meilleur de l'Afrique occidentale ; elle a une importante station de charbon ; c'est le principal marché, sur la côte occidentale d'Afrique, des bêtes vivantes pour les ménageries d'Europe.

La constitution de Sierra-Leone (V. l'art. Colonisation) est régie par divers actes, dont le plus récent consiste dans les lettres patentes du 28 nov. 1888, et, en ce qui concerne le protectorat, dans une proclamation du 31 août 1896 et des ordonnances de 1896, 1897, 1898. Sierra-Leone est une colonie de la Couronne. Le gouverneur, commandant en chef, administre tous ces territoires ; il n'a plus le gouvernement central des établissements de la côte occidentale d'Afrique (1866), la Côte de l'Or et Lagos en ayant été distraits en 1886, puis la Gambie en 1888. Il est assisté de deux conseils dont il est le président de droit, le conseil exécutif et le conseil législatif.

La *défense* consiste en six compagnies des Antilles, un régiment de noirs africains, des détachements du génie et de l'artillerie, une compagnie d'artillerie indigène, et une section d'ingénieurs indigènes ; la station est à Freetown, défendu par des batteries armées de lourds canons. Une police de 574 noirs garde la frontière.

EFERUS - Recherche & Classification numérique

On compte 84 écoles élémentaires dans la colonie, avec 9.101 élèves (1898) : 3 écoles d'enseignement secondaire pour garçons, à Freetown ; collège de la société des missions, à Fourah Bay, succursale de l'Université de Durham.

Le sol de la péninsule de Sierra-Leone n'est pas agricole, mais dans le protectorat, en plusieurs districts, il est fertile. Les Timani approvisionnent chaque jour la capitale de riz, de volailles, de noix de coco. C'est aussi des pays protégés que Cherbro tire les denrées qu'il exporte. Les étrangers ne peuvent acheter de terres à Sierra-Leone.

Ni mines, ni manufactures. Le petit commerce est prospère ; des traitants, « mercanti », d'Italie, capables de braver le climat, colportent dans les villages leurs marchandises contre les denrées du pays. Le grand négoce a diminué depuis la cessation complète de la traite maritime des noirs et depuis que Freetown a perdu le rang de capitale pour toutes les possessions anglaises de l'Afrique occidentale. Les 5/6 des importations, en 1898, sont venus d'Angleterre, qui, d'autre part, a reçu 2/5 des produits exportés ; l'Allemagne en reçoit 1/3. Le numéraire légal est celui de la Grande-Bretagne et de l'Union latine.

La communication télégraphique avec l'Europe a été établie en 1886. Il y a maintenant trois câbles, pour Bathurst, Konakry et Accra. Une ligne de chemin de fer a été ouverte au public le 1er mai 1899, de Freetown à Songotown (51 kil.). De Songotown, un embranchement se dirigera au N. sur Bumban et les sources de Niger (177 kil.). Plusieurs lignes de paquebots desservent Sierra-Leone ; d'Europe, on vient en quinze à vingt-cinq jours ordinairement.

La *statistique* fournit les chiffres suivants pour 1898 : Revenu, 2.942.025 fr. ; le tonnage total des navires entrés et sortis, 1.110.228 t. Total des *importations :* 15.158.700 fr. Total des *exportations :* 7.274.775 fr. Le revenu des douanes forme les 7/10 du revenu total.

Histoire. — En 1447, le Portugais Alvaro Fernandez atteignit les parages de Sierra-Leone, qui ne fut reconnu qu'en 1467 par un autre découvreur de sa nation, Pedro de Cintra. La tribu des Boulom habitait les parties voisines de la côte, le Boulombel ou Romarong des indigènes ; les navigateurs portugais désignèrent cette région sous le nom de Mitombo, et celui de Serra-Leone fut appliqué à la péninsule où ils avaient cru trouver une ressemblance d'une montagne avec la croupe d'un lion couché. Cette appellation, altérée plus tard, en un mot composé espagnol et italien, Sierra-Leone, devint la dénomination politique étendue à tout le pays. Ce littoral fut, dès la découverte par les Portugais, visité de préférence par les pirates se livrant à l'exploitation des noirs. Le fameux Hawkins y fit des captures fructueuses, qui lui valurent l'anoblissement de la part d'Elisabeth. La compagnie anglaise, privilégiée en 1713 par le roi d'Espagne pour fournir d'esclaves ses possessions du nouveau monde, lui en procura jusqu'à 60.000 par année. Les derniers repaires des négriers étaient dans l'île Cherbro et dans les estuaires plus au S. Mais c'est à Sierra-Leone et grâce à des Anglais philanthropes que ces lieux devinrent une terre de liberté, un asile pour les esclaves, libres désormais (1787). La première capitale, Granville, fut détruite en 1794 par une escadre française. On la reconstruisit sur un autre emplacement, et elle reçut le nom de Freetown, « ville libre ». En 1807, après l'abolition de la traite, le gouvernement anglais se substitua à la compagnie de Sierra-Leone comme propriétaire de la péninsule. Il a agrandi considérablement depuis lors son domaine par des cessions qu'il s'est fait octroyer des chefs indigènes. D'autre part, des traités nombreux ont fixé ses limites avec les États voisins, savoir : avec les possessions françaises au N.-O. (28 juin 1882 ; 22 août 1888 ; 10 août 1889 ; 12 mars 1890 ; mars 1891 ; 21 janv. 1895, en ce qui concerne le protectorat) ; avec la république de Libéria, au S.-E (11 nov. 1887). — Parmi les voyageurs partis de Freetown pour pénétrer dans l'Afrique intérieure, nous citerons Lering, en 1822, et Caillé, en 1827 (22 mars) pour Tombouctou. Ch. Delavaud.

Bibl. : Matthews, *A voy. to the river Sierra-Leone ;* Londres, 1788 ; traduct. franç., Paris, an V. — La Servière, *Not. hist. sur la col. de Sierra-Leone,* 1816. — B. Fraissinet, *la Col. angl. de Sierra-Leone,* dans *Nouv. ann. des voy.,* 1855. — *La Col. angl. de Sierra-Leone,* dans *Rev. mar. et col.,* 1867. — Seddall, *Missionary history of Sierra-Leone ;* Londres, 1874. — Harris, *Annexations to Sierra-Leone... ;* Londres, 1883. — *Britische Annexionen an der Sierra-Leone-Küste ; Mittheil. de Petermann,* 1883, avec carte. — Reclus, *Géogr. univ., Afr. occ.,* t. XII, 1887, avec nombreuses indicat. bibliogr. — Bonbury, *Sierra-Leone ;* Londres, 1888. — Crooks, *Sierra-Leone ; Report on the Blue Book for 1888.* — Brewin, *Among the Palms ; stories of Sierra-Leone ;* Londres, 1889. — *The Colonial Office list,* 1900. — *Phares, série E,* nos 77, 78. — Cartes : *Sierra-Leone and das Temmoni-Lond. ; Mittheil. de Petermann,* au 600.000e, 1883. — Cap. Jackson, *The Settlement of Sierra-Leone,* au 1.000.000e, 1884 ; Londres, 1884. — *Cartes hydrograph. du Dépôt de la Marine,* nos 1313, 1371, 3881, 3909, 4850.

SIERRA (Francisco Perez), peintre espagnol (V. Perez Sierra).

SIERRE (all. *Siders*). Ville de Suisse, dans le cant. du Valais ; 1.342 hab. Séparée du Rhône par une petite plaine, elle est adossée contre le massif des Alpes et présente, avec ses vieilles tours et ses anciennes maisons des familles importantes du pays, un aspect très pittoresque. C'est la contrée la plus chaude et la plus fertile de la vallée du Rhône et le point de contact entre les zones de langue française et allemande.

SIERROZ. Rivière du dép. de la *Savoie* (V. ce mot).

SIERVILLE. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Rouen, cant. de Clères ; 667 hab.

SIEST. Com. du dép. des Landes, arr. et cant. de Dax ; 151 hab.

SIEURAC. Com. du dép. du Tarn, arr. d'Albi, cant. de Réalmont ; 285 hab.

SIEURAS. Com. du dép. de l'Ariège, arr. de Pamiers, cant. du Fossat ; 296 hab.

SIEVERS (Jakob-Johann, comte), homme d'Etat russe, né à Wesenberg en Ehstonie le 30/19 août 1731, mort à Bauerhov en Livonie le 23/11 juil. 1868. Secrétaire du baron de Korv, il l'accompagna à Copenhague et à Londres, servit pendant la guerre de Sept ans dans l'armée russe, fut fait major par l'impératrice Elisabeth (1750), puis sous-chef d'état-major du comte Apraxin ; puis, comme lieutenant-colonel, il vécut à Naples jusqu'à l'avènement de Pierre III. Nommé par Catherine II au gouvernement de Novogorod (1764), il y introduisit la pomme de terre, réglementa le service des postes (1765) et abolit la torture par toute la Russie (11 nov. 1767). Gouverneur général de Novogorod, Twer et Pskov, il réforma l'organisation de ce gouvernement. A l'instigation de Potemkin, il donna sa démission en 1781, fut envoyé, après la mort de celui-ci, en ambassade en Pologne et nommé conseiller secret. Paul Ier le fit sénateur (1796), puis chef du nouveau département des eaux en 1797 et, l'année suivante (avr. 1798), lui conféra le titre héréditaire de comte. Il quitta le service de l'Etat le 1er juin 1800 et se retira à Bauerhov. Blum a écrit sa biographie (1857-58, 4 vol.). — Un canal de 10 kil. de long construit près de Novogorod, de 1798 à 1803, porte son nom.

SIEVERS (Eduard), germaniste, né à Lippoldsberg le 25 nov. 1850, professeur (1871) à Iéna, Tubingen, Halle, puis (1892) à Leipzig. On trouvera l'énumération de ses nombreux travaux sur la philologie germanique, dans les *Deutsche Litteratur-Kalender* de Kürschner.

SIEVERS (Wilhelm), géographe, né à Hambourg le 3 déc. 1860. Il fit plusieurs voyages à travers l'Amérique du Sud. Professeur à Giessen depuis 1890. Il a écrit plusieurs relations de voyages : en *Sierra Nevada de Santa-Marta* (1888) ; dans les *Cordillères de Merida* (1888) ; au *Venezuela* (1888 et 1896) ; il a publié, en outre, un ouvrage important sous le titre *Allgemeine Länder Urkunde* (1891-95, 5 vol.).

EFERUS - Recherche & Classification numérique

SIEVERSHAUSEN. Village d'Allemagne, cercle de Lunebourg (Hanovre), près de Lehrte ; 300 hab. Le 9 juil. 1553, Maurice de Saxe y fut tué en combattant le margrave de Brandebourg-Culmbach.

SIEVERTZOV (Nicolas), explorateur russe, né dans le gouvernement de Voronèje en 1825, mort accidentellement dans la nuit du 8 févr. 1885. Il avait fait des études de zoologie à l'université de Moscou et fut chargé en 1857, par l'Académie impériale des sciences, d'une exploration dans le bassin du Syr-daria. Nommé peu de temps après professeur à l'Université, Sievertzov ne tarda pas à abandonner sa chaire pour se consacrer entièrement à l'exploration du continent asiatique. Il suivit, en 1865, le général Tchernaev dans sa campagne dans le Turkestan et séjourna dans cette région jusqu'à l'année 1880, étudiant particulièrement la structure des monts Pamir et Tian-chan. Il se préparait, en 1885, à entreprendre un nouveau voyage dans l'intérieur de l'Asie lorsqu'il se noya, en voulant traverser en voiture l'Ikonetz (affluent du Don), à la suite de la rupture de la glace. En dehors de nombreux mémoires dans les recueils spéciaux, Sievertzov laisse un ouvrage important : *Voyage au Turkestan* (Saint-Pétersbourg, 1873). Il faisait partie, comme membre honoraire, de nombreuses sociétés scientifiques (membre correspondant de la Société de géographie depuis 1876).

SIEVSK. Ville de Russie, ch.-l. de district, gouv. et à 155 kil. S.-O. d'Orel, à 230 m. d'alt. ; 10.000 hab. La ville a joué, un moment, un rôle considérable dans l'histoire de la Russie, ayant servi de quartier général aux armées du faux Dimitri (1602). Elle fut transformée plus tard (1683) en bagne ou lieu d'internement pour les individus soupçonnés de rébellion. C'est actuellement une ville de province sans importance. P. LEM.

SIEVOZ. Com. du dép. de l'Isère, arr. de Grenoble, cant. de Valbonais ; 297 hab.

SIEYÈS (Emmanuel-Joseph, abbé, puis comte), homme politique français, né à Fréjus le 3 mai 1748, mort à Paris le 20 juin 1836. Fils d'un contrôleur des actes, il fut élevé aux doctrinaires de Draguignan, puis à Saint-Sulpice, entra dans les ordres, devint chanoine de Tréguier (1775) et suivit son évêque, M. de Lubersac, au siège de Chartres, comme vicaire général, puis fut désigné comme conseiller-commissaire à la Chambre du clergé (1787). Profondément instruit, il se distingua par ses idées réformatrices à l'*Assemblée provinciale* (V. ce mot, t. IV, p. 195) de l'Orléanais. Il publia en 1788 et 1789 : *Essai sur les privilèges* (in-8) ; *Instruction donnée par S. A. S. Mgr le duc d'Orléans à ses représentants aux bailliages, suivie de délibérations à prendre dans ces assemblées* (cette deuxième partie est l'œuvre propre de l'abbé Sieyès) ; *Qu'est-ce que le tiers état? Tout. Qu'a-t-il été jusqu'à présent dans l'ordre politique? Rien. Que demande-t-il? Devenir quelque chose* (janv. 1789, in-8). Il se débita, dit-on, plus de 30.000 exemplaires de cet écrit puissamment raisonné et incisif. Trois mois après, il fit paraître un écrit d'un caractère tout pratique qu'il tenait en réserve depuis l'été précédent : *Vues sur les moyens d'exécution dont les représentants de la France pourront disposer*. Domicilié à Paris, n'ayant jamais prêché ni confessé, ayant évité toutes les occasions qui eussent pu le mettre en « évidence cléricale », l'abbé philosophe fut élu, non par son ordre, mais par le tiers état de Paris, et le dernier de la liste aux États généraux de 1789 (19 mai). Il s'y montra tout à la fois homme de principes et tacticien consommé, proposa, le 15 juin, que les représentants du tiers se déclarassent « Assemblée des représentants connus et vérifiés de la nation française », titre qui, dès le lendemain, devint « Assemblée nationale », rédigea le serment du 20 juin (V. PAUME, t. XXVI, p. 129), et, le 23 juin, affirma la souveraineté de l'assemblée par un mot laconique : « Nous sommes aujourd'hui ce que nous étions hier : délibérons ». En même temps qu'il contribuait à fonder le Club breton, origine des *Jacobins* (V. ce mot), il publiait (juillet), comme membre du comité de constitution : *Préliminaires de la constitution ; reconnaissance et exposition raisonnée des droits de l'homme et du citoyen* (Versailles, 1789, in-8). Toutefois il fut bientôt distancé par la marche de la Révolution. Il proposa vainement le rachat de la dîme (au lieu de la suppression pure et simple), et, après cet échec, s'écria : « Ils veulent être libres et ne savent pas être justes ». Guffroy et Servan répondirent avec vigueur à ses *Observations sommaires sur les biens ecclésiastiques, du 10 août 1789* (Paris, in-8). Il fut un des promoteurs les plus laborieux de la nouvelle division du royaume en départements, mais ne fit pas adopter son *Aperçu d'une nouvelle organisation de la justice et de la police en France* (mars 1790), où il préconisait le jury en matière civile, et souleva contre lui ceux qui usaient et abusaient des journaux, par son *Projet de loi contre les délits qui peuvent se commettre par la voie de l'impression et par la publication des écrits et des gravures*. — « Ne perdons pas de vue l'abbé Sieyès », écrivit à ce sujet Marat. A mesure que les événements se précipitent et que la discussion des idées fait place à la lutte des partis, Sieyès perdit une influence que ne soutenaient d'ailleurs ni son éloquence purement logique, ni son caractère hautain et mélancolique. Après la fuite du roi, il ne craignit pas de soutenir contre *Paine* (V. ce nom) la supériorité de la monarchie sur la république au point de vue des garanties de la liberté. Il accepta la fonction de membre du directoire du dép. de Paris, mais ne voulut pas se laisser élire évêque. Il était retiré à la campagne pendant la Législative, lorsque trois départements l'élurent à la Convention : il opta pour la Sarthe. Il vota la mort du roi, sans expliquer son vote, mais sans y ajouter le *sans phrase* qui lui a été si souvent reproché. Il ne prit aucune part aux luttes des partis conventionnels. Lors même qu'il aurait réellement répondu : « J'ai vécu », quand on l'interrogeait sur son rôle pendant la Terreur — mot dont il a déclaré ne pas se souvenir — il n'y a pas de raison pour attribuer son silence à la lâcheté ! Il se sentait inutile dans les circonstances que traversait la République. Il y a toutefois de lui des rapports au nom du comité de Défense générale, sur l'organisation du ministère de la guerre et sur les approvisionnements. A la suite d'un mot haineux de Robespierre sur le véritable auteur d'un projet d'enseignement et de *fêtes* (V. ce mot) présenté par Lakanal, Sieyès, qui s'était reconnu, se retira du comité d'instruction publique et jusqu'au 9 thermidor ne prit plus la parole que pour déposer ses lettres de prêtrise (10 nov.) en faisant remarquer qu'à l'égard du catholicisme « sa profession de foi était ancienne et bien connue ». Les thermidoriens l'élurent au comité de Salut public le 3 mars 1795, mais il s'abstint, malgré sa compétence spéciale, de collaborer à la constitution de l'an III. Il fit voter une loi de grande police (21 mars), refusa la présidence de l'Assemblée et fut envoyé en Hollande avec Rebwell, pour signer le traité de paix de La Haye. Elu aux Cinq-Cents par dix-neuf départements, il opta encore pour la Sarthe. Il ne voulut pas faire partie du Directoire exécutif, soit parce que Rebwell en était, soit plutôt parce qu'il ne considérait pas la constitution comme viable. Mais il appartint aux principaux comités. Un fanatique, l'abbé Poulle, tenta de l'assassiner, lui fracassa le poignet et en fut quitte pour vingt ans de fers : « Quand il reviendra me voir, dit Sieyès à son portier, vous lui direz que je n'y suis pas ». Comme tous ceux qui avaient voté la mort du roi, il favorisa le coup d'Etat du 18 fructidor an VII, non sans déclarer que « proscrire cinquante-deux députés royalistes, c'était dissoudre le conseil des Cinq-Cents ». Mécontent et triomphant à la fois de toutes les atteintes que subissait une constitution qui n'était pas son œuvre, il accepta l'ambassade de Berlin (10 mai 1798), et, l'année suivante, Rebwell étant sorti du Directoire par l'effet du tirage

EFERUS - Recherche & Classification numérique

au sort, il fut élu à sa place et se laissa vite persuader que la République ne pouvait être sauvée sans un coup d'Etat. Il devait en être la tête et Bonaparte le bras (V. NAPOLÉON Ier et BRUMAIRE AN VIII [Coup d'Etat du 18]). Mais le héros n'eut pas de peine à reléguer le politicien au second plan, et Bonaparte fit comme il l'entendait, et non comme l'entendait son complice, la *Constitution* de l'an VIII (V. ce mot), différant profondément du mécanisme compliqué connu par le tableau que Daunou en a transmis à Mignet (t. II de l'*Histoire de la Révolution*) et par les *Mémoires* de Boulay de la Meurthe. Sieyès, qui avait été un des trois consuls provisoires, entra au Sénat, reçut le domaine de Crosne à titre de récompense nationale, devint comte de l'Empire (1809), sans compter les honneurs académiques. Pendant les Cent-Jours, il siégea à la Chambre des pairs. Proscrit par Louis XVIII comme régicide, il revint de Bruxelles après juil. 1830 et mourut six ans après. H. MONIN.

BIBL. : [ANONYME] *Notice sur la vie de Sieyès, écrite à Paris, en messidor an II de la République*; en Suisse, 1795, in-8 (Si Œlsner en est l'auteur, certainement Sieyès l'a inspirée). — MIGNET, *Notices historiques*, t. I. — Edmond DE BEAUVERGER, *Etude sur Sieyès*; Paris, 1851, in-8.

SI FAN. Peuplades de Chine (V. TANGOUTE).

SIFFLANTE (Gramm.) (V. CONSONNE).

SIFFLET (Tech.). On désigne sous le mot de *sifflet* un petit instrument en bois, en os, en métal, etc., formé d'un tuyau cylindrique fermé à une extrémité, muni d'une embouchure à l'autre extrémité et pourvu d'une lumière dont les bords sont taillés en biseau, dans lequel l'air insufflé par la bouche produit un son spécial. Les fig. 1, 2 et 3



Fig. 1. — Sifflet (coupe en long).



Fig. 2. — Sifflet (vue en bout).

représentent différentes vues d'un sifflet en métal. L'embouchure est taillée en biseau et est remplie par un coin métallique disposé de façon à ménager un conduit oblique pour le passage de l'air permettant à celui-ci d'arriver sur le biseau ménagé sur les bords de la lumière; une petite plaque donne au jet d'air la forme circulaire utile.

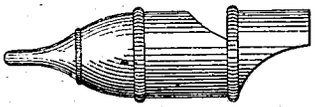

Fig. 3. — Sifflet (élévation).

C'est, en effet, en se brisant contre l'arête de ce biseau que la lame d'air entre en vibration et communique son mouvement à l'air contenu dans la partie antérieure de l'instrument. Dans les sifflets à roulades, l'effet de roulement intermittent est produit par une bille légère enfermée dans la partie antérieure du sifflet.

Le *sifflet d'alarme* employé dans l'industrie est destiné à avertir le chauffeur que le niveau de l'eau atteint une limite dangereuse dans sa chaudière et qu'il doit l'alimenter. Ces sifflets sont généralement formés de deux calottes sphériques opposées l'une à l'autre. Leur bord est taillé en biseau. La vapeur peut arriver dans la calotte inférieure par le déplacement d'une petite soupape mue par le niveau de l'eau; un disque placé dans cette calotte oblige la vapeur à s'épanouir en un jet annulaire, de façon à se briser sur le biseau de la calotte supérieure: il en résulte un son d'autant plus aigu que la vapeur sort avec plus de rapidité. La fig. 4 représente le *sifflet Bourdon*. Il est placé en S à la partie supérieure d'un vase placé lui-même sur la colonne qui supporte l'appareil. Le fond de ce vase communique avec la chaudière par un tube *t* qui affleure le niveau normal. Dans le vase se trouve une cuvette hémisphérique *c* portée sur un ressort capable de la soulever seulement quand elle est vide. La cuvette est fixée à une tige *f* portant à sa partie supérieure la soupape qui donne accès à la vapeur dans la cloche inférieure du sifflet S. En temps normal, la pression de la vapeur fait monter l'eau dans la cuvette et dans le vase et, le tout étant plein d'eau, le ressort n'a à vaincre, en définitive, que le poids de la cuvette, de sorte que la soupape supérieure reste fermée et que le sifflet ne fonctionne pas. Si le niveau baisse, la vapeur pénètre par le tube *t* et remplit le vase; mais comme la cuvette reste pleine d'eau, le ressort cède, la cuvette s'abaisse, la soupape s'ouvre, et le sifflet fonctionne. Sur les locomotives, les sifflets sont pourvus d'un levier qui permet au mécanicien de le faire fonctionner à volonté pour prévenir les personnes situées sur les voies (V. CHEMIN DE FER). Par extension, on donne le nom de sifflet à tout objet taillé en biseau, comme l'embouchure du sifflet à bouche. E. LAYE.

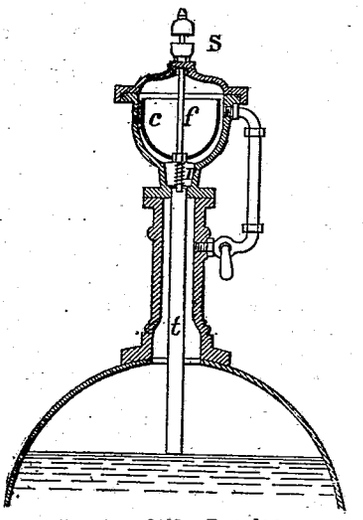

Fig. 4. — Sifflet Bourdon.

SIFILET (Ornith.) (V. PARADISIER).

SIG ou MEKERRA. Rivière du dép. d'*Oran* (V. ce mot, t. XXV, p. 455).

SIGA. Ancienne ville de la Maurétanie césarienne que l'on suppose avoir été placée en face de Rachgoun à l'embouchure de la Tafna.

SIGALE. Com. du dép. des Alpes-Maritimes, arr. de Puget-Théniers, cant. de Roquestéron; 371 hab.

SIGALENS. Com. du dép. de la Gironde, arr. de Bazas, cant. d'Auras; 536 hab.

SIGALON (Xavier), peintre français, né à Uzès (Gard) en 1788, mort à Rome le 13 août 1837. Fils d'un pauvre maître d'école, il reçut à Nîmes les leçons d'un élève de David, le peintre Monrose, vint en 1817 à Paris, où il fréquenta quelque temps l'atelier de Guérin, et, en 1822, exposa au salon la *Jeune courtisane* (mus. du Louvre). En 1833, il fut envoyé à Rome par le gouvernement pour y copier les fresques de Michel-Ange dans la chapelle Sixtine. Le *Jugement dernier*, magistralement exécuté, produisit une vive sensation; il fut placé à l'Ecole des beaux-arts et, aux 58.000 fr. convenus, le ministre ajouta, pour récompenser l'artiste, une indemnité de 30.000 fr. et une pension de 3.000 fr. (1837). Sigalon repartit la même année pour Rome, afin d'y terminer son œuvre, mais il mourut presque aussitôt du choléra. Ses meilleures toiles sont, outre les deux précitées : *Locuste essayant des poisons* (1824); *Athalie faisant massacrer ses enfants* (1827); *Vision de saint Jérôme* (1831, mus. du Louvre); *le Christ en croix* (1831); *Sujet anacréontique* (1833). Sa peinture, qui rappelle un peu la manière des peintres vénitiens, est d'ordinaire vigoureuse, mais parfois choquante par un excès d'originalité et même de brutalité.

SIGAMBRES. Peuple germanique, établi entre le Sig et la Ruhr, qui combattit César, fut soumis par Drusus en 12 av. J.-C., transplanté par Tibère sur la rive g. du Rhin. Plus tard, il se confondit avec les Francs.

EFERUS - Recherche & Classification numérique

SIGAUD-LAFOND (Joseph-Aignan), physicien français, né à Bourges le 5 janv. 1730, mort à Bourges le 26 janv. 1810. Fils d'un horloger, il fut d'abord médecin, contribua à faire délaisser l'opération césarienne, puis s'appliqua à l'étude des sciences physiques sous la direction de Nollet, auquel il succéda en 1760 dans sa chaire du collège Louis-le-Grand. Après la Révolution, il devint proviseur du lycée de Bourges. Il avait été compris en 1796 parmi les membres associés de l'Institut. Il aurait reconnu en 1776, au cours d'une expérience avec Macquer, que l'air inflammable (hydrogène), en brûlant, donne de l'eau. On lui doit aussi l'introduction des plateaux de verre dans les machines électriques. Ses principaux ouvrages ont pour titres : *Leçons de physique expérimentale* (Paris, 1767, 2 vol.) ; *Traité de l'électricité* (Paris, 1771) ; *Dictionnaire de physique* (Paris, 1780-82, 5 vol.) ; *Dictionnaire des merveilles de la nature* (Paris, 1781, 2 vol. ; 2e éd., 1802). L. S.

BIBL. : MÉCHIN-DESQUINS, *Notice sur Sigaud-Lafond.*

SIGAUX (Jean), littérateur français, né à Villefranche (Rhône) le 23 avr. 1847. Associé pendant quelques années de l'éditeur Jouaust, il a quitté d'assez bonne heure la librairie pour la littérature, est devenu secrétaire de la rédaction de l'*Illustration* et a publié, outre des articles de journaux : *Souvenirs d'Orient* (1876) ; *Voyage au pays du doute* (1882) ; *le Paysan* (1887) ; *la Mandoline* (1891) ; *Au printemps de la vie* (1896), etc. Il a fait jouer plusieurs pièces en un acte : *les Chimères et un Cercle de femmes* (Gymnase, 1888) ; *le Paysan* (Vaudeville, 1892) ; *le Pré Catelan* (Odéon, 1893).

SIGBRITTE ou SIEGEBRITTE (Sigbrit Willums), aventurière hollandaise, morte à Gand en 1531. Emigrée d'Amsterdam en Norvège, elle était vers 1500 fixée à Bergen comme aubergiste : elle y favorisa les amours du prince royal Christian avec sa fille *Dyveke* (V. ce nom), les suivit en Danemark, en 1513, et exerça dès lors sur le prince, devenu roi sous le nom de Christian II, une influence toujours croissante. Elle reçut, en 1517, la haute main sur les finances, les monnaies et les douanes, encouragea les entreprises commerciales, et vit la reine même et les envoyés étrangers lui rendre hommage ; mais son arrogance lui aliéna, ainsi qu'à Christian, les sympathies de la noblesse. En 1523, elle accompagna le souverain dans sa fuite et lui aurait, dit-on, promis de le faire nommer bourgmestre d'Amsterdam : mais poursuivie, elle dut se cacher dans les Pays-Bas, fut arrêtée, emprisonnée et brûlée comme sorcière à Gand. Gaston LÉVY-ULLMANN.

SIGEA (Louise), femme célèbre par son érudition, née à Tolède, on ignore à quelle date, morte à Burgos en 1569. A vingt ans, elle possédait déjà les langues latine, grecque, hébraïque et arabe. Elle fut institutrice de l'infante Marie de Portugal, mariée à Philippe II, et elle-même, en 1556, se maria avec le chevalier espagnol Alphonse de las Cuevas. On lui a attribué à tort le livre *De Arcanis Amoris et Veneris*, écrit par Chorier. On a d'elle : trente-trois lettres latines ; un *Dialogus de differentia vitæ rusticæ et urbanæ*, et quelques poésies latines. R. A.

BIBL. : N. ANTONIO, *Bibl. Nova*, II, pp. 71-72.

SIGEAN. Ch.-l. de cant. du dép. de l'Aude, arr. de Narbonne ; 3.384 hab. Salines importantes, commerce de vins et distilleries. A 2 kil. O., étang de Sigean (V. AUDE [dép. de l'], t. IV, p. 598).

SIGEBERT Ier, roi de France, né en 535, fils de Clotaire Ier. A la mort de Clotaire Ier, en 561, ses quatre fils se partagèrent le royaume. Sigebert eut la partie orientale, c.-à-d. l'ancien royaume de Thierry, fils de Clovis, avec Reims pour capitale, et, en outre, quelques cités du Midi, spécialement Avignon et Marseille. Dès l'année suivante, Chilpéric, profitant de ce que son frère Sigebert s'était porté au delà du Rhin pour repousser les Avars, dévasta la Champagne et s'empara de Reims. Sigebert, vainqueur des Avars, repoussa Chilpéric et, le poursuivant, s'empara de Soissons, sa capitale ; il fit même prisonnier Théodebert, fils de Chilpéric, qu'il garda une année entière à Ponthion et qu'il ne renvoya auprès de son père qu'après la conclusion de la paix. En 566, Sigebert voulut s'emparer de la cité d'Arles qui appartenait à son frère Gontran. Le recteur de Marseille, Audovarius, et le comte des Arvernes, Firminus, prirent Arles ; mais Gontran envoya contre eux le patrice Celsus qui les vainquit dans une sortie. La même année, Sigebert, voyant ses frères choisir des épouses indignes de leur rang, résolut de s'allier à une famille royale ; il demanda et obtint en mariage Brunehaut, fille d'Athanagilde, roi des Visigoths. Fortunat composa à cette occasion un épithalame. Ce mariage inspira à Chilpéric l'ambition d'épouser une princesse, et il fit venir d'Espagne, Galswinthe, sœur de Brunehaut. Caribert étant mort en 567, ses trois frères se partagèrent son royaume.

La cité de Paris resta indivise. Les cités de Meaux, Avranches, Tours, Poitiers et le Couserans échurent à Sigebert. La même année, ce roi envoya une ambassade à l'empereur Justin II, chargée probablement de justifier sa conduite envers les Avars, qu'il avait promis de combattre et avec qui il avait conclu la paix, leur permettant ainsi de franchir le Danube et de ravager les provinces impériales. L'empereur dut obtenir de Sigebert qu'il entreprit une nouvelle guerre contre les Avars. En 568, Sigebert se mit en campagne ; mais il tomba aux mains de ses ennemis qui ne lui rendirent la liberté qu'au prix de grands présents. Cependant Galswinthe, femme de Chilpéric, était morte assassinée. On accusa Chilpéric d'avoir été, dans ce meurtre, le complice de sa concubine Frédégonde. Brunehaut décida son mari Sigebert à tirer vengeance du meurtre de sa sœur. Sigebert accusa publiquement Chilpéric d'avoir tué Galswinthe et réclama au nom de sa femme le paiement d'une composition. Les cités de Bordeaux, Limoges, Cahors, Béarn et Bigorre, attribuées en dot et en morgengabe à Galswinthe, furent données à Brunehaut. Mais Chilpéric n'eut pas plutôt abandonné ces cités qu'il voulut les reprendre. Il dirigea vers la Loire une armée, commandée par son fils Clovis, qui s'empara de Tours et de Poitiers (573). Gontran, qui avait joué le rôle de médiateur entre ses deux frères, envoya des troupes contre Clovis qui fut vaincu. Chilpéric confia le commandement d'une nouvelle armée à son fils aîné Théodebert. Sigebert réunit une armée considérable et se dirigea sur Paris. Gontran lui interdit de traverser la Seine dans la partie de son cours qui dépendait de son royaume. Devant les menaces de Sigebert, Gontran lui laissa le passage libre et conclut même une alliance avec lui. Chilpéric recula jusque dans le pays chartrain et rendit à Sigebert les villes qu'il lui avait enlevées. Mais dès 575 Chilpéric envahit le territoire de Reims. Sigebert le repoussa et le poursuivant jusqu'à Paris pénétra dans la ville. Chilpéric courut se réfugier à Tournai, tandis que Sigebert obtenait de ses sujets le serment de fidélité. Puis il marcha sur Tournai et s'arrêta à Vitry sur la Scarpe. Frédégonde arma le bras de deux jeunes gens qui pénétrèrent dans le camp de Sigebert et le mirent à mort (575). Le roi Chilpéric fit enterrer son frère dans le bourg de Lambres, puis transporta plus tard son corps à Soissons dans la basilique de Saint-Médard, où il fut enterré à côté de son père. Sigebert laissait un fils Childebert qui lui succéda sous la tutelle de Brunehaut. On ne connaît du roi Sigebert aucun diplôme authentique ; un seul acte a été mis sous son nom, qui est un privilège pour l'abbaye de Ferrières en Gâtinais, fabriqué au XIIe siècle. On lui attribue trois tiers de sol, l'un frappé à Reims, un autre à Toul, le troisième sans nom de lieu. M. PROU.

BIBL. : GRÉGOIRE DE TOURS, *Historia Francorum*, l. IV, c. 22-51. — A. DIGOT, *Histoire du royaume d'Austrasie.*

SIGEBERT II, roi d'Austrasie, né en 602, fils de Thierry II, auquel il succéda en 613 sous la tutelle de Brunehaut. Le roi Clotaire envahit l'Austrasie, Brunehaut se re-

EFERUS - Recherche & Classification numérique

tira sur le territoire de Worms, tandis qu'elle envoyait Sigebert dans le pays des Thuringiens. Mais Warnachaire, maire du palais, livra le jeune roi à Clotaire, qui le fit mettre à mort (en 613 après le 1er sept., ou au commencement de 614). M. P.

SIGEBERT III (Saint), roi d'Austrasie, fils de Dagobert Ier et de Ragnethrudis, né en 630. Il fut baptisé à Orléans par saint Amandus ; son oncle Caribert le tint sur les fonts baptismaux. Son éducation fut confiée à saint Amandus. Dès 634, Dagobert le donna pour roi aux Austrasiens ; l'administration du royaume étant confiée à Adalgise, comte du palais, et à saint Cunibert, évêque de Cologne. A la mort de Dagobert (639), Pépin de Landen prit la mairie du palais, retenant auprès de lui Cunibert. Pépin mourut l'année suivante ; la mairie fut donnée à Otton, auquel succéda Grimoald, fils de Pépin, en 642 ou 643. Sigebert laissa à Grimoald le soin du gouvernement, se donnant tout entier à des œuvres de piété et de charité. Il fonda dans la forêt d'Ardenne le monastère de Cugnon (*Congidunum*), près de la rivière la Semoy, et ceux de Stavelot et de Malmédy, qu'il dota richement, et dont il confia la direction à saint Remacle, qui succéda à saint Amandus sur le siège épiscopal de Maastricht. Sigebert demanda en mariage Friedburga, fille de Guntzo, duc des Alamans ; mais la fiancée, à la veille du mariage, déclara vouloir embrasser la vie monastique. En 647, Sigebert était marié à Himnechildis, qui lui donna deux fils, dont l'un mourut jeune, et l'autre fut Dagobert II, et deux filles, l'une, Bilichildis qui épousa Childéric II, et l'autre, Bova, abbesse d'un monastère de Reims. Sigebert mourut le 1er févr. 656. Il fut enseveli dans l'église Saint-Martin près de Metz. Son tombeau devint un lieu de pèlerinage. En 1170, ses restes furent transférés dans une châsse d'argent qu'on posa sur l'autel majeur. Mais, en 1425, les habitants de Metz, en guerre avec le duc Charles II de Lorraine, ayant brûlé le monastère de Saint-Martin et respecté seulement l'église, le duc, pour mettre les reliques de saint Sigebert en lieu sûr, les fit transporter provisoirement à Nancy. En 1552, Charles-Quint menaçant Metz, le duc de Guise, qui défendait la place, fit raser les faubourgs et les monastères. La châsse de Sigebert fut déposée dans le couvent des Dominicains, puis dès 1553, dans l'église Notre-Dame de Nancy. En 1602 elle fut attribuée à la collégiale de Nancy, fondée par Charles III. Antoine de Lenoncourt fit faire une autre châsse. En 1663, les jésuites de Nancy reçurent mission de rédiger un office en l'honneur du saint. En 1668, une confrérie se forma sous son patronage. La châsse fut transportée en 1742 dans l'église, aujourd'hui cathédrale de Nancy. En 1793, les ossements furent brûlés ; quelques-uns furent recueillis par les particuliers et, lors du rétablissement du culte, enfermés dans une nouvelle châsse. Trois diplômes authentiques de ce roi nous sont parvenus, des années 644, 648 et 653, expédiés en faveur des églises de Cugnon, de Stavelot et Malmédy, et de Spire. Des sols et tiers de sol d'or ont été frappés au nom de Sigebert III, à Marseille, à Viviers et à Banassac. M. Prou.

Bibl. : Digot, *Histoire du royaume d'Austrasie*, t. III, pp. 178 et 354.

SIGEBERT de Gembloux, chroniqueur belge, né dans la première partie du XIe siècle, mort à Gembloux en 1112. Il entra de bonne heure dans l'ordre des bénédictins, et, après avoir reçu une instruction solide à Gembloux, il devint écolâtre à Metz. Il revint ensuite à Gembloux et se déclara, comme la majeure partie du clergé liégeois, pour Henri IV contre Grégoire VII. Il rédigea une *Chronique* qui fit longtemps autorité, mais dont la critique moderne a signalé les lacunes et les erreurs, tout en rendant justice aux vastes connaissances de l'écrivain monastique. La meilleure édition est celle que Bethmann a donnée dans le t. VI des *Monumenta Germaniæ historica* de Pertz. On doit aussi à Sigebert d'autres œuvres historiques ou hagiographiques dont voici les plus importants : *Gesta abbatum Gemblacensium* (la meilleure édition se trouve dans le t. VIII de Pertz) ; *Vita Sigeberti Austrasiorum regis* (*Recueil* de dom Bouquet, t. II) ; *Vita Theodorici episcopi Metensis* (t. IV de Pertz) ; *Vita Wiberti cœnobii Gemblacensis fundatoris* (*ibid.*, t. VIII) ; *Vita S. Theodardi, episcopi Leodiensis* (*Acta Sanctorum* du 10 sept.).

Bibl. : Hirsch, *De vita Sigeberti* ; Berlin, 1841, in-8. — Wattenbach, *Deutschlands Geschichtsquellen* ; Berlin, 1893, 2 vol. in-8.

SIGÉE (Cap) (Σιγειον). Promontoire N.-O. de la Troade, à l'entrée asiatique de l'Hellespont (Dardanelles), où s'élève aujourd'hui le fort de Koum-Kaléh. On y voit un tumulus qui passait pour le tombeau d'Achille et fut visité par Alexandre le Grand, Jules César et Germanicus. C'est au voisinage que la légende homérique situait le camp des Grecs pendant le siège de Troie. Au S. s'élevait la ville de Sigée, bâtie par des colons de Mytilène avec les matériaux de Troie. Les Athéniens s'en emparèrent ; une guerre s'engagea entre Athènes et Mytilène, mais l'arbitrage de Périandre attribua la place aux Athéniens. Elle fut ensuite conservée par les Pisistratides, et Hippias, chassé d'Athènes, s'y retira. Après les victoires d'Alexandre, les gens d'Ilion détruisirent Sigée. L'*Inscription de Sigée*, en écriture boustrophédon, sur une colonne d'Hermès, a été transportée à Londres.

SIGER de Brabant, philosophe averroïste du XIIIe siècle. Sa biographie a été longtemps encombrée d'erreurs qui la rendaient inintelligible. Dès le commencement du XIVe siècle, Dante et Guillaume de Tocco ont commis au sujet de ce personnage des confusions qui, aggravées au XVIIe siècle, et depuis, n'ont été dissipées qu'en ces derniers temps. — En 1266, il était déjà un des maîtres en vue de la Faculté des arts à l'Université de Paris. Des troubles ayant éclaté entre les « nations » de la Faculté des arts, le légat pontifical Simon rendit, le 27 août 1266, une sentence arbitrale : le légat nomme, comme un des principaux fauteurs des désordres commis par les trois « nations » des Normands, des Picards et des Anglais, au préjudice de la « nation » des Français, maître Siger de Brabant, de la nation des Picards. C'est de 1266 à 1276 que Siger a composé, sans doute, les six écrits qui portent son nom (*De anima intellectiva* (1270) ; *Quæstiones logicales*, *Quæstiones naturales*, *De æternitate mundi*, *Quæstio utrum hæc sit vera : Homo est animal nullo homine existente*, *Impossibilia*), récemment publiés par Cl. Bäumker et P. Mandonnet, et d'autres qui n'ont pas été retrouvés. Les thèses qui sont soutenues dans ces écrits sont celles de l'averroïsme pur. Elles furent combattues par Albert le Grand et Thomas d'Aquin en 1270, et condamnées par l'autorité ecclésiastique (en décembre). Cette première condamnation eut pour effet de scinder la Faculté des arts en deux partis. En déc. 1271, la majorité des quatre nations choisit, comme recteur, un certain Aubri de Reims : la minorité protesta, et nomma un autre recteur ; ce schisme dura trois ans. Or le chef de la minorité était Siger de Brabant (*pars Sigeri*) : il paraît certain que cette minorité, qui se recrutait dans toutes les nations, mais surtout dans la nation de Normandie, était composée des maîtres et des étudiants acquis à l'averroïsme ; Pierre *Dubois* (V. ce nom), qui fut un des auditeurs de Siger et qui parle de lui avec respect, en fit peut-être partie. Après le rétablissement de l'union, défense fut faite par l'Université de commenter en privé certains livres : il semble que cette disposition vise Siger et ses disciples. Quoi qu'il en soit, en mars 1277, l'évêque de Paris condamna de nouveau un grand nombre de propositions, soutenues dans l'Université, en particulier dans la Faculté des arts : il est manifeste que l'évêque et ses acolytes, les maîtres séculiers de la Faculté de théologie, ont voulu frapper, cette fois, simultanément, tous les partisans de l'aristotélisme : 1° ceux qui essayaient de réconcilier Aristote avec l'orthodoxie, c.-à-d. l'école dominicaine d'Albert le Grand

EFERUS - Recherche & Classification numérique

et de Thomas d'Aquin; 2° les interprètes intransigeants de la pensée aristotélique, c.-à-d. les averroïstes. Dans plusieurs manuscrits, le texte de la condamnation de 1277 est précédé de la mention que les erreurs condamnées sont celles « de Boëce et de Siger ». Siger de Brabant a été personnellement poursuivi; nul doute qu'il ne fût parmi les plus compromis. Le 23 oct. 1277, l'inquisiteur de France, Simon Duval, citait encore une fois à comparaître devant lui Siger de Brabant et Bernier de Nivelles, chanoines de Saint-Martin de Liège, contumaces, pour se justifier du crime d'hérésie. Il n'est pas probable que Siger et Bernier aient comparu. Toujours est-il que Bernier fut amnistié (il a légué des livres à la Sorbonne) et que Siger alla en Italie (sans doute pour en appeler à la juridiction supérieure du Saint-Siège). Quant à Boëce — Boëce de Danemark — écrivain fécond (ses œuvres sont encore inédites), dont le nom est, comme on l'a vu, associé à celui de Siger, il accompagna son ami au delà des Alpes. John Peckham, archevêque de Canterbury, écrivait, le 10 nov. 1284 : « On dit qu'ils (Siger et Boëce) ont fini misérablement leurs jours outre monts, loin de leur pays natal ». Comment périrent-ils? L'auteur du poème italien *Il Fiore*, Durante, dit que Faux-Semblant (l'hypocrisie) a causé la perte de « maître Siger; il l'a fait mourir à coups de couteau (*a ghiado*), en cour de Rome, à Orvieto ». L'auteur d'une chronique brabançonne dit : « Siger de Brabant ne pouvant rester à Paris, à cause d'opinions contre la foi qu'il avait défendues, alla en cour de Rome, et là, peu de temps après, il fut frappé (*perfossus*) par un sien clerc, qui était comme fou (*a clerico suo quasi dementi*) ». Dante, qui était très jeune à l'époque où se passa, à Orvieto, le fait divers dont parlent à mots couverts le chroniqueur brabançon, Durante, et John Peckham, a consacré à Siger deux « terzine », au ch. x du *Paradis;* il fait allusion à sa mort en ces termes : « En de graves pensers, il trouva la mort lente à venir ». D'anciens commentateurs de la *Divine Comédie* ont compris qu'il s'agissait d'un suicide; et cette interprétation paraîtrait assez naturelle, n'était l'affirmation du chroniqueur brabançon. En résumé, Siger mourut de mort violente, à Orvieto, peu de temps après son arrivée en Italie; Boëce, son compagnon, eut aussi une triste fin. Tout ce que l'on a dit de plus n'est qu'hypothèse.

Siger de Brabant doit sa célébrité aux *terzine* de Dante. Saint Thomas d'Aquin, nommant au poète ses compagnons de gloire dans le ciel du soleil, dit : « Cette lueur... est la lumière éternelle de Siger qui, enseignant dans la rue du Fouarre, syllogisa des vérités importunes (*invidiosi veri*) ». Il est singulier que l'éloge de Siger soit ainsi placé par Dante dans la bouche de saint Thomas, car Thomas a combattu très vivement les averroïstes, et notamment Siger, qui compromettaient à ses yeux, par leurs hardiesses, la cause de l'aristotélisme. Et pourquoi Siger de Brabant, accusé d'hérésie, figure-t-il dans le ciel de Dante, à côté, non seulement de saint Thomas, mais d'Isidore de Séville, de Bède, de Richard de Saint-Victor, etc.? L'hypothèse la plus probable est que Dante n'a connu de Siger de Brabant que le récit de sa mort tragique, arrivée près de Florence, et ce fait que le malheureux Brabançon avait été, suivant l'expression de Pietro di Dante, un « grand philosophe » persécuté. Ch.-V. L.

Bibl. : Toute la bibliographie est indiquée dans les ouvrages suivants : P. Mandonnet, *Siger de Brabant et l'Averroïsme latin au XIIIe siècle;* Fribourg (Suisse), 1899, in-8. — G. Paris, *la Mort de Siger de Brabant,* dans la *Romania*, XXIX (1900), p. 107. — *Revue de Paris*, 1er septembre 1900.

SIGILLAIRES (Paléont.). Groupe de végétaux fossiles dont Grand'Eury fait l'ordre de Sigillarinées et qu'il considère comme le plus extraordinaire de la flore de l'époque houillère. Saporta et Marion les rangent dans les Progymnospermes. Zeiller les rattache aux Lycopodinées et en fait franchement des Cryptogames. Voici la caractéristique générale qu'en donnent Saporta et Marion : « c'étaient de puissants végétaux, érigés et cylindriques, s'élevant en colonne nue, simples ou, plus rarement, bifurqués, portant, à l'extrémité de la tige ou des rameaux dichotomes de cette tige, des faisceaux de longues feuilles dressées, étroitement linéaires et sensiblement acuminées aux sommets ; les feuilles, après leur chute, donnaient lieu à une cicatrice d'insertion en forme de disque marqué d'un stigmate, et ces cicatrices, longtemps persistantes et agrandies par l'accrescence de l'écorce, affectaient une disposition régulièrement quinconciale ; elles formaient à la surface des anciennes tiges une mosaïque de compartiments étroitement accolés ou des séries distribuées sur le dos des cannelures longitudinales dont elles étaient sillonnées ». La présence ou l'absence de cannelures et la forme et la disposition relatives des cicatrices ont permis de diviser les Sigillaires en deux groupes secondaires, les *Sigillaires à côtes* ou *cannelées* et les *Sigillaires sans côtes*, comprenant : le premier, les types *Rhytidolepis* et *Favularia* proposés par Sternberg; le second, les types *Clathraria* Brgt et *Leiodermaria* Goldbg.

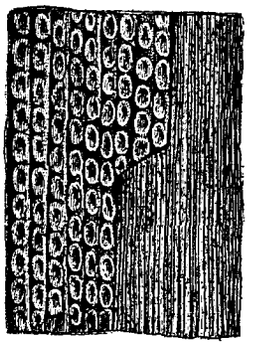

Ecorce du *Sigillaria Davreuxii* Brgt (Rhytidolépidées). Cicatrices ovales, scutellées, discontinues, placées sur le dos des côtes, en files longitudinales (d'après Schimper).

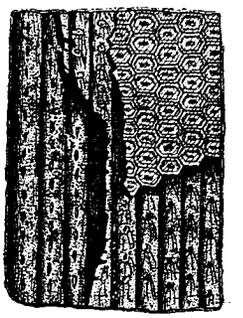

Ecorce de *Sigillaria tessellata* Brgt (Favulariées). Cicatrices hexagonales contiguës, en files longitudinales couvrant les cannelures (d'après Saporta et Marion).

« L'organisation des tiges des Sigillaires ne diffère, dans ses traits essentiels, de celle des tiges de Lépidodendrons que par l'épaisseur moindre du bois primaire, souvent divisé en faisceaux distincts, simplement contigus, par la course verticale des faisceaux trachéens périphériques, et par l'apparition constante et presque immédiate, à ce qu'il semble, de bois centrifuge, auquel les cordons foliaires empruntent une partie de leurs éléments constitutifs..., ces mêmes cordons, observés dans la feuille, ne différant de ceux des feuilles de Lépidodendrons que par des détails d'importance secondaire » (Zeiller). Les types cités plus haut diffèrent par les organes reproducteurs ou *Sigillariostrobus* observés dans le voisinage des tiges ou encore en connexion avec elles. Les rameaux fructifiés étaient insérés sur le haut des tiges, sur les parties déjà dépouillées de feuilles, et constituaient ainsi des épis latéraux, articulés aux points d'insertion et formant autour de la tige des verticilles plus ou moins nombreux et espacés. A la base des bractées des épis, dilatées inférieurement en scutelle, se trouvaient situés les



Appareil reproducteur des Sigillaires ou *Sigillariostrobus*.—Epi strobiliforme, formé de bractées lancéolées, dilatées à la base en une scutelle triangulaire (d'ap. Schimper).

EFERUS - Recherche & Classification numérique

corpuscules reproducteurs des Sigillaires, variables de forme, de taille et d'arrangement; pour Zeiller, ces organes devaient être de grosses macrospores triradiées, la paroi du sporange ayant disparu; il considère comme très probable que les sporanges étaient disposés et constitués comme ceux des *Isoetes* et qu'à maturité la paroi se détruisait. Les Sigillaires semblent donc, par cette disposition des sporanges et le mode de dissémination des spores, se rapprocher, parmi les Lycopodinées, de la famille des Isoétées. — Les Sigillaires n'apparaissent que dans le culm; elles sont très abondantes dans le westphalien et le stéphanien, représentées dans le premier surtout par des espèces à côtes, dans le second surtout par des espèces sans côtes, ces dernières se continuant d'ailleurs dans le permien. Peut-être les Sigillaires existaient-elles encore au début du triasique (V. STIGMARIA).

Dr L. HAHN.

BIBL. : SAPORTA et MARION, *l'Evolution du règne végétal.* — GRAND'EURY, *Flore carbonifère du dép. de la Loire,* 1877. — ZEILLER, *Paléobotanique,* 1900.

FIN DU TOME VINGT-NEUVIÈME

TOURS. — IMPRIMERIE E. ARRAULT ET Cie.

EFERUS - Recherche & Classification numérique